ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 20 août 2018

à 13 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 16 août 2018

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le lundi 20 août 2018, à 13 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

_____

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 20 août 2018

à 13 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 20 août 2018 ainsi que de l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 9 août 2018.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 7.13 à 7.23, 8.02, 8.03, 15.03, 15.04, 20.23 à 20.42, 46.02 à 46.04, 51.02 ainsi que les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.54), 80.01 (45.03), 80.01 (45.04) et 80.01 (51.02).

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI à l'exception de l'article 51.02 pour lequel aucun document ne sera livré et de l'article 20.42 qui sera livré dès que possible.

Assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 20 août 2018

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 juin 2018

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

04.04 *Service du greffe* - 1183430008

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Vers de nouvelles solutions en matière de gestion des eaux pluviales : Évaluation de la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » à Montréal »

05 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

05.01 *Service du greffe*

Résolution CA18 29 0203 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Mémoire pour l'implantation de la future gare du REM à Kirkland

05.02 *Service du greffe*

Résolution CA18 170200 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion - Mois du patrimoine juif

06 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

07 – Dépôt

07.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 juin 2018

07.02 *Service du greffe*

Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CM18 0534

07.03 *Service du greffe*

Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CM18 0535

07.04 *Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau* - 1184217002

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2017

07.05 *Service du greffe*

Dépôt du rapport annuel 2017 du Technoparc, en vertu de la résolution CM13 1157

07.06 *Service du greffe*

Dépôt du rapport intitulé « Un itinéraire pour tous » - Rapport final 2017-2018, en vertu de la résolution CM13 1157

07.07 *Service du greffe*

Dépôt du rapport annuel 2016-2017 de la Société de la Place des Arts de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

07.08 *Service du greffe*

Dépôt, par l'organisme Quartier Éphémère, du rapport annuel d'activités 2017 de la Fonderie Darling, en vertu de la résolution CM13 1157

07.09 *Service du greffe*

Dépôt du rapport annuel 2016-2017 de la Salle Pauline-Julien en vertu de la résolution CM13 1157

07.10 *Service du greffe*

Dépôt du rapport annuel d'activités 2016-2017 de la compagnie de théâtre Le Carrousel, en vertu de la résolution CM13 1157

07.11 *Service du greffe*

Dépôt du rapport annuel 2017-2018 de l'organisme « L'oeuvre du père Sablon », en vertu de la résolution CM13 1157

07.12 *Service du greffe*

Dépôt du rapport d'activités 2017-2018 de l'organisme Concertation Saint-Léonard, en vertu de la résolution CM13 1157

07.13 *Service du greffe*

Dépôt du bilan d'exploitation 2016-2017 et états financiers au 31 mai 2017 de La Vitrine, en vertu de la résolution CM13 1157

07.14 *Service du greffe*

Dépôt du rapport annuel 2017-2018 et des états financiers au 31 mars 2018 de l'organisme Les Productions Feux Sacrés, en vertu de la résolution CM13 1157

07.15 *Service du greffe*

Dépôt du rapport annuel 2017 et des états financiers au 31 décembre 2017 de la Société de verdissement du Montréal Métropolitain (SOVERDI), en vertu de la résolution CM13 1157

07.16 *Service du greffe*

Dépôt du rapport annuel d'activités 2017, avec états financiers de l'Office municipal d'habitation de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

07.17 *Service du greffe*

Dépôt du rapport annuel 2017 de la Société du Parc Jean-Drapeau, en vertu de la résolution CM13 1157

07.18 *Service du greffe*

Dépôt du rapport annuel 2017 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal - Pointe-à-Callière, en vertu de la résolution CM13 1157

07.19 *Service du greffe*

Dépôt du rapport annuel 2016-2017 du Musée des Beaux-Arts de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

07.20 *Service du greffe*

Dépôt du rapport annuel d'activités 2017-2018 du Café-Jeunesse Multiculturel de Montréal-Nord, en vertu de la résolution CM13 1157

07.21 *Service du greffe*

Dépôt du rapport d'activités 2017-2018 et des états financiers au 31 mars 2018 de l'organisme Le Grand costumier, en vertu de la résolution CM13 1157

07.22 *Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil* - 1187968003

Dépôt de l'avis et des recommandations du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Vers une citoyenneté urbaine favorisant la pleine participation de toutes et de tous : Avis sur la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité à la vie municipale »

07.23 *Service du greffe*

Dépôt d'une lettre de la mairesse, Mme Valérie Plante, relative à la désignation d'un membre au conseil d'agglomération de Montréal

08 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

08.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de l'inspecteur général concernant le processus d'octroi de contrats dans le cadre de la course de Formule E »

08.02 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Consultation publique sur le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028 »

08.03 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude publique du Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Exercice 2017 »

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 *Service du greffe*

Déclaration pour la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition

15.02 *Service du greffe*

Déclaration de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires montréalais

15.03 *Service du greffe*

Déclaration pour souhaiter une bonne rentrée scolaire aux élèves de Montréal

15.04 *Service du greffe*

Déclaration pour mieux protéger les collectivités contre les crimes commis avec des armes de poing et des armes d'assaut

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1184922010

Accorder un contrat à Service d'équipement G.D. inc. pour la fourniture et l'installation de 9 boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des châssis de camion fournis par la Ville, pour une somme maximale de 1 543 368,77 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16873 (3 soum.)

20.02 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1187091002

Autoriser une dépense de 565 975,94 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre de la réfection de la structure CN/Lacordaire, pour la réalisation des travaux de réfection

20.03 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1186318001

Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes pour le projet de réfection et de mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique (édifice Marie-Victorin) - Dépense totale de 592 905,03 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16730 (7 soum.)

20.04 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1185372002

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Resto-Bar Capucine, pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2019, un espace au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, pour des fins de restauration, ainsi que des espaces d'entreposage au sous-sol du même immeuble, d'une superficie locative approximative de 3 566,35 pieds carrés, pour un loyer total de 491 674,23 $, excluant les taxes

20.05 *Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité* - 1184107009

Accorder à 9190-8673 Québec inc. le contrat pour le lot 1, à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée les contrats pour les lots 2 et 3, et à Pépinière Jardin 2000 inc. le contrat pour le lot 4, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres - Dépense totale de 2 855 887,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16830 (6 soum.)

20.06 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1184922011

Accorder un contrat à Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. pour le lot 1, pour la fourniture de 17 châssis-cabine de marque et modèle RAM 3500, pour une somme maximale de 697 235,99 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16890 (4 soum.)

20.07 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1184922012

Accorder 2 contrats à Équipement Twin inc. pour la fourniture et l'installation de 6 épandeurs amovibles (item 1 : 291 323,66 $, taxes incluses) et 5 épandeurs détachables (item 2 : 266 454,56 $, taxes incluses) sur des châssis de camion fournis par la Ville - Dépense totale de 557 778,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16899 (1 soum.)

20.08 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1182968004

Accorder un contrat à Télécommunications Grimard inc. pour la fourniture et l'installation de coffrets de télécommunication et de commutateurs de fibre optique, pour une période de 60 semaines - Dépense totale de 1 327 950,97 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-64006 - (3 soum.)

20.09 *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1187722004

Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art à Jason Cantoro, artiste professionnel, pour la réalisation de l'oeuvre d'art mural « Le monde intérieur/The World Within » au Centre interculturel Strathearn, dans le cadre du volet 3 du Programme d'art mural 2018, pour une somme maximale de 100 258,20 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

20.10 *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1186320002

Autoriser une dépense additionnelle de 1 795 552,66 $, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à De Luca M Excavation ltée (9082-8179 Québec inc.), Gaston Constant inc., Location Guay inc., Transport Camille Dionne inc., Construction J.Richard Gauthier inc., Les Entreprises Daniel Robert inc., Blais Jean-Louis, Location Guay inc., Entretien St-Louis, JMV Environnement inc. et Pépinière et paysagiste Marina inc., pour la location de divers équipements mécaniques pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige (Appels d'offres publics 14-13973, 15-14613, 16-15515, 17-16322, 17-16454), majorant ainsi le montant total des contrats de 3 566 941,99 $ à 5 362 494,65 $, taxes incluses

20.11 *Service de l'approvisionnement* - 1186134002

Conclure une entente-cadre collective avec Demix Construction, une division de CRH Canada inc., d'une période de 8 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 18-16918 (2 soum.)

20.12 *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1180018008

Accorder un soutien financier de 600 000 $ à Festival Juste pour rire/Just For Laughs, pour soutenir la 36e édition du Festival Juste pour rire 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.13 *Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1187936006

Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour la réfection des 3 terrains de balle au parc Sainte-Bernadette, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 387 246,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-6228 (5 soum.)

20.14 *Service des infrastructures voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1186086003

Autoriser la cession du contrat de réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite et d'éclairage urbain, dans la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins, du cocontractant actuel Groupe TNT inc. à Eurovia Québec Grands Projets inc. à la suite d'une acquisition d'actifs

20.15 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1186676001

Autoriser une dépense additionnelle de 459 900 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Saint-Donat, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM17 0736), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 247 704,96 $ à 9 707 604,96 $, taxes incluses / Autoriser la réduction du montant des incidences de 277 431,15 $ à 157 431,15 $, soit une diminution de 120 000 $, taxes incluses, pour une dépense totale de 9 865 036,11 $, taxes, contingences et incidences incluses

20.16 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1185183002

Approuver l'addenda no 1 afin de prolonger, sans incidence monétaire, la durée de la convention de services professionnels venue à échéance le 30 mai 2018, intervenue entre la Ville de Montréal et l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill (CM17 0439), pour l'étude des mouvements d'eau et des propriétés du sol dans les fosses de plantation d'arbres, pour un maximum de 7 mois, jusqu'au 31 décembre 2018

20.17 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1186891001

Accorder un contrat de services professionnels à Bouthillette Parizeau inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux du projet de remplacement de cabinets de chauffage en périphérie du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 153 031,73 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17036 (1 soum.)

20.18 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1183854002

Approuver la cession par la Ville de Montréal à Info-Excavation de l'application Info-RTU et approuver un contrat de cession entre la Ville de Montréal, Info-Excavation et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU)

20.19 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1181195001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Édifice 9503 Sherbrooke inc., aux fins d'assemblage, un terrain d'une superficie de 1 824,7 mètres carrés, situé du côté nord de la rue Sherbrooke Est, faisant partie du prolongement de la rue Bilaudeau, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 4 115 604 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 415 000 $, plus les taxes applicables / Fermer comme domaine public le lot 4 115 604 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

20.20 *Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports* - 1181543002

Autoriser une dépense totale de 245 665,20 $, taxes incluses, pour la location de la partie profonde du bassin aquatique du Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux-Montréal, pour la période du 20 août 2018 au 31 décembre 2021 / Approuver un projet d'entente à cet effet

20.21 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1184565007

Approuver un projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour les besoins de la cour de services Dickson, un terrain d'une superficie de 25 990 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de 2 ans et 1 mois, soit du 13 octobre 2018 au 12 novembre 2020, pour une somme de 424 295,45 $, taxes incluses

20.22 *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1187209010

Approuver les projets de protocoles d'entente de soutien technique estimé à 625 000 $ pour la tenue des événements suivants : la Fierté Montréal et le Marathon International de Montréal

20.23 *Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1181701001

Accorder un contrat à Structure Marine Amarco inc. pour la réalisation de travaux de remplacement des quais flottants et de brise-lames situés au port de plaisance de Lachine - Dépense totale de 1 176 470,72 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-6253 (3 soum.)

20.24 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1180649007

Accorder un contrat de services professionnels à Infrarouge Kelvin inc. pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, pour une somme maximale de 241 409,56 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1671 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

20.25 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1181009011

Autoriser une dépense additionnelle de 2 351 972,02 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de base (à pourcentage) pour les firmes Les architectes FABG inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. en fonction des plus bas prix soumis pour les travaux de l'îlot Clark du Quartier des spectacles (phase 4B - secteur de la Place des Arts) / Autoriser une deuxième dépense additionnelle de 388 075,38 $, taxes incluses, pour l'enveloppe des contingences prévue en lien avec le travail de ces 3 firmes / Approuver un projet d'avenant #1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et ces 3 firmes, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 228 087,55 $ à 5 968 134,95 $, taxes incluses

20.26 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1182968009

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente cadre d'une durée de 24 mois, avec Tacel ltée pour la fourniture de détecteurs véhiculaires aux intersections munies de feux de circulation, pour une somme maximale de 2 231 595,77 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16655 (1 soum.)

20.27 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1187711003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Derichebourg Environnement Canada, pour la collecte et le transport des matières recyclables, d'une durée de 26 mois et 4 jours, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 3 293 278 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16854 (8 soum.) / Résilier le contrat de collecte et de transport des matières recyclables avec Service Ricova inc. / Autoriser un budget additionnel de 460 182,70 $, pour 2019 et de 403 224,10 $, pour 2020

20.28 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1187000005

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure 2 ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec SNC-Lavalin inc., pour une somme maximale de 2 314 331,78 $, taxes incluses (contrat 1) et Les Services EXP inc., pour une somme maximale de 1 992 229,31 $, taxes incluses (contrat 2), pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation et de conception dans le domaine des structures routières et de la voirie - Appel d'offres public 18-16782 (3 soum., contrat 1) (2 soum., contrat 2)

20.29 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1184368005

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions urbaines inc., pour l'acquisition en 2018 de pièces et d'équipements permettant une expansion du système de vélo en libre-service, pour une somme maximale de 4 786 057,43 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

20.30 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1187711002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à 9064-3032 Québec inc. JR Services Sanitaires, pour une durée d'un peu plus de 24 mois, pour la collecte et le transport des matières résiduelles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 3 562 418 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16854 (8 soum.) / Autoriser un budget additionnel de 499 294 $, pour 2019 et de 471 325 $, pour 2020

20.31 *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1186320008

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder 3 contrats à Martin Lefebvre Transport inc., K.L. Mainville inc. et Transport H. Cordeau inc. pour des services de transport de la neige, pour une durée de 3 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense totale de 7 355 713,16 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16618 (4 soum.)

20.32 *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1184631008

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder 16 contrats aux firmes NMP Golf Construction inc., CMS Entrepreneur inc., Déneigement Cyrbault inc., J.M. Gagné inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., 9150 2732 Québec inc. (Groupe TMD), Les Excavations Payette ltée, Matériaux paysagers Savaria ltée et Les Entreprises Canbec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre 1 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 79 038 530,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16608 (entre 1 et 3 soum. par contrat)

20.33 *Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1187488001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour le réaménagement complet des îlots I et II du square Viger et pour la réfection des rues et des trottoirs limitrophes aux îlots I et II du square Viger (rues Saint-Antoine, Berri et Saint-Denis et avenue Viger) - Dépense totale de 63 222 620,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6870 (2 soum.)

20.34 *Service des infrastructures voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1181009010

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la réalisation de travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'îlot Clark de même que la réalisation de divers travaux d'infrastructures et d'aménagement dans les rues Clark, entre Sainte-Catherine et De Montigny et De Montigny, entre Clark et Saint-Urbain, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles - Dépense totale de 59 263 238,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public 402410 (1 soum.)

20.35 *Service des infrastructures voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1186086002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. pour la construction d'aqueduc, d'égouts, de massifs électriques, d'éclairage et d'une nouvelle rue en pavés de béton avec des trottoirs en pavés de béton, entre le boulevard Robert et la rue Jean-Rivard, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 5 400 971,30 $, taxes incluses, sous réserve du transfert de la propriété du terrain à la Ville de Montréal - Appel d'offres public 428110 (6 soum.)

20.36 *Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1186300002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour le suivi et la surveillance des travaux de réaménagement du square Viger, des rues et des trottoirs limitrophes (îlots I et II), pour une somme maximale de 2 705 405,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16678 (2 soum., 1 seul conforme)

20.37 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1187231053

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder 2 contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de la qualité à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 3 183 123,12 $, taxes incluses (contrat 1) (1 soum.) et à Cima+ S.E.N.C., pour une somme maximale de 2 949 999,52 $, taxes incluses (contrat 2) (2 soum., 1 seul conforme) - Appel d'offres public 18-16762

20.38 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1186626001

Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement du réseau câblé aérien longeant l'avenue De L'Épée, entre les voies ferrées du Canadien Pacifique et l'avenue Beaumont - Dépense totale de 69 000 $, taxes incluses

20.39 *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1181027002

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société de Transport de Montréal, aux fins de la construction d'un centre d'entretien d'autobus, un terrain vacant situé dans le quadrilatère délimité par la rue De Bellechasse, l'avenue De Gaspé, la rue Marmier et l'avenue Casgrain, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué du lot 5 923 455 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 2 222 724 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 923 455 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

20.40 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation* - 1180640004

Accorder un soutien financier de 2 430 000 $ à Les Habitations du trentenaire de la SHAPEM, pour un projet de logements abordables / Approuver un projet de convention à cet effet / Accorder un soutien financier de 2 430 000 $ sous la forme d'un prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3^{e} rang, dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV) / Approuver un projet de convention de prêt à cet effet / Autoriser l'affectation de 4 009 500 $ provenant de surplus budgétaires de compétence locale prévus en 2018 / Autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 425 250 $, pour l'année 2019 et de 425 250 $, pour l'année 2020

20.41 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation* - 1180640005

Accorder un soutien financier 1 418 250 $ à Les Habitations Olympia, pour le projet de logements abordables / Approuver un projet de convention à cet effet / Accorder un soutien financier de 1 418 250 $ sous la forme d'un prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3e rang, dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV) / Approuver un projet de convention de prêt à cet effet / Autoriser l'affectation de 1 985 550 $ provenant de surplus budgétaires de compétence locale prévus en 2018 / Autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 425 475 $ pour l'année 2019 et de 425 475 $ pour l'année 2020

20.42 *Service du greffe*

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 41 tracteurs à chenilles souples avec accessoires

30 – Administration et finances

30.01 *Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1186811006

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington

30.02 *Service de l'eau* - 1188020002

Adopter une nouvelle résolution pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) / Abroger la résolution CM18 0677

30.03 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1181097009

Accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 20 saillies sur 5 intersections de la rue Gauthier, entre l'avenue Papineau et la rue Des Érables, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.04 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1182968003

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Léonard de prendre en charge la modification du feu de circulation présent à l'intersection du boulevard Viau et de la rue Jean-Nicolet, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.05 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1180160002

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles d'acquérir, d'installer, de mettre en service et d'entretenir à ses frais 6 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès d'AddÉnergie, fournisseur désigné par Hydro-Québec, à usage public, qui seront installées à l'aréna Rodrigue Gilbert (4 bornes) et dans le Parc Hans-Selye (2 bornes), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.06 *Service des infrastructures_voirie et transports* - 1185288002

Offrir aux conseils d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Montréal-Nord, de planifier et d'exécuter les travaux de réfection routière sur certains tronçons de rue faisant partie de leur réseau local de voirie, et ce, eu égard aux compétences relevant de ces arrondissements, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.07 *Service de l'approvisionnement* - 1184990003

Prolonger pour une période de 5 ans, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'adoption du Règlement de gestion contractuelle lequel remplace la Politique de gestion contractuelle, selon l'effet de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs

30.08 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1181097010

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction d'un trottoir et de l'éclairage dans le boulevard Rodolphe-Forget, entre l'avenue Louis-Desaulles et le boulevard Perras, et pour le réaménagement de l'îlot central en face du 11835 boulevard Rodolphe-Forget, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.09 *Service de la concertation des arrondissements* - 1185086002

Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'adoption d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques, à compter du 22 août 2018 jusqu'au 22 août 2023 / Déclarer le conseil de la Ville compétent quant à l'application d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques lorsqu'il s'agit d'une situation visant un chien au comportement agressif, à compter du 1er octobre 2018 jusqu'au 22 août 2023, le tout conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.10 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1180160003

Autoriser pour 2018, un budget de fonctionnement additionnel de revenus de 155 000 $ en redevance, et de 90 000 $ de dépenses en frais d'entretien des bornes de recharge pour véhicules électriques, au profit de la Division du développement des transports, Service des infrastructures, de la voirie et des transports / Pour les années subséquentes, les revenus et dépenses seront ajustés au budget de fonctionnement

30.11 *Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie* - 1183894002

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (60 000 000 $)

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlements

41.01 *L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens* - 1182714021

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 $ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (12-031) afin d'ajouter le lot 5 799 752 au bassin de taxation

41.02 *Verdun , Direction des travaux publics* - 1184422013

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier) (18-002)

41.03 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1183690003

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

41.04 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1183690002

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

41.05 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1183690004

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières

41.06 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1183690006

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

41.07 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1183690005

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 $ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal

41.08 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1183690007

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal

41.09 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1181097008

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

41.10 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité* - 1161233006

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement 2302 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture de la ruelle portant le numéro de cadastre P. 293-576 et le Règlement 2341 décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, portant le numéro de cadastre 293-564, sise entre les 16^{e} et 17^{e} Avenues, au nord de la rue St-Antoine, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

41.11 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1174386005

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Cherrier, entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

41.12 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1184520001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

41.13 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1180649006

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 70 250 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

41.14 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1186717004

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 $ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal

41.15 *Service du greffe* - 1180132004

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

41.16 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1182968012

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents

41.17 *Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité* - 1186689001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs* - 1187782006

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles

42.02 *Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe* - 1185237010

Adoption - Règlement interdisant les calèches

42.03 *Service de la concertation des arrondissements* - 1185086001

Adoption - Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002)

42.04 *Service de l'Espace pour la vie* - 1180348005

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie

46 – Toponymie et voies publiques

46.01 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1184521016

Nommer le parc Agnès-Vautier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

46.02 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1184426005

Nommer l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, dans l'arrondissement d'Outremont

46.03 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1184521014

Nommer les rues William-Longhurst et Harry-Halton de même que les prolongements des rues des Équinoxes et des Pyrénées, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

46.04 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1174521002

Nommer la serre « Emily-De Witt » au parc Walter-Stewart, dans l'arrondissement de Ville-Marie

50 – Ressources humaines

50.01 *Service des ressources humaines , Direction dotation talents et développement organisationnel* - 1186750002

Nomination de l'inspectrice générale de la Ville de Montréal par intérim

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service du greffe* - 1180132003

Renouvellement de mandats au Conseil du patrimoine de Montréal

51.02 *Service du greffe*

Nominations de membres aux commissions permanentes

65 – Motion des conseillers

65.01 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle pour la création d'un programme de compensation des usagers à la STM

65.02 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle pour l'introduction de l'affectation « résidentielle » dans la zone visée par le projet Royalmount afin d'en faire un véritable quartier TOD, mixte et vert

65.03 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle pour sécuriser les déplacements entre la maison et l'école en mettant fin aux quotas de brigadiers scolaires à Montréal

65.04 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle visant l'adoption d'orientations budgétaires 2019 en soutien aux commerces de proximité

65.05 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle demandant l'annulation d'un contrat octroyé par le comité exécutif et le resserrement des règles anti-évitement dans les appels d'offres de la Ville de Montréal et dans le *Loi sur les contrats des organismes publics*

65.06 *Service du greffe*

Motion non partisane pour que Montréal se joigne au Rainbow Cities Network

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1187765003*

Autoriser l'option de prolongation du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019, du contrat de location de remorqueuses, dans le cadre du contrat accordé à 9310-8710 Québec inc. (CA18 25 0263) et autoriser une dépense totale de 268 620,69 $, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour la location de six remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019

Compétence d'agglomération : *Dépannage, remorquage et remisage des véhicules*

20.02 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1187952001*

Accorder un soutien financier maximal de 800 000 $ à Expo Entrepreneurs, pour une durée de 2 ans, afin de réaliser les éditions 2019 et 2020 d'un événement dédié aux entrepreneurs / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.03 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie - 1184512001*

Exercer la première option de prolongation, pour une période d'une année, à compter du 1er novembre 2018, dans le cadre des contrats accordés à GSF Canada inc., à Coforce inc. et à Service d'entretien ménager Vimont inc. (CG15 0600) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 303 975,99 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.04 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation - 1184512002*

Exercer la première option de prolongation, pour une période d'une année, à compter du 1er novembre 2018, dans le cadre des contrats accordés à Service d'entretien Alphanet inc., à Coforce inc. et à Axia services inc. (Les Services adaptés Transit inc.) (CG15 0601) et (CG16 0126) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 118 382,63 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.05 *Service du matériel roulant et des ateliers - 1184922009*

Modifier la clause « indexation des prix » de l'entente-cadre 1049020 (CG15 0354) pour l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de 5 ans et procéder à l'ajustement du bon de commande 1259071 pour l'achat de 8 camions échelles pour l'année 2018

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.06 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1185308002*

Accorder un contrat au Centre de tri Mélimax inc pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'écocentre LaSalle, pour une période de 22 mois, pour la somme de 781 744,07 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17092 (2 soum., 1 seul conforme) / Autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78 $ en 2019, et de 121 239,26 $ en 2020

Compétence d'agglomération : *Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières*

20.07 *Service du matériel roulant et des ateliers - 1188034002*

Ratifier la décision de prolonger de deux semaines le contrat à Strongco (CG17 0358) pour la location de niveleuses articulées - Appel d'offres 17-16049 / Autoriser une dépense supplémentaire de 173 978 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.08 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1185895002*

Accorder un contrat à Ardec Construction inc. pour les travaux de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie, situé au 6550-6700, rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 780 237,60 $, taxes incluses - Appel d'offres 5956 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.09 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1185350003*

Autoriser une dépense additionnelle de 200 116,93 $ taxes incluses, pour la phase 2 des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48 (0177), située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à la firme St-Denis Thompson inc. (CG17 0436), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 840 519,80 $ à 2 040 636,73 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.10 *Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières - 1180029005*

Autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 $, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.,N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2017 / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248 $ à 1 467 502,26 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.11 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1187953001*

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite inc. / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.12 *Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1184107010*

Accorder un contrat à Asplundh Canada ULC pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs, pour une somme maximale de 400 745,42 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16965 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Écoterritoires*

20.13 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1185932001*

Autoriser une dépense additionnelle de 339 655,15 $, taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Adobe Systems (CG16 0295), majorant ainsi le montant total du contrat de 374 986,86 $ à 714 642,01 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.14 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1180630002*

Autoriser l'ajout de produits et services accessoires aux catalogues des contrats accordés à Bell Canada (CG15 0626) - Solution de téléphonie filaire, et Bell Canada (CG16 0115) - Location de circuits

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.15 *Service de l'approvisionnement - 1186134001*

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois débutant le 1er janvier 2019, des ententes-cadres (CG17 0487) avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc. (3 865 930 $), Englobe Corp. (1 694 304 $) et Northex Environnement inc. (716 212 $), pour une dépense totale de 6 276 446 $, taxes incluses, pour la fourniture des sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que de matières résiduelles présentes dans les sols

Compétence d'agglomération : *Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières*

20.16 *Service de l'environnement - 1183108001*

Accorder un contrat à Skalar inc. pour la fourniture et l'installation d'un colorimètre automatisé à flux continu, pour une somme maximale de 114 699,06 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16900 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.17 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation - 1186292001*

Accorder deux contrats à Ascenseurs Innovatec inc. pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (2 lots), pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2019 - Dépense fixe totale de 1 249 594,11 $, taxes incluses - Autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux contingents, pour un montant total maximal de 1 437 033,23 $ - Appel d'offres public 18-16797 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.18 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1187833001*

Autoriser une dépense additionnelle de 418 296,30 $, taxes incluses, afin d'exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2020, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc. (CG15 0137), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 259,90 $ à 1 163 556,20 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.19 *Service des communications , Direction image de marque et stratégies numériques - 1183292002*

Autoriser la prolongation pour une période de douze mois de l'entente-cadre conclue avec le journal Le Devoir inc. (CG15 0544) pour l'achat d'espaces publicitaires servant à publier les avis publics de la Ville de Montréal, pour une somme de 869 211 $, taxes incluses, majorée jusqu'à concurrence de 999 000 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.20 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté - 1187890003*

Accorder un contrat à taux horaire à Axia Services pour la fourniture d'un service de gardiennage et de tous les services connexes à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une durée de 36 mois, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune - Dépense totale estimée à 1 263 731,06 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16937 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.21 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté - 1187890004*

Autoriser la prolongation du contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage dans les installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec le Corps canadien des commissionnaires (Division du Québec) (CG16 0488), pour une période de 12 mois, soit du 24 septembre 2018 au 23 septembre 2019, pour une somme maximale estimée à 1 358 490 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.22 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1183438001*

Accorder un contrat de trois ans à Veolia ES Canada Services industriels inc. pour la location sur demande d'équipements avec opérateur pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une somme maximale de 1 645 364,86 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16831 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.23 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1180749001*

Autoriser une dépense additionnelle de 1 575 000 $, taxes incluses, pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif au site Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430), majorant ainsi le montant total du contrat de 30 541 591,08 $ à 32 116 591,08 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.24 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1186291001*

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour les travaux de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2^{e} issue à la station de pompage Vincent d'Indy - Phase 1, située au 100, avenue Vincent d'Indy, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 3 172 174,64 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5829 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.25 *Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel - 1187717001*

Conclure une entente de services professionnels de gré à gré avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour la diffusion de cours de préparation à la retraite, pour une somme maximale de 241 548 $, taxes incluses, pour une période de trois ans / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.26 *Service des technologies de l'information - 1187438003*

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe Informatique Technologia inc. pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des technologies de l'information, pour une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 390 915 $, taxes incluses / Appel d'offres public 18-16808 (3 soum., 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.27 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs - 1188035001*

Résilier le contrat de services professionnels accordé à Groupe TBM inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal (CG17 0365), en conformité avec l'article 11.3 des Clauses administratives générales de l'appel d'offres public 17-15662

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.28 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures - 1183866001*

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres de services professionnels avec Groupe ABS inc., Les Services EXP inc. et Englobe Corp. (CG14 0473), pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures de la Ville / Approuver les projets de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.29 *Service du développement économique - 1187386002*

Approuver le projet de convention de partage des actifs CLD entre la Ville et le Centre local de développement Verdun / Approuver le projet d'addenda à l'Entente de délégation entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Approuver le projet d'addenda à la Convention de prêt et cession de créances intervenue entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Accorder un soutien financier non récurrent de 8 287,37 $ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du partage des actifs CLD du Centre local de développement Verdun

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement*

20.30 *Service de la culture , Direction du développement culturel - 1187666002*

Approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Culture Montréal*

20.31 *Service du développement économique - 1187386003*

Accorder un prêt de 1 100 000 $ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL visant 3 organismes du réseau PME MTL et un prêt de 100 000 $ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant 1 organisme du réseau PME MTL / Approuver les addendum aux conventions de prêt et cession de créances à cet effet

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement*

20.32 *Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1177599001*

Abroger la résolution CG16 0316 / Approuver une nouvelle entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour des travaux de mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal réalisés entre 2015 et 2017, conformément à l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications / Autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 686 000 $ à la Ville de Westmount provenant du ministère

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc du Mont-Royal*

20.33 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1184069012*

Approuver un projet de convention de modification de contrat de prêt de local intervenu entre la Ville de Montréal et le Café des Amis inc. (CG15 0769) afin de modifier certaines obligations prévues au contrat, à compter du 1er septembre 2018, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc du Mont-Royal*

20.34 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations - 1180741004*

Approuver le projet d'entente particulière par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager relativement aux modalités de réponse automatique pour tous les types d'interventions incluant son service d'équipes spécialisées dans les limites du chantier de construction du nouveau pont Champlain

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.35 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1184069011*

Approuver les projets de contrat de prêt de local par lesquels la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, l'immeuble situé au 1260, chemin Remembrance, connu sous le nom de la Maison Smith ainsi qu'un local dans l'immeuble situé au 1196, chemin Camillien-Houde, connu sous le nom du chalet du Mont-Royal

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc du Mont-Royal*

20.36 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1187242001*

Accorder un contrat à Téléfil inc. pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets - Dépense totale de 1 968 000,58 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-64008 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.37 *Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. - 1183622001*

Accorder un contrat de services professionnels, pour une durée de 5 ans, à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour accompagner les dirigeants, gestionnaires et autres ressources impliqués dans le programme Transfo-RH dans la planification et la mise en oeuvre d'un centre de services en ressources humaines, pour une somme maximale de 686 975,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16848 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.38 *Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel - 1183521001*

Conclure une entente de services professionnels d'une durée de 4 ans, soit du 1er septembre 2018 au 31 août 2022, avec Optimum consultants en développement et en administration de test d'évaluation des aptitudes physiques des candidats(es) pour les emplois manuels et l'emploi de pompier, dans le cadre de processus d'évaluation, pour une somme maximale estimée à 597 295,13 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17001 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.39 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1185965004*

Conclure une entente-cadre pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, avec Génipro (STNH) inc. pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Appel d'offres public 18-17021 (3 soum., 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.40 *Service de la diversité sociale et des sports - 1183220003*

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M$ sur 5 ans, soit 4,75 M$ en 2018-2019, 10 M$ en 2019-2020, 10 M$ en 2020-2021, 10 M$ en 2021-2022 et 10 M$ en 2022-2023 / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 M$ en 2018 et un ajustement du même montant à la base budgétaire des années subséquentes /Autoriser le directeur général à approuver les redditions de comptes à transmettre au MTESS

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté*

20.41 *Service de la gestion et de la planification immobilière - 1175323011*

Approuver un projet de sous-bail par lequel la Société des directeurs des musées montréalais sous-loue à la Ville, pour un terme de 9 ans et 1 mois, à compter du 1er décembre 2014 au 31 décembre 2023, des espaces de réserve pour les fins de conservation des collections muséales, d'une superficie de 16 903 pieds carrés, situés au 333, rue Peel, pour un loyer total de 2 283 647,48 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération :	*Acte mixte*

20.42 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1184565005*

Approuver le projet de troisième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de 2945-9195 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1498, boulevard Saint-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 17 mois, soit du 1er juin 2018 au 31 octobre 2019 - Dépense totale de 144 401,56 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération :	*Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.43 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1184565006*

Approuver le projet de quatrième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de 2945-9195 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1498, boulevard Saint-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 10 ans, soit du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2029 - Dépense totale de 3 466 838,89 $, taxes incluses / Ajuster à la hausse, à compter de 2020, la base budgétaire des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.44 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1184565004*

Prendre acte des aspects financiers du dossier décisionnel et de l'obtention du certificat du trésorier, dans le cadre du bail intervenu avec R.L. Franco International Fashions inc. (CG18 0236) pour les besoins du poste de quartier 30 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un loyer total de 951 627,09 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.45 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1187175001*

Accorder un contrat à Ondel inc. pour les travaux de remplacement des câbles chauffants sur deux conduites d'eau potable de 450 mm à l'intérieur du caisson du pont de la Concorde, pour une somme maximale de 670 214,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10270 (7 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.46 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1182645003*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de dix ans avec Thibault et associés pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation - Appel d'offres public 17-16527 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.47 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1187973001*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à KSB Pumps inc. pour la fourniture de six groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 (4 soum., 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.48 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1181073001*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans avec Bell Canada ltée pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) incluant formation, support et entretien - Appel d'offres public 17-16250 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.49 *Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires - Institutionnelles - 1187684002*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Oracle Canada ULC, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans - Dépense nette de 5 248 451,89 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16118 (1 soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 $ au net en 2020, de 144 900 $ en 2021, de 605 300 $ en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 600 $ au net à compter de 2023

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.50 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1187909002*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels en ingénierie avec SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 3 785 934,74 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16514 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.51 *Service du matériel roulant et des ateliers - 1184922013*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 2 ans avec Exprolink inc. pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique - Appel d'offres public 18-17050 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.52 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1187526016*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Norclair inc. pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles - lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, pour une somme maximale de 4 020 124,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public IP18003-168518-C (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.53 *Service du matériel roulant et des ateliers - 1184922015*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec J.A. Larue inc. pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur - Appel d'offres public 18-17075 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.54 *Service du greffe*

Accorder un contrat d'une durée de 36 mois, avec une possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un an chacune, pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants de 33 territoires et de 7 écocentres

30 – Administration et finances

30.01 *Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1182748001*

Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement du logo du Module inspection remorquage du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 500 $

30.02 *Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité - 1181081012*

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document intitulé « Fiche d'engagement »

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

30.03 *Service de l'eau - 1188020001*

Adopter une nouvelle résolution conformément aux nouvelles exigences du MAMOT pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) / Abroger la résolution CG18 0304

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

30.04 *Société de transport de Montréal - 1186213004*

Approuver l'acquisition par voie d'expropriation d'un terrain de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) St-Grégoire (STM-290330-A15)

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

30.05 *Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie - 1183894001*

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (84 000 000 $)

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1186843001*

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

42.02 *Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1186347010*

Adoption - Règlement autorisant la reconstruction du poste de district Lionel-Groulx

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

42.03 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports - 1184560002*

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux des aménagements cyclables

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)*

42.04 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1180645001*

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de nouveaux logements sociaux et communautaires

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

42.05 *Direction générale , Contrôleur général - 1183088001*

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

45 – Règlement de la Société de transport de Montréal

45.01 *Société de transport de Montréal - 1180854007*

Approuver le Règlement R-185 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 1 962 579 $ pour financer le projet « Laveur de bogie et pièces métro » et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

45.02 *Société de transport de Montréal - 1180854008*

Approuver le Règlement R-186 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 18 672 734 $ pour financer le projet « Acquisition de minibus phase 2 » et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

45.03 *Société de transport de Montréal - 1186213003*

Approuver le Règlement R-181 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 24 183 666 $ pour financer le projet Implantation SAP - Horodateurs et Système de gestion de projets et investissements - phase II et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

45.04 *Société de transport de Montréal - 1186213005*

Approuver le Règlement R-190 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 580 659 609 $ pour le financement de l'acquisition de voitures de métro additionnelles et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

50 – Ressources humaines

50.01 *Service des ressources humaines , Direction des relations de travail - 1187839001*

Approuver le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service de la culture - 1188021001*

Nominations de membres et du deuxième vice-président au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Compétence d'agglomération : *Conseil des Arts*

51.02 *Service du greffe*

Nominations de membres aux commissions permanentes

Article 3.02

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 juin 2018
13 h

Séance tenue le lundi 18 juin 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Normand Marinacci, M. Luis Miranda et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaitre que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. Elle invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

La présidente du conseil déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous à la dernière assemblée ordinaire du conseil avant les vacances estivales. Elle informe les membres du conseil de la disponibilité d'une nouvelle brochure intitulée « L'hôtel de ville, la maison des citoyennes et des citoyens » qui fait la présentation de l'histoire, des symboles et des attraits que l'on retrouve à l'hôtel de ville et qui contient également du texte en écriture épicène et inclusive, ainsi que de l'existence qu'une version anglaise du dépliant présenté à la dernière assemblée du conseil intitulée « Accueillir les citoyennes et les citoyens » pour la période de questions du public lors des séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

La présidente du conseil indique, qu'avec l'arrivée de l'été, les visites guidées de l'hôtel de ville vont débuter sous peu et qu'à chaque année, l'hôtel de ville accueille des milliers de visiteurs des quatre coins du monde, de toutes les villes et de toutes les provinces. Elle mentionne que pour les recevoir, le Bureau de la présidence a établi un horaire spécial afin de permettre huit visites guidées par jour, soit quatre en langue française et quatre en langue anglaise. La présidente du conseil poursuit et indique que ces visites sont gratuites et qu'aucune réservation n'est requise pour y participer. Elle encourage les membres du conseil à inviter les citoyennes, les citoyens ainsi que les organismes de leur arrondissement à prendre part à ces visites qui seront effectuées par deux guides, dont M. Benjamin Robert présent au balcon.

La présidente du conseil informe les membres du conseil de la tenue d'une exposition qui aura lieu prochainement dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, soit du 5 juillet au 8 septembre 2018, intitulée « Montréal : métropole et … capitale ». Cette exposition qui était, jusqu'à tout récemment, présentée au Musée Pointe-à-Callière, relatera à travers des artéfacts, cette page moins connue de l'histoire de la Ville de Montréal, soit l'époque entre 1843 et 1849 lorsque la Ville était la capitale du Canada et hébergeait le parlement uni. Elle souligne que le vernissage pour cette exposition aura lieu le 5 juillet prochain, à 17 h.

La présidente du conseil signale les célébrations passées et à venir du mois de juin, à savoir : le 1er juin 2018 « Journée internationale de l'enfant »; le 5 juin 2018 « Journée mondiale de l'environnement »; le 15 juin 2018 « Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes aînées; le 20 juin 2018 « Journée mondiale des réfugiés; et le 26 juin 2018 « Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture décrétée par l'ONU ». Elle souligne les anniversaires de naissance du mois de juin des conseillères et conseillers, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Philipe Tomlinsson, M. Aref Salem, la mairesse, Mme Valérie Plante; Mme Sue Montgomery et M. Pierre Lessard-Blais. Elle termine en souhaitant un joyeux anniversaire à toutes et à tous et une bonne séance de travail à tous les membres du conseil.

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, prend la parole pour souligner qu'elle souhaite débuter la séance du conseil de façon particulière puisque c'est le moment opportun pour remercier très sincèrement le directeur général de la Ville, M. Alain Marcoux, pour tout le travail accompli au service de la fonction publique. Elle poursuit et indique que l'apport de M. Marcoux a été très précieux pour la nouvelle administration qui a pu profiter de cette expérience pour passer avec succès les premiers mois, ce qui a permis une transition harmonieuse entre l'administration sortante et la nouvelle administration. La mairesse de Montréal remercie de tout cœur le directeur général pour son aide inestimable qui découle d'une longue feuille de route de plus de 50 ans d'expérience à œuvrer au service du public. Elle poursuit et indique que l'arrivée en poste de M. Marcoux, à une époque difficile dans l'histoire de la Ville de Montréal, a été bénéfique parce qu'il a accompli un travail important ce qui a contribué à redonner confiance aux citoyens qui éprouvaient un certain cynisme face aux politiciens. La mairesse de Montréal souhaite à M. Marcoux de profiter des prochains mois pour se consacrer à ses passions, soit voyager, pratiquer des sports et passer du temps avec sa famille, et elle réitère ses remerciements pour tout le travail effectué au service des citoyennes et citoyens.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole afin d'indiquer qu'il joint sa voix à celle de la mairesse de Montréal pour remercier M. Alain Marcoux qui a dévoué toute sa vie à la fonction publique du Québec, à différent niveau, soit en tant qu'ancien ministre des Affaires municipales et administrateur au sein de la fonction publique. Il poursuit et indique qu'avec une telle expérience, M. Marcoux avait une longueur d'avance dans la vision qu'il avait pour relancer la Ville de Montréal qui avait besoin d'une telle expertise au moment où sa direction lui a été confiée. Le chef de l'opposition officielle réitère ses remerciements à M. Marcoux pour sa disponibilité à écouter et à collaborer avec les élus.es sur des dossiers urgents, et ce, toujours avec comme objectif de concrétiser les différents projets pour favoriser l'essor de la Ville de Montréal. M. Perez lui souhaite de continuer à faire avancer les choses.

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le président du comité exécutif prend la parole et joint aussi sa voix à celles de la mairesse de Montréal et du chef de l'opposition officielle afin de remercier à son tour M. Alain Marcoux d'avoir su partager avec les élus.es ses connaissances de la Ville de Montréal et de son organisation, d'avoir su communiquer ses expériences et sa grande connaissance de l'histoire des faits marquants de la politique québécoise. Il le remercie également pour sa grande disponibilité auprès des membres du conseil. Il poursuit et souligne que M. Marcoux a fait preuve d'un grand sens du devoir durant toutes ces années au service du public, soit en tant que député de Rimouski, à titre de responsable de plusieurs ministères et comme directeur général de plusieurs villes, bref, au sein d'une carrière qui, chaque fois, priorisait le contribuable. M. Dorais indique que M. Marcoux a toujours agi avec loyauté et fidélité envers l'organisation avec le souci de prendre des décisions au bénéfice des citoyens. Le président du comité exécutif souligne que l'état actuel de la Ville de Montréal est en quelque sorte l'immense cadeau que M. Marcoux lègue aux Montréalais et il le remercie pour l'assurance de sa collaboration afin que la transition des dossiers à son successeur, M. Serge Lamontagne, soit réalisée efficacement. Il termine en réitérant ses remerciements à M. Marcoux et lui souhaite de continuer à profiter de la vie et à préserver sa bonne santé.

La présidente du conseil cède la parole au directeur général de la Ville de Montréal, M. Alain Marcoux.

M. Alain Marcoux prend la parole pour exprimer tout le respect qu'il a pour le travail effectué par les élus.es qu'il a côtoyés durant toutes les années passées au service de la fonction publique, soit avec M. René Lévesque qui lui a inculqué toutes les valeurs de la gestion publique, valeurs qu'il a continué à développer auprès de la mairesse de Québec, Mme Andrée Boucher ainsi que des maires de Québec MM. Jean-Paul L'Allier et Régis Labaume et auprès du maire sortant de Montréal, M. Denis Coderre. De plus, M. Marcoux mentionne qu'il sort grandi des huit mois passés à travailler avec l'Administration actuelle. Il remercie tous les employés.es avec qui il a eu le privilège de collaborer durant ces années de services, tout particulièrement, les employés de la Ville de Montréal dont la réputation a été très malmenée durant les 12 premières années de la nouvelle ville à cause des agissements de certains

fonctionnaires et de certains élus.es, mais il indique que depuis 2013, les élus.es ont travaillé à redonner une nouvelle respectabilité et une fierté aux employés.es de la Ville de Montréal et mentionne que l'ensemble de la fonction publique de la Ville de Montréal a retrouvé sa crédibilité. M. Marcoux s'estime heureux d'avoir été associé à ce changement.

M. Alain Marcoux indique aux membres du conseil qu'il va essayer de ne pas les décevoir dans les souhaits exprimés l'invitant à relever d'autres défis. Il poursuit et se dit fier du résultat de ses grandes obsessions, à savoir : accroître la performance, améliorer l'expérience client et les services aux citoyens afin que les Montréalais et les Québécois retrouvent la fierté pour leur ville. M. Marcoux poursuit et mentionne qu'avoir de la vision, des objectifs, des indicateurs, des cibles, des résultats constituaient les cinq mots qui le motivaient et qu'il communiquait comme objectifs à ses collaborateurs pour une gestion réussie. Il termine en précisant que ce fut un immense honneur pour lui de travailler pour les Montréalais, pour Montréal et avec tous et chacun et il remercie les membres du conseil qui l'ovationnent chaleureusement.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Engagement de limiter le taux de taxation des commerces à la moitié du taux de taxation du résidentiel dans le budget 2019 – Courage politique de poser des gestes concrets afin d'alléger le fardeau fiscal des commerçants dans le but de redresser les inégalités soulevées dans le Plan commerce
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Déplore la rapidité de l'Administration à produire un rapport sans laisser le temps aux élus.es de prendre connaissance des 23 recommandations de M. Guy Cormier sur le Plan commerce de la Ville de Montréal – Position de l'Administration quant à la priorité qu'elle donne aux commerces de rue
Mme Patricia Lattanzio	M. Benoit Dorais	Demande à ce que les membres du conseil soient informés du processus mis en place pour la sélection du remplaçant de Me Denis Gallant
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Statut d'employé de M. Philippe Pichet - Explications souhaitées entre les propos de la mairesse et l'avis émis par le contentieux / Le Contentieux a-t-il émis un avis à la Commission de la sécurité publique sur les droits de M. Pichet dans le cas d'une procédure de destitution et impact sur le salaire de ce dernier
M. Dominic Perri	M. Benoit Dorais	Explications souhaitées quant au retard dans la mise à jour de la liste des firmes à rendement insatisfaisant, comme ce fut le cas pour y inscrire le nom de Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.)

Question de	À	Objet
Mme Chantal Rouleau	Mme Valérie Plante (M. Éric Allan Caldwell) (M. Sylvain Ouellet)	Prioriser les travaux de réfection du boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, récipiendaire du prix de l'une des pires routes du Québec – Gestes concrets pour améliorer l'état de ce boulevard dès cette année **Dépôt de document**
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante	Changement de statut du terrain de balle-molle situé au nord du parc Jeanne-Mance sans avoir consulté les utilisateurs – Demande à l'Administration d'être à l'écoute des citoyens en revenant sur la décision de changer la vocation initiale du terrain

---

À 13 h 54,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante	Demande de trouver des solutions pour ne pas brimer le droit des citoyens dans de tel cas
M. Frantz Benjamin	Mme Valérie Plante	Demande à l'Administration de respecter l'engagement électoral qui consistait à rendre public les activités et l'inscription au registre de tous les invités présents aux événements tenus à l'hôtel de ville pour la transparence – Engagement à appliquer une telle procédure à tous les invités
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. François William Croteau) (M. François Limoges)	Déplore le projet de piétonisation de la place Shamrock dans le secteur du marché Jean-Talon qui pénalise les clients et les maraîchers

La présidente du conseil, avant de donner la parole au conseiller Croteau, invite le leader adjoint de l'opposition officielle à faire attention au vocabulaire utilisé car les mots « méprisant, malhonnête et détourné » figurent sur la liste des mots antiparlementaires. Elle invite ce dernier à trouver des synonymes pour ces mots et cède la parole au conseiller Croteau afin qu'il réponde à la question posée.

M. Francesco Miele	M. François Limoges	Réduire des places de stationnement sur l'avenue Casgrain, sans consultation, ainsi que l'accessibilité universelle réduite, n'est aucunement à l'avantage des maraîchers, des commerçants et des clients

Le conseiller Dimitrios (Jim) Beis soulève une question de privilège en regard des propos du leader de la majorité qui affirme que l'opposition officielle n'est pas en faveur des consultations publiques. Il poursuit et précise que les membres d'Ensemble Montréal ne sont pas contre les consultations mais déplore la tenue d'une consultation après la prise de décision par l'Administration. La présidente du conseil informe le conseiller Beis que son intervention était plus une correction d'information qu'une question de privilège.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui rappelle à l'assemblée que le conseil avait statué et que les questions de privilège ne devraient être autorisées qu'après la période de questions des membres et des citoyens afin que le temps alloué à la « période de questions » soit réservé uniquement à cette fin. La présidente du conseil remercie le leader de la majorité pour le rappel et réitère aux membres du conseil, qu'à l'avenir, les questions de privilèges ne seront autorisées qu'après les périodes de questions des membres et/ou des citoyens. La présidente du conseil invite le conseiller Abdelhaq Sari à prendre la parole

Question de	À	Objet
M. Abdelhaq Sari	Mme Nathalie Goulet (M. Hadrien Parizeau)	Déplore le manque de coordination en ce qui concerne la fermeture des rues lors de l'édition 2018 du Tour la Nuit – Vélo Québec / suggestion de mieux informer les citoyens et de mieux coordonner les fermetures de rues pour l'édition 2019

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 14 h 11.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la poursuite de l'ordre du jour.

CM18 0713

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 juin 2018, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe l'assemblée que conformément à la résolution CM11 0184 de l'assemblée du conseil en date du 21 mars 2011, la procédure de dépôt du rapport annuel de la Vérificatrice général prévoit la tenue d'une plénière le mardi matin, d'une durée de 90 minutes, tout de suite après les périodes de questions des citoyens et des élus, qui sera répartie comme suit :

- 30 minutes pour la présentation du rapport par l'équipe de la Vérificatrice;
- 30 minutes pour les questions des élus.es de l'Administration;
- 22 minutes pour les questions des élus.es de l'opposition officielle; et
- 8 minutes pour les questions des autres élus.

Le leader de la majorité poursuit et propose, appuyé par M. Benoit Dorais, que la séquence de l'étude des points de l'ordre du jour soit modifiée afin de reporter, lorsque rendu à l'étude de ce point, l'article 80.01 (30.05) à une phase ultérieure et de devancer l'article 50.01 tout de suite après la période de questions des citoyens afin de procéder à son étude en présence de M. Serge Lamontagne qui sera au balcon pour sa nomination à titre de directeur général de la Ville de Montréal.

La proposition est agréée.

La présidente du conseil invite le leader de la majorité à poursuivre les travaux.

CM18 0714

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 28 mai 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 mai 2018, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 juin 2018 émis par le greffier

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec*, pour la période du 1er au 31 mai 2018.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dépose, pour inscription à la séance du conseil du mois d'août 2018, une motion de l'opposition officielle demandant l'annulation d'un contrat octroyé par le comité exécutif et le resserrement des règles anti-évitement dans les appels d'offres de la Ville de Montréal et dans la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1er au 31 mai 2018

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1er au 31 mai 2018.

Un débat s'engage.

À 14 h 28, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

---

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le vice-président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

5.01 Résolution CA18 210116 du conseil d'arrondissement de Verdun - Résolution en appui à la Journée nationale de la sensibilisation à la drépanocytose.

---

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le vice-président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par monsieur Craig Sauvé

--- Réponse écrite à la question écrite de monsieur Alan DeSousa concernant le choix des technologies des 300 nouveaux autobus hybrides.

Par monsieur Jean-François Parenteau

--- Réponse écrite à la question de monsieur Dominic Perri lors du conseil municipal du 28 mai dernier en lien avec l'article 80.01 (20.01) – Fourniture de 4 véhicules de marque Subaru.

--- Réponse écrite à la question écrite de monsieur Lionel Perez, chef de l'opposition officielle, en lien avec le contrat de gré à gré avec Rebuts solides canadiens inc. (1187159001).

--- Réponse écrite à la question de monsieur Marvin Rotrand lors du conseil municipal du 28 mai 2018 relative à l'article 7.11 – Dépôt du bilan annuel 2017 du Réseau de surveillance de la qualité l'air (RSQA).

---

7 - Dépôt

Le vice-président du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 31 mai 2018

CM18 0715

Dépôt du rapport d'activités 2017 du Comité Jacques-Viger

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités 2017 du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 21 du *Règlement sur le Comité Jacques-Viger* (12-022), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 14 h 34, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

07.02 1180132002

CM18 0716

Dépôt du rapport annuel 2017 de l'ombudsman de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2017 de l'ombudsman de Montréal sous format papier et clé USB, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03

CM18 0717

Dépôt du rapport annuel 2017 de la vérificatrice générale de la Ville

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose sous forme électronique (clé USB) le rapport annuel 2017 de la vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

Le leader de la majorité informe les membres que l'étude de l'article 7.04 est suspendu conformément à la résolution CM11 0184 de l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2011, qui prévoit la tenue d'un comité plénier d'une durée de 90 minutes, le mardi matin suivant le dépôt du rapport, soit le 19 juin 2018, tout de suite après les périodes de questions des citoyens et des élus.

La proposition est agréée

07.04

CM18 0718

Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants 2017 - Résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la mairesse sur les faits saillants 2017 – Résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05

CM18 0719

Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 »

Le leader de la majorité dépose le document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1187532001

À 15 h 07, le leader de la majorité, M. François Limoges, avec le consentement unanime des membres présents, modifie la séquence des articles de l'ordre du jour et appelle immédiatement l'article 15.03 afin de faire coïncider son étude avec la présence des invités installés au balcon.

CM18 0720

Déclaration pour souligner la Journée mondiale des réfugiés

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré le 20 juin, Journée mondiale des réfugiés et que cette journée est célébrée chaque année depuis 2001;

Attendu que le conseil municipal a adopté, lors de l'assemblée du 17 juin 2013, la proclamation faisant du 20 juin la « Journée montréalaise des réfugiés »;

Attendu que le conseil municipal, lors de l'assemblée du 20 juin 2016, a adopté une résolution déclarant le 20 juin 2016 « Journée mondiale des réfugiés » en solidarité avec les réfugiés et les peuples déplacés ainsi qu'en soutien aux efforts des Nations Unies;

Attendu que Montréal s'est engagée à promouvoir et respecter les droits de la personne, notamment par le biais de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2005) et de la Déclaration sur le Vivre ensemble (2015);

Attendu qu'encore aujourd'hui, des millions de réfugiés à travers le monde sont forcés de se déplacer et trouvent majoritairement refuge dans les villes, faisant ainsi des migrations un phénomène avant tout urbain;

Attendu que les États, par la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 septembre 2016 (A/71/L.1), se sont engagés à définir le Pacte mondial pour les réfugiés pour lequel des négociations sont en cours;

Attendu que Montréal, de concert avec d'autres villes du monde, joue un rôle actif et contribue à la prise en compte du rôle des villes dans la définition du Pacte mondial pour les réfugiés;

Attendu que le statut de Métropole accordé à la Ville de Montréal lui accorde des responsabilités accrues en matière d'inclusion et d'intégration des nouveaux arrivants;

Attendu que les demandeurs d'asile et les réfugiés, en nombre croissant depuis 2016, s'installent principalement sur le territoire montréalais;

Attendu que la Ville de Montréal et plus particulièrement le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), ont pour mandat de favoriser l'inclusion et l'intégration des nouveaux arrivants, quel que soit leur statut d'immigration, de protéger les personnes à statut précaire d'immigration et de leur offrir un accès aux services;

Attendu que la Ville dispose d'une capacité de mobilisation des partenaires, ainsi que d'un réseau d'organismes et de points de services de proximité qui offrent une réponse aux besoins impératifs des personnes réfugiées, et qu'il importe de souligner l'action de ces partenaires et de les soutenir;

Attendu qu'il est important de promouvoir un discours positif à l'égard des réfugiés et de maintenir la solidarité et la volonté des Montréalais et Montréalaises d'accueillir les réfugiés;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Magda Popeanu
Mme Mary Deros
M. Marvin Rotrand
M. Francesco Miele

Et résolu :

1 - que la Ville de Montréal, à l'occasion de la « Journée mondiale des réfugiés », en solidarité avec les réfugiés et les peuples déplacés ainsi qu'en soutien aux efforts des Nations Unies, réaffirme son engagement à faciliter l'accueil des réfugiés à Montréal, à promouvoir le respect de leurs droits ainsi qu'un discours d'ouverture envers les personnes à statut précaire d'immigration;

2 - que la Ville de Montréal s'engage à poursuivre le dialogue avec les gouvernements du Québec et du Canada pour une coordination accrue et une réponse efficace aux besoins impératifs des personnes réfugiées et requérantes du statut de réfugié;

3 - que la Ville de Montréal contribue, en collaboration avec d'autres villes, à la promotion du rôle des villes et à la définition du Pacte des Nations Unies pour les réfugiés;

4 - que la Ville de Montréal se joigne et souligne l'importance des activités qui sont organisées pour honorer les personnes déracinées de force, ainsi que pour faire connaître leur situation particulière et l'urgence dans laquelle se trouvent des millions de réfugiés à travers le monde.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse remercie les invités présents dans les tribunes et indique que chaque jour la violence force des milliers de familles à fuir leur domicile pour survivre. Elle mentionne que la Communauté internationale et la Ville de Montréal sont solidaires avec les réfugiés. Selon l'ONU, à chaque minute, 20 personnes quittent tout pour fuir la guerre ou les persécutions en raison de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leur opinion politique. Le 20 juin, la Journée mondiale des réfugiés commémore la force, le courage et la résilience de millions de réfugiés. La mairesse indique que cette journée est une occasion de montrer notre soutien aux familles déracinées et une fois de plus, cette année, les organismes montréalais se retrouveront au Square Cabot. La mairesse informe les membres que cette année, la journée prendra forme d'une fête par, pour et avec les réfugiés ayant pour thème « la lutte à l'étiquetage et pour la démonstration de la fierté des réfugiés ». La mairesse souligne le travail remarquable des organismes de soutien aux personnes réfugiées et souligne également la contribution de Médecins du Monde à Montréal, du Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA), d'Action réfugiés et plusieurs autres.

La mairesse salue la présence de M. Stephan Reichold, de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées ou immigrantes, de M. Hicham Khanafer, du Centre d'aide sociale aux immigrants (CSAI), de Mme Curé, d'Amnistie Internationale, de Mme Anouk Lanouette-Turgeon, d'Accueil Liaison pour Arrivants (ALPA), de Mme Anaït Aleksanian, du Centre d'appui aux communautés immigrantes, auxquels se sont également joint des personnes à statut de réfugiés dont le parcours inspirant nous apprend l'humanité et la résilience. La mairesse salue la présence de M. Joseph Kapita Anali, réfugié de la République démocratique du Congo, de Mme Jana Abdul-Rahim de Palestine, de Mme Audrey Minzola de la République démocratique du Congo, de Mme Shaïma Mizar d'Égypte, de M. Abdel Hakim du Tchad, de M. Patrick d'Haïti ainsi que de Noushig et Arpine de Syrie et les remercie. La mairesse procède à la lecture de la déclaration.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Mary Deros.

La conseillère Deros souligne l'importance de cette Journée mondiale des réfugiés qui a été initiée par l'ONU en 2001. Cette journée est soulignée à travers le monde par diverses activités qui visent à faire connaître la situation précaire et l'urgence dans laquelle se retrouvent des millions de réfugiés. La conseillère mentionne qu'en 2014, selon le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés, il y a 14,4 millions réfugiés dans le monde, dont la moitié sont des enfants de moins de 18 ans. La conseillère indique que la situation ne s'est pas améliorée, notamment avec la crise des réfugiés Syriens. La conseillère Deros rappelle aux membres que nous pouvons et devons agir en luttant contre la discrimination et la xénophobie dont ils sont souvent victimes. Elle mentionne que cette journée est l'occasion idéale pour réfléchir au sort de tout ceux et celles qui ont dû s'engager malgré eux vers un destin incertain. La conseillère Deros remercie le conseil pour la reconnaissance du courage des ces réfugiés et leur recherche d'une vie meilleure basée sur le respect des droits humains, de la paix et de

l'harmonie. Pour terminer, la conseillère indique que Montréal reçoit 70% des nouveaux arrivants du Québec, ce qui représente 35 000 nouveaux citoyens chaque année et elle remercie les Montréalais pour l'accueil de ces nouveaux arrivants et les organismes qui participent de près ou de loin aux démarches d'accueil, dont le BINAM et le Service des sports et de la diversité sociale de la Ville de Montréal.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand salue les invités dans les tribunes et souligne le travail accompli afin de donner des services aux réfugiés et les efforts consentis à sensibiliser la population aux violences mondiales qui forcent ces gens à fuir leur pays. Le conseiller Rotrand condamne la situation actuelle qui a cours aux frontières des États-Unis et du Mexique alors que le gouvernement américain a choisi de séparer les enfants réfugiés de leurs parents. Le conseiller suggère que le gouvernement canadien accueille plus de réfugiés rohingyas au même titre que les réfugiés syriens et remercie la mairesse de Montréal pour avoir initié cette déclaration.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Frantz Benjamin.

Le conseiller Benjamin souhaite souligner cette journée mais également rappeler que des centaines d'enfants réfugiés vivent présentement cette privation du droit fondamental d'être avec leurs parents. Le conseiller souligne le travail des organismes et différents groupes communautaires, notamment le YMCA qui facilitent les démarches des revendicateurs de statut de réfugiés. Le conseiller aimerait que Montréal bonifie le concept de ville sanctuaire et indique que la Ville peut faire mieux et davantage.

La présidente du conseil cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Le conseiller Miele joint sa voix à celles de ses collègues et de l'Administration pour cette Journée mondiale des réfugiés. Le conseiller salue certains gestes et certaines actions prises mondialement pour tenter d'aider ces personnes. Le conseiller souligne le travail d'Amnistie Internationale en collaboration avec certains organismes locaux qui organisent à Montréal depuis quelques années, la Marche pour l'humanité et la prévention des génocides. Il salue également le travail des intervenants dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent qui soutiennent les réfugiés.

Finalement, le conseiller Miele cite, à titre d'exemple, un projet de cuisine communautaire « les Filles Fatouche » qui a été initié par des réfugiées syriennes et qui donne la chance aux réfugiées nouvellement arrivées d'avoir un premier contact avec le domaine du marché du travail.

La présidente du conseil prend la parole pour indiquer qu'étant elle-même issue d'une famille de réfugiés tant du côté de son père que de sa mère, elle salue l'apport de cette déclaration. La présidente remercie de leur présence les invités au balcon.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 15 h 29, la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy, demande l'appui du leader de la majorité, M. François Limoges, et le consentement unanime des membres du conseil pour devancer également l'étude de l'article 15.02 afin de procéder à son étude en présence des invités qui attendent au balcon depuis un certain temps déjà. Le leader de la majorité prend la parole pour indiquer qu'il était sur le point de faire cette proposition à l'assemblée et appelle l'article 15.02.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Suzie Miron pour la présentation de la déclaration.

_____

CM18 0721

Déclaration pour la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes aînées

Attendu que la maltraitance des personnes aînées toucherait de 4 % à 7 % des personnes âgées vivant à domicile au Québec, ce qui pourrait représenter plus de 105 000 dans la province;

Attendu que la maltraitance se définit par « un acte unique ou répété, ou l'absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation censée être une relation de confiance, qui entraîne des blessures ou une détresse morale pour la personne âgée qui en est victime »;

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 19 décembre 2011, une résolution proclamant le 15 juin Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté, le 30 mai 2017, la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en septembre 2012, son premier Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2016;

Attendu que ce Plan d'action était constitué de 104 actions structurantes et qu'il a mené à l'organisation de 209 activités et à la réalisation de 57 projets d'infrastructures;

Attendu que la Ville de Montréal a présenté, le 15 juin, son nouveau Plan d'action municipal pour les aînés 2018-2020;

Attendu qu'au cours des dernières années, la Ville de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ont mis en place plusieurs initiatives visant à protéger les aînés. Parmi celles-ci, notons le modèle d'intervention policière auprès des aînés maltraités (IPAM), qui s'appuie sur les résultats d'une recherche-action menée conjointement par la Section de la recherche et de la planification du SPVM et la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées de l'Université de Sherbrooke;

Attendu que depuis 2010, la ligne Aide Abus Aînés (1-888-489-ABUS), qui fait partie du plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées, a reçu plus de 27 000 appels;

Attendu que l'importance sociale et morale de lutter contre la maltraitance des personnes aînées est indéniable;

Il est proposé par Mme Suzie Miron

appuyé par Mme Magda Popeanu
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Suzanne Décarie
M. Dominic Perri

Et résolu :

1 - que la Ville de Montréal, de concert avec ses partenaires gouvernementaux, le SPVM et les acteurs du milieu, poursuive ses efforts en matière de lutte contre la maltraitance des personnes aînées;

2 - que la Ville de Montréal fasse de l'illumination en mauve de l'hôtel de ville, le 15 juin, une tradition annuelle.

_____

Un débat s'engage.

_____

La conseillère Suzie Miron prend la parole et informe les membres du conseil que c'est avec honneur qu'elle accueil à l'hôtel de ville, pour la présentation de cette déclaration, les deux personnes qui ont travaillé à faire connaitre la journée du 15 juin dernier qui soulignait la « Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes ainées » Mme France Moreau et M. Léo Fortin, directeur de l'organisme Chez nous de Mercier-Est qui ont fait déferlé cette vague mauve par l'illumination de l'hôtel de ville et du Stade olympique, et les remercie de leur patiente présence.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy.

La première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy, souligne que depuis le 19 décembres 2011, l'assemblée générale des Nations unies a adopté une Résolution proclamant la date du 15 juin « Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées » et que la Ville de Montréal a suivi dans le même sens. Elle poursuit et indique que l'opposition officielle appui favorablement cette déclaration et qu'il est impératif de mettre en œuvre tous les efforts possibles dans le but de contrer la maltraitance ainsi que les comportements inacceptables envers les aînés.es qui ont le droit de vivre dans la dignité et la sécurité sans subir aucune forme d'abus. La première leader adjointe de l'opposition officielle souligne le port du ruban mauve par tous les membres du conseil présents en commémoration de cette journée ainsi que certaines mesures mises en place pour aider à contrer ce problème à savoir : le geste concret du gouvernement du Québec qui a adopté une loi visant à lutter contre la maltraitance des aînés.es ainsi que toutes personnes majeures en situation de vulnérabilité, la mise en place d'une ligne téléphonique d'urgence, dont le numéro est indiqué sur la brochure accompagnant le ruban qui a été distribué à chaque membre en début de séance, les deux Plans MADA, et, tel que mentionné par la ministre Francine Charbonneau, le déploiement dans toutes les régions du Québec de 19 coordonnateurs régionaux qui travaillent auprès des aînés.es, des communautés culturelles et des premières nations ainsi que la création d'une chaire de recherche à l'Université de Sherbrooke pour aider à mieux comprendre cette situation. Elle offre ses plus sincères félicitations à Mme Francine Moreau et M. Léo Fortin, directeur de l'organisme Chez nous de Mercier-Est qui travaillent à supporter les aînés.es 365 jours par année.

À 15 h 34, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le vice-président du conseil cède la parole à la conseillère Suzanne Décarie.

La conseillère Décarie informe l'assemblée de son appui à la présente déclaration mais souligne le refus de l'Administration pour la création d'un Conseil des aînés.es, tel que cela avait été proposé par l'opposition officielle sous forme de motion lors de la séance du conseil municipal, en avril dernier.

Le vice-président du conseil cède la parole au conseiller Dominic Perri.

Le conseiller Perri souligne également son appui à la présente déclaration mais déplore l'absence, dans le présent ordre du jour, d'une déclaration pour souligner le « Mois du patrimoine des Italiens du Canada » décrété par le gouvernement du Canada depuis l'année dernière.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM18 0722

Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020 »

Le leader de la majorité dépose le document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020 », et le conseil en prend acte.

07.07 1176874001

CM18 0723

Dépôt du Rapport Montréal durable

Le leader de la majorité dépose le Rapport Montréal durable, et le conseil en prend acte.

07.08 1186091001

CM18 0724

Dépôt des documents intitulés : « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 »

Le leader de la majorité dépose les documents intitulés : « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09 1177507001

Article 7.10

Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

Le leader de la majorité informe les membres du conseil que l'étude de l'article 7.10 est reportée après le comité plénier prévu pour le dépôt du rapport annuel 2017 de la vérificatrice général étant donné le lien entre ces deux articles.

La proposition est agréée.

---

7 - Déclaration d'intérêts pécuniaires

7.11 Déclaration d'intérêts pécuniaires - Voir l'annexe au procès-verbal.

CM18 0725

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Gestion de la forêt urbaine : poursuivre les efforts pour renforcer la canopée montréalaise »

La conseillère Maja Vodanovic dépose le rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Gestion de la forêt urbaine : poursuivre les efforts pour renforcer la canopée montréalaise », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

À 16 h 01, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

CM18 0726

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Conciliation famille-travail des élu.es : proposition de modifications au Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal (02-039) »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Conciliation famille-travail des élu.es : proposition de modifications au Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal (02-039) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition n'est déposée.

CM18 0727

Déclaration pour le Mois de l'eau

Attendu que le mois de juin est devenu, en 2017, le Mois de l'eau;

Attendu que Montréal s'implique activement en matière de promotion de la santé et du bien-être de ses citoyens et citoyennes par ses politiques municipales, l'aménagement de ses milieux et son offre de services;

Attendu que d'un point de vue de santé, l'eau est le moyen d'hydratation le plus sain et que sa consommation doit être encouragée et facilitée;

Attendu que l'eau de Montréal est sécuritaire, saine et de grande qualité, comme le démontre notamment le prix obtenu à l'automne 2017 par l'usine de production d'eau potable Atwater, qui s'est vue décerner le Prix du public au concours de la meilleure eau municipale du Québec 2017, et les attestations au Programme d'excellence en eau potable (PEXEP) obtenues par cinq des usines de production montréalaises dans le cadre du Symposium sur la gestion de l'eau 2017;

Attendu que Montréal souscrit à une approche axée sur le développement durable;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à éliminer les bouteilles de plastique à usage unique de ses installations;

Attendu que les boissons sucrées seront graduellement interdites dans tous les bâtiments municipaux de la Ville de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal souhaite ajouter des fontaines pour boire dans tous les projets de réaménagements qui s'y prêtent;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Rosannie Filato

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1 - s'engage à entretenir adéquatement les fontaines d'eau existantes;

2 - encourage l'usage de gourdes et contenants réutilisables;

3 - favorise la présence de fontaines d'eau dans l'aménagement de nouveaux espaces publics, en particulier aux abords des places publiques, des parcs, des terrains de jeux et des plateaux sportifs et près des réseaux cyclables ou piétonniers;

4 - rende disponible, dès que possible, une cartographie des endroits où les citoyens peuvent se désaltérer gratuitement, en concordance avec l'objectif poursuivi par le projet J'ai soif de santé dans ma municipalité, lancé notamment par la Coalition québécoise sur la problématique du poids.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe le conseiller Alan DeSousa que le mot « ridicule », utilisé lors de son intervention, figure sur la liste des mots antiparlementaires et lui demande de le retirer, ce dernier s'exécute.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM18 0728

Déclaration pour souligner la Journée des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises

Attendu qu'en 2017, l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé le 27 juin Journée des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises, afin de sensibiliser l'opinion publique à leur importance dans la concrétisation des objectifs de développement durable;

Attendu que ces entreprises sont la source de nombreuses occasions d'emplois et de revenus dans le monde entier et sont reconnues comme un vecteur de développement et de réduction de la pauvreté;

Attendu que les MPME emploient une proportion plus importante de personnes issues de la diversité, de jeunes, de femmes et de personnes provenant de milieux défavorisés;

Attendu que les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises sont primordiales à l'atteinte des objectifs de développement durable, principalement à travers l'innovation, la créativité et l'offre d'un travail décent pour tous;

Attendu que selon le Registre des entreprises, plus de 99 % des entreprises de la région administrative de Montréal sont des PME et plus de 50 % sont des micro-entreprises formées de moins de 4 employés;

Attendu que la Ville de Montréal a récemment adopté sa Stratégie de développement économique 2018-2022, assortie de huit plans d'action - dont un dédié à l'entrepreneuriat et un autre au commerce -, qui visent, notamment, à mieux soutenir les MPME en améliorant l'accompagnement qui leur est offert et en facilitant leur financement;

Attendu que l'Assemblée générale de l'ONU a invité tous les États membres, les organismes des Nations Unies et les organisations internationales et régionales, ainsi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, les universités, les particuliers et les autres parties prenantes concernées, à célébrer cette journée comme il se doit, dans le respect des priorités nationales;

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu :

que la Ville de Montréal célèbre la Journée des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises afin de souligner l'importance de celles-ci au développement économique, durable et social de notre métropole.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande au leader de la majorité, M. François Limoges, de de faire attentions aux termes utilisés et de retirer l'expression « trop large » qu'il a employée pour qualifier l'attitude des membres de l'opposition officielle durant les séances du conseil et ce dernier s'exécute.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 16 h 55, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0729

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro Québec pour le déplacement d'une ligne aérienne de services, en lien avec le projet de la vélorue Saint-André (CG18 0189) dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme maximale de 285 389,52 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro Québec pour le déplacement de la ligne aérienne de service en lien avec le projet de la vélorue Saint-André, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour une somme maximale de 285 389,52 $, taxes incluses, conformément à l'Entente d'évaluation pour travaux majeurs datée du 3 mai 2018;

2 - de ratifier l'Entente de réalisation de travaux majeurs intervenue entre Hydro Québec et la directrice de la Direction des infrastructures, signataire de cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187231052
80.01 (20.01)

CM18 0730

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec CSE Incendie et Sécurité inc. pour la fourniture d'émulsifiant de classe B, Niagara 1-3% Angus - Appel d'offres public 18-16901 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture d'émulsifiant de classe B, Niagara, 1-3% Angus (lot 1);

2 - d'accorder à CSE Incendie et Sécurité inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 521 699,09 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16901 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1182645004
80.01 (20.02)

CM18 0731

Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour l'acquisition des produits NetApp et le renouvellement du contrat de support, pour la période du 1er septembre 2018 au 31 aout 2021, pour une somme maximale de 1 439 524,06 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16807 (3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 322 300 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 162 400 $ de compétence d'agglomération, et un montant de 159 900 $ de compétence locale / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 299 400 $ en 2019, et un ajustement récurrent de 234 900 $ à compter de 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à ESI Technologies inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2021, le contrat pour l'acquisition des produits NetApp et le renouvellement du contrat de support, aux prix de sa soumission, soit pour un somme maximale de 1 439 524,06 $, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 18-16807;

2 - d'autoriser un virement budgétaire de 322 300 $ au net, en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 162 400 $ de compétence d'agglomération et un montant de 159 900 $ de compétence locale, vers le budget de fonctionnement 2018 du Service des technologies de l'information;

3 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 299 400 $ au net, pour 2019, et un ajustement récurrent de 234 900 $ en 2020 et les années subséquentes;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187833004
80.01 (20.03)

CM18 0732

Accorder un soutien financier de 187 000 $ à Moisson Montréal inc. pour la réalisation du projet Optimisation des activités d'approvisionnement et revitalisation de la vie associative, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier de 187 000 $, pour l'année 2018, à Moisson Montréal inc., pour la réalisation du projet Optimisation des activités d'approvisionnement et revitalisation de la vie associative, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187065001
80.01 (20.04)

CM18 0733

Accorder un contrat à IBM Canada ltée pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 274 646,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16587 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, IBM Canada ltée**,** ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 274 646,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16587 ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187833002
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0734

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour la modernisation et l'automatisation de l'usine de filtration de Pointe-Claire, pour une somme maximale de 2 613 512,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10237 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la modernisation et l'automatisation de l'usine de filtration de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 613 512,90 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10237;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187696001
80.01 (20.06)

CM18 0735

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie sur le boulevard Maurice-Duplessis, de la 56e Avenue au boulevard de la Rivière-des-Prairies, de pistes cyclables à divers endroits et de feux de circulation à l'intersection de la rue Saint-Vallier et du Boulevard Rosemont - Dépense totale de 2 748 497,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 258212 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense de 2 748 497,11 $, taxes incluses, pour des travaux de voirie sur le boulevard Maurice-Duplessis, de la 56e Avenue au boulevard de la Rivière-des-Prairies, de pistes cyclables à divers endroits et de feux de circulation à l'intersection de la rue Saint-Vallier et du boulevard Rosemont, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 522 497,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258212 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187231046
80.01 (20.07)

CM18 0736

Accorder un contrat à Manufacturier Sheltec inc. pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières, au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 1 409 571,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6187 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense de 1 409 571,11 $, taxes incluses, pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Manufacturier Sheltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 340 425,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6187;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1181701002
80.01 (20.08)

CM18 0737

Accorder un contrat à 2632-2990 Québec inc. - Les Excavations DDC pour la mise à niveau de la chute d'urgence au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 159 234,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP18024-165274-C (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 2632-2990 Québec inc. - Les Excavations DDC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la mise à niveau de la chute d'urgence au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 234,05 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18006-171246-C;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187526012
80.01 (20.09)

CM18 0738

Autoriser une dépense additionnelle de 747 337,50 $, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geyser inc. (CG17 0092), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 245 589,30 $ à 10 992 926,80 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 747 337,50 $, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geyser inc. (CG17 0092), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 245 589,30 $ à 10 992 926,80 $, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187217001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 17 h 01, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong propose la suspension des travaux jusqu'à 19 h.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 juin 2018
13 h

Séance tenue le lundi 18 juin 2018 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Benoit Langevin, M. Normand Marinacci, M. Luis Miranda et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

---

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
Mme Marie-Claude Lacerte	Mme Valérie Plante	Réaménagement du terrain situé au nord du parc Jeanne-Mance en terrain de balle molle / Une étude a-t-elle été réalisée pour trouver des solutions aux problèmes soulevés **Dépôt de document**

Question de	À	Objet
M. Hans Marotte	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Souhaite une rencontre avec l'Administration pour discuter de la possibilité d'octroyer les prochains contrats de déneigement à l'interne, aux employés.es cols bleus
M. Carlos S. Leschhorn	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Déplore le fait que les voitures du Réseau express métropolitain (REM) auront moins de sièges disponibles – questionne le coût du projet, les tarifs pour les usagers ainsi que l'amélioration du transport collectif avec des voitures qui vont transporter moins d'usagers
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong) (M. Francesco Miele)	Demande à la présidente du conseil de rétablir sa réputation auprès des membres du conseil en faisant la lumière sur les raisons qui ont mené à son expulsion par l'ancien président du conseil, M. Frantz Benjamin.
M. Robert Edgar	Mme Valérie Plante (M. François Limoges) (M. Marvin Rotrand)	Questionne le traitement des plaintes des citoyens concernant le comportement éthique d'un élu – Souhaite connaître la position de M. Marvin Rotrand sur ce sujet
M. Henri Philippe Vasquez	M. Luc Ferrandez (M. Lionel Perez)	Déplore le changement de vocation du terrain de balle molle situé au nord au parc Jeanne-Mance sans consultation des usagers - souhaite être informé des recours possibles pour les citoyens dans un tel cas **Dépôt de document**
M. Robert Girard	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Demande aux membres du conseil de reconsidérer la décision d'adopter le Règlement interdisant les calèches
Mme Corinne Tastayre	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet) (Mme Chantal Rouleau)	Mesures concrètes pour entreprendre des travaux de réfection des 15 kilomètres du boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en améliorant la piste cyclable et en tenant compte des besoins des citoyens / Historique des démarches entreprises en ce sens
M. Brett Watson	Mme Valérie Plante	Déplore le fait de tenir des consultations publiques après l'émission de plaintes par les citoyens dans le projet d'interdiction de la circulation automobile sur le chemin Camillien-Houde et dans celui du changement de vocation du terrain de balle molle dans le parc Jeanne-Mance
M. Louis Langevin	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Les nouveaux propriétaires sont-ils informés que les services offerts par la Ville sont payables en deux versement contrairement aux locataires qui paient ces mêmes services en 12 versements / Souhaite savoir si, dans le cas de non renouvellement, les contrats contiennent des clauses qui dispensent la Ville de payer des frais ou d'encourir des pénalités
M. Nicolas Chevalier	Mme Valérie Plante (M. Éric Allan Caldwell)	Suggestion de procéder à un test climat pour connaître les réels impacts du projet du REM sur l'environnement en ce qui concerne l'utilisation de béton qui est un grand émetteur de carbone - Volonté de conserver le parc nature de l'Anse-à-l'Orme et, de ce fait, revoir le projet d'implantation du REM dans ce secteur **Dépôt de document**

Question de	À	Objet
M. Christophe Grand Jean	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère)	Mesures prévues pour améliorer la sécurité des élèves de l'école Élan située au coin de l'avenue De Lorimier et de la rue Sherbrooke pour la prochaine rentrée scolaire **Dépôt de document**
M. Lino Birri	Mme Valérie Plante (M. François William Croteau) (M. Lionel Perez)	Demande un moratoire sur le projet de piétonisation de la place Shamrock et la réduction de places de stationnement sur l'avenue Casgrain - déplore cette prise de décision sans consultation des clients du marché Jean-Talon / Position de l'opposition officielle dans ce dossier

La présidente du conseil informe l'assemblée et la prochaine personne qu'il s'agit de la troisième et dernière intervention sur le sujet portant sur le changement de vocation du terrain de balle molle situé au nord du parc Jeanne-Mance, conformément à l'article 55 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Mme Marisa Berry	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Déplore la priorisation des espaces verts au détriment des communautés diverses en ce qui concerne le changement de vocation du terrain de balle molle situé au nord au parc Jeanne-Mance – Solution équitable souhaitée au lieu de soulever ses groupes de citoyens les uns contre les autres dans ce dossier

---

À 20 h 01,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Pierre Pagé	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Demande à l'Administration de tenir un processus budgétaire démocratique pour le budget 2019 et de faire une reddition de compte aux citoyens / Mandater le Service des communications de la Ville pour inviter les médias à débattre le point de vue des partis politiques, des experts et des citoyens à cet effet

La présidente du conseil informe l'assemblée et la prochaine personne qu'il s'agit également de la troisième et dernière intervention sur le sujet portant sur le projet d'un Réseau express métropolitain (REM), conformément à l'article 55 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Mme Marie-Claude Mayeres	Mme Valérie Plante	Engagement de l'Administration à répondre aux questionnements soulevés en regard du REM dans la lettre qui lui est adressée et qui est déposée séance tenante / Demande à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, d'organiser une rencontre avec les membres de l'organisme Trainsparence **Dépôt de document**
Mme Juliette Anne Patterson	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Évaluation des impacts de l'adoption du Règlement interdisant les calèches sur le patrimoine montréalais et sur la relation des citoyens avec les chevaux – Échéancier pour concrétiser le partenariat entre la Ville de Montréal et les propriétaires du Horse Palace

Question de	À	Objet
Mme Florence Masbourian	M. François Limoges (M. François William Croteau)	Déplore la piétonisation de la place Shamrock et la réduction de places de stationnement sur l'avenue Casgrain, ce qui nuit à la fluidité de la circulation dans le cas des livraisons. Déplore aussi les problèmes d'accessibilité universelle pour les gens à mobilité réduite / Problèmes également soulevés par l'occupation, par une clientèle pressée en quête de stationnement, des quais de débarquement des marchandises
Mme Shane Johnston	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne-Lalonde)	Suggère l'abolition des séances de consultations publiques si les recommandations faites par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) ne sont pas prises en compte par l'Administration / Souhait exprimé pour démocratiser la Ville de Montréal en établissant des tables de concertation avec les citoyens sur les grands débats tel que le budget, comme c'est le cas dans certaines grandes villes
Mme Cristina Birri	M. François William Croteau)	Rendre public le sondage effectué auprès des commerçants sur le projet de piétonisation de la place Shamrock et sur la réduction des places de stationnements sur l'avenue Casgrain dans le secteur du marché Jean-Talon – justifications des travaux effectués à la suite du résultat du sondage qui faisait pourtant état d'une forte désapprobation de ce projet par 83 % des commerçants

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 31.

À 20 h 32, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 50.01 tout de suite après la période de questions des citoyens, tel qu'il a été convenu en début de séance, afin de faire coïncider son étude avec la présence au balcon de M. Serge Lamontagne pour sa nomination à titre de directeur général de la Ville de Montréal.

CM18 0739

Nomination de M. Serge Lamontagne à titre de directeur général de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 juin 2018 par sa résolution CE18 1124;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la nomination de M. Serge Lamontagne, à titre de directeur général de la Ville de Montréal, pour une durée indéterminée, à compter du 23 juillet 2018.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose copie d'une lettre adressée au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais en date du 4 avril 2018 portant sur les critères de sélection du nouveau directeur général.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1184506003

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, donne la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, première personne inscrite sur la liste des membres souhaitant intervenir sur les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) réunis juste avant la levée de la séance, à 17 h.

CM18 0740

Autoriser une dépense additionnelle de 297 276,46 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service de sécurité incendie (0213) situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG17 0335), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 379 179,81 $ à 3 676 456,27 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 297 276,46 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection du mur de soutènement et travaux divers au Quartier Général du Service de sécurité incendie (0213) situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG17 0335), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 379 179,81 $ à 3 676 456,27 $, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185350002
80.01 (20.11)

CM18 0741

Autoriser une dépense additionnelle de 160 827,03 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise à niveau des huit moteurs synchrones de relèvement des eaux usées à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Moteurs Électriques Laval ltée (CG16 0304), majorant ainsi le montant total du contrat de 813 747,06 $ à 974 574,09 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 160 827,03 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise à niveau des huit moteurs synchrones de relèvement des eaux usées à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Moteurs Électriques Laval ltée (CG16 0304), majorant ainsi le montant total du contrat de 813 747,06 $ à 974 574,09 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187526013
80.01 (20.12)

CM18 0742

Résilier pour cause, sans compensation financière, le contrat 321701 accordé à Sade Canada inc. (CG17 0271), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier pour cause, sans compensation financière, le contrat 321701 accordé à Sade Canada inc. (CG17 0271), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1185249002
80.01 (20.13)

CM18 0743

Accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP inc. pour la réalisation d'un avant-projet définitif (APD) pour le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (projet Turcot) - Dépense totale de 585 740,14 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16897 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense de 585 740,14 $, taxes incluses, pour la réalisation d'un avant-projet définitif (APD) pour le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (projet Turcot), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 509 339,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16897;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1181019001
80.01 (20.14)

CM18 0744

Autoriser une dépense maximale de 122 705,51 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de construction d'une passerelle multifonctionnelle sur la rue Sainte-Marguerite, afin de réaliser des plans et devis pour les travaux de construction des murs de soutènement temporaires près du pont ferroviaire en lien avec les travaux de la nouvelle passerelle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense maximale de 122 705,51 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de construction d'une passerelle multifonctionnelle sur la rue Sainte-Marguerite, afin de réaliser des plans et devis pour les travaux de construction des murs de soutènement temporaires près du pont ferroviaire, en lien avec les travaux de la nouvelle passerelle;

2 - d'autoriser le directeur du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports à signer la lettre d'autorisation budgétaire à cet effet, pour et au nom de la Ville de Montréal;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1188003001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0745

Accorder un contrat à AXOR Experts-Conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 536 933,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16667 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à AXOR Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 536 933,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16667;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187526014
80.01 (20.16)

CM18 0746

Autoriser une dépense additionnelle de 6 898 500 $, taxes incluses, pour les travaux dans le cadre de l'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, concernant le projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame, majorant ainsi le montant total de l'entente de 20 120 625 $ à 27 019 125 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 6 898 500 $, taxes incluses, pour les travaux concernant le projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame, dans le cadre de l'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec (CG15 0480), majorant ainsi le montant total de l'entente de 20 120 625 $ à 27 019 125 $, taxes incluses;

2 - d'approuver le projet d'Addenda no 1 entre le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal à cet effet;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187287003
80.01 (20.17)

CM18 0747

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à Développement économique Saint-Laurent (DESTL) afin d'appuyer la mise en œuvre du Centre d'expertise industrielle de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à Développement économique Saint-Laurent afin d'appuyer la mise en œuvre du Centre d'expertise industrielle de Montréal;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1184300002
80.01 (20.18)

CM18 0748

Accorder un contrat à Centre de tri Mélimax inc., pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 338 567,51 $, taxes incluses / Autoriser une demande de budget additionnel de 181 664,64 $, taxes nettes - Appel d'offres public 18-16879 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Centre de tri Mélimax inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié pour 5 territoires, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 338 567,51 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16879 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de l'environnement d'un budget additionnel de 119 951 $ en 2019 et de 61 714 $ en 2020, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de retourner ce dossier au comité exécutif afin de bénéficier, par un retour en appel d'offres du présent contrat, des effets de l'adoption du règlement inscrit à l'article 42.16 en ce qui a trait à l'élimination des périodes de stockage du bois trié.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, propose au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, de reformuler sa proposition et laisser le conseiller Jean-François Parenteau apporter des éléments de réponse.

Un débat restreint s'engage.

Le leader adjoint de l'opposition officielle retire sa proposition de retour au comité exécutif.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

80.01 1185308001 (20.19)

CM18 0749

Accorder deux contrats aux firmes Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. (lot 1 : 4 922 826,22 $, taxes incluses) et Fortier Auto (Montréal) ltée (lot 5 : 1 051 469,37 $, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments - Dépense totale de 5 974 295,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16705 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments, aux prix de leur soumission, soit pour les lots et les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16705 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	Lot 1 110 camionnettes	4 922 826,22 $
Fortier Auto (Montréal) ltée	Lot 5 30 véhicules utilitaires/multisegments	1 051 469,37 $

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1184922007
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0750

Autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44 $, taxes incluses, pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, dans le cadre du contrat accordé à Koncas Recyclage (CG14 0587), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 045 038,60 $ à 7 647 361,04 $, taxes incluses

La conseillère Suzie Miron déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44 $, taxes incluses, pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de CRD et encombrants pour les territoires de l'agglomération et les écocentres dans le cadre du contrat accordé à Koncas Recyclage (CG14 0587), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 045 038,60 $ à 7 647 361,04 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1187075002
80.01 (20.21)

CM18 0751

Autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 $, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 $ à 18 941 871,99 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 $, taxes incluses, pour compléter l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est;

2 - d'accorder à Construction Socam ltée (CG17 0363) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 $ à 18 941 871,99 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187541003
80.01 (20.22)

CM18 0752

Accorder un contrat à Dimco DL inc. pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches (contrat 2018), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 965 474,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 305402 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense de 5 965 474,75 $, taxes incluses, pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Dimco DL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 691 485,79 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 305402;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187000003
80.01 (20.23)

CM18 0753

Majorer de 150 000 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Maçonnerie Rainville et Frères inc. (CG17 0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 600 000 $ à 2 750 000 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de majorer de 150 000 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Maçonnerie Rainville et Frères inc. (CG17 0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 600 000 $ à 2 750 000 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187936016
80.01 (20.24)

CM18 0754

Autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18 $, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain et entériner l'entente y afférente entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18 $, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain;

2 - d'approuver le projet d'entente y afférente entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1186310002
80.01 (20.25)

À 21 h 29, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0755

Approuver un projet d'acte en vertu duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne, cèdent, gratuitement, à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les lots 2 161 335, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464 et 2 161 591 (Immeuble), 2 161 336 et 2 161 590 (parcs) et 2 162 401, 2 162 409 (rue), 2 162 392, 2 162 509 (rue), 2 162 487 (rue), 2 162 414 (rue), 2 338 324 (rue), 2 162 507 (rue) tous du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, le tout aux conditions et stipulations y mentionnées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte en vertu duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne, cèdent gratuitement à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les lots 2 161 335, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464 et 2 161 591 (Immeuble), 2 161 336 et 2 161 590 (parcs) et 2 162 401, 2 162 409 (rue), 2 162 392, 2 162 509 (rue), 2 162 487 (rue), 2 162 414 (rue), 2 338 324 (rue), 2 162 507 (rue) tous du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

1183867001
80.01 (20.26)

CM18 0756

Approuver le projet de convention modifié (CG18 0175) entre la Ville et la Fondation du startup de Montréal, pour un soutien financier de 1 350 000 $ (sur 3 années) visant à appuyer son plan de croissance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le nouveau projet de convention entre la Ville et la Fondation du startup de Montréal (CG18 0175), accordant un soutien financier de 1 350 000 $, pour une durée de 3 ans, afin d'appuyer son plan de croissance;

2- d'abroger, en conséquence, le point 2 de la résolution CG18 0175.

Adopté à l'unanimité.

1187511002
80.01 (20.27)

CM18 0757

Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. un local, pour une période de 3 ans et 9 mois à compter du 1er avril 2020, d'une superficie de 19 672 pieds carrés, au 4e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, pour une dépense totale de 1 515 115,37 $, taxes incluses, pour les activités du Service de l'approvisionnement (bureau de poste) et afin d'accueillir temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal durant le projet majeur de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Autoriser une dépense de 1 011 013,27 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement pour les archives et les contingences payables à 3928446 Canada inc. / Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. un local, pour une période de 3 ans et 9 mois à compter du 1er avril 2020, d'une superficie de 19 672 pieds carrés, au 4e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, pour une dépense totale de 1 515 115,37 $, taxes incluses, pour les activités du Service de l'approvisionnement (bureau de poste) et pour accueillir temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal durant le projet majeur de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2 - d'autoriser la dépense de 1 011 013,27 $ taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payable à la compagnie 3928446 Canada inc.;

3 - d'ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185323001
80.01 (20.28)

CM18 0758

Accorder un soutien financier de 300 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour le projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier de 300 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184005002
80.01 (20.29)

CM18 0759

Accorder un soutien financier maximal de 430 000 $ à Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Série Mondiale de Triathlon (WTS) à Montréal en 2018 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de 430 000 $ vers le Service de la diversité sociale et des sports / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier maximal de 430 000 $ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de triathlon (WTS) de l'ITU 2018 à Montréal;

2 - d'autoriser un virement budgétaire de 430 000 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2018;

3 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et Triathlon International de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187307001
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0760

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Technologies Pure Canada ltd pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16724 (2 soum. - 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 3 471 575,27 $, taxes incluses, pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Technologies Pure Canada ltd, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour les services professionnels requis à cette fin, pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 3 155 977,52 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16724;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1186277001
80.01 (20.31)

CM18 0761

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Englobe Corp. (1 731 740,80 $), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 $) et Golder Associés ltée (1 102 391,80 $) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 $, taxes incluses, pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 18-16859 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de services professionnels afin de réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville;

3 - d'accorder aux quatre firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats requis à cette fin pour les lots et les sommes maximales inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16859;

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
Englobe Corp.	1 731 740,80 $	1
Les Consultants S.M. inc.	1 511 685,21 $	2
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 332 052,06 $	3
Golder Associés ltée	1 102 391,80 $	4

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1183855001
80.01 (20.32)

CM18 0762

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec Eurovia Québec Grands Projets inc., pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal;

3 - d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10259;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187910001
80.01 (20.33)

CM18 0763

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder des contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., RCI Environ. Div. WM Québec inc., pour des durées de 58, 59 et 60 mois - Dépense totale de 71 178 854 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16439 (12 soum.) / Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des territoires, pour une période de 58, 59 et 60 mois, les services d'élimination des matières résiduelles (marqué *), ou de collecte / transport / élimination, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales et le nombre de mois indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16439 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	**Territoires**	**Nombre de mois**	**Montant (taxe incluses)**
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville contrat 1 (matières résiduelles)	59	12 750 799 $
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville contrat 2 (matières résiduelles)	59	12 554 849 $
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension contrat 2 (matières résiduelles)	60	13 627 093 $
	Tonnages		
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval) *	137 300	58	6 641 800 $
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil) *	91 700	58	4 764 679 $
Recyclage Notre-Dame inc. *	498 250	58	20 839 634 $
			71 178 854 $

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4 - d'ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme suit : de 584 919 $ en 2020, de 829 295 $ en 2021, de 1 308 107 $ en 2022 et de 1 427 919 $ en 2023.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1180695001
80.01 (20.34)

CM18 0764

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Labo SM inc. (4 449 475,01 $), Solmatech inc. (4 253 615,10 $), Englobe Corp. (3 550 715,44 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867 $), GHD Consultants ltée (2 622 694,73 $) et Groupe ABS inc. (2 456 872,03 $) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public 18-16621 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure six ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements ;

3 - d'approuver les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les contrats 1 à 5 et par lequel la seule firme soumissionnaire pour le contrat 6, soit le Groupe ABS inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16621 ;

Firme	**Somme maximale**	**Contrat**
Labo SM inc.	4 449 475,01 $	1
Solmatech inc.	4 253 615,10 $	2
Englobe Corp.	3 550 715,44 $	3
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	3 649 867,00 $	4
GHD Consultants ltée	2 622 694,73 $	5
Groupe ABS inc.	2 456 872,03 $	6

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1183855003
80.01 (20.35)

À 21 h 49, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) et 80.01 (20.37) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0765

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10262 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 4 506 569,30 $, taxes incluses, pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue des Érables, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 291 970,76 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10262;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187908001
80.01 (20.36)

CM18 0766

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour des services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16742 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à Environnement Viridis inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16742;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187526010
80.01 (20.37)

À 22 h 02, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 19 juin 2018, à 9 h 30.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 juin 2018
13 h

Séance tenue le mardi 19 juin 2018 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Frantz Benjamin, M. Peter McQueen et M. Marvin Rotrand.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Luis Miranda et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement et déclare la séance ouverte.

---

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. Francesco Miele)	Raisons justifiant son expulsion par l'ancien président du conseil, M. Frantz Benjamin – déplore le traitement injuste dont il affirme être l'objet et le manque de neutralité des membres du conseil

Question de	À	Objet
M. Robert Edgar	M. Lionel Perez	Souhaite connaître la position du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, relativement aux insinuations formulées la veille par le conseiller Rotrand concernant des messages diffamatoires que le citoyen aurait diffusés sur Twitter / Le citoyen aimerait qu'on lui donne une définition « légale » de ce qu'est un message diffamatoire

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 9 h 39.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Dans le cadre de la fermeture du chemin Camillien-Houde, demande à l'Administration de donner suite à la recommandation du rapport du Bureau du coroner à la suite du décès de Clément Ouimet, et de mettre en place des mesures concrètes de sécurité avant la fin du projet pilote afin de mieux protéger les cyclistes
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Engagement pour que des mesures soient prises afin d'atteindre l'objectif visé de réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES) de 35 % d'ici 2020 pour améliorer la qualité de l'air, dans le cadre de la signature de la Charte de Chicago sur le climat lors de la Conférence annuelle de la coalition C-40
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante	Engagement de l'Administration d'informer les membres du conseil des suites qui ont été données aux 30 recommandations de la Commission sur les transports pour mettre en place des mesures de sécurité pour éviter des décès inutiles de cyclistes – Établir un échéancier pour mettre en place ces mesures
M.Giovani Rapanna	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Informer les membres du conseil sous forme d'un rapport, des objectifs, du déroulement, du coût, de la formation, de la délégation et des retombées de la mission économique de la mairesse au Japon

---

À 9 h 56,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est agréée.

Question de	À	Objet
M.Giovani Rapanna	Mme Valérie Plante	Demande à l'Administration de faire preuve de transparence dans le cas de déplacements des membres du comité exécutif
M. Robert Guay	M. Benoit Dorais	Mesures concrètes pour réparer les injustices que subissent certains employés municipaux à cause de la loi 15 qui soustrait les policiers de cotiser à part égale, comme tous les employés municipaux, à leur régime de retraite – Impacts de cette loi sur la gestion des fonds publics

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 01.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la poursuite de l'ordre du jour.

Article 7.04 (suite) – Tenue d'un comité plénier pour l'étude du rapport

Dépôt du rapport annuel 2017 de la vérificatrice générale de la Ville

À 10 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du rapport annuel de la vérificatrice générale pour une période de 90 minutes, et qu'il désigne Mme Manon Barbe pour agir à titre de présidente du comité plénier. La vérificatrice générale disposera de 30 minutes pour sa présentation. Le temps de parole des membres sera reparti comme suit :

- Projet Montréal - 30 minutes;
- Ensemble Montréal - 22 minutes;
- Autres élus - 8 minutes

À 10 h 02, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 12, Mme Manon Barbe déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à la vérificatrice générale, Mme Michèle Galipeau, ainsi qu'à ses collaborateurs M. Robert Duquette, M. François Arbez et Mme France Lessard. Elle invite la vérificatrice générale à débuter sa présentation.

Mme Galipeau procède à la présentation du rapport, suivie par les interventions des membres du conseil.

À 11 h 35, Mme Barbe indique la levée du comité plénier.

À 11 h 40, le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil invite la présidente du comité plénier à faire son rapport. La conseillère Barbe indique que le comité plénier a siégé 82 minutes et qu'il y a eu 11 membres qui ont pris la parole dans le cadre de 13 interventions réparties comme suit :

- Projet Montréal – 8 interventions;
- Ensemble Montréal – 4 interventions;

- Autres élus – 1 intervention

La présidente du comité plénier rapporte que les travaux se sont déroulés correctement et remercie tous les intervenants.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil demande à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, de retirer le mot « pitoyable » utilisé lors de son intervention et cette dernière s'exécute.

_____

Le débat se poursuit.

_____

7.04

_____

À 11 h 42, le leader de la majorité appelle l'article 7.10 tout de suite après le comité plénier sur le dépôt du rapport annuel 2017 de la vérificatrice général, tel qu'il a été convenu à l'appel du point lors de la séance d'hier après-midi, étant donné le lien entre ces deux articles.

_____

CM18 0767

Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

Le leader de la majorité dépose le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents, et le conseil en prend acte.

07.10 1183570003

_____

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

_____

CM18 0768

Autoriser une dépense maximale de 3 246 128,06 $, taxes incluses, en remboursement à la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest (SCINDO), selon le bail conclu avec la Ville de Montréal (CG06 0171), pour les travaux d'aménagement d'espaces de bureau, et ce, dans le cadre du projet de regroupement des effectifs du 311

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense maximale de 1 755 746 $, taxes incluses, en remboursement à la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest (SCINDO), selon le bail conclu avec la Ville de Montréal, pour les travaux d'aménagement d'espaces de bureau, dans le cadre du projet de regroupement des effectifs du 311;

2 - d'autoriser une dépense maximale de 1 490 382,06 $ pour les dépenses incidentes liées au projet qui seront utilisées conformément aux règles de délégation;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175892001
80.01 (30.01)

CM18 0769

Autoriser une dépense de 57 440,48 $, taxes incluses, en remboursement à la Cité de Dorval du coût des travaux pour le remplacement d'une vanne existante de 450 mm du réseau d'aqueduc principal, située à l'intersection des rues O'Connell et Michel-Jasmin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense de 57 440,48 $, taxes incluses, en remboursement à la Cité de Dorval du coût des travaux pour le remplacement d'une vanne existante de 450 mm du réseau d'aqueduc principal, située à l'intersection des rues O'Connell et Michel-Jasmin ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1183276001
80.01 (30.02)

CM18 0770

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 5,25 M$ pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M$ pour la période du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018;

2 - d'autoriser la réception d'un soutien financier de 5,25 M$ provenant du MTESS;

3 - d'approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 5,25 M$, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

4 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'entente;

5 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1183220001
80.01 (30.03)

CM18 0771

Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 au montant de 4 171 362 $, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire de 2 085 681 $ pour les années 2017 et 2018 en provenance du Fonds de développement des territoires / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2019 au montant de 2 085 681 $, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire en provenance du même Fonds / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 équivalent à la somme additionnelle de 489 999 $ et, pour l'année 2019, au montant qui sera autorisé par le MAMOT, en provenance du même Fonds / Adopter, en réponse aux modalités de l'Entente 2015-2020 relative au Fonds, des priorités d'intervention et de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour les années 2016-2017 et 2017-2018

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 au montant de 4 171 362 $, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire de 2 085 681 $ pour les années 2017 et 2018 en provenance du Fonds de développement des territoires;

2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2019 au montant de 2 085 681 $, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire en provenance du même Fonds;

3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 équivalent à la somme additionnelle de 489 999 $ et, pour l'année 2019, d'un montant qui sera autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), en provenance du même Fonds;

4 - d'adopter, en réponse aux modalités de l'Entente 2015-2020 relative au Fonds, des priorités d'intervention et de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour les années 2016-2017 et 2017-2018.

Adopté à l'unanimité.

1180191003
80.01 (30.04)

Article 80.01 (30.05)

Avis au ministre de la Sécurité publique en vertu de l'article 110 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Le leader de la majorité, M. François Limoges retire le point 80.01 (30.05) conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.06) à 80.01 (30.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0772

Prendre acte de la modification des aspects financiers et de l'obtention d'un certificat du trésorier, dans le cadre de l'entente cadre conclue avec Logistik Unicorp inc. (CG18 0063) pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle des services de la sécurité publique - Autoriser une dépense de 1 141 564 $ pour les frais d'implantation à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre acte de la modification des aspects financiers du sommaire décisionnel et de l'obtention d'un certificat du trésorier, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Logistik Unicorp inc. (CG18 0063) pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de sécurité publique;

2 - d'autoriser la dépense des frais d'implantation et d'imputer cette dépense d'investissement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de l'approvisionnement pour l'année 2019 et les années subséquentes, soit de 1 889 775 $ au budget de fonctionnement et d'imputer la dépense des frais de gestion conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177811002
80.01 (30.06)

CM18 0773

Approuver le Rapport d'activités 2016-2017 modifié et le Rapport d'activités 2017-2018 relatif au Fonds de développement des territoires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le Rapport annuel d'activités 2016-2017 modifié et le Rapport annuel d'activités 2017-2018 relatifs au Fonds de développement des territoires;

2 - de transmettre ces rapports au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

3 - d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre les rapports disponibles sur le site Internet de la Ville pour le bénéfice de la population.

Adopté à l'unanimité.

1185175002
80.01 (30.07)

CM18 0774

Adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est (RCG 18-015) afin de réduire à 25 000 000 $ le montant de l'emprunt initialement autorisé

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de modifier le titre du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est » par le remplacement du montant de « 46 000 000 $ » par « 25 000 000 $ »;

2 - de modifier l'article 1 de ce règlement par le remplacement du montant de « 46 000 000 $ » par « 25 000 000 $ ».

Adopté à l'unanimité.

1187782001
80.01 (30.08)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0775

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 $ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 $ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1181081003
80.01 (42.01)

CM18 0776

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1181081006
80.01 (42.02)

CM18 0777

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1181081008
80.01 (42.03)

CM18 0778

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 $ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 $ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1181081010
80.01 (42.04)

CM18 0779

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou ».

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose, pour le bénéfice des membres, une lettre qui lui a été adressée par le président du Groupe C. Laganière, accompagnée de plans, relative à leur projet de réhabilitation et de développement immobilier des terrains de l'ancienne raffinerie de Shell Canada acquis par le Groupe Laganière en 2017 vs le projet du parc nature du Bois d'Anjou proposé par la Ville.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande au conseiller Ferrandez de retirer l'expression « en catimini » qu'il a employée durant son intervention, puisque celle-ci fait partie des mots antiparlementaires. Le conseiller Ferrandez s'exécute.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Andrée Hénault

80.01 1180592001 (42.05)

1180592001
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) et 80.01 (42.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (42.06)

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d’adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d’agglomération sur la gestion contractuelle »;

2- d’adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d’agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d’agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle ».

Un débat s'engage.

À 12 h 26, le conseil suspend ses travaux.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 juin 2018
13 h

Séance tenue le mardi 19 juin 2018 – 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Frantz Benjamin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Luis Miranda et Mme Marie-Josée Parent.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION DU CONSEILLER PEREZ ET DE LA CONSEILLÈRE KARINE BOIVIN-ROY DE RETROURNER L'ARTICLE 30.06 AU COMITÉ EXÉCUTIF POUR PLUS AMPLES ÉTUDE :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Luis Miranda, Mme Marie-Josée Parent et Mme Chantal Rossi.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 30.06 :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Luc Ferrandez, M. Luis Miranda, Mme Marie-Josée Parent, Mme Chantal Rossi et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.05 :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Luis Miranda, Mme Sue Montgomery, Mme Marie-Josée Parent, M. Jocelyn Pauzé, Mme Chantal Rossi et Mme Anne-Marie Sigouin.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

À 14 h 06, le conseil reprend ses travaux sous la présidence du vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

CM18 0780 – Article 80.01 (42.06) - (Suite)

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle

---

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Dominic Perri

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin que l'avant dernier alinéa de la section intitulée : « 3. Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle » à la page 9 du sommaire décisionnel du présent dossier soit remplacé par le suivant :

- « Il sera recommandé que le comité exécutif délègue ensuite de tels pouvoirs au Directeur général de la Ville parce qu'il est souvent primordial que les décisions se prennent rapidement pour des raisons d'ordre opérationnel. Toutefois, et nonobstant les mesures de reddition de comptes mensuelle prévues en vertu de l'article 4 du Règlement RCE 02-004, vu l'importance de cette décision et dans une perspective de transparence, il est convenu que chaque fois que le Directeur général exerce ce pouvoir, il déposera un rapport expliquant le contexte et le justificatif de cette décision qui sera déposé lors de la prochaine séance du comité exécutif ».

À 14 h 08, le conseil suspend ses travaux afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et du conseiller Perri.

À 14 h 10, le conseil reprend ses travaux. Le chef de l'opposition officielle indique que si l'amendement proposé et les autres amendements à venir en regard de ce dossier sont adoptés, il souhaite que ceux-ci soient intégrés pareillement au dossier inscrit à l'article 42.22 du conseil municipal. Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration est prête à accepter la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et du conseiller Perri.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement.

Il est proposé par M. Richard Deschamps

appuyé par M. Lionel Perez

d'apporter un sous-amendement à la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller Perri afin d'ajouter à la fin de la proposition la phrase suivante :

- « Ce rapport devra également être déposé au conseil municipal et, le cas échéant, au conseil d'agglomération lors de leurs assemblées régulières qui suivent son dépôt au comité exécutif ».

Le vice-président du conseil juge la proposition de sous-amendement du conseiller Deschamps et du chef de l'opposition officielle recevable et elle est agréée.

_____

Un débat s'engage sur l'article 80.01 (42.06), tel qu'amendé.

_____

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia Lattanzio

d'apporter un deuxième amendement à l'article 80.01 (42.06), tel qu'amendé, afin d'ajouter un article 24.1 au projet de Règlement sur la gestion contractuelle qui se lit comme suit :

- « 24.1 La Ville peut déclarer inadmissible une personne qui fait l'objet d'une poursuite judiciaire de la part de la Ville dans le but de récupérer des sommes en lien avec des allégations de collusion ou de corruption en vertu de la *Loi visant principalement la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre des contrats publics* (RLRQ, chapitre R-2.2.0.0.3) ».

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration n'est pas en faveur de la deuxième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio.

_____

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio.

_____

Le chef de l'opposition officielle utilise son droit de réplique sur la deuxième proposition d'amendement.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur la deuxième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio.

Le vice-président du conseil met aux voix la deuxième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 19
Contre : 36

Le vice-président du conseil déclare la deuxième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio rejetée à la majorité des voix.

_____

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (42.06), tel qu'amendé.

_____

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter un troisième amendement à l'article 80.01 (42.06), tel qu'amendé afin d'ajouter également un troisième résolu à la recommandation du présent dossier qui se lit comme suit :

- « 3. Qu'une reddition de comptes pour les actes posés en vertu des disposition prévoyant l'utilisation du budget alloué aux contingences (articles 19 et 20 du projet de Règlement sur la gestion contractuelle) soit soumise au conseil municipal et au conseil d'agglomération sur une base annuelle ».

et que soit également ajouté à la page 9 du sommaire décisionnel du présent dossier, à la fin de la section intitulée « L'opérationnalisation des mesures contenues dans la RGC, le texte suivant :

- « Une reddition de comptes pour les actes posés en vertu des dispositions prévoyant l'utilisation du budget alloué aux contingences (articles 19 et 20 du Règlement sur la gestion contractuelle) sera faite par le dépôt d'un rapport annuel au conseil municipal et au conseil d'agglomération détaillant les informations suivantes dans un tableau :

    - Instance décisionnelle du contrat et le numéro de la résolution adoptant le contrat;
    - Numéro du sommaire décisionnel des instances ou du bon de commande pour un contrat octroyé par un fonctionnaire;
    - Numéro de l'appel d'offres/contrat;
    - Date d'octroi du contrat par l'instance décisionnelle ou par le fonctionnaire;
    - Montant du contrat total;
    - Montant des contingences autorisées;
    - Nom de l'adjudicataire et son numéro d'entreprise du Québec (NEQ);
    - Montant des contingences utilisées;
    - Pourcentage d'augmentation du budget des contingences;
    - Nature de l'utilisation des contingences utilisées, soit une : modification, une variation des quantités ou une augmentation d'honoraires rémunérés à pourcentage ».

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration est en faveur de la troisième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et de la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy.

Le vice-président du conseil déclare que la troisième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la première leader adjointe de l'opposition officielle recevable et elle est agréée.

Le chef de l'opposition officielle réitère sa demande à ce que les amendements apportés à l'article sous étude soient reconduits à l'article 42.22 inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal puisque l'objet de ce dossier porte sur le même sujet.

_____

Un débat se poursuit sur l'article 80.01 (42.06), tel qu'amendé.

_____

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un quatrième amendement à l'article 80.01 (42.06), tel qu'amendé, afin de remplacer la définition de « personne liée » dans le projet de Règlement sur la gestion contractuelle, à l'article 1, alinéa 9^{o} par la suivante :

- « 9^{o} « personne liée » :

    a) une personne physique unie par les liens du sang (ascendant et descendants linéaires, enfants, petits-enfants, parent et grands-parents), du mariage, de l'union de fait ou de l'adoption à une personne physique qui a contrevenu au présent règlement;

b) une personne morale pour laquelle la personne physique qui a contrevenu au présent règlement est administratrice, dirigeante ou détentrice d'actions du capital qui lui confèrent le contrôle, directement ou indirectement, de la personne morale;
c) une personne physique qui a contrevenu au présent règlement qui est membre d'un groupe lié qui contrôle, directement ou indirectement, une personne morale;
d) toute personne liée à une personne visée au sous-alinéa (b) ou (c); ou
e) une société en nom collectif, en commandite ou en participation pour laquelle la personne physique qui a contrevenu au présent règlement est associée ou dirigeante ».

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration n'est pas d'accord avec la quatrième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle utilise son droit de réplique sur la quatrième proposition d'amendement.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur la quatrième proposition du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle.

Le vice-président du conseil met aux voix la quatrième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 20
Contre : 38

Le vice-président déclare la quatrième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle rejetée à la majorité des voix.

Le conseiller Richard Deschamps soulève une question de règlement pour demander au vice-président du conseil de signifier aux membres du conseil de respecter l'article 111 *du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) qui stipule que : « Personne ne peut entrer ou sortir de la salle du conseil pendant que le greffier procède à l'appel nominal et qu'il enregistre le vote. Le vice-président du conseil remercie le conseiller Deschamps pour le rappel et l'assure que cette procédure sera respectée.

———————

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (42.06), tel qu'amendé.

———————

À 14 h 32, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, exerce son droit de réplique pour l'article 80.01 (42.06), tel qu'amendé, et informe le conseil qu'il prend bonne note de la suggestion du chef de l'opposition officielle de travailler en amont avec les membres du conseil pour les prochains dossiers de ce genre. Il poursuit et indique que les amendements apportés à ce dossier seront reflétés également à l'article 42.22 du conseil municipal afin d'être conséquent puisque cet article du conseil traite du même sujet que celui sous étude.

La première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy, exprime le souhait de commenter les propos du président du comité exécutif ce que la présidente du conseil ne permet pas car le président du comité exécutif a donné la réplique sur l'article 80.01 (42.06) ce qui met fin au débat. La première leader adjointe de l'opposition officielle poursuit et indique que sera une question de privilège sur les propos du président du comité exécutif qui a déploré, lors son droit de réplique, la demande de dernière minute de l'opposition officielle. Elle poursuit et indique que les questionnements ont été transmis au responsable du dossier au comité exécutif depuis le 5 juin dernier et que si l'opposition officielle avait eu une réponse dès cette date, ce débat aurait pu être évité. La présidente du conseil informe la première leader adjointe de l'opposition officielle qu'elle a bien compris son point et précise que les membres ont effectivement le droit d'apporter des amendements au moment choisi. La présidente du conseil informe cette dernière qu'elle ne reconnait pas sa question de privilège tout en enjoignant les membres à une plus grande collaboration.

La présidente du conseil met aux voix l'article 80.01 (42.06), tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1184990002
80.01 (42.06)

CM18 0781

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024) ».

Adopté à l'unanimité.

1183599005
80.01 (42.07)

CM18 0782

Approuver le nouveau contrat de travail à durée indéterminée de M. André Poisson comme directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, à compter de la décision des instances

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le nouveau contrat de travail à durée indéterminée de M. André Poisson, à titre de directeur général du Bureau du taxi de Montréal, dans la classe salariale FM10, à compter de la signature de la décision des instances.

Adopté à l'unanimité.

1187785001
80.01 (50.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (51.01) et 80.01 (51.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0783

Approuver la nomination de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et de M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et de M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

1182577008
80.01 (51.01)

CM18 0784

Approuver la nomination de monsieur Patrice Langlois, membre au Comité technique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination, à compter du 21 juin 2018 jusqu'à janvier 2019, de monsieur Patrice Langlois, directeur adjoint à la Gestion du territoire de la Ville de Pointe-Claire, à titre de membre du comité technique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), en remplacement de M Daniel Verner.

Adopté à l'unanimité.

1185075004
80.01 (51.02)

CM18 0785

Approuver le renouvellement, pour une période de trois ans, des mandats de M. Robert Petrelli, de Mme Danielle Thiboutot et de Mme Debbie Chiaro à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance; approuver la nomination de M. Pierre Bouchard à titre de membre du conseil d'administration des Habitations Jeanne-Mance (HJM); désigner M. Robert Petrelli au poste de président du conseil d'administration et Mme Danielle Thiboutot au poste de vice-présidence

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le renouvellement, pour une période de trois ans, des mandats de M. Robert Petrelli, de Mme Danielle Thiboutot et de Mme Debbie Chiaro à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance;

2 - d'approuver la nomination de M. Pierre Bouchard à titre de membre du conseil d'administration de ladite corporation;

3 - de désigner M. Robert Petrelli au poste de président du conseil d'administration et Mme Danielle Thiboutot au poste de vice-présidente, de ladite corporation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1181681001
80.01 (51.03)

CM18 0786

Nomination de M. Yves Gauthier membre indépendant du comité de vérification élargi de la ville de Montréal, en remplacement de M. Joseph Nammour, et le désigner comme vice-président

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur Yves Gauthier membre indépendant du comité de vérification élargi, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et de le désigner vice-président de ce comité.

Adopté à l'unanimité.

1185330002
80.01 (51.04)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0787

Accorder un contrat de gré à gré à 8D Technologies inc. pour l'achat de pièces et de composantes électroniques nécessaires au projet d'expansion du système de vélo en libre-service BIXI, pour une somme maximale de 1 110 519,65 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0951;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 8D Technologies Inc. fournisseur unique, pour l'achat de pièces et de composantes électroniques nécessaires au fonctionnement de 60 nouveaux terminaux du système de vélo en libre-service BIXI, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 110 519,65 $, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date du 1er février 2018 et du 20 avril 2018;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1184368004

CM18 0788

Approuver, aux mêmes conditions, une prolongation de 12 mois du contrat de la compagnie Coforce inc. (CM14 0813 et CM17 0753) pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 1er septembre 2018 au 31 août 2019, pour une somme maximale de 1 076 069 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0952;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver, aux mêmes conditions, une prolongation de 12 mois du contrat avec la compagnie Coforce inc. (CM14 0813 et CM17 0753) pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 1er septembre 2018 au 31 août 2019, pour une somme maximale de 1 076 069 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1180077001

CM18 0789

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de chaussées, des égouts et de l'aqueduc dans les rues Saint-Joseph, du Moulin et Bord-de-l'Eau, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour une somme maximale de 779 367,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public AO 201626 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0959;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction de chaussées, des égouts et de l'aqueduc dans les rues Saint-Joseph, du Moulin et Bord-de-l'Eau, dans l'arrondissement de L'île-Bizard–Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 779 367,10 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO 201626;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1187474003

CM18 0790

Accorder un contrat à Cojalac inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Meunier, du boulevard Crémazie à la rue Legendre, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 3 725 853,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public 338301 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0960;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 3 725 853,91 $, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Meunier, du boulevard Crémazie à la rue Legendre, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 399 853,90 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 338301 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187231045

CM18 0791

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de voirie, de feux de circulation et d'éclairage dans le boulevard Louis-H.-La Fontaine (direction nord), de l'avenue Chénier au boulevard Louis-H.-La Fontaine (direction sud), et pour des travaux de voirie dans la rue Boucherville, de la place Curatteau à l'avenue Chénier, dans les arrondissements d'Anjou et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 4 210 971,99 $, taxes incluses - Appel d'offres public 336501 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0963;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 4 210 971,99 $, taxes incluses, pour des travaux de voirie, de feux de circulation et d'éclairage dans le boulevard Louis-H. Lafontaine (direction nord), de l'avenue Chénier au boulevard Louis-H.-La Fontaine (direction sud), et pour des travaux de voirie dans la rue Boucherville, de la place Curatteau à l'avenue Chénier, dans les arrondissements d'Anjou et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 855 971,99 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 336501 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1187231044

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0792

Accorder un contrat à Meloche, Division de Sintra, pour des travaux de voirie à divers endroits de la Ville de Montréal (PRCPR) - Dépense totale de 4 879 134,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 423010 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0964;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 4 879 134,61 $, taxes incluses, pour des travaux de voirie à divers endroits de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Meloche, Division de Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 658 134,61 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 423010 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1187231051

CM18 0793

Accorder un contrat aux Entreprises Claude Chagnon inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Messier, de la rue Hochelaga à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 933 036,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public 325802 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0966;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 623 496,43 $, taxes incluses, représentant 89,44 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Messier, de la rue Hochelaga à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder aux Entreprises Claude Chagnon inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 628 527,35 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 325802 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1187231047

CM18 0794

Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Lacordaire, de la rue Bourdaloue au boulevard Métropolitain, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 10 507 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 307701 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0967;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 10 507 000 $, taxes incluses, pour des travaux de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Lacordaire, de la rue Bourdaloue au boulevard Métropolitain, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Charex inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 927 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 307701 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1187231035

CM18 0795

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Drolet, de la rue Guizot à la rue de Liège, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 3 754 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 338201 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0968;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 3 108 745,51 $, taxes incluses, représentant 82,81 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Drolet, de la rue Guizot à la rue de Liège, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 337 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 338201 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1187231030

CM18 0796

Accorder un contrat à Les terrassements Multi-Paysages inc. pour des travaux d'aménagement de surface de l'espace public de la rue du Séminaire - Griffintown Lot-1A, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 766 743,92 $, taxes incluses - Appel d'offres public 400310 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0971;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 766 743,92 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'aménagement de surface de l'espace public de la rue du Séminaire- Griffintown Lot - 1A dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Les terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 672 743,92 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 400310;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1187669005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0797

Accorder un contrat à Les Installations Électriques Pichette inc. pour réaliser les travaux d'électrification des volets de serres au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 853 183,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00101-2 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0977;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 853 183,48 $, taxes incluses, pour réaliser les travaux d'électrification des volets de serres au Jardin botanique de Montréal, dans le cadre du projet de réfection et de mise aux normes du bâtiment administratif, comprenant tous les frais contingents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Les Installations Électriques Pichette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 775 621,35 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00101-2;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1186365002

CM18 0798

Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire de la bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, formée de Anne Carrier architecture, Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les Services EXP inc., pour la réalisation du projet d'agrandissement et de rénovation de la bibliothèque - Dépense totale de 2 608 326,54 $, taxes incluses - Concours A-O 5297 / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0980;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 608 326,54 $, taxes incluses, pour la conception et le suivi de la réalisation du projet d'agrandissement et de rénovation de la bibliothèque L'Octogone située dans l'arrondissement LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire, regroupant les firmes Anne Carrier Architecture, Les Architectes Labonté Marcil et Les services EXP inc. ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 332 028,51 $, taxes incluses, conformément aux documents du Concours (A-O 5297) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1187938001

CM18 0799

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, communément appelée « Polytechnique Montréal », pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de 30 mois sur le suivi expérimental de performance et de surveillance technique des 1200 mètres linéaires de bassins végétalisés de biorétention réalisés en 2017 servant à la gestion des eaux de ruissellement de l'avenue Papineau, pour une somme maximale de 421 563,86 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0982;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de trois ans sur le suivi expérimental de performance et de surveillance technique des 1200 mètres linéaires de bassins végétalisés de biorétention réalisés en 2017 servant à la gestion des eaux de ruissellement de l'avenue Papineau, et auquel intervient monsieur Musandji Fuamba, directeur de projet, ingénieur et professeur en hydrologie urbaine, pour une somme maximale de 421 563,86 $, taxes incluses, conformément au devis technique et à son offre de service en date du 20 avril 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'autoriser le directeur de la Direction des transports à signer ce projet de convention pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1185183001

CM18 0800

Approuver un projet de règlement, transaction et quittance entre le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et la Ville de Montréal relatif aux travaux liés à la construction du CUSM sur le site Glen

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0985;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de règlement, transaction et quittance entre le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et la Ville de Montréal, relatif aux travaux liés à la construction du CUSM sur le site Glen par lequel le CUSM s'engage à payer la somme forfaitaire de 4 234 000 $, taxes incluses, en capital, intérêts et frais de règlement complet et final de toutes les obligations, sommes et remboursements payables aux termes de la convention;

2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.14 1184123001

CM18 0801

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'Office municipal d'habitation de Montréal, aux fins de développement de logements sociaux et communautaires et de bureaux (siège social), un terrain situé sur le site du métro Rosemont, à l'angle sud-est de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont, constitué du lot 5 727 998 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la somme de 1 128 761 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0989;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'Office municipal d'habitation de Montréal et auquel intervient la Société de transport de Montréal, aux fins de développement de logements sociaux et communautaires et de bureaux (siège social), l'emplacement municipal situé sur le site du métro Rosemont, à l'angle sud-est de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont, constitué du lot 5 727 998 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la somme de 1 128 761 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et aux conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention, dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de son projet;

3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1171027005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0802

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans le cadre du programme d'étude de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal, des espaces sur le site du Jardin botanique de Montréal, soit dans le bâtiment principal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 213,7 mètres carrés et aux serres Louis-Dupire, sises au 5655, boulevard Pie-IX, d'une superficie de 7 675,3 mètres carrés, pour une durée de 44 ans, dont le terme est rétroactif, du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2058 et représente une recette d'environ 12 376 029,84 $, incluant les taxes / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville et la CSDM consentent de résilier la convention d'emphytéose publiée le 12 octobre 2011, au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal sous le numéro 18 546 854 et d'annuler les servitudes créées en vertu dudit acte

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0990;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), dans le cadre du programme d'étude en horticulture de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal, pour une période de 44 ans, rétroactivement du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2058, des espaces dans le bâtiment principal du Jardin botanique sis au 4101, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 213,7 mètres carrés ainsi que des serres et des terrains au complexe des serres Louis-Dupire, sises au 5655, boulevard Pie-IX, d'une superficie 7 675,3 mètres carrés, pour un loyer total d'environ 12 376 029,84 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville et la CSDM consentent à résilier l'emphytéose publiée le 12 octobre 2011, au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal sous le numéro 18 546 854, et annulent toutes les servitudes créées au terme dudit acte;

3 - de retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, les lieux loués faisant l'objet du projet de bail;

4 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1173778006

CM18 0803

Ratifier l'entente de location par laquelle la Ville de Montréal loue au Club de Gymnastique Artistique Gadbois, des locaux d'une superficie de 18 611,86 pieds carrés, situés au 1er étage de l'immeuble sis au 155, avenue Greene, pour la période du 1er avril 2015 au 30 juin 2018, pour un montant de 16 656,12 $, avant les taxes / Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Club de Gymnastique Artistique Gadbois, pour une durée de 2 ans et 10 mois, à compter du 1er juillet 2018, des locaux d'une superficie de 18 611,86 pieds carrés, situés au 1er étage de l'immeuble sis au 155, avenue Greene, à des fins communautaires, pour un loyer total de 16 455,90 $, avant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0991;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - de ratifier une entente de location par laquelle la Ville de Montréal loue au Club de Gymnastique Artistique Gadbois des locaux d'une superficie de 18 611,86 pieds carrés, situés au 1er étage de l'immeuble sis au 155, avenue Greene, pour la période du 1er avril 2015 au 30 juin 2018, pour un loyer total de 16 656,12 $, excluant les taxes;

2 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Club de Gymnastique Artistique Gadbois, pour une durée de 2 ans et 10 mois, à compter du 1er juillet 2018, des locaux d'une superficie de 18 611,86 pieds carrés, situés au 1er étage de l'immeuble sis au 155, avenue Greene, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 16 455,90 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1184069007

CM18 0804

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'organisme Regroupement Québécois de la Danse, pour une durée de 5 ans, à compter du 1er juillet 2018, un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins administratives, moyennant un loyer total de 171 389,26 $, avant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0992;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Regroupement Québécois de la Danse, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er juillet 2018, le local numéro 440 situé au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie locative d'environ 2 091,42 pieds carrés, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 171 389,26 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1184069009

CM18 0805

Accorder un contrat de gré à gré au Groupe ITES Canada inc. pour l'achat de licences du logiciel ITESMEDIA dans le cadre de la phase 2 du projet de jalonnement du stationnement au centre-ville - dépense incidente au montant de 245 662,48 $, taxes incluses, approuvée par la résolution CM18 0495 du 23 avril 2018 (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0956;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, au Groupe ITES Canada inc., fournisseur unique, pour la fourniture de licences du logiciel ITESMEDIA, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 245 662,48 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 16 mai 2018;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1182968008

CM18 0806

Accorder un contrat d'approvisionnement à Ténaquip limitée pour la fourniture de matériel et d'équipements de travail et d'entreposage pour les besoins des ateliers d'entretien du Jardin botanique, pour une somme maximale de 105 062,07 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16916 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 0957;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire Tenaquip limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de matériel de travail et d'entreposage pour les ateliers d'entretien des bâtiments du Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 105 062,47 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16916 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1185991001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0807

Conclure une entente-cadre collective, d'une période de 24 mois fermes, avec Pépinière A. Mucci inc. pour la fourniture et la livraison sur demande de mélange de terre, de sable et de compost - Appel d'offres public 18-16585 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1036;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de mélange de terre, de sable et de compost;

2- d'accorder à Pépinière A. Mucci inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16585;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1187655001

CM18 0808

Accorder un contrat à Talvi inc. pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Jeanne-Mance, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 3 318 034,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 314001 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1044;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 3 155 140,93 $, taxes incluses, représentant 95,09 % du coût total du contrat pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau et de voirie, dans la rue Jeanne-Mance, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Talvi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 083 472,81 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 314001;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1187231034

CM18 0809

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, là où requis, aux arrêts d'autobus dans diverses rues de la Ville de Montréal (PMIR 2018 - réseau artériel) - Dépense totale de 1 885 959,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public 337406 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1045;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 885 959,37 $, taxes incluses, pour des travaux de voirie, là où requis, aux arrêts d'autobus, dans diverses rues de la Ville de Montréal (PMIR 2018 - réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 769 959,37 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337406;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1187231050

CM18 0810

Accorder un contrat à Roxboro excavation inc pour des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Antoine-Faucon, de l'avenue du Château-Pierrefonds au boulevard Saint-Charles, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 7 371 648,29 $, taxes incluses - Appel d'offres public 308901 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1046;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 7 371 648,29 $, taxes incluses, pour des travaux de voirie et d'éclairage, dans la rue Antoine-Faucon, de l'avenue du Château-Pierrefonds au boulevard Saint-Charles, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 066 648,29 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 308901;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1187231049

CM18 0811

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Chambord, de l'avenue Mont-Royal à la rue Gilford et dans la rue De Lanaudière, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 5 932 125,77 $, taxes incluses - Appel d'offres public 325701 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1049;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 5 586 196,91 $, taxes incluses, représentant 94,17 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue Chambord, de l'avenue Mont-Royal à la rue Gilford et dans la rue De Lanaudière, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 594 569,18 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 325701;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1187231048

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0812

Accorder un contrat à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.) pour la réfection d'un terrain de balle au parc Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 771 519,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-6216 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1058;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 771 519,38 $, taxes incluses, pour la réfection d'un terrain de balle au parc Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 734 780,36 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6216;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.26 1187936003

CM18 0813

Approuver un projet d'entente de partage des coûts de travaux de constructions par laquelle l'Université du Québec à Montréal (UQAM) rembourse à la Ville de Montréal, dans le cadre de travaux d'aménagement inscrits au programme « Accès Jardins », les coûts de réfection de membranes de toits de tunnels situés dans le secteur de la place Pasteur et de la cour du transept sud de l'UQAM, pour une somme maximale de 787 408,13 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1065;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'entente de partage des coûts de travaux de constructions par laquelle l'Université du Québec à Montréal (UQAM) rembourse à la Ville de Montréal, dans le cadre de travaux d'aménagement inscrits au programme « Accès Jardins », les coûts de réfection de membranes de toits de tunnels situés dans le secteur de la place Pasteur et de la cour du transept sud de l'UQAM, pour une somme maximale de 787 408,13, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1187280004

CM18 0814

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les entreprises B.L.O.B. inc., aux fins d'assemblage, un terrain vacant d'une superficie de 474,9 mètres carrés, situé sur le boulevard Léger, à l'est de l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, constitué du lot 3 082 177 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 230 000 $, plus les taxes applicables et renonce à l'égard de ce lot à une servitude d'égout

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1069;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à Les entreprises B.L.O.B. inc., un terrain vacant constitué du lot 3 082 177 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur le boulevard Léger, à l'est de l'avenue Éthier, d'une superficie de 474,9 mètres carrés, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la somme de 230 000 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - de renoncer à l'égard de ce lot à une servitude d'égout

3 - d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1186337001

CM18 0815

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Groupe Germain inc., à des fins commerciales, un terrain vacant avec servitude de passage et de non-construction en faveur de la Ville, situé du côté nord du boulevard de Maisonneuve, à l'est de la rue Metcalfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme totale de 150 000 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public une partie du lot 1 514 324 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1090;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1- d'approuver un projet de contrat de vente par lequel la Ville vend, au Groupe Germain inc. à des fins commerciales, un terrain vacant d'une superficie de 24,1 mètres carrés, situé du côté nord du boulevard de Maisonneuve, à l'est de la rue Metcalfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 1 514 324 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à être connue prochainement comme étant le lot 6 243 504 du susdit cadastre, avec servitude de passage et de non-construction en faveur de la Ville, pour une somme de 150 000 $, plus les taxes applicables;

2- de fermer et retirer du domaine public une partie du lot 1 514 324 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1176337003

CM18 0816

Accorder un soutien financier maximal de 4 160 000 $, taxes incluses, à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le projet de renouvellement des expositions permanentes 2018-2020 du musée, identifié comme équipement culturel sous la responsabilité du conseil de la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1075;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 4 160 000 $ à la Société d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement des expositions permanentes 2018-2020 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1181654003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0817

Accorder un soutien financier de 400 000 $, pour l'année 2018, à la Vitrine culturelle de Montréal pour la réalisation de son plan d'action 2018-2019 / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1082;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 400 000 $, à La Vitrine culturelle de Montréal, pour l'année 2018, pour la réalisation de son plan d'action 2018-2019;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1183205003

CM18 0818

Accorder un soutien financier de 105 000 $ au Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. pour la réalisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1085;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 105 000 $ et un soutien technique estimé à 100 000 $ au Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. pour les festivités de la Fête nationale à Montréal – Le Grand Spectacle du 23 juin 2018 et le Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2018;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1185877002

CM18 0819

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes, pour une période de 36 mois, avec Lumca inc. (15 605 737,34 $, taxes incluses), Guillevin International cie (13 613 003,50 $, taxes incluses) et Lumen (522 416,16 $, taxes incluses) pour la fourniture des luminaires décoratifs et potences, dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage au DEL 3000K - Appel d'offres public 18-16647 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1041;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure des ententes, pour une période de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les articles 1, 2, 3, 4, 5, 10 et 13) et seules firmes soumissionnaires ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour les articles 6, 7, 8, 9, 11 et 12, pour la fourniture de luminaires décoratifs et de potences dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage au DEL 3000K, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16647;

Firmes	Articles	Montants
Guillevin	1,8,11,12	13 613 003,50 $
Lumca	2,3,4,5,6,7,9,10	15 605 737,34 $
Lumen	13	522 416,16 $

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1183113002

CM18 0820

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardins inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM, incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1) - Dépense totale 10 494 405,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-18-007 (1 soum.) - Autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 891 832, 52 $ pour les coûts remboursés par les partenaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1051;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 10 494 405,96 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder au seul soumissionnaire, Aménagement Côté Jardins inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 619 872,13 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-18-007;

4- d'autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 891 832, 52 $, pour les coûts remboursés par les partenaires;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1180093002

CM18 0821

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain dans la rue Peel, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 14 650 128,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 316201 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1059;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 14 650 128,52 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain dans la rue Peel, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins, (Lot D), dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Groupe TNT inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 528 825,21 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316201;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.35 1186086001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0822

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ramcor Construction inc. pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock , du boulevard Saint-Laurent à l'avenue Casgrain, et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock, pour une somme maximale de 4 962 271,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public RPPV18-02020-OP (3 soum.) / Autoriser une dépense de 881 926,24 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1055;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 881 926,24 $, taxes incluses, représentant la portion du contrat qui sera payé par la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau de la Ville, pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock, du boulevard Saint-Laurent à l'avenue Casgrain et de la Place du marché Jean-Talon incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 962 271,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV18-02020-OP;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.36 1180963020

CM18 0823

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement dans la rue St-Hubert, entre les rues St-Zotique et Jean-Talon, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue St-Hubert (Lot 2) - Dépense totale de 24 794 918,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 403912 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1057;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 24 794 918,32 $, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement dans la rue St-Hubert, entre les rues St-Zotique et Jean-Talon, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue St-Hubert (Lot 2), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 23 819 918,32 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 403912;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1181009009

CM18 0824

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réfection des infrastructures dans les rue Murray, Basin et Rioux - Griffintown Lot-4A, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 6 966 790 $, taxes incluses - Appel d'offres public 433310 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1056;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 6 966 790 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures dans les rues Murray, Basin et Rioux - Griffintown Lot - 4A, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 473 790 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 433310;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1187669004

CM18 0825

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C., pour une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pieds carrés, situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50, boulevard Crémazie ouest, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 14 284 592,14 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1070;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'approuver un projet d'offre de location par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C., pour une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pieds carrés situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50 Place Crémazie ouest, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 14 284 592,14 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'offre;

3 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal à signer ledit projet d'offre pour et au nom de la Ville;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1180649005

CM18 0826

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder des contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc., Derichebourg Canada Environnement inc., Col Sel Transit inc., RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc., pour des durées de 20, 22, 24½, 59 et 60 mois - Dépense totale de 44 730 784 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16439 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1040;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements ou infrastructures, pour une période de 20, 22, 24½, 59 et 60 mois, les services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales et le nombre de mois indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16439 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Arrondissements / Infrastructures	Nombre de mois	Montant (taxes incluses)
Services MATREC inc.	Verdun (matières résiduelles)	24 ½	4 654 436 $
Derichebourg Canada Environnement inc.	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (résidus alimentaires)	24 ½	1 553 412 $
Enviro Connexions F.A.	Saint-Laurent (matières résiduelles)	59	12 036 814 $
Entreprise Multi PM inc.	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension contrat 1 (matières résiduelles)	60	8 911 313 $
Environnement Routier NRJ inc.	Verdun (matières recyclables)	24 ½	2 325 061 $
Services MATREC inc.	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (matières recyclables)	24 ½	3 677 339 $
Derichebourg Canada Environnement inc.	Outremont (matières recyclables)	22	605 923 $
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	RDP–PAT (matières recyclables)	20	2 013 853 $
Col Sel Transit inc.	Ville-Marie (matières recyclables)	22	2 884 737 $
Environnement Routier NRJ inc.	Saint-Laurent (matières recyclables)	59	6 067 895 $
			44 730 784 $

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1180695001

CM18 0827

Accorder un soutien financier de 30 000 $ à l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC) pour la 43e édition du défilé de La Carifiesta qui se tiendra le samedi 7 juillet 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE1091;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention de soutien financier de 30 000 $ et de soutien technique estimé à 150 000 $ entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à la tenue de la 43e édition de « La Carifiesta », le samedi 7 juillet 2018, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1185877005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0828

Accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la modification de l'assignation des voies sur l'avenue du Parc-La Fontaine, entre la rue Cherrier et la rue Rachel Est, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1000;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la modification de l'assignation des voies sur l'avenue du Parc-La Fontaine, entre la rue Cherrier et la rue Rachel Est, conformément à l'article 85, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1181097006

CM18 0829

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux de construction de trottoirs aux intersections des rues Légaré et Jean-Brillant et de la rue Légaré et l'avenue Lacombe, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1002;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux de construction de trottoirs aux intersections des rues Légaré et Jean-Brillant et de la rue Légaré et l'avenue Lacombe, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1181097007

CM18 0830

Autoriser M. Raoul Cyr, directeur - Comptabilité et informations financières du Service des finances, à signer pour et au nom de la Ville les documents requis pour l'inscription aux services électroniques « Mon dossier pour les entreprises », anciennement Clic Revenu

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1007;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - que monsieur Raoul Cyr, CPA, CA, directeur - Comptabilité et informations financières du Service des finances (ci-après le "représentant") soit, et il est par les présentes, autorisé à :

- consulter le dossier de la Ville de Montréal et agir au nom et pour le compte de la Ville de Montréal, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville de Montréal pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de la Ville de Montréal aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville de Montréal, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de la Ville de Montréal à clicSÉQUR – Entreprises et à « Mon dossier pour les entreprises »;
- consulter le dossier de la Ville de Montréal et agir au nom et pour le compte de la Ville de Montréal, conformément aux conditions d'utilisation de « Mon dossier pour les entreprises »;

2 - que le ministre, soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Ville de Montréal et qui sont nécessaires à l'inscription à « Mon dossier pour les entreprises » ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1180029004

CM18 0831

Adopter le Plan d'action municipal pour les personnes aînées 2018-2020, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1093;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'adopter le projet de Plan d'action municipal pour les personnes aînées 2018 - 2020, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA);

2 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour réaliser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action municipal pour les personnes aînées 2018 - 2020.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1180706002

À 16 h 47, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

CM18 0832

Adopter comme mode de diffusion du rapport de la mairesse aux citoyens concernant les faits saillants du rapport financier annuel, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport du vérificateur externe, la publication dans les journaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1095;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter comme mode de diffusion du rapport de la mairesse aux citoyens concernant les faits saillants du rapport financier annuel, le rapport de la vérificatrice générale ainsi que le rapport du vérificateur externe, la publication dans les journaux.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1185057002

À 17 h,

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité informe les membres du conseil qu'après discussion avec la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy, il y a eu entente pour poursuivre les travaux au-delà de 17 h avec l'objectif de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour entre 18 h et 19 h et, pour ce faire, il invite tous les membres du conseil à faire preuve de discipline lors des interventions.

La présidente du conseil donne la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour obtenir de la part des membres de l'Administration et des membres de l'opposition officielle la garantie que cette entente ne pénalisera pas l'étude des deux dernières motions inscrites à l'ordre du jour du conseil, que les interventions seront raisonnables et que les membres du conseil ne seront pas bousculés par le temps lorsque ces derniers points seront abordés.

La présidente du conseil donne la parole à la première leader adjointe de l'opposition officielle.

La première leader adjointe de l'opposition officielle informe les membres du conseil que l'opposition officielle prévoit retirer deux des quatre motions inscrites à l'ordre du jour et indique au conseiller Rotrand que ces deux retraits laisseront tout le temps nécessaire pour l'étude des deux dernières motions.

La présidente du conseil remercie la première leader adjointe de l'opposition officielle et assure le conseiller Rotrand de sa collaboration pour que l'étude des derniers points inscrits à l'ordre du jour se fasse dans le respect.

La proposition de prolonger les travaux au-delà de 17 h est agréée et la présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la poursuite des travaux.

CM18 0833

Autoriser un virement budgétaire au budget de fonctionnement de 900 642 $ et de crédits autorisés disponibles au programme triennal d'immobilisation de 50 882 791 $ pour l'année 2018 en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service des Infrastructures, de la voirie et des Transports et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2019 pour un montant de 1 284 600 $ au budget de fonctionnement et d'un montant de 106 419 000 $ au programme triennal d'immobilisation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1098;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

1 - d'autoriser, pour l'année 2018, un transfert budgétaire au budget de fonctionnement de 900 642 $ et de crédits autorisés disponibles au programme triennal d'immobilisation de 50 882 791 $ en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service des Infrastructures, de la voirie et des Transports;

2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de 2019 d'un montant de 1 284 600 $ au budget de fonctionnement et d'un montant de 106 419 000 $ au programme triennal d'immobilisation du Service des Infrastructures, de la voirie et des Transports.

Un débat s'engage.

La conseillère Émilie Thuillier soulève une question de privilège pour demander le retrait, par le conseiller Alan DeSousa, des mots « que la mairesse instrumentalise le conseil municipal » utilisés lors de son intervention.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong suggère au conseiller DeSousa de retirer les mots utilisés qui sont antiparlementaires et qui prêtent des intentions à l'Administration. Le conseiller DeSousa les remplace par les mots « se sert du conseil municipal ».

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Dominic Perri.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude.

Cette motion de retour au comité exécutif a pour effet de suspendre le débat, le tout conformément à l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité indique qu'il n'y a pas d'accord pour retourner ce dossier au comité exécutif.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de retour au comité exécutif du conseiller Lionel Perez et de la conseillère Karine Boivin-Roy.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de retour au comité exécutif du conseiller Perez et de la conseillère Boivin-Roy.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Benjamin, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet, Deschamps, Zarac, Hénault et Rotrand (24)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau et Pauzé (34)
Ouverture des portes:	Le conseiller Jean-François Parenteau entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté contre cette proposition.
Résultat:	En faveur : 24 Contre : 35

La présidente du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif du conseiller Perez et de la conseillère Boivin-Roy rejetée à la majorité des voix.

La présidente du conseil demande la collaboration des membres et rappelle l'importance, pour le bon déroulement de l'assemblée, de garder le silence lors d'un vote enregistré et que les déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle sont interdits lorsqu'il a cours.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique que le tour de parole du chef de l'opposition officielle est terminé puisque sa motion de retour au comité exécutif a été battue et qu'il faut céder la parole à la prochaine personne inscrite au tableau. Le chef de l'opposition officielle mentionne que, selon sa compréhension et en vertu du 3e paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051),* il peut poursuivre son intervention. La présidente du conseil indique, après consultation auprès du greffier de la Ville, Me Yves Saindon, que les deux positions sont valables et que lors d'une précédente assemblée le droit de parole a été redonné au chef de l'opposition officielle mais mentionne qu'il n'y a pas de pratique établie formellement au sein du conseil et que l'interprétation est sous la gouverne de la présidence du conseil. Le chef de l'opposition officielle propose que cette question soit soumise à une prochaine assemblée de la Commission de la présidence du conseil pour discussion.

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. François Limoges

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le chef de l'opposition officielle soulève une question de règlement indiquant qu'il conteste la question préalable posée par le conseiller Dorais puisque ce dernier a introduit sa question préalable après un préambule, ce qui n'est pas permis dans le règlement. Le leader de la majorité apporte des précisions sur l'interprétation qu'il fait du règlement à cet effet.

La présidente du conseil prend position et ne reconnaît pas la question préalable du conseiller Dorais.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais
Mme Magda Popeanu
M. Sylvain Ouellet
Mme Nathalie Goulet
Mme Sophie Mauzerolle

d'en appeler de la décision de la présidente du conseil relativement à l'application du règlement concernant la question préalable.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Le leader de la majorité retire sa motion d'en appeler de la décision de la présidente du conseil.

La présidente du conseil rappelle à l'ordre les membres et fait le point sur les derniers débats. Elle cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.06.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau Pauzé, Deschamps, Zarac et Rotrand (36)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Benjamin, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet et Hénault (21)

Résultat: En faveur : 36
Contre : 21

La présidente du conseil déclare l'article 30.06 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.06 1185056001

CM18 0834

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1187782006

CM18 0835

Avis de motion et dépôt - Règlement interdisant les calèches

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement interdisant les calèches », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1185237010

CM18 0836

Avis de motion et dépôt - Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1185086001

CM18 0837

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie», lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1180348005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0838

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0679;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0679;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018, par sa résolution CE18 0733;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1181097005

Règlement 18-026

CM18 0839

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal (17-050) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 7 950 000 $

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal (17-050) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 7 950 000 $ à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0680;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal (17-050) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 7 950 000 $ » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0680;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0847;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal (17-050) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 7 950 000 $ », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1187235002

Règlement 17-050-1

CM18 0840

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb (17-078)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb (17-078) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0681;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb (17-078) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0681;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0862;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb (17-078) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1187271002

Règlement 17-078-1

CM18 0841

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 850 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 850 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0682;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 850 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0682;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0851;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 850 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1187235004

Règlement 18-027

CM18 0842

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0683;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0683;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0849;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.05 1186744003

Règlement 18-002-3

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0843

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 53 509 000 $ afin de financer les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 53 509 000 $ afin de financer les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0684;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 509 000 $ afin de financer les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0684;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0852;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 509 000 $ afin de financer les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1187782004

Règlement 18-028

CM18 0844

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0685;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0685;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mai 2018, par sa résolution CE18 0842;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1186924002

Règlement 02-136-9

CM18 0845

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 531 000 $ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 531 000 $ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0686;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 531 000 $ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0686;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0853;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 531 000 $ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1181081001

Règlement 18-029

CM18 0846

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0687;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0687;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0855;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1181081005

Règlement 18-030

CM18 0847

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0688;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0688;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0857;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicule et d'équipements écoresponsable », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1181081007

Règlement 18-031

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0848

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 26 040 000 $ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 26 040 000 $ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0689;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 26 040 000 $ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0689;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0859;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 26 040 000 $ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1181081009

Règlement 18-032

CM18 0849

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 $ pour le versement d'une contribution financière à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île afin de financer des travaux de mise aux normes de la piscine Henri-Bourassa et de la piscine Calixa-Lavallée

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 $ pour le versement d'une contribution financière à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île afin de financer des travaux de mise aux normes de la piscine Henri-Bourassa et de la piscine Calixa-Lavallée à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0690;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 $ pour le versement d'une contribution financière à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île afin de financer des travaux de mise aux normes de la piscine Henri-Bourassa et de la piscine Calixa-Lavallée » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0690;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0861;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 $ pour le versement d'une contribution financière à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île afin de financer des travaux de mise aux normes de la piscine Henri-Bourassa et de la piscine Calixa-Lavallée », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1187235005

Règlement 18-033

CM18 0850

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 200 000 $ pour le financement de travaux de construction de bordures sur la 87e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 200 000 $ pour le financement de travaux de construction de bordures sur la 87e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0691;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 200 000 $ pour le financement de travaux de construction de bordures sur la 87e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0691;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0850;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 200 000 $ pour le financement de travaux de construction de bordures sur la 87e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.13 1174281006

Règlement 18-034

CM18 0851

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 725 000 $ pour le financement des travaux prévus au programme de protection des équipements sportifs corporatifs

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 725 000 $ pour le financement des travaux prévus au programme de protection des équipements sportifs corporatifs à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0692;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 725 000 $ pour le financement des travaux prévus au programme de protection des équipements sportifs corporatifs » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0692;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0848;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 725 000 $ pour le financement des travaux prévus au programme de protection des équipements sportifs corporatifs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.14 1187235003

Règlement 18-035

CM18 0852

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques (15-063)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques (15-063) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0693;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques (15-063) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0693;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0846;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques (15-063) ».

Adopté à l'unanimité.

42.15 1184107007

Règlement 15-063-2

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.16 à 42.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0853

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0694;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0694;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0845;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040) ».

Adopté à l'unanimité.

42.16 1184107006

Règlement 15-040-2

CM18 0854

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement (17-077)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement (17-077) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0695;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement (17-077) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0695;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0844;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement (17-077) ».

Adopté à l'unanimité.

42.17 1184107008

Règlement 17-077-1

CM18 0855

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (15-077)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (15-077) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0696;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (15-077) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0696;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0843;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (15-077) ».

Adopté à l'unanimité.

42.18 1186924001

Règlement 15-077-2

CM18 0856

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0697;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0697;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018, par sa résolution CE18 0841;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.19 1186924003

Règlement 02-002-34

CM18 0857

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition stratégique d'immeubles

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition stratégique d'immeubles à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0698;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition stratégique d'immeubles » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0698;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018, par sa résolution CE18 0933;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition stratégique d'immeubles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.20 1187782005

Règlement 18-036

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.21 à 42.24 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0858

Adoption - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0699;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0699;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018, par sa résolution CE18 0928;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.21 1181180001

Règlement 18-037

CM18 0859

Adoption - Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Vu l'avis de motion donné du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0700;

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0700;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0700;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0700;

Attendu qu'une copie de ces règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018, par sa résolution CE18 0930;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle »;

2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de Ville sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Dominic Perri

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin que l'avant dernier alinéa de la section intitulée : « 3. Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle » à la page 9 du sommaire décisionnel du présent dossier soit remplacé par le suivant :

- « Il sera recommandé que le comité exécutif délègue ensuite de tels pouvoirs au Directeur général de la Ville parce qu'il est souvent primordial que les décisions se prennent rapidement pour des raisons d'ordre opérationnel. Toutefois, et nonobstant les mesures de reddition de comptes mensuelle prévues en vertu de l'article 4 du Règlement RCE 02-004, vu l'importance de cette décision et dans une perspective de transparence, il est convenu que chaque fois que le Directeur général exerce ce pouvoir, il déposera un rapport expliquant le contexte et le justificatif de cette décision qui sera déposé lors de la prochaine séance du comité exécutif ».

Le conseil suspend ses travaux afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et du conseiller Perri.

Le conseil reprend ses travaux. Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration est prête à accepter la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et du conseiller Perri.

_____

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement.

_____

Il est proposé par M. Richard Deschamps

appuyé par M. Lionel Perez

d'apporter un sous-amendement à la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller Perri afin d'ajouter à la fin de la proposition la phrase suivante :

- « Ce rapport devra également être déposé au conseil municipal et, le cas échéant, au conseil d'agglomération lors de leurs assemblées régulières qui suivent son dépôt au comité exécutif ».

La proposition de sous-amendement du conseiller Deschamps et du chef de l'opposition officielle est jugée recevable par la présidence et elle est agréée.

_____

Un débat s'engage sur l'article 42.22, tel qu'amendé.

_____

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia Lattanzio

d'apporter un deuxième amendement à l'article 42.22, tel qu'amendé, afin d'ajouter un article 24.1 au projet de Règlement sur la gestion contractuelle qui se lit comme suit :

- « 24.1 La Ville peut déclarer inadmissible une personne qui fait l'objet d'une poursuite judiciaire de la part de la Ville dans le but de récupérer des sommes en lien avec des allégations de collusion ou de corruption en vertu de la *Loi visant principalement la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre des contrats publics* (RLRQ, chapitre R-2.2.0.0.3) ».

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration n'est pas en faveur de la deuxième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio.

_____

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio.

_____

Le chef de l'opposition officielle utilise son droit de réplique sur la deuxième proposition d'amendement.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur la deuxième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio.

La deuxième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio est mise aux voix par la présidence et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 19
Contre : 36

La deuxième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Lattanzio est déclarée rejetée à la majorité des voix par la présidence.

_____

Le débat se poursuit sur l'article 42.22, tel qu'amendé.

_____

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter un troisième amendement à l'article 42.22, tel qu'amendé afin d'ajouter également un troisième résolu à la recommandation du présent dossier qui se lit comme suit :

- « 3. Qu'une reddition de comptes pour les actes posés en vertu des disposition prévoyant l'utilisation du budget alloué aux contingences (articles 19 et 20 du projet de Règlement sur la gestion contractuelle) soit soumise au conseil municipal et au conseil d'agglomération sur une base annuelle ».

et que soit également ajouté à la page 9 du sommaire décisionnel du présent dossier, à la fin de la section intitulée « L'opérationnalisation des mesures contenues dans la RGC, le texte suivant :

- « Une reddition de comptes pour les actes posés en vertu des dispositions prévoyant l'utilisation du budget alloué aux contingences (articles 19 et 20 du Règlement sur la gestion contractuelle) sera faite par le dépôt d'un rapport annuel au conseil municipal et au conseil d'agglomération détaillant les informations suivantes dans un tableau :

    - Instance décisionnelle du contrat et le numéro de la résolution adoptant le contrat;
    - Numéro du sommaire décisionnel des instances ou du bon de commande pour un contrat octroyé par un fonctionnaire;
    - Numéro de l'appel d'offres/contrat;
    - Date d'octroi du contrat par l'instance décisionnelle ou par le fonctionnaire;
    - Montant du contrat total;
    - Montant des contingences autorisées;
    - Nom de l'adjudicataire et son numéro d'entreprise du Québec (NEQ);
    - Montant des contingences utilisées;
    - Pourcentage d'augmentation du budget des contingences;
    - Nature de l'utilisation des contingences utilisées, soit une : modification, une variation des quantités ou une augmentation d'honoraires rémunérés à pourcentage ».

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration est en faveur de la troisième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et de la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy.

La troisième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et de la première leader adjointe de l'opposition officielle est jugée recevable par la présidence et elle est agréée.

_____

Un débat se poursuit sur l'article 42.22, tel qu'amendé.

_____

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un quatrième amendement à l'article 42.22, tel qu'amendé, afin de remplacer la définition de « personne liée » dans le projet de Règlement sur la gestion contractuelle, à l'article 1, alinéa 9° par la suivante :

- « 9° « personne liée » :

a) une personne physique unie par les liens du sang (ascendant et descendants linéaires, enfants, petits-enfants, parent et grands-parents), du mariage, de l'union de fait ou de l'adoption à une personne physique qui a contrevenu au présent règlement;
b) une personne morale pour laquelle la personne physique qui a contrevenu au présent règlement est administratrice, dirigeante ou détentrice d'actions du capital qui lui confèrent le contrôle, directement ou indirectement, de la personne morale;
c) une personne physique qui a contrevenu au présent règlement qui est membre d'un groupe lié qui contrôle, directement ou indirectement, une personne morale;
d) toute personne liée à une personne visée au sous-alinéa (b) ou (c); ou
e) une société en nom collectif, en commandite ou en participation pour laquelle la personne physique qui a contrevenu au présent règlement est associée ou dirigeante ».

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration n'est pas d'accord avec la quatrième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle utilise son droit de réplique sur la quatrième proposition d'amendement.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur la quatrième proposition du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle.

La quatrième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle est mise aux voix par la présidence et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 20
Contre : 38

La quatrième proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle est déclarée rejetée à la majorité des voix par la présidence.

_____

Le débat se poursuit sur l'article 42.22, tel qu'amendé.

_____

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, exerce son droit de réplique pour l'article 42.22, tel qu'amendé, et informe le conseil qu'il prend bonne note de la suggestion du chef de l'opposition officielle de travailler en amont avec les membres du conseil pour les prochains dossiers de ce genre.

L'article 42.22, tel qu'amendé, est mis aux voix et déclaré adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.22 1184990001

Règlement 18-038
Règlement 03-009-7

CM18 0860

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000 $ pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX)

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000 $ pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0701;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000 $ pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0701;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018, par sa résolution CE18 0934;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000 $ pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.23 1187971001

Règlement 18-039

CM18 0861

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0702;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) » à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2018 par sa résolution CM18 0702;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018, par sa résolution CE18 0929;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) ».

Adopté à l'unanimité.

42.24 1180335004

Règlement 08-056-5

CM18 0862

Adopter, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif à la densité de construction des lots 5 832 052, 5 832 053 et 5 839 177 (5350 à 5400, avenue Henri-Julien)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04 047) » relatif à la densité de construction des lots 5 832 052, 5 832 053 et 5 839 177 (5350 à 5400, avenue Henri-Julien) à l'assemblée du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal du 9 avril 2018, par sa résolution CA18 25 0110;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Vu la résolution CA18 25 0111 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance du 9 avril 2018, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 1er mai 2018 à 18 h, à la salle Plateau, située au 201, avenue Laurier Est, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018, par sa résolution CE18 1025;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), relatif à la densité de construction des lots 5 832 052, 5 832 053 et 5 839 177 (5350 à 5400, avenue Henri-Julien).

Adopté à l'unanimité.

44.01 1180691001

Règlement 04-047-196

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 et 46.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0863

Nommer le parc de la Malva dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2018 par sa résolution CE18 1026;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « parc de la Malva » le parc situé à l'intersection des rues du Celtis et du Sureau, au nord du boulevard Riverdale et constitué des lots numéros 3 780 738 et 3 780 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1184521008

CM18 0864

Nommer le jardin Marcelle-Gauvreau dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2018 par sa résolution CE18 1114;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « jardin Marcelle-Gauvreau » l'espace public situé à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la rue Laurier Est, constitué du lot numéro 1 878 374 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1184521010

Article 65.01

Motion de l'opposition officielle pour la création d'un programme de compensation des usagers à la STM

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, reporte l'étude de l'article 65.01 à la séance du conseil du mois d'août, conformément à l'alinéa 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM18 0865

Motion de l'opposition officielle en faveur d'une meilleure représentativité de la diversité montréalaise en emploi à la Ville de Montréal

Attendu que 33 % de la population de l'agglomération de Montréal s'identifie à une minorité visible, soit l'équivalent de 623 890 personnes (*Profil sociodémographique 2016, Agglomération de Montréal, édition mai 2018*);

Attendu que presque 50 % de la population de l'agglomération de Montréal est issue de l'immigration ou de parents immigrants;

Attendu que parmi les 644 680 immigrants présents sur le territoire de l'agglomération de Montréal, 138 635 personnes, soit 22 %, sont de nouveaux arrivants qui ont obtenu leur statut d'immigrant entre 2011 et 2016 (*Profil sociodémographique 2016, Agglomération de Montréal, édition mai 2018*);

Attendu que 13 100 personnes se déclarent d'identité autochtone (0,7 %) parmi la population totale de l'agglomération de Montréal, tandis que 34 745 personnes le sont dans la région métropolitaine de recensement de Montréal (Profil sociodémographique 2016, *Agglomération de Montréal, édition mai 2018 et Recensement Canada, Série « Perspective géographique », en ligne)*;

Attendu que pour l'année 2017, le taux de chômage au Québec était de 6,2 % pour l'ensemble de la population, mais qu'il était de 8,7 % chez les immigrants, et atteignait 15,8 % chez les immigrants arrivés au Québec depuis moins de cinq ans (Institut de la statistique du Québec);

Attendu que pour l'année 2017, le taux de chômage dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal était de 6,6 % pour l'ensemble de la population, qu'il était de 8,8 % chez les immigrants, mais qu'il atteignait 16,1 % chez les immigrants arrivés au Québec depuis moins de cinq ans (Statistique Canada);

Attendu que Montréal accueille 70 % des nouveaux arrivants au Québec à chaque année;

Attendu que le milieu de travail est un lieu privilégié dans lequel s'inscrit les valeurs du vivre ensemble, que l'employabilité est un des facteurs les plus importants dans l'intégration des nouveaux arrivants et qu'il est dans l'intérêt commun d'assurer une cohésion sociale et une juste représentativité du bassin de la population de la région montréalaise au sein de l'administration municipale;

Attendu que les villes, en tant que gouvernements de proximité, sont aux premières lignes pour agir en faveur de la diversité, de l'égalité, et de l'inclusion économique et sociale de leurs concitoyens;

Attendu que la Ville de Montréal doit être un employeur exemplaire au niveau de la diversité en emploi et être représentative de la population vivant sur son territoire;

Attendu qu'en 2016 seulement 17 % des effectifs de la Ville s'identifiaient en tant que minorité visible ou ethnique, dont seulement 0,3 % d'identité autochtone (Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019 de la Ville de Montréal);

Attendu que chez certaines catégories d'emplois, les minorités visibles et ethniques sont encore plus sous-représentées, telles que les cols bleus (14,6 %), les policiers (11 %), les cadres administratifs (9,4 %), les cadres de direction (6 %) et les pompiers (2,4 %);

Attendu que malgré les efforts de la Ville à vouloir augmenter la représentation des membres de minorités visibles et ethniques parmi ses effectifs via son Plan d'action pour la diversité en emploi, force est de constater que nous avançons encore trop lentement vers ces cibles, et ce, particulièrement dans certaines catégories d'emplois;

Attendu que certaines pratiques en dotation de ressources humaines agissent comme des obstacles systémiques à l'embauche de personnes d'origines diverses;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Richard Guay
Mme Mary Deros

que le comité exécutif, dans l'objectif d'augmenter la représentativité en termes de diversité en emploi à la Ville de Montréal, en partenariat avec les divers syndicats municipaux, s'engage à identifier des mécanismes à intégrer dans les futures conventions collectives afin que tous les postes vacants et nouvellement créés puissent être ouverts de manière concomitante aux candidats externes à l'administration municipale en plus de ceux déjà à l'emploi de celle-ci.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Magda Popeanu

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.02 :

1- de remplacer le 2e « Attendu » par le suivant :

« Attendu que 59 % des Montréalais sont issus de l'immigration ou ont au moins un des deux parents né à l'étranger (Profil sociodémographique de l'Agglomération de Montréal, Décembre 2017) »;

2- de remplacer le 8e Attendu par le suivant :

« Attendu que le milieu du travail est un lieu privilégié d'inclusion, que l'employabilité est un des facteurs d'équité les plus importants et qu'il est dans l'intérêt commun d'assurer une cohésion sociale et une juste représentativité du bassin de la population de la région montréalaise au sein de l'administration municipale; »

3- d'ajouter un « Attendu » entre le 12e et 13e « Attendu » qui se lit comme suit :

« Attendu qu'au cours du premier trimestre de 2018, un taux d'embauche des minorités visibles et ethniques de 30,9 % a été atteint, se rapprochant du taux de la population de l'agglomération de Montréal »;

4- d'ajouter après le 14e « Attendu » les attendus suivants :

« Attendu que le mouvement syndical partage les objectifs d'inclusion et de diversité qui sont chers à la Ville de Montréal et à l'ensemble des Montréalais, et collaborent aux divers efforts mis en place pour recruter davantage d'employés issus de la diversité;

Attendu que le Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019 se poursuit par des actions structurantes telles que le traitement prioritaire des candidats issus de la diversité pour les emplois comportant une sous-représentation, le déploiement d'outils pour le mentorat des employés, l'augmentation du nombre de stagiaires du programme de Parrainage professionnel, le développement d'outils de formation et sensibilisation sur la diversité en emploi, le travail de concertation avec les organismes spécialisés dans l'emploi des immigrants et réfugiés (TCRI), sans oublier nos multiples mesure de dotation proactives auprès des cinq groupes visés;

Attendu que la Ville s'est dotée au cours des dernières années d'instances comme le Bureau d'Intégration des Nouveaux Arrivants à Montréal, le Service de la diversité sociale et le Conseil interculturel, qui collaborent à améliorer l'inclusivité et à provoquer des changements significatifs dans les services »;

5- de remplacer le « Résolu » par les deux résolus suivants :

« Que le comité exécutif, dans l'objectif d'augmenter la représentativité en termes de diversité en emploi à la Ville de Montréal, tienne une séance de travail visant à identifier des pistes de solution supplémentaires avec la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, le Conseil interculturel, les divers syndicats municipaux et les services;

« Que la Ville de Montréal apporte un soin particulier lors de la mise à jour de son Plan d'action pour la diversité en emploi, à identifier et résoudre les obstacles spécifiques au recrutement, à l'intégration des minorités ethniques, visibles et aux personnes autochtones ».

Un débat s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, juge recevable la proposition d'amendement de la conseillère Popeanu et du conseiller Dorais.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement de la conseillère Popeanu et du conseiller Dorais.

Le conseiller Benoit Dorais utilise son droit de réplique sur la proposition d'amendement.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez indique qu'il n'y a pas d'accord de sa part sur la proposition d'amendement de la conseillère Popeanu et du conseiller Dorais.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement de la conseillère Popeanu et du conseiller Dorais.

La présidente du conseil met aux voix la proposition d'amendement de la conseillère Popeanu et du conseiller Dorais

et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 34
Contre : 21

La présidente du conseil déclare la proposition d'amendement de la conseillère Popeanu et du conseiller Dorais adoptée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 65.02, tel qu'amendé.

Le chef de l'opposition officielle utilise son droit de réplique et, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

65.02

Article 65.03

Motion de l'opposition officielle pour l'introduction de l'affectation « résidentielle » dans la zone visée par le projet Royalmount afin d'en faire un véritable quartier TOD, mixte et vert

La première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy, reporte l'étude de l'article 65.03 à la séance du conseil du mois d'août, conformément à l'alinéa 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

65.03

Article 65.04

Motion de l'opposition officielle pour le déploiement d'un réseau de corridors de biodiversité sur l'île de Montréal

Attendu que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) prévoit la protection de 17 % de l'ensemble de son territoire et la mise en valeur de ses milieux naturels;

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal « propose d'accroître les superficies terrestres d'aires protégées de 5,8 % à 10 %, ce qui haussera d'autant les milieux naturels protégés sur le territoire de l'agglomération »;

Attendu que l'administration a récemment acquis un terrain de 14 hectares afin d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, a élargi les limites du parc-nature du Bois-D'Anjou pour y inclure le Golf d'Anjou et acquis l'immeuble du Fort-Lorette dans l'ancien village du Sault-au-Récollet dans le but de créer un espace public d'intérêt patrimonial, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs de protection des milieux naturels;

Attendu que la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Montréal (ci-après Politique de protection) a notamment pour objectif d'assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs existants et de favoriser la consolidation et la viabilité des écosystèmes qui y sont présents;

Attendu que la Politique de protection met également de l'avant le concept de « réseau écologique » défini comme « un espace naturel composé de trois zones : une zone noyau, une zone tampon et un couloir écologique, autour duquel un projet d'aménagement pourra être élaboré » et qui « permet d'assurer une meilleure articulation des projets de développement urbain tout en protégeant la viabilité à long terme des écosystèmes de grande valeur écologique » ;

Attendu que, selon le Bilan 2009-2013 de la Politique de protection, l'agglomération de Montréal a contribué à la protection de 5,75 % de la superficie intérieure de l'île entre 2004 et 2013;

Attendu que le Plan de développement durable 2016-2020 a pour seconde priorité « Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources »;

Attendu que la Ville de Montréal compte 10 écoterritoires de plus de 15 hectares où la protection et la valorisation des espaces naturels sont prioritaires;

Attendu que les milieux naturels jouent un rôle économique et social important, améliorant la qualité de vie des citadins en plus d'apporter une plus-value écologique;

Attendu que les arrondissements multiplient les interventions pour mettre en place des initiatives pour accroître la biodiversité sur l'île, telles que le Corridor Darlington dans Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le Corridor écoforestier de la rivière de l'Orme dans Pierrefonds-Roxboro, la Trame verte de l'est et la coulée verte du Ruisseau de Montigny dans Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, mais que ces initiatives pourraient prendre encore davantage d'ampleur;

Attendu que le projet de corridor de biodiversité de Cavendish-Laurin-Liesse dans l'arrondissement de Saint-Laurent est un projet exemplaire, ayant fait l'objet d'un concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire, qui, en réalisant la connectivité écologique du territoire, favorisera le maintien de la biodiversité, en plus d'offrir aux citoyens divers parcours qui deviendront des destinations récréatives;

Attendu que le territoire montréalais comprend un nombre important d'espaces naturels non aménagés ou encore laissés en friches, tels que les terre-pleins, les abords de voies autoroutières ou les lignes de transport d'électricité, offrant un vaste potentiel non exploité de valorisation et de connectivité écologique;

Attendu que la création de tels corridors de biodiversité dans les arrondissements montréalais permettrait de renforcer la stabilité des écosystèmes écologiques sur l'île de Montréal en plus d'être un ajout significatif vers l'atteinte des objectifs de verdissement, de préservation de la biodiversité et de protection des milieux naturels de la Ville de Montréal;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

1 - que la Ville de Montréal s'inspire de la démarche exemplaire du Corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse afin de mettre sur pied un programme visant à déployer de tels corridors à travers toute l'île de Montréal;

2 - que ce programme appuie les arrondissements désireux de l'implanter par le biais de ressources techniques et financières.

Un débat s'engage.

À 19 h 07, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose avec le consentement unanime des membres présents, de reporter l'étude de l'article 65.04 à une phase ultérieure afin de permettre l'impression, pour distribution aux membres du conseil, des copies de la proposition d'amendement.

CM18 0866

Motion visant à renouveler les mandats attribués à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise ainsi qu'à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation en lien avec la résolution CM17 1070

Attendu que des lois ont été adoptées ou mises à l'agenda par les corps législatifs des provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, visant à augmenter le salaire minimum au sein de ces juridictions à 15 $ de l'heure;

Attendu que, depuis le 1er janvier 2018, le salaire minimum en Ontario est passé à 14 $ de l'heure alors que le gouvernement du Québec a légiféré que le salaire minimum au Québec sera de 12 $ de l'heure à partir du 1er mai 2018 et sera indexé au coût de l'inflation chaque année, plaçant ce montant bien au-dessous du salaire minimum accordé dans les juridictions voisines au Canada et aux États-Unis; cette situation créant une incitation forte pour les travailleurs de quitter le marché du travail québécois;

Attendu qu'au cours du débat du 22 août 2017 précédant l'adoption de la résolution CM17 1070 intitulée « *Motion non partisane de soutien pour un salaire minimum à 15 $ de l'heure au Québec d'ici 2019* », il a été porté à l'attention du conseil que le gouvernement de l'Ontario avait fait valoir qu'un salaire minimum plus élevé permettrait d'aider les entreprises en augmentant leur productivité, d'augmenter la rétention d'employés, d'accroître le pouvoir d'achat des travailleurs, de promouvoir particulièrement la cause des femmes qui se trouvent de manière disproportionnée parmi les travailleurs au salaire minimum; et que cette mesure était ainsi un engagement pour davantage d'égalité tout en créant des lieux de travail et des emplois plus justes en s'assurant notamment que les travailleurs à temps partiel soient payés au même montant à l'heure que les travailleurs à temps plein pour le même travail;

Attendu que promouvoir un salaire de vie décent ainsi qu'une meilleure qualité de vie pour les Montréalais vivant avec un salaire est dans l'intérêt de tous;

Attendu que le conseil municipal a référé ladite motion par la résolution CM17 1070 à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise ainsi qu'à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation afin d'étudier tous les impacts de l'application d'un salaire minimum à 15 $ de l'heure sur l'économie montréalaise ainsi que les effets sur l'ensemble des activités de la Ville de Montréal;

Attendu que lors de l'adoption du programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2018, ni la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise ni la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation n'ont reconduit l'étude de la motion telles que mandatées par la résolution CM17 1070;

Attendu que cette non-reconduction est une atteinte à l'autorité du conseil municipal et aux rôles et fonctions des commissions permanentes;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

que le conseil mandate de nouveau la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise ainsi que la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation afin que l'étude de la motion CM17 1070 soit identifiée comme un dossier prioritaire et invite ces commissions à présenter leurs rapports à la séance du conseil municipal de septembre 2018 au plus tard.

Un débat s'engage.

À 19 h 13, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.05.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.05.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Benjamin, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet, Hénault et Rotrand (22)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Ryan, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Deschamps et Zarac (32)
Résultat:	En faveur : 22 Contre : 32

Le vice-président du conseil déclare l'article 65.05 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

CM18 0867

Motion pour redonner mandat à la Commission de la Présidence de revoir son rapport précédent sur la tenue de référendums d'initiative populaire en même temps qu'une élection municipale

Attendu que le conseil a adopté une motion le 16 décembre 2013, CM13 1160 intitulée « Motion sur la gestion des élections municipales et des scrutins référendaires simultanés », laquelle proposait que la Commission de la Présidence étudie les possibilités pour les citoyens d'inscrire, en même temps que le scrutin municipal, des questions pour référendums en vue de trouver une formule gérable et conviviale qui va permettre l'extension de ce droit pour une prochaine élection;

Attendu que, dans son rapport du 26 mai 2014, la Commission de la Présidence a conclu que permettre aux citoyens de bénéficier d'un tel droit passait par des modifications aux lois provinciales, mais n'a pas souhaité demander au conseil d'aller de l'avant afin de pousser en faveur desdits changements;

Attendu que Valérie Plante, au cours de sa campagne réussie afin de devenir mairesse de Montréal a indiqué être en faveur de la possibilité de tenir un référendum au même moment que les élections municipales;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

1 - que le conseil municipal exprime son appui afin que les citoyens puissent avoir le droit de proposer des référendums sur des sujets en lien avec la juridiction municipale en même temps que les élections municipales et qu'il redonne mandat à la Commission de la Présidence afin de proposer une procédure qui pourrait être envoyée au gouvernement du Québec afin que les modifications législatives nécessaires à la mise en place de cette mesure soient adoptées;

2 - que la Commission de la Présidence présente son rapport concernant les deux problématiques soulevées au conseil municipal, au plus tard, à la fin du mois de novembre 2018.

Un débat s'engage.

Le conseiller Rotrand, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

65.06

À 19 h 40, le leader de la majorité, M. François Limoges, avec le consentement unanime des membres présents, rappelle l'article 65.04.

CM18 0868 – Article 65.04 (Suite)

Motion de l'opposition officielle pour le déploiement d'un réseau de corridors de biodiversité sur l'île de Montréal

---

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Luc Ferrandez

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.04 :

1- D'ajouter un 14e « Attendu » qui se lit comme suit :

« Attendu que le Programme triennal des immobilisations 2018-2020 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal prévoit un engagement de gestion pour le développement du *Programme pour un réseau de corridors verts* misant sur la création de liens verts qui encouragent la mobilité active et durable, tout en protégeant les milieux naturels et la biodiversité »;

2- De remplacer les deux « Résolu » par les suivants :

« que le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal poursuive l'exercice de planification amorcé en vue de déposer un Programme de développement pour un Réseau de corridors de biodiversité à l'échelle de l'agglomération;

que la Ville de Montréal continue de travailler étroitement avec les arrondissements et les villes liées pour arriver à ses objectifs de biodiversité et de protection environnementale ».

Le vice-président du conseil cède la parole au conseiller Alan DeSousa qui se prononce en accord avec la proposition d'amendement des conseillers Ferrandez et Limoges et elle est agréée.

Le débat se poursuit sur l'article 65.04, tel qu'amendé.

Le conseiller Luc Ferrandez exerce son droit de réplique.

Le vice-président du conseil met aux voix l'article 65.04 et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidence : Mme Andrée Hénault

65.04

Le conseiller Richard Deschamps soulève un point de règlement pour déplorer le non respect de l'engagement ferme conclu entre l'Administration et l'opposition officielle de prolonger les travaux au-delà de 17 h afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour entre 18 h 30 et 19 h. Il poursuit et indique qu'à partir de ce jour, il ne donnera plus son assentiment à de tels engagements lorsque pris à l'heure de la pause des repas, car c'est la deuxième fois de suite que pareil engagement n'est pas respecté par les membres du conseil, en raison d'obstruction parlementaire (filibuster).

Le conseiller Deschamps poursuit et indique que, sans vouloir remettre en question le droit des membres de débattre des points inscrits à l'ordre du jour, il souhaite que ces derniers tiennent compte du fait que tout débat doit se faire dans le respect du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), ainsi qu'au bénéfice des employés qui contribuent au bon déroulement des séances du conseil, dont l'équipe du greffe qui est dans la salle depuis la reprise des travaux à 14 h, à se concentrer sur le déroulement de l'assemblée, sans aucune pause.

Le conseiller Deschamps invite les membres du conseil à tenir une réflexion sur la manière dont les débats devraient se dérouler pour les prochaines séances et souligne qu'il est présentement 19 h 43 alors que l'entente était de terminer les travaux, au plus tard, à 19 h et déplore la répétition du même scénario lors de la dernière séance du conseil. Il réitère à l'assemblée, qu'à l'avenir, il n'y aura plus de prolongation des travaux au-delà des heures des repas parce qu'il ne donnera plus son consentement à de telles propositions qui exigent, selon le règlement, le consentement unanime des membres présents.

Le vice président du conseil, M. Sterling Downey, remercie le conseiller Deschamps pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour exprimer son accord avec l'intervention du conseiller Deschamps quant à la nécessité de revoir les enjeux découlant de la prolongation des travaux au-delà des heures convenues, ce qui ne respecte pas toujours la conciliation travail-famille. Il poursuit et indique que cet élément important doit, collectivement, interpeler les membres à se prononcer et à agir en conséquence, pour le respect de l'horaire des travaux.

À 19 h 43, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel et informe l'assemblée que son retour à la toute dernière minute dans la salle du conseil n'est pas uniquement pour avoir le bénéfice de déclarer la fin des travaux mais plus particulièrement pour remercier les employés assignés au bon déroulement des travaux du conseil à savoir : le greffier et son équipe, les techniciens de l'audio, les gardiens de sécurité de l'hôtel et les policiers du Service de police de la Ville de Montréal qui assurent la sécurité des lieux, l'équipe de l'entretien ainsi que l'équipe du Bureau de la présidence du conseil pour leur contribution. La présidente du conseil invite l'ensemble des membres du conseil à venir souligner la Fête nationale du Québec dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, le 24 juin prochain, et termine son intervention en souhaitant à tous un bel été.

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le président du comité exécutif prend la parole en précisant que, selon la coutume, ce serait la mairesse de Montréal qui devrait s'adresser à l'assemblée, mais qu'en l'absence de cette dernière, il souhaite un bel été à tous. Il poursuit et demande aux membres du conseil de prendre le temps, durant la période estivale, de réfléchir afin de trouver des solutions pour que les débats se tiennent dans le calme, la sérénité et la paix dans le but d'améliorer la qualité des travaux et il souhaite également aux membres de profiter de ce répit pour relaxer et passer du temps de qualité avec la famille. Le président du comité exécutif confirme qu'il accepte la main tendue par le chef de l'opposition officielle et qu'il a bien entendu le cri du cœur du conseiller Deschamps. Il remercie à son tour les employés cités précédemment par la présidente du conseil pour leur engagement à faire en sorte que les travaux du conseil soient couronnés de succès.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour faire écho aux paroles de la présidente du conseil et du président du comité exécutif en souhaitant aussi à toutes et à tous une belle période estivale avec la famille, un repos bien mérité et également pour remercier tous les employés qui soutiennent les membres durant les séances du conseil. Il poursuit et souligne son accord avec la suggestion du président du comité exécutif à ce que les membres aient une réflexion durant la pause estivale afin de trouver des solutions pour améliorer la qualité des travaux et remercie l'Administration pour sa volonté de travailler en amont les motions présentées avec l'opposition afin que les débats qui auront lieu se fassent dans le respect du cadre règlementaire qui les régissent.

_____

À 19 h 48, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

_____

_____
Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

_____
Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.11

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017 – 2021
Conseillers municipaux – 2018
Le 18 juin 2018

Deschamps Richard, **De Sousa** Alan, **Goulet** Nathalie, **Parenteau** Jean-François et **Thuillier** Émilie.

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
20 AOÛT 2018

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER JUIN AU 31 JUILLET 2018

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
AMÉNAGEMENT DE SOUSA	100% VILLE	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION GESTION DU PORTEFEUILLE DE PROJETS	1181009012	ACCORDER UN CONTRAT À AMÉNAGEMENT DE SOUSA POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PLANAGE ET DE RESURFAÇAGE DE LA RUELLE OUEST DE LA RUE SAINT-HUBERT, ENTRE LES RUES SAINT-ZOTIQUE ET JEAN-TALON. DÉPENSE TOTALE MAXIMALE DE 259 811,97 $, TAXES INCLUSES (TRAVAUX : 218 010,89 $ + CONTINGENCES : 21 801,08 $ + INCIDENCES : 20 000,00 $). APPEL D'OFFRES PUBLIC #403915 - 5 SOUMISSIONNAIRES.	CE18 1185	2018-07-04	239 812,00 $
QUÉBEC LINGES CO	100% VILLE	SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS	DIRECTION ATELIERS MÉCANIQUES ET DE PROXIMITÉ	1181081013	ACCORDER UN CONTRAT À QUÉBEC LINGE CO POUR LA LOCATION, L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DE VÊTEMENTS D'EMPLOYÉS DE MÉTIER, POUR UNE DURÉE DE TRENTE-SIX (36) MOIS POUR UNE SOMME DE 464 464,28 $ TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES 18-16763 (2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES)	CE18 1129	2018-06-28	464 464,00 $
AXOR	100% VILLE	SAINT-LAURENT	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	1183152010	AUTORISER UNE MODIFICATION AU CONTRAT ACCORDÉ À AXOR EXPERT-CONSEILS INC. POUR LA PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES (AQUEDUC ET ÉGOUTS) ET DE SURFACE (CHAUSSÉES, TROTTOIRS ET BORDURES) SUR UNE PARTIE DE LA RUE MARCEL - SOUMISSION 17-028.	CE18 1197	2018-07-04	248 721,00 $
LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGE S.M.G.R. (1990) INC.	100% VILLE	SAINT-LÉONARD	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	1183693006	RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT - SERVICES DE REMORQUAGE POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT DES SAISONS HIVERNALES 2016-2017 ET 2017-2018 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 16-15650 - LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. - SAISON HIVERNALE 2018-2019 - 46 599,37 $.	CE18 1130	2018-06-27	46 599,00 $
GROUPE CENTCO INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1185965002	ACCORDER UN CONTRAT AU GROUPE CENTCO INC POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE DU PAVILLON LA FONTAINE SITUÉ AU 1301 SHERBROOKE EST - DÉPENSE TOTALE 216 419,74 $ TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 5952 - 2 SOUMISSIONNAIRES	CE18 1135	2018-06-28	216 420,00 $
SIMO MANAGEMENT INC.	100% VILLE	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU	1187518001	ACCORDER 2 CONTRATS AUX FIRMES SIMO MANAGEMENT INC. ET NORDIKEAU INC., POUR L'AUSCULTATION ET LE DIAGNOSTIC DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, INCLUANT L'INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE ET LA MANIPULATION DES VANNES D'ISOLEMENT LIÉES, POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS - DÉPENSE TOTALE DE 435 658 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16625 - 3 SOUMISSIONNAIRES.	CE18 1132	2018-06-28	407 269,00 $

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
NORDIKEAU INC.	100% VILLE	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU	1187518001	ACCORDER 2 CONTRATS AUX FIRMES SIMO MANAGEMENT INC. ET NORDIKEAU INC., POUR L'AUSCULTATION ET LE DIAGNOSTIC DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, INCLUANT L'INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE ET LA MANIPULATION DES VANNES D'ISOLEMENT LIÉES, POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS - DÉPENSE TOTALE DE 435 658 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16625 - 3 SOUMISSIONNAIRES.	CE18 1132	2018-06-28	9 639,00 $
9125-5661 QUÉBEC INC. (GROUPE SPECS)	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1187575001	ACCORDER UN CONTRAT À 9125-5661 QUÉBEC INC. (GROUPE SPECS), PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, POUR L'ACQUISITION D'APPAREILS D'ÉCLAIRAGE (ENSEMBLE A - LOT #7) DANS LE CADRE DU PROJET « MIGRATION 2.0 DU BIODÔME », ET AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 153 600,94 $, TAXES INCLUSES (CONTRAT: 146 286,61 $; CONTINGENCES: 7 314,33 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO 17-16574 - 2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	CE18 1037	2018-06-14	146 516,00 $
DUBO ÉLECTRIQUE LTÉE	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1187575003	ACCORDER UN CONTRAT À DUBO ÉLECTRIQUE LTÉE, PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, POUR L'ACQUISITION D'APPAREILS D'ÉCLAIRAGE (ENSEMBLE A - LOT #3) DANS LE CADRE DU PROJET « MIGRATION 2.0 DU BIODÔME », ET AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 104 089,58 $, TAXES INCLUSES (CONTRAT: 99 132,93 $; CONTINGENCES: 4 956,65 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO 17-16574 - 3 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	CE18 1043	2018-06-14	104 089,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 9

TOTAL : 1 883 529,00 $

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
23 AOÛT 2018

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER JUIN AU 31 JUILLET 2018

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
SURPRENANT ET FILS INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1186135005	CONCLURE AVEC SURPRENANT ET FILS INC. UNE ENTENTE-CADRE POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS, AVEC OPTION DE PROLONGATION POUVANT ALLER JUSQU'À DOUZE (12) MOIS, POUR LA FOURNITURE DE PANTALONS DE TRAVAIL ET DE BERMUDAS, DESTINÉS AUX POMPIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL (SIM). APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16838 (2 SOUMISSIONS CONFORMES). MONTANT TOTAL ESTIMÉ : 279 219,09 $ (TAXES INCLUSES).	CE18 0950	2018-06-07	279 219,00 $
CONSTRUCTION D.L.T (2014) INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1186342002	ACCORDER UN CONTRAT À L'ENTREPRISE CONSTRUCTION D.L.T (2014) INC. POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CAPTATION DES GAZ À LA SOURCE ET TRAVAUX DE MISE AUX NORMES AUX CASERNES DE POMPIERS N° 4, N° 33 ET N° 46 SITUÉES RESPECTIVEMENT AU 5260, AVENUE VAN-HORNE, DANS L'ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE; AU 6040, BOULEVARD MONK, DANS L'ARRONDISSEMENT SUD-OUEST ET AU 4760, AVENUE CUMBERLAND, DANS L'ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE. DÉPENSE TOTALE DE 238 260,05$ TAXES ET INCIDENCES INCLUSES - APPEL D'OFFRES #5944 (4 SOUMISSIONNAIRES)	CE18 0969	2018-06-07	220 611,00 $
GROUPE HÉMISPHÈRES INC.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1186620007	ACCORDER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À GROUPE HÉMISPHÈRES INC. POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT ÉCOLOGIQUE AU PARC-NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES, POUR LA SOMME MAXIMALE DE 131 826 $, TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16642 - 7 SOUMISSIONNAIRES.	CE18 1060	2018-06-14	131 826,00 $
CENTRE DE TRI MÉLIMAX INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	DIRECTION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	1187075003	ACCORDER À L'ENTREPRISE CENTRE DE TRI MÉLIMAX INC. UN (1) CONTRAT POUR LA RÉCEPTION, LE TRI ET LA MISE EN MARCHÉ DE RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION ET D'ENCOMBRANTS DE 19 TERRITOIRES POUR UN (1) MONTANT DE 361 498,88$ (TAXES INCLUSES) ET UN (1) CONTRAT À L'ENTREPRISE KONCAS RECYCLAGE (9260-5286 QC) POUR UN MONTANT DE 49 669,20$ (TAXES INCLUSES) POUR UNE DURÉE DE DEUX (2) MOIS, SOIT JUILLET ET AOÛT 2018, CONFORMÉMENT AUX DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17063. DEUX (2) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES.	CE18 1134	2018-06-28	361 499,00 $
KONCAS RECYCLAGE (9260-5286 QC)	100% AGGLO	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	DIRECTION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	1187075003	ACCORDER À L'ENTREPRISE CENTRE DE TRI MÉLIMAX INC. UN (1) CONTRAT POUR LA RÉCEPTION, LE TRI ET LA MISE EN MARCHÉ DE RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION ET D'ENCOMBRANTS DE 19 TERRITOIRES POUR UN (1) MONTANT DE 361 498,88$ (TAXES INCLUSES) ET UN (1) CONTRAT À L'ENTREPRISE KONCAS RECYCLAGE (9260-5286 QC) POUR UN MONTANT DE 49 669,20$ (TAXES INCLUSES) POUR UNE DURÉE DE DEUX (2) MOIS, SOIT JUILLET ET AOÛT 2018, CONFORMÉMENT AUX DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17063. DEUX (2) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES.	CE18 1134	2018-06-28	49 669,00 $

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
ALI EXCAVATION INC.	100% AGGLO	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION DES INFRASTRUCTURES	1187231054	RÉSILIER LE CONTRAT OCTROYÉ À ALI EXCAVATION INC. (CE16 1220), POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE EN SITE PROPRE DANS L'EMPRISE D'HYDRO-QUÉBEC, ENTRE LE CHEMIN DE L'ANSE-À-L'ORME ET LA RUE TIMBERLEA-TRAIL DANS LES VILLES DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE ET DE KIRKLAND. AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE SOMME MAXIMALE DE 25 543,56 $ À ALI EXCAVATION INC., SOIT 9 699,04 $ REPRÉSENTANT 6% DU COÛT DES TRAVAUX NON EXÉCUTÉS, À TITRE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS LIQUIDÉS POUR LA PERTE DE GAINS OU PROFITS ET FRAIS D'ADMINISTRATION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 2.4.2.3 DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES DU CONTRAT ET 15 844,52 $ TAXES INCLUSES POUR LES DÉPENSES ET FRAIS ENCOURUS TEL QUE SPÉCIFIÉ À L'ARTICLE 2.4.2.2.1 DES MÊMES CLAUSES.	CE18 1184	2018-07-04	(136 107,00) $
ENQUÊTES FORENSIK INC	ENTENTE CADRE - RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION TECHNOLOGIES_ARCHITECTURE_INNOVATION ET SÉCURITÉ	1187297001	CONCLURE UNE ENTENTE-CADRE DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC LA FIRME ENQUÊTES FORENSIK INC, POUR UNE DURÉE DE 24 MOIS, POUR LA FOURNITURE SUR DEMANDE DE PRESTATIONS DE SERVICES EN CYBERENQUÊTES, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 302 154,30 $, TAXES INCLUSES / APPEL D'OFFRES 17-16598 - DEUX (2) SOUMISSIONNAIRES.	CE18 0978	2018-06-07	302 154,00 $
9123-4823 QUÉBEC INC. (XSOLUTIONS)	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1187526011	ACCORDER UN CONTRAT À 9123-4823 QUÉBEC INC. (XSOLUTIONS) POUR L'INSTALLATION DE CÂBLES DE FIBRES OPTIQUES POUR LES RÉSEAUX DE CONTRÔLES ET PROCÉDÉS À 10 GB DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 275 800,31 $, TAXES INCLUSES –- APPEL D'OFFRES PUBLIC AP17020-138374-C - 7 SOUMISSIONNAIRES.	CE18 0961	2018-06-07	275 800,00 $
PASARD INC.	ENTENTE CADRE - RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1187932002	EXERCER L'OPTION VISANT LA PROLONGATION PRÉVUE À L'ENTENTE CADRE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON SUR DEMANDE DE CANNETTES DE PEINTURE EN AÉROSOL, POUR LA PÉRIODE DU 26 JUIN 2018 AU 26 JUIN 2019, DANS LE CADRE DU CONTRAT AVEC PASARD INC. (CE 16 0938) (MONTANT ESTIMÉ DE LA PROLONGATION : 61 279,76 $)	CE18 1133	2018-06-28	61 280,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 9

TOTAL : 1 545 951,00 $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
20 AOÛT 2018

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER JUIN AU 31 JUILLET 2018

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC	100% VILLE	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	DIRECTION DE L'HABITATION	1180498002	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE DE 7 500 $ AU BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC POUR L'ÉLABORATION D'UN PROJET DE NORME PORTANT SUR L'ÉVALUATION DE LA CONTAMINATION ET LES MESURES CORRECTIVES DE REMISE EN ÉTAT DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS AFFECTÉS PAR LA PROLIFÉRATION DES MOISISSURES. APPROUVER LE PROJET DE MODIFICATION DE L'ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À CET EFFET.	CE18 0995	2018-06-08	7 500,00 $
TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉ-E-S DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (TCAIM)	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1180706001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 10 000 $, POUR L'ANNÉE 2018, À LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉ-E-S DE L'ÎLE DE MONTRÉAL POUR LA RÉALISATION DU PROJET « BULLETINS - ENSEMBLE POUR UNE VILLE AMIE DES AÎNÉS » DANS LE CADRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1191	2018-07-04	10 000,00 $
L'ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1180879002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 16 500$ À L'ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN POUR LA PRÉSENTATION DE DEUX CONCERTS DANS LE CADRE DES CONCERTS CAMPBELL 2018 / APPROUVER UN PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE À CET EFFET	CE18 1084	2018-06-15	16 500,00 $
CENTRE DE CÉRAMIQUE BONSECOURS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1181654006	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 12 602,91 $ AU CENTRE DE CÉRAMIQUE-POTERIE BONSECOURS INC. POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS RELATIFS À LA PRATIQUE DE LA CÉRAMIQUE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL - PROGRAMME ÉQUIPEMENTS - AIDE D'URGENCE / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1189	2018-07-04	12 603,00 $
L'ILLUSION, THÉÂTRE DE MARIONNETTES	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1181654007	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 25 000 $ À L'ORGANISME «L'ILLUSION, THÉÂTRE DE MARIONNETTES» POUR DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'UNE PARTIE DE SON PROJET D'IMMOBILISATION DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1195	2018-07-04	25 000,00 $
CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1183205006	APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION AFIN D'ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 150 000 $ À LA CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT EN 2018 POUR LE SOUTIEN À SON PLAN DE RELANCE 2018-2021 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE EN PROVENANCE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION VERS LE SERVICE DE LA CULTURE À CET EFFET.	CE18 1153	2018-06-28	150 000,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA CULTURE URBAINE (CICU)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877003	APPROUVER LE PROTOCOLE D'ENTENTE DE SOUTIEN FINANCIER AU MONTANT DE 25 000 $ AVEC CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA CULTURE URBAINE (CICU) POUR LA TENUE DU FESTIVAL UNDER PRESSURE DU 14 AU 18 AOÛT 2018 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE18 1152	2018-06-28	25 000,00 $
CARNAVAL DES COULEURS-BLACK AND BLUES/ 1RE ÉDITION/ FONDATION BBCM	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	4 000,00 $
CARNAVAL ESTIVAL/ 10E ÉDITION/ CORPORATION D'ANIMATION DES PLACES PUBLIQUES (CAPP)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	6 000,00 $
CORPS ENTRAVÉ, CORPS DANSANT/ 1RE ÉDITION/ TANGENTE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	2 000,00 $
CÉLÉBRATION DU PATRIMOINE ASIATIQUE/ 23E ÉDITION/ FESTIVAL ACCÈS ASIE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	9 000,00 $
FESTILOU 2018/ 9E ÉDITION/ FESTIVAL DE CONTES, IL ÉTAIT UNE FOIS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	1 000,00 $
FESTIVAL D'EXPRESSIONS ARTISTIQUES D'ICI ET D'AILLEURS/ 10E ÉDITION/ ACCUEIL POUR IMMIGRANTS ET RÉFUGIÉES DU SUD-OUEST (CENTRE PRISME)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	2 000,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
FESTIVAL DE L'INDE/ 40E ÉDITION/ ALLIANCE QUÉBÉCOISE DE L'ASIE DU SUD	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	3 000,00 $
FESTIVAL DES MUSICIENS DU MONDE/ 1RE ÉDITION/ CONSTANTINOPLE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	1 000,00 $
FESTIVALS DES SAVOIRS PARTAGÉS/ 10E ÉDITION/ ATD QUART MONDE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	1 500,00 $
FESTIVAL INTERNATIONAL MIZIK KREYOL DE MONTRÉAL/5E ÉDITION/ FESTIVAL INTERNATIONAL MIZIK KREYOL DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	4 000,00 $
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM BLACK DE MONTRÉAL/ 14E ÉDITION/ FONDATION FABIENNE COLAS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	13 000,00 $
FESTIVAL HAÏTI EN FOLIE À MONTRÉAL/ 12E ÉDITION/ FONDATION FABIENNE COLAS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	8 000,00 $
FESTIVAL D'ARTS URBAINS, HIP HOP DON'T YOU STOP/ 13E ÉDITION/ PRÉVENTION CÔTE-DES-NEIGES NOTRE-DAME DE GRÂCE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	4 000,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
FESTIVAL INTERNATIONAL CUBANEANDO/ 7E ÉDITION/ L'ÎLE DE CUBA/LA ISLA DE CUBA	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	4 000,00 $
FESTIVAL INTERNATIONAL DE TANGO DE MONTRÉAL/ 16E ÉDITION/ FESTIVAL INTERNATIONAL DE TANGO DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	1 500,00 $
FESTIVAL MONDIAL DE MUSIQUE DES FEMMES D'ICI ET D'AILLEURS (FMMF)/ 7E ÉDITION/ FESTIVAL MONDIAL DE MUSIQUE DES FEMMES D'ICI ET D'AILLEURS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	2 500,00 $
FESTIVAL MULTICULTUREL DES JEUX ÉCOSSAIS DE MONTRÉAL/ 40E ÉDITION/ SOCIÉTÉ MONTRÉALAISE DES JEUX HIGHLANDS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	10 000,00 $
FESTIVAL PETITE BOURGOGNE/ 32E ÉDITION/ ASSOCIATION DES JEUNES DE LA PETITE BOURGOGNE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	2 500,00 $
FESTIVAL SERAFAD DE MONTRÉAL 2018/ 25E ÉDITION/ COMMUNAUTÉ SÉPHARADE UNIFIÉE DU QUÉBEC	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	6 000,00 $
FESTIVAL UKRAINIEN DE MONTRÉAL/ 19E ÉDITION/ ASSOCIATION CULTURELLE ST-VOLODYMYR DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	4 000,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
FESTIVAL UN GOÛT DES CARAÏBES/ 19 E ÉDITION/ UN GOÛT DES CARAÏBES INC	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	3 000,00 $
FÊTE DE LA PAIX À ST-PIERRE/ 6E ÉDITION/ REVITALISATION SAINT-PIERRE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	2 500,00 $
FÊTE INTERCULTURELLE NDG/ 7E ÉDITION/ BIENVENUE À NDG	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	1 000,00 $
LA FÊTE DES FAMILLES/ 20E ÉDITION/ MAISON DES FAMILLES DE MERCIER-EST	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	1 000,00 $
FOLKLORIES DE MONTRÉAL/ 15E ÉDITION/ SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE D'EXPRESSION DU QUÉBEC	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	2 000,00 $
FONDATION LATINARTE/ 10E ÉDITION/ FONDATION LATINARTE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	6 000,00 $
K_NITE (FESTIVAL DES COULEURS DE LA CORÉE)/ 3E ÉDITION/ CENTRE DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE CORÉENNE DE MONTRÉAL (CLCCM)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	1 000,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
LES JOURNÉES AFRICAINES DU CENTRE AFRICA/ 14E ÉDITION/ CARREFOUR SOCIOCULTUREL DU CENTRE AFRIKA	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	5 000,00 $
MASSIMADI, FESTIVAL DES FILMS ET DES ARTS LGBTA/ 10E ÉDITION/ ARC-EN-CIEL D'AFRIQUE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	3 000,00 $
MILLE ET UNE BEAUTÉ DU GRIS/ 17E ÉDITION/ FORUM DES CITOYENS AÎNÉS DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	1 000,00 $
MOIS DU CRÉOLE À MONTRÉAL/ 17E ÉDITION/ COMITÉ INTERNATIONAL POUR LA PROMOTION DU CRÉOLE ET DE L'ALPHABÉTISATION	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	3 000,00 $
ORIENTALYS/ 8E ÉDITION/ ALCHIMIE, CRÉATIONS ET CULTURES	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	17 000,00 $
RENDEZ-VOUS INTERCULTURELS 2018/ 12E ÉDITION/ CARREFOUR DE RESSOURCES EN INTERCULTUREL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	3 500,00 $
LES SAISONS RUSSES DE MONTRÉAL/ 6E ÉDITION/ SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ENSEMBLE-CLAVIERS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	1 500,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
LES SAMEDIS INTERCULTURELS/ 3E ÉDITION/ LA PÉPINIÈRE-ESPACE COLLECTIF	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	3 000,00 $
SEMAINE ITALIENNE DE MONTRÉAL/ 25E ÉDITION/ CONGRÈS NATIONAL DES ITALO-CANADIENS, RÉGION QUÉBEC	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	25 000,00 $
UNIQUE ET DIVERSIFIÉE : LA RICHESSE MULTICULTURELLE/ 1RE ÉDITION/ SERVICE DES LOISIRS ST-JACQUES	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1185877004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 168 500 $ À 37 ORGANISMES POUR LA RÉALISATION DE 39 PROJETS, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2018.	CE18 0994	2018-06-07	1 000,00 $
BUREAU DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION DU QUÉBEC	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1186307001	AUTORISER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 100 000 $ POUR L'ANNÉE 2018 AU BUREAU DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION DU QUÉBEC À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE ET APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET CET ORGANISME À CET EFFET.	CE18 1193	2018-07-04	100 000,00 $
ANTENNE CRÉATIVE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1186307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 165 000 $ À SIX ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2018 POUR LA RÉALISATION DE VITRINES ET MARCHÉS CULTURELS ET CRÉATIFS ET APPROUVER LES SIX PROJETS DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE18 1192	2018-07-04	25 000,00 $
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES (ANEL)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1186307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 165 000 $ À SIX ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2018 POUR LA RÉALISATION DE VITRINES ET MARCHÉS CULTURELS ET CRÉATIFS ET APPROUVER LES SIX PROJETS DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE18 1192	2018-07-04	30 000,00 $
CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES ARTS DE LA SCÈNE (CINARS)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1186307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 165 000 $ À SIX ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2018 POUR LA RÉALISATION DE VITRINES ET MARCHÉS CULTURELS ET CRÉATIFS ET APPROUVER LES SIX PROJETS DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE18 1192	2018-07-04	35 000,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
COOP LA GUILDE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1186307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 165 000 $ À SIX ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2018 POUR LA RÉALISATION DE VITRINES ET MARCHÉS CULTURELS ET CRÉATIFS ET APPROUVER LES SIX PROJETS DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE18 1192	2018-07-04	10 000,00 $
M POUR MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1186307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 165 000 $ À SIX ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2018 POUR LA RÉALISATION DE VITRINES ET MARCHÉS CULTURELS ET CRÉATIFS ET APPROUVER LES SIX PROJETS DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE18 1192	2018-07-04	35 000,00 $
FESTIVAL MONTRÉAL MUNDIAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1186307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 165 000 $ À SIX ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2018 POUR LA RÉALISATION DE VITRINES ET MARCHÉS CULTURELS ET CRÉATIFS ET APPROUVER LES SIX PROJETS DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE18 1192	2018-07-04	30 000,00 $
BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE D'INFORMATIQUE ATWATER	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES	1186936002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER, NON RÉCURRENT, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT, TOTALISANT LA SOMME DE 52 400 $, À LA BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE D'INFORMATIQUE ATWATER (24 700 $) ET À LA DIRECTION CHRÉTIENNE « INNOVATION JEUNES » (27 700 $) POUR L'ANNÉE 2018. APPROUVER LES DEUX PROJETS DE PROTOCOLES D'ENTENTE PRÉVUS À CET EFFET. AUTORISER LE DIRECTEUR DES BIBLIOTHÈQUES, M. IVAN FILION, À SIGNER LESDITS PROTOCOLES D'ENTENTE POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE MONTRÉAL.	CE18 0997	2018-06-08	24 700,00 $
DIRECTION CHRÉTIENNE « INNOVATION JEUNES »	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES	1186936002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER, NON RÉCURRENT, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT, TOTALISANT LA SOMME DE 52 400 $, À LA BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE D'INFORMATIQUE ATWATER (24 700 $) ET À LA DIRECTION CHRÉTIENNE « INNOVATION JEUNES » (27 700 $) POUR L'ANNÉE 2018. APPROUVER LES DEUX PROJETS DE PROTOCOLES D'ENTENTE PRÉVUS À CET EFFET. AUTORISER LE DIRECTEUR DES BIBLIOTHÈQUES, M. IVAN FILION, À SIGNER LESDITS PROTOCOLES D'ENTENTE POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE MONTRÉAL.	CE18 0997	2018-06-08	27 700,00 $
MU	50% VILLE 50% AUTRE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1187722002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES EN 2018, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 1, TOTALISANT LA SOMME DE 97 100 $ INCLUANT LES FRAIS DE CONCOURS DE 1 400 $, AUX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. CETTE SOMME EST TELLE QUE PRÉVUE DANS L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE18 1151	2018-06-28	28 000,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 JUIN 2018 AU 31 JUILLET 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
MURAL	50% VILLE 50% AUTRE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1187722002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES EN 2018, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 1, TOTALISANT LA SOMME DE 97 100 $ INCLUANT LES FRAIS DE CONCOURS DE 1 400 $, AUX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. CETTE SOMME EST TELLE QUE PRÉVUE DANS L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE18 1151	2018-06-28	50 200,00 $
ODACE ÉVÉNEMENTS	50% VILLE 50% AUTRE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1187722002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES EN 2018, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 1, TOTALISANT LA SOMME DE 97 100 $ INCLUANT LES FRAIS DE CONCOURS DE 1 400 $, AUX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. CETTE SOMME EST TELLE QUE PRÉVUE DANS L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE18 1151	2018-06-28	17 500,00 $
MÉDECINS DU MONDE	100% VILLE	DIRECTION GÉNÉRALE	DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - QUALITÉ DE VIE	1187798001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER RÉPARTI CONFORMÉMENT AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES INSCRITES AU SOMMAIRE DÉCISIONNEL ET TOTALISANT LA SOMME DE 50 000 $ À MÉDECINS DU MONDE POUR LE PROJET «ASSISTANCE SOCIALE POUR LES MIGRANTS À STATUT PRÉCAIRE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL», DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION MONTRÉAL, VILLE SANCTUAIRE / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1196	2018-07-04	50 000,00 $
ASSOCIATION DES URBANISTES ET AMÉNAGISTES MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AUAMQ)	100% VILLE	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	DIRECTION DE L'URBANISME	1187816001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 2 500 $ À L'ASSOCIATION DES URBANISTES ET AMÉNAGISTES MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AUAMQ), AFIN DE CONTRIBUER AUX FRAIS ENGAGÉS POUR L'ORGANISATION D'UNE JOURNÉE D'ÉTUDE TENUE À MONTRÉAL LE 25 MAI 2018, EN PROVENANCE DU BUDGET DU FONCTIONNEMENT	CE18 1144	2018-06-28	2 500,00 $
SOCIÉTÉ CHÂTEAU DUFRESNE	50% VILLE 50% AUTRE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1187959004	APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION AFIN D'ACCORDER À LA SOCIÉTÉ DU CHÂTEAU DUFRESNE UNE AVANCE DE 45 000 $ SUR LE SOUTIEN FINANCIER DE 90 000 $ DU PROTOCOLE À VENIR EN 2018 DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ENTRE LA VILLE ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE POUR LUI PERMETTRE DE RÉALISER SON PLAN D'ACTION 2018	CE18 1198	2018-07-06	45 000,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 59

TOTAL : 925 703,00 $

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
20 AOUT 2018

DÉPÔT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES DISTRIBUTEURS NORTHEASTERN SWIMMING POOL INC.	0000341868	16 JUIL. 2018	DURAND, CATHERINE	BC 210729 / Filtre 30" pro série valve sélectrice	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 619,65 $
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	0000365341	19 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/frais avocats- doaaier 18-001429	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 646,47 $
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	0000365381	19 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/frais avocats- doaaier 15-002689	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 932,30 $
RAFAEL SOTTOLICHIO	000246	21 JUIN 2018	AMALLAL, FAIZA	Cachet artiste : atelier Street Art avec Acceuil Bonneau	Ville-Marie	Autres - activités culturelles	4 109,10 $
RAFAEL SOTTOLICHIO	000253	16 JUIL. 2018	DESCHENES, KARINE	Honoraires pour sélection de finaliste concours Centre interculturel Strathearn 2018	Culture	Autres - activités culturelles	3 000,00 $
LA SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	00041333204	05 JUIL. 2018	DURAND, CATHERINE	BC 210528 / Mise en service des panneaux NAE3 et NAE5 au St-Laurent marin	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 000,00 $
ROBIN DUMONT	0008	01 JUIN 2018	LALANDE, LUCIE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 $
INSTITUT DE RECHERCHE EN BIOLOGIE VEGETALE DE MONTREAL	001525	11 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires judiciaires - Institut de recherche en biologie vegetale - Dossier # 14-001392	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 018,92 $
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	006626	12 JUIL. 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450910	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 285,80 $
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	011400	30 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450575	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 281,38 $
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	01434157	06 JUIN 2018	BEDARD, LOUISE	BC210647 Montage échaufaudage type rosette	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 846,00 $
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	01436067	21 JUIN 2018	TAPSOUKE, YACOUBA	BC 210647 - location d'un système echaffaudage pour le transport de poissons	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 076,00 $
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	01498208	20 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 744,06 $
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	01506401	20 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 700,64 $
GROUPE REAL JEAN	047677	19 JUIN 2018	DURAND, CATHERINE	BC 210724 / Pompe hydromatic - pour remplacement des pompes des bassins au Jardin de Chine et japonais	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 471,60 $
OVERDRIVE INC.	05161co18100813	19 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 686,21 $
OVERDRIVE INC.	05161co18101892	19 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 218,87 $
OVERDRIVE INC.	05161co18110272	22 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 068,60 $
OVERDRIVE INC.	05161co18126625	23 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 327,38 $
OVERDRIVE INC.	05161co18130838	27 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	6 363,06 $
PLOMBERIE FURY INC.	067460	09 JUIL. 2018	KAMMOUN, MALIKA	BC 210306 - installation fournaise au gaz UDBP-250	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 980,00 $
GUIDES DE VOYAGES ULYSSE INC	10033921	14 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 561,50 $
LES BREUVAGES TAMARK INC.	10322997	07 JUIN 2018	DURAND, GUILLAUME	Jus en fontaine	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 132,42 $
LIBRAIRIE ASSELIN	104980	13 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 060,27 $
LIBRAIRIE ASSELIN	104984	13 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 626,70 $
LIBRAIRIE ASSELIN	105034	19 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 679,21 $
LIBRAIRIE ASSELIN	105036	19 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 109,62 $
LIBRAIRIE ASSELIN	105059	13 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 774,75 $
LIBRAIRIE ASSELIN	105063	13 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 313,91 $
LIBRAIRIE ASSELIN	105069	21 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 469,00 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1054307	24 JUIL. 2018	DURAND, CATHERINE	BC 210478 / Outil de compression press tool de rigid + accessoire pour acier	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 037,75 $
AINSWORTH INC.	1054748wb	05 JUIL. 2018	DURAND, CATHERINE	BC 207081 / Contrat d'entretien des refroidisseurs Biodôme et Planétarium de août 2017 à août 2018	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 200,00 $
CANADIEN NATIONAL	1082845	11 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Frais d'ingénierie du CN dans le cadre du contrat #1368	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 891,12 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CANADIEN NATIONAL	1094509	11 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Frais d'ingénierie du CN dans le cadre du contrat #1352	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	30 183,77 $
GROUPE SANYVAN INC.	11160	09 JUIL. 2018	KAMMOUN, MALIKA	BC 210767 -pompage gravier du 15 juin 2018	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 056,20 $
MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (CENTRE DE CONSERVATION DU	1129692	26 JUIN 2018	TREMBLAY, GINA	Restauration du lettrage, des éléments décoratifs et reconstitution des éléments manquants du monument Nelson situé à la Place Jacques-Cartier.	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	4 703,00 $
RODIMAX INC	1162313	15 JUIN 2018	WU, CANDY YU	loyer Port-Royal pour l'année 2017	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	472 460,82 $
LES INVESTISSEMENTS DALU INC.	1162314	15 JUIN 2018	WU, CANDY YU	Loyer 4305 Hogan pour l'année 2017	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	6 268,95 $
ATELIER DE LOCATION TURBO INC	1172357	27 JUIN 2018	WU, CANDY YU	outils divers pour 2017	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	9 239,08 $
LAFARGE CANADA INC	1172360	11 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Divers matériaux de construction pour l'année 2017	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	19 823,14 $
TRACTION	1173577	07 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	BCO-LAC-2018 réparation divers véhicules	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 648,37 $
TRACTION	1173577	06 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	BCO-LAC-2018 réparation divers véhicules	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 249,37 $
QUALIVAC	1175002	12 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Renouvellement - Fourniture d'équipement de pompage et nettoyage de puits d'accès et conduits pour 2017 - Appel d'offres 1595	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	18 793,69 $
J.R.G. DENEIGEMENT & EXCAVATION ENR.	1175011	11 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Renouvellement - Services pour la location de machinerie incluant l'opérateur pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux de déneigement pour 2017(appel d'offres #1591) -Dossier#1160128003	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	175 682,53 $
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1175315	12 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Bottes et souliers de sécurité - 2017	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	8 134,49 $
(OMHM) OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTREAL	1175970005180607	07 JUIN 2018	LESPERANCE, YANICK	Aide financière / 3e versement. 10% de 160 000 $ = 16 000 $ Projet: Habiter la mixité. Dossier: 1175970005 / Résolution: CM17 1000 BINAM	Direction générale	Autres - activités culturelles	16 000,00 $
COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUEBEC INC.	1175970005180612	12 JUIN 2018	LESPERANCE, YANICK	Aide financière / 3e versement de 3. 10% de 150 000 $ = 15 000 $ Projet: Projet Intégration. Dossier: 1175970005 / Résolution: CM17 1000	Direction générale	Autres - activités culturelles	15 000,00 $
LE CARREFOUR DES FEMMES DE SAINT-LEONARD	1175970006	19 JUIN 2018	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier / 3e versement de 3. 10% de 50 000 $ = 5 000 $ Projet: Femmes-relais de Saint-Léonard Dossier: 1175970006 / Résolution: CE17 1705.	Direction générale	Autres - activités culturelles	5 000,00 $
TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAUX-CARTIERVILLE	1175970007180724	24 JUIL. 2018	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier / 2e versement (30% de 42 000 $). Projet: Un intervenant communautaire scolaire collectif dans l'école. Dossier: 1175970007 / Résolution: CE17 1246.	Direction générale	Autres - activités culturelles	12 600,00 $
MAISON D'HAITI	1175970008180614	14 JUIN 2018	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier / 2e versement de 3 (40% de 30 000 $) = 12 000$ Projet: Des familles bien encrées dans leur millieu pour lutter contre l'exclusion sociale. Dossier: 1175970008 / Résolution: CE17 1749. BINAM.	Direction générale	Autres - activités culturelles	12 000,00 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
RUE ACTION PREVENTION JEUNESSE	1175970009180626	26 JUIN 2018	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier / 50% de 25 000 $ = 12 500 $ Projet: Jeux de la rue - Hivers 2018. Dossier: 1175970009 / Résolution: CE17 1751.	Direction générale	Autres - activités culturelles	12 500,00 $
LES SERVICES EXP INC.	1182776	06 JUIL. 2018	BOUCHARD, NATHALIE	Services prof . en ingénierie-gestion de projets, en 2017, pour un montant maximum de $ 14 587. avant taxes, en référence à l'Offre de services du 13 février 2017 " Aménagement du Parc Messier et des Saillies " Bur-Projets-Sandra Picard.	Infrastructures, voirie et transports	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	4 199,50 $
GROUPE SANYVAN INC.	11846	06 JUIL. 2018	KAMMOUN, MALIKA	BC210767 - POMPER - ET NETTOYER ROCHE- LITRAGE DISPOSITION	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 121,80 $
MIOVISION TECHNOLOGIES INC.	1184720	11 JUIL. 2018	HAMAOUI, JEAN	Banque de 238 heures de comptages par imageries vidéos - Ref : Anna Vizioli	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 149,62 $
GROUPE SANYVAN INC.	11849	09 JUIL. 2018	KAMMOUN, MALIKA	BC 210767 -pomper avec camion vacuum roche et sable	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 571,20 $
MORNEAU SHEPELL LTD.	1187018	27 JUIN 2018	WU, CANDY YU	Services professionnels : régime de retraite	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 894,56 $
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)	1190318	01 JUIN 2018	TROTTIER, CHANTAL	Commande ouverte 2017 pour service de gardiennage selon le plan de protection - SIM, MRA, Grands Parcs et patinoire du CH	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	193 416,07 $
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1195262	11 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Disposition des sols - Sol caractérisé selon la plage AB	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 644,41 $
PETROSUR LTEE	1202378	12 JUIL. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Assistance pour appel d'offres, analyse des soumissions et travaux	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	3 699,60 $
WOLSELEY CANADA INC.	1202725	08 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	PLOMBERIE - ROBINETS DE LAVABOS ET DECUVE ET URINOIR - DEMNDE PAR SYLVAIN CAYER	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 659,64 $
WOLSELEY CANADA INC.	1202725	19 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	PLOMBERIE - ROBINETS DE LAVABOS ET DECUVE ET URINOIR - DEMNDE PAR SYLVAIN CAYER	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 555,21 $
VDC MULTIMEDIA	1216296	27 JUIN 2018	BOSSE, JEAN-PIERRE	Service de surveillance par drone (1 fois par saison, 1766,25$ chacune) VMP-15-015 Arches et pagodes du Quartier Chinois. Incidents 1150890006	Infrastructures, voirie et transports	Autres biens - Rénovation urbaine	3 708,68 $
SIMO MANAGEMENT INC	1219278	11 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Inspection de structures par caméra 360 - Appel d'offres #1641	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	74 472,12 $
FASKEN MARTINEAU DUMOULIN SENCRL , S.R.L.	1219833	06 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 18-001592	Affaires juridiques	Affaires civiles	7 281,93 $
BCF S.E.N.C.R.L.	1221392	06 JUIL. 2018	BOSSE, JEAN-PIERRE	Contrat de services professionnels, gré à gré, au montant maximum de $ 21 000. avant taxes, pour la signature d'entente dans le cadre du Programme Accès Jardins/ Grands Projets -Louis-Francois Monet	Infrastructures, voirie et transports	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	13 626,60 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1221796	24 JUIL. 2018	MONGEON, JEAN-FREDERIC	RÉAP. SLD INVENTAIRE PIECES EGOUTS & AQUEDUCS	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	27 193,54 $
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	1222727	05 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièce mécanique agricole - Inventaire Dickson	Approvisionnement	Matériel roulant	1 936,84 $
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	1222727	05 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièce mécanique agricole - Inventaire Dickson	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	98,69 $
HYDRO-QUEBEC	1235414	12 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	chauffage 4305 rue hogan - novembre et décembre 2017	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 406,37 $
GROUPE CONSEIL SCO	1239784	12 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	compte à payer 2017	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 277,56 $
GROUPE ABS INC.	1240884	27 JUIN 2018	BOSSE, JEAN-PIERRE	OS 16096725 REV.2 : Phase I étude caractérisation environnementale phase II, étude géotechnique et plans et devis. Rue St-Denis, Ste-Catherine, place Pasteur et parvis église St-Jacques dans le cadre du projet Quartier Latin.	Infrastructures, voirie et transports	Autres biens - Rénovation urbaine	15 723,82 $
BALL SUPERIOR	1240997	19 JUIL. 2018	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Semences & boutures 2018 - J.Ext	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 574,54 $
PLANT PRODUCTS	1241048	01 JUIL. 2018	PELLETIER, MELANIE	Produits & fournitures horticoles	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	14 000,00 $
LES ENTREPRISES MARSOLAIS INC.	1241595	03 JUIL. 2018	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	SERRES - BCO - Fleuristerie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 073,83 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC.	1241624	07 JUIL. 2018	PELLETIER, MELANIE	SERRES _ BCO2018 _ Fournitures horticoles	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 000,00 $
CERIU	1241967	12 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	compte à payer 2017	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 753,37 $
WSP CANADA INC.	1242209	19 JUIN 2018	WINNER, PIERRE	Service d'un chargé de projet pour le suivi de divers mandats provenant des services requérant	Environnement	Protection de l'environnement	11 023,69 $
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	1242750	11 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	compte à payer 2017	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 846,58 $
HYDRO-QUEBEC	1244351	11 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Frais de concessions HQ (CAP 2017)	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	22 506,80 $
FIBRENOIRE INC.	1244418	14 JUIN 2018	WU, CANDY YU	Réaménagement PA 11505 - RT1270-117-20170624 - Borne de recharge boul. Décarie / des Jockeys - RT 117/Contrat 1270	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	16 896,98 $
C.F.H. SECURITE INC	1245043	26 JUIL. 2018	BURGY, JOHANNE	BC OUVERT TEMPORAIRE 2018	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 131,25 $
J.R.G. DENEIGEMENT & EXCAVATION ENR.	1245145	11 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Renouvellement compte à payer décembre 2017 et année 2018- Services pour la location de machinerie incluant l'opérateur pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux de déneigement (appel d'offres #1591) - Dossier#1160128003	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	9 508,00 $
LOCATION KIROULE INC.	1245195	01 JUIN 2018	HAMEL, ANDRE	Location/mois - Jeep Cherokee (2) - SCA - 2 factures	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	8 810,55 $
MORNEAU SHEPELL LTD.	1245427	11 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Services professionnels : régime de retraite novembre et décembre 2017	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 815,00 $
CEVECO INC.	1245430	27 JUIN 2018	BOSSE, JEAN-PIERRE	Fouilles exploratoires, aménagement du secteur Pasteur/UQAM. Incidences 1170093005.	Infrastructures, voirie et transports	Autres biens - Rénovation urbaine	7 957,59 $
CONSTRUCTION J. RICHARD GAUTHIER INC.	1245439	09 JUIL. 2018	HAMEL, ANDRE	Location bouteur D6 avec opérateur pour dépotoir - Château Pierrefonds	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	8 855,69 $
QUEBEC LINGE CO	1246491	21 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	823212 LOCATION LINGE POUR ATELIER LASALLE ANNÉE 2018	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 149,62 $
LAFARGE CANADA INC	1246600	15 JUIN 2018	WU, CANDY YU	Divers matériaux de construction pour l'année 2018	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	10 084,79 $
NETTOYEUR PLUS QUE NET	1246670	24 JUIL. 2018	SAVAGE, CLAUDE	BCO 2018 / Nettoyage de vêtements de travail --- Atelier mécanique Montréal-Nord	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,75 $
WOLSELEY CANADA INC.	1246679	26 JUIL. 2018	ROUILLARD, JOHANNE	Achat de pièces de tuyauterie, de raccords et accessoires de plomberie pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 748,12 $
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1246693	03 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Disposition des sols - année 2018	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 453,54 $
GENERAL BEARING SERVICE INC.	1246708	09 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Bon de commande ouvert 2018 - diverses pièces pour climatisation et ventilation - Demande de Dominic Plourde	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 299,25 $
NICOLE VALOIS	1247059	21 JUIN 2018	SINCLAIR, NANCY	BCO - Paiement de jetons de présence pour les réunions du Conseil du patrimoine de Montréal et du comité mixte pour l'année 2018. - Service du greffe	Greffe	Greffe	3 000,00 $
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1247075	06 JUIN 2018	BRANCONNIER, SERGE	P.O. OUVERT V.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 249,37 $
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	1247093	06 JUIN 2018	MAGNE, MELISSA	P.O. OUVERT V.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 249,37 $
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1247546	15 JUIN 2018	WU, CANDY YU	Bottes et souliers de sécurité - 2018	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 042,39 $
LAFARGE CANADA INC	1247722	05 JUIL. 2018	ROBERGE, MARTIN	BCO - Achat de pierres concassées pour l'Arrondissement de Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	471,61 $
LAFARGE CANADA INC	1247722	24 JUIL. 2018	ROBERGE, MARTIN	BCO - Achat de pierres concassées pour l'Arrondissement de Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	2 142,67 $
THERMODYNAMIQUE INC.	1248013	07 JUIN 2018	WU, CANDY YU	Vérification des composantes électriques d'une installation par une firme externe à des fins d'accès (Thermographie) POUR 2018 - Appel d'offres #1654	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	79 814,16 $
PEPINIERE A. MUCCI INC.	1248237	27 JUIN 2018	HOOPER, CHANTAL	Mélange de terre de culture pour gazon et fosse d'arbre (#1) - Aqueduc 2018	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	4 241,49 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ENGLOBE CORP.	1248283	24 JUIL. 2018	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	AJOUT*** Sols BC (avec et sans odeur) - 2018	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1248965	11 JUIN 2018	BOISVERT, CHANTAL	ANJ - BCO - TP - 2018 - Pièces pour aqueduc	Anjou	Réseaux d'égout	3 149,62 $
PULSATION GRAPHIQUE	1248987	04 JUIN 2018	LE NAY, ALBANE	Services professionnels de graphisme pour décliner des concepts publicitaires et outil de communication pour l'année 2018	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 000,00 $
KARINE GAUTHIER	1248995	04 JUIN 2018	LE NAY, ALBANE	Services de graphisme pour l'année 2018	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 000,00 $
9351-6896 QUEBEC INC.	1249008	15 JUIL. 2018	LE NAY, ALBANE	Services de graphisme Web, production de matériel multimédia et collaboration aux projets spéciaux	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 000,00 $
QRX TECHNOLOGY GROUP INC.	1249185	28 JUIN 2018	DESJARDINS, SYLVIE	BCO 2018 Cartouche d'encre pour imprimante pour le SGPI	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 299,25 $
ABLOY CANADA INC.***	1249240	09 JUIL. 2018	TOUPIN, JACYNTHE	BCO 2018 pour service de serrurerie : reproduction de clés Abloy, de cylindre, de chemin de clés et autres (Marc Gélinas)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 624,69 $
GROUPE SECURITE ROBILLARD INC	1249246	04 JUIN 2018	TOUPIN, JACYNTHE	BCO 2018 pour service de serrurerie - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,37 $
BATTERIES DIXON INC.	1249311	25 JUIL. 2018	BRADETTE, LOUISE	BCO 2018 pour achats de piles spécialisées pour les systèmes de sécurité dans les diverses installations de la Ville de Montréal - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 099,75 $
SERRURIERS AMHERST INC.	1249818	13 JUIN 2018	HAMEL, ANDRE	BCO 2018 / Fabrication de clés pour 2018 - SCA	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 249,37 $
LOUISE BOULET	1250063	16 JUIL. 2018	LE NAY, ALBANE	N/Réf 001461 / Rédaction pour différents projets d'Espace pour la vie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 $
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1250487	18 JUIL. 2018	BLANCHARD, PIERRE	BC ouvert - Frais de poste annuel pour 2018 - Service des Finances (compte #4033892).	Finances	Administration, finances et approvisionnement	188 977,50 $
MONOLITHE MULTIMEDIA	1250831	16 JUIL. 2018	LE NAY, ALBANE	Contrat de services professionnels pour la réalisation de vidéos pour EPV / 2018 - Estimation ME-463	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	21 700,00 $
GROUPE AKIFER INC.	1250894	19 JUIL. 2018	LALONDE, JACQUES	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUEDUC 2018 SERVICE DE PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLON DE SOL, ANALYSE ET ÉMISSION DE CERTIFICAT	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	3 634,00 $
ENTRAC INC.	1250915	26 JUIL. 2018	COURCHESNE, YVES	BCO2018 - Service d'expertise en ergonomie pour les employés du Service des finances pour l'année 2018	Finances	Administration, finances et approvisionnement	4 199,50 $
MARIE-LOUISE LAROCQUE	1251005	08 JUIN 2018	PICARD, MICHELE	Édimestre pour le portail Artère. Ajout de ligne pour le paiement de la facture # 012 et factures à venir.	Culture	Autres - activités culturelles	8 250,00 $
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1251071	15 JUIN 2018	GARNEAU, DOMINIC	2018 - FOURNITURE DE PIÈCES AUTOMOBILES DIVERSES POUR GARAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	22 047,37 $
LES PROS DU CAMION	1251072	19 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	C/O 2018 RÉPARATION DE CAMIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 674,56 $
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1251143	12 JUIN 2018	GARNEAU, DOMINIC	SMRA- ATELIER STATION D'ÉPURATION FOURNITURE DE PIÈCES POUR SOUFFLEUSES À NEIGE EN 2018	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 349,12 $
UNIBETON	1251153	09 JUIL. 2018	ARCAND, PATRICIA	Béton prémélangé 32 & 35 MPA (budget aqueduc) 2018	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	17 375,43 $
CONTANT INC.	1251458	01 JUIN 2018	SAVAGE, CLAUDE	Location à taux horaire d'un chargeur sur pneus muni d'une souffleuse sans opérateur (75 h garanties) (nov 2017 à mi-avril 2018) - Lachine	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 211,62 $
TELTECH TELECOMMUNICATIO N INC.	1251592	17 JUIL. 2018	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Signalisation (aqueduc)- 2018	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1252727	29 JUIN 2018	GALIPEAU, MICHELE	Services professionnels	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	2 494,50 $
NATURE-ACTION QUEBEC INC	1252854	07 JUIN 2018	MARCHAND L'ITALIEN, CYNTHIA	Sensibilisation des commerces - règlement 16-051 sacs de plastiques - Contingences - St-Léonard - # Facture 3104283.08-b	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 504,00 $
LES INDUSTRIES PAMILIO INC.	1253704	03 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP-COLBERT CHANDAIL POMPIER -POUR ACHAT DU SURPLUS DE LIVRAISON	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	598,43 $
LES INDUSTRIES PAMILIO INC.	1253704	04 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP-COLBERT CHANDAIL POMPIER -POUR ACHAT DU SURPLUS DE LIVRAISON	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	14 353,13 $
UNIBETON	1254047	19 JUIN 2018	HEBERT, NATHALIE	Achat de béton prémélangé pour les TP-aqueduc arr. Ville-Marie(entente cadre # 1196052) Quantités estimées pour 2018 Fin de l'entente: 27 avril 2019	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	7 349,12 $
UNIBETON	1254047	05 JUIL. 2018	HEBERT, NATHALIE	Achat de béton prémélangé pour les TP-aqueduc arr. Ville-Marie(entente cadre # 1196052) Quantités estimées pour 2018 Fin de l'entente: 27 avril 2019	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	9 422,63 $
JEAN-YVES DUTHEL	1254265	03 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Honoraires prof. 2018 pour relations publiques	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 075,00 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES INVESTISSEMENTS DALU INC.	1254275	03 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Location bureau temporaire de janvier à septembre 2018	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 327,98 $
MORNEAU SHEPELL LTD.	1254331	21 JUIN 2018	DUFORT, ALAIN	Services professionnels Services individuels (non taxable) - Fourniture de services externes requis dans le cadre du Programme d¿aide aux employés.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	6 223,66 $
MORNEAU SHEPELL LTD.	1254331	10 JUIL. 2018	DUFORT, ALAIN	Services professionnels Services individuels (non taxable) - Fourniture de services externes requis dans le cadre du Programme d¿aide aux employés.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	495,00 $
SOLUTIONS PIXIM INC.	12546	01 JUIN 2018	DURAND, CATHERINE	Réf # 442 / Billets de faveur pour le Jardin botanique, Insectarium et Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 881,23 $
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	1255254	27 JUIN 2018	PARENT, MARIE	BCO 2018, factures à venir - Montant sans taxes ayant attrait à l'extraction et la création de lots (opération cadastrale).	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 000,00 $
LAFARGE CANADA INC	1255629	12 JUIN 2018	SAVARD, JACQUES	Pierre concassée selon l'entente 1195735. Commande voirie 2018.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	65 273,52 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1255879	07 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Transport et entreposage	1 288,62 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1255879	07 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	1 360,64 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1255879	07 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Construction	1 842,95 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1255879	07 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Outillage et machinerie	801,84 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1255879	07 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Matériaux de fabrication et usinage	260,79 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1255879	07 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	211,65 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1256020	03 JUIL. 2018	PAQUIN, DOMINIQUE	Location véhicule #15-27532 Cube 12 T-250 FRP Ford 6	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	9 281,94 $
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1256185	21 JUIN 2018	CADOTTE, ERIC	B/C OUVERT POUR RÉCUPÉRATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR ATELIER DES INCENDIES AU 2269 RUE VIAU.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 613,06 $
PLOMBERIE MIRAGE INC	1256194	20 JUIL. 2018	LAPERRIERE, RACHEL	DA 560565-538270, Facture #2018-03. Réparation de la conduite d'égout de la Ville, au 10859 avenue Éthier.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	11 275,65 $
LE GROUPE MASTER INC.	1256299	13 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	VCR-SOUDURE - GAZ RÉFRIGÉRANT ET SOLVANT DÉGRAISSEUR - CENTRE J-C MALEPART - MAILLOUX, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 769,95 $
CREUSAGE RL	1256368	18 JUIL. 2018	POIRIER, JENNIFER	ANJ - BCO - TP - 2018 - Excavation cylindré - Urgence	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	8 923,94 $
LOCATION LORDBEC INC.	1257681	13 JUIN 2018	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 6205 rue Mignault. AO 18-001.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	3 607,27 $
PRINCIPAL STUDIO INC.	1258316	20 JUIN 2018	LACASSE, PASCAL	Contrat de services professionnels avec la firme Principal studio pour la conception d'un pictogramme ''Pôle de mobilité'' et intégration au système màp.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	2 028,36 $
CORPORATION DU THEATRE OUTREMONT	1258790	13 JUIN 2018	LAVERDIERE, SUZANNE	Projet en francisation avec le centre William-Hingston. Facture finale # 17-177	Culture	Autres - activités culturelles	4 057,77 $
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)	1258906	09 JUIL. 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Location véhicule janvier, février et mars 2018 - Jardin Botanique/Insectarium	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 845,16 $
IMMIGRANT QUEBEC	1259002	07 JUIN 2018	EL BAHI, NOUR EL HOUDA	Placement média publicitaire - immigrer au Québec - Vivre à Montréal - Montréal nouveau départ Voir soumission # 01694.	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 569,57 $
AXPRO INC.	1259203	18 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	ADMINISTRATION - FORMATION CARTE MMF CLASSE 4 - BURGY, JOHANNE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 250,97 $
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1259401	18 JUIL. 2018	LABRIE, CLAUDE	Disposition de terre d'excavation pour 2018	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	94 487,70 $
GROUPE SANYVAN INC.	1259511	14 JUIN 2018	FERREIRA, RUY PAULO	DISPOSITION DES BOUES	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 886,23 $
COMMUNICATION J. POISSANT ENR.	1259963	28 JUIN 2018	MASSE, PAUL	BCO 2018 - Mise au rancart des véhicules du SPVM - Mesure d'urgence - Service de police de Montréal	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 034,16 $
FORTERRA CONDUITE SOUS PRESSION, INC.	1261022	19 JUIN 2018	BEAUDOIN, STEVE	SLD-BCO-TP-VOIRIE 2018 CO -SERVICE DE RÉPARATION DE CONDUITES À HAUTE PRESSION	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	11 416,46 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1261204	13 JUIN 2018	BEAUDREAULT, BRIGITTE	CANOPÉE - Location d'une citerne pour 4 mois	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Horticulture et arboriculture	9 595,86 $
DELOITTE S.E.N.C.R.L/S.R.L	1261240	24 JUIL. 2018	GALIPEAU, MICHELE	Contrat de services professionnels SP2016-27	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	10 498,75 $
KPMG S.R.L.	1261312	24 JUIL. 2018	GALIPEAU, MICHELE	Contrat de services professionnels SP2013-37	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	0,31 $
KPMG S.R.L.	1261312	18 JUIL. 2018	GALIPEAU, MICHELE	Contrat de services professionnels SP2013-37	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	9 637,85 $
LES PRODUITS ENERGETIQUES GAL INC.	1261338	17 JUIL. 2018	BOUJEMI, HICHAM	SOUDURE VCR - LOCATION D'UN REFROIDISSEUR DE 160 TONNES POUR UNE PÉRIODE DE 5 MOIS POUR L'HOTEL DE VILLE - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	24 771,80 $
SANIVAC	1261481	12 JUIL. 2018	JACOB, DOMINIQUE	BCO 2018 - Sanivac (9363-9888 Quebec Inc)-Intervention de nettoyage ou récurage EN URGENCE seulement -TPAE -0109S.	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	4 160,95 $
SERVICES PRO-SECURITE INC.	1262070	04 JUIL. 2018	CLOUTIER, MARIANNE	Divers travaux et services de serrurerie et barricadage. Voir soumission # 142	Service de la mise en valeur du territoire	Autres biens - Rénovation urbaine	10 498,75 $
CONNECT 24	1262239	13 JUIL. 2018	TOUPIN, JACYNTHE	Commande ouverte 2018 - Frais mensuels des modules d'alarme GS au 1402, rue Des Carrières - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 380,84 $
GDLC EXCAVATION INC.	1262533	26 JUIL. 2018	MORISSETTE, PIERRE	Branchement égout 3980 rue La Fontaine. AO-18-002.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	7 305,03 $
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1263064	16 JUIL. 2018	LALIBERTE, BRIGITTE	SLD-BCO-TP-GÉNIE-2018 BCO POUR LE RECYCLAGE NOTRE DAME INC. TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE AB	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	52 491,65 $
CEGEP DE SAINT-LAURENT	1263262	19 JUIN 2018	LAPOINTE, JOSEE	Programmes de formations pour les 2 cohortes de contremaitres 2018 - formation Entretien des parcs et formation Entretien de voirie - Cégep de Saint-Laurent - Service des ressources humaines	Ressources humaines	Gestion du personnel	9 448,87 $
STELEM	1263598	25 JUIL. 2018	DIONNE, MANON	BCO 2018 // PIÈCES DIVERSES POUR DIVISION AQUEDUC .	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $
PRODUCTIONS DOUBLE EFFET INC.	1263804	21 JUIN 2018	TAPSOUKE, YACOUBA	Réorganisation des panneaux d'exposition: La Preuve par l'image. Selon soumission No 20 du 28-fév-2018	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	11 793,50 $
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1263863	11 JUIL. 2018	HAMEL, ANDRE	Site Hippodrome - Location et pose de barrière de chantier Saison H17-18	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	1 593,84 $
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1263863	05 JUIN 2018	HAMEL, ANDRE	Site Hippodrome - Location et pose de barrière de chantier Saison H17-18	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	1 593,84 $
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1263863	26 JUIN 2018	HAMEL, ANDRE	Site Hippodrome - Location et pose de barrière de chantier Saison H17-18	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	892,39 $
SOLUTIONS PROP INC.	1264615	14 JUIN 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Octroyer un contrat pour le développement d'un tableau de bord pour le suivi des projets SGPI - S.Corbeil	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 078,80 $
GRAVURE CHOQUET INC.	1264781	16 JUIL. 2018	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Impression de diverse papeterie de Protocole selon les soumissions 22491, 22499, 22597, 22594, 22497, 22500, 22595 et 22504.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	8 246,74 $
GRAVURE CHOQUET INC.	1264781	17 JUIL. 2018	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Impression de diverse papeterie de Protocole selon les soumissions 22491, 22499, 22597, 22594, 22497, 22500, 22595 et 22504.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 086,63 $
GHISLAIN PELLETIER	1264910	30 JUIL. 2018	GALIPEAU, MICHELE	Services professionnels administratif - Contrat SP2018-04	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	4 115,51 $
OKIOK DATA LTEE	1264935	06 JUIN 2018	GALIPEAU, MICHELE	Aide appels d'offres - Facture 019617	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	4 590,57 $
PCI-PERRAULT CONSEIL INC.	1266051	01 JUIN 2018	WU, CANDY YU	refonte du programme d'équité salariale et interne	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	8 086,78 $
PCI-PERRAULT CONSEIL INC.	1266051	03 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	refonte du programme d'équité salariale et interne	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 561,00 $
PNEUTECH-ROUSSEAU INC.	1266308	18 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - SOUPAPE POUR SUSPENSION ARRIERE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 355,03 $
PNEUTECH-ROUSSEAU INC.	1266308	18 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - SOUPAPE POUR SUSPENSION ARRIERE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	31,50 $
(ASFETM) ASSOCIATION SECTORIELLE FABRICATION EQUIPEMENT TRANSPORT MACHINE	1266487	21 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	ADMINISTRATION - FORMATION SUR PLATEFORME ÉLÉV. CISEAUX - IMMEUBLES O. - BURGY, JOHANNE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 801,93 $
ICI LES INTERPRETES DE CONFERENCE INC.	1266760	21 JUIN 2018	LAPOINTE, NORMAND	Interprétation simultanée - Congrès mondial ICLEI 2018 selon le formulaire de soumission.	Direction générale	Protection de l'environnement	4 199,50 $
PUBLICITE SAUVAGE INC.	1267028	06 JUIN 2018	LE NAY, ALBANE	N/Réf : 001459 - Été / Contrat # 36056	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 653,20 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SANDRA ROSSI RP ET REPRESENTATION INC.	1267389	06 JUIN 2018	LE NAY, ALBANE	Contrat de services professionnels pour une partie des services de relations avec les médias reliés à l'événement « Les arts s'invitent au Jardin » (édition 2018)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 600,00 $
IMAGI AFFICHAGE	1267652	06 JUIL. 2018	PELLETIER, MELANIE	N/Réf : 001459 - Été / Publicité sur panneaux d'autobus et d'abribus	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 195,00 $
BISSON ET ASSOCIES INC.	1268059	27 JUIN 2018	TREMBLAY, GINA	Honoraires pour services de scénographie. Projet Rosemont. Paiement de facture # BA.18.004.2 et BA.18004.3	Culture	Autres - activités culturelles	2 640,89 $
TRADUCTION DOCUMENS	1268089	05 JUIL. 2018	GALIPEAU, MICHELE	BVG-SP-2017-11	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	12 388,52 $
RAPHAEL HAMEL	1268236	16 JUIL. 2018	VIDAL, STEPHANIE	Services en communication de chantier rendus par Raphael Hamel, consultant en communication - gré-à-gré	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	21 742,00 $
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1268387	07 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de feuilles de contre-plaquées - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	55,08 $
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1268387	07 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de feuilles de contre-plaquées - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Construction	2 412,19 $
GES CANADA LIMITEE	1268527	06 JUIL. 2018	DUFORT, ALAIN	Services en décoration pour les espaces loués au Palais des congrès - ICLEI 2018.	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 734,95 $
GES CANADA LIMITEE	1268527	06 JUIL. 2018	DUFORT, ALAIN	Services en décoration pour les espaces loués au Palais des congrès - ICLEI 2018.	Direction générale	Protection de l'environnement	6 734,95 $
GES CANADA LIMITEE	1268527	21 JUIN 2018	DUFORT, ALAIN	Services en décoration pour les espaces loués au Palais des congrès - ICLEI 2018.	Direction générale	Protection de l'environnement	5 713,94 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1268553	03 JUIL. 2018	PERROTTE, LINE	DA 547118 :Demandes de réparation de branchement d'égout pour le 11716, Bellevois	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	6 719,20 $
KARINE COUSINEAU COMMUNICATIONS	1268639	17 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Relations de presse. Réseau Accès-culture, saison 2018. Facture 02157.	Culture	Autres - activités culturelles	2 099,75 $
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1268658	20 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	ROBERT LANDRY PORTE 0095 77-352028	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 851,79 $
(ASFETM) ASSOCIATION SECTORIELLE FABRICATION EQUIPEMENT TRANSPORT MACHINE	1268796	13 JUIN 2018	ROUILLARD, JOHANNE	FORMATION - POUR COLS BLEUS DE DIVERSES FONCTIONS DE LA DIVISION DES BÂTIMENTS SPÉCIALISÉS - RÉGION OUEST - PRÉVENTION DES CHUTES ET UTILISATION DU HARNAIS, LES 23, 24, 29, 20 ET 31 MAI 2018 - BURGY, JOHANNE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 086,86 $
(ASFETM) ASSOCIATION SECTORIELLE FABRICATION EQUIPEMENT TRANSPORT MACHINE	1268796	19 JUIN 2018	ROUILLARD, JOHANNE	FORMATION - POUR COLS BLEUS DE DIVERSES FONCTIONS DE LA DIVISION DES BÂTIMENTS SPÉCIALISÉS - RÉGION OUEST - PRÉVENTION DES CHUTES ET UTILISATION DU HARNAIS, LES 23, 24, 29, 20 ET 31 MAI 2018 - BURGY, JOHANNE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 420,98 $
CONSTRUCTION DJL INC	1268926	11 JUIN 2018	ALI, SAMBA OUMAR	2018 - entente 1192437 - Enrobés bitumineux de type EC-5 et EC-10 - TP aqueduc et travaux voirie Fin de l'entente le 30 nov. 2018	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	39 906,22 $
LE GROUPE MASTER INC.	1269379	22 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	VCR SOUDURE - RÉFRIGÉRANT EN REMPLACEMENT - STATION ÉLEC. ANNEXE SERRE COMPLEXE A - BENOIT, BENOIT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 166,50 $
LES ENTREPRISES CAPPCO INC.	1269410	11 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - MANDRIN, RUBAN, TRUELLE...	Approvisionnement	Construction	3 389,00 $
ETIQUETTES MIJO INC.	1269532	03 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	REAPP COLBERT - SACS POUR DEPOT	Approvisionnement	Transport et entreposage	5 442,55 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1269585	13 JUIN 2018	VASSART, CLAIRE	DA 547262 :Demandes de réparation de branchement d'égout pour le 4103-05, Beaudin	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	7 874,06 $
CONSTRUCTION DJL INC	1269860	23 JUIL. 2018	ROBERGE, MARTIN	BC ouvert 2018 - Achat asphalte recycle a tonnes - pour l'arrondissement de Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	2 099,75 $
CONSTRUCTION DJL INC	1269860	08 JUIN 2018	ROBERGE, MARTIN	BC ouvert 2018 - Achat asphalte recycle a tonnes - pour l'arrondissement de Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	5 249,37 $
INGENIERIE CARMICHAEL LTEE	1269870	20 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	SOUDURE VCR - MANOMÈTRES AMMONIAC, KIT GASKET - CENTRE SPORTIF SAINT-CHARLES - BENOIT, BENOIT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 861,73 $
AREO-FEU LTEE	1269907	04 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	BON D'URGENCE GASTON FLEURY	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 103,48 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LA SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	1270109	16 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	BERTRAND PLANTE Service d'entretien planifié 1er juin 2017 au 31 mai 2018	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 081,93 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1270120	03 JUIL. 2018	TOUSSAINT, CLAUDEL	DA 548067, Demandes de réparation de branchement d'égout pour le 4950, Gouin.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	11 548,62 $
ORANGETANGO COMMUNICATION-MARKETING	1270165	27 JUIN 2018	VIDAL, STEPHANIE	Service de consultation en communication - Vision Zéro.	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	13 070,94 $
TYCO FEU ET SECURITE INTEGRES CANADA, INC.	1270308	27 JUIL. 2018	VERREAULT, DOMINIQUE	Correction de défaillances de nos système de gicleurs suite à inspection pour rencontrer les exigences du Code National de Prévention des incendies	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	16 329,00 $
ATCO STRUCTURES ET LOGISTICS LTD	1270427	05 JUIN 2018	ROUILLARD, JOHANNE	La 2e clinique (vestiaires) pour la relocalisation temporaire des employés dans le cadre de Migration	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 420,00 $
GHD CONSULTANTS LTEE	1270605	15 JUIN 2018	BLAIN, ERIC	Rédaction du devis technique ainsi que la gestion du contrat et des essais de contrôle pour les travaux de compactage dynamique dans le cadre du projet de construction d'une usine au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (1161)	Environnement	Protection de l'environnement	26 261,57 $
G. DAVIAULT LTEE	1270780	01 JUIN 2018	FELTON, SYLVAIN	Réparation d'une clôture existante : Papineau entre Charland et Louvain côté Ouest - Offre de service 22898.01	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	17 638,95 $
ROY & FILS LTEE	1271008	04 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	TEM - CARREAUX DE TAPIS ET COLLE POUR RÊVETEMENT SOUPLE - COURS MUNICIPALE - PIERRE MIOUX	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 095,16 $
WEBSTER & FILS LIMITEE	1271110	11 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	TEM - BRIQUE ET MORTIER POUR MAÇONNERIE PISCINE ITÉRIEUR SAIT HENRI - PIERRE DESJARLAIS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 597,37 $
ECHAFAUDAGES FAST (MONTREAL) INC.	1271134	22 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	TEM - LOCATION ET INSTALATION D'ECHAFAUDAGE POUR TRAVAUX DE MACONNERIE - PISCINE ITERIEUR SAINT HENRI - DESJARLAIS PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	45,00 $
ECHAFAUDAGES FAST (MONTREAL) INC.	1271134	08 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	TEM - LOCATION ET INSTALATION D'ECHAFAUDAGE POUR TRAVAUX DE MACONNERIE - PISCINE ITERIEUR SAINT HENRI - DESJARLAIS PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 358,56 $
PEPINIERE A. MUCCI INC.	1271136	30 JUIL. 2018	LABRECQUE, DIANE	Bon de commande ouvert 2018 / terre de culture #1 pour gazon et fosse d'arbre et terre de culture #2 pour lits de plantation	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Horticulture et arboriculture	2 188,99 $
CONSTRUCTION DJL INC	1271525	19 JUIN 2018	LAVALLEE, STEPHANE	SLD-BCO-TP-PARCS ET INSTALLATION 2018 ,BCO POUR L'ACHAT DE FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX À CHAUD ET ASPHALTE CHAUDE (PÉRIODE ESTIVALE)	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	55 643,37 $
PRODUITS SANY	1271667	04 JUIL. 2018	DAFNIOTIS, DINO	Produits d'entretien ménager	Diversité sociale et des sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	10,50 $
PRODUITS SANY	1271667	29 JUIN 2018	DAFNIOTIS, DINO	Produits d'entretien ménager	Diversité sociale et des sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	2 537,13 $
CONTENEURS S.E.A. INC.	1272005	30 JUIL. 2018	BONNEAU, ISABELLE	Location de conteneurs afin d'entreposer temporairement certains équipements d'entretien du chalet du Parc La Fontaine (0891) - incidences 14341	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	4 384,28 $
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.	1272011	24 JUIL. 2018	SHARIFIAN, JABIZ	Surveillance des travaux de démolition en condition d'amiante, moisissures et plomb en marge des travaux de mise aux normes électromécaniques du chalet du Parc La Fontaine (0891) - incidences 14341	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	4 619,45 $
MORNEAU SHEPELL LTD.	1272122	18 JUIN 2018	WU, CANDY YU	Honoraires professionnels relatifs au régime de retraite de la CSEM pour l'année 2018	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	14 370,82 $
IGF AXIOM INC.	1272148	01 JUIN 2018	GAGNON, CHANTAL	Services de communication de chantier rendus par IGF-Axiom pour une période de 19 mois, de mai 2018 à novembre 2019	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	45 144,62 $
L.A HEBERT LTEE	1272322	13 JUIL. 2018	BONNEAU, ISABELLE	Accorder une compensation monétaire au plus bas soumissionnaire conforme de l'appel d'offre 5935 cancellé après l'ouverture des soumissions dans le cadre du projet du CSAM (1084) - incidences 13783	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	5 000,00 $
VERONIQUE DUSSAULT	1272357	04 JUIL. 2018	CHARPENTIER, ANNE	Installation des structures du parcours "La nature pour toit".	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 565,00 $
TAB PRODUCTS OF CANADA, CO.	1272641	06 JUIN 2018	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Étiquettes pour les dossiers INKJET 6 par feuille - # Facture 11267780	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 760,89 $
PEPINIERE DOMINIQUE SAVIO LTEE	1272701	06 JUIN 2018	BEDARD, DANIEL	Acquisition de fourniture et la livraison de 340 arbres en pots vers la jauge de l'organisme Soverdi - 18-6244	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	8 532,85 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1272958	05 JUIN 2018	DUSSAULT, MARC	Triage de sols d'excavation. Facture 127508.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	2 120,75 $
LES SERVICES EXP INC.	1273160	26 JUIN 2018	GAGNON, VALERIE	Suivi environnemental-Quartier des gares phase 2. Incidences VMP-18-002 Entente 1179804 (16-15232) Offre de service MTL-00015232-AO	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	83 868,21 $
GROUPE AKIFER INC.	1273208	12 JUIN 2018	OUELLET, GUY	Caractérisation des sols au 5425 Mentana	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1273229	24 JUIL. 2018	LAUZON, JULIEN	RECYCLAGE NOTRE DAME INC. TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE AB	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	13 648,37 $
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1273229	29 JUIN 2018	LAUZON, JULIEN	RECYCLAGE NOTRE DAME INC. TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE AB	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	26 705,23 $
LOCATION LORDBEC INC.	1273528	10 JUIL. 2018	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 4922 rue Verreau. AO 18-009.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	2 519,70 $
LOCATION LORDBEC INC.	1273537	10 JUIL. 2018	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 1600 rue Honoré-Beaugrand. AO 18-010.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	5 770,59 $
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1273565	11 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	METIERS - POUR ACHAT DE BOTTES VIA LE CAMION -	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 287,84 $
LES ENTREPRISES GIUSEPPE DIMARIA & FILS INC.	1274227	05 JUIN 2018	BRIDEAU, ANDRE	Refaire Pavé uni, réparer et uniforme avec l'ancien, soumission # 8923	Outremont	Réseaux d'égout	5 511,84 $
HEC MONTREAL	1274430	04 JUIN 2018	PRONOVOST, RENE	Activité de codesign réalisée le 17 avril 2018 à Espace pour la vie.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	11 905,00 $
CONSTRUCTION CAMARA	1274549	18 JUIN 2018	THIFFEAULT, MARTIN	Service - Projet de réparation service d'égout au 3926, Newmarch à Verdun.	Verdun	Réseaux d'égout	3 317,60 $
SOCIETE RADIO-CANADA	1274560	22 JUIN 2018	TREMBLAY, LOUISE	Placement média - Contrôle Animalier - Service des communications	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 937,03 $
PELMOREX CANADA INC.	1274657	22 JUIN 2018	TREMBLAY, LOUISE	Placement média publicitaire - Contrôle Animalier	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 874,06 $
BELL MEDIA INC.	1274671	22 JUIN 2018	TREMBLAY, LOUISE	Placement média publicitaire - Contrôle Animalier	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 199,50 $
ASTRAL MEDIA AFFICHAGE S.E.C.	1274673	21 JUIN 2018	BEAUCHAMP, LOUIS	Placement média publicitaire - Contrôle Animalier	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	34 976,59 $
MEDIAQMI INC.	1274674	22 JUIN 2018	TREMBLAY, LOUISE	Placement média publicitaire - Contrôle Animalier - Service des communications	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 824,19 $
CREUSAGE RL	1274757	20 JUIL. 2018	MORISSETTE, PIERRE	Service de nettoyage de puisard. Gré-à-gré 2018.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	22 431,63 $
GROUPE AKIFER INC.	1274867	13 JUIN 2018	POITRAS, DOMINIC	VOIRIE - Analyse de la terre 2018	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	4 427,32 $
GROUPE AKIFER INC.	1274933	12 JUIL. 2018	MORISSETTE, PIERRE	Échantillonnage, analyse et rapport des sols contaminés selon l'entente 1197934.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $
BIBLIO RPL LTEE	1275046	01 JUIN 2018	COURT, ALEXANDRA	Achat de fournitures pour les besoins de la préparation matérielle des documents destinés aux bibliothèques de la Ville de Montréal.	Culture	Bibliothèques	4 200,55 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1275152	13 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Transport et entreposage	212,91 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1275152	13 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Construction	1 091,73 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1275152	13 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Matériaux de fabrication et usinage	1 847,26 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1275152	13 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Outillage et machinerie	742,54 $
TECHSPORT INC.	1275182	09 JUIL. 2018	CAREAU, LUCIE	Parasol de 7,5' en aluminium, poteau argent motif perforé et support pour parasol. Pour l'aménagement transitoire de la Place des Montréalaises. Soumission : 583, du 15 mai 2018 - MVTP	Service de la mise en valeur du territoire	Autres - Amén., urb. et développement	19 017,64 $
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1275185	13 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - CHARNIERES	Approvisionnement	Construction	7 648,34 $
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1275185	13 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - CHARNIERES	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,49 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC.	1275226	11 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	PEINTURE-REVETEMENT PEINTURE DIVERS DESROCHERS, ERIC OUVERAGE DESSERVI REGION OUEST	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 970,34 $
BF-TECH INC.	1275239	04 JUIN 2018	RIVARD, THOMAS	Formation sur la réparation/restauration/manipulation de borne d'incendie etc... (4 personnes) / (semaine de 36hrs) Inspection et lui démontrer les pressions statique et dynamique - Soumission 1681	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	8 189,02 $
GROUPE AKIFER INC.	1275364	12 JUIL. 2018	THIFFEAULT, MARTIN	mobilisation et demobilisation du technicien (echantillonage de sols) pour travaux public facture 28202 demande de BC pour 2018 - Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 348,56 $
PLOMBERIE MIRAGE INC	1275432	27 JUIN 2018	PAPINEAU, MARIE-MARTHE	DA 551223:Demandes de réparation de branchement d'égout pour le 10915 Boul. Sainte-Gertrude.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	8 608,98 $
IGF AXIOM INC.	1275559	17 JUIL. 2018	BONNEAU, ISABELLE	Projet : Complexe aquatique Rosemont : embauche de services professionnels pour un mur anti-bruit temporaire - DTET Immeubles J.F.M.	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	2 141,74 $
S. BOUDRIAS HORTICOLE INC.	1275568	05 JUIN 2018	BERNARD, MANON	SLT-TP VOIRIE - Disposition des boues d'égout du dépotoir Thimens.	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	10 498,75 $
NOVIPRO	1275777	01 JUIN 2018	HAYEUR, SOPHIE	Renouvellement - Contrat d'entretien - Logiciels IBM - Passeport Avantage - Période du 1er juin au 31 décembre 2018	Technologies de l'information	Gestion de l'information	979 850,39 $
SERVICES AXSIMO INC.	1275866	20 JUIL. 2018	BOULIANNE, MARTIN	Location - Logiciel Aïdi pour l'ingénieur Étienne Blais, ing. d'une durée de 3 mois à 580$/mois - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 346,48 $
AFFLECK DE LA RIVA, ARCHITECTES	1275887	06 JUIL. 2018	BOSSE, JEAN-PIERRE	Recommandations, conception, plans et devis : correctifs aux aménagements de Quartier 21 aux abords de l'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal	Infrastructures, voirie et transports	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	18 897,75 $
TRAFFICWARE	1275888	06 JUIN 2018	TCHERNEVA, CATHERINE	Achat du logiciel Synchro plus SimTraffic 10 pour l'équipe de planification intégrée du BIC - Service des infrastructures, voirie et transports - DÉROGATION R315120	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 886,48 $
VENTILATION MANIC INC.	12759	24 JUIL. 2018	DURAND, CATHERINE	BC 210875 / Modification de la ventilation quarantaine	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 345,00 $
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET INC.	1275905	05 JUIN 2018	RAIL, CHRISTIANNE	Projet Ste-Catherine, Service d'entretien ménager pour le kiosque d'information, (aux deux semaines à partir de mai 2018 jusqu¿au mois de décembre 2021), OSBL Pro-Prêt inc., gré à gré, DEM : Valentine About.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	9 259,90 $
CAPITAL TRAITEUR MONTREAL INC.	1276021	08 JUIN 2018	TESSIER, MONIQUE	Pro-forma (estimation) - Traiteur Capital pour événement au Palais des congrès - Présentation concours Place des Montréalaises-31 mai 2018	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	5 625,09 $
SOCIETE EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTREAL	1276045	19 JUIL. 2018	CARRIER, JEAN	Relevés de stationnements - Ref : Jean-Philippe Desmarais	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 511,84 $
CONSEIL QUEBECOIS DES EVENEMENTS ECORESPONSABLES	1276053	06 JUIN 2018	LAPOINTE, NORMAND	Service - Gestion écoresponsable - ICLEI 2018 selon l'offre de service 7 décembre 2017.	Direction générale	Protection de l'environnement	3 522,33 $
ROZON BATTERIES INC.	1276057	14 JUIN 2018	MORIN, ISABELLE	Achat Batterie haut rendement - Ref : Michel Bedard	Infrastructures, voirie et transports	Autres - Activités récréatives	21 275,09 $
PBSC Solutions Urbaines Inc.	1276070	14 JUIN 2018	MORIN, ISABELLE	Achat du Bollard - Standard Grey 8476900000 - Ref : Michel Bédard	Infrastructures, voirie et transports	Autres - Activités récréatives	8 503,99 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1276086	07 JUIN 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Factures du 30-04-18, du 31-05-18 et 30-06-2018 pour location de 2 Crew cab - TP aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	8 170,60 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1276086	18 JUIL. 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Factures du 30-04-18, du 31-05-18 et 30-06-2018 pour location de 2 Crew cab - TP aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 595,88 $
WOLSELEY CANADA INC.	1276187	01 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	FLEURY GASTON 0712 TEM 7815471 Réfection des drains de plage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 004,27 $
IPEX INC.	1276198	12 JUIN 2018	WU, CANDY YU	conduits fendus	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	9 367,54 $
ISABELLE TOUSSAINT DESIGN GRAPHIQUE	1276358	06 JUIN 2018	TESSIER, MONIQUE	Convention 22-05-18 - Service professionnels pour conception graphique de 22 panneaux pour l'exposition de photos à la place des Montréalaises - Culture	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	3 674,56 $
LA COMPAGNIE QUI LIT S.E.N.C.	1276365	08 JUIN 2018	TREMBLAY, GINA	Médiation dans le cadre d'un programme de francisation de l'Entente. Théâtre La Roulotte.	Culture	Autres - activités culturelles	18 262,67 $
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1276579	27 JUIN 2018	FRADETTE, JOHANNE	Analyse de la diversité du patrimoine arboricole en rue et en parcs dans l'arrondissement Montréal-Nord (18-1921)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	11 500,00 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LOCATION LORDBEC INC.	1276751	10 JUIL. 2018	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 4821 place Curatteau. AO 18-014.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	4 469,00 $
MARKTPLAATS BV	1276984	22 JUIN 2018	TREMBLAY, LOUISE	Placement média - Laisse (Section "Animaux")	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 000,00 $
ACCESSOTRONIK INC	1277001	14 JUIN 2018	CASTONGUAY, JULIE	Achat de 4 équipements pour supports à écran - COS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 615,77 $
LOCATIONS DE LUCA	1277349	23 JUIL. 2018	COUTURE, JOHANNE	SLD-BCO-TP-VOIRIE 2018 BCO POUR LA LOCATION D'UNE PELLE MÉCANIQUE DE 20 TONNES (1,5 V) AVEC OPÉRATEUR, MARTEAU COMME ACCESSOIRE , POUR LE PROJET DE L'ARÉNA MARTIN-BRODEUR (BOUCLAGE D'UNE CONDUITE DE 6")	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	8 674,77 $
SURPRENANT ET FILS ENR	1277666	01 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INVENTAIRE PANTALON DE POMPIER	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 120,73 $
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	1277667	01 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	TEM - Maison de la culture Maisonneuve (0098) - 4200, rue Ontario est - Soumission 18408 - Réfection du plancher de céramique dans le vestibule de l'entrée - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 799,57 $
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	1277672	01 JUIN 2018	PARENTEAU, LYNE	Services juridiques - Dossier impliquant AMF - Honoraires - Conformément à l'offre de service datée du 18 mai 2018 (740878-1)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	17 952,86 $
CIMA+ S.E.N.C.	1277673	01 JUIN 2018	PARENT, MARIE	Offre de services professionnels en développement informatique. Ajustements et ajouts dans le module trottoir et pavage de l'application "profiles" - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	13 916,09 $
SOLOTECH INC	1277679	01 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	TEM - Maison de la culture Maisonneuve (0098) - 4200, rue Ontario est - Soumission du 30-05-18 - Achat d'une borne interactive double écran 55" pour remplacer les vieux panneaux d'affichage extérieurs désuets - 3 soumissions	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	20 945,00 $
KIRKWOOD INC.	1277686	01 JUIN 2018	CHARPENTIER, ANNE	Achat feuilles de métal - élément d'appel - La nature pour toit	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 005,00 $
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1277695	01 JUIN 2018	LAMBERT, LYNE	LAS-BCO-TP2018 / TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE AB selon l'entente.	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	21 837,40 $
LE GROUPE GENINOV INC.	1277717	01 JUIN 2018	WU, CANDY YU	Surveillance des travaux de la CSEM : mandat 1606 (prolongation 2)	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	173 256,65 $
CONTANT INC.	1277724	01 JUIN 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Location à taux horaire d'une tête de souffleuse (75 h garanties) (nov 2017 à mi-avril 2018) - Arrondissement Lachine	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	30 349,78 $
CONTANT INC.	1277726	01 JUIN 2018	SAVAGE, CLAUDE	Location à taux horaire d'un chargeur sur pneus muni d'une souffleuse sans opérateur (75 h garanties) - période de nov. 2017 à mi-avril 2018 - Arrondissement Lachine	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	77 531,16 $
BELL MOBILITE INC	1277736	01 JUIN 2018	BEKKOUCHE, ABDELWAHID	Achat du système de détection de fuites EchoShore DX avec communication cellulaires et licences contrôlée surveillance détection de fuites - Auscultation aqueduc - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	22 702,49 $
ATERA ENVIRO INC.	1277744	01 JUIN 2018	BEKKOUCHE, ABDELWAHID	Selon soumission #20180529M / Achat de deux analyseurs de plomb Palintest SA-1100 - Section entretien - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 724,44 $
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1277749	01 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE SAINT-LAURENT - LAMPE VAPEUR HAUTE PRESSION	Approvisionnement	Construction	3 206,95 $
COMEAU EXPERTS CONSEILS	1277757	01 JUIN 2018	CHAMPAGNE, BENOIT	LAS-BCR-TP 2018 SP INGENIERIE AV.DOLLARD ENTRE JEAN-BRILLON ET SALLEY	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	89 328,61 $
GLOBAL RENTAL CANADA, ULC	1277761	01 JUIN 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Location d'un camion nacelle - période du 16 mai au 12 juin 2018, # Facture 52766 - Arrondissement Saint-Léonard	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 449,76 $
ALLDATA CANADA SERVICES LTD.	1277767	01 JUIN 2018	MASSE, PAUL	TABLET SAMSUNG + OTTERBOX ET SUPPORT TECHNIQUE POUR LES ATELIERS MÉCANIQUES SUIVANTS : MONTRÉAL-NORD, MHM, LACHINE, ANJOU, ST-LÉONARD ET PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18 866,24 $
MPHASE INC.	1277780	01 JUIN 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	72660 - MPHASE - Acquisition Service de redaction des devis techniques - Sabrina Rassy - 2018-05-22 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Rel. avec les citoyens et communications	5 469,84 $
LOCATION BATTLEFIELD QM	1277802	01 JUIN 2018	PERREAULT, LUC	Facture 5335301 002 - location pompe silencieuse diesel et etc.	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	5 265,89 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1277811	01 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP-INVENTAIRE ENTENTE 1129138+1137513 TUYAU FONTE+ROBINET-VANNE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	15 963,21 $
STELEM	1277812	01 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INVENTAIRE PIECE DE BORNE FONTAINE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 969,57 $
CONSTRUCTION DJL INC	1277813	07 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INENTAIRE baril emultion de bitume	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 667,21 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CONSTRUCTION DJL INC	1277813	01 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INENTAIRE baril emultion de bitume	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 933,77 $
IPL INC.	1277815	01 JUIN 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	COLBERT REAP-INVENTAITE ENTENTE 1244236 BACS DE RECUPÉRATION	Approvisionnement	Environnement et nature	75 636,30 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1277816	01 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INVENTAIRE OUTILS DIVES	Approvisionnement	Outillage et machinerie	3 812,45 $
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1277820	01 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INVENTAIRE VETEMENT DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 762,25 $
REMORQUAGE METEOR INC.	1277837	01 JUIN 2018	LAROCHE, JENNIFER	Service de remorquage de véhicules - Plusieurs factures	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 034,14 $
CLEAN WATER WORKS INC	1277843	01 JUIN 2018	SAINT-DENIS, DANIEL	Compensation pour l'annulation de l'appel d'offre 10260 - pour des travaux de réparation et de réhabilitation ponctuelle de conduites d'égout secondaires de la Ville de Montréal - Division expertises d'entretien - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 000,00 $
AEROCHEM INC.	1277863	01 JUIN 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission 6118 - Produit Ecobio Tar, dégraisseur émulsion. TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	7 088,34 $
HYDRO-QUEBEC	1277870	01 JUIN 2018	GAGNON, VALERIE	Service spécialisé pour l'analyse permettant l'exploitation des canalisations souterraines de câble en présence de trottoirs et de rue chauffants, Hydro Québec, fournisseur unique, DEM : Sébastien Bréton.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	63 386,20 $
GESTION ART SELECT INC	1277872	01 JUIN 2018	PICARD, MICHELE	Entreposage items divers et service de déplacement, manipulation, emballage et positionnement des pièces composantes de la fontaine. Facture # 15943	Culture	Autres - activités culturelles	3 560,13 $
SERVICES INFRASPEC INC.	1277876	01 JUIN 2018	DEVEAU, DOMINIQUE	Compensation pour l'annulation de l'appel d'offre 10260 - pour des travaux de réparation et de réhabilitation ponctuelle de conduites d'égout secondaires de la Ville de Montréal - Division expertise d'entretien - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 000,00 $
IMPRIMERIE NORECOB INC.	1277881	01 JUIN 2018	DUPUIS, JEAN-LUC	Impression du Calendrier culturel À nous Montréal suite à l'appel d'offre 18-16975 option 1 retenue	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	44 939,90 $
CHARRON BOISSE LEVESQUE, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	1277884	01 JUIN 2018	HEBERT, ISABELLE	Convention - Huissier de justice	Finances	Administration, finances et approvisionnement	62 992,50 $
TRILEX INC	1277888	01 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	TEM CHAUFFAGE ECHANGEUR A PLAQUE BAIN EMARD 6071 RUE LAURENDEAU CORBEIL, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 091,88 $
LE DEVOIR INC.	1277889	01 JUIN 2018	HEBERT, ISABELLE	Publication d'avis public concernant la vente des immeubles pour défaut de paiements de taxes foncières 2018	Finances	Administration, finances et approvisionnement	17 847,87 $
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	1277896	01 JUIN 2018	HEBERT, ISABELLE	Huissier de justice - Services professionnels requis pour la signification de différents documents et l'exécution des brefs de saisie pour l'année 2018 pour le Service des Finances	Finances	Administration, finances et approvisionnement	15 107,70 $
UNITED RENTALS (TMA#518086)	1277899	01 JUIN 2018	BEAUDOIN, STEPHANE	ACHAT D'OUTIL - PILON COMPACTEUR Multiquip MTX60HD OUMA-0205 GL 2130.0010000.303120.04121.57402.015051.0.0.0.0.0 APPRO. P. JOLY	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	5 469,85 $
UNI-SELECT QUÉBEC INC.	1277904	04 JUIN 2018	MAGNE, MELISSA	BATTERIES 118-09539	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 687,68 $
NEDCO	1277906	04 JUIN 2018	BURGY, JOHANNE	ELECTRICITE EVENEMENTS PUBLICS OUVRAGE DESSERVI REGION OUEST DESROCHERS ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 499,17 $
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1277920	04 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Gaston Fleury 2407 Inventaire de pièces pour réparation des pompes LMI	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 275,64 $
ZEROTURNAROUND	1277925	04 JUIN 2018	HAIDAR, GHAYATH	Renouvellement - Licences JRebel (5) - Période du 27 juin 2018 au 26 juin 2019 - Quote ZT-192443	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 428,50 $
LE GROUPE MASTER INC.	1277929	04 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	SOUDURE-VCR FILTRES, HUIL,CONCTEURS COMPLEXE GADBOIS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 017,12 $
DMAX EXPRESS INC.	1277937	04 JUIN 2018	BEKKOUCHE, ABDELWAHID	Frais service de déménagement de l'unité Est du 13301 rue Sherbrooke Est au 1555 Carrie-Derick, le 4 mai 2018 - Division expertise entretien - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 530,48 $
LES HABITATIONS PHILIPPE GAGNE	1277948	04 JUIN 2018	MARTHET, DOMINIQUE	BC ouvert pour travaux de menuiserie, mains d'¿uvres et matériaux durant l'année. - TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 199,50 $
DASSYLOI	1277964	04 JUIN 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Facture 018018 - service d'inspection et de condamnation - TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	2 388,47 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES AGENCES BRUNET-GOULARD INC.	1278001	04 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	MENUISERIE-TOITURE FERME PORTE KHARBOUCH KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 923,81 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1278026	04 JUIN 2018	TREMBLAY, GINA	Location de fourgonnette pour le Théâtre La Roulotte 2018.	Culture	Autres - activités culturelles	2 095,55 $
REGULVAR INC	1278043	04 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	TEM CONTROLES REGULVAR 5311 CHEMIN DE LA COTE SAINT ANTOINE MONTREAL CORBEIL ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 234,67 $
REGULVAR INC	1278057	04 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	TEM CONTROLES REGULVAR CENTRE TRENHOLME CORBEIL ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 907,89 $
CEGID INC.	1278068	04 JUIN 2018	LAPOINTE, JOSEE	Cegid: forfait Jobillico 2018-2019 - (12 mois, date de fin: 02/06/2019)	Ressources humaines	Gestion du personnel	14 267,80 $
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1278073	04 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	TEM REPARATION LUMIERES HDV HOTEL DE VILLE DE MONTREAL KHARBOUCH KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 276,27 $
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1278073	05 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	TEM REPARATION LUMIERES HDV HOTEL DE VILLE DE MONTREAL KHARBOUCH KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	771,66 $
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1278082	04 JUIN 2018	DRAPEAU, MATHIEU	Achat de mobilier pour la section de Mathieu Drapeau	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	10 400,17 $
TECHNO FEU INC	1278085	04 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	7 480,14 $
TECHNO FEU INC	1278085	05 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	573,99 $
TECHNO FEU INC	1278085	05 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	209,97 $
EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC.	1278097	04 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - PEINTURE TERRAINS DE JEUX	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	11 579,03 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1278099	04 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Transport et entreposage	2 125,71 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1278099	04 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 272,97 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1278099	06 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	529,14 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1278099	04 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Construction	506,46 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1278099	04 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Environnement et nature	422,30 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1278099	06 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Construction	111,33 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1278099	06 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Environnement et nature	333,23 $
B.L. VALVE INC.	1278102	06 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Gaston Fleury Bon d'urgence	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 657,22 $
CONSTRUCTION CAMARA	1278123	04 JUIN 2018	BEAUDOIN, STEPHANE	BCO 2018 - Excavations pneumatique et/ou hydroexcavation avec opérateur : Sciage, remblai, compaction (sur appel - 3 services min. + Préavis 48h /555$) - Soumission 28 05 2017 APPRO_S_BEAUDOIN	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	20 997,50 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1278124	04 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INVENTAIRE PIECE AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 305,02 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1278125	04 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV PIECE EGOUT	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	7 660,91 $
PRODUITS SANY	1278127	04 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP-INV SAC À ORDURE ENTENTE 1048199	Approvisionnement	Environnement et nature	18 081,37 $
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1278129	04 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV. VETEMENT DE PLUIE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	7 734,42 $
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1278131	04 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV BOTTINE DE SECURITÉ	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 462,19 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES MUNICIPALES	1278135	04 JUIN 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Offre de service 31 mai 2018 - formation des travaux publics et de construction le 4-6-11-12 juin 2018 - TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 060,00 $
CONSTRUCTION MAP 2000	1278144	04 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	TEM - Édifice du 1300 - 1320, rue Saint-Antoine ouest - Soumission MAP 18251 - Démolition et transport de résidus - 3 soumissions	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	18 950,24 $
CONSTRUCTION DJL INC	1278145	13 JUIL. 2018	DUPUIS, PIERRE J.	LAS-BCO-TP2018 / FOURNITURE D'ENROBÉ BITUMINEUX (ASPHALTE) POUR LES TRAVAUX EN RÉGIS.	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	9 658,85 $
CONSTRUCTION DJL INC	1278145	04 JUIN 2018	DUPUIS, PIERRE J.	LAS-BCO-TP2018 / FOURNITURE D'ENROBÉ BITUMINEUX (ASPHALTE) POUR LES TRAVAUX EN RÉGIS.	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	9 448,87 $
CONSTRUCTION MAP 2000	1278154	04 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	TEM - Édifice du 1300 - 1320, rue St-Antoine ouest - Soumission MAP 18250 - Démolition et transport de résidus- 3 soumissions	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	22 283,60 $
ISOLATION ECLAIR INC.	1278160	04 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de réparation d'isolant et de restauration sur des conduits de ventilation, tuyauterie et système de ventilation à l'intérieur et à l'extérieur au 2580, boul. St-Joseph est	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 520,41 $
LES PORTES MICALEX INC.	1278164	04 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Remplacer la porte d'acier de l'entrée de service arrière au PDQ 44	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 755,92 $
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1278166	04 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de protection incendie pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 231,42 $
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1278168	04 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de plomberie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 103,13 $
ROGER RIOS INC.	1278176	04 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Repeindre cuisine, réparer plâtre et repeindre cage d'escalier arrière à la Caserne 66	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 280,86 $
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1278179	04 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux électriques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 594,03 $
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1278185	06 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - CRUCHES, CLOUS ET BOIS	Approvisionnement	Construction	438,74 $
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1278185	04 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - CRUCHES, CLOUS ET BOIS	Approvisionnement	Transport et entreposage	154,33 $
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1278185	06 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - CRUCHES, CLOUS ET BOIS	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 612,61 $
GESTION USD INC	1278188	04 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT- ROUES ET ESSIEUX	Approvisionnement	Construction	2 263,95 $
GESTION USD INC	1278188	04 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT- ROUES ET ESSIEUX	Approvisionnement	Environnement et nature	679,06 $
GESTION USD INC	1278188	06 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT- ROUES ET ESSIEUX	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	77,67 $
THE GAZETTE	1278190	04 JUIN 2018	LE NAY, ALBANE	N/Réf 003100 - Fiesta monarque / Pub 25 août Bannière + 25-26 août Page d'accueil MG	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 600,00 $
IMPRESSIONS LOGOBEC INTERNATIONAL LTEE	1278191	04 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - SACS RECYCLAGE	Approvisionnement	Environnement et nature	6 561,72 $
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1278193	04 JUIN 2018	COTE, ISABELLE	Expertise psychiatrique par Dre Marie-Claude Côté, facture:20830	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 359,60 $
DATAGLOBE CANADA INC.	1278194	04 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Assistance fermeture UPS samedi 5 mai et assistance remise en service UPS dimanche 6 mai au OG du SPVM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 057,24 $
PUBLICITÉ SAUVAGE INC.	1278195	04 JUIN 2018	LE NAY, ALBANE	N/Réf : 003100 - Fiesta monarque / Publicité / contrat 36201	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 870,40 $
INDUSTRIE DU PANIER	1278197	04 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT- PANIERS A DECHETS	Approvisionnement	Environnement et nature	15 459,41 $
INDUSTRIE DU PANIER	1278197	05 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT- PANIERS A DECHETS	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	9 393,76 $
LE DEVOIR INC.	1278198	04 JUIN 2018	LE NAY, ALBANE	N/Réf 003100 - Fiesta Monarque / Pub dans Le Devoir / no d'annonce 323360	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $
COGECO MEDIA ACQUISITIONS INC.	1278201	04 JUIN 2018	LE NAY, ALBANE	N/Réf : 001459- Été / Publicité The Beat	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 150,00 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
EPM MECANIQUE	1278207	04 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux mécaniques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 860,87 $
GESTION PFB	1278211	04 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie pour divers bâtiments : céramique, sécuriser section de clôture endommagée, correction d'ancrages de sièges pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 342,04 $
COMCOMTECH INC.	1278212	04 JUIN 2018	THIBAULT, JEAN-MARTIN	Service - Traduction du document Cadre_principes_final (Internet des objets) - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	12 506,13 $
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1278217	04 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Réparation de gypse à l'intérieur des puits de lumière, ajustement de la porte du bureau du chef de division à la Caserne 5	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 729,67 $
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1278230	04 JUIN 2018	DUFRESNE, ALAIN	Incidences VMP-18-005 - Entente 1225134 - Disposition de sols dans le cadre du projet Parc St-Jacques	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	16 378,05 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1278232	04 JUIN 2018	NETEDU, CORINA-ISABELA	Pièces pour travaux égout de la voirie MHM.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	2 438,86 $
SYSTEMES DE CONTROLE ACTIF SOFT DB INC.	1278236	04 JUIN 2018	BLAIN, ERIC	Réalisation d'une étude prévisionnelle des impacts sonores et relevés accoustiques comp. requis suite à la mise en service de l'usine (PEPSC)	Environnement	Protection de l'environnement	14 476,20 $
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1278246	11 JUIN 2018	BRISEBOIS, LUC	Achat en électricité - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Construction	315,72 $
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1278246	06 JUIN 2018	BRISEBOIS, LUC	Achat en électricité - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Construction	508,27 $
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1278246	04 JUIN 2018	BRISEBOIS, LUC	Achat en électricité - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Construction	5 400,13 $
WESCO DISTRIBUTION CANADA GP INC.	1278250	04 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de luminaires - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 435,71 $
PEINTURES ENNIS CANADA ULC	1278251	11 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de peinture - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	7 698,31 $
LE GROUPE MASTER INC.	1278274	05 JUIN 2018	BURGY, JOHANNE	SOUDURE-VCR MANOMETRE AMMONIAC BENOIT, BENOIT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 412,52 $
ANIXTER CANADA INC.	1278283	18 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	ALARME INCENDIE-GICLEUR COMMUNICATION D ALARME INCENDIE OUVRAGE DESSERVI REGION OUEST MORIN, MICHEL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 417,51 $
LES COMPTEURS LECOMTE LTEE	1278290	05 JUIN 2018	BERNARD, MANON	SLT-TP AQUEDUC - Émetteurs pour compteurs d'eau	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	20 918,76 $
CIMCO REFRIGERATION	1278292	05 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Luc Vézina 0110 093055 Remise à niveau majeur du compresseur Mycom N4WA	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 386,63 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1278296	05 JUIN 2018	BISSONNETTE, CHRISTIAN	CHRISTIAN BISSONNETTE INVENTAIRE AQUEDUC 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 177,99 $
ABRIS MONTREAL	1278302	05 JUIN 2018	PIROG, MACIEJ	Réparation d'un abri tempo double pour les camions des plombiers - Mesure de consommation d'eau - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 519,70 $
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1278308	05 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Entretien et réparations des extincteurs portatifs pour divers bâtiments pour l'année 2018	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 295,30 $
VULCAIN ALARME, DIVISION DE B.W. TECHNOLOGIES	1278311	05 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Entretien préventif des appareils de détection de gaz toxiques pour divers bâtiments pour l'année 2018	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 878,78 $
GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC./GROUPE GLOBAL INC.	1278316	05 JUIN 2018	DRAPEAU, MATHIEU	Acquisition et livraison de mobilier de bureau pour l'aménagement du secteur de la division des grands parcs et espaces publics_18-6262	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	7 314,79 $
GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC./GROUPE GLOBAL INC.	1278316	06 JUIN 2018	DRAPEAU, MATHIEU	Acquisition et livraison de mobilier de bureau pour l'aménagement du secteur de la division des grands parcs et espaces publics_18-6262	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	510,76 $
WOLSELEY CANADA INC.	1278326	26 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	PLOMPERIE RACCORD DE PLOMBERIE POUR INVENTAIRE KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 831,98 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
WOLSELEY CANADA INC.	1278331	05 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	PLOMBERIE - RÉSERVOIR A EAU CHAUDE - INVENTAIRE - AZIZE KAMIL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 427,36 $
PEPINIERE LEMAY INC.	1278335	05 JUIN 2018	BOUVRETTE, JEAN	Achat de divers végétaux pour le Jardin Chinois, en incidences au projet de réaménagement.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 785,20 $
COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS LTEE	1278340	05 JUIN 2018	LAPOINTE, LOUIS	Déversement des résidus de puisard pour la semaine du 18 au 21 avril 2018 - Facture 0000050664	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	15 041,31 $
CIRA SERVICES MEDICAUX	1278345	05 JUIN 2018	COTE, ISABELLE	Comité conjoint A.B.R. - Factures 604076 et 604077	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 409,48 $
STELEM	1278346	05 JUIN 2018	LAPOINTE, LOUIS	Manipulateur de vannes électrique Wachs et extension 36'' clé de vanne / voir soumission 15081	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	10 776,96 $
CAMILLE DALLAIRE	1278349	05 JUIN 2018	VIDAL, STEPHANIE	Service de gestion des réseaux sociaux - promotion réseau accès Culture	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	9 450,00 $
GILLES PAQUETTE	1278350	05 JUIN 2018	ROY, SYLVAIN	(Gré à gré) mandat de soutien technique à la section "Géotechnique" de la DEST selon l'offre de service du 23 mai 2018. - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	8 400,00 $
BF-TECH INC.	1278359	05 JUIN 2018	MARTIN, ROBERT	Pièces diverses bornes d'incendie / Se référer aux soumissions 1735 et 1741	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	3 526,32 $
INFRAVERT	1278362	05 JUIN 2018	PICARD, MICHELE	Restauration de l'¿uvre «La Piedmontaise» dans le cadre de projet du réaménagement du terrain du Musée de Lachine.	Culture	Musées et centres d'exposition	21 091,20 $
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1278370	08 JUIN 2018	CHRETIEN, NORMAND	COMMANDE D`HUILE EN VRAC POUR MADISON ET L`ARRONDISSEMENT CDN/NDG	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 955,92 $
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1278370	08 JUIN 2018	CHRETIEN, NORMAND	COMMANDE D`HUILE EN VRAC POUR MADISON ET L`ARRONDISSEMENT CDN/NDG	Approvisionnement	Matériel roulant	23 375,32 $
L & L IMPRESSION	1278376	05 JUIN 2018	VIDAL, STEPHANIE	Inst./désinst. des panneaux pour travaux de terrassement et décontamination de l'Esplanade Clark, arr. Ville-Marie - Projet 402420	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 099,75 $
SERVICES INFRASPEC INC.	1278385	05 JUIN 2018	MYRE, ARIANE	Inspection télévisée de trois (3) conduites d'aqueduc de 223 mètre de longueur totale pour la Voirie de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie (S.M.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 435,71 $
SACRE TYMPAN	1278390	05 JUIN 2018	PICARD, MICHELE	Spectacle présenté par le Théâtre de Verdure, le 6 juillet 2018, au parc Lafontaine.	Culture	Autres - activités culturelles	2 362,22 $
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1278392	05 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - BOTTINES DE SECURITE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 108,03 $
MVC IMPRESSIONS INC.	1278399	05 JUIN 2018	BASTIEN, NADIA	Soum.: 2018108- Impression des 500 exemplaires de la version française du Plan d'action municipal pour les personnes aînées 2018-2020	Diversité sociale et des sports	Développement social	2 545,95 $
STELEM	1278429	13 JUIN 2018	LAPOINTE, LOUIS	Perceuse Footage T752 et ses accessoires / tel que soumission 15101	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	5 245,16 $
LOCATION JEAN LEGARE LTEE	1278430	05 JUIN 2018	MCSWEEN, BRIGITTE	Location d'un véhicule de service pour les fonctions de la Mairesse - Cabinet de la Mairesse - Conformément aux factures 179975 et 180715.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 355,62 $
CENTRE D'ECOLOGIE URBAINE DE MONTREAL	1278434	05 JUIN 2018	HARBEC, AMELIE	Contrat de services Pro Centre d'écologie - Service pour les espaces ext. - Nouvelle bibl. Maisonneuve	Culture	Bibliothèques	14 724,51 $
ENVELOPPE LAURENTIDE INC	1278435	05 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - ENVELOPPES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 467,21 $
LES PRODUCTIONS PASA MUSIK INC.	1278462	05 JUIN 2018	PICARD, MICHELE	Présentation de deux spectacles dans le cadre de la série Les Concerts Campbell.	Culture	Autres - activités culturelles	4 829,42 $
NOBLEPROG CANADA CORP.	1278469	05 JUIN 2018	PARENTEAU, LYNE	Formation de OpenLDAP pour 3 personnes	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 131,12 $
IPL INC.	1278470	05 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP-INV BAC DE RECUPERATION	Approvisionnement	Environnement et nature	13 742,08 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1278476	28 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	LASALLE REAP-INV PIECE ELECTRIQUE	Approvisionnement	Construction	336,55 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1278476	27 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	LASALLE REAP-INV PIECE ELECTRIQUE	Approvisionnement	Construction	2 383,42 $
BRIDGESTONE CANADA INC.	1278486	05 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEU BANDAG)	Approvisionnement	Matériel roulant	6 898,73 $
GOODYEAR CANADA INC.	1278493	05 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / RÉAPPROV. (INVENTAIRE - PNEU GOODYEAR)	Approvisionnement	Matériel roulant	4 063,52 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES SERVICES PIERRE GOULET INC.	1278506	05 JUIN 2018	CARRIER, JEAN	Détection de fuites et localisation de conduites sur certains tronçons de rues de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville - PRR 2018	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	5 354,36 $
ALIX TOYOTA	1278515	05 JUIN 2018	MAGNE, MELISSA	178-07570 ECM + COMPRESSEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	927,96 $
ALIX TOYOTA	1278515	11 JUIN 2018	MAGNE, MELISSA	178-07570 ECM + COMPRESSEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	668,08 $
ALIX TOYOTA	1278515	09 JUIL. 2018	MAGNE, MELISSA	178-07570 ECM + COMPRESSEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	482,78 $
ALIX TOYOTA	1278515	13 JUIN 2018	MAGNE, MELISSA	178-07570 ECM + COMPRESSEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	21,00 $
ALIX TOYOTA	1278515	06 JUIN 2018	MAGNE, MELISSA	178-07570 ECM + COMPRESSEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13,19 $
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	1278521	05 JUIN 2018	BARRETTE, OLIVIER	Achat de livres québécois dans le cadre du programme les Mots Partagés du projet francisation	Culture	Bibliothèques	3 781,05 $
LAS OLAS TRAITEUR	1278523	05 JUIN 2018	LAGADEC, CHRISTINE	Facture E02317-Frais de traiteur pour le RDV municipal du 16 mai 2018	Diversité sociale et des sports	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 567,20 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1278536	05 JUIN 2018	BRIDEAU, ANDRE	Travaux d'excavation d'une coupe fenêtre pour la réparation d'un branchement d'égout devant le 906 Pratt - Facture	Outremont	Réseaux d'égout	9 973,81 $
LES CONSULTANTS VERRET INC.	1278540	05 JUIN 2018	BISSONNETTE, JEAN-MARC	Formation sur les clients difficiles ou agressif pour les patrouilleurs de contrôle animalier	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	5 301,86 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1278543	05 JUIN 2018	CLOUTIER, MARIANNE	Plusieurs factures - Service de téléphonie cellulaire pour l'année 2018 (Rogers)	Service de la mise en valeur du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	5 879,30 $
C.P.U. DESIGN INC.	1278545	05 JUIN 2018	TINO, RUFFINO	Achat de trois portables HP X360 Convertibles et accessoires pour Gervais Thibault - # de dérogation R3156445, R315441 et R314735 - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 125,18 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1278547	07 JUIN 2018	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Location de véhicules	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	4 040,97 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1278547	05 JUIN 2018	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Location de véhicules	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	3 820,50 $
TRADELCO INC.	1278564	05 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Sylvain Chabot 4397 Inventaire atelier 3444St-Joseph	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 815,28 $
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1278566	05 JUIN 2018	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Sécurité et gardiennage	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	13 291,70 $
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1278567	05 JUIN 2018	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Sécurité et gardiennage	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	9 927,14 $
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1278568	05 JUIN 2018	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Sécurité et gardiennage	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	9 727,26 $
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1278569	05 JUIN 2018	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Sécurité et gardienne	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	11 126,39 $
DBM ALUMINIUM ET FER ORNEMENTAL	1278573	05 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Modification de la passerelle des tours d'eau du Biodome	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	9 520,00 $
9152-9644 QUEBEC INC.	1278577	21 JUIN 2018	THIFFEAULT, MARTIN	BC ouvert - Location - Véhicule lourd, machinerie lourde et camion semi 5 essieux pour transport de terre contaminée AAB gré à gré Juin 2018 - Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 004,16 $
9152-9644 QUEBEC INC.	1278577	05 JUIN 2018	THIFFEAULT, MARTIN	BC ouvert - Location - Véhicule lourd, machinerie lourde et camion semi 5 essieux pour transport de terre contaminée AAB gré à gré Juin 2018 - Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 196,34 $
SOLMATECH INC.	1278578	05 JUIN 2018	HAMEL, ANDRE	Forage et carottage structures des chaussées dans les lieux d'élimination des neiges usées	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	19 716,37 $
FRANCOIS RIENDEAU	1278582	05 JUIN 2018	THIFFEAULT, MARTIN	BC ouvert - Location - camion semi 5 essieux pour transport de terre contaminée gré à gré juin 2018 - Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 196,34 $
FRANCOIS RIENDEAU	1278582	19 JUIN 2018	THIFFEAULT, MARTIN	BC ouvert - Location - camion semi 5 essieux pour transport de terre contaminée gré à gré juin 2018 - Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 004,16 $
KENWORTH MONTREAL	1278584	09 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - CARTOUCHE ET TUYAU)	Approvisionnement	Matériel roulant	1 862,22 $
KENWORTH MONTREAL	1278584	05 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - CARTOUCHE ET TUYAU)	Approvisionnement	Matériel roulant	1 339,71 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1278585	03 JUIL. 2018	HOOPER, CHANTAL	DALLE DE PUISARD EN BETON,RONDE,1220MM D.E. X 200MM H. (48" X 8")	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 068,26 $
2959-7556 QUEBEC INC	1278587	20 JUIN 2018	MARCOTTE, CATHY	BC ouvert - Location - Véhicule lourd, machinerie lourde et camion semi 5 essieux pour transport de terre contaminée AAB gré à gré Juin 2018 - Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	82,36 $
2959-7556 QUEBEC INC	1278587	05 JUIN 2018	MARCOTTE, CATHY	BC ouvert - Location - Véhicule lourd, machinerie lourde et camion semi 5 essieux pour transport de terre contaminée AAB gré à gré Juin 2018 - Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 196,34 $
LES CONSULTANTS VERRET INC.	1278588	05 JUIN 2018	CLOUTIER, MARIANNE	Octroyer un contrat de service professionnels à Mme Colette Verret des Consultants Verret pour donner une formation « Clientèles difficiles » d'une journée et demie aux membres de la division du logement social et abordable	Service de la mise en valeur du territoire	Logement social	2 939,65 $
POSTMEDIA NETWORK INC	1278599	05 JUIN 2018	DUPUIS, JEAN-LUC	Avis Public, Post Média / The Gazette, Facture #24192, 31 mai 2018	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 486,34 $
CONSTRUCTION BEAUDIN & COURVILLE 2010	1278600	05 JUIN 2018	THIFFEAULT, MARTIN	Location - Véhicule lourd, machinerie lourde et camion semi 6 essieux pour transport de terre contaminée AAB gré à gré Juin 2018 - Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 348,15 $
SENTINEL CANADA	1278604	08 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - GRAISSE)	Approvisionnement	Matériel roulant	2 099,54 $
FILTRATION L.A.B. INC.	1278627	05 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	AMYOT, ROBERT STOCK ATELIER	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 358,94 $
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1278632	05 JUIN 2018	GRENIER, RICHARD	Code produit # ATBRD48120 -CR1262148 - table de conférence rectangulaire, 2 socles, 48 po pro x 120 po larg***spécial besoin d'un recessed module (coté droit de la table uniquement) sur le module, 2 power, 1 HDMI, 1USB. Soumission JB-0219	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 028,38 $
SOUDURE BOISVERT	1278634	08 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces de vannes - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	62,99 $
SOUDURE BOISVERT	1278634	05 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces de vannes - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 771,66 $
LES ÉCLAIRAGES FRANCOIS ROUPINIAN INC.	1278683	05 JUIN 2018	LARRIVEE, MAXIM	Conception d'éclairage pour 36 vitrines de la collection d'insectes de l'Insectarium : développement du design et préparation des plans d'exécution	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	12 825,00 $
BETON FUSION	1278707	05 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	TEM - REFECTION DE CANIVEAU - CENTRE CULT. COTE DES NEIGES - AZIZE KAMIL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 186,41 $
WOLSELEY CANADA INC.	1278736	06 JUIN 2018	BURGY, JOHANNE	PLOMBERIE TOILETTE POUR INVENTAIRE OUVERAGE SESSERVI REGION OUEST CAYER, SYLVAIN	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 395,76 $
WOLSELEY CANADA INC.	1278737	06 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Luc Vézina 0811 093057 Achat de pièces et accessoires	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 410,16 $
OPES SOFTWARE INC.	1278759	06 JUIN 2018	WU, CANDY YU	Frais de licences additionnelles pour 7 ajouts - WIN32 INTEL V11.6 - PERIODE DU 1-0612018 AU 28-02-2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	9 198,59 $
LES ENTREPRISES RESO M L A INC.	1278767	06 JUIN 2018	WU, CANDY YU	Rouleaux de cordes et paliers de cable type télécom	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 650,07 $
GLOBAL ELECTRO-MECANIQUE INC.	1278776	06 JUIN 2018	BEAUDOIN, STEPHANE	Remplacement complet du boitier électrique tel que soumission 2286R GL 2130.0010000.303120.04161.54590.0.0.0.0.0.0 APPRO. S BEAUDOIN - EMPLACEMENT - STATION MARCEAU sur Marceau	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	22 824,28 $
PLOMBERIE MIRAGE INC	1278824	06 JUIN 2018	LAPERRIERE, RACHEL	DA 553762: Travaux d'excavation pour un remplacement complet à effectuer au 11359 ET 11363 Boul. St-Vital.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	13 858,34 $
MARC-ANDRE ROY	1278836	06 JUIN 2018	PARIS, YVES	Conception et réalisation graphique pour l'expo la preuve par l'image	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 500,00 $
SANIVAC	1278841	06 JUIN 2018	PERREAULT, LUC	DD 2187784007, services de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes incluant le transport et la dispositions des résidus, pour une période d'un an - appel d'offres public 18-16771.	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseaux d'égout	12 364,21 $
PRESTON PHIPPS INC	1278844	06 JUIN 2018	BURGY, JOHANNE	TEM ENSEMBLE DE REPARATION POUR TRAPPE DE VAPEUR COMPLEX GADBOIS CORBEIL, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 164,32 $
VITRERIE ARMAND	1278847	06 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	BUTEAU FRANCOIS BC Ouvert Achat de miroir/vitre/fenêtre pour 2018	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 099,75 $
PLOMBERIE MIRAGE INC	1278849	06 JUIN 2018	DUSSAULT, MARC	Travaux de branchement d'égouts au 1628 rue Théodore. AO 18-011.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	8 241,52 $
LOCATION LORDBEC INC.	1278862	06 JUIN 2018	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 5765 boul. Langelier. AO 18-013-2.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	15 721,88 $
LOCATION LORDBEC INC.	1278862	13 JUIN 2018	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 5765 boul. Langelier. AO 18-013-2.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	5 648,22 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GROUPE ASSURANCE ELCO INC.	1278880	06 JUIN 2018	MASSE, PAUL	RENOUVELLEMENT ASSURANCE MARITIME 2018-2019 - FACTURE 179574 - POLICE CBC8113496	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 562,21 $
BRIDGESTONE CANADA INC.	1278882	06 JUIN 2018	CHRETIEN, NORMAND	PNEU RECHAPE RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE DICKSON	Approvisionnement	Matériel roulant	3 963,24 $
PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./ S.E.N.C.R.L.	1278883	06 JUIN 2018	DEROME, JOHANNE	Contrat de services professionnels d'un montant de 99 762 $ taxes incluse représentant 638 heures sur 10 semaines en 2018 pour le mandat "Optimisation de la réalisation du portefeuille de projets et programmes en sport et activité physique"	Diversité sociale et des sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	91 095,55 $
SINISTRE MONTREAL	1278902	06 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Thays Torres 0087 Travaux de nettoyage après enlèvement des tuiles de la piste de course	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 757,77 $
SINISTRE MONTREAL	1278902	09 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Thays Torres 0087 Travaux de nettoyage après enlèvement des tuiles de la piste de course	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	107,77 $
ACTION R-VAC INC.	1278918	06 JUIN 2018	DUSSAULT, MARC	Disposition de matières contaminés suite à des travaux de décontamination de chambre de vannes. Factures 10195 et 10197.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	3 050,39 $
SIGNEL SERVICES INC	1278938	07 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	achat de panneaux de signalisation - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	209,97 $
SIGNEL SERVICES INC	1278938	07 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	achat de panneaux de signalisation - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 545,96 $
SIGNEL SERVICES INC	1278938	06 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	achat de panneaux de signalisation - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	136,48 $
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1278940	06 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - YOKE, TUBE, FLECHE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 169,58 $
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1278940	07 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - YOKE, TUBE, FLECHE	Approvisionnement	Matériel roulant	111,10 $
AUTOCARS SKYPORT	1278954	06 JUIN 2018	LAPOINTE, NORMAND	Location d¿autobus à Skyport pour le déplacement des participants aux visites techniques du 21 juin 2018 dans le cadre du Congrès mondial ICLEI 2018 - Direction générale	Direction générale	Protection de l'environnement	5 574,85 $
AMPLE MAN DANSE	1278955	06 JUIN 2018	PICARD, MICHELE	Activités de coordination, suivi, atelier et accompagnement pour le programme: Développement des publics en danse.	Culture	Autres - activités culturelles	4 522,34 $
HAPPENING.CA	1278958	06 JUIN 2018	LAPOINTE, NORMAND	Devis 19 avril 2018 - Location - Accessoires de table et d'entrée - ICLEI 2018	Direction générale	Protection de l'environnement	11 390,09 $
DX MOBILIER	1278961	06 JUIN 2018	LAPOINTE, NORMAND	Soumission du 19 juin - Location - Chaises - Gala de bienvenue - ICLEI 2018	Direction générale	Protection de l'environnement	9 658,85 $
DX MOBILIER	1278961	21 JUIN 2018	LAPOINTE, NORMAND	Soumission du 19 juin - Location - Chaises - Gala de bienvenue - ICLEI 2018	Direction générale	Protection de l'environnement	3 981,13 $
HAPPENING.CA	1278965	06 JUIN 2018	LAPOINTE, NORMAND	Devis 1250 - Location - Équipement et mobilier - Soirée réseautage - ICLEI 2018	Direction générale	Protection de l'environnement	11 368,05 $
MORIN RELATIONS PUBLIQUES	1278976	06 JUIN 2018	LAPOINTE, NORMAND	Devis 8 mai 2018 - Rédaction et expédition de courriels de publicité - ICLEI 2018	Direction générale	Protection de l'environnement	2 834,66 $
FUSION CONTACT INC.	1278985	06 JUIN 2018	LAPOINTE, NORMAND	Proposition de services du 17 mai 2018 - Campagne de prospection téléphonique - ICLEI 2018	Direction générale	Protection de l'environnement	3 779,55 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1279009	06 JUIN 2018	BISSONNETTE, CHRISTIAN	CHRISTIAN BISSONNETTE INVENTAIRE AQUEDUC 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 692,93 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1279009	19 JUIN 2018	BISSONNETTE, CHRISTIAN	CHRISTIAN BISSONNETTE INVENTAIRE AQUEDUC 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	37,80 $
SIR SOLUTIONS.	1279012	06 JUIN 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	73000 Recettes et Encaissements - SIR Solutions INC. - Achat des équipements (imprimantes reçu, tiroirs-caisses, câbles tiroir-caisse) en place un nouveau système de point de ventes (SPDV) pour la Ville - Appel d¿offres 18-16732, Lot B -STI	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	45 250,03 $
QUANTUM JURICOMPTABLE INC.	1279016	06 JUIN 2018	GALIPEAU, MICHELE	Services professionnels BVG-SP-2018-14	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 $
NEDCO	1279017	06 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	ELCTRICITE PORTES MOBILES UNITE DE SORTIE D URGENCE DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 605,79 $
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1279022	06 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEU MICHELIN)	Approvisionnement	Matériel roulant	5 502,02 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
QUINCAILLERIE PONT MERCIER LTEE	1279024	06 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	VERDUN REAP-INV CONTRE PLAQUÉ	Approvisionnement	Construction	2 450,77 $
TECHNO FEU INC	1279043	06 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	1 336,38 $
TECHNO FEU INC	1279043	07 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 718,76 $
TECHNO FEU INC	1279043	07 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $
DISTRIBUTEUR TAPICO LTEE	1279086	06 JUIN 2018	FRAPPIER, GENEVIEVE	Réparation de la piste Omnisport	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	7 405,82 $
MK2.CA INC.	1279094	06 JUIN 2018	FRAPPIER, GENEVIEVE	Location d'équipement (moniteur et éclairage) pour l'événement du 14 juin au CSCR	Diversité sociale et des sports	Autres - Activités récréatives	1 569,57 $
MK2.CA INC.	1279094	15 JUIN 2018	FRAPPIER, GENEVIEVE	Location d'équipement (moniteur et éclairage) pour l'événement du 14 juin au CSCR	Diversité sociale et des sports	Autres - Activités récréatives	362,21 $
MK2.CA INC.	1279094	13 JUIN 2018	FRAPPIER, GENEVIEVE	Location d'équipement (moniteur et éclairage) pour l'événement du 14 juin au CSCR	Diversité sociale et des sports	Autres - Activités récréatives	881,89 $
WOLSELEY CANADA INC.	1279101	07 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Gaston Fleury 2407 Inventaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 945,73 $
CALFEUTRAGE-PRO INC.	1279104	07 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	TEM - Caserne 8 (3331) - 11371, rue Notre-Dame est - Soumission : 2018-128 - Travaux de calfeutrage - 3 soumissions	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	22 519,82 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1279110	07 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT, SYLVAIN INVENTAIRE ATELIER	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 982,87 $
SOCIETE EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTREAL	1279121	07 JUIN 2018	LACASSE, PASCAL	Étude de stationnement et de traitements de données - no de devis STAT2018-05 et STAT2018-06	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	18 372,81 $
NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	1279147	07 JUIN 2018	PIROG, MACIEJ	Achat de batteries Siemens modèle FDK087L4151 pour remplacer les piles mortes dans les compteurs d'eau - Mesure de consommation d'eau -DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 535,48 $
ESPACE PROJET	1279148	07 JUIN 2018	LAVERDIERE, SUZANNE	Espace Projet - OBLN - R.C.17-02.06.01.00-0049 - Gestionnaire de projet administratif - Soutenir le développement corporatif et grand public du projet CODE SOUVENIR MONTRÉAL (2018-2019)	Culture	Autres - activités culturelles	32 900,98 $
MVC IMPRESSIONS INC.	1279149	07 JUIN 2018	TREMBLAY, LOUISE	Environnement - Oriflammes sacs de plastique - Impression de 65 oriflammes + livraison - #Facture 2018098	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 784,80 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1279151	07 JUIN 2018	FERREIRA, RUY PAULO	Base béton pour Aqueduc	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	3 779,55 $
FONDERIE LAPERLE DIV. TUYAUTERIES CANADA LTEE	1279156	07 JUIN 2018	FERREIRA, RUY PAULO	Base guideur et cadre auto-nivellant	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	13 720,35 $
AUDREE PELLERIN, CPA	1279174	07 JUIN 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Ajustement du tableau de bord, # facture 179	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 039,38 $
STELEM	1279179	07 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV PIECE DE BORNE FONTAINE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 666,71 $
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1279186	07 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV VETEMENT DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 699,24 $
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1279187	07 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV BOTTINE DE SECURITÉ	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 187,52 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1279191	07 JUIN 2018	MYRE, ARIANE	Réparation d¿une section de la conduite d'égout au 5040, 16e Avenue (1 soum.) - Division DTET RPP (A.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	14 383,28 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1279203	07 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - BATTERIE, FILTRE	Approvisionnement	Matériel roulant	8 455,21 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1279205	07 JUIN 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Location de véhicules, Pierrefonds, RDP-PAT, St-Laurent et Plateau - Factures	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	31 449,98 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1279211	05 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de grilles de puisard (entente à venir prochainement) - Inventaire Mtl-Nord fonderie	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	10 057,80 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
BRIDGESTONE CANADA INC.	1279213	18 JUIL. 2018	ROUSSEL, BRUNO	Réappro magasin pour pneus de caravan pour crevaison 225/65R17	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	75,59 $
BRIDGESTONE CANADA INC.	1279213	07 JUIN 2018	ROUSSEL, BRUNO	Réappro magasin pour pneus de caravan pour crevaison 225/65R17	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 644,68 $
DXU COLLECTIONS	1279222	07 JUIN 2018	CHARPENTIER, ANNE	Modification de 20 chaises : peinture aux couleurs du projet La nature pour Toit	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 600,00 $
ANNE GOMBERT	1279224	07 JUIN 2018	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Entente Ville-MIDI - Projet « Vous faites partie de l'histoire » 2017-2018. Révision linguistique et réécriture. Facture 15mai2018.	Direction générale	Autres - activités culturelles	2 619,00 $
INDUSTRIE DU PANIER	1279230	07 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de poubelles en métal - Inventaire Mtl-Nord	Approvisionnement	Environnement et nature	11 594,56 $
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1279236	07 JUIN 2018	BOUVRETTE, JEAN	Contingences	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	10 945,00 $
LES BOITES GOBAC INC.	1279239	07 JUIN 2018	PRONOVOST, RENE	Achat de bac pour Jardins botaniques	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 035,50 $
LE GROUPE MASTER INC.	1279251	07 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	SOUDURE-VCR - COMPRESSEUR EN REMPLACEMENT - CENTRE SPORTIF DE LA PETITE BOURGOGNE - PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 356,98 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1279267	07 JUIN 2018	BOULIANNE, MARTIN	Location d'une Prius Hybride pour une période de 12 mois à l'attention de Alain Cormier, agent technique en circulation. - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	12 522,91 $
SYSTEME SUCCESSFINDER	1279274	07 JUIN 2018	LAPOINTE, JOSEE	Réviser la norme spécialisée des pompiers de la Ville de Montréal	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 249,37 $
LES CONSTRUCTIONS P.R.V. INC.	1279275	07 JUIN 2018	LAMBERT, LYNE	LAS-BCR-TP2018 / RÉPARATION DE L'ENTRÉE D'EAU AU 1871 SENKUS À VILLE LASALLE selon l'offre de service 5 avril 2018.	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	9 973,81 $
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1279277	07 JUIN 2018	COTE, ISABELLE	Expertise psychiatrique, Dre Marie-Claude Côté, # facture: 20847	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 359,60 $
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1279280	07 JUIN 2018	COTE, ISABELLE	Expertise psychiatrique, # facture: 20849, Dre Bich Ngoc Nguyen	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 359,60 $
SISCA SOLUTIONS D'AFFAIRES CANADA INC.	1279286	07 JUIN 2018	THERRIEN, ELISE	Impression de plusieurs guides pour la formation, selon facture c208464	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 438,34 $
LOCATION LORDBEC INC.	1279300	10 JUIL. 2018	POITRAS, DOMINIC	ÉGOUT - Réparation d'égout au 4205, 50e rue au coin 24e avenue	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	1 758,54 $
LOCATION LORDBEC INC.	1279300	07 JUIN 2018	POITRAS, DOMINIC	ÉGOUT - Réparation d'égout au 4205, 50e rue au coin 24e avenue	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	5 931,79 $
UNITED RENTALS (TMA#518086)	1279306	07 JUIN 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission 157812522 - Achat d'équipement Plaque vibrante Wacker plus frais de livraison - TP Agueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	16 299,31 $
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1279322	07 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - FORMULAIRES (URGENT)	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	6 039,77 $
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1279322	08 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - FORMULAIRES (URGENT)	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 230,30 $
REGULVAR INC	1279325	07 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Domenico Castelli 8742 Achat de connecteurs, modules et contrôleurs	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 442,53 $
INTERPAC CORPORATION INC.	1279329	07 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - SACS DE DÊPOT (URGENT)	Approvisionnement	Transport et entreposage	10 367,52 $
REGULVAR INC	1279336	07 JUIN 2018	ROUILLARD, JOHANNE	CASTELLI DOMENICO 0337 Achat de connecteurs, modules et contrôleurs	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 722,84 $
COMMUNICATION MARKETING TANGO INC.	1279339	07 JUIN 2018	DEVEAU, DOMINIQUE	Achat de bouteilles d'eau 26 once Tritan transparente à l'effigie de la Direction des réseaux d'eau - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	1 896,07 $
COMMUNICATION MARKETING TANGO INC.	1279339	08 JUIN 2018	DEVEAU, DOMINIQUE	Achat de bouteilles d'eau 26 once Tritan transparente à l'effigie de la Direction des réseaux d'eau - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	148,50 $
BF-TECH INC.	1279345	07 JUIN 2018	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Pièces pour borne-fontaine	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	3 744,64 $
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1279352	07 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - PNEU	Approvisionnement	Matériel roulant	3 114,10 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
REGULVAR INC	1279369	07 JUIN 2018	ROUILLARD, JOHANNE	CASTELLI, DOMENICO 2483 Achat de connecteurs, modules et contrôleurs	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 587,49 $
REAL HUOT INC.	1279375	07 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - COMPTEURS D'EAU	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	9 182,04 $
LES INDUSTRIES WIPECO INC.	1279394	07 JUIN 2018	DESBIENS, JEAN-GUY	Service - Transport de colis (Frais de transport)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	47,24 $
LES INDUSTRIES WIPECO INC.	1279394	07 JUIN 2018	DESBIENS, JEAN-GUY	25 LBS, LINGE CHIFFONS RECYCLES COULEUR TYPE CAMISOLE	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	2 609,99 $
ATELIER GRIS INC.	1279400	07 JUIN 2018	DRAPEAU, MATHIEU	17-6109-i-002 Incidences : Fabrication et installation d¿un module d¿information de chantier (format 2), conformément aux plans déjà soumis - parc Maisonneuve - gré à gré - 10 invitations 2 soumissionnaires	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	8 871,44 $
GROUPE DAGE	1279407	07 JUIN 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission 2018314 - Caméra d'inspection Harthorn - option wifi - TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	10 965,94 $
PRO KONTROL	1279479	08 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Luc Vézina 0811 093057 Achat de globe valve	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 721,81 $
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1279485	08 JUIN 2018	SAVAGE, CLAUDE	Photocopieur / imprimante /Scan31 copies par Minutes Noir et BlancScan Noir & Blanc	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 742,27 $
WOLSELEY CANADA INC.	1279510	08 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Gaston Fleury 2407 Remplacement de pièces	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 024,55 $
HONEYWELL LTEE	1279562	08 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Centre opérationnel Nord (3685) - 855, boul. Crémazie est - Soumission Opp-1918533-35124 - Remplacement compresseur AC-3 - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	21 819,10 $
DEXSTAR COMMUNICATIONS INC.	1279575	19 JUIL. 2018	GINCE, MARTIN	Kit de 4 shot clocks	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	9 128,66 $
DIKINI	1279576	27 JUIL. 2018	FELTON, SYLVAIN	DIKINI - Prototype banc pour Projet Laurier - Matériaux, gestion de Service des commande et dessins technique. - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	10 498,75 $
DIKINI	1279576	08 JUIN 2018	FELTON, SYLVAIN	DIKINI - Prototype banc pour Projet Laurier - Matériaux, gestion de Service des commande et dessins technique. - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 375,36 $
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1279590	08 JUIN 2018	GINCE, MARTIN	Panneaux composite avec c¿ur en mousse	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	11 653,61 $
ALTERNA ECO-SOLUTIONS INC.	1279664	08 JUIN 2018	LAPOINTE, NORMAND	Mandat de fabrication des lanières des cocardes des participants dans le cadre du Congrès mondial ICLEI 2018 - Direction général	Direction générale	Protection de l'environnement	3 280,96 $
ALTERNA ECO-SOLUTIONS INC.	1279664	11 JUIL. 2018	LAPOINTE, NORMAND	Mandat de fabrication des lanières des cocardes des participants dans le cadre du Congrès mondial ICLEI 2018 - Direction général	Direction générale	Protection de l'environnement	19,11 $
WSP CANADA INC.	1279764	08 JUIN 2018	CLOUTIER, SIMON	Objet 54390 - services de recherche d'informations techniques/administratives et de rédaction de devis techniques dans le cadre du chantier d'harmonisation des devis (domaine constructions nouvelles de conduites d'eau et d'égout) - SPO	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	22 771,79 $
LES SERVICES EXP INC.	1279781	08 JUIN 2018	CLOUTIER, SIMON	Objet 54390 - services de recherche d'informations techniques/administratives et de rédaction de devis techniques dans le cadre du chantier d'harmonisation des devis (domaine des trottoirs et de la chaussée) - SPO	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	22 771,79 $
LES SERVICES EXP INC.	1279794	08 JUIN 2018	CLOUTIER, SIMON	Objet 54390 - services de recherche d'informations techniques/administratives et de rédaction de devis techniques dans le cadre du chantier d'harmonisation des devis (domaine de réhabilitation de conduites d'eau et d'égout) - SPO	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	22 771,79 $
COOPERATIVE DE TRAVAIL L'ENCLUME	1279838	08 JUIN 2018	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Recherche historique préalable aux futurs projets d'aménagement au parc Jarry 18-1931	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	18 981,74 $
PRESFAB RUBTECH INC.	1279943	08 JUIN 2018	DUSSAULT, MARC	Pièces pour les travaux égout de la voirie MHM. Ajout de quantité au téléphone par M. Del Rosso le 11 juin 2018.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	6 268,17 $
DATA DIS INC	1279951	08 JUIN 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Renouvellement du soutien technique et mises à jour jusqu'au 25 juillet 2019, pour 126 licences et 15 mandats. # facture 018150	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	32 463,86 $
LE GROUPE CREATECH	1279965	11 JUIN 2018	PARENTEAU, LYNE	FORMATION MAXIMO SELON OFFRE DE SERVICE DU 07 JUIN 2018	Technologies de l'information	Gestion de l'information	21 070,98 $
CHARLES-ANDRE GOULET	1279970	08 JUIN 2018	SINCLAIR, NANCY	CHARLES A. GOULET - analyse, recherche et rédaction d'un rapport sur l'expérience ontarienne avec le vote préférentiel. Conforme au devis du 4 juin 2018. Étape 1 / livraison aout 2018	Greffe	Greffe	10 950,00 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CLIVE WIGHTMAN	1279993	08 JUIN 2018	DEROME, JOHANNE	Facture n°3 - Coordination et vérification dans le cadre du Réseau CMNCP pour la période du 14 mars au 5 juin 2018	Diversité sociale et des sports	Développement social	2 120,25 $
GROUPE SANIK INC.	1280006	08 JUIN 2018	COUTURE, CHARLES	Achat et installation protection murale au Centre de formation Maxim'eau- Division expertise d'entretien - DRE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	4 218,14 $
GROUPE SANIK INC.	1280006	08 JUIN 2018	COUTURE, CHARLES	Achat et installation protection murale au Centre de formation Maxim'eau- Division expertise d'entretien - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 451,20 $
ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU QUEBEC	1280023	08 JUIN 2018	BARRETTE, OLIVIER	Frais d'inscription d' employés de la Division PSA au Rendez-vous des bibliothèques	Culture	Bibliothèques	2 572,19 $
YVES R. HAMEL ET ASSOCIES INC.	1280057	08 JUIN 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	68037 Gouvernance et modèle d'affaires - Yves R. Hamel et Associés Inc. - Services professionnels en RF planification, ingénierie et simulation dans le but du déploiement de la nouvelle technologie sans fil - N/Dossier : Q-2018611 - Ghada	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 887,51 $
EQUIPEMENT WAJAX	1280066	23 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	Test diélectrique pour nacelle # 245-06803	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 635,08 $
S.C.I. MONTREAL INC.	1280075	11 JUIN 2018	BURGY, JOHANNE	SOUDURE-VCR TRANSMETTEUR EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 520,18 $
BRIDGESTONE CANADA INC.	1280103	11 JUIN 2018	CHRETIEN, NORMAND	PNEU RECHAPÉ RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE DICKSON	Approvisionnement	Matériel roulant	3 292,46 $
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	1280104	11 JUIN 2018	MARTIN, ROBERT	Percement TBA 750mm dans la rue et installation d'une sellette 15 pouces Kor-N-Seal / Tel que soumission C171134	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	2 215,24 $
LAFARGE CANADA INC	1280124	06 JUIL. 2018	DUPUIS, PIERRE J.	LAS-BCO-TP2018 / Acquisition de pierre concassées selon l'entente.	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	835,49 $
LAFARGE CANADA INC	1280124	11 JUIN 2018	DUPUIS, PIERRE J.	LAS-BCO-TP2018 / Acquisition de pierre concassées selon l'entente.	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	7 627,34 $
EQUIPEMENT DE VAPEUR INDUSTRIELLE VAPTEC INC	1280130	11 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	CHAUFFAGE VALVE ACTION RAPIDE QUARTIER GENERAL DU SIM KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 857,78 $
MARCONAIR INC	1280156	11 JUIN 2018	BEAUDREAULT, BRIGITTE	travaux de climatisation des chalets	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	20 315,08 $
2685248 CANADA INC.	1280162	11 JUIN 2018	LAVERDIERE, SUZANNE	2685248 Canada Inc. (Pierre Laramée)-Service - Rédaction: Collaboration à la rédaction et à la réalisation du catalogue CODE SOUVENIR MONTRÉAL 2018-2019 selon la soumission 29 mai 2018	Culture	Autres - activités culturelles	6 299,25 $
CYCLO CHROME INC.	1280191	11 JUIN 2018	HOGUE, ROBERT	Préparer vélos et transport dans les PDQ - # Facture 2108	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 387,81 $
AGENCE MXO INC.	1280212	11 JUIN 2018	TREMBLAY, GINA	Projet d'amélioration du portail Accès Culture 2018 - Phase 1. Facture # 2033	Culture	Autres - activités culturelles	5 695,57 $
PEDRO NATHALIE	1280218	11 JUIN 2018	VIDAL, STEPHANIE	Services en communication de chantier rendus par Nathalie Pedro	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	9 238,90 $
STELEM	1280222	11 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - ROBINET ET COUDE (ATTENDRE OK DE MAX'EAU)	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 443,59 $
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1280225	11 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - PRUCHE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 070,88 $
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1280225	13 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - PRUCHE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,49 $
MANUEL BUTEAU PENA	1280242	11 JUIN 2018	PICARD, MICHELE	Services professionnels pour la participation à la planification, la coordination et la réalisation du projet du Centre Peter McGill et autres lieux culturels.	Culture	Autres - activités culturelles	24 999,00 $
PROVINCIAL COMPRESSEURS LTEE	1280248	21 JUIN 2018	BURGY, JOHANNE	SOUDURE-VCR ASSECHEUR EN REMPLACEMENT CENTRE DU PLATEAU BENOIT, BENOIT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	127,97 $
PROVINCIAL COMPRESSEURS LTEE	1280248	11 JUIN 2018	BURGY, JOHANNE	SOUDURE-VCR ASSECHEUR EN REMPLACEMENT CENTRE DU PLATEAU BENOIT, BENOIT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 888,53 $
SNC-LAVALIN INC	1280255	11 JUIN 2018	BOSSE, JEAN-PIERRE	Projet Peel, Mandat d'agent de liaison ¿ gestion des impacts, SNC Lavalin, DEM : Aniali Mishra.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	23 973,90 $
TOXPERT	1280260	11 JUIN 2018	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Analyses de laboratoire, Dr Jean Perreault, Facture: 2076	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 783,06 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
C.P.U. DESIGN INC.	1280261	11 JUIN 2018	LEMERY, GINETTE	Workstation portatif et Station d'accueil	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 581,69 $
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1280267	11 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	ADMINISTRATION FRAIS DECONTAMINATION OUVRAGE DESSERVI REGION OUEST BURGY JOHANNE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 966,51 $
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1280275	11 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Gaston Fleury 0018 Achat de pompe centrifuge	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 204,74 $
GROUPE SURPRENANT	1280279	11 JUIN 2018	MARTIN, ROBERT	Contrat gré à gré pour dératisation d'une durée d'un an	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	2 663,30 $
CIMCO REFRIGERATION	1280283	11 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Yannick St-Amour 3211 Réparation des tuyaux de l'échangeur à plaque coté NH3	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 411,63 $
LOCATION LORDBEC INC.	1280294	11 JUIN 2018	DUSSAULT, MARC	Travaux de branchement au 4455 Baldwin. AO 18-015.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	8 897,69 $
TECHNO FEU INC	1280299	11 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	5 943,52 $
TECHNO FEU INC	1280299	12 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $
TRADELCO INC.	1280309	11 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Sylvain Chabot 0868 093011 Achat de pièces et accessoires pour le centre Roussin	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 390,98 $
KENWORTH MONTREAL	1280319	11 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - CABLAGE, ISOLATEUR	Approvisionnement	Matériel roulant	2 140,08 $
ECLIPSYS SOLUTIONS INC.	1280323	11 JUIN 2018	PERRAS, SYLVAIN	70910.02 - Eclipsys Solutions - Acquisition de Serveurs Oracle Sparc S7 - A/O sur invitation 18-17024 - Sabrina Aimene - 2018-06-07 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	32 006,57 $
EAST PENN / POWER BATTERY	1280329	11 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - BATTERIE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 870,78 $
DESCHAMPS IMPRESSION INC.	1280342	20 JUIN 2018	BOULVA, FREDERIC	Retouches de dernière minute	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	50,00 $
DESCHAMPS IMPRESSION INC.	1280342	11 JUIN 2018	BOULVA, FREDERIC	Impression des dépliants de programmation été	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	17 675,00 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1280349	11 JUIN 2018	IKHLEF, AMAR	48151 - Location panel allongé 3/4 de mai à novembre 2018 (1054$/mois)	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	7 745,98 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1280350	11 JUIN 2018	IKHLEF, AMAR	48150 - Location panel rég. 1/2, de mai à novembre 2018 (1054$/mois)	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	7 745,98 $
LE DEVOIR INC.	1280351	11 JUIN 2018	BOULVA, FREDERIC	0N/Réf : 003101 - Rencontre HN / Annonce 324109 - 18 juin / App Mobile campagne Nuit au Jardin	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 500,00 $
COGECO MEDIA INC.	1280371	11 JUIN 2018	BOULVA, FREDERIC	N/Réf : 001459-Été / Publicité à Rythme FM - Contrat 426215	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 980,00 $
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1280375	11 JUIN 2018	NUNES, DEMIS	Achat de 350 Clés RSA - de jetons logiciels RSA secure ID - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	19 107,72 $
LE DEVOIR INC.	1280376	11 JUIN 2018	BOULVA, FREDERIC	N/Réf : 001451 - Automne / Annonce 324146 - 25 août / CS Rentrée culturelle-Jardins de Lumière	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 $
TELEFIL INC	1280379	11 JUIN 2018	BESSETTE, HUGUES	Maintenance et réparation du réseau de télécommunication extérieur du CGMU (2018) - Ref : Patrick Ricci	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 828,32 $
COOP DE SOLIDARITE WEBTV	1280385	11 JUIN 2018	MOCANU, GIANINA	Service de sous-titrage (Appel d'offres 18-16729) pour les divers conseils de la ville - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	86 929,65 $
MARQUAGE G.B.INC.	1280390	11 JUIN 2018	COUTURE, CHARLES	Marquage des places de stationnement au centre de formation Maxim'eau - DRE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 483,39 $
MARQUAGE G.B.INC.	1280390	11 JUIN 2018	COUTURE, CHARLES	Marquage des places de stationnement au centre de formation Maxim'eau - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 031,86 $
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1280396	11 JUIN 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Location de un véhicule pour environ 6 mois - entente 1266097 - TP aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 474,05 $
SUZANNE GAGNON, FELLOW CHRA	1280401	11 JUIN 2018	DAGENAIS, BENOIT	Facture 2018145 - Services de coaching exécutif	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	3 412,09 $
MANOREX INC.	1280405	11 JUIN 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Facture du 07-06-18 no 554 - Travaux d'égout au 3130 Cedar - TP aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	10 498,75 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	1280409	11 JUIN 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Recherche juridique, frais code d'accès et plumitifs - # Facture 656410	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 304,55 $
L'EQUIPE SPECTRA INC	1280421	11 JUIN 2018	TREMBLAY, GINA	Présentation de deux spectacles dans le cadre de la série Les Concerts Campbell 2018. Artiste: Vincent Vallières.	Culture	Autres - activités culturelles	11 548,62 $
LE GROUPE ELISE BEAUREGARD ET COLLABORATEURS (ELBC) INC.	1280422	11 JUIN 2018	CARRIER, JEAN	DA 554508 : Illustrations 3D du nouveau projet boul. Industriel à Montréal-Nord.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	5 774,31 $
COOP DE SOLIDARITE WEBTV	1280425	11 JUIN 2018	NUNES, DEMIS	Service de sous-titrage (Appel d'offres 17-16649) pour les divers conseils de la ville	Technologies de l'information	Gestion de l'information	21 732,41 $
TELECOM COLBA.NET INC.	1280433	11 JUIN 2018	NUNES, DEMIS	Appareil de communication pour la DSI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 062,55 $
LINE ROUSSEAU	1280435	11 JUIN 2018	ROY, SYLVAIN	BF LINE ROUSSEAU - Proposition de services afin de répondre aux besoins de la DI pour solutionner un litige avec un fournisseur. Demandeur Chantal Aylwin	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 635,00 $
IMPRIMERIE AUBRY INC	1280436	11 JUIN 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Couverture et page numérique et Épreuve physique	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 288,73 $
STELEM	1280439	11 JUIN 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission no 15125 - Manipulateur de vannes elect., clés et extension - TP aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	10 950,20 $
SERVICES DOCUMENTAIRES MULTIMEDIA INC	1280441	11 JUIN 2018	COURT, ALEXANDRA	Renouvellement de l'abonnement à la base de données Fautor Plus 2018 pour la période du 01-06-20178au 31-05-2019 pour les bibliothèques de Montréal.	Culture	Bibliothèques	8 860,94 $
S.C.I. MONTREAL INC.	1280443	12 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	TEM OUVERAGE DESSERVI A OUEST KHABOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 548,60 $
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1280463	12 JUIN 2018	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Gardiennage et sécurité	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	2 398,50 $
INVESTIGATIVE SCIENCE INCORPORATED	1280478	12 JUIN 2018	BEDARD, DANIEL	Accorder un contrat de services professionnels à Investigative science incorporated (ISI) pour la réalisation de 40 tests de pureté d'insecticide dans le cadre de nos contrats d'injection de frênes publics, pour une somme de 3990 $ TTC.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	3 643,40 $
PROFID OR COOPERATIVE AGRICOLE	1280480	12 JUIN 2018	GAUDET, MARTIN	FNE hybride sorgho honeygraze	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	2 525,08 $
COMMUNICATIONS TSUNODA INTERNATIONAL***	1280483	12 JUIN 2018	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Communication Tsunoda :Service d'interprétation Français-Japonais lors de la mission économique de la mairesse au Japon du 1 au 6 juin 2018 selon facture20180606-001.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	6 355,30 $
SIGNALTECH M.L. INC.	1280488	12 JUIN 2018	FOURNIER, MAXIME	Achat de Pieds de balises 48" , pour l'aqueduc de Rosemont La-Petite-Patrie tel que soumission en date du 12-06-2018 (G.S.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 425,21 $
ASCENSEURS LAVAL INC.	1280497	12 JUIN 2018	ROUILLARD, JOHANNE	Inspection mécanique et certification des composantes des rails du système de Nacelle à la voute du Biodôme de Montréal	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	57 373,92 $
SERVICES RICOVA INC.	1280498	12 JUIN 2018	GINCE, MARTIN	Location de conteneur	Diversité sociale et des sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	2 415,34 $
VLAN PAYSAGES INC	1280500	12 JUIN 2018	CAREAU, LUCIE	Gré à gré - IN265202 DRM: 002652-AT-01 Service en architecture de paysage, projet St-Viateur. Facture 1283, 1296 et 1324. Demandeur: Michel Bélanger. TR: CM14 0922.	Service de la mise en valeur du territoire	Construction d'infrastructures de voirie	23 160,24 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1280507	12 JUIN 2018	THIBAULT, BRUNO	Pièces pour les travaux aqueduc de la voirie MHM.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	2 068,26 $
LAFLEUR & FILS INC.	1280537	12 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	ELECTRICITE PORTES MOBILES MOTEUR DE PORTE DE GARAGE OUVERAGE DESSERVI REGION OUEST DESJARLAIS,PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 068,27 $
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	1280570	12 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de solvant dégraissant - Inventaire St-Léonard	Approvisionnement	Construction	2 889,26 $
WOLSELEY CANADA INC.	1280582	12 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Gaston Fleury 0095 Achat de cartouche TX5	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 082,06 $
HYDRO-QUEBEC	1280594	12 JUIN 2018	WU, CANDY YU	Frais de concessions HQ (janvier à mars 2018)	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	47 963,25 $
STELEM	1280623	12 JUIN 2018	HOOPER, CHANTAL	commande aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	4 771,68 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
HYDRO-QUEBEC	1280633	12 JUIN 2018	WU, CANDY YU	Déplacer le câble de CEN-188-A entre le PA-28765 ET LE PA-34197	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	28 148,88 $
BRIDGESTONE CANADA INC.	1280637	12 JUIN 2018	ROY, LYNE	PNEUS RECHAPÉ RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE DICKSON	Approvisionnement	Matériel roulant	2 649,21 $
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1280640	12 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	SOUDURE-VCR FILTRE DIVERS OUVRAGE REGION OUEST BENOIT,BENOIT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 280,29 $
EAST PENN / POWER BATTERY	1280642	12 JUIN 2018	HOGUE, ROBERT	Réappro magasin Pile, batterie AGM94R	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 090,21 $
SPI SANTE SECURITE INC.	1280643	17 JUIL. 2018	FOURNIER, MAXIME	Réparation et certification d'une ligne de vie 130 pieds selon soumission 10249222-01 pour la section Aqueduc de la Voirie RPP (G.S.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 154,91 $
MARC THOMAS-DUPUIS	1280649	12 JUIN 2018	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Entente Ville-MIDI - Projet «Vous faites partie de l'histoire» 2017-2018. Transfert, corrections et montage de clips. Facture vfph-2018-004.	Direction générale	Autres - activités culturelles	3 832,04 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1280658	12 JUIN 2018	LAFOND, DANIEL	Réparation d¿une section de la conduite d'égout en urgence devant le 6755-6765, boul. de l'Assomption - Division DTET RPP (A.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	13 333,41 $
9135-9646 QUEBEC INC.	1280683	12 JUIN 2018	COUTU, MARTIN	Gainage de la portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé - 12 380, 41e avenue à RDP - Soumission du 11 juin 2018.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	4 934,41 $
SCOR MARKETING INC.	1280685	12 JUIN 2018	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Évaluation du programme de Parrainage professionnel - édition 2017-2018	Direction générale	Autres - activités culturelles	6 771,69 $
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1280718	12 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	TEM PIECE DE DIETRICH MADISON C.S.M CORBEIL, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 555,89 $
SOLUTIONS EASY CLOUD INC	1280719	12 JUIN 2018	GALIPEAU, MICHELE	Facture 1298 Renouvellement licences Google	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	6 077,94 $
TRADUCTIONS TOM DONOVAN INC.	1280721	12 JUIN 2018	BASTIEN, NADIA	Facture 2142-Service de traduction pour le Plan d'action municipal pour les aînés 2018-2020	Diversité sociale et des sports	Développement social	2 552,58 $
VERDUN TUILES ET CERAMIQUES	1280725	12 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Thays Torres 0259 093059 Réparation de dalle de béton contour piscine.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 514,45 $
LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	1280730	12 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Thays Torres 4397 093060 Réparation d'un puisard et du pavage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 574,84 $
COMMUNICATIONS INFRAROUGE INC.	1280734	12 JUIN 2018	GALIPEAU, MICHELE	Services professionnels BVG-SP-2018-05	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 $
COMMUNICATIONS INFRAROUGE INC.	1280736	12 JUIN 2018	GALIPEAU, MICHELE	Services professionnels BVG-SP-2018-12	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 $
CLOTURES CITADELLE INC.	1280738	12 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Thays Torres 0246 093061 Réparation d'une clôture	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 173,24 $
CLOTURES CITADELLE INC.	1280753	12 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Thays Torres 0248 093062 Remplacement d'une barrière coulissante	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 359,60 $
LA PRESSE LTEE	1280756	12 JUIN 2018	VIDAL, STEPHANIE	Placement média - Agrile du frêne	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	26 223,78 $
PELMOREX CANADA INC.	1280763	12 JUIN 2018	VIDAL, STEPHANIE	Placement média - Agrile du frêne	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 249,37 $
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES MUNICIPALES	1280764	12 JUIN 2018	HEBERT, ISABELLE	Clientèles difficiles ou agressives : intervenir de façon sécuritaire	Finances	Administration, finances et approvisionnement	2 000,01 $
SOCIETE RADIO-CANADA	1280765	12 JUIN 2018	VIDAL, STEPHANIE	Placement média - agrile du frene	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 624,69 $
LE DEVOIR INC.	1280766	12 JUIN 2018	LEMERY, GINETTE	Avis d'offres, Le Devoir, plusieurs factures juin 2018	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 568,00 $
SOLUTIONS D'AFFAIRES CORLAB INC.	1280768	13 JUIL. 2018	CAREAU, LUCIE	Devis 3152 - Auto collant 48 x 72 Structures extérieures	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	5 700,44 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SOLUTIONS PIXIM INC.	1280769	12 JUIN 2018	BOISVERT, SUZANNE	Billets admission - impression recto: aucune , verso: 4 couleurs process au verso - selon la soumission # 101021.A du 02-05-2018	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	15 420,00 $
POSTMEDIA NETWORK INC	1280773	12 JUIN 2018	DUPUIS, JEAN-LUC	Avis Public, Post Média / The Gazette, Facture #27157, 9 juin 2018	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 209,79 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1280775	12 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	LASALLE REAP-INV PIECE AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 138,35 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1280778	12 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	LAS-MECA / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIECES BOMBARDIER)	Approvisionnement	Matériel roulant	4 691,56 $
CANADIEN NATIONAL	1280790	12 JUIN 2018	PARENT, MARIE	Passage à niveau public - 3 factures	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 161,00 $
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1280797	12 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEUS MICHELIN)	Approvisionnement	Matériel roulant	3 556,93 $
ROGER RIOS INC.	1280833	13 JUIN 2018	ROUILLARD, JOHANNE	Pour peinture de différents bâtiments du SPVM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	73 281,27 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1280841	20 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	VERDUN REAP-INV PIECE AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	729,11 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1280841	13 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	VERDUN REAP-INV PIECE AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 813,00 $
ANIXTER CANADA INC.	1280854	13 JUIN 2018	BURGY, JOHANNE	ALARME INCENDIES-GICLEURS PANNEAU DE CONTROLE 6 ZONES ET CLAVIERS ICD OUVRAGE DESSERVI REGION OUEST MORIN, MICHEL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 448,31 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1280857	13 JUIN 2018	VERREAULT, DOMINIQUE	Cellulaires des employés des services techniques d'EPLV / 2018	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 224,44 $
BATTAH - AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1280868	13 JUIN 2018	WU, CANDY YU	Analyse de recevabilité et enquête N/D 1052-2 - Services rendus et onoraires 31-05-2018	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 681,54 $
TECHNO FEU INC	1280884	13 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	47,24 $
TECHNO FEU INC	1280884	13 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	5 104,89 $
RECTILIGNE	1280899	13 JUIL. 2018	BOISVERT, SUZANNE	Le travail consiste à refaire le lignage des 3 stationnements d'EPLV, incluant tous les espaces de stationnement avec une particularité. Stationnement pour la famille de couleur rouge, stationnement pour personne à mobilité réduite en bleu	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	13 655,46 $
LUBEQUIP (MC)	1280909	13 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - DEBIMETRE)	Approvisionnement	Matériel roulant	2 341,64 $
SERVICES D'EDITION GUY CONNOLLY	1280924	13 JUIN 2018	GALIPEAU, MICHELE	Facture 4038 -Services traduction	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	3 408,52 $
FONDATION CANADIENNE POUR L'AUDIT ET LA RESPONSABILISATION	1280948	13 JUIN 2018	GALIPEAU, MICHELE	Facture 1211 Cotisation annuelle	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	7 500,00 $
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1280955	19 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	FLEURY, GASTON # en urgence	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 410,09 $
LES JARDINS LUMIERES DE L'AVENIR INC.	1280959	13 JUIN 2018	BERNIER, MARTINE	Jardin de lumière 2018 Jardin Japonais. Étude lumière de 2 éléments et remise en état de la mise en lumière	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 900,00 $
DESCHENES & FILS LTEE	1280993	13 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	CHAUFFAGE RACCORDS MEGAPRESS OUVRAGE DESSERVI REGION OUEST CORBEIL, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 761,79 $
CAN-EXPLORE INC	1280998	13 JUIN 2018	SEGUIN, MICHEL	Inspection télévisée de conduite d'égouts sanitaire et unitaire existantes de diamètres de 300 à 600mm tel que l'offre 18-279-001	Lachine	Réseaux d'égout	13 641,71 $
SANIVAC	1281000	13 JUIN 2018	SEGUIN, MICHEL	Service - Vidange de fosses septiques 38, chemin des Iroquois sur demande pour l'année 2018	Lachine	Réseaux d'égout	4 619,45 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1281020	13 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP-INV ENTENTE 1129138 PIECE EGOUT	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	27 214,68 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
WOLSELEY CANADA INC.	1281021	13 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV PIECE DE PLOMBERIE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	7 636,62 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1281022	13 JUIN 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	COLBERT REAP-INV PIECE EGOUT ENTENTE 1143933	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	53 595,35 $
STELEM	1281023	13 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV PIECE DE BORNE FONTAINE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 653,57 $
QUINCAILLERIE SECURITE CANADA (QSC)	1281025	13 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERTREAP-INV CADENAS	Approvisionnement	Construction	3 027,42 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1281026	13 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV OUTILS DIVERS	Approvisionnement	Outillage et machinerie	2 388,21 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1281026	13 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV OUTILS DIVERS	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	1 189,30 $
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1281030	13 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV FETEMENT DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	7 877,20 $
SERIGRAPHIE VELLONE ENR.	1281033	13 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV PANTALON CARGO	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 022,06 $
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1281034	13 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV VETEMENT DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 366,71 $
AGREGATS WATERLOO INC. (AWI INC)	1281037	13 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - POUSSIERE DE MARBRE	Approvisionnement	Culture, sport et loisir	9 297,69 $
CANADO/NACAN SECUR-T INC.	1281050	13 JUIN 2018	PIROG, MACIEJ	Achat des roto-seal, de bobines et fils d'acier - Mesure de consommation d'eau - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 669,32 $
CFGL METAUX	1281069	13 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - EPINGLETTES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	10 299,27 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1281075	13 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES	Approvisionnement	Construction	2 612,08 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1281075	14 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES	Approvisionnement	Construction	4 904,09 $
EMBALLAGES JEAN CARTIER INC.	1281077	13 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - SACS DE PAPIER ET WYPALLS	Approvisionnement	Transport et entreposage	616,32 $
EMBALLAGES JEAN CARTIER INC.	1281077	13 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - SACS DE PAPIER ET WYPALLS	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	7 455,62 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1281085	04 JUIL. 2018	LEARY, GENEVIEVE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Outillage et machinerie	260,37 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1281085	14 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Construction	18,17 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1281085	13 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 195,63 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1281085	13 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Construction	1 063,46 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1281085	13 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Transport et entreposage	1 022,16 $
PEINTURE UCP INC.	1281091	13 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - LATEX TERRAIN DE JEU	Approvisionnement	Culture, sport et loisir	4 522,86 $
SYSTEMES & CONTROLES PRONEQ	1281098	13 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - CONTACTEUR D'ECLAIRAGE	Approvisionnement	Construction	14 261,50 $
SYSTEMES & CONTROLES PRONEQ	1281098	15 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - CONTACTEUR D'ECLAIRAGE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	78,74 $
STANTEC EXPERT CONSEILS LTEE	1281107	13 JUIN 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Offre de services professionnels # 672761du 8 juin 2018 - Essaies laboratoire et analyse des résultats (Tunnel Mansfield - Dalle de Plancher) - TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 076,13 $
ELECTROMEGA LTEE	1281112	13 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de feu de circulation - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 124,96 $
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1281120	13 JUIN 2018	DAFNIOTIS, DINO	Bureau pour AMR	Diversité sociale et des sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	517,37 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1281120	14 JUIN 2018	DAFNIOTIS, DINO	Bureau pour AMR	Diversité sociale et des sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	4 411,40 $
HEC MONTREAL	1281128	13 JUIN 2018	BILODEAU BALATTI, STEVE	Formation HEC - L'intelligence émotionnelle et l'exercice du leadership les 14, 15 et 16 août 2018 pour Louise Blanchet et Caroline O'Hara, architectes paysagistes de la DGPUEP	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 351,20 $
ECOLE NATIONALE DE L'HUMOUR	1281138	13 JUIN 2018	BISSONNETTE, DANIEL	VISIBILITÉ ACCORDÉ À LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LE SPECTACLE DE FINISSANTS DE 2018	Culture	Autres - activités culturelles	4 199,50 $
LOCATION LORDBEC INC.	1281139	13 JUIN 2018	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 2174-2178 Darling. AO-17-043. Facture 20486.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	11 497,18 $
DISTRIBUTION H264	1281141	13 JUIN 2018	BISSONNETTE, DANIEL	Drapeau, bannière, fanion et décoration temporaire**éléments promotionnels à l'occasion de la troisième édition du Festival Pleins Écrans 2018	Culture	Autres - activités culturelles	5 249,37 $
LOCATION LORDBEC INC.	1281149	13 JUIN 2018	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 3325 rue Beauclerk. AO-18-016.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	9 317,64 $
LOCATION LORDBEC INC.	1281154	13 JUIN 2018	DUSSAULT, MARC	Travaux de branchement au 8939 rue De Teck. AO-18-017.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	9 081,42 $
DUFOUR MOTTET AVOCATS	1281164	13 JUIN 2018	GUAY, PATRICE	avocats dossier bris Lamontagne factures 32701 #16-002671	Affaires juridiques	Affaires civiles	11 259,94 $
COMMANCY FABRI-EXPORT INC.	1281168	13 JUIN 2018	MORIN, ISABELLE	Barrure de cassette Montréal - Ref : Michel Bedard	Infrastructures, voirie et transports	Autres - Activités récréatives	11 986,53 $
TECHNORM INC.	1281175	13 JUIN 2018	VIBERT, SONIA	Offre de services - Faire une évaluation de la conformité des lieux (Cité des Hospitalières) et des futurs aménagements aux divers codes et règlements de construction	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	22 824,68 $
DECALCOMANIE ARTISTIC LTEE	1281177	13 JUIN 2018	MORIN, ISABELLE	Decalques pour cassette pour vélos - Ref : Michel Bedard	Infrastructures, voirie et transports	Autres - Activités récréatives	6 771,34 $
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	1281179	13 JUIN 2018	HEBERT, ISABELLE	2 nouvelles files d'attente pour la Ville de Montréal.	Finances	Administration, finances et approvisionnement	13 929,74 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1281185	13 JUIN 2018	THIBAULT, BRUNO	Pièces pour les travaux égout de la voirie MHM.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	4 213,46 $
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1281186	13 JUIN 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission du 13 juin 2018 - Location du Ford Transit hors d'entente - TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	12 598,50 $
TOLE ART & DESPERADO	1281190	13 JUIN 2018	PRONOVOST, RENE	Arche en acier pour le J.nou	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 900,00 $
MK2.CA INC.	1281193	13 JUIN 2018	FRAPPIER, GENEVIEVE	Location d'une scène pour l'événement du 28 juin 2018 au CSCR	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	1 601,06 $
MK2.CA INC.	1281193	13 JUIN 2018	FRAPPIER, GENEVIEVE	Location d'une scène pour l'événement du 28 juin 2018 au CSCR	Diversité sociale et des sports	Autres - Activités récréatives	771,66 $
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1281208	14 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	AMYOT, ROBERT CASERNE NO 42 TEM93025	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 015,53 $
SERVICE D'ARBRES NATURE	1281217	14 JUIN 2018	GINCE, MARTIN	Travaux d'abattage de 2 épinettes morts, ramassage du bois et des branches	Diversité sociale et des sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	2 283,48 $
PANAVIDEO INC	1281241	14 JUIN 2018	TOUPIN, JACYNTHE	Achat de caméras - Demande de Richard Gagné	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 112,78 $
B W TECHNOLOGIES LTD	1281251	14 JUIN 2018	TOUPIN, JACYNTHE	Matériel de sécurité - Demande de Richard Gagné	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 372,24 $
EX AEQUO	1281259	14 JUIN 2018	BASTIEN, NADIA	2181643002- Offre de service pour six formations sur « l'Accessibilité universelle - sécurisation des chantiers »	Diversité sociale et des sports	Développement social	4 000,00 $
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1281260	14 JUIN 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission 01-012943 - Achat de clôture, pied plat pour base de clôture et attache double - TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	10 199,53 $
SOCIETE LOGIQUE INC.	1281264	21 JUIN 2018	BASTIEN, NADIA	2181643002-Octroyer un contrat de service pour l'audit d'accessibilité universelle de six bâtiments et l'identification des travaux requis pour améliorer la performance d'accessibilité universelle d'un autre bâtiment.	Diversité sociale et des sports	Développement social	25 700,00 $
ACIER PICARD INC	1281271	21 JUIN 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission# 2031028 - achat du métal et tube carré. TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	1 162,42 $
ACIER PICARD INC	1281271	14 JUIN 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission# 2031028 - achat du métal et tube carré. TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 079,01 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
AMINA BENRHAZI	1281274	14 JUIN 2018	BASTIEN, NADIA	2187986001-Accorder un contrat de services professionnels à Amina Benrhazi, consultante, pour la mise en ¿uvre de quatre formations sur la « Communication interculturelle en milieu de travail » ainsi que l'élaboration de deux études de cas	Diversité sociale et des sports	Autres - activités culturelles	9 322,89 $
AQUAPAGE	1281279	14 JUIN 2018	TAILLEFER, FRANCINE	DA 555559 : Compagnonnage de deux Cols bleus dans le cadre de leur formation OPA - Projet Maxim'eau	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	2 267,73 $
PRODUITS SANY	1281281	14 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	LASALLE REAP-INV PRODUIT ENTRETIEN	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	2 139,00 $
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1281292	14 JUIN 2018	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Gardiennage et sécurité	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	11 576,11 $
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1281293	14 JUIN 2018	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Gardiennage et sécurité	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	12 259,01 $
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1281311	14 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	816,39 $
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1281311	14 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES	Approvisionnement	Construction	2 812,40 $
DENIS SAUVE	1281340	20 JUIL. 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Service de Jury pour des entrevues	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 000,00 $
WOLSELEY CANADA INC.	1281350	14 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Luis Arréaza 0811 093057 Achat de pièces et accessoires	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 675,03 $
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1281356	14 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - PILES SECHES POUR SSIM	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	3 809,79 $
WOLSELEY CANADA INC.	1281359	14 JUIN 2018	BURGY, JOHANNE	PLOMBERIE TUYEAU DE CUIVRE 6445 AVENUE DE MONKLAND KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 246,21 $
PAINTWELL LTEE	1281371	18 JUIL. 2018	FORTIN, FRANCINE	Acquisition d'une servitude d'utilités publiques pour régularisation d¿un feu de circulation et d¿un massif électrique. Intersection de l'avenue Dollard et de la rue Elmslie, dans l'arrondissement de LaSalle	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 000,00 $
WOLSELEY CANADA INC.	1281372	14 JUIN 2018	BURGY, JOHANNE	PLOMBERIE RACCORD PVC OUVREGE DESSERVI A OUEST KAMIL AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 296,54 $
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1281373	14 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Luis Arréaza 0450 093066 Achat de valve de sécurité et coude d'écoulement	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 404,74 $
WOLSELEY CANADA INC.	1281376	14 JUIN 2018	BURGY, JOHANNE	PLOMBERIE RESERVOIR EAU CHAUDE OUVRAGE DESSERVI A OUEST KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 077,85 $
REGULVAR INC	1281388	14 JUIN 2018	ROUILLARD, JOHANNE	Domenico Castelli 2483 Achat de pièces et accessoires	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 749,62 $
S.C.I. MONTREAL INC.	1281406	14 JUIN 2018	ROUILLARD, JOHANNE	Domenico Castelli Divers bâtiments (2406-4397) Achat de transmetteur	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 716,55 $
BISSON ET ASSOCIES INC.	1281411	14 JUIN 2018	HARBEC, AMELIE	Bisson| Associés -Facture d'honoraires pour services de scénographie -PSR -REF 17-15846	Culture	Bibliothèques	6 127,78 $
G. MITCHELL CHAUFFAGE ET CLIMATISATION CIE LTEE	1281421	14 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	TEM - CHAUFFE PISCINE - CENTRE SPORTIF DE PETITE BOURGOGNE - SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 994,83 $
WSP CANADA INC.	1281423	14 JUIN 2018	FORTIN, FRANCINE	Réalisation d'études de caractérisation Phase I et II sur le site du 987 de la Commune (lot 5 521 975)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	70 831,53 $
MULTI ROUTES INC.	1281425	14 JUIN 2018	GAUDET, MARTIN	Application d'abat-poussière constitué de chlorure de calcium à 35% de concentration (ou de type AP-35), produit, transport et épandage inclus	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	3 135,98 $
GROUPE ABS INC.	1281437	14 JUIN 2018	ALI, SAMBA OUMAR	VM-CQ-002 arr. Ville Marie - PRR- Frais incidents 1184657002 -Contrôle qualitatif des matériaux Corpo - Agglo fin trottoirs sur dépôt Entente 1216635 Montant estimé de 32 504 $ Fin de l'entente: 22 février 2020	Ville-Marie	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	10 200,00 $
LAROSE & FILS LTEE	1281443	14 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	VER-MECA / REAPPROV. (INVENTAIRE - SAVON)	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	2 154,18 $
LAROSE & FILS LTEE	1281443	15 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	VER-MECA / REAPPROV. (INVENTAIRE - SAVON)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	7,35 $
MAGASIN LATULIPPE INC.	1281444	26 JUIL. 2018	BEDARD, DANIEL	Caméras Skypoint Link-Dark_18-6275	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	9 986,83 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1281463	14 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	MTLN-MECA / REAPPROV. (INVENTAIRE - ROUE)	Approvisionnement	Matériel roulant	4 691,56 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	1281464	14 JUIN 2018	DEVEAU, DOMINIQUE	Compensation pour l'annulation de la soumission 409510 - pour des travaux d¿égout, de conduites d¿eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de Roy à l¿avenue Duluth et dans l¿avenue Laval, de la rue Square St-Louis à Roy.	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	5 000,00 $
LOCATION LORDBEC INC.	1281470	15 JUIN 2018	POITRAS, DOMINIC	ÉGOUT - Réparation d'égout au 7234 Henri-Julien	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	6 797,94 $
METRO MEDIA	1281473	15 JUIN 2018	TREMBLAY, LOUISE	Déménagement - Métro Média - Placement média publicitaire - Parutions les 6, 18, 19, 20, 21, 27, 28 et 29 juin 2018	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 288,75 $
GROUPE ABS INC.	1281478	15 JUIN 2018	SAINTE MARIE, PIERRE	Projet Saint-Hubert, Service technique pour le mandat de vérification des épaisseurs des fondations granulaires, ABS, gré à gré, DEM : Olivier VAUDRIN-CHARRETTE.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	4 619,45 $
AUDREY GAGNON	1281486	15 JUIN 2018	BONNEAU, MARIE-EVE	Recueillir données pour étude de terrain Grand Prix et rues avoisinantes, observation, réseautage, recrutement pour entretiens, traitements données, rapport; du 5 au 22 juin (90h à 30$/h, payable bloc de 30h).	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 700,00 $
AUDREY GAGNON	1281486	28 JUIN 2018	BONNEAU, MARIE-EVE	Recueillir données pour étude de terrain Grand Prix et rues avoisinantes, observation, réseautage, recrutement pour entretiens, traitements données, rapport; du 5 au 22 juin (90h à 30$/h, payable bloc de 30h).	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	210,00 $
LUCIO CASTRACANI	1281492	15 JUIN 2018	BONNEAU, MARIE-EVE	Recueillir données pour étude de terrain Grand Prix et rues avoisinantes, observation, réseautage, recrutement pour entretiens, traitement données, rapport, du 5 au 13 juin (70h à 30$/h, payable bloc de 35h).	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 100,00 $
LUCIO CASTRACANI	1281492	28 JUIN 2018	BONNEAU, MARIE-EVE	Recueillir données pour étude de terrain Grand Prix et rues avoisinantes, observation, réseautage, recrutement pour entretiens, traitement données, rapport, du 5 au 13 juin (70h à 30$/h, payable bloc de 35h).	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	270,00 $
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1281494	15 JUIN 2018	TREMBLAY, LOUISE	Pas de mégots dans les pots - accroche-portes - SIM	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 082,96 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1281523	15 JUIN 2018	BISSONNETTE, CHRISTIAN	CHRISTIAN BISSONNETTE INVENTAIRE AQUEDUC 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 084,00 $
CASTELIERS	1281539	15 JUIN 2018	POITRAS, ANNE-MARIE	Atelier de manipulation de marionnettes et de fabrication - # Facture 1718-400	Outremont	Autres - activités culturelles	2 739,39 $
ACCES LOCATION D'EQUIPEMENT INC.	1281544	15 JUIN 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Location d'une nacelle 86 pi droit P. Foames pour 45 jours (début 11 juin 2018), Pierrefonds	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 228,42 $
ACCES LOCATION D'EQUIPEMENT INC.	1281544	26 JUIL. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Location d'une nacelle 86 pi droit P. Foames pour 45 jours (début 11 juin 2018), Pierrefonds	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	425,28 $
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1281546	15 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	LARDIN, REGIS BAT986	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 284,74 $
TECHNOLOGIE VUWALL INC.	1281572	15 JUIN 2018	BESSETTE, HUGUES	Renouvellement du contrat de service de VuWall pour une période de 2 ans - Ref : Patrick Ricci	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 171,22 $
PEARSON PELLETIER TELECOM	1281577	15 JUIN 2018	NUNES, DEMIS	Déplacer câbles d'antennes de radio communications à un autre endroit plus sécuritaire, conformément au code de bâtiment. - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 046,23 $
SANIVAC	1281591	15 JUIN 2018	ROBERGE, MARTIN	Travaux de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes incluant le transport et la disposition des résidus pour la Ville de Montréal - Article 7 - Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	36 245,36 $
ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUEBEC - REGION METROPOLITAINE	1281593	30 JUIL. 2018	BOISVERT, SUZANNE	ormation privée de l¿ASP Construction ¿ Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction. Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	100,00 $
ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUEBEC - REGION METROPOLITAINE	1281593	05 JUIL. 2018	BOISVERT, SUZANNE	ormation privée de l¿ASP Construction ¿ Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction. Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 245,00 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
FORMOBILE, CENTRE DE FORMATION INTEGREE INC.	1281613	15 JUIN 2018	ROY, SYLVAIN	Facture - Formation - Revue des exigences et des changements apportés par l'édition 2018 du BMQ 1809-300 pour 30 employés de la Division de la conception des travaux - SIVT	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	17 799,31 $
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1281623	15 JUIN 2018	BILODEAU BALATTI, STEVE	Programme de développement des professionnels chefs d'équipe de l'ENAP pour Nathalie Laforest et Marie-Claude Séguin, architectes paysagistes chefs d'équipe DPNER et DGPUEP	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 150,00 $
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1281632	15 JUIN 2018	GARNEAU, DOMINIC	FORMATION, DOCUMENTS ET REPAS À LA CAFÉTÉRIA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 716,55 $
STELEM	1281634	15 JUIN 2018	BISSONNETTE, CHRISTIAN	CHRISTIAN BISSONNETTE INVENTAIRE AQUEDUC 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	6 803,19 $
ELISA MOTTARD	1281635	15 JUIN 2018	BONNEAU, MARIE-EVE	Soutien à la coordination des expositions, par Élisa Mottard, bloc de 168 heures, entre le 9 juillet et le 1er octobre 2018	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	5 291,37 $
LOCATION LORDBEC INC.	1281657	15 JUIN 2018	BOUTIN, PIERRE	Travaux de réparation de drains privés	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	22 792,79 $
ROC SOFTWARE SYSTEMS	1281679	27 JUIN 2018	PAGE, MARTIN	Renewal EZSP (EasySpooler) and Renewal SHELL (IShell) - Operating system SOLARIS - Period september 1, 2018 to august 31, 2019 - According to quotation 12008 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	38,89 $
ROC SOFTWARE SYSTEMS	1281679	15 JUIN 2018	PAGE, MARTIN	Renewal EZSP (EasySpooler) and Renewal SHELL (IShell) - Operating system SOLARIS - Period september 1, 2018 to august 31, 2019 - According to quotation 12008 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 277,46 $
GOODYEAR CANADA INC.	1281680	15 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEUS GOODYEAR)	Approvisionnement	Matériel roulant	3 268,97 $
ANDREE-ANNE D'AMOURS	1281703	15 JUIN 2018	FELTON, SYLVAIN	Évaluation des projets de rues piétonnes, mandat # 3	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 803,75 $
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1281705	15 JUIN 2018	NUNES, DEMIS	Liens RITM de Septembre 2017 jusqu'à l'annulation le 2 mai 2018	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 572,31 $
ANIXTER CANADA INC.	1281714	15 JUIN 2018	BESSETTE, HUGUES	Achat de boîtes de fusion pour fibre optique - 24 épissures - Ref : Patrick Ricci	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 406,12 $
BATTERIES DIXON INC.	1281730	20 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Rivet,Laurent	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 158,80 $
ATELIER MOTEUR POMPE (AMP)	1281731	18 JUIN 2018	BURGY, JOHANNE	TEM POMPE SYSTYME VACUM COMPLEXE GADBOIS CORBEIL, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 179,75 $
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	1281741	18 JUIN 2018	SEGUIN, MICHEL	Services professionnels pour la réfection de la conduite de refoulement du poste de pompage de la 48e Avenue - tel que votre dossier GC-18296	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	10 445,21 $
LES AMIS D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	1281743	18 JUIN 2018	LAVERDIERE, SUZANNE	Spectacles présentés dans le cadre d'un projet de francisation soutenu par l'Entente sur le développement culture 2017-2018.	Culture	Autres - activités culturelles	36 000,00 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1281749	19 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT, SYLVAIN	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 217,81 $
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	1281752	18 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - JOHN DEERE)	Approvisionnement	Matériel roulant	2 104,51 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1281760	18 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP-INVENTAIRE ENTENTE 1129138 ROBINET DE VANNE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	21 465,99 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1281761	18 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP-INV PIECE EGOUT ENTENTE 1143933	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	14 488,56 $
WOLSELEY CANADA INC.	1281762	18 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV PIECE EGOUT	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 980,02 $
PASARD INC.	1281764	18 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INVENTAIRE PEINTURE AEROSOL	Approvisionnement	Construction	3 789,37 $
LES EMBALLAGES B & C LIMITEE	1281765	18 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV SAC À ORDURE	Approvisionnement	Environnement et nature	2 557,55 $
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1281769	18 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INVENTAIRE VETEMENT DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 539,13 $
SERIGRAPHIE VELLONE ENR.	1281771	18 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INVENTAIRE PANTALON CARGO	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 696,08 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1281772	18 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP-INVENTAITE ENTENTE 1081013 SOULIER DE SECURITÉ	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	17 233,87 $
LINDE CANADA LIMITEE	1281773	18 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV GANTS DE SECURITÉ	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 790,97 $
PREMIER OUTILS PRO TOOLS	1281784	18 JUIN 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission SO30005277 - Impact HEX sans brosse et Perceuse percussion sans brosse - TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 185,81 $
EQUIPEMENT DE VAPEUR INDUSTRIELLE VAPTEC INC	1281793	18 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	CHAUFFAGE VALVE DE PURGE 53 CHEMIN DE LA COTE SAINT-ANTOIN MONTREAL CORBEIL, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 403,70 $
CENTRE DE RENOVATION ST-ZOTIQUE INC.	1281795	18 JUIN 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission 22 mars 2018 - Achat Béton, Ciment, sable polymère, ciment sika, palette et frais de livraison TP Parcs - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	9 299,06 $
PETRELA, MURRAY, LEBLANC INC.	1281796	18 JUIN 2018	LAVERDIÈRE, SUZANNE	Projet Quartier des spectacles - Prime d'assurance pour les superstructures d'éclairage entreposées.	Culture	Autres - activités culturelles	2 125,50 $
ESSA-TECH INC.	1281801	18 JUIN 2018	HACHEY, NORMAND	Inspection télévisée de conduites d'égout pour les rues Cuthbert et Napoléon - Arr. Plateau Mont- Royal - Section Sud - DRE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	6 194,26 $
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1281806	18 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	TEM TAMIS POUR PISCINE CENTRE SPORTIF DE LA PETITE BOURGOGNE PLOURDE PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 105,03 $
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1281816	18 JUIN 2018	HERNANDEZ, OLIVIER	Tout-en-un 27'' apple iMac 27 po avec écran retina - selon la soumission # 8843391 du 18-06-2018	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 380,50 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1281820	18 JUIN 2018	PICARD, FREDERIQUE	Acquisition d'appareils d'éclairage (ensemble A - lot #1) dans le cadre du projet "Migration 2.0 du Biodôme" - Appel d'offres public no. 17-16574.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 944,36 $
WESTBURNE	1281821	18 JUIN 2018	PICARD, FREDERIQUE	Acquisition d'appareils d'éclairage (ensemble A - Lot #5) dans le cadre du projet "Migration 2.0 du Biodôme" - Appel d'offres public : #17-16574	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 495,04 $
LABO S.M. INC.	1281823	18 JUIN 2018	BOUVRETTE, JEAN	Services professionnels pour une élude géotechnique du projet Rénovation des pergolas et murets du restaurant du Jardin botanique de Montréal	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	8 265,00 $
INSTITUT DE RECHERCHE EN BIOLOGIE VEGETALE DE MONTREAL	1281824	18 JUIN 2018	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Contrat de détection de virus pour les orchidées	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 049,82 $
DATA DIS INC	1281835	18 JUIN 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Honoraires de consultation pour projet MIR-SIMON pour la période du 8 janv. au 14 juin 2018, # Facture 018195	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 102,16 $
LES PLASTIQUES DESMARAIS P & F INC	1281854	18 JUIN 2018	PIROG, MACIEJ	Achat de joints en caoutchouc - compteur à bride de diamètre 11/2 et 2 pouces - Mesure de consommation d'eau - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 779,55 $
MANOUCHEKA LORGIS	1281866	18 JUIN 2018	BONNEAU, MARIE-EVE	Manoucheka Lorgis Photographie portrait en lumière naturelle pendant 15 à 30 minutes de 53 élues, déplacement et gestion.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	3 975,00 $
EQUIPEMENTS HALT INC.	1281881	18 JUIN 2018	BOISVERT, SUZANNE	Soumission EH2018067 pour Support à vélo stade, 8 vélos, tube rond 2 3/8"	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 075,91 $
AFI EXPERTISE INC.	1281905	18 JUIN 2018	PARENTEAU, LYNE	Formation - Le rôle de l¿analyste d¿affaires dans un contexte BI (11 juin 2018 - 11 juin 2018) Donné par: Karine Martel	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 729,67 $
BRIDGESTONE CANADA INC.	1281911	18 JUIN 2018	MASSE, PAUL	Pneus FIREHAWK PVS 245/55R18 pour véhicules SPVM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 061,48 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1281912	18 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	PIR-MECA / REAPPROV. (INVENTAIRE - FILTRES ET COURROIE)	Approvisionnement	Transport et entreposage	48,38 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1281912	19 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	PIR-MECA / REAPPROV. (INVENTAIRE - FILTRES ET COURROIE)	Approvisionnement	Matériel roulant	103,78 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1281912	18 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	PIR-MECA / REAPPROV. (INVENTAIRE - FILTRES ET COURROIE)	Approvisionnement	Matériel roulant	2 771,04 $
HEBDRAULIQUE INC.	1281915	18 JUIN 2018	MASSE, PAUL	UNITÉ DE PUISSANCE POUR FAIRE L'ENTRETIEN DES ÉPANDEUSE À SEL LORS DES ENTRETIENS HORS SAISON POUR L'ATELIER MÉCANIQUE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Nettoyage et balayage des voies publiques	7 427,96 $
TECHNO FEU INC	1281918	21 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TECHNO FEU INC	1281918	18 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	7 922,66 $
TECHNO FEU INC	1281918	21 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	80,40 $
TECHNO FEU INC	1281918	18 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	224,65 $
RENOVATIONS DANAR MTL. INC.	1281921	18 JUIN 2018	FORTIN, FRANCINE	Location d'un espace d'entreposage pour les biens du CPE le Petit Palais.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 730,37 $
IPL INC.	1281923	05 JUIL. 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	COLBERT REAP-INV BAC ROULANT ENTENTE 1244236	Approvisionnement	Environnement et nature	71 011,13 $
IPL INC.	1281923	04 JUIL. 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	COLBERT REAP-INV BAC ROULANT ENTENTE 1244236	Approvisionnement	Environnement et nature	3 290,57 $
SURPRENANT ET FILS ENR	1281929	18 JUIN 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	COLBERT RAP-INVENTAIRE PANTALON DE POMPIER ENTENTE 1281012	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	203 208,92 $
LUBRIFIXE INC.	1281937	18 JUIN 2018	MASSE, PAUL	BASSIN DE RETENTION POUR RES. 250 GAL, RÉSERVOIR, POMPE, ETC.	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	4 784,02 $
TENAQUIP LIMITED	1281942	18 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	ELECTRICITE PORTES MOBILES HARNAIS ARC-FLASH OUVERAGE DESSERVI REGION OUEST DESJARLAIS PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 358,74 $
ADDENERGIE TECHNOLOGIES INC.	1281958	18 JUIN 2018	MORIN, ISABELLE	Réparation de borne de recharge, pièce, main-d'oeuvre et déplacement / soumission 10323 REf: Rachid Rekouane	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	14 141,82 $
FREDERIQUE MENARD-AUBIN	1281985	12 JUIL. 2018	CAREAU, LUCIE	Convention de services pour prise de photos pour exposition sur les grandes Montréalaises	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	13 123,90 $
REGROUPEMENT DES ECO-QUARTIERS	1281991	26 JUIN 2018	ANGERS, VERONIQUE	Effectuer la surveillance de l'exécution de travaux d'injection de frênes publics (18-1923)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	88 831,17 $
NEXIA FRIEDMAN S.E.N.C.R.L.	1281999	18 JUIN 2018	BIRON, PAULE	expert dossier 10-002103 factures 73226 et 73227	Dépenses communes	Autres - Administration générale	17 388,56 $
RACICOT CHANDONNET LTEE	1282000	18 JUIN 2018	BIRON, PAULE	avocat dossier 16-001029 fact 29783, 29806 29840,29856	Affaires juridiques	Affaires civiles	20 068,70 $
TRADELCO INC.	1282014	19 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT, SYLVAIN inventaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 681,82 $
WOLSELEY CANADA INC.	1282041	19 JUIN 2018	BURGY, JOHANNE	PLOMBERIE - FLOTTES ET POIDS POUR FLOTTE - INVENTAIRE - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 166,94 $
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1282046	19 JUIN 2018	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Bonnet de vanne - Bloomfield Sud Crémazie	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 053,03 $
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1282054	19 JUIN 2018	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Bonnet de vanne - Bloomfield nord Liège	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 053,03 $
NORBEC COMMUNICATION	1282064	19 JUIN 2018	MASSE, PAUL	MONITEUR NEC E705, 70 POUCES, PANASONIC, PROJECTEUR	Materiel roulant et ateliers	Administration, finances et approvisionnement	11 117,76 $
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1282088	19 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	TEM - Ex-Caserne 14 (0301) - 4247, rue Saint-Dominique - Soumission 19-18 B - Effectuer réparations requises sur la toiture en fin de vie - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 913,46 $
OLIVE ORANGE INC.	1282102	19 JUIN 2018	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Olive Orange : Frais de service de traiteur lors de l'événement "villes, enjeux mondiaux et G7" le 7 juin 2018 selon facture 13868.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	4 196,35 $
JPDL INTERNATIONAL INC.	1282107	19 JUIN 2018	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Congrès Mondial ICLEI2018 ; Frais - Inscription des conseillers au BRI au congrès selon facture 17004.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	3 674,56 $
ST-DENIS THOMPSON INC.	1282121	19 JUIN 2018	SOULIERES, MICHEL	Effectuer des ouvertures exploratoires sur la maçonnerie du bâtiment dans le cadre du projet de rénovation et agrandissement de la Bibliothèque Maisonneuve (0100) Incidence 15304	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques	45 540,43 $
NEDCO	1282124	19 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	TEM - LUMIERES DEL - BAIN SCHUBERT - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	21 637,92 $
SIEMENS CANADA LIMITED	1282125	19 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de protection incendie pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 935,52 $
BROOKLINS (2007) LTEE	1282130	19 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Laver les vitres extérieures au CO Est	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 252,51 $
TINK PROFITABILITE NUMERIQUE INC.	1282138	19 JUIN 2018	SINCLAIR, NANCY	TINK - suivi, coordination et communication / achat et installation certificat de sécurité / passer le site http: en https: (élection Montréal). Conforme à la factures No. 509046 et No 509080	Greffe	Greffe	6 640,46 $
GAINAGE PRS INC	1282140	19 JUIN 2018	POITRAS, DOMINIC	EGOUT - Branchement d'égout au 7862 Iberville	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	3 653,56 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1282145	19 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	LACHINE REAP-INV PIECE DE PUISSARD	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 008,42 $
MAUDE GRAVEL	1282169	19 JUIN 2018	LAPOINTE, JOSEE	Expertise en dotation, notamment au niveau de l'admissibilité et de sa participation aux activités des recruteurs	Ressources humaines	Gestion du personnel	10 000,00 $
ORANGE TRAFFIC INC	1282172	19 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FEU DE CIRCULATION	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 929,17 $
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1282181	19 JUIN 2018	PICARD, FREDERIQUE	Acquisition d'appareils d'éclairage (ensemble A - lot #6) dans le cadre du projet Migration 2.0 du Biodôme - Appel d'offres public no. 17	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	14 414,40 $
VITRERIE ARMAND	1282205	19 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Appel de service pour débiter thermos fissurés, fournir et installer ensuite 7 verres thermo 5 mm, 1 côté clair, 1 côté sablé pour le local 105 au Centre St-Martyrs Canadiens	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 110,26 $
GESPRO DEMOLITION EQUIPEMENT INC.	1282208	19 JUIN 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Devis 685 - Pince a bordures PM 900 KG plus livraison - TP Aqueduc - Parc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 665,05 $
G & L THIVIERGE INC	1282212	19 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 734,56 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1282213	19 JUIN 2018	BISSONNETTE, CHRISTIAN	CHRISTIAN BISSONNETTE INVENTAIRE AQUEDUC 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 219,10 $
GRANDCHAMP CHAPITEAUX INC.	1282215	09 JUIL. 2018	CHARPENTIER, ANNE	Location de chapiteaux pour 2 jours	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 760,00 $
HONEYWELL LTEE	1282218	19 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux mécaniques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 594,78 $
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1282220	19 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Débloquer les caniveaux dans le garage à la Caserne 32	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 249,72 $
ENVIROVAC 2020 INC.	1282225	12 JUIL. 2018	DUSSAULT, MARC	Service de nettoyage de puisards. Facture 1549 et 1534.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	1 671,93 $
ENVIROVAC 2020 INC.	1282225	20 JUIL. 2018	DUSSAULT, MARC	Service de nettoyage de puisards. Facture 1549 et 1534.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	7 069,86 $
AFI EXPERTISE INC.	1282226	19 JUIN 2018	PASCAL, RAOUL	FORMATION DE TROIS (3) FORMATEURS LES 10 ET 11 JUILLET : Alexis Therrien-Brière, Marielle Harvey et Francois Bergeron	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 614,19 $
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1282227	19 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Inspection de toiture pour l'Ex-Caserne 14	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 152,24 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1282230	10 JUIL. 2018	BISSONNETTE, CHRISTIAN	CHRISTIAN BISSONNETTE INVENTAIRE AQUEDUC 0879	Ville-Marie	Réseaux d'égout	5 773,03 $
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1282232	19 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux électriques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 454,14 $
GROUPE CONSEIL SCO	1282233	19 JUIN 2018	WU, CANDY YU	Programme de formation AGIR comme médiateur - Susanne Beisert - 20-21 et 24-25 septembre 2018	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 524,63 $
PLOMBERIE MIRAGE INC	1282239	19 JUIN 2018	LAPERRIERE, RACHEL	DA 556554: Demandes de réparation de branchement d'égout pour le 11411 Avenue Plaza.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	9 238,90 $
ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGREES DU QUEBEC	1282245	19 JUIN 2018	DUPRE, ANNETTE	Facture 1447744 - Objet 54501 - Passeport multi-usagers 2018-2019 CPA - ordre des comptables du Québec	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	2 151,19 $
TOITURES LEON INC	1282246	19 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Inspection de toiture pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	18 727,45 $
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	1282254	19 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 304,68 $
JEAN-SIMON TRAVERSY	1282264	19 JUIN 2018	TREMBLAY, GINA	Mise en scène et direction des comédiens de la production 2018 du Théâtre La Roulotte. Le premier versement a été payé avec le BC 1240230.	Culture	Autres - activités culturelles	6 750,00 $
GAZ METRO PLUS	1282269	19 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Remplacer moteur et bearing de la pompe réseau N.4 à la Caserne 10	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 303,70 $
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1282271	19 JUIN 2018	COTE, ISABELLE	Expertise psychiatrique -Facture:20873, dre Marie-Claude Côté	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 359,60 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
9203-4347 QUEBEC INC.	1282272	19 JUIN 2018	DOUCET, VERONIQUE	37e AVENUE (9203-4347 Québec inc.)-Rédaction - Service de prise de notes pour 8 séances de consultations dans le cadre de l'élaboration des mesures de l'Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture. - Service du développe	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 249,37 $
9203-4347 QUEBEC INC.	1282272	18 JUIL. 2018	DOUCET, VERONIQUE	37e AVENUE (9203-4347 Québec inc.)-Rédaction - Service de prise de notes pour 8 séances de consultations dans le cadre de l'élaboration des mesures de l'Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture. - Service du développe	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	1 102,37 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1282273	05 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - WIX ET PAPCO)	Approvisionnement	Matériel roulant	2 119,61 $
SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.	1282278	19 JUIN 2018	FILLION, NATHALIE	Facture INV079751 - Conseiller en relation de travail Nicolas Roy de Grisvert - SPB Psychologie Organisationnelle inc. pour la Division Développement de la Direction du conseil et du soutien financier	Finances	Administration, finances et approvisionnement	6 929,17 $
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1282287	19 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	310,43 $
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1282287	19 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES	Approvisionnement	Construction	3 914,98 $
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1282287	26 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES	Approvisionnement	Construction	122,21 $
GROUPE TRIUM INC.	1282289	19 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - CASQUETTES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 551,20 $
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	1282297	19 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - BROSSE CENTRALE BALAI)	Approvisionnement	Matériel roulant	2 157,62 $
SERVICES TOITURES HOGUE INC.	1282312	19 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Inspection de toiture pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 973,82 $
VALERY LORANGER-LEFEBVRE	1282314	19 JUIN 2018	FELTON, SYLVAIN	Honoraires de services professionnels - Réaliser stratégie numérique MÀP - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	11 244,16 $
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET INC.	1282316	19 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	TEM - TRAVAUX DE NETTOYAGE EXÉCUTÉS AU 987, DE LA COMMUNE OUEST - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 455,79 $
RESTAURATION PREMIEREACTION	1282319	19 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Intervention d'urgence suite à un dégât d'eau au PDQ 8	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 763,27 $
SIGNEL SERVICES INC	1282345	20 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de panneaux de signalisation - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	NON DEFINI	193,18 $
SIGNEL SERVICES INC	1282345	28 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de panneaux de signalisation - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	296,06 $
SIGNEL SERVICES INC	1282345	28 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de panneaux de signalisation - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	26,25 $
SIGNEL SERVICES INC	1282345	20 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de panneaux de signalisation - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 442,53 $
SIGNEL SERVICES INC	1282345	19 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de panneaux de signalisation - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	277,17 $
ZAP, TELECOMMUNICATIONS ET RESEAUX	1282348	19 JUIN 2018	MOCANU, GIANINA	Entente gré à gré (OBNL) pour services Internet sans-fil - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	90 814,19 $
NOVATEK DMI INC.	1282353	19 JUIN 2018	NUNES, DEMIS	Frais d'abonnement mensuel Nova Talk - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 551,19 $
C.P.U. DESIGN INC.	1282357	19 JUIN 2018	TINO, RUFFINO	Achat - Ordinateur portables permettront aux chargés de rédaction de travailler occasionnellement à la maison. - Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal - # de dérogation R305168	Direction générale	Rel. avec les citoyens et communications	5 846,14 $
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	1282359	19 JUIN 2018	DEVEAU, DOMINIQUE	Compensation à LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC pour l'annulation de la soumission 336101 - Travaux d¿égout, de conduites d¿eau, de voirie et d¿éclairage dans la rue Victoria, du 6eme avenue à la 1er avenue.	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	5 000,00 $
ADVANCED NETWORD DEVICES INC.	1282368	19 JUIN 2018	MOCANU, GIANINA	Achat - Logiciel - Licence du logiciel Ekahau Site Survey Pro et Ekahau Sidekick pour les études de site Wi-Fi - Service des technologies de l¿information - PTI 68111	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 888,69 $
GHD CONSULTANTS LTEE	1282372	19 JUIN 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Caractérisation complémentaire de l'ancien hôpital chinois 7500 St-Denis lot 3 457 677	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	22 702,29 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
AQUAREHAB (CANADA) INC.	1282375	19 JUIN 2018	DUPUIS, PIERRE J.	LAS-BCR-TP2018 / Location d'une alimentation d'eau temporaire pour les festivités du 24 juin 2018 et 1er juillet 2018 * PRIX À LA SEMAINE * (pour 2 semaines) selon l'offre de service S18-R018	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	2 551,20 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1282390	20 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	LASALLE REAP-INV PIECE AUTOMOBILE	Approvisionnement	Matériel roulant	3 170,39 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1282394	20 JUIN 2018	BISSONNETTE, CHRISTIAN	CHRISTIAN BISSONNETTE INVENTRAIRE AQUEDUC 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 124,99 $
D.O. ALBERT INC.	1282403	19 JUIL. 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Pépinière L'Assomption (5361) - 801, Route 344 - Projet PE17627 - Mise en conformité des installations pétrolières - 3 soumissions	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	69 281,25 $
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1282406	20 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	MENUISERIE-TOITURE PLYWOOD OUVERAGE DESSERVIS PAR DIREC DES IMM BERROURAD, SEBASTIEN	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 302,36 $
TYCO FEU ET SECURITE INTEGRES CANADA, INC.	1282418	20 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	ALARME INCENDIE-GICLEURS ESSAI DE PERFORMANCE SUR POMPE A FEU OUVRAGE DESERVI RGION OUEST MORIN, MICHEL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 939,68 $
CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'EAU	1282423	20 JUIN 2018	LOGE, HERVE	Services techniques pour la réalisation d'un projet pilote visant à tester un système de purge automatique sur deux fontaines à boire dans un parc de la Ville de Montréal - Division durable de l'eau - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	18 262,67 $
REVAY ET ASSOCIES LIMITEE	1282431	20 JUIN 2018	GAGNIER, PHILIPPE	expert dossier 17-003695 fact MON00001716	Dépenses communes	Autres - Administration générale	26 905,67 $
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1282437	26 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	TEM CANON DE BRULEUR WEBSTER CENTRE DU PLATEAU 2275 BOULEVARD SAINT JOSEPH - SAUVÉ, STÉPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 615,50 $
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1282437	20 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	TEM CANON DE BRULEUR WEBSTER CENTRE DU PLATEAU 2275 BOULEVARD SAINT JOSEPH - SAUVÉ, STÉPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 402,00 $
GESTION PFB	1282444	20 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 097,29 $
9256-9466 QUEBEC INC.	1282456	20 JUIN 2018	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Réparation de pavé uni sur la 20e avenue	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 309,72 $
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1282463	20 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Démolition d'une section de la marquise, évacuation des rebuts, renforcement des montants de bois au PDO 13	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 116,55 $
COFORCE INC.	1282464	20 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Entretien de la terrasse, sablage et vernissage, à la Maison du Citoyen	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	25 596,21 $
SISCA SOLUTIONS D'AFFAIRES CANADA INC.	1282477	20 JUIN 2018	LALANDE, AGATHE	Impression de divers documents du CMNCP (CMNCP en un coup d'¿il, Introduction CMNCP, Pistes d'actions 1-2-3-4 et sommaire stratégique) Facture n° C192277	Diversité sociale et des sports	Développement social	2 031,51 $
SOLUTION RENOVATION DANY HOULE	1282481	20 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 115,62 $
IDENCO CANADA LTEE	1282487	20 JUIN 2018	BOULVA, FREDERIC	Soumission 36569 / Installation à l'aide d'un camion nacelle 60 pieds	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 520,00 $
GROUPE BERNIER MARKETING INC.	1282490	20 JUIN 2018	BOULVA, FREDERIC	Soumission 2301 / Mesh : Impression mesh 60/40 (60% vinyle, 40% débit d'air) couture et ceinture de renfort tout le tour des ¿illets aux 24'' + Installation	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 949,28 $
VULCAIN ALARME, DIVISION DE B.W. TECHNOLOGIES	1282491	20 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	Entretien préventif des appareils de détection de gaz toxiques pour divers bâtiments pour l'année 2018	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 346,49 $
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1282498	20 JUIN 2018	THIBAULT, BRUNO	Paiement des factures AB-62320 et AB-62365.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	2 220,63 $
GROUPE PROTEC INC.	1282525	20 JUIN 2018	PELLAND, DENIS	Transport	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 045,00 $
EXTERMINATEK	1282533	20 JUIN 2018	CLOUTIER, MARIANNE	1.3 - Entrepreneur en bâtiments de tout genre	Service de la mise en valeur du territoire	Autres biens - Rénovation urbaine	10 498,75 $
TENAQUIP LIMITED	1282537	20 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - ENS. COURROIE CLIQUET	Approvisionnement	Transport et entreposage	2 444,61 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1282556	20 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	VERDUN REAP -INV PIECE DE PUISSARD	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	8 660,94 $
UNITED RENTALS DU CANADA	1282558	04 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	VERDUN REAP-INV TRONCONNEUSE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	104,99 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
UNITED RENTALS DU CANADA	1282558	20 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	VERDUN REAP-INV TRONCONNEUSE	Approvisionnement	Outillage et machinerie	2 183,27 $
ELECTROMEGA LTEE	1282568	20 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	8 717,32 $
LABRADOR SOURCE	1282571	20 JUIN 2018	BOUTIN, PIERRE	Achat de bouteille d'eau en urgence.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	3 665,32 $
TECHNO FEU INC	1282572	21 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	36,75 $
TECHNO FEU INC	1282572	20 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	4 202,62 $
L.A HEBERT LTEE	1282581	20 JUIN 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission 18 juin 2018 - Pavage rue Ontario entre Savoie et Beni - incluant asphalt, planage, sciage - TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	18 777,13 $
SOCIETE XYLEM CANADA	1282595	20 JUIN 2018	BEAUDOIN, STEPHANE	Achat d'une pompe submersible GL 2130.0010000.303120.04161.56507.0.0.0.0.0.0 selon la soumission 18-25-0232/2/1 APPRO. PJ JOLY	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	14 559,89 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1282615	20 JUIN 2018	BISSONNETTE, CHRISTIAN	CHRISTIAN BISSONNNETTE INVENTAIRE AQUDUC 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 599,25 $
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1282617	20 JUIN 2018	NUNES, DEMIS	Proposition 151218 - LIC-MX64-SEC-3YR MERAKI MX64 ADV SEC LIC	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 506,61 $
LES CARROSSERIES LE BARON INC.	1282630	21 JUIN 2018	MAGNE, MELISSA	Peinture de la boîte arrière avec traitement à l'intérieur véhicule # 212-07042 V.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 699,73 $
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1282642	20 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FORMULAIRES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	6 629,58 $
MVC IMPRESSIONS INC.	1282644	20 JUIN 2018	TREMBLAY, LOUISE	Impression Aides mémoires frigo 10 000 - Bien Manger Bien jeter - # Facture 2018115	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	41,99 $
MVC IMPRESSIONS INC.	1282644	05 JUIL. 2018	TREMBLAY, LOUISE	Impression Aides mémoires frigo 10 000 - Bien Manger Bien jeter - # Facture 2018115	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 302,94 $
GOSECURE INC.	1282647	20 JUIN 2018	GALLANT, DENIS	Contrat de services professionnels pour un mandat d'accompagnement en sécurité TI pour le Bureau de l'inspecteur général.	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 $
MVC IMPRESSIONS INC.	1282650	20 JUIN 2018	TREMBLAY, LOUISE	Impression - Avis de courtoisie - Bien manger Bien jeter	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 005,26 $
UN VELO UNE VILLE	1282654	20 JUIN 2018	LUSSIER, VERONIQUE	Placement média dans le magazine Géocitoyen Édition 2018 - Facture	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 000,00 $
2633-2312 QUEBEC INC.	1282656	20 JUIN 2018	CAREAU, LUCIE	VMP-18-004 : annulation de l'appel d'offre public; travaux d'aménagements transitoires du Champs-de-Mars. Compensation et règlement final pour les dépenses effectuées lors de la préparation de votre soumission.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	5 249,37 $
LE DEVOIR INC.	1282665	20 JUIN 2018	DUPUIS, JEAN-LUC	Appel d'offres, Le Devoir, plusieurs factures	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 237,35 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1282682	20 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP-INV PIECE AQUEDUC ENTENTE 1137513	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	11 917,30 $
REAL HUOT INC.	1282683	20 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP-INV COMPTEUR H2O ENTENTE 1184859	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	25 197,00 $
LES COMPTEURS LECOMTE LTEE	1282684	20 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV COMPETEUR H2O	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 327,60 $
LALEMA INC.	1282688	20 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV ABSORBANT GRANULAIRE	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	3 571,67 $
SERIGRAPHIE VELLONE ENR.	1282692	20 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV PANTALON CARGO	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 370,10 $
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1282693	20 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV BOTTINE DE SECURITÉ	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 762,00 $
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1282693	21 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV BOTTINE DE SECURITÉ	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	196,62 $
LINDE CANADA LIMITEE	1282694	20 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV GANTS DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 368,56 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PRESFAB RUBTECH INC.	1282696	20 JUIN 2018	BISSONNETTE, CHRISTIAN	CHRISTIAN, BISSONNETTE INVENTAIRE AQUEDUC 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 440,54 $
POSTMEDIA NETWORK INC	1282698	20 JUIN 2018	DUPUIS, JEAN-LUC	Avis Public, Post Média / The Gazette, Facture #27473, 16 juin 2018	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	11 908,10 $
VOXEL FACTORY INC.	1282723	20 JUIN 2018	BARRETTE, OLIVIER	Achat d'une imprimante 3D et des cartouches	Culture	Bibliothèques	2 855,55 $
CARLOS MARIANO LOPEZ	1282735	20 JUIN 2018	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Facture - Services prof. Psychologue - PAE policiers et policières - Service des ressources humaines	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 685,06 $
MK2.CA INC.	1282769	30 JUIL. 2018	FRAPPIER, GENEVIEVE	Location d'équipements audio-visuel pour la Coupe du monde de soccer 2018	Diversité sociale et des sports	Autres - Activités récréatives	3 627,31 $
TYCO FEU ET SECURITE INTEGRES CANADA, INC.	1282773	25 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	ALARM INCENDIE- GICLEURS REMPLACER LE SYSTEME DE GICLEUR SOUS AIRD E3 POUCE 600 NOTRE -DAME OUEST MORIN , MICHEL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 568,56 $
LE GROUPE MASTER INC.	1282776	09 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	SOUDURE-VCR - RÉFRIGÉRANT R22 - INVENTAIRE - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 409,47 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1282794	21 JUIN 2018	BISSONNETTE, CHRISTIAN	CHRISTIAN BISSONNETTE, INVENTAIRE AQUEDUC 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 101,60 $
MARIKA DECUBBER	1282795	21 JUIN 2018	FELTON, SYLVAIN	Services professionnels - Assistance au projet de réaménagement de l'av. Pierre-de-Coubertin, de l'av. Bourbonnière à la rue Viau - Service des infrastructures, voirie et transports (gré à gré)	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 819,20 $
MOBILIER COMMERCIAL MTL DISPLAY (2008) INC.	1282797	21 JUIN 2018	PARENT, MARIE	Achat - Vitrine murale pour le comptoir géomatique pour exposer divers outils d'arpentage - Service des infrastructure, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 634,13 $
DESCHENES & FILS LTEE	1282798	21 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	CHAUFFAGE - RACCORDS DIVERS ET VALVE A BILLE - INVENTAIRE - KHALID KHARBOUCH	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 224,26 $
RECUPALETTE	1282802	21 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	ACHAT DE PALETTES CDM	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	2 015,76 $
SANIVAC	1282804	21 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	TEM LOCATION DE 4 TOILETTES CHIMIQUE GUERITE ENTREE ANGRIGNON	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 818,45 $
CINTUBE LTEE	1282810	21 JUIN 2018	HALLE, ANDREE	Soumission 2018-59320Support A 3 Lanterne tube crew roulage et pliage 16 GA Livraison aux atelier du Jardin Botanique A/S Sébastien Robidoux	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 000,00 $
JOSEE BROUILLARD	1282812	21 JUIN 2018	CARRIER, RAYMOND	Projet en médiation culturelle Brouillard Corps et lumières	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Autres - activités culturelles	4 000,00 $
ACME SERVICES SCENIQUES	1282816	21 JUIN 2018	HALLE, ANDREE	Fabrication et modification à l'exposition Chercheurs tout-terrain au Centre de la biodiversité.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 152,00 $
KENWORTH MONTREAL	1282848	21 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - CHAMBRE FREIN A AIR	Approvisionnement	Matériel roulant	2 871,41 $
ANIXTER CANADA INC.	1282859	21 JUIN 2018	BESSETTE, HUGUES	Achat de 3 routeurs Cisco IE829-2LTE-EA-AK9 - Ref : Thanh Do	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 691,18 $
LOCATION LORDBEC INC.	1282868	22 JUIN 2018	BOUTIN, PIERRE	Travaux de réparation de drains privés	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	22 756,04 $
JONATHAN CHA	1282870	21 JUIN 2018	SINCLAIR, NANCY	Jonathan Cha - BCO - Paiement de jeton de présence pour les réunions du Comité Jacques-Viger pour l'année 2018.	Greffe	Greffe	2 250,00 $
GROUPE UNIGESCO INC.	1282877	19 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	TORRES, THAYS BAT.0450	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 296,64 $
9107-4880 QUEBEC INC.	1282892	21 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	TORRES, THAYS bat 0311	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 808,42 $
FOURNITURES DE BUREAU DENIS INC.	1282908	21 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	TORRES, THAYS BAT4397	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 194,16 $
LAURENCE GAGNON BEAUDOIN	1282912	21 JUIN 2018	VIDAL, STEPHANIE	Production multimédia selon convention SP - Habiter Montréal - Facture 1015	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 099,75 $
CREATIONS JULES INTERNATIONAL	1282922	16 JUIL. 2018	FRAPPIER, GENEVIEVE	Changement de vitrine ancienne zone d'allaitement 10 fenêtres	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	2 541,75 $
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1282926	21 JUIN 2018	CORBEIL, JASMIN	PARC JARRY - Table À pique-nique	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	8 497,43 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1282934	21 JUIN 2018	BEAUDOIN, STEPHANE	Acquisition d'éclairage d'appoint (lampe de scène pelican jaune et lampe de scène portative nouvelle gene. jaune) selon la soumission SOUM040984.	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	6 572,22 $
WOLSELEY CANADA INC.	1282945	21 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	FLEURY, GASTON TORRES, THAYS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 435,46 $
PUBLICITE SAUVAGE INC.	1282957	21 JUIN 2018	VIDAL, STEPHANIE	Accès culture carton 3.5 x 8.5 - Publicité sauvage impression et distribution	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 426,26 $
MEDIAQMI INC.	1282961	21 JUIN 2018	VIDAL, STEPHANIE	Campagne Waze - Placement média Facture MTL-35764	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 772,90 $
GESTION USD INC	1282974	26 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - ROUES ET ESSIEUX	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	77,56 $
GESTION USD INC	1282974	21 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - ROUES ET ESSIEUX	Approvisionnement	Construction	2 620,49 $
GESTION USD INC	1282974	21 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - ROUES ET ESSIEUX	Approvisionnement	Environnement et nature	617,33 $
BISSON ET ASSOCIES INC.	1282991	21 JUIN 2018	HARBEC, AMELIE	Bisson Associés -Facture d'honoraires pour services de scénographie -PSR -REF 17-15846	Culture	Bibliothèques	14 782,12 $
AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	1282993	21 JUIN 2018	FELTON, SYLVAIN	D556775-Alimentation électrique nouveaux kiosques - rue de Dijon - mandat C-18-012 RÉF.1010-1	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	18 288,82 $
SIGNEL SERVICES INC	1283000	21 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de panneaux de signalisation sur entente - Inventaire St-Léonard	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	8 202,15 $
SIGNEL SERVICES INC	1283000	28 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de panneaux de signalisation sur entente - Inventaire St-Léonard	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	26,25 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1283013	11 JUIL. 2018	POITRAS, DOMINIC	ÉGOUT - Branchement d'égout au 7579, 8e avenue	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	2 099,75 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1283013	21 JUIN 2018	POITRAS, DOMINIC	ÉGOUT - Branchement d'égout au 7579, 8e avenue	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	6 824,19 $
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	1283015	21 JUIN 2018	CHARLAND, MARC-ANDRE	facture - Formation (Centre patronal SST) Développement, report, etc. (2018-06-13) - Service des ressources humaines	Ressources humaines	Gestion du personnel	7 590,60 $
9311-0633 QUEBEC INC.	1283017	21 JUIN 2018	FELTON, SYLVAIN	556581 :Facture - service professionnel en lien avec le projet des structures permanentes de la rue de Dijon.	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	3 149,62 $
GROUPE D'ANALYSE LTEE	1283018	21 JUIN 2018	GAGNON, JEAN-YAN	Facture - Services professionnels / AG Projet non : 029764 - Ville de Montréal c. Association des pompiers de la ville de Montréal - Relation de travail RH	Ressources humaines	Gestion du personnel	45 977,18 $
GDLC EXCAVATION INC.	1283019	21 JUIN 2018	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 6520 rue Pierre-Gaulin. AO-18-018.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	9 465,67 $
FAHEY ET ASSOCIES INC.	1283024	21 JUIN 2018	FELTON, SYLVAIN	DA 556571: Fahey -Rue de Dijon - Suivi de chantier pour l'installation d'une surface synthétique- Offre de services - Architecture de paysage Réf. FP17000.	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	4 409,47 $
LES BATIMENTS B.U.T. LTEE	1283059	26 JUIL. 2018	BOTERO, ANDRES	Chambre à vannes Parc Bourgeault (1070) - stationnement parc Bourgeault, avenue Cartier - Soumission #18-1060 Rev-A - Réparation d'un abri endommagé par le feu et nécessitant un entretien préventif sur la partie non incendiée - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 643,14 $
ERNEST HOTTE INC.	1283067	19 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Chambre à vannes de Courcelle (0279) - 4681, rue St-Ambroise - Soumission du 24 mai 2018 - Sécuriser le revêtement de maçonnerie de toute chute et pour assurer la sécurité du public - 2 soumissions	Gestion et planification immobilière	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	9 616,85 $
CONIFERE DESIGN GRAPHIQUE, SOCIETE EN NOM COLLECTIF	1283086	22 JUIN 2018	TREMBLAY, LOUISE	Services professionnels - Conifère Design graphique - Réalisation de 4 animations vidéo et création de 3 affiches - Contrôle Animalier - Service des communications	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 559,10 $
LES DISTRIBUTIONS NORTHIER ENR.	1283087	12 JUIL. 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission 12 juin 2018 - achat de lames #GHL 45 LMC, GHL 14 LMC et GHL 16 LMC - TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 269,31 $
LINOVATI INC.	1283088	29 JUIN 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Formation Lean White Belt (Nassiri Radi), selon facture 2668	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 829,41 $
SYSTEM PLUS	1283105	22 JUIN 2018	BANNIER, ALICIA	Achat 1L Cylinder Hdpe 28Mm Cap Certified Cs/56 - Division expertise entretien - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	10 989,57 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1283106	22 JUIN 2018	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Facture - Expertises en psychiatrie avec Dre Bich Ngoc Nguyen, deux expertises et une non-présence - Service des ressources humaines	Ressources humaines	Gestion du personnel	8 734,96 $
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	1283111	22 JUIN 2018	CHARLAND, MARC-ANDRE	Formation Centre patronal SST (Code criminel du Canada - Obligations et diligence raisonnable) 23 oct.2018 - Service des ressources humaines	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 149,62 $
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1283122	26 JUIL. 2018	BOTERO, ANDRES	Usine de filtration Atwater - 3161, rue Joseph - Travaux de solinage de cuivre sur parapet suite à un programme d'entretien préventif de toiture - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	24 918,78 $
GROUPE PROTEC INC.	1283140	22 JUIN 2018	BOUCHARD, DIANE	Achat - Réfrigérateur au Rez-de-chaussée pour les RH - Service des ressources humaines	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 955,40 $
BOUTY INC	1283184	22 JUIN 2018	MASSE, CAROLINE	Objet 57402 - achat de 7 chaises ergonomiques - VTM3-SSE-99-N2-7N-GA14 HUE - 222	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	2 150,87 $
9164-2637 QUEBEC INC.	1283189	22 JUIN 2018	THERRIEN, MARIE-CLAUDE	Facture - TOMA: Objet souvenir - ensembles de verres personnalisés - cadeaux protocolaires - Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	6 446,23 $
ETHNOSCOP INC.	1283195	22 JUIN 2018	BOSSE, JEAN-PIERRE	Projet Ste.Catherine Ouest - Phase 3 McGill College - Étude de potentiel archéologique, Ethnoscop, entente 1270994, DEM : Ariane Quirion Lamoureux	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	11 221,06 $
LA SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	1283201	22 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	BERTRAND PLANTE TÉLÉGESTION	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 190,58 $
DE MARQUE INC.	1283204	22 JUIN 2018	COURT, ALEXANDRA	Abonnement à la base de données Polygone pour la période allant du 01-05-2018 au 30-04-2019.	Culture	Bibliothèques	21 721,24 $
MONETTE BARAKETT, S.E.N.C.	1283214	22 JUIN 2018	CORMIER, MELISSA	Service - Formation en classe visant à outiller les gestionnaires afin de favoriser le retour au travail des personnes salariées - Dotation - Service des ressources humaines	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 354,36 $
MATERIEL DE LABORATOIRE J.G. INC.	1283227	22 JUIN 2018	GAGNE, ALAIN	Gré à gré - Réparation/Entretien - Appareil scientifique - vérification de l'étalonnage (main d'ouevre & pièces	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 545,95 $
SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1283228	22 JUIN 2018	LAPOINTE, NORMAND	Facture - Déplacement des participants - ICLEI 2018 - Direction générale	Direction générale	Protection de l'environnement	8 213,17 $
PHILIPPE DESROSIERS INC.	1283239	22 JUIN 2018	LAPOINTE, NORMAND	Services professionnels - Maître de cérémonie - ICLEI 2018 du 22 juin 2018 - Direction générale	Direction générale	Protection de l'environnement	12 598,50 $
WOLSELEY CANADA INC.	1283251	26 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	PLOMBERIE DOUCHE OCCULAIRE OUVERAGE DESSERVI REGION OUEST KHARBOUCHE , KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 264,27 $
BRIDGESTONE CANADA INC.	1283308	26 JUIN 2018	CHRETIEN, NORMAND	PNEU RECHAPÉ RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE DICKSON	Approvisionnement	Matériel roulant	4 139,13 $
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1283352	26 JUIN 2018	PAQUIN, DOMINIQUE	Remplacement conduite d'égout 10593 rue St-Hubert.	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	9 265,15 $
CENTRE INTEGRE DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTEREGIE-CENTRE	1283373	26 JUIN 2018	LAVERDIERE, SUZANNE	Achat de jeux (braille) pour les handicapés visuels, dans le cadre du programme MADA-AU	Culture	Bibliothèques	2 004,53 $
TOHU	1283381	06 JUIL. 2018	TREMBLAY, GINA	Spectacle présenté par le Théâtre de Verdure, le 11 juillet 2018 au parc La Fontaine.	Culture	Autres - activités culturelles	6 089,27 $
ENTRAC INC.	1283389	26 JUIN 2018	FRAPPIER, GENEVIEVE	Formation "Mon corps comme outil de travail - Niveau 1" et atelier de mise à jour de la formation	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	2 004,74 $
ENTRAC INC.	1283389	27 JUIL. 2018	FRAPPIER, GENEVIEVE	Formation "Mon corps comme outil de travail - Niveau 1" et atelier de mise à jour de la formation	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	857,75 $
LES SERVICES ASSESSMED	1283411	26 JUIN 2018	COTE, ISABELLE	Expertise en neurologie, Dr Jean Boileau, selon la facture A-8377.	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 792,67 $
SINISTRE MONTREAL	1283416	26 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	TEM - DÉGATS D'EAU MAJEURS À LA COURS MUNICIPALE LA FIN DE SEMAINE DU 19 AU 20 MAI 2018- KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	34 091,73 $
SIGNA + INC.	1283418	25 JUIL. 2018	THERRIEN-BENOIT, CHRISTOPHER	Mobilisation et démobilisation de la signalisation pour la rue Berri entre Sauvé et Louvain.- En référence à la soumission 2018-0626.	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	1 727,04 $
SIGNA + INC.	1283418	26 JUIN 2018	THERRIEN-BENOIT, CHRISTOPHER	Mobilisation et démobilisation de la signalisation pour la rue Berri entre Sauvé et Louvain.- En référence à la soumission 2018-0626.	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	2 309,72 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CIMCO REFRIGERATION	1283419	24 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	TEM ENTRETIEN MECANIQUE DES TROIS COMPRESSEURS A L AMMONNIAC ARENA CAMLIEN HOUD KHARBOUCHE, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	24 617,50 $
C.M.S. ENTREPRENEURS GENERAUX INC.	1283425	26 JUIN 2018	WU, CANDY YU	C.1482 - Additions et modifications au réseau municipal de conduits souterrains dans l'emprise de la rue William entre les rues Peel et de la Montagne en vue de l'enfouissement du réseau aérien existant	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	1 278 084,14 $
LAURIN LAURIN (1991) INC.	1283428	26 JUIN 2018	WU, CANDY YU	C. 1310 - Exécution de travaux généraux pour des projets mineurs (construction ou modifications aux conduits souterrains) dans les limites de la Ville de Montréal Centre-Est surtout	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 137 112,09 $
NADEAU ULTRA TECH	1283430	26 JUIN 2018	WU, CANDY YU	Travaux électriques au 8320 rue Hochelaga, Montréal	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	3 254,61 $
TRADELCO INC.	1283433	26 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT, SYLVAIN 4397 Inventaire atelier	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 098,43 $
ETHNOSCOP INC.	1283438	26 JUIN 2018	WU, CANDY YU	Honoraires professionnels : Archéologie pour le projet de l'axe Peel - entente cadre A017-16302	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	7 837,65 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1283471	26 JUIN 2018	BISSONNETTE, CHRISTIAN	CHRISTIAN BISSONNETTE INVENTAIRE AQUEDUC 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 438,80 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1283471	27 JUIN 2018	BISSONNETTE, CHRISTIAN	CHRISTIAN BISSONNETTE INVENTAIRE AQUEDUC 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	312,33 $
LOCATION LORDBEC INC.	1283474	26 JUIN 2018	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 1675 rue De LaSalle. AO-18-019.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	10 131,29 $
ACME SERVICES SCENIQUES	1283477	26 JUIN 2018	HALLE, ANDREE	Ajustement du projet Francis Hallé	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 863,26 $
TRADELCO INC.	1283515	27 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT, SYLVAIN 0558 093071 Achat de pièces et accessoires	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	18 320,68 $
FONDERIE FONDALCO INC.	1283522	27 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PATTE EN ALUMINIUM)	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	18 897,75 $
TRADELCO INC.	1283562	27 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT, SYLVAIN 1078 093070 Luminaire pour la piscine Annie Pelletier (Barboteuse)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 539,72 $
GLOBAL RENTAL CANADA, ULC	1283566	27 JUIN 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Location d'un camion nacelle pour l'année 2018 - Saint-Léonard	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	38 698,56 $
PIECES D'AUTO PROBEC	1283568	27 JUIN 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Outil de diagnostic Autel MaxySys Elite, caméra et oscilloscope	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	22 488,14 $
PLOMBERIE MIRAGE INC	1283570	27 JUIN 2018	LAFOND, DANIEL	Travaux de réparation de la conduite d'égout situé au 4010, boul. Saint-Joseph (3 soum.) - DTET RPP (O.V.C.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	11 338,64 $
C.P.U. DESIGN INC.	1283572	27 JUIN 2018	GAGNON, KRYSTEL	Acquisition d'ordinateurs portatifs ultrabook et de stations d'accueil selon l'entente permanente pour les nouveaux employés à venir.	Direction générale	Rel. avec les citoyens et communications	3 231,54 $
TECHNO FEU INC	1283575	27 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	9 158,56 $
TECHNO FEU INC	1283575	28 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	68,24 $
TECHNO FEU INC	1283575	28 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	3 712,40 $
PLOMBERIE MIRAGE INC	1283591	27 JUIN 2018	LAFOND, DANIEL	Travaux de réparation de la conduite d'égout située au 6678-80, rue De Normanville (2 soum.) ; DTET RPP (O.V.C.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	10 708,71 $
ROBERT BOILEAU INC	1283605	27 JUIN 2018	DAFNIOTIS, DINO	Application de peinture à glace -anneau de vitesse à l'aréna Maurice-Richard	Diversité sociale et des sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	3 404,22 $
LINDE CANADA LIMITEE	1283610	27 JUIN 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	COLBERT REAP-INV GANTS ENTENTE 1163335	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	29 166,53 $
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1283611	27 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP-INV ENTENTE 1081013 BOTTINE DE SECURITÉ	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	18 950,47 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1283614	27 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP-INV PIECE EGOUT ENTENTE 1129138	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	26 676,32 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1283615	27 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP-INV PIECES EGOUT ENTENTE 1143933	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	23 195,11 $
WOLSELEY CANADA INC.	1283616	27 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV PIECE DE PLOMBERIE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 692,45 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LE GROUPE J.S.V. INC	1283619	27 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV OUTILS DIVERS	Approvisionnement	Outillage et machinerie	3 908,82 $
PLASTIPRO CANADA	1283621	27 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBER REAP-INV CONE DE CIRCULATION	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	7 176,95 $
ELECTROMEGA LTEE	1283622	27 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV FEUX DE CIRCULATION	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	7 545,87 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1283623	27 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV ABSORBANT GRANULAIRE	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	5 291,37 $
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1283624	27 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP-INV VETEMENT DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	9 143,34 $
SERIGRAPHIE VELLONE ENR.	1283626	27 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV PANTALON CARGO	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 022,06 $
LES PRODUITS CHIMIQUES DESCO INC.	1283629	27 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPROV. (INVENTAIRE - NETTOYEUR)	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	4 799,50 $
BISSON ET ASSOCIES INC.	1283630	27 JUIN 2018	LAVERDIERE, SUZANNE	Services professionnels en scénographie, volet Culture.	Culture	Autres - activités culturelles	62 680,95 $
SOCIETE CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE (SOCAN)	1283645	27 JUIN 2018	TREMBLAY, GINA	Droits de licence concerts de musique. Paiement de factures 8716453 et 8734030	Culture	Autres - activités culturelles	2 160,62 $
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1283655	27 JUIN 2018	PAQUIN, DOMINIQUE	Remplacement conduit égout sanitaire 8 po - Parc Saint-Simon.	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	5 643,08 $
VASERIE P.L.P. CANADA LTEE	1283659	27 JUIN 2018	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	SERRES _ Achat pots	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 756,44 $
JONES LANG LASALLE SERVICES IMMOBILIERS INC.	1283661	27 JUIN 2018	GALIPEAU, MICHELE	Contrat de services professionnels BVG-SP-2018-07	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	8 399,00 $
LOCATION DICKIE MOORE.	1283665	27 JUIN 2018	TREMBLAY, GINA	Location d'une nacelle en urgence pour nettoyage du monument MacDonald.	Culture	Autres - activités culturelles	3 149,62 $
JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	1283681	27 JUIN 2018	MCSWEEN, BRIGITTE	Service traiteur - Accueil dans le cadre de la Journée nationale des autochtones - Cabinet de la Mairesse - Conformément à la facture 150216.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 060,38 $
SCIAGE DE BETON 2000 INC.	1283709	27 JUIN 2018	LAUZON, CHRISTIAN	Travaux de forage d'un regard d'égout pour pose de raccord de 450mm pour le 1515 boul. Tricentenaire effectués le 26 juin 2018 - RG-994961 / bon de travail 1656	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	2 624,69 $
GROUPE AKIFER INC.	1283734	16 JUIL. 2018	BOISVERT, CHANTAL	ÉCHANTILLONNAGE DES SOLS EN PILES À JEAN-DESPREZ	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	2 519,70 $
ERIC NOEL	1283748	06 JUIL. 2018	TREMBLAY, GINA	Contrat de licence d'adaptation de l'¿uvre originale Le Petit Prince pour le Théâtre La Roulotte 2018.	Culture	Autres - activités culturelles	4 900,00 $
LAFARGE CANADA INC	1283755	13 JUIL. 2018	BEAUDOIN, STEPHANE	BCO - Acquisition de béton à remblai sans retrait avec ciment selon notre entente permanente.	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	8 414,75 $
LE GROUPE MASTER INC.	1283767	03 JUIL. 2018	BURGY, JOHANNE	SOUDURE-VCR - AIR CLIMATISÉE POUR LA MAIRESSE - HOTEL DE VILLE - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 326,52 $
BIBLIO RPL LTEE	1283778	12 JUIL. 2018	BELLEMARE, NATHALIE	Achat de fournitures pour les besoins de la préparation matérielle des documents destinés aux bibliothèques de la Ville de Montréal.	Culture	Bibliothèques	9 868,82 $
ATTACHES ET RACCORDS AIMS	1283783	27 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FEUILLARDS D'ACIER	Approvisionnement	Transport et entreposage	3 055,14 $
GOODYEAR CANADA INC.	1283784	27 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEUS)	Approvisionnement	Matériel roulant	2 959,13 $
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1283786	27 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES (ATTENDRE SOUM. DE FORD ELECTRIQUE)	Approvisionnement	Outillage et machinerie	390,36 $
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1283786	27 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES (ATTENDRE SOUM. DE FORD ELECTRIQUE)	Approvisionnement	Construction	9 489,99 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1283790	27 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	428,22 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LE GROUPE J.S.V. INC	1283790	27 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Construction	1 559,37 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1283790	27 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 890,09 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1283790	28 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Construction	633,28 $
BIBLIOPRESTO.CA	1283795	27 JUIN 2018	FILION, IVAN	Abonnement à la plateforme pretnumerique.ca des bibliothèques de Montréal selon la population pour la période allant du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018.	Culture	Bibliothèques	73 342,14 $
KENWORTH MONTREAL	1283798	27 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - ASSECHEUR AIR)	Approvisionnement	Matériel roulant	3 502,19 $
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1283807	28 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - PIQUETS	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,49 $
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1283807	28 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - PIQUETS	Approvisionnement	Outillage et machinerie	2 645,68 $
J.A. LARUE INC	1283809	29 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PATIN)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	125,98 $
J.A. LARUE INC	1283809	27 JUIN 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PATIN)	Approvisionnement	Matériel roulant	2 312,93 $
FONDERIE LAPERLE DIR. TUYAUTERIES CANADA LTEE	1283819	27 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - TRAPPES	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 937,98 $
LOCATION LORDBEC INC.	1283825	27 JUIN 2018	BOUTIN, PIERRE	Travaux de réparation de drains privés	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	22 814,31 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1283846	27 JUIN 2018	JOBIN, MICHEL	ÉGOUT - Branchement d'égout au 7631, rue d'Iberville	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	12 598,50 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1283846	12 JUIL. 2018	JOBIN, MICHEL	ÉGOUT - Branchement d'égout au 7631, rue d'Iberville	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	1 049,87 $
DONNACONA CHRYSLER	1283850	27 JUIN 2018	SAVAGE, CLAUDE	Châssis-cabine RAM 3500 (2018), 2X4, cabine régulière et roues arrières doubles. Couleur: blanc. Appel d'offres 18-16890	Materiel roulant et ateliers	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	64 126,29 $
R.M. LEDUC & CIE INC.	1283856	06 JUIL. 2018	BELLEMARE, NATHALIE	Achat de fournitures de bureau destinées aux travaux de reliure et préparation matérielle des documents destinés aux bibliothèques de La Ville De Montréal	Culture	Bibliothèques	4 039,08 $
CIRA SERVICES MEDICAUX	1283860	27 JUIN 2018	COTE, ISABELLE	Comité conjoint -A.B.R. - Facture: 605463	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 204,74 $
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1283868	27 JUIN 2018	BIRON, PAULE	avocats dossier 18-000443 fact 31567	Affaires juridiques	Affaires civiles	18 160,74 $
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1283869	27 JUIN 2018	BIRON, PAULE	avocats dossier 15-001130 fact 31524	Affaires juridiques	Affaires civiles	11 236,81 $
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1283872	28 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	AMYOT, ROBERT 0246 Location nacelle articullé 85' 4 semaine + transport	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 705,44 $
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	1283876	28 JUIN 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Vignettes PEP (programme d'entretien préventif)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 720,00 $
LES CARROSSERIES LE BARON INC.	1283884	28 JUIN 2018	CADOTTE, ERIC	RÉPARATION DOMMAGES VÉHICULE SP-201 (SPVM) FACTURE 23183	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 445,83 $
PRO-DEPOT INC.	1283889	28 JUIN 2018	LEVESQUE, PIERRE	MACONNERIE MATERIEL DE MACONNERIE DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 210,92 $
MARTECH SIGNALISATION INC.	1283893	05 JUIL. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de poteaux telespart - Inventaire St-Léonard	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 065,65 $
DONNACONA CHRYSLER	1283907	28 JUIN 2018	SAVAGE, CLAUDE	Châssis-cabine RAM 4500 (2018), 2X4, cabine d'équipe et roues arrière doubles. Couleur: blanc. Appel d'offres 18-16890	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	38 329,64 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1283933	28 JUIN 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Location mensuelle camion et voiture pour Arr. Sud-Ouest, Ahuntsic, Plateau, MHM et Anjou - Facture	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	33 188,53 $
BISSON ET ASSOCIES INC.	1283955	28 JUIN 2018	BARRETTE, OLIVIER	Bisson| Associés -Facture d'honoraires pour services de scénographie -PSR -REF 17-15846	Culture	Bibliothèques	8 194,17 $
GROUPE VILLENEUVE INC.	1283958	28 JUIN 2018	PAQUIN, DOMINIQUE	Location d'un camion citerne sans opérateur - pour les plantations 2018 dans le cadre du programme de remplacement des frênes (CM15 1013) - selon soumission par courriel du 27 juin 2018	Ahuntsic - Cartierville	Horticulture et arboriculture	7 401,62 $
FREEMAN AUDIOVISUEL CANADA	1284016	28 JUIN 2018	CAREAU, LUCIE	Mandat de fournir des équipements pour le palais des congrès. Événement place des Montréalais	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	2 819,13 $
METAL M-PACT INC.	1284021	28 JUIN 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - CLÉ DE BORNE-FONTAINE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 146,48 $
COMPUGEN INC.	1284026	28 JUIN 2018	MILLIEN, GUIBONSE	Écran 24 pouces	Finances	Administration, finances et approvisionnement	5 971,16 $
9162-6283 QUEBEC INC.	1284035	24 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	TEM TRAVAUX DE PEINTURE A ARENA CAMLIEN -HOUDE KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	446,20 $
9162-6283 QUEBEC INC.	1284035	28 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	TEM TRAVAUX DE PEINTURE A ARENA CAMLIEN -HOUDE KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 905,60 $
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	1284040	28 JUIN 2018	SIMON, DANIEL	SLT-TP AQUEDUC - Appel de service (main d'¿uvre) pour diagnostique du problème du variateur #2 au réservoir Poirier	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	2 754,87 $
BATTERIES DIXON INC.	1284054	03 JUIL. 2018	MAGNE, MELISSA	VERIFICATION + REMPLACEMENT BATTERIE 200-09292	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 660,67 $
CIMA+ S.E.N.C.	1284062	28 JUIN 2018	CAREAU, LUCIE	Réaliser une étude qui permettra à la Ville de mettre en place des projets pilotes sur la simplification de la signalisation du stationnement sur rue.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	88 131,76 $
SHAFTER BROS. INC.	1284093	28 JUIN 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Robert Amyot 0293 093067 Achat de pièces et accessoires	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 292,63 $
NSI SOLUTION INC.	1284097	28 JUIN 2018	MARLEAU, JACQUES	Frais pour renouvellement du logiciel Zoho Creator (4 usagers) -Division gestion des rentes - # Facture 1147	Dépenses communes	Administration, finances et approvisionnement	3 766,95 $
LES CONSULTANTS S.M. INC.	1284103	28 JUIN 2018	MOCANU, GIANINA	Réalisation d¿un cahier des charges pour un appel d¿offre visant des travaux de tirage de fibres optiques	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 034,96 $
AMINA MUMINOVIC	1284116	28 JUIN 2018	BONNEAU, MARIE-EVE	Service - Rédaction, révision de l'avis sur la mobilité produit par le Conseil jeunesse de Montréal selon le devis 20 juin 2018.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 025,00 $
MELISSA PERREAULT.	1284117	28 JUIN 2018	BONNEAU, MARIE-EVE	Terrain d'observation du Grand Prix de Formule 1 dans le mandat sur la traite des femmes selon la facture 20062018.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 310,00 $
BRIDGESTONE CANADA INC.	1284120	28 JUIN 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE DICKSON - PNEUS	Approvisionnement	Matériel roulant	10 348,09 $
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1284124	28 JUIN 2018	LABOS, COSTAS	SOUDURE-VCR - ACTIVATEUR BELIMO - EDIFICE COURS MUNICIPAL - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 045,18 $
CATHERINE MONTMAGNY GRENIER	1284125	28 JUIN 2018	BONNEAU, MARIE-EVE	Terrain d'observation du Grand Prix de Formule 1, mandat sur la traite des femmes selon la facture CMG2018-0620.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 310,00 $
PRODUITS SANY	1284153	28 JUIN 2018	GUERIN, CAROLE	Espace pour la Vie Danick St-Aubin Produits d'entretien	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	543,48 $
PRODUITS SANY	1284153	29 JUIN 2018	GUERIN, CAROLE	Espace pour la Vie Danick St-Aubin Produits d'entretien	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 516,58 $
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1284155	29 JUIN 2018	CHRETIEN, NORMAND	PNEUS 11R2.5 NEUF POUR CAMIONS INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	7 940,58 $
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1284156	29 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de fûts sur entente Inventaire Mtl-Nord	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	7 804,77 $
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1284167	29 JUIN 2018	BEAUDOIN, STEPHANE	BCO 2018 pour Travaux d'urgence - Appels d'urgence Sanitaire et pluvial - Aqueduc GL 2130.0010000.303120.04161.55402.0.0.0.0.0.0 Approb: S. BEAUDOIN	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	10 498,75 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1284176	29 JUIN 2018	TREMBLAY, LOUISE	Campagne - Je fais MTL - Portion Web - Facture TN16012	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	12 073,56 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1284182	11 JUIL. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur ententes - Inventaire Mtl-Nord	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 887,72 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1284182	29 JUIN 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur ententes - Inventaire Mtl-Nord	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 303,57 $
OMNIFAB	1284197	29 JUIN 2018	PARENT, MARIE	Usinage Mobile de Monument (...) Piedestaux de 9 1/2 de diamètre	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	18 084,10 $
MAURICE DANIEL OVIEDO	1284206	29 JUIN 2018	BESSETTE, HUGUES	Support à la coordination - Mise en oeuvre de MÀP	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 677,30 $
CAMELEON MEDIA INC.	1284213	29 JUIN 2018	PEPIN, JULIE	Spécialiste Internet/Web (refonte - Cameleon) selon la facture 14988.	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	3 937,03 $
C.P.U. DESIGN INC.	1284217	29 JUIN 2018	LEMIRE, LUCIE	Ordinateur HP EliteDesk pour le service de l'eau au 1555 Carrie-Derick	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 210,10 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1284221	29 JUIN 2018	HOOPER, CHANTAL	Location de voiture sous-comptable pour équipe aqueduc été 2018	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 185,84 $
CENTRE DE SOUDURE AUBICHON INC	1284255	29 JUIN 2018	PERREAULT, LUC	Fabriquer 2 protecteurs cylindriques (prévention inondation, protection station pompage) selon la facture 20314 et fabrication protecteur carré pour inondation en 4 panneaux selon la facture 20315.	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	4 288,74 $
ABRA SOLUTION TECHNOLOGIES INC.	1284256	29 JUIN 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - CLES	Approvisionnement	Outillage et machinerie	6 393,74 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1284266	29 JUIN 2018	BILODEAU, LUCY	PIERREFONDS REAP-INV PIECE EGOUT	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 353,81 $
TOROMONT CAT (QUEBEC)	1284272	29 JUIN 2018	PERREAULT, LUC	Pompe silencieuse diesel et boyau succion - facture no 5335301002	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	5 265,88 $
DENDROTIK INC.	1284277	29 JUIN 2018	BEDARD, DANIEL	Achat de gallons de peinture pour marquage d'arbres.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	2 638,34 $
INDUKTION GROUPE CONSEIL INC.	1284278	29 JUIN 2018	LEGAULT, LAURENT	Génie électrique - Stationnement Parc Raimbault - PTI.	Ahuntsic - Cartierville	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	14 357,04 $
PAYSAGISTE SOLARCO INC.	1284296	29 JUIN 2018	GINCE, MARTIN	Détourber et niveler avec terre, disposer des débris dans conteneur.	Diversité sociale et des sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	3 107,63 $
ATELIER 10 INC.	1284297	29 JUIN 2018	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Service - conception et organisation-Projet parcours créatif.	Direction générale	Autres - activités culturelles	21 784,91 $
FAJC INC.	1284300	29 JUIN 2018	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Service - conception et organisation-Projet Parcours créatif.	Direction générale	Autres - activités culturelles	22 782,29 $
UNIVERSITAIRE DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRE-OUEST	1284303	29 JUIN 2018	TANI-MOORE, EMMANUEL	Location de salles le 5 novembre 2017. Dans le cadre de l'élection générale 2017. Lieu: Centre d'hébergement St-Andrew (salle communautaire), Centre d'hébergement Gilman 2 (Layton Hall) et Centre de réadaptation Mab-Mackay (gymnase).	Greffe	Greffe	2 435,71 $
ENTREPRISES RTBL (LES)	1284326	03 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	CYLINDRE POUR PRESSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 282,09 $
SERVICE D'ENTRETIEN D'EDIFICES PERE ET FILS INC.	1284330	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Entretien paysager 2018 : nettoyage de terrain pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 624,69 $
ENTRETIEN DELORIMIER	1284331	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Entretien terrain et gazon première partie pour divers bâtiments pour saison 2018	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 766,43 $
ERNEST HOTTE INC.	1284333	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Appel de service suite à une infiltration d'eau, réparation d'une fente dans la membrane au Garage de la Cour Darlington	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 201,68 $
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1284335	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Location d'une génératrice et entretien d'un compresseur pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 614,45 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ROY & FILS LTEE	1284337	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Remplacer les carreaux de tapis dans la salle de réunion du PDQ 16 par de la nouvelle tuile 12 X 12 Armstrong Excellon (couleur au choix de l'occupant), incluant plinthe de vinyle 6" et 3 couches de cire au PDQ 16	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 076,23 $
LES ENTREPRISES PREPA LTEE	1284338	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Clôture du stationnement difficile à fermer et à barrer, pentures sont mal fixées, besoin de soudure au Centre Lajeunesse	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 716,56 $
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1284339	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Corrections de déficiences suite à l'inspection du système d'alarme incendie et de gicleurs au 2580, boul. St-Joseph est	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 855,69 $
HONEYWELL LTEE	1284346	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux mécaniques 2018 pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	65 732,87 $
LEDUC SECURITE	1284352	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Appel de service pour système d'alarme intrusion dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 779,80 $
VITRERIE AVEC-VOUS INC.	1284354	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Deux vitres de fenêtre à changer : une au gymnase et l'autre à la piscine au Centre sportif Notre-Dame-de-Grâce	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 368,26 $
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1284356	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Au sous-sol, secteur des loisirs, manque des lentilles sur plusieurs fixtures fluorescentes, 2e partie des travaux et fin à la Biblio W. Hingston	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 695,92 $
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	1284361	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 055,52 $
GAINAGE PRS INC	1284362	03 JUIL. 2018	PAQUIN, DOMINIQUE	Installation de gaine Formadrain au parc Saint-Simon (Rue meunier et la rue Legendre).	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	19 422,69 $
INGETEC, EXPERTS-CONSEILS EN BATIMENT INC.	1284365	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Inspection de toiture pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	21 837,40 $
SERVICES TOITURES HOGUE INC.	1284368	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Remplacement complet de la toiture de bardeaux du cabanon de la génératrice à la Caserne 57	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 028,89 $
CARRELAGES DE MONTREAL LTEE	1284371	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de céramique dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	18 005,91 $
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1284382	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Réparation de la terrasse au Pavillon de service du Marché Atwater	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 779,03 $
ROCKLAND MD	1284387	03 JUIL. 2018	COTE, ISABELLE	Expertise médicale - Rockland MD, facture: 198934, Dr Tadros, chirurgien orthopédiste - Service des ressources humaines	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 900,00 $
COFORCE INC.	1284391	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'entretien pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 821,19 $
EQUIPEMENTS PRO BETON	1284393	03 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de chaînes, guides et pignon pour tronçonneuses - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	12 204,02 $
MERCEDES BENZ RIVE SUD	1284410	03 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	remplacement du turbo et seal pour tuyau - Sprinter	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	6 838,62 $
CONSTRUCTION MAP 2000	1284411	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de démolition d'une partie du 1314, St-Antoine ouest (partie indépendante et dangereuse), voyages supplémentaires pour évacuer les débris du site	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 598,50 $
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1284423	03 JUIL. 2018	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Service de gardiennage/sécurité	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	13 655,35 $
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1284424	03 JUIL. 2018	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Service de sécurité	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	11 339,43 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1284429	03 JUIL. 2018	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1900763628 du 24 juin 2018.	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	270,02 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1284429	03 JUIL. 2018	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1900763628 du 24 juin 2018.	Concertation des arrondissements	Rel. avec les citoyens et communications	7 150,30 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1284429	03 JUIL. 2018	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1900763628 du 24 juin 2018.	Concertation des arrondissements	Administration, finances et approvisionnement	48,95 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1284429	03 JUIL. 2018	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1900763628 du 24 juin 2018.	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	152,03 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1284429	03 JUIL. 2018	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1900763628 du 24 juin 2018.	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	360,46 $
DANIEL LAPOINTE	1284430	03 JUIL. 2018	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Enquêteur dossier 12-000504 fact 310518	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 826,81 $
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	1284431	03 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	C 1491 - Modification et addition dans l'emprise de la rue Saint-Denis à l'intersection du boulevard de Maisonneuve Est et dans l'emprise de la rue Berri à l'intersection de la rue Saint-Catherine Est	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	495 882,20 $
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	1284434	03 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	C 1478 - Modifications et additions au réseau municipal de conduits dans l'emprise du boulevard René-Lévesque Ouest entre la rue Atwater et la rue du Fort.	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	1 292 596,81 $
G-TEK	1284437	03 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	C 1275 - Contrat général - Exécution des travaux généraux pour des projets intermédiaires - Construction ou modification des réseaux de conduits souterrains dans les limites de la Ville de Montréal	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	6 671 066,01 $
C.M.S. ENTREPRENEURS GENERAUX INC.	1284439	03 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	C1428 - Modification et addition dans l'emprise de la rue Honoré-Beaugrand entre les rues Massicotte et Dubuisson.	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	1 163 959,59 $
SHAFTER BROS. INC.	1284447	03 JUIL. 2018	LABOS, COSTAS	TEM KIT DE REPARATION PURGEURS VAPEUR ET VALVES CHALET DE MONT-ROYAL SAUVE STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 618,14 $
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1284455	03 JUIL. 2018	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Facture - Expertises en psychiatrie, dossiers policiers - maladie - Service des ressources humaines	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 719,20 $
AL CARRIÈRE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1284498	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Entretien et réparations des extincteurs portatifs pour divers bâtiments pour l'année 2018	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 220,16 $
CEGEP MARIE-VICTORIN	1284500	03 JUIL. 2018	BISSONNETTE, JEAN-MARC	Programme "Troque ton ticket" - Gestion animalière - Formation pour les contrevenants au règlement sur le contrôle des animaux - Durée de 3 heures - Service de la concertation des arrondissements	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	7 853,06 $
AL CARRIÈRE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1284501	03 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Entretien des extincteurs portatifs et de systèmes d'extinction automatiques pour les hottes de cuisine commerciales pour divers bâtiments pour l'année 2018 - Entente contractuelle 1206563	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 355,97 $
CEGEP DU VIEUX MONTREAL	1284502	03 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Formation Lecture de plans et devis. Paiement de facture # 00607197	Culture	Autres - activités culturelles	2 940,70 $
GENEVIEVE MATTEAU	1284509	03 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Services professionnels pour effectuer des recherches sur le cheminement des dossiers assujettis à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement	Culture	Autres - activités culturelles	2 099,75 $
GROUPE ABS INC.	1284516	03 JUIL. 2018	BESSETTE, HUGUES	DA 557995 : Étude caractérisation des sols (structures permanentes-rue de Dijon) C-18-014.	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	5 132,80 $
PLOMBERIE MIRAGE INC	1284518	03 JUIL. 2018	PERROTTE, LINE	DA 558147:Paiement de la facture de travaux de branchement d'égouts d'urgence effectués au 10637 Parc-Georges.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	8 399,00 $
FIG COMMUNICATION GRAPHIQUE	1284538	03 JUIL. 2018	DUPUIS, JEAN-LUC	À nous Montréal - Infographie, graphisme - mise en page des versions française et anglaise - Facture 005-18 - Service des communications	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 517,08 $
C.P.U. DESIGN INC.	1284573	03 JUIL. 2018	GAGNON, KRYSTEL	Acquisition d'un ordinateur portatif, d'une station d'accueil et de 4 ordinateurs de table configuration ultra-petit selon notre entente permanente pour les nouveaux employés de la Division du patrimoine	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	3 408,62 $
GDLC EXCAVATION INC.	1284578	03 JUIL. 2018	PERROTTE, LINE	DA 557989:Demandes de travaux d'excavation par coupe fenêtre à effectuer au 5515 William-Allan.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	5 354,36 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1284584	03 JUIL. 2018	PERROTTE, LINE	DA 557635 : Facture de Mottillo pour des travaux de branchement d'égouts effectués en urgence au 5633 des Narcisses.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	7 349,12 $
ENERGIR S.E.C.	1284585	03 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	contrat 1444 - Travaux exécutés sur la rue du Séminaire à l'intersection de la rue Ottawa	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	14 833,16 $
8418748 CANADA INC.	1284587	03 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Caractérisation env. des sols : mandat 1668	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	75 383,79 $
PRODUITS PRAXAIR	1284597	03 JUIL. 2018	LABOS, COSTAS	SOUDURE-VCR - POUR PAYER FACTURE 79636244; 79750858; 79312435 (2017) FAITE SUR LE BC 1233915	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 951,35 $
NOVAE	1284638	04 JUIL. 2018	CHARPENTIER, ANNE	Animations EPLV : rencontres humain-nature	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 900,00 $
WOLSELEY CANADA INC.	1284655	04 JUIL. 2018	LABOS, COSTAS	BRA S19314DC DOUCHE OCCULAIRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 264,27 $
PRODUITS SANY	1284665	05 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	VERDUN REAP-INV PRODUIT ENTRETIEN	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	290,92 $
PRODUITS SANY	1284665	04 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	VERDUN REAP-INV PRODUIT ENTRETIEN	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	1 857,83 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PLOMBERIE MIRAGE INC	1284692	04 JUIL. 2018	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 6730-6734 Pierre-Gaulin. AO-17-030.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	10 288,77 $
LES PRODUCTIONS MARTIN LECLERC INC.	1284693	04 JUIL. 2018	TREMBLAY, GINA	Paiement de facture # 99 pour services de recherche, conception, coordination, animation et atelier.	Culture	Autres - activités culturelles	2 887,16 $
AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	1284698	04 JUIL. 2018	NGO TCHA, HERMINE NICOLE	Remplacements de l'aqueduc dans le cadre du projet de la Zone de rencontre Simon-Valois. Offre de services professionnels d'ingénierie. N/Réf. : 4156.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	13 963,34 $
COMMANCY FABRI-EXPORT INC.	1284719	04 JUIL. 2018	MORIN, ISABELLE	Projet aménagement Bixi Montréal - Achat barrures de cassette Montréal - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Autres - Activités récréatives	2 260,70 $
MARIE-EVE LEVEILLE	1284755	04 JUIL. 2018	CHAMPAGNE, BENOIT	Conception sur 3 projets urbains (PRR Gouin de la rue Lachapelle à la Place st-Germain, phases 1 et 2 et phase 2 du PRR Laurentien-Lachapelle)	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 819,20 $
LOCATION GERVAIS (1985) INC.	1284791	04 JUIL. 2018	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Location divers (nappes, serviettes, coussins et chaises) pour le déjeuner officiel ICLEI2018, # facture 366766	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	3 577,87 $
ANCRAGES CANADIENS HEGEDUS LTEE.	1284798	05 JUIL. 2018	BURGY, JOHANNE	PLOMBERIE KENTRUST ET PATTE POUR TUYEAU OUVERAGE DESSERVI REGION OUEST KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 502,34 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1284817	04 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV PIECE EGOUT	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 654,38 $
WOLSELEY CANADA INC.	1284818	04 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV PIECE DE PLOMBERIE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 902,69 $
SERIGRAPHIE VELLONE ENR.	1284826	04 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV VETEMENT DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 229,70 $
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1284828	04 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP-INVENTAIRE SOULIER DE SECURITE ENTENTE 1081013	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	10 618,76 $
LINDE CANADA LIMITEE	1284829	04 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV GANTS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 563,76 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1284834	04 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPROV. (INVENTAIRE - POMPES, COLLET)	Approvisionnement	Matériel roulant	3 607,24 $
STEPHANIE LESSARD-BERUBE	1284837	04 JUIL. 2018	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Tournage de postproduction de capsules vidéo "Vous Faites Partie de l'Histoire" selon la facture 1816.	Direction générale	Autres - activités culturelles	2 310,00 $
TECHNO FEU INC	1284846	09 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	VIAU / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIECES CAMION INCENDIE E-ONE ET AKRON)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	78,74 $
TECHNO FEU INC	1284846	04 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	VIAU / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIECES CAMION INCENDIE E-ONE ET AKRON)	Approvisionnement	Matériel roulant	20 227,30 $
TECHNO FEU INC	1284846	09 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	VIAU / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIECES CAMION INCENDIE E-ONE ET AKRON)	Approvisionnement	Matériel roulant	445,06 $
KENWORTH MONTREAL	1284863	11 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPROV. (INVENTAIRE - TAMBOUR, SABOT, SOUPAPE ET TENSIONNEUR)	Approvisionnement	Matériel roulant	158,74 $
KENWORTH MONTREAL	1284863	06 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPROV. (INVENTAIRE - TAMBOUR, SABOT, SOUPAPE ET TENSIONNEUR)	Approvisionnement	Matériel roulant	1 027,95 $
KENWORTH MONTREAL	1284863	04 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPROV. (INVENTAIRE - TAMBOUR, SABOT, SOUPAPE ET TENSIONNEUR)	Approvisionnement	Matériel roulant	2 728,55 $
L & L IMPRESSION	1284877	04 JUIL. 2018	CORBEIL, JASMIN	2 panneaux de chantier de 48 X 96 autoportants et de 10 panneaux d'information de 11 X 17. Incidences au contrat 17-6109-i-005	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 584,26 $
KLENZOID COMPAGNIE LIMITEE	1284885	04 JUIL. 2018	LABOS, COSTAS	SOUDURE-VCR PRODUIT TOUR D EAU ARENA CAMILIEN HOUD KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 742,13 $
SIGNEL SERVICES INC	1284893	18 JUIL. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de panneaux de signalisation sur entente - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,49 $
SIGNEL SERVICES INC	1284893	17 JUIL. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de panneaux de signalisation sur entente - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	197,38 $
SIGNEL SERVICES INC	1284893	04 JUIL. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de panneaux de signalisation sur entente - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 188,56 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PRINCIPAL STUDIO INC.	1284900	04 JUIL. 2018	DRAPEAU, MATHIEU	Accorder un contrat à graphisme Principal pour l'élaboration du code de couleur identitaire pour chacun des parc dans le cadre de la réalisation de documents de communication 18-1946	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 398,98 $
ARBITRAGE J.P. LUSSIER INC.	1284905	04 JUIL. 2018	DESJARDINS-SAEY, CAROLINE	Paiement de diverses factures de griefs pour les relation de travail. - Service des ressources humaines	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 119,97 $
DUFOUR MOTTET AVOCATS	1284924	05 JUIL. 2018	GUAY, PATRICE	avocats dossier 16-002671	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 476,52 $
MANOREX INC.	1284932	05 JUIL. 2018	BOUTIN, PIERRE	Travaux de réparation de drasin privé dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	22 729,79 $
LE DEVOIR INC.	1284938	05 JUIL. 2018	TINO, RUFFINO	Publication, Appel d'offres, Le Devoir, plusieurs factures juin 2018	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 898,69 $
PONT ROULANT PROTECH INC.	1284945	05 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	VÉRIFER INSTALLATION POTENCE NOUVEAU GARAGE RUSH SVP	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 510,26 $
POSTMEDIA NETWORK INC	1284946	05 JUIL. 2018	DUPUIS, JEAN-LUC	Avis Public, Post Média / The Gazette, 2 factures juin 2018	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	17 217,79 $
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1284964	09 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	FLEURY, GASTON #URGENCE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 097,15 $
THE CANADIAN TRAFFIC NETWORK ULC	1284967	05 JUIL. 2018	HODDER, DANIEL	pour la réalisation d'une campagne radio dans le cadre du plan de communication pour la lutte contre l'agrile du frêne en 2018.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	31 496,25 $
IPL INC.	1284974	05 JUIL. 2018	WINNER, PIERRE	2018 - Bacs gris	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	47 738,76 $
ACCENT IMPRESSION INC.	1285018	05 JUIL. 2018	BONNEAU, MARIE-EVE	Service Impression Brochure L'Hôtel de ville maison des citoyens selon la facture IN076925.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	4 241,49 $
APM TECHNOLOGIE INC	1285025	05 JUIL. 2018	BISSONNETTE, JEAN-MARC	Veste combo anti-pics et pare balle niveau 3A pour homme, avec velcro pour "Name Tag" et bandes réfléchissantes au dos avec mention "CONTRÔLE ANIMAL"	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	2 094,50 $
TRUELLE ET CIE INC.	1285028	05 JUIL. 2018	TOUSSAINT, CLAUDEL	#DA 557986 : Offre services professionnels - Inventaire archéologique site Maison Brignon-dit-Lapierre par Truelle et Cie inc.	Montréal-Nord	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 236,35 $
SAMSARA THEATRE	1285044	05 JUIL. 2018	BERNIER, MARTINE	Pièce de théatre Pouah! Bébé sorcière ! 2018 du 5 au 31 octobre. Cachets et honoraires, droit de suite, dépenses de production et gestion du projet.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	24 936,00 $
PRISME EQUIPEMENTS CANADA INC	1285045	05 JUIL. 2018	BERNIER, MARTINE	Devis 564 Installation/démontage de 5 modules de jeux pour "La cour des petits montres " 2018	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 321,34 $
L & S ECO INC.	1285047	05 JUIL. 2018	LE NAY, ALBANE	Développement et diffusion web et sur les médias sociaux de contenu visuel et rédactionnel en lien avec les Rencontres humain-nature d'EPLV	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $
LE DEVOIR INC.	1285049	05 JUIL. 2018	LE NAY, ALBANE	N/Réf : 001616 - Planétarium / Publicité dans le Tabloid / Annonce no 324720 / 2018-07-07	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 700,00 $
LE GROUPE MASTER INC.	1285050	05 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	ST-AMOUR, YANNICK BAT0194	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 065,57 $
MVC IMPRESSIONS INC.	1285078	05 JUIL. 2018	TREMBLAY, LOUISE	Impression d'avis de courtoisie (6200) - Bien Manger Bien jeter - # Facture 2018117	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 635,98 $
SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1285112	19 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Ateliers Station épuration Bout de l'Île (3701) - 12001, boul. Maurice-Duplessis - Offre de services professionnels 18-01004 - Expertise toiture pour vérifier étanchéité - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 147,26 $
TRADUCTION DOCUMENS	1285128	05 JUIL. 2018	GALIPEAU, MICHELE	BVG-SP-2018-06	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 $
LE GROUPE MASTER INC.	1285129	05 JUIL. 2018	LABOS, COSTAS	SOUDURE-VCR CONTROLS ET FITTING KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 193,99 $
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	1285144	05 JUIL. 2018	LOGE, HERVE	Compensation à Construction Bau-Val inc. pour l'annulation de l'appel d'offre LAC-PUB-1810 - pour la réfection des infrastructures de la 51e Avenue et la 8e Avenue - Lachine - Lot-2 - Section Sud - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	5 000,00 $
NEOLECT INC.	1285147	05 JUIL. 2018	CARRIER, JEAN	Investigation de conduits souterrains sous la rampe de la jetée Mackay - Ref : Dominic Vachon	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 050,24 $
BRAC: BUREAU DE RECHERCHE, D'ANIMATION ET DE CONSULTATION	1285152	05 JUIL. 2018	CLOUTIER, MARIANNE	Contrat de services professionnels pour faire la préparation et l'animation de 3 réunions (atelier de travail) suite à la rencontre avec les DAUSE (BRAC) - Service de la mise en valeur du territoire	Service de la mise en valeur du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	2 152,24 $
GAINAGE PRS INC	1285161	05 JUIL. 2018	PAQUIN, DOMINIQUE	Installation d'une gaine Formadrain - 10390 rue Charton. - En référence à la facture 30615.	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	3 884,54 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
JMG CONSTRUCTION INC.	1285162	05 JUIL. 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Facture 003151 - Réparation d'asphalte -Circuit Gilles Villeneuve - incluant les matériels - TP aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 186,38 $
SCOTT MC KEAN	1285173	06 JUIL. 2018	LALANDE, AGATHE	Remboursement des frais de voyage et de repas pour Scott McKean deux évènements CMNCP AGM et conference à Calgary du 17 et 18 mars 2018 et CMNCP Surrey Exchange en Colombie-Britannique 9 au 11 mai 2018.	Diversité sociale et des sports	Développement social	2 409,26 $
FONDERIE FONDALCO INC.	1285179	05 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PATTES ALUMINIUM GAUCHE ET DROITE)	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	12 598,50 $
WOLSELEY CANADA INC.	1285193	05 JUIL. 2018	LABOS, COSTAS	PLOMBERIE - RACCORD EN PROPRESS - CHALET DU PARC SOMERLED - KHALID KHARBOUCH	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 160,52 $
PCI-PERRAULT CONSEIL INC.	1285196	05 JUIL. 2018	GAGNON, JEAN-YAN	Services prof. - Accompagner la Ville de Montréal, à titre d'expert dans le cadre de la médiation arbitrale entourant le débat sur la partie salariale des superviseurs du SPVM - relation de travail RH	Ressources humaines	Gestion du personnel	68 485,45 $
GROUPE D'ANALYSE LTEE	1285198	05 JUIL. 2018	THOMAS, NATHALIE	Services prof. - Évaluer l'impact de certaines clauses de la convention collective des pompiers de la Ville de Montréal sur l'usage du temps continu par les employés pompiers et les coûts y afférant. - Relation de travail RH	Ressources humaines	Gestion du personnel	91 937,55 $
PRODUCTIONS LUDOPOLIS	1285246	06 JUIL. 2018	BARRETTE, OLIVIER	Production Ludopolis - Contrat de serv. prof. pour la gestion et l'organisation du projet Montréal-Joue 2019	Culture	Bibliothèques	16 204,82 $
COMPUGEN INC.	1285255	06 JUIL. 2018	HOOPER, CHANTAL	Achat de 3 ordinateurs portables pour les nouveaux chefs d'équipe à l'aqueduc. # D'entente: 1163246	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	7 364,78 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1285267	06 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Entretien et réparations du camion Sterling LT7500 : facture 230492	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 382,24 $
PRODUITS MOBILICAB CANADA INC.	1285277	06 JUIL. 2018	BOULVA, FREDERIC	Location de 2 voiturettes électriques 8 places, dès le 7 juillet 2018 au 9 août 2018.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 963,72 $
ULINE CANADA CORP	1285280	19 JUIL. 2018	MAGNE, MELISSA	FAN + RUBAN ADHESIF GARAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	703,27 $
ULINE CANADA CORP	1285280	16 JUIL. 2018	MAGNE, MELISSA	FAN + RUBAN ADHESIF GARAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	55,59 $
ULINE CANADA CORP	1285280	25 JUIL. 2018	MAGNE, MELISSA	FAN + RUBAN ADHESIF GARAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	730,15 $
ULINE CANADA CORP	1285280	11 JUIL. 2018	MAGNE, MELISSA	FAN + RUBAN ADHESIF GARAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	897,48 $
C.P.U. DESIGN INC.	1285288	06 JUIL. 2018	HOOPER, CHANTAL	Achat de 2 portables pour les contremaîtres de l'aqueduc. Selon l'entente # 1164102	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	4 024,28 $
TENAQUIP LIMITED	1285298	09 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	LARDIN, REGIS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 082,53 $
BATTERIES DIXON INC.	1285310	06 JUIL. 2018	ROUSSEL, BRUNO	Batterie pour véhicule SPVM - Facture	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 200,85 $
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	1285315	06 JUIL. 2018	STRASBOURG, PIERRE	Renouvellement - Nutanix - system support renewal NX-1350 (REN-SPLAT-1350-1YR- Période du 27 juin 2018 au 26 décembre 2018 - Service des technologies de l'information - Soumission S0071179	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 801,29 $
LES CONSULTANTS S.M. INC.	1285320	06 JUIL. 2018	FORTIN, FRANCINE	Audit et plan de démantèlement du bâtiment - Ancienne cour de voirie de la Commune. Projet C40 Reinventing cities.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 310,13 $
BOUTY INC	1285321	06 JUIL. 2018	LAPOINTE, LOUIS	2184058001 - Achat de 28 chaises pour le BAM RDP.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Rel. avec les citoyens et communications	2 976,31 $
BOUTY INC	1285321	10 JUIL. 2018	LAPOINTE, LOUIS	2184058001 - Achat de 28 chaises pour le BAM RDP.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Rel. avec les citoyens et communications	921,80 $
ETHNOSCOP INC.	1285322	06 JUIL. 2018	FORTIN, FRANCINE	Accompagnement et surveillance ne archéologie durant la caractérisation des sols sur le site du 987, de la Commune / C40 Reinventing cities	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 843,99 $
FCGTALENT AU-DELA DES LIMITES	1285324	06 JUIL. 2018	DAGENAIS, BENOIT	BCO 2018 - Service de coaching individuel pour Mme Francine Fortin	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,37 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1285340	06 JUIL. 2018	BISSONNETTE, CHRISTIAN	Commande ensemble de cadre ajustable et grille en fonte ductile et cadre guide conique.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 080,86 $
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	1285360	06 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - MOYEU DE COUTEAU)	Approvisionnement	Matériel roulant	4 740,75 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1285369	06 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO (INVENTAIRE - PNEUS MICHELIN)	Approvisionnement	Matériel roulant	6 521,05 $
TRANSIT ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1285370	06 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Surveillance des travaux de la CSEM : mandat 1660	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	253 884,53 $
TRANSIT ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1285379	06 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Surveillance des travaux de la CSEM : mandat 1661	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	251 010,36 $
ATELIER 7HZ INC.	1285380	06 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Services professionnels en acoustique les plans et devis des améliorations locatives du Nouveau Centre d'Histoire de Montréal	Culture	Musées et centres d'exposition	22 047,37 $
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1285384	06 JUIL. 2018	CAREAU, LUCIE	Accompagnement scientifique dans le cadre du projet pilote Métropolis «Innovations de stratégies de dynamisation par le projet urbain»	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	24 999,20 $
TRADELCO INC.	1285389	06 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT, SYLVAIN TEM 93070	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 217,93 $
VILLE DE MONTREAL-EST	1285392	06 JUIL. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Consommation de carburant pour les véhicules du SIM pour les mois d'avril et mai 2018, # facture 208	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 556,95 $
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1285402	06 JUIL. 2018	BOUCHARD, GILLES	68037-01: Acquisition de serv. prof. pour "Développement Politique Encadrement du déploiement des infrastructures télécommunications 5G; comme convenu avec l'ENAP - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	49 054,40 $
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1285404	06 JUIL. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Frais de consommation de carburant et d'administration pour les véhicules du SIM (mai 2018), selon facture 15789	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 315,34 $
POSTMEDIA NETWORK INC	1285409	06 JUIL. 2018	DUPUIS, JEAN-LUC	Avis Public, Post Média / The Gazette, Facture #28069, 30 juin 2018.	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 004,77 $
ACCENT IMPRESSION INC.	1285414	06 JUIL. 2018	VIDAL, STEPHANIE	Impression brochure de programmation automne 2018 - Chapelle historique du Bon-Pasteur selon la soumission 29 juin 2018.	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 021,01 $
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	1285431	06 JUIL. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Dépenses additionnelles au contrat pour la location de 6 appareils pour le déblaiement des trottoirs	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	19 960,75 $
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1285434	06 JUIL. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Frais de consommation de carburant pour le SIM (mai 2018), selon facture 201857-000005842	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 633,78 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1285461	09 JUIL. 2018	BURGY, JOHANNE	ELECTRICITE PORTE MOBILES LED CANOPY CHALET DU PARC DESROCHER, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 472,46 $
NEDCO	1285464	09 JUIL. 2018	BURGY, JOHANNE	ELECTRICITE PORTES MOBILES LUMIERE 70 WATT METAL OUVRAGE DESSERVI REGION OUEST DESROCHERS , ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 038,79 $
NEDCO	1285470	09 JUIL. 2018	LABOS, COSTAS	ELECTRICITE PORTES MOBILES MINUTRERIE OUVRAGE DESSERVI REGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 907,05 $
PEINTURES ENNIS CANADA ULC	1285473	09 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	VERDUN REAP-INV PEINTURE MARQUAGE ROUTIER	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 033,23 $
PEINTURES ENNIS CANADA ULC	1285473	09 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	VERDUN REAP-INV PEINTURE MARQUAGE ROUTIER	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	104,99 $
NEDCO	1285476	09 JUIL. 2018	BURGY, JOHANNE	ELECTRICITE PORTE MOBILES PRISE POUR CORDON SOUPLE OUVRAGE DESSERVI REGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 540,74 $
EAST PENN / POWER BATTERY	1285478	09 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPROV. (INVENTAIRE - BATTERIE POW-R-SURGE)	Approvisionnement	Matériel roulant	2 613,87 $
LISON LESCARBEAU	1285481	09 JUIL. 2018	TREMBLAY, LOUISE	Service de Rédaction - Rapport annuel 2017 du service sécurité Incendie.	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 739,40 $
DXP POSTEXPERTS	1285482	09 JUIL. 2018	GREGOIRE, SOPHIE	Impression d'enveloppes 80.04.039-0 pour la Division de la paie	Ressources humaines	Administration, finances et approvisionnement	3 464,59 $
REGULVAR INC	1285485	09 JUIL. 2018	ROUILLARD, JOHANNE	Domenico Castelli 2406 Pour nouveaux employés	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 503,98 $
REGULVAR INC	1285488	09 JUIL. 2018	ROUILLARD, JOHANNE	Domenico Castelli 2406 Benoit VAV spare	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 592,28 $
NEDCO	1285489	09 JUIL. 2018	LABOS, COSTAS	ELECTRICITE PORTES-MOBILES FIL TECH OUVERAGE DESSERVI REGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 677,39 $
LES BICYCLES QUILICOT INC.	1285491	09 JUIL. 2018	CADOTTE, ERIC	Pédales evo mx-6 avec crampons amovibles - noir, collier de selle et demi calle pied - SPVM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 162,87 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1285499	09 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP-INV PIECE DE BORNE FONTAINE ENTENTE 1137513	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	27 302,01 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1285501	09 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV PIECE EGOUT	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 628,48 $
PASARD INC.	1285503	09 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP INV PEINTURE AEROSOL	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	288,00 $
PASARD INC.	1285503	09 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP INV PEINTURE AEROSOL	Approvisionnement	Construction	2 304,01 $
QUINCAILLERIE SECURITE CANADA (QSC)	1285504	09 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLVERT REAP-INV CADENAS	Approvisionnement	Construction	3 027,42 $
ELECTROMEGA LTEE	1285507	09 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV PIECE FEUX DE CIRCULATION	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 030,58 $
ELECTROMEGA LTEE	1285507	10 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV PIECE FEUX DE CIRCULATION	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	609,73 $
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1285511	09 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP INV VETEMENT DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 555,09 $
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1285513	09 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV MANTEAU DE PLUIE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 129,18 $
LINDE CANADA LIMITEE	1285514	09 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV GANTS DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 304,29 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1285515	09 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV FIL ELECTRIQUE	Approvisionnement	Construction	6 488,22 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1285519	09 JUIL. 2018	BILODEAU, MATHIEU	Projet Migration - Collections vivantes Location d'un véhicule 7 PASSAGERS + DOUBLE DE CLÉ	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 354,16 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1285523	09 JUIL. 2018	BURGY, JOHANNE	ÉLECTRICITÉ-PORTES MOBILES - LAMPES DEL - INVENTAIRE - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 368,37 $
CHASSE TOYOTA	1285526	09 JUIL. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Véhicule Highlander hybride limited (2018). Couleur: noire. Incluant clé supplémentaire, pneus d¿hiver montés sur jantes, marchepieds, doublure de compartiment, tapis. Appel d'offres 18-17083	Materiel roulant et ateliers	Conseil et soutien aux instances politiques	27 962,11 $
PRO-DEPOT INC.	1285531	12 JUIL. 2018	BURGY, JOHANNE	MAÇONNERIE - PANNEAUX ISOLANT RIGIDE - INVENTAIRE - DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	42,36 $
PRO-DEPOT INC.	1285531	09 JUIL. 2018	BURGY, JOHANNE	MAÇONNERIE - PANNEAUX ISOLANT RIGIDE - INVENTAIRE - DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 127,94 $
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1285535	09 JUIL. 2018	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Photocopieur Sharp - Systèmes multifonctions	Diversité sociale et des sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	2 655,13 $
U. CAYOUETTE INC.	1285538	09 JUIL. 2018	LABOS, COSTAS	PEINTURE-REVÊTEMENTS SOUPLES - PEINTURE A BETON - INVENTAIRE - DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 968,54 $
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1285539	09 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	Photocopieur/Imprimante/Scan - # Modèle MX3070N	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 625,22 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1285541	10 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	CDM / REAPPROV. (INVENTAIRE - DIVERSES PIÈCES ÉLECTRIQUE)	Approvisionnement	Construction	90,08 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1285541	09 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	CDM / REAPPROV. (INVENTAIRE - DIVERSES PIÈCES ÉLECTRIQUE)	Approvisionnement	Construction	3 497,53 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1285541	09 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	CDM / REAPPROV. (INVENTAIRE - DIVERSES PIÈCES ÉLECTRIQUE)	Approvisionnement	Outillage et machinerie	85,98 $
SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTREAL	1285542	09 JUIL. 2018	GREGOIRE, SOPHIE	Honoraires professionnels en actuariat-conseil - Remboursement au syndicat pour ce paiement - # Facture 2017-01	Ressources humaines	Gestion du personnel	30 227,06 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1285547	10 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	CDM / REAPPROV. (INVENTAIRE - QUINCAILLERIE)	Approvisionnement	Environnement et nature	1 022,26 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1285547	09 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	CDM / REAPPROV. (INVENTAIRE - QUINCAILLERIE)	Approvisionnement	Construction	813,60 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1285547	09 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	CDM / REAPPROV. (INVENTAIRE - QUINCAILLERIE)	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 534,50 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1285547	10 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	CDM / REAPPROV. (INVENTAIRE - QUINCAILLERIE)	Approvisionnement	Construction	86,61 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LE GROUPE J.S.V. INC	1285547	09 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	CDM / REAPPROV. (INVENTAIRE - QUINCAILLERIE)	Approvisionnement	Alimentation, hébergement et voyage	36,22 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1285549	09 JUIL. 2018	DUSSAULT, MARC	Pièces pour les travaux égout de la voirie MHM.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	8 144,93 $
AGREGATS WATERLOO INC. (AWI INC)	1285551	09 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE COLBERT - SABLE DOLOMITIQUE	Approvisionnement	Culture, sport et loisir	9 297,69 $
ALFAGOMMA CANADA INC.	1285553	09 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - ATTACHE EN ACIER, BOYAU	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 023,64 $
ALFAGOMMA CANADA INC.	1285553	09 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - ATTACHE EN ACIER, BOYAU	Approvisionnement	Construction	1 674,87 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1285556	10 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	CDM / REAPPROV. (INVENTAIRE - FILS)	Approvisionnement	Construction	4 748,85 $
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1285561	09 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	CDM / REAPPRO. (INVENTAIRE - BIDON)	Approvisionnement	Matériel roulant	2 437,05 $
STELEM	1285565	09 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE COLBERT - COUDE 90*, ROBINET	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	9 154,91 $
ROGER GIRARD INC	1285578	09 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	CDM / REAPPROV. (INVENTAIRE - COFFRE)	Approvisionnement	Construction	5 373,26 $
ST-GELAIS MONTMINY & ASSOCIES ARCHITECTES, S.E.N.C.R.L.	1285581	09 JUIL. 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Entente cadre pour la consultation des codes et normes du bâtiment.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 498,70 $
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1285594	10 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - LUMIERE, BOYAU, INTERRUPTEUR, ENTRETOISE DE ROUE	Approvisionnement	Matériel roulant	494,95 $
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1285594	09 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - LUMIERE, BOYAU, INTERRUPTEUR, ENTRETOISE DE ROUE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 540,21 $
ATELIER DEDALE	1285596	09 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Fabrication de maquette de la place centrale du site Outremont ainsi que les bâtiments adjacents.	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	6 922,88 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1285599	09 JUIL. 2018	COUTU, MARTIN	Travaux d'excavation pour le remplacement d'une portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé dans le cadre de l'application du règlement 15-085 - 1880, boul. du Tricentenaire (PAT)	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	9 448,87 $
U. CAYOUETTE INC.	1285600	09 JUIL. 2018	BURGY, JOHANNE	MAÇONNERIE - COLONNE DE METAL - CENTRE CLAUDE-ROBILLARD - DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 091,23 $
HELENE DESROCHERS PROJET-CONSEIL INC.	1285601	09 JUIL. 2018	GAGNON, LUC	Services professionnels - Accompagnement de l'équipe de la division du patrimoine et sa gestionnaire pour la mise en ¿uvre des activités de son plan d'évolution - Service de la mise en valeur du territoire	Service de la mise en valeur du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	22 782,29 $
LEICA GEOSYSTEMES LTEE	1285614	09 JUIL. 2018	HEBERT, ISABELLE	Acquisition d'un télémètre laser Leica Disto X4 selon la soumission 20180706-1JSC Montréal Disto - Section Enquêtes.	Finances	Administration, finances et approvisionnement	2 225,73 $
REGULVAR INC	1285620	09 JUIL. 2018	ROUILLARD, JOHANNE	Domenico Castelli	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 160,65 $
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1285622	09 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - CEINTURE DE SECURITÉ	Approvisionnement	Matériel roulant	2 185,61 $
HYDRO-QUEBEC	1285627	09 JUIL. 2018	BOULIANNE, MARTIN	IN103501 DRM 001035-TR-01. TRAVAUX ÉLECTRIQUES PROJET ATWATER. FACTURE NO. 728855. DEMANDEUR: DONALD DESCÔTEAUX. TR: CG15 0687. UTILITÉ	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	9 768,04 $
METAL M-PACT INC.	1285630	09 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	Fabrication de pièces de balançoires - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	24 099,88 $
REGULVAR INC	1285631	09 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Domenico Castelli 0002	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 725,00 $
TECHNO FEU INC	1285632	09 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	3 481,25 $
TECHNO FEU INC	1285632	10 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	67,91 $
TECHNO FEU INC	1285632	10 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $
KENWORTH MONTREAL	1285645	09 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PLAQUETTES DE FREINS	Approvisionnement	Matériel roulant	2 153,29 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
WSP CANADA INC.	1285651	09 JUIL. 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Services professionnels spécialisés en estimation de coûts de construction dans le cadre de la déconstruction / reconstruction d'une partie du complexe Gadbois dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Demande de Jabiz Sharifian	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	21 942,39 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1285658	09 JUIL. 2018	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 6714 rue Pierre-Gaulin. AO 18-020.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	9 973,81 $
KLENZOID COMPAGNIE LIMITEE	1285667	09 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Yannick St-Amour 9996 Stock atelier Desservi Région est	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 250,73 $
TENAQUIP LIMITED	1285668	09 JUIL. 2018	FRAPPIER, GENEVIEVE	Ventilateur 24 " mural non oscillante	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	2 147,16 $
SHI CANADA ULC	1285675	09 JUIL. 2018	THIBAULT, JEAN-MARTIN	Renouvellement - Licences logicielles Nessus professionnal - SERV-NES-R - Période 20 juillet 2018 au 19 juillet 2019 - Quotation 15551168.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 620,38 $
LAURENCE GAGNON BEAUDOIN	1285677	09 JUIL. 2018	VIDAL, STEPHANIE	MVT, Habitation - Accompagnement médias sociaux : création de calendriers de contenu et animation de communauté sur la page "Habiter Montréal" selon le devis 1001	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 099,75 $
R2I INC.	1285680	09 JUIL. 2018	PAGE, MARTIN	70910 R2i INC. -- Acquisition de 2 commutateurs Stockage de masse - Sabrina Aimene - Francoise Selly - 2018 - 6 - 29 - DA 558723 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 477,25 $
METAL POLE-LITE INC.	1285682	24 JUIL. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de consoles - Inventaire Mtl-Nord	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	9 028,93 $
LOCATION LORDBEC INC.	1285693	19 JUIL. 2018	COUTU, MARTIN	Remplacement de la portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé dans le cadre de l'application du Règlement 15-085 - 810, 15e Avenue (PAT).	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	1 312,34 $
LOCATION LORDBEC INC.	1285693	09 JUIL. 2018	COUTU, MARTIN	Remplacement de la portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé dans le cadre de l'application du Règlement 15-085 - 810, 15e Avenue (PAT).	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	5 748,07 $
MANOREX INC.	1285694	09 JUIL. 2018	BOUTIN, PIERRE	Travaux de réparation de drain privé dans l'arrondissement CDN-NDG. Selon soumission: 18-4720 Linton	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	22 624,81 $
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1285723	09 JUIL. 2018	LESSARD, MARIE-HELENE	Acquisition d'appareils d'éclairage (ensemble A - Lot #2) dans le cadre du projet Migration 2.0 du Biodôme - Appel d'offres public no. 17-16574	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	25 390,95 $
LES ATELIERS D'USINAGE PAPINEAU	1285728	09 JUIL. 2018	LAVERDIERE, SUZANNE	Fabrication des bancs d'Ipé. Quartier des spectacles. Soumission QDS-0010-02	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	10 866,21 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1285745	09 JUIL. 2018	LEMERY, GINETTE	Frais de cellulaire - Facture juin 2018	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 228,67 $
PANAVIDEO INC	1285747	09 JUIL. 2018	CLOUTIER, MARIEKE	2018 - Achat et installation de caméra au CESM - Soumission 26736-8	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	8 378,50 $
C.P.U. DESIGN INC.	1285763	09 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	ordinateurs et station d'accueuil- votre soum #3022313	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	6 667,11 $
LES CONSTRUCTIONS P.R.V. INC.	1285775	09 JUIL. 2018	BOULIANNE, MARTIN	Gré à gré - IN327101 DRM: 003271-TR-01 - Bacs à fleurs existants à retirer sur le boulevard Newman entre Angrignon et Dollard. Non prévu au contrat 327101. Sollicitation effectuée par l'arrondissement.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	22 645,80 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1285787	17 JUIL. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces de BI - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 014,72 $
FELIX MUNGER	1285788	09 JUIL. 2018	BASTIEN, NADIA	Remboursement des frais de voyage et de repas pour plusieurs évènements à Felix Munger.	Diversité sociale et des sports	Développement social	5 136,74 $
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1285801	09 JUIL. 2018	BIRON, PAULE	avocats dossier 11-001156	Affaires juridiques	Affaires civiles	11 758,08 $
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.	1285803	09 JUIL. 2018	BIRON, PAULE	expert dossier 14-002910 fact 2020488	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 960,66 $
TACEL LIMITEE	1285805	09 JUIL. 2018	BESSETTE, HUGUES	Achat de carte EDGE 4TI ETH Traficam - Ref: Zakaria Haddaji	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse	16 819,00 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1285806	10 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	PIERREFONDS REAP-INV PICE EGOUT	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 597,39 $
PRODUITS SANY	1285808	10 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	PIERREFONDS REAP-INV PRODUIT ENTRETIEN	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	3 626,14 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1285813	10 JUIL. 2018	LABOS, COSTAS	PLOMBERIE LAMPE UV POUR PISCINE CENTRE SPORTIF COTE DES NEIGES DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 907,64 $
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1285815	10 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	LARDIN, REGIS INVENTAIRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 158,31 $
GROUPE REAL JEAN	1285817	10 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Gaston Fleury 0110 092993 Fosse à neige	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 918,74 $
WOLSELEY CANADA INC.	1285818	10 JUIL. 2018	LABOS, COSTAS	PLOMBERIE SOUPAPE DE TOILETTE OUVRAGE DESSERVI REGION OUEST KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 195,61 $
BRIDGESTONE CANADA INC.	1285827	10 JUIL. 2018	CHRETIEN, NORMAND	PNEU RECHAPÉ RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE DICKSON	Approvisionnement	Matériel roulant	6 379,73 $
PATRICK GALOIS	1285830	10 JUIL. 2018	BLAIN, ERIC	Réalisation un campagne de capture et de relocalisation de couleuvres brunes au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles dans le cadre du projet d'écran d'étanchéité et système de captage (1335)	Environnement	Protection de l'environnement	18 534,16 $
LE GROUPE MASTER INC.	1285854	10 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Yannick St-Amour 9996 Cylindre de 30 LBS de fréon 22, pour atelier	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 212,62 $
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1285855	10 JUIL. 2018	LABOS, COSTAS	SOUDURE-VCR FILTRE DIVERS OUVRAGE DESSERVI REGION OUEST BENOIT, BENOIT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 093,89 $
CUISINE-ATOUT ENTREPRISE D'INSERTION INC.	1285856	10 JUIL. 2018	LUSSIER, VERONIQUE	Traiteur dans le cadre de la formation pour tout le personnel du Service des communications - Midi conférence - # Facture 12853	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 611,00 $
RUIGROK FLOWERBULBS	1285857	10 JUIL. 2018	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	JEXT Achat de bulbes de tulipes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	18 540,85 $
LES ENTREPRISES J-P COTE INC.	1285863	10 JUIL. 2018	TOUPIN, JACYNTHE	Matériaux, main d'¿uvre et outillage pour l'installation, raccordements, configuration et la mise en service d'un cabinet à clef de la compagnie Key System dans le passage vers le bureau de la Sécurité - Marc Gélinas	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 288,73 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1285881	10 JUIL. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Location de véhicules pour plusieurs Arrondissements	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	63 072,28 $
LES BÉTONS LONGUEUIL (1982) INC.	1285890	10 JUIL. 2018	IKHLEF, AMAR	Glissière - équipe Béton	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	2 188,98 $
DUBO ÉLECTRIQUE LTÉE	1285897	10 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Sylvain Chabot 4397 Inventaire atelier	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 726,66 $
CENTRE DE CONSERVATION DU QUEBEC	1285915	10 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Réalisation d'une expertise sur les ¿uvres en bronze et le socle en granite du Monument Édouard VII	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	14 274,10 $
LOCATION LORDBEC INC.	1285918	10 JUIL. 2018	COUTU, MARTIN	Remplacement de la portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé dans le cadre de l'application du Règlement 15-085 - 1084, 18e Avenue (PAT).	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	6 168,02 $
LAFONTAINE ET SOUCY ARCHITECTES, S.E.N.C.	1285922	10 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Services professionnels en architecture et structure , travaux de restauration de la maçonnerie du monument à Edward VII.	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	14 120,82 $
NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	1285925	10 JUIL. 2018	BOISVERT, CHANTAL	Services professionnels dans le cadre du projet du plan d'action Canopé 2018 pour la planification des travaux de plantation de 316 arbres publics.	Anjou	Horticulture et arboriculture	6 792,69 $
DISTRIBUTION V.Y.F.	1285939	10 JUIL. 2018	LESSARD, MARIE-HELENE	Incidences Jardin de Chine : achat de tapis de protection en caoutchouc pour l'accès au Jardin de Chine par les véhicules des S.T.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 590,00 $
P.E.S. CANADA INC.	1285951	10 JUIL. 2018	ROUSSEL, BRUNO	AMBER / WHITE SIDE AND FRONT - # Facture 046020	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 593,19 $
KARINE SAVARIA	1285970	17 JUIL. 2018	LOGE, HERVE	Services professionnels pour coaching professionnel - Section Nord - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 855,67 $
CYCLO CHROME INC.	1285983	10 JUIL. 2018	ROUSSEL, BRUNO	Réparation/Entretien Vélo de police - # Facture 2142	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 206,25 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1285993	10 JUIL. 2018	BISSONNETTE, CHRISTIAN	CHRISTIAN BISSONNETTE, INVENTAIRE ÉGOUT 0879	Ville-Marie	Réseaux d'égout	3 520,23 $
ELECTROMEGA LTEE	1285995	10 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP INV FEUX DE CIRCULATION ENTENTE 1165781	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	23 408,85 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ROBERT ALEXIS TRAITEUR INC	1286006	10 JUIL. 2018	DUFORT, ALAIN	Service traiteur pour 100 personnes 12 juin 2018 - Menu, accessoires, personnel et livraison selon la facture 072143 - Départ du DG.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 744,65 $
CAROLINE MARCANT	1286007	10 JUIL. 2018	LUSSIER, VERONIQUE	Plan d'action municipal pour les personnes aînés - Infographie, graphisme - Facture 18-975 Et politique de l'enfant - Facture 18-974	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 776,93 $
GOODYEAR CANADA INC.	1286018	10 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEUS)	Approvisionnement	Matériel roulant	3 115,86 $
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1286026	10 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEUS)	Approvisionnement	Matériel roulant	5 490,61 $
EQUIPEMENT D'ACIER FEDERAL LTEE	1286033	10 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Replacement des étagères dans l'entrepôt des menuisiers au Service technique du jardin Urgence CSST	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	12 589,90 $
BF-TECH INC.	1286043	10 JUIL. 2018	DORAIS, SYLVAIN	Achat ruban scellant à usage multiples (silencieux de regard) - Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 094,50 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1286105	10 JUIL. 2018	DUSSAULT, MARC	Pièces pour les travaux aqueduc de la voirie MHM.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	4 231,00 $
CLEAN WATER WORKS INC	1286107	10 JUIL. 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission 29 juin 2018 - réhabilitation le drain du 1241-1245 Saint Élisabeth. - TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	2 362,22 $
CLEAN WATER WORKS INC	1286108	10 JUIL. 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission 6 juillet 2018 - Travaux de réparations de conduite d'égout - Hogan et René-Lévesque - TP aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	10 761,21 $
PRODUITS SANY	1286130	11 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - SACS A ORDURE	Approvisionnement	Environnement et nature	21 124,07 $
PRODUITS SANY	1286130	19 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - SACS A ORDURE	Approvisionnement	Environnement et nature	1 631,51 $
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1286145	11 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP- INV VETEMENT DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 627,55 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1286148	11 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 334,76 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1286149	11 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV PIECE AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 253,13 $
REAL HUOT INC.	1286151	11 JUIL. 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	COLBERT REAP-INV COMPTERU H20 ENTENTE 1184859	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	33 523,10 $
NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	1286152	11 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COMPTEUR D'EAU MAGNETIQUE - ENTENTE 1260249	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	7 172,75 $
PRODUITS SANY	1286155	11 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SAC A ORDURE - ENTENTE 1048199	Approvisionnement	Environnement et nature	2 477,50 $
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1286161	11 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Relampage et ballasts en hauteur, relampage de la cour (ballast), réparation de court-circuit au Garage de la Cour Darlington	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 250,23 $
SERVICE D'ENTRETIEN D'EDIFICES PERE ET FILS INC.	1286168	11 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Traiter l'épidémie de chenilles dans les arbres en avant et en arrière près des tables à pique-nique et retirer les nids d'araignées près des fenêtres à l'accueil, nettoyer et effectuer taille des arbres au CO Est	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 099,75 $
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1286171	11 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Réparations sur génératrices de divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 084,38 $
ESRI CANADA LIMITED	1286172	11 JUIL. 2018	TESSIER, MONIQUE	Renouvellement licence ArcGIS Esri pour desktop basic single use primary maintenance période annuelle 2018-08-01 au 2019-07-31	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	2 351,72 $
HONEYWELL LTEE	1286175	11 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'entretien mécanique pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	34 727,23 $
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1286191	11 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux électriques pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 513,80 $
SEPTENTRIO NV	1286192	11 JUIL. 2018	PARENT, MARIE	Achat - Base GPS pour Geodésie - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	12 318,70 $
SEPTENTRIO NV	1286192	26 JUIL. 2018	PARENT, MARIE	Achat - Base GPS pour Geodésie - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	222,79 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1286195	11 JUIL. 2018	DESJARDINS, LOUISE	ANTIGEL EN VRAC POUR CAMION INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 216,99 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SERVICES TOITURES HOGUE INC.	1286208	11 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Inspection de la toiture, nettoyage des drains et ramassage des débris, remis à neuf des joints de calfat et autres petits travaux à la Caserne 65	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 703,44 $
C.P.U. DESIGN INC.	1286269	11 JUIL. 2018	BELLEMARE, NATHALIE	Achat de 10 imprimantes HP Laserjet Pro M402DN pour les besoins du projet harmonisation des cotes.	Culture	Bibliothèques	2 690,30 $
TECHNO FEU INC	1286290	11 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	17 340,35 $
TECHNO FEU INC	1286290	12 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	1 589,64 $
TECHNO FEU INC	1286290	12 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	47,24 $
WOOD WYANT	1286295	11 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	VERDUN REAP INV PRODUIT ENTRETIEN	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	1 069,61 $
WOOD WYANT	1286295	12 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	VERDUN REAP INV PRODUIT ENTRETIEN	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	1 796,63 $
SENTINEL CANADA	1286315	11 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - HUILE A TRANSMISSION	Approvisionnement	Matériel roulant	3 271,24 $
SERVICES AXSIMO INC.	1286317	11 JUIL. 2018	ARNAUD, CLEMENT	Service - Formation en informatique | Aïdi gestion de projets - Prolongation période d'essai et banque d'heures d'accompagnement	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 031,52 $
GROUPE DGS	1286322	11 JUIL. 2018	CARRIER, JEAN	Relevé d'arpentage pour divers projets de réfection de chaussées dans le cadre des programmes PRR et PCPR	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	17 322,94 $
GROUPE DGS	1286322	11 JUIL. 2018	CARRIER, JEAN	Relevé d'arpentage pour divers projets de réfection de chaussées dans le cadre des programmes PRR et PCPR	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	4 619,45 $
NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	1286328	11 JUIL. 2018	BOISVERT, CHANTAL	Services professionnels dans le cadre du projet d'identification des essences, des site de plantation et marquage de 170 frênes (2018).	Anjou	Horticulture et arboriculture	4 724,44 $
LE DEVOIR INC.	1286338	11 JUIL. 2018	LEMERY, GINETTE	Avis Public, Publication, Le Devoir, Facture #DE200389	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 300,02 $
ECOAIR	1286356	11 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	LANDRY, ROBERT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 598,97 $
P.LAPLANTE & ASSOCIES INC.	1286376	11 JUIL. 2018	DESJARDINS-SAEY, CAROLINE	Grief - audience du 21 juin 2018 - rédaction et corrections - facture 1808-1	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 636,89 $
BOYTECH DEMOLITION INC.	1286378	12 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Luc Belleville 0422 Enlèvement d'amiante sur un réservoir	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	24 376,52 $
GIVESCO INC.	1286382	11 JUIL. 2018	OUELLETTE, PASCAL	Achat pour l'Aqueduc et l'égout.	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 487,85 $
LES PLASTIQUES LAIRD (CANADA) INC	1286385	11 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	LANDRY, ROBERT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 365,31 $
INFOFIX	1286392	11 JUIL. 2018	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Service de photographe lors des rencontres bilatérales dans le cadre du congrès ICLEI 2018 selon factures 3092 et 3093	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	3 248,05 $
PLOMBERIE MIRAGE INC	1286409	11 JUIL. 2018	PAQUIN, DOMINIQUE	Réparation d'un drain d'égout sous le domaine public au 8490 et 8500 place Aldéric-Beaulac.	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	8 951,24 $
HELENE DESROCHERS PROJET-CONSEIL INC.	1286422	11 JUIL. 2018	GAGNON, LUC	Offre de services professionnels - Coaching d'une directrice du SMVT	Service de la mise en valeur du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	7 349,12 $
CLOTURE MANIC LTEE	1286440	12 JUIL. 2018	GINCE, MARTIN	Réparations et ajustements de barrières doubles au terrain de tennis extérieur, du terrain de lanceurs	Diversité sociale et des sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	2 099,75 $
GESTION PFB	1286448	12 JUIL. 2018	GINCE, MARTIN	Installation des mâts pour le terrain de baseball, drapeaux au terrain synthétique et autres tâches	Diversité sociale et des sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	4 435,24 $
GDLC EXCAVATION INC.	1286453	12 JUIL. 2018	DUPUIS, PIERRE J.	LAS-BCR-TP2018 / Remplacement des deux branchements d'égout côté public des résidences 82 et 78 6E avenue dans l'arrondissement de LaSalle selon le bordereau de soumission / facture	LaSalle	Réseaux d'égout	17 847,87 $
GDLC EXCAVATION INC.	1286453	27 JUIL. 2018	DUPUIS, PIERRE J.	LAS-BCR-TP2018 / Remplacement des deux branchements d'égout côté public des résidences 82 et 78 6E avenue dans l'arrondissement de LaSalle selon le bordereau de soumission / facture	LaSalle	Réseaux d'égout	4 724,44 $
LES OUTILS PIERRE BERGER INC	1286459	12 JUIL. 2018	BURGY, JOHANNE	MENUISERIE-TOITURE OUTILS OUVRAGE DESSERVI REGION OUEST KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 233,64 $
WOLSELEY CANADA INC.	1286485	12 JUIL. 2018	BURGY, JOHANNE	PLOMBERIE OUVRAGE DESSERVI REGION OUEST RACORDS KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 690,53 $
OPTITECH QUEBEC	1286489	12 JUIL. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	Réaliser le transfert de connaissance - Demande acquisition des services professionnels - (Gré à gré)	Technologies de l'information	Logement social	11 289,60 $
GROUPE SANYVAN INC.	1286491	12 JUIL. 2018	SAVARD, MARTIN	nettoyage de drain au centre technique (5 factures)	Lachine	Réseaux d'égout	11 377,95 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CEDROM-SNI INC	1286500	12 JUIL. 2018	DUFORT, ALAIN	Revue de presse pour la période du 01 juillet 2018 au 30 juin 2019 - licence de redistribution 17 utilisateurs selon la facture INV0077638.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	5 218,74 $
CEDROM-SNI INC	1286500	12 JUIL. 2018	DUFORT, ALAIN	Revue de presse pour la période du 01 juillet 2018 au 30 juin 2019 - licence de redistribution 17 utilisateurs selon la facture INV0077638.	Greffe	Greffe	869,79 $
CEDROM-SNI INC	1286500	12 JUIL. 2018	DUFORT, ALAIN	Revue de presse pour la période du 01 juillet 2018 au 30 juin 2019 - licence de redistribution 17 utilisateurs selon la facture INV0077638.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	434,90 $
MEDIAQMI INC.	1286508	12 JUIL. 2018	DUFORT, ALAIN	Revue de presse pour la période du 01 juillet 2018 au 30 juin 2019 (licence de contenu - 17 usagers) selon la facture UR00001456.	Greffe	Greffe	1 124,92 $
MEDIAQMI INC.	1286508	12 JUIL. 2018	DUFORT, ALAIN	Revue de presse pour la période du 01 juillet 2018 au 30 juin 2019 (licence de contenu - 17 usagers) selon la facture UR00001456.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	562,46 $
MEDIAQMI INC.	1286508	12 JUIL. 2018	DUFORT, ALAIN	Revue de presse pour la période du 01 juillet 2018 au 30 juin 2019 (licence de contenu - 17 usagers) selon la facture UR00001456.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	6 749,52 $
LES INDUSTRIES DE METAL B. & F. (CANADA) LTEE	1286532	12 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PATTE DE BARRICADE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 985,87 $
GHD CONSULTANTS LTEE	1286538	12 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Travaux de contrôles et essais de laboratoire : mandat 11179477-01	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	21 912,63 $
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1286539	12 JUIL. 2018	CLOUTIER, MARIANNE	Service - Divers travaux de plomberie à la carte pour la Direction de l'habitation - Service de la mise en valeur du territoire	Service de la mise en valeur du territoire	Autres biens - Rénovation urbaine	7 349,12 $
ANIXTER CANADA INC.	1286560	12 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Régis Lardin 0626 Achat de pièces et accessoires	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 387,06 $
MINISTRE DES FINANCES	1286565	12 JUIL. 2018	WINNER, PIERRE	Contribution financière afin de compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques en lien avec le projet d'aménagement d'un système de captage des eaux souterraines, et ce, conformément à l'article 57.	Environnement	Protection de l'environnement	65 460,00 $
MEDIAL CONSEIL SANTE SECURITE INC.	1286571	12 JUIL. 2018	CORMIER, MELISSA	Service - Service - Formation en développement organisationnel et technique s'adressant aux gestionnaires et aux employés relativement aux facultés affaiblies - coordination - RH	Ressources humaines	Gestion du personnel	45 134,11 $
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1286596	12 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Gaston Fleury 2407 Remplacements de pièces utilisées	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 741,12 $
QUINCAILLERIE PONT MERCIER LTEE	1286600	12 JUIL. 2018	DESBIENS, JEAN-GUY	Contre-plaqué	Approvisionnement	Construction	2 519,70 $
C.P.U. DESIGN INC.	1286605	12 JUIL. 2018	LEMERY, GINETTE	Ordinateur portatif (Ultrabook) et Station d'accueil	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 231,54 $
NEXIA FRIEDMAN S.E.N.C.R.L.	1286607	12 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Services professionnels : Audit des états financiers du Régime de Rentes pour le personnel de la CSEM pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	12 505,14 $
COMNET TECHNOLOGIE INC.	1286609	12 JUIL. 2018	GAGNE, REJEAN	Logiciel Voxlog serveur - Cour municipale - Conformément à la proposition datée du 3 juillet 2018	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 614,19 $
ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGREES DU QUEBEC	1286632	12 JUIL. 2018	GALIPEAU, MICHELE	Formation Passeport 2018-2019 BVG	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	17 312,44 $
B.BOX	1286634	12 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAPP COLBERT - BOITE DE CARTON	Approvisionnement	Transport et entreposage	109,19 $
B.BOX	1286634	24 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAPP COLBERT - BOITE DE CARTON	Approvisionnement	Transport et entreposage	5 392,16 $
B.BOX	1286634	25 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAPP COLBERT - BOITE DE CARTON	Approvisionnement	Transport et entreposage	133,33 $
AVEC PLAISIRS	1286649	12 JUIL. 2018	AYLWIN, CHANTAL	BF IVT - Service Traiteur (AVEC PLAISIRS - TRAITEUR). Petit-déjeuner de la directrice du 21 Juin 2018 - Facture 411236	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 259,52 $
GRISVERT INC.	1286685	12 JUIL. 2018	PRONOVOST, RENE	Accompagner et soutenir l'équipe dans un processus de création et de vision dans le cadre du renouvellement des serres du Jardin botanique.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	14 025,00 $
RICHPORTER RECHERCHE EN ECLAIRAGE INC.	1286686	12 JUIL. 2018	BOULVA, FREDERIC	Devis : QO-01393 : Prolink-300-PC-SS (6 au lieu de 3 s.v.p.)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 120,00 $
ROBERT ALEXIS TRAITEUR INC	1286691	12 JUIL. 2018	DUFORT, ALAIN	Service traiteur selon la facture 072203 - Soirée de réseautage - ICLEI 2018.	Direction générale	Protection de l'environnement	35 159,82 $
JOCELYN AUBUT	1286692	12 JUIL. 2018	COTE, ISABELLE	Expertise, psychiatre - Dr Jocelyn Aubut, facture: 2819	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 042,01 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CHARLES PREMONT	1286695	12 JUIL. 2018	LE NAY, ALBANE	N/Réf : 001461 - Rédaction / Contrat de gré à gré pour des services de rédacteur en chef de la brochure EPLV pour l'année 2018	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 000,00 $
PEINTURE UCP INC.	1286697	12 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PEINTURE MARQUEUR LATEX BLANC, TERRAIN	Approvisionnement	Culture, sport et loisir	2 261,43 $
ICLEI-CANADA	1286708	12 JUIL. 2018	DUFORT, ALAIN	Frais d'administration - Adhésion annuelle - ICLEI Canada (juillet 2018 à juin 2019) selon la facture 1849.	Direction générale	Protection de l'environnement	6 638,92 $
DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT INC.	1286713	12 JUIL. 2018	LACHANCE, ROGER	Fourniture de camion "tasseur" pour la collecte de matières recyclables	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	12 851,73 $
CAMIRAND, HELENE	1286714	12 JUIL. 2018	LUSSIER, VERONIQUE	Graphique, Fascicules Aînés - Facture 46f	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 081,38 $
FIG COMMUNICATION GRAPHIQUE	1286720	12 JUIL. 2018	LUSSIER, VERONIQUE	Stratégie montréalaise pour une ville résiliente - Infographie, graphisme - Facture 004-18	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 417,35 $
LES CONTRÔLES ROGER HOGUES MTL INC	1286735	12 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Robert Amyot	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 777,67 $
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1286738	12 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - PNEUS	Approvisionnement	Matériel roulant	3 195,99 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1286742	13 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - FILTRE, COLLIER, JOINT TORIQUE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 795,30 $
SOLUTIONS EPCC INC	1286756	12 JUIL. 2018	BOULIANNE, MARTIN	Honoraires pour offre de service en analyse de réclamation présentée par Groupe TNT pour le projet 256903 du pôle Frontenac. Frais total basé sur 80 heures sur un taux horaire de 175.00$	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	14 698,25 $
MORNEAU SHEPELL LTD.	1286763	13 JUIL. 2018	AYLWIN, CHANTAL	Honoraires professionnels pour services rendus (Programme d'aide aux employés) - Ref : Pascale Vinet	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Dir. et admin. - À répartir	2 553,30 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1286764	12 JUIL. 2018	HOOPER, CHANTAL	Ensemble de 3 pièces grille de puisards anti-vélo.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	5 089,79 $
ULINE CANADA CORP	1286772	13 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	Table et chaises pour bureau spécial nouveau garage	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 740,18 $
ACCENT IMPRESSION INC.	1286815	13 JUIL. 2018	BONNEAU, MARIE-EVE	Service d'impression - Brochure l'Hotel de ville maison des citoyens 20P Version Anglaise (voir soumission du 11 juillet 2018) - Service du greffe	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	3 517,08 $
PROMOTIONS C.S.L. (LES)	1286822	13 JUIL. 2018	CAREAU, LUCIE	Location équipement sonorisation 8 spectacles Place des Montréalaises entre le 5 juillet et le 23 août 2018	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	3 835,40 $
ULINE CANADA CORP	1286828	13 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	appareils de manutention nouveau garage	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 900,31 $
ULINE CANADA CORP	1286828	23 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	appareils de manutention nouveau garage	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	255,85 $
DANIELLE DAGENAIS	1286839	13 JUIL. 2018	PARENTEAU, LYNE	Formation sur la rétroaction constructive selon offre de service du 5 juillet	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 498,75 $
HALIFAX REGIONAL MUNICIPALITY	1286857	13 JUIL. 2018	BASTIEN, NADIA	Remboursement des frais de transport : avion et taxi pour Halifax Regional Municipality.	Diversité sociale et des sports	Développement social	2 374,53 $
LES ENTREPRISES GIUSEPPE DIMARIA & FILS INC.	1286858	13 JUIL. 2018	BRIDEAU, ANDRE	Réfection du pavé uni suite à réparation d'aqueduc au 28 St-Cyril - Outremont	Outremont	Réseau de distribution de l'eau potable	3 412,09 $
LES ENTREPRISES GIUSEPPE DIMARIA & FILS INC.	1286858	16 JUIL. 2018	BRIDEAU, ANDRE	Réfection du pavé uni suite à réparation d'aqueduc au 28 St-Cyril - Outremont	Outremont	Réseaux d'égout	1 574,81 $
ROBERT BOILEAU INC	1286865	13 JUIL. 2018	DAFNIOTIS, DINO	Peinture de logos sur la glace de l'aréna Michel-Normandin	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	3 564,13 $
LES SERVICES EXP INC.	1286878	13 JUIL. 2018	JOLY, PIERRE J	Échantillonnage environnemental de sols pour des fins de disposition au site de neige Château-Pierrefonds situé au 18661 boul de Pierrefonds	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	6 203,19 $
LES SERVICES EXP INC.	1286878	25 JUIL. 2018	JOLY, PIERRE J	Échantillonnage environnemental de sols pour des fins de disposition au site de neige Château-Pierrefonds situé au 18661 boul de Pierrefonds	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	2 731,77 $
COMITE DE LA FETE NATIONALE DE LA SAINT-JEAN INC.	1286879	13 JUIL. 2018	LAVERDIERE, SUZANNE	Publicité et promotion, ** Visibilité accordée à la Ville de Montréal / dans le cadre du défilé et la fête de la St-Jean le 24 juin 2018**	Culture	Autres - Activités récréatives	10 000,00 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1286884	13 JUIL. 2018	DUPUIS, PIERRE J.	LAS-BCR-TP 2018 REPARATION BRIS D'AQUEDUC BOUL NEWMAN	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	22 047,37 $
JULES GAGNE METAL INC.	1286907	13 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Éric Treamblay 0064 093084 Passerelle dans la salle mécanique	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 645,76 $
ALEXANDRE GIRARD-LETOURNEAU	1286908	13 JUIL. 2018	FELTON, SYLVAIN	Services professionnels - Conseiller en aménagement, consultant - Soutien à l'élaboration des outils de planification de la mobilité et de l'aménagement pour les réseaux artériel et locaux - SIVT	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 580,87 $
INGETEC, EXPERTS-CONSEILS EN BATIMENT INC.	1286917	13 JUIL. 2018	LESSARD, MARIE-HELENE	Service professionnel en Structure du projet Rénovation des pergolas et murets du Restaurant du Jardin botanique.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	21 275,00 $
SIGNEL SERVICES INC	1286919	13 JUIL. 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Fabrication de panneaux de signalisation sur l'entente 1232492 - Inventaire St-Léonard	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	29 242,17 $
SIGNEL SERVICES INC	1286919	24 JUIL. 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Fabrication de panneaux de signalisation sur l'entente 1232492 - Inventaire St-Léonard	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	62,99 $
GLT + INC	1286927	13 JUIL. 2018	LESSARD, MARIE-HELENE	Services d'estimation ponctuelle dans le cadre de l'évaluation des coûts de construction du projet Métamorphose de l'Insectarium à l'étape de production de plans et devis 100 %	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	16 650,00 $
ARCHITECTES CLERMONT ST-GERMAIN ASSOCIES S.E.N.C.	1286930	13 JUIL. 2018	LESSARD, MARIE-HELENE	Services professionnel en architecture du projet "Rénovation des pergolas et murets du Restaurant du Jardin botanique.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	8 995,00 $
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	1286937	13 JUIL. 2018	LESSARD, MARIE-HELENE	Services d'estimation ponctuelle dans le cadre de l'évaluation des coûts de construction du projet Métamorphose de l'Insectarium. à l'étape de production de plans et devis 100 %	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	14 750,00 $
TENAQUIP LIMITED	1286941	13 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	Armoire pour produit dangereux et armoire de rangement	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 718,13 $
DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT INC.	1286946	13 JUIL. 2018	WINNER, PIERRE	Collecte, transport des matières recyclables CND-NDG du 2 aout au 24 aout 2018 inclusivement	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	91 307,63 $
COMPLEXE CHAUSSEGROS DE LERY INC.	1286960	13 JUIL. 2018	FORTIN, FRANCINE	Remboursement du réaménagement du local 50 et du démantèlement de la cour extérieure du complexe Chaussegros-de-Léry suite au départ du CPE Le Petit Palais.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 106,10 $
REAL HUOT INC.	1286966	13 JUIL. 2018	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Vannes	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 934,51 $
SIGNOPLUS	1286978	13 JUIL. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de poteaux telspart - Inventaire St-Léonard	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	8 055,17 $
DEMENAGEMENT/ENT REPOSAGE M.E.C. PLUS	1287013	16 JUIL. 2018	FRAPPIER, GENEVIEVE	Installation de toiles noires et démontage en 2 phases	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	3 656,71 $
LES EQUIPEMENTS JPB INC.	1287014	16 JUIL. 2018	BOUVRETTE, JEAN	Incidences JAQU _ Ancrage sur toiture verte	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 900,00 $
LES EQUIPEMENTS JPB INC.	1287014	20 JUIL. 2018	BOUVRETTE, JEAN	Incidences JAQU _ Ancrage sur toiture verte	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	840,00 $
EQUIPEMENT WAJAX	1287025	16 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	Formation portant sur l'opération sécuritaire des plateformes aériennes, camions-nacelles et camions-grues avec tarières	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	22 824,28 $
MARIE-CLAUDE HAWRY	1287028	16 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Projet de développement du nouveau Centre d'histoire de Montréal. Repérage et inventaire de données pour le contenu des expositions - collections d'artefacts.	Culture	Musées et centres d'exposition	24 150,00 $
MARIE-ANNE GAGNON	1287029	16 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Projet de développement du nouveau Centre d'histoire de Montréal. Collecte et organisation de données pour le contenu des expositions - collection et témoignages.	Culture	Musées et centres d'exposition	24 150,00 $
VIRGINIE TRICOT	1287031	16 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Projet de développement du nouveau Centre d'histoire de Montréal. Repérage et inventaire de données pour le contenu des expositions - iconographie et documentation	Culture	Musées et centres d'exposition	24 150,00 $
JULIE NOEL	1287034	16 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Projet de développement du nouveau Centre d'histoire de Montréal. Repérage et inventaire de données pour le contenu des expositions - Élaboration d'une guide thématique	Culture	Musées et centres d'exposition	15 000,00 $
LA BOITE ROUGE VIF	1287038	16 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Projet de développement du nouveau Centre d'histoire de Montréal. Élaboration d'une guide de pratiques de co-design citoyen pour accompagner l'élaboration des expositions et activités	Culture	Musées et centres d'exposition	22 551,31 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
EMILIE GUILBEAULT-CAYER	1287048	16 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Projet de développement du nouveau Centre d'histoire de Montréal. Repérage et inventaire de données pour le contenu des expositions - archives documentaires et artefacts	Culture	Musées et centres d'exposition	22 058,40 $
CAROLINE MARTEL	1287054	16 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Projet de développement du nouveau Centre d'histoire de Montréal. Repérage et inventaire de données pour le contenu des expositions - archives audio, audiovisuelles et témoignages de collections municipales, publiques et privées.	Culture	Musées et centres d'exposition	24 150,00 $
SONYA ROY	1287059	16 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Projet de développement du nouveau Centre d'histoire de Montréal. Repérage et inventaire de données pour le contenu des expositions - Recherche sur les composantes de la société montréalaise actuelle et leur genèse.	Culture	Musées et centres d'exposition	9 075,00 $
LINDE CANADA LIMITEE	1287061	16 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP- INV GANTS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 925,44 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1287062	16 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP-INV PIECE D EGOUT ENTENTE 1137513	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	17 858,60 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1287064	16 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV PIECE AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 704,76 $
ELECTROMEGA LTEE	1287070	16 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV POTENCE FEUX DE CIRCULATION	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 637,20 $
SERIGRAPHIE VELLONE ENR.	1287073	16 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP INV PANTALON DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 594,77 $
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1287074	16 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP-INV ENTENTE 1081013 SOULIER DE SECURITÉ	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	11 858,21 $
MARY ANNE POUTANEN	1287078	16 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Projet de développement du nouveau Centre d'histoire de Montréal. Repérage et inventaire de données pour le contenu des expositions - Coordination des activités de recherche sur la société montréalaise	Culture	Musées et centres d'exposition	6 000,00 $
PAUL-ETIENNE RAINVILLE	1287087	16 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Projet de développement du nouveau Centre d'histoire de Montréal. Repérage et inventaire de données pour le contenu des expositions - Rédaction de comptes rendus de recherche et d'un rapport de recherche synthèse sur la société montréalaise	Culture	Musées et centres d'exposition	9 075,00 $
GROUPE DTT INC.	1287097	16 JUIL. 2018	BAUDIN, CYRIL	Achat d'une perceuse diamantée avec accessoires pour l'aqueduc.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	3 828,88 $
RAYMOND ROBERT LTEE	1287098	16 JUIL. 2018	SAVAGE, CLAUDE	ACHAT ET INSTALLATION D'UN ROULEAU DE CINTRAGE DE FERBLANTERIE MOTORISÉ	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	11 234,40 $
SISCA SOLUTIONS D'AFFAIRES CANADA INC.	1287104	16 JUIL. 2018	THERRIEN, ELISE	Impression de plusieurs guides pour la formation, selon facture c201083	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 217,87 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1287116	16 JUIL. 2018	BISSONNETTE, CHRISTIAN	CHRISTIAN BISSONNETTE INVENTAIRE AQUEDUC 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 128,23 $
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1287122	16 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - BOITE DE JONCTION, LAMPE, LUMIERE, BOYAU	Approvisionnement	Matériel roulant	2 031,52 $
TECHNO FEU INC	1287131	16 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 237,41 $
TECHNO FEU INC	1287131	17 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $
MORNEAU SHEPELL LTD.	1287159	16 JUIL. 2018	BEAUREGARD, GENEVIEVE	BCO 2018 / Services externes requis dans le cadre du Programme d¿aide aux employés	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 928,00 $
FALCON ENVIRONMENTAL SERVICES INC.	1287167	16 JUIL. 2018	BOULIANNE, MARTIN	Gré à gré - IN214729 DRM: 002147-TA-31. OFFRE DE SERVICE POUR LA GESTION DES NIDS D'HIRONDELLES SUR LE PONT DE L'AUTOROUTE BONAVENTURE. DEMANDEUR: ÉTIENNE BLAIS. TR: CM18 0509	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	8 320,26 $
SISCA SOLUTIONS D'AFFAIRES CANADA INC.	1287188	16 JUIL. 2018	GALIPEAU, MICHELE	Rapport annuel	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	10 123,73 $
INFRAVERT	1287197	16 JUIL. 2018	BOULIANNE, MARTIN	Gré à gré - IN284401 DRM 002844-TG-01. TRAVAUX À LA PLACE KATE-MCGARRIGLE, INSTALLATION DE LA CHAISE. DEMANDEUR: FERNANDO RIVERA. TR: CM16 1265.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	20 651,83 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PERFIX INC.	1287201	16 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	VESTIAIRE SIMPLE 1 TABLETTE 2 CROCHETS voir soumission 43570	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 994,24 $
NEDCO	1287202	16 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	TEM LUMINAIRE A DEL COUR MUNICIPALE KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 091,87 $
ARIMA CONSEILS INC.	1287204	16 JUIL. 2018	MARLEAU, JACQUES	Formation « Civilité en milieu de travail » offerte à tous les employés du Service des finances - 8 séances	Finances	Administration, finances et approvisionnement	11 353,34 $
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1287236	16 JUIL. 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	COLBERT REAP-INV FUT CONIQUE ENTENTE 1224056	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	14 015,83 $
REMORQUES SYLMAR INC	1287239	16 JUIL. 2018	GIRARD, MARIE-JOSEE	Remorque tel que soumission 21565	Lachine	Réseaux d'égout	6 048,95 $
RODRIGUE, PEINTRE DECORATEUR LTEE	1287243	17 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	PEINTURER ET PRÉPARER PLANCHER LOCAL 00-24 SVP DOIT ÊTRE FAIT AVANT LE 10 AOUT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 538,07 $
FONDERIE FONDALCO INC.	1287256	17 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - SANGLE)	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 866,16 $
AQUA-MECANIQUE INC.	1287258	17 JUIL. 2018	IKHLEF, AMAR	Machine Simtap pour Aqueduc	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	4 408,56 $
9256-9466 QUEBEC INC.	1287266	17 JUIL. 2018	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Pavé uni sur l'avenue De l'Épée	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 $
BROOKLINS (2007) LTEE	1287270	17 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Lavage de vitres pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 730,74 $
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1287273	17 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Réparation de murs en gypse au sous-sol suite au dégât d'eau de janvier 2018 au Centre Strathearn	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 412,09 $
ENTRETIEN DELORIMIER	1287275	17 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Entretien sanitaire pour les mois d'avril, mai et juin 2018 : gymnase Club IMCO, tapis palestre, bureaux, passerelle, corridor et escalier de la chaufferie au Pavillon Lafontaine	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 781,71 $
LES SYSTEMES DE PROTECTION CONTRE INCENDIE C.D. LTEE	1287279	17 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de protection incendie pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 436,62 $
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1287280	17 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de plomberie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 349,00 $
SECOND INVESTMENT REAL ESTATE TRUST	1287287	17 JUIL. 2018	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	Installation d'une soupape sur l'entrée d'Eau	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 001,79 $
RENE JUILLET	1287288	17 JUIL. 2018	CLOUTIER, STEPHANE	Installation d'une soupape sur l'entrée d'Eau	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	7 496,10 $
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1287289	17 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Entretien ménager pour les mois d'avril, mai et juin 2018 pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	27 827,72 $
MICRO KEY SOLUTIONS INC.	1287292	17 JUIL. 2018	BRADETTE, LOUISE	Licence et soutien informatique pour la période 08/01/2018 au 07/31/2019 - Paiement de la facture 1027230 annexée - Demande de Richard Gagné	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 446,58 $
GROUPE NICKY	1287307	17 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Entretien paysager pour le mois de juin 2018 et réparer les nids-de-poule dans le stationnement au CO Ouest	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 561,69 $
FORMATIONS QUALITEMPS INC.	1287311	17 JUIL. 2018	BEAUREGARD, GENEVIEVE	Programme de développement des cols blancs de la Direction des partenaires d'affaires RH - # Facture 43828	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 330,72 $
PLOMBERIE J. JODOIN LTEE	1287312	17 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Fournir et remplacer 2 chauffe-eau électriques de 60 gallons dans le garage et débloquer toilette au vestiaire des hommes au CO Nord	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 475,27 $
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1287314	17 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux électriques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 016,58 $
CIMCO REFRIGERATION	1287319	17 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	TEM REMPLACEMENT DES SOUPAPE ARENA CAMILIEN HOUDEKHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 803,91 $
ALEX PNEU & MECANIQUE (5500) INC.	1287336	17 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	réparations véhicules	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 692,58 $
CLOTURE MANIC LTEE	1287338	17 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Fourniture et installation d'une barrière coulissante de 20' X 2' sans grillage à l'Écocentre St-Laurent	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 021,54 $
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	1287339	17 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Installation de 11 climatiseurs dans les fenêtres à la Caserne 14	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 887,27 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GAZ METRO PLUS	1287342	17 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux mécaniques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 431,49 $
GESTION PFB	1287346	17 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Fourniture et installation de 215 pieds carrés de céramique, enlever et remettre le mobilier, installer une plinthe de vinyle noire sur le contour des murs touchés par les travaux de céramique au Centre sportif Côte-des-Neiges	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 974,95 $
SOLTEK AGREGATS INC.	1287357	17 JUIL. 2018	GINCE, MARTIN	Topdress pour le terrain de baseball du CSCR; 3 camions livrés.	Diversité sociale et des sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	2 376,08 $
THERRIEN COUTURE AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1287358	17 JUIL. 2018	GALIPEAU, MICHELE	Services professionnels sans contrat	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	2 817,87 $
COLLEGE AHUNTSIC	1287366	17 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Résidence de création pour les artistes autochtones en collaboration avec le réseau Accès culture.	Culture	Autres - activités culturelles	2 047,26 $
COLLEGE AHUNTSIC	1287366	18 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Résidence de création pour les artistes autochtones en collaboration avec le réseau Accès culture.	Culture	Autres - activités culturelles	52,49 $
LE GROUPE MASTER INC.	1287384	17 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	SOUDURE-VCR ACIDE TEST ,NEUTRALISEUR	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 668,14 $
ANIXTER CANADA INC.	1287392	17 JUIL. 2018	NUNES, DEMIS	Achat - Supports Murales pour Bornes Wifi - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 559,08 $
LOCATION LORDBEC INC.	1287400	17 JUIL. 2018	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 1671 rue Jeanne-D'Arc. AO 18-021.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	13 412,15 $
COFORCE INC.	1287412	17 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Entretien ménager pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 774,03 $
LES HABITATIONS HU-NIC 2011 INC.	1287417	17 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de réparation de plafond suite à un dégât d'eau au PDQ 38	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 360,31 $
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1287420	17 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Entretien ménager pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	36 480,79 $
EXCAVATION FRANCOIS NABELSI INC.	1287421	17 JUIL. 2018	BARBEAU, DANY	Réparation du pavage autour de 34 têtes de puisard (thermorapiéçage) - arrondissement RDP-PAT.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	21 238,97 $
LE CONSORTIUM JACK WORLD INC.	1287425	17 JUIL. 2018	CAREAU, LUCIE	Devis 16507 - Déplacement le 8 août de blocs et affiches Baie St-Paul	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	3 947,53 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1287431	17 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - CHAMBRE À AIR, FILTRE WIX, PORTE FUSIBLE)	Approvisionnement	Construction	90,19 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1287431	18 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - CHAMBRE À AIR, FILTRE WIX, PORTE FUSIBLE)	Approvisionnement	Matériel roulant	129,25 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1287431	17 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - CHAMBRE À AIR, FILTRE WIX, PORTE FUSIBLE)	Approvisionnement	Matériel roulant	2 222,97 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1287441	17 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	DIX (10) FORMATIONS MÉCANIQUES SUR PRINOTH POUR 6 PARTICIPANTS À LA FOIS (DATES À DÉTERMINER ENTRE SEPTEMBRE ET NOVEMBRE 2018	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 399,00 $
WOKEBE INC.	1287449	17 JUIL. 2018	VANDELAC, ROBERT	Accorder un contrat de gré à gré à la firme Wokebe pour la fourniture de services de Décontamination des salles des serveurs et équipements.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	12 000,08 $
ENVELOPPE LAURENTIDE INC	1287451	17 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - ENVELOPPE BRUNE COURRIER INTERNE	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 349,62 $
EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC.	1287452	17 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE COLBERT - GALLONB DE PEINTURE BLANCHE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	14 152,15 $
GROUPE TRIUM INC.	1287458	17 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - CASQUETTE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 551,20 $
PLANT SELECT INC.	1287460	17 JUIL. 2018	BOUVRETTE, JEAN	JAQU Incidences _ Achat de végétaux	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	24 086,30 $
LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	1287461	17 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	TEM - Soumission du 17 mai 2018 - Réparations diverses de pavage et puisards de stationnement de la ville au coin des rues Lionel-Groulx et Des Seigneurs, Montréal (9824)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	20 078,86 $
TRAPPEXPERT INC.	1287479	17 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	TEM - FABRICATION D'UNE TRAPPE - VOUTE ET ENTENNE MONT-ROYAL - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 359,60 $
AIGLON INDIGO	1287480	19 JUIL. 2018	BOUVRETTE, JEAN	JAQU incidences _ Achat végétaux	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 469,50 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MORIN RELATIONS PUBLIQUES	1287497	17 JUIL. 2018	DE COURCY, DIANE	Conseils stratégiques pour les besoins communicationnels liés à la mise en valeur et à l'activation du programme Je fais Mtl du Bureau expérience client selon la convention.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	5 249,37 $
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1287501	17 JUIL. 2018	VASSART, CLAIRE	#DA 560001 : Paiement des factures # AB-63384 pour les travaux exécutés au 12307 Boulevard Lacordaire et # AB-63382 exécutés au 4250 rue Charleroi	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	2 936,58 $
COMPUGEN INC.	1287508	17 JUIL. 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Achat de 70 logiciels Ms Project 2016 - tel que la soumission 3619972 SQ (50.4% agglo - 49.6% corpo)	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	18 652,68 $
WOLSELEY CANADA INC.	1287513	17 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	LASALLE REAP- INV PLOMBERIE	Approvisionnement	Construction	49,14 $
WOLSELEY CANADA INC.	1287513	25 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	LASALLE REAP- INV PLOMBERIE	Approvisionnement	Construction	2 340,80 $
FARONICS CORPORATION	1287531	18 JUIL. 2018	STRASBOURG, PIERRE	Deep Freeze - Perpetual License (100+) and Maintenance 1yr (100+) - Période de juillet 2018 à juillet 2019 - Quotation 00135359	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 510,29 $
LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.	1287545	18 JUIL. 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission 13 juin 2018 - Remise en état d'un terrain, chemin Camilien-Houde - fourniture de gazon - TP aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	2 334,92 $
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1287556	18 JUIL. 2018	STRASBOURG, PIERRE	Licence autocad incluant jeux d'outils spécialisés - Période de juillet 2018 à juillet 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 157,49 $
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1287559	18 JUIL. 2018	STRASBOURG, PIERRE	Renouvellement - Maintenance Autodesk (contrat 110000645882) - Période du 30 juillet 2018 au 29 juillet 2019 - (Soumission 00183861)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	16 393,80 $
GRAVOGRAPH NEW HERMES	1287565	18 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	CADENASSAGE LOGICIEL POUR FAIRE FONCTIONNNER LA MACHINE A GRAVER OUVRAGE DESSERVI REGION OUEST KHAROUCH KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 015,77 $
ERIC PONCET	1287576	18 JUIL. 2018	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Jugement dossier 2187982004	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 535,12 $
CIRQUE ELOIZE	1287617	18 JUIL. 2018	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Présentation Artistique à Hiroshima le 4 juin 2018 lors de la mission de la mairesse au Japon. Fact#5065054	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	5 858,41 $
LIMOUSINE ELECTRIQUE LTEE	1287623	18 JUIL. 2018	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Location voiture pour le transport local des maires invités au congrès ICLEI 2018 du 19 au 22 juin 2018 selon factures 0495 et 0496	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	9 144,41 $
WOLSELEY CANADA INC.	1287624	18 JUIL. 2018	BEAUDOIN, STEPHANE	WOLSELEY - Pièces Aqueduc - POUR REMPLACER BOUCHON DE RETENTION D'EAU soumission #8005466 - GL 2130.0010000.303120.04121.56507.0.0.0.0.0.0 approb: P JOLY	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	12 942,53 $
C.P.U. DESIGN INC.	1287626	18 JUIL. 2018	LEMIRE, LUCIE	Achat d'ordinateur portable et station d'accueil - Services administratifs	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 231,54 $
MACHINAGE PEPIN	1287638	18 JUIL. 2018	IKHLEF, AMAR	rack à bois	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	3 307,11 $
MARTECH SIGNALISATION INC.	1287642	18 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	VERDUN REAP-INV PLAQUE SIGNALISATION	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 825,22 $
MARTECH SIGNALISATION INC.	1287642	23 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	VERDUN REAP-INV PLAQUE SIGNALISATION	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	516,01 $
LIMOUSINE BRUNELLE	1287643	18 JUIL. 2018	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Location de voitures pour transfert arrivées et retours des maires invités au congrès ICLEI 2018 du 16 au 26 juin selon les factures 18-06998 et 18-06999.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 726,26 $
PETER GNASS	1287646	18 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Services professionnels dans le cadre du déplacement et réactualisation de l'¿uvre Fontaine installée au square Viger.	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	10 000,00 $
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1287658	18 JUIL. 2018	RIZZI, ALDO	Service - ForService - Formation PER-720, Gestion de projet : concept et savoir-faire, en formule standard le 3 et 4 octobre selon l'offre de service du 12 juillet 2018.	Direction générale	Gestion de l'information	4 766,43 $
NEDCO	1287659	18 JUIL. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de lampes et boîtes de montage - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Construction	2 128,30 $
METAUX PROFUSION INC.	1287672	18 JUIL. 2018	RIZZI, ALDO	Acquisition de plaques d'acier pour feu temporaire - Projet véhicules autonomes selon la soumission 16 juillet 2018.	Direction générale	Gestion de l'information	6 766,44 $
CANADIEN NATIONAL	1287680	18 JUIL. 2018	PARENT, MARIE	Passage à niveau public - Facture: 91394639 #Référence CN: 40090676	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 549,00 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1287741	18 JUIL. 2018	DUSSAULT, MARC	Commande de pièces pour les travaux égout de la voirie MHM.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	7 592,96 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1287742	18 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - ECROU, RONDELLE, BOITE SANS COUVERCLE, PRISE DE COURANT, LAMPE VAPEUR	Approvisionnement	Construction	4 221,76 $
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1287750	24 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Gaston fLeury Bon d'urgence	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 270,87 $
COMPUGEN INC.	1287753	18 JUIL. 2018	PICARD, MICHELE	Renouvellement de licence Autodesk pour Maya El Kheir. Soumission 3643001 SQ	Culture	Autres - activités culturelles	2 045,52 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1287760	18 JUIL. 2018	MYRE, ARIANE	Réparation d¿une section de la conduite d'égout au 6386, rue Chabot (1 soum.) - Division DTET RPP (O.V.C.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	12 388,52 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1287778	18 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP INV ENTENTE 1137513 TUYAUX DE FONTE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	10 866,96 $
LES EMBALLAGES B & C LIMITEE	1287781	18 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT REAP-INVENTAIRE ENTENTE 1276659 SAC A ORDURE	Approvisionnement	Environnement et nature	13 606,38 $
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1287786	18 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV VETEMENT DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	7 113,43 $
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1287788	18 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP- INV BOTTINE DE SECURITÉ	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 323,70 $
LINDE CANADA LIMITEE	1287789	18 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV GANTS DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 044,36 $
AB CONNECT HEARING	1287791	18 JUIL. 2018	STRASBOURG, PIERRE	Achat - Équipements médicaux pour Guylaine Gravel - Équipements médicaux pour Guylaine Gravel	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 198,66 $
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1287806	18 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PNEU	Approvisionnement	Matériel roulant	5 097,35 $
METAL M-PACT INC.	1287818	26 JUIL. 2018	MAGNE, MELISSA	939-12383 PELLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 492,93 $
LA FONDATION B.B.C.M.	1287857	18 JUIL. 2018	LUSSIER, VERONIQUE	Festival Black & Blue 2018 - Magazine souvenir - Placement média publicitaire - Facture 16072018.	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 249,37 $
CONSTRUCTION CAMARA	1287872	18 JUIL. 2018	ROBERGE, MARTIN	Facture - Location et mobilisation de divers camions pour le projet 4069, Boul. Lasalle à Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	5 958,88 $
ONOMAT CANADA INC.	1287883	23 JUIL. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de supports à enseignes - Inventaire Mtl-Nord	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 036,76 $
ONOMAT CANADA INC.	1287883	23 JUIL. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de supports à enseignes - Inventaire Mtl-Nord	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	73,49 $
CREUSAGE RL	1287891	18 JUIL. 2018	LALONDE, JACQUES	SLD-BCR- DTP-VOIRIE ET AQUEDUC 2018-HYDRO-EXCAVATION	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	2 330,72 $
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1287898	18 JUIL. 2018	SIMON, DANIEL	SLT - TP - Service - Déglaçage, nettoyage et désobstruction de conduites	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	3 989,52 $
FONDERIE FONDALCO INC.	1287915	19 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE DICKSON - PANIER, PATTE ET COUVERCLE DE PANIER À DÉCHET	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	24 283,62 $
LE GROUPE MASTER INC.	1287932	19 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	CHAUFFAGE TEM CHAUDIERE ATMOSPHERIQUE RAYPAK BAIN SCHUBERT SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 193,23 $
GROUPE CFC	1287933	19 JUIL. 2018	LUSSIER, VERONIQUE	Cours privé : Leadership sans autorité formelle - Animation et matériel du participant - Facture 146277 - Service des communications	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 860,91 $
INTERNATIONAL SEAFOOD AND BAIT	1287949	19 JUIL. 2018	HERNANDEZ, OLIVIER	Alimentation animale 2018-2019 capelan	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	18 522,00 $
ENGRAVERS DEPOT INC.	1287951	19 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	ALARME INCENDIE-GICLEUR PLAQUE A GRAVER POUR CADENASSAGE LYNCH, RENE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 902,94 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1287958	19 JUIL. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	verdun reap-inv piece urgente aqueduc	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	20 809,57 $
CERIU	1287961	19 JUIL. 2018	GAUDETTE, MARTIN	Projet no 200-267 - Développer une formation sur les joints bitumineux - 10 000$ Ville, 5000$ Energir - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	10 498,75 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CEGA ELECTRICITE MULTIMEDIA INC.	1287962	19 JUIL. 2018	BERNIER, MARTINE	Soumission:180703Retrait des équipements à la fin de l'événement et documentation	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 880,00 $
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1287963	19 JUIL. 2018	HODDER, DANIEL	Aménagement de la pointe main-d'¿uvre (équipe Daniel Bédard et Johanne Fradette)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	6 003,32 $
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1287970	19 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Inspection de toiture 2018 pour divers bâtiment de l'Eau potable	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 141,81 $
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1287973	19 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Voir pour luminaires extérieurs des portes de garage sur la rue Victoria à l'Usine de filtration Lachine : identifier contrôle d'éclairage extérieur, vérifier luminaires en place et remplacer les 3 luminaires	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 234,04 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1287974	19 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - FILTRE	Approvisionnement	Matériel roulant	3 479,34 $
GOODYEAR CANADA INC.	1287975	19 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - PNEU	Approvisionnement	Matériel roulant	2 557,87 $
INGETEC, EXPERTS-CONSEILS EN BATIMENT INC.	1287977	19 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Inspection annuelle de la toiture de l'édifice situé au 3705, rue St-Patrick	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 047,26 $
DELOITTE S.E.N.C.R.L/S.R.L	1287982	19 JUIL. 2018	MARTHET, DOMINIQUE	Services d'audits en lien aux travaux réalisés au parc Rutherford.	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	5 879,30 $
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	1287984	19 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Éric Tremblay 0337 093068 Achat de keystone series 222	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 016,83 $
SERVICE D'ENTRETIEN INT-EXT S.E.N.C	1287985	19 JUIL. 2018	LEVESQUE, PIERRE	Entretien de pelouse 2018 (1er et 2e versement) pour le bâtiment situé au 3705, rue St-Patrick	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 009,63 $
EXPROLINK INC.	1287990	19 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - TUYAU D'ASPIRATION	Approvisionnement	Matériel roulant	3 324,95 $
EXPROLINK INC.	1287990	19 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - TUYAU D'ASPIRATION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	104,99 $
ARCHIDATA INC.	1288000	19 JUIL. 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Service professionnels pour la mise à jour annuelle de la licence OPTIC-EN-LIGNE 2018-2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 874,06 $
INTERVIA	1288010	19 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Conception du maintien de la circulation et la gestion des impacts dans le cadre des travaux d'alimentation du Datacenter situé sur la rue St-Jacques et le boulevard Cavendish (convention #1676)	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	12 051,32 $
MFR INC.	1288016	19 JUIL. 2018	GINCE, MARTIN	Travaux effectués le 07-03 et le 07-04 2018; Placer le Pont en 20m et réparation du Maillon cassé.	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	2 797,92 $
C.P.U. DESIGN INC.	1288019	19 JUIL. 2018	TINO, RUFFINO	Achat - 5 stations d'accueil et 5 portables (pour surplus d'inventaire) - Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal - # de dérogation R320683	Direction générale	Rel. avec les citoyens et communications	5 385,91 $
JAIME ROJO LOPEZ	1288032	19 JUIL. 2018	CHARPENTIER, ANNE	Dans le cadre de Fiesta Monarque, Exposition de 10 oeuvres les 25 et 26 août 2018	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 000,00 $
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1288039	19 JUIL. 2018	PLANTE, BERTRAND	Diverses réparations pour les bâtiments des Grands Parcs	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 157,51 $
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1288046	19 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - PILE, RUBAN ELECTRIQUE, BATTERIE	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	1 600,64 $
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1288046	19 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - PILE, RUBAN ELECTRIQUE, BATTERIE	Approvisionnement	Construction	453,55 $
ENTRAINEMENT SANTE INC.	1288058	19 JUIL. 2018	DUFORT, ALAIN	Frais d'inscription selon la facture 3976 pour le Défi entreprise 2018.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	7 417,89 $
ECO-COMPTEUR INC.	1288068	19 JUIL. 2018	RAIL, CHRISTIANNE	Projet Ste. Catherine, Services de comptage pour évaluer l'achalandage piétonnier dans la phase 2 du projet, pour les mois d'août, septembre et octobre, Eco-Compteur Inc, DEM : Valentine About, gré à gré.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	13 123,44 $
LOCATION BRAVO INC.	1288112	19 JUIL. 2018	AYLWIN, CHANTAL	Location et installation chapiteaux / tentes / plancher, table, tabouret, BBQ propane, etc....pour événement «fête de retraite» - Ref : Pascale Vinet	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Dir. et admin. - À répartir	5 909,61 $
GAINAGE PRS INC	1288121	19 JUIL. 2018	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 8371 Henri-Julien	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	4 140,58 $
CENTRE SOCIAL D'AIDE AUX IMMIGRANTS	1288124	19 JUIL. 2018	BENZIDANE, MOURAD	Location matériel technique (fact 002724), lunch des bénévoles (fact200618), matériel (Rona fact 101123674), location de salle (fact. 180618EVANGI) et modification police d'assurance (fact. 0091371) selon la facture générale CSAI060718.	Direction générale	Autres - activités culturelles	2 863,11 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST PLATEAU-MONT-ROYAL	1288135	19 JUIL. 2018	BOULIANNE, MARTIN	Gré à gré -IN284401 DRM 002844-TG-01. PLANTER FLEURS POUR 8 BACS ET ARROSAGE, PROJET LAURIER OUEST. DEMANDEUR: FERNANDO RIVERA. TR: CM16 1265. GRÉ À GRÉ.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	2 929,15 $
COMPLEXE AVENUE OGILVY SEC	1288143	19 JUIL. 2018	CHENIER, STEPHANE	travaux 405	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Rel. avec les citoyens et communications	44 742,73 $
MARC FRAPPIER	1288149	19 JUIL. 2018	BESSETTE, HUGUES	Proposition d'ajout d'équipements de signalisation et de STI sortie l'autoroute Ville-Marie / Nazareth - Ref : Francois Thibodeau	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse	11 550,00 $
LE BARRICADEUR	1288167	19 JUIL. 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Travaux d'installation de pancartes -vente de terrains	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 099,75 $
PRINCIPAL STUDIO INC.	1288178	19 JUIL. 2018	LAVERDIERE, SUZANNE	Entrée de données sur le site du Bureau du design (designmontreal.com) - Mise à jour du catalogue en ligne (version française et anglaise) CODE SOUVENIR MONTRÉAL. - Service du développement économique	Culture	Autres - activités culturelles	5 905,55 $
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1288189	20 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	SYSTÈME DE PANNEAUX MURAUX POUR NOUVEAU GARAGE 600 AVE DE LA GARE DE TRIAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 828,38 $
HYDRO-QUEBEC	1288192	31 JUIL. 2018	HERISCHI, BABAK	TRAVAUX EFFECTUÉS AU 6855 HAMILTON	Sud-Ouest	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	5 843,28 $
VRAC ENVIRONNEMENT	1288199	20 JUIL. 2018	WINNER, PIERRE	2018 - Sensibilisation des citoyens de Villeray-St-Michel-Parc-Ext pour la collecte des résidus alimentaire	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	31 908,85 $
VRAC ENVIRONNEMENT	1288202	20 JUIL. 2018	WINNER, PIERRE	2018 - Distribution des kits de départ pour la collecte de résidus alimentaire pour les citoyens de Villeray St-Michel Parc-ext	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	42 545,13 $
MEDIAQMI INC.	1288219	20 JUIL. 2018	MERCILLE, ISABELLE	Facture - Media QMI - Service - Revue de presse - du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 - Service des communications	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	25 713,85 $
LES ARCHITECTES GAGNIER & VILLENEUVE S.E.N.C.	1288231	20 JUIL. 2018	DEROME, JOHANNE	Octroyer un contrat à Les architectes Gagnier Villeneuve pour les services professionnels spécialisés en estimation de coût et étude volumétrique, sur le site du complexe sportif Gadbois	Diversité sociale et des sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	16 745,51 $
DUMOULIN BICYCLETTES	1288234	23 JUIL. 2018	HODDER, DANIEL	Achat de quatre (4) vélos cargo pour la campagne de consultation publique «Mon parc de rêve» 18-6274	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	8 251,96 $
NXSTREAM TECHNOLOGIES INC.	1288235	20 JUIL. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	72690 - NxStream - Développement d'une application interactive (traçabilité et géospatiale) pour l'EPLV - Sabrina Rassy - 2018-07-11 - STI	Technologies de l'information	Musées et centres d'exposition	22 782,29 $
LES SERVICES EXP INC.	1288243	20 JUIL. 2018	BOUVRETTE, JEAN	Offre de services professionnels en structure, reconstruction de la dalle structurale sous l'édicule à démolir parterre situé entre le Planétarium et le Biodôme de Montréal	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	23 760,00 $
SOFTCHOICE LP	1288247	20 JUIL. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	74562.02 - Acquisition matériel pour lab Windows 10 comme convenu avec Softchoice LP - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 165,56 $
WSP CANADA INC.	1288248	20 JUIL. 2018	BOUVRETTE, JEAN	Offre de services de contrôle de qualité sur les plans et devis 100 % du projet Métamorphose de l'insectarium. Seulement les plans et devis en structure et civil seront inclus dans ce mandat	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	20 040,14 $
SYLVIE TREPANIER PHOTOGRAPHE	1288250	20 JUIL. 2018	RIZZI, ALDO	Service - Photographie : Banque d'images LIUM selon l'offre de service 01-0718rev.	Direction générale	Gestion de l'information	3 128,63 $
COMPUGEN INC.	1288263	20 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	Acquisition d'un ordinateur portatif semi-robuste et de deux écrans 24" selon notre entente permanente.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 091,36 $
SIGNEL SERVICES INC	1288277	20 JUIL. 2018	COUTURE, MICHEL	PANNEAU,CIRCULATION,"ARRET",24" X 24" X 0.125 CM	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 669,32 $
SIGNEL SERVICES INC	1288277	20 JUIL. 2018	COUTURE, MICHEL	FRAIS DE TRANSPORT	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	26,25 $
ACIER ALTITUBE INC.	1288284	20 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	REAPP MRA VIAU - ATELIER SPÉCIALISÉ - TIGES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	41 680,04 $
MECENAT CONSEIL INC.	1288290	20 JUIL. 2018	LAVERDIERE, SUZANNE	Services professionnels en muséologie pour le projet du nouveau Centre d'histoire de Montréal.	Culture	Autres - activités culturelles	22 782,29 $
PERFIX INC.	1288296	20 JUIL. 2018	FRAPPIER, GENEVIEVE	Casier à 12 compartiments - Serrure à monnaie de .25 $	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	11 102,42 $
ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGREES DU QUEBEC	1288302	20 JUIL. 2018	CYR, RAOUL	Facture - passeport Multi-Cpa et passeport Multi-usager 2018-2019 - Service des finances	Finances	Administration, finances et approvisionnement	3 777,45 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MARIE-CLAIRE LEGARE	1288304	20 JUIL. 2018	DUPRE, ANNETTE	Services professionnels en rédaction et correction chantier REMC - Annette Dupré - Service de la performance organisationnelle	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	2 030,00 $
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1288305	20 JUIL. 2018	SAVAGE, CLAUDE	FOURNITURE ENSEMBLE DE PANNEAUX POUR RANGEMENT D'OUTILS ET D'ÉQUIPEMENT SELON LA MÉTHODE 5S - LORS DU DÉMÉNAGEMENT DE L'ATELIER OUTREMONT selon la soumission 323150	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	5 679,18 $
FORMADRAIN INC.	1288307	20 JUIL. 2018	ROBERGE, MARTIN	Service - Installation d'une gaine pour des travaux effectué au 795, rue Woodland à Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	5 328,12 $
REGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES	1288317	20 JUIL. 2018	LE NAY, ALBANE	Réf #619, Carte et dépliant RIO	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 617,00 $
ANNE GENEVIEVE GIRARD ET ASSOCIES INC.	1288323	20 JUIL. 2018	RIZZI, ALDO	Conseiller en développement organisationnel - démarche de développement personnel et professionnel 360, de formation et de coaching destiné à l'équipe du LUM	Direction générale	Gestion de l'information	22 782,29 $
COFORCE INC.	1288327	20 JUIL. 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Achat - PVC Dossier d'archives légal vert, imprimé, avec tiers onglet à gauche. #16.10.708-1 (03-2006). - Service des affaires juridiques	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 240,00 $
SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	1288336	20 JUIL. 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	facture - Période de consultation - Accesazim. Frais code d'accès Juin 2018 - Service des affaires juridiques	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 226,54 $
LES CONSULTANTS VERRET INC.	1288340	20 JUIL. 2018	AYLWIN, CHANTAL	Facture # 3162 et 3178 - Animation d'une session de formation intitulée: '' Clientèles à défi: trousse de survie' Du 12 juin 2018 - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 615,24 $
BELL CANADA	1288344	20 JUIL. 2018	ANDRIEU, CORINNE	Facture 95091190 : travaux, briser et reconstruire le massif de Bell du 8c +/- 5m à l'intersection Cartier et Sainte-Catherine Est. Incidences VMP-17-037 - toilettes urbaines	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	4 446,22 $
LANDREVILLE ELECTRIQUE INC.	1288353	20 JUIL. 2018	CLOUTIER, MARIANNE	Réservation de fonds pour des travaux en lieu et place du propriétaire en électricité - Direction de l'habitation - Service de la mise en valeur du territoire	Service de la mise en valeur du territoire	Autres biens - Rénovation urbaine	10 498,75 $
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1288356	20 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	FORMATION - POUR RICHARD CAZA - AUTO ELECTRIQUE - INTRODUCTION - MODULE 1 - GROUPE 2 - POUR 8 PARTICIPANTS DE JOUR LES 5 - 6 et 7 novembre 2018 -	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 716,55 $
MAXXAM ANALYTIQUE	1288358	20 JUIL. 2018	BISHOP, BRIGITTE	BCO - Service d'analyse en laboratoire pour le Bureau de l'inspecteur général.	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	4 724,44 $
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1288359	20 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	FORMATION AUTO ÉLECTRIQUE - INTRODUCTION - MODULE 1 - GROUPE 3 - POUR 8 PARTICIPANTS DE JOUR LES 14 - 15 ET 16 novembre 2018	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 716,55 $
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1288360	20 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	FORMATION AUTO ÉLECTRIQUE - INTRODUCTION - MODULE 1 - GROUPE 1 - POUR 8 PARTICIPANTS DE SOIR LES 4 - 5 ET 6 décembre 2018	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 716,55 $
9256-6918 QUEBEC INC.	1288361	20 JUIL. 2018	GLORIEUX, BENOIT	Objet 54390 - Accompagnement pour pièces automobiles - chantier appro.	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	8 399,00 $
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1288362	20 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	FORMATION AUTO ÉLECTRIQUE - INTRODUCTION - MODULE 1 - GROUPE 2 - POUR 8 PARTICIPANTS DE SOIR LES 11 - 12 ET 13 décembre 2018	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 716,55 $
U. CAYOUETTE INC.	1288372	24 JUIL. 2018	BURGY, JOHANNE	PEINTURE-PLATRE-REV SOUPLE FINITION POUR BLOC DE BETONOUVERAGE 6000 NOTRE-DAME OUEST DEJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	71,21 $
U. CAYOUETTE INC.	1288372	23 JUIL. 2018	BURGY, JOHANNE	PEINTURE-PLATRE-REV SOUPLE FINITION POUR BLOC DE BETONOUVERAGE 6000 NOTRE-DAME OUEST DEJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 616,07 $
GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION	1288394	23 JUIL. 2018	COURCHESNE, YVES	Facture - Avis de renouvellement d'adhésion de la GFOA - période du 1er août 2018 au 31 juillet 2019 -Service des finances	Finances	Administration, finances et approvisionnement	6 085,00 $
STELEM	1288400	23 JUIL. 2018	MARTEL, DIANE	Achat d'un manipulateur de vannes Wachs PII pour la section Aqueduc de la Voirie de Rosemont-La-Petite-Patrie selon soumission en date du 12 juillet 2018	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	10 099,80 $
COMPUGEN INC.	1288424	23 JUIL. 2018	VANDELAC, ROBERT	Renouvellement - Contrat d'entretien - Serveur RAO SIM - Power Edge - Période du 6 septembre 2018 au 6 septembre 2019 - Conformément à la soumission SQ7070705	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 043,26 $
CHARLES-ANDRE GOULET	1288438	23 JUIL. 2018	SINCLAIR, NANCY	Facture - CHARLES A. GOULET - coordination et rédaction du bilan de l'élection générale de 2017. Période de février à juin 2018. - Service du greffe	Greffe	Greffe	5 825,60 $
MCROBERTS SALES CO., INC.	1288500	23 JUIL. 2018	HERNANDEZ, OLIVIER	Frozen Peruvian Smelt 5-8'' pour alimentation animale	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	11 880,89 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ENGLOBE CORP.	1288510	23 JUIL. 2018	CLOUTIER, STEPHANE	Disposition de terre d'excavation	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	32 170,90 $
GHD CONSULTANTS LTEE	1288514	23 JUIL. 2018	CARDIN, JEAN	Incidences au contrat S15-016 Édifice Guy-Gagnon	Verdun	Centres communautaires - Activités culturelles	6 774,85 $
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1288554	23 JUIL. 2018	COTE, ISABELLE	Facture - Expertise Dr Laliberté, psychiatre, Maladie - policier - Bureau de santé	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 359,60 $
RELIANCE FOUNDRY CO LTD	1288564	30 JUIL. 2018	CARRIER, JEAN	DA 560587:Achat de bollards - Incidences contrats 1016 et 1018	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	17 268,34 $
RELIANCE FOUNDRY CO LTD	1288564	30 JUIL. 2018	CARRIER, JEAN	DA 560587:Achat de bollards - Incidences contrats 1016 et 1018	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	812,60 $
CONSTRUCTION DJL INC	1288570	23 JUIL. 2018	FERREIRA, RUY PAULO	asphalte refection mega dome 6000 notre-dame	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	5 322,87 $
LA CORPORATION DES BIBLIOTHECAIRES PROF. DU QUEBEC	1288585	23 JUIL. 2018	BARRETTE, OLIVIER	Frais d'inscription pour la formation Projet Outcome pour 21 personnes du 12 juin 2018	Culture	Bibliothèques	3 469,89 $
LA CORPORATION DES BIBLIOTHECAIRES PROF. DU QUEBEC	1288585	26 JUIL. 2018	BARRETTE, OLIVIER	Frais d'inscription pour la formation Projet Outcome pour 21 personnes du 12 juin 2018	Culture	Bibliothèques	472,44 $
PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./ S.E.N.C.R.L.	1288611	24 JUIL. 2018	GLORIEUX, BENOIT	Objet 54390 - Support en mode coaching pour de la formation Lean - Service de la performance organisationnelle	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	3 569,57 $
G.D.G. ENVIRONNEMENT LTEE	1288615	24 JUIL. 2018	BEDARD, DANIEL	Effectuer un projet de recherche expérimental de lutte biologique contre l'agrile du frêne sur le site du Mont-Royal_18-1943	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	22 775,46 $
WORLD TRADE CENTRE MONTREAL	1288623	24 JUIL. 2018	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Facture - Frais salle, audio et repas pour conférence lors la mission au Japon avec la mairesse - Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	9 097,80 $
INSTITUT DES AUDITEURS INTERNES DE MONTREAL (IAIM)	1288627	24 JUIL. 2018	GALIPEAU, MICHELE	Frais d'adhésion IIA 2018-2019 BVG	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	2 370,00 $
TRAFFIC LOGIX CORPORATION	1288632	24 JUIL. 2018	FELTON, SYLVAIN	Achat d'afficheurs de vitesse pour une intervention à court terme (en attendant le projet de réaménagement GEO0945) sur le boulevard Gouin - Ref : Isabelle Guy	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 927,08 $
TRAFFIC LOGIX CORPORATION	1288632	25 JUIL. 2018	FELTON, SYLVAIN	Achat d'afficheurs de vitesse pour une intervention à court terme (en attendant le projet de réaménagement GEO0945) sur le boulevard Gouin - Ref : Isabelle Guy	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	157,48 $
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1288640	24 JUIL. 2018	WU, CANDY YU	Transfert 22 licences Autocad Map 3D en abonnement - Renouvellement 3 ans - contrat #110001811475	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	17 940,84 $
CENTRE ST-PIERRE	1288653	24 JUIL. 2018	LALANDE, AGATHE	2187065001-Octroyer un contrat de services professionnels de 23 242,20 $ au Centre St-Pierre pour réaliser le projet « Activités collectives de formation - 2018 » du Forum des intervenants municipaux en développement social (FIMDS)	Diversité sociale et des sports	Développement social	23 242,20 $
PROJET D'AMENAGEMENT RESIDENTIEL ET INDUSTRIEL (P.A.R.I.) DE SAINT-MICHEL	1288657	24 JUIL. 2018	WINNER, PIERRE	2018 -Sensibilisation des citoyens pour la collecte des résidus alimentaires. Arr. Villeray, St-Michel, Parc ext.	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	32 844,00 $
PROJET D'AMENAGEMENT RESIDENTIEL ET INDUSTRIEL (P.A.R.I.) DE SAINT-MICHEL	1288660	24 JUIL. 2018	WINNER, PIERRE	2018 - Distribution des kits de départ pour la collecte des résidus alimentaires. Arr. Villeray, St-Michel, Parc Ext.	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	45 976,13 $
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TRANSPORTS	1288697	24 JUIL. 2018	BOUTIN, PIERRE	Formation Signaleur routier en milieu municipal. Date à venir. Réf: Christian Morissette	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GENINOVATION	1288698	24 JUIL. 2018	DAVID, KATHY	PORTION AQUEDUC - Étude complémentaire de caractérisation environnementale de sol phase 2 sur la 10e Avenue, de Victoria à William-McDonald - arrond. Lachine - Proposition 0180516-001.rev1 du 18 juin 2018	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	1 404,52 $
GENINOVATION	1288698	24 JUIL. 2018	DAVID, KATHY	PORTION AQUEDUC - Étude complémentaire de caractérisation environnementale de sol phase 2 sur la 10e Avenue, de Victoria à William-McDonald - arrond. Lachine - Proposition 0180516-001.rev1 du 18 juin 2018	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 618,09 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1288706	24 JUIL. 2018	GERVAIS, ROBERT	MAXIMEAU - Travaux le 20-21 juin au 8275, 17e avenue pour le projet Maximeau.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	6 225,76 $
TECHNO FEU INC	1288710	26 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	47,24 $
TECHNO FEU INC	1288710	26 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	1 753,83 $
TECHNO FEU INC	1288710	24 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	5 477,06 $
NADINE CARON	1288714	24 JUIL. 2018	BISSONNETTE, JEAN-MARC	Services professionnels dans le cadre d'activités d'éducation canine et de responsabilisation des propriétaires dans des AEC de Montréal en septembre 2018 - Service de la concertation des arrondissements	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	6 500,00 $
KENWORTH MONTREAL	1288715	25 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - GOUVERNEUR, DISQUE DE FREIN, CHAMBRE A AIR	Approvisionnement	Matériel roulant	1 799,91 $
KENWORTH MONTREAL	1288715	24 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - GOUVERNEUR, DISQUE DE FREIN, CHAMBRE A AIR	Approvisionnement	Matériel roulant	3 374,57 $
9082-8179 QUEBEC INC.	1288718	24 JUIL. 2018	COUTU, MARTIN	Remplacement d'une portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé dans le cadre de l'application de règlement 15-085 - 12845, rue Jean-Grou	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	10 001,11 $
LOUE FROID INC.	1288730	24 JUIL. 2018	BOUVRETTE, JEAN	Dans le cadre du projet de mise aux normes électriques du Biodôme. Location (2) systèmes de climatisation portable ainsi que leurs équipements requis pour le fonctionnement. Selon la soumission 7273 v1.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 126,61 $
GASTIER M.P. INC.	1288734	24 JUIL. 2018	BOUVRETTE, JEAN	contingences	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 698,00 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1288735	24 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - POUBELLE, TOURNE-VIS, CISAILLE, CLE A CLIQUET, VIS, ETC	Approvisionnement	Environnement et nature	1 115,72 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1288735	24 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - POUBELLE, TOURNE-VIS, CISAILLE, CLE A CLIQUET, VIS, ETC	Approvisionnement	Outillage et machinerie	695,56 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1288735	24 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - POUBELLE, TOURNE-VIS, CISAILLE, CLE A CLIQUET, VIS, ETC	Approvisionnement	Construction	741,06 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1288735	24 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - POUBELLE, TOURNE-VIS, CISAILLE, CLE A CLIQUET, VIS, ETC	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	56,69 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1288736	24 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV PIECE DE PLOMBERIE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 109,02 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1288737	24 JUIL. 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	COLBERT REAP-INVENTAIRE ENTENTE 1143933 ET 1191511 PIECE POUR EGOUT +AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	36 108,49 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1288737	25 JUIL. 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	COLBERT REAP-INVENTAIRE ENTENTE 1143933 ET 1191511 PIECE POUR EGOUT +AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	150,13 $
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1288741	24 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INVENTAIRE VETEMENT DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 288,53 $
SERIGRAPHIE VELLONE ENR.	1288742	24 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INVENTAIRE VETEMENT DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 083,50 $
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1288743	24 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INVENTAIRE EQUIPEMENT DE SECURITÉ	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 292,09 $
LINDE CANADA LIMITEE	1288744	24 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP- INVENTAIRE GANTS DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	7 442,95 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1288756	27 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - FIL, BALLAST, LAMPE	Approvisionnement	Construction	262,05 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1288756	24 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - FIL, BALLAST, LAMPE	Approvisionnement	Construction	5 950,35 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1288756	24 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - FIL, BALLAST, LAMPE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 481,90 $
LES INDUSTRIES HARNOIS INC	1288763	24 JUIL. 2018	GAUDET, MARTIN	Frais d'installation (incluant l'enlèvement des anciens recouvrements)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	3 634,57 $
CIMA+ S.E.N.C.	1288765	24 JUIL. 2018	COUTU, MARTIN	Services professionnels en électricité pour une nouvelle installation d'éclairage de sentiers au parc Moulin-du-Rapide. PRO-PARC18-12.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	9 680,90 $
FILTRATION PLUS INC.	1288778	30 JUIL. 2018	BOTERO, ANDRES	Centre opérationnel Est (3687) - 7700, boulevard Langelier - Soumission 2018-68 - Nettoyage complet du système de filtration d'air de la salle de tir et changement des filtres hepa - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	19 805,43 $
TRADELCO INC.	1288787	24 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT, SYLVAIN 4397 Inventaire atelier 3444 St-Joseph	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 215,20 $
CAMIRE & ASSOCIES INC.	1288792	24 JUIL. 2018	GREGOIRE, SOPHIE	Services professionnels - Service de coaching pour le chef de division paie - Service des ressources humaines	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 561,72 $
HEC MONTREAL	1288801	24 JUIL. 2018	GAGNON, JEAN-YAN	Facture -Formation - L'intelligence émotionnelle et l'exercice du leadership 1HEC Montréal# réf. : 11263185-46285-57083 - Relation de travail - RH	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 199,50 $
GROUPE ABS INC.	1288837	24 JUIL. 2018	BOUVRETTE, JEAN	Offre de service pour la surveillance de travaux relativement à la correction d'une déficience majeure dans le cadre de la réalisation du projet d'étanchéisation du mur de fondation du bâtiment de la chaufferie Jardin botanique.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 358,00 $
WOLSELEY CANADA INC.	1288874	25 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Gaston Fleury 2407 Remplacement de pièces	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 063,20 $
KOPEL INC.	1288893	25 JUIL. 2018	BEDARD, DANIEL	Production de 11 162 lettres pour un deuxième envoi de lettre, dans le cadre du plan de communication pour la lutte contre l'agrile du frêne_18-6281	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	6 426,75 $
MAGNETO	1288906	25 JUIL. 2018	LE NAY, ALBANE	N/Réf : 001470 / Service professionnel de gré à gré pour la réalisation et la conception de balados en lien avec l'événement « Rencontres humain-nature »	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	14 595,00 $
HOULE H2O	1288908	25 JUIL. 2018	MARTEL, DIANE	Insertion de vanne sous pression sur conduite de fonte ou pvc pour la section Aqueduc de la Voirie de RPP selon offre de service 2018-999 (D.D)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	13 532,88 $
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1288914	25 JUIL. 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	COLBERT REAP-INV FUT CIRCULATION ENTENTE 1224056	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	17 648,40 $
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1288918	27 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BLOC RELEVES QUOTIDIEN, BORDEREAUX DE DEPOT	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	692,92 $
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1288918	25 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BLOC RELEVES QUOTIDIEN, BORDEREAUX DE DEPOT	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	1 587,41 $
ALFAGOMMA CANADA INC.	1288941	25 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SUPPORT EN "L",ACIER INOXYDABLE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 465,63 $
MICROSURVEY SOFTWARE	1288950	25 JUIL. 2018	LEVESQUE, LUC	Facture - Renouvellement annuel des logiciel STAR*NET Pro et Plus, Logiciel de post-traitement servant à atténuer les imprécision des levés terrains - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 007,91 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1288958	25 JUIL. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur entente - Inventaire St-Léonard	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	7 545,45 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1288958	27 JUIL. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur entente - Inventaire St-Léonard	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	36,20 $
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1288971	25 JUIL. 2018	LALANDE, AGATHE	2187990001-Contrat de services professionnels à CRISES de l'université du Québec à Montréal, afin de mener un projet sur les pratiques de répartition de fonds en milieu institutionnel et communautaire	Diversité sociale et des sports	Développement social	20 253,00 $
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1288974	25 JUIL. 2018	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SAC,JETABLE,NYLON	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	4 661,44 $
RACHIDA AZDOUZ	1288980	25 JUIL. 2018	BASTIEN, NADIA	2187986002- Contrat de services professionnels pour la mise en oeuvre de six demi-journées et une journée complète de formation sur « l'accommodement raisonnable en milieu municipal »	Diversité sociale et des sports	Autres - activités culturelles	5 950,00 $
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1288984	25 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	REAPP COLBERT - BRIQUE,ARGILE CUITE,EGOUT	Approvisionnement	Construction	2 616,71 $
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	1288992	25 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE SAINT-LAURENT - PIECE DE BALAIS	Approvisionnement	Matériel roulant	2 401,33 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CARLO MORSELLI	1289009	25 JUIL. 2018	LALANDE, AGATHE	2186794001- Contrat de services professionnels pour la réalisation d'une évaluation du programme de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et à la violence	Diversité sociale et des sports	Développement social	21 811,15 $
JMG CONSTRUCTION INC.	1289023	25 JUIL. 2018	CHARBONNEAU, GUY	Soumission 24 juillet 2018 - Travaux de pavage de la rue Poupart légèrement au Nord du boulevard de Maisonneuve Est dans VM - TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	13 627,38 $
VIDERUM LTD	1289034	25 JUIL. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	60006.04 - VIDERM (VIDERUM) - Acquisition d¿une preuve de concept d¿une solution infonuagique afin de permettre l¿accessibilité en permanence au portail - Gré à Gré < 25k $ - Anthony Ferrarini - 2018-07-04 - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 293,78 $
GSMPRJCT CREATION INC.	1289071	25 JUIL. 2018	HARBEC, AMELIE	GSM - Livraison de services professionnels visant la réalisation d'un co-design de service pour les espaces créatifs du projet de la nouvelle bibliothèque de Maisonneuve	Culture	Bibliothèques	18 519,79 $
LAFLEUR & FILS INC.	1289078	25 JUIL. 2018	BOTERO, ANDRES	Travaux de réparations de portes de garage pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 845,49 $
BRIDGESTONE CANADA INC.	1289091	26 JUIL. 2018	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEU)	Approvisionnement	Matériel roulant	6 898,73 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1289102	25 JUIL. 2018	LAFOND, DANIEL	Travaux d¿excavation pour la réfection d¿une entrée charretière, 2671, avenue du Mont-Royal (1 soum.) - Division DTET RPP (O.V.C.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	3 149,62 $
FEDERATION DES CHAMBRES IMMOBILIERES DU QUEBEC	1289127	25 JUIL. 2018	FORTIN, FRANCINE	Frais d'accès annuel Centris	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 614,21 $
ENERSOL INC.	1289134	26 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Arreaza Luis 0763 Ethylène glycol	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 992,14 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1289137	26 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Régis Lardin 9996 Achat de pièces et accessoires	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 484,07 $
VILLE DE KIRKLAND	1289141	26 JUIL. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture - Consommation de diésel à la caserne 54 pour la période du 1er avril au 30 juin 2018 (SIM) - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 634,53 $
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL (SHDM)	1289143	26 JUIL. 2018	CLOUTIER, MARIANNE	Facture - Espace de stationnement concerne l'arrivée de 2 nouvelles voitures électriques à la Direction de l'habitation. - Service de la mise en valeur du territoire	Service de la mise en valeur du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	2 079,59 $
ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC.	1289159	26 JUIL. 2018	PRONOVOST, RENE	Marquage de 40 rondelles de 100mm de diamètre incluant la localisation, l'incrustation dans l'asphalte d'environ 3 à 5 mm, l'application d'un produit à base de mma couleur Pantone 2142 uncoated et le scellant.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 560,00 $
METAL CN	1289163	26 JUIL. 2018	BRISSON, GUYLAINE	Achat - Fabrication de cendriers - Réseau de cendriers de la Ville de Montréal et prototype. - Service de la concertation des arrondissements	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	85 389,43 $
TRAPPEXPERT INC.	1289190	26 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	TEM REMPLACEMENT DE DEUX ESCALIERS DANS LE BASSINS D EQUILIBRE KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 748,12 $
LE GROUPE MASTER INC.	1289195	26 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	Yannick St-Amour 0422 Achat de climatiseurs	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 140,81 $
BF-TECH INC.	1289197	26 JUIL. 2018	THERRIEN-BENOIT, CHRISTOPHER	Pièces pour réparation de bornes incendie: vis de graissage, kits coussinet, cônes Polymer, joints torique, garnitures du carter et pins pour chapeau. Soumission 1781	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	2 237,07 $
SIDEKICK INTERACTIVE INC.	1289201	26 JUIL. 2018	SARRAF, LIZA	Renouvellement - Contrat d'entretien et d'amélioration de l'application Info-Neige MTL (période du 7 juillet 2018 au 6 juillet 2019)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	26 493,60 $
POSTMEDIA NETWORK INC	1289222	26 JUIL. 2018	DUPUIS, JEAN-LUC	Avis Public, Post Média / The Gazette, Facture #32025, 14 juillet 2018 - Service des communications	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 451,67 $
HYDRO-QUEBEC	1289230	26 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	TREMBLAY, ERIC Bat.0986	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 779,55 $
GAINAGE PRS INC	1289231	26 JUIL. 2018	PAQUIN, DOMINIQUE	12131 rue Lavigne - Installation d'une gaine Formadrain. - En référence à la Facture 30304.	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	3 412,09 $
LOCATION LORDBEC INC.	1289242	26 JUIL. 2018	PAQUIN, DOMINIQUE	Réparation partielle d'un branchement d'égout au 10195 et 10185 rue Meunier. - En référence à la facture 20511.	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	11 128,67 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1289243	26 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - CAPUCHON, VALVE, FEU GABARIT, CABLE	Approvisionnement	Matériel roulant	3 852,52 $
VERONIQUE RIOUX DESIGN INDUSTRIEL	1289248	26 JUIL. 2018	BISSONNETTE, JEAN-MARC	Services professionnels - rédaction des documents d'appels d'offres relatifs à la caractérisation des aires d'exercices canins de la Ville de Montréal - Service de la concertation des arrondissements	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	3 989,52 $
LOCATION LORDBEC INC.	1289253	26 JUIL. 2018	PAQUIN, DOMINIQUE	Réparation d'un drain d'égout sous le domaine public au 10132 rue Sacré-C¿ur. - En référence à la facture 20510.	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	8 976,43 $
LOCATION NATIONALE FOSS	1289254	26 JUIL. 2018	BALLO, DOMINIQUE	facture - Frais de carburant et cartes d'essence SPVM - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	381 738,05 $
OPTELEC CANADA INC.	1289270	26 JUIL. 2018	LAVERDIERE, SUZANNE	Dans le cadre du programme Accessibilité universelle - Achat du logiciel Compact 7 HD	Culture	Bibliothèques	14 811,11 $
CAMIRAND, HELENE	1289273	26 JUIL. 2018	CHARPENTIER, ANNE	Travail graphique: Planification, conception et réalisation graphique du projet Fiesta monarque, réunions, illustrations, maquettes, épreuves de correction, demande de soumission auprès de fournisseurs, vérification et présence lors de l'in	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 890,00 $
SYSTEMES CANADIEN KRONOS INC	1289288	26 JUIL. 2018	TOUPIN, JACYNTHE	Achat d'un terminal Kronos - Demande de Brigitte Sanfaçon	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 444,64 $
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1289304	26 JUIL. 2018	COTE, ISABELLE	Facture - Expertise médicale - Dr Fréderic Benoît, psychiatre - Policier / CNESST et Dr M.A. Laliberté, psychiatre - Policier / Maladie - Bureau de santé RH	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 719,20 $
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1289350	26 JUIL. 2018	BEDARD, DANIEL	Envoi de 14 000 lettre dans le cadre du plan de communication pour la lutte contre l'agrile du frêne en 2018_18-6282	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	10 516,77 $
C.P.U. DESIGN INC.	1289379	26 JUIL. 2018	CLOUTIER, SYLVAIN	Achat - ordinateurs portables pour 14 ingénieurs de la division de la réalisation des travaux - Service des infrastructures, voirie et transports - # dérogation R323420	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	27 744,41 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1289385	27 JUIL. 2018	VIDAL, STEPHANIE	Facture - annulation de la demande de migration de la ligne Info-travaux vers la plateforme CCC - Service des communications	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	20 327,68 $
SPECTRE DE RUE INC .	1289392	27 JUIL. 2018	LALANDE, AGATHE	Facture 739 - Service de déchiquetage pour la période du 5 mars au 1er avril 2018	Diversité sociale et des sports	Développement social	3 584,00 $
LA BOITE INTERACTIVE	1289396	27 JUIL. 2018	BERNIER, MARTINE	Soumission:ODS18005 Projection Jardin Japonais 2018.Gestion, inspection, transport et installation , test de projection. Location d'un point d'accès internet.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 995,00 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1289409	27 JUIL. 2018	IKHLEF, AMAR	Tête de puisard t4 et bourrelet de 6" pour Aqueduc	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 509,20 $
SIGNEL SERVICES INC	1289416	27 JUIL. 2018	IKHLEF, AMAR	enseignes Aqueduc, poteau acier galvanisé, décalque et ensemble d'installation	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	3 237,18 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1289430	27 JUIL. 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	COLBERT REAP-INVENTAIRE PIECE AQUEDUC ET EGOUT ENTENTE 1129138	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	39 397,89 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1289431	27 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV PIECES EGOUT	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 199,50 $
HOBAS QUEBEC INC.	1289432	27 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP INV EGOUT OVOIDE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 519,70 $
WOLSELEY CANADA INC.	1289433	27 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV PIECE DE PLOMBERIE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 044,23 $
PRODUITS SANY	1289436	27 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERTREAP INV PRODUIT ENTRETIEN	Approvisionnement	Environnement et nature	3 911,83 $
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1289440	27 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INV VETEMENT DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 892,94 $
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1289441	27 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INVENTAIRE VETEMENT DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 332,18 $
LINDE CANADA LIMITEE	1289442	27 JUIL. 2018	BILODEAU, LUCY	COLBERT REAP-INVENTAIRE GANTS DE TRAVAIL	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 676,25 $
NEOPOST CANADA LIMITEE	1289446	27 JUIL. 2018	TINO, RUFFINO	Bon de commande ouvert 2018 - Paiement divers factures	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	7 759,82 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1289447	27 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - LAMPE VAPEUR ET BALLAST	Approvisionnement	Construction	7 149,43 $
9203-4347 QUEBEC INC.	1289455	27 JUIL. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Paiement de la facture # 1241 pour la rédaction et production du bilan des consultations internes.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 598,44 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1289461	27 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - MANILLE, PINCEAU, GOUPILLE, CISAILLE, TIGE, PIERRE	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 695,13 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1289461	27 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - MANILLE, PINCEAU, GOUPILLE, CISAILLE, TIGE, PIERRE	Approvisionnement	Construction	2 122,88 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1289461	27 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - MANILLE, PINCEAU, GOUPILLE, CISAILLE, TIGE, PIERRE	Approvisionnement	Environnement et nature	165,29 $
ELECTROMEGA LTEE	1289466	27 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - VISIERE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 263,01 $
WURTH CANADA LTEE	1289472	27 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - GRAISSE	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	3 490,54 $
ALFAGOMMA CANADA INC.	1289526	27 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - ATTACHE COURROIE, BOYAU	Approvisionnement	Transport et entreposage	1 448,83 $
ALFAGOMMA CANADA INC.	1289526	27 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE COLBERT - ATTACHE COURROIE, BOYAU	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 173,24 $
SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1289528	27 JUIL. 2018	CADOTTE, ERIC	FACTURE - ACHAT DE ONZE (11) CARTES D'AUTOBUS OPUS POUR LES BESOINS DES CHAUFFEURS DU PARC AUTO DU SPVM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 164,00 $
MINT-NA INC.	1289552	27 JUIL. 2018	LABRECQUE, MICHEL	Renouvellement pour SMA Fotostation Pro Windows Client et Fotoweb Enterprise	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 450,01 $
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1289553	27 JUIL. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	Acquisition 18 UPS onduleurs (alimentation sans interruption) qui seront installés dans les postes de ventes du jardin botanique et du Planétarium afin d¿assurer la continuité des opérations - gré à gré - Sabrina Rassy	Technologies de l'information	Rel. avec les citoyens et communications	3 482,86 $
SKIDATA INC.	1289560	27 JUIL. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	72660 EPLV - SKIDATA - $ US - gré à gré -Services techniques pour l'installation d'une borne de contrôle d¿accès (validation de billets) pour la réalisation des tests du pilote Sabrina Rassy - 2018-07-26	Technologies de l'information	Rel. avec les citoyens et communications	3 370,92 $
LES SERVICES EXP INC.	1289575	27 JUIL. 2018	DRAPEAU, MATHIEU	Compléter l'étude de capacité portant des îlots III et IV du square Viger, ainsi que les rues Saint-Hubert et Saint-André dans le cadre du réaménagement des îlots III et IV. 18-1954	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	8 399,00 $
BRIDGESTONE CANADA INC.	1289585	27 JUIL. 2018	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - PNEU	Approvisionnement	Matériel roulant	8 278,47 $
BRIDGESTONE CANADA INC.	1289589	27 JUIL. 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAP INVENTAIRE DICKSON - PNEU	Approvisionnement	Matériel roulant	13 797,46 $
ENGINEERED AIR	1289645	30 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	AMYOT, ROBERT bat.0246	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 630,98 $
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1289683	30 JUIL. 2018	LALANDE, AGATHE	Facture G1900024133 - Commandes personnalisées recensement 2016	Diversité sociale et des sports	Développement social	2 091,38 $
INFORMATIQUE DIRECT IMPACT INC.	1289684	30 JUIL. 2018	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Achat - Logiciel FileMaker - frais d'installation et intégration d'une solution de 37.5 h - Direction générale - # dérogation R324963	Direction générale	Autres - activités culturelles	8 814,22 $
FILTRATION PLUS INC.	1289694	30 JUIL. 2018	BOTERO, ANDRES	Entretien et inspection mensuels du système de filtration de la salle de tir pour les mois de mai et juin 2018 + inspection supplémentaire pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 929,91 $
CIRA SERVICES MEDICAUX	1289696	30 JUIL. 2018	COTE, ISABELLE	facture: 607191, comité conjoint maladie - policier - Service des ressources humaines	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 204,74 $
LES PRODUITS ENERGETIQUES GAL INC.	1289704	30 JUIL. 2018	BOTERO, ANDRES	Remplacement des lignes à carburant diesel entre le réservoir et la génératrice à l'Aréna Rodrigue-Gilbert	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 354,96 $
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1289706	30 JUIL. 2018	BOTERO, ANDRES	Travaux de plomberie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 557,47 $
HONEYWELL LTEE	1289708	30 JUIL. 2018	BOTERO, ANDRES	Travaux mécaniques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 748,37 $
SECURITE METALGARD	1289721	30 JUIL. 2018	BOTERO, ANDRES	Fabrication d'une trappe de 56 1/2 X 35 avec porte, en aluminium, soudée et étanche; changer 2 plaques d'acier avec peinture cuite (48 X 96); fabriquer un garde-corps pour air climatisé garage au CO Ouest	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 385,86 $
KONE INC	1289723	30 JUIL. 2018	BOTERO, ANDRES	Contrat de service annuel pour l'ascenseur pour la période du 01-07-18 au 30-06-19 pour le Centre de soccer intérieur du CESM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 786,73 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GAZ METRO PLUS	1289725	30 JUIL. 2018	BOTERO, ANDRES	Travaux mécaniques pour la Caserne 5	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 977,34 $
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1289738	30 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	SOUDURE-VCR MANOMETRES DIVERS OUVRAGE DESSERVI REGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 594,53 $
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1289812	30 JUIL. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Divers factures - CGER -- Location mensuelle d'appareils - juin 2018 pour plusieurs arrondissements- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	33 188,53 $
EXPEDITIONS SUR LES RAPIDES DE LACHINE LIMITEE	1289822	30 JUIL. 2018	CADOTTE, ERIC	Facture - Réparation/Entretien - Embarcation SIM - Bateau - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 246,11 $
GROUPE REAL JEAN	1289826	30 JUIL. 2018	BUTEAU, FRANCOIS	PLOMBERIE REPARATION DE POMPE EN URGENCE CENTRE SPORTIF SAINT CHARLES KAMIL AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 442,01 $
MANOREX INC.	1289846	30 JUIL. 2018	BOUTIN, PIERRE	Travaux de réparation de drains dans l'arrondissement de CDN-NDG ville de Montréal	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	22 729,79 $
C.P.U. DESIGN INC.	1289870	30 JUIL. 2018	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Achat - Ordinateur portable - Outils informatiques pour les 5 conseillers en partenariat territorial - Direction générale - # de dérogation R324471	Direction générale	Autres - activités culturelles	4 871,79 $
SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES AQUASOL INC.	1289873	30 JUIL. 2018	BERNIER, MARTINE	Projet Jardin de lumières Premières-Nations et Atomic3	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 926,89 $
PUBLICITE SAUVAGE INC.	1289877	30 JUIL. 2018	LE NAY, ALBANE	Affichage publicitaire dans le cadre de l'événement Grand Bal des Citrouilles 2018 Contrat #36614	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 538,60 $
SOCIETE DE TELEDIFFUSION DU QUEBEC (TELE-QUEBEC)	1289882	30 JUIL. 2018	LE NAY, ALBANE	Placement publicitaire : capsules questions/réponses 1 minute entre le 10 sept. et le 28 oct	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	25 000,00 $
PUBLICITE SAUVAGE INC.	1289887	30 JUIL. 2018	LE NAY, ALBANE	Affichage publicitaire dans le cadre de l'événement Jardin de lumières. Contrat #36613	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 538,60 $
INFOTECH RESEARCH GROUP INC.	1290054	31 JUIL. 2018	PARENTEAU, LYNE	Renouvellement - Licences - Accès aux bases de données Infotech - Période du 31 juillet au 31 décembre 2018	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 589,16 $
JASON CANTORO	1307	16 JUIL. 2018	DESCHENES, KARINE	Développement de concept artistique: Phase 2 #1307 09 juillet2018	Culture	Autres - activités culturelles	3 149,62 $
LES PRODUCTIONS PASA MUSIK INC.	1358	18 JUIL. 2018	DESCHENES, KARINE	Cachets aux artistes #1358 03-07-2018	Culture	Autres - activités culturelles	4 199,50 $
PRO BALLAST INC.	136872	16 JUIL. 2018	DURAND, CATHERINE	BC 210584 / Vider casing existant installer BAL HID HPS et rebâtir avec sable époxy	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	7 900,00 $
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	138078	09 JUIL. 2018	KAMMOUN, MALIKA	CB 210802 -Robinets à papillon série 30-169	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 563,89 $
GOHIER MIRABEL INC.	139354	14 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais évaluateur expert dossier; 10-002103 et al	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 022,07 $
LES PRODUCTIONS PASA MUSIK INC.	1402	18 JUIL. 2018	DESCHENES, KARINE	Cachets aux artistes #1402 05-07-2018	Culture	Autres - activités culturelles	2 099,75 $
LIBRAIRIE BERTRAND	143467	18 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 252,54 $
LIBRAIRIE BERTRAND	143469	18 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 511,08 $
LIBRAIRIE BERTRAND	143762	19 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 096,58 $
LIBRAIRIE BERTRAND	144349	11 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 384,47 $
LIBRAIRIE BERTRAND	144350	10 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 193,94 $
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	145425	27 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 15-003251	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 572,46 $
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	145430	27 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 15-0003637	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 560,34 $
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	145996	20 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocat dossier;15-0003637	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 638,91 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	147206	26 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 15-003637	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 388,69 $
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	14767924	18 JUIN 2018	DURAND, CATHERINE	BC 210728 / 3/4" Press Ball Valve 77-V-104-01 + etc.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 119,81 $
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	14769286	29 JUIN 2018	BEDARD, LOUISE	BC210739 coudes etc	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 840,00 $
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	14782523	24 JUIL. 2018	DURAND, CATHERINE	BC 210728 / Diverses grandeurs de Press Valve	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 212,04 $
LES JARDINS MICHEL CORBEIL INC.	15906	25 JUIL. 2018	DURAND, CATHERINE	BC 210722 / 200 thymus serpyllum albus + autres variété de plantes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 115,00 $
9265-4268 QUEBEC INC	16134	19 JUIN 2018	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 513,70 $
OSCARDO INC	16557	12 JUIN 2018	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 772,67 $
LA MAISON DE L'EDUCATION INC	173230	13 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 380,99 $
LA MAISON DE L'EDUCATION INC	173289	23 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 435,66 $
OSCARDO INC	17334	30 JUIL. 2018	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 639,48 $
TREMBLAY SAVOIE LAPIERRE	17895	19 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affairs juridiques -frais avocats dossier 16-002710	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 543,32 $
TREMBLAY SAVOIE LAPIERRE	17925	19 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocat dossier ;16-003246	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 537,31 $
LES PETROLES PARKLAND	17997578	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	28 483,01 $
LES PRODUCTIONS SIMONE D'AUTOMNE INC.	180406	07 JUIN 2018	DESCHENES, KARINE	Spectacle au Théâtre de Verdure le 20 juillet 2018	Culture	Autres - activités culturelles	2 309,72 $
LES PETROLES PARKLAND	18050536	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	28 436,65 $
BALLET DE RUELLES	180605	07 JUIN 2018	DESCHENES, KARINE	Spectacle au théâtre de Verdure le 18 juillet 2018	Culture	Autres - activités culturelles	2 900,00 $
REPERCUSSION THEATRE	180622	28 JUIN 2018	DESCHENES, KARINE	Spectacle au théâtre de la Verdure le 25 juillet 2018	Culture	Autres - activités culturelles	2 886,69 $
LUCE PELLETIER	180710	16 JUIL. 2018	DESCHENES, KARINE	Concours: Projet d'art mural Centre Stratheam 10 juillet 2018	Culture	Autres - activités culturelles	3 149,62 $
ENFANCE ET HARMONIE	180711	27 JUIN 2018	DESCHENES, KARINE	Spectacle dans le cadre de la série Les concerts Campbell 11-07-2018	Culture	Autres - activités culturelles	3 800,00 $
FREDERIQUE ULMAN-GAGNE	180712	16 JUIL. 2018	DESCHENES, KARINE	Concours d'art mural- volet 3, pour une oeuvre d'art mural au Centre interculturel Strathearn (finaliste) 12 juillet 2018	Culture	Autres - activités culturelles	3 000,00 $
LES PETROLES PARKLAND	18098292	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 203,30 $
LES PETROLES PARKLAND	18098293	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 484,42 $
LES PETROLES PARKLAND	18098294	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 543,96 $
LES PETROLES PARKLAND	18098295	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 321,16 $
LES PETROLES PARKLAND	18110189	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 580,27 $
LES PETROLES PARKLAND	18110197	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 688,34 $
LES PETROLES PARKLAND	18110198	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 692,44 $
LES PETROLES PARKLAND	18144668	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 336,73 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES PETROLES PARKLAND	18144669	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 307,26 $
LES PETROLES PARKLAND	18156408	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 948,48 $
LES PETROLES PARKLAND	18156409	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 193,95 $
LES PETROLES PARKLAND	18175449	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 014,30 $
LES PETROLES PARKLAND	18176030	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 061,81 $
LES PETROLES PARKLAND	18176035	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	15 529,37 $
LES PETROLES PARKLAND	18176047	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 307,97 $
LES PETROLES PARKLAND	18176048	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 320,32 $
LES PETROLES PARKLAND	18176052	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 521,91 $
LES PETROLES PARKLAND	18176053	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 347,85 $
LES PETROLES PARKLAND	18192837	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	19 105,60 $
LES PETROLES PARKLAND	18192838	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 589,14 $
LES PETROLES PARKLAND	18192839	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	19 200,71 $
LES PETROLES PARKLAND	18192840	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 918,55 $
LES PETROLES PARKLAND	18217263	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 321,83 $
LES PETROLES PARKLAND	18217264	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 156,05 $
LES PETROLES PARKLAND	18217265	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 157,26 $
LES PETROLES PARKLAND	18217268	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 684,28 $
LES PETROLES PARKLAND	18251493	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 784,37 $
LES PETROLES PARKLAND	18251505	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	28 606,24 $
LES PETROLES PARKLAND	18260240	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 677,54 $
LES PETROLES PARKLAND	18260242	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 195,20 $
LES PETROLES PARKLAND	18296258	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 401,22 $
LES PETROLES PARKLAND	18296259	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 577,30 $
LES PETROLES PARKLAND	18296264	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	28 086,67 $
LES PETROLES PARKLAND	18296277	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 390,65 $
LES PETROLES PARKLAND	18309650	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 061,54 $
LES PETROLES PARKLAND	18309657	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	28 099,59 $
LES PETROLES PARKLAND	18309658	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 036,87 $
LES PETROLES PARKLAND	18309659	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 033,34 $
LES PETROLES PARKLAND	18323461	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 279,13 $
LES PETROLES PARKLAND	18355814	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 056,90 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES PETROLES PARKLAND	18355815	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 875,63 $
LES PETROLES PARKLAND	18355816	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	18 608,23 $
LES PETROLES PARKLAND	18355821	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 353,05 $
LES PETROLES PARKLAND	18355822	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 620,91 $
LES PETROLES PARKLAND	18369263	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 361,04 $
LES PETROLES PARKLAND	18369271	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 622,86 $
LES PETROLES PARKLAND	18369272	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 324,60 $
LES PETROLES PARKLAND	18369274	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	24 599,68 $
LES PETROLES PARKLAND	18369288	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 900,69 $
LES PETROLES PARKLAND	18399737	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	26 946,80 $
LES PETROLES PARKLAND	18399746	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	26 953,59 $
LES PETROLES PARKLAND	18399751	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 531,31 $
LES PETROLES PARKLAND	18399754	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 661,32 $
LES PETROLES PARKLAND	18399758	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 799,30 $
LES PETROLES PARKLAND	18425301	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 188,32 $
LES PETROLES PARKLAND	18425304	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 504,50 $
LES PETROLES PARKLAND	18425307	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 065,82 $
LES PETROLES PARKLAND	18468550	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	15 778,21 $
LES PETROLES PARKLAND	18468552	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 515,42 $
LES PETROLES PARKLAND	18468554	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 540,75 $
LES PETROLES PARKLAND	18487708	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	27 500,91 $
LES PETROLES PARKLAND	18487711	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	27 482,45 $
LES PETROLES PARKLAND	18509254	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 018,55 $
LES PETROLES PARKLAND	18515567	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 185,42 $
LES PETROLES PARKLAND	18515568	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 097,90 $
LES PETROLES PARKLAND	18515569	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 229,59 $
LES PETROLES PARKLAND	18534908	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 878,21 $
LES PETROLES PARKLAND	18534909	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 574,03 $
LES PETROLES PARKLAND	18534916	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 425,45 $
LES PETROLES PARKLAND	18556754	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	18 295,89 $
LES PETROLES PARKLAND	18556755	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 053,30 $
LES PETROLES PARKLAND	18556757	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 022,13 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES PETROLES PARKLAND	18556758	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 871,19 $
LES PETROLES PARKLAND	18643559	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 640,11 $
LES PETROLES PARKLAND	18643560	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 606,97 $
LES PETROLES PARKLAND	18643561	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 387,66 $
LES PETROLES PARKLAND	18643564	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 176,26 $
LES PETROLES PARKLAND	18643565	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 432,41 $
LES PETROLES PARKLAND	18643577	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 617,58 $
LES PETROLES PARKLAND	18662890	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	32 941,70 $
LES PETROLES PARKLAND	18662891	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	20 431,60 $
LES PETROLES PARKLAND	18662892	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	31 823,11 $
LES PETROLES PARKLAND	18662902	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 899,61 $
LES PETROLES PARKLAND	18691468	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 665,25 $
LES PETROLES PARKLAND	18691469	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 635,30 $
LES PETROLES PARKLAND	18691470	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 100,64 $
LES PETROLES PARKLAND	18691471	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 850,79 $
MISTRAL SAVEURS INC.	186927	27 JUIN 2018	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 505,77 $
LES PETROLES PARKLAND	18767805	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 841,91 $
LES PETROLES PARKLAND	18767806	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 840,74 $
LES PETROLES PARKLAND	18784339	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 911,64 $
LES PETROLES PARKLAND	18784340	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	20 740,98 $
LES PETROLES PARKLAND	18784341	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	23 028,35 $
LES PETROLES PARKLAND	18784343	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 604,15 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1890144607	15 JUIN 2018	DESCHENES, KARINE	Frais de téléphonie cellulaire #1890144607 24-05-2018	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 338,26 $
LES PETROLES PARKLAND	18952199	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 161,06 $
LES PETROLES PARKLAND	18952201	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	27 660,54 $
LES PETROLES PARKLAND	18952202	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	27 625,63 $
LES PETROLES PARKLAND	18952216	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 845,46 $
LES PETROLES PARKLAND	18983234	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 193,14 $
LES PETROLES PARKLAND	18983242	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	27 595,38 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1900763691	06 JUIL. 2018	DESCHENES, KARINE	Frais de téléphonie cellulaire compte #7-4907-2914 facture #1900763691 24-06-2018	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 286,02 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1900763785	04 JUIL. 2018	LAUZON, GUYLAINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 170,52 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1900763885	06 JUIL. 2018	MOUHANDIZ, HAFIDA	Frais de télephones cellulaires _Juin 2018	Technologies de l'information	Gestion de l'information	33 747,33 $
LES PETROLES PARKLAND	19033056	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 253,79 $
LES PETROLES PARKLAND	19048207	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	29 558,34 $
LES PETROLES PARKLAND	19087890	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 681,99 $
LES PETROLES PARKLAND	19099736	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 871,90 $
LES PETROLES PARKLAND	19137020	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 794,13 $
LIBRAIRIE PARAGRAPHE BOOKSTORE & CAFE	197329	03 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 040,00 $
LIBRAIRIE PARAGRAPHE BOOKSTORE & CAFE	197362	22 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 383,69 $
LIBRAIRIE PARAGRAPHE BOOKSTORE & CAFE	197536	17 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 176,17 $
KALYN IMPORTS LIMITED	200968	26 JUIN 2018	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 194,81 $
LIBRAIRIE MONET INC	201789	10 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 147,50 $
PASCALINE WALTER	2018003	03 JUIL. 2018	LALANDE, LUCIE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 441,66 $
PASCALINE WALTER	2018005	12 JUIL. 2018	LALANDE, LUCIE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 441,66 $
JOSEE BROUILLARD	201802	28 JUIN 2018	LOUIS, DYNAH	Exposition "Brouillard: corps et lumière". 2 jours de préparation, 1 jour d'animation, 4 1/2 journées d'animation + Matériel.	Verdun	Autres - activités culturelles	2 760,00 $
MARYSE PERRON	20180530	08 JUIN 2018	PRUD'HOMME, JOCELYNE	Soutien à la francisation -Ateliers, statistiques, conception du 17 au 30 mai 2018	Culture	Bibliothèques	3 779,55 $
EQUIPE SALUT-CLEMENT	20180601	05 JUIN 2018	DE ROME, SUZANNE	Contribution financière à l'Équipe Salut-Clément pour participer au Grand défi Pierre Lavoie en vue de faire la promotion du partage de la route. (GDD1181637001) Résolution CE18 0902	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	15 960,00 $
MIREILLE PHILOSCA	20180607	08 JUIN 2018	PRUD'HOMME, JOCELYNE	Midi-Programme Contact-Animations de lecture pour des enfants de 0 à 5 ans et leurs parents	Direction générale	Autres - activités culturelles	2 112,87 $
CENTRE CULTUREL GEORGES-VANIER	20180608	08 JUIN 2018	DESCHENES, KARINE	Programme Inclusion et innovation Appel annuel 2017 GDD 117765001 CE17 1233- Dernier versement 08-06-2018	Culture	Autres - activités culturelles	3 000,00 $
L'HOTE MAISON (MAISON DE JEUNES)	20180614	18 JUIN 2018	DESCHENES, KARINE	Dans le cadre du programme Inclusion et innovation Appel annuel 2017 GDD1177165001 CE17 1233	Culture	Autres - activités culturelles	2 250,00 $
MIREILLE PHILOSCA	20180621	21 JUIN 2018	PRUD'HOMME, JOCELYNE	Programme Contact-Planification et réalisation de plusieurs animations de lecture dans les lieux fréquentés par des enfants de 0 à 5 ans et leurs parents	Culture	Bibliothèques	2 112,87 $
CONSULTANTS SANS-TRANCHEE GAME	2018074	11 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires judiciaires - Consultants game - Dossier # 14-002617	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 955,42 $
SOLUTIONS EPCC INC	201811	14 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais d'analyse dossier; 17-002400	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 939,65 $
EXPEDITIONS SUR LES RAPIDES DE LACHINE LIMITEE	201837	20 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450072	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 828,16 $
EXPEDITIONS SUR LES RAPIDES DE LACHINE LIMITEE	201850	21 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450075	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 284,37 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	21625900	18 JUIN 2018	DURAND, CATHERINE	BC 210615 / Transmetteur de niveau submersible	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 822,50 $
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	2212	13 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 500,02 $
LES CARROSSERIES LE BARON INC.	23143	20 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450045	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 237,60 $
LES CARROSSERIES LE BARON INC.	23155	20 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:449940	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 871,60 $
LES CARROSSERIES LE BARON INC.	23205	27 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450474	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 699,73 $
LES INDUSTRIES IVERCO INC.	236848	10 JUIL. 2018	BEDARD, LOUISE	BC210766 abri tempo	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 208,00 $
KUIZIN STUDIO ART + DESIGN INC.	2437	03 JUIL. 2018	LALANDE, LUCIE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 528,75 $
NEXIA FRIEDMAN S.E.N.C.R.L.	268	28 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires juridiques - Nexia Friedman - Dossier # 16-000369	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 129,94 $
CENTRE DE L'AUTO RENE DOYON	27830a	11 JUIL. 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450781	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 801,34 $
FASKEN MARTINEAU DUMOULIN SENCRL , S.R.L.	30121700015	11 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires judiciaires - Fasken Martineau dumoulin sencrl - Dossier # 18-001592	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 734,32 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	3034415	05 JUIL. 2018	DURAND, CATHERINE	BC 210202 / Écrou hexagonal + boulon + coude + bague + etc.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 218,79 $
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	31057	06 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/ frais avocat/ dossier -11-001156	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 395,09 $
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	31275	06 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocat-dossier ; 14-002910	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 111,83 $
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	31283	06 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 18-000330	Affaires juridiques	Affaires civiles	10 733,17 $
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	31516	28 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires juridiques - IMK avocats - dossier # 16-000328	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 005,64 $
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	31562	28 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires juridiques - IMK avocats - dossier # 14-002910	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 293,73 $
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	31727	27 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-000328	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 191,63 $
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	31764	27 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 15-001130	Affaires juridiques	Affaires civiles	20 323,48 $
GROUPE ALLIANCE REMORQUES	31801	02 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:449467	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 116,25 $
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	31811	27 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 14-002910	Affaires juridiques	Affaires civiles	9 160,68 $
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	31820	27 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-000443	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 645,68 $
CUDDIHY O'BOMSAWIN AVOCATS	3234	27 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-001678	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 981,24 $
CUDDIHY O'BOMSAWIN AVOCATS	3261	11 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires judiciaires - Cuddihy O'Bomsawin SENCRL. - Dossier # 17-002933	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 007,90 $
CUDDIHY O'BOMSAWIN AVOCATS	3265	11 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires judiciaires - Cuddihy O'Bomsawin SENCRL. - Dossier # 18-001431	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 312,36 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CUDDIHY O'BOMSAWIN AVOCATS	3288	11 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires judiciaires - Cuddihy O'Bomsawin SENCRL. - Dossier # 18-001678	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 086,63 $
SYSCO CANADA INC.	3310065	19 JUIN 2018	DURAND, GUILLAUME	Épicerie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 121,49 $
SYSCO CANADA INC.	3318114	19 JUIL. 2018	DURAND, GUILLAUME	Épicerie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 236,48 $
LIBRAIRIE OLIVIERI ENG.	33433	29 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 499,60 $
LIBRAIRIE OLIVIERI ENG.	33536	24 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 501,35 $
PIE IX CHRYSLER	348937	28 JUIL. 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:451635	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 512,14 $
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	37932	09 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:449817	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 625,82 $
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	38046	09 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:449820	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 220,56 $
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	38162	20 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450209	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 425,46 $
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	38200	20 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450192	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 038,70 $
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	40577	14 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 452,40 $
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	40676	08 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 273,06 $
ENERGIE VALERO INC.	4111774740	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 600,96 $
ENERGIE VALERO INC.	4111778506	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	36 557,51 $
ENERGIE VALERO INC.	4111781974	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 237,24 $
ENERGIE VALERO INC.	4111781975	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 710,99 $
ENERGIE VALERO INC.	4111781976	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 159,23 $
ENERGIE VALERO INC.	4111783132	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 165,60 $
ENERGIE VALERO INC.	4111783133	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 427,53 $
ENERGIE VALERO INC.	4111784698	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 968,94 $
ENERGIE VALERO INC.	4111784699	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 788,49 $
ENERGIE VALERO INC.	4111787703	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 948,98 $
ENERGIE VALERO INC.	4111790328	07 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	28 853,32 $
ENERGIE VALERO INC.	4111790934	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 072,64 $
ENERGIE VALERO INC.	4111790935	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 467,75 $
ENERGIE VALERO INC.	4111790936	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 876,06 $
ENERGIE VALERO INC.	4111790937	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 806,69 $
ENERGIE VALERO INC.	4111790938	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	30 310,85 $
ENERGIE VALERO INC.	4111790939	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	35 166,81 $
ENERGIE VALERO INC.	4111792639	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 635,98 $
ENERGIE VALERO INC.	4111792640	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 027,58 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ENERGIE VALERO INC.	4111797249	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 757,12 $
ENERGIE VALERO INC.	4111798437	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 112,83 $
ENERGIE VALERO INC.	4111798438	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 127,35 $
ENERGIE VALERO INC.	4111798439	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 268,34 $
ENERGIE VALERO INC.	4111799789	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 827,76 $
ENERGIE VALERO INC.	4111799790	16 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	28 182,89 $
ENERGIE VALERO INC.	4111801195	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 942,31 $
ENERGIE VALERO INC.	4111801197	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 753,73 $
ENERGIE VALERO INC.	4111801198	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 278,34 $
ENERGIE VALERO INC.	4111801199	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	15 361,68 $
ENERGIE VALERO INC.	4111806444	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 078,29 $
ENERGIE VALERO INC.	4111807794	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 808,38 $
ENERGIE VALERO INC.	4111807795	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 763,69 $
ENERGIE VALERO INC.	4111807796	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	34 466,38 $
ENERGIE VALERO INC.	4111811023	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 139,62 $
ENERGIE VALERO INC.	4111811024	28 JUIN 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 775,86 $
ENERGIE VALERO INC.	4111811025	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	25 460,85 $
ENERGIE VALERO INC.	4111813119	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 862,62 $
ENERGIE VALERO INC.	4111813120	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 939,05 $
ENERGIE VALERO INC.	4111813121	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 407,54 $
ENERGIE VALERO INC.	4111814890	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 845,97 $
ENERGIE VALERO INC.	4111814891	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	34 965,14 $
ENERGIE VALERO INC.	4111816401	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 208,44 $
ENERGIE VALERO INC.	4111816402	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 796,61 $
ENERGIE VALERO INC.	4111817996	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 803,15 $
ENERGIE VALERO INC.	4111817997	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 131,14 $
ENERGIE VALERO INC.	4111822775	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 902,74 $
ENERGIE VALERO INC.	4111824102	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 266,46 $
ENERGIE VALERO INC.	4111824103	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 742,20 $
ENERGIE VALERO INC.	4111824104	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 857,20 $
ENERGIE VALERO INC.	4111826434	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 247,60 $
ENERGIE VALERO INC.	4111829494	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 794,86 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ENERGIE VALERO INC.	4111830859	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 516,98 $
ENERGIE VALERO INC.	4111831903	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 471,53 $
ENERGIE VALERO INC.	4111831904	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	28 090,05 $
ENERGIE VALERO INC.	4111835233	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 911,34 $
ENERGIE VALERO INC.	4111835234	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 280,98 $
ENERGIE VALERO INC.	4111835235	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 027,49 $
ENERGIE VALERO INC.	4111835236	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 238,81 $
ENERGIE VALERO INC.	4111837886	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 028,97 $
ENERGIE VALERO INC.	4111838518	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	36 134,35 $
ENERGIE VALERO INC.	4111838519	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	27 401,59 $
ENERGIE VALERO INC.	4111839672	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 519,44 $
ENERGIE VALERO INC.	4111839673	24 JUIL. 2018	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 542,72 $
MOTOS DAYTONA INC.	423663	20 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450205	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 594,44 $
FLASH GRAFIX INC.	42723	03 JUIL. 2018	LALANDE, LUCIE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 641,00 $
FLASH GRAFIX INC.	42860	03 JUIL. 2018	LALANDE, LUCIE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 169,00 $
SERVICE DE REFRIGERATION R. & S. INC.	46430	24 JUIL. 2018	DURAND, CATHERINE	BC 210844 / Compresseur de la chambre froide des horticulteurs en arrêt	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 272,03 $
RADIATEUR PLUS	47738	20 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450206	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 390,20 $
RADIATEUR PLUS	47815	23 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450331	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 035,50 $
RADIATEUR PLUS	48038	21 JUIL. 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:451247	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 179,78 $
V SPEC TECHNO INC.	4889	21 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450055	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 376,92 $
PLANETE BD	497	06 JUIN 2018	FRIKH, DJAMILA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 072,45 $
COMMISSION CANADIENNE DE SURETE NUCLEAIRE-SECTION DU TRAITEMENT DES	50671103462	21 JUIN 2018	BELANGER-GAGNON, SIMON	Frais annuels pour le permis d'utilisation des jauges portatives nucléodensimètres - Période des droits: 2018-08-01 à 2019-07-31 - Compte: 01239-001 - Permis: 01239-8-21.0	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 862,75 $
GLT + INC	5145	28 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires juridiques - GLT + - Dossier Heloise Thibodeau architecte inc. et CIMA + senc contre ville de montreal	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 858,28 $
MCROBERTS SALES CO., INC.	52987	06 JUIN 2018	BEDARD, LOUISE	BC210566 Frozen pacific herring	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 316,69 $
MCROBERTS SALES CO., INC.	53022	06 JUIN 2018	BEDARD, LOUISE	BC210521 IQF lake Smelt	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 107,00 $
PLANETE BD	533	19 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 542,90 $
PRUD'HOMME, MERCIER & ASSOCIES	5355	07 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/frais de consultation dossier; 14-002898	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 520,27 $
PRUD'HOMME, MERCIER & ASSOCIES	5356	07 JUIN 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/frais de consultation dossier; 14-002898	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 927,85 $
PLANETE BD	537	14 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 259,30 $
SOMABEC LTEE.	548236	06 JUIN 2018	FRIKH, DJAMILA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 306,50 $
SOMABEC LTEE.	548250	06 JUIN 2018	FRIKH, DJAMILA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 619,00 $
SOMABEC LTEE.	549178	03 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 401,50 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SOMABEC LTEE.	549179	06 JUIL. 2018	FRIKH, DJAMILA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 343,50 $
SOMABEC LTEE.	549185	29 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 429,50 $
SOMABEC LTEE.	549186	29 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 434,50 $
SOMABEC LTEE.	549197	29 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 105,50 $
SOMABEC LTEE.	549204	06 JUIL. 2018	FRIKH, DJAMILA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 442,00 $
SOMABEC LTEE.	549212	29 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 505,00 $
IDEART CONSULTANT INC.	5534	19 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais de sténographe dossier; 17-003877	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 145,42 $
PLANETE BD	581	21 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 058,55 $
PLANETE BD	584	21 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 971,65 $
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	590589	24 JUIL. 2018	DURAND, CATHERINE	BC 210785 / Fuite d'eau sur conduite du réseau de protection contre les incendies	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 011,45 $
LES ENT. DM LEO INC.	60084	27 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450554	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 709,94 $
LES ENT. DM LEO INC.	60442	25 JUIL. 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450802	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 537,13 $
LES ENT. DM LEO INC.	60450	25 JUIL. 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450999	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 129,55 $
LES ENT. DM LEO INC.	60457	11 JUIL. 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450916	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 255,34 $
LES ENT. DM LEO INC.	60521	14 JUIL. 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:451027	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 256,06 $
PNEUS SP INC.	616032	02 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:449648	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 220,22 $
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	619139	29 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 635,90 $
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	619208	21 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 042,63 $
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	619311	17 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 231,57 $
HERTZ LOCATION D'EQUIPEMENT	630614530001	16 JUIL. 2018	DURAND, CATHERINE	BC 210636 / Location d'une nacelle	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 311,45 $
PLANETE BD	660	10 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 788,70 $
PLANETE BD	671	13 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 194,35 $
PLANETE BD	676	13 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 569,90 $
PLANETE BD	677	13 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 030,60 $
PLANETE BD	678	13 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 451,60 $
PLANETE BD	685	13 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 256,35 $
TRANSBROUE INC.	69057	10 JUIL. 2018	DURAND, GUILLAUME	Bière	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 094,00 $
VRE SYSTEMS	69867	05 JUIL. 2018	PELLETIER, MELANIE	Achat équipements d'horticulture pour les serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 045,74 $
TRANSBROUE INC.	70382	18 JUIL. 2018	DURAND, GUILLAUME	Bière	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 001,80 $
PLANETE BD	704	25 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 043,85 $
TRANSBROUE INC.	71489	27 JUIL. 2018	DURAND, GUILLAUME	Bières	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 349,20 $
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7155929	19 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 130,10 $
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7155930	20 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 515,55 $
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7155931	06 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 017,50 $
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7155933	20 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 099,65 $
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7156234	10 JUIL. 2018	FRIKH, DJAMILA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 162,10 $
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7156236	10 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 644,90 $
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7156238	10 JUIL. 2018	FRIKH, DJAMILA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 144,20 $
FOUS DE L'ILE KOMBUCHA INC.	7341	30 JUIL. 2018	DURAND, GUILLAUME	Kombucha	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 226,00 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
HOSKIN SCIENTIFIQUE LIMITEE	73642	20 JUIN 2018	TAPSOUKE, YACOUBA	BC 210567 - Minicontroller	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 370,00 $
ROGERS AT&T***	7491135021900763630	09 JUIL. 2018	GOULET, DIANE	Frais cellulaires - juin 2018	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 979,44 $
LE CENTRE SHELL GUAY INC.	76730	09 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:449824	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 322,22 $
LE CENTRE SHELL GUAY INC.	76845	21 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450347	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 088,88 $
LE CENTRE SHELL GUAY INC.	77101	11 JUIL. 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450789	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 909,10 $
EBSCO CANADA LTEE	8032415	27 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 107,04 $
BEAULIEU & LAMOUREUX INC	809954	01 JUIN 2018	DURAND, CATHERINE	BC 210597 / Luminaire PD22772WH	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 725,00 $
DESCHENES & FILS LTEE	8163529	28 JUIN 2018	BEDARD, LOUISE	BC210786 coudes, mamelon	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 483,38 $
BOYKO JOLY C.A.	83518529	28 JUIN 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires juridiques - Boyko, Joly - Dossier # 17-003877	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 664,06 $
LE GARAGE SYLVAIN JOUBERT	84710	09 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:449840	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 538,79 $
LE GARAGE SYLVAIN JOUBERT	85231	14 JUIL. 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450993	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 525,98 $
LE GARAGE SYLVAIN JOUBERT	85438	28 JUIL. 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:451577	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 097,28 $
C.M.S. ENTREPRENEURS GENERAUX INC.	857631	12 JUIN 2018	WU, CANDY YU	CONTRAT 1244 - Rue Jarry entre la rue Iberville et le boulevard Pie IX	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	94 479,33 $
CIRCLE PACIFIC IMPORTS	924644	01 JUIN 2018	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 624,34 $
A & A VITRES ET MIROIRS INC.	9483	10 JUIL. 2018	BEDARD, LOUISE	BC210741 verres bronze trempé	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 700,00 $
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9935322710180626	03 JUIL. 2018	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 919,51 $
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9935322710180718	28 JUIL. 2018	LAUZON, GUYLAINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 567,30 $
NEO-PORT INC.	9974	03 JUIL. 2018	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 433,90 $
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	allocationprojet20180522a	07 JUIN 2018	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	27 025,74 $
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	allocationprojet20180522b	05 JUIN 2018	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	33 895,95 $
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	ANJ885180	07 JUIN 2018	GARNEAU, DOMINIC	2EME LISTE D'ACHAT DE PIÈCES POUR BALAI JOHNSTON (VT650) VOIR LIGNES POUR DETAILS 539-07150/877634	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 333,94 $
MECALECTRIQUE MB INC.	ANJ893729	10 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	RÉPARATION SYSTÈME ANTI POLLUTION CAMION EN DÉRATE REF:#13199 UNITÉ/BON DE TRAVAIL 324-12622/893345	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 844,22 $
HEBDRAULIQUE INC.	ANJ894316	05 JUIN 2018	GARNEAU, DOMINIC	RÉPARATION DES BOYAUS HYDRAULIQUES ENDOMMAGÉS DE LA NACELLE CAMION: 285-09402 PRIX TOTAL AVANT TAXE FACTURE: 536552 UNITÉ/BON DE TRAVAIL 285-09402/893073	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 121,27 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ANJ894843	06 JUIL. 2018	THIBAULT, MAXIME	RÉPARATION TROUBLE ÉLECTRIQUE PROBELEME AU NIVEAU DE LA REGENERATION 396-13039/886900	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 723,97 $
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	ANJ897016	04 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	RÉPARATION DU SPRINTER DE SERVICE DE L'EAU, PROBLÈME DE MANQUE DE PUISSANCE (DPF DEFECTUEUX) PRIX TOTAL AVANT TAXE, VOIR SOUMISSION #68694	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 537,75 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
DRIVE PRODUCTS INC	ANJ899085	19 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	PTO ET EXTENSION SHAFT COMPLET NEUF (LE VIEUX SUR LE CAMION EST DESUET LES PIECE NE SE FONT PLUS) UNITÉ/BON DE TRAVAIL 396-13133/896178	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 334,68 $
LOCATION DICKIE MOORE.	AVM841796	23 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	LOCATION DE CHARIOT ÉLÉVATEUR POUR UNE PÉRIODE DE 3 MOIS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	21 904,59 $
LOCATION DICKIE MOORE.	AVM841796	24 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	LOCATION DE CHARIOT ÉLÉVATEUR POUR UNE PÉRIODE DE 3 MOIS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6,30 $
LOCATION DICKIE MOORE.	AVM882971	17 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	RÉPARATION TRANSMISSION VÉHICULE 433-11081	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 969,83 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	AVM894467	04 JUIN 2018	OUIMET, GUY	FOURNIR PO FACTURE 511611 GLOBOCAM MTL POUR REPARATION TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 260,63 $
LAVAGE TECHNI-PRO INC.	AVM894539	04 JUIN 2018	OUIMET, GUY	FOURNIR PO A LAVAGE TECHNI PRO POUR LAVAGE 924-14579, 924-14680, 924-17599, 924-17602, 924-07460, 924-09281, 924-17600, 924-08360, 924-14578, 924-17525 AU 4180 CHEMIN DE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 207,36 $
LAVAGE TECHNI-PRO INC.	AVM894540	04 JUIN 2018	OUIMET, GUY	FOURNIR PO LAVAGE TECHNI PRO 924-17601, 924-17524, 924-14558, 922-02131, 923-07175, 283-01015, 283-02024, 283-02028, 923-13343, 923-96104, 922-12370, 922-02130, 922-11139	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 127,31 $
RESSORT IDEAL LTEE	AVM894542	04 JUIN 2018	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO FACTURE F0157742 RESSORT IDEAL SUITE AU PEP ET REPARATIONS.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 850,31 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	AVM897248	03 JUIL. 2018	D'AMOUR, BENOIT	FOURNIR BC $ 2337.90 À GLOBOCAM ANJOU POUR RÉPARATION DU TROUBLE D'HUILE TRANSMISSION DANS ANTIGEL UBLE D'HUILE TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 454,50 $
LES RESSORTS LASALLE INC	AVM898100	17 JUIL. 2018	D'AMOUR, BENOIT	$2452.84 FAIRE REPARER REBATIR BUSHING TRAILING ARM DIFF AVANT GAUCHE RESSORT LASALLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 575,18 $
LES RESSORTS LASALLE INC	AVM898212	18 JUIL. 2018	D'AMOUR, BENOIT	$2019.76 45681 FAIRE REPARER LES KING PINNE JAMME RESSORT LASALLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 120,50 $
LES PROS DU CAMION	AVM898216	11 JUIL. 2018	DYOTTE, MATHIEU	$ 2,515.41 FACTURE 50002510 FOURNIR PO FACTURE 50002510 PROS DU CAMION SUITE AUX PEP ET REPARATIONS. CONTACT : CHRISTINE SIMARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 698,08 $
RESSORT IDEAL LTEE	AVM898224	12 JUIL. 2018	DYOTTE, MATHIEU	INSPECTION SAAQ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 321,73 $
DEMENAGEMENT/ENT REPOSAGE M.E.C. PLUS	AVM898412	12 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	$ 5,055.00 FACTURE 003953 FOURNIR PO POUR DEMENAGEMENT FACTURE 003953 MEC PLUS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 307,12 $
PIE IX CHRYSLER	AVM898866	18 JUIL. 2018	D'AMOUR, BENOIT	$2476.61 PAYER FACTURE #348105 @ PIE-IX CHRYSLER, AU MONTANT DE 2 476.61 $ + TAXES.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 600,13 $
LES PROS DU CAMION	AVM899614	25 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	$3200.96 FOURNIR PO FACTURE 50002900 LES PROS DU CAMION SUITE AU PEP ET REPARATIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 360,61 $
LES PROS DU CAMION	AVM899762	26 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	PEP ET RÉPARATION SELON FACT 50002843	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 608,28 $
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	AVM899905	30 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO FACTURE PC57539 CIRCUIT FORD SUITE AUX REPARATIONS NON GARANTIES.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 824,13 $
CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	bd27720	16 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450185	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 068,94 $
CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	bd27856	12 JUIL. 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450774	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 165,10 $
CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	bd27938	11 JUIL. 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450773	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 356,74 $
CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	bd28046	21 JUIL. 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:451246	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 587,04 $
CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	bd28116	21 JUIL. 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:451245	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 783,67 $
ACTION PREVENTION VERDUN	ca18210152	06 JUIL. 2018	PEARSON, DANIELLE	Contribution financiere a L'organisme Action Prevention Verdun pour la consolidation du prgramme montrealais de soutien à l'action citoyenne en securité urbaine	Diversité sociale et des sports	Développement social	12 500,00 $
CONCERTATION EN DEVELOPPEMENT SOCIAL DE VERDUN	ca18210153	05 JUIL. 2018	PEARSON, DANIELLE	Soutien financier a la concertation en developpement social de verdun pour 2018 conformement au cadre de reference de l'initiative montrealaise de soutien au developpement	Diversité sociale et des sports	Développement social	14 733,00 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LANGEVIN & FOREST LTEE	CAR859056	25 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	MADRIER IPE POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 070,92 $
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	CAR876187	12 JUIN 2018	PASCAL, RAOUL	DIVERS PIECES DE QUINCAILLERIE POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 798,00 $
AIGUISATEK	CAR876188	27 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	AIGUISAGE ET AUTRE PRODUITS POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 448,87 $
PEINTURE J.C 96 INC.	CAR889274	27 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	DIVERS DE PRODUITS DE PEINTURE POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 397,46 $
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	CAR890266	07 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	ENTRETIEN ANNUEL + RÉPARATIONS SUITE À INSPECTION D'UNE TONDEUSE DES PARCS DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 221,37 $
PRODUITS MOBILICAB CANADA INC.	CAR890618	16 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	C1272845 (ACHAT DE PIÈCES POUR BALLADE MARSHELL (JARDIN BOTANIQUE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 911,07 $
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	CAR891001	07 JUIN 2018	CHRETIEN, NORMAND	C1301291	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 594,87 $
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	CAR891001	13 JUIN 2018	CHRETIEN, NORMAND	C1301291	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 542,49 $
BATTERIES NATECH INC.	CAR891433	13 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	C1302658 (ACHAT DE 2 BATTERIES (ZAMBONI 2006 552)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 446,26 $
COMPRESSEURS GAGNON INC	CAR891813	12 JUIN 2018	LUSSIER, STEPHANIE	46-2390 BUSES BINKS CHEZ COMPRESSEUR GAGNON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 247,07 $
NORTRAX QUÉBEC INC.	CAR891856	08 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	ENSEMBLE DE BUSHING ET BAGUES POUR QUICK ATTACHE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 214,39 $
SYSTÈMES DE PUISSANCE WAJAX	CAR892276	01 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	RÉPARATION FILAGE ÉLECTRIQUE D'UN CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 150,95 $
PRODUITS RE-PLAST INC.	CAR892362	05 JUIN 2018	PASCAL, RAOUL	DIVERS MADRIER POUR TRAVAUX EFFCTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 328,10 $
EQUIPEMENT WAJAX	CAR892439	17 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO POUR INSPECTION ET REPARATION DE NACELLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 783,60 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR892881	07 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	ACHAT D'UN ONE BOX ET PIÈCES CONNEXES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 333,87 $
PRODUITS RE-PLAST INC.	CAR893436	19 JUIN 2018	PASCAL, RAOUL	MADRIER ET PLANCHE DE BOUT POUR TRAVAIL EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 120,80 $
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	CAR893779	26 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	PIECES DE RECHANGE BANDIT 280XP SELON SOUMISSION #11812 autorise par b.allard	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 061,87 $
NORTRAX QUÉBEC INC.	CAR893994	02 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	PIÈCES POUR RÉPARER TRACTEUR CHARGEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 914,72 $
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	CAR894158	19 JUIN 2018	LUSSIER, STEPHANIE	7FRAIS DE RESTOCKAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 539,05 $
NORTRAX QUÉBEC INC.	CAR894293	01 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	PIÈCES POUR RÉPARER TRACTEUR CHARGEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 809,09 $
LES PROS DU CAMION	CAR894321	12 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	INSPECTION STATUTAIRE + RÉPARATIONS SUITE À INSPECTION D'UN CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 261,22 $
BENCO PIÈCES ET SERVICES	CAR894339	01 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	REMPLACEMENT DE POMPE HYDROSTATIQUE VOIR FCT #1714 AUTORISÉ PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 783,86 $
LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	CAR894361	23 JUIN 2018	BEAULIEU, DAMIEN	GALLON HUILE IPE ET FEUILLE DE MERISIER POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 258,48 $
BATTERIES DIXON INC.	CAR894380	01 JUIN 2018	AUDY, MICHEL	C1310636	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 149,10 $
RESSORT IDEAL LTEE	CAR894410	05 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	RÉPARATION DE LA SUSPENSION AVANT + DIRECTION D'UN CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 441,43 $
PNEUS METROPOLITAINS INC.	CAR894448	05 JUIN 2018	TROTTIER, LUC	FOURNIR PO - APPEL DE SERVICE -FOURNITURE ET REMPLACEMENT D'UN PNEU USAGE GENIE CIVIL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 114,32 $
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	CAR894468	24 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	CHANGEMENT DE SONDE ET LE MOTEUR POUR MACHINE DE NUTRALISATION DES COMPOSANTS , POUR LA MENUISERIE .	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 070,33 $
GOODFELLOW INC.	CAR894487	04 JUIN 2018	SAVAGE, CLAUDE	APPEL D'OFFRE SUR INVITATION NO: 18-17010 POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	62 789,82 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
RESSORT IDEAL LTEE	CAR894645	05 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO POUR INSPECTION SAAQ + GHF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 769,65 $
RESSORT IDEAL LTEE	CAR894659	05 JUIN 2018	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	REPARATION SSUPENSION CAMION FREIGHTLINER FCT#F0157426	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 530,49 $
ICECO ADVANCED ARENA PRODUCTS	CAR894690	05 JUIN 2018	AUDY, MICHEL	C1309048	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 119,70 $
INSTA-MIX	CAR894844	10 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	REMPLACEMENT DE PLANCHER DE REMORQUE D'ASPHALTE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 514,88 $
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STRONGCO	CAR894909	13 JUIN 2018	TROTTIER, LUC	PIÈCESDE TRANSMISIONS VOLVO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 156,82 $
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STRONGCO	CAR894909	07 JUIN 2018	TROTTIER, LUC	PIÈCESDE TRANSMISIONS VOLVO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 394,93 $
RESSORT IDEAL LTEE	CAR894950	03 JUIL. 2018	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION DE LA SUSPENSION ET DIRECTION D'UN CAMION DE RECYCLAGE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 071,16 $
CHAINES ET ELINGUES ST-PIERRE CANADA LTEE	CAR895021	12 JUIN 2018	TROTTIER, LUC	CROCHETS ÉMÉRILLION ET BOULES D'AFFALEMENT, ÉLINGUES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 595,21 $
CHAINES ET ELINGUES ST-PIERRE CANADA LTEE	CAR895021	20 JUIN 2018	TROTTIER, LUC	CROCHETS ÉMÉRILLION ET BOULES D'AFFALEMENT, ÉLINGUES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	51,82 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR895033	18 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	ACHAT D'UN TURBO ET PIÈCES CONNEXES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 458,39 $
BATTERIES DIXON INC.	CAR895166	08 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	BATTERIES POUR 2 VÉHICULE ÉLECTRIQUE NÉMO DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 527,90 $
PRODUITS MOBILICAB CANADA INC.	CAR895241	13 JUIN 2018	LUSSIER, STEPHANIE	CC101844701 KIT DE TOILES COMPLET VILLAGER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 467,17 $
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	CAR895281	11 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	REPARATION DRIVESHAFT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 858,84 $
J.C. TRANSMISSION INC.	CAR895349	12 JUIN 2018	LUSSIER, STEPHANIE	4R70W TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 199,49 $
ROBERT BOILEAU INC	CAR895406	12 JUIN 2018	AUDY, MICHEL	C1313888 (COMMANDE DE PIÈCES ZAMBONI POUR DÉPOT DES CARRIERES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 634,69 $
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	CAR895441	09 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	C1313888 (ACHAT DE PIÈCES ZAMBONI POUR DÉPOT DES CARRIERES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 094,36 $
TEXAS ELECTRONIQUE (CANADA) INC	CAR895501	21 JUIN 2018	LUSSIER, STEPHANIE	C001311826	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 266,10 $
GARAGE BIGRAS TRACTEUR INC	CAR895532	13 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	ACHAT D'UN SIEGE ET SUSPENSION DE SIEGE D'ORIGINE COMPLET DE MARQUE ANTONIO CARRARO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 455,96 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR895536	18 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	0113	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 738,60 $
J. RENE LAFOND INC.	CAR895674	14 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	PIÈCES POUR RÉPARER FAUCHEUSE DES PARCS DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 312,05 $
JOE JOHNSON EQUIPEMENT INC.	CAR895858	02 JUIL. 2018	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION SYSTÈME D'EAU DE L'ÉCUREUR D'ÉGOUTS DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 723,60 $
MECANO ALCA INC	CAR895873	15 JUIN 2018	TROTTIER, LUC	COMMANDE DE PIÈCES GRUE HIAB	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 976,95 $
MECANO ALCA INC	CAR895873	20 JUIN 2018	TROTTIER, LUC	COMMANDE DE PIÈCES GRUE HIAB	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	32,76 $
EQUIPEMENTS TWIN INC.	CAR895985	18 JUIN 2018	LUSSIER, STEPHANIE	7556X-XXXXU MODULE DU BRULEUR COTE PASSAGER,	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 277,19 $
RESSORT IDEAL LTEE	CAR896107	03 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO POUR LA RÉPARATION D'UNE SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 875,30 $
EQUIPEMENT WAJAX	CAR896183	19 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	PIECES POUR NACELLE TEREX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 493,43 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	CAR896196	19 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	ACHAT DE PNEUS LOADER VOIR FCT#PMI-F0037828	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 116,03 $
MAGNETO-LAVAL INC.	CAR896252	03 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO POUR RÉPARION FUITE HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 596,07 $
NORBEC COMMUNICATION	CAR896424	20 JUIN 2018	PASCAL, RAOUL	SUPPORT ET APPAREIL DE COMMUNICATION POUR ELECTRO-RADIO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 021,02 $
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	CAR896466	21 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	PIÈCES POUR ÉQUIPEMENT KUBOTA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 289,61 $
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	CAR896582	21 JUIN 2018	BELANGER, BRUNO	PO POUR INSPECTION PEP AVEC VIGNETTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 582,43 $
TOROMONT CAT (QUEBEC)	CAR896839	27 JUIN 2018	LUSSIER, STEPHANIE	CHANGER PARE BRISE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 004,78 $
EQUIPEMENTS TWIN INC.	CAR896897	27 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	PO POUR REPARATION DE MAT DE NACELLE CHEZ TWIN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 728,73 $
TRANSMISSION CR	CAR896940	12 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	RÉPARATION SUSPENSION, DIRECTION, DIFFÉRENTIEL ET ENTRETIEN PÉRIODIQUE D'UNE CAMIONNETTE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 362,53 $
RESSORT IDEAL LTEE	CAR897078	28 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	INSPECTIONPEP+FREIN ARR 1 ET 2IEME DIFF REPARATION SUITE A INSPECTION VOIR FCT# F0157869 AUTORISÉ PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 950,09 $
RESSORT IDEAL LTEE	CAR897178	29 JUIN 2018	BRANCONNIER, SERGE	C1319309 (REPARER SUSPENSION ET CHANGER ESSIEUX SUR REMORQUE 2006)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 329,06 $
PIE IX CHRYSLER	CAR897284	03 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	C1319367 (RÉPARATION NON COUVERT PAR LA GARANTIE) RAM 2015 ACCIDENTÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 219,38 $
RESSORT IDEAL LTEE	CAR897330	03 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	INSPECTION PEP ET REPARATION QUI S'EN SUIVE CAMION FREIGHTLINER VOIR FCT#F0157801	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 404,68 $
MERCEDES-BENZ LAVAL	CAR897332	03 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	REPARATION CHECK ENGINE,FUITE D'HUILE MOTEUR+REMPLACER BALL JOINT ET LAME ARR+ALTERNATEUR DEFECTUEUX REPARATION DE L'AIR CLIMATISÉ(EVAPORATEUR) VOIR FCT#265936 AUTORISÉ PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 755,10 $
PIE IX CHRYSLER	CAR897338	03 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	REPARATION NO START CARTER D'HUILE MOTEUR +BOYAU COOLER TRANSMISSION+ POMPE À ESSENCE ET WIN MODULE VOIR FCT# 348384	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 773,58 $
LANGEVIN & FOREST LTEE	CAR897480	04 JUIL. 2018	PASCAL, RAOUL	MADRIER IPE POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	22 068,37 $
RESSORT IDEAL LTEE	CAR897525	04 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	C1320075 (RÉPARATION DE LA SUSPENSION APPAREIL FREIGHTLINER 2012)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 597,40 $
ECOAIR	CAR897544	04 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	NETTOYAGE DE CONDUIT DE RETOUR D'AIR ET DEPOUSSIEREUR POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 194,25 $
ECOAIR	CAR897544	19 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	NETTOYAGE DE CONDUIT DE RETOUR D'AIR ET DEPOUSSIEREUR POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	124,94 $
NORBEC COMMUNICATION	CAR897563	05 JUIL. 2018	BEAULIEU, DAMIEN	MONITEUR ET ECRAN 24" POUR UTILISATION PAR ELECTRO-RADIO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 330,72 $
LANGEVIN & FOREST LTEE	CAR897564	09 JUIL. 2018	PASCAL, RAOUL	MADRIER POUR TRAVAUX EFFCTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 021,03 $
LANGEVIN & FOREST LTEE	CAR897565	09 JUIL. 2018	PASCAL, RAOUL	MADRIER IPE POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 178,50 $
LANGEVIN & FOREST LTEE	CAR897566	09 JUIL. 2018	PASCAL, RAOUL	MADRIER IPE POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 131,27 $
MECANO ALCA INC	CAR897699	05 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	PIECES GRUE HIAB	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 191,53 $
EQUIPEMENT WAJAX	CAR897768	10 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	PIECES POUR REPARATION DE NACELLE TEREX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 544,44 $
CENTRE DE SERVICE C. GAGNON INC	CAR897906	09 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO POUR PAYER FACTURE D'INSPECTION STATUTAIRE ET DE REPARATION DU CAMION ET DE LA NACELLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 038,36 $
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	CAR897979	10 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	ACHAT D'UN PNEU POUR UN TRACTEUR CHARGEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 116,03 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR898014	10 JUIL. 2018	AUDY, MICHEL	C1321669 (ACHAT DE PIÈCES APPAREIL STERLING 2007)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 324,82 $
PIE IX CHRYSLER	CAR898030	10 JUIL. 2018	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	REPARER PROBLEME BUZZER DANS LE DASH+REMPLACER CLUSTER + GHF+ TROUBLE CHECK ENGINE ALLUME VOIR FCT#348000	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 093,17 $
MECANO ALCA INC	CAR898059	16 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	RECEPTEUR ET ANTENNE POUR HIAB	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14,17 $
MECANO ALCA INC	CAR898059	10 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	RECEPTEUR ET ANTENNE POUR HIAB	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 786,11 $
RESSORT IDEAL LTEE	CAR898095	11 JUIL. 2018	TROTTIER, LUC	FOURNIR PO POUR INSPECTION STATUTAIRE ET REPARATIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 491,10 $
TOROMONT CAT (QUEBEC)	CAR898261	12 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	C1322505 (ACHAT DE SIX INJECTEURS POUR MOTEUR CATERPILAR (APPAREIL TRACEUSE DE LIGNE JAUNE GMC 2001)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 380,87 $
MECANO ALCA INC	CAR898440	16 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	BOITIER ELECTRONIQUE HIAB	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 263,41 $
EQUIPEMENTS DE LEVAGE NOVAQUIP INC.	CAR898576	17 JUIL. 2018	TROTTIER, LUC	FOURNIR PO POUR PAYER FACTURES D'INSPECTION DE VERIN ET COLONNES MOBILES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 472,45 $
EQUIPEMENTS TWIN INC.	CAR898657	16 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	MOTEUR DE ROTATION PANIER DE NACELLE VERSALIFT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 352,15 $
CENTRE DE SERVICE C. GAGNON INC	CAR898673	16 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO POUR LE PAIEMENT DE FACTURES D'INSPECTIONS ET RÉPARATIONS POUR CAMION ET NACELLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 275,67 $
ALBERT MOTEURS & EQUIPMENTS INC.	CAR898732	17 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	REMPLACEMENT DE MOTEUR DEFECTUEUX BANDIT 3200T VOIR SOUMISSION #04156 AUTORISE PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	17 065,51 $
TRANSMISSION CR	CAR898760	19 JUIL. 2018	AUDY, MICHEL	C1323986 (RÉPARATION DE LA TRANSMISSION) FORD E350 2009	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 015,76 $
INSTA-MIX	CAR898764	17 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR NETTOYAGE COLLASSE + REMPLACEMENT DE LA POMPE VOIR FCT#4582-4 AUTORISE PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 574,17 $
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	CAR898767	17 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	MODIFICATION COURROIE COMPRESSEUR AUXILLIARE VOIR FCT#S0058096 AUTORISE PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 781,12 $
NISSAN PRESTIGE S.E.C	CAR898912	18 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	C1323876 (TRAVAUX NON COUVERT PAR LA GARANTI) ACCIDENTÉU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 398,66 $
PNEUS METROPOLITAINS INC.	CAR899221	20 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	RÉPARATION + INSTALLATION D'UN PNEU SUR UN TRACTEUR CHARGEUR AU GARAGE DU C.E.S.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 150,41 $
PIE IX CHRYSLER	CAR899626	28 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	REMPLACEMENT DE LA TRANSMISSION D'UN VÉHICULE MULTISEGMENTS DU GARAGE DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 508,63 $
JULIE LEGAULT	de180626	11 JUIN 2018	BORDAGE, MARYLISE	Médiation- été 2018 à la maison de la culture PMR	Plateau Mont-Royal	Autres - activités culturelles	2 500,00 $
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de180717	17 JUIL. 2018	COLLIN, MARIO	Remise des taxes sur acquisition (3) d'immeuble(s)	Gestion et planification immobilière	Autres - Amén., urb. et développement	9 476,25 $
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de180717	17 JUIL. 2018	COLLIN, MARIO	Remise des taxes sur acquisition (3) d'immeuble(s)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	246 881,25 $
EAST PENN / POWER BATTERY	DEU32339	21 JUIN 2018	GARNEAU, DOMINIC	48 Batteries de kart électrique - Atelier du Garage	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 759,35 $
CERTIFLO INC.	DIC888919	06 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	installation d'un compteur d'eau pour citerne.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 516,44 $
CERTIFLO INC.	DIC888920	06 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	installation d'un compteur d'eau pour citerne.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 043,77 $
PNEUS METROPOLITAINS INC.	DIC894254	11 JUIN 2018	DYOTTE, MATHIEU	REMPLACEMENT DE PNEU AVANT SUR TRACTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 671,14 $
LES PROS DU CAMION	DIC894888	06 JUIN 2018	GARNEAU, DOMINIC	Inspection PEP plus réparations majeurs incluant remplacement egr cooler,exhaust manifold.systeme de refroidissement.etc.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 944,19 $
LES PROS DU CAMION	DIC894892	06 JUIN 2018	GARNEAU, DOMINIC	Inspection PEP plus réparations reliés a l'inspection.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 979,58 $
TENCO INC.	DIC894947	07 JUIN 2018	TREMBLAY, MICHEL	0212270007 SPROKET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 461,47 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
BERENDSEN FLUID POWER LTEE	DIC894956	09 JUIL. 2018	LEBRUN, ANDRÉ	8510116 EDC(ELECTRONIQUE DISPLACMENT CONTROLER)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 408,35 $
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	DIC894978	19 JUIN 2018	GARNEAU, DOMINIC	Pièces pour rebâtir interne différentiel avant plus pièces de direction	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 741,71 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC895129	08 JUIN 2018	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR PO POUR ACHAT D'UN OUTIL ,POUR RÉPARER LES MOTEURS DETROIT DIESEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 166,46 $
LIFT EXPERT INC.	DIC895263	11 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	REPARATION LIFT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 616,26 $
RESSORT IDEAL LTEE	DIC895278	11 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	REPARATION DE SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 850,28 $
LIFTOW LTEE.	DIC895319	11 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	PAYER FACTURE PSI-192696 @ LIFTOW LTEE AU MONTANT DE $8743.33+ TX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 179,40 $
J.A. LARUE INC	DIC895326	13 JUIN 2018	GARNEAU, DOMINIC	achat de pièces pour souffleuse larue	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 670,65 $
EQUIPEMENTS J.K.L. INC.	DIC895373	20 JUIN 2018	TREMBLAY, MICHEL	H132959 PROOF WASHER DISQUE DE FREIN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 539,44 $
RESSORT IDEAL LTEE	DIC895511	12 JUIN 2018	GARNEAU, DOMINIC	PIECES DE REPARATION CAMION BENNE INSPECTION SAAQ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 708,28 $
RESSORT IDEAL LTEE	DIC895512	12 JUIN 2018	POMPONI, GINO	REPARATION SELON INSP SAAQ FACTURE F0156541*	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 254,97 $
PRODIESEL (2009)	DIC895605	28 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO POUR MOTEUR RECONDITIONNER GARANTIE 1 AN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 724,48 $
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	DIC895697	13 JUIN 2018	GARNEAU, DOMINIC	Remplacement turbo, deux injecteurs et panne a huile moteur.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 205,79 $
LES PROS DU CAMION	DIC895707	13 JUIN 2018	GARNEAU, DOMINIC	Inspection PEP plus réparation suite a inspection.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 575,40 $
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DIC896070	18 JUIN 2018	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR P/O POUR LA REPARATION D UN BRIS ANORMAL SUR L APPAREIL EN REFERENCE ALA PREFACTURE 6800550367	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 392,88 $
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	DIC896138	29 JUIN 2018	RECTON, YAN	5 Protecteurs de lame sous plateau de coupe de tondeuse Toro+kit lame+poulie et shaft de plateau de coupe.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 352,84 $
DICOM EXPRESS (MC)	DIC896269	20 JUIN 2018	GARNEAU, DOMINIC	COMMANDE OUVERTE POUR DICOM POUR PAYER FACTURE 2016-2017-2018 ATELIER DICKSON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 149,62 $
JOE JOHNSON EQUIPEMENT INC.	DIC896369	21 JUIN 2018	DYOTTE, MATHIEU	PIECE SALEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 687,15 $
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	DIC896519	29 JUIN 2018	GARNEAU, DOMINIC	11 protecteurs de lame sous plateau de coupe+spindle+kit pour fermeture capot moteur+ réservoir antigel	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 265,03 $
MOBIL-TECH	DIC896889	27 JUIN 2018	DYOTTE, MATHIEU	REPARATION CAMION SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 096,76 $
RESSORT IDEAL LTEE	DIC896890	09 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	SUSPENSION ET SAAQ POUR REMORQUE REF R CAZA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 459,14 $
TRANSMISSION MARIO INC	DIC896936	09 JUIL. 2018	LEBRUN, ANDRÉ	REMPLACER TRANSMISSION FACTURE 21485	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 249,38 $
CAMIONS EXCELLENCE PETERBILT INC.	DIC897103	29 JUIN 2018	RECTON, YAN	Réparation non couverte par la garantie. Beaucoup de temps de recherche. Cause: fusible craqué.. problème intermittent	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 349,68 $
RESSORT IDEAL LTEE	DIC897137	29 JUIN 2018	RECTON, YAN	Réparation suspension et système de freins	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 573,80 $
RESSORT IDEAL LTEE	DIC897139	29 JUIN 2018	RECTON, YAN	inspection PEP et réparation	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 496,75 $
RESSORT IDEAL LTEE	DIC897140	29 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	inspection PEP et réparations multiple	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 972,10 $
LES PROS DU CAMION	DIC897142	29 JUIN 2018	RECTON, YAN	FOURNIR PO A PRO DU CAMION POUR INSPECTION PEP ET REPARATIONS. FACTURE 50002462	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 574,46 $
TENCO INC.	DIC897349	05 JUIL. 2018	TREMBLAY, MICHEL	212280209 MODULE EPANDAGE ICSV 3001 VICKERS MTL 03280001	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 637,81 $
CUBEX LIMITED	DIC897778	06 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR PO POUR RÉPARATION FARAMINEUSE $1100.00 DE TRANSPORT POUR UNE PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 317,81 $
J.A. LARUE INC	DIC897888	21 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	391221SAV TAMBOUR40 CARBURE 1/2	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 313,74 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	DIC898068	13 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	D301220 FOURNIR PO POUR ACHAT D' UN PNEU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 116,03 $
FORTIER AUTO (MONTREAL) LTEE.	DIC898132	11 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	MOTEUR DE PICK-UP	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 376,16 $
J.A. LARUE INC	DIC898230	12 JUIL. 2018	TREMBLAY, MICHEL	340173 DRIVE LINE 1610 ASSEMBLER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 383,34 $
MECANO ALCA INC	DIC898237	11 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	Réparation de grue plus certification de conformité	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 460,52 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC898250	11 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR PO POUR ENLEVER MOTEUR ET FAIRE EXTIMER DES RÉPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 235,71 $
USINAGE USI-MAX INC.	DIC898316	12 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	Kit de protection de roue pour 4 balais RAVO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 023,64 $
FORTIER AUTO (MONTREAL) LTEE.	DIC898335	12 JUIL. 2018	DYOTTE, MATHIEU	reparation camion	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 390,34 $
LES PROS DU CAMION	DIC898337	12 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	inspection saaq	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 675,08 $
LES PROS DU CAMION	DIC898338	12 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	inspection saaq	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 921,75 $
RESSORT IDEAL LTEE	DIC898340	12 JUIL. 2018	DYOTTE, MATHIEU	inspection saaq	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 563,98 $
RESSORT IDEAL LTEE	DIC898342	12 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	inspection saaq	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 093,74 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC898347	12 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	inspection saaq	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 118,70 $
NORTRAX QUEBEC INC.	DIC898367	12 JUIL. 2018	DYOTTE, MATHIEU	ROUE LOADER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 568,60 $
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	DIC898442	12 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	INSPECTION SAAQ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 385,62 $
HYDRAULIQUES R.N.P.	DIC899179	20 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION COUTEAU DE LA BENNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 901,42 $
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	DIC899347	23 JUIL. 2018	LEBRUN, ANDRÉ	TRAVAUX FAIT CHEZ KUBOTA AUTORISÉ R CAYA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 063,30 $
NORTRAX QUEBEC INC.	DIC899350	23 JUIL. 2018	DYOTTE, MATHIEU	PIECES LOADER (CAR)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 098,44 $
NORTRAX QUEBEC INC.	DIC899461	24 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	Réparation pins et bushings complet et transformer système graissage.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	36 468,42 $
LES PROS DU CAMION	DIC899480	24 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	PEP plus réparation plus soudure trou dans la benne.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 183,28 $
EQUIPEMENTS J.K.L. INC.	DIC899845	27 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR PO POUR RÉPARATION DE LA TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18 631,69 $
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	e6057	20 JUIN 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:450278	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 840,12 $
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	e6112	25 JUIL. 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:451420	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 338,21 $
ENSEMBLE POUR MONTREAL	ensemblemontreal201814p	05 JUIN 2018	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	2 307,57 $
ENSEMBLE POUR MONTREAL	ensemblemontreal201817p	12 JUIN 2018	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	8 348,19 $
ENSEMBLE POUR MONTREAL	ensemblemontreal201818p	21 JUIN 2018	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	10 279,29 $
ENSEMBLE POUR MONTREAL	ensemblemontreal20181920p	29 JUIN 2018	PLOUFFE, FRANCIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	14 046,90 $
ENSEMBLE POUR MONTREAL	ensemblemontreal20182122p	30 JUIL. 2018	COLLIN, MARIO	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	12 743,16 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
EXSONO INC.	f2018029	20 JUIN 2018	TAPSOUKE, YACOUBA	Adaptation spectacles existants sous la supervision de la production - Exo et Aurarae	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 600,00 $
IMPORTEL INC.	f382185	19 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 783,44 $
IMPORTEL INC.	f382464	09 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 494,30 $
IMPORTEL INC.	f382679	17 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 995,44 $
SATAU INC.	f455005	25 JUIL. 2018	DURAND, GUILLAUME	Jus	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 017,73 $
SATAU INC.	f455409	30 JUIL. 2018	DURAND, GUILLAUME	jus	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 530,80 $
CABANONS FONTAINE INC.	fa180700	05 JUIN 2018	DURAND, CATHERINE	BC 210389 / Cabanon de 8 pi. x 10 pi. pour salle électrique temporaire	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 635,00 $
EDITIONS DE LA LOUPE	fa63832	06 JUIN 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 010,08 $
EDITIONS DE LA LOUPE	fa64768	24 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 915,38 $
EDITIONS DE LA LOUPE	fa64770	24 JUIL. 2018	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 850,84 $
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	fac23095	11 JUIL. 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires judiciaires - BC2 groupe conseil inc. - Dossier # 13-000287	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 199,50 $
VIGNOBLE DE LA RIVIERE DU CHENE	fact201805038	08 JUIN 2018	DURAND, GUILLAUME	Vins	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 581,20 $
VIGNOBLE DE LA RIVIERE DU CHENE	fact201806033	13 JUIL. 2018	DURAND, GUILLAUME	Vins	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 868,00 $
INTERNATIONAL SEAFOOD AND BAIT	fv040151	25 JUIL. 2018	DURAND, CATHERINE	BC 210845 / Crevettes nordiques entières, crues, congélation, IQF ou en petits blocs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 940,00 $
GDCF INC.	gdcf18053	23 JUIN 2018	PELLETIER, MELANIE	Conférence "Le climat de travail la responsabilité de tous" donné le 30 mai 2018	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 261,00 $
SOPHIE BEAUDOIN	gsb00118	07 JUIN 2018	FERRER, ARLETTE	PANEL Jardin des racines aux nuages	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 280,00 $
YVON HADE PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE	hs180205	04 JUIL. 2018	BEDARD, LOUISE	Psychologie organis.Collections Vivantes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 901,50 $
CENTRE DE PNEUS EXCELLENCE PIERREFONDS	i0004400	21 JUIL. 2018	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:451332	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 854,08 $
PYGAR SALES LIMITED	in004304	11 JUIN 2018	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 233,93 $
KIKKERLAND DESIGN INC.	j00324612	18 JUIN 2018	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 377,65 $
MACHINERIE C. & H. INC.	LAC888792	19 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	DEMANDE D'UN P.O POUR ACHATS DES PIÈCES MULTIPLE CHEZ LA COMPAGNIE ,MACHINERIE C.H INC MONTANT 8597.58 $ AVANT TAX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 046,49 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC892582	20 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIRE UN P.O POUR LA COMPAGNIE EQUIPEMENTS PLANNORD ,SOUMISSION EL02652 .MONTANT AVANT TAX 15935.70 $	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	19 240,12 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC895156	13 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	LC10073 PIECES TRACTEUR TROTTOIR BOMBARDIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 968,54 $
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	LAC896345	20 JUIN 2018	DAVID, STEPHANE	LC10129 BROSSES DE BALAIS TYMCO ET BUCHER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 658,28 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC896434	21 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	ACHAT DE PIECES POUR TRACTEUR DE TROTTOIR PRINOTH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 131,90 $
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	LAC896524	21 JUIN 2018	DAVID, STEPHANE	LC10141 SERVICE DE POMPAGE DES DRAINS ATELIER LACHINE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 677,15 $
LES EQUIPEMENTS C.M. INC	LAC896704	27 JUIN 2018	DAVID, STEPHANE	LC10148 PIECE POUR ECUREUR VAC-CON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 326,93 $
ROBERT BOILEAU INC	LAC896840	27 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	LC10154 RÉPARATION CONDITIONNEUR ZAMBONI ENDOMMAGÉ PAR L'OPÉRATEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 338,08 $
LES RESSORTS LASALLE INC	LAC896993	29 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	LC10161 RÉPARATION SUSPENSION DIRECTION ET FREIN CAMION FREIGHTLINER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 198,27 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC897073	29 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	LC10165 PIECE TRACTEUR TROTTOIR PRINOTH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 002,12 $
EQUIPEMENTS TWIN INC.	LAC897311	12 JUIL. 2018	DAVID, STEPHANE	LC10173 FABRICATION RESERVOIR HYDRAULIQUE TEL QUE MODELE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 035,71 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MERCEDES-BENZ LAVAL	LAC898103	11 JUIL. 2018	DAVID, STEPHANE	LC10203 RÉPARATION TEMOIN CHEAK ENGINE ALLUMÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 325,16 $
LES RESSORTS LASALLE INC	LAC898919	18 JUIL. 2018	DAVID, STEPHANE	LC10216 RÉPARATION SUSPENSION ARR CAMION FORD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 399,10 $
FRANKLIN EMPIRE INC.	LAC898940	18 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	LC10232 CAPTEUR PROXIMITÉ POUR CAMION BENNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 875,61 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC899192	20 JUIL. 2018	DAVID, STEPHANE	LC10243 PIECES POUR TRACTEUR PRINOTH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 637,47 $
VERMEER CANADA INC.	LAC899545	25 JUIL. 2018	TOSKA, ERMIR	33854001 PROTECTEUR RUBBER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 129,70 $
LES EQUIPEMENTS C.M. INC	LAS892991	20 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	BALL VALVE 3''	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 472,97 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	LAS894236	01 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	HOOD COMPLET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 135,99 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	LAS894236	22 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	HOOD COMPLET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 270,99 $
MICHEL LABRECQUE AUTO LTEE	LAS894857	06 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	REPARATION EXTERNE PLANCHER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 932,61 $
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	LAS895370	20 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	ALTERNATEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 497,76 $
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	LAS896250	19 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	TETE COTE DROIT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 804,20 $
LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	LAS896468	04 JUIL. 2018	LAPLANTE, JEAN-MARC	HOSE PROTECTOR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	139,63 $
LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	LAS896468	21 JUIN 2018	LAPLANTE, JEAN-MARC	ROULEAU 500 ' DE HOSE HYDRAULIQUE 1/4 CHEZ MARSHALL#QTN12345	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 873,61 $
MERCEDES-BENZ WEST ISLAND	LAS896593	22 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	0VIS TETE HEX.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 256,18 $
LAROSE & FILS LTEE	LAS897340	04 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	PLATEAU BROSSE 26'' R65S	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 522,84 $
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	LAS897626	05 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	0CAPOT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 227,50 $
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	LAS897755	11 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	0SUPPORT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 589,55 $
NORTRAX QUEBEC INC.	LAS898503	13 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	0BAGUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 766,22 $
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	LAS898596	17 JUIL. 2018	TOSKA, ERMIR	1000 LITRES D'HUILE À MOTEUR 15W40 (RÉGULIER)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 393,09 $
LES EQUIPEMENTS C.M. INC	LAS899634	26 JUIL. 2018	VEILLETTE, PATRICK	0INLET REDUCER WELDMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 146,22 $
ROBERT BOILEAU INC	LAS899691	26 JUIL. 2018	VEILLETTE, PATRICK	INSPECTION ET REPARATIONS FAITES PAR ROBERT BOILEAU#32365	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 315,49 $
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES MUNICIPALES	MAD884453	05 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	P.O. POUR FORMATION SIMDUT 2015 POUR LA RÉGION SUD OUEST / LASALLE, VERDUN, CDNG ET MADISON.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 096,10 $
CERTIFLO INC.	MAD890759	26 JUIL. 2018	VEILLETTE, PATRICK	Réparer et modifier pompe MONARCH Discontinue / Remplacée par une pompe FRANKLIN avec un nouveau accouplement.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 623,14 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	MAD893180	01 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	HORS-SAISON:PIECES DE REMPLACEMENT POUR CHENILLETTE-TROTTOIR 513-13062	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 273,50 $
LES RESSORTS LASALLE INC	MAD894551	06 JUIN 2018	BRISEBOIS, JOEL	LAME DE RESSORT AVANT DROITE BRISEE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 214,99 $
LASALLE FORD INC	MAD894685	05 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO LASALLE FORD SELON DOCUMENT BF42809 POUR REMPLACEMENT DE LA TRANSMISSION ET DU BELLHOUSING MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 656,26 $
SANIQUIP INC.	MAD894704	07 JUIN 2018	BRISEBOIS, JOEL	25-BGHKSACTUATORM ACTUATEUR MD250	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 601,06 $
SANIQUIP INC.	MAD894704	05 JUIN 2018	BRISEBOIS, JOEL	SM22-3-6-75 CYLINDRE LEVE BAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	729,66 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
HEBDRAULIQUE INC.	MAD894761	06 JUIN 2018	BRISEBOIS, JOEL	FOURNIR PO HEBDRAULIQUE POUR REAPPROVISIONNEMENT EN CONNECTEUR HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 193,56 $
TENAQUIP LIMITED	MAD894795	08 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	EQUIPEMENT DE GARAGE ET OUTILS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 459,14 $
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	MAD895146	13 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	Remplacer PTO et pompe de PTO. (Pièces envoyées au garage Lasalle)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 342,95 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	MAD895147	08 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO GLOBOCAM MONTREAL SELON FACTURE 511358 POUR REPARATION DE LA TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 590,60 $
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	MAD895247	11 JUIN 2018	ITIM, SAÏD	PAYER FACTUTE CTM POUR INSTALATION DE NOUVEAU RADIO AU MONTANT DE $2271.90 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 617,44 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	MAD895584	13 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO GLOBOCAM MONTREAL SELON FACTURE 510415 POUR REMPLACEMENT TURBO SAUTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 809,31 $
HAMEL CHEVROLET BUICK GMC LTEE	MAD895632	13 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO HAMEL CHEVROLET SELON DOCUMENT BH73722 POUR REMPLACEMENT MANIFOLD EXHAUST ET REPARATION TETE MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 284,39 $
FORD LINCOLN GABRIEL	MAD895638	13 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO GABRIEL FORD SELON DOCUMENT BG60281 ET BG59189 POUR REPARATION DE CARROSSERIE, MOTEUR, ARBRE DE TRANSMISSION, ETC...	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 075,90 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	MAD896083	19 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO GLOBOCAM MONTREAL SELON FACTURE 511812 POUR REMPLACEMENT POMPE A HUILE MOTEUR ET PANNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 065,18 $
MULTI-PRESSIONS L.C. INC.	MAD896226	19 JUIN 2018	BRISEBOIS, JOEL	FOURNIR PO MULTIPRESSION SELON BON DE TRAVAIL 27944 POUR INSPECTION, REPARATION ET ENTRETIEN APPAREILS DE PRESSIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 010,06 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	MAD896868	27 JUIN 2018	CADOTTE, ERIC	REPARATION MAJEUR .....REMPLACER FIL ELECTRIQUE (DANS LE FRAME) ET REPARATION MOTEUR (TETE ENLEVER ET REINSTALLER)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 922,30 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD896986	28 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	PIECES DE FREIN ET SUSPENSION POUR LE 299-06216	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 957,35 $
VINCO INC	MAD897008	28 JUIN 2018	ITIM, SAÏD	112-2320 / CLUCH POUR COUTEAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 489,85 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD897051	29 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	Pièces pour réparer les freins et suspension.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 728,02 $
EQUIPEMENT SMS INC.	MAD897108	28 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	Faire les 2000 heures, réparer système de graissage, lumières, joystick...etc.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 059,55 $
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	MAD897435	13 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	0BRS-110 SEAL DE ROUES ARR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 357,10 $
LES RESSORTS LASALLE INC	MAD898198	12 JUIL. 2018	BLAIS, JEAN-ROBERT	SERRER U-BOLT ARR GAUCHE ET REMPLACER LAMES AVANT AFFAISSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 670,72 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD898201	11 JUIL. 2018	CADOTTE, ERIC	BESOIN DE 6 INJECTEURS POUR VEHICULE INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 615,55 $
J.C. TRANSMISSION INC.	MAD898408	18 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	REBATIR TRANSMISSION SELON ESTIMÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 839,80 $
FORD LINCOLN GABRIEL	MAD898677	17 JUIL. 2018	BRISEBOIS, JOEL	FOURNIR PO GABRIEL FORD SELON DOCUMENT BG61050 POUR REPARATION DES FUITES D'HUILES SUR LE MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 434,22 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD898678	17 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO GLOBOCAM ANJOU SELON FACTURE 229114 POUR REPARATION SUITE A UN ACCIDENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	41 404,57 $
LASALLE FORD INC	MAD898679	17 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO LASALLE FORD SELON DOCUMENT BF43564 POUR ENTRETIEN MOTEUR ET REPARATION DIFFERENTIEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 218,65 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	MAD898681	17 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO GLOBOCAM MONTREAL SELON FACTURE 512235 POUR PROBLEME D'ABS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 232,54 $
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	MAD899324	23 JUIL. 2018	VEILLETTE, PATRICK	PIECES DE REMPLACEMENT(FREIN,DIRECTION ET SUSPENSION)CAMION 178-11044	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 772,04 $
P.R. DISTRIBUTION INC.	MAD899620	25 JUIL. 2018	ITIM, SAÏD	FAIRE P.O. POUR RÉAPP. DE FITTING CHEZ PR DISTRIBUTION AU MONTANT DE $2031.95 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 133,29 $
BOISVERT ISUZU INC.	MAD899693	26 JUIL. 2018	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO BOISVERT CAMION SELON FACTURE 639222 POUR REPARATION SYSTEME ABS, SUSPENSION ET SIEGE CHAUFFEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 443,42 $
ACIER OUELLETTE INC	NME894628	05 JUIN 2018	ROY, ALAIN	319-14060/Coffre en aluminium (voir croquis)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 088,20 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	NME894991	07 JUIN 2018	ROY, ALAIN	319-14060/EGR cooler+EGR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 617,41 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
STATE CHEMICALS LTD.	NME896439	21 JUIN 2018	ROY, ALAIN	Garage/Mark XX 30GL Deluxe starter kit bassin de lavage	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 541,75 $
ALBI POINTE-AUX-TREMBLES CHRYSLER DODGE JEEP RAM	NME896527	05 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	222-09664/Remplacer PCM+Module de porte	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 837,77 $
9014-3058 QUEBEC INC.	NME896549	21 JUIN 2018	ROY, ALAIN	222-09664/Réparé climatisation	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 430,09 $
BATTERIES NATECH INC.	NME896709	26 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	301-11303/Batterie neuve	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 223,13 $
USINAGE BOZZINI INC.	NME899304	23 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	539-14196/Usinage pieces d'embrayage	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 291,18 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	NME899769	26 JUIL. 2018	ROY, ALAIN	513-03728/Réparé mécanisme de freins à sec	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 464,89 $
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX JBM	ou1110020a24	13 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0725080-Travaux d'aqueduc,08/06/2018	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	2 254,61 $
EXCA-VAC	ou1118289a20	06 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0725044-hydro excavation,01/06/2018	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 900,28 $
EXCA-VAC	ou1118291a20	20 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0725069-hydro excavation,15/06/2018	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 559,07 $
ACTION R-VAC INC.	ou1138359a23	13 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0296019-Travaux d'égouts,08/06/2018	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	2 039,38 $
EXCA-VAC	ou1143376a20	06 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0725044-hydro excavation,01/06/2018	Ville-Marie	Réseaux d'égout	4 094,51 $
EXCA-VAC	ou1143385a20	25 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0725044-hydro excavation,20/07/2018	Ville-Marie	Réseaux d'égout	3 070,88 $
ABC ENVIRONNEMENT INC.	ou1152381a25	11 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0296128-Travaux d'égouts,06/07/2018	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	2 023,95 $
ABC ENVIRONNEMENT INC.	ou1152383a25	11 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0296128-Travaux d'égouts,06/07/2018	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	2 021,74 $
CREUSAGE RL	ou1157993a20	11 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0725072-hydro excavation,06/07/2018	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 503,95 $
EXCA-VAC	ou1158045a20	25 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0725069-hydro excavation,20/07/2018	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 364,84 $
CAN-INSPEC INC.	ou1158489a20	11 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0901087-camera,06/07/2018	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 158,81 $
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	ou1160275a20	27 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0296089-hydro excavation,22/06/2018	Ville-Marie	Réseaux d'égout	2 086,63 $
AQUAREHAB (CANADA) INC.	ou1160391a20	11 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0296123-hydro excavation,06/07/2018	Ville-Marie	Réseaux d'égout	2 225,73 $
AQUAREHAB (CANADA) INC.	ou1160392a20	11 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0296123-hydro excavation,06/07/2018	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 225,73 $
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	ou1160394a20	11 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0725081-hydro excavation,06/07/2018	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 086,63 $
AQUAREHAB (CANADA) INC.	ou1160396a20	25 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0296123-hydro excavation,20/07/2018	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 225,73 $
EXCA-VAC	ou1162019a21	25 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0725069-hydro excavatio,20/07/2018	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	3 068,26 $
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	ou1164702a20	11 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0296089-hydro excavation,06/07/2018	Ville-Marie	Réseaux d'égout	2 503,95 $
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	ou1164703a20	11 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0296089-hydro excavation,06/07/2018	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 086,63 $
EXCA-VAC	ou1164704a20	18 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0725037-hydro excavation,13/07/2018	Ville-Marie	Réseaux d'égout	3 753,30 $
EXCA-VAC	ou1164705a20	18 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0725044-hydro excavation,13/07/2018	Ville-Marie	Réseaux d'égout	3 753,30 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
EXCA-VAC	ou1164706a20	18 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0725044-hydro excavation,13/07/2018	Ville-Marie	Réseaux d'égout	2 900,28 $
EXCA-VAC	ou1164976a20	06 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0725069-hydro excavation,01/06/2018	Ville-Marie	Réseaux d'égout	2 729,67 $
EXCA-VAC	ou1164977a20	06 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0725044-hydro excavation,01/06/2018	Ville-Marie	Réseaux d'égout	2 388,47 $
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	ou1165206a21	25 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0296089-hydro excavatio,20/07/2018	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 671,93 $
AQUAREHAB (CANADA) INC.	ou1168174a24	13 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0296123-Travaux d'aqueduc,08/06/2018	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	2 393,71 $
CONSTRUCTION CAMARA	ou1168776a22	18 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0725071-Travaux d'égouts,13/07/2018	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	4 509,22 $
ACTION R-VAC INC.	ou1168778a22	25 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0296119-Travaux d'égouts,20/07/2018	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	9 811,08 $
EXCA-VAC	ou1168896a22	20 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0725044-Travaux d'aqueduc,15/06/2018	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 503,95 $
CREUSAGE RL	ou1168898a22	20 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0725073-Travaux d'aqueduc,15/06/2018	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 393,71 $
CREUSAGE RL	ou1168899a22	20 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0725073-Travaux d'aqueduc,15/06/2018	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 532,82 $
ENTREPRISE J.B. 2005 INC.	ou1168900a22	20 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0728101-Travaux d'aqueduc,15/06/2018	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	3 370,11 $
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	ou1168952a22	20 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0295105-Nettoyage de puisards,15/06/2018	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	3 485,85 $
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	ou1168955a22	20 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0296089-Nettoyage de puisards,15/06/2018	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	4 464,60 $
CREUSAGE RL	ou1168956a22	20 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0725073-Travaux d'aqueduc,15/06/2018	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 880,60 $
CREUSAGE RL	ou1168957a22	20 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0725073-Travaux d'aqueduc,15/06/2018	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 254,61 $
MICHELE DE LUCA LTEE	ou1168962a22	20 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0714003-Travaux d'aqueduc,15/06/2018	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	3 868,79 $
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	ou1168963a22	20 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0296122-Travaux d'aqueduc,15/06/2018	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 700,81 $
MICHELE DE LUCA LTEE	ou1168965a22	27 JUIN 2018	Système OUTILLAGE	0714003-Travaux d'aqueduc,22/06/2018	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	4 063,02 $
DANCA EXCAVATION INC.	ou1168968a22	04 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0714004-Travaux d'aqueduc,29/06/2018	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	3 175,88 $
9082-8179 QUEBEC INC.	ou1168969a22	04 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0719005-Travaux d'aqueduc,29/06/2018	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 834,67 $
DANCA EXCAVATION INC.	ou1168973a22	11 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0714004-Travaux d'aqueduc,06/07/2018	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	3 002,65 $
ACTION R-VAC INC.	ou1168974a22	11 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0296119-Travaux d'égouts,06/07/2018	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	6 834,69 $
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	ou1170104a27	11 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0725081-Travaux d'aqueduc,06/07/2018	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 225,73 $
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	ou1170235a27	11 JUIL. 2018	Système OUTILLAGE	0296122-Travaux d'aqueduc,06/07/2018	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 086,63 $
JOE JOHNSON EQUIPEMENT INC.	PIR891324	18 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	INSPECTION HORS-SAISON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 968,21 $
ATTACHE CHATEAUGUAY INC	PIR893603	10 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	PIECES REPARATION REMORQUE (FACT. # 179253)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 271,30 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR893786	19 JUIN 2018	MOCANU, SILVIU	2018 PFDS BCG SERV. EXT. REP. RESSORT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 494,80 $
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	PIR893860	20 JUIN 2018	LATOUR, REMI-PAUL	MODIFIER SYSTEME DE CHARGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 122,11 $
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	PIR894151	06 JUIN 2018	MOCANU, SILVIU	2018 PFDS BCG SERV. EXT. REP. ARBRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 336,49 $
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	PIR894174	28 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE: RÉPARER LA TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 487,15 $
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR894442	11 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	REPARER SUSPENSION ET DIRECTION AVANT (FACT. # 320865)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 195,96 $
LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	PIR894484	21 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	ASSORTIMENT DE FITTING (SOUMISSION # QTN12091)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 679,45 $
LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	PIR894484	28 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	ASSORTIMENT DE FITTING (SOUMISSION # QTN12091)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	29,95 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	PIR894750	06 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	REPARER MOTEUR (FACT.# 511497)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 932,07 $
GARAGE UNIKO INC	PIR894808	18 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	VERIFIER/REPARER 3 POINTS ET INSTALLER EVAPORATEUR A/C (FACT. # 15582)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 290,77 $
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	PIR895224	11 JUIN 2018	LATOUR, REMI-PAUL	REPARER PTO (FACT. # D21996)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 267,54 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	PIR895239	19 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	2018 PFDS BCG ENS. DE PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 823,47 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	PIR895974	28 JUIN 2018	MOCANU, SILVIU	2018 PFDS BCG SERV. EXT. REP. MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 004,02 $
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR895988	09 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	ALIGNEMENT 4 ROUE (FACT. # 321125)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 000,66 $
TRANS-MICO AUTOMOTIVE INC.	PIR896301	28 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	REPARER TRANSMISSION (FACT. # 045257)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 525,95 $
EQUIPEMENTS DE LEVAGE NOVAQUIP INC.	PIR896417	20 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	HIGH LIFT WHEEL DOLLY (SOUMISSION # S0806459)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 221,31 $
P.R. DISTRIBUTION INC.	PIR896671	26 JUIN 2018	LATOUR, REMI-PAUL	ASSORTIMENT DE BOULONS (ESTIMATION # 660325)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 769,08 $
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR897025	04 JUIL. 2018	LATOUR, REMI-PAUL	REPARER SUSPENSION (FACT. # 321294)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 072,63 $
MERCEDES-BENZ WEST ISLAND	PIR897442	04 JUIL. 2018	MOCANU, SILVIU	2018 PFDS BCG SERV. EXT. REP. NOX SENSOR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 237,20 $
INTERNATIONAL RIVE NORD INC.	PIR897705	09 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	INJECTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 103,42 $
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR897823	23 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	2018 PFDS BCG SERV.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 831,18 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TOROMONT CAT (QUEBEC)	PIR897825	09 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	2018 PFDS BCG SERV. EXT. REP. PIN DU SWING	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 504,96 $
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	PIR897910	12 JUIL. 2018	LATOUR, REMI-PAUL	REPAPRER SYSTEME ECHAPPEMENT (FACT. # 320803)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 488,19 $
ADF DIESEL RIVE-SUD INC.	PIR898084	20 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	REPARER MOTEUR (PART PAS) (FACT. # FA07-131250)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 749,65 $
DESJARDINS FORD LTEE	PIR898470	23 JUIL. 2018	LATOUR, REMI-PAUL	REPARER MOTEUR (FACT. # BD12006)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 266,78 $
SOMAC HYDRAULIQUE INC.	PIR898574	24 JUIL. 2018	LATOUR, REMI-PAUL	REPARER CYLINDRE HYDRAULIQUE (FACT.# 11807)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 078,82 $
SERVICES DE PNEUS MORAN INC	PIR898620	26 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	REMPLACER 4 PNEUS ARRIERE (FACT. #7039)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 143,45 $
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR898647	26 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	REPARER SUSPENSION AVANT (FACT. # 321780)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 467,53 $
LA CORPORATION BOSCH REXROTH CANADA	PIR898854	18 JUIL. 2018	LATOUR, REMI-PAUL	POMPE HYDRAULIQUE (QUOTATION # 1100420677)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 687,68 $
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	PIR899637	25 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	BROSSE DE DESHERBAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 868,13 $
MARCHE FLORAL INTER-PROVINCIAL LTEE.	r39284	13 JUIN 2018	GERBEAU, SOPHIE	VS18027	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 090,40 $
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheeluensemblemtl201821222324e	30 JUIL. 2018	COLLIN, MARIO	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	30 626,67 $
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheelusensemblemtl201811819e	21 JUIN 2018	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	18 628,94 $
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheelusensemblemtl201812141516e	06 JUIN 2018	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	6 846,81 $
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheelusensemblemtl201817e	12 JUIN 2018	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	12 548,49 $
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheelusensemblemtl201820e	29 JUIN 2018	PLOUFFE, FRANCIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	12 403,19 $
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmontreal201802	05 JUIN 2018	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	17 715,16 $
AEVITAS INC.	rl12578	27 JUIN 2018	KAMMOUN, MALIKA	BC 210589 - recyclage matériel électrique, piles usagés, chaudières, Gaylords	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 358,67 $
GOHIER MIRABEL INC.	rmf0000000000000000054997	19 JUIN 2018	Système RECLAM	Paiement d'une facture pour le dossier 18-000125, sur la liste de paiement 1806FC018 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 525,47 $
LAGUE, VARY, VERREAULT & ASSOCIES INC.	rmf0000000000000000055066	22 JUIN 2018	Système RECLAM	Paiement d'une facture pour le dossier 18-000125, sur la liste de paiement 1806FC022 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 645,68 $
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL	rmi000130134000087 3410004	02 JUIN 2018	Système RECLAM	COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-007284, sur la liste de paiement 1805IC013 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	7 000,00 $
DIANE LANGLOIS	rmi000130597000131 1530004	29 JUIN 2018	Système RECLAM	DIANE LANGLOIS\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-000134, sur la liste de paiement 1806IC011 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	6 504,00 $
DESJARDINS ASSURANCES_71	rmi000130599000114 1370006	19 JUIN 2018	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-000136, sur la liste de paiement 1806IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 987,70 $
INTACT ASSURANCE_282	rmi000130672000107 3650006	19 JUIN 2018	Système RECLAM	INTACT ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-000207, sur la liste de paiement 1806IC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	16 000,00 $
JACINTHE MARCIL	rmi000130677000131 2290004	08 JUIN 2018	Système RECLAM	JACINTHE MARCIL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-000212, sur la liste de paiement 1806IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	6 400,00 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC._17	rmi000130680000090 0800003	29 JUIN 2018	Système RECLAM	INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-000215, sur la liste de paiement 1806IC010 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 675,35 $
TD ASSURANCE_50	rmi000130786000096 0730003	17 JUIL. 2018	Système RECLAM	TD ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-000319, sur la liste de paiement 1807IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	11 743,27 $
BENTALL KENNEDY (CANADA) LP	rmi000130801000131 3350003	06 JUIL. 2018	Système RECLAM	BENTALL KENNEDY (CANADA) LP\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-000334, sur la liste de paiement 1806IC012 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	8 406,40 $
ALLIANZ GLOBAL CORPORATE & SPECIALTY	rmi000130812000129 5780003	02 JUIN 2018	Système RECLAM	ALLIANZ GLOBAL CORPORATE & SPECIALTY\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-000345, sur la liste de paiement 1806IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	7 510,25 $
CRAWFORD AND COMPANY IN TRUST	rmi000130812000129 5780004	02 JUIN 2018	Système RECLAM	CRAWFORD AND COMPANY IN TRUST\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-000345, sur la liste de paiement 1806IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 506,15 $
CRAWFORD AND COMPANY IN TRUST	rmi000130812000129 5780005	02 JUIN 2018	Système RECLAM	CRAWFORD AND COMPANY IN TRUST\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-000345, sur la liste de paiement 1806IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 004,10 $
ÉMILE BENAMOR	rmi000130812000131 6040001	02 JUIN 2018	Système RECLAM	ÉMILE BENAMOR\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-000345, sur la liste de paiement 1806IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 000,00 $
ADJUTOR PATRICK (PATRICK CARON)	rmi000130903000131 4310003	22 JUIN 2018	Système RECLAM	ADJUTOR PATRICK (PATRICK CARON)\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-000434, sur la liste de paiement 1806IC009 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 000,00 $
MAGALIE L'ETE	rmi000131050000131 5550003	29 JUIN 2018	Système RECLAM	MAGALIE L'ETE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-000578, sur la liste de paiement 1806IC010 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 500,71 $
HÔTEL SOFITEL LE CARRÉ DORÉ	rmi000131104000089 9060003	28 JUIL. 2018	Système RECLAM	HÔTEL SOFITEL LE CARRÉ DORÉ\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-000630, sur la liste de paiement 1807IC011 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	16 000,00 $
DESJARDINS ASSURANCES_73	rmi000131151000121 9450004	19 JUIN 2018	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-000677, sur la liste de paiement 1806IC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 104,66 $
MONTRÉAL - RÉCLAMATIONS BELL_4	rmi000131236000090 0750001	19 JUIN 2018	Système RECLAM	MONTRÉAL - RÉCLAMATIONS BELL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-000761, sur la liste de paiement 1806IC007 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	6 002,25 $
PJC-061 PHARMACIE MARCOUILLER	rmi000131455000131 9440006	19 JUIN 2018	Système RECLAM	PJC-061 PHARMACIE MARCOUILLER\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-000978, sur la liste de paiement 1806IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 500,00 $
GISÈLE GIRARD	rmi000131683000132 1580003	29 JUIN 2018	Système RECLAM	GISÈLE GIRARD\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-001200, sur la liste de paiement 1806IC010 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	6 245,47 $
INDEMNIPRO_2	rmi000131693000103 6500001	17 JUIL. 2018	Système RECLAM	INDEMNIPRO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-001210, sur la liste de paiement 1807IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 573,21 $
INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC._16	rmi000132011000090 0800003	02 JUIN 2018	Système RECLAM	INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-001523, sur la liste de paiement 1805IC013 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 947,49 $
HYDRO-QUÉBEC_14	rmi000132046000096 5510004	19 JUIN 2018	Système RECLAM	HYDRO-QUÉBEC\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-001558, sur la liste de paiement 1806IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 568,00 $
LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES_82	rmi000132244000126 8060001	28 JUIL. 2018	Système RECLAM	LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-001751, sur la liste de paiement 1807IC009 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	8 224,32 $
DRISS BENNANI	rmi000132244000132 6610004	28 JUIL. 2018	Système RECLAM	DRISS BENNANI\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-001751, sur la liste de paiement 1807IC009 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 500,00 $
MAGASIN MYRLAINE INC.	rmi000132256000132 6730001	28 JUIL. 2018	Système RECLAM	MAGASIN MYRLAINE INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-001763, sur la liste de paiement 1807IC010 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 000,00 $
LA PERSONNELLE_89	rmi000132354000090 6760003	21 JUIL. 2018	Système RECLAM	LA PERSONNELLE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-001860, sur la liste de paiement 1807IC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 242,17 $
INTACT ASSURANCE_284	rmi000132463000107 3650003	17 JUIL. 2018	Système RECLAM	INTACT ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-001966, sur la liste de paiement 1807IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	11 423,98 $
LEBEAU VITRES D'AUTOS_3	rmi000132595000108 8700003	02 JUIN 2018	Système RECLAM	LEBEAU VITRES D'AUTOS\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-002096, sur la liste de paiement 1805IC013 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 057,00 $
MANON THERRIEN	rmi000132671000133 0550004	19 JUIN 2018	Système RECLAM	MANON THERRIEN\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-002169, sur la liste de paiement 1806IC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 500,00 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
HYDRO-QUÉBEC_13	rmi000132790000096 5510004	02 JUIN 2018	Système RECLAM	HYDRO-QUÉBEC\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-002287, sur la liste de paiement 1805IC013 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 752,00 $
HYDRO-QUÉBEC_15	rmi000132951000096 5510006	21 JUIL. 2018	Système RECLAM	HYDRO-QUÉBEC\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-002444, sur la liste de paiement 1807IC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 256,00 $
PHILIP GREENBERG	rmi000133049000133 4010003	20 JUIL. 2018	Système RECLAM	PHILIP GREENBERG\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-002540, sur la liste de paiement 1807IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 249,49 $
GROUPE ALLSTATE DU CANADA	rmi000133074000096 8900004	28 JUIL. 2018	Système RECLAM	GROUPE ALLSTATE DU CANADA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-002565, sur la liste de paiement 1807IC010 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 071,00 $
BELAIRDIRECT_10	rmi000133458000129 6420003	17 JUIL. 2018	Système RECLAM	BELAIRDIRECT\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-002933, sur la liste de paiement 1807IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 106,23 $
SOCIÉTÉ IMMOBILIERE COSMOS INC._1	rmi000133614000133 9340006	22 JUIN 2018	Système RECLAM	SOCIÉTÉ IMMOBILIERE COSMOS INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-003082, sur la liste de paiement 1806IC009 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 299,50 $
LES ASSURANCES FEDERATED	rmi000133762000092 5810004	22 JUIN 2018	Système RECLAM	LES ASSURANCES FEDERATED\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-003227, sur la liste de paiement 1806IC008 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	11 800,00 $
ROBERT BRADLEY	rmi000134245000134 5430003	08 JUIN 2018	Système RECLAM	ROBERT BRADLEY\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-003685, sur la liste de paiement 1806IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 923,25 $
BELL_35	rmi000134521000096 8390005	21 JUIL. 2018	Système RECLAM	BELL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-003951, sur la liste de paiement 1807IC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	9 778,22 $
ANTONIO SISTO	rmi000134530000134 8250001	08 JUIN 2018	Système RECLAM	ANTONIO SISTO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-003960, sur la liste de paiement 1806IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 449,25 $
TAMAR ROSTOKER	rmi000134544000134 8390003	02 JUIN 2018	Système RECLAM	TAMAR ROSTOKER\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-003974, sur la liste de paiement 1805IC013 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 413,43 $
RIZK STAILI	rmi000134561000135 5540001	19 JUIN 2018	Système RECLAM	RIZK STAILI\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-003991, sur la liste de paiement 1806IC007 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 265,00 $
ENTREPISE NCG INC.	rmi000134602000134 8940003	17 JUIL. 2018	Système RECLAM	ENTREPISE NCG INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004030, sur la liste de paiement 1807IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 661,06 $
CLAUDE ROY ET DIANE BRETON	rmi000134678000134 9660003	22 JUIN 2018	Système RECLAM	CLAUDE ROY ET DIANE BRETON\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004103, sur la liste de paiement 1806IC009 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 186,24 $
SYLVIE DEMERS_2	rmi000134721000134 0930003	29 JUIN 2018	Système RECLAM	SYLVIE DEMERS\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004143, sur la liste de paiement 1806IC010 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 198,25 $
ANNE-MARIE CYR ET MARC-ANDRÉ ROY	rmi000134724000136 0180001	17 JUIL. 2018	Système RECLAM	ANNE-MARIE CYR ET MARC-ANDRÉ ROY\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004146, sur la liste de paiement 1807IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 860,00 $
MAXIME BOUCHER	rmi000134738000135 0190005	19 JUIN 2018	Système RECLAM	MAXIME BOUCHER\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004159, sur la liste de paiement 1806IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 052,88 $
BREUVAGES PEPSICO CANADA	rmi000134744000135 0250003	28 JUIL. 2018	Système RECLAM	BREUVAGES PEPSICO CANADA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004165, sur la liste de paiement 1807IC012 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	20 826,67 $
MUSTAPHA ASSI	rmi000134803000135 0870003	08 JUIN 2018	Système RECLAM	MUSTAPHA ASSI\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004223, sur la liste de paiement 1806IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 153,00 $
ANTONIETTA MERCADANTE	rmi000134834000135 1190003	20 JUIL. 2018	Système RECLAM	ANTONIETTA MERCADANTE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004254, sur la liste de paiement 1807IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 921,22 $
LA PERSONNELLE_88	rmi000134938000090 6760001	29 JUIN 2018	Système RECLAM	LA PERSONNELLE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004353, sur la liste de paiement 1806IC010 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 037,50 $
RUSLANA KUNGUROVA	rmi000134940000135 2190005	28 JUIL. 2018	Système RECLAM	RUSLANA KUNGUROVA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004354, sur la liste de paiement 1807IC009 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 000,00 $
INDEMNIPRO / RÉCLAMATIONS BELL_8	rmi000134962000090 0750001	21 JUIL. 2018	Système RECLAM	INDEMNIPRO / RÉCLAMATIONS BELL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004375, sur la liste de paiement 1807IC007 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 698,91 $
MICHEL VAILLANCOURT	rmi000134971000135 2420003	29 JUIN 2018	Système RECLAM	MICHEL VAILLANCOURT\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004383, sur la liste de paiement 1806IC010 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 481,70 $
LA PERSONNELLE ASSURANCES_30	rmi000135086000096 9890001	17 JUIL. 2018	Système RECLAM	LA PERSONNELLE ASSURANCES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004490, sur la liste de paiement 1807IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 742,39 $
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES_95	rmi000135094000105 2550001	17 JUIL. 2018	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004498, sur la liste de paiement 1807IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 638,69 $
WAWANESA_30	rmi000135195000095 8900003	28 JUIL. 2018	Système RECLAM	WAWANESA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004591, sur la liste de paiement 1807IC009 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 291,46 $
BARRETTE, CLAUDE	rmi000135248000134 2350004	28 JUIL. 2018	Système RECLAM	BARRETTE, CLAUDE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004639, sur la liste de paiement 1807IC009 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 130,61 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
BELL_34	rmi000135255000096 8390003	20 JUIL. 2018	Système RECLAM	BELL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004646, sur la liste de paiement 1807IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 618,42 $
INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC._18	rmi000135286000090 0800003	20 JUIL. 2018	Système RECLAM	INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004675, sur la liste de paiement 1807IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 277,06 $
ÉNERGIR S.E.C._2	rmi000135316000132 1470003	22 JUIN 2018	Système RECLAM	ÉNERGIR S.E.C.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004703, sur la liste de paiement 1806IC008 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 099,13 $
GINO MARINI	rmi000135320000135 5710003	20 JUIL. 2018	Système RECLAM	GINO MARINI\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004707, sur la liste de paiement 1807IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 897,37 $
LA PERSONNELLE_90	rmi000135383000090 6760003	28 JUIL. 2018	Système RECLAM	LA PERSONNELLE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004765, sur la liste de paiement 1807IC008 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	8 099,29 $
LUIGI SALVATORE	rmi000135383000135 6270004	28 JUIL. 2018	Système RECLAM	LUIGI SALVATORE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004765, sur la liste de paiement 1807IC008 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	9 500,00 $
GABRIEL BENGUIRA	rmi000135555000029 4580003	28 JUIL. 2018	Système RECLAM	GABRIEL BENGUIRA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004925, sur la liste de paiement 1807IC010 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 406,26 $
LUCIE BRAULT	rmi000135643000135 8770003	28 JUIL. 2018	Système RECLAM	LUCIE BRAULT\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-005004, sur la liste de paiement 1807IC008 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 874,38 $
INDEMNIPRO_3	rmi000135705000129 5780001	17 JUIL. 2018	Système RECLAM	INDEMNIPRO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-005063, sur la liste de paiement 1807IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 714,87 $
UAP INC.	ROS799997	21 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	PEINTURE ET DILUANT MOSAIC POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 332,70 $
UAP INC.	ROS799999	21 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	PEINTURE ET DILUANT EXCEL PRO POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	20 895,20 $
UAP INC.	ROS837423	21 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	PEINTURE ET PRODUITS POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 054,80 $
UAP INC.	ROS837424	25 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	PEINTURE ET PRODUITS DIVERS POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 269,93 $
UAP INC.	ROS837425	21 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	PEINTURE ET PRODUITS DIVERS POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 149,47 $
UAP INC.	ROS878105	12 JUIN 2018	PASCAL, RAOUL	ACHATS DE PEINTURE ET DILUANT EXCEL PRO POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 498,75 $
UAP INC.	ROS878108	23 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	ACHATS DE PEINTURE ET DILUANT MOSAIC POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	19 041,89 $
UAP INC.	ROS878109	24 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	ACHATS DE PEINTURE ET DILUANT RIVAL POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 349,12 $
GRAPHIQUE N.D. QUEBEC LTEE	ROS878754	05 JUIN 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	DIFFERENT PRODUIT ET PIECES POUR LA SERIGRAPHIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	456,95 $
GRAPHIQUE N.D. QUEBEC LTEE	ROS878754	09 JUIL. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	DIFFERENT PRODUIT ET PIECES POUR LA SERIGRAPHIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 261,02 $
GRAPHIQUE N.D. QUEBEC LTEE	ROS878754	05 JUIL. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	DIFFERENT PRODUIT ET PIECES POUR LA SERIGRAPHIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	108,18 $
UAP INC.	ROS880238	10 JUIL. 2018	PASCAL, RAOUL	CASQUE DE PEINTURE POUR EMPLOYÉ DE LA CARROSSERIE (OBLIGATION A LA DEMANDE DE LA CSST	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 964,28 $
4528221 CANADA INC.	ROS880338	08 JUIN 2018	BEAULIEU, DAMIEN	PRODUITS SANITAIRE POUR L'ENTRETIEN DU LE GARAGE VIAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 321,09 $
METAUX PROFUSION INC.	ROS887853	11 JUIN 2018	PASCAL, RAOUL	TUBE POUR FABRICTION FAIT PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 754,35 $
METAUX PROFUSION INC.	ROS891842	22 JUIN 2018	PASCAL, RAOUL	TUBE D'ACIER POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 271,43 $
GRAPHIQUE N.D. QUEBEC LTEE	ROS892292	05 JUIN 2018	LAROCHE, JENNIFER	PAPIER DIVERS UTILISÉ PAR LA SÉRIGRAPHIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 910,80 $
TECHNO FEU INC	ROS892836	11 JUIN 2018	CHARRON, DANIEL	#SPA100-J20, LUMIERE DE PANIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 195,90 $
AZZ GALVAN METAL	ROS893230	01 JUIN 2018	PASCAL, RAOUL	galvanisation de 140 poubelle pour u.t.m.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 974,56 $
TECHNO FEU INC	ROS894424	04 JUIN 2018	MASSE, PAUL	Achat pièces camions pompier Agglomération de 8 DLM V141425 V141421 V141422 V141420 V141179 V140910 V140907 V140903	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 141,29 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	ROS894485	07 JUIN 2018	AUBIN, FREDERIC	REBATIR RADIATEUR (VÉRIFIER + NETTOYER + INSTALLER UN CORE NEUF + REMPLACER LES GASKETS DES TANKS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 453,56 $
AB EXPRESS GAGNON	ROS894869	07 JUIN 2018	BEAULIEU, DAMIEN	POMPE A AIR POUR SALLE DE MELANGE POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 074,88 $
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	ROS894968	16 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	MISE A NIVEAU DE LA CHAMBRE A PEINTURE A LA DEMANDE DE LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 556,17 $
PRODUITS PRAXAIR	ROS894976	08 JUIN 2018	PASCAL, RAOUL	SOUDEUR MILLE DYNASTY MODLE 951468 POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18 843,15 $
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	ROS895582	14 JUIN 2018	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 056,12 $
AIR PLUS CONTROLE DES POLLUANTS INC.	ROS895603	13 JUIN 2018	PASCAL, RAOUL	NETTOYAGE DE LA VENTILATION DE DEPARTEMENT DE LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 671,94 $
NORTRAX QUEBEC INC.	ROS895650	13 JUIN 2018	PASCAL, RAOUL	PIECES POUR TRACTEUR CHARGEUR, REMISE A NEUF DES COUSSINETS DE CARCAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 584,06 $
NORTRAX QUEBEC INC.	ROS895650	19 JUIN 2018	PASCAL, RAOUL	PIECES POUR TRACTEUR CHARGEUR, REMISE A NEUF DES COUSSINETS DE CARCAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	89,24 $
TECHNO FEU INC	ROS895675	13 JUIN 2018	MASSE, PAUL	RÉPARATIONS MÉCANIQUE, POMPE HALE, CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 480,35 $
METAUX PROFUSION INC.	ROS895844	23 JUIN 2018	PASCAL, RAOUL	DIVERS PIECES D'ACIER POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 633,63 $
METAUX PROFUSION INC.	ROS895845	23 JUIN 2018	PASCAL, RAOUL	DIVERS PIECES D'ACIER POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 467,74 $
METAUX PROFUSION INC.	ROS895846	23 JUIN 2018	PASCAL, RAOUL	DIVERS PIECES D'ACIER POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 024,46 $
LE GROUPE TRESK INC.	ROS895847	14 JUIN 2018	PASCAL, RAOUL	TABLE ELEVATRICE ELECTRIQUE POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 522,33 $
TECHNO FEU INC	ROS896028	18 JUIN 2018	CADOTTE, ERIC	Commande pièce camion incendie/mousse flotte 349-07	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 413,37 $
AZZ GALVAN METAL	ROS896042	18 JUIN 2018	BEAULIEU, DAMIEN	GALVANISATION DE POUBELLE POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 124,68 $
TECHNO FEU INC	ROS896338	21 JUIN 2018	DESJARDINS, LOUISE	6 PINS PIVOT BRAS DE PATTE STABILISATICE AU CHASSIE DU CAMION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 430,33 $
AREO-FEU LTEE	ROS896551	22 JUIN 2018	CADOTTE, ERIC	CARTE, MODULE ELECTRONIQUE D'INTERCOM AVEC BOITIER CAMION INCENDIE T-REX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 113,84 $
GARAGE RESTAURATION	ROS896653	10 JUIL. 2018	PASCAL, RAOUL	MEULAGE DE PLANCHER DE BETON A LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 976,43 $
TECHNO FEU INC	ROS896870	06 JUIL. 2018	LESSARD, SIMON	MODULE NEUF POUR SYSTEME A MOUSSE FOAM PRO CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 065,11 $
BEAULIER INC.	ROS896873	27 JUIN 2018	PASCAL, RAOUL	AUDIT DE CONFORMITÉ DES SYSTEMES ET COMPOSANTES DE L'ATELIER DE CAROSSERIE AU 5035 DE ROUEN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 514,46 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS896922	27 JUIN 2018	CADOTTE, ERIC	TURBO COMPRESSEUR POUR MOTEUR SERIE 60 DETROIT DIESEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 584,06 $
METAUX PROFUSION INC.	ROS896961	27 JUIN 2018	PASCAL, RAOUL	Feuilles de métaux divers pour fabrication UTM.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 779,84 $
CENTRE DE CAMIONS C.T. CAM INC	ROS897150	10 JUIL. 2018	CADOTTE, ERIC	FABRIQUER DEUX ARBRES DE TRANSMISSION TEL QUE DESIN POUR CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 191,62 $
KENWORTH MONTREAL	ROS897223	29 JUIN 2018	CADOTTE, ERIC	RÉPARATIONS MÉCANIQUES SUR VÉHICULE DU SIM PORTANT LE #347-12575	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 660,39 $
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	ROS897460	04 JUIL. 2018	DESJARDINS, LOUISE	ECM MODULE ELECTRONIQUE CONTROLE DE MOTEUR SERIE 60,AVEC PROGRAMATION POUR CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 010,62 $
MMS LASER	ROS897486	04 JUIL. 2018	PASCAL, RAOUL	POUBELLE PIUR VILLE MARIE A LA DEMANDE DE L'U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 112,40 $
ACIER ALTITUBE INC.	ROS897765	06 JUIL. 2018	PASCAL, RAOUL	TUBE D'ACIER POUR LA SIGNALISATION DEMANDE PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	22 753,99 $
RESSORT IDEAL LTEE	ROS897896	09 JUIL. 2018	BELANGER, BRUNO	po pour réparation de suspension camion	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 737,22 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
RESSORT IDEAL LTEE	ROS897904	09 JUIL. 2018	CADOTTE, ERIC	PO POUR CHANGEMENT HOUSING DIFFERENTIEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 051,10 $
MMS LASER	ROS898049	10 JUIL. 2018	PASCAL, RAOUL	PIECES A DECOUPÉ AU LASER POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 764,17 $
GARAGE RESTAURATION	ROS898058	18 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	SCELLANT SUR PLANCHER DE CHAMBRE AP PEINTURE POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 984,29 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	ROS898071	10 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	REMPLACEMENT D'UN MOTEUR DETROIT DIESEL SERIE 60 (MOTEUR COMPLET ET INSTALATION)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	42 039,67 $
MMS LASER	ROS898074	10 JUIL. 2018	PASCAL, RAOUL	DIEVRS PIECES COUPÉ AU LASER POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 354,36 $
SERVICE D'OUTILS F.G.L. INC	ROS898144	11 JUIL. 2018	BELANGER, BRUNO	KIT DRILL + IMPACT MILWAUKEE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 804,58 $
SERVICE D'OUTILS F.G.L. INC	ROS898144	20 JUIL. 2018	BELANGER, BRUNO	KIT DRILL + IMPACT MILWAUKEE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	524,89 $
HILTI CANADA LTEE	ROS898313	13 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	DIVERS QUINCAILLERIE NUT RONDELLE ET BOULON POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 810,89 $
ANCHOR DANLY INC.	ROS898360	12 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	DIVERS PUNCH ET DIE POUR UTILISATION A L'U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 612,69 $
GRAPHIQUE N.D. QUEBEC LTEE	ROS898521	17 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	PAPIER POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LE LETTRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 991,77 $
LES BALANCES LEDUC & THIBEAULT SCALES INC.	ROS898534	13 JUIL. 2018	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	réparation et étalonnage de balances	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 248,42 $
RESSORT IDEAL LTEE	ROS898604	16 JUIL. 2018	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	REPARATION DE RESSORT DE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 706,49 $
METAUX PROFUSION INC.	ROS898613	24 JUIL. 2018	CADOTTE, ERIC	MATÉRIEL EN STAINLESS STEEL POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 345,86 $
LAFCO OUTILLAGE INC.	ROS898830	18 JUIL. 2018	BEAULIEU, DAMIEN	PLUG GAGE DEFFÉRENTE GRANDEUR POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 047,04 $
METAUX PROFUSION INC.	ROS898967	24 JUIL. 2018	CADOTTE, ERIC	ACIER INOXIDABLE POUR TRAVAIL EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 773,14 $
MMS LASER	ROS899134	19 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	DECOUPE AU LASER DE PIECES POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 154,25 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS899140	19 JUIL. 2018	CADOTTE, ERIC	PIECES EGR COOLER CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 222,09 $
CAM-RO DISTRIBUTIONS INC.	ROS899229	20 JUIL. 2018	CADOTTE, ERIC	COMMANDE DE BODY JACK ET ACCESS. TEL QUE SOUMISSION.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 236,20 $
AREO-FEU LTEE	ROS899279	23 JUIL. 2018	CADOTTE, ERIC	pièces pour camion de pompier Rosenbauer	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 450,36 $
TECHNO FEU INC	ROS899284	23 JUIL. 2018	CADOTTE, ERIC	PIED / FIL 16/12 - 2 SHIELDS (RL=170') POUR ECHELLE 135'	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 376,41 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS899315	23 JUIL. 2018	CADOTTE, ERIC	QUATRE IJECTEUR MOTEUR DETROIT DIESEL SERIE 60 AVEC SEAL ET GASQUET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 623,63 $
AB EXPRESS GAGNON	ROS899332	24 JUIL. 2018	CADOTTE, ERIC	PELLICULE ET PELLICULE LIQUIDE POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 944,64 $
RESSORT IDEAL LTEE	ROS899358	23 JUIL. 2018	CADOTTE, ERIC	PO POUR FACTURE RESSORT IDEAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 351,91 $
TECHNO FEU INC	ROS899417	24 JUIL. 2018	CADOTTE, ERIC	REPARATION DE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	17 411,66 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS899524	24 JUIL. 2018	CADOTTE, ERIC	PO POUR FACTURE GLOBOCAM ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 910,74 $
METAUX PROFUSION INC.	ROS899955	30 JUIL. 2018	BLOUIN, BERTRAND	FEUILLES D'INOX 304 2B 4' X 8' 16 GAUGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 015,76 $
A.T. STORRS LTD.	sip36684	20 JUIN 2018	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 228,41 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	SLD892982	19 JUIN 2018	BABIN, NORMAND	Sld Mécanique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 384,23 $
TUBOQUIP	slf0000552763	16 JUIL. 2018	DURAND, CATHERINE	BC 210618 / SS-810-3-8-4 TEE 1/2'' x 1/2'' x 1/4'' + etc.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 721,60 $
LES EQUIPEMENTS C.M. INC	SLT894512	19 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 045,66 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	SLT894739	07 JUIN 2018	VERMETTE, SUZANNE	893153 - VEH 164-13526 - PIECES POUR REPARATION SUR CAMION DODGE JOURNEY	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 516,23 $
MITCHELL 1	SLT894870	06 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 409,47 $
ACTION MOBILE VITRES D'AUTOS INC.	SLT895551	03 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 535,47 $
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	SLT895964	19 JUIN 2018	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 094,81 $
9354-5572 QUEBEC INC.	SLT896159	19 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 612,65 $
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT896233	26 JUIN 2018	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 168,20 $
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	SLT896850	09 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	PIECE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 762,42 $
LOCATION DICKIE MOORE.	SLT896882	05 JUIL. 2018	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 451,30 $
ATTACHE CHATEAUGUAY INC	SLT896888	27 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 408,91 $
NORTRAX QUEBEC INC.	SLT897085	28 JUIN 2018	GAUVREAU, ALAIN	REPARATION DU 437-10278 ESTIME 209110	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 152,29 $
9354-5572 QUEBEC INC.	SLT897802	09 JUIL. 2018	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 586,89 $
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	SLT898706	24 JUIL. 2018	BRISEBOIS, LUC	Service externe pour mécanique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 166,27 $
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT899092	25 JUIL. 2018	TOMA, EMIL	V. 164-12362 DODGE JOURNEY 2012 - REPARATION ET ALIGNEMENT DIRECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 583,49 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	SLT899987	30 JUIL. 2018	GARNEAU, DOMINIC	902443 - VEH 396-07390 - PIECES POUR REPARATION DE FREIN SUR CAMION STERLING	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 298,33 $
EQUIPEMENTS TWIN INC.	VER893958	07 JUIN 2018	LAJEUNESSE, MARC	FACT:8048922 / CYLINDRE DE BOITE DOMPEUSE CYL 200081113	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 430,46 $
J.C. TRANSMISSION INC.	VER894260	13 JUIN 2018	LAJEUNESSE, MARC	FACT:020385 / REPARATION DE LA TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 581,94 $
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	VER895948	20 JUIN 2018	LAJEUNESSE, MARC	UNITÉ 179-08073 FREINS ET DIRECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	941,06 $
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	VER895948	18 JUIN 2018	LAJEUNESSE, MARC	UNITÉ 179-08073 FREINS ET DIRECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 112,26 $
LES RESSORTS LASALLE INC	VER897948	10 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	FACT:82751 / REPARATION KING PIN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 977,34 $
J.C. TRANSMISSION INC.	VER898127	11 JUIL. 2018	LAJEUNESSE, MARC	REBATIR TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 396,11 $
MAGNETO-LAVAL INC.	VER898167	11 JUIL. 2018	BRANCONNIER, SERGE	BT:24810 / INSPECTION DE LA NACELLE SELON LE NORME	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 525,71 $
MERCEDES BENZ RIVE SUD	VER899471	24 JUIL. 2018	LEFEBVRE, RICHARD	UNITÉ 227-12421 RÉPARATION FAN CLUTCH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 017,07 $
MERCEDES BENZ RIVE SUD	VER899789	26 JUIL. 2018	VEILLETTE, PATRICK	UNITÉ 217-13227 RÉPARATIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 325,20 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MERCEDES BENZ RIVE SUD	VER899789	30 JUIL. 2018	VEILLETTE, PATRICK	UNITÉ 217-13227 RÉPARATIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	24,36 $
ENSEMBLE POUR MONTREAL	verif2017ensemblemontreal	05 JUIN 2018	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	5 600,00 $
PLATEAU SANS FRONTIERE	verif2017plateausansfrontiere	11 JUIL. 2018	RODOFILI, MYRIAM	REMBOURSEMENT POUR FRAIS DE VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017 SELON L'ARTICLE 490 DE LA LO/ SUR LES ÉLECTIONS	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	5 024,41 $
						Total:	41 203 694,22 $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 04.04

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1183430008

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé "Vers de nouvelles solutions en matière de gestion des eaux pluviales : Évaluation de la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » à Montréal"

Il est recommandé au comité exécutif:
- de mandater le Service des communications pour proposer une appellation française au terme « Water Square » après consultation des organismes communautaires et des autorités de référence en matière linguistique (R-1);

- de mandater le Service de l'eau pour :

a) mettre sur pied un mécanisme de concertation, en coordination avec les autres services impliqués, en vue d'identifier les espaces publics qui seraient propices à l'aménagement du projet-pilote de « Water Square » (R-3);

b) offrir l'expertise technique hydraulique pour orienter et valider les choix de conception lors de la réalisation d'un projet-pilote par un service responsable des aménagements comportant un « Water Square » (R-4);

c) faire une présentation du concept de Water Square et des expériences connues à la table des directeurs/directrices d'arrondissement, à la table de coordination des directions de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, ainsi qu'à la table de coordination des directions des parcs, des sports et des loisirs (R-6);

d) élaborer un programme de financement pour l'implantation de « Water Squares » initiés et réalisés par des services municipaux, mais aussi tout autre ouvrage de rétention/infiltration de ces services qui contribuerait à réduire le volume des eaux pluviales allant à l'égout au-delà des exigences réglementaires (R-9);

e) effectuer une recension des espaces publics inondables existants à Montréal (R-11);

f) faire une présentation du concept de « Water Square » et des expériences connues à la table des directeurs généraux des villes liées et faire des représentations auprès de la CMM pour faire connaître le concept par les villes de la CMM (R-12);

- de mandater les services responsables des aménagements comportant un « Water Square » pour mettre en place les mécanismes de consultation appropriés, l'élaboration d'un échéancier et des budgets nécessaires, le tout afin de concevoir et de construire des aménagements fonctionnels et esthétiques (R-4);

- de mandater les arrondissements pour identifier des sites potentiels pour l'aménagement de futurs « Water Squares » en précisant un échéancier potentiel pour la réalisation de ces projets (R-5);

- de mandater le Bureau des projets d'immobilisation pour examiner comment un avis formel sur les enjeux de gestion des eaux pluviales propres à un site et sur la faisabilité d'un projet de « Water Square » lors de la planification de l'aménagement d'un secteur en développement ou en redéveloppement pourrait être inclus dans les fiches de projet PTI (R -7);

- de mandater le Service de la mise en valeur du territoire pour :

a) analyser, en collaboration avec le Service de l'eau, la faisabilité d'un projet de « Water Square » dans le cadre des démarches suivantes :

1- la planification en cours pour la requalification du secteur Lachine Est ;
2- l'aménagement du parc P-3 dans le cadre du projet du site Outremont (R-7);

b) documenter l'initiative de la Ville de Toronto et examiner comment elle pourrait être adaptée à la réalité montréalaise afin de proposer des pistes de solution pour réduire les risques d'inondation à partir des voies d'accès véhiculaires (entrées de garage) en contre-pente et d'accompagner, le cas échéant, les arrondissements dans la modification de leur réglementation (R-13);

- de mandater le Service des affaires juridiques d'évaluer si un aménagement de type « Water Square » induirait des responsabilités supplémentaires à celle d'un aménagement classique (R-10);

- de mandater le Service de la mise en valeur du territoire et le Service de l'eau afin de produire un indicateur de suivi permettant de quantifier les projets, y compris ceux pilotés par les arrondissements et d'autres services centraux, pour lesquels la prise en compte des données topographiques aboutit effectivement à des choix d'aménagement limitant les impacts des fortes pluies sur les biens et les personnes (aménagements inondables dans les points bas, usages sensibles ou stratégiques dans les points haut, localisation des entrées en contre pente selon la topographie, etc.) (R-14).

Il est recommandé au conseil municipal de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé "Vers de nouvelles solutions en matière de gestion des eaux pluviales : Évaluation de la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » à Montréal".

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-24 09:36

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1183430008**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé "Vers de nouvelles solutions en matière de gestion des eaux pluviales : Évaluation de la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » à Montréal"

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de ses travaux portant sur l'exploration de nouvelles solutions en matière de gestion des eaux pluviales au cours de l'année 2017, la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a déposé un rapport et une série de recommandations au conseil municipal le 25 septembre 2017.

Le comité exécutif a pris connaissance du rapport de la Commission et répond à ses 14 recommandations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0997 – 22 août 2016 – Motion pour la réalisation de « Water Square »

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal* , leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-23

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation
Tél : 514 872-6957
Approuvé le : 2018-07-23

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE

LA COMMISSION PERMANENTE SUR *L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS*

INTITULÉ

VERS DE NOUVELLES SOLUTIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES : ÉVALUATION DE LA POSSIBILITÉ DE RÉALISER UN PROJET-PILOTE DE « WATER SQUARE » À MONTRÉAL

À la suite de ses travaux portant sur l'exploration de nouvelles solutions en matière de gestion des eaux pluviales au cours de l'année 2017, la *Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs* a déposé un rapport et une série de recommandations à l'intention du comité exécutif. Le comité exécutif remercie la Commission et tous ses participants. Il a pris connaissance du rapport de la Commission et répond à ses 14 recommandations.

R-1. Adopter une appellation française pour le terme « Water Square », qui serait utilisée de manière uniforme dans l'ensemble des communications de la Ville (par exemple aménagement multifonctionnel inondable (AMI), square d'eau, place publique d'eau, etc.).

Réponse à R-1
Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et il mandate le Service des communications de proposer une appellation française au terme « Water Square » après consultation des organismes communautaires et des autorités de référence en matière linguistique.

R-2. Amorcer la réalisation d'un projet-pilote de « Water Square » à Montréal d'ici la fin de l'année 2018.

Réponse à R-2
Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Compte tenu du fait qu'un tel projet requiert une phase de consultation locale, puis une conception intégrée, l'établissement des plans et devis, un appel d'offres et enfin la réalisation des travaux, il est plus probable de viser un projet-pilote pour 2019 selon les opportunités offertes par les projets potentiels.

R-3. Mettre en place un mécanisme de concertation entre le Service de l'eau, le Service de la mise en valeur du territoire, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ainsi que le Service de la diversité sociale et des sports en vue d'identifier un espace public en construction ou en reconstruction qui serait propice à l'aménagement d'un projet-pilote de « Water Square ».

Et tenir compte notamment, dans le cadre de cette concertation, des critères suivants :

- **les besoins en infrastructures de loisir ou en aménagements verts des arrondissements (déterminés, d'une part, sur la base des travaux prioritaires de reconstruction, de réfection, d'aménagement ou de réaménagement dans le réseau des grands parcs identifiés par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et, d'autre part, sur la base des priorités identifiées dans le Plan directeur des plateaux sportifs extérieurs et du plein air urbain du Service de la diversité sociale et des sports);**
- **une localisation dans un point bas d'un quartier ou d'un développement;**
- **la possibilité d'acheminer vers ce site les eaux pluviales des lots à proximité (eaux des toits, ruissellement);**
- **une culture locale d'implication de la communauté pour définir l'aménagement souhaité.**

Réponse à R-3
Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Le comité exécutif mandate le Service de l'eau pour mettre sur pied un mécanisme de concertation, en coordination avec les autres services impliqués, en vue d'identifier les espaces publics qui seraient propices à l'aménagement du projet-pilote de « Water Square ».

R-4. Une fois un ou des sites potentiels identifiés, amorcer une démarche permettant de concevoir et de construire un aménagement fonctionnel et esthétique :

- **Mettre en place des mécanismes de consultation (ateliers, sondages, séances publiques, etc.) permettant la participation des communautés concernées à la conception du projet;**
- **Prévoir un échéancier ample et réaliste ainsi que les budgets suffisants et veiller à l'intégration des compétences nécessaires pour assurer le succès du projet-pilote.**

Réponse à R-4

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Le comité exécutif mandate les services responsables des aménagements pour mettre en place les mécanismes de consultation appropriés, l'élaboration d'un échéancier et des budgets nécessaires. Pour intégrer des mécanismes de consultation appropriés, les services responsables des aménagements comportant un « Water Square » pourront s'inspirer des mécanismes de consultation déjà intégrés aux activités du Service de la mise en valeur du territoire lors de tout exercice de conception de places publiques et de parcs.

De plus, le comité exécutif donne au Service de l'eau le mandat d'offrir l'expertise technique hydraulique pour orienter et valider les choix de conception lors de la réalisation d'un projet-pilote par un service responsable des aménagements.

R-5. Amener chacun des arrondissements à identifier des sites potentiels pour l'aménagement futur de « Water Squares ».

Réponse à R-5

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et il mandate les arrondissements pour identifier des sites potentiels pour l'aménagement de futurs « Water Squares » en précisant un échéancier potentiel pour la réalisation de ces projets.

R-6. Informer, sensibiliser et soutenir les services d'urbanisme, des parcs et des sports et loisirs en arrondissement en vue de favoriser les solutions de type « Water Squares » pour leurs projets d'aménagement ou de réaménagement de places publiques.

Réponse à R-6

Le comité exécutif mandate le Service de l'eau de faire une présentation du concept de Water Square et des expériences connues à la table des directeurs/directrices d'arrondissement, à la table de coordination des directions de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, ainsi qu'à la table de coordination des directions des parcs, des sports et des loisirs.

R-7. Envisager la production, par le Service de l'eau, d'un avis formel sur les enjeux de gestion des eaux pluviales propres à un site et sur la faisabilité d'un projet de « Water Square » lors de la planification de l'aménagement d'un secteur en développement ou en redéveloppement. Et qu'un tel avis soit émis relativement à certains sites particuliers tels le site Outremont et le site de l'ancien hippodrome Blue Bonnets.

Réponse à R-7

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Il mandate le bureau des projets d'immobilisation pour examiner comment un tel avis pourrait être inclus dans les fiches de projet PTI.

Par ailleurs, il donne au Service de la mise en valeur du territoire le mandat d'analyser, en collaboration avec le Service de l'eau, la faisabilité d'un projet de « Water Square » dans le cadre des démarches suivantes :

- la planification en cours pour la requalification du secteur Lachine Est ;
- l'aménagement du parc P-3 dans le cadre du projet du site Outremont.

R-8. Évaluer les avenues de financement potentielles pour les projets de « Water Squares », à commencer par les possibilités associées au Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités.

Réponse à R-8

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Le Service de l'eau a déjà déposé une telle demande auprès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), demande qui a reçu l'aval du Ministère des affaires municipales. Les démarches sont donc en cours pour concrétiser l'obtention d'une subvention par la FCM.

R-9. Créer un programme, géré par le Service de l'eau, afin de financer les aménagements de « Water Squares ».

Réponse à R-9

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et mandate le Service de l'eau d'élaborer un programme de financement pour l'implantation de « Water Squares » initiés et réalisés par des services municipaux, mais aussi tout autre ouvrage de rétention/infiltration de ces services qui contribuerait à réduire le volume des eaux pluviales allant à l'égout au-delà des exigences réglementaires.

R-10. Identifier, avec l'aide du Service des affaires juridiques, toute responsabilité légale supplémentaire que l'aménagement d'un « Water Square » pourrait impliquer, en comparaison avec l'aménagement d'une infrastructure de loisirs classique.

Réponse à R-10

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et mandate le Service des affaires juridiques d'évaluer si un aménagement de type « Water Square » induirait des responsabilités supplémentaires à celle d'un aménagement classique.

R-11. Recenser et documenter les initiatives similaires d'espaces publics inondables en période de pluies intenses qui existent déjà à Montréal.

Réponse à R-11

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et mandate le Service de l'eau d'effectuer cette recension des espaces publics inondables existants à Montréal.

R-12. Faire des représentations auprès de l'agglomération de Montréal et de la Communauté métropolitaine de Montréal pour que les « Water Squares » y soient également considérés comme de nouvelles solutions à envisager en matière de gestion des eaux pluviales.

Réponse à R-12

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et mandate le Service de l'eau pour faire une présentation du concept de « Water Square » et des expériences connues à la table des directeurs généraux des villes liées. Le comité exécutif mandate le Service de l'eau pour faire des représentations auprès de la CMM pour faire connaître le concept par les villes de la CMM.

R-13. À l'instar de la Ville de Toronto, encadrer l'aménagement des voies d'accès véhiculaires (entrées de garage) en contre-pente et accompagner les arrondissements dans l'adaptation de leur réglementation à cette fin.

Réponse à R-13

Le comité exécutif prend note de la recommandation et mandate le Service de la mise en valeur du territoire de documenter l'initiative de la Ville de Toronto, d'examiner comment elle pourrait être adaptée à la réalité montréalaise afin de proposer des pistes de solution pour réduire les risques d'inondation à partir des voies d'accès véhiculaires (entrées de garage) en contre-pente et d'accompagner, le cas échéant, les arrondissements dans la modification de leur réglementation.

De plus, le comité exécutif donne au Service de l'eau le mandat de supporter le Service de la mise en valeur du territoire et d'offrir l'expertise technique.

R-14. Systématiser la prise en compte des données topographiques en amont lors de la planification de projets de redéveloppement majeurs ou lors de l'étude de projets de construction par les services municipaux concernés, dont les directions d'aménagement urbain locales et le Service de l'eau.

Réponse à R-14

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Considérant que ces données sont normalement déjà prises en compte dans les secteurs de planification de projets majeurs sous la responsabilité du Service de la mise en valeur du territoire, le comité exécutif mandate le Service de la mise en valeur du territoire et le Service de l'eau afin de produire un indicateur de suivi permettant de quantifier les projets, y compris ceux pilotés par les arrondissements et d'autres services centraux, pour lesquels la prise en compte de cette couche d'information aboutit effectivement à des choix d'aménagement limitant les impacts des fortes pluies sur les biens et les personnes (aménagements inondables dans les points bas, usages sensibles ou stratégiques dans les points haut, localisation des entrées en contre pente selon la topographie, etc.).

Article 5.01

Pierrefonds Roxboro
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement		**Genuine Extract from the minutes of a Borough Council Sitting**
Séance extraordinaire du jeudi 5 juillet 2018 à 9 h	Résolution: CA18 29 0203	Special sitting of Thursday July 5, 2018 at 9:00 a.m.

MÉMOIRE POUR L'IMPLANTATION DE LA FUTURE GARE DU REM À KIRKLAND

Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
le conseiller Benoit Langevin

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement appuie l'argumentaire contenu au mémoire déposé par la ville de Kirkland au cabinet de la mairesse de la Ville de Montréal justifiant l'implantation de la future gare du Réseau express métropolitain (REM) à Kirkland et joint à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MEMORANDUM FOR THE IMPLEMENTATION OF THE FUTURE REM STATION IN KIRKLAND

It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Benoit Langevin

AND RESOLVED

THAT the Borough Council support the argumentation contained in the memorandum tabled by the city of Kirkland to the office of the Mayor of the Ville de Montréal justifying the implementation of the future Réseau express métropolitain (REM) station in Kirkland and attached to the present.

UNANIMOUSLY ADOPTED

60.01 1182155017

Dimitrios (Jim) BEIS
Maire d'arrondissement
Mayor of the Borough

Dominique JACOB
Secrétaire d'arrondissement substitut
Acting secretary of the Borough

Signée électroniquement le 5 juillet 2018

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 26 juin 2018	Résolution: CA18 170200

MOTION - MOIS DU PATRIMOINE JUIF

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce compte, sur son territoire, une population d'origine et d'ascendance juive substantielle et comprend plusieurs bâtiments patrimoniaux et historiques, comme le Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal, le YM-YWHA, et le Centre Segal des arts de la scène;

ATTENDU QUE cette communauté représente la deuxième plus grande communauté juive au Canada, et que ses principales institutions sont localisées dans l'arrondissement;

ATTENDU QUE la communauté juive a connu une croissance continue au sein de l'arrondissement depuis les années 1950 et que sa présence a contribué à faire de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce un endroit où il fait bon vivre;

ATTENDU QUE l'arrondissement comprend de nombreux commerces, organisations d'aide, organismes sportifs et culturels ainsi que des clubs sociaux au bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE l'arrondissement apporte son soutien à des événements importants au courant de l'année;

ATTENDU QUE le 29 mars 2018, le Parlement du Canada a adopté la loi S-232 : Loi sur le Mois du patrimoine juif canadien, qui reconnaît le mois de mai comme mois du patrimoine juif.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand
Magda Popeanu

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce déclare le mois de mai comme le « Mois du patrimoine juif » pour les années à venir.

Que cette résolution soit déposée au conseil municipal au point 05 de l'ordre du jour.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1183571013

Geneviève REEVES

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 28 juin 2018

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 26 juillet 2018

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU jeudi 21 juin 2018, à 17 h

Au CM du lundi 20 août 2018, à 13 h

20.01	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures - 1187231052

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro Québec pour le déplacement d'une ligne aérienne de services, en lien avec le projet de la vélorue Saint-André (CG18 0189) dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme maximale de 285 389,52 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Adopté à la majorité des voix.

20.02	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1182645004

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec CSE Incendie et Sécurité inc. pour la fourniture d'émulsifiant de classe B, Niagara 1-3% Angus - Appel d'offres public 18-16901 (2 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.03	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1187833004

Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour l'acquisition des produits NetApp et le renouvellement du contrat de support, pour la période du 1er septembre 2018 au 31 aout 2021, pour une somme maximale de 1 439 524,06 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16807 (3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 322 300 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 162 400 $ de compétence d'agglomération, et un montant de 159 900 $ de compétence locale / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 299 400 $ en 2019, et un ajustement récurrent de 234 900 $ à compter de 2020

Adopté à l'unanimité.

20.04	Service de la diversité sociale et des sports , Direction - 1187065001

Accorder un soutien financier de 187 000 $ à Moisson Montréal inc. pour la réalisation du projet Optimisation des activités d'approvisionnement et revitalisation de la vie associative, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.05	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1187833002

Accorder un contrat à IBM Canada ltée pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 274 646,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16587 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.06	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1187696001

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour la modernisation et l'automatisation de l'usine de filtration de Pointe-Claire, pour une somme maximale de 2 613 512,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10237 (6 soum.)

Adopté à la majorité des voix.

20.07	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures - 1187231046

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie sur le boulevard Maurice-Duplessis, de la 56e Avenue au boulevard de la Rivière-des-Prairies, de pistes cyclables à divers endroits et de feux de circulation à l'intersection de la rue Saint-Vallier et du Boulevard Rosemont - Dépense totale de 2 748 497,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 258212 (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.08	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1181701002

Accorder un contrat à Manufacturier Sheltec inc. pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières, au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 1 409 571,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6187 (5 soum.)

Adopté à la majorité des voix.

20.09	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1187526012

Accorder un contrat à 2632-2990 Québec inc. - Les Excavations DDC pour la mise à niveau de la chute d'urgence au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 159 234,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP18024-165274-C (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.10	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1187217001

Autoriser une dépense additionnelle de 747 337,50 $, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geyser inc. (CG17 0092), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 245 589,30 $ à 10 992 926,80 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.11	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1185350002

Autoriser une dépense additionnelle de 297 276,46 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service de sécurité incendie (0213) situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG17 0335), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 379 179,81 $ à 3 676 456,27 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.12	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1187526013

Autoriser une dépense additionnelle de 160 827,03 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise à niveau des huit moteurs synchrones de relèvement des eaux usées à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Moteurs Électriques Laval ltée (CG16 0304), majorant ainsi le montant total du contrat de 813 747,06 $ à 974 574,09 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.13	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures - 1185249002

Résilier pour cause, sans compensation financière, le contrat 321701 accordé à Sade Canada inc. (CG17 0271), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Adopté à l'unanimité.

20.14	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets - 1181019001

Accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP inc. pour la réalisation d'un avant-projet définitif (APD) pour le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (projet Turcot) - Dépense totale de 585 740,14 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16897 (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.15	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets - 1188003001

Autoriser une dépense maximale de 122 705,51 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de construction d'une passerelle multifonctionnelle sur la rue Sainte-Marguerite, afin de réaliser des plans et devis pour les travaux de construction des murs de soutènement temporaires près du pont ferroviaire en lien avec les travaux de la nouvelle passerelle

Adopté à l'unanimité.

20.16	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1187526014

Accorder un contrat à AXOR Experts-Conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 536 933,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16667 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.17	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets - 1187287003

Autoriser une dépense additionnelle de 6 898 500 $, taxes incluses, pour les travaux dans le cadre de l'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, concernant le projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame, majorant ainsi le montant total de l'entente de 20 120 625 $ à 27 019 125 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.18	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales - 1184300002

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à Développement économique Saint-Laurent (DESTL) afin d'appuyer la mise en Suvre du Centre d'expertise industrielle de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.19	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1185308001

Accorder un contrat à Centre de tri Mélimax inc., pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 338 567,51 $, taxes incluses / Autoriser une demande de budget additionnel de 181 664,64 $, taxes nettes - Appel d'offres public 18-16879 (2 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.20	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction - 1184922007

Accorder deux contrats aux firmes Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. (lot 1 : 4 922 826,22 $, taxes incluses) et Fortier Auto (Montréal) ltée (lot 5 : 1 051 469,37 $, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments - Dépense totale de 5 974 295,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16705 (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.21	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1187075002

Autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44 $, taxes incluses, pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, dans le cadre du contrat accordé à Koncas Recyclage (CG14 0587), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 045 038,60 $ à 7 647 361,04 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.22	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1187541003

Autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 $, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 $ à 18 941 871,99 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.23	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports - 1187000003

Accorder un contrat à Dimco DL inc. pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches (contrat 2018), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 965 474,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 305402 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.24	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1187936016

Majorer de 150 000 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Maçonnerie Rainville et Frères inc. (CG17 0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 600 000 $ à 2 750 000 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.25	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets - 1186310002

Autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18 $, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain et entériner l'entente y afférente entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec

Adopté à l'unanimité.

20.26	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1183867001

Approuver un projet d'acte en vertu duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne, cèdent, gratuitement, à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les lots 2 161 335, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464 et 2 161 591 (Immeuble), 2 161 336 et 2 161 590 (parcs) et 2 162 401, 2 162 409 (rue), 2 162 392, 2 162 509 (rue), 2 162 487 (rue), 2 162 414 (rue), 2 338 324 (rue), 2 162 507 (rue) tous du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, le tout aux conditions et stipulations y mentionnées

Adopté à l'unanimité.

20.27	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales - 1187511002

Approuver le projet de convention modifié (CG18 0175) entre la Ville et la Fondation du startup de Montréal, pour un soutien financier de 1 350 000 $ (sur 3 années) visant à appuyer son plan de croissance

Adopté à l'unanimité.

20.28	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1185323001

Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. un local, pour une période de 3 ans et 9 mois à compter du 1er avril 2020, d'une superficie de 19 672 pieds carrés, au 4e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, pour une dépense totale de 1 515 115,37 $, taxes incluses, pour les activités du Service de l'approvisionnement (bureau de poste) et afin d'accueillir temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal durant le projet majeur de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Autoriser une dépense de 1 011 013,27 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement pour les archives et les contingences payables à 3928446 Canada inc. / Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière

Adopté à l'unanimité.

20.29	Service de la diversité sociale et des sports , Direction - 1184005002

Accorder un soutien financier de 300 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour le projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.30	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports - 1187307001

Accorder un soutien financier maximal de 430 000 $ à Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Série Mondiale de Triathlon (WTS) à Montréal en 2018 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de 430 000 $ vers le Service de la diversité sociale et des sports / Approuver le projet de convention à cette fin

Adopté à l'unanimité.

20.31	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1186277001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Technologies Pure Canada ltd pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16724 (2 soum. - 1 seul conforme)

Adopté à l'unanimité.

20.32	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures - 1183855001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Englobe Corp. (1 731 740,80 $), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 $) et Golder Associés ltée (1 102 391,80 $) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 $, taxes incluses, pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 18-16859 (9 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.33	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1187910001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec Eurovia Québec Grands Projets inc., pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 (2 soum.)

Mention spéciale: L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

Adopté à l'unanimité.

20.34	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1180695001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder des contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., RCI Environ. Div. WM Québec inc., pour des durées de 58, 59 et 60 mois - Dépense totale de 71 178 854 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16439 (12 soum.) / Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2020

Adopté à l'unanimité.

20.35	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures - 1183855003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Labo SM inc. (4 449 475,01 $), Solmatech inc. (4 253 615,10 $), Englobe Corp. (3 550 715,44 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867 $), GHD Consultants ltée (2 622 694,73 $) et Groupe ABS inc. (2 456 872,03 $) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public 18-16621 (6 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.36	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1187908001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10262 (2 soum.)

Adopté à la majorité des voix.

20.37	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1187526010

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour des services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16742 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

30.01	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175892001

Autoriser une dépense maximale de 3 246 128,06 $, taxes incluses, en remboursement à la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest (SCINDO), selon le bail conclu avec la Ville de Montréal (CG06 0171), pour les travaux d'aménagement d'espaces de bureau, et ce, dans le cadre du projet de regroupement des effectifs du 311

Adopté à la majorité des voix.

30.02	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1183276001

Autoriser une dépense de 57 440,48 $, taxes incluses, en remboursement à la Cité de Dorval du coût des travaux pour le remplacement d'une vanne existante de 450 mm du réseau d'aqueduc principal, située à l'intersection des rues O'Connell et Michel-Jasmin

Adopté à la majorité des voix.

30.03	Service de la diversité sociale et des sports , Direction - 1183220001

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 5,25 M$ pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe

Adopté à l'unanimité.

30.04	Service du développement économique , Direction - 1180191003

Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 au montant de 4 171 362 $, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire de 2 085 681 $ pour les années 2017 et 2018 en provenance du Fonds de développement des territoires / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2019 au montant de 2 085 681 $, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire en provenance du même Fonds / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 équivalent à la somme additionnelle de 489 999 $ et, pour l'année 2019, au montant qui sera autorisé par le MAMOT, en provenance du même Fonds / Adopter, en réponse aux modalités de l'Entente 2015-2020 relative au Fonds, des priorités d'intervention et de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour les années 2016-2017 et 2017-2018

Adopté à l'unanimité.

30.05	Service du greffe , Direction - 1183430007

Avis au ministre de la Sécurité publique en vertu de l'article 110 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Retiré.

30.06	Service de l'approvisionnement , Direction - 1177811002

Prendre acte de la modification des aspects financiers et de l'obtention d'un certificat du trésorier, dans le cadre de l'entente cadre conclue avec Logistik Unicorp inc. (CG18 0063) pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle des services de la sécurité publique - Autoriser une dépense de 1 141 564 $ pour les frais d'implantation à cet effet

Adopté à l'unanimité.

30.07	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1185175002

Approuver le Rapport d'activités 2016-2017 modifié et le Rapport d'activités 2017-2018 relatif au Fonds de développement des territoires

Adopté à l'unanimité.

30.08	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs - 1187782001

Adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est (RCG 18-015) afin de réduire à 25 000 000 $ le montant de l'emprunt initialement autorisé

Adopté à l'unanimité.

41.01	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1186843001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

Traité.

41.02	Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1186347010

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la reconstruction du poste de district Lionel-Groulx

Traité.

41.03	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports - 1184560002

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux des aménagements cyclables

Traité.

41.04	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1180645001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de nouveaux logements sociaux et communautaires

Traité.

41.05	Direction générale , Contrôleur général - 1183088001

Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

Traité.

42.01	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction - 1181081003

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 $ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant

Adopté à l'unanimité.

42.02	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction - 1181081006

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Adopté à l'unanimité.

42.03	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction - 1181081008

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable

Adopté à l'unanimité.

42.04	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction - 1181081010

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 $ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

Adopté à l'unanimité.

42.05	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1180592001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou

Adopté à l'unanimité.

42.06	Service de l'approvisionnement , Direction - 1184990002

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle

Adopté à l'unanimité.

42.07	Service du greffe , Direction - 1183599005

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024)

Adopté à l'unanimité.

50.01	Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH - 1187785001

Approuver le nouveau contrat de travail à durée indéterminée de M. André Poisson comme directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, à compter de la décision des instances

Adopté à l'unanimité.

51.01	Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs - 1182577008

Approuver la nomination de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et de M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord

Adopté à l'unanimité.

51.02	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1185075004

Approuver la nomination de monsieur Patrice Langlois, membre au Comité technique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Adopté à l'unanimité.

51.03	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1181681001

Approuver le renouvellement, pour une période de trois ans, des mandats de M. Robert Petrelli, de Mme Danielle Thiboutot et de Mme Debbie Chiaro à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance; approuver la nomination de M. Pierre Bouchard à titre de membre du conseil d'administration des Habitations Jeanne-Mance (HJM); désigner M. Robert Petrelli au poste de président du conseil d'administration et Mme Danielle Thiboutot au poste de vice-présidence

Adopté à l'unanimité.

51.04	Direction générale , Cabinet du directeur général - 1185330002

Nomination de M. Yves Gauthier membre indépendant du comité de vérification élargi de la ville de Montréal, en remplacement de M. Joseph Nammour, et le désigner comme vice-président

Adopté à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

(CM18 0534)

Vu l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, tel que modifié par l'article 59 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec (2018, c. 8);

Vu le dépôt, lors de l'assemblée du conseil municipal du 23 avril 2018 (séance du 24 avril) du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques » avec le dossier décisionnel y afférent (1187235001);

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, j'ai modifié le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 avril 2018, à la page 83, sous l'avis de motion CM18 0534, afin de refléter ledit dépôt du projet de règlement.

Fait à Montréal, le 27 juin 2018.

(s) M^{e} Yves Saindon
Le greffier de la Ville

VERSION ORIGINALE

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 23 avril 2018 Séance tenue le 24 avril 2018	Avis de motion: CM18 0534

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.01 1187235001
/pl

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 25 avril 2018

VERSION MODIFIÉE

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 23 avril 2018 Séance tenue le 24 avril 2018	Avis de motion: CM18 0534

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1187235001
/pl

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 25 avril 2018

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

(CM18 0535)

Vu l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, tel que modifié par l'article 59 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec (2018, c. 8);

Vu le dépôt, lors de l'assemblée du conseil municipal du 23 avril 2018 (séance du 24 avril) du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières » avec le dossier décisionnel y afférent (1183690001);

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, j'ai modifié le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 avril 2018, à la page 83, sous l'avis de motion CM18 0535, afin de refléter ledit dépôt du projet de règlement.

Fait à Montréal, le 27 juin 2018.

(s) M^{e} Yves Saindon
Le greffier de la Ville

VERSION ORIGINALE

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 23 avril 2018 Séance tenue le 24 avril 2018	Avis de motion: CM18 0535

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.02 1183690001
/pl

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 25 avril 2018

VERSION MODIFIÉE

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 23 avril 2018 Séance tenue le 24 avril 2018	Avis de motion: CM18 0535

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1183690001
/pl

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 25 avril 2018

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.04

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1184217002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2017 et approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau potable au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Il est recommandé :
1. de prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2017 constituant une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

2. d'approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau par le Service de l'eau au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-11 14:22

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1184217002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2017 et approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau potable au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2011, le gouvernement du Québec déposait la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2011-2017 (SQEEP). Celle-ci s'adresse aux municipalités et fixe deux grands objectifs :

- réduire de 20 % la consommation d'eau par personne d'ici 2017 par rapport à 2001;
- réduire le taux de pertes à 20 % du volume total d’eau produit.

La SQEEP exige un certain nombre de mesures aux municipalités, dont la production des deux livrables associés au présent dossier :

- un bilan annuel de l'usage de l'eau destiné aux instances (incluant une annexe détaillant les sources des données présentées);
- un formulaire destiné au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) contenant un bilan de la production et de la distribution d'eau potable ainsi qu'un état de la situation, un plan d’action et les coûts des services d'eau pour la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0297 - 28 août 2017 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2016.
CG16 0449 - 25 août 2016 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2015.

CG15 0441 - 17 août 2015 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2014.

CG14 0331 - 21 août 2014 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2013.

CM13 0685 - 26 août 2013 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2012.

DESCRIPTION

Le Bilan de l'usage de l'eau potable 2017 est une synthèse des principaux résultats obtenus en matière d'économie d'eau potable à l'échelle de l'agglomération ainsi que pour la Ville de Montréal. Le formulaire du MAMOT traite plus spécifiquement de la distribution d'eau destinée au territoire de la Ville de Montréal incluant quatre villes liées (Mont-Royal, Westmount, Montréal-Est, Dollard-des-Ormeaux), en raison de l'impossibilité d'isoler présentement leur distribution d'eau selon les exigences du MAMOT.
Globalement, le Bilan de l'usage de l'eau 2017 présente les données suivantes :

- une production d'eau pour l'agglomération de 567 millions de mètres cubes (m^3) soit une diminution de 24 % depuis 2001;
- la production d'eau potable est donc passée de 1120 litres par personne par jour (l/p/j) en 2001 à 767 l/p/j en 2017 à l'échelle de l'agglomération, soit une diminution de 32 % depuis 2001;
- le taux de pertes pour la Ville de Montréal est estimé à 31 % en 2017. Il s'agit d'une légère augmentation par rapport à 2016, mais cela s'explique par des ajustements dans le traitement des données. Compte tenu de la marge d'incertitude dans l'estimation des consommations d'eau, le taux de pertes et considéré stable. Rappelons que le volume de pertes a tout de même diminué de 40 % depuis 2001. Comme la diminution de la production d'eau et du volume de pertes se font en parallèle, cela explique que le taux de pertes varie peu d'une année à l'autre;
- l'équipe de recherche de fuites (ARSO) du Service de l'eau a localisé 555 fuites non visibles en surface, soit une soixantaine de plus qu'en 2016. 88 % du territoire a été couvert contre 83 % en 2016;
- 53 km de conduites d'aqueduc ont été renouvelées. Avec un taux de renouvellement de 1,4 % (51 km) pour le réseau secondaire, c'est la deuxième meilleure performance depuis 2006. Au total, c'est 456 km de conduites primaires et secondaires qui ont été renouvelées, soit 10 % de ces réseaux;
- il y a eu plus de 4 500 compteurs supplémentaires installés en 2017 pour un total de 14 978 compteurs d'eau en exploitation dans les industries, commerces et institutions (ICI) dans le cadre du programme de mesure de la consommation d'eau (MCE);
- 11 secteurs de régulation de pression (SRP) sont en service dans le cadre du projet d'optimisation du réseau depuis 2012. L'optimisation fait partie de meilleures pratiques reconnues en diminuant la fréquence des bris et prolongeant la vie utile des conduites;
- la Patrouille bleue a sensibilisé plus de 6500 résidents. Depuis 2010, les activités conjuguées des Patrouilles bleue et verte ont permis de sensibiliser plus de 100 000 résidents sur l'usage responsable de l'eau;
- des efforts soutenus ont été déployés en vue d'éliminer les appareils de refroidissement ou de climatisation utilisant de l'eau sans boucle de recirculation dans le cadre de l'application de la réglementation sur l'usage de l'eau. Les données indiquent que ces appareils sont une source importante de gaspillage dans les ICI, mais aussi dans le secteur résidentiel.

JUSTIFICATION

L'analyse des demandes d'aide financière pour les projets d'infrastructures d'eau est conditionnelle au dépôt aux instances d'un bilan annuel de l'usage de l'eau et à la transmission du formulaire sur l'usage de l'eau au MAMOT.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce bilan rend compte des efforts entrepris par la Ville en matière d'économie d'eau potable en vue d'atteindre les objectifs de la SQEEP. De plus, la Ville s'est fixé une cible réduction de 20 % de la production d'eau potable entre 2011 et 2020 dans la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020 et dans le Plan de développement durable 2016-2020 À ce titre, la production d'eau potable a diminué de 13 % entre 2011 et 2017.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de dépôt d'un bilan annuel aux instances et de transmission du formulaire du MAMOT pourrait entraîner une suspension dans l'analyse des demandes d'aide financière pour les infrastructures de l'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du formulaire au MAMOT après approbation des instances.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service des communications
Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications

Lecture :

Mathieu TOUSIGNANT, 9 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémi HAF
Conseiller en planification

Tél : 514 872 2293
Télécop. : 514 872-8827

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-23

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

Tél : 514-872-3944
Télécop. : 514 872 8827

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2018-06-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-10

BILAN 2017

USAGE DE L'EAU POTABLE

Service de l'eau

Montréal

BILAN 2017

USAGE DE L'EAU POTABLE

Service de l'eau

Table des matières

Introduction 4

Faits saillants 2017 4

Montréal et la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) 5

La production et la distribution d'eau potable 6

La production d'eau sur le territoire de l'agglomération 7

Sécuriser le réseau primaire de l'agglomération 8

La distribution de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Montréal et l'exportation vers les villes liées 9

Répartition de la distribution d'eau et estimation des pertes 9

Économiser l'eau potable : un investissement qui porte fruit 13

Les activités réalisées en 2017 14

Le Plan d'intervention 2016-2020 14

Le renouvellement des réseaux 15

Le renouvellement du réseau primaire de l'agglomération 15

Le renouvellement du réseau secondaire de la Ville de Montréal 15

La recherche de fuites et les réparations sur le réseau d'aqueduc 16

La régulation de la pression sur le réseau secondaire 17

Mesure de la consommation d'eau dans les ICI : promesses tenues ! 18

La sensibilisation auprès des citoyens 19

La réglementation sur l'usage de l'eau potable 20

Éliminer les appareils de refroidissement et de climatisation utilisant l'eau potable 20

Conclusion 22

Introduction

Le Service de l'eau produit un bilan de l'usage de l'eau afin de répondre à l'exigence de suivi annuel de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2011-2017 (SQEEP) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Au-delà de la reddition de compte pour le MAMOT, ce bilan constitue l'occasion de vulgariser et de diffuser les progrès de la collectivité montréalaise en matière de gestion et d'utilisation responsable de l'eau potable.

Rappelons que la SQEEP contenait deux grands objectifs : réduire de 20 % la production d'eau potable par personne par jour et atteindre un taux de pertes de 20 % sur les réseaux d'aqueduc. Avec une diminution de la production d'eau de plus de 30 %, Montréal a largement dépassé l'objectif grâce à la mise en œuvre de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020. Par contre, le taux de pertes continue d'avoisiner les 30 %. Cette impression de statu quo est trompeuse puisque le volume d'eau consommé et le volume des pertes ont diminué en parallèle entre 2011 et 2017. La part relative des pertes tend donc à demeurer stable par simple arithmétique. En somme, et comme l'indiquent les faits saillants ci-dessous, Montréal a mis en œuvre l'ensemble des activités exigées par la SQEEP et elle poursuivra les efforts pour atteindre ses propres objectifs fixés pour 2020.

Faits saillants 2017

- Une production totale d'eau potable pour l'agglomération de 567 millions de m^3. La production d'eau potable a diminué de 24 % depuis 2001.
- Une production d'eau de 767 litres par personne par jour (l/p/j) à l'échelle de l'agglomération. La diminution par personne est de 32 % par rapport à 2001.
- Une réduction globale de la production d'eau d'un milliard de m^3 d'eau depuis 2005.
- Un taux de pertes de 31 % à la suite de la révision de la méthode de calcul. Le volume annuel de pertes a néanmoins diminué d'environ 115 millions de m^3 en 2017 par rapport au volume de pertes estimé à 280 millions de m^3 en 2001 (avec 40 % de pertes).
- 53 km de conduites primaires et secondaires renouvelés, pour un total de plus de 450 km depuis 2006.
- 88 % du réseau secondaire a fait l'objet d'une recherche systématique de fuite par le Service de l'eau.
- 11 secteurs de régulation de la pression sont en exploitation sur le réseau d'aqueduc.
- Plus de 14 900 compteurs d'eau sont en exploitation dans le cadre du programme de mesure de la consommation d'eau (MCE) dans les industries, commerces et institutions (ICI).
- Plus de 100 000 personnes sensibilisées à la gestion responsable de l'eau depuis 2011 grâce aux Patrouilles bleue et verte.

Montréal et la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP)

Le tableau suivant présente les réalisations de Montréal au regard des deux grands objectifs et des cinq principales mesures de la SQEEP.

	Exigences de la SQEEP	Évaluation de la performance	Réalisations de Montréal à ce jour
OBJECTIFS	Réduction de 20 % de la distribution d'eau *per capita* d'ici 2017 par rapport à 2001		Réduction de 32 % de la production d'eau[1] par personne par jour en 2017 par rapport à 2001
OBJECTIFS	Réduction du taux de pertes à 20 % du volume d'eau distribué		Taux de pertes estimé à 31 % en 2017. Le taux a été révisé à la lumière de nouvelles données plus précises
MESURES	Production annuelle du formulaire sur l'usage de l'eau incluant un bilan de l'eau, un état de situation et un plan d'action		Formulaire sur l'usage de l'eau rempli selon les exigences du MAMOT depuis 2011
MESURES	Adoption d'une réglementation sur l'eau potable conforme au modèle du MAMOT		Adoption et application de la réglementation depuis juillet 2013
MESURES	Installation de compteurs d'eau dans les ICI au rythme de plus de 1 000 compteurs par an		4 534 compteurs de plus en opération en 2017
MESURES	Mise en place d'une tarification adéquate, au besoin, à partir de 2018		Travaux en cours sur la mise en place d'une tarification de l'eau harmonisée dans les industries et commerces de Montréal
MESURES	Présentation au conseil municipal d'un rapport annuel sur la gestion de l'eau		Dépôt aux instances d'un Bilan annuel sur l'usage de l'eau depuis 2011

Objectif atteint ou dépassé **Objectif en cours de réalisation** **Objectif non atteint**

[1] Pour le besoin de ce bilan, le volume d'eau produit est équivalent au volume d'eau distribué (selon la terminologie du MAMOT)

La production et la distribution d'eau potable

Avec 6 usines en exploitation, le Service de l'eau est responsable de l'alimentation en eau potable pour l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération. L'agglomération exporte aussi de l'eau potable à la ville de Charlemagne, sur la couronne nord.

Territoires desservis par les usines de production d'eau potable en 2017

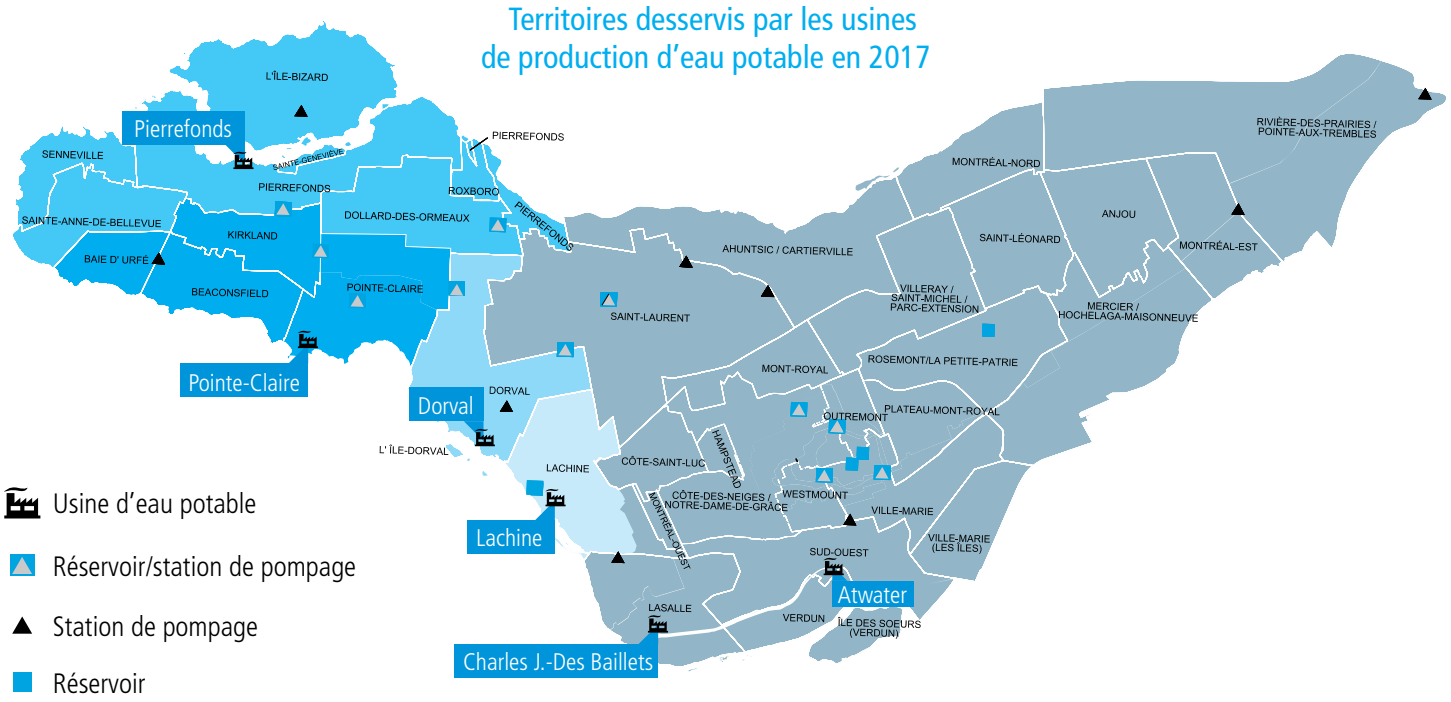

Territoires desservis par usine

Pointe-Claire · Pierrefonds · Lachine · Dorval · Atwater/Des Baillets

Réseaux de distribution	Production d'eau par réseau 2017 en million de mètres cubes (Mm^3)	Part de la production totale d'eau
Réseau Atwater/Des Baillets	499 340 369	88 %
Réseau Pierrefonds	27 327 901	5 %
Réseau Pointe-Claire	17 777 171	3 %
Réseau Lachine	15 008 692	3 %
Réseau Dorval	8 781 519	2 %
Exportation Charlemagne	***(1 011 276)***	-0,2 %
Total Agglomération	567 224 377	

La distribution d'eau potable dans l'agglomération est réalisée par le biais de 5 réseaux distincts de distribution, tel que l'indique la carte ci-dessus. Chacun de ces réseaux est constitué de deux types de conduites. En premier lieu, l'eau est transportée par les conduites primaires. Celles-ci sont de très grands diamètres et d'une longueur totale d'un peu plus de 770 km. Par la suite, l'eau passe dans les conduites secondaires, auxquelles se connectent les branchements de service des bâtiments. Ces conduites totalisent plus de 4 600 km, dont plus de 3 640 km pour la seule Ville de Montréal. Un seul réseau est considéré pour les usines Atwater et Charles-J.-Des Baillets puisque l'eau est distribuée par les mêmes conduites. Ce réseau représente à lui seul près de 90 % de la production de l'eau potable.

Les cinq réseaux de l'agglomération disposent aussi de réservoirs qui permettent une provision d'eau en cas de panne. Dans le cas des six réservoirs aménagés sur le Mont-Royal, la gravité assure une pression suffisante pour alimenter différents secteurs de Montréal. Enfin, des interconnexions sont prévues entre les réseaux afin de maintenir l'alimentation en eau advenant une défaillance de l'un d'eux (voir l'encadré « Sécuriser le réseau primaire de l'agglomération »).

La production d'eau sur le territoire de l'agglomération

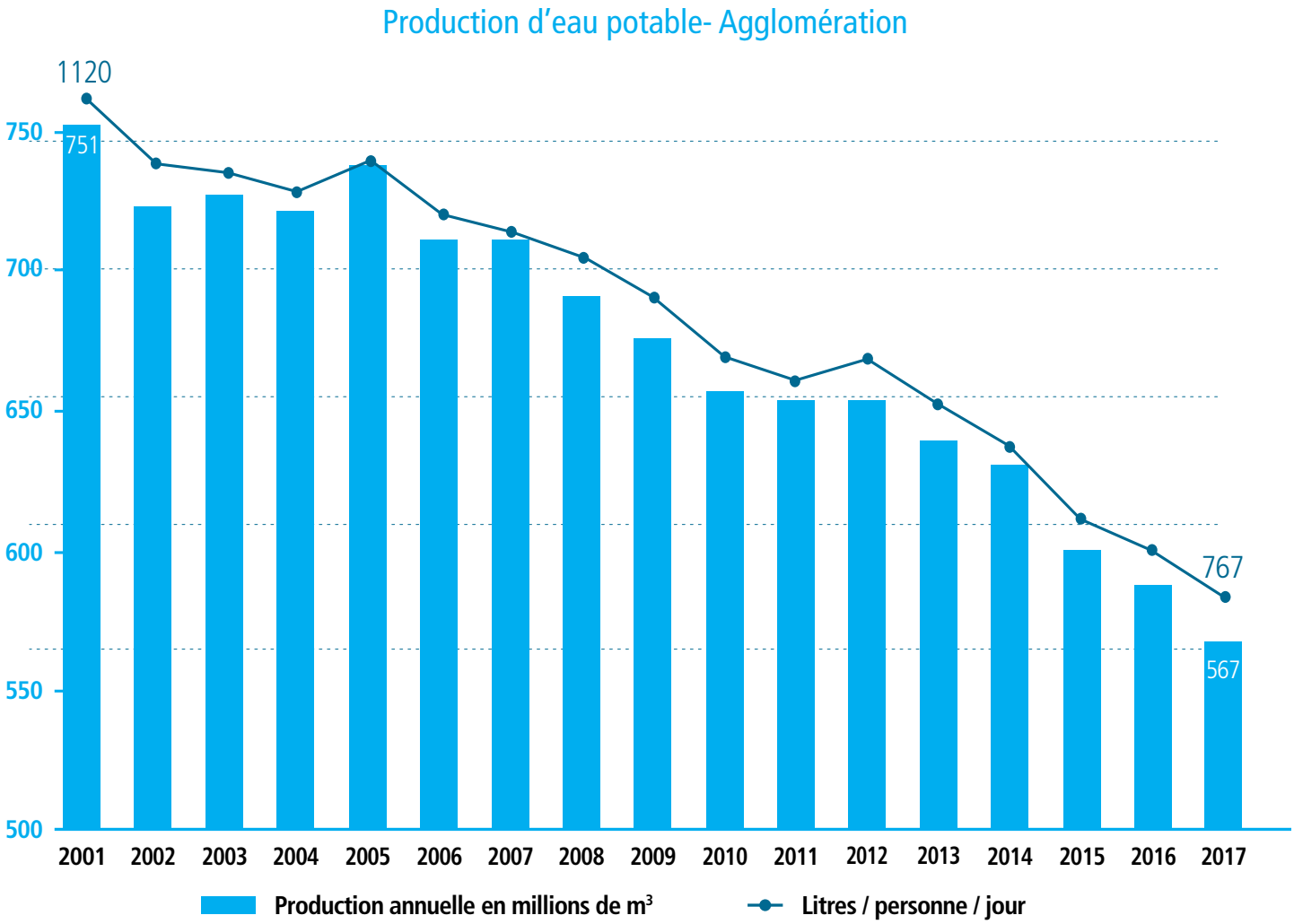

En 2017, la production totale d'eau potable destinée à l'agglomération de Montréal a été de 567 millions de m³ d'eau. Cela représente une réduction de 3,5 % de la production par rapport à 2016 (588 millions de m³). C'est la deuxième plus importante réduction annuelle des quinze dernières années. Globalement, en comparaison à 2001, la production d'eau potable a diminué de plus de 24 %.

Quant à elle, la production d'eau potable par personne par jour à l'échelle de l'agglomération de Montréal est passée de 801 litres en 2016 à 767 litres en 2017, soit une réduction de 4 %. Comparativement à 2001, la production d'eau par personne par jour a diminué de près de 32 %. L'agglomération de Montréal a donc dépassé l'objectif de réduction de 20 % de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) à l'échéance 2017.

Production d'eau depuis 2001 :
-32 % par personne

Objectif à atteindre :
-20 % par personne

Sécuriser le réseau primaire de l'agglomération

La Ville de Montréal s'est dotée d'un plan d'alimentation pour ses réseaux d'eau à la suite de la création de l'agglomération en 2002 et au bilan technico-économique des infrastructures en eau qui s'en est suivi. Au niveau du réseau primaire, le plan d'alimentation identifie les secteurs à risque de pénurie d'eau en cas de bris ou d'intervention planifiée sur une conduite principale unique d'alimentation d'un secteur, ainsi que les secteurs en manque de flexibilité d'alimentation et les conduites vieillissantes. Ce plan d'alimentation a permis de prendre des décisions optimales et réfléchies quant aux interventions à faire en réseau. Sur la base des études hydrauliques effectuées, notamment la validation des impacts des interventions en réseau et des besoins des secteurs desservis, la construction de nouvelles conduites a été mise en priorité afin de sécuriser les secteurs desservis par une conduite unique. Il s'agit de projets de bouclage des réseaux, consistant à assurer la desserte d'un secteur par un minimum de deux conduites primaires ayant la capacité de prendre en charge l'ensemble de la consommation du secteur, en cas d'intervention sur l'une des conduites.

Sur les 16 secteurs identifiés, huit ont été sécurisés jusqu'à maintenant, alors que six sont en cours de réalisation. Il est prévu que l'ensemble des secteurs soit sécurisé d'ici la fin 2022, conformément à la carte ci-dessous. Dès lors que l'ensemble des secteurs à risque seront sécurisés, les secteurs en manque de flexibilité d'alimentation, soit les secteurs dont la pression d'alimentation et la protection incendie sont diminués significativement lors d'une intervention en réseau en période de forte consommation, seront mis en priorité. Parallèlement, les conduites vieillissantes sont remplacées et réhabilitées en vue d'assurer la pérennité des infrastructures. À cet égard, la Ville de Montréal mène des campagnes d'auscultation et de détection de fuites visant à connaître l'état des conduites primaires et à planifier les interventions requises dans le temps.

Agglomération de Montréal

Plan d'alimentation des secteurs à risques

État au 31 décembre 2017

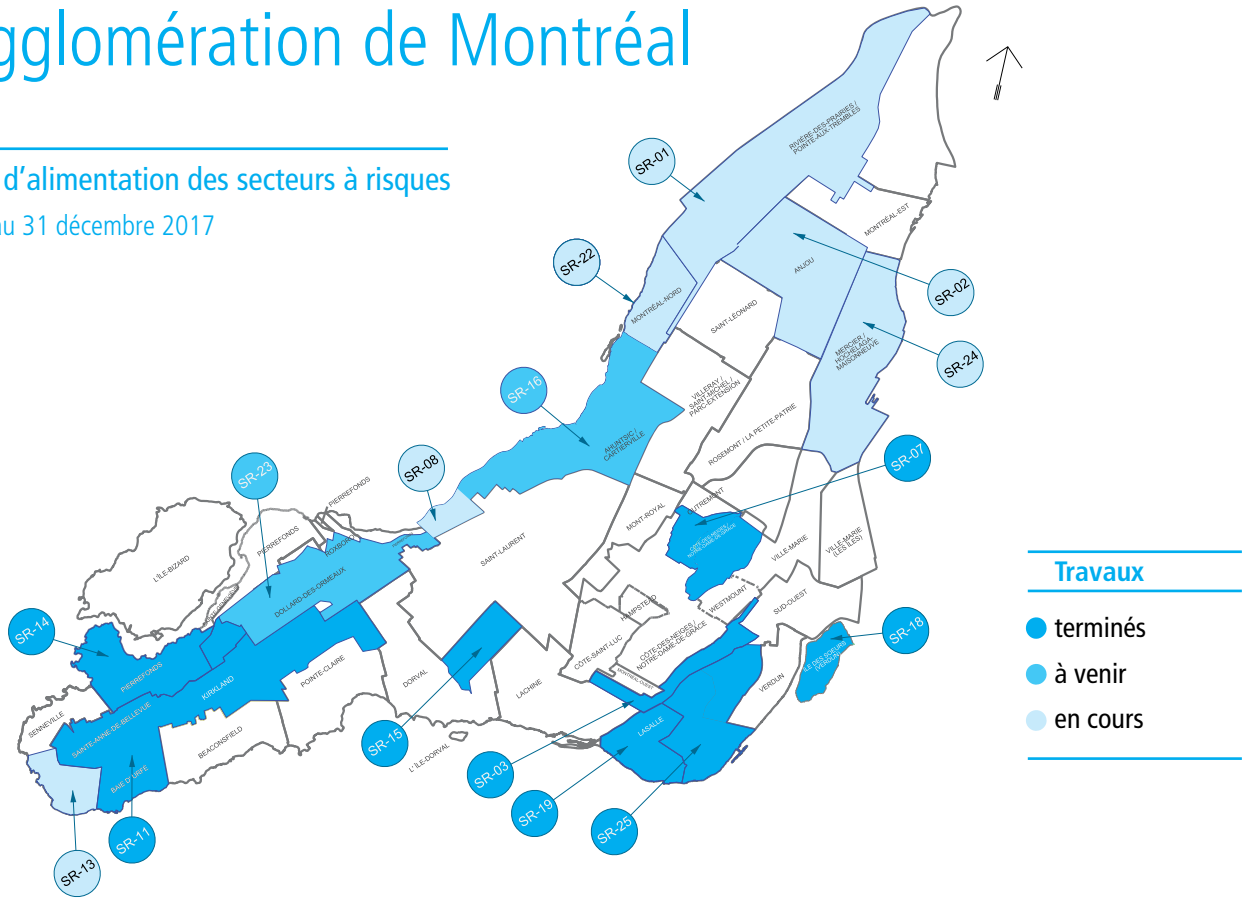

La distribution de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Montréal et la distribution vers les villes liées

Pour estimer l'eau distribuée uniquement sur le territoire de la Ville de Montréal, il faut retrancher les volumes distribués vers les villes liées de l'agglomération et exportés vers la ville de Charlemagne. Au total, un peu moins de 38 millions de m^3 d'eau ont été exportés, ce qui est similaire à l'année précédente. Toutefois, cela n'inclut pas les volumes d'eau distribués des villes de Dollard-des-Ormeaux, de Montréal-Est, de Mont-Royal et de Westmount, car leurs réseaux sont très maillés avec celui de la Ville de Montréal (il est présentement difficile d'isoler avec précision les volumes entrants et sortants de ces villes). En somme, la production d'eau potable destinée à la Ville de Montréal s'est établie en 2017 à 530 millions de m^3, soit une quantité d'eau potable distribuée de 777 litres par personne par jour. Cela représente une diminution de 4 % par rapport à 2016 (810 l/p/j).

Répartition de la distribution d'eau et estimation des pertes

Depuis 2011, le Service de l'eau estime la répartition de la distribution de l'eau par catégorie d'usagers, ainsi que les pertes potentielles d'eau selon l'exigence de la SQEEP. La méthode utilisée par le Service de l'eau pour estimer les pertes est basée sur la répartition des volumes d'eau distribuée entre les catégories d'usagers (ICI, résidentiel et usages municipaux). Cette méthode s'appuie sur les volumes d'eau mesurés aux usines, ceux mesurés par les compteurs dans les ICI et sur les données de consommation résidentielle disponibles.

Le bilan de 2017 aboutit à une estimation d'un taux de pertes de 31 % qui demeure stable, alors que le volume d'eau produit continue de baisser (-3,5 %). Ce résultat n'est pas le constat d'une augmentation des pertes, mais plutôt la conséquence de deux ajustements des méthodes d'exploitation des données disponibles :

1. En 2017, il y a eu plus de données du secteur ICI exploitables, en particulier pour certaines catégories de bâtiments qui étaient sous-échantillonnées auparavant. En effet, 37 % de la consommation des ICI a été mesurée, le reste demeurant une estimation. Dans les catégories sous-échantillonnées, les grands consommateurs étaient surreprésentés puisqu'ils ont été ciblés au début du projet de mesure de la consommation d'eau, ce qui a affecté les bilans antérieurs.
2. Le traitement des données des immeubles mixtes (résidentiel et commercial) a aussi été ajusté pour mieux tenir compte de la consommation résidentielle dans ces bâtiments, se traduisant par une augmentation de la consommation par personne (286 litres par personne par jour en 2017, contre 270 litres par personne par jour en 2016).

Répartition de l'eau potable distribuée dans la Ville de Montréal en 2017

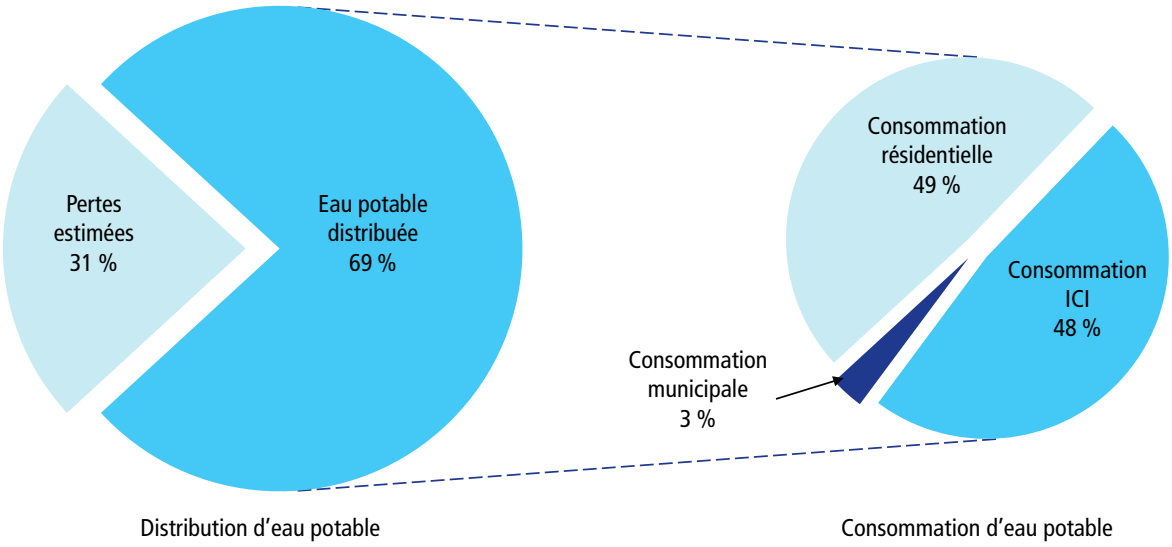

Le graphique ci-dessous indique l'évolution des volumes des pertes estimés, pour la Ville de Montréal, en millions de m^3 (Mm^3) et des taux de pertes selon la méthode de calcul ajustée, pour 2017[2].

Un taux de pertes stationnaire, mais un volume de pertes d'eau qui a diminué de 40 % depuis 2001

Estimation des pertes d'eau potable Ville de Montréal (volumes et %)

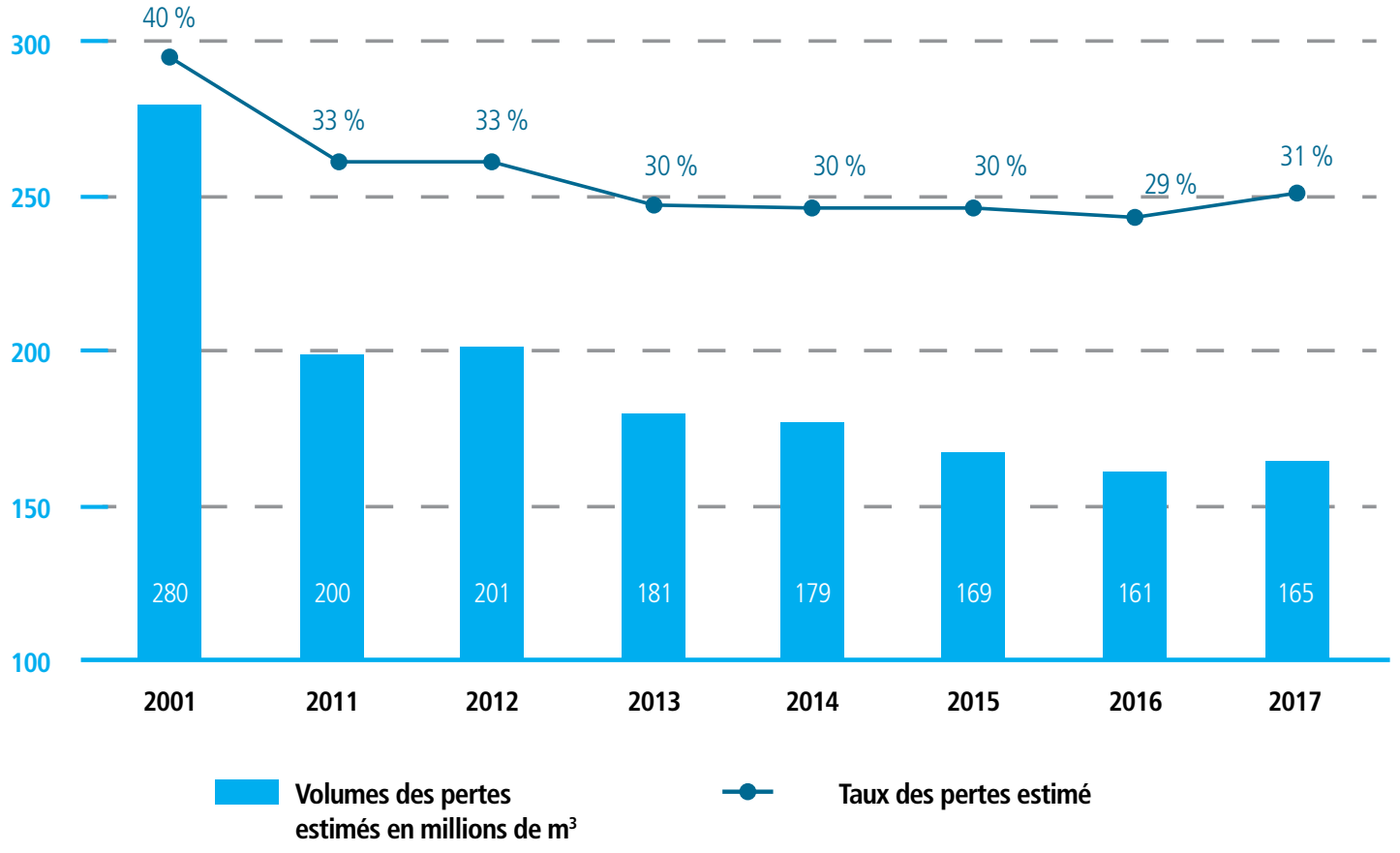

[2] Les volumes de pertes présentés dans le Bilan 2016 étaient estimés pour l'ensemble de l'agglomération.

Cette variation dans l'estimation annuelle du taux de pertes demeure dans la marge d'erreur compte tenu des incertitudes persistantes. Comme l'indiquent les deux graphiques ci-dessous, si la précision de l'estimation du secteur ICI a augmenté, l'incertitude du secteur résidentiel reste encore très importante du fait de la difficulté d'établir des moyennes pour ce secteur à Montréal (diversité du bâti, forte proportion de locataires, peu de compteurs dans des bâtiments non tarifés).

Bien qu'il soit en apparence simple et pratique, le taux de pertes ne constitue pas un bon indicateur de performance d'un réseau, comme il était indiqué dans le Bilan de l'eau 2016[3]. Le Service de l'eau continuera d'utiliser celui-ci, mais il compte aussi utiliser à l'avenir l'indice de fuites des infrastructures (IFI), qui est l'indicateur le plus reconnu par l'IWA et l'AWWA[4]. Cet indicateur permettra de mieux suivre l'évolution de la performance des réseaux et de les comparer entre eux (voir encadré sur l'IFI).

La réduction de la production d'eau est attribuable :

- **68 %** à la diminution des pertes (-115 Mm³)
- **32 %** aux usages de l'eau (-55 Mm³)

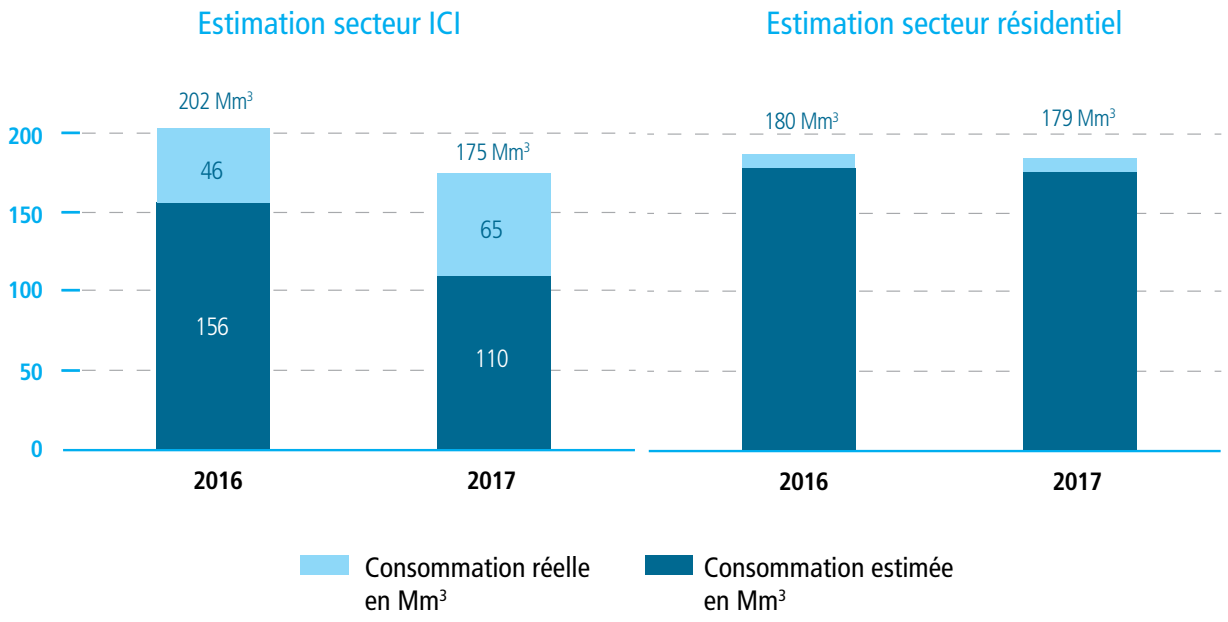

	Estimation sommaire	Estimation actuelle	Tendance
Années	2001	2017	2017/2001
Production totale (Mm³)	750	567	↓183 Mm³/↓24 %
Estimation volume distribué à Ville MTL (Mm³)	700	530	↓170 Mm³/↓24 %
Consommation totale (Mm³)	420	365	↓55 Mm³/↓13 %
Taux de pertes estimé	40 %	31 %	↓9 %
Volume des pertes (Mm³)	280	165	↓115 Mm³/↓41 %

[3] Voir les pages 9 et 10 du bilan sur l'usage de l'eau 2016. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/eau_fr/media/documents/bilan_usage_eau_potable_2016.pdf
[4] L'IWA : International Water Association. AWWA : American Water Works Association

Vers un meilleur indicateur de performance des réseaux

L'AWWA a développé un logiciel d'audit de l'eau qui permet de calculer l'indice de fuites des infrastructures (IFI). Il est obtenu en comparant les pertes d'eau réelles (PER) du réseau de distribution aux pertes d'eau réelles inévitables (PERI). Les PER regroupent les fuites sur les conduites, les fuites et les débordements aux réservoirs ainsi que les fuites aux branchements de service dans l'emprise publique. Les PERI représentent la limite technique inférieure de fuites qui pourrait être atteinte si toutes les meilleures technologies actuelles étaient appliquées avec succès dans un réseau en bonne condition. Ce volume minimum de pertes d'eau est calculé grâce à une formule développée par l'IWA.

L'utilisation de l'IFI permettra d'avoir un véritable indicateur utilisant des standards internationaux pour mesurer et comparer la performance des réseaux. Les quatre principales méthodes d'intervention pour réduire les pertes réelles sont : la gestion de la pression, le contrôle actif des fuites, la gestion des actifs du réseau ainsi que la rapidité et la qualité des réparations. Elles sont présentées dans la figure ci-dessous. L'objectif étant d'atteindre un niveau de pertes qui soit économiquement optimal, sachant qu'il y aura toujours des pertes inévitables.

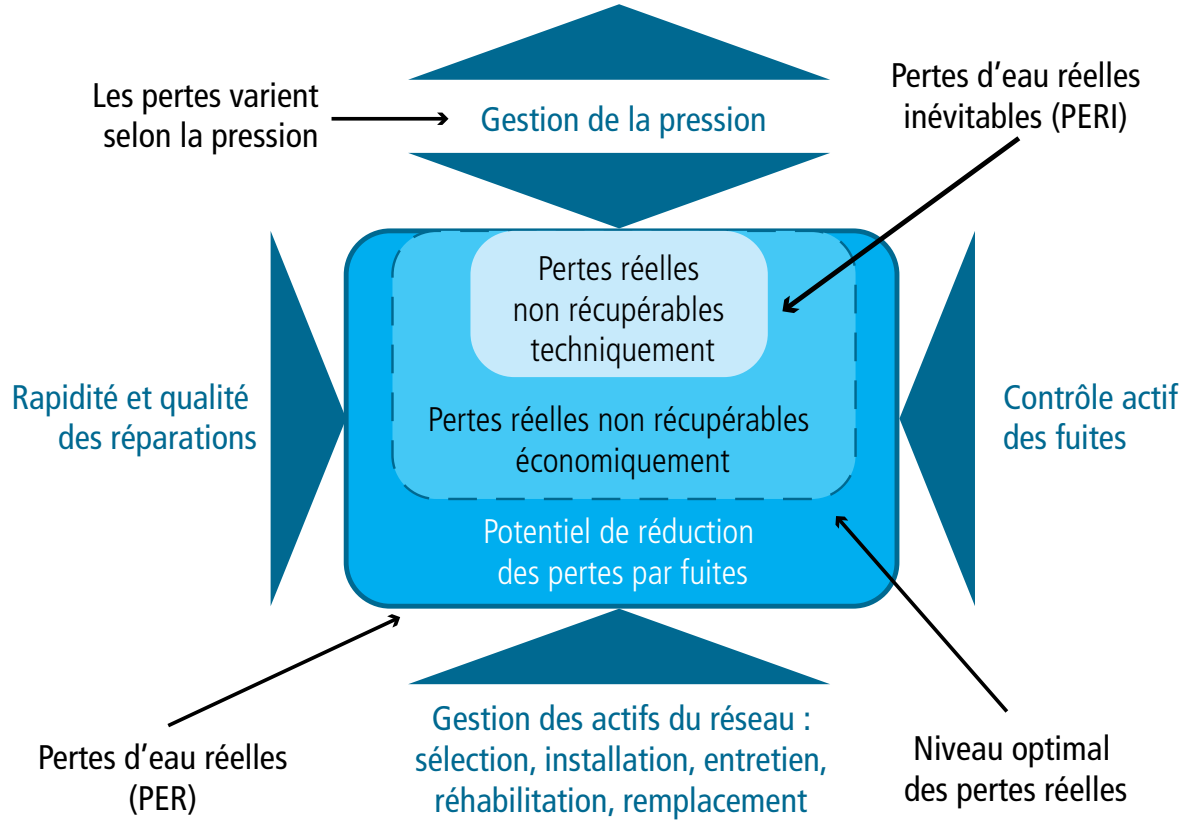

source : AWWA, Manuel M36, version française, 2009

Économiser l'eau potable : un investissement qui porte fruit

Par rapport à 2005, la réduction cumulée d'eau potable totalise près d'un milliard de m³. En pratique, cela représente une économie de presque une année et demie de production d'eau. Autrement dit, depuis 12 ans, les efforts municipaux et de la collectivité ont permis d'éviter des coûts de production aux usines d'eau potable, ainsi que des coûts de traitement à la station d'épuration des eaux usées estimés à environ 100 millions de dollars (sur la base d'un coût variable moyen de 10 ¢ par m³ d'eau).

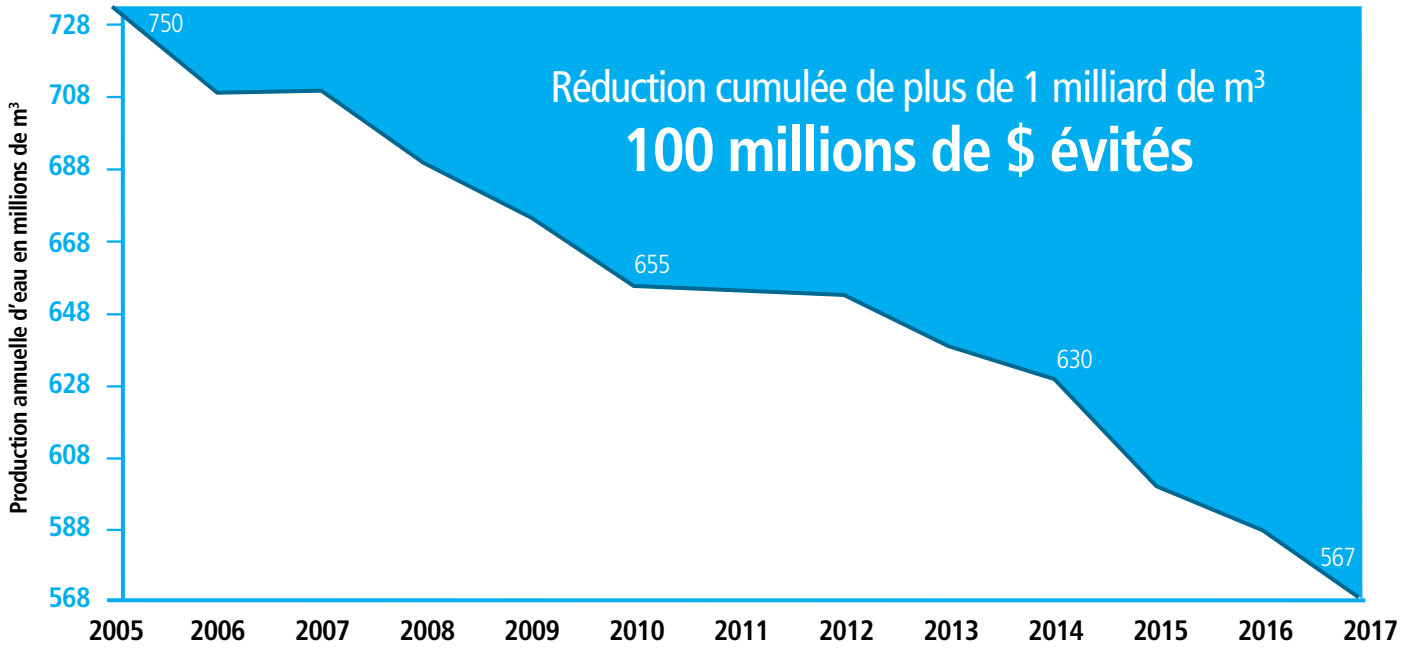

Les activités réalisées en 2017

Le Plan d'intervention 2016-2020

La révision du plan d'intervention en 2016 a permis de constater la poursuite de la dégradation des réseaux d'eau malgré l'augmentation des investissements des années antérieures. Ce constat a mené au développement de la stratégie de résorption du déficit d'entretien, adoptée à l'automne 2016. Cette stratégie a permis d'augmenter significativement les projets de renouvellement pour les trois réseaux (voirie, égout et eau potable) afin d'en venir à résorber le déficit d'entretien d'ici 2026. Une mise à jour du plan d'intervention sera réalisée au cours de la prochaine année, ce qui permettra d'évaluer l'atteinte des objectifs mis de l'avant dans la stratégie de résorption du déficit.

Il est important de rappeler qu'une meilleure connaissance des réseaux et un meilleur contrôle des coûts de réfection ont permis de proposer une augmentation de la proportion de renouvellement des réseaux pour un budget comparable à celui de 2012. Cette réduction des coûts est attribuable notamment à l'utilisation des techniques de réhabilitation et à une meilleure planification et coordination des travaux. Toutefois, comme l'indique la figure ci-contre, la quantité considérable de conduites d'eau potable dans un état moyen (62 % des conduites) représente la dette d'infrastructure future. En effet, si le taux de renouvellement diminue, ces conduites tomberont dans les prochaines années dans la phase critique. Cette constatation permet d'affirmer qu'un nombre important de travaux doivent être envisagés dans un futur proche. Il est impératif de maintenir, voire même d'augmenter, les cadences de renouvellement afin d'assurer la pérennité des réseaux de conduites d'eau.

État des conduites secondaires d'eau potable

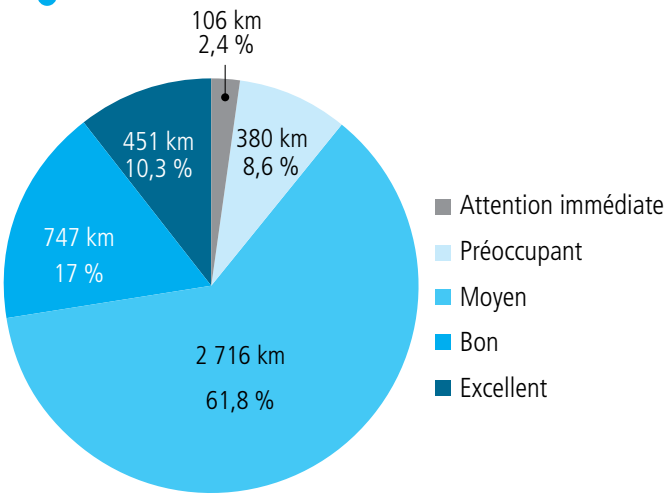

Le renouvellement des réseaux

Le taux de renouvellement des réseaux recommandé par le Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes se situe entre 1 et 1,5 %. Toutefois, considérant la grande proportion du réseau en déficit et la dégradation potentielle dans les prochaines années, il est prévu d'augmenter le taux de renouvellement à ± 2 % au cours des 10 prochaines années. En 2017, le taux de renouvellement global des réseaux primaires et secondaires a été de 1,2 %. Depuis 2006, c'est plus de 456 km de conduites primaires et secondaires qui ont ainsi été renouvelés, soit plus de 10 % des réseaux.

Le renouvellement du réseau primaire de l'agglomération

En 2017, 2 km des conduites primaires ont été renouvelés. Cela représente, depuis 2006, plus de 36 km de conduites renouvelés, soit 4,7 % du réseau primaire.

Le renouvellement du réseau secondaire de la Ville de Montréal

En 2017, 51 km des conduites secondaires ont été renouvelés, soit 1,4 % de la longueur de ce réseau, ce qui en fait la deuxième meilleure année depuis 2006. Globalement, 420 km de conduites ont été renouvelés depuis 11 ans, soit 12 % du réseau secondaire.

Renouvellement des conduites d'eau potable en km

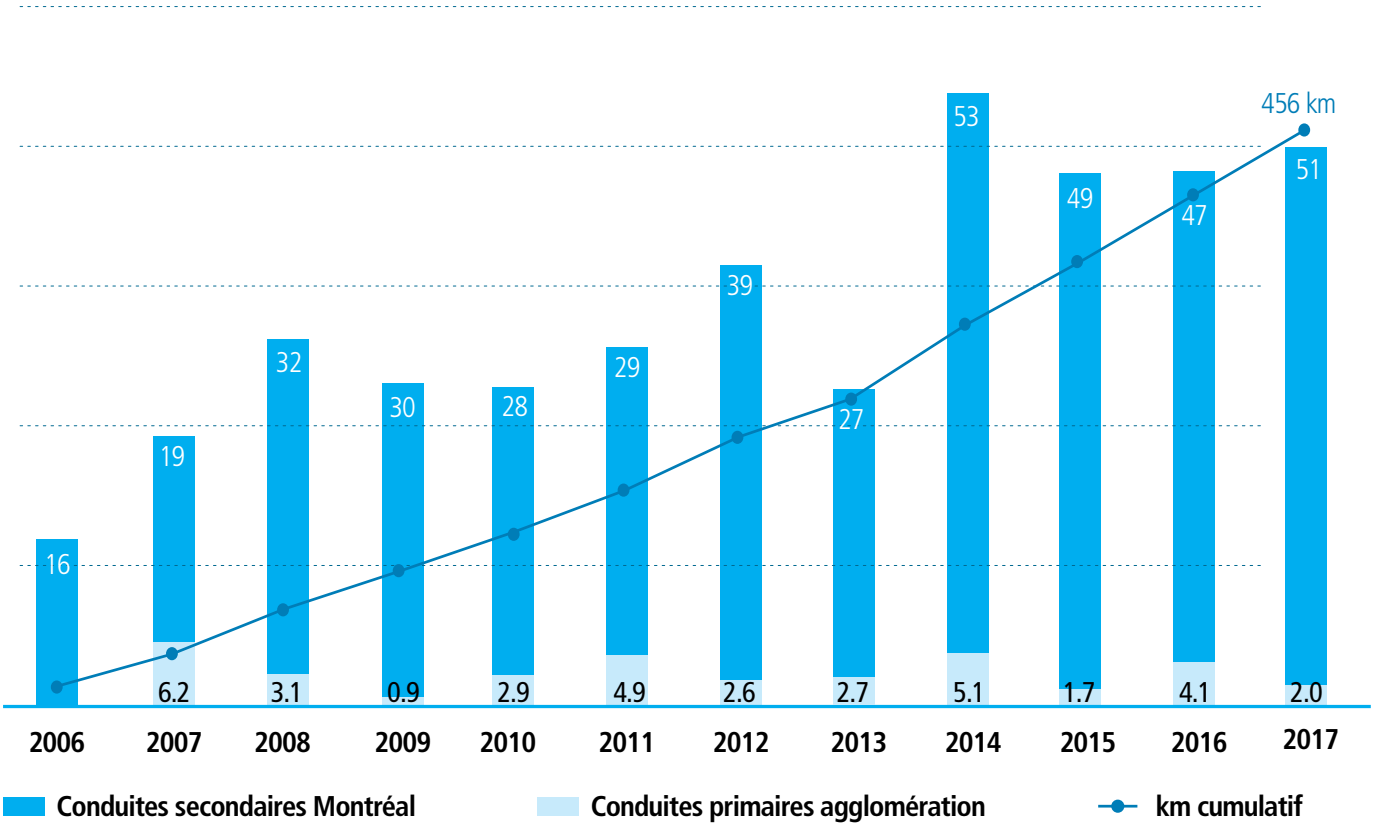

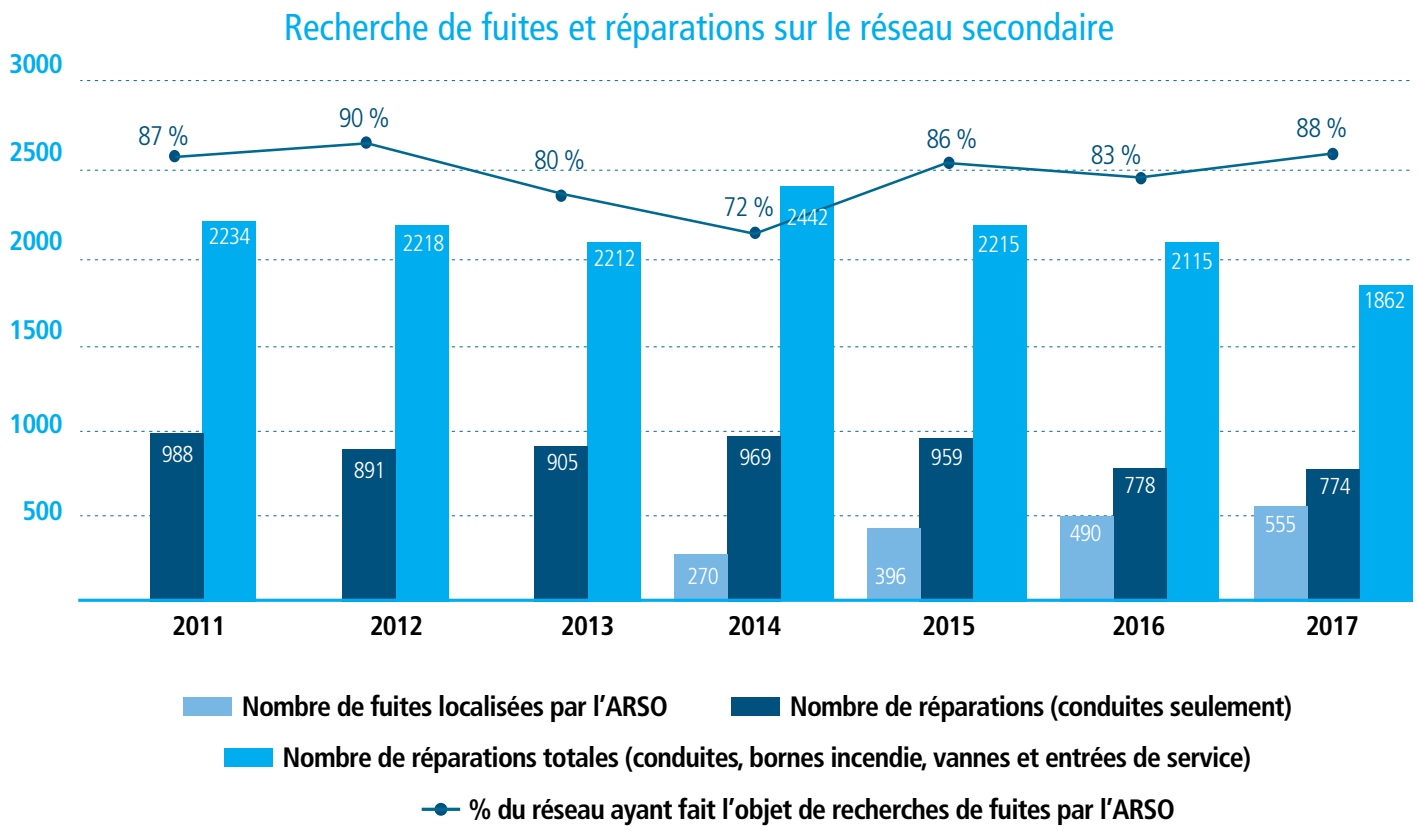

La recherche de fuites et les réparations sur le réseau d'aqueduc

L'équipe Analyse Réseau Soutien aux Opérations (ARSO) du Service de l'eau est dédiée à la recherche de fuites. En 2017, l'équipe ARSO a localisé 555 fuites non apparentes sur le réseau secondaire. Les informations reliées à ces fuites ont été transmises aux arrondissements pour qu'ils puissent effectuer les travaux de réparation. Au cours de l'année, 774 réparations ont été effectuées sur les conduites secondaires pour un total de 1 862 réparations sur l'ensemble des composantes de ce réseau.

Globalement, 88 % du territoire de la Ville a été couvert par une recherche systématique de fuites, comparativement à 83 % en 2016. Rappelons que la stratégie d'auscultation du réseau d'eau potable vise à inspecter le réseau à la fréquence appropriée. Cette fréquence doit dépendre du risque associé à un bris sur une conduite donnée. Il n'est donc pas optimal d'inspecter à tout prix 100 % des conduites annuellement, car une portion des conduites du réseau sont récentes et représentent une faible probabilité de bris.

Par ailleurs, plus de 22 km du réseau primaire ont fait l'objet de recherche de fuites, comparativement à 19 km en 2016. Rappelons que la détection de fuites sur ce réseau est plus complexe que sur le réseau secondaire.

La régulation de la pression sur le réseau secondaire

Créée en 2012, l'équipe d'optimisation a pour mandat de réaliser des études hydrauliques et d'ingénieries détaillées pour l'implantation des secteurs de régulation de pression (SRP) et de mesure de distribution (SSD : Secteur de Suivi de Distribution). Un total de 11 SRP et 2 SSD a été implanté sur le territoire de l'agglomération depuis 2012. L'équipe assure également la mise en service, l'entretien puis le suivi des opérations. À terme, plus de 600 mesures de débit et de pression seront prises en continu sur les réseaux de distribution et de transport de l'eau.

L'optimisation du réseau fait partie des meilleures pratiques recommandées par l'AWWA pour assurer la maîtrise du réseau, notamment par une meilleure gestion de la pression dans les conduites. Le projet d'optimisation permet de réduire le nombre de bris sur les conduites secondaires et sur les entrées de service, tout en maintenant une performance hydraulique adéquate avec une eau de qualité égale. Ceci diminue la fréquence de travaux d'urgence qui ont un impact significatif sur la qualité de vie des citoyens. À terme, la régulation de la pression prolonge la durée de vie utile des conduites.

Exemple de pression en kPa avant et après régulation

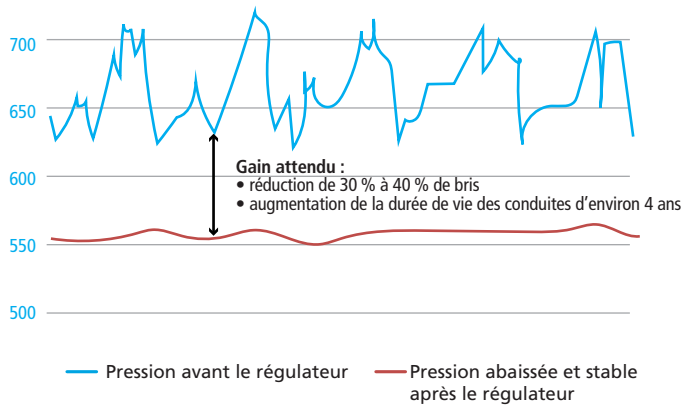

Ce projet comprend également la mesure en temps réel des débits et des pressions du réseau de distribution. Ces données permettent de mieux contrôler les réseaux et facilitent la détection et quantification de nouvelles fuites, informations utilisées pour améliorer l'entretien du réseau et le bilan de l'eau.

Deux exemples de secteurs sont illustrés ci-dessous :

Dans la première figure, qui représente les débits totaux horaires d'un secteur pour une journée complète, une augmentation subite d'environ 100 m³/h (portion de chaque barre dépassant la ligne représentant la moyenne) est observée à partir de 9 h 00 et demeure constante d'heure en heure. Cette détection entraîne un travail de localisation de fuites dans le secteur.

Débit en m³/h sur 24 h

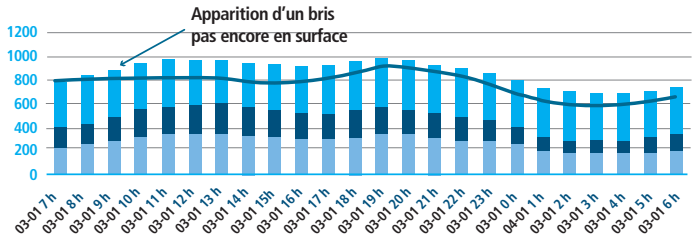

Dans la seconde figure, qui est une courbe du débit d'un secteur selon l'heure de la journée, une augmentation subite de 500 m³/h est survenue durant la nuit. Cette hausse du débit a été causée par le bris d'une conduite importante de 300 millimètres de diamètre. Lors de la détection de l'augmentation subite du débit, le système envoie automatiquement un courriel au contremaître responsable du réseau d'eau potable. La maîtrise du réseau par la sectorisation permet de localiser plus rapidement le bris et permet au contremaître d'être proactif dans la réparation urgente à amorcer.

Alerte de bris de conduite en temps réel

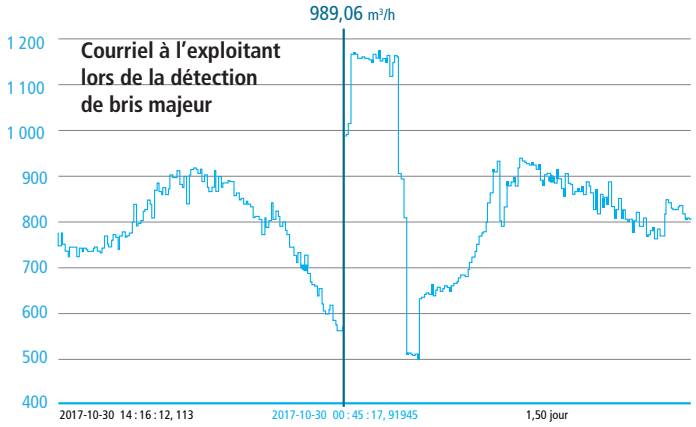

Mesure de la consommation d'eau dans les ICI : promesses tenues !

En 2011, dans le cadre de la Stratégie montréalaise de l'eau, la Ville de Montréal s'est engagée à livrer 16 200 compteurs opérationnels dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) dans un délai de 6 ans. Les objectifs du projet ont ensuite été revus à la hausse pour atteindre 23 500 compteurs en 10 ans sur le territoire de l'agglomération, tout en gardant la cible initiale comme une balise intermédiaire.

Le projet Mesure de la consommation d'eau (MCE) a débuté en juillet 2012. La cible intermédiaire de 16 200 compteurs opérationnels a été atteinte en mai 2018, soit une avance d'un mois sur ce qui était prévu dans la Stratégie montréalaise de l'eau. Pour l'année 2017 spécifiquement, l'équipe du projet a atteint sa cadence record avec plus de 4 500 compteurs supplémentaires mis en activité pour un total de 14 978 compteurs opérationnels conformes au 31 décembre 2017.

Une deuxième promesse de l'équipe de projet était de diviser par dix le coût[5] moyen d'une lecture de compteur grâce au déploiement du système de relève, soit abaisser ce coût à 60¢/lecture. La relève par radiofréquence faite à Montréal-Nord, premier arrondissement couvert par ce système de relève, au cours de l'année 2017 aura coûté 50¢/lecture, soit 17 % de mieux que l'objectif initial.

Compteur magnétique avec un émetteur et une batterie dans un immeuble commercial

Évolution du programme MCE

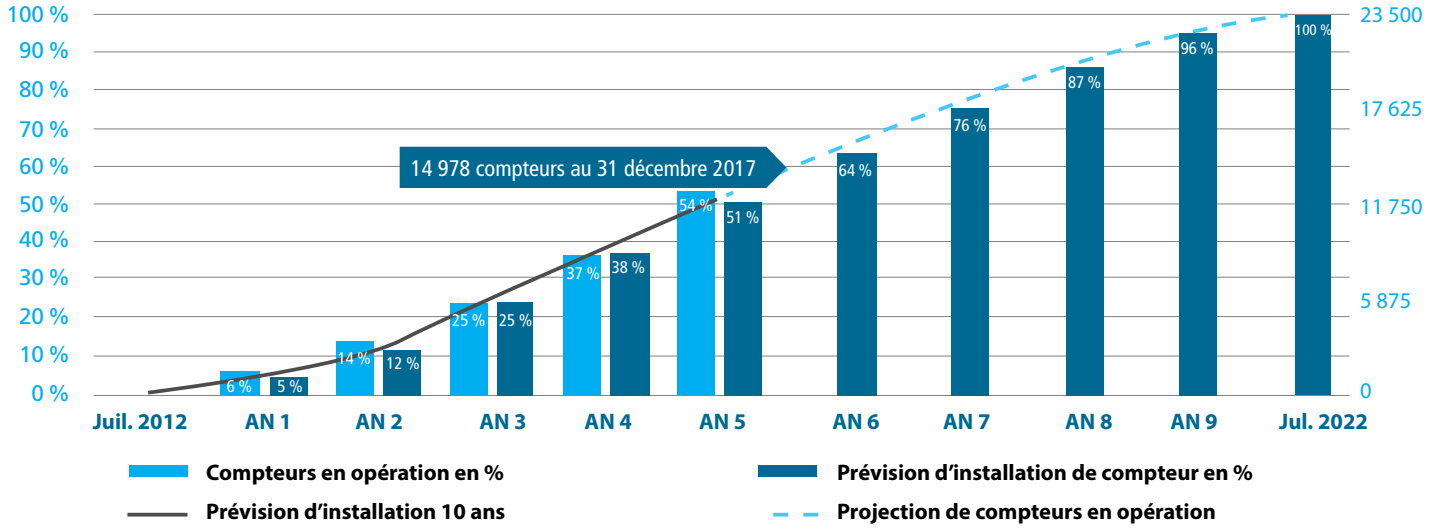

[5] Coût de la main-d'œuvre, des cellulaires et de l'utilisation du véhicule

La sensibilisation auprès des citoyens

Chaque printemps depuis 2010, la Patrouille bleue sillonne les quartiers de Montréal à pied et en BIXI afin de sensibiliser la collectivité sur la gestion responsable de l'eau. Elle rencontre la population directement à leur résidence ou dans les lieux publics pour les informer de la réglementation sur l'usage de l'eau et des moyens simples pour économiser l'eau potable. De plus, elle informe les résidents des avantages de réduire l'apport d'eaux pluviales au réseau d'égout, par exemple la réorientation des gouttières extérieures vers la végétation.

En 2017, plus de 6 500 résidents ont été rencontrés par la Patrouille bleue, contre 7 600 en 2016. Les 13 jours de pluie observés au mois de mai 2017 ont nui à leurs activités et expliquent la baisse du nombre de citoyens rencontrés par rapport à 2016. Néanmoins, au cours de l'été et dans le cadre de son mandat « bleu », la Patrouille verte, qui a pour mandat de sensibiliser les citoyens à différents enjeux environnementaux, a rencontré plus de 5 600 résidents sur la gestion responsable de l'eau, contre 4 600 en 2016. Globalement, en combinant les résultats de la Patrouille bleue et de la Patrouille verte, c'est plus de 110 000 Montréalais qui ont été sensibilisés sur la gestion responsable de l'eau au cours des 8 dernières années.

En 2017, la Patrouille bleue proposait aux résidents un audit de l'eau sous la forme d'un questionnaire sur les usages de l'eau afin d'estimer le volume d'eau consommé au quotidien. Les résultats des audits ont montré que la consommation moyenne d'un ménage type était d'environ 288 litres par personne par jour. Ce résultat est très similaire à l'estimation du Service de l'eau concernant la consommation résidentielle (286 litres par personne par jour).

Nombre de résidents sensibilisés par la Patrouille bleue

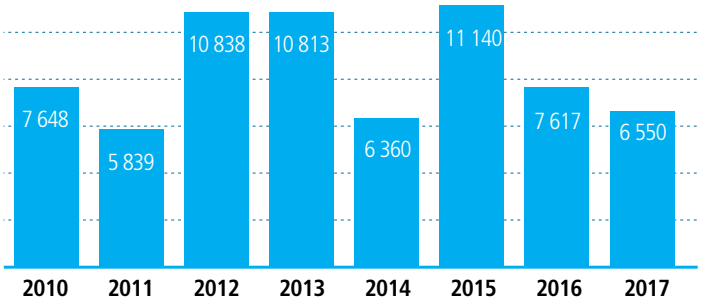

Kiosque de la Patrouille bleue au métro Frontenac

La réglementation sur l'usage de l'eau potable

Depuis l'été 2013, deux règlements encadrent les principaux usages de l'eau potable. Le règlement RCG 13-011 vise le secteur non résidentiel sur le territoire de l'agglomération et le règlement 13-023 concerne principalement le secteur résidentiel et les usages de l'eau à l'extérieur.

Une priorité : Éliminer les appareils de refroidissement et de climatisation utilisant l'eau potable sans boucle de recirculation

Ces appareils gaspillent une quantité appréciable d'eau potable. En effet, des millions de m^3 d'eau potable sont utilisés annuellement pour le refroidissement d'appareils de réfrigération et/ou de climatisation tant dans le secteur ICI que dans le secteur résidentiel. Cette eau potable est directement rejetée à l'égout. C'est pourquoi, depuis 2013, la réglementation interdit d'installer de tels appareils et ceux existants devront être remplacés à compter de 2018[6] .

Un restaurant réduit sa consommation d'eau de 66 % !

Le graphique ci-dessous illustre la quantité d'eau consommée que représente l'utilisation de 6 appareils de refroidissement à l'eau dans un restaurant de Montréal. Grâce à l'élimination de ces appareils, ce commerce a réduit sa consommation d'eau de 66 %. Ceci représente une diminution de 50 000 litres d'eau par jour pour un seul commerce, ce qui équivaut à 18 millions de litres d'eau par année. Ce changement apporté aux équipements aura un impact direct sur une future tarification de l'eau, basée sur la consommation.

Exemple d'appareil de refroidissement utilisant de l'eau potable

Réduction de la consommation d'eau d'un commerce après élimination des appareils de refroidissement à l'eau

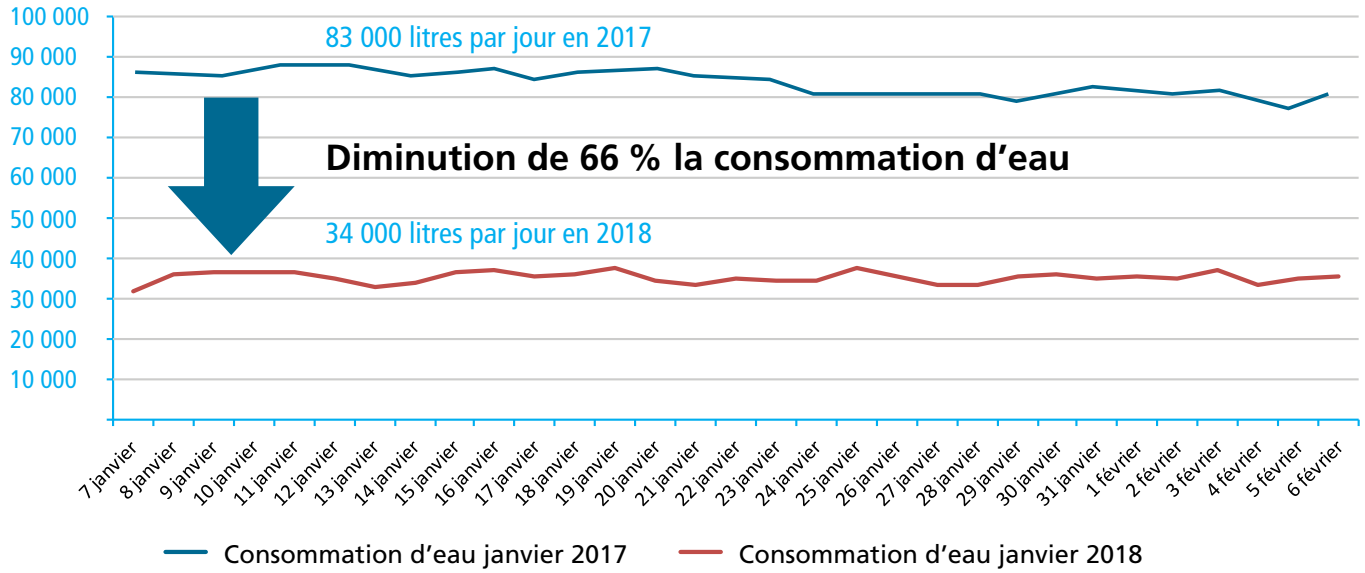

[6] En 2015, la Régie du bâtiment du Québec a ajouté un article dans le code de construction interdisant aussi l'installation de tels appareils (article 6.1.2.12).

Un immeuble résidentiel utilisant des climatiseurs refroidis à l'eau consomme plus de 500 000 litres d'eau par jour !

L'utilisation de climatiseurs refroidis à l'eau a un effet significatif sur la consommation d'eau résidentielle. Le graphique ci-dessous montre l'exemple réel de la consommation d'eau quotidienne d'un immeuble, dans l'arrondissement Ville-Marie, ayant une cinquantaine de logements équipés de climatiseurs refroidis à l'eau. À la suite d'une hausse subite de la température en septembre 2017, une très forte augmentation de la consommation d'eau dans l'immeuble (plus de 500 000 litres par jour) a été observée.

En période estivale, la consommation totale d'eau d'un tel immeuble peut s'apparenter à celle d'une grande industrie et la consommation par personne peut avoisiner les 4 000 litres d'eau par jour, soit plus de 10 fois la consommation moyenne résidentielle. Ces deux exemples démontrent que l'élimination de ces appareils de refroidissement et/ou de climatisation pourrait générer des économies d'eau potable considérables.

En 2017, le Service de l'eau a donc entrepris plusieurs initiatives, dont :

- multiplier les moyens de communiquer l'information relative aux exigences réglementaires (envois postaux, visites d'inspection, rencontres avec l'industrie, informations sur le site Internet de la Ville, etc.);
- développer une expertise interne et un accompagnement auprès des arrondissements dans l'application de la réglementation;
- adapter la réglementation pour tenir compte des contraintes architecturales de certains bâtiments et secteurs patrimoniaux de Montréal;
- encourager l'innovation technologique locale et les alternatives potentiellement moins coûteuses avec le Centre des technologies de l'eau et des entreprises de la région de Montréal.

La Ville effectuera des inspections plus systématiques à compter de 2018 afin d'amener les propriétaires concernés à se conformer à la réglementation.

La réglementation a incité une entreprise de la région spécialisée dans le domaine de la bière en fût, à adapter des composantes d'un système pour permettre la conversion des appareils refroidis à l'eau en boucle ouverte vers un système refroidi à l'eau glycolée en boucle fermée. L'objectif : offrir une solution à moindre coût avec une technologie fabriquée localement.

Impact des climatiseurs refroidis à l'eau sur la consommation d'eau d'un immeuble résidentiel

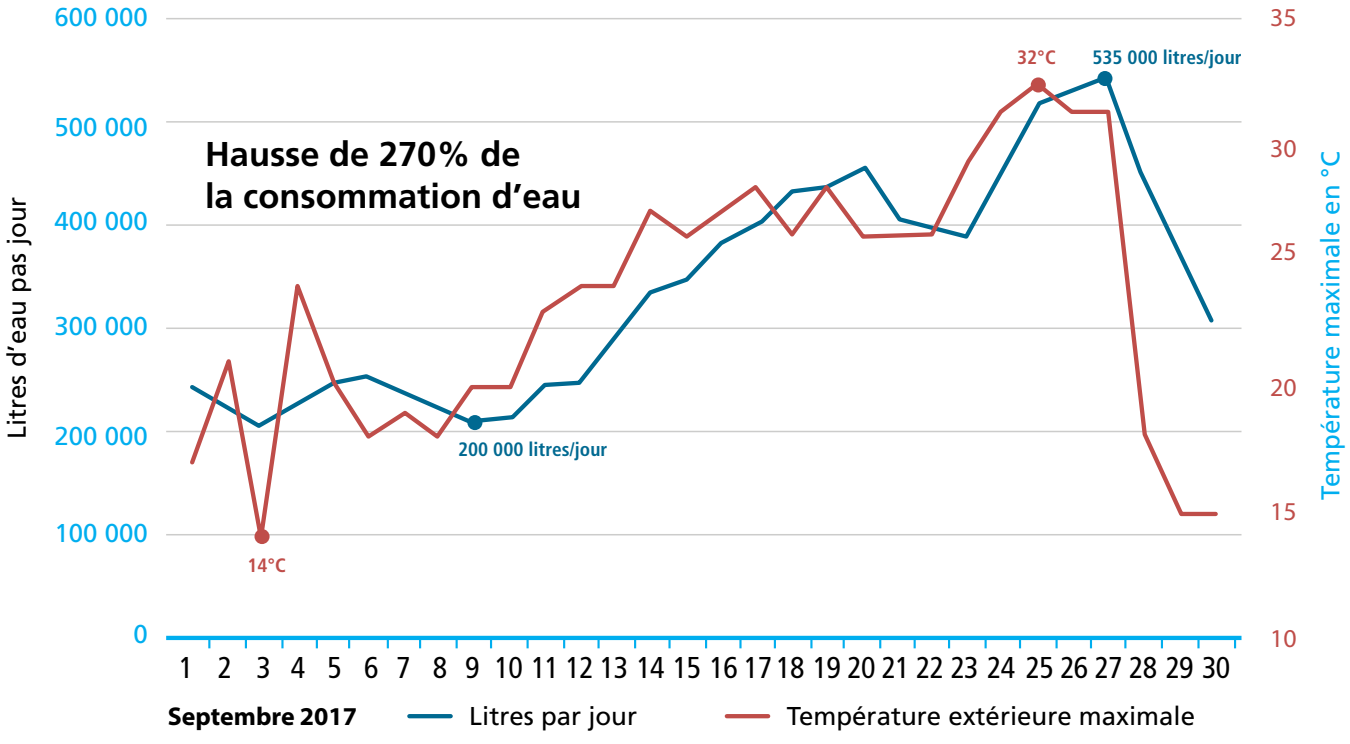

Conclusion

La priorité du Service de l'eau demeure toujours la fiabilité des services d'eau, tant pour les citoyens que les acteurs économiques, en tout temps, 24h/24, 365 jours par an, pour assurer un service essentiel à la sécurité et au bien-être de la population montréalaise. Les efforts continus de la collectivité montréalaise, tant dans les infrastructures que pour l'utilisation responsable de l'eau ont donné des résultats importants : entre 2005 et 2017, l'économie d'eau réalisée se monte à un milliard de mètres cubes, soit une économie monétaire de 100 millions de dollars. De plus, le volume des pertes a diminué de 40 % depuis 2001.

Malgré nos progrès majeurs, la production d'eau reste élevée par rapport à d'autres collectivités. Le Service de l'eau s'est activement impliqué avec d'autres villes du Québec et le MAMOT pour élaborer la prochaine phase de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et ainsi donner un nouvel élan à l'amélioration des infrastructures de l'eau. Le taux de pertes reste stable autour de 30 %, car l'amélioration des réseaux et la responsabilisation des usages se font simultanément. Ce taux de pertes reste toutefois difficile à estimer avec précision, car évaluer la consommation résidentielle reste un défi. Des mesures de terrain ont révélé que certains immeubles résidentiels avec des systèmes de refroidissement à l'eau pouvaient consommer plus que des grandes industries. Pour cibler les actions à entreprendre, tant sur les réseaux qu'au niveau des consommateurs, l'amélioration des bilans d'eau demeure donc essentielle.

L'expérience de la première Stratégie d'économie d'eau potable a montré le besoin d'utiliser d'autres indicateurs reflétant mieux la performance des réseaux. Par exemple, malgré l'amélioration importante des réseaux, le taux de pertes pourrait monter par le seul effet mécanique de la réduction de consommation dans les industries et commerces liée à la mise en place d'une tarification de l'eau.

Pour maintenir des services d'eau fiables pour les citoyens et les acteurs économiques, le Service de l'eau concentre ses efforts sur les axes d'intervention suivants :

- maintenir un taux de renouvellement du réseau d'aqueduc supérieur à 1 % afin de rattraper le déficit d'entretien passé et de contrecarrer le vieillissement prématuré des conduites de moindres qualités posées après la Seconde Guerre mondiale;
- réduire le délai de réparation des fuites signalées grâce au programme de dépistage systématique;
- poursuivre l'implantation des SRP/SSD. Les premiers résultats indiquent une réduction des bris de l'ordre de 40 %;
- avoir plus de 17 600 compteurs en exploitation à la fin de 2018 dans le secteur ICI et développer des approches pour mieux estimer la consommation résidentielle;
- poursuivre l'élimination des appareils de climatisation/refroidissement utilisant de l'eau potable sans boucle de recirculation, soutenir l'innovation dans le domaine et documenter les économies d'eau potable obtenues;
- poursuivre la collaboration avec le MAMOT et les autres villes du Québec sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et développer des indicateurs qui reflètent mieux la performance des réseaux selon les standards internationaux.

PRODUCTION

Service de l'eau
Direction des réseaux d'eau
Division de la gestion durable de l'eau

Production graphique
BooDesign.ca

2e trimestre 2018

ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal

Montréal

GDD : 1184217002
Client : Service de l'eau
Demandé par : *Rémi Haf, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau.*
Préparé par : *Mathieu Tousignant*, Service des communications.
Date : 9 juillet 2018

Dossier : Bilan 2017 : Usage de l'eau potable

CONTEXTE

Depuis 2011, le Service de l'eau produit un bilan de l'usage de l'eau afin de répondre à l'exigence de suivi annuel de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

En effet, depuis juillet 2013, l'aide financière gouvernementale pour le renouvellement des infrastructures de l'eau est conditionnelle à la mise en œuvre des mesures de la SQEEP, dont la production d'un tel bilan. Rappelons qu'en parallèle, le Service de l'eau met en œuvre la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020. Celle-ci présente les orientations et les objectifs en matière de gestion de l'eau pour les 10 prochaines années, avec plus de 160 actions identifiées.

Ce septième bilan annuel confirme la tendance des dernières années puisque l'objectif principal de la SQEEP de réduire de 20 % la production d'eau potable par personne par jour par rapport à 2001 a été amplement dépassé par la Ville de Montréal.

FAITS SAILLANTS :

- Une production totale d'eau potable pour l'agglomération de 567 millions de m3. La production d'eau potable a diminué de 24 % depuis 2001.
- Une production de 767 litres par personne par jour (l/p/j) à l'échelle de l'agglomération, par rapport à 1120 litres en 2001. La diminution par personne est de 32 % par rapport à 2001 (cela inclut la consommation résidentielle, la consommation des industries, commerces et institutions et les pertes).
- Le volume des « pertes » d'eau tend à rester stable d'année en année, car les volumes d'eau produits et les volumes de pertes diminuent en parallèle.
- 53 km de conduites primaires et secondaires renouvelées (plus de 1 % de la longueur du réseau).
- 88 % du réseau secondaire a fait l'objet d'une recherche systématique de fuite par le Service de l'eau.
- 11 secteurs de régulation de la pression sont en exploitation sur le réseau d'aqueduc.
- Près de 15 000 compteurs d'eau sont en exploitation dans le cadre du programme de mesure de la consommation d'eau (MCE) dans les industries, commerces et institutions (ICI) au 31 décembre 2017.
- Plus de 100 000 personnes sensibilisées à la gestion responsable de l'eau depuis 2011 grâce aux Patrouilles bleue et verte.

ENJEUX DE RELATIONS PUBLIQUES

Aucuns enjeux à signaler.

OBJECTIF DE COMMUNICATION

Objectif : informer les citoyens au que le bilan 2017 de l'usage de l'eau de la Ville de Montréal est maintenant disponible.

Sous-objectif :

- Faire connaître la performance de la Ville de Montréal en lien avec les objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP).

PUBLIC CIBLE

Citoyens montréalais.

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Divers moyens seront utilisés afin de diffuser l'information ainsi que de rendre les documents accessibles.

- Diffusion d'un communiqué pour annoncer le dépôt du Bilan 2017 de l'usage de l'eau potable. Le communiqué sera acheminé aux médias et déposé sur les sites internet de la Ville de Montréal.
    - ***Portail de la Ville de Montréal*** *:*
        - *Mise en ligne du communiqué dans la section* ***Communiqués***
        - *http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657624&_dad=portal&_schema=PORTAL*
    - ***Site web L'Eau de Montréal*** *:*
        - *Mise en ligne du communiqué dans la section* ***Communiqués***
        - *http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,55373572&_dad=portal&_schema=PORTAL*

- Diffusion de messages sur les médias sociaux de la Ville de Montréal.
    - *Diffusion de la nouvelle sur **facebook**.com/mtlville **et twitter**.com/mtl_ville après adoption du bilan par le CE ; 2 publications (minimalement) sur ces réseaux sociaux.*

    - ***Messages et visuel :***

1. Saviez-vous que la réduction cumulée d'eau potable totalise près d'un milliard de mètres cubes représente environ 100 millions de dollars de coûts évités.

    Pour en savoir davantage, consultez le Bilan 2017 sur l'usage de l'eau potable.
    http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54611645&_dad=portal&_schema=PORTAL

2. Vrai ou faux ? Les Montréalais consommeraient 767 litres d'eau potable par jour, par personne. FAUX. La consommation d'eau potable résidentielle des Montréalais est plutôt estimée à environ **286 litres** par jour, par personne.

    Pour en savoir davantage, consultez le Bilan 2017 sur l'usage de l'eau potable.
    http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54611645&_dad=portal&_schema=PORTAL

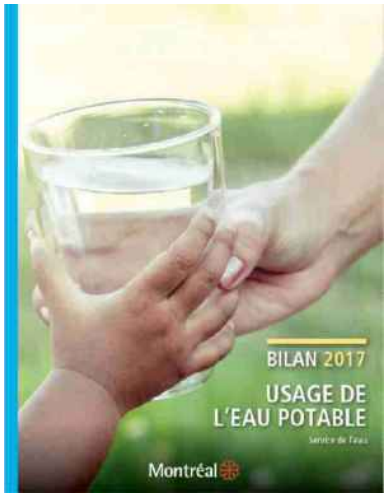

- Mise en ligne du Bilan 2017 sur le site internet L'Eau de Montréal.
    - ***Site web L'Eau de Montréal** :*
        - *Mise en ligne du document Bilan de l'usage de l'eau potable 2017 dans la section Documents*
        - *http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54611645&_dad=portal&_schema=PORTAL*

NOTE : LE BILAN SERA DÉPOSÉ SUR LA PAGE INTERNET AU MOMENT DE LA DÉCISION DU CE.

MESSAGES CLÉS

- La Ville assure une gestion responsable de l'usage de l'eau potable en répondant aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, du MAMOT
- La Ville a atteint ou surpassé la grande majorité des exigences de la SQEEP
- La Ville poursuit le travail conjoint avec le MAMOT et les autres villes du Québec pour produire des bilans d'eau permettant d'identifier et de quantifier les sources de surconsommation
- La production totale d'eau potable pour l'agglomération a été de 567 millions de m3 en 2017, soit une diminution de production de 24 % comparativement à 2001.
- La production d'eau potable par personne par jour à diminué de 32% comparativement à 2001.
- Malgré un taux de pertes stable, le volume des pertes a diminué de 40 % depuis 2001. Les fuites sur le réseau, ne constituent qu'une partie des pertes d'eau, car celles-ci incluent des volumes d'eau qu'on ne peut comptabiliser, notamment les fuites sur les branchements de service (cela représentait 30 % des fuites détectées en 2016) et les fuites et gaspillage d'eau à l'extérieur comme à l'intérieur des bâtiments. (Voir le Bilan de l'eau 2016 p.11 pour plus de détail)

Affaires municipales et Occupation du territoire
Québec

MONTRÉAL
Code géographique : 66023
Année : 2017

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

IDENTIFICATION

SECTION 1 - PRÉSENTATION DU FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

Mise en contexte

Le Formulaire de l'usage de l'eau potable (le Formulaire) s'inscrit dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (la Stratégie). Il s'adresse aux municipalités dotées d'un système de distribution d'eau potable. Les données recueillies sont destinées à fournir des informations pertinentes aux municipalités et au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) sur l'usage de l'eau potable dans chaque municipalité. Les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluent déjà des clauses d'écoconditionnalité rendant obligatoire l'approbation annuelle du Formulaire de l'usage de l'eau potable par le Ministère. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter les Rapports annuels de l'usage de l'eau potable sur le site Web de la Stratégie.

Mode d'emploi

- Compléter les feuilles (onglets) de gauche à droite.
- Ne pas copier/coller les données à partir d'autres fichiers.
- En cas de difficulté, cliquer sur le numéro souligné en bleu, à gauche du nom de l'article, pour être redirigé vers l'Aide du Formulaire.
- Un outil de conversion d'unités est disponible dans la feuille (onglet) Aide.
- Selon la configuration de l'ordinateur, marquer les nombres décimaux en employant la virgule ou le point.
- Une section Commentaires de la Municipalité est disponible à la fin de chaque feuille (onglet).
- Tous les éléments de la liste de vérification à la fin de chaque feuille (onglet) doivent être respectés avant de passer à la feuille suivante.
- Au besoin, les feuilles du Formulaire peuvent être imprimées en format lettre.
- Lorsque le Formulaire est rempli, le transmettre au MAMOT pour approbation à l'adresse courriel : EAUtrement@mamot.gouv.qc.ca
- Lorsque le Formulaire est approuvé, présenter le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable au conseil municipal.

Composition du formulaire

Le Formulaire est constitué de plusieurs feuilles (onglets) qui sont divisées en sections. Chaque section regroupe un certain nombre d'articles.

Feuilles obligatoires	
Identification :	Identification de la municipalité et présentation du formulaire de l'usage de l'eau potable.
Vérification :	Vérification de la précision des débitmètres. Un tableau de vérification est à compléter pour chaque débitmètre qui permet de calculer la quantité d'eau distribuée.
Bilan sommaire :	Bilan sommaire de l'usage de l'eau potable. Un bilan sommaire est à compléter pour chaque réseau de distribution distinct sur le territoire de la municipalité. Cette feuille (onglet) affiche uniquement le nombre de bilans à compléter.
État & Plan d'action :	État de situation et plan d'action du programme d'économie d'eau potable de la municipalité.
Coûts :	Calcul du coût des services d'eau et de revenus affectés aux services d'eau.
Approv & Prod :	Un bilan d'approvisionnement et de production est à compléter pour chaque installation de production d'eau potable. Cette feuille (onglet) affiche uniquement le nombre de bilans à compléter correspondant au nombre d'installations (ou regroupement) de production d'eau potable sur le territoire de la municipalité.

Feuille facultative	
Distribution :	Un bilan de distribution est à compléter pour chaque réseau d'eau potable distinct sur le territoire de la municipalité. Cette feuille (onglet) est facultative et elle s'adresse aux municipalités qui possèdent suffisamment de compteurs d'eau à la consommation.

Feuilles d'aide & outils	
Rapport :	Modèle de rapport annuel sur la gestion de l'eau potable à présenter au conseil municipal. Toutes les valeurs de cette feuille se calculent automatiquement. Une fois que le Formulaire est approuvé par le MAMOT, il est suggéré d'imprimer la feuille Rapport en format lettre.
Aide :	Aide du Formulaire de l'usage de l'eau potable. Pour chaque article, cette feuille (onglet) présente l'utilité de la valeur demandée, les instructions, les remarques et les références utiles pour compléter le Formulaire.
Statistiques :	Tableau de statistiques des municipalités. Données sur la population, le nombre de logements et la longueur des réseaux des municipalités.

Types de case

Les trois types de case du Formulaire

- La bordure rouge indique une case à remplir.
- Remplir cette case si possible.
- Valeur calculée automatiquement ou valeur de comparaison.

Types d'affichage à l'intérieur des cases selon les valeurs

- x x x Valeur inscrite acceptée
- x x x Valeur à justifier à la section Commentaires de la Municipalité
- x x x Valeur erronée

Pour toute aide supplémentaire, communiquer avec l'équipe de la Stratégie : Coordonnées de la Stratégie
Pour plus d'information sur la Stratégie, consulter le Rapport annuel de l'usage de l'eau potable.

Affaires municipales et Occupation du territoire
Québec

MONTRÉAL
Code géographique : 66023
Année : 2017

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

IDENTIFICATION

SECTION 2 - IDENTIFICATION DU RÉPONDANT PRINCIPAL

↑ Haut de page

2.1 ANNÉE DU PRÉSENT BILAN : 2017

2.2 IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ : MONTRÉAL

Région administrative : 06 MONTRÉAL

2.3 IDENTIFICATION DU RÉPONDANT PRINCIPAL :

Prénom :	Chantal	Téléphone :	514-280-0053
Nom :	Morissette	Poste :	
Fonction :	Directrice du Service de l'eau		
Courriel :	chantalmorissette@ville.montreal.qc.ca		

SECTION 3 - RAPPELS IMPORTANTS

↑ Haut de page

Compteurs d'eau

Étant donné que les objectifs de la Stratégie n'ont pas été atteints pour l'ensemble du Québec au Bilan 2013, la démarche de la Stratégie prévoit l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels et l'estimation de la consommation résidentielle aux fins de bilan d'ici le **1er septembre 2018**.
Depuis le Bilan 2014, cette mesure s'applique aux municipalités dont la quantité d'eau distribuée par personne par jour est supérieure au 1er quartile canadien 2006 ou dont les pertes d'eau potentielles sont supérieures à 20 % de la quantité d'eau distribuée ou à 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite (m³/d/km).

Programmes de recherche de fuites

La recherche de fuites sur un réseau de distribution d'eau potable permet de localiser activement les fuites d'eau pour ensuite les réparer rapidement et convenablement.
Depuis 2013, tout réseaux dépassant les objectifs de pertes d'eau potentielles (20 % et 15 m³/d/km) doivent être auscultés à 100 % à chaque année.

Vérification et précision des débitmètres

La vérification annuelle de la précision des débitmètres permet à la municipalité de s'assurer que les données concernant l'eau distribuée sont valides.
Depuis 2015, la précision de tous les débitmètres nécessaires au calcul de la quantité d'eau distribuée annuelle et nocturne doit être vérifiée annuellement.
La précision de ces débitmètres doit être acceptable d'ici le **1er septembre 2018**.

Pour plus d'informations sur ces mesures, veuillez consulter le Rapport annuel de l'usage de l'eau potable.

SECTION 4 - VALIDATION

↑ Haut de page

Liste de vérification

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.	Respecté

Section réservée au MAMOT

Autres contacts:
Rémi Haf - Conseiller en planification - (514) 872-2293
Karim Meziani - Ingénieur de procédés - (514) 872-3893
Audrey Maurice - Agente de recherche - (514) 872-3416

Affaires municipales et Occupation du territoire
Québec

MONTRÉAL
Code géographique : 66023
Année : 2017

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

VÉRIFICATION ANNUELLE DE LA PRÉCISION DES DÉBITMÈTRES

I__ NOMBRE DE DÉBITMÈTRES NÉCESSAIRES POUR MESURER LA QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE :

	Résultats 2017	Résultats 2016
Nombre de débitmètres nécessaires :	28	25
Nombre de débitmètres en place :	28	25
Nombre de débitmètres en place et qui ont été vérifiés :	7	13
Nombre de débitmètres en place, qui ont été vérifiés et dont leur précision est acceptable :	3	8

Commentaires de la Municipalité :

Débitmètre Pointe-Claire #24: Débitmètre ultrasonique était très difficile à installer pour avoir une lecture assez stable. Donc, la lecture a été instable durant l'essai. Le remplacement du débitmètre en place est prévu pour 2017.

Des Baillets: Débitmètres 72120 et 72220 sont défectueux (hors-services) et doivent être remplacés. Le remplacement du débitmètre 72220 est prévu pour le mois de juin 2018. Les dimensions utilisées pour les bassins sont telles que montrées aux plans et non pas été validées par des mesures.

Lachine: La vérification a été faite avec les 2 débitmètres (parallèles) en fonction pendant l'essai volumétrique, car impossible de valider avec un seul débitmètre à la fois. Les dimensions utiisées pour les bassins sont telles que montrées aux plans et non pas été validées par des mesures. La sonde de mesure de niveau n'avait pas été étalonnée avant l'essai.

Station de surpression de Charlemagne : L'étalonnage du débitmètre à l'exportation vers Charlemagne est prévu vers la fin juin 2018.

Section réservée au MAMOT :

Liste de validation

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies	Respecté
Aucune case n'a de fond rouge	Respecté

→ Voir l'aide pour compléter ce tableau
→ Référence utile pour compléter ce tableau et Rapport type de vérification : la section 2.5.1 du Guide de L'économie d'eau potable et les municipalités

#	Identification du débitmètre	Vérifié depuis le 1er janvier 2017 ?	Type de débit	Durée (min)	Débitmètre en place	Volume mesuré (m³)	Débit (m³/d)	Méthode de vérification	Volume mesuré (m³)	Débit (m³/d)	Écart de précision	Précision du débitmètre en place (acceptable : <5 % pour les 3 types de débits)	Emplacement du débitmètre (Si Autre, inscrire l'emplacement dans les commentaires)
1	Usine Atwater : Pompe U1 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Non acceptable	Production
			Débit moyen	180		19 288,800	154 310,400		18 229,480	145 835,840	5,8%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		
2	Usine Atwater : Pompe U2 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
3	Usine Atwater : Pompe U3 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
4	Usine Atwater : Pompe U4 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
5	Usine Atwater : Pompe U5 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Acceptable	Production
			Débit moyen	120		14 062,813	168 753,761		13 486,727	161 840,730	4,3%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		
6	Usine Atwater : Pompe U6 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
7	Usine Atwater : Pompe U7 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Acceptable	Production
			Débit moyen	120		13 759,328	165 111,941		13 195,058	158 340,693	4,3%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		
8	Usine Atwater : Pompe U8 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
9	Usine Atwater : Pompe U9 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
10	Usine Atwater : Pompe U10 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Acceptable	Production
			Débit moyen	120		13 917,600	167 011,200		13 380,530	160 566,360	4,0%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		
11	Usine Atwater : Pompe U11 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
12	Usine Atwater : Pompe U12 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Non acceptable	Production
			Débit moyen	120		12 725,546	152 706,548		12 108,982	145 307,783	5,1%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		
13	Usine Atwater : Pompe U16 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Non acceptable	Production
			Débit moyen	120		15 114,960	181 379,520		13 831,155	165 973,858	9,3%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		
14	Usine Atwater : Pompe U17 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Non acceptable	Production
			Débit moyen	120		14 626,039	175 512,467		13 089,330	157 071,960	11,7%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		

#	Identification du débitmètre	Vérifié depuis le 1er janvier 2017 ?	Type de débit	Durée (min)	Débitmètre en place	Volume mesuré (m³)	Débit (m³/d)	Méthode de vérification	Volume mesuré (m³)	Débit (m³/d)	Écart de précision	Précision du débitmètre en place (acceptable : <5 % pour les 3 types de débits)	Emplacement du débitmètre (Si Autre, inscrire l'emplacement dans les commentaires)
15	Usine Des Baillets #1 (72110)	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
16	Usine Des Baillets #2 (72120) HORS SERVICE	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
17	Usine Des Baillets #3 (72130)	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
18	Usine Des Baillets #4 (72210)	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
19	Usine Des Baillets #5 (72220) HORS SERVICE	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
20	Usine Lachine 1 (vérification combinée #1+ #2)	Non	Débit faible		Débitmètre ultrasonique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
21	Usine Lachine 2 (vérification combinée #1+ #2)	Non	Débit faible		Débitmètre ultrasonique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
22	Usine Pierrefonds FIT-700056	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
23	Usine Pointe-Claire FIT 104 750 mm	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
24	Usine Pointe-Claire FIT 105 600 mm	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
25	Usine Pointe-Claire FIT-109 900 mm	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
26	Usine Dorval 1	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
27	Usine Dorval 2	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
28	Station de surpression - Charlemagne	Non	Débit faible		Mécanique								Exportation
			Débit moyen										
			Débit fort										

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

Un bilan sommaire est à compléter pour chaque réseau de distribution d'eau potable distinct.

		Bilan 2017	Bilan 2016
I	NOMBRE DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DISTINCTS DANS LA MUNICIPALITÉ :	5	5

BILAN SOMMAIRE 1

RÉSEAU ATWATER-DES BAILLETS | **SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

↑ Haut de page

1.1 IDENTIFICATION DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Nom :	Atwater-Des Baillets
Numéro du MDDELCC correspondant :	X0008089 - X0008084 - X2084744 - X0008899 - X0008092 - X2084745

1.2 POPULATION PERMANENTE DESSERVIE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

	Bilan 2017		Statistiques 2017 pour l'ensemble de la municipalité	
Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	838 293	log	861 620	log
Personnes par logement :	2,07	pers/log	2,06	pers/log
Population :	1 738 008	pers	1 777 058	pers

1.3 LONGUEUR DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

		Bilan 2016	
	4 192 680 m	5 574 651	m

1.4 VOLUME D'EAU DISTRIBUÉE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

			Période acceptable	
Période annuelle de référence :	Date de début :	2017-01-01		
	Date de fin :	2017-12-31		
	Durée :	365 d	365 ± 30	d

Mesures pendant la période annuelle de référence :

Volume d'eau produite par la municipalité :	499 340 369	m³
Volume d'eau importée :	0	m³
Volume d'eau exportée :	1 011 276	m³
Volume d'eau distribuée :	498 329 093	m³

			Bilan 2016	
Débit quotidien moyen annuel :	1 365 285	m³/d	1 605 633	m³/d

1.5 DÉBIT DE NUIT MINIMUM DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Durée de la période de nuit de référence :	120	minutes

Mesures pendant la période de nuit de référence :

Volume d'eau de nuit produite par la municipalité :	88 704,000	m³
Volume d'eau de nuit importée :	0,000	m³
Volume d'eau de nuit exportée :	106,800	m³

Si des réservoirs sont situés dans le réseau :

Volume au début de la période de nuit de référence :		m³
Volume à la fin de la période de nuit de référence :		m³

			Bilan 2016	
Débit de nuit minimum :	1 063 166	m³/d	1 128 876	m³/d
Rapport du débit de nuit sur le débit quotidien moyen annuel :	78	%	70	%

Volume d'eau consommée pendant la période de nuit de référence :

Secteur non résidentiel :	35 481,600	m³
Secteur résidentiel :	13 035,060	m³
Usages municipaux :	2 275,475	m³

			Bilan 2016	
Pertes d'eau potentielles :	453 661	m³/d	559 023	m³/d

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

RÉSEAU ATWATER-DES BAILLETS | **SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE**

↑ Haut de page

2.1 **PERTES D'EAU POTENTIELLES DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**

	Bilan 2017		Valeur de comparaison	
	108,2	**m³/d/km**	15	m³/d/km
	33,2	**%**	20	%

La valeur d'au moins un des indicateurs de pertes d'eau potentielles du réseau de distribution est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante.

Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites pour le 1er septembre 2018.
Il est conseillé d'évaluer le volume consommé de nuit par le secteur non résidentiel (voir article 1.5 de la feuille Bilan sommaire) avant d'entreprendre ce programme.

2.2 **QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**

Bilan 2017		Valeur de comparaison	
786	**l/pers/d**	468	l/pers/d

RÉSEAU ATWATER-DES BAILLETS | **SECTION 3 - COMMENTAIRES**

↑ Haut de page

Entrer vos commentaires. s'il y a lieu :

Entente de compilation de données :
Réseau exportateur : Réseau Atwater-Des Baillets
Municipalité importatrice : Westmount, Mont-Royal, Mtl-Est, Mtl-Ouest, Côte-Saint-Luc et Hampstead
Pertes d'eau potentielles du réseau commun : 108,2 m³/d/km et 33,2 %
Programme de détection et de réparation de fuites requis (oui/non) : Oui
Quantité d'eau distribuée par personne pour ce réseau commun : 786 l/pers/d

Art 1.2: Le nombre de personnes par logement a été calculé avec le nombre de logements desservies de façon permanente et le nombre de personnes desservies de façon permanente qui sont connus.

Art 1.4: Le volume est exporté vers la Ville de Charlemagne

Art 1.5:
- Le volume d'eau consommé par les ICI durant la période de référence est présentement estimé à 40 % du débit de nuit. La mesure des débits de nuit des ICI se précisera lorsque l'échantillon d'ICI mesurées la nuit sera représentatif.
- Ajustement de la consommation résidentielle de nuit avec 3,75 litres par personne par heure au lieu de 2,5 litres par personne par heure.
- Ajustement du taux attribué aux usages municipaux avec 2 % au lieu de 1,25 % du volume d'eau distribuée.

Art 2.1 et 2.2: Compte tenu des incertitudes concernant les débits de nuit, le Service de l'eau utilise en parallèle la méthode M-36 de l'AWWA, basée sur l'attribution des volumes d'eau aux différents usagers pour en déduire les pertes. À noter que les pertes d'eau potentielles et la quantité d'eau distribuée par personne a diminuée depuis le précédent bilan.
Les secteurs de la Ville de Montréal desservis par ce réseau sont Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Section réservée au MAMOT

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE
BILAN SOMMAIRE 2

RÉSEAU POINTE-CLAIRE | **SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

↑ Haut de page

1.1 IDENTIFICATION DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Nom :	Pointe-Claire
Numéro du MDDELCC correspondant :	X0008953 - X0008948 - X0008946 - X0008942 - X2146082

1.2 POPULATION PERMANENTE DESSERVIE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

	Bilan 2017		Statistiques 2017 pour l'ensemble de la municipalité	
Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	28 787	log	861 620	log
Personnes par logement :	2,82	pers/log	2,06	pers/log
Population :	81 129	pers	1 777 058	pers

1.3 LONGUEUR DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

			0	
	506 847	m	5 574 651	m

1.4 VOLUME D'EAU DISTRIBUÉE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

			Période acceptable	
Période annuelle de référence : Date de début :	2017-01-01			
Date de fin :	2017-12-31			
Durée :	365	d	365 ± 30	d

Mesures pendant la période annuelle de référence :

Volume d'eau produite par la municipalité :	17 777 171	m³
Volume d'eau importée :	0	m³
Volume d'eau exportée :	0	m³
Volume d'eau distribuée :	17 777 171	m³

			Bilan 2016	
Débit quotidien moyen annuel :	48 705	m³/d	1 605 633	m³/d

1.5 DÉBIT DE NUIT MINIMUM DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Durée de la période de nuit de référence :	120	minutes

Mesures pendant la période de nuit de référence :

Volume d'eau de nuit produite par la municipalité :	1 944,000	m³
Volume d'eau de nuit importée :	0,000	m³
Volume d'eau de nuit exportée :	0,000	m³

Si des réservoirs sont situés dans le réseau :

Volume au début de la période de nuit de référence :		m³
Volume à la fin de la période de nuit de référence :		m³

			Bilan 2016	
Débit de nuit minimum :	23 328	m³/d	1 128 876	m³/d
Rapport du débit de nuit sur le débit quotidien moyen annuel :	48	%	70	%

Volume d'eau consommée pendant la période de nuit de référence :

Secteur non résidentiel :	194,400	m³
Secteur résidentiel :	405,645	m³
Usages municipaux :	50,734	m³

			Bilan 2016	
Pertes d'eau potentielles :	15 519	m³/d	559 023	m³/d

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

RÉSEAU POINTE-CLAIRE | **SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE**

↑ Haut de page

		Bilan 2017		Valeur de comparaison	
2.1	**PERTES D'EAU POTENTIELLES DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**	**30,6**	**m³/d/km**	15	m³/d/km
		31,9	**%**	20	%

La valeur d'au moins un des indicateurs de pertes d'eau potentielles du réseau de distribution est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante.

Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites pour le 1er septembre 2018.
Il est conseillé d'évaluer le volume consommé de nuit par le secteur non résidentiel (voir article 1.5 de la feuille Bilan sommaire) avant d'entreprendre ce programme.

		Bilan 2017		Valeur de comparaison	
2.2	**QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**	**600**	**l/pers/d**	427	l/pers/d

RÉSEAU POINTE-CLAIRE | **SECTION 3 - COMMENTAIRES**

↑ Haut de page

Entrer vos commentaires. s'il y a lieu :

Entente de compilation de données :
Réseau exportateur : Réseau Pointe-Claire
Municipalité importatrice : Pointe-Claire, Baie-D'Urfé, Kirkland, Beaconsfield et Dollard-des-Ormeaux
Pertes d'eau potentielles du réseau commun : 30,6 m³/(d*km) et 31,9 %
Programme de détection et de réparation de fuites requis (oui/non) : Oui
Quantité d'eau distribuée par personne pour ce réseau commun : 600 l/pers/d

Art 1.2: Le nombre de personnes par logement a été calculé avec le nombre de logements desservies de façon permanente et le nombre de personnes desservies de façon permanente qui sont connus.

Art 1.5: Le volume d'eau consommé par les ICI durant la période de référence est présentement estimé à 10 % du débit de nuit. La mesure des débits de nuit des ICI se précisera lorsque l'échantillon d'ICI mesurées la nuit sera représentatif.

Art 2.1: Compte tenu des incertitudes concernant les débits de nuit, le Service de l'eau utilise en parallèle la méthode M-36 de l'AWWA, basée sur l'attribution des volumes d'eau aux différents usagers pour en déduire les pertes.

Section réservée au MAMOT

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE
BILAN SOMMAIRE 3

RÉSEAU DORVAL | **SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

↑ Haut de page

1.1 IDENTIFICATION DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Nom :	Dorval
Numéro du MDDELCC correspondant :	X0008923 - X0008902

1.2 POPULATION PERMANENTE DESSERVIE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

	Bilan 2017		Statistiques 2017 pour l'ensemble de la municipalité	
Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	9 235	log	861 620	log
Personnes par logement :	2,14	pers/log	2,06	pers/log
Population :	19 763	pers	1 777 058	pers

1.3 LONGUEUR DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

			0	
	137 403	m	5 574 651	m

1.4 VOLUME D'EAU DISTRIBUÉE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Période annuelle de référence :

			Période acceptable	
Date de début :	2017-01-01			
Date de fin :	2017-12-31			
Durée :	365	d	365 ± 30	d

Mesures pendant la période annuelle de référence :

Volume d'eau produite par la municipalité :	8 781 519	m³
Volume d'eau importée :	0	m³
Volume d'eau exportée :	0	m³
Volume d'eau distribuée :	8 781 519	m³

			Bilan 2016	
Débit quotidien moyen annuel :	24 059	m³/d	1 605 633	m³/d

1.5 DÉBIT DE NUIT MINIMUM DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Durée de la période de nuit de référence :	120	minutes

Mesures pendant la période de nuit de référence :

Volume d'eau de nuit produite par la municipalité :	1 008,000	m³
Volume d'eau de nuit importée :	0,000	m³
Volume d'eau de nuit exportée :	0,000	m³

Si des réservoirs sont situés dans le réseau :

Volume au début de la période de nuit de référence :		m³
Volume à la fin de la période de nuit de référence :		m³

			Bilan 2016	
Débit de nuit minimum :	12 096	m³/d	1 128 876	m³/d
Rapport du débit de nuit sur le débit quotidien moyen annuel :	50	%	70	%

Volume d'eau consommée pendant la période de nuit de référence :

Secteur non résidentiel :	403,200	m³
Secteur résidentiel :	98,815	m³
Usages municipaux :	25,061	m³

			Bilan 2016	
Pertes d'eau potentielles :	5 771	m³/d	559 023	m³/d

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

RÉSEAU DORVAL — **SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE**

↑ Haut de page

		Bilan 2017		Valeur de comparaison	
2.1	**PERTES D'EAU POTENTIELLES DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**	**42,0**	**m³/d/km**	15	m³/d/km
		24,0	**%**	20	%

La valeur d'au moins un des indicateurs de pertes d'eau potentielles du réseau de distribution est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante.

Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites pour le 1er septembre 2018.
Il est conseillé d'évaluer le volume consommé de nuit par le secteur non résidentiel (voir article 1.5 de la feuille Bilan sommaire) avant d'entreprendre ce programme.

		Bilan 2017		Valeur de comparaison	
2.2	**QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**	**1 217**	**l/pers/d**	408	l/pers/d

RÉSEAU DORVAL — **SECTION 3 - COMMENTAIRES**

↑ Haut de page

Entrer vos commentaires. s'il y a lieu :

Entente de compilation de données :
Réseau exportateur : Réseau Dorval
Municipalité importatrice : Dorval
Pertes d'eau potentielles du réseau commun : 24,0 m³/(d*km) et 24,0 %
Programme de détection et de réparation de fuites requis (oui/non) : Oui
Quantité d'eau distribuée par personne pour ce réseau commun : 1 217 l/(pers*d)

Art 1.2: Le nombre de personnes par logement a été calculé avec le nombre de logements desservies de façon permanente et le nombre de personnes desservies de façon permanente qui sont connus.

Art 1.5: Le volume d'eau consommé par les ICI durant la période de référence est présentement estimé à 40 % du débit de nuit. La mesure des débits de nuit des ICI se précisera lorsque l'échantillon d'ICI mesurées la nuit sera représentatif.

Art 2.1 et 2.2: Compte tenu des incertitudes concernant les débits de nuit, le Service de l'eau utilise en parallèle la méthode M-36 de l'AWWA, basée sur l'attribution des volumes d'eau aux différents usagers pour en déduire les pertes. À noter que les pertes d'eau potentielles et la quantité d'eau distribuée par personne a diminuée depuis le précédent bilan.

Section réservée au MAMOT

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

BILAN SOMMAIRE 4

RÉSEAU PIERREFONDS | **SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

↑ Haut de page

1.1 IDENTIFICATION DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Nom :	Pierrefonds
Numéro du MDDELCC correspondant :	X0009131 - X0008126 - X0008959 - X0008960 - X0008973

1.2 POPULATION PERMANENTE DESSERVIE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

	Bilan 2017		Statistiques 2017 pour l'ensemble de la municipalité	
Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	63 216	log	861 620	log
Personnes par logement :	2,28	pers/log	2,06	pers/log
Population :	144 115	pers	1 777 058	pers

1.3 LONGUEUR DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

			0	
	589 872	m	5 574 651	m

1.4 VOLUME D'EAU DISTRIBUÉE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Période annuelle de référence :

			Période acceptable	
Date de début :	2017-01-01			
Date de fin :	2017-12-31			
Durée :	365	d	365 ± 30	d

Mesures pendant la période annuelle de référence :

Volume d'eau produite par la municipalité :	27 327 901	m³
Volume d'eau importée :	0	m³
Volume d'eau exportée :	0	m³
Volume d'eau distribuée :	27 327 901	m³

			Bilan 2016	
Débit quotidien moyen annuel :	74 871	m³/d	1 605 633	m³/d

1.5 DÉBIT DE NUIT MINIMUM DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Durée de la période de nuit de référence :	120	minutes

Mesures pendant la période de nuit de référence :

Volume d'eau de nuit produite par la municipalité :	4 032,000	m³
Volume d'eau de nuit importée :	0,000	m³
Volume d'eau de nuit exportée :	0,000	m³

Si des réservoirs sont situés dans le réseau :

Volume au début de la période de nuit de référence :		m³
Volume à la fin de la période de nuit de référence :		m³

			Bilan 2016	
Débit de nuit minimum :	48 384	m³/d	1 128 876	m³/d
Rapport du débit de nuit sur le débit quotidien moyen annuel :	65	%	70	%

Volume d'eau consommée pendant la période de nuit de référence :

Secteur non résidentiel :	806,400	m³
Secteur résidentiel :	720,575	m³
Usages municipaux :	77,991	m³

			Bilan 2016	
Pertes d'eau potentielles :	29 124	m³/d	559 023	m³/d

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

RÉSEAU PIERREFONDS | **SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE**

↑ Haut de page

		Bilan 2017		Valeur de comparaison	
2.1	**PERTES D'EAU POTENTIELLES DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**	**49,4**	**m³/d/km**	15	m³/d/km
		38,9	**%**	20	%

La valeur d'au moins un des indicateurs de pertes d'eau potentielles du réseau de distribution est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante.

Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites pour le 1er septembre 2018.
Il est conseillé d'évaluer le volume consommé de nuit par le secteur non résidentiel (voir article 1.5 de la feuille Bilan sommaire) avant d'entreprendre ce programme.

		Bilan 2017		Valeur de comparaison	
2.2	**QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**	**520**	**l/pers/d**	435	l/pers/d

RÉSEAU PIERREFONDS | **SECTION 3 - COMMENTAIRES**

↑ Haut de page

Entrer vos commentaires. s'il y a lieu :

Entente de compilation de données :
Réseau exportateur : Réseau Pierrefonds
Municipalité importatrice : Senneville, Sainte-Anne-de-Bellevue et Dollard-des-Ormeaux (X0008973), Pierrefonds-Roxboro et L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Pertes d'eau potentielles du réseau commun : 49,4 m³/(d*km) et 38,9 %
Programme de détection et de réparation de fuites requis (oui/non) : Oui
Quantité d'eau distribuée par personne pour ce réseau commun : 520 l/(pers*d)

Art 1.2: Le nombre de personnes par logement a été calculé avec le nombre de logements desservies de façon permanente et le nombre de personnes desservies de façon permanente qui sont connus.

Art 1.5: Le volume d'eau consommé par les ICI durant la période de référence est présentement estimé à 20 % du débit de nuit. La mesure des débits de nuit des ICI se précisera lorsque l'échantillon d'ICI mesurées la nuit sera représentatif.

Art 2.1 et 2.2: Compte tenu des incertitudes concernant les débits de nuit, le Service de l'eau utilise en parallèle la méthode M-36 de l'AWWA, basée sur l'attribution des volumes d'eau aux différents usagers pour en déduire les pertes. À noter que les pertes d'eau potentielles et la quantité d'eau distribuée par personne a diminuée depuis le précédent bilan.
Les secteurs de la Ville de Montréal desservis par ce réseau sont Pierrefonds-Roxboro et L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Section réservée au MAMOT

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE
BILAN SOMMAIRE 5

RÉSEAU LACHINE | **SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

↑ Haut de page

1.1 IDENTIFICATION DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Nom :	Lachine
Numéro du MDDELCC correspondant :	X0008089 - X0008084

1.2 POPULATION PERMANENTE DESSERVIE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

	Bilan 2017		Statistiques 2017 pour l'ensemble de la municipalité	
Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	19 493	log	861 620	log
Personnes par logement :	2,06	pers/log	2,06	pers/log
Population :	40 155	pers	1 777 058	pers

1.3 LONGUEUR DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

			0	
	147 850	m	5 574 651	m

1.4 VOLUME D'EAU DISTRIBUÉE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Période annuelle de référence :

			Période acceptable	
Date de début :	2017-01-01			
Date de fin :	2017-12-31			
Durée :	365	d	365 ± 30	d

Mesures pendant la période annuelle de référence :

Volume d'eau produite par la municipalité :	15 008 691	m³
Volume d'eau importée :	0	m³
Volume d'eau exportée :	0	m³
Volume d'eau distribuée :	15 008 691	m³

			Bilan 2016	
Débit quotidien moyen annuel :	41 120	m³/d	1 605 633	m³/d

1.5 DÉBIT DE NUIT MINIMUM DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Durée de la période de nuit de référence :	120	minutes

Mesures pendant la période de nuit de référence :

Volume d'eau de nuit produite par la municipalité :	2 304,000	m³
Volume d'eau de nuit importée :	0,000	m³
Volume d'eau de nuit exportée :	0,000	m³

Si des réservoirs sont situés dans le réseau :

Volume au début de la période de nuit de référence :		m³
Volume à la fin de la période de nuit de référence :		m³

			Bilan 2016	
Débit de nuit minimum :	27 648	m³/d	1 128 876	m³/d
Rapport du débit de nuit sur le débit quotidien moyen annuel :	67	%	70	%

Volume d'eau consommée pendant la période de nuit de référence :

Secteur non résidentiel :	921,600	m³
Secteur résidentiel :	301,163	m³
Usages municipaux :	68,533	m³

			Bilan 2016	
Pertes d'eau potentielles :	12 152	m³/d	559 023	m³/d

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

RÉSEAU LACHINE | **SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE**

↑ Haut de page

		Bilan 2017		Valeur de comparaison	
2.1	**PERTES D'EAU POTENTIELLES DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**	**82,2**	**m³/d/km**	15	m³/d/km
		29,6	**%**	20	%

La valeur d'au moins un des indicateurs de pertes d'eau potentielles du réseau de distribution est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante.

Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites pour le 1er septembre 2018.
Il est conseillé d'évaluer le volume consommé de nuit par le secteur non résidentiel (voir article 1.5 de la feuille Bilan sommaire) avant d'entreprendre ce programme.

		Bilan 2017		Valeur de comparaison	
2.2	**QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**	**1 024**	**l/pers/d**	417	l/pers/d

RÉSEAU LACHINE | **SECTION 3 - COMMENTAIRES**

↑ Haut de page

Entrer vos commentaires. s'il y a lieu :

Art 1.5:
- Le volume d'eau consommé par les ICI durant la période de référence est présentement estimé à 40 % du débit de nuit. La mesure des débits de nuit des ICI se précisera lorsque l'échantillon d'ICI mesurées la nuit sera représentatif.
- Ajustement de la consommation résidentielle de nuit avec 3,75 litres par personne par heure au lieu de 2,5 litres par personne par heure.
- Ajustement du taux attribué aux usages municipaux avec 2 % au lieu de 1,25 % du volume d'eau distribuée.

Art 2.1 et 2.2: Compte tenu des incertitudes concernant les débits de nuit, le Service de l'eau utilise en parallèle la méthode M-36 de l'AWWA, basée sur l'attribution des volumes d'eau aux différents usagers pour en déduire les pertes. À noter que les pertes d'eau potentielles et la quantité d'eau distribuée par personne a diminuée depuis le précédent bilan.

RÉSEAU LACHINE | **SECTION 4 - VALIDATION**

↑ Haut de page

Liste de vérification

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.	Respecté
Aucune case n'a de fond rouge.	Respecté

Section réservée au MAMOT

Affaires municipales et Occupation du territoire
Québec

MONTRÉAL
Code géographique : 66023
Année : 2017

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

ÉTAT & PLAN D'ACTION

Le guide L'économie d'eau potable et les municipalités, Réseau environnement, 2016, est une bonne référence pour remplir cette feuille :
Guide de L'économie d'eau potable et les municipalités, Réseau environnement, 2016

SECTION 1 - MESURES INCITATIVES ET SENSIBILISATION

↑ Haut de page

1.1 MONTRER L'EXEMPLE ET SE DONNER DES OBJECTIFS D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE :

		Bilan 2017		Bilan 2016
1	Mettre à niveau ou remplacer les accessoires et équipements consommant l'eau dans les bâtiments municipaux par des équipements à faible consommation (ex. : appareils certifiés WaterSense).	Prévue le	2020-12	Prévue
2	Installer des compteurs d'eau à la consommation dans les bâtiments municipaux.	Prévue le	2021-12	Prévue
3	Installer des points d'alimentation en eau brute.	Non prévue		Non prévue
4	Adopter de bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable.	Déjà réalisée		Déjà réalisée
5	Optimiser la consommation d'eau des jeux d'eau, pataugeoires et piscines.	Prévue le	2020-12	Prévue
6	Au besoin, entrer une action.			

1.2 PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE RÉALISÉE DANS LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DES CITOYENS :

		Bilan 2017	Bilan 2016
1	Afficher l'information sur des panneaux publicitaires, dans les journaux locaux et sur le site Web de la municipalité.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
2	Participer au programme d'économie d'eau potable (PEEP) de Réseau environnement ou un programme équivalent.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
3	Participer au programme éducatif «Fantastiko» en collaborant avec les écoles primaires de la municipalité ou un programme équivalent.	Non prévue	Non prévue
4	Au besoin, entrer une action.		

1.3 SENSIBILISER LE SECTEUR RÉSIDENTIEL À L'ÉCONOMIE D'EAU :

		Bilan 2017	Bilan 2016
1	Sensibiliser les propriétaires à maintenir la plomberie en bon état et à réparer les fuites d'eau.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
2	Sensibiliser les propriétaires aux bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
3	Sensibiliser les propriétaires de piscine à un contrôle adéquat du niveau et de la qualité de l'eau afin d'éviter les remplissages inutiles.	Non prévue	Non prévue
4	Mettre en place une campagne pour éliminer les systèmes de climatisation et de refroidissement à l'eau potable rejetée directement à l'égout (immeubles multifamiliaux).	Déjà réalisée	Déjà réalisée
5	Au besoin, entrer une action.		

1.4 SENSIBILISER LE SECTEUR NON RÉSIDENTIEL À L'ÉCONOMIE D'EAU :

		Bilan 2017	Bilan 2016
1	Mettre en place une campagne pour éliminer les systèmes de climatisation et de refroidissement à l'eau potable rejetée directement à l'égout.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
2	Sensibiliser le personnel à maintenir la plomberie en bon état et à réparer les fuites d'eau.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
3	Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable.	Non prévue	Non prévue
4	Mettre en place des audits pour l'économie d'eau potable.	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
5	Au besoin, entrer une action.		

1.5 FACILITER L'UTILISATION D'APPAREILS ÉCONOMISEURS D'EAU :

		Bilan 2017	Bilan 2016
1	Offrir des incitatifs financiers pour l'achat de toilettes certifiées WaterSense.	Non prévue	Non prévue
2	Promouvoir l'utilisation de récupérateur d'eau de pluie en vente.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
3	Distribuer des trousses d'économie d'eau (ex. : trousses du programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie d'Hydro-Québec qui comprennent un pommeau de douche, des aérateurs de robinet et un ruban de téflon).	Déjà réalisée	Déjà réalisée
4	Au besoin, entrer une action.		

SECTION 2 - RÉGLEMENTATION ET RAPPORT ANNUEL

↑ Haut de page

2.1 RÉGLEMENTER L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET PRÉSENTER LE RAPPORT ANNUEL ANALYSÉ PAR LE MAMOT :

		Bilan 2017		Bilan 2016
1	Adopter un règlement municipal similaire au modèle fourni par le MAMOT sur le site Web de la Stratégie.	Déjà réalisée		Déjà réalisée
2	Présenter le rapport annuel analysé par le MAMOT au conseil municipal.	Prévue le	2018-08	Prévue
3	Au besoin, entrer une action.			

2.2 APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION PAR UNE SENSIBILISATION ET UNE INSPECTION RÉGULIÈRE :

		Bilan 2017	Bilan 2016
1	Former les employés municipaux concernés pour l'application de la réglementation.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
2	Mettre en place un système de sensibilisation, d'avertissement et d'infraction.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
3	Au besoin, entrer une action.		

Affaires municipales et Occupation du territoire
Québec

MONTRÉAL
Code géographique : 66023
Année : 2017

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

ÉTAT & PLAN D'ACTION

SECTION 3 - RÉSEAU MUNICIPAL

↑ Haut de page

3.1 MESURER LA QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE ANNUELLE ET NOCTURNE:

		Bilan 2017		Bilan 2016
1	Installer les28 débitmètres nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée annuelle et nocturne.	Déjà réalisée		Déjà réalisée
2	Installer des enregistreurs de données sur les 28 débitmètres et sur les réservoirs nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée annuelle et nocturne.	Déjà réalisée		Déjà réalisée
3	S'assurer annuellement que la précision des 28 débitmètres nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée annuelle et nocturne est acceptable.	Prévue le	2018-09	Prévue
4	Au besoin, entrer une action.			

3.2 PROGRAMME DE DÉTECTION ET DE RÉPARATION DE FUITES À METTRE EN PLACE :

	Bilan 2017		Bilan 2016
Nombre de fuites réparées dans la municipalité en 2017 :	1862		2115
			Valeur de comparaison
Délai moyen entre la détection et la réparation des fuites du côté municipal (jours ouvrables estimés) :	8		10
Délai moyen entre la détection et la réparation des fuites du côté privé (jours ouvrables estimés) :	4		40
			Pourcentage prévu pour 2017
Pourcentage du réseau où un programme de détection de fuites a été mis en place en 2017 :	88	%	100
Pourcentage du réseau où un programme de détection de fuites sera mis en place en 2018 :	100	%	

		Bilan 2017		Bilan 2016
1	Sectoriser le réseau de distribution par l'installation de débitmètres.	Prévue le	2022-12	Prévue
2	Au besoin, entrer une action.			

3.3 OPTIMISER ET RÉDUIRE LA PRESSION :

		Bilan 2017		Bilan 2016
1	Optimiser les pressions à l'installation de production d'eau potable.	Non prévue		Non prévue
2	Optimiser les pressions sur le réseau à l'aide de régulateurs de pression.	Prévue le	2022-12	Prévue
3	Au besoin, entrer une action.			

3.4 CORRIGER LES PURGES EN CONTINU :

		Bilan 2017	Bilan 2016
1	Optimiser les purges à l'aide de purges programmables.	Non prévue	Non prévue
2	Éliminer les purges en continu.	Non prévue	Non prévue
3	Au besoin, entrer une action.		

SECTION 4 - COMPTEURS D'EAU À LA CONSOMMATION

↑ Haut de page

4.1 COMPTEURS D'EAU À LA CONSOMMATION DANS LES SECTEURS RÉSIDENTIEL ET NON RÉSIDENTIEL :

		Équipés de compteurs et relevés	Équipés de compteurs et non relevés	Sans compteurs	TOTAL
Non résidentiel	Nombre d'immeubles	9 917	2 497	9 669	22 083
	Nombre de branchements	12 892	3 246	12 570	28 708
Résidentiel	Nombre d'immeubles	12 302	575	226 839	239 716
	Nombre de branchements	15 993	748	294 891	311 632

Nombre minimal de logements à équiper de compteurs dans la municipalité pour estimer la consommation du secteur résidentiel par échantillonnage représentatif : 380

4.2 MESURER LA CONSOMMATION DU SECTEUR NON RÉSIDENTIEL (INCLUANT LES ICI, IMMEUBLES MUNICIPAUX ET MIXTES) :

		Bilan 2017		Bilan 2016
1	Installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels.	Prévue le	2021-12	Prévue
2	Relever les compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels pour mesurer la consommation du secteur non résidentiel.	Prévue le	2021-12	Prévue
3	Au besoin, entrer une action.			

4.3 ESTIMER LA CONSOMMATION DU SECTEUR RÉSIDENTIEL :

		Bilan 2017		Bilan 2016
1	Installer des compteurs d'eau sur un échantillon représentatif de logements pour estimer la consommation du secteur résidentiel.	Prévue le	2021-12	Prévue
2	Relever les compteurs d'eau sur un échantillon représentatif de logements pour estimer la consommation du secteur résidentiel.	Prévue le	2021-12	Prévue
3	Mettre en place des secteurs de suivi de la consommation (SSC) pour estimer la consommation résidentielle.	Non prévue		Non prévue
4	Relever les données nécessaires dans les secteurs de suivi de la consommation (SSC) pour estimer la consommation résidentielle	Non prévue		Non prévue
5	Au besoin, entrer une action.			

SECTION 5 - COMMENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

↑ Haut de page

Entrer vos commentaires, s'il y a lieu :

SECTION 6 - VALIDATION

↑ Haut de page

Liste de validation

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.	Respecté
La consigne « Au moins une action doit avoir été déjà réalisée dans la section 1.1» est respectée.	Respecté
La consigne « Au moins une action doit avoir été déjà réalisée depuis le 1er janvier 2015 » dans les sections 1.2, 1.3 et 1.4 est respectée.	Respecté
Aucune case n'a de fond rouge.	Respecté

→ Voir les explications de la liste de validation

Section réservée au MAMOT

Affaires municipales et Occupation du territoire Québec

MONTRÉAL
Code géographique : 66023
Année : 2017

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

Cette version du Formulaire s'adresse aux d'agglomérations et vise à représenter les coûts des services d'eau de la municipalité et de l'ensemble de l'agglomération.
Articles 1.1 et 2.1 : Il est suggéré de compléter ces articles en collaboration avec le personnel responsable des finances de la municipalité.

Articles 1.2.6 à 1.2.11 : Les valeurs des tableaux des besoins annuels d'investissement des immobilisations ponctuelles peuvent être déterminées en complétant le Formulaire des immobilisations ponctuelles 2017 qui a été développé par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) en collaboration avec le MAMOT: Formulaire des immobilisations ponctuelles 2017

! COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION :

Quote-part eau potable :	82,2	%
Quote-part eaux usées et pluviales :	82,2	%
Quote-part totale :		$

SECTION 1 - COÛT DES SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2017

↑ Haut de page

1.1 FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2017 :

	Frais d'exploitation	Compétence locale		Compétence d'agglomération	
		Eau potable	Eaux usées et pluviales	Eau potable	Eaux usées et pluviales
1.	Charges avant amortissement ($)	145 533 974	109 930 380		
2.	Frais de financement ($)	7 767 843	11 492 491		
3.	Remboursement de la dette ($ estimé)	17 873 597	26 663 577		
4.	Frais d'exploitation d'agglomération ($ estimé)				
5.	Frais d'exploitation ($ estimé)	171 175 414	148 086 448		
6.	Total des frais d'exploitation ($ estimé)	319 261 862			

Bilan 2017

7.	Frais d'exploitation des services d'eau totaux :	319 261 862	$
8.	Indicateur des frais d'exploitation des services d'eau :	0,56	$/m³

1.2 BESOINS ANNUELS D'INVESTISSEMENT (MAINTIEN ET RATTRAPAGE) DES IMMOBILISATIONS LINÉAIRES ET PONCTUELLES :

	Immobilisations linéaires	Compétence locale			Compétence d'agglomération		
		Conduites de distribution d'eau potable	Conduites de collecte des eaux usées	Conduites de collecte des eaux pluviales	Conduites de distribution d'eau potable	Conduites de collecte des eaux usées	Conduites de collecte des eaux pluviales
1.	Longueur (m estimé)	3 645 000	3 638 000	750 000	765 000	565 000	80 000
2.	Coût de remplacement unitaire estimé ($/m estimé)	1 300	3 100	2 500	2 700	7 800	7 600
3.	Valeur actuelle de remplacement ($ estimé)	4 738 500 000	11 277 800 000	1 875 000 000	2 065 500 000	4 407 000 000	608 000 000
4.	Durée de vie restante (années estimées)	39	69	85	37	92	120
5.	Besoins annuels d'investissement bruts ($/an estimé)	121 500 000	163 446 377	22 058 824	55 824 324	47 902 174	5 066 667
6.	Total des besoins annuels d'investissement bruts ($/an estimé)	307 005 200			108 793 165		

→Articles 1.2.6 à 1.2.11: Les valeurs des tableaux suivants peuvent être déterminées en complétant le Formulaire des immobilisations ponctuelles 2017

	Immobilisations ponctuelles - Eau potable	Compétence locale				Compétence d'agglomération			
		Installations d'approvisionnement et de production	Réservoirs d'eau potable	Postes de surpression et de régulation de pression	Autres équipements majeurs	Installations d'approvisionnement et de production	Réservoirs d'eau potable	Postes de surpression et de régulation de pression	Autres équipements majeurs
7.	Valeur actuelle de remplacement ($ estimé)	0	0	0	0	2 957 674 457	1 170 997 642	102 487 629	0
8.	Durée de vie restante (années estimées)	0	0	0	0	11	37	24	0
9.	Besoins annuels d'investissement bruts ($/an estimé)	0	0	0	0	258 162 142	31 992 924	4 338 969	0
10.	Total des besoins annuels d'investissement bruts ($/an estimé)	0				294 494 034			

	Immobilisations ponctuelles - Eaux usées et pluviales	Compétence locale				Compétence d'agglomération			
		Installation de traitement	Réservoirs et bassins de rétention	Postes de pompage	Autres équipements majeurs	Installation de traitement	Réservoirs et bassins de rétention	Postes de pompage	Autres équipements majeurs
11.	Valeur actuelle de remplacement ($ estimé)	0	0	0	0	4 664 114 680	60 119 260	109 804 556	0
12.	Durée de vie restante (années estimées)	0	0	0	0	17	31	13	0
13.	Besoins annuels d'investissement bruts ($/an estimé)	0	0	0	0	269 660 008	1 949 571	8 492 132	0
14.	Total des besoins annuels d'investissement bruts ($/an estimé)	0				280 101 711			

	Besoins annuels d'investissement	Compétence locale	Compétence d'agglomération
15.	Besoins annuels d'investissement bruts ($)	307 005 200	561 658 105
16.	Solde de la réserve financière dédiée aux infrastructures d'eau ($)	0	0
17.	Total des besoins annuels d'investissement des immobilisations ($)	307 005 200	561 658 105

Bilan 2017

18.	Besoins annuels d'investissement des immobilisations totaux :	868 663 305	$
19.	Indicateur des besoins annuels d'investissement des immobilisations :	1,53	$/m³

1.3 COÛT DES SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2017 :

Bilan 2017

1.	Coût des services d'eau total :	1 187 925 167	$
2.	Indicateur du coût des services d'eau :	2,09	$/m³

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

SECTION 2 - REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2017

↑ Haut de page

2.1 REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2017 :

	Revenus	Compétence locale		Compétence d'agglomération	
		Eau potable	Eaux usées et pluviales	Eau potable	Eaux usées et pluviales
1.	Tarification volumétrique ($)	11 995 795	0		
2.	Tarification non volumétrique ($)	12 913 810	0		
3.	Services rendus ($)	1 986 116	4 370 047		
4.	Transfert du gouvernement du Québec ($)	0	0		
5.	Revenus affectés aux services d'eau d'agglomération ($)				
6.	Taxe foncière sur la valeur - portion pour les services d'eau ($)	143 619 148	157 519 718		
7.	Revenus affectés aux services d'eau ($)	170 514 869	161 889 765		
8.	Total des revenus affectés aux services d'eau ($)	332 404 634			

		Bilan 2017	
9.	Revenus totaux affectés aux services d'eau :	332 404 634	$
10.	Indicateur des revenus affectés aux services d'eau :	0,59	$/m³

SECTION 3 - COMMENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

↑ Haut de page

Entrer vos commentaires, s'il y a lieu :

Art 1.2.2 Les coûts de remplacement unitaires des immobilisations linéaires incluent les services professionnels et les taxes applicables.
Cette mise à jour inclut essentiellement une augmentation des valeurs de remplacement en fonction de l'indice IPC de 2017, soit 2,1% (IPC de janvier 2017) et l'abaissement d'une année des durées de vie restantes.
Les deux évaluations détaillées, une pour les usines de production d'eau potable et l'autre pour 30 stations de pompage des égouts n'étant pas encore complétées, ces valeurs ainsi que les durées de vie restantes restent sommaires. La valeur de remplacement totale des IP ainsi consolidée totalise 9,065 G$ (était en 2016: 8,878 G$)

SECTION 4 - VALIDATION

↑ Haut de page

Liste de vérification

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.	Respecté
Aucune case n'a de fond rouge.	Respecté

Section réservée au MAMOT

Affaires municipales et Occupation du territoire
Québec

MONTRÉAL
Code géographique : 66023
Année : 2017

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION D'EAU POTABLE

Afin d'alléger le nombre de demandes aux municipalités, l'enquête obligatoire sur les usines de traitement d'eau potable de Statistique Canada a été intégrée dans cette feuille du Formulaire à la suite d'une entente avec le MAMOT.

Un bilan d'approvisionnement et de production est à compléter pour l'ensemble des installations de production d'eau potable qui puise de l'eau dans l'environnement afin de traiter et/ou fournir de l'eau potable à une collectivité permanente de 300 personnes ou plus. L'enquête a été révisée pour recueillir le total agrégé de tous les établissements (installations) afin que les municipalités dotées de plusieurs usines puissent communiquer toutes leurs données dans un seul questionnaire.

Indiquez tous établissements et/ou sources d'approvisionnement (installations) qui étaient en activité en 2017. (L'enquête englobe les établissements qui puisent de l'eau de l'environnement pour la traiter ou pour fournir de l'eau potable à des communautés permanentes d'au moins 300 personnes.)

		Bilan 2017	Bilan 2015
!	NOMBRE D'INSTALLATIONS (OU REGROUPEMENTS) DE PRODUCTION D'EAU POTABLE APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ :	6	6

SECTION 1 - IDENTIFICATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

↑ Haut de page

Indiquez tous établissements et/ou sources d'approvisionnement qui étaient en activité en 2017.
Dans certains cas, tel que l'approvisionnement en eau souterraine, il peut y avoir de multiples établissements ou sources d'approvisionnement regroupés sous le même nom (au lieu du nom de chaque puits).

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 1 - ATWATER

1.1 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom : Atwater
Numéro du MDDELCC correspondant : X0008084

1.2 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : 999 Code postal : H4G 3L4
Rue : Dupuis

Latitude : 45,47300101 °N Longitude : 73,57511422 °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 2 - DES BAILLETS

1.3 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom : Des Baillets
Numéro du MDDELCC correspondant : X0008084

1.4 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : 8585 Code postal : H8N 2K2
Rue : Boulevard de la Verendrye

Latitude : 45,40904041 °N Longitude : 73,63327204 °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 3 - POINTE-CLAIRE

1.5 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom : Pointe-Claire
Numéro du MDDELCC correspondant : X0008942

1.6 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : 243 Code postal : H9S 4K7
Rue : Bord-du-Lac

Latitude : 45,43060000 °N Longitude : 73,82210000 °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 4 - PIERREFONDS

1.7 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom : Pierrefonds
Numéro du MDDELCC correspondant : X0009131

1.8 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : 18025 Code postal : H9K 1A1
Rue : Boulevard Gouin Ouest

Latitude : 45,46586905 °N Longitude : 73,89349113 °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 5 - LACHINE

1.9 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom : Lachine
Numéro du MDDELCC correspondant : X0008089

1.10 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : 2975 Code postal : H8S 1X9
Rue : Remembrance

Latitude : 45,43044394 °N Longitude : 73,69283951 °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 6 - DORVAL

1.11 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom : Dorval
Numéro du MDDELCC correspondant : X0008923

1.12 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : 55 Code postal : H9S 3L8
Rue : Avenue des Lilas

Latitude : 45,43362000 °N Longitude : 73,73559000 °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 7 -

1.13 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom :
Numéro du MDDELCC correspondant :

1.14 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : Code postal :
Rue :

Latitude : °N Longitude : °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 8 -

1.15 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom :
Numéro du MDDELCC correspondant :

1.16 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : Code postal :
Rue :

Latitude : °N Longitude : °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 9 -

1.17 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom :
Numéro du MDDELCC correspondant :

1.18 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : Code postal :
Rue :

Latitude : °N Longitude : °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 10 -

1.19 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom :
Numéro du MDDELCC correspondant :

1.20 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : Code postal :
Rue :

Latitude : °N Longitude : °O

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION D'EAU POTABLE

SECTION 2 - POPULATION DESSERVIE

2.1 POPULATION TOTALE DESSERVIE PAR TOUTES LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ÉNUMÉRÉES À LA SECTION 1 :

	Bilan 2017		Statistiques 2017 pour l'ensemble de la municipalité	
Nombre de logements résidentiels occupés de façon permanente desservis :	959 023	log	861 620	log
Personnes par logement :	2,11	pers/log	2,06	pers/log
Population :	2 023 170	pers	1 777 058	pers

SECTION 3 - VOLUMES DE PRODUCTION

↑ Haut de page

3.1 VOLUME D'EAU POTABLE PRODUITE PAR TOUTES LES INSTALLATIONS (OU REGROUPEMENTS) DE PRODUCTION ÉNUMÉRÉES À LA SECTION 1 :

Mois	Volume mensuel total (m³)	Débit quotidien moyen (m³/d)
Janvier	47 400 854,966	1 529 059,838
Février	42 619 784,240	1 522 135,151
Mars	46 730 522,156	1 507 436,199
Avril	44 907 735,594	1 496 924,520
Mai	47 156 702,503	1 521 183,952
Juin	48 323 590,473	1 610 786,349
Juillet	51 488 734,391	1 660 926,916
Août	51 928 611,015	1 675 116,484
Septembre	49 597 960,141	1 653 265,338
Octobre	47 394 619,169	1 528 858,683
Novembre	44 466 312,551	1 482 210,418
Décembre	46 220 224,646	1 490 974,989
TOTAL	568 235 651,844	-

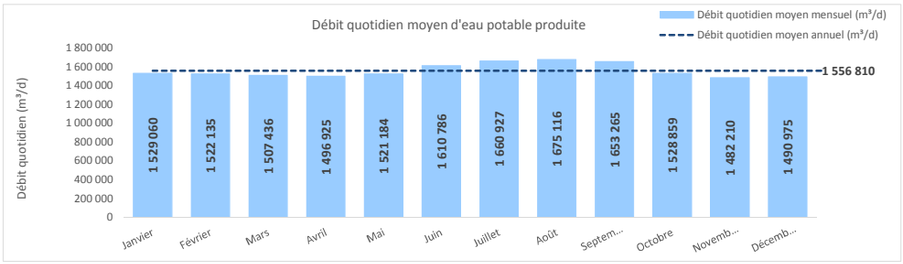

	Bilan 2017		Bilan 2015	
Débit quotidien moyen annuel d'eau potable produite :	1 556 810	m³/d	1 612 168	m³/d

3.2 VOLUME SELON LES TYPES DE SOURCES D'APPROVISIONNEMENT PAR TOUTES LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ÉNUMÉRÉES À LA SECTION 1 :

L'eau souterraine sous influence directe d'eau de surface (ESSIDES) désigne les sources d'eau souterraine où les conditions sont telles que des agents pathogènes microbiens peuvent aller de l'eau de surface jusqu'à l'eau souterraine.

Type	Volume (m³)	Nombre d'installations
Eau de surface	568 235 651,844	6
Eau souterraine	0,000	0
ESSIDES	0,000	0
Total	568 235 651,844	6

3.3 VOLUME ESTIMÉ SELON CHAQUE CATÉGORIE DESSERVIE PAR TOUTES LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ÉNUMÉRÉES À LA SECTION 1 :

378 465 452,055

Catégorie	Volume estimé (m³)
Secteur résidentiel	105 213 395,671
Secteur non résidentiel	273 252 056,384
Pertes d'eau	188 758 923,789
Eau exportée	1 011 276,000
TOTAL	568 235 651,844

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION D'EAU POTABLE

3.4 VOLUME PAR TYPE DE SOURCE SELON LES CATÉGORIES DE TRAITEMENT POUR L'EAU PRODUITE PAR TOUTES LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ÉNUMÉRÉES À LA SECTION 1 :

Les catégories sont basées sur les processus de l'unité principale appliqués.
Le « système de désinfection » inclus la chloration (hypochlorites ou chlore gazeux), le traitement au dioxyde de chlore, la chloramination, les ultraviolets, l'ozonation. Au moins un de ces procédés doit être appliqué pour être considéré pour la désinfection primaire ou secondaire ou les deux.
Si vous répondez pour de multiples établissements qui se retrouvent dans différentes catégories, fournir les volumes d'eau potable produits pour chaque catégorie de traitement.

		Volume (m³) d'eau potable provenant d'eau de surface	Volume (m³) d'eau potable provenant d'eau souterraine et/ou ESSIDES
Désinfection avec filtration			
1. Filtration conventionnelle	**Inclure** la filtration sur matériau granulaire (monocouche, bicouche ou multicouche), coagulation-flocculation, clarification-décantation, au moins un système de désinfection. Déclarez les systèmes intégrés de lestage au sable faisant appel à des procédés de coagulation, de floculation et de sédimentation avec filtration sur matériau granulaire dans cette catégorie. **Exclure** tous les systèmes de filtration sur membrane.	**68 895 282,974**	**0,000**
2. Filtration directe	**Inclure** la filtration sur matériau granulaire (monocouche, bicouche ou multicouche), coagulation-flocculation, au moins un système de désinfection. **Exclure** tous les procédés suivants (systèmes de filtration sur membrane, tous les procédés de clarification/décantation).	**499 340 368,871**	**0,000**
3. Filtration sur matériau granulaire (monocouche, bicouche ou multicouche) - sans coagulation	**Inclure** filtration sur matériau granulaire (monocouche, bicouche ou multicouche), au moins un système de désinfection. **Exclure** tous autres procédés de filtration, coagulation.	**0,000**	**0,000**
4. Filtration sur membrane	**Inclure** au moins un système de filtration sur membrane (ultra, micro, nano, osmose inverse), au moins un système de désinfection. **Exclure** tous les autres procédés de filtration.	**0,000**	**0,000**
5. Filtration sur membrane avec d'autres systèmes de filtration	**Inclure** au moins un système de filtration sur membrane (ultra, micro, nano, osmose inverse) effectué avec au moins un autre procédé de filtration, au moins un système de désinfection.	**0,000**	**0,000**
6. Autres systèmes de filtration	**Inclure** filtration à cartouche ou à poche et filtration lente sur sable utilisées seules ou en combinaison les unes avec les autres, ou en combinaison avec la filtration sur matériau granulaire (monocouche, bicouche ou multicouche), au moins un système de désinfection. **Exclure** tous les systèmes de filtration sur membrane.	**0,000**	**0,000**
Désinfection sans filtration			
7. Désinfection seulement	**Inclure** au moins un système de désinfection. **Exclure** tous les autres procédés de traitement ou d'ajout de produits chimiques.	**0,000**	**0,000**
8. Désinfection au moyen d'autres procédés de traitement ou d'ajout de produits chimiques (systèmes de filtration sans filtre)	**Inclure** au moins un système de désinfection. Au moins un procédé de traitement sans filtre (par ex. sable vert qui est un procédé d'échange d'ions). **Exclure** tous les systèmes de filtration sur et sans membrane.	**0,000**	**0,000**
Aucune désinfection			
9. Pas de traitement	**Exclure** tous les procédés de traitement et les systèmes de désinfection.	**0,000**	**0,000**
10. Pas de désinfection avec autre traitement	**Inclure** au moins un procédé de traitement qui n'est pas de la désinfection. **Exclure** tous les systèmes de désinfection.	**0,000**	**0,000**
Volume total d'eau traitée par type de source d'approvisionnement		**568 235 651,844**	**0,000**
Volume total d'eau traitée		**568 235 651,844**	

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION D'EAU POTABLE

SECTION 4 - COÛTS DE TRAITEMENT ANNUELS POUR L'ANNÉE CIVILE 2017

↑ Haut de page

4.1 DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

En 2016 : 49 569 000 $
En 2017 : 57 237 000 $

4.2 COÛTS DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN LIÉS À L'ACQUISITION ET AU TRAITEMENT DE L'EAU BRUTE DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION EN 2017 :

Catégorie	Coûts 2017 ($)
Matériaux (ex.: produits chimiques et pièces de rechange)	5 718 753,00
Main-d'œuvre (ex.: personnel interne et externe)	16 772 568,00
Énergie (ex.: électricité, gaz naturel, diesel)	7 149 038,00
Autres (Si «oui», précisez ci-dessous)	1 153 550,00
Gestion de matières résiduelles et laboratoire	
TOTAL	30 793 909,00

SECTION 5 - COMMENTAIRES

↑ Haut de page

Entrer vos commentaires. s'il y a lieu :

Les coûts de fonctionnement et d'entretien mentionnés au tableau de la section 4.2 représentent les coûts associés aux six (6) usines de production d'eau potable de l'agglomération. Les coûts d'énergie excluant les coûts associés à la distribution, sont de 7 149 038 $ (en se basant sur l'historique des données de 2015 et celles de l'usine Des Baillets 2017, les coûts d'énergie utilisée pour les besoins des usines représentaient 54% du coût global). Les coûts associés aux activités de laboratoire s'élèvent à 1 146 365 $ (coût représentant 48% du budget global du laboratoire). La gestion des matières résiduelles à coûté 7 185 $.

SECTION 6 - VALIDATION

↑ Haut de page

Liste de vérification

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.	Respecté
Aucune case n'a de fond rouge.	Respecté

Section réservée au MAMOT

ANNEXE - TABLEAU DES SOURCES DES DONNÉES

POUR LE FORMULAIRE SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE DU MAMOT ET LE BILAN SUR L'USAGE DE L'EAU 2017

Informations requises	Sources des données	Unités administratives
Population de Montréal	Décret gouvernemental annuel sur la population dans les municipalités	MAMOT
Longueur du réseau	Requête SIGS à la géomatique	Division du Plan d'intervention du Service de l'eau
Volume d'eau potable produit annuellement	Données des débitmètres aux usines d'eau potable	Direction de l'eau potable du Service de l'eau
Débit de nuit minimum aux usines	Calculs à partir des données de débitmètres	Direction de l'eau potable
Volume d'eau de nuit des ICI	Estimation à partir des données des compteurs d'eau d'un échantillonnage d'ICI	Section mesure de la consommation d'eau (MCE) du Service de l'eau
Volume d'eau de nuit du secteur résidentiel	Valeur par défaut fournie par le MAMOT	MAMOT
Remplacer les équipements consommant de l'eau par des équipements à faible débit	Installation systématique d'appareils à faible débit lors de la rénovation ou la construction (politique de développement durable des édifices municipaux)	Service de la gestion et planification immobilière
Installer des compteurs dans les bâtiments municipaux	Base de données MCE	Section MCE
Adopter de bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable	Pratique utilisée dans les projets immobiliers visant une certification LEED (politique de développement durable des édifices municipaux)	Service de la gestion et planification immobilière
Optimiser la consommation d'eau des jeux d'eau, pataugeoires et piscines	Optimisation faite lors de la rénovation des jeux d'eau – visite sur le terrain	Arrondissements
Afficher l'information sur des panneaux publicitaires, dans les journaux locaux et sur le site Web de la municipalité.	Campagne média réalisée de 2013 à 2017	Services des communications / Division de la gestion durable de l'eau du Service de l'eau
Participer au programme d'économie d'eau potable (PEEP) de Réseau environnement.	Formulaire d'adhésion annuelle au PEEP	Division de la gestion durable de l'eau

Informations requises	Sources des données	Unités administratives
Sensibiliser les propriétaires à maintenir la plomberie en bon état et à réparer les fuites d'eau.	Activité de la Patrouille bleue	Division de la gestion durable de l'eau
Sensibiliser les propriétaires et le personnel aux bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable.	Activité de la Patrouille bleue (secteur résidentiel); Inspecteurs du Service de l'eau (secteur ICI)	Division de la gestion durable de l'eau
Mettre en place une campagne pour éliminer les systèmes de climatisation et de refroidissement à l'eau potable rejetée directement à l'égout	Dépliants d'information disponibles dans les bureaux d'arrondissement; fiche d'information 311; informations transmises par courrier aux ICI; visites d'inspection (résidentiel et ICI) informations transmises à des syndicats de copropriétés résidentielles	Division de la gestion durable de l'eau
Promouvoir l'utilisation de récupérateur d'eau de pluie en vente.	Projet de distribution de barils en 2011-2012; Promotion des barils dans le cadre des activités de la Patrouille bleue sur la gestion des eaux pluviales	Division de la gestion durable de l'eau
Distribuer des trousses d'économie d'eau (ex. : trousses du programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie d'Hydro-Québec qui comprennent un pommeau de douche, des aérateurs de robinet et un ruban de téflon).	Projet réalisé en 2014	Division de la gestion durable de l'eau
Adopter un règlement municipal similaire au modèle fourni par le MAMOT sur le site Web de la Stratégie.	Règlementation adoptée en 2013	Division de la gestion durable de l'eau
Présenter le rapport annuel analysé par le MAMOT au conseil municipal.	Dépôt annuel d'un bilan de l'usage de l'eau aux instances	Division de la gestion durable de l'eau
Installer les 28 débitmètres nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée annuelle et nocturne.	Débitmètres en usage aux 6 usines d'eau potable	Direction de l'eau potable

Informations requises	Sources des données	Unités administratives
Former les employés municipaux concernés pour l'application de la réglementation.	Tournée de formation auprès du personnel des divisions permis/inspection en arrondissement en 2015, 2016 et 2017	Division de la gestion durable de l'eau
Mettre en place un système de sensibilisation, d'avertissement et d'infraction.	Patrouille bleue pour la sensibilisation; incitatif financier aux arrondissements pour l'application de la réglementation	Division de la gestion durable de l'eau
Installer des enregistreurs de données sur les 28 débitmètres	Enregistreurs en place	Direction de l'eau potable
S'assurer annuellement que la précision des 28 débitmètres est acceptable.	Données des rapports de vérification annuelle; Plan d'action de la DEP pour les débitmètres des usines Des-Baillets et Atwater	Direction de l'eau potable
Nombre de fuites réparées en 2016	Base de données de la Division du Plan d'intervention	Division du Plan d'intervention
Délai moyen de réparation des fuites	Extraction de la base de données Gestion et entretien des actifs (GEA)	Division du Plan d'intervention
% du réseau couvert par la recherche de fuites	Base de données de la division du Plan d'intervention	Division du Plan d'intervention
Sectoriser le réseau	Programme d'optimisation du réseau	Section optimisation du Service de l'eau
Optimiser les pressions sur le réseau	Programme d'optimisation du réseau	Section optimisation
Nombre et installation de compteurs d'eau	Base de données MCE	Section MCE
Coûts des services d'eau	Rapports financiers Rapport des immobilisations ponctuelles validé par le MAMOT	Service des finances / Division du Plan d'intervention / MAMOT

Article 7.05

Rapport annuel 2017

TM
TECHNOPARC
MONTRÉAL

Les faits saillants 2017 au Technoparc

Nouveau sommet atteint : 7 200 emplois

Ventes de terrains de l'ordre de 3,22 millions $

Ajout de 1 200 emplois en 2017

32 nouvelles entreprises au Technoparc

Investissement le plus important en sciences de la vie au Canada depuis 10 ans

9 transactions immobilières d'un total de 62,7 millions $

Investissements majeurs dans les infrastructures de l'Éco-campus Hubert Reeves

83 articles et reportages sur le Technoparc

2 nouveaux sièges sociaux inaugurés

96 % des emplois dans quatre secteurs d'activité à haute intensité technologique

Une année exceptionnelle pour nos 30 ans !

TECHNOPARC MONTRÉAL

Vision

Exceller et rayonner par la réalisation de projets novateurs qui contribuent au développement économique et technologique de Montréal.

Mission

Offrir des environnements et des solutions immobilières propices à l'innovation technologique, la collaboration et la réussite afin, notamment, de propulser le développement du Technoparc Montréal, du campus Saint-Laurent et de l'Éco-campus Hubert Reeves, ainsi que du Quartier de la santé de Montréal.

Valeurs

Intégrité

Confiance

Compétence

Collaboration

Sommaire

Les faits saillants 2017 2-3

Vision, mission, valeurs et sommaire 4-5

Mot du président du conseil d'administration et du président-directeur général par intérim 6-7

Budget 2017 8-9

Technoparc en chiffres 10-11

Plan d'action annuel 12-13

Activités du conseil d'administration 14-15

30e de Technoparc Montréal 16-17

Nos centres d'affaires 18-19

Vivre au Technoparc 20-21

Colloques et délégations commerciales 22-23

Le transport au Technoparc 24-25

Activités immobilières 26-27

Technoparc dans les médias 28-29

Éco-campus Hubert Reeves 30-31

Mot du président du conseil d'administration et du président-directeur général par intérim

Vianney Bélanger
Président du conseil d'administration

Arnold Beaudin
Président-directeur général par interim

2017 a été une année exceptionnelle pour Technoparc Montréal

Constitué le 5 mars 1987 sous le nom de Centre d'initiative technologique de Montréal (CITec), l'organisme Technoparc Montréal a souligné le chemin parcouru au cours de ces 30 années par la production d'un album souvenir et la tenue d'évènements témoignant non seulement des réussites, mais aussi de l'énorme potentiel qu'offrent notamment la révolution industrielle 4.0 et l'arrivée du Réseau express métropolitain (REM) avec une station au cœur du Technoparc.

Ce 30e anniversaire a aussi été l'occasion de donner un coup de chapeau aux collaborateurs, aux administrateurs, aux dirigeants et au personnel de Technoparc Montréal qui, au fil des ans, ont permis au Technoparc de devenir ce qu'il est : le plus grand parc scientifique et technologique du Québec, rayonnant tant au Canada qu'à l'international. Nous tenons encore une fois à les remercier pour leur contribution tant appréciée.

En 2017, 115 entreprises étaient présentes au Technoparc pour un niveau d'emploi se chiffrant à plus de 7 200. Il s'agit de niveaux records jamais atteints auparavant.

En outre, l'attractivité du Technoparc est aussi reflétée par les 9 transactions d'immeubles ayant eu lieu en 2017, totalisant près de 63 millions de dollars ainsi que la vente de terrains à FPInnovations pour un montant de 3,22 millions de dollars. La société FPInnovations établira son siège social au Technoparc de même qu'un centre de recherche et une nouvelle plateforme pour le développement de produits novateurs.

Au cours de 2017, deux nouveaux sièges sociaux ont aussi été inaugurés : le siège social d'ABB Canada et le siège social nord-américain de Green Cross Biotherapeutics Inc. Nous avons aussi poursuivi nos travaux afin de soumettre aux autorités municipales un projet de nouveau plan directeur d'aménagement, de développement et d'accessibilité pour le site, lequel misera particulièrement sur l'arrivée du REM et les nouvelles tendances afin que le Technoparc continue d'être à l'avant-garde des parcs scientifiques et technologiques et de rayonner comme pôle d'innovation, de développement et de mobilité durables.

En terminant, nous tenons à souligner que ces résultats ont été obtenus grâce aux efforts et à l'enthousiasme de notre personnel, au soutien de nos collaborateurs et partenaires financiers ainsi qu'à l'expertise des membres du conseil d'administration. Nous vous remercions tous pour votre contribution à l'innovation et au développement économique de notre ville.

Vianney Bélanger

Président du conseil d'administration

Arnold Beaudin

Président-directeur
général par intérim

Budget 2017

L'état des revenus bruts

En 2017, les revenus totaux bruts se sont élevés à 6,428 millions de dollars, en hausse de 115 % par rapport à l'année précédente. La vente de terrains à la société FPInnovations explique en grande partie cette hausse. Également, il est à noter que les revenus provenant des deux centres d'affaires ont progressé de 37 % par rapport à 2016.

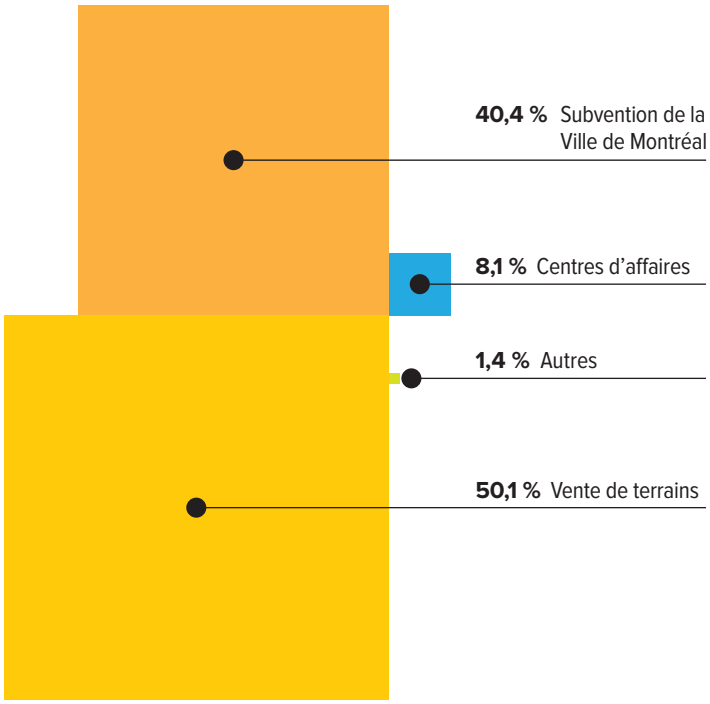

L'état des déboursés bruts

En 2017, les déboursés bruts se sont chiffrés à 5,564 millions de dollars, en hausse de 49 % par rapport à l'année précédente. Cette forte hausse des déboursés bruts s'explique essentiellement par celle liée au poste du coût des terrains vendus. Les déboursés bruts associés à la rémunération et au fonctionnement, principal poste des déboursés bruts après celui associé au coût des terrains vendus, sont demeurés relativement stables, progressant seulement de 0,2 %, tandis que celui associé aux taxes et frais relatifs aux terrains a diminué de 0,5 %.

L'excédent avant amortissement pour l'exercice financier de 2017 s'élève à 1,266 millions de dollars et à 864 000 $ après amortissement.

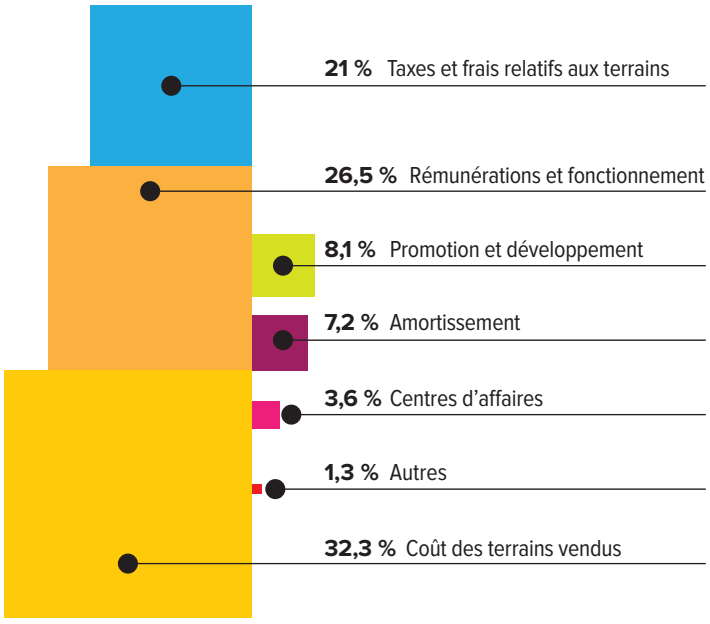

Technoparc en chiffres

Les pi² à développer

Parmi les près de 20 millions de pi² constituant le Technoparc, 6,9 millions de pi² de lots vacants restent à développer. Cette superficie se répartit entre six propriétaires, tel qu'illustré par le graphique suivant

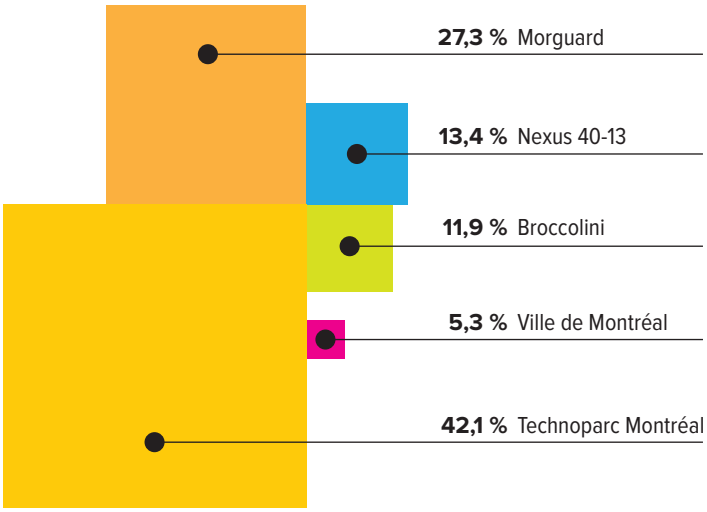

Le taux d'inoccupation

Le taux d'inoccupation (location directe) parmi les immeubles localisés au Technoparc était de 5 % en décembre 2017, comparativement à 6,2 % en décembre 2016.

Soulignons qu'en 2015, un important locataire de la Place de l'innovation a amorcé la mise en sous-location d'un grand nombre de pieds carrés. En prenant en compte cet élément, le taux de disponibilité (location directe + sous-location) qui avait monté à 15,3 % en décembre 2016 s'est replié à 14,1 % en décembre 2017.

À titre comparatif, CBRE estime le taux de disponibilité pour le marché de bureaux de l'Ouest de l'île de Montréal à 22 % au 4e trimestre de 2017.

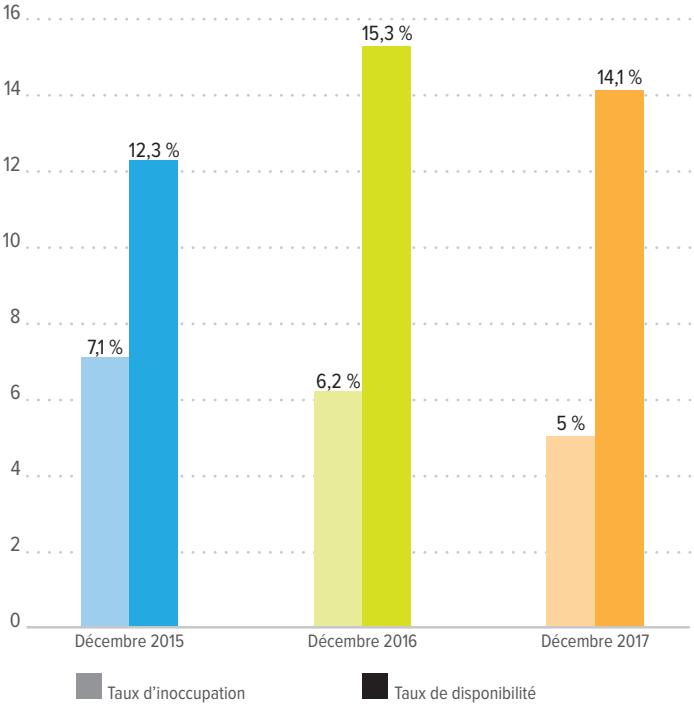

Le Technoparc en chiffres

Au 31 décembre 2017

Superficie totale du site	20,2 millions pi²
Superficie des zones de protection et parcs	2,9 millions pi²
Superficie des rues	2 millions pi²
Superficie des terrains développés	8 millions pi²
Superficie des projets en développement	0,4 million pi²
Superficie des terrains à développer	6,9 millions pi²
Nombre de bâtiments construits	32
Superficie des bâtiments construits	2,7 millions pi²
Valeur au rôle d'évaluation municipale (1-7-2015)*	406 millions $
Nombre d'entreprises	116
Nombre d'employés	7 200

* Excluant l'immeuble sis au 2911, avenue Marie-Curie.

Les secteurs d'activité économique

En décembre 2017, 115 entreprises étaient présentes au Technoparc et employaient 7 200 personnes. Il s'agit là d'un record, puisque ce sont des chiffres qui n'ont jamais été atteints durant les 30 années de Technoparc Montréal.

Les deux graphiques suivants présentent la répartition des entreprises et de l'emploi selon des secteurs d'activité économique.

Ainsi, l'emploi au Technoparc est concentré à hauteur de 96 % dans quatre secteurs d'activité à haute intensité technologique : aéronautique, technologies de l'information et des communications, sciences de la vie et technologies diverses.

Répartition des entreprises par secteurs

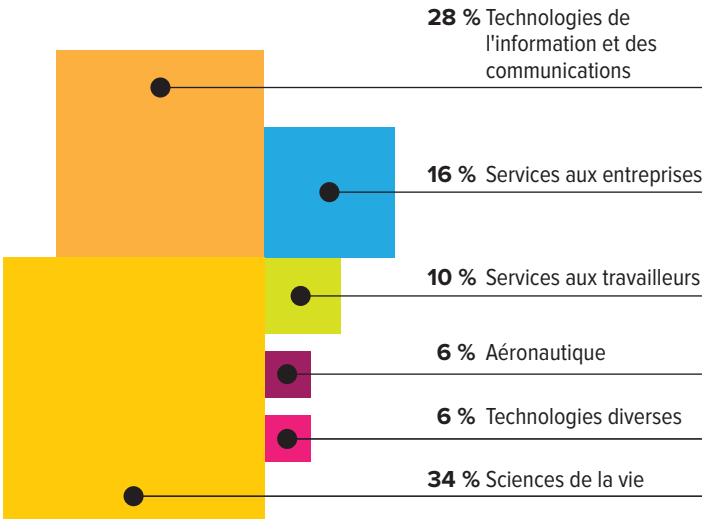

Répartition de l'emploi par secteurs

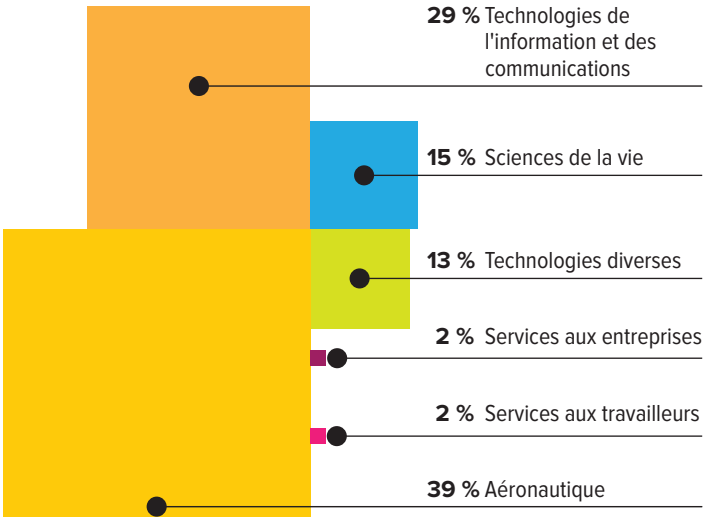

Le top 10 des employeurs

(Selon le nombre d'emplois au Technoparc au 31 décembre 2017)

BOMBARDIER

ABB

Genetec

ciena

AJW technique

amdocs

west

Bristol-Myers Squibb

EXFO

THALES

Plan d'action annuel

En 2017, nous avons poursuivi notre plan d'action établi en début de période. Celui-ci est axé sur trois orientations distinctes :

1. **Proposer une révision du plan directeur du campus Saint-Laurent concernant des normes et usages afin de profiter pleinement de la mise en place d'une gare du train électrique sur le site et négocier le renouvellement des financements hypothécaires.**
2. **Développer avec des partenaires des projets immobiliers clés en main et avoir complété la vente d'un terrain.**
3. **Mettre en place des mécanismes de consultation et de participation des entreprises et des travailleurs présents sur le site du campus Saint-Laurent afin d'accroître le sentiment d'appartenance.**

Ces trois orientations incluaient des objectifs précis et nous avons posé des actions concrètes afin d'atteindre ceux-ci.

Orientation 1

Proposer une révision du plan directeur du campus Saint-Laurent concernant les normes et usages afin de profiter pleinement de la mise en place d'une gare du train électrique sur le site et négocier le renouvellement des financements hypothécaires.

A) Objectif : Rédiger une nouvelle proposition du plan directeur du campus Saint-Laurent

Une nouvelle proposition a été acceptée par le conseil d'administration, laquelle sera finalisée lorsque l'emplacement précis de la future gare sera dévoilé. Nous avons aussi complété une collecte d'informations techniques et disposons maintenant d'une étude complète (résidentiel, commercial, bureau et industriel) sur le potentiel immobilier du site, laquelle a été réalisée à notre demande par le Groupe Altus.

B) Objectif : Présenter et négocier avec l'Arrondissement de Saint-Laurent une nouvelle proposition du plan directeur du campus Saint-Laurent

En tenant compte du fait que le scénario final retenu pour la gare du train n'était pas encore établi par la CDPQ-Infra, il a été convenu d'attendre la décision définitive avant de soumettre à la direction de l'Arrondissement de Saint-Laurent notre proposition de révision du plan directeur du campus Saint-Laurent qui elle-même sera ajustée en fonction du choix du site final.

C) Objectif : Négocier le renouvellement des ententes hypothécaires

Nous avons mis à jour le contenu des conventions et les annexes des conventions de prêt présentant les terrains en garantie à la Ville de Montréal et à Investissement Québec. Une modification à la convention de prêt de la Ville de Montréal a été faite lors de sa prolongation en 2017 afin d'ajouter une dette de 1,543 M$ en faveur de l'Arrondissement de Saint-Laurent. Le principe du renouvellement de la convention de prêt d'Investissement Québec est convenu, mais il dépend des intentions de la ville de Montréal à cet égard. La Ville devrait nous faire connaître ses intentions au cours de l'année 2018.

Orientation 2

Développer avec des partenaires des projets immobiliers clés en main et avoir complété la vente d'un terrain.

A) Objectif : Convenir d'un partenariat de développement pour réaliser des projets de condos mitoyens avec des bâtiments existants

À la suite d'un appel d'offres sur invitation, l'entreprise Syscomax a été retenue en raison de la qualité de sa proposition et du partenariat proposé. Une entente avec ce partenaire a été signée en septembre 2017. Nous avons ensuite convenu de la participation à 50 % du Fonds immobilier de solidarité FTQ comme partenaire financier. Au cours de l'automne, 15 clients ou courtiers ont été rencontrés en vue de présenter notre offre de location (base building) pour le premier bâtiment de la rue Albert-Einstein. Des discussions plus poussées sont en cours avec des clients potentiels.

B) Objectif : Signer des offres d'achat avec des entreprises prêtes à s'implanter sur le site du campus Saint-Laurent

En octobre 2017, la vente des quatre terrains à FPInnovations a été complétée pour une valeur totale de 3,22 M$. De plus, en septembre 2017, une offre d'achat a été signée avec une entreprise en technologies de l'information en vue de la vente de deux terrains d'une valeur totale de 3,7 M$. L'entreprise a exercé sa deuxième demande d'extension de la période diligente qui se terminera le 7 février 2018. Nous avons bon espoir de conclure la transaction, ce qui permettrait de générer en 2018 un surplus équivalent à celui de 2017.

Orientation 3

Mettre en place des mécanismes de consultations et de participation des entreprises et des travailleurs présents sur le site du campus Saint-Laurent afin d'accroître le sentiment d'appartenance.

A) Objectif : Réaliser une activité annuelle regroupant les directions d'entreprises présentes sur le site afin de discuter des principales problématiques auxquelles elles font face

Nous avons eu trois activités distinctes. La première a eu lieu dans le cadre de la révision du plan directeur avec les gestionnaires immobiliers avec lesquels nous en avons profité pour échanger sur les différents enjeux et activités sur le site du Technoparc. De même, dans le cadre du comité de transport, nous avons profité de l'occasion pour soulever les mêmes questions. La deuxième activité fut l'organisation d'une table ronde avec la députée fédérale de Saint-Laurent, Madame Emmanuella Lambropoulos. Une dizaine d'entreprises résidentes du campus étaient représentées par la haute direction ou par les directeurs des affaires gouvernementales. La troisième a regroupé plus d'une dizaine d'entreprises résidentes et de partenaires immobiliers dans l'organisation et la participation aux « Jeux Techno » en septembre 2017.

B) Objectif : Assurer une relation étroite avec nos entreprises clientes de nos centres d'affaires

Nous avons mis en place une procédure standardisée de suivi de l'implantation des entreprises et un suivi mensuel de celles-ci afin de répondre à leurs besoins. Au cours de l'année, nous avons accueilli 27 nouvelles entreprises dans nos centres d'affaires. Aussi, plus d'une douzaine d'activités de développement des affaires et de réseautage ont été réalisées auprès de notre clientèle et nous avons pu assurer la collecte d'information sur la satisfaction de nos services par les clients grâce à un suivi rigoureux de leurs commentaires et demandes.

C) Objectif : Réaliser des activités qui permettent de mobiliser l'ensemble des travailleurs du campus Saint-Laurent

Nous avons réalisé plusieurs activités et gestes afin d'élargir la communauté sur le campus. La majorité de nos efforts étaient axés sur le développement des affaires, le transport, les services et le domaine événementiel. L'activité la plus mobilisatrice aura été les Jeux Techno durant lesquels les entreprises se sont affrontées dans le cadre de jeux ludiques. Sous un autre angle, nous avons pu mettre en place un comité consultatif d'usagers du site dans le cadre du comité de transport, ce qui nous a permis de discuter de problématiques du campus et de soumettre des solutions communes.

Le conseil d'administration en 2017

De gauche à droite :
Carolina Gallo, administrateur / **Michel Desbiens**, administrateur / **Michel Bédard**, administrateur / **Vianney Bélanger**, vice-président du conseil d'administration et président du comité ad-hoc d'orientation / **Suzanne Deschamps**, administrateur / **Jean-Luc Landry**, président du conseil d'administration / **Lidia Divry**, trésorière et présidente du comité de vérification et gestion des risques immobiliers / **Pierre B. Paquin**, secrétaire et président du comité de gouvernance et d'éthique / **Pascal Monette**, administrateur / **Isabelle Verreault**, administrateur et présidente du comité des ressources humaines / Absente de la photo : **Sylvie Jacques**, administrateur.

Le personnel de Technoparc Montréal

De gauche à droite :
Luana Borelli, coordonnatrice au développement de communautés d'affaires / **Saniogita Poorun**, agent de liaison à la clientèle / **Danielle Lapointe**, agent d'administration / **Mario Monette**, président-directeur général / **Tara Fassi**, agent de liaison à la clientèle / **Daniel Bouffard**, vice-président finances et administration / **Viviana Castro**, adjointe aux affaires corporatives / **Arnold Beaudin**, vice-président affaires corporatives et planification stratégique / **Carl Baillargeon**, directeur communications et marketing / **Sylvain Ouellette**, directeur Éco-campus Hubert Reeves et développement des affaires en technologies propres, nanotechnologies et sciences de la vie / **Nancy DeBlois**, directrice services immobiliers / **Liliane Senécal**, adjointe à la direction.

Activités du conseil d'administration

Année du 30e anniversaire de la fondation de Technoparc Montréal, 2017 aura été une période exigeante pour les membres du conseil d'administration, tous des bénévoles œuvrant au sein du secteur privé, et pour les observateurs y siégeant.

En effet, vingt-neuf rencontres ont été tenues pour le fonctionnement des diverses instances, que ce soit l'assemblée générale, le conseil d'administration ou l'un de ses comités.

Pour son fonctionnement, le conseil d'administration s'appuie notamment sur les travaux effectués en amont par les membres des trois comités permanents du conseil (gouvernance et d'éthique; ressources humaines; et vérification et gestion des risques immobiliers) ou le comité ad hoc d'orientation et les recommandations en découlant.

Outre les affaires courantes, les membres du conseil d'administration se sont particulièrement investis pour l'encadrement de deux transactions majeures, soit celle avec la société FPInnovations qui s'est conclue à l'automne 2017, et celle avec une société en technologies de l'information.

Ces deux transactions immobilières et d'autres prospects, la préparation et le suivi des processus budgétaires, ainsi que l'amorce d'une réflexion afin d'identifier des avenues possibles en vue d'accroître l'autofinancement de Technoparc Montréal, ont notamment nécessité neuf rencontres entre les membres du comité de vérification et de gestion des risques immobiliers.

Parallèlement à la demande de la Ville de Montréal, le conseil a devancé sa démarche en vue de se doter d'un nouveau plan stratégique. Sous le leadership de son comité ad hoc d'orientation qui lui a soumis une proposition à cet effet, le conseil a adopté et transmis à la Ville un document déclencheur pour amorcer les échanges avec la Ville de Montréal en vue du renouvellement de l'entente de gestion les liant, laquelle arrivera à échéance le 31 décembre 2018, et pour finaliser le plan stratégique 2018-2022.

Les membres du conseil d'administration ont poursuivi leurs travaux afin de doter le territoire du Technoparc d'un nouveau plan directeur d'accessibilité, d'attractivité et de développement en tablant sur l'arrivée du Réseau express métropolitain (REM). Ce projet de plan directeur, aussi piloté par le comité ad hoc d'orientation, sera finalisé et transmis aux instances municipales lorsque la localisation de la station Technoparc Montréal sera connue avec précision.

30e de Technoparc Montréal

TECHNOPARC **MONTRÉAL**

HIER | AUJOURD'HUI | DEMAIN

YESTERDAY | TODAY | TOMORROW

30 ANS D'INNOVATION

30 YEARS OF INNOVATION

L'inauguration

Le 5 mars 1987, les lettres patentes sont émises pour la création du Centre d'initiative technologique (CITEC) dont la mission est de contribuer à la croissance économique à long terme de la région de Montréal par l'établissement d'industries de technologies de pointe, grâce à l'instauration de conditions favorables à la venue et à l'essor d'entreprises de haute technologie, ainsi qu'à une collaboration constante et étroite entre les entreprises, les universités et les pouvoirs publics. C'est le début des 30 premières années du Technoparc de Montréal.

Le lancement

Le jeudi 30 mars 2017, Technoparc Montréal lançait les célébrations du 30e anniversaire lors d'un cocktail dînatoire auquel plus de 150 personnes ont participé. Résidents du Technoparc, collaborateurs de longue date, dignitaires et membres (actuels et passés) du conseil d'administration ont pu échanger et assister aux diverses allocutions. Du maire de l'Arrondissement de Saint-Laurent au secrétaire parlementaire du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, en passant par le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, tous avaient un message élogieux envers les succès du passé et le potentiel à venir. Ce fut une belle soirée de retrouvailles.

Les événements

Tout au long des douze mois soulignant le 30e de Technoparc Montréal, nous avons eu le plaisir de proposer des événements aux entreprises résidentes du Technoparc. De mars 2017 à décembre 2017, nous avons offert des séminaires de formation, des rencontres avec des délégations internationales, des promotions exclusives avec certains commerces du site et des activités sociales, dont les fameux Jeux Techno 2017 qui ont eu lieu en septembre.

L'album souvenir

En guise de commémoration de cet anniversaire, nous avons produit un album souvenir relatant les faits importants des 30 dernières années. De 1987 à 2017, chaque année a eu son lot de nouvelles au Technoparc. C'est avec plaisir et un brin de nostalgie que nous avons recueilli les photos et illustrations pour rendre cet album encore plus mémorable. Il représente un beau survol des réussites du passé qui ont bâti le Technoparc de Montréal afin que celui-ci soit des plus solides et dynamiques pour relever les défis de demain.

Les collaborateurs

Technoparc Montréal remercie sincèrement tous les collaborateurs qui ont contribué aux célébrations du 30e anniversaire. Nous avons eu une excellente participation de la part de nos nombreux commanditaires, rendant possibles toutes les activités, lesquelles ont obtenu un incomparable succès. Merci beaucoup de votre soutien, nous vous sommes reconnaissants.

30 1987 | 2017

TM TECHNOPARC MONTRÉAL

Merci à nos partenaires

PLATINE

ABB BELDEN

OR

POMERLEAU BROCCOLINI

Saint-Laurent Montréal Morguard L'immobilier : du potentiel à la réalité

ARGENT

NOVOTEL MONTRÉAL AÉROPORT · Développement économique Saint-Laurent · gmad · FONDS immobilier de solidarité FTQ · NEXUS 40 · Desjardins Assurances Vie · Santé · Retraite · CANDEREL · LaSalle Investment Management · LAMBERT SOMEC · MILLER THOMSON · Économie, Science et Innovation Québec

BRONZE

lemay · NATIONAL · Raymond Chabot Grant Thornton · CCMM la Chambre de commerce du Montréal métropolitain · BOMBARDIER · Pichette · SHP Saucier + Perrotte Architectes · Conglom · VIDÉOTRON · exp. · Desjardins · N·F·O·E · Institute NEO MED · DECAREL

Nos centres d'affaires

Centres d'affaires Alfred-Nobel et Albert-Einstein

Inauguré en juin 2016, le centre d'affaires Alfred-Nobel a augmenté notre offre d'espaces de bureaux, ateliers et laboratoires, ciblant les petites et moyennes entreprises ainsi que les startups. Cette bâtisse s'est ajoutée à notre centre d'affaires Albert-Einstein qui, pour sa part, avait été inauguré en 2014.

Des espaces comblés

L'année 2017 aura été une période active dans nos deux centres, avec des espaces considérables devant être comblés à la suite du déménagement de GC Biotherapeutics dans sa nouvelle bâtisse située dans la partie nord du Technoparc. Malgré cela, nous avons pu combler rapidement ces espaces disponibles en accueillant un bon nombre de nouvelles entreprises ainsi qu'en fournissant les pieds carrés nécessaires à notre locataire en expansion, la compagnie SoundBite Medical Solutions.

Accueil de nouvelles entreprises

Durant l'année, nous avons réussi à attirer un nombre considérable de nouvelles entreprises dans nos centres d'affaires, lesquelles proviennent d'industries de pointe telles qu'aéronautique, sciences de la vie, technologies de l'information, nanotechnologies ainsi que services et technologies diverses. En tout, nous avons accueilli plus de 27 entreprises, ce qui représente une hausse de 23 % comparativement à l'année précédente.

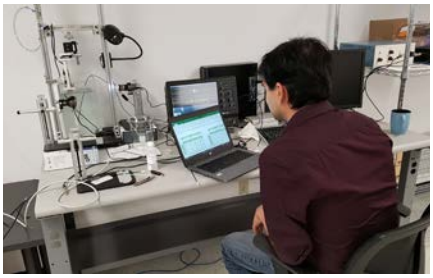

Voici quelques-unes des entreprises qui ont emménagé dans nos centres d'affaires :

BAYSTREAM

DAVTECH Services Analytiques

EQUINOX

NEXGEDIA

RACE DTA

Service DataSys Inc

SKNANO

SYGNO IT Services

T360 SOLUTIONS DE PAIEMENT • • • PAYMENT SOLUTIONS

TEKND TEKNOLEDGE

UNiFi SOLUTIONS

WORLDWIDE CLINICAL TRIALS

Vivre au Technoparc

Nous avons été très actifs en 2017 en ce qui a trait aux activités sur le site. Le but est évidemment de nourrir le style de vie agréable que les résidents retrouvent sur le site, mais également de renforcer le sentiment d'appartenance au Technoparc.

Des services multiples et des offres promotionnelles

Cette année, nous avons invité les camions de cuisine de rue les plus réputés de Montréal à venir présenter leurs découvertes culinaires sur une base régulière. Cette activité a été ponctuée de thématiques, dont une cabane à sucre et un Oktoberfest/collecte de fonds, pour ne mentionner que ceux-là. En nouveauté cette année, une ruche urbaine a été installée en collaboration avec la société Alvéole, donnant plus de 200 pots de TechoMiel. Nous avons également continué à offrir le service de denrées fraîches et locales avec Les Fermes Lufa et avons obtenu un franc succès avec nos espaces de jardins communautaires.

En ce qui a trait aux six bistros ouverts à tous les résidents du Technoparc, nous avons eu une promotion conjointe avec l'un d'eux pour souligner notre 30e anniversaire, laquelle a été grandement appréciée par tous. Aussi, des promotions pour le 30e ont permis aux résidents de profiter d'offres et d'escomptes sur des spectacles d'humour, services de Téo Taxi et abonnements à deux salles de gym, dont l'une se trouve au Technoparc.

Dans le but de rendre la vie plus facile aux résidents du Technoparc, nous avons mis de l'avant l'expertise des deux garderies présentes sur le site et offert un service de changement de pneus « sur le lieu de travail » au printemps et à l'automne, qui s'ajoute au service de maintenance de véhicules proposé par le garage situé juste à côté de l'entrée nord du Technoparc. De plus, pour faire rêver les résidents, nous avons eu le plaisir de présenter le tout premier Salon du voyage auquel ont participé une vingtaine d'exposants.

Le sport et la santé

En plus de proposer deux salles de gym, nous avons commencé des classes de yoga hebdomadaires dans notre centre d'affaires Alfred-Nobel ainsi que des sessions de consultation en santé et bien-être. Durant l'année, l'Arrondissement de Saint-Laurent a réalisé les travaux sur la piste cyclable du Technoparc de sorte que celle-ci est maintenant reliée au réseau des pistes de l'arrondissement. Les cyclistes ont aussi eu droit à une journée qui leur a été dédiée lors de notre Vélo-fête annuelle durant laquelle nous avons eu droit à des essais de vélos électriques. Cette expérience a pu continuer durant les beaux mois puisque nous avons profité de la présence d'un centre de vélos électriques disponibles à l'essai ou à l'achat, avec des conseils d'experts en la matière. Finalement, dans le cadre des festivités du 30e anniversaire, nous avons eu les Jeux Techno lors desquels les équipes de différentes entreprises du Technoparc ont pu compétitionner et s'amuser. Ce fut une très belle expérience de plaisir et de camaraderie.

Conférences, salons et séminaires

D'un point de vue plus professionnel, nous avons également proposé des activités de réseautage et de perfectionnement pour les résidents et les entreprises. Ces derniers ont bénéficié de cours de français en entreprise donnés dans les locaux de Technoparc Montréal et nous avons eu des activités sur le financement des projets et entreprises en collaboration avec PME MTL Centre-Ouest et DESTL. Une formation ciblant la mise en marché et le marketing a également été présentée aux résidents du Technoparc, en plus de deux séminaires axés sur le financement en sciences de la vie offert par Pharmed (Procurmed) ainsi qu'une activité de réseautage et salon professionnel dans le cadre de l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal (CCSL-MR). En plus de Mme Luana Borelli de Technoparc Montréal comme administrateur au conseil d'administration de la CCSL-MR, nous avons pu accueillir l'événement du lancement du concours Alpha dans notre centre d'affaires Alfred-Nobel. Finalement, nous avons eu plusieurs rencontres avec la députée fédérale de Saint-Laurent, Mme Emmanuella Lambropoulos, pour discuter de divers enjeux et projets reliés à notre site.

Colloques et délégations commerciales

Colloques

En 2017, Technoparc Montréal s'est impliqué à titre de présentateur ou participant dans plusieurs colloques, salons, séminaires et formations relatifs aux industries, projets et collaborations propices à notre mission. Parmi ceux-ci, notons les suivants : Penser le bâtiment et le transport différemment, la transition énergétique : facteur d'accélération pour nos entreprises, *Meet with Johnson & Johnson Innovation*, lancement du projet flotte rechargeable, rendez-vous du financement – Spécial manufacturier, les sciences de la vie : un pôle d'innovation pour Montréal, gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, *UITP Global Public Transport Summit 2017*, Salon du véhicule électrique et hybride, propulser nos manufacturiers innovants, congrès AQME, *Movin' On, Startup Fest*, colloque sciences de la vie/optique photonique, technopoles et parcs industriels Les Affaires, Entretiens Jacques Cartier, RDV Laurentien de l'emploi, C2 Montréal, gala Alpha de la CCSL-MR, conférence sur l'accord économique et commercial global, technopole en réadaptation pédiatrique et sommet immobilier de Montréal. Nous avons également apporté notre soutien continu à l'ensemble des colloques en sciences de la vie offerts par l'Institut NÉOMED, résident du Technoparc.

Missions

Par ailleurs, nous avons participé à des missions commerciales au courant de l'année. Celles-ci nous ont permis de développer un solide réseau de contacts et d'alliances mondiales, permettant de comparer les stratégies et actions prises par des organismes similaires et de proposer des collaborations continues afin de rendre encore plus efficaces les stratégies de développement du Technoparc, les possibilités de partenariats (maillages d'entreprises) et la vie communautaire (tendances du Work, Live and Play et la génération de milleniums).

Marché international des professionnels de l'immobilier « MIPIM » (France)
Dans le cadre de cette activité, sous le regroupement de plusieurs acteurs immobiliers et gens d'affaires du Grand Montréal, Technoparc Montréal a su faire rayonner à l'international les atouts de son site afin d'attirer de nouveaux investisseurs, entreprises et promoteurs immobiliers.

***World First Class International Science & Technology Parks Roundtable and Innovation* (Chine)**
La Table ronde internationale sur les parcs scientifiques et technologiques avait comme objectif d'être la plate-forme internationale la plus réactive et la plus efficace pour relever les principaux défis auxquels notre monde est confronté et améliorer l'environnement pour l'entrepreneuriat, la science, la culture et l'innovation. La collaboration entre les parcs technologiques présents à ce sommet stimulera non seulement leur développement, mais permettra également aux entreprises des parcs d'interagir entre elles et à partager les ressources.

Mission à Boston et Cambridge (États-Unis)
Dans le cadre de notre réflexion sur la révision du plan directeur du Technoparc, cette mission a été l'occasion de développer des liens d'affaires importants avec les intervenants du développement économique et de la planification urbaine de la ville (Boston Planning & Development Agency), le gestionnaire des partenariats internationaux, les affaires mondiales du Bureau du Maire, le service du Développement Économique de Boston et le personnel de la Délégation québécoise sur place. Les rencontres ont permis d'échanger sur les visions et les stratégies de développement, tel qu'à Seaport Innovation District et Kendall Square, ainsi que d'inciter des discussions sur la possibilité de favoriser davantage les collaborations et maillage d'entreprises scientifiques et technologiques entre Montréal et Boston.

***Research Triangle Park* (États-Unis)**
Toujours dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle vision de développement, Technoparc Montréal, accompagné de deux représentants de l'Arrondissement de Saint-Laurent, a rencontré les intervenants du *Research Triangle Park*. Partageant des enjeux similaires en transport et en redéveloppement, et à la lumière des constats identifiés lors des visites des trois villes principales (Raleigh, Chapel Hill et Durham), Technoparc Montréal est maintenant en mesure de mettre à contribution ces réflexions pour la révision de son plan directeur afin d'offrir un écosystème d'affaires dynamique profitable et assurer un développement durable de son territoire.

Collaborations

Aussi, nous avons resserré les liens avec l'organisme Montréal International en invitant à plusieurs reprises son personnel au Technoparc. Ces derniers ont pu se familiariser avec l'environnement du Technoparc et échanger avec notre équipe afin de créer des liens et collaborer efficacement lors de visites d'investisseurs étrangers. De plus, nous avons invité les délégués de MTL INTL à plusieurs reprises lorsque nous avons reçu les délégations de différents consulats au Technoparc.

De plus, nous avons reçu une délégation de sous-ministres du développement économique de toutes les provinces et l'ensemble des territoires canadiens en collaboration avec notre résident ABB afin de présenter le Technoparc et ses opportunités en matière de création d'emplois dans les technologies de pointe.

Délégations commerciales étrangères

En 2017, nous avons accueilli plusieurs délégations consulaires et commerciales sur le site. Tout au long de l'année, nous avons eu l'honneur de présenter le Technoparc à des délégations provenant des pays suivants : Allemagne, Autriche, Brésil, Côte d'Ivoire, Émirats arabes unis, États-Unis, Japon, Suisse et Tunisie. Ces délégations nous ont donné l'occasion de leur présenter le potentiel économique et scientifique du Technoparc, tout en créant des liens solides, permettant ainsi une plus grande portée sur le plan international en matière d'investissements étrangers potentiels.

Nous avons aussi organisé des événements consolidateurs avec quelques délégations commerciales étrangères, lesquelles ont fait des présentations aux entreprises du Technoparc afin que celles-ci saisissent clairement les processus et formalités pour faire affaire dans ces pays. Nous avons présenté « comment faire affaire en Suisse » avec le Swiss Business Hub et « faire affaire aux États-Unis » avec le consulat des États-Unis, les services frontaliers, Export Québec, ExMO et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI).

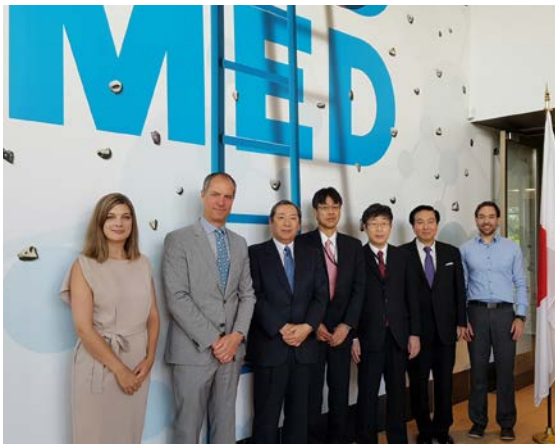

Le transport au Technoparc

Améliorations, projets et sondage

Comme les années précédentes, nous avons continué à consulter les résidents du site en ce qui a trait aux moyens de transport actuellement disponibles. Notre Comité transport s'est réuni deux fois durant l'année. Ce comité composé de résidents du Technoparc représente adéquatement les demandes possibles en matière de transport, ce qui permet une réponse convenable aux demandes. Plusieurs propositions d'amélioration ont été soulevées et des actions concrètes ont été posées. Parmi celles-ci, notons :

- Ajout de service sur la ligne 72 de la STM
- Ajout d'abribus sur le parcours de la ligne 72 au Technoparc
- Signalisation illuminée au passage de piétons aux abords de GC Biotherapeutics
- Signalisation de respect des cyclistes à l'entrée nord du Technoparc

La venue du centre d'excellence nord-américain en e-mobilité d'ABB (un investissement de plus de 10 millions de dollars) a stimulé la naissance d'un projet de navette électrique autonome au Technoparc. Ce projet, lancé en juin 2017, est le fruit d'une collaboration entre plusieurs intervenants situés au Technoparc et à proximité : FPInnovations, ABB, Ericsson et Technoparc Montréal. Le but est d'offrir une navette de construction locale, adaptée aux conditions hivernales du Québec et permettant des tests de navigation dans un circuit relativement fermé comme celui du Technoparc. Ce projet continuera à évoluer durant les prochaines années pour aboutir à un lancement planifié avec la venue du REM.

À la fin de 2017, nous avons sondé les résidents du Technoparc sur le projet de navette autonome afin de bien cerner leurs attentes face à ce projet. Certains de ses résultats apparaissent dans l'encadré à droite.

Quelques résultats du sondage sur le transport

277 répondants provenant de 43 entreprises différentes.

77 % utilisent actuellement leur voiture pour se rendre au travail (hiver).

16 % utilisent actuellement autobus/métro pour se rendre au travail (hiver).

45 % prévoient utiliser le REM lorsqu'il sera en fonction.

67 % se sentent en sécurité et à l'aise de monter dans un véhicule sans conducteur.

67 % préfèrent des arrêts et horaires fixes en période de pointe, mais apprécieraient un service sur demande en dehors de cette période.

71 % aimeraient payer leur abonnement avec une application mobile.

Tout est électrique

La CDPQ-Infra a continué de diffuser des informations sur l'avancement du projet du Réseau express métropolitain (REM), lesquelles ont été largement partagées avec les résidents du Technoparc. Rappelons que le projet de ce train léger électrique autonome prévoit la construction de 26 stations sur plus de 67 km et que l'une de ces stations se trouvera dans le Technoparc de Montréal, immédiatement en sortant de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal. La CDPQ-Infra a sélectionné les partenaires au début de 2018 et les travaux seront amorcés au printemps pour cibler une mise en service en 2021. Un excellent projet qui consolidera les accès au Technoparc.

Durant l'été 2017, nous avons également continué des initiatives encourageant les modes de transport propres et écoresponsables. En plus de proposer la Vélo-fête et la journée Défi sans auto solo, nous avons eu le plaisir d'avoir le centre Volta comme locataire, proposant des essais et achats de vélos à assistance électrique aux résidents. Cette initiative a permis à plusieurs de découvrir un transport alternatif et de générer de l'intérêt envers son utilisation.

Nous croyons fortement au potentiel du Technoparc pour générer une zone d'attraction en ce qui a trait au transport électrique et autonome. Les prochaines années nous donneront l'occasion de développer des projets de collaboration structurants et de générer un intérêt pour tout type d'entreprise qui voudra se greffer à ces types de transport. L'arrivée du REM sur notre site stimulera davantage ce potentiel.

Activités immobilières

Crédit photo : ABB Montréal

Inaugurations officielles de grande envergure

L'année 2017 marquait l'année de l'inauguration officielle des nouvelles installations de deux de nos résidents : ABB et GC Biotherapeutics. Les deux événements ont vu défiler des invités d'honneur qui ont répondu à l'appel et livré des allocutions des plus prometteuses concernant l'avenir du Technoparc. Il faut noter que ces deux nouvelles bâtisses viennent non seulement consolider le rôle du Technoparc dans l'économie montréalaise, mais également ajouter des investissements totaux en immobilier de plus de 490 millions de dollars dans la métropole. En ce qui a trait à GC Biotherapeutics, cela représente le plus important investissement des dix dernières années dans l'industrie biopharmaceutique québécoise et canadienne. Pour ABB, il s'agit d'une consolidation de six sites dans la région montréalaise afin de regrouper les effectifs dans sa nouvelle bâtisse certifiée LEED argent à l'automne 2017. Cette consolidation a aussi permis à ABB d'y installer son centre d'excellence nord-américain en e-mobilité.

De nouvelles entreprises

Également, nous sommes fiers d'avoir accueilli cinq autres compagnies au Technoparc en 2017 : SolidXperts/SolidWorks au 2650 Marie-Curie, ICU Medical (anciennement Hospira Infusion Systems de Pfizer) ainsi que KPI Digital et Indivior au 2600 Alfred-Nobel, et Repare Therapeutics au 7210 Frederick-Banting. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à ces entreprises sur notre site.

Transactions immobilières

L'année 2017 aura été excellente en matière de transactions d'immeubles au Technoparc. En effet, plus de neuf transactions ont eu lieu durant l'année, représentant un montant total de 62,7 millions de dollars. Depuis la vente de treize immeubles en 2004, l'année 2017 constitue la période où le nombre de transactions a été le plus élevé.

Reconnaissances et réussites

Plusieurs des entreprises du Technoparc ont reçu des reconnaissances durant l'année. Notons entre autres deux lauréats lors du Gala Alpha 2017 de la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Laurent-Mont-Royal, soit GC Biotherapeutics qui a reçu le trophée « Mérite du français en entreprise » et Genetec qui a reçu pour sa part le trophée « Hommage à une grande entreprise ». Aussi, quatre entreprises du Technoparc se sont classées dans le top 100 des meilleurs employeurs 2017 à Montréal tels que dévoilés par les éditeurs des 100 meilleurs employeurs au Canada, un projet de Mediacorp Canada Inc. Il s'agit de Lundbeck Pharma, ABB, Genetec et Bristol-Myers Squibb. Notons également que Ananda Lynn Fitzsimmons et Margaret Bywater-Ekegärd d'Inocucor ont été les personnalités de la semaine dans le journal *La Presse* en avril 2017. Félicitations à tous pour ces réussites !

Technoparc dans les médias

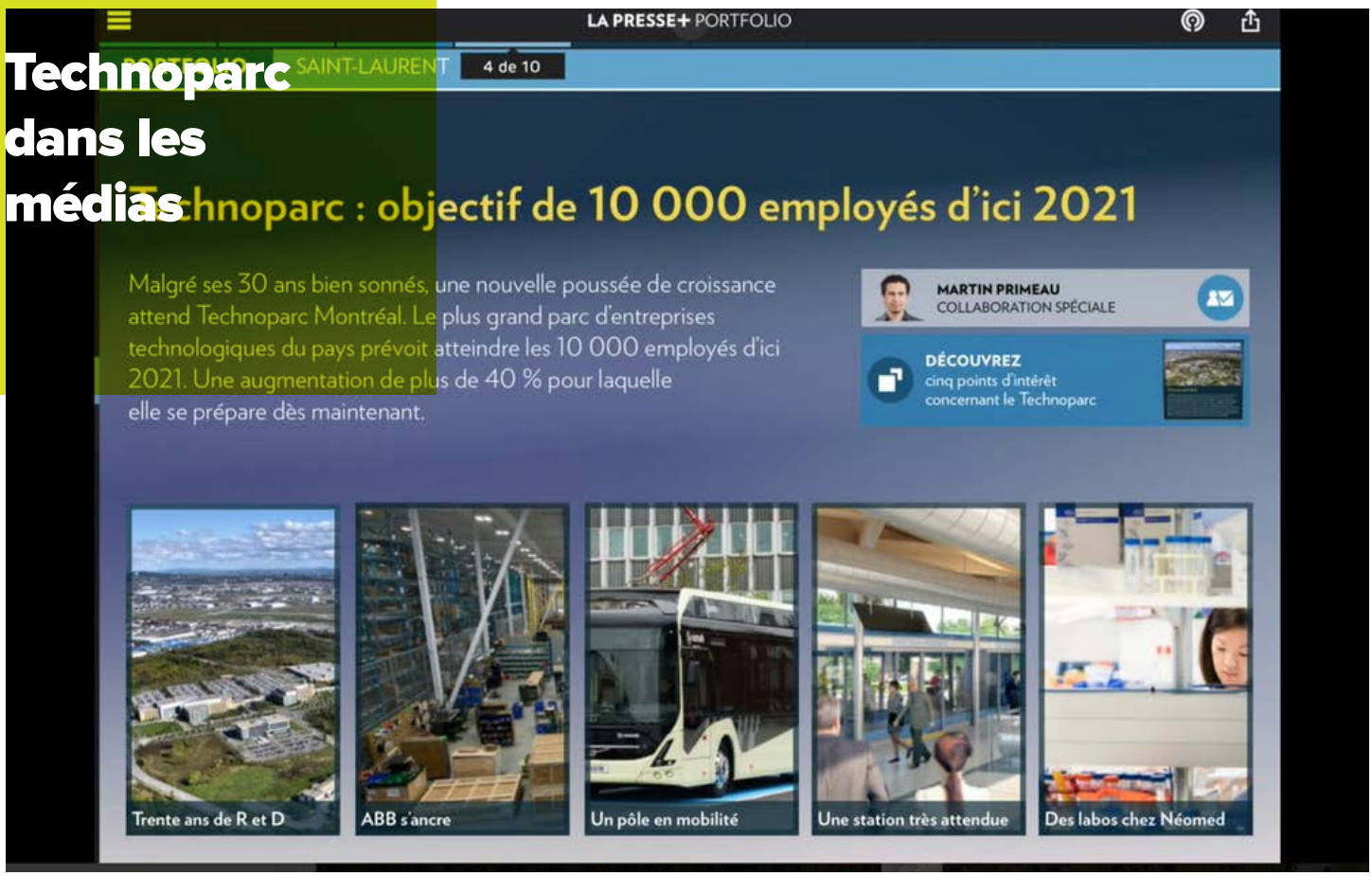

Couverture média

Technoparc Montréal a obtenu une excellente couverture média en 2017. En cette année soulignant notre 30e anniversaire, ce sujet a été couvert largement par la presse écrite locale et nationale. Également, notre Éco-campus Hubert Reeves a fait les manchettes de plusieurs médias tout au long de l'année, de la presse écrite en passant par la radio et les journaux. Finalement, les inaugurations des bâtisses ABB et GC Biotherapeutics ont été très populaires auprès des médias étant donné la présence de dignitaires, l'investissement total et les emplois créés. Le positionnement du Technoparc a été renforcé à nouveau cette année, générant un engouement prononcé de la part de nouvelles entreprises et organisations envers notre site.

Collaborations spéciales

Nous avons continué les efforts de publications communes avec certains de nos partenaires locaux, comme Développement économique Saint-Laurent (DESTL), l'Arrondissement de Saint-Laurent, PME MTL ainsi que quelques-unes de nos entreprises résidentes. Ces collaborations nous ont donné l'opportunité d'une plus grande visibilité tout en donnant à nos partenaires une occasion de mettre en valeur leurs organisations. Ces expériences collaboratives se répéteront dans le futur, tout en ciblant un public plus vaste sur le plan national.

Médias nationaux

Nous avons connu une bonne percée dans les médias anglophones du Québec et du reste du Canada puisque plusieurs articles et communiqués de presse ont été publiés sur le Technoparc de Montréal dans des médias spécialisés, mais également les médias dits « grand public ».

En tout, pour 2017, nous avons eu plus de 83 articles et reportages touchant le Technoparc de Montréal, tous médias confondus.

Médias électroniques

Durant l'année, nous avons continué à publier assidument nos nouvelles sur nos différentes plateformes de médias sociaux et notre infolettre mensuelle via des envois par courriel. Toujours en incitant nos résidents à nous suivre sur ces plateformes, nous avons également entrepris une campagne publicitaire sur Facebook et Google. Les résultats de ces actions ont porté leurs fruits puisque nous avons considérablement augmenté nos auditoires sur les médias sociaux et ceux de nos infolettres, et obtenu plus de 2 880 000 impressions et 8 275 clics avec la campagne Google AdWords.

Auditoire 2016 à 2017 :
+ 38 %

Auditoire 2016 à 2017 :
+ 31 %

Auditoire 2016 à 2017 :
+ 27 %

Inscrits 2016 à 2017 :
+ 25 %

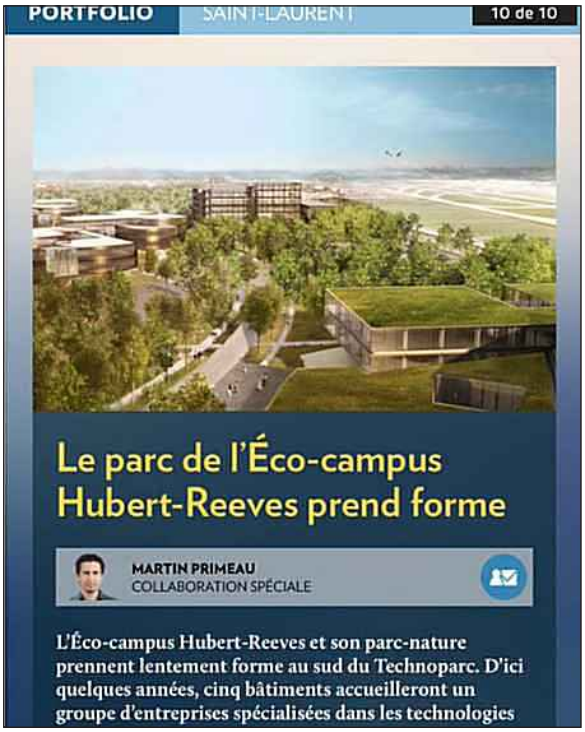

Éco-campus Hubert Reeves

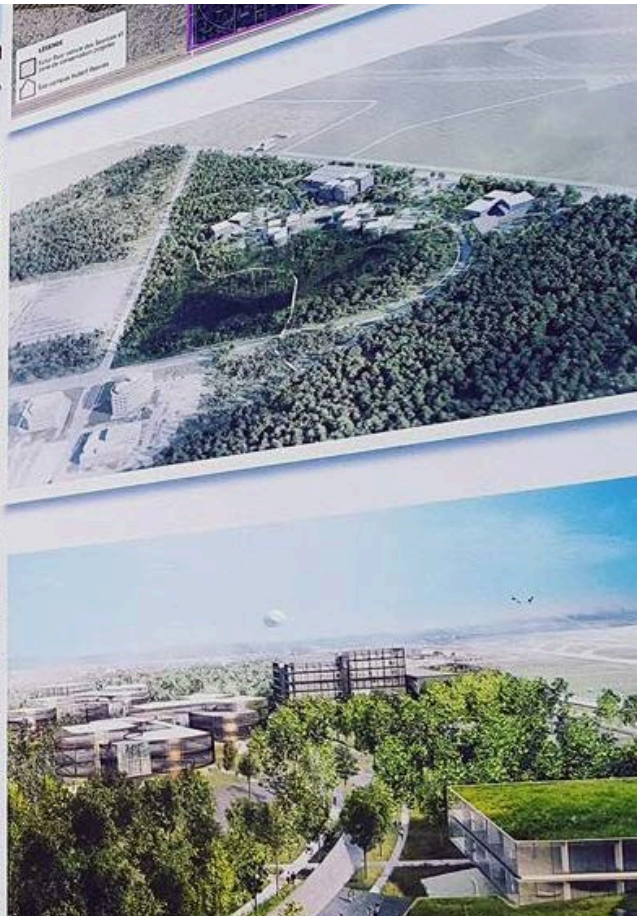

Continuité des travaux

Les travaux d'infrastructures sur le site de l'Éco-campus Hubert Reeves (ÉCHR) ont débuté en 2016 et se sont poursuivis en 2017. Durant l'année, nous avons complété le sentier digue qui s'étend sur ½ kilomètre dans le site, délimitant ainsi le marais de la partie nord. En 2018, il restera des plantations à effectuer en bordure du sentier et nous continuerons à appliquer des mesures correctives cherchant à éradiquer le phragmite dans l'environnement du marais et du sentier. En ce qui a trait à l'extension du boulevard Alfred-Nobel, l'administration municipale a continué les travaux en 2017 et il restera à compléter en 2018 le revêtement de surface, le tracé et coulage des trottoirs et l'installation des lampadaires. Il est donc prévu que les infrastructures seront complétées en 2018. Finalement, notons que l'administration municipale a terminé les travaux de revitalisation et de connexion du réseau hydrique historique du Ruisseau Bertrand à l'intersection des rues Marie-Curie et Frederick-Banting.

Communications et marketing

Tout en supervisant les travaux d'infrastructures du site de l'ÉCHR, Technoparc Montréal a augmenté les efforts de communications et marketing pour ce projet novateur et intégrateur. Nous avons intensifié les entrevues et affichages du projet dans différentes publications s'adressant tant aux professionnels de l'immobilier qu'à la communauté d'affaires sur les plans local, provincial, national et international. Le projet a reçu beaucoup d'éloges pour son approche favorisant la protection de l'environnement et aussi pour son côté avant-gardiste, permettant au Technoparc de se positionner de manière favorable en vue d'attirer des entreprises d'envergure internationale spécialisées dans les technologies propres, nanotechnologies et industries 4.0.

Nouveau résident et prospects

En octobre 2017, Technoparc Montréal et FPInnovations ont conclu la transaction d'achats de terrains par FPInnovations en vue de sa mise en place sur le site de l'ÉCHR. Cette transaction sur les terrains totalisant une superficie de plus de 360 000 pieds carrés symbolise le lancement du projet de l'ÉCHR. Pour FPInnovations, ce nouvel emplacement lui permettra de se rapprocher de ses partenaires actuels, facilitera les déplacements de ses futurs collaborateurs et permettra à ses employés de travailler dans un environnement qui favorise l'innovation et la collaboration. Technoparc Montréal est très fier de cette transaction et s'engage à soutenir FPInnovations dans toutes les étapes subséquentes afin de rendre son installation la plus facile possible.

L'intérêt marqué pour l'ÉCHR s'est concrétisé tout au long de l'année puisque nous avons eu plus d'une douzaine de rencontres et visites de la part d'entreprises intéressées à venir éventuellement s'installer sur le site. Les efforts soutenus de prospection et de communications se poursuivront durant les années à venir, de sorte que le site de l'ÉCHR consolidera son rôle de leader dans les industries vertes et innovantes.

TECHNOPARC
MONTRÉAL

2300, boulevard Alfred-Nobel
Bureau 100
Montréal (Québec) H4S 2A4
514 956-2525
www.technoparc.com

un ITINÉRAIRE POUR TOUS

UN PROJET DE PRISE EN MAIN D'UNE COMMUNAUTÉ

RAPPORT FINAL

2017-2018

Montréal-Nord Montréal

Centraide

TABLE DES MATIÈRES

Mot du directeur général 4

Mission et présentation de l'organisme 5

La population de Montréal-Nord, secteur nord-est 6

La mobilisation 6

Les activités de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale 11

Des événements rassembleurs 14

Le secteur jeunesse 17

La gestion et l'animation de la Maison culturelle et communautaire 22

Les représentations 25

Le dossier de presse 25

Le bénévolat 26

Le conseil d'administration et les employés 28

Les partenaires communautaires et institutionnels 29

Les partenaires financiers 30

Mot de la fin et remerciements 31

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le conseil d'administration d'***Un itinéraire pour tous*** souhaitait voir l'organisme consolider son positionnement dans sa mission fondamentale de mobilisation des citoyens et citoyennes en priorisant une programmation axée sur des actions issues du milieu et en réorientant certains projets et activités pour lesquelles nous avions déjà obtenu les résultats escomptés.

Notre équipe a sans aucun doute permis de grands accomplissements dans ce sens tout en maintenant une vitesse de croisière assez impressionnante :

Notre programmation, grâce aux nombreux partenariats qu'elle représente avec les organismes et citoyens de Montréal-Nord, a permis encore cette année de voir la Maison culturelle et communautaire occupée à pleine capacité, ou presque ! Notre programmation répond toujours aux grands objectifs sociaux au coeur de notre mission : les valeurs familiales, la cohabitation entre les générations et les cultures différentes de notre milieu, l'empowerment des citoyens, la lutte aux dépendances, un milieu de vie sécuritaire et la lutte à la pauvreté.

Nous avons soutenu de nombreuses activités impliquant les citoyens et profitant au développement de leur milieu de vie : des visites, fêtes et activités extérieures; le sommet noir avec Hoodstock, la fête des voisins, l'halloween, le mois de l'Histoire des noirs et de nombreuses autres activités.

Notre secteur jeunesse a poursuivi son implication auprès des jeunes en leur offrant au quotidien une présence positive, un soutien pour les travaux scolaires, des travaux communautaires, des opportunités de travail en animation lors de la période estivale. Nos partenaires soulignent l'amélioration du climat social dans le quartier, la baisse de la délinquance et des comportements violents. Nous contribuons à l'effort de tout le milieu.

Nous avons par ailleurs soutenu les assemblées citoyennes de quartier du secteur « est » dans le cadre de notre collaboration avec la table de quartier Montréal-Nord et ainsi permis aux citoyens de soumettre plusieurs besoins et attentes auprès de l'arrondissement.

Cette année avec l'arrivée massive de migrants venant des États-Unis d'Amérique, Un itinéraire pour tous a joué comme à son habitude un rôle majeur dans l'accompagnement. L'organisme a rendu 5 529 services aux niveaux arrivants.

Je suis très fier du dynamisme de tout le personnel d'UIPT, du comité de citoyens, et de tous nos partenaires, qui ne cessent de repousser les frontières de notre engagement à faire de Montréal-Nord un arrondissement fier et engagé, pour le bénéfice de ses citoyens !

Avec le soutien de nos précieux partenaires : Centraide, l'arrondissement de Montréal-Nord, la Direction de la santé, le ministère de la sécurité publique et de nombreux autres, nous avons encore cette année, concrètement, contribué à lutter contre la pauvreté et améliorer la qualité de vie.

Ousseynou Ndiaye

UN ITINÉRAIRE POUR TOUS, *c'est…*

NOTRE MISSION

Soutenir la population dans l'appropriation de son pouvoir d'agir, en l'outillant pour qu'elle améliore sa qualité de vie, dans une perspective de développement social et de lutte à la pauvreté.

NOTRE OBJECTIF GÉNÉRAL

Mobiliser la communauté comme milieu de vie: faciliter et/ou intensifier les actions et les interventions favorisant le développement global des citoyens du quartier nord-est de l'arrondissement.

Ce faisant, UIPT accorde une priorité aux projets et aux activités qui permettront d'atteindre ses objectifs spécifiques.

NOS PRINCIPES DIRECTEURS

- MOBILISATION
- IMPLICATION
- COLLECTIVITÉ
- SENSIBILISATION
- ACTIVITÉS RASSEMBLEUSES

LA POPULATION DE MONTRÉAL-NORD

Secteur Nord-Est

2095 familles
sur 410 035 pour tout Montréal

79,9 % de familles avec enfants à la maison
Montréal: 62,3%

Les minorités visibles représentent 42 % de la population totale
Montréal: 39%

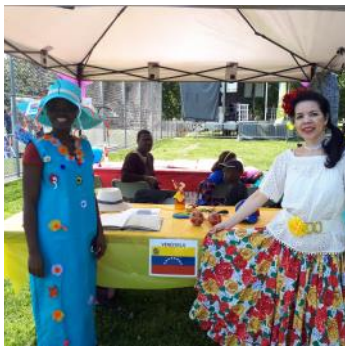

53 % de familles monoparentales
Montréal: 34%

Population vieillissante

Taux de chômage élevé, à 21,3%
Montréal 10%

LA MOBILISATION

LE CITOYEN, AU CŒUR DU CHANGEMENT

La mobilisation permet au citoyen:

- De se sentir utile, de poser des gestes qui auront un impact tangible;
- De partager ses connaissances et d'utiliser ses compétences propres;
- De devenir un agent de changement, en s'unissant à travers des projets communs à effets entraînants;
- De croire en son pouvoir d'agir.

La mobilisation est pour nous un processus qui permet de réaliser notre mission, en faisant participer les citoyens, en leur proposant des outils pour qu'ils améliorent leur qualité de vie, en les soutenant dans leur prise de décisions et en leur permettant de s'approprier le quartier. Nous les encourageons à être plus que de simples spectateurs, en les incitant à être proactifs.

C'est aussi une démarche continue qui regroupe un ensemble d'acteurs de la communauté autour d'enjeux sociaux qu'ils ont identifiés ensemble. Au cours des années, nous avons mobilisé plusieurs citoyens, partenaires, organismes et institutions autour de projets, d'activités et d'actions collectives. Tous ensemble, nous pouvons élaborer des stratégies qui répondent aux besoins des citoyens et créent un milieu de vie où il fait bon vivre.

LE DÉMARCHAGE

C'EST QUOI?

C'est aller à la rencontre des citoyens, être visible et disponible. C'est les rejoindre sur un terrain qui leur est familier, dans un cadre informel réconfortant. Il s'agit d'une première étape vers une prise en main de ses conditions de vie, vers une plus grande participation à la vie citoyenne.

COMMENT?

En rejoignant les citoyens dans les lieux et les événements qu'ils fréquentent, tels que:

- Dans les lieux publics et devant les commerces;
- Par une activité de porte-à-porte;
- En visitant les partenaires dans leurs activités et leurs événements.

POURQUOI?

- Pour entrer en contact avec les personnes plus isolées, créer des liens avec elles et briser leur isolement.
- Pour mieux connaître et mieux comprendre les besoins et les intérêts des citoyens.
- Pour informer les citoyens des ressources existantes et répondre à leurs questions.
- Pour mieux comprendre les enjeux et les dynamiques d'un quartier.

Cette année, nous avons visité et organisé des kiosques d'informations sur les lieux fréquentés par les citoyens sur une base régulière: parcs, centres commerciaux, commerces, églises et écoles. Nous avons effectué deux campagnes de porte-à-porte durant l'été afin d'aller à la rencontre des citoyens et de connaître leur réalité. Nous avons participé aux activités organisées par les partenaires: la Fiesta familiale de Programme Horizon Jeunesse (PHJ) Entre-Parents et Le Centre des jeunes L'Escale; la Fiesta hivernale de PHJ; les Portes ouvertes du PDQ39; le Salon de l'engagement citoyen du Centre d'action bénévole de Montréal-Nord; les rencontres de début d'année à l'école secondaire Henri-Bourassa et aux écoles primaires Le Carignan et Jules-Vernes; et l'événement Bienvenue aux nouveaux résidents des Bibliothèques de Montréal-Nord.

LA RENCONTRE DES VOIX

Depuis l'automne 2017, nous avons organisé des rencontres entre les citoyens et les acteurs sociocommunautaires de Montréal-Nord, permettant aux deux camps de recueillir de précieuses informations, d'échanger sur le sujet du jour et d'entamer des réflexions essentielles pour la communauté nord-montréalaise.

THÈMES	DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ORGANISATIONS INVITÉES
CONSULTATION CITOYENNE	23 nov. 2017	76	• Fourchettes de l'espoir • RUI • Bibliothèques de M-N • Centre récréatif des aînés haïtiens de M-N
LOGEMENT	13 mars 2018	20	• Comité logement de M-N
FAMILLE	21 mars 2018	41	• Halte femmes M-N • Centre de pédiatrie sociale de M-N

LES COMITÉS ET GROUPES DE DISCUSSION

Cette année, trois comités et groupes de discussion ont permis à des citoyens de toutes situations et de toutes origines de s'exprimer sur différents sujets en lien avec leur réalité.

Venez jaser entre citoyens

Lieu de parole par excellence, ce groupe de discussion a abordé différents enjeux sociaux et sujets d'actualité locale et régionale. Questionnements, entraide, débats, cris du cœur et projets communs s'y sont côtoyés lors des 36 rencontres de l'année. Une moyenne de 11 personnes étaient présentes par rencontre.

En partenariat avec le service de la médiation culturelle de l'arrondissement, dans le cadre de l'exposition sur le Canadien de Montréal « Bleu, Blanc, Rouge », le groupe de discussion Venez jaser entre citoyens a participé à des ateliers de création artistique et au vernissage. Ce fût une belle occasion d'alimenter les discussions autour de la culture québécoise et de l'intégration des nouveaux arrivants.

Partageons nos cultures

Le multiculturalisme de notre communauté lui apporte son lot de difficultés, mais également beaucoup de richesse. Dans une volonté de mieux vivre-ensemble, ce groupe de discussion a proposé aux personnes issues de différentes communautés culturelles d'en apprendre plus sur ses voisins. On y a discuté d'intégration à la culture québécoise, de préservation de sa culture d'origine et des défis que tout cela engendre. Grâce à l'intervention de différents invités, les participants de cette année ont pu apprivoiser la culture québécoise et bénéficier d'un soutien accru en lien avec leur intégration. Une moyenne de 24 personnes par séance ont participé à 12 rencontres.

Comité de mobilisation citoyenne

Ce groupe qui s'est rencontré à toutes les semaines a été sensibilisé aux enjeux du quartier et connaît les différents acteurs du milieu. Durant l'année, il a contribué à nos campagnes de démarchage, à nos grands événements rassembleurs et à différentes actions qui ont eu cours dans le quartier. En raison de ses connaissances et de son expérience sur le terrain, chacun des membres de ce comité est devenu une ressource pour son entourage élargi. Les 12 personnes qui ont composé ce comité sont issues de communautés culturelles différentes, ce qui nous a permis de faciliter l'approche avec les citoyens de tous horizons et ce qui a constitué un bel exemple de mieux-vivre ensemble.

LES AGENTS DE CHANGEMENT

Voici des citoyens qui ont voulu poser des gestes en vue d'aider leurs concitoyens ou améliorer leur milieu de vie, à la mesure de leurs moyens. De par son rôle de facilitateur, Un itinéraire pour tous leur a offert une plateforme où réaliser leurs idées.

Le Club des tricoteuses

Les tricoteuses se sont rencontrées à chaque semaine et ont accueilli dans leur groupe toute personne intéressée par le tricot. Au-delà de l'échange de connaissances en tricot, ce projet citoyen a permis aux tricoteuses de contribuer à leur communauté en créant des articles qui sont par la suite donnés dans la communauté. Couvertures chaudes et accessoires d'hiver réchauffent les enfants de Montréal-Nord depuis de nombreuses années. De plus, cette activité, qui mobilise des aînées en majorité, leur a donné l'occasion d'éviter l'isolement et d'entretenir leur réseau social. 7 tricoteuses ont participé au projet cette année.

Le réseau d'entraide

Un filet social faible, voire inexistant, est malheureusement une conséquence fréquente en situation de pauvreté ou d'immigration récente. En collaboration avec les intervenants de l'Équipe-Quartier du CLSC de Montréal-Nord, ce réseau de solidarité a permis à 8 citoyens de poser des actions concrètes qui répondent à des situations de détresse, avec un impact tangible et immédiat dans leur communauté. À chaque intervention, les liens entre les citoyens, entre les organismes et entre les travailleurs du milieu se consolident en travaillant ensemble vers un but commun. L'aide offerte a pris différentes formes et peut être régulière ou ponctuelle: faire les courses pour un citoyen ne pouvant se déplacer, aider une mère monoparentale à faire son lavage, visiter un aîné afin de briser son isolement, accompagner un citoyen qui ne comprend pas bien la langue chez le médecin, etc. Rétabli depuis octobre 2017, ce service a soutenu 12 cas cette année.

Les pique-niques estivaux

Au cours de l'été 2017, les citoyens ont été invités par notre équipe de mobilisation à participer à 4 pique-niques. Le lieu proposé étant différent à chaque semaine, il incitait les participants à sortir de leur zone de confort et à apprivoiser leur environnement. Résultat: ils se sont approprier leur quartier et ont occupé le territoire de façon positive et inclusive.

Le soutien aux migrants

L'année 2017-2018 a vu un grand nombre de demandeurs d'asile s'établir à Montréal-Nord. En raison de notre réputation en ce qui concerne l'accueil des nouveaux arrivants, un afflux exceptionnel s'est présenté à Un itinéraire pour tous afin d'être guidé dans leur établissement au Canada. Un groupe de 10 citoyens encadré par notre responsable de la mobilisation citoyenne, de même que tout l'équipe UIPT, s'est donc mobilisé afin de soutenir ces migrants, plusieurs ne parlant ni français ni anglais, dans leurs démarches. Parmi ces gens se trouvaient un avocat et un notaire qui ont offert leur expertise, de même que 5 nouveaux arrivants, des migrants qui ont eux-mêmes bénéficiés de notre soutien en début de vague et qui ont souhaité profiter de leur expérience pour faire une différence pour d'autres.

Nous avons fournis une aide directe pour la francisation, pour l'habillement, pour l'intégration des jeunes à l'école, pour l'alimentation, pour l'ameublement et pour des opportunités de bénévolat, favorisant l'intégration. Nous avons aussi surtout servi à faire connaître les ressources disponibles et à cogner aux bonnes portes pour répondre aux besoins des migrants: hébergement, logement, éducation, aide alimentaire, soins de santé et services sociaux, recherche d'emploi, aide sociale, garde d'enfants, obtention d'équivalences, services aux femmes, démarches de demande d'asile. Pour plusieurs, il ne suffisait pas de les référer à un autre organisation: il fallait traverser le pont avec eux et les soutenir jusqu'au bout. Tous ces services qui ont facilité l'intégration de ceux qui sont passés chez nous nous amènent à un grand total de 5 529 services rendus.

SERVICES RENDUS	PRÉCISIONS	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES
HÉBERGEMENT	Référencement	358
LOGEMENT	Référencement	484
ÉDUCATION	Référencement	65
FRANCISATION	Services divers pour aide à la francisation. UIPT avait mis à la disposition des migrants 2 salles avec des professeurs chevronnés.	218
AIDE ALIMENTAIRE	Tous les types d'aide alimentaire	420
HABILLEMENT	Fourniture de vêtements	1022
SOINS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX	Référencement	89
EMPLOI	Référencement	812
AIDE SOCIALE	Référencement	101
GARDE D'ENFANTS	Référencement	2
LOISIRS ET SOCIALISATION DES JEUNES	Loisirs, aide aux devoirs, accompagnement et socialisation	55
BÉNÉVOLAT	Offre d'opportunités de bénévolat	929
OBTENTION D'ÉQUIVALENCES	Référencement	157
SERVICES AUX FEMMES	Référencement	75
DÉMARCHES DE DEMANDE D'ASILE	Référencement	742

LES ACTIVITÉS DE LUTTE À LA PAUVRETÉ ET À L'EXCLUSION SOCIALE

Un itinéraire pour tous a proposé cette année encore trois programmations d'activités gratuites ayant lieu à la Maison culturelle et communautaire, dans le milieu et dans les parcs à proximité. Tout au long de l'année, nous sondons les citoyens afin de mieux connaître leurs intérêts et leurs besoins. À partir de ces informations, nous avons proposé des activités dont l'objectif est d'outiller le participant afin qu'il puisse améliorer sa qualité de vie.

Ces activités ont été un lieu de rencontre, où la mixité sociale et culturelle était valorisée, où se sont développé compétences et intérêts, où se sont partagé et se sont vécu des expériences riches et diversifiées. C'est dans ce contexte que se sont tissé des liens, que s'est rapiécé le tissu social, qu'a émané la motivation de se prendre en main et de soutenir sa communauté.

ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES INTÉRÊTS ET DES COMPÉTENCES *pour adultes*

Économie familiale:

S'habiller et manger sont deux besoins essentiels qui accaparent une grande partie du budget familial. Ces dépenses variables en viennent souvent à être négligées dans les foyers à faible revenu.

Notre activité Partageons nos savoirs en cuisine a donc proposé aux participants de découvrir et de partager avec les autres des recettes, des techniques de cuisine et des astuces de magasinage afin de varier son menu et avoir du plaisir à s'alimenter. Elle s'est réalisée en collaboration avec Les Fourchettes de l'espoir.

L'activité Partageons nos savoirs en couture, en plus de donner accès à tout le matériel nécessaire à la couture, a permis d'apprendre toutes sortes de techniques de réparation, de modification et de création de vêtements.

PARTAGEONS NOS SAVOIRS…	FRÉQUENTATION	NOMBRE D'HEURES D'ACTIVITÉ	PÉRIODE COUVERTE
… EN CUISINE	358	131	avril-juin sept-mars
… EN COUTURE	716	187	avril-mars

De plus, grâce à la mobilisation de 13 citoyens issus de nos comités et groupes de discussions, nous avons réalisé 6 journées d'échanges dans l'année, qui proposent aux citoyens de donner vêtements et petits articles de maison qui ne leur servent plus et de prendre ce dont ils ont besoin. Cette activité a amené une conscientisation autant écologique que sociale de la part des participants. Nous avons eu une moyenne de 59 participants par journée d'échanges.

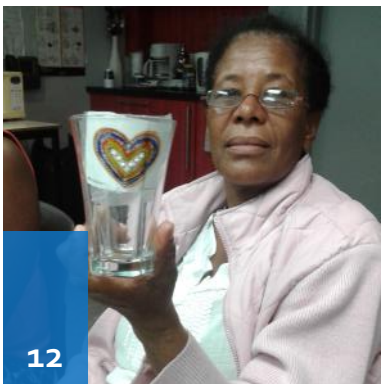

Activités physiques:

L'activité physique est un des composants essentiels à une bonne santé. Cependant, être en forme alors qu'on n'a pas les moyens pour se payer un cours ou un abonnement au gymnase est un défi. Avec l'aide d'instructeurs bénévoles qualifiés, nous avons offerts différentes activités physiques gratuitement au cours de l'année, stimulant la motivation afin que les participants prennent leur santé en mains.

ACTIVITÉS	FRÉQUENTATION	NOMBRE D'HEURES D'ACTIVITÉ	PÉRIODE COUVERTE
YOGA - MÉDITATION	177	20	Juillet-décembre
ZUMBAFORME	62	24	Avril-juin

Cours de langues:

UIPT a acquis une solide expérience en intégration des nouveaux arrivants. Depuis ses débuts, l'organisme offre des cours d'initiation au français et à l'anglais, permettant aux participants d'acquérir plus rapidement les compétences langagières nécessaires afin de trouver un emploi au Québec. Donnés par des professeurs bénévoles, ces cours gratuits ont eu lieu en soirée, pour une meilleure conciliation avec le marché du travail.

ACTIVITÉS	FRÉQUENTATION	NOMBRE D'HEURES D'ACTIVITÉ	PÉRIODE COUVERTE
INITIATION AU FRANÇAIS	430	76	Avril-juin Sept-mars
INITIATION À L'ANGLAIS	253	34	Sept-Mars

Loisirs et détente:

Les citoyens nous demandent fréquemment de leur proposer des activités de loisirs pour adultes. Derrière ces demandent se cachent souvent un désir de briser l'isolement et de se donner du temps pour soi, loin des difficultés du quotidien. Bref, pour une majorité, il s'agit d'une façon d'entretenir sa santé mentale. Avec le soutien d'une équipe attentionnée, les participants à ces activités gratuites ont bénéficié d'un moment de détente qui pouvait se transformer, à tout moment, en suivi personnalisé, lorsque la situation l'exigeait.

ACTIVITÉS	FRÉQUENTATION	NOMBRE D'HEURES D'ACTIVITÉ	PÉRIODE COUVERTE
PEINTURE SUR VERRE ET CÉRAMIQUE	301	52	Avril-mars
IDÉCO	419	75	Avril-mars
ACTIVITÉS ESTIVALES	1584	200	Juillet-août

ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES INTÉRÊTS ET DES COMPÉTENCES *pour enfants*

Parmi nos constats de la situation dans le quartier nord-est de Montréal-Nord, nous observons que l'offre de services pour des activités gratuites chez les 8-12 ans est faible. Pourtant, il s'agit d'une période cruciale dans le développement de l'enfant, où lui permettre de développer ses champs d'intérêt se répercutera sur son estime de soi, sur sa santé émotionnelle et mentale, de même que sur ses compétences sociales.

Dans le cadre de notre pôle d'action du samedi, nous avons donc offerts des cours de musique (guitare, piano et chant) et de multimédia (photo et vidéo) pour enfants de 8 à 12 ans avec notre partenaire Culture X. Cette programmation a aussi proposé l'activité parents-enfants Arts en folie (anciennement Plus fort par les arts) pour les moins de 5 ans, une partie des cours de danse de Arts en mouvement (de 5 à 12 ans) et les cours de langue arabe, donnés par des bénévoles, qui permettent aux enfants d'apprendre la langue de leurs parents.

Un service de tutorat en anglais a également été proposé pour les 8-14ans, et l'activité Jouons ensemble pour les enfants de 2-5ans et leurs parents a donné lieu à des rencontres vivent de jeux moteurs, de bricolages et de lectures.

ACTIVITÉS	FRÉQUENTATION	NOMBRE D'HEURES D'ACTIVITÉ	PÉRIODE COUVERTE
COURS DE MUSIQUE	754	52	Sept.-mars
COURS MULTIMÉDIA	130	52	Sept.-mars
ARTS EN FOLIE	452	52	Avril-juin Sept.-mars
ARTS EN MOUVEMENT	726	136	Octobre-mars
COURS DE LANGUE ARABE	1869	321	Avril-mai Sept.-mars
TUTORAT EN ANGLAIS	768	58	Sept.-mars
JOUONS ENSEMBLE	49	21	Sept.-déc

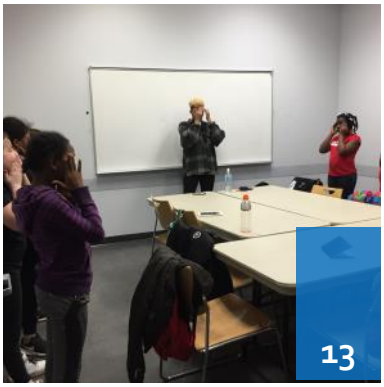

SORTIES FAMILIALES ET CULTURELLES

Pour plusieurs citoyens, sortir du quartier est un défi difficile à relever. Cette situation apporte une difficulté supplémentaire à l'intégration sociale et culturelle. Ainsi, nous avons organisé 4 sorties au cours de l'année 2017-2018. Celles-ci ont fait découvrir différents aspects de la culture québécoise, pour ceux qui n'y étaient pas encore familier, et y ont fait participer les visiteurs.

SORTIES	DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS
PLAGE D'OKA	9 août 2017	52
BIODÔME	4 août 2017	66
CUEILLETTE DE POMMES	16 octobre 2017	48
CABANE À SUCRE	9 mars 2018	48

DES ÉVÉNEMENTS RASSEMBLEURS

LA CARAVANE DE LA DÉMOCRATIE

La caravane de la démocratie est un événement piloté par Un itinéraire pour tous qui a eu lieu le 10 mai 2017. Composée d'élus locaux, de représentants des Conseils jeunesse, interculturel et des Montréalaises, de l'Ombudsman, du Service de la diversité sociale et des sports, des Commissions permanentes, de l'Office de consultation publique de Montréal et du président du conseil de ville, cette Caravane se déplace à la rencontre des citoyennes, des citoyens, des jeunes et des nouveaux Montréalais. Cet événement a permis de renforcer la confiance et la participation active des citoyennes et des citoyens à la vie publique, mais également à assurer le premier contact de l'institution municipale avec les Montréalaises et Montréalais.

FÊTE DES VOISINS

Le 10 juin 2017, Un itinéraire pour tous organisait sa 12e édition de la Fête des voisins, avec le soutien de l'arrondissement Montréal-Nord. Cette fête, dont la version québécoise est initiée par le Réseau québécois de Villes et Villages en santé, permet aux voisins de se rapprocher.

Kiosques d'organismes, activités pour enfants, kiosques de citoyens présentant la culture de leur pays d'origine, spectacle multiculturel sur scène et BBQ: cette grande fête du mieux-vivre ensemble a donné l'occasion à tous les participants d'apprendre à se connaître et à connaître son quartier dans une ambiance festive et familiale. Plus de 850 visiteurs et 25 partenaires se sont joint à la fête. Le bon travail de 19 jeunes bénévoles ont permis sa réalisation.

Dans un quartier où les tensions interculturelles et intergénérationnelles sont fréquentes, la tenue de cette fête s'inscrit dans notre désir de faciliter les rencontres et les échanges.

HOODSTOCK

Organisé par le collectif Montréal-Nord Républik et soutenu par UIPT, Hoodstock est un évènement rassembleur, citoyen et constructif qui bâti des ponts entre les communautés et qui a eu lieu le 12 août 2017 à la Maison culturelle et communautaire. C'est un événement qui sensibilise aux luttes contre toutes les discriminations, les abus et les inégalités et qui permet de canaliser les forces pour trouver des solutions et pour se mobiliser. Hoodstock, c'est un espace pour aborder librement des enjeux de notre quartier et plus largement des enjeux qui nous habitent en tant que citoyens et humains. Le sommet n'a pas abordé exclusivement des enjeux liés aux communautés noires, mais également des sujets touchant les multiples communautés de l'arrondissement et des villes avoisinantes, à travers des conférences sur le logement, la santé alimentaire, l'économie sociale, la santé mentale, le racisme systémique, l'histoire, le féminisme noir et autres sujets. Le sommet a aussi permis de célébrer la diversité culturelle, véritable richesse de la société québécoise. Lors de l'événement, il y a eu des ateliers, des conférences et, en clôture, un spectacle auxquels plus de 1 000 personnes ont participé.

HALLOWEEN

Le quartier nord-est de Montréal-Nord a été le lieu de plusieurs événements violents par le passé. Il en découle une certaine méfiance de la part de nombreux citoyens. Ainsi, la fête de l'Halloween est compromise dans ce quartier où plusieurs portes ne s'ouvriront pas la nuit tombée.

Le 31 octobre 2017, à la Maison culturelle et communautaire, pour une 12e édition, parents, adolescents, organismes et entreprises privées se sont mobilisés afin d'offrir aux enfants du quartier un endroit sécuritaire où ils peuvent avoir du plaisir à se faire peur. Citoyens et commerçants ont apporté des friandises; 11 organismes communautaires ont organisé des activités; 48 bénévoles et 3 institutions ont mis la main à la pâte. 2 108 enfants et parents ont participés à cette fête.

SOUPER COMMUNAUTAIRE DE NOËL

Le 15 décembre 2017, 65 personnes ont participé au souper communautaire de Noël. Issus de diverses communautés culturelles, ces familles se sont rassemblées autour de cette tradition québécoise et ont tissé des liens avec d'autres familles du secteur. Grâce à la contribution des participants de Partageons nos savoirs en cuisine et en couture et du comité de mobilisation citoyenne, repas, cadeaux et Père Noël ont émerveillé les enfants et leurs parents. Cette période de fêtes est souvent vécue difficilement par ceux et celles qui se retrouvent loin de leurs parents et amis. Se retrouver parmi des visages familiers pour célébrer a donc permis d'égayer cette période de l'année pour les familles nouvellement arrivées au pays.

MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

Le Mois de l'histoire des Noirs prend une signification particulière à Montréal-Nord: la communauté haïtienne, entre autres, y étant bien établie. Il ne faut pas oublier le poids du passé, d'événements plutôt récents qui ont secoué et qui secouent encore la communauté. Le Mois de l'histoire des Noirs, c'est l'occasion de présenter des modèles positifs de réussite, certes, mais aussi de parler de difficultés, de douleurs, de chemins à défricher et de places à prendre.

Février 2018 a présenté une programmation conjointe pilotée par Un itinéraire pour tous, en collaboration avec l'arrondissement de Montréal-Nord, à laquelle 5 organismes et institutions ont également contribué. Nous avons nous-même organisé 3 événements dans le cadre de ce mois:

1) **Soirée d'ouverture:** Dignitaires, citoyens, entrepreneurs et travailleurs de Montréal-Nord se sont rassemblés pour célébrer leurs accomplissements dans la communauté. Tenue le 2 février 2018, cette soirée a accueilli 363 personnes.
2) **Panel de discussion sur l'implication de la femme noire dans la société québécoise:** Une réflexion nécessaire s'est réalisée lors de cette soirée où il était clair que la femme noire est multiple et complexe et que sa place reste encore à définir. 127 personnes ont participé à cette soirée du 9 février 2018.
3) **Soirée de clôture – Fenêtre sur le monde:** Montréal-Nord y a démontré sa diversité et sa volonté de s'ouvrir aux autres pour mieux vivre ensemble lors d'une grande fête où nourriture, vêtements traditionnels et musique du monde ont rassemblés 200 personnes, le 23 février 2018.

SEMAINE DE RELÂCHE

Dans le cadre des animations proposées aux familles lors de la semaine de relâche, du 5 au 9 mars 2018, nous avons organisé, avec la collaboration de nos partenaires, une grande diversité d'activités. Ce rassemblement a permis à autour de 1000 parents et enfants de partager un temps de qualité dans un environnement encadré et avec des activités dirigées. Nous notons même que plusieurs activités proposées inspirent les parents à réaliser d'autres activités similaires à la maison: cuisiner avec les enfants, réaliser des expériences scientifiques, créer d'énormes bouquets de fleurs en papier pour décorer la maison... ce qui a un impact certain sur la qualité de vie des familles du territoire.

LE SECTEUR JEUNESSE

Les jeunes représentent une clientèle particulière avec des besoins qui leur sont propres. Il est primordial d'apprendre à les connaître, de les accompagner dans leur développement et de les encourager à participer activement dans leur communauté. L'équipe jeunesse a pour mandat de rejoindre ces jeunes pour les aider à trouver les moyens de résoudre les problématiques ou situations qui les touchent personnellement. Son rôle est autant d'informer, d'écouter, d'accompagner, d'animer, d'intervenir que de développer des activités qui lui permettra d'accomplir tout cela. Son rôle est aussi de favoriser l'implication des jeunes dans leur communauté et de les mobiliser autour des enjeux qui les concernent. La collaboration avec les divers organismes jeunesse du quartier est une partie essentielle du travail réalisé dans ce secteur.

Le secteur jeunesse, c'est donc une équipe d'intervenants, un lieu de rassemblement et des jeunes qui cherchent à être entendus et à trouver leur place. C'est aussi des activités et des projets tantôt ludiques, tantôt utiles, qui permettront aux jeunes de s'intégrer à la vie communautaire et de mettre en valeur l'ensemble de leurs qualités et leurs capacités autant artistiques, sportives, sociales et intellectuelles.

LA POPULATION DE MONTRÉAL-NORD *jeunesse*

30% de la population totale a moins de 29 ans

21,9 % des jeunes sont sans diplôme

Montréal: 9,3%

Taux de décrochage élevé

35 % école secondaire Calixa-Lavallée

22,6 % école secondaire Henri-Bourassa

Offre limitée de lieux de rassemblement pour les jeunes

De nombreux jeunes âgés de 13 à 17 ans **ne sont jamais,** ou très peu, **sortis du quartier**

LES ACTIVITÉS

Le secteur jeunesse a occupé à tous les soirs de la semaine 3 salles dans lesquelles se sont déroulées des activités différentes, permettant ainsi de rejoindre les jeunes de différentes façons, de solliciter les échanges afin de les rassurer et de les conseiller au moment adéquat. Plus que de simples activités, nous leur avons proposé un milieu de vie favorable à leur développement et qui comporte un espace social et stimulant, un environnement propice aux études et un lieu de calme, d'échanges et de créativité. Nos intervenants y ont été des ressources mobiles et omniprésentes.

Salle 13-17

La salle 13-17 est une salle de jeux et le centre des activités puisque le bureau des intervenants jeunesse s'y trouve, ce qui leur permet d'y faire leurs interventions tout en gardant un œil sur ce qui se passe dans le local. C'était également le seul local disponible le midi lors de la pause dîner des jeunes qui fréquentent l'école Henri-Bourassa, voisine à notre point de services.

On y retrouve une table de billard, deux tables de babyfoot, une table de ping-pong, deux consoles de jeux vidéo et des jeux de tables diversifiés. Le tout était accessible du lundi au vendredi de 15h00 à 18h00 et durant la pause du dîner, durant toute l'année scolaire. Cette occupation positive d'un lieu public a favorisé la diminution du vandalisme et du flânage dans le quartier. De plus, grâce à une approche de proximité, cette activité a permis de créer et de maintenir des liens de confiances avec les intervenants, ce qui s'est répercuté dans plusieurs autres sphères d'activités d'UIPT.

Salle d'études

La salle d'études est un projet qui vise à offrir aux jeunes qui la fréquente de meilleures perspective d'avenir. La personne-ressource pour ce projet a recruté cette année 7 mentors, des élèves doués pour certaines matières, qui ont pu aider leurs pairs dans leurs études. Près de 350 heures de service de tutorat ont été données, grâce à la collaboration des professeurs des écoles secondaires Henri-Bourassa et Calixa-Lavallée et du cégep Marie-Victorin, avec lesquels la responsable du projet était en lien constant pour bien répondre aux besoins de ses élèves.

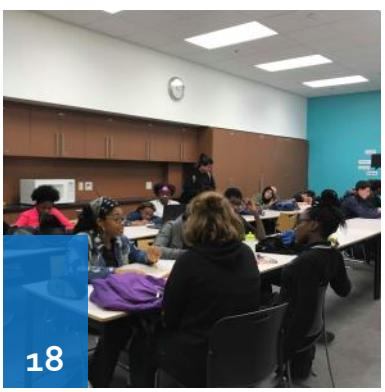

Des ateliers sur la gestion du stress, la persévérance, l'orientation scolaire et l'organisation, par exemple, ont permis aux jeunes, participants et mentors, d'échanger leurs trucs, de valoriser leurs bons coups et de créer des liens significatifs. Cette année, 110 jeunes participants, dont plus de 40 réguliers, ont vu leurs méthodes de travail, leurs stratégies d'études, leurs notes et leur motivation s'améliorer.

Nous cherchons aussi à démontrer aux jeunes que leur futur n'est jamais coulé dans le béton: il est possible de réparer les fissures, de changer d'idées, d'affiner leur style et de trouver des nouveaux champs d'intérêts. 11 rencontres avec des professionnels de différents domaines, principalement issus du quartier, ont permis aux jeunes d'explorer différentes possibilités d'études, de carrière, d'avenir. C'est beaucoup plus qu'un atelier d'informations, c'est un atelier qui lève le voile sur une grande détermination et une grande persévérance.

C'est donc grâce à un environnement adéquat ainsi que tout un système de soutien qu'on est parvenu à amorcer de meilleures perspectives d'avenir chez ces jeunes.

Ateliers

La grande salle polyvalente est une salle de repos pour les jeunes et un studio d'enregistrement pour nos artistes en herbe. Elle a également été le local de prédilection pour nos ateliers thématiques du mardi et du mercredi. On y a discuté et mieux compris les enjeux personnels et sociaux des jeunes de Montréal-Nord, tel que : l'isolement, l'étiquetage raciale, l'estime de soi, la violence physique et psychologique, les drogues, les dépendances, la sexualité, les tensions jeunesse-police, le racisme, la prostitution, les gangs de rue, etc. Ces ateliers ont permis aux jeunes d'accroître leurs qualités interpersonnelles telles que la responsabilisation, la socialisation, le respect, la coopération et le partage. Une belle collaboration avec les intervenants des partenaires du milieu s'est aussi développée, nous permettant d'approfondir les sujets abordés.

Garde ton amour propre

Cet atelier a traité de tous les aspects de la sexualité, qu'ils soient tabous, choquants ou incompris. N'ayant aucun cours parlant de sexualité à l'école, les intervenants se trouvent souvent face à des adolescents ayant des questionnements sur ce sujet ou à des phénomènes potentiellement risqués. L'hypersexualisation, l'amour par SMS, la fidélité, la prostitution, la séduction, les ruptures et les relations abusives comptent parmi les sujets qui ont été abordés cette année. 13 ateliers ont attirés une moyenne de 19 participants chacun.

Mercredi focus

Notre plus grand défi est de faire réaliser aux jeunes leur propre potentiel, de développer leur détermination, d'ouvrir leurs horizons et de leur permettre de s'intégrer adéquatement à la société. Mercredi focus a été l'occasion de s'intéresser, de se questionner et de débattre de sujets d'actualité qui touchent, de près ou de loin, les jeunes de Montréal-Nord; de vulgariser des concepts de sociétés tels que les impôts, le système juridique, les troubles de santé mentale et les médias; de sensibiliser les jeunes à s'investir davantage dans les enjeux de leur communauté (violence, toxicomanie, dépendance, etc.). 13 ateliers ont attirés une moyenne de 16 participants chacun.

Le coin des filles

C'est un espace dédié aux filles, et même parfois aux garçons qui cherchent à mieux les comprendre, pour y développer la confiance en soi, l'estime de soi, le leadership et la pensée critique dans un climat de confiance. Autour d'enjeux sociétaux et de projets concrets, une moyenne de 11 filles par atelier ont participé à 17 rencontres. Les ateliers du printemps et de l'automne 2017 ont surtout été des ateliers de discussions et d'informations. Pour l'hiver 2018, nous avons élaboré deux projets concrets avec les filles. Avec la collaboration de la médiation culturelle de l'arrondissement Montréal-Nord, nous avons mis sur pied un projet de création de bijoux qui s'est concrétisé en une exposition de leur photo avec leurs créations durant

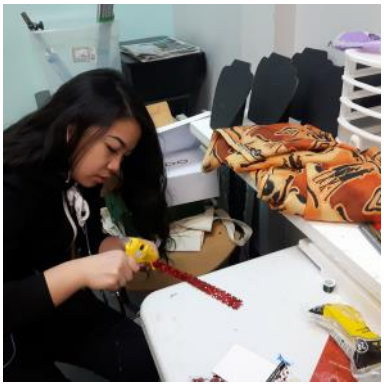

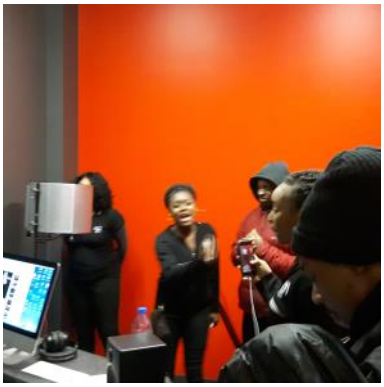

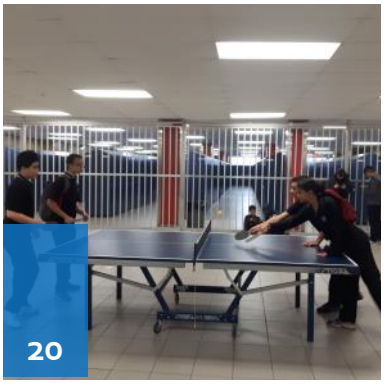

le Festival des Arts. Cette activité a permis de valoriser l'individualité de chacune d'entre elle, de développer leur créativité, de valoriser leur travail et d'affirmer leur personnalité.

CE QU'ELLES EN ONT DIT…

« Cette expérience m'a aidé à me dégêner. »

« J'ai pu enfin sortir ma vraie personnalité. »

« Beauté et culture était au menu c'était éblouissant! »

De plus, nous leur avons proposé des ateliers de création de mode avec des étudiantes universitaires en commercialisation de la mode. Le résultat de cet exercice alliant environnement et créativité sera présenté lors d'un défilé au mois de juin 2018 durant le spectacle Génération Nord.

METTRE LA TECHNOLOGIE AU PROFIT DES DISCUSSIONS

Comment aborder certains aspects plus délicats des thématiques de nos ateliers? En utilisant une plateforme électronique, dans notre cas *Socrative*. Les jeunes qui se sont sentis à l'aise de discuter de vive voix ont pu le faire, alors que ceux qui étaient gênés d'exprimer une opinion ou de partager une expérience de vie, par exemple, ont pu l'écrire et l'envoyer sur la plateforme électronique. De cette façon, l'intervenant pouvait filtrer, sélectionner et aborder certains sujets au fil de la discussion et encadrer la thématique traitée. L'utilisation d'un outil technologique apporte discrétion et un certain côté ludique aux ateliers, permettant à un climat de confiance, d'échanges et de respect de s'instaurer.

Jean Registre, La voix du Nord

Ce projet consiste en une expérience multimédia unique pour les jeunes qui leur a permis d'expérimenter l'avant et l'arrière scène à travers la création de capsules audio et vidéo, diffusées sur *Facebook live* et *YouTube*. Au cours de l'année, 7 capsules vidéo ont été produites, dont 4 éditions de l'émission de radio *La voix du Nord,* sur des sujets que les jeunes ont identifiés comme étant importants pour eux. Ce travail s'est fait en équipe, sous la supervision de l'intervenant. Cette activité a nécessité une réflexion sur les enjeux et l'écriture de textes en collaboration avec d'autres, permettant ainsi de développer les habiletés sociales. De plus, 9 jeunes ont pu travailler et enregistrer leurs écrits personnels: chansons, slams et poèmes. Non seulement ces jeunes ont-ils pu développer des compétences diverses en création multimédia et assouvir leur curiosité pour ce monde intrigant, mais ils ont aussi pris contrôle de l'image qu'ils projetaient, prenant ainsi conscience du pouvoir de leur voix et dressant un portrait plus réaliste de Montréal-Nord. À travers cet exercice se dessine une valorisation de sa communauté comme milieu de vie.

Les midis ping-pong à HB

En partenariat avec l'école secondaire Henri-Bourassa, un intervenant UIPT y a animé *Les midis ping-pong*. Cette activité s'inscrit dans un continuum de services qui visent à

faire le pont entre l'école, le quartier et la maison. Grâce à notre présence à même l'école à tous les midis de l'année scolaire, il nous a été possible d'accompagner plusieurs jeunes dans leur cheminement scolaire, à travers leurs difficultés interpersonnelles et à travers leurs problèmes personnels.

Saint-Valentin

Pour la Saint-Valentin 2018, les jeunes nous ont demandé d'organiser une fête pour les jeunes du BSJ (Bloc secteur jeunesse). C'est ainsi que l'organisation d'une fête est devenue un laboratoire d'apprentissages sur le travail en équipe, sur la structuration des idées et sur le respect des règles. 85 jeunes ont participé.

Jeux vidéos

En partenariat avec la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire, notre équipe d'animation a proposé 2 activités jeux vidéo par semaine, les vendredis et samedis soirs. Cette activité a permis aux jeunes de se détendre en jouant à des jeux vidéos, mais aussi de se rassembler dans un lieu sécuritaire qui leur était entièrement dédié. À chaque rencontre, un temps de discussion a permis d'aborder différents sujets qui touchent les jeunes, parfois avec invités.

Un été fou des parcs

Grâce à notre équipe de 8 jeunes employés, et en collaboration avec plusieurs organismes jeunesse de Montréal-Nord, nous avons assuré une présence d'animation, au parc Henri-Bourassa principalement, pendant l'été pour répondre aux besoins des jeunes qui ne s'inscrivent pas aux camps de jours, faute de capacité financière. Nous avons ainsi assuré une présence sécurisante en proposant plusieurs activités sportives et culturelles en après-midi et en soirée dans les parcs du secteur nord-est. De plus, les jeunes employés ont pu développer leur éthique de travail grâce à l'encadrement de nos intervenants jeunesse.

UN PROJET DE PRISE EN MAIN D'UNE COMMUNAUTÉ

Dans le vaste projet visant à transformer le tissu social du quartier nord-est de Montréal-Nord, Un itinéraire pour tous participe à la Table de quartier Montréal-Nord et s'inscrit dans le programme de Revitalisation urbaine intégrée de la ville de Montréal en coordonnant activités et services permettant de favoriser l'entraide et de créer un milieu de vie chaleureux à l'intérieur et autour de la Maison culturelle et communautaire, sans s'y limiter pour autant.

Par le biais d'une entente avec l'Arrondissement Montréal-Nord, UIPT est désigné gestionnaire et responsable de l'animation des locaux de la Maison culturelle et communautaire. Grâce à ce rôle, UIPT facilite une occupation optimale des locaux de ce bâtiment municipal bien situé dans le secteur nord-est de l'arrondissement par les organismes communautaires et par les citoyens. En effet, en plus d'harmoniser une programmation régulière et planifiée, UIPT offre la possibilité de fournir des services non structurés permettant de réagir à des éléments de conjoncture. La ville de Montréal/Arrondissement Montréal-Nord reste cependant propriétaire de l'édifice et assume les responsabilités relatives à la gestion et à l'entretien de l'immeuble.

Grâce à des partenariats privilégiés avec différents groupes, acteurs sociocommunautaires et citoyens, UIPT favorise l'accès à des activités et à des services qui lui permettent d'agir sur les priorités d'action que son conseil d'administration s'est défini.

PRIORITÉ 1: PROMOUVOIR LES VALEURS FAMILIALES ET LES ATTITUDES PRO-ENFANTS

Bibliothèque de Montréal-Nord
Centre de pédiatrie sociale
CRDITED
Entre Parents de Montréal-Nord
Institut pacifique
Association Place Normandie
Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord
Fondation de la visite

PRIORITÉ 2: LUTTER CONTRE LES PRÉJUGÉS, LA STIGMATISATION INTERCULTURELLE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE

AAVNM
Bibliothèque de Montréal-Nord
Carrefour Jeunesse Emploi Bourassa-Sauvé
Carrefour des retraités de Montréal-Nord
Centre Jean-Paul Lemay
Centre des jeunes l'Escale
Coup de pouce jeunesse
CRDITED
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
Culture X
École secondaire Henri-Bourassa
Institut Pacifique
Les Fourchettes de l'Espoir
Paroles d'ExcluEs
Association Place Normandie
Programme Horizon Jeunesse
Ville de Montréal– Arrondissement Montréal-Nord
Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord

PRIORITÉ 3: ENCOURAGER LA PRISE EN CHARGE, « EMPOWERMENT », DES CITOYENS ET L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

A.G.I.R.
Café jeunesse multiculturel
Carrefour des retraités de Montréal-Nord
Centre d'action bénévole de Montréal-Nord
Centre Jean-Paul Lemay
Centre des jeunes l'Escale
Citoyens
Club de l'âge d'or Ste-Colette
Coop Vision multinationale
Coup de pouce jeunesse
Les Fourchettes de l'Espoir
Maison des jeunes l'Ouverture
Programme Horizon Jeunesse
Table de concertation des aînés

PRIORITÉ 4: REDONNER AUX CITOYENS UN SENTIMENT DE SÉCURITÉ DANS LEUR QUARTIER

Ville de Montréal—Arrondissement Montréal-Nord
Bibliothèque de Montréal-Nord
Café jeunesse multiculturel
Centre jeunesse de Montréal
Centre des jeunes l'Escale
Centre récréatif des aînés
Coup de pouce jeunesse
Culture X
Les Fourchettes de l'Espoir
Maison de transition Saint-Laurent
Programme Horizon jeunesse
SPVM—PDQ39
Table de concertation des aînés
Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord

PRIORITÉ 5: PRÉVENIR LA TOXICOMANIE

Narcotiques anonymes

- Groupe À ta place
- Groupe Mission Nouvelle vie

Réunion Al-Anon

- Groupe Un vie Nouvelle

Alcooliques anonymes

- Groupe L'étoile du Nord
- Groupe Midi Montréal-Nord
- Groupe Sainte-Colette

PRIORITÉ 6: LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

A.G.I.R.
A.R.E.Q.
Café jeunesse multiculturel
Carrefour Jeunesse Emploi Bourassa-Sauvé
Centre des jeunes l'Escale
Coup de pouce jeunesse
CRDITED
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
Entre Parents de Montréal-Nord
Halte-Femmes
Les Fourchettes de l'Espoir
Table de quartier Montréal-Nord
Paroles d'ExcluEs
Société cultures et traditions
Table de concertation des aînés
Ville de Montréal—Arrondissement Montréal-Nord

STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION
de la maison culturelle et communautaire

NOMBRE DE FRÉQUENTATION

ANNÉES	ACTIVITÉS RÉGULIÈRES	ACTIVITÉS PONCTUELLES	TOTAL
2011-2012	51 108	17 038	**68 146**
2012-2013	48 529	17 787	**66 316**
2013-2014	56 885	11 588	**68 473**
2014-2015	51 533	13 240	**64 773**
2015-2016	46 427	16 719	**63 146**
2016-2017	46 121	16 629	**62 750**
2017-2018	47 959	17 291	**65 250**

NOMBRE DE LOCAUX UTILISÉS

ANNÉES	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
ACTIVITÉS RÉGULIÈRES	3 742	3 649	3 947	3 532	2 901	2 724	**2 827**
ACTIVITÉS PONCTUELLES	777	765	585	602	393	371	**385**
TOTAL	**4 519**	**4 414**	**4 532**	**4 134**	**3 294**	**3 094**	**3 212**

NOMBRE D'HEURES D'UTILISATION DES LOCAUX

ANNÉES	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
ACTIVITÉS RÉGULIÈRES	11 561	10 829	12 574	12 039	10 247	9 909	**10 286**
ACTIVITÉS PONCTUELLES	2 235	2 130	1 711	2 118	1 064	1 101	**1 143**
TOTAL	**13 796**	**12 959**	**14 285**	**14 157**	**11 311**	**11 010**	**11 429**

LES REPRÉSENTATIONS

Travailler de concert avec les autres acteurs sociocommunautaires du quartier est essentiel afin d'optimiser nos actions dans la communauté. Ainsi, en plus des partenariats privilégiés développés au fil des ans, Un itinéraire pour tous est membre actif de:

- la Table de quartier Montréal-Nord;
- la Concertation petite enfance—famille de Montréal-Nord;
- la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord;
- le comité local du regroupement de revitalisation urbaine intégrée (RUI)

LES FIDUCIES

UIPT est mandant auprès de la Table de quartier Montréal-Nord pour les contributions financières de Centraide.

LE DOSSIER DE PRESSE

Meuraillon, Leslie. 2017. « Un balado pour abolir les préjugés à Montréal-Nord ».
Le guide de Montréal-Nord, 4 avril, volume 60, n°14, p.5.

Cision. Montréal, 2017. « Projet par projet, le territoire du Corridor vert de Montréal-Nord change de visage ». CNW Telbec,15 sept.

Cision. Montréal, 2018. « Mois de l'histoire des Noirs - Montréal-Nord salue l'apport social, économique et culturel des communautés noires dans l'arrondissement » CNW Telbec, 1 fév.

Goudou, Jean Numa. 2018. « Montréal-Nord honore ses propres noirs ». In Texto, 6 février.

LE BÉNÉVOLAT

Le bénévolat est un geste généreux posé par des gens de cœur. Il encourage l'entraide, renforce le tissu social et crée un sentiment d'appartenance au quartier.

Au sein de notre organisme, nous avons plusieurs bénévoles qui œuvrent afin d'améliorer la qualité de vie de leurs concitoyens et de créer un quartier vivant où il fait bon vivre. Des gestes petits, grands, anodins, spectaculaires sont posés par nos bénévoles, mais ils ont tous un impact réel dans la réalisation de notre mission. Nous sommes très privilégiés de pouvoir compter sur eux.

Les 19 et 20 avril dernier, dans le cadre de la semaine de l'action bénévole 2018, nous avons célébré avec nos 122 bénévoles une année 2017-2018 riche en accomplissements.

LES BÉNÉVOLES

JEUNESSE

Adam Bouragbi	Daïna Philistin	Jona Cobite	Minoutchy Jean
Adam Djaiou	Daniel Sanon	Juliette Joseph	Neheysha Parvélus
Ahmed benrabah	Dernst Dubuisson-Desmornes	Keysha Pierre Louis	Pierre Ancy
Alain Merveille	Doaa Fettah	Krystell Rémy	Raphaella Bossé
Aminata Ba	Dora Jean	Léïka Narcisse	Rayane Hadj Said
Asad Choudhry	Esther Dely	Loodjine Germain	Ricardo Paul
Assia Taki	Fatima Azinga	Malak Biramane	Rim akenkou
Aya Sabiri	Hadga Diallo	Manaëlle Vastille	Rody Fostin
Aymen Tayeb	Hakan Balci	Manel Benyahia	Rone Jean francois
Benjamin Auguste	Hiba	Marc Olivier Zéphyr	Sabrina Buteau
Brianna Clarke	Hiba Nahal	Mariam Moussa	Sadia Coulibaly
Céline Jean francois	Idinia Ait Eldjoudi	Mégane	Sara Briki
Channey Dupuy	Jason Yin	Melissa Lucio	Sara Kireche
Christopher André	Jennifer Lazar	Micalle Mézuma	Sarah Ahres

JEUNESSE (suite)

Sarra Abbou	Wissam Abchiche	Yassine Briki
Sébastien Auguste	Yacine Fellag	Yassine Karrach
Suzie	Yacine Salemi	Youness Khonchafi
Valery Fortin	Yasmine Horr	Youssef Aiitoukram
Wikensya Tracy Paul Moise		

ADULTES

Amal Guermit	Immacula Cadet	Nathalie Jean
Amina Hayssouss	Inès Garduno	Nicole Labonville
Angèle Quattrocchi	Jamila Ech-Chahbi	Omanès Junior Pierre Louis
Assia Rachid	Jonas Kouassi	Ouahiba Briki
Carmel Antoine Bessard	Khadija Anflous	Régine Larocque
Celine Riopel	Lise Zaknic	Ronald Normil
Clarice René	Louise Labelle	Saadia Gouali
Dalila Aïtsiselmi	Lyse Morency	Saida Ouad-Feul
Déborah Rémy	Manon Thibault	Samira Trad
Diénel Désir	Marie Myriam Dodo	Selina Akhter
Elvia Jimenez	Marie Nikette Lorméus	Sophonie Pierre Louis
Emmanuel Bellegarde	Markens Michel	Soraya Abdelrahim
Fabiola Brisson	Michel-Ange Mainsou	Souad El Kharroubi
Fleurette Pierre	Micheline Douge	Stephane Richard
Haddadou Nadir	Mohamed Hadj-Ahmed	Suzanne Dupuis
Hafida Dadouche	Nadia Bouhrouh	Sylvie Lefort
Ian Clayton Gorin	Naima Boutifi	Yvon Semelfort
Abderrahmane Bassaïd	Yves Guerrier	

À vous tous, un grand merci!

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Louis-Marc Gallant
Président

Monsieur Abdal Sadick Adoum
Trésorier

Monsieur Pierre Richard Simon
Administrateur

Monsieur Mario Gagnon
Administrateur

Monsieur Jonas Kouassi
Administrateur

Monsieur Evans Dorvil
Administrateur

Madame Christine Guay
Administratice

L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

Pierre Barrette
Directeur

Ousseynou Ndiaye
Directeur par intérim

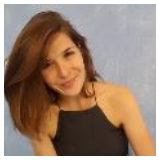

Cécile Orreindy
Responsable des communications

Isabelle Laporte
Agente à la promotion et à l'administration

Ruth Mibel
Responsable de la mobilisation citoyenne

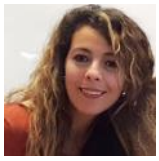

Siham Abdennour
Agente de mobilisation citoyenne et de développement social

Kawthar Ouarrak
Agente de mobilisation citoyenne et de développement social

Ramata Ba
Animatrice spécialisée

Alain Frigon
Animateur

Fatima Zendhour
Animatrice

Greenlie Dériphonse
Intervenante jeunesse

Jonathan Duguay
Agent de liaison jeunesse

Kawtar Rbihi
Intervenante jeunesse

Marc-André Clément
Intervenant jeunesse

Kévin Anderson
Animateur jeunesse

Mouna Achiri—Animatrice
Dounia Sabiri—Animatrice jeux vidéo
Adeline Grigorescu—Animatrice jeux vidéo
Cathy Ramirez—Animatrice jeux vidéo
Alexandre Lussier—Animateur jeux vidéo
Yacine Salemi—Animateur jeux vidéo
Maria-Cristina Scola—Animatrice
Claude-Aline Bellamy—Entraîneure de danse

LES PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES ET INSTITUTIONNELS

3e Avenue

AAVNM

A.G.I.R.

Âge d'or Ste-Colette

Arrondissement de Montréal-Nord

Association Place Normandie

Bibliothèques de Montréal-Nord

Carrefour des retraités de Montréal-Nord

Carrefour jeunesse emploi

Café Jeunesse Multiculturel

Cégep Marie-Victorin

Centre d'action bénévole de Montréal-Nord

Centre communautaire Bon courage de la Place Benoît

Centre de formation Jean-Paul Lemay

Centre des jeunes l'Escale

Centre de pédiatrie sociale

Centre récréatif des aînés haïtiens

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

Coopérative de solidarité Multisports Plus

Coup de pouce jeunesse

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Cumulus

Culture X

Éco-Nord

Éco-Quartier de Montréal-Nord

École primaire Le Carignan

École primaire Jules Vernes

École secondaire Calixa-Lavallée

École secondaire Henri-Bourassa

Entre-Parents

Évolu-Jeunes 19-30 ans

Fourchettes de l'Espoir

Gap-Vies

Halte-Femmes

Institut Pacifique

Intégration Jeunesse

L'Anonyme

Ali et les Princes de la rue

Maison des jeunes l'Ouverture

Maison Saint-Laurent

Poste de quartier 39—SPVM

Programme Horizon Jeunesse

RAP Jeunesse

RUI

Société culture et tradition québécoise

Spectre de rue

Table de quartier de Montréal-Nord

Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord

Trajet jeunesse

YMCA—Alternative à la suspension

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Moisson Montréal

Costco Anjou

Tigre géant

Marché d'alimentation I.G.A Tellier

Marché d'alimentation Sobey's

Pharmacie Jean Coutu Henri-Bourassa

Pharmacie Uniprix Léger

Déka Coiffure

Sunstar Americas

Colgate - Palmolive Canada inc

Sensodyne

Sodi

NOS DÉFIS POUR L'ANNÉE À VENIR

- Améliorer notre offre d'activités en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale.
- Inspirer des changements significatifs à la qualité de vie des citoyens.
- Travailler de concert avec les organismes et institutions du milieu afin d'augmenter notre impact collectif auprès de l'ensemble des citoyens
- Mettre en place les conditions favorables à l'atteinte de notre mission.
- Permettre aux citoyens de s'approprier notre programmation d'activités.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont aidé et soutenu encore cette année dans la réalisation de notre mission. Chacun à sa manière, a participé à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Que ce soit par des subventions, des fonds ou des dons nous permettant de continuer notre mission ou par votre participation aux événements et activités.

Un immense merci de nous aider à faire
une différence concrète dans le quartier de Montréal-Nord !

un ITINÉRAIRE POUR TOUS

UN PROJET DE PRISE EN MAIN D'UNE COMMUNAUTÉ

Un itinéraire pour tous
12 004, boulevard Rolland
Montréal-Nord QC H1G 3W1

Téléphone: 514-328-4000, poste 5579
Télécopieur: 514-328-5644
Courriel: info@uipt.ca

www.uipt.ca

Article 7.07

Société de la **Place des Arts** de Montréal

Rapport annuel **2016/2017**

CULTURE ÉDUCATION

Place des Arts Québec

02 Message du président du conseil d'administration
03 Message du président-directeur général
07 Programme d'accessibilité aux arts de la scène
08 Rapport d'activités
12 Statistiques
14 Plan stratégique

GOUVERNANCE

16 Conseil d'administration
20 Direction de la Place des Arts
21 Suivi des exigences législatives et gouvernementales

INFORMATION FINANCIÈRE

24 Résultats financiers
26 États financiers

ANNEXES

41 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs
46 Suivi des actions / Plan d'action de développement durable
54 Calendrier des activités
58 Compagnies résidentes et partenaires

SCÈNE

Robert Charlebois a offert cinq représentations de son spectacle *Rock'oustic* à la Cinquième Salle.

PHOTO : © **CAROLINE BERGERON**

MISSION

La Société de la Place des Arts de Montréal a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal, l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay à Joliette et d'établir la programmation artistique dans la Maison symphonique pour les organisations autres que l'Orchestre symphonique de Montréal. Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec. Elle produit, coproduit et accueille des œuvres artistiques d'ici et d'ailleurs mettant en scène des artistes de la relève autant que des vedettes internationales en collaboration avec des organismes artistiques, des producteurs, des créateurs et tout le milieu culturel.

LETTRE À LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Société de la Place des Arts de Montréal

Montréal, le 20 décembre 2017

Madame Marie Montpetit
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 27 de la *Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal,* j'ai le plaisir de vous présenter, au nom des membres de la Société, le rapport annuel des activités ainsi que les états financiers de l'exercice qui s'est terminé le 31 août 2017.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

JEAN LAURIN

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEAN LAURIN

UNE INSTITUTION ACCESSIBLE ENGAGÉE VERS L'AVENIR

En 2016-2017, notre complexe a rayonné, a accueilli le monde, a partagé sa mémoire et son histoire, a présenté de nouvelles œuvres majeures en première mondiale, a tissé des liens avec d'autres organisations et complexes culturels internationaux, a engagé ses partenaires dans une vision de l'avenir fédératrice et inclusive, et a initié des milliers de jeunes aux arts de la scène.

JEAN LAURIN
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARC BLONDEAU
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'accessibilité aux arts de la scène est au cœur des activités et du plan stratégique de la Place des Arts, qui a reçu l'aval du gouvernement au cours du dernier exercice et est venu établir les orientations et objectifs en lien avec notre mission qui nous guideront au cours des prochaines années.

Par le biais d'un programme unique et novateur (décrit à la page 7 de ce rapport) décliné en plusieurs volets, la Place des Arts a notamment offert au public de demain l'opportunité de s'initier aux divers arts de la scène et de développer un rapport direct avec un artiste au sein de notre complexe culturel. La Place des Arts a mis de l'avant ces activités de sensibilisation aux arts dont la qualité et le succès sont indéniables grâce à l'appui indéfectible de sa fondation. Un programme éducatif quinquennal ambitieux et stimulant a été développé et constitue un axe en développement de notre mission.

Un conseil d'administration renouvelé

En procédant à la nomination de cinq nouveaux administrateurs cette année, le gouvernement a doté la Place des Arts d'un conseil d'administration complet, efficace, diversifié et paritaire qui saura appuyer et conseiller la direction dans la réalisation de cette mission. Nous l'en remercions.

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État,* le conseil d'administration et la direction, de concert avec le ministère de la Culture et des Communications et avec l'appui de la firme conseil Richter, ont examiné l'application de notre loi constitutive et évalué la gouvernance et la performance de la Société. Nous nous sommes aussi penchés sur l'actualisation de notre mission, qui est en constante évolution. Un rapport final du consultant avec ses recommandations devrait être présenté à la Ministre au cours du prochain exercice financier pour dépôt ultérieur à l'Assemblée nationale.

Hausse de l'affluence et du nombre d'événements

Notre mission se traduit aussi en résultats concrets et probants. Chaque jour, nous avons vu affluer des Québécois et des visiteurs du monde entier dans notre métropole en fête pour venir célébrer la culture. Nous avons connu en 2016-2017 une hausse de fréquentation de plus de 100 000 spectateurs aux guichets en raison d'une augmentation importante du nombre d'événements reflétant une programmation variée et attrayante. En tenant compte des 140 000 participants à nos nombreuses activités gratuites, la Place des Arts a reçu cette année dans son complexe plus d'un million de spectateurs et de visiteurs.

De plus, la Place des Arts a maintenu sa gestion financière rigoureuse et dégagé un surplus d'opérations. Malgré l'accroissement substantiel des activités, la direction a su répondre avec habileté à ce contexte. Pendant cet exercice chargé, la Place des Arts a aussi poursuivi la modernisation de son complexe avec l'avancement du projet majeur de réfection de l'Esplanade, tandis que le concours d'architecture du projet de transformation du Musée d'art contemporain a été lancé. En plus d'être un acteur incontournable du milieu culturel et un pôle d'attraction, la Place des Arts est aussi un levier économique important pour la métropole.

La Place des Arts est solide, à tous les échelons. Elle inspire confiance et elle mérite cette confiance. En cela, le conseil d'administration souligne le leadership de notre président-directeur général, Marc Blondeau, qui a permis d'attirer à Montréal le prestigieux congrès de l'International Society for the Performing Arts (ISPA), une initiative qui lui a notamment valu d'être nommé Personnalité de la semaine du quotidien *La Presse +.* Je tiens aussi à féliciter Clothilde Cardinal, qui a été nommée au grade de Chevalière de l'Ordre des Arts et des Lettres, distinction décernée par la République française pour sa contribution au rayonnement de la culture et des arts de la scène français.

L'exercice 2016-2017 vient clore une période de transition. À la suite de l'ouverture de l'Espace culturel George-Émile-Lapalme et l'arrivée de la Maison symphonique, la Place des Arts a réussi à adapter ses opérations à son nouvel environnement. Elle envisage l'avenir avec grande confiance, ayant au cœur de ses actions une mission essentielle.

Au nom du conseil d'administration, nous exprimons toute notre reconnaissance et remercions M[e] Michel Tourangeau pour plus de 15 années de généreuse implication à titre d'administrateur. L'engagement des membres du conseil de la Place des Arts, tous des bénévoles, est exceptionnel et son apport précieux sera essentiel afin de permettre à la Place des Arts de surmonter les nombreux défis d'un monde culturel et numérique en évolution constante. Il y a une fierté d'être associés à cette institution phare de notre vie culturelle.

Je félicite aussi les employés et l'équipe de direction pour cet exercice concluant et je remercie le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal, le Partenariat du Quartier des spectacles, les compagnies résidentes, les producteurs et les partenaires qui font de la Place des Arts, année après année, un pilier de la culture québécoise.

PHOTO : © CAROLINE BERGERON

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

MARC BLONDEAU

ACCUEILLIR LE MONDE

Il y a 50 ans, notre édifice des théâtres était érigé en un temps record en vue d'accueillir le Festival mondial présenté en marge de l'Exposition universelle de Montréal. La Place des Arts devenait le carrefour vers lequel la population du Québec convergeait pour découvrir, s'ouvrir et s'imprégner des artistes et des cultures riches et variées d'ici et d'ailleurs.

ANOTHER BRICK IN THE WALL, OPÉRA DE MONTRÉAL. PHOTO : © YVES RENAUD

Dans la foulée de cet événement mémorable, la Place des Arts a continué inlassablement à jouer année après année son rôle de leader culturel contribuant activement à la promotion de la vie artistique et culturelle au Québec et à son ouverture sur le monde.

Cette année, à notre invitation et avec le soutien de la délégation du Québec à New York, la 100e édition du réputé congrès de l'International Society for the Performing Arts (ISPA) s'est tenue à Montréal. Environ 425 chefs de file du domaine des arts venus des quatre coins du monde ont convergé vers le Québec. Nous avons aussi contribué, comme institution dans le cadre de cet événement, à mettre nos artistes, notre ville et nos partenaires du milieu des arts sous les projecteurs. Le conférencier d'honneur, Michel Marc Bouchard, a donné le coup d'envoi aux activités et travaux qui se sont déroulés dans nos salles et ailleurs dans la ville, notamment au Musée des beaux-arts de Montréal, au Musée d'art contemporain et à la Tohu. Des artistes, artisans et mécènes québécois ont été honorés, dont Alain Simard et André Ménard, Jacqueline Desmarais, Kent Nagano, Margie Gillis et Robert Lepage. Ce 100e congrès ISPA a suscité une couverture médiatique internationale très positive pour Montréal et son milieu culturel. Je remercie Alain Paré, de CINARS, qui a agi à titre de producteur délégué, ainsi que les autres membres du comité organisateur, Marie-Catherine Lapointe, Marie-Christine Dufour, David Lavoie, Stéphanie Lavoie, Martin Faucher, Émilie Monnet et Clothilde Cardinal, dont la contribution au succès de ce congrès fut inestimable. Je remercie également Joanne Lamoureux et l'équipe des communications pour leur dynamisme et leur dévouement ayant généré une couverture médiatique exceptionnelle.

À l'initiative de l'Opéra de Montréal, la Place des Arts a aussi eu le privilège d'accueillir en première mondiale à la Salle Wilfrid-Pelletier l'opéra *Another Brick in the Wall,* d'après l'œuvre de Roger Waters, dont la musique a été composée par Julien Bilodeau et la direction artistique et musicale, assurée par des artistes québécois, et qui a attiré près de 29 000 spectateurs.

L'année 2016-2017 fut aussi celle du 375e anniversaire de Montréal et du 150e du Canada, avec son lot de célébrations et de festivités, auxquelles la Place des Arts a activement contribué et participé.

Un programme éducatif en plein essor

De par sa mission particulière d'initiation et de sensibilisation aux arts, la Place des Arts accueille le public de demain et l'accompagne dans sa découverte des arts de la scène. Grâce à l'appui de la Fondation de la Place des Arts, l'engagement de la Place des Arts envers la jeunesse est croissant et son programme éducatif se développe depuis trois ans, offrant de la formation aux enseignants, du matériel pédagogique et l'implication d'artistes et créateurs auprès des jeunes. En 2016-2017, plus de 1 500 élèves de niveau secondaire ont pu participer au Programme éducatif qui les initie au processus de création artistique et favorise une interaction avec l'artiste. Ainsi, une collaboration étroite avec l'artiste de slam Queen KA, en page frontispice du rapport annuel, et le rappeur Samian s'est développée. Ceux-ci ont rencontré les élèves, les ont initiés à l'écriture poétique et les ont guidés dans la livraison de leurs textes. Il en a résulté une exposition, *De la poésie au slam,* présentée dans notre salle d'exposition, et un marathon de slam auquel ont participé une cinquantaine de jeunes qui ont livré devant un public enthousiaste leurs textes percutants dans l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme. La collaboration avec Queen KA va se poursuivre au cours des deux prochaines années et d'autres artistes s'ajouteront, comme Dramatik et Patrice Michaud.

Les arts de la scène deviennent ainsi un merveilleux prétexte pour permettre aux jeunes de se découvrir des aptitudes et intérêts parfois insoupçonnés. Cette découverte d'eux-mêmes à travers les arts de la scène a des répercussions bénéfiques à long terme tant dans leur parcours scolaire que dans leur vie sociale.

Par ailleurs, à la suite d'un atelier auquel ont participé des représentants du ministère de la Culture et des Communications, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du milieu de l'éducation, la Place des Arts a conclu une entente de collaboration avec le Lincoln Center Education de New York afin de mettre sur pied un projet pilote permettant d'offrir le programme de formation de professeurs et d'artistes médiateurs à Montréal. Cette formation, qui est dispensée dans plusieurs pays, favorise l'intégration des arts dans l'approche pédagogique et l'enseignement général des diverses disciplines faisant l'objet du cursus scolaire.

Cet autre volet du Programme éducatif de la Place des Arts a par ailleurs trouvé écho dans la réflexion gouvernementale ; le renforcement du maillage éducation-culture a en effet été un des éléments de discussion abordés lors des consultations devant mener au renouvellement de la politique culturelle du Québec.

Affluence en forte hausse

Au cours de l'exercice, les indices de fréquentation ont été à la hausse avec 1 037 spectacles ou événements privés tenus dans nos salles, une centaine de plus que l'année précédente, et un taux d'assistance moyen de 76 %, toujours supérieur au taux comparable établi par l'Observatoire de la culture qui est de 74,3 % pour l'ensemble des salles

de spectacles du Québec. Ces activités ont attiré 856 892 spectateurs, une augmentation de plus de 107 000 personnes par rapport à 2015-2016. Une telle poussée de l'achalandage s'explique par une programmation riche et pour tous les goûts, mais aussi par un retour à une disponibilité normale de nos salles modernisées. D'ailleurs, en début de saison, lors des Journées de la culture, nous avons accueilli le grand public lors d'une journée portes ouvertes fort courue dans les foyers fraîchement rénovés de la Salle Wilfrid-Pelletier, qui est aussi nouvellement dotée d'équipements de sonorisation d'une qualité exceptionnelle.

Des spectacles à grand déploiement

Nous étions donc prêts pour une année faste et elle l'a été. L'opéra a vu son achalandage bondir de 57 %, pour atteindre 78 889 spectateurs. Le succès de l'adaptation en version lyrique de *Another Brick in the Wall* de Roger Waters par l'Opéra de Montréal y est pour beaucoup. Le compositeur Julien Bilodeau, le metteur en scène Dominic Champagne et le chef d'orchestre Alain Trudel ont relevé le défi avec brio, les 10 représentations à guichets fermés ayant subjugué près de 29 000 personnes à la Salle Wilfrid-Pelletier !

Les comédies musicales ont aussi nourri cet accroissement de l'achalandage avec une progression de plus de 67 000 spectateurs pour une affluence de 87 142 personnes. Avec des productions comme *Cinderella, Kinky Boots, The Book of Mormon, Bharati 2,* une production de la Place des Arts, l'offre a été exceptionnelle, totalisant 49 représentations.

Avec une croissance de 8 %, la danse, classique comme contemporaine, a attiré presque 150 000 personnes à la Place des Arts en 2016-2017. Pour sa dernière saison à titre de directeur artistique des Grands Ballets canadiens de Montréal, Gradimir Pankov a programmé ses ballets coups de cœur, tels que *Roméo et Juliette* et *Le Lac des cygnes* de même que des œuvres plus contemporaines comme *Minus One.* Le public montréalais a aussi pu acclamer le Nederlands Dans Theater, une troupe époustouflante et acclamée à travers le monde, grâce à notre partenaire Danse Danse.

La langue française à l'honneur en chanson et au théâtre

La saison 2016-2017 a, cette année encore, offert une place de choix à la chanson francophone. Francis Cabrel, Robert Charlebois, Plume Latraverse et Patrick Bruel ont accumulé les ovations tout au long de l'année. Safia Nolin, Daniel Bélanger et Yann Perreau ont marqué la 29e édition des FrancoFolies de Montréal, tandis que Daniel Lavoie et Benjamin Biolay ont pris part au festival MONTRÉAL EN LUMIÈRE.

Au théâtre, on a compté près de 4 000 spectateurs de plus, un total de 94 518 personnes. DUCEPPE a revisité *Harold et Maude* avec Béatrice Picard, bouleversante dans le rôle-titre féminin. La saison théâtrale aura aussi permis aux fidèles de la série télévisée *La galère* de retrouver les quatre héroïnes du feuilleton sur les planches du Théâtre Maisonneuve. Le théâtre de création et de répertoire a lui aussi connu un exercice positif avec un public en hausse de 4 %. Parmi les productions, la pièce *8*, du metteur en scène et comédien d'origine iranienne Manu Soleymanlou, a foulé les planches de la Cinquième Salle pendant 15 représentations. Cette création a bénéficié du Programme de résidences et de coproductions soutenu par la Fondation de la Place des Arts. Au cours de la saison 2016-2017, le Programme a accueilli 28 artistes de disciplines variées en résidence, pour un total de 163 jours.

Une programmation pour tous les goûts

La catégorie des variétés, qui inclut notamment les spectacles de chanson populaire, de chanson anglophone et l'humour, a représenté, au combiné, 32 % de l'achalandage de la Place des Arts en 2016-2017. Tout droit sortis des années 80, les légendaires Tears for Fears et Toto ont tour à tour rempli la Salle Wilfrid-Pelletier. L'étonnant duo montréalais féminin Milk & Bone, donnant dans l'électro pop, a poursuivi sa fulgurante ascension au Théâtre Maisonneuve ; la sensation danoise Agnes Obel a retrouvé son public québécois dans le cadre du festival MONTRÉAL EN LUMIÈRE ; autres visiteurs nordiques, le groupe post-rock islandais Sigur Rós s'est produit deux soirs à la Salle Wilfrid-Pelletier ; et la vedette canadienne Feist a été l'un des spectacles événements du Festival international de jazz de Montréal. Cette année haute en couleur aura donné au public montréalais plusieurs soirées sensationnelles, parmi lesquelles figure *Immortal Chi,* une production d'arts martiaux chinois. Dans le registre de l'humour, la progression de 13,7 % du nombre de spectateurs a également été significative. En plus de Louis T., François Bellefeuille et Claudine Mercier, nous avons également accueilli *Gloucester,* une parodie de Simon Boudreault et Jean-Guy Legault, présentée comme un « délire shakespearien ».

En 2016-2017, la Place des Arts est demeurée une destination pour la musique classique, alors que 27 producteurs y ont présenté des spectacles en sus de ceux offerts par l'Orchestre symphonique de Montréal. Jordi Savall a notamment présenté, à la Maison symphonique, son œuvre troublante *Les routes de l'esclavage.* La Place des Arts a aussi reconduit son partenariat avec l'Orchestre symphonique de Montréal dans l'organisation de la *Virée classique.* Ce festival d'initiation à la musique classique s'est tenu en partie, et pour la première fois, sur notre Esplanade.

La nouvelle Esplanade se dévoile

Il s'agit là d'un des faits marquants de l'année. Répondant à l'invitation des nombreux festivals qui s'y succèdent, le public redécouvre peu à peu l'Esplanade de la Place des Arts. Ce projet de réfection et de reconfiguration de l'une des plus grandes places publiques de Montréal progresse comme prévu. Lieu de passage, lieu de manifestations culturelles, elle est aussi un lieu de prise de parole. L'événement *Soupe pour elles,* mouvement de soutien destiné aux femmes les plus vulnérables, y a notamment réuni des centaines de personnes.

Les phases I et II de ce grand projet de réfection se termineront au printemps 2018 alors que les fontaines prendront vie. La phase III s'enclenchera en 2019 en arrimage avec le projet de transformation du Musée d'art contemporain, cet autre joyau de notre complexe. Le concours d'architecture visant à choisir un lauréat qui réalisera ce projet a été lancé par la Place des Arts cette année. La transformation du Musée viendra ainsi compléter un ambitieux projet de rénovation.

La Place des Arts : une destination familiale

La relation entre la Place des Arts, le milieu scolaire et les jeunes familles nous a amenés au cours des dernières années à développer des activités particulières à l'occasion de la relâche scolaire. En 2016-2017, nous avons augmenté notre offre avec quatre journées bien remplies d'activités gratuites comme les *Débrouillards,* un *Cherche et trouve* géant sur la mosaïque d'écrans et des ateliers de marionnettes. Nous avons aussi prévu pour les jeunes et les ados un spectacle de danse hors du commun avec la compagnie montréalaise Cas Public. Ces initiatives ont porté fruit, les activités gratuites dans l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme et la salle d'exposition ayant attiré plus de 6 000 visiteurs.

MILK & BONE. PHOTO : © CAROLINE BERGERON

La Place des Arts devient de plus en plus une destination familiale et le temps des Fêtes l'illustre comme aucun autre temps de l'année. Nous avons renouvelé l'expérience du Grand Marché de Noël sur l'Esplanade ; l'exposition interactive familiale *Quand les lutins s'en mêlent,* imaginée par le conteur Simon Gauthier, a ravi des milliers d'enfants, tandis qu'une riche programmation, allant de l'incontournable ballet *Casse-Noisette* à *Décembre* de Québec Issime, au *Christmas Caravan* du quartette The Lost Fingers, a réjoui un public nombreux et de tous âges.

Complexe culturel très urbain, la Place des Arts accueille aussi le public dans un cadre enchanteur doté d'une acoustique unique, à l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay, situé à Joliette. Le lieu est célèbre pour recevoir chaque année le plus important festival de musique classique au Canada, le Festival de Lanaudière. La 40e édition, sous la direction artistique de Gregory Charles, a été une réussite. Plus de 33 000 spectateurs ont assisté aux 14 spectacles présentés à l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay ; en clôture, Yannick Nézet-Séguin retrouvait l'Orchestre métropolitain pour le guider dans la présentation de l'opéra *Parsifal* de Wagner, également présenté au Metropolitan Opera à l'automne 2017.

Intelligence d'affaires et technologies numériques

La Place des Arts est une organisation en constante évolution. Nous révisons régulièrement nos processus et nos méthodes pour offrir aux spectateurs et à nos partenaires, producteurs et promoteurs, une expérience de première qualité. Dans cette volonté, nous avons réalisé des progrès significatifs sur le plan de l'intelligence d'affaires. L'an dernier, nous avons mis en service une nouvelle billetterie commune à la Place des Arts et à ses compagnies résidentes, soit Les Grands Ballets canadiens de Montréal, DUCEPPE et l'Opéra de Montréal. L'exercice 2016-2017 a donc été le premier exercice complet d'opération avec cette nouvelle billetterie qui nous a permis de passer dans une nouvelle ère de marketing et de la relation client.

Ce nouveau système, à la fine pointe de la technologie, nous aide à mieux connaître notre clientèle et l'information ainsi recueillie permet de développer, à l'intention de publics ciblés, des offres promotionnelles et une programmation adaptée à leurs goûts. Nous devenons également avec ce système un meilleur partenaire d'affaires pour les producteurs, à qui nous pouvons offrir de nouveaux services, et un meilleur hôte pour les spectateurs grâce à une rétroaction conviviale qui nous aide à améliorer leur moment dans nos lieux.

Ce mouvement technologique s'est poursuivi dans la refonte du site Internet de la Place des Arts avec l'intégration d'une nouvelle plateforme conçue pour offrir à notre clientèle une expérience de navigation optimale et l'accès à une gamme enrichie de contenus de photos, de vidéos et d'informations sur les artistes. L'expérience de navigation plus intuitive est aussi mieux adaptée à une utilisation multiplateforme. La section des relations d'affaires avec les producteurs a en outre été bonifiée et le site propose aux producteurs de spectacles et d'événements un onglet où ils peuvent consulter l'offre de services qui leur est proposée.

L'innovation fait partie du quotidien à la Place des Arts et nous participons au Plan culturel numérique du Québec, qui vise une utilisation accrue de ces technologies pour mieux diffuser la culture québécoise. Ce projet est financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal et nous remercions nos collaborateurs, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications. C'est dans ce cadre que nous avons pu offrir par diffusion en continu les entretiens de la saison de *Chez Georges-Émile.* Il s'agit d'entrevues réalisées par l'animatrice Catherine Pogonat dans l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme. Les invités de cette année ont été Dominic Champagne, Guy Jodoin, Plume Latraverse, François Bellefeuille, Louis T., Béatrice Picard, Véronique Cloutier et Anne Casabonne. Ces entrevues ont généré 32 vidéos qui ont cumulé plus de 114 000 vues, contribuant ainsi au rayonnement des activités de la Place des Arts.

LA COMPLANTE, STÉPHANE QUERREC. © PHOTO : CAROLINE BERGERON

À travers ses nombreux projets d'entretien, de mise à niveau et de rénovation de ses infrastructures, la Place des Arts se fixe comme objectif de demeurer un complexe culturel de classe mondiale dont les Montréalais et tous les Québécois seront fiers. Nous veillons aussi à améliorer la performance de notre complexe. En cela, nous ne sommes pas peu fiers d'avoir obtenu la certification Or du programme BOMA Best (Building Environmental Standards) pour la performance énergétique et environnementale de la Place des Arts. Toute l'équipe de la direction de la Gestion des immeubles mérite des félicitations.

La Place des Arts maintient une bonne santé financière

En 2016-2017, la Place des Arts aura été une organisation en progression dans toutes les facettes de ses opérations. Au terme de cet exercice, le plus grand complexe de diffusion des arts de la scène au Canada maintient une bonne santé financière grâce à une gestion rigoureuse et un engagement soutenu de l'ensemble de nos directions.

La Place des Arts a maintenu un haut niveau d'autofinancement de son budget de fonctionnement avec plus de 90 % de revenus autogénérés. Cette rigueur administrative, couplée à l'efficacité de nos stratégies commerciales, permet à la Place des Arts de poursuivre son développement dans le respect du cadre financier de son premier partenaire, le gouvernement du Québec.

Cette année nous a apporté une autre satisfaction, comme équipe de gestion, soit la mobilisation de nos employés. La réalisation d'un sondage KPMG auprès de nos employés réguliers et occasionnels a indiqué une nette hausse de leur niveau d'engagement par rapport aux résultats observés il y a trois ans dans une démarche semblable. Nous y voyons l'effet de plusieurs gestes posés afin de mieux les valoriser, les informer et les inclure dans les projets de la Place des Arts.

Nos employés ont la passion de ce monde fascinant du spectacle et des arts de la scène. Ils sont ceux par qui la magie opère, ceux qui rendent possible cette connexion entre l'artiste et l'émotion du spectateur. À tous les employés de la Place des Arts, merci pour cette année exceptionnelle ; à mes collègues de l'équipe de direction, merci pour votre appui et votre compétence ; aux membres du conseil d'administration, merci pour votre dévouement ; à nos compagnies résidentes, merci pour votre collaboration ; merci aux nombreux producteurs et partenaires qui contribuent à la promotion de la vie artistique ; merci à la Fondation de la Place des Arts pour son appui indéfectible et merci au gouvernement du Québec pour sa confiance envers la Place des Arts et son soutien à la culture.

Des projets porteurs s'annoncent pour l'année à venir et la Place des Arts, comme à son habitude, continuera d'ouvrir grand ses portes pour accueillir la communauté, le public, les partenaires, les visiteurs et le monde.

JE SUIS CE SON
CES PAROLES
QUI ENVAHISSENT MES POUMONS
CETTE HARMONIE

SENTIMENT DE SOLITUDE, DISPARITION, PERTE, DÉSESPOIR
JE DÉTESTE CELA
CELA ME FAIT MAL, ME DÉTRUIT
MOURIR D'AMOUR OU GUÉRIR DE TOI
JE DOIS TROUVER MA VOIE

AU MILIEU DES ARMES
LES LOIS SE TAISENT
AU MILIEU DES LARMES
LES TÊTES SE BAISSENT

L'ÉCOLE DE LA VIE T'APPREND LA MALICE,
ALORS QU'ELLE FERAIT MIEUX
DE T'APPRENDRE À LIRE

MÊME INNOCENT, QUAND ARRIVE LA POLICE,
TU N'AS QU'UNE IDÉE EN TÊTE : **C'EST FUIR**

MALADE DES EXAMS
PRÉFÈRE MIEUX FAIRE CE SLAM
POURQUOI BOIRE DE LA VODKA
QUAND JE PEUX RENCONTRER
QUEEN KA

DÉMOCRATIE

MON CHEMIN EST IMMENSE
IL EST COMME UN CHAMP EN FRICHE
J'AI BESOIN DE LUI
POUR ARRIVER À MON FUTUR

MON CHEMIN EST SOMBRE
IL EST TRANQUILLE ET SILENCIEUX
J'AI BESOIN DE LUMIÈRE
POUR TROUVER LA ROUTE
DE MON AVENIR

COULEUR ÉBÈNE
DOULEUR ET PEINE

LAISSE TA RANCOEUR
POUR UNE AUTRE FOIS
SUIS TON COEUR
ET SUIS TA FOI

ILS SUFFIT DE COMPTER LES GRAINS DE SABLE
DANS TON DÉSERT

L'ALARME SONNE
ET JE ME RÉVEILLE

MON IMPATIENCE
ME MORD L'ESPRIT

JE SUIS LE GHETTO

SOLITUDE
JOLIE SOLITUDE
TOI QUI EST LÀ
TOI QUI ME SUIS PARTOUT
TOI QUI ME REND PLUS SEUL QUE JAMAIS
TOI QUI ME DÉTRUIT TOUS LES JOURS
TOI QUI ME TIENS COMPAGNIE
MA SOLITUDE
TOI

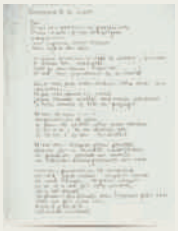

MAIS POUR TOUT CE QUI CONCERNE NOS OBJECTIFS ET NOS RÊVES,
LA FRAYEUR DE LA RÉUSSITE EST LE PIRE ENNEMI QUI SE
DRESSE DEVANT NOUS

DE LA POÉSIE AU SLAM

PROGRAMME ÉDUCATIF DE LA PLACE DES ARTS

Cette section de l'exposition illustre le processus créatif des élèves quant à l'initiation qu'ils ont eu au slam; elle rend compte également des rencontres humaines exceptionnelles qui ont pris place tout au long de l'année entre les élèves, les artistes et leurs enseignants.

En plus de sensibiliser et d'initier les élèves à la discipline du slam, cette aventure poétique a permis un réel engagement des jeunes vers les arts, comme praticien amateur ou comme spectateur, tant sur scène qu'en classe. Chacun a pu exprimer ses idées et son point de vue sur un sujet de son choix, peaufiner sa pensée et ses écrits, puis développer des outils pour déclamer son texte avec verve devant public.

Les 36 classes impliquées ont chacune participé à un atelier d'initiation au slam et à l'écriture poétique à l'école puis à un atelier de performance de slam dans une salle de répétition de la Place des Arts. Les élèves ont également assisté au spectacle *Chrysalides* de l'artiste Queen Ka. Finalement, 48 jeunes ont vécu une expérience professionnelle en arts de la scène en prenant part au Marathon de slam tenu dans l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme de la Place des Arts le 13 mai dernier.

MON REGARD VERS LA VIE

Je fais le tour d'la ville en regardant les gratte-ciels
Ils me font tourner la tête
Ils sont comparables à mes rêves, à mes objectifs
Ils sont la hauteur de mes espérances

C'est avec l'accumulation de petites choses
Que je construis ma vie
J'ajoute l'action et j'commence à agir
Et c'est petit à petit que l'oiseau fait son nid

Pour être heureuse
Je veux atteindre les étoiles
Je les attache à mes buts
Je suis maître de ma destinée

Sur les chemins sans risque
On n'envoie que les faibles
Mais moi, j'suis fonce
J'ai choisi une voie parsemée d'obstacles

Ma philosophie de vie
C'est moi qui la décide
Je travaille dur pour atteindre mes buts
Et rien ne peut plus m'arrêter

PAR LA FENÊTRE

JE ME CACHE SOUS MA COUETTE
ET JE PENSE À TOUTES CES SILHOUETTES
QUE JE REGARDE PASSER
ET CELA ME RAPPELLE
QUE MON CŒUR EST BRISÉ
IL Y A TELLEMENT D'OBSCURITÉ

JE SUIS L'ENFANT SANS PARENT
CELUI SANS CONFIDENT

JE SUIS SEULE AU FOND DE MOI-MÊME, PERDUE DANS MON APHORISME ET J'AI L'IMPRESSION D'ÊTRE DANS UN FILM OÙ LA VICTIME EST SON PROPRE HÉROS. À VRAI DIRE, JE SUIS MA PROPRE LUMIÈRE. CELLE QUI ME FAIT BOUGER, PLEURER, SAUTER, CHANTER, DANSER ET MÊME RIRE AUX LARMES. **JE SUIS LA MUSIQUE !**

MÉLODIE

POURQUOI AUTANT DE HAINE ?
ÇA SE BAT POUR SAVOIR QUEL DIEU RÈGNE

JAMAIS SEIZE ANS ET L'AMOUR ÉTAIT SI BEAU
MAINTENANT QUE J'AI 60 ANS, CETTE VIE-LÀ SEMBLE INCONNUE
MAIS CE JEUNE DIVIDUE D'ANTAN SORAIT SE SOUVENIR
DES QUE LES SOUVENIRS DU PASSÉ SERONT REVENUS

PERDUE AMOUR ET PERDUE CHEVEUX
JE ME SOUVIENDRAI DE NOS PROMENADES EN CALÈCHE PRESQUE SANS FIN
MÊME SI NOUS N'AVIONS PAS D'AVENIR ENSEMBLE
DANS MA MÉMOIRE, TON CŒUR EST RESTÉ TENDRE

PRISONNIERS
DE LA SOCIÉTÉ

PAROLES

JE VEUX VOUS EN VOULOIR,
MAIS MON AMOUR
L'EMPORTE SUR MA COLÈRE

JE VEUX POUVOIR ÉCHOUER

Création poétique pour plus de 1 000 élèves du secondaire inscrits au Programme éducatif de la Place des Arts. Extraits des textes et exercices rédigés par les jeunes lors du processus.

Écoles secondaires participantes :
École Le Vitrail,
École Honoré-Mercier,
École Évangéline,
École Jeanne-Mance,
École La Voie,
Collège Villa-Maria,
École Lucien-Pagé,
École Pierre-Laporte,
École Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont.

EXTRAIT DE L'EXPOSITION *QUEEN KA – DE LA POÉSIE AU SLAM.* DESIGN ET CONTENU : MARZIA PELLISSIER. CONCEPTION GRAPHIQUE : CATHERINE DAVID. PHOTOS : MARZIA PELLISSIER

1

2

3

PHOTO 3 : © PHILIPPE LAROCQUE

4

PHOTOS 1, 2 ET 4 : © MILK IMAGES

LE PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS DE LA SCÈNE

Le Programme d'accessibilité aux arts de la scène (PAAA) de la Place des Arts est caractérisé par la création de rencontres entre les artistes et le public, l'accessibilité et la diversité culturelle. Au cœur de ce programme, qui existe depuis 2002, on retrouve quatre volets spécifiques : familles/jeunesse, éducation, animation et résidences/coproductions, qui sont autant d'invitations gratuites ou à prix modique faites à la communauté.

Le PAAA offre souvent une opportunité pour un premier engagement vers les arts à travers des activités, tant face à une scène ou à un espace scénique qu'en classe. Le PAAA, au fil des ans, c'est 125 spectacles de la série Place des Arts Junior, 210 représentations de 45 000 spectateurs; c'est trois projets de médiation culturelle, 47 écoles, 60 enseignants, 3 579 élèves et 85 ateliers préparatoires pour son volet éducation. Depuis 2003, 79 artistes en résidence ont été accueillis sans compter les soutiens en coproduction. Depuis l'inauguration de l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme en 2011, la Place des Arts accueille annuellement plus d'une centaine d'activités gratuites auxquelles plus de 100 000 visiteurs assistent.

Au cours de la saison 2016-2017, le PAAA a connu une forte progression de son volet éducation avec une nouvelle offre d'ateliers aux enseignants visant à favoriser encore davantage le maillage culture-école et les objectifs partagés d'engagement envers les arts, de persévérance scolaire, et d'acquisition de compétences indispensables à l'école et dans la vie des adolescents. Le parcours de plus de 1 500 jeunes s'est conclu à l'issue de plusieurs mois d'activités par un marathon de slam percutant dans l'Espace culturel auquel près de 50 d'entre eux, certains provenant de classes d'accueil, ont participé en lisant leurs propres textes.

Le volet animation du PAAA a également renouvelé son offre culturelle en 2016-2017 avec la création d'activités « signature » telle que la journée Portes ouvertes à la Salle Wilfrid-Pelletier au cours de laquelle la population a été invitée à prendre part à la création d'une vaste œuvre collective musicale dans les foyers modernisés et à la présentation du concert *Souffles* d'André Pappathomas, réunissant 250 choristes d'une dizaine de communautés culturelles à l'occasion des 20 ans des Journées de la culture. Le volet animation a en outre accueilli plusieurs œuvres numériques sur la mosaïque d'écrans de l'Espace culturel dont une œuvre de l'artiste français Stéphane Querrec, réalisée à la suite d'une résidence et grâce au soutien du Consulat général de France à Québec.

Soutenu par la Fondation de la Place des Arts, le PAAA est le reflet de l'engagement de la Place des Arts à demeurer un lieu accessible à tous, doublé d'un espace de création original pour les artistes de tous horizons. Il est essentiel à la vitalité créatrice se déployant dans l'ensemble de notre complexe culturel.

LA PRODUCTION *9* DE LA COMPAGNIE CAS PUBLIC A BÉNÉFICIÉ DU PROGRAMME DE RÉSIDENCES ET DE COPRODUCTIONS AU COURS DE LA SAISON 2016-2017.
PHOTOS : © CINDY BOYCE

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

IL Y A 50 ANS, LA PDA RECEVAIT LE MONDE !

L'histoire de la Place des Arts et de l'Expo 67 sont indissociables. C'est en 1967, en vue du Festival mondial, programmé en marge de l'Expo, que la Place des Arts s'est enrichie de son édifice des théâtres. Au cours de ce festival, 672 événements ont été présentés, mettant en vedette 110 compagnies artistiques de 25 pays et près de 25 000 artistes. Il allait de soi que la première du documentaire *Expo 67: Mission impossible* (Productions de la ruelle), qui relate l'incroyable histoire derrière le succès de la plus grande exposition universelle du XX^{e} siècle, soit présentée en première au Théâtre Maisonneuve.

De nombreux dignitaires nous ont fait honneur de leur visite il y a 50 ans. Parmi eux, le Prince Rainier et sa femme, Grace de Monaco, étaient présents pour une représentation de l'opéra *Otello* dans le cadre du Festival mondial. On voit ici la princesse avec l'un des principaux interprètes, Jon Vickers.

PHOTO : © FONDS D'ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

PLACE-DES-ARTS, LA STATION DES ARTISTES

Le métro de Montréal entrait dans l'histoire il y a 50 ans alors que ses premiers voyageurs prenaient place dans ses célèbres wagons bleus. La station Place-des-Arts figurait parmi les premières à être inaugurées, en octobre 1966. Diverses festivités ont eu lieu dans la station Place-des-Arts et sur notre Esplanade, afin de souligner ce 50^{e} anniversaire. Directement reliée à notre complexe culturel et passage fréquenté par des milliers de travailleurs et de visiteurs chaque jour, cette station constamment animée par des artistes du métro devrait son nom au maire de la ville de Montréal de l'époque, Jean Drapeau.

PHOTO : © PATRICK BOURQUE

100^{e} CONGRÈS DE L'INTERNATIONAL SOCIETY FOR THE PERFORMING ARTS

C'est à la Place des Arts, et à son initiative, que se sont rassemblés environ 400 chefs de file du domaine des arts de la scène, provenant de quelque 185 villes partout dans le monde, dans le cadre du 100e congrès de l'International Society for the Performing Arts (ISPA). Sous le thème *Identités,* le congrès s'est ouvert avec la conférence d'honneur de Michel Marc Bouchard, dont l'œuvre théâtrale et cinématographique fait une place de choix à ce thème. Dans nos salles ainsi qu'au sein d'autres institutions culturelles majeures de Montréal, des conférences, des discussions, des formations et des performances ont exploré les multiples facettes de ce thème universel. Afin de souligner la contribution extraordinaire des arts et de la culture à la vitalité de notre métropole, cette 100^{e} édition a culminé de bien belle façon en soulignant, lors d'une remise de prix, l'apport exceptionnel de personnalités qui contribuent à son rayonnement culturel et artistique.

Marc Blondeau, PDG de la Place des Arts et membre du jury, André Ménard et Alain Simard, récipiendaires de *The International Citation of Merit,* Sophie Desmarais, fille de Jacqueline Desmarais, récipiendaire de *The Angel Award,* Kent Nagano, récipiendaire de *The Distinguished Artist Award,* Margie Gillis, récipiendaire de *The Distinguished Artist Award,* Lynda Beaulieu, sœur et agente de Robert Lepage, récipiendaire de *The Distinguished Artist Award,* et David Baile, directeur général ISPA.

PHOTO : © NOÉMIE FORGET

PREMIÈRE MONDIALE DE L'OPÉRA *ANOTHER BRICK IN THE WALL*

Présenté en première mondiale par l'Opéra de Montréal dans le cadre des fêtes du 375e de Montréal, le 17 mars 2017, *Another Brick in The Wall – L'opéra* a attiré les regards du monde entier. La version lyrique de l'œuvre de Roger Waters, composée par Julien Bilodeau, mise en scène par Dominic Champagne et dirigée par Alain Trudel avec une distribution entièrement canadienne a marqué la saison artistique. Même le prestigieux magazine *Rolling Stone* était sur place pour découvrir la version opéra du livret de l'album mythique du groupe Pink Floyd! Près de 29 000 spectateurs ont assisté aux 10 représentations qui ont toutes affiché complet à la Salle Wilfrid-Pelletier. Cet opéra sera d'ailleurs présenté en juillet 2018 à Cincinnati en première américaine.

1

2

PHOTO 1 : © YVES RENAUD. PHOTO 2 : © OPÉRA DE MONTRÉAL

NOUVELLE VITRINE DU SITE INTERNET : CONTENU ENRICHI ET NAVIGATION OPTIMALE

La Place des Arts a dévoilé sa nouvelle vitrine Web optimisée. Cette plateforme propose un contenu enrichi de photos, de vidéos et de contenu exclusif permettant de mieux connaître les artistes qui fréquentent nos salles, nos activités gratuites, nos expositions ainsi que notre programme éducatif et nos services, au fil d'une expérience de navigation intuitive qui s'adapte à tous les types d'écrans. En outre, la section s'adressant aux producteurs de spectacles offre une présentation bonifiée et un accès simplifié à notre offre de services complète liée à la location de nos salles et de nos espaces. Cette vitrine en ligne est un outil de choix qui consolide notre place de leader dans le domaine culturel.

PHOTO : © PLACE DES ARTS

UNE PLACE DES ARTS EN OR!

Les initiatives mise de l'avant en vue de l'amélioration de la performance de notre gestion énergétique et environnementale pour l'ensemble de notre complexe nous ont permis d'obtenir la certification Or du programme BOMA Best (Building Environmental Standards), un programme lancé en 2005 par BOMA Canada pour satisfaire les besoins de l'industrie en matière de performance énergétique et environnementale. Parmi les actions posées, notons le remplacement des appareils sanitaires en vue de réduire la consommation d'eau et l'installation de luminaires moins énergivores. La mise à niveau des systèmes de chauffage-ventilation-climatisation et le travail des professionnels dans la planification des chantiers ont également permis de diminuer notre empreinte écologique. Compte tenu de la taille et de l'âge de notre complexe, l'obtention de cette certification est remarquable et témoigne de la qualité et du professionnalisme de notre équipe de gestion des immeubles (sur la photo). Félicitations!

PHOTO : GRACIEUSETÉ

LA PETITE HISTOIRE D'UNE GRANDE ŒUVRE D'ART

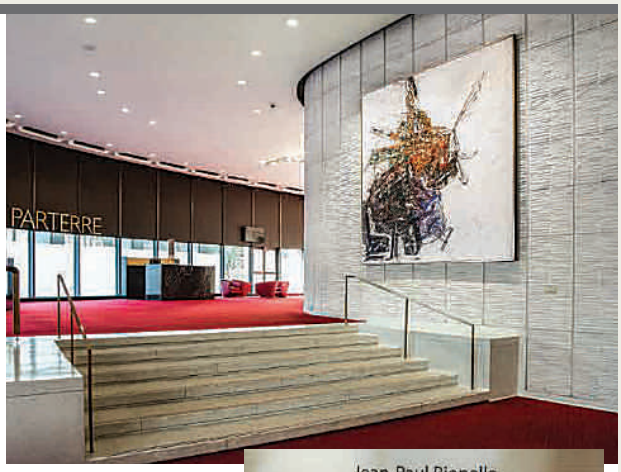

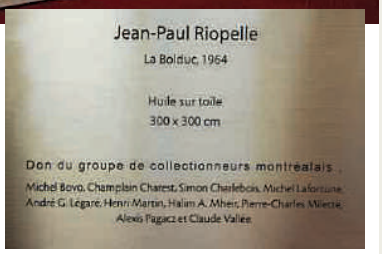

Le foyer Riopelle au parterre de la Salle Wilfrid-Pelletier recèle un joyau et une œuvre immense, au sens propre et figuré : le tableau *La Bolduc,* de l'artiste québécois Jean-Paul Riopelle, qui évoque Mary Travers, une des premières chansonnières du Québec. L'histoire de son acquisition par la Place des Arts est fascinante et témoigne de la vision et de l'engagement de notre communauté envers notre institution. En 1975, un groupe de 10 radiologistes de Montréal font un don d'une somme d'argent à la PDA en vue de l'acquisition d'une œuvre de Jean-Paul Riopelle, qui serait choisie par cette dernière et les donateurs. Tous conviennent d'acquérir *La Bolduc* qui se trouve alors à la galerie Matisse, à New York. Cette œuvre est acquise, livrée et installée dans nos foyers en avril 1976 et la plaque d'identification de l'œuvre mentionne que ce don est fait par « un groupe de collectionneurs montréalais ». La PDA, dans le cadre de la réouverture de ses foyers, a réuni, en novembre 2016, les donateurs et leurs familles afin de souligner leur geste exceptionnel qui bénéficie à l'ensemble de ceux qui fréquentent la Salle Wilfrid-Pelletier. À cette occasion, une nouvelle plaque d'identification de l'œuvre a été dévoilée par Marc Blondeau, reconnaissant individuellement chacun des donateurs. Un moment marquant pour notre institution et ces donateurs visionnaires.

PHOTOS : © CAROLINE BERGERON

ENGAGEMENT EXCEPTIONNEL DE LA FONDATION

Lors de la septième édition de la Grande Première des *futures* étoiles la Fondation de la Place des Arts a souligné le 375e anniversaire de la Ville de Montréal en célébrant le talent et la créativité de quelque 90 jeunes artistes et le dynamisme de quelques-unes des plus belles institutions montréalaises vouées à l'enseignement des arts de la scène et à la formation de la relève artistique. Sous la direction artistique du chef Alain Trudel, l'événement a permis de recueillir plus de 630 000 $, une somme record ! Bravo au comité d'honneur et à tous les collaborateurs à cette soirée. Depuis sa création en 2006, la Fondation a versé plus de 2 M $ aux fins de la réalisation d'activités dans le cadre du Programme d'accessibilité aux arts de la scène de la Place des Arts.

PHOTO : © DENIS BEAUMONT

PLACE À LA CHANSON FRANCOPHONE

La Place des Arts, qui a reçu les plus grands interprètes de la chanson française d'ici et d'ailleurs, maintient son appui aux auteurs, artistes et créateurs de chanson francophone qui nous définissent et nous inspirent. Cette année nous avons présenté 169 représentations qui ont attiré 53 332 spectateurs. À l'initiative de la Place des Arts, Robert Charlebois s'est produit cinq soirs sur les planches de la Cinquième Salle, à guichets fermés et Francis Cabrel a retrouvé le public de la Salle Wilfrid- Pelletier. Nous avons de nouveau accueilli les FrancoFolies au cours desquelles Safia Nolin s'est offert le Théâtre Maisonneuve pour une première fois, Daniel Bélanger a conquis le public à la Salle Wilfrid-Pelletier et Yann Perreau a renoué avec le répertoire de ses tout-débuts avec *Perreau et la lune,* à la Cinquième Salle.

PHOTO : © CAROLINE BERGERON

SILENCE, ON TOURNE!

Avez-vous aperçu l'œuvre de Louis Archambault, *Les Anges radieux,* alors que la tout aussi radieuse Amy Adams participait à une réception dans le film *Arrival,* de Denis Villeneuve ? Grâce à cette scène tournée au Piano nobile de la Salle Wilfrid-Pelletier, la Place des Arts a voyagé jusqu'à Hollywood, aux Oscars ! La beauté de la Maison symphonique a aussi certainement ravi la production du long métrage *The Gift,* mettant en vedette Katie Holmes et Patrick Stewart, tout comme notre mosaïque d'écrans qui a su faire sensation auprès de l'équipe du film *John Wick 2,* avec Keanu Reeves, toutes deux ayant transformé la Place des Arts en plateau de cinéma le temps de quelques jours de tournage.

PHOTO FOURNIE PAR LA PRODUCTION *THE GIFT*

PORTES OUVERTES À LA CULTURE

La Place des Arts s'est jointe aux Journées de la culture pour célébrer leur 20e anniversaire sous le thème de la musique. Les portes de la Salle Wilfrid-Pelletier et de ses foyers fraîchement rénovés ont été ouvertes à un public ravi d'en découvrir toutes les nouveautés. Une foule d'activités gratuites et participatives étaient proposées et culminaient par la présentation d'un concert grandiose, dont la Place des Arts était partenaire, intitulé *Souffles* et réunissant 250 choristes provenant d'une dizaine de pays, lequel a été finaliste au Grand prix du Conseil des arts de Montréal 2017. La Salle Wilfrid-Pelletier et ses foyers étaient resplendissants et bondés de visiteurs ! Un grand succès et une occasion pour tous de découvrir ou redécouvrir leur Place des Arts.

PHOTO : © MILK IMAGES

LA DIVERSITÉ CULTURELLE, UNE RICHESSE PARTAGÉE

L'inclusion d'artistes de la diversité a toujours été au cœur de la programmation de la Place des Arts. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter un œil à la programmation du Festival mondial organisé à l'occasion d'Expo 67 dont on fêtait le 50e anniversaire en 2017. Cette diversité demeure plus que jamais présente sur nos scènes, souvent encouragée par des gestes de soutien comme ces accueils en résidence de Ondinnok pour le spectacle *Wampum-Kaionn'i,* de Ana Pfeiffer Quiroz pour *Parrêsia* en collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec ou encore de Mani Souleymanlou pour *8*.

PHOTO : © NOËMIE FORGET

L'ESPLANADE DE LA SOLIDARITÉ

L'événement Soupe pour elles, en soutien à la cause des femmes en difficulté, a été présenté sur notre Esplanade où, pour l'occasion, des gens de tous les milieux étaient réunis pour partager une soupe. Lieu de rassemblement des grands évènements artistiques et place publique au service de notre communauté, l'Esplanade a notamment accueilli cette année l'événement *Cuisine ta ville* de l'organisme ATSA – Quand l'art passe à l'action ainsi qu'une vigile en solidarité avec les femmes autochtones.

PHOTO : © JULIE MAROIS

STATISTIQUES
SAISON 2016-2017

Activités et représentations

	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS OU D'ACTIVITÉS
Programmation en salle	1 037
Animation - Espace culturel Georges-Émile-Lapalme	140
Réceptions et autres activités - Foyers et salons **(1)**	283
Salon urbain	69
Salon urbain - Comptoir gourmet	76
Amphithéâtre Fernand-Lindsay	16
TOTAL	**1 621**

(1) Inclut aussi les activités tenues dans les foyers de la Maison symphonique.

Occupation totale Saison 2016-2017

	SPECTACLES OU ACTIVITÉS **(1)**	MONTAGES / DÉMONTAGES RELÂCHES / RÉPÉTITIONS / TOURNAGES	OCCUPATION TOTALE	TRAVAUX **(2)**
	NOMBRE DE JOURNÉES	NOMBRE DE JOURNÉES	NOMBRE DE JOURNÉES	NOMBRE DE JOURNÉES
Salle Wilfrid-Pelletier	156	117	273	**26**
Maison symphonique	64	11	75	**9**
Théâtre Maisonneuve	153	57	210	**58**
Théâtre Jean-Duceppe	165	142	307	**14**
Cinquième Salle	188	80	268	**4**
Salle Claude-Léveillée	168	44	212	**3**
Esplanade	91	97	188	**–**
TOTAL	**985**	**548**	**1 533**	**114**

(1) Il peut y avoir plus d'un spectacle ou activité au cours d'une même journée. Les concerts de l'OSM ne sont pas inclus.
(2) Pour la Maison symphonique, il s'agit de jours d'entretien et non de travaux. L'Esplanade a fait l'objet de travaux qui se sont échelonnés toute l'année, mais a été occupée en partie.

Les salles de la Place des Arts et leur utilisation **(1)**

	SALLE WILFRID-PELLETIER		MAISON SYMPHONIQUE		THÉÂTRE MAISONNEUVE		THÉÂTRE JEAN-DUCEPPE	
	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS	NOMBRE DE SPECTATEURS	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS	NOMBRE DE SPECTATEURS	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS	NOMBRE DE SPECTATEURS	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS	NOMBRE DE SPECTATEURS
Opéra	30	76 830	1	1 096				
Comédies musicales	29	66 310			20	20 832		
Concerts, récitals classiques, musique vocale et instrumentale	1	2 677	33	41 819	9	6 419		
Musique populaire, chansons, variétés **(2)**	67	138 304	20	30 708	50	49 838	28	15 664
Jazz et Blues	11	25 729	9	11 492	9	9 552		
Danse **(3)**	31	73 150			51	62 211	2	945
Théâtre **(4)**					9	9 292	156	72 920
Divers (locations privées)	18	36 119	3	3 122	22	25 660		
TOTAL	**187**	**419 119**	**66**	**88 237**	**170**	**183 804**	**186**	**89 529**

(1) Les données de ce tableau comprennent la programmation régulière en salle, les matinées éducatives et les générales publiques.
(2) Inclut l'humour, le cirque et la magie, les conférences et les films.
(3) Inclut la danse classique, contemporaine et folklorique.
(4) Inclut les spectales littéraires et le conte.
(5) Le % d'assistance est calculé en fonction du nombre de spectateurs par rapport au nombre de billets rendus disponibles par le producteur.

Programme d'accessibilité aux arts de la scène Saison 2016-2017

	LIEUX	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS/ ACTIVITÉS	NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Programme Famille/Jeunesse	Diverses salles	**19**	n.d.	**3 966**
Programme éducatif (spectacles et ateliers)	Théâtre Maisonneuve et salles de répétitions	**84**	n.d.	**1 552**
Programme de résidences et de coproductions	Cinquième Salle et salles de répétitions	n.d.	**163**	**28** (1)
Programme d'animation - Activités culturelles - Expositions - Œuvres multimédia	Espace culturel Georges-Émile-Lapalme - Place publique - Salle d'exposition - Mosaïque d'écrans	 **125** **9** **6**	 n.d. **276** n.d.	 **23 796** **114 194** n.d.
TOTAL		**243**	**439**	**143 536**

Autres activités

ÉVÉNEMENTS	PROGRAMMATEURS	LIEUX	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS/ ACTIVITÉS	NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Saison Cinquième Salle	La Place des Arts	Cinquième Salle	**10**	**14**	**2 691**
Appui à la relève en chanson francophone	La Société pour l'avancement de la chanson d'expression française (SACEF)	Salle Claude-Léveillée et Cinquième Salle	**114**	n.d.	n.d.
Résidences	La Société pour l'avancement de la chanson d'expression française (SACEF)	Salle Claude-Léveillée et salles de répétitions	n.d.	**114**	**65** (1)
TOTAL			**124**	**128**	**2 756**

(1) Nombre d'artistes ayant bénéficié d'une résidence.

Activités à l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay Été 2017

	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS	NOMBRE DE SPECTATEURS
Festival de Lanaudière - incluant 4 soirées de cinéma	**14**	**33 166**
Sinfonia de Lanaudière	**2**	**3 386**
TOTAL	**16**	**36 552**

	SALLE CLAUDE-LÉVEILLÉE		CINQUIÈME SALLE		AUTRES SALLES ET FOYERS		TOTAL DES SALLES			
	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS	NOMBRE DE SPECTATEURS	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS	NOMBRE DE SPECTATEURS	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS	NOMBRE DE SPECTATEURS	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS	NOMBRE DE SPECTATEURS	% ASSISTANCE (5)	RÉPARTITION DE L'ASSISTANCE PAR CATÉGORIE DE SPECTACLES
			4	836	1	127	**36**	**78 889**	**89 %**	**9 %**
							49	**87 142**	**76 %**	**10 %**
	18	1 266	13	3 734	6	1 562	**80**	**57 477**	**73 %**	**7 %**
	168	13 564	82	24 679	2	700	**417**	**273 457**	**75 %**	**32 %**
			6	1 220			**35**	**47 993**	**81 %**	**6 %**
			56	13 203			**140**	**149 509**	**82 %**	**17 %**
	5	365	51	11 441	2	500	**223**	**94 518**	**63 %**	**11 %**
	3	353	11	2 653			**57**	**67 907**	**79 %**	**8 %**
	194	**15 548**	**223**	**57 766**	**11**	**2 889**	**1 037**	**856 892**	**76 %**	**100 %**

PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État,* la Société de la Place des Arts de Montréal a élaboré son Plan stratégique 2015-2018 lequel été adopté par son conseil d'administration lors de sa réunion du 25 avril 2016 (Rés. : CA 2016-08) et qui fut par la suite approuvé par le gouvernement du Québec le 21 septembre 2016 en vertu du décret 826-2016.

Vous trouverez ci-après le détail du Plan stratégique 2015-2018 de la Société de la Place des Arts de Montréal y compris les indicateurs, les cibles et les résultats atteints pour l'exercice financier terminé le 31 août 2017.

ENJEU 1

La fréquentation et le rayonnement de la Place des Arts

ORIENTATION	**Maintenir une offre culturelle distinctive en assurant une utilisation optimale des lieux**	
AXES	**Programmation**	
OBJECTIFS	INDICATEURS / CIBLES	RÉSULTATS
Exploiter les salles de manière optimale malgré les travaux de modernisation en cours	**Indicateur** - Moyenne annuelle spectacles/événements présentés dans les salles de spectacles (du 1er septembre au 31 août) au cours de la période couverte par le plan stratégique (la « période »)	
	Cibles - 400 spectacles/événements par année dans les salles Wilfrid-Pelletier, Maisonneuve et Maison symphonique	433 spectacles/événements
	- 550 spectacles/événements par année dans les salles Duceppe, 5e Salle et Claude-Léveillée	632 spectacles/événements
Attirer de nouveaux producteurs dans trois disciplines différentes	**Indicateur** - Moyenne annuelle de nouveaux producteurs (dans les salles et à l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay)	
	Cible - 15 nouveaux producteurs	32 nouveaux producteurs
Augmenter la programmation et la fréquentation des activités dans les espaces publics (Espace culturel Georges-Émile-Lapalme « ECGEL » et Esplanade)	**Indicateurs** - Nombre de personnes fréquentant les activités de l'ECGEL annuellement (place publique et Salle d'exposition) - Nombre de jours d'activités sur l'Esplanade annuellement	
	Cibles - 130 000 personnes fréquentant l'ECGEL	137 990 personnes fréquentant l'ECGEL
	- 100 jours d'occupation sur l'Esplanade	210 jours d'occupation sur l'Esplanade
Augmenter les activités de sensibilisation aux arts pour les jeunes	**Indicateur** - Nombre d'activités du programme d'accessibilité aux arts destinées aux jeunes annuellement	
	Cible - 27 activités destinées aux jeunes	84 activités destinées aux jeunes
Favoriser le développement du programme de résidences en création	**Indicateur** - Nombre annuel de journées de résidences d'artistes en création	
	Cible - 155 jours de résidences d'artistes	145 jours de résidences d'artistes

ORIENTATION	**Accroître le rayonnement de la Place des Arts**	
AXE	**Communications et Marketing**	
OBJECTIF	INDICATEUR / CIBLE	RÉSULTAT
Renforcer le positionnement de la Place des Arts sur les plateformes numériques	**Indicateurs** - Pourcentage de billets vendus aux spectateurs par le biais d'outils numériques - Nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux suivant la Place des Arts - Nombre d'activités de diffusion en continu (« streaming ») ou en différé pour les internautes	
	Cibles - 72 % de billets vendus par le biais d'outils numériques	66% de billets vendus par le biais d'outils numériques
	- 70 000 abonnés Facebook	76 100 abonnés Facebook
	- 20 activités de diffusion en continu ou en différé	16 activités de diffusion en continu ou en différé.

ENJEU 2

Développement d'une expérience client distinctive

ORIENTATION	Enrichir l'expérience des producteurs et des spectateurs	
AXE	Producteurs	
OBJECTIF	INDICATEUR / CIBLE	RÉSULTAT
Améliorer la satisfaction des producteurs à l'égard des produits et services offerts	**Indicateur** - Taux de satisfaction à la suite d'un sondage des producteurs au cours de la période **Cible** - Taux de satisfaction des producteurs de 85 %	Non disponible. Un sondage des producteurs aura lieu au cours du prochain exercice financier.
AXE	Spectateurs	
OBJECTIF	INDICATEUR / CIBLE	RÉSULTAT
Rehausser l'expérience du client spectateur	**Indicateur** - Taux de satisfaction des clients de spectacles à la suite d'un sondage auprès de ceux-ci au cours de la période **Cible** - Taux de satisfaction des spectateurs de 85 %	Taux de satisfaction des spectateurs de 94 % (sondage réalisé au printemps 2016)

ENJEU 3

Pérennité financière de la Place des Arts

ORIENTATION	Accroître et diversifier les sources de revenus	
AXE	Revenus autonomes	
OBJECTIF	INDICATEUR / CIBLE	RÉSULTAT
Maintenir le taux d'autofinancement de son budget de fonctionnement	**Indicateur** - Pourcentage de revenus autonomes annuellement au cours de la période **Cible** - Pourcentage de revenus autonomes de 90 %	Pourcentage de revenus autonomes de 91 %

GOUVERNANCE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE GAUCHE À DROITE: **NANCY CLEMAN, MICHEL TOURANGEAU, PIERRE BERNIER, MARC BLONDEAU, JEAN LAURIN, LOUISE POISSANT, HUGO DELORME, MICHEL OHAYON, SYLVIE CHAGNON, DANIELLE LARAMÉE, ÉRIC GOSSELIN.** ABSENTE DE LA PHOTO: **ANNIE DEROME.** PHOTO: © CAROLINE BERGERON

La biographie de chacun des administrateurs de la Place des Arts (qui comprend leurs compétences eu égard au profil de compétence et d'expérience adopté par le conseil d'administration) est présentée ci-dessous:

PRÉSIDENT

JEAN LAURIN

ÂGE
67 ANS
LIEU DE RÉSIDENCE
MONTRÉAL
PROFIL DE COMPÉTENCES
GESTION DES AFFAIRES, DROIT IMMOBILIER, PHILANTHROPIE ET LEVÉE DE FONDS

Jean Laurin est président et chef de la direction d'Investissements Devencore inc. Il est vice-président du conseil d'administration de Montréal International, membre (ancien président) du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et vice-président du comité exécutif de la Fondation de l'UQAM. Il est également membre de la Fondation de la Place des Arts et du Cercle des présidents du Québec. Il a occupé précédemment la présidence du conseil d'administration de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et de sa Fondation et a été membre du conseil d'administration de Canassurance compagnie d'assurance et gouverneur de la Croix Bleue. M. Laurin est bachelier en administration de l'UQAM.

NOMINATION: MEMBRE: 1er FÉVRIER 2006 **PRÉSIDENT:** 29 AVRIL 2017 **FIN DU MANDAT:** 28 AVRIL 2022 – 4e MANDAT

VICE-PRÉSIDENT

MICHEL TOURANGEAU

ÂGE
61 ANS
LIEU DE RÉSIDENCE
MONTRÉAL
PROFIL DE COMPÉTENCES
DOMAINE DES ARTS ET GESTION CULTURELLE, DROIT CORPORATIF ET DES AFFAIRES ET DROIT IMMOBILIER, GESTION DES AFFAIRES

Michel Tourangeau est avocat et associé du cabinet Lapointe Rosenstein Marchand Melançon. Il est membre du comité exécutif et gouverneur de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, président du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Mercier-Rosemont et président élu du Conseil Régional Desjardins – Est de Montréal depuis janvier 2017. À compter de mars 2017, il est administrateur de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, de Capital Desjardins inc., de Fiducie Desjardins inc. et de Groupe Technologies Desjardins inc. Il est membre fondateur du Réseau des gens d'affaires de l'Est de Montréal, membre du Collège des administrateurs de sociétés et de l'Institut des administrateurs et membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. Il est aussi administrateur et vice-président du conseil de la Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal et administrateur de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, membre du comité exécutif et président du comité de gouvernance. Il détient un LL.B. de l'Université du Québec à Montréal. Il a précédemment occupé la charge d'administrateur au sein des organismes et entreprises suivants: Desjardins Gestion d'actifs inc. (administrateur et vice-président du conseil – 2003 à 2010), Bibliothèque Nationale du Québec (administrateur – mars 1995 à mars 2002), Valeurs mobilières Desjardins (administrateur et membre du comité de vérification – avril 1994 à mars 1995), Assurance vie Desjardins inc. (administrateur – juillet 1990 à avril 1994), Groupe vie Desjardins-Laurentienne inc. et Assurance vie Desjardins-Laurentienne inc. (administrateur – mars 1995 à février 2002, président du comité de vérification – 1995 à mars 1999 et membre du comité exécutif et du comité de placements – mars 1999 à février 2002), Canagex inc. et Placements Élantis inc (administrateur – 1999 à 2003), Société du Château Dufresne inc. (administrateur fondateur – 1998 à 2003), Fédération des associations de protection de l'environnement des lacs du Québec (FAPEL) (administrateur – 1984 à 1998, président – 1992 à 1998) et du CLSC Olivier-Guimond (administrateur et membre du comité de vérification – 1989 à 1990).

NOMINATION: 25 AVRIL 2012 **FIN DU MANDAT:** 15 MARS 2017 – 3e MANDAT

ÉRIC GOSSELIN

ÂGE
48 ANS
LIEU DE RÉSIDENCE
MONTRÉAL
PROFIL DE COMPÉTENCES
DROIT CORPORATIF ET DES AFFAIRES, DOMAINE DES ARTS ET GESTION CULTURELLE

Éric Gosselin est avocat et associé au cabinet McCarthy Tétrault au sein du groupe du droit des affaires à Montréal où il pratique depuis 1995. Président du conseil d'administration de Culture pour tous, il siège également aux conseils d'administration de la Fondation de la Place des Arts et du Festival TransAmériques en plus d'agir à titre de membre externe du comité arts-affaires (Arts & Philanthropie) du Conseil des arts de Montréal. Il a aussi été l'un des mentors du projet Go-C.A., un programme de jumelage qui vise à doter les conseils d'administration d'organismes artistiques de nouveaux membres issus du monde des affaires et des communications. Membre du Barreau du Québec depuis 1995 et de l'Ordre des agronomes du Québec depuis 1998, il a aussi été membre du conseil d'administration de Réseau Capital de 2007 à 2013. M. Gosselin est bachelier de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement de l'Université McGill/Collège Macdonald (B.Sc.) et a obtenu sa licence en droit (LL.L) de l'Université de Sherbrooke.

NOMINATION: 15 MARS 2017 **FIN DU MANDAT:** 14 MARS 2021 – 1er MANDAT.

MEMBRES

MARC BLONDEAU

ÂGE
61 ANS
LIEU DE RÉSIDENCE
MONTRÉAL

Marc Blondeau est président-directeur général de la Société de la Place des Arts. Il est également membre des conseils d'administration d'ISPA (International Society for the Performing Arts), du Partenariat du Quartier des spectacles et de la Fondation de la Place des Arts. Avant de se joindre à la Place des Arts, il a été impliqué dans le milieu culturel notamment à titre de président du conseil d'administration de l'École Nationale de Théâtre du Canada. Diplômé en gestion de l'Université McGill (B.Com.), il a œuvré longuement dans le domaine des médias à titre de journaliste puis de dirigeant au sein des entreprises Télémédia, Groupe TVA et Rogers Média.

NOMINATION: 1er MARS 2017 **FIN DU MANDAT:** 28 FÉVRIER 2022 – 2e MANDAT

MEMBRES

PIERRE BERNIER

ÂGE
52 ANS
LIEU DE RÉSIDENCE
MONTRÉAL
PROFIL DE COMPÉTENCES
FINANCES ET COMPTABILITÉ, MARKETING, GESTION DE MARQUE ET ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, DOMAINE DES ARTS ET GESTION CULTURELLE.

Pierre Bernier (ASC IAS.A) est vice-président finances et services corporatifs de la société Processia Solutions. Il a siégé au conseil d'administration de la SODEC de 2009 à 2013, où il a occupé les postes de vice-président et de président du comité d'audit. Il a aussi agi à titre de président du conseil consultatif de l'Autorité des marchés financiers, de membre du conseil d'administration de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques et de vice-président du conseil d'administration de la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal. Il a aussi occupé le poste de chef de la direction de JJ Buckley Fine Wines, de vice-président principal opérations de l'Autorité des marchés financiers, de vice-président finances et administration de Divertissement Airborne inc. et de vice-président et chef des affaires financières du Groupe Pages Jaunes. En outre, il a été administrateur d'Orzion Mobile de 2013 à 2016 et de Media5 Corporation de 2012 à 2015, où il a aussi occupé la présidence du comité d'audit. M. Bernier est titulaire d'un B.A.A. Finance de l'Université de Sherbrooke.

NOMINATION: 11 AOÛT 2015 **FIN DU MANDAT:** 10 AOÛT 2019 – 1er MANDAT

SYLVIE CHAGNON

ÂGE
67 ANS
LIEU DE RÉSIDENCE
WESTMOUNT
PROFIL DE COMPÉTENCES
DOMAINE DES ARTS ET GESTION CULTURELLE, PHILANTHROPIE ET LEVÉE DE FONDS

Sylvie Chagnon est étroitement liée à la gestion des dons corporatifs de Lallemand inc. Elle est membre des conseils d'administration de la Fondation de l'Hôpital St. Mary et de la Fondation de la Place des Arts. Elle a été associée aux Grands Ballets Canadiens de Montréal en tant que membre du conseil d'administration et présidente des Amis des Grands. Elle a siégé au conseil d'administration de la Fondation du cancer du sein de Montréal et est cofondatrice du programme Sérénité. Elle a également participé activement à d'importantes collectes de fonds pour ces organismes. Mme Chagnon a fait des études en traduction à l'Université de Montréal et possède une licence double en littérature italienne et allemande de l'Université McGill.

NOMINATION: 28 OCTOBRE 2015 **FIN DU MANDAT:** 27 OCTOBRE 2019 – 3e MANDAT

NANCY CLEMAN

ÂGE
62 ANS
LIEU DE RÉSIDENCE
WESTMOUNT
PROFIL DE COMPÉTENCES
DOMAINE DES ARTS ET GESTION CULTURELLE, DROIT CORPORATIF ET DES AFFAIRES, DROIT IMMOBILIER, MARKETING, GESTION DE MARQUE ET ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Nancy Cleman est avocate et associée au cabinet Lapointe Rosenstein Marchand Melançon S.E.N.C.R.L., où elle pratique le droit commercial, le droit de la propriété intellectuelle et des technologies de l'information. Membre du Barreau du Québec depuis 1983 et du Barreau de l'Ontario depuis 1990, elle est médiatrice agréée et agente de marques de commerce. Impliquée dans sa communauté, elle siège aux conseils d'administration de la Fondation de l'Hôpital Mont-Sinaï et de l'Association canadienne du droit des technologies. Elle a également siégé aux conseils d'administration de plusieurs organismes artistiques voués à la danse, au théâtre et aux arts visuels dont la Fondation Jean-Pierre Perrault et le Centre Saidye Bronfman. Mme Cleman est titulaire d'un BSc (génétique) et d'un B.C.L./LL.B. de l'Université McGill.

NOMINATION: 15 MARS 2017 **FIN DU MANDAT:** 14 MARS 2021 – 1er MANDAT

HUGO DELORME

ÂGE
33 ANS
LIEU DE RÉSIDENCE
MONTRÉAL
PROFIL DE COMPÉTENCES
DOMAINE DES ARTS ET GESTION CULTURELLE, RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS, MARKETING, GESTION DE MARQUE ET ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Hugo Delorme s'est joint au Canadien National en 2016 après plus de 11 ans au cabinet de relations publiques NATIONAL où il était associé et directeur du groupe Affaires publiques du bureau de Montréal. Au CN, il agit en tant que directeur principal, Services corporatifs. Il est vice-président du conseil d'administration de la Fondation de la Place des Arts et fondateur de son comité des Jeunes Mécènes. Il a aussi œuvré au sein des conseils d'administration de la Fondation Montréal Inc. et de l'Institut International du Développement Durable de 2010 à 2014. M. Delorme est agréé en relations publiques (ARP) et administrateur agréé (Adm.A.) et titulaire d'un MBA de l'Université McGill et HEC, d'un M.Sc marketing des HEC et d'un B.Sc en communications et politique de l'Université de Montréal.

NOMINATION: 15 MARS 2017 **FIN DU MANDAT:** 14 MARS 2021 – 1er MANDAT

ANNIE DEROME

ÂGE
45 ANS
LIEU DE RÉSIDENCE
MONTRÉAL
PROFIL DE COMPÉTENCES
DOMAINE DES ARTS ET GESTION CULTURELLE, GESTION DES AFFAIRES, FINANCES ET COMPTABILITÉ AVEC TITRE PROFESSIONNEL, MARKETING, GESTION DE MARQUE ET ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Annie Derome est directrice générale et productrice exécutive de GSM Project. Précédemment, elle a œuvré au Cirque du Soleil où elle a notamment participé activement au développement de plusieurs spectacles et partenariats dans divers pays. Actuaire de formation, elle a travaillé au sein d'entreprises telles que Vidéotron, RBC Dominion Securities et Aon Consulting où elle a acquis une solide expérience en développement des affaires dans un contexte international. Elle est membre du conseil d'administration de X3 Productions et de la société Au Sommet Place Ville Marie. Elle a aussi siégé au conseil d'administration de la Société de développement Angus et de Filaction. Mme Derome détient un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval.

NOMINATION: 15 MARS 2017 **FIN DU MANDAT:** 14 MARS 2021 – 2e MANDAT

DANIELLE LARAMÉE

ÂGE
56 ANS
LIEU DE RÉSIDENCE
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE
PROFIL DE COMPÉTENCES
FINANCES ET COMPTABILITÉ AVEC TITRE PROFESSIONNEL, GESTION DES AFFAIRES.

Danielle Laramée (ASC, FCPA, FCA) est associée et leader du groupe Services consultatifs, Gens (Canada) au cabinet EY. Elle est Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Chef de file au Canada dans son domaine, elle a été très active au sein de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, de l'Institut canadien des comptables agréés et de l'Association de planification fiscale et financière. Elle a été membre des conseils d'administration du Conseil canadien des normes, de la Fondation de l'UQAM et de la Fondation des Amis de l'enfance. Mme Laramée est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'UQAM et est administratrice de sociétés certifiée.

NOMINATION: 28 OCTOBRE 2015 **FIN DU MANDAT:** 27 OCTOBRE 2019 – 2er MANDAT

MICHEL OHAYON

ÂGE
39 ANS
LIEU DE RÉSIDENCE
CÔTE SAINT-LUC
PROFIL DE COMPÉTENCES
DOMAINE DES ARTS ET GESTION CULTURELLE, GESTION DES AFFAIRES, RESSOURCES HUMAINES.

Michel Ohayon est conseiller principal chez Shore & Associés, recherche de cadres supérieurs et de professionnels juridiques. Il œuvre dans le domaine des services professionnels et des ressources humaines depuis 2003, ayant débuté sa carrière chez Willis Towers Watson, firme mondiale de services-conseils. Il siège sur le conseil d'administration de la Caisse du Complexe Desjardins et d'Hillel Montréal, un organisme à but non lucratif et est impliqué au sein du Centre Segal des arts de la scène depuis plusieurs années. Il a été vice-président affaires externes (2011-2013) et coprésident de la Chambre de commerce juive (2014-2015). Actif au sein du Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec depuis 2011, il y a occupé le poste d'administrateur (2013-2014) et fait partie, depuis 2015, de son bureau de direction. M. Ohayon possède une maîtrise en administration des affaires (MBA) de HEC Montréal, un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S./Graduate Diploma) en journalisme de l'Université Concordia, et un baccalauréat ès arts de l'Université McGill.

NOMINATION: 15 MARS 2017 **FIN DU MANDAT:** 14 MARS 2021 – 1er MANDAT

LOUISE POISSANT

ÂGE
65 ANS
LIEU DE RÉSIDENCE
MONTRÉAL
PROFIL DE COMPÉTENCES
DOMAINE DES ARTS ET GESTION CULTURELLE

Louise Poissant est directrice scientifique du Fonds de recherche du Québec - Société et culture. Elle a été doyenne à la Faculté des arts de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) de 2006 à 2015 et professeur d'esthétique et de théorie à l'École des arts visuels et médiatiques de 1989 à 2006 où elle a dirigé le Groupe de recherche en arts médiatiques (GRAM). De 2001 à 2006, elle a dirigé le Centre interuniversitaire des arts médiatiques, Hexagram-CIAM. Mme Poissant est membre de la Société royale du Canada et auteur de nombreux ouvrages et articles dans le domaine des arts médiatiques publiés au Canada, en France, au Brésil et aux États-Unis. Elle a également siégé au sein des conseils d'administration de la Fondation de l'UQAM, de l'Agora de la danse et du Fonds de recherche du Québec – Société et culture. Mme Poissant détient un PhD en philosophie de l'Université de Montréal.

NOMINATION: 15 MARS 2017 **FIN DU MANDAT:** 14 MARS 2021 – 1er MANDAT

Renseignements sur le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

La Société de la Place des Arts de Montréal est une société d'État relevant du ministère de la Culture et des Communications du Québec, laquelle est assujettie notamment à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.*

En vertu de sa loi constitutive, le conseil d'administration de la Société est constitué de onze (11) membres. Le président du conseil est membre d'office de tous les comités. Les membres du conseil peuvent aussi participer aux travaux d'un ou de plusieurs de ses comités. Quatre membres du conseil siègent au conseil d'administration de la Fondation de la Place des Arts. À l'exception du Président-directeur général Marc Blondeau et de Madame Louise Poissant qui œuvre pour un organisme du gouvernement du Québec, l'ensemble des membres du conseil sont indépendants.

Le 15 mars 2017, le gouvernement du Québec a nommé Mesdames Lise Poissant et Nancy Cleman et Messieurs Éric Gosselin, Michel Ohayon et Hugo Delorme à titre de nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration. Le mandat de Monsieur Jean Laurin à titre de président du conseil et de Madame Annie Derome à titre d'administratrice ont de plus été renouvelés le même jour.

Suite à ces nominations, le mandat de Monsieur Michel Tourangeau à titre d'administrateur de la Société s'est terminé le 15 mars 2017. À ce moment, il siégeait à titre de vice-président du conseil d'administration, de président du comité de gouvernance et d'éthique et de vice-président du comité des ressources humaines et du comité exécutif.

En raison de la nomination d'un nombre important de nouveaux administrateurs, la Société a offert de la formation aux nouveaux administrateurs sous la forme de présentations données par chacune des directions sur leurs opérations, les projets en cours et leurs enjeux. Une présentation sur la loi constitutive, les règles d'éthique et de déontologie et leurs devoirs à titre d'administrateurs leur a été donnée. Les administrateurs ont visité l'ensemble du complexe et des salles et eu l'occasion de rencontrer les autres administrateurs. De plus, chaque nouvel administrateur a été jumelé à un administrateur existant afin de faciliter son intégration au sein du conseil. De la formation continue a aussi été dispensée à l'ensemble des administrateurs relativement à la stratégie de programmation, relativement à la mission, aux pouvoirs et aux activités et l'historique de la loi constitutive de la Société notamment afin de faciliter leur participation à l'exercice d'actualisation de la mission de la Société dans le cadre de l'exercice de revue de mandat.

En tenant compte des réunions du conseil et de ses comités, les membres ont siégé à dix-huit (18) reprises au cours de l'année. Les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération et agissent bénévolement. La rémunération du président-directeur général est fixée par décret. L'ordre du jour de chacune des réunions du conseil d'administration et de ses comités prévoit une période de huis clos au cours de laquelle les administrateurs de la Société peuvent échanger hors de la présence de la direction.

Conseil d'administration

JEAN LAURIN (PRÉSIDENT)
MICHEL TOURANGEAU (VICE-PRÉSIDENT – JUSQU'AU 15 MARS 2017)
PIERRE BERNIER, MARC BLONDEAU, SYLVIE CHAGNON, ANNIE DEROME, DANIELLE LARAMÉE, NANCY CLEMAN*, LOUISE POISSANT*, ÉRIC GOSSELIN (VICE-PRÉSIDENT – DEPUIS LE 1er MAI 2017)***, HUGO DELORME*, MICHEL OHAYON***

Le conseil d'administration a tenu sept (7) réunions au cours de l'année. En sus des affaires courantes, le conseil a conseillé et appuyé la direction dans des dossiers opérationnels et stratégiques complexes qui auront des impacts à long terme sur les opérations de la Société. Les administrateurs par leur participation aux réunions du conseil et au sein de comités dans le cadre desquels ils revoient de manière plus exhaustive certains dossiers spécifiques, ont pu faire bénéficier la direction de leur expertise variée et leur soutien et contribuer à améliorer l'efficacité du conseil. Le conseil d'administration a assuré le suivi des cibles établies au plan stratégique 2015-2018, examiné le dossier d'affaires du projet de transformation du MAC et le règlement du concours d'architecture. Il a organisé une session de formation préalable suivi d'une rencontre en plénière avec les consultants Richter et la direction afin d'échanger sur la gouvernance et la performance de la Société et l'actualisation de sa mission. Il a revu le rapport préliminaire de revue de mandat préparé par la direction. Il a revu le plan d'action de la direction et fait le suivi sur le projet de refonte du site internet de la Place des Arts. Il a contribué à la révision du programme d'accessibilité des arts de la scène et l'expansion de son volet éducatif. Il a examiné la rentabilité des opérations de la Société et la mise en place de services d'intelligence d'affaires et d'initiatives de fidélisation. Il a participé à l'intégration des nouveaux administrateurs et a procédé à la nomination d'un nouveau vice-président et à la constitution de comités du conseil. Il a approuvé les nouvelles conditions de travail de la direction et du personnel d'encadrement, la modification de la date de fin d'exercice financier de la Société, la politique sur le remboursement de frais de scolarité et d'encadrement des frais de formation et la modification de la politique de capitalisation et d'amortissement. Un suivi continu a été effectué relativement aux travaux en cours de réaménagement de l'Esplanade et de modernisation des salles de spectacles et des budgets et risques qui y sont rattachés.

* Administrateurs depuis le 15 mars 2017.

Comité exécutif

JEAN LAURIN (PRÉSIDENT)
MICHEL TOURANGEAU (VICE-PRÉSIDENT – JUSQU'AU 15 MARS 2017)
ANNIE DEROME, ÉRIC GOSSELIN ET MARC BLONDEAU**

Le comité exécutif a tenu trois (3) réunions. Il a revu le rapport annuel des activités 2015-16 de la Société. À titre de responsable du respect de la *Politique d'autorisation de contrats* et de la procédure d'octroi de ceux-ci, le comité a continué sa vigie dans le cadre de l'octroi de contrats liés au projet de l'Esplanade et de modernisation de ses salles, du respect des échéanciers prévus et de leurs coûts. Il a, en outre, assuré le suivi du projet de refonte du site internet et des contrats avec les fournisseurs. Il a examiné le dossier d'opportunité et le règlement du concours d'architecture lié au projet de transformation du MAC. Le comité a aussi continué l'examen d'opportunités de disposition d'actifs à Lanaudière. Le comité a été saisi et a approuvé les conditions de location prévus dans de nouveaux baux locatifs et la modification de certains de ceux-ci. Il a fait le suivi relatif à l'exercice de revue de mandat initié en janvier 2017. Il révise et recommande au conseil des contrats d'importance dans laquelle la Société est impliquée et assure le suivi des dossiers de maintien d'actifs et de résorption de déficit d'entretien des équipements de la Société. Le comité exécutif a en outre assumé les responsabilités du comité de planification et de développement au cours de l'exercice.

Comité de vérification et des finances

DANIELLE LARAMÉE (PRÉSIDENTE)
ANNIE DEROME (JUSQU'AU 1er MAI 2017)**, PIERRE BERNIER****,**
NANCY CLEMAN**

Le comité de vérification et des finances a tenu quatre (4) réunions. Il a revu le plan d'audit du Vérificateur général du Québec aux fins de l'audit de l'exercice financier 2016-17. Il a fait l'analyse des avantages et risques liés à la modification de la date de fin d'exercice financier de la Société et a recommandé ce changement au conseil d'administration. Il a vu à assurer le respect du budget et des résultats prévisionnels de projets de spectacles présentés en vertu du Programme de production et de diffusion par la Société. Le comité a fait des suivis réguliers sur le budget et a examiné les états financiers audités, le rapport annuel et les autres rapports financiers de la Société pour approbation et recommandation au conseil. Certaines modifications à la présentation de certaines notes aux états financiers de la Société ont été convenues. Une revue des principaux risques affectant la Société a été effectuée avec la direction afin de déterminer leur ordre de priorité et les facteurs d'atténuation de ceux-ci. Le comité a aussi demandé des ajouts au rapport trimestriel de risques de la direction pour tenir compte des mesures d'atténuation mises de l'avant. La politique de capitalisation et d'amortissement a été mise à jour. La planification annuelle des ressources informationnelles (PARI) lui a aussi été soumise pour examen.

Comité de gouvernance et d'éthique

MICHEL TOURANGEAU (PRÉSIDENT – JUSQU'AU 15 MARS 2017)**,**
SYLVIE CHAGNON, ÉRIC GOSSELIN (PRÉSIDENT)****, NANCY CLEMAN****

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu une réunion. La nomination de nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration de la Société a été évoquée. Les enjeux liés à au nombre réduit d'administrateurs au sein du conseil et son impact sur les travaux du conseil et de certains de ses comités a été discuté. Un projet de révision et de mise à jour de l'ensemble des documents de gouvernance a été présenté par la direction. Le plan d'accueil et de formation pour les nouveaux administrateurs a été revu et de même que le processus de remboursement de certains frais de formation des administrateurs qui devra faire l'objet d'une politique.

Comité des ressources humaines

JEAN LAURIN (PRÉSIDENT – JUSQU'AU 1er MAI 2017)
MICHEL TOURANGEAU (MEMBRE – JUSQU'AU 15 MARS 2017)
ANNIE DEROME (MEMBRE – JUSQU'AU 1er MAI 2017)
MICHEL OHAYON (PRÉSIDENT)****, ÉRIC GOSSELIN****, HUGO DELORME****

Le comité des ressources humaines s'est réuni à trois (3) reprises. Il a revu et approuvé les modifications aux barèmes de performance et aux augmentations salariales correspondantes pour le personnel administratif non-syndiqué. Le nouveau plan d'effectifs et de relève et son processus d'analyse des talents ainsi que le plan de succession et les compétences critiques qui y sont lié lui ont été présenté et il a fait le suivi sur sa mise en œuvre. Il a participé au processus du poste de dotation du poste de directeur du marketing et des communications Le sondage de mobilisation des employés administré en novembre 2017 et les résultats de ce dernier ont été discutés. Le comité a approuvé et recommandé au conseil d'administration l'abolition du régime de rémunération variable applicable au personnel d'encadrement de la Société. Une présentation sur les politiques, règlements et procédures a été faite aux nouveaux membres du comité. Les conditions de travail du personnel de direction et du personnel administratif et professionnel ont aussi été mises à jour. Une politique de remboursement des frais de scolarité et d'encadrement des formations a été revue et recommandée pour approbation au conseil d'administration. Il a de plus été informé régulièrement sur l'état des négociations relatives au renouvellement de certaines conventions collectives.

Comité de planification et de développement

ANNIE DEROME (PRÉSIDENTE)
MARC BLONDEAU, LOUISE POISSANT**, HUGO DELORME****

Le comité de planification et de développement n'a pas tenu de réunion cette année. Avec la nomination de nouveaux administrateurs, le comité a repris ses activités à l'automne 2017.

La totalité des recommandations faites par les divers comités ont été adoptées par le conseil. Le rapport sur l'assiduité des administrateurs dans le cadre des réunions du conseil d'administration et de ses comités au cours de l'année financière est joint ci-dessous.

** Nominations au sein des comités effectuées en date du 1er mai 2017 par le conseil d'administration.

Relevé annuel des présences des membres du conseil d'administration et de ses comités (selon la date d'entrée en fonction ou de fin de mandat)

MEMBRES	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DES FINANCES	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	COMITÉ EXÉCUTIF	COMITÉ DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT (AUCUNE RÉUNION)
Bernier Pierre	5/7		1/2			
Blondeau Marc	7/7	1/1	4/4	3/3	3/3	
Chagnon Sylvie	5/7	1/1				
Cleman Nancy	2/2		2/2			
Delorme Hugo	1/2			1/1		
Derome Annie	4/7		2/4	2/2	3/3	
Gosselin Éric	1/2			1/1	1/1	
Laramée Danielle	5/7		4/4			
Laurin Jean	7/7	1/1		2/2	3/3	
Ohayon Michel	2/2			1/1		
Poissant Louise	2/2					
Tourangeau Michel	5/5	1/1		2/2	2/2	

Nominations 15 mars 2017 : Nancy Cleman, Hugo Delorme, Éric Gosselin, Michel Ohayon et Louise Poissant.
Fin de mandat 15 mars 2017 : Michel Tourangeau.
Nominations des nouveaux administrateurs au sein des comités du CA : 1er mai 2017.
Dans le cadre du programme de formation des administrateurs de la Société, une réunion additionnelle s'est tenue le 24 avril 2017 en présence des nouveaux administrateurs.

DIRECTION DE LA PLACE DES ARTS

DE GAUCHE À DROITE: **CHRISTIAN RUEL,** DIRECTEUR DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION, **JOANNE LAMOUREUX,** DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS ET DU MARKETING, **STÉPHANIE VENNES,** DIRECTRICE PAR INTÉRIM DES COMMUNICATIONS ET DU MARKETING (JUSQU'AU 24 FÉVRIER 2017), **ESTHER CARRIER,** DIRECTRICE DES SERVICES À LA CLIENTÈLE ET DE LA BILLETTERIE, **MARC BLONDEAU,** PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL, **CLOTHILDE CARDINAL,** DIRECTRICE DE LA PROGRAMMATION, **ISABELLE MARIER,** DIRECTRICE DE LA GESTION DES IMMEUBLES ET **NICOLAS POTVIN,** SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DIRECTEUR DES AFFAIRES CORPORATIVES. PHOTO : ©CAROLINE BERGERON

Comité de direction

Le comité de direction est constitué du président-directeur général et de l'ensemble des directeurs de la Place des Arts. Il s'est réuni à vingt (20) reprises au cours de l'année. Il examine les divers dossiers opérationnels et les nouvelles initiatives d'affaires et est un lieu d'échange privilégié entre les membres de la direction. Outre les affaires courantes, ce forum permet de faire un suivi sur l'avancement du plan d'action annuel de la direction, des relations avec les compagnies résidentes et des divers partenaires d'affaires, les projets et la programmation, la planification de travaux à venir et en cours, les résultats financiers et les budgets, la tarification des services, la fréquentation des salles et des activités et des priorités des divers services. Les activités de communication de la Place des Arts dans les médias et sur les réseaux sociaux, les programmes développés pour les employés et activités de reconnaissance, les plans de sécurité en salle pour les équipes de services techniques et les spectateurs ainsi que les mesures pour améliorer l'expérience client sont aussi suivis et examinés par ce comité. Les membres ont en outre participé à une session de planification de deux jours en juin 2017 afin d'élaborer le plan d'action annuel de la direction de 2017-2018.

SUIVI DES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Emploi et qualité de la langue française

Dans le cadre de la Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la direction des communications a répondu aux demandes d'ordre linguistique soumises par les unités administratives de la Place des Arts et a veillé à la mise en œuvre de cette politique gouvernementale adoptée en mars 2011. La Société a amorcé la révision de sa politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. De plus, un comité permanent sera formé au cours de la prochaine année.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

La Place des Arts se conforme aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et les règlements y afférents. Elle dispose également d'une politique de gestion documentaire qui prévoit notamment la destruction sécuritaire des documents à caractère nominatif ou confidentiel. Un plan de classification des documents électroniques est en préparation.

Cette année, la Place des Arts a traité quatre demandes d'accès à l'information et fourni l'ensemble des documents demandés dans le délai de 20 jours prévu à la loi. Ces demandes ont porté sur ses résultats financiers, la rémunération globale et les avantages sociaux consentis à certains postes de direction et relativement à son plan de gestion en ressources informationnelles.

Éthique et déontologie

Aucun manquement au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics ou au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Place des Arts joint en annexe à ce rapport annuel n'a été constaté.

Standards sur l'accessibilité du Web

La Place des Arts a complété en mai 2017 la refonte de son site internet qui intègre les trois standards sur l'accessibilité du Web aux personnes handicapées du Secrétariat du Conseil du trésor : standard sur l'accessibilité d'un site Web, standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable et standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web.

Bonis au rendement

L'article 8 de la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget prononcé le 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire* en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, chapitre 20) prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement ne peut être accordé aux cadres à l'égard des exercices financiers 2010-2011 à 2014-2015.

Cette même loi a été modifiée par l'article 1 de la Loi portant principalement sur la suspension de versements de bonis dans le contexte de mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire (2015, chapitre 2) en insérant l'article 10.1 en vertu duquel aucun boni fondé sur le rendement ou ajustement forfaitaire ne peut être accordé aux titulaires d'un emploi supérieur, notamment à l'égard de l'exercice financier 2014-2015.

Enfin, le Secrétariat du Conseil du trésor a rendu une décision le 24 janvier 2017 (CT 217234) confirmant l'abolition des régimes de rémunération variable au personnel d'encadrement de certains organismes publics dont la Place des Arts. Les conditions de travail du personnel d'encadrement ont été modifiées en conséquence par le conseil d'administration de la Place des Arts le 19 juin 2017 et ne permettent plus le versement de boni au rendement.

La Place des Arts n'a versé aucun boni au cours de l'exercice.

Conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État,* voici la liste des contrats de services dont le montant est de 25 000 $ et plus et la répartition de l'effectif pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017.

Renseignements relatifs aux contrats de services

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de services avec une personne physique	5	152 675 $
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	7	2 213 000 $
TOTAL DES CONTRATS DE SERVICES	**12**	**2 365 675 $**

DATE DE SIGNATURE	OBJET DU CONTRAT	MONTANT INITIAL DU CONTRAT
25 OCTOBRE 2016	Mandat d'aide à la vérification annuelle de la Place des Arts	38 000 $
25 OCTOBRE 2016	Étude sur la captation et la diffusion des arts de la scène hors salle	50 000 $
29 NOVEMBRE 2016	Théâtre Maisonneuve : Réfection des bassins	75 000 $
29 NOVEMBRE 2016	Rénovation partielle du niveau 8 - Édifice des théâtres	95 000 $
20 DÉCEMBRE 2016	Services d'une entreprise spécialisée en gestion de projets de construction	1 800 000 $
2 MARS 2017	Travaux de rénovation au Bar Pellan et ouvrages divers	90 000 $
14 MARS 2017	Sondage sur les publics des événements cinématographiques / diffusion en salles	24 675 $
19 AVRIL 2017	Fourniture et installation d'un système automatisé de gestion des stationnements	80 000 $
31 JUILLET 2017	Planification et livraison de campagnes marketing	25 000 $
3 AOÛT 2017	Étude sur l'accessibilité universelle de la station de métro Place-des-Arts	35 000 $
21 AOÛT 2017	Mise aux normes du système de stockage des produits pétroliers	35 000 $
31 AOÛT 2017	Service de soutien Internet et de gestion de contenu numérique	18 000 $

Gestion et contrôle des effectifs

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL D'HEURES RÉMUNÉRÉES*	NOMBRE D'EMPLOYÉS
Personnel d'encadrement	17 319		17 319	10
Personnel professionnel	21 324	295	21 619	12
Personnel infirmier				
Personnel enseignant				
Personnel du bureau technicien et assimilé	217 583	4 211	221 794	300
Agents de la paix	39 882	2 792	42 674	27
Ouvriers, personnel d'entretien et de service				
Étudiants et stagiaires				
TOTAL	**296 108**	**7 298**	**303 406**	**349**

* La Société de la Place des Arts de Montréal termine son exercice financier 2016-2017 avec un total de 303 406 heures rémunérées. Sur la base de l'exercice financier gouvernemental, du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, la Société a compilé 290 868 heures rémunérées. Elle a donc respecté sa cible qui avait été établie à 292 287 heures rémunérées.

Financement des services publics

Conformément aux spécifications de la Politique de financement des services publics du gouvernement du Québec, la Place des Arts a procédé, au cours de l'exercice financier, aux travaux suivants :

– maintien d'un registre de ses tarifs ;
– évaluation des coûts totaux des produits et services tarifés ;
– détermination du niveau de financement des produits et services tarifés.

Le tableau suivant présente les résultats de ce travail.

Financement des services publics – Rapport sur la tarification

Revenus provenant de la tarification	MÉTHODE DE FIXATION DU TARIF	DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	MODE D'INDEXATION DU TARIF	REVENUS DE TARIFICATION PERÇUS	COÛTS DES BIENS ET SERVICES	NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ	JUSTIFICATION DU NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ
Location de salles	VALEUR MARCHANDE	SEPTEMBRE 2016	IPC	4 803 082	13 334 744	36 %	33 %	PROMOUVOIR LA DIFFUSION DE LA CULTURE
Location commerciale	VALEUR MARCHANDE	JUIN 2016	IPC	2 616 112	2 985 972	88 %	78 %	AUGMENTER LES REVENUS AUTONOMES
Stationnements	VALEUR MARCHANDE	JUIN 2016	REFIXATION	3 511 676	5 165 711	68 %	61 %	AUGMENTER LES REVENUS AUTONOMES
Bars et vestiaires	VALEUR MARCHANDE	JUIN 2016	REFIXATION	1 382 339	1 890 162	73 %	70 %	AUGMENTER LES REVENUS AUTONOMES
Billetterie	VALEUR MARCHANDE	SEPTEMBRE 2016	REFIXATION	3 983 060	6 804 097	59 %	58 %	PROMOUVOIR LA DIFFUSION DE LA CULTURE
Autres revenus	VALEUR MARCHANDE	SEPTEMBRE 2016	REFIXATION	888 486	788 420	113 %	108 %	AUGMENTER LES REVENUS AUTONOMES
TOTAL				**17 184 755**	**30 969 106**	**55 %**	**51 %**	
Revenus provenant d'une autre source que la tarification								
Subventions				16 442 332				
Programme de production et de diffusion				447 337				
Programme d'accessibilité aux arts				134 648				
Services aux producteurs				2 293 555				
Revenus financiers				191 411				
Autres revenus (Ristournes, taxes, échanges, etc.)				1 184 337				
Coûts non liés à la prestation des services								
Programme de production et de diffusion					1 288 936			
Programme d'accessibilité aux arts					519 444			
Coûts récupérés					2 293 555			
Amortissement et dette reliés au Musée					1 520 104			
TOTAL DES REVENUS ET DÉPENSES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS				**37 878 375**	**36 591 145**			

Rémunération des administrateurs et des dirigeants

Les membres du conseil d'administration, à l'exception du président-directeur général, ne sont pas rémunérés. Ils ont droit au remboursement de leurs dépenses dans le cadre de leurs fonctions.

Le calcul de la rémunération des cinq dirigeants les mieux payés de la Société tient compte du salaire annuel de base et des primes d'assurance collective assumées par l'employeur. La rémunération du président-directeur général est déterminée par décret du gouvernement, selon les conditions régissant les titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société en 2016-2017

Président-directeur général – Marc Blondeau	186 838 $
Directeur des finances et de l'administration – Christian Ruel	143 605 $
Directrice de la programmation – Clothilde Cardinal	142 466 $
Directrice de la gestion des immeubles – Isabelle Marier	128 842 $
Secrétaire général et directeur des affaires corporatives – Nicolas Potvin	126 817 $

Assurance collective

Les dirigeants de la Place des Arts souscrivent à l'assurance collective SSQ-Vie. Ce régime assure les protections du régime personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux de prime applicables sont déterminés par l'assureur annuellement et reflètent des taux de primes à assumer par l'employé et par l'employeur. Les primes assumées par l'employeur reflètent un montant fixe pour l'assurance accident maladie selon la protection choisie et un pourcentage pour l'assurance salaire de longue durée et complémentaire d'assurance salaire de longue durée.

THÉÂTRE

Le comédien Michel Dumont a annoncé qu'il quittera ses fonctions chez Duceppe à la fin de la saison 2017-2018, après 27 années à titre de directeur artistique. La compagnie a accueilli cette année deux nouveaux codirecteurs artistiques, David Laurin et Jean-Simon Traversy, qui assureront la transition avec M. Dumont.

SUR LA PHOTO : *LES HÉROS,* AVEC MICHEL DUMONT, MARC LEGAULT ET GUY MIGNAULT. PHOTO : © **CAROLINE LABERGE**

INFORMATION FINANCIÈRE
RÉSULTATS FINANCIERS

À la fin de l'exercice financier terminé le 31 août 2017, la Place des Arts a enregistré un excédent de 1 287 230 $. Au budget, la Place des Arts avait prévu un déficit de 561 490 $ alors qu'au cours de l'exercice financier précédent elle avait présenté un déficit de 318 872 $. N'eût été de l'obligation pour la Place des Arts de comptabiliser les revenus de subvention du gouvernement conformément à la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre s-37.01), elle présenterait un excédent de 263 040 $. Elle a aussi intégré la présentation des revenus et des charges de son Programme d'accessibilité aux arts de la scène (PAAA) dans les autres regroupements de comptes pertinents dans ses états financiers 2016-2017.

Revenus

Les revenus autonomes de la Place des Arts ont connu une hausse de 8,2 %par rapport aux résultats de l'exercice financier précédent. Ces résultats s'avèrent hautement satisfaisants compte tenu des nombreux évènements gratuits offerts dans le cadre des célébrations du 375e anniversaire de Montréal qui n'ont cependant pas eu d'impact sur la fréquentation des salles de la Place des Arts. En ce qui a trait au nombre de spectacles présentés en salle, celui-ci a augmenté de façon significative par rapport à l'année précédente. En 2016-2017, 101 spectacles additionnels ont eu lieu à la Place des Arts. Les loyers de base et variables ont donc enregistré une hausse de 15,6 % pour l'ensemble des salles de la Société. Il en a résulté un taux d'assistance supérieur aux attentes, qui, conjugué à la hausse du nombre de représentations offertes par plusieurs de nos partenaires, explique ces résultats.

Par ailleurs, les revenus de billetterie sont en augmentation de 4,8 %. Cet accroissement s'explique par plusieurs facteurs : des résultats de ventes supérieurs pour les activités du Programme de production et de diffusion (PPD) et une augmentation marquée du nombre de spectacles offerts en 2016-2017. De plus, le taux d'assistance élevé a aussi eu un impact positif sur les frais de services à la billetterie.

Les revenus auxiliaires ont augmenté de 9,6 % notamment en raison d'une hausse des revenus de stationnement, de bars (salles et réceptions) et du Salon urbain. Tout comme pour les locations de salles et les revenus de billetterie, les revenus auxiliaires ont bénéficié de l'ajout de spectacles additionnels et de la présence de spectateurs en plus grand nombre. Grâce aux efforts collectifs du personnel de la Place des Arts et de ses partenaires d'affaires, l'année des festivités du 375e anniversaire de Montréal s'est avérée remarquable pour la Société.

Les revenus de commandites ont crû de 9 %. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des revenus d'affichage variables et d'initiatives porteuses en intelligence d'affaires. En ce qui a trait aux revenus de location commerciale, ceux-ci ont connu une légère baisse de 0,9 % en raison du départ d'un locataire avant la date de terminaison de son bail. Toutefois, les loyers additionnels payables par nos partenaires sont en hausse et ce, en raison d'un achalandage accru.

Les services aux producteurs sont en hausse de 22,4 % par rapport à l'année précédente compte tenu du plus grand nombre de spectacles présentés dans les salles de la Place des Arts. Ces revenus correspondent à la récupération de coûts pour des services demandés par les producteurs.

L'ensemble des subventions et virements de subvention totalisent 16 442 332 $ en 2016-2017. La subvention de fonctionnement pour l'exercice financier s'élève à 2 124 500 $ soit 9 % des revenus affectés aux activités d'exploitation, comparativement à 9,8 % en 2015-2016. En contrepartie, les revenus autonomes de la Société représentent 91 % de ses activités d'exploitation. Les subventions du gouvernement pour les immobilisations sont en hausse de 22,7 % alors que la Société a poursuivi ses investissements capitalisables, notamment dans le cadre du réaménagement de son esplanade.

Charges

Dans l'ensemble, les charges de la Place des Arts ont augmenté de 8 % par rapport à l'année 2015-2016. Dans un contexte où la Place des Arts a présenté plus de 100 spectacles additionnels cette année, il est attendu que les différents coûts afférents soient en hausse.

Le poste « salaires et avantages sociaux » a augmenté de 7,3 %. Cependant, certains salaires ne sont pas budgétés étant à la charge des producteurs. Par conséquent, un revenu est comptabilisé à cet effet à l'égard de cette dépense. Les écarts sous ce poste sont les suivants :

- Salaires et avantages sociaux du personnel à l'événement additionnel en raison de la hausse du nombre de spectacles ;
- Hausse des salaires et avantages sociaux du personnel à la sécurité ;
- Charges associées à certaines réorganisations administratives.

Les coûts d'exploitation ont augmenté de 19,4 %, notamment dans le cadre de la location de la Maison symphonique, de l'entretien ménager et des produits vendus dans les bars et au Salon urbain. Une part importante de ces coûts d'exploitation n'est pas budgétée étant à la charge des producteurs et faisant l'objet d'une récupération de coûts par la Société.

Le poste « entretien et réparations des immeubles » est en diminution de 3,8 % et le poste « achats, entretien et réparations d'équipements » est en hausse de 24,5 %.

Le poste « services professionnels » est en hausse de 40,5 %. Il demeure néanmoins à souligner que plusieurs de ces charges sont compensées par une subvention équivalente dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec et de l'entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

Par rapport à son budget original et conformément aux directives du gouvernement sur le contrôle des dépenses, les postes budgétaires « administration générale », « assurances et taxes » et « autres charges » sont stables ou en baisse.

Au 31 août 2017, l'excédent cumulé de la Société est de 9 328 808 $ alors qu'il était de 8 041 578 $ en 2016.

Service de la dette

La dette à long terme de la Place des Arts au 31 août 2017 s'élève à 68 820 006 $ comparativement à 49 772 300 $ à la fin de l'exercice précédent.

Cette dette à long terme est garantie par des subventions accordées par le gouvernement, d'autres par des hypothèques mobilières sans dépossession. Les subventions sont suffisantes pour pourvoir aux paiements des intérêts et au capital dus à l'égard de chaque emprunt, c'est-à-dire aux dates et pour les sommes prévues à chacun des calendriers de remboursement. Ces subventions sont assujetties au vote annuel des crédits appropriés par le gouvernement du Québec. Elles sont comptabilisées durant l'année où elles ont été votées.

Maintien de l'actif

Dans le cadre du programme de maintien de l'actif, le gouvernement du Québec a autorisé la Place des Arts à effectuer des travaux dans le but de maintenir les équipements et les édifices en bon état de fonctionnement et à procéder à des achats d'équipements spécialisés et de scène nécessaires à la prestation d'un service de haute qualité. Au cours du présent exercice financier, les investissements en immobilisations totalisent 18 976 133 $, une diminution par rapport à l'année précédente (27 863 866 $).

Répartition des revenus autonomes

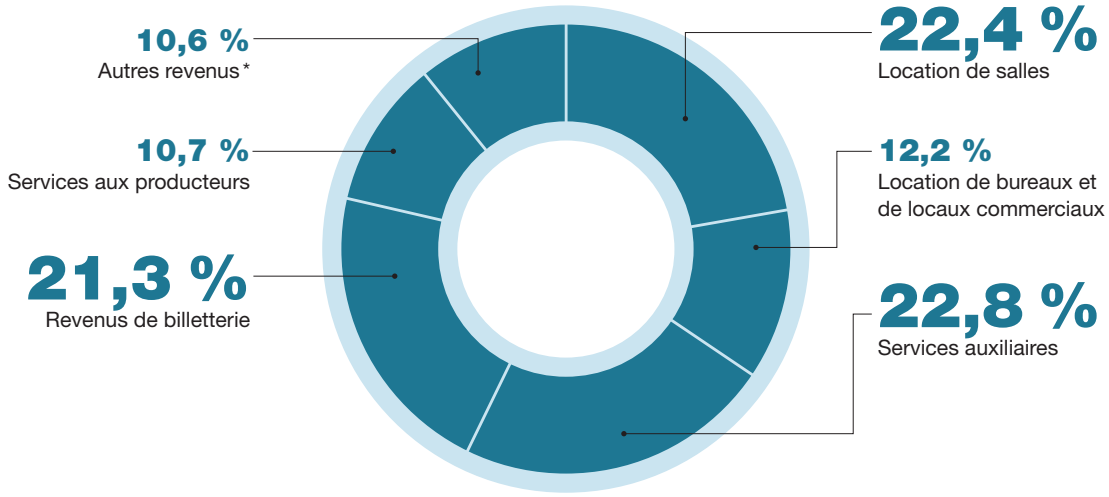

* Autres revenus, revenus financiers, commandites et publicité.

Répartition des charges

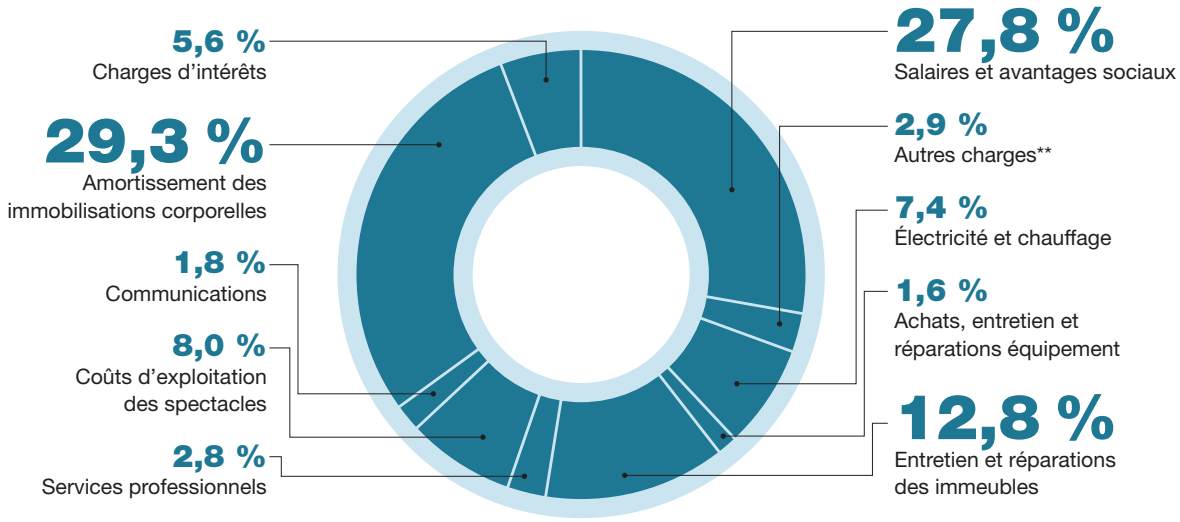

** Administration générale, assurances et taxes, perte sur radiation d'immobilisations corporelles et autres charges.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de la Place des Arts de Montréal (« la Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

MARC BLONDEAU
Président-directeur général

CHRISTIAN RUEL
Directeur des finances et de l'administration

Montréal, le 11 décembre 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de la Place des Arts de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2017, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Société de la Place des Arts de Montréal n'a pas comptabilisé aux 31 août 2017 et 2016, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Société de la Place des Arts de Montréal a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Société de la Place des Arts de Montréal et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de la Société de la Place des Arts de Montréal respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	AUGMENTATION (DIMINUTION) ESTIMÉE (EN DOLLARS)	
	2017	**2016**
État de la situation financière		
Subventions à recevoir	**112 584 410**	104 879 674
Subventions reportées du gouvernement du Québec	**113 201 430**	104 472 504
Dette nette	**617 020**	(407 170)
Excédent cumulé	**(617 020)**	407 170
État des résultats		
Subventions	**(11 166 200)**	(8 403 293)
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	**10 142 010**	9 611 618
Excédent annuel 2017 / Déficit annuel 2016	**(1 024 190)**	(1 208 325)

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de la Place des Arts de Montréal au 31 août 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société de la Place des Arts de Montréal au 31 août 2017 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Guylaine Leclerc FCPA auditrice, FCA

GUYLAINE LECLERC, FCPA AUDITRICE, FCA
Montréal, le 11 décembre 2017

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017

	2017 BUDGET	2017 RÉEL	2016 RÉEL
Revenus			
Subventions (NOTE 3)	**16 184 182 $**	**15 894 174 $**	13 204 995 $
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec (NOTE 9)	**548 158**	**548 158**	548 158
Location de salles	**4 226 561**	**4 803 082**	4 153 625
Services auxiliaires	**4 700 314**	**4 894 015**	4 463 872
Location de bureaux et de locaux commerciaux	**2 481 165**	**2 616 112**	2 640 394
Revenus de billetterie	**4 086 237**	**4 565 044**	4 354 492
Services aux producteurs	**1 455 488**	**2 293 555**	1 874 086
Commandites et publicité	**171 043**	**289 001**	265 070
Revenus financiers	**160 000**	**191 411**	161 125
Autres revenus	**1 929 548**	**1 783 823**	1 892 225
	35 942 696	**37 878 375**	33 558 042
CHARGES			
Salaires et avantages sociaux	**9 132 592**	**10 180 433**	9 491 590
Entretien et réparations des immeubles	**4 630 523**	**4 660 242**	4 487 799
Électricité et chauffage	**2 704 500**	**2 705 886**	2 530 932
Achats, entretien et réparations d'équipements	**587 075**	**584 338**	469 173
Services professionnels	**670 221**	**1 040 504**	740 652
Communications	**581 925**	**668 784**	664 008
Coûts d'exploitation des spectacles	**2 537 832**	**2 915 890**	2 441 181
Administration générale	**235 600**	**232 149**	220 098
Assurances et taxes	**264 295**	**271 897**	262 798
Charges d'intérêts	**2 427 938**	**2 052 927**	1 844 716
Amortissement des immobilisations corporelles	**12 377 434**	**10 711 575**	10 176 674
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles (NOTE 11)		**5 687**	203 340
Autres charges	**354 251**	**560 833**	343 953
	36 504 186	**36 591 145**	33 876 914
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	**(561 490)**	**1 287 230**	(318 872)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**8 041 578**	**8 041 578**	8 360 450
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	**7 480 088 $**	**9 328 808 $**	8 041 578 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 AOÛT 2017

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**13 760 425 $**	16 757 528 $
Créances (NOTE 5)	**1 312 485**	2 694 744
Subventions à recevoir	**422 705**	185 043
Stocks destinés à la revente	**50 115**	49 278
	15 545 730	19 686 593
PASSIFS		
Dépôts - Locations et ventes de billets (NOTE 6)	**7 995 190**	5 409 428
Charges à payer et frais courus (NOTE 7)	**9 209 252**	15 330 250
Intérêts courus à payer	**421 712**	393 401
Emprunts (NOTE 8)	**40 979 554**	53 111 604
Subventions reportées du gouvernement du Québec (NOTE 9)	**18 772 275**	19 220 433
Dette à long terme (NOTE 10)	**68 820 006**	49 772 300
	146 197 989	143 237 416
DETTE NETTE	**(130 652 259)**	(123 550 823)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (NOTE 11)	**139 745 929**	131 487 058
Coûts reportés des productions	**56 366**	13 053
Charges payées d'avance	**178 772**	92 290
	139 981 067	131 592 401
EXCÉDENT CUMULÉ	**9 328 808 $**	8 041 578 $

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (NOTE 15)

ÉVENTUALITÉS (NOTE 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration

JEAN LAURIN
Président du conseil d'administration

DANIELLE LARAMÉE
Présidente du comité de vérification

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017

	2017 BUDGET	2017 RÉEL	2016 RÉEL
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	**(561 490) $**	**1 287 230 $**	(318 872) $
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles		**(18 976 133)**	(27 863 866)
Amortissement des immobilisations corporelles	**12 377 434**	**10 711 575**	10 176 674
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles		**5 687**	203 340
	12 377 434	**(8 258 871)**	(17 483 852)
Augmentation des charges payées d'avance		**(220 074)**	(62 908)
Utilisation des charges payées d'avance		**133 592**	91 490
Augmentation des coûts reportés des productions		**(221 251)**	(364 394)
Utilisation des coûts reportés des productions		**177 938**	387 593
		(129 795)	51 781
(Augmentation) Diminution de la dette nette	**11 815 944**	**(7 101 436)**	(17 750 943)
Dette nette au début de l'exercice	**(123 550 823)**	**(123 550 823)**	(105 799 880)
Dette nette à la fin de l'exercice	**(111 734 879) $**	**(130 652 259) $**	(123 550 823) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Déficit) annuel	**1 287 230 $**	(318 872) $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Ajustement relatif au remboursement de la dette	**(11 626 472)**	(9 238 094)
Amortissement des immobilisations corporelles	**10 711 575**	10 176 674
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	**(548 158)**	(548 158)
Ajustement pour l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif	**63 578**	58 364
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	**5 687**	203 340
	(106 560)	333 254
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Créances	**1 382 259**	(1 361 197)
Subventions à recevoir	**(237 662)**	135 121
Coûts reportés des productions	**(43 313)**	23 202
Charges payées d'avance	**(86 482)**	28 579
Stocks destinés à la revente	**(837)**	19 568
Dépôts - Locations et ventes de billets	**2 585 762**	(568 100)
Charges à payer et frais courus	**(583 745)**	137 574
Intérêts courus à payer	**28 311**	(30 954)
Subventions reportées du gouvernement du Québec	**100 000**	–
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**3 037 733**	(1 282 953)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	**(24 513 386)**	(22 685 681)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	**30 610 600**	9 826 500
Variation nette des emprunts	**(12 132 050)**	15 503 518
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**18 478 550**	25 330 018
(Diminution) Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**(2 997 103)**	1 361 384
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	**16 757 528**	15 396 144
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**13 760 425 $**	16 757 528 $
Intérêts versés au cours de l'exercice	**1 905 539 $**	1 950 721 $
Intérêts reçus au cours de l'exercice	**191 411 $**	161 125 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 2017

01 CONSTITUTION ET OBJETS

La Société de la Place des Arts de Montréal (« la Société »), personne morale au sens du Code civil constituée par la *Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal* (RLRQ, chapitre S-11.03), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités sur les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, c.1, 5e supplément) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

02 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de CPA Canada pour le secteur public.* L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour mauvaises créances. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations faites par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs et les subventions à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers sont constitués des créditeurs et frais courus, des salaires et avantages sociaux à payer, des ventes de billets et taxes à payer perçues d'avance, des intérêts courus à payer, des emprunts et des dettes à long terme de la Société évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Revenus

Subventions

Les subventions définies comme des paiements de transferts sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, lorsque les subventions sont autorisées et que la Société satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant. Les subventions sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les subventions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de subventions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Ventes, services et autres revenus

Les revenus provenant de la prestation de services et des ventes sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- La livraison a eu lieu ou les services ont été rendus ;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Stocks destinés à la revente

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

02 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PASSIFS

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances et congés de maladie

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la Société estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant et que les congés de maladies non utilisés en fin d'année seront payés dans l'exercice suivant.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre et les frais directs encourus durant les travaux. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée de vie utile prévue, soit :

Bâtisses	40 ans
Améliorations et réparations aux bâtisses (mineures et majeures)	10 à 25 ans
Équipement et accessoires de scène	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Autres équipements	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciels informatiques	4 à 7 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les immobilisations corporelles en cours ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les terrains ne sont pas amortis.

03 SUBVENTIONS

	2017	2016
Subvention de fonctionnement du ministère de la Culture et des Communications	**2 124 500 $**	2 151 300 $
Subventions relatives aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications	**13 566 923**	11 053 695
Subvention de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente sur le développement culturel 2016-2017 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation de projets numériques. La subvention totale de la ville s'élève à 350 000 $.	**202 751**	–
	15 894 174 $	13 204 995 $

04 FONDATION DE LA PLACE DES ARTS

La Fondation de la Place des Arts (la « Fondation ») est désignée fondation publique en vertu du paragraphe 149.1 (6.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu.* Elle est constituée depuis 2006 en organisme à but non lucratif. Cette Fondation a comme principale mission d'appuyer la Société en contribuant à la réalisation de projets et d'activités qui s'inscrivent dans le cadre de sa mission artistique et culturelle. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

Au cours de l'année 2016-2017, la Fondation a soutenu les initiatives de la Société pour favoriser l'accessibilité aux arts de la scène, notamment pour les familles et les jeunes publics et de plus, elle a contribué à l'avancement des activités éducatives de la Société.

Au 31 août 2017, l'actif net de la Fondation totalise 2 309 921 $ (2016 : 1 812 879 $). Les états financiers de la Fondation ne sont pas consolidés avec ceux de la Société.

05 CRÉANCES

	2017	2016
Débiteurs	**1 312 485 $**	1 200 821 $
Taxes à la consommation à recevoir	**–**	1 493 923
	1 312 485 $	2 694 744 $

06 DÉPÔTS - LOCATIONS ET VENTES DE BILLETS

	2017	2016
Ventes de billets et taxes à payer perçues d'avance*	**6 375 439 $**	4 207 276 $
Revenus et frais de services perçus d'avance	**1 271 923**	954 210
Dépôts de location et autres	**347 828**	247 942
	7 995 190 $	5 409 428 $

* À partir du 1er janvier 2017, les taxes à payer perçues d'avance sur les ventes de billets sont versées directement à l'Agence du revenu du Québec par la Société. Ainsi, au 31 août 2017, ces taxes sont comptabilisées dans les charges à payer et frais courus.

07 CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2017	2016
Créditeurs et frais courus	**8 034 197 $**	13 516 282 $
Salaires et avantages sociaux à payer	**1 011 609**	1 150 562
Provision pour congés de maladie accumulés	**–**	663 406
Taxes à la consommation à payer	**163 446**	–
	9 209 252 $	15 330 250 $

08 EMPRUNTS

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec les emprunts suivants relatifs aux immobilisations :

	2017	2016
Billet à terme échu le 31 mai 2017, autorisé par décret pour un montant maximum de 10 110 706 $, portant intérêt au taux de 0,9770 %	**– $**	10 015 079 $
Billet à terme échu le 31 mai 2017, autorisé par décret pour un montant maximum de 20 806 000 $, portant intérêt au taux de 0,9770 %	**– $**	18 355 165
Billet à terme renouvelable le 29 septembre 2017, autorisé par décret pour un montant maximum de 10 039 400 $, portant intérêt au taux de 1,300 %	**8 978 160**	7 559 804
Billet à terme renouvelable le 29 septembre 2017, autorisé par décret pour un montant maximum de 6 797 805 $, portant intérêt au taux de 1,300 %	**5 754 958**	4 624 304
Billet à terme renouvelable le 29 septembre 2017, autorisé par décret pour un montant maximum de 7 098 684 $, portant intérêt au taux de 1,300 %	**4 546 907**	3 497 131
Billet à terme renouvelable le 29 septembre 2017, autorisé par décret pour un montant maximum de 9 232 814 $, portant intérêt au taux de 1,300 %	**9 180 411**	2 727 059
Billet à terme renouvelable le 29 septembre 2017, autorisé par décret pour un montant maximum de 808 000 $, portant intérêt au taux de 1,300 %	**552 019**	292 191
Billet à terme renouvelable le 29 septembre 2017, autorisé par décret pour un montant maximum de 6 603 683 $, portant intérêt au taux de 1,300 %	**4 556 850**	2 549 231
Billet à terme renouvelable le 29 septembre 2017, autorisé par décret pour un montant maximum de 6 161 000$, portant intérêt au taux de 1,300 %	**5 623 081**	3 491 640
Billet à terme renouvelable le 29 septembre 2017, autorisé par décret pour un montant maximum de 6 705 390 $, portant intérêt au taux de 1,300 %	**1 217 536**	–
Billet à terme renouvelable le 29 septembre 2017, autorisé par décret pour un montant maximum de 4 915 475 $, portant intérêt au taux de 1,300 %	**569 632**	–
	40 979 554 $	53 111 604 $

En vertu d'un décret daté du 26 octobre 2016, la Société est autorisée à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'en octobre 2017, lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit, ou à long terme, et ce, pour un montant n'excédant pas 95 359 357 $. De ce montant, la Société est autorisée à contracter pour son fonctionnement des emprunts temporaires à titre de marge de crédit d'une somme maximale de 2 000 000$ dont le solde est inutilisé aux 31 août 2017 et 2016.

Si la Société n'est pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté en vertu du régime d'emprunt précité auprès du Fonds de financement, le ministre de la Culture et des Communications élabore et met en œuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation.

9 SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2017	2016
Solde du début	**19 220 433 $**	19 768 591 $
Nouvelles subventions	**100 000**	–
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	**(548 158)**	(548 158)
Solde à la fin	**18 772 275 $**	19 220 433 $

10 DETTE À LONG TERME

Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec garantis par des hypothèques mobilières sans dépossession affectant les subventions du gouvernement du Québec et dont le versement est appliqué au paiement du capital et de l'intérêt de l'emprunt concerné :

	2017	2016
1,93 % remboursable par versements annuels en capital de 1 068 310 $ jusqu'au 1er décembre 2017	**1 067 479 $**	2 133 326 $
4,94 % remboursable par versements annuels en capital de 357 634 $ jusqu'au 16 juillet 2020	**1 072 903**	1 430 538
4,27 % remboursable par versements annuels en capital de 171 413 $ jusqu'au 1er décembre 2015 et dont le solde est refinancé à un taux de 1,58 % remboursable par versements annuels en capital de 172 223 $ jusqu'au 1er décembre 2020	**686 724**	857 747
1,72 % remboursable par versements annuels en capital de 286 175 $ jusqu'au 1er décembre 2017	**285 969**	571 846
2,34 % remboursable par versements annuels en capital de 286 993 $ jusqu'au 1er octobre 2017	**286 737**	572 976
2,70 % remboursable par versements annuels en capital de 286 056 $ jusqu'au 1er octobre 2018	**571 184**	856 101
3,84 % remboursable par versements annuels en capital de 316 496 $ jusqu'au 1er juin 2018	**315 086**	629 703
3,84 % remboursable par versements annuels en capital de 316 943 $ jusqu'au 1er juin 2018	**315 531**	630 592
3,84 % remboursable par versements annuels en capital de 310 776 $ jusqu'au 1er juin 2018	**309 391**	618 321
3,84 % remboursable par versements annuels en capital de 379 867 $ jusqu'au 1er juin 2018	**378 175**	755 785
3,71 % remboursable par versements annuels en capital de 844 864 $ jusqu'au 16 juillet 2020	**2 516 927**	3 355 646
3,13 % remboursable par versements annuels en capital de 654 582 $ jusqu'au 16 janvier 2022 et par un versement de 6 545 821 $ le 16 janvier 2023	**9 773 087**	10 419 177
2,96 % remboursable par versements annuels en capital de 1 292 145 $ jusqu'au 1er septembre 2023	**9 002 619**	10 286 313
1,89 % remboursable par versements annuels en capital de 983 242 $ jusqu'au 19 mars 2024	**6 843 265**	7 815 575
2,25 % remboursable par versements annuels en capital de 989 079 $ jusqu'au 1er juin 2025	**7 861 797**	8 838 654
2,08 % remboursable par versements annuels en capital de 3 081 087 $ jusqu'au 1er juin 2026	**27 533 132**	–
	68 820 006 $	49 772 300 $

Le montant des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2018	11 626 472 $
2019	8 660 911 $
2020	8 374 856 $
2021	7 172 357 $
2022	7 000 135 $
2023 et les suivantes	26 388 179 $
Total	**69 222 910 $**

La subvention accordée pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des billets à long terme contractés par la Société est versée directement au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, par le ministre de le Culture et des Communications, sur les sommes que lui alloue, à cette fin, le Parlement, et ce, au fur et à mesure que le capital et les intérêts deviennent dus et payables, en accord avec les modalités des billets à long terme. Une hypothèque mobilière sans dépossession sur la subvention accordée par la ministre est consentie par la Société au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

Un remboursement sur la dette à long terme d'une valeur de 11 626 472 $ (2016 : 9 238 094 $) n'est pas présenté à l'état de flux de trésorerie compte tenu qu'il n'entraine pas de mouvement de trésorerie.

11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	TERRAINS	BÂTISSES	AMÉLIORATIONS ET RÉPARATIONS BÂTISSES	ÉQUIPEMENT ET ACCESSOIRES DE SCÈNE	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	AUTRES ÉQUIPEMENTS	MATÉRIEL INFORMATIQUE	LOGICIELS INFORMATIQUES	2017 TOTAL	2016 TOTAL
Coût des immobilisations										
Solde d'ouverture	7 759 090 $	133 305 817 $	162 235 328 $	6 212 820 $	361 656 $	1 273 657 $	867 996 $	3 395 430 $	315 411 794 $	291 546 375 $
Acquisitions	–	9 007 399	7 503 093	1 849 765	102 385	59 147	98 087	356 257	18 976 133	27 863 866
Radiations	–	(1 294 318)	(3 268 289)	(443 732)	(22 119)	(24 960)	(128 363)	(412 475)	(5 594 256)	(3 998 447)
Solde de clôture	**7 759 090**	**141 018 898**	**166 470 132**	**7 618 853**	**441 922**	**1 307 844**	**837 720**	**3 339 212**	**328 793 671**	**315 411 794**
Amortissement cumulé										
Solde d'ouverture	–	75 216 005	103 259 486	2 255 147	192 368	1 152 089	522 005	1 327 636	183 924 736	177 543 169
Amortissement de l'exercice	–	2 274 511	7 401 716	445 215	25 363	41 200	133 969	389 601	10 711 575	10 176 674
Incidences des radiations	–	(1 294 318)	(3 262 601)	(443 732)	(22 119)	(24 960)	(128 363)	(412 476)	(5 588 569)	(3 795 107)
Solde de clôture	**–**	**76 196 198**	**107 398 601**	**2 256 630**	**195 612**	**1 168 329**	**527 611**	**1 304 761**	**189 047 742**	**183 924 736**
Valeur comptable nette - 2017	7 759 090 $	64 822 700 $	59 071 531 $	5 362 223 $	246 310 $	139 515 $	310 109 $	2 034 451 $	139 745 929 $	
Valeur comptable nette - 2016	7 759 090 $	58 089 812 $	58 975 842 $	3 957 673 $	169 288 $	121 568 $	345 991 $	2 067 794 $	131 487 058 $	

Au cours de l'exercice financier clos le 31 août 2017, il y a eu des radiations pour toutes les catégories d'immobilisations, autres que les terrains, d'un montant de 5 594 256 $ (2016 : 3 998 447 $). Lors de la radiation, l'amortissement cumulé était de 5 588 569 $ (2016 : 3 795 107 $), réalisant ainsi une perte sur radiation d'immobilisations corporelles de 5 687 $ (2016 : 203 340 $), présentée à l'état des résultats sous le poste Perte sur radiation d'immobilisations corporelles.

Parmi les acquisitions de l'exercice, un montant de 5 855 234 $ (2016 : 11 392 487 $) est inclus dans le poste Charges à payer et frais courus. Les immobilisations corporelles en cours s'élèvent à 29 189 516 $, constituées de 23 965 761 $ en bâtisses, 5 044 733 $ en améliorations et réparations aux bâtisses, 155 217 $ en équipements et accessoires de scène, 22 350 $ en matériel informatique, ainsi que 1 455 $ en autres équipements. L'amortissement de ces immobilisations débutera lorsque les travaux seront terminés et les immobilisations seront mises en service.

Les œuvres d'art de la Société sont constituées principalement de peintures et de sculptures et leur coût est imputé aux charges de l'année financière au cours de laquelle elles sont acquises.

12 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Certains membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2017, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est passé de 14,38 % à 15,03 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1er janvier 2017 (5,73 % au 1er janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi la Société verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 724 333 $ (2016 : 607 525 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

D'autres membres de la Société contribuent à un régime à cotisations déterminées, soit les employés du groupe des habilleuses. Le taux de cotisation de la Société à ce régime est de 8,5 % du salaire des habilleuses. La contribution de la Société à ce régime s'est élevé à 18 926 $ au cours de l'exercice (2016 : 13 311 $).

13 PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ACCUMULÉS

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, la Société a mis fin à son programme d'accumulation des congés de maladie pour le personnel non syndiqué. La Société s'est acquitée en totalité de son obligation relative à la provision pour congés de maladie accumulés.

	2017
Solde de début	**663 406 $**
Prestations versées au cours de l'exercice	**(449 554)**
Gain sur règlement	**(213 852)**
Solde à la fin	**– $**

14 TAXES FONCIÈRES

En vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), la Société est exempte de taxes foncières. Par contre, le gouvernement du Québec verse à la Ville de Montréal et à la Ville de Joliette, des sommes d'argent équivalentes au montant total des taxes foncières municipales qui seraient payables à l'égard des immeubles inscrits au nom de la Société sur leur territoire respectif, si celle-ci était imposable. La contribution du gouvernement du Québec se détaille ainsi :

	2017	2016
Ville de Montréal	**7 502 077 $**	7 605 894 $
Ville de Joliette	**118 028**	117 795
Total	**7 620 105 $**	7 723 689 $

Ces montants ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de la Société.

15 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société est engagée par des contrats échéant à diverses dates jusqu'en 2021 pour des biens et services.

Les versements minimums exigibles s'établissent comme suit :

2018	73 953 $
2019	75 179 $
2020	42 409 $
2021	24 882 $
Total	**216 423 $**

Au 31 août 2016, les versements minimums exigibles totalisaient 193 020 $.

16 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques selon des paramètres précis et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments financiers dérivés.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la Société à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs et des subventions à recevoir. La direction estime que les concentrations de risque de crédit associé aux débiteurs sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit au 31 août 2017 est la suivante :

	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**13 760 425 $**	16 757 528 $
Débiteurs	**1 312 485**	1 200 821
Subventions à recevoir	**422 705**	185 043
Total	**15 495 615 $**	18 143 392 $

16 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie et équivalents de trésorerie sont investis dans des placements très liquides. La Société investit ceux-ci auprès d'institutions financières réputées. Aux 31 août 2017 et 2016, ces actifs financiers sont investis dans les comptes courants de la Société qui portent intérêt au taux du marché. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est faible. La politique de la Société concernant les débiteurs permet de réduire au minimum les risques de mauvaises créances. Par ailleurs, le cas échéant, la Société enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles.

La plupart des débiteurs sont âgés de moins de 90 jours et un montant de 76 090 $ (2016 : 57 166 $) est âgé de plus de 90 jours. La Société juge que ces débiteurs seront recouvrés. Au 31 août 2017, une provision de 271 118 $ (2016 : nil) pour mauvaises créances a été enregistrée.

Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque la Société respecte tous les critères d'admissibilité associés à l'octroi de ces subventions.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilsations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et des subventions. La Société respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie. Compte tenu que le gouvernement garantit les dettes relatives aux immobilisations, la Société considère que le risque de liquidité est minime.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 août 2017. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relatifs aux passifs financiers de la Société.

Au 31 août 2017

	MOINS D'UN AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Ventes de billets et taxes à payer perçues d'avance	**6 375 439 $**	**– $**	**– $**	**6 375 439 $**
Créditeurs et frais courus	**8 034 197**	**–**	**–**	**8 034 197**
Salaires et avantages sociaux à payer	**872 673**	**–**	**–**	**872 673**
Intérêts courus à payer	**421 712**	**–**	**–**	**421 712**
Emprunts	**40 979 554**	**–**	**–**	**40 979 554**
Dette à long terme	**13 291 525**	**48 866 478**	**13 985 551**	**76 143 554**
Total	**69 975 100 $**	**48 866 478 $**	**13 985 551 $**	**132 827 129 $**

Au 31 août 2016

	MOINS D'UN AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Ventes de billets et taxes à payer perçues d'avance	4 207 276 $	– $	– $	4 207 276 $
Créditeurs et frais courus	13 516 282	–	–	13 516 282
Salaires et avantages sociaux à payer	838 061	–	–	838 061
Intérêts courus à payer	393 401	–	–	393 401
Emprunts	53 111 604	–	–	53 111 604
Dette à long terme	9 876 306	31 100 473	14 432 172	55 408 951
Total	81 942 930 $	31 100 473 $	14 432 172 $	127 475 575 $

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

16 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend des liquidités auprès d'institutions financières qui rapportent de l'intérêt au taux du marché. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. La Société est d'avis que l'effet serait marginal car ses revenus d'intérêt sont minimes.

La dette à long terme est émise à des taux d'intérêt fixes réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie et aux taux d'intérêt, compte tenu que les intérêts sont entièrement subventionnés par le gouvernement.

Les emprunts de la Société sont à taux fixes. Ceux-ci sont renouvelés mensuellement auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, ce qui expose la Société à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Cependant, ce risque est nul compte tenu que ces intérêts sont entièrement subventionnés.

17 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis à un contrôle conjoint. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. La Société a notamment des revenus de location commerciale de 923 545 $ (2016 : 913 497 $) avec une société apparentée sous contrôle commun.

18 ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'elle a suffisamment provisionné à l'égard de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidences défavorables importantes sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

19 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres du budget 2017 et du réel 2016 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation pour l'exercice courant.

DANSE

La Place des Arts salue le travail exceptionnel de Gradimir Pankov à titre de directeur artistique des Grands Ballets canadiens de Montréal pendant 18 ans. Il aura assurément contribué à pousser ses danseuses et danseurs à l'excellence et à consolider la réputation internationale de cette compagnie montréalaise, résidente de la Place des Arts. Grâce à l'initiative et au dynamisme de monsieur Pankov, plusieurs compagnies de danse de grande renommée et venues des quatre coins du monde ont aussi présenté leurs spectacles dans nos salles.

SUR LA PHOTO : *MINUS ONE,* DANSEUR : JÉREMY GALDEANO, LES GRANDS BALLETS CANADIENS. PHOTO : © DAMIAN SIQUEIROS

ANNEXES

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ

Préambule

Considérant que les membres du conseil de la Société de la Place des Arts de Montréal (ci-après « La Société ») doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après appelé « le Règlement ») adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L .R .Q., c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c.6, a.1) ainsi qu'en vertu de la *Loi sur la Gouvernance des Sociétés d'état* (L.R.Q., chapitre G-1.02, a.15, al 4) ;

Considérant que ces lois et le *Règlement* prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs de la Société ;

Considérant que les membres du conseil d'administration souhaitent préciser les modalités d'application de ces lois et du Règlement et ajouter, à ces normes légales, des paramètres additionnels propres à la Société ;

Considérant qu'aucune des dispositions du présent code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée de ces dispositions législatives ou réglementaires ;

Considérant que la Société s'est doté d'outils nécessaires pour assurer la mise en application de ce code ;

Compte tenu de ce qui précède, les membres du conseil d'administration de la Société adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit.

Section I

1. DÉFINITIONS

Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

a) ***« Administrateur » :*** désigne un membre du Conseil nommé par le gouvernement ;

b) ***« Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein » :*** désigne le président-directeur général ;

c) ***« Comité » :*** Le comité de gouvernance et d'éthique du Conseil conformément à la *Loi sur la Gouvernance des sociétés d'État ;*

d) ***« Conflit d'intérêts » :*** toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition ;

e) ***« Conjoint » :*** comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'un avec l'autre depuis plus d'un an ;

f) ***« Conseil » :*** désigne le conseil d'administration de la Société ;

g) ***« Contrat » :*** comprend un contrat projeté ;

h) ***« Contrôle »*** ou ***« Contrôlent » :*** désigne la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs ;

i) ***« Dirigeant » :*** à l'égard de la Société, désigne le président-directeur général, qui en est le principal dirigeant ou tout personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général dont l'embauche et les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil ;

j) ***« Entreprise » :*** désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société ;

k) ***« Entreprise liée » :*** désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation ;

l) ***« Personnes liées » :*** sont des personnes liées à un Administrateur ou à un Dirigeant, les personnes ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption ;

Aux fins du présent Code, lui sont également liées, l'enfant d'une personne ayant un lien par le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit, la personne à laquelle un Administrateur ou un Dirigeant est associé ou la société de personnes dont il est associé, la personne morale dont l'Administrateur détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote, la personne morale qui est contrôlée par l'Administrateur ou le Dirigeant ou par une personne liées au sens du paragraphe 1 l) ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement ; toute personne qu'un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre ;

m) ***« Information confidentielle » :*** toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur ou un Dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe ;

n) ***« Loi » :*** désigne la *Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal,* (L.R.Q., c. S-11.03), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion ;

o) ***« Lois » :*** désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c.6, a.1) et la *Loi sur la Gouvernance des Sociétés d'état* (L.R.Q., chapitre G-1.02, a.15, al 4) ;

p) ***« Premier dirigeant » :*** désigne le président-directeur général expressément en excluant les Dirigeants ;

q) ***« Règlement » :*** désigne le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (L.R.Q., c.M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c.6, a.1) en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif ;*

r) ***« Règlement de régie interne » :*** désigne le règlement de régie interne adopté par la Société tel qu'amendé ou modifié de temps à autre ;

s) ***« Secrétaire du conseil » :*** désigne la personne qui exerce cette fonction.

t) ***« Société » :*** désigne la Place des Arts de Montréal ;

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2.1 Le présent Code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et Dirigeants.

2.2 Le présent Code s'applique aux Administrateurs et Dirigeants de la Société. Il s'applique également au Secrétaire du conseil.

2.3 Le présent Code est établi conformément aux Lois, au Règlement et au Règlement de régie interne de la Société. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.

2.4 Aux termes du présent code, le fait d'être membre actif ou dirigeant de la Fondation de la Place des Arts ne peut constituer un conflit d'intérêt.

3. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

3.1 L'Administrateur ou le Dirigeant dans le cadre de son mandat est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Il doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

3.2 L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement ainsi que ceux établis par le présent Code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent aux Administrateurs et Dirigeants. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui, représente la Société ou qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

3.3 Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société. Il a le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixés par la Société.

3.4 L'Administrateur ou le Dirigeant doit investir le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au conseil et à ses comités.

3.5 L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de la Société et être bien informé sur ses activités. Sa présence à des spectacles et à des activités d'animation est inhérente à l'accomplissement de son mandat et assure une rétroaction informée sur les dossiers de la Société.

3.6 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens ; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il ait cessé d'occuper ses fonctions.

3.7 L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.

3.8 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant ou un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'une valeur modeste et d'usage.

Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou à l'État.

Au sens de cet article, la Société considère que les billets de spectacle et les permis de stationnement attribués aux Administrateurs sont des outils de travail nécessaire à l'accomplissement de leur tâche et ne sauraient être considérés comme un cadeau, une marque d'hospitalité, un avantage ou une rétribution.

Modifié le 28 novembre 2012 : CA 2012-35

3.9 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

3.10 L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle. Il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître. Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès.

3.11 L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

3.12 L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de Conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent Code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi la Société peut raisonnablement s'attendre du comportement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que les intérêts qu'il détient dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à la Société.

3.13 Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles avec les intérêts de la Société ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.

3.14 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.

3.15 Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou Entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.

3.16 L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisanes.

3.17 Le président du Conseil, l'Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein ou le Premier Dirigeant doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

3.18 Le président du Conseil, l'Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein ou le Premier Dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Le Dirigeant à l'exception du Premier Dirigeant doit quant à lui, en informer le président du Conseil et le Premier Dirigeant.

3.19 Le président du Conseil, l'Administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein ou le Premier Dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

4. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS EU ÉGARD AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

4 A) Prévention des conflits d'intérêts

4.1 L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une Personne qui lui est Liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.

Le premier Dirigeant de la Société ou le Dirigeant doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.2 L'Administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou le Dirigeant ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 4.3, 4.4, 4.6 et 4.9 s'appliquent.

Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 4.3, 4.4, 4.6 et 4.9.

4 B) Dénonciation et abstention

4.3 L'Administrateur, le Dirigeant qui :

a) est partie à un contrat avec la Société ; ou

b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un contrat avec la Société ou est Administrateur ou Dirigeant ou employé de cette Entreprise ;

doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

4.4 La divulgation requise à l'article 4.3 se fait, dans le cas d'un Administrateur, lors de la première réunion :

a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude ;

b) suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un ;

c) suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu ; ou

d) suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

4.5 Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.3 immédiatement après :

a) avoir appris que le contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion ;

b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du contrat ou la décision concernée ; ou

c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs.

4.6 L'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.3 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

4.7 Les articles 4.3 à 4.6 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une Personne liée de l'Administrateur ou du Dirigeant.

4.8 L'Administrateur ou le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

4.9 L'Administrateur ou le Dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les trente jours de sa nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration en la forme revue de temps à autre par la Société et contenant les informations suivantes :

a) le nom de toute Entreprise publique dans laquelle il détient plus de 1 % des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales ;

b) le nom de toute Entreprise privée dans laquelle il détient plus de 10 % des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales ;

c) le nom de toute Entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ; et

d) le nom de son employeur et la personne morale, la société ou l'Entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, Administrateur, Dirigeant ou contrôleur.

e) à l'exception de la Fondation de la Place des Arts, le nom de toute association y compris toute entreprise culturelle dans laquelle il exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant ou une influence significative ainsi que les objets visés par cette association ou cette entreprise.

L'Administrateur ou le Dirigeant pour qui les dispositions des paragraphes a) à e) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les trente jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

4.10 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.9, ne peut être déterminant.

4.11 Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 4.3 à 4.9 au secrétaire du conseil de la Société qui les tient à la disposition du Comité de gouvernance et d'éthique si requis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil et le Comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 4.3 à 4.9 dès qu'il en a connaissance.

4.12 L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser la Société à l'avance, de l'identité des sociétés ou autres entités à l'égard desquelles il souhaite se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité concernant leurs activités.

4.13 Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 4.12, le secrétaire du conseil applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe 1 du présent Code.

4.14 L'Administrateur qui est membre du comité de vérification du Conseil, ne peut avoir un intérêt dans la Société. Il ne peut, en outre, accepter de la Société des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.

4 C) Dispenses

4.15 Le présent code ne s'applique pas :

a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement ;

b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;

c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme administrateur d'une personne morale ;

d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de la Société ou ses filiales ;

e) à un contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs ; ou

f) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

4.16 Le présent code n'a pas pour effet d'empêcher le Premier Dirigeant ou un Dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la société par lesquelles il serait visé.

5. APPLICATION DU CODE

5.1 Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur et du Dirigeant. Ils s'engagent à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Ils doivent de plus confirmer annuellement leur adhésion au Code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur et au Dirigeant de consulter le Comité.

5.2 Dans les 30 jours de l'adoption du présent Code par le Conseil, chaque Administrateur ou Dirigeant doit produire au président du Conseil et au secrétaire du conseil de la Société l'attestation contenue à l'annexe 2. Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit faire de même dans les trente jours de sa nomination à ce poste.

5.3 Le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent Code à l'égard du président du Conseil et des autres Administrateurs nommés par le gouvernement.

5.4 Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout Dirigeant nommé par la Société et du secrétaire du conseil.

5.5 Le Comité peut recommander au Conseil, aux conditions qu'il détermine, de dispenser un Administrateur ou un Dirigeant d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi et du Règlement sont respectées.

Le Secrétaire du conseil appuie le comité dans cette fonction.

5.6 Le Comité peut donner des avis aux Administrateurs et aux Dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent Code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

5.7 Le Comité doit :

a) réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;

b) engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;

c) assurer la formation et l'information des Administrateurs et Dirigeants quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code ;

d) donner son avis et fournir son soutien au Conseil (à la Société) et à tout Administrateur ou Dirigeant confronté à une situation problématique ;

e) traiter toute demande d'information relative au présent Code ;

f) faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent Code.

5.8 Le Comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

5.9 Le Comité et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

5.10 Le Secrétaire assiste le Comité et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs et les Dirigeants en application du présent Code.

5.11 L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'Information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au Comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

a) l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;

b) la description de la violation ;

c) la date ou la période de survenance de la violation ;

d) une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

5.12 Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur ou un Dirigeant auprès de l'autorité compétente.

5.13 Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions l'Administrateur ou le Dirigeant (celui-ci avec rémunération) à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

5.14 Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur ou à un Dirigeant, le Comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

5.15 Un Administrateur ou un Dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent Code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du Comité, aux conditions suivantes :

a) l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;

b) l'avis a été déposé auprès du Conseil ;

c) les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au Comité de façon exacte et complète ; et

d) l'Administrateur ou le Dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

6. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

6.1 Sur conclusion d'une contravention à la Loi, au Règlement ou au présent Code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

a) s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;
b) s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 5.3, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre l'Administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

6.2 L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les 7 jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au Comité. Il peut également demander d'être entendu par le Comité à ce sujet.

6.3 Dans le cas d'une contravention à l'article 4.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.

6.4 L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code.

6.5 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.10, ne peut être déterminant.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

7.1 Le présent Code est entré en vigueur le par résolution du Conseil le 29 septembre 2008 et modifié le 28 novembre 2012. Il remplace le Code d'éthique des administrateurs de la Société adopté le 30 juin 1999 (CA 99-15) modifié le 27 février 2002.

Annexe 1

Procédure de délibérations relative aux conflits d'intérêts

De façon à gérer les situations potentielles de conflit d'intérêts, la procédure ci-après décrite est suivie par le secrétaire de la Société :

1. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité comporte la possibilité d'un conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un administrateur de la Société ou s'il s'agit d'une entité ou société déclarée par l'administrateur qui ne peut pas participer aux délibérations sur ce sujet, le Secrétaire :

a) doit en informer le président dès qu'il en a la connaissance ;

b) expédie une note à cet effet ou avise verbalement l'administrateur concerné ;

c) ne transmet pas à l'administrateur concerné les documents relatifs à ce sujet et note cette mesure à son dossier ;

d consigne au mémoire des délibérations de la réunion, le fait que ce membre du conseil s'est retiré de la réunion ou s'est abstenu de participer à la discussion ou à un vote éventuel en raison de ses intérêts ;

e) extrait le passage sur le sujet du mémoire de délibérations de la réunion concernée avant de le transmettre à l'administrateur concerné.

2. En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité soulève un conflit d'intérêts ou une apparence de conflit d'intérêts concernant un administrateur, ce dernier doit en aviser le Secrétaire qui applique les dispositions ci-dessus à chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.

3. Lorsqu'un sujet abordé en séance peut avoir un lien personnel, familial ou d'affaires avec un membre du Conseil d'administration, ce dernier doit le soulever. Le Secrétaire en fait alors mention au mémoire de délibérations, de même que du fait que ce membre du Conseil se retire de la réunion ou s'abstient de participer à la discussion et au vote éventuel.

4. Dans l'éventualité d'un désaccord sur la nécessité de prendre les dispositions prévues aux présentes, un membre du Conseil peut en discuter avec le Président du Conseil ou avec le Conseil.

Annexe 2

Déclaration d'adhésion au code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie. Ce formulaire est joint au document à l'intention des membres.

SUIVI DES ACTIONS / PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique

Objectif 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (Activité incontournable 1)

ACTION 1	Gérer les ressources matérielles de façon écoresponsable et valoriser les matières résiduelles	
Indicateurs 1. Taux de diversion des matières résiduelles (MR) par année 2. Nombre de formations organisées par année 3. Niveau atteint des certifications BOMA BESt et ICI ON RECYCLE!	**Cibles** (voir Note 1) 1. Atteindre un taux de mise en valeur des MR d'au moins 60 % (2017) et atteindre un taux de mise en valeur des MR d'au moins 70 % (2020) 2. Au moins une action formative par année 3. Conserver le niveau 2 de l'attestation ICI ON RECYCLE! Atteindre le niveau 3 de la certification BOMA BESt Note 1 : La cible 2 a été précisée.	**Résultats** 1. Poursuivi 2. Atteint 3. Atteint
Informations supplémentaires : 1. Application d'une procédure de disposition et ententes avec des fournisseurs pour le traitement de produits visés par le *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises.* 2. La sensibilisation individuelle des parties prenantes, par courriels et/ou visites, de la Société a fait office d'actions formatives. 3. L'ensemble des pratiques de saine gestion immobilière a contribué à l'atteinte de la cible. Domaine 1 – Activités courantes de gestion administrative - Résultat recherché 1 - Les actions répondent à la pratique d'une bonne gestion des biens excédentaires et des matières résiduelles toutes catégories.		

ACTION 2	Contribuer à la réduction des déplacements et à l'utilisation de modes de transports collectifs et actifs par les employés	
Indicateurs (voir Note 1) 1. Nombre d'espaces de stationnement à vélos (intérieurs et extérieurs) 2. Nombre de clés Bixi laissées à la réception pour les employés 3. Valeur ($) des incitatifs offerts aux employés pour le transport actif et collectif annuellement Note 1 : Trois indicateurs sont retirés du PADD 2015-2020, les cibles n'ayant pas été précisées.	**Cibles** (voir Note 2) 1. Au moins 80 places de stationnement vélos 2. Avoir en tout temps deux clés Bixi à la réception 3. Mettre en place trois mesures incitatives ou de valorisation par année Note 2 : La cible pour l'indicateur 1 a été précisée.	**Résultats** 1. Atteint 2. Atteint 3. Poursuivi
Informations supplémentaires : 1. 44 places intérieures et 40 extérieures. Accessibilité facilitante pour les employés et les locataires 2. Deux clés BIXI disponibles en tout temps 3. Des articles de sensibilisation, adressés aux employés via l'intranet, incitent les gens à utiliser les transports actifs. D'autres incitatifs sont étudiés et leur mise en place demeure à réaliser Domaine 2 - Transport et déplacements des employés - Résultat recherché 3 - L'action favorise l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs des employés.		

ACTION 3	Réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments	
Indicateur (voir Note 1) • Nombre de tonnes équivalentes de gaz à effet de serre par année Note 1 : L'unité de mesure est modifiée. Le tonnage total annuel est utilisé dans le but de faciliter l'affichage et la compréhension des résultats.	**Cible** • Réduction d'au moins 10 % des émissions de GES en 2020 selon le bilan 2015	**Résultat** • Atteint
Informations supplémentaires : • Baisse de 14 % du tonnage annuel de Co2. Le bilan 2015 indiquait 3 943 tonnes totales/an. En utilisant plus d'énergie électrique et moins d'énergies fossiles, en améliorant l'isolation du site et le fonctionnement du système CVC, on atteint un calcul de 3 356 tonnes/année. Domaine 3 – Bâtiments et infrastructures - Résultat recherché 4. La cible dépassée répond plus qu'adéquatement au résultat souhaité de 10 %.		

ACTION 4	Exécuter les projets de construction, de rénovation et d'aménagement de locaux de manière écoresponsable	
Indicateur • Pourcentage des matériaux de construction et de rénovation qui est valorisé	**Cible** • 100 % des travaux doivent valoriser les déchets de construction	**Résultat** • Poursuivi
Informations supplémentaires : • Intégration de clauses obligatoires dans les documents d'appels d'offres, exigeant une disposition des rebuts de construction respectueuse de l'environnement. Le contrôle du respect de ces obligations est en progression. Domaine 3 - Bâtiments et infrastructures - Résultat recherché 5. La Société démontre sa propension à réaliser convenablement des projets de construction et de rénovation de manière écoresponsable.		

ACTION 5	Favoriser l'organisation des événements et des activités de communication de la Société réalisés de façon écoresponsable	
Indicateurs (voir Note 1) 1. % d'événements écoresponsables internes organisés par année 2. Réduire l'offre de bouteilles d'eau à usage unique 3. Nombre d'événements classifiés selon la norme BNQ9700-253 par année Note 1 : Ajout de l'indicateur relatif à la cible 2	**Cibles** 1. 80 % des événements internes réalisés de façon écoresponsable 2. Réduire de 10 % l'offre de bouteilles d'eau à usage unique dans les événements organisés par la PdA	**Résultats** 1. Poursuivi 2. Poursuivi 3. À préciser
Informations supplémentaires : 1. 1 260 événements (réunions) sur 1 672 événements internes (75 %), présentent des conditions écoresponsables. Les salles sont équipées d'écrans, d'Internet, d'équipements informatiques et audio-visuels pouvant être installés au besoin. 2. Différents obstacles fonctionnels et économiques doivent être étudiés. Les fontaines d'eau du site sont graduellement modifiées afin de permettre le remplissage de bouteilles réutilisables. 3. L'étude de la norme est en cours. Domaine 5 - Communications gouvernementales et organisations d'événements - Résultat recherché 7. La Société vise l'organisation de ses événements internes de manière écoresponsable, de façon à atteindre la cible fixée.		

ACTION 6	Augmenter les acquisitions écoresponsables	
Indicateurs 1. Adoption d'un guide d'approvisionnement 2. Nombre de formations offertes 3. Nombre de rencontres annuelles sur les approvisionnements responsables	**Cibles** (voir Note 1) 1. Adoption en 2019 2. Le responsable des approvisionnements devra suivre au moins une formation par année sur le thème de l'écoresponsabilité 3. Deux rencontres internes sur l'approvisionnement responsable par année Note 1 : La Société précise la cible de l'indicateur 1.	**Résultats** 1. Poursuivi 2. Atteint 3. Poursuivi
Informations supplémentaires : 1. La révision du processus d'approvisionnement devrait se terminer en 2018 pour rédaction et adoption d'un guide, en 2019 2. Formation : Concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable 3. Les rencontres internes portent actuellement sur la préparation du guide Domaine 6 - Marché publics - Résultat recherché 9. La Société vise l'augmentation de ses acquisitions faites de façon écoresponsable.		

Objectif 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (Activité incontournable 2)

ACTION 7	Prendre en compte des principes de développement durable dans le cadre de processus de révision des programmes gouvernementaux	
Indicateur • Nombre de programmes et projets évalués selon les principes de développement durable	**Cible** • Au moins un projet par année	**Résultat** • Atteint
Informations supplémentaires : • Projet d'utilisation de l'Esplanade / Rédaction du Guide. Bonifications : Sensibilisation aux objectifs de la Société en matière de développement durable et à l'utilisation responsable des ressources énergétiques, gestion des matières résiduelles. Résultat recherché 12 : La Société utilise l'évaluation stratégique fondée sur la prise en compte des principes de développement durable pour au moins une action et/ou projet structurant du gouvernement.		

Objectif 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

ACTION 8	Offrir et participer à des formations sur les pratiques en matière de développement durable	
Indicateurs	**Cibles** (voir Note 1)	**Résultats**
1. Nombre d'employés sensibilisés par année	1. 30 % des employés	1. Atteint
2. Nombre d'heures de formation offertes aux employés par année	2. Un minimum d'une activité par année	2. Atteint
3. Nombre de réunions du comité d'action en développement durable par année	3. Deux réunions du comité vert par année Note 1 : La cible 2 est précisée	3. Poursuivi
Informations supplémentaires : 1. La majorité des employés a consulté au moins un des huit articles invitant à poser des gestes durables ou présentant les réalisations de la Société, parus sur le site intranet. 2. Formation : Nouvelles règles de présentation relatives à la reddition de compte pour l'année 2016-17 et *Concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable.* 3. Le comité d'action en développement durable est restructuré. Résultats recherchés 16 et 17. La Société vise la formation sur les pratiques en matière de développement durable, de promotion et de mise en valeur du savoir-faire de l'administration publique.		

ACTION 9	S'engager dans la promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les organismes publics et à l'extérieur de l'administration publique	
Indicateurs	**Cibles**	**Résultats**
1. Nombre de réunions du comité de développement durable PdA – locataires	1. Au moins une réunion avec les locataires par année	1. Atteint
2. Nombre de communications réalisées auprès des parties prenantes externes	2. Au moins une campagne de sensibilisation dans les espaces publics et auprès des parties prenantes de la PdA.	2. Atteint
Informations supplémentaires : 1. Une rencontre, sous forme de sondage-informations, a permis l'échange en matière de développement durable. 2. Sensibilisation par communication régulière, publicisant savoir-faire et réussites auprès des employés et locataires, parties prenantes de la Société. Résultat visé 17. La Société voit à la promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique.		

Objectif 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial (Activité incontournable 3)

ACTION 10	Reconnaitre et promouvoir l'identité culturelle à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel	
Indicateurs	**Cibles**	**Résultats**
1. Nombre d'œuvres numériques produites sur la mosaïque d'écrans	1. Au moins une œuvre d'art numérique par année	1. Atteint
2. Adoption du programme de mise en valeur des œuvres	2. 100 % des œuvres d'art dans les foyers de la Salle Wilfrid-Pelletier	2. Atteint
Informations supplémentaires : 1. La mosaïque d'écrans de l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme a présenté six œuvres dont des œuvres de l'UQAM, une collaboration PdA-CALQ ainsi qu'une œuvre de L'Expo 67. 2. Toutes les œuvres d'art des foyers de la Salle Wilfrid-Pelletier ont été mises en valeur par l'installation d'éclairages adéquats, où la faisabilité architecturale le permettait, valorisant ainsi le patrimoine de la Société. Rencontre l'objectif 1 de l'Agenda 21C. La Société s'assure que son patrimoine matériel et immatériel soit mis en valeur afin de reconnaître et promouvoir la culture québécoise, dans toute sa diversité.		

ACTION 11	Valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture à travers des projets porteurs	
Indicateurs	**Cibles**	**Résultats**
1. Nombre d'artistes accueillis en résidence par année	1. Quatre artistes en résidence par année	1. Atteint
2. Nombre de projets de coproduction par année	2. Une coproduction par année	2. Atteint
3. Nombre d'artistes de la relève par année	3. Deux artistes de la relève par année	3. Atteint
4. Nombre de projets d'artistes issus de la diversité ou des premières nations par année	4. Deux projets de diversité par année	4. Atteint

Informations supplémentaires :

1. La Société est un lieu de résidence pour le développement artistique des créateurs. 28 artistes en résidence cette année.
2. Trois coproductions.
3. 65 artistes de la relève, principalement en chanson francophone.
4. 31 projets de diversité. Exemples d'activités de diversité *(Festival du monde arabe, Grands Rendez-vous des Rythmes du monde, Tinariwen, Immortal Chi).*

Rencontre l'objectif 2 de l'Agenda 21C. Les données proviennent de la compilation annuelle des événements de la Société. Les résultats démontrent la valorisation du rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et le soutien de la Société à la création, la production et la diffusion.

ACTION 12	Favoriser l'épanouissement culturel des citoyens ainsi que l'accès et leur participation à la vie culturelle	
Indicateurs (voir Note 1)	**Cibles**	**Résultats**
1. Nombre d'événements gratuits offerts sur la place publique de l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme et nombre de participants par année.	1. 150 événements dans l'ECGEL par année	1. Poursuivi
2. Nombre d'expositions et nombre de participants par année.	2. Moyenne d'une exposition produite par la PdA par année	2. Atteint
3. Nombre de spectacles dans la série Place des Arts junior par année et nombre de clients par année.	3. 10 spectacles de la série Place des Arts Junior par année	3. Atteint
Note 1 : La Société maintient mais reformule ses indicateurs pour plus de clarté et de précision.		

Informations supplémentaires :

1. 125 événements diversifiés ont eu lieu dans l'ECGEL et 23 796 personnes y ont participé, pour l'atteinte de la cible à 83 %.
2. Trois expositions produites par PdA et 114 194 visiteurs, dont *Quand les lutins s'en mêlent* + *Sur les planches : six bédéistes à la Place des Arts !* + *De la poésie au slam – Mise en lumière d'un projet de médiation culturelle du Programme éducatif de la Place des Arts.*
3. 14 spectacles, présentés en 19 représentations de la série Place des Arts Junior et 3 966 participants.

Rencontre l'objectif 5 de l'Agenda 21C. La Société offre des activités gratuites au grand public dans l'ECGEL, favorisant l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle.

ACTION 13	Reconnaitre et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale	
Indicateur	**Cible**	**Résultat**
• Nombre de coproductions et de spectacles déployés ailleurs au Québec et à l'international	• Une coproduction par année	• Atteint

Informations supplémentaires :

- La Société a présenté trois coproductions en 16-17. Les spectacles 8, 9 et *Mwana et le secret de la tortue* ont été produits au courant de l'année 2016-17 et plusieurs ont continué de voyager en tournée, entre autres : *Pinnochio* du Théâtre Tout à Trac, *Suites curieuses* de la compagnie Cas Public.

Rencontre l'objectif 11 de l'Agenda 21C. Le résultat recherché vise le renforcement de l'identité culturelle, l'accès et la participation à la vie culturelle, qui passent autant par le soutien au créateurs qu'à la mise en valeur de nos patrimoines.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

Objectif 2.1

Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables (Activité incontournable 4)

ACTION 14	Promouvoir auprès de nos fournisseurs les principes de développement durable	
Indicateurs (voir Note 1)	**Cibles**	**Résultats**
1. % des appels d'offres qualité-prix ayant au moins un critère d'analyse en développement durable (DD) 2. % des appels d'offres ayant au moins cinq critères d'analyse en DD Note 1 : La Société maintient et précise l'indicateur 1	1. 100 % des appels d'offres avec un critère d'analyse 2. Au moins 25 % des appels d'offres avec au minimum cinq critères d'analyse	1. Poursuivi 2. Poursuivi
Informations supplémentaires : 1. Au moins un critère d'analyse en DD est inscrit à la majorité des appels d'offres qualité-prix faisant appel à des comités de sélection et une condition générale d'adhésion à la Politique de DD à la majorité des appels d'offres. 2. La Société vise à intégrer à son processus plus de critères de sélection pour le choix de ses fournisseurs ainsi que des critères d'analyse, de conformité et d'admissibilité. Résultat recherché 21. La Société vise la mise en œuvre de mesures pour appuyer le développement d'entreprises d'économie sociale dans des secteurs contribuant à la transition vers une économie verte et responsable notamment en s'approvisionnant de produits respectueux de l'environnement.		

Objectif 2.5

Aider les consommateurs à faire des choix écoresponsables

ACTION 15	Projet de diffusion d'information et la sensibilisation du public à la consommation responsable	
Indicateurs	**Cibles**	**Résultats**
1. Nombre de billets électroniques vendus par année versus le nombre de billets papier 2. Nombre de communications diffusées au grand public par année 3. Nombre de calendriers de la PdA imprimés par année	1. Réduire de 30 % les impressions d'ici 2020 2. Deux communications au grand public par année 3. Élimination des calendriers	1. Atteint 2. Atteint 3. Atteint
Informations supplémentaires : 1. L'impression compte seulement 8 % de l'émission totale. À titre d'incitatif, l'impression de billets comporte des frais alors que le billet électronique/mobile (92 %) en est exempt. 2. Des communications promotionnelles régulières, par courriels ciblés, sont adressées au grand public. 3. L'impression de calendriers a été éliminée. Les modes de communication électronique sont utilisés pour son envoi. Résultat visé 30. La Société accroit la diffusion et la sensibilisation du public à la consommation responsable.		

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Objectif 3.1

Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée

ACTION 16	Poursuivre la saine gestion de notre propriété de façon à soutenir l'économie locale ainsi que sa communauté	
Indicateur (voir Note 1) • Nombre d'événements tenus sur le site (Amphithéâtre Fernand-Lindsay) favorisant les retombées économiques dans la région Note 1 : Pour plus de clarté dans la reddition, la Société précise et reformule son indicateur.	**Cible** • Un minimum de 16 événements par année	**Résultats** • Atteint
Informations supplémentaires : • L'amphithéâtre a reçu 16 événements : Festival de Lanaudière (14 représentations) et la Sinfonia de Lanaudière (deux représentations). La tenue de ces événements a attiré un public provenant de l'extérieur de la région, assurant ainsi des retombées économiques. Des partenariats avec les acteurs du milieu et des ententes avec des fournisseurs de la région, ont favorisé l'économie locale. Résultat visé 34. La Société développe des mécanismes de concertation avec les acteurs des milieux concernés.		

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

ACTION 17	Augmenter la contribution des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale comme fournisseurs de la Société de la Place des Arts	
Indicateur • Nombre de fournisseurs / partenaires provenant d'organismes communautaires et d'économie sociale	**Cible** • Portrait et évaluation d'actions	**Résultat** • Atteint
Informations supplémentaires : • La Société a fait appel à au moins deux fournisseurs de catégorie communautaire ou d'économie sociale. Des fournisseurs impliqués socialement figurent également parmi les fournisseurs de la Société. Résultat recherché 39. La Société renforce l'appui et la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale, contribuant ainsi à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.		

Objectif 4.3

Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

ACTION 18	Développer des événements permettant à des adolescents en milieux défavorisés d'accéder à la culture	
Indicateur • Nombre de projets par année et nombre d'élèves participant aux activités par année	**Cible** • Un projet par année	**Résultat** • Atteint
Informations supplémentaires : • Deux projets ont été développés et ont permis la participation de plus de 1 500 jeunes. Les projets Queen KA – *De la poésie au slam* et Samian – *Enfant de la terre,* un marathon de Slam et une exposition, l'adhésion au projet de Laboratoire de culture inclusive en collaboration avec Le Groupe des 11 et Exeko, mis sur pied par l'équipe de la Programmation dans le cadre du Programme éducatif de la Place des Arts. Résultat visé 40. La Société crée des projets permettant d'élargir l'accès aux loisirs, aux adolescents issus de milieux défavorisés.		

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5
Améliorer, par la prévention, la santé de la population

Objectif 5.1
Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

ACTION 19	Être une organisation proactive en matière de saines habitudes de vie	
Indicateurs 1. Nombre d'activités de communications réalisées auprès des employés par année 2. Nombre d'employés sensibilisés par année	**Cibles** 1. Deux actions de communications destinées 2. Au moins 30 % des employés par année	**Résultats** 1. Atteint 2. Atteint
Informations supplémentaires : 1. Trois activités de communication dédiée dont deux campagnes de promotion de mise en forme et une campagne de vaccination ont été envoyées à la totalité des employés. 2. Au moins 66 % des employés ont été sensibilisés directement à l'une ou l'autre des communications. Résultat recherché 42. La Société vise à promouvoir l'accès aux milieux propices à la pratique de l'activité physique ainsi que la valorisation d'un mode de vie plus actif.		

Objectif 5.2
Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

ACTION 20	Promouvoir la prévention et la sécurité en milieu de travail	
Indicateurs (voir Note 1) 1. Nombre de rencontres du comité Santé et sécurité par année 2. Nombre d'activités d'accroissement des connaissances et nombre de participants formés par année 3. Nombre d'activités de communications et de sensibilisation organisées par année 4. Plan de formation et nombre d'agents de sécurité formés par année Note 1 : Pour plus de clarté dans la reddition, la Société reformule un indicateur et précise ces cibles.	**Cibles** (voir Note 1) 1. Quatre rencontres du comité Santé et sécurité par année 2. Au moins une activité de formation par année 3. Mise à jour du cahier de charges destiné aux producteurs 4. Adoption du plan de formation et d'intervention auprès des personnes itinérantes, vulnérables et à risque Note 1 : Pour plus de clarté dans la reddition, la Société reformule un indicateur et précise ces cibles.	**Résultats** 1. Poursuivi 2. Atteint 3. Poursuivi 4. Poursuivi
Informations supplémentaires : 1. Deux rencontres ont eu lieu cette année. Révision continue des procédures en matière de SST et correctifs au besoin. 2. 52 employés ont reçu la formation annuelle sur l'application du Plan des mesures d'urgence. 3. Le Guide d'utilisation de l'Esplanade, bonifié selon des 16 principes de développement durable, est maintenant à l'étape de la rédaction finale. 4. Le plan de formation et d'intervention auprès des personnes itinérantes, vulnérables et à risque demeure à réaliser. Résultat recherché 44. En mettant de l'avant des mesures et des actions destinées à atténuer ou à gérer de façon optimale les risques pour les personnes qui sont associés à l'activité humaine, la Société vise atteindre ses objectifs.		

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif 6.1

Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

ACTION 21	Développer des projets d'infrastructures de qualité sur le site de la PdA	
Indicateurs 1. Nombre de projets de mise en valeur des bâtiments par année 2. Nombre de bassins de rétention d'eau installés (deux sur l'Esplanade en 2018) et nombre de drains à débit contrôlé installés par projet	**Cibles** 1. Réalisation du projet de réfection de l'Esplanade 2. Deux bassins de rétention d'eau de plus sur le site en 2018	**Résultats** 1. Poursuivi 2. Atteint
Informations supplémentaires : 1. Le projet de réfection est complété à 75 % et les travaux suivent leur cours. 2. La totalité des drains de l'Esplanade ont un débit contrôlé, un bassin est présent à l'intérieur du complexe et l'autre à l'extérieur, sous l'espace nord de l'Esplanade. Résultat recherché 47. La Société renouvelle les orientations gouvernementales en aménagement du territoire qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable.		

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Objectif 8.1

Améliorer l'efficacité énergétique

ACTION 22	Poursuivre les efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique	
Indicateurs (voir Note 1) 1. % de réduction de consommation énergétique 2. % de lampes remplacées / aires de service par année 3. % d'écrans plasma remplacés par année 4. % d'unités rétroéclairées remplacées par année Note 1 : Les indicateurs ont été reformulés.	**Cibles** (voir Note 2) 1. Baisse de 5 % (8 500 Gj) 2. 75 % et adoption de procédures pour une meilleure utilisation de l'éclairage 3. 100 % des écrans plasma d'ici 2020 et adoption du plan de remplacement des écrans plasma et des unités rétroéclairées 4. 100 % des unités rétroéclairées d'ici 2020 Note 2 : Les cibles ont été précisées.	**Résultats** 1. Poursuivi 2. Atteint 3. Poursuivi 4. Poursuivi
Informations supplémentaires : 1. Donnée de référence est de 169 413 Gj en 2015-16. Des travaux de réfection du refroidisseur-récupérateur et de la banque à glace, à venir, devraient contribuer grandement à l'atteinte de la cible. 2. Moyenne de 85 % des espaces de service sont éclairés efficacement (DEL, T8, T5) : stationnements : 95 %, corridors : 90 % et salles mécaniques 70 %. 2 785 unités LED et 2 557 unités de fluorescents ont été installées dans la dernière année. 3. Aucun écran n'a été remplacé, n'ayant pas atteint la fin de leur vie utile. 4. 3 % des unités rétroéclairées ont été modifiées avec un éclairage éco énergétique. Résultats recherchés 61 et 62. La Société instaure des mesures et à réalise des projets favorisant l'efficacité énergétique. Elle appuie l'innovation et le transfert technologique permettant d'améliorer l'efficacité énergétique.		

CALENDRIER DES ACTIVITÉS SAISON 2016-2017

SEPTEMBRE 2016

Salle Wilfrid-Pelletier

Atmosphère Musique
Conférence - *Tournée de la série du siècle '72*

Montréal Relève - Soirée des Mérites Classes Affaires
Remise de diplômes

Opéra de Montréal
Aida

Danse Danse
Maria Pagés Compania

Maison symphonique

Jazz à l'année
Ibrahim Maalouf chante Kalthoum

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
En cas de pluie, aucun remboursement

Cinquième Salle

Kid Koala

Semaine de la Hongrie
Liszt Ferenc Kamarazenekar

Festival Quartiers Danses
(This Is) Nothing New + Beaux Moments
As Canções Que Você dançou Pra Mim - Pathways - Ímpar
Axisturn
Et Après… Le Silence + Mutable Tongues + Beaux Moments
Barouf + Transport Fade
Relève D'ici I
Soirée bénéfice pour la santé mentale
Centre de danse contemporaine
Relève D'ici II

Festival international de la littérature
Le chant de la cigale crépite comme un feu de bois - Les 100 ans d'Anne Hébert
Temps 9 - Concert littéraire avec Hélène Dorion et Les Violons du Roy
Chrysalides - Queen KA

Montreal Chinese Culture & Arts Fondation
The Three Monks

Place des Arts
Robert Charlebois

Salle Claude-Léveillée

SACEF
LES WEEK-ENDS DE LA CHANSON QUÉBECOR
Gérald Gagnon
Gagné
Matthieu Léveillé
Jean-Sébastien Lavoie
William DesLauriers

SACEF
MA PREMIÈRE PLACE DES ARTS 2016 - LAURÉATS

Semaine de la Hongrie
Gergo Teleki

Bruno Pelletier
Lancement d'album

Espace culturel Georges-Émile-Lapalme

PLACE PUBLIQUE

DUCEPPE
CAUSERIE
En cas de pluie, aucun remboursement

Place des Arts
CHEZ GEORGES-ÉMILE
Guy Jodoin

Festival du Monde Arabe de Montréal
Conférence de presse - Lancement

SALLE D'EXPOSITION

Bureau d'Art public
Les coulisses où boivent les loups - Steven Schofield

MOSAÏQUE D'ÉCRANS

Place des Arts et le Conseil des arts des lettres du Québec
Lancement des œuvres de Frédéric Lavoie et Steven Heimbecker

OCTOBRE 2016

Salle Wilfrid-Pelletier

Cinderella

Danse Danse
Maria Pagés Compania

Kadim Al-Sahir

Francis Cabrel

Gabriel Iglesias

Gala de l'ADISQ

Il Divo

Place des Arts / Culture pour tous
Journées de la culture - Portes ouvertes à Wilfrid-Pelletier

Scott Bradlee

Maison symphonique

Jazz à l'année
Ludovico Einaudi

Les Violons du Roy
Beethoven pour le temps présent

Orchestre KlangVerwaltung
Le requiem de Mozart et *Le magnificat de Bach*

Orchestre Métropolitain
Grimaud et Nézet-Séguin - *Passion commune*

Théâtre Maisonneuve

Festival du Monde Arabe de Montréal
Abeer Nehme - *Éternelle Palmyre*

Festival du nouveau cinéma de Montréal
Un ours et deux amants - Film (soirée d'ouverture)

Films Séville
01:54 - Première

Les Grands Ballets
Roméo et Juliette

Juste pour rire spectacles - Groupe Investors
Laurent Paquin

Fondation Jules et Paul-Émile Léger
Concert bénéfice annuel

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
En cas de pluie, aucun remboursement
Nos femmes

Cinquième Salle

Festival international de la littérature
L'avalée des avalés - Les 50 ans du roman de Réjean Ducharme

RedBull Music Academy
CFCF et Jean-Michel Blais

Juste Pour Rire TV
LES GRANDES ENTREVUES
Claude Legault
Martin Petit
Gregory Charles
Philippe Bond
Philippe Laprise

Danse Danse
ARIAS Company

Biennale de Montréal
Conférence

Jazz à l'année
Jóhann Jóhannsson, American Contemporary Music Ensemble

Fanny Bloom

Place des Arts Junior
Henri Godon
La Marmite ensorcelée

Place des Arts
Plume Latraverse

Salle Claude-Léveillée

SACEF
LES WEEK-ENDS DE LA CHANSON QUÉBECOR
Alex Lavoie
Ariane Laniel
Christian Marc Gendron
Éveline
Frédéric Lalancette
Geneviève RB & Alain Barbeau
Guy Lapointe
Les Jumelles Barabé
Marie-Josée Longchamps
Nelson Pagé
Pierrot Fournier
Soul & Sister
Vincenzo Thoma
Vision Diversité en spectacle
William DesLauriers

Place des Arts Junior
La Minuscule

Productions Particulières
Mathilde Robitaille et Studio 365

Espace culturel Georges-Émile-Lapalme

PLACE PUBLIQUE

Festival du nouveau cinéma de Montréal
Installation interactive Dada - La Garde

Place des Arts
CHEZ GEORGES-ÉMILE
Plume Latraverse
François Bellefeuille

Groupe des 11
Conférence de presse

Des ponts culturels, d'une rive à l'autre / Conseil des arts de Montréal
Causerie avec les artistes
SinhaDanse - MoW!
File d'attente - Théâtre I.N.K.
Topoésie

Festival du Monde Arabe de Montréal
Performances

SALLE D'EXPOSITION

Bureau d'art public (Ville de Montréal)
Les coulisses où boivent les loups - Steven Schofield

NOVEMBRE 2016

Salle Wilfrid-Pelletier

Université McGill
Remise de diplômes

Opéra de Montréal
Don Giovanni

Le Show du refuge

Ort Montréal
Soirée bénéfice - Oz Pearlman

Maison symphonique

Orchestre Métropolitain
Mendelssohn : *Les couleurs du romantisme*
Concert prestige/bénéfice: *Yannick Nézet-Séguin et l'âme russe*

Fondation canadienne du rein

Lisa Fischer

Théâtre Maisonneuve

Danse Danse
Nederlands Dans Theater

Fondation Portage

Université Concordia
Remise de diplômes

Pussy Riot
Conférence

Milk & Bone

François Bellefeuille

École de technologie supérieure
Remise de diplômes

Seu Jorge

CINARS
Mille Batailles - Louise Lecavalier, Fou Glorieux (Ouverture)

Beatles Story Band

École de technologie supérieure
Activité privée

École des hautes études commerciales de Montréal
Remise de diplômes

Gala Boomerang 2016

La Galère

Arthur L'Aventurier

Straight No Chaser

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
Nos femmes

Cinquième Salle

Festival du Monde Arabe
Djihad
Transcestral
Mohamed Abozekry
Aurores
Les Immortels
Bassem Youssef

PPS Danse / Coup de cœur francophone
Léo Ferré - *Corps Amour Anarchie*

Danse Danse
Tentacle Tribe

Brimbelle

Simoniaques Théâtre / Ventres Bleus / La Bordée / Les Enfants Terribles
Gloucester

Salle Claude-Léveillée

SACEF
LES WEEK-ENDS DE LA CHANSON QUÉBÉCOR
Anic Proulx
Carolyne Drolet
Céline Raymond
François Richard
Isabel Rancier
Jean-François Beaupré
Laurie Blanchette
Plateau double Gabrielle Proulx et Siméon
Selby Evans
Studio 365
William DesLauriers
Yves Poirier
DU HAUT DES AIRS

Festival du Monde Arabe
D'Alep à Istanbul
Conférence
Vox Syria
Grooz
Ensemble Kamaan

Piano nobile

Place des Arts Junior
La grande danse des petits et grands
Rythmo-Rigolo

Espace culturel Georges-Émile-Lapalme

PLACE PUBLIQUE

DUCEPPE
CAUSERIE
Nos femmes

SACEF
MA PREMIÈRE PLACE DES ARTS - AUDITIONS

SALLE D'EXPOSITION

Place des Arts - Conseil des arts et des lettres du Québec
Parresia (installation et performance)

Expo Bureau d'art public (Ville de Montréal)
Les coulisses où boivent les loups - Steven Schofield

MOSAÏQUE D'ÉCRANS

Consulat général de France à Montréal
Lancement de l'œuvre de Stéphane Querrec

DÉCEMBRE 2016

Salle Wilfrid-Pelletier

Bharati 2

Les Grands Ballets
Casse-Noisette

POOH

Maison symphonique

Festival Bach de Montréal
Yo-Yo Ma

Atmosphère Musique
Noël symphonique

Productions Troublemakers
L'Odyssée musicale du jeu vidéo

Les Violons du Roy
Le Messie

Les Petits Chanteurs de Laval
Le Messie de Haendel

Orchestre Métropolitain
Noël avec Valérie Milot

Théâtre Maisonneuve

Danse Danse
Dorrance Dance

Montreal Jubilation Gospel Choir
Gospel Celebration 2016

Pro Musica
Prokoviev / Chopin / Rachmaninov

Québec Issime
Décembre, le temps des Fêtes signé Québec Issime

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
Nos femmes

Cinquième Salle

Simoniaques Théâtre / Ventres Bleus / La Bordée / Les Enfants Terribles
Gloucester

Société Radio-Canada
Nicolas Pellerin et les Grands Hurleurs

The Lost Fingers

Place des Arts
Le Loup de Noël

Salle Claude-Léveillée

SACEF
LES WEEK-ENDS DE LA CHANSON QUÉBECOR
Chante ou Crève 3
Jocelyn Bigras
Lyne Cadieux
Kim Taschereau
Vision Diversité en spectacle
Mario Saint-Amand
Paule Tremblay
Stephend Pagliaro et les Enfants Terribles
Francine Christie

Les Mélodînes de Noël

Institut Trebas
Remise de diplômes

École de musique Coda
Récital de Noël

Piano nobile

Place des Arts Junior
Le Grand Bal de Noël

Espace culturel Georges-Émile-Lapalme

PLACE PUBLIQUE

Place des Arts
CHEZ GEORGES-ÉMILE
Véronique Cloutier

Place des Arts
Noël, chorales d'enfants

SALLE D'EXPOSITION

Place des Arts / Société Radio-Canada
Quand les lutins s'en mêlent

Esplanade

Le Grand marché de Noël

JANVIER 2017

Salle Wilfrid-Pelletier

Hommage à Vienne

Kinky Boots

Les Morissette

Opéra de Montréal
Dialogues des carmélites

Maison symphonique

Choeur Classique de Montréal
Orff, Verdi et Penderecki

Théâtre Maisonneuve

Shen Yun 2017

Danse Danse
Batsheva Dance Company

Pro Musica

Troupe artistique Phoenix (Huayun) de Montréal

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
Les héros

Cinquième Salle

Place des Arts
Orange noyée
Huit

Salle Claude-Léveillée

SACEF
LES WEEK-ENDS DE LA CHANSON QUÉBECOR
Véronique Bilodeau
Junior Sandaire
Simon Kearney
Vincent Appelby
Vision Diversité en spectacle
Janie Renée Myner
Samuele

SACEF
MA PREMIÈRE PLACE DES ARTS

Les Mélodînes
Rythmes du monde

Espace culturel Georges-Émile Lapalme

PLACE PUBLIQUE

DUCEPPE
CAUSERIES
Les héros

SACEF
MA PREMIÈRE PLACE DES ARTS
Conférence de presse

SALLE D'EXPOSITION

Université du Québec à Montréal - Faculté des arts visuels
Paramètres

FÉVRIER 2017

Salle Wilfrid-Pelletier

Opéra de Montréal
Dialogues des carmélites

Blue Rodeo
1000 arms

Attila Glatz Concert Productions
Final Fantasy

Roch Voisine, Garou et Corneille
Forever Gentlemen

Mamma Mia

Ballet de l'Opéra de Perm
Le lac des cygnes

Maison symphonique

Orchestre Métropolitain
Charmes anglais
Les beautés de la nature

Orchestre de jeux vidéo

Fondation Internationale « Les Palais de Saint-Pétersbourg »
Musique sans frontières

Les Violons du Roy
Richard-Hamelin, Mozart et les violons

Montréal en lumière
Alain Lefèvre : Sas Agapo

Théâtre Maisonneuve

Jordi Savall

Actimax
Soirée remise de prix

Montreal Chinese Culture & Arts Foundation
Concert du nouvel an chinois de Montréal

Claudine Mercier

Les Grands Ballets
Lancement de saison

Jazz à l'année
Colin James

Les Ballets Trockadero de Monte Carlo

Rendez-vous du cinéma québécois
Ça sent la coupe - Film d'ouverture

Montréal en lumière
Alexandre Da Costa
Benjamin Biolay
Agnès Obel

Pro Musica
Schibert / Chostakovich / Brahms

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
Les héros

Cinquième Salle

100Lux
La danse urbaine comme œuvre d'art

Danse Danse
Anne Le Beau - Compagnie Dave St-Pierre

Festival Montréal Nouvelles Musiques
Le Scorpion
Colloque - *Horizons musicaux contemporains*

Les Mutins de Longueuil

Place des Arts Junior
La Chasse aux billes

RICHTER
Assemblée annuelle

Salle Claude-Léveillée

SACEF
LES WEEK-ENDS DE LA CHANSON QUÉBECOR
Flavie
Musique à bouches
Jean-François Beaupré
Guillaume Arsenault et Geneviève Racette
Laura Babin
Vision Diversité en spectacle
François Roy
Ariane Brunet
Mélissa Ouimet et Labrie
Julie Massicotte
Jardin Mécanique
Raton Lover
Maryanne Côté

Les Mélodînes
Nuevo Tango
Les musiciens de l'école Joseph-François-Perrault
Trio Grand Duc
Des femmes, une voix

SACEF
MA PREMIÈRE PLACE DES ARTS

Place des Arts Junior
Mwana et le secret de la tortue

Piano nobile

Place des Arts Junior
Histoires

Espace culturel Georges-Émile-Lapalme

PLACE PUBLIQUE

Place des Arts / Vision Diversité
Le Grand Rendez-vous des rythmes du monde

Place des Arts
CHEZ GEORGES-ÉMILE
Dominic Champagne

100Lux
Performances diverses

DUCEPPE
CAUSERIE
Ne m'oublie pas

SALLE D'EXPOSITION

Université du Québec à Montréal - Faculté des arts visuels
Paramètres

Société de musique contemporaine du Québec
50e : Retour vers le futur

Esplanade

Montréal en Lumière

MARS 2017

Salle Wilfrid-Pelletier

Opéra de Montréal
Another Brick in the Wall

Place des Arts
Immortal Chi

Maison symphonique

Orchestre Métropolitain
Yannick Nézet-Séguin - *La force du destin*
La «Pastorale» de Beethoven

WorldMUN 2017

Théâtre Maisonneuve

Montréal en lumière
Madeleine Peyroux et Rickie Lee Jones
Daniel Lavoie
Mes longs voyages
Piaf a 100 ans. Vive la môme!

Projets de la Meute
L'Emmerdeur

Pro Musica
Haydn / Suk / Dvořák

Claudine Mercier

Les Grands Ballets
Minus One

Danse Danse
Lancement de saison

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
Ne m'oublie pas

Cinquième Salle

Festival Montréal Nouvelles Musiques
Histoire du soldat

Place des Arts
Margie Gillis

Place des Arts Junior - Cas public
Le chiffre neuf

Brimbelle

Alexandre Bélliard
Légendes d'un peuple

Place des Arts
Théâtre des Bouffes du Nord - *Battlefield*

Louis T

Place des Arts
Robert Charlebois

Piano nobile

Place des Arts Junior
Le luth, l'ami des rois
Les mille couleurs de Montréal

Salle Claude-Léveillée

SACEF
LES WEEK-ENDS DE LA CHANSON QUÉBÉCOR
Alexe Gaudreault
Ariane Vaillancourt
Charles Landry
David Fleury
Émilie Janvier
Isabelle Blais et Pierre-Luc Brillant
Joanie Benoit et Mélissa Bédard
Sam Harvey
Sara Dufour
Sophie Pelletier
Vision Diversité en spectacle

Les Mélodînes
Le vent dans les voiles

Société Pro Musica
Piano Haute-Voltige
Amour, Amour
Un air de printemps
Sur le tapis d'Aladin

SACEF
Nuit Blanche - *Chantons ensemble*
MA PREMIÈRE PLACE DES ARTS

Koscène
Lancement de livre - Jean-Pier Gravel

Place des Arts
Les nouveaux superhéros - Film

Espace culturel Georges-Émile Lapalme

PLACE PUBLIQUE

Office québécois de la langue française
Francofête

Place des Arts
CHEZ GEORGES-ÉMILE
Louis T.
Béatrice Picard

Place des Arts
Nuit Blanche 2017 - *Théâtre de rue*

Place des Arts
Relâche scolaire : Activités / Ateliers

SALLE D'EXPOSITION

Société de musique contemporaine du Québec
50e : Retour vers le futur

Place des Arts
Sur les planches : Six bédéistes à la Place des Arts

AVRIL 2017

Salle Wilfrid-Pelletier

Place des Arts
Immortal Chi

Institut du cancer de Montréal
10e concert contre le cancer

Attila Glatz Concert
Harry Potter and the Philosopher's Stone™ en concert

Dakhabrakha et Kleztory

Place des Arts
Tinariwen et Dengue Fever

The Book of Mormon

Ballet national d'Ukraine
Le mariage de Figaro

Maison symphonique

Beatles symphonique
Orchestra!

Orchestre Métropolitain
Les sept dernières paroles du Christ

Orchestre de chambre McGill
Marcello Giordani

Orchestre Métropolitain
Gala bénéfice

Théâtre Maisonneuve

Les Grands Ballets
Minus One

École de technologie supérieure
Remise de diplômes

Danse Danse
Ballet BC

Productions Juste pour rire
David Sedaris

Place des Arts
Samian - Programme éducatif

Groupe Infopresse
Gala Créa 2017

Patrick Bruel

Jackson Browne

Chambre de Commerce et d'Industrie Canada-Liban
50e anniversaire relations Québec-Liban

Fondation evenko pour le talent émergent
Show de la réussite 2017

Peppa Pig Live

Productions de la Ruelle
Expo 67 : Mission impossible - Première

Ballet Divertimento
Odyssée printanière - 25e anniversaire

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
Harold et Maude

Cinquième Salle

Place des Arts
Robert Charlebois

Place des Arts Junior
26 lettres à danser
Wapiti !

Louis T

Danse Danse
Shay Kuebler Radical System Art

Danse-Cité - O Vertigo
Tierra

Salle Claude-Léveillée

SACEF
LES WEEK-ENDS DE LA CHANSON QUÉBÉCOR
Allan Hurd
Émilie Allard
François Lachance
Jean Jacques Kira
Jean-François Beaupré
Mademoizelle Philippe + Les Passagers
Plaisirs interdits
SAmmArAh
Sylvie Legault @ Anthony Rozankovic
Tilda
Vision Diversité en spectacle

Capital Assante
Concert de piano

SACEF
MA PREMIÈRE PLACE DES ARTS

Les Mélodînes
España
Préludes

Espace culturel Georges-Émile-Lapalme

PLACE PUBLIQUE

Orchestre de chambre I Musici de Montréal
Lancement de saison

Place des Arts
CHEZ GEORGES-ÉMILE
Anne Casabonne

DUCEPPE
CAUSERIE
Harold et Maude

O Vertigo
Performances

SALLE D'EXPOSITION

Place des Arts
Sur les planches : Six bédéistes à la Place des Arts

Diversité Artistique Montréal
Aime comme Montréal

MOSAÏQUE D'ÉCRANS

Place des Arts / Université du Québec à Montréal (Faculté des arts)
Lancement de l'œuvre de Joan Berthiaume, Fanny Huard, Ève Marti et Arsène Prat

MAI 2017

Salle Wilfrid-Pelletier

Engelbert Humperdinck

École des hautes études commerciales de Montréal
Remise de diplômes

Opéra de Montréal
La Bohème

Norah Jones

Sigur Rós

Maison symphonique

Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie
Concert annuel

Concours musical international de Montréal

Les Violons du Roy
Le roi Arthur

Orchestre Métropolitain
Valérie Milot et Yannick Nézet-Séguin

Li-Rong Dong
Charme oriental

Théâtre Maisonneuve

Films Séville
Bon Cop Bad Cop 2 - Première

Danse Danse
Rosas

Place des Arts
Queen KA - Programme éducatif

La Galère

Victor Hugo Uribe
Flamenco Fascination
Te Amo Tango

Fondation de la Société de soins palliatifs à domicile
Concert pour la dignité - Bruno Pelletier, Kim Richardson, Ima, Christian Bégin et Alain Dumas

Les Grands Ballets
Falling Angels/ Evening Songs/ Searching for Home

Théâtre Jean-Duceppe

DUCEPPE
Harold et Maude

Festival TransAmériques
100 % Montréal

Cinquième Salle

SACEF
MA PREMIÈRE PLACE DES ARTS

Chants libres
Yo soy la desintegración

Femmes du cinéma, de la télévision et des médias numériques
Gala 25e anniversaire

Florence K

Opéra de rue
Humanitudes

Centre Segal pour les arts de la scène
Million Dollar Quartet

Place des Arts
Congrès ISPA 2017

Festival TransAmériques
Antoine et Cléopâtre

Salle Claude-Léveillée

SACEF
LES WEEK-ENDS DE LA CHANSON QUÉBECOR
Normand Ouimet
Paule Tremblay
Gertrude Létourneau
Véronique Soufflet
Aurore
Ancolie
Benoît Côté & St.Mars
Allyson Pétrin
Béatrice Keeler
Aline Tremblay
Manon Brunet
Laurent Lavigne
Matthieu Léveillé

Projet Sylvain Bleau
Danser le printemps à l'automne - Film

Piano nobile

Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal

Espace culturel Georges-Émile-Lapalme

PLACE PUBLIQUE

Projet Sylvain Bleau
Danser le printemps à l'automne (Ateliers Thierry Theü Niang)

Place des Arts
Marathon de slam - Programme éducatif
Congrès ISPA 2017 - Ouverture et cérémonie de reconnaissance du territoire Mohawk

SALLE D'EXPOSITION

Place des Arts / Diversité Artistique Montréal
Aime comme Montréal

Place des Arts
Queen KA - De la poésie au slam - Programme éducatif

Esplanade

Quand l'art passe à l'action
Cuisine ta ville

JUIN 2017

Salle Wilfrid-Pelletier

Mariana Mazza

Attila Glatz Concert
Amadeus Live
- Projection avec orchestre

Université Concordia
Remise de diplômes

Collège Durocher Saint-Lambert
Remise de diplômes

Toto

FrancoFolies de Montréal
Daniel Bélanger

Collège Regina Assumpta
Remise de diplômes

Tears for Fears

Festival international de Jazz de Montréal
UZEB R3union
Buddy Guy, Charlie Musselwhite, Steve Hill & Matt Andersen Duo

Maison symphonique

Fondation du cancer du sein du Québec
Spectacle bénéfice

Association des Orchestres de jeunes de la Montérégie
Concert printanier de l'AOJM

Julien Clerc

Orchestre de chambre McGill

Chœur Classique de Montréal
Stabat mater de Rossini et *Te deum de Bruckner*

FrancoFolies de Montréal
Pierre Lapointe

Festival international de Jazz de Montréal
Hudson, Jack DeJohnette, John Scofield, John Medeski & Larry Grenadier
Golden Harvest, L. Kuzmenko : *Carmina Burana*

Théâtre Maisonneuve

Les Grands Ballets
Falling Angels/ Evening Songs/ Searching for Home

Orchestre symphonique de Longueuil
Spectacle de fin d'année

Fondation de la Place des Arts
Grande Première des futures étoiles

FrancoFolies de Montréal
Katerine
Klö Pelgag et l'Orchestre du Temple Thoracique
Vincent Delerm
Louis-Jean Cormier et Martin Léon
Thomas Fersen
Claude Dubois
Safia Nolin

Israel Cancer Research Fund
40th Annual Gala : Andy Grammer

Collège Dawson
Remise de diplômes

Collège Vanier
Remise de diplômes

Festival international de Jazz de Montréal
Robert Glasper Experiment, Art Science
Harlem Gospel Choir

Théâtre Jean-Duceppe

Festival TransAmériques
Wycinka Holzfällen (Des arbres à abattre)
La posibilidad que desaparece frente al paisaje

Cinquième Salle

Festival TransAmériques
Jusqu'où te mènera Montréal

FrancoFolies de Montréal
Yann Perreau
Ingrid St-Pierre - Fanny Bloom - Delphine Coutant
Catherine Major
Albin de la Simone et Saratoga
Richard Séguin

Les Productions Ondinnok
Wampum-Kaionn'i

Festival international de Jazz de Montréal
Jean-Michel Blais
Maxence Cyrin

Salle Claude-Léveillée

SACEF
LES WEEK-ENDS DE LA CHANSON QUÉBÉCOR
Hopiho
François Richard
Guy Brière et Tomy Paré

École de musique Coda
Concert de fin d'année

DUCEPPE
Houda Rihani - *J'accuse* (lecture)

Broadway Academy
Vivat Broadway

Festival international de Jazz de Montréal
Activité privée

Espace culturel Georges-Émile Lapalme

PLACE PUBLIQUE

L'Organisme
Installation-performance
- *Habiter sa mémoire*

Festival Quartiers Danses
Conférence de presse

Place des Arts
Événement Springboard

SALLE D'EXPOSITION

Place des Arts
Queen KA - De la poésie au slam
- Programme éducatif

Esplanade

FrancoFolies de Montréal

Festival international de Jazz de Montréal

JUILLET 2017

Salle Wilfrid-Pelletier

Festival international de Jazz de Montréal
Thievery Corporation
LA LA LAND en concert
An evening with King Crimson
Feist
Melissa Etheridge
The O'Jays
Bobby Bazini
Pink Martini

Just for Laughs
David Spade Gala
Gala The Colin Jost & Michael Che
Rick Mercer Gala
Sugar Sammy
Gala Jane Krakowski
Sugar Sammy Gala
Howie Mandel Gala
Laverne Cox Gala
Gala Joel McHale
Gala Lilly Singh

Juste pour rire
Gala Incroyable
Événement JMP 2017
Juste Personnages - Éric Antoine et Rachid Badouri
Juste Engagé - Jean-Luc Lemoine et Laurent Paquin
Juste Absurde - Réal Béland
Juste Stand-up - Patrick Groulx
Juste Raconteurs - Philippe Laprise
L'ADN de l'Humour - Virginie Fortin et Léane Labrèche-Dor
Spectacle Hommage Michel Côté

Maison symphonique

Festival international de Jazz de Montréal
Tigran Solo / Colin Stetson (USA)
Montreal Jubilation Choir: *Glory Train*
Joshua Redman
Jean-Willy Kunz:
L'orgue dans tous ses états
Cab Calloway Orchestra vs Xavier Cugat Orchestra:
Battle of the Band IX
Jesse Cook

Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick

Orchestre de la Francophonie

Juste pour rire
OSM et André Sauvé

National Youth Orchestra of Canada

Just for Laughs
Ali Wong
I'm Dying Up Here on SHOWTIME
Trevor Noah

Théâtre Maisonneuve

Festival international de Jazz de Montréal
The Gipsy Kings, Nicolas Reyes, Tonino Baliardo
The Stanley Clarke Band
Buika
Arthuro Sandoval / Jane Bunnett et Maqueque
Lisa Simone / M. Kaeshammer
The Barr Brothers & Bassekou Kouyaté & Amy Sacko
Matt Holubowski

Films Séville
De père en flic 2 - Première

Juste pour rire
Jean-Michel Anctil
Les Morissette
Claudine Mercier

Théâtre Jean-Duceppe

Juste pour rire
Groupe MozART
Julien Tremblay
Philippe Laprise
Éric Antoine
Jean-Thomas Jobin
Vincent C
Olivier Martineau

Cinquième Salle

Festival international de Jazz de Montréal
Misc revisite James Blake
John Roney recreates The Köln Concert
Jesse Mac Cormack is Muddy Waters
Holy Cole
Blick Bassy:
Hommage à Skip James

Green Room
Judd Apatow

Juste pour rire
Gala Ouf
François Massicotte
Mathieu Cyr
Le Siffleur
Stéphane Fallu
Daniel Grenier et Silvi Tourigny
Maxim Martin
Simon Gouache
Jean-Claude Gélinas
Louis T
Benoît Paquette
Billy Tellier
Eddy King
Steeve Diamond
Korine Côté
Sylvain Larocque

Salle Claude-Léveillée

Festival international de Jazz de Montréal
Activité privée

Just for Laughs
Debra DiGiovanni
James Davis
Ryan Hamilton
Jessica Kirson
The Masters

Juste pour rire
Jean-François Mercier
Olivier Laurent
Katherine Levac
Jici Lauzon
Pierre-Bruno Rivard
Neev
François Léveillée

Espace culturel Georges-Émile-Lapalme

SALLE D'EXPOSITION

Place des Arts
Queen KA - De la poésie au slam
- Programme éducatif

Juste pour rire
Haha-Art

Esplanade

Festival international de Jazz de Montréal

Festival Juste pour rire

Amphithéâtre Fernand-Lindsay

Festival de Lanaudière

AOÛT 2017

Salle Wilfrid-Pelletier

Australian Pink Floyd
The Best Side of the Moon 2017

Midnight Oil

Espace culturel Georges-Émile-Lapalme

PLACE PUBLIQUE

Virée Classique
Architek Percussion
Katcor - Quatuor de cors
Lauréats Concours OSM
Carte Blanche à Adam Johnson
La guitare sous toutes ses formes avec Sharon Isbin
La Kora, Fascinant instrument mandingue
Ensemble Choros - Quintette à vents
Katcor - Quatuor de cors
Lauréats du concours OSM : Keith Dyrda, trombone et Eric Abramovitz, clarinette
Lauréats du concours OSM : Nikki et Timothy Chooi, Violons
Le savais-tu ?
Quintette à vents

Festival Quartiers Danses
Conférence - Lancement de programmation

SALLE D'EXPOSITION

Mutek
alt.barbican

Esplanade

Groupe RUBBERBANDance
Fils de Ville

Amphithéâtre Fernand-Lindsay

Productions Stéphane Laforest
Gala Country Symphonique
Gala Rock Symphonique

Afin de poursuivre sa mission et de jouer pleinement son rôle de diffuseur des arts de la scène, la Société de la Place des Arts de Montréal bénéficie de l'appui d'un ensemble de fidèles partenaires. C'est ainsi qu'elle remercie tout particulièrement les compagnies résidentes, les diffuseurs associés, les festivals, les producteurs, les partenaires de l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme, les commanditaires et annonceurs. Leur contribution permet de bien desservir les spectateurs et utilisateurs et de mieux promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

COMPAGNIES RÉSIDENTES
DUCEPPE
Les Grands Ballets Canadiens de Montréal
Opéra de Montréal

DIFFUSEURS ASSOCIÉS
Danse Danse
Société pour l'avancement de la chanson d'expression française

FESTIVALS
Festival Bach de Montréal
Festival de Musique de Chambre de Montréal
Festival du Monde Arabe de Montréal
Festival du nouveau cinéma de Montréal
Festival international de Jazz de Montréal
Festival international de la littérature
Festival Lanaudière
Festival Juste pour rire
Festival Quartiers Danses
Festival TransAmériques
FrancoFolies de Montréal
Just for Laughs
La Virée Classique OSM
Montréal en lumière
Mutek

PRODUCTEURS
100Lux
Actimax*
ADISQ
AEG Live Canada
Ambassade de Hongrie
Archie T. Cifelli
Association culturelle l'avant-scène*
Association des Orchestres de jeunes de la Montérégie
Association Falun Dafa Montréal
Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal
Atmosphère Musique
Attila Glatz Concert Productions
Ballet Divertimento
Beaulieu Artistik Management
Biennale de Montréal*
Bonsound
Broadway Academy*
Capital Assante*
Centre Segal*
Chambre de Commerce et d'Industrie Canada-Liban*
Chants libres*
Choeur Classique de Montréal
CINARS
Clinamen Films*
Collège Dawson
Collège Durocher Saint-Lambert
Collège Regina Assumpta
Collège Vanier
Concours musical international de Montréal
Congrès Montréal ISPA 2017*
Danse Cité
Dare to Care Records*
Écho Média Productions
École de musique Coda
École de technologie supérieure
Entourage Spectacle
Équipe Spectra
evenko
Events R Us Inc.*
Femmes du cinéma, de la télévision et des médias numériques
Films Séville
Fondation canadienne du rein*
Fondation canadienne du rein \ Division Québec
Fondation de la Place des Arts
Fondation de la Société de soins palliatifs à domicile
Fondation du cancer du sein du Québec
Fondation evenko pour le talent émergent
Fondation Jules et Paul-Émile Léger
Fondation Québec Cinéma*
Garfi Corporation
Gestion Richter Limité
Get it Promotions
Gregg Musique
Groupe Infopresse
Groupe Phaneuf
HEC Montréal
ICON Entertainment Group*
Institut du cancer de Montréal
Institut Trébas
Israel Cancer Research Fund
Jubilation Music Productions
Juste pour rire spectacles
Les Mutins de Longueuil*
Les Petits Chanteurs de Laval
Les Productions Ondinnok*
Les Productions Particulières / À Votre Portée S.E.N.C.*
Les Violons du Roy
Management Encore*
Matane Productions*
Montreal Chinese Culture & Arts Foundation
Montréal Relève
Musicor
Mutek
National Youth Orchestra of Canada
Noir Lièvre*
Orchestre de chambre McGill
Orchestre de jeux vidéo*
Orchestre de la Francophonie
Orchestre Métropolitain
Orchestre symphonique de Longueuil
Orchestre symphonique de Montréal
ORT Montreal
Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie*
Portage
PPS Danse
Productions de la Ruelle*
Productions Élite*
Productions Juste pour rire II
Productions KOSCÈNE
Productions Miraculum*
Productions Rubin Fogel
Productions Troublemakers
Projets de la Meute
QI Productions
Richter*
Show One Productions
Simoniaques Théâtre*
Skeels Danse Montréal
SNC LAVALIN INC
Société de la Culture Orientale et Arts Ltée*
Société Pro Musica
Société Radio-Canada
Tandem.mu
Troupe artistique Phoenix (Huayun) de Montréal
Université Concordia
Ville de Montréal
WorldMUN*

PARTENAIRES ESPACE CULTUREL GEORGES-ÉMILE-LAPALME
100 Lux
Ample Man Danse
Casteliers
Conseil des arts de Montréal
Conseil des arts et des lettres du Québec
Consulat général de France à Québec
Culture pour tous
DUCEPPE
Festival du Monde Arabe de Montréal
I Musici
Lorganisme
O vertigo
Office québécois de la langue française
Orchestre symphonique de Montréal
Québec Cinéma
Réseau Technoscience
Société pour l'avancement de la chanson d'expression française
Société Radio-Canada
UQAM - Faculté des arts
Vision Diversité

SALLE D'EXPOSITION
Diversité Artistique Montréal
Festival Juste pour rire
Mutek
Société de musique contemporaine du Québec
Ville de Montréal

MOSAÏQUE D'ÉCRANS
Conseil des arts et des lettres du Québec
Consulat général de France à Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Université du Québec à Montréal - Faculté des arts

PRODUCTEURS DE LA SACEF
Alexandre Légaré
4 de trèfle Productions
Alex Lavoie
Alexe Gaudreault
Aline Tremblay
Allyson Pétrin
Ancolie Musique s.e.n.s.
Anic Proulx
Ariane Laniel
Ariane Vaillancourt
Carolyne Drolet
CMG Musique Enr.
David Fleury
Ebmusic / Egide Bélanger
Émilie Allard
Éveline Grégoire-Rousseau
François Richard
François Roy
Frédéric Lalancette
Gabrielle Proulx
Gaum productions
Geneviève Roberge-Bouchard
Gérald Gagnon
Gertrude Létourneau
Gestion Serge Brouillette
Gestion Son Image
Gestion Yvan Fréchette inc.
Groupe ï
GSI Musique
Guy Brière
Guy Lapointe
Isabel Rancier
Janie Renée Myner
Jocelyn Bigras
Joebill Productions
Jojoaupiano
Julie Massicotte
Junior Sandaire entreprises
Kay Productions Musique inc.
Kim Taschereau
L-A be
Laura Babin Rioux
Laurie Blanchette
L'Empire Desmarais Lavigne Maison D'édition s.e.n.c.
Les Productions Clés
Les productions Fran-Pell
Les Productions Lise Boyer inc.
Les productions Sacapus
Les productions Saint-Amand Blues
Lyne Cadieux
Mademoizelle Philippe
Manon Brunet
Marie-Josée Longchamps
Mathilde Recly
Melocat Productions
Nuke Records
Ourse Audio
Pascal Ouandji
Philippe Bourque
Productions coup de main GK inc.
Productions 1760
Productions Belle Lurette
Productions Bonne Maison inc.
Productions les mois sont bleus inc.
Promotions Monarque
R-Management
Sandra Dalpé-Palerme
Selby Evans
Simon Robitaille
star.ca Inc.
Théâtre La Bête Humaine
Thomasongs
UniForce Productions inc.
Véronique Bilodeau
Vincent Appelby
Virago
Vision Diversité
Yves Poirier

COMMANDITAIRES ET ANNONCEURS
20th Century Fox
A.L. Van Houtte
Bell Canada
Brown-Forman Corporation
Club Med
Complexe Desjardins
Concours musical international de Montréal
Desjardins
École supérieure de ballet du Québec
Fédération des producteurs de lait du Québec
H&R Block
L'Agora de la danse
Labatt
Latin Affaires / 9107-3866 QUEBEC inc.
Les Grands Ballets canadiens de Montréal
Lise Watier
Mazda
Orchestre Métropolitain du Grand Montréal
Radio-Canada
Redbull Canada Limited
SEC développements Laurent Clark
Société des casinos du Québec
Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière
Strom Spa inc.
Télé-Québec
TELUS
The Azrieli Foundation
Union Swiss
Université Concordia

* Producteur ayant loué une salle pour la première fois au cours des trois dernières années.

LE RAPPORT ANNUEL 2016-2017 DE LA SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL
EST UNE RÉALISATION DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CORPORATIVES ET DES AFFAIRES PUBLIQUES
NICOLAS POTVIN ET ANDRÉANNE BEAULIEU, AVEC LA COLLABORATION DE ASTRID BROCHU

CONCEPTION GRAPHIQUE ET PRODUCTION | ELDORADO DESIGN COMMUNICATIONS

COLLABORATEUR À LA RÉDACTION | PATRICE SERVANT

DÉPÔT LÉGAL | BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC 2017
ISBN 978-2-550-80029-3 (VERSION IMPRIMÉE)
ISBN 978-2-550-80030-9 (PDF)
RAPPORT ANNUEL 2016-2017

LA SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL
260, BOULEVARD DE MAISONNEUVE OUEST MONTRÉAL, (QUÉBEC) H2X 1Y9

TÉLÉPHONE : (514) 285-4200 | TÉLÉCOPIEUR : (514) 285-1968
INFO@PLACEDESARTS.COM | PLACEDESARTS.COM

FSC MIXTE
APPROBATION À VENIR DE L'IMPRIMEUR

ECOLOGO

30%

BIO GAZ ÉNERGIE

OPÉRA

À l'initiative de l'Opéra de Montréal, la Place des Arts a eu le privilège d'accueillir en première mondiale l'opéra *Another Brick in the Wall,* d'après l'œuvre de Roger Waters, qui a attiré près de 29 000 spectateurs.

PHOTO : © **YVES RENAUD**

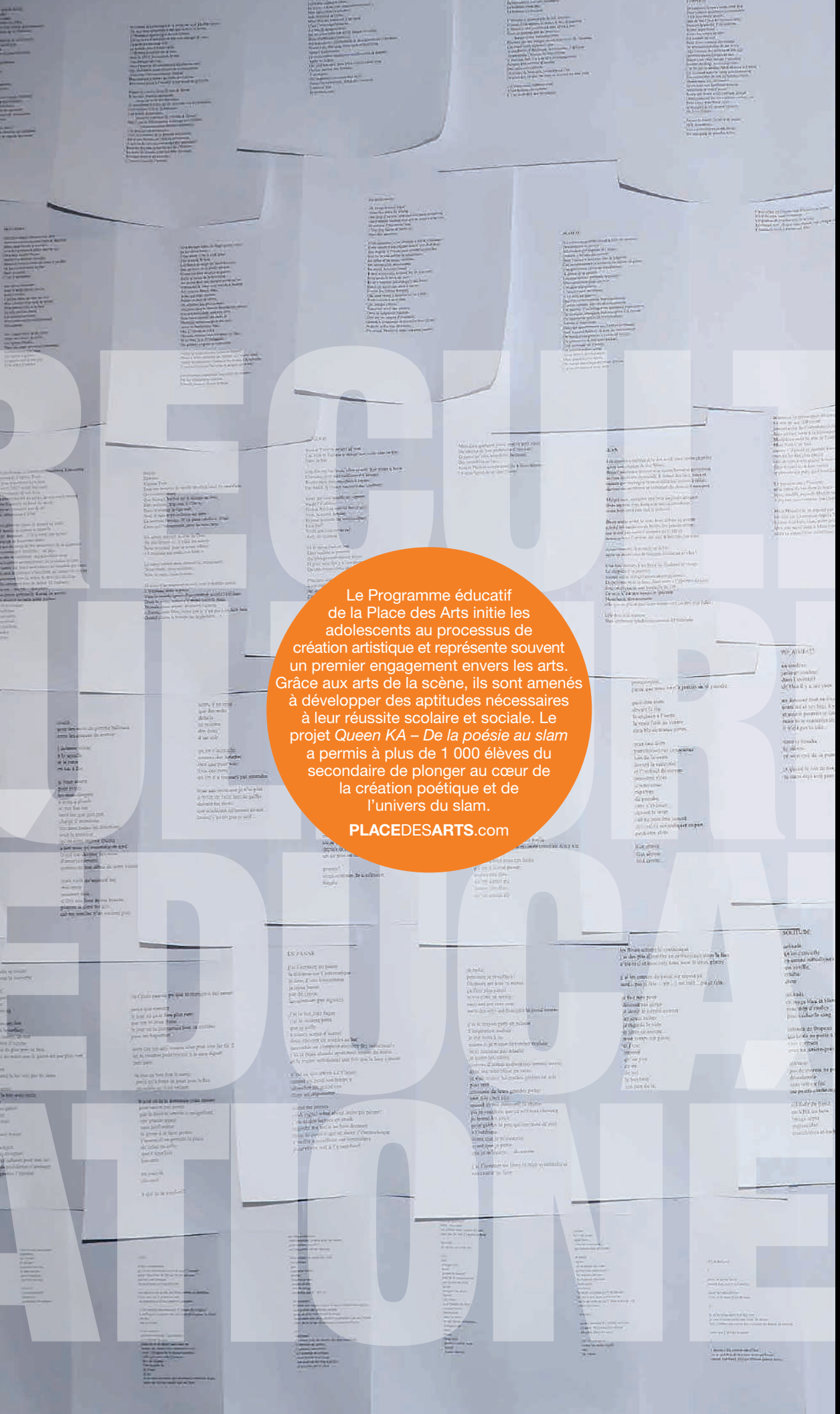

Le Programme éducatif de la Place des Arts initie les adolescents au processus de création artistique et représente souvent un premier engagement envers les arts. Grâce aux arts de la scène, ils sont amenés à développer des aptitudes nécessaires à leur réussite scolaire et sociale. Le projet *Queen KA – De la poésie au slam* a permis à plus de 1 000 élèves du secondaire de plonger au cœur de la création poétique et de l'univers du slam.

PLACEDES**ARTS**.com

PHOTO : © **PHILIPPE LAROCQUE** – PLACE DES ARTS

Rapport Annuel D'Activités 2017

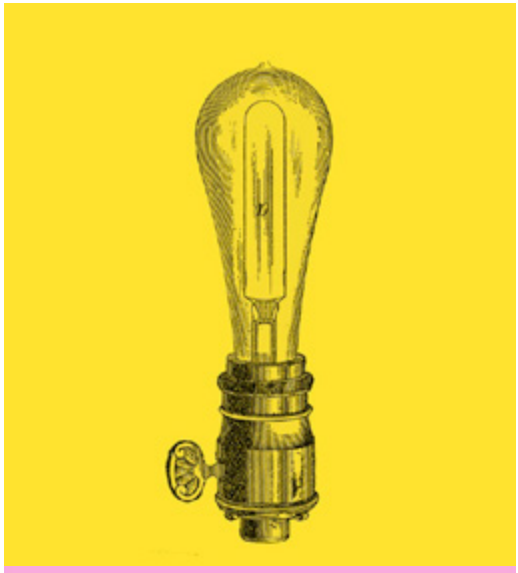

Sommaire

Mission p.3

Programmation 2017 p.4-25
- Printemps
- Été
- Automne
- Hors les murs

Place Publique p.26

Événements p.44-45

Atelier créatifs p.46

Résidences d'artistes p.47-50

Ateliers d'artistes p.51-53

Soirée BINGO! p.54

Soirée de parrainage p.57

Ateliers de production p.58

Statistiques p.59

Équipe p.60

Membres et dirigeants p.61-62

Partenaires p.63

Mission

La Fonderie Darling est un centre d'arts visuels alternatif et novateur dont la mission est de soutenir la création, la production et la diffusion d'œuvres d'art actuel. Géré par Quartier Éphémère, un organisme à but non lucratif enregistré de bienfaisance auprès des gouvernements, l'établissement est reconnu comme entreprise d'économie sociale.

Situé dans un ancien bâtiment industriel à la croisée du Vieux- Montréal et de Griffintown, le centre joue depuis 15 ans un vrai rôle social et communautaire au sein d'un quartier en pleine mutation. Son objectif est d'infiltrer l'art dans la vie de tous les jours, en modifiant la dynamique urbaine, l'interprétation et la perception de notre espace quotidien.

Lieu de vie et de recherche, la Fonderie Darling participe activement au rayonnement artistique en accueillant chaque année une cinquantaine d'artistes canadiens et internationaux en résidence ou programmés à l'occasion des expositions. Ces échanges et ce dynamisme font du lieu un acteur majeur des relations culturelles à l'international.

L'intérêt de la Fonderie Darling pour des projets exploratoires, parfois à haute teneur technologique ou à facteur de risque, démontre la curiosité et le caractère dynamique et innovant de sa programmation. Toujours à la recherche de croisements et de découvertes, en s'associant fréquemment avec d'autres organismes, le centre cherche à rassembler le public autour de préoccupations communes comme le patrimoine, la mémoire, la transformation d'un quartier, afin de stimuler une large communauté et inclure un plus grand nombre dans ces pistes des réflexion.

Fonderie Darling, vue de l'extérieur ©Fonderie Darling

PROGRAMMATION

PRINTEMPS 2017

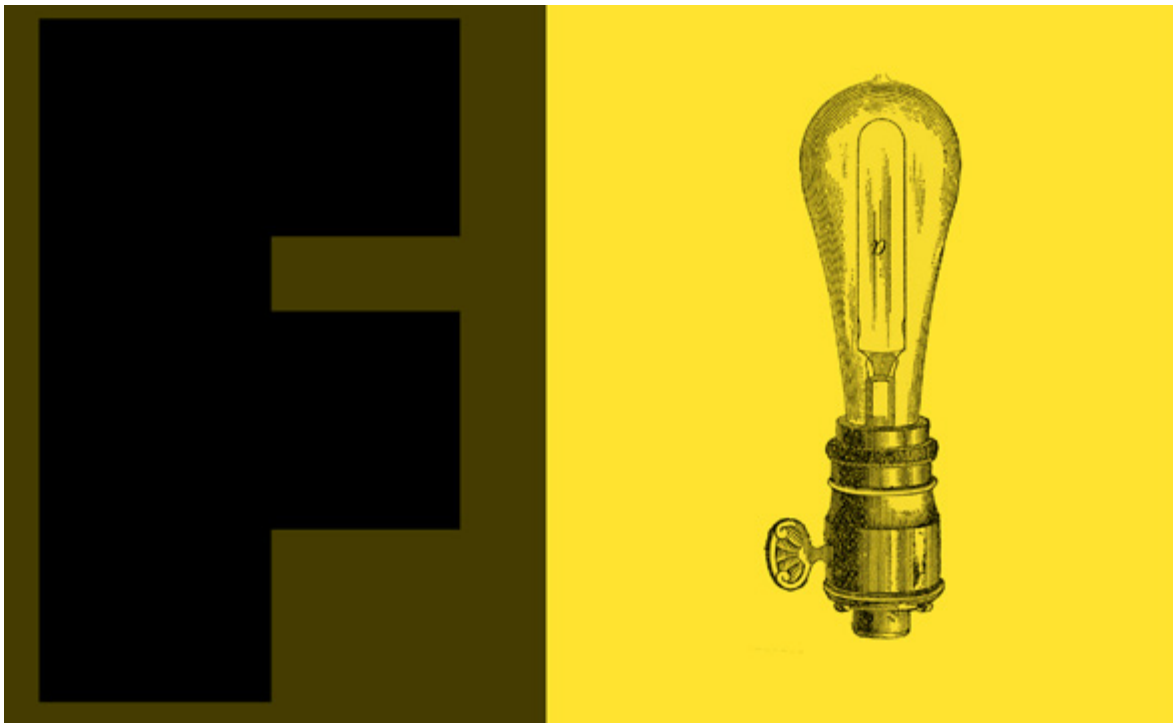

Du 9 mars au 21 mai 2017

Dineo Seshee Bopape (Afrique du Sud)
And- in. the light of this.___
-
David Arseneau (Montréal)
SUPER F13 PART 1 TO PART 12 REDESIGN STUDIO DooM

DINEO SESHEE BOPAPE,
AND- IN. THE LIGHT OF THIS. _____

Grande salle

Commissaire : Dominique Fontaine

À la Fonderie Darling, Dineo Seshee Bopape explore le concept de souveraineté territoriale, corporelle et de soi – et la métaphysique du néant à travers différentes idées et formes d'endiguement et de déplacement, d'occupation et d'accueil, ainsi que l'aspect politique sociohistorique de l'absence de territoire.

And- in. the light of this.___ est une nouvelle installation in situ construite pour la Fonderie Darling qui perpétue les intérêts thématiques de l'artiste pour le sujet de l'Anthropocène et l'idée de souveraineté. L'installation consiste en une grande sculpture en forme de voûte ou d'œuf et en une longue structure de sol comprimé avec des objets comprenant des modelages d'un utérus, des herbes et minéraux servant à rétablir la santé de l'utérus et des morceaux d'argile modelés par un poing fermé. L'œuvre qui en résulte touche à des questions de genre et de maternité, d'histoire et de politique du lieu, de jeu, de mémoire et de métaphysique du soi et de la présence. Au lieu de fournir une réponse définitive à ces questions, Bopape lie poétiquement ces notions dans cette installation, créant ainsi un monument et un autel/hommage à ce qui est sacré, la terre, la patrie, le corps, l'esprit – et à une esthétique/langue «païenne» afro-diasporique/mondiale indigène.

Biographie

Dineo Seshee Bopape, née en 1981 à Polokwane (capitale du Limpopo en Afrique du Sud), vit et travaille à Johannesbourg. Bopape est la lauréate 2017 du Future Generation Art Prize. Elle est récipiendaire du Standard Bank Young Artists' Award, National Arts Festival, Afrique du Sud (2016). Son travail a fait l'objet d'expositions solo à Art in General, Brooklyn (2016); au Palais de Tokyo, Paris (2016); à la Hayward Gallery, Londres (2015); au Hordaland Kunstsenter, Bergen, Norvège (2015); à August House, Johannesbourg (2014); à la Stevenson Gallery, Le Cap (2013, 2011); à la Mart House Gallery, Amsterdam (2010); et à Art Berlin Contemporary, Berlin (2010). Son travail a également fait partie d'expositions de groupe à la Biennale de Sharjah (2017), à la Biennale de Montréal, (2016); à la Biennale 6 de Marrakech (2016); à la Bienial de São Paulo (2016); à la Tate Modern, Londres (2015); au Center for Visual Art, Denver, CO (2015); à l'Institute of Contemporary Arts, Londres (2015); au Jewish Museum, New York (2015); à l'Institute of Contemporary Art, Philadelphie (2014); au Tropenmuseum, Amsterdam (2014); à la Biennale de Lyon, France (2013); et au Bétonsalon—Centre d'art et de recherche, Paris (2012).

Dineo Seshee Bopape, *And- in. the light of this.__*, 2017 © Maxime Brouillet

Dineo Seshee Bopape, *And- in. the light of this.__*, 2017 © Maxime Boisvert

David Arseneau,
super f13 part 1 to part 12 redesign studio doom

Petite galerie

Le travail actuel de David Arseneau reflète le monde d'une jeunesse révolue, tant par ses sujets, par ses médiums que par la façon dont il les traite. Son intérêt pour la série Friday the 13th, film d'horreur grotesque des années 1980, a donné lieu, dans SUPER F13 PART 1 TO PART 12 REDESIGN, à un jeu de dépouillement compulsif des personnages et du contexte dans lequel ils évoluent. À l'aide de différents médiums, dans un style malhabile trahissant l'urgence de réalisation, ce thème central lui sert de prétexte pour l'exploration de nouvelles formes d'expression afin d'affirmer son identité, forçant la production et poussant les limites de sa propre réflexion. Isolée au centre de la galerie, une petite cellule, reflétant l'enfermement lié à sa pratique, accueille deux postes d'ordinateur qui invitent le public à prendre les commandes d'un jeu subversif. Visitant à nouveau le jeu vidéo, Studio Doom exploite ce médium comme une nouvelle palette créative et dialectique, dont l'artiste se sert pour soulever, à travers son processus de création, des enjeux actuels, tels que la recrudescence de la violence. L'artiste prend pour objet l'atelier, celui qu'il occupe assidûment à la Fonderie Darling, le reconstitue et nous invite à y circuler à travers les écrans. Ce lieu d'intimité, cette « chambre de réflexion » est mise à mal, se transformant en un véritable champ de combat. Les œuvres, présentées dans l'espace d'exposition et reproduites de façon caricaturale dans Studio Doom, sont la cible d'un pilonnage systématique. Nous positionnant du côté du tireur anonyme, qui manipule une arme et exécute les œuvres se présentant dans sa mire, Studio Doom transmet un malaise, une tension entre gravité et dérision. Transformant le lieu de création en chantier de destruction, le langage naïf et obsessif d'Arseneau, à la fois glaçant et attachant, porte sur des enjeux tant esthétique que politique.

Biographie

Le travail de David Arseneau est mû par une recherche conceptuelle et se distingue par une production massive de matériel dans différents médiums: documentation photographique, dessins, jeux vidéos et fabrication de livres. David Arseneau a obtenu en 2017 une maîtrise en beaux-arts de l'Université Concordia à Montréal. David Arseneau est en résidence à la Fonderie Darling, dans les ateliers montréalais.

David Arseneau, *Super F13 Part 1 to Part 12 Redesign Studio Doom,* 2017 © Maxime Boisvert

David Arseneau, *Super F13 Part 1 to Part 12 Redesign Studio Doom,* 2017 © Maxime Boisvert

Céline Huyghewbaert,
comme tout le monde, les choses mortes

Plateforme de lecture

La Fonderie Darling inaugure un nouvel espace au profit de ses visiteurs. Ce premier projet, sur la nouvelle plate-forme de lecture de la Fonderie Darling, expose la pratique documentaire que Céline Huyghebaert a développée autour du livre Le drap blanc qui sera présenté pour la première fois à l'occasion de cette exposition. Pour ce livre, l'artiste a mené pendant cinq ans une enquête très personnelle autour de la mort de son père. Par une superposition de matériaux documentaires et fictifs, l'exposition Comme tout le monde, les choses mortes reconstruit une biographie de l'absence : elle dresse le portrait, non pas d'une vie, mais des blancs que renferme cette vie, et de la manière dont ces blancs continuent de modeler le présent. À la question de savoir ce qui est vrai dans son projet, Céline Huyghebaert vous dira qu'elle n'a pas menti. Elle vous dira aussi qu'elle a beaucoup inventé. Elle dira la vérité dans les deux cas.

La plate-forme de lecture, conçue par l'artiste Alexandre David, propose tour à tour des documents didactiques sur les expositions en cours et passées, met en valeur les univers des artistes en résidence ou est investie par de jeunes artistes dont la pratique croise celle du livre, de l'impression ou de la litérature.

Biographies

Originaire de France, Céline Huyghebaert vit et travaille à Montréal. Elle est titulaire d'une maîtrise en littérature de l'UQAM. Dans sa pratique, elle utilise le texte et le livre pour explorer ce qui existe à l'extérieur du document et de l'histoire, ce qui ne laisse pas de traces. Son travail d'artiste et ses recherches ont été présentés dans plusieurs expositions, notamment à Formats, à la Maison de la culture de Côte-des-Neiges, au Centre canadien d'architecture ou à Dare Dare. Ses textes ont été publiés dans différentes revues (Esse, Artzines, Cousins de personne, Moebius, etc.), mais aussi dans des contextes expérimentaux de diffusion comme l'autopublication ou la dissémination sauvage. En 2016, elle a été en résidence à Passa Porta à Bruxelles, à La Chambre blanche à Québec et à l'Atelier Circulaire à Montréal.

Alexandre David vit et travaille à Montréal. Ses œuvres ont été exposées dans divers musées, galeries et centres d'artistes au Canada, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Autriche ainsi qu'en France. Il a exposé en solo, entre autres, à Optica et Dare-Dare à Montréal et La Chambre Blanche à Québec en 2007, ainsi qu'à Aceartinc à Winnipeg et à la galerie Grunt à Vancouver en 2009. En 2011 il a exposé en solo à la galerie Plein Sud à Montréal, à YYZ à Toronto, à l'Espace Tilt à Lausanne et à La Parisian Laundry, en plus de présenter son installation Plate-Forme sur la Place publique de la Fonderie Darling.

Céline Huyghebaert, *Comme tout le monde, les choses mortes,* 2017 © Maxime Boisvert

Céline Huyghebaert, *Comme tout le monde, les choses mortes,* 2017 © Maxime Boisvert

24 mai 2017

Lors d'une nuit citoyenne auxquelles participent les villes de Paris, Dakar et Montréal, la Fonderie Darling a invité les citoyens à venir débattre le temps d'une soirée sur les problématiques liées à la Place Publique 2017 et à l'appropriation de l'espace public par l'art.

Depuis 10 ans, la Fonderie Darling investit chaque été la rue Ottawa pour en faire un espace d'expression artistique et de rencontres. La rue Ottawa, renommée la Place Publique pour l'occasion, regroupe cette année encore de nombreux acteurs, dont les quatre universités de Montréal.

Tout au long de l'été, la Publique Publique sera activée de multiples façons : par des soirées de performances, par une œuvre In situ réalisée par un étudiant de l'université Concordia ou encore par la mise en place d'une Terrasse/bar conçue par des étudiants de l'UQAM.

Les citoyens de la ville de Montréal sont ainsi invités à venir prendre part à ce débat afin de faire de la Place Publique un espace de construction commune et de rencontres, de sa conception à sa réalisation.

ÉTÉ 2017

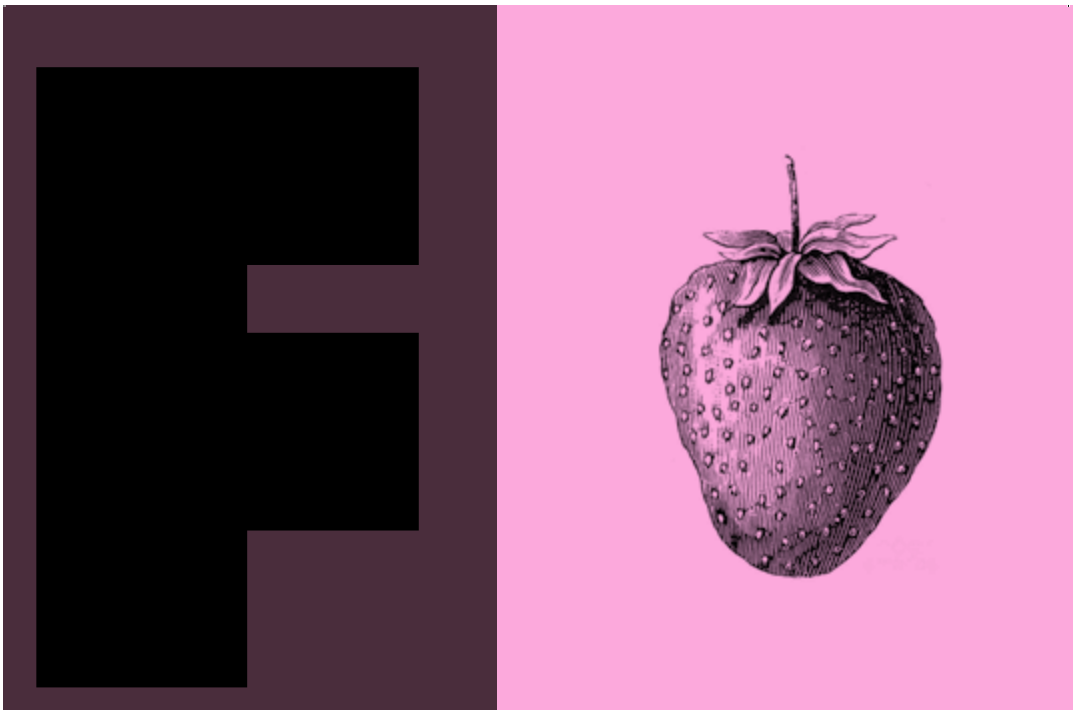

Du 15 juin au 20 août 2017

A Constructed World, Tyler Coburn & Byron Peters, Stéphane Degoutin & Gwenola Wagon, Nicole Fournier, Jeff Guess, Martin Howse, Norman C. Kaplan, Allan Kaprow, Jonathon Keats, Alison Knowles, Lou-Maria Le Brusq, Aurélie Pétrel, Joshua Schwebel et Daniela Silvestrin

The House of Dust

Exposition collective

A CONSTRUCTED WORLD, TYLER COBURN & BYRON PETERS,STEPHANE DEGOUTIN & GWENOLA WAGON, NICOLE FOURNIER, JEFF GUESS, MARTIN HOWSE, NORMAN C. KAPLAN, ALLAN KAPROW, JONATHON KEATS, ALISON KNOWLES, LOU-MARIA LE BRUSQ, AURÉLIE PÉTREL, JOSHUA SCHWEBEL ET DANIELA SILVESTRIN

the house of dust

Grande salle et petite galerie

Commissaires : Maud Jacquin, Sébastien Pluot, avec Jeff Guess et les participants du programme Art By Translation.

En 1967, Alison Knowles, artiste du mouvement Fluxus, réalise The House of Dust, l'un des premiers poèmes générés par un ordinateur. Chaque quatrain commence par « Une maison en… » suivi par des permutations aléatoires de matériaux, de sites ou de situation, de sources lumineuse et de types d'habitants. En 1969, Knowles traduit l'un des quatrains sous la forme d'une architecture installée à Chelsea puis à CalArts où converge une communauté foisonnante d'artistes et d'étudiants qui y proposent des installations, performances, concerts, cours de poésie, projections de films.

L'exposition présentée à la Fonderie Darling retrace l'histoire de The House of Dust et invite des artistes contemporains à s'emparer de ce poème-partition et à proposer des interprétations nouvelles. Aurélie Pétrel examine les relations entre The House of Dust et le travail de Peter Eisenman à partir de documents du CCA. D'autres œuvres interrogent les phénomènes de traductions entre différents types de langages, de médiums et de subjectivités, une dimension centrale de The House of Dust. Ainsi, A Constructed World interprète l'un des quatrains du poème en réalisant une « maison de papier » destinée à communiquer avec des anguilles et à servir de structure d'accueil à des ateliers, conférences et performances au début de l'exposition. Cette installation dialogue avec les propositions d'autres artistes invités dont les œuvres interrogent la communication entre les humains et non-humains, animaux, plantes ou machines dont Stéphane Dégoutin & Gwenola Wagon, Jeff Guess, Martin Howse, Jonathon Keats, Nicole Fournier et les participants de Art by Translation Tyler Coburn, Lou-Maria Le Brusq, Joshua Schwebel et Daniela Silvestrin. Knowles propose également une nouvelle version de Gifts Objects For The House of Dust.

Art By Translation est un programme de recherche et d'expositions porté par L'ESBA TALM-Angers, l'ENSA Paris-Cergy et le CNEAI, Paris.

745

Vue d'exposition, *The House of Dust D'alison Knowles*, 2017 © Maxime Boisvert

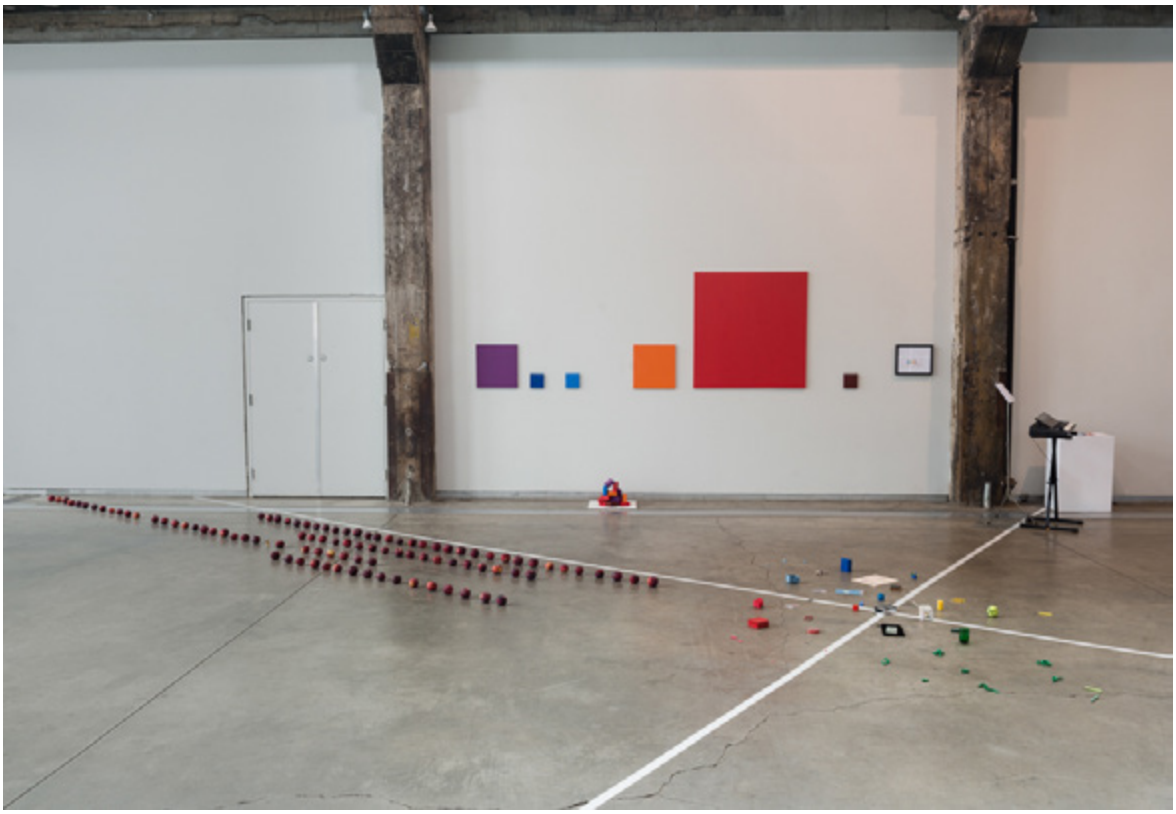

Vue d'exposition, *The House of Dust D'alison Knowles*, 2017 © Maxime Boisvert

Antoine Caron,
Unité d'Habitation

Place Publique : Cet événement a pu être produit grâce à des activités de socio financement et à l'appui de l'arrondissement de Ville-Marie.

Dans le cadre de l'œuvre présentée, Antoine Caron réinterprète le concept d'unité d'habitation en construisant une structure métallique dont chaque module-aquarium est habité par différentes sortes d'algues et par des objets récupérés dans les sous-sols de la Fonderie Darling. Théorisé par Le Corbusier et Nadir Afonso, l'unité d'habitation est un principe moderne d'architecture qui envisage des complexes d'habitations extrêmement fonctionnels aux allures esthétiques brutales et épurées. L'architecte construit de 1947 à 1952, la première unité d'habitation à Marseille qui prendra le nom de Cité Radieuse, ou encore de Maison du fada. En implantant un composant exogène -culture d'algues- à des composants préexistants -des objets récupérés-, Antoine Caron reprend le modèle de l'unité d'habitation et joue le rôle d'un planificateur urbain, d'un politicien ou encore d'un entrepreneur. Il développe alors une réflexion sur le phénomène de gentrification et le futur des condominiumset porte ainsi un regard critique sur l'utopie de Le Corbusier et l'échec de sa grande Cité Radieuse.

Ces objets du passé laissés à l'abandon prennent ainsi une nouvelle vie. Ils sortent de leur signification première pour revenir aux yeux des visiteurs comme des œuvres écrivant leur propre histoire au cours du temps. En utilisant des algues, éléments biologiques fragiles mais ayant une grande capacité de prolifération, Antoine Caron s'intéresse aussi au potentiel d'échec de son œuvre. Il place alors l'entropie au cœur de sa réalisation en jouant sur la possibilité aléatoire d'extension des algues et sur le devenir multiple de son oeuvre. Ces éléments organiques deviennent des vecteurs de désordre et de désorganisation qui donnent à chaque aquarium une évolution propre, comme autant de métaphores de nos sociétés contemporaines. On y trouve alors une tension certaine entre l'ordre humain et le désordre naturel, le quadrillage des condominiums de verre et le développement de l'écosystème interne, l'immobilisme des objets et la croissance imprévisibles des algues. Unité d'habitation est ainsi une œuvre poétique et organique, qui nous plonge au cœur du passé de la Fonderie Darling tout en proposant une vision sur des enjeux politiques et sociaux très actuels. L'œuvre présente tout au long de l'été devient un tissu métallique fait d'interstices à remplir, un cadre troué de lignes de fuites, qui émergera et se transformera au cours de sa période d'exposition.

Biographie

Artiste émergent, Antoine Caron finalise actuellement son baccalauréat en Beaux Arts mention arts plastiques à l'Université Concordia (Montréal). Après avoir participé tout au long du semestre à un programme de recherche autour de la Place Publique supervisé par Michael Robinson et Caroline Andrieux, Antoine Caron a été sélectionné pour présenter Unité d'habitation dans le cadre de l'exposition The House of Dust d'Alison Knowles, présentée dans les salles intérieures de la Fonderie Darling.

Vue d'installation, *Unité d'Habitation,* 2017 © Adrian Morillo

Vue d'installation, *Unité d'Habitation,* 2017 © Adrian Morillo

Nicole Fournier,
PAYSAGE EMBALLETOI! (2012-3012)

Place Publique

La notion d'écovention désigne une intervention d'art écologique qui agit avec des conséquences bénéfiques sur des écosystèmes dégradés. Elle se trouve au cœur de l'installation Paysage EmballeToi! que Nicole Fournier présente sur la Place Publique de la Fonderie Darling pour les mille années à venir. Dans cette œuvre performative de très longue durée, l'artiste cumule plusieurs gestes qui contribuent à la décomposition des textiles synthétiques fabriqués à base de pétrole, couramment utilisés pour les manteaux d'hiver. Fournier collecte d'abord plusieurs de ces tissus usagés pour les ensevelir sous une terre composée d'argile, de sable, de humus et de compost. Elle a ainsi procédé à de telles actions d'enfouissement lors d'une performance présentée sur la Place Publique en juin 2017, dans le cadre de l'exposition collective The House of Dust d'Alison Knowles.L'artiste enclenche ainsi un processus singulier de nettoyage par bio-restauration et fertilisation, dans lequel les textiles synthétiques se trouvent à former un nouvel écosystème accueillant des micro-organismes, des insectes et une biodiversité de plantes indigènes (telles que verge d'or, aster, agastache, menthe, armoise, agripaume, achillée, égopode, topinambour, chenopodisceae, convolvulaceae, etc.).

Depuis 2014, le projet EmballeToi! a connu des itérations dans différents quartiers de Montréal: devant l'épicerie solidaire de Pointe-Saint-Charles, sur la terrasse de la Maison de la Culture Côte-des-Neiges, dans le quartier de Hodge-Place Benoît de l'arrondissement Saint-Laurent, ainsi que dans l'arrière-cour du domicile de Nicole Fournier. L'œuvre présentée sur la Place Publique de la Fonderie Darling découle de cette dernière installation, intitulée Corde à linge EmballeToi!, dans laquelle l'artiste avait commencé dans son jardin privé le processus de bio-dégradation des manteaux d'hiver usagés. À cet égard, Paysage EmballeToi! se caractérise par l'adaptation et le transfert d'une œuvre depuis un lieu résidentiel vers un lieu public. Les piétons pourront en apprécier l'évolution au fil des saisons, année après année, jusqu'à l'année 3012.

Biographie

Fournier a exposé son travail dans les centres d'artistes au Québec et au Canada, dont La Centrale Powerhouse, Articule, Verticale et Latitude 53. Son travail est soutenu par l'organisme sans but lucratif InTerreArt qu'elle a fondé en 2008. InTerreArt mène de nombreuses actions en partenariat avec des organismes communautaires et environnementaux, de même qu'avec les résidents des quartiers. De plus, l'organisme est partenaire avec la ville de Montréal pour son plan de développement durable et appuie l'Agenda21C du gouvernement du Québec. L'artiste est détentrice d'un baccalauréat en arts visuels de l'université Concordia et d'un diplôme de 2e cycle en environnement de l'université McGill.

Vue d'installation, *PAYSAGE EMBALLETOI!, 2012-3012* © Maxime Boisvert

AUTOMNE 2017

Du 8 septembre au 19 novembre 2017

Erin Shirreff
Concrete Buildings (2013-2016)
-
MOMENTA I BIENNALE DE L'IMAGE

erin shirreff
Concrete buildings

Grande salle

Commissaire : Ami Barak, MOMENTA I BIENNALE DE L'IMAGE

Afin d'arriver à distinguer ce qui appartient aux objets et ce qui tient de l'interprétation, de l'illusion, de la reconnaissance ou de l'erreur, Erin Shirreff (Canada) met en place des dispositifs visuels qui explorent la distance entre le sujet et sa représentation. Dans la double projection Concrete Buildings (2013-2016), elle examine deux bâtiments conçus et construits par l'artiste américain Donald Judd à Marfa, au Texas. Elle a réalisé un montage d'images d'archives et de prises de vue in situ de ces bâtiments. L'artiste érige ces constructions épurées en monuments emblématiques par l'insistance et la tendresse manifeste avec laquelle elle les épie. Erin Shirreff remet en question notre rapport à l'image en soulignant la façon dont les images nous éclairent en même temps qu'elles sèment le doute dans notre esprit.

Erin Shirreff (1975), née en Colombie-Britannique, au Canada, vit et travaille maintenant à New York. Dans sa pratique, elle s'intéresse à la différence entre les objets et leur représentation, et explore la capacité de la photographie à traduire l'expérience sculpturale. Parmi ses récentes expositions individuelles, mentionnons Halves and Wholes, à la Kunsthalle Basel (Bâle, 2016), et une rétrospective mise sur pied par l'Institute of Contemporary Art (Boston) et l'Albright-Knox Art Gallery (Buffalo) (2015-2016). Erin Shirreff a également participé à de nombreuses expositions collectives, dont Photography Today: Distant Realities, à la Pinakothek der Moderne (Munich, 2016) ; L'image volée, à la Fondazione Prada (Milan, 2016) ; et Photo-Poetics: An Anthology, au Solomon R. Guggenheim Museum (New York, 2015). Ses œuvres font notamment partie des collections du Metropolitan Museum of Art, du Centre Georges-Pompidou, du Los Angeles County Museum of Art et du Museum of Modern Art de New York. Elle est représentée par Sikkema Jenkins & Co. (New York).

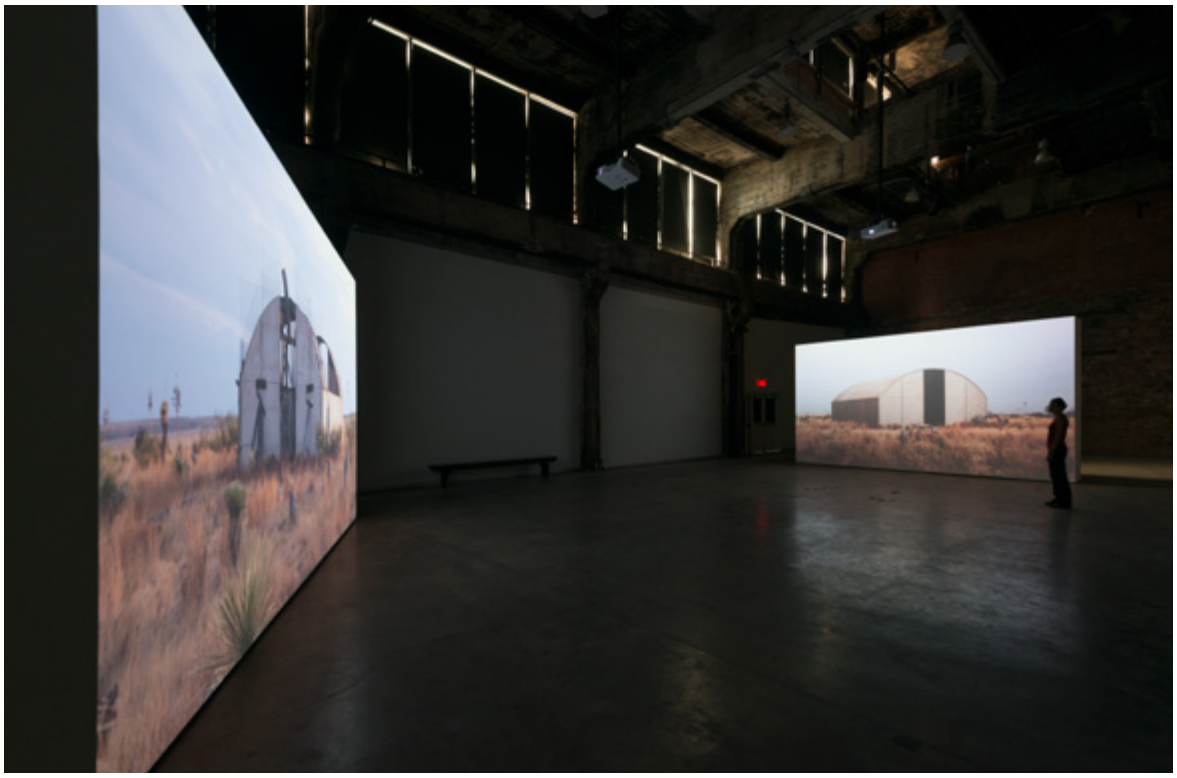

Erin Shirreff, *Concrete Buildings*, MOMENTA I BIENNALE DE L'IMAGE, 2013-2016 © Paul Litherland

Erin Shirreff, *Concrete Buildings*, MOMENTA I BIENNALE DE L'IMAGE, 2013-2016 © Paul Litherland

HORS LES MURS 2017

L,* Marie-Michelle Deschamps, 2017 © Galerie UQO

Du 10 mai au 17 juin 2017

*L**
Marie-Michelle Deschamps
Exposition en circulation à la Galerie UQO, Gatineau

Marie-Michelle Deschamps
*L**

En circulation à la Galerie UQO (Gatineau, ON).
Commissaire : Anne-Marie St-Jean Aubre

Issue d'un partenariat entre la Galerie UQO (Université du Québec en Outaouais) et la Fonderie Darling, cette exposition constitue le deuxième volet de cet échange, mettant en circulation l'exposition *L** de Marie-Michelle Deschamps qui s'entoure de Gabriel Dharmoo, Michelle Lacombe, Bryan-K. Lamonde et Anne-Marie Prouxl pour interroger le langage et, au-delà des mots, ses multiples significations.

La fascination de Marie-Michelle Deschamps pour les langues, les glissements de sens, la graphie et la calligraphie, les matériaux du langage, qu'il s'agisse du graphite, du papier comme support ou de la voix comme organe, l'a menée naturellement vers la figure de Louis Wolfson, linguiste à la méthode singulière, qui a par la suite informé tout un pan de ses recherches. « Étudiant de langues schizophrénique », Wolfson habite l'espace d'exposition de Deschamps, telle une présence en creux au cœur de toutes les conversations qui composent son projet.

Le visiteur est invité à pister sa trace au fur et à mesure de sa déambulation et de ses lectures. Tour à tour il passe devant sa table et ses outils de travail ; l'imagine à sa fixation sur les modes de prononciation dépendant de l'emplacement de la langue dans son rapport au palais et aux maxillaires; ou le reconnaît dans sa compulsion à épuiser le sens d'un mot en lui faisant subir un processus de traduction qui l'ouvre aux effets des coïncidences, des émotions et de la subjectivité. Sa méthode d'apprentissage, ou plutôt de désapprentissage, implique un processus d'associations d'idées et de déclinaisons phonétiques et sémantiques afin de remplacer l'anglais, sa langue maternelle avec laquelle il entretient un rapport trouble, en permutant ses vocables avec d'autres issus du russe, du français, de l'hébreu et de l'allemand.

Marie-Michelle Deschamps explore dans son travail les problématiques du processus de signification, et joue avec les frontières fragiles qui organisent le monde. De la lettre au mot, du mot à l'image et à l'objet, ses installations dissèquent, déconstruisent et réinventent le langage pour mieux interroger la relation entre les mots et les choses, et ce, en donnant à voir entre les lignes du texte le langage comme expérience. Née à Montréal en 1980, elle est revenue s'y installer après avoir vécu en Suisse, et après avoir obtenu une maîtrise en arts visuels de la Glasgow School of Art en 2012. Ses expositions récentes comprennent The Working Day, Galerie Gregor Staiger, Zurich (2017); That Cool Decline, Occidental Temporary, Paris (2016); L*, Fonderie Darling, Montréal (2016). Prochainement elle présentera son travail au Austellungraum Kligenthal, Basel et à YYZ, Toronto.

Marie-Michelle Deschamps, *L**, 2016 © Galerie UQO

Marie-Michelle Deschamps, *L**, 2016 © Galerie UQO

PLACE PUBLIQUE 2017

Série de performances

Initiée depuis 2007 grâce à l'appui de l'arondissement de Ville-Marie, la Place Publique s'établit chaque été sur la rue Ottawa comme un espace dédié aux arts visuels et au public. Œuvres in situ, performances et ateliers animent cet espace qui devient alors une véritable plate-forme interactive rassemblant artistes et citoyens. À travers une diversité d'activités, le grand public est ainsi amené à vivre des expériences esthétiques uniques dans un cadre convivial et festif, à ciel ouvert. Cette nouvelle édition marque le 10ème anniversaire de la Place Publique et constitue un événement majeur de la Fonderie Darling, participant au dynamisme social et artistique de la Ville de Montréal. La programmation 2017, directement en résonance à l'exposition estivale de la Fonderie Darling dédiée au travail d'Alison Knowles, *The House of Dust*, regroupe cette année de nombreux acteurs dont les quatre Universités de Montréal. Pensée comme un espace de co-construction de sa conception à sa réalisation, la Place Publique a pour vocation d'être, cette année encore, une portion d'asphalte que se réapproprient artistes et citoyens.

Dans cet esprit des étudiants des universités Concordia, UQAM et McGill ont participé à penser la Place Publique 2017 et à l'avenir de cet espace en abordant des questions artistiques (Concordia), architecturales (McGill) ou encore d'aménagement urbain (UQAM). Accompagnés respectivement de Sinisha Bdrar et de Michael Robinson, les étudiants de l'UQAM et de Concordia ont proposés des projets spécifiquement pour la Place Publique 2017, l'UQAM pour la Terrasse/Bar et Concordia pour l'œuvre In situ.

Place Publique, 2017 © Adrian Morillo

Adriana Disman, Rachel Echenberg, Stéphanie St-Jean Aubre
soirée performance 1

Place Publique

Jeudi 29 juin 2017
18H À 22H

Cette première soirée de performance propose de rendre tangible les influences et les affinités de trois artistes locales, des figures phares montréalaises de cette discipline.

Artiste politiquement engagée, Adriana Disman, cherche au travers son travail à questionner les rapports entre l'engagement du corps et les mécanismes de pouvoir qui le surdétermine. Pour la performance , Adriana s'interroge sur la relation entre l'intérieur du corps et son extérieur, et comment ces deux échelles se retrouvent en constante cohabitation par des jeux de translations. Disman est une artiste performeuse et commissaire d'exposition basée à Toronto et Montréal. Ses travaux ont été présentés dans des galeries canadienne, américaine, européenne et indienne. Elle est actuellement diplômée d'un master en Théâtre et études de la performance à l'Université de York ainsi que de l'école de théâtre Neighborhood Playhouse basée à New York. Disman elle a notamment enseigné à Mc Gill, l'université de Toronto et au centre d'Art Abrons.

Le travail de Rachel Echenberg explore les frontières poreuses existant entre les espaces politiques, sociaux et individuels. Ces dernières années, les recherches de Rachel Echenberg se sont tournées vers le thème de la « maison », en tant qu'espace tangible et psychologique. L'artiste performeuse travaille notamment avec sa propre famille afin d'analyser des structures sociales de cohabitation dans lesquelles nous sommes intimement connectés et mutuellement aliénés. Pour la performance *Triptych*, Rachel Echenberg poursuit ses recherches en performant avec deux autres membres de sa famille et donne ainsi à voir la structure de la maison sans la représenter physiquement. Depuis 1992, la pratique de Echenberg a été exposée, performée et projetée dans de très nombreux pays. Rachel Echenberg enseigne actuellement dans le département des Beaux-Arts du Dawson College. Elle est aussi vice-présidente de VIVA! art action dont elle participe à concevoir la programmation et est membre du Conseil d'administration du centre d'art contemporain Optica, deux institutions basées à Montréal.

Stéphanie St-Jean Aubre tourne sa production artistique autour des questions de l'intime et de l'anecdotique. Elle illustre et interroge avec humour et poésie divers mécanismes de validation, d'acceptation de soi et de romantisation du quotidien dans un monde où le regard de l'autre est omniprésent. L'artiste travaille dans une approche autobiographique, elle présente sa vie tel un récit dont elle peut elle-même devenir spectatrice. Pour *Woman Warrior*, Stéphanie St-Jean Aubre propose au spectateur de la rencontrer dans un face à face isolé. La performeuse devient un objet dans l'installation, une présence immobile, mais potentiellement imprévisible, avec laquelle le visiteur se doit de négocier. Stéphanie St-Jean Aubre est une artiste multidisciplinaire émergente originaire de Gatineau. Après quelques années d'étude en interprétation théâtrale, elle entreprend un baccalauréat en Beaux-Arts à l'Université Concordia. Elle s'y initie à la sérigraphie, médium au centre de sa pratique commerciale et contemporaine. Son travail a été exposé, entre autres, au Studio sixty- six (Ottawa), à Axenéo 7 (Gatineau), au Centre d'exposition de Val-David (Val-David), à l'Atelier de l'île (Val-David) ainsi qu'à la Carleton University Art Gallery (Ottawa).

Adriana Disman, Soirée de performance 1, 2017 © Théo Gorin

Rachel Etchenberg, Soirée de performance 1, 2017 © Manouchka Larouche

RIPA
Soirée de performance 2

Place Publique

Jeudi 6 juillet 2017
18H À 22H

Cette deuxième soirée de performances sur la Place Publique fut prise en charge par La RIPA (rencontre interuniversitaire de performance actuelle). Cet événement annuel sans but lucratif est géré par des étudiant.e.s bénévoles qui vise à promouvoir les pratiques performatives émergentes provenant du réseau universitaire québécois ainsi que des régions avoisinantes. La RIPA souhaite développer les réseaux de la performance au Québec en favorisant les échanges entre les étudiant.e.s, les divers publics et la communauté artistique. La RIPA agit à titre de laboratoire, autant pratique que théorique, et cherche à forger des liens entre les milieux émergents et établis. Prônant l'expérimentation, sa formule et son équipe se renouvellent à chaque édition.

Pour la Place Publique 2018, ils sont choisi de présenter le travail des artistes suivants:

Diplômé en beaux-arts et en philosophie de l'université Concordia, Félipe Goulet-Letarte est présentement candidat à la maitrise en histoire de l'art à l'Université de Montréal où il y étudie le statut d'artiste. Ses projets artistiques actuels allient recherche théorique philosophique et poésie visuelle. Ses créations, dont la trame conceptuelle est fortement inspirée de la phénoménologie et des études postcoloniales, explorent des médiums variés, tels la photographie, la vidéo, la peinture, le dessin, l'installation, la performance et la musique. Félipe Goulet-Letarte compte plusieurs expositions à son actif sur la scène montréalaise.

Par l'installation de divers objets et l'improvisation forcée, les thèmes de la dualité identitaire et ethnique en viennent toujours à ponctuer et à alimenter les performances de l'artiste québécoise vietnamienne Mai Thi Bach-Ngoc Nguyen. C'est par une constante revendication de la performance que l'artiste jette une invitation physique à créer une poésie non-destructrice où les métaphores et les maux de l'âme y ont leur place. Il est peut-être juste de décrire l'art comme étant l'une des seules façons que cette poète visuelle ait trouvées pour transcender la dichotomie de son quotidien et de ses questionnements sans fin.

Félipe Goulet-Letarte, Soirée de performance 2, 2017 © Fonderie Darling

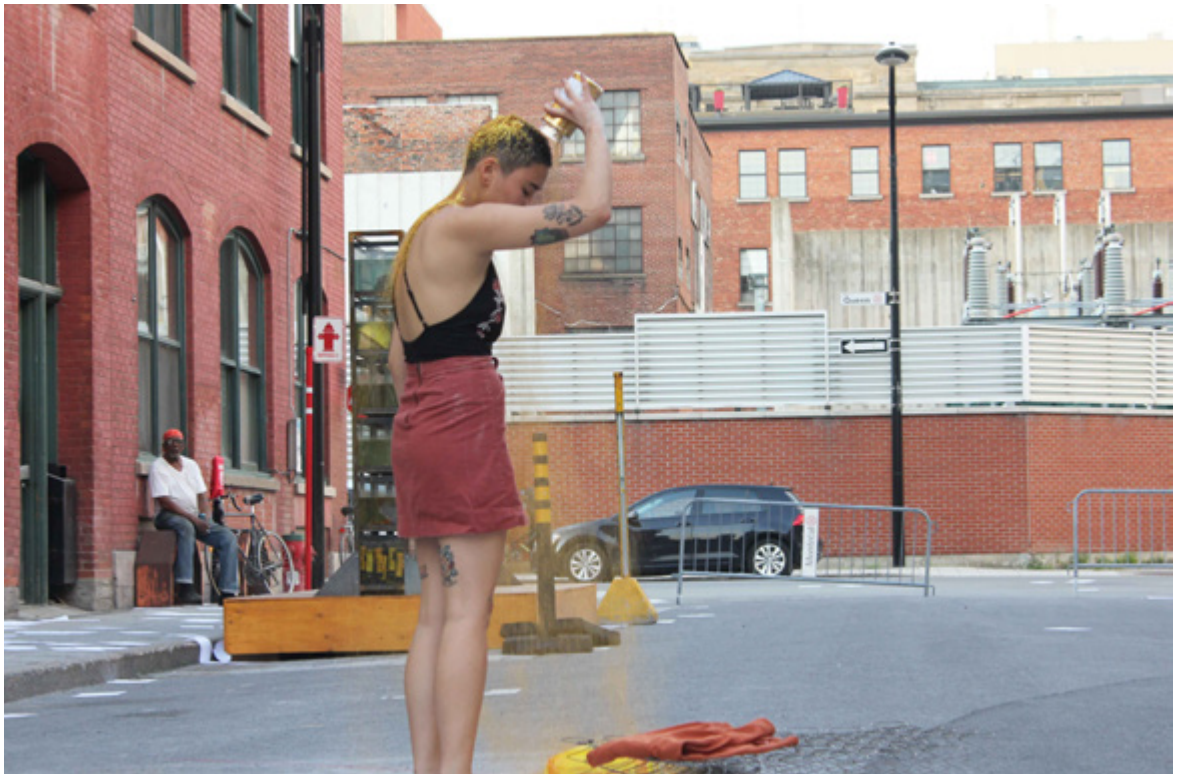

Mai Thi Bach-Ngoc Nguyen, Soirée de performance 2, 2017 © Fonderie Darling

Khadija Baker, Ben Compton, Andrew Patterson
Soirée performance 3

Place Publique

Jeudi 13 juillet 2017
18H À 22H

Pour la 3e soirée de performance, le commissaire de la Place Publique 2018 Théo Gorin a choisi de présenter au public montréalais une soirée mélangeant le travail d'artistes établis et émergents.

Depuis 2009, KHADIJA BAKER engage sa pratique autour de thématiques relatifs à la persécution, aux migrations et au devoir de mémoire en incluant l'histoire et les noms de personnes perdues dans des contextes de guerres et de violence. L'artiste nous propose dans la performance *In the present of the absent*, une performance collective qui émergera grâce à une collecte de textes réalisée en amont, et à la participation du public sur le moment. Artiste multidisciplinaire engagée, Khadija Baker traite au travers sa pratique de thèmes à la fois politiques et sociaux relatifs aux questions de la persécution, de la migration et de la mémoire. Profondément marquée de son héritage kurde, l'artiste utilise sa propre histoire comme point de départ de son art. Elle s'efforce de créer des situations qui engagent les sens et la responsabilité de chacun dans une volonté d'échanger et de partager une mémoire commune, cherchant ainsi à développer une empathie collective.

Artiste émergent, BEN COMPTON porte un intérêt particulier à la re-contextualisation d'éléments issus de nos sociétés de consommation telles la publicité ou la musique commerciale. Pour *When you say nothing at all*, l'artiste articule une musique populaire avec l'activation d'une sculpture kinésique explorant ainsi le rapport entre le son, l'écrit et le mouvement du corps. Ben Compton est un jeune artiste canadien qui travaille particulièrement autour des nouveaux médias et de l'impression. Venant du milieu de la musique, des arts visuels et du théâtre d'improvisation, l'artiste croise de nombreux médiums au cours de sa pratique et s'interroge actuellement sur la culture populaire notamment la pop musique et la publicité.

ANDREW PATTERSON est un poète qui explore une approche phénoménologique du langage. Sa pratique porte un regard à la fois sur le geste, l'écoute, l'expérience partagée, le contexte de la représentation ainsi que sur l'importance du ton comme source de sens. Explanation 1 : Our Housing Of est une lecture qui explore la frontière poreuse existant entre le sens et le non-sens dans un contexte performatif. Pour cette performance, Andrew Patterson réalise en amont un appel à textes avec pour seule consigne que les écrits envoyés n'aient pas de sens

Andrew Patterson, *Soirée de performance 3*, 2017 © Fonderie Darling

Ben Compton, *Soirée de performance 3*, 2017 © Fonderie Darling

Cercle Carré
Soirée de performance 4

Place Publique

Jeudi 20 juillet 2017
18H À 22H

Le programme de cette quatrième soirée de performance fut proposé par un important acteur de la vie culturelle montréalaise, Cercle Carré, une coopérative d'habitation pour artistes et travailleurs culturels et un lieu promoteur du vivre ensemble. Cette soirée fut l'occasion de découvrir le résultat des laboratoires de création de Cercle Carré. Des résidents de la coopérative ont présenté différents projets mis en chantier lors du LabCoop no.8, réalisés au courant du mois de juillet à Espace Cercle Carré, qui est situé au rez-de-chaussée de leur coopérative au 36 Queen.

Les différentes propositions artistiques présentées souhaitaient valoriser le travail collectif de leurs artistes par la mise en commun d'idées et de concepts explorés selon des thématiques propres à chaque équipe de travail. Le travail collectif et la coopération seront au coeur des réflexions artistiques exposées par les artistes résidents. Voici ce qu'ils ont présenté :

COMPTOIR PUBLIC est un collectif interdisciplinaire qui allie les arts vivants et le design d'installation. En investissant l'espace public et en favorisant les rapports humains directs, ils cherchent à créer des œuvres qui interrogent les craintes et les fantasmes collectifs. Ils souhaitent favoriser des rencontres urbaines inattendues qui marqueront l'imaginaire des publics d'ici et d'ailleurs.

ÉLAINE LABRIE et CAROLINE LONCOL DAIGNEAULT ont présenté la conférence d'actions à quatre mains *Vocabulaire de l'eau,* où les artistes ont exploré la manière dont l'eau coule toujours et tombe toujours. Élaine LaBrie vient du monde de la danse contemporaine et utilise le corps comme point d'ancrage de sa pratique en arts. Caroline Loncol Daigneault est auteure, chercheuse et commissaire et s'intéresse aux filiations entre l'art et l'environnement.

PATRICK SAINT-DENIS et CAROLINE GRAVEL collaborent pour la première fois dans le cadre de ce projet. La performance d'une durée d'une heure est un espace méditatif, supporté par un concept visuel et sonore qui invite l'observation tranquille, passagère ou intensive.

Autres artistes : VALERIAN MAZATAUD, NICOLAS DION BUTEAU, PASCALE TRUDEL

Éliane Labrie et Caroline Loncol Daigneault , *Soirée de performance 4* 2017 © Fonderie Darling

Soirée de performance 4, 2017 © Fonderie Darling

Jacqueline Van de Geer, Pascale Théorêt-Groulx, Shandor Hassan
Soirée de performance 5

Place Publique

Jeudi 27 juillet 2017
18H À 22H

Cette 5e soirée de performance organisée par la Fonderie Darling met en valeur le travail d'artistes ayant des liens de proximité avec la Fonderie Darling et ses lieux, entre autres de par leurs affiliations avec nos programmes de résidences.

La création collective est un élément primordial de la pratique de JACQUELINE VAN DE GEER, qui entend ainsi développer des interactions fortes et spontanées avec le public présent. Pour *You are the performance*, Jacqueline Van de Geer propose aux visiteurs de venir jouer avec elle et de performer par eux-même. Basée à Montréal et née aux Pays Bas où elle étudie les arts visuels et la performance, Jacqueline Van de Geer s'inspire particulièrement de la littérature, la mythologie, l'histoire et la mémoire personnelle.

Artiste en résidence à la Fonderie Darling dans les studios montréalais, PASCALE THÉORÊT-GROULX questionne nos modes d'interaction et de communication, notre relation au corps et notre conception de la normalité. Elle conçoit ainsi des situations plus ou moins décalées de la réalité qui donnent à voir un monde parallèle improbable, mais non impossible. Pour la Place Publique, Pascale Théorêt-Groulx propose une performance qui prendra la forme d'un cours d'aérobie collectif s'inspirant de certains events scores d'Alison Knowles.

Lors de la soirée performance, l'artiste new-yorkais SHANDOR HASSAN improvisera une installation architecturale inspirée de matériaux trouvés dans les ateliers techniques de la Fonderie Darling. Artiste en résidence Accès Libre à la Fonderie Darling, ce dernier ouvrira également les portes de son atelier au public. Shandor Hassan est un artiste visuel utilisant la photographie, l'installation, l'architecture et le design. Sa résidence au Québec est commanditée par le Arts Services Initiative of Western New York.

Jacqueline Van de Geer, Soirée de performance 5, 2017 © Fonderie Darling

Pascale Théorêt-Groulx, Soirée de performance 5, 2017 © Fonderie Darling

QUIMERAS
Soirée de performance 6

Place Publique

Jeudi 3 août 2017
18H À 22H

Cette 6e soirée de performances intitulée Corps en Temps Obscurs proposée par le collectif QUIMERAS amènera les spectateurs de la Place Public à réfléchir sur le monde tel que nous connaissons et les nouveaux territoires à découvrir. Sophia Dacy-Cole, Mariana Marcassa et Céline Pereira composent le collectif QUIMERAS qui a pour but de créer des occasions et des environnements d'échange et de partage conviviaux et festifs axés sur des thématiques touchant le politique, le sensible, l'affectif, l'esthétique et l'éthique.

En introduction à cette soirée, QUIMERAS écrit : « Au milieu de ce monde, l'art doit survivre. Nos corps nous mènent, ce sont des sismographes pour notre époque. Mais comment nos corps peuvent-ils survivre à cette époque dans laquelle nous vivons? Et comment peuvent-ils nous pousser plus loin, et nous faire passer à travers ces nuages sombres? Que faites-vous lorsque le monde touche à sa fin mais que vous êtes encore debout, que vous respirez toujours, et que vous êtes prêt à combattre, mais pas sûr contre quoi et comment? Vous organisez une fête truffée d'art pour être inspiré. Vous créez un temps en suspens pour reconquérir une croyance dans le monde.»

Les artistes performeurs de cette soirée sont :

MATISSE APSIMON et RACHEL WALLACE collaborent depuis 2016 et présenteront la performance *Livraison* . Ils développent des installations et des spectacles qui abordent les aspects dominés et dominants de la vie quotidienne à travers les notions de jeu et de soin. DAVE BIDDLE présentera *Parce Que Nous Sommes Habitués À Aimer*, une conférence performée. Dave a complété une maîtrise à l'Université Simon Fraser en novembre 2017. JACQUELINE VAN DE GEER interprètera une performance expressionniste inspirée du mouvement Dada. DIEGO GIL présentera *Dancing Ontopower* - une conférence-performance dansée. SAEED KAMJOO, musicien perse, improvisera de la musique persane grâce à son instrument traditionnel: la kamanche. MARIANA MARCASSA et SOPHIA DACY-COLE présenteront *La Poitrine Appelle L'Enchantement*. Elles effectueront un sortilège; un exorcisme; un moyen de transformer la douleur dès sa provenance. MATT NG nous fera découvrir *Pièce D'Espaces Augmentés*, cette sculpture fait partie d'un projet plus vaste faisant écho à notre époque contemporaine, où beaucoup de nos expériences sont expérimentées à travers le numérique. CÉLINE PEREIRA présentera Jouer La Ligne, une performance participative où l'auditoire sera invité à expérimenter et à ressentir le pouvoir et l'espace intérieur-extérieur de l'anonymat, le devenir d'un corps contestataire.

Céline Pereira, Soirée de performance 6, 2017 © Fonderie Darling

Jacqueline Van De Geer, Soirée de performance 6, 2017 © Fonderie Darling

Alfonso Arzapalo, Christina Bosowec, Vincent Charlebois
Soirée de performance 7

Place Publique

Jeudi 10 août 2017
18H À 22H

Lors de cette 7e soirée performance sur la Place Publique, le commissaire en stage Théo Gorin a sélectionner le travail de trois artistes utilisant le corps, les objets et les mots lors de performances engageantes avec le public.

ALFONSO ARZAPALO est un artiste montréalais qui utilise le corps et le lieu comme laboratoires pour explorer le sens profond de l'existence, de la condition humaine et sa relation à son environnement. Sa recherche se concentre principalement sur les phénomènes du quotidien, sur notre relation avec ces derniers, et sur les résidus matériels et éthérés qui en découlent. Pour *Unroll and Roll*, l'artiste interprète une partition pour performance issue d'un recueil « d'event scores » créé en 2010 : 60 seconds : in minute performances and other poems. Utilisant un rouleau de papier, matériel fragile et délicat, l'artiste crée un espace physique, conceptuel et poétique.

La pratique de CHRISTINA BOSOWEC explore principalement l'utilisation d'objets du quotidien par une activation du corps. Elle implique une re-contextualisation de ces éléments, souvent considérés comme banals, en questionnant la signification subjective qu'on leur donne. Elle y développe ainsi une connexion plus intime avec ces mêmes éléments. À travers cette approche, Christina Bosowec examine la matérialité des objets et explore la possibilité de voir au delà de leur fonction traditionnelle. Pour Bed of Roses, l'artiste explore sa nature méticuleuse qui la pousse à collecter et sélectionner. Elle développe une connexion émotionnelle à des objets doux et confortables, partageant ainsi des visions alternatives de ces éléments en puisant dans leur profondeur émotionnelle.

VINCENT CHARLEBOIS est un artiste interdisciplinaire Montréalais. Sa pratique artistique s'articule autour d'un assemblage de disciplines tels que la performance, le texte et l'art médiatique. Sa démarche explore plus précisément les contraintes liées à la mise en forme du patrimoine immatériel résultant de la multiplication des canaux d'information et le rapport humain-machine dans un contexte de dématérialisation des échanges. Il vit présentement sur internet : "Depuis 2009, je tweete et retweete deux mots" (@vincencharleboi). La performance qu'il présente consiste à invoquer physiquement l'archive de ce compte twitter. À travers le son et le geste, le matériel textuel initialement voué à l'écran prendra forme dans la rue. Ces milliers de combinaisons de deux mots passeront ainsi d'un contexte public à un autre, de l'écran à l'asphalte.

Alfonso Arzapalo, Soirée performance 7, 2017 © Fonderie Darling

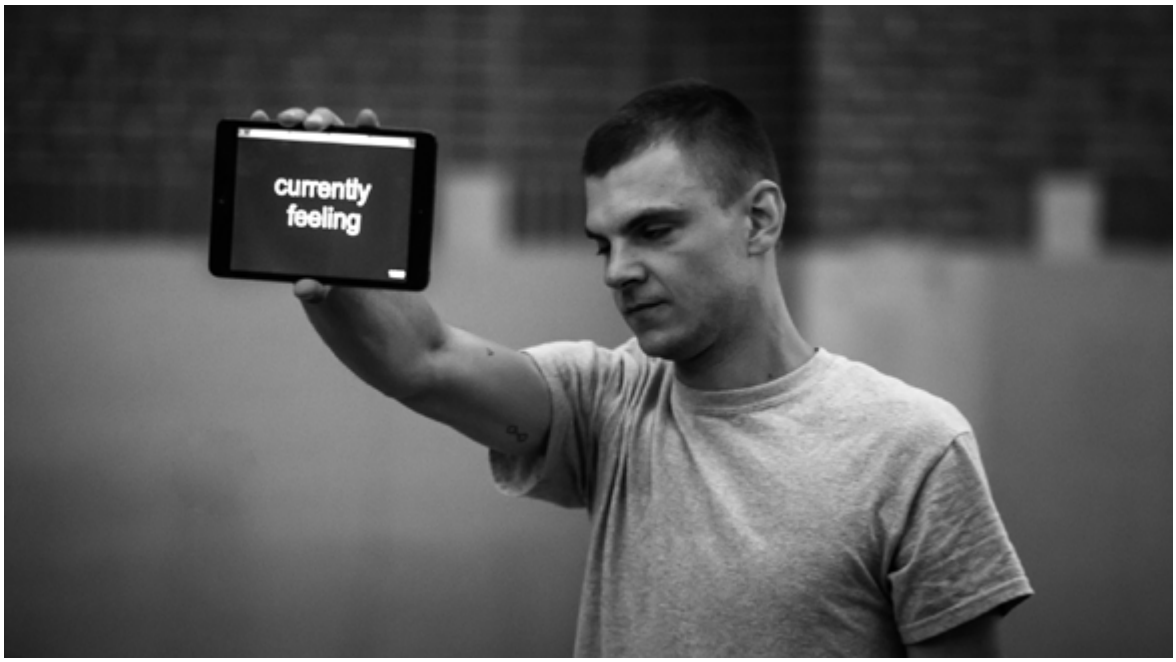

Vincent Charlebois, Soirée de performance 7, 2017 © Fonderie Darling

Groupe Intervention Vidéo (GIV)
Soirée de performance 8

Place Publique

Jeudi 17 août 2017
20H30 À 22H

Un programme sous forme de rétrospective qui rappelle 40 ans de productions engagées, réalisées par des femmes. Les œuvres ont été sélectionnées selon des repères thématiques et chronologiques (de 1975 à aujourd'hui).

Vidéos présentés :

Popsicles par GLORIA CAMIRUAGA ;
Mr. B. par CATHY SISLER,
Brothers par ANNE GOLDEN,
Seules celles qui meurent de mort violente vont directement à l'un des paradis (monument à ciudad de Juarez) par CLAUDIA BERNAL,
Avenues X par MARIK BOUDREAU,
L'Étau par ANICK ST-LOUIS
Doméstico/Domestic par GABRIELA GOLDER
Obsession par ÉLAINE FRIGON
Sign Off par DIYAN ACHJADI
Paysage par EUGÉNIE CLICHE
Machine par DIANE OBOMSAWIN
(I) NELLY-EVE RAJOTTE
Poilue par BYOL-NATHALIE KIMURA-LEMOINE
Despite Falling par JESS LEE

Soirée de performance 8, 2017 © Fonderie Darling

Soirée de performance 8, 2017 © Fonderie Darling

ŒUVRES PERMANENTES

Pronfondément ancré dans la nature de l'organisme, la Fonderie Darling tient à promouvoir l'art au-delà de ses murs, dans l'espace publique. Plusieurs œuvres sont installées aux abords du bâtiment, accessibles gratuitement tout au long de l'année. En 2015, les enseignes d'Antoine Nessi ont été ajoutées au corpus d'œuvres déja présent depuis plusieurs années :
- Maria Sheriff, *Chorale*, 2006, sculpture en acier sur le toit,
- Abbas Akhavan, *Seconde Nature*, 2012, projection lumineuse visible seulement au coucher du soleil, entre 17h et 19h,
- Carlos Contente, *Murale*, 2007,

Antoine Nessi, *Sans Titre (Enseignes pour une émeute)*, Place Publique, 2015 © Fonderie Darling

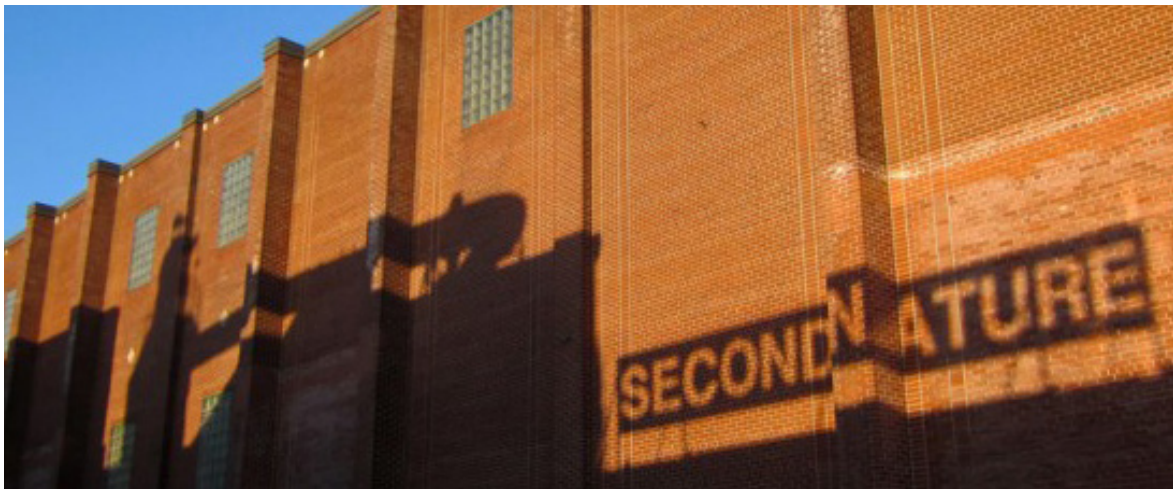

Abbas Akhavan, *Seconde Nature*, Place Publique, 2012 © Fonderie Darling

Évènements 2017

25 janvier
Discussion publique avec la critique d'art Sky Goodden (ville)

16 février
- Discussion publique avec l'artiste Iosu Aramburu (ville)

9 mars
- Vernissage de *And- In. The light of this.*___de Dineo Seshee Bopape (Afrique du Sud)
- Vernissage de *Super F13 Part 1 to 12 Redesign Studio Doom* de David Arseneau (Montréal)
- Vernissage de *Comme tout le monde, les choses mortes* de Céline Huyghebaert (France)

18 mai
Discussion avec la commissaire Violeta Hocasitas (Mexique) et l'artiste Iumi Kataoka (Argentine)

15 juin
- Vernissage de *House of Dust,* exposition collective

17 juin
- *Other Inhabitants*, conférence et performances organisées par le groupe de recherche Art by Translation

20 juin
- *Workshop* organisé par Art by Translation

22 juin
- *Visite guidée et performances : Alison Knowles & Michael Parsons*

17 août
- Discussion publique avec l'artiste Eun Yeoung (Corée du Sud)

24 août
- *Soirée BINGO !*, Levée de Fonds

22 septembre
- Vernissage de *Délicat Pulse* de Julie Favreau (Montréal)
- Vernissage de *Picture Transition (Camera Display) Picture transition (Unfixed Form)* de Sarah Greig (Montréal)

28 septembre
- Discussion publique avec la commissaire Bénédicte Le Pimpec (France)

16 novembre
- Discussion publique avec l'artiste Teja Gavankar (Inde)

16 novembre 2017
- Soirée parrainage en présence des artistes résidents

30 novembre 2017
- Triple lancement
- Souper festif des membres

7 décembre 2017
- Discussion publique avec l'artiste Laurianne Bixhain (Luxembourg) et Aqui Thami (Inde)

Soirée Bingo, 2017 © Hugo St-Laurent

Atelier Créatifs

En 2017, nous avons relancé le programme d'ateliers créatifs qui offre la possibilité à des jeunes en situation marginalisée ou de décrochage scolaire de rencontrer un artiste et de développer à ses côtés un projet artistique. Suite aux ateliers, les jeunes sont ensuite invités à présenter leurs créations au sein des espaces de la Fonderie Darling lors d'un événement exposition et d'un vernissage.

Lors des ateliers d'artistes, les discussions d'artistes, présentées la plupart du temps dans un cadre intimiste, parfois au sein de l'atelier, permettent d'interagir aisément au sein d'un groupe partageant des intérêts communs pour le sujet abordé par l'artiste. À travers le succès de ces ateliers, la Fonderie Darling affirme le rôle de l'art comme vecteur d'intégration, d'apprentissage et d'expression.

Ce projet fut mis en place en collaboration avec les organismes Dans la rue (jeunes en situation d'itinérance) et Fusion Jeunesse (qui mise sur la persévérance scolaire), et fut financé par ces derniers ainsi que par un don de la Brigade arts affaires.

Résidences d'artistes

Les échanges internationaux sont indispensables à la dynamique de la Fonderie Darling car ils apportent une mixité culturelle, stimulent la créativité et créent des liens durables entre les pays. Ainsi, en complément à la place importante qui leur est réservée dans sa programmation, la Fonderie Darling accueille de nombreux artistes étrangers en résidence. Dans le complexe des ateliers d'artistes, trois ateliers-logements sont offerts à des artistes du monde entier.

Résidence Luxembourg
Laurianne Bixhain (Luxembourg)

Le Fonds culturel national du Luxembourg, en collaboration avec la Fonderie Darling, offre aux artistes plasticiens luxembourgeois une résidence de recherche et de création d'une durée de trois mois chaque année sur la base d'un appel à candidature. L'artiste bénéficie d'un atelier-logement ainsi qu'une bourse de subsistance et de création. Cette résidence vise à encourager les artistes à s'immerger dans le milieu artistique montréalais et à favoriser la mise en réseau avec la scène artistique locale, contribuant à long terme au développement de leur parcours professionnel.

Résidence Catalogne
Ana Pineda-Garcia

Sans cesse à la recherche de nouvelles alliances, la Fonderie Darling est heureuse de développer des liens avec la Catalogne, à travers un partenariat impliquant le réputé et dynamique centre d'art Hangar de Barcelone. Une résidence de 3 mois, débutant le 1er novembre 2017, sera offerte à la Fonderie Darling au profit d'un.e artiste catalan.e incluant, entre autres, l'accès à un atelier-logement et à des ateliers de production, un programme de réseautage professionnel et une immersion dans la scène artistique montréalaise.

Ce programme est rendu possible grâce à la participation de la Fondation Ramon Llull et du Conseil des Arts et des Lettres, qui gère la réciprocité par l'organisation de l'envoi d'un.e artiste québécois.e à Hangar.

Résidence d'Amérique Latine
Iosu Aramburu Mantovani (Pérou)
Violeta Solis Horcasitas (Mexique)

Inaugurée à l'automne 2008 grâce au soutien du Conseil des Arts de Montréal, la Résidence des Amériques connaît un essor remarquable qui se manifeste par l'intérêt grandissant des artistes dont le nombre et les pays d'origine des candidatures se développent au fil du temps. Grâce à la constance et aux stratégies développées

pour atteindre différentes communautés, Montréal est l'hôte d'artistes et de commissaires aux pratiques artistiques exploratoires, à la personnalité culturelle marquée et aux préoccupations politiques, économiques et idéologiques affirmées.
En 2016, la Fonderie Darling a pris le parti de se consacrer uniquement à l'Amérique latine. Il est en effet extrêmement difficile d'évaluer et de faire un choix entre les pratiques artistiques du Nord et du Sud du continent américain.

Résidence de commissaire à Paris

Zoe Chan (Vancouver)

La résidence Accès Libre comprend la mise à disposition d'un atelier-logement, l'accès aux espaces communs, aux ateliers techniques et ainsi qu'à un programme d'accompagnement artistique professionnel, de réseautage et de promotion auprès de différents publics. Cette résidence est d'une durée minimale d'un mois et peut aller jusqu'à six mois

Soucieuse de stimuler les échanges avec la France grâce au soutien de l'ambassade du Canada, la Fonderie Darling propose une nouvelle résidence destinée aux commissaires canadiens à l'occasion de la foisonnante saison automnale à Paris, période pendant laquelle se tient notamment la F.I.A.C. Accueilli.e durant le mois d'octobre dans l'inspirant lieu de résidence du Couvent des Récollets, dans un atelier d'une trentaine de mètres carrés, le ou la lauréat.e sera pris.e en charge par un partenaire terrain afin d'optimiser la résidence et de visiter les principales expositions de la capitale culturelle.

Residence Internationale Acces Libre

Iumi Kataoka

À l'automne 2017, la Fonderie Darling lance un nouveau programme de résidence internationale, Accès Libre, visant à répondre aux nouvelles demandes en termes de mobilité artistique, tout en offrant ses espaces et ses services de résidence à un nombre toujours croissant d'artistes visuels et de commissaires. Un appel à candidatures est ouvert en tout temps auprès des artistes et des commissaires, sans restriction de nationalité, afin d'offrir des résidences sur-mesure, dans le cadre professionnel inspirant d'un complexe industriel du XIXe siècle.

Résidences croisées France - Marseille / Québec

Bénédicte Le Pimpec (Marseille)

Astérides et la Fonderie Darling se sont engagés dans la mise en place d'un programme professionnel d'échanges entre jeunes commissaires et critiques d'art à la conquête de nouveaux territoires. Ces derniers, impliqués dans un principe de résidences croisées, bénéficient d'un séjour outre-Atlantique, à Marseille et à Montréal, dans chacune des structures d'accueil. Les commissaires et chercheurs sont accueillis par l'association Astérides qui, depuis près de 20 ans, propose un programme de résidences autour d'ateliers à la Friche Belle de Mai, à Marseille.

Ce programme est réalisé grâce à l'appui du Conseil des Arts de Montréal, du Ministère de la Culture et de la Communication Français - Délégation au développement et aux affaires internationales et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Résidence Inde

Aqui Thami (Inde)

En 2012, en partenariat avec la fondation Inlaks Shivdasani et l'organisme What About Art? basés à Mumbaï, ainsi que la fondation de la famille Chadha et l'entreprise Tata Steel de Montréal et le soutien du Ministère des Relations internationales du Québec, la Fonderie Darling a établi son premier programme de résidence avec l'Inde. Aujourd'hui, le programme se consacre uniquement à la venue d'artistes Indiens à Montréal et l'entreprise montréalaise Invera s'est récemment jointe au projet.

Résidence Corée du Sud

Lee Eun Yeoung (Corée du Sud)

Désireux d'élargir les territoires de l'art et d'engager des partenariats avec le continent asiatique, la Fonderie Darling a conclu une entente de partenariat avec le Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain de Séoul, en Corée du Sud, dont le gouvernement actuel mise beaucoup sur la culture. Par cette collaboration, la Fonderie Darling et le MMCA visent l'établissement de liens durables et la confrontation de points de vue, contribuant ainsi au développement de la pratique artistique de jeunes coréens, à la diffusion de leurs œuvres et au déploiement de leur carrière. Dans le contexte de cette résidence, la Fonderie Darling accueille un artiste coréen pour une période de trois mois, dès l'été 2016. Une entente a été conclue pour 3 années.

Vue de l’atelier de Violeta Horcasitas, 2017 © Fonderie Darling

Vue d’atelier, 2016 © Fonderie Darling

Ateliers d'artistes

Afin de soutenir les artistes montréalais dans leur création et leur production, la Fonderie Darling a ouvert en 2006 douze ateliers de création, incluant des ateliers-logements de grande qualité, ainsi que des espaces de production.

Des volumes harmonieux, lumineux et inspirants, se répartissent sur trois étages d'un ancien entrepôt de l'entreprise d'origine. Neuf de ces ateliers sont réservés aux artistes en arts visuels habitant à Montréal, qui souhaitent utiliser cet espace de création exclusivement à des fins professionnelles, pour une période de trois ans.

ARTISTES EN ATELIERS 2017 (période 2015 - 2018)

Les recherches de ***Guillaume Adjutor Provost*** portent sur la limite fragile entre le métier d'artiste et celui de commissaire d'exposition. Lorsque l'artiste présente une installation, il considère que celle-ci est non pas une fin en soi mais un lieu permettant d'agir et de réfléchir au-delà des œuvres qui vont être présentées. Dans ce contexte, l'artiste intervient en mettant en relation un corpus d'œuvres dans un espace de recherche ouvert à la collaboration. Travaillant principalement le dessin, l'installation et la performance, ses activités artistiques explorent les ramifications encyclopédiques du savoir. Ses œuvres témoignent de l'immédiat, de la distorsion et de l'altérabilité de faits historiques, sociaux et culturels, sélectionnés comme autant de structures porteuses de sens.

Le travail de ***David Arseneau*** est un univers à part entière dans lequel le processus de création est mis à nu. Ainsi, ses œuvres reflètent tout autant la fléxibilité de l'artiste dans le passage d'un médium à un autre – dessin, peinture, sculpture, jeu vidéo – que la compulsion avec laquelle il épuise ses sujets, les vide de leur sens, n'hésitant pas à montrer un geste obsessif et maladroit. Son corpus d'œuvres le plus récent, inspiré de la série cinématographique *Friday the 13th*, montre comment la banalisation de l'horreur, à force d'accumulation et de dérision, ouvre l'interprétation sur un autre registre. L'atelier de ***David Arseneau*** a été parrainé par Québecor en 2017.

Les œuvres récentes de ***Grier Edmundson*** questionnent d'une part des histoires conceptuelles et formelles du médium de la peinture, du dessin, de la gravure, de la sculpture et d'autre part, une histoire occidentale du modernisme examinant les parallèles et les moments de répétition, le chevauchement, les divergences à l'intérieur de ces deux histoires. Ce travail s'est construit à travers le temps sous le modèle de l'installation qui propose à chaque exposition un nouvel arrangement ou un chapitre à l'intérieur d'un corpus plus large qui explore ses différents champs d'intérêt. L'atelier de Grier Edmunson a été parrainé par le Musée des beaux-arts de Montréal en 2017.

Le travail de ***Lynda Gaudreau***, le plus souvent minimal, joue essentiellement sur des quantités de temps et d'espace et s'élabore sous la forme de séries. Sa pratique artistique, nourrie de plusieurs années en chorégraphie, entretient un dialogue permanent avec l'architecture, les arts visuels, le cinéma et la performance. De cette approche résultent une grande diversité de projets et de formes (œuvre scénique, installation, exposition, concert, film, publication, événement, laboratoire, etc.) ainsi qu'un vaste éventail de contextes de création et de diffusion (festivals, théâtres, espaces publics, musées et galeries). Dans sa recherche actuelle, Lynda Gaudreau explore les formes matérielles qu'empruntent des procédés chorégraphiques appliqués à l'image et à l'espace d'exposition.

Chloe Lum et Yannick Desranleau s'intéressent aux actions appliquées aux matériaux : comment le déplacement, l'éraflure, l'épluchage, le broyage et la décoloration créent des gestes performatifs dans l'espace. Leur travail de performance avec des danseurs se fonde sur ces gestes ainsi que sur les mouvements de leurs propres corps lors du déploiement d'objets dans le lieu d'exposition. Ils questionnent les corps comme objets matériels et les objets matériels comme des corps performants. En construisant des chorégraphies basées sur des tâches du quotidien, ils approfondissent leur exploration de la matérialité, de l'entropie, de la collaboration et du travail.

Motivée par un besoin de communiquer quelque chose de profondément humain, la pratique de ***Nadia Myre*** s'adresse à des problématiques liées au désir, à la perte, à la résilience et au savoir. Ses intérêts de recherche sont ethnologiques, sociologiques et politiques tout en intégrant un questionnement sur l'aspect formel des œuvres. Son processus, parfois collaboratif, est guidé par un besoin de se redéfinir en tant que femme de descendance algonquine : Nadia Myre s'inspire des enjeux propres au déplacement à la fois géographique et culturel des communautés amérindiennes et de la lutte pour leur reconnaissance. L'artiste reçoit le généreux soutien du Musée des beaux-arts de Montréal pour l'année 2017.

La mise en scène dans le travail de ***Celia Perrin Sidarous*** est minutieuse. Ses découpages, ses assemblages et ses installations relèvent d'une maîtrise rigoureuse de l'espace. Un espace qui est, pour l'artiste, un lieu qui se déploie autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des photographies, proposant alors des situations où s'invitent les pensées de l'observateur. Ces photographies s'apparentent ainsi à des livres ouverts dans lesquels tout un chacun est libre d'y inscrire ce qu'il désire. Jouant sur la longue tradition des natures mortes et des cabinets de curiosités, les assemblages que l'artiste crée explorent l'atemporalité et le contingent au sein des processus photographiques et scénographiques.
L'atelier de Celia Perrin Sidarous a été parrainé par Dale and Nick Tedeschi en 2017.

Le travail récent de ***Yann Pocreau*** porte essentiellement sur les apports narratifs que suggère la présence de la lumière lorsqu'elle est mise en scène dans des lieux spécifiques. À travers différents mediums dont la photographie et l'installation, Yann Pocreau développe des interventions et oeuvres se penchant sur la lumière artificielle, sa matérialité et son apport essentiel à la pensée photographique. Les questions d'histoire, de matérialité et de réflexions sur le medium photographique sont parties prenantes du travail. Polaroids, diapositives, papiers photosensibles, argentiques et installations lumineuses font ainsi partie de son vocabulaire plastique. L'atelier de Yann Pocreau a été parrainé par Guy Rodrigue en 2017.

La notion d'idiosyncrasie, soit la manière particulière dont chaque individu se comporte, semble résonner telle une évidence au sein du travail de ***Pascale Théorêt-Groulx*** : la relation que le corps développe avec son environnement immédiat est ici réfléchie, décortiquée, afin d'en faire ressortir des imbrications incongrues sur lesquelles l'artiste questionne notre univers proche. Cette recherche ne repose donc pas sur une parodie du quotidien, mais sur une déconstruction des comportements dictés par des équipements fonctionnels ou des modèles relationnels imposés. L'atelier de Pascale Théorêt-Groulx a été parrainé par Christine et G. Pierre Lapointe en 2017.

Rencontre dans l'atelier de Yann Pocreau, 2016 © Maxime Boisvert

Soirée bingo !

Soirée bénéfice, 24 août 2017
Événement-bénéfice

La Fonderie Darling a célébré son 15e anniversaire sous la forme d'un évènement ludique et décontracté, avec sa soirée BiNGO, qui a été un véritable succès populaire ! Avec plus de 300 participants, cette grande fête a réuni des personnes de tout âge et de tout horizon, démontrant un réel enthousiasme du public envers la Fonderie Darling et une volonté de soutenir ses activités.

Le jeu de BiNGO, animé par Bertrand Desparois, a permis à 15 heureux gagnants de remporter des œuvres d'artistes résidents de la Fonderie Darling. Parmi eux : Sofie, 53 ans, gagnante d'une sculpture de Chloé Lum & Yannick Desranleau, Charlotte, 21 ans, a remporté l'œuvre de Grier Edmundson, ou encore Lili, 8 ans, qui a acquis sa première œuvre d'art, une photographie de Yann Pocreau.

Cette soirée bénéfice clôt une série de trois campagnes de financement annuelles qui ont contribué à atteindre notre objectif. Grâce à la grande générosité de nos parrains (60 000$), des participants à la campagne de socio-financement Indiegogo (10 000$) et à la soirée BiNGO (20 000$), la Fonderie Darling a consolidé 90 000 $ de revenus autonomes. Ainsi, l'organisme est assuré de continuer sa mission de soutien à la création, à la production et à la diffusion d'œuvres d'artistes émergents.

Soirée BINGO ! , 2017. Photo : Hugo St-Laurent

Objectifs

Comme chaque année, l'évènement-bénéfice de la Fonderie Darling a pour objectif de collecter des fonds précieux afin d'offrir des ateliers de création accessibles aux artistes montréalais et internationaux, soutenir la programmation et faire connaître les activités du centre auprès du grand public. L'objectif de la Fonderie Darling est également de réunir des acteurs de multiples secteurs d'activités afin de diversifier ses partenaires pour affirmer son ancrage dans la ville de Montréal.

Afin de diversifier les possibilités de soutenir la création, cette année c'est l'artiste Celia Perrin Sidarous qui a spécialement mis en vente son œuvre *A wedge, a seashell* en édition limitée.

Celia Perrin Sidarous, *A wedge , a seashell,* 2016, Impression jet d'encre sur papier mat

40.6 cm x 48.2 cm

Édition de 20

Vue d'installation des oeuvres de l'exposition bénéfice, Soirée BINGO ! 2017 © Hugo St-Laurent

Vue d'installation des oeuvres BINGO! , Soirée BINGO! 2017 © Hugo St-Laurent

Soirée de parrainage

Mercredi 15 Novembre 17h30 à 19h30
Événement-Annuel

Rencontre dans l'atelier de **GRIER EDMUNDSON**, 2017 © Fonderie Darling

La Fonderie Darling propose une alliance unique entre les collectionneurs, les philanthropes, les mécènes et les artistes, sous la forme d'un parrainage annuel de l'atelier d'un artiste. Parrainer un atelier à la Fonderie Darling, c'est offrir à un artiste une marque de confiance dans son travail et lui fournir les fonds nécessaires pour mener à bien ses projets artistiques. C'est également contribuer à donner au métier d'artiste un véritable statut et encourager l'émergence de la création montréalaise d'avant-garde.
Reconnue pour dévoiler de jeunes talents et offrir un des meilleurs tremplins pour les artistes émergents, la Fonderie Darling a contribué au développement de la carrière d'artistes aujourd'hui reconnus sur le plan national et international, tels que Valérie Blass, Anthony Burnham, Karen Kraven, Chih-Chien Wang, Jessica Eaton et Julie Favreau.

Ateliers de Production

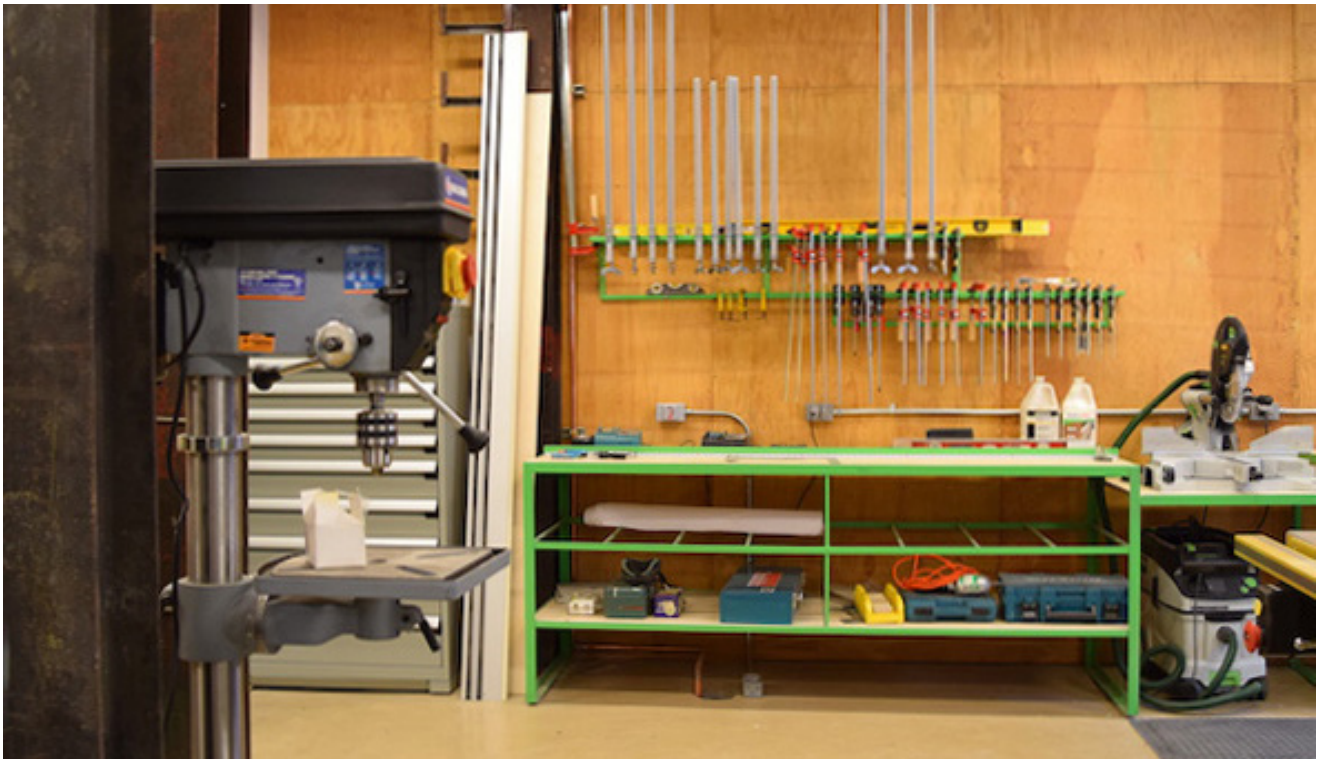

Les nouveaux ateliers de production mis à la disposition des artistes professionnels donnent la possibilité d'explorer de nouvelles techniques et d'ouvrir leur pratique vers d'autres médiums. Lieu incontournable de création et de diffusion en arts visuels, la Fonderie Darling enrichit ainsi ses activités en se dotant d'un lieu de production multidisciplinaire et hautement équipé.

Pour la réalisation de ses ateliers de production, la Fonderie Darling a bénéficié du soutien conjoint de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture et des Communications. La Ville de Montréal a offert une enveloppe de 520 000 $ dans le cadre du fonds d'intervention pour les ateliers d'artistes pour les travaux. D'autre part, 5 600 $ sont puisés dans le programme de soutien aux études préalable des besoins de faisabilité issu de l'Entente sur le développement culturel conclue par la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications.

La Fonderie Darling a également, grâce au financement de la Ville de Montréal, augmenté à neuf le nombre d'ateliers de création destinés aux artistes montréalais, offrant à ceux-ci une place toujours plus grande.
Elle a par ailleurs créé un atelier pour des projets temporaires afin de favoriser l'accueil d'artistes de la communauté montréalaise n'ayant pas d'atelier à la Fonderie Darling.
Soucieuse de développer la carrière professionnelle des artistes et d'éveiller un public élargi aux pratiques artistiques actuelles, l'équipe de la Fonderie Darling organise régulièrement des visites de professionnels, des évènements portes-ouvertes, ainsi que différentes activités pédagogiques dans les ateliers montréalais.

Statistiques

EXPOSITIONS RÉGULIÈRES

9 Mars 2017 - 21 Mai 2017 :
Céline Huyghebaert, Comme tout le monde, les choses mortes,
(11 semaines d'exposition, 1319 visiteurs)

Dineo Seshee Bopape, And-in. The light of this_
(11 semaines d'exposition, 1319 visiteurs)

David Arseneau, Super F13 Part 1 to part 12 redesign studio doom
(11 semaines d'exposition, 1319 visiteurs)

10 Mai 2017 - 16 Juin 2017
Marie Michelle Deschamps / L*

15 Juin 2017 - 20 Août 2017
The House Of Dust D'Alison Knowles, (10 semaines d'exposition, 1335 visiteurs)

8 Septembre 2017 - 19 Novembre 2017
Erin Shireff / Concrete Buildings, (11 semaines, 1350 visiteurs)

HORS LES MURS

14 Juin 2017 à 3012
Nicole Fournier / Paysage emballe toi!

15 Juin 2017 - 29 Octobre 2017
Antoine Caron / Unité d'habitation, 19 semaines

8 Septembre 2017 - 30 Septembre 2018 -
Gilbert Boyer / PERMIS10H57, 55 semaines

TOTAL (incluant les visiteurs hors les murs) : 4004

Ce chiffre n'inclut pas le public non quantifiable qui est interpellé par les œuvres extérieures de la Place Publique.

Équipe

Caroline Andrieux, Fondatrice, directrice générale et co-directrice artistique
Alfonso Esparza, Directeur administratif
Ji-Yoon Han, Commissaire
Gauthier Merlin, Responsable des communications
Daphné Boxer, Adjointe à la direction
Frederique Thibault, Préposée à l'accueil
Frederic Lapointe, Technicien
Roberto Cuesta, Technicien

Stagiaires

Automne 2017
Jacqueline Graham (Université McGill, Montréal)

Été 2017
Victoria Deakin (Université d'Angers, France)
Théo Gorin (Science Po Bordeaux, France)
Claire Longuet (ISTC, Lille)

Printemps 2017
Alizée Jean
Victoria Deakin (Université d'Angers, France)
Théo Gorin (Science Po Bordeaux, France)
Pierre Gunther (Edhec Business School, Lille, France)
Cindy Hill (Université Concordia, Montréal)
Sophie Heisler

Bénévoles

Olivier Giai-Devoddère
Charlotte Scott
Francois Guérin
Camille Blachot
Myriam Simard-Parent
Helène Brouillet
Hugo Saint-Laurent
Maya Stewart Pathak
Julia Piccolo
Sara Ménard-Laneville
Thisbee Kolk
Robert Cote

Membres Gouverneurs

Caroline Andrieux, Fondatrice, directrice générale et co-directrice artistique

Nathalie Bondil, Directrice et conservatrice en chef, Musée des beaux-arts de Montréal

Maurice Forget, Avocat-conseil, Fasken Martineau

Phyllis Lambert, Directeur fondateur émérite et membre du conseil des fiduciaires, CCA

Membres Administrateurs

PRÉSIDENT
Richard Clare, Avocat associé, Fasken Martineau

VICE-PRÉSIDENT
Joël Thibert, Urbaniste

TRÉSORIER
Félix-Antoine Joli-Cœur, Associé et confondateur, Idées FX

SECRÉTAIRE
Grier Edmundson, Artiste

ADMINISTRATEURS
Caroline Andrieux, Fondatrice et directrice générale, co-directrice artistique
Alexandre David, Artiste
Howard Davies, Architecte, Atelier Big City
Suzanne Deschamps, Avocate-médiatrice
Elizabeth Gomery, Partenaire fondatrice, Philanthropica
Carolyn Loutfi, directrice générale, Apathy is boring

Membres Darling

Mario Brodeur
Marie-France Bugnon
Clément Demers
Erik Deslandres
Michel Dufresne
Claude Gendron
Robert Graham
John Heward
Susan Holton
Isolde Legare
Nadia Myre
Josée Saint-Louis

Membres Actif

Danièle Bastien
Jessica Bégault
Marthe Bélanger
Catherine Béliveau
Louis-Philippe Bérard
Andrey Berezowsky
Dominique Blain
René Blouin
Marie Brassard
Jean-Robert Choquet
Laurent Côté
Louise Davey
Alexandre David
Ramon Diaz
Rebecca Duclos
Erin Fortier
André Fournelle
Ruth Gesser
Pascale Girardin
Samuel Gobeille Kaufman
Muriel Godard
Charles Hall
Jean Isseri
Margaret Shaw &
James MC Intosh
Lise Lamarche
Claudette Lapierre
Réal Larochelle
Anita Leroy
Louise Marois
Marie-Claude Mirandette
Caroline Montel-Glénisson
Aude Moreau
Michel Paradis
Ian Penhale
Marie Perrault
Pascal Portelance
Luc André Quenneville
Véronique Rabel
Christine Redfern
Sofie Ricard
Ghislaine Roederer
David Ross
Stephen Rotman
Laurent Sasiela
Anne-Marie Sigouin
Cheryl Sim
Robert Talbot
Urs Thomas-Kim
Gary West

Membres Artistes, étudiants, travailleurs culturels

Mathieu Aldric
Caroline Andrieux
Dean Baldwin
Adam Basanta
Michel Boisvert
Pierre Bourgault
Megan Bradley
Eva Brandl
Sarah Brown
Anthony Burnham
Sylvain Campeau
Soad Carrier
Valentin Cauro
Marc-André champagne
Jennifer Chaput
Emmanuel Chieze
Anais Ciaran
Laurence Dallaire
My-Van Dam
Michel de Broin
Ariane Decréon
Yannick Desranleau
Denise Dumas
Antoine Ertaskiran
Carlos Ferrand
Olivier Giai
Tanha Gomes
Caroline Gravel
Noëlla Guilmette
Ji-Yoon Han
Jin Hee Woong
Brigitta Kocsis
Karen Kraven
Francine Lavoie
Véronique Leblanc
Catherine Lescarbeau
Venus Lukic
Andrea M Mackean
Marie Marais
Lucie Marchand
Francis Marin
Alfredo Marquez
Anne Massicotte
Julie Morel
Ziad Naccache
Erika Nimis
Elisabeth Otto
Yann Pocreau
Sasha Pozzolo
Runhild Roeder
Christian Roy
Laura Santini
Klaus Scherübel
Karen Spencer
Anne-Marie St-Jean Aubre
Jean-Michel Théroux
Ida Toninato
Richard-Max Tremblay
Eve K. Tremblay
Mireille Trudelle

Partenaires 2017

Parrains

Musée des Beaux-Arts de Montréal (20 000$)
Parisian Laundry (10 000$)
Guy Rodrigue (10 000$)
Christine et G. Pierre Lapointe (10 000$) Québecor (10 000 $)

Institutions

Ville de Montréal
Patrimoine Canadien
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conseil des arts de Montréal
Ministère de la Culture et des Communications du Québec
Conseil des arts du Canada
Ministère du travail de l'emploi et de la solidarité sociale
Arrondissement Ville-Marie
Ambassade du Canada en France
Consulat Général de France
Fonds Culturel National Luxembourg
Follow Art With Us
What about art?
Centre Canadien d'Architecture
Momenta Biennale de l'image
Musée des beaux-arts de Montréal
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée McCord
Musée d'art de Joliette
Eastern Bloc
Tangente
Usine C
LaChapelle Scènes contemporaines
Ciel Variable

Donateurs Majeurs et Commanditaires

Amplis Foto
BAND Gallery
Bierbrier
Brigade Arts Affaires Montréal
Celebrations
Suzanne Deschamps
Dominic Drolet Instrumentation
Fasken Martineau
Fondation Pierre Desmarais Belvedère
Claude Gagnon
Charles Gurd
Félix-Antoine Joli-Coeur
Inlaks Shivdasani Foundation
G. Pierre Lapointe
Roger Lupien
Martin Schop Custom Framing
Photosynthèse
Michel Séguin
South Asian Visual Arts Center
Tata Steel Canada
The Phyllis Lambert Foundation

SALLE
Pauline
Julien

RAPPORT ANNUEL

16-17

www.PAULINE-JULIEN.com

MERCI À TOUS NOS PARTENAIRES

L'Île-Bizard Sainte-Geneviève Montréal

Pierrefonds Roxboro Montréal

Cégep Gérald Godin

Canada

CALQ Conseil des arts et des lettres du Québec

Conseil des arts de Montréal

Montréal

Québec

- Ministère de la Culture et des Communications
- Secrétariat à la politique linguistique

Desjardins Caisse populaire Sainte-Geneviève de Pierrefonds

RBC

RBC Fondation®

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président 4
Mot de la directrice générale et artistique 5
La mission 6
Faits saillants de la saison 8
La diffusion 9
Médiation artistique et culturelle 14
Communications 19
Activités corporatives et administratives 21
Activités de financement 22
Ressources humaines et comités 23
Implication et partenariat 27
Orientations stratégiques 2012-2017 28

DENIS THERRIEN

MOT DU PRÉSIDENT

La saison 2016-2017 a pris fin sur une note plus que positive. Nous aurons réussi à maintenir les objectifs de diffusion fixés tout en redressant notre situation financière. Force est de constater que depuis les quatre derniers exercices budgétaires, nous présentons des surplus financiers et d'ici quelques temps, le mot déficit cumulé sera chose du passé. Durant cette saison, les membres du conseil d'administration ont travaillé à définir la planification stratégique 2017-2021, tout en réactualisant notre mission et en établissant les valeurs qui nous inspirent. Cette vision d'avenir s'est élaborée en continuité avec ce que nous sommes intrinsèquement. Phare de la culture francophone, la SPJ entend toujours être reconnue comme l'acteur incontournable de la diffusion professionnelle dans l'ouest de l'île de Montréal et l'est de Vaudreuil-Soulanges.

Des projets stimulants ont aussi fait partie des travaux réalisés par les membres du conseil d'administration. Un de ceux-là nous a tenus particulièrement à cœur. Il s'agit du changement des bancs de la salle. Grâce à la collaboration du Cégep Gérald-Godin et de différents ministères québécois et canadiens, nous pourrons, si tout se déroule selon l'échéancier prévu, profiter de la mise en place de nouveaux bancs dès le début de la saison 2018-2019.

Durant la présente année, comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport annuel, la SPJ a maintenu son orientation artistique en offrant une diversité de spectacles professionnels. Les membres de l'équipe ont aussi investi beaucoup d'énergie pour offrir des activités de médiation artistique et culturelle au jeune ainsi qu'au grand public. De plus, ils ont piloté le comité du 375e anniversaire de Montréal qui marquera de façon tangible notre arrondissement grâce, entre autres, à un projet d'art urbain, une murale se trouvant sur le mur extérieur de la SPJ ayant pour titre « *On vous entend rêver* ».

À la fin de l'été 2017, madame Diane Perreault, directrice générale et artistique de la Salle Pauline-Julien depuis sa création en janvier 2000, annonçait son départ à la tête de notre organisation. Celui-ci deviendra effectif en février 2018. Même si la nouvelle fut un choc, nous avions au cours des dernières années prévues la succession de l'organisme par la mise en place d'un plan de relève. La suite est ainsi solidement assurée. Je profite donc de l'occasion pour remercier madame Perreault, en mon nom et au nom des membres du conseil d'administration, pour son implication et son investissement personnel à la tête de la Salle Pauline-Julien. Son passage aura été déterminant. La SPJ restera à jamais marquée par son énergie et sa détermination. De plus, son dynamisme aura permis à la SPJ de devenir un diffuseur important de la scène culturelle québécoise. Permettez-moi en votre nom de lui dire MERCI pour tout!

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET ARTISTIQUE

DIANE PERREAULT

UNE HISTOIRE DE CŒUR

En 1996, lorsqu'on m'a approchée à titre de consultante, à l'époque où le Cégep n'était encore qu'un plan d'architecte, je ne savais pas que ce contrat m'amènerait à être capitaine d'un navire aussi beau et majestueux.

Convaincue de la mission de la SPJ, qui est celle de faire rayonner la culture francophone dans cette partie de l'île de Montréal, je me suis lancée avec enthousiasme dans cette aventure. Cela aura pris quelques mois avant que nous ayons rassemblé partenaires de la communauté et instances gouvernementales pour recevoir un premier soutien financier. J'avais la détermination et la foi pour déplacer les montagnes. Je ne visais rien de moins que l'excellence.

Ce chemin de plus de 20 ans n'aura pas été un long fleuve tranquille. J'ai navigué dans les tempêtes, ai fait face plus d'une fois à l'adversité, mais je me suis accrochée, car j'y croyais intensément. Au fil des années, j'ai été émue de voir comment la SPJ est devenue, pour les gens de la communauté francophone de l'Ouest-de-l'Île, leur SALLE de spectacle. Grâce à des gens aussi passionnés et engagés que moi, qu'on parle de l'équipe de permanents, des membres du C.A., des membres du Comité des Complices ou des bénévoles, la SPJ a réussi à se tailler une place unique dans le panorama de la diffusion au Québec. Je les remercie d'avoir investi temps et énergie pour créer, développer et faire rayonner la SPJ. Mais je les remercie surtout d'avoir traversé ma route, vous avez été source de motivation et éléments importants dans la reconnaissance publique de la SPJ.

Plusieurs d'entre vous ont été témoins de mon grand AMOUR pour la SPJ. Je l'ai chéri, défendu, protégé, aimé, j'y ai mis tout mon cœur et tout mon savoir pour qu'elle puisse s'épanouir et rejoindre la communauté. S'ajoute à cette motivation, mon profond désir de stimuler le public à être curieux afin de découvrir de ce qu'il y a de mieux en création des arts vivants, en présentant des artistes talentueux et singuliers qui se démarquent et sortent des sentiers battus.

En février 2018, je tirerai ma révérence avec la satisfaction du travail accompli, confiante en l'avenir. La SPJ est entre bonnes mains, car elle a le privilège de pouvoir compter sur des gens dévoués et expérimentés, des gens qui ont la SPJ tatouée sur le cœur.

Et tout comme eux, soyez assurés que je porterai toujours la SPJ dans mon cœur!

LA MISSION

Organisme à but non lucratif, la Salle Pauline-Julien est née dans la foulée du mandat reçu par le Cégep Gérald-Godin du gouvernement du Québec d'offrir à la communauté francophone de l'ouest de l'île de Montréal et de l'est de Vaudreuil–Soulanges « … un foyer d'épanouissement et de rassemblement culturels… ». Ce mandat particulier déterminé en 1998 par un décret est tenu en compte dans la définition de la mission de la Salle Pauline-Julien. Ainsi, l'énoncé de mission de la SPJ est le suivant :

Diffuseur pluridisciplinaire, la Salle Pauline-Julien se dédie prioritairement à la promotion de la culture francophone en offrant une programmation diversifiée de spectacles professionnels en arts de la scène, d'œuvres cinématographiques et d'activités éducatives et culturelles. Forte d'une identité artistique distinctive, la Salle Pauline-Julien mise sur la qualité de ses propositions et l'installation d'un dialogue riche et stimulant entre les arts et les publics de tous âges. Actrice essentielle du développement culturel et social de son milieu, elle s'adresse, avant tout, à la population de l'ouest de l'île de Montréal et de l'est de Vaudreuil-Soulanges.

LES VALEURS ORGANISATIONNELLES

La Salle Pauline-Julien est reconnue dans le milieu de la diffusion comme un modèle d'excellence autant en ce qui a trait à sa programmation qu'à tout ce qui est réalisé en médiation artistique et culturelle. Sa mission est façonnée par les valeurs suivantes :

OUVERTURE
RESPECT
DIVERSITÉ
AUDACE
ENGAGEMENT
ÉTHIQUE ET RIGUEUR
COLLABORATION

LA VISION

Phare de la culture francophone, la SPJ entend être reconnue comme l'acteur incontournable de la diffusion professionnelle dans l'ouest de l'île de Montréal et l'est de Vaudreuil-Soulanges.

L'IDENTITÉ ARTISTIQUE

Depuis sa création, des balises audacieuses et innovantes ont guidé les choix de la programmation de la Salle Pauline-Julien pour forger une identité artistique distinctive. De grands principes caractérisent celle-ci :

- La SPJ est une vitrine de la culture francophone, elle s'assure que ses choix artistiques aient une résonnance chez les publics francophones;
- La SPJ présente une pluralité de disciplines des arts de la scène dans le but de refléter prioritairement l'actualité de la création québécoise;
- La SPJ fait une place privilégiée à certaines disciplines ou activités et s'assure qu'elles se retrouvent annuellement dans sa programmation :
  - La danse
  - Le théâtre de création
  - Le cirque
  - La musique classique
  - La relève artistique
  - La fréquentation du jeune public (garderies, primaire, secondaire)
  - La diversité culturelle
  - La médiation artistique et culturelle
  - Le cinéma d'auteur et de répertoire
- La SPJ est ouverte à la création artistique professionnelle de toutes langues et origines;
- La SPJ a le souci de proposer à ses publics des expériences artistiques enrichissantes et diversifiées afin qu'ils deviennent des spectateurs curieux et expérimentés;
- La SPJ se préoccupe d'établir un dialogue riche et stimulant entre les arts de la scène, les artistes et les publics;
- La SPJ joue un rôle important pour le soutien à la création par l'accueil en résidence de projets artistiques.

FAITS SAILLANTS DE LA SAISON

- Les membres du Conseil d'administration ont travaillé à réactualiser la mission, les valeurs, la vision ainsi que les orientations artistiques de la SPJ pour ajuster ces éléments à la réalisation de la nouvelle planification stratégique 2017-2021.
- Au cours de la saison, 30 047 spectateurs ont assisté à l'un ou l'autre des événements artistiques proposés par la Salle Pauline-Julien.
- 13 758 personnes ont participé à une activité de développement de public, d'accompagnement au spectacle ou de médiation artistique et culturelle.
- Les actions mises en place dans le cadre du *Programme de promotion du français lors d'événements culturels* auront permis à 336 étudiants des cours de francisation de participer à des activités spécifiquement développées pour eux; à 86 familles d'assister gratuitement à un spectacle de la Série Famille, à 341 élèves du secondaire d'expérimenter et de découvrir la poésie par un projet de slam.
- La SPJ a continué d'accroître son nombre d'abonnés passant de 1 067 personnes en 2015-2016 à 1 174 en 2016-2017.
- 55 % des spectacles programmés en 2016-2107 sont associés à la notion de « découverte » soit par la forme artistique, l'artiste ou le spectacle proposé et 45 % relèvent de « valeurs sûres » selon les artistes et les spectacles ciblés.
- Les sorties scolaires ont permis à 7 855 élèves des écoles primaires et secondaires de notre région de partir à la découverte des arts vivants, grâce à la programmation spécifiquement développée pour eux.
- Les pourparlers vont bon train avec l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro pour définir un protocole de diffusion qui corresponde à nos besoins respectifs. L'aboutissement des travaux devrait voir le jour durant la saison 2017-2018.
- La SPJ a organisé durant cette saison, trois activités de collecte de fonds. Au total, ces activités ont permis de ramasser la somme de 51 815 $.
- Grâce à une subvention de 87 058 $ du Fonds du Canada pour les espaces culturels, la Salle Pauline-Julien a pu compléter son parc d'équipements numériques.
- La SPJ termine, pour une deuxième année consécutive, avec un excédent budgétaire. Ce résultat positif sera directement imputé au remboursement du déficit cumulé.

LA DIFFUSION

LA SALLE PAULINE-JULIEN EN CHIFFRES | 2016-2017

Nombre total d'événements	**126**	Nombre de représentations	**158**	Nombre de spectateurs	**30 047**
Nombre de spectacles offerts au grand public	**65**	Nombre de représentations	**67**	Nombre de spectateurs	**15 871**
Nombre de spectacles offerts aux élèves du primaire et aux CPE	**11**	Nombre de représentations	**22**	Nombre de spectateurs	**6 486**
Nombre de spectacles offerts aux élèves du secondaire	**6**	Nombre de représentations	**6**	Nombre de spectateurs	**1 369**
Nombre de spectacles offerts aux familles	**5**	Nombre de représentations	**5**	Nombre de spectateurs	**1 422**
Nombre de films présentés	**39**	Nombre de projections	**58**	Nombre de spectateurs	**4 899**
Nombre d'activités de médiation artistique	**248**			Nombre de participants	**13 502**
Nombre de rencontres avec des artisans du cinéma	**7**			Nombre de participants	**256**

ABONNEMENT GRAND PUBLIC

Nous avons encore cette année augmenté le nombre d'abonnés. Depuis les trois dernières années, il est réjouissant de constater que nous arrivons à fidéliser un plus grand nombre d'abonnés. Par ailleurs, nos actions de promotion pour recruter de nouveaux abonnés ne donnent pas les résultats prévus. Force est de constater que les limites budgétaires imposées ne nous permettent pas de déployer toutes les actions requises pour rejoindre un nouveau public. Souhaitons que pour la saison 2017-2018, nous ayons les moyens de nos ambitions et que nous pourrons continuer à progresser autant en ce qui a trait à la rétention des anciens abonnés qu'à l'adhésion des nouveaux.

ABONNEMENTS

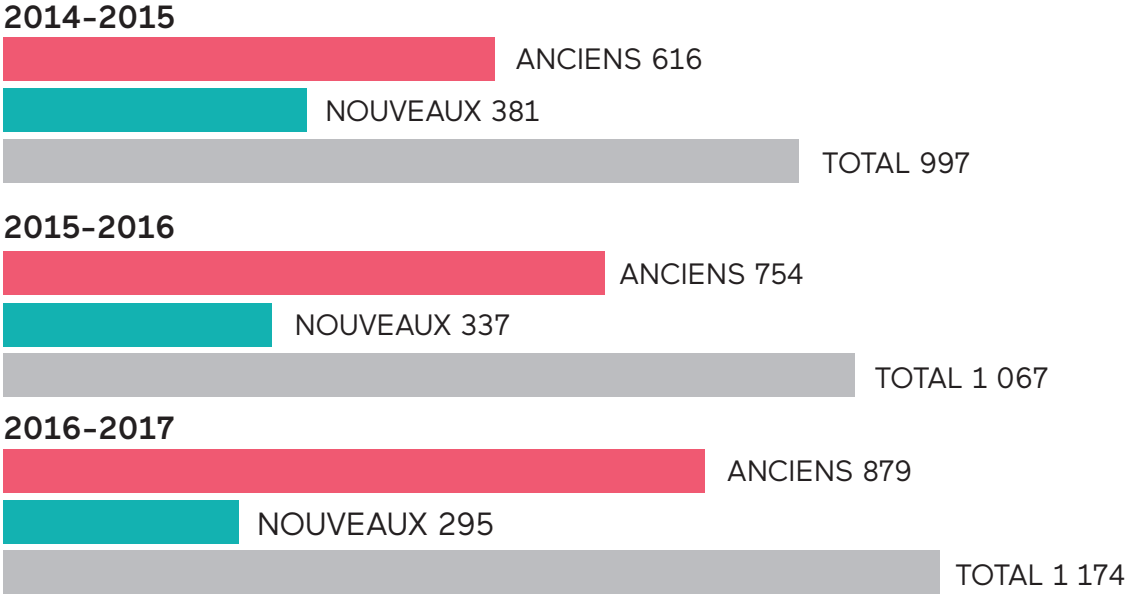

PROGRAMMATION GRAND PUBLIC

La SPJ maintient ses orientations artistiques en proposant au public une offre de spectacles professionnels diversifiée et de qualité qui rejoint toutes les disciplines artistiques. La programmation permet aux spectateurs de fréquenter autant les artistes reconnus que de découvrir ceux de la relève ou de côtoyer des formes artistiques nouvelles et moins fréquentées par le public. En ce sens, la SPJ a offert des spectacles issus de diverses disciplines artistiques telles que le théâtre, la danse, la musique, le jazz, le blues, la chanson, la musique classique et l'humour. De plus cette année, la direction s'est donnée comme mandat de présenter la diversité des cultures en mettant en valeur le travail des artistes professionnels issus des communautés culturelles. 55 % de notre programmation est associé à la découverte soit par la forme artistique, l'artiste ou le spectacle proposé et 45 % relève de valeurs sûres selon les artistes ou les spectacles ciblés.

2014-2015

SPECTACLES 65 — ASSISTANCE 16 533

2015-2016

SPECTACLES 66 — ASSISTANCE 17 813

2016-2017

SPECTACLES 65 — ASSISTANCE 15 871

PROGRAMMATION FAMILLE

La Série Famille, réalisée par la SPJ, est soutenue financièrement par l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. Cette année, 5 spectacles alliant la chanson, le théâtre, le théâtre clownesque, la danse et la musique ont été programmés pour un public de 1 à 12 ans. Le type de programmation proposé offre une diversité entre les spectacles plus « populaires » et les spectacles de création. La bibliothèque mobile, qui a été mise en place l'an dernier, est toujours aussi appréciée des enfants. En plus de favoriser la lecture, elle donne lieu à de beaux moments d'échanges parents-enfants avant chacune des représentations. Nouveauté cette année, une ressource a été engagée pour animer le coin lecture et faire les mots de bienvenue avant les spectacles. Cette initiative a créé un accueil plus chaleureux auprès des jeunes spectateurs. En avril 2017, un atelier d'une durée d'une heure sur le cirque, donné par l'interprète du spectacle *Clap!*, a aussi été offert au public après la représentation. 23 enfants y ont participé et y ont découvert le style clownesque sous le regard émerveillé de leurs parents.

2014-2015

SPECTACLES 5 — ASSISTANCE 1 182

2015-2016

SPECTACLES 4 — ASSISTANCE 987

2016-2017

SPECTACLES 5 — ASSISTANCE 1 422

PROGRAMMATION SCOLAIRE ET CPE

Après une année 2015-2016 particulièrement difficile en raison des moyens de pression du corps professoral, nous pouvons affirmer que nous avons presque réussi à revenir à la normale avec une assistance similaire à la saison 2014-2015. Comme la programmation scolaire occupe une place importante dans notre mission, nous sommes ravis que les enfants aient eu la chance de découvrir des spectacles qui font appel à leur intelligence et à leur sensibilité. Animés par la volonté de proposer des expériences enrichissantes et captivantes qui permettent aux jeunes de vivre des émotions « pour de vrai », nous sommes convaincus que notre programmation scolaire aiguise leur esprit critique, tout en les stimulant à découvrir de nouvelles passions.

NIVEAU PRIMAIRE ET CPE

Nous avons offert huit différentes productions pour le primaire : *Lettre pour Éléna* en danse-théâtre, *26 lettres à danser* et *Pinocchio* en danse, *Tu dois avoir si froid*, *Vipérine* en théâtre, *Dans le noir, les yeux s'ouvrent* en cirque-théâtre et *Le Merveilleux voyage de Réal de Montréal* et *Papoul* en théâtre et marionnettes.

Les spectacles offerts en CPE sont *Déjà au début* en théâtre et *Papoul* en théâtre et marionnettes et pour les services de garde en milieu scolaire, nous avons offert le spectacle de cirque-théâtre, *Hisse et Ho*.

2014-2015

SPECTACLES 9

NBRE DE REPRÉSENTATIONS 29

ASSISTANCE 7 951

2015-2016

SPECTACLES 7

NBRE DE REPRÉSENTATIONS 8

ASSISTANCE 1 788

2016-2017

SPECTACLES 11

NBRE DE REPRÉSENTATIONS 22

ASSISTANCE 6 486

NIVEAU SECONDAIRE

Sept spectacles étaient au programme, mais seulement six ont été présentés : Louis-Jean Cormier, en chanson, *Sherlock Holmes et le chien des Baskerville*, *Jouez, Monsieur Molière!* et *Les Haut-Parleurs* en théâtre et David Goudreault avec son spectacle *La faute au silence* en slam de poésie et une lecture publique, *Tremblay et la lecture*. En ce qui a trait au spectacle de danse *L'éveil*, nous avons malheureusement dû l'annuler faute d'inscriptions. Nous remarquons qu'il est plus difficile depuis les deux dernières années de trouver preneur pour les spectacles de danse au secondaire malgré tous les efforts déployés.

2014-2015

SPECTACLES 3
NBRE DE REPRÉSENTATIONS 3
ASSISTANCE 1 001

2015-2016

SPECTACLES 4
NBRE DE REPRÉSENTATIONS 4
ASSISTANCE 1 107

2016-2017

SPECTACLES 6
NBRE DE REPRÉSENTATIONS 6
ASSISTANCE 1 369

CINÉ-CLUB DU QUARTIER

Membre du Réseau Plus de l'Association des cinémas parallèles du Québec, le Ciné-Club du Quartier offre sur une base hebdomadaire, des projections de cinéma de répertoire en français ainsi qu'en version sous-titrée. La majorité des films présentés ont bénéficié de deux projections, mis à part ceux de notre programmation estivale et quelques exceptions durant l'année.

Avant chacune des représentations, notre animateur, Daniel Racine, présente le film à l'affiche en plus de donner des indications essentielles pour mieux comprendre le sens et l'histoire racontée. Lors de certaines projections, des rencontres entre les artisans du film et le public sont organisées. Cette année, sept invités issus du milieu cinématographique sont venus échanger avec le public qui s'était déplacé, autant pour les courts que pour les longs métrages. Ce fut le cas, entre autres, pour *Embrasse-moi comme tu m'aimes* avec la visite de son réalisateur André Forcier ou encore celle du cinéaste Étienne Desrosiers, pour son film *Roger D'Astous*, accompagné du fils de ce dernier.

Cependant, la programmation printanière fut durement éprouvée par l'annulation de 3 longs métrages, la première dûe à un bris technique et les deux autres, en raison des inondations qui ont eu lieu dans la région. Mais, la bonne nouvelle est que nous avons réussi à reprogrammer ces trois mêmes films durant l'été, au grand bonheur de nos cinéphiles.

2014-2015

NBRE DE FILMS / COURTS MÉTRAGES 39 / 11
NBRE DE PROJECTIONS 66
ASSISTANCE 4 640

2015-2016

NBRE DE FILMS / COURTS MÉTRAGES 48 / 9
NBRE DE PROJECTIONS 74
ASSISTANCE 5 610

2016-2017

NBRE DE FILMS / COURTS MÉTRAGES 39 / 11
NBRE DE PROJECTIONS 58
ASSISTANCE 4 899

SPECTACLES PRÉSENTÉS EN 2016-2017

THÉÂTRE
Napoléon Voyage | 28 septembre
Des fraises en janvier | 14 octobre
Monsieur Ibrahim et les fleurs du Coran | 23 novembre
Encore une fois, si vous permettez | 27 janvier
La recette de Baklawas | 21 février
Le long voyage de Pierre-Guy B. | 18 mars
Bibish de Kinshasa | 7 avril
Tribus | 3 mai

DANSE
Moi&lesAutres | 8 novembre
Mozongi | 3 février
Lien(s) | 28 avril (ANNULÉ)

HUMOUR & VARIÉTÉS
Alexandre Barrette | 16 septembre
Simon Leblanc | 1er-22 octobre
François Léveillée | 28 octobre
Phil Roy | 4 novembre
Pierre Hébert | 11 novembre
Ma première fois | 17 décembre
Mariana Mazza | 19 janvier
Michel Barrette | 17 février
Fabien Cloutier | 4 mars
Mario Tessier | 8 avril

SÉRIE CLASSIQUE
Christopher Hall et le Quatuor comique | 25 octobre
Marc Hervieux | 20 novembre
Forestare baroque | 26 mars
Quartom | 25 avril

SÉRIE INUSITÉE
Boucar Diouf | 29 septembre
LNI en tournée | 21 octobre
éLogeDesPetitsRiens | 30 novembre
Ruelle | 6 janvier (ANNULÉ)
Jireh Gospel Choir | 25 février
Dans ta tête et Six pieds sur terre | 9 mars

CHANSON
Catherine Major | 30 septembre
Pierre Flynn | 29 octobre
Gregory Charles | 5 novembre
Jacques Michel | 18 novembre
Les sœurs Boulay | 25 novembre
Sept jours en mai | 3 décembre
Richard Séguin | 10 décembre
Claire Pelletier | 18 décembre
Ingrid St-Pierre | 28 janvier
Les Cowboys Fringants | 4 février
Claude Prégent et Alain Lecompte | 10 février
Groenland | 25 mars
Le Caboose Band | 31 mars
Steve Veilleux | 6 avril
Pascale Picard | 21 avril (ANNULÉ)
Louis-Jean Cormier | 26 avril
Michel Louvain | 30 avril

CABARET DE LA RELÈVE
Gabriella | 7 octobre
Émile Bilodeau | 2 décembre
David Goudreault | 20 janvier (ANNULÉ)
PLATEAU DOUBLE : Saratoga & Dans l'Shed | 24 février
Coco Méliès | 24 mars
École nationale de l'humour | 4 mai

LES BEAUX DIMANCHES
David Myles | 27 novembre
Jean-François Bélanger | 29 janvier
Christine Tassan et les Imposteures | 19 mars
Kleztory | 2 avril

JAZZ, BLUES & MONDE
Michel Cusson | 12 novembre
Victor Wainwright | 19 novembre
Le Noël de Charlie Brown | 11 décembre
Le Vent du Nord et de Temps Antan | 14 décembre
Guillaume Martineau Quintet | 21 janvier
Dawn Tyler Watson et le Ben Racine Band | 11 février
Flamenco Vivo | 3 mars
Andria Simone | 1er avril
Cordâme | 22 avril
Des mots sur mesure | 13 mai (ANNULÉ)

FAMILLE
Nicolas Noël | 15 décembre
Tu dois avoir si froid | 15 janvier
Pinocchio | 19 février
Les Petites Tounes | 5 mars
Clap! | 9 avril

SCOLAIRE / Écoles primaires
Lettre pour Éléna | 2 novembre (2 représentations)
26 lettres à danser | 16-17 novembre (4 représentations)
Tu dois avoir si froid | 16-17 janvier (3 représentations)
Dans le noir, les yeux s'ouvrent | 14 février (2 représentations)
Pinocchio | 20 et 21 février (3 représentations)
Vipérine | 1er mars (2 représentations)
Le Merveilleux voyage de Réal de Montréal | 12 avril (2 représentations)
Papoul | 17 mai (1 représentation)

SCOLAIRE / Écoles secondaires
Sherlock Holmes et le chien des Baskerville | 22 novembre (1 représentation)
Jouez, Monsieur Molière | 6 décembre (1 représentation)
David Goudreault | 20 janvier (1 représentation)
Lecture publique Tremblay et la lecture | 22 février (1 représentation)
L'éveil | 22 février (ANNULÉ)
Les Haut-parleurs | 30 mars (1 représentation)
Louis-Jean Cormier | 26 avril (1 représentation)

GARDERIES ET CPE
Déjà au début... | 19 octobre (1 représentation)
Papoul | 17 mai (1 représentation)

SERVICES DE GARDE
Hisse et Ho! | 15 février (1 représentation)

MÉDIATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Depuis nos débuts, les activités de médiation, d'accompagnement aux spectacles ou de développement des publics sont au cœur de notre mission et font partie intégrante de notre ADN. Nous sommes convaincus que l'adhésion et le développement du public passent par la mise en œuvre d'une panoplie d'actions qui visent à sensibiliser et à guider le spectateur. Nous souhaitons ainsi qu'il soit un acteur éclairé, critique, curieux et ouvert pour vivre de nouvelles expériences artistiques. À travers les ateliers conçus sur mesure selon le spectacle, les ateliers parents-enfants, les activités de médiation culturelle mises sur pied pour les enfants des CPE et les élèves des écoles primaires et secondaires, les rencontres autour de la création lors des spectacles de théâtre ou les apéros-danse, ces actions vers la communauté développent les clés de compréhension et permettent autant au jeune public qu'au public adulte de vivre des expériences uniques et enrichissantes. Tous ces projets ont été réalisés grâce à la collaboration de nombreux partenaires : la Commission scolaire Margerite-Bourgeoys, la Ville de Montréal, le Ministère de la Culture et des Communications du Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec, le Secrétariat à la politique linguistique du Québec et la Compagnie Bouge de là.

2014-2015

NBRE D'ACTIVITÉS 120 — ASSISTANCE 10 760

2015-2016

NBRE D'ACTIVITÉS 86 — ASSISTANCE 5 552

2016-2017

NBRE D'ACTIVITÉS 248 — ASSISTANCE 13 502

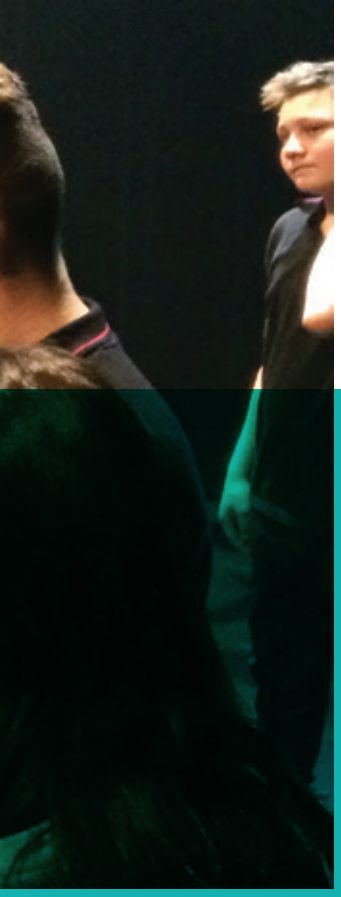

PROJETS PORTEURS EN MILIEU SCOLAIRE

ÉCOLES PRIMAIRES, SECONDAIRES, GARDERIES ET CPE

Nombre de spectacles en scolaire : 16
Nombre de représentations en scolaire : 28

Ateliers offerts dans le cadre des sorties scolaires
Nombre d'ateliers total : 193
Nombre de participants : 4 309

Rencontres offertes après les représentations
Nombre de rencontres : 28
Nombre de participants : 8 014

CINÉMA

Présentation du film *Guibord s'en va-t'en guerre,* de Philippe Falardeau devant des étudiants du secondaire du Collège Charlemagne, suivi d'une rencontre avec Philippe Falardeau animée par notre animateur du Ciné-Club du Quartier, Daniel Racine.

Nombre de participants : 124

PROJET AVEC LES ÉLÈVES DE SPORT-ARTS EN 6e ANNÉE DE L'ÉCOLE DU BOUT-DE-L'ISLE ET LES ÉLÈVES DE 5e ET 6e DE L'ÉCOLE PERCE-NEIGE

Ateliers d'écriture en chanson avec l'auteur-compositeur-interprète, Nelson Minville et soutien pour assister au spectacle de Louis-Jean Cormier.

Nombre d'ateliers : 2
Nombre de participants : 107

ACTIVITÉS POUR LES ÉLÈVES DE L'OPTION THÉÂTRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE ST-GEORGES

Atelier en technique de scène
Animateurs : Eric Fontaine, directeur technique SPJ
et Annie Dorion, directrice générale adjointe SPJ

Nombre de participants : 88

Rencontre avec les comédiens Sylvie Potvin et Stéphane Jacques suite à la lecture de *Tremblay et la lecture*
Découverte du métier de comédien

Animatrice : Annie Dorion

Nombre de participants : 88

PROJET SLAM DE POÉSIE

Ateliers slam de poésie : 22 ateliers (2 ateliers différents par groupe)
Animateur : Carl Bessette, auteur, poète et éditeur
En lien avec le spectacle *La Faute au silence* de David Goudreault
Textes retenus : 12 (1 par groupe)
Textes gagnants et lus sur scène : 6
Nombre d'écoles participantes : 3
Nombre de participants : 341

ATELIERS EN LIEN AVEC LES SPECTACLES PRÉSENTÉS AUX ÉCOLES PRIMAIRES, GARDERIES ET CPE DE NOTRE RÉGION

Spectacles : *Pinocchio, Dans le noir, les yeux s'ouvrent, Vipérine, Le Merveilleux voyage de Réal de Montréal, Papoul, Hisse et Ho!, Déjà au début* et *Papoul, 26 lettres à danser*
Nombre d'ateliers : 164 ateliers
Nombre de participants : 3 740

ATELIERS OFFERTS AUX ÉLÈVES EN DOUANCE DE L'ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOYS

Ateliers pratiques conçus en collaboration avec les enseignants en lien avec *Tu dois avoir si froid* et *Vipérine*
Nombre d'ateliers : 4
Nombre de participants : 33 (ces élèves ont tous reçu 2 ateliers chacun)

ATELIERS PARENTS-ENFANTS EN LIEN AVEC UN SPECTACLE DE LA SÉRIE FAMILLE

Spectacle : *Clap!*
Nombre d'ateliers : 1
Nombre de participants : 38 (23 enfants | 15 adultes)

PROJETS PORTEURS DE SENS AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

SPECTACLE *T'EN SOUVIENS-TU ENCORE GODIN?* DE STEVE VEILLEUX

Présentation suivie d'une rencontre animée par Annie Dorion, en lien avec les cours de littérature de deux enseignants du Cégep Gérald-Godin.
Nombre de participants : 138

LES VOYAGEMENTS ET LE THÉÂTRE DE CRÉATION EN TOURNÉE

Rencontre autour de la création / Animatrices : Caroline Lavoie, Diane Perreault, Lysanne Vincent, Valérie Charland
Spectacles : *Napoléon voyage, La recette de Baklawas, Le long voyage de Pierre-Guy B., Bibish de Kinshasa, Tribus, Élogesdespetitsriens.*
Mentionnons la présence des élèves en excellence de l'École St-Georges et les étudiants en sciences politiques du Cégep Gérald-Godin, qui sont venus en grand nombre voir deux pièces de la programmation en soirée.
Nombre de rencontres : 6
Nombre de participants : 194

LA DANSE SUR LES ROUTES DU QUÉBEC

Apéros-danse et rencontres après spectacles
Animatrice : Lysanne Vincent
Nombre d'apéros-danse et de rencontres après spectacle : 5
Nombre de participants : 176

LEVERS DE RIDEAU AVANT LES SPECTACLES EN DANSE GRAND PUBLIC

La Salle Pauline-Julien poursuit son initiative des levers de rideau « *À la manière de* », entamée en 2015-2016, une excellente façon de développer de manière nouvelle les sensibilités artistiques des publics à la danse. Deux levers de rideaux ont eu lieu au cours de l'année avec deux différents groupes d'élèves de l'école de danse Ballet Ouest de Montréal dont un *À la manière de* La Otra Orilla, avant le spectacle *Moi&lesautres* avec 22 élèves, et l'autre *À la manière de* Nyata Nyata, avant *Mozongi* avec 12 élèves. Une façon de rejoindre un nouveau public, composé des familles et amis des jeunes danseurs.

TROUPE DE DANSE DU CÉGEP GÉRALD-GODIN

Avec la troupe de danse du Cégep Gérald-Godin, la SPJ a mis sur pied un projet structurant en permettant aux 12 étudiants impliqués de recevoir trois ateliers de deux heures et demi avec la répétitrice et conseillère artistique de la compagnie Destins Croisés, Annie Gagnon. Les interprètes de *Lien(s)* ont fait un lever de rideau lors du spectacle de fin d'année de la troupe étudiante et celle-ci a présenté l'extrait appris *À la manière de Destins Croisés* avec beaucoup de succès. Ce projet avait pour objectif de consolider les liens avec la troupe de danse du Cégep et de faire bénéficier de l'expertise des danseurs professionnels aux étudiants. La troupe de danse a aussi eu la chance de se familiariser avec la danse africaine lors d'un atelier avec Zab Maboungou avant d'assister au spectacle *Mozongi*.

ATELIERS DE FORMATION EN DANSE

8 ateliers ont été réalisés dont 2 de flamenco avec la chorégraphe de La Otra Orilla, Myriam Allard, 3 de danse africaine avec la chorégraphe de Nyata Nyate, Zab Maboungou, 3 de danse contemporaine avec la répétitrice de Destins Croisés, Annie Gagnon.

Toutes ces activités en danse ont eu impact positif sur le nombre de billets vendus. Nous comptons poursuivre en ce sens l'an prochain.

DANSE JEUNE PUBLIC

Parmi les spectacles offerts au niveau scolaire, trois d'entre eux étaient en danse : *Lettre pour Elena*, *26 lettres à danser* en scolaire et *Pinocchio* en famille et en scolaire. 1 627 élèves ont pu profiter d'un atelier de danse en classe. Une belle belle façon de développer la danse auprès des enfants et de leurs professeurs.

LE FAIT FRANÇAIS

Objectif : Optimiser le niveau de fréquentation des spectacles de la Salle Pauline-Julien par le public non francophone.

Grâce au soutien du *Programme de promotion du français lors d'événements culturels*, et en lien avec nos objectifs de rendre la culture francophone accessible aux nouveaux arrivants et aux familles non francophones nouvellement immigrées, nous avons pu consolider les acquis des dernières années. Nous avons ainsi développé le travail amorcé et permis au public ciblé de découvrir ou de poursuivre leur découverte de la culture québécoise. De plus, nous avons continué la mise en place de nos actions auprès des familles nouvellement arrivées, des étudiants en francisation du Cégep Gérald-Godin ainsi que des élèves du secondaire avec le projet structurant de slam poésie.

LES ÉTUDIANTS ADULTES EN FRANCISATION

Participation pour ces étudiants à la présentation du film *1987,* de Ricardo Trogi programmé spécifiquement pour eux, ainsi qu'aux spectacles de Yves Lambert Trio, *Lettre pour Elena, Le Vent du Nord, Par cinq chemins* de Guillaume Martineau, *Les entrailles de la montagne* de Jean-François Bélanger en musique, *Mozongi* de Nyata Nyata en danse, Dawn Tyler Watson, en blues. À ces spectacles, se sont ajoutées trois visites guidées de la SPJ et de ses installations.

Nombre de participants : 336 étudiants

LES FAMILLES NOUVELLEMENT ARRIVÉES

Invitation aux familles pour les spectacles suivants : *Nicolas Noël, Tu dois avoir si froid* de l'Arrière-Scène, *Pinocchio* de Ballet Ouest de Montréal, Les Petites Tounes et *Clap!*

Nombre de participants : 256

Ces personnes provenant de 86 familles ont assisté gratuitement à l'un de ces spectacles offerts et ont pu bénéficier, une heure avant les représentations, de la bibliothèque et des dessins à colorier en lien avec les thématiques abordées en plus de rencontrer la ressource présente pour animer le coin lecture.

DÉPLIANT ADAPTÉ AUX FAMILLES

Pour les spectacles de la Série Famille, nous avons conçu et réalisé trois dépliants dédiés aux parents qui expliquent quelques consignes en lien avec leurs venues aux spectacles. Les étudiants en francisation du Cégep Gérald-Godin, les participants du CIMOI et des organismes communautaires ont pu bénéficier de cet outil avant de venir assister aux représentations. Le contenu qui est le même pour les trois dépliants a été traduit du français à l'anglais, du français à l'espagnol et du français à l'arabe.

PROJET SLAM POÉSIE AVEC LES ÉCOLES SECONDAIRES

- ÉCOLE SECONDAIRE DES SOURCES
  158 élèves – 5 groupes
- ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-GEORGES
  126 élèves – 5 groupes
- ÉCOLE SECONDAIRE FÉLIX-LECLERC
  57 élèves – 2 groupes

Deux ateliers ont été donnés en classe par Carl Bessette, slameur, poète, auteur et éditeur, sur l'écriture de textes de poésie et la façon d'en faire la lecture devant public. Entre les deux ateliers, les enseignants ont accompagné les élèves dans l'écriture. Ce projet intégré à la pédagogie a été noté par les enseignants.

Les enseignants ont ensuite choisi le meilleur texte pour chacun des groupes. Parmi les 12 textes sélectionnés, six élèves gagnants ont eu la chance de rencontrer David Goudreault, l'artiste invité, avant son spectacle et ont eu l'opportunité de lire leur texte sur scène. Suite au spectacle, il y a eu une rencontre lors de laquelle les élèves pouvaient poser des questions sur le parcours de David Goudreault, sur la façon dont il s'y prend pour écrire, ses inspirations. Il en a profité pour offrir plusieurs prix de présence, dont ses CD et ses romans.

La réalisation de ce projet porteur de sens a été fort intéressante pour le développement et l'appropriation de la langue française. Les jeunes ont aimé ce défi pour développer leur vocabulaire et pour s'ouvrir à l'expression orale devant leurs pairs. Des projets rassembleurs comme celui-ci font une différence dans le parcours des jeunes et servent à allumer des étincelles, en plus de nourrir leur intellect et leur sensibilité. Les directions d'écoles nous ont fait entièrement confiance, nous avons eu l'opportunité d'avoir un soutien de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, une très bonne collaboration des enseignants et que dire de la fierté que nous avons tous eue face aux élèves qui ont osé remplir des centaines de pages qui seraient restées blanches sans cette belle aventure!

LA PHOTOGRAPHIE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

Expositions réalisées par les participants de trois clubs photo de notre région, en lien avec des spectacles spécifiques, présentées dans le foyer de la SPJ, durant deux mois d'exposition.

Expositions :

- Rétrospective de la saison 2015-2016
- Exposition du photographe Michael Slobodian prêtée par le Théâtre Hector-Charland
- *Noël d'ici* (en lien avec les spectacles de Noël : *Le Noël de Charlie Brown*, *Nicolas Noël* et *Noël Nau* de Claire Pelletier)
- *La différence* (en lien avec le spectacle *Dans ta tête et Six pieds sur terre*)
- *Le Français dans toutes ses couleurs* (en lien avec le spectacle *Des Mots sur mesure*)

Nombre d'expositions : 8
Nombre approximatif de visiteurs : 2 500

EXPOSITIONS DE PHOTOS ET D'ŒUVRES RÉALISÉES À PARTIR DES RÉPÉTITIONS PUBLIQUES

Trois expositions ont été créées à partir des œuvres réalisées par les clubs photo, en plus des peintres et dessinateurs de la région, lors des répétitions techniques ou des générales de *Moi&lesautres*, *Flamenco Vivo* et *Dans ta tête et Six pieds sur terre*. En plus d'animer l'espace public, ces diverses expositions ont permis de mettre la danse en valeur auprès du public qui fréquente la Salle Pauline-Julien et des étudiants du Cégep Gérald-Godin.

COMMUNICATIONS

UNE NOUVELLE APPROCHE

L'analyse de nos actions et de nos outils promotionnels par une ressource externe durant l'année précédente, nous aura permis de revoir nos stratégies en matière de publicité pour la saison 16-17. Cette consultation aura aussi été l'occasion de valider l'efficacité de notre brochure de saison tout comme le rendement de notre site Internet, dont la facilité de navigation est reconnue par nos utilisateurs. Seulement, la méthode de distribution concernant notre brochure de saison devra être repensée vu la diminution des nouveaux abonnements en période de renouvellement. En effet, nous nous questionnons sérieusement par rapport à l'efficacité et la portée médiatique offerte par la distribution dans le Publisac. Suite à l'analyse de nos stratégies et outils, il ne s'agissait pas tant de créer du nouveau matériel promotionnel que de repositionner notre image de marque en lien avec nos objectifs réels de promotion. Ainsi, nous avons revu le visuel de certains outils comme ce fut le cas pour les affiches et feuillets servant à faire la promotion de la Carte Accro ou encore le signet de notre Série Famille.

COLLABORATION TC MÉDIA

Une nouvelle collaboration a vu le jour cette année entre TC Média et la Salle Pauline-Julien. À raison de dix parutions par année, en échange d'achat publicitaire, la SPJ a son espace de rédaction réservé dans le cahier Rendez-Vous. Le sujet des textes, qui varie d'une fois à l'autre selon le thème proposé, est toujours en lien, de près ou de loin, avec la Salle Pauline-Julien et sa mission culturelle. Notre campagne Google Adds est toujours prise en charge par TC, mais nous remarquons surtout depuis cette année, une diminution des articles liés à nos événements dans le journal papier Cités Nouvelles.

DES ACTIONS CIBLÉES POUR LES JEUNES ADULTES

Dans le but d'augmenter le taux de fréquentation du jeune public, nous nous sommes rendus dans les écoles secondaires. Ainsi, par la tenue d'un kiosque d'information, nous sommes allés à la rencontre des jeunes tout en leur faisant découvrir qui nous sommes. Dans le même ordre d'idées, nous avons établi des ententes de partenariat avec les membres de l'association étudiante du Cégep Gérald-Godin. En plus d'offrir gracieusement la Carte Accro aux étudiants de la troupe de danse et de la troupe de théâtre du Cégep, ils ont acheté 20 billets au tarif de la Carte Accro pour le spectacle de la formation Groenland. Les billets ont été offerts aux étudiants impliqués dans les différents regroupements ainsi qu'à ceux qui étaient présents à la fête de la mi-session. Les jeunes ont été emballés par l'expérience en salle et pour la plupart, par cette découverte musicale, en plus de nous permettre d'atteindre une belle assistance.

NOUVELLES STRATÉGIES

Une autre stratégie publicitaire qui a eu un effet direct sur les ventes de billets, est la mise en place d'un forfait « Billet à 24 $ pendant les prochaines 24 heures » pour le spectacle *Ma première fois*. Cette offre spéciale s'est avérée être un succès : 54 billets ont été vendus dans le cadre de la promotion seulement. Une autre réussite a été, comme l'an dernier, notre campagne de Noël (2 billets pour 45 $), qui a su générer une augmentation des ventes avec un total de 99 duos cadeaux (198 billets), dont 22 ont trouvé preneur via le Réseau Admission, par le biais d'un coffret d'achat en ligne créé spécifiquement pour cette promotion.

ÊTRE TOUJOURS À L'AFFÛT

L'utilisation des médias sociaux est aussi un moyen efficace pour joindre nos publics, même si l'achat de publicités Facebook, expérimenté au courant de la saison, fut plus ou moins concluant dans notre cas. Notons qu'à ce jour, 1608 personnes sont abonnées à la page Facebook de la Salle Pauline-Julien. Les communications via notre infolettre en plus des courriels envoyés à nos spectateurs en fonction de leurs intérêts ont également eu un impact direct sur le taux d'assistance en salle. La tenue de réunions de promotion sur une base régulière rend possible la planification de toutes ces stratégies mises en place, spécifiquement en ce qui a trait aux spectacles plus à risque. D'une rencontre à l'autre, nous évaluons si les objectifs ciblés ont été atteints et si les actions entreprises ont permis ou non d'aller chercher de nouveaux publics.

VISITE VIRTUELLE

En début d'année, nous avons fait appel à un photographe professionnel spécialisé et réputé pour la prise d'images en 360 degrés et la mise en ligne de visites virtuelles, afin de réaliser celle de la Salle Pauline-Julien. Les internautes peuvent ainsi, via notre site Internet ou simplement par le biais du moteur de recherche Google (Google Street View), découvrir nos lieux et accéder à nos espaces tels qu'ils sont dans la réalité. La mise en ligne de ces images de haute qualité nous a également permis d'enrichir notre présence dans les résultats de recherche sur la plate-forme Google.

LANCEMENT DE SAISON ET SOIRÉE DÉCOUVERTE

Le lancement de saison 2016-2017 a eu lieu le 10 mai 2016. Ouvert aux anciens abonnés, 325 personnes sont venues voir ce que leur réservait la prochaine saison. Animée par Diane Perreault, directrice générale et artistique et Annie Dorion, directrice générale adjointe, cette soirée a permis aux spectateurs présents de découvrir, grâce à des extraits vidéo savamment choisis et des prestations d'artistes invités, les multiples facettes de cette nouvelle programmation. Comme plus de 60 % de nos billets de toute la saison se sont vendus en abonnement, cette soirée s'avère très importante pour nous.

En septembre 2017, nous avons proposé au grand public une soirée découverte de la saison 2016-2017. Ouvert à tous, près de 250 personnes se sont prévalues de ce privilège. Grâce à cette initiative, nous avons pu recruter de nouveaux abonnés.

crédit : David Kirouacs

ACTIVITÉS CORPORATIVES ET ADMINISTRATIVES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2016-2017, les membres du conseil d'administration se sont réunis à 7 reprises. Un nouveau membre s'est joint à nous pour siéger à titre d'administrateur. Il s'agit de monsieur Patrick Girard, directeur de la surveillance prudentielle des institutions de dépôt, Autorité des marchés financiers, en remplacement de Monsieur Daniel Cléroux, président de Jardins Cléroux inc., qui n'a pas renouvelé son mandat qui arrivait à échéance cette année. Nous le remercions de son implication généreuse au cours de son mandat. Madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de ville de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, est toujours invitée à venir assister aux réunions du conseil à titre d'observatrice. Selon leurs principaux mandats, les membres du conseil d'administration ont travaillé sur l'élaboration de la nouvelle planification stratégique 2017-2021. Ils en ont profité pour réactualiser la mission et redéfinir les valeurs et la vision de la SPJ.

ENTENTES DE PARTENARIAT

L'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal et du Ministère de la Culture et des Communications du Québec a été renouvelée, ce qui nous a permis de faire face à nos nombreuses obligations tout en protégeant notre mission et en assurant notre développement. Nous avons aussi reçu une réponse positive des élus de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro qui ont reconduit leur adhésion à titre de partenaire de saison. Par ailleurs, les intervenants de l'APR et de la SPJ ont travaillé à définir les axes d'intervention de nos deux entités. Malheureusement, à cause des inondations vécues en mai 2017, nous avons dû surseoir à nos échanges. Les pourparlers devraient reprendre incessamment et il est à prévoir qu'un projet de collaboration en diffusion verra le jour au cours de la saison 2017-2018. Par ailleurs, l'entente de service avec l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève a été renouvelée jusqu'en juin 2018. Nous avons donc assumé différentes activités dont, entre autres, une série de spectacles pour la programmation estivale et les activités de médiation culturelle, car l'AIBSG reconnaît à la SPJ les compétences pour développer des projets de médiation auprès du public jeunesse en lien avec ses objectifs.

AFFAIRES FINANCIÈRES

La SPJ a continué d'appliquer diverses mesures pour assurer une gestion serrée des dépenses et augmenter les revenus autonomes. Les membres du CA ont voté une résolution pour établir une échéance de remboursement du déficit cumulé. Bonne nouvelle, toutes les actions mises en place auront permis de dégager un surplus budgétaire important qui sera imputé directement au déficit cumulé.

PLACEMENT CULTURE

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec via son programme Placement Culture, a confirmé le montant qui sera octroyé à la SPJ pour les trois prochaines années. La somme de 4 518 $ sera accessible dès la saison 2017-2018, pour trois ans.

SCÈNE ÉCORESPONSABLE

Depuis septembre 2015, la Salle Pauline-Julien est accréditée *Scène écoresponsable, niveau bronze*. Cette accréditation s'adresse aux artisans de la scène qui désirent entreprendre une démarche écoresponsable à travers l'optique du développement durable (économie sociale-environnement-culture) dans le cadre de leurs activités. En regard des nouvelles actions durables posées en 2016-2017, la SPJ a obtenu le *Niveau argent*. Parmi ces actions, nous avons offert des gourdes réutilisables au personnel ainsi qu'aux bénévoles pour remplacer les bouteilles d'eau à usage unique, et nous sommes passés à l'éclairage D.E.L. dans les deux foyers de la Salle Pauline-Julien.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

En plus de poursuivre le travail de sollicitation auprès de différentes entreprises et fondations dans le but d'amasser des fonds pour la Salle Pauline-Julien, nous avons reconduit trois activités de financement. D'abord, il y a les deux activités-bénéfice, l'une s'adressant aux gens de la communauté et l'autre au milieu des affaires. Puis, il y a eu le défi caritatif 5 km de la Banque Scotia.

SOIRÉE-BÉNÉFICE

Ayant pour thème *Cocktail champêtre aux airs de Tango*, la Soirée-bénéfice 2017, qui a eu lieu le lundi 24 avril, a accueilli le groupe de musiciens Quartango. Les membres du conseil d'administration se sont investis pour la sollicitation. L'activité nous a permis de ramasser la somme de 31 897 $. Depuis la fondation de la Salle Pauline-Julien, les revenus engendrés par les diverses soirées-bénéfice se chiffrent à plus de 400 000 $.

ÉVÉNEMENT-BÉNÉFICE DES COMPLICES

La cinquième édition de l'événement-bénéfice, organisée par le Comité des Complices, s'est tenue le 23 octobre 2016 avec le Yves Lambert Trio comme artiste invité. Un public composé de 174 personnes était au rendez-vous. En plus d'offrir aux spectateurs une dégustation de thés de la compagnie Thé Ochado, après la représentation, ceux-ci ont eu le bonheur de goûter aux desserts maison concoctés par les membres du Comité des Complices et les employés de la Salle Pauline-Julien. L'événement a permis à la SPJ de recueillir la somme de 11 537 $, soit 2 362 $ de plus qu'en 2015-2016.

DÉFI CARITATIF DE LA BANQUE SCOTIA

Le 22 avril 2017, la Salle Pauline-Julien a pris part, pour la quatrième fois, au défi caritatif 5 km de la Banque Scotia. Formés d'employés, de bénévoles et de gens de la communauté, les 27 participants dynamiques et dévoués ont contribué à amasser la somme de 8 381 $ en dons. Depuis la première année, cette activité caritative aura permis à la SPJ de cumuler près de 35 000 $.

FONDS AU CŒUR DE LA SCÈNE

Le Fonds AU CŒUR DE LA SCÈNE donne la chance aux familles nouvellement immigrées et à faible revenu d'accéder gratuitement à des spectacles, tout en maintenant les coûts de billets pour les sorties scolaires le plus bas possible. Ainsi lors la saison 2016-2017, de concert avec les intervenants du milieu, 86 familles ont assisté à un événement offert dans le cadre de la Série Famille. De plus, près de 8 000 élèves du primaire et du secondaire ont découvert, grâce au tarif préférentiel, un spectacle prévu dans la programmation scolaire en assistant, en prime, à des ateliers préparatoires en amont des représentations.

Les sommes d'argent recueillies lors la Soirée-bénéfice annuelle et du défi caritatif 5 km, de même que les dons uniques reçus spontanément dans les tirelires installées lors des spectacles, ont contribués à faire rayonner notre outil d'accessibilité aux arts. Le Fonds AU CŒUR DE LA SCÈNE est également mis de l'avant pour les demandes de financement auprès des fondations.

PARTENAIRES ET COMMANDITAIRES

Entourée d'entreprises qui ont à cœur la culture, la SPJ peut compter sur l'appui financier de ses précieux partenaires et commanditaires. Fidèles depuis plusieurs années, la Fondation RBC Banque Royale, le Château Pierrefonds, le Groupe immobilier Grilli inc, PME MTL West-Island, Matelas Bonheur, Les résidences Vent de l'Ouest, Sylvie Bertrand, courtier immobilier chez RE/MAX Royal (Jordan) inc. ainsi que Desjardins - Caisse populaire Sainte-Geneviève de Pierrefonds, jouent un rôle clé dans le soutien de la Salle Pauline-Julien à titre de partenaires. S'est joint à eux cette année, Le Manoir Pierrefonds qui a commandité deux spectacles en échange de visibilité. Sans oublier nos partenaires de services : IGA Extra Famille Guimont de L'Île-Bizard, Phaneuf Design Graphique, le restaurant La Maison Verte, le journal Cités Nouvelles et Bravo Location, fiers de renouveler année après année leur soutien envers la SPJ.

LOCATION

Place de choix dans l'Ouest-de-l'Île, la SPJ est hautement convoitée par les organismes et entreprises de la communauté comme lieu de location. Son équipement à la fine pointe de la technologie, son personnel expérimenté et sa notoriété professionnelle sont hautement reconnus. Les bonnes relations et la confiance de nos locateurs de longue date sont si bien établies que le renouvellement se fait systématiquement d'une année à l'autre et souvent pour de plus longues périodes. Par conséquent, nous devons régulièrement refuser de nouveaux locateurs potentiels par manque de disponibilité.

RESSOURCES HUMAINES ET COMITÉS

Les ressources humaines sont au cœur des préoccupations de la direction générale de la SPJ. Qu'on parle des employés permanents, du personnel sur appel ou de tous les gens impliqués à titre bénévole à quelque niveau que ce soit, la SPJ ne pourrait être ce qu'elle est sans leur implication et leur engagement. Par ailleurs, la direction a porté une attention particulière cette année quant à l'intégration des concepts liés à la diversité culturelle.

SYNDICALISATION

C'est en mars 2016, après plus de 18 mois de négociation, que les deux parties en sont venues à un accord et que la première entente collective avec les techniciens a été signée.

COMITÉ DES COMPLICES

Les 14 membres des Complices, comité mis en place en 2006 et formé d'abonnés et de spectateurs, ont comme mandat d'agir à titre d'ambassadeur de la SPJ auprès de la communauté, de mettre en place des projets de levée de fonds qui rejoignent les citoyens et d'être un comité aviseur auprès de la direction et du conseil d'administration. À ce titre, un poste d'administrateur est réservé au capitaine des Complices. C'est monsieur Patrick Girard, bénévole à la Salle Pauline-Julien et nouvellement membre du conseil d'administration, qui remplace monsieur Daniel Cléroux pour représenter le comité au sein du C.A. de la salle. Cinq rencontres de travail ont eu lieu au cours de l'année, dont la première qui nous a permis d'éclaircir le mandat du comité et la méthode de recrutement pour les nouveaux membres. Lors des autres rencontres, les sujets abordés ont porté sur divers thèmes, dont l'organisation de l'événement-bénéfice qui a eu lieu le 23 octobre 2016 ainsi que celui qui se tiendra en 2017 avec Émile Proulx-Cloutier.

MEMBRES DES COMPLICES

Ghislaine Bélanger
Suzanne Chartrand
Suzanne Chatel
Melina Chryssochoos
Daniel Cléroux
Marlène Cléroux
Jo-Ann Droghini
Louise-Gabrielle Fournier
Élise Gauthier
Patrick Girard
Johanne Landry
Monique Landry
Percival Legault
Suzan McKercher

FORMATION DIVERSITÉ ARTISTIQUE MONTRÉAL

Suite à des échanges avec le MCC, la SPJ a entrepris un chantier de réflexion sur la place des artistes de la diversité culturelle dans la démarche de programmation régulière. Pour ce faire, elle a initié une formation avec les intervenants de l'organisme DAM (Diversité artistique Montréal). Durant trois heures, les membres de l'équipe permanente de la SPJ ont pu réfléchir sur le développement d'une culture de la diversité dans notre organisation. Des actions plus spécifiques, pour inclure cet aspect dans toutes les sphères de notre organisation, restent à définir.

COMITÉ DU 375e ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL

Depuis janvier 2017, la Ville de Montréal fête son 375e anniversaire. Grâce à la subvention obtenue, notre arrondissement n'a pas été en reste. En effet, divers intervenants tels que le Cégep Gérald-Godin, le Club Photo Pierrefonds, la Société patrimoine et histoire de l'île Bizard et de Sainte-Geneviève et la SPJ, ont collaboré à la mise sur pied d'un projet collectif et rassembleur. En mai 2017, une conférence de presse a eu lieu pour dévoiler le contenu des activités prévues. La première réalisation fut l'intégration de l'art urbain sur un mur extérieur du Cégep pour représenter la notion de «passage». Trois projets de photos ont aussi été réalisés. Ceux-ci ont mis en valeur le patrimoine humain, le patrimoine naturel et le patrimoine bâti de notre région. Des panneaux d'interprétation de l'histoire ont été installés dans des endroits stratégiques de notre arrondissement et enfin une manifestation festive organisée par la SPJ a proposé, durant une fin de semaine, des activités de diffusion autant pour les grands que pour les petits. La SPJ a joué un rôle de coordination important dans ces projets. Un rapport détaillé de nos actions et interventions devrait voir le jour incessamment.

L'ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES

Pour la saison 2016-2017, 72 personnes, dont 15 étudiants du Cégep Gérald-Godin, ont formé l'équipe des bénévoles de la Salle-Pauline-Julien. Leur accueil chaleureux et leur implication hors pair jouent un rôle essentiel sur la qualité de l'expérience vécue par les spectateurs. Depuis la création de la SPJ, nous avons la chance de pouvoir compter sur des gens de la communauté dévoués et engagés, qui ont à cœur la mission de la SPJ et le bien-être du public.Nous sommes heureux d'avoir accueilli une jeune femme atteinte de spina-bifida comme nouvelle ressource au sein de l'équipe des bénévoles. Amoureuse des arts, elle a la chance de vivre une expérience enrichissante.

En guise de remerciement, la SPJ organise annuellement deux activités de reconnaissance pour les bénévoles. Comme à chaque année, les sommes d'argent recueillies avec les pourboires lors des spectacles et événements ont été mises en fiducie et ont servi à défrayer une grande partie des coûts reliés à ces activités rassembleuses. En premier lieu, la fête de Noël leur a permis de partager un repas traditionnel en plus d'assister à une prestation du « band à Paupau », groupe formé pour l'occasion par notre directeur technique ainsi que quelques membres de son équipe. L'activité de fin d'année, quant à elle, s'est déroulée à la Galerie d'art Séguin Poirier où nos bénévoles ont pu visiter la spectaculaire galerie en plus de déguster un repas durant lequel une œuvre en performance était exécutée par l'artiste Bernard Séguin-Poirier.

Cette année, notre bénévole Serge Robert s'est démarqué dans différents projets à titre de photographe. Il a collaboré tout au long de l'année aux différentes expositions photo présentées dans le Café des arts en plus de s'impliquer dans trois projets de photos liés a des répétitions publiques de spectacles de danse. Finalement, il a été une personne clé dans les projets visuels mis sur pied dans le cadre des festivités du 375e de Montréal.

BÉNÉVOLES

Ghislaine Bélanger
Marie Biard
Danielle Bleau
Erika Boisvert-Vigneault
Hélène Bolduc
Mireille Boulanger
Marilou Bourassa-Turcotte
France Boutin
Daphnée Brazeau
Olivier Breton
Françoise Caron
Normand Caron
François Carrier
Nicole Charrette
Francis Chartrand
Esther Chouinard
Alexandra Clairoux-Trépanier
Midith Stéphane Colon
Régent Coulombe
Jean-Guy Cyr
Louise Cyr
Pierre Dagenais
Jaclyne Demers
Frédérique Desaulniers
Nicolas Desgroseillers
Marie-Hélène Dion
Claudette Dorval
Maxime Duchemin-Bruno
Carole Dubois
Sylvie Eydan-Brunerie
Marc Forget
Louise Genest
Lucie Germain
Patrick Girard
Armela J. Paul
Jeannine Lachance
Jules Lachance
Noémie Lambert
Jocelyne Laniel
Guy Lapierre
Denise Larivée
Monique Latraverse
Sylvain Lauzé
Guylaine Lemaître
Diane Leroux
Sylviane Létourneau
Olivette Levasseur
Céline Malenfant
Lucie Martel-Chouinard
Suzanne Martinez
Corinne Mavungu-Blouin
Diane Mayrand
Carole Ménard
Lucie Monfet
Camille Mongeau-Bardier
Marie-France Ouellet
Carolle Parent
Alexandra Paulet
Odette Pettigrew
Sylvain Piché
Manon Pinsonneault
Georges Portelance
Marie Portelance
Francine Rioux
Serge Robert
Sylvie Robert
Rachel Robertson
Francine Sarrazin
Nayla Si Mahford
Michelle Theobald
Laurent Trottier
Jacques Yvon

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT
Monsieur Denis Therrien*
Vice-président, Région Ouest de Montréal
Services Financiers Commerciaux, RBC Banque Royale

VICE-PRÉSIDENT
Monsieur Christian Blouin*
Abonné

TRÉSORIER
Monsieur Erik Charest*
Directeur des ressources financières
Cégep Gérald-Godin

SECRÉTAIRE
Madame Cristina Grilli*
Vice-présidente
Groupe Immobilier Grilli Inc.

ADMINISTRATEURS
Madame Pascale Chevrefils
Conseillère, programmes et normes en fiscalité
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

Monsieur Stéphane Côté
Conseiller
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Madame Ève Gendreau
Bassoniste et gestionnaire des arts

Monsieur Patrick Girard
Directeur de la surveillance prudentielle des institutions de dépôt
Autorité des marchés financiers

Monsieur Richard Harnois
Directeur des études
Cégep Gérald-Godin

Monsieur Pierre Laplante*
Copropriétaire
Château Pierrefonds

Monsieur Eugenio Mannarino
Directeur des ventes, Planification financière
RBC Banque Royale

Invitée du milieu municipal
Madame Catherine Clément-Talbot
Conseillère de ville
Arrondissement Pierrefonds-Roxboro
Cap Saint-Jacques

*Membres du comité exécutif

ÉQUIPE PERMANENTE

Diane Perreault
Directrice générale et artistique

Annie Dorion
Directrice générale adjointe

Eric Fontaine
Directeur technique

Myriam Caron
Responsable des communications

Lysanne Vincent
Responsable du développement des affaires et adjointe au développement scolaire

Suzanne Forget
Adjointe à l'administration

Fanny Lanthier
Adjointe à la direction technique et responsable des locations

Anne-Marie Pilon
Responsable de la billetterie et agente de soutien

Gérance pour la saison
Anne-Marie Cardinal
Anne-Catherine Caron
Annie Lavallée

Préposée à la billetterie
Anne-Marie Cardinal
Catherine Maertens

IMPLICATION ET PARTENARIAT

Pour la saison 2016-2017, la Salle Pauline-Julien a pu compter sur l'appui financier de nombreux partenaires que ce soit dans le cadre du soutien à son fonctionnement ou pour des projets ponctuels. Il s'agit de :

Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal
et du Ministère de la Culture et des Communications du Québec
Conseil des Arts et Lettres du Québec
Patrimoine canadien
Secrétariat à la politique linguistique
Cégep Gérald-Godin
Fondation RBC
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Arrondissement Pierrefonds-Roxboro
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Conseil des arts de Montréal

PARTENAIRES DE SOIRÉES

LES BEAUX DIMANCHES
Vent de l'Ouest

CABARET DE LA RELÈVE
PME MTL West-Island

FAMILLE
Sylvie Bertrand, courtier immobilier
RE/MAX (Royal Jordan)

HUMOUR & VARIÉTÉS
Matelas Bonheur

THÉÂTRE
Groupe Immobilier Grilli inc.

SÉRIE CLASSIQUE
ET CINÉ-CLUB DU QUARTIER
Château Pierrefonds –
la résidence de prestige
pour les personnes âgées

PARTENAIRE DE PROJET
(Vote du public Embarquement Desjardins)
Desjardins - Caisse populaire
Sainte-Geneviève de Pierrefonds

Partenaire du spectacle de Richard Séguin
et de Jireh Gospel Choir

Manoir Pierrefonds

PARTENAIRES DE SERVICES

Phaneuf Design Graphique
Cités Nouvelles
Restaurant La Maison Verte
IGA Extra Famille Guimont
Bravo Location

COLLABORATEURS

Les intervenants des services et professeurs
du Cégep Gérald-Godin
La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
L'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
PME MTL West-Island
La formation continue du Cégep Gérald-Godin
Les intervenants des cours de francisation du CGG
Les écoles primaires et secondaires de la région
La Société patrimoine et histoire de l'île Bizard
et de Sainte-Geneviève
Le Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est
Cloverdale Multi-Ressources
Projet communautaire de Pierrefonds
Le C.I.M.O.I.
Le Club Photo Pierrefonds

LA SALLE PAULINE-JULIEN EST MEMBRE DES ASSOCIATIONS ET DES REGROUPEMENTS SUIVANTS :

RIDEAU / Réseau Scènes
La Danse sur les routes du Québec
Les Voyagements / Culture Montréal
Association des cinémas parallèles
La Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal
Conseil québécois de la musique
Scène écoresponsable argent

Crédits photo : Serge Robert et Yves St-Jean | Conception : Phaneuf Design Graphique

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2012-2017

√ - activités réalisées ⌂ - activités reportées

ORIENTATIONS	STRATÉGIES	ACTIONS	
1. Disposer du niveau de revenus permettant de remplir adéquatement la mission et de préserver l'identité artistique de la SPJ ainsi que la qualité de l'expérience qu'elle propose.	1. Obtenir un niveau de financement public récurrent spécifiquement lié à la mission particulière de la SPJ déterminée par le gouvernement du Québec lors de la création de la salle.	• Poursuivre les actions de représentation auprès de la sphère politique.	√
	2. Maximiser les revenus de commandites et les partenariats financiers.	• Solliciter les partenaires financiers et commanditaires potentiels.	√
	3. Optimiser les revenus provenant des locations et d'activités connexes.	• Accroître et diversifier l'offre de produits de restauration au Café des arts.	√
	4. Accroître et diversifier les fonds privés (mécénat/levée de fonds).	• Poursuivre la réalisation annuelle d'une Soirée-bénéfice. • Identifier les fondations correspondant aux réalités et activités de la SPJ et les solliciter sur des projets précis. • Consolider l'activité-bénéfice annuelle liée au Comité des Complices.	√ √ √
	5. Optimiser le niveau de financement public lié aux activités de la SPJ.	• S'assurer d'obtenir un niveau optimal de financement public au fonctionnement — récurrent pour les arts de la scène et annuel pour le cinéma. • Maximiser la recherche de financement public au Projet.	√ √
	6. Maintenir le niveau des revenus autonomes liés à la diffusion et aux ententes de services.	• Poursuivre les choix de programmation permettant un équilibre entre les spectacles «découverte» et ceux qualifiés de «valeur sûre».	√
	7. Continuer de contenir les coûts en maximisant la recherche d'efficacité.	• Continuer d'assurer une gestion et un contrôle rigoureux des dépenses.	√
2. Continuer d'assurer une offre diversifiée d'expériences artistiques de grande qualité, stimulantes et enrichissantes.	1. Maintenir une offre de spectacles professionnels de qualité et diversifiée.	• Continuer de voir régulièrement des spectacles et à s'informer de sorte de demeurer à l'affût de l'offre de spectacles.	√
	2. Consolider l'engagement de la SPJ auprès des publics scolaires.	• Maintenir une offre diversifiée en danse, musique et théâtre prioritairement pour les publics scolaires. • Maintenir l'offre d'un spectacle par an destiné aux enfants des CPE. • Demeurer à l'affût des opportunités permettant de financer une offre plus systématique d'ateliers scolaires et solliciter des partenaires potentiels.	√ √ √
	3. Proposer une offre de spectacles qui résonne plus spécifiquement auprès des jeunes adultes.	• Maximiser l'expérience artistique autour du spectacle propre à créer une ambiance recherchée par les jeunes adultes (configuration de la salle, mobilier, etc.).	√
	4. S'assurer de disposer des conditions techniques permettant le maintien d'une offre cinématographique francophone diversifiée et singulière.	• Déposer une demande de soutien financier pour l'achat d'équipement numérique. • Procéder à l'achat des équipements nécessaires.	√ √
	5. S'investir de différentes façons pour développer les sensibilités artistiques des publics.	• Maintenir et continuellement chercher à améliorer les activités de médiation culturelle actuellement proposées. • Personnaliser la présentation des spectacles (donner un visage) permettant aux publics d'être mieux préparer au spectacle qu'ils s'apprêtent à voir (en théâtre, en danse et dans la série Les beaux dimanches). • Accueillir annuellement des artistes en résidence et favoriser dans ce cadre un lien avec les publics.	√ √ √
	6. Faire en sorte que le souci pour un accueil prévoyant et attentionné des artistes et des publics ainsi que pour la mise en place de conditions de diffusion de grande qualité demeure un trait caractéristique de la SPJ.	• Définir formellement les principes liés à l'accueil et aux relations avec les artistes et les publics. • Maintenir la formation et la sensibilisation régulière des bénévoles aux valeurs de l'organisation, aux principes et aux façons de faire préconisées en matière d'accueil et de relations tant avec les publics qu'avec les artistes. • Continuer de participer aux activités réseaux du milieu de la diffusion. • Accroître la participation de la direction artistique aux événements artistiques et activités de réflexion, de perfectionnement ou de diffusion.	√ √ √ √
	7. Chercher à aiguiser continuellement les connaissances et le regard critique de la SPJ sur les arts de la scène.	• Permettre aux personnes clés et concernées de l'organisation de participer à un plus grand nombre d'événements, d'activités de réflexion, de perfectionnement ou de diffusion.	√

ORIENTATIONS	STRATÉGIES	ACTIONS	
3. Renouveler le public et optimiser le niveau de fréquentation des spectacles.	1. Renforcer les actions de mise en marché et de communication auprès des publics actuels et potentiels.	• Évaluer l'efficacité des points actuels de distribution de la brochure de saison, faire les ajustements nécessaires.	√
		• Distribuer la brochure de saison sur tout le territoire par le meilleur moyen.	√
		• Opérer le nouveau site web «responsive».	√
		• Mettre en valeur les activités de la SPJ et leurs impacts via des chroniques web ou des outils promotionnels (ex. : saviez-vous que...).	√
		• Inscrire la SPJ dans une logique 2.0 plus active (facebook, twitter, blogue, etc.).	√
		• Maintenir une évaluation régulière de la satisfaction des publics en compilant et en analysant les données disponibles sur les publics actuels.	⌂
	2. Développer une intelligence de marché permettant de mieux connaître les publics actuels et potentiels et d'actualiser de façon continue les pratiques pour les rejoindre.	• Mettre en place une section du site et du bulletin électronique portant sur la SPJ et la communauté (nouvelles, projets, impacts, etc.).	⌂
		• Mettre en place une rencontre annuelle d'information ouverte au grand public sur les réalisations et les projets de la SPJ (affaires corporatives).	√
	3. Poursuivre le travail pour fidéliser les publics actuels et développer leur sentiment d'appartenance à la SPJ.	• Identifier et inviter des «responsables de groupe» sur le territoire (Maison de jeunes, associations diverses, etc.) à connaître la SPJ et à voir des spectacles pour qu'ils se fassent contaminateurs dans leur communauté.	⌂
		• Maintenir les actions pour cibler des groupes spécifiques lorsque les spectacles s'y prêtent.	√
		• Relancer la promotion de la programmation de la SPJ à la mi-saison.	√
	4. Intensifier et diversifier les actions pour développer de nouveaux publics notamment des publics plus jeunes.	• Développer davantage les liens avec les divers groupes de la communauté.	√
		• Développer davantage les liens avec les étudiants et les professeurs du Cégep (journal, radio, etc.).	√
	5. Renforcer les liens et maintenir des relations continues avec le milieu scolaire.	• Consolider les relations avec la direction et les professeurs des écoles de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et chercher dans ce cadre à optimiser les liens entre la programmation de la SPJ et les besoins ou opportunités des milieux scolaires.	√
		• Analyser les possibilités de développer des collaborations plus soutenues avec les deux autres commissions scolaires du territoire couvert et procéder dans la mesure des ressources disponibles.	⌂
	6. Mettre en place un plus grand nombre d'actions ciblées pour développer l'intérêt des publics non francophones envers la programmation de spectacles de la SPJ.	• Traduire un plus grand nombre de communiqués concernant les spectacles pouvant intéresser les non francophones.	√
4. Affirmer plus largement les rôles culturel et social joués par la SPJ auprès des communautés de l'Ouest-de-l'Île et de l'est de Vaudreuil-Soulanges.	1. Accroître la visibilité de la SPJ dans l'espace public de l'Ouest-de-l'Île et de l'est de Vaudreuil-Soulanges ainsi que dans les médias montréalais.	• Faire des actions promotionnelles (affichage) sur les autobus.	√
		• Poursuivre l'association avec Réseau Scènes permettant des placements publicitaires dans les médias montréalais.	√
		• S'assurer que la SPJ est référencée sur les principaux sites régionaux de référence ou grandement visités par la population du territoire couvert.	√
	2. Accroître la présence de la SPJ dans différentes sphères de la vie de l'Ouest-de-l'Île et de l'est de Vaudreuil-Soulanges.	• Participer aux activités de Partage-Action et collaborer à la réalisation d'activités jugées d'importance pour la SPJ.	√
		• Demeurer à l'affût des événements des instances gouvernementales et des organismes régionaux ou municipaux auxquels la SPJ peut prendre part ou collaborer.	√
		• Mieux faire connaître le rôle de la SPJ, ses réalisations et les retombées de celles-ci auprès des élus et des fonctionnaires en charge de la culture sur le territoire desservi par la SPJ.	⌂
	3. Favoriser le développement d'un engagement durable des partenaires et des acteurs d'influence de l'Ouest-de-l'Île et de l'est de Vaudreuil-Soulanges.	• Renforcer les liens et les collaborations avec les organismes et les instances gouvernementales partenaires (arrondissements, PME MTL West-Island, etc.).	√
	4. Chercher à développer des ententes de services avec des arrondissements ou des villes ou des organismes de l'Ouest-de-l'Île et de l'est de Vaudreuil-Soulanges.	• Formaliser l'offre d'expertises et d'installations incluant la détermination des coûts et des modalités de fonctionnement.	√
	5. Mettre en valeur et développer les marchés dans l'Ouest-de-l'Île et de l'est de Vaudreuil-Soulanges concernant les expertises spécifiques et les installations de la SPJ.	• Déterminer les marchés cibles pour faire la promotion de l'offre d'expertises et d'installations et procéder au démarchage	⌂

ORIENTATIONS	STRATÉGIES	ACTIONS	
5. Disposer de la capacité organisationnelle nécessaire pour assurer la qualité et l'efficacité des interventions de la SPJ et satisfaire aux exigences du plan stratégique.	1. Assurer la motivation et la rétention des employés.	• S'assurer de répondre aux besoins de formation continue des employés permanents. • Favoriser un développement professionnel continu des employés permanents.	√ √
	2. Établir la structure organisationnelle permettant de combler les besoins en ressources et en compétences et de remplir pleinement les fonctions de l'organisation.	• Identifier les besoins en ressources et en compétences et déterminer les ajouts et ajustements à faire à l'organigramme. • Revoir la définition des responsabilités et des tâches du personnel en place ainsi que le modèle de fonctionnement. • Procéder au recrutement et à l'embauche des personnes aux postes ciblés.	√ √ ⌂
	3. Poursuivre le travail pour former la relève organisationnelle et ainsi construire la mémoire de l'organisation.	• Favoriser un apprentissage continu et encadrer la prise en charge de nouvelles responsabilités par des employés permanents.	√
	4. Assurer une amélioration continue de la gestion des bénévoles.	• Réviser et actualiser de façon régulière le contrat et la définition des tâches des bénévoles (mandats, devoirs et responsabilités réciproques, etc.). • Définir les méthodes et les outils de gestion pour l'application optimale des termes des contrats et les mettre en œuvre. • Revoir la formation des bénévoles pour optimiser la compréhension des différentes tâches (ex : ateliers en sous-groupes). • Revoir les différentes procédures liées au travail des bénévoles et s'assurer qu'elles sont à jour, connues des bénévoles et appliquées. • S'assurer que la personne responsable d'encadrer les bénévoles, dispose des outils nécessaires. • Maintenir les moments de reconnaissance du travail des bénévoles et favoriser la prise en compte du temps investi à la SPJ.	√ √ √ √ √ √
	5. S'assurer de disposer des ressources, des conditions techniques et des équipements nécessaires pour une diffusion et un service concurrentiels de grande qualité.	• Assurer une mise à niveau des équipements et du matériel technique. • S'assurer que les employés soient formés aux nouvelles technologies, nouveaux équipements ou matériel technique pour une utilisation optimale de ceux-ci. • S'assurer que les employés de la direction technique soient formés aux mesures de santé et de sécurité liées à la nature de leurs interventions.	√ √ √
	6. Renforcer la gouvernance.	• Compléter les postes d'administrateurs vacants au conseil d'administration. • Mettre en place le cahier de charge des administrateurs. • Mettre en place le processus d'évaluation du CA.	√ √ √

SALLE
Pauline
Julien

LA SALLE DE SPECTACLE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

PAULINE-JULIEN.COM

le Carrousel
COMPAGNIE DE THÉÂTRE

Rapport annuel d'activités 2016-2017

Le Carrousel, compagnie de théâtre

43e saison

Historique

L'approche singulière du Carrousel s'est principalement manifestée par la richesse et la rigueur de l'écriture de Suzanne Lebeau et par la facture résolument contemporaine des mises en scène de Gervais Gaudreault. Soutenus par un travail de recherche qui repousse les limites et les frontières, les cofondateurs ont déployé assidûment leur passion à la mise en place d'un répertoire d'œuvres originales considérées, au Québec et de par le monde, comme des repères majeurs dans l'histoire du théâtre jeune public.

Cette vision de l'enfance et de l'art est défendue par Marie-Eve Huot depuis septembre 2016 qui s'est jointe à Gervais Gaudreault à la tête de la compagnie. Après plus de quarante ans de travail en direction des jeunes publics, Suzanne Lebeau a entrepris une recherche doctorale à l'UQÀM en 2013 et a progressivement préparé son retrait de la compagnie. Si elle conserve son statut de membre fondateur et siège au conseil d'administration, elle a transmis le 1er septembre 2016 les responsabilités de la codirection artistique à Marie-Eve Huot qui a évolué au sein du Carrousel pendant neuf ans. Suzanne Lebeau agit dorénavant à titre d'artiste associée au Carrousel. Cette transmission à la direction artistique est une fenêtre ouverte sur l'avenir et sera garante d'une tradition à transcender pour qu'il y ait continuité et évolution dans l'histoire de la compagnie.

En 2008, Marie-Eve Huot a entrepris un stage de six mois au Carrousel grâce à une subvention du CAM. Un esprit de filiation s'est rapidement installé entre Gervais Gaudreault, Suzanne Lebeau et elle. En 2009, à l'issue de ce stage, le Théâtre Ébouriffé, fondé par Marie-Eve Huot, a été accueilli en résidence au Carrousel pour une période de quatre ans. En 2011, elle a joint le conseil d'administration du Carrousel, puis est devenue artiste associée avant de prendre la codirection artistique de la compagnie en septembre 2016.

En janvier 2015, le CALQ profitait des célébrations entourant les 40 ans du Carrousel pour remettre à Suzanne Lebeau une Bourse de carrière soulignant son apport exceptionnel à son art. Au printemps 2016, elle recevait le Prix du Gouverneur général pour les arts du spectacle : Prix de la réalisation artistique — catégorie Théâtre. Traduites en 26 langues, ses pièces sont publiées et jouées à travers le monde. Gervais Gaudreault, par son approche métaphorique de l'espace scénique et son travail d'évocation sensible, a façonné la signature du Carrousel. Dans cette lignée, le travail de mise en scène de Marie-Eve Huot a été salué en 2013 alors qu'elle recevait le Prix LOJIQ/RIDEAU Francophonie pour la qualité, la pertinence et la justesse de son travail. Se détournant de la nostalgie souvent associée au monde de l'enfance, elle cherche à développer des langages scéniques contemporains en écho à la parole de l'auteur.

Le Carrousel bénéficie d'une équipe permanente stable, composée de cinq personnes à temps plein, une personne à temps partiel et deux directeurs artistiques. S'y ajoute chaque année une quarantaine de collaborateurs. Notre équipe défend non seulement les projets de la compagnie, mais aussi ceux du Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse.

Le Cube, une utopie imaginée conjointement par le Théâtre Le Clou et Le Carrousel, s'est donné la mission de « Favoriser l'évolution, l'enrichissement et le développement de la création et de la pratique théâtrale destinée à l'enfance et à la jeunesse aux niveaux local, national et international, en plus d'assurer aux artistes les conditions favorables à la pratique de leur art ». D'ici l'ouverture du lieu CCC prévue en 2020, les deux équipes travaillent au projet d'immobilisation et aux saisons du Cube en préfiguration, mettant en place activités et partenariats afin d'explorer les champs d'action du nouvel organisme. D'hier à aujourd'hui, la compagnie s'est toujours impliquée dans son milieu et a été de nombreux projets pour l'avancement de cette pratique, en cofondant en 1984 la Maison Théâtre, en participant à la fondation du CQT en 1983 et à celle de TUEJ en 1986.

Les activités de la saison 2016-2017

1. Une nouvelle création — Trois petites sœurs

Trois petites sœurs est une création de la compagnie de théâtre le Carrousel, accueillie en résidence au Théâtre de la Ville (Longueuil) et à la Maison Théâtre (Montréal). Trois petites sœurs a reçu l'Aide à la création du Centre national du Théâtre (France).

Créé en novembre 2016 à la Maison Théâtre (Montréal), il a ensuite été présenté en première française lors du festival La Tête dans les nuages au Théâtre d'Angoulême, Scène nationale (France) en mars 2017.

Résumé

Alice, la cadette d'une famille de trois enfants, n'ira pas à l'école le jour de la rentrée, elle qui en rêvait depuis que l'aînée avait eu son premier sac d'école. Deux ans après l'annonce d'une maladie, elle s'éteindra paisiblement, entourée par l'amour de ses parents et de ses deux sœurs, mais ne sera jamais oubliée.

L'œuvre dramatique de Suzanne Lebeau

Reconnue internationalement comme l'une des chefs de file de la dramaturgie pour jeunes publics, l'auteure Suzanne Lebeau nous offre ici un texte poignant, d'une troublante vérité et toujours empli d'une sérénité tendre redonnant espoir en la vie qui continue. L'auteure a partagé son texte à des groupes d'enfants qui l'ont reçu avec une ouverture et une lucidité ressemblant à ce qu'expriment les sœurs d'Alice dans la pièce. Les enfants ont été sensibles au fait que cette histoire leur parlait surtout de la vie et d'une famille où ils pouvaient se reconnaître.

Pour Suzanne Lebeau, la mort d'un enfant est un territoire intemporel qui rejoint les deux publics, adultes et enfants, avec la même intensité. La mort inévitable, universelle, irréversible nous touche tous, mais la mort d'un enfant semble inacceptable et, pour les parents, insupportable, difficile à vivre, à accepter. Or, l'enfant peut partir simplement, sereinement, dès qu'il a la certitude qu'il ne fait pas de peine à ses parents. Avec Trois petites sœurs, Suzanne Lebeau propose d'accepter la mort sans jamais oublier la disparue : « Il faut du temps, beaucoup de temps pour trouver les bons mots et les bons silences ».

Les intentions de mise en scène de Gervais Gaudreault

La voix est au centre du projet de mise en scène : chant-récit ou récit-chant porté par ces corps qui parlent, corps sonores qui racontent l'histoire d'Alice. Une famille sur le plateau, des corps qui vont, qui viennent dans un espace vide, chorégraphie des corps avec ces solos, ces duos, ces trios. Cinq voix parfois à l'unisson, chorégraphie des divers plans sonores.

Il n'y a pas d'espace ici pour le pathos, l'apitoiement, nous recherchons la lumière au bout du tunnel pour cette famille, ce chœur, tour à tour divisé ou réuni, à la recherche d'une paix sereine, d'un apaisement.

2. Six spectacles en diffusion à travers le monde

Six spectacles, la création et cinq du répertoire ont circulé dans six pays (Canada, France, Espagne, Belgique, Afrique du Sud, Mexique) pour un total de 92 représentations, de novembre 2016 à juin 2017.

Gretel et Hansel — Création en 2013

L'arrivée de Hansel dans la vie de Gretel en a bouleversé l'équilibre. Ce petit frère dérange tout. Lorsque leurs parents les abandonnent en forêt et qu'ils finissent chez la sorcière, la tentation est forte de le pousser dans le four avec leur geôlière et de s'en débarrasser à tout jamais...

Le texte plonge ses racines dans la tradition du conte la plus pure, celle que les enfants adorent et dont ils ont besoin : les enfants perdus, placés dans un contexte hostile et qui font preuve de courage et d'imagination, des enfants livrés aux forces du mal (la sorcière ayant tous les avantages : l'âge, l'expérience, les pouvoirs de sa fonction...). Ces archétypes font des contes des trésors d'une sagesse vitale, aussi précieux aujourd'hui qu'il y a des siècles. Ils permettent d'intérioriser les pulsions du bien et du mal qui nous bouleversent tant parce qu'elles échappent à notre contrôle.

Gretel et Hansel, le titre même le dit, est une relecture. Gretel est la plus vieille, la grande sœur à qui on demande de comprendre et d'être raisonnable. La naissance du « petit frère » porte déjà en germe le choix existentiel devant lequel Gretel va se trouver... au moment de choisir si elle délivre ou non Hansel... Cette 24e création du Carrousel est conte et modernité, parle aux enfants de ce qu'ils vivent de manière aussi intense que secrète, parle aux adultes qui réactualisent tous les jours les relations à leurs frères et sœurs.

Dès sa création à Montréal, le spectacle fut salué par la critique et le milieu. Depuis, que ce soit au Québec ou en Europe, l'accueil qu'a réservé le grand public comme les professionnels fut toujours chaleureux. La direction d'acteur, la rigueur et le minimalisme de la proposition scénique furent souvent soulignés : les deux protagonistes, à la fois personnages et conteurs, portent sur eux tous les éléments du récit, manipulant des éléments du décor choisis pour leur pouvoir d'évocation et leur force métaphorique.

Les programmateurs ont exprimé leur enthousiasme tant par ce nouveau texte de Suzanne Lebeau qui parle aux enfants de leurs désirs les plus intenses et les plus secrets que par la forme trouvée par Gervais Gaudreault et ses concepteurs pour le mettre en espace.

Des pieds et des mains — Création en 2016

Des pieds et des mains dénonce la faillite de la poésie au profit du commerce. Le texte pose un regard ludique sur les différences physiques, en lien avec les iniquités et les déséquilibres sociaux. La pièce ouvre une brèche, offre une possibilité d'étonnement et d'émotion, propose aux enfants une réflexion sur la complexité de la vie, sur sa diversité, plonge l'enfant dans l'imaginaire, et stimule l'attention par sa douce folie tout en ouvrant subtilement une zone de réflexion, rejoignant l'intime et le social.

C'est la poésie pure, l'élan du cœur, le don de soi que Marie-Eve Huot a d'abord voulu raconter... en réaction au divertissement, au commerce et à la rentabilité. Puis les questions ont fusé de toutes parts. Comment mettre en scène cette histoire sans queue ni tête ? Comment raconter le destin fabuleux de cet Homme sans bras, de cette Sourde oreille, de Cet Autre, qui se croit normal et à qui tout serait dû ? Se détournant de la nostalgie souvent associée à l'enfance, la metteure en scène s'est mise en danger pour mieux réinventer son vocabulaire scénique et raconter cette fable étrange... qui nous raconte, nous, êtres humains si complexes et combien contradictoires.

Les enfants qui assistent au spectacle parcourent en amont de la représentation une exposition de photographies réalisée par Nicolas Lévesque qui met en lumière les thèmes de Des pieds et des mains. Avec cette incursion dans l'univers de la photographie, nous souhaitons mettre les enfants en contact avec des esthétiques et des langages artistiques différents, leur permettant ainsi de découvrir comment une même thématique peut déclencher des objets artistiques variés qui dialoguent entre eux.

Le bruit des os qui craquent (El ruido de los huesos que crujen) — Création en 2010

Elikia est une enfant parmi tant d'autres qui a vu sa vie basculer du jour au lendemain dans une guerre civile chaotique et sans lois. La petite enlevée à sa famille devient enfant soldat. Victime, elle est aussi bourreau dans une situation intenable qui brouille les lois les plus élémentaires de l'éthique. Comment grandir et rester humain quand les repères s'effacent devant une brutalité quotidienne sans espoir ? C'est le petit Joseph, le plus jeune enfant à parvenir au camp de rebelles, qui lui rappelle son enfance, sa famille, son village, son humanité et qui lui donne le courage de briser la chaîne de violence dans laquelle elle a été entraînée.

Le bruit des os qui craquent est un texte à deux voix. Si Joseph et Elikia vivent la fuite, les doutes, les peurs et le retour à une vie civile civilisée où les enfants peuvent grandir comme des enfants, Angelina, l'infirmière qui les reçoit à l'hôpital où ils se réfugient, met en perspective cette réalité douloureuse et ouvre la fenêtre sur une lumière incertaine, mais lumière tout de même...

Depuis sa création en 2009 par le Carrousel et le Théâtre d'Aujourd'hui (en résidence au Théâtre de la Ville à Longueuil, en coproduction avec le Théâtre Jean-Vilar de Vitry-sur-Seine et la Fédération d'Associations de Théâtre Populaire, avec l'Aide à la création du Centre national du Théâtre et le soutien à l'auteur de la SACD), Le bruit des os qui craquent démontre la capacité de la compagnie à créer des alliances fortes avec des partenaires majeurs et à faire rayonner le plus largement possible le travail de ses créateurs. Les nombreux prix remportés par Le bruit des os qui craquent (Prix littéraire du Gouverneur général 2009 — Théâtre, Prix de la critique 2009 — Jeunes publics de l'AQCT, Prix Sony Labou Tansi des lycéens 2009, Distinction de la Comédie-Française 2008, Prix des Journées de Lyon des auteurs de théâtre 2007) témoignent de l'impact du travail du Carrousel et de sa résonance auprès du public et du milieu, au Québec comme à l'étranger.

Petit Pierre — Création en 2001

Pierre Avezard, dit Petit Pierre (1909-1992), est né avant terme, « pas fini », comme il le dira lui-même. À moitié aveugle, quasi sourd et muet, il ne peut apprendre à lire et à écrire. Petit Pierre apprend durement le pouvoir des surnoms qui irritent, provoquent des fous rires et blessent. On le retire de l'école à l'âge de sept ans pour lui confier le métier des innocents : garçon vacher. Aux champs, Petit Pierre observe la nature, les animaux, les hommes au travail. Il voit que les machines envahissent la vie quotidienne, que le monde est en constant changement. Tout ce qui bouge, sur pattes, sur roues ou autrement, exerce une véritable fascination sur lui. Solitaire, il passe son temps à analyser, décortiquer et reproduire le mouvement dans sa tête, d'abord, puis dans la matière qu'il anime. Petit Pierre est le témoin d'une époque qui bouleverse et change l'humanité ; deux guerres mondiales, une révolution technologique et industrielle arrivent jusqu'au cœur de la campagne où il gardait ses vaches, transformant tout de

fond en comble et promettant une nouvelle ère, celle de la vitesse. Pendant que le monde fait ses plus horribles tours, il passera près de quarante ans à créer dans l'ombre et la sérénité, un manège, une machine poétique d'une singulière beauté et d'une complexité mécanique que même les ingénieurs auront peine à expliquer. À l'image des grands visionnaires, Pierre Avezard nous regarde à travers le temps et son regard singulier, puissant et introverti nous renvoie aux questions fondamentales sur l'art et sur le monde. La vie de Pierre Avezard est une réponse à nombre d'humiliations et à l'indifférence. Il est le symbole d'une résistance artistique qui peut prendre toutes les formes. Il questionne notre rapport à la différence au moment même où l'exclusion est omniprésente et engendre souvent des réactions violentes et des clivages détestables.

La trame de la pièce se tisse par des allers-retours entre récit et théâtre. Les deux conteuses ont un rôle primordial dans la présentation de l'intrigue. Elles endossent une fonction narrative qui nous amène vers l'histoire dans ses deux formes : la première nous raconte l'histoire des rois et des États ; la seconde, l'histoire des états d'âme. Elles sont garantes de la mémoire de l'histoire de Petit Pierre comme de la mémoire historique, même si elles sont exclues du mouvement de l'action dramatique.

D'une durée de 60 minutes, le spectacle a remporté en 2004 le Prix du mérite technique de l'Institut canadien des technologies scénographiques (ICTS) qui souligne l'utilisation et l'intégration remarquables des technologies scénographiques dans une production théâtrale ou un projet spécifique.

Contes d'enfants réels — Création en 1993

L'enfant qu'on a, qu'on a été, qu'on est encore. L'enfance, l'âge tendre de la vie traversé par des adultes qui s'opposent, cèdent, s'objectent, absolvent. Être adulte et avoir des enfants, être enfant et avoir des adultes, c'est connaître la joie, la peine, la tendresse, la colère, le compromis...

Contes d'enfants réels, ce sont des enfants et des adultes, face à face, dos à dos, dans des situations qui oscillent entre le ludique et le dramatique, l'insolite et le quotidien, le rêve et la réalité, la poésie et le théâtre...

Cette création se compose de six contes qui explorent la diversité des sentiments et émotions qui régissent les relations entre enfants et adultes. L'écriture est débridée, libre de toute contrainte et la mise en scène l'aborde comme s'il s'agissait d'une partition musicale. Il en résulte un spectacle kaléidoscopique tantôt drôle, tantôt impertinent, toujours émouvant et touchant.

Contes d'enfants réels est un éloge à la vie, à ces petits moments du quotidien en apparence banals et pourtant si pleins d'humanité. C'est aussi un éloge à la nécessaire désobéissance, celle qui nous permet d'échapper au « politiquement correct » et qui fait de nous des êtres libres. Le texte et le spectacle n'ont rien perdu de leur fougue et les questions qu'ils soulèvent sont toujours d'actualité. Plusieurs personnes, qu'ils soient artistes ou programmateurs, n'en reviennent pas que le spectacle ait pu être créé en 1993 tant les questions soulevées par l'auteur et l'approche du metteur en scène trouvent maintenant encore et plus que jamais leur résonnance dans notre vie quotidienne. Comme l'écrit Suzanne Lebeau : « [...] les enfants et les adultes de ces contes sont tout sauf des héros. Ils vivent la vie quotidienne pas à pas, se trompent, ne s'envolent que dans leurs rêves, n'ont pas de bottes de sept lieues, remettent cent fois sur le métier leur ouvrage. Leurs épreuves sont moins terribles, mais reviennent chaque matin. Leurs causes semblent moins nobles, mais sont tout aussi angoissantes. »

3. Bilan de la diffusion pour la Saison 2016-2017

43e SAISON — RÉEL 2016-2017	
Trois petites sœurs Québec Maison Théâtre France France	EXP 4 CRÉATION 11 3 LECTURES 2
Gretel et Hansel Montréal (CINARS) Canada Espagne France Belgique Afrique du Sud	TOURNÉE 1 17 4 3 3 4
El ruido de los huesos que crujen Mexique CNT	REPRISE 20
Des pieds et des mains Valleyfield	VITRINE 1
Petit Pierre France	TOURNÉE 9
Contes d'enfants réels France	TOURNÉE 10
TOTAL DE REPRÉSENTATIONS	92

4. Les activités des codirecteurs artistiques

Suzanne Lebeau et Gervais Gaudreault sont de véritables ambassadeurs de la compagnie et sont invités régulièrement à partager leur expertise lors de conférence ou d'ateliers. La saison 2016-2017 a donné lieu à 11 interventions, principalement au Québec et en France, mais également au Brésil, en Argentine et en Afrique du Sud.

Détail des activités des codirecteurs artistiques

Mois/année	Nom de l'événement	Type d'activité	Artiste clé/collaborateur clé/participant clé	Autres collaborateurs clés	Public cible	Détails/Commentaires
oct.-16	Festival Internacional Intercâmbio de Linguagens, Rio de Janeiro	Table-ronde	Gervais Gaudreault	Karen Acioly, directrice artistique du FIL	Professionnels internationaux	Table-ronde portant sur quatre mises en scène du texte l'Ogrelet écrit par Suzanne Lebeau en 1997.
oct.-16	Festival Internacional Intercâmbio de Linguagens, Rio de Janeiro	Lecture	Suzanne Lebeau	Karen Acioly, directrice artistique du FIL	Professionnels internationaux	Plusieurs des textes de Suzanne Lebeau ont été traduits en portugais : L'Ogrelet, Petit Pierre, Le bruit des os qui craquent et Gretel et Hansel. Des extraits de chacun de ces textes ont été lus lors d'une lecture publique, à l'issue de laquelle une rencontre avec le public était organisée.
oct.-16	collectif Gulubú	Atelier	Suzanne Lebeau	Raúl Sansica	Artistes de Cordoba (Argentine)	rencontre d'un groupe de jeunes artistes passionnés de dramaturgie contemporaine qui se réunissaient, lisaient et étudiaient systématiquement tous les textes de Suzanne Lebeau traduits en espagnols.

nov.-16	Art à l'École : le théâtre et l'enfant	Formation	Suzanne Lebeau	Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse (CDWEJ)	16 médiateurs, artistes et enseignants	Suzanne a partagé par la pratique son processus d'écriture avec un groupe d'une vingtaine de personnes
janv.-17	Le Cube	Intervention Table-ronde	Gervais Gaudreault	Alex Trahan, auteur	Professionnels québécois	Événement entourant la sortie de résidence de l'équipe d'Alex Trahan qui a été suivie de l'intervention des spécialistes, dont Gervais Gaudreault faisait partie pour parler de la violence au théâtre
févr.-17	Journée professionnelle	Table-ronde	Gervais Gaudreault	Sandrine Cambon co-programmatrice de l'ABC de Dijon (France)	Professionnels internationaux	Présentation du projet Trois petites sœurs
mars-17	Scènes québécoises	Entretien avec le public	Suzanne Lebeau	François Gérard, directeur artistique de la Manivelle à Wasquehal (France)	Public familial à partir de 8 ans	Entretien avec le public suite aux lectures de Trois petites sœurs. Suzanne Lebeau a enregistré les conversations dans le but d'alimenter sa thèse des réactions du public.
mai-17	L'imaginaire des artistes jeune public	Table-ronde	Gervais Gaudreault	Marion Delpierre, Festival Petits Bonheurs	Professionnels québécois	Discussion sur l'imaginaire jeune public avec un panel d'artistes engagés. En collaboration avec Le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse
mai-17	The double authority of authors for young audiences	Conférence	Suzanne Lebeau	ITYARN	Délégués internationaux participant au congrès ASSITEJ	En ouverture du congrès international d'ASSITEJ à Cape Town (Afrique du Sud), deux jours de conférences étaient organisés par ITYARN.

juil.-17	« La force (émancipatrice) des histoires »	Table-ronde	Suzanne Lebeau	Festival d'Avignon (France)	Professionnels internationaux	Dans le cadre des ateliers de la pensée, Suzanne Lebeau participait à une table ronde proposée par le Festival d'Avignon et coportée par Scènes d'enfance — Assitej France et La Maison du Conte
juil.-17	Apéros Emile et Cie	Atelier	Gervais Gaudreault	Emile Lansman	Professionnels internationaux	Discussion sur les enjeux de développement internationaux : compagnies et programmateurs sont invités à discuter de la difficulté croissante de faire tourner des spectacles à l'international, mais parfois même sur le plan « local ».

5. Les activités de médiation

Le Carrousel entretient avec son public des liens solides depuis plus de 40 ans. De nombreux théâtres nous proposent d'organiser des activités de médiation en direction du public, notamment des bords de scène à l'issue des représentations.

Détail des activités de médiation

Mois/année ou Période de temps	Nom de l'événement	Artiste clé/collaborateur clé/participant clé	Autres collaborateurs clés	Public cible	Détails/Commentaires
nov.-16	Maison Théâtre	Gervais Gaudreault et l'équipe de Trois petites sœurs	Maison Théâtre	Public familial à partir de 8 ans	Rencontres en bord de scène à l'issue des représentations de Trois petites sœurs
janv.-17	La Coursive, Scène nationale de La Rochelle	Gervais Gaudreault et l'équipe de Petit Pierre	Florence Simonet, directrice adjointe de La Coursive, Scène nationale de La Rochelle (France)	Public scolaire et familial à partir de 8 ans	Rencontres en bord de scène à l'issue des représentations de Petit Pierre
janv.-17	l'Échiquier de Pouzauges	Gervais Gaudreault et l'équipe de Petit Pierre	Viviane Guégan-Caglia, directrice de L'Échiquier de Pouzauges (France)	Public scolaire et familial à partir de 8 ans	Rencontres en bord de scène à l'issue des représentations de Petit Pierre
févr.-17	MARS	Gervais Gaudreault et l'équipe de Gretel et Hansel	Juliette Dulon, programmatrice jeune public pour MARS à Mons (Belgique)	Public familial à partir de 6 ans	Rencontres en bord de scène à l'issue des représentations de Gretel et Hansel
févr.-17	Théâtre de Villefranche-sur-Saône	Gervais Gaudreault et l'équipe de Gretel et Hansel	Alain Moreau, directeur du Théâtre	Public scolaire et familial à partir de 6 ans	Rencontres en bord de scène à l'issue des représentations de Gretel et Hansel
mars-17	Festival La Tête dans les nuages	Suzanne Lebeau et l'équipe de Trois petites sœurs	Agathe Biscondi, programmatrice jeune public du Théâtre d'Angoulême (France)	Professionnels français	Suite à la première française de Trois petites sœurs, Suzanne Lebeau a engagé une véritable conversation sur le quoi dire aux enfants avec les professionnels présents.

avr.-17	MTYP	L'équipe de Gretel et Hansel	Pablo Felices-Luna, directeur artistique du Manitoba Theater for young people	Public scolaire à partir de 6 ans	Rencontres en bord de scène à l'issue des représentations de Gretel et Hansel
juin-17	Les Tréteaux de Haute-Alsace	Gervais Gaudreault et l'équipe de Contes d'enfants réels (Benoît Vermeulen et Sophie Vajda)	Cathy Aulard et André Leroy, codirecteurs artistiques des Tréteaux de Haute-Alsace à Mulhouse (France)	Public scolaire et familial à partir de 8 ans	Rencontres en bord de scène à l'issue des représentations de Contes d'enfants réels

6. Les activités du Cube en préfiguration

L'engagement du Cube envers la communauté artistique s'est traduit entre autres par les activités du *Cube en préfiguration*, qui propose notamment des résidences à des artistes indépendants et à des compagnies qui développent des projets destinés aux jeunes publics.

ACCUEILS EN RÉSIDENCE

Pour la saison 2016-2017, sept projets (regroupant plus de 30 artistes) ont bénéficié de l'accompagnement du Cube. En tout, 37 dossiers avaient été déposés suite à l'appel de candidatures. À titre comparatif, 33 dossiers avaient été déposés pour la saison 2015-2016 et sept projets avaient été retenus. Notons aussi que trois concepteurs ont été invités pour des résidences au Cube en 2015-2016.

Volet enfance

Quatre compagnies/groupe d'artistes ont été accueillis pour une résidence dans le cadre du volet enfance/petite-enfance supervisée par Le Carrousel :

- Le Moulin à musique/Marie-Hélène Da Silva (*Papillons*) — Théâtre et musique
- Système D/Dominique Porte (*Contes d'effets*) — Danse
- Ariane Voineau (*Sous la feuille*) — Danse et conte
- Gilles Abel et Érika Tremblay-Roy (*La Panthère*) — Théâtre

Volet adolescence

Quatre compagnies/groupe d'artistes ont été accueillis pour une résidence dans le cadre du volet adolescence supervisé par le Théâtre Le Clou :

- Alex Trahan et Véronique Lafleur/(*Abattre*)
- Tenon Mortaise/Diane Loiselle et Denis Lefebvre (*Fin de party*) Théâtre de marionnettes
- Jonathan Caron/(*Philadelphia high school)*/Théâtre choral
- Théâtre du fol espoir/Gabrielle Côté, Laurence Régnier, Alexandre Bergeron/(*Le sexe des pigeons*) Théâtre ambulatoire

Autres activités organisées par Le Cube

- Une discussion portant sur la violence et l'adolescence. 4 panélistes : Natacha Filiatrault (chorégraphe), Gervais Gaudreault (metteur en scène), Paul André Lafleur (psychiatre légiste), Réal Laperrière, (psychanalyste).
- Un stage de réflexion sur la création pour la toute petite enfance pendant le festival Petits bonheurs. 17 dossiers reçus/8 candidatures retenues. Partenariat avec le festival Petits bonheurs.
- Une table-ronde intitulée *L'imaginaire des artistes jeune public* s'est tenue pendant le festival Petits bonheurs. 5 panélistes : Pascal Brullemans (auteur/ Québec), Linda Brunelle (conceptrice décor et costumes/ Québec), Benjamin Eppe (musicien/ Belgique) Gervais Gaudreault (metteur en scène/ Québec), Hélène Langevin (chorégraphe/ Québec), Fabienne Van Den Driessche (musicienne/ Belgique). En collaboration avec le festival Petits bonheurs.
- Le 1er juin des Écritures théâtrales : présentation des textes des projets accueillis en résidence au Cube pendant la saison. En complicité avec Scène(s) d'Enfance — ASSITEJ France.

Article 7.11

L'ŒUVRE DU PÈRE SABLON

RAPPORT ANNUEL
2017-2018

FONDATION
PÈRE SABLON

CENTRE
PÈRE SABLON

LE P'TIT BONHEUR

L'ŒUVRE DU PÈRE SABLON & FONDATION PÈRE SABLON

Marie Desroches
Directrice générale

Marie Beauchamp
Directrice Fondation, communications et marketing

Isabelle Théroux
Directrice des finances

CENTRE PÈRE SABLON

Denis Marchand
Directeur des installations

Marie-Eve Pichette
Directrice des opérations

LE P'TIT BONHEUR

Isabelle Ayotte
Directrice du service à la clientèle

Chantal Lavoie
Directrice des services alimentaires

André Martin
Directeur des sites et bâtiments

Christine Martin
Directrice des programmes

Monique Sigouin
Directrice des services administratifs

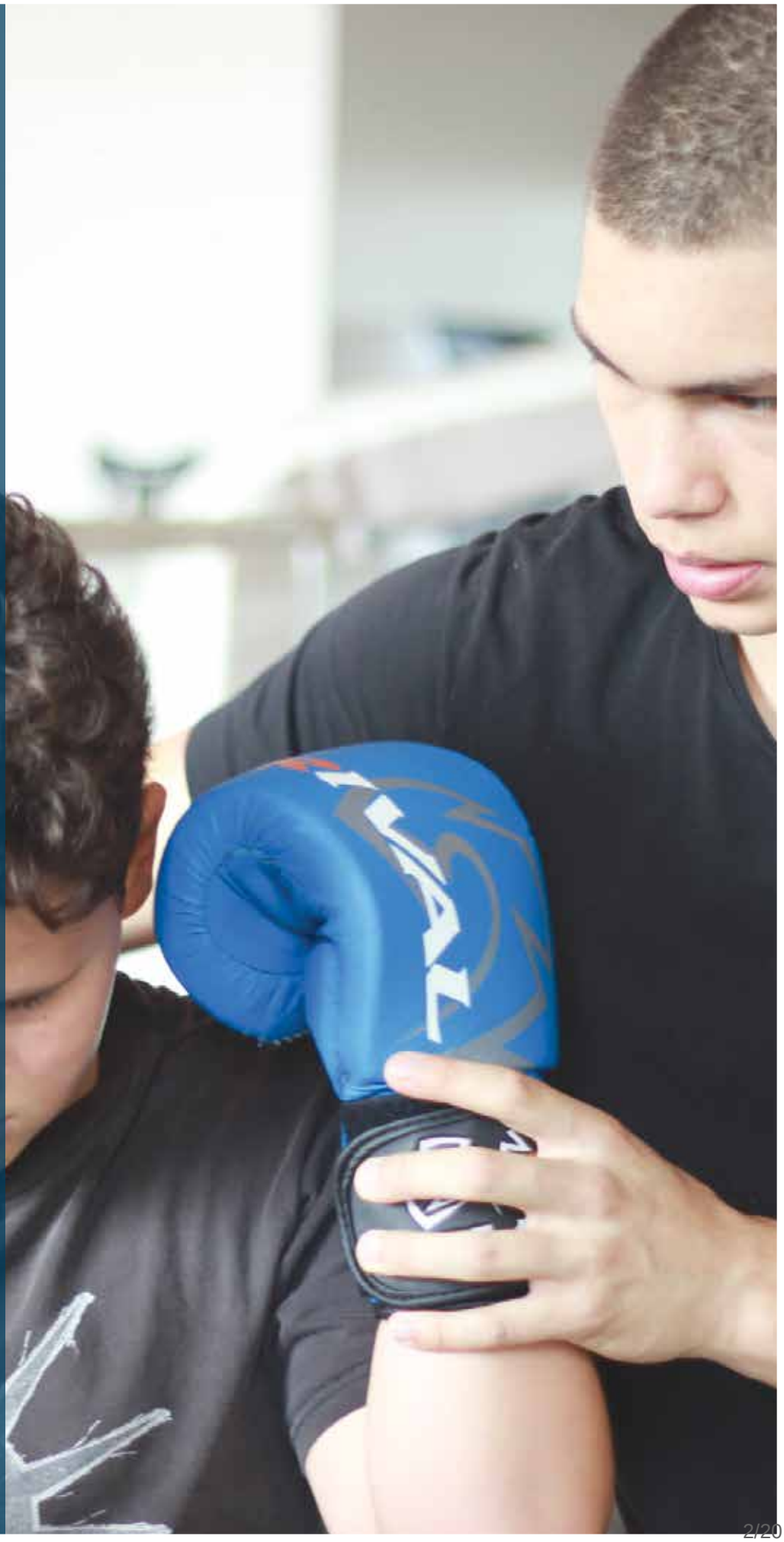

C'est sous le signe du dépassement que s'est terminée l'année 2017-2018.

Ce dépassement, c'est 5 165 enfants. Des jeunes de milieux défavorisés qui ont reçu une aide financière leur permettant de participer aux activités du Centre Père Sablon et du P'tit Bonheur. C'est 1 113 de plus que l'année dernière! Toutefois, ce dépassement, c'est bien plus qu'un nombre record d'enfants aidés : c'est le sourire de tous les enfants qui réussissent à nager, à jongler ou à faire leur première roue, c'est une quantité impressionnante de médailles gagnées par nos clubs de compétition, c'est un nombre grandissant de campeurs qui s'amusent à chaque semaine de l'été, etc. Ce dépassement, c'est le désir qu'ont les enfants de faire du sport, de repousser leurs limites, de bouger plus, de faire du plein air et une foule de découvertes.

Cependant, la partie la plus importante de l'année, ce n'est pas eux qui l'ont joué. Elle n'a pas eu lieu dans une cour d'école avec les animateurs de CPS dans ma cour, ni sur un terrain de volleyball sur la plage du P'tit Bonheur. La plus importante partie de l'année, c'est vous, chers donateurs, qui l'avez jouée. La victoire vous revient, au plus grand bonheur de nos jeunes qui bénéficieront de chacun de vos efforts rassemblés! Merci de cette grande générosité qui nous a permis d'aider des milliers d'enfants.

Ces dépassements, ces petites victoires, mais surtout les grandes ont été rendus possible grâce à vous chers donateurs, bénévoles, employés, membres des conseils d'administration et précieux partenaires. Merci de cette année remarquable!

Merci de faire partie de l'équipe.

Jean-François Pruneau

Président du conseil d'administration de la Fondation Père Salon

Hubert Sibre

Président du conseil d'administration de l'Œuvre du Père Salon

Marie Desroches

Directrice générale de l'Œuvre du Père Salon

CONSEILS D'ADMINISTRATION

FONDATION PÈRE SABLON

PRÉSIDENT
Jean-François Pruneau
Québecor inc.

VICE-PRÉSIDENTE
Marie Desroches
L'Œuvre du Père Sablon

TRÉSORIER
Philippe Cloutier
Vidéotron ltée

ADMINISTRATEURS

Frédéric Beauchemin
Banque Scotia

Kit Dalaroy
KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Christine Décarie
Placements Mackenzie

Karine Desforges
WSP

Denise Duhaime
DLDC Communication inc.

Peter Duncan
Communicateur

Martin Gignac
Faculté de médecine
de l'Université de Montréal

Jean-François Joyal
Bob Agence

Jean-François Lacroix
D-Box Technologies inc.

Luc Ouellet
Valeurs Mobilières TD

Hubert Sibre
Miller Thomson

L'ŒUVRE DU PÈRE SABLON

PRÉSIDENT
Hubert Sibre
Miller Thomson

VICE-PRÉSIDENTE
Céline Carrière

TRÉSORIÈRE
Martine Quintal
Ernst & Young

ADMINISTRATEURS
André B. Charron
SpesInvest

Félix Furst
F. Furst Enterprises

François Godbout

Laurent Godbout
Fédération québécoise
d'athlétisme

Michel Labelle
Groupe Nordmec

Julie Mackay
Corto.rev

Angèle Martineau

Hubert Richard
Effix — Alliances stratégiques

Richard Roy
Énergir

Joël Thérriault
DeSerres

MISSION

Aider les jeunes de tous les milieux
à se réaliser par le sport et le plein air.

VALEURS

Accessibilité pour tous sans distinction

Humanisme dans la gestion des ressources

Appartenance et **esprit d'équipe**

Compétence du personnel et des bénévoles

Rendement orienté vers l'excellence

LES ORGANISMES ET LEURS VOCATIONS

Les Œuvres du Père Sablon fournissent les services administratifs, les terrains, les immeubles et les équipements sportifs nécessaires à la réalisation des activités pour le Centre Père Sablon et Le P'tit Bonheur.

FONDATION PÈRE SABLON

Créée en 1999, la **Fondation Père Sablon** supporte financièrement l'Œuvre du Père Sablon et assure sa pérennité. Chaque année, la Fondation Père Sablon offre un soutien financier à des milliers de jeunes pour leur permettre d'accéder à des activités sportives et de plein air.

centre PÈRE SABLON

Le Centre Père Sablon offre une gamme d'activités sportives à une clientèle d'enfants, d'adolescents et d'adultes. Situé au cœur du Plateau Mont-Royal, il compte plus de 7 000 membres actifs qui profitent quotidiennement des installations et des services. Chaque année, des milliers de jeunes ont la chance d'y développer une passion pour le sport.

le p'tit bonheur
une oeuvre du PÈRE SABLON

Le P'tit Bonheur accueille plus de 12 000 enfants par année à travers des activités et des séjours de plein air. Il offre aux jeunes de 6 à 17 ans une expérience mémorable en camp de vacances ou en groupes scolaires, et ce, en toute saison.

L'ANNÉE 2017-2018

EN CHIFFRES

67 ans d'histoire
au service de la jeunesse

PLUS DE 45 activités sportives et **de plein air**
pour toute la famille

UNE FONDATION AUX RETOMBÉES MULTIPLES

832 donateurs

1 023 500 $ remis en **aide financière**

10 programmes communautaires
pour répondre aux besoins des enfants

5 165 enfants
ont bénéficié d'une aide financière pour participer aux différents programmes

LA COMMUNAUTÉ DE L'ŒUVRE

PLUS DE 200 employés

12 339 heures de bénévolat

40 organismes partenaires

7 520 membres au Centre Père Salon

12 150 campeurs au P'tit Bonheur

7 484 heures offertes par 9 employés du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle

LA FONDATION PÈRE SABLON

Changer collectivement la vie des jeunes !

Les revenus de la Fondation Père Sablon, incluant les dons à l'Œuvre du Père Sablon, ont été de

2 275 457 $.

Les frais administratifs de la Fondation ont été de 9 %.

D'OÙ VIENNENT LES DONS

Dons à l'Œuvre et la Fondation	
Dons dédiés à des programmes particuliers	**26 %**
Dons pour le parrainage et l'aide financière	**21 %**
Dons généraux	**14 %**
Dons pour les infrastructures et les équipements	**5 %**
TOTAL DONS	**66 %**
TOTAL ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX	**30 %**
TOTAL REVENUS DE PLACEMENT	**4 %**

À QUOI SERT L'AIDE FINANCIÈRE

Camp de vacances au P'tit Bonheur	**57 %**
Programmes communautaires à Montréal	**19 %**
Sports, activités et camp au Centre Père Sablon	**17 %**
Écoles et groupes au P'tit Bonheur	**7 %**

Le pouvoir de vos dons !

5 165 enfants ont reçu de l'aide financière en 2017-2018, soit **27 % plus** qu'en 2016-2017

En moyenne
353 enfants par semaine
ont fréquenté
le camp de jour.

3 926 enfants
ont participé à une
ou plusieurs activités
sportives.

3 594
membres adultes
ont contribué à notre
mission en s'entrainant
au Centre Père Sablon.

LE CENTRE PÈRE SABLON

NOMBRE TOTAL DE MEMBRES : **7 520**

En 2017-2018, 364 651 $ ont été distribués
en aide financière.

ACTIVITÉS JEUNESSE

Nombre d'inscriptions	2016-2017	2017-2018	Croissance
Natation	3 310	3 464	**5 %**
Gymnastique	2 269	2 434	**7 %**
Taekwon-Do	416	474	**14 %**
Soccer	407	441	**8 %**
Boxe	191	287	**50 %**
Autres programmes	248	290	**17 %**
TOTAL	**6 841**	**7 390**	**8%**

« J'AI VRAIMENT ADORÉ MES COURS DE CIRQUE AÉRIEN. LES MOUVEMENTS ÉTAIENT DIFFICILES À FAIRE, MAIS AVEC LES ENCOURAGEMENTS DE CYNTHIA, J'AI TOUT RÉUSSI À FAIRE! ELLE ÉTAIT VRAIMENT BONNE ET J'AIMAIS BEAUCOUP LA FAÇON QU'ELLE NOUS EXPLIQUAIT ET NOUS DÉMONTRAIT LES ENCHAÎNEMENTS À FAIRE. LE SPECTACLE À LA FIN DE L'ANNÉE EST TOUJOURS UN MOMENT EXCITANT POUR NOUS ! »

— Zoé, 11 ans

ACTIVITÉS ADULTES

« JE M'ENTRAINE EN SALLE DEPUIS L'ÂGE DE 15 ANS ET J'EN AI FRÉQUENTÉ DES GYMS. LE CENTRE PÈRE SABLON POUR MOI, C'EST UN ENDROIT OÙ JE PEUX DÉPASSER MES LIMITES DANS UNE AMBIANCE AMICALE ET ACCUEILLANTE. J'ADORE PARTICULIÈREMENT LA DIVISION DE L'ESPACE DU GYM BEN WEIDER. LA SALLE EST DIVISÉE SELON LES DIFFÉRENTS TYPES D'ENTRAINEMENT (MACHINES, POIDS LIBRES, CARDIO, ESPACE CROSSFIT) ET ÇA REND LE TOUT TRÈS FONCTIONNEL. LA MUSIQUE EST BONNE, LE GYM EST BIEN AÉRÉ ET LES MACHINES SONT DE QUALITÉ. ON Y RETROUVE TOUS LES AVANTAGES POUR UN ADEPTE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE, SANS LE JUGEMENT QU'ON PEUT RESSENTIR DANS CERTAINS AUTRES GYMS. EN PLUS, LE PRIX ABORDABLE M'A PERMIS DE M'ABONNER AUX COURS DE GROUPE ÉGALEMENT, DONC JE PEUX PROFITER DU VÉLO-CARDIO ET DE LA BOXE ! »

— Charles Brien, 24 ans, abonné tout-inclus

LE P'TIT BONHEUR
Des souvenirs plein la tête !

En 2017-2018, 658 849 $ ont été distribués en aide financière, soit 19 % de plus qu'en 2016-2017.

ACTIVITÉS JEUNESSE

	Nombre de nuitées		
Séjours	**2016-2017**	**2017-2018**	**Croissance**
Camp d'été	10 146	12 000	**18 %**
Écoles et groupes	11 964	12 883	**8 %**

	Nombre de jours		
Activités de jour	**2016-2017**	**2017-2018**	**Croissance**
Camp de jour	1 195	1 745	**46 %**
Sorties d'écoles et de groupes	2 265	2 635	**16 %**

« POUR DE VRAI, MEILLEURE SEMAINE DE MA VIE ! J'AI HÂTE À L'AN PROCHAIN POUR REVENIR LA TÊTE REMPLIE DE SOUVENIRS ET LE CŒUR REMPLI DE NOUVEAUX AMIS ! MERCI À TOUTE L'ÉQUIPE POUR CETTE BELLE SEMAINE ! ON SE VOIT L'AN PROCHAIN POUR DE NOUVELLES AVENTURES ! »

— Léa, campeuse de 9 ans

PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES *Serge Gouin*

En plus du soutien global offert aux jeunes de tous les milieux par les programmes d'aide financière, des programmes communautaires sont mis en place pour répondre à des besoins spécifiques et ainsi rejoindre directement les jeunes défavorisés ou plus vulnérables.

« LE PETIT CIRQUE PERMET AUX JEUNES DE SE FAIRE DES AMIS, DE DÉCOUVRIR UN NOUVEAU MONDE ET DE SE DÉVELOPPER ENSEMBLE. PERSONNELLEMENT, LE PETIT CIRQUE SABLON EST LA MEILLEURE EXPÉRIENCE QUE J'AI VÉCUE DANS MA VIE. J'ADORE LES SAMEDIS, CAR C'EST MA JOURNÉE CIRQUE! »

— Loïc Desjardins, 12 ans, participant au Petit Cirque Sablon

BOXE & BOXE OUT

Ateliers de boxe offerts au Centre Père Sablon ou dans des milieux défavorisés pour permettre aux jeunes de faire de la boxe avec des ressources matérielles adéquates. La boxe permet d'offrir un cadre de discipline, réduire les risques de consommation, favoriser l'adoption d'activités saines, contrôler l'agressivité, etc.

205 jeunes ont profité de cours de boxe gratuitement, une croissance de 120 % sur l'an dernier

ELLE-O-SPORT

Dirigées par des animatrices du Centre Père Sablon, ces activités hebdomadaires encouragent la participation sportive d'adolescentes, ne pouvant pas participer à des activités sportives mixtes. L'objectif est de leur permettre de prendre confiance en elles et de faciliter leur inclusion.

28 participantes

CPS DANS MA COUR

Activités sportives dirigées par les animateurs du Centre Père Sablon dans les cours d'écoles primaires des quartiers défavorisés de Montréal pendant les heures de service de garde.

1 839 jeunes de **13** écoles participantes

NAGER POUR SURVIVRE

Programme enseignant les bases de la survie en eau profonde aux jeunes du primaire, développé en partenariat avec la Société de sauvetage.

224 jeunes nageurs

PETIT CIRQUE SABLON

Programme de cirque offert gratuitement chaque semaine durant l'année scolaire à des jeunes du quartier Hochelaga-Maisonneuve.

110 participants

PROGRAMME SNAP (SANTÉ | NUTRITION | ACTIVITÉ PHYSIQUE)

Programme développé avec le Centre CIRCUIT du CHU Sainte-Justine qui transforme la vie de jeunes vivant avec un surplus de poids en les outillant pour développer de saines habitudes de vie et en leur permettant de vivre des expériences positives de sports et de plein air.

43 participants au P'tit Bonheur

9 au Centre Père Sablon

CPS²

Nouveau programme mis en place en 2018 pour offrir des activités sportives aux jeunes du Centre de pédiatrie sociale d'Hochelaga-Maisonneuve appartenant à la Fondation du Dr Julien. Ce programme a débuté avec des activités dans la ruelle auxquelles s'ajouteront d'autres sports en 2018-2019.

24 participants

ADO-PARASCO

Programme développé en partenariat avec l'École Jeanne-Mance et Espace Jeunesse pour accroître la participation sportive des ados, avec des cours d'autodéfense et des entrainements de course à pied.

53 participants

PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES AU P'TIT BONHEUR

Camp Azimut

Camp de vacances permettant aux jeunes qui souffrent d'anxiété de profiter de l'expérience unique et formatrice d'un camp d'été en plein air.

Camp Zoom

Camp de vacances visant à aider les enfants présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité à mieux s'outiller pour le passage du primaire au secondaire.

NOS ÉQUIPES DE COMPÉTITION

En plus de toutes les activités offertes aux jeunes pour leur permettre de s'épanouir, le Centre Père Sablon compte **4 clubs** permettant aux athlètes de haut calibre de grandir à travers la pratique du sport, de se perfectionner et de se dépasser!

En 2017-2018, **78 070 $** ont été distribués en aide financière aux jeunes athlètes.

Nombre d'athlètes par club

35
Boxe

71
Gymnastique

24
Natation

19
Taekwon-Do

UNE COMMUNAUTÉ DE DONATEURS ENGAGÉS

En 2017-2018, **832 donateurs** ont supporté la Fondation Père Sablon pour faire une différence dans la vie d'encore plus de jeunes.

Le tableau des grands donateurs souligne les contributions exceptionnelles qui, depuis la campagne majeure de 2007, permettent l'essor et le développement de l'Œuvre du Père Sablon.

Certains donateurs ont préféré garder l'anonymat.

1 million $ et plus

Québecor inc.
Fondation J.A. De Sève

500 000 $ et plus

Banque Nationale du Canada
F. Furst Entreprises
La Fondation Weider
Fondation J. Armand Bombardier
Fondation Marcelle et Jean Coutu
Hydro-Québec
Power Corporation

200 000 $ et plus

Alimentation Couche-Tard
Banque Scotia
Bell
BMO Groupe financier
Caisse de dépôt et placement du Québec
Cisco Canada
Denise Robert
Fondation Dufresne et Gauthier
Fondation Élaine et Réal Raymond
Fondation famille Michel Fournelle
KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
R. Howard Webster Foundation
RBC Foundation
Rio Tinto Alcan
Robert Chevrier
Robert L. Trudeau
The Jean Gaulin Foundation

100 000 $ et plus

Banque CIBC
Cirque du Soleil
Énergir
Famille Louise et André Charron
Fiera Capital
Fondation Jeunesse-Vie
La Fondation des Canadiens pour l'enfance
Saputo
Trudeau Corporation

50 000 $ et plus

BMO Marchés des capitaux
Bank of America Merrill Lynch
Cogeco
Desjardins
EY
Famille De Serres
Fasken Martineau
Fondation de la famille Lemaire
Fondation de Claire et Jean-Pierre Léger
Fondation Gilles et Sigrid Chatel
Fondation Molson
Fondation pour l'enfance CIBC
Fondation St-Hubert
Fondation TD des amis de l'environnement
Fonds de bienfaisance des employés de Mtl, Bombardier aéronautique
Genetec
GMP Securities
Groupe Banque TD
Groupe Park
Hewitt Équipements Limitée
La Fondation Mirador
Les moniteurs Angelcare inc. / Maurice Pinsonnault
Loto-Québec
Marie-Annick Fournelle
Morneau Shepell
Norton Rose Fulbright
Pierre Ferland
Pierre H. Lessard
Pomerleau
Sid Lee
SNC Lavalin
TC Transcontinental
Technologies Interactives Mediagrif
Transelec/Common
Vins Philippe Dandurand
Yvan Dupont
Yves Moquin
Woods s.e.n.c.r.l.

25 000 $ et plus

Banque de développement du Canada
Banque HSBC du Canada
Banque Laurentienne / Valeurs mobilières Banque Laurentienne
BCF Avocats d'affaires
Bio-K + International
Borden Ladner Gervais
Caisse Desjardins du Plateau Mont-Royal
Citibank Canada
Crédit Suisse
Davies Ward Phillips & Vineberg
Denyse Chicoyne
Fernand Liboiron / RBC Dominion
Fondation Air Canada
Fondation Dankooz
Fondation René Malo
Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ)
GL&V Canada inc.
Groupe Investors
Groupe Sportscene
Hubert Sibre
Jean-Louis Fontaine
Kerrigan Turner
Kinequip
Léger
Location Michel Trudel
McGill St-Laurent
Michael Shannon
Nokia Siemens Networks
Normandin Beaudry
Pierre Gauvreau
PWC
Quincaillerie Richelieu
Rachel Ship Foundation
Raymond James Canada Foundation / Triasima
Roxboro Excavation
Saine Marketing
Solotech
Stingray Digital
Telus Corporation
Van Berkom et Associés inc.

« MON GARÇON VIENT DE COMPLÉTER SON PREMIER SÉJOUR, IL REVIENT LA TÊTE PLEINE D'ÉTOILES ET DE SOUVENIRS, COMME J'EN SUIS REVENUE IL Y A 20 ANS. MERCI DE CONTINUER VOTRE BEAU TRAVAIL !

BELLE GANG, BEAU SITE, QUE DU BONHEUR ! »

— Carolane Pouliot, maman d'un campeur

MERCI DE CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES!

Grâce à la Fondation Père Sablon et à ses nombreux donateurs, à la Fondation J.A. De Sève, à la Fondation Marcelle et Jean Coutu et au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, un montant de **1 023 500 $** a été distribué pour permettre à **5 165 enfants** de participer à des activités sportives ou à un camp à moindre coût.

48 %
des jeunes
en camp de vacances au P'tit Bonheur
bénéficient d'une aide financière

Le salaire annuel moyen des familles aidées est de
37 603 $

Centre Père Sablon		
Programmes communautaires	1 95 698 $	2 550
Aide financière directe	168 953 $	445
Total pour le Centre Père Sablon	**364 651 $**	**2 995**
Le P'tit Bonheur		
Aide financière pour le camp d'été	587 838 $	736
Aide financière — groupes et écoles	71 011 $	1 434
Total pour Le P'tit Bonheur	**658 849 $**	**2 170**
Grand total de l'aide financière distribuée	**1 023 500 $**	**5 165**

DES PARTENAIRES ACTIFS

En plus des généreux donateurs qui soutiennent l'Œuvre du Père Sablon, notons la contribution de différents organismes :

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

99 425 $ au Centre Père Sablon

96 411 $ au P'tit Bonheur pour l'aide à l'accessibilité aux camps de vacances et soutien à l'accompagnement

LE GOUVERNEMENT DU CANADA POUR DES EMPLOIS D'ÉTÉ OFFERTS AUX ÉTUDIANTS

6 184 $ au Centre Père Sablon

4 327 $ au P'tit Bonheur

LA VILLE DE MONTRÉAL

33 200 $ pour le Club de gymnastique artistique masculine de haute performance du Centre Père Sablon

2 790 $ pour l'accompagnement en loisirs

LA FÉDÉRATION DE GYMNASTIQUE DU QUÉBEC

35 890 $ pour le support au Club de gymnastique de compétition du Centre Père Sablon

AUTRES

7 311 $ d'Altergo pour l'accompagnement en loisirs

2 423 $ de l'Association régionale Mtl-Concordia pour la gymnastique haute-performance

3 037 $ de la Caisse Desjardins du Plateau Mont-Royal pour le projet Jeunes au travail

LES PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES DU P'TIT BONHEUR

Plus de **40 organismes** au Québec bénéficient de tarifs préférentiels pour Le P'tit Bonheur : Centres jeunesse, Centre de pédiatrie sociale, CISSS et plusieurs autres organismes communautaires.

LES PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES DU CENTRE PÈRE SABLON

Altergo

Centre CIRCUIT — CHU Sainte-Justine

Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud et d'Hochelaga-Maisonneuve

Centres jeunesse Dominique Savio, Mont St-Antoine et Cité-des-Prairies

CIUSSS

Cirque Hors-Piste

École Les Remparts

École secondaire Jeanne-Mance

Habitations Jeanne-Mance

HLM Mentana

HLM Séguin

Maison de transition Jeun'Aide

Plein Milieu

Table de concertation jeunesse du Grand Plateau

REMISE ANNUELLE DES PRIX **QUÉBECOR** AUX ATHLÈTES DU CENTRE PÈRE SABLON

Le Centre Père Sablon a procédé, le 21 juin 2017, à la 5e remise des prix Québecor à ses athlètes les plus méritants. Ainsi, deux jeunes de chacune des équipes compétitives ont reçu une bourse de 500 $ accompagnée d'un trophée pour l'une des catégories suivantes :

ÉTOILE MONTANTE

Récompense la progression technique, l'engagement soutenu et les efforts déployés pour gravir les échelons vers l'excellence.

ATHLÈTE PAR EXCELLENCE

Souligne les résultats exceptionnels obtenus par un athlète de haut niveau qui, par son leadership, son éthique sportive, son assiduité et sa détermination devient un modèle et un leader pour ses coéquipiers.

Récipiendaires des bourses Québecor 2017

	ÉTOILE MONTANTE	ATHLÈTE PAR EXCELLENCE
Boxe	Abel Breton Choinière	Manuel-Antonio Moro
Gymnastique masculine	Félix Bérubé	Samuel Gaudet-Pellerin
Natation	Maxime Lemasson	Félix Deschambault
Taekwon-Do	Arnaud St-Pierre	Tumaï Georges

MARDI JE DONNE

Depuis quelques années, « Mardi je donne » marque le début de la période d'entraide en vue du temps des Fêtes. Suivant le Vendredi noir et le Cyberlundi, « Mardi je donne » encourage les gens à donner à un organisme de bienfaisance. Cette année, la Fondation Père Sablon a amassé **7 060 $** grâce à la générosité du public et à McGill St-Laurent qui a doublé tous les dons reçus. Cette somme a été remise à CPS DANS MA COUR afin d'aider **176 enfants** de plus !

7 060 $
en dons amassés

176
participants de plus à CPS dans ma cour

M S
McGILL StLAURENT

ÉVÉNEMENTS

SOIRÉE SABLON

C'est au Marché Bonsecours, à l'occasion de cette 17e édition que la Fondation a enregistré un revenu net record de **340 500 $**. Un accomplissement rendu possible grâce à notre président d'honneur, Philippe Boisclair, président de McGill St-Laurent et aux 440 invités qui se sont joints à cette fête foraine urbaine.

Sur la photo : Philippe Boisclair, Marie Beauchamp et Jean-François Pruneau

OMNIUM DE GOLF

La 23e édition de l'Omnium Père Marcel de la Sablonnière s'est tenue au Club de golf Laval-sur-le-Lac sous la présidence d'honneur de Nelson Gentiletti, chef de la direction financière et du développement de TC Transcontinental. Au terme de la journée, un surplus net de **144 000 $** fut amassé par la Fondation, un autre record !

Sur la photo : Jean-François Pruneau, Marie Beauchamp, Christine Décarie et Nelson Gentiletti.

2e COUPE QUÉBEC DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

Le Club de gymnastique du Centre Père Sablon, en collaboration avec Gymnastique Québec, était fier d'organiser pour une 5e année cette compétition nationale de gymnastique artistique masculine au complexe Desjardins. Ce fut une compétition empreinte d'émotions pour les 275 athlètes âgés de 8 à 25 ans. Soulignons les 53 médailles remportées par notre club, dont 14 d'or !

Sur la photo : Samuel Paquin

ÉVÉNEMENTS DE TIERCES PARTIES

Cette année, l'enthousiasme remarquable de la communauté philanthropique envers notre cause a mené à d'incroyables réalisations.

JURI COURSE

5 730 $

Le 16 septembre 2017, Juri Course organisait une course sur le Mont-Royal au bénéfice de notre Fondation. **5 730 $** ont été amassés par plusieurs acteurs du milieu juridique de Montréal et leurs proches. En chiffres : **188 inscriptions, 38 bénévoles et 1 008 kilomètres parcourus**.

COCKTAIL DÎNATOIRE

4 160 $

Le 14 septembre 2017, le Cabinet Cordeau & Charles s.e.n.c.r.l. — Avocats et conseillers d'affaires a recueilli **4 160 $** lors d'un cocktail dînatoire soulignant l'ouverture de ses nouveaux bureaux. Cette initiative a été mise sur pied afin de permettre l'achat de matériel pour le Club de natation du Centre Père Sablon.

ÉTATS FINANCIERS DE L'ŒUVRE

31 mars 2018

Sommaire des résultats cumulés

	2018	2017
	$	$
REVENUS		
Abonnements et séjours	4 488 874	3 928 433
Dons et subventions	1 419 887	1 218 197
Autres revenus	769 629	818 996
REVENUS TOTAUX	**6 678 390**	**5 965 626**
DÉPENSES		
Salaires et dépenses employés	4 486 047	4 012 440
Autres dépenses	2 221 837	2 018 944
DÉPENSE TOTALES	**6 707 884**	**6 031 384**
Excédent des dépenses sur les revenus avant amortissements	(29 494)	(65 758)
Amortissements	209 686	251 355
INSUFFISANCE DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	**(239 180)**	**(317 113)**

Bilan cumulé

	$	$
ACTIF		
Encaisse	442 279	184 239
Placements	1 026 529	960 683
Débiteurs, stock et frais payés d'avance	757 423	255 448
Avances- Fondation Père Sablon, sans intérêt	8 087	5 310
Subventions à recevoir	982 673	1 429 407
Immobilisations	11 084 925	12 107 362
TOTAL ACTIF	**14 301 916**	**14 942 449**
PASSIF		
Créditeurs et salaires à payer	548 972	462 915
Dépôts de clients et revenus perçus d'avance	994 027	902,687
Dette à long terme	982 673	1 429 407
Subventions reportées	9 716 083	9 848 099
TOTAL PASSIF	**12 241 755**	**12 643 108**
SOLDE DES FONDS	**2 060 161**	**2 299 341**
	14 301 916	**14 942 449**

ÉTATS FINANCIERS DE LA FONDATION

31 mars 2018

Sommaire des résultats

	2018	2017
	$	$
REVENUS		
Dons	1 234 704	1 054 100
Activités de financement	691 049	625 608
Revenus et gains de placements	84 704	127 456
REVENUS TOTAUX	**2 010 457**	**1 807 165**
DÉPENSES		
Activités de financement	199 610	207 026
Autres dépenses	243 659	221 671
DÉPENSES TOTALES	**443 269**	**428 697**
SURPLUS AVANT LES CONTRIBUTIONS AUX OEUVRES DU PÈRE SABLON	**1 567 188**	**1 378 468**
Contributions pour l'aide financière et les programmes	794 000	596 500
Contributions pour rénovations, immobilisations et autres	464 150	435 785
EXCÉDENT DES (DÉPENSES) / REVENUS	**309 038**	**346 183**

Bilan

	$	$
ACTIF		
Encaisse	676 565	655 167
Placements	2 037 041	1 825 754
Débiteurs et frais payés d'avance	39 216	52 669
TOTAL ACTIF	**2 752 822**	**2 533 590**
PASSIF		
Créditeurs	13 668	11 473
Dépôts sur activités	181 300	276 075
Avances - Les Oeuvres du Père Sablon, sans intérêt	8 087	5 310
TOTAL PASSIF	**203 055**	**292 858**
ACTIF NET	**2 549 767**	**2 240 732**
	2 752 822	**2 533 590**

FONDATION PÈRE SABLON

fondationsablon.com

centre PÈRE SABLON

centresablon.com

le p'tit bonheur
une oeuvre du PÈRE SABLON

ptitbonheur.com

4265, avenue Papineau
Montréal (Québec)
H2H 1T3

Téléphone :
514 527-1256

Télécopieur :
514 527-3220

Article 7.12

CONCERTATION
SAINT-LÉONARD

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2017-2018

TABLE DES MATIÈRES

Concertation Saint-Léonard en quelques chiffres 2

Mot de la présidente 3

Mot de la directrice générale 4

Conseil d'administration et équipe de travail 5

Mission, vision et valeurs 7

Concertations sectorielles 8

Démarche de développement social 9

Revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert 13

Sécurité urbaine et urbanisme 19

Ensemble pour un Saint-Léonard en Forme 21

Concertation École-Famille-Communauté 21

Projet ENVOL 23

Événements 2017-2018 25

Représentation : comités, activités, projets 27

Remerciements et partenaires 28

Orientations 2018-19 29

Population de Saint-Léonard en bref 30

CONCERTATION SAINT-LÉONARD
EN QUELQUES CHIFFRES...

Plus de **50** **partenaires** qui s'impliquent

5 **assemblées** de quartier

4 **diners-échanges**

2 **déjeuners-réseautage**

1 **rencontre spéciale** sur la situation des demandeurs d'asile

Plus de **377** **participations!**

Plus de **20** **citoyens** qui participent activement aux activités

Plus de **35** **rencontres collectives** entourant la démarche de développement social

Incluant les comités scolarisation, emploi, logement, déplacements actifs, citoyen, pilotage, formations ou activités collectives

7 **rencontres du conseil d'administration**

6 **administrateurs** ayant offert un total d'environ **144** **heures** à l'organisme

MOT DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec plaisir que je vous présente à titre de présidente de la Table et fière citoyenne de Saint-Léonard, le rapport annuel d'activités de Concertation Saint-Léonard.

Il y a deux ans le conseil d'administration a décidé de recentrer les actions et les activités de Concertation Saint-Léonard sur sa mission première : rassembler les acteurs, tenir des espaces d'échanges et soutenir le milieu à faire en sorte qu'ensemble, la qualité de vie des citoyens s'améliore. La directrice générale s'est alors attelée à cette mission et nous pouvons affirmer aujourd'hui que ce mandat est en voie d'être réalisé.

Cette année a vu l'aboutissement d'un travail de concertation et de collaboration entre les différents partenaires de Saint-Léonard et les citoyens, la démolition d'une première phase du Domaine Renaissance situé au coin de Viau/Robert et la perspective de la construction d'un nouveau milieu de vie coopératif.

Les citoyens se sont de plus en plus impliqués dans les activités de la Table telles les assemblées régulières, les dîners-échanges, les déjeuners-réseautage et le comité citoyen. Le vivre-ensemble est une préoccupation constante parmi les citoyens et les partenaires. C'est d'ailleurs lors d'un diner-échange que l'idée est née de mettre sur pied un comité de travail, qui serait porté par le Regroupement interculturel et soutenu par Concertation Saint-Léonard.

Les assemblées régulières connaissent un grand intérêt parmi les partenaires et les citoyens, en moyenne entre 30 et 35 personnes sont présentes à chacune des rencontres.

Le quartier est très sensibles à la vague des demandeurs d'asile c'est pourquoi Concertation Saint-Léonard a organisé en collaboration avec plusieurs partenaires une rencontre en mars afin de faire un état de situation et recenser les besoins des organismes pour le soutien de ces personnes. Des avancées suite à cette rencontre devraient voir le jour dans les prochains mois.

Ce fût une année très occupée et grâce à l'implication des partenaires et des citoyens les résultats sont tangibles.

Merci aux citoyens qui par leur participation nous font valoir à quel quartier et à quelle qualité de vie ils aspirent pour eux et leurs enfants.

Merci aux partenaires qui à chaque occasion sont prêts à s'impliquer, de toutes les façons, pour une meilleure qualité de vie dans le quartier.

Merci aux bénévoles pour leur soutien.

Merci à l'équipe de Concertation Saint-Léonard qui par son implication quotidienne répondent aux différents mandats avec le souci du bien-être de la communauté.

Merci à la directrice générale qui, malgré une année chargée, a su mener de front les différents dossiers tout en motivant son équipe et le milieu.

Merci aux membres du CA qui ont eu à cœur, tout le long de l'année, de s'assurer du bon fonctionnement de l'organisme.

DJAMILA BENABDELKADER

Présidente,
Concertation Saint-Léonard

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année 2017-18 fut à nouveau témoin de plusieurs changements au sein de la Table de quartier tant dans son équipe de travail qu'au niveau des projets qu'elle porte. Les nouvelles orientations s'inscrivent dans une perspective de développement recentrée sur sa mission première : rassembler l'ensemble des acteurs du quartier autour des enjeux actuels et émergeants tout en mettant en place des mécanismes pour développer la capacité collective d'agir.

D'ailleurs, le projet ENVOL (Exercice Novateur de Valorisation des Organismes Léonardois), porté par un comité local composé de la Table de quartier, de l'arrondissement de Saint-Léonard, du CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal et de la Fondation Mirella et Lino Saputo, a permis au printemps de dresser un portrait des besoins organisationnels en portant un regard sur de multiples facettes (gouvernance, financement, ressources humaines, etc). À l'hiver, la phase de soutien a finalement été lancée avec l'offre de diverses formes de soutien aux organismes (formations, banque d'heures pour des consultants externes, etc). La réaction positive des organismes participants a démontré que ce projet novateur a toute sa pertinence. Et ce, d'autant plus que l'accès à du financement à la mission n'est pas plus facile qu'auparavant. Les organismes doivent donc toujours user de beaucoup de créativité et de détermination afin d'être en mesure de réaliser leur mission.

C'est également dans ce contexte de développement centré sur la mission première que deux projets ont vogué vers un 2e souffle grâce à l'implication de nouveaux porteurs : le projet École-Famille-Communauté (1 poste) vers le YMCA et la conciergerie Les Dépanneurs (2 postes administratifs et 7 à temps partiel) vers la coopérative de solidarité NOVaide. Quant au projet Ensemble pour un Saint-Léonard en Forme, le financement de Québec en Forme a officiellement pris fin le 31 août 2017. Cela dit, les efforts de mobilisation des dernières années ont porté fruit car dès septembre, un comité de partenaires sur les Saines Habitudes de Vie s'est mis sur pied et il continuera d'assurer une veille stratégique et d'encourager les bonnes pratiques dans le quartier. C'est un magnifique exemple d'engagement de la part du milieu !

Les postes d'agent en sécurité urbaine et urbanisme ainsi que de coordination de la RUI Viau-Robert ont également vécu des changements de garde durant l'automne. Malgré tous ces changements, nous avons terminé l'année 2017-18 avec une ambiance de travail fleurissante empreinte de solidarité et d'entraide. J'ai senti cette bienveillance souder les liens et accroitre notre volonté d'équipe de contribuer au développement et au rayonnement du quartier. Je tiens à remercier tous les membres de l'équipe qui ont su s'intégrer rapidement et contribuer à faire en sorte que l'organisme garde le cap à travers tous ces mouvements!

Je tiens à remercier mon équipe de travail ainsi que le Conseil d'administration pour son soutien et sa confiance. Merci d'avoir cru en la pertinence du programme Leadership Rassembleur[MC] auquel j'ai eu le privilège de participer durant 4 semaines. Cette formation m'a permis de faire plusieurs apprentissages sur l'accompagnement et la mobilisation des communautés que je souhaite partager avec vous tout au long des prochains mois. Bienveillance, créativité et exploration sont les mots-clés qui m'accompagneront en ce début de nouvelle année. Merci à Centraide du Grand Montréal pour cette opportunité unique et à Dynamo pour l'expérience inoubliable.

En terminant, vous pourrez constater à la lecture du présent rapport, tout le travail colossal accompli par l'ensemble des acteurs de Saint-Léonard cette année. Nous avons vécu une année dynamique pleine de rebondissements, d'apprentissages, mais surtout, de solidarité! De nouveaux projets, de nouveaux comités, de nouvelles collaborations, de nouvelles façons de faire. Saint-Léonard est définitivement un milieu en pleine effervescence dont les besoins méritent d'être reconnus à leur juste valeur!

RACHEL POULIOT
Directrice générale,
Concertation Saint-Léonard

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-18

Djamila Benabdelkader
Présidente et citoyenne

Lise M. Belzile
Vice-présidente et citoyenne

Lina Raffoul
Secrétaire-trésorière et directrice générale,
Horizon Carrière

Roberto Labarca
Administrateur et directeur général,
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal

Issam Moussaoui
Administrateur et citoyen

Fouad Zerhouni
Administrateur et directeur général,
Mouvement Fraternité Multi-Ethnique

Poste vacant (institution)

Nathalie Hébert
Membre observateur et directrice –
Direction des loisirs, de la culture et des communications,
Arrondissement Saint-Léonard

ÉQUIPE DE TRAVAIL
Au 31 mars 2018

Rachel Pouliot
Directrice générale

Janie Janvier
Agente de mobilisation – Project Impact Collectif

Francis Duval
Agent en sécurité urbaine et urbanisme
(novembre à …)

Sophie-Sylvie Gagné
Coordonnatrice RUI Viau-Robert (novembre à …)

Sonia Rachi
Agente de liaison, RUI Viau-Robert

Lotfi Khiari
Agent de milieu – salubrité, RUI Viau-Robert

Nous remercions les employés qui ont apporté leur contribution durant l'année

Marie-Ève Langlois
Agente de concertation École-Famille-Communauté
(jusqu'en décembre)

Valérie Zummo
Agente en sécurité urbaine et urbanisme
(jusqu'en septembre)

Dorothée Huchin
Responsable du développement - Les Dépanneurs
(retour de congé de maternité en juillet et en poste jusqu'en septembre)

Dominik Richard
Agent de soutien aux opérations – Les Dépanneurs
(jusqu'en août)

Erika Dessalines
Animatrice communautaire, RUI Viau-Robert
(été 2017)

Laura Carli
Chargée de projet Ensemble pour un Saint-Léonard en Forme
(jusqu'en août)

Catherine Boucher
Coordonnatrice RUI Viau-Robert
(jusqu'en novembre)

Zoé Stephens Poirier
Responsable du développement – Les Dépanneurs
(jusqu'en juillet)

Aglaé Soucy
Agente d'accueil – Les Dépanneurs
(juin à octobre 2017)

Les Dépanneurs (jusqu'en décembre)

Julienne Kabayundo
Mohamed Badalla
Amokrane Kesraoui
Maxime Oubda
Denise Chevrier
Germaine Carrier

MISSION

Concertation Saint-Léonard est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de rassembler des citoyens, des groupes et des organismes qui désirent travailler à l'amélioration du mieux-être de la collectivité léonardoise.

VISION

Concertation Saint-Léonard est un lieu de référence, un centre névralgique, qui rassemble les citoyens, les organismes, les institutions et l'ensemble des partenaires du milieu. La table de concertation travaille dans un esprit de collaboration autour de problématiques précises, qui interpellent la communauté. Elle construit sa vision globale avec ses membres et s'assure de mettre les conditions en place pour favoriser un climat d'harmonie, de confiance, de transparence et de respect.

Afin de bien saisir les intérêts et la réalité des parties prenantes, Concertation Saint-Léonard crée des mécanismes participatifs, qui permettent à tous de s'exprimer et d'être entendus. Ces espaces rassembleurs permettent aussi de mieux comprendre les enjeux du territoire et ainsi de mobiliser le milieu pour avoir un impact positif et significatif.

VALEURS

L'ENGAGEMENT, envers la population de Saint-Léonard.

LE RESPECT, de la réalité des différentes parties prenantes de Concertation Saint-Léonard.

LA CONFIANCE, à développer et à maintenir entre les acteurs du milieu, pour être en mesure de travailler ensemble dans un climat d'harmonie.

LA SOLIDARITÉ, autour d'une vision commune du quartier et d'une volonté de travailler ensemble à son amélioration.

LA DÉMOCRATIE, pour faire en sorte que chacune des parties prenantes de Concertation Saint-Léonard aient sa place pour contribuer à la définition des orientations ainsi qu'à l'effort collectif.

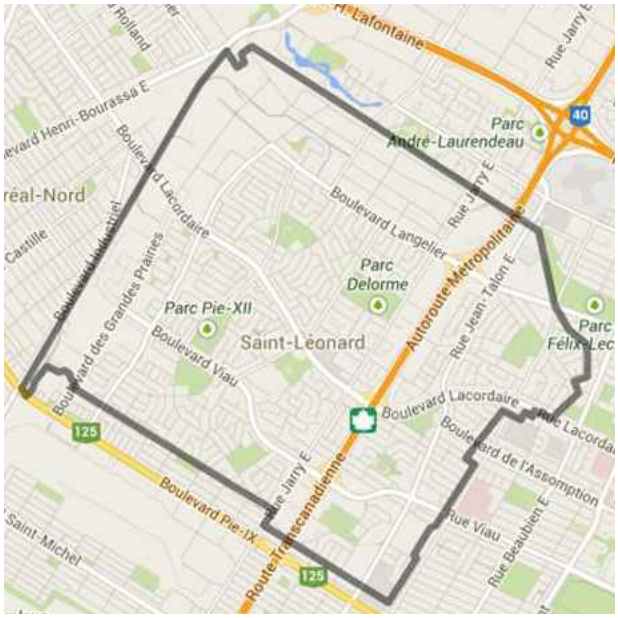

CONCERTATIONS SECTORIELLES

À Saint-Léonard, 11 tables ou comités sectoriels permettent aux acteurs du milieu de se rencontrer pour travailler sur des enjeux spécifiques. Ils fonctionnent de façon autonome avec leur plan d'action et leurs membres. Selon les cas, ils ont une permanence (3) ou non (8). Certains sont une entité légalement incorporée (5) agissant avec un conseil d'administration, d'autres (6) sont coordonnés grâce à la bonne volonté d'acteurs qui ont cet enjeu à cœur. Concertation Saint-Léonard participe activement à chacune de ces instances et apporte un soutien selon les besoins.

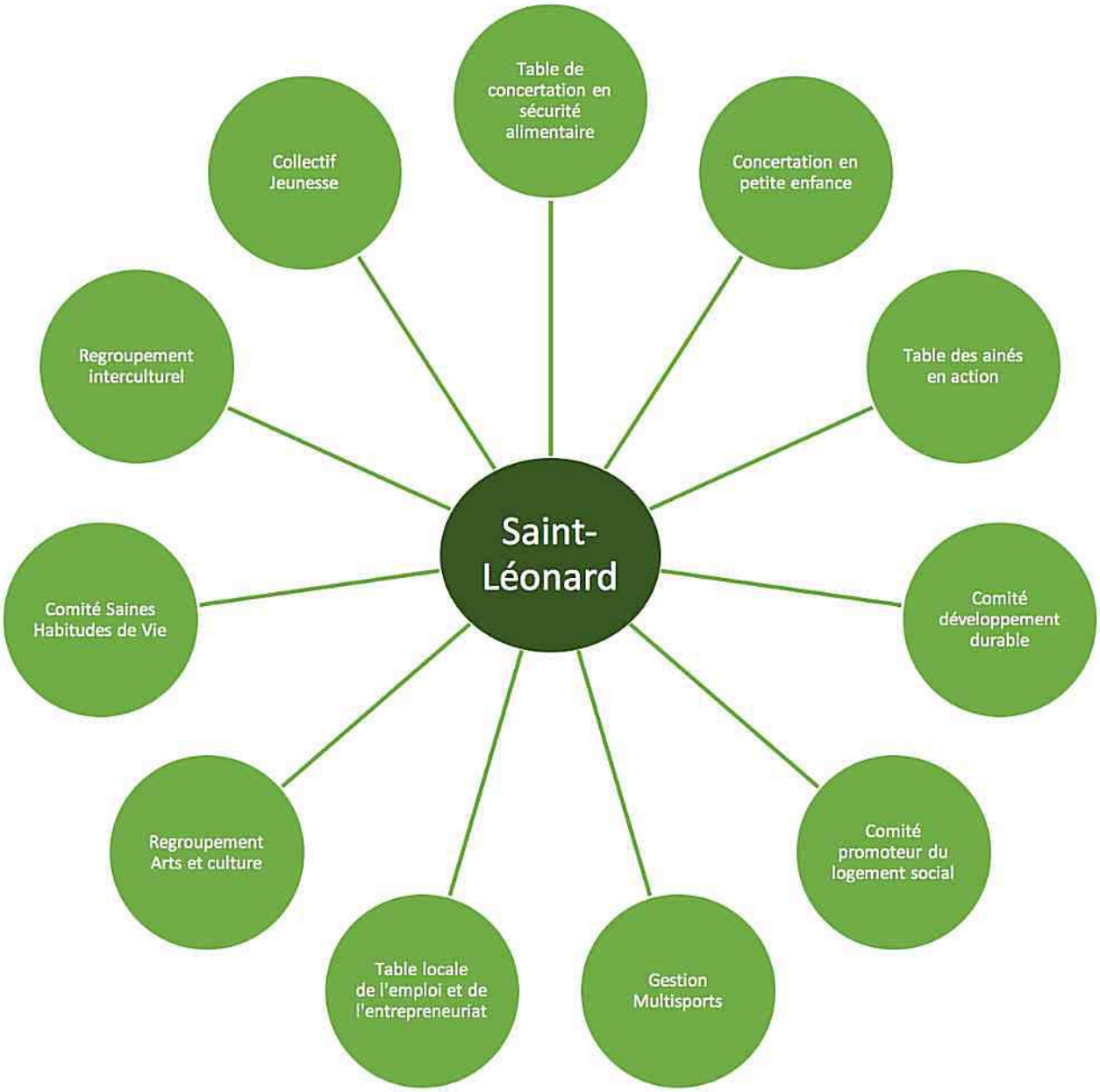

DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Depuis 2014, Concertation Saint-Léonard est le porteur de la démarche en rassemblant et en mobilisant les différents acteurs du quartier dans la mise en œuvre des 4 enjeux prioritaires du plan de quartier afin d'améliorer les conditions de vie des léonardois.

ACCÈS À L'EMPLOI POUR LES IMMIGRANTS SCOLARISÉS ET QUALIFIÉS

ENVIRONNEMENT PLUS SÉCURITAIRE POUR LES DÉPLACEMENTS ACTIFS

LA SCOLARISATION CHEZ LES JEUNES DU SECTEUR FRANCOPHONE

ACCÈS À DES LOGEMENTS ADÉQUATS POUR LES FAMILLES

3 axes transversaux nommés par la communauté

En cours de la mise en œuvre du plan de quartier, la communauté léonardoise a nommé trois axes transversaux comme étant des éléments clefs à mettre de l'avant afin de soutenir les actions collectives du plan. En travaillant la communication, la participation citoyenne et le vivre ensemble, on souhaite :

- → augmenter les connaissances de la population en termes des services offerts par les ressources du quartier
- → développer le renforcement des capacités et du pouvoir d'agir des citoyens et citoyennes sur leur vie
- → inviter les différentes communautés culturelles à apprendre à mieux se connaître et à regarder leurs différences comme des richesses et des forces à mettre en commun

Une année symbolisée par la collaboration dans l'action

Avant de se mettre en action, il fut important de s'entendre sur comment nous souhaitions travailler ensemble afin de se donner toutes les conditions gagnantes dans la mise en œuvre des actions collectives du plan de quartier.

Le 8 mai 2017 lors d'une journée de travail collectif, les **28 acteurs présents** ont pu mettre au jeu la structure de soutien proposée à l'aide de mises en situation diverses. Cette approche interactive et participative a permis aux acteurs de se doter d'un langage commun, de s'ouvrir aux réalités vécues de l'autre et de nommer les conditions de réussite à mettre en place garantes de la mise en œuvre de la structure de soutien. Par exemple, l'un des souhaits collectifs étant d'intégrer les comités de mise en œuvre des enjeux du plan dans les instances sectorielles existantes afin d'éviter de surcharger ou de créer de nouvelles structures. Grâce à ce dialogue, ils se sont entendus sur un mode de fonctionnement qui favorisera la prise de décision collective, la circulation de l'information, un soutien mutuel entre les différents acteurs du milieu par un partage des connaissances, la mobilisation et la collaboration de tous.

Structure de soutien

Démarche de développement social « Créons l'avenir, ensemble! »

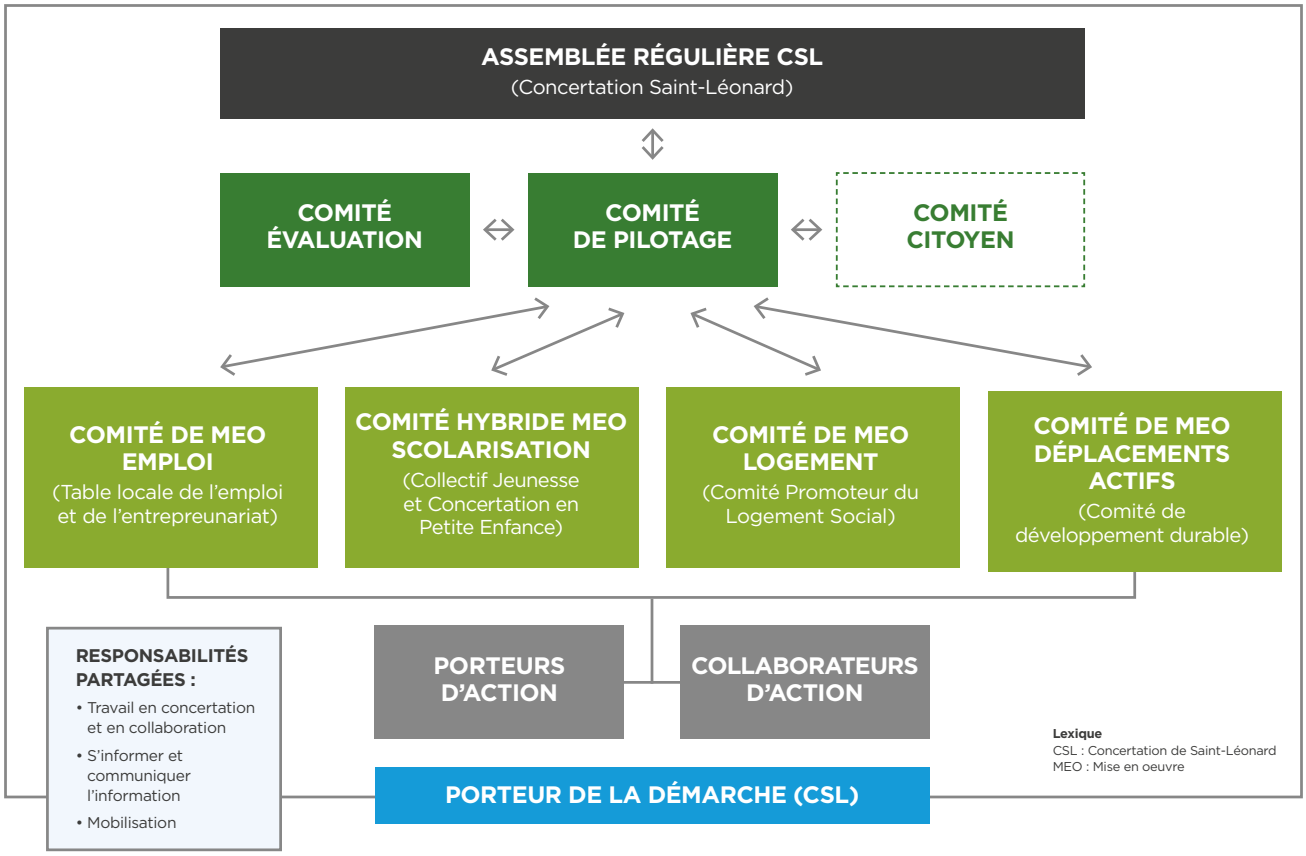

Ce fut donc une grande année d'apprentissages en continu et de concertation pour donner vie à cette structure de soutien et ce, avec la participation **de plus de 45 acteurs dont 11 citoyens.**

Le comité citoyen : Bassin de la participation citoyenne !

La place des citoyens est importante car ils sont au cœur de la raison d'être du plan de quartier. Les règlements généraux des instances sectorielles actuelles n'incluent pas une catégorie de membres citoyens. La création d'un espace pour entendre la voix des citoyens était donc nécessaire.

Deux séances d'information à ce sujet en automne 2017 ont permis de mobiliser 19 citoyens. Sur ce nombre, 11 citoyens se sont officiellement engagés dans le comité citoyen dont le rôle est de mettre à contribution leurs compétences, leurs connaissances du quartier afin de susciter la mobilisation et la participation citoyenne dans la mise en œuvre et l'évaluation du plan de quartier. Ils sont créatifs, dynamiques et sont impatients à l'idée de développer la capacité d'agir des léonardois. Accompagnés par l'agente de mobilisation, les membres du comité citoyen :

- → sont régulièrement informés des nouvelles du milieu
- → travaillent collectivement afin de s'approprier le plan de quartier et soulever des possibilités de collaborations dans le plan
- → s'impliquent dans différents espaces collectifs organisés dans le quartier afin de s'outiller et comprendre les concertations locales

De la gauche vers la droite : Maria Viscosi, Daniel Rocha, Ilham Mesni, Samira Jabrane, Ginette Goabin, Brigitte Dallaire, Marie-Thérèse Dejean, Gabriel Aguilar et Marie-Darlène Joseph. Absents : Lise M.Belzile et Mustapha Aouchiche

Évaluation des apprentissages

Le 20 mars 2018, une formation en évaluation d'impact collectif ouverte à tous dans le quartier fut offerte afin de susciter un intérêt dans le milieu autour de l'évaluation participative. Ce sont **24 participants dont 4 membres du comité citoyen** qui ont eu du plaisir ensemble à développer une vision commune et à découvrir un nouvel outil d'évaluation : la carte du changement. Le souhait unanime des participants à la fin de la formation : « Que ce ne soit pas la dernière ! »

Projet Impact Collectif (PIC) : Un effet levier pour Saint-Léonard

Saint-Léonard est l'un des 17 quartiers ayant été sélectionné pour le Projet Impact Collectif (PIC) de Centraide. Ce projet-pilote invite les quartiers à décupler l'impact des démarches concertées, à expérimenter, à innover et à faire autrement pour accélérer les changements souhaités.

Une première demande collective de financement au PIC fut acceptée le 5 décembre 2017 pour un projet renforçant la collaboration École-Famille-Communauté en lien avec l'enjeu de la scolarisation des jeunes du secteur francophone. Il s'agit d'une nouvelle collaboration entre le Collectif Jeunesse, porteur d'action, Réseau Réussite Montréal et les 2 organismes mandataires : l'Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal et le YMCA. **Ce montage financier a permis l'embauche d'une coordination et de 3 agentes école-famille-communauté** dont l'une accompagne les familles d'immigration récente dans l'intégration des enfants en classe d'accueil. Ces agentes accompagnent les familles dans leur compréhension du système scolaire québécois et offrent diverses activités pour outiller les parents de leur rôle dans la réussite éducative de leur enfant.

Ce n'est pas tout, plusieurs actions sont en œuvre !
La Concertation en Petite Enfance a lancé un sondage auprès des différents acteurs travaillant la transition *petite enfance au primaire* afin de recenser les besoins et les actions existantes dans le quartier. Ces données permettront de partager les bonnes pratiques existantes et d'harmoniser des actions pour l'ensemble des écoles primaires. Dans l'enjeu de l'emploi, Horizon Carrière avec son nouveau plan d'action organise différentes activités qui contribuent directement à sensibiliser les employeurs à l'embauche d'immigrants scolarisés et qualifiés. Sous forme de 5 à 7, des soirées de réseautage prennent place afin d'inviter des employeurs et des professionnels au parcours inspirant à échanger directement avec des chercheurs d'emploi léonardois. Finalement, les membres du Comité Promoteur du Logement Social (CPLS) ont développé un nouveau mode de collaboration et ont déposé une première demande collective au PIC. Le souhait est d'avoir une ressource qui soutiendra le CPLS dans la mobilisation des acteurs autour de l'enjeu du logement social, organisera un grand colloque pour informer et outiller le quartier sur le logement social et soutiendra le comité dans leur veille stratégique pouvant mener au développement de logements sociaux à Saint-Léonard.

Pour réaliser cet immense travail collectif, de nombreuses rencontres ont été organisées en plus des multiples suivis par téléphone ou par courriel. Nous tenons à souligner l'impressionnante volonté des acteurs du quartier à s'impliquer et réfléchir collectivement au meilleur parcours à emprunter pour mener aux changements souhaités dans le quartier. Ensemble, nous construisons étape par étape, cette première démarche de développement social de Saint-Léonard. Soyons fiers du travail accompli jusqu'à présent !

JANIE JANVIER
Agente de mobilisation

REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE (RUI VIAU-ROBERT)

Un départ, une arrivée, mais une mobilisation toujours présente

La coordonnatrice en poste depuis 2013, Catherine Boucher, a quitté pour relever de nouveaux défis, c'est ainsi que Sophie-Sylvie Gagné s'est jointe à l'équipe en novembre 2017.

À mi-parcours du projet de la RUI, plusieurs réflexions et travaux se sont tenus et se poursuivent, que ce soit au niveau des communications, de l'évaluation, des arrimages entre les différentes activités, des moyens pour mieux connaître, rejoindre les citoyens et cibler les actions à mettre en place en prévision des 5 futures et dernières années de la RUI.

Le local communautaire

La démarche de RUI bénéficie gratuitement d'un logement mis à sa disposition par le Groupe MACH, propriétaire du complexe immobilier le Domaine Renaissance. Ce logement converti en local communautaire est le lieu central des interventions variées qui se déroulent dans le secteur. La mission de ce local est d'offrir aux résidents du secteur Viau-Robert un lieu d'accueil et d'échanges, une intervention de proximité et un espace permettant l'expression de la participation citoyenne. Cela est possible grâce aux intervenants qui y assurent une permanence, soit l'agente de liaison et l'agent de milieu – salubrité.

Rôles de l'agente de liaison :

- → Établir des liens de confiance avec les résidents du Domaine et hors Domaine et les maintenir
- → Tenir les familles informées sur ce qui se passe dans le quartier en diversifiant les moyens de communication (journal, affiche, courriel…), les informer sur les services
- → Offrir des ateliers afin d'apporter de l'information, soutenir l'intégration ou permettre de trouver un bien-être
- → Organiser des sorties avec les familles (afin de briser l'isolement et permettre l'intégration)
- → Assurer les bonnes conditions pour l'intervention des partenaires
- → S'assurer d'offrir un lieu d'accueil et de soutien agréable, utile et sécuritaire pour les jeunes et les familles
- → Identifier les problèmes que rencontrent les familles et réfléchir avec les partenaires sur les pistes d'action
- → Soutenir les interventions afin qu'elles répondent au plan d'action de la RUI
- → Soutenir les organismes partenaires dans leurs interventions auprès des jeunes et des familles.
- → Soutenir le projet de développement de la coopérative d'habitation
- → Encourager les résidents (tes) à faire du bénévolat et s'impliquer socialement

Élément marquant de l'année 2017-2018

L'année a été marquée par l'accès à un 2e local pour les activités, suite à des démarches qui ont permis d'obtenir l'ajout du local 1, soit le local adjacent au local utilisé depuis 2016 (l'appartement 2 du 4858, boul. Robert).

Plusieurs partenaires ont participé au projet afin de dynamiser les deux locaux et les rendre encore plus accueillants, chaleureux et fonctionnels. Pour certaines réalisations nous avons fait appel aux services de la conciergerie Les dépanneurs pour la formation des jeunes volontaires (voir projet d'Horizon Carrière). Ce fut un bel exemple de collaboration et de concertation.

D'autres faits saillants

- Construction d'une boite à savon et la participation à la course de Saint-Léonard organisée par la Maison des jeunes
- Projet pilote « Petit bateau deviendra grand » avec ateliers de fabrication de maquettes de petits voiliers avec les jeunes de 8-12 ans, leurs parents et des bénévoles
- Attribution aux locaux communautaires de vocations spéciales :
  - Le local 1 servira de lieu pour les activités et les ateliers offerts aux jeunes,
  - Le local 2 pour les rencontres et les ateliers offerts aux adultes, les ateliers de cuisine et les rencontres de la Coopérative.
- Appropriation des locaux communautaires par les partenaires
- Accompagnement de la coopérative pour ses rencontres de présélection pour la coopérative
- La présence d'une animatrice d'été pendant 8 semaines
- Une semaine de relâche sous le signe de la création et du bricolage avec comme animateurs des parents et des bénévoles ainés.
- Sortie avec des familles à la bibliothèque pour la projection du film Demain
- Sorties avec les familles à La Ronde, au Jardin botanique (2X) et une visite guidée du Vieux-Montréal en collaboration avec l'agente école-famille-communauté.

Les partenaires qui sont intervenus sur le terrain

Au cours de cette année plusieurs partenaires sont intervenus dans le local communautaire seuls ou avec d'autres partenaires et d'une façon ponctuelle ou régulière :

Mouvement Fraternité Multiethnique avec deux projets

- → Une série d'ateliers d'information, de soutien et d'accompagnement offerts aux familles et réalisés majoritairement au local communautaire et dont l'objectif est de favoriser l'intégration socio-économique des résidents.
- → L'aide aux devoirs offerte à une quinzaine de jeunes du quartier à raison de 3 fois par semaine.

Horizon Carrière avec le projet « Jeunes volontaires »

Projet qui consiste à encadrer 6 jeunes dans la réalisation de diverses tâches pour l'aménagement du local communautaire : peinture, réparation, travaux de verdissement à l'extérieur du local le tout pour rendre ce dernier plus attrayant. D'autres jeunes ados, des adultes et des partenaires ont également participé à la revitalisation du local communautaire.

Maison des jeunes les Zéniths avec des ateliers DIY

La Maison des jeunes a commencé à offrir ses activités DIY (*Do It Yourself*) en février 2017 et continue à raison d'une soirée par semaine.

AHCQAD pour leur projet d'aide aux aînés

Un projet qui a pour objectif de rejoindre les personnes âgées d'origine haïtienne et qui consiste en l'organisation de repas communautaires, de conférences et de sorties. Une activité en collaboration avec Les amis du monde.

Les Jeunes Marins Urbains : projet petit bateau deviendra grand

Projet-pilote qui a consisté en la réalisation de maquettes de petits voiliers. Une activité parents-enfants à laquelle des bénévoles ainés ont collaboré afin d'apporter leurs savoir-faire aux jeunes.

NAOS Jeunesse : Projet artistique pour jeunes filles

Programme Inclusion & innovation en loisir culturel qui consiste à offrir des ateliers de créativité pour les filles au Domaine Renaissance. Projet qui n'a, malheureusement pas pu être réalisé au local communautaire jusqu'à la fin, étant donné le faible taux de participation malgré les efforts de l'organisme, cette activité a été transférée au Centre Ferland.

Alternative Naissance : Projet d'accompagnement des futures ou jeunes mamans

Service d'accompagnement à la naissance à toutes les personnes qui en font la demande, l'intervenante est présente au local communautaire un vendredi par mois pour rencontrer les parents afin de les écouter, les soutenir et planifier avec eux l'accompagnement en fin de grossesse.

GMS - Camp de jour

Un camp de jour gratuit a été offert à des jeunes de 6 à 12 ans pendant 7 semaines. Le camp rejoignait entre 20 et 30 jeunes par semaine au coût de 5 $/semaine/jeune.

YMCA

Projet Zone 16-24 ans, le YMCA a offert des ateliers d'enregistrement (musique et vidéo) aux jeunes de 16 à 24 ans et une activité de décoration du local 1.

Action dignité

Ateliers d'information sur le logement social et la coopérative.

L'Écoquartier

Accompagnant les activités de l'agente de liaison et d'autres partenaires sur le terrain

	NOMBRE SÉANCES	NOMBRE DE PARTICIPANTS	PARTENAIRES RESPONSABLES OU ASSOCIÉS À L'ACTIVITÉ
Activités autour du jardin	11	36	L'agent de liaison, l'Écoquartier
Activités réaménagement des locaux	19	12	Horizon Carrière, CSL, Maison des jeunes
Ateliers pour les résidentes	12	90 participations / 15 personnes	Mosaïque, cuisine, bricolage,
Ateliers de recherche d'emploi	3	7	Horizon Carrière, concertation, MFME
Ateliers sur la coop et le logement social	3	24	Action Dignité
Rencontres des membres de la coop	11	12	Coopérative et Bâtir son quartier
Sorties avec les familles	4	98	Agente de liaison
Épluchette de blé d'Inde	1	55	Tous les partenaires de la RUI
Activités de la semaine de relâche	4	25	Agente de liaison, MFME, bénévoles
Diners-échange avec les résidents	4	24	Agente de liaison
Ateliers « Petit bateau deviendra grand »	3	15	Jeunes Marins Urbains, agente de liaison, bénévoles
Ateliers réalisés par les partenaires	25	200	Voir pages 16
Club de marche	5	6	Agente de liaison
Aide aux devoirs	26	5 à 6 participants par séance	Offert par MFME
Festival Viau-Robert	1	200 familles	Tous les partenaires de la RUI

Projet accompagnement et salubrité

Les problèmes liés à la salubrité des logements au Domaine Renaissance préoccupent les différents partenaires du quartier qui se mobilisent, entre autre, par le Comité Action Salubrité, créé en mai 2013. En 2017, les différents partenaires se sont affairés à construire une schématisation du processus favorisant la salubrité des logements en définissant les étapes, mais aussi les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes (propriétaire et gestionnaire, locataire, exterminateur, agent de milieu).

Depuis les 4 dernières années, grâce à un soutien financier de la Ville de Montréal, de l'arrondissement de Saint-Léonard, du Groupe MACH et du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, les locataires peuvent compter sur le soutien et l'accompagnement d'un agent de milieu.

Son rôle est d'accompagner les familles qui habitent au Domaine Renaissance dans le processus d'extermination de la vermine : identifier les besoins, animer des rencontres d'information, aider à la préparation du logement en vue des traitements, effectuer les suivis nécessaires et documenter ses actions.

- → Plus de 500 interventions de soutien, d'information ou de référence
- → 55 familles ont demandé et obtenu de l'équipement (machine à vapeur, sacs, aspirateur)
- → 42 familles ont été aidées à préparer leur logement
- → 45 familles qui n'avaient pas préparé adéquatement leurs logements pour le traitement et ont été rencontrées par l'agent de milieu pour les sensibiliser à l'importance de parfaire la préparation de leurs logements
- → 38 familles ayant refusé le traitement ont été rencontrées par l'agent de milieu pour les sensibiliser à la nécessité d'accepter le traitement qui leur est proposé
- → 45 locataires ont été sensibilisés aux risques liés à l'utilisation de produits d'extermination achetés dans les commerces
- → 28 familles ont été soutenues dans leurs contacts avec l'administration du Domaine Renaissance
- → 35 cas de présence de vermine non recensés (car non déclarés) ont été communiqués par l'agent de milieu au gestionnaire du Domaine Renaissance.

Travail d'approche auprès des locataires

Le travail de l'agent de milieu s'inscrit dans un rapport de confiance avec les locataires. Pour des raisons diverses, plusieurs locataires ne signalent pas la présence de vermine dans leurs logements. En plus des inconvénients qu'elle cause à ces locataires, cette situation peut porter préjudice à leurs voisins avec le risque de propagation de la vermine à travers la bâtisse. Le lien de confiance établi par l'agent de milieu avec les locataires lui a permis de recenser plusieurs de ces situations et de convaincre ses locataires à accepter un traitement fait par un professionnel.

Coopérative Les Voisins Viau-Robert

Les membres fondateurs se sont rencontrés à de nombreuses reprises afin de préparer l'arrivée de la coopérative. Plus de 200 personnes ont signifié leur intérêt. Les entrevues de présélection ont débuté et se poursuivent. Les plans ont été présentés et retravaillés en lien avec Bâtir son quartier, l'arrondissement et les architectes. Une présentation spéciale s'est tenue en décembre 2017 pour que les membres puissent prendre connaissance des modifications apportées, poser des questions et apporter des modifications mineures. Ça commence à prendre forme et donc à être plus concret pour tous. On sent la fébrilité des membres à voir le début des travaux en 2018. Une pelletée de terre devrait se faire en 2018.

Conciergerie Les Dépanneurs : une année marquante !

Ce projet, qui vise à fournir des services de proximité offerts par des léonardois souvent en quête d'une première expérience de travail canadienne, a reçu un taux de satisfaction de plus de 76 % cette année ! L'équipe de la conciergerie a réussi à diversifier les contrats en œuvrant non seulement auprès des citoyens, mais aussi auprès de divers partenaires du milieu (organismes communautaires, CPE, etc.). Beaucoup d'énergie a été déployée sur le plan de développement, les communications, la visibilité, la promotion, la mise sur pied de procédures et la rédaction d'un cahier de charge afin de donner à ce projet une structure efficace et donc, des conditions gagnantes de viabilité.

Les efforts déployés ont permis de constater une progression des contrats réalisés tout au long de l'année. Environ 350 contrats ont été effectués jusqu'en décembre 2017.

Le Comité de suivi Les Dépanneurs a mis beaucoup d'attention sur la pérennité du projet cette année, sachant que son financement initial se terminait au 31 décembre 2017. Parmi tous les scénarios possibles, l'option de transférer les opérations vers un organisme partenaire s'est montré être le plus porteur. Ainsi, des démarches auprès de la Coopérative de solidarité NOVaide ont été faites puisque cet organisme intervient dans le domaine des services à domicile ainsi que dans Saint-Léonard depuis de nombreuses années. Sachant qu'ils favorisent également l'embauche locale, ce partenaire devenait tout désigné pour prendre le relai et permettre un second envol au projet. De leur côté, l'idée de joindre les services de la Conciergerie Les Dépanneurs, devenait une opportunité de diversifier leur offre de services et d'offrir à leur clientèle des services complémentaires à ceux existants (entretien ménager léger et lourd, aide aux repas, etc.). L'annonce officielle a été faite en février 2018 !

Concertation Saint-Léonard tient à remercier tous les employés, partenaires, collaborateurs et usagers de la Conciergerie Les Dépanneurs, l'apport de chacun a constitué la force de ce projet!

Comité économique de la RUI

Un comité a été formé en novembre 2017 afin de réunir des acteurs stratégiques et réfléchir ensemble sur les opportunités de développement économique de la zone RUI. Quelques rencontres ont permis d'effectuer un remue-méninge dynamique et fructueux ayant mis en lumière la panoplie de chemins possibles pour développer la zone notamment en matière d'emploi. Il a ensuite été possible de prioriser les actions que pourront mener le comité durant la prochaine année. Une attention particulière sera mise sur l'embauche locale dans le secteur de la RUI et le développement d'opportunités en entrepreneuriat. C'est avec l'intention de se donner quelques actions réalistes et concrètes que le comité a témoigné son engagement à poursuivre les travaux !

SOPHIE-SYLVIE GAGNÉ
Coordonnatrice, RUI Viau-Robert

SONIA RACHI
Agente de liaison, RUI Viau-Robert

LOTFI KHIARI
Agent de milieu–salubrité, RUI Viau-Robert

SÉCURITÉ URBAINE ET URBANISME

La Table de quartier Concertation Saint-Léonard porte le mandat en sécurité urbaine dans l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre du *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (TANDEM).* Du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, le temps de travail était de 28 heures par semaine, car un autre financement a permis de diversifier les mandats. En janvier, il est revenu aux 15 heures habituelles par semaine. Voici un résumé des actions portées cette année en lien avec les différents mandats. Le poste a été occupé par Valérie Zummo jusqu'en septembre 2017, puis par Francis Duval à partir de novembre.

Prévention et sensibilisation à la sécurité personnelle, des biens et communautaire

Le programme Tandem de la Ville de Montréal encourage les citoyennes et citoyens à participer à leur sécurité et soutient les initiatives locales visant à prévenir la criminalité et à promouvoir la sécurité urbaine. À Saint-Léonard, les activités réalisées qui se rattachent à ce programme sont les suivantes :

- La tenue de kiosques d'information sur la sécurité personnelle, la sécurité des biens et la sécurité communautaire. Des kiosques ont d'ailleurs été tenus lors d'évènements importants et rassembleurs dans l'arrondissement, soit à la Fête du citoyen et lors de la Fête du 375e anniversaire sur la rue Jean-Talon.
- Le Projet Cocon, où l'on informe par lettre en porte-à-porte les résidents qu'un cambriolage a eu lieu récemment dans leur secteur. Une visite conseil leur est proposée, où, à la demande de citoyens, l'agent-e en sécurité urbaine visite le domicile et propose des conseils pour augmenter la sécurité des lieux, et par le fait même, le sentiment de sécurité.
- Le projet Numéro, où il est possible de buriner les vélos des citoyens lors d'événements spéciaux.

Toutes ces activités sont réalisées en collaboration avec le SPVM. Du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, trois kiosques ont été tenus, quatre tournées Cocon ont été organisées et deux Projets numéro ont été organisés. Ces activités ont permis de rencontrer une centaine de citoyens. Elles ont toutes pour objectif de favoriser la prévention, le sentiment de sécurité et la sécurité des léonardois.

Marches exploratoires

Dans le cadre du programme Municipalité Amie Des Aînés (MADA) à Saint-Léonard, l'arrondissement de Saint-Léonard a mandaté Concertation Saint-Léonard pour effectuer des marches exploratoires. Cet exercice a pour objectif d'identifier les aménagements pouvant améliorer la sécurité des déplacements actifs ainsi que le sentiment de sécurité. Ainsi, 13 marches exploratoires ont été réalisées autour de parcs et d'axes de services. Ce projet a permis de rencontrer

plusieurs dizaines de citoyens, qui ont émis leurs commentaires sur leur sentiment de sécurité autour des parcs et axes de services, ainsi que lors de leurs déplacements. Les marches rassemblaient citoyens et partenaires du milieu. Les marches étaient animées par l'agent-e en sécurité urbaine et urbanisme, qui se chargeait aussi de prendre des notes et des photos sur les observations et les recommandations des citoyens. Dans certains cas, des travaux ont même été entrepris dans les jours suivants, grâce à la présence d'employés de la Direction des travaux techniques. À titre d'exemple, des fentes importantes dans les trottoirs sur le boul. Lacordaire ont été colmatées.

Les tronçons et intersections ont été analysés selon la grille de Potentiel piétonnier actif sécuritaire développée par la Direction de la santé publique de Montréal. Ainsi, l'attention des marcheurs portait sur le marquage au sol, les trottoirs et traverses, l'éclairage, la propreté et les obstacles rencontrés sur le trajet. Tous les constats ont été compilés dans un bilan regroupant l'ensemble des marches, qui a été déposé à l'arrondissement au début du mois de février. Un exercice similaire avait été tenu en 2015. Au cours des prochains mois, la Table de quartier se chargera de faire le suivi des actions entreprises par l'arrondissement Saint-Léonard et diffusera, avec la collaboration de l'arrondissement, les changements entrepris.

Une marche exploratoire a par ailleurs été organisée en partenariat avec la Table de concertation des aînés de l'île de Montréal (TCAIM) et le CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal, autour du CLSC de Saint-Léonard sur la rue Jarry. Ce projet a été piloté par la TCAIM, qui avait pour mandat de rédiger un guide de recommandations pour l'organisation et la tenue de marches exploratoires auprès d'aînés autour des établissements de santé.

La Table de quartier souhaite remercier tous ses partenaires dans la réalisation de ses mandats notamment :

- L'arrondissement Saint-Léonard ;
- La Table de concertation des aînés en action de Saint-Léonard ;
- Tous les clubs de marche et de l'âge d'or ainsi que leurs membres ;
- Les organismes partenaires : Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal, Bureau Associatif pour la Diversité et la Réinsertion, Carrefour des femmes, Mains utiles, Association haitiano-canado-québécoise d'aide aux démunis ;
- Le Service de police de la Ville de Montréal.

Leaders inspirants

Ce projet s'est inscrit dans le cadre du programme Prévention Jeunesse porté par le YMCA pour lequel un plan d'action a été financé afin d'intervenir au niveau de la prévention de la délinquance et de la radicalisation. « Leaders inspirants » est une initiative de Concertation Saint-Léonard auprès de jeunes de 10 à 14 ans dans le secteur Viau-Robert. Ce projet avait pour but de créer d'une part, des opportunités pour les jeunes léonardois d'être en contact avec des leaders inspirants d'une communauté par leur métier, leurs réalisations, leur personnalité, etc. et, d'autre part, d'être en contact avec des agents du SPVM dans des contextes décontractés pour les aider à se construire une perception positive des policiers. Le projet a permis la tenue de 8 activités, qui ont toutes attiré entre 10 et 20 jeunes. Il a pris fin le 31 août 2017. Dans le cadre des sondages effectués auprès des jeunes, ils ont affirmé qu'effectivement, les activités proposées avaient permis de modifier leur perception des policiers et qu'ils avaient beaucoup apprécié cette initiative du quartier car cela leur avait également permis de tisser des liens avec d'autres jeunes. L'agent en sécurité urbaine continue d'ailleurs à siéger au Comité jeunes vulnérables afin d'offrir un soutien et un suivi aux différents projets qui se poursuivent au sein du comité.

FRANCIS DUVAL

Agent en sécurité urbaine et urbanisme

ENSEMBLE POUR UN SAINT-LÉONARD EN FORME

Une page s'est tournée cette année dans le projet Ensemble pour un Saint-Léonard en Forme. C'est en août 2017 que le financement de Québec en Forme s'est terminé. Un bel événement festif de clôture a eu lieu en juin afin de souligner les avancées et les réussites du quartier durant les dernières années. Avant de quitter ses fonctions, la coordonnatrice en poste, Laura Carli, a su insuffler un vent d'énergie qui a permis aux acteurs de se réunir à quelques reprises afin de faire un bilan de l'ensemble du projet, de tirer des apprentissages collectifs ainsi que de rassembler les divers acteurs impliqués afin d'imaginer les suites possibles, malgré la fin du financement. C'est ainsi qu'un premier déjeuner a eu lieu le 31 août 2017 rassemblant une dizaine d'acteurs afin de réfléchir aux mandats que pourrait porter le nouveau comité « Saines Habitudes de Vie », porté de façon autonome par des partenaires dont la logistique sera assumée à tour de rôle.

La mobilisation des partenaires s'est traduite par le souhait de se rencontrer environ 4 fois par année afin d'effectuer une veille stratégique au niveau des sources de financements possibles ainsi que des opportunités de formation. Considérant la pertinence des saines habitudes de vie dans un quartier, il a été choisi de soutenir le quartier dans l'adoption de comportements sains, simples, gratuits et accessibles à tous. C'est ainsi que le comité saines habitudes de vie saisira toutes les occasions pour rappeler aux divers acteurs du quartier qu'il est possible de changer des habitudes un pas à la fois : prendre une marche durant une pause, faire des choix santé lors d'événements festifs, offrir des aliments sains lors des réunions entre partenaires, prendre le temps de dîner avec ses collègues, etc. Des petits gestes qui contribuent à une bonne santé globale

Concertation Saint-Léonard tient à remercier Anne Canitrot pour avoir coordonné la démarche de Saint-Léonard avec conviction et passion depuis ses débuts. Il faut également souligner l'apport de Laura Carli qui a repris la coordination pour la dernière année du projet, un défi de taille qui a été relevé avec brio ! Finalement, saluons la mobilisation et l'intérêt de tous les partenaires qui ont participé à travers les années aux diverses activités et aux nombreux comités reliés à la démarche Ensemble pour un Saint-Léonard en Forme. Ce projet fut à l'image des partenaires du quartier, un projet dynamique !

CONCERTATION ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ

L'année 2017-18 fut une année de transition pour le projet École-Famille-Communauté. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de quartier, des énergies ont été déployées par la Table de quartier et plusieurs partenaires du milieu afin de mettre en place des conditions gagnantes et faire en sorte de multiplier le nombre de postes d'agente École-Famille-Communauté. C'est ainsi que le YMCA est devenu le nouveau porteur du projet en janvier 2018. Quelques semaines avant, Marie-Ève Langlois annonçait qu'elle partait relever de nouveaux défis.

Cela dit, il faut souligner le travail remarquable effectué par Marie-Ève tout au long de ses 3 années en poste et ce, jusqu'en décembre 2017. Elle a réussi à construire des liens solides non seulement avec l'ensemble du personnel scolaire des écoles Lambert-Closse et La Dauversière, mais surtout avec les nombreuses familles en quête de points

de repères sur la culture du système scolaire québécois et d'informations diverses en lien avec leur rôle dans la réussite scolaire de leur enfant. Voici quelques faits saillants de l'année…

Soirée jeux de société parents-enfants avec la compagnie d'animation Randolph

La soirée jeux de société parents-enfants organisée en mai 2017 a remporté un vif succès dans chacune des deux écoles. Les élèves de la maternelle et leurs parents ont été invités à découvrir de nouveaux jeux. Cinq animateurs de la compagnie Randoph étaient présents pour expliquer les consignes. En plus de découvrir à leur tour des différents jeux, les enseignants ont eu l'occasion de fraterniser avec les familles dans un cadre plus informel. Ce type de rencontre favorise la création de liens de confiance entre les familles et les membres du personnel.

Nombre de participants :

La Dauversière : 178 participants

Lambert-Closse : 160 participants

100 % des parents se sont dits « Très satisfait, ou satisfait » de l'activité.

98 % ont affirmé avoir découvert de nouvelles façons de s'amuser avec leur enfant.

98 % ont dit que ce type d'activité était pertinent.

Les commentaires des parents présents :

« Très bonne idée d'activités parents-enfants. Ça fait différent des jeux sur Internet. »

« Permettre aux enfants de s'amuser avec ses parents et ses amis de la classe en même temps c'est GÉNIAL! »

« Je vais essayer d'acheter des jeux comme ceux de l'activité. J'ai découvert les jeux de société, merci! »

« SVP, organisez davantage d'activités de ce genre! »

Café-causerie pour les parents de la maternelle École La Dauversière et Lambert-Closse

Des membres du personnel des écoles Lambert-Closse et La Dauversière ont décidé d'unir leur force afin d'offrir et de planifier des ateliers aux parents d'élèves de la maternelle. Nancy Bergeron (psychoéducatrice à Lambert-Closse), Rosalie Flamand (stagiaire en psychoéducation), Esther Legagneur (technicienne en éducation spécialisée), Joanie Roy-Bergeron (stagiaire en psychoéducation à La Dauversière) et l'agente de concertation ont réfléchi à une façon d'entrer en contact avec les parents de la maternelle. Bien souvent, les parents mentionnent qu'ils aimeraient connaître davantage le système scolaire québécois et ils aimeraient mieux comprendre les attentes que l'école a envers eux. Ayant été scolarisé dans un autre pays, et ayant souvent un autre cadre de référence, ils sont souvent confrontés au « choc des évidences »… ce qui est évident pour l'école ne l'est pas nécessairement pour eux. Dans cette optique, nous avons animé de façon conviviale un café-causerie dans chacune des écoles.

Le but de ce premier café-causerie était de démystifier certaines perceptions via le dialogue et favoriser un langage commun entre l'école et les familles. Le premier café-causerie avait pour titre : L'école de mon enfance et l'école de mon enfant. Les parents qui ont participé étaient vivement intéressés à participer de nouveau. À Lambert-Closse, ce sont 10 parents qui y ont participé et du côté de La Dauversière, 8 parents étaient présents.

PROJET ENVOL

ENVOL est une initiative portée par un Comité local basé sur les besoins des organismes de Saint-Léonard. Il a pour intention de soutenir le renforcement des compétences des acteurs sociaux du milieu communautaire et de leur organisation afin d'améliorer les pratiques et de mieux répondre collectivement aux besoins actuels et émergents de Saint-Léonard. Cette initiative est un projet-pilote innovant et réalisé en co-construction avec les organismes de la communauté.

Le Comité local est composé de la Table de quartier Concertation Saint-Léonard, l'Arrondissement de Saint-Léonard, du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et de la Fondation Mirella et Lino Saputo. Au cours de l'année, le comité local a été accompagné par des membres expertise : Dynamo - Ressources en mobilisation des communautés, Pôle IDEOS - HEC Montréal et Centraide du Grand Montréal. Ils ont contribué à la co-construction des bases de ce projet novateur.

PHASE 1 : Portrait des besoins des organismes

Suite au lancement officiel en mars 2017, le Pôle IDEOS a réalisé un portrait des besoins organisationnels léonardois. En tout, 30 entrevues ont été réalisées auprès de 21 organismes et de 9 tables/regroupements.

La rencontre collective du 20 juin a permis aux 33 participants de s'approprier les résultats du portrait des besoins à l'intérieur duquel 27 besoins plus spécifiques ont été recensés au sein de divers thèmes tels que la gouvernance, les ressources humaines, le financement, etc.

En octobre 2017, lors d'une seconde rencontre collective, 22 personnes se sont réunies afin de réfléchir ensemble à la construction de la phase 2 du processus : le soutien. Dynamo a présenté un topo sur la collaboration (différents stades et conditions gagnantes). Le Comité local a présenté pour validation un outil permettant aux organismes de cibler 2 de leurs besoins prioritaires afin de recevoir un premier soutien.

C'est lors de cette rencontre que le nom officiel du processus de soutien innovant a été adopté : **ENVOL** signifiant **E**xercice **N**ovateur de **V**alorisation des **O**rganismes **L**éonardois.

Afin d'être soutenu dans les prochaines étapes du processus, le Comité local a embauché une coordination afin de coordonner la mise en œuvre et de faire la liaison entre les organismes et le comité local. Son premier

mandat a été de compiler et d'analyser les besoins priorisés par les 22 organismes ayant participé à l'exercice de priorisation.

Les principaux besoins priorisés par les organismes sont les suivants :

- → Avoir le soutien d'une personne pour aller chercher du nouveau financement
- → Avoir davantage d'employés
- → Développer et améliorer les pratiques de concertation et de création de partenariats
- → Développer ou améliorer les pratiques d'évaluation d'impact

PHASE 2 : Mesures de soutien aux organismes

À la suite de la priorisation des besoins, le Comité local s'est penché sur les solutions possibles pour répondre aux besoins identifiés. Un plan de réponse en quatre volets a été proposé aux organismes qui l'ont favorablement accueilli.

1

Mise sur pied d'une équipe multidisciplinaire composée de cinq consultant(e)s aux profils différents (recherche de financements, gouvernance, développement organisationnel et mobilisation des communautés).

2

Mise sur pied d'une cohorte ÉvalPop qui offre des formations collectives sur l'évaluation d'impact ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour chacun des organismes participants. Cette initiative est possible grâce au financement de Centraide.

3

Référencement au service d'accompagnement, mis en place par l'arrondissement de Saint-Léonard, qui vise à soutenir ses organismes dans leurs activités de recrutement de bénévoles.

4

Soutien à la rédaction de mandat.
La coordonnatrice d'ENVOL soutiendra quelques organismes dans la rédaction d'un mandat afin de recruter la bonne personne pour répondre à leur besoin.

Soutien collectif

Lors de l'Assemblée régulière de Concertation Saint-Léonard de février, l'enjeu du manque de locaux disponibles et abordables pour les organismes communautaires de Saint-Léonard a été abordé. Un premier état des lieux a été réalisé avec les personnes présentes à cette rencontre. Vu l'horizon à moyen et long terme de cet enjeu et son importance à le travailler collectivement, Concertation Saint-Léonard pilotera cette démarche et sera soutenu par ENVOL.

Ce fut une année bien remplie pour ce projet dont les échos sur le terrain sont déjà positifs. Une opportunité unique pour le quartier de s'outiller directement en lien avec les besoins exprimés. Merci à tous les partenaires impliqués de près ou de loin avec ENVOL.

LYNE PICHÉ
Coordonnatrice - ENVOL

ÉVÉNEMENTS 2017-2018

Assemblée générale annuelle et assemblées régulières

L'assemblée générale annuelle du 30 mai 2017 fut l'occasion de présenter aux 46 personnes présentes le bilan de nos activités. Des élections ont eu lieu afin de combler 3 postes au sein du conseil d'administration - un poste « citoyen » et deux « institutions ».

Quatre assemblées régulières ont également eu lieu cette année (mai – 27 personnes, novembre – 32 personnes, février – 34 personnes, mars – 29 personnes). CSL fait de ces assemblées un lieu d'échange et d'outillage sur diverses thématiques enrichissantes et mobilisantes pour le milieu, ou encore sur des questions d'actualité.

Déjeuners-réseautage

Organisés à l'intention de ses membres et de ses partenaires, ces déjeuners ont pour but de favoriser les liens de partenariat, de se mettre au fait des projets des partenaires et de faire la connaissance des nouveaux venus au sein des organisations. Toujours aussi populaires, ces deux déjeuners se sont déroulés dans une ambiance très conviviale ! Une cinquantaine de personnes étaient sur place en septembre et une quarantaine en janvier.

Dîners-échange

Le concept des dîners-échange est de réunir des citoyens et des représentants d'organismes et d'institutions autour d'un repas afin de discuter de différents sujets touchant leur vie. En avril, 32 personnes ont discuté autour du vivre-ensemble en donnant suite à un premier atelier ayant eu lieu en février 2017. En octobre, 24 personnes ont dégusté une soupe chaude dans le Parc Wilfrid-Bastien pour souligner la journée internationale du refus de la misère. En décembre, ce sont 26 personnes qui ont entamé un échange sur la situation des demandeurs d'asile dans Saint-Léonard. En mars, un thème nouveau a été proposé : l'effort domino positif soit comment regarder les situations en soulignant davantage les aspects positifs afin d'entrer dans l'action et de constater le pouvoir d'influence que l'on possède. Ce sont 17 personnes qui ont répondu à l'appel.

Une rencontre spéciale de quartier a été organisée le 15 mars ayant réuni une vingtaine de partenaires au sujet de la situation des organismes léonardois et leur capacité de répondre aux besoins en lien avec l'arrivée croissante de demandeurs d'asile. Une présentation des services offerts, des échanges entourant les critères d'admissibilité et des constats sur les cibles de services manquantes ont eu lieu. Il a été permis de réaliser l'augmentation du nombre de demandeurs dans les derniers mois ainsi que le besoin pour les différents acteurs d'être mieux outillés : connaître davantage les nuances entre les différents statuts, être en mesure de mieux quantifier le nombre de demandeurs en terme statistique, bénéficier de plus de ressources pour accompagner les demandeurs d'asile (démarches en employabilité, compléter le permis de travail, etc.) et améliorer les communications et référencements entre organismes.

Magasins-Partage de la rentrée et de Noël

En collaboration avec les membres de la Table de sécurité alimentaire, Concertation Saint-Léonard a de nouveau pris part à l'organisation des Magasins-Partage de la rentrée scolaire et de celui de Noël. Ces activités ont permis de soutenir 132 enfants issus de 72 familles pour la rentrée et 107 familles (228 enfants et 173 adultes) pour Noël. Rappelons qu'au Magasin-Partage de la rentrée, les enfants reçoivent un sac à dos qu'ils remplissent d'effets scolaires gratuits.

Un volet alimentaire est également accessible, permettant aux familles de faire une épicerie à 10 % du prix coûtant des denrées.

MERCI aux nombreux bénévoles qui ont soutenu l'organisation de ces deux événements ! Votre soutien pour préparer les lieux et pour accueillir les familles ont largement contribué à ce que les Magasins-Partage soient un succès à nouveau cette année !

REPRÉSENTATION : COMITÉS, ACTIVITÉS, PROJETS

Rachel Pouliot, directrice générale

- Démarche de développement social
- Comité de pilotage - Plan de quartier
- Comité citoyen – Plan de quartier
- Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ) et son conseil d'administration
- Comité de développement de l'Est de Montréal (CDEM)
- Comité citoyen en santé – CIUSSS
- Table des aînés en action et comité de coordination
- Table locale de l'emploi et de l'entrepreneuriat
- Collectif Jeunesse
- Concertation en Petite Enfance
- Comité de développement durable
- Comité Promoteur du Logement Social (CPLS)
- Comité local – Projet ENVOL
- Regroupement Arts et culture
- Comités RUI Viau-Robert : comité de gouvernance, mini-coco, comité action salubrité, comité de coordination, comité d'évaluation, comité économique
- Comité de soutien Les Dépanneurs
- Comité sur le bénévolat - Arrondissement
- Table de développement économique de Saint-Léonard
- Comité de partenaires - Saines Habitudes de Vie

Janie Janvier, agente de mobilisation – Projet Impact Collectif

- Démarche de développement social
- Comité de pilotage – Plan de quartier
- Comité citoyen – Plan de quartier
- Comité pour l'Espace pour le Vivre-Ensemble
- Regroupement des agents de mobilisation de Montréal
- Concertation en Petite Enfance
- Collectif Jeunesse
- Table locale de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat

Sophie-Sylvie Gagné, coordonnatrice de la RUI Viau-Robert

- Démarche de développement social
- Réseaux des RUI de Montréal
- Comités RUI Viau-Robert : comité de gouvernance, mini-coco, comité action salubrité, comité de coordination, comité d'évaluation, comité économique, comité portraits des besoins, comité événements
- Comité Promoteur du Logement Social
- Concertation en Petite Enfance
- Comité de soutien Les Dépanneurs
- Coopérative Les Voisins de Viau-Robert
- Table en sécurité alimentaire

Sonia Rachi, agente de liaison, RUI Viau-Robert

- Démarche de développement social
- Regroupement des intervenants de milieu en santé mentale St-Léonard-St-Michel
- Regroupement interculturel
- Comités RUI Viau-Robert : comité de coordination, comité portraits des besoins, comité événements

Lotfi Khiari, agent de milieu, RUI Viau-Robert

- Démarche de développement social
- Comité Action Salubrité

Francis Duval, agent en sécurité urbaine et urbanisme

- Comité de développement durable
- Comité jeunes vulnérables
- Démarche de développement social

Remerciements et partenaires

La Table de quartier Concertation Saint-Léonard peut réaliser sa mission qu'en étant en relation étroite avec une multitude de partenaires essentiels. Nous tenons à souligner chaleureusement la collaboration de l'ensemble de nos partenaires.

Partenaires communautaires :

- Accueil aux immigrants de l'est de Montréal (AIEM)
- Action Dignité
- Alternative Naissance
- Amis du Monde
- Association alerte providence
- Association Haitiano-canado-québécoise d'aide aux démunis (AHCQAD)
- Association québécoise des troubles d'apprentissage - Section Saint-Léonard (AQETA)
- Bâtir son quartier
- Bureau Associatif pour la Diversité et la Réinsertion (B.A.D.R.)
- Bureau coordonnateur des services de garde de Saint-Léonard
- Café Seconde Chance
- Carrefour des Femmes de Saint-Léonard
- Centre du réseau d'entraide des ainés de Saint-Léonard
- Collectif Jeunesse
- Concertation en Petite Enfance de Saint-Léonard
- Coopérative Les Voisins de Viau-Robert
- Développement et Paix
- DOD Basketball
- Dynamo, Ressource en mobilisation des communautés
- Écoquartier de Saint-Léonard
- Jeunes Marins Urbains• Gestion Multisports (GMS)
- Groupe CDH
- Horizon Carrière CJE Viger\Jeanne-Mance
- J'me fais une place en garderie
- Mains Utiles
- Maison de la Famille de Saint-Léonard
- Maison des jeunes Le Zénith
- Mouvement Fraternité Multiethnique (MFME)
- Naos Jeunesse
- NOVaide
- Pact de rue
- PME Est-de-Montréal
- Regroupement Interculturel
- Regroupement TANDEM
- Réseau de l'Est de l'Île pour les services en anglais (REISA)
- SDC Jean-Talon Est
- Société Saint-Vincent-de-Paul
- Table ronde de Saint-Léonard
- YMCA

Partenaires institutionnels :

- Arrondissement de Saint-Léonard
- CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal
- Commission scolaire de la Pointe-de-l'île (CSPI)
- Service de Police de la Ville de Montréal, Poste de quartier 42

Partenaires financiers :

- Arrondissement de Saint-Léonard
- Caisse Desjardins
- Centraide du Grand- Montréal
- Députée provinciale Jeanne-Mance-Viger, Madame Filomena Rotiroti
- Direction Régionale de la Santé Publique
- Fondation Mirella et Lino Saputo (DRSP)
- Groupe MACH
- Réseau Réussite Montréal (RRM)
- Ville de Montréal

SANS OUBLIER DES ACTEURS ESSENTIELS, L'ENSEMBLE DES CITOYENS QUI SE SONT IMPLIQUÉS PAR LEUR PRÉSENCE AUX ÉVÉNEMENTS, PAR LA DIFFUSION D'INFORMATION OU PAR LEUR IMPLICATION DANS LES DIVERS COMITÉS.

Nous avions le souhait cette année de créer des mécanismes permettant à davantage de citoyens de s'impliquer et de faire entendre leur voix. Merci à tous les citoyens ayant saisi ces opportunités.

C'est avec vous et grâce à vous que nous continuerons d'améliorer le bien-être des personnes qui vivent à Saint-Léonard, faisant de ce quartier effervescent, un milieu de vie dynamique et accueillant!

ORIENTATIONS 2018-19

En 2018-19, la Table de quartier Concertation Saint-Léonard souhaite mettre un accent particulier et dégager du temps de travail afin de répondre à 3 besoins importants dans le quartier soit : le **rehaussement du financement** à la mission globale des organismes communautaires, l'accessibilité aux services pour les **demandeurs d'asile** ainsi que l'accessibilité à des **locaux abordable**s pour les organismes communautaires dans le quartier.

Ces 3 cibles d'actions s'ajoutent aux champs d'action habituels de la Table de quartier : **Concertation et mobilisation**, **Soutien du milieu**, **Cadre et conditions de vie** et **Saines Habitudes de Vie**.

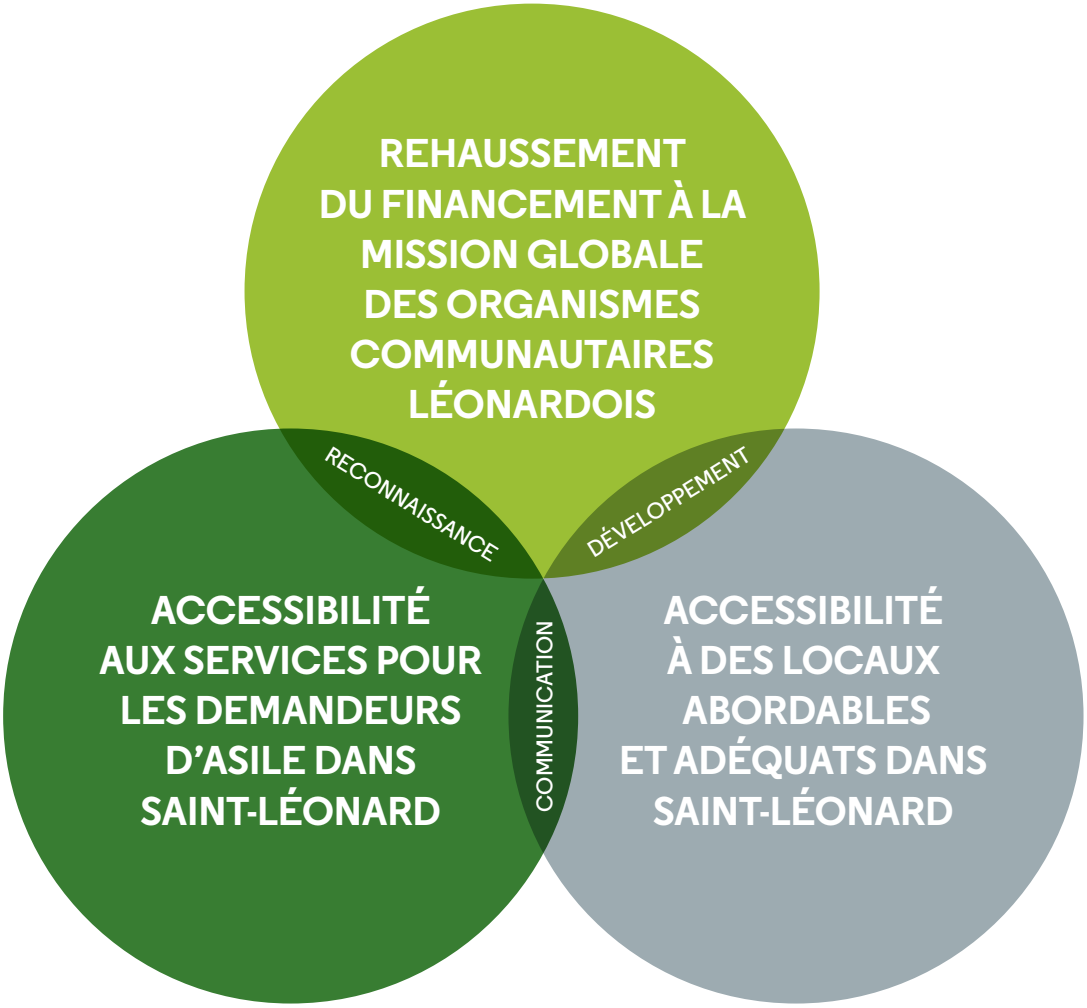

LA POPULATION DE SAINT-LÉONARD EN BREF…

Population totale, arrondissement de Saint-Léonard, 1966-2016

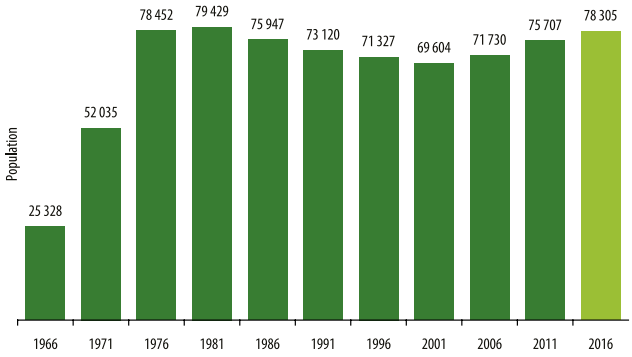

Source : Statistique Canada, recensements de la population 1966-2016.

Pyramide des âges, arrondissement de Saint-Léonard, 2016

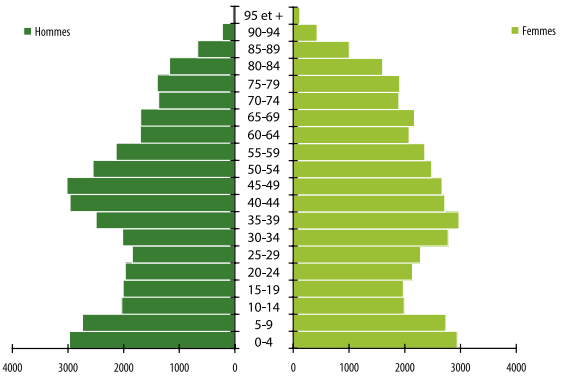

Source : Statistique Canada, recensement de la population 2016.

Population âgée de 25 à 64 ans selon la diplomation, arrondissement de Saint-Léonard, 2016

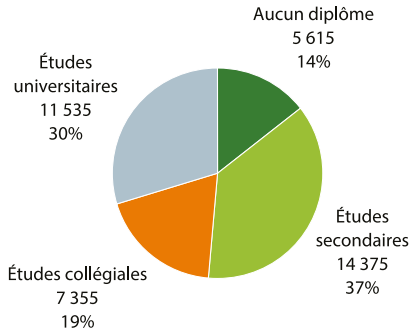

Source : Statistique Canada, recensement de la population 2016.

Situation de faible revenu pour la population dans les ménages privés, arrondissement de Saint-Léonard, 2015

	Population totale dans les ménages privés	Population à faible revenu*	Fréquence du faible revenu* en %
Population totale	**76 980**	**12 085**	**15,7**
0 à 17 ans	17 830	3 660	20,5
0 à 5 ans	6 970	1 590	22,8
18 à 64 ans	44 605	7 035	15,8
65 ans et plus	14 550	1 390	9,6

* Fondé sur les seuils de faible revenu après impôt (SFR-Apl).
Source : Statistique Canada, recensement de la population 2016.

Taille des ménages privés, arrondissement de Saint-Léonard, 2016

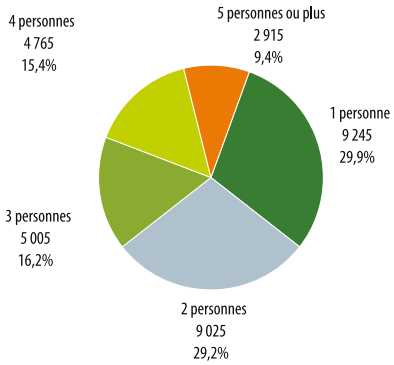

Nombre de ménages privés
30 890

Taille moyenne des ménages
2,5 personnes

Source : Statistique Canada, recensement de la population 2016.

Nombre et structure des familles, arrondissement de Saint-Léonard, 2016

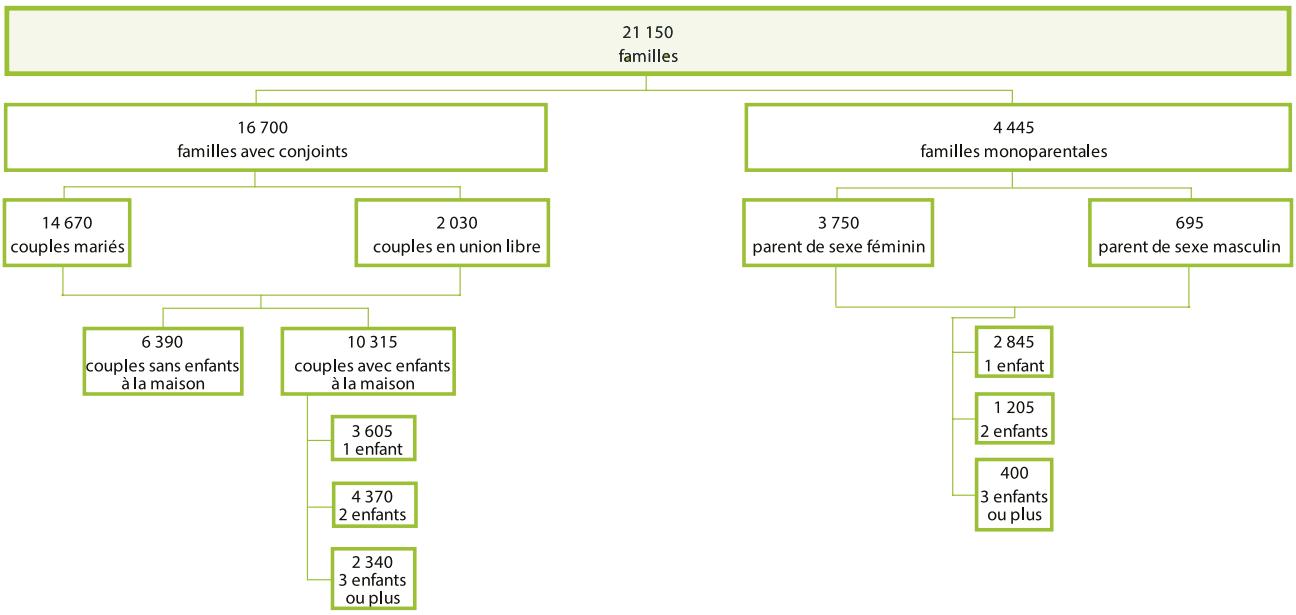

Nombre de familles et de ménages, arrondissement de Saint-Léonard, 2001, 2006, 2011 et 2016

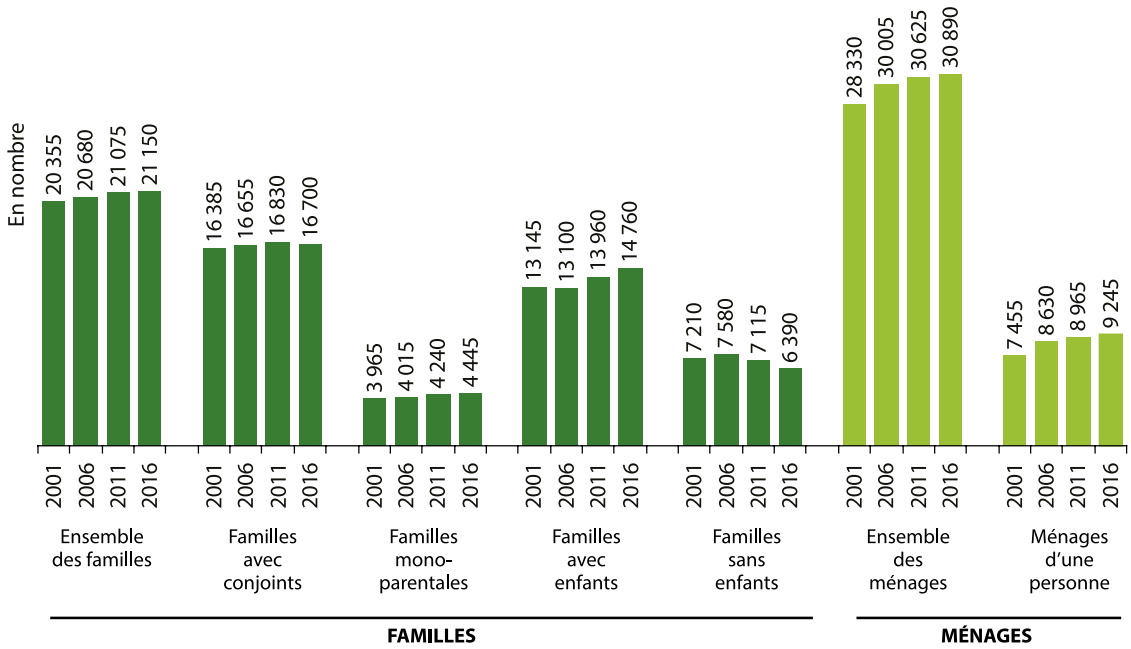

Source : Statistique Canada, recensements de la population 2001, 2006, 2011 et 2016.

79 % de la population est issue de l'immigration ou a au moins un des ses deux parents né à l'étranger

Statut d'immigrant, arrondissement de Saint-Léonard, 2016

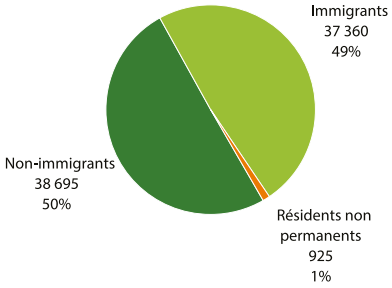

Source : Statistique Canada, recensement de la population 2016.

L'Italie et l'Algérie en tête de liste des pays d'origine des immigrants

L'Italie apparaît en tête de liste des pays d'origine des immigrants au recensement de 2016 avec 9 045 personnes qui y sont nées. Ces immigrants représentent 24,2 % de l'ensemble de la population d'immigrants reçus qui habitent le territoire de l'arrondissement.

Un peu moins nombreux, les 7 015 immigrants originaires d'Algérie se positionnent au deuxième rang et comptent pour 18,8 % de la population immigrante.

Haïti occupe la troisième position avec un total de 4 275 individus, soit une part de 11,4 % de l'ensemble des immigrants.

Le Maroc et le Viet Nam font également partie des cinq principales origines mentionnées et représentent respectivement 9,8 % et 3,6 % de la population immigrante présente dans l'arrondissement.

Population totale selon le statut des générations, arrondissement de Saint-Léonard, 2016

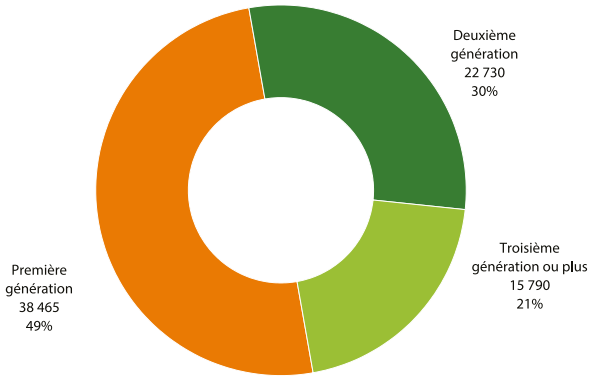

Source : Statistique Canada, recensement de la population 2016.

Population immigrante selon le lieu de naissance, arrondissement de Saint-Léonard, 2016

	Total	%
Total - Population immigrante	**37 365**	**100,0**
Italie	9 045	24,2
Algérie	7 015	18,8
Haïti	4 275	11,4
Maroc	3 660	9,8
Viet Nam	1 345	3,6
Liban	765	2,0
Pérou	755	2,0

Source : Statistique Canada, recensement de la population 2016.

Logements privés selon le mode d'occupation, arrondissement de Saint-Léonard, 2016

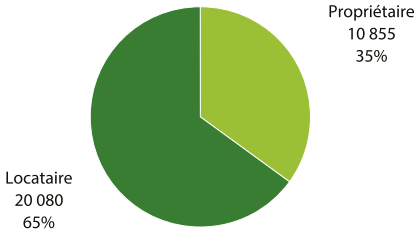

Source : Statistique Canada, recensement de la population 2016.

LA TABLE DE QUARTIER CONCERTATION SAINT-LÉONARD

est soutenue financièrement par

Initiative montréalaise de **soutien** au **développement** social local

Centraide du Grand Montréal

Montréal

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Québec

et est membre de la Coalition montréalaise des Tables de quartier

Coalition montréalaise des Tables de quartier

Concertation Saint-Léonard - 8180, rue Collerette, bureau 1250, Montréal (Québec) H1P 2V5

info@concertationstleonard.com • **www.concertationstleonard.com** • **514 323-1717**

concertationstleonard

Article 7.13

LA VITRINE .COM
VOTRE GUICHET CULTUREL

BILAN D'EXPLOITATION 2016-2017
REMIS À LA VILLE DE MONTRÉAL

(1er JUIN 2016 AU 31 MAI 2017)

INTRODUCTION 2

1 LE CALENDRIER LE PLUS COMPLET DU GRAND MONTRÉAL 3
1.1 LE CALENDRIER LAVITRINE.COM 3
1.2 EXPORTATIONS DES DONNÉES SUR LES CALENDRIERS CULTURELS DE DIVERS MÉDIAS ET PARTENAIRES ... 3

2 UN GUICHET UNIQUE SUR LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE CULTURELLE 5
2.1 LES VENTES DE BILLETS ET ACHALANDAGE 5
2.2 BILLETTERIE PARTENAIRES | IMPORTATION SYSTÉMATIQUE DES CONTENUS 6
2.3 DIVERSIFICATION DES PRODUITS DE BILLETTERIE 6

3 UNE MUTUALISATION DES SERVICES 7
3.1 SERVICES AUX DIFFUSEURS 7
3.2 SERVICES AUX ASSOCIATIONS 7
3.3 OFFRE DE SERVICE DE DESIGN 7
3.4 SOLUTION TECHNOLOGIQUE 7
3.5 SERVICE D'ACCÈS AUX DONNÉES CULTURELLES 7
3.6 VENTE DE LICENCES 8

4 UNE EXPERTISE EN PROMOTION AU SERVICE DU MILEU 9
4.1 ABONNEMENT PRIVILÈGE 9
4.2 PARTENARIATS CULTURELS 10

5 L'ÉCOSYSTÈME DE PROMOTION DE LA VITRINE 12
5.1 SITE INTERNET LAVITRINE.COM 12
5.2 BLOGUE | LE LÈCHE-VITRINE 12
5.3 RÉSEAUX SOCIAUX 13
5.4 BULLETINS SPÉCIAUX ET INFOLETTRES 18
5.5 ESPACE DÉPLIANT ET ENCART PROMOTIONEL 19
5.6 INFRASTRUCTURES DE LA VITRINE 19

6 PARTENARIATS AVEC LES MÉDIAS 21
6.1 ASTRAL AFFICHAGE | MÉTROVISION 21
6.2 JOURNAL 24 HEURES 21
6.3 TÉLÉ-QUÉBEC 21
6.4 MATV 22

7 AUTRES ACTIONS PROMOTIONNELLES STRUCTURANTES 23
7.1 LES COUPS DE CŒUR DES AMBASSADEURS SUR IMMIGRANT QUÉBEC 23
7.2 PARTICIPATION DE LA VITRINE À L'ÉMISSION LE BANQUIER 24
7.3 NUIT BLANCHE 2017 24

8 DES PROJETS NOVATEURS DE DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS 26
8.1 LES CARTES-CADEAUX DE LA VITRINE 26
8.2 PROGRAMME ACCÈS AUX ARTS DU CIRQUE DU SOLEIL 26
8.3 PASSEPORT MTL ÉTUDIANT INTERNATIONAL 27
8.4 PASSEPORT MTL CULTURE 28
8.5 PASSEPORT MTL 29

9 LA VITRINE ENGAGÉE DANS SON MILIEU
9.1 DÉPÔT D'UN MÉMOIRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL 31
9.2 ARTISTE DU 1% DU 2-22 31
9.3 LE 2-22 31

CONCLUSION 32

ANNEXES 1 à 6 33

INTRODUCTION

C'est avec plaisir que nous vous soumettons le rapport final et le bilan d'exploitation 2016-2017 de La Vitrine culturelle de Montréal. Cette année encore, La Vitrine a contribué au développement culturel de la métropole, de son centre jusque dans ses quartiers, en agissant concrètement au bout de la chaine de création, soit en promotion, mise en marché et développement des publics.

Elle a ainsi participé aux efforts de la Ville de Montréal visant à démocratiser la culture. Grâce à son calendrier et son guichet culturel opéré par une équipe experte, elle offre aux citoyens un accès simplifié à la diversité de l'offre culturelle de tout le territoire.

La Vitrine est aussi un outil de mutualisation des ressources pour plus de 175 organismes culturels représentant la riche variété de l'écosystème montréalais. La Vitrine est fière du rôle d'initiateur, de développeur et de facilitateur qu'elle joue auprès du milieu culturel. Avec l'éventail des services qu'elle offre au quotidien et ses projets de développement de nouveaux publics, elle répond à un besoin important.

C'est dans cet esprit qu'elle a concrétisé son projet de Passeport MTL étudiant international, fruit de nombreuses années de préparation et de collaboration avec le milieu montréalais. Lancé en novembre 2016, le produit répond à la volonté du milieu de mieux rejoindre et fidéliser la clientèle étudiante, tout en répondant à des objectifs de rétention de nouveaux talents. D'un côté, La Vitrine participe au développement culturel et de l'autre, elle contribue au développement économique par la culture.

L'année terminée en a aussi été une de consolidation des produits et projets lancés l'année précédente, tels que le Passeport MTL Culture, le Passeport MTL et le programme Accès aux arts du Cirque du Soleil. Trois projets qui permettent de mettre en commun les efforts afin de développement de nouveaux publics, tout en répondant à des objectifs de développement touristique et économique.

L'activation de nombreux partenariats, la mise sur pied de campagnes promotionnelles et le maintien de ses technologies a aussi été au cœur de ses occupations. Tous ces efforts confirment son rôle fédérateur dans le but d'optimiser l'impact pour l'ensemble du milieu.

D'un point de vue interne, La Vitrine s'est adjointe de nouvelles ressources en plus de poursuivre l'analyse et la restructuration des tâches de ses employés actuels. L'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'équipe permettra à La Vitrine de mieux remplir son mandat et de faire face à ses défis futurs.

Bien qu'elle dresse un bilan très positif de cette dernière année, La Vitrine est consciente des défis et des transformations qui affectent le milieu culturel ainsi que les secteurs connexes à son développement, comme les médias. À l'aube de son 10e anniversaire, elle a amorcé une saine et nécessaire réflexion sur son rôle, son modèle d'affaires ainsi que ses stratégies d'action. Dans ce contexte, elle a intensifié cette année un dialogue avec le milieu culturel afin de mieux connaître leurs besoins et entend poursuivre au cours de la prochaine année.

Véritable outil collectif, qui prend racine dans le plan d'action *Montréal, métropole culturelle 2007-2017*, La Vitrine regarde l'avenir avec optimisme.

1 LE CALENDRIER CULTUREL LE PLUS COMPLET DU GRAND MONTRÉAL

Grâce au soutien de la Ville, La Vitrine offre gratuitement au milieu culturel montréalais une visibilité dans son calendrier virtuel ainsi que, grâce à des ententes d'exportation, de nombreux autres calendriers culturels de partenaires et médias.

1.1 LE CALENDRIER LAVITRINE.COM

La Vitrine est en constante évolution. Au fil des ans, elle s'est modelée aux demandes du marché afin de permettre aux internautes amoureux de culture d'accéder à une information culturelle fiable et complète sur sa plateforme d'information transactionnelle, lavitrine.com.

Le site Internet transactionnel de La Vitrine est revu de façon régulière afin d'en bonifier l'offre de services et l'usage pour les visiteurs du site. Son architecture est conviviale et permet un accès rapide au contenu recherché. Un panier d'achat facilite l'achat de billets de spectacles multiples au tarif régulier et spécial, tout en permettant la réservation de laissez-passer pour des événements gratuits.

La Vitrine a consacré 6 344 heures à la recherche et à la saisie des activités culturelles intégrées à son calendrier. Tous les spectacles et toutes les activités culturelles du Grand Montréal (rayon de 80 km), de toutes les disciplines et les genres confondus, sont inscrits dans son calendrier culturel virtuel. Mis à jour quotidiennement, le site Internet offre donc le calendrier culturel le plus complet du Grand Montréal.

Chaque jour, La Vitrine présente dans son calendrier culturel :

- 2 579 lieux de diffusion culturels - en hausse de 28 % par rapport à 2015-20016;
- 1 825 spectacles – en hausse de 8 % par rapport à 2015-2016;
- 8 680 représentations en hausse de 1,5 % par rapport à 2015-2016.

Le calendrier de La Vitrine permet une meilleure promotion de l'ensemble des festivals et des organismes diffuseurs ayant des activités en cours, en plus de la possibilité de consulter l'avis d'autres internautes. Avec ses nombreuses rubriques, son blogue et son vaste contenu, le calendrier culturel de La Vitrine contribue activement au rayonnement de l'ensemble de l'offre culturelle montréalaise, des artistes, des artisans et des organismes culturels.

Une section du site de La Vitrine met en lumière les activités du jour et les différents rabais et promotions offerts par les diffuseurs et partenaires. La page d'accueil du site contient également un carrousel qui donne accès à tous les festivals en cours. En bref, 350 000 pages ont été vues par mois.

1.2 EXPORTATIONS DES DONNÉES SUR LES CALENDRIERS CULTURELS DE DIVERS MÉDIAS ET PARTENAIRES

La Vitrine cherche continuellement à mutualiser les services aux organismes culturels montréalais. C'est pourquoi les données du calendrier recueillies dans la base de données de La Vitrine sont exportées vers diverses plateformes numériques et imprimées. Tout y est exporté : textes descriptifs, photos, vidéos et liens transactionnels.

Ce service permet donc aux partenaires de La Vitrine de concevoir leur propre calendrier culturel sans avoir à encourir les charges opérationnelles et administratives reliées au développement d'une telle infrastructure, en plus d'augmenter la visibilité des activités et représentations culturelles du Grand Montréal.

En 2016-2017, La Vitrine est fière d'exporter son calendrier culturel sur des sites Internet externes de grande notoriété tels que :

- Géotourisme | calendrier culturel
- Igotcha | application mobile touristique
- Quartierdesspectacles.com | calendrier culturel
- ShopWise des Pages Jaunes | application mobile

1.2.1 INTÉGRATION DE LA PROGRAMMATION SUR LA CHAINE HOTELS TV

Les activités culturelles de La Vitrine sont présentées sur Hotels TV, un canal de télévision touristique diffusé en exclusivité dans les grands hôtels de Montréal. Chaque capsule de 90 secondes fait la promotion des activités culturelles à faire aujourd'hui est diffusée dans 10 500 chambres d'hôtels à Montréal. Hotels TV diffuse les offres culturelles par l'entremise d'un programme touristique destiné aux touristes, aux villégiateurs, aux visiteurs et aux gens d'affaires.

1.2.2 INTÉGRATION DE LA PROGRAMMATION SUR LES ÉCRANS DU PALAIS DES CONGRÈS

Les activités culturelles inscrites au calendrier de La Vitrine sont également présentées sur les 10 écrans de la galerie commerciale du Palais des congrès, les trois écrans situés au 3e étage ainsi que sur le mur vidéo situé à la sortie du métro Place d'armes. Chaque capsule de 90 secondes fait la promotion des activités culturelles du jour ayant lieu dans le Grand Montréal. Le contenu est vu plus de 200 fois par jour auprès de 12 000 visiteurs, gens d'affaires, touristes, congressistes ou autres.

1.2.3 CAMPAGNE DANS LES MÉTROS DE MONTRÉAL

La Vitrine fait la promotion des événements en prévente, des forfaits spéciaux, des activités à rabais et des activités gratuites sur les écrans d'Astral Affichage sur les quais de métro. Avec ses 700 occasions par semaine sur 309 écrans, ces campagnes rejoignent 650 000 usagers par jour, 60 % de travailleurs et 30% d'étudiants.

2 UN GUICHET UNIQUE SUR LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE CULTURELLE

Grâce au soutien de la Ville, La Vitrine joue un rôle important dans la diffusion de l'offre culturelle montréalaise via son comptoir d'informations culturelles situé au 2-22, où on y retrouve de 1 à 3 agents culturels selon l'achalandage et ce, 7 jours sur 7. En 2016-2017, La Vitrine a offert 5 018 heures de services aux Montréalais, soit une augmentation de 60 % en raison du fort achalandage. Des agents culturels passionnés de culture donnent des conseils sur les activités culturelles, en plus de procéder à la vente des billets tant au tarif régulier, spécial ou en prévente.

PROVENANCE

82% de la clientèle qui fréquente le comptoir de La Vitrine vient du Grand Montréal alors que 18% vient de l'extérieur de Montréal. 14% des clients viennent de l'étranger contribuant au rayonnement international de l'activité culturelle montréalaise.

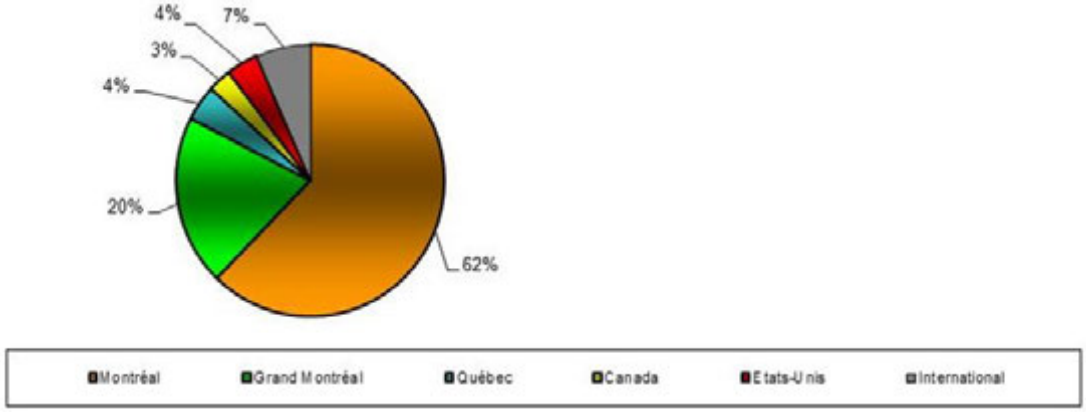

2.1 LES VENTES DE BILLETS ET ACHALANDAGE

La Vitrine a redistribué à l'industrie artistique plus de **1 186 825 $**, portant à **9 601 259 $** les sommes versées à l'industrie depuis son inauguration en 2007. La Vitrine connaît pour la première fois depuis sa création une diminution du volume des ventes comptoir et internet de 3,62 %. La multiplication des billetteries en ligne, la flexibilité et l'accessibilité à moindre coût à ces dernières, jumelé à la modification des comportements d'achats des consommateurs ont eu un effet sur La Vitrine.

NOMBRE DE BILLETS VENDUS

La Vitrine a vendu pour plus de **55 000 billets** au cours des 12 derniers mois via son propre système de billetterie ou en redirigeant vers d'autres billetteries. Ce nombre ne comprend pas tous les billets émis gratuitement dans le cadre de festivals, les billets remis dans le cadre des différents achats groupés ou pour le réseau Accès culture. On évalue à plus de 25 000 billets gratuits remis par La Vitrine seulement en période de pointe.

En réponse à cette baisse de part de marché, La Vitrine a mis sur pied un sondage s'adressant au milieu culturel afin de faire le point sur leurs besoins en matière de billetterie et de services et sur leur vision du changement.

MONTANT REMIS À L'INDUSTRIE

Montants remis à l'industrie	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17
Site Internet	34 961 $	34 472 $	11 492 $	13 360 $	35 410 $	35 132 $	54 227 $	25 925 $	28 103 $	23 061 $	25 190 $	73 855 $
Centre d'information	50 429 $	108 255 $	127 238 $	75 582 $	66 835 $	34 129 $	30 858 $	19 140 $	24 678 $	79 355 $	86 807 $	88 332 $
Total	**85 390 $**	**142 727 $**	**138 730 $**	**88 942 $**	**102 244 $**	**69 261 $**	**85 085 $**	**45 065 $**	**52 780 $**	**102 416 $**	**111 998 $**	**162 187 $**

Grand total depuis octobre 2007 : 9 601 259,00 $

Montant remis à l'industrie depuis les 12 derniers mois : 1 186 825,00 $

2.2 BILLETTERIE PARTENAIRES | IMPORTATION SYSTÉMATIQUE DES CONTENUS

Les services de billetterie de La Vitrine se déclinent à deux niveaux : celui d'agrégateur de billetteries, où elle offre sous un même lieu physique et virtuel la possibilité pour l'usager d'acheter des billets de spectacles vendus par différentes plateformes de billetterie, et celui de billetterie principale pour les petits diffuseurs qui n'ont pas la possibilité d'adhérer à ces plateformes.

Au 31 mai 2017, La Vitrine importait entre autres le contenu des réseaux de billetterie Admission, Ticketmaster, Ticketpro, Boxxo, Club Soda, Le Pointdevente.com, Beavertix, Weezevent, Tuxedo et Crowdtorch, en plus de rendre son propre outil de billetterie disponible à de nombreux diffuseurs et producteurs. La Vitrine prend contact avec les nouvelles billetteries qui apparaissent à Montréal afin de pouvoir importer systématiquement les données de leurs réseaux de billetterie dans sa base de données.

Au cours de la prochaine année, La Vitrine reverra ses outils et ses pratiques de billetterie afin de les rendre plus concurrentielles et de mieux les adapter à l'évolution du marché de la billetterie.

2.3 DIVERSIFICATION DES PRODUITS DE BILLETTERIE

La Vitrine demeure à l'affut de tout produit innovant permettant de mettre en valeur et de faire découvrir l'offre culturelle montréalaise. C'est ainsi qu'elle s'est impliquée dans la création, l'opérationnalisation et la vente du passeport MTL et du passeport MTL Culture. La mise en vente du Passeport MTL à son comptoir de service a permis à La Vitrine non seulement de générer des revenus supplémentaires et d'augmenter son achalandage, mais aussi de poursuivre sa mission de diffusion de l'offre culturelle montréalaise.

3 UNE MUTUALISATION DES SERVICES POUR LE MILIEU CULTUREL

En plus d'offrir des services d'information culturelle et de billetterie, la Vitrine offre une gamme complète de services promotionnels et de services liés à sa solution technologique.

3.1 SERVICES AUX DIFFUSEURS

La Vitrine offre des services de point de vente aux diffuseurs de spectacles, aux producteurs et aux festivals. Ces services facilitent l'accès à des services de billetterie (outil technologique, promotion des événements, vente de billets et comptoir d'informations culturelles) déclinés selon leurs besoins spécifiques. L'ensemble des services vendus aux diffuseurs a généré **14 896 $** de revenus.

3.2 SERVICES AUX ASSOCIATIONS

L'offre de services aux associations et regroupement a généré **61 406 $** de revenus. Les services offerts par La Vitrine sont variés. Par exemple, La Vitrine est fière des ententes de services avec le Cirque du Soleil pour le programme Accès aux arts et la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal pour la gestion du calendrier 375MTL+ regroupant les activités indépendantes de la programmation officielle (dont plusieurs initiatives citoyennes). Des ententes sont aussi actives avec le Conseil des arts de Montréal, le Printemps numérique, Accès culture Montréal, la Saison de la lecture de Montréal (Service des bibliothèque de la Ville de Montréal) et Tourisme Montréal.

3.3 OFFRE DE SERVICE DE DESIGN

La Vitrine a maintenu son offre de services de graphisme et de design pour les organismes culturels, et ce, à des coûts très avantageux. Cette année trois organismes se sont prévalus de ce service.

3.4 SOLUTION TECHNOLOGIQUE

Depuis leurs mises en service en 2007, la structure technologique de billetterie ainsi que la base de données culturelles de La Vitrine sont en constante évolution. Se modelant aux demandes du milieu, elles permettent à tous d'accéder à la plateforme d'information transactionnelle culturelle la plus complète du Grand Montréal, disponible sur lavitrine.com, sur ses écrans géants et ses trois bornes interactives du 2-22.

3.5 SERVICE D'ACCÈS AUX DONNÉES CULTURELLES

Les données recueillies dans la base de données de La Vitrine peuvent être exportées vers diverses plateformes numériques et imprimées (sites Internet, applications mobiles, écrans et bornes interactives, etc.). Ce service permet donc aux partenaires de La Vitrine de concevoir leur propre calendrier culturel sans avoir à encourir les charges opérationnelles et administratives reliées au développement d'une telle infrastructure.

La Vitrine offre également à ses partenaires le service de collecte de données d'activités culturelles. Ces données sont saisies dans la base de données centralisée de La Vitrine et exportées vers les calendriers culturels des partenaires pour lesquels elles ont été recueillies. Plusieurs organismes bénéficient de ce service, dont le Conseil des Arts de Montréal en tournée, le CLD Brome-Missisquoi, le Printemps numérique, le Quartier des spectacles, QuébecSpectacle, le Réseau Centre, Réseau Scènes, Rideau, Tourisme Cantons-de-l'Est, Tourisme Laval, Tourisme Outaouais et la Ville de Val D'Or. Le service d'accès aux données contribue aux revenus autonomes de La Vitrine pour **57 257 $.**

3.6 VENTE DE LICENCES (incluant hébergement et soutien technologique) :

Au cours des années, la technologique unique de La Vitrine a suscité l'intérêt de plusieurs organismes fédérateurs. Accès culture, Québec Spectacles et la Ville de Saguenay ont implantés une licence d'utilisation de La Vitrine dans leur structure organisationnelle. Le déploiement de la solution technologique de La Vitrine représente annuellement des revenus de **63 432 $**.

4 UNE EXPERTISE EN PROMOTION AU SERVICE DU MILEU CULTUREL

4.1 ABONNEMENT PRIVILÈGE

L'abonnement privilège demeure stable avec **140 abonnés**. En 2016-2017, il a généré pour **40 775 $** de revenus. La Vitrine invite tous les producteurs, diffuseurs, galeries, musées et festivals à devenir abonné privilège afin de bénéficier d'une meilleure mutualisation des services, en plus de rabais de 10 % sur d'autres services de promotion offerts par La Vitrine. En plus de ce rabais, les partenaires culturels bénéficient d'une visibilité promotionnelle accrue, particulièrement pour la promotion d'offres spéciales.

LISTE DES ABONNÉES PRIVILÈGES 2016-2017

L'abonnement privilège reflète bien le rôle fédérateur de La Vitrine. Il regroupe autant les organismes matures que les organismes émergents, en théâtre, danse, musique, arts graphiques, cinéma ou autre, ainsi que l'expression des diverses formes d'art qu'il soit émergent, ou classique sans oublier la forte présence d'organismes représentant les différentes communautés culturelles qui composent la société montréalaise.

1. Action d'entraide multifonctionnelle du Canada
2. Agence PID
3. Agora de la danse
4. Amnistie internationale
5. Alchimie, créations et cultures
6. Arion Orchestre Baroque
7. Arrondissement d'Anjou
8. Association Des Experts en Patrimoine
9. ATSA
10. Avanti Présente
11. ACREQ / Festival Élektra /BIAN
12. Ballet Ouest de Montréal
13. Bibliothèque et Archives nationales du Québec
14. Bitesize Enternainment
15. Cabaret Le Fripon
16. Cabaret Lion D'Or
17. Centaur Theatre Company
18. Centre Commémoratif de L'Holocauste à Montréal
19. Centre des auteurs dramatiques
20. Centre d'histoire de Montréal
21. Centre PHI
22. Centre Segal des Arts de la scène
23. Château Ramezay - Musée et site historique
24. CINARS
25. Cinémathèque Québécoise
26. Cirque du Soleil
27. Comité de la Fête Nationale
28. Communauté sépharade de Montréal
29. Compagnie artistique Forward Movement
30. Coup de Coeur Francophone
31. Complexe Desjardins
32. Danse Cité
33. Danse Danse
34. Déviation Théâtre
35. Ensemble contemporain de Montréal
36. Espace Art Lounge MTL
37. Espace Libre
38. Espace pour la Vie
39. Festival de la BD de Montréal
40. Festival de films CINEMANIA
41. Festival de musique de chambre de Montréal
42. Festival du monde Arabe
43. Festival du Nouveau Cinéma
44. Festival international de Jazz de Montréal
45. Festival international de littérature
46. Festival international de Tango de Montréal
47. Festival international du film sur l'art
48. Festival international Nuits d'Afrique
49. Festival Juste pour Rire
50. Festival Meg Montréal
51. Festival Montréal / Nouvelle musique
52. Festival Montréal Baroque
53. Festival Mural
54. Festival M pour Montréal (Avalanche)
55. Festival Mode et Design
56. Festival MUNDIAL (Avalanche)
57. Festival OUMF (Avalanche)
58. Festival Phénomena

59. Festival SPASM
60. Festival TransAmériques
61. Festival Vues d'Afrique
62. Festival Zoofest
63. Fondation Metropolis Bleu
64. Galerie MIX
65. Galerie Simon Blais
66. Groupe de la Veillée / Théâtre Prospero
67. Guidatour
68. Institut canadien d'art vocal
69. Productions Jimmy Moore
70. La Biennale de Montréal
71. La Comédie de Montréal
72. La Guilde des métiers d'arts du Québec
73. La Maison Théâtre
74. L'auguste Théâtre
75. L'école supérieur de ballet du Québec
76. Le Balcon
77. Le Vivier
78. Les Boréades de Montréal
79. Les FrancoFolies de Montréal
80. Les productions du Diable Vert
81. Les productions Rialto inc.
82. L'Oratoire Saint-Joseph du Mont Royal
83. MISQA -MCGill International String Quartet
84. Montréal complètement cirque
85. Montréal Gospel Choir
86. Montréal en histoire
87. Montréal en Lumière
88. Musée d'art contemporain de Montréal
89. Musée d'archéologie de la Pointe à Callière
90. Musée des Beaux-arts de Montréal
91. Musée Marguerite-Bourgeois
92. Musée McCord
93. Musée Stewart
94. Mutek
95. Observatoire 360 Au sommet Place Ville Marine
96. Opéra de Montréal
97. Orchestre de chambre I Musicci de Montréal
98. Orchestre Métropolitain
99. Orchestre symphonique de Montréal
100. Orchestre symphonique des jeunes de Montréal
101. Palais des Congrès de Montréal
102. Parc Cavaland
103. Parc Olympique
104. Parc Six Flags Montréal SEC
105. Partenariat du Quartier des Spectacles
106. Picnik Électronik
107. Pop Montréal
108. Productions Divo
109. Productions Gamago (Club Soda)
110. Pro Musica
111. Quartiers Danses
112. Québec Cinéma
113. Rencontres internationales du documentaire de Mtl
114. Réseau Accès Culture
115. Réseau Scènes
116. S .A.C.E.F.
117. Santa Teresa- Superbe culture
118. Société de musique contemporaine du Québec
119. Stop Motion Montréal
120. Studio de musique ancienne de Montréal
121. Tangente
122. Terres en vues / Land insights
123. Théâtre d'Aujourd'hui
124. Théâtre de la Ville
125. Théâtre Desjardins
126. Théâtre du 450
127. Théâtre du Nouveau Monde
128. Théâtre du Rideau Vert
129. Théâtre La Chapelle
130. Théâtre Ste-Catherine
131. Théâtre St-James
132. Tohu
133. Trio Fibonacci
134. Université Concordia
135. Usine C
136. Upstairs, bar & Grill
137. Vue sur la relève
138. Vieux Port de Montréal
139. Vision Diversité
140. World Press Photo (Arkar Inc.)

4.2 PARTENARIATS CULTURELS

Étant au service du milieu culturel, La Vitrine établit divers partenariats tant avec le milieu culturel qu'avec des médias afin d'augmenter le nombre de plates-formes lui permettant de diffuser l'offre culturelle qu'elle a rassemblée dans son calendrier. L'offre culturelle est ainsi plus visible auprès des citoyens.

En 2016-2017, La Vitrine a poursuivi cette démarche d'offre de partenariats d'échange de visibilité avec les différents producteurs et diffuseurs d'événements culturels du Grand Montréal. Ces collaborations ont permis d'augmenter la visibilité octroyée à La Vitrine, mais aussi de mieux promouvoir les événements présentés dans notre métropole en permettant à ces organismes de profiter de campagnes promotionnelles novatrices.

Au cours de la dernière année, on compte **41 ententes de partenariat** avec des organismes culturels, soit une **hausse de 25 %** par rapport à l'année précédente. Au total, La Vitrine aura offert cette année **plus de 1,399 M$** de services en valeur échange directement reliés aux activités culturelles de ses partenaires.

Elle a collaboré fièrement au succès des événements artistiques et des festivals suivants, que ce soit par la vente de passes, de forfaits, de billets au tarif spécial et par la mise sur pied d'activités promotionnelles et d'échange de visibilité :

1. Centre Phi
2. CINARS
3. Coup de Cœur Francophone
4. Elektra
5. FestiBlues de Montréal
6. Festival Ancient Future
7. Festival Cinemania
8. Festival du monde arabe
9. Festival du Nouveau Cinéma
10. Festival International de Jazz de Montréal
11. Festival international de Littérature
12. Festival international du film sur l'art
13. Festival international Nuits d'Afrique
14. Festival Mode et Design
15. Festival Mural
16. Festival musique de chambre
17. Festival OUMF
18. Festival TransAmériques
19. Francofolies de Montréal
20. La biennale de Montréal
21. M pour Montréal
22. MEG Montréal
23. Montréal complètement cirque
24. Montréal en Fête
25. Montréal en lumière
26. Mundial Montréal
27. Musée McCord
28. Mutek
29. Parc Olympique
30. Piknic Électronik
31. Printemps numérique
32. Quartiers Danses
33. Rencontres internationales du documentaire de Montréal
34. Rendez-vous du cinéma québécois
35. Saison de la lecture
36. Société d'avancement pour la chanson d'expression française
37. Studio de musique ancienne
38. Vision Diversité
39. Vue sur la Relève
40. World Press Photo
41. Zoofest

5 L'ÉCOSYSTÈME DE PROMOTION DE LA VITRINE

5.1 SITE INTERNET LAVITRINE.COM

L'achalandage sur le site internet de La Vitrine représente plus de 80 000 pages vues par mois cette année. Les activités culturelles montréalaises, tant gratuites que payantes, sont présentées sous forme de fiche informative complète, avec un visuel et une description détaillée de toutes les activités. Les liens d'achat sont insérés pour chaque activité et il est également possible d'insérer des liens YouTube ou Viméo.

Régie publicitaire

La Vitrine a mis fin à son entente avec Out of the Box Media à qui Newad avait cédé ses activités de régie publicitaire. Elle est actuellement en négociation pour un contrat de représentation exclusif des ventes publicitaires sur son site Internet et blogue culturel. La régie publicitaire était pour une source de financement considérable. La venue d'une entente avec une autre régie publicitaire permettra à La Vitrine de diversifier ses revenus.

5.2 BLOGUE | LE LÈCHE-VITRINE

La Vitrine offre à ses partenaires un espace éditorial sur son blogue culturel. Quatre options leurs sont proposées :

- **Blogueur invité :** La Vitrine permet au partenaire de publier à titre de « blogueur invité » sur le blogue de La Vitrine. Le billet doit porter sur un élément particulier de la programmation de l'organisme.
- **Rubrique *Artistes à la trace* :** possibilité qu'un invité vienne partager et livrer des textes personnels, des photos ou vidéos dans sa préparation et sa participation à l'activité, l'événement ou le festival, sous forme de courts billets. La section *Artiste à la trace* est la plus populaire, dédiée à l'univers personnel des artistes.
- **Entrevue exclusive :** La Vitrine propose également de réaliser une entrevue avec un membre de l'équipe de la programmation ou un artiste du festival ou de l'événement. Un blogueur de La Vitrine est en charge de l'entrevue et de la rédaction du billet.
- **Couverture d'un événement :** finalement, il est possible de couvrir des activités culturelles des organismes culturels par la présence d'un photographe de La Vitrine.

Partage des articles

Cette année La Vitrine a publié plus d'une cinquantaine d'articles, d'entrevues et de galeries photos sur son blogue culturel Lèche-Vitrine. La plupart des articles du blogue sont jumelés à des publications sur les réseaux sociaux de La Vitrine dans l'objectif de développer une campagne promotionnelle complète et de rejoindre plus de lecteurs.

Exemple d'une publication sur le Lèche-Vitrine dans le cadre de la finale de *Ma première Place des arts* de la Société d'avancement pour la chanson d'expression français (SACEF) – galerie photo de notre photographe :

5.3 RÉSEAUX SOCIAUX | PRÈS DE 45 000 ABONNÉS

La Vitrine offre une promotion continue des événements de ses partenaires et abonnés privilèges sur les plateformes Facebook, Twitter et Instagram. La gestionnaire des réseaux sociaux de La Vitrine s'assure de publier annonces, mentions, promotions, concours, photos, vidéos, etc. La Vitrine rejoint environ 45 000 abonnés lors de ses campagnes promotionnelles. Elle a aussi investi des sommes d'argent dans certaines publications afin d'en augmenter la visibilité.

Quelques exemples de campagnes promotionnelles réalisées sur les réseau sociaux de La Vitrine qui ont été concluantes pour le milieu culturel :

Cartablanca : 13 054 vues, 28 j'aime, 16 partages, 192 clics sur la publication

Cinemania : 16 504 vues, 79 j'aime, 23 partages, 293 clics sur la publication

Festival TransAmériques : 10 219 vues, 91 j'aime, 19 partages, 184 clics sur la publication

CONCOURS

La Vitrine a mis sur pied plusieurs concours mensuels sur sa page Facebook et sur Instagram. Favorisant l'interaction avec les abonnés, ils permettent d'offrir une visibilité accrue à nos partenaires culturels en plus de fidéliser nos abonnés et d'atteindre de nouveaux publics.

Voici les quatre concours qui ont été les plus populaires en 2016-2017 :

Centre Phi : une paire de billets pour l'exposition *Bjork Digital*

- Nombre de pages vues : 8 445
- Nombre de commentaires : 87

L'International des Feux Loto-Québec : une paire de billets pour les feux d'artifice

- Nombre de pages vues : 8 069
- Nombre de commentaires : 111

Montréal complètement cirque : *Vice & Vertu* des 7 doigts

- Nombre de pages vues : 6 945
- Nombre de commentaires : 100

Les Films Séville : *Juste la fin du monde* de Xavier Dolan

- Nombre de pages vues : 13 987
- Nombre de commentaires : 251

STATISTIQUES

FACEBOOK
Nombre d'abonnés (2017) : 34 352 (gain de 6 % comparativement à 2016)
Nombre d'abonnés (2016) : 32 393 (gain de 11,3 % comparativement à 2015)
Nombre d'abonnés (2015) : 29 102 (gain 33,6 % comparativement à 2014)
Nombre d'abonnés (2014) : 21 786 (gain 31,4 % comparativement à 2013)
Nombre d'abonnés (2013) : 16 577 (gain 33,7 % comparativement à 2012)
Nombre d'abonnés (2012) : 12 396 (gain 44,2 % comparativement à 2011)
Nombre d'abonnés (2011) : 8 597

TWITTER
Nombre d'abonnés (2017) : 23 902 (gain de 7,2 % comparativement à 2016)
Nombre d'abonnés (2016) : 22 292 (gain de 18 % comparativement à 2015)
Nombre d'abonnés (2015) : 18 882 (gain de 24 % comparativement à 2014)
Nombre d'abonnés (2014) : 15 200 (gain de 63 % comparativement à 2013)
Nombre d'abonnés (2013) : 9 300

En moyenne, La Vitrine réalise de deux à trois tweets par jour afin de promouvoir les offres spéciales et les préventes de ses partenaires, d'annoncer le dévoilement de la programmation des festivals et des diffuseurs et de partager les concours organisés sur sa page Facebook.

INSTAGRAM
Nombre d'abonnés (2017) : 2 866 (gain de 36,5 % comparativement à 2016)
Nombre d'abonnés (2016) : 2 100 (gain de 17 % comparativement à 2015)
Nombre d'abonnés (2015) : 1 788 (gain de 27,5 % comparativement à 2014)
Nombre d'abonnés (2014) : 1 402 (gain de 49,6 % comparativement à 2013)
Nombre d'abonnés (2013) : 937 (gain de 28,9 % comparativement à 2012)
Nombre d'abonnés (2012) : 727

Instagram prend de l'ampleur et son nombre d'adeptes est en constante croissance. Encore une fois cette année, La Vitrine partage les clichés de son photographe bénévole Renaud Vinet Houle qui capture les meilleurs moments de nombreux spectacles et activités culturelles des partenaires et abonnés de La Vitrine. Talentueux et passionné, Renaud Vinet Houle nous permet de partager les clichés des moments clés des événements culturels tout au long de l'année autant sur le blogue La Vitrine que sur notre compte Instagram. La Vitrine a choisi d'explorer davantage cette stratégie depuis l'an dernier ce qui lui a permis d'augmenter les publications « aimées » par le public.

5.4 BULLETINS SPÉCIAUX ET INFOLETTRES

Toutes les activités et produits en prévente ou à prix spécial sont promus dans le contenu de l'infolettre *Offres spéciales* de La Vitrine envoyée 7 jours sur 7, avec les liens directs d'achat. Il s'agit d'un service qui a été offert gratuitement au milieu culturel montréalais.

La Vitrine offre aussi aux organismes culturels la possibilité de faire une promotion accrue de leurs activités culturelles via son service d'infolettre. Ce bulletin, qui leur offre un contenu et un espace complètement exclusifs, est envoyé aux 15 878 abonnés. Plusieurs organismes ont réservé un bulletin cette année, dont le Comité de la Fête Nationale, le Festival Cinémania, le Château Ramezay, Evenko - The Book of Mormon, le Festival international de littérature, Juste pour rire, l'Opéra de Montréal, le Parc Olympique - Exposition Souvenir de 1976, les productions Sid Lee, le Théâtre du Nouveau Monde, le Trio Fibonnaci et World press photo.

Profil des abonnés aux « Alertes La Vitrine »

Provenance

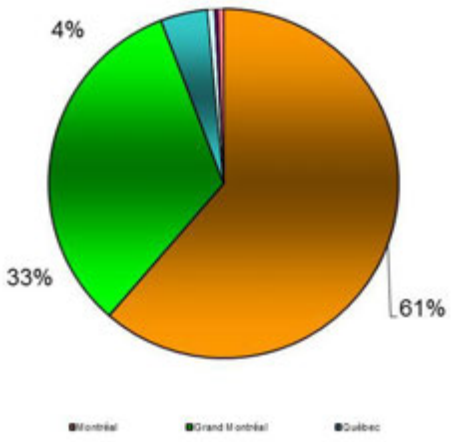

Nombre total d'abonnés « alertes La Vitrine »	
Abonnés Infolettre	**15 878**
Abonnés Facebook	**32 393**
Abonnés Twitter	**22 292**
Abonnés Instagram	**2 370**
Total	**70 888**

Genre

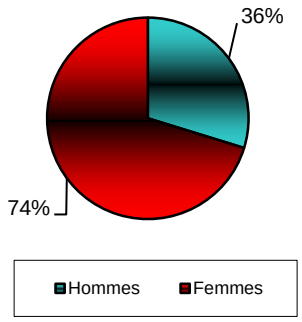

Groupes d'âge

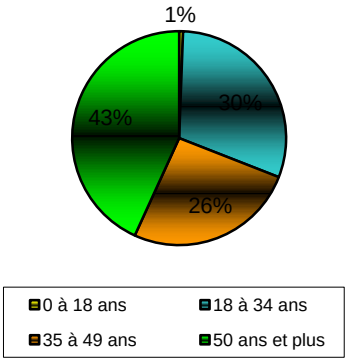

5.5 ESPACE DÉPLIANT ET ENCART PROMOTIONEL

La Vitrine offre la possibilité de distribuer des encarts promotionnels à l'intérieur des pochettes de billets qui sont remises en mains propres au comptoir. Cette action est appréciée, car elle permet de rejoindre un public amoureux de culture.

La Vitrine vend aussi des espaces dans le présentoir de dépliants de son comptoir de service au rez-de-chaussée. Ces espaces dépliant sont fort courus par les organismes culturels et très bien fréquentés par les consommateurs culturels. En 2016-2017, 110 organismes ont pu profiter de ce service pour des périodes variées allant d'un mois à douze mois, constituant a une source de revenus non-négligeable de 42 825 $. Une augmentation de 16 % en comparaison avec la période 2015-2016.

5.6 INFRASTRUCTURES DE LA VITRINE

La Vitrine possède des installations uniques au 2-22 où les organismes et diffuseurs montréalais peuvent profiter d'occasions promotionnelles diverses à des tarifs abordables.

5.6.1 Écrans géants

La Vitrine offre aux organismes culturels la possibilité de diffuser des capsules vidéo en haute résolution sur ses écrans géants dans le hall du 2-22. Ces écrans, visibles depuis les rues Sainte-Catherine et Saint-Laurent, permettent une visibilité exceptionnelle, tant auprès des clientèles présentes dans le grand hall culturel, que des passants de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent.

Les organismes suivants ont bénéficié de la diffusion de bandes annonces sur les écrans géants de La Vitrine : Festival SPASM, Tobo, Festival international du Film sur L'Art (FIFA) et Juste pour rire.

5.6.2 Passerelles numériques extérieures

Il y a 4 ans, dans le cadre du Parcours lumière du Quartier des spectacles, La Vitrine dotait les façades extérieures du 2-22 d'écrans vidéo DEL, générant une expérience multimédia illuminant le centre-ville de Montréal. Ces écrans, installés sous les passerelles des trois étages sur les rues Saint-Laurent et Sainte-Catherine font rayonner l'offre culturelle montréalaises. On évalue

qu'environ 50 000 passants par jour ont vu l'affichage extérieur des événements culturels inscrits au calendrier de La Vitrine.

La Vitrine affiche en continu l'offre culturelle montréalaise sur ces passerelles lumineuses. Si les partenaires le désirent, il leur est possible d'ajouter des occasions de visibilité supplémentaire. La Vitrine s'assure que toutes les activités et informations diffusées sur ses passerelles ont pour objectifs de faire rayonner davantage la culture.

5.6.3 Bornes interactives et écrans dynamiques

La Vitrine fait la promotion de la programmation gratuite et payante de toutes les activités inscrites à son calendrier sur les bornes interactives et les écrans dynamiques accessibles aux visiteurs dans le grand Hall culturel du «2-22».

5.6.4 Hall de La Vitrine au 2-22

Le hall de La Vitrine au 2-22, avec sa capacité d'accueil d'environ 300 convives et son magnifique comptoir de services et d'informations conçu par Moment Factory, représente un lieu de prédilection pour la réalisation d'événements à caractère culturel, des conférences de presse ou des lancements.

En 2016-2017, La Vitrine a accueillis les organisations suivantes pour la tenue de divers événements :

- Concertation Montréal
- Coup de cœur francophone – remise du Prix Rapsta Lelièvre
- Festival international du film sur l'art
- Institut du Québec
- Journées de la culture
- La Machinerie
- Ministère de la culture et des communications
- Rideau

6 PARTENARIATS AVEC LES MÉDIAS

Pour l'année 2016-2017, La Vitrine a renouvelé ses ententes de visibilité avec les médias suivants: Les Éditions Néopol, MATV, Métro Vision, Néo-Traffic, Publicité Sauvage, TC Média, Télé Québec, et Journal 24 Heures. S'ajoutent les médias La Presse et Oboxmedia lors des campagnes promotionnelles.

6.1 ASTRAL AFFICHAGE | MÉTROVISION

Encore une fois, La Vitrine et Astral Affichage pour Métro Vision ont renouvelé leur entente de partenariat. Tous les jours de la semaine, 365 jours par année, La Vitrine fournit à Métro Vision un contenu culturel faisant la promotion des billets à prix spécial, offres promotionnelles et activités gratuites de ses partenaires et abonnés privilèges. En retour, Métro Vision diffuse le contenu sous forme de capsule portant la signature de La Vitrine sur l'ensemble des écrans du réseau Métro Vision installés sur les quais des stations de métro. Grâce à cette visibilité pour les diffuseurs culturels, La Vitrine poursuit sa mission d'organisme de promotion de la culture et permet aux citoyens de bénéficier d'offres promotionnelles et d'être au courant des événements en cours ou à venir.

6.2 JOURNAL 24 HEURES | DISTRIBUÉ À 170 000 EXEMPLAIRES

La Vitrine possède une entente de réciprocité avec Journal 24 heures dans laquelle elle inscrit la promotion des préventes, des offres spéciales, des billets à prix spécial et des activités gratuites des partenaires les vendredis, dans le cahier ICI Weekend. Le journal est distribué à 170 000 exemplaires, 60 % du lectorat a entre 25 et 49 ans, 26 000 nouveaux lecteurs chaque semaine.

Concours

La Vitrine offre à ses partenaires et abonnés privilèges de mettre sur pied un concours. La promotion du concours est faite dans la copie papier du journal les vendredis, dans le cahier ICI Weekend. La promotion est également présente sur le site Internet de La Vitrine. Une bannière format Big box est placée sur le site Internet www.24heures.ca, menant vers la page Web de La Vitrine. Chaque concours attire plus de 1 200 participants.

- Depuis quelques années, les lecteurs du Journal 24 Heures peuvent consulter les offres promotionnelles, les billets à prix spécial, les préventes et les activités à venir ou en cours grâce au contenu fourni par La Vitrine dans le cadre de leur partenariat. Chaque vendredi, le journal diffuse dans le Cahier Week-End le contenu de La Vitrine incluant également un concours hebdomadaire offert par les partenaires et abonnés privilèges de La Vitrine. Chaque concours compte en moyenne 1 200 participants. Parmi les concours les plus populaires cette année on note ceux de :
- 28 avril 2017 : Théâtre Sainte-Catherine – plus de 1 300 participants
- 5 mai 2017 : Festival TransAmériques – plus de 1 100 participants
- 19 mai 2017 : Francofolies de Montréal – plus de 1 900 participants

6.3 TÉLÉ-QUÉBEC

Télé-Québec, partenaire média important de La Vitrine, bénéficie d'une campagne promotionnelle étendue à travers les différents outils de La Vitrine. Elle bénéficie d'ailleurs de

l'intégration de son logo dans de multiples publicités de La Vitrine. Grâce à ce partenariat, La Vitrine brille sur les ondes de la chaîne avec diverses publicités à plusieurs périodes de l'année ainsi que le site Internet de Télé-Québec.

6.4 MATV

MATV et La Vitrine collaborent depuis plusieurs années. Partenaire média de La Vitrine, MATV diffuse tout au long de l'année la bande annonce de La Vitrine afin de faire rayonner la culture et d'encourager une plus grande accessibilité à la culture. La Vitrine a profité de cette collaboration afin de diffuser pendant quelques semaines une bande annonce pour son événement de la Nuit blanche à Montréal 2017 : *Zoofest polaire à La Vitrine*.

7 AUTRES ACTIONS PROMOTIONNELLES STRUCTURANTES

7.1 LES COUPS DE CŒUR DES AMBASSADEURS DE LA VITRINE SUR IMMIGRANT QUÉBEC

Depuis l'an dernier, La Vitrine a lancé une collaboration avec Immigrant Québec : les coups de cœur culturels des ambassadeurs de La Vitrine. Publiées mensuellement depuis mars 2016 sur le site Internet d'Immigrant Québec et son infolettre transmise à plusieurs milliers d'abonnés, La Vitrine a réalisé des entrevues avec des personnalités issues de l'immigration afin de faire connaître leurs coups de cœur culturels pour le mois à venir. Partagées aussi sur la page Facebook de La Vitrine et celle d'Immigrant Québec suivi par 175 000 personnes, ces entrevues ont remporté encore cette année un franc succès. La Vitrine et Immigrant Québec poursuivront d'ailleurs le projet pour l'année 2017-2018.

Dans le cadre de ce partenariat, La Vitrine a réalisé en 2016-2017, 12 entrevues avec des personnalités influentes provenant de divers pays :

2016			
Juin	**Cathy Wong**	Présidente du Conseil des montréalaises	Chine
Juillet	**La Bronze**	Chanteuse	Maroc
Août	**Mamselle Ruiz**	Chanteuse et artiste de cirque	Mexique - Amérique latine
Septembre	**Alexandra Diaz**	Journaliste	Chili
Octobre	**Karim Ouellet**	Chanteur	Sénégal
Novembre	**Queen Ka**	Poétesse	Tunisie

Décembre	**Déborah Cherenfant**	Entrepreneure	Haïti
2017			
Janvier	**Oscar Ramirez**	Architecte	Guatemala
Février	**Orlando Arriagada**	Producteur	Chili
Mars	**Richardson Zéphir**	Humoriste - comédien - auteur	Haïti
Avril	**Jenny Salgado**	Chanteuse	Haïti
Mai	**Nahib Aboumansour**	DG - Les petites mains	Liban

7.2 PARTICIPATION DE LA VITRINE À L'ÉMISSION LE BANQUIER

Dans le cadre de son partenariat avec l'émission télévisée Le Banquier, La Vitrine a offert une carte-cadeau de La Vitrine culturelle d'une valeur de 3 000 $ au jeune participant Maxime, fan de culture et jeune musicien. L'extrait vidéo a été partagé sur la page Facebook de La Vitrine. Le prix du concours a provoqué une réaction très touchante de la part du gagnant et la publication sur notre page a suscité beaucoup de réactions : 12 087 vues, 73 j'aime et 736 clics.

7.3 NUIT BLANCHE 2017

ZOOFEST POLAIRE À LA VITRINE ÉDITION « ET SI ON AVAIT CRÉÉ EXPO 67 »

Le samedi 4 mars 2017 avait lieu la 14e édition de Nuit blanche à Montréal dans le cadre du Festival Montréal en Lumière. Pour une 9e année consécutive, La Vitrine participait aux festivités afin d'offrir une activité originale, mais aussi en tant que kiosque officiel d'information de la Nuit blanche pour le pôle du Quartier des spectacles. Cette activité permet à La Vitrine de se faire connaître par un plus grand nombre de citoyens.

Cette année, en collaboration avec le Festival Zoofest, La Vitrine a proposé aux noctambules la seconde édition de ZOOFEST POLAIRE À LA VITRINE sous la thématique « Et si on avait créé Expo 67 » qui a rassemblé plus de 3 776 festivaliers. Pour cette édition, La Vitrine a proposé un karaoké géant avec la thématique 1967 animé par les humoristes de Zoofest Gabriel D'almeida Freitas et Richardson Zéphyr. Les festivaliers ont donc été accueillis dans le hall du 2-22 afin de participer gratuitement à un karaoké sur les airs des grands chanteurs francophones et anglophones de l'année 1967, en plus de pouvoir profiter d'un kiosque de Bouffons MTL. Les noctambules ont également eu la chance de pouvoir admirer une œuvre de réalité virtuelle offerte par le Festival international du film sur l'art, ainsi que d'assister à des performances en direct du Centre Phi en rediffusion sur les écrans géants de La Vitrine grâce à la fibre optique.

Chaque année, La Vitrine lance une vidéo promotionnelle qu'elle diffuse sur les ondes de MATV ainsi que sur les réseaux sociaux. La publication Facebook du 15 février a rejoint plus de 5 000 personnes et la vidéo a été consultée par plus de 1 300 personnes :

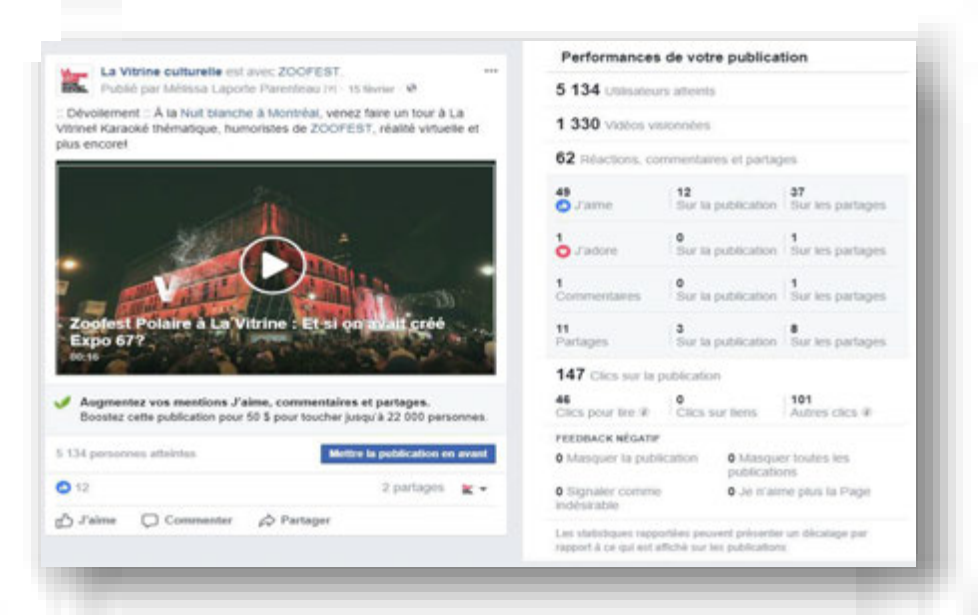

8 DES PROJETS NOVATEURS DE DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS

La Vitrine est au service de l'ensemble de la communauté culturelle montréalaise. Elle s'implique dans les projets collectifs qui visent le développement de nouveaux publics et l'augmentation de l'achalandage des lieux culturels montréalais.

8.1 LES CARTES-CADEAUX DE LA VITRINE

La Vitrine poursuit la vente de ses cartes-cadeaux. La carte-cadeau de La Vitrine est la seule sur le marché qui permet de se procurer des billets pour le plus grand nombre de spectacles et activités culturelles du Grand Montréal. Le consommateur culturel peut ainsi dépenser le montant de son choix, selon le montant inséré dans la carte. Il importe de souligner le succès des campagnes promotionnelles déployées pour les cartes-cadeaux qui ont engendré des ventes de l'ordre de 26 902 $ pour l'année 2016-2017.

MONTANT TOTAL DES CHÈQUES-CADEAUX ET DES CARTES-CADEAUX

Vente de cartes-cadeaux	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17
Total	544 $	452 $	1 592 $	1 022 $	1 279 $	4 027 $	10 394 $	1 639 $	683 $	1 192 $	1 466 $	2 614 $

Grand total des ventes depuis octobre 2007 : 59 741 $

Campagnes promotionnelles

Depuis de nombreuses années, La Vitrine réalise des campagnes promotionnelles durant la période des fêtes, la Saint-Valentin et la Fête des mères afin de promouvoir ses cartes-cadeaux. Avec ces campagnes, La Vitrine souhaite promouvoir la culture comme un cadeau idéal à offrir.

8.2 PROGRAMME ACCÈS AUX ARTS DU CIRQUE DU SOLEIL

La Vitrine a poursuivi la gestion du projet Accès aux Arts du Cirque du Soleil, programme qu'elle avait mis en place pour l'entreprise au printemps 2016.

La formule novatrice développée par La Vitrine pour le Cirque du Soleil permet désormais aux employés de l'organisation de se prévaloir gracieusement de billets de spectacles afin de découvrir l'offre culturelle d'une multitude de diffuseurs et artistes émergeants sélectionnés par le Cirque. Cette collaboration a pour objectif d'encourager l'accès à la culture, tout en développant de nouveaux publics pour les diffuseurs de la métropole, une réalité qui fait partie intégrante des préoccupations sociales de La Vitrine et du Cirque du Soleil.

La Vitrine collabore depuis plusieurs années avec le Cirque du Soleil dans le cadre de son programme Accès aux arts. Lorsque le Cirque du Soleil a fait appel à La Vitrine pour faciliter l'opérationnalisation du programme, il a été tout naturel pour La Vitrine de proposer une solution simple afin d'atteindre l'objectif d'augmenter l'efficacité et la portée d'Accès aux arts en mettant à profit l'expertise ainsi que les outils technologiques que La Vitrine a su développer à travers les années.

Grâce à la toute nouvelle plateforme développée par La Vitrine, le programme Accès aux arts propose dorénavant un calendrier culturel personnalisé aux couleurs du Cirque et intégré à même l'Intranet de ses employés. À cela s'ajoute une infolettre bimensuelle qui informe les employés

des spectacles à venir. Les agents culturels de La Vitrine offrent aussi leur soutien aux employés du Cirque afin de leur permettre de réserver les billets voulus auprès des différents organismes culturels. En 2016-2017, plus de 200 employés du Cirque du soleil ont bénéficié du programme.

La Vitrine compte poursuivre son implication dans le développement de l'achalandage des spectacles offerts à Montréal en offrant ce nouveau service qu'elle a développé pour le Cirque du Soleil à d'autres entreprises privées qui pourraient implanter un tel programme de reconnaissance aux employés afin de mieux supporter la création d'ici, tout en offrant une solution intéressante à la rétention des talents.

8.3 PASSEPORT MTL ÉTUDIANT INTERNATIONAL

Le 14 novembre 2016, La Vitrine, en collaboration avec BMO groupe financier, a lancé officiellement le projet du Passeport MTL étudiant international. Présenté d'abord en 2014 à Je vois MTL et puis en 2015 à Je fais MTL, le projet a vu le jour suite à l'appui de nombreux partenaires financiers, dont Lune Rouge (le fond d'investissement de Guy Laliberté), Agyl et Montréal International ainsi que des partenaires institutionnels, tels que le Conseil des gouverneurs de la Société des célébrations du 375^{e} anniversaire de Montréal, le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de la Ville de Montréal (BINAM) et le Gouvernement du Québec.

Le Passeport MTL étudiant international vise la rétention des étudiants internationaux par la découverte de la richesse de notre ville ainsi que le développement des clientèles pour le milieu culturel. Le programme s'insère à long terme dans les actions menées pour développer notre métropole de demain. Le Passeport MTL étudiants international est accessible gratuitement à tous les étudiants internationaux de toutes les universités à Montréal : UQAM, UdeM, HEC, Concordia, McGill, ÉTS, INRS et Polytechnique. C'est donc plus de 32 000 étudiants qui peuvent se prévaloir de ce nouveau programme d'intégration à la vie montréalaise.

Les objectifs du projet sont de favoriser une meilleure intégration des étudiants internationaux à la culture québécoise, afin de maximiser leur rétention et d'accroître l'accessibilité des activités culturelles de Montréal, toutes disciplines confondues, auprès de ce public très convoité.

La Vitrine a opérationnalisé et coordonné l'ensemble du projet avec succès. En collaboration étroite avec Lune Rouge, une application permettant la création de crédits culturels, un passeport sous forme de carte magnétique et une application mobile dédiée au projet ont été mise en place. Chaque étudiant crée son compte afin de se connecter, de connaitre et suivre les nouveaux avantages dont il peut profiter gratuitement tout au long de ses études à Montréal. Les crédits culturels et les attraits gratuits s'intègrent directement au Passeport de l'étudiant et sont débités lorsque utilisés via les terminaux de cartes de crédit des organismes participants.

En 7 mois d'opérations, le Passeport MTL Étudiant International aura rejoint 6 000 étudiants et près de 3 000 étudiants auront participés aux divers événements organisés par La Vitrine. Douze partenaires institutionnels et quatre partenaires financiers se sont joints au projet. La Vitrine peut compter sur le support de huit institutions universitaires qui agissent à titre de véritables conseillères en matière d'étudiants internationaux. Les universités apportent également leur appui afin de faciliter les communications spécifiques aux étudiants pour toutes les activités de réseautage.

L'impact de ce projet est énorme pour La Vitrine. Il lui a permis d'augmenter son rayonnement et de faire connaître sa mission auprès des universités et dirigeants des grandes corporations de

Montréal, en plus de faire reconnaître sa grande expertise en opérationnalisation et en mutualisation de services. Il l'a également conforté dans son rôle d'agrégateur de services culturels.

8.4 PASSEPORT MTL CULTURE – projet pilote

À l'initiative de Nathalie Bondil, directrice et conservatrice en chef du Musée des beaux-arts, et d'une dizaine de compagnies artistiques montréalaises, en collaboration avec Tourisme Montréal et le ministère de la Culture et des Communications et de la Ville de Montréal, La Vitrine a développé, mis en place et opérationnalisé le Passeport MTL culture en 2015. Ce Passeport, unique au Canada, vise à faire connaître la richesse culturelle et la vitalité de notre ville aux touristes amoureux de culture.

Basé sur le même principe que le Passeport MTL, sa particularité réside toutefois dans sa fonction qui permet aux détenteurs de consulter la plateforme numérique de Passeport MTL culture pour prendre connaissance, en temps réel, de la programmation culturelle des partenaires participants et ainsi réserver des billets. Les touristes peuvent réserver un nombre illimité d'activités culturelles et de spectacles sur lesquels ils peuvent profiter d'un rabais de 25%. Le Passeport est valide pour une durée de 72 heures à partir du premier spectacle réservé et inclus le transport en commun. En effet, une entente avec la Société de transport de Montréal (STM) permet d'offrir aux détenteurs du Passeport MTL culture le transport en commun gratuit à travers la métropole, en plus de donner accès à la navette 747 entre l'Aéroport Pierre-Elliott-Trudeau et le centre-ville.

En plus de la plateforme de réservation en ligne, La Vitrine offre aux touristes de se procurer le Passeport MTL culture à son comptoir d'information où elle peut aussi effectuer les réservations pour les spectacles désirés.

L'opérationnalisation et la modification du projet ont été faites avec succès par La Vitrine. La Vitrine en coordonne également les opérations. Elle effectue le suivi avec les diffuseurs culturels et les points de vente raffermissant ainsi ses liens avec les intervenants du secteur culturel.

Depuis sa mise en service, les organismes et festivals suivants ont participé à la bonification de l'offre de spectacle inscrite au Passeport MTL culture :

1. Agora de la danse
2. Arsenal Art Contemporain
3. Bibliothèque et Archives nationales
4. Centaur Theatre Company
5. Centre d'exposition de l'Université de Montréal
6. Centre PHI
7. Clavecin en concert
8. Écomusée du fier monde
9. Espace Go
10. Festival Bach de Montréal
11. Festival de Musique de Chambre de Montréal
12. Festival du Monde Arabe de Montréal
13. Festival international de la littérature
14. Igloofest
15. Jeunesses Musicales du Canada
16. L'Illusion, Théâtre de marionnettes
17. Le Balcon
18. Les Grands ballets Canadiens de Montréal
19. les Productions Nuits d'Afrique
20. Les Violons du Roy
21. L'OFF Festival de Jazz de Montréal
22. Maison Saint-Gabriel
23. Maison Théâtre
24. Montréal en Lumière
25. Musée de Lachine
26. Musée des beaux-arts de Montréal
27. Musée McCord
28. Musée Stewart
29. Mutek
30. Opéra de Montréal
31. I musici de Montréal
32. Orchestre Métropolitain
33. Orchestre symphonique de Montréal
34. Place des Arts

35. Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal
36. Québec Cinéma
37. Salle Bourgie
38. Société des arts technologiques
39. Théâtre aux Écuries
40. Théâtre du Nouveau Monde
41. Théâtre Jean Duceppe
42. Théâtre Rialto
43. Théâtre Saint-James
44. Tohu
45. Usine C
46. World Press Photo Montréal
47. Zoofest

8.5 PASSEPORT MTL

La Vitrine a opérationnalisé et mis en place le Passeport MTL pour le compte de Tourisme Montréal et en assume la gestion quotidienne avec succès. Cette initiative innovante a pour but d'encourager la découverte des attraits touristiques et culturels de la ville de Montréal auprès des touristes. Le produit mis en place par La Vitrine est efficace et répond bien à la demande, en plus de contribuer directement aux revenus de La Vitrine. La Vitrine perçoit des honoraires pour la coordination du Passeport MTL en plus de percevoir une commission au vendeur lorsqu'elle vend des passeports MTL à son comptoir de service. L'implication de La Vitrine dans le projet a contribué à l'amélioration du positionnement de La Vitrine culturelle comme centre névralgique de l'offre culturelle à Montréal.

La Vitrine assure en continu les actions suivantes pour le Passeport MTL :

- la mise en place et le suivi avec les attraits, la mise en place et le suivi des points de vente;
- la vente du passeport sur sa plateforme lavitrine.com et à son comptoir d'information du 2-22 (vente, conseil et activation);
- la coordination des opérations ainsi que les suivis comptables.

Le démarchage du produit par La Vitrine auprès des hôtels, des bureaux d'accueil touristique et des attraits a contribué directement au succès du Passeport MTL. Le Passeport MTL est disponible pour des périodes de 48 heures ou de 72 heures, en plus d'inclure le transport en commun pour la durée de l'activation du passeport. Il est disponible tant au comptoir que sur le site Internet de La Vitrine.

Attraits inclus dans le Passeport MTL pour l'année 2016-2017

1. Au Sommet Place Ville-Marie
2. Bateau-Mouche
3. Biodôme de Montréal Biosphère
4. Casino de Montréal
5. Centre d'histoire de Montréal
6. Croisières AML
7. Écomusée du fier monde
8. Écorécréo
9. Jardin Botanique et Insectarium
10. La Tour de Montréal – Parc Olympique
11. Maison Saint-Gabriel
12. Musée d'art contemporain de Montréal
13. Musée de la mode
14. Musée de l'Oratoire Saint-Joseph
15. Musée des beaux-arts de Montréal
16. Musée Grévin Montréal
17. Musée McCord
18. Musée Stewart
19. Planétarium Rio Tinto Alcan Montréal
20. Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal
21. Zoo Écomuseum
22. Voiles en voiles
23. Amis de la montagne

Points de vente du Passeport MTL en 2016-2017

1. À la Carte B&B
2. Auberge Alexandrie Montréal
3. Auberge de jeunesse, Hostelling international Canada
4. Auberge de la Fontaine
5. Auberge du Vieux-Port
6. Auberge Le Pomerol
7. Boxotel
8. Delta Centre-Ville
9. Gare d'Autocars de Montréal
10. Hôtel Château de l'Argoat
11. Hôtel de l'Institut
12. Hotel Gault
13. Hôtel InterContinental
14. Hôtel Le Gouverneur
15. Hôtel Marriott Château Champlain
16. Hôtel Nelligan
17. Hôtel Saint-Denis
18. Hotel Saint-Paul
19. Hotel W
20. Hôtel William Gray
21. Hotel Zéro1
22. Le Méridien Versailles Montréal
23. Le Place d'Armes – Hôtel et Suites
24. Les Studios Hôtel-Université de Montréal
25. Marriott Residence Inn Montréal Centre-Ville
26. Renaissance Montréal Centre-ville
27. Résidence des Sœurs Grises – Université Concordia
28. Résidence Ouest – UQAM
29. Ritz-Carlton Montréal
30. Sofitel Montréal le Carré Doré
31. Square Phillips Hôtel & Suites
32. Centre Infotouriste (Tourisme Québec)
33. Bureau accueil touristique Vieux-Montréal (Tourisme Montréal)
34. La Vitrine

9 LA VITRINE ENGAGÉE DANS SON MILIEU

9.1 DÉPÔT D'UN MÉMOIRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Comme elle l'avait fait plusieurs années auparavent, La Vitrine a participé à la consultation publique concernant la nouvelle Politique de développement culturel de la Ville de Montréal par le dépôt d'un mémoire. Dans ce mémoire, La Vitrine a choisi de mettre l'accent sur l'importante de la diversification des publics pour le milieu culturel (renouvellement des clientèles) et l'importance de la promotion culturelle pour le développement de notre secteur.

9.2 ARTISTE DU 1% DU 2-22 | SPECTACLE SUR LES PASSERELLES NUMÉRIQUES ET PHYSIQUES

Dans le cadre de l'œuvre du 1% du 2-22, l'artiste Thierry Marceau était de retour sur les passerelles de La Vitrine culturelle pour une performance le 6 juillet 2016. Lors de cette quatrième phase de *J'aime Montréal et Montréal m'aime*, l'artiste s'est emparé des passerelles numériques et physiques de la façade Sainte-Catherine de La Vitrine pour deux performances hautes en couleur. Ces prestations ont permis de rassembler une foule de curieux et de fans du projet en plein cœur du Quartiers des spectacles.

9.3 LE 2-22

Le 2-22 est un actif important dont nous devons être collectivement fiers, puisqu'il constitue un projet réussit de réhabilitation urbaine tout en permettant l'accession à la propriété pour des organismes culturels. Il est la concrétisation de l'un des éléments importants de la vision de développement du Quartier des spectacles qui évoquait déjà au début des années 2000 l'importance d'avoir au coin de deux importantes rues historiques de Montréal, Sainte-Catherine et Saint-Laurent, un phare qui fera rayonner l'ensemble de la culture montréalaise. Près de cinq ans après son inauguration, le projet du 2-22 demeure encore fragile.

CONCLUSION

L'année 2016-2017 a été l'occasion pour La Vitrine de consolider ses activités et de mettre en œuvre un nouveau projet porteur : le Passeport MTL Étudiant International. La Vitrine a poursuivi toutes ses activités de rayonnement et s'investissant dans des projets qui laissent entrevoir des retombées positives et notoires pour le développement de la culture à Montréal. La Vitrine a démontré sa capacité à développer de nouveaux concepts et à épauler le milieu culturel dans le développement et l'opérationnalisation de projets de mutualisation de services ou de produits destiné au milieu culturel.

La prochaine année sera l'occasion de célébrer la culture avec le 10e anniversaire de La Vitrine. Une décennie de défis et de développement d'opportunités dans le but d'améliorer l'accessibilité et rayonnement de la culture à Montréal. L'année 2017-2018 aussi sera marquée par le départ de madame Nadine Gelly, directrice générale de La Vitrine depuis les dix dernières années, qui a annoncé qu'elle voguera vers de nouveaux horizons.

Ce sera l'occasion pour la nouvelle direction de revoir les orientations de l'organisme pour actualiser son rôle et sa pertinence pour le développement culturel de la métropole, du centre jusque dans ses quartiers.

ANNEXE 1 | CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA VITRINE

Comité exécutif :

Président	**Philippe Sureau** Co-fondateur **Transat A.T.inc.**
Vice-président	**Stéphane Lavoie** Directeur général **TOHU, la Cité des arts du cirque**
Trésorière	**Mia Homsy** Directrice **Institut du Québec**
Secrétaire	**Suzanne Sauvage** Présidente et chef de la direction **Musée McCord**
Administratrice	**Manon Morin** Directrice générale **Réseau Scènes**

Administrateurs :

Patrice Attanasio
Consultant

Francine Bernier
Directrice générale
Agora de la danse

Nathalie Carrière
Vice-présidente, communications
Festival Montréal en Lumière | Équipe Spectra

Sébastien David
Vice-président leader cliente
Cossette

Véronique Dumas
Directrice Communication Marketing
Casino du Québec

Monsieur Bertil Fabre
Directeur général
Delta Montréal

Stéphane Gagné
Chef de l'exploitation
Audiokinetic

Monsieur Richard Lan
Associé
Amalan Capital

Monsieur Étienne Langlois
Co-directeur général et directeur administratif
Centre du Théâtre d'Aujourd'hui

Alexandra Maier
Directrice du marketing et des communications
Partenariat du Quartier des spectacles

Marie France Veilleux
Conseillère juridique principale
Coopérative Agropur

ANNEXE 2 | ÉQUIPE DE LA VITRINE

Directrice générale
Nadine Gelly

Directrice générale adjointe
Audrey McKinnon

Directrice des commandites et des partenariats stratégiques
Félicia Balzano

Directeur des opérations
Maxime Depasse

Responsable de l'administration
Thérèse Laflamme

Responsable, communications et projets spéciaux
Mélissa Laporte-Parenteau

Responsable des relations avec le milieu culturel et touristique
Anissa Ben Mansour

Responsable, ventes et relations avec le milieu
Alexandre Piché

Chargée de projets, développement technologique
Oulimata Kane

Coordonnatrice, ventes et projets spéciaux
Laurence Hervieux-Rivest

Designer graphique - Intégrateur multimédia
Catherine Fannie Russell

Agent à la saisie
Vincent Gomez
André Côté
Yves Séguin
Dounia Barhomi

Ambassadeurs culturels
Emmanuelle Cerretti-Lafrance (superviseure)
Marie-Claude Brault
Madelyne Jonhston
Sophie Boucher Moutou

ANNEXE 3 | PARTENARIATS PUBLIC ET PRIVÉS

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Ville de Montréal
- Tourisme Montréal
- Fondaction CSN

ANNEXE 4 | EXEMPLES DE PUBLICITÉS DE LA VITRINE

JOURNAL 24 HEURES
Publicité et concours tous les vendredis dans le cahier Week-end

Campagne de promotion pour «Zoofest polaire à La Vitrine : Et si on avait créé Expo 67 ? » – Nuit blanche à Montréal 2017

ÉCRANS DANS LES STATIONS DE MÉTRO À MONTRÉAL

HOTELS TV ET PALAIS DES CONGRÈS

PUBLICITÉ LA VITRINE
Brochure du Festival TransAmériques – édition 2017

Festival international du film sur l'art (FIFA) – édition 2017

Publicité de type îlot et bannière de La Vitrine – Campagne Zoofest polaire à La Vitrine | Site internet de Télé-Québec – hiver 2017

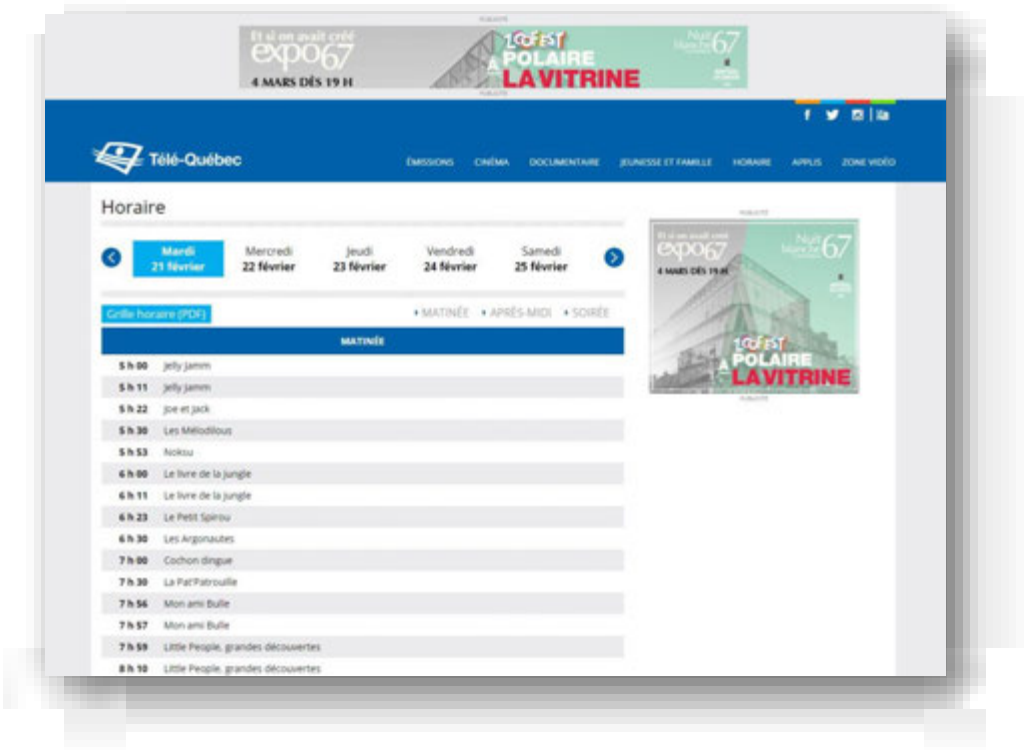

ANNEXE 5 | PHOTOS DES ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATIONS DE LA VITRINE

PASSEPORT MTL ÉTUDIANTS INTERNATIONAL – ACTIVITÉS CULTURELLES DE RÉSEAUTAGE

Activité de réseautage culturelle du Passeport MTL étudiants international – Igloofest

Activité de réseautage culturelle du Passeport MTL étudiants international – 100 % Montréal au Festival TransAmériques

PARCOURS ILLUMINART – INSTANCE SUR LES PASSERELLES NUMÉRIQUES EXTÉRIEURES

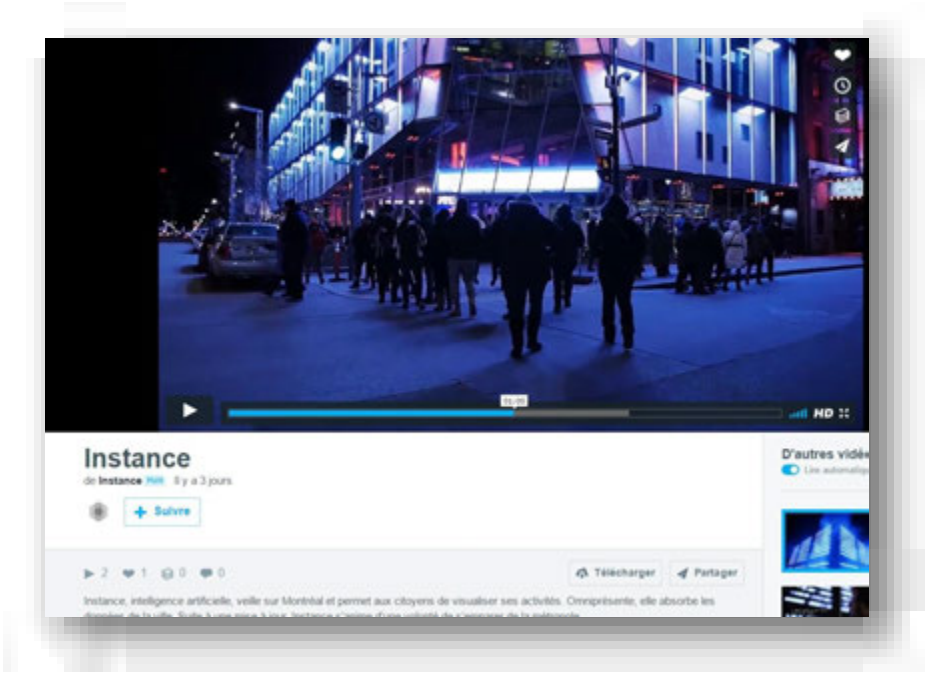

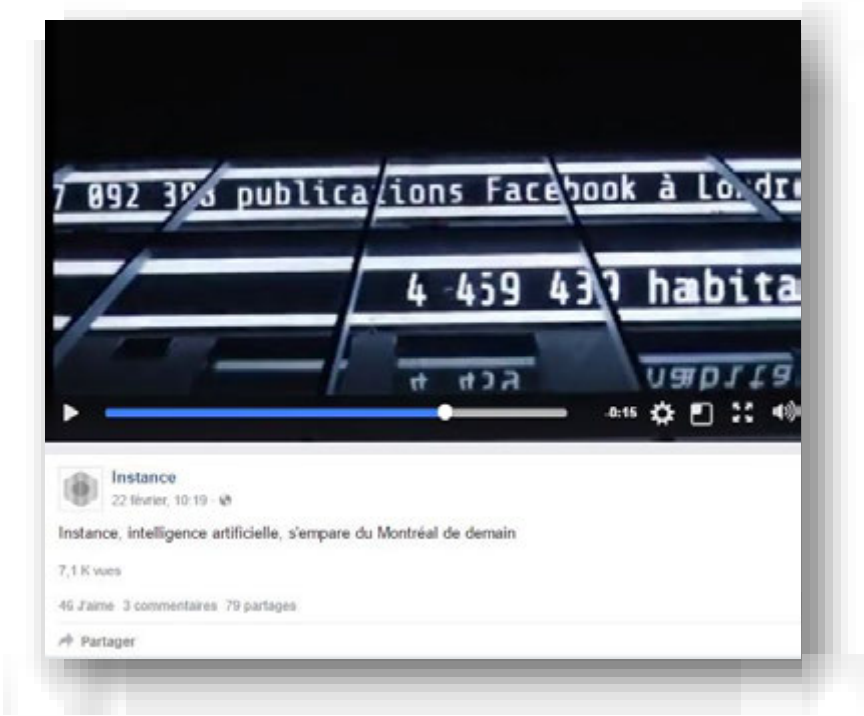

HALL DU 2-22
Conférence de presse du lancement du Passeport MTL étudiant international – 14 novembre 2016

Zoofest polaire à La Vitrine : Et si on avait créé Expo 67 – Nuit blanche 2017 à La Vitrine

Entrevue à Météo Média - Nuit blanche2017 à La Vitrine

Exposition de l'œuvre « VOX » de Steve Giasson, gagnant du Prix de La Vitrine a Art Souterrain

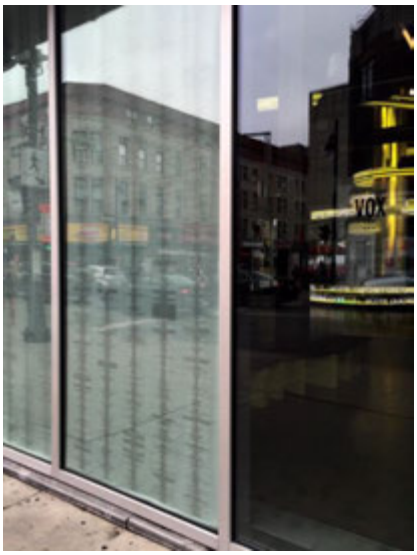

4e phase du 1% de 2-22 – Performance de Thierry Marceau (6 juillet 2016)

TVA – ÉMISSION LE BANQUIER – remise d'une carte-cadeau de La Vitrine d'une valeur de de 3 000 $ par Julie Snyder au jeune gagnant

ANNEXE 6 | DOSSIER DE PRESSE COMPLET 2016-2017

REVUE DE PRESSE
DU 1ER JUIN 2016 AU 31 MAI 2017

Ordre antichronologique
Titre de l'article, sous-titre, Nom de la publication imprimée, électronique ou site Web, nom de l'auteur, date

Adresse Web

Activité de réseautage culturel avec La Vitrine, Je chois Montréal, site Web, 26 mai 2017
https://www.jechoisismontreal.com/

Passeport MTL étudiant international, Sésame, ouvre-toi!, Coup d'œil 2016, revue, Montréal Métropole culturelle, édition 2017

Les coups de cœur de Nahib Aboumansour, Immigrant Québec, site Web, La Vitrine, 24 mai 2017
https://www.immigrantquebec.com/coups-de-coeur-de-nahid-aboumansour/

Rappel invitation | Je fais Mtl – prendre en main le futur du mouvement, Je fais Montréal, infolettre, Diane de Courcy, 16 mai 2017
http://ymlp.com/zGiXWq

Actualités du 15 mai 2017, Téo Taxi et La Vitrine culturelle s'unissent pour l'intégration culturelle des étudiants internationaux!, Tourismexpress, infolettre, 15 mai 2017
http://tourismexpress.com/bulletin/2017-05-15

Nominations, La Vitrine culturelle de Montréal, Tourismexpress, site Web, 13 mai 2017
https://tourismexpress.com/nominations/?page=3

Téo Taxi et La Vitrine culturelle s'unissent et De la petite séduction à la grande pertinence, Grenier en bref, infolettre, 12 mai 2017

Cossette devient l'agence mondiale de la marque QuébecOriginal et Clients futés à l'honneur chez Super C, Mélissa Laporte-Parenteau devient responsable, communications et projets spéciaux de La Vitrine, Grenier en bref, infolettre, 9 mai 2017

Mélissa Laporte-Parenteau devient responsable, communications et projets spéciaux de La Vitrine, Grenier aux nouvelles, site Web, 9 mai 2017
http://www.grenier.qc.ca/nouvelles/13243/melissa-laporte-parenteau-devient-responsable-communications-et-projets-speciaux-de-la-vitrine

Les coups de cœur de Jenny Salgado, L'infolettre de l'immigration et de l'intégration au Québec // 5 mai 2017, Immigrant Québec, infolettre, 5 mai 2017
https://www.immigrantquebec.com/les-coups-de-coeur-de-jenny-salgado/

Bulletin des ambassadeurs, Infolettre de la société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, infolettre, Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, 5 mai 2017

Les coups de cœur de Jenny Salgado, Immigrant Québec, site Web, La Vitrine, 26 avril 2017
https://www.immigrantquebec.com/les-coups-de-coeur-de-jenny-salgado/

Pour ses 375 ans, Montréal méritait plus que des festivités, Les Affaires, site Web, Julie Cailliau, 22 avril 2016
http://www.lesaffaires.com/blogues/julie-cailliau/montreal-375-ans-et-apres/594413?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=le-matin_01-mai-2017

Montréal, métropole de demain, La Presse+, site Web, France Chrétien Desmarais et Monie F. Leroux, 22 avril 2017
http://plus.lapresse.ca/screens/943d63b2-8176-4afb-9518-0c770aebffec%7C_0.html

Une 6e édition pour le Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec, Les coups de cœur de Richardson Zéphir, L'infolettre de l'immigration et de l'intégration au Québec // 7 avril 2017, Immigrant Québec, infolettre, 7 avril 2017
https://www.immigrantquebec.com/coups-de-coeur-de-richardson-zephir/

Mémoire de La Vitrine, Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal, 6 avril 2017
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEMO_LAVITRINE_20170406.PDF

Bulletin aux membres du 5 avril 2017, Infolettre officielle des membres de Tourisme Montréal, site Web, Tourisme Montréal, 5 avril 2017
https://tourismemontreal.informz.ca/informzdataservice/onlineversion/ind/bWFpbGluZ2luc3RhbmNlaWQ9ODAxNTUzJnN1YnNjcmliZXJpZD05MTM1OTM0MDE

35e FIFA | Plus que quelques jours!, Infolettre du Festival International du Film sur l'Art, site Web, Festival International du Film sur l'Art, 31 mars 2017
http://s1.hpjcc.com/static/n/nKeUoB4kyNwDnLWHXIuGyyYj/c/xlsXkNWi8MmCtFcijYcoHqgQ

1500 personnes attendues pour célébrer le Printemps numérique, communiqué de presse, électronique, Printemps Numérique, 29 mars 2017
http://us9.campaign-archive2.com/?u=c6f941fd769e956d26815521f&id=f224d23da6&e=64c54cdd66

Le FTA s'éclate avec 27 spectacles, Salle de presse du FTA, site Web, FTA, 22 mars 2017
http://fta.ca/wp-content/uploads/2017/03/FTA_communique%CC%81_modele-2017_FR_sans-bleed_Final-1.pdf

Instance, Viméo d'Instance, site Web, Instance, 11 mars 2017
https://vimeo.com/207954294

L'intégration grâce à la culture, Revue de presse du Quartier des spectacles – lundi 6 mars 2017, Infolettre, Quartier des Spectacles, 6 mars 2017
http://paqus.onyris.com/mailing/onlineview.aspx?e=nadine.gelly@lavitrine.com&c=1459

Une Nuit entre hier et aujourd'hui!, Communiqués de l'Équipe Spectra, site Web, Montréal en Lumière, 6 mars 2017
http://nouvelles.equipespectra.ca/blogue/?p=16243

L'intégration grâce à la culture, LaPresse.ca, site web, Jean Siag, 5 mars 2017
http://www.lapresse.ca/vivre/societe/201703/03/01-5075237-lintegration-grace-a-la-culture.php

Météo Média en mode relâche, Météo Média à La Vitrine pour la Nuit Blanche, Météo Média, télévision, 4 mars 2017
https://udso-a.akamaihd.net/2142506936001/2142506936001_5347950003001_5347942151001.mp4?pubId=2142506936001&videoId=5347942151001

PARCOURS EN 10 LIEUX POUR LA NUIT BLANCHE, Blogue du Quartier des Spectacles, site Web, Quartier des Spectacles, 1 mars 2017
http://www.quartierdesspectacles.com/fr/blogue/697/parcours-en-10-lieux-pour-la-nuit-blanche?utm_source=voix&utm_medium=courriel&utm_campaign=blogue_nuit_blanche_01032017

Nuit Blanche 2017 : lumière sur 1967, Blogue du Centre Phi, site Web, Centre Phi, 1 mars 2017
https://phi-centre.com/article/fr-nuit-blanche-2017/?utm_medium=divers&utm_source=social&utm_campaign=partenaires

Les coups de cœur d'Orlando Arriagada, Les coups de cœur d'Orlando Arriagada, Immigrant Québec, site Web, La Vitrine, 27 février 2017
https://www.immigrantquebec.com/coups-coeur-orlando-arriagada/

La Ville de Montréal et le gouvernement du Québec soutiennent le Printemps numérique, Infolettre de Printemps Numérique, infolettre, Printemps Numérique, 23 février 2017
http://us9.campaign-archive1.com/?u=c6f941fd769e956d26815521f&id=b2e2a5fd65&e=6167d0831b

Vidéo d'Instance, Page Facebook Instance, page Facebook, 22 février 2017
https://www.facebook.com/projetinstance/videos/1239901772789791/

L'intégration grâce à la culture, La Presse+, site Web, Jean Siag, 19 février 2017
http://plus.lapresse.ca/screens/78b67a0c-9e13-4efe-8669-5a10e43e82c5%7C7Z8yon5kkYak.html

30 Free Things To Do During Montreal's « Nuit Blanche » 2017, A whole night of adventures in the city!, Mtl Blog, site Web, Jeremy Hazan, 13 février 2017
http://www.mtlblog.com/30-free-things-to-do-during-montreals-nuit-blanche-2017

Les coups de cœur d'Oscar Ramirez, L'infolettre de l'immigration et de l'intégration au Québec // 10 février février 2017, Immigrant Québec, infolettre, 10 février 2017
https://www.immigrantquebec.com/coups-de-coeur-doscar-ramirez/

Lancement du passeport Montréal étudiant International, outil culturel d'intégration, L'Outarde libérée, site Web, Cédrelle Eymard, 2 février 2017
http://loutardeliberee.com/lancement-passeport-montreal-etudiant-international-outil-dintegration-de-plus/

Les coups de cœur d'Oscar Ramirez, Immigrant Québec, site Web, La Vitrine, 31 janvier 2017
https://www.immigrantquebec.com/coups-de-coeur-doscar-ramirez/

Le Banquier spécial Ados, télévision, TVA, 22 janvier 2017

Rétention des étudiants étrangers : une stratégie par l'appui de leur participation aux activités culturelles, Radio-Canada International, site Web, Alice Chantal Tchandem Kamgang, 26 décembre 2016
http://www.rcinet.ca/fr/2016/12/26/retention-des-etudiants-etrangers-une-strategie-par-lappui-de-leur-participation-aux-activites-culturelles/

Les coups de cœur de Deborah Cherenfant, L'infolettre de l'immigration et de l'intégration au Québec // 23 décembre 2016, Immigrant Québec, Infolettre, 23 décembre 2016
https://www.immigrantquebec.com/coups-coeur-deborah-cherenfant/

Les coups de cœur de Deborah Cherenfant, Les coups de cœur de Deborah Cherenfant, Immigrant Québec, site Web, La Vitrine, 22 décembre 2016
https://www.immigrantquebec.com/coups-coeur-deborah-cherenfant/

Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) – La Ville de Montréal accorde un soutien financier au Passeport MTL étudiant international, un projet visant la rétention des étudiants étrangers, CNW Telbec, site Web, Ville de Montréal, 22 décembre 2016
http://www.newswire.ca/fr/news-releases/bureau-dintegration-des-nouveaux-arrivants-a-montreal-binam---la-ville-de-montreal-accorde-un-soutien-financier-au-passeport-mtl-etudiant-international-un-projet-visant-la-retention-des-etudiants-etrangers-607898916.html

Canada. Le Québec se met en quatre pour retenir les étudiants étrangers, Courrier international, site Web, 19 décembre 2016
http://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/canada-le-quebec-se-met-en-quatre-pour-retenir-les-etudiants-etrangers

Infolettre du Conseil des arts de Montréal, FOCUS, Conseil des arts de Montréal, infolettre, 19 décembre 2016

Un passeport culturel destiné aux étudiants étrangers, Pressreader, site Web, Mathieu Charest, 10 décembre 2016
https://www.pressreader.com/canada/les-affaires/20161210/282230895322661

Les brèves de la semaine, **Un passeport culturel destiné aux étudiants étrangers**, Les Affaires, site Web, 10 décembre 2016
http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/general/un-passeport-culturel-destine-aux-etudiants-etrangers/592134

Contact MTL, Ambassadeurs du Grand Montréal, Contact MTL, infolettre, 8 décembre 2016
http://contactmtl.cmail20.com/t/ViewEmail/t/9D9442995CF9456A/402B7D42566506A9C5EC08CADFFC107B

Les coups de cœur de Queen KA, Immigrant Québec, site Web, La Vitrine, 21 novembre 2016
https://www.immigrantquebec.com/les-coups-de-coeur-de-queen-ka/

LANCEMENT DU PASSEPORT MTL ÉTUDIANT INTERNATIONAL, Faire Montréal, site Web, 17 novembre 2016
https://fairemtl.ca/fr/projet-dintegration-daccueil-culturel-des-etudiants-internationaux/content/lancement-du-passeport-mtl-etudiant

Gouvernance - Cravates Roses, ProfessionELLE, site Web, Roxanne Désilets Bergeron et Jannick Bouthillette, 17 novembre 2016
https://professionelle.ca/2016/11/gouvernance-parite-conseil-dadministration/

Lancement du Passeport MTL étudiant international, L'Outarde libérée, site Web, 16 novembre 2016
http://loutardeliberee.com/lancement-passeport-mtl-etudiant-international/

Des «passeports culturels» pour retenir les étudiants étrangers, TVA Nouvelles, site Web, Camille Dufétel, 15 novembre 2016
http://www.tvanouvelles.ca/2016/11/15/des-passeports-culturels-pour-retenir-les-etudiants-etrangers

Avis aux médias – Lancement du Passeport MTL étudiant international, Je fais Mtl, site Web, 13 novembre 2016
https://fairemtl.ca/fr/projet-dintegration-daccueil-culturel-des-etudiants-internationaux/content/avis-aux-medias-lancement-du-passeport-mtl?utm_content=buffer7d7e4&utm_medium=social&utm_source=facebook.com&utm_campaign=buffer

Émission Montréalité, A16 ÉMISSION #14, MaTV, télévision, 10 novembre 2016
http://matv.ca/montreal/mes-emissions/montrealite/videos/5195488955001

Le groupe Dalton Telegramme de Wallonie-Bruxelles reçoit le prix Rapsat-Lelièvre 2016, CNW Telbec, communiqué de presse, 10 novembre 2016
http://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-groupe-dalton-telegramme-de-wallonie-bruxelles-recoit-le-prix-rapsat-lelievre-2016-600712881.html

J-1 AVANT LE DÉBUT DU FESTIVAL !, Festival de films francophones Cinémania, infolettre, 2 novembre 2016
http://us11.campaign-archive1.com/?u=697d6a412ce2f18a1b49e25a5&id=1c77b61760&e=73258a5e81

Les coups de cœur de Karim Ouellet, Les coup de cœur des ambassadeurs!, Immigrant Québec, site Web, La Vitrine, 19 octobre 2016
https://www.immigrantquebec.com/coups-de-coeur-karim-ouellet/

Mini-Hackathon : des jeunes de 9 à 12 ans imaginent des jeux vidéo culturels!, Lab Culturel par Culture pour tous, site Web, 28 septembre 2016
http://planculturelnumerique.culturepourtous.ca/blogue/mini-hackathon-jeunes-jeux-videos-culturels

Ouverture de la billetterie : procurez-vous dès maintenant vos billets pour le 45e FNC, Festival du Nouveau Cinéma, communiqué de presse, 27 septembre 2016
http://us11.campaign-archive1.com/?u=7e0a784a93ce2592358405946&id=73cc7bd71f&e=867a2c8080

Nomination de nouveaux administrateurs - CA de la Vitrine Culturelle, TourismExpress, site Web, 27 septembre 2016
http://tourismexpress.com/nouvelles/nomination-de-nouveaux-administrateurs-ca-de-la-vitrine-culturelle

Les coups de cœur d'Alexandra Diaz, Les coups de cœur des ambassadeurs!, Immigrant Québec, site Web, La Vitrine, 22 septembre 2016
https://www.immigrantquebec.com/coups-de-coeur-dalexandra-diaz/

Le singulier point de vue de Guy Glorieux, Le Devoir, site Web, Jean-François Nadeau, 14 septembre 2016
http://www.ledevoir.com/culture/arts-visuels/479906/photographie-le-singulier-point-de-vue-de-guy-glorieux

Lancement programmation | Vitrine des musiques locales métissées 2016, Vitrine des musiques locales métissées, communiqué de presse, 14 septembre 2016

OUMF 2016 | Dj Jazzy Jeff, Loud Lary Adjust, Marie-Pierre Arthur, Rednext Level et plus à la programmation, Sors-tu.ca, site Web, Camille P. Parent, 9 août 2016
http://www.sorstu.ca/oumf-2016-dj-jazzy-jeff-loud-lary-adjust-et-rednext-level-a-la-programmation/

OUMF 2016 : Marie-Pierre Arthur, DJ Jazzy Jeff et Loud Lary Ajust en vedette, Voir, site Web, Olivier Boisvert-Magnen, 9 août 2016
https://voir.ca/nouvelles/actualite-musicale/2016/08/09/oumf-2016-marie-pierre-arthur-dj-jazzy-jeff-et-loud-lary-ajust-en-vedette/

Dévoilement de la programmation OUMF 2016, communiqué de presse, Avalanche Prod, 9 août 2016
https://app.cyberimpact.com/newsletter-view-online?ct=cF8zM87tZ-CF0Z8A2uMXAXs961QxJj7_Yerc7HqNO5qzVQOpy8nUll1YHanknf5X0PcdxoJiiCWm-nNvn9TyaQ~~

Les coups de cœur de Mamselle Ruiz, Les coups de cœur des ambassadeurs!, Immigrant Québec, site Web, La Vitrine, 9 août 2016
https://www.immigrantquebec.com/coups-coeur-mamselle-ruiz/

Où trouver un réseau WIFI à Montréal, Tourisme Montréal, site Web, Daniel Baylis, 27 juillet 2016
http://www.tourisme-montreal.org/blog/fr/ou-trouver-reseau-wifi-montreal/

Machinerie un nouvel organisme de partage structuré de ressources en arts, communiqué de presse, Machinerie, 5 juillet 2016
http://us13.campaign-archive2.com/?u=45d9c25011e209395d7f5263b&id=06bc338bb3&e=289aa6047c

Les coups de cœur de La Bronze, Les coups de cœur des ambassadeurs!, Immigrant Québec, site Web, La Vitrine, 5 juillet 2016
https://www.immigrantquebec.com/coups-coeur-la-bronze/

Les coups de cœur de Cathy Wong, Les coups de cœur des ambassadeurs!, Immigrant Québec, site Web, La Vitrine, 28 juin 2016
https://www.immigrantquebec.com/coups-coeur-cathy-wong/

La Vitrine culturelle forme un partenariat avec le Cirque du Soleil, Qui fait Quoi, site Web, 1 juin 2016
http://www.qfq.com/article&ID=81164

La Vitrine culturelle forme un partenariat avec le Cirque du Soleil, Lien Multimédia, site Web, 1 juin 2016
http://www.lienmultimedia.com/?page=groupe&dossier=10

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

États financiers

31 mai 2017

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 2 - 3

ÉTATS FINANCIERS

- Résultats 4
- Évolution de l'actif net négatif 5
- Bilan 6 - 7
- Flux de trésorerie 8
- Notes complémentaires 9 - 16
- Renseignements complémentaires 17 - 19

FBL
SENCRL
SOCIÉTÉ DE COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL, qui comprennent le bilan au 31 mai 2017 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net négatif et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de commandites dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de commandites, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mai 2016 et le 31 mai 2015, de l'actif à court terme au 31 mai 2016, au 31 mai 2015 et au 1er juin 2015, et de l'actif net au 31 mai 2016, au 31 mai 2015 et au 1er juin 2015. Nous avons exprimé, par conséquent, une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 2015, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement del'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL au 31 mai 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

[1]

FBL S.E.N.C.R.L.

Drummondville, le 14 septembre 2017

[1] CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A108187

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mai

	2017	2016
Produits		
Produits de la vente de services (annexe A)	**411 420 $**	508 844 $
Subventions (annexe B)	**508 911**	438 424
Commandites (annexe C)	**226 322**	104 600
Échanges de services de publicité et promotion (annexe D)	**1 723 820**	1 640 495
Amortissement - Apports reportés	**192 841**	375 538
	3 063 314	3 067 901
Charges		
Frais de fonctionnement (annexe E)	**887 176**	1 079 758
Frais d'administration (annexe F)	**363 098**	318 945
Frais de communication et marketing (annexe G)	**1 803 966**	1 789 026
	3 054 240	3 187 729
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**9 074 $**	(119 828) $

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NÉGATIF
exercice terminé le 31 mai

	Réserve - Maintenance technologique	Non affecté	**2017**	2016
Solde au début	8 000 $	(261 044) $	**(253 044) $**	(133 216) $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	9 074	**9 074**	(119 828)
Solde à la fin	8 000 $	(251 970) $	**(243 970) $**	(253 044) $

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

BILAN
31 mai

	2017	2016
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	**147 280 $**	- $
Débiteurs (note 4)	**231 069**	212 343
Subventions à recevoir	**25 583**	6 467
Stocks	**8 001**	6 515
Frais payés d'avance	**18 074**	14 019
Subvention du MAMOT encaissable au cours du prochain exercice (note 5)	**111 341**	105 737
	541 348	345 081
Subvention du MAMOT à recevoir (note 5)	**515 008**	626 349
Immobilisations corporelles (note 6)	**910 618**	1 016 879
Actifs incorporels (note 7)	**49 869**	129 577
	2 016 843 $	2 117 886 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

BILAN
31 mai

	2017	2016
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	- $	18 887 $
Créditeurs (note 9)	**576 245**	413 114
Produits perçus d'avance	**54 145**	53 295
Subventions reportées (note 10)	**47 437**	11 767
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 11)	**111 341**	105 737
	789 168	602 800
Dette à long terme (note 11)	**511 158**	622 224
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels (note 12)	**960 487**	1 145 906
	2 260 813	2 370 930
ACTIF NET NÉGATIF		
Réserve - Maintenance technologique	**8 000**	8 000
Non affecté	**(251 970)**	(261 044)
	(243 970)	(253 044)
	2 016 843 $	2 117 886 $

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mai

	2017	2016
FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**9 074 $**	(119 828) $
Ajustements pour :		
Amortissement - Immobilisations corporelles	**110 750**	239 678
Amortissement - Actifs incorporels	**82 641**	135 860
Amortissement - Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	**(192 841)**	(375 538)
Amortissement - Frais de financement	**275**	275
	9 899	(119 553)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 13)	**156 268**	52 843
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**166 167**	(66 710)
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(4 489)**	(9 601)
Acquisition d'actifs incorporels	**(2 933)**	(12 249)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels encaissés	**7 422**	17 909
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**-**	(3 941)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**166 167**	(70 651)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début	**(18 887)**	51 764
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin	**147 280 $**	(18 887) $

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 2017

NOTE 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et exempt d'impôt sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, a pour mission de promouvoir l'ensemble de l'offre culturelle du Grand Montréal et d'offrir un guichet central d'information et de vente de billets à tarif réduit et régulier, et ce, afin de soutenir les activités culturelles auprès des clientèles locales et touristiques.

NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

L'organisme établit ses états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Ces normes font partie des principes comptables généralement reconnus du Canada.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs, la durée de vie utile des actifs à long terme et la provision pour chèques-cadeaux en circulation.

Comptabilisation des apports

Les apports, incluant les subventions et les commandites, sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés selon la méthode du report à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont comptabilisés directement à l'actif net. Les apports relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Comptabilisation des autres produits

Les Redevances - Billetterie sont comptabilisées lorsque le billet est vendu et que le recouvrement est raisonnablement certain.

Les ventes de publicité sont comptabilisées au cours des mois durant lesquels la publicité est diffusée.

Les ventes de la technologie et les abonnements privilèges sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits tirés de la prestation de services aux organismes et évènements culturels sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement certain.

NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Opérations non monétaires

Les opérations non monétaires, constituées des échanges de services de publicité et promotion, sont comptabilisées à la juste valeur du service reçu.

Stocks

Les stocks distribués à un prix nul ou symbolique sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est essentiellement déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement. Cependant, si ces instruments découlent d'opérations entre apparentés, ils sont évalués initialement à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon les circonstances. Si la juste valeur initiale s'approche du coût ou si elle est impossible à déterminer lors de l'évaluation initiale, cette évaluation est effectuée au coût.

Le coût après amortissement correspond au montant de l'évaluation initiale diminué des pertes de valeur, diminué des versements de capital et diminué ou augmenté de l'amortissement linéaire de l'écart entre le montant de l'évaluation initiale et la valeur nominale sur la durée de l'instrument financier.

Les coûts de transaction reliés aux instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement, notamment les frais de financement, sont ajoutés ou soustraits de la valeur comptable des instruments financiers et sont, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres non cotés, amortis linéairement sur la durée des instruments.

Un actif financier est soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. La perte de valeur, s'il y a lieu, est comptabilisée à l'état des résultats. Une reprise de perte de valeur est possible jusqu'à concurrence de la perte de valeur comptabilisée antérieurement et cette reprise est comptabilisée à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Bâtisse en copropriété	20 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans

Les immobilisations corporelles sont réduites à leur valeur résiduelle si elles n'ont plus aucun potentiel de service à long terme.

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 2017

NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Les apports d'actifs incorporels sont comptabilisés à leur juste valeur ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Les actifs incorporels sont réduits à leur valeur résiduelle s'ils n'ont plus aucun potentiel de service à long terme.

NOTE 3. AFFECTATIONS INTERNES

En 2015, le conseil d'administration de l'organisme a affecté un montant de 8 000 $ à des fins de maintenance technologique, soit pour le maintien et l'entretien des technologies développées par l'organisme, notamment les passerelles numériques ainsi que les écrans et le catalyseur du comptoir d'information. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

NOTE 4. DÉBITEURS

	2017	2016
Comptes clients - Opérations courantes	**132 967 $**	63 599 $
Comptes clients - Ventes de la technologie	**17 619**	77 322
Commandites	**80 483**	28 744
Crédit de taxes foncières	**-**	37 947
Intérêts	**-**	4 731
	231 069 $	212 343 $

NOTE 5. SUBVENTION DU MAMOT À RECEVOIR

	2017	2016
Contribution financière accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour le remboursement du service de la dette, 5,3 %, encaissable jusqu'en mars 2022 par versements annuels de 144 537 $ intérêts compris *	**626 349 $**	732 086 $
Subvention du MAMOT encaissable au cours du prochain exercice	**111 341**	105 737
	515 008 $	626 349 $

* La subvention à recevoir a été donnée en garantie de l'emprunt correspondant, pris en charge par le Ministère.

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 2017

NOTE 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016
Terrain en copropriété	68 000 $	- $	**68 000 $**	68 000 $
Bâtisse en copropriété	1 157 808	322 343	**835 465**	892 944
Équipement informatique	966 861	962 556	**4 305**	52 092
Mobilier et équipement de bureau	27 804	24 956	**2 848**	3 843
	2 220 473 $	1 309 855 $	**910 618 $**	1 016 879 $

NOTE 7. ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016
Plateforme technologique	1 227 986 $	1 178 617 $	**49 369 $**	128 577 $
Site internet	61 101	60 601	**500**	1 000
Applications mobiles	124 491	124 491	**-**	-
	1 413 578 $	1 363 709 $	**49 869 $**	129 577 $

NOTE 8. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit, d'un montant autorisé de 150 000 $, garantie par les débiteurs et les subventions à recevoir. Cet emprunt porte intérêt au taux préférentiel plus 4 % et est renouvelable annuellement. L'organisme doit maintenir un ratio de couverture du service de la dette minimal. Cette exigence n'est pas respectée au 31 mai 2017.

NOTE 9. CRÉDITEURS

	2017	2016
Comptes fournisseurs	**393 661 $**	250 366 $
Frais courus	**5 533**	40 139
Salaires et vacances	**41 262**	29 911
Retenues à la source et charges sociales	**-**	379
Taxes à la consommation	**52 114**	42 774
Provision pour chèques-cadeaux en circulation	**47 159**	49 545
Crédits culturels inutilisés	**36 516**	-
	576 245 $	413 114 $

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 2017

NOTE 10. SUBVENTIONS REPORTÉES

Le tableau suivant présente les variations des subventions reportées :

	2017	2016
Solde au début	**11 767 $**	22 308 $
Montants reçus pour le prochain exercice	**86 975**	-
	98 742	22 308
Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	**-**	3 941
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	**51 305**	6 600
	51 305	10 541
Solde à la fin	**47 437 $**	11 767 $

NOTE 11. DETTE À LONG TERME

	2017	2016
Emprunt, 5,3 %, garanti par l'ensemble des actifs, remboursable capital et intérêts à même une subvention du MAMOT à recevoir jusqu'en mars 2022 par versements annuels de 144 537 $ *	**626 349 $**	732 086 $
Frais de financement non amortis	**3 850**	4 125
	622 499	727 961
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	**111 341**	105 737
	511 158 $	622 224 $

Les versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sont de :

2018	111 341 $
2019	117 242
2020	123 456
2021	129 999
2022	144 311
	626 349 $

NOTE 11. DETTE À LONG TERME (SUITE)

* Le contrat d'hypothèque stipule que l'organisme doit maintenir un ratio de couverture du service de la dette minimal. Cette exigence n'est pas respectée au 31 mai 2017. Normalement, le non-respect d'un ratio exigerait de présenter l'emprunt dans le passif à court terme, ce qui n'a pas été fait puisque celui-ci est compensé par une subvention à recevoir du MAMOT et ne représente pas un risque significatif de non-paiement en date des états financiers.

NOTE 12. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AUX ACTIFS INCORPORELS

	2017	2016
Solde au début	**1 145 906 $**	1 499 594 $
Apports reçus au cours de l'exercice	**7 422**	17 909
Apports transférés des subventions reportées	**-**	3 941
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	**(192 841)**	(375 538)
	960 487 $	1 145 906 $

NOTE 13. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2017	2016
Débiteurs	**(18 726) $**	(64 971) $
Stocks	**(1 486)**	1 255
Frais payés d'avance	**(4 055)**	(893)
Subventions à recevoir	**(19 116)**	12 410
Créditeurs	**163 131**	122 367
Produits perçus d'avance	**850**	(10 725)
Subventions reportées	**35 670**	(6 600)
	156 268 $	52 843 $

Activités d'investissement et de financement sans incidence sur les flux de trésorerie

	2017	2016
Encaissement de la subvention du MAMOT à recevoir	**105 737 $**	100 415 $
Remboursement de la dette à long terme	**(105 737) $**	(100 415) $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 2017

NOTE 14. OPÉRATIONS DE LA BILLETTERIE

Les ventes brutes provenant de la billetterie représentent un montant de 1 066 700 $ pour l'exercice (1 083 137 $ en 2016).

NOTE 15. RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses obligations et amène l'organisme à subir une perte financière. Ce risque découle principalement des comptes clients, des commandites à recevoir et des subventions à recevoir. Au 31 mai 2017, deux clients représentent 40 % des comptes clients, des commandites à recevoir et des subventions à recevoir (deux clients représentaient 52 % en 2016).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé au risque de liquidité par rapport à l'ensemble de ses passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé à un risque de juste valeur en ce qui concerne ses instruments financiers comportant un taux d'intérêt fixe. De plus, l'organisme est exposé à un risque de flux de trésorerie en ce qui concerne ses instruments financiers comportant un taux d'intérêt variable. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de l'organisme.

NOTE 16. ENGAGEMENTS

L'organisme est engagé par contrats auprès de fournisseurs pour la gestion et l'entretien de son infrastructure technologique ainsi que pour l'entretien des passerelles extérieures. Ces contrats viendront à échéance en août et octobre 2018. Les loyers minimums futurs totalisent 37 110 $ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2018	29 688 $
2019	7 422
	37 110 $

NOTE 17. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Au cours de l'exercice, l'organisme a échangé des services de publicité et promotion avec d'autres organismes, pour un montant de 1 723 820 $ (1 640 495 $ en 2016), comptabilisés à titre d'échanges de services de publicité et promotion.

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 2017

NOTE 18. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour le présent exercice.

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 mai

ANNEXE A - PRODUITS DE LA VENTE DE SERVICES

	2017	2016
Prestations de services aux organismes et événements culturels	133 870 $	174 881 $
Ventes de la technologie	63 432	76 781
Redevances - Billetterie (note 14)	59 400	71 258
Ventes de publicité	57 477	52 293
Abonnement privilège	40 775	41 117
Entente de services - Passeport Montréal	35 843	29 500
Réduction de la réserve pour chèques-cadeaux	12 583	16 579
Autres	7 899	3 580
Intérêts	141	4 908
Crédit de taxes foncières	-	37 947
	411 420 $	508 844 $

ANNEXE B - SUBVENTIONS

Ville de Montréal	400 000 $	400 000 $
Apports reportés afférents aux immobilisations	(7 422)	(17 909)
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Passeport Montréal étudiant international	65 000	-
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	38 801	44 123
Ville de Montréal - Passerelles numériques	8 600	6 600
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	3 932	5 610
	508 911 $	438 424 $

ANNEXE C - COMMANDITES

Passeport Montréal étudiant international - Fonctionnement	92 500 $	- $
Passeport Montréal étudiant international - Parrainage et réseautage	49 224	-
Tourisme Montréal - Fonctionnement	45 000	45 000
Tourisme Montréal - Passeport Montréal Culture	27 098	44 600
Autres commandites	12 500	15 000
	226 322 $	104 600 $

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 mai

ANNEXE D - ÉCHANGES DE SERVICES DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

	2017	2016
Musée McCord	**250 769 $**	22 797 $
MaTV - Vidéotron S.E.N.C.	**98 333**	112 867
Métromédia CMR Plus - Bell Média	**80 730**	242 190
Parc Olympique - L'Esplanade Financière Sun Life	**61 104**	43 646
Printemps numérique	**56 475**	42 145
Vision Diversité	**55 152**	22 630
24 Heures	**49 598**	48 625
Ville de Montréal - La saison de la lecture	**49 090**	47 540
S.A.C.E.F.	**48 192**	2 250
A.C.R.E.Q. - Festival Elektra	**47 160**	-
La Biennale de Montréal	**40 975**	-
Festival Transamériques	**40 100**	34 950
R.I.D.M.	**35 753**	35 395
Festival Vue sur la Relève	**35 735**	34 597
Autres	**774 654**	950 863
	1 723 820 $	1 640 495 $

ANNEXE E - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales	**439 595 $**	445 440 $
Frais informatiques	**73 341**	129 967
Projets spéciaux - Passeports étudiants étrangers	**64 052**	-
Coût de déploiement sur ventes de la technologie	**46 446**	47 129
Frais de cartes de crédit	**18 341**	18 387
Frais de copropriété	**13 213**	13 506
Entretien et réparations	**8 860**	6 698
Assurances	**7 093**	6 865
Coût de déploiement des passeports	**5 595**	26 130
Honoraires professionnels	**4 662**	2 243
Formation	**100**	-
Autres	**12 487**	7 855
Amortissement - Immobilisations corporelles	**110 750**	239 678
Amortissement - Actifs incorporels	**82 641**	135 860
	887 176 $	1 079 758 $

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 mai

ANNEXE F - FRAIS D'ADMINISTRATION

	2017	2016
Salaires, charges sociales et contractuels	**236 202 $**	170 363 $
Taxes, licences et permis	**33 629**	42 785
Honoraires professionnels	**13 410**	16 277
Frais de copropriété	**13 213**	13 506
Frais de bureau	**12 072**	13 845
Télécommunications	**7 865**	7 216
Loyer	**3 000**	3 000
Assurance responsabilité	**872**	872
Créances douteuses	**-**	1 866
Amortissement - Frais de financement	**275**	275
Intérêts sur la dette à long terme	**38 801**	44 123
Intérêts sur la dette à court terme et frais bancaires	**3 759**	4 817
	363 098 $	318 945 $

ANNEXE G - FRAIS DE COMMUNICATION ET MARKETING

Salaires et charges sociales	**52 651 $**	96 667 $
Frais de représentation	**6 920**	5 301
Publicité et promotion	**5 991**	15 367
Frais de déplacement	**5 396**	1 755
Honoraires professionnels	**5 118**	25 563
Abonnements et cotisation	**4 070**	3 878
Échanges de services de publicité et promotion	**1 723 820**	1 640 495
	1 803 966 $	1 789 026 $

LES PRODUCTIONS
FEUX SACRÉS
Le portail vers l'Art autochtone

PLUS DE 5 ANS D'ENGAGEMENT ET D'ACTIONS POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ART ET DES CULTURES AUTOCHTONES

RAPPORT ANNUEL 2017-2018

Pour des informations plus détaillées sur Les Productions Feux Sacrés, les activités de l’organisme, les artistes ou les opportunités de partenariats, veuillez joindre :

Nadine St-Louis, directrice générale
Les Productions Feux Sacrés
nadine@productionsfeuxsacres.ca
514.933.4507
www.productionsfeuxsacres.ca

Photo de couverture : Nadya Kwendibens

L’Espace Culturel Ashukan
431, place Jacques Cartier
Vieux Montréal (Québec) H2Y 3B1
514.875.2772

Les Productions Feux Sacrés sont membres du :

Conseil canadien pour LE COMMERCE AUTOCHTONE

TABLE DES MATIÈRES

04 **MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

05 **MOT DE LA FONDATRICE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE DES PRODUCTIONS FEUX SACRÉS**

06 - 10 ans de reconnaissance internationale des droits des peuples autochtones

07 - Un Canada plus sensible aux peuples autochtones
- La culture comme instrument d'inclusion sociale des artistes autochtones du Québec
- Une fête auc couleurs des Premiers Peuples

08 **UNE AVANCÉE IMPORTANTE, MAIS ENCORE UN LONG CHEMIN À PARCOURIR**
L'importance de la réappropriation culturelle

09 **MISSION ET MADAT**

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES ET LE CERCLE DU CHANGEMENT
- Un modèle issu de la vision du monde autochtone et de la réalité vécu par les artistes
- Le Cercle de changement

10 - Répondre aux besoins actuels des artistes autochtones

11 **NOTRE ACTION**

12 **Un premier pas vers une transformation sociale obligatoire**
- L'Espace Culturel Ashukan : la gestion d'un incubateur culturel et économique
- Créer des symboles artistiques autochtones permanent en milieu urbain: La production d'évènements et de programmation culturelles favorisant les échanges et le dialogue

13 **LES RETOMBÉES DE NOS 5 ANS D'ENGAGEMENT ET D'ACTION**
- Les jalons de notre progression

14 - La portée de nos actions : cinq grands axes d'intervention

NOS RÉALISATIONS 2017-2018
- Collaborations et évènements avec des tiers
- Évènements

16 - Expositions annuelles

20 **NOS PARTENAIRES METTRE LES LOGOS EN MARGE**

21 **NOTRE ENGAGEMENT SOCIALE**

22 **NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET NOS OBJECTIFS 2018-2022**
- Les enjeux et défis des Productions Feux Sacrés
- Stratégie de diversification des

23 marchés

NOUVELLES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2018-2022

CONCLUSION

25

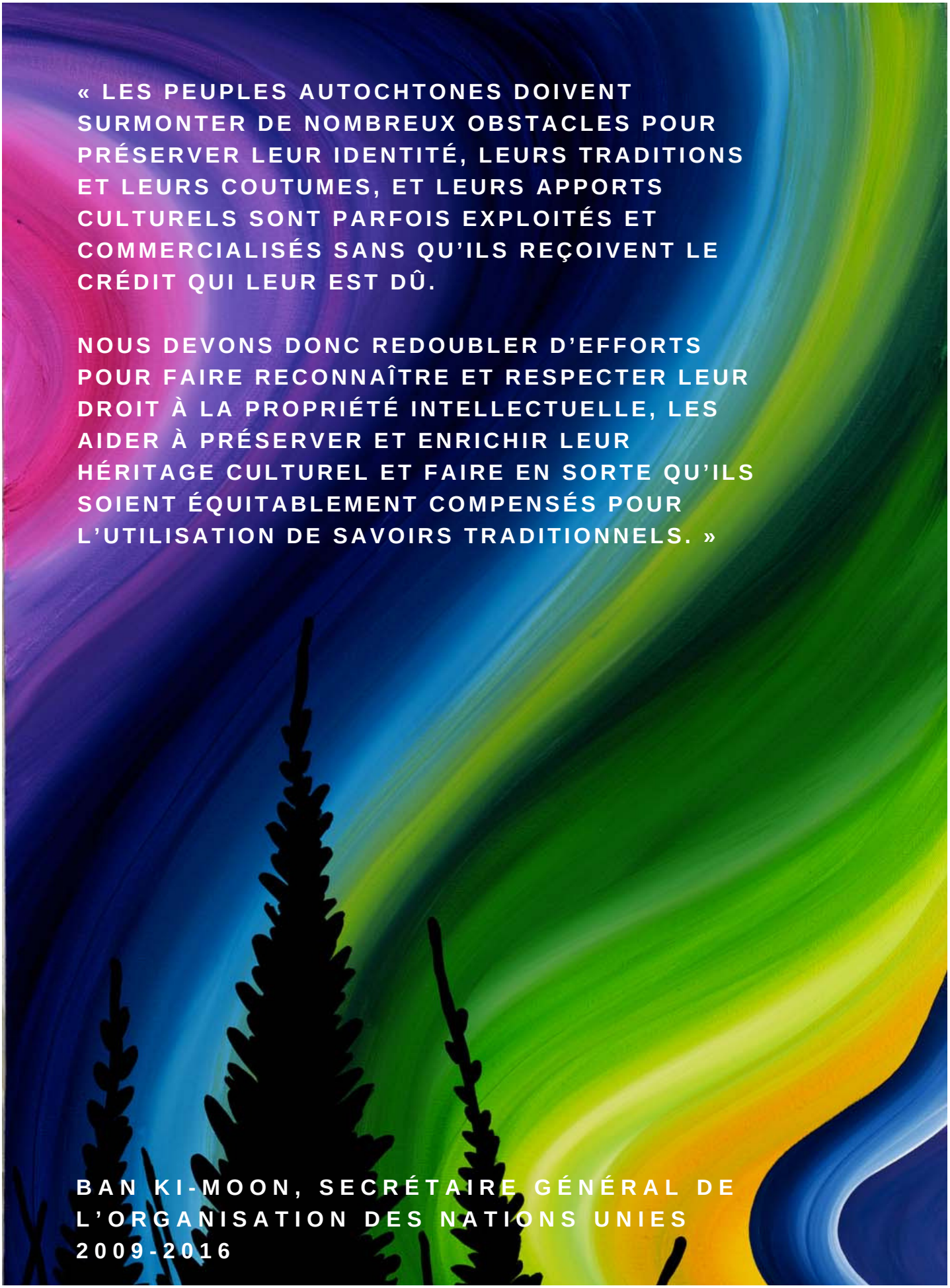
« LES PEUPLES AUTOCHTONES DOIVENT SURMONTER DE NOMBREUX OBSTACLES POUR PRÉSERVER LEUR IDENTITÉ, LEURS TRADITIONS ET LEURS COUTUMES, ET LEURS APPORTS CULTURELS SONT PARFOIS EXPLOITÉS ET COMMERCIALISÉS SANS QU'ILS REÇOIVENT LE CRÉDIT QUI LEUR EST DÛ.
NOUS DEVONS DONC REDOUBLER D'EFFORTS POUR FAIRE RECONNAÎTRE ET RESPECTER LEUR DROIT À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LES AIDER À PRÉSERVER ET ENRICHIR LEUR HÉRITAGE CULTUREL ET FAIRE EN SORTE QU'ILS SOIENT ÉQUITABLEMENT COMPENSÉS POUR L'UTILISATION DE SAVOIRS TRADITIONNELS. »
BAN KI-MOON, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES 2009-2016

Mot du président du conseil d’administration

Fier de mes racines et de mon héritage, il me fait plaisir à titre de président des Productions Feux Sacrés de vous présenter le rapport annuel ainsi que la rétrospective des cinq dernières années aux Productions Feux Sacrés. Ce bilan fait état d’une infime partie des actions des Productions Feux Sacrés ainsi que son projet d’incubateur d’innovation culturelle, l’Espace Culturel Ashukan afin de réaliser pleinement sa mission envers ses membres.

Aujourd’hui, je peux déclarer avec certitude et fierté que les Productions Feux Sacrés se sont démarquées depuis les cinq dernières années pour promouvoir et rendre visible les cultures autochtones dans le paysage urbain, spécialement dans la région métropolitaine de Montréal. Par les arts et la culture autochtone, nous tentons de créer un dialogue qui tend vers un processus de réconciliation entre les Autochtones, les Québécois, les Canadiens et les diversités culturelles présentes sur le territoire de nos Nations.

J’ai eu le privilège d’accompagner et de voir progresser le fabuleux projet des Productions Feux Sacrés, l’Espace culturel Ashukan afin que les jeunes et les artistes autochtones de tous les milieux puissent avoir une chance égale et équitable d’accéder aux espaces de visibilité, de diffusion de leur talent et de valorisation de leur savoir-faire.

Malgré tous ses succès, les Productions Feux Sacrés et l’Espace Culturel Ashukan doivent continuer d’innover et de proposer des stratégies structurantes pour que les jeunes et les artistes autochtones demeurent des acteurs de changement pour les collectivités autochtones. C’est par leur voix et par leur talent que les jeunes et les artistes autochtones poursuivent l’objectif de lutter activement contre les préjugés et la discrimination dont les peuples autochtones sont, depuis trop longtemps, la cible. C’est aussi par la résilience et la force de l’identité que nos membres jouent un rôle actif dans la société d’aujourd’hui et qu’ils seront des modèles dans la société future.

Sur ce, bonne lecture !

TIAWENHK

Jean-François Côté
Président

Mot de la fondatrice et directrice générale

5 ans d'engagement et d'actions

L'année 2017-2018 a été pour nous une année d'importance. Elle a été l'aboutissement de cinq années d'engagement et d'actions pour créer des ponts entre les nations autochtones et les marchés culturels urbains tout en créant des occasions permettant aux allochtones de se sensibiliser à la réalité autochtone et d'apprécier la richesse et la diversité de nos cultures traditionnelles et actuelles.

Ces cinq années ont été jalonnées de réussites comme de défis. Nous sommes très fiers de maintenir pour une troisième année consécutive les activités de l'Espace Culturel Ashukan, un incubateur culturel et économique créé en 2015 pour réduire l'extrême pauvreté et la précarité des conditions de vie des artistes autochtones et des jeunes en milieu urbain et au cœur des territoires. L'Espace Culturel Ashukan, par son caractère unique, offre un lieu de promotion des savoir-faire autochtones dans un espace urbain offrant une économie culturelle à grande échelle.

Nous avons aussi assuré la pérennité d'évènements d'envergure qui font la fierté des Productions Feux Sacrés. Le Rendez-Vous des Arts Métissés a célébré, en juin 2017, sa 5e édition avec la participation de plus de 50 artistes des différentes nations et disciplines. Plus de 8 700 visiteurs ont assisté à l'effervescence de la culture autochtone lors de ce rendez-vous annuel. En mars 2018, nous avons reconduit pour une seconde fois le Sommet du Leadership pour la jeunesse autochtone. Ce rassemblement jeunesse mobilise une force tranquille qui se traduit par un lieu d'échanges, de motivation et de développement des compétences des jeunes en matière d'économie sociale, d'autonomisation et de fierté identitaire.

Quant aux défis, nos premières armes nous ont rapidement amené à constater la nécessité de sensibiliser les acteurs sociaux et du grand public aux réalités, à l'art et aux cultures autochtones. En créant un dialogue basé sur le respect et l'inclusion, nous agissons pour réparer l'invisibilité culturelle et les inégalités importantes laissées par les traumatismes du passé.

L'égalité des chances dans tous les milieux culturels, artistiques, sociaux ou économiques crée un terrain propice à l'éclosion de sociétés inclusives tout en favorisant le rapprochement entre les groupes et les nations pour une meilleure compréhension et un plus grand rayonnement culturel commun.

C'est dans cette optique que nous poursuivrons nos efforts via notre incubateur culturel et économique, nos événements et nos initiatives de développement pour le rayonnement de nos membres, de nos artistes et des jeunes générations actuelles et futures.

Nous espérons que vous vous joindrez à nous dans notre volonté et nos initiatives.

Nadine St-Louis

Directrice générale et fondatrice

CONTEXTE DE NOTRE ACTION ET DE NOTRE ENGAGEMENT

10 ans de reconnaissance internationale des droits des peuples autochtones

À l'international, le 13 septembre 2017 a été une date d'une importance capitale pour les Autochtones. L'Organisation des Nations Unies (ONU) a célébré le10e anniversaire de l'adoption historique de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, reconnaissant l'apport unique de ces peuples à la compréhension mutuelle, à la paix et au développement durable.
Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies et signée par près de 150 pays, cette déclaration est l'instrument le plus complet sur les droits fondamentaux des peuples autochtones. Elle définit un cadre universel de normes nécessaires à la survie, à la dignité et au bien-être des peuples autochtones.

« [...] Les peuples autochtones entretiennent et perpétuent des cultures exceptionnelles et des liens sans équivalent avec l'environnement naturel. Ils incarnent un pan immense de la diversité linguistique et culturelle de notre humanité commune. Protéger leurs droits et leur dignité revient à protéger les droits de chacun et à respecter l'âme de l'humanité, passée et à venir. [...]»

- Extrait du message de Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO (2009 à 2017) à l'occasion de la Journée internationale des peuples autochtones 2017

Les articles 11 et 31(1) définissent, notamment, un cadre de référence pour le respect des droits culturels :

Article 11
« 1. Les peuples autochtones ont le droit d'observer et de revivifier leurs traditions culturelles et leurs coutumes. Ils ont notamment le droit de conserver, de protéger et de développer les manifestations passées, présentes et futures de leur culture, telles que les sites archéologiques et historiques, l'artisanat, les dessins et modèles, les rites, les techniques, les arts visuels et du spectacle et la littérature.

2. Les États doivent accorder réparation par le biais de mécanismes efficaces — qui peuvent comprendre la restitution — mis au point en concertation avec les peuples autochtones, en ce qui concerne les biens culturels, intellectuels, religieux et spirituels qui leur ont été pris sans leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, ou en violation de leurs lois, traditions et coutumes. »

Article 31
« 1. Les peuples autochtones ont le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur patrimoine culturel, leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles traditionnelles ainsi que les manifestations de leurs sciences, techniques et culture, y compris leurs ressources humaines et génétiques, leurs semences, leur pharmacopée, leur connaissance des propriétés de la faune et de la flore, leurs traditions orales, leur littérature, leur esthétique, leurs sports et leurs jeux traditionnels et leurs arts visuels et du spectacle. Ils ont également le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur propriété intellectuelle collective de ce patrimoine culturel, de ce savoir traditionnel et de ces expressions culturelles traditionnelles. [...] »

Un Canada plus sensible aux peuples autochtones

Suite au rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada présenté en 2015 par le juge et sénateur Murray Sinclair, une prise de conscience nationale s'est effectuée pour reconnaître les séquelles pour les survivants et leur famille laissées par les pensionnats indiens. Malgré cette prise de conscience, la réconciliation entre les Canadiens et les peuples autochtones, pourtant au cœur de tous les discours politiques, tarde à s'inscrire dans des solutions concrètes. Il faut dire que pour qu'il y ait (RE)conciliation, il faut débuter par un processus de conciliation avec un réel dialogue.

Malgré les recommandations claires du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, peu d'actions concrètes ont été engagées directement par les dirigeants politiques du Canada. Cependant, on doit souligner qu'en mai 2016, le Canada a annoncé son adhésion complète à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Cette adhésion représente un premier pas vers la mise en application d'une reconnaissance et la protection de nos modes de vie traditionnels pour améliorer la qualité de vie des Autochtones.

La culture comme instrument d'inclusion sociale des artistes autochtones du Québec

Le Gouvernement du Québec, par le renouvellement de sa Politique culturelle, a consulté les artistes autochtones sur leurs enjeux et sur leurs réalités afin que cette politique puisse reconnaître les particularités des cultures, des savoir-faire et des langues autochtones. Le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2017-2022 est une première réponse du Gouvernement du Québec en matière d'équité et de valorisation des cultures autochtones.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a ouvert la porte à une plus grande inclusion des artistes autochtones dans les sphères culturelles québécoises. Sa première action a été d'adapter ses programmes et ses services pour répondre de façon plus adéquate aux réalités et aux besoins actuels des artistes autochtones. De son coté, le Secrétariat aux affaires autochtones, en collaboration avec d'autres ministères et organismes publics, ont soutenu de façon continue les initiatives mises en place par les producteurs de cultures autochtones, dont les Productions Feux Sacrés.

Une fête aux couleurs des Premiers Peuples

En 2017, la Ville de Montréal a endossé la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en adoptant ses principes directeurs. Lors des célébrations du 375e anniversaire, la Ville a dévoilé son nouveau drapeau qui souligne en son centre la contribution des peuples autochtones à l'histoire de la ville. Le pin blanc, arbre de la paix, de l'harmonie et de la concorde s'ajoute aux autres symboles représentés par le lys, la rose, le chardon et le trèfle pour rappeler les « peuples dits fondateurs ».

> « La Ville de Montréal a endossé à l'unanimité la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones lors de son Conseil municipal du 21 août 2017. Plus que jamais, les villes ont un rôle crucial à jouer dans la Réconciliation avec les Peuples autochtones et cela passe par le respect de leurs droits. » **- Denis Coderre, maire de Montréal 2013-2017**

Pour sa part, le Conseil des arts de Montréal a entrepris une refonte de ses programmes visant les artistes autochtones afin de refléter les réalités et les besoins actuels des créateurs autochtones dans le respect de leurs traditions culturelles et de leurs pratiques artistiques.

UNE AVANCÉE IMPORTANTE, MAIS ENCORE UN LONG CHEMIN À PARCOURIR

Malgré la sensibilisation et les progrès notables depuis l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, il reste encore beaucoup à faire pour combler le fossé entre la reconnaissance des droits des Autochtones et la résolution des inégalités dans les politiques et programmes publics au Canada. Un changement systémique doit avoir lieu en profondeur pour instaurer un réel changement dans les mentalités et atteindre l'égalité entre toutes les cultures.

> « [...] Les quelque millions d'autochtones représentent moins de 5 % de la population mondiale, mais 15 % des personnes les plus démunies. [...] » **- Extrait du message de Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO (2009 à 2017) à l'occasion de la Journée internationale des peuples autochtones 2017**

L'importance de la réappropriation culturelle

Mme Joane Cardinal-Schubert a cité, mieux que personne, la nécessité de revitaliser la résurgence des voix autochtones dans les arts et la culture :

> « Nous sommes finalement arrivés à un moment de notre histoire, en tant qu'Autochtones, où il est possible de partager notre art comme expression contemporaine, issue de notre mémoire culturelle et de notre histoire cachée - une connaissance composite d'icônes, de symboles et de concepts, d'interprétation et de vision, d'expérimentation et d'expérience, de mouvement et de nouvelle création. Nous prenons toujours l'entière responsabilité de nos créations, nous nous en saisissons et nous en faisons bon usage. » **- Joane Cardinal-Schubert, membre de la Première Nation Kainai et membre de l'Académie royale canadienne des arts**

Les lois canadiennes antérieures à 1951 en matière de législation autochtone ont bloqué l'accès légal aux marchés de l'art pour les Autochtones. À ce jour, les Autochtones ont peine à accéder aux marchés au même titre que tous les autres Canadiens, particulièrement lorsqu'ils tentent d'œuvrer dans les milieux urbains.

Une forte proportion des articles autochtones vendus dans l'industrie du tourisme est fabriquée par des artisans non-autochtones ou est issue de l'importation. Cette situation provoque un clivage entre le talent des créateurs autochtones et l'appropriation culturelle de la société dominante à des titres de marchandisation de la culture. Cette pratique freine la volonté des artistes autochtones à œuvrer à réduire les écarts socioéconomiques pour une économie culturelle équitable.

MISSION ET MANDAT

Notre mission est de soutenir les artistes, les créateurs et les jeunes autochtones dans leur projet de vie culturel, identitaire ou artistique. Nous créons des espaces de partage et de dialogue pour faire voir et entendre ces jeunes et ces artistes. Nous développons des initiatives qui favorisent l'inclusion de l'art et des cultures autochtones dans la sphère artistique et sociale du Québec et du Canada.

Notre mission a pour but de réduire l'invisibilité des arts et des cultures autochtones dans le marché de l'art québécois et canadien. Cette mission s'appuie sur la construction d'une identité forte et la valorisation de la diversité culturelle pour réduire les écarts socioéconomiques entre les individus. Cette mission s'inscrit dans une visée de transformation sociale afin de briser le cercle de l'isolement et de lutter contre les stéréotypes, les préjugés et la méconnaissance envers les Autochtones et leurs cultures.

Pour réaliser pleinement sa mission, les Productions Feux Sacrés se sont dotées de mandats structurants. L'un des mandats prioritaires est de créer un lieu sécuritaire pour briser l'exclusion sociale causée par les inégalités que vivent les jeunes et les artistes autochtones dans les milieux urbains, souvent considérés comme étant des plaques tournantes culturelles. Pour remplir ses différents mandats, les Productions Feux Sacrés ont créé l'Espace Culturel Ashukan en mai 2015 pour soutenir le développement professionnel des artistes autochtones.

La valorisation de l'identité et l'autonomisation des jeunes est un mandat que se sont dotées les Productions Feux Sacrés. En ce sens, nous oeuvrons à réduire les obstacles auxquels les jeunes font face en situation de racisme et de discrimination. Pour ce faire, notre mandat auprès de la jeunesse se déploie en termes de création d'un lieu identitaire qui leur permet de s'exprimer et de se reconnaître en tant qu'acteur de changement.

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES ET LE CERCLE DU CHANGEMENT

Un modèle issu de la vision du monde autochtone et de la réalité vécue par les artistes

Notre modèle d'affaires a pour objectif de refléter la vision du monde autochtone et sa réalité spécifique. Ce modèle d'entreprise sociale et d'inclusion des cultures autochtones découle d'une analyse réalisée en 2011 qui nous a permis de mieux cerner les besoins et les raisons à l'origine de l'absence de l'art autochtone dans les milieux culturels prisés des grands centres. La rencontre avec des dizaines d'artistes, d'artisans et de créateurs autochtones a révélé que chaque objet, création, récit ou chanson sauvegarde la présence millénaire des Premiers Peuples sur le territoire. Ce patrimoine culturel est le fruit de leur savoir-faire et de leur mode de vie. Il témoigne d'une façon unique de penser, de vivre et d'être.

Le Cercle du changement

Le cercle du changement s'inscrit dans une volonté de transformation sociale qui vise l'inclusion des cultures autochtones dans le paysage urbain. La réflexion du cercle du changement a mis les assises du modèle d'affaires développé par les Productions Feux Sacrés et de nos initiatives depuis les cinq dernières années. En plaçant le cercle du changement au cœur de notre vision, nous touchons à l'importance du bien-être holistique dans un ensemble englobant des actions qui soutiennent la dimension personnelle, professionnelle, sociale ainsi que l'inclusion économique des arts et des cultures autochtones.

Le cercle du changement illustre :

- les obstacles vécus par les artistes autochtones ;
- les pistes de solutions pour favoriser une plus grande inclusion des artistes autochtones dans l'industrie des arts
- l'amélioration continue de la situation socioéconomique de nos artistes et de nos créateurs des Premiers Peuples

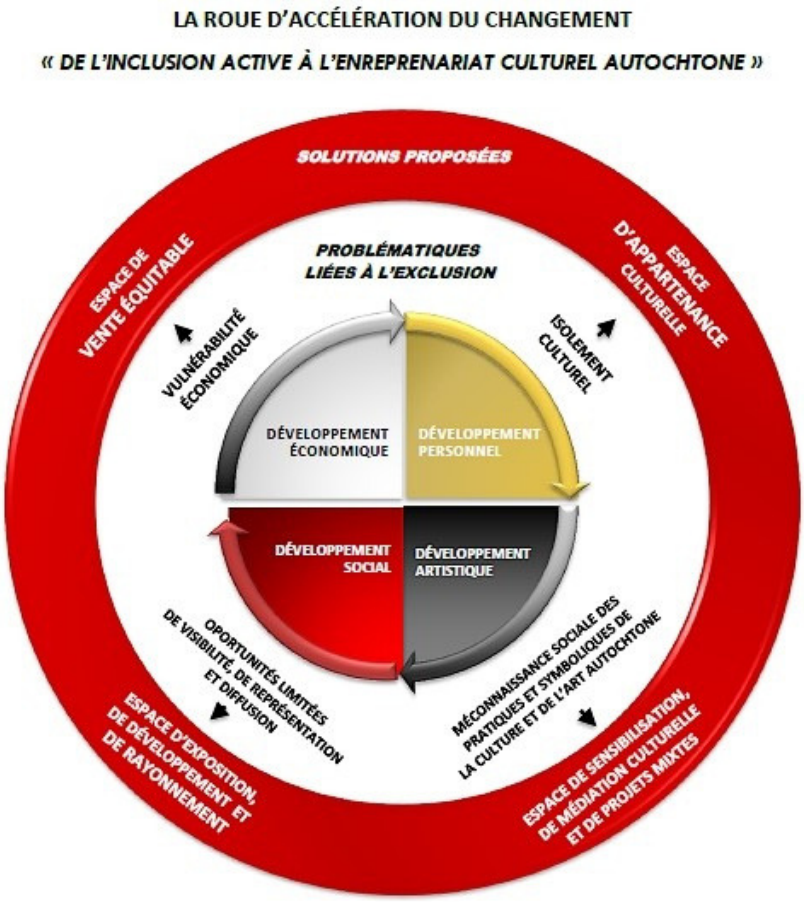

Répondre aux besoins actuels des artistes autochtones

Déjà en 2011, Affaires autochtones et du Nord Canada estimait à plus de 56 % les Autochtones qui choisissent la ville comme lieu de résidence. Les raisons sont multiples pour habiter en milieu urbain :

- La poursuite des études ;
- la recherche d'un emploi ;
- la fuite de la violence ;
- l'amélioration des conditions de vie.

56 % des Autochtones au Canada vivent en milieu urbain

Cette réalité induit de nouveaux défis et particulièrement, dans le maintien des pratiques culturelles. Pratiquer son art ou vivre pleinement sa culture est une façon de développer un sentiment d'appartenance à une culture millénaire. Malgré la vitalité des pratiques artistiques autochtones, les artistes et les jeunes autochtones sont confrontés à des barrières qui les freinent dans l'atteinte de leur objectif et de leur projet de vie.

Plus spécifiquement, les obstacles que nous avons observés in situ sont :

- les conditions de vie difficiles, notamment, l'isolement ainsi que la précarité financière et émotionnelle:
- l'accessibilité aux programmes de professionnalisation et de financement ;
- une formation non reconnue par l'industrie, car elle est non académique, mais basée sur un système de transmission des savoirs.

22 700 $ est le revenu annuel moyen d'un artiste autochtone au Canada

Le financement total pour tous les Autochtones du Québec via le Conseil des arts et des lettres du Québec est de seulement **100 000 $.**

NOS ACTIONS

Les initiatives mises en place par les Productions Feux Sacrés s'inscrivent dans un modèle contemporain d'affaires innovant. Au-delà de projets ponctuels et d'une diffusion de l'art autochtone, nous croyons que la promotion d'une économie culturelle autochtone représente à la fois un potentiel pour l'inclusion des artistes autochtones dans l'industrie des arts montréalais, québécois ou canadiens et que la mise en œuvre de structures pérennes peuvent réduire les inégalités sociales entre les Autochtones et les autres Canadiens.

Notre approche s'inscrit dans l'accompagnement des artistes et des jeunes autochtones pour assurer une reprise du contrôle sur leur destinée et leur projet de vie. L'authenticité des valeurs et des cultures autochtones est à la base de nos actions et notre engagement à défendre les droits des artistes et des jeunes autochtones dans l'espace public des arts et de la culture.

- Volet 1 : La professionnalisation des artistes autochtones

  Créer des ponts entre les artistes autochtones et les marchés de l'art pour favoriser la prise en charge de leur culture et de leur autonomisation

- Volet 2: La sensibilisation aux cultures autochtones

  Les événements et la programmation de l'Espace Culturel Ashukan agissent comme des plateformes pour aborder des enjeux culturels favorisant le dialogue entre les Peuples.

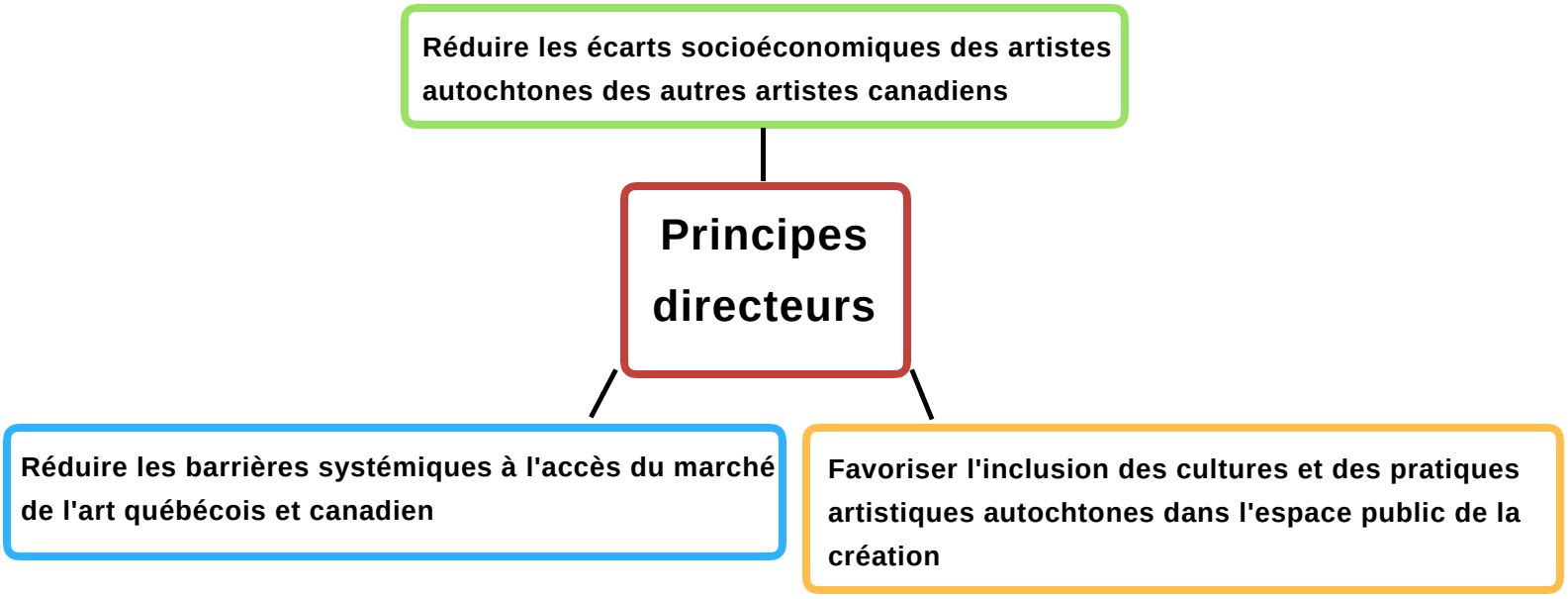

Un premier pas vers une transformation sociale obligatoire

L’Espace Culturel Ashukan : la gestion d’un incubateur culturel et économique permanent

Le premier rêve des Productions Feux Sacrés était de démarrer l’incubateur d’innovation culturelle et économique, l’Espace Culturel Ashukan, espace de tous les talents qui favoriserait les pratiques culturelles et artistiques autochtones. Depuis son ouverture en 2015, ce lieu d’échanges et de promotion de la culture autochtone offre à près de 100 artistes un lieu de diffusion et de rayonnement de leur talent créatif.

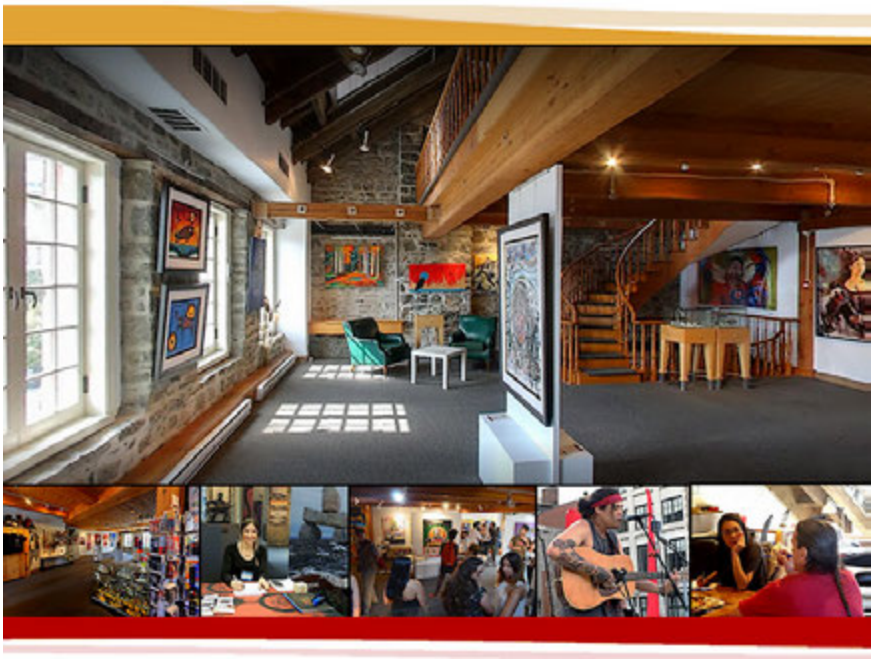

Situé au cœur du Vieux-Montréal, Espace culturel Ashukan est le seul organisme qui œuvre dans le domaine des arts autochtones qui offre des produits 100 % certifiés de créateurs d’origine autochtone.

70 % des redevances des ventes de l’Espace culturel Ashukan retourne à l’artiste comparativement à 30 % dans les milieux conventionnels.

Notre modèle de redevance pour les artistes est un modèle équitable basé sur la justice sociale. En parallèle, il permet de créer un pont pour sensibiliser le grand public et les différents groupes à l’histoire et la résurgence de la richesse du patrimoine culturel autochtone, ses pratiques et ses savoir-faire culturels.

Bâtir des ponts, favoriser des économies inclusives, encourager l’autonomie et créer un espace pour la diversité culturelle, le dialogue, l’inclusion, la cohésion sociale et le leadership sont des actions dans la continuité de notre travail social d’entrepreneuriat.

Créer des symboles artistiques autochtones permanent en milieu urbain : la production d’évènements et de programmations culturelles favorisant les échanges et le dialogue

Le Rendez-Vous des arts Métissés et le Sommet pour le leadership et la jeunesse autochtone sont deux événements récurrents mis en place par les Productions Feux Sacrés pour favoriser les échanges interculturels et le développement du leadership chez la jeunesse autochtone. À ces événements s’ajoutent les expositions solos ou de groupes, les spectacles et autres activités culturelles que nous produisons ou réalisons en collaboration avec d’autres organismes culturels autochtones.

LES RETOMBÉES DE NOS 5 ANS D'ENGAGEMENT ET D'ACTIONS

Depuis 2012, les Productions Feux Sacrés s'efforcent de mettre en place des structures pour favoriser l'émergence d'une culture autochtone ancrée dans ses valeurs et dans son identité. Cette action implique plusieurs dimensions, soit celle de redonner espoir et créer des opportunités de développement pour les artistes et les jeunes autochtones, celle de réduire l'ignorance sociale face à l'art et aux cultures autochtones et finalement, celle de lutter contre les inégalités qui découlent de l'impact des traumatismes laissés par le passé.

L'un de nos succès le plus significatif est d'avoir introduit l'art et les cultures autochtones au cœur du paysage culturel urbain montréalais, positionnement qui nous permet d'atteindre et de transmettre nos connaissances à des milliers de personnes tout en offrant aux artistes des opportunités dans un grand centre culturel.

Les jalons de notre progression

L'exposition 11 Nations (2012)
- 22 artistes
- 12 mois d'exposition
- 30,000 visiteurs

L'Espace Culturel Ashukan (2015 à Aujourd'hui)
- 35 000 visiteurs depuis son ouverture
- Plus de 12 expositions temporaires présentées
- 450 000 $ en revenus générés pour les artistes autochtones
- Un accès pour 91 artistes membres à l'un des marchés de l'art le plus important au Canada
- Un accompagnement de professionnalisation pour 65 artistes autochtones depuis 2015

Rendez-Vous des Art Métissés (2013 à 2017)
- Plus de 15 000 visiteurs
- Une centaine d'artistes exposant de la diversité culturelle

Sommet pour le leadership et la jeunesse autochtone (2017-2018)
- Plus de 250 jeunes autochtones mobilisés autour de différents enjeux sociaux et urbains
- Plus d'une dizaine de partenaires ont contribué au succès des deux éditions

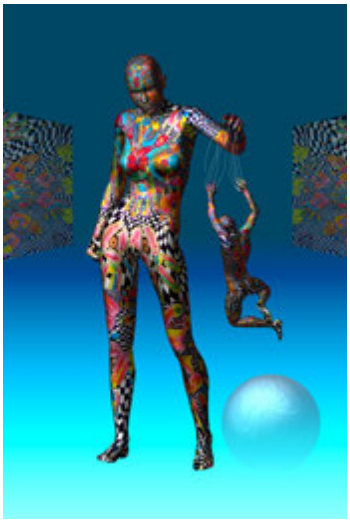

La portée de nos actions : cinq grands axes d'intervention

1. Mettre en application les recommandations du rapport de la Commission de vérité et réconciliation;
2. Favoriser l'inclusion sociale des Autochtones en contribuant à leur apport économique et social à la société d'aujourd'hui;
3. Développer la professionnalisation chez les artistes et les jeunes autochtones;
4. Créer des structures et des réseaux de diffusion pour enrayer les barrières entrepreneuriales et systémiques envers les artistes et les jeunes autochtones;
5. Promouvoir les cultures et les talents créateurs des Autochtones dans l'espace public montréalais, québécois et canadien.

NOS REALISATIONS 2017-2018

Collaborations et évènements avec des tiers

- Soirée cinéma de l'Office National du Film : présentation du documentaire de la réalisatrice reconnu Alanis O'bomsawin, Trick or Treaty (avril 2017)
- Lancement du magazine le 8e Feu, en collaboration avec l'organisme Diversité Artistique Montréal. Les PFS ont coédité, en compagnie de DAM, ce magazine faisant plein feux sur les artistes et organismes artistique autochtones (avril 2017)
- Conférence de presse du Festival Manitou dans les Laurentides sur les cultures autochtones (mai 2017)

Évènements

5e édition du Rendez-Vous des arts métissés – 15-16-17 Juin 2017

- Plus de 50 artistes autochtones et de la diversité culturelle se sont rassemblés pour fêter la culture et les arts de différentes disciplines. Le public a eu l'occasion de contempler le talent de nos artistes et artisans dans trois lieux du Vieux-Montréal : la Place Royale, la Place de la Dauversière et l'Espace Culturel Ashukan. Plus de 3 000 visiteurs ont découvert les cultures autochtones et du monde dans cet événement réussi.

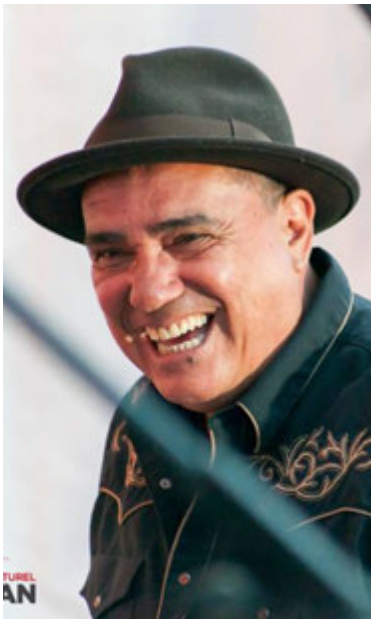

Crédit photo : Nadya Kwendibens, Red Works Photography

Le 2e sommet pour le leadership et la jeunesse autochtone- 23-24-25 mars 2018

Les Productions Feux Sacrés ont présenté la 2e édition du Sommet pour le leadership et la jeunesse autochtone pour inspirer la prochaine génération à devenir des acteurs de changement dans la société d'aujourd'hui. L'objectif du Sommet était de leur fournir des outils pour devenir ces futurs modèles de réussite pour les nouvelles générations. Le Sommet a permis de créer un espace de concertation où les jeunes autochtones avaient l'opportunité de faire connaître leurs idées et partager leurs opinions. Les thèmes de l'édition 2018 étaient la « re » vitalisation des cultures autochtones, les saines habitudes de vie et l'éducation.

Crédit photo : Maude Trépanier Darsigny

Expositions annuelles

Concrete Indian, Nadia Kwandibens, Anishinaabe/Ojibwe de la communauté Animakee Wa Zhing

Dans cette exposition que propose l'artiste Anishinaabe-Ojibwe Nadia Kwandibens pour la première fois à Montréal, la photographe capte sur pellicule les éléments de la culture qui sont conservés par les individus qui optent pour la ville comme lieu de résidence. Son questionnement l'amène à poser un regard sur les symboles culturels qui sont préservés pour sauvegarder l'identité autochtone lorsque ceux-ci vivent dans les milieux urbains.

Crédit photo : Nadya Kwendibens, Red Works Photography

From Smoke to Cyber Signals, Carmen Hathaway, Abénaquise

Les Productions Feux Sacrés ont présenté l’exposition From Smoke to Cyber Signals de l’artiste multidisciplinaire abénaquise Carmen Hathaway qui proposait de visiter et d’explorer les réminiscences culturelles et les influences autochtones à l'aide de modes d'expressions numériques contemporains. L'exposition aborde les thèmes des modes de communications, des représentations symboliques et sémiologiques qui lient l'expérience contemporaine autochtone à l'héritage du passé.

L’artiste, qui innove avec une alliance entre la culture traditionnelle et l’exploration artistique par les outils numériques de pointe, propose un métissage unique des cultures qui l’habitent et présente au spectateur une interprétation différente de l’autochtonie contemporaine.

Crédit Photo: Maude Trépanier Darsigny

Tepentemun, Anatole St-Onge, Innu de la communauté de Pessamit

Le projet Tepentemun est une exposition solo axée sur la fierté des nations autochtones et l'actualité du leadership contemporain. L'artiste a sélectionné dix personnalités autochtones afin de souligner leur importance et leur influence au sein des communautés. Cette exposition invite les participants à s'imprégner de la vitalité culturelle autochtone contemporaine. Ces portraits ultra-réalistes visaient à inciter le visiteur à se questionner sur l'importance de l'autochtonie au Québec.

Programmation de l’Espace Culturel Ashukan 2017-2018

Au total, l’Espace Culturel Ashukan a été occupé près de 180 jours durant l’année par différents évènements, locations privées, expositions, etc. Seulement pour l’année 2017-2018, on estime à plus de 10 000 visiteurs de tous les milieux et de toutes les origines.

Conférences, formations et évènements spéciaux

- AK'ANK'ULAL d’Akawui Riquelme sur les pratiques et la conception du monde Maya;
- L’Espace Culturel Ashukan a été choisi comme lieu de rencontre par le Affaires autochtones et du Nord Canada pour adresser les stratégies de Patrimoine Canada pour le développement de la législation du gouvernement canadien à la revitalisation et la préservation des langues autochtones avec les intervenants autochtones du Québec. Les discussions ont été menées par la ministre du Patrimoine canadien, l’Honorable Mélanie Joly.
- Sensibilisation aux enjeux autochtones du Barreau du Québec pour créer des capsules d’information sur les réalités autochtones pour ses membres;
- Master Class des Productions Feux Sacrés en collaboration avec le Festival Présence Autochtone dans le cadre de la 5e édition des Rendez-vous des arts métissés;
- Unceeded Voices (Voix non cédées):, atelier de perlage Beans and Chills de Jessica Canard et Dayna Danger .
- Soirée de découverte de l’Espace Culturel Ashukan par les Productions Feux Sacrés pour les représentants de l’industrie touristique, accompagnée de performances artistiques diverses ;
- Gender Summit des Productions Feux Sacrés pour la présentation d’œuvres de dix artistes autochtones représentant les enjeux chez les Autochtones;
- Florent Volant, Zachary Richard et Vincent Vallières, spectacle mis en œuvre par les Productions Feux Sacrés…mettre photos

Amélioration continue pour le soutien et l'accompagnement des artistes membres des Productions Feux Sacrés

2017 est une année charnière pour les Productions Feux Sacrés en matière d'accompagnement et de soutien pour les jeunes et les artistes autochtones. Avant d'évaluer les besoins des artistes et des jeunes, il était essentiel de comprendre la non-participation des artistes autochtones aux programmes de financement et de professionnalisation des instances publiques et institutionnelles. Plus de 50 artistes et organismes du milieu autochtone ont permis d'identifier les principaux obstacles au développement du potentiel et à la promotion des artistes. Cette étude a jeté les bases pour une consultation plus approfondie que les Productions Feux Sacrés doivent effectuer pour identifier spécifiquement les besoins des artistes et des jeunes autochtones de la relève.

NOS PARTENAIRES

Nous avons eu l'opportunité de nous allier à des collaborateurs et partenaires visionnaires qui ont contribué de façon importante à nos succès et à l'impact de nos actions au cours des cinq dernières années. Ils ont permis aux Productions Feux Sacrés de réaliser pleinement notre mission. Nous sommes fiers d'avoir pu créer un réseau de collaborateurs et partenaires qui a saisi l'importance d'agir, l'urgence des problématiques pour les jeunes et les artistes autochtones et le potentiel de retombées tant humanitaires qu'économiques de nos actions.

Nous souhaitons remercier chaleureusement tous nos collaborateurs et partenaires qui ont démontré à la fois courage et engagement et qui ont su, à nos côtés, faire la différence auprès de la population ainsi que dans les institutions publiques, philanthropiques et communautaires.

NOTRE ENGAGEMENT SOCIAL

Depuis les cinq dernières années, les Productions Feux Sacrés ont été sollicitées de façon importante par différents milieux pour mieux comprendre l'autochtonie urbaine et particulièrement, au niveau de la spécificité culturelle. Pour 2017-2018, ce fait est d'autant plus vrai en raison des célébrations du 150e anniversaire de la Confédération du Canada et du 375e anniversaire de fondation de la Ville de Montréal, qui souhaitait devenir la métropole de la Réconciliation. Les Productions Feux Sacrés ont profité de cet auditoire et de ce droit de parole pour mettre en application notre mission de sensibilisation aux réalités culturelles autochtones, spécialement pour les jeunes et les artistes que nous représentons. Nous croyons que les opportunités des Productions Feux Sacrés à prendre parole devant le public démontrent notre volonté à s'investir dans un processus de transformation et d'innovation sociale pour l'inclusion de la culture et des pratiques culturelles des Autochtones dans la société québécoise et canadienne. Les Productions Feux Sacrés se sont inscrites dans un engagement social par les actions de sensibilisation suivantes :

- Guide stratégique du Consortium autochtone pour l'art : Ce comité visait à l'inclusion de la culture et des pratiques culturelles autochtones au Conseil des arts de Montréal afin de restructurer les programmes autochtones pour adresser les réels besoins de la communauté autochtone par le Conseil des arts du Québec.
- Comité-conseil pour le renouvellement de la politique culturelle du Québec : La participation des Productions Feux Sacrés a permis de soutenir la voix des Autochtones et de leur culture dans la refonte de cette politique vieille de 25 ans. Le mandat du Comité-conseil était de donner des orientations stratégiques à la ministre de la Culture et des Communications pour le renouvellement de cette politique gouvernementale.
- Participation au comité des arts autochtones- Projet Tiohtià:ke une initiative issue des Commissaires autochtones du Canada
- Présentation à l'Espace Culturel Ashukan – Sensibilisation culturelle et connaissance autochtones par Nadine St-Louis pour 18 directeurs de la Banque TD (6 juin 2017)
- Maitre de cérémonie avec Charles Bender à l'évènement clôture « Voix des nations » pour le 10e anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones https://undrip10.org/en/old-port-party/
- Paneliste à WOW Women of Wisdom, un évènement organise par Anne-Marie J Hubert, C.M., FCPA, FCA, LL.D | Associée directrice pour le Québec (8 décembre 2017)
- Invité à RAW TALKS – Séries sur la thématique de la réconciliation économique produit par Åsa Borssén, productrice chez Raw Talks. Collaboration avec le conseil canadien des affaires autochtones et Rio Tinto(31 janvier 2018) www.rawtalks.org
- Présentation – Mot d'ouverture et conférencière (table ronde) au Forum le Pouvoir des Arts de la Fondation Michaëlle Jean au Musée des beaux-arts de Montréal (17 février 2018)
- Cahiers du CIÉRA sur le 375e, rédaction d'un article DES PAROLES À L'ACTE OU COMMENT FAVORISER L'AUTO-DÉTERMINATION PAR L'INCLUSION INSTITUTIONNELLE en postface de la revue de juin 2018 (Février 2018)
- Présentation au succès des Journées entrepreneuriales au Cégep du Vieux-Montréal (7 mars 2018)
- Participation comme paneliste à l'atelier sur l'inter culturalité au Symposium Marcel Rioux 50 ans plus tard, au Musée des beaux-arts de Montréal (16 mars 2018)
- Présentation à l'Université York, Ontario – « L'impact de la colonisation sur l'identité autochtone politiques d'assimilation et le suivant sur la résilience et la résurgence » suivie d'un discours de fermeture de l'Exposition de Carmen Hathaway From Smoke to Cyber Signals (Janvier 2018) https://www.glendon.yorku.ca/fr/blog/evenement/cloture-de-lexposition-de-la-tradition-au-binaire-nadine-st-louis-a-glendon/ (26 janvier 2018)

Articles sur l'appropriation culturelle, la réconciliation et l'innovation sociale :

CBC Montreal, « Old Montreal souvenir shops awash in culturally appropriated handicrafts », publié le 31 octobre 2017
http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/cultural-appropriation-montreal-old-port-1.4378839

The Link, « Sacred Fire Productions Brings Indigenous Art Into The Mainstream Igniting the Embers of Indigenous Art », par Aysha White, publié le 8 janvier 2018
https://thelinknewspaper.ca/article/sacred-fire-productions-brings-indigenous-art-into-the-mainstream

Le Devoir, « La réconciliation peut-elle se faire par les arts? », par Stéphane Baillargeon et Catherine Lalonde, publié le 10 février 2018
https://www.ledevoir.com/culture/519847/autochtonie-l-art-est-il-le-chemin-de-la-reconciliation

National Observer, « So much for reconciliation: Canadian maple syrup still has more protection than Indigenous art », par Toula Drimonis in Opinion, Politics, Culture, publié le 2 mars 2018
https://www.nationalobserver.com/2018/03/02/opinion/so-much-reconciliation-canadian-maple-syrup-still-has-more-protection-indigenous

NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET NOS OBJECTIFS 2018-2022

Les enjeux et défis des Productions Feux Sacrés

Nos premiers objectifs stratégiques, qui priorisaient la mise en place de notre incubateur culturel et économique, l'Espace Culturel Ashukan et le maintien de notre événement annuel, le Rendez-Vous des arts métissés ont été atteints. Ainsi, notre mission d'offrir une voix aux artistes autochtones ont su perdurer dans le temps. Également, nous avons été en mesure de mettre les jeunes autochtones à l'avant-plan avec le Sommet pour le leadership et la jeunesse autochtone.

Les enjeux autochtones et la prise de conscience de la présence des Autochtones dans les milieux urbains ont relancé le débat de l'inclusion sociale des Autochtones sur la place publique. Nonobstant notre désir de s'engager socialement pour l'amélioration des conditions de vie des jeunes et des artistes autochtones, l'engouement soudain pour la cause autochtone a freiné considérablement la capacité des Productions Feux Sacrés à consolider nos assises et notre financement pour les années futures.

En effet, le financement pluriannuel et le renforcement de nos opérations sont deux défis auxquels nous faisons face malgré le succès et la reconnaissance de notre apport dans l'industrie des arts montréalais, québécois et canadiens. Les Productions Feux Sacrés font toujours face à la précarité. Le contexte social et structurel dans lequel nous évoluons en est partiellement la cause. Notre vision ne cadre pas avec les pratiques et structures institutionnelles établies pour le soutien au développement et au rayonnement des diversités culturelles. Comprendre l'infrastructure gouvernementale et ses limites a été une part importante de la courbe d'apprentissage de notre évolution des cinq dernières années. Le secteur public ne finance pas l'innovation sociale porteuse de changement à long terme, mais des projets ponctuels à court terme. De plus, les principaux organismes en culture à Montréal et au Québec, le Conseil des arts de Montréal et le Conseil des arts et des lettres du Québec étaient en révision de leur plateforme respective de financement en 2017-2018 ce qui a contribué largement à la précarité des Productions Feux Sacrés.

Par la mise en place de l’Espace Culturel Ashukan, nous désirons mettre en place une structure d’économie sociale autosuffisante pour financer notre action sociale. Nous avons développé une stratégie philanthropique et privée pour diversifier nos sources de revenu. De façon complémentaire, les acteurs de l’économie plurielle du Québec et du Canada pourraient offrir une piste de solution pour combler le manque de financement récurrent des Productions Feux Sacrés. En 2017, notre campagne philanthropique a été lancée lors du Gala du 8e Feu dans le but de rencontrer ces acteurs importants de la diversité culturelle et de l’innovation sociale pour les sensibiliser aux problématiques des artistes et des jeunes autochtones.

Stratégie de diversification des marchés

Afin d’accroître notre présence sur les différents marchés culturels et touristiques potentiels, nous avons réalisé une stratégie proactive de diversification des marchés. Les Productions Feux Sacrés ont participé à Rendez-vous Canada qui a réuni plus de 500 professionnels de l'industrie touristique internationale provenant de l'Amérique du Nord, d’Europe, de l'Asie et de l'Amérique latine. En tout, 582 promoteurs touristiques des quatre coins du Canada y étaient présents. Toujours dans le créneau touristique, les Productions Feux Sacrés ont présenté l’Espace culturel Ashukan à plus de 50 professionnels du milieu touristique montréalais. Parallèlement à notre présence dans l’évènementiel touristique, les Productions Feux Sacrés ont été publiées et nommées à maintes reprises dans des plateformes et publications majeures, telles que la Conférence internationale du tourisme autochtone et dans Mtl642, une publication de l’Association des hôtels du Grand Montréal. À chaque nouvelle parution, le magazine est consulté par environ 765 200 touristes. Mise à part la visibilité de notre organisme dans les parutions touristiques, les Productions Feux Sacrés sont devenues membres de plusieurs regroupements, tels que Tourisme Autochtone Canada, Tourisme Montréal et Tourisme Autochtone du Québec.

NOUVELLES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2018-2022

Après cinq ans d’existence, les prochaines étapes sont essentielles pour soutenir la croissance des Productions Feux Sacrés. En considérant les efforts à déployer pour y parvenir, nous avons entrepris une refonte de notre gouvernance pour assurer une continuité et une stabilité pour notre organisme. Le Conseil d’administration s’est impliqué et a soutenu la direction générale dans l’élaboration de la nouvelle planification stratégique pour l’atteinte des nouveaux objectifs 2018-2022 des Productions Feux Sacrés. Cette planification stratégique s’inscrit dans l’accompagnement des besoins des artistes et des jeunes autochtones pour le rayonnement de la culture et des Autochtones dans le paysage urbain montréalais, québécois et canadien.

Voici un sommaire des grandes orientations du Plan stratégique des Productions Feux Sacrés 2017-2022.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	STRATEGIC ACTIONS
Renforcer la gouvernance et l'administration	Que les Productions Feux Sacrés (PFS) consolident ses assises organisationnelles et financières.
Promouvoir les cultures autochtones dans les milieux urbains	Que les PFS poursuivent son travail pour le rayonnement des artistes et des jeunes Autochtones dans les milieux urbains.
Soutien, formation, mentorat et sensibilisation pour les jeunes et artistes autochtones	Que les PFS sensibilisent le milieu des arts, la population ainsi que les institutions gouvernementales aux réalités culturelles autochtones urbaines.
Mandat de représentation des Productions Feux Sacrés	Que les PFS assurent la représentation et les intérêts des artistes autochtones et de la jeunesse auprès des différents acteurs publics et de la société civile.

En dépit du travail considérable qui reste à accomplir pour les Productions Feux Sacrés, il est essentiel que nous ayons un plan et des orientations claires pour atteindre nos objectifs et remplir notre mission. Force est d'admettre que les défis sont énormes, mais l'équipe des Productions Feux Sacrés ainsi que son conseil d'administration sont prêts à s'investir entièrement pour permettre aux artistes et aux jeunes autochtones l'atteinte au droit à l'équité, à l'égalité des chances et à l'inclusion sociale par le biais de la participation de nos membres à la vie sociale, économique et citoyenne de leur milieu de vie.

CONCLUSION

Au cours des cinq dernières années, nous avons amorcé par l'intermédiaire de nos réalisations un changement du paysage culturel urbain en établissant, d'une part, un lieu de diffusion et de présence permanente pour les artistes autochtones et, d'autre part, un espace d'appartenance, d'échange culturel et artistique et de diffusion de leur art sur un marché culturel majeur. Nous croyons que notre mission est importante parce qu'elle joue un rôle pivot, visible et manifeste dans la conciliation et le dialogue que nous souhaitons entamer avec les différents niveaux de gouvernements pour l'inclusion des artistes et des jeunes autochtones dans la société civile.

La culture doit être préservée et valorisée pour renforcer l'identité et l'appartenance culturelle des individus. En tant que société, nous avons la responsabilité de mettre en place des mécanismes, des outils, des politiques et des cadres pour que les diversités culturelles soient incluses et entendues. Le futur doit être un monde de cohésion, d'inclusion et d'équité, peu importe les origines ethniques ou culturelles.

Les Productions Feux Sacrés s'inscrivent dans un changement et une transformation des mentalités. Malheureusement, à l'heure actuelle, il n'y a pas de financement pour appuyer de façon structurante le développement d'entreprise culturelle à vocation sociale, tel que la nôtre. Les Autochtones, particulièrement dans les milieux urbains, se retrouvent en marge des opportunités de diffusion et de valorisation de leur talent. Dans notre mandat de représentation, nous nous donnons l'objectif de changer les mentalités afin que les programmes et les structures institutionnelles soient plus compréhensifs et flexibles envers les artistes émergents qui sont marginalisés ou hors normes.

Nous espérons que nos actions et nos engagements mèneront à une société plus inclusive et ouverte sur toutes les cultures, particulièrement pour nos membres. Nous l'avons fait depuis nos tous débuts et nous sommes convaincus qu'une telle détermination saura créer un avenir et un réel espoir d'équité pour les générations qui nous succèderont.

LISTE DE NOS COLLABORATEURS ET PARTENAIRES

PARTENAIRES ET COLLABORATEURS 2012-2016

PARTENAIRES ET COLLABORATEURS EN 2017-2018

- Affaires autochtones et du Nord Canada
- Ambassade des États-Unis d’Amérique au Canada
- Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec
- Conseil des arts du Canada
- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Emploi et Développement social Canada
- Financière Sun Life
- Hydro-Québec Puamun Meshkenu
- Rio Tinto
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat de la région métropolitaine
- Société du 375e anniversaire de fondation de Montréal
- Société du développement commercial du Vieux-Montréal
- T.E. Wealth
- Ville de Montréal

LES PRODUCTIONS FEUX SACRÉS INC.
ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2018

SOMMAIRE

RAPPORT DE L'AUDITRICE INDÉPENDANTE	**2-3**
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	**4**
Évolution de l'actif net	**5**
Bilan	**6**
Flux de trésorerie	**7**
Notes compémentaires	**8-11**
Annexe - Résultats par projet	**12**

• Audit, examen, compilation
• Fiscalité des particuliers et des corporations
• Tenue de livre
• Consultation et planification

Louise Senécal, CPA
1566 Rang de la Rivière Sud, Saint-Pie, QC J0H 1W0
louise_senecal@hotmail.com, 514-608-2429

RAPPORT DE L'AUDITRICE INDÉPENDANTE

Aux administrateurs de
LES PRODUCTIONS FEUX SACRÉS INC.

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme LES PRODUCTIONS FEUX SACRÉS INC., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets non affectés et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes canadiennes sur les OSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnus du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme LES PRODUCTIONS FEUX SACRÉS INC. au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Je n'ai pu observer la prise d'inventaire physique des stocks à la fin de l'exercice. Je n'ai pas été en mesure de m'assurer par d'autres moyens des quantités de stocks détenues au 31 mars 2018. Puisque les stocks de fermeture sont pris en compte dans la détermination des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie, je n'ai pas été en mesure d'établir si le résultat de l'exercice présenté dans l'état des résultats et les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation présentés dans l'état des flux de trésorerie auraient dû faire l'objet d'ajustements.

Opinion

À mon avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme LES PRODUCTIONS FEUX SACRÉS INC. au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Louise Senécal, CPA

Louise Senécal, CPA auditrice, CA

Louise Senécal, CPA auditrice, CA

Saint-Pie, Québec
Le 13 juin 2018

LES PRODUCTIONS FEUX SACRÉS INC.

RÉSULTATS
Exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
PRODUITS		
Subventions	**514,322** $	545,149 $
Dons en nature	**47,381**	8,925
Autres produits	**87,400**	12,294
Ventes - boutique Ashukan et œuvres	**94,133**	80,537
	743,236	646,905
COUT DES VENTES		
Sotck au début	**74,374**	76,838
Achats	**48,849**	33,365
	123,223	110,203
Sotcks à la fin	**69,584**	74,374
	53,639	35,829
BÉNÉFICE BRUT	**689,597**	611,076
CHARGES		
FRAIS DE VENTE		
Salaires et avantages sociaux	**206,108**	259,169
Sous-traitance	**-**	25,895
Déplacements	**13,748**	22,594
	219,856	307,658
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Publicité et promotion	**13,797**	24,402
Location d'espace	**84,270**	76,115
Honoraires professionnels	**107,560**	40,289
Hébergement	**21,883**	6,914
Entetien et réparations	**1,985**	3,440
Location de salle et d'équipement	**36,366**	16,767
Réunions, conférence et événements	**73,508**	32,399
Traduction et communications marketing	**37,663**	20,404
Redevances. taxes et permis	**840**	1,340
Association	**877**	1,773
Équipement, matériel et fournitures	**13,008**	6,809
Assurances	**3,979**	2,633
Bureau et frais généraux d'administration	**29,696**	26,065
Repas et représentation	**10,200**	11,893
Télécommunications	**3,458**	8,933
Amortissement des immobilisations corporelles	**5,207**	6,072
	444,297	286,248
FRAIS FINANCIERS		
Intérêts et frais bancaires	**3,793**	4,454
Intérêts sur la dette à long terme	**4,814**	5,626
Pénalités et intérêts	**9,453**	11,183
	18,060	21,263
TOTAL DES CHARGES	**682,213**	615,169
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**7,384** $	(4,093) $

LES PRODUCTIONS FEUX SACRÉS INC.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 mars 2018

	2018			2017
	Affecté PUPA-MCC	Non-affecté	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	**66,421**	**5,088**	**71,509 $**	75,602 $
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	**53,209**	**(45,825)**	**7,384**	(4,093)
SOLDE À LA FIN	**119,630**	**(40,737)**	**78,893 $**	71,509 $

LES PRODUCTIONS FEUX SACRÉS INC.

BILAN
Au 31 mars 2018

	2018	2017
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	**48,751** $	9,305 $
Débiteurs (note 3)	**144,223**	173,876
Stocks	**69,585**	74,374
Avance à des particuliers, sans intérêts ni modalités de remboursement	**1,719**	1,251
	264,278	258,806
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	**15,212**	20,419
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 5)	**18,705**	18,705
	298,195	297,930
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	**164,496**	161,974
Dette à long terme échéant au cours du prochian exercice (note 7)	**11,249**	10,196
	175,745	172,170
DETTE À LONG TERME (note 7)	**43,557**	54,251
	219,302	226,421
ACTIF NET	**78,893**	71,509
	298,195 $	297,930 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

LES PRODUCTIONS FEUX SACRÉS INC.

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	**7,384** $	(4,093) $
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	**5,207**	6,072
	12,591	1,979
Variations nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	**29,653**	(86,700)
Stocks	**4,789**	2,465
Avances à des partculiers	**(468)**	1,510
Créditeurs	**2,522**	86,476
	36,496	3,751
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**49,087**	5,730
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**-**	(2,822)
Acquistion d'autres actifs	**-**	(1,425)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**-**	(4,247)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	**(9,641)**	(9,357)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(9,641)**	(9,357)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**39,446**	(7,874)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**9,305**	17,179
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**48,751** $	9,305 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2018

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société a été constituée selon la Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral en date du 6 octobre 2006. La société a été convertie le 4 avril 2012 en OSBL en vertu de l'article 211 de la Loi Canadienne sur les organisations à but non lucratif. La société exerce ses activités dans le domaine de la diffusion d'art autochtone.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

BASE DE PRÉSENTATION

L'organisme a choisi d'appliquer les Normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif (OSBL) de la Partie III du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréées (ICCA).

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Apports

Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Ventes

Les produits de vente sont comptabilisés lorsque les biens sont expédiés ou les services rendus conformément aux conditions des accords de vente, de titre de propriété ou le risque a été transféré et le prix a été établi ou peut être déterminé.

Apports reçus sous forme de biens et de services

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme reçoit des biens et services à titre gratuit pour l'organisation de ses événements. Ces apports en biens et services, qui auraient autrement dû être achetés par l'organisme sont constatés dans les produits et les charges à l'état des résultats.

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût ou de la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût d'achat réel. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2018

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

STOCKS (suite)

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat, les coûts de conversion et les autres coûts our amener les stocks à leur état et lieu actuels. Les coûts d'achat comprennent le prix d'achat, de même que les coûts de transport, de manutention et autres qui sont directement attribuables à l'acquisition de produits finis, de matières ou de services.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et taux indiqués ci-dessous, sauf dans l'année d'acquisition au cours de laquelle la moitié du taux indiqué est utilisé :

Mobilier et équipement de bureau	dégressif	20%
Matériel informatique	dégressif	45%
Améliorations locatives	linéaire	20%

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement des actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs.

3. DÉBITEURS

	2018	2017
Taxes de vente à recevoir	**31,628 $**	3,844 $
Subvention à recevoir	**112,595**	170,032
	144,223 $	**173,876 $**

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	2018 VALEUR	2017 VALEUR
Mobilier et équipement de bureau	22,353	11,535	10,818 $	13,522 $
Matériel informatique	5,903	5,053	850	1,545
Améliorations locatives	9,042	5,498	3,544	5,352
	37,298	22,086	15,212 $	20,419 $

5. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2018	2017
Site Internet	7,705 $	7,705 $
Dépôt de loyer	11,000	11,000
	18,705 $	18,705 $

6. CRÉDITEURS

	2018	2017
Fournisseurs	81,401 $	55,664 $
Frais courus	1,600	44,463
Salaires à payer	6,910	17,989
Retenues à la source	74,585	43,858
	164,496 $	161,974 $

7. DETTE À LONG TERME

	2018	2017
Emprunt garanti par un cautiionnement de membre de la direction, au taux de 8,2%, remboursable par versements mensuels de 470,58$ en capital et intérêts, échéant en février 2022.	18,202 $	22,423 $
Emprunt d'un montant initial de 50,000 $, 8%, capital et intérêts, remboursable par versements mensuels de 778 $, échéant en octobre 2022.	36,604	42,024
	54,806	64,447
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	11,249	10,196
	43,557 $	54,251 $

Les versements en capital approximatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants:

2019	11,249 $
2020	11,577 $
2021	12,538 $
2022	13,663 $
2023	5,779 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux subventions à recevoir, qui sont assujetties à des conditions qui doivent ête respectées pour en assurer l'encaissement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses crébiteurs. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'organisme est d'avis que ses ressources financières lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

10. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail à long terme échéant le 28 février 2020 pour ses locaux. Les versements minimums futurs des prochains exercices sont les suivants:

2019	77,500 $
2020	80,250 $
2021	6,688 $

11. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation comparable à celle de l'exercice 2018.

LES PRODUCTIONS FEUX SACRÉS INC.

ANNEXE - RÉSULTATS PAR PROJET
Au 31 mars 2018

	SOMMET 2018	PUPA	MCC-Ville de Montréal	
PRODUITS				
Subventions	140,870	52,600	80,000	$
Dons en nature	17,426			
	158,296	52,600	80,000	
CHARGES				
Salaires et avantages sociaux	49,038		10,470	
Honoraires professionnels	19,935		2,500	
Réunions, conférence et événements	3,436			
Location d'espace	16,440			
Conférenciers	18,145			
Déplacements	6,764			
Hébergement	8,062			
Location d'équipement				
Matériel et fournitures	10,811			
Traduction et communications marketing	22,009			
Bureau et frais généraux d'administration	5,500			
	160,140	0	12,970	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**(1,844)**	**52,600**	**67,030**	**$**

RAPPORT ANNUEL 2017

soverdi

RAPPORT ANNUEL 2017

soverdi

Ce rapport se veut un compte-rendu des activités de la Soverdi pour l'année 2017 et présente quelques projets et résultats de nos plantations. Il s'adresse principalement à nos nombreux partenaires ainsi qu'à la collectivité impliquée dans le verdissement urbain.

LA TABLE
DES MATIÈRES

08.
LA SOVERDI EN BREF

10.
LES ARBRES EN VILLE

12.
PAC 2017 EN CHIFFRES

15.
NOS PARTENAIRES

29.
NOS PROJETS PAR RÉSEAU

45.
NOS GRANDS PROJETS

58.
NOS PROJETS SPÉCIAUX

61.
NOS INITIATIVES NOVATRICES

62.
L'APPLICATION BRANCHÉ

64.
LE FINANCEMENT

66.
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

67.
L'ÉQUIPE

69.
LES ÉVÉNEMENTS

72.
L'INSERTION À L'EMPLOI

75.
LES BÉNÉVOLES

LES FAITS
SAILLANTS

À travers plus de 150 projets, plus de 15 000 végétaux ont été plantés en 2017, dont 10 198 arbres dans le cadre du Plan d'action forêt urbaine.

Un total de 4 912 arbres ont été plantés par des partenaires de l'Alliance forêt urbaine autres que la Soverdi.

Un printemps record durant lequel 5 165 arbres ont été plantés.

651 bénévoles en 2017

Une attention particulière a été portée à 9 000 arbres qui ont été inspectés lors de la tournée d'entretien et de remplacement pour les projets réalisés en 2015 et 2016.

Pour développer une forêt résiliente, la Soverdi s'est assurée de favoriser un maximum de biodiversité dans l'ensemble de ses plantations en utilisant 160 variétés d'arbres différentes.

LA SOVERDI
EN BREF

La Soverdi imagine la métropole traversée d'arbres et d'espaces verts. Notre mission? Verdir Montréal, un arbre à la fois.

Nous mettons en place des stratégies de verdissement en milieu urbain pour accroître significativement la forêt urbaine afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des gens.

Renforcer la biodiversité en ville

En raison de son efficacité et de son faible coût, l'arbre est au cœur des actions de la Soverdi et il permet de réaliser des projets de verdissement qui comprennent des solutions innovantes et une variété de végétaux.

Une démarche globale d'aménagement du territoire

Le verdissement favorise l'appropriation des lieux et la création de liens physiques et psychologiques entre les gens du milieu, les espaces publics et les institutions :

- valorisation du milieu pour nourrir une vie de quartier;
- lieux invitants, inspirants et propices aux rencontres;
- création d'îlots de fraîcheur pour la détente et le jeu.

Notre stratégie d'aménagement du paysage permet de répondre à certains des principaux défis environnementaux propres aux milieux urbains :

- gestion des îlots de chaleur urbains;
- purification de l'air;
- rétention des eaux de pluies et leur assainissement.

Privilégier l'achat local

La Soverdi est fière d'encourager l'économie locale en s'approvisionnant entièrement chez des producteurs et des jardineries du Québec. En prévision des grands objectifs de plantation du Plan d'action forêt urbaine, ces derniers mettent en production une grande variété de semis, dont plusieurs 100 % québécois, destinée à diversifier au maximum la forêt urbaine de Montréal au cours des prochaines années.

LES ARBRES
EN VILLE

L'île de Montréal est composée à 60 % de terrains privés et institutionnels. Souvent peu végétalisés, ces terrains présentent un énorme potentiel de verdissement. Qu'ils soient plantés en sol public ou privé, les arbres apportent les mêmes bienfaits sociaux, économiques et environnementaux des deux côtés de la clôture.

En plus d'embellir les villes, les arbres qui composent la forêt urbaine procurent de nombreux services écologiques dont la valeur économique peut être estimée.

Économies générées par 10 000 arbres de 2017 à 2051

Captation de CO_2	**5 000 tonnes**	**100 000 $**
Filtration des poussières	**360 kg**	**140 000 $**
Récupération d'eau	**40 000 litres**	**2 800 000 $**
Économie d'énergie	**10 500 GJ**	**2 800 000 $**
Économies totales		**5 840 000 $**

PAC 2017
EN CHIFFRES

En 2017, 10 198 arbres ont été plantés dans plus de 150 projets différents. Un total de 4 912 arbres ont été plantés par des partenaires de l'Alliance forêt urbaine autres que la Soverdi.

Les arbres

Pour développer une forêt résiliente, la Soverdi s'est assurée de favoriser un maximum de biodiversité dans l'ensemble de ses plantations en utilisant 160 variétés d'arbres différentes.
Dans la majorité des projets, nous utilisons des arbres en pot dont la taille oscille entre 175 et 250 cm. Toutefois, certains milieux comme les cours d'école, les stationnements et autres endroits très fréquentés requièrent des arbres de plus gros calibre. Ces arbres en panier de broche mesurent entre 210 et 550 cm de hauteur.

Bilan* par réseau

*Arbres comptabilisés dans le Plan d'action forêt urbaine 2017

DOMAINE PRIVÉ

Industriel et commercial

4111

Résidentiel et communautaire

2502

DOMAINE INSTITUTIONNEL

Culture et patrimoine

794

Éducation

1646

Santé

1145

NOS PARTENAIRES

— L'Alliance forêt urbaine

— Les partenaires privés et institutionnels

GROWFIT

L'ALLIANCE FORÊT URBAINE

Force vive du verdissement à Montréal

L'Alliance est un regroupement de 50 organisations réunies en 2012 à l'appel de la Soverdi pour la mise en œuvre du volet privé et institutionnel du Plan d'action forêt urbaine. Elle constitue la plus grande table de concertation montréalaise en faveur de la plantation d'arbres.

Grâce à ses membres issus de champs d'intervention divers et à la complémentarité de leurs expertises, l'Alliance forêt urbaine rayonne partout sur le territoire et mobilise les acteurs du secteur institutionnel (éducation, santé, culture et patrimoine) et du secteur privé (résidentiel et communautaire, industriel et commercial).

Événement de lancement de la saison

Une plantation symbolique de 50 arbres s'est tenue le 19 mai au Parc olympique avec les organisations membres de l'Alliance. Cet événement était l'occasion pour les partenaires de réaffirmer leur engagement à verdir Montréal et de souligner un début de saison record. Au printemps seulement, 5 165 arbres ont été plantés grâce à une soixantaine de partenaires.

L'ALLIANCE
SURVOL DES PROJETS

À travers différents projets de plantation, tous les partenaires de l'Alliance ont contribué en 2017 au verdissement de la métropole. En voici quelques-uns.

REQ et les 21 éco-quartiers

Impliqués à deux reprises dans la 5e édition de la campagne *Un arbre pour mon quartier*, les 21 éco-quartiers ont encore une fois été des alliés de taille pour soutenir le Regroupement des éco-quartiers (REQ) et la Soverdi afin de rejoindre les propriétaires de terrains résidentiels des différents arrondissements.

Pro-Vert

Pro-Vert a pris en charge des projets de plantation d'arbres de A à Z, dont :

- Carrefour vert de Saint-Pierre
- Des allées vertes pour notre quartier
- Jardin éGA LITerre

Pousses urbaines et Vrac environnement

Ces deux organisations étaient mandatées par la Soverdi pour assurer la tournée d'entretien des arbres du Plan d'action forêt urbaine plantés en 2015 et 2016 : arrosage, pose de paillis, et de tuteurs, etc. 428 arbres ont été remplacés au total.

CRE-Montréal

À travers le projet ILEAU, le Conseil régional de l'environnement de Montréal a participé au verdissement de plusieurs sites privés, dont :

Hydro-Québec;

- Maxi;
- CEGEP Marie-Victorin
- Centre Naha
- Collège d'Anjou
- Coopérative d'habitation Au Courant du Quartier
- École Cardinal-Léger
- École Rosalie-Jetté
- École Saint-Justin
- Habitations Le Domaine
- MOQS

GRAME

Très actif dans le secteur du sud-ouest de l'île, le GRAME a démarché, coordonné et réalisé différents projets dans le cadre de la campagne *ICI, on verdit!*

VertCité

En collaboration avec l'arrondissement de Saint-Laurent, Arbres Canada et les bénévoles de IKEA, Vertcité a géré la plantation à l'école primaire Jean-Grou et s'est aussi occupé de la plantation au pavillon Saint-Germain de l'école secondaire Saint-Laurent avec les bénévoles du Groupe ALDO.

ENSEMBLE POUR LA
CANOPÉE MONTRÉALAISE

LE COMITÉ
DIRECTEUR

Amis de la Montagne
Sylvie Guilbault, Directrice générale

Concertation Montréal
Tania Morency, Agente de développement

CRE- Montréal
Coralie Deny, Directrice générale

GRAME | EQ Lachine
Jonathan Théorêt, Directeur

Médecins francophones du Canada
François Reeves, Cardiologue d'intervention

Regroupement des éco-quartiers
Nicolas Montpetit, Directeur

SHAPEM
Jean-Pierre Racette, Directeur général

SHAPEM
Marc-André Desrochers, Agent de liaison

Soverdi
Malin Anagrius, Directrice générale

Soverdi
Véronique Parent Lacharité, Directrice de projets

Soverdi
Pierre Bélec, Administrateur CA Soverdi et CA Arbres Canada

Université de Montréal
Alexandre Beaudoin, Conseiller en biodiversité

Ville de Montréal
Daniel Hodder, directeur - direction gestion des parcs et biodiversité

LES PARTENAIRES
MEMBRES DE L'ALLIANCE

— Amis de la Montagne
— Arbres Canada
— Association sportive et communautaire Centre-Sud | Éco-quartier Saint-Jacques (ASCCS)
— Centre d'écologie urbaine de Montréal
— Comité de surveillance Louis-Riel
— Comité Écologique du Grand Montréal
— Commission scolaire de la Pointe-de-L'île (CSPI)
— Commission scolaire de Montréal (CSDM)
— Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB)
— Commission scolaire English-Montréal (CSEM)
— Concertation Montréal
— Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)
— Éconord | Éco-quartier Montréal-Nord
— Éco de la Pointe-aux-Prairies | Éco-quartier Pointe-aux-Trembles – Rivière-des-Prairies
— Environnement Jeunesse
— FADOQ-Île de Montréal
— Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)
— GRAME | Éco-quartier Lachine
— Groupe Information Travail (GIT)
— Héritage Laurentien | Éco-quartier Lasalle
— Jour de la Terre
— Médecins francophones du Canada
— Nature-Action Québec | Éco-quartier Saint-Léonard et Maison de l'environnement de Verdun
— Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
— Parc olympique

— PARI Saint-Michel | Éco-quartier Saint-Michel/François-Perreault
— Patro Le Prévost | Éco-quartier Villeray
— PME MTL Est-de-l'Île
— Pousses urbaines
— Prévention Notre-Dame-de-Grâce | Éco-quartier Notre-Dame-de-Grâce
— Regroupement des éco-quartiers (REQ)
— SAESEM | Éco-quartier Peter McGill
— Sentier urbain
— Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal (SHAPEM)
— SOCENV | Éco-quartier Côte-des-Neiges
— Société écocitoyenne de Montréal | Éco-quartier Sainte-Marie
— Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi)
— SODER | Éco-quartier de Rosemont-La-Petite-Patrie
— Synergie Santé-Environnement (SSE)
— TOHU
— Université de Montréal
— VertCité | Éco-quartier Saint-Laurent et Éco-quartier Pierrefonds-Roxboro
— Ville de Montréal
— Ville en vert | Éco-quartier Ahuntsic-Cartierville
— VRAC-Environnement | Éco-quartier Parc-Extension
— YMCA Pointe-Saint-Charles | Éco-quartier Sud-Ouest
— Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur | Éco-quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

LES PARTENAIRES
PRIVÉS ET INSTUTIONNELS

Chaque année, de plus en plus d'entreprises privées et d'institutions s'investissent dans le verdissement. À travers les différents réseaux, bons nombres de partenaires sont devenus de véritables ambassadeurs du verdissement et de leurs bienfaits.

- Aéroports de Montréal
- AECOM Montréal
- AIG
- Air Canada
- ALCOA
- AMT
- Association de l'industrie forestière
- Au cœur de l'enfance
- Banque nationale
- Banque TD
- Base militaire de Longue-Pointe
- Batir son Quartier
- Bell
- BNC
- BNP Paribas
- Bombardier inc.
- Boulangerie POM
- Cadillac-Fairview
- Caisse de dépôt et de placement du Québec
- CANARAIL
- Canon
- Cascades
- CEUM
- CHEP Canada
- CHSLD Lucille-Teasdale
- CHSLD Marie-Rollet
- Cimetière de l'est
- CIUSS de l'Est-de l'île-de-Montréal
- CIUSS du Nord
- CIUSS du Sud-Ouest
- Collège André-Grasset
- Collège de Maisonneuve
- Collège Vanier
- Commission scolaire de Montréal (CSDM)
- Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB)
- Commission scolaire de la Pointe-de-L'île (CSPI)
- CN
- Cominar

- CP
- Desjardins
- Dorval
- École Vanguard
- English Montreal school Board (EMSB)
- ETS
- FedEX
- Fondation Alcoa
- Gaz metro
- Golf de l'Île de Montréal
- Groupe ALDO
- Hydro-Québec
- IGA
- IKEA
- Insitut universitaire en santé mentale de Montréal
- INSPQ
- Institut Philippe-Pinel
- Institut universitaire en santé mentale Douglas
- Ivanhoe Cambridge
- Journal de Montréal
- L'Oréal
- Lafarge Canada
- Loto-Québec
- McGill
- Metro
- Moisson Montréal
- Molson Coors
- Musée McCord
- Nellson
- Northbridge
- Octave (grand prix)
- Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
- Palais des congrès
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Olympique
- Port de Montréal
- Québecor
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ)
- Saputo
- SAQ
- SHDM
- Siemens
- SNC Lavalin
- Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain
- Station d'épuration Jean-R. Marcotte
- STM
- Suncor
- Telus
- Université Concordia
- UQAM
- Ville de Montréal

Et plusieurs autres…

NOS PROJETS
PAR RÉSEAU

- Santé
- Éducation
- Culture et patrimoine
- Industriel et commercial
- Résidentiel et communautaire
- Multiréseaux

SANTÉ

En 2017, ce sont **1 145** arbres qui ont été plantés dans des institutions de santé, des centres d'hébergement et des résidences pour personnes âgées, dont :

- l'Institut Philippe-Pinel de Montréal qui a accueilli pour une deuxième année consécutive plus de 800 arbres sur son terrain pour la santé de ses résidents;
- la Journée de l'Arbre de la santé qui, en collaboration avec Synergie Santé Environnement et Médecins francophones du Canada, a permis la plantation de 46 arbres dans différentes institutions de santé de Laval, de Sorel et de Saint-Hyacinthe pous sa 10e édition;
- des plantations ont également été réalisées à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, à l'Institut universitaire en Santé Mentale de Montréal et à l'Université de Montréal.

ÉDUCATION

Écoles primaires et secondaires, collèges et garderies ont été verdis par la Soverdi et ses partenaires de l'Alliance, pour un total de **1 646** arbres plantés.

- L'aménagement du Corridor vert des 5 écoles de Montréal-Nord s'est poursuivi avec le soutien de la Banque TD et les partenaires impliqués depuis les débuts du projet : l'arrondissement de Montréal-Nord, la commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, la commission scolaire English Montréal et les directions des 5 écoles.
- Les écoles verdies en 2017 :
    - Centre Marie-Médiatrice
    - College Mont-Saint-Louis
    - Éco de la Pointe-aux-Prairies
    - École Alphonse-Desjardins
    - École Baril
    - École Bienville
    - École Chénier
    - école ébénisterie
    - École Gabrielle-Roy
    - Ecole La Visitation
    - École Philippe-Labarre
    - École Saint-Barthélémy
    - École Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle
    - École Sans-Frontières
    - École secondaire Daniel-Johnson
    - École Victor-Lavigne
    - College Mont-Saint-Louis
    - Commission scolaire de Montréal
    - Université de Montréal

Credit : Philippe Marchand

CULTURE ET PATRIMOINE

L'engagement de plusieurs partenaires, dont le Comité de surveillance Louis-Riel et Nature-Action Québec, a permis la réalisation de plusieurs projets. **794** arbres ont été plantés dans des sites tels que le parc du Boisé Jean-Milot, le Boisé du parc Marcel-Laurin et l'association culturelle arménienne Tékéyan.

- Les Amis du Champ des Possibles ont aussi accueilli des arbres de manière temporaire sur différents projets pour démontrer comment l'aménagement de certains lieux aux abords du Champ des Possibles gagneraient à être verdis, notamment lors de l'événement La Fête de la Biodiversité et lors de l'événement Viaduc 375 sur le viaduc Van Horne.
- Sensible à la question du développement durable, le Festival Mode & Design est passé au vert en 2017 et a voulu offrir une bouffée d'air frais aux festivaliers. Des espaces verts inspirants et propices aux échanges étaient aménagés de manière éphémère par la Soverdi.
- Le verdissement du Parc olympique s'est poursuivi cette année avec la plantation de 250 arbres en 2017. Cela totalise près de 700 arbres plantés depuis 2013.

INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

La dernière année a vu naître de nouveaux partenariats avec de grands acteurs montréalais qui se font de de plus en plus nombreux à soutenir la plantation d'arbres à Montréal. Au total, 4 111 arbres ont été plantés dans les différents quartiers industriels et commerciaux de la ville :

- La base militaire de Longue Pointe a accueilli une plantation massive de 3 000 arbres, dont 1 296 d'une hauteur entre 175 et 250 cm. La Soverdi a apporté son soutien au Jour de la Terre pour coordonner et réaliser la plantation.
- En plantant 375 arbres sur ses terrains, le Port de Montréal souhaite inspirer d'autres propriétaires à planter plus d'arbres afin que leurs bienfaits s'étendent partout sur le territoire.
- Le projet ILEAU, coordonné par le CRE-Montréal, est revenu pour une 3e édition.
- Hydro-Québec a planté 46 arbres afin de contribuer au déploiement de la forêt urbaine et d'améliorer la santé et la qualité de vie des gens de l'arrondissement de Villeray Saint-Michel–Parc-Extension.
- Le Club de Golf de l'Île de Montréal a planté 800 nouveaux arbres en 2017.

RÉSIDENTIEL ET COMMUNAUTAIRE

Ce sont **2 502** arbres qui ont été plantés dans les différents quartiers résidentiels de l'île. Plusieurs projets portés par les citoyens ont aussi vu le jour.

- Pour une cinquième édition, la campagne *Un arbre pour mon quartier* a permis aux propriétaires de terrains résidentiels de se procurer un ou plusieurs arbres pour la modique somme de 25 $ pour les arbres réguliers et de 35 $ pour les fruitiers. En 2017, 1 704 arbres ont été plantés pour un grand total de 7 260 depuis 2013.
- Le rabais de 35 $ offert en partenariat avec la FIHOQ dans les jardineries participantes a été reconduit cette année, de même que le programme des promeneurs avisés.
- La rue Poitevin a complètement été verdie grâce à la mobilisation de ses résidents. L'appui de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et l'obtention de la subvention du programme de financement communautaire ÉcoAction d'Environnement Canada ont été des éléments clés dans la réalisation du projet. Celui-ci a également profité de la collaboration de la Maison d'Aurore, de la Soverdi, d'Environnement Canada, de la caisse Desjardins Plateau-Mont-Royal et de l'Intermarché du Plateau.

RÉSIDENTIEL ET COMMUNAUTAIRE (SUITE)

- Une première ruelle verte a vu le jour à Montréal-Nord grâce à des citoyens engagés et à la collaboration de plusieurs organismes partenaires, dont la Soverdi et l'éco-quartier de Montréal-Nord. Le projet a d'abord été initié par la Coopérative d'habitation Le Rouet et par l'arrondissement de Montréal-Nord à travers son nouveau programme de ruelles vertes. Une deuxième ruelle a été réalisée à la fin de l'été 2017 et des dizaines d'autres sont déjà dans la mire de l'arrondissement.
- Dans le cadre de la Grande Tournée du 375e de Montréal, Le Comité, une coopérative de design urbain, présentait *Chats de ruelles*, un rassemblement ambulant qui s'est déplacé dans les 19 arrondissements de la ville. L'événement proposait entre autres un atelier de verdissement en collaboration avec les organismes MicroHabitat, le Regroupement des Éco-quartiers et la Soverdi lors duquel un arbre et plusieurs végétaux étaient plantés dans la ruelle qui accueillait l'événement.

Credit : Le Comité

MULTIRÉSEAUX

Certains projets visaient plusieurs réseaux à la fois, ce qui nécessite l'implication d'une multitude de partenaires pour contacter les différents propriétaires de terrain.

Montréal-Nord

Dans le cadre de la campagne *Verdir pour embellir*, l'arrondissement de Montréal-Nord s'est associé à l'éco-quartier de Montréal-Nord et à la Soverdi avec l'objectif de planter plus de 400 arbres sur des terrains privés de l'arrondissement. Alors qu'une centaine d'arbres a été plantée sur des terrains résidentiels privés, plus de 300 ont pris racine sur des terrains commerciaux du secteur. Grâce à l'implication de chaque partenaire, l'objectif a été dépassé pour atteindre un total de 446 arbres.

Dorval

La Cité de Dorval a annoncé une nouvelle subvention pour soutenir la plantation d'arbres sur les terrains privés et institutionnels de son territoire à raison de 2 000 arbres par année pendant les 5 prochaines années. Le GRAME sera responsable de cette subvention et de la coordination des projets de verdissement qui en découle. Cominar, une importante entreprise de gestion immobilière commerciale de Montréal, compte s'investir significativement dans le verdissement de ses propriétés du secteur.

NOS GRANDS PROJETS

— **Le Corridor vert des 5 écoles**

— **Le Réseau des corridors verts**

Credit : Mu

LE CORRIDOR VERT
DES 5 ÉCOLES

La Soverdi collabore avec l'Arrondissement de Montréal-Nord et les partenaires institutionnels dans ce projet majeur qui combine formation, valorisation sociale et amélioration du cadre de vie.

Celui-ci consiste à réaliser une série d'interventions sur l'espace urbain, public et privé, et vise à améliorer la qualité de vie des résidents et des usagers en encourageant ces derniers à s'approprier les lieux et les équipements.

La TD, premier partenaire financier privé majeur

Alors que la plantation de centaines d'arbres est en planification pour 2018, la généreuse contribution de 500 000 $ de la TD à la Soverdi a déjà permis de concrétiser des projets visant à offrir des lieux de rassemblement pour la collectivité du secteur. Grâce à ce soutien, la joujouthèque Espace pour tous, la murale géante à l'école Lester B. Pearson, de même que deux placettes d'entrées ont été réalisées en 2017.

Un projet remarqué et récompensé

Le Corridor vert des 5 écoles a reçu le prix Projet d'innovation ou de développement public/parapublic du concours ESTim de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal.

ÉCOLE
LESTER B. PEARSON
HIGH SCHOOL

TD
Soverdi - Corridor vert des 5 écoles de Mtl-Nor
Cinq cent mille
Espaces pour tous TD

Credit : Banque TD

ESPACE
POUR
TOUS

LE CORRIDOR VERT
DES 5 ÉCOLES (SUITE)

La joujouthèque Espace pour tous

Durant la période estivale, les jeunes du quartier ont pu profiter des jeux disponibles à la joujouthèque de Montréal-Nord installée dans la cour de l'école Jules-Verne. Celle-ci a permis de nourrir une vie de quartier qui donne envie de se retrouver en famille ou entre amis.

Ouverte cinq jours par semaine, la joujouthèque était animée par une éducatrice de l'organisme Institut Pacifique qui s'occupait d'accueillir et d'encadrer les enfants, ainsi que de veiller à l'entretien des jouets et à leur rangement.

La brigade des Fourchettes de l'espoir

Pour une première année, la brigade de propreté des Fourchettes de l'espoir, un organisme de Montréal-Nord offrant du soutien pour la réinsertion et la formation professionnelle à des jeunes, consacrait une journée à l'entretien des plantations gérées par la Soverdi.

En plus d'être sensibilisés à l'importance des végétaux en ville, ces jeunes ont développé un profond sentiment de fierté en contribuant à l'entretien des aménagements de leur quartier et certains ont découvert un champ d'expertise qu'ils souhaitent explorer dans un emploi futur.

LE CORRIDOR VERT
DES 5 ÉCOLES (SUITE)

L'art pour animer les lieux

Deux murales sont venues dynamiser les murs des écoles secondaires Lester B. Pearson et Henri-Bourassa.

Lester B. Pearson

Grâce à la collaboration de MU, une murale géante habille désormais le mur du gymnase de l'école. L'œuvre de l'artiste chilien Mono Gonzalez présente les liens indissociables entre l'humain et la nature.

Les grilles des deux entrées des élèves arborent aussi une myriade de couleurs et offrent une nouvelle image à ces lieux achalandés.

Henri-Bourassa

Les murs de l'école secondaire Henri-Bourassa ont aussi eu droit à un second souffle grâce à 15 élèves de 5e secondaire et à MU qui ont participé à la création de ces oeuvres. Le projet a pris forme grâce au programme de revitalisation urbaine intégrée (R.U.I) de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

Credit : Mu

LE RÉSEAU DES CORRIDORS VERTS

Ces grands réseaux arborescents s'attachent au mont Royal, relient les rives, les parcs, les commerces, les lieux de travail et d'habitation pour apporter fraîcheur, air pur et biodiversité aux différents milieux de vie urbains.

Avec les membres de l'Alliance forêt urbaine, la Soverdi s'investit à développer une dizaine de corridors verts à travers la ville — notamment dans l'est — pour densifier en priorité la canopée des secteurs dépourvus d'arbres. Ces corridors de verdure sillonnent la métropole et forment des réseaux composés de plusieurs types de propriétés (industrielles, institutionnelles, résidentielles et commerciales) qui répondent à différentes finalités (écologiques, récréatives, culturelles, esthétiques) pour favoriser une occupation durable du territoire et une connectivité biologique.

Un projet ambitieux à échelle humaine

La création de corridors verts est une stratégie d'aménagement qui mise sur la capacité des arbres à offrir des services écologiques qui se traduisent par une meilleure qualité de vie. Ce projet vise la création d'un réseau de milieux verts connectant tous les quartiers de la ville grâce à l'implication de plusieurs partenaires et à la mise en commun de leurs projets respectifs.

Pour la performance du Plan d'action forêt urbaine

L'établissement du Réseau des corridors verts accroît la performance du Plan d'action forêt urbaine en le liant à la planification structurée de corridors.

Le projet se donne comme objectifs de :

- dessiner un réseau de sites verdis qui vise un indice de canopée d'au moins 30 % pour une occupation durable du territoire;
- répondre à diverses finalités grâce à un réseau de corridors qui traverse la métropole sur plus de 100 kilomètres et d'une largeur de plus de 500 mètres;
- assurer la distribution démocratique du verdissement, particulièrement dans les secteurs de la métropole qui présentent un déficit d'arbres et de parcs;
- répondre aux attentes de la collectivité en ramenant la nature en ville près de l'école, de la maison et de la vie communautaire;
- impliquer les propriétaires et les entreprises qui voient l'avantage de ce type d'aménagement pour valoriser les secteurs industriels et améliorer la qualité de l'air.

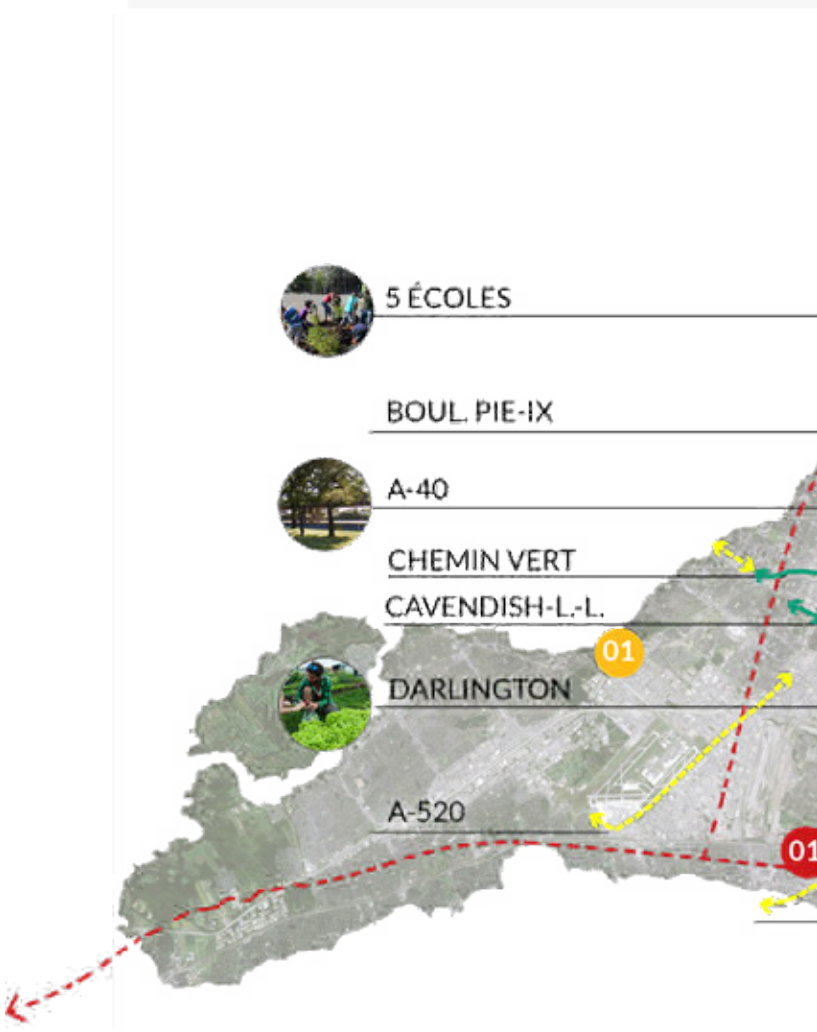

PROJETS PILOTES CN

01 Courcelles | Intégration au quartier

02 De Marseille | Forêt urbaine

03 De Souligny | Corridor champêtre

EMPRISES DE LIGN

01 Bois-de-Liesse

02 Bassin rétenti

03 Piste cyclable

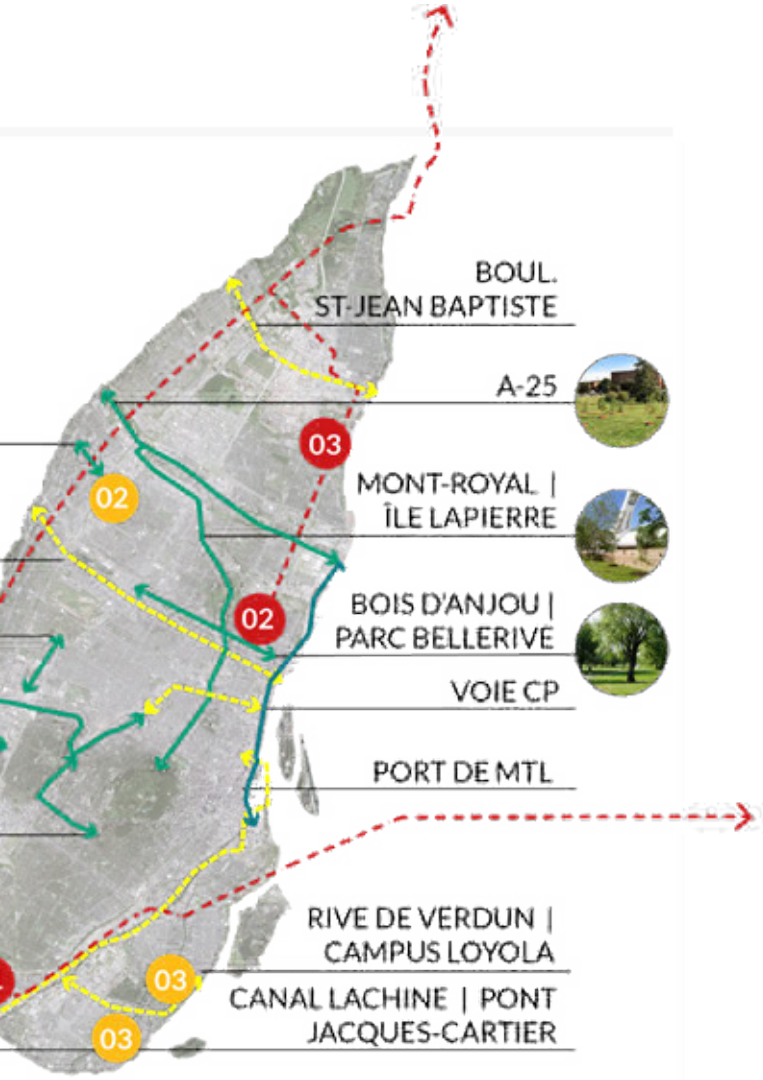

NES HYDRO-QUÉBEC

on Domaine Chartier

Champlain et Aqueduc

LÉGENDE

Corridor en planification ou en réalisation

Réseau ferroviaire CN

Approche territoriale Port de Montréal

Corridor en esquisse

NOS PROJETS SPÉCIAUX

Remplacement des frênes résidentiels

Pour encourager les citoyens à remplacer les frênes touchés par l'agrile du frêne, la Ville de Montréal remboursait une partie des frais d'abattage si le citoyen s'engageait à remplacer l'arbre. La Soverdi était responsable de prendre contact avec les résidents afin de leur offrir un choix parmi les arbres sélectionnés par la Ville et la Soverdi. Elle coordonnait ensuite les opérations pour réaliser la plantation des arbres.

Montréal-Durable 2016-2020

La Ville de Montréal déposait en 2016 son troisième plan de développement durable pour la collectivité montréalaise : *Montréal durable 2016-2020*. Celui-ci présente 20 actions regroupées sous quatre priorités qui visent à être réalisées d'ici 2020 par l'administration municipale et les organisations montréalaises partenaires du plan.

La Soverdi est l'un de ces partenaires et elle s'engage à réaliser des actions en lien avec la priorité 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources. Malin, Anagrius, directrice générale de la Soverdi, copréside l'équipe de mobilisation Montréal ville verte avec Coralie Deny, directrice générale du CRE-Montréal. Leur rôle est de mobiliser les acteurs montréalais afin de réaliser les différentes actions.

NOS INITIATIVES NOVATRICES

La pépinière d'arbres

Située sur l'ancienne gare de triage d'Outremont et sur le futur campus MIL de l'Université de Montréal, la pépinière d'arbres de la Soverdi est le lieu de transition des arbres qui seront plantés de manière permanente dans les différents projets du Plan d'action forêt urbaine. Ces arbres créent un microboisé urbain dans un lieu fortement minéralisé et contribuent, aux côtés des autres projets éphémères, au verdissement temporaire de ce vaste chantier.

Plus de 8 000 arbres ont transité par ce site en 2017. Des améliorations considérables ont été apportées aux installations de la pépinière d'arbres de la Soverdi pour garantir la qualité des arbres pendant leur séjour. Les arbres sont classés selon leur pépinière de provenance et un horticulteur veille à leurs bons soins.

Semences d'avenir

La pépinière accueille également les pousses du projet Semences d'avenir pour le mont Royal. Ce projet en collaboration avec Les amis de la montagne permet à des centaines de jeunes d'aller cueillir les semences sur le mont Royal à l'automne pour les planter en classe au mois de mars. Une fois à maturité, les arbres issus de ce projet permettent à la forêt du mont Royal de s'étendre à travers la ville.

branché

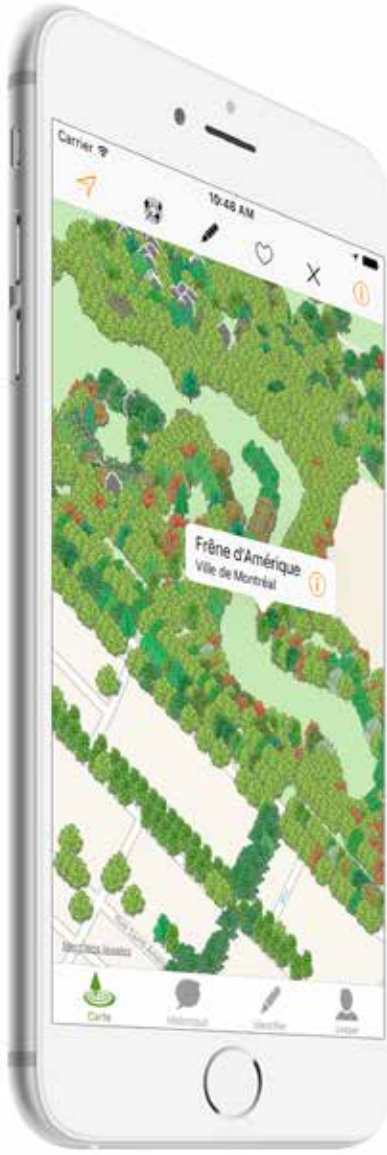

L'APPLICATION BRANCHÉ

Identification des arbres et géoréférencement

Branché dispose d'une clé d'identification qui permet aux usagers d'identifier et de géoréférencer les arbres pour dresser un portrait plus complet de la forêt urbaine. Cette clé est aussi l'outil parfait pour apprendre à connaître et à reconnaître les arbres.

Outil sécurisé de gestion

Cette application constitue l'outil de travail qui permet d'inscrire les arbres plantés sur le domaine privé et institutionnel et de gérer l'inventaire des plantations :

- visualisation de l'inventaire;
- modification des identifications;
- identification des spécimens qui nécessitent des soins particuliers (vaccination, élagage, etc.).

Optimisation des performances

En 2017, un nouveau déploiement de l'application a permis de mettre à jour certaines fonctionnalités facilitant le géoréférencement, dont une liste des espèces associées au site de plantation, ce qui simplifie l'identification des espèces. Les bénévoles qui participent aux plantations peuvent également voir en temps réel le nombre d'arbres plantés au cours de leur journée.

LE FINANCEMENT

Financement public

Ville de Montréal

Dans le cadre du Plan d'action forêt urbaine, la Ville de Montréal a accordé à la Soverdi une subvention de 786 710 $ pour l'année 2017. Ce levier financier a permis à la Soverdi et aux partenaires de l'Alliance forêt urbaine de réunir des sommes équivalentes auprès de bailleurs de fonds privés.

La préparation d'une nouvelle entente pour la phase 2018–2020 s'est amorcée au cours de l'année.

Revitalisation urbaine intégrée

Dans le cadre du programme de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du Corridor vert des 5 écoles de Montréal-Nord, la Ville de Montréal a financé le projet à la hauteur de 186 666 $.

Financement privé

Banque TD

Dans le cadre de l'initiative *Espaces pour tous* de la Banque TD et du 375e de Montréal, le Groupe Banque TD a remis 500 000 $ à la Soverdi pour bonifier les nombreuses réalisations de l'aménagement du Corridor vert des 5 écoles.

Arbres Canada

En tant que conseiller communautaire de la grande région de Montréal pour Arbres Canada, la Soverdi s'assure de la redistribution équitable de ce financement auprès de différents organismes dédiés à la plantation d'arbres. Grâce à son réseau de bailleurs de fonds privés, Arbres Canada permet de financer des projets locaux.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Francine Matte	Présidente par intérim et secrétaire corporative
Pierre Bouchard	Vice-président et administrateur
Christian Bélair	Administrateur
Pierre Bélec	Administrateur et ambassadeur
Marie-Chantal Dréau	Administratrice
Claire Hayek	Administratrice
Bob Lussier	Administrateur
Delphine Pittet	Administratrice
François Reeves	Administrateur
Isabelle Verreault	Administratrice

L'ÉQUIPE

Malin Anagrius	Directrice générale
Véronique Parent-Lacharité	Directrice des projets
Catherine Chabot	Chargée de projets
Samuel Depelteau	Chargé de projets
Marie-Ève Payeur	Chargée de projets
Kathleen Dumont	Architecte paysagiste et chargée de projets
Marie-Lyne Renaud	Responsable des communications
Chloé Dufresne	Responsable à la comptabilité

Collaborateurs externes

Marie-Bernard Pasquier	Architecte paysagiste et consultante
Marie-Claude Robert	Architecte paysagiste et consultante
Aurélie Noël	Architecte paysagiste et chargée de projets
Benjamin Adam Ouellet	Contracteur
Mathieu Dufour Devroede	Équipe terrain

TREAL

LES ÉVÉNEMENTS

La Soverdi était présente à plusieurs événements et initiatives pour promouvoir le verdissement et la biodiversité urbaine.

Heart of the city – Façonner l'avenir des parcs urbains au Canada

Étant l'organisme derrière l'un des sept projets phares de l'initiative *Espaces pour Tous* de la TD, la Soverdi a été invitée à participer à la conférence Heart of the city organisée par Park People. Cette conférence portant sur les aménagements verts en milieu urbain touchait plus spécifiquement l'aspect social : l'appropriation des lieux par les citoyens, la sécurité, l'usage et le mieux-être.

CN – Une autre grande société passe au vert

Le CN a annoncé qu'il investira un million de dollars pour planter des dizaines de milliers d'arbres dans la région du grand Montréal au cours des prochaines années. Les plantations reliées à cet investissement historique dans les espaces verts de la ville de Montréal seront réalisées par la Soverdi en collaboration avec Arbres Canada.

LES ÉVÉNEMENTS (SUITE)

TD – 500 000 $ pour le Corridor vert des 5 écoles

La Ville de Montréal, l'Arrondissement de Montréal-Nord, la Soverdi et les partenaires de la Table de concertation du Corridor vert des 5 écoles de Montréal-Nord étaient réunis en avril pour annoncer la contribution de 500 000 $ du Groupe Banque TD au projet du Corridor vert des 5 écoles. C'est un message fort de solidarité et de crédibilité que lance la Banque TD en s'impliquant dans le bien-être de la communauté locale.

Port de Montréal - Verdir son quartier

La plantation de 375 arbres au Port de Montréal clôturait officiellement la saison de plantation 2017 de l'Alliance forêt urbaine. En compagnie des membres de l'Alliance et d'autres partenaires, cet événement visait à souligner l'engagement de grands propriétaires qui s'investissent dans le verdissement des terrains privés et institutionnels pour accroître la canopée.

La plantation de nouveaux arbres s'inscrit dans une volonté du Port de Montréal d'améliorer la qualité de vie de ses employés et du voisinage, mais aussi de réaliser un geste concret pour l'environnement.

L'INSERTION
À L'EMPLOI

Encore cette année, nos projets ont permis à plusieurs jeunes d'acquérir une expérience professionnelle. Cette pratique s'inscrit dans une vision d'économie sociale pour changer le visage de Montréal de façon réellement durable.

Groupe Information travail – Programme Écolo-Boulot

En proposant de l'accompagnement socioprofessionnel et des postes en lien avec l'environnement, l'ébénisterie écologique et l'implication communautaire, ce programme de pré-employabilité favorise la réinsertion sociale et professionnelle.

Intégration Jeunesse du Québec – Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève

Chaque année, ce programme permet à 600 jeunes âgés entre 16 et 18 ans, principalement des minorités visibles, d'occuper un emploi d'été formateur, valorisant et de qualité.

Les Fourchettes de l'espoir – Brigade de propreté

Offert aux jeunes âgés entre 17 et 30 ans, ce programme d'insertion sociale leur permet d'acquérir des habiletés sociales et des compétences professionnelles pour faire un retour aux études ou pour se préparer à rentrer sur le marché du travail.

highfive
ALDO
highfive

LES BÉNÉVOLES

Caisse de dépôt et de placement du Québec
École secondaire Vanguard

ÉTS Club canot béton
Les jardins des Patriotes de École Louis-Joseph-Papineau

Groupe ALDO
École Alex Manoogian de Montréal
Centre culturel Tekeyan
Édifice Saint-Germain de l'École Saint-Laurent

PMI-Mtl
Le Virage

5570, avenue Casgrain, 3e étage
Montréal, Québec H2T 1X9
514 286-2663
info@soverdi.org
soverdi.org

SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2017

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport des auditeurs indépendants	
État des résultats	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État des flux de trésorerie	3
État de la situation financière	4
Notes complémentaires	5-8

désormeaux patenaude inc.

Société de comptables professionnels agréés
1312, rue Sherbrooke est
Montréal, Qc
H2L 1M2

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la **SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Montréal,
Le 9 mai 2018

Désormeaux Patenaude Inc

DESORMEAUX PATENAUDE INC.
Par : Jasmin Patenaude, CPA

Téléphone: 514 437-8800

Télécopieur: 514 522-7552

SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
	Total	Total
PRODUITS		
Services rendus	**341 776 $**	374 707 $
Subventions		
Ville de Montréal - PAC	**793 732**	779 645
Ville de Montréal - RUI	**186 666**	129 796
Fondations	**28 600**	10 860
Autres subventions	**39 779**	44 655
Dons et Commandites	**201 627**	75 945
	1 592 180	1 415 608
CHARGES		
Charges d'exploitation		
Direction générale et coordination de projets	**395 668**	290 023
Sous-traitants	**479 639**	294 539
Transport	**37 658**	30 940
Promotion	**10 371**	22 416
Fournitures et végétaux	**506 500**	532 456
	1 429 836	1 170 374
Frais d'administration		
Direction générale et coordination	**52 904**	68 905
Sous-traitants	**27 138**	29 537
Fournitures de bureau et informatiques	**9 654**	4 535
Loyer	**33 487**	29 443
Frais de bureau	**5 290**	5 196
Assurances	**5 747**	5 441
Honoraires professionnels	**37 778**	24 795
Amortissement- Actifs corporels	**3 610**	3 114
Amortissement - Actifs incorporels	**10 301**	10 302
Frais bancaires et intérêts	**855**	1 021
	186 764	182 289
	1 616 600	1 352 663
RÉSULTAT NET	**(24 420)**	62 945

SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017		
	Non affecté	Investi en immobilisations	Total
SOLDE AU DÉBUT	**297 544 $**	**35 242 $**	**332 786 $**
Résultat net	**(10 509)**	**(13 911)**	**(24 420)**
Investissement en immobilisations	**(2 724)**	**2 724**	**-**
SOLDE À LA FIN	**284 311**	**24 055**	**308 366**

	2016		
	Non affecté	Investi en immobilisations	Total
SOLDE AU DÉBUT	225 991 $	43 850 $	269 841 $
Résultat net	76 361	(13 416)	62 945
Investissement en immobilisations	(4 808)	4 808	-
SOLDE À LA FIN	297 544	35 242	332 786

SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	**(24 420) $**	62 945 $
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement - Immobilisations corporelles	**3 610**	3 114
Amortissement - Immobilisations incorporelles	**10 301**	10 302
	(10 509)	76 361
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	**(4 203)**	(27 536)
Stocks	**(37 930)**	(11 432)
Frais payés d'avance	**(427)**	2
Créditeurs	**(85 908)**	80 692
Produits reportés	**105 453**	(14 900)
	(33 524)	103 187
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(2 724)**	(4 808)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'emprunt bancaire	**(13 490)**	(28 298)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(49 738)**	70 081
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**85 814**	15 733
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**36 076**	85 814

SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	**36 076 $**	85 814 $
Débiteurs (note 3)	**477 769**	473 566
Stocks (note 4)	**54 612**	16 682
Frais payés d'avance	**4 288**	3 861
	572 745	579 923
À long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	**13 754**	14 639
Actifs incorporels (note 6)	**10 302**	20 603
	24 056	35 242
	596 801	615 165
PASSIF		
À court terme		
Marge de crédit (Note 8)	**17**	13 506
Créditeurs (note 7)	**177 465**	263 373
Produits reportés	**110 953**	5 500
	288 435	282 379
ACTIF NET		
Non-affecté	**284 311**	297 544
Investi en immobilisations	**24 055**	35 242
	308 366	332 786
	596 801	615 165

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL

Un administrateur,

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, offre des services de réalisation d'activité de reverdissement et des levées de fonds en faveur de projets de reverdissement. Il est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations.

Comptabilisation des produits, travaux en cours et produits reportés

L'organisme applique la méthode du report pour comtabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercise au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercise où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports de biens et services sont comptabilisés si la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si les biens et services sont utilisés dans le cours normal de ses activités.

Les honoraires sont comptabilisés à titre de produits selon la méthode de l'achèvement des travaux. Les coûts et les produits sont cumulés aux postes "travaux en cours" et "produits reportés" jusqu'à ce que les projets soient terminés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Inventaire de végétaux

L'inventaire de végétaux est évalué au plus faible du coût et du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisation corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30%.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20%.

Ventilation des charges

L'organisme ventile une de ses charges selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à ce type de charge. La charge de salaire de la direction générale est ventilée selon la clé de répartition suivante:

- au prorata de l'estimation du temps consacré aux projets.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût apres amortissement se composent des débiteurs et travaux en cours. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire et des créditeurs.

3. DÉBITEURS

	2017	2016
Clients	**120 042 $**	362 337 $
Travaux en cours	**291 310**	51 124
À recevoir de l'État	**66 417**	60 105
	477 769	473 566

4. INVENTAIRE DE VÉGÉTAUX

	2017	2016
Arbres	**47 187 $**	11 550 $
Arbustes et autres végétaux	**7 425**	5 132
	54 612	16 682

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017			2016
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**	Valeur nette
Mobilier et équipement	**1 777 $**	**435 $**	**1 342 $**	425 $
Équipement informatique	**16 151**	**10 064**	**6 087**	6 739
Système d'irrigation	**11 501**	**5 176**	**6 325**	7 475
	29 429	**15 675**	**13 754**	14 639

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2017			2016
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**	Valeur nette
Application Branché	**51 508 $**	**41 206 $**	**10 302 $**	20 603 $

7. CRÉDITEURS

	2017	2016
Comptes fournisseurs et frais courus	**141 754 $**	223 457 $
À remettre à l'état	**18 042**	11 208
Salaires et vacances à payer	**17 669**	28 708
	177 465	263 373

8. MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 100 000$, portant intérêt au taux préférentiel plus 7,95%. Aucune garantie n'a été donné.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Risque de crédit

Dans le cours normal des activités, l'organisme consent du crédit à ses clients. L'organisme effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et n'a pratiquement jamais de mauvaises créances.

Risque du taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses intruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent l'organisme à un risque de flux de trésorerie. L'organisme est exposé à ce type de risque sur sa marge de crédit. Toutefois, le risque est réduit étant donné la courte échéance des instruments.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU PLAN D'ACTION CANOPÉE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2017

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport des auditeurs indépendants	
État des revenus et dépenses du Plan d'action canopée (PAC)	1
Notes complémentaires	2-3

désormeaux patenaude inc.

Société de comptables professionnels agréés
1312, rue Sherbrooke est
Montréal, Qc
H2L 1M2

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la
Société de Verdissement du Montréal Métropolitain

Nous avons effectué l'audit de l'état des encaissements et des décaissements des projets du **Plan d'action canopée (PAC)** ci-joint de la Société de Verdissement du Montréal Métropolitain pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (appelés collectivement ci-après «l'état financier»).

Responsabilité de la direction pour l'état financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de cet état financier conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état financier, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle de l'état financier afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état financier donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de Verdissement du Montréal Métropolitain au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Méthode de comptabilité

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 afférente à l'état financier, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée. L'état financier a été préparé afin de fournir des informations à la Ville de Montréal concernant le détail des projet du Plan d'action canopée. En conséquence, il est possible que l'état ne puisse se prêter à un usage autre.

Désormeaux Patenaude Inc

Montréal,
Le 9 mai 2018

DÉSORMEAUX PATENAUDE INC.
Par: Jasmin Patenaude, CPA

Téléphone: 514 437-8800 Télécopieur: 514 522-7552

SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU PLAN D'ACTION CANOPÉE (PAC)
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017 Projets de la PAC	2016 Projets de la PAC
PRODUITS		
Services rendus	**305 936 $**	314 190 $
Subventions		
Ville de Montréal - PAC	**786 710**	779 645
Ville de Montréal - RUI	**186 666**	129 796
Fondation	**28 600**	5 860
Autres subventions	**39 779**	44 655
Dons et Commandites	**163 431**	52 745
	1 511 122	1 326 891
CHARGES		
Charges d'exploitation		
Direction générale et coordination de projets	**371 924**	277 748
Sous-traitants	**453 256**	260 095
Transport	**36 701**	29 470
Promotion	**10 236**	22 236
Fournitures et végétaux	**488 205**	516 686
	1 360 322	1 106 235
Frais d'administration		
Direction générale et coordination	**50 259**	54 693
Sous-traitants	**25 781**	27 765
Fournitures de bureau et informatiques	**9 171**	4 263
Loyer	**31 813**	27 676
Frais de bureau	**5 026**	4 884
Assurances	**5 460**	5 115
Honoraires professionnels	**35 889**	23 307
Amortissement- Actifs corporels	**3 430**	2 857
Amortissement - Actifs incorporels	**9 786**	9 754
Frais bancaires et intérêts	**812**	960
	177 426	161 274
	1 537 747	1 267 509
RÉSULTAT NET	**(26 626)**	59 382

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, offre des services de réalisation d'activité de reverdissement et des levées de fonds en faveur de projets de reverdissement. Il est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations. Ces actifs sont présentés aux états financiers complet de l'organisme

Comptabilisation des produits, travaux en cours et produits reportés

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercise au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercise où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports de biens et services sont comptabilisés si la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si les biens et services sont utilisés dans le cours normal de ses activités.

Les honoraires sont comptabilisés à titre de produits selon la méthode de l'achèvement des travaux. Les coûts et les produits sont cumulés aux postes "travaux en cours" et "produits reportés" jusqu'à ce que les projets soient terminés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Revenus et charges d'exploitation

Dans ses revenus et ses charges d'exploitation, l'organisme présente uniquement les montants réels des projets admissibles dans le cadre du Plan d'action canopée.

Frais d'administration

Les frais d'administration appliqués aux projets admissibles du Plan d'action canopée ont été estimés à 95% du montant total des frais admissibles.

SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU PROJET DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2017

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport des auditeurs indépendants	
État des résultats	1
Notes complémentaires	2-3

désormeaux patenaude inc.

Société de comptables professionnels agréés
1312, rue Sherbrooke est
Montréal, Qc
H2L 1M2

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la
Société de Verdissement du Montréal Métropolitain

Nous avons effectué l'audit de l'état des encaissements et des décaissements du **Projet Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI)** ci-joint de la Société de Verdissement du Montréal Métropolitain pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (appelés collectivement ci-après «l'état financier»).

Responsabilité de la direction pour l'état financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de cet état financier conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état financier, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle de l'état financier afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état financier donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de Verdissement du Montréal Métropolitain au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Méthode de comptabilité

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 afférente à l'état financier, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée. L'état financier a été préparé afin de fournir des informations à la Ville de Montréal concernant le détail des activités de Projet Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI). En conséquence, il est possible que l'état ne puisse se prêter à un usage autre.

Désormeaux Patenaude Inc

Montréal,
Le 9 mai 2018

DÉSORMEAUX PATENAUDE INC.
Par: Jasmin Patenaude, CPA

SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU PROJET DE
REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DE LA VILLE DE MONTRÉAL
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	Budget 3 ans	2017	2016	2015	Total 3 ans	Écart
PRODUITS						
Ville de Montréal - RUI	416 000 $	186 666 $	135 000 $	95 000 $	416 666 $	666 $
Ville de Montréal - RUI - Travaux en cours	-	-	(5 204)	5 204	-	-
Ville de Montréal - Plan Canopé	104 190	26 475	29 602	48 113	104 190	-
Banque TD	130 692	129 047	8 088	-	137 135	6 443
Arrondissement Montréal-Nord	58 353	19 780	19 885	18 688	58 353	-
École secondaire Henri-Bourrassa	16 625	-	16 625	-	16 625	-
Intégration jeunesse du Québec	34 029	5 831	9 738	18 790	34 359	330
Emploi et développement social Canada	8 040	2 363	3 462	2 215	8 040	-
Arbres Canada	4 000	-	-	4 000	4 000	-
	771 929	370 162	217 196	192 010	779 368	7 439
CHARGES						
Aménagement du site	6 465	6 465	-	-	6 465	-
Marchés publics	63 000	61 000	-	2 000	63 000	-
Murales extérieures	116 399	78 949	29 950	-	108 899	(7 500)
Plantations au site des cinq écoles	73 201	5 040	27 120	41 040	73 200	(1)
Architecture, gestion de projet, conception et développement	159 074	73 987	40 596	47 279	161 862	2 788
Plantations au site des cinq écoles	51 096	10 745	22 750	18 265	51 760	664
École secondaire Henri-Bourassa - de bacs par les élèves	50 623	40 424	7 946	-	48 370	(2 253)
Coordination, animation et équipe de jeunes planteurs	81 950	24 996	34 853	24 743	84 592	2 642
Communication	9 949	8 430	1 488	-	9 918	(31)
Plantations dans le milieu urbain	88 557	26 475	23 834	38 248	88 557	-
Coordination, animation et équipe de travail			-	-	-	-
Frais d'aministration 10%	71 133	33 651	20 911	17 157	71 719	586
	771 447	370 162	209 448	188 732	768 342	(3 105)
RÉSULTAT NET	482	-	7 748	3 278	11 026	10 544

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, offre des services de réalisation d'activité de reverdissement et des levées de fonds en faveur de projets de reverdissement. Il est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations. « Ces actifs sont présentés aux états financiers complet de l'organisme.

Comptabilisation des produits, travaux en cours et produits reportés

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercise au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercise où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports de biens et services sont comptabilisés si la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si les biens et services sont utilisés dans le cours normal de ses activités.

Les honoraires sont comptabilisés à titre de produits selon la méthode de l'achèvement des travaux. Les coûts et les produits sont cumulés aux postes "travaux en cours" et "produits reportés" jusqu'à ce que les projets soient terminés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Ventilation des charges

L'organisme ventile une de ses charges selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à ce type de charge. La charge de salaire de la direction générale est ventilée selon la clé de répartition suivante:

- au prorata de l'estimation du temps consacré aux projets.

Bâtir ensemble un monde

Article 7.16

ouvert

moderne

humain

montréalais

Rapport annuel d'activités 2017

Avec états financiers

Office municipal
d'habitation
de Montréal

Lettre à mes voisins

« Bonjour!

Je m'appelle Guylaine. Je suis arrivée à Gabriel-Sagard en 2005. Oh! Que le temps passe vite…

Au 3001 Everett, j'ai trouvé une belle qualité de vie et surtout des amis : des hommes et des femmes extraordinaires. Ce sont des personnes impliquées dans notre vie communautaire. Depuis quelques années, je m'investis aussi dans ce lieu qui est devenu mon chez-moi, en faisant du bénévolat avec trois grandes dames : Raquel, Hortensia et Lourdes.

Depuis deux ans, je travaille à temps plein dans un marché sur le boulevard Saint-Laurent. Malheureusement, j'ai moins de temps à passer avec mes voisins et amis.

Cependant, mes pensées vont toujours vers ces personnes que j'aime profondément.

Du fond du cœur, MERCI!!! »

Guylaine Lebœuf

Ce texte est un extrait du livret *Les petites histoires des habitations Gabriel-Sagard*. Il rassemble des portraits touchants de résidants de ce HLM pour aînés qui comprend 88 logements. M^me^ Lebœuf en a eu l'idée originale. L'Association des personnes aînés Gabriel-Sagard en est le promoteur. Le projet a été réalisé dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés du ministère fédéral de l'Emploi et du Développement social. Les quelques portraits que vous retrouverez dans ce rapport d'activités en sont inspirés.

Si les 55 850 résidants bénéficiant d'un logement ou d'un programme géré par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et les 900 employés de l'organisation se tenaient par la main, ils formeraient une chaîne humaine d'environ 68 km, qui serait plus longue que l'île de Montréal, d'une extrémité à l'autre, en passant par l'autoroute 40. S'ils habitaient une ville, celle-ci occuperait le 17e rang des municipalités du Québec[1].

Comment travailler en proximité dans une organisation de pareille ampleur? Cette question et la volonté d'y arriver reviennent fréquemment dans le discours du personnel et des dirigeants de l'OMHM. Les consultations amorcées en 2017 dans le cadre d'un grand Chantier sur les communications avec les résidants les mettent aussi en lumière. Locataires et employés s'entendent pour dire que tout se passe mieux lorsqu'il y a un véritable contact humain.

Cette volonté se traduit de multiples façons et à diverses échelles, qui vont de la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes dans le cas d'un chantier de travaux majeurs à l'intervention de quelques acteurs clés auprès d'une personne en perte d'autonomie ou aux prises avec un problème de santé mentale. Chaque jour, des centaines, voire des milliers d'interactions rythment le quotidien de l'OMHM et de ses résidants. Tout n'est pas parfait, certes, mais l'organisation vise constamment l'amélioration de ses façons de faire et de ses processus. De plus, il y a ce désir, bien réel, de vouloir « faire une différence » dans la vie de nos locataires, si petite ou si grande soit-elle.

L'OMHM est responsable de 20 810 logements HLM, 2 230 logements abordables (financés dans le cadre de programmes autres que celui des HLM) et près de 11 000 unités du programme Supplément au loyer sur l'île de Montréal. Premier office municipal d'habitation à avoir vu le jour, en 1969, il est, en 2017, le plus important OMH en ce qui concerne le nombre de logements et de locataires et le plus grand gestionnaire résidentiel au Québec.

[1]Basé sur les données provisoires de 2016 de l'Institut de la statistique du Québec.

L'année 2017 a marqué la mi-parcours du plan stratégique 2015-2019 de l'OMHM. Ce fut l'occasion de faire le point sur les principales réalisations et de réévaluer le contexte et l'environnement dans lesquels s'inscrivent les objectifs qui en découlent. Il a été convenu de poursuivre les travaux amorcés dans les trois orientations du plan, soit assurer la qualité des milieux de vie de nos résidants, augmenter l'offre de logements pour mieux répondre à la diversité des besoins ainsi que saisir les occasions d'amélioration et de développement de l'organisation et de ses employés.

Avec la conclusion, en décembre 2016, de l'entente-cadre « Réflexe Montréal » et l'adoption, en septembre 2017, de la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec,* Montréal a obtenu une marge de manœuvre en matière d'habitation. En mars 2018, la signature de l'entente transférant à la métropole des responsabilités et des budgets relatifs au développement de l'habitation sur son territoire est venue concrétiser le tout. Cet accord permet une meilleure flexibilité qui se reflètera sûrement dans les programmes de financement des projets de logement communautaire et social. Nos équipes peuvent depuis envisager le développement de nouveaux projets de logements abordables dans un contexte plus favorable.

De son côté, le gouvernement fédéral a mis en place sa *Stratégie nationale sur le logement*. Une entente avec le Québec est encore à négocier, mais la stratégie, qui comprend plusieurs éléments, pourrait notamment favoriser le développement de nouveaux logements ainsi que la rénovation du parc d'habitations à loyer modique existant. Bâtisseur social d'expérience, l'OMHM a, de fait, la capacité de gérer des projets complexes et de relever le défi du développement et de la rénovation de son parc immobilier existant en y réalisant des travaux majeurs. Il est toutefois encore trop tôt pour prédire comment se déploiera exactement la stratégie nationale et quels seront ses bénéfices pour le parc immobilier de l'OMHM.

Conseil d'administration

(au 31 décembre 2017)

M. Robert Labelle,
président,
nommé par le conseil
d'agglomération
de Montréal

Mme Danielle Fournier,
vice-présidente,
nommée par le ministre
des Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire du Québec

Mme Sylvie Crispo,
secrétaire-trésorière,
nommée par le conseil
d'agglomération
de Montréal

M. Christian Champagne,
administrateur,
nommé par le conseil
d'agglomération
de Montréal

Mme Johanne Goulet,
administratrice,
nommée par le conseil
d'agglomération
de Montréal

Mme Lise Guillemette,
administratrice,
nommée par le conseil
d'agglomération
de Montréal

M. Sylvain Labrecque,
administrateur,
élu par les locataires

Mme Ghislaine Laramée,
administratrice,
élue par les locataires

Mme Marie-France Raynault,
administratrice,
nommée par le ministre
des Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire du Québec

En 2017, l'OMHM a formé une alliance stratégique avec l'OMH de Québec, appuyée par le Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ), et a poursuivi ses discussions avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin d'obtenir une entente de gestion renouvelée. Cette entente vise une plus grande autonomie de gestion dans le but d'offrir un meilleur service à nos résidants et aux demandeurs de logement social. Pour s'y préparer, l'OMHM a d'ailleurs mis en place, en cours d'année, de nouvelles façons de rendre compte de ses actions et des résultats à son conseil d'administration et à ses partenaires. Un tableau de bord lié au suivi du plan stratégique et des tableaux de suivi individuels des grands projets ont notamment été instaurés.

Les pages qui suivent détaillent plusieurs des réalisations en 2017 qui font la fierté de notre organisation. De nombreux autres projets, qui auront une incidence positive sur la qualité de vie de nos résidants actuels et futurs ainsi que sur la performance de notre organisation, sont en cours. Vous en découvrirez quelques-uns avec l'aperçu de nos objectifs 2018. Ces objectifs, nous les réaliserons de concert avec nos employés, qui font preuve d'un engagement quotidien à offrir les meilleurs services à nos résidants et aux demandeurs de logement qui sollicitent notre aide. L'occasion est belle de les en remercier chaleureusement!

Bonne lecture!

La directrice générale

Danielle Cécile

Le président du conseil d'administration

Robert Labelle

TABLE des MATIÈRES

4 MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7 ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE

- **8** Poursuivre les rénovations majeures
- **12** Optimiser l'offre de services
- **20** Favoriser la vie communautaire et la cohabitation harmonieuse

28 AUGMENTER L'OFFRE DE LOGEMENTS ET MIEUX RÉPONDRE À LA DIVERSITÉ DES BESOINS

- **29** Accroître et faciliter l'accès au logement social sur l'île de Montéal

36 SAISIR LES OCCASIONS D'AMÉLIORATION ET DE DÉVELOPPEMENT

- **37** Positionner l'OMHM dans l'environnement politique et stratégique
- **40** Accroître la performance de l'organisation
- **42** Compter sur une équipe mobilisée et compétente

48 OBJECTIFS 2018

49 ORGANIGRAMME 2017

50 ÉTATS FINANCIERS 2017

Une entrée propre et repeinte, des voisins qui interagissent avec civilité, une cuisine rénovée, une vie associative dynamique, l'accès à un service d'aide aux devoirs, l'occasion de se prononcer sur les travaux qui auront cours dans son immeuble, un club qui incite les locataires à fleurir leur balcon en été, du soutien en cas de situation difficile…Tous ces éléments et bien d'autres – la liste serait longue – agissent sur la qualité des milieux de vie. La grande équipe de l'OMHM travaille à ce que les résidants se sentent bien chez eux, tant dans leur logement que dans leur environnement. Ses actions et ses décisions sont orientées en ce sens.

Les investissements importants des dernières années ont permis d'améliorer sensiblement l'état d'une partie du parc immobilier de l'OMHM. Il reste d'importants défis à relever afin d'assurer la sauvegarde de ce patrimoine architectural et social. Pour ses 20 810 logements HLM et ses 2 230 logements abordables ou pour ses futurs bâtiments, l'OMHM met tout en œuvre pour assurer une planification à long terme afin d'offrir à ses locataires des logements et un environnement de qualité. L'expérience acquise, l'expertise développée par les employés, la collaboration des locataires et de leurs associations ainsi que la reconnaissance, par les bailleurs de fonds, des besoins réels de l'organisation pour une meilleure gestion de son parc immobilier sont des facteurs de réussite qui permettent de poursuivre dans cette voie.

Rénover les HLM

Depuis 2008, l'OMHM bénéficie de budgets substantiels pour des travaux majeurs de remplacement, d'amélioration et de modernisation du parc immobilier HLM (budget RAM). De 2008 à 2017, plus de 828,2 millions de dollars ont ainsi été investis dans un patrimoine collectif évalué à plus de 3 milliards de dollars.

Le budget RAM 2017 s'est élevé à 101,7 millions de dollars. Les 167 chantiers de travaux majeurs ont touché 8 265 logements, soit près de 40 % du parc immobilier. Un budget supplémentaire de 55,6 millions de dollars pour la régénération d'immeubles, nouvellement financé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et géré par la Société d'habitation du Québec (SHQ), a permis à l'OMHM de démarrer deux projets qui doivent se terminer au printemps 2019 aux habitations Saint-Michel Nord et aux habitations Petite-Bourgogne.

Travaux majeurs 2017

101 725 171 $
investis dans les travaux majeurs

167 chantiers

15 remises à neuf de bâtiments en cours à différentes étapes (conception, consultation, début des travaux, etc.)

Des chantiers terminés, entre autres, aux habitations Dollier-de-Casson (phase 1), Iberville A, B et C (phase 2), Plamondon et Workman–Notre-Dame (phase 1)

Plus de **2 000**
logements vacants rénovés

3 023 participations aux activités d'information et de consultation

58 rencontres d'information

69 consultations

268 relogements pour permettre la réalisation de travaux majeurs

Comparaison des investissements RAM

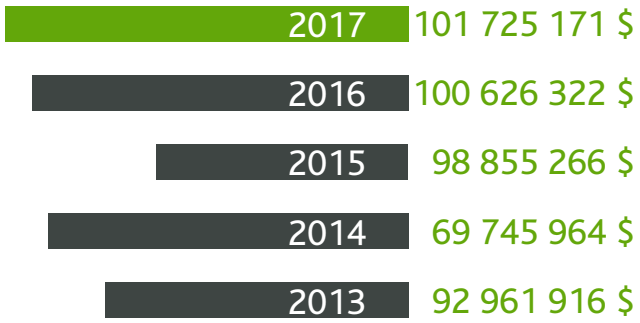

Habitations Saint-Michel Nord : le défi de transformer un milieu de vie

Le remodelage des habitations Saint-Michel Nord présente une occasion unique de repenser l'espace et d'améliorer la qualité de vie des résidants. Cet ensemble immobilier de 185 logements, qui accueille aussi deux organismes communautaires qui œuvrent dans ce milieu, nécessitait des travaux de rénovation d'une ampleur assez importante pour qu'on puisse en profiter pour apporter des changements fondamentaux.

Afin d'ouvrir le site sur le quartier, de rendre le milieu de vie plus sécuritaire, de se conformer à la législation en vigueur et de permettre à tous les locataires d'avoir une adresse sur rue, une nouvelle rue sera ajoutée au cœur du site. Grâce à une meilleure configuration des immeubles, les logements seront aussi plus fonctionnels et confortables.

Des consultations ont été menées tous azimuts. C'est notamment ce qui fait la richesse du projet. Les résidants ont été rencontrés à plusieurs reprises depuis 2013. Les employés des organismes maison des jeunes Par la Grand'Porte et Mon resto ont participé à diverses consultations. Finalement, les élus locaux, le personnel de l'arrondissement, les tables de concertation des intervenants du quartier et les voisins des habitations Saint-Michel Nord ont aussi eu l'occasion de faire valoir leurs points de vue et leurs idées.

Reloger 165 familles : un tour de force

Compte tenu de l'ampleur des travaux, il était nécessaire de reloger les résidants de Saint-Michel Nord. L'équipe qui s'est occupée d'eux avait à cœur leurs besoins et leur bien-être. Cela s'est traduit par un accompagnement soutenu des locataires, une collaboration accrue et une mobilisation sans pareille de toutes nos équipes.

Dans certains cas, elles ont trouvé des logements, comptant parfois jusqu'à six chambres à coucher, dans notre parc immobilier et sur le marché privé par le programme Supplément au loyer. Dans d'autres situations, elles ont rénové, en un temps record, des logements vacants dans d'autres immeubles de l'OMHM. Une attention particulière a été portée aux ménages vulnérables et aux enfants pour qui un changement d'école aurait pu mettre en péril leur scolarité. En novembre 2017, c'était mission accomplie! Les travaux de démolition pouvaient alors débuter.

M^me^ Normil travaille pour Mon resto depuis 22 ans. Avec ses collègues, elle est à la fois une référence, une source de réconfort et une personne de confiance pour les résidants de Saint-Michel Nord. Ces habitations, elle en fait partie autant qu'eux, qui y ont leur logement. « C'est difficile (le déménagement temporaire), mais c'est vraiment pour le mieux. Grâce aux changements apportés par l'Office, nos locaux, ceux du resto et de la halte-garderie, seront enfin visibles et accessibles de la rue. Ils seront plus grands, plus lumineux et plus fonctionnels. Encore plus de gens pourront bénéficier de nos services. »

M^me^ Sauvageau fait partie des gens qui ont bénéficié de l'aide des employés de l'OMHM – ils lui ont même trouvé une balayeuse, qui sera fort utile, car elle a des animaux. Elle fêtera ses 20 ans aux habitations Saint-Michel Nord… dans son logement temporaire. « Je me projette dans l'avenir et je sais que je vais y retourner! », dit-elle. Elle échafaude déjà des plans pour que les activités de l'association des locataires dont elle est membre ne soient pas interrompues. L'agente de liaison qui l'accompagne la rassure : le personnel de l'OMHM sera là pour les aider.

Au-delà du bâti, l'OMHM a à cœur d'offrir une gamme de services de qualité à ses résidants. Plusieurs initiatives et projets sont ainsi mis en œuvre afin d'améliorer son offre de services. En plus des fonctions de base, comme l'attribution et la location des logements, l'entretien et les réparations, le développement communautaire et social, l'OMHM assure un service de salubrité et un service de référence. Il dispose également d'un centre de coordination de la sécurité. L'OMHM doit aussi être en mesure d'ajuster son offre de services en fonction des changements apportés aux diverses politiques, réglementations et normes en vigueur.

Sonder le degré de satisfaction des locataires

Au début de 2017, l'OMHM analysait les résultats d'un sondage de satisfaction effectué par Saine Marketing qui a joint près de 2 000 résidants de tous les programmes. Une telle étude est réalisée tous les trois ans pour connaître l'opinion des résidants sur divers sujets et mettre en place les améliorations nécessaires. Des priorités ont été établies dans chacun des programmes et plusieurs des réalisations décrites dans ce rapport annuel en découlent.

Satisfaction globale de toutes les clientèles

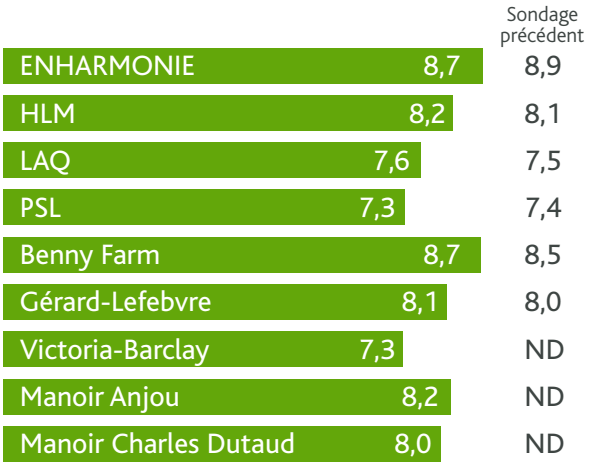

0 = Pas du tout satisfait; 10 = Totalement satisfait

Chantier sur les communications avec les résidants

L'OMHM met un Bureau des plaintes à la disposition des locataires, des demandeurs et de ses autres clients. Les plaignants sont encouragés à formuler leur insatisfaction et à exposer leur problème d'abord aux employés et aux gestionnaires concernés, puis au Bureau des plaintes, en dernier recours. Malgré cette consigne, depuis plusieurs années, la très grande majorité des demandes qui y sont reçues sont redirigées vers les intervenants de premier niveau.

Sur la base de ce constat, la direction générale de l'OMHM a mandaté une équipe interne pour qu'elle établisse un diagnostic de l'état des communications dans le traitement des demandes des résidants et qu'elle identifie des pistes d'action. Ce chantier touche l'ensemble des activités et des relations entretenues avec les résidants des HLM et des logements abordables. Un groupe de gestionnaires a été consulté en octobre et cinq groupes de locataires, incluant les membres des Comités consultatifs des résidants (HLM et ENHARMONIE), l'ont été en décembre. La consultation des jeunes membres du MOUV est prévue pour janvier 2018 et sera suivie de rencontres avec des employés, des partenaires et des fournisseurs. Le diagnostic et des pistes d'action seront déposés en 2018.

Demandes reçues au Bureau des plaintes en 2017

2403 demandes

Une grande proportion de ces demandes est redirigée vers les intervenants de premier niveau ou les gestionnaires.

192 demandes ayant fait l'objet d'une enquête

L'équipe du Bureau des plaintes interroge les parties en cause et appuie ses décisions sur les règlements, les politiques et les procédures en vigueur.

88 demandes fondées

Les dossiers se règlent parfois en faveur du plaignant, parfois en faveur de l'Office. Dans tous les cas, la décision, les lois et les réglementations en vigueur sont discutées avec le plaignant. Des mesures correctives sont appliquées, lorsque nécessaire.

Mot d'ordre : propreté!

À l'OMHM, près de 195 employés et gestionnaires travaillent à l'entretien des espaces communs des quelque 800 bâtiments HLM. En 2017, de nouveaux standards de propreté axés sur la qualité et les résultats plutôt que sur la fréquence ont été adoptés. Les besoins varient en effet d'un lieu à un autre. Les interventions sont plus efficaces si elles se font sur la base des besoins réels plutôt que sur une répétition de tâches qui ne sont peut-être pas nécessaires. Les audits d'entretien des habitations, réalisés deux fois par année, et le prochain sondage de satisfaction de locataires permettront de mesurer les résultats de ces changements.

Harmoniser les pratiques

En parallèle, les produits, les équipements et les méthodes de travail du personnel d'entretien et de réparation des HLM ont été uniformisés sur la base des meilleures pratiques de l'OMHM ainsi que de celles des grandes entreprises québécoises. Les formations ont débuté à l'automne 2017 et se poursuivront en 2018. Un *Guide opérationnel en entretien et hygiène du bâtiment* est alors remis aux employés.

Se rapprocher de nos clientèles

Depuis 2016, les directeurs à l'entretien et aux réparations (DER) passent plus de temps sur le terrain. Ils sont plus visibles et entretiennent des liens plus étroits que jamais avec les membres des associations de locataires. Ils portent également une attention particulière aux résidants dans les milieux de vie où il n'existe pas d'association. Cette approche porte ses fruits. Plusieurs locataires participant aux consultations du Chantier sur les communications avec les résidants ont mentionné, sans être questionnés à ce sujet, que cette présence permettait de résoudre les problèmes plus facilement. La plupart connaissaient le nom du DER responsable de leur immeuble et avaient de bons mots à son égard.

De chaleureux témoignages de satisfaction

« En juin dernier, deux résidants, vivant dans des habitations différentes, transmettaient à l'OMHM, à quelques jours d'intervalle, de bons mots au sujet du DER Roger Bourguignon. « C'est un homme soucieux des locataires qui s'assure de la qualité des services rendus », mentionnait M. Noreau. « Nous apprécions sa fermeté, sa rapidité, ses réponses à nos messages téléphoniques dans un délai raisonnable, son écoute et son ouverture d'esprit dans nos échanges, et tout cela dans un climat apaisant. Bravo! Gentillesse, explication des travaux et propreté étaient au rendez-vous », soulignait M. L'Heureux. »

« Chaque année, l'organisme Le Phare, qui loge aux habitations Marie-Victorin, profite de son assemblée générale annuelle pour souligner la contribution de gens qui collaborent à ses activités. En 2017, le préposé à l'entretien et aux réparations (PER) Réal Véronneau ne s'attendait pas à ce qu'on lui rende hommage. Lorraine Doucet, la directrice du Phare, soulignait : « Il est un fidèle collaborateur en tant que responsable de l'entretien des habitations. M. Véronneau accorde un grand souci au bien-être des enfants, des jeunes et des parents qui habitent ce grand plan d'ensemble qui regroupe 115 logements. Il est très à l'aise avec les différentes communautés culturelles qui l'entourent. Il est respectueux et souriant avec tout le monde. Les familles l'aiment beaucoup. »

« L'OMHM encourage ses employés à passer du temps « Dans les souliers de l'autre » afin de mieux comprendre le travail des collègues avec qui ils interagissent. La chargée de communication Marie Bouchard a passé du temps avec le PER Karim Amrouni (en compagnie d'une résidante sur la photo). Elle relatait son expérience : « Chaque visite réalisée dans les logements était cordiale et empreinte de sympathie. En dehors des logements, Karim a salué tous les locataires que nous avons rencontrés (adultes, adolescents, enfants). Les locataires étaient tous contents de le voir. Karim offre de l'écoute, de l'attention et un suivi personnalisé aux résidants. Il leur apprend à respecter les règlements d'immeuble avec doigté et il leur transmet les coordonnées des personnes qui pourraient répondre à leurs besoins. Il se soucie de ses locataires. »

Bien plus qu'un coup de pinceau

Ouvrir la porte et se retrouver dans un environnement agréable et accueillant influence grandement le sentiment de bien-être que l'on peut ressentir en entrant à la maison. C'est, entre autres, pour cette raison que l'Office a entamé, au printemps 2017, un projet d'amélioration des espaces communs des bâtiments HLM dans lesquels logent des familles. L'objectif est de remettre en état 1 541 cages d'escalier et espaces communs en cinq ans, au rythme d'environ 300 par année. Réparations, peinture des couloirs et des portes des logements, modernisation des halls d'entrée et remplacement des revêtements de sol figurent parmi les actions entreprises. Les travaux de peinture sont effectués par les peintres de l'OMHM, ce qui permet de réaliser une économie de 27 % par rapport à ce qu'il en coûterait d'impartir ce travail à des entrepreneurs externes et de réinvestir ces sommes dans d'autres travaux.

Dans une douzaine de lieux, les résidants ont participé, entre autres, à des consultations sur la couleur des espaces à repeindre et à des corvées de propreté. L'objectif est de les impliquer étroitement afin de favoriser la pérennité des travaux effectués.

Un service de sécurité signé OMHM

Le service de sécurité dispensé par l'OMHM dans les HLM est axé sur la prévention et les relations humaines. Les 40 agents du Regroupement des services d'habitation du Québec, coordonnés par deux agents séniors et un superviseur, sont sensibles aux réalités des résidants. Lors d'une consultation dans le cadre du Chantier sur les communications avec les résidants, une jeune fille vivant dans un HLM disait : « Les patrouilleurs sont *nice*. Lors d'un barbecue organisé sur le terrain de notre immeuble, ils ont joué quelques minutes avec les enfants. Ils ont une belle approche. » Selon le directeur du service, Alain Hébert, « le centre de coordination de la sécurité de l'OMHM est souvent cité en exemple pour son expertise sociocommunautaire ». En 2017, 14 838 interventions (sécurisation de lieu, problème de cohabitation, etc.) ont été réalisées par les patrouilleurs sur le territoire de l'OMHM. De ce nombre, 46 % étaient des visites préventives.

En 2017, le centre d'appels (entretien, réparations, extermination, sécurité) a répondu à

178 489

appels de résidants (un taux de réponse de 94,5 %, alors que la cible est fixée à 85 %).

Gestion des matières résiduelles

Avec quelque 36 000 personnes habitant dans des HLM construits il y a plusieurs années et des lieux pas toujours configurés adéquatement, la gestion des matières résiduelles est un défi quotidien. À preuve, l'OMHM ne peut réunir ses employés d'entretien que le mercredi, seule journée où il n'y a pas de collecte d'ordures, de matières recyclables et d'autres matières. En 2017, les trois bureaux de secteur de l'OMHM, qui gèrent les activités d'administration, de location et d'entretien des HLM, ont investi quelque 70 000 $ pour mener des projets de sensibilisation auprès de 2 500 ménages dans une vingtaine d'ensembles immobiliers.

De la verdure au lieu des poubelles

De plus en plus, l'OMHM mise aussi sur des projets citoyens pour régler les problèmes de disposition des ordures. La transformation qui s'est opérée aux habitations De Mentana en est un bel exemple. Le 10 juin 2017, les locataires accueillaient avec fierté des représentants de l'OMHM, de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'organismes partenaires et des voisins pour célébrer l'ouverture de la nouvelle cour intérieure et de la ruelle verte. Ce nouvel espace de verdure contraste nettement avec le lieu qui présentait un important problème d'accumulation de déchets depuis des années. Un aménagement de plantes et d'arbustes a été réalisé. Des espaces de stationnement ont fait place à plus de verdure, s'intégrant à la ruelle verte, qui est désormais réservée aux piétons. Dans la cour intérieure, le potager a repris vie grâce, entre autres, à l'organisme Sentier Urbain et au programme ID²EM. Le lieu est complètement transformé!

Récupérer et disposer des matières dangereuses résiduelles

Ce sont 50 251 kilogrammes de matières dangereuses résiduelles provenant des activités des équipes d'entretien et de réparation, des spécialistes (électricité, peinture, etc.) et des résidants qui ont été récupérés en 2017, ce qui correspond à une augmentation de 17,4 % par rapport à 2016, la cible étant d'augmenter la collecte de 10 % annuellement.

« Tous les locataires se sont mobilisés pour améliorer la gestion des matières résiduelles et la propreté de leur environnement. Le succès, c'est à eux qu'on le doit. »

- Brigitte Laliberté, chargée de projets

« Ces réalisations ont permis aux locataires et aux riverains de tisser des liens étroits et d'améliorer leur milieu de vie. Le défi est maintenant d'assurer l'entretien et l'embellissement à long terme pour que les efforts de tous continuent d'être récompensés. »

- Michèle Daniels, organisatrice communautaire

Lutter contre les indésirables

L'OMHM, comme plusieurs autres propriétaires et institutions au Québec, combat un problème grandissant d'infestation de punaises de lit et d'autres types de vermine, dont les blattes. En 2017, la présence de punaises de lit a été observée dans plus 2 700 logements, une augmentation de 31 % en comparaison à 2016. Puisque la préparation des logements à l'extermination est complexe, plus de 8 000 visites d'accompagnement ont été réalisées par les agents d'intervention à la salubrité pour venir en aide aux locataires touchés.

D'autres actions ont été menées. En voici deux :

- Mise en place d'une application mobile permettant d'avoir une vision en temps réel de l'état de salubrité des immeubles en suivant de près les interventions qui y sont faites et les activités des exterminateurs;
- Rencontres stratégiques avec les partenaires des milieux communautaire et institutionnel pour améliorer l'aide apportée aux résidants en situation de vulnérabilité.

Plusieurs défis demeurent, dont les situations non signalées (15 % des cas ont été décelés lors de visites préventives) et les absences le jour des traitements ou le refus de traitement (25 % des rendez-vous). La vulnérabilité croissante de certains locataires entraîne à la fois un plus grand besoin d'aide à la préparation des logements et des interventions de différents horizons (travailleurs sociaux, intervenants de milieu, etc.) pour modifier certains comportements.

Certaines actions présentent des résultats particulièrement positifs. Par exemple, l'équipe de la salubrité a mené 16 opérations dans des immeubles où l'infestation était importante. Des équipes multidisciplinaires agissent alors sur les obstacles qui nuisent à la résolution des problèmes de salubrité. L'ensemble des logements infestés et les logements adjacents sont traités par l'exterminateur sur une brève période. La majorité de ces opérations porte leurs fruits. Des taux d'infestation de 33 %, 29 % et 22 % sont passés respectivement à 1 %, 3 % et 2 %.

Prix d'excellence pour la qualité des loisirs

Le réseau ENHARMONIE a remporté le prix d'excellence 2017 décerné par la Fédération québécoise du loisir en institution (FQLI) dans la catégorie « Loisir et qualité de vie ». Mise sur pied en 2013, l'équipe des loisirs compte cinq animateurs de milieu de vie pour les dix résidences du réseau ainsi qu'un grand nombre de résidants bénévoles. « Ce regroupement de résidences se distingue par son souci d'offrir un milieu qui facilite la vie de tous les jours. Tout est mis en œuvre pour briser l'isolement et contribuer à l'épanouissement personnel des résidants », peut-on lire dans le texte de présentation de la FQLI. « Créer et offrir des activités diversifiées et adaptées au potentiel des résidants est l'objectif principal de l'équipe, tout en mettant l'accent sur la liberté de choix et le sentiment d'appartenance. »

Cohabiter avec… les animaux

Un groupe de travail se penche sur des outils et des mesures afin de prévenir les situations fâcheuses impliquant la présence des animaux domestiques dans les logements HLM de l'OMHM. Parmi les outils développés, mentionnons l'affiche « J'aime mon animal, je ne l'oublie pas! », qui circule de plus en plus. Les locataires inscrivent sur ce formulaire les coordonnées de la personne qui pourrait prendre en charge leur animal en cas d'imprévu (hospitalisation, départ urgent, etc.) et l'apposent derrière leur porte d'entrée principale. Une formation sur le *Travail en présence d'animaux domestiques*, mise sur pied par le Service des ressources humaines, a aussi permis à des dizaines d'employés de comprendre et respecter le comportement des chiens pour mieux composer avec leur présence.

Les milieux de vie gérés par l'OMHM présentent une grande diversité générationnelle et ethnique ainsi qu'une forte densité d'occupation. On y accueille souvent des gens qui ont un parcours de vie difficile lié à la pauvreté. On y retrouve aussi des personnes engagées dans la mise sur pied d'activités et de projets visant à lutter contre l'exclusion et la marginalisation. Ces milieux de vie demandent une mobilisation des employés de l'OMHM, des associations de locataires et des partenaires afin d'agir en prévention et en recherche de solutions aux tensions et aux conflits.

Analyse des instances de participation des locataires

À la demande du conseil d'administration de l'OMHM, un travail d'analyse des instances de participation des locataires a été entrepris. L'objectif est de proposer un modèle de structure de participation et de consultation pour tous les résidants logés dans les immeubles gérés par l'OMHM (HLM, logements abordables, résidences ENHARMONIE, etc.). Un comité, composé de locataires, de représentants de la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ) et d'employés, a été constitué pour piloter la démarche. En 2017, un inventaire des pratiques existant au sein d'autres organisations ayant des instances et des modes de représentation des usagers a été réalisé. Des groupes de discussion ont aussi été formés. Les travaux sur ce sujet se poursuivront en 2018.

Instances de participation des locataires

Comité consultatif des résidants (HLM)

En parallèle des travaux sur les instances de participation des locataires, les membres du Comité consultatif des résidants (CCR) ont échangé sur les préoccupations des membres des associations de locataires, soit la salubrité, l'entretien et les réparations, la sélection des locataires et la sécurité des résidants. Bien entendu, l'analyse des instances de participation a occupé une grande part des réunions.

Comités de secteurs

Cinq réunions des comités de liaison (formés de membres du CCR et de représentants de l'OMHM qui agissent en tant que comités organisateurs) et cinq rencontres des comités de secteur (qui réunissent des représentants des associations de locataires et de l'OMHM) ont aussi eu lieu en 2017. Les sujets marquants de l'année ont été l'entretien des espaces communs, la sécurité, la salubrité et la consultation budgétaire. Les élections des membres du CCR dans les comités de secteur ainsi que l'assemblée générale annuelle des associations de locataires ont été reportées en 2018 en raison du temps requis pour les travaux portant sur l'analyse des instances de participation.

Comité consultatif des résidants ENHARMONIE (provisoire)

Le CCR ENHARMONIE (provisoire) a aussi poursuivi ses travaux. Les échanges ont porté sur le budget, l'augmentation du loyer, les services aux locataires, l'amélioration de la qualité des services alimentaires et la consultation sur la politique de changement de logement.

Le MOUV

La participation citoyenne des jeunes est incarnée par Le MOUV, le mouvement des jeunes en HLM. L'année 2017 a été marquée par l'arrivée d'une relève motivée. Ces nouveaux membres, en grande partie des jeunes femmes, ont pris la direction du mouvement afin de préciser son mode de fonctionnement. Avec l'appui des intervenants jeunesse de l'OMHM, ils ont établi un partenariat avec le Forum jeunesse de l'île de Montréal pour les accompagner dans leurs démarches.

Parce que chaque geste compte

À la fin de 2017, 102 associations de locataires étaient actives dans les HLM. Les projets qu'elles ont réalisés sont nombreux : cuisines collectives, jardins communautaires, activités physiques, etc. Les associations représentant des familles, par leurs initiatives, ont aussi répondu à des besoins particuliers, comme des actions sur la sécurité, la salubrité des lieux et la sécurité alimentaire. Plusieurs d'entre elles ont travaillé en partenariat avec des organismes communautaires. Souvent, leurs membres « n'ont pas compté leurs heures », et leurs actions ont certes eu un impact positif sur les milieux de vie.

Pour leur rendre hommage et célébrer l'action communautaire et bénévole, l'OMHM a organisé un événement le 27 avril 2017. Sous le thème « Parce que chaque geste compte », la soirée a été animée par la comédienne Suzanne Champagne et par Deusdedit Mutima, un jeune résidant en HLM très impliqué dans sa communauté. Ils ont interviewé une dizaine de locataires qui ont parlé de leurs projets et de leurs initiatives ainsi que de l'effet positif qui en découle dans leur milieu. Entraide, repas communautaires, activités variées, générosité, gentillesse, etc. ont fait partie des sujets de conversation!

De jeunes résidants engagés et dynamiques

Les jeunes de 25 ans et moins représentent 25 % des gens vivant dans les HLM de Montréal. Dans certains grands ensembles immobiliers, ils comptent pour 50 % des résidants. Depuis plusieurs années, l'OMHM et ses partenaires mettent en place différentes stratégies, en plus des actions du MOUV, pour accompagner et mobiliser les jeunes dans la mise en place de projets qui correspondent à leurs intérêts et à leurs besoins.

- Le microsite Le Rebond (www.lerebondomhm.ca) gagne en popularité. Cet espace offre aux jeunes des HLM la possibilité de s'exprimer à travers la rédaction de chroniques, la production audiovisuelle, la poésie, etc. Soutenus par l'OMHM et un journaliste chevronné, une dizaine de jeunes rédacteurs ont publié 32 articles et produit une vidéo en 2017.
- L'OMHM a embauché 50 jeunes dans les brigades de propreté pour travailler, entre autres, aux aménagements paysagers. En plus d'une première expérience d'emploi, ces jeunes ont reçu de la formation sur le travail à accomplir et ont acquis des connaissances pouvant leur être utiles dans le futur (rédaction d'un curriculum vitæ, planification de budget, etc.). En cours d'année, sept jeunes ont pu faire un stage d'un jour en compagnie d'employés de l'OMHM et un jeune a effectué un stage professionnel d'une plus longue durée au Service de la comptabilité.
- Le Service du développement communautaire et social consacre une partie de son budget au soutien des initiatives des jeunes. Ceux-ci peuvent présenter un projet et obtenir une contribution financière pouvant aller jusqu'à 2 000 $ pour leur activité. En 2017, 10 projets ont été reçus et soutenus. Il s'agissait de sorties et d'activités renforçant l'esprit de groupe.

Interventions psychosociales

L'OMHM compte sur une équipe de cinq professionnels en travail social dont le rôle est d'intervenir, à court terme, auprès de personnes qui présentent des difficultés importantes de fonctionnement social. En 2017, 778 demandes d'intervention et de suivi psychosocial ont été déposées. De ce nombre, 141 demandes de soutien des ménages en difficulté provenaient de l'équipe de la salubrité, ce qui représente près de 20 % des demandes d'intervention, et une hausse de 7 % par rapport à 2016. Les problèmes les plus fréquemment identifiés lors des interventions sont la santé mentale, la cohabitation difficile, l'insalubrité du logement et la perte d'autonomie. En 2017, 125 demandes de changements de logement pour motifs biopsychosociaux ont été soumises pour les raisons suivantes : violence conjugale et familiale (38 %), environnement préjudiciable (38 %) et santé mentale (25 %).

Intervenir dans les milieux

La qualité des milieux de vie ne serait pas celle que l'on trouve dans les HLM sans le lien privilégié qui unit depuis toujours les organismes communautaires et institutionnels dans les quartiers, les locataires et l'OMHM. Ce sont des centaines d'ententes de collaboration, de projets et d'initiatives de toutes sortes qui foisonnent dans les milieux de vie.

Un vigilant veille sur vous fête ses 10 ans

Depuis 10 ans, un outil fort simple, jumelé au volontariat des résidants, permet de sécuriser de nombreux aînés vivant dans les HLM. Il s'agit d'un accroche-porte que la personne qui vit seule — et qui le désire — place en soirée à la poignée de la porte de son logement et qu'elle retire au matin pour indiquer qu'elle se porte bien. En 2017, 39 rencontres de mise sur pied ou de relance de ce programme ont eu lieu.

Quelques exemples de projets innovants

- La recherche participative **Soutien à la recherche-action flash**, amorcée en 2014, s'est poursuivie aux habitations Séguin, dans l'Est de Montréal. Cette étude vise à mieux comprendre la manière dont l'environnement résidentiel influence le bien-être des résidants.

- La **Ruche d'Art** vise à renforcer et à promouvoir les bienfaits d'ateliers collectifs inclusifs et accueillants. Deux nouveaux projets ont vu le jour aux habitations Alexandra et aux habitations Notre-Dame-de-Grâce dans le Secteur Sud-Ouest. Soutenus par des professeurs et des élèves de l'Université Concordia (art thérapie), ces projets visent à joindre les personnes isolées, à améliorer les relations entre voisins et à faire le pont entre le HLM et le quartier.

- Des **initiatives en sécurité alimentaire** ont eu des retombées positives. Le Dépôt alimentaire de Notre-Dame-de-Grâce a fortement contribué à sortir les gens de leur solitude en offrant des ateliers de cuisine et des repas communautaires dans cinq habitations du Secteur Sud-Ouest. Un projet d'épicerie solidaire, pour faciliter l'accès à des denrées à prix abordable aux aînés en perte de mobilité, a également été mis en œuvre au sein de trois HLM : De Mentana, Émile-Nelligan et Drolet.

- Depuis 2013, des acteurs clés de la Petite-Bourgogne – CIUSSS, OMHM, police de quartier, organismes communautaires – ont créé le **projet PARI** (Projet d'action, de référence et d'intervention), dont les actions s'étendent aussi au quartier Saint-Henri, pour intervenir de façon concertée auprès des familles, des adultes et des aînés qui habitent en HLM. En 2017, un bilan a été réalisé grâce à la collaboration d'une étudiante de la Chaire de recherche du Canada sur les approches communautaires et les inégalités en santé.

  Le portrait qui s'en dégage permet de mieux comprendre la réalité des résidants, les obstacles auxquels ils sont confrontés, mais également le potentiel et l'entraide qui existent dans les milieux de vie. On y note qu'un résidant sur trois n'utilise pas le Centre d'appels de l'OMHM, entre autres parce qu'il a parlé de son problème à quelqu'un et qu'il croit que cette démarche est suffisante. On note aussi que près de 10 % des résidants n'ont pas les capacités leur permettant d'assurer leur stabilité résidentielle. On voit que l'accompagnement dans la durée est une, sinon la plus importante des clés permettant le maintien des personnes en situation de vulnérabilité dans leur logement et leur milieu de vie.

Tina-Lili Gagné

« Pour déstigmatiser les HLM, nous devons apporter des changements qui nous permettent d'être fiers de nos habitations. »

Tina-Lili Gagné vit avec ses quatre fils de 6 à 18 ans dans un HLM situé à proximité du parc Lafontaine. Elle y a emménagé il y a trois ans et en parle comme d'une vraie libération, après neuf ans passés dans un appartement insalubre de Côte-des-Neiges à affronter un propriétaire négligent, pour finalement être évacuée par la Ville. « J'étais au bout de mes ressources, raconte-t-elle, et, tout à coup, nous nous sommes retrouvés dans un logement abordable et propre. »

Beauceronne d'origine, M^me^ Gagné a vécu une jeunesse difficile. Elle a été victime de crimes contre la personne, qui font toujours l'objet d'enquêtes. Elle souffre de dépression et de choc post-traumatique. « Je ne suis pas en forme tous les jours, mais depuis que je suis locataire dans un HLM, j'ai repris ma vie en main », affirme-t-elle.

Depuis qu'elle n'a plus à se battre contre un propriétaire, elle a l'énergie de se battre pour les autres. Présidente de son association de locataires, elle fait aussi partie du Comité consultatif des résidants. Son souhait? Contrer l'image de pauvreté économique et intellectuelle des HLM. C'est l'une des raisons pour lesquelles elle s'est inscrite au Club Fleurs et Jardins et a planté une petite vigne sur sa terrasse. « Pour déstigmatiser les HLM, nous devons apporter des changements qui nous permettent d'être fiers de nos habitations. » Elle rêve aussi de créer un blogue ou une page Facebook qui permettrait aux locataires de trouver des ressources et de bonnes adresses, d'échanger et de partager des trucs et des outils.

Malherbe Minault

« On a une bonne collaboration avec notre organisatrice communautaire. On réussit à faire de belles choses. »

Par un triste matin, Malherbe Minault, son épouse et leurs trois jeunes enfants se retrouvent à la rue après que l'immeuble d'appartements où ils habitaient a été détruit par le feu. C'était il y a une trentaine d'années. Avec le recul, M. Minault estime que l'événement a été un mal pour un bien puisque la petite famille a pu emménager d'urgence dans une maisonnette des habitations Rosemont.

« Au début, nous vivions presque en ermites, relate-t-il. Nous faisions notre petite affaire sans nous mêler aux autres. » Après quelques années, M. Minault s'est présenté à une réunion du comité de locataires et a fait quelques interventions qui ont impressionné ses voisins. On l'a alors invité à prendre la présidence du comité, qui était vacante. Il a occupé le poste pendant sept ans et mis sur pied plusieurs projets très populaires, comme l'aide aux devoirs, du jardinage et une cuisine communautaire.

Maintenant qu'il a pris sa retraite et que les enfants ont quitté la maison, son épouse et lui habitent un quatre et demi aux habitations Étienne-Desmarteau, un immeuble pour personnes âgées. Mais comme il est incapable de rester à ne rien faire et parce qu'on avait toujours besoin de lui aux habitations Rosemont, il a repris du service auprès de son comité. « C'est une équipe solide, des gens impliqués. On a une bonne collaboration avec Judith Lemaire, notre organisatrice communautaire. On réussit à faire de belles choses. » Voilà comment Malherbe Minault occupe sa retraite…

Au cours des 14 dernières années, l'OMHM a pu ajouter quelque 2 200 logements abordables à son parc immobilier. Depuis 2015, on constate que la livraison de nouveaux logements communautaires et abordables a ralenti partout au Québec. La mise en place du programme AccèsLogis Montréal, grâce au statut de métropole, offre toutefois une perspective différente. La prise en compte des réalités montréalaises, notamment en ce qui concerne les coûts de construction, pourrait changer la donne. La Stratégie nationale sur le logement, dont l'entente avec le Québec reste à négocier, est aussi porteuse d'espoir. Devant ce contexte favorable, le conseil d'administration de l'OMHM a mandaté le comité de développement de projets immobiliers afin qu'il propose un plan visant à optimiser et à bonifier son offre de logements au cours des 10 prochaines années. Rappelons qu'à Montréal, les besoins en matière de logements sont notables. Au 31 décembre 2017, près de 24 000 ménages étaient inscrits sur la liste d'attente pour un logement à loyer modique.

Depuis plus de 30 ans, l'OMHM développe des partenariats avec des organismes aux vocations diverses. Dans la foulée de son plan stratégique 2015-2019, l'Office s'associe à ses partenaires de l'habitation sociale dans le but de contribuer au développement d'une vision montréalaise concertée.

Ménage en attente d'un HLM (au 31 décembre 2017)

En 2017, les neuf employés affectés aux demandes de logement ont répondu à 93 % des 31 887 appels téléphoniques des demandeurs. Ils ont aussi mis à jour 3 978 dossiers, dépassant ainsi leur objectif de 3 600. Cette année encore, ils ont informé des demandeurs de la disponibilité de logements subventionnés qui pourraient correspondre à leur profil. Cet arrimage a été effectué au Manoir Anjou, un HLM avec services gérés par l'OMHM, et auprès d'organismes à but non lucratif.

Secteurs de résidence actuels des ménages en attente	Familles	Pensionnés	Adaptés	Total
Est	3 269	1 864	24	5 157
Nord-Ouest	7 918	3 262	32	11 212
Sud-Ouest	4 311	1 978	29	6 318
Total pour l'île de Montréal	**15 498**	**7 104**	**85**	**22 687**
Extérieur de Montréal	582	349	6	937
Total global	**16 080**	**7 453**	**91**	**23 624**

Nouvelles demandes de logement

Au cours de 2017, le comité de sélection a étudié 5 423 dossiers. De ce nombre, 4 114 nouvelles demandes pour un logement à loyer modique et 131 demandes de transfert de logement pour des raisons de santé ont été jugés admissibles.

Décision du comité de sélection – 5 423 dossiers

- 5,9 %

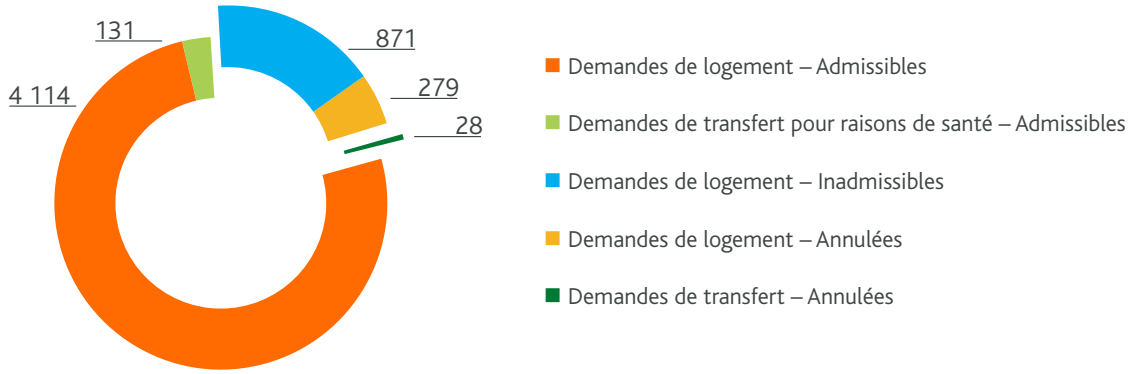

Des 4 114 nouvelles demandes jugées admissibles :

- 80 étaient prioritaires à la suite d'un sinistre ou d'une évacuation exigée par la Ville; + 51 %
- 310 étaient prioritaires en raison d'une situation de violence conjugale; - 21 %
- 53 étaient pour un logement adapté.

11 000 unités des programmes Supplément au loyer

Chaque année, l'OMHM se voit octroyer de nouvelles unités de logement issues des programmes Supplément au loyer (SL). En 2017, le nombre total d'unités à gérer est passé à près de 11 000. Dans la foulée de l'importante croissance des unités SL des dernières années, l'OMHM a ajusté ses façons de faire et a poursuivi l'arrimage de l'offre et la demande.

« Notre service travaille en collaboration avec différentes équipes de l'OMHM, pour déterminer les besoins des ménages à la recherche d'un logement subventionné et leur offrir des solutions adaptées à leur réalité. Nous travaillons également avec les acteurs de l'habitation sociale sur l'île de Montréal afin de consolider l'offre et la demande. Puisque nous recevons de nouvelles unités chaque année, nous sommes constamment à la recherche de nouveaux logements qui nous permettent de répondre à une diversité de besoins. Le but est d'atteindre les cibles fixées comme de dénicher des logements pour répondre aux besoins des grandes familles. En plus de recevoir des offres des propriétaires privés et des OBNL, les employés parcourent les quartiers, évaluent les propriétaires et visitent des logements pour s'assurer qu'ils répondent à nos normes ainsi qu'à nos priorités. Ils travaillent avec les propriétaires qui entretiennent bien leurs immeubles et qui démontrent une compréhension des enjeux liés aux programmes PSL », souligne la directrice du Service des programmes Supplément au loyer, Gina Houle.

En 2017, l'OMHM a aussi resserré ses liens avec les propriétaires privés afin de bien les outiller dans leur relation avec leurs locataires et d'échanger avec eux sur des enjeux communs. La première infolettre, nommée InfoProprio, a été diffusée en octobre. Un déjeuner-causerie, tenu en novembre, a été l'occasion de présenter l'équipe du PSL, de répondre à plusieurs des questions pressantes des propriétaires et d'exposer les meilleures pratiques en matière de prévention et d'extermination de la vermine.

« Nous souhaitons tisser des liens d'affaires solides avec eux, leur fournir un service adapté à leurs besoins et à leurs attentes. Par exemple, nos employés interviennent pour favoriser des conditions gagnantes pour tout le monde. Le but est de protéger les locataires et les propriétaires afin de prévenir des situations fâcheuses comme des cas d'abus ou d'éviction, » explique M^me^ Houle.

Chapeauter le développement de nouveaux projets

Dans un souci de planification soutenue, le conseil d'administration de l'OMHM a entériné, en mai 2017, la création du comité de développement de projets immobiliers. Ce comité est notamment responsable d'émettre des recommandations au CA sur les orientations de l'OMHM en matière de développement de logements, d'analyser les propositions de projets immobiliers et d'assurer le suivi des projets retenus. Le comité s'est réuni cinq fois au cours de l'année. Une première version du plan de développement a été présentée en décembre. On dénombrait alors 920 logements en étude de faisabilité.

Depuis 2013, la construction de logements sociaux par l'OMHM se fait par le biais du programme AccèsLogis en partenariat avec la Direction de l'habitation et les arrondissements de la Ville de Montréal, les groupes de ressources techniques (GRT) ainsi que les comités logement des quartiers.

Les habitations Paul-Buissonneau prennent vie

Les locataires des 24 logements neufs des habitations Paul-Buissonneau ont pu emménager à la mi-janvier 2017. Cette clientèle multiculturelle composée de familles, de couples et de personnes seules, autant de jeunes que de gens dans la cinquantaine, était unanime : les logements sont beaux, bien conçus, bien éclairés et offrent beaucoup d'espaces de rangement. Ce nouvel immeuble, adjacent au HLM Saint-Vallier, est un projet AccèsLogis Québec. La moitié des ménages bénéficie d'un Supplément au loyer tandis que l'autre moitié paie un loyer abordable.

Aider les ménages vulnérables à se reloger

Mandaté et financé par la Ville de Montréal, le Service de référence de l'OMHM offre un soutien à la recherche de logements aux ménages locataires montréalais sans logis ou sur le point de le devenir. À ce chapitre, l'année 2017 a été marquée par une nette augmentation (140 %) du nombre de ménages évacués par la Ville pour cause d'insalubrité des logements et des immeubles. Sur 192 ménages hébergés, 52 avaient été évacués pour insalubrité, ce qui correspond à une hausse de 300 %. Par ailleurs, la perte du logement à la suite d'un incendie demeure la situation la plus fréquemment observée.

Le nouveau volet d'accompagnement des ménages vulnérables pour la préparation du logement en vue d'un traitement d'extermination a permis à 169 ménages (83 % de personnes seules) de bénéficier de cette aide. La présence de punaises de lit (91 % des cas) était l'infestation la plus fréquente. Pour 79 % des cas, il a fallu en moyenne 76 jours pour régler la situation. La barrière linguistique représentait un défi, car 19 % des ménages ne parlaient ni français ni anglais.

En plus de ses activités régulières, le Service de référence a collaboré avec la Sécurité civile lors des inondations printanières de 2017. De plus, à partir de septembre, cette équipe a soutenu l'aide à l'arrivée des demandeurs d'asile en constituant des listes de logements disponibles qui ont été partagées avec les organismes désignés pour offrir des services aux clientèles immigrantes.

Quelques faits saillants du Service de référence

- 2 595 appels - 4,5 %
- 318 consultations sur rendez-vous
- 192 hébergements (durée moyenne de 17 jours, pour un total de 3 239) + 9,7 %
- 2 007 références vers divers organismes + 8,5 %

Les ménages sont accompagnés pour les motifs suivants :

- 58 % incendie et autres sinistres
- 30 % évacuation pour insalubrité
- 9 % autres motifs
- 3 % éviction

Rita Del Grande

« J'avais eu un accident et je ne pouvais plus travailler, soupire-t-elle. Mon revenu était trop bas pour avoir une bonne qualité de vie. Ce HLM est devenu mon chez-moi, et j'y suis très attachée. »

Même si elle est toute menue et se déplace difficilement, Rita Del Grande n'a pas peur de prendre de la place. Elle sait qu'il faut s'affirmer si l'on veut obtenir quelque chose de la vie, et c'est ce qu'elle n'hésite pas à faire, pour elle et pour les gens qui l'entourent.

Convaincue que tous ont droit à une bonne qualité de vie, elle s'implique depuis plus de 20 ans dans son milieu et dans les divers comités auxquels les locataires de l'OMHM peuvent siéger. Elle le fait parce qu'elle a vécu une période difficile avant d'emménager aux habitations Mayfair et qu'elle sait à quel point un petit coup de pouce peut transformer une situation du tout au tout. « C'était il y a 28 ans. J'avais eu un accident et je ne pouvais plus travailler, soupire-t-elle. Mon revenu était trop bas pour avoir une bonne qualité de vie. Ce HLM est devenu mon chez-moi, et j'y suis très attachée. »

Plus encore, elle se dévoue parce qu'elle adore sentir qu'elle vit au sein d'une véritable communauté. Se faire des amis, établir des relations à long terme, savoir qu'on peut s'appuyer les uns sur les autres, voilà ce qui la motive. Et les événements récents lui ont prouvé qu'elle avait raison. « J'ai des problèmes de santé depuis plus d'un mois qui m'empêchent d'assumer mes responsabilités dans notre association de locataires. Les autres membres ont pris le relais, tout naturellement. Ça se passe très bien; je ne m'inquiète de rien. » Mais elle demeure fermement engagée et insiste pour dire que cette situation est bien temporaire!

Sihem Youbi

« Nos activités font connaître le MOUV et démontrent aux jeunes que nous sommes là pour répondre à leurs besoins et à leurs attentes. »

« Pour certaines personnes, c'est une honte d'habiter dans un HLM, mais pas pour moi! », affirme Sihem Youbi, une jeune femme de 19 ans qui vit en HLM dans le quartier Saint-Michel depuis 16 ans. Elle estime qu'elle a eu une belle enfance à jouer avec ses amis dans un environnement sécuritaire, entourée de voisins en qui elle savait qu'elle pouvait avoir confiance. « Je connais même des personnes qui sont parties d'ici et qui regrettent cette belle ambiance », poursuit-elle.

Née à Montréal de parents algériens, Sihem Youbi termine actuellement son cégep et se prépare à entrer à l'université en enseignement primaire. Elle est consciente que de vivre dans un logement peu coûteux est un avantage certain pour toute la famille.

Cette sportive consacre ses temps libres à la natation, au taekwondo et… au MOUV. Au cours des derniers mois, elle a contribué à la mise sur pied de deux activités destinées aux jeunes résidants des HLM de Montréal : une sortie gratuite à iSaute, un centre de trampoline, et le Défi sportif, un tournoi de basketball et de soccer entre équipes mixtes composées de jeunes de 13 à 17 ans. « Nos activités font connaître Le MOUV et démontrent aux jeunes que nous sommes là pour répondre à leurs besoins et à leurs attentes. En même temps, c'est comme une fête pour eux », résume-t-elle.

Fort de sa volonté de poursuivre l'amélioration de ses milieux de vie et de répondre plus largement aux besoins de ses clientèles, tout en tenant compte d'un contexte externe qui se transforme, l'OMHM développe des partenariats et s'appuie sur son personnel et son expérience.

En 2016, un vent de changement soufflait sur le logement social au Québec, comme dans le reste du Canada. En 2017, plusieurs changements se sont concrétisés. La *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* a été adoptée. La *Stratégie nationale sur le logement* du gouvernement fédéral a été lancée. Les discussions avec la SHQ en vue d'une entente de gestion renouvelée se sont poursuivies. Des représentants de l'OMHM font partie des échanges qui ont cours à tous ces niveaux.

Enrichir les débats

Chaque année, des représentants de l'OMHM sont parties prenantes des échanges, travaux et débats qui ont cours dans le domaine de l'habitat social et durable. En 2017, la directrice de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments au loyer, Danielle Juteau, qui était alors vice-présidente de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU), a été aux premières loges des discussions qui ont contribuées à façonner la *Stratégie nationale sur le logement* lors du congrès de cette organisation.

Membre du ROHQ, l'OMHM est représenté au conseil d'administration de l'organisme par Hélène Bohémier, adjointe à la direction générale. En juin 2017, l'OMHM prenait part au congrès annuel de l'organisation où furent notamment discutés les besoins du réseau des offices en matière de financement du soutien communautaire. Par ailleurs, l'Office était aussi présent au congrès annuel de la FLHLMQ, une autre occasion de saisir les préoccupations des résidants. Quelques mois auparavant, en mars 2017, l'Office avait présenté son bilan et ses priorités en matière de projets de développement du parc immobilier à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation de la Ville de Montréal. En mai 2017, Hélène Bohémier participait à la 50e conférence du Réseau Habitat et Francophonie à Tunis, en Tunisie. Elle y a fait une présentation ayant pour thème « Les offices d'habitation : des acteurs contributifs à la lutte contre l'exclusion ».

Enfin, en novembre 2017, plusieurs représentants de l'Office participaient au Rendez-vous 2017 de l'habitation organisé par la Société d'habitation du Québec. C'était l'occasion de souligner les 50 ans de la SHQ et de mieux faire connaître la Fondation de l'OMHM aux participants.

Danielle Juteau a été membre du CA de l'ACHRU de 2001 à 2011, puis de 2013 à 2018. En 2012, elle était membre du comité international. Ce sont 18 ans d'engagement qui méritent d'être soulignés!

Fête de fin de chantier et conférence de presse aux habitations Plamondon

La fin des travaux majeurs aux habitations Plamondon a été soulignée lors d'une fête de fin de chantier, le 21 mars 2017, et d'une conférence de presse, le 2 juin 2017. Près de 10 millions de dollars ont été investis pour améliorer l'étanchéité de l'enveloppe extérieure du bâtiment et la ventilation des logements. Des opérations de décontamination et de mise aux normes, touchant notamment le vide-ordures, la chaufferie et les ascenseurs, ont également été réalisées. Une première séance de consultation avait été tenue en 2013 et les résidants ont dû être relogés pour des raisons de santé et de sécurité. Plus de la moitié des locataires relogés est retournée aux habitations Plamondon après les rénovations, une proportion encore jamais atteinte. Les travaux se sont échelonnés sur deux ans.

Inauguration des habitations Gérard-Lefebvre

Les habitations Gérard-Lefebvre, premier immeuble réalisé par l'OMHM dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ), ont été inaugurées le 19 juin 2017. Ce projet, situé dans l'arrondissement de Lachine, a nécessité des investissements de 21 millions de dollars de la part du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal et de partenaires du milieu. Des 123 logements, la moitié bénéficie d'un Supplément au loyer alors que pour les autres logements, les locataires paient un loyer abordable.

L'OMHM reconnu pour ses efforts en développement durable

La publication FORMES[1], qui traite d'architecture, de construction et de design, a publié un article sur l'habitation à loyer modique et le développement durable dans lequel l'OMHM est cité en exemple. Dans cette chronique, différents projets de construction ou de rénovation majeure réalisés au Québec sont mentionnés, dont ceux aux habitations Sainte-Catherine d'Alexandrie, Dandurand et De La Mennais à Montréal. « Depuis 2008, grâce à un budget accru, l'Office a pu favoriser des rénovations fonctionnelles, en choisissant judicieusement des matériaux durables et faciles d'entretien pour les employés de soutien. On confie à des architectes la tâche de concevoir des projets répondant aux normes de confort, de salubrité et de sécurité établies, mais qui s'incorporent harmonieusement – par leur qualité architecturale – à la trame urbaine, tout en respectant des budgets restreints. [...] Puisqu'on travaille généralement dans des édifices qui sont habités, on doit faire en sorte que l'entrepreneur et l'architecte tiennent compte des besoins des locataires. On donne, d'ailleurs, à ces derniers l'occasion de faire connaître leur opinion, puisqu'ils y habitent et sont donc familiers avec l'usage des lieux », peut-on lire dans l'article.

Journée intervention de milieu montréalaise (JIMM)

L'OMHM a coordonné les activités du comité JIMM, qui réunit des intervenants de l'OMHM, d'organismes communautaires, du Centre Saint-Pierre et du CIUSSS du Centre-Sud de l'île de Montréal. Les membres ont organisé une journée d'échange le 16 février 2017, sous le thème « Reconnaissons que nous avons des spécificités et des expertises à acquérir et à partager ». Une centaine de participants de l'ensemble du territoire montréalais étaient réunis pour l'occasion avec l'objectif de dégager des pistes d'action afin de bonifier cette pratique spécifique. Trois chantiers issus de cet événement – Intimidation, Réseautage des intervenants de milieu en HLM à Montréal et Meilleur arrimage entre les intervenants de milieu et les HLM – ont démarré leurs travaux en 2017.

[1] FORMES, volume 13, numéro 1, 2017

Afin d'atteindre ses objectifs d'efficacité et d'efficience, l'OMHM poursuit ses efforts pour mieux outiller ses employés. La révision des processus d'affaires, la poursuite de l'amélioration de l'organisation du travail ainsi que les outils de travail et de gestion font partie des stratégies adoptées.

Responsable et imputable

En 2017, l'OMHM a adopté de nouveaux indicateurs permettant aux administrateurs de mieux mesurer les résultats des actions de l'organisation sur certains éléments stratégiques. Un tableau de bord comportant 30 données liées au suivi du plan stratégique a été développé. Parmi ces données, les membres du CA en ont choisi 12 qu'ils suivront deux fois l'an. Des tableaux de suivi individuels des grands projets ont aussi été mis en place.

Développement durable et développement social

Les bilans des plans d'action en développement durable 2010-2016 et en développement social 2011-2016 ainsi qu'une réflexion sur la mise en œuvre des futurs plans d'action ont été déposés au conseil d'administration de l'OMHM en avril 2017. Un groupe de travail a ensuite été formé. Il a pour mandat d'élaborer des orientations communes et de proposer une démarche afin de les intégrer aux réflexions sur le prochain plan stratégique. « Le développement durable et le développement social sont intimement liés à la mission de l'OMHM, souligne l'adjointe à la directrice générale Hélène Bohémier, qui pilote le groupe de travail. Malgré l'adhésion d'un grand nombre d'employés et de gestionnaires à ces principes, leur application dans les actions et décisions de l'organisation demeure un défi. Un réflexe plus spontané est encore à développer dans la plupart des équipes. »

Restructurer des équipes pour plus d'efficacité

Au cours des trois dernières années, le Service des immeubles de l'OMHM s'est vu octroyer d'importants budgets pour des travaux majeurs de remplacement, d'amélioration et de modernisation ainsi que pour de nouveaux projets de régénération. La structure du service regroupant près de 100 employés et gestionnaires a donc été revue, dans une perspective à long terme, pour équilibrer les mandats et les activités. Le soutien offert au Service de la gestion des logements abordables sera également accru.

L'OMHM a aussi rassemblé toutes les activités financières de l'OMHM, jusqu'alors fragmentées, en créant un tout nouveau Service des finances. Cette restructuration est en phase avec le développement en cours d'un nouveau progiciel financier, Logic.net, qui regroupera et simplifiera les opérations financières des programmes HLM, PSL, Logement abordable Québec (LAQ), entre autres.

Une campagne promotionnelle qui porte ses fruits

Les résidences ENHARMONIE ont été mises en place grâce au programme Logement abordable Québec, qui finançait la construction des immeubles, mais dont les opérations devaient, par la suite, s'autofinancer. L'OMHM déploie chaque année, des efforts promotionnels afin de conserver un bas taux de vacance des logements et ainsi minimiser l'augmentation des loyers (2 % en 2017).

Le lancement, en mars 2017, d'un nouveau site Web adapté aux appareils mobiles et le déploiement d'une nouvelle campagne de publicité, incluant des véhicules publicitaires comme les abribus, les autobus de la Société de transport de Montréal, le journal de Montréal, la radio grand public et les réseaux sociaux, ont porté leurs fruits. Les efforts réunis ont permis au nouveau site de franchir la marque des 100 000 visiteurs annuels, ce qui constitue une hausse de 40 % par rapport à l'achalandage de 2016. Une augmentation de 28 % des demandes d'information téléphoniques et de 30 % des visites sur place a également été observée.

L'OMHM poursuit le défi d'assurer des milieux de travail stimulants et attrayants. Il œuvre à maintenir les relations positives déjà établies avec ses gestionnaires et ses employés.

Nouvelles conventions collectives

Le 29 juin 2017, les représentants du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, section locale 301, et la direction de l'OMHM ont signé la nouvelle convention collective des employés cols bleus. D'une durée de huit ans (2016-2023), cette convention consolide les acquis en matière de développement des compétences et met en place un climat de partenariat favorable au développement de projets visant à améliorer les services offerts à nos clientèles.

En ce concerne les cols blancs, c'est le 5 juillet 2017 que les représentants du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et les représentants de l'OMHM ont signé la convention collective 2016-2023. Les négociations ont permis, entre autres, de préciser les attentes des parties au sujet du mouvement de la main-d'œuvre, tout en balisant la dotation en personnel en surcroît, en tenant compte de la réalité et des besoins de l'OMHM.

Assurer la relève

Comme chaque année, le diagnostic de la main-d'œuvre a été mis à jour. Les départs à la retraite et les postes vulnérables ont été identifiés. En 2017, la formation des leaders de demain s'est poursuivie. Les 14 gestionnaires participants ont reçu, au cours des deux années précédentes, une formation visant à développer leur vision organisationnelle et leurs habiletés politiques pour qu'ils puissent occuper des postes de gestion identifiés comme vulnérables ou stratégiques.

Plan quinquennal en santé et sécurité du travail

Le dossier de santé et sécurité du travail (SST) à l'OMHM présente une performance supérieure à celles des organisations similaires au Québec. Il faut dire que l'Office vise une amélioration constante de ses pratiques et de ses façons de faire en la matière. Un nouveau plan de prévention en santé et sécurité du travail 2017-2020 a été adopté en mai 2017. Les recommandations découlant d'une évaluation globale de la gestion de la santé et de la sécurité du travail et d'un audit, menés respectivement en 2015 et en 2016 par des firmes professionnelles, y ont été intégrées. Le nouveau plan, qui comprend un volet préventif, établit quatre niveaux de priorité des risques et des objectifs. Il sera modifié périodiquement pour refléter les avancées ou les ajustements nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Développer les compétences

Un projet de développement des compétences en panneau de plâtre, qui succède aux projets qui ont permis la mise en place des équipes de plomberie, d'électricité, de menuiserie, de peinture et de serrurerie, a été lancé le 1er juillet 2017. L'employé formé a exécuté 127 bons de travail. Au total, les travaux réalisés à l'interne ont coûté 36 250 $ plutôt que les 121 480 $ qu'aurait coûté un entrepreneur externe, ce qui représente une économie de 70 %. Le projet se poursuit jusqu'au 30 juin 2018.

Mesurer la valeur du travail accompli

Le 31 mai 2017, l'OMHM réunissait ses employés lors de l'événement l'OMHM s'EXPOse, un clin d'œil au 50e anniversaire d'Expo 67. Plusieurs d'entre eux ont rassemblé documents et photos afin d'animer le salon des exposants lors de cette journée. Des kiosques sur différents thèmes présentaient les réalisations des dernières années et permettaient à chacun d'élargir ses connaissances sur l'organisation. Une présentation du bilan de mi-parcours du Plan stratégique 2015-2019 a aussi été un moment privilégié et mobilisateur permettant de mesurer la valeur du travail accompli.

Se serrer les coudes pour de bonnes causes

C'est un secret de Polichinelle : les employés de l'OMHM ont le cœur sur la main. En plus de travailler pour une organisation dont la mission à vocation sociale est importante, plusieurs d'entre eux s'engagent auprès de causes qui leur tiennent à cœur. L'Office appuie deux organismes : la Fondation de l'OMHM, qui soutient la persévérance scolaire des jeunes vivant en HLM, et Centraide. Une campagne jumelée a permis d'amasser 27 426 $ en 2017. Les activités – dîners communs, tournoi de quilles, souper gastronomique, vente d'articles artisanaux, etc. – mises en place par les employés mobilisent les troupes et insufflent, chaque année, un vent de solidarité dans toute l'organisation.

La Fondation de l'OMHM a, pour sa part, tenu d'autres activités, dont un concert-bénéfice organisé en collaboration avec Éducaide, mettant en vedette les sœurs Boulay. Cet événement a permis de récolter un montant net de plus de 85 500 $ et le cocktail-bénéfice annuel a dépassé les 100 000 $, un record pour la Fondation! Durant ce cocktail, la Fondation de l'OMHM a dévoilé un partenariat avec l'École nationale de cirque. Un nouveau programme donnera accès gratuitement à des cours d'initiation aux arts du cirque pour des jeunes des HLM.

Pour les employés de l'OMHM, le moment fort de 2017 a été de suivre leurs six collègues et deux jeunes issus des HLM qui ont pris part, en compagnie de huit autres participants, à un trek de 12 jours au Maroc pour gravir le mont Toubkal, le plus haut sommet de l'Afrique du Nord. Souper couscous, soirée de quilles, tirages, spectacle, journée de plein air, randonnées… Les participants ont travaillé d'arrache-pied pour récolter plus de 90 000 $, et leurs collègues les ont soutenus tout au long de l'aventure.

Bruno Garneau

« ... malgré son handicap, Bruno mène une belle vie. Il est une personne très facile à vivre »

Résidant des habitations Parthenais, dans l'Est de Montréal, Bruno Garneau est un modèle de détermination et de persévérance. En raison de son handicap sévère, il ne parle pas et se déplace en fauteuil roulant qu'il actionne par des mouvements de tête. Malgré cela, M. Garneau mène une vie active.

En septembre 2016, il participait d'ailleurs aux Jeux paralympiques de Rio, ses deuxièmes, après ceux de Londres. Son sport? La boccia, l'équivalent pour les personnes handicapées du bocce, un sport italien qui ressemble à la pétanque. M. Garneau s'adonne avec passion à ce sport depuis 1993, grâce à un équipement spécial, et grâce aussi à Ginette Béliveau, sa complice et assistante depuis plus de 20 ans!

M. Garneau, qui vit seul dans son logement, reçoit l'aide de quatre personnes, dont Ginette. Il n'est pas question pour lui d'aller dans un centre spécialisé pour personnes handicapées, où il s'ennuierait. Il se dit très heureux aux habitations Parthenais, qui sont situées près de tous les services, car il sort souvent magasiner. Les locataires le connaissent, et il se sent chez lui. M^{me} Béliveau raconte que ceux-ci sont souvent épatés de le voir si actif, mais elle souligne qu'ils ont parfois tendance, à tort, à le prendre en pitié. « Je leur explique que malgré son handicap, Bruno mène une belle vie. Il est une personne très facile à vivre », conclut-elle.

Jean-Claude Leblond

Il aime sa résidence, les gens qui l'entourent, le personnel courtois, le petit parc à proximité... Un vrai chez-soi!

Après le départ de ses deux fils de la maison paternelle, Jean-Claude Leblond se trouve un petit appartement dans Rosemont et entame une vie plutôt solitaire. Ancien journaliste et éditeur d'une revue consacrée aux arts, il dispose de revenus de retraite limités. Il vit bien modestement, va nager et pratique le yoga tous les jours. Il marche beaucoup en ville et observe la vie autour de lui...

… jusqu'au jour où son logement est transformé en condo à vendre. Il place alors ses espoirs dans la résidence ENHARMONIE Saint-Eugène, qu'il a vu construire tout près de chez lui. Son emménagement, il y a un peu plus de cinq ans, le sort soudain de sa solitude. « Ici, il y a plein de gens que je peux aider, car ils sont pour la plupart beaucoup plus âgés que moi », explique-t-il, rappelant qu'il n'a que 71 ans, alors que la plupart de ses voisins sont octogénaires, voire nonagénaires.

Il met alors son énergie au service de son nouvel entourage, par exemple, pour gérer le prêt temporaire d'un triporteur « collectif » à un résidant qui souffre d'une sciatique ou à une résidante qui se remet d'une opération ou bien pour établir une entente avec le Collège de Rosemont qui installe maintenant un centre de prélèvements sanguins une fois par mois à la résidence. Il le fait parce qu'il aime sa résidence, les gens qui l'entourent, le personnel courtois, le petit parc à proximité… Un vrai chez-soi !

Mustapha Arihir

« Il y a toutes les commodités aux environs, c'est très agréable comme milieu de vie. »

En homme posé, Mustapha Arihir s'étonne un peu qu'on veuille parler de lui et de sa famille, alors qu'ils ont emménagé aux habitations Paul-Buissonneau tout récemment, en février dernier. Ingénieur agronome, cet Algérien d'origine vit au Québec depuis une quinzaine d'années. Malheureusement, il n'a pas eu la vie facile ces derniers temps et se trouve actuellement au chômage. Le nouvel appartement constitue donc un grand soulagement sur le plan financier pour lui et son épouse, après presque neuf ans d'attente pour obtenir un logement dans une habitation à loyer modique.

Il n'a que de bons mots sur son environnement et même sur le déménagement, qui s'est déroulé sous des auspices favorables. « J'étais un peu inquiet de déménager en plein hiver, mais ça s'est bien passé, car il faisait beau et pas trop froid. » Ses trois enfants sont ravis d'avoir chacun leur chambre. Ils se sont intégrés facilement puisqu'ils sont restés dans le même quartier, qu'ils fréquentent toujours la même école et qu'ils continuent de côtoyer leurs amis.

Dans son ancien logement, les pièces étaient beaucoup plus petites. M. Arihir voit aussi la proximité de la station de métro Rosemont comme un bel avantage, car cela facilite les transports. « Il y a toutes les commodités aux environs, c'est très agréable comme milieu de vie », conclut-il. Souhaitons maintenant qu'il obtienne l'autre chose à laquelle il aspire : un nouvel emploi!

Objectifs 2018

Les orientations stratégiques énoncées dans le plan stratégique 2015-2019 se traduisent par diverses actions prioritaires en 2018, dont celles-ci :

- Poursuivre les représentations afin de saisir les occasions qu'offre le programme AccèsLogis Montréal, la Stratégie nationale sur le logement et l'entente de gestion renouvelée avec la SHQ dans le but d'augmenter le parc de logements géré par l'OMHM et ainsi mieux répondre aux besoins des Montréalaises et des Montréalais.
- Poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux, notamment en poursuivant le développement du projet mixte Saint-Denis–Rosemont (résidence pour aînés de 193 logements et centre administratif) par l'obtention d'un engagement définitif dans le cadre du programme AccèsLogis et d'une mise en chantier en 2019;
- Du côté des travaux, poursuivre les projets de régénération aux habitations Saint-Michel Nord et Petite-Bourgogne; terminer, entre autres, la remise à neuf de bâtiments aux habitations DuFort, Delorimier, Nicolet, Terrasse-Ontario A et C, Dollier-de-Casson. Ces grands chantiers touchent 533 logements;
- Adopter et mettre en œuvre un plan d'action en matière de lutte à la vermine prévoyant l'accentuation de la prévention, la mise en œuvre de nouvelles façons de faire et le développement de nouveaux partenariats avec la Ville de Montréal et ses arrondissements, les organismes communautaires ainsi qu'avec le réseau de la santé et des services sociaux;
- Attribuer les unités PSL-SL1 dans les délais prescrits en faisant une saine gestion dans un contexte de resserrement du marché (bassin de bons logements sur le marché privé déjà grandement exploité). Appuyer ainsi les organismes communautaires qui travaillent à la prévention de l'itinérance. Certaines de ces unités étant en effet destinées à des personnes à risque d'itinérance ou se trouvant présentement à la rue.

L'OMHM poursuivra également les différentes actions en cours afin d'optimiser son offre de services aux résidants. Le diagnostic sur les communications avec les résidants mènera à l'élaboration et à la priorisation de pistes d'amélioration, entre autres en matière de traitement des demandes et des plaintes.

Organigramme 2017

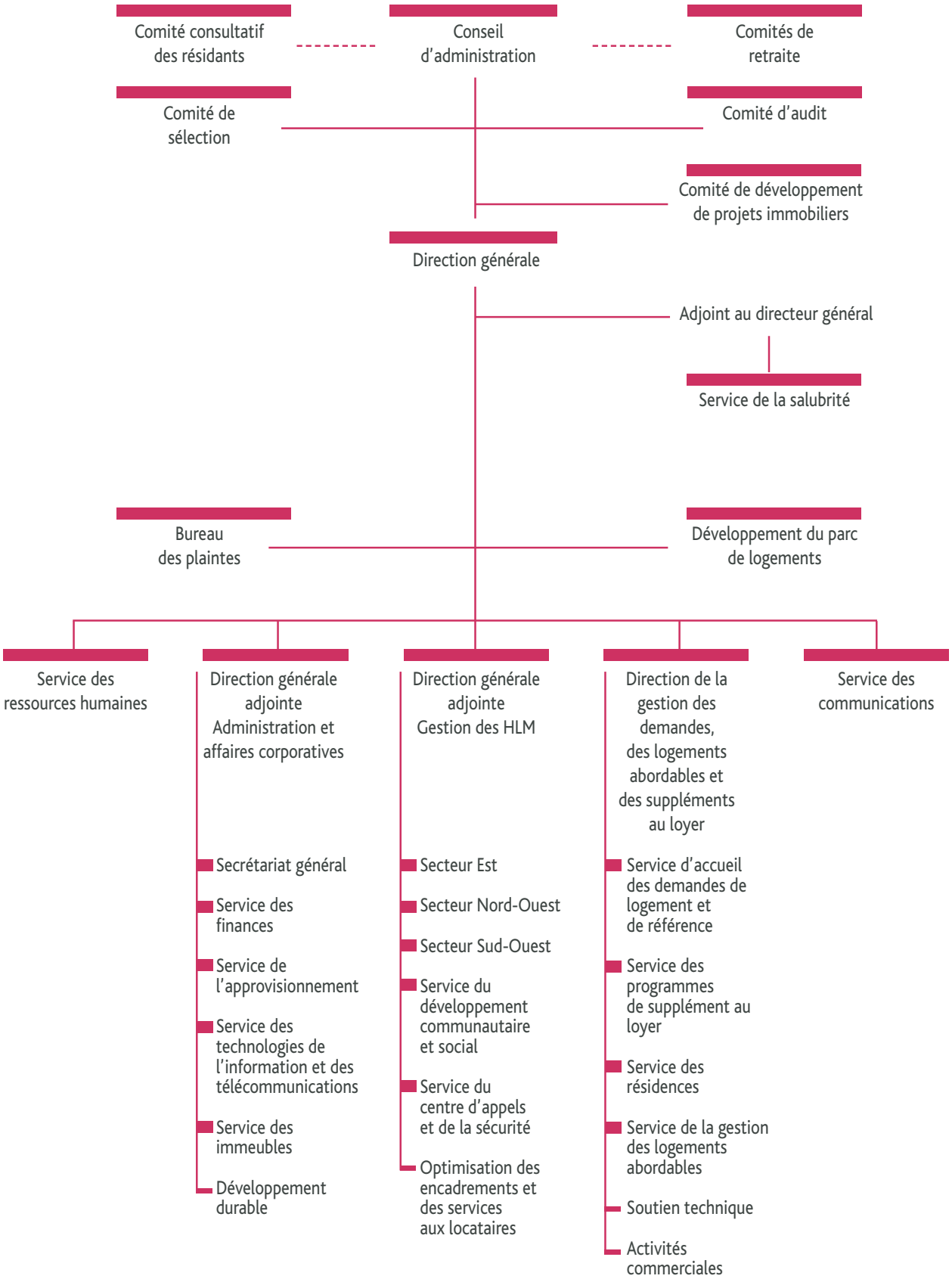

États financiers 2017

Exercice terminé le 31 décembre 2017

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant 51

ÉTATS FINANCIERS

État des résultats 53
Bilan 54
État de l'évolution de l'actif net 56
État des flux de trésorerie 57
Notes complémentaires aux états financiers 58

Renseignements complémentaires - État des résultats détaillés
- HLM PUBLIC 80
- HLM PRIVÉ 85
- PSL 88
- ACL 89
- LAQ 92
- Immeubles Benny Farm et autres 96

Bilan par programme 99

État de l'évolution de l'actif net par programme
- HLM PUBLIC 101
- HLM PRIVÉ 102
- LAQ DÉVELOPPEMENT 103
- ACL 104
- LAQ 105
- Immeubles Benny Farm et autres 106

AUTRES INFORMATIONS

Informations SHQ – Conciliation des immobilisations corporelles selon leur mode d'acquisition (non audité) 107
Renseignements complémentaires – SHQ (non audité) 108
État des résultats détaillés par programme aux fins du calcul de la subvention SHQ (non audité)
- HLM PUBLIC 109
- HLM PRIVÉ 114
- PSL 117
- ACL 118
- LAQ 121
- Immeubles Benny Farm et autres 125

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
Office municipal d'habitation de Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office municipal d'habitation de Montréal qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office municipal d'habitation de Montréal au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que l'Office municipal d'habitation de Montréal inclut dans ses états financiers certaines informations qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par la Société d'habitation du Québec, sont présentées aux pages 107 à 127 et ne sont pas auditées.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal,

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Montréal
Le 17 mai 2018

ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
	$	$
Produits		
Loyers	**113 388 225**	111 729 329
Apports:		
Subventions provinciales	**113 389 900**	104 170 341
Subventions municipales	**14 091 553**	12 988 489
Subventions fédérales	**384 385**	449 089
Amortissement des subventions provinciales (note 12)	**15 014 820**	13 403 317
Amortissement des subventions municipales (note 12)	**1 356 319**	1 303 544
Autres	**2 035 307**	2 720 580
Total des Produits	**259 660 509**	246 764 689
Charges		
Administration	**89 232 751**	82 898 554
Conciergerie et entretien	**34 794 822**	32 114 543
Énergie, taxes, assurances et sinistres	**61 699 129**	58 573 593
Remplacement, amélioration et modernisation	**33 516 274**	34 238 128
Intérêts sur le financement intérimaire RAM capitalisé	**471 507**	381 478
Intérêts sur la dette à long terme	**13 831 852**	13 505 070
Autres frais de financement	**448 017**	459 749
Amortissement des immobilisations corporelles	**19 197 550**	17 273 591
Amortissement de la contribution au FQHC (note 12)	**189 835**	114 029
Services à la clientèle	**4 474 011**	3 575 691
Total des Charges	**257 855 748**	243 134 426
Excédent des produits sur les charges	**1 804 761**	3 630 263

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2017

ACTIF	2017	2016
	$	$
COURT TERME		
Encaisse	**22 698 278**	24 663 110
Placements	**-**	265 385
Débiteurs (note 4)	**16 410 606**	12 564 516
À recevoir - Ville de Montréal (note 5)	**-**	55 250
Apports à recevoir - SHQ	**97 252 686**	80 145 086
Frais payés d'avance	**2 756 181**	2 556 213
	139 117 751	120 249 560
LONG TERME		
Débiteurs (note 4)	**822 966**	847 360
Apports à recevoir - SHQ	**204 103 109**	190 813 238
Encaisse réservée (note 6)	**12 223 820**	12 144 260
Immobilisations corporelles (note 7)	**468 428 280**	432 966 272
Actif au titre des prestations déterminées (note 19)	**32 100**	28 300
	685 610 275	636 799 430
TOTAL ACTIF	**824 728 026**	757 048 990

POUR LE CONSEIL

BILAN (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2017

PASSIF	2017	2016
	$	$
COURT TERME		
Découvert bancaire	**1 980 075**	1 831 867
Dû - Ville de Montréal (note 5)	**204 842**	-
Marges de crédit (note 8)	**6 783 937**	5 450 106
Avances temporaires (note 9)	**82 636 998**	67 324 354
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	**39 583 109**	36 308 849
Produits reportés (note 11)	**1 792 786**	1 783 856
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 13)	**18 036 815**	16 161 879
	151 018 562	128 860 911
LONG TERME		
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	**2 162 824**	1 784 836
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 12)	**343 780 021**	315 170 149
Dette à long terme (note 13)	**299 411 834**	284 699 770
	645 354 679	601 654 755
TOTAL PASSIF	**796 373 241**	730 515 666
ACTIF NET		
Affectations internes (note 14)	**12 223 820**	12 144 260
Investi en immobilisations corporelles	**22 420 641**	19 342 604
Non affecté (note 15)	**(6 289 676)**	(4 953 540)
TOTAL ACTIF NET	**28 354 785**	26 533 324
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**824 728 026**	757 048 990

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	Réserve autogestion (note 14)	Réserve remplacement meubles (note 14)	Réserve remplacement immeubles (note 14)	Réserve de gestion hypothécaire (note 14)	Réserve générale (note 14)	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté (note 15)	2017	2016
	$	$	$	$	$	$	$	**$**	$
Solde au début	2 455 347	1 659 766	6 792 350	1 104 793	132 004	19 342 604	(4 953 540)	**26 533 324**	22 901 561
Excédent des produits sur les charges							1 804 761	**1 804 761**	3 630 263
AFFECTATIONS INTERNES:									
Affectations de l'exercice	459 854	161 508	724 090	122 276	-		(1 467 728)		
Utilisation de l'exercice	-	-	(1 525 691)	-	-		1 525 691		
Intérêts créditeurs	27 691	18 925	76 793	12 594	1 520		(137 523)		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Acquisition d'immobilisations corporelles						3 009 359	(3 009 359)		
Amortissement des immobilisations corporelles						(19 197 550)	19 197 550		
Remboursement de la dette						14 732 640	(14 732 640)		
Amortissement des apports reportés						1 936 123	(1 936 123)		
Contribution au FQHC						2 597 465	(2 597 465)		
	2 942 892	1 840 199	6 067 542	1 239 663	133 524	22 420 641	(6 306 376)	**28 338 085**	26 531 824
RÉÉVALUATIONS ET AUTRES ÉLÉMENTS									
Perte d'expérience - obligation							(591 900)	**(591 900)**	(2 625 900)
Gain de rendement - actifs							7 337 400	**7 337 400**	520 400
Variation de la provision pour moins-value							(6 728 800)	**(6 728 800)**	2 107 000
Solde à la fin	2 942 892	1 840 199	6 067 542	1 239 663	133 524	22 420 641	(6 289 676)	**28 354 785**	26 533 324

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
	$	$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	**1 804 761**	3 630 263
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Actif au titre des prestations déterminées	**16 700**	1 500
Amortissement des immobilisations corporelles	**19 197 550**	17 273 591
Amortissement des apports reportés (note 12)	**(16 371 139)**	(14 706 861)
Amortissement de la contribution au FQHC (note 12)	**189 835**	114 029
Dette Ville de Montréal	**225 960**	216 852
	3 258 906	2 899 111
Variation des éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	**(3 846 090)**	2 395 021
Débiteurs long terme	**24 394**	(475 356)
Frais payés d'avance	**(199 968)**	(104 642)
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement court terme	**3 274 260**	(1 848 388)
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement long terme	**377 988**	219 721
À recevoir - Ville de Montréal	**55 250**	(55 250)
Dû - Ville de Montréal	**204 842**	(48 143)
Produits reportés	**8 930**	(54 356)
Actif au titre des prestations déterminées	**(3 800)**	2 700
	(104 194)	31 307
Flux de trésorerie lié aux activités de fonctionnement	**4 959 473**	6 560 681
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(51 687 609)**	(41 024 145)
Apports à recevoir - SHQ	**(30 397 471)**	(26 099 702)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 12)	**44 416 692**	38 220 152
Encaisse réservée	**(79 560)**	(1 501 015)
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement	**(37 747 948)**	(30 404 710)
Activités de financement		
Variation nette des marges de crédit	**1 333 831**	1 118 070
Remboursements de la dette à long terme	**(14 732 640)**	(16 402 631)
Dettes à long terme	**31 093 680**	22 450 188
Refinancement des emprunts hypothécaires de la contribution FQHC (note 12)	**(2 597 465)**	1 013 840
Remboursements d'avances temporaires	**(29 104 048)**	(22 450 188)
Avances temporaires	**44 416 692**	38 220 152
Flux de trésorerie lié aux activités de financement	**30 410 050**	23 949 431
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	**(2 378 425)**	105 402
Trésorerie au début de l'exercice	**23 096 628**	22 991 226
Trésorerie à la fin de l'exercice	**20 718 203**	23 096 628
Trésorerie composée de:		
Encaisse	**22 698 278**	24 663 110
Placements	**-**	265 385
Découvert bancaire	**(1 980 075)**	(1 831 867)
	20 718 203	23 096 628

Le coût des immobilisations corporelles prises en charge par la Société d'habitation du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal totalisant 2 971 949 $ a été retranché des acquisitions puisqu'il n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financier.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2017

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Office municipal d'habitation de Montréal (ci-après « l'OMHM » ou « l'organisme ») a été constitué par lettres patentes le 8 mai 2001 en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (SHQ) (RLRQ, c. S-8, art. 5). Selon la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais, les activités officielles de l'OMHM ont commencé le 1er janvier 2002. L'OMHM est né du regroupement des 15 offices municipaux du territoire de l'île de Montréal.

L'OMHM, agent de la Ville de Montréal (Ville), a pour mission d'administrer des immeubles sur le territoire de l'île de Montréal pour des personnes à faible revenu et pour toute autre fin prévue par la Loi sur la Société d'habitation du Québec dans le cadre des programmes suivants :

- Habitations à loyer modique – volet public (HLM public);
- Habitations à loyer modique – volet privé (HLM privé);
- Logement abordable Québec (LAQ);
- AccèsLogis Québec (ACL);
- Supplément au loyer (PSL).

De plus, l'OMHM gère la construction de logements à loyer modique en vertu d'ententes avec la SHQ.

L'OMHM fait également de la gestion d'immeubles locatifs depuis 2007.

L'OMHM est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

a) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'OMHM doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'OMHM pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

b) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Ainsi, les apports affectés relatifs aux acquisitions d'immobilisations corporelles amortissables sont amortis selon la durée de vie des immobilisations auxquelles ils se rapportent. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Constatation des produits (suite)

Les loyers sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice auquel ils se rapportent et les autres produits sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions de la SHQ sont, le cas échéant, constatées au net de la contribution au Fonds québécois en habitation communautaire (FQHC) puisque cette contribution est imposée à l'OMHM par la SHQ à même l'entente de subvention.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode linéaire et les périodes indiquées ci-dessous. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service. L'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est alors comptabilisé en charge à l'état des résultats. Aucune reprise de perte de valeur ne peut être constatée ultérieurement.

- Bâtiments, mobilier et agencement : 40 ans
- Biens meubles : 10 ans
- Matériel informatique : 5 ou 10 ans
- Matériel roulant : 10 ans
- Autres équipements : 5 ou 10 ans
- Travaux capitalisables (RAM) : 20 ans

Les travaux en cours ne sont amortis qu'à compter du moment où les immobilisations corporelles sont utilisées par l'organisme. Les intérêts sur les sommes destinées à financer les travaux en cours sont capitalisés jusqu'à la mise en exploitation des immobilisations corporelles.

e) Instruments financiers

Évaluation

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements, des débiteurs (excluant la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec à recevoir), Dû et À recevoir – Ville de Montréal ou des apports à recevoir - SHQ et de l'encaisse réservée.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire, des marges de crédit, des avances temporaires, des créditeurs et autres dettes de fonctionnement, du Dû – Ville de Montréal et de la dette à long terme. La dette à long terme relative aux biens sous administration n'est pas inscrite au bilan puisque ces biens ne sont pas la propriété de l'OMHM.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Instruments financiers (suite)

Dépréciation

L'OMHM détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation à l'égard de ses actifs financiers. Dans l'affirmative et si l'OMHM détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

g) Régimes complémentaires de retraite et régime de retraite d'appoint

L'OMHM offre à ses employés des régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées, tel que décrit à la note 18. De plus, l'OMHM offre aux employés de direction un régime de retraite d'appoint à prestations déterminées tel que décrit à la note 19. Les coûts des prestations de retraite sont passés en charges à mesure que les cotisations sont à payer.

Avantages sociaux futurs

L'OMHM constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations déterminées à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, l'organisme comptabilise au bilan ses obligations découlant des régimes à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. L'OMHM détermine les obligations au titre des prestations déterminées en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de clôture. Le coût total des régimes à prestations déterminées comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé dans les résultats sous la rubrique « Administration ». Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le revenu d'intérêt imputé en réduction du coût financier, la variation de la provision pour moins-value et le coût des services passés, sont comptabilisés directement dans l'actif net sous un poste distinct dans l'état de l'évolution de l'actif net. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans l'état des résultats au cours d'une période ultérieure.

h) Trésorerie

La trésorerie comprend le solde d'encaisse, y compris le découvert bancaire, ainsi que les placements dont l'échéance est ouverte.

3. CONVENTIONS D'EXPLOITATION

a) Programmes HLM public et PSL

La Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) prévoit qu'en conformité avec la Loi sur la Société d'habitation du Québec et selon le budget approuvé par la SHQ, la CMM verse à l'OMHM la quote-part des municipalités de son territoire à l'égard des logements à loyer modique et du supplément au loyer administrés par l'OMHM.

Selon les conventions d'exploitation intervenues entre l'OMHM, la Ville et la SHQ, le paiement de la subvention au déficit est lié au respect du total des charges prévues au budget. La SHQ assume 90 % du déficit qu'elle approuve; le solde étant comblé par la CMM. D'autre part, la Ville rembourse les coûts liés à des ententes particulières.

b) Programme HLM privé

Selon les conventions d'exploitation intervenues entre l'OMHM et la SHQ, le paiement de la subvention au déficit est lié au respect du total des charges prévues au budget. La SHQ assume 100 % du déficit qu'elle approuve. Des modalités de constitution de réserves de remplacement meubles et immeubles font partie des conventions et doivent être pourvues annuellement.

c) Programmes LAQ et ACL

Dans le cadre des programmes LAQ et ACL, les conventions d'exploitation ne prévoient aucune subvention annuelle en provenance d'instances gouvernementales puisque les programmes doivent s'autofinancer. Les conventions d'exploitation liant l'OMHM et la SHQ prévoient la création de réserves. Il s'agit de réserves de remplacement meubles et immeubles, ainsi que de gestion hypothécaire. Les réserves sont constituées annuellement.

d) Immeubles Benny Farm et autres

L'OMHM détient deux immeubles constitués en copropriétés divises totalisant 237 unités de logement. L'OMHM doit respecter une convention de subvention locative qui prévoit des logements réservés à des locataires « protégés » pour lesquels une subvention de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est versée à l'OMHM. Aucune subvention annuelle en provenance d'autres instances gouvernementales n'est prévue puisque les activités des immeubles doivent s'autofinancer.

L'OMHM offre également des services de restauration pour les Manoirs Anjou et Charles-Dutaud.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2017

4. DÉBITEURS

COURT TERME	HLM public	HLM privé	LAQ développement	ACL	LAQ	Immeubles Benny Farm et autres	2017	2016
	$	$	$	$	$	$	**$**	$
Loyers	598 027	3 847	-	5 830	79 382	13 712	**700 798**	821 952
Provision pour créances douteuses [1]	(350 000)	(341)	-	(5 700)	(70 050)	(13 300)	**(439 391)**	(462 391)
	248 027	3 506	-	130	9 332	412	**261 407**	359 561
Subventions provinciales et municipales - Programme Supplément au Loyer (note 4.1)	8 862 961	-	-	-	-	-	**8 862 961**	4 901 968
Subventions fédérales et municipales	-	-	73 550	-	-	570	**74 120**	141 938
Taxe sur les produits et services	3 156 941	16 565	62 472	7 246	96 529	19 721	**3 359 474**	2 868 501
Taxe de vente du Québec	3 076 573	16 523	101 210	7 183	94 800	17 861	**3 314 150**	2 707 132
Autres	175 246	-	150 030	59 871	87 842	65 505	**538 494**	1 585 416
	15 519 748	36 594	387 262	74 430	288 503	104 069	**16 410 606**	12 564 516
LONG TERME								
Améliorations locatives - bail commercial	248 127	-	-	-	-	-	**248 127**	257 729
Déficit actuariel du régime de retraite	490 000	-	-	-	-	-	**490 000**	490 000
Autres	84 839	-	-	-	-	-	**84 839**	99 631
	822 966	-	-	-	-	-	**822 966**	847 360
[1] La provision pour créances douteuses a varié comme suit durant l'exercice:								
Provision pour créances douteuses au début de l'exercice	370 000	757	-	5 167	66 768	19 699	**462 391**	459 564
Plus: Mauvaises créances de l'exercice	313 066	-	-	1 118	82 500	(1 447)	**395 237**	326 490
Moins: Radiations de l'exercice	(333 066)	(416)	-	(585)	(79 218)	(4 952)	**(418 237)**	(323 663)
Provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice	350 000	341	-	5 700	70 050	13 300	**439 391**	462 391

4.1 SUBVENTIONS PROVINCIALES ET MUNICIPALES PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER

	2017			2016
	SHQ	**CMM**	**Total**	Total
	$	$	$	$
SOLDE À RECEVOIR AU DÉBUT	3 758 063	1 143 905	**4 901 968**	6 145 738
Moins: frais d'administration PSL	(1 043)	(116)	**(1 159)**	-
SOLDE RÉGULARISÉ	3 757 020	1 143 789	**4 900 809**	6 145 738
Contributions reçues pour les exercices antérieurs	(678 277)	(506 223)	**(1 184 500)**	(4 223 633)
SOLDE AVANT LES TRANSACTIONS RELATIVES À L'EXERCICE	3 078 743	637 566	**3 716 309**	1 922 105
TRANSACTIONS RELATIVES À L'EXERCICE				
Versements aux bénéficiaires	47 038 728	5 159 597	**52 198 325**	47 677 089
Frais d'administration	1 572 939	172 267	**1 745 206**	1 597 815
Frais de livraison unités SL1	341 712	37 968	**379 680**	182 400
Autres	84 617	9 402	**94 019**	54 532
	49 037 996	5 379 234	**54 417 230**	49 511 836
CONTRIBUTIONS REÇUES	44 516 163	4 754 415	**49 270 578**	46 531 973
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DE L'EXERCICE	4 521 833	624 819	**5 146 652**	2 979 863
SOLDE À RECEVOIR À LA FIN	7 600 576	1 262 385	**8 862 961**	4 901 968

Nombre de logements / mois sous administration au 31 décembre 2017 *(non audité)*

Programmes:	AccèsLogis	78 290
	Programme d'aide d'urgence 2004 (PAP)	4 158
	Achat-Rénovation	2 173
	PSL-Régulier	29 282
	Urgence logements	966
	Résolution-Montréal	360
	Programme spécial de supplément au loyer (PSS)	287
	Supplément au loyer - Marché privé (SL1)	8 698

Nombre de logements livrés pour le programme Supplément au loyer - Marché privé "SL1" au 31 décembre 2017 *(non audité)* 791

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2017

5. À RECEVOIR (DÛ) – VILLE DE MONTRÉAL

HLM PUBLIC	**2017**	2016
	$	$
Projets spécifiques et autres	**(57 026)**	135 733
Provision frais d'audit	**(147 816)**	(80 483)
Total à recevoir (dû) - Ville	**(204 842)**	55 250

6. ENCAISSE RÉSERVÉE

	HLM public	**HLM privé**	**ACL**	**LAQ**	**Immeubles Benny Farm et autres**	**2017**	2016
	$	$	$	$	$	**$**	$
Encaisse	2 938 675	102 089	417 555	8 631 977	133 524	**12 223 820**	12 144 260
L'encaisse réservée couvre les réserves suivantes:							
Réserve d'autogestion	2 938 675	4 217	-	-	-	**2 942 892**	2 455 347
Réserve remplacement - meubles	-	11 493	41 683	1 787 023	-	**1 840 199**	1 659 766
Réserve remplacement - immeubles	-	86 379	285 799	5 695 364	-	**6 067 542**	6 792 350
Réserve générale	-	-	-	-	133 524	**133 524**	132 004
Réserve de gestion hypothécaire	-	-	90 073	1 149 590	-	**1 239 663**	1 104 793
	2 938 675	102 089	417 555	8 631 977	133 524	**12 223 820**	12 144 260

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	HLM public	HLM privé	ACL	LAQ	Immeubles Benny Farm et autres	2017	2016
	$	$	$	$	$	**$**	$
Terrains	12 870 135	95 597	4 803 558	12 538 424	1 814 487	**32 122 201**	31 693 001
Bâtiments	143 210 658	1 829 397	37 471 596	213 203 190	16 330 700	**412 045 541**	407 513 160
Mobilier et agencement	3 596 554	188 890	125 247	-	-	**3 910 691**	3 910 691
Équipements	-	-	24 592	-	-	**24 592**	24 592
Coût de réalisation	159 677 347	2 113 884	42 424 993	225 741 614	18 145 187	**448 103 025**	443 141 444
Amortissement cumulé	(146 399 142)	(547 380)	(3 245 290)	(57 417 935)	(4 116 694)	**(211 726 441)**	(204 217 351)
	13 278 205	1 566 504	39 179 703	168 323 679	14 028 493	**236 376 584**	238 924 093
Biens meubles	263 737	-	-	-	-	**263 737**	181 462
Amortissement cumulé	(32 395)	-	-	-	-	**(32 395)**	(14 249)
	231 342	-	-	-	-	**231 342**	167 213
Matériel informatique	1 185 490	-	-	-	-	**1 185 490**	965 610
Amortissement cumulé	(451 925)	-	-	-	-	**(451 925)**	(353 595)
	733 565	-	-	-	-	**733 565**	612 015
Matériel roulant	102 805	-	-	-	-	**102 805**	93 763
Amortissement cumulé	(37 330)	-	-	-	-	**(37 330)**	(27 954)
	65 475	-	-	-	-	**65 475**	65 809
Équipement d'économie d'énergie	4 850 199	-	-	-	-	**4 850 199**	4 850 199
Amortissement cumulé	(1 877 994)	-	-	-	-	**(1 877 994)**	(1 635 484)
	2 972 205	-	-	-	-	**2 972 205**	3 214 715
Autres	596 895	-	-	3 819 151	732 041	**5 148 087**	3 419 360
Amortissement cumulé	(445 009)	-	-	(568 035)	(137 026)	**(1 150 070)**	(859 984)
	151 886	-	-	3 251 116	595 015	**3 998 017**	2 559 376
RAM CAPITALISÉ							
Solde du début	220 599 802	-	-	-	-	**220 599 802**	182 379 650
Acquisitions	44 416 692	-	-	-	-	**44 416 692**	38 220 152
	265 016 494	-	-	-	-	**265 016 494**	220 599 802
Amortissement cumulé	(49 035 612)	-	-	-	-	**(49 035 612)**	(38 005 600)
	215 980 882	-	-	-	-	**215 980 882**	182 594 202
TRAVAUX EN COURS[1]						**8 070 210**	4 828 849
TOTAL	233 413 560	1 566 504	39 179 703	171 574 795	14 623 508	**468 428 280**	432 966 272

[1] Les travaux en cours, qui se rapportent au LAQ développement, correspondent à la réalisation de deux projets de construction, soit les habitations Paul-Buissonneau de 24 logements et le projet de l'îlot Rosemont comprenant 197 logements ainsi que l'aménagement du nouveau siège social.

Des intérêts pour un montant de 120 972 $ (24 207 $ au 31 décembre 2016) ont été capitalisés à même ces travaux en cours.

8. MARGES DE CRÉDIT

a) HLM Public

L'OMHM dispose d'un crédit à demande renouvelable d'un montant autorisé de 4,5 millions (4,5 millions au 31 décembre 2016) portant intérêt au taux de base de l'institution bancaire soit 3,2 % au 31 décembre 2017 (2,7 % au 31 décembre 2016). En 2017, la marge a été utilisée une fois et entièrement remboursée et des intérêts de 399 $ ont été payés. Aucun montant n'a été utilisé en 2016.

b) LAQ et LAQ Développement

Au 31 décembre 2017, des marges de crédit variables utilisées pour un total de 6 783 937 $ (5 450 106 $ au 31 décembre 2016) portant intérêt au taux annuel de 3,7 % (3,2 % en 2016), dont 3 497 765 $ pour le développement et 3 286 172 $ pour l'exploitation. Ces emprunts sont garantis par le gouvernement provincial en vertu des programmes Accès Logis Québec et Logement abordable Québec respectivement pour les sommes de 3 497 765 $ et 3 286 172 $. Le montant maximum autorisé des marges de crédit est de 10 355 060 $. Ces emprunts ne sont pas renégociables puisqu'à la fin des travaux de construction, ils sont transférés en prêt immobilier hypothécaire gérés par l'exploitation.

9. AVANCES TEMPORAIRES

	2017	2016
HLM PUBLIC	**$**	$
Avances temporaires sur les charges de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisées, taux variant de 0,095 % à 1,372 % (0,888 % à 0,991 % en 2016).	**82 636 998**	67 324 354

10. CRÉDITEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

COURT TERME	**HLM public**	**HLM privé**	**LAQ développement**	**ACL**	**LAQ**	**Immeubles Benny Farm et autres**	**2017**	2016
	$	$	$	$	$	$	**$**	$
Fournisseurs et frais courus	25 778 636	106 355	773 833	81 201	864 723	260 455	**27 865 203**	23 452 502
Subventions provinciales et municipales (note 10.1)	589 513	-	-	-	-	-	**589 513**	3 409 259
Subventions provinciales (note 10.2)	-	399 070	-	-	-	-	**399 070**	123 706
Dépôts sur soumissions et autres	569 109	-	-	14 222	73 893	-	**657 224**	593 984
Retenues sur contrats	5 892 817	-	347 539	-	131 290	9 848	**6 381 494**	5 327 283
Retenues à la source:								
Dûes à l'État	1 070 149	-	-	-	-	-	**1 070 149**	1 307 488
Dûes à d'autres tiers	981 133	-	-	-	-	-	**981 133**	1 060 801
Subvention municipale	-	-	735 501	-	-	-	**735 501**	80 201
Intérêts courus	379 313	1 986	120 972	48 770	164 732	67 394	**783 167**	735 376
Autres	-	-	(44 245)	7 312	145 844	11 744	**120 655**	218 249
	35 260 670	507 411	1 933 600	151 505	1 380 482	349 441	**39 583 109**	36 308 849
LONG TERME								
Dépôts sur soumissions	377 519	-	-	-	-	-	**377 519**	284 498
Retenues sur contrats	1 785 305	-	-	-	-	-	**1 785 305**	1 500 338
	2 162 824	-	-	-	-	-	**2 162 824**	1 784 836

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2017

10.1 SUBVENTIONS PROVINCIALES ET MUNICIPALES HLM PUBLIC

	2017						2016
	HLM	SHQ RAM capitalisé	Total	CMM	Ville	Total	Total
	$	$	$	$	$	**$**	$
SOLDE À REMBOURSER (À RECEVOIR) AU DÉBUT	7 255 751	(2 150 567)	5 105 184	(1 793 544)	97 619	**3 409 259**	3 224 499
Ajustement solde du fonds	13 003	-	13 003	6 778	-	**19 781**	490 000
SOLDE RÉGULARISÉ	7 268 754	(2 150 567)	5 118 187	(1 786 766)	97 619	**3 429 040**	3 714 499
Contributions reçues (remboursées) pour les exercices antérieurs	(7 258 767)	986 200	(6 272 567)	431 611	(97 619)	**(5 938 575)**	(6 841 565)
SOLDE AVANT LES TRANSACTIONS RELATIVES À L'EXERCICE	9 987	(1 164 367)	(1 154 380)	(1 355 155)	-	**(2 509 535)**	(3 127 066)
TRANSACTIONS RELATIVES À L'EXERCICE							
Déficit partagé	117 063 816	-	117 063 816	12 620 603	354 111	**130 038 530**	122 498 924
RAM capitalisé	-	75 038 903	75 038 903	-	-	**75 038 903**	66 595 660
	117 063 816	75 038 903	192 102 719	12 620 603	354 111	**205 077 433**	189 094 584
Jetons de présence	-	-	-	-	30 612	**30 612**	28 739
	117 063 816	75 038 903	192 102 719	12 620 603	384 723	**205 108 045**	189 123 323
Contributions							
Reçues - HLM	55 257 219	-	55 257 219	12 443 526	500 000	**68 200 745**	64 975 521
Reçues - RAM	-	72 126 823	72 126 823	-	-	**72 126 823**	65 230 740
Remboursées par l'OMHM	(351 571)	-	(351 571)	-	-	**(351 571)**	(13 400)
Financement immeubles	43 857 020	-	43 857 020	-	-	**43 857 020**	45 985 941
Financement intérimaire RAM capitalisé	854 622	-	854 622	-	-	**854 622**	772 194
Financement RAM capitalisé	23 327 190	-	23 327 190	-	-	**23 327 190**	18 508 161
Intérêts RAM capitalisé	-	192 264	192 264	-	-	**192 264**	200 491
	122 944 480	72 319 087	195 263 567	12 443 526	500 000	**208 207 093**	195 659 648
CONTRIBUTIONS À REMBOURSER (À RECEVOIR) DE L'EXERCICE	5 880 664	(2 719 816)	3 160 848	(177 077)	115 277	**3 099 048**	6 536 325
SOLDE À REMBOURSER (À RECEVOIR) À LA FIN	5 890 651	(3 884 183)	2 006 468	(1 532 232)	115 277	**589 513**	3 409 259

10.2 SUBVENTIONS PROVINCIALES HLM PRIVÉ

	2017			2016
	Vivre ensemble	**Akéla**	**Total**	Total
	$	$	$	$
SOLDE À REMBOURSER AU DÉBUT	60 995	62 711	**123 706**	92 766
Contributions SHQ reçues (remboursées) pour les exercices antérieurs	(10 278)	(6 661)	**(16 939)**	8 714
SOLDE À REMBOURSER AVANT LES TRANSACTIONS RELATIVES À L'EXERCICE	50 717	56 050	**106 767**	101 480
TRANSACTIONS RELATIVES À L'EXERCICE				
Déficit	251 662	312 985	**564 647**	355 977
Contributions SHQ reçues	377 657	479 293	**856 950**	378 203
CONTRIBUTIONS À REMBOURSER DE L'EXERCICE	125 995	166 308	**292 303**	22 226
SOLDE À REMBOURSER À LA FIN	176 712	222 358	**399 070**	123 706

11. PRODUITS REPORTÉS

	HLM public	ACL	LAQ	Immeubles Benny Farm et autres	2017	2016
	$	$	$	$	**$**	$
Loyers perçus d'avances et autres:						
Solde au début	251 482	2 504	24 017	8 573	**286 576**	365 323
Affectations à l'exercice	(209 385)	(2 504)	(9 587)	(6 109)	**(227 585)**	(311 852)
Montant encaissé pour le prochain exercice	207 593	2 662	1 338	8 671	**220 264**	233 105
Solde à la fin	249 690	2 662	15 768	11 135	**279 255**	286 576
Produits reportés pour clientèle:						
Solde au début	-	25 740	1 471 540	-	**1 497 280**	1 472 889
Montant encaissé pour le prochain exercice	-	5 259	10 992	-	**16 251**	24 391
Solde à la fin	-	30 999	1 482 532	-	**1 513 531**	1 497 280
TOTAL	249 690	33 661	1 498 300	11 135	**1 792 786**	1 783 856

12. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Subventions provinciales	Contribution au FQHC [1]	Subventions municipales	2017	2016
	$	$	$	**$**	$
PROGRAMME HLM PUBLIC					
Solde au début	183 690 422	-	2 305 946	**185 996 368**	158 142 742
Contribution de l'exercice	44 416 692	-	-	**44 416 692**	38 220 152
Moins: Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(11 718 162)	-	(225 960)	**(11 944 122)**	(10 366 526)
Solde à la fin	216 388 952	-	2 079 986	**218 468 938**	185 996 368
PROGRAMME HLM PRIVÉ					
Solde au début	1 580 383	-	-	**1 580 383**	1 689 859
Moins: Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(109 476)	-	-	**(109 476)**	(109 476)
Solde à la fin	1 470 907	-	-	**1 470 907**	1 580 383
PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC (ACL)					
Solde au début	15 623 047	(760 920)	4 008 942	**18 871 069**	19 377 042
Contribution de l'exercice	1 474 800	-	1 497 149	**2 971 949**	-
Moins: Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(461 356)	19 886	(151 185)	**(592 655)**	(505 973)
Solde à la fin	16 636 491	(741 034)	5 354 906	**21 250 363**	18 871 069
PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (LAQ)					
Solde au début	82 270 847	(3 192 977)	29 644 459	**108 722 329**	111 319 346
Contribution de l'exercice	-	(2 597 465)	-	**(2 597 465)**	1 013 840
Moins: Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(2 725 826)	169 949	(979 174)	**(3 535 051)**	(3 610 857)
Solde à la fin	79 545 021	(5 620 493)	28 665 285	**102 589 813**	108 722 329
TOTAL	314 041 371	(6 361 527)	36 100 177	**343 780 021**	315 170 149

[1] La contribution de l'exercice au FQHC correspond à douze refinancements de projets « résidence » et « famille ». Selon l'article 7.1 des conventions d'exploitation, il est prévu que le montant de la contribution peut être ajusté suite à l'analyse des travaux nécessaires et de la situation financière de l'ensemble immobilier. De façon exceptionnelle, un montant de 8 131 177 $ n'a pas été versé au FQHC au 31 décembre 2017 par notre créancier, soit les Centres financiers aux entreprises Desjardins de Montréal, étant donné que des discussions sont en cours avec la SHQ en vue de déterminer quelle proportion des contributions pourraient servir à rembourser des marges de crédit existantes pour des travaux à la suite de litiges sur des déficiences de construction. En 2017, l'OMHM a contribué pour un montant de 5 458 424 $ au FQHC, volet résidence.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2017

13. DETTE À LONG TERME

Programme	Créancier	Type d'emprunt	Emprunt initial	Valeur nette comptable des actifs donnés en garantie	Taux annuel de	Taux annuel à	Versement mensuel	Échéance de	Échéance à	2017	2016
HLM PUBLIC			**$**	**$**	**%**		**$**			**$**	$
Immeubles	SHQ	Obligataire	149 675 606		6,875	10,5	976 979	2020	2030	**59 035 854**	65 920 195
Immeubles	Ville	Sans intérêt	7 961 287		n/a	n/a	n/a	2020	2033	**5 605 960**	5 380 000
RAM capitalisé	SHQ	Obligataire	182 379 490		2,833	4,016	1 065 135	2030	2037	**158 260 194**	136 144 919
TOTAL				229 259 087						**222 902 008**	207 445 114
HLM PRIVÉ											
Immeubles	SCHL	Hypothèque 1er rang	2 113 884	1 566 504	1,14	2,18	10 890	2026	2028	**1 422 749**	1 568 856
ACCÈSLOGIS QUÉBEC (ACL)											
Immeubles	Centres financiers aux entreprises Desjardins de Montréal	Hypothèque 1er rang	19 214 179	39 179 703	2,726	3,945	85 442	2038	2051	**17 783 791**	16 223 478
LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (LAQ)											
Immeubles	Centres financiers aux entreprises Desjardins de Montréal	Hypothèque 1er rang	77 562 133	168 323 679	2,718	4,202	380 946	2031	2040	**58 937 068**	58 892 693
IMMEUBLES BENNY FARM											
Immeubles	Desjardins sécurité financière compagnie d'assurance vie	Hypothèque 1er rang	19 050 000	14 028 493	4,89		94 219	1er janvier	2043	**16 403 033**	16 731 508
TOTAL										**317 448 649**	300 861 649
TRANCHE DE LA DETTE À LONG TERME ÉCHÉANT À MOINS D'UN AN										**18 036 815**	16 161 879
TOTAL DETTE À LONG TERME										**299 411 834**	284 699 770

Les versements en capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants:

	HLM public	HLM privé	ACL	LAQ	Immeubles Benny farm	Total
	$	$	$	$	$	$
2018	14 467 269	148 419	441 884	2 635 072	344 171	18 036 815
2019	15 268 919	150 026	457 420	2 734 174	361 206	18 971 745
2020	15 763 675	151 647	473 491	2 831 084	379 085	19 598 982
2021	15 894 895	153 163	490 188	2 928 258	397 848	19 864 352
2022	15 152 914	154 695	507 466	3 028 819	417 539	19 261 433

Note : Les biens donnés en garantie pour chacune des dettes correspondent aux immobilisations y étant reliées.

14. AFFECTATIONS INTERNES

	HLM public	HLM privé	ACL	LAQ	Immeubles Benny Farm	2017	2016
	$	$	$	$	$	**$**	$
Réserve d'autogestion	2 938 675	4 217	-	-	-	**2 942 892**	2 455 347
Réserve remplacement meubles	-	11 493	41 683	1 787 023	-	**1 840 199**	1 659 766
Réserve remplacement immeubles	-	86 379	285 799	5 695 364	-	**6 067 542**	6 792 350
Réserve générale	-	-	-	-	133 524	**133 524**	132 004
Réserve de gestion hypothécaire	-	-	90 073	1 149 590	-	**1 239 663**	1 104 793
	2 938 675	102 089	417 555	8 631 977	133 524	**12 223 820**	12 144 260

À l'exception des réserves d'autogestion et générale, l'OMHM ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectations internes sans le consentement préalable du conseil d'administration de la SHQ.

15. ACTIF NET NON AFFECTÉ

	HLM public	HLM privé	LAQ développement	ACL	LAQ	Immeubles Benny Farm et autres	2017	2016
	$	$	$	$	$	$	**$**	$
Solde au début	(394 699)	(2 185)	(3 603 010)	483 712	(2 812 924)	1 375 566	**(4 953 540)**	(4 610 940)
Excédent des produits sur les charges	400 513	7 189	-	226 666	1 242 813	(72 420)	**1 804 761**	3 630 263
Autres:								
Réserves	(486 582)	(7 000)	-	(126 378)	541 920	(1 520)	**(79 560)**	(1 501 015)
Immobilisations et amortissements	116 855	-	(969 435)	(48 856)	(2 088 619)	(87 982)	**(3 078 037)**	(2 473 348)
Actif au titre des prestations déterminées	16 700	-	-	-	-	-	**16 700**	1 500
	(347 213)	(1 996)	(4 572 445)	535 144	(3 116 810)	1 213 644	**(6 289 676)**	(4 953 540)

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'OMHM, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

Risque de crédit

L'OMHM est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. L'OMHM a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont liés aux débiteurs (excluant la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec à recevoir) et aux apports à recevoir – SHQ, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'OMHM.

L'OMHM accorde du crédit aux locataires. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses locataires et n'a pratiquement jamais de mauvaises créances significatives.

Pour les subventions à recevoir et les apports à recevoir - SHQ, l'OMHM évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Risque du taux d'intérêt
Les instruments financiers de l'OMHM l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités de financement.

L'OMHM est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'OMHM à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable à un risque de flux de trésorerie. L'OMHM est exposé à ce type de risque sur ses placements, sur le découvert bancaire, sur les marges de crédit, sur les avances temporaires et sur la dette à long terme. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis entièrement dans l'encaisse propre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'OMHM est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'OMHM est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

Les fournisseurs et frais courus sont généralement remboursés dans un délai raisonnable. En ce qui concerne le découvert bancaire, il est renfloué dès que les revenus correspondants sont encaissés.

Valeur comptable des actifs financiers par catégorie
Les actifs financiers de l'OMHM totalisant 346 837 841 $ (315 922 572 $ au 31 décembre 2016) ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

17. ENGAGEMENTS

a) Programme HLM public

Au 31 décembre 2017, l'OMHM a signé des engagements contractuels liés à différents contrats estimés à 82 223 000 $, dont 67 385 000 $ pour 2018, 13 694 000 $ pour 2019, 832 000 $ pour 2020, 187 000 $ pour 2021 et 125 000 $ pour 2022.

b) Programme LAQ

Au 31 décembre 2017, l'OMHM a signé des engagements contractuels reliés à différents contrats estimés à 495 000 $, dont 459 000 $ pour 2018 et 36 000 $ pour 2019.

c) Programmes LAQ Développement et AccèsLogis Québec

L'OMHM a fait une demande d'engagement conditionnel à la Ville de Montréal pour le projet de l'Îlot Rosemont qui a été accepté en 2015. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme AccèsLogis et prévoit la construction de 197 logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie et des locaux pour le nouveau siège social de l'OMHM. Le projet prévu pour 2019 est estimé à 75 millions de dollars dont 3,8 millions ont été dépensés au 31 décembre 2017.

18. RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, sanctionnée par l'Assemblée nationale le 5 décembre 2014, a pour conséquence de modifier la structure des Régimes avec prise d'effet au 1er janvier 2014. La Loi fixe des balises principalement au niveau des éléments suivants :

- Création de 2 volets à l'intérieur des Régimes :
  - Un volet pour le service jusqu'au 31 décembre 2013 (volet pré-2014);
  - Un volet pour le service à compter du 1er janvier 2014 (volet post-2013).

- Cotisation d'exercice pour le service à compter de la date de signature de l'entente entre les participants et le promoteur du régime :
  - Partage du coût;
  - Plafonnement du coût.

- Constitution d'un fonds de stabilisation pour le service à compter de la date de signature de l'entente entre les participants et le promoteur du régime;

- Partage des déficits ou surplus pour le service à compter de la date de signature de l'entente entre les participants et le promoteur du régime;

- Répartition du déficit ou du surplus au 31 décembre 2013 entre le groupe des participants actifs et retraités;

18. RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

- Partage entre le promoteur et les participants actifs du déficit ou du surplus au 31 décembre 2013 attribuable aux participants actifs;

- Abolition de l'indexation automatique à compter du 1er janvier 2014 pour tous les participants actifs des régimes pour le service pré-2014 et post-2013;

Aux fins de l'application de la Loi, les participants qui ont commencé à recevoir une prestation de retraite ou qui en ont fait la demande à l'administrateur jusqu'au 12 juin 2014 sont considérés être des retraités au 31 décembre 2013.

L'impact de la Loi est considérable sur la présentation des états financiers dans leur ensemble et continuera de l'être au cours des futurs exercices. De plus, elle modifie de façon significative à la fois la politique de capitalisation et l'obligation au titre des prestations de retraite.

Compte tenu de la situation des Régimes, la période des discussions prévues entre les parties a débuté le 1er février 2015 pour les cols blancs et les non-syndiqués et le 1er janvier 2016 pour les cols bleus et s'échelonnant sur un maximum de 18 mois incluant les périodes de prolongation demandées par les parties. Il est à noter que des ententes ont été signées pour les cols blancs et les non-syndiqués. Toutefois, une période d'arbitrage ne dépassant pas six mois est prévue s'il n'y a pas d'entente entre les parties au terme du délai de 18 mois. Il est trop tôt pour déterminer quelle sera la portée réelle de la Loi sur les états financiers.

Il est important de noter que des requêtes ont été déposées en Cour supérieure pour contester la légalité de la Loi de sorte que l'application de cette Loi pourrait être suspendue et que certaines modalités pourraient être annulées par les tribunaux.

Les évaluations actuarielles post-restructuration des trois régimes viendront vraisemblablement modifier les déficits et les cotisations d'équilibre. Des échanges ont eu lieu avec Retraite Québec à cet effet et l'application concrète de la Loi 15 demeure à définir.

Les employés de l'OMHM contribuent aux régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées dont les risques économiques sont assumés partiellement par l'OMHM.

Le coût des prestations de retraite est établi d'après la méthode de répartition des prestations constituées selon laquelle le passif actuariel indique la valeur actuarielle de toutes les prestations futures dues aux années de service antérieures à la date d'évaluation.

Selon les évaluations actuarielles des régimes de retraite des employés non syndiqués au 31 décembre 2015, des cols blancs au 31 décembre 2016 et des cols bleus au 31 décembre 2014, extrapolées au 31 décembre 2017, les trois régimes sont entièrement capitalisés.

18. RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

Les valeurs extrapolées au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

	Cols blancs	Non syndiqués	Cols bleus	Total
	$	$	$	$
Obligation au titre des prestations constituées	52 012 700	50 565 900	48 049 500	150 628 100
Valeur marchande de l'actif	63 088 800	55 763 200	59 951 500	178 803 500
Surplus du régime	11 076 100	5 197 300	11 902 000	28 175 400
Provision pour moins-value	(11 076 100)	(5 197 300)	(11 902 000)	(28 175 400)
Actif au titre des prestations déterminées	-	-	-	-

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	Cols blancs	Cols bleus	Non syndiqués
	%	%	%
Taux d'actualisation :			
• Volet antérieur	5,50	5,90	5,90
• Volet courant	5,75	5,90	5,90
Taux de rendement à long terme prévu pour les actifs des régimes	6,00	5,90	5,90
Taux de croissance de la rémunération : (1)			
• Service < 12 ans :	4,00	3,25	3,50
• Service > 12 ans :	3,00	3,25	3,50

(1) Le taux présenté est celui qui s'applique à long terme, un taux variable est utilisé pour les années antérieures à 2018.

18. RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

Le tableau suivant présente des informations relatives aux régimes complémentaires de retraite :

Cotisations de l'exercice	Part de l'employeur	3 584 712 $
	Part des employés	3 463 940 $
Cotisations dues aux régimes	Part de l'employeur	435 961 $
	Part des employés	424 083 $
Prestations versées et transferts	Rentes	5 949 765 $
	Remboursement de cotisations	750 627 $
	Transferts à d'autres régimes	348 845 $

19. RÉGIME D'APPOINT POUR LES CADRES DÉSIGNÉS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL

L'OMHM, de par une résolution adoptée par son conseil d'administration en date du 14 mai 2008, a autorisé d'établir un régime d'appoint connu sous le nom de « Régime d'appoint des cadres désignés de l'Office municipal d'habitation de Montréal ». Le Régime d'appoint prévoit le paiement de prestations au-delà des limites fiscales applicables au Régime complémentaire de retraite des employés non syndiqués de l'Office municipal d'habitation de Montréal, afin d'assurer le versement à tous les membres de la totalité des rentes promises par leur régime complémentaire de retraite.

L'obligation au titre des prestations constituées a été déterminée en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services en projetant les salaires futurs.

Selon l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2014, datée du 2 septembre 2015, le régime est partiellement capitalisé puisqu'il montre un manque d'actif de 16 100 $ constitué de la différence entre la valeur actuarielle de l'actif net disponible de 617 500 $ et l'obligation au titre des prestations de retraite de 633 600 $.

Selon l'extrapolation au 31 décembre 2017, le régime est entièrement capitalisé puisqu'il montre un surplus de 32 100 $ (28 300 $ en 2016) constitué de la différence entre la valeur marchande de l'actif de 711 400 $n (696 900 $ en 2016) et les prestations constituées de 679 300 $ (668 600 $ en 2016).

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont :

Taux d'actualisation	3,5 %
Taux de rendement à long terme prévu pour les actifs des régimes	3,5 %
Taux de croissance de la rémunération [1]	2,5 %

[1] Le taux présenté est celui qui s'applique à long terme, un taux variable est utilisé pour les années antérieures à 2017.

20. ÉVENTUALITÉS

Des réclamations pendantes en justice contre l'OMHM totalisent environ 813 000 $ au 31 décembre 2017. Ces réclamations concernent principalement le programme HLM.

L'OMHM conteste le bien-fondé de ces réclamations. Toute perte résultant du dénouement de ces réclamations sera imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel le dénouement sera connu.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – HLM PUBLIC

	2017	2016
	$	$
Loyers et produits de location :		
Loyers	**77 036 418**	76 028 910
Produits d'électricité domestique	**9 543 702**	9 366 552
Autres produits de location	**510 144**	528 690
Location des espaces non résidentiels	**1 344 448**	1 406 062
Total Loyers et produits de location	**88 434 712**	87 330 214
Apports:		
Subventions provinciales	**63 933 364**	59 320 625
Subventions municipales	**8 712 319**	8 111 112
Amortissement des subventions provinciales	**11 718 162**	10 149 674
Amortissement des subventions municipales	**225 960**	216 852
Total des Apports	**84 589 805**	77 798 263
Autres produits :		
Produits d'intérêts	**231 448**	231 688
Produits divers et de buanderie	**785 277**	778 261
Produits - Récupération des charges de sinistres	**62 088**	34 599
Perte sur cessions d'actifs	**-**	(21 504)
Total Autres produits	**1 078 813**	1 023 044
Total des Produits	**174 103 330**	166 151 521

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – HLM PUBLIC (suite)

ADMINISTRATION

	2017	2016
	$	$
Administration - Ressources humaines :		
Salaires - Administration	**4 532 966**	4 467 578
Salaires - Location	**7 623 726**	6 849 650
Salaires - Autres	**3 549 261**	3 430 659
Avantages sociaux - Administration	**1 240 195**	1 176 931
Avantages sociaux - Location	**1 976 033**	1 824 061
Avantages sociaux - Autres	**934 705**	857 237
Avantages sociaux futurs	**12 900**	4 200
Total Administration - Ressources humaines	**19 869 786**	18 610 316
Frais généraux d'administration :		
Frais des comités de secteur et consultatif des résidants	**16 691**	18 648
Déplacements et séjours	**235 676**	210 777
Formation	**276 466**	265 924
Frais du conseil d'administration	**2 600**	2 600
Frais d'audit	**91 784**	80 739
Communication	**692 668**	727 757
Location/Aménagement de bureau	**1 782 624**	2 073 890
Location de matériel et d'équipement de bureau	**325 939**	340 506
Mauvaises créances - Net	**346 443**	226 711
Intérêts et frais bancaires	**42 618**	27 210
Honoraires professionnels	**557 679**	571 705
Total Frais généraux d'administration	**4 371 188**	4 546 467
Frais informatiques :		
Contribution à la COGIWEB	**2 280 140**	2 228 716
Contrats d'entretien, de réparation d'équipement	**548 566**	430 240
Location de matériel informatique et développement de systèmes	**3 046 222**	2 796 662
Total Frais informatiques	**5 874 928**	5 455 618
Crédits alloués pour le PSL		
Frais d'administration	**(1 745 207)**	(1 597 815)
Frais de livraison	**(379 680)**	(182 400)
Total Crédits alloués pour le PSL	**(2 124 887)**	(1 780 215)
Frais d'administration non récurrents :		
Cotisation à une association	**16 240**	14 344
Frais de congrès	**14 804**	-
Autres charges	**102 178**	141 590
Soutien à la clientèle	**1 565 166**	1 564 675
Total Frais d'administration non récurrents	**1 698 388**	1 720 609
Total Administration	**29 689 403**	28 552 795

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – HLM PUBLIC (suite)

CONCIERGERIE ET ENTRETIEN

	2017	2016
	$	$
Conciergerie et entretien - Ressources humaines :		
Salaires - Conciergerie et entretien	**10 327 400**	9 431 935
Avantages sociaux - Conciergerie et entretien	**2 768 209**	2 547 359
Entretien du terrain	**586 721**	566 606
Conciergerie non spécialisée	**56 665**	55 909
Entretien des logements	**91 658**	37 253
Entretien des bâtiments	**686 214**	577 592
Total Conciergerie et entretien - Ressources humaines	**14 516 867**	13 216 654
Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres :		
Déplacements et séjours	**500 237**	492 739
Fournitures et matériaux	**1 496 169**	1 575 251
Entretien du matériel roulant	**133 944**	162 840
Déneigement	**2 367 249**	2 319 939
Enlèvement des ordures ménagères	**175 565**	217 708
Conciergerie spécialisée	**972 521**	1 493 268
Sécurité	**3 060 620**	3 225 237
Entretien des systèmes et des appareils	**50 665**	56 834
Entretien des ascenseurs	**561 825**	562 234
Honoraires professionnels	**73 363**	47 246
Total Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres	**9 392 158**	10 153 296
Contrats d'entretien et autres frais :		
Entretien des systèmes	**5 627 281**	4 193 288
Location équipement entretien et matériel roulant	**442 393**	355 195
Autres frais d'exploitation	**344 226**	194 717
Total Contrats d'entretien et autres frais	**6 413 900**	4 743 200
Total Conciergerie et entretien	**30 322 925**	28 113 150

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – HLM PUBLIC (suite)

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	2017	2016
	$	$
Énergie :		
Électricité	**21 706 793**	20 586 646
Combustible	**7 591 544**	7 266 248
Total Énergie	**29 298 337**	27 852 894
Taxes :		
Impôt foncier municipal	**18 348 393**	17 882 345
Impôt foncier scolaire	**3 604 998**	3 497 662
Total Taxes	**21 953 391**	21 380 007
Assurances et sinistres :		
Primes d'assurance	**266 077**	272 189
Frais de sinistres partageables avec municipalité	**2 696 452**	2 335 942
Frais de sinistres non partageables	**1 666 894**	910 676
Total Assurances et sinistres	**4 629 423**	3 518 807
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	**55 881 151**	52 751 708

REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)

	2017	2016
	$	$
RAM dépenses		
Immeuble	**2 209 903**	2 333 606
Terrain	**695 894**	683 472
Décontamination de terrain	**9 996**	-
Bâtiment	**7 176 581**	7 811 278
Logements	**18 823 517**	19 517 921
Honoraires professionnels	**3 645 289**	3 609 156
Frais de relocalisation	**571 148**	116 124
Total RAM dépenses	**33 132 328**	34 071 557

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – HLM PUBLIC (suite)

INTÉRÊTS SUR LE FINANCEMENT INTÉRIMAIRE RAM CAPITALISÉ

	2017	2016
	$	$
Intérêts sur le financement intérimaire RAM capitalisé:		
Intérêts sur le financement intérimaire RAM capitalisé	**471 507**	381 478
Total Intérêts sur le financement intérimaire RAM capitalisé	**471 507**	381 478

INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME

	2017	2016
	$	$
Intérêts sur la dette à long terme:		
Intérêts sur la dette à long terme	**5 021 682**	5 519 500
Intérêts sur la dette à long terme - RAM capitalisé	**5 356 011**	4 474 388
Total Intérêts sur la dette à long terme	**10 377 693**	9 993 888

AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT

	2017	2016
	$	$
Autres frais de financement:		
Rentes emphytéotiques/Frais de copropriété	**448 017**	459 749
Total Autres frais de financement	**448 017**	459 749

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017	2016
	$	$
Amortissement des immobilisations corporelles:		
Amortissement des immobilisations corporelles	**12 146 214**	10 415 024
Total Amortissement des immobilisations corporelles	**12 146 214**	10 415 024

SERVICES À LA CLIENTÈLE

	2017	2016
	$	$
Services à la clientèle :		
Subventions aux associations de locataires	**342 529**	349 039
Activités communautaires et sociales	**202 298**	108 498
Frais de déménagement	**688 752**	612 625
Total Services à la clientèle	**1 233 579**	1 070 162
Total des Charges	**173 702 817**	165 809 511
Excédent des produits sur les charges	**400 513**	342 010

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – HLM PRIVÉ

	Résidentielle			
	admissible	**non admissible**	**2017**	2016
	$	$	**$**	$
Loyers et produits de location :				
Loyers	169 823	-	**169 823**	158 566
Produits d'électricité domestique	23 431	-	**23 431**	22 718
Autres produits de location	1 655	-	**1 655**	1 800
Location des espaces non résidentiels	-	9 318	**9 318**	9 263
Total Loyers et produits de location	194 909	9 318	**204 227**	192 347
Apports:				
Subventions provinciales	418 540	-	**418 540**	215 257
Amortissement des subventions provinciales	109 476	-	**109 476**	109 476
Total des Apports	528 016	-	**528 016**	324 733
Autres produits :				
Produits d'intérêts	1 082	-	**1 082**	2 344
Produits divers	272	-	**272**	290
Total Autres produits	1 354	-	**1 354**	2 634
Total des Produits	724 279	9 318	**733 597**	519 714

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – HLM PRIVÉ (suite)

ADMINISTRATION

	Résidentielle admissible	Résidentielle non admissible	2017	2016
	$	$	$	$
Administration - Ressources humaines :				
Salaires - Location	15 369	-	**15 369**	13 702
Avantages sociaux - Location	4 129	-	**4 129**	3 800
Total Administration - Ressources humaines	19 498	-	**19 498**	17 502
Frais généraux d'administration :				
Déplacements et séjours	473	-	**473**	441
Formation	250	-	**250**	250
Frais d'audit	149	-	**149**	139
Communication	1 362	-	**1 362**	1 584
Location de matériel et d'équipement de bureau	806	-	**806**	1 381
Mauvaises créances - Net	1 267	-	**1 267**	-
Intérêts et frais bancaires	89	-	**89**	57
Total Frais généraux d'administration	4 396	-	**4 396**	3 852
Frais informatiques :				
Contrats d'entretien, de réparation d'équipement	-	-	**-**	113
Total Frais informatiques	-	-	**-**	113
Frais d'administration non récurrents :				
Cotisation à une association	-	-	**-**	30
Soutien à la clientèle	946	-	**946**	946
Total Frais d'administration non récurrents	946	-	**946**	976
Total Administration	24 840	-	**24 840**	22 443

CONCIERGERIE ET ENTRETIEN

	Résidentielle admissible	Résidentielle non admissible	2017	2016
	$	$	$	$
Conciergerie et entretien - Ressources humaines :				
Salaires - Conciergerie et entretien	17 854	-	**17 854**	15 654
Avantages sociaux - Conciergerie et entretien	5 201	-	**5 201**	4 411
Entretien du terrain	3 323	-	**3 323**	3 673
Entretien deslogements	66	-	**66**	-
Entretien des bâtiments	410	-	**410**	642
Total Conciergerie et entretien - Ressources humaines	26 854	-	**26 854**	24 380
Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres :				
Déplacements et séjours	750	-	**750**	750
Déneigement	8 421	-	**8 421**	8 361
Conciergerie spécialisée	939	-	**939**	333
Entretien des systèmes et des appareils	-	-	**-**	467
Total Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres	10 110	-	**10 110**	9 911
Contrats d'entretien :				
Entretien des systèmes	2 294	-	**2 294**	687
Autres frais d'exploitation	-	-	**-**	11 757
Total Contrats d'entretien	2 294	-	**2 294**	12 444
Total Conciergerie et entretien	39 258	-	**39 258**	46 735

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – HLM PRIVÉ (suite)

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	Résidentielle admissible	Résidentielle non admissible	**2017**	2016
	$	$	**$**	$
Énergie :				
Électricité	67 679	-	**67 679**	60 153
Total Énergie	67 679	-	**67 679**	60 153
Rentes :				
Rentes emphytéotiques	1	-	**1**	1
Total Rentes	1	-	**1**	1
Taxes :				
Impôt foncier municipal	36 885	-	**36 885**	35 140
Impôt foncier scolaire	6 858	-	**6 858**	6 659
Total Taxes	43 743	-	**43 743**	41 799
Assurances et sinistres :				
Primes d'assurance	33 037	-	**33 037**	30 921
Total Assurances et sinistres	33 037	-	**33 037**	30 921
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	144 460	-	**144 460**	132 874

REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)

	Résidentielle admissible	Résidentielle non admissible	**2017**	2016
	$	$	**$**	$
RAM dépenses :				
Immeuble	298 395	-	**298 395**	107 550
Terrain	910	-	**910**	7 815
Bâtiment	18 055	-	**18 055**	2 193
Logements	17 846	-	**17 846**	40 707
Honoraires professionnels	48 740	-	**48 740**	8 306
Total RAM dépenses	383 946	-	**383 946**	166 571

INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME

	Résidentielle admissible	Résidentielle non admissible	**2017**	2016
	$	$	**$**	$
Intérêts sur la dette à long terme:				
Intérêts sur la dette à long terme	24 428	-	**24 428**	32 057
Total Intérêts sur la dette à long terme	24 428	-	**24 428**	32 057

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Résidentielle admissible	Résidentielle non admissible	**2017**	2016
	$	$	**$**	$
Amortissement des immobilisations corporelles:				
Amortissement des immobilisations corporelles	109 476	-	**109 476**	109 476
Total Amortissement des immobilisations corporelles	109 476	-	**109 476**	109 476
Total des Charges	726 408	-	**726 408**	510 156
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 129)	9 318	**7 189**	9 558

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – PSL

	2017	2016
	$	$
Apports:		
Subventions provinciales	**49 037 996**	44 634 459
Subventions municipales	**5 379 234**	4 877 377
Total des Apports	**54 417 230**	49 511 836
Administration		
Versements aux propriétaires	**52 198 325**	47 677 089
Frais d'administration	**1 745 206**	1 597 815
Frais de livraison unités Urgence	**379 680**	182 400,00
Autres	**94 019**	54 532
Total Administration	**54 417 230**	49 511 836
Excédent des produits sur les charges	**-**	-

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – ACL

	Résidentielle	Non résidentielle	2017	2016
	$	$	**$**	$
Loyers et produits de location :				
Loyers	1 356 047	-	**1 356 047**	1 197 195
Supplément au loyer	847 952	-	**847 952**	769 170
Autres produits de location	43 800	-	**43 800**	44 925
Total Loyers et produits de location	2 247 799	-	**2 247 799**	2 011 290
Apports:				
Amortissement des subventions provinciales	461 356	-	**461 356**	418 341
Amortissement des subventions municipales	151 185	-	**151 185**	107 518
Total des Apports	612 541	-	**612 541**	525 859
Autres produits :				
Produits d'intérêts	11 977	-	**11 977**	6 431
Produits divers	37 668	-	**37 668**	168 805
Total Autres produits	49 645	-	**49 645**	175 236
Total des Produits	2 909 985	-	**2 909 985**	2 712 385

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – ACL (suite)

ADMINISTRATION

	Résidentielle	Non résidentielle	2017	2016
	$	$	**$**	$
Administration - Ressources humaines :				
Salaires - Administration	11 198	-	**11 198**	14 729
Salaires - Location	101 960	-	**101 960**	33 539
Avantages sociaux - Administration	9 599	-	**9 599**	5 252
Avantages sociaux - Location	14 403	-	**14 403**	4 031
Total Administration - Ressources humaines	137 160	-	**137 160**	57 551
Frais généraux d'administration :				
Déplacements et séjours	2 432	-	**2 432**	166
Formation	17	-	**17**	74
Frais d'audit	2 061	-	**2 061**	2 280
Communication	30 479	-	**30 479**	27 550
Location de matériel et d'équipement de bureau	1 163	-	**1 163**	126
Mauvaises créances - Net	5 145	-	**5 145**	4 782
Intérêts et frais bancaires	-	-	**-**	24
Honoraires professionnels	19 515	-	**19 515**	19 421
Total Frais généraux d'administration	60 812	-	**60 812**	54 423
Total Administration	197 972	-	**197 972**	111 974

CONCIERGERIE ET ENTRETIEN

	Résidentielle	Non résidentielle	2017	2016
	$	$	**$**	$
Conciergerie et entretien - Ressources humaines :				
Salaires - Conciergerie et entretien	88 428	-	**88 428**	98 891
Avantages sociaux - Conciergerie et entretien	26 116	-	**26 116**	29 863
Entretien du terrain	5 040	-	**5 040**	3 149
Conciergerie non spécialisée	10 296	-	**10 296**	493
Entretien des logements	290	-	**290**	20 980
Entretien des bâtiments	6 998	-	**6 998**	8 922
Total Conciergerie et entretien - Ressources humaines	137 168	-	**137 168**	162 298
Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres :				
Déplacements et séjours	2 313	-	**2 313**	2 183
Fournitures et matériaux	11 868	-	**11 868**	9 963
Entretien du matériel roulant	1 213	-	**1 213**	2 636
Déneigement	6 646	-	**6 646**	5 001
Conciergerie spécialisée	14 386	-	**14 386**	9 751
Sécurité	21 223	-	**21 223**	3 131
Entretien des systèmes et des appareils	124 426	-	**124 426**	9 909
Entretien des ascenseurs	9 827	-	**9 827**	9 827
Total Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres	191 902	-	**191 902**	52 401
Contrats d'entretien :				
Entretien des systèmes	33 051	-	**33 051**	21 625
Total Contrats d'entretien	33 051	-	**33 051**	21 625
Total Conciergerie et entretien	362 121	-	**362 121**	236 324

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – ACL (suite)

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	Résidentielle	Non résidentielle	2017	2016
	$	$	**$**	$
Énergie :				
Électricité	144 125	-	**144 125**	124 125
Combustible	58 351	-	**58 351**	57 177
Total Énergie	202 476	-	**202 476**	181 302
Taxes :				
Impôt foncier municipal	241 545	-	**241 545**	235 687
Impôt foncier scolaire	46 982	-	**46 982**	42 079
Total Taxes	288 527	-	**288 527**	277 766
Assurances et sinistres :				
Primes d'assurance	28 471	-	**28 471**	24 700
Frais de sinistres	3 969	-	**3 969**	3 352
Total Assurances et sinistres	32 440	-	**32 440**	28 052
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	523 443	-	**523 443**	487 120

INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME

	Résidentielle	Non résidentielle	2017	2016
	$	$	**$**	$
Intérêts sur la dette à long terme:				
Intérêts sur la dette à long terme	606 153	-	**606 153**	557 407
Total Intérêts sur la dette à long terme	606 153	-	**606 153**	557 407

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Résidentielle	Non résidentielle	2017	2016
	$	$	**$**	$
Amortissement des immobilisations corporelles:				
Amortissement des immobilisations corporelles	973 118	-	**973 118**	840 924
Total Amortissement des immobilisations corporelles	973 118	-	**973 118**	840 924

AMORTISSEMENT DE LA CONTRIBUTION AU FQHC

	Résidentielle	Non résidentielle	2017	2016
	$	$	**$**	$
Amortissement de la contribution au FQHC:				
Amortissement de la contribution FQHC	19 886	-	**19 886**	19 886
Total Amortissement de la contribution au FQHC	19 886	-	**19 886**	19 886

SERVICES À LA CLIENTÈLE

	Résidentielle	Non résidentielle	2017	2016
	$	$	**$**	$
Services à la clientèle :				
Frais de déménagement	626	-	**626**	-
Total Services à la clientèle	626	-	**626**	-
Total des Charges	2 683 319	-	**2 683 319**	2 253 635
Excédent des produits sur les charges	226 666	-	**226 666**	458 750

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – LAQ

	Résidentielle	Non résidentielle	2017	2016
	$	$	**$**	$
Loyers et produits de location :				
Loyers	16 345 336	3 201 034	**19 546 370**	19 293 260
Supplément au loyer	234 922	-	**234 922**	267 454
Autres produits de location	226 692	-	**226 692**	242 054
Location des espaces non résidentiels	28 229	12 526	**40 755**	27 998
Total Loyers et produits de location	16 835 179	3 213 560	**20 048 739**	19 830 766
Apports:				
Amortissement des subventions provinciales	2 725 826	-	**2 725 826**	2 725 826
Amortissement des subventions municipales	979 174	-	**979 174**	979 174
Total des Apports	3 705 000	-	**3 705 000**	3 705 000
Autres produits :				
Produits d'intérêts	148 569	2 032	**150 601**	123 122
Produits divers	112 412	90 232	**202 644**	195 674
Produits extraordinaires	-	-	**-**	1 130 596
Surplus réserves - Remboursement hypothécaire	-	-	**-**	21 792
Total Autres produits	260 981	92 264	**353 245**	1 471 184
Total des Produits	20 801 160	3 305 824	**24 106 984**	25 006 950

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – LAQ (suite)

ADMINISTRATION

	Résidentielle	Non résidentielle	2017	2016
	$	$	**$**	$
Administration - Ressources humaines :				
Salaires - Administration	737 969	130 154	**868 123**	755 848
Salaires - Location	1 874 477	189 154	**2 063 631**	1 995 089
Avantages sociaux - Administration	198 383	33 915	**232 298**	208 242
Avantages sociaux - Location	389 062	39 325	**428 387**	412 985
Total Administration - Ressources humaines	3 199 891	392 548	**3 592 439**	3 372 164
Frais généraux d'administration :				
Déplacements et séjours	22 442	3 941	**26 383**	19 598
Formation	18 215	3 871	**22 086**	26 256
Frais d'audit	18 552	4 122	**22 674**	24 749
Communication	556 747	47 777	**604 524**	580 946
Location de matériel et d'équipement de bureau	38 155	9 072	**47 227**	43 208
Mauvaises créances - Net	81 760	-	**81 760**	74 973
Intérêts et frais bancaires	42	-	**42**	3
Honoraires professionnels	131 755	1 208	**132 963**	190 448
Total Frais généraux d'administration	867 668	69 991	**937 659**	960 181
Frais informatiques :				
Contrats d'entretien, de réparation d'équipement et de service Internet	13 291	2 721	**16 012**	12 784
Location de matériel informatique et développement de systèmes	22 995	5 749	**28 744**	9 864
Total Frais informatiques	36 286	8 470	**44 756**	22 648
Frais d'administration non récurrents :				
Cotisation à une association	14 256	3 564	**17 820**	20 239
Total Frais d'administration non récurrents	14 256	3 564	**17 820**	20 239
Total Administration	4 118 101	474 573	**4 592 674**	4 375 232

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – LAQ (suite)

CONCIERGERIE ET ENTRETIEN

	Résidentielle	Non résidentielle	2017	2016
	$	$	**$**	$
Conciergerie et entretien - Ressources humaines :				
Salaires - Conciergerie et entretien	1 135 448	23 382	**1 158 830**	1 040 378
Avantages sociaux - Conciergerie et entretien	293 966	5 896	**299 862**	263 479
Entretien du terrain	72 225	-	**72 225**	54 663
Conciergerie non spécialisée	5 207	130	**5 337**	2 000
Entretien des logements	80 386	-	**80 386**	60 653
Entretien des bâtiments	55 256	677	**55 933**	44 985
Total Conciergerie et entretien - Ressources humaines	1 642 488	30 085	**1 672 573**	1 466 158
Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres :				
Déplacements et séjours	17 557	148	**17 705**	14 515
Fournitures et matériaux	192 262	3 687	**195 949**	177 398
Entretien du matériel roulant	10 491	3 139	**13 630**	15 003
Déneigement	100 023	-	**100 023**	98 816
Enlèvement des ordures ménagères	4 558	1 519	**6 077**	11 377
Conciergerie non spécialisée	38 364	55 080	**93 444**	74 040
Sécurité	234 863	-	**234 863**	243 393
Entretien des systèmes et des appareils	664 017	3 261	**667 278**	669 807
Entretien des ascenseurs	54 087	1 283	**55 370**	55 370
Honoraires professionnels et de services	16	-	**16**	-
Total Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres	1 316 238	68 117	**1 384 355**	1 359 719
Contrats d'entretien :				
Entretien des systèmes	322 286	7 208	**329 494**	179 868
Location équipement entretien et matériel roulant	127	-	**127**	2 607
Total Contrats d'entretien	322 413	7 208	**329 621**	182 475
Litige :				
Litige	112 935	-	**112 935**	276 852
Total Litige	112 935	-	**112 935**	276 852
Total Conciergerie et entretien	3 394 074	105 410	**3 499 484**	3 285 204

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	Résidentielle	Non résidentielle	2017	2016
	$	$	**$**	$
Énergie :				
Électricité	1 181 239	28 418	**1 209 657**	1 213 825
Combustible	330 247	8 538	**338 785**	346 480
Total Énergie	1 511 486	36 956	**1 548 442**	1 560 305
Taxes :				
Impôt foncier municipal	2 157 202	43 357	**2 200 559**	2 135 254
Impôt foncier scolaire	419 474	8 410	**427 884**	418 498
Total Taxes	2 576 676	51 767	**2 628 443**	2 553 752
Assurances et sinistres :				
Primes d'assurance	178 145	3 738	**181 883**	192 024
Frais de sinistres	56 919	-	**56 919**	132 948
Total Assurances et sinistres	235 064	3 738	**238 802**	324 972
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	4 323 226	92 461	**4 415 687**	4 439 029

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – LAQ (suite)

INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME

	Résidentielle	Non résidentielle	2017	2016
	$	$	**$**	$
Intérêts sur la dette à long terme :				
Intérêts sur la dette à long terme	1 983 612	39 164	**2 022 776**	2 103 133
Total Intérêts sur la dette à long terme	1 983 612	39 164	**2 022 776**	2 103 133

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Résidentielle	Non résidentielle	2017	2016
	$	$	**$**	$
Amortissement des immobilisations corporelles:				
Amortissement des immobilisations corporelles	5 519 716	5 497	**5 525 213**	5 449 547
Surplus réserves - Remboursement hypothéaires	-	-	**-**	21 792
Total Amortissement des immobilisations corporelles	5 519 716	5 497	**5 525 213**	5 471 339

AMORTISSEMENT DE LA CONTRIBUTION AU FQHC

	Résidentielle	Non résidentielle	2017	2016
	$	$	**$**	$
Amortissement de la contribution au FQHC:				
Amortissement de la contribution FQHC	169 949	-	**169 949**	94 143
Total Amortissement de la contribution au FQHC	169 949	-	**169 949**	94 143

SERVICES À LA CLIENTÈLE

	Résidentielle	Non résidentielle	2017	2016
	$	$	**$**	$
Services à la clientèle :				
Nourriture	-	994 083	**994 083**	1 199 133
Activités communautaires et sociales	116 294	-	**116 294**	84 072
Frais de déménagement	2 522	-	**2 522**	1 944
Services offerts	-	1 525 489	**1 525 489**	1 219 845
Total Services à la clientèle	118 816	2 519 572	**2 638 388**	2 504 994
Total des Charges	19 627 494	3 236 677	**22 864 171**	22 273 074
Excédent des produits sur les charges	1 173 666	69 147	**1 242 813**	2 733 876

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – IMMEUBLES BENNY FARM ET AUTRES

	2017	2016
	$	$
Loyers et produits de location :		
Loyers	**1 994 489**	1 961 685
Supplément au loyer	**356 640**	300 432
Revenu d'électricité domestique	**238**	-
Autres produits de location	**86 023**	81 158
Location des espaces non résidentiels	**15 358**	21 437
Total Loyers et produits de location	**2 452 748**	2 364 712
Apports:		
Subventions Fédérales	**384 385**	449 089
Total des Apports	**384 385**	449 089
Autres produits :		
Produits d'intérêts	**9 628**	5 706
Produits divers	**542 622**	42 776
Total Autres produits	**552 250**	48 482
Total des Produits	**3 389 383**	2 862 283

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – IMMEUBLES BENNY FARM ET AUTRES (suite)

ADMINISTRATION

	2017	2016
Administration - Ressources humaines :	**$**	$
Salaires - Administration	**94 511**	64 447
Salaires - Location	**105 496**	141 431
Avantages sociaux - Administration	**28 421**	23 097
Avantages sociaux - Location	**15 235**	18 900
Total Administration - Ressources humaines	**243 663**	247 875
Frais généraux d'administration :		
Déplacements et séjours	**4 092**	2 418
Formation	**2 162**	5 592
Frais d'audit	**2 061**	2 250
Communication	**32 693**	29 778
Location de matériel et d'équipement de bureau	**16 364**	7 282
Mauvaises créances - Net	**-**	17 137
Honoraires professionnels	**9 597**	11 348
Total Frais généraux d'administration	**66 969**	75 805
Frais informatiques :		
Contrats d'entretien, de réparation d'équipement	**-**	594
Total Frais informatiques	**-**	594
Total Administration	**310 632**	324 274

CONCIERGERIE ET ENTRETIEN

	2017	2016
Conciergerie et entretien - Ressources humaines :	**$**	$
Salaires - Conciergerie et entretien	**227 364**	189 360
Avantages sociaux - Conciergerie et entretien	**47 699**	47 215
Entretien du terrain	**7 434**	17 006
Conciergerie non spécialisée	**1 470**	-
Entretien des logements	**12 292**	25 617
Entretien des bâtiments	**8 894**	8 612
Total Conciergerie et entretien - Ressources humaines	**305 153**	287 810
Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres :		
Déplacements et séjours	**3 227**	2 861
Fournitures et matériaux	**32 709**	24 167
Entretien du matériel roulant	**3 874**	1 519
Déneigement	**30 440**	30 066
Enlèvement des ordures ménagères	**2 250**	-
Conciergerie spécialisée	**6 371**	8 172
Sécurité	**16 260**	14 813
Entretien des systèmes et des appareils	**85 622**	21 014
Entretien des ascenseurs	**18 709**	18 709
Total Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres	**199 462**	121 321
Contrats d'entretien :		
Entretien des systèmes	**66 191**	23 816
Location équipement entretien et matériel roulant	**228**	183
Total Contrats d'entretien	**66 419**	23 999
Total Conciergerie et entretien	**571 034**	433 130

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – IMMEUBLES BENNY FARM ET AUTRES (suite)

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	2017	2016
	$	$
Énergie :		
Électricité	**182 319**	184 055
Combustible	**153 525**	167 889
Total Énergie	**335 844**	351 944
Taxes :		
Impôt foncier municipal	**297 083**	297 122
Impôt foncier scolaire	**63 432**	63 680
Total Taxes	**360 515**	360 802
Assurances et sinistres :		
Primes d'assurance	**38 029**	33 155
Frais de sinistres	**-**	16 961
Total Assurances et sinistres	**38 029**	50 116
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	**734 388**	762 862

INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME

	2017	2016
	$	$
Intérêts sur la dette à long terme:		
Intérêts sur la dette à long terme	**800 802**	818 585
Total Intérêts sur la dette à long terme	**800 802**	818 585

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017	2016
	$	$
Amortissement des immobilisations corporelles:		
Amortissement des immobilisations corporelles	**443 529**	436 828
Total Amortissement des immobilisations corporelles	**443 529**	436 828

SERVICES À LA CLIENTÈLE

	2017	2016
	$	$
Services à la clientèle :		
Nourriture	**278 945**	-
Activités communautaires et sociales	**15 642**	535
Services offerts	**306 831**	-
Total Services à la clientèle	**601 418**	535
Total des Charges	**3 461 803**	2 776 214
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**(72 420)**	86 069

BILAN PAR PROGRAMME
AU 31 DÉCEMBRE 2017

ACTIF	HLM public	HLM privé	LAQ développement	ACL	LAQ	Immeubles Benny Farm et autres	Élimination	2017	2016
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
COURT TERME									
Encaisse	18 572 802	-	-	632 540	2 767 610	725 326	-	**22 698 278**	24 663 110
Placements	-	-		-	-	-	-	**-**	265 385
Débiteurs (note 4)	15 519 748	36 594	387 262	74 430	288 503	104 069	-	**16 410 606**	12 564 516
A recevoir - Ville de Montréal (note 5)	-	-		-	-	-	-	**-**	55 250
Apports à recevoir - SHQ	97 104 267	148 419	-	-	-	-	-	**97 252 686**	80 145 086
Frais payés d'avance	2 255 819	26 386	-	39 663	368 847	65 466	-	**2 756 181**	2 556 213
Avances aux programmes, immeubles Benny Farm et autres	327 377	442 435	-	-	-	679 359	(1 449 171)	**-**	-
	133 780 013	653 834	387 262	746 633	3 424 960	1 574 220	(1 449 171)	**139 117 751**	120 249 560
LONG TERME									
Débiteurs (note 4)	822 966	-	-	-	-	-	-	**822 966**	847 360
Apports à recevoir - SHQ	202 828 779	1 274 330	-	-	-	-	-	**204 103 109**	190 813 238
Encaisse réservée (note 6)	2 938 675	102 089	-	417 555	8 631 977	133 524	-	**12 223 820**	12 144 260
Immobilisations corporelles (note 7)	233 413 560	1 566 504	8 070 210	39 179 703	171 574 795	14 623 508	-	**468 428 280**	432 966 272
Actif au titre des prestations déterminées (note 20)	32 100	-	-	-	-	-	-	**32 100**	28 300
	440 036 080	2 942 923	8 070 210	39 597 258	180 206 772	14 757 032	-	**685 610 275**	636 799 430
TOTAL ACTIF	573 816 093	3 596 757	8 457 472	40 343 891	183 631 732	16 331 252	(1 449 171)	**824 728 026**	757 048 990

BILAN PAR PROGRAMME (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2017

PASSIF	HLM public	HLM privé	LAQ développement	ACL	LAQ	Immeubles Benny Farm et autres	Élimination	2017	2016
	$	$	$	$	$	$	$	**$**	$
COURT TERME									
Découvert bancaire	-	-	1 980 075	-	-	-	-	**1 980 075**	1 831 867
Dû - Ville de Montréal (note 5)	204 842	-	-	-	-	-	-	**204 842**	-
Marge de crédit (note 8)	-	-	3 497 765	-	3 286 172	-	-	**6 783 937**	5 450 106
Avances temporaires (note 9)	82 636 998	-	-	-	-	-	-	**82 636 998**	67 324 354
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	35 260 670	507 411	1 933 600	151 505	1 380 482	349 441	-	**39 583 109**	36 308 849
Produits reportés (note 11)	249 690	-	-	33 661	1 498 300	11 135	-	**1 792 786**	1 783 856
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 13)	14 467 269	148 419	-	441 884	2 635 072	344 171	-	**18 036 815**	16 161 879
Avances aux programmes et immeubles Benny Farm	-	-	1 046 032	26 323	376 816	-	(1 449 171)	**-**	-
	132 819 469	655 830	8 457 472	653 373	9 176 842	704 747	(1 449 171)	**151 018 562**	128 860 911
LONG TERME									
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	2 162 824	-	-	-	-	-	-	**2 162 824**	1 784 836
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 12)	218 468 938	1 470 907	-	21 250 363	102 589 813	-	-	**343 780 021**	315 170 149
Dette à long terme (note 13)	208 434 739	1 274 330	-	17 341 907	56 301 996	16 058 862	-	**299 411 834**	284 699 770
	429 066 501	2 745 237	-	38 592 270	158 891 809	16 058 862	-	**645 354 679**	601 654 755
TOTAL PASSIF	561 885 970	3 401 067	8 457 472	39 245 643	168 068 651	16 763 609	(1 449 171)	**796 373 241**	730 515 666
ACTIF NET									
AFFECTATIONS INTERNES (NOTE 14)	2 938 675	102 089	-	417 555	8 631 977	133 524	-	**12 223 820**	12 144 260
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 338 661	95 597	4 572 445	145 549	10 047 914	(1 779 525)	-	**22 420 641**	19 342 604
NON AFFECTÉ (NOTE 15)	(347 213)	(1 996)	(4 572 445)	535 144	(3 116 810)	1 213 644	-	**(6 289 676)**	(4 953 540)
TOTAL ACTIF NET	11 930 123	195 690	-	1 098 248	15 563 081	(432 357)	-	**28 354 785**	26 533 324
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	573 816 093	3 596 757	8 457 472	40 343 891	183 631 732	16 331 252	(1 449 171)	**824 728 026**	757 048 990

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET PAR PROGRAMME
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
HLM PUBLIC

	Réserve autogestion (note 14)	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté (note 15)	2017	2016
	$	$	$	**$**	$
Solde au début	2 452 093	9 455 516	(394 699)	**11 512 910**	11 169 400
Excédent des produits sur les charges			400 513	**400 513**	342 010
AFFECTATIONS INTERNES:					
Affectations de l'exercice	458 928		(458 928)		
Intérêts créditeurs	27 654		(27 654)		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Acquisition d'immobilisations corporelles		311 197	(311 197)		
Amortissement des immobilisations corporelles		(12 146 214)	12 146 214		
Remboursement de la dette		13 873 114	(13 873 114)		
Amortissement des apports reportés		(2 154 952)	2 154 952		
	2 938 675	9 338 661	(363 913)	**11 913 423**	11 511 410
RÉÉVALUATIONS ET AUTRES ÉLÉMENTS					
Perte d'expérience - obligation			(591 900)	**(591 900)**	(2 625 900)
Gain de rendement - actifs			7 337 400	**7 337 400**	520 400
Variation de la provision pour moins-value			(6 728 800)	**(6 728 800)**	2 107 000
Solde à la fin	2 938 675	9 338 661	(347 213)	**11 930 123**	11 512 910

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET PAR PROGRAMME
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
HLM PRIVÉ

	Réserve autogestion (note 14)	Réserve remplacement meubles (note 14)	Réserve remplacement immeubles (note 14)	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté (note 15)	2017	2016
	$	$	$	$	$	$	$
Solde au début	3 254	11 364	80 471	95 597	(2 185)	**188 501**	178 943
Excédent des produits sur les charges					7 189	**7 189**	9 558
AFFECTATIONS INTERNES:							
Affectations de l'exercice	926	-	4 992		(5 918)		
Intérêts créditeurs	37	129	916		(1 082)		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Amortissement des immobilisations corporelles				(109 476)	109 476		
Remboursement de la dette				146 107	(146 107)		
Amortissement des apports reportés				(36 631)	36 631		
Solde à la fin	4 217	11 493	86 379	95 597	(1 996)	**195 690**	188 501

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET PAR PROGRAMME
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
LAQ DÉVELOPPEMENT

	Investi en immobilisations corporelles	**Non affecté (note 15)**	**2017**	2016
	$	$	**$**	$
Solde au début	3 603 010	(3 603 010)	**-**	-
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Acquisition d'immobilisations corporelles	969 435	(969 435)		
Solde à la fin	4 572 445	(4 572 445)	**-**	-

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET PAR PROGRAMME
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ACL

	Réserve remplacement meubles (note 14)	Réserve remplacement immeubles (note 14)	Réserve de gestion hypothécaire (note 14)	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté (note 15)	2017	2016
	$	$	$	$	$	**$**	$
Solde au début	22 296	204 420	64 461	96 693	483 712	**871 582**	412 832
Excédent des produits sur les charges					226 666	**226 666**	458 750
AFFECTATIONS INTERNES:							
Affectations de l'exercice	19 107	78 959	24 853		(122 919)		
Intérêts créditeurs	280	2 420	759		(3 459)		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Amortissement des immobilisations corporelles				(973 118)	973 118		
Remboursement de la dette				429 319	(429 319)		
Amortissement des apports reportés				592 655	(592 655)		
Solde à la fin	41 683	285 799	90 073	145 549	535 144	**1 098 248**	871 582

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET PAR PROGRAMME
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
LAQ

	Réserve remplacement meubles (note 14)	Réserve remplacement immeubles (note 14)	Réserve de gestion hypothécaire (note 14)	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté (note 15)	2017	2016
	$	$	$	$	$	**$**	$
Solde au début	1 626 106	6 507 459	1 040 332	7 959 295	(2 812 924)	**14 320 268**	11 586 392
Excédent des produits sur les charges					1 242 813	**1 242 813**	2 733 876
AFFECTATIONS INTERNES:							
Affectations de l'exercice	142 401	640 139	97 423		(879 963)		
Utilisation de l'exercice	-	(1 525 691)	-		1 525 691		
Intérêts créditeurs	18 516	73 457	11 835		(103 808)		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Acquisition d'immobilisations corporelles				1 525 691	(1 525 691)		
Amortissement des immobilisations corporelles				(5 525 213)	5 525 213		
Remboursement de la dette				(44 375)	44 375		
Amortissement des apports reportés				3 535 051	(3 535 051)		
Contribution au FQHC				2 597 465	(2 597 465)		
Solde à la fin	1 787 023	5 695 364	1 149 590	10 047 914	(3 116 810)	**15 563 081**	14 320 268

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET PAR PROGRAMME
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
IMMEUBLES BENNY FARM ET AUTRES

	Réserve générale (note 14)	**Investi en immobilisations corporelles**	**Non affecté (note 15)**	**2017**	2016
	$	$	$	**$**	$
Solde au début	132 004	(1 867 507)	1 375 566	**(359 937)**	(446 006)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges			(72 420)	**(72 420)**	86 069
AFFECTATIONS INTERNES:					
Intérêts créditeurs	1 520		(1 520)		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Acquisition d'immobilisations corporelles		203 036	(203 036)		
Amortissement des immobilisations corporelles		(443 529)	443 529		
Remboursement de la dette		328 475	(328 475)		
Solde à la fin	133 524	(1 779 525)	1 213 644	**(432 357)**	(359 937)

INFORMATIONS SHQ - CONCILIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES SELON LEUR MODE D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

	Terrains	Bâtiments	RAM capitalisé	Équipement d'économie d'énergie	Matériel informatique	Matériel roulant	Biens meubles	Autres	2017	2016
HLM PUBLIC	$	$	$	$	$	$	$	$	**$**	$
Solde au début	12 870 135	146 807 212	220 599 802	4 850 199	965 610	93 763	181 462	596 895	**386 965 078**	348 685 786
Acquisition financée par:										
Encaisse	-	-	44 416 692	-	219 880	9 042	82 275	-	**44 727 889**	38 386 810
	12 870 135	146 807 212	265 016 494	4 850 199	1 185 490	102 805	263 737	596 895	**431 692 967**	387 072 596
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	(107 518)
Solde à la fin	12 870 135	146 807 212	265 016 494	4 850 199	1 185 490	102 805	263 737	596 895	**431 692 967**	386 965 078
HLM PRIVÉ										
Solde au début	95 597	2 018 287	-	-	-	-	-	-	**2 113 884**	2 113 884
Acquisition financée par:										
Dette initiale	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	-
Solde à la fin	95 597	2 018 287	-	-	-	-	-	-	**2 113 884**	2 113 884
ACL										
Solde au début	4 374 358	32 939 215	125 247	24 592	-	-	-	-	**37 463 412**	37 463 412
Acquisition financée par:										
Dette initiale	429 200	4 532 381	-	-	-	-	-	-	**4 961 581**	-
Solde à la fin	4 803 558	37 471 596	125 247	24 592	-	-	-	-	**42 424 993**	37 463 412
LAQ										
Solde au début	12 538 424	213 203 190	-	-	-	-	-	2 293 460	**228 035 074**	227 283 384
Acquisition financée par:										
Encaisse	-	-	-	-	-	-	-	1 525 691	**1 525 691**	751 690
Solde à la fin	12 538 424	213 203 190	-	-	-	-	-	3 819 151	**229 560 765**	228 035 074
BENNY FARM ET AUTRES										
Solde au début	1 814 487	16 330 700	-	-	-	-	-	529 005	**18 674 192**	18 618 518
Acquisition financée par:										
Encaisse	-	-	-	-	-	-	-	203 036	**203 036**	55 674
Solde à la fin	1 814 487	16 330 700	-	-	-	-	-	732 041	**18 877 228**	18 674 192
Total	32 122 201	415 830 985	265 141 741	4 874 791	1 185 490	102 805	263 737	5 148 087	**724 669 837**	673 251 640

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - SHQ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017
ÉTAT DES RÉSULTATS PAR PROGRAMME *(non audité)*

	HLM public	HLM privé	PSL	ACL	LAQ	Immeubles Benny Farm et autres	2017	2016
	$	$	$	$	$	$	$	
Total des Produits	89 139 428	203 232	-	2 292 299	20 320 224	3 389 383	**115 344 566**	113 409 249
Charges :								
Administration	15 548 491	23 573	54 417 230	192 827	4 510 914	310 632	**75 003 667**	69 759 856
Conciergerie et entretien	35 295 801	40 184	-	362 121	4 912 240	774 070	**41 384 416**	37 310 461
Énergie, taxes, assurances et sinistres	55 881 151	144 460	-	523 443	4 415 687	734 388	**61 699 129**	58 573 593
Remplacement, amélioration et modernisation (RAM)	33 132 328	388 938	-	-	-	-	**33 521 266**	34 243 120
Affectations internes - Contribution aux réserves	-	-	-	126 378	(541 920)	1 520	**(414 022)**	1 066 959
Financement/Contrepartie SHQ	68 486 849	170 724	-	1 035 472	4 575 866	1 129 277	**75 398 188**	72 647 601
Services à la clientèle	10 833 338	-	-	626	2 638 388	601 418	**14 073 770**	12 259 848
Dépense extraordinaire	-	-	-	-	112 935	-	**112 935**	3 997 725
Total des Charges	219 177 958	767 879	54 417 230	2 240 867	20 624 110	3 551 305	**300 779 349**	289 859 163
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant contributions	(130 038 530)	(564 647)	(54 417 230)	51 432	(303 886)	(161 922)	**(185 434 783)**	(176 449 914)
Contributions de l'exercice	130 038 530	564 647	54 417 230	-	-	-	**185 020 407**	172 366 737
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	-	-	51 432	(303 886)	(161 922)	**(414 376)**	(4 083 177)
Solde au début	-	-	-	483 712	(2 812 923)	416 316	**(1 912 895)**	2 170 282
Solde à la fin	-	-	-	535 144	(3 116 809)	254 394	**(2 327 271)**	(1 912 895)

ETAT DES RESULTATS DETAILLES PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ HLM PUBLIC
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

	2017	2016
	$	$
Loyers et revenus de location :		
Loyers	**77 036 418**	76 028 910
Revenus d'électricité domestique	**9 543 702**	9 366 552
Autres revenus de location résidentielle	**510 144**	528 690
Créances irrécouvrables - Net	**(346 443)**	(226 711)
Location des espaces non résidentiels	**1 344 448**	1 406 062
Total Loyers et revenus de location	**88 088 269**	87 103 503
Autres revenus :		
Revenus d'intérêts	**203 794**	176 978
Revenus divers et de buanderie	**785 277**	778 261
Revenus - Récupération des dépenses de sinistres	**62 088**	34 599
Total Autres revenus	**1 051 159**	989 838
Total des Produits	**89 139 428**	88 093 341

ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ HLM PUBLIC (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

ADMINISTRATION

	2017	2016
	$	$
Administration - Ressources humaines :		
Salaires - Administration	**4 532 966**	4 467 578
Salaires - Location	**7 623 726**	6 849 650
Salaires - Autres	**3 549 261**	3 430 659
Avantages sociaux - Administration	**1 240 195**	1 176 931
Avantages sociaux - Location	**1 976 033**	1 824 061
Avantages sociaux - Autres	**934 705**	857 237
Total Administration - Ressources humaines	**19 856 886**	18 606 116
Frais généraux d'administration :		
Frais des comités de secteur et consultatif des résidants	**16 691**	18 648
Déplacements et séjours	**235 676**	210 777
Formation	**276 466**	265 924
Frais du conseil d'administration	**2 600**	2 600
Frais d'audit	**91 784**	80 739
Communication	**692 668**	727 757
Location/Aménagement de bureau	**1 782 624**	2 073 890
Achat/Location de matériel et d'équipement de bureau	**408 214**	473 527
Intérêts et frais bancaires	**42 618**	27 210
Honoraires professionnels	**557 679**	571 705
Total Frais généraux d'administration	**4 107 020**	4 452 777
Frais informatiques :		
Contribution à la COGIWEB	**2 280 140**	2 228 716
Contrats d'entretien, de réparation d'équipement	**548 566**	430 240
Achat/Location de matériel informatique et développement de systèmes	**3 266 102**	2 814 352
Total Frais informatiques	**6 094 808**	5 473 308
Régularisations - Administration :		
Frais d'exploitation de conciergerie et d'entretien	**(14 083 724)**	(12 961 606)
Frais d'administration du PSL	**(1 745 207)**	(1 597 815)
Frais de livraison du PSL	**(379 680)**	(182 400)
Total Régularisations - Administration	**(16 208 611)**	(14 741 821)
Frais d'administration non récurrents :		
Cotisation à une association	**16 240**	14 344
Frais de congrès	**14 804**	-
Autres dépenses	**102 178**	141 590
Soutien à la clientèle	**1 565 166**	1 564 675
Total Frais d'administration non récurrents	**1 698 388**	1 720 609
Total Administration	**15 548 491**	15 510 989

ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ HLM PUBLIC (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

CONCIERGERIE ET ENTRETIEN

	2017	2016
	$	$
Conciergerie et entretien - Ressources humaines :		
Salaires - Conciergerie et entretien	**10 327 400**	9 431 935
Avantages sociaux - Conciergerie et entretien	**2 768 209**	2 547 359
Entretien du terrain	**586 721**	566 606
Conciergerie non spécialisée	**56 665**	55 909
Entretien des logements	**91 658**	37 253
Entretien des bâtiments	**686 214**	577 592
Total Conciergerie et entretien - Ressources humaines	**14 516 867**	13 216 654
Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres :		
Déplacements et séjours	**500 237**	492 739
Fournitures et matériaux	**1 496 169**	1 575 251
Entretien du matériel roulant	**133 944**	162 840
Déneigement	**2 367 249**	2 319 939
Enlèvement des ordures ménagères	**175 565**	217 708
Conciergerie spécialisée	**972 521**	1 493 268
Sécurité	**3 060 620**	3 225 237
Entretien des systèmes et des appareils	**50 665**	56 834
Entretien des ascenseurs	**561 825**	562 234
Honoraires professionnels et de services	**73 363**	47 246
Total Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres	**9 392 158**	10 153 296
Contrats d'entretien et autres frais:		
Entretien des systèmes	**5 627 281**	4 193 288
Acquisition/Location équipement entretien et matériel roulant	**451 435**	371 142
Autres frais d'exploitation	**344 226**	194 717
Total Contrats d'entretien et autres frais	**6 422 942**	4 759 147
Régularisations - Conciergerie et entretien :		
Frais de conciergerie répartis	**2 241 983**	2 143 948
Frais d'entretien répartis	**2 241 983**	2 143 948
Total Régularisations - Conciergerie et entretien	**4 483 966**	4 287 896
Contribution à la réserve d'autogestion		
Contribution à la réserve	**479 868**	371 101
Total Contribution à la réserve d'autogestion	**479 868**	371 101
Total Conciergerie et entretien	**35 295 801**	32 788 094

ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ HLM PUBLIC (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	2017	2016
	$	$
Énergie :		
Électricité	**21 706 793**	20 586 646
Combustible	**7 591 544**	7 266 248
Total Énergie	**29 298 337**	27 852 894
Taxes :		
Impôt foncier municipal	**18 348 393**	17 882 345
Impôt foncier scolaire	**3 604 998**	3 497 662
Total Taxes	**21 953 391**	21 380 007
Assurances et sinistres :		
Primes d'assurance	**266 077**	272 189
Frais de sinistres partageables avec la municipalité	**2 696 452**	2 335 942
Frais de sinistres non partageables	**1 666 894**	910 676
Total Assurances et sinistres	**4 629 423**	3 518 807
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	**55 881 151**	52 751 708

REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)

	2017	2016
	$	$
RAM capitalisé		
Immeuble	**34 714 042**	32 468 510
Terrain	**1 500 971**	2 727 503
Bâtiment	**21 447 636**	16 610 424
Logements	**2 160 926**	2 130 158
Honoraires professionnels	**15 023 064**	12 458 574
Intérêts capitalisés	**192 264**	200 491
Désimputation RAM capitalisé	**(75 038 903)**	(66 595 660)
Total RAM capitalisé	**-**	-
RAM dépenses		
Immeuble	**2 209 903**	2 333 606
Terrain	**695 894**	683 472
Décontamination de terrain	**9 996**	-
Bâtiment	**7 176 581**	7 811 278
Logements	**18 823 517**	19 517 921
Honoraires professionnels	**3 645 289**	3 609 156
Frais de relocalisation	**571 148**	116 124
Total RAM dépenses	**33 132 328**	34 071 557
Total RAM	**33 132 328**	34 071 557

ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ HLM PUBLIC (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

FINANCEMENT/CONTREPARTIE SHQ

	2017	2016
	$	$
Intérêts :		
Intérêts sur le financement intérimaire RAM capitalisé	**854 622**	772 194
Intérêts sur la dette à long terme	**11 124 802**	13 045 323
Intérêts sur la dette à long terme - RAM capitalisé	**10 168 618**	8 221 757
Total Intérêts	**22 148 042**	22 039 274
Amortissement :		
Amortissement de la dette à long terme	**32 732 218**	32 940 617
Amortissement de la dette à long terme - RAM capitalisé	**13 158 572**	10 286 404
Total Amortissement	**45 890 790**	43 227 021
Autres frais :		
Rentes emphytéotiques/Frais de copropriété	**448 017**	459 749
Total Autres frais	**448 017**	459 749
Total Financement/Contrepartie SHQ	**68 486 849**	65 726 044

SERVICES À LA CLIENTÈLE

	2017	2016
	$	$
Services à la clientèle :		
Subventions aux associations de locataires	**342 529**	349 039
Activités communautaires et sociales	**202 298**	108 498
Frais de déménagement	**688 752**	612 625
Frais d'exploitation des services à la clientèle	**9 599 759**	8 673 711
Total Services à la clientèle	**10 833 338**	9 743 873
Total des Charges	**219 177 958**	210 592 265
Insuffisance des produits sur les charges	**(130 038 530)**	(122 498 924)
RAM capitalisé	**75 038 903**	66 595 660
CONTRIBUTIONS		
SHQ	**117 063 816**	110 160 582
Avances temporaires/RAM capitalisé versées SHQ	**75 038 903**	66 595 660
Municipalité	**12 974 714**	12 338 342

ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ HLM PRIVÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

	VIVRE ENSEMBLE		AKÉLA			
	Résidentielle		Résidentielle			
	admissible	non admissible	admissible	non admissible	**2017**	2016
	$	$	$	$	**$**	$
Loyers et revenus de location :						
Loyers	81 234	-	88 589	-	**169 823**	158 566
Revenus d'électricité domestique	10 598	-	12 833	-	**23 431**	22 718
Autres revenus de location résidentielle	1 160	-	495	-	**1 655**	1 800
Créances irrécouvrables - Net	-	-	(1 267)	-	**(1 267)**	-
Location des espaces non résidentiels	-	9 318	-	-	**9 318**	9 263
Total Loyers et revenus de location	92 992	9 318	100 650	-	**202 960**	192 347
Revenus divers	120	-	152	-	**272**	290
Total Autres revenus	120	-	152	-	**272**	290
Total des Produits	93 112	9 318	100 802	-	**203 232**	192 637

ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ HLM PRIVÉ (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

ADMINISTRATION

	VIVRE ENSEMBLE		AKÉLA			
	Résidentielle		Résidentielle			
	admissible	non admissible	admissible	non admissible	**2017**	2016
	$	$	$	$	**$**	$
Administration - Ressources humaines :						
Salaires - Location	6 791	-	8 578	-	**15 369**	13 702
Avantages sociaux - Location	1 825	-	2 304	-	**4 129**	3 800
Total Administration - Ressources humaines	8 616	-	10 882	-	**19 498**	17 502
Frais généraux d'administration :						
Déplacements et séjours	223	-	250	-	**473**	441
Formation	-	-	250	-	**250**	250
Frais d'audit	66	-	83	-	**149**	139
Communication	563	-	799	-	**1 362**	1 584
Achat/Location de matériel et d'équipement de bureau	356	-	450	-	**806**	1 381
Intérêts et frais bancaires	39	-	50	-	**89**	57
Total Frais généraux d'administration	1 247	-	1 882	-	**3 129**	3 852
Frais informatiques :						
Contrats d'entretien, de réparation d'équipement	-	-	-	-	**-**	113
Total Frais informatiques	-	-	-	-	**-**	113
Frais d'administration non récurrents :						
Cotisation à une association	-	-	-	-	**-**	30
Soutien à la clientèle	418	-	528	-	**946**	946
Total Frais d'administration non récurrents	418	-	528	-	**946**	976
Total Administration	10 281	-	13 292	-	**23 573**	22 443

CONCIERGERIE ET ENTRETIEN

	VIVRE ENSEMBLE		AKÉLA			
	Résidentielle		Résidentielle			
	admissible	non admissible	admissible	non admissible	**2017**	2016
	$	$	$	$	**$**	$
Conciergerie et entretien - Ressources humaines :						
Salaires - Conciergerie et entretien	9 157	-	8 697	-	**17 854**	15 654
Avantages sociaux - Conciergerie et entretien	2 521	-	2 680	-	**5 201**	4 411
Entretien du terrain	2 012	-	1 311	-	**3 323**	3 673
Entretien des logements	-	-	66	-	**66**	-
Entretien des bâtiments	209	-	201	-	**410**	642
Total Conciergerie et entretien - Ressources humaines	13 899	-	12 955	-	**26 854**	24 380
Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres :						
Déplacements et séjours	250	-	500	-	**750**	750
Déneigement	4 023	-	4 398	-	**8 421**	8 361
Conciergerie spécialisée	939	-	-	-	**939**	333
Entretien des systèmes et des appareils	-	-	-	-	**-**	467
Total Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres	5 212	-	4 898	-	**10 110**	9 911
Contrats d'entretien :						
Entretien sur les systèmes	1 349	-	945	-	**2 294**	687
Autres frais d'exploitation	-	-	-	-	**-**	11 757
Total Contrats d'entretien	1 349	-	945	-	**2 294**	12 444
Contribution à la réserve d'autogestion						
Contribution à la réserve	409	-	517	-	**926**	908
Total Contribution à la réserve d'autogestion	409	-	517	-	**926**	908
Total Conciergerie et entretien	20 869	-	19 315	-	**40 184**	47 643

ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ
HLM PRIVÉ (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	VIVRE ENSEMBLE		AKÉLA			
	Résidentielle		Résidentielle			
	admissible	non admissible	admissible	non admissible	**2017**	2016
	$	$	$	$	**$**	$
Énergie :						
Électricité	33 255	-	34 424	-	**67 679**	60 153
Total Énergie	33 255	-	34 424	-	**67 679**	60 153
Rentes :						
Rentes emphytéotiques	-	-	1	-	**1**	1
Total Rentes	-	-	1	-	**1**	1
Taxes :						
Impôt foncier municipal	16 586	-	20 299	-	**36 885**	35 140
Impôt foncier scolaire	3 083	-	3 775	-	**6 858**	6 659
Total Taxes	19 669	-	24 074	-	**43 743**	41 799
Assurances et sinistres :						
Primes d'assurance	21 487	-	11 550	-	**33 037**	30 921
Total Assurances et sinistres	21 487	-	11 550	-	**33 037**	30 921
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	74 411	-	70 049	-	**144 460**	132 874

REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)

	VIVRE ENSEMBLE		AKÉLA			
	Résidentielle		Résidentielle			
	admissible	non admissible	admissible	non admissible	**2017**	2016
	$	$	$	$	**$**	$
RAM dépenses :						
Immeuble	147 301	-	151 094	-	**298 395**	107 550
Terrain	-	-	910	-	**910**	7 815
Bâtiment	1 097	-	16 958	-	**18 055**	2 193
Logements	8 392	-	9 454	-	**17 846**	40 707
Honoraires professionnels	14 188	-	34 552	-	**48 740**	8 306
Total RAM dépenses	170 978	-	212 968	-	**383 946**	166 571
Contribution aux réserves :						
Réserve de remplacement-immeubles	-	-	4 992	-	**4 992**	4 992
Total Contribution aux réserves	-	-	4 992	-	**4 992**	4 992
Total RAM	170 978	-	217 960	-	**388 938**	171 563

FINANCEMENT/CONTREPARTIE SHQ

	VIVRE ENSEMBLE		AKÉLA			
	Résidentielle		Résidentielle			
	admissible	non admissible	admissible	non admissible	**2017**	2016
	$	$	$	$	**$**	$
Intérêts :						
Intérêts sur la dette à long terme	15 839	-	8 778	-	**24 617**	33 371
Total Intérêts	15 839	-	8 778	-	**24 617**	33 371
Amortissement :						
Amortissement de la dette à long terme	61 714	-	84 393	-	**146 107**	140 720
Total Amortissement	61 714	-	84 393	-	**146 107**	140 720
Total Financement/Contrepartie SHQ	77 553	-	93 171	-	**170 724**	174 091
Total des Charges	354 092	-	413 787	-	**767 879**	548 614
Excédent (insuffisance) des prodruits sur les charges	(260 980)	9 318	(312 985)	-	**(564 647)**	(355 977)
Contributions SHQ					**564 647**	355 977

ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ PSL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

	2017	2016
	$	$
Administration		
Versements aux propriétaires	**52 198 325**	47 677 089
Frais d'administration	**1 745 206**	1 597 815
Frais de livraison unités Urgence	**379 680**	182 400
Autres	**94 019**	54 532
Total Administration	**54 417 230**	49 511 836
Insuffisance des produits sur les charges avant contributions	**(54 417 230)**	(49 511 836)
Contibutions:		
SHQ	**49 037 996**	44 634 459
CMM	**5 379 234**	4 877 377
Total des contributions	**54 417 230**	49 511 836
Excédent des produits sur les charges	**-**	-

ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ ACL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

	2017	2016
	$	$
Loyers et revenus de location :		
Loyers	**1 356 047**	1 197 195
Supplément au loyer	**847 952**	769 170
Autres revenus de location résidentielle	**43 800**	44 925
Créances irrécouvrables - Net	**(5 145)**	(4 782)
Total Loyers et revenus de location	**2 242 654**	2 006 508
Autres revenus :		
Revenus d'intérêts	**11 977**	6 431
Revenus divers	**37 668**	168 805
Total Autres revenus	**49 645**	175 236
Total des Produits	**2 292 299**	2 181 744

ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ ACL (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

ADMINISTRATION

	2017	2016
	$	$
Administration - Ressources humaines :		
Salaires - Administration	**11 198**	14 729
Salaires - Location	**101 960**	33 539
Avantages sociaux - Administration	**9 599**	5 252
Avantages sociaux - Location	**14 403**	4 031
Total Administration - Ressources humaines	**137 160**	57 551
Frais généraux d'administration :		
Déplacements et séjours	**2 432**	166
Formation	**17**	74
Frais d'audit	**2 061**	2 280
Communication	**30 479**	27 550
Achat/Location de matériel et d'équipement de bureau	**1 163**	126
Intérêts et frais bancaires	**-**	24
Honoraires professionnels	**19 515**	19 421
Total Frais généraux d'administration	**55 667**	49 641
Total Administration	**192 827**	107 192

CONCIERGERIE ET ENTRETIEN

	2017	2016
	$	$
Conciergerie et entretien - Ressources humaines :		
Salaires - Conciergerie et entretien	**88 428**	98 891
Avantages sociaux - Conciergerie et entretien	**26 116**	29 863
Entretien du terrain	**5 040**	3 149
Conciergerie non spécialisée	**10 296**	493
Entretien des logements	**290**	20 980
Entretien des bâtiments	**6 998**	8 922
Total Conciergerie et entretien - Ressources humaines	**137 168**	162 298
Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres :		
Déplacements et séjours	**2 313**	2 183
Fournitures et matériaux	**11 868**	9 963
Entretien du matériel roulant	**1 213**	2 636
Déneigement	**6 646**	5 001
Conciergerie spécialisée	**14 386**	9 751
Sécurité	**21 223**	3 131
Entretien des systèmes et des appareils	**124 426**	9 909
Entretien des ascenseurs	**9 827**	9 827
Total Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres	**191 902**	52 401
Contrats d'entretien :		
Entretien des systèmes	**33 051**	21 625
Total Contrats d'entretien	**33 051**	21 625
Total Conciergerie et entretien	**362 121**	236 324

ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ ACL (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	2017	2016
	$	$
Énergie :		
Électricité	**144 125**	124 125
Combustible	**58 351**	57 177
Total Énergie	**202 476**	181 302
Taxes :		
Impôt foncier municipal	**241 545**	235 687
Impôt foncier scolaire	**46 982**	42 079
Total Taxes	**288 527**	277 766
Assurances et sinistres :		
Primes d'assurance	**28 471**	24 700
Frais de sinistres	**3 969**	3 352
Total Assurances et sinistres	**32 440**	28 052
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	**523 443**	487 120

AFFECTATIONS INTERNES (CONTRIBUTION RÉSERVES)

	2017	2016
	$	$
Affectations internes (Contribution aux réserves)		
Réserve de remplacement-Immeubles	**81 379**	19 135
Réserve de remplacement-Meubles	**19 387**	69 591
Réserve de gestion hypothécaire	**25 612**	22 271
Total Affectations internes (Contribution aux réserves)	**126 378**	110 997

FINANCEMENT/CONTREPARTIE SHQ

	2017	2016
	$	$
Intérêts :		
Intérêts sur la dette à long terme	**606 153**	557 407
Total Intérêts	**606 153**	557 407
Amortissement :		
Amortissement de la dette à long terme	**429 319**	378 708
Total Amortissement	**429 319**	378 708
Total Financement/Contrepartie SHQ	**1 035 472**	936 115

SERVICES À LA CLIENTÈLE

	2017	2016
	$	$
Services à la clientèle :		
Frais de déménagement	**626**	-
Total Services à la clientèle	**626**	-
Total des Charges	**2 240 867**	1 877 748
Excédent des produits sur les charges	**51 432**	303 996

ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ LAQ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

	2017	2016
	$	$
Loyers et revenus de location :		
Loyers	**19 546 370**	19 293 260
Supplément au loyer	**234 922**	267 454
Autres revenus de location résidentielle	**226 692**	242 054
Créances irrécouvrables - Net	**(81 760)**	(74 973)
Location des espaces non résidentiels	**40 755**	27 998
Total Loyers et revenus de location	**19 966 979**	19 755 793
Autres revenus :		
Revenus d'intérêts	**150 601**	123 122
Revenus divers	**202 644**	195 674
Surplus réserves - remboursement hypothécaire	**-**	21 792
Total Autres revenus	**353 245**	340 588
Total des Produits	**20 320 224**	20 096 381

ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ LAQ (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

ADMINISTRATION

	2017	2016
	$	$
Administration - Ressources humaines :		
Salaires - Administration	**868 123**	755 848
Salaires - Location	**2 063 631**	1 995 089
Avantages sociaux - Administration	**232 298**	208 242
Avantages sociaux - Location	**428 387**	412 985
Total Administration - Ressources humaines	**3 592 439**	3 372 164
Frais généraux d'administration :		
Déplacements et séjours	**26 383**	19 598
Formation	**22 086**	26 256
Frais d'audit	**22 674**	24 749
Communication	**604 524**	580 946
Achat/Location de matériel et d'équipement de bureau	**47 227**	43 208
Intérêts et frais bancaires	**42**	3
Honoraires professionnels et de services	**132 963**	190 448
Total Frais généraux d'administration	**855 899**	885 208
Frais informatiques :		
Contrats d'entretien, de réparation d'équipement et de service Internet	**16 012**	12 784
Achat/Location de matériel informatique et développement de systèmes	**28 744**	9 864
Total Frais informatiques	**44 756**	22 648
Frais d'administration non récurrents :		
Cotisation à une association	**17 820**	20 239
Total Frais d'administration non récurrents	**17 820**	20 239
Total Administration	**4 510 914**	4 300 259

ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ LAQ (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

CONCIERGERIE ET ENTRETIEN

	2017	2016
	$	$
Conciergerie et entretien - Ressources humaines :		
Salaires - Conciergerie et entretien	**1 158 830**	1 040 378
Avantages sociaux - Conciergerie et entretien	**299 862**	263 479
Entretien du terrain	**72 225**	54 663
Conciergerie non spécialisée	**5 337**	2 000
Entretien des logements	**80 386**	60 653
Entretien des bâtiments	**55 933**	44 985
Total Conciergerie et entretien - Ressources humaines	**1 672 573**	1 466 158
Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres :		
Déplacements et séjours	**17 705**	14 515
Fournitures et matériaux	**195 949**	177 398
Entretien du matériel roulant	**13 630**	15 003
Déneigement	**100 023**	98 816
Enlèvement des ordures ménagères	**6 077**	11 377
Conciergerie spécialisée	**93 444**	74 040
Sécurité	**234 863**	243 393
Entretien des systèmes et des appareils	**2 192 969**	1 411 051
Entretien des ascenseurs	**55 370**	55 370
Honoraires professionnels et de services	**16**	-
Total Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres	**2 910 046**	2 100 963
Contrats d'entretien :		
Entretien des systèmes	**329 494**	179 868
Acquisition/Location équipement entretien et matériel roulant	**127**	2 607
Total Contrats d'entretien	**329 621**	182 475
Total Conciergerie et entretien	**4 912 240**	3 749 596

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	2017	2016
	$	$
Énergie :		
Électricité	**1 209 657**	1 213 825
Combustible	**338 785**	346 480
Total Énergie	**1 548 442**	1 560 305
Taxes :		
Impôt foncier municipal	**2 200 559**	2 135 254
Impôt foncier scolaire	**427 884**	418 498
Total Taxes	**2 628 443**	2 553 752
Assurances et sinistres :		
Primes d'assurance	**181 883**	192 024
Frais de sinistres	**56 919**	132 948
Total Assurances et sinistres	**238 802**	324 972
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	**4 415 687**	4 439 029

ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR PROGRAMME AUX FINS DU CALCUL DE LA SUBVENTION SHQ LAQ (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

AFFECTATIONS INTERNES (CONTRIBUTION RÉSERVES)

	2017	2016
	$	$
Affectations internes (Contribution aux réserves)		
Réserve de remplacement-Immeubles contribution (utilisation)	**(812 334)**	692 050
Réserve de remplacement-meubles contribution	**160 917**	156 235
Réserve de gestion hypothécaire contribution	**109 258**	106 201
Réserve de remplacement contribution (local communautaire)	**239**	229
Total Affectations internes (Contribution aux réserves)	**(541 920)**	954 715

FINANCEMENT/CONTREPARTIE SHQ

	2017	2016
	$	$
Intérêts :		
Intérêts sur la dette à long terme	**2 022 776**	2 103 133
Total Intérêts	**2 022 776**	2 103 133
Amortissement :		
Amortissement de la dette à long terme	**2 553 090**	2 557 073
Surplus Réserves - Remboursement hypothécaire	**-**	21 792
Total Amortissement	**2 553 090**	2 578 865
Total Financement/Contrepartie SHQ	**4 575 866**	4 681 998

SERVICES À LA CLIENTÈLE

	2017	2016
	$	$
Services à la clientèle :		
Activités communautaires et sociales	**116 294**	84 072
Frais de déménagement	**2 522**	1 944
Frais d'exploitation des services à la clientèle	**2 519 572**	2 429 424
Total Services à la clientèle	**2 638 388**	2 515 440

DÉPENSE EXTRAORDINAIRE

	2017	2016
	$	$
Dépense extraordinaire :		
Dépense extraordinaire liée aux règlements de litiges contractuels	**112 935**	3 997 725
Total Dépense extraordinaire	**112 935**	3 997 725
Total des Charges	**20 624 110**	24 638 762
Insuffisance des produits sur les charges	**(303 886)**	(4 542 381)

ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS – IMMEUBLES BENNY FARM ET AUTRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

	2017	2016
	$	$
Loyers et revenus de location :		
Loyers	**1 994 489**	1 961 685
Supplément au loyer	**356 640**	300 432
Revenus d'électricité domestique	**238**	-
Autres revenus de location résidentielle	**86 023**	81 158
Créances irrécouvrables - Net	**-**	(17 137)
Location des espaces non résidentiels	**15 358**	21 437
Total Loyers et revenus de location	**2 452 748**	2 347 575
Autres revenus :		
Revenus d'intérêts	**9 628**	5 706
Revenus divers	**542 622**	42 776
Revenus - Subventions autres que la SHQ	**384 385**	449 089
Total Autres revenus	**936 635**	497 571
Total des Produits	**3 389 383**	2 845 146

ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS - IMMEUBLES BENNY FARM ET AUTRES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

ADMINISTRATION

	2017	2016
	$	$
Administration - Ressources humaines :		
Salaires - Administration	**94 511**	64 447
Salaires - Location	**105 496**	141 431
Avantages sociaux - Administration	**28 421**	23 097
Avantages sociaux - Location	**15 235**	18 900
Total Administration - Ressources humaines	**243 663**	247 875
Frais généraux d'administration :		
Déplacements et séjours	**4 092**	2 418
Formation	**2 162**	5 592
Frais d'audit	**2 061**	2 250
Communication	**32 693**	29 778
Achat/Location de matériel et d'équipement de bureau	**16 364**	7 282
Honoraires professionnels	**9 597**	11 348
Total Frais généraux d'administration	**66 969**	58 668
Frais informatiques :		
Contrats d'entretien, de réparation d'équipement	**-**	594
Total Frais informatiques	**-**	594
Total Administration	**310 632**	307 137

CONCIERGERIE ET ENTRETIEN

	2017	2016
	$	$
Conciergerie et entretien - Ressources humaines :		
Salaires - Conciergerie et entretien	**227 364**	189 360
Avantages sociaux - Conciergerie et entretien	**47 699**	47 215
Entretien du terrain	**7 434**	17 006
Conciergerie non spécialisée	**1 470**	-
Entretien des logements	**12 292**	25 617
Entretien des bâtiments	**8 894**	8 612
Total Conciergerie et entretien - Ressources humaines	**305 153**	287 810
Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres :		
Déplacements et séjours	**3 227**	2 861
Fournitures et matériaux	**32 709**	24 167
Entretien du matériel roulant	**3 874**	1 519
Déneigement	**30 440**	30 066
Enlèvement des ordures ménagères	**2 250**	-
Conciergerie spécialisée	**6 371**	8 172
Sécurité	**16 260**	14 813
Entretien des systèmes et des appareils	**288 658**	76 688
Entretien des ascenseurs	**18 709**	18 709
Total Conciergerie et entretien - Ressources matérielles et autres	**402 498**	176 995
Contrats d'entretien :		
Entretien des systèmes	**66 191**	23 816
Acquisition/Location équipement entretien et matériel roulant	**228**	183
Total Contrats d'entretien	**66 419**	23 999
Total Conciergerie et entretien	**774 070**	488 804

ÉTAT DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS - IMMEUBLES BENNY FARM ET AUTRES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 *(non audité)*

ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES

	2017	2016
	$	$
Énergie :		
Électricité	**182 319**	184 055
Combustible	**153 525**	167 889
Total Énergie	**335 844**	351 944
Taxes :		
Impôt foncier municipal	**297 083**	297 122
Impôt foncier scolaire	**63 432**	63 680
Total Taxes	**360 515**	360 802
Assurances et sinistres :		
Primes d'assurance	**38 029**	33 155
Frais de sinistres	**-**	16 961
Total Assurances et sinistres	**38 029**	50 116
Total Énergie, taxes, assurances et sinistres	**734 388**	762 862

AFFECTATIONS INTERNES (CONTRIBUTION RÉSERVES)

	2017	2016
	$	$
Affectations internes (Contribution aux réserves)		
Réserve générale	**1 520**	1 247
Total Affectations internes (Contribution aux réserves)	**1 520**	1 247

FINANCEMENT/CONTREPARTIE SHQ

	2017	2016
	$	$
Intérêts :		
Intérêts sur la dette à long terme	**800 802**	818 585
Total Intérêts	**800 802**	818 585
Amortissement :		
Amortissement de la dette à long terme	**328 475**	310 768
Total Amortissement	**328 475**	310 768
Total Financement/Contrepartie SHQ	**1 129 277**	1 129 353

SERVICES À LA CLIENTÈLE

	2017	2016
	$	$
Services à la clientèle :		
Activités communautaires et sociales	**15 642**	535
Frais d'exploitation des services à la clientèle	**585 776**	-
Total Services à la clientèle	**601 418**	535
Total des Charges	**3 551 305**	2 689 938
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**(161 922)**	155 208

Ce document est publié par le Service des communications.

Directeur : Mathieu Vachon

Coordination et rédaction :
Valérie Rhême, en collaboration avec
de nombreux collègues

Rédaction des portraits des résidants :
Hélène Morin,
Jocelyne Dorris (Bruno Garneau)

Conception graphique et montage :
Art & Graf

Photo de la page couverture et p. 12 :
Olivier Bousquet

Photographies :
Alarie Photo, Francis Gagnon, OMHM,
Sarah Scott

Révision linguistique :
Marie-Rose Basque, réviseure agréée,
Linguitech

Office municipal d'habitation de Montréal
415, rue Saint-Antoine Ouest, 2e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1H8
514 872-6442
www.omhm.qc.ca

3e trimestre 2018
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 978-2-921999-49-6

Article 7.17

Dépôt du rapport annuel 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau

Le fichier contenant ce rapport étant trop volumineux, nous vous invitons à consulter ce dernier en cliquant sur le lien suivant :

http://www.parcjeandrapeau.com/files/publications/rapport_annuel_2017_societe_parc_jean_drapeau_montreal_1.pdf

Article 7.18

POINTE-À-CALLIÈRE
RAPPORT ANNUEL 2017
25e anniversaire

UN SYMBOLE D'ACCUEIL ET DE PAIX

Une majestueuse cloche en bronze, réalisée par la firme française Paccard, se retrouve au sommet du nouveau pavillon de Pointe-à-Callière, le Fort de Ville-Marie – Pavillon Québecor inauguré le 17 mai 2017. Depuis ce jour, qui a marqué le 375e anniversaire de fondation de Montréal, elle résonne haut et fort dans le ciel de la ville – comme au début de la colonie montréalaise – en hommage à la culture d'accueil, de rassemblement et de paix qui unit les Montréalais.

UN MUSÉE À JAMAIS ANCRÉ DANS SA VILLE

Un souffle de jeunesse_ Pointe-à-Callière vient d'entrer dans la force de l'âge – l'âge adulte – mais un souffle de jeunesse continue d'animer les lieux. À l'occasion de notre 25e anniversaire, aménager un espace aussi symboliquement puissant que le lieu de fondation de Montréal et le rendre accessible a été notre plus grande réalisation de l'année. Autant pour la Ville de Montréal qui a fait du Fort de Ville-Marie – Pavillon Québecor le plus important legs patrimonial de son 375e anniversaire que pour les équipes du Musée, nos partenaires et nos visiteurs. Tous ont senti, grâce à la réalisation de ce projet complexe, une énergie nouvelle provenir de cet espace devenu un point de repère lié à notre appartenance à Montréal. En aménageant de surcroit le premier égout collecteur, le Musée a démontré qu'il est un acteur majeur de l'avant-gardisme muséal : en arrimant autant d'expertises appelées à préserver d'authentiques lieux archéologiques d'abord ; et en mettant en valeur les plus récentes connaissances de l'histoire de Montréal au moyen de technologies novatrices.

L'année nous a aussi vu réaliser une grande campagne de fouilles archéologiques afin de documenter l'état des vestiges du marché Sainte-Anne / premier Parlement du Canada-Uni, Montréal ayant été la capitale du pays de 1844 à 1849. Voilà un autre défi de mise en valeur qui continue d'animer les équipes du Musée avec une ferveur renouvelée. Après une année aussi fertile et riche en activités pour tous nos publics, il m'apparaît primordial de féliciter les équipes du Musée et celles de la Fondation, ainsi que notre directrice générale. En poste depuis le tout premier jour du Musée, et même avant, Francine Lelièvre continue d'être l'âme dirigeante de Pointe-à-Callière. Elle a su mobiliser les talents, à savoir ceux de nos employés, de nos fournisseurs et, bien sûr, de nos bénévoles. Je souhaite également remercier les administrateurs du conseil d'administration de la Société Pointe-à-Callière pour leurs précieux conseils tout au long de l'année.

Il m'apparaît de plus essentiel de remercier nos partenaires financiers publics et privés. Et plus particulièremet la Ville de Montréal qui a généreusement contribué à l'aménagement du fort de Ville-Marie et de l'égout collecteur ainsi qu'à la réalisation des fouilles archéologiques. Enfin, j'adresse de sincères remerciements à tous nos visiteurs en les invitant à continuer de nous suivre dans notre nouvel élan, fort des succès de notre 25e anniversaire. Longue vie à Pointe-à-Callière, le musée de Montréal !

Stéphane Brügger

ANDREW MOLSON
Président du conseil
d'administration
de la Société du Musée

Gardiens du lieu de naissance de Montréal_L'année 2017 fut le lieu de tous les possibles. Les Montréalais ont fait de Pointe-à-Callière l'une de leurs destinations préférées : 462 332 personnes nous ont visité – un record de fréquentation à vie dans notre histoire. Ils ont manifesté leur désir de renouer avec l'histoire de Montréal et de souligner leur appartenance à la ville. Désormais, tous les Montréalais possèdent les clés du lieu de naissance de Montréal, un espace qui leur appartient. Nous n'en sommes que les gardiens !

Tout au long de ce 375e anniversaire de fondation de Montréal, nous avons souhaité fournir des occasions pour ouvrir toutes grandes les portes de l'histoire de la ville. Ainsi, *Ici a été fondée Montréal*, l'exposition du lieu de fondation, rend un hommage touchant aux premiers Montréalais. Nos expositions temporaires ont également eu un parti pris pour Montréal : *Passion : hockey* a accordé une place de choix au club sportif centenaire, Les Canadiens de Montréal. *Allô, Montréal !* retraçait l'évolution des communications à travers la téléphonie tout en déployant quantité d'objets vedettes de Montréal. La fibre montréalaise a de plus vibré grâce à une exposition en plein air présentée sur le site des fouilles archéologiques du marché Sainte-Anne / premier Parlement du Canada-Uni. Nos expo-clips ont abordé des thèmes typiquement montréalais, rappelant l'avènement du métro et d'Expo 67. Fidèle à notre habitude, nous avons fait voyager nos visiteurs grâce à la présentation de grandes collections issues de partenariats internationaux. Quel privilège de proposer une incursion au cœur de l'Amazonie par l'entremise de splendides objets ilustrant les us et coutumes d'une trentaine d'ethnies du bassin amazonien ! Et que dire des trésors des pays de l'Orient provenant de la collection privée de Sam et Myrna Myers ? Époustouflant !

Pointe-à-Callière est aussi devenue, plus que jamais, un lieu de rassemblement autour de ses grandes activités culturelles : des festives *Rencontres en Nouvelle-France* aux activités estivales gratuites sur place D'Youville, le Musée s'est rapproché encore plus des Montréalais. J'en profite pour remercier toutes les équipes du Musée qui ont rendu possibles ces échanges. Celles d'aujourd'hui et celles d'hier que nous avons eu grand plaisir à revoir lors de chaleureuses retrouvailles à l'occasion de notre 25e anniveraire. Tous ont œuvré à faire de Pointe-à-Callière ce qu'il est devenu et j'en suis particulièrement fière. Ils ont su voir dans ces défis autant d'occasions d'innover. Chapeau et sincères remerciements !

FRANCINE LELIÈVRE
Directrice générale du Musée

UN LIEU DE MÉMOIRE INÉDIT

Ici a été fondée Montréal_Une journée parfaite, un soleil vibrant, une ville assiégée par les festivités du 375e anniversaire de fondation de Montréal. Dans l'horaire surchargé des activités de commémoration officielles, un moment empreint de solennité rend hommage aux premiers Montréalais : une cloche résonne dans le Vieux-Montréal et elle souligne l'inauguration du lieu de fondation de Montréal, à Pointe-à-Callière. Plus important legs patrimonial pour le 375e anniversaire de Montréal, le Fort de Ville-Marie – Pavillon Québecor ainsi que le premier égout collecteur de Montréal sont prêts à accueillir, en ce 17 mai 2017, les invités ; le maire de Montréal en tête, accompagné de nombreux dignitaires, soucieux de rendre hommage à nos fondateurs.

Lieu de mémoire inédit, le nouveau pavillon est érigé au-dessus des vestiges et sur la terre qu'ont foulée Paul de Chomedey de Maisonneuve, Jeanne Mance et leurs 47 compagnons venus fonder Montréal en 1642. Conscient de la complexité des enjeux de conservation des vestiges, le Musée a tout de même réussi cet audacieux pari et concrétisé un rêve, la préservation et la mise en valeur du lieu de fondation de Montréal.

Dans une architecture qui s'harmonise au quartier historique signée par le consortium Dan Hanganu + Provencher_Roy, le pavillon présente l'exposition *Ici a été fondée Montréal*. L'expérience de visite la plus bouleversante demeure la « marche » sur les vestiges grâce au plancher de verre qui

NH Photographes

Le 17 mai 2017 : l'inauguration du Fort de Ville-Marie – Pavillon Québecor en présence du maire de Montréal, Denis Coderre, de la directrice de Pointe-à-Callière, Francine Lelièvre, et de la ministre du patrimoine du Canada, Mélanie Joly. Deuxième rangée : Geoffrey Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones, Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Martin Coiteux, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal, Lise Thériault, vice-première ministre du Québec, et Serge Sasseville, vice-président principal, Affaires corporatives et institutionnelles de Québecor.

Raphaël Thibodeau

surplombe et enveloppe, tel un écrin, les traces laissées par les occupants des premiers jours de Montréal. Sont de plus évoquées la présence des Autochtones sur le territoire depuis plus de 1000 ans ; et la Grande Paix de Montréal où Louis-Hector de Callière et les représentants de nations autochtones ont signé, en 1701, une paix durable. Quelques centaines d'artefacts, restaurés spécifiquement pour l'exposition, rendent encore plus concrets des pans de l'histoire de Montréal.

Collecteur de mémoires_Dans une métamorphose à la hauteur de l'œuvre d'ingénierie civile, le premier égout collecteur de Montréal, impressionnant passage qui prend son départ dans le pavillon principal, est l'un des nouveaux attraits du parcours muséal. Construit en pierres taillées entre 1832 et 1838, l'égout a subi une majestueuse transformation. Imposant par sa taille, il est devenu un *Collecteur de mémoires* sur une distance de 110 mètres, animé par des projections qui illuminent ses parois en pierre, dans un environnement sonore enveloppant. Que voilà un monde souterrain, mystérieusement porteur de l'histoire de Montréal ! Autre ajout à la connaissance : la projection vidéo holographique *Un jour sur le pont Franchère* qui recrée le premier pont en pierres de Montréal enjambant la petite rivière Saint-Pierre.

Les Montréalais ont eu accès gratuitement au legs patrimonial pendant un mois ainsi que lors de la Journée des musées montréalais. Un immense succès ! Enfin, le lieu de fondation de Montréal se raconte dans un cahier pédagogique et dans deux ouvrages de la nouvelle collection Pointe-à-Callière. Pour la réalisation de ce nouveau pavillon, le Musée a obtenu le soutien financier de la Ville de Montréal, de Québecor, de la Fondation Pointe-à-Callière, de Parcs Canada, de l'ONF et de IBM.

« Ces vestiges viennent de retrouver une seconde vie, sous le regard des Montréalais et des touristes [...] C'est un trésor commun maintenant, ça appartient à toute la population. »

Catherine François, TV5 Monde

Raphaël Thibodeau

SUR LES TRACES DE L'HISTOIRE

Montréal, capitale du Canada_ La Promenade urbaine Fleuve – Montagne ne pouvait trouver comme point d'arrêt à un parcours de 4 km un lieu aussi significatif à Montréal en 2017 : sous place D'Youville, les vestiges du marché Sainte-Anne / premier Parlement du Canada-Uni ont toute une histoire à raconter. Celle des années glorieuses de Montréal, capitale du pays à compter de 1844, mais aussi celle de Montréal, ville assiégée par une foule devenue furieuse par des décisions du gouvernement et incendiant délibérément son Parlement en 1849.

Le Musée a entrepris, le 17 juillet, la plus importante campagne de fouilles archéologiques à se tenir sur ce site depuis 2010. Mais cette fois, les visiteurs pouvaient y déambuler, observer les archéologues en action, et découvrir une exposition. Avec comme résultat de permettre à un vaste public de mesurer l'importance historique et archéologique d'un site désigné par le gouvernement du Québec comme patrimonial, et reconnu, par le gouvernement du Canada, comme événement historique national.

« Des artefacts inattendus refont surface sur le site du premier Parlement du Canada. Un livre calciné, un sceau rare, des éclats de vaisselle orientale, une bouteille de champagne fracassée : ce sont des trésors d'archéologues, des artefacts qui ont refait surface cet été … dans le Vieux-Montréal. »

Caroline Montpetit, *Le Devoir*

Ces fouilles, qui se sont tenues jusqu'en novembre, avaient pour but de poursuivre les recherches historiques, d'identifier les travaux de conservation des vestiges, et d'évaluer un programme de prévention et de mise en valeur. Quelque 300 000 artefacts et écofacts – qui s'ajoutent aux 500 000 déjà excavés – sont sortis des entrailles du sol, des résultats qui ont dépassé les attentes, tant par le nombre de pièces trouvées que par la nature et l'importance des objets. Une trentaine de fragments de livres brûlés – qui s'ajoutent à ceux découverts en 2013 – ont été retrouvés. L'une des découvertes les plus remarquables demeure néanmoins celle de deux tampons encreurs arborant des sceaux officiels du Parlement. D'autres pièces retrouvées méritent une mention : un bol en céramique commémorant la naissance en 1840 du premier enfant de la reine Victoria ; de nombreux objets reliés au travail de bureau ; des services de vaisselle raffinés aux décors variés ; des objets d'hygiène ; des pièces de monnaie, et des éléments de quincaillerie et d'architecture.

Alain Vandal

NH Photographes

Un nombre enviable de 25 000 personnes ont fréquenté l'exposition présentée en plein air, *Montréal, capitale du Canada-Uni – Un Parlement sous vos pieds*. Répondant à un sondage sur place, 82 % de Montréalais ont affirmé souhaiter une mise en valeur du site par la contruction d'un bâtiment en hommage au Parlement. Deux conférences de presse très courues ont permis de faire connaître le site au grand public et de dévoiler les découvertes archéologiques réalisées pendant les fouilles. Les médias ont aussi pu prendre connaissance du projet de mise en valeur de la Cité d'archéologie et d'histoire qui comprend la construction d'une enveloppe de verre sur place D'Youville pour présenter et rendre accessibles les vestiges ainsi qu'un nouveau tronçon de l'égout collecteur. Abordant la même thématique, l'expo-clip *Montréal : métropole… et capitale* a été présentée dans le pavillon principal du Musée pendant l'automne.

Enfin, en visite à Pointe-à-Callière en fin d'année, le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, a pu découvrir les armoiries royales du Parlement du Canada qui font partie de la collection du Musée et qui constituent un précieux objet de mémoire et le symbole de notre histoire nationale.

Caroline Thibeault

CINQ CHANTIERS INSPIRANTS EN 2017

L'enrichissement des collections_L'année 2017 aura été fertile pour l'enrichissement des collections du Musée, constituées à partir des résultats des fouilles archéologiques sur le site du fort de Ville-Marie d'abord, où quelque 350 000 objets ont été trouvés. D'autre part, plus de 300 000 artefacts et écofacts ont été retrouvés lors de la campagne de fouilles tenue sur le site du marché Sainte-Anne / Parlement du Canada-Uni (1844-1849). Les analyses de ces objets améliorent notre compréhension de l'organisation spatiale du Parlement et des circonstances de son abandon en plus d'enrichir la connaissance de l'histoire de Montréal. Les archéologues ont réussi à mieux cerner la vocation du marché Sainte-Anne, bâtiment qui fut transformé pour accueillir le Parlement. Les découvertes mènent à penser que ce marché a été l'un des premiers édifices électrifiés à Montréal à la fin du 19e siècle et que les marchands étaient eux-mêmes responsables de l'aménagement des celliers qui leur étaient assignés. L'année 2017 a aussi été une année d'acquisitions destinées à enrichir le patrimoine de Montréal autour des thématiques liées au transport maritime, au commerce et aux échanges, au monde du spectacle et des communications, aux activités de personnalités de la politique municipale ou provinciale, à Expo 67 et au hockey. La médiathèque s'est également enrichie de quelque 600 nouveaux titres et de nombreuses acquisitions au nombre desquelles on compte de magnifiques lots de photos anciennes, des manuscrits, ainsi que des superbes lithographies illustrant la vie montréalaise aux 19e et au 20e siècles.

La métamorphose des expositions permanentes_ Après un rajeunissement de divers modules dans l'exposition *Les bâtisseurs de Montréal* en 2016, le travail de conception en vue du renouvellement des expositions permanentes s'est poursuivi en 2017. Les espaces visés sont les corridors de la crypte où se préparent la création d'une ligne de temps sur l'histoire de Montréal et la mise en place d'un espace immersif composé d'une galerie de portraits de Montréalais de toutes les origines. La mise à niveau de la fresque portuaire et des cinq maquettes évoquant l'occupation du site de la pointe à Callière a aussi été entamée. Le Musée a également débuté la recherche afin de programmer ses personnages virtuels en fonction des avancées technologiques. En complément au renouvellement des expositions, la mise à niveau de la signalisation intérieure effectuée en 2016 s'est terminée en 2017 avec la conception d'un plan de circulation offert aux visiteurs. Ce travail immense porte déjà ses fruits : amélioration de la fluidité des visiteurs, meilleurs repères visuels et nouvelles expériences de visite proposées, notamment grâce à l'installation de nouveaux équipements à la fine pointe de la technologie, dans les salles d'exposition et tout au long du parcours du visiteur.

GSM Project

L'idéation du nouveau spectacle multimédia_ Présenté en guise d'introduction à la visite du Musée, le spectacle multimédia exerce depuis 1992 un attrait indéniable auprès des visiteurs, petits et grands. La quatrième mouture de ce spectacle est en préparation et les équipes du Musée ont développé le concept ainsi que l'approche scénographique de concert avec la firme TKNL. Projeté dans une salle surplombant d'authentiques vestiges, le spectacle offrira une vision sensible de l'histoire, une version « humaine » de l'évolution de la ville, à travers des personnages vivants et un contenu engageant. Le Musée souhaite poser un regard captivant sur la ville et illustrer le lieu d'échanges et de métissages qu'est Montréal.

La diffusion de la connaissance archéologique_ Nouvelle publication de la Collection Archéologie du Québec, *Eau – Dans le sillage du temps* permet de découvrir le Québec autrement à partir des résultats de quelque 50 années de recherches archéologiques en territoire québécois. Un ouvrage scientifique indispensable ! D'autre part, la première collection de référence en archéologie appelée *Archéolab. Québec* déploie une base de données contenant quelque 2 000 artefacts : appelée à être constamment enrichie, elle deviendra le plus important centre de référence pour archéologues et chercheurs. Ces deux importants chantiers ont été conçus et produits par Pointe-à-Callière en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications.

Une nouvelle médiathèque_ Le Centre de documentation a été relocalisé dans le nouveau pavillon du Musée, doublant ainsi sa superficie. Cette nouvelle médiathèque, ouverte au public, est dorénavant un lieu de recherche, de consultation et de traitement qui rassemble sous un même toit l'ensemble des collections documentaires : monographies, périodiques, livres rares, affiches, gravures, estampes, lithographies, etc. Les services de la sécurité, de la technologie et des bâtiments ont aussi été regroupés dans le nouveau pavillon. Ces aménagements ont permis la relocalisation, à la Station de pompage, des 2 000 pièces du costumier qui bénéficient de conditions correspondant mieux aux normes optimales de conservation.

Alain Vandal

Cette **bouteille en grès,** un matériau résistant, a pu servir à répétition aux défricheurs pour garder bien fraîche l'eau à boire.
Céramique de Bray-Beauvaisis-Loire
•
This sturdy **stoneware bottle** may have been used over and over again by labourers clearing the land, to keep their drinking water cool.
Bray-Beauvaisis-Loire ware
Cuillère en main, le soldat mange son ragoût de bœuf dans un pot **individuel.** Ou encore, avec des compagnons, il puise sa pitance dans un **pot de plus grande contenance.** L'anse permet d'approcher le repas du feu pour le réchauffer sans se brûler.
Pots : céramique de la Saintonge
Os de bœuf domestique
•
Soldiers might use a spoon to eat their beef stew from an **individual pot** or join their companions in scooping their rations out of a **larger container.** The handle let them warm their food over a fire without burning their hands.
Pots, Saintonge ware
Ox bones
Terrine, os de vache et **graines de framboise et de citrouille.** On imagine la cuisinière prélevant dans la terrine la crème onctueuse qui flotte sur le lait pour la verser sur des petits fruits…
Terrine : céramique de Honfleur
•
A **terrine,** a **cow bone** and **raspberry and pumpkin seeds.** It's easy to imagine a cook skimming the thick cream from milk in the terrine and pouring it over a dish of berries.
Terrine: Honfleur ware

TELEPHONE
DEF
3
GHI
4
JKL
5

MONTRÉAL SOUS ÉCOUTE

Allô, Montréal ! Les collections historiques de Bell_Difficile de nier la place prépondérante qu'occupent les télécommunications et plus spécifiquement le téléphone dans notre quotidien. Mais comment l'évolution des technologies a-t-elle mené à cette réalité ? Que nous dit l'histoire à ce propos ?

Conçue spécialement pour le 375e anniversaire de Montréal à partir de la riche collection privée de Bell, l'exposition *Allô, Montréal !* retraçait le développement de la téléphonie depuis plus de 140 ans, soit depuis les débuts de cette invention conçue par Alexander Graham Bell en 1874 jusqu'à la révolution des communications numériques. Il est fascinant de constater combien les innovations technologiques ont forgé nos communications et permis l'essor de Montréal.

Plus de 250 objets, photographies, documents, extraits de chansons et de films d'archives ont témoigné de la fascinante histoire du téléphone. Dans une salle proposant une muséographie ouverte, ludique et colorée, l'exposition est devenue un formidable laboratoire de connaissances pour tous les publics. Elle invitait les jeunes et les plus âgés à la découverte d'un monde de technologies.

Certains Montréalais pouvaient même retrouver le nom de leurs ancêtres dans le premier annuaire téléphonique publié à Montréal en 1880 contenant 244 inscriptions. Étonnant aussi de voir au Musée le premier standard utilisé par le service des incendies de la ville de Montréal de 1884 à 1908. Et que dire de ce téléphone à magnéto provenant du Montreal Hunt Club, vers 1880, ainsi que le premier modèle de cabine téléphonique extérieure apparu en 1944. Un immense appareil – un standard à batterie centrale fabriqué par la Northern Electric and Manufacturing Company à Montréal au début des années 1900 – frappait aussi l'imagination par sa taille et sa complexité.

Mikaël Theimer

Collections historiques de Bell

« Téléphones à clavier, téléphones à cadran… pour nos enfants, qui sont presque nés avec un iPhone à la main, cette exposition est l'occasion de découvrir ces appareils qui ont fait partie de la vie de leurs parents. »

Catherine François, Ici Radio-Canada Télévision

L'apprentissage par le divertissement occupait une place de choix dans l'exposition. Des jeux ont été présentés aux plus jeunes : ils devaient oeuvrer comme des téléphonistes des années 1920 pour mettre en communication le plus de gens possibles ; accomplir le travail d'un épisseur – ce technicien qui assemble les nombreux fils pour créer une connexion téléphonique ; ou encore simplement composer un numéro sur un téléphone à cadran ! Les plus âgés ont pu découvrir avec bonheur des dizaines d'appareils téléphoniques qui ont traversé les époques comme ce fameux téléphone *Princesse* lancé en 1960 et destiné à la clientèle féminine.

Des extraits de téléromans et de publicités où le téléphone joue un rôle central ont aussi été déployés dans des cabines téléphoniques ; des capsules audio avec messages téléphoniques et des extraits de chansons, toujours en lien avec le téléphone, dont *Le Téléfon* de Nino Ferrer, ont ajouté au divertissement.

Des visites animées ont été offertes toute l'année. Présentée à compter du 17 février 2017 et compte tenu de son succès et de l'intérêt des groupes scolaires, l'exposition a été prolongée jusqu'au 6 janvier 2019.

ENVOÛTANTE AMAZONIE !

Amazonie. Le chamane de la pensée et de la forêt_ Les peuples d'Amazonie ont résisté tant bien que mal à la destruction de leur univers et leur population a diminué de près de 80 % ces cinq derniers siècles suite à la conquête et à la colonisation de leur environnement. Dans une majestueuse exposition adaptée à partir d'une conception du Musée d'ethnographie de Genève (MEG), Pointe-à-Callière a levé le voile sur la richesse de ces sociétés et apporté sa voix à la sauvegarde de leurs traditions en les faisant connaître.

Telle une formidable incursion au cœur de l'Amazonie, de son fleuve, de sa forêt et de ses peuples, l'exposition *Amazonie. Le chamane de la pensée et de la forêt* a révélé l'extraordinaire diversité de cette culture matérielle. Plus de 500 objets issus d'une trentaine d'ethnies de neuf pays du bassin amazonien proposaient un parcours historique à compter du 16e siècle. À cette époque, des puissances européennes accostent au Nouveau Monde initiant l'une des conquêtes les plus longues et meurtrières de l'histoire. Au 19e siècle, les pays de l'Amazonie ont réussi à acquérir leur indépendance. Aujourd'hui, de nombreux peuples autochtones vivent encore sédentarisés, entre modes de vie traditionnel et moderne.

L'exposition mettait l'accent sur ce qui unit ces nombreuses populations – la pratique chamanique – et sur la diversité de leur culture matérielle. Avec des témoignages des différents habitants de l'Amazonie, l'exposition posait aussi un regard contemporain sur la réalité de ces peuples. Les objets

« Dès la porte franchie, nous entrons au cœur de la forêt amazonienne, recréée par une pénombre enveloppante, le chant des oiseaux et d'autres sons de la nature. Au fil des déambulations, nous découvrons le monde visible et invisible de ces peuples. »

Anne-Marie Yvon, Espaces autochtones, Radio-Canada

NH Photographes

provenaient de communautés disséminées sur le vaste territoire couvert par la forêt qui touche en totalité, ou en partie, le Brésil, le Venezuela, l'Équateur, le Pérou, la Bolivie, la Colombie, le Suriname, la Guyana et la Guyane française.

Dès l'entrée en salle, la représentation de l'Amazone occupait l'espace : le 2e plus grand fleuve au monde, avec ses 25 000 kilomètres navigables, se présentait sous la forme d'une installation traversant la salle d'exposition à l'aide d'impressionnantes images d'archives et de films. Puis en deuxième partie de l'exposition, c'est la forêt amazonienne et son atmosphère tropicale qui ponctuaient le parcours : véritable trésor pour l'humanité entière, cette forêt est riche de plus de 40 000 espèces de plantes, 220 espèces de poissons, 1300 espèces d'oiseaux, près de 450 espèces de mammifères… et des millions d'insectes ! Un monde à découvrir qui s'est traduit dans la beauté et la curiosité des chatoyantes parures de plumes, ensembles de masques cérémoniaux et diadèmes, sarbacanes, arcs et flèches au curare, vases, vanneries, instruments de musique ou nécessaires pour la prise d'hallucinogènes utilisés par les chamanes.

Une conférence intitulée *Le chamanisme en Amazonie* a été offerte dans le cadre des Belles soirées et matinées de l'Université de Montréal ; et une activité gratuite pour les familles, *Les animaux de l'Amazonie*, s'est tenue à l'Espace urbain. Un CD présentant les contes sonores diffusés dans l'exposition était en vente à la Boutique de même qu'une publication réalisée grâce à un partenariat privilégié avec Beaux Arts Éditions.

Enfin, des visites animées ont été offertes au grand public et aux groupes scolaires par nos guides-animateurs. Près de 210 000 personnes ont pu visiter l'exposition présentée du 20 avril au 22 octobre 2017.

Terre d'Asie – La collection Sam et Myrna Myers _ Venue embellir l'hiver montréalais, l'exposition *Terre d'Asie* s'est poursuivie en début d'année, offrant en première mondiale, plus de 450 objets d'exception issus d'un ensemble de quelque 5000 œuvres d'art asiatique appartenant à deux collectionneurs américains, Sam et Myrna Myers. L'exposition a été présentée jusqu'au 19 mars 2017.

Meg, J. Watts

CANADIENS

MONTRÉAL, VILLE DE HOCKEY

Passion : hockey_À l'occasion d'une année anniversaire au cours de laquelle l'histoire de Montréal a été scrutée sous tous ses angles, il fallait certes accorder une place de choix à notre sport national : le hockey. Et à notre club centenaire : Les Canadiens de Montréal. Cette formidable incursion dans l'univers fascinant du hockey est du même coup devenue une occasion en or de souligner le centenaire de la Ligue nationale de hockey et les 125 ans de la Coupe Stanley.

L'exposition *Passion : hockey* offrait à voir, aux fans comme aux néophytes, plus de 500 objets ainsi qu'une collection de 1200 cartes de hockey. Une large place était accordée aux Canadiens de Montréal ! Normal, dans une ville qui vibre, tous les hivers, au rythme des performances de ses *Habs*. L'un des objets qui a soulevé l'intérêt est un contrat écrit à la main du joueur vedette, Maurice « Rocket » Richard, à l'attaque à Montréal de 1942 à 1960 : on y décrit son salaire de 14 000 $ pour une saison, et la prime de 1 000 $ pour une performance de plus de 35 buts. Savoureux !

L'interactivité intégrée au parcours de visite a permis aux visiteurs de pénétrer dans un vestiaire de joueurs ou encore sur une patinoire de hockey. Dans la salle consacrée aux entraîneurs, Pat Burns, plus grand que nature, rappelait les bons moments du sport à Montréal. Des objets mythiques valaient le déplacement : le plus vieux bâton de hockey, en bois, taillé à la main en 1835 ; une conserve de soupe à l'effigie du « Rocket » mise en marché après les émeutes en réaction à sa suspension à Montréal, en mars 1955 ; le masque du gardien de but Jacques Plante ; et le plan de match de Jacques Demers lors d'une rencontre des séries de 1993 – dernière année où les Canadiens ont remporté la coupe Stanley. L'amateur d'art a même pu s'extasier devant des œuvres de Serge Lemoyne issues de sa période *Bleu Blanc Rouge.*

Simon Laroche

Caroline Thibault

Caroline Thibault

« Quand Montréal rime avec sport national : l'érudit, lui, verra son coeur battre à la vue de certains objets phares, comme deux masques du gardien Jacques Plante, le casque Jofa bleu de Wayne Gretzky, une série de bâtons historiques et plusieurs chandails mythiques, dont celui porté par Paul Henderson lors de la Série du siècle en 1972. »

Philippe Papineau, *Le Devoir*

Un appel aux collectionneurs, lancé par Pointe-à-Callière, avait auparavant généré des centaines de propositions de passionnés du hockey. Des pièces exclusives et rares, précieusement conservées et rappelant des événements phares du hockey à Montréal, ont été prêtées au Musée incluant des cartes, bâtons, rondelles, photos autographiées et autres produits souvenirs. Une belle façon d'offrir une place aux sportifs dans l'histoire de leur ville !

Les deux porte-paroles de l'exposition, les ex-joueurs du Canadien, Steve Bégin et Mathieu Dandenault, ont été généreux de leur temps et de leurs éloges, participant aussi bien à la conférence de presse, au lancement officiel qu'au Tapis bleu-blanc-rouge, l'activité-bénéfice de la Fondation. Une conférence donnée par Carl Lavigne ainsi qu'un parcours de visite interactif et ludique ont de plus été offerts au grand public. Ouverte du 25 novembre 2017 au 11 mars 2018, l'exposition a été réalisée conjointement par le Musée canadien de l'histoire et par Pointe-à-Callière qui a enrichi la section montréalaise portant sur Les Canadiens de Montréal.

DES RASSEMBLEMENTS CULTURELS FESTIFS

Rencontres en Nouvelle-France_L'année du 375e anniversaire de Montréal est devenue le lieu des grands rendez-vous culturels festifs partout dans la ville et Pointe-à-Callière y a pris part avec éclat, à commencer par la présentation de grandioses *Rencontres en Nouvelle-France*. Prévue pour coïncider avec le début des célébrations officielles à Montréal, l'activité s'est tenue du 19 au 22 mai, sur place Royale et aux alentours du Musée transformés en un immense marché printanier festif. Réalisé en collaboration avec la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, ce rendez-vous a permis d'aller à la découverte des Autochtones et des premiers habitants de l'île, le temps de vivre une expérience inoubliable comme au temps de la Nouvelle-France. L'activité a drainé une foule de plus de 110 000 personnes. Un record !

Espace urbain_L'attrait est désormais indéniable : véritable lieu d'animation et de détente au cœur du Vieux-Montréal, l'Espace urbain de Pointe-à-Callière aménagé sur place Royale et place D'Youville a enrichi sa programmation et du même coup augmenté sa popularité auprès des travailleurs et des résidents du Vieux-Montréal, des touristes, et des familles montréalaises. Au programme, des journées thématiques en lien avec la Formule 1, le Rendez-vous des arts métissés, les midis-musiques offerts tous les jeudis de l'été, les dimanches-familles, et le piano des villes. Du 8 juin au 4 septembre, près de 63 000 visiteurs y ont participé, une hausse de fréquentation de 48 % comparativement à 2016.

Activités culturelles signature_ Toujours soucieux d'offrir des activités grand public portant sa signature, le Musée a mis en place une riche programmation tout au long de l'année. *Les Symphonies portuaires* ont présenté *Nouvelle vie, nouvelle ville*, une composition originale de la jeune compositrice Sonia Paço-Rocchia en hommage aux fondateurs de Montréal. Une tradition maritime qui perdure, pour la 23e année consécutive (26 février et 12 mars). *La semaine de relâche* a convié grands-parents, parents et enfants à se divertir dans

NH Photographes

l'exposition *Allô, Montréal ! ; le* Festival international du film pour enfants de Montréal a assumé la portion cinéma (4 au 12 mars). Le Musée a de nouveau ouvert ses portes lors de la *Nuit Blanche* offrant des expériences de réalité virtuelle et de jeux vidéo (4 mars). Huit films ont été offerts dans le cadre du Festival international du film sur l'art (31 mars et 1er avril). Pointe-à-Callière a aussi fait acte de présence et participé aux rendez-vous suivants : le Festival 24 h de sciences (13 mai) ; la Journée des musées montréalais où le public a eu accès gratuitement au lieu de fondation de Montréal (28 mai) ; le Mois de l'archéologie (1er au 31 août) ; les Journées de la culture (30 sept. et 1er octobre) ; et le Festival interculturel du conte de Montréal (26 octobre). Enfin, les deux grandes activités culturelles pour les jeunes – grand public et groupes scolaires – ont continué d'accueillir leur lot de petits mousses ébahis devant les personnages costumés de *Jack la lanterne : l'Halloween à Pointe-à-Callière* (6 au 31 octobre) et de *Qui est le vrai père Noël ?* (17 novembre au 31 décembre).

Communications publiques_lieu de fondation de Montréal_Véritable lieu de savoir et de diffusion, Pointe-à-Callière a été co-organisateur et hôte du 36e Colloque annuel de l'Association des archéologues du Québec en plus de chapeauter de nombreuses conférences ayant pour thème la fondation de Montréal et le fort de Ville-Marie. La directrice générale de Pointe-à-Callière, Francine Lelièvre a présenté une conférence à ce sujet à la Société de généalogie de Québec. L'archéologue en chef du Musée, Louise Pothier, a participé à deux communications publiques au Colloque des archéologues en plus de donner des conférences à la SAT et au Cégep Gérald-Godin. Elle a de plus présenté une conférence intitulée *« Mettre en valeur le lieu de naissance de Montréal »* aux Belles Soirées et matinées de l'Université de Montréal. Les *Samedis de l'histoire*, présentés en partenariat avec la Société historique de Montréal, ont abordé ce thème tout au long de l'année avec des conférenciers comme Marcel Lessard, Gilles Laporte, Paul-André Linteau et Mario Robert. Enfin, le Musée a été l'hôte d'une conférence sur le 50e anniversaire de la venue à Montréal du général de Gaulle, par Roger Barrette, et d'une autre sur l'histoire et la musique en Nouvelle-France.

AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

Reconnaissances publiques_ Pour son parcours et sa contribution exceptionnelles à la valorisation du patrimoine québécois**,** la directrice générale, Francine Lelièvre, a reçu un doctorat *honoris causa* de l'Université de Montréal. Elle a également fait son entrée au sélect Club des entrepreneurs du Conseil du patronat du Québec. Louise Pothier, archéologue en chef du Musée, a de son côté obtenu un « Cœur du Saint-Laurent » du Réseau Archéo-Québec pour souligner son implication exceptionnelle à la vie et au dynamisme du Réseau. L'exposition *Fragments d'humanité – Archéologie du Québec* a décroché une mention d'honneur de la part de la Fédération Histoire Québec.

Specphoto

Des expositions en tournée_ Le Musée a conclu des ententes pour présenter hors murs deux grandes expositions conçues par Pointe-à-Callière : *Sur les traces d'Agatha Christie* sera reprise par le Musée canadien de l'histoire à compter de décembre 2018. *Terre d'Asie. La collection Sam et Myrna Myers* sera présentée au Kimbell Art Museum de Fort Worth, au Texas, en 2018. Après sa présentation à Pointe-à-Callière, *Fragments d'humanité. Archéologie du Québec* a entamé sa tournée canadienne avec une première présentation en mai 2017 à Pointe-du-Buisson, et à Sherbrooke, en janvier 2018. Première grande exposition entièrement consacrée à l'archéologie québécoise, *Fragments d'humanité* poursuit son itinérance jusqu'en 2019.

Rayonnement_ Pointe-à-Callière a été invité au *5e Dialogue culturel Canada-Chine, Innovation et ingéniosité culturelle*, en Chine. La directrice Expositions-Développement des technologies, Anne Élisabeth Thibault, a présenté les plus récents pavillons du Musée lors de son passage à Beijing et à Dunhuang. Ce partenariat a permis au Musée de développer son réseau international en Asie. Le Musée a de plus accueilli Antoni Fernández Espinosa, archéologue de Barcelone au site El Born / Centre de Culture et de Mémoire qui a participé à des séances de travail avec l'équipe du Laboratoire d'histoire

Caroline Bergeron

de l'UQAM. Le Musée a collaboré avec enthousiasme aux rencontres du Réseau des musées d'histoire du Canada ; il a de plus offert des présentations lors du *Symposium l'Avenir du design d'exposition* de l'Association des musées canadiens, et lors du colloque *Mise en exposition : conception et design* en marge du congrès de la Société des musées québécois. Enfin, la direction des programmes et services aux publics a pris part à de nombreux salons spécialisés afin de mettre de l'avant le programme scolaire du Musée.

Une présence remarquée dans les médias_ Le 25e anniversaire du Musée, l'ouverture du nouveau pavillon et de l'égout collecteur ainsi que la qualité des expositions et des activités sont devenues autant d'occasions pour les médias de relever les réalisations de Pointe-à-Callière. Des milliers d'articles, reportages et mentions ont été diffusés par les médias nationaux et internationaux. À mentionner, la richesse du reportage de l'émission *Découverte* à Ici Radio-Canada Télé où les journalistes ont suivi les équipes du Musée sur une période d'environ huit mois, filmant de nombreuses étapes cruciales lors de l'aménagement du collecteur et du fort de Ville-Marie. Par ailleurs, une campagne de référencement AdWords a été mise en place grâce à la subvention offerte aux OBNL par Google d'une valeur de 120 000 $US annuellement. Cette campagne a permis une augmentation significative du nombre d'abonnés, notamment sur Facebook et Instagram, de leur engagement, ainsi que l'optimisation et la visibilité de notre site Internet sur les moteurs de recherche.

LA SOCIÉTÉ POINTE-À-CALLIÈRE

Alain Vandal

En avant : Yves Beauchamp, Jean Roy, Francine Lelièvre, Patricia Curadeau-Grou et Andrew Molson. Deuxième rangée : Pierre Turcotte, Paule Doré, Manon Gauthier et Jean-François Fortin. Derrière : Thomas Pitfield, Jean Royer, James Hewitt et Robert Y. Girard. Absents sur la photo : John LeBoutillier, Sal Ciotti et Marie-Agnès Thellier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

OFFICIERS

PRÉSIDENT
Andrew Molson (1, P)
Président du conseil
Groupe conseil RES PUBLICA

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
John LeBoutillier (1)
Président du conseil
Industrielle Alliance
Assurance et services financiers

VICE-PRÉSIDENT
Yves Beauchamp (1, 4)
Vice-principal
Administration et finances
Université McGill

VICE-PRÉSIDENTE
Patricia Curadeau-Grou (1; 2, P)
Administratrice de sociétés

VICE-PRÉSIDENTE
Paule Doré (1)
Administratrice de sociétés

VICE-PRÉSIDENT
Pierre Turcotte (1 ; 3, P)
Président du conseil
d'administration
Alithya

ADMINISTRATEURS

Dimitri Antonopoulos
Vice-président marketing et
développement, Restaurants
Le Groupe Antonopoulos
(jusqu'au 6 décembre 2017)

Sal Ciotti (4)
Directeur délégué – Fret
Air Canada Cargo

Jean-François Fortin
Vice-président associé
Sid Lee

Robert Y. Girard (3)
Associé
Fasken Martineau

James Hewitt
Président et chef de la direction
Hewitt Équipement Ltd.

Thomas Pitfield
Président
Data Sciences
Président et cofondateur
Canada 2020

Jean Roy (4)
Directeur et expert-conseil
JR Direction de projet

Jean Royer
Vice-président des opérations
Distinction Capital

Marie-Agnès Thellier (2)
Administratrice de sociétés

Lise-Marie Turpin (3, P)
Vice-présidente – Fret
Air Canada Cargo
(jusqu'au 23 mars 2017)

MEMBRES OBSERVATEURS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Manon Gauthier
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal
Responsable de la culture,
du patrimoine, du design,
d'Espace pour la vie et du statut
de la femme
Ville de Montréal
(jusqu'au 5 novembre 2017)

COMITÉ IMMOBILISATIONS
Jean Lamarre (4, P)
Associé
Lamarre Consultants
(jusqu'au 22 novembre 2017)

COMITÉS DU CONSEIL

P Présidence
1 Gouvernance et stratégie
2 Audit
3 Ressources humaines
4 Immobilisations

DES ÉQUIPES DÉVOUÉES !

Les ressources humaines constituent l'atout le plus précieux du Musée. À la fin de l'année, le Musée employait 102 personnes. Six nouveaux postes réguliers à temps complet ont été créés et le développement se poursuit.

TEMPS PLEIN
Guy Allard
Éléonore Aubut-Robitaille
André Belleville
Marie-Ève Bertrand
Santiago Betancour
Diane Blanchette
Leïla Boily-Afriat
Steve Bouchard
Dominique Boudrias
Philippe Boulanger
Xavier Bourassa
Alexandre Codaire
Elisabeth Côté
Annick Deblois
Martine Deslauriers
Christine Donaldson
Nathalie Ducharme
Christine Dufresne
Jean-Sébastien Dumaresq
Constance Gagnon
Nicole Gougeon
Jessica Goulet-Hadwin
Monique Guay
Francis Hervieux
Mac-Kensen Hyacinthe
Marylène Kirouac
Josianne Lafantaisie
Christine Lavertu
Francine Lelièvre
Catherine Lennartz
Céline Levac
Michel L'Héreault
Éric Major
Alexandre Milot
Elisabeth Monast Moreau
Mikaëlle Monfort
Julie Mongeau
Tuan Dinh Nguyen
Roméo D. Paquette
Christine Pelletier
Louise Pothier
Christian Proteau
Marie-Josée Robitaille
Marianne St-Laurent-Lévesque
Karine St-Louis
Claudine St-Onge
Katy Tari
Irina Tcaci
Olivier Therien
Luc Thessereault
Anne Élisabeth Thibault
Catherine Trottier
Pierre Valois
Hendrik Van Gijseghem
Alain Vandal
Sonie Vilfort

TEMPS PARTIEL
Christian Arcand
Kevin Beaulieu
Michel Beaupré
Éliane Belec
Geneviève Boily
Maude Bouchard-Dupont
Sabir Riaz Chaudhry
Mélissa Cormier
Alexandra Courchesne
Martine Cuillerier
François Deslauriers
Stéphanie Dessureault
Virginia Elliott
Catherine Gagné
Éric Gagné
Marilie Jacob
Stéphane Labrèche
Elysa Lachapelle
France Lamontagne
Alexandre Lapointe
Isabelle Lavoie
Ariane Léonard
Pascal Lesieur
Émilie Lessard-Malette
Patrick Maltais
Philippe Morissette
Salma Naili
Veronica Orozco Leon
Karima Ouazar
Olivier Paré
Sylvie Paré
Frédéric Parent
Jean-Richard Pierre
Julien Pouliot
Mathilde Rochette-Braün
Marianne-Sarah Saulnier
Pascal Théroux
Jean-François Venne

TEMPORAIRE
Élisabeth Chiasson (partiel)
Cynthia Cousineau (partiel)
Ève Dumais (plein)
Pierrick Fréchette (partiel)
Daniel Gagnon (partiel)
Brigitte Lacroix (plein)
Anastasiya Matuk (partiel)
Béatrice Thompson-Merrigan
(partiel)

MERCI À NOS PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVÉS

La Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, remercie les partenaires publics et privés ainsi que les collaborateurs institutionnels pour leur contribution à la réalisation de la mission du Musée.

PARTENAIRES FINANCIERS PUBLICS

Le Musée remercie la Ville de Montréal pour sa contribution annuelle au fonctionnement.

VILLE DE MONTRÉAL

Entente sur le développement culturel de Montréal, entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ministère de la Culture et des Communications
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Ministère des Relations internationales et Francophonie
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Secrétariat aux affaires autochtones

GOUVERNEMENT DU CANADA

Ministère du Patrimoine canadien
Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine
Fonds du Canada pour les espaces culturels
Agence Parcs Canada
Jeunesse Canada au travail – Association des musées canadiens

PARTENAIRES FINANCIERS PRIVÉS

Administration portuaire de Montréal
Banque Scotia
Bell
Fondation Pointe-à-Callière
Hydro-Québec
La Capitale Assurance et services financiers
Montréal en lumière
Société de développement commercial du Vieux-Montréal
Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal
Tourisme Montréal

PARTENAIRES DE BIENS ET SERVICES

Aéroports de Montréal
Air Canada Cargo
BAnQ
Herbier Marie-Victorin, Montréal
Hôtel InterContinental Montréal
IBM
Institut de conservation du Canada
Ivanhoé Cambridge, Montréal
La Presse
Loto-Québec, Montréal
Musée canadien de l'histoire, Gatineau
Musée des beaux-arts de Montréal
Musée d'ethnographie de Genève, Suisse
Musée Grévin, Montréal
Musées royaux d'art et d'histoire de Bruxelles, Belgique
Musée Redpath, Montréal
Musées de la civilisation, Québec
Molson Coors
Office national du film
Québecor
Réseau des bibliothèques de Montréal
Richard Béliveau
Sam Myers
Société de transport de Montréal
Temple de la renommée du hockey, Toronto
Université Laval

LEGS DU 375E ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL

Le Fort de Ville-Marie – Pavillon Québecor et le réaménagement de l'égout collecteur de Montréal ont été inaugurés le 17 mai 2017 par Denis Coderre, maire de Montréal. Ce legs patrimonial exceptionnel de la Ville de Montréal marque le 375e anniversaire de fondation de la ville.

Maître d'ouvrage
Pointe-à-Callière, cité d'archéologie et d'histoire de Montréal sous la direction de Francine Lelièvre

Gestion de projet Archéologie Contruction Muséographie
Pointe-à-Callière, cité d'archéologie et d'histoire de Montréal
Société AGIL OBNL

Groupes-conseils
Comité de suivi de la Ville de Montréal
Jean-Robert Choquet, Ronald Delcourt, Alain Dufort, Suzanne Laverdière, Stéphane Ricci

Comité d'immobilisations
Yves Beauchamp, Jean Lamarre, Yves Roy

Comité scientifique
Christian Bélanger, François Bélanger, André Bouchard, Pierre Cloutier, Hélène Côté, Marcel Fournier, Bernard Hébert, Laurence Johnson, Brad Loewen, Léon Robichaud, Mario Savard, Alan Stewart, Roland Viau

Fouilles archéologiques
École de fouilles archéologiques de Pointe-à-Callière en partenariat avec l'Université de Montréal ; Ethnoscop

Raphaël Thibodeau

Recherche
Michel Bourque, André Charbonneau, Sylvie Dufresne, Suzanne Lachance, Monique Laliberté, Paul-Gaston L'Anglais, Delphine Léouffre, Claire St-Germain, Roland Tremblay

Conservation
Atelier Ville-Marie, Centre de conservation du Québec, Agence Parcs Canada

Construction
Architecture
Dan Hanganu + Provencher_Roy Associés Architectes

Génie structure civil
NCK

Génie mécanique et électrique
Bouthillette Parizeau

Entrepreneur général
Magil Construction

Architecture du paysage
Claude Cormier et Associés

Intégrateur technologique et scénographique
Go Multimédia

Muséographie
Ici a été fondée Montréal
Réalisation et rédaction : Productions Métamorphoses
Scénographie : Daily tous les jours
Projections : Sophie Deraspe
Édition des textes : Annick Poussart

Collecteur de mémoires
Moment Factory

Une journée sur le pont Franchère
Production : ONF, Jean-Marie Comeau
Réalisation : Philippe Baylaucq
Illustrations : Claude Cloutier

FONDATION : UNE ANNÉE REMARQUABLE

Lino Cipresso

Une croissance soutenue à la Fondation_ En 2017, la Fondation a connu une année remarquable, emboîtant avec enthousiasme le pas au 25e anniversaire du Musée et au 375e de la fondation de Montréal. Largement inspirées par ce double anniversaire, nos équipes ont organisé un nombre record d'activités pour les Membres et les jeunes philanthropes en plus de lancer une campagne annuelle de financement.

Comme la Fondation a contribué à l'acquisition et à la mise en valeur du pavillon abritant le lieu de fondation de Montréal, nous avons à notre tour célébré en grand cette réalisation ! D'abord, lors de cette soirée magique où quelque 300 personnes ont eu accès en primeur au Fort de Ville-Marie – Pavillon Québecor, puis lors de la soirée *Reconnaissance* pour les donateurs de la campagne annuelle 2016-2017 dédiée à la mise en valeur du *Collecteur de mémoires*. De grands succès !

La Soirée des Grands Mécènes a été particulièrement impressionnante, notre généreux donateur, Bombardier, nous accueillant dans ses locaux à l'ombre d'un majestueux avion Global 6000. Placée sous la présidence d'honneur de Pierre Beaudoin, président du conseil d'administration de Bombardier, l'activité-bénéfice a généré des recettes de 225 000 $. Et que dire de l'atmosphère survoltée du Tapis bleu-blanc-rouge : sous la présidence de Geoff Molson, propriétaire du Club de hockey Les Canadiens de Montréal, cette soirée-bénéfice a réuni quelque 250 invités qui ont pu côtoyer des légendes du hockey comme Yvan Cournoyer.

De leur côté, les Membres ont assisté à l'ouverture du nouveau pavillon ainsi qu'aux inaugurations de trois expositions temporaires et à des conférences. Parlant de Membres, ils sont plus de 400 à avoir profité de la promotion de 25 % de rabais offerte du 20 mai au 20 juin. Une belle manifestation d'appartenance des Montréalais à leur Musée !

La Relève philanthropique s'est réunie lors d'un deuxième événement de la série ADN Montréal, *Chinatown* tenu en marge de l'exposition *Terre d'Asie*. Enfin, une première expérience résolument concluante : salle comble pour le premier d'une nouvelle série de déjeuners-causeries auquel j'ai participé avec plaisir. Intitulé *Affaires et philanthropie*, ce rendez-vous matinal présentait le témoignage des philanthropes Maxime Rémillard et Kim Thomassin.

Finalement, je tiens à remercier sincèrement mes collègues du conseil d'administration pour leur formidable engagement. Je lève de plus mon chapeau à tous nos donateurs, aux Membres, aux jeunes philanthropes, aux bénévoles et au personnel de la Fondation. L'année 2017 a été une grande année marquée par une croissance soutenue, sorte de préambule destiné à nous guider vers le 25e anniversaire de la Fondation qui sera souligné en 2018.

ROBERT DUMAS
Président du conseil
d'administration de la Fondation

BOMBARDIER
GLOBAL
6000

DE PRÉCIEUX COLLABORATEURS

La Fondation Pointe-à-Callière est appuyée par des citoyens engagés ainsi que par la communauté des affaires. Ces acteurs clés offrent du temps bénévolement pour l'organisation d'activités-bénéfice et la collecte de fonds pour la Fondation, tout en assurant sa gouvernance. Main dans la main, ils travaillent à renforcer le sentiment d'appartenance de la communauté envers le Musée.

Alain Vandal

Robert Dumas, Éric Rufer, Pierre Savard, Pierre Hébert, Francine Lelièvre, Simon Rivest, Caroline Émond, Marc Légaré, Yves Bonin, Robert Y. Girard, Pierre Courchesne, Laurent Liagre et Luc Wiseman.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

OFFICIERS

PRÉSIDENT
Robert Dumas (5, P ; 8, P)
Président – Québec
Financière Sun Life

VICE-PRÉSIDENT
Yves Bonin (3, 5)
Associé
PricewaterhouseCoopers

VICE-PRÉSIDENTE
Caroline Émond (2, 5, 8)
Vice-présidente
Gouvernance financière et optimisation
Caisse de dépôt et placement du Québec

VICE-PRÉSIDENT
Pierre Hébert (5)
Associé
Norton Rose Fulbright

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
Robert Y. Girard (4, 5, 8)
Associé
Fasken Martineau

ADMINISTRATEURS

Mario Bédard (2, 6)
Vice-président
Placements immobiliers
Industrielle Alliance
Assurance et services financiers

Maxime Boissonneault (7,8)
Vice-président, développement des affaires
GSOFT

André Bouthillier (1)
Vice-président exécutif
Cabinet de relations publiques National

Luc Chabot
Président et chef de la direction
Relais Expert-Conseil

Pierre Courchesne (3)
Vice-président exécutif
Finance et administration
ESI Technologies

Daniel Desjardins
Vice-président principal
Affaires juridiques
Secrétaire
Société Bombardier
(jusqu'en juin 2017)

Louis Douville (1)
Directeur régional
Ventes locales – Québec
Bell Média

Sylvie Dufresne
Consultante
Muséologie, histoire et patrimoine
(jusqu'en mars 2017)

Alain Fortin (6, P)
Vice-président
Service à la clientèle
Indemnisation – Québec
Intact Assurance
(jusqu'en décembre 2017)

Johane Frenette (1, 8)
Maître d'enseignement
HEC Montréal

Gilles Gaudreault (3,8)
Chef de la direction
Quest Solution

Mireille Jaeger (6)
Contrôleur
Bureau de la vice-présidente
Financement, trésorerie et caisse de retraite
Hydro-Québec

Charles Johnston (7)
Directeur de l'ingénierie
JTI Macdonald

Karen Laflamme (2, P ; 6)
Vice-présidente exécutive et chef des finances
Centres commerciaux
Ivanhoé Cambridge

Marc Légaré (3)
Président
Sérénia – Courtiers funéraires

Laurent Liagre (2,6)
Associé
EY

Michel Malo (6)
Vice-président
Investissements
Division des investissements du CN

Lysane Martel (1, P)
(jusqu'en mars 2017)

Charles S. N. Parent
Vice-président
Financière Banque Nationale

Maxime Rémillard (7, 8)
Président et chef de la direction
Groupe V Média

Simon Rivet (3)
Vice-président
Affaires juridiques
Secrétaire
Métro

Éric Rufer (1)
Directeur
Développement de la clientèle
Casino de Montréal

Pierre Savard (4)
Vice-président
Finances
Magnus Poirier

Luc Wiseman (1)
Président
AVANTI Ciné Vidéo

Nancy Wolfe (2)
Associée
Raymond Chabot Grant Thornton
(jusqu'en décembre 2017)

COMITÉS DU CA

P Présidence
1 Activités-bénéfice
2 Audit
3 Campagne annuelle
4 Dons planifiés
5 Gouvernance
6 Placement
7 Relève philanthropique
8 Financement

Lino Cipresso

DES PARTENAIRES QUI NOUS APPUIENT GÉNÉREUSEMENT !

Les partenaires qui gravitent autour de la Fondation Pointe-à-Callière se multiplient d'année en année. Ce sont aussi bien nos Membres et nos jeunes philanthropes qui agissent à titre de bénévoles ou encore ce sont les commanditaires et les partenaires de nos activités-bénéfice qui contribuent significativement à notre réussite.
Un merci chaleureux à tous !

Lino Cipresso

COMMANDITAIRES ET PARTENAIRES

Aéroports de Montréal
Air Canada
Aliments Lesters
Amérispa Hôtel Le Crystal
Anne-Marie Chagnon
Auberge du Vieux-Port
Avanti Ciné Vidéo
Banque Nationale
Bar & Co
Bateau-Mouche
Bistro L'Arrivage
Bombardier
Bota Bota, spa-sur-l'eau
Boutique Courir
CAE
Casino de Montréal
Célébrations
Centaur Theatre Company
Centre canadien d'architecture
Champagne Duval-Leroy
Charles Parent, Gestionnaire du patrimoine, Financière Banque nationale
Château Ramezay
Club de hockey Canadiens de Montréal
Club Sportif MAA
Co-Motion
Croisière AML
Creativ Nation
Danse-Cité
Dansereau Traiteur
Deschamps Impression
Dinette Magazine
Émilie Castonguay
Espace libre
Eaux minérales Saint-Justin
EY
Fauchois Fleurs
FGL Sports
Groupe Banque TD
Groupe financier PEAK
Groupe Germain Hôtels
Héritage Montréal
Hôtel Estérel Resort
Hyatt Regency Montréal
Imagine 360°
Ivanhoé Cambridge
Jardin Nelson
June Rose
Juste pour rire
La Cage, brasserie sportive
Le Cirque du Soleil
Le Diplomate Audiovisuel
Le Local Restaurant
Le Montreal Chan Lion Dance Club
Ligue fédérale des As (LFA)
Lino Cipresso photo
Magnus Poirier
Maison Christian Faure
Maison Saint-Gabriel
Maitre éditeur
Mansfield Club athlétique
Mazars
M. Bulles
Molson Coors
Moment Factory
Musée McCord
Musées de la civilisation
MVP
Orchestre Métropolitain
Orchestre symphonique de Montréal
Pomerleau
Pratt & Whitney
Pur Vodka
Restaurant Leméac
Rise Kombucha
Ritz Carlton
Romero's Gin
Safiyya
Société des alcools du Québec
Spa Scandinave
Tennis Canada
Théâtre du Centre Segal
Théâtre Prospero
Théâtre Espace Libre
Transat
Tri Express
Trust Banque Nationale
UBS
Usine C
Verses Bistro

COMITÉ ORGANISATEUR DE LA RELÈVE PHILANTHROPIQUE

Rémi Bourget
Mitchell Gattuso

Erika De Almeida
Loto-Québec

Elisabeth David
Orchestre symphonique de Montréal

Pierre-Alexandre Goyette
Desjardins

Véronique Guertin
Groupe Aldo

Brigitte Lacroix
Pointe-à-Callière

Tristan Limoges
Trini-T

Benjamin McAusland
Banque Nationale

Adrián Noriega de la Colina
Institut universitaire de gériatrie de Montréal

Philippe Valentine
Montréal International

COMITÉ ORGANISATEUR DES ACTIVITÉS DES MEMBRES

Marie-Andrée Bérubé
Sylvie Dufresne, présidente
Colette Duhamel
Alexandre Gauthier
Pierre Lampron
Serge Marcoux
Julie Plante
Maurice Plante
Aline Roby
Viviane Segers
Gregory Taillefer
Marie-Lucie Vendryes
Suzanne Verdon

MERCI À NOS DONATEURS

La Fondation Pointe-à-Callière remercie tous les donateurs pour leur engagement envers la campagne majeure, la campagne annuelle et les activités-bénéfice.

2 MILLIONS ET PLUS
Hydro-Québec

1 MILLION $ ET PLUS
Banque Nationale
Fondation J. Armand Bombardier
Québecor

500 000 $ ET PLUS
Power Corporation

200 000 $ ET PLUS
Industrielle Alliance
Saputo

100 000 $ ET PLUS
Cogeco
Ivanhoé Cambridge
RBC Fondation

50 000 $ ET PLUS
Bombardier
Deloitte
Paule Doré
Gaz Métro
Francine Lelièvre
Sandalwood Management Canada
ULC

25 000 $ ET PLUS
Michèle Bertrand
PricewaterhouseCoopers
Alain-Marie Tremblay
Velan Foundation

10 000 $ ET PLUS
Caisse de dépôt et placement du Québec
Conam Charitable
Alain Fortin
Hewitt Equipment
JTI McDonald
Lyne Massé

5 000 $ ET PLUS
Aéroports de Montréal
Ernst & Young
Yves Lefebvre
Letko, Brosseau & Associés
Paul-André Linteau
McKinsey & Company
Pomerleau
Pratt & Whitney Canada
UBS Securities Canada

2000 $ ET PLUS
Mario Bédard
Nabil Bedjaoui
Laurent Blanchard
Financière Sunlife
Fondation Famille Curadeau-Grou
Fondation Frontenac – Fonds Pierre Mantha
Fondation Pierre Desmarais Belvedère
Groupe Conseil RES PUBLICA
Pierre Hébert
Intact Assurance
John Maguire
Métro
Charles SN Parent
Transcontinental

1000 $ ET PLUS
Avanti Ciné Video
Belden Canada
BFL Canada Risques et assurances
Célébrations
Bergeron Gagnon
Claude Boulanger
Gilles et Sigrid Chatel
Élisabeth Côté
Crédit Suisse
Jean-Yves Deslauriers
Jacques Dumont
ESI Technologies de l'information
Robert Y. Girard
Russell Goodman
Groupe D.E.S.
Groupe Deschênes
Groupe Investors
Louise Geneviève Labrecque
Paule Larouche
Jean-Yves Leblanc
John LeBoutillier
Mazars
Stephen T. Molson
NCK
Simon Rivet
Sais Interconnexion
Jonathan Sigler
Denis St-Martin
Norman Steinberg
Anne Élisabeth Thibault
Nancy Wolfe

500 $ ET PLUS
Jacques Allard
Monique Beauchamp
Claude Benoit
Christiane Caron
Yvan Champoux
John Collyer
Bahieldin Elibrachy
Fonds de solidarité FTQ
Gestion Georges Coulombe
Gewurz Family Foundation
Joan Ivory
Langevin et Turcotte, Graphistes
Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L.
David Masse
David McAusland
Norton Rose Fulbright
Mathieu Rodrigue
Jean Roy
Tourisme Montréal
Thomas C. Velan

250$ ET PLUS
Acmé Services Scéniques
Agence KBS
Autorité des marchés financiers
Francine Bouchard
Annick Deblois
Marguerite Decary-Trudel
Paule Doré
James Dorff
Sylvie Dufresne
Suzanne Godin
gsmprjct creation
Michel Lambert
Michèle De Lamirande
Berthier Landry
Les Productions Bazzo Bazzo
Alain Marcoux
Madeleine Morin
Musée canadien de l'histoire
Plomberie J. Jodoin
Annick Poussart
Louis Pumas
Quest Solution
Aline Roby
Louise Rousseau
Claude Roussel
Simone Sollogoub
Marie-Agnès Thellier
Luc Thessereault
François Touchette
Université de Montréal

100 À 249 $
Denise About
Erika De Almeida
W. David Angus
Christian Bélanger
Guy Bélisle
Marie-Hélène Bernard

Raphaël Thibodeau

Daniel Bernier
Michèle Bertrand
Lyne Bisaillon
Manon Blanchette
Martha Blouin
Annie Boisclair
Boris Bistro
Sébastien Boudreau
Rémi Bourget
Claudette Cardinal
Jean-Marie Caron
Marcel Caya
Jenny Christoph
Sylvain Clermont
Anne-Marie Conciatori
Christine Conciatori
Lise M. Denis-Porter
Fernand Desautels
Karine Desrochers
Jean-Louis Desrochers
Pierre Desrosiers
Devencore
Louise Dostie
Robert Dubé
Raymond Dumais
Hélène-Louise Dupont Elie
Virginia Elliott
Annie-Claude Filion
Hélène Gagné
Hélène Gaudreau
Françoise Genest-Schmidt
Gérard Geoffrion
Renaud Gilbert
Pierre-Alexandre Goyette
Michel Graham
Philippe De Grandmont
Nicole Grise-Charrette
Véronique Guertin
Stella Guy
Hélène Haineault
Pierre Hallé
Richard Harnois
François Hébert
Chris Ince
Brigitte Lacroix
Micheline Landry Coossa
Nathalie Langevin
Catherine Langevin
François Langevin
Gilles Lapointe
Nicole Latulippe
Yvonne Laurent
Mario Lavoie
Guy Legault
Jonathan Lepage
Les Distributions Olentia
Les Investissements Moncalieri
Tristan Limoges
Oscar Robert Longtin
Andrée Mayrand
Benjamin McAusland
Anne McLaughlin
Adrian Noriega
Diane Paquin
Louiselle Paquin
Nicole Pelletier
Ian Penhale
Louise Pothier
Marie-Clotilde Quentin
Jacques Richard
Anne Rinfret
Marie-Josée Robitaille
Louise Roby
Chantal Rousse
Camille Rousseau
Kevin Roussel
Madeleine Saint-Jacques
Denis Sauvageau
Sérénia – Courtiers funéraires
Patricia Spry
Suzanne St-Onge
Joan Stevens
Micheline Turcot
Milica Vachon
Philippe Valentine
Bernard Venne
Sébastien Vézina
Claude Vivier
Barbara Whitley

ÉTATS FINANCIERS

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

À l'issue de l'exercice 2017, les états financiers présentent un excédent des produits sur les charges de 58 577 $.

En 2017, l'ouverture du Fort de Ville-Marie – Pavillon Québecor, du premier égout collecteur ainsi que l'accès gratuit au Musée et les activités spéciales entourant le 375e anniversaire de Montréal ont attiré un public considérable à Pointe-à-Callière.

Les résultats de la billetterie se sont maintenus malgré la gratuité offerte aux visiteurs pendant un mois. Les revenus de commandites et les revenus provenant des événements privés ont augmenté de telle façon qu'en fin d'exercice, les revenus autonomes ont augmenté de 9 % par rapport à 2016.

Le soutien à l'exploitation de la Ville de Montréal est essentiel au bon fonctionnement du Musée. Les contributions reçues des deux autres paliers gouvernementaux, de la Fondation Pointe-à-Callière, de Parcs Canada, de la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, de l'Administration portuaire de Montréal, de la SDC du Vieux-Montréal et de Tourisme Montréal ainsi que l'appui de plusieurs entreprises privées ont permis au Musée d'offrir au public, en cette année de son 25e anniversaire de fondation, une année 2017 mémorable.

En 2017, 15,6 M$ ont été déboursés pour achever la mise en valeur du Fort de Ville-Marie – Pavillon Québecor et du premier égout collecteur inaugurés le 17 mai 2017. Ces montants ont aussi servi au renouvellement du spectacle multimédia et des espaces d'expositions permanentes, à la réalisation d'un important chantier de fouilles archéologiques sur le site du marché Sainte-Anne / premier Parlement du Canada-Uni, et à l'implantation d'une plateforme numérique dédiée à l'archéologie québécoise. À cet égard, le soutien financier majeur de la Ville de Montréal, auquel s'est ajouté celui des gouvernements et de l'entreprise privée, demeure toujours aussi essentiel.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres de la **SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, POINTE-À-CALLIÈRE**

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent le bilan résumé au 31 décembre 2017, ainsi que les états résumés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, sont tirés des états financiers audités de la SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, POINTE-À-CALLIÈRE pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 22 mars 2018.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités de la SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, POINTE-À- CALLIÈRE.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

La direction est responsable de la présentation d'un résumé des états financiers audités sur la base du critère décrit à la note 1.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

OPINION

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, POINTE-À-CALLIÈRE pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, sur la base du critère décrit à la note 1.

Mazars Raoul Brouin, S.E.N.C.R.L.[1]

Montréal, le 22 mars 2018

1. CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique nº A111096

RÉSULTATS RÉSUMÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

	FONDS D'EXPLOITATION $	FONDS DE DÉVELOPPEMENT $	FONDS D'IMMOBILISATIONS $	TOTAL 2017 $	TOTAL 2016 $
PRODUITS					
Droits d'entrée	1 830 088	–	–	1 830 088	1 843 164
Boutique	246 149	–	–	246 149	321 071
Commandites	353 352	–	–	353 352	159 592
Concession et soirées musée	399 917	–	–	399 917	347 462
Autres	134 881	–	–	134 881	81 074
Intérêts	58 497	528	–	59 025	32 089
	3 022 884	528	–	3 023 412	2 784 452
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	8 049 587	–	2 227 275	10 276 862	8 876 394
	11 072 471	528	2 227 275	13 300 274	11 660 846
CHARGES					
Administration	1 618 800	–	–	1 618 800	1 438 803
Immeubles – sécurité	2 197 859	–	–	2 197 859	1 881 844
Commercialisation	573 462	–	–	573 462	613 165
Expositions – technologies	3 527 044	–	–	3 527 044	2 798 470
Conservation – programmes et services au public	1 648 927	–	–	1 648 927	1 302 340
Communications – marketing	1 445 108	–	–	1 445 108	1 126 393
Intérêts sur la dette à long terme	–	–	673 305	673 305	713 639
Amortissement – immobilisations	–	–	1 557 192	1 557 192	1 539 327
Radiation d'une bâtisse – *Entrepôt Townsend*	–	–	–	–	192 167
	11 011 200	–	2 230 497	13 241 697	11 606 148
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LE REMBOURSEMENT DE TAXES MUNICIPALES	61 271	528	(3 222)	58 577	54 698
Remboursement de taxes municipales	–	–	–	–	547 980
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	61 271	528	(3 222)	58 577	602 678

BILAN RÉSUMÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2017

	FONDS D'EXPLOITATION $	FONDS DE DÉVELOPPEMENT $	FONDS D'IMMOBILISATIONS $	TOTAL 2017 $	TOTAL 2016 $
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	547 871	–	–	547 871	560 343
Fonds de gestion de trésorerie, 0,89 % et 1,11 %	7 757 999	548 508	–	8 306 507	2 038 181
Débiteurs	(3 109 630)	–	4 276 471	1 166 841	1 025 644
Stocks	88 883	–	–	88 883	98 792
Frais payés d'avance	71 846	–	–	71 846	94 832
Portion à court terme des subventions à recevoir	–	–	6 806 370	6 806 370	2 010 349
	5 356 969	548 508	11 082 841	16 988 318	5 828 141
SUBVENTIONS À RECEVOIR	–	–	19 957 167	19 957 167	32 852 757
IMMOBILISATIONS	–	–	61 823 786	61 823 786	47 788 302
	5 356 969	548 508	92 863 794	98 769 271	86 469 200
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs	4 795 851	–	-	4 795 851	4 582 414
Prêts à demande	–	–	534 773	534 773	696 957
Portion à court terme de la dette à long terme	–	–	945 395	945 395	914 102
	4 795 851	–	1 480 168	6 276 019	6 193 473
DETTE À LONG TERME	–	–	17 487 881	17 487 881	18 434 664
APPORTS REPORTÉS	216 151	–	73 658 353	73 874 504	60 768 773
	5 012 002	–	92 626 402	97 638 404	85 396 910
ACTIF NET					
Investi en immobilisations	–	–	237 392	237 392	240 614
Grevés d'affectations d'origine interne	26 405	548 508	–	574 913	574 385
Non affecté	318 562	–	–	318 562	257 291
	344 967	548 508	237 392	1 130 867	1 072 290
	5 356 969	548 508	92 863 794	98 769 271	86 469 200

Pour le conseil d'administration

Andrew Molson, administrateur

Marie-Agnès Thellier, administrateur

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET RÉSUMÉ

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

	FONDS D'EXPLOITATION $	FONDS DE DÉVELOPPEMENT $	FONDS D'IMMOBILISATIONS $	TOTAL 2017 $	TOTAL 2016 $
SOLDE AU DÉBUT	283 696	547 980	240 614	1 072 290	469 612
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	61 271	528	(3 222)	58 577	602 678
SOLDE À LA FIN	344 967	548 508	237 392	1 130 867	1 072 290

FLUX DE TRÉSORIE RÉSUMÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017 $	2016 $
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	58 577	602 678
Amortissement – immobilisations	1 557 192	1 539 327
Amortissement – apports reportés	(1 490 177)	(2 112 139)
Radiation d'une bâtisse – *Entrepôt Townsend*	–	192 167
	125 592	222 033
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	105 135	2 739 618
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	230 727	2 961 651
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versements sur la dette à long terme	(915 490)	(884 098)
Augmentation des subventions à recevoir	(14 750 000)	(718 000)
Encaissement sur les subventions à recevoir	22 849 569	8 995 407
Remboursement de prêt à demande	(162 184)	(1 616 794)
Prêts à demande	–	147 041
Apports reportés	14 595 908	1 114 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	21 617 803	7 037 556
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations et flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement	(15 592 676)	(14 032 319)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	6 225 854	(4 033 112)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT[1]	2 598 524	6 631 636
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN[1]	8 854 378	2 598 524

1. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les fonds de gestion de trésorerie.

NOTE AFFÉRENTE AUX ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

1. ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Les présents états financiers résumés sont tirés des états financiers audités préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif au 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos à cette date.

La préparation de ces états financiers résumés exige de la direction qu'elle détermine les informations qui auront à y être reflétées afin qu'ils soient cohérents dans tous leurs aspects significatifs, avec les états financiers audités ou qu'ils constituent, dans tous leurs aspects significatifs, un résumé fidèle de ces états.

La direction a préparé les présents états financiers résumés selon le critère suivant :

- Les états financiers résumés correspondent aux états financiers audités à l'exception des notes afférentes à ceux-ci.

1992-2017 CHALEUREUSES RETROUVAILLES !

L'appel lancé à toutes les personnes ayant travaillé au Musée, afin de souligner en mai 2017 son 25e anniversaire, a été entendu. Tous ont œuvré à faire de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal une institution culturelle incontournable à Montréal. Depuis 25 ans, le Musée a accueilli plus de 10 millions de visiteurs ! Ce succès appartient à chacun d'entre eux !
MERCI !

La Société Pointe-à-Callière | Rapport annuel 2017
Rédaction et coordination : Claude-Sylvie Lemery
Photos, couverture avant: Raphaël Thibodeau;
couverture arrière : Stéphane Brügger
Graphisme : Épicentre
Impression : Deschamps Impression

Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
Bibliothèque et Archives Canada, 2018
ISSN 1195-2067
Avril 2018
English version available

NH Photographes

POINTE-À-CALLIÈRE
Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal
pacmusee.qc.ca
Montréal

350, place Royale
Montréal (Québec) H2Y 3Y5
Métro Place-d'Armes

Article 7.19

RAPPORT ANNUEL 2016|2017

MUSÉE DES BEAUX-ARTS MONTRÉAL

LE MIEUX-ÊTRE AU CŒUR DE L'AGRANDISSEMENT DU MBAM
En plus d'abriter des œuvres de maîtres anciens, le Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein est également dédié à l'art-thérapie.

– THE ART NEWSPAPER, Londres

Avec cette nouvelle aile abritant les espaces éducatifs et médicaux, l'institution ne se contente pas de s'agrandir, elle se réinvente dans la cité.

– LA GAZETTE DROUOT, Paris

La nuit, l'édifice devient comme une boîte lumineuse, un signal. Depuis la rue Bishop, on peut alors distinguer Le Nœud Pivoine, *œuvre de l'artiste français Jean-Michel Othoniel : deux cent douze perles de verre soufflé miroité comme en lévitation.*

– L'ŒIL, Paris

Le Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein […] est le second ajout d'importance majeure en cinq ans pour l'institution d'art canadienne qui connaît la plus forte expansion. […] Le Musée entretient des collaborations avec 450 organismes communautaires et avec l'Université Concordia pour ses programmes d'art-thérapie et d'éducation. Elles se concrétiseront dans le nouvel Atelier international d'éducation et d'art-thérapie Michel de la Chenelière, dont les espaces agrandis occupent les deux étages inférieurs du nouveau pavillon, devenant ainsi le plus grand complexe éducatif dans un musée d'art en Amérique du Nord. On peut vraiment dire que le MBAM édifie à partir de la base une communauté vouée à l'art.

– THE GLOBE AND MAIL, Toronto

Perméabilité, transparence, échange […] Le choix d'un parement extérieur en lames d'aluminium participe de cet esprit en rompant avec le marbre si caractéristique de l'identité du Musée. Cette façade transparente donne ainsi à voir, depuis la rue, le spectaculaire escalier de bois qui court le long de la façade.

– CONNAISSANCE DES ARTS, Paris

UN JOYAU DE LA SCÈNE ARTISTIQUE QUÉBÉCOISE
L'impression que l'on ressent à l'intérieur de cette structure de 45 000 pi² est de se trouver dans un havre de sérénité urbain, des espaces d'une grande fluidité où l'on peut se déplacer aisément sur chaque niveau, et d'un étage à un autre […] Le Pavillon pour la Paix révèle une nouvelle vision du Musée : c'est l'aboutissement concret de l'objectif de la conservatrice en chef, Nathalie Bondil, de réinventer le Musée en une institution « humaniste » pour améliorer le bien-être de l'ensemble des citoyens au XXIe siècle.

– MONTREAL GAZETTE

Le bâtiment […] séduit par l'impression de légèreté qui s'en dégage et par la lumière naturelle qui y circule.

– L'ACTUALITÉ, Montréal

LE PAVILLON POUR LA PAIX MICHAL ET RENATA HORNSTEIN

PREMIER LEGS OFFICIEL LIVRÉ DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LE 375e ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL

Superficie : 4 363 m²

Nombre d'étages : 6
- 4 étages dédiés à la présentation des collections
- 2 étages dédiés à l'éducation et à l'art-thérapie

Plus de 750 œuvres du Moyen Âge à l'époque contemporaine

Donation de Michal et Renata Hornstein en 2012 : 77 œuvres

ATELIER INTERNATIONAL D'ÉDUCATION ET D'ART-THÉRAPIE MICHEL DE LA CHENELIÈRE
Le plus grand complexe éducatif dans un musée d'art en Amérique du Nord

ARCHITECTES
Atelier TAG : Manon Asselin, Katsuhiro Yamazaki
Jodoin Lamarre Pratte : Nicolas Ranger

MAÎTRISE D'OUVRAGE
Paul Lavallée
Pomerleau

COÛT DE LA CONSTRUCTION

Gouvernement du Québec, ministère de la Culture et des Communications	18,5 M$
Don de Michel de la Chenelière	2,1 M$
Campagne de financement	4,9 M$
TOTAL	**25,5 M$**

DIRECTION MUSÉOGRAPHIQUE ET ARTISTIQUE
Nathalie Bondil

SCÉNOGRAPHIE ET MAÎTRISE D'OUVRAGE
Sandra Gagné

ÉQUIPES DE PROJET
Hilliard T. Goldfarb, Sylvain Cordier, Richard Gagnier, Danièle Archambault
Avec la collaboration de Architem, Graphics eMotion et Latitude Nord

COÛT DU RÉAMÉNAGEMENT DES COLLECTIONS

Gouvernement du Canada	1,5 M$
Gouvernement du Québec, ministère de la Culture et des Communications	1 M$
Campagne de financement	3 M$
TOTAL	**5,5 M$**

ZONE ÉDUCATION-CULTURE
Un carrefour dynamique aménagé sur la rue Bishop que partagent le Quartier du Musée et le Quartier Concordia.

Investissement de la Ville de Montréal 4,8 M$

UNE CITÉ MUSÉALE AGRANDIE : 53 095 m²
Le 18e plus grand musée d'art en Amérique du Nord*

	Espace d'exposition (m²)	Superficie totale (m²)
Pavillon Michal et Renata Hornstein – 1912	2 236	5 545
Pavillon Liliane et David M. Stewart – 1976	2 321	9 610
Pavillon Jean-Noël Desmarais – 1991	4 596	22 419
Pavillon Claire et Marc Bourgie – 2011	2 348	5 460
Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein – 2016	1 770	4 363
Espaces administratifs et autres		5 698
TOTAL	13 271	53 095

* Source : AAMD 2014

▲
Photo © Marc Cramer
▶

Yannick Pouliot (né en 1978), *Autoportrait,* 2016, fonte d'aluminium sur miroir sans tain dépoli, 305×137 cm. MBAM, achat, legs Ginette Trépanier. Photo Denis Farley

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

9.

10.

11.

12.

13.

QUELQUES PAROLES POUR L'INAUGURATION DU PAVILLON POUR LA PAIX MICHAL ET RENATA HORNSTEIN

14.

15.

PHILIPPE COUILLARD, PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

Comment transformer un épisode tragique en un acte de création, un acte de beauté et un don, voilà le legs de Michal et de Renata Hornstein et pour lequel tous les Québécois et Québécoises leur sont profondément reconnaissants. Le gouvernement du Québec est fier de s'être associé à cet ambitieux projet culturel en contribuant financièrement à la construction de ce pavillon. Ensemble, nous prouvons que la culture est importante et partageons la fierté de voir Montréal définie comme une grande métropole culturelle.

JACQUES PARISIEN, PRÉSIDENT DU MBAM

Avec l'inauguration du pavillon Claire et Marc Bourgie, en 2011, puis celui-ci, le MBAM a augmenté sa superficie de plus de 30 % en cinq ans. C'est assez impressionnant comme vitesse de croissance. Je remercie nos regrettés Michal et Renata Hornstein pour leur don historique, le ministère de la Culture et des Communications pour sa contribution financière à la construction de ce nouveau pavillon, le gouvernement du Canada pour son appui au réaménagement de la collection, la Ville de Montréal pour l'aménagement de la zone Éducation-Culture, Michel de la Chenelière pour un deuxième don majeur ainsi que toutes les personnes et les entreprises qui se sont associées à la réalisation de ce Pavillon pour la Paix.

MICHEL DE LA CHENELIÈRE

On dit que le Musée des beaux-arts de Montréal détient une formule secrète pour inoculer une potion magique dans les veines de ses visiteurs afin de les attirer et de les retenir dans les salles d'exposition. À commencer par la jeunesse… les futurs visiteurs du Musée. Mais quelle est cette formule secrète? On dit aussi, et on le répète souvent, que « l'art fait du bien ». Oui, l'art peut transformer la vie d'une personne. C'est prouvé. […] Des recherches démontrent également qu'initier les jeunes à l'art au cours de leurs études réduit considérablement le décrochage scolaire. Le taux de décrochage au secondaire atteint 22 % chez les élèves privés d'activités artistiques et culturelles, contre seulement 4 % chez ceux qui sont initiés aux arts.

Je me permets également de citer ma fille, Evelyne de la Chenelière, dramaturge et comédienne, qui m'a envoyé ces quelques lignes si touchantes : « Je me surprends à chercher, à nommer pourquoi l'art me semble être un geste salvateur, tant pour celui qui crée que pour celui qui va à sa rencontre. Il me semble que l'art est une manière d'échapper à la tyrannie du réel et à sa pression. Il me semble que l'art a le pouvoir de transformer toute réalité humiliée ou dégradée en terreau pour la beauté. Il me semble que l'art, en réactivant perpétuellement notre mémoire collective, nous empêche de nous pétrifier dans l'oubli. »

SARI HORNSTEIN

Nous avons été émus d'apprendre que, en mémoire de nos parents, le nouveau pavillon serait consacré à la paix. Le 9 novembre 1938, au cours de ce qu'on appelle la *Kristallnacht* – la Nuit de cristal – les fascistes allemands fracassaient les fenêtres et les vitrines de milliers de synagogues et de commerces juifs et arrêtaient plus de 30 000 Juifs. […] Soixante-dix-huit ans plus tard, la première semaine de novembre 2016, nous inaugurons une formidable structure de béton, d'acier, de pierre et de verre inondée de lumière : un phare pour tous les Montréalais et leurs visiteurs, un lieu propice à l'engagement, à la contemplation et au partage.

Nos parents embrassaient totalement la mission humaniste du Musée des beaux-arts de Montréal. Parce qu'ils savaient que l'art a le pouvoir de rassembler, de favoriser la compréhension, la tolérance et le dialogue entre ceux que des fossés séparent et, par-dessus tout, d'apporter la paix de l'esprit.

NORBERT HORNSTEIN

Voici comment tout a commencé. En réalité, tout cela est dû pour une grande part à Sari et à moi. Laissez-moi vous expliquer. Vous savez tous combien il est difficile de nos jours d'élever ses parents pour en faire des êtres heureux, épanouis et équilibrés. Pensez seulement aux conditions à remplir. D'abord, et c'est là la partie la plus difficile, il faut disposer d'une bonne matière première. Ce qui veut dire : choisir. Ses. Parents. Avec soin. C'est plus dur qu'il n'y paraît, parce que ce choix extrêmement délicat se fait généralement à un très, très jeune âge. Une fois le bon duo parental trouvé, on doit éviter de le gâter.

Chez nous, par exemple, Renata présentait des dispositions sociales et artistiques naturelles tandis que Michal était d'humeur plus imprévisible et montrait davantage de sens pratique. Les faire jouer ensemble dans l'harmonie posait donc un réel défi. Alors, nous avons eu une idée. Ce qu'il leur fallait, au fond, c'était une activité commune, quelque chose qui les intéresse tous les deux et qui fasse appel à leurs divers talents. Pourquoi pas une collection? Remarquez, avant que je vous raconte ce que Sari et moi avons fait ensuite, que rien de tout cela ne serait arrivé si Michal et Renata avaient appris à ranger leurs affaires. Alors, qu'avons-nous fait? Les avons-nous grondés pour avoir tout laissé à la traîne et accroché des tableaux à tous les murs de l'appartement? Pas du tout! […] Nous étions convaincus qu'un beau jour, ils allaient entreprendre un grand ménage et se débarrasser de tout ce fouillis. Et devinez… Nous avions bien raison. Notre patience a finalement été récompensée, et nos réticences vaincues, quand Michal et Renata ont fait don de leur collection au Musée. Fini le désordre! Et aujourd'hui, c'est à vous de régler le problème!

DENIS CODERRE, MAIRE DE MONTRÉAL

Montréal est la capitale du vivre-ensemble. Et c'est ce « modèle montréalais » qui rassemble dans l'harmonie une si grande diversité culturelle que nous célébrerons fièrement lors du 375e anniversaire de notre métropole. Je suis fier d'être, aujourd'hui, dans ce Musée des lumières pour rendre hommage à Michal et Renata Hornstein et témoigner à quel point la culture est vecteur d'intégration.

◀

1. Michel de la Chenelière, Norbert Hornstein, Sari Hornstein et Philippe Couillard. 2. 1re rangée, de gauche à droite: Margaux Brière de la Chenelière, Victor Brière et Naomi Carier-Saucier ; 2e rangée, Michel de la Chenelière, Evelyne de la Chenelière et Daniel Brière. 3. Larry, Cookie et Stephanie Rossy, et Karl Gene Beauchamp. 4. Andrea Wolff, Betty Maldoff et Elizabeth Shapiro. 5. Sari Hornstein, Raymond Bachand et Micheline Brazeau. 6. Pierre Bourgie et Johanne Champoux. 7. Philippe Couillard, Jacques Parisien et Nathalie Bondil. 8. Jacques Ménard, Marie-José Ménard et Claude Bourgie-Bovet. 9. Constance V. Pathy, Brian M. Levitt et Joan Ivory. 10. De gauche à droite : Hilliard T. Goldfarb, conservateur sénior des collections et conservateur des maîtres anciens, MBAM ; Brian M. Levitt, président honoraire du conseil d'administration du MBAM ; Norbert Hornstein, fils de Michal et Renata Hornstein ; Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales ; Jacques Parisien, président du conseil d'administration du MBAM ; Michel de la Chenelière, président de la Fondation de la Chenelière ; Nathalie Bondil, directrice générale et conservatrice en chef du MBAM ; Philippe Couillard, premier ministre du Québec ; Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications du Québec ; Manon Gauthier, conseillère et membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie et du statut de la femme ; David Birnbaum, député de D'Arcy-McGee ; Sari Hornstein, fille de Michal et Renata Hornstein ; et Michael Penner, président du conseil d'administration d'Hydro-Québec. © Jean-Michel Othoniel / SODRAC (2017) 11. Sari et Norbert Hornstein. 12. L'équipe du MBAM : Danièle Archambault, registraire-archiviste ; Geneviève Goyer-Ouimette, conservatrice de l'art québécois et canadien contemporain, titulaire de la Chaire Gail et Stephen A. Jarislowsky ; Mary-Dailey Desmarais, conservatrice de l'art moderne international ; Hilliard T. Goldfarb, conservateur sénior des collections et conservateur des maîtres anciens ; Sylvain Cordier, conservateur des arts décoratifs anciens ; Erell Hubert, conservatrice de l'art précolombien ; Jacques Des Rochers, conservateur de l'art québécois et canadien (jusqu'à 1945) ; Elaine Tolmatch, chef du bureau des demandes de subvention ; Anne Grace, conservatrice aux expositions et à l'éducation ; Laura Vigo, conservatrice de l'art asiatique ; Diane Charbonneau, conservatrice des arts décoratifs modernes et contemporains, et de la photographie ; et Nathalie Bondil, directrice générale et conservatrice en chef. 13. Sandra Gagné, chef de la Production des expositions, MBAM, et Katsuhiro Yamazaki, architecte, Atelier TAG. 14. Visite des médias dans le Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein le 7 juin 2016. 15. De gauche à droite : Paul Lavallée, directeur de l'administration au MBAM, Sari Hornstein, Michel de la Chenelière, Nathalie Bondil, Katsuhiro Yamazaki, de la firme Atelier TAG, et Nicolas Ranger, de la firme Jodoin Lamarre Pratte. Photos Pierre Longtin et Sébastien Roy

COLLECTIONS, EXPANSION, EXPOSITIONS ET EXPORTATIONS
NOUVEAUX RECORDS, NOUVEAUX SUCCÈS

L'année 2016-2017 a été couronnée, au Musée des beaux-arts de Montréal, par l'inauguration du Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein consacré à l'art international et à l'éducation, un écrin construit spécifiquement pour accueillir la collection exceptionnelle de 77 tableaux de maîtres anciens offerte par Michal et Renata Hornstein en 2012, réalisé grâce à une subvention spéciale de 18,5 M $ du gouvernement du Québec. Ce cinquième pavillon du Musée est le premier legs patrimonial à la Ville de Montréal pour son 375e anniversaire.

Voilà encore un nouveau jalon de l'histoire de ce musée extraordinaire dont je suis fier de présider la destinée. J'applaudis mon prédécesseur, Brian M. Levitt, pour ces réalisations et la grande générosité avec laquelle il a accompli son mandat, et je m'engage à inscrire mon action dans le sillage de son œuvre et de celle des autres présidents qui ont fait du MBAM l'une des grandes institutions culturelles de Montréal, du Québec et du Canada : Bernard Lamarre, Jacques M. Brault et Sean B. Murphy… dont je salue la mémoire.

UN NOUVEAU PAVILLON ET UNE RÉINSTALLATION MAJEURE DES COLLECTIONS

Le Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein a été inauguré le 4 novembre 2016, en présence du premier ministre du Québec, Philippe Couillard, du ministre de la Culture et des Communications, Luc Fortin, du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et responsable de la région de Montréal, Martin Coiteux, et du maire de Montréal, Denis Coderre. Les enfants de Michal et Renata Hornstein, Norbert et Sari Hornstein, et notre grand mécène de l'éducation, Michel de la Chenelière, étaient également présents.

Construit en consortium par l'Atelier TAG et Jodoin Lamarre Pratte architectes, deux firmes montréalaises, ce bâtiment a été à nouveau couronné, notamment, du prix Coup de cœur de l'Association des Architectes en pratique privée du Québec (2017). L'ajout de près de 5 000 mètres carrés répartis sur six étages (4 consacrés aux collections et 2 à l'éducation et à l'art-thérapie) fait aujourd'hui du MBAM le 18e plus grand musée d'art en Amérique du Nord. Avec la construction, en 2011, du pavillon d'art québécois et canadien Claire et Marc Bourgie et la conversion audacieuse de l'église Erskine and American en salle de concert professionnelle, la salle Bourgie, grâce au généreux soutien de la famille Bourgie, puis en 2016, celle du Pavillon pour la Paix, le MBAM a augmenté sa superficie de 30 % en cinq ans. Elle totalise aujourd'hui 53 000 m^2. Une croissance fulgurante qui répond à la demande de nos publics. Il était, d'ailleurs, pour moi, essentiel de rendre le Musée accessible à tous les publics. Je souhaitais que les visiteurs viennent en grand nombre pour découvrir notre nouveau pavillon : ils ont été plus de 80 000 à profiter, en novembre et décembre 2016, des journées portes ouvertes pour découvrir ses 750 œuvres et ses nouvelles galeries de calibre international.

Je remercie tous nos partenaires pour cette entreprise collective. Merci, en premier lieu, à la famille Hornstein de nous avoir confié, au fil des ans, un ensemble de 100 œuvres, d'une envergure exceptionnelle au Québec, et d'avoir contribué financièrement à la mise en œuvre de ce grand projet grâce à un don exemplaire. Voici les mots de l'allocution que le regretté Michal avait préparés pour l'inauguration du pavillon : *« C'est pour Renata et moi un véritable plaisir de partager nos œuvres d'art préférées avec tous les visiteurs du Musée. En tant que survivants de l'Holocauste, nous voulions que le Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein soit un lieu harmonieux et sûr, où les visiteurs du monde entier pourront non seulement admirer des œuvres, mais aussi apprendre à travers l'art, et même guérir grâce à l'art. Nous appuyons sans réserve la mission humaniste que Nathalie Bondil a donnée au Musée des beaux-arts de Montréal, car nous savons que l'art a le pouvoir de rassembler les gens et de favoriser la compréhension, la tolérance et le dialogue, au-delà des fossés les plus profonds. »*

Merci au gouvernement du Québec pour sa contribution à la construction de l'édifice, et à Michel de la Chenelière dont le don a permis d'ajouter un étage de plus pour les espaces éducatifs. Merci également au gouvernement du Canada qui a soutenu le redéploiement des collections, et à la Ville de Montréal pour la mise en valeur de la cité muséale, notamment l'aménagement des abords du nouveau pavillon.

Merci à tous les professionnels et artisans qui ont contribué à l'édification de ce magnifique Pavillon pour la Paix, et à tous ceux et celles qui ont géré ce projet de main de maître, en respectant le budget à la lettre et en livrant le pavillon selon l'échéancier prévu, notamment Paul Lavallée, notre directeur de l'administration, qui profite maintenant d'une retraite bien méritée. À cette occasion, je souligne l'arrivée de son remplaçant, Mathieu Laperle.

L'UN DES PLUS GRANDS ESPACES CONSACRÉS À L'ÉDUCATION ET AUX PROGRAMMES PUBLICS DANS UN MUSÉE D'ART EN AMÉRIQUE DU NORD

Le 4 novembre 2016 était également inauguré l'Atelier international d'éducation et d'art-thérapie Michel de la Chenelière qui se déploie sur 3 588 m^2 à travers la cité muséale. Grâce à un deuxième don exceptionnel de 2 M $ de Michel de la Chenelière, que je remercie du fond du cœur, annoncé en novembre 2015, le MBAM bénéficie désormais d'aménagements sur mesure qui lui permettent d'accroître la portée de ses ambitieux programmes éducatifs et sociocommunautaires. Carrefour d'échanges et de création imaginé pour les enfants, les familles, les adultes et les personnes à besoins particuliers, l'Atelier est également un laboratoire pour des projets innovants en santé et en art-thérapie. D'ailleurs, il accueille un art-thérapeute en résidence – une première dans un musée canadien – et a ouvert, en mars 2017, la première Ruche d'art dans un musée, en collaboration avec l'Université Concordia et grâce à l'appui de la Fondation familiale Rossy. À cette approche s'arrime la création d'un nouveau comité consultatif Art et Santé, présidé par Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec, responsable des trois Fonds de recherche du Québec et membre du conseil d'administration du MBAM. Ce comité regroupe des experts des milieux de la santé, de l'art-thérapie, de la recherche et des arts ainsi que des philanthropes. Ce programme innovant s'inscrit dans la vision généreuse de la directrice générale et conservatrice en chef, Nathalie Bondil, d'accroître l'accès à l'art, à la culture et à l'éducation, et de participer au mieux-être de la société.

LA SALLE DE CONCERT BOURGIE FÊTE SES 5 ANS

Je souligne avec fierté les cinq ans de la salle de concert Bourgie du MBAM qui avait été inaugurée en septembre 2011. Depuis son ouverture, les grands noms québécois et internationaux de la musique classique ont joué dans ce lieu privilégié, reconnu pour la qualité de son acoustique, sa beauté architecturale et sa célèbre collection de vitraux Tiffany. Toute ma gratitude et mes remerciements à Pierre Bourgie, homme d'affaires, philanthrope et président de la Fondation Arte Musica, et toutes mes félicitations à sa directrice générale et artistique, Isolde Lagacé, qui a programmé plus de 700 concerts au grand bonheur de 200 000 mélomanes.

LE MBAM RAYONNE À MONTRÉAL ET DANS LE MONDE

Le MBAM connaît une croissance fulgurante depuis plusieurs années et bat des records d'affluence. Durant l'année financière 2016-2017, malgré les travaux majeurs liés à la construction de son nouveau pavillon, il a accueilli 977 392 visiteurs, se classant ainsi au 2e rang des musées d'art au Canada[1], au 18e en Amérique du Nord et au 73e dans le monde, selon le prestigieux *Art Newspaper*. Il est également le 1er musée au Canada pour le nombre d'abonnements, et le 5e en Amérique du Nord ! De plus, au moment d'écrire ces lignes, le nombre de membres a déjà dépassé le seuil des 122 000 (un nouveau record).

Le MBAM est un important ambassadeur de Montréal, du Québec et du Canada sur la scène internationale. Rappelons qu'au cours des 10 dernières années, il a exporté 15 grandes expositions maison. La plus spectaculaire, *La planète mode de Jean Paul Gaultier : de la rue aux étoiles*, aura été vue par plus de deux millions de visiteurs au terme d'un périple de 6 ans dans 12 villes, sur 4 continents.

En 2016-2017, le Musée a exporté ses expositions dans 8 villes, un record ! Félicitations aux équipes pour leur travail remarquable. Ce record souligne l'excellence des contenus des projets menés par Nathalie Bondil.

JACQUES PARISIEN
Président du conseil d'administration

UN MUSÉE SOCIAL
Lorsqu'on interroge Corinne Estrada, fondatrice des conférences « Communicating the Museum » sur le musée du futur, elle pointe sans hésiter le Musée des beaux-arts de Montréal.

– LE TEMPS, Lausanne

- *La planète mode de Jean Paul Gaultier : de la rue aux étoiles* a terminé sa tournée au Dongdaemun Design Plaza (DDP) de Séoul (Corée).
- *Une modernité des années 1920 : Montréal, le Groupe de Beaver Hall* à l'Art Gallery of Windsor et au Glenbow Museum (Calgary)
- *Métamorphoses. Dans le secret de l'atelier de Rodin* au Peabody Essex Museum (Salem) et au Groninger Museum (Pays-Bas)
- *Toulouse-Lautrec affiche la Belle Époque* à la Phillips Collection (Washington)
- *Partenaires en design : Alfred H. Barr, Jr et Philip Johnson* au Davis Museum (Wellesley, Massachusetts) et à la Kunsthalle Bielefeld (Allemagne)

En réalisant autant de tournées à l'étranger, le Musée favorise le rayonnement de son expertise et consolide ses liens avec les partenaires muséaux. Il s'assure également des revenus qui permettent d'équilibrer ses finances.

LE FINANCEMENT – NOTRE CHEVAL DE BATAILLE

Le Musée a terminé l'exercice 2016-2017 avec un léger surplus qui est attribuable notamment :

- au succès exceptionnel de l'exposition *Chagall : couleur et musique* qui a attiré, au total, près de 303 000 visiteurs, se classant parmi les cinq expositions les plus fréquentées dans l'histoire du Musée ;
- à la hausse des revenus d'abonnements VIP (109 000 membres au 31 mars 2017) ;
- à la grande campagne de financement de la Fondation du Musée pour la construction et l'aménagement du Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein.

Cette performance est d'autant plus spectaculaire que le Musée a inauguré son cinquième pavillon dans le respect des budgets et des échéances, avec un coût de construction significativement inférieur à ceux d'autres musées canadiens. Encore une fois, nous réussissons à autofinancer 100 % des dépenses additionnelles de fonctionnement liées à cette expansion grâce à une campagne majeure de financement, la deuxième en cinq ans. Le pavillon d'art québécois et canadien Claire et Marc Bourgie, inauguré en 2011, et le Pavillon pour la Paix, inauguré en 2016, sont ainsi devenus des modèles de gestion reconnus.

Bien que le Musée soit en santé financière, il doit développer des revenus autonomes de 54 % de son budget annuel de fonctionnement pour maintenir son momentum ; nous souhaitons que le ministère de la Culture et des Communications du Québec reconnaisse notre efficacité opérationnelle et bonifie son soutien. C'est pourquoi nous poursuivons nos démarches pour pérenniser la contribution de 1,5 M $ qui nous a été accordée pour une deuxième année lors du dépôt du budget 2017-2018 et qui correspond à l'équivalent de la coupure budgétaire annuelle subie depuis plusieurs années. Ce réajustement est primordial afin de rassurer les grands mécènes et d'encourager un plus grand nombre de dons privés.

Le MBAM est un organisme à but non lucratif qui s'appuie sur le soutien financier public pour mener à bien sa mission. Je remercie le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour sa contribution essentielle au fonctionnement du Musée, le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des arts du Canada et le Conseil des arts de Montréal, ainsi que la Ville de Montréal dont les appuis annuels ou ponctuels essentiels dynamisent la tenue de projets innovants et ambitieux.

UNE FONDATION SOLIDE

Avec autant de projets et surtout, la volonté de faire du MBAM une institution citoyenne phare, la Fondation du Musée a procédé à un rigoureux exercice de planification stratégique afin d'accroître de manière substantielle, au cours des cinq prochaines années, les revenus autonomes du Musée, de multiplier les sources de revenus et de mieux faire face aux nombreuses options qui s'offrent aux mécènes dans un marché relativement restreint.

Au terme d'une année de performances notables, alors que de nombreux objectifs ont été atteints ou dépassés, je remercie la directrice de la Fondation, Danielle Champagne, et toute son équipe pour leur travail remarquable, ainsi que son président sortant, monsieur Martin Thibodeau, président, Direction du Québec, RBC, qui a accompagné le déploiement de sa restructuration depuis 2014. Nous sommes privilégiés d'avoir pu compter sur ses judicieux conseils et son soutien indéfectible. Il demeurera pour toujours un grand ami du Musée. Martin Thibodeau cèdera sa place en 2017-2018 à madame Sylvie Demers, présidente, Direction du Québec, Groupe Banque TD, à qui nous souhaitons la plus cordiale bienvenue.

MERCI À NOS DONATEURS ET À NOS BÉNÉVOLES

Le MBAM a acquis en 2016-2017 plus de 380 œuvres d'une valeur de 10,6 M$, dont 9,9 M$ grâce à des dons. Merci à tous ces précieux donateurs qui enrichissent les collections du Musée d'œuvres que nos budgets ne nous permettraient pas d'acquérir.

Rappelons que l'équipe du MBAM est épaulée par plus de 400 bénévoles qui, avec énergie, compétence et enthousiasme, soutiennent nos activités éducatives et nos évènements de collecte de fonds, et assurent une gouvernance irréprochable à notre institution, en particulier les membres du conseil d'administration dont l'engagement à soutenir le Musée et à encadrer la direction est sans faille.

Je tiens à remercier chaleureusement tous nos bénévoles et ceux de la Fondation, car chacune et chacun contribue au rayonnement de la réputation d'expertise et d'excellence du Musée.

- 2 conseils d'administration : Musée (17 bénévoles) et Fondation (13 bénévoles)
- 14 comités, dont 4 comités d'acquisition
- 250 guides bénévoles – 50 000 visites guidées
- 7 bénévoles – activités de financement
- 49 bénévoles – Cercles philanthropiques

FÉLICITATIONS À NATHALIE BONDIL ET À SES ÉQUIPES

En conclusion, je tiens à exprimer la satisfaction du conseil d'administration et la mienne de voir le contrat de Nathalie Bondil renouvelé pour cinq ans, en dépit de sollicitations extérieures prestigieuses. Depuis qu'elle tient les rênes du Musée, celui-ci connaît une croissance fulgurante et multiplie les succès : la fréquentation a doublé, le nombre de membres VIP augmente continuellement. Le MBAM rayonne encore davantage dans le monde par ses expositions en tournée et ses scénographies exceptionnelles.

Nathalie Bondil ne cesse de récolter des honneurs. Elle a reçu cette année la médaille de l'Ordre du Canada et a été promue officier des arts et des lettres de la République française par le premier ministre français Emanuel Valls, lors de sa visite à Montréal en octobre 2016. Elle a également été consacrée Personnalité de l'année en culture par *La Presse*. Je la remercie vivement de ses réalisations pour le Musée et pour Montréal, cette ville qu'elle chérit tant.

Je remercie également l'ensemble des employés du MBAM pour leur contribution experte à l'excellence du Musée et à son rayonnement en cette année exigeante de réinstallation. Sa renommée est certainement tributaire de la conjugaison de leurs talents.

Avec l'appui de ces équipes formidables, du public, des instances gouvernementales, des collectionneurs, des philanthropes et des bénévoles, continuons, ensemble, à bâtir une institution vibrante qui reflète la créativité de Montréal, sa diversité et sa volonté de construire un avenir sur les valeurs universelles de paix et de concorde, et d'engagement citoyen.

1. Après le Musée royal de l'Ontario, Toronto.

LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL, UNE MARQUE VIVANTE ET AUTHENTIQUE

La Direction des communications participe avec beaucoup de plaisir et une grande modestie aux succès du MBAM. Une marque porteuse qui jouit d'une réputation exceptionnelle et d'une cote d'amour enviable. Nous avons réalisé dans la dernière année de nombreux projets tous plus inspirants les uns que les autres dans le but de faire rayonner une image de marque vivante et authentique qui véhicule les valeurs du Musée humaniste et inclusif.

INAUGURATION DU NOUVEAU PAVILLON POUR LA PAIX MICHAL ET RENATA HORNSTEIN ET DE L'ATELIER INTERNATIONAL D'ÉDUCATION ET D'ART-THÉRAPIE MICHEL DE LA CHENELIÈRE

Parmi les moments marquants de la dernière année, de nombreux évènements d'inauguration ont accueilli les premiers visiteurs du Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein. Le 9 novembre, le Musée dévoilait l'Atelier international d'éducation et d'art-thérapie Michel de la Chenelière, un an jour pour jour après son annonce officielle. Plus de 450 organismes communautaires partenaires ont été invités à une soirée inaugurale dans les nouveaux espaces de l'Atelier. Je tiens à remercier Geneviève Lafaille et son équipe qui ont fait un travail remarquable en organisant plus de 15 évènements spéciaux pendant tout le mois de novembre.

L'ouverture du Pavillon pour la Paix au grand public a eu lieu le 19 novembre et plus de 500 visiteurs attendaient à la porte du Musée pour s'assurer d'être parmi les premiers à voir la collection d'art international dans son nouvel écrin. Plus de 80 000 personnes ont profité des journées portes ouvertes qui se sont déroulées du 19 novembre au 15 janvier. **Depuis son ouverture jusqu'au 31 mars 2017, le Pavillon pour la Paix a attiré 150 000 visiteurs** qui ont été séduits par les 750 œuvres présentées dans une scénographie remarquable. Le rayonnement médiatique du nouveau pavillon a dépassé largement les frontières du Québec : la critique internationale a été unanime notamment dans un article très élogieux paru dans la prestigieuse publication *Forbes*.

> *UN NOUVEAU PAVILLON EXCEPTIONNEL POUR LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL*
> *Le MBAM était déjà l'un des plus grands musées d'art nord-américains. Et avec l'inauguration le mois dernier de son cinquième pavillon, le Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein, le Musée s'enrichit d'un nouvel espace extraordinaire. Les entreprises montréalaises Atelier TAG et Jodoin Lamarre Pratte Architectes ont divisé les 5 000 m² de l'espace, répartis sur six étages, en deux structures modulaires qui semblent suspendues au-dessus de la rue. Cette réalisation s'ajoute à une richesse architecturale qui a valu à Montréal d'être désignée ville UNESCO de Design. La façade du Pavillon Hornstein est ponctuée de lames d'aluminium qui permettent une vue magnifique sur le mont Royal et le fleuve Saint-Laurent. On y trouve également un escalier « évènement » au plancher de bois, particulièrement accueillant pour les visiteurs qui souhaitent y contempler à leur aise les couchers de soleil.*
>
> – FORBES, New York

L'année s'est poursuivie sous le signe de la Paix et nos visiteurs ont été invités à partager leur message d'espoir dans un arbre virtuel installé dans l'Espace famille du Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein, créant ainsi un lieu de mobilisation autour de cette thématique universelle.

UNE PROMOTION REMARQUÉE DES GRANDES EXPOSITIONS

La notoriété et la fréquentation des grandes expositions passent par des campagnes promotionnelles qui se démarquent par leur créativité dans l'écosystème publicitaire. Le Musée est engagé dans des déploiements publicitaires à 360 degrés où chaque point de contact avec nos visiteurs est mis à profit ; voilà pourquoi nous développons des médias propriétaires (c'est-à-dire nos propres plateformes) qui ont une résonance auprès de nos visiteurs. Merci à nos membres VIP pour qui nous réalisons le magnifique magazine M, aux 118 000 abonnés à notre infolettre et à nos communautés sociales engagées.

DES EXPÉRIENCES DE VISITE BONIFIÉES

***Pompeii*, vue par 310 000 visiteurs, constitue l'exposition du MBAM la plus fréquentée des quinze dernières années.** La campagne promotionnelle incluait de nombreux évènements et soirées spéciales qui ont été particulièrement appréciés de nos clientèles du mercredi soir et des familles le week-end.

Les activités autour de l'exposition *Chagall : couleur et musique* ont été tout aussi appréciées, notamment les performances de musique Klezmer présentées les dimanches dans les galeries ainsi qu'une soirée cirque et musique avec DJ Socalled et le talentueux jongleur Jimmy Gonzalez.

Cent personnes en tenues d'Ève et d'Adam ont découvert l'exposition *Focus : perfection – Robert Mapplethorpe* en compagnie de nos guides bénévoles. À la suite d'une invitation publiée dans le magazine *Fugues*, partenaire de l'évènement, les places disponibles se sont envolées en quelques jours seulement. Une première au Canada, une expérience inusitée et des plus pertinente dans le cadre de cette exposition.

Ariane Moffatt et ses musiciens ont présenté toute une performance en plein air en juin 2016 sur l'installation de Jean Verville Architecte, intitulée *Plancher de danse / Dance Floor*. Un spectacle unique qui attiré plus de 1 000 visiteurs et voisins sur l'avenue du Musée. Cette performance haute en couleur a aussi eu un écho dans différents médias. On a également pu y danser le tango et participer le midi à l'évènement *Lunch Beat*.

L'avenue du Musée piétonne est indéniablement devenue un lieu incontournable de l'été montréalais.

Nous élaborons actuellement une toute nouvelle application afin de bonifier l'expérience des visiteurs, qui inclura un plan détaillé du Musée pour faciliter leurs déplacements, des parcours thématiques et un accès direct à nos audioguides sur leur appareil intelligent. Le lancement est prévu à l'automne 2017.

DÉVELOPPER LA CLIENTÈLE TOURISTIQUE

La clientèle touristique représente un segment important pour la croissance de la fréquentation du Musée, **actuellement 30 % des visiteurs annuels sont des touristes, soit 300 000 visiteurs**. Plusieurs initiatives sont mises sur pied pour développer le plein potentiel de cette importante clientèle. Nous collaborons étroitement avec Tourisme Montréal et aussi avec Aéroports de Montréal où une vitrine présentant nos collections a été installée dans la nouvelle jetée internationale de l'aéroport Montréal-Trudeau inaugurée en mai 2016.

Quelques-unes de ces initiatives ont été récompensées, notamment la carte de souhaits du Musée qui a remporté pour une deuxième année le Prix l'Empreinte aux Greniers d'or. Notre équipe des évènements a remporté un Prix Ulysse de Tourisme Montréal, conjointement avec Bernard & Fils traiteur, pour la collaboration exemplaire lors de la **conférence de l'American Institute for Conservation** qui s'est tenue au Musée en mai 2016.

En conclusion, je tiens à remercier chaleureusement tous les membres de l'équipe des communications qui contribuent au rayonnement de la marque MBAM, tant au Québec qu'à l'international, et qui conçoivent et réalisent des stratégies de communication innovantes et percutantes. Je souligne aussi la contribution essentielle de tous nos partenaires qui nous accompagnent dans nos projets et qui nourrissent notre créativité.

PASCALE CHASSÉ
Directrice des communications

Jean Verville architecte, en collaboration avec le MBAM, a remporté le Prix Exposition, design événementiel et installation éphémère, à la 10e édition des Grands Prix du Design de Montréal, pour l'installation *Plancher de danse / Dance Floor* sur l'avenue du Musée. Ce prix a été décerné *ex æquo* à l'agence TBA / Thomas Balaban Architecte pour la scénographie de l'exposition *Focus : Perfection – Robert Mapplethorpe.*

▲
▶

Plancher de danse / Dance Floor de Jean Verville, architecte, sur l'avenue du Musée, lors du concert donné par Ariane Moffatt en juin 2016.
Photos Jean-François Brière, François Bodlet et Maxime Brouillet

UNE ANNÉE OLYMPIQUE !
COURIR UN MARATHON À LA VITESSE D'UN SPRINT…

Avec huit villes qui ont accueilli nos expositions, du jamais vu, en sus des travaux d'expansion pour le nouveau pavillon, l'année 2016-2017 fut une année sportive. Le MBAM décroche le podium avec un sans faute… malgré tout. Les médailles récoltées sont décernées à l'ensemble de l'équipe, dans les bureaux comme sur le terrain, de ce musée qui continue de grandir, de record en record, et surtout avec talent et générosité.

Le Musée des beaux-arts de Montréal peut être heureux des résultats qui soulignent son succès continu après un exercice financier 2016-2017 d'expansion, d'exportation et de transition exigeant, risqué du point de vue des finances et des impératifs de livrables. Aucun retard ni dépassement n'est à déplorer dans la livraison des nouveaux espaces et le redéploiement des collections d'art international. Le Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein engrange louanges et visiteurs.

En particulier, je veux que soient soulignées les performances humaines, notamment celles des directeurs et des cadres très engagés, qui ont œuvré sans relâche et sans compensation additionnelle sur ces différents chantiers : merci pour votre maestria.

HUIT EXPORTATIONS D'EXPOSITIONS DU MBAM, UN NOUVEAU RECORD

Il n'y a eu aucun retard ni dépassement non plus sur nos nombreuses expositions ici et ailleurs. Rappelons que le MBAM a exporté ses expositions dans huit villes – un record – en parallèle de celles montées à Montréal… et de l'expansion. Les expositions ont poursuivi leur rythme inexorable à la cadence des saisons.

La planète mode de Jean Paul Gaultier a été inaugurée le 25 mars dans le spectaculaire complexe Dongdaemun Design Plaza de Séoul, construit par la regrettée Zaha Hadid : la douzième étape d'un *road tour* exceptionnel. L'exposition sur le Groupe de Beaver Hall a poursuivi sa tournée de l'Art Gallery of Hamilton à l'Art Gallery of Windsor, et enfin au Glenbow Museum à Calgary. L'exposition a reçu le prix d'excellence de l'Association des musées canadiens et le Prix Publication 2016 de la Société des musées du Québec soulignant le travail de Jacques Des Rochers et de Brian Foss pour redécouvrir ce mouvement oublié de la modernité. Enfin, et tout à la fois, *Dans le secret de l'atelier de Rodin* a été inaugurée au Peabody Essex Museum à Salem (Massachusetts), après le Virginia Museum of Fine Arts à Richmond puis a terminé sa tournée aux Pays-Bas, à Groningue, un beau succès de tournée en quatre étapes.

Rappelons qu'il ne s'agit pas de coproduction mais bien d'exportations, ce qui implique que les contrats de prêt, le transport, le matériel scénographique et le design incombent au MBAM. Je salue le travail de nos équipes qui n'ont jamais failli à leurs responsabilités, et ce, malgré un agenda exceptionnellement chargé.

MERCI ! LES CHIFFRES DU SUCCÈS

L'exercice financier 2016-2017 s'est terminé avec un léger surplus. Autant dire qu'il s'agit d'un soulagement quand les dérapages peuvent facilement survenir pendant ces périodes délicates de travaux, de transition et de sollicitation des équipes. Quelques chiffres témoignent de ces succès à l'échelle de notre institution, votre musée.

■ **Merci aux 270 personnes de cette équipe gagnante**

Chacun et chacune méritent nos applaudissements. Le MBAM est une équipe sportive avec des champions sur le terrain. Nous avons de l'admiration – et souvent de l'affection – pour cette équipe de professionnels, complices talentueux et indispensables.

■ **Merci aux 400 bénévoles du MBAM**

Tous soutiennent, encouragent, inspirent et dynamisent le Musée, avec la confiance du conseil d'administration présidé par Jacques Parisien. Leur engagement pour une institution privée à but non lucratif est la preuve d'une gouvernance citoyenne, une forme d'engagement politique au service de la cité. Ils font partie de l'équation que nous portons, au-delà des recherches académiques, vers un musée promoteur de valeurs qui nous rassemblent : nous sommes convaincus que le MBAM est un vecteur du progrès social.

■ **Merci aux 977 392 visiteurs au 31 mars 2017**

Au cours de cet exercice, le Musée a attiré plus de visiteurs que l'année précédente (956 168) et ce, malgré les mois de travaux autour du Musée, sur la rue Sherbrooke et pour notre nouveau pavillon. Quelque 80 000 personnes sont venues visiter le nouveau Pavillon pour la Paix lors des 48 journées portes ouvertes (une moyenne de 1 666 visiteurs par jour). Il va sans dire qu'avec les nouveaux espaces éducatifs de l'Atelier international d'éducation et d'art-thérapie Michel de la Chenelière, le MBAM pourra dépasser le million de visiteurs chaque année[1].

■ **Merci aux 310 000 visiteurs de l'exposition *Pompeii***

Ils sont venus malgré les travaux d'embellissement autour du Musée, effectués grâce au soutien financier de la Ville de Montréal, pour élargir nos trottoirs et agrandir notre parc d'art public. L'exposition a accueilli plus de visiteurs ici qu'au Musée royal de l'Ontario où elle était présentée précédemment (273 000) : notre remarquable scénographie multisensorielle a tellement plu que l'explosion volcanique immersive créée par Graphics eMotion est exportée en Italie.

■ **Merci aux 2,6 millions de visiteurs de nos expositions en tournée**

Plus de 500 000 pour *Métamorphoses : dans le secret de l'atelier de Rodin*, 115 000 pour *Une modernité des années 1920 : Montréal, le Groupe de Beaver Hall* et 2 042 600 pour *La planète mode de Jean Paul Gaultier : de la rue aux étoiles* au terme de sa tournée internationale dans 12 villes en cinq ans. Un cycle d'exportation d'expositions s'achève et un autre commence. D'autres expositions en préparation partiront en tournée bientôt…

■ **Merci à nos 109 010 membres VIP au 31 mars 2017**

Le Musée atteint un nouveau record grâce à la qualité de ses expositions et aux programmes novateurs d'abonnements sur mesure imaginés par sa Fondation, sans oublier les nouveaux espaces publics pour améliorer ses services. Ce chiffre nous place en tête des musées canadiens et au 6e rang des musées nord-américains selon l'Association of Art Museum Directors. Au moment de publier ce rapport, ce chiffre a encore frappé un nouveau record avec 122 000 membres, soit une augmentation de 230 % depuis 2010.

SE RÉINVENTER : LA CULTURE DE L'INNOVATION

Le Musée des beaux-arts de Montréal, passeur d'un patrimoine collectif depuis plus de 150 ans, n'échappe pas à cette vérité. Les racines plongées dans l'histoire, le cœur dans sa ville et la tête dans les étoiles, nous cherchons à le réinventer en permanence. Notre culture de l'innovation a pour but de conserver sa pertinence sociale pour demeurer un actif tant pour la communauté académique au niveau national et international que pour la société civile au niveau local. Loin du gardien d'un héritage érigé en forteresse, nous voulons le positionner comme un bâtisseur citoyen et inclusif.

Au-delà des champs disciplinaires de l'histoire de l'art, nous l'affirmons comme un partenaire empathique, décomplexé et décloisonné. Plusieurs expériences passées et projets d'avenir témoignent de cette liberté dans la créativité qui voit l'institution comme une force entrepreneuriale et *politique*, au sens premier du terme, soit utile à la cité : ententes novatrices, valeurs fédératrices, pluridisciplinarité audacieuse, goût de l'expérience sans peur de l'échec, priorité à l'éducation et respect des publics s'affirment comme des moteurs pour développer… le développement !

Comme dans la nature, la culture de l'innovation est une course sans fin. Dans *De l'autre côté du miroir* de Lewis Carroll, Alice court à toute allure aux côtés de la Reine Rouge au pays des Merveilles : « *c'est étrange, nous courons vite et le paysage autour de nous ne change pas ?* » Et la reine lui répond : « *Nous courons pour rester à la même place.* » Même si nous savons que la voie vers l'amélioration est possible et que nous ne sommes toujours aussi bons que l'année dernière, même si nous savons que la « course de la Reine rouge » s'impose à tout organisme, arrêtons-nous un moment, le temps de cette lecture, pour réaliser à quel point nous pouvons justement être fiers… tous ensemble.

1. En 2016, au palmarès des musées canadiens les plus visités, *The Art Newspaper* classait au 1er rang le Musée royal de l'Ontario (1 276 280 visiteurs), en 2e place le MBAM (933 683 visiteurs) et en 3e position le Musée des beaux-arts de l'Ontario (873 627 visiteurs).

NATHALIE BONDIL
Directrice générale
et conservatrice en chef

Photo © André Tremblay

UNE MISSION HUMANISTE
Musée curieux, à l'affût de nouvelles expériences qui prônent l'accueil de toute une société dans sa diversité et sa mixité, le MBAM distille un ensemble de signaux à destination de chacun.

– LA GAZETTE DROUOT, Paris

Nathalie Bondil, directrice franco-canadienne du Musée des beaux-arts de Montréal, fonde son action sur un engagement altruiste et solidaire, contre les discriminations, l'exclusion… Investi dans le progrès social, acteur de la paix, le musée unira les humanités à la science, du soin à la recherche.

– LE MONDE, Paris

Le Dongdaemun Design Plaza (DDP) de l'architecte Zaha Hadid, à Séoul, a accueilli la 12e et dernière étape de la tournée mondiale de l'exposition *La planète mode de Jean Paul Gaultier*. Photo Panta

La salle romantique dans le Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein. Photo © Marc Cramer

LE PAVILLON POUR LA PAIX
AU FIL DES COLLECTIONS, UN PARCOURS DU MOYEN ÂGE À L'AN 2000

Le nouveau pavillon permet de redéployer, à une échelle inédite pour le Musée, ses collections de beaux-arts internationaux. Un nouveau récit en continu est désormais offert au public, articulant dans un ordre chronologique les grandes périodes de l'histoire de l'art depuis l'époque médiévale jusqu'à l'an 2000. Quatre niveaux de galeries totalisant une superficie d'exposition de 2 350 mètres carrés favorisent aujourd'hui la présentation de plus de 750 pièces, les salles du cinquième pavillon étant les plus vastes du campus muséal.

Pour une seconde fois en cinq ans, notre collection de beaux-arts internationaux fait l'objet d'une réinstallation. Avant 2011, elle comportait 430 pièces. Aujourd'hui, les nouveaux espaces augmentent la superficie d'exposition de 30 % et accueillent plus de 750 œuvres, ce qui représente un bond spectaculaire.

UN PARCOURS PARALLÈLE D'ART ACTUEL

L'architecture imaginée par l'Atelier TAG déroule un escalier-évènement qui se déploie en pleine lumière. Celui-ci donne lieu à une promenade qui ouvre sur l'environnement urbain. Nous avons souhaité créer un parcours parallèle pour inviter l'art actuel, un parcours qui s'articule en fonction des récits historiques. Les commandes ponctuent les entrées, tels des écrans devant l'écrin, constituant à la fois des portails et des pare-soleils, tout en évitant de bloquer la monumentalité des ouvertures. Nous avons été séduits par l'idée d'inviter les 5 artistes sélectionnés pour le 1 % à travailler sur le thème de la paix dans le cadre de cette compétition en art public. C'est pour cette raison, et au nom de cette valeur précieuse que nous avons voulu créer ce « Sentier de la Paix », en faisant en sorte que chacun d'entre eux adapte son projet aux différents niveaux du pavillon afin d'établir un dialogue dynamique avec le passé.

Paradoxe dû aux impératifs de la conservation des œuvres anciennes qui n'aiment pas le soleil, les galeries se découvrent dans une boîte opaque sise au cœur d'une architecture ensoleillée : la coquille des architectes. Chaque étage ménage un plateau vide, une « boîte à scénographier » en toute liberté : le parcours pourra ainsi être complètement réadapté dans les années futures au gré de la vie du Musée, et ce, avec un minimum de contraintes. Le parcours chronologique se déploie de l'étage le plus haut à l'étage le plus bas. Comme dans les autres pavillons du Musée, il va du plus ancien à l'ère contemporaine.

MOYEN ÂGE ET RENAISSANCE

La Nef du Moyen Âge est ponctuée de 14 immenses arches de 4,7 mètres de hauteur en acier corten, pesant chacune 300 kg, soit 4,2 tonnes. Tout un défi ! Évoquant les arcs brisés gothiques, elles offrent une perspective sur une intrigante meurtrière. Cet espace majestueux et théâtral expose notre modeste collection d'art roman et gothique. Il s'avère néanmoins propice aux comparaisons stylistiques et au récit de l'évolution de l'architecture du décor grâce aux maquettes présentées, aux superbes vitraux anglais et aux fresques de la Renaissance. Dans un salon, le nouveau-né de Kiki Smith incarne la naissance de l'artiste après l'anonymat associé aux temps médiévaux.

La période de la Renaissance se structure en trois temps. L'ampleur de l'espace architectural est conservée grâce aux cimaises configurées graphiquement par des lignes d'acier laminé à chaud. Pierre de taille et chêne blanc contribuent à mettre en valeur les vitrines. La salle du Quattrocento expose nos 5 panneaux catalans, aussi rares que précieux ; une série de madones montre de façon ostensible l'évolution du style médiéval qui passe du hiératisme hiératique à une forme plus humanisée. L'art religieux s'impose ici avec une croix processionnelle qui est brandie dans la pièce, révélant la perte (ou le vol ancien) d'une pierre sur sa partie arrière. Bien que destinée à être placée contre un mur, l'effigie d'un évêque est ici présentée sur tous ses côtés, permettant ainsi d'observer la technique de la taille dans le tronc. Acmé du classicisme, le tondo d'Albertinelli, acquis avec le soutien des Hornstein, flotte dans la cimaise centrale tel un chevalet.

Le *Saint Sébastien* sculpté par Riemenschneider, une œuvre rare, ouvre le second acte : la Renaissance dans le Nord. Le profil de la collection est ici rehaussé grâce aux dons de la famille Hornstein (Isenbrandt et Pourbus) et à des prêts de collectionneurs privés, récemment acquis sur le marché de l'art : un Gérard David émouvant ou un *Portrait d'Érasme*, le père de l'humanisme, par Holbein.

Le troisième acte consacré au Cinquecento offre un salon pour se reposer, admirer, converser… La collection s'est enrichie grâce aux legs de la famille Hornstein et à des acquisitions relativement récentes, comme dans le cas du Véronèse. Remarquons au passage un nouveau tableau de Pepyn, plein d'humour, restauré et exposé. Pour la première fois depuis sa restauration, un tableau spectaculaire de l'école de Vasari, *La Circoncision*, est prêté par l'Oratoire Saint- Joseph de Montréal : aliéné par le MBAM hélas, il fut heureusement donné au célèbre lieu de culte.

En sortant des galeries dans la lumière éblouissante, on découvre devant un belvédère panoramique, embrassant à la fois la montagne et le fleuve, une impressionnante sculpture par Gormley qui se détache sur la ville comme un homme en construction et fait écho à l'humanisme de la Renaissance. Puis, le Sentier de la Paix nous conduit devant la lune rousse de Martha Townsend, éclipse de terre projetée sur la lune. Cet autoportrait de notre humanité réfère au géocentrisme médiéval qui cède à l'héliocentrisme de la révolution copernicienne.

LE SIÈCLE D'OR EN HOLLANDE ET EN FLANDRES ET LE CABINET DE CURIOSITÉS

Le Sentier de la Paix conduit vers le palier où une première composition de Patrick Coutu présente une comète installée sur les baies vitrées. Ici, l'astronomie prend le pas sur l'astrologie : la science commence à l'emporter sur la croyance. Un impressionnant relief illustrant une éruption solaire complète ce diptyque. Quoi de plus pertinent pour introduire au Siècle d'or et au cabinet de curiosités…

La donation Hornstein prend ici tout son sens avec une installation qui évoque le salon des collectionneurs. Une grande partie des tableaux présentés reflète leur goût pour l'art hollandais. Paysages de toutes sortes, peintures caravagesques, vanités et natures mortes : sans leur contribution, cet étage serait à moitié vide.

Remarquons l'encadrement auriculaire réalisé pour notre chef-d'œuvre d'Emanuel de Witte, superbement restauré : de tels cadres étaient recherchés pour leur surcharge décorative, et ici le miroir placé au-dessus du virginal invite à une mise en abyme dans le tableau. Quant au précieux prêt d'un panneau sur le *Printemps* réalisé par Bruegel le Jeune, il constitue le pendant à notre scène d'hiver du même artiste. Une œuvre vidéo d'Oswald humanise par ailleurs notre *Portrait de jeune femme* de Rembrandt en l'incarnant à une époque plus proche de nous.

Nous souhaitions placer un cabinet de curiosités au cœur du dispositif muséal, car ces lieux sont à l'origine de l'idée d'un musée universaliste avec ses collections, qui invitent à l'émerveillement et à l'exploration du monde. Ces cabinets sont une référence directe à notre histoire, mais aussi à la mondialisation des échanges et au développement des sciences. Les curieux, c'est-à-dire les penseurs et collectionneurs européens, nourris des idées humanistes, cherchaient à recréer l'immensité d'un monde nouveau dans leur intimité en regroupant leurs collections. La Hollande était alors à l'avant-garde d'un système capitalistique. Grâce à son emprise sur les mers du globe, elle régnait en tant que puissance économique. Dans l'écrin d'un calepinage en menuiserie raffinée, cet octogone présente une remarquable sélection de natures mortes qui réfèrent aux scientifica, naturalia, exotica, mirabilia et aux memento mori : les grandes découvertes de l'époque poussent à la réflexion philosophique sur la place de l'homme dans le monde et sa petitesse face à la profusion d'une divine création. La vanité de verre contemporaine de Lipman semble y faire écho devant un mur religieux. En sortant de la galerie, le Sentier de la Paix conduit à une bouleversante sculpture en bronze, patinée de feu, par Fischl suspendue dans sa chute sur fond de gratte-ciel : un hommage aux victimes du 11 septembre… Plus bas, le monumental et emblématique *Nœud Pivoine* de Jean-Michel Othoniel irradie au-dessus de la ville.

Premier legs d'envergure pour Montréal dans le cadre de ses 375 bougies, le Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein […] confère [au MBAM] un supplément d'âme, une prestance, une classe – disons-le – sans précédent. […], Le Musée devient plus qu'avant un lieu de mémoire de l'histoire de l'art autant qu'un véritable laboratoire d'expérimentation où le bel art se conjugue aux sciences, qu'elles soient classiques ou modernes.

– LA PRESSE +, Montréal

UN NOUVEAU PAVILLON TOUT EN LUMIÈRE
Véritable écrin culturel ouvert sur la ville, […] l'édifice de quatre étages, tout de verre, d'aluminium, de béton et de bois, est une ode à la simplicité.

– LES AFFAIRES, Montréal

UN FLORILEGE DE CHEFS-D'ŒUVRE
Au cœur de la scénographie, se niche un cabinet de curiosités où l'on peut admirer un florilège de natures mortes sur les thèmes des scientifica, naturalia, exotica, mirabilia par Georg Flegel, Osias Beert, Willem van Aelst, Jan Davidsz de Heem, Frans Snyders, Jan Fyt…

– L'OBJET D'ART, Paris

▶

Photos © Marc Cramer

ÉCOLES FRANÇAISE, ITALIENNE ET ANGLAISE DES XVII^e ET XVIII^e S.

Privilégiant une approche stylistique, allant du baroque au rocaille d'une part, et du classicisme au siècle des Lumières d'autre part, cette très grande salle (736 m² en comparaison des niveaux supérieurs de 500 m² chacun) se structure autour d'un salon Napoléon somptueux, en hommage au donateur Ben Weider. Le Sentier de la Paix surprend ici avec le faux miroir ostentatoire de Yannick Pouliot, qui renvoie à la mise en scène de l'apparat et du pouvoir par son encadrement néo-rocaille en aluminium… vanité du temps qui passe comme à l'époque des anciens miroirs au mercure ou des daguerréotypes.

Le Roi David de Valentin qui nous accueille est le premier tableau d'importance offert par les Hornstein. Plusieurs de leurs dons figurent ici : Piazzetta, Zucarelli, De Troy, Lorrain, Vernet… D'autres acquisitions sont révélées, notamment un Guardi qui fait désormais pendant à une autre toile du même ensemble décoratif… toujours en hommage aux Hornstein, et ce, sans oublier aussi les Baciccio, Lancret, Dardel… La cimaise des portraits anglais s'enrichit d'un tableau de George Romney : le portrait d'un mari qui a traversé le Canada depuis Vancouver pour retrouver sa femme ! Soulignons le prêt remarquable d'un tableau de David, *Saint Jérôme*, peint par l'artiste dans sa jeunesse à l'académie de France à Rome, consenti par le Musée de la civilisation (collection de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Québec).

Dans le salon ovale Napoléon, l'effet peint reprend un motif d'une maison de soierie impériale, alors que le laiton patiné et les placages d'acajou complètent le décor. Le lieu se divise en deux sections, l'une portant sur le néoclassicisme et l'autre sur la personne de l'Empereur. Les vitrines courbes ouvrent sur de précieux objets d'arts décoratifs, dont la majorité sont des acquisitions récentes. Deux nécessaires de voyage offerts par le sénateur Joyal et une glacière à têtes d'éléphants de la manufacture de Sèvres, offerte par la famille Weider, se retrouvent ici mis en valeur. Au chapitre des tableaux, trois œuvres en prêt sortent du lot dont un spectaculaire Hubert Robert et un vibrant portrait du jeune consul Bonaparte par Appiani. Exposée pour la première fois, l'effigie spectrale de Napoléon sur son lit de mort, exécutée à Sainte-Hélène par l'officier anglais qui avait constaté son décès, nous est révélée : cette peinture d'amateur à la Tim Burton, est incroyablement évocatrice…

DU ROMANTISME À L'ART MODERNE

Ce niveau de transition frappe par sa spaciosité et son architecture complexe – un vrai casse-tête ! Il fait le lien entre le pavillon Jean-Noël Desmarais, construit en 1991, et le nouveau Pavillon pour la Paix : c'est la porte d'entrée pour le public. Si l'aménagement des espaces a été un exercice difficile, il réserve plusieurs surprises.

La nouvelle passerelle invite à une enfilade de sculptures : spectaculaire et radicale, elle raconte une histoire de la statuomanie qui court de l'académisme au réalisme et jusqu'à l'abstraction. Un tableau de Crabeels, un des tout premiers donnés au Musée en 1877, fait figure de point d'ancrage de la collection d'art international et ouvre la visite. L'atmosphère chaleureuse repose sur un ensemble d'éléments de décoration (bois de chêne blanc au plafond, acier laminé à chaud et canapés) qui rythment des espaces intimistes. Le public traverse deux siècles.

Première station : la salle voutée de l'époque romantique a l'architecture d'un berceau de feuillage, comme si le visiteur entrait dans une forêt de sortilèges. Un lapin blanc à la Lewis Carroll invite à passer de l'autre côté du miroir… Romantisme troubadour ou noir, les audacieuses projections suggèrent ici une atmosphère nocturne grâce aux technologies du *mapping* : une première dans une collection permanente. Cette collection s'est considérablement enrichie grâce aux acquisitions récentes (Chassériau, Ducis, Waldmüller, Isabey, Hébert, Navez). Un subtil clair de lune de Joseph Wright of Derby, offert par les Hornstein, renvoie à l'esthétique des ruines de Böcklin.

Deuxième station : le Salon de la Belle Époque, de couleur rouge bien entendu, avec des socles en acajou et laiton patiné. Ici, on joue l'accrochage en hauteur autour de plusieurs thèmes : les contrastes d'une misère urbaine sociale, l'importance de la religion, la peinture militaire, des toiles orientalistes – sur un mur, des motifs délicats de l'Alhambra destinés à nos Benjamin-Constant, étudiés et restaurés. Plusieurs œuvres ont été restaurées (Pelez) ainsi que des cadres (Bouguereau, Kensett), ou nouvellement acquises : Duret, Homer, Bouguereau, marbre d'Albano… *La jeune esclave* de Cordier forme un contraste éclairant avec la *Bacchante* de Carpeaux. Une section canadienne est développée avec des artistes écossais ou américains (Faed, Kensett, Bierstadt…) et quelques œuvres sorties de nos réserves (Aitken, Proctor), tous des artistes qui font le pont entre l'Ancien et le Nouveau Monde.

La troisième station montre la révolution impressionniste depuis Barbizon jusqu'au néo-impressionnisme (Signac). On retrouve ici de nouvelles acquisitions (deux Guillaumin et un bronze posthume de Rodin en lien avec le marchand Stern, des œuvres restaurées (Monet), étudiées et réévaluées (Sisley, Rodin), ainsi que des prêts spectaculaires (Monet et *Le Bûcheron* par Hodler). Au centre se déploie un salon musical autour du wagnérisme et de Fantin-Latour. Un clin d'œil à la peinture québécoise avec Cullen et ses *Porteurs d'eau*, nouvellement acquis, illustre la leçon impressionniste.

La quatrième station s'organise autour des avant-gardes modernes, avec un bronze de Miró placé en écho aux jeux de mains surréalistes. Différentes filiations sont explorées, du Canadien Morrice à Matisse. Une nature morte signée par Smith, un « fauve anglais », cohabite avec une œuvre de Sickert. S'ajoute la promesse de don d'un Vlaminck de 1905, d'une importance capitale pour nous tant l'art moderne reste inaccessible à nos budgets ! Notre Dalí est à nouveau présenté recto verso. Sans oublier d'autres prêts aussi importants que précieux : Bourdelle, De Chirico, Metzinger, Vallotton, Masson…

Une cinquième station, avant de rentrer dans le nouveau pavillon, évoque le cabinet d'un amateur, en hommage au D^r Stern, présentant des petits bronzes et des céramiques de Picasso, un jeu d'échecs de Dalí, des pièces d'argenterie par Ernst, un bronze doré par Arp, des maquettes de Moore, des fontes uniques de Richier, ou recyclées par César, des bronzes expressifs par Chadwick, des Marini et Giacometti : un goût pour les objets renforcé par des natures mortes de Picasso.

L'ART CONTEMPORAIN JUSQU'EN 2000

Enfin, certains chefs-d'œuvre – en réserve à cause de leur taille – se retrouvent sur le plancher d'une salle immense : quelle émotion ! C'est un atout de taille pour conclure cette histoire avec les années 2000.

Travaillant sur les filiations, autour d'influences croisées et de dialogues, le parcours explore un bref historique de l'art figuratif et de l'abstraction, depuis l'après-guerre à l'an 2000 (nous rajouterons Bush et Riopelle bientôt). Il inclut des acquisitions récentes (Stella, Dine, Wesselmann), et exposées ici pour la première fois (Reigl, Klasen, Frankenthaler et Caro). Des prêts remarquables de maîtres américains (Warhol, Rothko, Motherwell, Gottlieb, Mitchell, Guston…) complètent l'ensemble.

Une des singularités de la collection du MBAM – sur le continent américain et au Canada – tient au fait d'avoir en sa possession des œuvres d'artistes européens, et français en particulier, souvent absents des espaces muséaux (Erro, Rebeyrolle, Mathieu, Vasarely, Spoerry, Soulages, Saint Phalle, le japonais Kudo…). Ces ponts entre deux rives proposent une autre lecture en lien avec la Nouvelle Figuration, le Nouveau Réalisme, l'École de Paris et ses suiveurs… Des filiations de Picasso à Basquiat, de Matisse à Avery ouvrent un espace de dialogue.

Clin d'œil malicieux à l'entrée ou à la sortie, c'est selon, un Tansey figuratif, *Action Painting II*, invite à deux parcours : abstraction ou figuration. Et c'est la *Vénus de Montréal* par Parmiggiani qui conclut ou débute le tour : qui d'autre qu'un artiste pouvait la baptiser ainsi ?

« Le noir est une couleur » disait Matisse. Échappée dans la narration, une boîte noire évoque la force de l'art, catharsis pour certains, réconfort pour d'autres, en tout cas réflexion pertinente dans un pavillon où les programmes en art-thérapie sont plus que présents. Autour de la force de cette couleur lumière selon Soulages, des artistes ont créé des œuvres réparatrices, celles de Giacometti et Beuys notamment, ou évocatrices dans le cas de Segal et Boltanski.

NATHALIE BONDIL

LA CULTURE EN CADEAU
Le nouveau Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein du Musée des beaux-arts de Montréal présente 750 œuvres du Moyen Âge à l'époque contemporaine.

– MONTREAL GAZETTE

La qualité et la transparence de l'architecture du Pavillon pour la Paix stimulent le dialogue urbain que le bâtiment engage avec les points de repère importants qui l'entourent, et renforcent son rôle en tant que catalyseur de pensée et de culture, de précurseur d'identité et de conscience, de facilitateur d'éveil et – pourquoi pas ? – d'envolée !

– VIE DES ARTS, Montréal

L'édifice déploie six étages de parois de verre habillées de structures en aluminium ménageant une vue panoramique sur le mont Royal, la ville et le fleuve Saint-Laurent. Les espaces muséographiques sont regroupés au centre dans une boîte opaque éclairée artificiellement. Les galeries périphériques baignées de lumière naturelle accueillent des lieux de détente et les escaliers reliant les différents niveaux.

– L'OBJET D'ART, Paris

Au niveau contemporain, un espace noir propose une troisième voie entre les pôles abstrait et figuratif. Dans ce pavillon porté par l'éducation et la thérapie, voilà un véritable manifeste sur les bienfaits de l'art.

– LE DEVOIR, Montréal

▶
Photos © Marc Cramer

LES GRANDES EXPOSITIONS DU MUSÉE

TOULOUSE-LAUTREC AFFICHE LA BELLE ÉPOQUE

DU 18 JUIN AU 30 OCTOBRE 2016

À travers son œuvre lithographique, Henri de Toulouse-Lautrec (1864-1901) a saisi comme nul autre l'âme de la vie nocturne parisienne de la Belle Époque, dans des scènes dynamiques de bals et de cabarets inspirées par le quartier des spectacles, esquissant le portrait de la vie moderne parisienne.

Organisée par le Musée des beaux-arts de Montréal et The Phillips Collection. Washington (DC). l'exposition dévoilait une collection particulière d'exception. Ces éphémérides n'étant pas conçues pour durer, c'était l'occasion de découvrir près de 100 estampes et affiches couvrant l'ensemble de la production lithographique de l'artiste, aussi bien des images emblématiques que des épreuves uniques, rarement exposées ou inédites.

L'exposition présentait quelques œuvres de proches de Toulouse-Lautrec, dont une toile de Louis Anquetin, *L'Intérieur de chez Bruant : Le Mirliton*. Longtemps considérée comme un projet inachevé connu que par ses études préparatoires, elle était pour la première fois révélée au grand public, sans nul doute une redécouverte majeure de l'histoire de l'art du Paris « fin de siècle ».

Sous le commissariat croisé de Gilles Genty. historien de l'art. Hilliard T. Goldfarb, conservateur sénior des collections et spécialiste de l'art graphique au MBAM, et de moi-même, nous avons imaginé une présentation thématique autour de la vie moderne. La section Café-Concert était joliment mise en musique par Marie-Claude Sénécal, réalisatrice à Ici Musique.

Au gré d'une centaine d'estampes et d'affiches couvrant presque entièrement la courte carrière de Toulouse-Lautrec (1864-1901), nous voici plongés dans la vie nocturne trépidante de la Belle Époque.

– L'OBJET D'ART, Paris

TOULOUSE-LAUTREC S'AFFICHE À MONTRÉAL
Certaines des plus célèbres œuvres du peintre et lithographe Henri de Toulouse-Lautrec s'exposent au MBAM.

– LE DEVOIR, Montréal

La visite est agréable […] car elle se fait en musique, avec des extraits de chansons interprétées par Aristide Bruant, Yvette Guilbert, Félix Mayol ou encore Bach.

– LA PRESSE, Montréal

Les célèbres affiches de Toulouse-Lautrec débarquent au MBAM.

– RADIO-CANADA, Montréal

Les Montréalais peuvent aujourd'hui revivre l'Âge d'or des cabarets parisiens grâce à l'exposition Toulouse-Lautrec affiche la Belle Époque.

– THE SUBURBAN, Montréal

L'une des plus importantes collections d'affiches et d'épreuves de Toulouse-Lautrec est présentée au MBAM réunissant près de 100 œuvres de l'artiste français. […] Aux côtés de ces œuvres phares sont également représentés d'autres artistes de la Belle époque.

– BBC, Londres

Les dessins et les esquisses de cette exposition sont remarquables. […] Accompagnée de substantiels textes muraux, riches sans être exagérément didactiques, cette présentation intimiste […] en dit beaucoup sur l'artiste et sur son époque.

– VIE DES ARTS, Montréal

Le MBAM lance la saison estivale avec une exposition majeure d'épreuves et d'affiches du célèbre artiste français Henri de Toulouse-Lautrec.

– CANADIAN ART, Toronto

On peut y admirer une impressionnante collection d'œuvres de Toulouse-Lautrec, estampes et affiches dont certaines très rares et, à travers ses yeux, on part à la rencontre des personnages hauts en couleur qui hantaient le mythique Montmartre des années 1890.

– ARTV, Montréal

Grâce à l'exposition du MBAM, on peut prendre connaissance d'œuvres couvrant l'ensemble de la production lithographique de Toulouse-Lautrec, de 1891 à 1900, dont certaines sont présentées au public pour la première fois, choisies pour leur qualité et leurs couleurs incomparables. C'est assez dire l'intérêt d'une telle exposition aussi complète, aussi novatrice et aussi proche.

– L'EXPRESS, Toronto

Nous vous recommandons fortement d'aller faire un tour au MBAM et de redécouvrir le Paris de la Belle Époque à travers l'univers de Toulouse-Lautrec. […] C'est un monde rare qui s'ouvrira de cette savoureuse visite.

– LE JOURNAL DE MONTRÉAL

Encore quelques jours pour profiter de cette exposition d'exception […]. Parmi les œuvres exposées, le public aura la chance de voir des tirages uniques et des estampes très rares.

– LE HUFFINGTON POST QUÉBEC, Montréal

Le MBAM présente une exposition magnifiquement orchestrée de lithographies de Lautrec.

– MONTREAL GAZETTE

Le 28 septembre 2016, l'émission « Le temps d'une chanson » (ICI Musique) nous plongeait dans l'ambiance des cafés-concerts de l'époque de Toulouse-Lautrec. Elle était, pour l'occasion, enregistrée au Musée et mettait en vedette Florence K aux côtés de Sébastien Ricard, Betty Bonifassi et Debbie Lynch-White. Photo Mathieu Lavoie.

▶ Photos Denis Farley

La Chaine Simpson

LA GOULUE

FOCUS : PERFECTION – ROBERT MAPPLETHORPE

DU 10 SEPTEMBRE 2016 AU 22 JANVIER 2017

Après Los Angeles et avant Sydney, nous présentions en exclusivité la première grande rétrospective en Amérique du Nord – la première au Canada – de l'artiste-photographe américain Robert Mapplethorpe (1946-1989) depuis son exposition *The Perfect Moment* et la controverse nationale qu'elle a suscitée, dans le contexte des « Culture Wars » au tournant des années 1990 aux États-Unis.

Mapplethorpe est un artiste puissant : peu d'œuvres ont connu un tel retentissement, au-delà de la sphère artistique, car il a décadenassé des interdits sociaux. Armé d'un œil esthétique au scalpel et d'une grande culture visuelle, il a révélé trois tabous de la société américaine : la violence, l'homosexualité et les relations interraciales… dont les stigmates demeurent. Il a forcé un débat, historique et toujours contemporain, contre la censure artistique bien sûr, mais surtout sociale. Son œuvre, si actuelle dans son propos engagé, ne pouvait que profondément renforcer les valeurs de tolérance et d'ouverture que nous souhaitons véhiculer avec le Musée.

Au moment du vernissage, l'ambassadeur américain Bruce Heyman a prononcé un discours fort, qui lui a valu une ovation debout : *« Le parcours de Mapplethorpe fait partie de notre histoire américaine […]. Malgré des opinions divergentes sur des contenus artistiques particuliers, nous célébrons ici l'engagement pour la liberté d'expression artistique […]. Les gens comme nous, qui récoltent les fruits de la tolérance et de la liberté d'expression, ont pour responsabilité d'étendre cette liberté à ceux et celles qui sont toujours marginalisés et qui souffrent d'injustice. Nous sommes réunis ce soir pour célébrer l'accueil que fait la société à ce qui est désormais accepté. Nous ne pouvons, ni ne devons, tenir tout cela pour acquis. »* Nous étions à la veille des élections présidentielles qui voyaient la fin du mandat de Barack Obama…

Nous avons rassemblé les deux expositions du Los Angeles County Museum of Art et du J. Paul Getty Museum pour créer, avec Britt Salvesen, Paul Martineau et Diane Charbonneau, un parcours d'une ampleur inédite, avec de nombreux prêts canadiens et des objets contextuels. Il y avait même un parcours musical, choisi par Marie-Claude Sénécal, composé de morceaux qu'affectionnait Mapplethorpe : Marianne Faithfull, Tim Hardin, Philip Glass, Velvet Underground, Laurie Anderson, Paul Simon et Patti Smith bien entendu. À noter que le design imaginé avec Sandra Gagné et Thomas Balaban Architecte a reçu le Grand Prix du Design de Montréal.

Dans le cadre de cette exposition, nous proposions une foisonnante programmation culturelle et éducative pour aborder l'inclusion et la tolérance, des valeurs chères au Musée, ainsi qu'une exposition destinée aux familles et aux groupes scolaires, en adaptant le parcours scénographique. Grâce à des partenariats avec des associations de lutte contre le sida, l'intimidation à l'école et le racisme (LE GRIS-Montréal, Arc-en-ciel d'Afrique, Groupe Banque TD, Salah Bachir, la Clinique l'Actuel, les Pharmacies Martin Duquette, Tourisme Montréal, l'Université Concordia, COCQ-SIDA, Fugue, la Fondation Émergence…), nous voulions célébrer la diversité sous toutes ses formes et soutenir la lutte contre l'homophobie et le sida, en plus d'aborder les questions entourant la censure et la liberté d'expression. Humaniste et socialement engagé, le MBAM veut être un lieu ouvert à tous et beaucoup reste à faire.

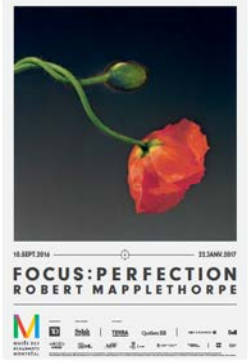

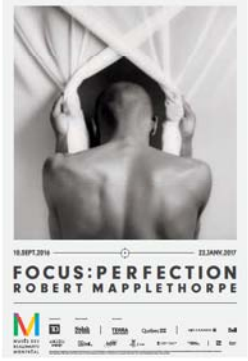

Cette exposition exceptionnelle couvre toute la carrière de l'artiste, du début des années 1970 à sa mort précoce en 1989.

– FUGUES, Montréal

Les conservateurs de l'exposition de Montréal ont accordé une attention toute particulière à la limpidité du parcours pendant l'expérience du visiteur. L'exposition du MBAM présentait une scénographie soigneusement élaborée sur plusieurs salles, certaines dotées d'espaces thématiques enchâssés, comme celui consacré aux Polaroids de Mapplethorpe.

– CIEL VARIABLE, Montréal

Une considérable rétrospective Mapplethorpe atterrit à Montréal, au MBAM, avec l'aura artistique bien solide, un pied dans l'homo-érotisme sans censure, l'autre dans la beauté classique des corps.

– LE DEVOIR, Montréal

L'exposition Focus : Perfection – Robert Mapplethorpe *constitue le regard le plus exhaustif porté sur sa carrière depuis ses débuts lorsqu'il utilisait une caméra Polaroid, jusqu'à son ascension vers la renommée.*

– CBC NEWS, Toronto

Il ne faut absolument pas manquer cette expo qui met en vedette les œuvres du photographe de renom Robert Mapplethorpe. Les quelques 300 clichés, visuellement puissants, suscitent une réflexion intéressante sur les questions de genre, de race et de sexualité. Cette exposition – qui a déjà attiré 500 000 visiteurs à travers le monde – ne laisse personne indifférent !

– ELLE QUÉBEC, Montréal

Une exposition d'une grande puissance, empreinte de valeurs de tolérance et d'ouverture.

– LE JOURNAL DE MONTRÉAL

Mapplethorpe éblouit avec quelque 300 œuvres au MBAM.

– NIGHTLIFE.CA, Montréal

Cette première rétrospective d'envergure consacrée à l'œuvre de Robert Mapplethorpe […] au MBAM, est conçue de fort belle manière, accompagnant la découverte des œuvres de musique judicieusement choisies et déployant sous nos yeux les différentes facettes, tout aussi fascinantes, du photographe.

– JOURNAL MÉTRO, Montréal

Après la France, c'est l'Amérique du Nord (Los Angeles puis Montréal) qui rend hommage au photographe new-yorkais en une rétrospective de trois cents clichés couvrant ses genres stylistiques de prédilection : portrait, nu, nature morte.

– CONNAISSANCE DES ARTS, Paris

La scénographie impeccable de cette rétrospective nous immerge sereinement au sein du foisonnant parcours d'un Mapplethorpe passionné, éclectique, rigoureux et conforme à sa réalité débridée.

– LA PRESSE+, Montréal

La mise en scène théâtrale honore avec fidélité l'expression dissidente et pertinente d'un photographe hors du commun, et glorifie les corps sculpturaux qui dansent parmi les fleurs noires et blanches sur un fond rose charnel. Onirique.

– INTÉRIEURS 71, Montréal

L'exposition est répartie en cinq salles qui offrent au visiteur une expérience d'une exhaustivité qui fait désormais la marque du Musée. Elle offre un tour complet du monde de Mapplethorpe.

– VIE DES ARTS, Montréal

Le 13 octobre 2016, 85 personnes ont pu découvrir l'exposition *Focus : Perfection – Robert Mapplethorpe* en tenues d'Ève et d'Adam, en compagnie de guides du Musée. Il s'agit de la première activité du genre à se tenir au Canada et la troisième au monde après Vienne (Leopold Museum) en 2013 et Canberra (National Gallery of Australia) en 2015. Photo Sébastien Roy.

Photos Denis Farley. © Robert Mapplethorpe Foundation. Used by permission.

CHAGALL : COULEUR ET MUSIQUE

DU 28 JANVIER AU 11 JUIN 2017

L'univers enchanteur et musical de Marc Chagall (1887-1985) a conquis les foules dans la plus grande exposition consacrée à l'artiste au Canada, avec 302 992 entrées soit la 5e de nos expositions les plus visitées[1]. Les concerts programmés par la Fondation Arte Musica à la salle Bourgie ont également enregistré un taux d'occupation record de 86 %.

Artiste sans frontière, Chagall a orchestré une œuvre aux territoires multiples. Sur cette partition, la musique joue tous les accords : chansons de son enfance, prières religieuses, fêtes populaires, lectures à voix haute, performances au ballet ou à l'opéra, et, bien entendu, un large répertoire de compositeurs classiques (Bach et Mozart) et contemporains (Schoenberg et Messiaen). La bande sonore de sa vie faisait ici – pour la première fois – l'objet d'une exposition exhaustive réunissant 340 œuvres et un important corpus documentaire. De fabuleux costumes étaient dévoilés ainsi que des décors pour les ballets *Aleko* (1942), *L'Oiseau de feu* (1945), *Daphnis et Chloé* (1958-1959) et l'opéra *La Flûte enchantée* (1967). Entièrement sonorisée avec son installation musicale spatialisée, l'exposition s'accompagnait de dispositifs multimédias. Défi technologique, une projection faite par le Lab de l'Institut Culturel de Google à Paris en ultra haute définition du plafond de 220 m² pour l'Opéra de Paris révélait, par des effets de zoom saisissants, la splendeur de la matière et la minutie de détails.

Suivant les présentations conjointes à la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, et à La Piscine – Musée d'art et d'industrie André Diligent de Roubaix, et avec le soutien de la succession Chagall, nous avons enrichi l'exposition de plus de 100 œuvres dont des chefs-d'œuvre rarement prêtés. Outre notre intérêt pour les liens unissant la musique et les arts visuels, nous avons dédié l'exposition au couple Michal et Renata Hornstein avec un clin d'œil émouvant aux « Violons de l'espoir » frappés de l'étoile de David. Nous soulignons le soutien de RBC, de la fédération CJA, de la Fondation Azrieli et de nombreux mécènes privés qui ont permis une collecte de fonds exceptionnelle, et notre travail avec Ambre Gauthier, Anne Grace, Isolde Lagacé, Sandra Gagné et Anik Shooner. « *Entre racines, rythmes et harmonies en équilibre, l'artiste, habité par sa soif de renouvellement continu, se révèle être un témoin très engagé, éveillé et visionnaire des temps de lumières et de ténèbres qui nous concernent aussi aujourd'hui* », affirmaient les petites-filles de l'artiste, Bella et Meret Meyer.

1. Après *Pompeii* (2016), *De Renoir à Picasso : chefs-d'œuvre du Musée de l'Orangerie* (2000), *Léonard de Vinci, ingénieur et architecte* (1987) et *Pablo Picasso : rencontre à Montréal* (1985).

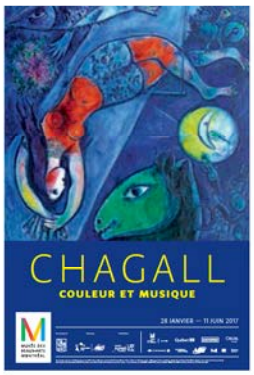

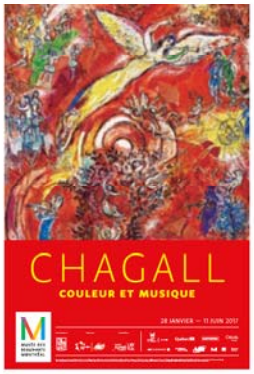

UNE SYMPHONIE CHAGALL À MONTRÉAL
L'exposition de Montréal comprend 340 œuvres […] qui expriment à quel point la musique imprègne l'art de Chagall. […] Parmi les pièces les plus fascinantes de l'exposition, on compte des costumes et des fonds de scènes rarement vus que Chagall a créés pour le théâtre, l'opéra et le ballet.

– THE MAGAZINE ANTIQUES, New York

Le MBAM inaugure sa saison 2017 avec une présentation de grande envergure regroupant des œuvres de Chagall créées pour des intérieurs de théâtres et des productions théâtrales, y compris des tableaux, des décors et des costumes.

– THE GLOBE AND MAIL, Toronto

Avec près de 350 œuvres et un volumineux corpus documentaire, Chagall : couleur et musique *a du poids. Lancé en France, le projet a pris de l'ampleur de ce côté de l'Atlantique avec l'octroi exclusif de prêts de la part de prestigieux musées. Il y a donc beaucoup à voir. Et à entendre.*

– LE DEVOIR, Montréal

Vous allez parcourir les salles avec un immense bonheur et le sourire aux lèvres. […] Cette visite tout en couleurs est l'une des plus belles qui soient.

– LE JOURNAL DE MONTRÉAL

Regroupant plus de 300 œuvres, l'exposition Chagall : Couleur et musique *adopte une approche unique en explorant le rôle de la musique dans la vie de Chagall et dans la formation de son art.*

– CBS NEWS, New York

Une grande exposition revisite l'éclectisme artistique de Marc Chagall au musée des Beaux-arts de Montréal, le tout rythmé sur des airs de musique klezmer ou symphonique.

– LE SOIR, Bruxelles

Un voyage multisensoriel au cœur de la beauté.

– ELLE QUÉBEC, Montréal

Chagall : couleur et musique offre […] une visite de rêve aux amateurs d'art avec la présentation de 340 œuvres sublimées par une musique d'ambiance apaisante et une scénographie somptueuse. La grande classe !

– LA PRESSE, Montréal

L'exposition Chagall […] est d'une diversité et d'une ampleur spectaculaires. […] Formidable et amusante, la scénographie promet une foule de découvertes.

– MONTREAL GAZETTE

Au gré des salles de peintures – avec les tableaux où le violon vient rappeler l'enfance du peintre aux sons du folklore juif –, viennent s'interposer les costumes ou les décors réalisés par l'artiste pour les ballets L'Oiseau de feu, Daphnis et Chloé *ou l'opéra de Mozart* La Flûte enchantée.

– THE TIMES OF ISRAEL, Jérusalem

Cette exposition majeure présente de remarquables costumes rarement montrés au public et certains décors produits par l'artiste […]. Ils sont installés de façon à recréer l'ambiance spécifique de chaque spectacle au moyen de subtils effets spéciaux.

– ARTDAILY.ORG, Mexico

Une première dans le monde de l'art. Le Musée des beaux-arts de Montréal met en lumière l'influence profonde de la musique sur la vie et l'œuvre de Marc Chagall, géant du XXe siècle.

– WWD.COM, New York

Une exposition inspirante.

– VOGUE.COM, New York

Merveilleux Marc Chagall au MBAM. Le musée montréalais vient une fois de plus colorer notre hiver.

– CBC WACHTEL ON THE ARTS, Toronto

Je viens de visiter l'exposition Chagall : couleur et musique. *Magnifique ! Je vous la recommande !*

– Philippe Couillard, premier ministre du Québec

Bella et Meret Meyer, petites-filles de Marc Chagall. Photo Sébastien Roy

▶

Photos Denis Farley
© SODRAC & ADAGP 2017, Chagall®

CARRÉ D'ART CONTEMPORAIN

PARTENAIRES EN DESIGN
Alfred H. Barr, Jr. et Philip Johnson
Du 19 avril au 21 août 2016

Organisée et mise en tournée par le Programme Liliane et David M. Stewart pour le design moderne (Montréal) en collaboration avec le MBAM, *Partenaires en design* explorait la complicité professionnelle et amicale entre deux visionnaires du modernisme en Amérique du Nord. Alfred H. Barr, Jr. (1902-1981), premier directeur du Museum of Modern Art (MoMA) de New York, et Philip Johnson (1906-2005), premier conservateur d'architecture de ce musée, ont répandu les idées du Bauhaus grâce à leurs expositions pionnières, en mettant l'architecture, le design, la photographie et le cinéma sur le même pied d'égalité que les beaux-arts.

Réalisée dans le cadre de son programme de recherche, cette exposition était dédiée à la mémoire de Liliane M. Stewart. Sa grande amie, l'architecte Phyllis Lambert, rappelait l'influence de Barr et de Johnson : « *un point tournant dans l'introduction de la modernité et de la mise en valeur du design en Amérique du Nord.* » Le commissariat était assuré par David A. Hanks, conservateur du Programme Stewart, aidé par Diane Charbonneau, conservatrice au MBAM pour la présentation montréalaise.

L'exposition conjuguait la présentation d'objets à une expérience originale, en faisant appel à une technologie numérique multiplateforme, conçue par le cinéaste-réalisateur Philippe Baylaucq avec l'agence Toast Studio et l'expert-conseil en 3D Alain Baril : l'autostéréoscopie invitait le spectateur à explorer les espaces historiques liés aux objets exposés.

La présentation de Partenaires en design *est très attrayante […] Les éléments visuels en 3D sont assez remarquables.*

– THE GLOBE AND MAIL, Toronto

En présentant cette modernité née il y a trois quarts de siècle dans le Carré d'art contemporain, le MBAM joue d'audace. Avec raison.

– LE DEVOIR, Montréal

À travers des restitutions en images 3D, le parcours évoque les intérieurs les plus avant-gardistes de l'époque.

– CONNAISSANCE DES ARTS, Paris

L'exposition était accompagnée d'un catalogue de 240 pages et 200 illustrations, publié en français et en anglais par The Monacelli Press, New York, sous la direction de David A. Hanks. Le design graphique était signé par la firme montréalaise Paprika.

KERRY JAMES MARSHALL – RYTHM MASTR
La Biennale de Montréal 2016, Le Grand Balcon
Du 19 octobre 2016 au 29 janvier 2017

« Rythm Mastr *est en développement depuis 1999, sous forme d'installation puis comme projet conceptuel intitulé* Dailies, *composé de trois bandes dessinées :* Rhythm Mastr, P-Van- *et* On The Stroll. *Ces histoires se déroulent dans la "Black Metropolis" – la capitale tant désirée du "Black World" [monde des Noirs], et sont écrites dans l'anglais vernaculaire des Noirs. La formule de la BD est un véhicule qui permet d'aborder des sujets de toutes sortes*[1] » expliquait Kerry James Marshall. Dans le cadre de BNLMTL 2016 *Le Grand Balcon*, commissarié par Philippe Pirotte, le Carré d'art contemporain présentait sept boîtes lumineuses inédites créées par l'artiste, en continuité avec son œuvre *Rythm Mastr*. Écrite dans un anglais vernaculaire, cette bande dessinée met en vedette un superhéros urbain qui combat le mal en arborant une combinaison d'attirails futuristes et africains traditionnels. Considéré parmi les artistes américains les plus importants de sa génération, Kerry James Marshall interroge la représentation des Noirs dans la culture et l'histoire de l'art. En parallèle à la rétrospective sur *Robert Mapplethorpe* qui célébrait la beauté des corps, blancs ou noirs, dans une Amérique post-ségrégationniste, la présence de Kerry James Marshall dans nos murs enfonçait le clou. Ses réparties cinglantes sur l'inégalité raciale, sur les marches d'un grand musée d'art moderne et, quand venait de s'ouvrir l'important musée sur l'histoire et la culture des Afro-Américains à Washington, ne manquaient pas de justesse.

1. Kerry James Marshall cité dans le magazine *Esopus* en 2010.

1.

Une œuvre fascinante de la part d'un artiste qui met l'enjeu de l'inégalité raciale au cœur des institutions muséales.

– LE JOURNAL DE MONTRÉAL

ADEL ABDESSEMED – CONFLIT
Du 17 février au 7 mai 2017

Dans le cadre de l'année de la Paix, nous présentions l'installation immersive de l'artiste franco-algérien Adel Abdessemed (né en 1971), soit un ensemble de dessins à la pierre noire : des militaires en action, grandeur nature, nous cernaient de toutes parts, nous mettant en jeu, à la fois cibles et témoins ; parmi eux, un dessin du *Cri* d'après le cliché de « la petite fille au napalm », une image totémique de la guerre du Vietnam. Par ces œuvres graphiques d'une rare puissance, Abdessemed se posait en allié des victimes civiles et des réfugiés de guerre : « *Je ne parle pas, je n'écris pas, je crie.* »

Emblème de la violence d'État et chef-d'œuvre du photojournalisme, ce cliché témoigne d'une bavure militaire en 1972. L'armée de l'air sud-vietnamienne, persuadée que des forces du Nord se cachent près de Saïgon, bombarde la pagode d'un village. Brûlée, la fillette Kim Phuc, court en direction du photographe américain Nick Ut. L'image est reproduite à la une de la presse écrite internationale. Kim passera quatorze mois à l'hôpital américain de Saïgon : elle devra suivre des traitements à vie. Utilisée comme propagande par le régime communiste, Kim se réfugie au Canada en 1994 où, devenue citoyenne canadienne, elle agit comme ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO. Portant inlassablement son message de paix pour les enfants victimes de guerre, elle a inauguré cette installation : « *Je suis heureuse de célébrer ce musée qui veut éduquer par l'art les générations futures. L'art nous rappelle que nous ne pouvons pas oublier le passé, mais que nous pouvons changer l'avenir […] Lorsque vous voyez cette fillette en pleurs, n'y voyez pas la douleur. Voyez-y un cri pour la paix.* » Nous remercions Joe Battat pour son soutien.

2.

Dénonçant les dérives du pouvoir au moyen du dessin, [Adel Abdessemed] explore dans Conflit la symbolique des images de guerre et interroge leur pertinence en tant que document ou « monument » historique.

– VIE DES ARTS, Montréal

▲

1. Kerry James Marshall. Photo Felix Clay. Avec l'aimable concours de David Zwirner, Londres
2. Adel Abdessemed, Kim Phuc et Nathalie Bondil, directrice générale et conservatrice en chef du MBAM. Photo Sébastien Roy

▶

Photos Denis Farley et Jean-François Brière
© Kerry James Marshall. Courtesy of the artist and Jack Shainman Gallery
© Adel Abdessemed / SODRAC (2017)

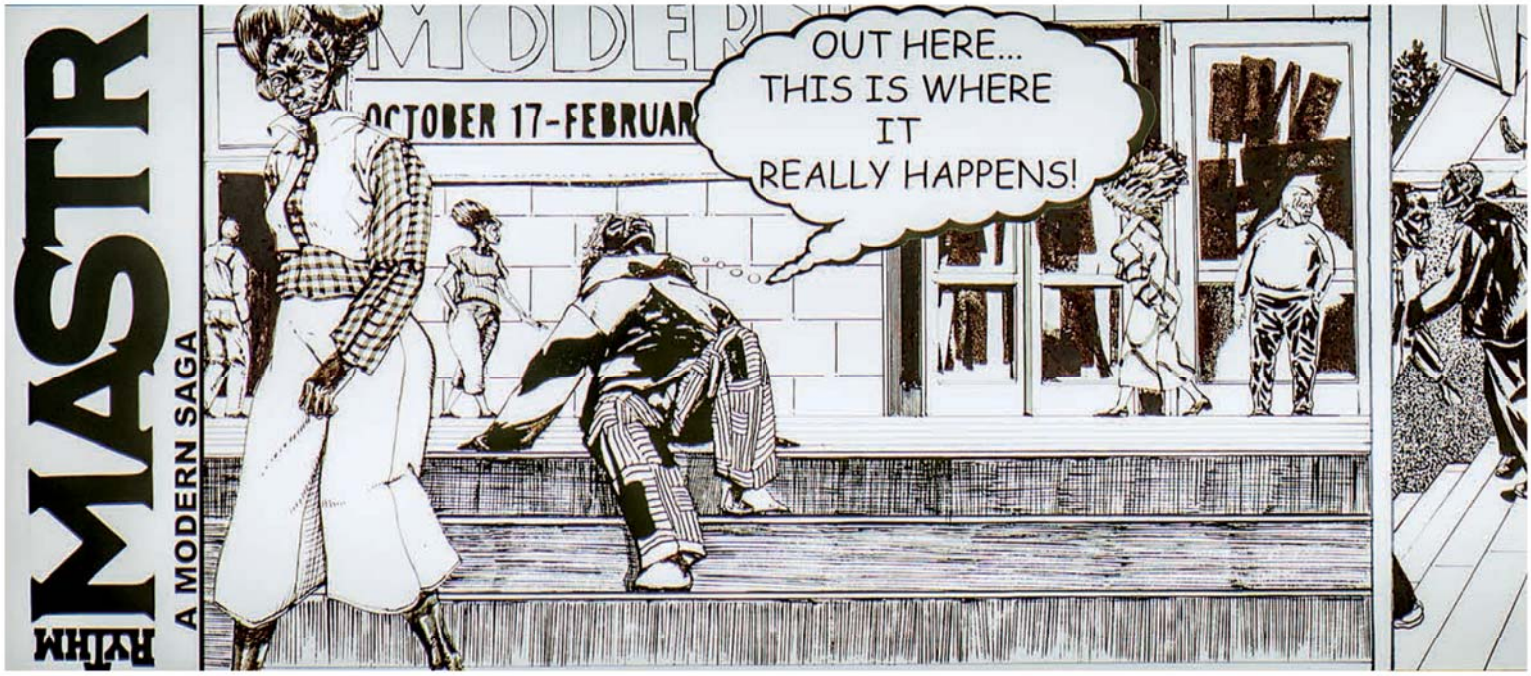
MASTR
RYTHM
A MODERN SAGA
OCTOBER 17-FEBRUAR
OUT HERE...
THIS IS WHERE
IT
REALLY HAPPENS!

EXPOSITIONS-DÉCOUVERTES

1.

PIERRE AYOT
L'œuvre en chantier

Du 20 décembre 2016 au 26 mars 2017

En marge de la rétrospective qui s'est tenue à la Grande Bibliothèque de Montréal, le MBAM présentait une installation autoportrait, vingt ans après son acquisition en 1997 grâce au Conseil des arts de Montréal. Avec un humour néo-pop et une autodérision conceptuelle, Pierre Ayot (1943-1995) s'interrogeait sur les pratiques artistiques avec une franchise et une vivacité toujours très actuelles. Artiste multidisciplinaire, il a laissé une trace teintée d'humour et d'autodérision, témoin des transformations du Québec moderne. «*Une pièce extraordinaire pour accéder à son univers de faussaire fou!*, précisait Geneviève Goyer-Ouimette, titulaire de la Chaire Gail et Stephen A. Jarislowsky en art québécois et canadien contemporain de 1945 à nos jours au MBAM, responsable de la présentation. *L'ensemble de son travail s'inscrit dans le jeu. Il nous lance un défi, celui de sauter à pieds joints dans ses réflexions sur ce qui distingue le vrai du faux.*»

2.

LEILA ALAOUI – «NO PASARA»

Du 17 janvier au 23 avril 2017

Cette première présentation canadienne était inaugurée un an après le décès de Leila Alaoui (1982-2016), «*figure rayonnante de la jeune photographie*» (*Le Monde*, 19 janvier 2016). L'artiste émergente avait succombé à ses blessures suite à l'attentat perpétré par Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) à Ouagadougou (Burkina Faso) le 15 janvier 2016. Nous avons découvert son travail lors de notre exposition sur l'orientalisme en 2015, quand nous avons exposé et acquis des œuvres de photographes contemporaines marocaines. Il y a tout juste un an, son actualité s'invitait doublement à notre souvenir. La photographe et vidéaste franco-marocaine a consacré sa série *No Pasara* à de jeunes Marocains rêvant d'un eldorado de l'autre côté de la Méditerranée. Le titre signifie «Vous ne passerez pas» (en référence au célèbre slogan antifasciste pendant la guerre civile espagnole «No Pasarán» [Ils ne passeront pas]). Silence des visages, éloquence des paysages, Alaoui signait là une œuvre mémorielle, empathique et respectueuse, rappelant le désespoir persistant des migrants en Méditerranée.

3.

JULIE FAVREAU
She Century – Tracer son portrait

Du 5 juillet au 4 décembre 2016

À la croisée des arts visuels, de la chorégraphie, du cinéma et de la dramaturgie, ce projet fut réalisé en 2015 par l'artiste québécoise lors d'une résidence à la Fonderie Darling. C'est le quatrième parrainage d'artistes du MBAM – après Chih-Chien Wang (en 2012), Nicolas Lachance (en 2013-2014) et Mathieu Beauséjour (en 2015). «*L'engagement significatif et récurrent du MBAM au programme de parrainage de la Fonderie Darling permet de faire rayonner les jeunes artistes tout en leur apportant le soutien nécessaire à leur développement. La possibilité d'acquisition d'une œuvre pour ses collections et l'organisation d'une exposition en ses lieux font du Musée un pôle dynamique au sein de l'écosystème des arts visuels*», mentionnait Carole Andrieux, fondatrice et directrice artistique de la Fonderie Darling. Commandé par l'Edinburgh Art Festival, le projet fut présenté à la Scottish National Gallery of Modern Art.

4.

«LE SOLEIL NOIR DE LA MÉLANCOLIE»
Monstres inconscients, de Goya et Blake à Redon et Munch

Du 20 juillet au 18 décembre 2016

À cette occasion, le Centre des arts graphiques devenait le théâtre des fantasmes et des visions cauchemardesques de quelques-uns des plus grands maîtres de la gravure de la fin du XIX[e] siècle. Des récits d'écrivains comme Edgar Allan Poe et Mary Shelley, auteure de *Frankenstein* (1818) jusqu'aux explorations complexes par la psychanalyse, les sombres fantasmes du subconscient humain sont devenus un sujet de prédilection pour les artistes de l'époque tels que William Blake, Rodolphe Bresdin, Eugène Delacroix, James Ensor, Paul Gauguin, Francisco de Goya, Victor Hugo, Max Klinger, Hans Makart, John Martin, Charles Meryon, Edvard Munch, Odilon Redon, Félicien Rops, James Tissot et Félix Vallotton. «*Mélange d'excitation et de frayeur, ce mouvement romantique évoque la capacité du XIX[e] siècle à émouvoir et terrifier*», précisait Hilliard T. Goldfarb.

ELLES PHOTOGRAPHES

Du 19 juillet 2016 au 19 février 2017

En contrepoint à la rétrospective de Robert Mapplethorpe, ce riche corpus de quelque 70 œuvres – pour la plupart issues de la collection et acquises récemment – exposait 30 photographes contemporaines, d'ici et d'ailleurs : Raymonde April, Claire Beaugrand-Champagne, Geneviève Cadieux, Jacynthe Carrier, Sorel Cohen, Éliane Excoffier, Janieta Eyre, Lorraine Gilbert, Nan Goldin, Maryse Goudreau, Katy Grannan, Angela Grauerholz, Clara Gutsche, Shari Hatt, Isabelle Hayeur, Spring Hurlbut, Sarah Anne Johnson, Holly King, Justine Kurland, Suzy Lake, Laura Letinsky, Carol Marino, Julie Moos, Catherine Opie, Sylvie Readman, Alix Cléo Roubaud, Kiki Smith, Barbara Steinman, Andrea Szilasi et Marnie Weber. Après les peintres de l'exposition *ELLES aujourd'hui* l'an passé, ces femmes photographes explorent tout autant le portrait ou l'autoportrait, le nu, la nature morte que le paysage. Au-delà de leur travail photographique et artistique, elles sont aussi anthropologues, archéologues, performeuses et militantes. Elles appréhendent le monde à travers leur objectif, explorent les territoires du «féminin» en mettant à nu leur propre corps, s'interrogeant sur les notions de beauté et d'identité. Une sélection faite par Diane Charbonneau.

1.
Pierre Ayot (1943-1995), *L'œuvre en chantier*, 1986, matériaux divers, moulage de plâtre, 427×517 cm. MBAM, achat, fonds du Grand Prix 1996 du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal et fonds des Aéroports de Montréal © Succession Pierre Ayot / SODRAC (2017)

2.
Leila Alaoui (1982-2016), *Sans titre*, de la série «No Pasara» [Vous ne passerez pas], 2008, impression à jet d'encre. Avec l'aimable concours de la Fondation Leila Alaoui, Marrakech (Maroc); Galleria Continua, San Gimignano (Italie), Beijing (Chine), Les Moulins (France) et La Havane (Cuba); et VOICE Gallerie, Marrakech (Maroc).

3.
Julie Favreau (née en 1981), *Frise*, 2015, impression à jet d'encre, 30,5×45,7 cm. Collection de l'artiste

4.
Paul Gauguin (1848-1903), *Manao Tupapau (L'Esprit des morts veille)*, 1894, lithographie, état unique (épreuve), 32,4×46,8 cm (feuille), 18,1×26,9 cm (image). MBAM, don de Freda et Irwin Browns

5.
Kiki Smith (née en 1954), *Sans titre (Autoportrait)*, 1996, épreuve à la gélatine argentique, 35,5×27,9 cm. MBAM, don d'Aaron Milrad à la mémoire de Bella et Joseph Milrad © Kiki Smith, courtesy PaceWildenstein, New York

6.
Julie Moos (née en 1965), *Lilly et Scott*, de la série «Domestics», 2001, épreuve à développement chromogène, 102×132,5 cm. MBAM, don anonyme à la mémoire de Louise Cournoyer

7.
Jacynthe Carrier (née en 1982), *# 4 Brisc glacc*, de la série «Brise glace», 2016, impression à jet d'encre, 1/3, 81,5×81,5 cm. MBAM, achat, fonds du Cercle des jeunes philanthropes

8.
Janieta Eyre (née en 1966), *Les sœurs Sophie et Sarah*, de la série «Motherhood», 2001, épreuve à développement chromogène, 93×75,5 cm. MBAM, achat, Bourses Frothingham

9.
Claire Beaugrand-Champagne (née en 1948), *M[me] Thérèse MacGuire, avenue des Pins, Montréal* (détail), de la série «Les personnes âgées», 1974, tirage 2012, épreuve à la gélatine argentique, 12,5×17,4 cm. MBAM, don de Claire Beaugrand-Champagne

10.
Sarah Anne Johnson (née en 1976), *Nadine*, de la série «Tree Planting», 2003, tirage 2007, épreuve à développement chromogène, contrecollée sous acrylique et marouflée sur aluminium, 1/5, 98×65 cm. MBAM, achat, Programme d'aide aux acquisitions du Conseil des arts du Canada et legs Harold Lawson

11.
Alix Cléo Roubaud (1952-1983), *La Bourboule, chambre 14* (détail), 1981, épreuve à la gélatine argentique, 1/1, 24×17,6 cm. MBAM, don de Jacques Roubaud

12.
Spring Hurlbut (née en 1952), *Scarlett # 2*, de la série «Deuil», 2005, impression à jet d'encre, 1/7, 55,7×70 cm (à vue). MBAM, don de Diana Nemiroff

13.
Geneviève Cadieux (née en 1955), *Sans titre (Main)*, 1997, épreuve à la gélatine argentique, épreuve d'artiste 3/6, 57,3×50,4 cm. MBAM, don de Jocelyne Poliquin et Jacques Bélanger

14.
Sorel Cohen (née en 1936), *La forme d'un geste*, 1977, photomontage, 51×101,6 cm. MBAM, achat, collection Saidye et Samuel Bronfman d'art canadien © Sorel Cohen / SODRAC (2017)

24/68

5.

6.

7.

8.

9.

10.

11.

12.

13.

14.

EXPORTATIONS DE NOS EXPOSITIONS
HUIT VILLES... UN RECORD !

● WINDSOR

LE GROUPE DE BEAVER HALL

- Prix d'excellence 2016 de l'Association des musées canadiens (AMC) dans la catégorie Expositions d'art
- Prix Publication 2016 de la Société des musées du Québec (SMQ) et Prix Melva J. Dwyer 2016 de l'Art Libraries Society of North America (ARLIS/NA) pour le catalogue de l'exposition

● CALGARY

● WASHINGTON

TOULOUSE-LAUTREC AFFICHE LA BELLE ÉPOQUE

La Phillips Collection présente une extraordinaire sélection d'œuvres imprimées rares et emblématiques d'Henri de Toulouse-Lautrec […]. Une première collaboration avec le Musée des beaux-arts de Montréal, Toulouse-Lautrec illustre la Belle Époque *rassemble, pour la première fois aux États-Unis, une centaine d'œuvres représentant Montmartre à la fin du XIXe siècle, tirées d'une collection exceptionnelle d'estampes et d'affiches de Toulouse-Lautrec.*

– ARTDAILY.COM, Mexico

UNE TOURNÉE PHÉNOMÉNALE POUR *LA PLANÈTE MODE DE JEAN PAUL GAULTIER*

- **2 042 600** visiteurs
- **70 000** kilomètres parcourus
- **12** villes sur **4** continents : Montréal, Dallas, San Francisco, Madrid, Rotterdam, Stockholm, Brooklyn, Londres, Melbourne, Paris, Munich et Séoul
- Un livre d'art publié en **6** versions et **4** langues (français, anglais, espagnol et allemand)

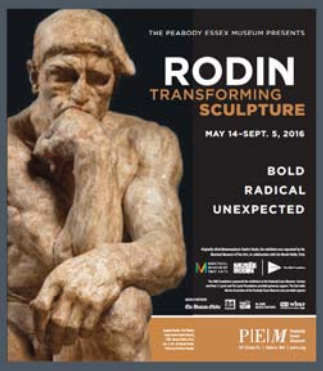

● SALEM

● GRONINGUE

● WELLESLEY

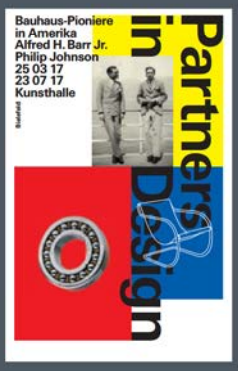

● BIELEFELD

● SÉOUL

MÉTAMORPHOSES
DANS LE SECRET DE L'ATELIER DE RODIN

L'exposition présentée au Peabody Essex Museum est sans doute la meilleure initiation à l'œuvre de Rodin des dernières années. Organisée par le Musée des beaux-arts de Montréal en collaboration avec le musée Rodin de Paris, […elle] nous plonge au cœur de la créativité effervescente de Rodin.

– THE WALL STREET JOURNAL, New York

PARTENAIRES EN DESIGN

Partenaires en design : Alfred H. Barr, Jr. et Philip Johnson, *organisée par le Musée des beaux-arts de Montréal, retrace la naissance du modernisme en Amérique du Nord à travers la passion de ces deux hommes.*

– THE BOSTON GLOBE

L'ÉDUCATION ET LE MIEUX-ÊTRE
PLUS QUE JAMAIS AU CŒUR DE L'ADN DU MUSÉE

UNE ÉVOLUTION CONSTANTE ET FULGURANTE

L'éducation est une partie indissociable de la vocation du Musée qui, depuis sa fondation il y a 157 ans, a toujours proposé à sa clientèle des conférences, des ateliers, des visites commentées grâce à ses guides bénévoles… une multitude d'activités, pour la plupart gratuites, permettant de s'initier à l'art ou d'approfondir le champ des connaissances. En 1961, un Service de l'éducation était officiellement créé. Aujourd'hui, il est l'un des plus importants et des plus dynamiques au Canada. Au cours de l'année 2016-2017, le Département de l'éducation et de l'action culturelle (DEAC) est devenu la Direction de l'éducation et du mieux-être (DEM), ajoutant à sa corde une dimension santé et art-thérapie dans ses programmes.

Suite à l'ouverture des Studios Art & Éducation en 2012, puis à l'inauguration en novembre 2016 de l'Atelier international d'éducation et d'art-thérapie Michel de la Chenelière, tous les objectifs définis par le comité Éducation, énoncés dans le plan de développement 2012-2017, ont été dépassés. Ainsi, le nombre de personnes ayant pris part à nos activités ou ayant utilisé nos ressources en 2016-2017 s'établit à 301 170 (incluant les spectateurs aux concerts donnés à la salle Bourgie), soit près du tiers des visiteurs du Musée et une légère augmentation par rapport à 2015-2016.

Parmi les faits saillants, on note une augmentation fulgurante de la participation aux activités famille qui, pour la première fois, a dépassé le cap des 72 000 personnes, soit un bond de 15 % en regard de l'année précédente, mais également de 835 % en comparaison de l'année 2011-2012 !

De manière plus détaillée, nos données de participation se lisent comme suit :

- Programmes famille : 72 443 participants
- Programmes scolaires : 55 902 participants
- Programmes communautaires : 21 000 participants
- Activités culturelles et musicales : 106 033 participants
- Audioguides et applications mobiles : 45 792 utilisateurs

Malgré la grève dans le milieu de l'enseignement ayant entraîné de nombreuses annulations de sorties scolaires d'avril à juin 2016 et des travaux nécessitant la fermeture du Lounge des familles, les activités de la DEM ont plus que jamais la cote. D'ici 2020, le Musée prévoit d'ailleurs accueillir 150 000 participants de plus par année, soit 450 000 personnes, en misant sur le développement de ses programmes de médiation culturelle in situ ou en ligne, d'art-thérapie et santé, ainsi que de diversité, d'inclusion et d'accessibilité.

3 588 M² POUR L'ÉDUCATION, LE MIEUX-ÊTRE ET LES PROGRAMMES PUBLICS

Parallèlement à l'inauguration du Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein, le Musée a dévoilé l'Atelier international d'éducation et d'art-thérapie Michel de la Chenelière et ses espaces agrandis. Déployé sur 3 588 m² à travers la cité muséale – dont deux niveaux du nouveau Pavillon pour la Paix –, il est l'un des plus grands espaces éducatifs dans un musée d'art en Amérique du Nord. Il compte deux salles multifonctionnelles destinées aux familles, un espace d'expositions éducatives, une aire de repas de 300 places, 12 ateliers, deux lieux de diffusion pour les activités pluridisciplinaires – la salle de concert Bourgie et l'auditorium Maxwell-Cummings – et un débarcadère pour les autobus scolaires. Agrémenté de murales réalisées par MU et En Masse, l'Atelier ne laissera personne indifférent.

Doté d'un espace d'art-thérapie et de santé ainsi que d'une Ruche d'art, l'Atelier permet la réalisation de nombreux projets développés en partenariat avec le milieu médical et paramédical, des chercheurs et des experts universitaires, visant à valider de façon scientifique les effets bénéfiques de l'art sur la santé, au même titre que l'exercice physique.

Nous tenons à souligner le soutien essentiel de notre grand mécène et ami, Michel de la Chenelière.

MÉDIATION CULTURELLE

Cette année record a vu se concrétiser de grands projets en médiation culturelle. Dans un premier temps, trois espaces de Rencontres éducatives ont été créés dans le cadre des grandes expositions *Pompeii*, *Robert Mapplethorpe* et *Chagall : couleur et musique*. Ces espaces, désormais assurés au sein de ces présentations majeures, ont permis à la médiation culturelle de prendre place. Pour *Pompeii*, des ateliers sur la culture de l'époque étaient offerts aux groupes scolaires et aux familles. Pour *Mapplethorpe*, Le Gris-Montréal et Arc-en-ciel d'Afrique ont sensibilisé les visiteurs à la diversité à travers des témoignages de membres de la communauté LGBTQ associés à des œuvres du Musée. Et enfin, l'exposition *Chagall* a vu la naissance de sa « petite boîte », un concept venu directement de la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, destiné aux familles et aux écoles, qui s'est concrétisé par de multiples activités ludiques autonomes, grâce à l'appui de la Fondation Azrieli.

Parallèlement aux Rencontres éducatives, et en plus des 12 ÉducExpos présentées par la DEM, de nombreux projets continuent de se développer. Le Camp de jour a accueilli pour la première année plus de 800 participants, avec une programmation inédite. Les Beaux Jeudis, organisés grâce au soutien de Domtar et de Réseau Sélection, ont continué d'attirer les 65 ans et plus avec des activités gratuites (visites et ateliers) qui ne cessent de surprendre et qui nous poussent à agrandir notre capacité d'accueil : de 15 à 45 participants pour les ateliers par exemple, et un total de plus de 6 500 participants en un an et demi. Les conférences offertes dans le cadre de l'année de la Paix par des experts internationaux, grâce au soutien de la Fondation de la famille Brian Bronfman, ont connu également un grand succès, sans compter les nombreuses collaborations avec les universités et organismes culturels locaux pour une programmation exhaustive.

DE NOUVEAUX PROJETS

■ **Coup de pouce aux familles**

En 2015-2016, le Musée avait distribué 5 000 laissez-passer Coup de pouce aux familles, permettant à leurs détenteurs – deux parents accompagnés de deux enfants de moins de 17 ans – de visiter gratuitement les collections et les expositions temporaires en cours.

Cette année, de nouvelles collaborations ont vu le jour afin de mieux desservir les communautés défavorisées de Montréal. Ainsi, en plus du Réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal, premier partenaire de ce projet, d'autres organismes se sont associés à ce programme d'accessibilité : le Club des petits déjeuners, Moisson Montréal, Moisson Rive Sud, l'Arrondissement de Montréal-Nord et la Fondation du Dr Julien, entre autres. Par l'entremise de ces nombreux organismes et grâce au mécénat de nombreux partenaires dont Borden Ladner Gervais, 15 000 billets destinés aux familles défavorisées ont commencé à être distribués lors d'évènements spéciaux, soit 10 000 de plus que l'année dernière, permettant ainsi à 60 000 participants de venir gratuitement au Musée. Cette action s'inscrit d'ailleurs dans la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal, mise en place début 2016 au sein de la métropole, et à laquelle le Musée contribue.

■ **3 500 enfants des écoles juives de Montréal au Musée**

Dans le cadre de l'exposition *Chagall : couleur et musique*, le Musée a convié 3 500 enfants du primaire et du secondaire des écoles juives de Montréal à venir gratuitement participer à des visites et des expositions de janvier à avril, et ce, grâce au soutien de la Fédération CJA. Les jeunes artistes en herbe ont par la suite créé leurs propres œuvres, qui ont été présentées dans le cadre d'un vernissage exceptionnel au sein du Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein, au courant du mois de juin 2017.

MIEUX-ÊTRE : UN MUSÉE PIONNIER… QUI FAIT DU BIEN

L'Atelier international d'éducation et d'art-thérapie Michel de la Chenelière s'inscrit au cœur d'un musée humaniste et inclusif. Ce nouvel écrin permet d'amplifier les actions engagées depuis plusieurs années par le Musée

MONTRÉAL :
LE MUSÉE EN PARTAGE
Depuis 10 ans à la tête du Musée des beaux-arts de Montréal, Nathalie Bondil expérimente un modèle de musée humaniste. Visite cardio-training, cours de langues, mariage in situ, sont autant d'expériences pour rendre le temple des arts à la société. Tour d'horizon d'une révolution.

– LA GAZETTE DROUOT, Paris

« L'art fait du bien ! Il peut changer, améliorer, voire transformer la vie d'une personne. » En novembre 2016, le mécène québécois Michel de la Chenelière inaugurait un nouveau pavillon du Musée des beaux-arts de Montréal comprenant un Atelier international d'éducation et d'art-thérapie. Doté d'une salle de consultation médicale et d'espaces pour des activités artistiques, il s'appuie sur des programmes de recherche uniques au monde, menés par des universitaires, médecins et thérapeutes, qui étudient les effets bénéfiques sur la santé.

– LE MONDE, Paris

Des recherches pionnières sont menées sur les bienfaits de l'art auprès notamment des malades d'Alzheimer et des art-thérapeutes assistés par des médecins (un programme de résidence médicale au musée va être développé) se penchent sur le décrochage scolaire, l'autisme, les troubles de l'alimentation, la stigmatisation chez les jeunes présentant des problèmes de santé mentale…

– L'OBJET D'ART, Paris

▶ Photo © Marc Cramer

et la DEM en collaboration avec plus de 450 organismes de milieux sociocommunautaires, scolaires, universitaires et scientifiques afin de lutter contre les maux de la société. En effet, le Musée est devenu un agent de changement et de cohésion sociale et contribue plus particulièrement à la santé et au bien-être. À notre connaissance, le MBAM devient le premier musée à intégrer un espace santé comportant un accès privé pour préserver la confidentialité. **C'est également le seul musée à l'international qui compte au sein de son équipe un art-thérapeute à temps plein, grâce au soutien de la Fondation familiale Rossy.**

UNE NOUVELLE RUCHE D'ART, PREMIÈRE DANS UN MUSÉE

Le Musée inaugurait le 29 mars 2017 sa Ruche d'art en collaboration avec l'Université Concordia. Ce nouvel espace de création multidisciplinaire est le 105e du Réseau international des Ruches d'art, le premier dans un musée. Ouvert à tous les publics et gratuit, il est supervisé et animé par un art-thérapeute et un médiateur, chaque mercredi et dimanche après-midi. Ces ateliers collectifs de création ont pour objectif de promouvoir l'esprit communautaire. Ces tiers espaces créent de multiples occasions de dialogue, de partage de savoir-faire et de création artistique, entre des gens de divers horizons socioéconomiques, âges, cultures et capacités.

UN INNOVANT COMITÉ ART ET SANTÉ COMPOSÉ D'EXPERTS QUÉBÉCOIS ET INTERNATIONAUX

Afin d'asseoir sa position en termes d'art-thérapie et de santé, Nathalie Bondil a décidé de créer le comité Art et Santé. Ce comité consultatif composé de 16 experts dans les milieux de la santé et du mieux-être, de l'art-thérapie, de la recherche et des arts, est présidé par le Dr Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec et nouveau membre du conseil d'administration du MBAM.

Ces membres éminents de plusieurs institutions québécoises de notoriété internationale, mais également du CNRS (France) et de la Fondation Cornelius (Angleterre), se réunissent plusieurs fois par année afin d'observer les projets de recherches en cours ou sur le point d'être réalisés par le Musée. Ils apportent un soutien en termes de vision et de partenariats potentiels.

NEUF PROJETS DE RECHERCHE

- Université Concordia / Institut Douglas : Recherche sur les troubles de l'alimentation
- CHU Sainte-Justine : Recherche sur le retour à la vie normale des jeunes de 14 à 25 ans
- Institut de Cardiologie de Montréal : Recherche sur les patients avec arythmie cardiaque
- Université Concordia : Recherche sur les activités de loisir pouvant contribuer à l'inclusion sociale et aidant à bâtir un sens d'appartenance à la communauté
- Université McGill / Alzheimer Group Inc. / Société Alzheimer de Montréal : Recherche quantitative sur les personnes atteintes d'Alzheimer
- Laboratoire de neurosciences cognitives du Centre national de la recherche scientifique / Université de Montréal : Recherche sur l'impact (neuro)physiologique de la perception d'œuvres d'art et de la créativité artistique sur des personnes TSA
- Université du Québec à Trois-Rivières : Recherche sur le parcours migratoire des immigrants
- Université McGill et Hôpital général juif : Recherche sur le programme des Beaux Jeudis
- Fondation du cancer du sein du Québec : L'art-thérapie au service des femmes ayant un cancer du sein

INTERCULTUREL ET DIVERSITÉ

Pour le redéploiement de la collection des cultures du monde prévu en 2019, la DEM intensifie ses collaborations avec les milieux sociocommunautaires afin que l'interculturalisme et la diversité deviennent le troisième pilier soutenant le Musée.

Le Musée valorise le vivre-ensemble par l'éducation des filles (Fondation 60 millions de filles), l'insertion des femmes autochtones (Foyer pour femmes autochtones de Montréal) et l'interculturalité (Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, Diversité Artistique Montréal, Fondation Michaëlle Jean). De plus, il œuvre au mieux-être et à l'intégration des communautés immigrantes, comme en témoignent le projet *Et si les murs parlaient de nous*, réalisé en collaboration avec la pédopsychiatre Cécile Rousseau, et la résidence Empreintes créée avec le Conseil des arts de Montréal. Il est également partenaire des communautés LGBTQ, en lien avec la Fondation Émergence, Le Gris-Montréal, la Chambre de commerce LGBT du Québec, Arc-en-ciel d'Afrique, entre autres.

FORUM L'ART DE L'INCLUSION

Le 10 décembre 2016, Journée internationale des droits de la personne, un forum organisé par la Fondation Michaëlle Jean, l'Institut de recherche et d'éducation sur les relations raciales et le MBAM a rassemblé au Musée de jeunes créateurs, le public, des élus, des décideurs et des experts pour une réflexion collective. Ce forum visait à établir les bases d'un plan d'action pour contrer l'exclusion sociale qui est à la source de la violence et de l'extrémisme. Les éducateurs des musées membres du FRAME (French American Museum Exchange), le Musée des Augustins à Toulouse, le Musée des beaux-arts de Lyon et les musées de Marseille y étaient présents.

RENCONTRES DE LA DIVERSITÉ

Le 18 mai 2016, les 10es Rencontres de la Diversité organisées par Vision Diversité, en partenariat avec l'UNESCO et le MBAM se sont déroulées au Musée pour une 5e année. Cet évènement réunissait **plus de 150 représentants** invités des milieux des arts, de la culture et de l'éducation, qui se sont penchés sur le thème « *Des cultures autochtones aux expressions métissées, notre culture en mouvement* ». Cette journée de réflexion a donné la parole à 40 artistes et créateurs – dont 15 sont issus de cultures autochtones – qui ont choisi de s'exprimer à travers des pratiques émergentes ou dont la créativité est métissée d'influences du monde entier. Dans sept ateliers multidisciplinaires, les participants ont pu réfléchir à des pistes d'actions concrètes visant à faire de cette créativité métissée l'un des moteurs d'une culture québécoise en mouvement.

RELATIONS INTERNATIONALES

ACCORDS FRANCE-CANADA : NOUVEAU PARTENARIAT À L'INITIATIVE DU MBAM ET DU LOUVRE

Le MBAM et le Musée du Louvre, avec le soutien du gouvernement du Canada et du ministère de la Culture et de la Communication de France, ont développé un partenariat outre-Atlantique sans précédent afin de favoriser les échanges entre les responsables de l'éducation et de l'action culturelle dans les musées canadiens et français.

Du 27 mars au 1er avril dernier, le MBAM a donc accueilli la délégation française composée de représentants du Musée du Louvre, du Musée du quai Branly, du Musée national des arts asiatiques – Guimet, du Musée de la musique – Philharmonie de Paris, du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) et du Musée Rodin. En plus de visiter le MBAM, ils ont pu découvrir le Musée McCord et les nouveaux espaces des Grands Ballets Canadiens, le Musée de la civilisation à Québec, le Musée national des beaux-arts du Québec, le Musée huron-wendat à Wendake, le Musée canadien de l'histoire à Gatineau et le Musée des beaux-arts du Canada à Ottawa, et ils ont assisté à une présentation du Musée des beaux-arts de l'Ontario.

EDU-FRAME : SOURCE D'ÉCHANGES ENTRE LES MUSÉES NORD-AMÉRICAINS ET FRANÇAIS

En tant que plateforme internationale d'échanges entre les services éducatifs de musées français et nord-américains, FRAME conçoit l'éducation au musée à partir de pratiques innovantes (inspiration réflexive, adaptation, expérimentation) de part et d'autre de l'Atlantique et au bénéfice de tous les visiteurs. Mis en œuvre dans un esprit de co-création et sur le modèle de l'interdisciplinarité, les programmes éducatifs de FRAME sont forces de synergie.

Le MBAM joue un rôle important au sein de cet organisme : en plus d'être le seul musée canadien, c'est également celui dont l'expertise en termes de mieux-être est parmi les plus développées. Il est ainsi amené à présenter son approche holistique en lien avec l'art-thérapie et à promouvoir plusieurs activités auprès de publics spécifiques faisant partie de l'approche d'accessibilité et d'inclusion du programme « Le Musée en partage ».

THOMAS BASTIEN
Directeur de l'éducation et du mieux-être

INAUGURATION DE LA RUCHE D'ART

De gauche à droite : Karl Gene Beauchamp, Danielle Champagne, directrice de la Fondation du MBAM, Neil Rossy, Stephanie Rossy, Cooky et Larry Rossy, Dre Janis Timm Bottos. professeure agrégée de l'Université Concordia, Alan Shepard, recteur de l'Université Concordia, Nathalie Bondil, directrice générale et conservatrice en chef du MBAM, Stephen Legari, art-thérapeute au MBAM, et Sara Pedersen, directrice des programmes, Fondation familiale Rossy. Photo Sébastien Roy

LE COMITÉ ART ET SANTÉ

PRÉSIDENT – **Rémi Quirion**, scientifique en chef du Québec, Fonds de recherche du Québec

VICE-PRÉSIDENTE – **Stephanie Rossy**, administratrice, Fondation familiale Rossy

Nathalie Bondil, directrice générale et conservatrice en chef, MBAM

Thomas Bastien, directeur de l'éducation et du mieux-être, MBAM

Olivier Beauchet, directeur, Centre d'excellence sur le vieillissement et la maladie chronique du RUIS McGill, titulaire de la Chaire de médecine gériatrique Dr Joseph Kaufmann, Hôpital Général Juif

Michel de la Chenelière, président, Fondation de la Chenelière et grand mécène de l'éducation au MBAM

Josée Leclerc, professeure agrégée, Département de thérapies par les arts, Université Concordia

Marianne Magnin, présidente du Comité de Surveillance de la Fondation Cornélius pour les Arts, Londres

Julie Payette, administratrice de sociétés et communicatrice scientifique

Isabelle Peretz, codirectrice, BRAMS (Laboratoire international de recherche sur le cerveau, la musique et le son), Université de Montréal

Denise Pérusse, directrice aux défis de société et aux maillages intersectoriels. Fonds de recherche du Québec

Louise Poissant, directrice scientifique, Fonds de recherche du Québec – Société et Culture

Philippe Walker, directeur général et chef de la direction scientifique, Neomed

Robert J. Zatorre, codirecteur, BRAMS (Laboratoire international de recherche sur le cerveau, la musique et le son), Université McGill; professeur, Institut Neurologique de Montréal

Claire Webster, présidente et fondatrice, Caregiver Crosswalk

Photo MBAM, Christine Guest

Photos © Marc Cramer, Caroline Hayeur / Collectif Stock photo et Jean-François Brière

ÉDUC-EXPOS

1.

2.

3.

POINT DE DÉPART
Du 1er au 29 avril 2016

En collaboration avec la Commission scolaire de Montréal

À l'occasion d'une visite du pavillon d'art québécois et canadien, ces élèves du primaire ayant des difficultés graves d'apprentissage (DGA) ont choisi une œuvre de la collection du Musée comme « point de départ » d'une toile qu'ils ont par la suite réalisée en classe. Des élèves du programme arts plastiques-études de l'école secondaire Édouard-Montpetit ont par la suite réalisé à leur tour une œuvre inspirée de celle des plus jeunes.

ZEMAIZON
Du 1er avril au 15 mai 2016

En collaboration avec la Commission scolaire de Montréal

En prenant pour appui une œuvre de la collection d'arts décoratifs et de design, choisie lors de leur visite au Musée en mars 2015, des élèves de l'école secondaire Saint-Henri ont créé en classe des pièces d'une maison déjantée où se mêlent humour et poésie du quotidien.

MODÈLES RECHERCHÉS
Du 26 mai au 21 août 2016

En collaboration avec Équilibre

À partir des œuvres d'art de la collection du Musée, les élèves de six écoles secondaires du Québec – Mont-de-La Salle (Laval), François-Williams (Saint-Amable), Antoine-Bernard (Carleton-sur-Mer), aux Quatre-Vents (Bonaventure), du Littoral (Grande-Rivière), des Prospecteurs (Murdochville) ont exploré la thématique du Corps et réfléchi à l'impact des images médiatiques sur leur perception de la beauté. Ces projets multidisciplinaires abordaient les notions d'acceptation de soi et des autres en utilisant une ressource pédagogique codéveloppée par le MBAM et ÉquiLibre à l'intention des enseignant(e)s.

JE SUIS L'ARTISTE DE MA VIE !
Du 11 juin au 5 septembre 2016

En collaboration avec le Club des petits déjeuners

Né d'une volonté de nourrir le cœur des enfants tout autant que leur corps, ce projet éducatif a permis à près d'une centaine de jeunes fréquentant les clubs des petits déjeuners des écoles Madeleine-de-Verchères et Saint-Joseph de Montréal de vivre une expérience culturelle et artistique enrichissante favorisant le développement de l'estime de soi.

POINT DE DÉPART, UNE SUITE... EN PORTRAITS
Du 13 septembre au 9 octobre 2016

En collaboration avec la Commission scolaire de Montréal

Des élèves des écoles Saint-Fabien et Édouard-Montpetit ainsi que des étudiants en photographie, en arts visuels et en design de présentation du cégep du Vieux Montréal, ont présenté leurs créations dans le cadre de cette 3e édition.

ŒUVRER EN FAMILLE
Du 11 octobre au 5 décembre 2016

En collaboration avec l'Université Concordia

Ce projet de recherche et de création, mené à l'automne 2015 par des étudiants de l'Université Concordia, explorait le thème de l'enfance et de la famille dans une pluralité de contextes culturels et sociohistoriques, à partir d'un vaste corpus d'œuvres issu de la collection du Musée.

L'ART DE L'INCLUSION
Du 9 décembre 2016 au 8 janvier 2017

En collaboration avec la Fondation Michaëlle Jean et l'Institut de recherche et d'éducation sur les relations raciales

Ce projet artistique offrait à dix jeunes issus de la communauté musulmane de Montréal l'occasion de s'exprimer sur leur désir d'appartenance et sur la place qu'ils occupent dans la société québécoise par la présentation de l'une de leurs créations. *L'ART DE L'INCLUSION : PAROLE AUX JEUNES MUSULMANS* est la seconde collaboration avec la FMJ dans le cadre de son programme le « 4e Mur : Rendre l'invisible visible ». De jeunes Québécois âgés de 15 à 30 ans d'origine arabe, syrienne, maghrébine, sud-asiatique et sahélienne ont été conviés à prendre la parole sur des sujets qui les concernent tout particulièrement, notamment l'exclusion sociale dans un contexte où l'intolérance et l'islamophobie complexifient les questions d'intégration.

L'ART POSTAL : PORTRAIT EN TOUTES LETTRES
Du 13 décembre 2016 au 22 janvier 2017

En collaboration avec Une école montréalaise pour tous

Des élèves de cinq écoles primaires issus de milieux défavorisés ont pris part à une expérience culturelle au Musée dans le but de réaliser de l'art postal, un moyen de correspondance à caractère artistique. Cette exposition éducative proposait près de 200 cartes postales et révélait les traces de l'affirmation identitaire de chaque élève ayant participé à l'aventure.

AIME COMME MONTRÉAL : AU CŒUR DU VIVRE-ENSEMBLE
Du 18 janvier au 19 février 2017

En collaboration avec Diversité artistique Montréal

Figurant à la programmation officielle des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, cette exposition mettait en lumière 30 couples interculturels montréalais qui forment le visage de Montréal, ville d'inclusion.

LA FORÊT DES MAL-AIMÉS
Du 17 février au 26 mars 2017

En collaboration avec l'école du Coteau de Mascouche

Ce projet de création a été réalisé par des élèves en français et en exploration culturelle de l'école du Coteau de Mascouche après une visite au MBAM. Inspirés par les œuvres de la collection, des élèves de 3e année du secondaire ont rédigé un conte exploitant différents univers narratifs, alors que leurs camarades de 5e secondaire ont entrepris une démarche photographique. Le résultat était présenté en deux temps, deux lieux. D'abord, jusqu'au 26 mars, le MBAM offrait à voir les réalisations photographiques, puis, du 31 mars au 3 avril, le Centre d'art Diane-Dufresne de Repentigny rassemblait les contes à la manière d'une forêt imaginaire, avec la collaboration de l'école de l'Odyssée de Terrebonne.

GRAINES D'ESPOIR
Du 8 mars au 2 avril 2017

En collaboration avec le Département de thérapies par les arts de l'Université Concordia

Ce projet en art-thérapie visait à sensibiliser les visiteurs au suicide et à ses effets sur la famille, les proches et la collectivité par la présentation de masques réalisés par des personnes touchées par le suicide. Pour les participants au projet, des visites sur les thèmes de la résilience et de l'expression des sentiments, et des ateliers de création supervisés par des art-thérapeutes ont été l'occasion de briser l'isolement et de dissiper le silence qui entoure trop souvent ce drame. Au printemps et à l'automne 2016, quatre groupes ont participé au projet, parmi lesquels des Inuits de l'organisme Ivirtivik, originaires du Nunavut et du Nunavik.

Ces ÉducExpos ont été réalisées grâce au soutien de Bell et de la Fondation J.A. DeSève.

▲
1.
L'art de l'inclusion : Hejer Chelbi, *Welcome to Canada / Bienvenue au Canada*, 2016, acrylique sur toile.
2.
Modèles recherchés : visuel de l'affiche sur la diversité corporelle produite par le MBAM.
3.
Aime comme Montréal : Saiswari et Ronny.
Photo Jacques Nadeau

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, le Service des éditions scientifiques du Musée a publié plusieurs ouvrages qui ont bénéficié d'une distribution internationale ainsi qu'un album pour marquer l'ouverture du Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein.

TOULOUSE-LAUTREC AFFICHE LA BELLE ÉPOQUE

Publié en français et en anglais par le MBAM et The Phillips Collection (Washington), en collaboration avec les Éditions Hazan (Paris), cet ouvrage, conçu sous la direction de Nathalie Bondil, comprend un article du spécialiste français Gilles Genty sur l'univers social de Toulouse-Lautrec et un essai de Hilliard T. Goldfarb sur son utilisation de la lithographie, ainsi qu'une liste détaillée de toutes les œuvres présentées dans l'exposition.

ROBERT MAPPLETHORPE. PHOTOGRAPHIES

Cet ouvrage sur l'œuvre de Robert Mapplethorpe a été publié en anglais par le J. Paul Getty Museum et le Los Angeles County Museum of Art (LACMA), et en français par le MBAM et 5 Continents Éditions (Milan), en collaboration avec le J. Paul Getty Museum et le LACMA. L'ouvrage comprend une passionnante introduction à la carrière et à l'héritage de Mapplethorpe et cinq essais approfondis sur sa sexualité et son identité, le tout accompagné d'une riche sélection d'illustrations couvrant l'ensemble de son œuvre photographique. À cela s'ajoutent une histoire détaillée de ses expositions, une chronologie illustrée de sa vie et de son œuvre et une importante bibliographie. Magnifiquement intégrés, tous ces éléments se conjuguent pour constituer ce qui promet d'être, pour longtemps encore, un ouvrage indispensable et un point d'accès essentiel à l'œuvre et aux pratiques artistiques de Robert Mapplethorpe.

CHAGALL ET LA MUSIQUE

Cet ouvrage a été publié en français et en anglais par le MBAM et les Éditions Gallimard (Paris), sous la direction d'Ambre Gauthier, commissaire invitée, et de Meret Meyer, petite-fille de l'artiste et vice-présidente du Comité Marc Chagall. Il propose une exploration du lien profond unissant Marc Chagall à la musique et dévoile l'omniprésence de la musique dans l'œuvre de l'artiste en peinture, mais aussi dans ses créations scéniques, ses grands projets décoratifs et architecturaux, ses céramiques et ses sculptures.

ADEL ABDESSEMED. CONFLIT

Cet ouvrage bilingue publié par le MBAM avec le soutien de la galerie Battat Contemporary a accompagné l'exposition consacrée à l'artiste franco-algérien Adel Abdessemed. L'artiste y convoquait deux icônes universelles, deux enfants victimes de la guerre. Le garçon anonyme photographié par un SS dans une rafle du ghetto de Varsovie est devenu un symbole de l'extermination des juifs d'Europe et de la violence nazie. Ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO, établie au Canada depuis 1994, Kim Phuc fut tristement surnommée « la petite fille au napalm » et rendue célèbre par une photographie de l'agence Associated Press prise lors d'un bombardement durant la guerre du Viêtnam. Cette publication leur rend hommage.

ALBUM DU SOUVENIR. PAVILLON POUR LA PAIX MICHAL ET RENATA HORNSTEIN

Publié en français et en anglais par le MBAM, sous la direction de Nathalie Bondil, à l'occasion de l'inauguration du nouveau Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein, cet ouvrage célèbre la mémoire des époux Hornstein et rappelle leurs importantes donations, notamment le don majeur de 77 œuvres de maîtres anciens, en 2012, pour lesquelles le cinquième pavillon du Musée a été édifié. Y sont reproduites plus d'une centaine d'œuvres offertes par ce couple de Grands Montréalais ainsi que celles achetées au fil du temps pour le Musée avec le soutien financier des Hornstein. Cet ouvrage comprend également le manifeste pour un musée humaniste, signé par Nathalie Bondil, pour souligner l'ouverture de l'Atelier international d'éducation et d'art-thérapie Michel de la Chenelière.

RODIN. GENIE AAN HET WERK

À l'occasion de la présentation de l'exposition Rodin au Groninger Museum (Groningue, Pays-Bas), le livre d'art qui l'accompagne a été publié en version néerlandaise par WBOOKS (Zwolle, Pays-Bas), en collaboration avec le Musée des beaux-arts de Montréal.

FRANCINE LAVOIE
Chef du Service des éditions scientifiques

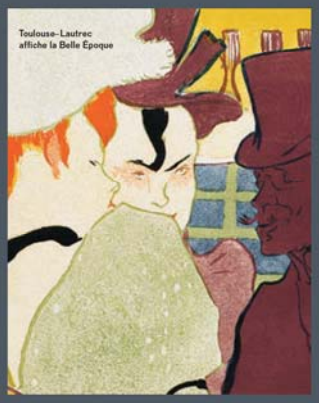

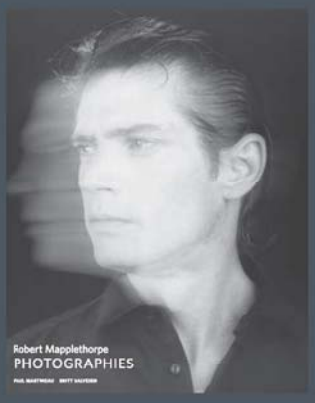

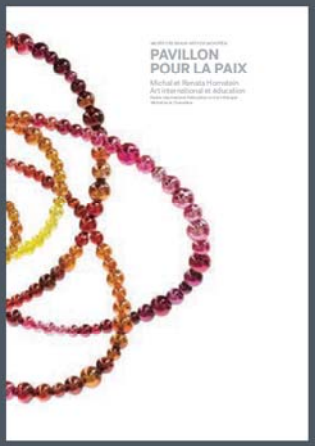

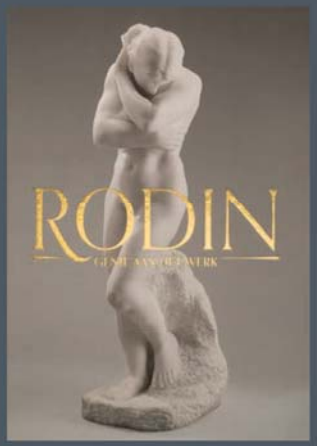

LA RESTAURATION DES ŒUVRES DE LA COLLECTION

La majeure partie des activités du Service de la restauration se sont concentrées sur la préparation des œuvres pour l'inauguration du nouveau Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein en novembre. En parallèle, nous avons géré des projets d'expositions temporaires, dont *Elles photographes*, pour lesquelles des œuvres de la collection du Musée posaient des problèmes de présentation, d'encadrement et d'accrochage. De nouvelles acquisitions en art contemporain québécois et canadien ont exigé notre présence au moment de leur installation afin d'assurer la documentation compréhensive des étapes de montage en plus d'évaluer les approches de conservation préventive pour une manutention sécuritaire.

De nombreux tableaux de maîtres anciens, dont plusieurs acquis grâce à la générosité de Michal et Renata Hornstein, ont nécessité des restaurations majeures avant d'être exposés dans le Pavillon pour la Paix. Parmi ceux-ci, mentionnons la *Nature morte de banquet avec vue sur un paysage* de Jan Davids. de Heem, la *Nature morte aux écrevisses et à la tête de brochet* de Georg Flegel, les deux portraits à l'huile sur panneaux de bois de jeunes mariés de Peter Jansz. Pourbus ou encore le *Clair de lune avec un lac et une tour crénelée* de Joseph Wright of Derby. À ces traitements s'est ajoutée la restauration ou la fabrication de nouveaux cadres dans le but d'améliorer le contexte de présentation historique de certains tableaux. Ainsi, *Champs de blanchiment près de Haarlem* de Jacob Van Ruisdael a reçu un nouveau cadre plus conforme à l'esthétique de l'école hollandaise du XVII^{e} siècle. Il a fallu s'assurer que l'ensemble des œuvres soit en bon état de présentation. Nombreuses sont celles qui ont exigé un bon dépoussiérage ou des nettoyages de surface plus ou moins légers. Ce fut le cas du grand marbre blanc de François Joseph Bosio, *La nymphe Salmacis*.

Il convient de souligner un bel exemple de collaboration entre restaurateurs : les éléments constitutifs d'un nécessaire de toilette du début du XIX^{e} siècle ont été nettoyés par la restauratrice des arts décoratifs alors que certaines cloisons du boîtier intérieur en papier épais et coloré ont été réparées et consolidées par la restauratrice des arts graphiques. De même l'acquisition récente d'une glacière à têtes d'éléphants de la manufacture de Sèvres nous a permis d'apprécier le travail exceptionnel du restaurateur français Joel Saba, spécialiste des céramiques et des porcelaines. Invité à venir examiner un vase de type Borguèse de notre collection qui était abîmé et mal recollé, il a partagé sa grande expertise avec la restauratrice des arts décoratifs. Il entreprendra sous peu la restauration du vase, reprenant les bris antérieurs mal ajustés, en plus de la réintégration de la dorure.

Des efforts particuliers ont été déployés pour des œuvres de la collection d'art moderne et contemporain international installées au niveau 1 du Pavillon pour la Paix. Le cadre et le tableau de Claude Monet, *Falaise de Pourville, le matin*, ont été nettoyés, les ornements brisés du cadre ont été reconstruits et la dorure reprise, et le tableau a subi un dévernissage lui rendant toute la subtilité des coloris. Le tableau non verni de Peter Klasen, *Lavabo*, a aussi fait l'objet d'un nettoyage de surface très délicat. Pour la toile non tendue *Guano* de Judit Reigl, il a fallu consolider et renforcer les bordures irrégulières d'accrochage. Certaines sculptures tel l'*Homme cactus n° 1* de Julio Gonzáles ont eu leur ancrage stabilisé ou leur surface nettoyée d'anciennes restaurations ou de consolidations envahissantes. Dans le cas de la sculpture de Henry Moore, *Mère et enfant*, récemment acquise, les ficelles ont été dégagées d'un surplus de colle et ont été mieux ancrées dans le bronze. Sur ce même étage, une approche préventive a été adoptée pour protéger les œuvres du passage assez dense de visiteurs. Pas moins de 90 tableaux ont vu leur surface protégée par la pose de feuilles de plexiglas antireflet, ce qui exigeait parfois le renforcement du cadre lui-même.

Trois installations en art canadien contemporain ont posé un défi de conservation et de documentation lié à l'usage de certains matériaux (polyuréthane expansé, systèmes de lumières) et aux exigences particulières de montage. Il s'agit de *Iceberg Blues* d'Edmund Alleyn, *Sans titre (goélette et feux d'artifice)* de Sarah Anne Johnson, et *Dans le ventre de la baleine* de Marie-Claude Bouthillier.

Enfin, en vue du réaménagement des cultures du monde au pavillon Jean-Noël Desmarais, quatre restaurateurs ont procédé à un examen d'œuvres provenant de la collection Schwartz. Au moins 130 sculptures et peintures ont été documentées ; un examen in situ a été effectué à la demande du propriétaire pour des sculptures contemporaines, des peintures canadiennes, européennes et américaines, des terres cuites précolombiennes et mexicaines ainsi que des objets de culture populaire d'Amérique latine.

RICHARD GAGNIER
Chef du Service de la restauration

▲
▶
Sarah Anne Johnson (née en 1976), *Sans titre (Goélette et feux d'artifice)*, de la série « Arctic Wonderland », 2012, mousse de polyuréthane expansé, plastiques, lumières DEL, peinture pour poêle, peinture acrylique, bois, balsa, toile et corde de coton, résine de silicone, 635 cm (diam. approx.). MBAM, don du Cirque du Soleil

◀
Claude Monet (1840-1926)
Falaise de Pourville, le matin
1897
Huile sur toile
65,8 x 100,5 cm
MBAM, achat, fonds John W. Tempest
Photos avant et après restauration

CONGRÈS ACCR / AIC
Le 15 mai 2016, un cocktail a été tenu au Musée pour souligner un évènement exceptionnel dans le domaine de la restauration d'œuvres d'art. Pour la première fois, les rencontres annuelles de l'Association canadienne pour la conservation et la restauration des biens culturels (ACCR) et de l'American Institute for Conservation (AIC), son pendant américain, se sont déroulées conjointement au Palais des congrès de Montréal. Lors de la soirée de lancement au Musée, les délégués ont eu l'occasion d'apprécier le déploiement de diverses collections, de visiter l'exposition *Pompeii*, et d'écouter Richard Gagnier expliquer les principes qui ont guidé la restauration des vitraux Tiffany de la salle Bourgie.

LES ŒUVRES DU MUSÉE EN PRÊT À TRAVERS LE MONDE

1.

2.

3.

4.

5.

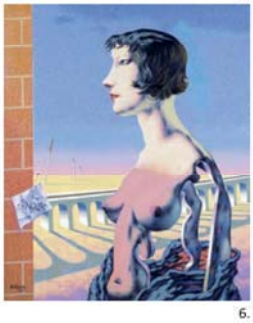
6.

7.

8.

9.

10.

11.

12.

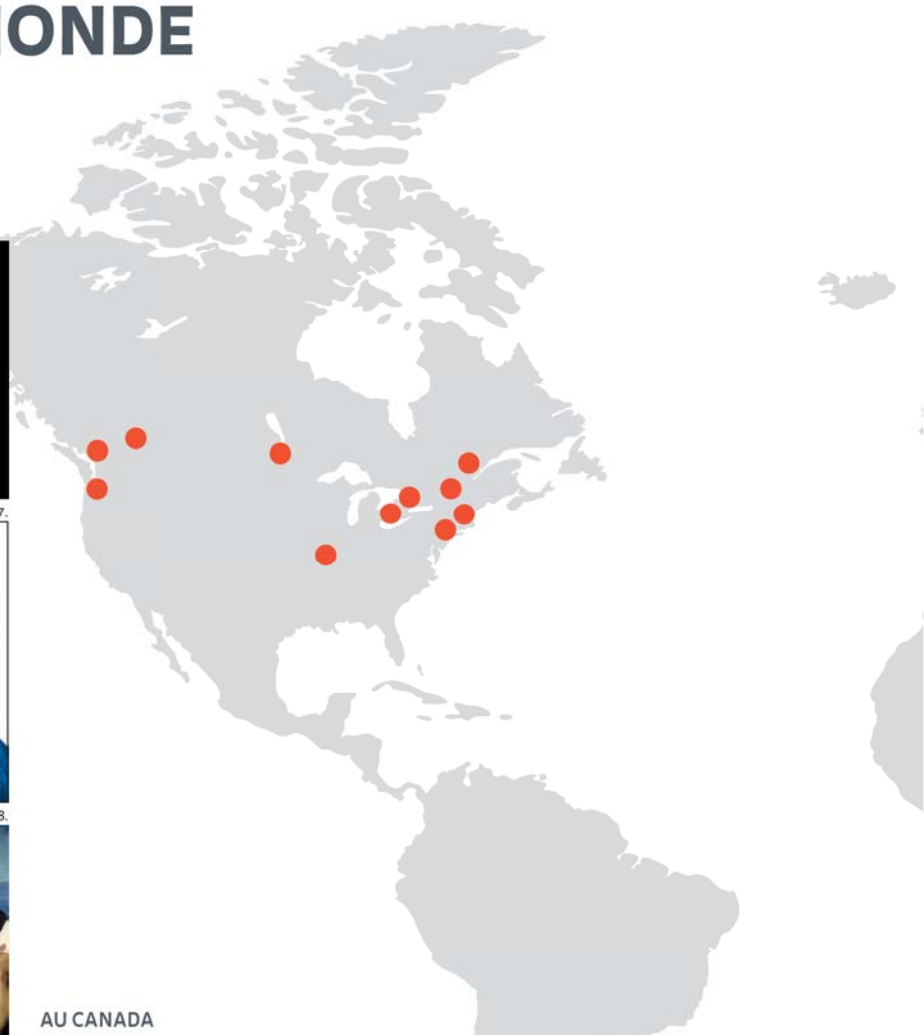

AU CANADA

1. **MEXIQUE, VERACRUZ CENTRAL**
Période classique récente (600-900 apr. J.-C.)

Hacha : homme avec tête d'oiseau
Achat, legs Horsley et Annie Townsend

Les monstres et leur représentation dans l'art
La Pulperie de Chicoutimi
16 avril – 2 octobre 2016

2. **Angela Grauerholz** (née en 1952)

Museum Cloakroom [Vestiaire du musée], 2011
Achat, don de la Fondation Blema et Arnold Steinberg à la mémoire d'Arnold Steinberg

Scotiabank Photography Award : Angela Grauerholz
Ryerson Image Centre, Toronto
4 mai – 21 août 2016

3. **Marc-Aurèle Fortin** (1888-1970)

La maison blanche, vers 1924-1925
Don de Geneviève Bazin à la mémoire de son père, Jules Bazin
© Fondation Marc-Aurèle Fortin / SODRAC (2017)

Pour valoriser les arts au Québec : la revue Le Nigog, *1918*
Centre d'exposition de l'Université de Montréal
5 mai – 24 septembre 2016

4. **Toonoo Sharky** (né en 1970)

Sans titre (Visage encadré par deux oiseaux), 1995
Achat, fonds de l'Association des bénévoles du Musée des beaux-arts de Montréal

Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, Montréal
Depuis le 29 avril 2016

5. **Edmund Alleyn** (1931-2004)

Big Sleep, 1968
Don d'Anne Cherix-Alleyn et Jennifer Alleyn

Edmund Alleyn : dans mon atelier, je suis plusieurs
Musée d'art contemporain de Montréal
19 mai – 25 septembre 2016

6. **Jean Dallaire** (1916-1965)

Anouk, 1954
Don du Dr et de Mme Max Stern
© Succession Jean Dallaire / SODRAC (2017)

Hommage à Dallaire : Que la fête commence !
Galerie Montcalm, Maison du Citoyen, Gatineau
9 juin – 14 août 2016

7. **Kent Monkman** (né en 1965)

Danse au Berdache, 2008
Achat, fonds de la Campagne du Musée 1988-1993 et fonds de l'Association des bénévoles du Musée des beaux-arts de Montréal

Drama Queer : Seducing Social Change
Roundhouse Community Arts & Recreation Centre, Vancouver
21 – 30 juin 2016

8. **Karel Funk** (né en 1971)

Sans titre nº 54, 2012
Achat, don de Michael St.B. Harrison

Karel Funk : A Retrospective
Winnipeg Art Gallery
18 juin – 18 septembre 2016

9. **Prudence Heward** (1896-1947)

Au théâtre, 1928
Achat, legs Horsley et Annie Townsend

Une modernité des années 1920 : Montréal, le Groupe de Beaver Hall
Art Gallery of Hamilton
20 février – 8 mai 2016

10. **Kathleen Moir Morris** (1893-1986)

Après la grand-messe, Berthier-en-Haut, 1927
Achat, don de William J. Morrice

Une modernité des années 1920 : Montréal, le Groupe de Beaver Hall
Art Gallery of Windsor
25 juin – 2 octobre 2016

11. **Adrien Hébert** (1890-1967)

Le port de Montréal, 1925
Achat, dons de Maurice Corbeil et de Nahum Gelber

Une modernité des années 1920 : Montréal, le Groupe de Beaver Hall
Glenbow Museum, Calgary
22 octobre 2016 – 29 janvier 2017

12. **Maria Hupfield** (née en 1975)

Spirale tintante, 2015
Achat, fonds Janet G. Bailey

Maria Hupfield : The One Who Keeps On Giving
The Power Plant, Contemporary Art Gallery at Harbourfront, Toronto
28 janvier – 14 mai 2017

17.

18.

13.

19.

14.

15.

20.

16.

21.

AUX ÉTATS-UNIS

13. **Charles Eames** (1907-1978)
Ray Eames (1912-1988)

Meuble de rangement (modèle ESU 421-C), vers 1949
Collection Liliane et David M. Stewart, don de l'American Friends of Canada grâce à la générosité de M. et Mme Robert L. Tannenbaum, par échange

Partenaires en design : Alfred H. Barr, Jr. et Philip Johnson
Davis Museum at Wellesley College (Massachusetts)
28 septembre 2016 – 18 décembre 2016

14. **Valentin de Boulogne, dit Valentin** (1591-1632)

Le Sacrifice d'Abraham, vers 1630-1632
Don de Lord Strathcona et de la famille
La restauration de ce tableau a été réalisée dans le cadre du Bank of America Merrill Lynch Art Conservation Project.

Valentin de Boulogne : Beyond Caravaggio
The Metropolitan Museum of Art, New York
7 octobre 2016 – 22 janvier 2017

15. **Auguste Rodin** (1840-1917)

Les sirènes, vers 1887-1888
Don de la famille de Huntly Redpath Drummond

Métamorphoses. Dans le secret de l'atelier de Rodin
Peabody Essex Museum, Salem (Massachusetts)
14 mai – 5 septembre 2016

16. **Linda MacNeil** (née en 1954)

Broche *Corne de bélier*, 1998
Don d'Anna et Joe Mendel

Linda MacNeil : Jewels of Glass
Museum of Glass, Tacoma (Washington)
21 janvier – 1er octobre 2017

17. **Auguste Renoir** (1841-1919)

Jeune fille au chapeau, vers 1890
Achat, subvention du gouvernement du Canada en vertu de la Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels et dons de Mme A. T. Henderson, des familles de feue M. Dorothea Millar et de feue J. Lesley Ross, la Banque de Montréal, les Industries Redpath Itée et la Compagnie Trust Royal, à la mémoire de Huntly Redpath Drummond

Degas, Impressionism, and the Paris Millinery Trade
Saint Louis Art Museum (Missouri)
12 février – 7 mai 2017

EN EUROPE ET EN ASIE

18. **Warren Noble** (vers 1885-1950)
Emil Hubert Piron (1873-1959)

Cuisinière *Electrochef* (modèle B-2), vers 1930
Collection Liliane et David M. Stewart, don d'Eric Brill

Partenaires en design : Alfred H. Barr, Jr. et Philip Johnson
Kunsthalle Bielefeld (Allemagne)
25 mars – 30 juillet 2017

19. **Auguste Rodin** (1840-1917)

Le penseur, 1881-1882 (fonte entre 1902 et 1909)
Achat, fonds John W. Tempest

Métamorphoses. Dans le secret de l'atelier de Rodin
Groninger Museum, Groningue (Pays-Bas)
19 novembre 2016 – 30 avril 2017

20 et 21. **Théodore Chassériau** (1819-1856)

Portrait du comte Oscar de Ranchicourt partant pour la chasse à courre
Portrait de la comtesse de Ranchicourt partant pour la chasse à courre
1854
Achat, fonds de la Campagne du Musée 1988-1993 et fonds de l'Association des bénévoles du Musée des beaux-arts de Montréal

Théodore Chassériau : parfum exotique
The National Museum of Western Art, Tokyo (Japon)
28 février – 28 mai 2017

HOMMAGE À DE GRANDS AMIS DU MUSÉE
JACQUES M. BRAULT, ROY LACAUD HEENAN ET SEAN B. MURPHY

JACQUES M. BRAULT (1932-2016), HOMME DE CŒUR ET D'ENGAGEMENT

Président honoraire et mécène du Musée, Jacques M. Brault a déployé une énergie remarquable au service du Musée en siégeant à presque tous ses comités, en agissant comme trésorier honoraire, puis trésorier spécial, en présidant sa destinée de 1979 à 1982, et en s'investissant dans la création de la Fondation du MBAM. Georges-Hébert Germain, dans son livre sur l'histoire du Musée, le décrit ainsi : « esprit gaulois, rieur, bon vivant, aimant les foules, l'esbroufe et le bruit […] Jacques Brault avait simplement envie ou besoin de faire quelque chose de marquant.[1] »

Jacques Brault s'était joint au conseil d'administration du Musée en 1966. C'est en partie grâce à ses efforts que le Musée a acquis, en 1972, le statut de société à but non lucratif de type mixte, ce qui lui permet de recevoir des subventions gouvernementales récurrentes. Nous retiendrons sa conviction à défendre les intérêts du Musée et son enthousiasme à envisager de nouveaux projets, jusqu'aux derniers jours. Il a également fait don au Musée de quatre tableaux (Alfred Boisseau, Jean McEwen et Guido Molinari) et contribué à l'achat de huit œuvres (une sculpture et deux dessins de Jan Groth, et cinq estampes de Kiki Smith).

ROY LACAUD HEENAN (1935-2017), GRAND AMI DES ARTS ET DU MUSÉE

Avocat émérite, personnalité du monde juridique au Canada, grand collectionneur et mécène, Roy Heenan était un passionné d'art. Apprécié de tous, ce gentleman a soutenu avec constance l'essor des collections canadiennes et contemporaines du Musée. Son engagement extraordinaire et bénévole au service de l'institution en est un témoignage remarquable.

Roy Heenan a été nommé par le gouvernement du Québec au conseil d'administration du Musée en 2006. Il a été membre de plusieurs comités d'acquisition : art canadien, de 1981 à 1985 ; art international antérieur à 1900, de 1987 à 2004 ; art international postérieur à 1900, depuis 2003, dont il devient vice-président en 2015. Il a également siégé au conseil exécutif du Musée et collaboré à de nombreuses campagnes de financement et expositions. Le MBAM reconnait sa contribution à tisser des liens amicaux qui se sont concrétisés par des donations majeures ; celles-ci ont entre autres permis la création en 2015 de la première chaire du Musée, soit la Chaire Gail et Stephen A. Jarislowsky, dédiée à l'art québécois et canadien contemporain.

Depuis les années 80, Roy Heenan a fait don au Musée de 34 œuvres, des peintures et œuvres graphiques, mais aussi quelques sculptures, de l'art moderne, et beaucoup d'art contemporain. Il a en particulier récemment offert au Musée une remarquable sélection de photographies (Stan Douglas, Geneviève Cadieux, Adad Hannah, Jon Rafman, Edward Burtynsky…), un médium qu'il affectionnait particulièrement.

Nathalie Bondil, directrice générale et conservatrice en chef du MBAM, se souvient : « Au Musée, Roy était tout simplement irrésistible : une joie de vivre inextinguible, une curiosité enthousiaste, une gentillesse pleine d'humour, une finesse psychologique impeccable, une patience infinie et une élégante douceur. Mais Roy aimait l'action. Toujours partant pour les foires d'art contemporain. Au cours de ses nombreux voyages, collectionneur enthousiaste, il ne tenait pas en place. Nous commémorerons très bientôt ce grand ami du Musée, qui en comptait tant lui-même, pour que le public découvre son œil, ses goûts et sa générosité. »

SEAN B. MURPHY (1924-2017), AMBASSADEUR DU MUSÉE ET GENTLEMAN COLLECTIONNEUR

Ophtalmologiste et ex-professeur à l'Université McGill, le Dr Murphy nous laissera le souvenir d'un homme d'esprit aux réelles qualités de diplomate et d'un infatigable défenseur du Musée. Le MBAM veut saluer le parcours, la ferveur et la générosité de cet authentique gentleman, aussi dévoué envers sa famille et ses patients qu'à l'égard de notre institution.

L'extraordinaire engagement du Dr Murphy à l'endroit du MBAM se sera manifesté sur plus d'un demi-siècle. Il adhère au Comité du membership en 1959, puis au conseil d'administration en 1965. Il devient président de l'institution en 1968 et le restera jusqu'en 1979, jouant un rôle clé dans le destin du Musée. Il se retire de la présidence du MBAM en 1979, mais poursuit ses activités en tant que président honoraire, notamment au sein des comités d'acquisition de l'art non canadien après et avant 1900 et de celui de la programmation. Généreux bienfaiteur et passionné d'arts graphiques, il aura fait don au MBAM de 141 œuvres.

Nathalie Bondil le salue en ces termes : « Sean était un gentleman majuscule. Un homme d'une vision supérieure… et pas simplement en ophtalmologie ! Ancien président du MBAM, ce bénévole, récompensé au niveau canadien, a accompagné notre institution dans un tournant de son histoire, agrandie, francisée, professionnalisée… Grâce à son ouverture, le MBAM est devenu un musée plus moderne, et moins un club élitiste. Généreux donateur, collectionneur enthousiaste, personnalité chaleureuse, il savait élever le débat, transcender le quotidien, insuffler une noblesse de vertu à tous. Il avait la force déterminée des vrais gentils. Ses yeux avaient gardé cette faculté d'émerveillement enfantine, même au soir de sa vie. Il avait une fraîcheur, une curiosité, une jeunesse que rien ne choquait… Il était toujours ouvert à l'innovation et aux formes les plus contemporaines de l'art. Amateur d'arts graphiques et artiste, il griffonnait sans cesse. Il avait même conçu un mobilier pour dessiner au Musée ! Il disait mener sa deuxième carrière. Tout le monde l'aimait, et c'était vrai. »

Hilliard T. Goldfarb, conservateur sénior – Collections et conservateur des maîtres anciens au MBAM, se souvient : « Toute sa vie, Sean a entretenu une passion pour le dessin. Tout comme il a encouragé les dessinateurs amateurs à manier le crayon, la craie ou l'aquarelle dans le livre qu'il a publié en 2009, il pouvait souvent être vu en train d'exécuter des esquisses au crayon ou à l'aquarelle dans les salles du Musée ou pendant ses voyages (à Venise, notamment, dont les paysages exerçaient sur lui un immense attrait). Grand amateur d'œuvres sur papier, il a fait de nombreux dons au Musée : des chefs-d'œuvre d'artistes britanniques, américains et canadiens ; de superbes Canaletto ; un groupe exceptionnel de dessins, d'estampes et de petits bronzes d'Henry Moore, des œuvres de Picasso et de Piranesi et d'autres dessins d'artistes nord-américains et européens de très grande qualité, sans oublier des œuvres de ses parents, tous deux artistes de grand talent. L'enthousiasme de Sean pour l'art était contagieux. Non seulement animait-il par sa présence les réunions du comité du Musée, mais il a aussi inspiré la création d'un fonds d'acquisition de dessins et de d'estampes portant son nom et auquel ont contribué beaucoup de ses très nombreux amis et collègues. C'était un membre très dévoué, et très cher, de la grande famille du Musée. »

1. Georges-Hébert Germain, *Un musée dans la ville*, MBAM, 2007, p. 138.

1.

2.

▲
1.
Jacques M. Brault
Photo Brian Merrett
2.
Roy Lacaud Heenan et Sean B. Murphy
Photo MBAM, Christine Guest

▲
Alfred Pellan (1906-1988), *Jardin rouge*, 1958, huile, silice et pâte à modeler sur toile, 104,5 × 187 cm. MBAM, don de Louise et Bernard Lamarre
© Succession Alfred Pellan / SODRAC (2017)

MESSAGE DE L'ASSOCIATION DES GUIDES BÉNÉVOLES

Comme guides, nous entretenons un fort sentiment d'appartenance envers notre association et le Musée. Nous interagissons avec des visiteurs de plus en plus diversifiés et engagés, et notre rôle est de soutenir et de promouvoir la vision humaniste du Musée. En 2016-2017, nous avons donné des visites interactives à près de 50 000 personnes au Musée et aux alentours, que ce soit dans la collection encyclopédique, le Jardin de sculptures ou les expositions temporaires.

LE PAVILLON POUR LA PAIX MICHAL ET RENATA HORNSTEIN ET LES COLLECTIONS DU MUSÉE

L'ouverture très attendue du Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein le 9 novembre 2016 a constitué pour les guides le moment fort de la saison. La collection d'art international ancien et moderne qui y est présentée reflète non seulement la passion et l'amour des Hornstein pour l'art, mais incarne un message humaniste pour l'ensemble des citoyens.

Le Pavillon pour la Paix a stimulé notre penchant pour la flexibilité et la planification, ce qui nous a bien préparés à répondre à un achalandage accru. Les visiteurs autant que les guides ont été éblouis et impressionnés par la splendide architecture et la scénographie du nouveau pavillon. Au cours de la semaine d'ouverture, quelque 3 000 visiteurs ont participé aux visites guidées. Notre défi consistait à leur offrir une visite d'une heure tout en maintenant les visites régulières des autres collections du Musée : art québécois et canadien, archéologie et cultures du monde, arts décoratifs et design, art contemporain international. Les visites interactives gagnent en popularité particulièrement auprès des membres VIP qui reviennent assidument. Chaque guide choisit certaines œuvres à faire découvrir, insufflant ainsi un souffle unique à chaque visite. La collection encyclopédique du Musée a été vue par une foule d'amateurs d'art : entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017, 19 543 visiteurs ont été accueillis par nos guides.

LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES

Pendant les expositions temporaires, les guides offrent sur demande des visites en italien, en russe, en polonais ou en espagnol. Ces expositions exercent toujours un fort attrait sur les guides et les visiteurs. *Pompeii* a attiré 13 000 personnes entre le 1er avril et le 21 août, qui ont été impressionnées par la splendeur et l'opulence de cette colonie provinciale de l'Empire romain, figée dans le temps par l'éruption du Vésuve, dont les artéfacts étaient présentés dans une scénographie spectaculaire.

Nous avons beaucoup appris sur la photographie contemporaine grâce aux magnifiques photos noir et blanc de l'exposition *Focus : Perfection – Robert Mapplethorpe*. Nous y avons guidé plus de 4 000 visiteurs entre le 8 septembre et le 22 janvier.

Pendant l'exposition *Chagall : couleur et musique*, des visites guidées hebdomadaires ont été offertes en yiddish et en hébreu, autre manière innovante d'attirer au Musée la population diversifiée de Montréal. Les guides ont été très proactifs, accompagnant de nombreux groupes, et ce, à différents moments de la journée. Ils ont guidé 12 550 personnes du 23 janvier au 31 mars. Marc Chagall a joué un rôle important dans l'expression artistique moderne et l'exposition constituait une exploration de ses souvenirs d'enfance sonores et chromatiques.

PRÉSENCE DE GUIDES-RESSOURCES DANS LES GALERIES POUR DES ÉCHANGES SPONTANÉS

Les guides ont instauré une manière différente d'interagir avec les visiteurs dans les expositions-découvertes. Ils sont disponibles pour répondre à leurs questions sur des sujets ou des détails qui piquent leur curiosité. Il s'agit d'une manière très stimulante et personnelle d'entrer en contact avec le public.

UNE VISION HUMANISTE POUR OFFRIR LE MUSÉE EN PARTAGE

Des équipes spécialisées donnent des visites guidées aux personnes malvoyantes, à la fois dans les collections permanentes et les expositions temporaires. Des guides spécialement formés accompagnent désormais les visiteurs ayant des besoins particuliers ou en réinsertion sociale. Toutes ces initiatives incarnent les valeurs humanistes et inclusives du Musée, auxquelles les guides sont très dévoués.

NOUVEAU PROJET : « LES RENDEZ-VOUS »

Nous évoluons dans une époque d'omniprésence d'information et d'accessibilité à l'expertise, mais en tant que guides, nous savons que les médias numériques ne peuvent remplacer la passion et l'érudition d'un animateur en direct. À l'automne 2016 et jusqu'au printemps 2017, une équipe spéciale de guides bilingues a planifié et préparé un nouveau type de présentation de 10 minutes destinée au public : « Les Rendez-vous ». Ces causeries attirent les visiteurs pour un échange informel autour d'une œuvre choisie par le guide. Rien n'égale un dialogue interactif concentré sur l'essence d'un sujet, qui laissera une empreinte dans les mémoires.

CARLOTTA STOKER DI FIORE
Présidente 2016-2017
Association des guides bénévoles du Musée

39/68

ACQUISITIONS
UNE ANNÉE DE QUALITÉ

Au cours de l'année 2016-2017, le caractère encyclopédique de la collection a été renforcé par l'intégration d'œuvres de grande qualité provenant de diverses cultures. Au total, 382 œuvres sont venues enrichir le corpus qui en compte maintenant plus de 42 500. La valeur totale des acquisitions des douze derniers mois, constituées principalement de dons, s'élève à plus de 10 M$.

Nous sommes fiers des acquisitions réalisées dans le département d'art international des XX^e et XXI^e siècles, un secteur où le marché est très actif et où les propriétaires d'œuvres sont très sollicités. Nous apprécions particulièrement la générosité de la famille Maldoff qui a offert **une magnifique sculpture de Joan Miró** représentant un oiseau se posant sur les doigts d'une main.

Mentionnons également la famille Yvan Laramée qui a proposé la sculpture posthume ***L'Éternelle Idole*** **d'Auguste Rodin**. Au cours de l'année, nous avons également reçu les derniers dons du D^r Sean B. Murphy : **un bronze important du sculpteur britannique Henry Moore, *Mère et enfant debout : Trous*** et une gouache typique du peintre italien Marino Marini. **Un rare burin de Picasso, *Tête de femme***, est venu enrichir le corpus d'estampes constitué par Freda et Irwin Browns.

Grâce au don de Carol et David Appel, le Jardin de sculptures présente **une œuvre phare de l'artiste américain Aaron Curry, *Love Buzz***. Enfin, soulignons que depuis l'automne dernier, les visiteurs peuvent admirer dans le Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein la monumentale sculpture suspendue, ***Le Nœud Pivoine*****, de l'artiste français Jean-Michel Othoniel**.

Le département des antiquités méditerranéennes et celui de l'art asiatique ont été enrichis grâce aux dons de Claude Paradis (26 céramiques issues du bassin méditerranéen et 9 pièces chinoises), un passionné qui contribue de plus en plus au développement de ces collections. Le Musée a également reçu l'importante collection de pièces de monnaie romaines rassemblée par Jocelyn et Ginette Demers. Henry B. Yates, petit-fils d'Edward Maxwell, l'architecte du pavillon Michal et Renata Hornstein, a offert au Musée **une très belle aquarelle préraphaélite de Marie Spartali Stillman** à la mémoire de son aïeul.

Grâce à un fidèle et généreux donateur anonyme, notre collection de dessins de maîtres anciens s'est diversifiée par l'ajout de 21 dessins remarquables. Ce corpus comprend, entre autres, une touchante ***Adoration des bergers*** **par le Maître de l'Adoration du Liechtenstein, une feuille d'études (recto et verso) du célèbre peintre et dessinateur Géricault, une étude pour *Jésus parmi les docteurs*** **par Ingres, *Une figure masculine*** **de Giordano et *Six dessins illustrant la vie du chevalier Bayard*** **de Durameau.**

La collection d'art québécois et canadien jusqu'à 1945 a bénéficié de plusieurs généreux dons. Soulignons d'abord la très importante contribution du Club Saint-Denis de Montréal, sur l'initiative de Bernard Lamarre : à la suite de sa dissolution, l'organisme a offert au Musée ses tableaux de maîtres canadiens **(Marc-Aurèle de Foy Suzor-Coté avec son chef d'œuvre *Bénédiction des érables*, Maurice Cullen, Marc-Aurèle Fortin)** et a constitué un fonds qui permettra d'acquérir d'autres œuvres et de maintenir vivant le souvenir de ce club privé fréquenté par l'élite montréalaise au cours du XX^e siècle. Présenté dans les salles du pavillon Claire et Marc Bourgie depuis 2015, **le très beau paysage d'Allan Edson de 1870, *Au fond des bois***, a été donné au Musée par Jean-Pierre Valentin. Mentionnons également **deux rares sculptures de Jean-Baptiste Côté**, données à la mémoire de M^me Claire P. Bertrand et du D^r Claude Bertrand. Enfin, **deux pastels de Marc-Aurèle de Foy Suzor-Coté** représentant un nu ont été offerts par Eric Klinkhoff.

Le corpus d'art canadien depuis 1945 s'est enrichi de plusieurs œuvres marquantes, dont deux exemples caractéristiques du travail et des champs d'intérêt d'**Edmund Alleyn : *Iceberg Blues*** **et *La tribu se satellise***, deux œuvres majeures acquises grâce au soutien de Jennifer Alleyn. Les collectionneurs Franceline Fortin et Maurice Jodoin ont fait don d'un ensemble remarquable de **42 estampes de Jacques Hurtubise**, des œuvres représentant trente ans de sa production artistique.

À la suite du décès de Bernard Lamarre, grand mécène qui a veillé aux destinées du Musée pendant près de vingt-cinq ans, sa famille a généreusement offert **deux œuvres majeures d'Alfred Pellan : *À vol d'oiseau*** **de 1952 et le vibrant *Jardin rouge*** **de 1958**. Le projet du Musée de constituer un corpus de photographies montréalaises et québécoises s'est poursuivi avec l'acquisition d'une centaine de clichés réalisés par Edmund Alleyn, Raymonde April, Jacinthe Carrier, Sorel Cohen et Clara Gutsche. Une installation majeure de Sarah Anne Johnson, donnée par le Cirque du Soleil, et une œuvre de Steven Shearer ont également été acquises.

L'aménagement du Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein a été l'occasion de commander aux artistes québécois **Patrick Beaulieu, Patrick Coutu, Roberto Pellegrinuzzi, Yannick Pouliot et Martha Townsend** des œuvres qui composent le **Sentier de la Paix**. Ce parcours initié par Nathalie Bondil permet de créer un dialogue entre l'art ancien et l'art contemporain.

Les œuvres soumises au Comité d'acquisition Arts décoratifs et design sont particulièrement variées cette année. Soulignons **l'impressionnant plat aux armes des Merry of Herringfleet Hall (Norfolk) et des Foster of Essex and Suffolk, reçu de M^me Neil B. Ivory**, qui a enrichi l'ensemble de porcelaines chinoises destinées à l'exportation britannique que la donatrice et son époux ont offertes au Musée au fil des ans. L'art de la période Empire est dorénavant mieux représenté dans la collection du Musée avec l'achat d'**une glacière à têtes d'éléphants de la Manufacture de Sèvres** grâce à une donation de la famille Weider. Le Musée a également bénéficié de généreux dons de l'honorable Serge Joyal : **deux nécessaires (de voyage et de toilette), une aiguière et son bassin en argent de Marc-Augustin Lebrun et deux chaises provenant du Palais de l'Élysée**, fabriquées par le réputé ébéniste François Honoré Georges Jacob-Desmalter.

Une étonnante commode dessinée par Walter Gropius, réalisée en 1911-1912, nous a été donnée par George Wilkes qui voulait souligner les efforts du Musée pour restituer aux familles juives les œuvres spoliées par les nazis durant la Seconde Guerre mondiale. Dans les arts décoratifs contemporains, **quatre œuvres en verre de Maude Bussières, José Chardiet, Toan Klein et Jeina Morosoff**, offertes par les collectionneurs Stephen et Jane Smith, se sont ajoutées à la collection de Studio Glass que le Musée constitue depuis quelques années. Le D^r Brian K. Stonehocker, un passionné du design contemporain, nous a donné **deux tabourets de l'Américain Jonathan Muecke**.

La collection du Musée est au cœur des activités de l'institution, elle guide nos choix et oriente les priorités. Sans la générosité des donateurs de fonds et d'œuvres, la contribution bénévole des membres des comités d'acquisition qui se sont réunis à 16 reprises au cours de l'année 2016-2017 et le travail de toute une équipe – direction, conservateurs, restaurateurs et spécialistes dévoués –, cette collection ne se bonifierait pas autant.

DANIÈLE ARCHAMBAULT
Registraire-archiviste

Eric, Barbara, Betty et Gerry Maldoff.
Photo Pierre Longtin

▶

Joan Miró (1893-1983),
L'oiseau se niche sur les doigts en fleurs,
1969, bronze, 2/2, fonderie Parellada,
Barcelone, 79,2×45×25 cm.
MBAM, don à la mémoire de
Charles Maldoff, de la part de son
épouse, Betty, et de ses enfants,
Eric, Gerry et Barbara Maldoff
© Successió Miró / SODRAC, Montréal /
ADAGP, Paris (2017)

ART INTERNATIONAL

ŒUVRES SUR PAPIER

Andrea Andreani (éditeur)
Mantoue 1558/1559 – Mantoue 1629
D'après Francesco Mazzola, dit en it. Parmigianino, en fr. Parmesan (1503-1540)
Gravure sur bois probablement de Niccolò Vicentino (actif vers 1540-1550)

La Présentation au temple
Publiée en 1608 (probablement gravée vers 1540-1545)
Gravure sur bois de fil en clair-obscur. 2e état sur 2
41,5×30,6 cm
Achat, fonds Dr Sean B. Murphy
2017.32

Giovanni Balducci
Florence vers 1560 – Naples (?) après 1631

Un général à cheval avec ses troupes
Après 1596
Plume et encre, lavis d'aquarelle sur traits à la mine de plomb, mise au carreau à la mine de plomb
26,4×38,9 cm
Don anonyme
2016.367

Claude Louis Chatelet
Paris 1753 – Paris 1794

Vue de Rome
Vers 1777
Pinceau et encre, lavis d'encre sur traits à la pierre noire
22,3×27,6 cm
Don anonyme
2016.360

Charles-Nicolas Cochin le Jeune
Paris 1715 – Paris 1790
D'après Jean-Baptiste Oudry (1686-1755)

L'huître et les plaideurs
Vers 1755
Mine de plomb sur teinte de fond rosée obtenue par application de sanguine au verso
28,5×21,4 cm
Don anonyme
2016.347

Francesco Curia
Naples 1538 – Naples 1610

Saint Jérôme et l'ange
Fin XVIe s.
Plume et encre, lavis d'encre, sanguine
19,2×16,8 cm
Don anonyme
2016.355

Étienne Dinet
Paris 1861 – Paris 1929

Étude pour la porteuse de linge
Vers 1914
Mine de plomb et crayon de couleur sur carton
28,7×22,4 cm
Don anonyme
2016.361

Louis Jean Jacques Durameau
Paris 1733 – Versailles 1796

Six dessins illustrant la vie du chevalier Bayard
1777
Plume et encre, lavis d'encre, pierre noire, gouache
16,3×12,9 cm (à vue) (chaque dessin)
Don anonyme
2016.354.1-6

Giovanni Domenico Ferretti
Florence 1692 – Florence 1768

La Résurrection
XVIIIe s.
Pierre noire, lavis d'encre
32,2×22,5 cm
Don anonyme
2016.356

Théodore Géricault
Rouen (France) 1791 – Paris 1824

Étude de cheval (recto)
Études d'enfants (verso)
Vers 1823
Pinceau et encre, lavis d'encre sur traits à la mine de plomb (recto)
Mine de plomb (verso)
23,8×31,5 cm
Don anonyme
2016.348.1-2

Luca Giordano
Naples 1634 – Naples 1705
D'après Polidoro da Caravaggio (1492-1543)

Une figure masculine
D'après les fresques de Polidoro da Caravaggio au palais Milesi
Vers 1652
Sanguine
36,4×24,5 cm
Don anonyme
2016.351

Hans Hartung
Leipzig 1904 – Antibes 1989

Sans titre
1963-1964
Lithographie, 47/75
75,7×53,8 cm
Don d'Yves Le Roux
2016.154
© Succession Hans Hartung / SODRAC (2017)

Jean-Auguste-Dominique Ingres
Montauban (France) 1780 – Paris 1867

Étude pour *Jésus parmi les docteurs*
Vers 1844-1848
Mine de plomb
17,4×22,3 cm
Don anonyme
2016.344

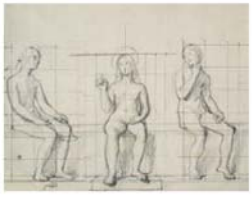

Annie Kevans
Née à Cannes (France) en 1972

Jean Paul Gaultier
2014
Encre sur papier texturé
40,7×30,6 cm
Don de l'artiste
2016.287

Henri Lehmann
Kiel (Allemagne) 1814 – Paris 1882

Fileuse, avec la reprise de la tête en haut à droite
1857
Fusain, mine de plomb, rehauts de craie
32,5×21 cm
Don anonyme
2016.300

Balthasar Friedrich Leizelt
Actif à Augsbourg dans la seconde moitié du XVIIIe s.

Vue de Quebeck
Entre 1776 et 1783
Eau-forte, rehauts d'aquarelle et de gouache
35,1×45,7 cm (feuille)
31,9×42,5 cm (cuvette)
Don de Claude Paradis
2016.387

Giovanni Antonio Lelli
(?) vers 1591 – Rome 1640

La Religion et la Sagesse
Lavis d'encre, rehauts de gouache sur traits à la pierre noire
27,3×18,4 cm
Don anonyme
2016.359

Lucas van Leyden
Leyde 1489/1494 – Leyde 1533

David jouant de la harpe devant Saül
Vers 1508
Burin, 1er état sur 3
25,6×18,5 cm (feuille)
25,5×18,4 cm (image)
Don de Freda et Irwin Browns
2016.156

Maître de l'Adoration du Liechtenstein
Actif aux Pays-Bas méridionaux au milieu du XVIe s.

L'Adoration des bergers
Vers 1549-1550
Plume et encre, lavis d'encre, rehauts de gouache sur traits à la pierre noire
11,5×16 cm
Don anonyme
2016.358

Hans Makart
Salzbourg (Autriche) 1840 – Vienne 1884

Le Rapt / La jeune fille et la Mort (recto)
Études diverses (verso)
Vers 1863
Plume et encre, lavis d'encre, grattage, pastel (?), mine de plomb (recto)
Plume et encre, pinceau, lavis d'encre, mine de plomb, grattage (verso)
41,2×30,4 cm
Achat, fonds Claude Dalphond à la mémoire de Gisèle Lachance
2016.159

Marino Marini
Pistoia (Italie) 1901 – Viareggio (Italie) 1980

Rappresentazione
1952
Gouache sur papier marouflé sur carton
43,1×62,6 cm
Don du Dr Sean B. Murphy
2016.388
© Succession Marino Marini / SODRAC (2017)

Pier Francesco Mola
Coldrerio (Suisse) 1612 – Rome 1666

Un putto vu de profil à droite, assis sur un nuage et regardant vers le haut
Début des années 1650
Sanguine
15,9×22,4 cm
Don anonyme
2016.345

▶

Larry Rivers (1923-2002), Étude pour *Le dernier vétéran de la guerre de Sécession*, 1961, huile sur toile, 26×20,4 cm. MBAM, don de Mark Schwartz à la mémoire de son épouse, Esperanza
© Succession Larry Rivers / SODRAC, Montréal / VAGA, New York (2017)

ART INTERNATIONAL (SUITE)

Pablo Picasso
Málaga (Espagne) 1881 – Mougins (France) 1973

Tête de femme
1916
Burin et roulette sur cuivre avant aciérage
17,8 × 13,7 cm (feuille)
8 × 5 cm (cuvette)
Don de Freda et Irwin Browns
2016.177
© Succession Picasso / SODRAC (2017)

Sebastiano Ricci
Belluno (Italie) 1659 – Venise 1734

Clorinde venant secourir Olinde et Sophronie
Vers 1695-1700
Plume et encre, lavis d'encre
22,2 × 31,7 cm
Don anonyme
2016.353

George Romney
Dalton-in-Furness (Angleterre) 1734 – Kendal (Angleterre) 1802

Étude de figures fuyant un feu
Vers 1775
Pinceau et encre, lavis d'encre sur traits à la mine de plomb
49,3 × 34,3 cm
Don anonyme
2016.352

José Silbert
Aix-en-Provence 1862 – Marseille 1936

Portrait de Ahmed ben Mohamed el-Maghribi
1917
Mine de plomb
29,9 × 20,9 cm
Don anonyme
2016.363

Marie Spartali Stillman
Middlesex (Angleterre) 1844 – Londres 1927

Luisa Strozzi
1884
Aquarelle, gouache, gomme arabique, or, mine de plomb
78,8 × 61,1 cm
Don de Henry B. Yates à la mémoire d'Edward Maxwell (1867-1923)
2016.447

André Suréda
Versailles 1872 – Versailles 1930

Étude de femme
1927
Mine de plomb, encre
21 × 17 cm
Don anonyme
2016.362

Lodewijk Toeput
Anvers vers 1550 – Trévise (Italie) vers 1605

Étude d'arbre avec une petite maison et un pont dans le lointain (recto)
Mère et enfant avec chiens et oiseaux (verso)
Plume et encre sur traits à la mine de plomb
16,1 × 12,2 cm
Don anonyme
2016.357.1-2

Henri de Toulouse-Lautrec
Albi (France) 1864 – Château de Malromé (France) 1901

Album *Yvette Guilbert*
Texte d'Arthur Byl (1859-1908), traduit par Alexander Texeira de Mattos
1898 (1re édition)
8 lithographies, teinte de fond
Dimensions variées
Don de F. Cleveland Morgan
2016.153.1-14

François de Troy
Toulouse 1645 – Paris 1730

Portrait de femme
Premier quart du XVIIIe s.
Sanguine, craie blanche
35,8 × 23,7 cm
Don anonyme
2016.346

Félix Vallotton
Lausanne 1865 – Paris 1925

Jules Émile Péan
Nº 11 de la série « Portraits choisis »
1895
Lithographie
29 × 18,8 cm
Don à la mémoire de Geneviève Bazin
2016.220

David Vinckboons
Malines 1576 – Amsterdam 1631/33

Recueillir la manne
Après 1610, probablement vers 1620
Plume et encre, lavis d'encre sur traits à la pierre noire
14,4 × 24,7 cm
Don anonyme
2016.349

Marten de Vos
Anvers 1532 – Anvers 1603

La Mort d'Orphée
Fin XVIe s.
Plume et encre, rehauts de gouache sur traits à la mine de plomb ou à la pierre noire
19,2 × 24,3 cm
Don anonyme
2016.350

PEINTURE

Rudolph Ernst
Vienne 1854 – Paris 1932

Prière du matin
Avant 1911
Huile sur bois
48,7 × 29,3 cm
Don anonyme
2016.364

Larry Rivers
New York 1923 – Southampton (New York) 2002

Étude pour *Le dernier vétéran de la guerre de Sécession*
1961
Huile sur toile
26 × 20,4 cm
Don de Mark Schwartz à la mémoire de son épouse, Esperanza
2016.178
Voir page 41

Georges Rouault
Paris 1871 – Paris 1958

Sans titre (Fleurs du Mal)
Vers 1937
Huile sur papier marouflé sur toile
27,3 × 22,1 cm
Don de Storrs et Ann McCall
2016.371

Kehinde Wiley
Né à Los Angeles en 1977

Siméon le Dieu-récepteur
2015
Huile sur toile
212 x 159,7 cm
Achat, legs Horsley et Annie Townsend, fonds de la famille Appel à la mémoire de Bram et Bluma Appel
2017.68
Voir page 44

PHOTOGRAPHIE

Andreas Feininger
Paris 1906 – New York 1999

Torse
1932
Épreuve à la gélatine argentique
22,5 × 18 cm
Don d'Erica Feininger
2016.160

Rong Rong
Né à Zhangzhou (Chine) en 1968

L'East Village de Pékin, nº 18
D'après la performance « 12 Square Metres » de Zhang Huan
1994
Épreuve à développement chromogène, 6/10
146 × 100 cm
Achat, legs Marjorie Caverhill
2017.45

SCULPTURE

Aaron Curry
Né à San Antonio (Texas) en 1972

Love Buzz
2011
Aluminium peint
315 × 463,5 × 178 cm
Don de Carol et David Appel à l'occasion du 150e anniversaire du Musée des beaux-arts de Montréal
2016.176

Joan Miró
Barcelone 1893 – Palma-de-Majorque 1983

L'oiseau se niche sur les doigts en fleurs
1969
Bronze, 2/2
Fonderie Parellada, Barcelone
79,2 × 45 × 25 cm
Don à la mémoire de Charles Maldoff, de la part de son épouse, Betty, et de ses enfants, Eric, Gerry et Barbara Maldoff
2016.217
Voir page 39

Henry Moore
Castleford (Angleterre) 1898 – Much Hadham (Angleterre) 1986

Mère et enfant debout : Trous
1955
Bronze, édité en 10 exemplaires
23,2 × 9,5 × 8,5 cm
Don du Dr Sean B. Murphy
2016.149
© Reproduced by permission of The Henry Moore Foundation

Jean-Michel Othoniel
Né à Saint-Étienne (France) en 1964

Le Nœud Pivoine
2015
Verre soufflé miroité, acier inoxydable
300 × 300 × 200 cm
Achat, legs Ginette Trépanier, fonds de l'Association des bénévoles du Musée des beaux-arts de Montréal, avec le généreux concours de la Galerie Perrotin
2016.401
© Jean-Michel Othoniel / SODRAC (2017)

Auguste Rodin
Paris 1840 – Meudon (France) 1917

L'Éternelle Idole
1889 (fonte entre 1960 et 1963)
Bronze, 7/12
Fonte Georges Rudier, Paris
29,5 × 23,5 × 14,3 cm
Don de la famille Yvan Laramée
2016.164

ESPAGNE
Cermeno (?)

Saint Louis en prière
1740
Terre cuite dorée
22,9 × 26,8 × 19 cm
Don d'Elizabeth et James Morgan à la mémoire de Frederick Cleveland Morgan
2016.391

CULTURES ANCIENNES

AFRIQUE DU NORD (TUNISIE ?)

1 askos ou guttus, 1 flacon, 1 bouteille et 1 assiette
IIe-IVe s. apr. J.-C.
Terre cuite
Dimensions variées
Don de Claude Paradis
2016.383-386

BASSIN MÉDITERRANÉEN

34 pièces de monnaie antique comprenant 3 monnaies romaines provinciales et 31 monnaies romaines, dont 2 de la République et 29 datant de l'Empire
Argent (26)
Bronze (6)
Or (2)
Dimensions variées
Don de Jocelyn et Ginette Demers
2016.225-240, 242-243, 245-246, 248-261

BASSIN MÉDITERRANÉEN ORIENTAL (?)

Tête d'une statuette nubienne
IIe s. av. J.-C.-IVe s. apr. J.-C. (?)
Terre cuite
5 × 3,2 × 3,8 cm
Don de Claude Paradis
2016.380

CARTHAGE

Shekel : Tête de Tanit portant une couronne de blé (avers)
Cheval debout (revers)
310-290 av. J.-C.
Électrum
19 mm (diam.)
Poids : 7,53 g
Don de Jocelyn et Ginette Demers
2016.244

CHINE
Dynastie des Han de l'Est (25-220 apr. J.-C.)

Maquette funéraire : enclos à cochons et latrines
Ier-IIe s. apr. J.-C.
Terre cuite, traces de pigments
21,2 × 30,5 × 21,5 cm
Don de Claude Paradis
2016.189.1-5

CHINE
Dynastie des Wei du Nord (386-534 apr. J.-C.) – début de la dynastie des Tang (618-907 apr. J.-C.)

Brique funéraire avec guerrier debout
VIe-VIIe s. apr. J.-C.
Terre cuite, traces de pigments
33,8 × 17,2 × 7,7 cm
Don de Claude Paradis
2016.182

CHINE
Dynastie des Tang (618-907 apr. J.-C.)

Statuette funéraire : soldat
VIIe s. apr. J.-C.
Terre cuite, traces de pigments
60,5 × 26 × 17,5 cm
Don de Claude Paradis
2016.187

CHINE, PROVINCE DU SHAANXI
Dynastie des Han de l'Ouest (206 av. J.-C.-9 apr. J.-C.)

Statuette funéraire : fantassin
IIe s. av. J.-C.
Terre cuite, traces de peinture et d'engobe blanc
48,5 × 18 × 13,4 cm
Don de Claude Paradis
2016.183

Statuette funéraire : soldat
Vers 141 av. J.-C.
Terre cuite, traces de pigments
58,6 × 9 × 8 cm
Don de Claude Paradis
2016.188

CHINE, PROVINCE DU SHAANXI ou DU HENAN
Dynastie des Han de l'Ouest (206 av. J.-C.-9 apr. J.-C.)

Vase funéraire (*hu*)
IIe-Ier s. av. J.-C.
Terre cuite, décor peint polychrome
42 cm (haut.) ; 32 cm (diam.)
Don de Claude Paradis
2016.184

CHINE, PROVINCE DU SICHUAN
Dynastie des Han de l'Est (25-220 apr. J.-C.)

2 statuettes funéraires
Ier-IIe s. apr. J.-C.
Terre cuite
60,6 × 27,8 × 15 cm
34,3 × 31,5 × 15,3 cm
Don de Claude Paradis
2016.185-186

CHYPRE

Cruche en barillet
1050-950 av. J.-C.
Terre cuite peinte
30 × 27,5 × 23 cm
Don de Claude Paradis
2016.205

ÉGYPTE

Lampe à huile à faciès nubien
Ier-IIe s. apr. J.-C.
Terre cuite
4,4 × 8 × 6,5 cm
Don de Claude Paradis
2016.379

GRÈCE
Époque mycénienne

Askos
Fin du IIe millénaire av. J.-C.
Terre cuite peinte
17,4 cm (haut.) ; 17,8 cm (diam.)
Don de Claude Paradis
2016.198

GRÈCE, ATHÈNES

Tétradrachme : Tête casquée d'Athéna (avers)
Chouette debout (revers)
Entre 454-404 av. J.-C.
Argent
24 mm (diam.)
Poids : 17,13 g
Don de Jocelyn et Ginette Demers
2016.241

GRÈCE, ATHÈNES
Maître de Dipylon et son atelier
Actif vers 760-vers 735 av. J.-C.

Cyathe à décor géométrique
VIIIe s. av. J.-C.
Terre cuite peinte
19,5 × 14 × 11,5 cm
Don de Claude Paradis
2016.204

GRÈCE, CORINTHE

1 cruche et 1 kothon
VIIe-VIe s. av. J.-C.
Terre cuite peinte
20.3 cm (haut.) ; 12.7 cm (diam.)
4,7 × 18,5 × 15,5 cm
Don de Claude Paradis
2016.196, 206

ITALIE MÉRIDIONALE, APULIE

1 cruche et 1 cratère
VIIIe-VIIe s. av. J.-C.
Terre cuite peinte
20,7 cm (haut.) ; 14,7 cm (diam.)
23,1 cm (haut.) ; 20,8 cm (diam.)
Don de Claude Paradis
2016.195, 200

4 askos, 2 *ollae* (marmites), 2 cyathes et 1 kalathos, de style daunien
VIe-IVe s. av. J.-C.
Terre cuite peinte
Dimensions variées
Don de Claude Paradis
2016.190-191, 193, 197, 199, 201-203, 207

Grand canthare (vase à boire) de style canosien
Ve-IVe s. av. J.-C.
Terre cuite peinte
20,5 × 37,5 × 28,7 cm
Don de Claude Paradis
2016.192

Trozella de style messapien
Ve-IVe s. av. J.-C.
Terre cuite peinte
27,8 × 24 × 20,5 cm
Don de Claude Paradis
2016.194

JAPON
Époque Meiji (1868-1912)

Vase en forme de *mokugyo*, style « satsuma »
Années 1880
Grès, décor peint en émaux polychromes et or
17,7 × 20,5 × 16,3 cm
Don d'Anthony Lee et Glenda Garbutt à la mémoire de leur grand-tante Chiu Wun King Lo
2016.299

MACÉDOINE
Frappé sous Alexandre III le Grand (336-323 av. J.-C.)

Tétradrachme : Tête d'Héraclès coiffée de la léonté (avers)
Zeus aétophore assis sur un trône (revers)
Vers 325 av. J.-C.
Argent
24 mm (diam.)
Poids : 17 g
Don de Jocelyn et Ginette Demers
2016.224

MOYEN-ORIENT (?)

Brûle-parfum en forme de banqueteur
IIIe-Ier millénaire av. J.-C.
Terre cuite
15,6 × 18,8 × 7 cm
Don de Claude Paradis
2016.381

Déesse ou prêtresse
IVe-IIe s. av. J.-C.
Terre cuite
31,5 × 9,8 × 9,8 cm
Don de Claude Paradis
2016.382

SYRACUSE (SICILE)
Frappé sous Timoléon (344-317 av. J.-C.)

Statère : Pégase volant (avers)
Tête casquée d'Athéna (revers)
Vers 344-339 av. J.-C.
Argent
21 mm (diam.)
Poids : 8,58 g
Don de Jocelyn et Ginette Demers
2016.247

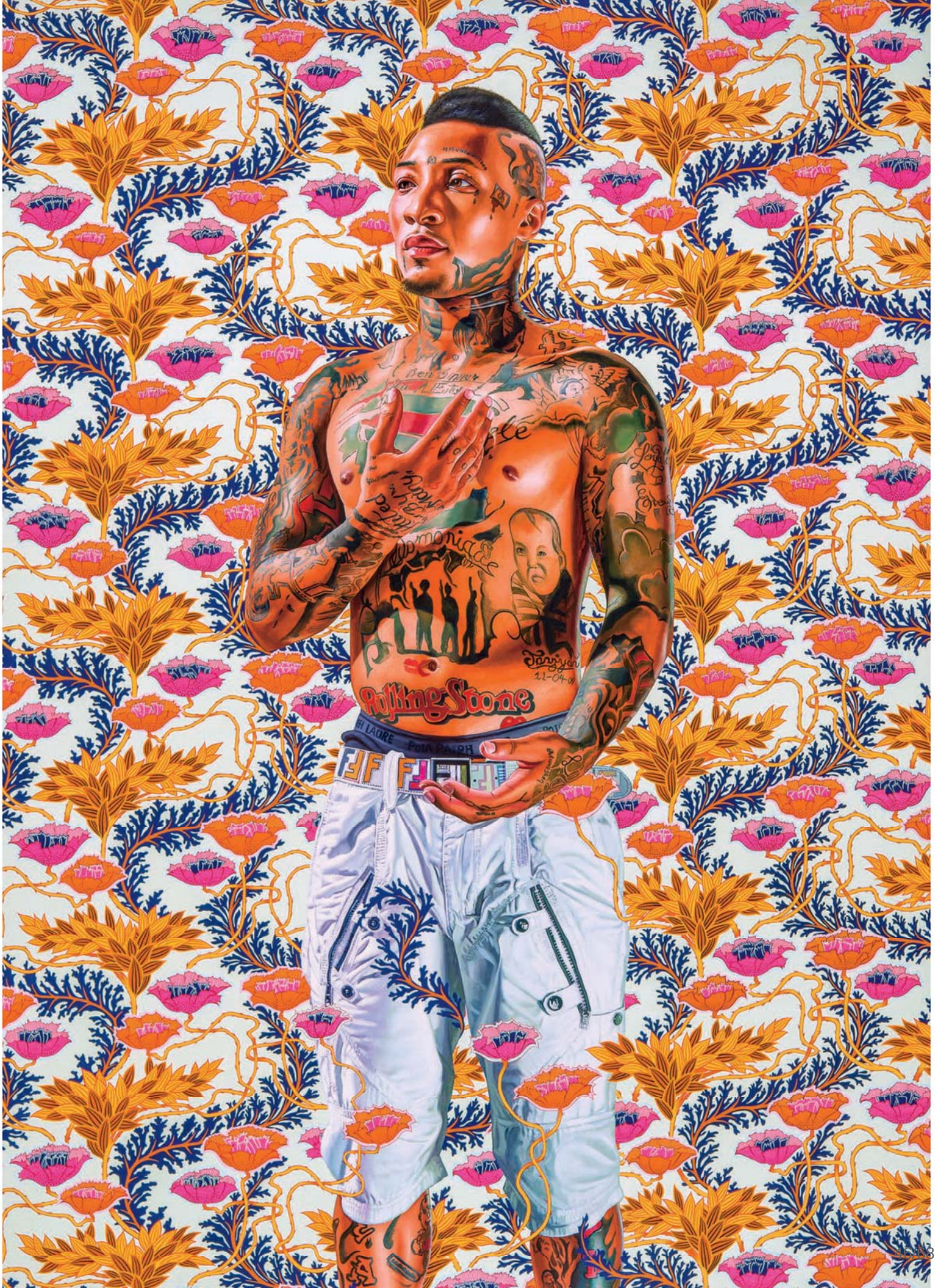
Rolling Stone

ART QUÉBÉCOIS ET CANADIEN

INSTALLATIONS

Edmund Alleyn
Québec 1931 – Montréal 2004

Iceberg Blues
1973-1975
Acrylique et huile sur toile, acrylique sur plexiglas, guirlande lumineuse multicolore
172,7 × 292 cm (superficie approx.)
Achat, don de Jennifer Alleyn, don de R. Fournelle, fonds Robert Allard et Charles Cole, fonds de la Campagne du Musée 1988-1993
2017.38.1-4

Patrick Beaulieu
Né à Drummondville (Québec) en 1974

Les élans
Installation en deux parties, constituée de 1 111 oiseaux réunis en 15 groupes
2016
Laiton, cuivre et aluminium, peinture automobile, oiseaux découpés au laser, courbés et poncés avec une brosse abrasive; dispositif d'éclairage DEL de Jutras Bathalon
3,7 × 10,7 m et 3,7 × 17,8 m
Cette œuvre a été réalisée dans le cadre de la politique d'intégration des arts à l'architecture du gouvernement du Québec
2016.458
En couverture

Marie-Claude Bouthillier
Née à Montréal en 1960

Dans le ventre de la baleine
2010-2015
Planches de pruche, plexiglas, acrylique sur toile, cintres de métal, sommier de contreplaqué, corde de coton, toile sur châssis de bois, épingles, clous, horloge en plastique
213 × 335 × 335 cm
Achat, fonds de la Campagne du Musée 1988-1993
2016.146

Patrick Coutu
Né à Montréal en 1975

Éruption
2016
Cinq grilles superposées en laiton poncé aux jets de sable et de verre, cadre en aluminium
304,8 × 182,9 cm
Achat, legs Ginette Trépanier
2016.460
Voir page 52

Comète
2016
Émail cuit sur verre trempé
3 panneaux de 287 × 128,3 cm (chacun)
1 panneau de 287 × 135,9 cm
Achat, legs Ginette Trépanier
2016.461

Sarah Anne Johnson
Née à Winnipeg en 1976

Sans titre (Goélette et feux d'artifice)
De la série « Arctic Wonderland »
2012
Mousse de polyuréthane expansé, plastiques, lumières DEL, peinture pour poêle, peinture acrylique, bois, balsa, toile et corde de coton, résine de silicone
635 cm (diam. approx.)
Don du Cirque du Soleil
2016.449
Voir page 33

Roberto Pellegrinuzzi
Né à Montréal en 1958

Entrecroisements (détail)
2016
Deux impressions numériques, encre UV sur pellicule 3M, apposées sur chacun des côtés de la paroi vitrée
400 × 677 cm
Achat, legs Ginette Trépanier
2016.457

Yannick Pouliot
Né à Sainte-Justine-de-Newton (Québec) en 1978

Autoportrait
2016
Fonte d'aluminium sur miroir sans tain dépoli
305 × 137 cm
Achat, legs Ginette Trépanier
2016.459
Voir page 1

Martha Townsend
Née à Ottawa en 1956

Appartenance
2016
Cinq cercles de bois d'amarante et d'aluminium brossé, laminés sur contreplaqué
153 cm (diam.) (chaque panneau circulaire)
Achat, legs Ginette Trépanier et fonds du Cercle Forces Femmes
2016.456

ŒUVRES SUR PAPIER

Edmund Alleyn
Québec 1931 – Montréal 2004

Dessin préparatoire pour *Iceberg Blues*
Vers 1973
Mine de plomb, crayon feutre
89,3 × 58,9 cm
Don de Jennifer Alleyn
2016.397

François Baillairgé
Québec 1759 – Québec 1830

Étude faite pour le Sauveur mort (recto)
Traduction de God Save the King (verso)
1799
Pinceau, plume et encre (recto)
Plume et encre (verso)
21,3 × 9,9 cm
Don de Catherine Campbell McLean pour souligner le 375e anniversaire de Montréal et la longue présence de sa famille dans cette ville
2016.302.1-2

André Biéler
Lausanne 1896 – Kingston (Ontario) 1989

Histoire de Brunette
Vers 1933
Livre illustré de dessins au fusain, à l'aquarelle, à l'acrylique, à la mine de plomb, à l'encre, et d'une photographie
20,4 × 24,5 × 1 cm
Don de Caroline Bieler Brettell
2017.3

Albéric Bourgeois
Montréal 1876 – Montréal 1962

Arrivée d'une Canayenne sur le Broadway
1929
Plume et encre, lavis d'encre et gouache sur traits à la mine de plomb
40,7 × 20,2 cm
Don d'Annik Charbonneau et de la famille Grignon
2016.372

Alex Colville
Toronto 1920 – Wolfville (Nouvelle-Écosse) 2013

Étude pour *Cycliste et corneille* (10, 13, 14, 16/07/1981)
1981
Encre
30,4 × 22,8 cm
Don de Margaret Marshall
2016.215

Betty Goodwin
Montréal 1923 – Montréal 2008

Porteur 2
1986
Pastel à l'huile, mine de plomb et collage de papier sur eau-forte, 1/1
42,2 × 48,6 cm
Don de Claude Godin
2016.163

Edwin Holgate
Allandale (Ontario) 1892 – Montréal 1977

2 plaques d'impression pour *Le Labour* illustré dans *Vieilles choses, vieilles gens* de Georges Bouchard (1888-1956)
1928 ou avant
Bois gravé
Environ 13,3 × 10,1 cm (chacune)
Don d'Alexandra Rabouille à la mémoire de son grand-père, Marcel Rabouille
2016.444.1-2

Jacques Hurtubise
Montréal 1939 – Margaree Harbour (Nouvelle-Écosse) 2014

42 estampes
1967-1997
Sérigraphies
Dimensions variées
Don de Franceline Fortin et Maurice Jodoin
2016.402-443
© Succession Jacques Hurtubise / SODRAC (2017)

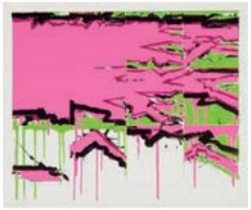

Moshe Safdie
Né à Haïfa (Israël) en 1938

Jérusalem
1988
Crayon de couleur sur traits au crayon feutre, sur papier calque
32,3 × 36,8 cm (approx.)
Don de Louise et Bernard Lamarre
2016.389

Safdie – Prints of Drawings
1999
Album de 10 clichés simili offset et 10 électrophotographies, 45/118
49 × 40 cm ou 40 × 49 cm (chaque cliché)
Environ 29,5 × 41,6 cm (chaque électrophotographie)
Don de Louise et Bernard Lamarre
2016.390.1-21

Marc-Aurèle de Foy Suzor-Coté
Arthabaska (Québec) 1869 – Daytona Beach (Floride) 1937

Le dégel
Vers 1915
Pastel sur papier marouflé sur carton
27,3 × 38,1 cm
Don de Marie Lapointe
2016.221

Nu agenouillé vu de profil ou *Muse endormie*
1921
Pastel
21,4 × 27 cm
Don d'Eric Klinkhoff
2017.30

Découragement
1924 ou avant
Pastel, mise au carreau au pastel (?) sur papier bleu
48,2 × 61,9 cm
Don d'Eric Klinkhoff
2017.31

PEINTURE

Edmund Alleyn
Québec 1931 – Montréal 2004

La tribu se satellise
1964
Huile sur toile (11 éléments et un tableautin supplémentaire)
234,3 × 374,3 cm
Don de Jennifer Alleyn
2016.394.1-12
Voir page 63

Louis Belzile
Né à Rimouski (Québec) en 1929

Lapis-lazuli
1957
Huile sur panneau dur
62,2 × 76,3 cm
Don de Michel et Martine Brossard
2016.216

Dan Brault
Né à Montréal en 1979

S'attarder dans la demeure du temps (Vanitas)
2016
Acrylique et huile sur toile
198,3 × 228,7 cm
Achat, don de R. Fournelle
2016.373

Emily Coonan
Montréal 1885 – Montréal 1971

La vieille église (Notre-Dame-du-Portage)
Années 1930
Huile sur toile cartonnée
30,5 × 25,5 cm
Don de Gordon Lenko et Lucie Charbonneau
2016.289

Maurice Cullen
Saint John's (Terre-Neuve) 1866 – Chambly (Québec) 1934

Les porteurs d'eau
1907
Huile sur toile
62,5 × 92,5 cm
Don du Club Saint-Denis de Montréal (don de Joseph Simard)
2016.167

Allan Edson
Stanbridge (Québec) 1846 – Glen Sutton (Québec) 1888

Au fond des bois
1870
Huile sur toile
61,5 × 91,7 cm
Don de M. Jean-Pierre Valentin
2016.218

Marc-Aurèle Fortin
Sainte-Rose (Québec) 1888 – Macamic (Québec) 1970

Vieilles maisons canadiennes
Entre 1936 et 1940
Huile sur papier marouflé sur carton
56,3 × 70,5 cm
Don du Club Saint-Denis de Montréal (don de Roland Therrien)
2016.168
© Fondation Marc-Aurèle Fortin / SODRAC (2017)

Joseph-Charles Franchère
Montréal 1866 – Montréal 1921

Marée basse, rive sud du Saint-Laurent
Vers 1900-1920
Huile sur toile
41,5 × 56,4 cm
Don de Claude Paradis
2016.378

◀

Kehinde Wiley (né en 1977), *Siméon le Dieu-récepteur,* 2015, huile sur toile, 212 x 159,7 cm.
MBAM, achat, legs Horsley et Annie Townsend, fonds de la famille Appel à la mémoire de Bram et Bluma Appel

ART QUÉBÉCOIS ET CANADIEN (SUITE)

Joseph-Charles Franchère
Montréal 1866 – Montréal 1921

Lilas
Vers 1911
Huile sur toile cartonnée
64,4×54,8 cm
Don du Club Saint-Denis de Montréal (don de Robert Y. Paré, Gilles Lapierre et Claude Payette)
2016.169

Charles Gagnon
Montréal 1934 – Montréal 2003

Daruma #2
1960
Huile sur toile
84×61 cm
Don de Michiko Yajima Gagnon
2016.369

Charles Gill
Sorel (Québec) 1871 – Montréal 1918

La Beauté victorieuse du Temps
1907
Huile sur toile
91,2×117,9 cm
Don du Club Saint-Denis de Montréal (don de Corinne Dupuis-Maillet)
2016.170

Alexander Harold
New York 1856 – Montréal 1924

Montréal depuis le mont Royal
1885
Huile sur toile
61,3×23,6 cm
Don du Club Saint-Denis de Montréal (don de Gaston Laurion)
2016.171

Adrien Hébert
Paris 1890 – Montréal 1967

Le Pic de l'Aurore, Gaspésie
1916
Huile sur toile
41,2×56,2 cm
Don de Marc St-Laurent à la mémoire de Gaston Côté, Gaspésien
2016.395

John Y. Johnstone
Montréal 1887 – La Havane 1930

Le port, Québec
1920
Huile sur bois
24,2×30,5 cm
Don de Catherine Campbell McLean pour souligner le 375e anniversaire de Montréal et la longue présence de sa famille dans cette ville
2016.303

John Kissick
Né à Montréal en 1962

Trois peintures sur une chanson pop nº 3
2008
Huile et peinture alkyde sur toile
167,6×167,6 cm
Don de Robert Desjardins et Pamela Dinsmore
2016.165
Voir page ci-contre

Wanda Koop
Née à Vancouver en 1951

Terre des ancêtres
2013
Acrylique sur toile
198,4×279,8 cm
Achat, don de Michael St.B. Harrison
2016.269

Fernand Leduc
Montréal 1916 – Montréal 2014

Passage-érosion
1968
Huile sur toile
96,1×128,3 cm
Don de Madeleine Forcier
2016.301
© Succession Fernand Leduc / SODRAC (2017)

Onésime-Aimé Léger
Saint-Isidore-de-Prescott (Ontario) 1881 – Saint-Clément (Québec) 1924

Un souffle
1910
Huile sur toile
61,8×54 cm
Don du Club Saint-Denis de Montréal
2016.172
Voir page 61

Henrietta Mabel May
Westmount (Québec) 1884 – Vancouver 1971

Vue depuis la fenêtre de mon atelier, rue University (recto)
Paysage d'hiver (verso)
1928
Huile sur bois
26,3×34,9 cm
Achat, fonds Christine et Pierre Lapointe
2016.158.1-2

Kent Monkman
Né à Saint Marys (Ontario) en 1965

Avec abnégation, elle se sacrifie pour la reconnaissance des siens
2009
Acrylique sur toile
275×213,5 cm
Don de Kimberley et Joseph Mimran
2016.375

Alfred Pellan
Québec 1906 – Laval (Québec) 1988

À vol d'oiseau
1952
Huile, silice et pâte à modeler sur carton
32,9×44,9 cm
Don de Louise et Bernard Lamarre
2016.296
© Succession Alfred Pellan / SODRAC (2017)

Jardin rouge
1958
Huile, silice et pâte à modeler sur toile
104,5×187 cm
Don de Louise et Bernard Lamarre
2016.297
Voir page 37

Joseph Saint-Charles
Montréal 1868 – Montréal 1956

Faucheur canadien
1911
Huile sur toile
67,2×56,4 cm
Don du Club Saint-Denis de Montréal
2016.173

Jori Smith
Montréal 1907 – Westmount (Québec) 2005

Petite fille assise tenant une pomme
Huile sur carton
60,3×48 cm
Don anonyme
2016.161

Marc-Aurèle de Foy Suzor-Coté
Arthabaska (Québec) 1869 – Daytona Beach (Floride) 1937

Bénédiction des érables
1914
Huile sur toile
81,8×130,6 cm
Don du Club Saint-Denis de Montréal (don de Cyrille Vaillancourt et Charles J. Dupuis)
2016.174

Angèle Verret
Née à Montréal en 1942

Chiffrer son secret
2011
Acrylique sur toile
151,8×152 cm
Don d'Angèle Verret
2016.368

« … ou, ça commence… »
2015
Acrylique sur toile
107×107 cm (chacun des 3 panneaux)
Achat, fonds de la Campagne du Musée 1988-1993
2016.147.1-3

Horatio Walker
Listowel (Ontario) 1858 – Sainte-Pétronille (Québec) 1938

Dindons dans un champ
1929
Huile sur toile marouflée sur contreplaqué parqueté
56,3×76,5 cm
Don de Michael Staniforth à la mémoire de sa mère Marion Hart Ambler
2016.294

Robert Wolfe
Montréal 1935 – Saint-Jacques-le-Mineur (Québec) 2003

À chaque fois que j'entre ici, je suis frappé par l'odeur de cette maison
1991
Acrylique sur toile
165×139,5 cm
Don de la collection Landriault/Paradis
2016.377

PHOTOGRAPHIE

Edmund Alleyn
Québec 1931 – Montréal 2004

Études photographiques pour *Iceberg Blues*
3 épreuves à développement chromogène sur papier plastifié
25,5×20,4 cm (chacune)
Don de Jennifer Alleyn
2016.398-400

Raymonde April
Née à Moncton (Nouveau-Brunswick) en 1953

6 photographies
De la série « Autoportraits avec textes »
1979
Épreuves à la gélatine argentique
Dimensions variées
Don de l'artiste
2016.208-213

À ce moment précis, j'eus peur de vieillir.
De la série « Autoportraits avec textes »
1979
Épreuve à la gélatine argentique, 6/10
40,8 × 50,6 cm
Don de Michel Gaboury
2016.214

32 photographies
De l'ensemble « Mon regard est net comme un tournesol »
1979-2010
Épreuves à développement chromogène à partir d'une image numérique
Dimensions variées
Don de l'artiste
2016.304-335

Autoportrait en manteau d'hiver
De l'ensemble « Mon regard est net comme un tournesol »
1995
Épreuve à développement chromogène à partir d'une image numérique d'un négatif argentique, 2/3
101,4 × 76,1 cm
Achat, fonds de la Campagne du Musée 1988-1993
2016.336

Dominique Blain
Née à Montréal en 1957

Core
2003
Impression à jet d'encre, œillets et épingles métalliques, 14/50
31,9 × 26,1 cm
Achat, legs Harold Lawson
2017.167

Jacynthe Carrier
Née à Lévis (Québec) en 1982

 # 4 Brise glace
De la série « Brise glace »
2016
Impression à jet d'encre, 1/3
81,5 × 81,5 cm
Achat, fonds du Cercle des jeunes philanthropes
2017.2
Voir page 23

▲
John Kissick (né en 1962), *Trois peintures sur une chanson pop nº 3*, 2008, huile et peinture alkyde sur toile, 167,6 × 167,6 cm. MBAM, don de Robert Desjardins et Pamela Dinsmore

ART QUÉBÉCOIS ET CANADIEN (SUITE)

Sorel Cohen
Née à Montréal en 1936

Lacrimosa (détail)
2010
12 impressions à jet d'encre, verre gravé
26,1 × 26,1 cm (chacune)
Don de Sorel Cohen
2016.175.1-12
© Sorel Cohen / SODRAC (2017)

Lorraine Gilbert
Née à Metz (France) en 1955

15 photographies
De la série « Les reboiseurs », projet « Shaping the New Forest »
1987
Épreuves à la gélatine argentique, 1/1
Environ 50,5 × 40,5 cm (chacune)
Don anonyme
2016.270-284

Angela Grauerholz
Née à Hambourg en 1952

Light Well [Puits de lumière]
2014
Impression à jet d'encre, 1/3
103,4 × 154,3 cm (à vue)
Don de Roy Lacaud Heenan, O.C.
2016.286

Clara Gutsche
Née à Saint Louis (Missouri) en 1949

26 photographies
De la série « Les vitrines »
Épreuves au gélatino-chlorure d'argent virées au sélénium
25,2 × 20,3 cm ou 20,3 × 25,2 cm (chacune)
Don de l'artiste
2017.4-29
© Clara Gutsche / SODRAC (2017)

Sarah Anne Johnson
Née à Winnipeg en 1976

Explosions panoramiques
De la série « Arctic Wonderland »
2013
Épreuve à développement chromogène, rehauts d'encre, 2/3
76 × 238 cm
Don du Cirque du Soleil
2016.450

Jon Rafman
Né à Montréal en 1981

97 Edeforvägen, Klösän, Norrbottens Lan, Suède
De la série « The Nine Eyes of Google Street View »
2012
Épreuve à développement chromogène, 1/1
100,7 × 161,7 cm (à vue)
Don de Roy Lacaud Heenan, O.C.
2016.298

Steven Shearer
Né à New Westminster (Colombie-Britannique) en 1968

Arbres de Noël III
2015
Impression à jet d'encre sur toile, 2/3
367,2 × 227,1 cm
Don de l'artiste
2016.454
Voir page 55

Gabor Szilasi
Né à Budapest en 1928

Religieuse à l'aéroport de Dorval, Montréal
1959, tirage 2015
Épreuve à la gélatine argentique
40,6 × 50,8 cm
Achat, fonds commémoratif William Brymner
2016.157

SCULPTURE

Mathieu Beauséjour
Né à Montréal en 1970

Éteindre la nuit
2009
Néon
38 × 235 × 8 cm
Achat, grâce au parrainage par le Musée des beaux-arts de Montréal de l'atelier de l'artiste à la Fonderie Darling
2016.445

Jean-Baptiste Côté
Québec 1832 – Québec 1907

La chanteuse et *Le chanteur*
Vers 1865
Bois polychrome
77,3 × 15,5 × 24 cm
79,7 × 15,7 × 22,5 cm
Don à la mémoire de la collectionneuse d'art Mme Claire P. Bertrand et du Dr Claude Bertrand
2016.222-223

Louis-Philippe Hébert
Sainte-Sophie-d'Halifax (Québec) 1850 – Westmount (Québec) 1917

Poésie, maquette partielle du groupe *Poésie et Histoire* de l'Hôtel du Parlement de Québec
1887
Plâtre peint, bois
48 × 52,7 × 19,5 cm
Don de la famille Rolande Godin Nobert
2016.374

Alfred Laliberté
Sainte-Élisabeth-de-Warwick (Québec) 1877 – Montréal 1953

Le ber
Après 1916
Bronze
23 × 20 × 18 cm
Don de Carmel T. Gascon
2017.33

Barbara Steinman
Née à Montréal en 1950

J'ai vu, une fois
2013
Néon, boîtier en acrylique brossé, gradateur, 3/3
45,7 × 132,1 × 8,9 cm
Achat, legs Horsley et Annie Townsend
2017.1

Françoise Sullivan
Née à Montréal en 1923

Sans titre
1964
Acier soudé
109,5 × 66,3 × 28,3 cm
Don de Pierre Bruneau à la mémoire de Bruno M. et Ruby Cormier
2016.446
© Françoise Sullivan / SODRAC (2017)

TECHNIQUES MIXTES

Alan Belcher
Né à Toronto en 1957

Zip-Tops
De la série « Schmozone »
1990
Peau de blaireau, épreuves à développement chromogène sous pellicule de plastique adhésive
85 × 53,3 × 1,8 cm
Don d'Yves Le Roux
2016.162

Betty Goodwin
Montréal 1923 – Montréal 2008

Le poids de la mémoire, nº 5
1997
Pastel à l'huile (ou bâton à l'huile ?) et mine de plomb sur géofilm, acier, cuivre peint, verre, cailloux
20,9 × 24 × 15,2 cm
Don de Pierre Théberge
2016.343

VIDÉO

Mathieu Beauséjour
Né à Montréal en 1970

Le vol de l'aigle
2015
Animation GIF, 1/3
Don de l'artiste et de la galerie Antoine Ertaskiran, Montréal
2016.396

ART INUIT – SCULPTURE

Davidialuk Alasua Amittu
Campement de Nunaqlirniraq, près de Puvirnituq (Nunavik) 1910 – Puvirnituq 1976

Sans titre (Sedna et un homme)
Stéatite
14,1 × 24,2 × 12 cm
Don de la professeure Sandra Freedman Witelson
2016.466

Makusi Pangutu Mukimmuk
Cape Dorset (Nunavut) 1933 – Puvirnituq (Nunavik) 1972

Sans titre (Mère allaitant un enfant)
Vers 1970
Stéatite
93,5 × 36,5 × 38 cm
Don de Rose Yaffe à la mémoire de son époux, Eli Yaffe
2016.370

Levi Qumaluk
Rivière Kuugaaluk (Nunavik) 1919 – Puvirnituq (Nunavik) 1997

Sans titre (Mère et enfant)
Fin des années 1960-début des années 1970
Stéatite
42,5 × 30 × 35 cm
Don du Club Saint-Denis de Montréal
2016.462

Joe Talirunnilik (Talirunili)
Rivière Kuugaaluk (Nunavik) 1893 – Puvirnituq (Nunavik) 1976

Sans titre (Chasseur)
Stéatite, corde, bois
14,8 × 6,8 × 11 cm
Don de la professeure Sandra Freedman Witelson
2016.463.1-2

Sans titre (Chasseur)
Stéatite, corde, tendon, bois, acier, cuivre
20 × 12,5 × 22,5 cm
Don de la professeure Sandra Freedman Witelson
2016.464.1-2

Sans titre (Chasseur)
Stéatite, corde, bois
6,7 × 12,5 × 22,5 cm
Don de la professeure Sandra Freedman Witelson
2016.465.1-2

ARTS DÉCORATIFS ET DESIGN

Raymond Bellemare
Né à Nicolet (Québec) en 1942

Festival du film sur le patrimoine urbain de Montréal
1979
Sérigraphie
Éditée par Héritage Montréal et le Musée des beaux-arts de Montréal
59,3 × 41,9 cm
Collection Musée des beaux-arts de Montréal
2016.293

12 colliers et pochette, 1990
12 broches et pochette, 1993
13 bracelets et pochette, 1993
De la série « X 12.1 »
Colliers, broches et pochettes : papier calque découpé, feuille d'or
Bracelets et pochette : papier vélin découpé, feuille d'argent
Dimensions variées
Don de la collection Jocelyne Gobeil
2016.263.1-13, 265.1-13, 266.1-14

12 colliers et pochette
De la série « X 12.2 »
1990
Papier calque découpé, feuille d'or
Colliers : 25,9 × 25,9 cm (chacun)
Pochette : 26,3 × 26,3 cm
Don de la collection Jocelyne Gobeil
2016.264.1-13

Marcel Breuer
Pécs (Hongrie) 1902 – New York 1981

Bureau
1938
Pin, contreplaqué, métal
Édité par Saybolt, Cleland and Alexander Inc., Philadelphie, pour le James E. Rhoads Residence Hall, Bryn Mawr College (Pennsylvanie)
74,3 × 127 × 62,7 cm
Collection Liliane et David M. Stewart, don de Paul Leblanc
2016.453

Maude Bussières
Née à Québec en 1974

Sans titre (Suspension Rouge)
De la série « Vision »
Vers 2000
Verre soufflé, dépoli au jet de sable, verre travaillé au chalumeau, acier, fil de nylon
38,1 × 29,2 × 22 cm
Don de Stephen et Jane Smith
2016.342.1-3

José Chardiet
Né à La Havane en 1956

Table aux quatre pommes
De la série « Still Life »
1991
Verre moulé au sable, verre travaillé à chaud, poli au jet de sable et gravé à l'acide, galvanoplastie d'or, émaux, peinture
82,5 × 25,8 × 21,5 cm
Don de Stephen et Jane Smith
2016.341.1-6

Georges Delrue
Tourcoing (France) 1920 – Montréal 2010

Broche-pendentif
1963
Or jaune et or blanc, diamants
1,1 × 7,7 × 4 cm
Don de la famille Bourgie
2016.150

Donald Deskey
Blue Earth (Minnesota) 1894 – Vero Beach (Floride) 1989

Table basse
De la série « Flekrom »
Vers 1930-1935
Acier tubulaire chromé, plastique laminé
Éditée par Ypsilanti Reed Furniture Company, Ionia (Michigan)
42,5 × 91,5 × 91,5 cm
Collection Liliane et David M. Stewart, don de l'American Friends of Canada grâce à la générosité de Victoria Barr de la succession M. et M^me^ Alfred H. Barr, Jr.
D88.140.1

Edward Barnard & Sons
Londres, 1829-1910

Surtout de présentation
1850
Argent, cristal
Offert à John Young par un certain nombre de ses concitoyens en reconnaissance de son travail en faveur de la Compagnie du chemin à lisses du Saint-Laurent et de l'Atlantique
63 × 33,2 × 30,5 cm
Don de la famille Kenneth Hague
2016.292.1-2

Vittorio Fiorucci
Zara, Italie (auj. Zadar, Croatie) 1932 – Montréal 2008

6 affiches :
Canaletto, 1965
R. Roussil, 1965
R. Roussil : gravures, 1966
Confrontation '66, 1966
Confrontation '67, 1967
Beauté mobile, 1995
Sérigraphies (5)
Photolithographie (1)
Dimensions variées
Collection Musée des beaux-arts de Montréal
2016.468-473

Pascale Girardin
Née à Québec en 1962

Sans titre
2001
Terre cuite, façonnage au colombin, gravure sur cru
31,6 cm (haut.) ; 51,5 cm (diam.)
Don de Sylvie Cataford et Simon Blais
2016.295

Fritz Gottschalk
Né à Zurich en 1937

2 affiches :
Art Israel
Bijoux de Braque
1966
Sérigraphies
Imprimées par Paramount Enterprises, Montréal, pour le Musée des beaux-arts de Montréal
76,2 × 38,1 cm
91,1 × 67,2 cm
Collection Musée des beaux-arts de Montréal
2016.478-479

Gottschalk + Ash Ltd.
Fondé à Montréal en 1966

4 affiches :
Toulouse-Lautrec, 1963
Toulouse-Lautrec, 1968
Habitation sculpture, 1971
Pellan, 1972
Sérigraphies
Dimensions variées
Collection Musée des beaux-arts de Montréal
2016.474-477

Walter Gropius
Berlin 1883 – Boston 1969

Commode
Vers 1911-1912
Palissandre, placage de palissandre, placage de bois de rose, bronze
Décor sculpté par Richard Scheibe (1879-1964)
Fabriquée par Hermann Gerson, Berlin, pour la maison d'Albert et Tony Mendel, Berlin
104 × 174,5 × 60 cm
Don de George Wilkes
2017.39
© Succession Walter Gropius / SODRAC (2017)

Lurelle Guild
Syracuse (New York) 1898 – Darien (Connecticut) 1985

Cafetière *Wear-Ever* (modèle 5052)
1932
Aluminium, bakélite
Éditée par la Wear-Ever Aluminum Inc., division de l'Aluminum Company of America, New Kensington (Pennsylvanie)
27,5 × 10,5 × 24 cm
Collection Liliane et David M. Stewart, don de Paul Leblanc
2016.452

Rolf Harder pour Design Collaborative
Hambourg 1929 – Montréal 2013

2 affiches :
École d'art du Musée des beaux-arts de Montréal, 1974
École d'art du Musée des beaux-arts de Montréal, 1975
Sérigraphies
Éditées par le Musée des beaux-arts de Montréal
52 × 43 cm (chacune)
Collection Musée des beaux-arts de Montréal
2016.486-487

Allan Harrison
Montréal 1911 – Montréal 1988

1 affichette et 1 affiche *Van Gogh*
1960
Sérigraphies
Éditées par le Musée des beaux-arts de Montréal
23,7 × 36,8 cm
37,3 × 76,2 cm
Collection Musée des beaux-arts de Montréal
2016.480-481

Maquette pour l'affiche *78^ème^ Salon du printemps*
1961
Épreuve à la gélatine argentique, rehauts d'encre et de gouache à la main et possiblement au pochoir, marouflée sur carton
Éditée par le Musée des beaux-arts de Montréal
60,6 × 33,2 cm
Collection Musée des beaux-arts de Montréal
2016.482

François Honoré Georges Jacob-Desmalter
Paris 1770 – Paris 1841

2 chaises
Début XIX^e^ s.
Acajou, garniture de soie (non d'origine)
Environ 89 × 44 × 45 cm (chacune)
Don de l'honorable Serge Joyal, C.P., O.C.
2017.43-44

Toan Klein
Né à New York en 1949

De la vallée
De la série « Glass Mountain »
1998
Verre travaillé à chaud, dépoli et sablé au jet de sable, émaux, or
21,2 × 14,8 × 12,4 cm
Don de Stephen et Jane Smith
2016.340

Jean-Pierre Larocque
Né à Montréal en 1953

Cheval #1
2006
Grès partiellement émaillé et vernissé
76,3 × 88 × 27,5 cm
Don à la mémoire de Bella et Joseph Milrad
2016.338

Marc-Augustin Lebrun
Actif à Paris après 1808

Aiguière et bassin
Entre 1821 et 1838
Argent
Aiguière : 37,2 × 18 × 13,9 cm
Bassin : 10,9 × 36,7 × 24 cm
Don de l'honorable Serge Joyal, C.P., O.C. pour souligner la nomination de M^me^ Nathalie Bondil au grade de chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres de la République française
2016.455.1-2

Hubert Le Gall
Né à Lyon en 1961

Chaise *Baleine*
2004
Structure métallique, mousse de polyuréthane (?), velours
112 × 65 × 80 cm
Achat, fonds de la Campagne du Musée 1998-2002
2016.219

ARTS DÉCORATIFS ET DESIGN (SUITE)

Manufacture de Dagoty
Active à Paris, 1800-1816

Assiette
Vers 1810
Porcelaine dure
3,2 cm (haut.); 24,2 cm (diam.)
Don à la mémoire de Maxence (Max) P. Claret
2016.288

Manufacture de Sèvres
Sèvres (France), fondée en 1756

Glacière à têtes d'éléphants du service « de dessert à marly d'or avec lauriers peints en gris, têtes dans le genre camée »
1809
Porcelaine dure
33,8 cm (haut.); 22,4 cm (diam.)
Achat, don de la famille Weider à la mémoire de Ben Weider
2016.337
Voir page ci-contre

Manufacture impériale de porcelaine de Vienne
Vienne, 1718-1864

3 assiettes
Début XIXe s.
Porcelaine dure
Environ 24,5 cm (diam.) (chacune)
Don à la mémoire de Francis Gutmann
2016.179-181

Léonard Morel-Ladeuil
Clermont-Ferrand (France) 1820 – Boulogne-sur-Mer (France) 1888
Réalisé pour Elkington & Co. (fondé à Birmingham avant 1836)

Bouclier d'ornement dit « de Milton »
Après 1867
Galvanotypie, argenture et laiton par galvanoplastie sur cuivre
83,8×63,5 cm
Achat, legs Suzanne Caouette
2016.285

Jeina Morosoff
Née à Yorkton (Saskatchewan) en 1965

Poisson sentinelle
De la série « The Sentinels »
1997
Verre soufflé et doublé, poudre de verre, traité au jet de sable, support en acier peint
31 cm (haut.); 8,3 cm (diam.)
Support : 19,3×10,2×10,3 cm
Don de Stephen et Jane Smith
2016.339.1-2

Jonathan Muecke
Né à Cody (Wyoming) en 1983

Tabouret *Copper Step Stool (CSS)*
De la série « Open Objects »
2011
Cuivre, 5/8
30,2×19,5×17 cm
Don du Dr Brian K. Stonehocker
2016.291

Tabouret *Coiled Stool (CS)*
De la série « Open Objects »
2013
Fibre de carbone et Kevlar tressés, polyéthylène (?), résine époxy
41,9 cm (haut.); 37,5 cm (diam.)
Don du Dr Brian K. Stonehocker
2016.290

Paprika
Fondé à Montréal en 1991

3 affiches et 2 enveloppes :
Une célébration marquant les trente ans de la collection de design moderne : Stewart 1980-2010 (recto)
Le programme Liliane et David M. Stewart pour le design moderne (verso)
2010
Photolithographies, clichés simili offset
Imprimées par Transcontinental Litho Acme, Montréal, pour le programme Liliane et David M. Stewart pour le design moderne
99,4×60,4 cm (chaque affiche)
Collection Musée des beaux-arts de Montréal
2016.483.1-2
Don de Jacques Des Rochers
2017.48-49

Pamela Ritchie
Née à Amherst (Nouvelle-Écosse) en 1952

Broche *Sans titre*
1990
Laiton, or
10×6×2,5 cm
Don de la collection Jocelyne Gobeil
2016.262.1-3

Ernst Roch
Osijek (Croatie) 1928 – Montréal 2003

Design graphique de Rolf Harder et Ernst Roch
1977
Sérigraphie
84,1×59,4 cm
Collection Musée des beaux-arts de Montréal
2016.485

Ernst Roch pour Design Collaborative
Osijek (Croatie) 1928 – Montréal 2003

Ernst Roch, Rolf Harder Design Collaborative
1970
Sérigraphie
Éditée par le Musée des beaux-arts de Montréal
55,9×39,4 cm
Collection Musée des beaux-arts de Montréal
2016.484

Studio Job
Fondé à Anvers en 1998

Lampadaire
De la série « Paper »
2005
Bois, papier, carton
Édité par Moooi, Breda (Pays-Bas)
195 cm (haut.); 70 cm (diam.)
Don de la famille Sylvain Faucher
2016.148

Tabletier anonyme
Pierre-Noël Blaquière
Auguste-Louis Cottin
T.- M. Demachy
J.- L. Varin
Actifs à Paris

Nécessaire de toilette
Entre 1809 et 1819
Bois, placage de loupe, laiton, carton, papier, verre, vermeil, acier, porcelaine, ivoire, argent, nacre, os, écaille de tortue, ébène, poil d'animal, liège, cuir, textile, étain, dorure, miroir
13,3×32,1×23,9 cm
Don de l'honorable Serge Joyal, C.P., O.C., à l'occasion de l'inauguration du Pavillon pour la Paix
2016.392.1-47

Tabletier Balon
Pierre-Noël Blaquière
François-Claude Nolau
Actifs à Paris

Nécessaire de voyage
Entre 1809 et 1819
Bois, placage d'acajou, laiton, carton, papier, verre, cuivre, acier, argent, ivoire, nacre, os, écaille de tortue, ébène, poil d'animal, liège, cuir, textile, étain, dorure, miroir, résine naturelle, éponge végétale
13,9×35,4×22,3 cm
Don de l'honorable Serge Joyal, C.P., O.C., à l'occasion de l'inauguration du Pavillon pour la Paix
2016.393.1-42

Claude Tousignant
Né à Montréal en 1932
et
Burton Kramer Associates Ltd.
Fondé à Toronto en 1967

Canada Olympiques 1976
1976
Photolithographie
Imprimée par Herzing Somerville Ltd., Toronto, pour le Projet Athlètes-Artistes 1976, Montréal
89,1×52,7 cm
Collection Musée des beaux-arts de Montréal
2016.467

Lella Vignelli
Udine (Italie) 1934 – New York 2016
et
Massimo Vignelli
Milan 1931 – New York 2014

Ustensiles de bar
1972
Argent
Édités par San Lorenzo, Milan
Pince : 3,2×18,2×5,1 cm
Passoire : 2,3×16×8,2 cm
Couteau : 18×3,1 cm
Agitateur : 24×1,5 cm
Collection Liliane et David M. Stewart, don de Paul Leblanc
2016.451.1-4

Catherine Villeneuve
Née à Montréal en 1957

Collier
1986
Argent, or
1,1×22,5×17,2 cm
Achat, fonds de la famille T. R. Meighen
2016.267

Bracelet
1986
Argent, onyx, granite, corail rouge
0,9×10,2×8,8 cm (fermé et à plat)
Achat, fonds de la famille T. R. Meighen
2016.268

ALLEMAGNE ou AUTRICHE

Secrétaire à abattant
Vers 1815-1830
Bouleau de Carélie, loupe, bois noirci, amarante (?), laiton
168×110×60,7 cm
Achat, legs Serge Desroches
2016.448

CHINE
Dynastie des Qing (1644-1911), règne de Yongzheng (1723-1735)

Plat aux armes des Merry of Herringfleet Hall (Norfolk) et des Foster of Essex and Suffolk
Vers 1725
Porcelaine
5,5 cm (haut.); 39 cm (diam.)
Don de Mme Neil B. Ivory
2016.166

FRANCE

Ciboire
Fin XIIIe–début XIVe s.
Laiton, laiton doré, plomb
28,5 cm (haut.); 11,5 cm (diam.)
Don de l'honorable Serge Joyal, C.P., O.C., à la mémoire du R.P. Wilfrid Corbeil, c.s.v.
2017.42

HONGRIE (?)
Peut-être l'atelier Herpka (?)
D'après Sebastian Hann (1644-1713)

Chope
Vers 1885 (d'après le modèle original de la fin du XVIIe s.)
Galvanotypie, argenture et dorure par galvanoplastie sur cuivre
27,5×22×15,5 cm
Don de Philippe et Michèle Stora
2016.151

Manufacture de Sèvres, Sèvres (France), fondée en 1756, Glacière à têtes d'éléphants du service « de dessert à marly d'or avec lauriers peints en gris, têtes dans le genre camée », 1809, porcelaine dure, 33,8 cm (haut.); 22,4 cm (diam.). MBAM, achat, don de la famille Weider à la mémoire de Ben Weider

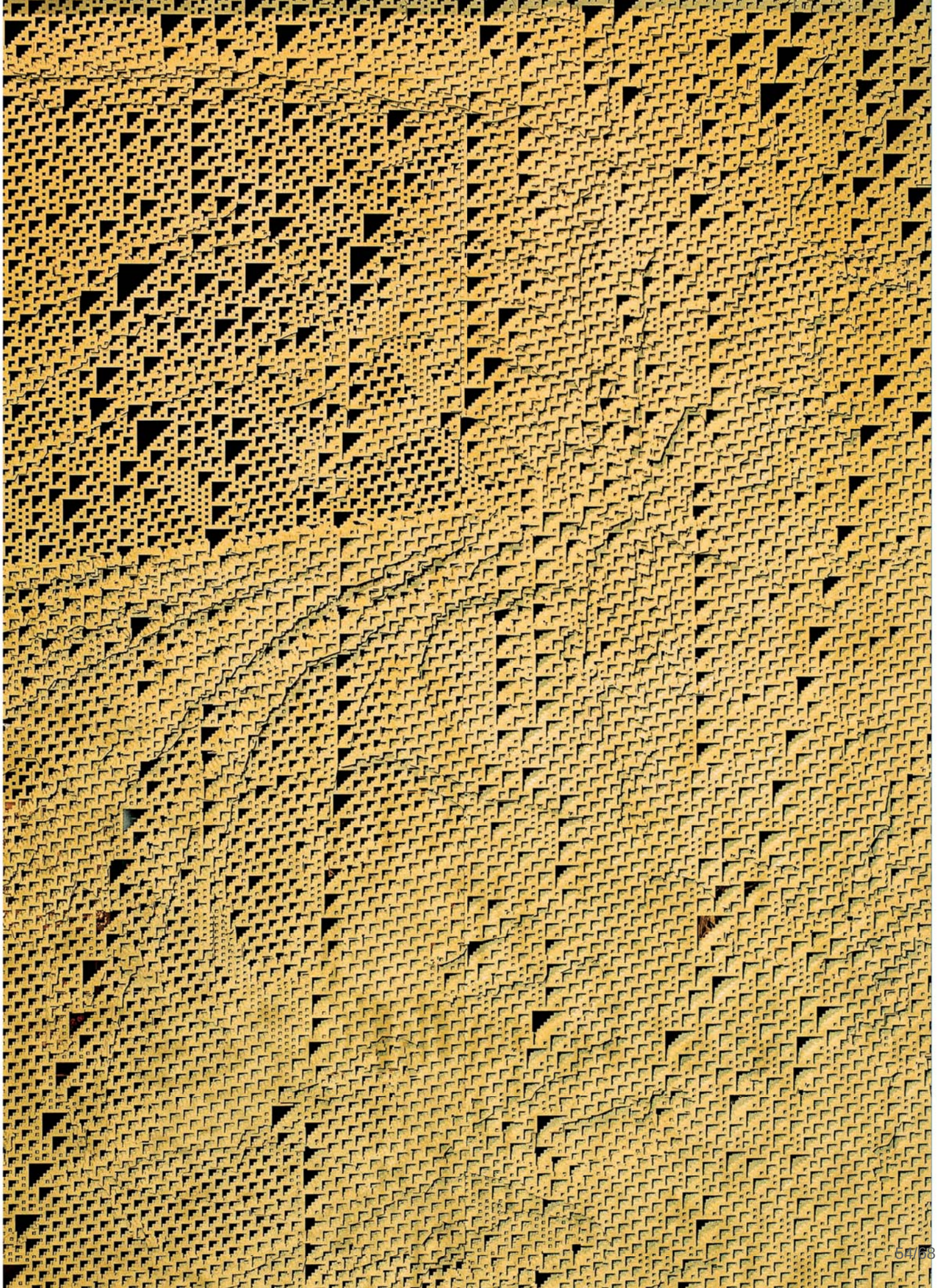

BUREAU ET CONSEIL DU MUSÉE

AU 31 MARS 2017

DIRIGEANTS DU MUSÉE

PRÉSIDENT DU CONSEIL
Jacques Parisien

VICE-PRÉSIDENTS
Pierre Bourgie, O.Q.
Julia Reitman

TRÉSORIER SPÉCIAL
René Malo, C.Q.

SECRÉTAIRE SPÉCIALE
Me Alix d'Anglejan-Chatillon

SECRÉTAIRE DU MUSÉE
Nadia Hammadi

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET CONSERVATRICE EN CHEF
Nathalie Bondil, C.M., C.Q.

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION
Mathieu Laperle

DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS
Pascale Chassé

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT
Jacques Parisien

Me Alix d'Anglejan-Chatillon
Helen Antoniou Molson
Joe Battat
Pierre Bourgie, O.Q.
Lise Croteau
Jonathan Deitcher
Michel de la Chenelière
Me Roger Fournelle
L'hon. Serge Joyal, c.p., O.C., O.Q.
François Lacoursière
G. Pierre Lapointe
René Malo, C.Q.
Me Bruce McNiven, C.M.
Rémi Quirion. O.C., C.Q., m.s.c.r.
Julia Reitman
Martin Thibodeau

COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENT
Jacques Parisien

Me Alix d'Anglejan-Chatillon
Joe Battat
Pierre Bourgie. O.Q.
Me Roger Fournelle
L'hon. Serge Joyal, c.p., O.C., O.Q.
René Malo, C.Q.
Julia Reitman

PRÉSIDENTS HONORAIRES
Me Fernand Lalonde, c.r.
Me Brian M. Levitt, O.C.

COMITÉS DU MUSÉE

AU 31 MARS 2017

COMITÉ D'ACQUISITION ART INTERNATIONAL ANTÉRIEUR À 1900 ET CULTURES ANCIENNES

PRÉSIDENT
(vacant)

VICE-PRÉSIDENT
Joe Battat

John Benjamin
Hyman Bloom
Irwin Browns
Ursula Finkelstein
Joan F. Ivory, C.M.
L'hon. Serge Joyal, c.p., O.C., O.Q.
Me Bruce McNiven, C.M.
Claude Paradis
Jean H. Picard
Denis Ribouillaut

COMITÉ D'ACQUISITION ART INTERNATIONAL POSTÉRIEUR À 1900

PRÉSIDENT
Joe Battat

VICE-PRÉSIDENTE
Lillian Mauer

David Appel
Denys Arcand, G.O.Q.
Bruce C. Bailey
Martin Bündock
Marcel Elefant
Youssef Fichtali
François-Marc Gagnon, C.M., O.Q.
Philippe Lamarre, ing.
Jack Lazare
Philippe Peress
François Rochon
Pierre Théberge, O.C., C.Q.

COMITÉ D'ACQUISITION ART QUÉBÉCOIS ET CANADIEN

PRÉSIDENT
Roger Fournelle

VICE-PRÉSIDENT
G. Pierre Lapointe

Jean-Sébastien Bock
Robert Desjardins
André Dufour
François-Marc Gagnon, C.M., O.Q.
Yves Lacasse
Martha Langford
Monique Parent, LL.L.
Me Marc Régnier
Jacqueline Sabourin

COMITÉ D'ACQUISITION ARTS DÉCORATIFS ET DESIGN

PRÉSIDENT
L'hon. Serge Joyal, c.p., O.C., O.Q.

VICE-PRÉSIDENTE
Julia Reitman

Michel Dallaire, C.M., O.Q.
François Dell'Aniello
Anna Mendel
Dr Brian Stonehocker
Louise Vernier Blouin
Nelu Wolfensohn

COMITÉ CONSULTATIF DES IMMEUBLES, DE L'ENTRETIEN ET DE LA SÉCURITÉ

PRÉSIDENT
Me Bruce McNiven, C.M.

Michel Kaine, ing.
Jean-Claude Marsan
Jean-François Sauvé
Alexandre Watson, M.B.A., P.M.P.

REPRÉSENTANTS DU MUSÉE
Nathalie Bondil, C.M., C.Q.
Sandra Gagné
Mathieu Laperle
Eric Perras

REPRÉSENTANTES DU SYNDICAT
Eliza Moses
Marie-Claude Saïa

COMITÉ ÉDUCATION

PRÉSIDENT
Michel de la Chenelière

VICE-PRÉSIDENTE
Helen Antoniou Molson

Louise Joubert
Isabelle Kowal Odermat
Josée Leclerc
Élyse Mathieu

COMITÉ ART & SANTÉ

PRÉSIDENT
Rémi Quirion, O.C., C.Q., m.s.r.c.

VICE-PRÉSIDENTE
Stephanie Rossy

Olivier Beauchet
Michel de la Chenelière
Josée Leclerc
Julie Payette, O.C., C.Q.
Isabelle Peretz
Denise Pérusse
Louise Poissant
Philippe Walker
Claire Webster
Robert J. Zatorre

COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

PRÉSIDENT
L'hon. Serge Joyal, c.p., O.C., O.Q.

Me Brian M. Levitt, O.C., *ex-officio*
Jacques Parisien
Julia Reitman

COMITÉ D'AUDIT ET ADMINISTRATION FINANCIÈRE

PRÉSIDENTE
Lise Croteau

Alain B. Auclair
Me Louis Bernard, O.Q.
Jean Lamarre†
Jacques Parisien
Yves Roy

ASSOCIATION DES GUIDES BÉNÉVOLES

PRÉSIDENTE
Carlotta Stoker Di Fiore

VICE-PRÉSIDENTE
Johanne Hotte

DIRECTRICE DES COMITÉS
Véronique Bisbrouck

DIRECTRICE DE L'ANALYSE STATISTIQUE
Louise Cantin

DIRECTRICE DE LA TRÉSORERIE
Susan Phaneuf

DIRIGEANTS, FIDUCIAIRES ET COMITÉS DE LA FONDATION DU MUSÉE

AU 31 MARS 2017

DIRIGEANTS ET FIDUCIAIRES

PRÉSIDENT
Martin Thibodeau

DIRECTRICE
Danielle Champagne

TRÉSORIÈRE
Françoise E. Lyon

Johanne Champoux
Michel de la Chenelière
André Dufour
G. Pierre Lapointe
Johanne Lépine
Me Brian M. Levitt, O.C.
Patrick Loulou
Michel Nadeau
Paul Pathy
Yves Roy
Jonathan I. Wener, C.M.

SECRÉTAIRE
Nadia Hammadi

COMITÉ D'AUDIT ET ADMINISTRATION FINANCIÈRE

PRÉSIDENT
Yves Roy

Me Brian M. Levitt, O.C.
Françoise E. Lyon
Paul Pathy
Martin Thibodeau

COMITÉ DE PLACEMENT

PRÉSIDENT
Michel Nadeau

Johanne Lépine
Me Brian M. Levitt, O.C.
Patrick Loulou
Martin Thibodeau

COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

PRÉSIDENTE
Johanne Champoux

Me Brian M. Levitt, O.C.
Martin Thibodeau

COMITÉ D'ATTRIBUTION

PRÉSIDENT
Me Brian M. Levitt, O.C.

Michel de la Chenelière
André Dufour
Jonathan I. Wener, C.M.

◀

Patrick Coutu (né en 1975), *Éruption* (détail), 2016, cinq grilles superposées en laiton poncé aux jets de sable et de verre, cadre en aluminium, 304,8×182,9 cm. MBAM, achat, legs Ginette Trépanier.

55/68

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE DE LA FONDATION

En 2013, la Fondation entreprenait une nouvelle étape de développement à la vitesse grand V afin de permettre au Musée, grâce à un autofinancement grandement accentué, d'être en mesure de répondre à une demande exponentielle de visiteurs, de familles, d'élèves et de clientèles à besoins particuliers. La Fondation veut soutenir nos programmes de mieux-être, d'art-thérapie et d'inclusion citoyenne sous toutes ses formes.

Après plusieurs mois de réorganisation et de sollicitation de dons prioritaires pour la campagne majeure liée à l'ouverture du nouveau Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein, l'année 2016-2017 a été marquée par un exercice de réflexion et de planification stratégique qui a abouti à l'élaboration du plan d'action quinquennal de la Fondation du MBAM (2017-2022).

Notre jeune Fondation, dont le mandat est d'accroitre considérablement les revenus autonomes du Musée dans un environnement de plus en plus compétitif pour la philanthropie au Québec, doit donc se démarquer et être très performante en adoptant de nouvelles stratégies pour les cinq prochaines années. Cette nécessité s'impose dans un contexte où la subvention octroyée par le gouvernement du Québec au MBAM demeure inchangée depuis 1993, alors que le Musée connaît une croissance exponentielle et que ses besoins de financement augmentent également.

UN PLAN QUINQUENNAL ESSENTIEL

Ce plan stratégique recommandait de faire croitre l'équipe de la Fondation afin de générer davantage de revenus récurrents plus rapidement. Ainsi, huit nouveaux employés ont été recrutés, principalement dans le personnel de soutien, et une réorganisation opérationnelle a été implantée pour mieux refléter le plan d'action en embauchant une chef des opérations et directrice adjointe – dons majeurs, Jo-Anne Duchesne, et une directrice adjointe – Cercles philanthropiques, Céline Choiselat.

Ce plan d'action quinquennal s'articule autour de dix axes principaux :

1. Fidélisation, rétention et recrutement de membres VIP du Musée
2. Accroissement des revenus de la campagne annuelle par sollicitation des membres VIP du Musée
3. Développement des Cercles philanthropiques
4. Hausse des profits nets du Bal du Musée
5. Implantation des dîners philanthropiques dans les galeries du Musée
6. Mise en œuvre de partenariats novateurs pour les expositions et pour le parrainage de nouveaux projets
7. Atteinte des objectifs de la campagne majeure 2014-2019 et amorce d'une nouvelle campagne majeure 2020-2025
8. Implantation du programme de dons planifiés
9. Mise en place d'un programme d'acquisitions d'œuvres d'art
10. Développement de programmes philanthropiques hors Québec

L'équipe de la Fondation que nous tenons à féliciter s'est engagée à mettre en œuvre ce nouveau plan d'action avec enthousiasme et professionnalisme.

UN RECORD DE MEMBRES

Déjà pour l'exercice en cours, certaines réalisations sont dignes de mention.Encore une année record ! Chaque année, depuis sept ans, nous écrivons dans ce rapport que nous avons atteint un nouveau record du nombre de membres du Musée… Cette année ne fait pas exception à la règle et de loin puisque nous avons atteint **un seuil de revenus de 3,9 M$ pour plus de 120000 membres. Rappelons qu'en 2010 le Musée comptait 37000 membres, il s'agit donc d'une augmentation de plus de 200 % !**

Une nouvelle grille des catégories de membres VIP est entrée en vigueur cette année. Les changements apportés qui tiennent compte des demandes des membres ont contribué à hausser les revenus, à favoriser une plus grande accessibilité au Musée pour les jeunes et à permettre aux membres de parfaire leurs connaissances et leurs intérêts pour l'art. **Désormais, tous les membres du Musée reçoivent gracieusement une carte VIP pour leurs enfants de 17 ans et moins.**

BIENVENUE AUX 18-30 ANS

En vue d'initier les jeunes de 18 à 30 ans au Musée, nous avons innové cette année en créant **les soirées Clairs-Obscurs**. Cette série inédite d'expériences muséales jette un nouvel éclairage sur la collection et les expositions-découvertes du MBAM. Au calendrier trois fois par année, ces happenings culturels mêlent art, cocktails, gourmandises et prestations d'artistes. Les soirées Clairs-Obscurs ont été lancées avec grand succès : 3500 jeunes y ont participé et 1000 d'entre eux sont devenus membres. Un autre projet prometteur !

LES NOUVEAUX CERCLES PHILANTHROPIQUES

L'augmentation du nombre de nouveaux mécènes est largement due à l'adhésion de membres aux nouveaux cercles philanthropiques. Les jeunes philanthropes sont désormais plus de 500 à proposer leurs idées et à démarrer une collection pour l'avenir en appuyant le programme d'art contemporain du MBAM. Ainsi, nous avons pu acquérir l'œuvre de Jacinthe Carrier *#4 Brise glace* à la Foire Papier 2016. Quant aux nouveaux membres du Cercle des Anges, professionnels et entrepreneurs émergents, ils ont décidé de soutenir le programme des grandes expositions du Musée et ses activités éducatives.

Pour leur part, les grands donateurs membres des **Cercles du Président, Distinction, Élite, Prestige et des Ambassadeurs** se sont engagés à aider cette très grande institution culturelle de notre métropole.

L'an prochain notre ambitieux objectif est de générer près de 1 million $ de nouveaux revenus par l'entremise de ces Cercles. Nous profitons de l'occasion pour remercier **les coprésidents des comités organisateurs : Philippe d'Etcheverry pour le Cercle des jeunes philanthropes et Charles Assaf pour le Cercle des Anges, appuyés par leurs équipes respectives.**

Enfin, mentionnons que lors des **soirées du Cercle du président**, nous rendons hommage à des mécènes d'exception qui ont contribué à l'essor du Musée. Cette année, l'apport de **Bruce C. Bailey** a été souligné dans le cadre de l'exposition consacrée à Robert Mapplethorpe, et **Freda et Irwin Browns** ont été honorés lors de l'ouverture de *Chagall : couleur et musique*.

Nous tenons à souligner également l'engagement exceptionnel de Françoise E. Lyon qui avait accepté en 2015 de mettre sur pied le Cercle Forces Femmes. À la demande de ses membres, le Cercle a vu sa continuité confirmée cette année afin d'encourager l'acquisition d'œuvres d'artistes contemporaines pour la collection du Musée, de favoriser la présentation d'expositions de femmes artistes et de permettre à des femmes de communautés moins favorisées de visiter le Musée gratuitement. Grâce au Cercle Forces Femmes, nous avons ainsi pu acquérir l'œuvre *Appartenance* de l'artiste canadienne Martha Townsend, installée au niveau 4 du nouveau Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein, et nous avons pu présenter les expositions *Elles aujourd'hui*, *Julie Favreau : She century – Tracer son portrait* et *Elles photographes*.

Nous tenons à remercier les partenaires de nos Cercles philanthropiques : la Banque Nationale qui appuie toutes les activités du Cercle des jeunes philanthropes depuis ses débuts en 2012 ; le Groupe Vo-Dignard Provost de Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine qui a, dès le départ, accepté de soutenir les soirées audacieuses du Cercle des Anges ; BFL Canada Risques et Assurances qui contribue au Cercle du Président ; et la Galerie Loch qui parraine le Cercle Élite.

MARTIN THIBODEAU
Président de la Fondation du MBAM

DANIELLE CHAMPAGNE
Directrice de la Fondation du MBAM

▶
Steven Shearer (né en 1968), *Arbres de Noël III*, 2015, impression à jet d'encre sur toile, 2/3, 367,2×227,1 cm. MBAM, don de l'artiste

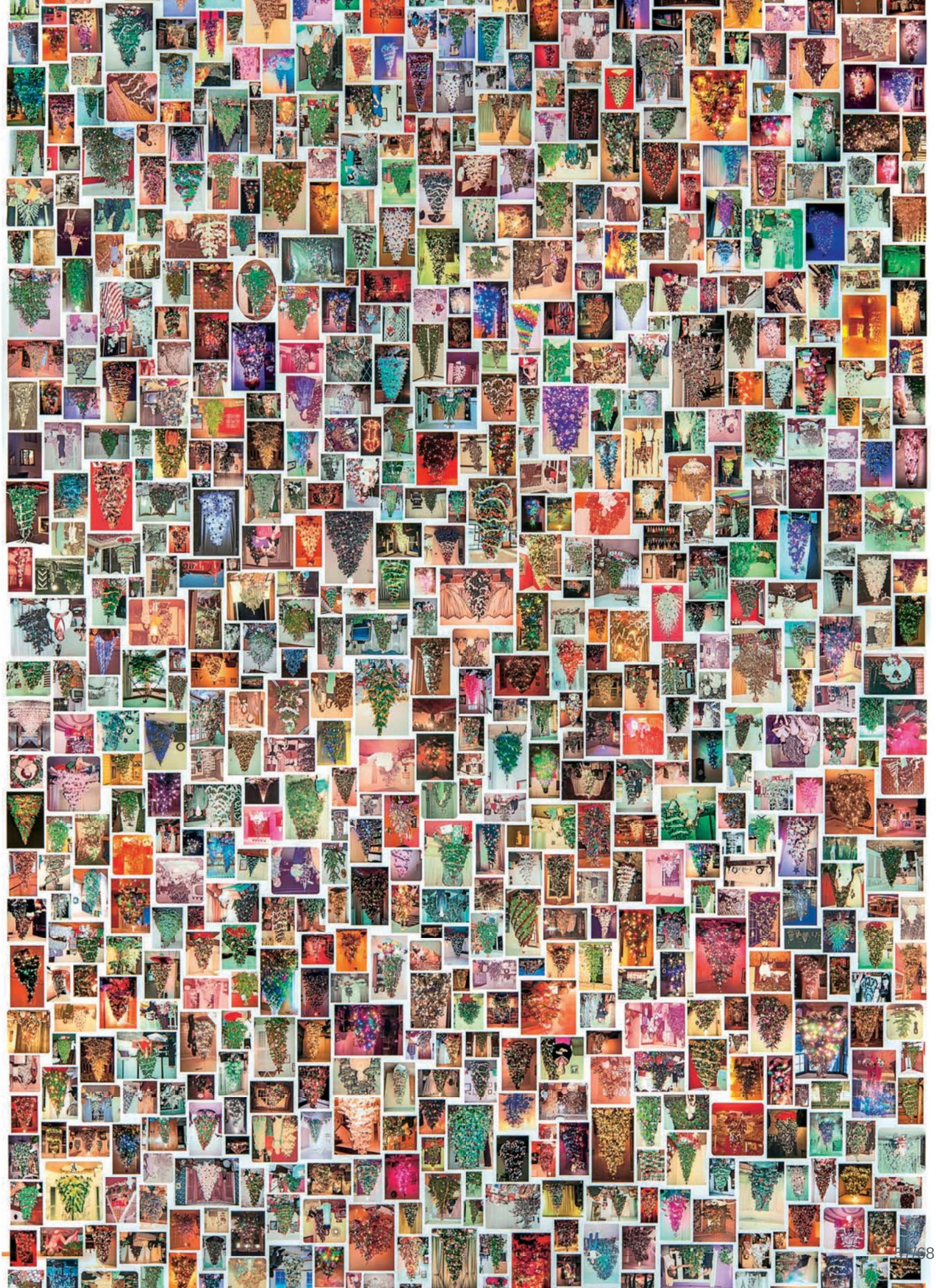

DES DONS EXCEPTIONNELS

Le Musée a vécu des moments très exaltants cette année avec l'inauguration du nouveau Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein. Dix évènements d'ouverture, incluant le concert en hommage à Michal et Renata Hornstein présenté par la Fondation Arte Musica, se sont succédé en dix jours, réunissant 400 à 500 personnes par soirée, sauf la première qui était exclusivement réservée aux grands donateurs. Quatre journées réservées aux membres VIP ont suivi. Nous tenons à remercier BMO Banque de Montréal qui, dans le cadre de son 200e anniversaire, a accepté d'être le partenaire principal de ces évènements et de tous ceux de l'année 2017 placée sous le signe de la paix.

Plusieurs grands mécènes et donateurs doivent être remerciés pour leur contribution exceptionnelle dans la mise en œuvre de ce projet d'envergure. D'une part, **toute la famille Hornstein** – les regrettés Michal et Renata et leurs enfants Sari et Norbert –, et d'autre part, **Michel de la Chenelière**, qui a permis grâce à un deuxième don en moins de cinq ans d'agrandir les espaces dédiés à l'éducation.

L'effet domino de cette grande générosité a convaincu la Fondation familiale Rossy de nous faire un don majeur pour mettre sur pied le **« Programme art-thérapie et mieux-être Rossy »**, et nous tenons du fond du cœur à remercier Larry et Cookie Rossy de même que leurs enfants Stephanie et Neil. Grâce à ce nouveau programme, le MBAM a pu inaugurer en mars dernier sa Ruche d'art, développée en collaboration avec l'Université Concordia. Ce nouvel espace de création multidisciplinaire est le 105e du Réseau international des Ruches d'art, le premier dans un musée. Ouvert à tous les publics, il est supervisé et animé par un art-thérapeute, nouvellement engagé par le MBAM grâce également au soutien de la Fondation familiale Rossy.

Que soient également remerciés pour leur contribution exceptionnelle Maurice et Marie Josée Pinsonnault, Jacques Maurice et Dominique Bertrand, Jonathan et Dianne Deitcher, Bell, Edmund Clark, la Fondation familiale Trottier et tous les donateurs qui ont permis l'ouverture du nouveau Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein.

DES ÉVÈNEMENTS DE COLLECTE DE FONDS BÉNÉFIQUES

Les tout premiers visiteurs à découvrir ce nouvel écrin pour la collection d'art international du Musée furent les **930 invités du Bal** qui en ont parcouru les galeries lors de cette soirée mémorable qui a généré un **profit net record de 1,2 M$**. Les ventes de billets ont atteint un seuil inégalé dans l'histoire du Musée grâce à l'énergique effort déployé par **les coprésidents, Michael D. Penner, président du Conseil d'administration d'Hydro-Québec ; Brian J. Porter, président et chef de la direction de la Banque Scotia ; soutenus par Marie-Hélène Sicard, vice-présidente marketing et stratégie, services aux entreprises / Amérique du Nord, chez Sodexo Canada. Les coprésidentes du comité organisateur, Johanne Champoux et Claire Webster**, et tous les membres, Marleen Beaulieu, France Caron, Andrea Daniels Rosenbloom, Paule Fontaine, Heidi Hollinger, Sophie Langlois, Willamina Leus Martire, Michèle Plourde, Roula Rossy, Caroline Savic et Anne-Catherine Shoiry, ont grandement participé au succès de cette soirée.

Le 14 mai 2016, l'Association des bénévoles a présenté la troisième et dernière édition d'*Une nuit au Musée* réalisée grâce au soutien du CN, présentateur de l'évènement, de ses partenaires philanthropes – Canada Steamship Lines, CIBC Wood Gundy, GE Capital, la Fondation familiale Alan et Roula Rossy, la Fondation de la famille Zellers – et de ses commanditaires – RBC Banque Royale, Lassonde et Michaels. Cette soirée-bénéfice, conçue pour les enfants et leur famille, orchestrée par Francine Gravel et Alysia Yip-Hoi, a généré un profit net de 65 890 $.

Le 1er juin 2016, **l'Association des bénévoles du Musée a présenté à la salle Bourgie, un concert-bénéfice hors des sentiers battus : *QW4RTZ a capella – Le classique réinventé***. Coprésidée par France Denis Royer et Michelle Mackay, cette 5e édition des concerts-bénéfices présentée par Banque Scotia et Power Corporation du Canada a généré des profits nets de 40 000 $.

Comme nous l'avions écrit dans le rapport annuel de l'an dernier, 2016-2017 marquait la dernière année fiscale au cours de laquelle l'Association des bénévoles a organisé des évènements de collecte de fonds ; **désormais les bénévoles sont intégrées aux divers comités de la Fondation. Nous tenons à les remercier toutes pour leur apport inestimable, et particulièrement France Caron et Caroline Savic, les coprésidentes 2016-2017 de l'Association, pour leur contribution formidable**. Afin de souligner l'apport colossal des 400 bénévoles qui œuvrent inlassablement au Musée, tout au long de l'année, une nouvelle tradition a été instaurée en décembre dernier, qui sera répétée annuellement, soit une soirée hommage lors de laquelle nous saluons leur dévouement inspirant.

Un nouvel évènement à caractère philanthropique a été implanté cette année, des dîners gastronomiques dans les galeries du Musée, qui ont généré près de 200 000 $ de profits nets. Il est très rare, voire exceptionnel, de pouvoir festoyer parmi des chefs-d'œuvre de grands musées, un privilège que la Fondation du MBAM rend désormais possible avec ce forfait exclusif et limité. **Un immense merci à Jean Rizzuto et ses invités ainsi qu'à Martin Thibodeau et ses convives** qui ont organisé ces premières soirées uniques et mémorables.

MERCI À NOS PARTENAIRES

Les partenaires des divers projets du Musée ont été nombreux à nous appuyer et nous profitons de l'occasion pour les remercier tous (voir page 64), notamment **RBC qui a parrainé deux expositions cette année, *Pompeii* et *Chagall*. L'exposition consacrée à Chagall qui a connu un succès de fréquentation extraordinaire a également pu bénéficier d'un niveau de partenariats hors du commun. Que soient remerciés la Fédération CJA, Grand mécène de l'exposition, à l'occasion de son 100e anniversaire, et la Fondation Azrieli, Grand bienfaiteur, qui a contribué à la venue d'œuvres importantes.** De plus, compte tenu du coût élevé de cette présentation, une nouvelle stratégie a été développée avec succès grâce au dévouement de **Ann Birks, Joanne Cohen, Lilian Mauer, Marie Senécal-Tremblay et Elaine Tolmatch qui ont organisé une collecte de fonds spéciale auprès de donateurs privés montréalais**. Ceux-ci ont accepté de contribuer financièrement au projet et sont devenus, le temps d'une exposition, les Ambassadeurs de Chagall à Montréal : Jordan Aberman, Betsy Pomerantz & Sam Berliner, Ann Birks, Barbara Bronfman, Claudine & Stephen Bronfman, Freda & Irwin Browns, Joanne & Douglas Cohen, Sylvie Plouffe & Barry Cole, Elaine & Richard Dubrovsky, Maurice Forget, Isabelle Benoit & Geoffrey Gelber, Adam Goldberg, Michael Goodman, Steve Gross, Joelle & Bruce Kent, Leo Kolber, Ellen Wallace & David Laidley, Céline & Jacques Lamarre, Lillian & Billy Mauer, Marie Senécal-Tremblay & Bruce McNiven, Jacqueline McClaran & Jonathan Meakins, Elaine Tolmatch & David Pariser, Rhoda & Joel Pinsky, Betty Palik & Michael Prupas, Julia & Stephen F. Reitman, Hilary Pearson & Michael Sabia, Sara & Irwin Tauben.

Par ailleurs, nous avons été heureux d'annoncer cette année que **l'International Friends of the Montreal Museum of Fine Arts (IFMMFA) a une nouvelle présidente à New York : Sarah Nash**. Nous tenons à remercier Michelle Moss, qui a présidé l'IFMMFA de 2010 à 2016, pour son dévouement et le temps qu'elle a consacré à la bonne gestion de cette fondation américaine.

Nous remercions chaleureusement les membres du conseil de la Fondation et les bénévoles de tous les comités pour leur précieuse implication. Nous ne pouvons passer sous silence le départ à la retraite d'une femme exceptionnelle, Michelle Prévost, qui a largement contribué à convaincre un nombre important de mécènes et de collectionneurs d'appuyer ce musée qu'elle porte dans son cœur depuis des décennies. Michelle est entrée comme bénévole au Musée, elle fut présidente du Bal, présidente de l'Association des bénévoles, puis chef du Service du membership et du développement. Elle a mené des dizaines de campagnes de financement annuelles et majeures contribuant ainsi à générer pour le Musée des dons substantiels et des dons d'œuvres d'art.

Nous adressons enfin nos remerciements les plus chaleureux à Brian M. Levitt, président du conseil d'administration du Musée jusqu'en juin 2016, et à Jacques Parisien, son successeur, pour leur appui constant et leurs conseils avisés, ainsi qu'à Nathalie Bondil qui nous inspire dans toutes nos actions par sa vision d'un musée humaniste, engagé socialement, favorisant le vivre-ensemble et le mieux-être de notre société.

HOMMAGE À NOS GRANDS MÉCÈNES

Hommage à ceux et celles dont la générosité exceptionnelle – don de 1 M$ et plus – a marqué l'évolution du Musée des beaux-arts de Montréal, depuis sa fondation sous le nom d'Art Association of Montreal en 1860.

1860 – 1911
Angus, Richard B.
Drummond, Sir George A.
et Lady Drummond
Gibb, Benaiah
Learmont, William John et Agnes
Ross, James
Shepherd, Francis J.
Smith, Donald Alexander 1er Baron
Strathcona et Mount Royal
Tempest, John W.
Van Horne, Sir William

1912 – 1938
Dawes, A. Sidney
Meredith, Sir H. Vincent
et Lady Meredith
Molson, Mabel
Morgan, F. Cleveland
Norton, Harry A.
Paterson, Mme R. MacD.

1939 – 1975
Ballantyne, Murray G.
Cheney, William Gilman
Davis, Sir Mortimer B. et Lady Davis
Drummond, Huntly R.
Hosmer, Elwood B. et Olive
Martin, Charles F. et Margaret
Molson, L'hon. Hartland
de Montarville
Morrice, David R. et F. Eleanore
Parker, David W.
Phillips, Neil et Ivan E.
Pillow, Lucile
Simard, Joseph-Arthur
Stewart, Liliane et David M.
Townsend, Horsley et Annie
Van Horne, Adaline
—
La Fondation de la famille
J. W. McConnell

1976 – 1990
Corbeil, Maurice et Andrée
Famille Cummings
Desmarais, Paul G. et Jacqueline
Hornstein, Michal et Renata
Ivanier, Paul et Lily
Mailhot, Paul et Marielle L.
McCall, Ronnie et Frances
Picasso, Jacqueline
Stern, Max et Iris
Young, Ira
—
Association des bénévoles
du MBAM
Fondation de la famille Samuel
et Saidye Bronfman
Fondation J.A. DeSève
Fondation Nathan Cummings
—
BCE

1991-2010
Boyd, Michael
Browns, Irwin et Freda
Desmarais, Paul G. et Jacqueline
Famille Paul G. Desmarais
Gelber, Nahum et Sheila
Hornstein, Michal et Renata
Joyal, L'hon. Serge
Famille Bernard et Louise Lamarre
Mendel, Anna et Joseph
Riopelle, Yseult et Sylvie
Shaw, Sir Neil M. et Lady Elizabeth
Stern, Max et Iris
Stewart, Liliane et David M.
Tardif, Yvon M.
Ullman, Stella et Adolf
—
Association des bénévoles
du MBAM
La Fondation de la famille
J. W. McConnell
Fondation J. Armand Bombardier
Fondation J.A. DeSève
Fondation Macdonald Stewart
Fondation Molson
—
Abitibi-Consolidated
Banque CIBC
Banque Nationale
Bell
Corporation Sara Lee
Hydro-Québec
Imperial Tobacco
Power Corporation du Canada
Shire Biochem

2011 –
Bailey, Bruce
Clark, W. Edmund
Anonyme
Famille Bourgie
Claire et Marc Bourgie
Pierre Bourgie
Mme Claude Bourgie-Bovet
Boyd, Michael
Caouette, Suzanne
Cataford-Blais, Sylvie et Simon Blais
de la Chenelière, Michel
Famille Fournelle
Anonyme
Hornstein, Michal et Renata
Ivory, Joan F. et Neil B.
Famille Bernard et Louise Lamarre
Lessard, Pierre H. et Andrée D.
Levitt, Brian M. et Claire Gohier
Maldoff, Betty
Murphy, Sean B.
Pathy, Laurence G. et Constance V.
Shaw, Sir Neil M. et Lady Elizabeth
Weider, Ben et Huguette
—
Association des bénévoles
du MBAM
Fondation Jarislowsky
Fondation Macdonald Stewart
Fondation RBC
—
Astral
Bell
BMO Groupe Financier
CN
Domtar
Groupe Banque TD
Hydro-Québec
Loto-Québec
Reitmans (Canada) Limitée
SNC-Lavalin

CAMPAGNE MAJEURE DE FINANCEMENT 2008-2013

Le MBAM tient à remercier les individus, les sociétés et les fondations qui se sont engagés à faire un don majeur dans le cadre de la Campagne majeure de financement 2008-2013, *Un grand Musée au cœur d'une grande ville*, et qui ont complété un versement entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017.

10 MILLIONS$ ET PLUS
Famille Bourgie
Claire et Marc Bourgie
Pierre Bourgie
Mme Claude Bourgie-Bovet

2 MILLIONS$ ET PLUS
de la Chenelière, Michel
—
Hydro-Québec
Power Corporation du Canada

1 MILLION$ ET PLUS
Banque Nationale
Reitmans (Canada) Limitée

500000$ ET PLUS
Fondation familiale Trottier
—
BMO Groupe Financier
CN
Groupe Banque TD
Groupe CGI

250000$ ET PLUS
Banque CIBC
Mouvement des caisses Desjardins
SNC-Lavalin

100000$ ET PLUS
Bovet, Jacques et Pierre
Malo, René et Marie Gagnon

Le Musée tient à remercier les 13 donateurs de moins de 100000$ qui ont effectué un versement sur leur engagement entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017.

Nous remercions également très chaleureusement les milliers de donateurs incluant les employés du Musée qui ont généreusement contribué à cette campagne majeure de financement.

CAMPAGNE MAJEURE DE FINANCEMENT 2014-2019

Le MBAM tient à remercier les individus, les sociétés et les fondations qui se sont engagés à faire un don majeur dans le cadre de la Campagne majeure de financement 2014-2019, *L'art fait du bien*, et qui ont complété un versement entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017.

1 MILLION$ ET PLUS
Deitcher, Jonathan
Pinsonnault, Maurice et
Marie-Josée
—
Bell

500000$ ET PLUS
La Fondation familiale Rossy
—
Caisse de dépôt et placement
du Québec

250000$ ET PLUS
Trépanier, Ginette
—
Cominar

100000$ ET PLUS
Fondation J.A. DeSève
Fondation Macdonald Stewart
—
Réseau Sélection

50000$ ET PLUS
Fontaine, Yves
Gauthier, Jacques
Harrison, Michael St.B.
—
Borden Ladner Gervais
Great-West Life, London Life
et Canada-Vie

25000$ ET PLUS
Charron, Maria Lucienne
Fabi, Jean
Romano, Alfredo et Moira
—
Fondation Jacques et Michel Auger

5000$ ET PLUS
Bellini, Roberto
Anonyme
Deschamps, Mario
Desjardins, Gilles
Duquette, Pascal
Elefant, Marcel et Caroline
Gibouleau, Éric
Harden, Bill
Johnson, Robert
Lavallée, Paul
Lemay, Louis T.
Lessard, Sébastien
Loevenbruck, Magdeleine
Magnier, Vickie Guillevin
Melki, Fadi
Nicastro, Salvatore
Péladeau, Erik
Rizzuto, Jean
Sauriol, Jean-Pierre
Scalia, Sam
Segal, Herschel
Vo-Dignard, An-Lap

Le Musée tient à remercier les 37 donateurs de moins de 5000$ qui ont effectué un versement sur leur engagement entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017.

Nous remercions également très chaleureusement les milliers de donateurs incluant les employés du Musée qui ont généreusement contribué à cette campagne majeure de financement.

CAMPAGNES ANNUELLES DE FINANCEMENT 2016-2017

HOMMAGE AUX BIENFAITEURS ET DONATEURS

Le MBAM tient à remercier les individus, les sociétés et les fondations qui ont généreusement contribué à la vie du Musée en effectuant un don monétaire entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017, ou un versement dans le cadre d'un engagement pour un don majeur, pour soutenir l'un des nombreux projets, acquisitions ou cercles philanthropiques du Musée.

100 000 $ ET PLUS

Bailey. W. Bruce C.

50 000 $ ET PLUS

Lapointe, G. Pierre
Mayer, Dan
van Berkom, J. Sebastian

25 000 $ ET PLUS

Allard, Robert et Charles Cole
Couture, Hélène
Fournelle, Roger
Anonyme
Weider, Huguette
—
Fondation familiale Blema et Arnold Steinberg
—
Loch Gallery

15 000 $ ET PLUS

Elefant, Marcel et Caroline Lamarre, Jacques et Céline Robitaille
Sabourin, Jacqueline
—
Financière Banque Nationale

10 000 $ ET PLUS

Dalfen, Murray
Dalphond, Claude
Anonyme
Le Blanc, Guy et Marina Tremblay
Maguire, John
Monk, Joan A.
Orr, Jeffrey et Suzanne Legge
Poulin, Gilberte
Rossy, Larry et Cookie
Weatherall, Diana St.B.

5 000 $ ET PLUS

d'Anglejan-Chatillon, Alix
Bellefeuille, Jacques et Helen
Bertrand, Luc
Birks, F. Ann
Chagnon-Bucheit, Louise
Chapdelaine, Carole
Cohen, Joanne et Douglas
Courtois, Jacques
Couture, Hélène
Dansereau, Janine
Deegan, Paul et Rebecca Goldfarb
Denis Royer, France
Di Giorgio, Roberto
Dion, Daniel
Eidinger, Martin
Fazel, Kathy
Fischer, Gustel
Gagliardi, Claude
Gagnon, Jean H.
Gallo, Carolina
Gawley, David et Linda Leith
Gelber, Geoffrey J.
Giard, Diane
Gouin, Serge
Hudon, Isabelle
Kent, Bruce
Lamarre, Guy
Lemieux, Benoit
Lesiège, Martin
Leslie, Mary K. et Ian Aitken
Ludmer, Irving
Macintyre, Drew E.
Marcoux, Isabelle
Mauer, Lillian
Pardin, Lionel
Parent, Monique
Raby, Guylaine
Racanelli, Giuseppe
Racine, Robert
Roy, Yves
Sall, Gurjinder P.
Savoy, Michelle R.
Sormany, Pierre
St-Germain, Guy
Tabet, Nabil
Tourigny, Laurent
Varin, Patrick
—
Fondation Protech
—
BCF avocats d'affaires
DeSerres
Gestion Anbaric Canada
Guillevin International
Macpek
RBC Gestion de patrimoine
Rodeo FX
Rouge On Blue

2 500 $ ET PLUS

Assaf, Albert
Aubry, Jean
Beaucage, Ginette
Bloom, Hyman
Blouin, Danielle
Bronfman, Barbara B.
Buruiana, Michel
Christie Olsen, Carol
Desmarais, Pierre R.
Etheridge, Paul et Suzanne Fortier, Michael M. et Michelle Setlakwe
Gold, Marc
Greene, Caryll et Steve Ivory, Joan F.
Kwitko, Alicja
Kwong, Elizabeth
Labrecque, Louise Geneviève
Lalonde, Fernand et Marie Elie
Lapointe, Charles
Léger, Claire
Lesage, André
Marchildon, Christine
Meakins, Jonathan L.
Pariser, David
Anonyme
Anonyme
Reitman, Julia
Rimbaud, François
Séguin, Daniel
Stevenson, Deirdre M.
Sullivan, Patrick
Tolmatch, Elaine
Velan, Thomas C.
Vineberg, Lillian
Walker, Daniel
—
Fondation Clarus
Fondation Cole
Fondation David H. Laidley
Fondation de la famille Birks
Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman
Fondation Divco
Fondation Drummond

800 $ ET PLUS

Abécassis, Alexandre
Abou Chacra, Zahi
Alvarado Henault, Montserrat
Amiri, Soussane
Amyot, Bernard
Angus, W. David
Antal, Suzanne
Antoine, Ruben
Arsenault, Stéphane
Assaf, Charles
Assaly, Leonard
Baillargeon, Louise
Barangé, Sébastien
Barbeau, Céline
Bastien, Thomas
Beauchamp, Marc et Marie-Françoise
Beauchemin, Frédéric
Beauchemin, Lucille
Beaudet, Sylvain
Beaudry, François
Beauregard, Andrée
Anonyme
Bédos, Jean-Christophe
Bélanger, Louyse
Bélanger, Robert P.
Benjamin, John
Bernier, Gilles
Berry, Gregory K.
Bettin, Antje
Bielot, Raphaelle
Billick, Bonnie
Bissonnette, Claude
Bitschofsky, Horst
Blanchet, Suzanne
Bolduc, Émilien
Bossé, Hélène C.
Botez, Thérèse
Boudreau, Diane
Bourdeau, André
Bourke, Marlene G.
Bovet, Sylvie
Boyer, Hélène
Brassard, Marc
Brault, Christiane
Brisebois, Hélène
Brisson, Geneviève
Brojde, Anna
Brossard, Michel
Brosseau, André P.
Brosseau, Pierre R. et Tara Leigh
Brown Bradley, Anne
Browns, Irwin et Freda
Bruneau, Luc
Cadieux, Lorraine
Caplan, Lazarus David
Caron, Jean-Frédéric
Caron, Roselle et Henri Joli-Coeur
Cattelan, Bita et Paolo
Chagnon, Sylvie
Chamandy, Christina
Champagne, Nicole
Champoux, Yvan
Chapdelaine, Louis
Anonyme
Chatel, Gilles
Chiasson, Jean Pierre
Choquette, Katia
Choquette-Laporte, Monique
Chrétien, Jean
Ciancotti, Patrizia N.
Cloutier, Richard
Collyer, John
Contant, Cécile
Copeland, Thomas
Côté Sharp, Hélène
Couture, Jacques
Curadeau-Grou, Patricia
Demers, Alain
Desbois, Laurent
Deslauriers, Richard
Desloges, Danielle
Destroismaisons, Sylvie
Deumié, Louis C.
Diamond, Shana
Donais, Robert
Doucet, Nicole V.
Drolet Grimard, Véronique
Druckman, Rozlyn
Dubois, Claude
Ducros, Francine
Dufresne, Hélène
Dugas, Isabelle
Dumas, Jean-Marc
Dupéré, Catherine
Dutescu, Andreea
Eappen, Roy
Elibrachy, Bahieldin
Erdelyi, Susan
Fahmy, Rady
Falconetto, Geneviève
Fangor, Anna S.
Faucher, Denis
Ferland, Alain
Finkelstein, Ursula
Fish, Douglas
Fitzpatrick, Susan
Foisy, Isabelle
Fontaine, Huguette B.
Forget, Claude
Foumy, Stéfane
Fox, Lillian
Fraser, A. Scott et Rachel
Furst, Félix J. et Christiane
Gagné, Paul
Gagné, Pierre
Gagnon, Luc
Gagnon, Marc
Gagnon Giasson, Thérèse
Gallop, Mark
Gardy, Alexis
Garrel, Dominique
Gasparini, Alessandro
Gauthier, Claude
Gauvin, Mélanie
Germain, Jacques et Nathalie Desrosiers
Gervais, Gilles
Gignac, Stella
Girard, Marie-Claude
Godbout, Chantal
Gomery, John H.
Graham, Robert
Granger, Sylvain
Gratton, Isabelle
Gravel, L. Pierre
Grenier, Raymond
Gressard, Sandrine
Guillot, Martin
Hagn, Michael
Hancock, Grace
Harland, Xavier
Harvey, Éric
Hébert, Adèle
Hebert, Norman
Hecht, Riva et Thomas O.
Heneine, Richard
Hien, Nicolas
Hill, Robert
Anonyme
Horwitz, Beverley Maron
Houde, Josée
Humphries, W.B.G.
Jacob, Robert
Jacques, Claude
Jensen, Ingrid
Jetté, Marielle
Jodoin, Maurice et Franceline Fortin
Jolicoeur, Marjory
Jubinville, Stéphane
Juneau, Daniel
Kadri, Rikki
Kahner, Bill Jens
Kalaf, Philippe
Kaspy, Maurice
Anonyme
Kotcheff, Jonathan
Kovacina, Nebojsa
Kronfol, Nadia
Kupferberg, Minel
Laberge, Lise
Lachance, Benoît
Lachapelle, Karine
Lachapelle, Louis
Lacoursière, Renée et Pierre Béland
Lacroix, Ivan
Lajoie, Réjeanne
Lalonde, Margot
Lamarre, Suzanne
Lamonde, Yvan
Lamothe, Sophie
Lapointe, Lucie
Laporte, Donald
Laporte, Francine P.
Laporte, Pierre
Lasnier, Philippe
Laughlin, Ann
Laurier, Ève
Lavallée, Caroline
Leclair, François
Leclair, Nathalie
Leclerc, Jeanne
Léger, Hélène
Lemieux, Francine S.
Lemire, Louis
LeMoyne, Virginia
Leonard, Pierre
Leroux Bérubé, Francine
Lessard, Louise
Lorrain, Sylvie
Loungnarath, Rasmy
Lussier, Marie
Lyon, Françoise E.
Mackenzie Molson, Barbara
MacLaren, George R. et Anne
Anonyme
Maldoff, Eric
Maniatis, Thomas
Maniloff, Alicia
Marin, Nicolas
Marsan, Jean-Claude
Martel, Gaétan
Martin, Peter et Hélène Lalonde
Mastracci, Angela
Mayers, Alexander et Eunice
McBride, Peter
McGregor, Maurice
McKenna, Mark
Meighen, Michael A.
Ménard, Caroline
Ménard, Claire Marie
Ménard, Mario et Jean-Pierre Le Clerc
Mendell, Margie
Messier-Nepveu, Nicole
Michaud, Eric
Michaud, Nathalie
Moisan, Erik
Molson, Eric H.
Molson, Stephen T. et Nancy
Mongeon, François-Pierre
Montminy, Caroline
Montplaisir, Michelle
Moreau, Nathalie
Morin, Claude
Morrow, Avrum
Moyal, Jonathan
Myles, Anne
Nakashima, Katrin
Napier, André
Naubert-Riser, Constance
Noël, Jacques B.
Oktamis, Sirel
Olson, Jacques
Ostiguy, Paul
Ouellet, Martin et Francine Cholette
Ouellette, Denise
Paquin, Michelle
Peacock, John J.
Pelletier, Gilles
Pelletier, Micheline
Peltomaa, Arthur J.
Pepall, Rosalind
Perrault, Jean L.
Perron-Collins, Olivier
Pommier, Paul
Prévost, William
Price Lawrence, Sandra
Proulx, Jean-Denis

Proulx, Marc-André
Provencher, Josée
Prud'Homme, Eric
Quach, Caroline
Quezon, Carmelita
Quintal, Gilles
Quirion, Rémi
Racine, Louis
Racine, Normand
Radmanovich, Lyla
Reim, William M.
Reitman, Dorothy
Remiggi, Frank William
Renaud, Jean-François
Richer, Louis-Martin
Rinfret, Carolina
Rivest, André
Robichon, Georges
Rochefort, Julie
Rocheleau, Serge
Rondeau, Christiane
Rosen, Harry
Rouleau, Claude
Rousseau, Henri-Paul
Roy, Madeleine
Royal, Gisèle
Rusgal, Bernadette
Salhab, Hani
Sayegh, Karl
Schewe, Christoph
Schloss, Melvin et Barbara
Schubert, François
Séguin, Claude
Sevigny, Suzanne
Shannon, Valerie
Shea, Sylvia
Sheehan, Martin
Shetty, Bhasker et Satinder
Shriqui, Maurice
Simard, Nicole
Simard, Paul
Simon, Shirley Berk
Sirois, Mathieu
Skoryna, Jane M.
Smith, Christine
Snell, Linda et Beverly Rowat
Soutar, Helgi et Ian A.
Stegemann, Klaus
Steinberg, Norm et Renée Kessler
Ste-Marie, Louis G.
St-Germain Kavanagh, Olivier
St-Martin, Éric
Svihovec, William
Takefman, Marilyn
Talbot, Robert
Tauben, Sara
Théoret, Jocelyn
Thibault, Bernard
Thibault, Jean-François
Tomlinson, James
Tremblay, Charles
Tremblay-Jacobs, Geneviève
Tretiak, Terry
Anonyme
Trudeau, Elisa
Turcot, Claude
Valiquette, Jean-Philippe
Anonyme
Viger, Nicolas
Viguié, Dominique
Villani, Peter
Vincelette, Lucie
Vo-Dignard, An-Lap
Vouloumanos, Vickie
Vuillien, Gérald-Henri et Christophe Pilaire
Wait, Juliet
Watterson, Susan
Wazir, Omar
Weiner, Jeffrey S.
Wilkinson, Ruth
Wilson, Sarah
Winn, Christopher J.
Wirth, Elizabeth
Witmeur, Ethel
Woolrich, Keith
Worms, Roland
Young, Chris
Zavalkoff, Norman
—
Fondation Bellini
Fondation de la famille Brian et Alida Rossy
Fondation familiale Kracauer
Fondation familiale Merle et Bernard Stotland
Fondation Gustav Levinschi
Fondation Hay
Fondation Henry et Berenice Kaufmann
Fondation Mike et Valeria Rosenbloom
Fondation Sibylla Hesse
Fondation Yvon Boulanger
Fonds familial Lucie Petrelli et Paul Lutfy
Fonds Hamelys
—
B. Terfloth & cie (Canada)
Michael Goodman – Recherche de cadres
Normandin Beaudry
Recochem
Rexel Amérique du Nord
Société de placements Ace

Un grand merci également aux milliers de donateurs, incluant les employés du Musée, qui ont fait un don de 800 $ et moins.

La Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal a fait tous les efforts pour s'assurer de l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus. Si une erreur s'est glissée par inadvertance, nous vous prions d'accepter nos excuses et d'envoyer vos corrections à fondation@mbamtl.org.

BAL DU MUSÉE

SOCIÉTÉS OR
Banque CIBC
Banque Scotia
Corporation Financière Power
Groupe Banque TD
Power Corporation du Canada

SOCIÉTÉS ARGENT
Aimia
Aldo
Banque Nationale
Banque Scotia
Bell
Caisse de dépôt et placement du Québec
CN
Cogeco
Deloitte
Domtar
Fednav Limitée
Hydro-Québec
L'honorable et Mme E. Leo Kolber et Drs Sheldon et Meryl Elman
Mouvement des Caisses Desjardins
Norton Rose Fulbright
Proreit
Québecor
Raymond Chabot Grant Thornton
Rio Tinto
SNC-Lavalin

SOCIÉTÉS BRONZE
Aéroports de Montréal
Air Canada
Aquaforte A
Attraction Média
Bell Média
BMO Marché des capitaux
Borden Ladner Gervais
CAE
Cascades
Centre Phi
Me Christian Leblanc, Fasken Martineau
Cogeco
Fasken Martineau DuMoulin
La Fondation Sobey pour les arts
Groupe CSL
Groupe Leclair
JLL Canada
Joanne Pelletier et André B. Charron
KPMG
McCarthy Tétrault
McKinsey et Compagnie Canada
Metro
Miller Thomson
Modico Parking
Osler, Hoskin et Harcourt
Peds Legwear
Pages Jaunes Limitée
PearTree Financial
Pembroke Gestion privée de placements
Pierre Bourgie
Pomerleau
RBC Banque Royale du Canada
RBC Dominion Valeurs Mobilières – Groupe Bourque Rainville
RBC Marché des capitaux
Réseau LCI Éducation
Shuki Ho
Sodexo Canada
Le Square Phillips Hôtel et Suites
Stikeman Elliot
Stingray

MÉCÈNES
Adèle Hébert et Michel Desjardins
Agence Zoi – WANT Les Essentiels
Alfredo et Moira Romano
Andrea et Richard Rosenbloom
An-Lap Vo-Dignard et Jennifer Nguyen
Anna et Alexandra Fangor
Architem
Banque UBS du Canada
Barlett et associés
Bita Cattelan, DAC JET
BMO Marché des Capitaux
Brian Bronfman et Marcia Wetherup
Bruce McNiven
Cabinet de relations publiques NATIONAL
Centre des sciences de Montréal
Claude Bourgie-Bovet et Pierre Bovet
Claude Perron, Gestion Cristallin
Costanza Moscarini et Gabriele Capuzi
Daphne et Fares Kabbani
Deloitte
Dr Alison Simioni et Dr Mathieu Boily
Dr Avi Wallerstein
Dr Mary Hunter et Stuart MacMillan
Dr Roni et Carine Berbari
Eleanor et David Star
Elisa Trudeau
Les Entreprises Sabine Karsenti
Erik et Carolina Richer La Flèche
Fondation Alan et Roula Rossy
La Fondation Macdonald Stewart
François Schubert et Marie Pineau
Freda et Irwin Browns
Frédéric et Ann Carolyn Blaise
Gabriel Bran Lopez, Fusion Jeunesse
Gerard Cleal et Melissa Thompson
HB Connections
H.C. Capital
Heidi Hollinger
Hy Bloom
J. Sebastian van Berkom
Joan et Fred Vogelesang
Jodoin Lamarre Pratte Architectes
Kaufmann de Suisse
Landau Fine Art
Lionel Pardin et Céline Barbeau
Loto-Québec
Louise Rousselle Trottier
Lucille Beauchemin
Marc DeSerres
Marie Cloutier et Pierre Dalphond
Michael et Louise Bucheit
Michel Bilodeau et Josée Truchon
Mosaïque Surface
Osler, Hoskin et Harcourt
Patricia Conrod et Scott Henderson
Patricia Lemaire et Renault Lortie
Paul et Suzanne Etheridge
Paule Fontaine
Paul-Éric Poitras et Maryse Chainey
Provencher Roy et Associés Architectes
Rémi Quirion
Sarah Ivory et Guthrie Stewart
Scotia Gestion de patrimoine
Scott Yetman Design
Servomax
Société immobilière Landmark
Sophie Langlois et Jean-François Fortin
Spencer Stuart
Stephen Angers
Stuart Webster and Associates
Tourisme Montréal
Willamina et Nicholas F. Martire
Yves Fontaine

DONATEURS
Diane Boudreau
F. Furst Entreprises Ltée
La Famille Jean C. Monty
France Denis Royer et Raymond Royer
Garvin et Steffanie Brown
Gaz Métro
Mme George Black et M. Jean Bureau, Incendo
Georges C. Forest
Gestion Canderel
Groupe Park Avenue
Harvey et Susan Penner, en l'honneur de Michael D. Penner
Héroux-Devtek
Huguette Weider
Investissement Québec
James W. Beckerleg
Leslie MacDonald et Eric Klinkhoff
Letko Brosseau
Nadine Gutmann
Peter Enns
Robert Jacob
Société Générale
W. Bruce C. Bailey

PARTENAIRES DE LA SOIRÉE
Bell
Graphics eMotion
Groupe Copley
lg2
Paragraph
Provencher Roy et Associés Architectes
RBC
Solotech
Stingray
Transcontinental

COMMANDITAIRES
ABP – Sofa to Go
Aldo
AMB Vinyle
Barry Cordage
Charlotte Lefebvre
Club de hockey Canadiens
DeSerres
Forand Évènements
La Gascogne
Metro
Peter's Heater
Scapin
Spicers
Valet Parking

FONDATION ARTE MUSICA
UNE SAISON SOUS LE SIGNE DE LA RÉUSSITE

209 CONCERTS ET ACTIVITÉS ÉDUCATIVES MUSICALES POUR 50 812 PERSONNES

En cette neuvième année en résidence au Musée des beaux-arts de Montréal et sixième saison à la salle Bourgie, la Fondation Arte Musica (FAM) a chapeauté 209 évènements musicaux auxquels ont assisté 50 812 personnes, ce qui en fait la meilleure saison depuis ses débuts.

Échelonnée du 14 septembre 2016 au 4 juin 2017, la programmation musicale au Musée a compris :

162 CONCERTS POUR 48 462 AUDITEURS

- 100 concerts présentés par la Fondation Arte Musica (33 514 auditeurs)
  - 93 concerts payants à la salle Bourgie pour 32 004 auditeurs, ce qui représente une hausse impressionnante de 32,6 % de l'assistance par rapport à la saison précédente ;
  - 5 matinées scolaires à la salle Bourgie pour 1 046 jeunes, en collaboration avec la Direction de l'éducation et du mieux-être du Musée (DEM) ;
  - 1 concert gratuit à la salle Bourgie pour 464 auditeurs : le traditionnel *Sing-In* de la CBC présenté durant le temps des fêtes ;
  - 1 concert gratuit présenté dans le nouveau Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein (nombre indéterminé d'auditeurs).
- 62 concerts présentés par des compagnies et organismes musicaux qui ont loué la salle Bourgie (14 948 auditeurs).

47 ACTIVITÉS ÉDUCATIVES POUR 2 350 PERSONNES

- 11 ateliers musicaux présentés dans divers lieux du Musée (283 personnes)
- 2 séries de 7 ateliers d'improvisation musicale (117 personnes)
- 1 série de 9 ateliers de chant choral parents-enfants (154 personnes)
- 12 conférences à l'auditorium Maxwell-Cummings (1 771 personnes)
- 1 film à l'auditorium Maxwell-Cummings (25 personnes)

LA PROGRAMMATION MUSICALE DE LA FONDATION ARTE MUSICA À LA SALLE BOURGIE

Le nombre de concerts présentés par la FAM à la salle Bourgie est en hausse constante depuis son ouverture, passant de 50 lors de la saison inaugurale pour atteindre 93 cette saison.

Malgré une offre culturelle foisonnante à Montréal et en périphérie, la saison de la FAM à **la salle Bourgie a affiché un taux d'occupation frisant les 75 %** – par rapport à 60 % la saison précédente, une hausse remarquable de 21 % — en plus de présenter 37 concerts à guichets fermés, soit 40 % des concerts.

Le concert d'ouverture, présenté quatre fois, le concert soulignant le 5e anniversaire de la salle Bourgie, donné cinq ans jour pour jour après son inauguration, ainsi que le concert offert en hommage aux Hornstein dans la foulée des célébrations d'ouverture du nouveau Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein, ont tous affiché complet. Parmi les autres concerts très courus, mentionnons l'intégrale des cantates de Bach (six concerts sur neuf complets, taux d'occupation de 92 %), les Violons du Roy (cinq des huit concerts à guichets fermés, taux d'occupation de 95 %), et les 5 à 7 jazz (quatre des sept concerts complets, taux d'occupation de 85 %).

En parallèle à la présentation de l'exposition *Chagall : couleur et musique*, la FAM a proposé un portrait musical fascinant du peintre en 12 concerts et 5 conférences. Cette série a joui d'un très grand succès, 7 des concerts et 3 des conférences ayant affiché complet et le taux d'occupation ayant dépassé les 86 %. **Ce brillant résultat démontre encore une fois la pertinence du partenariat entre la FAM et le MBAM qui, par sa foisonnante programmation, permet au public de bénéficier d'une offre musicale enrichie et originale.**

La programmation a continué de faire la part belle aux musiciens d'ici – la proportion d'artistes canadiens (62,5 %) par rapport aux artistes de l'étranger (37,5 %) est comparable à celle de l'an dernier – et aux jeunes interprètes, tout en présentant plusieurs ensembles et artistes pour la première fois à Montréal.

La FAM a également continué d'offrir une grille de prix abordables afin d'encourager l'accessibilité. Le prix moyen d'un billet grand public était de 40 $ avec des réductions de 15 % pour les VIP du Musée, de 50 % pour les 34 ans ou moins (9,1 % de notre clientèle), de 20 à 25 % à l'achat simultané de plusieurs concerts (11 % des clients se prévalent de cette offre) et jusqu'à 30 % de rabais sur les abonnements à l'intégrale des cantates de Bach et à la série des Violons du Roy.

LES CONCERTS EN LOCATION

Par ailleurs, la salle Bourgie a été louée à 18 organismes musicaux pour la présentation de leurs propres concerts. Le nombre de locations est légèrement en hausse par rapport à l'an dernier (+ 3,3 %) et le taux d'occupation de ces concerts se situe à 52,2 %.

LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

La production des concerts à la salle Bourgie est l'activité principale de la Fondation Arte Musica. Mais la mission de la FAM inclut également la présentation d'une variété d'activités éducatives musicales.

Comme par les années passées, la FAM a présenté des conférences et des films pour le grand public en lien avec les thématiques de ses concerts. Suite au succès remporté par les ateliers pratiques d'improvisation musicale l'an dernier, cette série a été reprise et une nouvelle offre du même genre a été développée pour le public famille : une série d'ateliers de chant choral parents-enfants qui a culminé par une prestation publique au Pavillon pour la Paix.

Les ateliers musicaux taillés sur mesure pour la clientèle des Week-ends Famille du Musée ont été offerts pour une 4e année consécutive. Ces ateliers couvraient des sujets aussi diversifiés que la musique japonaise, africaine, klezmer, ou inuit, ou la découverte d'instruments tels que le piano ou la flute. Ils sont programmés en collaboration avec la DEM, tandis que les Matinées scolaires sont présentées en collaboration avec les Jeunesses Musicales du Canada.

Toutes les activités éducatives sont animées et présentées par des professionnels réputés dans leur domaine et elles sont offertes gratuitement au public, à l'exception des ateliers d'improvisation musicale et de chant choral.

En conclusion, la saison 2016-2017 a été la plus prolifique et la mieux accueillie par le public depuis l'ouverture de la salle Bourgie en 2011. Ce succès remarquable confirme le rôle important que joue la FAM dans l'échiquier culturel québécois et sa position comme l'un des diffuseurs de musique classique majeurs au pays.

ISOLDE LAGACÉ
Directrice générale et artistique
Fondation Arte Musica

▶
Onésime-Aimé Léger (1881-1924),
Un souffle, 1910,
huile sur toile, 61,8×54 cm.
MBAM, don du Club Saint-Denis de Montréal

63263

PERSONNEL DU MUSÉE

AU 31 MARS 2017

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Nathalie Bondil

ADJOINTE ADMINISTRATIVE
Monique Dénommée

SECRÉTAIRE DU MUSÉE
Nadia Hammadi

DIRECTION DE LA CONSERVATION

CONSERVATRICE EN CHEF ET CONSERVATRICE DE L'ART EUROPÉEN
Nathalie Bondil

CONSERVATEUR SÉNIOR – COLLECTIONS ET CONSERVATEUR DES MAÎTRES ANCIENS
Hilliard T. Goldfarb

CHEF DE L'ADMINISTRATION DES EXPOSITIONS
Pascal Normandin

SERVICE DE LA CONSERVATION

GESTIONNAIRE DE LA CONSERVATION
Benoît Légaré

CONSERVATRICE DES ARTS DÉCORATIFS MODERNES ET CONTEMPORAINS
Diane Charbonneau

CONSERVATEUR DES ARTS DÉCORATIFS ANCIENS
Sylvain Cordier

CONSERVATRICE DE L'ART MODERNE INTERNATIONAL
Mary-Dailey Desmarais

CONSERVATEUR DE L'ART QUÉBÉCOIS ET CANADIEN (JUSQU'À 1945)
Jacques Des Rochers

CONSERVATRICE DE L'ART QUÉBÉCOIS ET CANADIEN CONTEMPORAIN (1945 À AUJOURD'HUI), TITULAIRE DE LA CHAIRE GAIL ET STEPHEN A. JARISLOWSKY
Geneviève Goyer-Ouimette

CONSERVATRICE AUX EXPOSITIONS ET À L'ÉDUCATION
Anne Grace

CONSERVATRICE DE L'ART PRÉCOLOMBIEN
Erell Hubert

CONSERVATRICE DE L'ART ASIATIQUE
Laura Vigo

DOCUMENTALISTES
Manon Pagé
France Trinque

COORDONNATRICE
Sylvie Ouellet

ADJOINTES ADMINISTRATIVES
Anna Ciociola
Justine Desrosiers
Emily Maassen-Van Sieleghem

SERVICE DE LA PRODUCTION DES EXPOSITIONS

CHEF DU SERVICE
Sandra Gagné

ADJOINTE À LA PRODUCTION DES EXPOSITIONS
Laurence-Amélie De Coste

ADJOINT À LA SCÉNOGRAPHIE
Clément Bourdrel

TECHNICIEN AUX ASSURANCES, DOUANES ET TRANSPORT
Simon Labrie

TECHNICIENS
Jacques Dragon
Richard Pelletier

TECHNICIEN À L'INVENTAIRE
Marcel Marcotte

PRÉPOSÉ À L'INVENTAIRE
Charles Blouin

SERVICE DES ARCHIVES

REGISTRAIRE-ARCHIVISTE
Danièle Archambault

ADJOINTES ADMINISTRATIVES
Carline Javel
Mireille Masse

TECHNICIENNE À LA DOCUMENTATION
Danielle Blanchette

TECHNICIENNES AUX PRÊTS ET ACQUISITIONS
Melissa Bezzi
Anne-Marie Chevrier
Alexandra Derome

CATALOGUEURE
Natalie Vanier

TECHNICIENNE, SERVICES PHOTOGRAPHIQUES ET DROITS D'AUTEUR
Marie-Claude Saia

TECHNICIENNE AUX SERVICES PHOTOGRAPHIQUES
Claudine Nicol

PHOTOGRAPHE
Christine Guest

PRÉPOSÉE
Dany Rivest

SERVICE DE LA RESTAURATION

CHEF DU SERVICE
Richard Gagnier

RESTAURATRICE – PEINTURES
Catherine O'Meara

RESTAURATRICE – ARTS DÉCORATIFS
Nathalie Richard

RESTAURATRICE – PAPIER
Johanne Perron

TECHNICIENNE À LA RESTAURATION
Sacha Marie Levay

PRÉPOSÉ À L'ENCADREMENT (PAPIER)
Bernard Labelle

BIBLIOTHÈQUE

CHEF DU SERVICE
Joanne Déry

BIBLIOTHÉCAIRE AUX SERVICES TECHNIQUES
Thérèse Bourgault

BIBLIOTECHNICIENNE AUX ACQUISITIONS
Manon Tremblay

SERVICE DES ÉDITIONS SCIENTIFIQUES

CHEF DU SERVICE
Francine Lavoie

ADJOINT À L'ÉDITION
Sébastien Hart

TRADUCTEURS-RÉVISEURS
André Bernier
Clara Gabriel

TECHNICIENNE, SERVICES PHOTOGRAPHIQUES ET DROITS D'AUTEUR
Linda-Anne D'Anjou

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE L'ACTION CULTURELLE

DIRECTEUR PAR INTÉRIM
Thomas Bastien

CHEF DES OPÉRATIONS
Josée Duhaime

SUPERVISEURE
Lisa Traversy

ADJOINTES ADMINISTRATIVES
Nathalie Bourcier
Gisèle Bourgeois
Sabine de Villenoisy
Michèle Staines

CONCEPTRICE – ÉDUCATION
Mélanie Deveault

CHARGÉ DE PROJETS – RESSOURCES PÉDAGOGIQUES
Thibault Zimmer

RESPONSABLE DES PROGRAMMES ÉDUCATIFS – FAMILLES ET ÉCOLES
Patricia Boyer

RESPONSABLE DES PROGRAMMES ÉDUCATIFS – MIEUX-ÊTRE ET ART-THÉRAPIE
Louise Giroux

RESPONSABLE DES PROGRAMMES ÉDUCATIFS – GUIDES BÉNÉVOLES ET PROGRAMMES INTERCULTURELS
Linda Goossens

RESPONSABLE DES PROGRAMMES ÉDUCATIFS – ADULTES ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
Marilyn Lajeunesse

RESPONSABLE DES ACTIVITÉS CULTURELLES
Danielle Roberge

MÉDIATRICES MUSÉALES
Jacinthe Pépin
Kate Walker

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

DIRECTRICE
Pascale Chassé

RELATIONNISTES – ATTACHÉES DE PRESSE
Elisabeth-Anne Butikofer
Patricia Lachance

SERVICE DE LA PUBLICITÉ, DE LA PROMOTION ET DES PARTENARIATS

CHEF DU SERVICE
Marie-Claude Lizée

COORDONNATRICE
Julia Frainier

ÉDIMESTRE DES CONTENUS MULTIMÉDIAS
Eliza Moses

SERVICE DE LA GESTION DES ÉVÈNEMENTS

CHEF DU SERVICE
Geneviève Lafaille

COORDONNATRICE AUX ÉVÈNEMENTS
Geneviève Marchand

ADJOINTES ADMINISTRATIVES
Ingrid David
Véronique Pleau

SERVICE DE LA PRODUCTION D'IMPRIMÉS

CHEF DU SERVICE
Emmanuelle Christen

ADJOINTE ADMINISTRATIVE
Odile Ouellet

TRADUCTRICE-RÉVISEURE
Jo-Anne Hadley

RÉVISEURE
Louise Giroux

CONCEPTRICE GRAPHISTE
Bénédict Delvaux

SERVICE DE LA GESTION NUMÉRIQUE

GESTIONNAIRE NUMÉRIQUE
Rebecca Rouleau

PROGRAMMEUR ET CONCEPTEUR WEB
Vincent Gendron Rousseau

SERVICE AUX MEMBRES ET À LA CLIENTÈLE

CHEF DU SERVICE
Jean-Sébastien Bélanger

ADJOINT
Mathieu Bertrand

PRÉPOSÉES AU CENTRE D'APPELS
Isabelle Laisné
Audrey Marcoux

PRÉPOSÉ À LA REPROGRAPHIE
Éric Charland

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION

DIRECTEUR
Mathieu Laperle

ADJOINTE ADMINISTRATIVE
Chantal Cyr

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CHEF DU SERVICE
Mathieu Laperle

GESTIONNAIRE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES AVANTAGES SOCIAUX
Marthe Bélanger

SERVICE DU CONTRÔLE FINANCIER, DE LA COMPTABILITÉ ET DES ACHATS

CONTRÔLEUR
Éric A. Ménard

TECHNICIENNES À LA COMPTABILITÉ
Anne-Marie Deland
Marie-Laure Rahli

AGENTE À LA PAIE ET AUX AVANTAGES SOCIAUX
Diane Bernard

PRÉPOSÉE À LA COMPTABILITÉ
Mara Di Trapani

ADJOINTE AUX ACHATS
Marlène Lavoie

SERVICE DE LA GESTION DES SUBVENTIONS

CHEF DU SERVICE
Elaine Tolmatch

CHARGÉE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS
Valérie Habra

SERVICE DE LA SÉCURITÉ, DE L'ACCUEIL ET DE LA BILLETTERIE

CHEF DU SERVICE
Sophie Boucher

SUPERVISEURS
Frank Galiay
Jonathan Giroux
Charlotte LeBlanc McGregor

GARDIENS DE SÉCURITÉ
Pierre Marcelin Avé
Lorraine Basque
Serge Bellemare
Stéphanie Boucher
Rachelle Brown
Dominic Brunette
Francis Côté
Christian Ducharme Gauthier
Jean Houle
André Jalbert
Jean-Christophe Larivée
Daniel Lefebvre
Marcelo Leiva
Marc Léonard
Van Duc Ly
Carmen Martel
Philippe Payette
Simon Roy

RÉPARTITEUR-COURRIER
Jean-Yves Bergeron

SERVICE DES IMMEUBLES, DES ÉQUIPEMENTS ET DE L'ENTRETIEN

CHEF DU SERVICE
Éric Perras

SUPERVISEURE – ENTRETIEN
Lise Fournier

RÉPARTITRICE
Sonia Gaudreault

TECHNICIEN À L'ÉCLAIRAGE
Sylvain Lacroix

PERSONNEL D'ENTRETIEN
Nicole Albert
Bertrand Arseneault
Réal Boucher
Pablo Ivan Bravo Arellano
Marc Donais
Eugen Lacatusu
Pierre Larivée
Claude Lavoie

Stéphane Léveillé
Mario Morin
Claude Mousseau
Yvon Sénécal
Raymond Sigouin

SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CHEF DU SERVICE
Gaétan Bouchard

CHARGÉ DE PROJETS INFORMATIQUES
Tan Phan Vu

CHARGÉ DE L'INFRASTRUCTURE DE L'INFORMATIQUE
Vincent Pitre

COORDONNATEUR – LOGICIELS DE VENTES ET BILLETTERIE
Marc-André Villeneuve

TECHNICIENS À L'INFORMATIQUE
Rafaël Brunet
Jérémie Desmarais
Louis-Philippe Gauthier

BOUTIQUE – LIBRAIRIE DU MUSÉE

GÉRANTE
Sylvie Labrosse

GÉRANTE ADJOINTE
Emmanuelle Ehrmann

COMMIS À LA CLIENTÈLE
Louise Dansereau
Normand Garand
Martine Goyette
Mario Laroche
Johanne Loiselle

PRÉPOSÉ À L'INVENTAIRE
Alain Drouin

COMMIS-LIBRAIRE
Blanche Charbonneau

ACHETEUR – LIBRAIRIE
Gaëtan Hénault

PERSONNEL DE LA FONDATION DU MUSÉE

AU 31 MARS 2017

DIRECTRICE
Danielle Champagne

CHEF DES OPÉRATIONS ET DIRECTRICE ADJOINTE – DONS MAJEURS
Jo-Anne Duchesne

ADJOINTES ADMINISTRATIVES
Anne Baudouin-Lalonde
Evelyne Tessier

DIRECTRICE ADJOINTE – DÉVELOPPEMENT DES CERCLES PHILANTHROPIQUES
Céline Choiselat

DIRECTEUR ADJOINT – PARTENARIATS
Pierre G. Couture

DIRECTRICE ADJOINTE – DONS PLANIFIÉS
Emilie L.Cayer

CHEF DU BUREAU
Jean-Sébastien Bélanger

COORDONNATRICE DES ÉVÈNEMENTS DE COLLECTE DE FONDS
Josée Therrien

COORDONNATRICES AUX COMMUNICATIONS
Valérie Collette
Véronique Thibault

PERSONNEL DE LA FONDATION ARTE MUSICA

AU 31 MARS 2017

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET ARTISTIQUE
Isolde Lagacé

RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION
Miguel Chehuan-Baroudi

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS
Alexandre Caron

ADJOINTE AUX COMMUNICATIONS ET À L'ADMINISTRATION
Meiying Li

RESPONSABLE DU MARKETING ET DU DÉVELOPPEMENT DU PUBLIC
Camille Chouinard

RESPONSABLE DE LA PRODUCTION ET DE LA LOGISTIQUE
Étienne Gautier

RESPONSABLE TECHNIQUE – SALLE BOURGIE
Roger Jacob

RESPONSABLE DES PROGRAMMES IMPRIMÉS
Alita Kennedy-L'Ecuyer

▲
Edmund Alleyn (1931-2004), *La tribu se satellise*, 1964,
huile sur toile (11 éléments), 234,3×374,3 cm. MBAM, don de Jennifer Alleyn

EXPOSITIONS PRÉSENTÉES AU MUSÉE

ELLES AUJOURD'HUI
Six artistes peintres québécoises et canadiennes
8 octobre 2015 – 3 juillet 2016
Production MBAM

L'ART DE JOUER
Actualité créative du jouet québécois
7 décembre 2015 – 26 février 2017
Production MBAM

LE RETOUR À L'ANTIQUE
De la Renaissance au néoclassicisme, en France et en Italie
12 janvier – 26 juin 2016
Production MBAM

POMPEII
6 février – 5 septembre 2016
Production MBAM en partenariat avec le Musée royal de l'Ontario, Toronto, en collaboration avec le Museo Archeologico Nazionale di Napoli et la Soprintendenza Pompei.

PARTENAIRES EN DESIGN
Alfred H. Barr, Jr. et Philip Johnson
19 avril – 21 août 2016
Production Programme Liliane et David M. Stewart pour le design moderne en collaboration avec le MBAM, en hommage à Liliane M. Stewart

TOULOUSE-LAUTREC AFFICHE LA BELLE ÉPOQUE
18 juin – 30 octobre 2016
Coproduction MBAM et The Phillips Collection, Washington (DC).

PLANCHER DE DANSE / DANCE FLOOR
Installation de Jean Verville, architecte dans le Jardin de sculptures
31 mai – 25 septembre 2016
Production MBAM

JULIE FAVREAU
She Century – Tracer son portrait
5 juillet – 4 décembre 2016
Production MBAM

ELLES PHOTOGRAPHES
19 juillet 2016 – 19 février 2017
Production MBAM

«LE SOLEIL NOIR DE LA MÉLANCOLIE»
Monstres inconscients, de Goya et Blake à Redon et Munch
20 juillet – 18 décembre 2016
Production MBAM

FOCUS: PERFECTION
Robert Mapplethorpe
10 septembre 2016 – 22 janvier 2017
Coproduction Los Angeles County Museum of Art et J. Paul Getty Museum, en collaboration avec la Robert Mapplethorpe Foundation et le MBAM

KERRY JAMES MARSHALL
La Biennale de Montréal 2016, Le Grand Balcon
19 octobre 2016 – 29 janvier 2017
Coproduction MBAM et La Biennale de Montréal

PIERRE AYOT
L'œuvre en chantier
20 décembre 2016 – 26 mars 2017
Production MBAM

LEILA ALAOUI: «NO PASARA»
17 janvier – 23 avril 2017
Production MBAM, avec l'aimable concours de la Fondation Leila Alaoui, Marrakech (Maroc); Galleria Continua, San Gimignano (Italie), Beijing (Chine), Les Moulins (France) et La Havane (Cuba); ainsi que VOICE Gallerie, Marrakech (Maroc).

CHAGALL
Couleur et musique
28 janvier – 11 juin 2017
Production MBAM en collaboration avec le Los Angeles County Museum of Art. Exposition initiée par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, et La Piscine – Musée d'art et d'industrie André Diligent, Roubaix, avec le soutien de la Succession Chagall.

ADEL ABDESSEMED
Conflit
17 février – 7 mai 2017
Production MBAM en collaboration avec le studio de l'artiste

EXPOSITIONS DU MUSÉE EN TOURNÉE

LA PLANÈTE MODE DE JEAN PAUL GAULTIER
De la rue aux étoiles
Séoul, Dongdaemun Design Plaza (DDP)
26 mars – 30 juin 2016
Production MBAM en collaboration avec la Maison Jean Paul Gaultier

MÉTAMORPHOSES
Dans le secret de l'atelier de Rodin
Salem (Massachusetts), Peabody Essex Museum
14 mai – 5 septembre 2016
Groningue (Pays-Bas), Groninger Museum
19 novembre 2016 – 30 avril 2017
Production MBAM et musée Rodin, Paris

UNE MODERNITÉ DES ANNÉES 1920
Montréal, le Groupe de Beaver Hall
Art Gallery of Windsor
24 juin – 2 octobre 2016
Calgary, Glenbow Museum
22 octobre 2016 – 29 janvier 2017
Production MBAM

PARTENAIRES EN DESIGN
Alfred H. Barr, Jr. et Philip Johnson
Wellesley (Massachusetts), Davis Museum at Wellesley College
21 septembre – 18 décembre 2016
Bielefeld (Allemagne), Kunsthalle Bielefeld
24 mars – 16 juillet 2017
Production Programme Liliane et David M. Stewart pour le design moderne en collaboration avec le MBAM, en hommage à Liliane M. Stewart.

TOULOUSE-LAUTREC AFFICHE LA BELLE ÉPOQUE
Washington (DC), The Phillips Collection
4 février – 30 avril 2017
Coproduction MBAM et The Phillips Collection, Washington (DC)

PARTENAIRES

POMPEII
Présentateur: RBC
METRO, Moira et Alfredo Romano, CIOT, Tourisme Montréal, Air Canada, Zonin, Jean Rizzuto, Judith Bérard, Association des bénévoles du MBAM, Bell, *La Presse* et *Montreal Gazette*

TOULOUSE LAUTREC
Air Canada, Association des bénévoles du MBAM

PLANCHER DE DANSE / DANCE FLOOR
Ville de Montréal – Arrondissement de Ville-Marie

ROBERT MAPPLETHORPE
Présentateur: Groupe Banque TD
Grands mécènes: Salah Bachir et Terra Foundation for American Art
Tourisme Montréal, Air Canada, Clinique l'Actuel et Pharmacies Martin Duquette, Association des bénévoles du MBAM, Bell, *La Presse* et *Montreal Gazette*

ELLES AUJOURD'HUI
JULIE FAVREAU
ELLES PHOTOGRAPHES
Chaire Gail et Stephen A. Jarislowsky en art québécois et canadien contemporain de 1945 à aujourd'hui
Cercle Forces Femmes du MBAM et Air Canada

KERRY JAMES MARSHALL
PIERRE AYOT
Chaire Gail et Stephen A. Jarislowsky en art québécois et canadien contemporain de 1945 à aujourd'hui
Cercle des jeunes philanthropes du MBAM et Air Canada

LEILA ALAOUI
Cercle Forces Femmes du MBAM et Air Canada
Exposition présentée dans le cadre de l'année de la Paix au MBAM

CHAGALL
Présentateur: RBC
Grands bienfaiteurs: Fédération CJA et Fondation Azrieli
Osler, Hoskin & Harcourt, Ambassadeurs de Chagall à Montréal, Tourisme Montréal, Air Canada, Association des bénévoles du MBAM, Consulat général d'Israël à Montréal, Bell, *La Presse* et *Montreal Gazette*

ADEL ABDESSEMED
Cercle des jeunes philanthropes du MBAM et Air Canada
Exposition présentée dans le cadre de l'année de la Paix au MBAM

CERCLE DES JEUNES PHILANTHROPES
Présentateur: Banque Nationale
Collaborateurs des soirées: Robinson Sheppard Shapiro, Crowe BGK, Ordre des CPA de Montréal, Kounadis Perreault Avocats
Partenaires: ABP – Sofa to Go, Adonis, Agence John St, Bar à Beurre, Bell, Jar Botanicals, Bevo Bar + Pizzeria, Bleu & Persillé, Bonbon Mania, Brera, Chocolats Favoris, Cointreau, Courvoisier, Croissant Croissant, Domaine Pinnacle, Elle Traiteur, Envirozone, Eska, Ferreira, Fleuriste Dames d'Alcantara, Forand Évènements, Graphics eMotion, Jim Beam, L'Écailler, La Bête à Pain, La Fromagerie Atwater, Le Grand Costumier, Le Saint Édouard, Les Délices Lafrenaie, Les Gamins Gourmands, Mr Pop-Corn, Nivea, Oxo, Parreira, Rémy Martin, Rise Kombucha, Rougié

CERCLE DES ANGES
Présentateur: Groupe Vo-Dignard Provost de Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine
Partenaires: ABP Sofa to Go, Bell, Jar Botanicals, Christofle, Courvoisier, Elle Traiteur, Forand Évènements, Lady Rouge Trio, Louis Roche, Soubois

CERCLE DU PRÉSIDENT
Collaborateur des soirées: BFL Canada Risques et Assurances

CERCLE ÉLITE
Présentateur: Loch Gallery

L'ANNÉE DE LA PAIX AU MBAM
Présentateur: BMO Groupe Financier
Fondation de la famille Brian Bronfman

LA MUSIQUE AU MUSÉE
Présentateur: Groupe Banque TD

MATÉRIEL ARTISTIQUE
DeSerres

LES BEAUX JEUDIS
Réseau Sélection

TRANSPORT ÉLÈVES ET FAMILLES
Keolis

SORTIES SCOLAIRES
Caisse de dépôt et placement du Québec, Cominar, CN, CIBC

WEEK-ENDS FAMILLE
BMO Groupe Financier

ÉVÈNEMENTS DIVERS
Canards Lac Brome, Enso Yoga, Michel Jodoin, Les Biscuits Heavenly Taste, Lolë

Le Musée remercie le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour son appui essentiel, de même que le Conseil des arts de Montréal et le Conseil des arts du Canada pour leur soutien constant. Il bénéficie de l'appui financier du fonds d'expositions de la Fondation du MBAM, du fonds Paul G. Desmarais et du Cercle des Anges pour ses grandes expositions. Il reconnaît l'apport essentiel d'Air Canada, fidèle partenaire de toutes les expositions présentées au MBAM et en tournée. Il souligne la collaboration spéciale de Jolicoeur International, fournisseur depuis 2011 des mannequins de la grande tournée de l'exposition *La planète mode de Jean Paul Gaultier*. Les expositions *Pompeii* et *Chagall* ont reçu le soutien du ministère du Patrimoine canadien par le biais du Programme d'indemnisation des expositions itinérantes au Canada.

Le *Rapport annuel 2016-2017* du Musée des beaux-arts de Montréal est une publication du Service de la production d'imprimés, Direction des communications.

Les *États financiers 2016-2017* du Musée et de la Fondation du Musée sont imprimés séparément et joints au présent Rapport.

DIRECTION
Nathalie Bondil
Danielle Champagne
Pascale Chassé

ÉDITION ET PRODUCTION
Emmanuelle Christen

RÉVISION, TRADUCTION ET LECTURE D'ÉPREUVES
Solange Beaulieu
Danielle Chaput
Lucie Chevalier
Louise Giroux

PHOTOGRAPHIE MBAM
Jean-François Brière
Denis Farley
Christine Guest
Brian Merrett

CONCEPTION GRAPHIQUE
Nathalie D'Amour
Jolin Masson

IMPRESSION
Transcontinental

COLLABORATEURS
Danièle Archambault
Thomas Bastien
Anne Baudouin-Lalonde
Marthe Bélanger
Nathalie Bondil
Emilie L.Cayer
Danielle Champagne
Pascale Chassé
Linda-Anne D'Anjou
Richard Gagnier
Nadia Hammadi
Patricia Lachance
Isolde Lagacé
Francine Lavoie
Claudine Nicol
Jacques Parisien
Marie-Claude Saia
Carlotta Stoker di Fiore
Evelyne Tessier
Véronique Thibault
Martin Thibodeau
France Trinque
Natalie Vanier

MUSÉE DES BEAUX-ARTS MONTRÉAL

ADRESSE POSTALE
C.P. 3000, succursale H,
Montréal (Québec) H3G 2T9
T 514-285-2000

CODE DE DÉONTOLOGIE
Les administrateurs se sont conformés en tout temps au *Code de déontologie des administrateurs du Musée des beaux-arts de Montréal* et aucune plainte n'a été logée relativement à l'application de ce Code. Chaque année, tous les administrateurs signent une attestation pour laquelle ils indiquent qu'ils ont pris connaissance du Code et s'engagent à le respecter. Cette attestation pour l'année 2016-2017 a été signée par tous les administrateurs.

© Musée des beaux-arts de Montréal, 2017
Dépôt légal – 4e trimestre 2017
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-89192-410-8

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C011825

En couverture : **Patrick Beaulieu** (né en 1974), *Les élans* (détail), 2016, installation en deux parties, constituée de 1 111 oiseaux réunis en 15 groupes, laiton, cuivre et aluminium, peinture automobile, oiseaux découpés au laser, courbés et poncés avec une brosse abrasive; dispositif d'éclairage DEL de Jutras Bathalon, 3,7 × 10,7 m et 3,7 × 17,8 m. MBAM, œuvre réalisée dans le cadre de la politique d'intégration des arts à l'architecture du gouvernement du Québec. Photo Swann Bertholin

QUELQUES PAROLES POUR L'INAUGURATION DU PAVILLON POUR LA PAIX MICHAL ET RENATA HORNSTEIN 3

MESSAGE DU PRÉSIDENT 4
JACQUES PARISIEN

MESSAGE DE LA DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS 6
PASCALE CHASSÉ

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE 8
NATHALIE BONDIL

UNE ANNÉE OLYMPIQUE! 8

LE PAVILLON POUR LA PAIX 10

LES GRANDES EXPOSITIONS DU MUSÉE

TOULOUSE-LAUTREC AFFICHE LA BELLE ÉPOQUE 14

FOCUS : PERFECTION – ROBERT MAPPLETHORPE 16

CHAGALL : COULEUR ET MUSIQUE 18

CARRÉ D'ART CONTEMPORAIN 20

EXPOSITIONS-DÉCOUVERTES 22

EXPORTATIONS DE NOS EXPOSITIONS 24

L'ÉDUCATION ET LE MIEUX-ÊTRE 26
THOMAS BASTIEN

ÉDUC-EXPOS 30

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES 31
FRANCINE LAVOIE

LA RESTAURATON DES ŒUVRES DE LA COLLECTION 32
RICHARD GAGNIER

LES ŒUVRES DU MUSÉE EN PRÊT À TRAVERS LE MONDE 34

HOMMAGE À DE GRANDS AMIS DU MUSÉE 36

MESSAGE DE L'ASSOCIATION DES GUIDES BÉNÉVOLES 37
CARLOTTA STOKER DI FIORE

ACQUISITIONS DU MUSÉE 2016-2017 38

UNE ANNÉE DE QUALITÉ 38
DANIÈLE ARCHAMBAULT

LISTE DES ACQUISITIONS

ART INTERNATIONAL 40

ART QUÉBÉCOIS ET CANADIEN 45

ARTS DÉCORATIFS ET DESIGN 49

GOUVERNANCE ET HOMMAGES 53

BUREAU, CONSEIL ET COMITÉS DU MUSÉE 53

DIRIGEANTS, FIDUCIAIRES ET COMITÉS DE LA FONDATION DU MUSÉE 53

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE DE LA FONDATION 54
MARTIN THIBODEAU ET DANIELLE CHAMPAGNE

HOMMAGE À NOS GRANDS MÉCÈNES 57

CAMPAGNES MAJEURES DE FINANCEMENT (2008-2013 et 2014-2019) 57

CAMPAGNES ANNUELLES DE FINANCEMENT 2016-2017 58

BAL DU MUSÉE 59

MESSAGE DE LA DIRECTRICE DE LA FONDATION ARTE MUSICA 60
ISOLDE LAGACÉ

PERSONNEL DU MUSÉE 62

Au service des jeunes depuis 1984.
Café-Jeunesse Multiculturel

Article 7.20

L'ART DE VIVRE ENSEMBLE AVEC NOS DIFFÉRENCES

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

2017-2018

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président et du directeur …….. 3

L'historique de l'organisme……..…… 4

Notre mission 5
- Notre philosophie
- Notre devise
- Nos objectifs d'intervention de l'organisme
- Nos principes d'intervention de l'organism
- Nos moyens d'intervention de l'organisme

Bilan des activités d'intervention……. 6
- Travail de rue…….. 7
- Proximité rue Lapierre…… 11
- Osez au féminin…….. 14
- Élaboration d'un parcours d'évolution…….. 17
- Passerelle et SIPPE…… 22

Résumé de l'année……... 32

Ressources humaines…….. 33

Bénévoles et travaux compensatoires et communautaires 34

Financements et représentations……. 35
……

États financiers……..…….. 36

Photos souvenirs…….. 38

MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel des activités pour l'année 2017-2018. Une fois de plus, nous voilà à la fin de l'exercice financier.

C'est un très grand moment pour l'organisme puisque c'est l'heure de présenter des bilans, de sous-peser les décisions prises dans le passé, de partager des perspectives d'avenir.

Comme chaque année, à pareille date, nous nous rencontrons pour parler, discuter de la réalité de notre organisme. C'est devenu en quelque sorte une tradition et un plaisir pour tous les membres de Café-Jeunesse Multiculturel qui partagent ensemble la cause des jeunes, si chère à leurs yeux.

D'entrée de jeux, permettez-moi de vous annoncer que Café-Jeunesse Multiculturel se porte bien et que vous avez le droit d'être fiers de notre organisme. Très brièvement, mentionnons à titre d'information : d'abord, une augmentation significative du nombre de membres participants âgés de 13 à 17 ans et de 18 à 30 ans; ensuite, une plus grande diversité des activités offertes aux deux catégories ci-haut mentionnées; et enfin, la qualité de l'intervention auprès des citoyens et citoyennes stigmatisé-es et en situation d'exclusion nous place incontestablement dans une position de leader au niveau de la prévention de ces derniers dans la région.

Le fonctionnement de Café-Jeunesse Multiculturel est assuré financièrement presque à 40% par deux bailleurs de fonds réguliers et constants. Les 60% et plus restants le sont, grâce à des subventions reçues çà et là pour des projets soumis par l'organisme dans divers programmes gouvernementaux. Cette situation nous met dans une posture très difficile et constitue pour nous un vrai casse-tête. Il faut à chaque fois présenté de nouvelles demandes, élaborer de nouveaux projets parce que les programmes changent assez souvent. Embaucher et réembaucher, solliciter et resolliciter la clientèle, commencer, recommencer sans compter les inquiétudes liées aux changements de priorités dans un programme donné ou tout simplement à la mise au rancart du programme lui-même en faveur d'un nouveau.

Cela suscite bien des tracas. La déception des jeunes qui, dans la plupart des cas, souhaitent la reconduction de ce type de projet - ajoutée aux frustrations déjà ressenties – nous oblige à jongler et à vivre avec pour la bonne marche et le bien de l'organisme.

Une année très chargée nous attend. En plus des affaires courantes et des imprévues de toutes sortes à gérer, il nous faudra déployer deux fois plus d'effort, car Café-Jeunesse Multiculturel aura 35 ans. Cet événement sera célébré tout au long de l'année 2019. Nous saisissons de cette occasion pour lancer un appel à tous pour nous aider à faire de ces 35 ans un succès digne de nos actions dans la communauté.

Depuis la dernière planification stratégique en 2000, de l'eau à couler sous les ponts depuis, 2018 en est une étape de bilan, de remise en question où il s'interroge sur ses activités, sur son influence dans le milieu jeunesse de Montréal-Nord, sur ses liens avec le milieu environnant. Faut-il continuer dans la même voie ou est-ce le temps de se réorienter, de voir ses objectifs et ses activités autrement ?

Le conseil d'administration (CA) a donc décidé d'engager une personne-ressource de l'extérieur pour l'aider dans cette opération à la fois bilan et planification stratégique de cinq ans devant mener *Café-Jeunesse Multiculturel* à l'an 2023.

Pour terminer, nous remercions tout le personnel pour leur ardeur et leur discipline au travail. Nous remercions également les bénévoles membres du conseil d'administration pour leur dévouement. Nous comptons sur la collaboration de tous afin de continuer à maintenir la même qualité au niveau de nos programmes d'activités et particulièrement dans nos actions auprès des jeunes les plus vulnérables.

Ainsi, nos actions contribueront à une jeunesse saine d'esprit et de corps ayant le goût de vivre et de bâtir un monde juste et équitable.

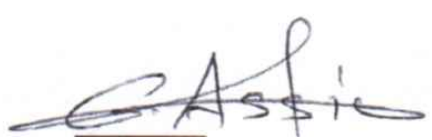

Ghassan Assio
Président

Williamson Lamarre
Directeur

HISTORIQUE DE L'ORGANISME

Organisme à but non lucratif fondé le 1er août 1977 par des personnes de diverses origines culturelles, **Mouvement Jeunesse Montréal-Nord** est devenu au milieu des années '80 *Café-Jeunesse Multiculturel* sans renier son nom originel.

En effet, c'est dans le cadre d'une semaine jeunesse organisée par la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord que des adultes et des adolescents participant aux débats, ont mis l'accent sur les multiples tensions et accrochages incessants - parfois sanglants - qui ont lieu entre des jeunes fréquentant trois écoles secondaires et une polyvalente de la région. En autres choses, les jeunes ont proposé la réalisation de deux projets: la création d'une pièce de théâtre et l'établissement de rencontres ou d'un «Café» pour jeunes de différentes cultures.

Après de multiples représentations de: « As-tu des bibittes ? » pièce produite et mise en scène par dix-sept jeunes filles et garçons de culture: canadienne-française, haïtienne, italienne; *Café-Jeunesse Multiculturel* a vu le jour sous le parapluie de **Mouvement Jeunesse Montréal-Nord.**

Café-Jeunesse Multiculturel est un lieu d'appartenance où tout jeune Montréalais peut, à tous les moments de la semaine, se recréer dans une ambiance multiculturelle. *Café-Jeunesse Multiculturel* a choisi de rejoindre les jeunes de 13 à 30 ans, parce que c'est l'âge où les jeunes repensent les valeurs reçues dans la famille et à l'école, en font une synthèse personnelle, en abandonnent ou en adoptent d'autres. Cela paraît être une période cruciale pour repenser ses préjugés et adopter une attitude d'ouverture.

Lancement de la Table femmes Osez au féminin

NOTRE MISSION

Café-Jeunesse Multiculturel a pour mission d'offrir à Montréal-Nord et dans la région un lieu permanent de rencontres et d'échanges aux jeunes de différentes cultures âgés de treize à trente ans en créant un espace favorable au développement personnel, à l'intégration, à l'implication et à la participation citoyenne.

NOTRE PHILOSOPHIE

« La Multiculture est un art de vivre qui consiste à nous affirmer selon notre propre identité tout en acceptant spontanément ou résolument d'échanger, d'emprunter, ou même de partager avec nos semblables-différents* des valeurs, des savoirs, des savoir-faire, qui, aussitôt intégrés ou acquis, enrichissent non seulement nous-mêmes, nos semblables-différents, mais aussi notre culture et les leurs ».

(*Serge Bouchereau 1999*) * Personnes de cultures différentes appartenant à l'espèce humaine.

NOTRE DEVISE À CAFÉ-JEUNESSE MULTICULTUREL

« À Café-Jeunesse Multiculturel, nous sommes riches de nos différences »

NOS PRINCIPES D'INTERVENTION

Café-Jeunesse Multiculturel est ouvert aux jeunes tous les jours après l'école jusqu'en soirée ainsi que les samedis pour un total de 50 heures par semaine, et ce, à l'année. Les activités offertes sont surtout un prétexte à une œuvre d'éducation et touchent à toutes les facettes du développement d'un adolescent. L'énergie n'est pas consacrée à prêcher une morale antiraciste mais plutôt à donner une expérience positive de vie interculturelle qui parle d'elle-même.

NOS OBJECTIFS D'INTERVENTION

- Promouvoir le développement personnel et l'esprit de solidarité entre les jeunes de diverses communautés culturelles;
- Développer une certaine responsabilité chez les jeunes en les encourageant à participer à la vie sociale, politique, culturelles et économique de leur communauté;
- Favoriser l'adaptation harmonieuse des jeunes dans la société;
- Aider les jeunes à mieux connaître leur culture d'origine, à vivre ensemble avec leurs différences, à mettre en valeur leurs capacités, à promouvoir leurs créations et leurs intérêts collectifs.

NOS MOYENS D'INTERVENTION

- Bâtir, déployer et consolider des programmes d'activités répondant aux besoins réels et aux aspirations des jeunes selon des catégories d'âge correspondant au niveau général de leur développement;
- Informer, former, accompagner et soutenir les jeunes dans leurs difficultés personnelles, familiales, scolaires ou autres en tenant compte des services déjà offerts à Montréal-Nord;
- Stimuler l'implication des jeunes et encourager leur participation citoyenne au sein de la communauté;
- Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

BILAN DE L'ANNÉE

Semaine de relâche

jeunes de la ligue de soccer

TRAVAIL DE RUE

C'est une série de pratiques utilisées par un travailleur de rue (présence terrain, intervention et action) destinées à aider et à supporter des jeunes âgés de 13 à 30 ans qui vivent des difficultés ou qui sont en rupture dans leur milieu de vie. Le travail de rue vise la prévention et l'intervention de première ligne, se fait sur une base volontaire et confidentielle. De plus, il sert de lien entre les gens, la communauté et les ressources communautaires et institutionnelles et favorise ainsi la prise en charge, la responsabilisation, la socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté.

OBJECTIFS

- Intervenir auprès des jeunes de l'Est et de l'Ouest de Montréal-Nord ;
- Intervenir auprès des jeunes marginalisés ;
- Intervenir auprès des jeunes regroupés sur la rue Pascal et Lapierre ;
- Assurer une présence dans le secteur Est et Ouest de Montréal-Nord.

RÉSULTATS

- Présences régulières de deux travailleurs de rue dans l'est ;
- 7 accompagnements à la cour au Tribunal de la jeunesse avec 5 jeunes et/ou leurs parents ;
- 4 accompagnements à Trajet jeunesse des jeunes et/ou leurs parents ;
- Présences à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord ;
- 2 camps de rupture avec 2 groupes de 6 puis 5 jeunes ;
- Continuation de la ligue de soccer des jeunes de la rue Pascal /Lapierre ;
- Accompagnement des demandeurs d'asile dans leurs démarches d'installation à Montréal-Nord : logement, ameublement, inscription à l'école, référence dans les programmes d'employabilité.

CONSTATS

TRAVAIL DE RUE

Depuis les 10 dernières années, le contexte de la problématique a évolué d'une manière positive en général. Il s'est apaisé, en dépit des sources de tension existant toujours dans certains territoires de l'arrondissement. Les situations de relations conflictuelles entre jeunes/résidents/citoyens/commerçants perdurent notamment dans le secteur est et dans une moindre mesure dans le secteur ouest, entre jeunes eux-mêmes, dans l'occupation de l'espace public de manière inappropriée et désorganisée, voire de délinquances.

Notre travail consiste essentiellement à engager un processus évolutif à la résolution de problématiques, en entrant en relation avec un individu ou un groupe de jeunes ciblés et en proposant à travers des discussions formelles et informelles, un certain nombre de thématiques. Ces nombreuses discussions avec les jeunes et jeunes adultes sont importantes pour le maintien de la relation de confiance, car l'envie d'une vie meilleure pour eux et pour leur environnement est une préoccupation réelle. Le travail de sensibilisation et « d'éveil des consciences » doit être poursuivi, car en grande partie leurs propos restent encore inscrits dans un cadre revendicatif, c'est-à-dire cantonné dans une dimension purement protestataire et sans pouvoir encore formuler une hypothèse de rupture d'avec leur quotidien. « … Nous, on ne fait rien de mal...», « ... il y a du racisme… », « … les policiers font du profilage racial… », … etc.

La construction de leur vision des inégalités et de l'exclusion est imputable à trois facteurs : la distanciation, voulue ou pas, avec les organisations et les institutions censées les aider et les soutenir ; l'expression identitaire dont certains se renforcent mutuellement, sur fond de discrimination dans l'accès au marché du travail, au logement… ; enfin, le sentiment d'un maintien d'une forme d'exclusion urbaine puissante.

Ces trois facteurs résument assez bien le cadre et la dimension dans lesquels s'effectue notre travail. La dynamique positive est aussi essentielle (mais fragile) à notre réussite collective sur ce territoire.

Les questions de violence sont une préoccupation quotidienne pour l'organisme Café-Jeunesse Multiculturel, porteur de l'action de travail de rue et en tant qu'acteur de première ligne, « non institutionnel ». Sa proximité, auprès des jeunes et des jeunes adultes, en rupture, marginalisés ou « hors circuit » permet de mieux saisir la notion du phénomène de l'engrenage de la violence. Dans ce contexte l'action travail de rue tente et multiplie les initiatives pour la réinsertion des jeunes en mesurant les facteurs d'exclusions et l'impact social sur les individus et les communautés, les préjudices et les conséquences sur les personnes se sentant victimes de stigmatisation, de préjugés, de sentiments de rejet, de discriminations.

Fête du drapeau Haitien

PROXIMITÉ PASCAL/LAPIERRE

Cette intervention consiste essentiellement à engager un processus évolutif à la résolution de problématiques, par des mesures d'apaisement, entre les jeunes et les résidents). Les travailleurs de rue et l'intervenant de proximité ont soutenu leurs efforts afin que le projet proximité Pascal/Lapierre se réalise en sensibilisant les jeunes et les jeunes adultes quant à leurs comportements et à leurs actes (bruits, cris et jusqu'à tard dans la soirée voire durant la nuit, consommation de stupéfiants et de boissons alcoolisées, jeux de hasard, projection de détritus, bouteilles vides, nourriture) par une présence au quotidien notamment « aux heures de pointe » en communiquant aux jeunes, la liste des nombreuses plaintes reçues au poste de quartier 39 et les conséquences sur les citoyens/riverains, locataires pour la plupart dans les logements de la SHAPEM.

Basket filles

APPRÉCIATION GLOBALE

TRAVAIL DE RUE

Concrètement, nous avons fait face, par exemple, en début de l'été 2017, dans le secteur est, à des coups de feu sur trois périodes différentes (dans la plupart des cas les tirs ont été dirigés en l'air même si un jeune a été blessé et hospitalisé) et à deux bagarres entre une quinzaine de jeunes et jeunes adultes. Les travailleurs de rue ont dû intervenir sur le long terme, par un travail de proximité, pour que ces situations ne se perpétuent pas et qu'elles ne dégénèrent pas en représailles ou en vengeance. Ces situations de violence extrême sont reliées aux conséquences de la criminalité et de la délinquance, aux rapports humains de domination sur des individus, des groupes ou des territoires… et qui peuvent aussi puiser leurs sources dans l'oisiveté, le désœuvrement et l'inoccupation.

Dans le secteur Ouest de l'arrondissement, nous avons eu une fin d'année scolaire chargée autour de l'école secondaire Calixa-Lavallée et devant la pizzeria avec la consommation de marijuana et de boissons alcoolisées. Nous déplorons toujours un manque de personnel pour ce secteur pour la prise en charge des jeunes (garçons) et plus spécifiquement les jeunes (nombreux) de la communauté maghrébine. Malgré ce manque et pour pallier les carences de l'offre de service, notre organisme a travaillé à la consolidation de liens plus étroits avec ces jeunes. Pour ce faire, nous leur offrons des activités structurées de soccer (durant l'été et l'hiver).

Nous avons poursuivi les différentes interventions mises en place l'année précédente qui concernent le besoin des jeunes de vouloir travailler ou d'acquérir une formation professionnelle. Nous avons aussi poursuivi les camps intitulés « séjour de rupture » qui permettent aux jeunes d'avoir quelques jours hors de son milieu et de porter une réflexion introspective sur lui-même avec le soutien des travailleurs de rue.

Nos interventions individuelles ont augmenté, par contre, nous avons eu une baisse dans nos interventions de groupe. Les jeunes sont ouverts à de petits groupes restreints de 2 à 3 personnes plus que cela, ils ne se présentent pas au rendez-vous. Nous avons tout de même réussi à former un groupe de Jeunes Leaders composé de 8 jeunes. Les groupes de filles sont cependant plus faciles à réaliser.

PROXIMITÉ PASCAL/LAPIERRE

Nous avons pu mobiliser une vingtaine de jeunes sur les 4 rencontres de deux heures pour discuter de la situation relationnel avec les citoyens riverains, de les entendre et d'envisager des solutions durables à mettre en place. Certaines citoyennes se sont portées garantes d'intervenir auprès du groupe s'il y avait trop de bruit, un couvre-feu à 11 h du soir a été proposé, des poubelles ont été placées près des rassemblements.

La même démarche a été faite avec les locataires/résidents (SHAPEM) qui se plaignent de cette situation et de ces irritants.

Ces rencontres ont permis d'éclaircir la situation avec eux. Ces échanges leur ont permis de faire évoluer leurs regards sur la situation et de soutenir collectivement des revendications, sans pour autant remettre absolument en question la présence des jeunes et des jeunes adultes présents sur cette portion du territoire. L'objectif final de ces rencontres est d'aboutir à une première rencontre conjointe entre les deux groupes prévus dans un futur proche, afin de leur permettre de mieux se connaître, tout en favorisant un dialogue, exempt de conflit, pour gérer au mieux cette situation ensemble, dans le respect et la sécurité.

PERSPECTIVES

TRAVAIL DE RUE

Nous devons continuer à démontrer notre présence terrain par encore plus d'actions concrètes. Continuer à référer plus de jeunes dans les différents programmes d'employabilité afin qu'ils puissent développer différentes aptitudes et compétences essentielles au retour à l'emploi ou aux études. Se faire connaître par la nouvelle génération de jeunes du quartier.

Continuer notre présence dans les écoles secondaires du quartier plus particulièrement à l'école secondaire Henri-Bourassa.

PARTICIPATION

Nombre de participants différents:	300
Haïtienne	150
Québécoise	20
Latino	25
Maghrébine	40
Africaine	10
Groupe d'âge des participant-es	
filles	13-30 ans
garçons	14-25 ans
adultes	18-35 ans

PROXIMITÉ PASCAL/LAPIERRE

Les prochaines étapes de notre travail devront porter sur les axes suivants :

1) Poursuivre les rencontres d'échanges à partir d'un noyau de jeunes (représentatifs de l'ensemble des jeunes du coin Pascal/Lapierre) et un groupe de citoyens assez diversifié et représentatif de l'ensemble des citoyens résidents de la rue Lapierre.

   Ces rencontres se dérouleront sur le temps long, permettant d'établir des contacts, de communiquer, de mieux connaître les autres participants, de se montrer sensibles à l'apprentissage de la tolérance et faire preuve d'une certaine ouverture d'esprit. Ces rencontres se feront sur le modèle de la thérapie sociale.
2) Améliorer les relations interculturelles entre les jeunes et les citoyens-riverains et entre les citoyens-riverains eux-mêmes, à travers des moments informels de rencontre, par des activités socioculturelles et des événements spéciaux tels que sorties au Musée, au Zoo, etc.
3) Agir dès le début du printemps pour résorber le nombre de jeunes sur le coin de rue en escomptant un effet sur les nuisances sonores et l'occupation dysfonctionnelle de cette portion du territoire par, la sensibilisation, les activités de loisirs et la poursuite de nos actions de réinsertion socio-économique.
4) Impliquer davantage les partenaires (anciens et nouveaux) dans cette démarche en favorisant et respectant la mission, l'expertise et le mandat de chacun.

PROXIMITÉ rue Lapierre

OBJECTIFS

- Conscientiser les jeunes sur leurs comportements et leurs postures de citoyen;
- Expérimenter concrètement avec eux les perceptions qu'ont les citoyens envers eux;
- Faire prendre conscience du rôle que chacun peut jouer pour mettre de l'avant une autre façon de se faire voir favorablement;
- Faire nommer par les participants les valeurs qui les animent;
- Les amener à identifier des pistes d'action.

RÉSULTATS

- 25 jeunes au cours des 4 rencontres de 2 heures chacune ont discuté de la situation du secteur, les entendre et d'envisager avec eux des solutions durables à mettre en place;
- Diminution les incivilités : l'intervenant de proximité de par sa présence accrue, régulière et visible tout au long de l'été à favoriser le sentiment de sécurité et a été une présence rassurante sur cette portion du territoire;
- Présence hebdomadaire pour le soutien psychosocial et les démarches vers l'emploi dans un local mis à leur disposition par la SHAPEM;
- Ligue de soccer durant l'été au parc Henri-Bourassa : 25 joueurs
- Activités de loisirs en groupe (Zoo de Granby, La Ronde);
- 4 séjours de camp rupture de 3 jours pour des jeunes et de jeunes adultes en grande difficulté, marginalisés.

CONSTATS

Cette intervention consiste essentiellement à engager un processus évolutif à la résolution de problématiques, par des mesures d'apaisement, entre les jeunes et les résidents. Les travailleurs de rue et l'intervenant de proximité ont soutenu leurs efforts afin que le projet proximité Pascal/Lapierre se réalise en sensibilisant les jeunes et les jeunes adultes quant à leurs comportements et à leurs actes (bruits, cris et jusqu'à tard dans la soirée voire durant la nuit, consommation de stupéfiants et de boissons alcoolisées, jeux de hasard, projection de détritus, bouteilles vides, nourriture) par une présence au quotidien notamment « aux heures de pointe » en communiquant aux jeunes, la liste des nombreuses plaintes reçues au poste de quartier 39 et les conséquences sur les citoyens riverains, locataires pour la plupart dans les logements de la SHAPEM.

L'organisme a pu mobiliser une vingtaine de jeunes sur les 4 rencontres de deux heures chacune pour discuter de la situation du secteur, de les entendre et d'envisager avec eux des solutions durables à mettre en place. Certaines citoyennes se sont portées garantes d'intervenir auprès du groupe s'il y avait trop de bruit, un couvre-feu à 11 h du soir a été proposé, des poubelles ont été placées près des rassemblements.

PROXIMITÉ rue Lapierre (suite)

CONSTATS

La même démarche a été faite avec les locataires résidents (Shapem) qui se plaignent de cette situation et de ces irritants. Ces rencontres ont permis de clarifier la situation et de faire évoluer leurs regards sur la situation et de soutenir collectivement des revendications, sans pour autant remettre absolument en question la présence des jeunes et des jeunes adultes présents sur cette portion du territoire. L'objectif final de ces rencontres est d'aboutir à une première rencontre conjointe entre les deux groupes prévus dans un futur proche, afin de leur permettre de mieux se connaître, tout en favorisant un dialogue, exempt de conflit, pour gérer au mieux cette situation ensemble, dans le respect et la sécurité.

Notre démarche a la volonté de favoriser davantage des espaces de rencontres entre tous pour enraciner l'esprit de tolérance et donner un coup de balai aux préjugés, car, ces deux démarches en parallèle ont permis de mettre en exergue les difficultés et la nécessité d'un dialogue interculturel sur ce territoire, au-delà des jeunes et les locataires résidents de la Shapem, comme une nouvelle réalité à prendre en compte avec le brassage de populations notamment entre celles installées depuis longtemps sur le territoire et qui sont porteur d'une histoire commune et d'une connaissance approfondie du quartier et d'une population nombreuse nouvellement arrivée (notamment, par l'obtention d'un logement social) et qui n'arrivent pas à comprendre et à s'inscrive de fait dans la dynamique de ce territoire

APPRÉCIATION GLOBALE

Les partenaires du projet (Arrondissement, Shappem, SPVM [PDQ39], Café-Jeunesse Multiculturel, jeunes et jeunes adultes...) sont tous satisfaits globalement des améliorations constatées sur le terrain. Ils ont pu observer depuis leur place (mission, expertise, mandat), que la situation est un peu moins problématique, moins de plaintes des riverains et des locataires, un climat moins tendu et moins exacerbant. Nous avons également pu percevoir collectivement un certain ajustement quant au comportement du groupe de jeunes et jeunes adultes, moins de déchets, moins de boissons et moins de bruit.

PERSPECTIVES

- Poursuite des rencontres d'échanges à partir d'un noyau de jeunes (représentatifs de l'ensemble des jeunes du coin Pascal/Lapierre) et un groupe de citoyens assez diversifié et représentatif de l'ensemble des citoyens résidents des rues Pascal/Lapierre;
- Multiplications des activités de loisirs dans une perspective de mise en mouvement ;
- Maintenir les activités et les liens de confiance déjà en place ;
- Maintenir et renforcer davantage le partenariat et le dialogue avec les différentes organisations du milieu (SPMV, SHAPEM, arrondissement) en favorisant et respectant la mission, l'expertise et le mandat de chacun;
- Améliorer les relations interculturelles entre les jeunes et les citoyens riverains et entre les citoyens riverains eux-mêmes, à travers des moments informels de rencontre, par des activités socioculturelles et des événements spéciaux;
- Agir dès le début du printemps pour résorber le nombre de jeunes sur les coins de rue Pascal/Lapierre en escomptant un effet sur les nuisances sonores et l'occupation dysfonctionnelle de cette portion du territoire par la sensibilisation, la réalisation d'activités de loisirs et par la poursuite de nos actions de réinsertion socio-économique par l'entremise du projet Connexion compétences.

PARTICIPATION

Nombre de participants différents:	50
Haïtienne	45
Québécoise	5
Groupe d'âge des participants	
garçons	18-35 ans

OSEZ AU FÉMININ

OBJECTIFS

- Rejoindre les filles de 13 à 25 ans notamment celles en difficultés ou en rupture ;
- Renforcer la complémentarité entre les actions menées par les différents partenaires par le partage de l'acte éducatif propre à chacun et la coopération multisectorielle plus efficace entre tous les acteurs en place ;
- Éduquer les jeunes filles à la citoyenneté, à la santé, à la sécurité… par une méthode de prévention active et interactive ;
- Permettre à de jeunes filles d'être auteures et actrices de débats sur des questions qui les intéressent en suscitant et renforçant les compétences individuelles et collectives.

RÉSULTATS

- Mobilisation de plusieurs jeunes femmes par la création et le maintien de 3 Espaces femmes dans trois secteurs de l'arrondissement (est, centre et ouest) ;
- Maintien et gestion de la Table femmes « Osez au féminin » de Montréal-Nord;
- Participation à un colloque pour présenter son action du travail de rue à Montréal-Nord, sur le thème : « Empowerment » et la lutte contre les discriminations dans une perspective intersectionnelle;
- Création d'un recueil (7 rencontres, 6 filles participantes) ;
- Poursuite de l'activité Soccer féminin (25 joueuses) chaque jeudi de 19 h à 21 h.

CONSTATS

Cette intervention se veut être un moyen d'ouvrir le débat sur la place des femmes âgées de 13 à 25 ans de l'arrondissement de Montréal-Nord, notamment les plus vulnérables, « hors cadre » ou subissant de la violence. Il s'agit de mener des actions concrètes par une approche structurante qui permet aux jeunes filles de devenir force de proposition dans la résolution de difficultés et de pouvoir se positionner comme agent de transformation de leur milieu.

Dans ce cadre et en lien avec les concepts de l'accès à la citoyenneté et à l'éducation civique, l'intervenante responsable de ce projet a développé et travaillé sur deux axes : le travail de rue et les Espaces femmes. Des actions concrètes pour bien répondre aux objectifs du projet, pour mieux sensibiliser, informer et éduquer les filles et les jeunes femmes en intégrant l'approche féministe dans la dimension de son travail, principalement dans ses interventions auprès des jeunes femmes.

APPRÉCIATION GLOBALE

Nous constatons que les femmes du quartier ont de plus en plus besoin de services et de ressources qui soient mises à leur disposition.

Avec la mise en place officielle de la Table Femmes, il y a une meilleure reconnaissance de l'arrondissement sur la condition des femmes. Plusieurs actions sont à ce jour en cours et nous faisons en sorte que les femmes soient de plus en plus représentées dans les activités et projets à l'intérieur des organismes et institutions.

L'orientation des interventions faites dans le cadre du travail de rue se poursuit en fonction des besoins et des difficultés rencontrées sur le terrain par les jeunes filles (pressions familiales, consommation de cannabis, échec scolaire, violence amoureuse, grossesses non désirées, etc. La travailleuse de rue rejoint une soixantaine de filles durant l'année.

Les trois (3) Espaces-femmes (secteur : est-centre-ouest) ont été maintenus et consolidés (une dizaine de jeunes filles régulières sont présentent à chaque rencontre dans chacun des secteurs).

1) Les démarches les plus fréquentes sont :

- L'accompagnement des jeunes au Tribunal de la jeunesse et suivi avec la DPJ (2).
- L'accompagnement des jeunes femmes au Palais de justice (8).
- L'accueil de jeunes pour effectuer leurs travaux communautaires (4).
- L'accompagnement vers les Centres de services de santé et services sociaux (CSSS), cliniques (6).
- L'accompagnement pour des suivis de grossesse et IVG (3).

2) Mobilisation citoyenne de groupe de filles pour la création ou le soutien dans les événements réalisés dans le cadre de leurs démarches:

- Février : Danse (St-Valentin) 13-18 ans : (5 rencontres, 10 organisatrices impliquées) : 350 jeunes présents lors de l'événement ;
- Mai : fête du drapeau haïtien : (4 rencontres, 10 organisatrices impliquées) : 1 000 personnes présentes lors de l'événement ;
- 8 mars Journée de la femme : (3 rencontres, 6 filles impliquées) ;
- Création d'un vidéo-clip, avec les filles participantes de l'activité soccer, sur le thème « Repoussons les limites à l'infini » dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes ;
- Mai : Festival El Mahrajan (fête orientale) : (7 rencontres, 8 filles participantes). L'événement a dû être annulé à la dernière minute pour des raisons de sécurité.

PERSPECTIVES

Développer des services pour les femmes de Montréal-Nord qui répondent à leurs besoins et sensibiliser davantage les acteurs des milieux communautaires et les institutions à la place des femmes à Montréal-Nord. Pour ce faire, la Table Femmes prévoit de mettre sur pied des formations en lien avec les axes traités.

PARTICIPATION

Nombre de participantes différents:	160
Haïtienne	80
Québécoise	10
Latino	10
Maghrébine	50
Africaine	10
Groupe d'âge des participantes	
adultes	1 groupe adulte 40-55 ans
Nb de rencontres, ateliers, activités par période (mois) :	2 x par mois [Espace femmes] 2 x par mois [comité Osez au Féminin]
Nombre de bénévoles participants par activité (jeunes) :	6
Nombre de bénévoles extérieurs par activité (jeunes, adultes) :	2
Nombre de spectateurs :	20

ÉLABORATION D'UN PARCOURS D'ÉVOLUTION III

OBJECTIFS

Proposer une démarche novatrice destinée aux jeunes de 18 à 30 ans visant l'élaboration d'un projet de vie qui inclut un retour vers l'emploi ou vers les études.

Former, accompagner et suivre 16 jeunes (2 cohortes de 8 jeunes) pour favoriser leur intégration vers l'emploi.

Objectifs principaux :

- Aider les jeunes à surmonter les obstacles à l'emploi ;
- Aider les jeunes à développer une vaste gamme de compétences et connaissances afin de participer au marché du travail d'aujourd'hui et de demain ;
- Promouvoir l'attitude, l'éducation et les compétences comme les clés de la participation au marché du travail.

Objectifs quantitatifs :

- 16 jeunes servis sur 18 mois (2 cohortes x 9 mois) ;
- 7 placements en emploi ;
- 5 retours aux études ;
- 4 ni en emploi ni aux études.

RÉSULTATS

Pour les 8 participants de la 1re cohorte :

- 6 placements à l'emploi
- 1 placement en entreprise d'insertion
- 1 abandon
- 5 jeunes sont toujours à l'emploi aujourd'hui, après le projet
- les 3 autres jeunes continuent à être suivis
- tous maintiennent leurs liens avec CJM

Pour les 8 participants de la 2e cohorte :
(résultats temporaires : intervention en cours)

- 5 placements à l'emploi
- 3 suivis pour placement retardés
- tous maintiennent leurs liens avec CJM

En ce qui concerne les deux cohortes, les résultats obtenus dépassent les objectifs attendus dans l'entente avec Service Canada, en termes de placement et maintien à l'emploi et prévus.

ÉLABORATION D'UN PARCOURS D'ÉVOLUTION III (suite)

CONSTATS

Café-Jeunesse Multiculturel a dès 2010 souhaité apporter sa contribution pour répondre au défi de l'emploi chez les jeunes éloignés du marché du travail. En effet, une proportion de jeunes n'était pas atteinte par les acteurs spécialisés en employabilité déjà en place, qui s'occupent davantage des personnes qui sont dans des démarches actives et plus proches du marché du travail.

Nous faisions alors le pari qu'un projet dédié, organisé autour de notre lien de confiance avec ces jeunes, pourrait faire la différence et provoquer un effet d'entrainement vertueux sur leurs pairs. Nous faisions le constat que ces jeunes que nous ciblions concentraient un ensemble de problématiques et d'obstacles non favorables à leur insertion professionnelle que nous devrions considérer lors de nos interventions de notre phase de préparation au travail. Notre premier projet a été accepté en 2012 par le Ministère de l'Emploi et du développement social du Canada, dans le cadre du programme Connexion Compétences. Nous venons de débuter notre 3^{e} projet que nous avons bonifié, affiné et adapté aux nouvelles exigences de ce programme.

Nous considérons que le travail est l'un des moyens concrets d'intégration et de réappropriation dans la vie civique et citoyenne des jeunes dans leur quartier. Le projet a pour objectif de faire en sorte que les participants reprennent confiance en eux, se sentent utiles et considérés.

Nous considérons que le travail est l'un des moyens concrets d'intégration et de réappropriation dans la vie civique et citoyenne des jeunes dans leur quartier. Le projet a pour objectif de faire en sorte que les participants reprennent confiance en eux, se sentent utiles et considérés.

Malgré les contraintes et les obstacles auxquels ils sont confrontés au quotidien, la majorité d'entre eux se sont servis du projet positivement et nous avons fait une différence significative dans leur vie. S'il est clair que la plupart des jeunes n'auraient pas participé à une telle démarche si elle n'avait pas été rémunérée (ce qui leur permet de subvenir à leurs besoins vitaux, de payer certaines dettes et de se concentrer sur des questionnements nouveaux) ils ont souvent dépassé les attentes en termes de mobilisation individuelle et de groupe, et de motivation personnelle pour sortir de leur situation actuelle.

L'ensemble des ateliers et activités prévus est animé par 2 chargés de projets et plusieurs partenaires extérieurs : Centre de formation Jean-Paul Lemay, Gap-Vies, Comité logement, Collectif des entreprises d'insertion, Maison d'Haïti. Le projet prévoit toujours une grande flexibilité pour répondre aux attentes des participants de chaque cohorte.

ÉLABORATION D'UN PARCOURS D'ÉVOLUTION III (suite)

CONSTATS

Il est important de noter que pour certains jeunes, l'historique de vie et les défis personnels auxquels ils sont confrontés pendant le projet ont pu rendre leur cheminement difficile. De cette observation découlent 2 constats importants : volet social et communautaire hautement nécessaire (faire appel aux travailleurs de rue autant que nécessaire), ainsi que la période trop courte pour effectuer de lourds changements concernant des habitudes préjudiciables largement ancrées.

Café-Jeunesse Multiculturel s'oblige à sélectionner des jeunes éloignés du marché du travail qui sont confrontés à de nombreux obstacles. C'est donc avec d'autant plus de fierté que nous estimons obtenir des résultats positifs et encourageants, car nous faisons une différence substantielle et concrète dans la vie des participants.

En ce qui concerne les 2 cohortes sélectionnées, il apparait clairement que le projet *Parcours d'évolution* répond à un besoin réel dans le quartier, puisque tous les jeunes qui ont intégré le groupe en début de parcours étaient dans une impasse de vie (ni à l'école ni en emploi) depuis un certain temps.

APPRÉCIATION GLOBALE

Le fait de faire appel à 2 chargés de projet a de nombreux avantages : complémentarité des styles et méthodes d'intervention, prise de relais en termes d'énergie et de mobilisation, prise en charge des sujets de prédilection. La concertation a été facile et continue, ayant toujours en tête l'objectif général du projet.

De manière générale, les 2 cohortes ont répondu positivement au projet par une participation pour la majorité assidue et soulignant l'intérêt qu'ils portaient envers cette démarche novatrice (forme et contenu) et mettant en évidence la nécessité de multiplier ce type d'initiatives.

Les 2 chargés de projet sont fortement aidés par le lien d'attachement développé par Café-Jeunesse Multiculturel (travail de rue) en amont du projet. Cela permet des prises de relais, des recadrages, des renforts lorsque nécessaire.

Les ateliers proposés lors de la phase d'acquisition de compétences liées à l'employabilité permettent d'augmenter les prises de conscience, les connaissances, les compétences, l'estime positive des participants sur eux-mêmes, d'éclairer leur choix et de faire un plan d'action réaliste.

Comme anticipé, de nombreux obstacles ont été rencontrés : échec et décrochage scolaires, expériences de travail réduites, mobilité urbaine réelle et psychologiquement intégrée réduite, démobilisation et milieu décourageant.
Gérer un groupe de jeunes qui vivent et évoluent dans le même milieu comporte à la fois des avantages et des inconvénients. La cohésion de groupe n'a pas été un gros défi et les intervenants ont pu s'appuyer sur une émulation et une motivation dynamique qui préexistait au projet. Cependant, les familiarités et les habitudes ont pu constituer un obstacle aux nombreux changements importants attendus en si peu de temps. Finalement, ceux qui sont en avance motivent ceux qui le sont moins. Cet effet papillon existe aussi dans le quartier et dans les milieux que les participants fréquentent.

PERSPECTIVES

Ce projet répond à un besoin criant auquel il faut continuer de répondre avec la même énergie et volonté. Nous sommes heureux quand nous constatons des résultats que nous espérions. Il est de toute façon obligatoire d'avoir un plan d'intervention global dont un des enjeux est l'employabilité. De même, qu'il est nécessaire d'ajuster et de bonifier les interventions permettant d'atteindre cet objectif si nous souhaitons que d'autres jeunes continuent à bénéficier de mains tendues avec patience, bienveillance et ambition.

Si le volet formation du projet bénéficie de la longue expérience d'intervention et d'encadrement de Café-Jeunesse Multiculturel et de ses intervenants, le volet placement en emploi prend plus de temps à se développer. En effet, construire un réseau d'entreprises partenaires est un objectif à long terme qu'il faut avoir pour garantir le succès d'un tel projet. C'est aussi dans la durée et par l'exemplarité de notre démarche que les employeurs souhaiteront davantage faire appel aux participants de notre projet.

Si l'aide financière proposée aux employeurs pour réduire leurs risques et leur frilosité à engager des jeunes peu diplômés ou expérimentés constitue un avantage non négligeable, il est clair que disposer d'un bassin d'employeurs fidélisés et volontaires serait un atout des plus significatifs.

Si le placement est un défi majeur du projet, le maintien à l'emploi reste un enjeu de taille qu'il faut traiter avec la même énergie et la même volonté.

Conscients que chaque nouvelle cohorte arrive aussi avec ses propres défis, certains réajustements seront apportés aux prochains projets pour assurer une atteinte plus efficace de résultats : meilleur balisage lors du recrutement, mise à niveau de l'intervention par la priorisation de certains contenus (maintien à l'emploi, recherche en ligne, attitude professionnelle...), établissement d'un cadre de base créé par les intervenants dès le début (absences, retards, utilisation des téléphones, écoute active), plutôt qu'un code de vie établi entièrement et uniquement par le groupe.

Il faut noter que l'objectif du programme Connexion-Compétences, du Ministère de l'Emploi et du développement social du Canada est l'insertion professionnelle avant tout. Il ne s'adresse pas principalement à la clientèle ciblée par Café-Jeunesse Multiculturel, aux prises avec des défis et problématiques défavorables. Le cadre du programme implique une quantification des résultats qui peut être en opposition avec la recherche qualitative d'un mieux-être, formalisée par la mise en place d'un plan d'action individualisé, concrétisé, soit par un retour à l'emploi d'une durée minimale de 26 semaines, soit par un retour aux études. Notre objectif général est donc plus large et global que l'objectif de Service Canada.

L'insertion professionnelle, comme le retour aux études, est quelque part des sous-objectifs, des étapes obligatoires à un épanouissement plus global, qui fait partie de notre mission.

Comme chaque fois qu'une intervention est faite en direction d'un aspect spécifique faisant partie d'un tout, de nombreux déterminismes font que la démarche est ralentie ou non optimisée. S'affranchir des habitudes et du contexte social prend souvent plus que 4 à 6 mois.

PARTICIPATION

Nombre de participantes différents:	16
Haïtienne	10
Latino	1
Africaine	5
Groupe d'âge des participantes	
filles	18-30
garçons	18-30
Nombre de filles	4
Nombre de garçons	12
Nb de rencontres, ateliers, activités par période (mois) :	10 semaines x 30 heures rémunérées
Nombre de bénévoles participants par activité (jeunes) :	6
Nombre de bénévoles extérieurs par activité (jeunes, adultes) :	2
Nombre de spectateurs :	20

PAPA VIENS JOUER AVEC MOI — Passerelle

OBJECTIFS

Projet Passerelle s'inscrit dans une démarche d'intervention communautaire appelée SIPPE (Services intégrés en périnatalité et en petite enfance).

Jeunes parents 16-30 ans à faibles revenus, peu scolarisés, sans emploi stable et rémunérateur, sur l'aide sociale. Ils possèdent une double vulnérabilité : celle d'être exclus des circuits dominants de l'intégration sociale; celle d'avoir un enfant au moment d'une phase importante de leur individuation. La plupart d'entre eux ont eu leur premier enfant à l'âge de 16 ans.

Les autres familles que le projet accueille sont nouvellement arrivées et principalement d'origines maghrébines

- Favoriser le rapprochement, la création et le développement de liens affectifs entre les pères et entre les pères et leurs enfants;
- Créer des espaces où les pères peuvent interagir avec leurs enfants.
- Accompagner et favoriser l'implication et la participation des familles plus spécialement les pères et leurs enfants à la vie communautaire et culturelle de leur quartier.

RÉSULTATS

- Les activités du Samedi à Café-Jeunesse Multiculturel : Papa, viens jouer en collaboration avec le père visiteur de la Fondation de la visite se déroule aux quinze jours dans les locaux du Café-Jeunesse et à l'occasion dans le gymnase du Centre de loisirs;
- Brunch familial pour souligner un évènement particulier et permettre le jumelage entre nouvelles et anciennes familles
- 14 rencontres régulières ont été organisées et nous avons rejoint 20 papas, 5 mamans et une trentaine d'enfants;
- Nous avons eu cette année une présence de jeunes couples avec un premier bébé;
- Les pères et leurs enfants sont invités à participer à des activités sportives, des jeux interactifs, à faire du bricolage, à partager une lecture;
- Une pause collation nous permet d'échanger entre nous dans une ambiance chaleureuse et conviviale qui favorise les confidences et le partage de nos préoccupations;
- Nous avons organisé 2 brunchs familiaux : le premier pour lancer notre programmation d'activités avec la participation de 3 papas et de 4 enfants, le deuxième pour souligner la fête de l'Halloween avec la participation de 8 papas, 3 mamans et 10 enfants.

PAPA VIENS JOUER AVEC MOI — Passerelle (suite)

OBJECTIFS

* Favoriser l'implication et la participation des familles plus spécifiquement les pères et leurs enfants à la vie communautaire et culturelle de leur quartier et les accompagner

RÉSULTATS

- Durant la période estivale **2 pique-niques** ont été organisés au parc Saint-Laurent afin de profiter de l'été et des installations du parc Saint -Laurent (pataugeoire et structure de jeux). Chacune des familles ont préparé un plat que nous avons joyeusement partagé. Ces activités ont mobilisés 6 familles 10 enfants
- Présence de l'intervenante 2 après-midi par semaine aux parcs Carignan et Henri-Bourassa pour une prise de contact, par des échanges et l'organisation de jeux avec les familles qui s'y trouvent avec la participation de 3 familles et 5 enfants du projet.

Sorties familiales :
Faute de pouvoir bénéficier des laissez-passer de l'arrondissement ce qui nous permettait de visiter des lieux d'attraction gratuitement avec nos familles; nous avons tout de même organisé trois sorties avec la participation des familles maghrébines du cours de karaté :

- Promenade en bateau le long de la Rivière-des-Prairies en suivant la route de Champlain avec la participation 2 papas et 6 enfants
- Centre de la nature à Laval (visite de la fermette suivie d'activités sportives et d'une collation avec la participation de 5 pères et de 12 enfants
- Centre aquatique de Rivière-des-Prairies (piscine jeux aquatiques pataugeoire avec la participation de) 3 papas et de 8 enfants

Participation des familles aux différentes festivités du quartier :
Une vingtaine de familles du projet Passerelle ont participé à ces événements dont voici la liste :

- La fête du drapeau haïtien samedi 20 mai 2017 sur la rue Pascal
- La fiesta familiale 3 juin 2017 (animation de jeux de société grand format tictac toc et le jeu échelles et serpents)
- Urbanifest 4 août 2017 (responsable de l'épluchette de blé d'inde)
- La Fiesta hivernale17 février 2018 participation comme membre du comité paternité de Montréal-nord pour offrir de la tire d'érable
- Dans le cadre des environnements favorables, notre intervenante s'est joint au comité organisateur d'une fête familiale 9 mars à l'Escale sous le thème la cabane à sucre chez nous La priorité est de rejoindre les familles plus vulnérable ayant des enfants 0 à 5 ans.

PAPA VIENS JOUER AVEC MOI — Passerelle (suite)

OBJECTIFS

* Favoriser l'implication et la participation des familles plus spécifiquement les pères et leurs enfants à la vie communautaire et culturelle de leur quartier et les accompagner

- Créer des espaces où les papas peuvent interagir avec les enfants

RÉSULTATS

Participation des familles aux différentes festivités du quartier :

Une vingtaine de familles du projet Passerelle ont participé à ces événements :

- La fête du drapeau haïtien samedi 20 mai 2017 sur la rue Pascal secteur nord-est;
- La fiesta familiale 3 juin 2017 (animation de deux jeux de société grand format tic tac toc et le jeu échelles et serpents);
- Urbanifest 4 août 2017 (responsable de l'épluchette de blé d'inde)
- La Fiesta hivernale 17 février 2018 participation comme membre du comité paternité de Montréal-Nord pour offrir de la tire d'érable
- Dans le cadre des environnements favorables, L'intervenante s'est jointe au comité organisateur d'une fête familiale 9 mars à la Maison des jeunes l'Escale sous le thème «la cabane à sucre chez nous » La priorité est de rejoindre les familles les plus vulnérables ayant des enfants 0 à 5 ans.
- Une trente de cours de karaté tous les lundis et les vendredis de 18 h à 19 h d'avril à décembre 2017 avec un arrêt du cours pendant la période estivale (juillet et août 2017) avec la participation de 10 pères et de 14 enfants. La pratique de ce sport développe chez l'enfant la concentration, la confiance en soi, la discipline, l'estime de soi et le respect de soi et de l'autre. Ces aptitudes développées à bas âges sont transférables dans d'autres sphères de leur vie soit à la garderie ou à l'école. La présence des pères et son implication à la pratique de ce sport avec son enfant permet une meilleure assimilation des mouvements, à tisser des liens positifs pères/enfants basés sur l'encouragement et la valorisation.

PAPA VIENS JOUER AVEC MOI — Passerelle (suite)

CONSTATS

En mettant en place ces activités, nous travaillons à renforcer les compétences parentales des pères : passer plus de temps avec son enfant, de pratiquer un sport avec lui, d'explorer des lieux d'attractions, de participer à des activités éducatives, découvrir un plus grand nombre d'activités à faire avec son enfant, prendre l'habitude d'intégrer des jeux dans la vie quotidienne comme outil d'apprentissage pour son enfant.

À propos de la pertinence de notre action sur le développement de l'enfant, nous croyons que nous y contribuons en travaillant sur le développement des compétences parentales des pères. En voici quelques indicateurs : le papa qui invite son enfant à jouer, à bouger et à expérimenter les jeux participe au développement de la motricité. Le papa qui parle avec son enfant, lui explique le fonctionnement des jeux lui raconte une histoire contribue au développement du langage et de la communication .Le papa qui joue avec son enfant ; qui participe à des fêtes du quartier, à des sorties éducatives, qui offre l'opportunité à son enfant de jouer avec d'autres enfants contribue à sa socialisation. Le papa qui permet à son enfant d'accomplir des choses par lui-même (bricolage, dessin) et qui lui donne des responsabilités à sa mesure (ranger ses jouets) est un père qui développe son autonomie

Une vingtaine de familles du projet Passerelle et leurs enfants ont pu participer à l'une ou l'autre des fêtes organisées par notre organisme ou par d'autres organismes du quartier.

APPRÉCIATION

La participation des familles et de leurs enfants aux différentes activités du projet Passerelle permet leur socialisation, la connaissance et la reconnaissance des intervenants du milieu, une meilleure connaissance des organismes communautaires , développe un sentiment d'appartenance, une belle fraternisation entre les familles.

Ces activités se déroulent dans une ambiance chaleureuse. C'est une belle façon de célébrer le mieux vivre-ensemble.

PARTICIPATION

Nombre de participantes différents:	20
Haïtienne	7
Québécoise	3
Maghrébine	10
Nb de rencontres, ateliers, activités par période (mois) :	2 fois/s. pour le Karaté avril à décembre 2017 et 1 fois/semaine pour le karaté janvier 2018 à mars 2018 2 fois/mois : Papa, viens jouer avec moi L'été : 2 fois/ semaine activités dans les parcs 5 Fêtes de quartier et 3 sorties familiales
Groupe d'adultes	20 papas/2 mamans
Groupe enfants	29
Nombre de filles	15
Nombre de garçons	14
Nombre de bénévoles extérieurs par activité (jeunes, adultes) :	5

RENCONTRES ET ACCOMPAGNEMENTS DES JEUNES PARENTS VULNÉRABLES - Passerelle

OBJECTIFS

- Travailler en collaboration avec les travailleurs de rue afin de mobiliser et accompagner les jeunes parents éloignés des services;
- Participe aux rencontres hebdomadaires du Service d'aide aux jeunes pour de la référence et le suivi des jeunes familles;
- Informe/ réfère/ accompagne les jeunes parents vers les ressources appropriées selon leurs besoins et les encourage à les utiliser.

RÉSULTATS

Connaissance des ressources en famille et leurs activités et références de jeunes parents évaluation des besoins

Références vers les ressources :

- Inscription de 3 jeunes mamans au programme OLO;
- Référence de 4 mamans nouvellement arrivées sur notre territoire à la Clinique Rayon de Soleil pour un suivi de grossesse;
- Inscription et assistance à l'inscription des enfants de 3 jeunes mamans à la Place Normandie 0-5 ans;
- Assistance à remplir un formulaire pour l'obtention de deux certificats de naissance 1 maman ;
- Aide au montage du dossier financier pour obtenir un logement subventionné à la Shapem
- Référence de 5 jeunes pères à la clinique d'impôt du Centre multiethnique;
- Accompagnement d'un couple sans statut et 3 enfants nés ici au Centre Multiethnique pour examen de leur situation d'immigration;
- Références de jeunes parents à des banques alimentaire afin de recevoir des paniers de Noël;
- Accompagnement d'une maman avec ses deux enfants à la clinique de vaccination.
- Accompagnement à la clinique Désy pour consultation médicale d'urgence (problème pulmonaire d'un bébé) ;
- Soutien affectif (écoute, conscientisation, renforcement) cas de violence;
- Répit pour démarche à l'aide sociale et pour faire son épicerie, pour se présenter à la cour etc;
- Accompagnement d'un couple pour négocier une entente pour des paiements de loyer non-payés

RENCONTRES ET ACCOMPAGNEMENTS DES JEUNES PARENTS VULNÉRABLES - Passerelle (suite)

OBJECTIFS

- Écoute/discussion/conscientisation/renforcement
- Assure un suivi téléphonique pour connaitre l'évolution de la situation, l'avancement de la démarche.

RÉSULTATS

- Accompagnement de 12 jeunes pères à l'importance de leur rôle dans le développement de leurs enfants.
- 2 inscriptions de pères comme tuteurs à la garderie de leur enfant pour suivre son développement et son évolution et être en mesure de les accompagne dans leurs apprentissages

Les discussions ont porté sur :

- L'importance d'être inscrit sur le certificat de naissance; 6 sur 12 pères n'étaient pas inscrits;
- L'importance de maintenir une bonne relation avec la mère et éviter les disputes et les conflits, Avoir une communication centrée sur les soins, les besoins et l'éducation de l'enfant
- L'importance de conscientiser le père dans l'éducation et le développement de l'enfant;
- Référence d'un père aux ateliers portant sur Comment bien vivre la coparentalité à l'organisme Repère;
- Soutien informatif (informer sur les ressources et activités familles, les activités communautaires, les activités de loisirs, culturelles) leur indiquer où aller chercher les informations pour connaitre ce qui se fait dans l'arrondissement. Distribution des dépliants des organismes et de l'arrondissement.

RENCONTRES ET ACCOMPAGNEMENTS DES JEUNES PARENTS VULNÉRABLES - Passerelle (suite)

OBJECTIFS

Encourager les jeunes familles à demander un service, de l'aide de son entourage (amis, frère, sœur, parent, voisin, voisine) afin de trouver le support nécessaire et faire preuve d'ouverture pour offrir son aide.

RÉSULTATS

- Entraide entre les familles;
- Covoiturage entre les familles ;
- Gardiennage ;
- Aide à des petits déménagements ;
- Échange de vêtements et d'articles pour enfants;
- Échanges d'informations sur des rabais à faire en épiceries et vêtements.

Notre organisme est membre du comité paternité de Montréal-nord, Ce comité est une instance de la table de concertation Petite-Enfance de Montréal Nord. C'est un regroupement d'intervenants qui se réunis tous les mois pour discuter de leurs pratiques et créer des actions concertées afin de promouvoir l'engagement paternel. Nous avons cette année travaillé tous ensembles à l'élaboration de notre plan d'action en conformité avec celui de la Table de concertation Petite-Enfance.

RENCONTRES ET ACCOMPAGNEMENTS DES JEUNES PARENTS VULNÉRABLES - Passerelle (suite)

OBJECTIFS

Encourager les jeunes familles à demander un service, de l'aide de son entourage (amis, frère, sœur, parent, voisin, voisine) afin de trouver le support nécessaire et faire preuve d'ouverture pour offrir son aide.

RÉSULTATS

Voici quelques-unes de nos réalisations :

- Rencontre avec une quinzaine de parents : thèmes abordés droit à un congé payé des nouveaux parents, droit à un retour aux études avec une aide financière, droit à recevoir une aide pour payer le loyer, droit à une prime de travail à titre de parent travailleur 9 mai 2017;
- Formation des intervenant-es de l'arrondissement le 23 mai 2017 sur comment intervenir auprès des pères;
- Pique-nique avec des pères et leurs enfants au parc Sauvé suivi d'un envol de cerfs-volants le 13 juin 2017;
- Kiosque promotionnel sur l'importance de l'engagement paternel lors de la fête des nouveaux nés le 14 juin 2017 au parc Aimé-léonard avec prise de photos souvenirs;
- Dans le cadre de la journée de la visibilité de la Table, où le focus est mis sur la promotion de la paternité. Une formation a été offerte aux intervenants du milieu sur Comment intervenir auprès des pères immigrants suivi d'une tournée de kiosque d'information des organismes familles le 14 février 2018.;
- Atelier de discussion avec une dizaine de papas sur les changements que la paternité nous apporte dans vos vies, suivi de trois témoignages de pères le 5 avril 2018;
- Visionnement du documentaire «Je suis là » entre les intervenants du comité paternité qui relate le parcours difficile de jeunes en difficultés devenus pères et de leur prise en main de leur vie pour être en mesure de bien accompagner leur enfant le 10 avril 2018;

RENCONTRES ET ACCOMPAGNEMENTS DES JEUNES PARENTS VULNÉRABLES - Passerelle (suite)

OBJECTIFS

Encourager les jeunes familles à demander un service, de l'aide de son entourage (amis, frère, sœur, parent, voisin, voisine) afin de trouver le support nécessaire et faire preuve d'ouverture pour offrir son aide.

RÉSULTATS

- Participation à la fiesta hivernale le 17 février 2018: Kiosque d'information pour faire connaitre notre existence et nos actions auprès des familles présentes cette journée et offrir de la tire d'érable aux enfants et parents;
- Tenue d'un kiosque du comité à la fête des nouveau-nés avec comme activité de photographier les familles accompagnées de leur poupon;
- Participation à la fiesta familiale dans le but de faire connaitre notre comité aux familles du quartier;
- Kiosque ambulant avec une brouette rempli de dépliants, de ballons. L'idée est d'aller à la rencontre des pères et de leurs enfants et de leur chanter deux chansons et de raconter deux contes qui parle des papas;
- Dans le cadre de la semaine de la paternité, organisons d'une soirée olympiade pères-enfants qui s'est déroulé au parc le Carignan à Montréal-Nord. Pour ce projet nous avons reçu une bourse de 250$ du Regroupement de la valorisation de la paternité.

RENCONTRES ET ACCOMPAGNEMENTS DES JEUNES PARENTS VULNÉRABLES - Passerelle (suite)

CONSTATS

L'accompagnement intensif et soutenu auprès des jeunes parents en difficulté est plus que nécessaire si l'on a à cœur le bon développement de leurs enfants. Il faut à tout prix travailler sur les obstacles qui les empêchent d'accéder aux services et de les utiliser pour eux-mêmes et leurs enfants. C'est bien plus que de leur faire connaitre les ressources existantes mais il faut se dégager du temps pour les accompagner et de prendre le temps de les mettre en confiance. Il faut aussi relever les effets positifs de leur démarche sur eux-mêmes et sur leurs enfants. La plupart des jeunes parents rencontrés ont énormément de préjugés par rapport aux différents services proposés par la communauté. Certains d'entre eux ne veulent pas que leurs enfants fréquentent la garderie même si l'on perçoit des retards de développement chez leurs enfants parce qu'ils ne sont pas suffisamment stimulés. Comme ces jeunes parents ont beaucoup de difficultés à demander de l'aide c'est trop souvent en situation d'urgence que l'intervention doit se faire. Ils laissent trop souvent la situation se détériorer avant d'en parler et d'agir.

APPRÉCIATION

Une grande qualité du projet est l'approche au niveau de l'intervention souple et non officielle qui met l'accent sur les forces des parents et qui construit sur le positif ; qui met en évidence ce qui va bien et sur ce qu'ils font de bien ; une intervention qui encourage, réconforte et stimule à faire mieux et à prendre les bonnes décisions.

Notre organisme est membre du comité paternité de Montréal-Nord, Ce comité est une instance de la table de concertation Petite-Enfance de Montréal Nord. C'est un regroupement d'intervenants qui se réunissent tous les mois pour discuter de leurs pratiques et créer des actions concertées pour promouvoir l'engagement paternel. Nous avons cette année travaillé tous ensembles à l'élaboration de notre plan d'action en conformité avec celui de la table de concertation Petite-Enfance. Nous nous réjouissons de leurs nombreuses réalisations pour l'année.

C'est une des forces du projet d'avoir été l'initiateur de la mise sur pied du comité paternité de Montréal-Nord et d'avoir été influant de ses orientations et de ses réalisations.

PARTICIPATION

Nombre de participantes différents:	33
Haïtienne	15
Québécoise	8
Maghrébine	10
Nb de rencontres, ateliers, activités par période (mois) :	Appels téléphoniques Rencontres individuelles Accompagnements aux ressources
Groupe d'adultes :	16-35 ans
Nombre de filles	8
Nombre de garçons	25

Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration se sont réunis 5 fois cette année, pour discuter de gouvernance et prendre des décisions conforment aux orientations stratégiques et aux statuts et règlements.

Une rencontre spéciale a aussi eu lieu avec Centraide du grand Montréal pour l'évaluation triennale de l'organisme.

Assemblée générale

Le 20 juin 2017, les membres se sont réunis en assemblée générale annuelle pour prendre acte de la gestion de l'organisme ainsi que de ses activités réalisées dans la communauté.

L'assemblée générale a adopté le rapport d'activités, ratifié les états financiers. Pour terminer a procédé à l'élection des membres du conseil d'administration.

Un total de 33 personnes membres et non membres ont pris part à cet exercice démocratique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ghassan Assio	président
Gennaro Stabile	v-p-trésorier
Véronique Blais	secrétaire
Léonarda Bonadonna,	administratrice
Béder Cancio,	administrateur
Jean-François Alexis,	administrateur
Williamson Lamarre	Directeur, membre d'office

LE PERSONNEL RÉGULIER TEMPS PLEIN

Diane Thomas, intervenante

Beauvoir Jean, travail de rue

Roberson Berlus, travail de rue

Jessyka Maharaj, travail de rue

Thierry Casséus, travail de rue

Williamson Lamarre, directeur

Joanne Déziel, adjointe à la direction

Slim Hammami, coordonnateur

CONTRACTUELS

RESPONSABLES DE PROJETS:	Mélanie Fournier, Benjamin Aïm
SPORTS :	Nawfal Chabibi, Séphora Ghoulam
ARTS MARTIAUX :	Paul Berthin
EMPLOI ÉTÉ:	Nawfal chabibi, Hamza Ugan, Coumba Line Keita , Marie Ngoboum
Travaux communautaires:	6

BÉNÉVOLES

Encore une fois cette année, l'implication des bénévoles a été déterminante dans l'ensemble des activités réalisé cette année. Ainsi, nous avons pu compter sur le soutien d'une trentaine (30) de bénévoles qui ont réalisé 4 520 heures de travaux bénévole soit l'équivalent de 2.5 postes à temps plein.

Catégorie	Nombre heures
Administration (soutien administratif et comptabilité	3 013
Gouvernance (conseil d'administration et comité d'orientation stratégique)	502
Organisation (activités et événements de masse)	1 005

TRAVAUX COMPENSATOIRES ET COMMUNAUTAIRES

Pour cette année, Café-Jeunesse Multiculturel a reçu de YMCA Centre-Ville et de l'organisme Trajet jeunesse des participants aux Programmes de travaux compensatoires et communautaires.

Catégorie	Nombre heures
YMCA—programme travaux compensatoires	501
Trajet jeunesse—programme travaux communautaires	10
Sécurité publique—programme travaux communautaires	240

CAFÉ-JEUNESSE MULTICULTUREL

11121 AVENUE SALK, PORTE 114

MONTRÉAL-NORD (QUÉBEC) H1G 4Y3

TÉL.: 514 324-8112

Facebook: Café-Jeunesse Multiculturel

Courriel: cjm@cafejeunessemulticulturel.org

FINANCEMENTS et REPRÉSENTATIONS

Café-Jeunesse Multiculturel remercie nos bailleurs de fonds, nos donateurs et nos partenaires qui contribuent à nous soutenir dans la réalisation de notre mission.

- ◊ Centraide du Grand Montréal
- ◊ Ministère de la santé et des services sociaux de Montréal (PSOC)
- ◊ Arrondissement Montréal-Nord *
- ◊ Arrondissement Montréal-Nord :
  - Osez au féminin
  - Travail de rue
  - Proximité
- ◊ Emploi et développement social Canada :
  - Connexion compétences
  - Emploi été
- ◊ CIUSSS du Centre-Nord de l'Île de Montréal (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux)
  - SIPPE
- ◊ Ville de Montréal
- ◊ Rita de Santis, députée provinciale de Bourassa-Sauvé
- ◊ Donnateurs privés

* L'arrondissement de Montréal-Nord loge l'organisme gratuitement dans ses locaux du Centre de loisirs, des chalets de parcs au besoin, un service de photocopies et de matériels logistiques.

QUELQUES-UNS DE NOS PARTENAIRES

ET COLLABORATEURS DANS LE MILIEU

Ville de Montréal

Arrondissement Montréal-Nord

Table paix et sécurité

Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN)

Table femmes Osez au féminin

Table concertation jeunesse Montréal-Nord (TJMN)

Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord (CPEFMN)

Écoles secondaires de Montréal-Nord

Regroupement des intervenants et intervenantes d'origine haïtienne (RIIOH)

Citoyens de Montréal-Nord

Organisations communautaires et institutionnelles

Commerçants de Montréal-Nord

Banque de Montréal

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers au 31 mars 2018 que vous avez en main, démontrent que l'organisme Mouvement jeunesse Multiculturel (Café-Jeunesse Multiculturel) est en bonne situation financière, en effet, le bilan au 31 mars 2018 de notre organisation indique un actif net (surplus cumulés) de l'ordre 156 103 $. Celui-ci est en hausse de 21 834 $ par rapport à l'an dernier grâce à un excédent de nos produits (revenus) sur nos charges (dépenses).

Notre actif net nous permet donc de couvrir toutes nos obligations à court terme à l'égard de nos engagements.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'excédent des produits sur les charges demeure positif avec un surplus de 21 834 $. Cet excédent s'explique en partie par un souci de rétablir l'équilibre financier par des coupures volontaires dans certaines dépenses administratives (entretien des locaux et du matériel d'informatique, prise en charge à l'interne de l'entretien des réseaux sociaux, etc). Tout cela, nous conduit donc à une diminution de nos charges.

Honnête, on peut dire que la situation financière de l'organisme est saine. Toutefois, il importe d'ajouter que notre marge de manœuvre est sensible. Cela implique alors l'obligation de faire preuve d'une grande ingéniosité au niveau de la gestion des fonds qui nous sont alloués.

Pour l'exercice financier 2017-2018, la firme comptable Gosselin et associés a procédé à la vérification de nos états financiers. Les personnes intéressées peuvent se procurer une copie des états financiers audités en communiquant avec l'organisme.

ÉTATS FINANCIERS

MOUVEMENT JEUNESSE MONTRÉAL-NORD

BILAN

31 MARS 2018

	2018 $	2017 $
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	70 987	55 632
Placements (note 3)	28 422	20 090
Débiteurs (note 4)	25 475	43 437
Frais payés d'avance	5 292	5 062
	130 176	124 221
PLACEMENTS (note 3)	-	8 176
DÉPÔT DE GARANTIE	3 100	3 100
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	162 576	178 342
	165 676	189 618
	295 852	313 839
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	51 042	58 554
Apports reportés (note 7)	22 956	42 116
	73 998	100 670
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 8)	65 750	78 900
	139 748	179 570
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	96 826	99 442
NON AFFECTÉ	59 278	34 827
	156 104	134 269
	295 852	313 839

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

MOUVEMENT JEUNESSE MONTRÉAL-NORD

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	2018 $	2017 $
PRODUITS		
Subventions		
Agence de la santé et des services sociaux	112 435	110 164
Ville de Montréal - Arrondissement Montréal-Nord	142 116	122 884
Emploi de Développement social Canada - Projet connexion	148 147	19 768
Minstère de l'Immigration de la diversité et de l'Inclusion	-	32 569
CIUSSS - Montréal-Nord (SIPPE)	33 042	32 812
Sécurité publique	-	20 003
Emploi et Développement social Canada - Placement Emploi Été	16 233	13 666
Soutien à l'action bénévole	1 000	1 300
Dons		
Centraide du Grand Montréal	102 725	103 595
Autres dons	1 970	481
Autofinancement		
Indimnité d'occupation de locaux	14 000	11 667
Activités	6 458	17 933
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	13 150	13 150
Taxes foncières recouvrées	10 022	1 986
Intérêts	275	163
	601 573	502 141
CHARGES		
Salaires et charges sociales	351 468	385 565
Activités récréatives	42 616	54 810
Emploi et Développement social Canada - Projet connexion	128 138	17 230
Amortissement des immobilisations	15 766	15 767
Honoraires professionnels	6 149	9 769
Frais d'administration	14 823	9 448
Entretien des locaux et des équipements	1 654	4 186
Télécommunications	7 732	7 703
Assurances	5 202	5 199
Transport	4 800	3 120
Frais de réunions	767	1 603
Système d'alarme	623	597
	579 738	514 997
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	21 835	(12 856)

PHOTOS SOUVENIRS

Mois de l'Histoire des Noirs (février)

Semaine de relâche

Présentation de la pièce de théâtre
«Le respect»
dans le cadre du théâtre-forum

Article 7.21

LE GRAND COSTUMIER
MONTRÉAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017-2018

TABLE DES MATIÈRES

1. Mise en contexte 5

2. Consolidation du démarrage du Grand Costumier 5

2.1 Finalisation de l'aménagement du costumier 5
2.2 Mise en opération de l'atelier de confection 6
2.3 Mise à jour de l'inventaire 9

3. Développement d'affaires 10

3.1 Élaboration d'un plan de marketing intégré (CMI) 10
3.2 Assurer une offre de services répondant aux plus hauts standards de qualité 12

4. Collectivité 15

4.1 Stages, bénévolat et transfert d'expertise 15
4.2 Rayonnement de la collection 16
4.3 Gouvernance 18
4.4 Formation 18

5. Rayonnement 19

5.1 Partenariats et représentation 19
5.2 Reconnaissance 20
5.3 Communications 20
5.4 Innovation 20

6. Ressources humaines et résultats financiers 21

6.1 Ressources humaines 22
6.2 Résultats financiers 23

7. Prochaines étapes 24

Annexe 1 – Liste du conseil d'administration
Annexe 2 – Couverture médiatique
Annexe 3 – Organigramme

Le Grand Costumier est un remarquable exemple de réappropriation par la collectivité d'un riche patrimoine culturel et de sa transformation en une entreprise d'économie sociale dynamique, assurant l'accessibilité de la collection aux créateurs d'ici et contribuant au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle.

Année 2017-2018

Collection de 100 000 pièces sur 16 000 pi^2 • valeur de 7M$

Clientèle

350 productions

80% production médiatique
20% arts vivants

40% du chiffre d'affaires hors Québec
Toronto et Vancouver

Mise en opération de **l'atelier de confection**

Restauration
Retouches
Confection

Développement d'affaires

Élaboration d'un plan de communication marketing

Acquisitions
1 500 nouveaux costumes
Valeur marchande de 175 000$

Ressources humaines

L'équipe passe de 4 à 6 employées à temps plein

20 stagiaires et étudiants en emploi d'été

Collectivité

230 participants aux visites guidées

10 000$ en commandites pour des projets culturels

Optimisation des processus

Outil de recherche en ligne

Implantation d'un système de codes-barres

1. Mise en contexte

Moins de deux ans après le déménagement de la collection de costumes reçue de Radio-Canada dans les nouveaux locaux du Grand Costumier, le démarrage est aujourd'hui finalisé, et la jeune entreprise entre déjà dans une étape de développement. Le présent rapport présente les principaux résultats de l'année 2017-2018 (1er avril 2017 au 31 mars 2018).

2. Consolidation du démarrage du Grand Costumier

Le Grand Costumier a débuté son démarrage dans des conditions gagnantes : de nombreux appuis financiers et en ressources, une équipe compétente et des partenaires engagés. Néanmoins plusieurs obstacles ont ralenti la mise en place du projet, notamment différents imprévus dans les rénovations et des coûts d'installation près de cinq fois plus élevés que prévu. Malgré ces défis, l'entreprise a pu se réjouir de la visibilité dont elle a bénéficié, fidélisant rapidement une clientèle nombreuse, et générant un engouement hors des frontières du Québec.

2.1 Finalisation de l'aménagement du costumier

L'installation du Grand Costumier représentant beaucoup plus de temps et de ressources que les prévisions, l'équipe du Grand Costumier a été bonifiée de 4 ressources surnuméraires d'avril à décembre 2017 (9 mois) affectées au rangement à temps plein, afin de permettre à l'équipe permanente de pouvoir maintenir les services aux clients. Des appuis financiers précieux ont permis l'ajout de ces contrats, notamment le programme Emploi été Canada ainsi que des subventions d'Emploi-Québec. Une fois le classement terminé, la prochaine étape visait à mettre en place un système de signalisation et créer des outils d'aide à la recherche pour les clients.

2.1.1 Rangement et classement de la collection

Les quelques 100 000 costumes et accessoires de la collection sont aujourd'hui rangés et classés dans l'entrepôt couvrant 16 000 pi^2 de l'annexe B l'Édifice Gaston-Miron. Le rangement et l'organisation de la collection a été finalisé en décembre 2017. Les tâches visaient essentiellement à compléter le rangement des costumes et accessoires (défaire les boîtes, regrouper les costumes par catégorie, entreposer chaque pièce adéquatement, etc.) et à définir le mode de classement de chacun des 5 niveaux. Une série d'équipements et le matériel de rangement a également été acheté et installé : installation de pellicules anti-UV aux quelques 100 fenêtres, 35 chariots à costumes ergonomiques, légers tout en étant robuste et facile d'utilisation, 250 nouveaux bacs de rangement, 50 housses de transport, installation de salles d'essayage sur chaque niveau et installation de comptoirs supplémentaires.

2.1.2 Implantation d'un système de signalisation

Répondant aux plus hauts standards d'efficacité, le système de signalisation implanté permet d'effectuer une recherche en un temps minimum grâce à un système de rangement organisé par catégorie (hommes, femmes, variété, uniforme, époque, etc.), par année, par style et par taille. La signalisation, entièrement bilingue, comprend les éléments suivants :

- Un panneau d'affichage à chacune des 2 extrémités des 100 rangées de costumes le contenu de chaque rangée.
- Chacune des sections des rangées est identifiés par un séparateur (voir la photo)
- Chaque section est identifiée par style et par taille
- Les boîtes d'accessoires (chapeaux, chaussures, etc.) ont été étiquetées (voir la photo)

Les quelques 6 000 chapeaux ont été photographiés pour un rangement optimal

Chacune des 100 rangés de costumes est identifiées par époque, style et taille

Un logiciel d'impression d'étiquettes et une imprimante miniature ont permis des quelques 850 boîtes d'accessoires avec une grande efficacité

Le système de signalisation implanté est un modèle en termes de précision et d'efficacité de recherche. Il existe peu de costumiers qui disposent d'un système aussi convivial. Le système mis en place a permis de créer un espace de recherche optimal pour les créateurs, réduisant leur temps de repérage et optimisant ainsi leur visite. Les clients sont systématiquement impressionnés par la facilité de recherche et la beauté du lieu.

L'organisation de l'inventaire a aussi permis d'assurer des conditions de conservation optimales pour la collection, en offrant notamment des modes de rangement adaptés à chaque type de pièces (chapeaux dans des boîtes, vêtements de lainage fragiles en bacs, robes de dentelles sur les cintres adaptés, etc.) et un environnement entièrement protégé des rayons UV pénétrant par les quelques 100 fenêtres. De plus, l'installation a été faite avec le souci de récupérer et réutiliser un maximum de matériel de Radio-Canada (pôles, tablettes, miroirs, table de machine à coudre revalorisée, etc.), une approche aussi éco-responsable qu'économique.

2.1.2 Optimisation de l'espace de rangement

La collection de costumes occupant déjà les lieux à plein capacité, un projet d'optimisation de l'espace d'entreposage a été réalisé afin de créer de l'espace de « l'intérieur ». En effet, doubler certains pôles d'accrochage a permis de créer près de 30% de nouvel espace. Des structures (fer angles et barre de soutien) ont été confectionnées sur mesure par un forgeron. Les pôles ont été créés en récupérant de longs pôles de métal de Radio-Canada. Au total, 1 100 pôles doubles ont été installées au mois de mai 2017.

Avant – pôles simples

Après – Pôles doubles augmentant la capacité d'entreposage

2.2 Mise en opération de l'atelier de confection

L'atelier de confection, qui occupe 700 pi^2 au 5^e étage des locaux du Grand Costumier, est un élément phare de l'offre de services du Grand Costumier et sa mise en opération constitue un important jalon dans le démarrage de l'entreprise. L'atelier constitue un avantage concurrentiel pour Le Grand Costumier, notamment parce que les ateliers de couture sont de moins en moins nombreux et les artisans apprécient avoir accès sur demande à un espace de création. De plus, comme les compétiteurs du Grand Costumier ne disposent pas d'un atelier aussi fonctionnel, cet ajout à l'offre du Grand Costumier est déterminant dans sa capacité à diversifier ses revenus, en attirant une clientèle diversifiée et nombreuse.

L'espace avant l'aménagement

L'atelier une fois l'aménagement terminé

La première étape du projet consistait à déménager les équipements de l'atelier de Radio-Canada vers les nouveaux locaux du Grand Costumier. La superficie de l'atelier de Radio-Canada étant près de trois fois plus grande que la superficie de l'atelier actuel, une sélection minutieuse des équipements et du matériel à déménager a dû être réalisée. Une partie de l'équipe, appuyée de bénévoles, a œuvré à trier et sélectionner les différents équipements et matériaux (machinerie, patrons, tissus, moules à chapeaux, etc.) à déménager, afin de ne conserver que l'essentiel. Parallèlement au tri des équipements, des scénarios d'aménagement ont été réalisés afin d'assurer une utilisation optimale de l'espace. Il s'agit d'une démarche d'une grande importance puisqu'elle déterminera la capacité d'occupation de l'atelier, et donc ultimement, sa rentabilité. Les enjeux sont nombreux : disposer d'un nombre maximum d'équipements tout en assurant une circulation fluide des clients, organiser le matériel afin qu'il n'entrave pas l'espace tout en étant accessible, assurer la sécurité des lieux, permettre la cohabitation de clients travaillant sur des projets différents, assurer la convivialité des lieux pour de la formation, etc. Finalement, grâce à l'ingéniosité de l'équipe, l'atelier est organisé de façon optimale, permettant à jusqu'à trois projets différents de cohabiter dans l'espace. Chaque centimètre d'espace libre a été optimisé en posant des tablettes, des pôles et autres infrastructures de rangement.

La prochaine étape consistait à aménager les espaces de services, soit les salles d'essayage, de lavage et de teinture, vieillissement et ennoblissement des textiles. Différentes infrastructures ont été installées : tringles, étagères, tablettes, miroirs, etc. La majorité des matériaux de l'atelier Radio-Canada ont pu être récupérés et réutilisés, parfois en les transformant pour leur donner un nouvel usage, ce qui a permis de réduire les coûts et la quantité de déchets liés du déménagement.

La salle de lavage a 2 laveuses-sécheuses superposées, offrant plus d'espace de travail

Un rideau mitoyen permet de diviser la salle d'essayage en deux plus petites salles

La salle de teinture permettra de réaliser des costumes nécessitant l'utilisation d'aérosol et autres composés toxiques. Une hotte d'aspiration chimique est installée à cet effet.

Les équipements de l'atelier de Radio-Canada, reconnus pour leur qualité et leur durabilité, ont pu être récupérés. Une mise à niveau a été nécessaire, puisqu'ils n'avaient pas servi depuis plus d'un an. Certains équipements ont dû être réparés et des pièces remplacées. Le seul équipement n'ayant pu être déménagé dans sa totalité sont les tables de coupe, élément central d'un atelier de confection. La base des tables étant encastrées dans le sol, il était impossible de les déplacer. Ainsi les dessus de tables, en bois massif, ont été récupérés et de nouvelles structures ont été créées. Les nouvelles tables de coupe sont donc à la fine pointe de la technologie, avec une structure à hauteur ajustable, des espaces de rangement, des repose-pieds, élément très apprécié des créateurs qui travaillent souvent de longues heures, ainsi qu'une configuration permettant à jusqu'à 8 personnes de s'assoir, donc une organisation idéale pour la dispense de formation.

Les structure des tables de coupe ont été confectionnées sur mesure afin de pouvoir récupérer les dessus de tables de Radio-Canada

Chaque table prévoit des repose-pieds, appréciés des créateurs lors des longs projets, sont ajustables et comptent 8 places assises, optimal pour la formation.

L'atelier aura des usages multiples. Il sera prioritairement loué aux producteurs pour la confection de costumes. Les clients pourront y travailler avec leur propre équipe, ou faire appel à la banque de ressources surnuméraires du Grand Costumier, qui compte près de 40 artisans expérimentés couvrant un large spectre d'expertises (couture, coupe, petites mains, etc.). Les clients qui loueront l'atelier auront aussi un accès privilégié à la collection de costumes, ce qui stimulera les locations.

L'atelier permettra également d'assurer l'entretien de la collection en continu par la restauration des costumes, permettant de prolonger leur vie utile. L'atelier sera aussi mis à disposition des clients pour effectuer des retouches. Finalement, l'atelier servira à la dispense de formations dans un cadre scolaire ou de perfectionnement pour les créateurs professionnels et de la relève. Il constituera ainsi un carrefour de rencontres stimulant l'échange de savoir-faire entre créateurs expérimentés et de la relève, constituant un lieu clé de réseautage et de transfert de compétences. L'atelier est également partie intégrante des visites guidées offertes au grand public le weekend. Il permet de parler des métiers du costume et des différentes étapes d'une confection.

Finalement, le modèle d'affaires de l'atelier a été défini. Une grille de prix a été établie (tarif par jour, par semaine ou par mois, tarif horaire pour les couturières, etc.), mais les besoins étant très différents d'un client à l'autre, l'offre s'ajustera au cas par cas en fonction des demandes. Le premier client a loué l'espace dès le 28 février 2018, pour la production de costumes de scène. Depuis les demandes affluent pour de nombreux projets.

2.3 Mise à jour de l'inventaire

Une fois installé dans ses nouveaux locaux, l'inventaire de costumes a été trié et reclassé afin d'assurer la meilleure traçabilité de chaque pièce. Les costumes de la collection de Radio-Canada comptaient déjà une codification fournissant un certain nombre de données sur le costume (années de confection, époque, style, taille, etc.). Afin d'optimiser la gestion de ces données et accélérer le processus de location, un système de code-barres a été implanté. Les outils nécessaires (imprimante code-barre, scan, logiciel) ont été acquis et mis en place. Ce système accélère significativement la gestion des costumes, mais permettra également de coder les quelques 20 000 accessoires n'ayant jamais été codés à Radio-Canada (foulards, gants, bijoux, etc.), améliorant significativement leur traçabilité. Avec l'aide de stagiaires et de ressources surnuméraires, plus de 3 000 pièces sont aujourd'hui dotés d'étiquettes à codes-barres.

Anciennes étiquettes de Radio-Canada

Les nouvelles étiquettes comprennent un code-barre et de nombreuses informations utiles notamment lors du rangement

3. Développement d'affaires

3.1 Élaboration d'un plan marketing intégré (CMI)

La collection, qui a été évaluée à 7 M$, est une des plus vastes en Amérique du Nord et a attiré depuis l'ouverture du Grand Costumier plus de 450 productions. Avec 80% de son chiffre d'affaires provenant de la production médiatique, Le Grand Costumier se positionne déjà comme un acteur de premier plan d'une industrie florissante; la grappe industrielle du cinéma et de la télévision représente au Québec 1,5 M$ et 33 000 emplois (source BCTQ 2016).

A peine le démarrage complété, Le Grand Costumier entame son développement et de nouveaux marchés à fort potentiel sont exploités. En effet, déjà près de 40% du chiffre d'affaires provient des marchés de Vancouver et de Toronto, deux pôles clé de la production médiatique canadienne et étrangère. Ces marchés sont caractérisés par des productions d'envergure disposant de budgets et de ressources considérables qui génèrent plusieurs milliards de dollars annuellement. Ils possèdent donc un potentiel de développement quasi illimité. De plus, ce rayonnement précoce du Grand Costumier hors des frontières du Québec représentent déjà pour Montréal un avantage concurrentiel de taille pour attirer les tournages étrangers et permettre à la ville de se positionner comme métropole culturelle.

Ainsi, Le Grand Costumier doit exploiter rapidement son potentiel de croissance auprès de ces nouveaux marchés, afin d'assurer sa stabilité financière dans un horizon dans un horizon de trois ans. L'élaboration d'un plan marketing intégré (CMI) auprès des segments de marchés de la production médiatique à fort potentiel (Montréal anglophone, Toronto et Vancouver) a été lancé. Le Grand Costumier a bénéficié d'un financement du fonds INNOGEC permettant de bonifier le montage financier du projet. Les services de la firme de consultation COPTICOM, spécialisé en économie sociale, ont été retenus pour le mandat. Le projet a débuté en septembre 2017, et a été divisé en trois étapes :

1. Réalisation d'un « Portrait des parties prenantes des marchés de location de costumes dans les communautés de productions médiatiques au Canada anglophone » qui recense une précieuse information sur les marchés ciblés, notamment l'interaction entre les différentes parties prenantes (artisans, réseaux professionnels, syndicats et producteurs) ainsi que les enjeux de la concurrence dans les marchés ciblés. Le rapport a été déposé le 8 janvier 2018.

2. Le deuxième élément de la démarche visait l'élaboration du diagnostic marketing, basé sur les conclusions du rapport et la consultation de différentes parties prenantes. Le diagnostic a été livré le 12 février dernier.

3. Le troisième et dernier élément du processus constitue le plan CMI, livré le 31 mars 2018 et présentant une stratégie marketing et l'implantation des actions et des outils de communication choisis pour positionner Le Grand Costumier auprès des marchés ciblés.

Principales conclusions

La production médiatique au Canada anglophone a connu une croissance notable dans les dernières années, les nouveaux services de *streaming*, Netflix en tête, étant largement à la source de l'augmentation du volume mondial de production de contenus audiovisuels, passé de 150 milliards $US en 2011 à 240 milliards $US en 2016. L'Ontario et la Colombie-Britannique sont les principaux bénéficiaires de cette croissance. Vancouver agit comme une « filiale » d'Hollywood à cause de la faiblesse du dollar canadien et de sa proximité avec Los Angeles. En décembre 2017 seulement, 16 séries télévisuelles américaines étaient en production à Vancouver[1].

Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique génèrent plus de 90 % du volume total de production au Canada, chacune de ces provinces dominant un segment particulier du marché. Les studios de production de ces marchés fonctionnent à pleine capacité.

Les productions américaines sont attirées au Canada d'abord pour les aspects économiques, en raison de la faiblesse du dollar canadien et des programmes de crédits d'impôt avantageux. Le coût de la vie généralement plus élevé en Ontario et en Colombie-Britannique joue également en faveur du Québec. De plus, la majorité des producteurs d'importance louant leurs costumes à Los Angeles, un mode d'approvisionnement permettant de contourner les douanes représente un atout supplémentaire.

Autre indicateur porteur, le BCTQ, acteur de premier plan pour la promotion des ressources du Québec auprès des producteurs étrangers, s'est fixé l'objectif stratégique de générer 2 milliards $ en volume de production annuel d'ici 5 ans, pour l'ensemble de la filière audiovisuelle du Québec[2]. Des objectifs ambitieux qui propulsent le positionnement du Grand Costumier dans le secteur. Déjà, les résultats de 2017 présentent une augmentation des dépenses directes effectuées au Québec de près de 30% (383 millions $ en 2017 comparativement à 298,3 millions $ en 2016).

Le plan de communication marketing intégré (CMI) établi clairement le potentiel des marchés de Toronto et de Vancouver. En effet, pour ses deux premières années d'opération, en moyenne 40% du chiffre d'affaires du Grand Costumier provient déjà des marchés hors Québec[3], et ce, avec un investissement minimal de 5% en efforts de promotion[4]. Ainsi, Le Grand Costumier peut estimer que l'implantation du plan CMI présentant des actions et outils marketing ciblés, aura un impact direct sur la croissance de son portefeuille de clients et sur sa capacité à générer de nouvelles sources de revenus à court terme.

3.2 Assurer une offre de services répondant aux plus hauts standards de qualité

Il est impensable d'investir temps et ressources dans le développement de nouveaux marchés, sans assurer une offre de services et un produit qui répondent aux plus hauts standards de qualité. Il est aussi primordial de travailler non seulement à développer une nouvelle clientèle, mais aussi à assurer la fidélisation de la clientèle actuelle. Différentes actions ont été mises en place cette année afin d'assurer la qualité de l'offre.

[1] « Marchés de location de costumes au Canada anglophone », Danielle Desjardins, janvier 2018, p.9
[2] Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) : http://www.bctq.ca/nouvelles/tournages/
[3] Voir quelques-unes de ces productions ici: https://grandcostumier.com/fr/quelques-productions-venues-au-grand-costumier
[4] « Diagnostic marketing stratégique dans son nouvel environnement concurrentiel », Copticom, février 2018, p. 6

3.2.1 Instaurer un processus de suivi de satisfaction de la clientèle

En mai 2017, avec l'aide d'un stagiaire en gestion du commerce, un sondage de satisfaction a été diffusé auprès de 200 clients, obtenant un taux de réponse de 20%. Le sondage posait 10 questions portant sur le profil des clients, leurs satisfaction des services du Grand Costumier et leurs suggestions d'améliorations. Le sondage sera diffusé sur une base annuelle. Quelques résultats :

- 88% des clients sont très satisfaits/satisfaits du service à la clientèle ;
- 63% des clients sont très satisfaits/satisfaits du mode de rangement/classement ;
- 55% des clients sont très satisfaits/satisfaits des prix.

Ajouts à l'offre de service du Grand Costumier proposé par les clients :

- 65% des répondants aimeraient plus de stationnement ;
- 32% des répondants aimeraient des heures d'ouvertures prolongées ;
- 27% des répondants aimeraient retrouver des espaces de travail a louer ;
- 19% des répondants aimeraient que Le Grand Costumier ait une plus vaste collection.

Au-delà des sondages, qui donnent une information pertinente mais tout de mêm sommaire sur les services de l'entreprise, différentes mesures ont été instaurées afin de pouvoir obtenir une rétroaction des clients sur une base régulière afin de pouvoir ajuster les services en continu.

- Un suivi post-projet téléphonique est réalisée par la directrice générale ou la chef costumière après chaque production d'importance afin d'obtenir une rétroaction du client;
- Des rencontres hebdomadaires entre la chef costumière et la directrice générale ont lieu afin de faire le tour des dossiers clients et voir à réagir rapidement aux clients insatisfaits ;
- Différents ajustements sont offerts aux clients exprimant un besoin particuliers ou une insatisfaction : réduction du tarif sur le volume, prolongation de la durée de la location sans frais, accès gratuit à l'atelier de confection, etc.

3.2.2 Restauration des costumes

Si Le Grand Costumier veut se positionner durablement auprès des nouveaux marchés ciblés, il doit pouvoir offrir un volume conséquent de costumes et qui soient d'une qualité irréprochable. Le milieu de la production médiatique étant largement caractérisé par le bouche-à-oreille, la meilleure publicité demeure d'offrir un produit d'une qualité inégalée aux clients, qui passeront le mot.

La restauration permettra de mettre à disposition des créateurs des costumes d'une qualité inégalée, stimulant ainsi les locations. L'opération attirera de nouveaux clients recherchant cette qualité et ce souci d'entretien. De plus, la croissance des revenus générées par un volume plus important de costumes loués permettra au Grand Costumier d'offrir une flexibilité dans ses prix et ses services, dont les plus petites productions pourront bénéficier.

D'abord débuté en collaboration avec une couturière externe, les travaux de restauration de la collection sont réalisés dans l'atelier de confection du Grand Costumier depuis mars 2018, permettant de réduire les coûts et d'investir les fonds à l'embauche des meilleurs artisans. Voir un bilan en images de la restauration ici : https://grandcostumier.com/fr/content/restauration

A ce jour, 20% de la collection doit être restaurée de façon urgente. La somme estimée pour ce premier volet du projet est de 500 000$ sur 3 ans et proviendra de diverses sources de financement, notamment par l'émission d'obligations communautaires, un mode de financement innovant permettant au public d'investir dans la restauration, avec un rendement de 2%. Au total, 50 000$ seront mobilisés de cette façon. L'ampleur de l'opération requiert néanmoins un appui conséquent d'instances publiques et privées.

Le métier de perleuse est aujourd'hui menacé, faute de relève. Cette expertise est pourtant indispensable à la préservation de nombreuses pièces. Le costume ci-dessus est restauré d'urgence pour un client de Toronto.

Chaque réparation est réfléchie afin de respecter l'exactitude historique, la coupe et l'utilisation du costume, un travail d'une extrême minutie.

3.2.3 Acquisitions

Faire évoluer la collection avec l'ajout de nouvelles pièces est indispensable à la fidélisation de la clientèle, qui vendra plus régulièrement découvrir les nouveaux arrivages. Au total, 1 500 costumes ont été ajoutés à la collection cette année, via des dons et des achats pour une valeur marchande de 175 000$. Les opportunités d'acquisitions ont été nombreuses et ont donné l'occasion d'ajouter des pièces de grande qualité à la collection, couvrant des époques très en demande par les productions actuellement (notamment les années 50, 80 et 90). Le rayonnement du Grand Costumier a généré plusieurs dons de costumes du public, permettant d'ajouter à la collection de précieuses pièces authentiques. Pour un survol des acquisitions : https://grandcostumier.com/fr/content/dons-et-acquisitions

Un partenariat très porteur a également été mis en place avec Le Magasin du Chaînon, afin de récupérer les pièces authentiques de grande valeur laissées par les donateurs. Il s'agit d'une approche très stratégique pour veiller à la bonification de la collection. Un budget est réservé chaque année pour photographier les acquisitions les plus significatives afin de les ajouter au catalogue web : https://grandcostumier.com/fr/collection. Ci-dessous une sélection de certaines acquisitions

Un don a permis d'acquérir un ensemble authentique d'hôtesse de l'Expo 67

Une dizaine de costumes du créateur François Barbeau ont été achetés

Manteau de soirée acheté auprès de la comédienne Monique Miller

4. Collectivité

La communauté de soutien du Grand Costumier, qui a joué un rôle fondamental dans la sauvegarde de la collection, n'a depuis cessé de grandir et de s'enrichir. Le Grand Costumier a effectivement permis, de nombreuses façons, de rapprocher la collection d'un nombre élargi de créateurs et du grand public, générant à la fois des retombées tangibles (diversification des revenus) et intangibles (expertise, conseils, transfert de connaissances, etc.) qui sont fondamentales au succès du projet.

4.1 Stages, bénévolat et transfert d'expertise

L'accessibilité de la collection et la volonté de soutenir les créateurs, tout particulièrement de la relève, font du Grand Costumier une institution de plus en plus convoitée par un ensemble d'acteurs du milieu. Dans la dernière année, 20 stagiaires et étudiants en emploi d'été provenant d'une large diversité de programmes et d'établissements d'enseignement ont réalisé des mandats allant de 1 jour à plusieurs mois :

Stages

L'accueil de stagiaires représente évidemment une charge de travail conséquente pour une petite entreprise; suivis administratifs, intégration dans le milieu de travail, suivis et évaluation, mais ils apportent non seulement une main-d'œuvre très utile; ils nourrissent également l'intelligence collective en apportant dans le milieu de travail une riche contribution :

- 5 stagiaires du programme Interconnexion de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), offrant une première expérience de travail aux nouveaux arrivants. Stage d'une durée de 1 mois.
- 3 stagiaires en couture du Centre de formation Compétences-2000
- 1 stagiaire en gestion de commerce au Collège de Rosemont (1 mois, mai 2017)
- 1 stagiaire en scénographie au collégial (3 mois, été 2017)
- 2 stagiaires avec Montréal Relève – exploration de carrière. (1 semaine, juillet 2017)
- 2 stagiaires du programme CREP (Centre de ressources éducatives et pédagogiques de la CSDM) (1 mois, novembre-décembre 2017)
- 1 stagiaire du programme TAPAJ de l'organisme Spectre de rue, offrant de petits mandats à des jeunes en situation de précarité (depuis novembre 2017)
- 2 stages en médias sociaux du programme en Art lettre et communications Cégep du Vieux-Montréal (mars 2018)
- 1 stagiaires du programme Puce communautaire. (1 semaine février 2018)
- 1 stage d'observation au secondaire (1 journée, mars 2018)
- 1 étudiant en emploi d'été du programme Emplois d'été Canada (8 semaines, été 2017)
- 1 étudiant en emploi d'été du programme Jeunesse Canada au travail dans les établissements du patrimoine (4 mois, été 2017)

« *Quand je me lève le matin pour venir au Grand Costumier, je ne me dis pas que je viens travailler, je me dis que je viens faire une bonne action.* » Marilou Huneault St-Pierre, étudiante à l'École de théâtre du cégep de Ste-Hyacinthe, employée d'été 2017.

Bénévolat

- Une cohorte de 8 guides bénévoles a suivi une formation afin de pouvoir présenter la visite guidée au grand public. La grande qualité et l'engagement de ces bénévoles (certains sont enseigne l'histoire du costume, d'autres ont déjà été guide de musées) a significativement

rehaussé la qualité des visites. Ils représentent des bénévoles hautement motivés et engagés dans la mission du Grand Costumier, et de merveilleux ambassadeurs.

- 2 stylistes bénévole ont pris en photo les quelques 6 000 chapeaux de la collection ainsi que des costumes sur mannequins (voir page couverture) pour les activités de communications du Grand Costumier.

- Un total de 850 heures de bénévolat réalisé pour réaliser différentes tâches cette année (valeur estimée de 12 750$) ;

Le Grand Costumier offre un environnement stimulant, axé sur l'autonomie et la créativité. Il représente un lieu d'apprentissage extrêmement riche autant pour les étudiants, stagiaires et bénévoles.

Projets scolaires

Finalement, plusieurs étudiants ont sollicité Le Grand Costumier dans le cadre d'un travail scolaire et sont donc venu visiter les lieux et rencontrer son équipe pour en apprendre plus sur le projet. Au total, 3 groupes d'étudiants d'institutions diverses (UQAM – cours Levée de fonds et recherche de ressources financières en OSBL, HEC – DESS en gestion des organismes culturels, Cégep du Vieux-Montréal – technique de photographie) ont été rencontrés

Transfert d'expertise

Le modèle du Grand Costumier a inspiré de nombreuses initiatives du secteur culturel qui ont souhaité apprendre de la jeune entreprise. Il est très important pour Le Grand Costumier d'être ouvert à ce type de sollicitations et de participer à ce genre d'échange en mettant à contribution ses apprentissages et leçons apprises.

- Rencontre avec La costumerier de l'Estrie. Échange avec deux costumières souhaitant créer un costumier centralisant l'offre de costumes à Sherbrooke sur le modèle d'affaires du Grand Costumier ;
- Rencontre avec le costumier Chavigny à Trois-Rivières, ayant racheté un costumier privé et opérant actuellement dans un cadre scolaire
- Échange avec le Département de théâtre Université d'Ottawa, qui gère un petit costumier, sur les meilleures pratiques de gestion de costumier et de préservation des costumes ;
- Rencontre du programme de scénographie du collègue Lionel-Groulx, intéressé par la base de données de gestion d'inventaire ;
- Rencontre du Regroupement québécois de la danse (RQD) en novembre 2017 dans le cadre d'une démarche de stratégie de documentation du patrimoine de la danse.

A l'issue de ses rencontres, un intérêt s'est dessiné notamment du côté de la base de données de gestion d'inventaire, développé sur mesure pour Le Grand Costumier et dont la technologie pourrait être transférable, sous forme de licence, à d'autres costumiers.

La directrice générale a également été sollicitée à de nombreuses reprises pour présenter le modèle d'affaires du Grand Costumier :

- Présentation d'une conférence sur Le Grand Costumier, dans le cadre d'une série de conférences grand public sur l'économie sociale offerte à la BAnQ, le 20 septembre et 25 novembre 2017.

- Panéliste à la causerie « Découvrir l'économie sociale comme modèle d'affaires pour la culture », organisé par le CESIM et Culture Montréal, le 14 novembre 2017, devant plus de 100 participants. L'événement a été suivi d'une visite du Grand Costumier.

- Visite du réseau Novae où une quinzaine de participants sont venus écouter l'expérience du Grand Costumier et faire une visite des lieux, le 24 novembre 2017.

4.2 Rayonnement de la collection dans la collectivité

Le Grand Costumier a à cœur de faire rayonner sa collection en la mettant à disposition du milieu culturel, des créateurs de la relève et du grand public. Plusieurs initiatives en ce sens ont été réalisés cette année.

4.2.1 Contribution au milieu culturel

Au total, plus de 10 000$ ont été octroyés en commandites de costumes cette année, pour différents projets culturels ou étudiants. Quelques exemples :

- AcadémieCiné.tv (centre virtuel de formation en production médiatique) : commandites de costumes des années 1900 à 2000 pour la production d'une vidéo éducative sur l'évolution des plateaux de tournages à travers le temps (mars 2018)
- Divers événements organisés dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal (Symphonie montréalaise, réalisé par l'OSM en collaboration avec Moment Factory et l'Usine de films, piloté par Massivart (www.massivart.ca)
- Exposition de costumes sur mannequin du film La Bolduc aux 36e Rendez-vous Québec-Cinéma (21 février au 3 mars 2018)
- Entente triennale avec Kino'00, un OBNL qui soutient les réalisateurs de la relève.

4.2.2 Visites guidées

Des visites guidées s'adressant au grand public ont également été lancées. Animées par des guides bénévoles, les visites sont offertes les weekends, en anglais et en français. D'une durée d'une heure, les visites présentent l'histoire du Grand Costumier, mais également de nombreux autres sujets tels l'histoire de la mode et les métiers du costume. Lancées dans le cadre des Journées de la Culture, le 29 septembre 2017, attirant cette seule journée plus de 100 visiteurs, les visites ont accueillies à ce jour, un total de 230 visiteurs, jeunes et moins jeunes.

Les visites guidées ont également généré un engouement inattendu du secteur corporatif qui souhaite offrir à leurs employés un lieu inusité pour divers événements. Ainsi, différentes visites

corporatives « sur mesure » ont été organisées, notamment pour un cocktail de la rentrée de l'Association des MBA du Québec (https://ambaq.org/event-disp.asp?i=53) et un événement reconnaissance de la Caisse d'économie solidaire Desjardins. Ces visites qui offrent un accès exclusif à la collection incluent également une photo costumée. L'expérience s'est avérée très riche pour les équipes qui y ont participé.

Les visites guidées offertes au grand public permettent aux visiteurs d'apprendre sur l'histoire du costume tout en redécouvrant des costumes ayant appartenus à des séries marquantes. A droite, l'uniforme de l'armée anglaise dans la série Nouvelle-France, diffusée à Radio-Canada.

Les visites corporatives permettent aux équipes de vivre une expérience inusitée et ludique, contribuant à la consolidation d'équipe. L'entreprise termine la visite avec un souvenir unique : une photo costumée exclusive prise par une photographe professionnel.

4.3 Gouvernance

Le conseil d'administration du Grand Costumier continue de jouer un rôle fondamental dans la mise en place et le développement de l'entreprise. Le conseil compte 9 membres provenant du milieu de la culture et de l'économie sociale qui contribuent activement au succès de l'entreprise en mettant à contribution leur expertise et leurs réseaux (voir l'annexe 2 pour la liste des membres). En mai 2017, un comité aviseur été créé au conseil d'administration avec le mandat d'apporter des stratégies à mettre en œuvre pour assurer la croissance de l'entreprise. Composé de la présidente, du secrétaire/trésorier et d'un administrateur (DG du BCTQ) ainsi que de la directrice générale, le comité a élaboré un plan d'action afin de permettre à la direction générale d'arriver à relever le défi de finaliser le démarrage tout en investissant dans la croissance de l'entreprise. Le plan a été réalisé et a permis d'atteindre les objectifs fixés.

Certains membres du CA ont annoncé leur départ cette année pour de nouveaux engagements, notamment M. Jean-Martin Aussant, qui a renoué avec la politique. Ce contexte représente toutefois une opportunité de cibler de nouveaux membres pouvant contribuer à la prochaine étape de développement et de croissance du Grand Costumier.

4.4 Formation

Le Grand Costumier considère la formation comme partie intégrante des avantages offerts à ses employées. Elle encourage de façon générale ses employées à vivre des expériences inspirantes et formatrices à l'extérieur du travail (événements culturels, visites de costumiers, etc.), en couvrant notamment un montant annuel pour des billets ou abonnements culturels. A cela s'ajoute un programme de formation continue offert par l'entreprise à son équipe. Les apprentissages réalisés contribuent à l'intelligence collective de l'entreprise, matière première essentielle à l'innovation et à son évolution. Le transfert des connaissances au sein de l'équipe est également largement encouragé. La formation par les pairs est au cœur des façons de faire et représente une source importante d'amélioration en continue.

Au total, 4 formations et occasion d'apprentissages ont été offertes cette année :

- Formation sur les dessous féminin d'époque, donnée le 10 novembre 2017, par Louise Jobin, une sommité dans le milieu du costume. La formation, d'une durée 3 heures, a permis à l'équipe de faire un survol des défis liés au port des dessous féminin d'époque. Cette formation était aussi un premier test afin de valider la possibilité de l'offrir à notre clientèle externe, l'engouement a été immédiat ! ;

- Formation sur l'histoire du costume, donnée le 10 décembre 2017. Dispensée par un professeur émérite en histoire du costume, Daniel Paquette, la formation d'une durée de 3 heures a retracé les principaux courants de la mode du 17^{e} au 20^{e} siècles ;

- Formation sur la prise de mesure d'hommes, d'une durée de 4 heures, donnée par Louise Jobin avec la collaboration avec 4 « cobayes » masculin ;

- Visite de l'atelier du Cirque du Soleil. Visite de l'atelier de confection et de la section patrimoine et conservation (mars 2018).

Ces premières formations et occasions d'apprentissage offertes aux employées ont également été ouvertes aux guides bénévoles, comme moyen de reconnaissance. Les formations ont également joué un rôle de pilote afin de tester différentes formules dans le but de structurer une offre de formation externe pour les créateurs dès l'automne 2018.

La formation sur les dessous féminin d'époque a permis à l'équipe de revêtir différents dessous des années 1750 à 1900, leur permettant de faire une expérience pratique du port de ces vêtements, ce qui les rendra plus aptes à conseiller les clients en ce sens.

Centre de documentation

Le Grand Costumier a également travaillé à la mise en place d'un centre de documentation. En effet, ayant récupéré du costumier de Radio-Canada un nombre important d'ouvrages sur le costume, dont plusieurs sont des documents de référence précieux, Le Grand Costumier souhaite rendre ce savoir accessible aux créateurs. Un espace est en cours d'aménagement et un système de répertoriage des ouvrages se met en place afin de pouvoir gérer cette petite bibliothèque interne. Un service de dépôt sera également créé. Nombreux sont les créateurs à se débarrasser de leurs croquis et maquettes une fois une production terminée. Le Grand Costumier permettra aux créateurs de laisser leurs dessins en consigne afin qu'ils bénéficient à la collectivité.

5. Rayonnement

5.1 Partenariats et représentation

Le Grand Costumier continu de compter sur un ensemble de partenaires et de collaborateurs provenant d'une diversité grandissante de réseaux qui l'appuient concrètement depuis le début :

Partenaires financiers

La Ville de Montréal à travers un bail gracieux et des améliorations locatives, le Secrétariat à la région métropolitaine, à travers le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM), PME-MTL, en octroyant un nouveau financement pour la restauration de la collection, le Mouvement Desjardins, à travers une contribution de 100 000$ sur 3 ans, se terminant en 2019, Emploi-Québec et Emploi Canada, le RISQ (Réseau d'investissement social du Québec) via un prêt.

Partenaires sectoriels

Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) est un précieux partenaire de croissance. En plus de la présence de son directeur général au conseil d'administration du Grand Costumier, le BCTQ appui Le Grand Costumier dans son positionnement auprès des tournages étrangers.

Autres partenaires sectoriels : CAFTCAD (*Canadian Alliance of Film & Television Costume Arts & Design*) via la participation à un cocktail des membres organisé dans le cadre du TIFF à Toronto (septembre 2017), Femmes du cinéma, de la télévision et des médias numériques (FCTMN), Kino'00 (soutien aux réalisateurs indépendants), Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS), Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ), Syndicat des techniciens en production cinématographique (IATSE 514), Brigade arts affaires de Montréal (BAAM), Culture Montréal, Conseil des arts de Montréal, La Cinémathèque québécoise, l'ONF, etc.

Partenaires d'affaires

Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) à travers la participation de la directrice générale au comité territorial Quartier Latin de la Chambre de commerce de l'Est de Mtl, Jeune chambre de commerce de Montréal (JJCM), Chantier de l'Économie sociale, Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CESIM), la Grappe Mmode, etc.

Au total, la directrice générale, ainsi que différents membres du conseil d'administration, ont participé à plus de 30 événements formels et informels de ces réseaux.

5.2 Reconnaissance

La directrice générale a reçu de nombreuses distinctions au cours de l'année :

- Lauréate, catégorie gestionnaire culturel, du Prix ARDI 2018, en philanthropie culturelle
- Finaliste au prix ARISTA 2017 de la Jeune chambre de commerce de Montréal, catégorie Jeune entrepreneur culturel
- Lauréate aux finales locale, régionale et nationale (2e prix) du Défi OseEntreprendre de PME-MTL dans la catégorie Démarrage d'une entreprise d'économie sociale
- Nommée par le magazine Urbania parmi les 50 personnalités qui feront l'extraordinaire en 2017
- Participante (sélectionnée parmi 400 candidats) à *Adopte inc. 2017* (coaching d'entrepreneurs)

5.3 Communications

Malgré que Le Grand Costumier ait investi la majorité de ses énergies à consolider son démarrage et sans avoir encore les moyens conséquents pour le déploiement d'actions de marketing ciblés, certains outils de communication ont néanmoins été développés :

- Un bandeau promotionnel présentant des photos des lieux et les services offerts : https://grandcostumier.com/promotions. Le bandeau a été diffusé à près de 450 contacts du milieu du costume et de la production à Montréal, Toronto et Vancouver ;

- Publicité distribuée dans les sacs promotionnels du cocktail du CAFTCAD à Toronto en septembre 2017 ;

- Carton promotionnel pour les visites guidées corporatives

- Une carte de Noël envoyée à plus de 850 contacts du Grand Costumier ;

- Une première infolettre a été diffusée aux quelques 450 contacts clients du Grand Costumier. L'infolettre se veut un outil rapide à lire, diffusant de 3 à 4 nouvelles d'intérêt pour la clientèle. Une fréquence d'envoi trimestrielle est prévue.

Le Grand Costumier a également bénéficié d'une riche couverture médiatique, voir l'annexe 4 pour la revue de presse de l'année.

5.4 Innovation

L'innovation est à l'origine même du Grand Costumier : devant la fatalité de la fermeture d'un service indispensable aux créateurs, une communauté s'est mobilisée afin de donner une deuxième vie à la collection par la création d'un modèle d'affaires innovant qu'est celui de l'économie sociale. Le Grand Costumier est également ancré dans une vision de développement durable : il a permis de conserver un patrimoine culturel et de garder accessible aux créateurs d'ici une collection qui aurait autrement été disséminée à des intérêts étrangers. L'entreprise innove aussi en s'appuyant sur une approche écoresponsable et de slow fashion puisqu'elle vise à réutiliser

des costumes plutôt que d'en faire la confection, ce qui s'avère beaucoup plus économique, et durable, que la confection de costumes pour chaque nouvelle production.

L'innovation se trouve également au cœur même du modèle d'affaires de l'entreprise : Le Grand Costumier ne se limite pas à louer des costumes, comme le fait la compétition. Il a le mandat de préserver un patrimoine unique et d'agir comme un pôle de transfert du savoir-faire des métiers du costume, notamment par la location d'un atelier de confection, par une offre de formation continue, par la mise en place d'un centre de documentation, et en étant ouvert à une diversité de clients; de l'étudiant au producteur américain.

En peu de temps, Le Grand Costumier s'est ancré dans un écosystème complexe, grâce à de nombreux éléments le caractérisant : relations de proximité avec une diversité de parties prenantes, fidélisation de la clientèle avec une approche basée sur l'écoute des besoins, consolidation d'une vaste une communauté de soutien (bénévoles, stagiaires, donateurs, investisseurs, etc.), création de liens de confiance avec les partenaires financiers, etc. Ce fort ancrage repose sur une approche alliant la rigueur dans le travail, l'authenticité et le respect des engagements.

L'entreprise innove également dans ses stratégies de diversification de revenus en ayant réalisé une campagne de sociofinancement de 30 000$, ainsi qu'une campagne d'émission obligations communautaires de 20 000$, un outil innovant encore au stade expérimental et Le Grand Costumier fait partie des précurseurs dans le domaine. Une deuxième campagne d'obligations communautaires lancée le 1er avril, démontre le fort potentiel de cet outil, non seulement pour mobiliser du financer et élargir la communauté de soutien, mais aussi comme levier pour mobiliser de nouvelles ressources.

L'innovation s'incarne également dans la gestion interne. Nous croyons en la force d'une équipe intergénérationnelle (les employées sont âgées de 27 à 63 ans) et une gestion quotidienne axée sur l'expérimentation, la prise de risques et une évolution organique des processus de travail. L'approche préconise la considération des défis comme des incitatifs à la créativité et à l'ingéniosité permettant de transformer les obstacles en opportunités, en étant toujours en recherche de solutions. Par exemple, les contraintes financières nous incitent à viser l'excellence afin de rayonner par le caractère exceptionnel de nos actions, créant ainsi un engouement auprès de nos partenaires, qui souhaitent s'associer au succès.

Le Grand Costumier est un modèle unique au monde et fait impérativement appel à l'innovation afin de pouvoir faire cohabiter une mission sociale; préserver un patrimoine, et un mandat commercial; rentabiliser la location de costumes.

6. Ressources humaines et résultats financiers

6.1 Ressources humaines

Après une certaine instabilité de l'équipe lié aux défis du démarrage, l'équipe est maintenant stabilisée et prête à faire face aux prochaines étapes de développement de l'entreprise. En janvier 2018, les effectifs du Grand Costumier ont été bonifiés de 50% par l'ajout de 2 postes portant ainsi à l'équipe à 6 postes à temps plein. L'équipe est aujourd'hui composée d'une directrice générale, d'une chef costumière, de trois costumières et d'une assistante costumière et administrative (voir l'organigramme en annexe 5). Une adjointe administrative a également appuyé l'équipe à mi-temps durant 8 mois (mai à décembre 2017), un poste partagé avec le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, renforçant nos liens avec cet important partenaire.

Cette bonification visait à permettre à l'entreprise de pouvoir répondre à la demande croissante en continuant d'offrir un service à la clientèle de qualité. Les emplois au Grand Costumier offrent de surcroît une stabilité dans un secteur caractérisé par la précarité du travail de pigiste. Cette augmentation rapide des effectifs, assez remarquable pour une aussi jeune entreprise représente néanmoins un poids considérable sur le budget d'une entreprise à peine sortie de son démarrage. Cela a pour conséquence que les salaires offerts ne sont pas compétitifs sur le marché, et représente une préoccupation centrale pour la direction générale, qui s'est donnée comme objectif de pouvoir majorer significativement les salaires des costumières dans la prochaine année (en les faisant passer de 15$ à 18$/h, voire 20$/h).

L'équipe compte des ressources expertes en conception de costumes et en gestion de costumier, est entièrement bilingue et possède en moyenne 10 ans d'expérience dans le domaine et large spectre de compétences (histoire de l'art, couture, scénographie, etc.). Ainsi, l'ensemble de l'équipe, chef costumière en tête, appuiera activement la directrice générale dans les prochaines étapes de développement de l'entreprise.

Le Grand Costumier est un milieu de travail caractérisé par la communication autant formelle qu'informelle. La petite taille de l'équipe appelle à cultiver des relations ouvertes avec ses collègues, basées sur le respect, la transparence et la collaboration. Les relations de travail sont empreintes d'un grand esprit d'entraide et d'une volonté de partager les informations et les idées afin de nourrir une intelligence collective permettant d'innover et d'ajuster les façons de faire en continu. Les employé(e)s contribuent au quotidien à un climat de travail sain, reposant sur un réel engagement envers la mission de l'organisation et un souci du travail bien fait.

6.2 Résultats financiers

Le Grand Costumier termine sa deuxième année d'opérations (1er avril 2017 au 31 mars 2018) avec des revenus de 604 756$, qui se ventilent à raison de 65% en revenus autonomes, 30% en subventions de démarrage et 5% en financement privé. Les revenus de location de costumes s'élèvent à 350 000$, soit plus de 50% plus élevés que les résultats de l'année précédente (230 000$). Les dépenses s'élèvent à 534 054$ et se ventilent à raison de 66% en masse salariale et honoraires professionnels, 16% en frais d'activités et 9% en frais d'exploitation et 9% en frais financiers. Un surplus d'environ 10 000$ est anticipé, incluant une réserve affectée au paiement du premier compte de de taxes municipales dont le montant annuel estimé est à 57 000$.

Ces résultats sont très positifs, pour une entreprise en opération depuis seulement 2 ans et ayant rencontré de nombreux défis dans son démarrage. D'autre part, alors qu'aucune démarche de promotion structurée n'a encore été mise en place, les clients, locaux et hors Québec, sont déjà nombreux à faire affaire avec Le Grand Costumier, démontrant le rôle central que l'entreprise joue dans l'écosystème de la production québécoise et canadienne.

Revenus de location 2017-2018 par format

PAR SEGMENT	Montant	%
Télé - dramatique	122 750 $	35%
Cinéma	83 120 $	24%
Télé - variété/web	40 830 $	12%
Scène	39 750 $	11%
Événementiel/corpo	30 110 $	9%
Publicité/vidéoclip	24 380 $	7%
Télé - actualités/docu	6 060 $	2%
Scolaire	3 000 $	1%
TOTAL	350 000 $	100%

Revenus de location 2017-2018 par région

PAR RÉGION	Montant	%
Québec	173 355 $	50%
Toronto	51 960 $	15%
Vancouver	44 785 $	13%
USA	79 900 $	23%
TOTAL	350 000 $	100%

Résultats de ventes

Pour l'année 2017-2018, Le Grand Costumier a servi près de 350 clients pour une valeur de location moyenne de 1 000$. Le segment de marché de la production médiatique cette année 80% de son chiffre d'affaires et couvre une large variété de productions : longs métrages et séries dramatiques en têtes, séries web, émissions de variété et publicité etc. Le segment des arts vivants représente pour sa part 20% du chiffre d'affaires. De plus, après à peine 2 ans d'activités et seulement 5% du temps investi en effort de ventes, 50% du chiffres d'affaires du Grand Costumier pour 2017 provient déjà des marchés hors Québec, Toronto et Vancouver en tête. Voir la liste des projets réalisés ici : http://grandcostumier.com/fr/quelques-productions-venues-au-grand-costumier

Plus de 350 productions d'ici et hors Québec

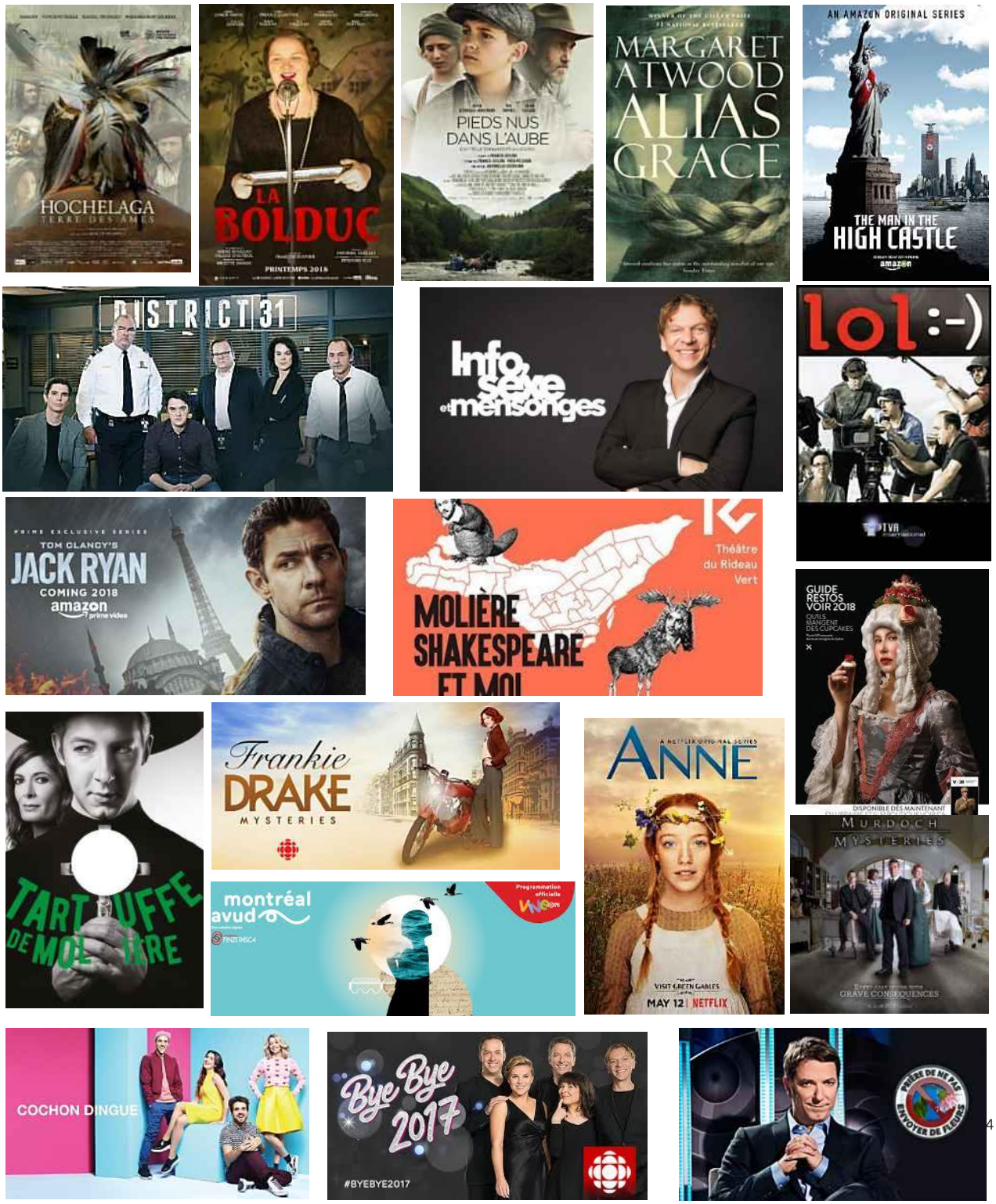

7. Prochaines étapes

Le Grand Costumier deviendra, d'ici 2021, la référence en matière de costumes à Montréal. Il veillera avant tout à soutenir les créateurs avec des services répondant aux besoins du milieu, en tissant des liens étroits avec sa clientèle et en jouant un rôle de transfert d'expertise des métiers du costume. Pour y parvenir, l'entreprise offrira des prix compétitifs, des services connexes, comme un atelier de confection et de la formation continue, et déploiera des stratégies de fidélisation de la clientèle.

Le Grand Costumier offrira une collection de costumes répondant aux plus hauts standards de qualité qui représentera pour Montréal un avantage concurrentiel de taille pour attirer les tournages étrangers et permettra à la ville de se positionner comme métropole culturelle. Cet objectif sera atteint en assurant l'évolution en continu de la collection par des acquisitions, par la restauration des pièces d'exception et par le déploiement d'un plan de marketing hors Québec. L'entreprise se démarquera par une équipe talentueuse et passionnée assurant un service à la clientèle basé sur la relation de proximité, l'expertise et l'efficacité.

Ainsi l'année 2018-2019 sera pour Le Grand Costumier une étape charnière dans la mise en place de son développement d'affaires, le propulsant vers la croissance. Les principaux chantiers consisteront à :

- Implanter le plan de communication marketing (CMI), notamment par le déploiement d'outils de promotion et du marketing relationnel

- Diffusion d'un programme de formation de perfectionnement s'adressant autant aux créateurs de la relève que les créateurs établis

- Accélération de l'opération de restauration de la collection; mobilisation du financement de 500 000$ sur 3 ans nécessaire à la réalisation du projet ;

- Ajout de 2 postes à temps plein : une chef d'atelier ainsi qu'un agent de développent et communications ;

Annexe 1
Liste des membres du conseil d'administration du Grand Costumier

Mise à jour : mars 2018

Exécutif					
Nom	Titre	Fonction	Compagnie	Secteur représenté	Échéance mandat
Ginette Petit	Présidente	Productrice	Outsiders films	production médiatique	2018
Jean-Marc Diorio	Vice-président	Costumier retraité	na	métier du costume	2019
Sandra O'connor	2e vice-présidente	Directrice générale	Monument national	discrétionnaire	2019
Luc Rabouin	secrétaire/trésorier	Directeur Soutien au projet coopératif	Caisse d'économie solidaire Desjardins	discrétionnaire	2018
Administrateurs					
Patrice Charbonneau-Brunelle	adminstrateur	artiste et administrateur	Conseil québécois du théâtre	arts et spectcales vivants	2018
Marie-Claude Lépine	adminstratrice	Coordonnatrice des communications	Place des arts	milieu culturel	2019
Pierre Moreau	administrateur	Directeur général	Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ)	discrétionnaire	2019
Guy Villeneuve	adminstrateur	Président	Groupe Fair-Play	production médiatique	2019
Vacant	adminstrateur				

Annexe 2 – Revue de presse

Reportages et entrevues télé/radio

- Le financement participatif, TELUS stories, avril 2017. https://stories.telus.com/fr/story/communaute/la-ruche-collective/

- Entrevue sur Le Grand Costumier, émission Montréalité, MAtv, 17 avril 2017 (lien non disponible).

- Reportage de l'émission Deux pour 1 présent pour une cause, animé par Yves Parent https://www.youtube.com/watch?v=zFJr9sgNKX0, 27 juin 2017

- Entrevue télévisée sur les visites guidées, émission Our Montreal, CBC, (lien non disponible), 29 septembre 2017

- Entrevue sur l'histoire du Grand Costumier, AcadémieCiné.tv, *3 octobre 2017.* https://www.youtube.com/watch?v=d1yl2IirRBU

Imprimé/web

- Le Grand Costumier gagne au Défi OSEentreprendre, Communiqué Copticom, 3 mai 2017. http://copticom.ca/2017/05/04/communique-6/

- En route vers la finale régionale du Défi Osentreprendre : le récit de trois lauréats régionaux, Bloque PME-MTL, mai 2017. https://pmemtl.com/blogue/trois-laureats-du-defi-pme-mtl-partagent-leur-experience

- Présentation des 27 finalistes du prix ARISTA de la Jeune chambre de commerce ce Montréal, mai 2017. http://arista.jccm.org/nouvelles/presentation-des-27-finalistes-de-l-edition-2017

- Lancement des visites guidées, Journées de la culture, septembre 2017. http://www.journeesdelaculture.qc.ca/activite/21773/decouverte-du-grand-costumier.html

- « Grand Costumier : Vers un nouveau modèle de financement des organismes », article de Novae, 16 octobre 2017. https://novae.ca/2017/10/grand-costumier-vers-un-nouveau-modele-financement-organismes/

- Le Grand Costumier, lauréat du Défi OSEentreprendre, Les Affaires, 21 octobre 2017. (édition non disponible en ligne)

- Chronique « Au boulot; profil d'une costumière du Grand Costumier, Châtelaine, 2 novembre 2017. http://fr.chatelaine.com/societe/au-boulot-eve-sevigny-costumiere-au-grand-costumier/

- Rencontres Novae, « Le Grand Costumier nous ouvre ses portes », 24 novembre 2017. https://novae.ca/rencontres-novae/grand-costumier/,

Annexe 3

ORGANIGRAMME - mai 2018

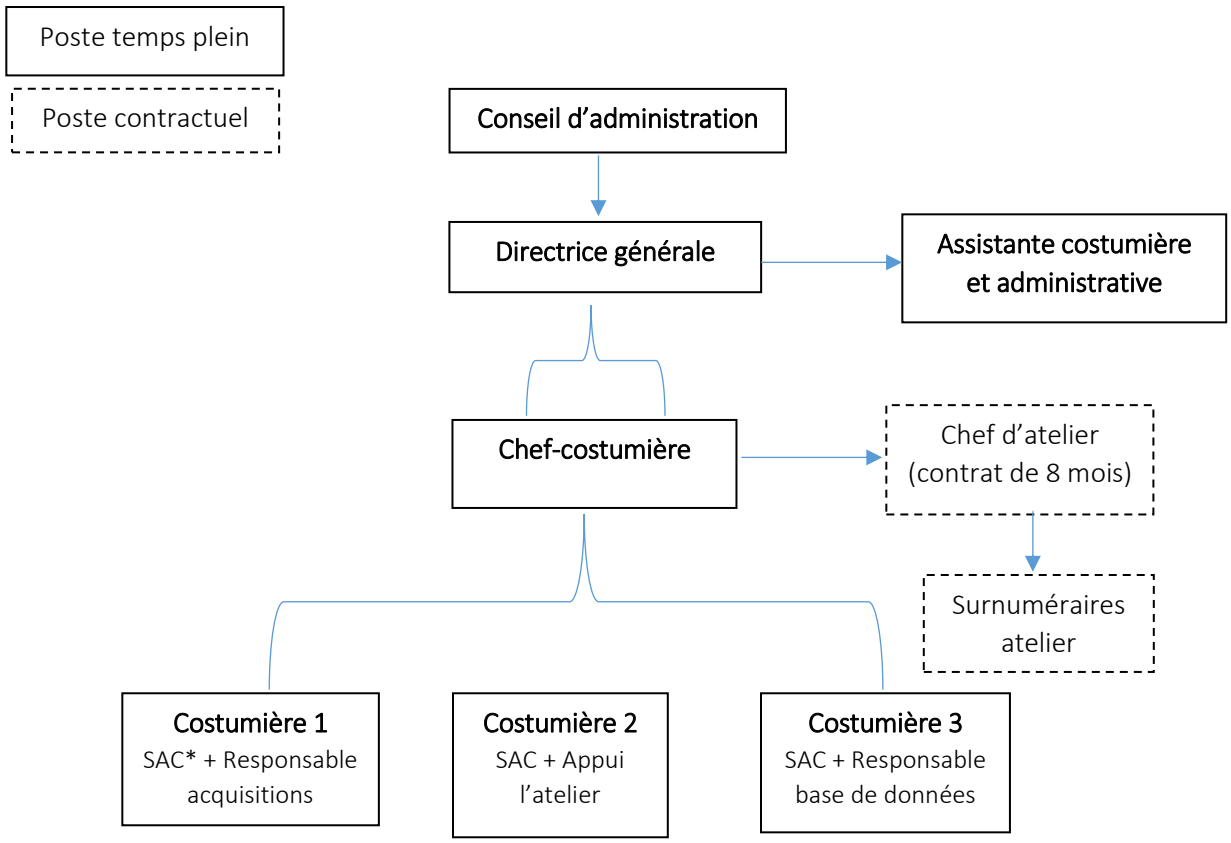

Le Grand Costumier

Rapport de l'auditeur indépendant et
États financiers

31 mars 2018

Paquin
& associés
inc.

Sébastien Paquin, CPA, CGA
Lise Rondeau, CPA, CGA
Ronald Lapierre, CPA, CA
Pierre Tessier, CPA, CA

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administrateur de Le Grand Costumier

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **LE GRAND COSTUMIER**, qui comprennent le bilan au **31 mars 2018**, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière de LE GRAND COSTUMIER au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

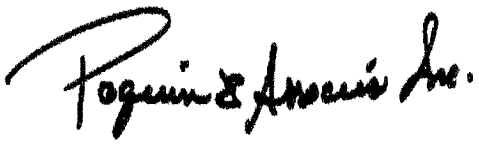

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 12 juin 2018

* CPA auditeur, CGA permis de comptabilité publique A109275

Le Grand Costumier

États financiers

31 mars 2018

Index

États financiers

Résultats	1 et 2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 à 9

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
Produits		
Subventions et contributions		
Ville de Montréal		
Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole	**100 000 $**	82 548 $
Ville/Ministère de la culture et des communications	**-**	100 000
Société de développement économique Ville-Marie - FDESS	**-**	25 000
PME Montréal Centre Ville- *Projet atelier de confection*	**25 000**	-
Emploi-Québec - Subventions salariales	**45 273**	23 228
Fonds FTQ	**-**	3 888
Patrimoine Canada	**6 000**	5 000
Gouvernement de Canada- Emplois d'été Canada	**3 607**	-
Fonds INNOGEC - Filaction	**6 000**	-
Caisse d'économie solidaire	**8 333**	8 333
Fédération des caisses Desjardins		
Caisse Desjardins de la Cité Nord	**5 000**	5 000
Caisse Desjardins du Quartier Latin	**5 000**	5 000
Caisse Desjardins de la Culture	**3 333**	3 333
Caisse Desjardins du Plateau Mont-Royal	**8 333**	8 333
	215 879	269 663
Autres produits		
Location de costumes	**349 517**	229 983
Location de l'atelier	**6 165**	-
Activités éducatives	**10 429**	-
Campagne socio financement	-	27 773
Relocalisation Radio-Canada	-	149 133
Autre revenus	**15 304**	2 788
Intérêts	**414**	117
Amortissement des apports reportés	**233 379**	233 379
	615 208	643 173
Produits totaux	**831 087**	912 836

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2018

	2 018	2017
Charges		
Salaires et charges salariales	**282 128**	218 957
Formation du personnel	**1 988**	-
Services contractuels	**44 553**	31 643
Acquisitions de costumes	**-**	2 416
Nettoyage des costumes	**50 582**	16 063
Fournitures, équipements et entretien	**30 513**	23 221
Campagne de socio financement	**-**	4 447
Événements d'ouverture	**-**	3 656
Assurances	**328**	326
Honoraires professionnels	**41 115**	8 427
Déplacement et représentation	**3 309**	2 346
Comités et réunions	**7 029**	1 090
Matériel et soutien informatique	**5 225**	6 801
Cotisations et abonnements	**1 231**	958
Publicité et promotion	**9 473**	23 529
Télécommunications	**8 946**	4 881
Site internet	**1 500**	108 105
Taxes et permis	**58 477**	14 029
Frais financiers	**8 336**	5 417
Réparation de costumes	**6 880**	-
Relocalisation	**-**	140 033
Autres frais	**3 976**	798
Amortissement des immobilisations corporelles	**263 167**	236 875
	828 756	854 018
Excédent des produits sur les charges	**2 331 $**	58 818 $

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2018

	Grevé d'affectations internes	Non grevé d'affectations	**2018**	2017
Solde au début	70 000 $	2 847 $	**72 847 $**	- $
Redressement exercice antérieur *[note 4]*	(14 029)	-	**(14 029)**	-
Solde redressé	55 971	2 847	**58 818**	-
Excédent des produits sur les charges	-	2 331	**2 331**	58 818
	55 971	5 178	**61 149**	58 818
Utilisation des affectations internes *[note 3]*	(55 971)	55 971	**-**	-
Solde à la fin	- $	61 149 $	**61 149 $**	58 818 $

Bilan

31 mars 2018

	2018	2017
Actif		
À court terme		
Encaisse	**39 732 $**	24 198 $
Placements temporaires *[note 5]*	**76 101**	61 317
Créances	**65 870**	33 353
Subventions et contributions à recevoir *[note 6]*	**29 225**	45 034
	210 928	163 902
Immobilisations *[note 7]*	**6 666 428**	6 781 382
	6 877 356 $	6 945 284 $
Passif		
À court terme		
Fournisseurs et charges à payer *[note 8]*	**144 967 $**	43 896 $
Subventions et contributions reportées *[note 9]*	**13 234**	13 267
Revenu perçus d'avance	**43 333**	-
Dette à long terme échéant à court terme	**7 014**	2 355
	208 548	59 518
Apport reportés *[note 10]*	**6 534 609**	6 767 988
Obligations communautaires *[note 11]*	**20 534**	21 315
Dette à long terme *[note 12]*	**52 516**	37 645
	6 816 207	6 886 466
Actif net		
Grevé d'affectations internes *[note 3]*	**-**	55 971
Non grevé d'affectations	**61 149**	2 847
	61 149	58 818
	6 877 356 $	6 945 284 $

Pour le conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
Activités d'exploitation		
Sources des rentrées de fonds		
Subventions et contributions	**231 655 $**	174 548 $
Autofinancement et autres apports	**392 645**	376 640
	624 300	551 188
Utilisation des rentrées de fonds		
Fournisseurs et services	**(190 645)**	(369 080)
Salaires et retenues salariales	**(273 873)**	(206 055)
	(464 518)	(575 135)
Rentrées (Sorties) nettes des activités de fonctionnement	**159 782**	(23 947)
Activités d'investissement		
Acquisition des immobilisations	**(148 213)**	(7 017 372)
Sorties nettes des activités d'investissement	**(148 213)**	(7 017 372)
Activités de financement		
Obligations communautaires	**(781)**	21 315
Paiement des obligations financières	**(5 470)**	-
Acquisition d'obligations financières	**25 000**	40 000
Apports reportés - *Radio Canada*	**-**	7 001 367
Rentrées nettes des activités de financement	**18 749**	7 062 682
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**30 318**	21 363
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début	**85 515**	64 152
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin	**115 833 $**	85 515 $

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des placements temporaires.

Notes complémentaires

31 mars 2018

1. Constitution et mission de l'organisme

L'Organisme constitué le 19 juin 2015, en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* est un organisme sans but lucratif et est une entreprise d'économie sociale dont la mission vise à préserver l'intégrité de la collection de costumes et accessoires reçue de Radio-Canada, à la bonifier et à en faire la gestion au bénéfice de la création artistique.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada* et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Constatation des apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la location de costumes et accessoires sont constatés selon la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

Radio-Canada a légué à l'Organisme suite à la fermeture de son costumier l'ensemble de ses costumes dont la juste valeur a été évalué par 2 expertes en costumes. La juste valeur des costumes et accessoires a été calculée sur la base du prix de location actuel, multiplié selon l'époque de référence. L'évaluation de la collection de costumes inclut également les acquisitions récentes et les costumes en location au moment de l'évaluation. L'Organisme voulant constater la juste valeur de ces immobilisations, la contrepartie a été comptabilisée à titre d'apports reportés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles qui s'y rattachent. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon les méthodes et taux annuels indiqués ci-dessous. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

Mobilier et équipement	5 ans	amortissement linéaire
Équipement informatique	3 ans	amortissement linéaire
Logiciels	3 ans	amortissement linéaire
Améliorations locatives	10 ans	amortissement linéaire
Collection de costumes et accessoires	30 ans	amortissement linéaire

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des évènements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Impôts sur le revenu

La société est un organisme sans but lucratif et n'est, par conséquent pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

Instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des créances et des subventions et contributions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des charges à payer.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Estimations de la direction

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

3. Actif net grevé d'affectations internes

Le 13 juin 2017, le conseil d'administration avait affecter une somme de 70 000$ en réserve pour couvrir les frais liés aux taxes municipales. L'Organisme ayant reçu les comptes de taxes foncières la réserve a été virée à l'actif net non grevé d'affectations.

4. Redressement aux années antérieures

L'organisme n'avait pas constaté les taxes municipales en 2017, étant donnée que la Ville de Montréal ne pouvait pas statuer un montant tant que les améliorations locatives n'était pas complétées dans les locaux de l'Organisme. En 2018, la Ville de Montréal a statué le montant à payer par l'organisme du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 au montant de 14 029$. Nous avons donc redressé les états financiers ce qui a eu pour effet de réduire l'excédent des produits sur les charges de 14 029$ et comme l'Organisme avait affecté une somme de 70 000$ pour créer une provision pour payer les taxes municipales l'actif net grevé d'affectations a été redressé afin de tenir compte du compte de taxes de 2017 et par conséquent a été réduit de 14 029$ et l'actif net non grevé d'affectations internes a augmenté du même montant.

5. Placements temporaires

	2018	2017
Épargne à terme Avantage, sans restriction, intérêts mensuels variables	**70 507 $**	60 116 $
Épargne à terme Avantage relative au remboursement des obligations communautaires incluant les intérêts, sans restriction, intérêts mensuels variables	**5 594**	1 201
	76 101 $	61 317

6. Subventions et contributions à recevoir

	2018	2017
Ville de Montréal	**20 000 $**	20 000 $
Ministère de la Culture et des Communications	**-**	25 000
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	**9 158**	-
Contributions	**67**	34
	29 225 $	45 034 $

7. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017
Mobilier et équipement	72 094 $	16 996 $	**55 098 $**	12 804 $
Équipement informatique	3 151	1 152	**1 999**	590
Améliorations locatives	47 187	5 243	**41 944**	-
Logiciels	27 288	9 096	**18 192**	-
Collection de costumes et accessoires	7 016 456	467 261	**6 549 195**	6 767 988
	7 166 176	499 748	**6 666 428 $**	6 781 382 $

8. Fournisseurs et charges à payer

	2018	2017
Fournisseurs	**121 230 $**	28 414 $
Salaires à payer	**9 360**	4 533
Vacances courues	**13 271**	10 257
Sommes à remettre à l'État	**1 106**	692
	144 967 $	43 896 $

9. Subventions et contributions reportées

Les subventions et contributions reportées représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice considérées et destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions et contributions reportées sont les suivantes:

	Solde du 31 mars 2017	Encaissements	Constatés à titre d'apports reportés	**Solde au 31 mars 2018**
Caisse Desjardins du Quartier Latin	5 000 $	5 000 $	5 000 $	**5 000 $**
Caisse d'économie solidaire	8 267	8 300	8 333	**8 234**
	13 267 $	13 300 $	13 333 $	**13 234 $**

10. Apports reportés afférents aux immobilisations

	2018	2017
Collection de costumes et accessoires- *Radio-Canada*	**7 001 367 $**	7 001 367 $
Amortissement cumulé	**466 758**	233 379
	6 534 609 $	6 767 988 $

11. Obligations communautaires

	2018	2017
20 obligations communautaires, d'une valeur nominale individuelle de 1 000 $, 2% intérêts annuels cumulatif, échéant le 1er décembre 2021	**20 534 $**	21 315 $

12. Dette à long terme

	2017	2016
Emprunt du RISQ, remboursable intérêts seulement jusqu'au 1er juillet 2017 calculés au taux de 8%, par la suite remboursable par mensualités de 521$, échéant le 1er juin 2026	**37 645 $**	40 000 $
Emprunt de la Caisse d'Économie Solidaire Desjardins, remboursable par mensualités de 435 $, intérêts calculés au taux de 7.75 % échéant le 1er avril 2023	**21 885**	-
	59 530	40 000
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	**7 014**	2 355
	52 516 $	37 645 $

Les versements au cours des cinq prochaines exercices se chiffreront à: 2019, 7 014 $; 2020, 7 586 $; 2021, 8 205 $; 2022, 8 875 $; 2023, 9 599 $

13. Marge de crédit

L'Organisme a une marge de crédit autorisé de 25 000$ au taux d'intérêt de 9,2 %. La marge de crédit est garanti sur les recevables et était inutilisée au 31 mars 2018.

14. Engagements

Le Grand Costumier s'est engagé, en vertu d'un bail pour un photocopieur se terminant en février 2020, à payer des mensualités moyennes de 138 $. Le solde de l'engagement est de 3 174 $ au 31 mars 2018.

De plus, l'organisme s'est engagé en vertu, d'un bail pour un système téléphonique se terminant en octobre 2021, à payer des mensualités moyennes de 288 $. Le solde de l'engagement est de 12 384 $ au 31 mars 2018.

Les versements pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2019	5 112 $
2020	4 974
2021	3 456
2022	2 016

15. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

16. Risques financiers

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2018.

Risque de crédit
Pour les contributions et subventions, l'Organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

L'Organisme consent du crédit à ses clients, provenant de revenus de location dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et n'a pratiquement pas de mauvaises créances.

Risque de marché
Le risque de marché associé au dépôt à terme est réduit au minimum étant investi dans des placements garantis.

Risque de taux d'intérêt
L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'Organisme est exposé à ce type de risque sur ses placements temporaires, ses obligations communautaires et sur sa dette à long terme. La direction fait une surveillance régulière des taux d'intérêts.

Dette à long terme
La juste valeur de l'emprunt ne représente pas d'écart significatif par rapport à sa valeur comptable puisque les taux d'intérêt courant pratiqué sur le marché pour des emprunts similaires est équivalent à celui obtenu par l'Organisme.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.22

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1187968003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de l'avis " Vers une citoyenneté urbaine favorisant la pleine participation de toutes et de tous : Avis sur la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité à la vie municipale " et des recommandations émises à ce sujet par le Conseil interculturel de Montréal.

Il est recommandé :
de prendre connaissance de l'avis "Vers une citoyenneté urbaine favorisant la pleine participation de toutes et de tous : Avis sur la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité à la vie municipale" et des recommandations émises à ce sujet par le Conseil interculturel de Montréal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-30 17:40

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187968003**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de l'avis " Vers une citoyenneté urbaine favorisant la pleine participation de toutes et de tous : Avis sur la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité à la vie municipale " et des recommandations émises à ce sujet par le Conseil interculturel de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 2003, le Conseil interculturel de Montréal (CIM) est une instance consultative de la Ville de Montréal responsable de conseiller l'administration municipale sur les enjeux et les questions relatives aux relations interculturelles. Il compte quinze membres bénévoles, dont un président et deux vice-présidents représentant la diversité culturelle de Montréal et provenant de milieux professionnels différents.
Afin d'assurer la prise en compte des préoccupations et des enjeux touchants les diverses communautés ethnoculturelles dans l'élaboration des politiques municipales, le CIM est appelé à rédiger divers travaux répondant aux besoins de ces communautés.

Au cours des dernières années, le CIM a participé activement à la réalisation d'avis, dont un « Avis sur le profilage racial dix ans après 2006-2016 » (2017), un avis sur le « Portrait médiatique de l'intégration économique des immigrants dans la métropole » (2014), un « Avis sur le programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal » (2011) et plusieurs projets sur des sujets tels que l'égalité en emploi, l'inclusion sociale, la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires et le plan de développement de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM02 0137 – 25 mars 2002 – Adoption du règlement sur la constitution du Conseil interculturel de Montréal (1020960001).

DESCRIPTION

Cet avis émane de l'initiative des membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM) et donne suite aux réflexions entamées dans le cadre de la conférence de l'*Observatoire*

international de la démocratie participative (OIDP) tenue à Montréal au début de l'été 2017 sous le thème « participation sans exclusion ».
Partant des constats que la Ville de Montréal comme lieu de proximité et d'hétérogénéité sociale doit s'affirmer davantage en ce qui a trait à la valorisation de la participation citoyenne des personnes issues de la diversité, les membres du CIM jugent pertinent d'enrichir le débat sur cette question en recommandant des mesures concrètes pour favoriser la participation de toutes et de tous.

À cet effet, l'avis permet de mettre en lumière trois enjeux dont les autorités publiques de la Ville de Montréal doivent se saisir pour faire face aux défis futurs, à savoir : 1) la formation à la vie civique municipale, 2) la représentativité des personnes issues de la diversité au sein des institutions publiques montréalaises et 3) l'institutionnalisation de l'enjeu de la diversité à la Ville.

D'une manière générale, la population montréalaise témoigne d'un manque de connaissances générales quant au fonctionnement de l'administration et de la politique de la Ville. Cette situation impose de réfléchir à la manière d'offrir une formation innovante à la vie civique municipale. De même, le déficit démocratique et le déficit de légitimité que connaissent les institutions publiques montréalaises invitent à améliorer dès maintenant la représentativité des personnes issues de la diversité en leur sein. Enfin, la façon dont l'enjeu de la diversité est traité actuellement à Montréal sur le plan institutionnel empêche une prise en considération à la hauteur de son importance et soulève le besoin d'institutionnaliser l'approche en matière de gestion de la diversité de la Ville.

Ces trois constats donnent lieu à neuf recommandations faisant écho à une conclusion générale : les modalités de participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité sont spécifiques et singulières et les élu.e.s doivent mettre en œuvre des actions concrètes pour favoriser leur engagement au sein des lieux de pouvoir.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de son mandat, le Conseil interculturel de Montréal (CIM) fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la ville ou du comité exécutif, des avis sur toutes question d'intérêt pour les communautés ethnoculturelles ou sur toute question relative aux relations interculturelles dans le domaine de compétences municipales et soumet des recommandations au conseil de la ville et au comité exécutif.
C'est donc à l'initiative des membres du CIM que le présent avis sur la participation citoyennes des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité a été réalisé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés à la réalisation de cet avis ont entièrement été assumés par le budget de fonctionnement annuel du Conseil interculturel de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'équité sociale étant une dimension du développement durable, les activités menées par le Conseil ainsi que ses publications sont des actions qui visent à favoriser à la fois le rapprochement interculturel et un mieux vivre-ensemble.
De plus, le présent avis est imprimé sur papier écologique (papier 100% recyclé, certifié FSC, avec Écologo). Le nombre de copies est de 50 en français et de 25 en anglais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les recommandations soumises dans cet avis contribuent à la réflexion sur la participation citoyenne et peuvent orienter concrètement les actions de la Ville de Montréal en ce qui a

trait à la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité à la vie civique municipale, un sujet d'une actualité et d'un intérêt certain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la suite du dépôt de l'avis au conseil municipal, le document fera l'objet d'un lancement public, sera imprimé en français et en anglais, rendu disponible sur le site Internet du Conseil interculturel de Montréal et sera envoyés aux partenaires de la Ville et du CIM qui sont concernés par le sujet abordé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt à la séance du conseil municipal du 20 août, lancement public le mardi 11 septembre 2018 et envoi des recommandations par le CIM aux services municipaux concernés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet avis a été produit en conformité avec le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044-1).
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude HAINCE
Secrétaire-recherchiste

Tél : 514-868-4490
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-25

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation
Tél : 514 872-6957
Approuvé le : 2018-07-26

Conseil interculturel de Montréal

VERS UNE CITOYENNETÉ URBAINE FAVORISANT LA PLEINE PARTICIPATION DE TOUTES ET DE TOUS

Avis sur la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité à la vie municipale

Crédit photo de la couverture: Manoucheka Lorgis

VERS UNE CITOYENNETÉ URBAINE FAVORISANT LA PLEINE PARTICIPATION DE TOUTES ET DE TOUS

Avis sur la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité à la vie municipale

Conseil interculturel de Montréal

Avis adopté lors de l'assemblée des membres du 6 juin 2018.

Membres du CIM
Moussa Sène, président
Sabine Monpierre, 1re vice-présidente
François Fournier, 2e vice-président
Wafa Al-Hamed
Rafael Benitez
Coline Camier
Cécile Deschamps
Fanny Guérin
Souleymane Guissé
Stendolph Ismael
Marie-Christine Jeanty
Angela Sierra
Despina Sopurias
Doina Sparionoapte

Membres du comité de travail
Coline Camier
François Fournier
Fanny Guérin
Souleymane Guissé
Moussa Sène

Coordination
Marie-Claude Haince

Recherche et rédaction
David Carpentier
Marie-Claude Haince
Coline Camier
François Fournier
Fanny Guérin
Souleymane Guissé
Moussa Sène

Recherche
Bochra Manaï

Collaboration
Orly Nahmias, membre du CIM (2012-2018)
Romy Schlegel, membre du CIM (2015-2018)
Marie-Aline Vadius, membre du CIM (2012-2016), présidente du CIM (2016-2018)

Secrétariat
Christine De Kinder

Révision linguistique
Louise Gauthier

Traduction
Phillip Rousseau

Dépôt légal
978-2-7647-1621-2 – imprimé français
978-2-7647-1622-9 – PDF français

Graphisme et mise en page
Francis Therrien

Crédits photo
Manoucheka Lorgis

Imprimeur
Sisca

Conseil interculturel de Montréal
1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809
Télécopieur : 514 868-5810

Courriel : cim@ville.montreal.qc.ca
Site Web : ville.montreal.qc.ca/cim

Préface

Le présent avis est une initiative du Conseil interculturel de Montréal (CIM). Portant sur le thème de la « participation citoyenne », il s'inscrit en continuité avec ce qui a été inauguré lors d'une conférence de l'Observatoire international sur la démocratie participative (OIDP), tenue à Montréal à l'été 2017. Je salue le CIM d'avoir utilisé son mandat à bon escient et d'avoir identifié des secteurs où la Ville de Montréal peut pleinement impliquer la diversité montréalaise dans les processus civiques. L'enjeu est d'autant plus opportun que les citoyens provenant des communautés ethnoculturelles sont déjà bien engagés dans la participation citoyenne. Ils et elles contribuent au développement et à la prospérité de la ville, et ce, depuis sa fondation.

Le CIM souligne ici trois enjeux auxquels font face la Ville et la diversité montréalaise : la formation à la vie municipale; la représentation au sein des élus, des départements et des services de la Ville de Montréal; et l'institutionnalisation de la diversité comme enjeu au sein de l'administration et de son fonctionnement quotidien. Après s'être penché sur ces trois enjeux, huit recommandations sont formulées. Elles s'étendent de la mise en œuvre de budgets participatifs au sein des arrondissements, jusqu'à l'obligation de tenir compte des effets de l'ensemble des initiatives et règlements municipaux sur la diversité montréalaise dans ses sommaires décisionnels, à travers une clause d'impact diversité.

Les constats formulés dans cet avis accentuent non seulement la portée de la participation citoyenne, mais surtout l'importance de rappeler à chaque adulte et enfant de l'ensemble des groupes ethnoculturels, le message qu'ils doivent avoir les mêmes opportunités que les autres afin de contribuer au développement et à la prospérité de Montréal. Il est évident que le succès passe par la volonté de chacun de saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent et de les créer lorsqu'elles sont absentes. Toutefois, la « préparation » ne se réduit pas à une simple prédisposition mentale, physique et émotionnelle à servir ses consœurs et confrères montréalais, mais relève aussi de l'offre appropriée : la formation, le mentorat, la reconnaissance et l'opportunité de faire usage des services offerts. Comme pour l'ensemble de la société, l'engagement sera hautement profitable pour certains, mais le sera moins pour d'autres. Cela ne devrait toutefois pas servir de justification pour dissuader quiconque de participer ni pour juger des habiletés et de la valeur de l'intégralité des membres d'un groupe spécifique.

L'avis du CIM et les recommandations qui suivent ne représentent pas le dernier mot sur le sujet de la participation citoyenne de la diversité montréalaise. Ils devraient d'abord être reçus comme la mise en place d'une conversation qui se doit d'être tenue, soutenue et continue. Cette conversation devrait surtout mener à des actions et des résultats concrets.

J'espère donc que l'enjeu de la participation citoyenne de la diversité montréalaise mobilisera un débat ouvert, exhaustif et respectueux menant à une plus grande inclusion et une meilleure compréhension mutuelle. Pour ma part, je continuerai d'être impliquée dans le processus et la conversation. J'aiderai comme je le peux à soutenir la sensibilisation accrue aux enjeux traités et à favoriser le bien-être de l'ensemble des citoyennes et citoyens de la merveilleuse métropole montréalaise.

Dr. Myrna Lashley

Synthèse

Cet avis émane de l'initiative des membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM) et donne suite aux réflexions entamées dans le cadre de la conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative (OIDP) tenue à Montréal au début de l'été 2017 sous le thème « participation sans exclusion ». Partant des constats que la Ville de Montréal doit s'affirmer davantage comme lieu de proximité et d'hétérogénéité sociale en ce qui a trait à la valorisation de la participation citoyenne des personnes issues de la diversité, comme l'invite à le faire son récent statut de métropole, les membres du CIM jugent pertinent d'enrichir le débat sur cette question en recommandant des mesures concrètes pour favoriser la participation de toutes et de tous.

Pour ce faire, une brève contextualisation de la participation citoyenne des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité dans une perspective québécoise et montréalaise met en lumière trois faits saillants dont les autorités publiques de la Ville de Montréal doivent se saisir pour faire face aux défis futurs. Premièrement la population montréalaise témoigne d'une méconnaissance générale du fonctionnement de l'administration et de la politique de la Ville; cette situation impose de réfléchir à la manière d'offrir une formation innovante à la vie civique municipale. Deuxièmement le déficit démocratique et de légitimité que connaissent les institutions publiques montréalaises incite à améliorer dès maintenant en leur sein la représentativité des personnes issues de la diversité. Troisièmement la façon dont l'enjeu de la diversité est traité actuellement à Montréal sur le plan institutionnel empêche une prise en considération à la hauteur de son importance et soulève le besoin d'institutionnaliser l'approche de la Ville en matière de gestion de la diversité.

Largement partagés par les acteurs du milieu, ces trois constats constituent le socle sur lequel s'appuient neuf recommandations concrètes développées par le CIM pour renforcer la citoyenneté urbaine des Montréalais.e.s et faire de la Ville de Montréal une métropole authentiquement inclusive :

Recommandation 1
Que la Ville introduise la pratique des budgets participatifs, notamment au niveau des arrondissements, afin de favoriser la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité;

Recommandation 2
Que la Ville soutienne financièrement des initiatives porteuses et des projets structurants contribuant à favoriser la participation des personnes issues de la diversité, parmi lesquels le mentorat et le jumelage interculturel;

Recommandation 3
Que la Ville mette en place une initiative afin de former les citoyen.ne.s à la politique municipale, ses enjeux et ses modalités de participation, de type Cité Elles MTL;

Recommandation 4
Que la Ville mette en place un programme de mentorat, semblable à celui du parrainage professionnel, entre les élu.e.s et des personnes issues de la diversité pour favoriser à long terme leur représentation au sein des diverses instances politiques;

Recommandation 5
Que la Ville mette en place une consultation publique sur le droit de vote des résident.e.s afin de proposer un amendement à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Recommandation 6
Que la Ville mène une campagne de sensibilisation grand public pour la valorisation de la diversité dans toutes ses expressions, orientée sur l'apport de la diversité à la vie montréalaise et la lutte aux discriminations;

Recommandation 7
Que la Ville redéfinisse le mandat du BINAM afin qu'il puisse plus largement répondre aux besoins des personnes issues de la diversité;

Recommandation 8
Que la Ville permette au CIM de donner à la Commission sur le développement social et la diversité trois mandats par année portant sur des enjeux entièrement consacrés à la diversité montréalaise;

Recommandation 9
Que la Ville, dans toutes ses initiatives règlementaires et administratives, anticipe leurs effets potentiels sur les personnes issues de la diversité et qu'elle insère une clause d'impact diversité dans ses sommaires décisionnels.

Ces recommandations prennent acte des barrières systémiques à la participation citoyenne des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité. Elles donnent aux élu.e.s municipaux des moyens concrets pour encourager le passage d'une participation dont les modalités relèvent de l'action collective à une participation plus individuelle. Celle-ci caractérise davantage le fonctionnement des institutions montréalaises formelles comme lieux de l'exercice du pouvoir et porte en elle des perspectives d'autonomisation des citoyen.ne.s de la diversité.

Table des matières

Préface v

Synthèse vi

Mot du président 2

Mandat du Conseil interculturel de Montréal 3

Introduction 6

Éléments de contextualisation de l'avis 7

Démarche 14

État de la situation et faits saillants 18

Recommandations 26

Remerciements 28

Références 30

Glossaire 33

Liste des tableaux et figures 36

Annexe 1 37

Mot du président

Au nom des membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM), j'ai le plaisir de déposer l'avis intitulé : « Vers une citoyenneté urbaine favorisant la pleine participation de toutes et de tous. Avis sur la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité à la vie municipale ».

En conformité avec son mandat, le Conseil interculturel de Montréal a pris l'initiative de préparer le présent avis en considérant que c'est primordial pour Montréal, qui a désormais le statut de métropole, de favoriser la pleine et entière participation de l'ensemble de ses citoyen.ne.s.

Ainsi le CIM propose dans le présent avis une réflexion et une analyse sur la participation citoyenne des personnes issues de la diversité dans le contexte municipal. Le CIM estime important d'identifier les divers enjeux liés à cette participation et d'attirer l'attention des élu.e.s et des Montréalais.e.s sur ceux-ci.

Plus particulièrement nous souhaitons mettre en lumière certains des angles morts, des limites et des tensions en matière de participation citoyenne des personnes issues de la diversité en considérant principalement les enjeux associés à la participation politique. Les recherches réalisées jusqu'à présent montrent que certains éléments de réponse existent, mais que ceux-ci manquent de cohérence pour cerner adéquatement les divers enjeux de la participation citoyenne des personnes issues de la diversité. Aussi, des recherches quantitatives et qualitatives plus systématiques sont nécessaires afin de couvrir l'ensemble des enjeux sur cette question primordiale dans nos sociétés urbaines plurielles.

Cet avis est donc un apport à la réflexion autour de la participation citoyenne des personnes issues de la diversité qui se focalise sur la participation politique en plus de fournir des propositions d'actions aux élu.e.s et aux décideur.e.s municipaux. En somme, sont formulées à l'intention des élu.e.s de la Ville centre et des arrondissements, des recommandations qui favoriseront la pleine participation de toutes et de tous à la vie montréalaise.

Moussa Sène

Mandat du Conseil interculturel de Montréal

En vertu de la section X, article 83, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal[1], le Conseil interculturel de Montréal :

« Conseille et donne son avis au conseil de la ville et au comité exécutif sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville;

Il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil de ville ou du comité exécutif, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute question relative aux relations interculturelles dans le domaine de compétences municipales et soumet ses recommandations au conseil de la ville et au comité exécutif;

Il sollicite des opinions, reçoit et entend les requêtes et suggestions de toute personne ou groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles;

Il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions ».

Dans le cadre de ce mandat, le CIM réalise des travaux de recherche dans le but d'identifier et d'éclairer certains enjeux peu investigués afin d'attirer l'attention des autorités sur leur importance et de proposer des pistes d'action en harmonie avec les prérogatives de la Ville. Le présent avis sur la participation citoyenne des personnes issues de la diversité ayant pour titre « Vers une citoyenneté urbaine favorisant la pleine participation de toutes et de tous. Avis sur la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité à la vie municipale » s'inscrit dans le cadre de cette mission générale.

1 Le 21 septembre 2017, Montréal a officiellement obtenu son statut de métropole du Québec à la suite de la sanction de la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (2017, chapitre 16). Le gouvernement provincial a ainsi reconnu le statut particulier de Montréal à titre de métropole du Québec. Cette loi supprime de la Charte de la Ville de Montréal des dispositions créant expressément certains organismes consultatifs, laissant toutefois à la Ville le pouvoir de les maintenir en fonction. En ce sens, les articles 83.1, 83.15 à 83.18 concernant le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal ont été abrogés.

INTRODUCTION ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTUALISATION DE L'AVIS

Crédit photo : Manoucheka Lorgis

Introduction

Le présent avis correspond à l'engagement du Conseil interculturel de Montréal (CIM) à promouvoir et à défendre l'inclusion sociale comme principe offrant à chaque citoyen.ne des moyens d'agir et de participer de façon démocratique à la vie publique municipale. Émanant de l'initiative des membres du CIM et donnant suite aux réflexions entamées dans le cadre de la conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative (OIDP) tenue à Montréal au début de l'été 2017, cet avis insiste sur le fait que la participation des personnes issues de la « diversité » constitue un enjeu public pour la Ville de Montréal. Son principal objectif est de proposer à la Ville un ensemble de recommandations concrètes qui pourront être mises en œuvre afin de favoriser la participation citoyenne des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité[1] à la vie municipale.

Cet avis s'inscrit également en lien avec les constats énoncés dans le rapport Mesure de la participation des Québécoises et Québécois des minorités ethnoculturelles (MIDI 2016) et le CIM s'en est inspiré pour interroger la participation dans le contexte de la métropole montréalaise. Situant le caractère multidimensionnel de la participation à la vie publique, ce document du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI) note une participation plus faible des personnes issues des minorités ethnoculturelles comparativement au reste de la population québécoise[2], une problématique que nous avons mise au cœur de notre réflexion.

Le CIM estime essentiel de faire le même type d'exercice en ce qui a trait à la participation politique et communautaire des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité. Puisque ces groupes sont plus souvent affectés par la marginalisation et les discriminations, comme en témoigne la littérature, une attention particulière doit leur être portée afin de comprendre et saisir à la fois les modalités de leur participation et les freins à celle-ci. Le choix du cadrage, soit celui de la participation citoyenne ainsi que ses volets politique et communautaire, est explicité ci-après. Ce cadrage en termes de participation citoyenne correspond à la nature des champs d'action et d'intervention privilégiés de la Ville.

Le CIM reconnait aussi que les pratiques et les actions associées à la participation citoyenne en général et des personnes issues de la diversité en particulier ne se réalisent pas en vase clos mais s'inscrivent toujours dans un contexte social, politique et économique particulier, ce qui incite à prendre en considération le contexte québécois. Le Québec en tant que société pluraliste et la Ville de Montréal en tant que lieu d'hétérogénéité doivent placer l'égalité des chances au cœur de leurs réflexions, de leurs actions et de leurs interventions. En cela une égalité de fait se rapporte à un droit à la participation que les autorités publiques doivent assurer à tous les groupes qui composent la société. Le CIM estime que la participation de l'ensemble des Montréalais.e.s, de même que le plein exercice de leur citoyenneté urbaine représentent une exigence démocratique.

Le présent avis est décliné en trois parties. Premièrement, et afin de mieux apprécier la question de la participation citoyenne des Montréalais.e.s de la diversité et les enjeux qui y sont associés, celle-ci est éclairée par un survol contextuel des phénomènes de marginalisation, de stigmatisation et d'exclusion sociale auxquels font face ces groupes. D'autres défis en matière de cohésion que connaissent les sociétés d'accueil sont également mis en lumière. Est aussi considéré le rapport indissociable entre le contexte québécois et la réalité municipale montréalaise dans leur conception de la diversité. Deuxièmement, la démarche au cœur de cet avis est exposée, notamment ses limites et les motivations ayant conduit à développer l'avis de telle manière. Troisièmement, des faits saillants relatifs à la participation à la vie civique municipale sont éclairés et des recommandations y répondant sont formulées aux élu.e.s montréalais.e.s pour rendre effective la pleine participation citoyenne de toutes et de tous à une ville plus inclusive.

1 Cet avis entend par « Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité » toutes les personnes se reconnaissant au sein des catégories statistiques de minorité visible et ethnique.

2 C'est une catégorisation du MIDI qui a été privilégiée dans cet avis puisqu'elle est opérationnelle bien qu'elle ne tienne pas compte de la diversité intergroupe ni des populations autochtones.

Éléments de contextualisation de l'avis

La participation politique et communautaire des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité en tant que dimension prépondérante du plein exercice d'une citoyenneté urbaine[3] s'insère dans une réalité complexe. La réinscription de cette réalité au sein de divers contextes s'avère essentielle à la compréhension du phénomène singulier de la participation citoyenne. Dans une perspective générale, l'angle du vivre-ensemble permet de saisir le rapport entre l'exclusion et l'inclusion sociales ainsi que l'action publique conséquemment requise de la part des autorités politiques. Dans une perspective spécifique, l'inscription des enjeux relatifs à la diversité dans le contexte québécois trace les contours de l'approche de la Ville de Montréal en la matière.

Créer du commun par l'inclusion : le principal défi des sociétés plurielles

S'il est vrai que l'intensification des flux migratoires et la mobilité internationale modifient les structures démographique, sociale, économique, culturelle et politique des pays receveurs d'immigration, c'est d'autant plus essentiel d'examiner les effets et les réponses, notamment celles des décideurs, auxquels ces changements ont donné et donnent toujours lieu.

Le tissu social se transformant, les sociétés d'accueil doivent alors conjuguer avec une hétérogénéité croissante, notamment sur le plan ethnoculturel, religieux, linguistique et social. Placés devant cette réalité et les défis que cette diversité pose au vivre-ensemble, la plupart des pays receveurs mettent en œuvre des initiatives et des mécanismes afin de soutenir les processus d'intégration des nouveaux arrivants. D'un côté, ces initiatives publiques démontrent à la fois l'importance de repères mutuellement partagés et la création ou le maintien d'un sentiment d'appartenance à la collectivité. D'un autre côté, le pluralisme dont se revendiquent ces États en appelle à la reconnaissance de la différence et encourage des pratiques inclusives.

En plus de résulter de l'équilibre entre ces deux dimensions, intégration et reconnaissance, le vivre-ensemble se fonde aussi sur l'égalité des chances, un principe central aux démocraties libérales[4]. Des perspectives d'épanouissement similaires doivent donc être offertes à tou.te.s les citoyen.ne.s, qu'ils soient racisé.e.s, issu.e.s de l'immigration, autochtones ou même du groupe majoritaire. De ce fait, le manque de considération envers les groupes minoritaires, leurs différences et leurs apports à la société fragilise la cohésion sociale. Ces situations portent implicitement en elles les possibilités d'exclusion et de marginalisation de certains groupes plus vulnérables, aussi bien en termes de droits que de statut socio-économique.

La mise à l'écart subie ou volontaire de personnes ne correspondant pas aux normes établies dépasse la simple dimension du statut socio-économique. Les fondements de l'exclusion sociale reposent sur des conceptions, des attitudes, des manières de faire et des mécanismes bien établis, fortement ancrés. La reproduction de cette exclusion s'appuie entre autres sur des institutions et des discours qui en sont venus à la banaliser et à la normaliser. Par exemple un racisme systémique latent fait implicitement des discriminations un mode de fonctionnement sociétal. De même, les difficultés en matière de reconnaissance des compétences des personnes issues de l'immigration (Eid 2012) et la protection corollaire par les ordres professionnels de leurs acquis soulignent l'existence d'un traitement différencié sur la base de critères discriminatoires (Chicha 2018). Comme autre cas de figure, le discours populiste véhiculant la stigmatisation, voire le rejet de l'Autre, trouve un écho important et s'affirme avec une acuité certaine sur la place publique (Belkhodja 2008; Potvin et Nadeau 2017). En témoignent aussi le succès relatif de certains mouvements et partis de droite, et la réceptivité quant à leurs positions essentialistes, notamment en ce qui a trait à la conception restrictive des politiques d'immigration et de la citoyenneté (Dufour et Forcier 2015). Tous ces éléments, structurants et systémiques, contribuent à mettre à l'épreuve, voire à freiner la participation des personnes issues de la diversité et à les exclure de la vie démocratique.

3 Se référer à la définition proposée au glossaire.

4 Le philosophe américain John Ralws, théoricien libéral, affirme la nécessité de l'articulation des principes de liberté et d'égalité des chances afin de garantir une certaine forme de justice nécessaire pour combattre les inégalités sociales. Ce principe est aujourd'hui au cœur des formations démocratiques libérales.

Une réponse éprouvée à l'exclusion sociale demeure son contraire, soit l'inclusion. L'indissociabilité du rapport exclusion-inclusion à la question de la participation politique et communautaire des personnes issues de la diversité pose celle-ci comme « problème public », un enjeu dont doit se saisir les autorités compétentes. Inscrites dans les priorités politiques des sociétés d'accueil, ces questions font l'objet de revendications de la part de la société civile, aussi bien des milieux associatifs qu'universitaires. Ces revendications insistent généralement sur le fait que la responsabilité d'agir revient d'abord et avant tout aux gouvernements, aussi bien national que local. Cela se justifie par l'adhésion des autorités au principe de l'égalité des chances. Puisque l'exclusion sociale brime cette égalité, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques correctrices réguleraient la situation avec pour but ultime d'aplanir les inégalités sociales. La position stratégique des gouvernements en tant qu'acteurs de pouvoir les habilite à intervenir en vertu du contrôle qu'ils exercent sur l'environnement politique, institutionnel, économique et social.

Crédit photo: Manoucheka Lorgis

Un devoir important incombe aux autorités publiques quant aux conditions et aux modalités de la pratique d'une citoyenneté active pour toutes et tous, étant donné que l'hétérogénéité sociétale croissante et les jeux d'exclusion qui en résultent représentent des défis devant être considérés pleinement dans les diverses réalités nationales.

Perspectives québécoise et montréalaise

Un survol de la manière dont la gestion de la diversité s'est opérée au Québec dans les dernières décennies en lien avec la façon de la concevoir au niveau gouvernemental permet de cerner les tenants et les aboutissants de l'approche montréalaise. Ce détour obligé vers le palier provincial réinscrit la dynamique municipale dans un contexte plus large, soit celui du Québec.

Afin de comprendre comment la diversité est appréhendée au provincial, quelques considérations historiques sont rappelées. Sur le plan de l'organisation formelle des responsabilités, de la genèse de la Confédération canadienne jusqu'à la fin du 20e siècle, le gouvernement fédéral a administré l'immigration de manière quasi exclusive, et ce, malgré une compétence concurrente dont la gestion pouvait relever des deux ordres de gouvernement. Résultat de l'évolution des relations intergouvernementales à partir des années 1960, les provinces se sont fait octroyer des pouvoirs leur permettant de s'approprier des responsabilités en matière d'immigration, notamment en ce qui concerne l'intégration des immigrant.e.s, devenant des acteurs à part entière (Paquet 2014).

La trajectoire québécoise apparait d'autant plus originale puisque cette province a entamé ce processus avant les autres et qu'elle a obtenu davantage de latitude au chapitre de la sélection de son immigration économique. À la suite de la ratification en 1991 des accords Canada-Québec, le gouvernement fédéral s'est engagé à « se retirer des services d'accueil et

d'intégration linguistique et culturelle offerts aux résidents permanents du Québec et du programme d'information et de placement à l'intention des immigrants » (SIRP 2008:4-5), et ce, en échange d'une généreuse contrepartie pour couvrir les frais afférents. Ainsi habilité, le Québec a donc disposé des pouvoirs et des ressources nécessaires pour planifier son immigration et penser son approche en matière d'intégration des nouveaux arrivants (Balthazar 2009).

Sur le plan administratif et en ce qui concerne les acteurs concernés, la délégation de certaines responsabilités en matière d'accueil et d'intégration aux organismes communautaires des centres urbains est officialisée au début des années 2000 (Belabdi 2004; Reichhold 2011). Auparavant centralisée, l'action publique mise désormais sur l'idée de « partenaires de l'État ». Les organismes communautaires assurent alors en grande partie la prestation des services d'accueil, de francisation, d'insertion socioéconomique, etc. Quant aux municipalités en tant qu'administration de proximité, celles-ci agissent aujourd'hui en concertation avec le MIDI dans le cadre déterminé par le gouvernement. Bien qu'une tendance se soit dessinée quant à leur autonomie dans la gestion des affaires en matière d'immigration, c'est sans en prendre l'entière responsabilité; les autorités québécoises en fixent les principales orientations politiques et déterminent donc le cadre au sein duquel les villes et les municipalités doivent opérer.

Le gouvernement du Québec privilégie l'approche de l'interculturalisme[5] pour l'intégration de ses nouveaux arrivants et la gestion de sa diversité ethnoculturelle. Il s'agit d'une politique constituée de politiques[6] n'ayant jamais fait l'objet d'énoncé formel, principalement décrite de manière secondaire et abstraite à l'intérieur des documents officiels. Ainsi, selon le MIDI,

> L'interculturalisme reconnait et valorise une conception plurielle et dynamique de l'identité québécoise, une langue publique commune, le français, le respect des droits et libertés de la personne et la lutte contre la discrimination, une éthique du dialogue et de la médiation ainsi qu'une conception de l'intégration basée sur l'engagement partagé entre la société et les personnes immigrantes. Il reconnait aussi l'importance des rapprochements interculturels et de la pleine participation des Québécoises et Québécois de toutes origines. (MIDI 2015a:35)

Cette description large fait écho à une « formule de coexistence en contexte de diversité » (Bouchard 2011:397). Ce type de conception de la gestion de la diversité spécifique au Québec propose de répondre simultanément aux aspirations identitaires de la majorité d'ascendance canadienne-française et aux impératifs du pluralisme. Selon l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration – Au Québec pour bâtir ensemble* de 1991, l'interculturalisme repose sur trois éléments qui déterminent les responsabilités et les devoirs relatifs à une intégration réussie entre la société d'accueil et les nouveaux arrivants. Gagnon et Boucher (2016:187) définissent ces trois éléments constitutifs de l'approche interculturelle qui orientent la manière de concevoir la diversité québécoise :

> 1) une société dont le français est la langue commune de la vie publique;
> 2) une société démocratique où la participation et la contribution de tous sont attendues et favorisées;
> 3) une société pluraliste ouverte aux multiples apports dans les limites qu'imposent le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire.

Ce modèle idéal que suggère l'interculturalisme s'articule autour de la conception d'une participation active, en français, de toutes et tous à l'édification d'une société et d'une culture québécoises dynamiques, et ce, dans le respect mutuel des différences. Si les valeurs communes et la valorisation du français bénéficient de lois ou de mesures spécifiques[7], aucune politique publique

5 Consulter les définitions proposées au glossaire.

6 Elle cumule une série d'énoncés de politique, de lois ordinaires, de lois organiques, d'ententes administratives intergouvernementales, de positions constitutionnelles et d'initiatives des plus diverses.

7 Par exemple, la *Charte de la langue française et la Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise*.

ne s'attache à la participation, bien que ce soit un aspect fondamental de l'interculturalisme.

Cette vision ambitieuse de la gestion de la diversité est soumise périodiquement au débat public. La tension persistante entre la valorisation de la culture majoritaire et la reconnaissance de la diversité a amené plusieurs débats animés et polémiques[8]. La controverse autour de ces thèmes souligne des divergences d'idées quant à la manière de faire société dans un Québec pluriel et aux réalités régionales multiples.

Le vivre-ensemble interpelle autrement les autorités gouvernementales en regard de l'existence d'un clivage quant à l'accueil des nouveaux arrivants entre la région métropolitaine de Montréal et les régions périphériques. Les contextes régionaux méritent également une attention particulière en fonction de la responsabilisation des municipalités au chapitre de l'intégration et de la gestion de la diversité (Fourot 2013). Les villes et les municipalités seront amenées à jouer un rôle de plus en plus important sur l'exercice de la citoyenneté, et les dynamiques d'inclusion et d'exclusion sociales.

Dans cette optique, le cas de Montréal se distingue au Québec par une concentration et une rétention élevées des nouveaux arrivants, en plus d'une forte présence de personnes racisées et issues des communautés ethnoculturelles. En 2011, la population immigrante représentait près de 33,2 % de la composition démographique de l'île de Montréal (MIDI 2014)[9]. Comme facteur explicatif, la capacité d'accueil de la métropole met en lumière son attractivité et explique en partie l'insuccès des stratégies de régionalisation de l'immigration mises en branle par les gouvernements québécois successifs depuis les années 1980. Par son offre de services publics, ses infrastructures, la densité de son tissu associatif et la présence accrue d'organismes communautaires œuvrant aussi bien auprès des personnes issues des communautés ethnoculturelles que des personnes immigrantes, la métropole fournit un environnement propice à l'insertion des nouveaux arrivants.

L'enjeu de la diversité dépasse le cadre montréalais et conduit son administration à souscrire à la vision de la gestion de la diversité portée par le gouvernement québécois, mais dans une certaine mesure adaptée à l'échelon local, à la réalité montréalaise :

> La Ville de Montréal adopte le principe d'interculturalisme pour orienter ses actions en tant qu'Administration municipale. La diversité de la population de Montréal est une de ses caractéristiques importantes et en constitue une richesse indéniable. En adoptant le principe d'interculturalisme, la Ville de Montréal veut faciliter les interactions, les échanges et les partages au sein de la population montréalaise dans un cadre de respect et de confiance. Elle compte sur la contribution et la participation de toutes les citoyennes et tous les citoyens à son développement social, culturel et économique. (Ville de Montréal 2018)

De la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale* de 1989 jusqu'à la *Déclaration de Montréal sur le vivre-ensemble* de 2015, la Ville suit une trajectoire originale en ce qui a trait à la promotion de la diversité sur le plan symbolique. Toutefois, elle ne bénéficie pas d'une structuration cohérente correspondant à ses aspirations et permettant de penser l'interculturel, comme l'atteste l'absence de coordination entre les services administratifs[10], leurs initiatives éparses et celles des organismes communautaires qui ne sont pas toujours au diapason de celles de la Ville. Pourtant l'accroissement relatif des responsabilités et des ressources de la Ville de Montréal[11] l'engage à réviser son intervention en matière de gestion de la diversité.

8 Par exemple, ceux relatifs à la *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles* en 2007, à la *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement* en 2013-2014 et plus récemment à la *Consultation sur la discrimination systémique et le racisme au Québec*, morte au feuilleton.

9 De plus, « parmi les personnes immigrantes admises de 2006 à 2015 qui étaient présentes au Québec en janvier 2017, 73,9 % résidaient dans la région métropolitaine de Montréal (RMM) » (MIDI 2017:18).

10 À ce sujet, consulter la section sur les faits saillants, plus spécifiquement celui sur l'institutionnalisation de l'enjeu de la diversité.

11 Notamment grâce à la sanction de la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec en septembre 2017 par le gouvernement du Québec.

Modalités de participation

Au-delà d'un cadre général de référence qui balise les orientations politiques et administratives en matière de gestion de la diversité, et circonscrivent les espaces et les modalités de participation, ces modalités sont à considérer avec une acuité toute particulière puisqu'elles témoignent des manières de faire singulières, qui parfois échappent à un cadrage plus strict de la participation citoyenne pensée de manière institutionnalisée.

Crédit photo : Manoucheka Lorgis

La complexité relative aux modalités de participation des personnes issues de la diversité requiert une action concertée de la part des autorités montréalaises et l'adoption d'une définition plus large de la participation. Tandis que le jeu politique formel se caractérise par une participation individualisée et plus appréciable, celle relative à l'investissement des espaces non institutionnels est plutôt occultée. Pourtant elle constitue un pan important des activités des citadin.e.s appartenant aux groupes des minorités ethniques et visibles, des personnes racisées et des immigrant.e.s. C'est un constat décrit par bon nombre de chercheurs (Simard 2004), notamment par Luisa Veronis (2010:174) qui souligne dans son étude sur le cas des migrants latino-américains à Toronto que les entités collectives et les groupes peuvent parfois mettre plus de temps à participer activement dans des processus formels de prise de décision, mais qu'ils sont néanmoins très activement impliqués au niveau local dans les milieux communautaires et qu'ils développent divers réseaux leur permettant de répondre à leurs besoins et de représenter leurs intérêts. Selon Luisa Veronis (2010:174), les modalités de participation et de construction de communauté dans les sociétés d'accueil s'appuient sur l'organisation collective des immigrant.e.s autour d'enjeux communs auxquels ils et elles font face, notamment la participation aux affaires de la société d'accueil. Cela suppose que les institutions de la société civile, tout comme les organismes communautaires ont un rôle d'importance en facilitant la participation des immigrant.e.s (Germain et Sweeney 2002; Veronis 2014).

La dimension collective de la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité se vérifie aussi par l'importance accordée aux engagements de proximité, notamment dans les commissions scolaires, et à la nature de leurs organisations de diaspora. Quant à la structuration de cette action collective, Annick Germain et Mary Sweeney précisent que :

> plusieurs chercheurs pensent que le ralliement autour d'institutions communautaires trouve sa raison d'être dans le diagnostic que posent les immigrants sur la société d'accueil et plus précisément sur la place qui leur y est faite. L'existence de pratiques discriminatoires, le sentiment d'être exclu, de ne pas être pris en compte dans l'offre de services publics incitent certains groupes ethnoculturels à « se prendre en main » collectivement. (2002:17)

Sans pour autant établir une distinction nette entre une participation individuelle s'articulant autour des institutions et du pouvoir formels, et une participation collective davantage grass-roots (de la base) et moins institutionnalisée, la participation communautaire se présente comme une alternative à l'exercice de la démocratie par des institutions nationales ou locales. C'est le constat que formule Arjun Appadurai dans son article sur la *deep democracy* (2001) : depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les modalités de gouvernance se sont largement transformées, permettant l'émergence et le développement d'acteurs non étatiques (organisations communautaires et non gouvernementales, mouvements citoyens, etc.) qui ont à jouer un rôle de plus en plus important dans l'organisation des sociétés. Plus spécifiquement, ces organisations et ces groupes en viennent à reconstituer de nouvelles formes de citoyennetés au sein des villes, ce qu'Arjun Appadurai nomme la deep democracy (2001:25), une forme de gouvernance aux racines et aux ancrages locaux. Ces formes de participation collective sont tout aussi importantes que celles qui mobilisent une participation plus individuelle puisqu'elles sont à même de rendre compte des enjeux de groupes plus défavorisés et moins audibles. L'enjeu consiste donc à favoriser un passage entre des modalités de participation collective et une individualisation de cette participation, qui elle, demeure centrale au fonctionnement démocratique des sociétés contemporaines.

En somme, les perspectives générale et spécifique peuvent éclairer les enjeux sous-tendant la participation politique et communautaire des personnes issues de la diversité à la vie municipale montréalaise et les obstacles à celle-ci. L'hétérogénéité sociétale et la multiplicité des appartenances posent de nouveaux défis aux autorités publiques chargées de réguler et de soutenir le vivre-ensemble. Si certains approfondissent l'interrelation entre l'exercice d'une pleine citoyenneté et la participation active des groupes marginalisés – en attestent le cas québécois et la réalité montréalaise avec la participation politique et communautaire comme génératrice d'intégration, de cohésion et d'une citoyenneté urbaine émergente – d'autres efforts doivent être faits pour s'assurer la pleine participation de toutes et de tous.

DÉMARCHE

Crédit photo: Manoucheka Lorgis

Démarche

Circonscrire et cadrer la participation

Préalablement à la présentation de la méthodologie sont énoncées les motivations ayant conduit au choix de la terminologie (ou cadrage) utilisée dans le présent avis. La participation comme enjeu public se caractérise à la fois par sa polysémie et sa multidimensionnalité. Bien que plusieurs types de participation puissent s'apprécier et se mesurer, tels que la participation économique, culturelle et linguistique, le CIM consacre cet avis spécifiquement à la participation citoyenne. Celle-ci occupe une position singulière dans la vie municipale et son appréhension par le CIM comporte deux principales composantes, à savoir la participation politique et la participation communautaire. Ces dimensions se recoupent largement et s'avèrent inséparables. Un travail de définition permet de cerner les distinctions et les rapports qu'entretiennent ces deux types de participation l'un avec l'autre.

Figure 1 – Schéma des composantes de la participation citoyenne

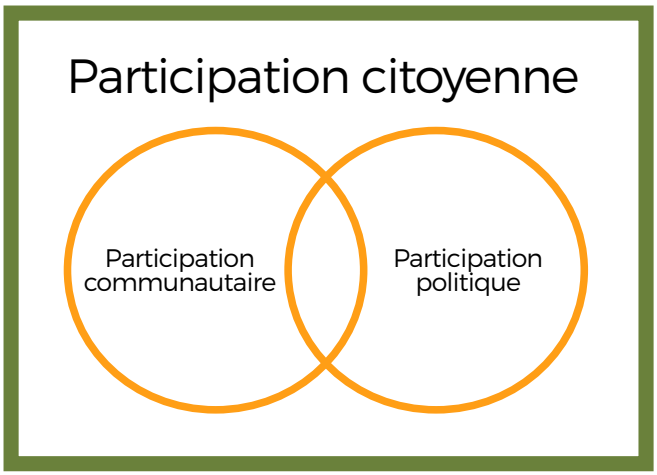

La participation citoyenne peut se définir comme suit :

> Un processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté. Cette participation peut avoir lieu ou non dans un cadre institutionnalisé et être organisée sous l'initiative des membres de la société civile (recours collectif, manifestation, comité de citoyen) ou des décideurs (référendum, commission parlementaire, médiation). (André 2012:1 dans MIDI 2016:67)

Pensée ainsi, la participation citoyenne englobe à la fois la participation politique et la participation communautaire. Philippe Braud définit la participation politique comme « l'ensemble des activités, individuelles ou collectives, susceptibles de donner aux gouvernés une influence sur le fonctionnement du système politique » (2006:279). La participation citoyenne se rapporte donc principalement aux institutions formelles, soit à la représentation au sein de la fonction publique et des corps élus. Le CIM estime que ce type de participation et sa définition s'avèrent pertinents au présent avis puisqu'ils permettent de concevoir l'engagement des personnes issues de la diversité dans les lieux décisionnels où le pouvoir s'exerce.

Tableau 1 – Dimension politique : composantes et éléments

Composante 1	La citoyenneté politique
Élément 1	La représentation politique (candidature et élection)
Élément 2	Les actions politiques *Exemple : signature de pétitions et participation à des manifestations
Élément 3	L'adhésion à une formation politique
Élément 4	La participation électorale
Élément 5	La participation aux instances démocratiques des institutions *Exemple : participation et prises de parole aux séances du conseil municipal et aux consultations publiques
Composante 2	La citoyenneté sociale
Élément 1	L'adhésion à un syndicat
Élément 2	La participation aux activités syndicales
Élément 3	L'adhésion à une organisation non gouvernementale locale, provinciale, nationale ou internationale
Composante 3	La citoyenneté civique
Élément 1	La naturalisation
Élément 2	La présence dans l'administration *Exemple : proportion de personnes issues de la diversité dans l'administration municipale et l'appréciation de leur fonction

Source : MIDI 2015:40-41; * nos ajouts

La participation communautaire repose sur l'engagement et les activités effectuées bénévolement au niveau local dans les regroupements associatifs. Ce type de participation est essentiel au développement de communautés locales fortes et, plus généralement, elle est au cœur des pratiques d'engagement favorisant l'intégration socio-économique[12] et la création de liens sociaux[13]. Si sur le plan théorique une distinction est faite entre la participation politique et communautaire, le CIM estime qu'en ce qui concerne les pratiques et les actions, la participation communautaire est une modalité intimement liée à la première et tout aussi essentielle à son application, et ce, d'autant plus en ce qui a trait au parcours des personnes issues de la diversité. Elle témoigne d'une plus grande sensibilité aux obstacles à leur participation, notamment recensés par Jean-Pierre Colin et Laurence Bherer (2008)[14].

Tableau 2 – Dimension communautaire : composante et éléments

Composante 1	L'engagement communautaire
Élément 1	Les formes locales de la participation
Élément 2	Le capital social affectif
Élément 3	Le capital sociale relationnel
Élément 4	Le bénévolat *Exemple: proportion de personnes ayant fait du bénévolat et le temps accordé

Source : MIDI 2015:40-41; * nos ajouts

Ces deux composantes de la participation citoyenne sont liées et se complètent mutuellement, bien qu'elles permettent de distinguer des modalités de participation différentes et dégagent certaines spécificités.

Le choix du cadrage de la participation citoyenne des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité s'articule autour de ces deux dimensions puisque celles-ci se complètent et convergent avec les champs d'intervention municipaux. Plusieurs chercheurs s'accordent pour affirmer que « la participation aux communautés locales renforcerait également l'engagement civique et la participation électorale au niveau local » (Milner 2004 dans MIDI 2016:33). Une étude de Carolle Simard et Michel Pagé (2009) sur les antécédents militants des élu.e.s montréalais.e.s confirme cette hypothèse d'une corrélation positive entre les deux types d'engagements. Aussi, en vertu de son pouvoir règlementaire et de ses champs de compétences, la Ville peut intervenir plus facilement en cette matière. Enfin, comme la partie de cet avis portant sur les faits saillants en fait état ci-après, des préoccupations relatives au déficit démocratique à l'échelle municipale guident aussi cette manière de circonscrire la participation.

Recherche documentaire, limites et réponses

Cet avis s'appuie sur une brève revue de la littérature grise[15] et scientifique thématique recoupant la plupart des notions définies au glossaire : participation, citoyenneté urbaine, droit à la ville, représentation, cohésion sociale, etc.

Une analyse critique de ces corpus souligne ses limites et des manques significatifs pour l'étude de la participation des personnes issues de la diversité à Montréal. La littérature et les données statistiques relatives à cette problématique demeurent ténues et pas toujours cadrées de manière à être opératoires. Par exemple, l'état de la situation des autochtones en milieu urbain et le rôle méconnu des espaces de participation non institutionnalisés s'avèrent peu traités par l'un et l'autre de ces corpus.

12 La participation citoyenne comme condition primordiale d'une intégration réussie est l'argument central qu'a développé l'Institut du Nouveau Monde dans le mémoire qu'il a déposé en 2007 dans le cadre de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Selon ce mémoire, la responsabilité d'une participation pleine et entière à la vie démocratique ne dépend pas uniquement des institutions nationales, mais aussi locales, de groupes locaux et de la société civile.

13 Le travail de Jolana Jarotkova (2017) sur la participation sociale d'immigrants originaires de la République démocratique du Congo installés d'une part dans la Région de Bruxelles-Capitale (Belgique) et d'autre part dans la région d'Ottawa-Gatineau, est un exemple probant de cette forme de participation qu'est la participation communautaire.

14 Ces auteurs reprennent les obstacles soulevés par le feu Conseil des relations interculturelles, notamment d'ordre historique, culturel, ou encore provenant des minorités ethnoculturelles en elles-mêmes, du statut socioéconomique, des partis politiques et de l'absence de ces minorités au sein de l'appareil public.

15 Ce sont des publications et des rapports gouvernementaux et municipaux.

Également, l'imprécision du concept de « diversité » comme outil conceptuel ne permet pas d'appréhender finement la problématique étudiée, et ce, d'autant plus dans une perspective authentiquement intersectionnelle que cet avis aurait souhaité mettre de l'avant. Réaffirmant la dialectique majorité-minorités où les membres de ladite diversité représentent tout le monde sauf ceux appartenant au groupe majoritaire, la notion de diversité peine à rendre compte des trajectoires individuelles, des contextes sociohistoriques singuliers et des différences dans les modalités de participation. Malgré ses limites conceptuelles, méthodologiques et empiriques, cet avis fait néanmoins l'usage de la notion de « diversité[16] » pour parler des minorités visibles et ethniques, et ce, en regard de la fonction que cette idée occupe comme référent collectif à la fois sur la scène montréalaise et dans le discours public québécois.

En réponse à la difficulté d'accès aux données et à leurs limites certaines, cet avis bénéficie de l'expertise des milieux universitaires et communautaires qui ont été consultés tout au long de la conduite de la recherche. Ainsi, des acteurs stratégiques dans ces domaines ont notamment été consultés dans le cadre de deux journées de réflexion consacrées à la présentation préliminaire de cet avis.

Crédit photo : Manoucheka Lorgis

Si cet avis n'a pas été en mesure de dresser un portrait exhaustif de la participation citoyenne des personnes issues de la diversité en contexte montréalais, la réflexion qui résulte de l'analyse des données fait émerger des constats importants donnant lieu à des recommandations qui pourront favoriser une plus grande participation des personnes issues de la diversité.

16 Voir le glossaire pour l'emploi de la définition de la « diversité ».

ÉTAT DE LA SITUATION ET FAITS SAILLANTS

Crédit photo: Manoucheka Lorgis

État de la situation et faits saillants

Les recommandations que le CIM formule pour les élu.e.s montréalais.e.s dans cette partie s'appuient essentiellement sur trois faits saillants et déterminants quant à la participation politique et communautaire des personnes issues de la diversité, à savoir : 1) la formation des citoyen.ne.s à la vie civique municipale, 2) la représentation des personnes issues de la diversité au sein des institutions publiques et 3) l'institutionnalisation de l'enjeu de la diversité et de l'approche de la Ville en la matière.

Ainsi, l'exposé d'un état de la situation et d'initiatives entreprises en lien avec ces thèmes permet de définir des manières d'approfondir une gestion de la diversité inclusive à Montréal et des actions spécifiques à mettre en œuvre pour répondre aux défis de la participation des personnes issues de la diversité.

Formation à la vie civique municipale

Le fait qu'aucune éducation à la vie civique municipale ne figure au cursus scolaire des jeunes Québécois.e.s invite à réfléchir à la manière de former les Montréalais.e.s à l'exercice de leur citoyenneté urbaine. Sont primordiaux ces moments et ces lieux qui permettent d'acquérir indirectement ce que Julien Talpin (2008) définit comme des compétences civiques, c'est-à-dire des savoir-faire pratiques, des compétences techniques et des compétences politiques[17]. S'exerçant autant dans les cadres formels et traditionnels que dans les espaces non institutionnalisés, ces compétences participeraient à la politisation des individus.

Ces expériences forgent l'appréhension et les modes d'engagement des individus quant à la politique locale. La Ville de Montréal compte à son actif plusieurs initiatives structurantes et originales allant dans le sens du développement de la compétence civique de ses citoyens[18]. En concordance avec l'étude de Julien Talpin (2008) sur les effets de la pratique des budgets participatifs[19] à l'échelon municipal en Europe, quelques arrondissements ont tenté l'expérience, dont le Plateau-Mont-Royal entre 2006 et 2009. Au-delà de la perception d'une complexité administrative, cela a permis non seulement la consultation des citoyens mais aussi leur délibération. Comme le souligne Diane Lamoureux,

> L'intérêt de cette expérience limitée, c'est justement le passage graduel de l'aspect consultatif à l'aspect délibératif : alors que pour plusieurs élus, le rôle d'un tel budget était plutôt de consulter la population, en lui demandant d'exprimer ses projets, et ensuite de se réserver la décision, ils ont eu le bon sens de faire graduellement place à une délibération publique, en demandant aux citoyens d'évaluer la pertinence des divers projets, à la suite d'un processus de confrontation [...]. (2008:127)

Adressée au citoyen *lambda*, cette invitation à définir avec leurs pairs des initiatives et des projets faisant sens pour eux dans leur quotidien favorise la participation effective aux affaires locales. La mise en œuvre de ce dispositif dans des quartiers multiethniques permet aux Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité de s'approprier un levier politique, social et économique, dans un contexte de sous-représentation de la diversité à des postes clés. Bien que le budget participatif ne doive guère représenter une panacée en regard du dynamisme de l'histoire de l'action communautaire au Québec et à Montréal (Hamel et Jouve 2006), c'est une avenue prometteuse pour la diversification des espaces publics d'engagement investi par les Montrélais.e.s.

Indissociables à l'acquisition de la compétence civique, la délibération et l'apprentissage par l'expérience occupent aussi une fonction prépondérante dans le cas de figure du Jeune Conseil de Montréal, un exemple caractéristique de la formation à la vie municipale. Depuis 1987, cette simulation rassemble annuellement de 70 à 100 personnes de 18 à 30 ans de partout au Québec voulant s'initier aux rouages des institutions politiques montréalaises (JCM 2013:13). Ce type d'initiative se retrouve aussi dans les arrondissements, tel *Maire ou Mairesse d'un jour* mis en branle dans Montréal-Nord, une activité où des

17 Par exemple, s'exprimer publiquement lors d'une séance d'un conseil municipal.

18 L'on peut penser, par exemple, à l'initiative « Citoyen de ma ville » qui initie les élèves à leur futur rôle de citoyen.ne à travers deux ateliers et trois visites d'instances de la Ville.

19 Selon Yves Sintomer, Anja Röcke et Julien Talpin, « cette procédure consiste à associer des citoyens non élus à la définition ou à l'allocation des finances publiques » (2009:303).

élèves du primaire en apprennent davantage sur cette fonction.

En marge des activités pédagogiques d'initiation à la participation à la politique locale, d'autres mesures encouragent plus spécifiquement l'autonomisation des personnes issues de la diversité et leur exercice corolaire d'une citoyenneté urbaine active. D'abord, le projet du *Groupe des Trente* de Concertation Montréal réunit pour une période d'un an trente ambassadrices et ambassadeurs disposant d'une expérience au sein d'un conseil d'administration et mandaté.e.s pour la partager.

Ensuite, plusieurs programmes de jumelages interculturels soutenus par des organismes communautaires[20] agissent sur les plans social, linguistique, culturel et interculturel pour outiller les nouveaux arrivants et faciliter leur inclusion à la société québécoise tout comme à l'échelon local. Dans une perspective générale, par leur incidence réciproque sur leur trajectoire individuelle, la pratique du jumelage permet à ceux qui l'effectuent de se familiariser mutuellement avec la réalité de l'autre. Ainsi, un jumelage interculturel fondé sur les termes de la participation favorise l'appartenance à la communauté locale.

Ainsi, bien que les mesures relatives à la formation à la vie municipale s'étendent au-delà des exemples évoqués, certaines réserves sont présentes. S'il existe actuellement un nombre important d'initiatives en la matière, trop peu s'adressent aux personnes issues de la diversité. En fonction des trajectoires individuelles et des modalités de participation diverses, apparait l'importance d'approfondir la réflexion sur l'optimisation de la participation communautaire et citoyenne. Cela commence notamment par une meilleure documentation des pratiques à l'œuvre et de leurs répercussions sur les catégories étudiées.

Représentation au sein des institutions montréalaises

Un communiqué de presse émis par Élection Montréal (2017b) au lendemain du dernier scrutin municipal statuait que sur une base autodéclaratoire[21], le nouveau corps représentatif se composait à 23 % de personnes issues de la diversité (respectivement, 6 élus provenant des minorités visibles et 14 des minorités ethnoculturelles). Pourtant, près de 86 Montréalais.e.s issu.e.s de ces groupes sur les 298 candidatures ont fait campagne. Cette sous-représentation s'inscrit en continuité avec les résultats obtenus en 2013, où sur un total de 485 candidatures, que 16 de la diversité ont accédé à une charge publique (représentant 15,53 % des élu.e.s). Par rapport au portrait décrit précédemment de la structure sociodémographique de la Ville de Montréal, où plus de 31 % de ses résident.e.s appartiennent à des populations immigrantes (Rocher 2017), c'est un déficit au chapitre de leur représentation sur les instances régissant la vie municipale.

L'étendue de cette problématique peut être approfondie en précisant un fait notable quant à la nature des fonctions publiques occupées. Sans hiérarchiser l'importance des types de mandats, certains postes stratégiques permettent d'exercer une plus grande influence sur les affaires locales; par exemple, les membres du comité exécutif de la Ville de Montréal bénéficient explicitement d'un pouvoir de décision, comparativement à un.e conseiller.ère d'arrondissement d'un parti de l'opposition.

Sans être le propos central du présent avis, l'enjeu de la représentation se pose aussi dans la fonction publique municipale. Autant sur le plan politique qu'administratif, la présence et la participation de personnes issues de la diversité illustrent le degré d'inclusion des institutions publiques montréalaises. *Le Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019* produit par la Ville de Montréal (2016b) fait état des initiatives et des résultats relativement à l'embauche du personnel provenant des cinq groupes visés par la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, soit les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités ethniques et visibles. Malgré les ef-

20 Notons par exemple le *Réseau de Jumelage interculturel du Québec* coordonné par la *Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes* (TCRI) ou encore le programme de jumelage interculturel du *Carrefour de ressources en interculturel* (CRIC).

21 Pour les statistiques suivantes compilées par Élection Montréal (2013a; 2013b; 2017a; 2017b), les taux de réponse sur une base volontaire s'élèvent à : 84 % pour les élus en 2017; 78 % pour les candidats en 2017; 77,7 % pour les élus en 2013; et 68 % des candidats en 2013.

forts déployés au cours des dernières années, seulement 17 % des ressources humaines municipales en 2015 s'identifient comme appartenant aux minorités ethniques et visibles. Fait préoccupant, les membres de ces groupes n'occupent que 6 % des fonctions de cadres de direction. Bien que ce soit une progression de 0,2 % depuis 2012, cela ne représente qu'une seule personne. Un constat similaire peut être fait pour les cadres administratifs dont seulement 9,4 % des effectifs sont représentés par des personnes appartenant aux groupes visés en 2015, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à 2012. C'est donc dire que les personnes issues de la diversité n'occupent pas des fonctions stratégiques à la Ville de Montréal.

Crédit photo: Manoucheka Lorgis

Ce constat d'un déficit de représentativité des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité au sein des diverses sphères décisionnelles doit être analysé en regard de la montée en popularité de l'importance d'une juste représentation de la multiplicité composant la société et des revendications de reconnaissance des groupes marginalisés. En posant la question de l'exigence de présence dans les lieux de délibération et de pouvoir où les décisions sont prises, Dominique Leydet rappelle que « la justification de l'autoreprésentation de groupes marginalisés repose toujours sur la constatation première d'une situation d'injustice qui dénonce comme un leurre l'égalité formelle des citoyens célébrés par l'universalisme abstrait d'un certain modèle de citoyenneté » (2002:79).

Par rapport aux frustrations et au désabusement d'une certaine masse critique de la population pour la politique et ses institutions[22], les autorités publiques ont une grande responsabilité quant à leur réhabilitation et disposent d'outils importants pour favoriser l'appartenance de toutes et tous à la Ville. Selon le cadre juridique adopté par le gouvernement du Québec, les partis politiques municipaux jouissent d'une grande indépendance quant à la sélection de leurs candidatures électorales. Ce pouvoir discrétionnaire est habituellement tributaire du fonctionnement et des règles internes que les membres de ces partis se sont donnés et soulève la question de l'atteinte d'objectifs quantifiables ou de quota. Si ces thèmes font actuellement l'objet d'un débat public, d'autres initiatives peuvent être menées en amont pour encourager les personnes issues de la diversité à s'engager en politique municipale. Par exemple, sur une base individuelle, les élu.e.s pourraient mettre à profit leurs compétences politiques et leur réseau en devenant les mentors de personnes provenant de groupes sous-représentés. L'exigence de présence constitue un travail devant être mené à toutes les échelles.

Dans un autre ordre d'idées, les acteurs communautaires et les nouveaux mouvements sociaux montréalais discutent depuis les années 2000 de la thématique du droit à la ville[23] pour revitaliser la démocratie locale et stimuler la participation citoyenne. D'abord développé par Henri Lefebvre (1968) à la fin des années 1960 et défini plus récemment par Anne Latendresse comme étant « le droit des citoyens et des citoyennes à définir la ville, et ce, peu importe leur statut »

22 À savoir ce que plusieurs auteurs nomment la crise de la démocratie (Boisvert 2016; Rosanvallon 2006).

23 Se référer à la définition au glossaire.

(2008:104); ce concept fait directement écho à l'impératif d'une juste représentativité. L'accent mis sur l'inclusion et sur l'élimination de critères discriminatoires à l'appropriation de la ville par ses résidents invite à repenser et à redéfinir la citoyenneté urbaine sur une base territoriale.

Cette citoyenneté de résidence (Oriol 2007) défie les approches juridiques rigides et inadaptées au contexte d'intensification des flux migratoires où les grandes métropoles accueillent un nombre croissant de nouveaux arrivants privés pour une longue période de droits politiques et sociaux avant leur naturalisation, le cas échéant. Plusieurs experts, dont Paul Oriol, statuent et constatent que « la résidence est, de plus en plus, un critère d'attribution de droits » (2007:97), notamment politiques et démocratiques, et en appellent à une approche plus inclusive quant au droit de vote.

Par exemple, dans la foulée de la *Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local* du Conseil d'Europe, les États signataires se sont engagés « à encourager et faciliter la création de tels organismes consultatifs ou la mise en œuvre d'autres dispositions appropriées sur le plan institutionnel pour la représentation des résidents étrangers par les collectivités locales ayant sur le territoire un nombre significatif de résidents étrangers » (article 5). Ainsi, ces États ont adhéré à divers arrangements pour autoriser et faciliter le droit de vote en milieu urbain de leurs résidents étrangers, et ce, sous certaines conditions.

Comme mentionnée auparavant, l'idée du droit à la ville n'est pas nouvelle à Montréal. Comme le rapporte Anne Latendresse, le quatrième Sommet citoyen de Montréal organisé en 2007 s'est articulé autour de ce thème et a traité notamment des enjeux « liés à l'exclusion des groupes minorisés » (2008:108). Cela vient en quelque sorte compléter la réflexion entamée en 2002 lors du deuxième Sommet citoyen sur le développement durable et la démocratie participative, qui a débouché sur la proposition d'une *Charte montréalaise des droits et responsabilités*. Finalement adoptée en 2006 par le conseil municipal, cette Charte concourt au développement d'une citoyenneté urbaine proprement montréalaise. Lucie Lamarche souligne qu'au-delà de sa dimension symbolique, ce document

> concrétise de manière opérationnelle certaines conditions de gouvernabilité propre à la ville : relation à l'espace, subsidiarité, déplacement du contrôle de la normativité en matière de droits humains des citadins, et enfin, participation et démocratisation des processus d'élaboration des politiques publiques. (2008:1)

Jean-Pierre Colin et Laurence Bherer témoignent aussi d'un intérêt pour la Charte et la conception qu'elle entretient de la citoyenneté. Ils soulignent l'importance de son article 30 pour le droit à la ville, établissant que « dans la présente Charte, on entend par citoyenne ou citoyen, une personne physique vivant sur le territoire de la Ville de Montréal ». (2008:13) Cette lecture correspond à la définition de la citoyenneté urbaine sur une base territoriale et pose les termes d'une réflexion sur l'approfondissement des droits démocratiques et politiques des résident.e.s montréalais.e.s, et ce, malgré leur statut. Considérant l'augmentation du ratio de résident.e.s permanent.e.s et résident.e.s temporaires depuis le milieu des années 2000 (DeVortez 2008; Haince 2014; Reed 2008) et leur apport essentiel à la vie municipale, notamment sur les plans culturel, social et économique, il est important d'interroger les déterminants de leur appartenance à la ville et leurs modalités de participation pour envisager des manières concrètes et actuelles d'encourager celle-ci.

Institutionnalisation de l'enjeu de la diversité

Tout comme l'interculturalisme au niveau provincial qui n'a jamais l'objet d'une loi-cadre de la part du gouvernement du Québec (Gagnon et Boucher 2016), l'approche des autorités montréalaises en matière de gestion de la diversité ne bénéficie guère plus d'une action publique cohérente, transversale et institutionnalisée[24]. L'enjeu de la diversité ne constitue actuellement

24 À la suite de Max Weber (1922), l'on pourrait dire de l'institutionnalisation que c'est un processus qui permet d'ancrer une réalité sociale (ici la diversité) dans un contexte formel donnant lieu à des pratiques, des procédures et des discours institués.

qu'une priorité secondaire pour la fonction publique métropolitaine, en témoignent le peu d'importance qu'y accordent les organes mandatés pour la considérer et le rang qu'occupent ceux-ci dans l'organisation municipale (voir ANNEXE 1).

Tandis que le Conseil interculturel de Montréal agit à titre d'instance consultative indépendante, les questions afférentes à la diversité sont traitées, sur le plan politique, par la *Commission sur le développement social et la diversité montréalaise* (CDSDM) et sur le plan administratif, par le *Service de la diversité sociale et des sports* (SDSS) et le *Bureau d'intégration des nouveaux arrivants* (BINAM). En ce qui a trait à la CDSDM, l'enjeu de la diversité n'occupe non seulement que la deuxième position à l'agenda derrière le développement social, mais l'étendue de sa définition s'avère très ambitieuse pour une commission à double mandat.[25] Annick Germain dégage le même constat concernant les services administratifs de la Ville en affirmant que « les affaires interculturelles ne représentent qu'une petite section au sein de la Direction de la diversité sociale » (2013:31), soit l'actuel SDSS. Sont en cause, encore une fois, le champ trop large que recoupe la définition de la diversité et la double mission du service. Puis, même fort de son nouveau statut de métropole et de ses nouvelles compétences corollaires au chapitre de l'intégration des nouveaux arrivants, la nature du mandat du récent BINAM ne participe qu'en partie au développement d'une vision ambitieuse de la ville inclusive. En ne soutenant que les Montréalais.e.s issu.e.s de l'immigration récente, l'action de cet organe s'accorde mal à la réalité beaucoup plus complexe du processus d'inclusion qui s'échelonne sur la longue durée et qui comprend bien plus que les aspects économiques.

La critique ici formulée ne concerne pas l'action ou les accomplissements de ces organes publics, mais plutôt la difficulté qu'a la structure institutionnelle dans laquelle ils prennent place à penser la diversité de manière véritablement transversale et opérationnelle. Le fait qu'au chapitre de la fonction publique le SDSS et le BINAM relèvent tous les deux de la *Direction générale adjointe à la qualité de vie* indique qu'aucune autorité hiérarchique supérieure n'est habilitée ou a le mandat d'inculquer aux autres directions générales adjointes le souci d'agir en tenant compte de la diversité. Cette problématique revêt un caractère décisif puisqu'une corrélation existe entre l'importance accordée à l'enjeu de la diversité au sein d'une administration et la position hiérarchique du service en étant responsable. Positionné stratégiquement, ce service peut donc plus aisément coordonner l'action municipale et diffuser une vision cohérente, en témoignant notamment d'une plus ample légitimité pour le faire. Toutefois, sans pour autant procéder à un remaniement drastique de l'organisation municipale, la création d'une *Direction générale adjointe à la diversité montréalaise* permettrait à la Ville de préciser et d'améliorer la qualité de son action en la matière. Des initiatives spécifiques et globales peuvent être mises en œuvre par les autorités montréalaises pour faire de la diversité une priorité authentique et adéquatement traitée en regard de sa prépondérance croissante en milieu urbain.

Par exemple, comme mesures ciblées, l'intégration d'un mécanisme dans le processus décisionnel permettrait de donner une attention particulière aux groupes sous-représentés, tels que les minorités ethniques et racisées, dont la voix porte moins sur la place publique. Le cas de figure des clauses d'impact jeunesse est un exemple évocateur. Porté comme revendication sur la scène politique québécoise par plusieurs regroupements de la société civile, comme l'organisme Force jeunesse, cela se justifie par le principe d'équité intergénérationnelle. Puisque la plupart des actions entreprises par les autorités publiques ont des effets indirects sur la jeunesse et que c'est important de considérer pleinement leurs externalités, ce serait approprié de joindre à chaque projet de texte un court énoncé attestant une réflexion préalable sur le sujet. Une clause concernant les groupes sous-représentés trouve aussi écho chez Kristen Intemann (2009), qui

25 Selon le rapport de consultation *Vers une Politique de développement social* (2017), la diversité montréalaise représente plusieurs groupes : « les personnes autochtones [...]; les femmes [...]; les jeunes de moins de 35 ans [...]; les personnes vivant avec un handicap physique ou intellectuel [...]; les personnes aînées [...]; les multiples visages de l'itinérance [...]; les personnes qui se sentent racisées, profilées ou discriminées [...]; les personnes de la communauté LGBTQ+ [...] » (3).

explique sa pertinence par le principe de justice sociale. La logique voulant qu'un enjeu particulier soit priorisé par la Ville en l'institutionnalisant et en l'inscrivant à l'intérieur du processus décisionnel n'est pas nouvelle à Montréal : tous les sommaires décisionnels[26] produits par la Ville incluent une clause administrative de développement durable, de sorte que soient évalués les effets de chaque décision sur celui-ci.

De même, comme initiatives structurantes, plusieurs institutions publiques, villes et métropoles choisissent d'élaborer une politique publique spécifique officialisant leur approche en matière de gestion de la diversité et répondant aux principaux enjeux. Au-delà des dossiers transversaux relatifs à la diversité, Annick Germain recense au Québec trois champs d'action municipale où les autorités locales disposent d'une initiative exclusive, soit « dans le domaine de l'aménagement des lieux de culte, dans le domaine du patrimoine des 'communautés culturelles' [...] et l'aménagement des espaces publics [...] » (2013:38). La politique en matière de diversité culturelle de la Ville de Gatineau adoptée en 2003 constitue un exemple inspirant d'une municipalité québécoise animée par une volonté de cadrer leur appréhension de la diversité pour mieux la considérer et coordonner leurs actions.

Plus que l'établissement de balises claires, selon le Service fédéral public de Belgique, « une politique de la diversité vise le changement des processus et des mentalités au sein d'une organisation » (2010:10) et participe donc à rendre la ville plus inclusive. Des institutions et services publics adaptés et soucieux de la différence favorisent leur appropriation par les personnes issues de la diversité. Celles-ci sont alors davantage enclines à développer un sentiment d'appartenance envers la ville et à participer aux affaires municipales. Jusqu'à présent, Montréal a fait l'économie d'une politique formelle et cohérente de gestion de la diversité ou de l'interculturel. Malgré le cadre politique et administratif en matière d'inclusion et d'équité de la Ville[27] (Ville de Montréal 2016a), celle-ci ne dispose pas de texte formel agissant comme document de référence et permettant de saisir les finalités et la logique de son action. Dans ce contexte, plusieurs acteurs du milieu, dont le Conseil interculturel de Montréal, ont demandé à la Ville et ont milité en faveur de l'élaboration d'une politique interculturelle qui viendrait institutionnaliser sa conception de la diversité et établir les règles du jeu pour l'approfondissement de la ville inclusive[28].

Ces trois faits saillants relatifs à la participation citoyenne, et plus spécifiquement à celle des personnes issues de la diversité, invitent les élu.e.s municipaux montréalais à l'action. Premièrement, la méconnaissance que la population témoigne quant au fonctionnement de l'administration et de la politique municipale exige de réfléchir à la manière d'offrir une formation innovante à la vie civique municipale. Deuxièmement, le déficit démocratique et de légitimité que connaissent les institutions publiques montréalaises incite à améliorer dès maintenant la représentativité des personnes issues de la diversité en leur sein. Troisièmement, la façon dont l'enjeu de la diversité est traité actuellement à Montréal sur le plan institutionnel empêche une prise en considération à la hauteur de son importance et soulève le besoin d'institutionnaliser l'approche en matière de gestion de la diversité de la Ville.

26 Un sommaire décisionnel désigne un document administratif confirmant une action ou une décision publique.

27 Ce cadre se constitue notamment de la *Charte montréalaise des droits et libertés*, la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale*, la *Déclaration de Montréal pour la diversité*, etc.

28 Dans son *Avis sur le plan de développement de Montréal et les relations interculturelles. Pour une gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse* (2013), le CIM dégageait la recommandation suivante : « Que la Ville de Montréal se dote d'une politique interculturelle intégrant un cadre de gestion et de référence assorti d'un plan d'action dont les lignes directrices seraient fondées, entre autres, sur une reconnaissance des principes de l'interculturalisme, le pluralisme de ses interventions, la laïcité de son institution ainsi que la formation et l'expertise interculturelle » (2014:39).

RECOMMANDATIONS ET REMERCIEMENTS

Crédit photo : Manoucheka Lorgis

Recommandations

Les recommandations qui suivent sont formulées à l'intention du Conseil municipal de Montréal et conséquemment aux conseils d'arrondissement, dans le respect de leurs prérogatives et de leurs responsabilités. Celles-ci coïncident avec les trois types de politiques municipales développés par Annick Germain, soit : « les politiques d'immigration et d'établissement des nouveaux arrivants; les politiques de gestion de la diversité (souvent qualifiées au Québec de politiques interculturelles); les politiques urbaines plus générales, mais qui concernent les immigrants et les minorités ethnoculturelles, éventuellement de manière spécifique » (2013:3).

Recommandation 1 : Introduire des mécanismes participatifs

Considérant que les personnes issues de la diversité peuvent s'approprier d'une manière plus effective les mécanismes de démocratie représentative mis en œuvre au niveau local;

Le Conseil interculturel de Montréal recommande que la Ville introduise la pratique des budgets participatifs, notamment au niveau des arrondissements, afin de favoriser la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité.

Recommandation 2 : Soutenir le mentorat, le jumelage interculturel et des projets structurants

Considérant que les programmes déjà en place à la Ville ne permettent pas aux organismes d'obtenir un financement substantiel et récurrent pour des initiatives destinées aux personnes issues de la diversité et que ces programmes ne portent pas une attention particulière aux enjeux de la participation citoyenne;

Le Conseil interculturel de Montréal recommande que la Ville soutienne financièrement des initiatives porteuses et des projets structurants contribuant à favoriser la participation des personnes issues de la diversité, parmi lesquels le mentorat et le jumelage interculturel.

Recommandation 3 : Soutenir les organismes œuvrant à la formation à la vie municipale

Considérant, d'une part, l'importance de l'éducation et de la formation dans le développement de compétences permettant une participation active à la vie civique et politique montréalaise et, d'autre part, les multiples modalités de participation parmi les individus et les groupes issus de la diversité;

Le Conseil interculturel de Montréal recommande que la Ville mette en place une initiative afin de former les citoyen.ne.s à la politique municipale, ses enjeux et ses modalités de participation, de type Cité Elles MTL.

Recommandation 4 : Favoriser la représentation de la diversité montréalaise au sein des instances politiques de la Ville

Considérant que les élu.e.s détiennent une connaissance approfondie de la politique municipale et possèdent des réseaux qui pourraient être mis à profit pour favoriser la représentation politique des personnes issues de la diversité;

Le Conseil interculturel de Montréal recommande que la Ville mette en place un programme de mentorat, semblable à celui du parrainage professionnel, entre les élu.e.s et des personnes issues de la diversité pour favoriser, à long terme, leur représentation au sein des diverses instances politiques.

Recommandation 5 : Accorder aux résidents le droit de vote aux élections municipales

Considérant l'article 30 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, le statut de métropole de Montréal, ainsi que le fait que le droit à la ville est central dans le développement d'un sentiment d'appartenance sur lequel se fonde une participation citoyenne active;

Le Conseil interculturel de Montréal recommande que la Ville mette en place une consultation publique sur le droit de vote des résident.e.s peu importe leur statut afin de proposer un amendement à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Recommandation 6 : Mettre sur pied une campagne de sensibilisation efficace

Considérant que la Ville s'est engagée, par la signature de la Déclaration de Montréal sur le vivre ensemble, à promouvoir la diversité et à mettre en place des bonnes pratiques en la matière;

Le Conseil interculturel de Montréal recommande que la Ville mène une campagne de sensibilisation grand public pour la valorisation de la diversité dans toutes ses expressions, orientée sur l'apport de la diversité à la vie montréalaise et la lutte aux discriminations.

Recommandation 7 : S'assurer que les enjeux de la diversité soient priorisés au sein de l'organisation institutionnelle de la Ville

Considérant que l'insertion socio-économique, des nouveaux arrivants, des personnes immigrantes et des personnes racisées est une condition essentielle à leur participation civique et politique;

Le Conseil interculturel de Montréal recommande que la Ville redéfinisse le mandat du BINAM afin qu'il puisse plus largement répondre aux besoins des personnes issues de la diversité.

Recommandation 8 : Considérer les enjeux propres à la diversité montréalaise dans les instances de consultation publique de la Ville

Considérant que les enjeux portant sur la diversité montréalaise sont actuellement traités d'une manière plutôt secondaire dans le cadre des travaux des commissions permanentes;

Le Conseil interculturel de Montréal recommande que la Ville consulte le CIM pour donner à la Commission sur le développement social et la diversité trois mandats par année portant sur des enjeux entièrement consacrés à la diversité montréalaise.

Recommandation 9 : Établir une clause d'impact diversité

Considérant que la Ville, dans toutes ses initiatives réglementaires et administratives, doit anticiper leurs impacts potentiels sur les personnes et groupes issus de la diversité;

Le Conseil interculturel de Montréal recommande que la Ville, dans toutes ses initiatives règlementaires et administratives, anticipe leurs effets potentiels sur les personnes issues de la diversité et qu'elle insère une clause d'impact diversité dans ses sommaires décisionnels.

Remerciements

Le Conseil interculturel de Montréal tient à remercier les personnes et les organismes qui ont gracieusement accepté de répondre aux questions du CIM et lui ont permis de recueillir des informations de première main. Sont également remerciées les personnes qui ont été consultées lors du processus de rédaction et qui ont permis d'étoffer la présentation de cet avis. Une attention particulière est donnée aux universitaires Paul Eid, Annick Germain, Solène Lardoux, Aurélie Lebrun, Pierre Hamel, Caroline Patsias et Jean-Charles St-Louis, aux diverses organisations de la société civile rencontrées, notamment le *Forum jeunesse de l'Ile de Montréal* (FJIM), l'*Institut du Nouveau Monde* (INM) et l'*Accueil liaison pour arrivants* (ALPA), aux conseils consultatifs de la Ville de Montréal, soit le *Conseil jeunesse de Montréal* (CjM) et le *Conseil des Montréalaises* (CM), et finalement à la chercheure Bochra Manaï pour sa collaboration.

Dans le cadre de cet avis, nous avons également consulté des membres de diverses instances de la Ville et les remercions chaleureusement. Ce sont :

Mme Cathy Wong
Présidente du Conseil de la Ville

Mme Magda Popeanu
Vice-présidente du Comité exécutif, responsable de l'habitation, de la gestion et planification immobilière ainsi que de la diversité montréalaise

Mme Marie-Eve Bonneau
Bureau de la présidence

Mme Nadia Bastien
Service de la diversité sociale et des sports

M. Alain Lavoie
Service de la diversité sociale et des sports

Mme Véronique Lamontagne
Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (au moment de la consultation)

Mme Jessica Lagacé-Banville
Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal

Mme Élisabeth Rivest
Commission sur le développement social et la diversité montréalaise; Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal; Commission sur le transport et les travaux publics

Mme Myriam Laforce
Commission sur la culture, le patrimoine et les sports; Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Mme Linda Lajeunesse
Commission sur le développement économique, urbain et l'habitation; Commission de la présidence du conseil

RÉFÉRENCES, GLOSSAIRE, LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES ET ANNEXE

Crédit photo: Manoucheka Lorgis

Références

Agbobli, C. et G. Hsab, dir., 2011. *Communication internationale et communication interculturelle : regards épistémologiques et espaces de pratique*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.

Andrew, C., Biles, J., Siemiatycki, M. et E. Tolley, eds., 2008. *Electing a Diverse Canada*. Vancouver : University of British Columbia Press.

Apadurai, A., 2001. « Deep Democracy : Urban Governmentality and the Horizon of Politics », *Environment & Urbanisation*, 13(2) : 23-44.

Balthazar, L., 2009. « La nation québécoise en évolution : la dynamique de la multiethnicité », *Études canadiennes / Canadian Studies, Revue interdisciplinaire des études canadiennes en France*, 66 : 47-62.

Belabdi, M., 2004. « Politique gouvernementale d'immigration au Québec », *Communication*, 23(1) : 93-117.

Belkhodja, C., 2008. « Le discours de la "nouvelle sensibilité conservatrice" au Québec », *Canadian Ethnic Studies*, 40(1) : 79-100.

Blokland, T., C. Hentschel, A. Holm, H. Lebuhn et T. Margalit, 2015. « Urban Citizenship and Right to the City : The Fragmentation of Claims », *International Journal of Urban and Regional Research*, 3 : 655-665.

Boisvert, Y., 2016. « Crise de confiance et crise de légitimité : de l'éthique gouvernementale à l'éthique publique », *Éthique publique*, vol. 4, no 1, Document électronique : http : //journals.openedition.org/ethiquepublique/2478, consulté le 15 mars 2018.

Bouchard, G., 2011. « Qu'est-ce que l'interculturalisme? », *Revue de droit de McGill*, 56(2) : 397-433.

Bouchard, G., 2012. *L'interculturalisme, un point de vue québécois*. Montréal : Boréal.

Braud, P., 2006. *Sociologie politique*. Paris : LGDJ.

Chicha, M.-T., 2018. « L'interminable course à obstacles », *Gestion*, 43(1) : 58-61.

Colin, J.-P. et L. Bherer, 2008. *La participation et la représentation politique des membres des communautés ethnoculturelles au sein des instances démocratiques municipales*. Montréal : Institut national de la recherche scientifique, Centre – Urbanisation Culture Société, Groupe de recherche sur les innovations municipales.

Conseil de l'Europe, 1995. *Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local*, Série des traités européens, no. 144, Strasbourg : Conseil de l'Europe.

Conseil interculturel de Montréal, 2013. *Avis sur le plan de développement de Montréal et les relations interculturelles. Pour une gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse*. Montréal : Ville de Montréal.

DeVortez, D., 2008. « An Auction Model of Canadian Temporary Immigration for the 21st Century », *International Migration*, 46(1) : 3-17.

Donzelot, J., 2015. « Développer le 'vivre-ensemble' : qu'est-ce à dire? », *Tous urbains*, 2(10) : 12-13.

Dufour, F. G. et M. Forcier, 2015. « Immigration, néoconservatisme et néolibéralisme après la crise de 2008 : le nouveau régime de citoyenneté canadien à la lumière des trajectoires européennes », *Revue Interventions économiques*, 52 : 15-39.

Eid, P., 2012. « Les inégalités ethnoraciales dans l'accès à l'emploi à Montréal : le poids de la discrimination », *Recherches sociographiques*, 53(2) : 415-450.

Élection Montréal, 2017a. *Portrait des 298 candidates et candidats à l'élection générale du 5 novembre 2017 à la Ville de Montréal*, Document électronique : http : //election-montreal.qc.ca/userfiles/file/ElectionGenerale2017/fr/communiques/communique_20171017-1.pdf, consulté le 15 mars 2018.

Élection Montréal, 2017b. *Portrait des 103 élues et élus de la Ville de Montréal*, communiqué de presse, Document électronique : http : //election-montreal.qc.ca/userfiles/file/ElectionGenerale2017/fr/communiques/communique_20171107.pdf, consulté le 15 mars 2018.

Élection Montréal, 2013a. *485 candidats à l'élection du 3 novembre à Montréal*, communiqué de presse, Document électronique : https : //election-montreal.qc.ca/userfiles/file/fr/Communiques/Comm_20131007.pdf, consulté le 15 mars 2018.

Élection Montréal, 2013b. *Portrait des 103 élus de la Ville de Montréal*, Document électronique : http : //election-montreal.qc.ca/userfiles/file/fr/Actualites-documentation/Portraitdes103elus_20131205.pdf, consulté le 15 mars 2018.

Emongo, L. et B. W. White, dir., 2014. *L'interculturel au Québec : rencontres historiques et enjeux politiques*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Fourot, A.-C., 2013. *L'intégration des immigrants : cinquante ans d'action publique locale*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Gagnon, A.-G. et F. Boucher, 2016. « L'État québécois devant les défis de la diversité ethnoculturelle », dans *Les Conditions du dialogue au Québec : Laïcité, réciprocité et pluralisme*, A.-G. Gagnon et J.-C. St-Louis, Pp. 173-196. Québec : Québec Amérique.

Gauchet, M., 1998. *La religion dans la démocratie : parcours de la laïcité*. Paris : Gallimard.

Germain, A. et M. Sweeney, 2002. *La participation des organismes s'occupant d'immigrants et/ou de communautés culturelles aux instances de concertation de quartier*, Rapport de recherche préparé pour la Ville de Montréal, Montréal : Institut national de la recherche scientifique, Centre - Urbanisation Culture Société.

Germain, A., 2005. « Variations sur les vertus de la ville proche : La métropole montréalaise à l'épreuve de la diversité », *Cahiers de géographie du Québec*, 49(138) : 289-300.

Germain, A., 2013. « Une ville inclusive est-elle une ville sans exclusion? Ou quand la diversité vivifie... ou fatigue », dans *Le développement d'institutions inclusives en contexte de diversité : Recherche, formation, partenariat*, M. McAndrew, M. Potvin et C. Borri-Anadon, dir. Pp. 27-42. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Giband, D. et C. Siino, 2013. « La rénovation urbaine en France : entre pilotage à distance et fabrique urbaine » *Sociologie et sociétés*, 45(2) : 153-176.

Hamel, P., 2005. « La métropole contemporaine et ses controverses », *Cahiers de géographie du Québec*, 49(138) : 393-408.

Hamel, P. et B. Jouve, 2006. *Un modèle québécois? Gouvernance et participation dans la gestion publique*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Haince, M.-C., 2014. « La domestication de l'Autre ou la fabrication de l'immigrant parfait », *Diversité urbaine*, 14(1) : 95-116.

Intemann, K., 2009. « Why Diversity Matters : Understanding and Applying the Diversity Component of the National Science Foundation's Broader Impacts Criterion », *Social Epistemology*, 29(3-4) : 249-266.

Jeune Conseil de Montréal, 2013. *Cité jeune, participe! : Avis sur l'engagement citoyen des jeunes Montréalais*, Ville de Montréal, Document électronique : http : //ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS%20CIT%C9%20JEUNE_PARTICIPE.PDF, consulté le 15 mars 2018.

Jarotkova, J., 2017. *La participation sociale dans la société d'installation : une réponse à l'épreuve d'intégration; les trajectoires de participations sociales des immigrants congolais installés à Bruxelles et à Ottawa-Gatineau*, Thèse de doctorat, Ottawa : Université d'Ottawa.

Lamarche, L., 2008. « Le droit à la ville Made in Québec : un exercice de gouvernance marqué par le pragmatisme? Le cas de Montréal », *Revue Gouvernance*, 5(1) : 1-15, doi : 10.7202/1039104ar.

Lamoureux, D., 2008. « Démocratiser radicalement la démocratie », *Nouvelles pratiques sociales*, 21(1) : 121-136.

Latendresse, A., 2008. « L'émergence des sommets citoyens à Montréal : vers la construction d'un programme autour du droit à la ville? ». *Nouvelles pratiques sociales*, 21(1) : 104-120.

Lavallée, N., 2014. *Vivre ensemble : une notion à préciser avec le personnel scolaire*, Mémoire de maîtrise, Québec : Université Laval.

Lefebvre, H., 1968. *Le droit à la ville*. Paris : Anthropos.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2014a. *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion : cahier de consultation*, Gouvernement du Québec, Document électronique : http : //www.assnat.qc.ca/fr/travauxparlementaires/commissions/CRC/consultations/consultation-363-20141219.html, consulté le 15 mars 2018.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2014b. *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion : recueil de statistiques sur l'immigration et la diversité au Québec*, Gouvernement du Québec Document électronique : http : //www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/STA_ImmigrDiversite_Politique.pdf, consulté le 15 mars 2018.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2015a. *Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion*, Gouvernement du Québec, Document électronique : http : //www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Politique_ImmigrationParticipationInclusion.pdf, consulté le 15 mars 2018.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2015b. *Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion : glossaire*, Gouvernement du Québec, Document électronique : http : //www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Glossaire_ImmigrationParticipationInclusion.pdf, consulté le 15 mars 2018.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2015c. *Stratégie de mesure de la participation des Québécoises et Québécois des minorités ethnoculturelles aux différentes sphères de la vie collective : document de référence*, Gouvernement du Québec, Document électronique : http : //www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Strategie_mesure_participation.pdf, consulté le 15 mars 2018.

Ministère de l'Immigration, la Diversité et l'Inclusion, 2016. *Mesure de la participation des Québécoises et Québécois des minorités ethnoculturelles*, Gouvernement du Québec, Document électronique : http : //www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/RAP_Mesure_participation_2016.pdf, consulté le 15 mars 2018.

Ministère de l'Immigration, la Diversité et l'Inclusion, 2017. *Présence et portraits régionaux des personnes immigrantes admises au Québec de 2006 à 2015*, Gouvernement du Québec, Document électronique : http : //www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence2017_admisQc.pdf, consulté le 15 mars 2018.

Organisation des Nations Unies, 2017. *Nouveau programme pour les villes, Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain Durable (Habitat III)*, Document électronique : http : //habitat3.org/wp-content/uploads/NUA-French.pdf, consulté le 15 mars 2018.

Oriol, P., 2007. « Le droit de vote des résidents étrangers dans l'Union européenne », *Migrations et Société*, 6(114) : 83-97.

Paquet, M., 2014. « The Federalization of Immigration and Integration in Canada », *Canadian Journal of Political Science*, 47(3) : 519-548.

Potvin, M. et F. Nadeau, 2017. « L'extrême-droite au Québec : une menace réelle? », *Relations*, 791 : 12-13.

Reed, A. J., 2008. « Canada's Experience with Managed Migration. The Strategic Use of Temporary Foreign Worker Programs », *International Journal*, 63(2) : 469-484.

Reichhold, S., 2011. « Où en sommes-nous après 20 ans d'interculturalisme au Québec? », *Actes du Symposium international sur l'interculturalisme*, Document électronique : www.symposium-interculturalisme.com, consulté le 15 mars 2018.

Rocher, F., 2017. « L'idéal interculturel à l'aune des politiques publiques à l'échelle municipale au Québec : Montréal en perspective comparée », *Anthropologie et Société*, 41(3) : 181-211.

Rocher, F. et B. White, 2014. « L'interculturalisme québécois dans le contexte du multiculturalisme canadiens », *Étude IRPP*, 49, novembre.

Rosanvallon, P., 2006. *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil.

Service d'information et de recherche parlementaire, 2008. *L'immigration : l'accord Canada-Québec, étude générale*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, Document électronique : https : //bdp.parl.ca/content/lop/ResearchPublications/2011-89-f.pdf, consulté le 15 mars 2018.

Service public fédéral Personnel et Organisation, 2010. *Élaborer une politique publique de diversité : guide méthodologique*, DG Développement de l'Organisation et du Personnel, Document électronique : https : //fedweb.belgium.be/sites/default/files/downloads/broch_po_diversite_guide_methodologique_fr.pdf, consulté le 15 mars 2018.

Siemiatycki, N. et E. Isin, 1997. « Immigration, Diversity and Urban Citizenship in Toronto », *Canadian Journal of Regional Sciences*, 20(1-2) : 73-102.

Simard, M., 2004. « Liens transnationaux et participation internationale des jeunes d'origine immigrée en région au Québec », *Lien social et Politiques*, 51 : 111-122.

Simard, C. et M. Pagé, 2009. « Participation civique et politique des citoyens issus de l'immigration », *Diversité urbaine*, 9(2) : 7-26.

Sintomer, Y., A. Röcke et J. Talpin, 2009. « Démocratie participative ou démocratie de proximité? Le budget participatif des lycées du Poitou-Charentes », *L'homme et la société*, 172-173 : 303-319.

Talpin, J., 2008. « Pour une approche processuelle de l'engagement participatif : les mécanismes de construction de la compétence civique au sein d'institution de démocratie participative », *Politique et Sociétés*, 27(3) : 133-164.

Ville de Montréal, 2016a. *Guide de l'employeur : l'accommodement raisonnable – pour un équilibre entre les droits et les responsabilités*, Document électronique : http : //ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/accommodementraisonnable_employeur.pdf, consulté le 15 mars 2018.

Ville de Montréal, 2016b. *Plan d'action pour la diversité en emploi*, Document électronique : https : //ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/emploi_fr/MEDIA/DOCUMENTS/plan_action_diversite_emploi_2016.pdf, consulté le 15 mars 2018.

Ville de Montréal, 2017. *Vers une Politique de développement social, Commission sur le développement social et la diversité montréalaise*, Service du greffe, Document électronique : http : //ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RECOM_20170316.PDF, consulté le 15 mars 2018.

Ville de Montréal, *Relations interculturelles*, Document électronique : http : //ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90415663&_dad=portal&_schema=PORTAL, consulté le 15 mars 2018.

Weber, M., 1922. *Économie et société*. Paris : Plon.

White, B., L. Emongo et G. Hsab, 2017. « Présentation : vers une anthropologie de l'interculturel », *Anthropologie et Sociétés*, 41(3) : 9-27.

Glossaire

Citoyenneté urbaine

L'idée de citoyenneté[1] urbaine s'est particulièrement imposée vers la fin du XXe siècle et au début du XXIe siècle en tant que catégorie politique permettant de penser la citoyenneté en dehors du cadre de l'État-nation et pour se focaliser à la fois sur toute une série de pratiques et sur la reconnaissance de droits dans un contexte urbain. Intimement liée à la question du droit à la ville et à celle de la participation, la notion de citoyenneté urbaine se pense nécessairement en contexte et à partir d'une approche « bottom-up » qui consiste à porter le regard sur ce qui se joue sur le terrain. Urbain fait ici référence au contexte sociopolitique et institutionnel qui permet l'actualisation des droits universels et non au lieu géographique; ce terme est appréhendé à la fois à travers ses multiples échelles (Blokland et al. 2015) et son articulation au politique (Hamel 2005).

D'abord pensé comme un « contre-projet pluraliste-identitaire-minoritaire » (Gauchet 1998) témoignant d'une appropriation des espaces urbains par ceux qui en ont été initialement exclus (Giband et Siino 2013:645), la citoyenneté urbaine en tant que catégorie analytique pourrait être plus généralement comprise comme étant une forme d'engagement et d'appartenance résultant d'un ensemble d'actions, de revendications et de luttes autonomes de divers groupes (Siemiatycki et Isin 1997) et permettant à la fois la mobilisation et la participation de l'ensemble des individus, par-delà la fragmentation (Germain 2005) et les clivages, et étant générateur de liens sociaux.[2] Considérée en tant « qu'outil majeur de l'action publique » (Giband et Siino 2013:645), la citoyenneté urbaine permet donc de questionner « les rapports au politique dans les villes marquées par la diversité socioculturelle » (Giband et Siino 2013:645) et plus particulièrement des enjeux tels que celui de la participation. Elle permet aussi de transcender les limites de la citoyenneté dite civile dont plusieurs groupes sont exclus (personnes immigrantes, réfugié.e.s, sans papiers, etc.) et d'être une modalité forte du droit à la ville.

Diversité

Dans le présent avis, le concept de diversité fait référence aux minorités ethniques et visibles.

Droit à la ville

L'idée d'un droit à la ville s'appuie sur l'idée d'une appropriation de ses espaces et des installations par tous les résidentes et les résidents, sur des droits d'association au sein de celle-ci, et ce, particulièrement de la part de populations marginalisées (Giband et Siino 2013:647). Henri Lefebvre (1968) insistait pour qu'au cœur de ce principe de droit à la ville, existe toujours cette possibilité de s'approprier la ville, ses espaces, ses politiques, notamment. La ville est un lieu de rencontre qui se vit et s'expérimente au quotidien, par tous ceux et celles qui l'habitent. La ville doit ainsi être à l'image de l'ensemble de ses citoyen.ne.s. Le droit à la ville selon Lefebvre, c'est donc le droit d'avoir une ville que l'on peut s'approprier, qui assure une accessibilité à toutes et tous, et qui permet une qualité de vie.

Le principe du droit à la ville a récemment été défini par l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes et adopté lors de la conférence Habitat III : « Nous partageons la vision de villes pour tous, c'est-à-dire de villes et d'établissements humains qu'utilisent leurs résidents sur un pied d'égalité, les objectifs poursuivis consistant à promouvoir l'intégration et à faire en sorte que tous les habitants, qu'ils appartiennent aux générations actuelles ou

1 La notion de citoyenneté demeure aujourd'hui très contestée. À la suite de Myer Siemiatycki et Engin Isin (1997:73), est considérée la citoyenneté d'une manière générale, c'est-à-dire non pas seulement comme un ensemble d'obligations légales et de droits mais aussi comme des pratiques à travers lesquelles les individus et les groupes formulent et demandent de nouveaux droits ou luttent pour le maintient et l'élargissement de droits existants.

2 La notion de citoyenneté urbaine ne fait pas l'objet d'un consensus dans les sciences sociales mais la définition proposée ici semble opérationnelle pour le présent avis.

futures, puissent, sans discrimination aucune, vivre dans des villes et des établissements humains équitables, sûrs, salubres, accessibles, d'un coût abordable, résilients et durables et créer de tels lieux, de manière à promouvoir la prospérité et la qualité de la vie pour tous. Nous prenons note des initiatives qu'ont prises certains gouvernements et certaines administrations locales en vue d'inscrire cette vision, connue sous le nom de *droit à la ville*, dans leur législation, leurs déclarations politiques et leurs chartes » (ONU 2017:6).

Interculturel

Est reprise ici la définition proposée par Bob White, Lomomba Emongo et Gaby Hsab dans l'introduction d'un récent numéro de la revue Anthropologie et sociétés (2017). Ceux-ci soulignent qu'« au Québec, l'interculturel – utilisé de plus en plus comme substantif – fait allusion à au moins trois phénomènes. Premièrement, il fait référence aux dynamiques d'interaction entre les personnes ou les groupes d'origines diverses, que ce soit de nature ethnique, religieuse, linguistique, ou autres. Cette « interculturalité », qui fait appel à des interactions quotidiennes et plus au moins observables, est un état de fait qui existe indépendamment des positions normatives face à la diversité (White et al. 2014:14). Deuxièmement toujours au Québec, le terme interculturalisme fait référence à une politique de gestion de la diversité qui serait spécifique au Québec et qui est souvent opposée au multiculturalisme canadien. Or, l'interculturalisme n'y a jamais fait l'objet d'une loi officielle et, contrairement à ce qui est dit dans certaines analyses (Bouchard 2012), il est loin de faire consensus au Québec ni sur le plan politique (Rocher et White 2014) ni sur le plan intellectuel (voir Emongo et White 2014). Troisièmement, le terme interculturel renvoie à un courant de pensée ou de philosophie qui se manifeste de plusieurs façons (méthodologie, cadre d'analyse, philosophie morale) dans un grand nombre de disciplines (anthropologie, éducation, philosophie, communication, psychologie, travail social, médecine, sciences infirmières, etc.). Cette dernière utilisation du terme est probablement la plus difficile à saisir, bien qu'elle possède une longue histoire, notamment dans le contexte du Québec, lequel est souvent considéré comme un foyer important de pensée et d'action interculturelle (Agbobli et Hsab 2011; Emongo et White 2014) ».

Interculturalisme

Est reprise ici la définition du MIDI puisqu'elle résume bien la politique de gestion de la diversité mise en place par le Québec. Pour le MIDI, « l'interculturalisme reconnait et valorise une conception plurielle et dynamique de l'identité québécoise, une langue publique commune, le français, le respect des droits et libertés de la personne et la lutte contre la discrimination, une éthique du dialogue et de la médiation ainsi qu'une conception de l'intégration basée sur l'engagement partagé entre la société et les personnes immigrantes. Il reconnait aussi l'importance des rapprochements interculturels et de la pleine participation des Québécoises et Québécois de toutes origines » (MIDI 2015a:35).

Dans son glossaire sur la *Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion*, le MIDI a défini l'interculturalisme comme étant « l'approche québécoise du vivre-ensemble en contexte de la diversité ethnoculturelle qui commande la continuité et la vitalité du caractère distinct et francophone du Québec ainsi que la reconnaissance et la valorisation de la diversité ethnoculturelle. Il vise à favoriser l'établissement de relations interculturelles harmonieuses et à consolider un sentiment d'appartenance partagé par les Québécoises et Québécois de toutes origines, en misant sur la participation active à la société ainsi que sur le rapprochement et les échanges interculturels. L'interculturalisme mise sur une conception plurielle et dynamique de l'identité québécoise, sur une langue publique commune, sur le respect des droits et libertés de la personne et la lutte contre la discrimination, sur une éthique du dialogue et de la médiation ainsi que sur une conception de l'intégration basée sur un engagement partagé entre la société et les personnes immigrantes » (2015b:7).

Participation

En lien avec les choix méthodologiques privilégiés dans le cadre de cet avis, est reprise la définition développée par le MIDI dans sa *Stratégie de mesure de la participation* (2015c). « Étymologiquement, le terme de participation vient du latin *participatio*, qui a donné le verbe *participare* qui signifie autant 'prendre part à' qu''avoir sa part de' ». C'est dans ce sens que la participation est conçue comme étant à la fois un droit et une responsabilité où « aucun marqueur de différence ne saurait être un obstacle à la participation [et] à la nécessaire solidarité de la vie en société caractérisée par l'interdépendance » (MIDI 2014:33 dans MIDI 2015c:11). Ainsi, la participation est simplement considérée comme une action de participer, de prendre part au sens de contribuer, de s'engager, de s'associer, et de faire un apport à la société en général ou à un de ses sous-groupes ».

Participation citoyenne

La participation citoyenne peut se définir étant :

> Un processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté. Cette participation peut avoir lieu ou non dans un cadre institutionnalisé et être organisée sous l'initiative des membres de la société civile (recours collectif, manifestation, comité de citoyen) ou des décideurs (référendum, commission parlementaire, médiation) (André 2012:1 dans MIDI 2016:67).

Vivre-ensemble

Comme bon nombre de notions ayant récemment émergé pour rendre compte des relations dans les sociétés contemporaines, la notion du « vivre-ensemble » ne fait pas l'objet d'un consensus. D'une manière générale, l'on pourrait retracer son émergence dans les années 1990, particulièrement avec son institutionnalisation par l'UNESCO qui met l'accent sur deux des principales caractéristiques sur laquelle elle se fonde : la cohésion sociale et l'identité nationale (Lavallée 2014:8). Selon certains, cette notion mobilise deux éléments centraux, soit « la production d'une plus grande mixité sociale et l'organisation plus méthodique des moments de partages de valeurs » (Donzelot 2015:12). Si les manifestations de son expression sont multiples, quatre dimensions qui lui sont associées peuvent être dégagées : le partage de valeurs communes, le pluralisme, l'ouverture sur le monde et les rapports sociaux égalitaires (Lavallée 2014:11). Elle se distingue ainsi de la notion de cohésion sociale en faisant de l'inclusion une finalité essentielle. Avec l'idée de vivre-ensemble, ce n'est plus seulement maintenir un certain ordre social mais affirmer l'inclusion de toutes et de tous pour maintenir un climat social harmonieux.

Liste des tableaux et figures

Tableau 1 Dimension politique : composantes et éléments 22
Tableau 2 Dimension politique : composante et éléments 23
Figure 1 Schéma des composantes de la participation citoyenne 22

ANNEXE 1 – Organisation municipale 2018 de la Ville de Montréal

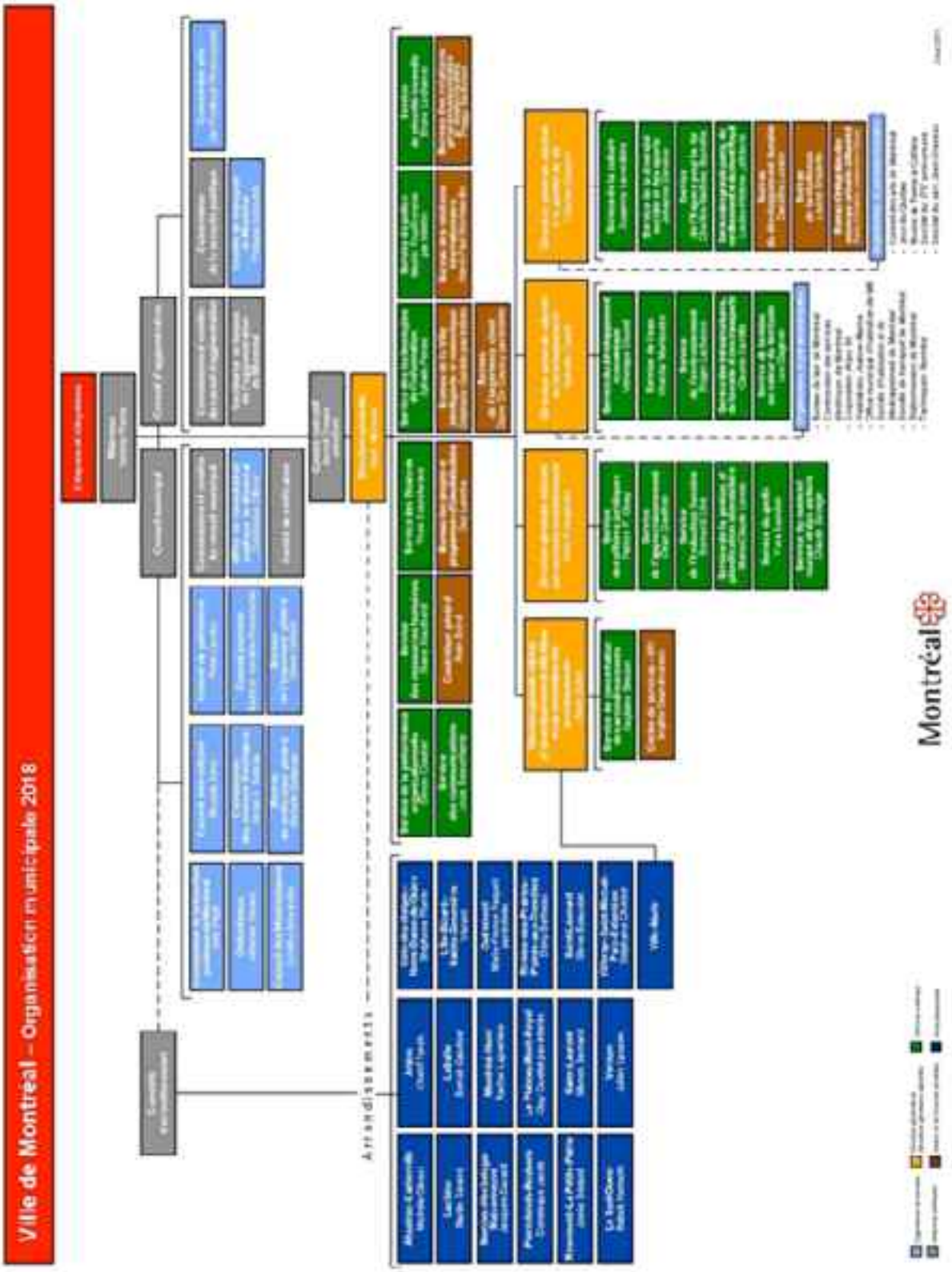

Conseil
interculturel
de Montréal
Conseil interculturel de Montréal
ville.montreal.qc.ca/conseilinterculturel

La mairesse
de Montréal

Article 7.23

Le 14 août 2018

M[e] Yves Saindon
Greffier
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Greffier,

Je, soussignée Valérie Plante, mairesse de Montréal, désigne monsieur Dimitrios Jim Beis à titre de membre du conseil d'agglomération de Montréal, en remplacement de madame Karine Boivin Roy.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Valérie Plante

Hôtel de ville • 275, rue Notre-Dame Est • Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-3101 Télécopieur : 514 872-4059 mairesse@ville.montreal.qc.ca

Montréal

Commission permanente sur l'inspecteur général

Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de l'inspecteur général concernant le processus d'octroi de contrats dans le cadre de la course de Formule E

Rapport déposé au conseil municipal
le 20 août 2018

Rapport déposé au conseil d'agglomération
le 23 août 2018

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission permanente sur l'inspecteur général

Présidente

Mme Manon Barbe
Arrondissement de LaSalle

Vice-présidents

M. Michel Gibson
Ville de Kirkland

Mme Patricia R. Lattanzio
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Marie-Andrée Mauger
Arrondissement de Verdun

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte des Neiges – Notre-Dame-Grâce

M. Mitchell Brownstein
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Mary Deros
Arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Nathalie Pierre-Antoine
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Yves Sarault
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Alain Vaillancourt
Arrondissement Le Sud-Ouest

Mme Maeva Vilain
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Montréal, le 20 août 2018

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Membres des conseils municipal et d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux règlements 14-013 et RCG 14-014, la Commission permanente sur l'inspecteur général a l'honneur de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération ses commentaires et recommandations faisant suite au dépôt par l'inspecteur général du rapport intitulé *Rapport de l'inspecteur général concernant le processus d'octroi de contrats dans le cadre de la course de Formule E.*

Est également joint à ces recommandations, le Rapport minoritaire de l'opposition officielle.

Nous vous prions d'agréer, Madame la mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Manon Barbe
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

MISE EN CONTEXTE

Le 28 mai 2018, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a rendu public un rapport portant sur le processus d'octroi de contrats dans le cadre la course de Formule E. En vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, l'inspecteur général a le pouvoir d'adresser, en tout temps, au conseil municipal de la Ville de Montréal, tout rapport faisant état de constats et de recommandations méritant d'être portés à son attention.

L'inspecteur général, Me Denis Gallant a présenté ses conclusions à la Commission le 7 juin 2018.

Les membres de la Commission ont commencé leur analyse le 7 juin 2018. Ils se sont de nouveau réunis en séance de travail le 28 juin 2018. Dans l'intervalle, la vérificatrice générale de la Ville de Montréal a déposé son rapport pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, dont une section porte sur l'événement Formule E. Les membres ont pris connaissance de l'audit de la vérificatrice générale sur l'événement Formule E. Dans le cadre de leurs travaux, les membres ont aussi échangé avec des dirigeants du Service des affaires juridiques.

Tout comme dans le rapport de l'inspecteur général, toute référence au maire de Montréal et au cabinet du maire, dans le présent rapport, « visera Denis Coderre et son cabinet, et aucune autre Administration ».

LE PROCESSUS D'OCTROI DE CONTRATS DANS LE CADRE DE LA COURSE DE FORMULE E

La Ville de Montréal a décidé de tenir une course de formule électrique dans le cadre de son 375e anniversaire. Pour ce faire, une série de rencontres réunissant le maire de Montréal, d'autres employés de la Ville, un représentant d'Evenko, des représentants de Formule E Opérations (FEO) et de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) ont eu lieu afin de finaliser le projet d'amener une course de formule électrique dans les rues de Montréal. Le tout a débuté en mars 2015 lors d'une course se tenant à Miami alors que le maire, accompagné de sa conseillère principale et du PDG de Tourisme Montréal, a assisté à la course de Formule E et y a rencontré les représentants de FEO pour entamer des discussions.

À la suite de ces rencontres, le maire a demandé au directeur général adjoint à l'arrondissement de Ville-Marie d'examiner la possibilité de faire une piste pour la course de Formule E avec pour échéance 2016, laquelle sera repoussée à l'été 2017. Le centre-ville a été choisi comme emplacement de la course.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la Ville de Montréal a ensuite dû lancer plusieurs appels d'offres :

- appel d'offres VMP-16-023 pour le resurfaçage des routes lancé le 22 juin 2016, dont le contrat a été octroyé pour 4,4 millions de dollars;

- appel d’offres VMP-16-029 pour l’acquisition de murets de béton et d’éléments de protection lancé le 17 octobre 2016, dont le contrat a été octroyé pour 7,5 millions de dollars;
- appel d’offres VMP-16-030 pour le montage/démontage de la piste lancé le 9 octobre 2016, dont le contrat, d’une durée de 3 ans avec option de renouvellement pour 3 ans supplémentaires, a été octroyé au montant de 8,9 millions de dollars.

Quant à la promotion et à l’organisation de l’événement, la Ville disposait de plusieurs options. Pour créer l’événement de la Formule E, trois scénarios s’offraient à la Ville de Montréal:

- qu’un promoteur local approche la Ville de Montréal avec le projet d’organiser la Formule E et que la Ville de Montréal subventionne l’organisme à but non lucratif (OBNL) créé par le promoteur;
- que la Ville finance l’événement et entre en relation contractuelle suite à un appel d’offres pour la création de l’événement;
- que la Ville accorde une subvention à un OBNL qu’elle crée pour l’organisation de l’événement.

C’est à ce niveau que l’inspecteur général est intervenu dans son rapport. L’inspecteur général est d’avis que la Ville n’a pas respecté le cadre législatif dans l’octroi du contrat de promotion et organisation de l’événement. Qui plus est, l’enquête démontre que le maire a personnellement contacté un promoteur privé, en l’occurrence Evenko, pour que ce dernier fasse partie du projet Formule E à Montréal et qu’il l’aide à en faire un grand succès.

Même si Evenko n’était pas certain que la Formule E rapporte des profits et était conscient que le concept était difficile à vendre, le maire et son cabinet, selon l’inspecteur général, sont toutefois confiants de l’octroi de subventions des gouvernements provincial et fédéral et insistaient pour maintenir Evenko dans le projet. Puisque légalement, de telles subventions ne pouvaient être accordées qu’à un OBNL, le cabinet du maire a décidé d’en créer un afin de faciliter le financement, et ce, avant même d’avoir des confirmations du financement de la part des différents paliers de gouvernement.

L’inspecteur général rappelle, dans son rapport, que le Service des affaires juridiques (SAJ) a maintes fois formulé des mises en garde au bureau du maire. Pour le SAJ, si un OBNL était créé, celui-ci devait être indépendant de la Ville, avoir une mission plus large que la tenue de courses de Formule E et ne devait pas servir de simple courroie de transmission entre la Ville de Montréal et le promoteur ciblé. Aussi, la Ville ne pouvait se servir de l’OBNL pour faire transférer des subventions vers l’entreprise privée.

«Montréal, c’est électrique» (MCE) est constitué en octobre 2016. Malgré les avis d’un membre du SAJ, le cabinet du maire n’a pas donné à MCE l’indépendance nécessaire à la réalisation de son mandat.

Un autre contrat important négocié en grande partie par le cabinet du maire et non par MCE est celui impliquant Evenko à titre de fournisseur du promoteur local responsable de l’organisation de l’événement avec MCE. Essentiellement, le contrat prévoyait qu’Evenko serait chargé de la totalité des responsabilités ayant trait au volet gestion et

organisation de la course. MCE n'aura donc été qu'une organisation d'un employé qui avait besoin d'Evenko pour faire la promotion de la course de Formule E. L'inspecteur général a d'ailleurs noté dans son rapport que les représentants de MCE étaient absents de la réunion de bilan tenue le 12 septembre 2017 au sujet du déroulement de la course de Formule E. MCE a été dissoute le 5 février 2018.

L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Comme l'a démontré l'inspecteur général dans son rapport, il y avait trois scénarios possibles pour créer l'événement de la Formule E. Un promoteur aurait pu approcher la Ville avec le projet d'organiser l'événement et la Ville aurait pu subventionner l'OBNL créé par le promoteur. Le deuxième scénario possible était celui où la Ville aurait financé directement l'événement et procédé par appel d'offres pour sa création et sa réalisation. La Ville a finalement opté pour un troisième scénario : accorder une subvention à un OBNL pour la création de l'événement.

Dans son rapport, l'inspecteur général démontre clairement que MCE était sous le contrôle direct du cabinet du maire. Pour la Commission, le maire et son cabinet ont fait fi des mises en garde du SAJ et a confié à l'OBNL un rôle de courroie de transmission entre le cabinet du maire et l'entreprise Evenko.

On ne peut que constater qu'un des objectifs était de pouvoir procéder le plus rapidement possible avec un minimum de contraintes pour assurer la tenue de l'événement aux dates prévues. Pour la Commission, l'organisation de l'événement aura été à l'enseigne du manque de transparence du début jusqu'à la fin. Rappelons, à titre d'exemple, le refus des organisateurs de rendre public le nombre de billets vendus pour l'événement.

Compte tenu de l'envergure que l'on voulait donner à l'événement, il aurait été approprié de lancer d'abord un appel de propositions en toute transparence et de miser sur la concurrence entre d'éventuels promoteurs. Évidemment, pour ce faire, il aurait fallu amorcer le processus de création de l'événement plus tôt et mettre à contribution l'expertise existante à la Ville et chez ses partenaires en matière d'organisation d'événements, d'analyse de projets et de gestion contractuelle.

À l'instar de l'inspecteur général, la Commission constate que plusieurs instances municipales n'ont pas joué leur rôle habituel dans ce dossier. La Formule E était pourtant un projet d'envergure qui aurait pu et dû être davantage surveillé par les instances décisionnelles de la Ville, notamment le comité exécutif.

Il convient aussi de noter que l'inspecteur général aurait recommandé la résiliation du contrat liant la Ville et Formule E Operations si la Ville ne l'avait pas fait le 18 décembre 2017.

Certains observateurs pourraient considérer que le rapport du BIG aurait dû être déposé plus tôt. À ce sujet, il est important de rappeler que l'inspecteur général a entrepris son enquête après la première édition de la course alors que deux autres éditions étaient toujours prévues. Considérant les exigences propres à la préparation des rapports du

BIG (norme civile de prépondérance de la preuve, avis aux personnes intéressées, etc.), la Commission juge que l'inspecteur général a déposé son rapport dans des délais raisonnables.

La Commission est heureuse de constater qu'en vertu de la Loi 122 (*Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*) adoptée en juin 2017, les OBNL dont le financement est assuré à plus de 50 % par des fonds provenant d'une municipalité, si leurs revenus annuels sont égaux ou supérieurs à un (1) million de dollars, sont dorénavant assujettis aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* en matière de règles d'adjudication contractuelles des municipalités. Ainsi, plusieurs situations potentielles d'utilisation d'un OBNL comme courroie de transmission sont dorénavant éliminées.

La Commission considère également que le dossier de la Formule E illustre bien le besoin de mieux outiller les élus municipaux ainsi que les cadres de la Ville en matière de gouvernance et d'éthique.

Enfin, les membres constatent que, malgré tous les mécanismes mis en place pour régir les relations entre la Ville et les OBNL et pour gérer les grands projets, ce rapport de l'inspecteur général nous révèle que la Ville n'a malheureusement pas été à l'abri d'une situation d'abus de pouvoir.

LES RECOMMANDATIONS

La Commission remercie l'inspecteur général, Me Denis Gallant, et les membres de son équipe. Elle salue également la contribution essentielle des représentants du Service des affaires juridiques à ses travaux.

CONSIDÉRANT le Rapport de l'inspecteur général de la Ville de Montréal concernant le processus d'octroi de contrats dans le cadre de la course de Formule E et les faits révélés lors de son enquête;

La Commission reconnaît la pertinence des commentaires et analyses de l'inspecteur général dans ce dossier et endosse les deux recommandations contenues dans son rapport.

R-1
Que dans les cas où la Ville de Montréal initie et finance un événement d'envergure tel que le Grand prix de la formule électrique, un appel de proposition devrait être lancé, assurant ainsi la transparence dans le processus et une saine concurrence en suscitant l'intérêt du plus grand nombre de promoteurs d'événements potentiels.

R-2
Que lors de la planification d'un évènement d'envergure tel que le Grand prix de la formule électrique, le directeur général de la Ville de Montréal de même que les employés et professionnels de l'appareil municipal, incluant des organismes tels que Tourisme Montréal, soient sollicités le plus rapidement possible afin que la Ville puisse bénéficier de leur expertise, indépendance et impartialité notamment dans le respect du cadre légal entourant le processus d'adjudication et d'attribution de contrats publics.

CONSIDÉRANT les enjeux soulevés dans le Rapport de l'inspecteur général ayant trait à la gouvernance de l'événement de la Formule E;

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir les meilleures approches en matière de gouvernance et de gestion des projets majeurs à la Ville de Montréal;

R-3
Que l'administration mette en place un programme de formation obligatoire, à l'intention des élus municipaux et du personnel cadre de la Ville, en matière d'éthique et de gouvernance des projets et programmes municipaux.

R-4
Que soit rappelé et valorisé le rôle du comité exécutif dans le suivi des projets d'importance de l'administration municipale.

Commission permanente sur l'Inspecteur général

Rapport minoritaire de l'Opposition officielle

Faisant suite au Rapport de l'Inspecteur général concernant le processus d'octroi de contrats dans le cadre de la course de Formule E

Rapport déposé au conseil municipal
le 20 août 2018

Rapport déposé au conseil d'agglomération
le 23 août 2018

CONTEXTE

Le 28 mai 2018, le Bureau de l'Inspecteur général (BIG) a rendu public un rapport portant sur le processus d'octroi de contrats dans le cadre la course de Formule E. Ce rapport a conclu qu'il y a eu d'importantes problématiques dans l'organisation de ce projet, en particulier au niveau des relations établies entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif *Montréal, c'est électrique* (MCE), responsable de l'événement.

L'enquête de l'Inspecteur général a porté sur « le véhicule utilisé pour octroyer le contrat de sous-traitant à Evenko, sur les circonstances ayant entouré la création de MCE et sur le contrôle effectif exercé par le cabinet du maire sur MCE en qui concerne le projet de la FE ». L'enquête a conclu que le contrôle exercé par le cabinet du maire était tel que dans les faits, l'OBNL était « une extension de la Ville de Montréal », et a ainsi servi de « courroie de transmission entre la Ville de Montréal et Evenko ». C'est pourquoi l'Inspecteur conclut que MCE « a été utilisé afin de contourner les règles d'octroi de contrats prévues par la loi » et dans une moindre mesure « la légalité des subventions qui ont été accordées par la Ville de Montréal ». Par ailleurs, l'inspecteur a remarqué que le cabinet du maire a « ignoré les avertissements et les recommandations du S.A.J. », soit le Service des affaires juridiques de Montréal, relativement à la structure juridique choisie pour organiser l'événement, de sorte que les instances décisionnelles de la Ville (le comité exécutif, le conseil municipal et le conseil d'agglomération de même que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie) n'ont pas été avisées de ces mises en garde lorsqu'elles ont dû se prononcer aux différentes étapes de ce dossier.

Problématiques systémiques dans la gouvernance des OBNL à Montréal
Ce n'est pas la première fois dans l'histoire de la Ville de Montréal que les meilleures pratiques de gouvernance entre la Ville de Montréal et un OBNL partenaire ou mandataire ne sont pas appliquées. Il est pertinent de faire un survol des nombreux exemples que nous offre la dernière décennie. En effet, l'histoire se répète :

- En 2009, dans la foulée du scandale Contrecoeur, le Vérificateur général de Montréal produisait trois rapports spéciaux s'intéressant à la cession puis l'aliénation de propriétés de la Ville de Montréal par la **Société d'habitation et de développement de Montréal** (SHDM), une paramunicipale créée deux ans plus tôt[1]. Des lacunes au niveau de l'encadrement exercé par la Ville et de la reddition de comptes de l'OBNL ont mené à des enquêtes criminelles dont les répercussions ont duré des années.

- En 2010, le Vérificateur général produisait un rapport spécial sur l'OBNL **BIXI** responsable de déployer le projet de vélos en libre-service. Le cœur des problématiques identifiées dans ce rapport consistait en la structure juridique et contractuelle créée par la Ville de Montréal, en partenariat avec Stationnement de Montréal, afin de mettre en

[1] La structure juridique des paramunicipales est celui d'un OBNL. Les trois rapports sont les suivants : Rapport de vérification sur la cession de propriétés de la Ville de Montréal à la Société d'habitation et de développement de Montréal, Rapport de vérification sur le Projet du Faubourg Contrecoeur et Rapport sur les aliénations d'immeubles de la SHDM du 1er janvier 2007 au 24 novembre 2008

œuvre ce projet d'envergure. L'adjudication des contrats ainsi que la gouvernance de BIXI ont également fait l'objet de nombreuses recommandations.[2]

- En 2011, le Vérificateur général constatait des lacunes dans l'adjudication des contrats au sein de la **Société du havre de Montréal** (SHM), un OBNL dont la « création était motivée par le fait qu'elle pouvait bénéficier de subventions des deux gouvernements (provincial et fédéral) ». Dans son rapport, il recommandait à la Direction générale de Montréal de faire un suivi plus serré des coûts des grands projets mis en œuvre par la Société, d'implanter des processus de contrôle et de suivi des projets et de veiller à ce que les exigences de reddition de comptes soient remplies par la SHM.[3]

- En 2012, le Vérificateur général identifiait d'importantes lacunes dans le processus d'octroi et de gestion des contrats de la **Société du parc Jean-Drapeau** (SPJD), une paramunicipale[4]. En 2015, un second rapport, publié par l'Inspecteur général de Montréal, constatait encore la présence d'irrégularités majeures dans l'octroi des contrats par la paramunicipale et recommandait à la Ville de Montréal d'annuler certains contrats et d'offrir à la SPJD ses services d'expertise en matière de gestion de projet, d'approvisionnement et d'affaires juridiques pour les prochaines étapes du projet afin d'éviter d'importants coûts pour les contribuables.[5]

- En 2014, le Vérificateur général recommandait à la paramunicipale **Technoparc** de resserrer l'application de son cadre d'éthique et de déontologie, d'améliorer ses règles d'approvisionnement et de se doter de diverses procédures de gestion et de reddition de comptes. Il recommandait du même souffle à la Ville d'exercer un contrôle plus étroit sur l'organisme lors de la vente de terrain.

- En 2016, l'Inspecteur général identifiait l'utilisation de divers stratagèmes par **Montréal en histoires**, lui permettant, grâce à son statut d'OBNL, d'obtenir des subventions ainsi que des contrats de gré à gré auxquels une entreprise commerciale n'aurait pas eu droit. L'Inspecteur recommandait alors de résilier les contrats octroyés à l'OBNL. D'ailleurs, « ce qui frappe l'Inspecteur général est que l'enquête révèlent *[sic]* les mêmes irrégularités et stratagèmes qu'il avait mis au jour dans le cadre de son enquête sur (…) la Société du parc Jean-Drapeau » en 2015.[6]

- En 2018, tant l'Inspecteur général que la Vérificatrice générale se sont penchés sur la course Formule E, laquelle était organisée par l'OBNL **Montréal, c'est électrique**. Il est évident à la lecture de leurs rapports que la relation entre la Ville de Montréal et l'OBNL, les processus d'octroi de contrat ainsi que la reddition de comptes de l'OBNL sont au cœur des problématiques identifiées.

---

[2] Rapport spécial du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010
[3] Société du Havre de Montréal (projet Bonaventure), 2011
[4] Processus d'octroi et de gestion des contrats (Société du parc Jean-Drapeau), 2012
[5] Projet de revalorisation et de développement, Horizon 2017 Société du parc Jean-Drapeau, 2015
[6] Rapport de recommandations visant divers contrats et projets de contrats octroyés (ou prévus d'être octroyés) à l'organisme à but non lucratif Montréal en histoires dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal, 2016

Les mêmes irrégularités ont été décelées encore et encore dans le passé et témoignent à notre avis d'une faiblesse systémique dans les procédures de gouvernance des OBNL à la Ville de Montréal à laquelle il est essentiel de remédier. Nous sommes d'avis que le rapport majoritaire de la Commission a échoué à s'attaquer adéquatement à cet enjeu. En effet, même si elles étaient suivies, les recommandations de la majorité ne pourraient empêcher que des situations similaires se reproduisent.

Dans ce contexte, motivées par la volonté d'améliorer la gouvernance de la Ville de Montréal et poussées par le désir de protéger l'intérêt des contribuables montréalais, les élues d'Ensemble Montréal ont profité des délibérations de la Commission permanente sur l'Inspecteur général pour tenter de discerner les problèmes systémiques qui affectent notre ville et identifier des pistes de solutions concrètes afin que de telles situations ne se reproduisent plus dans le futur. Nos propositions, lesquelles se veulent constructives, sont contenues dans ce rapport minoritaire.

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Solliciter le marché et les partenaires de la ville

À l'instar de l'Inspecteur général, nous croyons que la Ville de Montréal aurait grandement bénéficié de solliciter le marché ainsi que ses partenaires dans l'organisation de la course Formule E. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve les recommandations proposées par l'Inspecteur.

> ***RECOMMANDATION 1***
> ***Que dans les cas où la Ville de Montréal initie et finance un événement d'envergure tel que le Grand Prix de la formule électrique, un appel de proposition devrait être lancé, assurant ainsi la transparence dans le processus et une saine concurrence en suscitant l'intérêt du plus grand nombre de promoteurs d'événements potentiels;***
>
> ***RECOMMANDATION 2***
> ***Que lors de la planification d'un évènement d'envergure tel que le Grand Prix de la formule électrique, le directeur général de la Ville de Montréal de même que les employés et professionnels de l'appareil municipal, incluant des organismes tels que Tourisme Montréal, soient sollicités le plus rapidement possible afin que la Ville puisse bénéficier de leur expertise, indépendance et impartialité notamment dans le respect du cadre légal entourant le processus d'adjudication et d'attribution de contrats publics.***

Revoir la gouvernance des OBNL à la Ville de Montréal

Nous sommes toutefois d'avis que ces recommandations, aussi pertinentes soient-elles, ne tiennent pas compte de l'éléphant dans la pièce. Nous estimons qu'il est plus que temps que la Ville de Montréal resserre les règles de gouvernance qui régissent ses relations avec les OBNL et l'encadrement qu'elle exerce sur les mandats qu'elle leur confie. C'est pourquoi nous recommandons :

RECOMMANDATION 3
Que la Ville de Montréal se dote d'une directive qui précise les meilleures pratiques à appliquer lors de la création d'un OBNL en vertu de l'article 224 de la Charte de Montréal, dans ses relations subséquentes avec cet OBNL (notamment au niveau de l'indépendance requise entre la Ville et l'OBNL) et dans la supervision et la reddition de comptes des mandats qui lui sont confiés.

Étant donné que la Ville de Montréal compte non seulement sur plusieurs paramunicipales[7] et OBNL associés[8], mais fait également affaires avec des OBNL auxquels elle peut octroyer des contrats de gré à gré, nous croyons qu'il est nécessaire de mieux outiller les employés, tant des services centraux que des arrondissements. À cet effet, nous proposons :

RECOMMANDATION 4
Que la Ville de Montréal se dote d'une grille d'analyse applicable lors de l'octroi de contrats de gré à gré à un OBNL, permettant aux Services de la Ville de Montréal de mieux identifier les cas qui ne respectent pas les cadres législatif et administratif encadrant la relation entre la Ville et les OBNL.

Mieux informer les instances municipales

Tant le rapport de l'Inspecteur général que celui de la Vérificatrice générale ont démontré que les instances municipales ont été tenues à l'écart des décisions dans le dossier de la Formule E[9] et qu'elles n'ont pas été informées ni des avis juridiques ou des mises en garde émis par le Service des affaires juridiques lorsqu'elles ont eu à voter sur des contrats, des ententes ou des subventions. Ni le comité exécutif, ni le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, ni le conseil municipal, ni le conseil d'agglomération n'ont ainsi pu prendre des décisions éclairées en toute connaissance de cause, notamment les dossiers de subventions de 1,75M$ et de la garantie bancaire de 10M$ accordés à MCE par la Ville.

Une problématique similaire a déjà été relevée dans un rapport précédent de l'Inspecteur général. En effet, concernant l'octroi d'un contrat à Montréal en histoires, l'Inspecteur général a constaté que « le dossier préparé pour être soumis aux élus ne fait aucune mention de l'intervention du Service des affaires juridiques de la Ville ni de l'avis juridique qu'il a émis et acheminé ». Il ajoute qu'il « tient fortement à porter à l'attention du conseil municipal de la Ville le manque de transparence envers les élus dans ce dossier ». Suite à quoi, l'Inspecteur général a émis la recommandation suivante, laquelle, nous croyons, il est pertinent de reprendre ici, et dont nous proposons d'étendre l'application au Cabinet du maire ou de la mairesse et d'étendre

[7] Par exemple : Bureau du taxi, Corporation d'habitation Jeanne-Mance, Société de gestion du port de plaisance de Lachine, Société de gestion Marie-Victorin, Société d'habitation et de développement de Montréal, Société du parc Jean-Drapeau, Société du Quartier des spectacles.
[8] Par exemple, BIXI Montréal, Conseil des arts de Montréal, Conseil du patrimoine de Montréal, Montréal International, Office de consultation publique de Montréal, Office municipal d'habitation de Montréal, Concertation Montréal, etc.
[9] Par exemple, la Vérificatrice générale indique dans sa conclusion : « aucun dossier d'affaires comprenant notamment une description du projet, des enjeux, des risques et des coûts globaux n'a été présenté aux instances ».

non seulement aux contrats, mais aux ententes, conventions et subventions qui pourraient liés la Ville et un OBNL.

> ***RECOMMANDATION 5***
> ***Que l'unité administrative responsable du contrat avise les élus de toute demande d'avis juridique auprès du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal en lien avec un contrat, une entente, une convention ou une subvention à être octroyé, mette cet avis à la disposition des élus pour consultation et informe les élus de la raison pour laquelle l'avis n'a pas été suivi, le cas échéant.***

De plus, pour s'assurer que les élus sont adéquatement informés lorsque le Service des affaires juridiques a des réserves, il nous semble approprié de réviser l'encadrement administratif qui régit les interventions aux sommaires décisionnels soumis aux instances. L'administration précédente a lancé un Chantier sur la simplification du processus décisionnel à la Ville de Montréal. Ce chantier visait à améliorer les procédures administratives tout en responsabilisant les différents intervenants y participant. Cela a conduit en 2015 à la mise en place d'une nouvelle orientation concernant les demandes d'interventions dans les sommaires décisionnelles. Cette nouvelle procédure prévoit déjà que le Service des affaires juridiques puisse être sollicité spécifiquement pour fournir une validation juridique. Nous reconnaissons que cette intervention n'est pas de même nature que l'avis juridique lui-même. Toutefois, elle devrait être l'occasion pour le Service des affaires juridiques de signaler l'existence de tels avis. Ainsi, nous recommandons :

> ***RECOMMANDATION 6***
> ***Que la procédure administrative encadrant les demandes d'intervention aux sommaires décisionnelles soit modifiée afin d'exiger que le Service des affaires juridiques indique l'existence de tout avis juridique ou de mises en garde concernant l'objet d'un sommaire décisionnel soumis aux instances.***

Finalement, dans son rapport de 2015 sur *Montréal en histoire*, l'Inspecteur général propose même de solliciter systématiquement le Service des affaires juridiques lors de l'octroi de contrats de plus de 100 000$ octroyés aux OBNL. Toutefois, depuis la publication de ce rapport, la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* a été adoptée. Cette loi stipule que les OBNL dont les revenus annuels sont égaux ou supérieurs à un million de dollars et dont une municipalité contribue à plus de la moitié du financement, sont dorénavant assujettis aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* en matière de règles d'adjudication contractuelle des municipalités, lesquelles prévoient notamment le recours à un appel d'offres pour tout contrat de 100 000$ et plus. Ces dispositions réduisent grandement les risques qu'un OBNL serve de courroie de transmission pour une entreprise privée, de sorte que notre recommandation 4 nous semble suffisante pour assurer le respect par la Ville du cadre législatif et administratif.

Améliorer la reddition de compte

Quoique l'Inspecteur général n'ait pas abordé en profondeur la question de la reddition de compte, le rapport de la Vérificatrice générale a décelé plusieurs lacunes à cet égard. Comme son rapport a été déposé au conseil municipal alors que la Commission n'avait pas terminé ses travaux, nous avons pu profiter de l'éclairage apporté par lui pour amener notre réflexion plus

loin. Ainsi, face aux multiples enjeux soulevés par l'absence d'une reddition de compte adéquate dans le cadre du projet de Formule E, nous croyons important d'affirmer notre appui aux recommandations formulées par la Vérificatrice générale, notamment les recommandations suivantes relatives à la reddition de compte :

> ***5.B. Nous recommandons à la Direction générale d'attribuer les responsabilités de mise en œuvre d'un projet de grande envergure et d'établir des règles de fonctionnement et de reddition de comptes communes afin, notamment d'améliorer les communications entre les parties prenantes (internes et externes, comité exécutif, conseil municipal, conseil d'agglomération), de gérer efficacement les risques générés et de maximiser l'utilisation des ressources financières, matérielles et humaines.***
>
> ***5.C. Nous recommandons à la Direction générale d'élaborer un guide de référence (ou aide-mémoire) afin de mieux encadrer le rôle et les responsabilités des fonctionnaires désignés comme observateurs par la Ville au conseil d'administration d'une personne morale.***
>
> ***5.E. Nous recommandons à la Direction générale de revoir la portée des interventions financières afin de s'assurer que tout dossier décisionnel contienne une analyse financière complète, claire et compréhensible afin de permettre aux instances décisionnelles de la Ville de prendre une décision éclairée.***
>
> ***5.F. Nous recommandons à la Direction générale de prendre les dispositions nécessaires pour que les ententes de soutien financier bénéficient du suivi qui s'impose, notamment en :***
> - ***incluant, dès le départ, les paramètres spécifiques de la reddition de comptes financière et opérationnelle;***
> - ***exigeant une reddition de comptes périodique de la part du responsable désigné concernant le résultat de son évaluation du respect des paramètres ainsi fixés.***

Le suivi de ces recommandations de la Vérificatrice générale permettra d'améliorer la reddition de compte lorsque des OBNL sont responsables de la mise en œuvre de projets pour la Ville. Néanmoins, nous croyons que ces recommandations devraient aller plus loin en prévoyant un mécanisme de rétroaction et de suivi approprié directement auprès du comité exécutif de la Ville de Montréal qui puisse offrir aux élus une reddition de compte complète. À titre d'exemple, dans le dossier de la Formule E, bien que MCE devait accueillir deux observateurs sur son conseil d'administration, le comité exécutif n'a jamais obtenu de compte rendu ou de mise à jour sur le projet de leur part. Un autre exemple, l'application des mesures de contrôle prévues à la convention entre la Ville et MCE par le Service des finances n'a réellement débuté qu'après la tenue de l'événement alors que la majorité des dépenses étaient déjà effectuées[10]. Il nous semble essentiel que lorsque de telles obligations de reddition de compte ne sont pas respectées par un OBNL avec lequel la Ville fait affaires, les services devraient en informer les élus. C'est pourquoi nous recommandons :

[10] Rapport annuel 2017 de la Vérificatrice générale de Montréal, page 519.

RECOMMANDATION 7
Que la Direction générale établisse un mécanisme de rétroaction et de suivi, auprès du comité exécutif, pour les projets confiés à des OBNL, de sorte que les élus obtiennent une reddition de compte complète sur une base périodique.

Miser sur la transparence dans les OBNL

En terminant, à l'instar des pratiques d'adjudication des contrats, les règles d'accès à l'information auraient pu elles aussi être appliquées aux OBNL dont le financement est assuré à plus de 50 % par les Villes et dont le budget est d'au moins un million de dollars, suite au dépôt du projet de loi 179 *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*[11]. Ce projet de loi est toutefois mort au feuilleton. Dans l'attente de l'adoption d'une loi similaire, nous croyons que la Ville de Montréal devrait mettre en œuvre la recommandation suivante afin d'accroître la transparence dans la gouvernance des OBNL, tant envers le public qu'envers les instances décisionnelles de la Ville :

RECOMMANDATION 8
Que toute nouvelle entente entre la Ville de Montréal et un OBNL intègre des exigences de transparence élevées, notamment à ce qu'il accepte de se soumettre aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information.

CONCLUSION

Depuis maintenant une décennie, de nombreuses enquêtes du Vérificateur général et de l'Inspecteur général de Montréal ont démontré que la gouvernance de la Ville de Montréal envers les OBNL est déficiente. Plutôt que de saisir l'occasion pour identifier des mesures concrètes visant à protéger l'intégrité des processus administratifs et décisionnels, l'administration Plante n'a cherché qu'à faire des gains partisans dans la gestion de ce dossier.

Contrairement à ce que la mairesse Plante a voulu faire croire au public, à aucun moment, l'Opposition n'a cherché à blâmer les fonctionnaires pour les lacunes identifiées dans la gestion du projet de course Formule E. Au contraire, nous croyons que la mise en place de règles de gouvernance claires en lien avec les OBNL et l'implantation de procédures d'alertes spécifiques lors de l'identification de non-conformités juridiques sont des garde-fous administratifs concrets qui permettront d'éviter toute gestion politique d'un projet d'envergure dans le futur.

Nous invitons les membres du comité exécutif à considérer nos propositions avec rigueur, dans le même esprit constructif qui nous habite. Nous sommes persuadés qu'ils en constateront le bien-fondé.

[11] Projet de loi n°179 : Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Montréal

Article 8.02

**Commission permanente sur la culture,
le patrimoine et les sports**

Consultation publique sur le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028

Rapport et recommandations

**Rapport déposé au conseil municipal
Le 20 août 2018**

Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PRESIDENTE

Mme Anne-Marie Sigouin
Arrondissement du Sud-Ouest

VICE-PRESIDENT

M. Frantz Benjamin
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension

MEMBRES

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Michèle Flannery
Arrondissement de Lachine

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont–
La-Petite-Patrie

Mme Mindy Pollak
Arrondissement d'Outremont

Mme Chantal Rossi
Arrondissement de Montréal-
Nord

M. Alain Vaillancourt
Arrondissement du Sud-Ouest

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont–
La-Petite-Patrie

Montréal, le 20 août 2018

Madame Cathy Wong
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports, le rapport et les recommandations issus de la consultation publique sur le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028 de la Ville de Montréal.

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

- Original signé -
Anne-Marie Sigouin
Présidente

- Original signé -
Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **4**

1- LE PROCESSUS D'EXAMEN PUBLIC **5**

1.1 – MOYENS DE COMMUNICATION **5**

1.2 – MECANISMES DE CONSULTATION ET PARTICIPATION CITOYENNE **6**

2- LE PROJET DE PLAN D'ACTION DU SPORT ET DU PLEIN AIR URBAINS 2018-2028 : *Créer des initiatives de design actif* **8**

2.1 – LE CONTEXTE : POURSUIVRE LES INITIATIVES VISANT A FAIRE DE MONTREAL UNE VILLE PHYSIQUEMENT ACTIVE **8**

2.2 – LE PLAN DIRECTEUR DU SPORT ET DU PLEIN AIR URBAINS : COMBLER LES DEFICITS IDENTIFIES **9**

2.3 – LE PROJET DE PLAN D'ACTION : PRIORITES ET MESURES PROPOSEES **10**

3- COMMENTAIRES ET MÉMOIRES DES CITOYENS ET ORGANISMES : L'analyse de la Commission **14**

3.1 – ANALYSE DES OPINIONS PRESENTEES PAR LE BIAIS DES DIFFERENTS OUTILS DE CONSULTATION **14**

3.1.1 – Mémoires et opinions déposés à la Commission dans le cadre des audiences publiques *14*

3.1.2 – Résultats du sondage en ligne et commentaires recueillis sur la plateforme Réalisons Montréal *16*

3.1.3 – Priorités identifiées dans le cadre de l'atelier thématique sur le plein air urbain *17*

3.2 – SYNTHESE AYANT GUIDE LA REDACTION DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION **18**

4- LES RECOMMANDATIONS **20**

CONCLUSION **27**

ANNEXE 1 : Résolution CM18 0397 28

ANNEXE 2 : Liste des intervenants 29

ANNEXE 3 : Fréquentation de la plateforme Réalisons Montréal / sport 32

ANNEXE 4 : Outil interactif : sondage 40

ANNEXE 5 : Outil interactif : Boîte à idées 42

ANNEXE 6 : Résultats du sondage en ligne 43

INTRODUCTION

La Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports a reçu du conseil municipal, le 26 mars 2018, le mandat de tenir une consultation publique sur les orientations contenues dans le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028 de la Ville de Montréal, intitulé *Créer des initiatives de design actif*.

Découlant du Plan directeur du sport et du plein air urbains adopté par le conseil municipal à cette même occasion, le projet de Plan d'action cible un certain nombre de priorités et de pistes d'intervention que la Ville se propose de déployer au cours des dix prochaines années, en collaboration avec ses partenaires, afin de créer et de maintenir des environnements favorables à un mode de vie physiquement actif à Montréal. La consultation publique devait permettre à la Commission de recueillir l'opinion de la population et des organismes intéressés et ainsi de faire des recommandations à l'administration en vue de bonifier le Plan d'action. La résolution CM18 0397 en lien avec ce mandat est jointe en annexe (Annexe 1).

L'examen public du projet de Plan d'action s'est déroulé en deux temps. Une première séance publique, tenue le 18 avril 2018 et webdiffusée, a été l'occasion pour le Service de la diversité sociale et des sports de présenter le diagnostic posé par le Plan directeur du sport et du plein air urbains pour ce qui concerne l'état des infrastructures urbaines et collectives ainsi que des pratiques récréatives et sportives à Montréal. Les objectifs et priorités inclus dans le projet de Plan d'action et quelques idées de mesures qui pourraient être mises en œuvre ont par ailleurs alors été exposés.

Dans un deuxième temps, les personnes intéressées et les organismes du milieu du sport et du plein air urbains étaient invités à faire part à la Commission de leur point de vue. Pour ce faire, trois principaux moyens ont été déployés. D'abord, cinq assemblées publiques d'audition des mémoires ont été tenues en mai 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville. Tout comme la première, ces cinq séances ont aussi été webdiffusées. Les citoyennes et citoyens avaient également la possibilité de déposer une opinion écrite à la Commission, sans présentation verbale. Ensuite, une plateforme de consultation en ligne, incluant un court sondage et un outil d'idéation, a été mise à la disposition de la population pour toute la durée de la consultation. Enfin, les personnes et représentants d'organismes interpellés plus spécifiquement par les enjeux de plein air urbain étaient invités à prendre part à un atelier thématique organisé en marge de cette consultation par la Ville de Montréal, en collaboration avec les organismes Sport et Loisir de l'Île de Montréal et Montréal physiquement active.

Au terme de cette étape, la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports s'est réunie à quatre reprises en séance de travail pour analyser les 49 mémoires et commentaires reçus, les constats issus de la participation de 42 personnes à l'atelier sur le plein air urbain, de même que les résultats du volet web de la consultation, soit 539 réponses courtes au sondage et 319 commentaires transmis grâce à l'outil d'idéation ainsi qu'en réponse aux questions ouvertes du sondage en ligne. La Commission a ensuite préparé ses recommandations, qui ont été adoptées à l'unanimité à l'occasion d'une dernière assemblée publique, tenue le 14 juin 2018.

1- LE PROCESSUS D'EXAMEN PUBLIC

C'est le 4 avril 2018, soit 14 jours avant la tenue de la première assemblée de la Commission consacrée à ce sujet, que le processus d'examen public du projet de Plan d'action a été officiellement lancé grâce au déploiement d'une stratégie de communications concertée mise en œuvre par le Service des communications, le Service du greffe et le Service de la diversité sociale et des sports. Misant à la fois sur les médias sociaux et sur les canaux de communication plus traditionnels, cette stratégie a donné lieu à des résultats intéressants sur le plan de la participation aux divers mécanismes de consultation déployés dans le cadre de cette consultation.

1.1 – Moyens de communication

Tous les détails relatifs à ce processus ont d'abord été annoncés dans un avis public paru à ce moment dans deux quotidiens montréalais, l'un en français et l'autre en anglais. Un communiqué de presse a également été diffusé aux médias et une invitation a directement été adressée aux abonnés du bulletin des commissions permanentes ainsi qu'à plusieurs dizaines d'institutions et d'organismes du milieu du sport et du plein air urbains à Montréal. Cette consultation a en outre été annoncée sur les sites web de la Ville de Montréal et des commissions permanentes et par la voie des médias sociaux, notamment grâce à la création d'un événement sur la page Facebook de la Ville de Montréal.

Certaines installations sportives et communautaires de la Ville ont par ailleurs été mises à contribution en diffusant de leurs locaux la signature visuelle du Plan d'action. L'image en question et l'information associée à la consultation ont aussi été projetées sur les écrans Métrovision dans le réseau du métro pour toute la durée de la consultation. À partir du 4 avril, le Plan directeur et le projet de Plan d'action étaient disponibles pour consultation, soit en ligne ou en personne dans l'ensemble des bureaux Accès Montréal en arrondissement. Notons que cette stratégie a été complétée par les initiatives mises de l'avant auprès de 200 acteurs du plein air à Montréal ainsi que dans les médias par l'organisme Sport et loisir de l'île de Montréal, qui a mené à bien la coordination de l'atelier sur le plein air urbain tenu en marge de cette consultation publique.

En plus de fournir l'information essentielle quant à l'horaire et aux modalités de participation, ces différents moyens de communication invitaient la population à visiter la plateforme de consultation en ligne consacrée à ce projet sur la page Réalisons Montréal et disponible tant en français (realisonsmtl.ca/sport) qu'en anglais (makingmtl.ca/sport). En intégrant à la fois des outils informatifs (grandes étapes de la consultation, liens utiles, bibliothèque de documents, etc.) et interactifs (formulaires d'inscription, sondage, Boîte à idées), cette plateforme se voulait le point central vers lequel pouvait converger toute personne intéressée pour se tenir au courant de l'évolution du projet, donner son opinion, consulter les mémoires soumis à la Commission, voter pour les idées proposées par d'autres participants, visionner les séances publiques en direct ou en différé, etc.

Afin de maintenir l'intérêt pour le projet, la page d'accueil de la plateforme a d'ailleurs fait l'objet de mises à jour en continu tout au cours du processus de consultation, avec la possibilité pour toute personne intéressée de s'abonner à une infolettre. Entre le 4 avril et le 14 juin 2018 – date de la séance publique d'adoption des recommandations de la Commission – plus de 80 personnes ont de ce fait reçu par courriel cinq différents messages les avisant des étapes en cours et leur indiquant comment y contribuer.

1.2 – Mécanismes de consultation et participation citoyenne

Au total, ce sont plus de cent personnes qui se sont présentées à l'une ou l'autre des sept assemblées publiques tenues dans le cadre de cette consultation. La première assemblée, consacrée à la présentation du projet de Plan d'action par Mme Johanne Derome, directrice du Service de la diversité sociale et des sports et par M. Luc Denis, directeur des sports, a ainsi donné lieu à une période de questions et de commentaires réservée aux citoyens. Les personnes présentes ont donc pu émettre leurs premiers commentaires à propos de ce projet, commentaires dont la Commission a tenu compte dans la poursuite de ses travaux.

Au cours de la période d'audition des mémoires qui a suivi, la Commission a entendu 53 personnes qui ont pris la parole pour présenter leurs mémoires ou formuler des commentaires, dont huit l'ont fait en leur nom propre (à titre de citoyenne ou citoyen) et 45 en tant que représentants de 30 différents organismes et institutions. De plus, 11 mémoires ont été déposés sans être présentés verbalement. Les noms des personnes et des organismes qui sont intervenus lors de chacune des séances publiques ou qui ont déposé un mémoire écrit sont présentés en annexe (Annexe 2). Tous les mémoires et opinions en question ont été versés sur le site web des commissions permanentes au lendemain de leur présentation ou de leur dépôt. Ils peuvent être consultés à l'adresse ville.montreal.qc.ca/commissions, ainsi qu'à partir des pages Réalisons Montréal consacrées à cette consultation.

L'atelier thématique sur le plein air urbain organisé le 7 mai 2018 a quant à lui donné lieu à la participation de 42 acteurs de ce milieu, lesquels ont été directement sondés sur leur opinion et leurs besoins, en plus d'avoir pu saisir l'occasion qui leur était ainsi offerte de réseauter. Bien que cette activité n'ait pas été organisée par la Commission elle-même, elle a donné lieu à la production d'un compte rendu, publié sous la forme d'un mémoire et présenté comme tel aux commissaires lors de la séance publique du 17 mai.

La plateforme de consultation mise à la disposition des citoyens sur le web aura pour sa part accueilli en tout (pages française et anglaise combinées) plus de 6 000 visiteurs tout au cours de la période de consultation, dont près de 1 700 personnes ont été considérées comme étant « informées » ou « engagées », c'est-à-dire qu'elles ont consulté l'une ou l'autre des rubriques disponibles sur les deux pages ou qu'elles y ont contribué[1].

Le premier des deux outils interactifs intégré à cette plateforme consistait en un sondage comprenant deux questions à choix multiples référant aux axes d'intervention du projet de Plan d'action qui seraient considérés par les répondants comme étant prioritaires dans l'objectif de faire de Montréal, d'une part, une ville « active pour tous » et, d'autre part, une ville « qui s'adapte aux changements ». Chacune de ces deux questions à choix multiples était assortie d'une question ouverte permettant aux répondants de fournir des précisions supplémentaires ou de suggérer des actions précises en lien avec les deux objectifs cités ci-dessus[2]. Entre le 4 avril et le 13 mai 2018 (date de fermeture du sondage), la participation de 521 personnes a été enregistrée sur la page en français, dont 184 ont aussi présenté une proposition détaillée en réponse aux questions ouvertes (soit à l'une d'entre elles, ou aux deux questions). Du côté de la page en anglais, 18 personnes ont répondu au même sondage, dont quatre ont également contribué aux questions ouvertes.

[1] À distinguer des personnes strictement « au courant », donc ayant simplement ouvert la page, sans aller plus loin. Pour un portrait plus détaillé des visites et des contributions enregistrées sur les pages française et anglaise de la plateforme, voir l'Annexe 3.

[2] Les questions du sondage sont présentées dans leur intégralité à l'Annexe 4.

Le second outil interactif prenait la forme d'une Boîte à idées par laquelle les participants étaient invités à formuler des suggestions en réponse à la question suivante : « Sur quoi la Ville de Montréal doit-elle axer ses efforts pour accroître la qualité et l'attrait du réseau du sport et du plein air urbains? ». Les personnes désirant contribuer à cet outil devaient au préalable s'enregistrer, pour ensuite avoir la possibilité de proposer autant d'idées que souhaité, chacune d'entre elles apparaissant sous la forme d'une tuile pouvant être partagée sur les médias sociaux (voir l'Annexe 5 pour un aperçu du résultat). L'outil permettait par ailleurs aux personnes enregistrées de voter pour les idées déposées dans la Boîte et qui leur apparaissaient les plus prometteuses. En tout, 47 idées auront ainsi été inscrites sur la plateforme au cours de la consultation.

2- LE PROJET DE PLAN D'ACTION DU SPORT ET DU PLEIN AIR URBAINS 2018-2028 : *Créer des initiatives de design actif*

Le projet de Plan d'action soumis à la consultation s'inscrit dans une démarche de réflexion stratégique amorcée en 2009 par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et visant à repenser les interventions de la Ville en matière de sports. L'objectif était alors d'améliorer la qualité de l'offre de service aux différentes échelles de gouvernance locale et municipale et de remédier à l'importante vétusté des infrastructures récréatives et sportives montréalaises et à la perte d'attrait qui en était le corollaire.

La stratégie privilégiée à partir de ce moment, et confirmée ensuite par l'adoption, en 2014, de la *Politique du sport et de l'activité physique*, s'appuie sur la réalisation de divers plans directeurs sectoriels. Après l'adoption en 2009 d'un plan visant l'amélioration des glaces intérieures (*Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux*) et celle, en 2012, d'un autre s'intéressant aux piscines intérieures et extérieures (*Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025*), le SDSS a œuvré, depuis 2013, à la production d'un diagnostic de l'état de l'offre et de la demande montréalaise en matière de plateaux sportifs extérieurs et de plein air urbain. Le Plan directeur du sport et du plein air urbains représente le fruit de ce travail, qui a d'ailleurs donné lieu, en amont, à différents exercices de concertation avec les organismes du milieu. Le projet de Plan d'action constitue quant à lui l'outil proposé pour concrétiser la vision du Plan directeur. Il présente à cet effet des objectifs et des priorités d'actions qui pourraient être mises en œuvre par la Ville au cours des dix prochaines années, en collaboration avec divers partenaires internes et externes.

2.1 – Le contexte : poursuivre les initiatives visant à faire de Montréal une ville physiquement active

Avant de s'incarner dans le Plan directeur du sport et du plein air urbains et dans son projet de Plan d'action, la volonté de repenser les façons de faire pour favoriser au quotidien l'activité physique et le sport a été au cœur de la consultation publique *Montréal physiquement active* menée en 2012-2013 par cette même Commission. Les Montréalaises et Montréalais ont alors été invités à donner leur opinion sur les moyens par lesquels la Ville pourrait façonner son territoire et engager les communautés afin d'amener les citoyens à adopter un mode de vie physiquement actif.

L'adhésion de la Ville à la *Charte internationale de Toronto pour l'activité physique*, véritable appel mondial à l'action en ce domaine, et l'organisation du *Sommet Montréal physiquement active*, ont été les premiers gestes ensuite posés pour répondre aux recommandations que la Commission avait préparées à l'issue de cette consultation. En ont découlé, en 2014, l'adoption de la *Politique du sport et de l'activité physique* mentionnée plus haut, et du *Plan d'action régional Montréal physiquement active*, lesquels mettent de l'avant des orientations à développer entre 2014 et 2025 en fonction de quatre différents axes.

Puisqu'ils visent respectivement « un aménagement des milieux de vie en faveur de l'activité physique » et « l'accessibilité des déplacements actifs et du plein air urbain », les deux premiers axes de cette politique fournissent le cadre dans lequel doivent s'insérer les interventions visant spécifiquement la création d'environnements favorables au sport extérieur et au plein air urbain.

Reprenant les engagements alors formulés tout en les précisant, le Plan d'action qui résultera de la présente consultation doit entre autres permettre, pour tout ce qui touche l'accès aux

parcs, places publiques, réseau de transport actif, rues piétonnes, terrains de jeu et de sport, de faire un pas de plus vers une « métropole physiquement active, inclusive et accessible à tous par la qualité de son milieu de vie et son dynamisme sportif »[3].

Dans un souci de cohérence, la démarche menant à la réalisation du Plan directeur et du projet de Plan d'action a été menée de manière à tenir compte des engagements municipaux contenus dans divers autres documents d'orientation, y compris le *Plan Montréal durable 2016-2020*, la *Politique d'accessibilité universelle*, le *Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020*, la *Politique de l'enfant*, la *Politique de développement social* ainsi que le Plan d'action *Montréal, ville intelligente et numérique 2015-2017*. De la même manière, le Service de la diversité sociale et des sports a tenu compte des responsabilités partagées entre différents services centraux et les arrondissements, laissant entrevoir la nécessité de développer des moyens transversaux de mise en œuvre des actions proposées.

2.2 – Le Plan directeur du sport et du plein air urbains : combler les déficits identifiés

Véritable diagnostic de l'état actuel du réseau montréalais du sport et du plein air urbains et de la pratique sportive et récréative à Montréal, le Plan directeur du sport et du plein air urbains présente tout d'abord un inventaire exhaustif des infrastructures urbaines et collectives disponibles pour la pratique du sport en plein air dans la métropole, que ces infrastructures soient de propriété municipale ou de tiers. Ceci inclut le réseau des parcs et espaces verts et le réseau de plein air urbain, composé des différents espaces où peuvent être pratiquées des activités physiques non motorisées, dans un rapport dynamique avec les éléments de la nature et dans un cadre urbain naturel et de proximité (ruelles, parcs, promenades urbaines, Trame bleue (rives et plages publiques, notamment), etc.).

L'inventaire se penche également sur les ressources matérielles, financières et humaines réservées aux sports extérieurs à Montréal, sur les capacités de la Ville en matière d'événements sportifs, et sur deux nouvelles donnes qui exigent de repenser l'offre en matière de sport et de plein air urbains, soit les impacts des changements climatiques et la croissance du numérique.

Afin de remédier entre autres à la faiblesse des données disponibles au sujet du nombre d'adeptes ou de l'usage de différents espaces relativement à plusieurs pratiques sportives extérieures (par exemple le tennis, le basketball et le patin), le Plan directeur dresse dans un deuxième temps le portrait de la pratique sportive et récréative à Montréal, et tout particulièrement des pratiques libres estivale et hivernale. Ce portrait permet de donner une idée de l'état de la demande en la matière et de tirer certains constats relativement à l'adéquation de l'offre actuelle, telle que présentée en première partie.

Ainsi, le Plan directeur identifie quatre types de déficits que la Ville doit veiller à combler à court et à moyen termes : un déficit d'entretien des infrastructures, un déficit d'investissement pour répondre aux besoins de mise à niveau du réseau sportif, un déficit numérique faisant en sorte que l'information sur l'offre de pratique sportive et récréative à Montréal ne circule pas en ce moment aussi facilement qu'elle le pourrait et enfin, un déficit d'animation associé à l'offre de service dans les installations de sport et de plein air urbains et qui mériterait, à divers égards, d'être repensée.

[3] Ville de Montréal, *Politique du sport et de l'activité physique*, « Notre vision commune », disponible en ligne : https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/SECT_SPORTS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/politique_sport_version_integrale.pdf

À partir de ces constats, le Plan directeur résume la vision qui devra guider l'action des différentes instances municipales concernées dans les années à venir. Il mise avant tout à ce titre sur la connectivité de la trame urbaine, une notion centrale alliant mobilité, espaces verts et réseau sportif.

2.3 – Le projet de Plan d'action : priorités et mesures proposées

Le projet de Plan d'action qui découle de ce Plan directeur représente l'outil premier devant permettre de concrétiser une telle vision et de remédier, sur un horizon de dix ans, aux lacunes identifiées. Tel que soumis à la consultation, le projet présente et définit, de manière préliminaire, une série d'actions qui pourraient être réalisées pour répondre aux objectifs fixés, présente le cadre budgétaire nécessaire pour les réaliser, indique quelles unités administratives de la Ville de Montréal seraient responsables de leur mise en œuvre ou y participeraient à titre de collaboratrices et précise enfin la conformité de chacune des actions avec les différents documents d'orientation politique montréalais cités plus haut.

Chacune des actions incluses dans le plan d'action préliminaire peut être associée à l'un ou l'autre des 14 axes d'intervention suivants, qui ont eux-mêmes été définis en fonction des constats tirés du Plan directeur.

1- Adopter une approche centrée sur l'être humain

D'abord, l'approche globale mise de l'avant consiste à replacer l'être humain au cœur de chacune des décisions, en portant une attention toute particulière aux groupes les plus vulnérables et ce, dès la conception d'une initiative, d'un programme ou d'un projet en sport et en plein air urbains. À cet effet, la Ville propose de développer un outil d'auto-évaluation simple et dynamique qui pourrait être utilisé par ses différentes unités (services et arrondissements) pour les aider à intégrer une approche populationnelle à leurs interventions.

2- Faire la promotion du design actif

Intitulé *Créer des initiatives de design actif*, le projet de Plan d'action mise tout particulièrement sur un développement urbain qui tend vers un aménagement et une conception des milieux de vie facilitant les choix sains, notamment pour ce qui concerne l'activité physique. En ce sens, le design actif est présenté comme un « remède » efficace pour contrer de nombreux problèmes de santé qui affectent la population montréalaise, tels qu'identifiés dans l'énoncé de situation en introduction du Plan directeur. En conformité avec le concept d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, il est donc proposé d'améliorer les connaissances en matière de design actif par des mesures de sensibilisation, de diffusion et de formation.

3- Développer un réseau de plein air urbain intégré

Le concept de connectivité ayant aussi été identifié comme étant central dans le développement d'une trame urbaine orientée autour de l'être humain, la Ville entend mettre l'accent sur diverses initiatives visant à relier les parcs, espaces verts, ruelles, promenades urbaines et rues piétonnes et partagées afin de développer un vaste réseau de plein air intégré. Cette action, qui nécessitera la collaboration de plusieurs unités d'affaires, pourra viser tout autant les espaces verts propriétés de tiers, dans l'objectif de favoriser le verdissement et la mobilité active à différentes échelles sur le territoire.

4- Mettre en place des programmes de médiation en transports actifs, en sport et en plein air

De manière innovante, le projet de Plan d'action propose d'appliquer le concept de médiation – utilisé depuis plusieurs années déjà en culture pour désigner les occasions d'échange et de

rencontre entre les citoyens et les milieux culturels et artistiques – aux transports actifs, au sport et au plein air. Le développement de programmes de médiation dans ce domaine permettrait ainsi de faciliter l'appropriation d'une pratique sportive ou de plein air chez certaines clientèles en particulier (personnes issues de l'immigration ou en situation de vulnérabilité, enfants et jeunes familles, etc.) et donc de contribuer par là à inverser la tendance vers une baisse constante du niveau d'activité physique chez les jeunes et dans diverses communautés montréalaises.

5- Adapter l'offre d'activités récréatives estivales et hivernales aux changements climatiques

Pour faire en sorte que la pratique d'activités récréatives et sportives demeure possible à Montréal malgré les impacts causés par les changements climatiques (notamment l'augmentation de la température moyenne en été et les nombreuses périodes de dégel en hiver), le Plan d'action prévoit d'autres actions précises. D'une part, il est question d'intégrer de nouvelles mesures d'adaptation aux programmes de mise à niveau et de construction reliés au Plan d'intervention aquatique et, d'autre part, de mettre en place un programme d'investissement destiné à créer des pôles d'activités hivernales pour les patinoires extérieures.

6- Valoriser la pratique libre et les sports émergents

Considérant l'importance de la pratique sportive libre à Montréal telle que révélée dans le Plan directeur, le Service de la diversité sociale et des sports envisage de reconnaître explicitement cette pratique dans les différents programmes qu'il met de l'avant et de faire de même pour considérer les besoins associés à la pratique des sports émergents (rugby, Ultimate frisbee, cricket, etc.). Parmi les autres actions qui pourraient être développées en ce sens, mentionnons la création et l'animation de pôles d'activités sportives extérieures voués à la pratique, à la médiation et à l'accueil d'événements.

7- Aménager et mettre à niveau le réseau sportif extérieur

Tel qu'expliqué précédemment, le diagnostic contenu dans le Plan directeur a mis en lumière l'état de vétusté et les besoins criants de mise à niveau du réseau sportif extérieur montréalais afin qu'il puisse répondre aux exigences des pratiques récréatives et sportives contemporaines. Pour favoriser l'atteinte de cet objectif, le Plan d'action suggère d'encourager l'aménagement de terrains hors normes et multi-usages dans les secteur densément bâtis et peu pourvus en parcs et espaces verts ainsi que de développer une expertise plus importante et d'élaborer des devis normalisés en conception et en aménagement de plateaux sportifs extérieurs.

8- Moduler le budget d'entretien en fonction de l'intensité de la pratique

En lien avec la priorité précédente, la Ville reconnaît qu'elle doit désormais tenir compte de l'impact différencié des types de pratique sportive en présence sur un terrain donné et de l'intensité variable de chacune d'entre elles dans les choix qui sont faits en matière de surfaces de terrains et dans la planification du niveau d'entretien nécessaire. Une planification globale de l'entretien du réseau et la conception de guides d'entretien des plateaux permettraient une utilisation optimale des ressources humaines et financières disponibles à cet égard.

9- Assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité de l'action municipale

Il est également prévu que la mise en œuvre du Plan d'action contribue à sa manière à simplifier l'organisation du sport à Montréal, en amenant les arrondissements et les différents services centraux concernés à faciliter l'échange d'information entre eux et à œuvrer à l'harmonisation de leurs procédures et modalités de fonctionnement (la tarification par

exemple). L'adoption d'une politique de reconnaissance des organismes sportifs à vocation régionale fait partie des mesures qui pourraient être développées dans cet objectif.

10- Innover et favoriser l'équité sociale et économique

Reconnaissant que la pratique du sport et de l'activité physique représente un élément fondamental du développement social des communautés et de la qualité du vivre-ensemble, la Ville de Montréal s'engage à favoriser l'équité et l'accessibilité des infrastructures, équipements, services et activités offerts, notamment sur le plan économique. Puisque les organismes du secteur communautaire et associatif contribuent à environ 80 % des activités de sport et de loisir offerts sur l'île de Montréal, cet engagement pourrait prendre la forme d'un accompagnement qui leur serait offert pour les soutenir dans la transformation de leur modèle d'affaires en vue d'améliorer les services fournis, en tenant compte de la diversité des communautés visées.

11- Favoriser l'accessibilité universelle et les sports adaptés

Dans la perspective d'une approche centrée sur l'être humain et qui promeut l'équité, l'accessibilité universelle aux activités et aux équipements de sport et de plein air urbains à Montréal représente une orientation incontournable de ce projet de Plan d'action. Principe déjà inscrit dans différents plans d'action de la Ville, la possibilité pour tous les citoyens, quelles que soient leurs capacités, d'utiliser de manière identique ou similaire, autonome et simultanée, les services offerts à l'ensemble de la population serait ici entre autres renforcée, d'un côté, par la mise en place d'un programme d'amélioration des accès aux parcs et espaces verts, et de l'autre, par l'aménagement de zones permettant la pratique de sports et d'activités physiques adaptés.

12- Intégrer le réseau du sport et du plein air urbains à la stratégie numérique

Tel qu'indiqué précédemment, l'adaptation du réseau du sport et du plein air urbains montréalais à la nouvelle réalité du numérique représente l'un des quatre grands déficits identifiés dans le Plan directeur. Par conséquent, l'une des mesures du projet de Plan d'action vise spécifiquement à rendre les interventions du Service de la diversité sociale et des sports dans ce domaine cohérentes avec la stratégie numérique développée par la Ville. Pour ce faire, il est suggéré de terminer le travail amorcé dans le cadre de la réalisation du Plan directeur pour intégrer les bases de données provenant de plusieurs services et arrondissements, de publier les données obtenues et de les rendre libre d'accès et enfin, de développer des initiatives de programmation informatique collaborative en faveur du sport et de l'activité physique.

13- Favoriser l'accès aux infrastructures scolaires et municipales

Du point de vue du citoyen, et dans un contexte d'espace urbain de plus en plus limité, il est évident que toute infrastructure publique extérieure permettant la pratique d'un sport ou d'une activité de plein air mérite d'être rendue le plus accessible possible. Ceci inclut les cours d'écoles et terrains sportifs appartenant aux commissions scolaires. Au-delà des contraintes administratives qui constituent actuellement un obstacle à cette accessibilité (financement, entretien, sécurité, assurances, etc.), il est proposé d'œuvrer pour encourager la réalisation de projets d'aménagement de plateaux sportifs extérieurs en partenariat municipal-scolaire.

14- Produire un dossier d'opportunité préalable et rendre compte

Quatorzième et dernier axe du projet de Plan d'action, le Service de la diversité sociale et des sports met de l'avant un moyen concret d'amener les différentes unités administratives concernées à s'engager et à collaborer dans les projets touchant plus d'un plateau sportif ou plus d'un espace dans un parc ou pour les projets à réaliser dans un pôle de qualité de vie, soit

la production d'un « Dossier d'opportunité préalable » facilitant la planification globale et concertée des interventions.

Il est à noter que pour les besoins de la consultation, la plupart de ces 14 axes ont été regroupés sous deux grands thèmes, soit *Montréal, ville active pour tous* (axes no 4, 6, 10, 11 et 13) et *Montréal, ville qui s'adapte aux changements* (axes no 2, 3, 5, 7 et 12). Ce regroupement visait entre autres à permettre aux participants d'aborder de manière plus aisée l'ensemble des propositions contenues dans le projet de Plan d'action. Ainsi, ils seraient mieux en mesure de les commenter, de les compléter par de nouvelles suggestions d'actions ou encore d'identifier les éléments qui n'auraient pas été considérés dans le projet et qui mériteraient d'y être ajoutés.

3- COMMENTAIRES ET MÉMOIRES DES CITOYENS ET ORGANISMES : L'analyse de la Commission

Tout au cours de la période d'audition des mémoires et au terme de l'exercice de consultation en ligne, la Commission a constaté que les grandes orientations du Plan directeur et de son projet de Plan d'action étaient dans l'ensemble tout à fait conformes aux perceptions et aux aspirations des citoyens et des organismes du milieu du sport et du plein air urbains à Montréal.

En se réunissant pour analyser plus en profondeur les avis qui lui ont été soumis, la Commission a réfléchi aux obstacles qui ont été identifiés par les participantes et participants et qui, pour eux-mêmes ou pour les personnes qu'ils représentent, posent actuellement des limites à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif ou à l'accès aux infrastructures de sport et de plein air sur le territoire de la Ville de Montréal. À partir des constats qui en ont découlé, la Commission a évalué dans quelle mesure les orientations du projet de Plan d'action étaient susceptibles de répondre à ces préoccupations. Lorsque jugé nécessaire, elle a identifié des priorités et des mesures concrètes qui, en étant ajoutées ou en étant davantage mises en relief, auraient pour effet d'améliorer encore davantage l'arrimage du Plan d'action final aux besoins des Montréalaises et des Montréalais.

3.1 – Analyse des opinions présentées par le biais des différents outils de consultation

En rassemblant les 49 opinions présentées formellement devant la Commission, à l'oral et/ou à l'écrit, les 539 réponses courtes au sondage, les 319 commentaires détaillés transmis en réponse aux questions ouvertes ou dans la Boîte à idées ainsi que les constats issus de la participation de 42 représentants d'organismes à l'atelier thématique sur le plein air urbain, c'est près d'un millier d'avis qui auront été dans leur ensemble pris en compte par les commissaires au cours de leur période de délibération. Les résultats de cette analyse, tout comme les constats et propositions qui, par leur récurrence, ont orienté la préparation des recommandations de la Commission, sont présentés ci-après.

3.1.1 – Mémoires et opinions déposés à la Commission dans le cadre des audiences publiques

Cinq ans après l'examen public visant à définir les contours de l'initiative *Montréal physiquement active*, la tenue d'un nouvel exercice de consultation panmontréalais portant sur le sport et le plein air urbains a tout d'abord interpellé un nombre important de personnes et d'organismes associatifs engagés au quotidien dans la pratique et dans la promotion d'un sport ou d'une activité de plein air (athlétisme, ski de fond, baseball, vélo, tennis, course en sentier, géocaching, etc.).

En fonction des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, relevées de diverses manières dans les mémoires déposés, ces citoyens, clubs, organismes fédérés et associations sportives ont présenté à la Commission différentes demandes en vue d'améliorer les conditions de pratique de ces sports et activités à Montréal. Ces demandes, dont plusieurs ont été reconnues par les commissaires comme devant être explicitement prises en compte dans les mesures incluses dans le Plan d'action final, portaient principalement sur l'accès aux infrastructures de sport et de plein air – tant physique que numérique –, que la Ville se devrait, de l'avis d'une majorité d'intervenants, de faciliter. À cet égard, les éléments suivants ont été tout particulièrement identifiés :

1. la coordination nécessaire pour assurer un meilleur partage dans l'utilisation des terrains et plateaux sportifs actuellement disponibles, en fonction des différents usages prédominant sur le territoire;
2. la levée de divers obstacles réglementaires qui limitent en ce moment la pratique de certaines activités dans les parcs et espaces verts;
3. l'adoption de mesures d'aménagement urbain garantissant un accès sécuritaire aux parcs, espaces verts et terrains sportifs pour tous les usagers souhaitant s'y rendre par des moyens de transport actif ou collectif;
4. la disponibilité, notamment dans les grands parcs, de matériel et de commodités encourageant la pratique d'activités sportives et de plein air (supports à vélo, casiers, bornes électriques accessibles, etc.);
5. l'entretien des espaces de pratique de sports hivernaux, en tenant compte des impacts des changements climatiques;
6. l'accès sur le web à une information centralisée, uniformisée et pertinente quant à la disponibilité d'une infrastructure ou d'une activité de sport ou de plein air à Montréal.

Au-delà des besoins ainsi exprimés et des avenues proposées pour y répondre, plusieurs participants à la consultation ont offert leur collaboration et appelé la Ville à soutenir leur travail, jugé essentiel pour assurer le maintien du dynamisme du milieu du sport et du plein air urbains à Montréal. C'est le cas notamment d'organisations représentant l'élite sportive de l'île de Montréal ou faisant la promotion de l'accessibilité universelle et des sports adaptés, ainsi que de celles œuvrant à la démocratisation de l'accès aux berges et au développement d'une offre de services en sports nautiques.

En outre, un bon nombre de citoyens intéressés et de représentants d'organismes voués au développement ou à la mise en valeur de certains parcs ou quartiers montréalais en particulier (Peter-McGill, Mercier-Est, le mont Royal, le site Meadowbrook, etc.) ont également présenté à la Commission leur perspective quant à la promotion d'une offre sportive et récréative qui puisse se faire dans le respect de l'identité et des dynamiques propres à chacun de ces lieux, ainsi que des propositions pour pallier les lacunes existantes.

Les considérations énoncées ci-dessus ont essentiellement trait à la demande et à l'offre d'équipements et d'infrastructures pour la pratique d'un sport ou d'une activité de plein air à Montréal. Or, d'autres participants à la consultation ont pour leur part rappelé à la Commission que la disponibilité d'un équipement ou d'une offre de service, aussi intéressants et de bonne qualité soient-ils, ne suffit pas à faire en sorte que la majorité de la population développe et maintienne un mode de vie physiquement actif.

À la lumière des problématiques de santé publique relevées à diverses reprises, notamment quant à la sédentarité toujours très présente à Montréal, particulièrement chez les jeunes, et quant à la prévalence de certaines maladies associées à un faible niveau d'activité physique, plusieurs ont en effet soutenu que la Ville a un rôle important à jouer dans la promotion de saines habitudes de vie et dans l'aménagement d'un environnement urbain favorable à l'activité physique.

Ainsi, l'encouragement à l'utilisation des modes de transports collectifs et actifs grâce à des mesures de facilitation et de sécurisation, particulièrement dans les quartiers actuellement mal desservis, et l'intégration de la pratique de l'activité physique à la vie quotidienne des Montréalais par des mesures telles que la mise à niveau des chalets de parc, le développement de projets de design actif ou encore l'ouverture des rues et ruelles au jeu libre, ont entre autres

été identifiés par certains comme des mesures devant être considérées par la Ville dans la mise en œuvre de ce Plan d'action. La Commission a par ailleurs tenu compte de divers mémoires rappelant qu'une intégration harmonieuse des infrastructures de sport et de plein air dans les quartiers devait se faire en tenant compte non seulement des besoins de leurs utilisateurs, mais aussi de ceux des résidents voisins de telles installations.

De même, reconnaissant que les activités sportives et récréatives peuvent jouer un rôle important dans le maintien de la cohésion sociale, la prévention de la criminalité et l'inclusion des nouveaux arrivants, plusieurs intervenants ont suggéré des mesures pouvant amener certains groupes en particulier (enfants, jeunes filles, personnes aînées, personnes avec limitations fonctionnelles, personnes issues de l'immigration, etc.) à intégrer plus facilement le sport et le plein air à leur mode de vie.

Notons enfin que les audiences publiques ont été l'occasion pour la Commission de prendre connaissance et de se familiariser avec diverses propositions innovantes, allant d'un modèle d'aménagement de pôles d'activités hivernales dans les parcs à des plateformes ouvertes de communication, de gestion et de numérisation de l'information relative à une offre donnée en sport et loisir, en passant par des idées de projets qui faciliteraient la natation en eaux libres à Montréal. La présentation de ces initiatives, pensées et développées au sein de la société civile, a été accueillie comme une invitation à sortir des sentiers battus et à profiter de l'intelligence collective pour repenser les interventions à privilégier afin d'améliorer l'accès de toutes les personnes aux équipements de sport et de plein air dans la métropole ainsi que le taux de participation aux activités offertes.

3.1.2 – Résultats du sondage en ligne et commentaires recueillis sur la plateforme Réalisons Montréal

Tel que mentionné plus haut, le sondage en ligne disponible sur la plateforme Réalisons Montréal a donné lieu à la participation, sur une période de cinq semaines, de 539 répondants, appelés à se prononcer sur les axes d'intervention du projet de Plan d'action qui seraient à leur avis prioritaires. À cet effet, deux questions principales étaient soumises, l'une concernant les actions les plus importantes pour faire de Montréal une « ville active pour tous » et l'autre concernant les actions les plus importantes pour faire de Montréal une « ville qui s'adapte aux changements ». Les questions précises du sondage, avec les choix de réponses offerts pour chacune d'entre elles, sont présentées à l'Annexe 4, tandis que la compilation des résultats détaillés apparaît dans le document joint à l'Annexe 6.

Puisque les répondants avaient la possibilité de sélectionner deux actions prioritaires, le nombre de réponses combinées pour chacune des deux questions à choix multiples s'élève à 1036 dans le premier cas, et à 1041 dans le deuxième. Alors que la *mise en place de programmes de financement encourageant le transport actif, le sport et le plein air pour tous les citoyens* et l'*accès aux installations sportives scolaires et municipales* représentent les deux actions priorisées pour le volet « ville active pour tous », ce sont le *développement d'un réseau de plein air urbain intégré* ainsi que l'*aménagement et l'actualisation du réseau sportif extérieur* qui ont principalement été retenus pour le volet « ville qui s'adapte aux changements ».

La Commission a pris acte de ces avis majoritaires dans la préparation de ses recommandations et cherché à mettre de l'avant des propositions de bonification qui reflètent bien ces préoccupations. Elle a cependant aussi reconnu par la même occasion les limites méthodologiques inhérentes aux sondages impliquant un exercice de priorisation. Il lui est en effet apparu qu'en vertu d'un tel exercice, certains enjeux plus spécifiques seront rarement identifiés comme étant une priorité, et ce, malgré l'importance qu'ils peuvent malgré tout avoir

en fonction d'autres considérations. C'est le cas par exemple de l'accessibilité universelle, qui n'a pas été retenue comme un axe prioritaire par les répondants au sondage mais qui, dans le cadre d'une approche inclusive centrée sur l'être humain, a néanmoins été jugée incontournable par les commissaires pour la planification des interventions municipales en sport et en plein air.

Les suggestions d'actions et les commentaires détaillés soumis tant en réponse aux deux questions ouvertes du sondage que dans l'outil interactif de la Boîte à idées[4] ont fourni en ce sens un bon complément à ces questions de priorisation. Faisant l'objet de 47 commentaires sur un total de 319, les propositions relatives à la *mise en place d'un réseau de plein air urbain intégré* et à l'importance de faire une plus grande place aux *enjeux d'aménagement urbain et de transport actif* dans le Plan d'action ont à cet égard nettement dominé le lot de questions abordées par les participants (exception faite des 72 propositions relatives à des sports spécifiques, qui doivent cependant être abordées par sous-catégorie). Ainsi, ces commentaires faisaient écho à l'un des axes identifié comme prioritaire dans la première partie du sondage.

De la même manière, si la promotion du design actif a représenté l'action ayant recueilli le moins grand nombre de voix en tant que priorité pour faire de Montréal une ville « qui s'adapte aux changements », les commentaires longs portant sur cet enjeu ont mis en lumière la nécessité de mieux faire connaître ce concept d'aménagement assez nouveau avant d'en faire la promotion en bonne et due forme. À ce titre, la Commission a reconnu qu'étant donné que cet enjeu, bien qu'important pour certains, n'a pas été considéré par la majorité comme représentant l'essence du Plan d'action, il pouvait être pertinent de recommander une révision du sous-titre du document (*Créer des initiatives de design actif*) afin qu'il porte plus largement sur la création d'environnements favorables à un mode de vie physiquement actif à Montréal.

3.1.3 – Priorités identifiées dans le cadre de l'atelier thématique sur le plein air urbain

Comme il a été expliqué précédemment, un atelier thématique portant spécifiquement sur les enjeux de plein air urbain a été tenu le 7 mai 2018 en marge de cette consultation publique. Les acteurs de ce milieu ayant été peu mobilisés dans la préparation du projet de Plan d'action, la volonté des instances partenaires dans l'organisation de cet événement (le Service de la diversité sociale et des sports, Sport et Loisir de l'Île de Montréal ainsi que la concertation Montréal physiquement active) était de saisir l'occasion de la consultation pour amener ces acteurs à échanger et à convenir de quelques messages communs qui pourraient être adressés à la Commission au sujet des priorités à retenir pour favoriser le développement du plein air à Montréal.

Les activités tenues lors de l'atelier auront permis aux 42 participants de s'exprimer sur divers sujets, à commencer par l'accès aux lieux de pratique, l'aménagement, le plein air de proximité, la promotion du plein air, le leadership et la concertation. Ces échanges ont mené à l'identification d' « actions coup de cœur », lesquelles ont été compilées dans un compte rendu présenté à la Commission lors de la dernière séance d'audition des mémoires. Le compte rendu présente, sous forme de recommandations, 30 priorités, regroupées en fonction des 10 leviers suivants :

[4] Considérant que les répondants ont utilisé les deux rubriques de questions ouvertes pour soumettre des propositions sur des thèmes variables et n'étant pas nécessairement liés au volet dans lequel elles étaient inscrites, les réponses aux deux questions ouvertes ont été analysées en un seul ensemble, en tant que mesures proposées pour favoriser la création d'environnements favorables à un mode de vie physiquement actif à Montréal. Il en va de même des suggestions inscrites dans la Boîte à idées, associées à différents thèmes et visant globalement le même objectif.

1. Une bibliothèque de matériel de plein air
2. On veut camper à Montréal !
3. Une navette express – plein air
4. Des réseaux actifs quatre saisons
5. Des pôles plein air organisés, animés et reconnus – de la découverte à l'aventure !
6. Pour un plein air accessible
7. Du plein air pour les jeunes à Montréal
8. Des standards de haut niveau
9. Pour une meilleure promotion des activités
10. Leadership et concertation

Ces leviers représentent autant d'appels au développement d'actions concertées et innovantes pour faire en sorte que la pratique d'activités de plein air, en tant que moyen à privilégier pour être physiquement actif et pour générer un impact positif sur la mise en valeur et la conservation des milieux naturels, soit davantage accessible pour tous les Montréalais. Certaines des priorités identifiées faisant écho aux avis recueillis à travers les autres mécanismes de consultation, la Commission a retenu plusieurs d'entre elles pour la préparation de ses propres recommandations. Elle invite par ailleurs la Ville et ses partenaires à mettre à profit les fruits de cet exercice de concertation, en considérant les idées d'actions plus spécifiques proposées dans ce compte rendu et en s'y référant tout au cours de la période de mise en œuvre du Plan d'action.

3.2 – Synthèse ayant guidé la rédaction des recommandations de la Commission

À l'issue de cette analyse, la Commission a tout d'abord identifié **deux grandes préoccupations** qui s'inscrivent en toile de fond de l'ensemble des avis reçus. Ces préoccupations ont largement teinté la réflexion des commissaires et ont été fondamentales dans l'orientation donnée aux recommandations qu'ils ont préparées et adoptées. La Commission espère, tel qu'indiqué en préambule aux recommandations présentées dans la section qui suit, que ces deux considérations pourront alimenter le travail de l'administration, tant dans la finalisation du Plan d'action lui-même que dans sa mise en œuvre à venir.

Dans un premier temps, il est apparu que les actions municipales à déployer au cours des dix prochaines années en faveur du sport extérieur et du plein air urbain doivent absolument être planifiées en tenant compte des besoins de deux catégories différentes de citoyens et non seulement de l'une ou de l'autre : les personnes plus sédentaires, qu'il faut inciter à être actives d'une part (jeunes, femmes, nouveaux arrivants, etc.) et, d'autre part, les personnes qui sont déjà actives et qu'il faut soutenir (sportifs récréatifs, sportifs d'élite).

Deuxièmement, la concertation et la collaboration de l'ensemble des acteurs montréalais impliqués dans l'offre de services et d'équipements en sport et en plein air ont été identifiés comme étant la clé dont dépendra le succès de la plupart des initiatives proposées dans le document. À cet effet, les commissaires ont jugé bon d'insister sur la nécessaire collaboration inter-service au sein même de la Ville pour assurer une réalisation réussie du Plan d'action.

L'analyse des mémoires et opinions déposés a ensuite amené la Commission à synthétiser les considérations prédominantes en **sept objectifs généraux** :

1. Viser l'équité sociale, économique et géographique dans l'offre de services et d'équipements en sport et en plein air urbains à Montréal ;
2. Intégrer le sport et le plein air à la vie quotidienne et à la vie de quartier ;
3. Favoriser un accès physique amélioré et sécuritaire aux infrastructures de sport et de plein air ;
4. Favoriser l'accès à l'information sur l'offre de services et d'équipement en sport et en plein air à Montréal ;
5. Développer, faciliter et encourager la pratique libre ;
6. Reconnaître l'élite sportive et soutenir son développement ;
7. Faire en sorte que la concertation et la collaboration soient les clefs de voûte de la mise en œuvre du Plan d'action.

Dans certains cas, ces objectifs recoupent les 14 axes d'intervention présentés dans le projet de Plan d'action. Dans d'autres, ils les réinterprètent en fonction des perspectives citoyennes et du degré de priorité qui devrait leur être accordé pour tenir compte des besoins et des aspirations exprimés en consultation. Chacun de ces objectifs a été décliné en moyens plus précis de mise en œuvre, consignés dans les 33 recommandations de la Commission, présentées intégralement au cours de la section qui suit.

4- LES RECOMMANDATIONS

LA COMMISSION PERMANENTE SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS

remercie vivement les citoyennes et citoyens ainsi que les organismes et institutions qui ont participé, en personne ou en ligne, à l'exercice de consultation publique sur le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028 de la Ville de Montréal.

La Commission remercie également l'équipe du Service de la diversité sociale et des sports pour la qualité de l'accompagnement offert tout au cours de ce processus.

De l'analyse des commentaires formulés par les 49 personnes ayant déposé une opinion formelle dans le cadre de cette consultation et par les quelque 550 autres ayant contribué aux outils disponibles sur la plateforme web Réalisons Montréal, la Commission retient deux considérations principales devant guider de manière prioritaire l'action municipale en matière de sport et de plein air urbains et, par conséquent, devant aussi orienter la rédaction de la version finale du Plan d'action, soit celles de :

1- Tenir compte des besoins parfois convergents mais aussi souvent distincts de deux portions différentes de la population montréalaise : d'une part celle plus sédentaire qu'il faut inciter à être davantage active, et d'autre part celle qui est déjà active et qu'il importe de soutenir et d'encourager pour qu'elle le demeure.

2- Mobiliser de manière transversale l'ensemble des services centraux de la Ville de Montréal concernés par la mise en œuvre du Plan d'action.

Plus précisément et au terme de ses travaux, la Commission soumet les recommandations suivantes au conseil municipal :

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Ville et de ses 19 arrondissements aux principes directeurs de la Charte de Toronto pour l'activité physique ;

CONSIDÉRANT les quatre axes de la Politique du sport et de l'activité physique, qui incluent, entre autres, l'aménagement des milieux de vie en faveur de l'activité physique et l'accessibilité des déplacements actifs et du plein air urbain ;

CONSIDÉRANT les acquis associés à la mise en place en 2014 de la concertation *Montréal physiquement active* et au déploiement de ses chantiers par les multiples partenaires impliqués;

CONSIDÉRANT l'accueil enthousiaste réservé à l'initiative de la Ville de Montréal de se doter d'un Plan d'action décennal pour promouvoir le sport et le plein air urbains et pour encourager et faciliter l'accès aux infrastructures offertes en la matière à Montréal ;

CONSIDÉRANT que les participantes et participants ont salué à l'unanimité la qualité du diagnostic présenté dans le Plan directeur dont découle le projet de Plan d'action soumis à la consultation ;

CONSIDÉRANT le souhait généralisé de voir la Ville de Montréal faire preuve de leadership et d'innovation en matière d'aménagements urbains favorables à un mode de vie physiquement actif, au bénéfice de l'ensemble des citoyennes et citoyens, la Commission recommande à l'Administration de :

R-1 Adopter le Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028 de la Ville de Montréal et officialiser l'engagement d'en produire deux bilans en cours de mise en œuvre, l'un à mi-parcours en 2023 et l'autre à la toute fin.

R-2 Créer une table de concertation réunissant les acteurs du milieu et les sociétés paramunicipales afin de les inclure dans la mise en œuvre du Plan d'action.

R-3 Développer un mécanisme transversal de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action, auquel participeront des personnes-ressources des arrondissements et des services centraux ayant été identifiés comme ayant une responsabilité partagée dans la réalisation des actions prévues.

R-4 Établir un partenariat avec des institutions de recherche universitaires en vue de créer des indicateurs de suivi spécifiques aux actions prévues, de manière à pouvoir mesurer l'atteinte des objectifs ciblés.

CONSIDÉRANT que la création d'initiatives de design actif, tout en ayant été reconnue comme importante pour favoriser un mode de vie sain dans la population montréalaise, n'est pas un enjeu pleinement représentatif de la portée réelle du Plan d'action, la Commission recommande à l'Administration de :

R-5 Modifier le titre du projet de Plan d'action dans sa version finale pour qu'il se lise comme suit : « Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028 : *Créer des milieux de vie incitant l'ensemble de la population montréalaise à être active à l'extérieur en toute saison* ».

OBJECTIF 1 : Viser l'équité sociale, économique et géographique dans l'offre de services et d'équipements en sport et en plein air urbains à Montréal *(axes 1, 4, 9, 10 et 11 du projet de Plan d'action)*

CONSIDÉRANT que les résultats de l'Enquête TOPO 2017 réalisée par la Direction régionale de santé publique ont permis de conclure que le fait d'être une fille, de vivre dans un milieu défavorisé matériellement et de vivre dans un arrondissement excentré sont des facteurs associés à une moins grande proportion de jeunes atteignant le niveau d'activité physique recommandé ;

CONSIDÉRANT la répartition inégale sur le territoire de la proportion de personnes inactives, certains arrondissements présentant des pourcentages plus élevés d'adultes ayant un faible niveau d'activité physique, particulièrement dans l'est de la ville ;

CONSIDÉRANT que d'un point de vue de santé publique, la promotion de l'activité physique devrait se faire en considérant les inégalités sociales de santé sur le territoire ;

CONSIDÉRANT l'importance de développer et de maintenir une offre de service inclusive, de qualité, accessible et diversifiée en matière de sport et de plein air urbains à Montréal, la Commission recommande à l'Administration de :

R-6 Intégrer systématiquement l'approche d'analyse différenciée selon les sexes plus (ADS+) dans les programmes, projets et infrastructures du Service de la diversité sociale et des sports et dans la planification et la mise à niveau du réseau en sport et en plein air urbains en arrondissement afin de favoriser l'atteinte de l'égalité dans l'accès aux services offerts.

Et déployer notamment pour ce faire les actions suivantes :

- offrir une formation en ADS+ aux intervenants et intervenantes qui élaborent des projets et des programmes en sport et loisir à la Ville, dans les arrondissements et auprès des organismes partenaires;
- accompagner les arrondissements et leurs partenaires dans l'application de l'ADS+ dans leurs projets ainsi que dans le suivi et la reddition de comptes qu'ils devront en faire;
- utiliser un formulaire ADS+ en amont, dès la conception de programmes, projets, infrastructures et espaces de sport et de plein air urbains;
- inclure systématiquement ce formulaire ADS+ en pièce jointe des sommaires décisionnels relatifs aux projets, programmes et infrastructures de sport et de plein air urbains.

R-7 En partenariat avec les personnes et organismes externes détenant une expertise en accessibilité universelle (AU), planifier l'aménagement et la mise à niveau du réseau de plein air urbain et de plateaux sportifs extérieurs en prenant systématiquement en compte les normes et recommandations en AU ainsi que les besoins et les aspirations des personnes vivant avec une limitation fonctionnelle.

Par exemple, l'installation dans les parcs de bornes électriques accessibles permettant la recharge des batteries des fauteuils motorisés pourrait être envisagée, tout comme l'ajout dans le réseau d'un nombre croissant de plateaux sportifs adaptés.

R-8 Prioriser l'aménagement ou le réaménagement d'espaces dédiés au sport et au plein air urbains dans les secteurs de la ville actuellement moins bien pourvus en matière de parcs, d'espaces verts et d'équipements sportifs.

R-9 En utilisant les guides de référence existants, prendre en compte les besoins des groupes sous-représentés (femmes, filles, personnes vivant avec une limitation fonctionnelle, personnes aînées, personnes immigrantes et racisées, notamment) dans l'aménagement et la sécurisation des parcs et espaces verts afin de favoriser la fréquentation de ces lieux par ces groupes.

R-10 Assurer un soutien aux organismes qui mettent de l'avant des projets de prévention par le sport et l'activité physique pour les jeunes vulnérables et à ceux qui œuvrent auprès des nouveaux arrivants pour favoriser leur accès aux installations et équipements de sport et de plein air urbains.

R-11 Planifier le développement de pôles de pratique de sport et de plein air urbains dans des zones géographiques distinctes de manière à desservir équitablement la population et à désengorger certains parcs ou infrastructures hautement fréquentés.

Et considérer dans cette planification l'évolution de la pratique sportive (besoins et intérêts) et les lacunes existantes dans l'offre actuelle pour certaines disciplines (par exemple l'athlétisme).

OBJECTIF 2 : Intégrer le sport et le plein air à la vie quotidienne et à la vie de quartier *(axes 3, 4, 6 et 7)*

CONSIDÉRANT que la pratique sportive et récréative dans les parcs, espaces verts et espaces publics constitue un aspect fondamental de la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais ;

CONSIDÉRANT l'axe 4 de la Politique de l'enfant, qui vise à améliorer l'accès des tout-petits à la culture, aux sports et aux loisirs, la Commission recommande à l'Administration de :

R-12 En collaboration avec les arrondissements, contribuer à faire des parcs des milieux de vie favorisant l'appropriation collective, notamment en planifiant la rénovation, l'aménagement et la mise à niveau des chalets de parcs avec l'apport de regroupements de citoyennes et citoyens engagés (par exemple « les Amis du parc… »).

R-13 Soutenir les camps de jour municipaux par le biais de formations et d'appui-conseil en vue de bonifier l'offre de service et de multiplier les occasions d'accès au plein air pour les enfants.

R-14 Tout en prenant en considération les implications légales de ces actions ainsi que le partage de compétences entre la ville centre et les arrondissements, valoriser le jeu libre dans certaines rues et ruelles en incitant les arrondissements, d'une part, à revoir s'il y a lieu les réglementations qui limitent actuellement la possibilité pour les enfants et leurs familles d'y être actifs, et d'autre part, à déterminer, par règlement, des zones où le jeu libre serait permis et qui seraient identifiées comme telles au moyen d'une signalisation appropriée.

R-15 Intégrer dans la planification des nouveaux quartiers, l'aménagement d'équipements collectifs en sport et en plein air urbains.

R-16 Investir dans l'aménagement des berges et des infrastructures riveraines tout en encourageant la pratique sécuritaire de sports nautiques pour toutes et pour tous.

CONSIDÉRANT les orientations du *Plan de transport de Montréal* en faveur des modes actifs de transport ainsi que les mesures prévues dans la Charte du piéton qui en fait partie intégrante;

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser le transport actif pour encourager la pratique d'activité physique quotidienne, particulièrement chez les groupes les plus sédentaires ;

CONSIDÉRANT que les enjeux de transport et de mobilité active représentent une préoccupation dominante des personnes ayant participé à la consultation en ligne ;

CONSIDÉRANT que le manque de sécurité, qu'il soit perçu ou réel, est l'une des principales raisons invoquées par les parents pour ne pas permettre à leur enfant de se rendre à pied ou à vélo à l'école, la Commission recommande à l'Administration de :

R-17 Poursuivre les initiatives visant la mise en place d'environnements favorables au transport actif (marche, course, vélo, planche à roulettes, etc.) pour les usagers et usagères de tout âge et de toute condition physique.

OBJECTIF 3 : Favoriser un accès physique amélioré et sécuritaire aux infrastructures de sport et de plein air *(axe 3)*

CONSIDÉRANT que le recours au transport public, actif et multimodal est généralement associé à de plus hauts niveaux d'activité physique ;

CONSIDÉRANT que les difficultés d'accès aux parcs et infrastructures de sport et de plein air ont été identifiées par plusieurs comme constituant un frein réel à leur fréquentation, la Commission recommande à l'Administration de :

R-18 En collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et avec la Société de transport de Montréal (STM), œuvrer à améliorer la connectivité des parcs et espaces verts aux réseaux de pistes cyclables et au réseau de transport en commun, en prenant systématiquement en compte, notamment, les normes et recommandations en accessibilité universelle ainsi que l'ADS+.

R-19 Entamer un dialogue avec la STM afin de développer des solutions pour faire en sorte que le transport de matériel sportif dans le métro et dans les autobus soit désormais autorisé en tout temps.

R-20 Dans la mise en place du programme de bonification du réseau de plein air urbain, prévoir avec les services et arrondissements concernés des mesures d'apaisement de la circulation et inciter les arrondissements qui ne l'ont pas déjà fait à se doter d'un Plan local de déplacement, tel que prévu au *Plan de transport de Montréal*.

OBJECTIF 4 : Favoriser l'accès à l'information sur l'offre de services et d'équipement en sport et en plein air à Montréal *(axe 12)*

CONSIDÉRANT l'objectif d'accroître l'offre de services numériques aux citoyennes et citoyens identifié dans la Stratégie *Montréal, ville intelligente et numérique* ;

CONSIDÉRANT les problèmes relevés par plusieurs au cours de la consultation quant à leur capacité à trouver en ligne de l'information pertinente au sujet de la disponibilité d'un équipement ou d'une activité de sport et de plein air sur le territoire de la Ville de Montréal ;

CONSIDÉRANT les diverses solutions proposées par les participantes et participants à cet effet, la Commission recommande à l'Administration de :

R-21 En collaboration avec le Service des technologies de l'information (STI), œuvrer au déploiement d'une plateforme de recherche numérique conviviale et accessible qui permettrait aux citoyens, d'une part, d'avoir un accès rapide et facile à l'information relative à la disponibilité des infrastructures et à l'offre d'activités de sport et de plein air à Montréal et, d'autre part, de bénéficier de procédures d'inscription centralisées et simplifiées.

OBJECTIF 5 : Développer, faciliter et encourager la pratique libre *(axes 5 et 6)*

CONSIDÉRANT, tel que noté dans l'avis *Au Québec, on bouge en plein air!* cité par un participant, que la pratique libre « peut devenir plus attrayante que la pratique d'activités à heures fixes puisqu'elle présente moins de contraintes en matière de gestion du temps » ;

CONSIDÉRANT qu'une pratique sportive et récréative responsable dans les parcs et espaces verts contribue à la mise en valeur et à la conservation des milieux naturels, la Commission recommande à l'Administration de :

R-22 Doter la Ville d'un outil de gestion de ses installations qui permette de s'assurer de l'atteinte d'un équilibre entre les pratiques libres et organisées dans les plages horaires disponibles pour l'utilisation des infrastructures municipales.

R-23 Bonifier la disponibilité d'équipement (ballons, raquettes, patins, embarcations nautiques, etc.) et de commodités (casiers, supports à vélo, etc.) dans les grands parcs et dans les parcs d'arrondissement et développer des campagnes d'information pour promouvoir cette offre.

R-24 En collaboration avec le SGPVMR, œuvrer au développement d'une offre de services diversifiée en sport et en plein air dans le réseau des grands parcs (ski de fond, vélo de montagne, course en sentier, etc.), dans le respect des principes d'éthique du plein air tels ceux du programme national et international *Sans trace (Leave no Trace)*.

R-25 Élaborer un plan de développement de pôles de plein air hivernal en prévoyant les installations (chalets de parc quatre saisons), l'entretien et la machinerie (dameuse, canon à neige, etc.) adaptés aux impacts des changements climatiques.

R-26 En collaboration avec les organismes impliqués dans la démocratisation des accès riverains, soutenir le développement d'une offre de services structurante et accessible en sports nautiques.

OBJECTIF 6 : Reconnaître l'élite sportive et soutenir son développement *(axe 8)*

CONSIDÉRANT l'importance que les municipalités, en tant que premier corps public de référence en sport et loisir, soutiennent le développement de l'ensemble des modes de pratique du sport sur leur territoire, allant de l'activité libre et récréative au sport de haut niveau, en passant par le sport régional ;

CONSIDÉRANT la Déclaration sur le sport régional de la Ville de Montréal visant le développement optimal des jeunes sportifs, notamment en garantissant leur accès à des plateaux de qualité ainsi qu'à un réseau de compétition bien organisé et bien réparti ;

CONSIDÉRANT que les athlètes de haut niveau représentent des modèles à suivre en matière de persévérance et de détermination, la Commission recommande à l'Administration de :

R-27 Développer des initiatives pour célébrer et reconnaître les accomplissements des sportifs de l'élite, et particulièrement des jeunes.

R-28 Envisager la création d'un programme municipal de bourses pour les athlètes montréalais n'ayant pas obtenu de brevet de Sport Canada afin de les soutenir dans la poursuite de leur pratique sportive, notamment par la participation à des compétitions nationales.

R-29 Arrimer la planification de l'implantation de pôles d'activités sportives extérieures prévues à l'action 6.3 et la mise à niveau des infrastructures aux orientations contenues dans la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.

R-30 Dans le cadre de l'exercice de planification stratégique actuellement en cours au Parc Jean-Drapeau et en collaboration avec la Société du Parc Jean-Drapeau, veiller à assurer la prise en compte des besoins associés à la pratique sportive de haut niveau dans les infrastructures qui s'y trouvent.

OBJECTIF 7 : Faire en sorte que la concertation et la collaboration soient les clefs de voûte de la mise en œuvre du Plan d'action *(axes 9, 13 et 14)*

CONSIDÉRANT l'intérêt exprimé par les acteurs du milieu du plein air urbain lors de l'atelier thématique organisé par Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) pour le développement d'initiatives qui permettent le réseautage et l'échange d'expérience ;

CONSIDÉRANT le rôle de leader que la Ville peut jouer pour réunir et fédérer les nombreux acteurs qui interviennent dans la gouvernance du sport à Montréal, la Commission recommande à l'Administration de :

R-31 En lien avec la recommandation no 24 et afin de favoriser une cohabitation harmonieuse des différentes pratiques dans les parcs et espaces verts, veiller à l'inclusion des organismes associatifs et clubs sportifs dans un mécanisme de concertation régionale en plein air (existant ou à créer).

Et œuvrer plus spécifiquement à la création de tables de concertation sectorielles visant la planification de l'offre sportive et récréative et de la desserte en transport actif et collectif pour certains grands parcs en particulier, notamment le parc Frédéric-Back et le parc du Mont-Royal.

R-32 Poursuivre le travail en cours visant la mutualisation des infrastructures extérieures et des terrains sportifs et récréatifs appartenant aux commissions scolaires.

R-33 Simplifier les processus de demande de soutien financier pour les organismes qui offrent des services en matière de sport et de plein air urbains en veillant à jumeler, lorsque possible, les programmes offerts par différentes unités administratives pour des besoins de même nature.

***

Les 33 recommandations, sur proposition de Mme Chantal Rossi, appuyée par M. Alain Vaillancourt, ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique du 14 juin 2018.

CONCLUSION

Au terme de ses travaux, la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports salue la participation enthousiaste de la population montréalaise et des organismes du milieu à cette consultation sur le sport et le plein air urbains. La qualité des avis qui lui ont été présentés, tantôt fortement documentés, tantôt habilement argumentés, a nourri de manière intéressante sa réflexion et a grandement contribué à l'efficacité de ses travaux.

La Commission tient par ailleurs à remercier les représentants du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal nommés à l'Annexe 2 pour leur soutien et leur disponibilité tout au cours de la réalisation de ce mandat.

Par le dépôt de ce rapport, la Commission tient ultimement à convier la Ville, l'ensemble de ses partenaires ainsi que les autres parties intéressées à collaborer pour faire en sorte que l'adoption d'un mode de vie physiquement actif et l'accès aux parcs, places publiques, espaces verts, rues piétonnes et terrains de jeu ou de sport soient rendus plus aisés pour tous les Montréalais et Montréalaises.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes du conseil municipal, le présent document peut être consulté sur la page dédiée à la consultation sur le site web des commissions permanentes, de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation du Service du greffe, au bureau R-134 de l'hôtel de ville de Montréal. Les documents d'information présentés en soutien à cette consultation sont également disponibles sur le web.

ANNEXE 1
RESOLUTION: CM18 0397

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 26 mars 2018 Séance tenue le 26 mars 2018	Résolution: CM18 0397

Adopter le Plan directeur du sport et du plein air urbains et mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur le projet de plan d'action

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mars 2018 par sa résolution CE18 0472;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'adopter le Plan directeur du sport et du plein air urbains de Montréal;

2- de confier à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le mandat de tenir une consultation publique portant sur le projet de plan d'action.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1174815004
/pl

Valérie PLANTE
Mairesse

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 27 mars 2018

ANNEXE 2

LISTE DES INTERVENANTS

Personnes-ressources de la Ville de Montréal

Mme Johanne Derome, directrice, Service de la diversité sociale et des sports

M. Luc Denis, directeur, Direction des sports, Service de la diversité sociale et des sports

Mme Christine Lagadec, chef de division, Division des sports et de l'activité physique, Direction des sports, Service de la diversité sociale et des sports

M. Jean-François Pinsonneault, conseiller en aménagement - chef d'équipe, Division des sports et de l'activité physique, Direction des sports, Service de la diversité sociale et des sports

Mme Dominique Lemay, conseillère en planification, Division des sports et de l'activité physique, Direction des sports, Service de la diversité sociale et des sports

Mme Julie Paquet, conseillère en planification, Division des sports et de l'activité physique, Direction des sports, Service de la diversité sociale et des sports

Mme Catherine Bélanger, conseillère en planification, Division des sports et de l'activité physique, Direction des sports, Service de la diversité sociale et des sports

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 18 avril 2018

M. Pierre Marcoux, citoyen

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 9 mai 2018

Mme Anne-Marie Allaire, citoyenne

M. Matthieu Pajot, chargé de projet PIC, Interaction du quartier Peter-McGill

M. Stéphane Gagné, citoyen

Mme Josée Scott, directrice générale, Sport et Loisir de l'île de Montréal

M. Patrice Brunet, président et directeur général et **Mme Jo-Annie Charbonneau**, vice-présidente, Triathlon International de Montréal

M. Gabriel Dufour, conseiller en sécurité urbaine, L'Anonyme / Tandem Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Ariane Cimon-Fortier, directrice adjointe à la concertation, Comité ZIP Jacques-Cartier

M. Daniel Chartier, citoyen

Mme Héloïse Gélinas, citoyenne

Mme Louise Legault, directrice, Les Amis du parc Meadowbrook

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 10 mai 2018

Mme Geneviève Riendeau, chargée de projet et responsable des services plein air, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE)

M. Pierre Marcoux, citoyen

M. Mattia Piazzano, citoyen

M. Stéphane Mélançon, entraîneur du programme Sport-études, **M. Éric Rondeau**, président et **M. Réjean Charbonneau**, trésorier, Club Skimco Junior

M. Léo Cerclet, président, Club de ski de fond de l'Université de Montréal

M. Pierre Rousseau, président, Association Géocaching Québec

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 11 mai 2018

M. Louis-Robert Frigault, chef de service et **Mme Vicky Springmann**, agente de planification, de programmation et de recherche, Service des connaissances, Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Dr Stéphanie Perron, médecin responsable, et **Mme Anne Pelletier**, conseillère en promotion de la santé, Service de l'environnement urbain et des saines habitudes de vie, Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

M. Tiberius Brastaviceanu, administrateur principal, Sensorica

M. Tanguy Damois, directeur général, SportWhere

Mme Myriam Grondin, chef, Dossiers de protection du mont Royal et **Mme Hélène Panaïoti** directrice générale adjointe, Les Amis de la montagne

M. Stéphane Barrette, directeur du développement des athlètes et entraîneurs, Ski de fond Canada

Mme Ioanna Avanitis, citoyenne

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 16 mai 2018

M. Jean-François Pronovost, vice-président, Développement et affaires publiques, Vélo Québec

M. Tristan Bougie, chargé de projets et développement, Centre d'écologie urbaine de Montréal

Mme Elsa Lavigne, directrice, Accessibilité universelle en loisir, AlterGo

Mme Corinne Voyer, directrice et **Mme Charlène Blanchette**, analyste-recherchiste, Coalition québécoise sur la problématique du poids

M. Laurier Thériault, directeur général, **M. Vincent Dumas**, responsable des communications et **M. Raymond Côté**, membre du conseil d'administration, Excellence sportive de l'île de Montréal

M. Maxime Lamarche, directeur général, Baseball Québec

M. Daniel St-Hilaire, citoyen et entraîneur en athlétisme

Mme Danielle Boulanger, présidente, Club de haute performance Vainqueurs Plus

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 17 mai 2018

M. Maxime Venne, coordonnateur au développement, Ski de fond Québec

M. Estéban Dravet, chargé de développement et **Mme Maxellende Pycke**, chargée de projets, La Pente à neige

M. Daniel Tierney, vice-président, Développement, **Mme Marie-Josée Meilleur**, directrice, Innovation et développement et **Mme Tina Tran**, conseillère en littératie physique, Les YMCA du Québec

M. Pierre-Alexandre Cardinal, membre, **Mme Marilyne Tremblay**, trésorière et **M. Sébastien Côté**, secrétaire, Club de trail de Montéal

Mme Éliane Laberge, coordonnatrice, Projet Jeux de la rue | Rap jeunesse

M. Eugène Lapierre, vice-président principal, Tennis Canada

Mme Myriam D'Auteuil, conseillère en plein air et activité physique, Sport et Loisir de l'Île de Montréal et **Mme Lucie Lanteigne**, présidente directrice générale, Collectif Nova

Liste des citoyens et organismes ayant déposé une opinion écrite, sans présentation verbale

M. Maxime Blanchard, citoyen

M. Simon Octeau, directeur adjoint, Regroupement des éco-quartiers

Mme Annie Rochette, chargée de projets en mobilité durable, Voyagez Futé et MOBA

M. Marc-André Sylvain, agent de développement d'activités culturelles, physiques et sportives, Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

M. Steeve Auger, directeur des opérations et des programmes, Fillactive

M. Laurent Coué, coordonnateur, Montréal physiquement active

Mme Adrienne Blattel, coordonnatrice, Programme Plein air interculturel, Association récréative Milton-Parc

M. Stéphane Koval, citoyen

M. Ali Nestor Charles, directeur général, Ali et les Princes de la Rue

M. Juan Torres, urbaniste et professeur, École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Université de Montréal

Mme Assia Filali, citoyenne et éducatrice en service de garde

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 14 juin 2018

M. Mattia Piazzano, citoyen

M. Pierre Marcoux, citoyen

Mme Myriam D'Auteuil, conseillère en plein air et activité physique, Sport et Loisir de l'Île de Montréal

Mme Gabrielle Normand, directrice générale, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE)

ANNEXE 3

FREQUENTATION DE LA PLATEFORME REALISONS MONTREAL / SPORT

PERIODE DU 4 AVRIL AU 25 JUIN 2018

1- PAGE EN FRANÇAIS (realisonsmtl.ca/sport)

PARTICIPANT SUMMARY

ENGAGED

INFORMED

AWARE

629 ENGAGED PARTICIPANTS

	Registered	Unverified	Anonymous
Contributed on Forums	0	0	0
Participated in Surveys	22	0	564
Contributed to Newsfeeds	0	0	0
Participated in Quick Polls	0	0	0
Posted on Guestbooks	0	0	0
Contributed to Stories	0	0	0
Asked Questions	0	0	0
Placed Pins on Places	0	0	0
Contributed to Ideas	41	0	0

** A single engaged participant can perform multiple actions*

TOP PROJECTS

	Participants (%)
Plan d'action du sport et du p...	629 (16.8%)

** Calculated as a percentage of total visits to the Project*

ENGAGED

INFORMED

AWARE

1,614 INFORMED PARTICIPANTS

	Participants
Viewed a video	0
Viewed a photo	0
Downloaded a document	735
Visited the Key Dates page	192
Visited an FAQ list Page	100
Visited Instagram Page	0
Visited Multiple Project Pages	788
Contributed to a tool (engaged)	629

** A single informed participant can perform multiple actions*

TOP PROJECTS

	Participants (%)
Plan d'action du sport et du p...	1,614 (43.2%)

** Calculated as a percentage of total visits to the Project*

ENGAGED

INFORMED

AWARE

3,736 AWARE PARTICIPANTS

	Participants
Visited at least one Page	3,736

** Aware user could have also performed an Informed or Engaged Action*

TOP PROJECTS

	Participants
Plan d'action du sport et du p...	3,736

** Total list of unique visitors to the project*

INFORMATION WIDGET SUMMARY

DOCUMENTS

21	Documents
735	Visitors
1.56 k	Downloads

TOP 3 DOCUMENTS BASED ON DOWNLOADS

581 Downloads	377 Downloads	202 Downloads
Projet de Plan d'action 2018-2028 – Créer des initiatives de design actif	Plan directeur du sport et du plein air urbains 2018	Participer à des consultations publiques : Guide pratique à l'intention des citoyennes et

FAQS

1	Faqs
100	Visitors
120	Views

TOP 3 FAQS BASED ON VIEWS

120
Views

Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028

KEY DATES

1	Key Dates
190	Visitors
268	Views

TOP 3 KEY DATES BASED ON VIEWS

268
Views

Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028

TRAFFIC SOURCES OVERVIEW

REFERRER URL	Visits
m.facebook.com	901
ville.montreal.qc.ca	730
www.google.ca	664
www.facebook.com	454
t.co	179
www.google.com	178
android-app	96
l.facebook.com	72
www.linkedin.com	66
stadeiga.com	39
www.sportloisirmontreal.ca	35
www.google.fr	34
www.newswire.ca	26
outlook.live.com	24
www.makingmtl.ca	21

SELECTED PROJECTS - FULL LIST

PROJECT TITLE	AWARE	INFORMED	ENGAGED
Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028	3736	1614	629

2- PAGE EN ANGLAIS (makingmtl.ca/sport)

PARTICIPANT SUMMARY

ENGAGED

INFORMED

AWARE

18 ENGAGED PARTICIPANTS

	Registered	Unverified	Anonymous
Contributed on Forums	0	0	0
Participated in Surveys	1	0	17
Contributed to Newsfeeds	0	0	0
Participated in Quick Polls	0	0	0
Posted on Guestbooks	0	0	0
Contributed to Stories	0	0	0
Asked Questions	0	0	0
Placed Pins on Places	0	0	0
Contributed to Ideas	0	0	0

** A single engaged participant can perform multiple actions*

TOP PROJECTS

	Participants (%)
Plan d'action du sport et du p...	18 (8.3%)

** Calculated as a percentage of total visits to the Project*

ENGAGED

INFORMED

AWARE

71 INFORMED PARTICIPANTS

	Participants
Viewed a video	0
Viewed a photo	0
Downloaded a document	39
Visited the Key Dates page	7
Visited an FAQ list Page	6
Visited Instagram Page	0
Visited Multiple Project Pages	46
Contributed to a tool (engaged)	16

** A single informed participant can perform multiple actions*

TOP PROJECTS

	Participants (%)
Plan d'action du sport et du p...	71 (32.9%)

** Calculated as a percentage of total visits to the Project*

ENGAGED

INFORMED

AWARE

216 AWARE PARTICIPANTS

	Participants
Visited at least one Page	216

** Aware user could have also performed an Informed or Engaged Action*

TOP PROJECTS

	Participants
Plan d'action du sport et du p...	216

** Total list of unique visitors to the project*

INFORMATION WIDGET SUMMARY

12	0	0	1	1
DOCUMENTS	PHOTOS	VIDEOS	FAQS	KEY DATES

DOCUMENTS

12	Documents
30	Visitors
75	Downloads

TOP 3 DOCUMENTS BASED ON DOWNLOADS

32 Downloads	9 Downloads	5 Downloads
Projet de Plan d'action 2018-2028 – Créer des initiatives de design actif (1.85 MB) (in	Public hearings program (in French only)	Les promenades urbaines - dix exemples de design actif

FAQS

1	Faqs
6	Visitors
6	Views

TOP 3 FAQS BASED ON VIEWS

6 Views
Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028

KEY DATES

1	Key Dates
7	Visitors
8	Views

TOP 3 KEY DATES BASED ON VIEWS

8 Views
Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028

TRAFFIC SOURCES OVERVIEW

REFERRER URL	Visits
www.realisonsmtl.ca	135
ville.montreal.qc.ca	58
www.google.ca	21
www.google.com	7
m.facebook.com	5
petermcgill.org	3
villeintelligente.montreal.ca	2
www.facebook.com	2
android-app	1
e1.envoke.com	1
l.facebook.com	1
old.reddit.com	1
t.co	1
www.bing.com	1
www.cbc.ca	1

SELECTED PROJECTS - FULL LIST

PROJECT TITLE	AWARE	INFORMED	ENGAGED
Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028	216	71	18

ANNEXE 4

OUTIL INTERACTIF : SONDAGE

Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028

Realisons Montréal

SONDAGE - participez d'ici au 13 mai!

Nous voulons vous entendre!

Participez à ce court sondage afin de nous faire part de votre opinion. C'est simple et anonyme.

Les résultats seront analysés par la Commission et rendus publics dans son rapport de consultation qui sera déposé en août 2018.

MONTRÉAL – VILLE ACTIVE POUR TOUS

Je priorise 2 axes d'intervention du projet de Plan d'action : (Choose all that apply) (Required)

- ☐ Mettre en place des programmes de financement encourageant le transport actif, le sport et le plein air pour tous les citoyens
- ☐ Valoriser la pratique libre (non planifiée ou non organisée par un organisme ou une fédération) et les sports émergents (rugby, Ultimate frisbee, cricket, etc.)
- ☐ Favoriser l'accessibilité universelle et les sports adaptés permettant à toute personne, quelles que soient ses capacités, d'accéder à une installation sportive et de pratiquer un sport à la mesure de ses habiletés et préférences
- ☐ Favoriser l'accès aux installations sportives scolaires et municipales (cour d'école, terrain de balle, terrain de soccer, etc.)

En lien avec mes priorités « Montréal - Ville active pour tous » ci-dessus, je propose les actions suivantes :

MONTRÉAL – VILLE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS

Je priorise 2 axes d'intervention du projet de Plan d'action : (Choose all that apply) (Required)

- ☐ Faire la promotion du design actif
- ☐ Développer un réseau de plein air urbain intégré (réseau interconnecté d'espaces verts, de places publiques, de rues piétonnes et de terrains de jeu et de sport)
- ☐ Adapter l'offre d'activités récréatives estivales et hivernales aux changements climatiques
- ☐ Aménager et actualiser le réseau sportif extérieur (incluant les chalets de parcs)
- ☐ Intégrer le réseau du sport et du plein air urbains à la stratégie numérique

Note: Pour plus d'informations sur le design actif, le réseau de plein air intégré et la stratégie numérique, consultez la Foire aux questions.

En lien avec mes priorités « Montréal - Ville qui s'adapte aux changements » ci-dessus, je propose les actions suivantes :

À des fins de statistiques :

Je suis : (Choose all that apply)

- ☐ Femme
- ☐ Homme
- ☐ Autre
- ☐ Je ne veux pas répondre

J'habite à Montréal? (Choose all that apply)

- ☐ Oui
- ☐ Non

Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028

Realisons Montréal

Je fais le choix qui correspond le plus à ma situation : (Choose all that apply)

- ☐ Je travaille à Montréal
- ☐ J'étudie à Montréal
- ☐ Autre

J'appartiens au groupe d'âge suivant : (Choose all that apply)

- ☐ 14 ans et moins
- ☐ 15 à 24 ans
- ☐ 25 à 34 ans
- ☐ 35 à 44 ans
- ☐ 45 à 64 ans
- ☐ 65 ans et plus

ANNEXE 5

OUTIL INTERACTIF : BOITE A IDEES

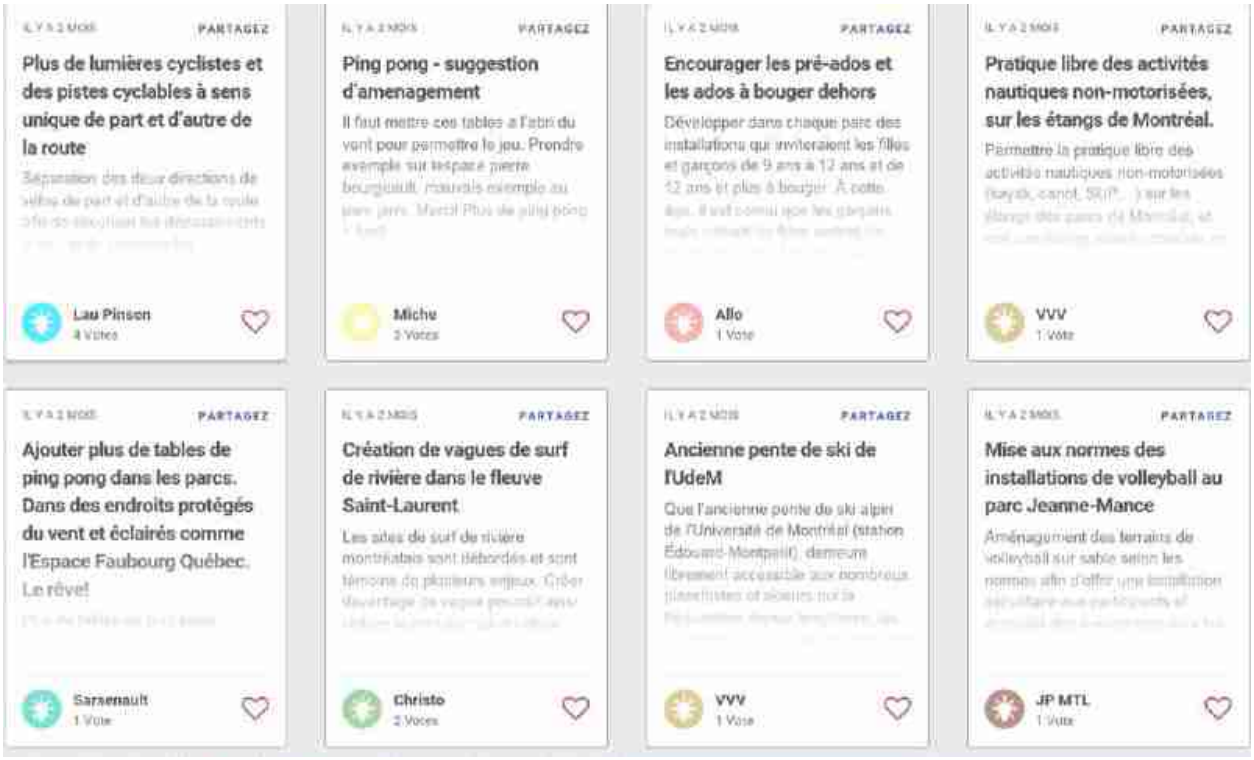

ANNEXE 6

RESULTATS DU SONDAGE EN LIGNE

1- METHODOLOGIE

- Sondage en ligne administré entre le 4 avril 2018 et le 13 mai 2018
- Plateforme utilisée : Engagement HQ – *Réalisons Montréal* / *Making Montreal*
- Contexte : Sondage d'opinion grand public sur les axes d'intervention proposés dans le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains
- Questionnaire élaboré par le Service de la diversité sociale et des sports, en collaboration avec la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports
- Mis en ligne avec l'appui du Service des technologies de l'information
- 2 questions fermées de priorisation et 2 questions ouvertes portant sur :
  - Les actions à mettre en œuvre pour faire de Montréal une ville « active pour tous »
  - Les actions à mettre en œuvre pour faire de Montréal une ville « qui s'adapte aux changements »
- Une Boîte à idées offrant la possibilité de soumettre des suggestions précises quant aux éléments sur lesquels la Ville de Montréal devrait axer ses efforts pour « accroître la qualité et l'attrait du réseau du sport et du plein air urbains ».

2- REPONSES AUX QUESTIONS DE PRIORISATION

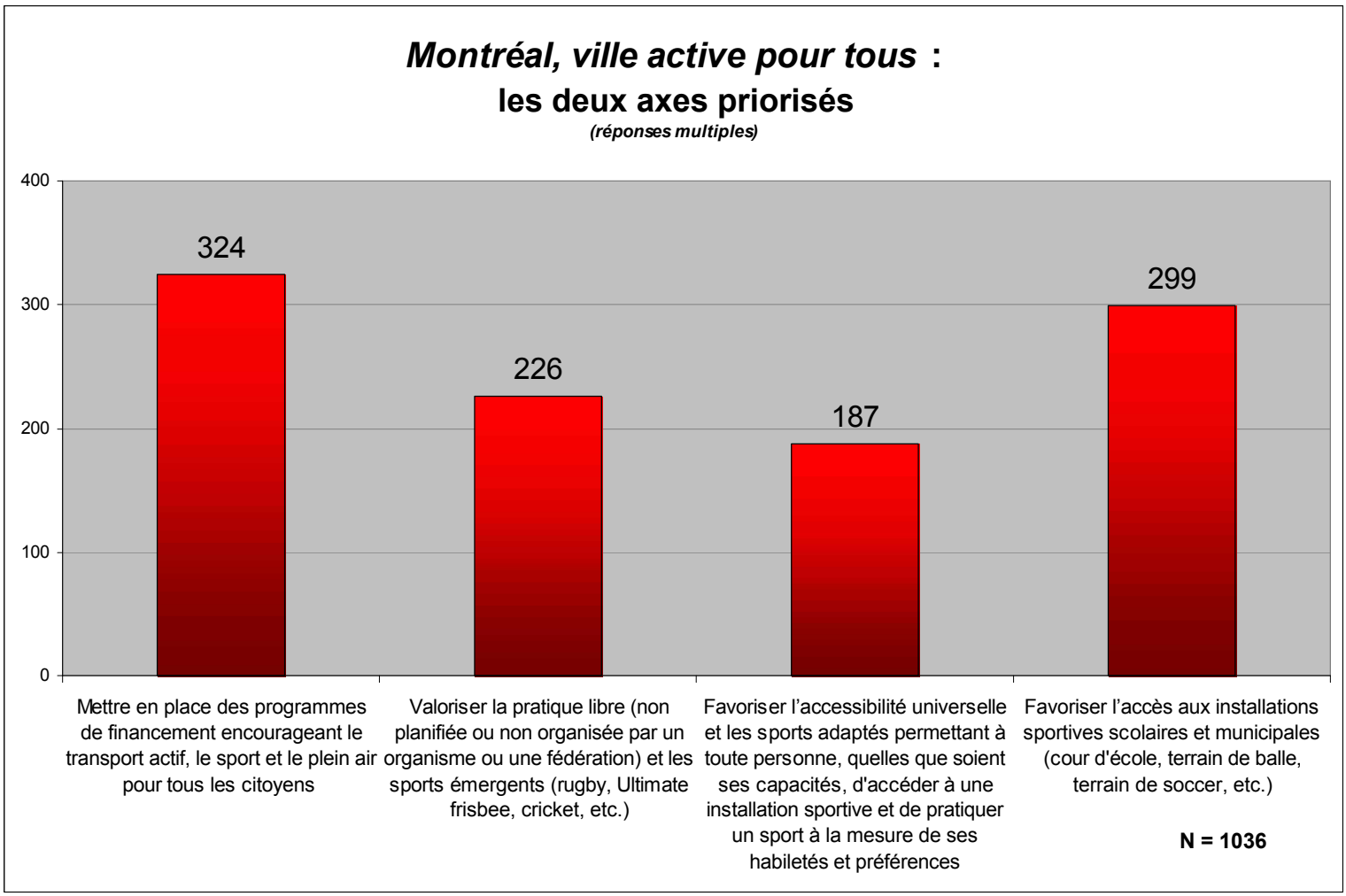

2- REPONSES AUX QUESTIONS DE PRIORISATION *(suite)*

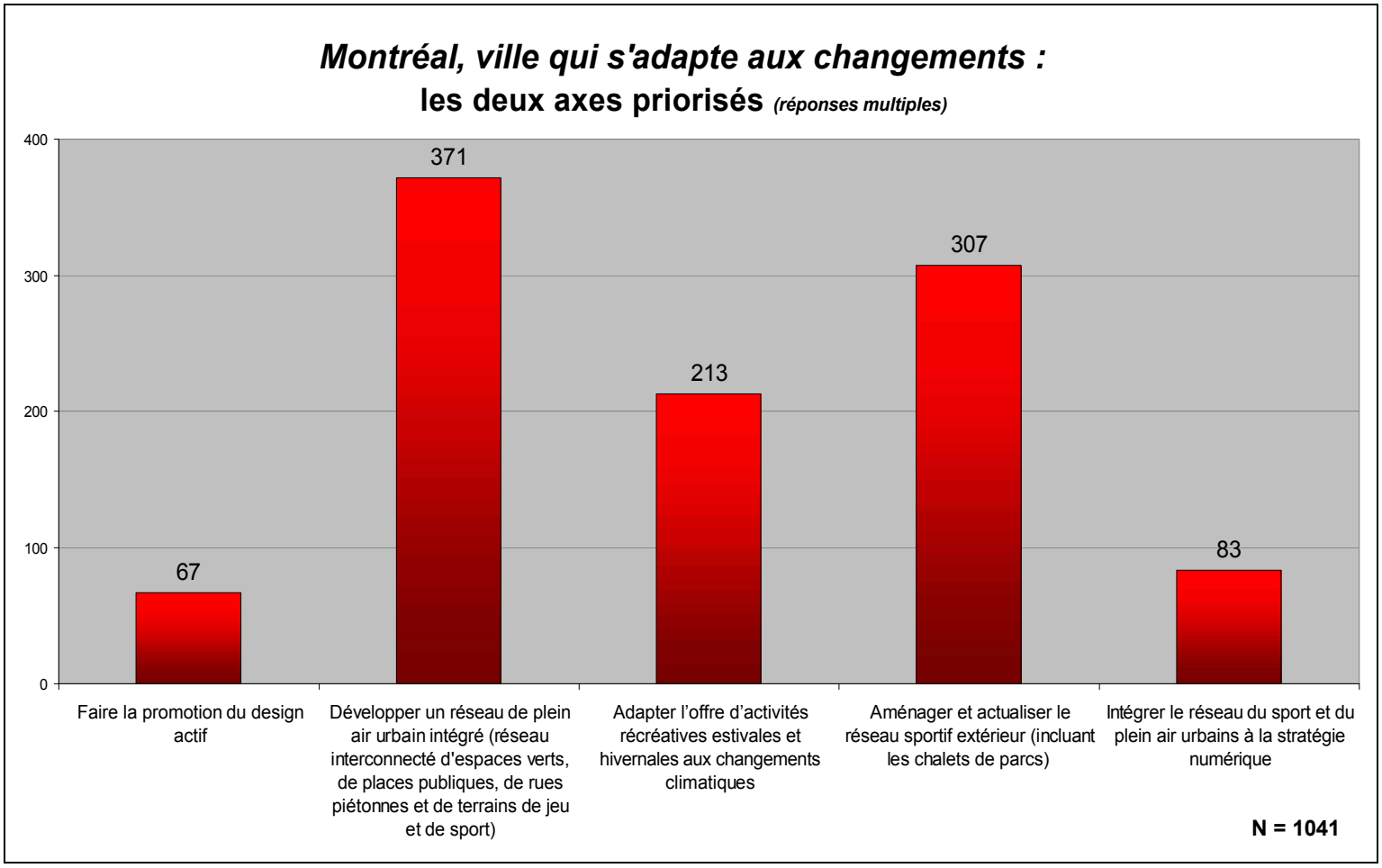

3- REPONSES AUX QUESTIONS OUVERTES ET PROPOSITIONS SOUMISES DANS LA BOITE A IDEES

Propositions soumises en réponse aux questions ouvertes du sondage et dans la Boîte à idées

(nombre de propositions - classées par thèmes)

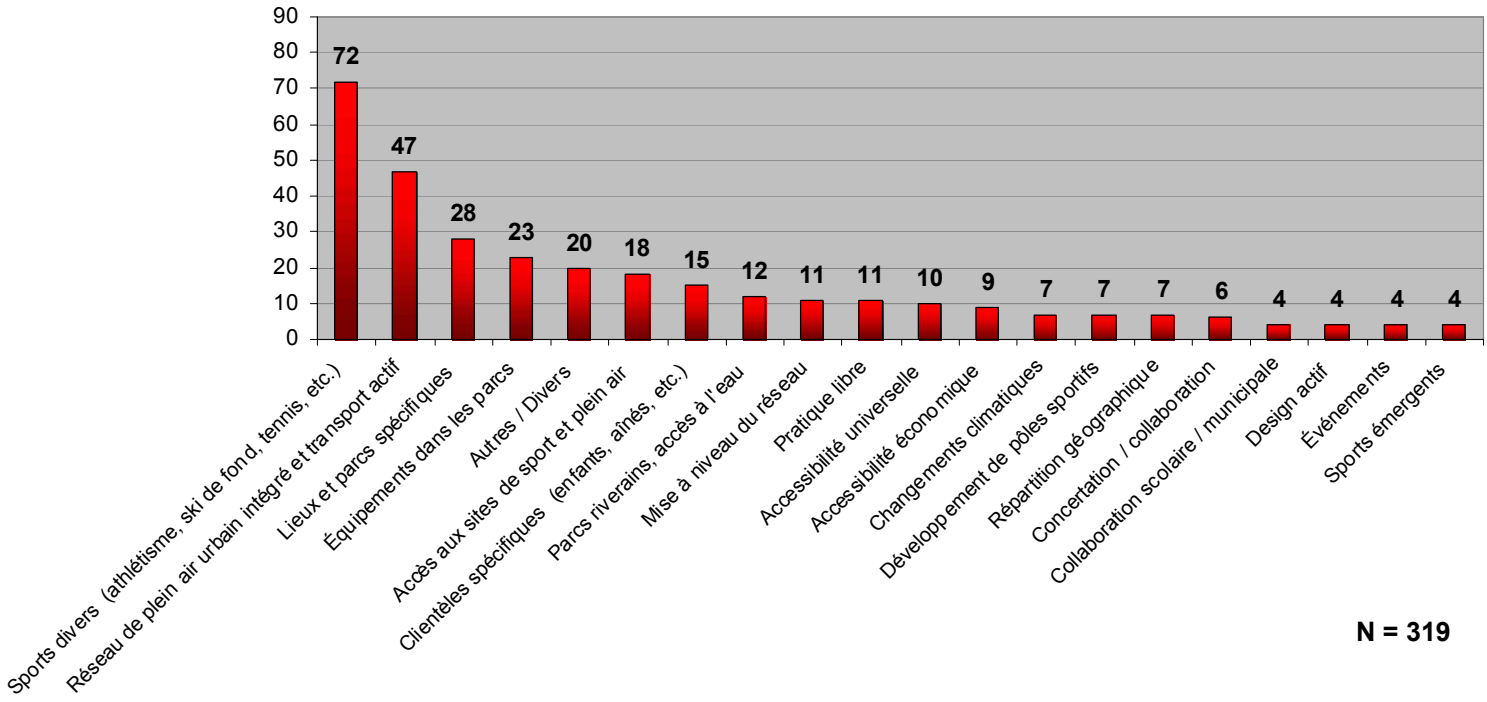

N = 319

4- PORTRAIT STATISTIQUE DES REPONDANTS

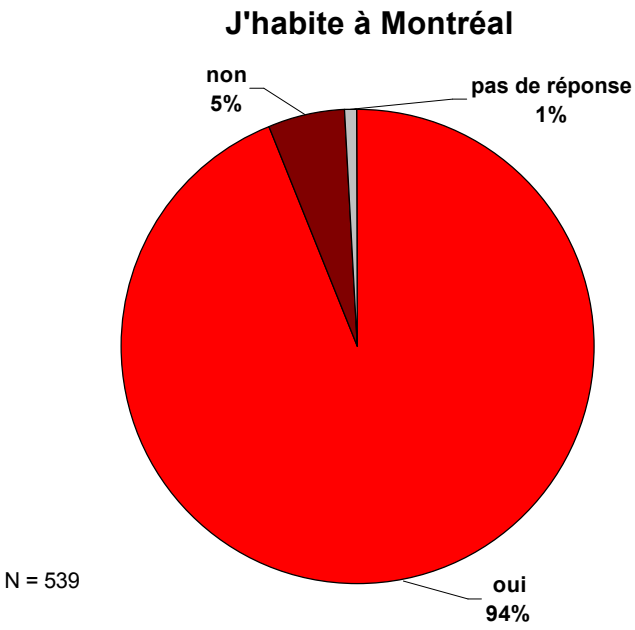

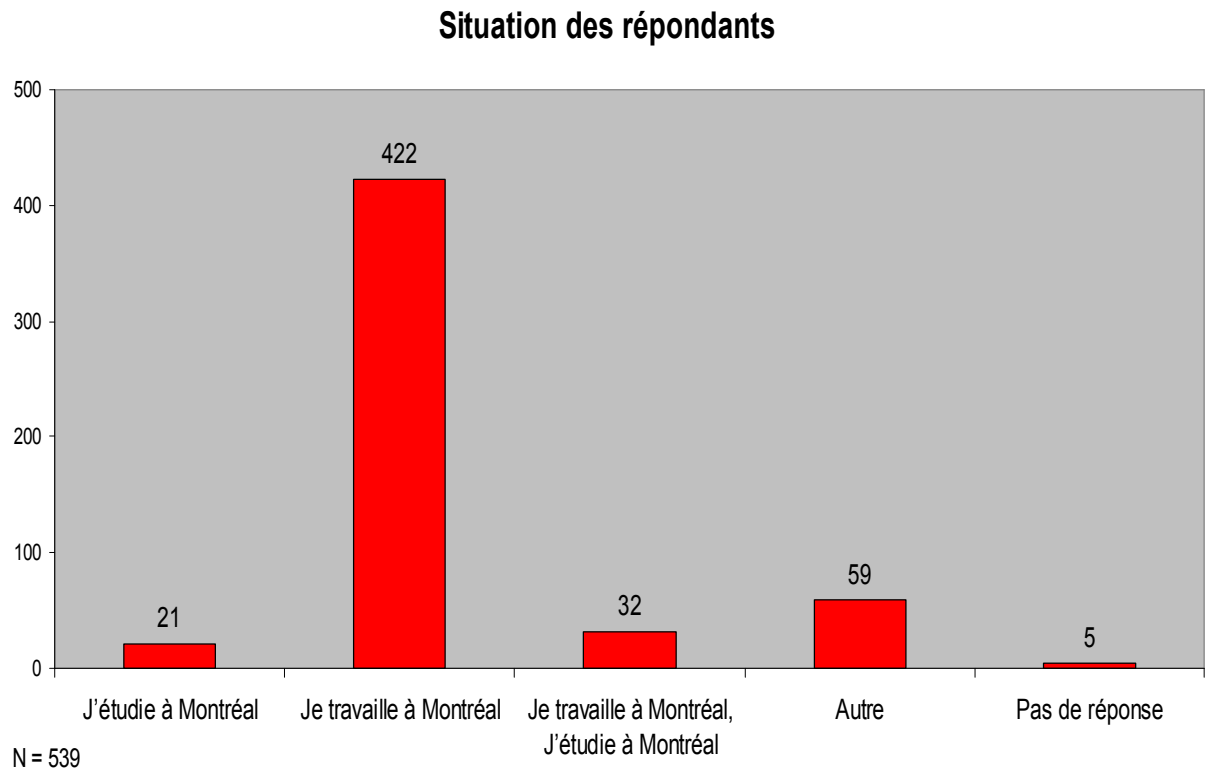

4- PORTRAIT STATISTIQUE DES REPONDANTS *(suite)*

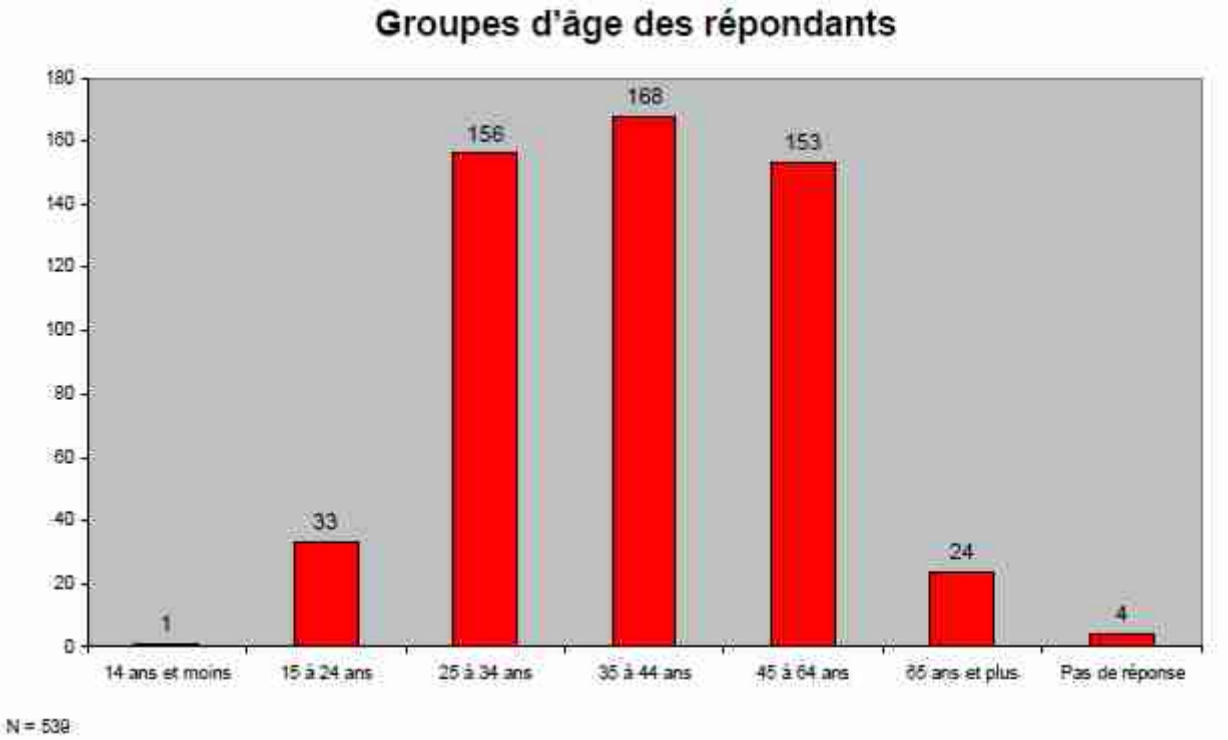

Article 8.03

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Étude publique du
Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal
Exercice 2017

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal
le 20 août 2018
et
au conseil d'agglomération
le 23 août 2018

Commissions permanentes Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est - Bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La Commission

Président

M. Richard Deschamps
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Lasalle

Vice-présidents

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

Membres

Mme Lisa Christensen
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Richard Guay
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Laurence Lavigne Lalonde
Conseillère de Ville
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

M. Peter McQueen
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Côte-des-Neige–Notre-Dame-de-Grâce

Mme Suzy Miron
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Mme Valérie Patreau
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement d'Outremont

Mme Micheline Rouleau
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Lachine

Mme Christina Smith
Mairesse
Ville de Westmount

M. Alain Vaillancourt
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 20 août 2018

Madame Cathy Wong
Présidente du conseil municipal
Hôtel de Ville de Montréal

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations relatives à l'étude publique du Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président, La secrétaire recherchiste,

Original signé *Original signé*

Richard Deschamps Julie Demers

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 4

1. LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE 4

2. LE RAPPORT ANNUEL DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 5

3. LES COMMENTAIRES ET LES QUESTIONS DES CITOYENS 5

4. L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION 5

5. CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE PUBLIQUE 6

6. REMERCIEMENTS 6

7. LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION 6

INTRODUCTION

Suivant le programme d'activités des commissions permanentes pour l'année 2018[1], la Commission sur les finances et l'administration a tenu une étude publique, le 20 juin 2018, sur le Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

À cette occasion, Mme Michèle Galipeau, vérificatrice générale, a présenté les grandes lignes de son rapport et répondu aux questions des citoyens et des membres de la Commission. Elle était accompagnée de ses trois vérificateurs généraux adjoints, messieurs Robert Duquette et François Arbez et Mme France Lessard.

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document de même que tous les documents déposés en lien avec cette étude publique peuvent être consultés sur la page Internet des commissions à l'adresse : ville.montreal.qc.ca/commissions, ainsi qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation du Service du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville.

1. LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Deux semaines avant l'assemblée publique, le 6 juin 2018, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les avis précisaient les dates des séances des assemblées publiques de la Commission ainsi que les modalités de participation du public.

Le rapport de la vérificatrice générale a été déposé aux assemblées du conseil municipal du 18 juin et du conseil d'agglomération du 21 juin 2018. Le rapport a pu être rendu public seulement à ce moment.

L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, les hôtels de ville, sur le site Internet des commissions du conseil ainsi que sur les réseaux sociaux *Facebook* et *Twitter*.

Également, une invitation a été expédiée par courrier électronique à quelque 300 personnes et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et un communiqué de presse a été publié le 31 mai 2017. De plus, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des directeurs généraux des villes liées ont été invités à participer aux assemblées.

Les commissaires ont formulé des questions et fait part de leurs commentaires à la vérificatrice générale de la Ville de Montréal, Mme Michèle Galipeau.

La Commission a consacré deux séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser le rapport et formuler ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique, le 28 juin 2018. Ces recommandations sont adressées au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

[1] Résolutions CM18 0396 et CG18 0195

2. LE RAPPORT ANNUEL DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Le Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération comporte 7 parties :

1. Observations de la Vérificatrice générale;
2. Audit des états financiers et autres rapports;
3. Conformité aux lois et règlements;
4. Audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information;
5. Suivi des recommandations des années antérieures;
6. Situation du Bureau du vérificateur général;
7. Annexes.

L'entièreté du rapport est par ailleurs disponible sur le site du BVG à l'adresse : http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2018/06/RA2017_FR-Integrale_Web-1.pdf.

Cet exercice récurrent est assujetti aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4). Mme Galipeau a exposé devant l'assemblée la mission du Bureau du vérificateur général (BVG) dont l'obligation première est l'audit des états financiers de la Ville et des organisations sous son contrôle ou comprises dans son périmètre comptable.

Mme Galipeau a présenté devant l'assemblée un résumé succinct de son rapport. Elle a expliqué l'objectif de chacune des missions de vérification et décrit les plus importantes constatations des audits, comme en font foi la présentation PowerPoint et la vidéo du 20 juin 2018, à 19h, disponibles sur le site des commissions à l'adresse : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,142998091&_dad=portal&_schema=PORTAL.

3. LES COMMENTAIRES ET LES QUESTIONS DES CITOYENS

Aucun commentaire n'a été formulé par les citoyens.

4. L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les membres de la Commission ont apprécié le travail du Bureau du vérificateur général dont les nombreuses recommandations ont été jugées fort pertinentes afin d'améliorer le fonctionnement de la Ville. Ceux-ci ont exprimé la nécessité et même le devoir pour l'Administration de suivre et de mettre en œuvre les recommandations de la vérificatrice générale.

Quoique plusieurs des recommandations de la VG s'adressent spécifiquement à certains arrondissements et à certains services centraux, la Commission invite l'ensemble des instances et unités d'affaires de la Ville à s'inspirer des meilleures pratiques suggérées dans son rapport et à les mettre en œuvre dans leur milieu respectif.

5. CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE PUBLIQUE

Dans le respect du mandat qui lui a été confié, la Commission a formulé ses recommandations, lesquelles sont présentées dans la section suivante du présent rapport.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité des membres lors de l'assemblée publique du 28 juin 2018.

6. REMERCIEMENTS

Au nom de tous les collègues, le président de la Commission sur les finances et l'administration, M. Deschamps, a remercié Mme Michèle Galipeau, vérificatrice générale de la Ville et ses vérificateurs généraux adjoints.

7. LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

À la suite de l'étude publique menée sur le Rapport de la vérificatrice générale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) remercie la vérificatrice générale et son équipe pour leur collaboration.

Au terme de cet exercice, la CFA formule les recommandations suivantes à l'Administration :

APPUI DE LA CFA AUX RECOMMANDATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT les constats et les recommandations pertinentes contenues dans ce rapport annuel 2017 ;

CONSIDÉRANT les recommandations issues des neuf audits d'optimisation des ressources et des technologies de l'information ;

La Commission recommande de :

R-1
Appuyer l'ensemble des recommandations contenues dans le rapport 2017 de la vérificatrice générale (VG)[2].

[2] Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.* Montréal, 18 juin 2018.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT le taux de mise en œuvre actuel des recommandations de la vérificatrice générale ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'amélioration significative du taux de mise en œuvre des recommandations de la VG au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT la réponse du Comité exécutif au dernier rapport de la CFA[3] *et les cibles de mise*

La Commission recommande de :

R-2
Demander à l'Administration d'effectuer un suivi rigoureux et régulier des recommandations de la vérificatrice générale auprès des services corporatifs et des arrondissements afin qu'elles soient mises en application dans les plus brefs délais et selon les cibles de performance que la Direction générale de la Ville s'est elle-même fixées.

R-3
Demander à la Direction générale de produire un tableau de bord détaillant l'évolution de la mise en œuvre des recommandations de la VG par unité d'affaires et par année, afin de faciliter le suivi des plans d'action des unités administratives par la Commission et par les élus du conseil de Ville.

R-4
Demander à la Direction générale de la Ville de rencontrer annuellement la CFA en séance de travail pour présenter :

- un état de situation sur la mise en œuvre des recommandations de la vérificatrice générale ;
- des explications sur les écarts par rapport aux cibles que les unités d'affaires se sont fixées ;
- les mesures à venir pour éliminer ces écarts.

R-5
Élaborer un mécanisme qui lie la mise en œuvre des recommandations de la vérificatrice générale aux priorités de la Direction générale et à la rémunération variable des gestionnaires (primes liées à la performance).

[3] Comité exécutif. *Réponse du Comité exécutif au Rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant étudié le Rapport annuel de la Vérificatrice générale de la ville de Montréal, exercice 2016.* En ligne. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/REPCE_20180423.PDF p. 2.

AUDIT FINANCIER

CONSIDÉRANT l'adoption, le 18 avril 2018, du projet de loi 155 intitulé Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec ;

CONSIDÉRANT que cette Loi élimine l'obligation pour le vérificateur général de la Ville de Montréal de faire l'audit financier de la municipalité et des organismes municipaux, tout en lui permettant de continuer à le faire s'il le juge approprié ;

CONSIDÉRANT que la vérificatrice générale de la Ville est d'avis qu'il est approprié de poursuivre de tels travaux d'audits financiers [4];

La Commission recommande de :

R-6
Endosser l'orientation de la vérificatrice générale de poursuivre ses audits financiers, compte tenu que cet exercice permet d'assurer un contrôle serré du budget et d'éviter d'éventuelles dérives.

CRÉATION D'OBNL PAR LA VILLE ET RELATIONS DE LA VILLE AVEC LES OBNL

CONSIDÉRANT que l'identification des organismes sans but lucratif (OBNL) qui relèvent du périmètre comptable de la Ville est essentielle au travail de la vérificatrice générale ;

CONSIDÉRANT la liste des organismes n'ayant pas répondu à leurs obligations en matière de reddition de compte en page 52 du Rapport 2017 du BVG ;

CONSIDÉRANT que l'Inspecteur général a lui aussi identifié dans son rapport daté du 5 décembre 2016 certains risques en matière de gouvernance lorsque des projets de la Ville se font en collaboration avec des OBNL [5] ;

CONSIDÉRANT les conclusions différentes auxquelles parviennent le BVG et le Service des finances quant au contrôle de l'organisme Montréal, c'est électrique (MCE), tel que relaté dans le rapport de la VG [6];

CONSIDÉRANT l'absence de réponse de l'unité d'affaires à la recommandation de la VG à l'effet qu'il serait opportun que le Service des finances mette en place les mécanismes

[4] Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.* Montréal, 18 juin 2018, p. 13.
[5] Bureau de l'inspecteur général. 2016. *Rapport de recommandations visant divers contrats et projets de contrats octroyés (ou prévus d'être octroyés) à l'organisme à but non lucratif en histoire dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal*. En ligne. https://www.bigmtl.ca/wp-content/uploads/2016/12/Rapport-de-recommandations_Montr%C3%A9al-en-histoires_Final.pdf p. 80.
[6] Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.* Montréal, 18 juin 2018, p.54.

nécessaires pour mieux circonscrire l'examen des questions touchant le contrôle de fait dans son analyse lorsqu'il détermine si un OBNL fait partie du périmètre comptable de la Ville [7]*;*

CONSIDÉRANT que la Ville gagne à baliser et à clarifier ses relations avec les OBNL ;

La Commission recommande de :

R-7
Demander au Service des finances qu'il présente à la CFA les mécanismes qui seront développés pour mieux circonscrire l'examen des questions touchant le contrôle de fait dans son analyse lorsqu'il détermine si un OBNL fait partie du périmètre comptable de la Ville, tel que recommandé par la VG dans son rapport en page 54.

R-8
S'assurer que ni la Ville ni les arrondissements ne financent les OBNL qui ne respectent pas les exigences de redditions de compte prévues dans la Loi sur les cités et villes.

SERVICE 311

CONSIDÉRANT les lacunes identifiées par la vérificatrice générale à l'égard du service 311 ;

CONSIDÉRANT que la Direction générale accueille favorablement la recommandation de la VG à l'effet de développer une déclaration de service aux citoyens, laquelle exposerait les normes de service en matière de traitement des demandes citoyennes qu'elle entend respecter et des engagements mesurables pour l'ensemble des unités d'affaires de la Ville, tout en tenant compte des attentes des citoyens[8]*;*

CONSIDÉRANT que le cadre de gouvernance fixé par la Charte de la Ville ne permet pas d'imposer une telle déclaration de services aux arrondissements ;

CONSIDÉRANT que la Commission juge important d'assurer le même niveau de service à l'ensemble des citoyens montréalais ;

La Commission recommande de :

R-9
Demander à la Direction générale de :

- rendre publique la déclaration de service aux citoyens dans la prochaine année ;

[7] *Idem*.
[8] *Idem*, p.218.

- structurer le service 311 de façon à concrétiser cette déclaration de service aux citoyens durant les années subséquentes ;
- rendre compte de l'avancement des travaux de restructuration à la CFA sur une base annuelle.

PERFORMANCE DES UNITÉS D'AFFAIRES

CONSIDÉRANT que la VG constate que des indicateurs de performance et des cibles permettant de déterminer l'atteinte de ces objectifs n'ont pas été établis pour les programmes de subvention en habitation à la Ville ;

CONSIDÉRANT que la VG recommande au Centre de service 311 d'établir des indicateurs de performance pour toutes composantes importantes du service 311 ;

La Commission recommande de :

R-10
S'assurer que toutes les unités d'affaires aient des indicateurs de performance pour offrir un service de qualité aux citoyens.

****

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité des membres lors de l'assemblée publique du 28 juin 2018

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 20 août 2018

Article 15.01

Déclaration pour la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition

Attendu que le 23 août marque la date anniversaire de l'insurrection de 1791, au cours de laquelle des hommes et des femmes mis en esclavage sur la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue ont revendiqué leur liberté;

Attendu que l'UNESCO a initié, en 1998, la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition, qui fête cette année ses 20 ans;

Attendu que cette journée constitue à la fois un devoir de mémoire et un appel à lutter contre toutes les formes de servitude, contre le racisme, contre les préjugés, contre les discriminations raciales et contre les injustices sociales;

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) dans l'espoir d'éradiquer les injustices sociales héritées de la traite négrière et de lutter contre le racisme et les discriminations raciales;

Attendu que Montréal s'est engagée à combattre toutes les formes de discrimination en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989), la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004) et la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble (2015);

Attendu que la Charte montréalaise des droits et responsabilités prévoit que la Ville combatte la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion;

Attendu que 10 % de la population montréalaise, soit quelque 220 000 personnes, est membre de la communauté noire;

Il est proposé par Magda Popeanu, responsable de l'habitation, de la gestion et planification immobilière ainsi que de la diversité montréalaise au sein du comité exécutif, appuyé par Rosannie Filato, responsable du développement social et communautaire, de l'itinérance, de la jeunesse, de la condition féminine et des sports et loisirs au sein du comité exécutif

Et résolu :

Que la Ville de Montréal souligne, le 23 août, la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;

Que la Ville de Montréal poursuive ses efforts en matière de sensibilisation et de lutte contre le racisme et la discrimination raciale par l'entremise de ses différents programmes, politiques et activités.

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 20 août 2018

Article 15.02

Déclaration de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires montréalais

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la Politique de développement social *Montréal de tous les possibles* à l'unanimité du conseil municipal en juin 2017;

Attendu que la Politique s'est donné pour vision de faire de Montréal une métropole solidaire et inclusive, composée de quartiers durables, où il fait bon vivre et s'épanouir; riche de l'apport de ses citoyennes et citoyens et des acteurs sociaux;

Attendu que les organismes communautaires contribuent à la réalisation de cette vision en luttant contre les inégalités, en favorisant l'exercice de la citoyenneté et en œuvrant à la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais de toutes origines et de toutes conditions;

Attendu que la Politique vise également à reconnaitre l'apport des organismes communautaires et à actualiser les mécanismes de collaboration avec ceux-ci, tel que le précisera le plan d'action 2018-2020;

Attendu que les organismes communautaires sont des partenaires incontournables dans la mise en œuvre des différentes politiques et stratégies sociales de la Ville de Montréal;

Attendu que les organismes communautaires ont développé une expertise fine des enjeux et défis que vivent les différents groupes de population sur le territoire montréalais;

Attendu que le Service de la diversité sociale a versé un total de 25,3 M$ en contributions financières à divers organismes montréalais selon la reddition de comptes financière 2017;

Attendu que le gouvernement du Québec s'est doté en 2001 d'une politique de reconnaissance et de soutien de communautaire autonome, intitulée *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*;

ET

Considérant que la Ville, tel que précisé dans la Politique, est gardienne d'une action montréalaise cohérente en matière de développement social;

Considérant que la Ville est responsable des dossiers qui relèvent de sa compétence;

Considérant que la Ville joue un rôle de collaborateur et de facilitateur avec ses partenaires et leurs regroupements, afin de travailler solidairement sur les enjeux complexes; et

Considérant que plusieurs villes au Québec et plusieurs arrondissements à Montréal se sont dotés d'une politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaire;

Considérant que les organismes communautaires sont confrontés à de nombreux défis affectant la réalisation de leur mission, notamment en termes de stabilité financière et locative;

Il est proposé par Mme Rosannie Filato, conseillère de la Ville du district Villeray, appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu :

Que le conseil municipal, par cette déclaration, reconnait l'apport des organismes communautaires au bien-être et à la qualité de vie de la population montréalaise, dans la lutte aux inégalités, dans l'exercice de la citoyenneté des Montréalaises et Montréalais de toutes origines et de toutes conditions, ainsi que dans le développement social et économique de la métropole;

Que la Ville de Montréal se dote d'une Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et mandate le Service de la diversité sociale et des sports pour son élaboration; et

Que des mécanismes de consultation appropriés soient prévus à cette fin, en vue d'une adoption par le conseil municipal en 2019.

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 20 août 2018

Article 15.03

Déclaration pour souhaiter une bonne rentrée scolaire aux élèves de Montréal

Attendu que dans la semaine du 27 août 2018, près de 200 000 jeunes Montréalais et Montréalaises inscrits à la formation générale au primaire et au secondaire entameront leur nouvelle année scolaire;

Attendu que les élèves de Montréal représentent la relève pour la collectivité montréalaise;

Attendu que le territoire montréalais compte cinq commissions scolaires, dont celle comptant le plus d'élèves au Québec;

Attendu que la persévérance et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élus municipaux;

Attendu que les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des élèves montréalais et leur permettre de développer leur plein potentiel;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'une Politique de l'enfant qui vise à développer le « réflexe enfant » chez les acteurs municipaux et, qui a comme axe d'intervention la persévérance scolaire et la réussite éducative;

Attendu que la Ville de Montréal a lancé une nouvelle stratégie de développement économique et que l'un des objectifs est de diminuer le taux de la population âgée de 15 ans et plus qui ne détient pas de diplôme d'études secondaires;

Attendu que les élu.es municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité *Réussite éducative : les élu.es s'engagent!* de Concertation Montréal;

Il est proposé par la responsable du développement social et communautaire, de l'itinérance, de la jeunesse, de la condition féminine et des sports et loisirs, Rosannie Filato, appuyé par la mairesse de Montréal, Valérie Plante, et par le conseiller de la ville du district de Sault-Saint-Louis, Richard Deschamps.

Et résolu :

Que la Ville de Montréal souligne la rentrée scolaire et souhaite aux élèves de Montréal du succès dans leurs études tout au long de l'année 2018-2019.

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 20 août 2018

Article 15.04

Déclaration pour mieux protéger les collectivités contre les crimes commis avec des armes de poing et des armes d'assaut

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Toronto a adopté, le 23 juillet, une motion demandant au gouvernement fédéral d'interdire au grand public « la disponibilité, la vente, la possession et l'utilisation d'armes de poing, d'armes d'assaut et d'armes semi-automatiques au Canada », sauf dans le cas des Forces armées canadiennes, des services de police et d'autres autorités mandatées à posséder des armes à feu sous réserve de restrictions imposées par les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux;

Attendu que des armes d'assaut ou des armes de poing ont été utilisées dans les attentats commis à l'École Polytechnique, en 1989, à l'Université Concordia, en 1992, au Collège Dawson, en 2006 et à la mosquée de Québec, en 2017;

Attendu que le projet de loi C-71, déposé le 20 mars 2018 à la Chambre des communes, n'interdit pas la possession privée des armes d'assaut ou des armes de poing;

Attendu que selon Statistique Canada, les crimes violents impliquant des armes à feu ont augmenté de 33 % entre 2013 et 2016, et que 60 % de ces crimes impliquent des armes de poing;

Attendu que, selon les autorités policières et provinciales à travers le pays, les armes à feu légales sont maintenant la source de la majorité des armes saisies dans le cadre d'activités criminelles. Elles ont soit été volées à des propriétaires légaux ou vendues illégalement. Selon le rapport du *Illegal Firearms Task Force* de la Colombie-Britannique daté de novembre dernier, ce phénomène découle en partie de l'absence de contrôles sur les ventes;

Attendu que le rapport publié par Statistique Canada le 22 novembre 2017 précise que le nombre et le taux d'homicides commis au moyen d'une arme à feu ont augmenté pour une troisième année consécutive au Canada;

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal et l'Association canadienne des chefs de police ont historiquement adopté des positions en faveur d'un meilleur contrôle des armes à feu au Canada;

Attendu que, au cours des derniers mois, des survivants de la tuerie de la mosquée de Québec ont joint leurs voix à celles des survivants des tragédies du Collège Dawson et de l'École Polytechnique pour demander au gouvernement fédéral que les armes conçues pour tuer des humains soient interdites au grand public;

Il est proposé par le président de la Commission de la sécurité publique, Alex Norris, **et appuyé par la responsable de la sécurité publique au sein du comité exécutif, Nathalie Goulet**

Et résolu :

Que le conseil municipal demande au gouvernement fédéral de renforcer le projet de loi C-71, notamment en interdisant la possession privée des armes d'assaut et des armes de poing, sauf dans le cas des Forces armées canadiennes, des services de police et d'autres autorités mandatées à posséder des armes à feu sous réserve de restrictions imposées par les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux;

Que le conseil municipal demande également au gouvernement fédéral de bonifier les critères d'admissibilité pour l'obtention d'armes à feu par des membres du public afin d'empêcher les cas où des individus qui présentent des risques clairs ne soient autorisés à posséder des armes à feu.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.01

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1184922010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Service d'équipement G.D. inc. », pour la fourniture et l'installation de 9 boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des châssis de camion fournis par la Ville pour une somme maximale de 1 543 368,77 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16873 (3 soum.).

Il est recommandé :

1. d'accorder à « Service d'équipement G.D. inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 9 boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des châssis de camion fournis par la Ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 543 368,77 $, taxes et provisions incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16873 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-12 17:38

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1184922010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Service d'équipement G.D. inc. », pour la fourniture et l'installation de 9 boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des châssis de camion fournis par la Ville pour une somme maximale de 1 543 368,77 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16873 (3 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.
Dans le cadre de sa planification d'achat, le SMRA a identifié le besoin d'acquérir 9 camions munis d'une boite à asphalte isolée et chauffante pour répondre aux besoins opérationnels de certains arrondissements en matière de travaux d'asphaltage. Les bons de commande (1260855 et 1263122) pour l'achat des châssis de camion de classes 8 ont été émis en mars dernier et leur livraison est prévue pour octobre 2018. L'installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante sur les châssis de camion viendra compléter l'aménagement des camions.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-16873 qui s'est tenu du 14 mars au 19 avril 2018. L'appel d'offres a été publié le 14 mars et le 13 avril 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que le 14 mars et le 10 avril 2018 dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 37 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 180 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Trois addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 16 mars 2018 : pour modifier la quantité prévisionnelle;
- Addenda no 2 émis le 10 avril 2018 : pour reporter la date d'ouverture des soumissions et émettre des précisions quant aux délais de livraison exigés; et
- Addenda no 3 émis le 12 avril 2018 : pour modifier l'annexe 4 « cautionnement de soumission ».

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 18-16873 est celle d'un octroi au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier nécessite l'approbation du conseil municipal car la dépense est liée à l'exercice d'une compétence locale supérieure à 500 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0484 – 28 septembre 2017 : Conclure avec « Camions Inter-Anjou inc. », une entente-cadre durée de cinq ans, pour l'acquisition sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International - Appel d'offres public 17-16036 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 29 859 071.16 $, taxes incluses).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « Service d'équipement G.D. inc. », au montant de 1 543 368,77 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de 9 boîtes à asphalte sur des châssis de camion de classe 8 fournis par la Ville. Il s'agit de bennes isolées et chauffantes d'une longueur intérieure de 14 ½ pieds et d'une capacité de chargement de 10 vg^3 tel que décrit au devis 29318A22 de l'appel d'offres 18-16873. Les boîtes à asphalte seront sous la garantie complète du manufacturier pour une durée de 12 mois à compter de leur date de mise en service. Le coût d'acquisition comprend deux volets de formation sur les méthodes d'opération et la maintenance des appareils.
Les camions munis d'une boîte à asphalte sont utilisés pour transporter le bitume lors des travaux de réfection de la chaussée. L'utilisation d'une benne isolée et chauffante permet de maintenir la température de l'asphalte sur une longue période, ce qui assure les meilleures conditions de pose et de durabilité du bitume.

Provision pour contingences

Un camion muni d'une benne à asphalte est un véhicule de spécialité susceptible de faire l'objet d'une adaptabilité en cours de fabrication. La modification d'un aménagement en cours de réalisation est une pratique courante qui permet d'optimiser un véhicule en fonction de son usage prévu. Pour pallier aux imprévus de fabrication, le coût d'acquisition des boîtes à asphalte a été bonifié de 3 %, soit 44 952,49 $ taxes incluses.

Résumé des coûts d'acquisition

Description	Coût (avant taxes)	Coût (taxes incluses)	Coût (net de ristourne)
Boîte asphalte isolée et chauffante (x9)	1 303 254,00 $	1 498 416,29 $	1 368 253,79 $
Provision pour contingences (3 %)	39 097,62 $	44 952,49 $	41 047,61 $
Total :	1 342 351,62 $	1 543 368,78 $	1 409 301,40 $

Le délai de livraison des aménagements demandés se situe entre 100 et 212 jours civils à partir du moment de la disponibilité des châssis de camion. Le contrat prévoit, pour chaque mois de retard de livraison, une pénalité de 2 % de la valeur du bien non livré, excluant les taxes.

JUSTIFICATION

L'acquisition de 9 camions de classe 293 munis d'une boîte à asphalte isolée et chauffante est une addition au parc de véhicules de la Ville. Cet achat vise à doter la Ville d'appareils stratégiques requis aux opérations d'asphaltage. Les camions seront attitrés aux arrondissements suivants :

- Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- Lachine
- Montréal-Nord
- Outremont

- Pierrefonds-Roxboro
- Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- Saint-Léonard
- Sud-Ouest
- Verdun

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-16873 pour lequel il y a eu 5 preneurs du cahier des charges.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
SERVICE D'ÉQUIPEMENT G.D. INC.	1 498 416,29 $		1 498 416,29 $
CUBEX LIMITED	1 546 993,80 $		1 546 993,80 $
ÉQUIPEMENTS TWIN INC.	1 578 031,88 $		1 578 031,88 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA ***	1 362 105,38 $		1 362 105,38 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1 541 147,32 $ 2,85 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			79 615,59 $ 5,31 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			136 310, 91 $ 10,01 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			48 577,51 $ 3,24 %

*** L’estimation a été ajustée conformément aux quantités demandées à l’addenda no 2.

Pour estimer la dépense, le rédacteur du devis technique s’est basé sur le coût d’achat d’une boîte à asphalte acquise en 2015 pour lequel il a appliqué une indexation. L’estimation est inférieure de 10,01 % (136 310,91 $) au montant du contrat à octroyer. Les courts délais de livraison exigés à l’appel d’offres (100 à 114 jours) ont certainement contribué à faire une pression à hausse sur les prix. L’écart de 3,24 % (48 577,51 $) entre les deux plus basses soumissions confirme que les prix reçus sont compétitifs.

Deux preneurs du cahier des charges n’ont pas présenté d’offre à la Ville pour les motifs suivants : ne peut rencontrer les exigences techniques et pour consultation seulement.

Pour garantir la bonne exécution de ce contrat, la Ville a exigé une garantie d'exécution représentant 5 % du montant de la soumission, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 1 543 368,77 $, taxes et provision pour contingences incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 1 409 302 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (13-030) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas procéder avec cette acquisition priverait la Ville de véhicules stratégiques requis aux opérations d'asphaltage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande des boîtes à asphalte : août 2018
- Livraison des châssis de camion : octobre 2018
- Livraison des camions aménagés : de février à mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno CÔTÉ MARCHAND, Service du matériel roulant et des ateliers
Luc PERREAULT, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Marie-Josée M GIRARD, Lachine
Gilbert BÉDARD, Montréal-Nord
André BRIDEAU, Outremont
Stéphane BEAUDOIN, Pierrefonds-Roxboro
Louis LAPOINTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Daniel FLEURY, Saint-Léonard
Claude DUBOIS, Le Sud-Ouest
Martin ROBERGE, Verdun
Simon CLOUTIER, Service de la performance organisationnelle
Geneviève MILOT, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Gilbert BÉDARD, 10 juillet 2018
Marie-Josée M GIRARD, 10 juillet 2018
Louis LAPOINTE, 10 juillet 2018
Daniel FLEURY, 10 juillet 2018
Claude DUBOIS, 10 juillet 2018
André BRIDEAU, 10 juillet 2018
Geneviève MILOT, 10 juillet 2018
Bruno CÔTÉ MARCHAND, 12 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

Tél : 514-868-3620
Télécop. : 514-872-1912

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-07

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-06-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1184922010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à « Service d'équipement G.D. inc. », pour la fourniture et l'installation de 9 boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des châssis de camion fournis par la Ville pour une somme maximale de 1 543 368,77 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16873 (3 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16873_Intervention.pdf 18-16873 PV.pdf 18-16873_DetCah.pdf

Tableau de vérification.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agent approvisionnement II
Tél : 514 872-6850

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-07

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16873 — No du GDD : 1184922010

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et installation de boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des camions fournis par la Ville

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 14 - 3 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 12 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 19 - 4 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 12 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 37 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 60

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 16 - 10 - 2018

Date d'échéance révisée : 16 - 10 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SERVICE D'ÉQUIPEMENT G.D. INC.	1 498 416.29 $	√	
CUBEX LIMITED	1 546 993,80 $		
ÉQUIPEMENTS TWIN INC.	1 578 031,88 $		

Information additionnelle

Deux des cinq preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants : ne peut rencontrer les exigences techniques ou pour consultation seulement.

La différence entre le montant inscrit au procès verbal et celui demandé s'explique par le fait que le SMRA demande une provisionde 3 % pour pallier aux imprévus de fabrication.

Préparé par : Renée Veillette — Le 7 - 6 - 2018

Direction générale adjointe
Service de l'approvisionnement

Montréal

Tableau de vérification

Numéro de l'appel d'offres : 18-16873
Titre : Fourniture et installation de boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des camions fournis par la Ville.
Date d'ouverture des soumissions : 19 avril 2018

Item		Quantité	SERVICE D'ÉQUIPEMENT G.D. INC.		CUBEX LIMITED		ÉQUIPEMENTS TWIN INC.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Fourniture et installation de boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des camions fourni par la Ville selon les caractéristiques décrites au devis technique.	9	144 806,00 $	1 303 254,00 $	149 500,50 $	1 345 504,50 $	152 500,00 $	1 372 500,00 $
Total avant taxes				1 303 254,00 $		1 345 504,50 $		1 372 500,00 $
TPS 5 %				65 162,70 $		67 275,23 $		68 625,00 $
TVQ 9,9975 %				129 999,59 $		134 214,07 $		136 906,88 $
Montant total				1 498 416,29 $		1 546 993,80 $		1 578 031,88 $
Signature			Oui		Oui		Oui	
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)			3		3		3	
Numéro TPS/TVQ			Oui		Oui		Oui	
Numéro de fournisseur VDM			167250		117465		360278	
Lettre d'engagement + Garantie soumission			7710297-18-002		917179144-007		2786-095	
AMF			Non Requis		Non Requis		Non Requis	
Numéro NEQ			1160775103		1144713683		1170813936	
Vérification REQ			Oui		Oui		Oui	
RENA			Oui		Oui		Oui	
2 Listes des personnes écartées			Oui		Oui		Oui	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant			Oui		Oui		Oui	
SEAO			Oui		Oui		Oui	

Remarque :
Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette **Date : 24 avril 2018**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- **Liste des commandes**
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-16873
Numéro de référence : 1146994
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Fourniture et installation de boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des camions fournis par la Ville

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Cubex Ltée 850 Boucher Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 7Z8 http://www.cubexltd.com	Monsieur Claude Halley Téléphone : 450 349-5846 Télécopieur : 450 349-4155	**Commande : (1410749)** 2018-03-15 8 h 30 **Transmission :** 2018-03-15 8 h 36	2902612 - 18-16873-Addenda no 1 2018-03-16 11 h 50 - Courriel 2918261 - 18-16873 - Addenda no 2 - Report de date et modification 2018-04-10 15 h 41 - Courriel 2919940 - 18-16873_Addenda 3 - modification cautionnement 2018-04-12 13 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Équipements Stinson (Québec) Inc. 1675 rue Gladstone Montréal, QC, H4E 1C6	Madame Micheline Leblond Téléphone : 514 766-3567 Télécopieur : 514 766-5438	**Commande : (1411732)** 2018-03-16 10 h 22 **Transmission :** 2018-03-16 15 h 27	2902612 - 18-16873-Addenda no 1 2018-03-16 11 h 51 - Télécopie 2918261 - 18-16873 - Addenda no 2 - Report de date et modification 2018-04-10 15 h 42 - Télécopie 2919940 - 18-16873_Addenda 3 - modification cautionnement 2018-04-12 13 h 28 -

			Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Équipements Twin Inc. 10401 BOUL. PARKWAY Montréal, QC, H1J 1R4 http://www.equipementstwin.ca	Monsieur Louis Beaulieu Téléphone : 514 353-1190 Télécopieur : 514 353-1119	**Commande : (1410491)** 2018-03-14 15 h 02 **Transmission :** 2018-03-14 15 h 56	2902612 - 18-16873-Addenda no 1 2018-03-16 11 h 50 - Courriel 2918261 - 18-16873 - Addenda no 2 - Report de date et modification 2018-04-10 15 h 41 - Courriel 2919940 - 18-16873_Addenda 3 - modification cautionnement 2018-04-12 13 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Service D'Équipement G.D. Inc. 1030 Fernand-Dufour Québec, QC, G1M 2Y3	Madame Marie-Josée Roussel Téléphone : 418 681-0080 Télécopieur : 418 683-0328	**Commande : (1415496)** 2018-03-22 13 h 50 **Transmission :** 2018-03-22 17 h 52	2902612 - 18-16873-Addenda no 1 2018-03-22 13 h 50 - Téléchargement 2918261 - 18-16873 - Addenda no 2 - Report de date et modification 2018-04-10 15 h 42 - Télécopie 2919940 - 18-16873_Addenda 3 - modification cautionnement 2018-04-12 13 h 27 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ville de Longueuil . 4250, Chemin de la Savane Longueuil, QC, J3Y 9G4	Monsieur Stéphane Leblanc Téléphone : 450 463-7100 Télécopieur :	**Commande : (1417281)** 2018-03-26 13 h 24 **Transmission :** 2018-03-26 13 h 24	2902612 - 18-16873-Addenda no 1 2018-03-26 13 h 24 - Téléchargement 2918261 - 18-16873 - Addenda no 2 - Report de date et modification 2018-04-10 15 h 41 - Courriel 2919940 - 18-16873_Addenda 3 - modification cautionnement 2018-04-12 13 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184922010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à « Service d'équipement G.D. inc. », pour la fourniture et l'installation de 9 boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des châssis de camion fournis par la Ville pour une somme maximale de 1 543 368,77 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16873 (3 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184922010 - Acquisition boîtes à asphalte.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-21

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.02

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1187091002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 565 975,94 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre de la réfection de la structure CN/Lacordaire, pour la réalisation des travaux de réfection.

Il est recommandé :
1. d'autoriser une dépense maximale de 565 975,94 $, taxes et contingences incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de réfection de la structure CN/Lacordaire, pour réaliser les travaux de réfection.

2. d'autoriser, à cette fin, le directeur du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports à signer au nom de la Ville la Lettre d'autorisation budgétaire (Réalisation des travaux) jointe au dossier décisionnel.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-16 12:11

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187091002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 565 975,94 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre de la réfection de la structure CN/Lacordaire, pour la réalisation des travaux de réfection.

CONTENU

CONTEXTE

Le pont ferroviaire CN / Lacordaire (81-1102), construit en 1969, permet le passage du boulevard Lacordaire sous les voies ferrées de la compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada (CN), entre le boulevard des Grandes-Prairies et le boulevard Industriel. Le pont est situé à la limite des arrondissements St-Léonard et Montréal-Nord (voir le plan de localisation en pièce jointe). Il s'agit d'une structure en béton armé.
L'ordonnance No. 123152, jointe au présent dossier, émise par la Commission Canadienne des Transports le 16 janvier 1967 autorise la Ville de Montréal-Nord et la Ville de Saint-Léonard à construire le pont CN/Lacordaire. Cette même ordonnance stipule aussi que les coûts de construction et les coûts d'entretien doivent être payés à 50% par chacune des Villes. La Ville de Montréal-Nord et la Ville de Saint-Léonard étant maintenant des arrondissements de la Ville de Montréal, les coûts d'entretien de la structure relève à 100% de la Ville de Montréal. L'ordonnance ne spécifie pas qui doit réaliser les travaux, mais puisque la structure est sur les terrains du CN, on peut conclure que les travaux doivent être réalisés par le CN puisqu'il est propriétaire de la structure.

Actuellement, étant donné les enjeux de sécurité et de fonctionnalité du réseau routier et ainsi que de l'expertise technique spécifique requise, l'équipe de la Division gestion des actifs - ponts et tunnels assure la gestion de cet ouvrage situé sur le réseau routier artériel.

Le projet de réfection de la structure CN / Lacordaire a été planifié dans le cadre du programme de maintien des actifs de la Ville de Montréal. Dans l'optique d'assurer le maintien de la structure et de préserver la pérennité de l'ouvrage, des travaux de réfection sont nécessaires sur la structure.

Compte tenu de ce qui précède, le CN accepte et se porte responsable de la gestion des travaux alors que la Ville de Montréal est responsable de défrayer les frais liés aux travaux. La réalisation des plans et devis sont actuellement en cours (résolution CM18 0089).

Pour la réalisation des travaux de réfection, le CN sélectionnera un entrepreneur via un appel d'offre. Selon l'estimé, les travaux sont de l'ordre de 492 260,00 $ avant taxes. Ce montant ne représente qu'une estimation et seulement les coûts réels seront facturés à la Ville (voir pièce jointe).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0089 - 22 janvier 2018 **-** Autoriser une dépense maximale de 106 662,31 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre de la réfection de la structure CN/Lacordaire, pour la préparation des plans et devis ainsi que des documents d'appel d'offres (GDD no 1177091005).
CM17 0491 - 24 avril 2017 - Adoption - règlement autorisant un emprunt de 33 600 000 $ pour le financement des travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (GDD no 1173690001).

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adopter le Programme triennal d'immobilisation 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centre) (GDD no 1163843005).

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser une dépense pour la réalisation, sous la responsabilité du CN, des travaux pour le projet de réfection du pont ferroviaire CN / Lacordaire. Le projet consiste en la réfection de la structure et plus spécifiquement les murs de soutènements, les murs de front, les colonnes et les travaux connexes qui en découlent.
Le budget requis concerne la réalisation des travaux, la surveillance, les services de laboratoire et l'assistance technique.

L'estimation totale des frais s'élève à 565 975,94 $, taxes et contingences incluses . Seuls les coûts réels seront facturés à la Ville. Tout dépassement du budget devra faire l'objet d'une approbation préalable par les instances décisionnelles de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal doit avancer au CN, avant le début des travaux, une somme équivalente à 50% du montant estimé. Cette avance de fonds est conservée par le CN jusqu'à ce que les travaux soient complétés à 50% du montant estimé. Lorsque le seuil d'avancement précité de 50% aura été atteint, la Ville devra en défrayer le coût. L'avance de fonds préalablement obtenue servira ensuite à payer les coûts des travaux restant jusqu'à épuisement de l'avance de fonds. Toute somme non utilisée sera remboursée à la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal doit s'engager à respecter les termes et conditions précitées, et ce, en signant la lettre d'autorisation budgétaire jointe au présent sommaire.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de réfection du pont ferroviaire CN / Lacordaire permet de maintenir l'ouvrage dans un état fonctionnel et d'assurer la sécurité des usagers.
En vertu de l'ordonnance portant le numéro 123152 émise le 16 janvier 1967 par la Commission Canadienne des Transports, la Ville doit payer les coûts d'entretien du pont ferroviaire permettant au boulevard Lacordaire de passer sous les voies ferrées du CN.

Puisque la structure est la propriété du CN, il revient au CN de réaliser les travaux sur cette structure. L'autorisation de la dépense est nécessaire étant donné que le CN est considéré comme un fournisseur exclusif. De plus, l'article 573.3, al.1, par.10 de la *Loi sur les cités et villes* comporte une exception qui permet à la Ville de conclure, de gré à gré, un contrat dont l'objet est l'exécution de travaux sur l'emprise d'une voie ferrée exploitée comme telle par l'exploitant de celle-ci, pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux pour la réfection du pont ferroviaire CN / Lacordaire s'élève à un montant maximum de 565 975,94 $, taxes incluses (y compris des contingences de 25%, soit 112 388,06 $ taxes incluses). Cette dépense représente un coût net de 516 811,47 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.
Tel qu'entendu avec la compagnie CN, 50% du montant devra lui être versé dès la signature du contrat qui se fait par le biais de la résolution du présent sommaire décisionnel; ce qui constitue une avance de fonds et une condition pour qu'elle puisse débuter les travaux.

Le budget requis pour effectuer cette dépense est prévu au PTI 2018-2020 de la Division de la gestion des actifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, au Programme de réfection des structures routières - 46000.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et sera imputée au règlement d'emprunt 15-027.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des travaux de réfection est indispensable afin de préserver la structure dans un état sécuritaire et d'assurer les déplacements des citoyens en toute sécurité sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de la dépense en faveur du CN est requise pour réaliser les travaux de réfection. Advenant le cas où la demande est refusée, des fermetures pourraient être nécessaires pour ne pas compromettre la sécurité des usagers.
En outre, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 03 septembre 2018 les travaux pourraient être reportée à une autre année en fonction de la disponibilité du CN.

Au niveau de la circulation, les travaux n'auront pas d'impact majeur sur le transport des usagers puisqu'une (1) voie sur (3) trois est maintenue ouverte en tout temps.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du conseil municipal: 20 août 2018
Début du mandat : 03 septembre 2018.

Fin du mandat: 31 octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamza JABER
Ingénieur

Tél : 514 872-7271
Télécop. : 514 872-4965

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-22

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-13

Montréal

Localisation

Structure no :	**81-1102**	Nom :	**P.F. CN, Sud de Industriel / Lacordaire**
Préparé par :	Mathieu Lafleur, ag. tech.	Date :	01 février 2012

123152

B

ORDER NO. 123152

BOARD OF TRANSPORT COMMISSIONERS FOR CANADA

MONDAY, THE 16TH DAY OF JANUARY, A. D. 1967

J. E. DUMONTIER,
Deputy Chief Commissioner.
W. R. IRWIN,
Commissioner.

SEE ORDER No. R-6879

IN THE MATTER OF the application of the Cities of Montreal North and St. Leonard, hereinafter called the "Applicants", for an Order authorizing the construction of a subway to carry Lacordaire Boulevard across and under the right of way and tracks of the Canadian National Railways, in the Municipalities of Montreal North and St. Leonard, County of Bourget, Province of Quebec, mileage 135.72 Joliette Subdivision, as shown on General Layout Drawing No. S-10385-1, dated October 20, 1966, on file with the Board under file No. 26782.1124:

UPON reading the submissions filed -

IT IS HEREBY ORDERED AS FOLLOWS:

1. The Applicants are authorized to construct a subway to carry Lacordaire Boulevard across and under the right of way and tracks of the Canadian National Railways, in the Municipalities of Montreal North and St. Leonard, County of Bourget, Province of Quebec, mileage 135.72 Joliette Subdivision, as shown on the said drawing on file with the Board under file No. 26782.1124.

2. The said subway shall be constructed in compliance with the provisions of General Order E-5; detailed plans shall be submitted to and approved by an Engineer of the Board before construction is undertaken.

3. The cost of construction, as well as the cost of maintenance of the subway hereby authorized shall be borne and paid fifty per cent by each of the Applicants.

Deputy Chief Commissioner,
The Board of Transport Commissioners for Canada.

123152

Ingénierie – Exploitation Réseau
8050, Boul. Cavendish
Triage Taschereau, Tour M
Montréal (Québec)
H4T 1T1

Téléphone: (514) 734-2349
Télécopieur: (514) 734-2322

Engineering – Network Operations
8050, Cavendish Blvd
Taschereau Yard, M Tower
Montreal (Quebec)
H4T 1T1

Phone: (514) 734-2349
Fax: (514) 734-2322

Le 14 juin 2018

Hamza Jaber, ing.
Division de la gestion d'actifs – Ponts et tunnels
Direction des transports
801, rue Brennan, 8e étage
Montréal (Québec), H3C 0G4

N/D : 1640-STL-135.72

Objet : Lettre d'autorisation budgétaire (Réalisation des travaux)
Réfection de la structure ferroviaire du boulevard Lacordaire à Montréal
Point milliaire 135.72, subdivision Saint-Laurent

Monsieur,

La présente fait suite à la réception de votre lettre d'intention datée du 18 avril 2016 concernant l'entretien de la structure ferroviaire enjambant le boulevard Lacordaire, au point milliaire 135.72 de la subdivision Saint-Laurent, à Montréal. Conformément à l'ordonnance 123152, la Ville de Montréal est responsable des frais d'entretien de la structure en question.

Le CN prévoit procéder aux travaux de réfection sur une période de 8 semaines débutant dans la semaine du 3 septembre 2018, suite à votre acceptation des frais ventilés ci-dessous.

Réhabilitation du pont ferroviaire	$	192,000.00
Réhabilitation du bas du mur de la station de pompage	$	32,000.00
Surveillance des travaux (AECOM)	$	95,000.00
Services de laboratoire	$	22,000.00
Signalisation routière	$	35,000.00
CN - Services techniques et gestion de projet	$	10,000.00
CN - Signaux et communications (localisation et déplacement de câbles)	$	5,000.00
Sous-total	$	391,000.00
Frais 3% (Consultants)	$	3,510.00
Contingences (25%)	$	97,750.00
TOTAL (taxes non incluses)	$	492,260.00

L'estimation totale des coûts pour la réalisation des travaux s'élève à **492,260.00$**. Tout dépassement du budget vous sera annoncé à l'avance et fera l'objet d'une approbation préalable. Il est entendu que le montant cité ne représente qu'une estimation et que seul les coûts réels seront facturés. Ce budget sera soumis à une revue durant les travaux, afin d'évaluer s'il est suffisant pour compléter les travaux.

La Ville de Montréal s'engage à avancer au CN, avant le début des travaux, une somme équivalente à 50% du montant des travaux. Cette avance de fond est conservée par le CN jusqu'à ce que les travaux soient complétés à 50% du montant estimé. Lorsque le seuil précité de 50% aura été atteint, l'avance de fond servira à payer les coûts du projet jusqu'à épuisement de l'avance de fond. Toute somme non utilisée pour le projet est remboursée à la Ville de Montréal.

Autorisation budgétaire de la présente lettre :	**$**	**492,260.00**
Avance de fond :	**$**	**246,130.00**

Afin que puissions procéder au démarrage des travaux de réfection de la structure ferroviaire du boulevard Lacordaire à Montréal, vous devez vous engager à respecter les termes et conditions précités en faisant signer la présente lettre par un(e) responsable autorisé(e) au sein de votre organisation.

Veuillez agréer, Monsieur Jaber, nos salutations distinguées.

Pierre Renaud

Directeur – Conception et Construction

Objet : Lettre d'autorisation budgétaire (Réalisation des travaux)
Réfection de la structure ferroviaire du boulevard Lacordaire à Montréal
Point milliaire 135.72, subdivision Saint-Laurent

Autorisation budgétaire de la présente lettre :	$	492,260.00
Avance de fond :	$	246,130.00

Ville de Montréal – Division gestion d'actifs – Ponts et tunnels
801, rue Brennan, 8e étage
Montréal (Québec), H3C 0G4

Nous avons pris connaissance des termes et conditions de cette lettre et les acceptons.

Signé à _____ le _____

RESPONSABLE	TÉMOIN
_____	_____
Nom en lettres moulées	Nom en lettres moulées
_____	_____
Titre	Titre
_____	_____
Signature	Signature

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187091002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Autoriser une dépense de 565 975,94 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre de la réfection de la structure CN/Lacordaire, pour la réalisation des travaux de réfection.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1187091002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-04

Maria BARDINA
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2563

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.03

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1186318001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Affleck de la Riva architectes, un contrat de services professionnels pour le projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique (édifice Marie-Victorin), pour une somme de 535 417,53 $ (taxes incluses) et autoriser une dépense totale de 592 905,03 $ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres public 18-16730 (7 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 592 905,03 $, taxes incluses, pour le projet de réfection et de mise aux normes du bâtiment administratif, comprenant tous les frais contingents et incidents, le cas échéant;
2. d'accorder un contrat de services professionnels pour le projet de réfection et de mise aux normes du bâtiment administratif à la firme Affleck de la Riva architectes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une somme maximale de 535 417,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16730;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-05 08:35

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186318001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Affleck de la Riva architectes, un contrat de services professionnels pour le projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique (édifice Marie-Victorin), pour une somme de 535 417,53 $ (taxes incluses) et autoriser une dépense totale de 592 905,03 $ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres public 18-16730 (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment administratif du Jardin botanique (édifice Marie-Victorin), œuvre de l'architecte Lucien F. Kéroack, a été construit en 1937. Ce bâtiment en forme de H est un exemple important du style Art déco. Il possède un cachet architectural qui lui confère un statut significatif et patrimonial.
De par sa localisation le bâtiment administratif occupe une place centrale, il fait face à l'entrée principale du Jardin botanique. Il représente symboliquement la porte d'entrée du site et le point de départ vers les diverses allées et sentiers du Jardin et de sa biodiversité.

Depuis un certain temps, des signes de vieillissement de la toiture ont été observés (complexe d'étanchéité affaissé, membrane plissée, boursouflée) et des infiltrations d'eau ont lieu à différents endroits à l'étage supérieur.

Au niveau de l'enveloppe, certaines pierres taillées sont abîmées et ont besoin de réparation ainsi que certains joints de maçonnerie. L'entrée principale a besoin d'une restauration complète.

Des infiltrations d'eau ont lieu au sous-sol causant des dommages sur le matériel, en plus d'avoir des conséquences sur les composantes structurales.

Finalement, la configuration des espaces et des sorties du sous-sol doivent être réaménagés afin de correspondre aux normes actuelles.

Plusieurs études et rapports d'expertises ont été réalisés afin de valider les besoins fonctionnels de ce projet tel que des études de codes et normes, des rapports d'expert sur la présence de moisissures et d'amiante ainsi que sur les infiltrations d'eau.

Le projet consiste donc à la réfection majeure du bâtiment et de ses composantes, notamment la réfection de la toiture, de l'enveloppe verticale, de l'entrée principale, de l'imperméabilisation des fondations, de la gestion de l'eau pluviale ainsi que l'aménagement paysager du terrain autour du bâtiment. Les travaux comprendront aussi des travaux à

l'intérieur notamment de désiamantage, de décontamination, de réaménagement et de mise aux normes du sous-sol.

Ce projet est une nécessité afin de permettre la pérennité du bâtiment et de maintenir en bon état cet important actif immobilier.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat visant à fournir à la Ville des services professionnels en architecture et en toutes autres disciplines requises pour réaliser les plans et devis, préparer le cahier des charges et assurer la surveillance des travaux relatifs au projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique.

L'appel d'offres public public numéro 18-16730 a été publié dans « Le Devoir » et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 42 jours, soit du 28 mars au 10 mai 2018. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, des addendas ont été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet, ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2018-04-17	Réponses à des questions.
2	2018-04-23	Précisions sur les services demandés.
3	2018-04-27	Réponses à des questions et correction du bordereau
4	2018-05-03	Prolongation de la date de dépôt et précisions sur les services demandés.

La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0487 - 24 avril 2017
Adopter un règlement autorisant un emprunt de 19 105 000 $ afin de financer le programme de maintien du service de l'Espace pour la vie pour les années 2017 (7 105 000 $) et 2018 (12 000 000 $).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme Affleck de la Riva architectes, pour les services professionnels en architecture, architecture du paysage et en ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil).
Le présent contrat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie.

La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à l'adjudicataire.

Les services professionnels sommairement décrits ci-dessous devront être rendus :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation des projets;

- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- la gestion et suivi de chantier;
- la surveillance des travaux;
- la gestion des contaminants;
- les suivis durant la période de garantie.

L'ensemble des services de base (les plans et devis, la rédaction de l'appel d'offres pour construction, le suivi de chantier et la gestion des avenants) sera rémunéré selon la méthode du pourcentage du coût réel des travaux. Les services supplémentaires tel que le consultant en gestion des contaminants et le consultant en éclairage seront rémunérés selon la méthode à forfait.

Des contingences (10 % du montant du contrat) sont ajoutées pour tenir compte des changements dans l'envergure du mandat et pour effectuer à la suite d'événements fortuits des services consultatifs supplémentaires au cours de la réalisation du projet.

Des incidences sont requises afin d'effectuer des expertises particulières et additionnelles ne relevant pas de la responsabilité de la firme tel que des analyses supplémentaires concernant la présence d'amiante, une inspection des descentes pluviales, des puits d'exploration supplémentaires à la toiture et une analyse des sols.

La planification et le suivi de ce projet demeurent sous la responsabilité du gestionnaire immobilier.

La firme devra proposer des solutions adaptées à la fois au budget, aux meilleures pratiques en matière de développement durable, le juste choix des matériaux les plus écologiques et ce, tout en considérant la sécurité du public comme priorité.

JUSTIFICATION

Pendant l'appel d'offres, il y a eu vingt-quatre preneurs du cahier des charges, dont seize firmes d'architectes, sept firmes d'ingénieurs et une municipalité.
Sept offres de firmes d'architectes ont été déposées sur les seize firmes d'architectes qui ont été preneurs du cahier des charges, ce qui donne un pourcentage de 44 %.

Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous. Des erreurs de calcul ont été corrigées dans un (1) cas. Ces corrections n'affectent pas l'ordre des soumissionnaires.

Soumissionnaires conformes	Note	Note	Prix de base	Cont. 10%	Total
	Intérim.	finale	(avec taxes)	(avec taxes)	(avec taxes)
Affleck de la Riva	83.00%	2,73	486 743,21 $	48 674,32 $	535 417,53 $
Rubin Rotman Inc.	71,67%	2,41	505 354,80 $	50 535,48 $	555 890,28 $
Archipel Architecture Inc.	78,33%	2,15	597 536,57 $	59 753,66 $	657 290,23 $
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.	72,00%	2,09	583 043,97 $	58 304,40 $	641 348,37 $
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C.	82,67%	1,98	669 349,96 $	66 935,00 $	736 284,96 $
Girard Côté Bérubé Dion Architectes Inc.	65,50%				

MDA Architectes	67,50%				
Dernière estimation interne réalisée (avril 2018)			586 372,50 $	58 637,25 $	645 009,75 $
Coût moyens des soumissions conformes reçues ($)			568 405,70 $	56 840,57 $	625 249,27 $
Écart entre la dernière estimation et le coût moyen des soumissions (%)					-3 %
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) (l'adjudicataire – estimation) Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-109 592,22 $ -17 %
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale ($) (2ème meilleure note finale – adjudicataire) Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					20 472,75 $ 4 %

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 645 009,75 $ (incluant les taxes, les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 17 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des types de projets semblables. Toutefois, si l'on compare l'estimation interne à la moyenne des soumissionnaires, l'écart n'est que de -3 %.

L'écart, en faveur de la Ville, entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution des coûts des services professionnels de base en architecture et en ingénierie. La baisse des taux peut être expliquée par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels.

À la suite de l'ouverture de l'enveloppe no. 2, la firme Affleck de la Riva architectes a obtenu le meilleur pointage final et le comité de sélection a recommandé que le contrat lui soit octroyé au prix de sa soumission, soit 486 743,21 $ taxes incluses.

La firme Affleck de la Riva architectes (NEQ 3346062121) ne figure ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre et liste de la politique de gestion contractuelle (PGC).
De plus, la firme Affleck de la Riva architectes détient une autorisation de l'AMF (3000171812).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 535 417,53$ (contingences et taxes incluses) ainsi que les incidences de 57 487,50 $ (taxes incluses) seront assumés comme suit :
Un montant maximal net de 515 681,7 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 17-044 (CM17-0487) - Programme commun de maintien d'actifs d'Espace pour la vie. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre**.**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans le plan d'action du programme de développement durable 2016-2020 de protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont nécessaire à la préservation de ce bâtiment ayant un statut significatif et patrimonial.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération des communication n'est prévue à ce stade-ci. Par contre, un plan de communication sera mis en place au moment des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août-Oct 2018 : Vérification, relevés et dépôt du concept.
Oct-Déc 2018 : Préparation des plans et devis.
Janvier-Avril 2019 : Lancement de l'appel d'offres public et octroi du contrat des travaux.
Mai-Décembre 2019 : Réalisation des travaux de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

René PRONOVOST, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain NOLET
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-21

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514-872-5057
Télécop. :

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-06-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-05

Édifice Marie-Victorin (Jardin botanique de Montréal)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1186318001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder à la firme Affleck de la Riva architectes, un contrat de services professionnels pour le projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique (édifice Marie-Victorin), pour une somme de 535 417,53 $ (taxes incluses) et autoriser une dépense totale de 592 905,03 $ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres public 18-16730 (7 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16730 preneurs.pdf 18-16730 tableau.pdf 18-16730 intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 868 3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-21

Pierre GATINEAU
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Service de l'approvisionnement

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16730

No du GDD : 1186318001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de services professionnels pour la conception de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 28 - 3 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 26 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 10 - 5 - 2018

Date du comité de sélection : 28 - 5 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 3 - 5 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 42 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 24

Nbre de soumissions reçues : 7

% de réponses : 29,17

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 28,57

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
ERIC MAJEUR ARCHITECTE	Pointage intérimaire inférieur à 70%
Les Architectes Clermont St-Germain	Pointage intérimaire inférieur à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 6 - 11 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 180 jrs

Date d'échéance révisée : 5 - 5 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Affleck de la Riva	486 743,21 $	√	
BMA (Bourassa Maillé inc.)	505 354,80 $		
CGA Architectes inc.	583 043,97 $		
Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.	597 536,57 $		
Réal Paul architecte inc.	669 349,96 $		

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé nous indique que: quatre (4) firmes sont partenaires avec un soumissionnaire, trois (3) firmes n'ont pas la disponibilité requise, deux (2) firmes estiment que les honoraires sont trop faible pour ce type de projet, trois (3) firmes ne veulent pas faire partie d'un regroupement architecte-ingénieur et un preneur est une ville du Québec

Préparé par : Robert Normandeau

Le 21 - 6 - 2018

18-16730 - Acquisition de services professionnels pour la conception de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 20%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 25%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Affleck de la Riva	4,00	15,00	24,00	18,00	22,00	83,00	486 743,21 $	**2,73**	**1**
BMA (Bourassa Maillé inc.)	3,33	14,00	22,33	14,00	18,00	71,67	505 354,80 $	**2,41**	**2**
CGA Architectes inc.	3,67	15,33	21,67	13,67	17,67	72,00	583 043,97 $	**2,09**	**4**
ERIC MAJEUR ARCHITECTE	3,50	15,00	20,67	12,33	14,00	65,50			**Non conforme**
Les Architectes Clermont St-Germain Associés	3,00	12,00	20,00	14,67	17,83	67,50			**Non conforme**
Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.	4,00	16,67	23,33	15,67	18,67	78,33	597 536,57 $	**2,15**	**3**
Réal paul architecte inc.	4,00	16,67	24,33	16,67	21,00	82,67	669 349,96 $	**1,98**	**5**
						-		-	
						-		-	
						-		-	

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

Comité

Date	28-05-2018
Heure	13h30
Lieu	255 boul. Crémazie Est , bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16730
Numéro de référence : 1150446
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition de services professionnels pour la conception de plans et devis et la surveillance des travaux de la réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du jardin botanique – Espace pour la vie

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Affleck de la Riva architectes 1450 City Councillors Suite 230 Montréal, QC, H3A 2E6 http://www.affleckdelariva.com	Monsieur Richard de la Riva Téléphone : 514 861-0133 Télécopieur : 514 861-5776	**Commande : (1419546)** 2018-03-29 9 h 56 **Transmission :** 2018-03-29 9 h 56	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 20 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architectes Labonté Marcil 202- 2100 Rue Fleury Est Montréal, QC, H2B 1J5	Madame Florianne Leclercq Téléphone : 514 374-9656 Télécopieur :	**Commande : (1422163)** 2018-04-04 15 h 33 **Transmission :** 2018-04-04 15 h 33	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 43 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architecture 49 Inc. 1244 rue Ste-Catherine Ouest 3e étage Montréal, QC, H3G 1P1 http://a49montreal.com/	Madame Sophie Lafrenière Téléphone : 514 878-3941 Télécopieur : 514 866-3780	**Commande : (1423202)** 2018-04-06 9 h 11 **Transmission :** 2018-04-06 9 h 11	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 22 - Messagerie

			2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architecture EVOQ inc. 1435 rue St-Alexandre Suite 1000 Montréal, QC, H3A 2G4	Monsieur Mathieu Filion Téléphone : 514 393-9490 Télécopieur :	**Commande : (1419203)** 2018-03-28 15 h 54 **Transmission :** 2018-03-28 15 h 54	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 56 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Beaupré Michaud et Associés, Architectes 3981 boulevard Saint-Laurent, porte 605 Montréal, QC, H2W 1Y5	Monsieur Menaud Lapointe Téléphone : 514 849-5617 Télécopieur : 514 849-5879	**Commande : (1419186)** 2018-03-28 15 h 46 **Transmission :** 2018-03-28 15 h 46	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 57 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bourassa Maillé architectes inc. 1160, Terrasse Turcotte Trois-Rivières, QC, G9A 5C6 http://www.bm-architectes.com	Monsieur Marc-André Maillé Téléphone : 819 862-0054 Télécopieur : 1866 421-3059	**Commande : (1421158)** 2018-04-03 14 h 12 **Transmission :** 2018-04-03 14 h 12	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 41 - Télécopie 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 15 h 18 - Télécopie 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 41 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 35 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Bouthillette Parizeau Inc. 9825 rue Verville Montréal, QC, H3L 3E1 http://www.bpa.ca	Madame Milena Toffolo Téléphone : 514 383-3747	**Commande : (1419413)** 2018-03-29 8 h 42 **Transmission :** 2018-03-29 8 h 42	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel

	Télécopieur : 514 383-8760		2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CGA Architectes inc 5605 rue De Gaspé, Suite 502 Montréal, QC, H2T 2A4	Madame Laetitia Olivieri Téléphone : 514 277-7876 Télécopieur :	**Commande : (1420149)** 2018-03-30 8 h 13 **Transmission :** 2018-03-30 8 h 13	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 27 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1419239)** 2018-03-28 16 h 39 **Transmission :** 2018-03-28 16 h 39	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 45 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 28 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ERIC MAJER ARCHITECTE INC. 4099 AV. DE L'HÔTEL-DE-VILLE - Montréal, QC, H2W 2G9	Monsieur ERIC MAJER Téléphone : 514 293-4197 Télécopieur : 514 284-4281	**Commande : (1429444)** 2018-04-17 15 h 34 **Transmission :** 2018-04-17 15 h 34	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 15 h 34 - Téléchargement 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 54 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Fugère Architecture 91, Arago Est Québec, QC, G1K3T6 http://www.fugerearchitectes.com	Monsieur Claude Fugère Téléphone : 418 529-5083 Télécopieur :	**Commande : (1421013)** 2018-04-03 11 h 58 **Transmission :** 2018-04-03 11 h 58	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 45 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 29 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi 255 Crémazie Est, 9e Étage Montréal, QC, H2M 1L5 http://www.gbi.ca	Monsieur Charles Mousseau, ing Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1419286)** 2018-03-28 17 h 43 **Transmission :** 2018-03-28 17 h 43	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 17 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Carbonic Inc. 19 rue Blainville Ouest, suite 205 Sainte-Thérèse, QC, J7E1X1 http://www.carbonic.ca	Madame Veronique Breton Téléphone : 514 239-6365 Télécopieur :	**Commande : (1425982)** 2018-04-11 11 h 36 **Transmission :** 2018-04-11 11 h 36	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 53 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Régis Côté et associés inc. 682, rue William Montréal, QC, H3C 1N9 http://www.regiscote.com	Madame Stéphanie Cote Téléphone : 514 871-8595 Télécopieur : 514 871-2279	**Commande : (1419878)** 2018-03-29 14 h 13 **Transmission :** 2018-03-29 14 h 13	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 45 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 27 - Messagerie

			2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lemay CO inc. 3500, rue Saint-Jacques Montréal, QC, H4C 1H2 http://www.lemay.com	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 316-7936 Télécopieur : 514 935-8137	**Commande : (1419683)** 2018-03-29 11 h 27 **Transmission :** 2018-03-29 11 h 27	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 21 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier 5402 boul Saint-Laurent Montréal, QC, H2T 1S1 http://www.arch-fabg.com	Monsieur André Brodeur Téléphone : 514 274-7555 Télécopieur : 514 274-3646	**Commande : (1423111)** 2018-04-06 7 h 43 **Transmission :** 2018-04-06 7 h 43	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 41 - Télécopie 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 45 - Télécopie 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 45 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 35 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1419517)** 2018-03-29 9 h 44 **Transmission :** 2018-03-29 9 h 44	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 21 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LGT 130-1000 rte de l'Église Québec, QC, G1V 3V9 http://www.lgt.ws/	Madame Nathalie Ruest Téléphone : 418 651-3001	**Commande : (1419044)** 2018-03-28 14 h 03 **Transmission :** 2018-03-28 14 h 03	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel

	Télécopieur : 418 653-6735		2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 50 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Municipalité de Lac-Etchemin 208 2e avenue Lac-Etchemin, QC, G0R 1S0 http://www.lac-etchemin.ca	Madame Carole Provençal Téléphone : 418 625-4521 Télécopieur : 418 625-3175	**Commande : (1422565)** 2018-04-05 10 h 17 **Transmission :** 2018-04-05 10 h 17	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 58 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Parizeau Pawulski Architectes (9112-4701 Québec inc.) 9880, rue Clark, bureau 205 Montréal, QC, H3L 2R3	Madame Lynda Nadeau Téléphone : 514 481-4669 Télécopieur : 514 481-9899	**Commande : (1422275)** 2018-04-04 17 h 09 **Transmission :** 2018-04-04 17 h 09	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 45 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 29 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Réal Paul Architecte Inc. 5605 avenue de Gaspé bureau 403 Montréal, QC, H2T 2A4	Madame Geneviève Chemouil Téléphone : 514 954-0003 Télécopieur : 514 954-0111	**Commande : (1426066)** 2018-04-11 13 h 18 **Transmission :** 2018-04-11 13 h 18	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 22 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1419357)** 2018-03-29 8 h 01 **Transmission :** 2018-03-29 8 h 01	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 51 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
St-Gelais Montminy architectes 2980, Boulevard Ste-Anne Québec, QC, G1E3J3 http://www.stgm.net	Madame Dominique St-Gelais Téléphone : 418 626-8224 Télécopieur : 418 626-6885	**Commande : (1420741)** 2018-04-03 9 h 23 **Transmission :** 2018-04-03 9 h 23	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 26 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TLÄ Architectes inc. 2372, boul. St-Martin est ,2e étage Laval, QC, H7E 5A4 http://www.tla-architectes.com	Monsieur Benoît Lalonde Téléphone : 514 525-2521 Télécopieur : 514 525-7872	**Commande : (1425110)** 2018-04-10 11 h 50 **Transmission :** 2018-04-10 11 h 50	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 17 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186318001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder à la firme Affleck de la Riva architectes, un contrat de services professionnels pour le projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique (édifice Marie-Victorin), pour une somme de 535 417,53 $ (taxes incluses) et autoriser une dépense totale de 592 905,03 $ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres public 18-16730 (7 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1186318001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposé au budget
Tél : (514) 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-26

François COURCHESNE
Conseillère budgetaire
Tél : (514) 872-4066
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier, PS Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.04

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1185372002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Resto-Bar Capucine, pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2019, un espace au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis pour des fins de restauration, ainsi que des espaces d'entreposage au sous-sol du même immeuble, d'une superficie locative approximative de 3 566,35 pi², moyennant un loyer total de 491 674,23 $, avant les taxes. Bâtiment 2621-102

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Resto-Bar Capucine inc., pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2019, un espace au rez-de-chaussée pour des fins de restauration ainsi que des espaces d'entreposage au sous-sol de l'immeuble, d'une superficie locative approximative de 3 566,35 pi², sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, moyennant un loyer total de 491 674,23 $**,** excluant les taxes**,** le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-17 15:53

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185372002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Resto-Bar Capucine, pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2019, un espace au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis pour des fins de restauration, ainsi que des espaces d'entreposage au sous-sol du même immeuble, d'une superficie locative approximative de 3 566,35 pi², moyennant un loyer total de 491 674,23 $, avant les taxes. Bâtiment 2621-102

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 octobre 2016, la Ville de Montréal a acquis le "Complexe sportif Marie-Victorin" sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. En vertu de cette vente entre le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin (centre d'activités physiques et communautaires de l'est) et la Ville de Montréal, tous les droits, intérêts et obligations contenus dans les baux initiaux ont été cédés à la Ville de Montréal.
Le Complexe sportif Marie-Victorin est un immeuble à vocation sportive et il abrite plusieurs locataires, tels que, Impact de Montréal, Resto-Bar Capucine inc., etc.

Depuis le 1er mai 2010, le Resto-Bar Capucine occupe un espace d'une superficie de 2 120 pi² pour des fins de restauration ainsi que des espaces d'entreposage d'une superficie de 450 pi². Le Resto-Bar Capucine offre un service complet de restauration et de bar aux occupants du Complexe.
Le Service de la diversité sociale et des sports a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de procéder à la rédaction d'un contrat de location dans le but d'augmenter la superficie locative. Le Locataire prévoit entreprendre des travaux pour construire une terrasse tel que démontré dans l'annexe A jointe au bail.

Le présent sommaire vise à faire approuver auprès des autorités compétentes le projet de bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1076 – 26 septembre 2016 : Acquisition par Ville du Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est (CAPCE) les droits détenus dans une emphytéose, pour la somme de 15 400 000 $, ainsi que les droits de la nue-propriété appartenant au Cégep Marie-Victorin (CMV) pour la somme de 3 100 000 $, relativement à un immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles / Obtenir un droit d'usufruit en faveur de la Ville pour une

durée de 30 années relativement à un immeuble adjacent appartenant au Cégep Marie-Victorin, situé au 7000, rue Marie-Victorin.

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Resto-Bar Capucine des locaux, d'une superficie locative approximative de 3 566,35 pi², situés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, pour une durée de 10 ans, pour des fins de restauration, moyennant un loyer total de 491 674,23 $, avant les taxes.
Le Bail est consenti pour un terme de dix (10) ans, commençant à la date la plus rapprochée, soit :
a) 3 mois après la date de l'émission du permis de construction par l'arrondissement pour les travaux d'aménagement initiaux;
b) Si les travaux sont terminés dans les 3 mois suivants la date de l'émission du permis de construction, l'acceptation provisoire de travaux de construction sera réputée être la date du début du Bail.
Le Locateur confirmera par écrit au Locataire la nouvelle date qui constituera la première et la dernière journée du Bail.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation du Resto-Bar Capucine puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales.
Les aires de restauration permettent de bonifier l'offre de service, au bénéfice de la population et/ou des visiteurs. Le Resto-Bar Capucine offre un service complet de restauration et de bar.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Détail de la recette
La recette est calculée sur un terme de 10 ans, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2028.

	Recette totale (2019 à 2028) 10 ans
Recette Restaurant (Sup. 3225 pi²)	476 723,48 $
Recette Entreposage (Sup. 341,35 pi²)	14 950,75 $
Loyer avant taxes	491 674,23 $
Tps (5 %)	24 583,71 $
Tvq (9,975 %)	49 044,50 $
Recette totale taxes incluses	563 302,44 $

Pour le détail complet des recettes annuelles, voir le document « Détail annuel de la recette » en pièce jointe.
Le loyer brut pour le rez-de-chaussée est de 13,50 $/pi² brut. Le loyer pour l'espace d'entreposage est de 4 $/pi² brut.
La fourchette de la valeur locative est de 13,50 $/pi² à 14,50 $/pi² brut.

Le loyer sera majoré annuellement de 2 % à la date anniversaire du Bail.
À l'exception de la consommation en gaz et des taxes foncières, le loyer inclut tous les frais d'exploitation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus d'approbation de ce dossier par les instances municipales, la Ville se privera de ces recettes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n’est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dino DAFNIOTIS, Service de la diversité sociale et des sports
Paulo CERQUEIRA, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Dino DAFNIOTIS, 9 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laila BENNAGHMOUCH
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-6948

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-09

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726

Télécop. :

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières, en remplacement de M. Benoit Dagenais, directeur du SGPI par intérim du 12 juillet au 5 août 2018 inclusivement
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-17

Détail de la recette - Le Restaurant Capucine Inc.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Recette Restaurant (Sup. 3225 pi²)	43 537,50 $	44 408,25 $	45 296,42 $	46 202,34 $	47 126,39 $	48 068,92 $	49 030,30 $	50 010,90 $	51 011,12 $	52 031,34 $	476 723,48 $
Recette entreposage (Sup. 341,35 pi²)	1 365,40 $	1 392,71 $	1 420,56 $	1 448,97 $	1 477,95 $	1 507,51 $	1 537,66 $	1 568,42 $	1 599,78 $	1 631,78 $	14 950,75 $
Loyer avant taxes	**44 902,90 $**	**45 800,96 $**	**46 716,98 $**	**47 651,32 $**	**48 604,34 $**	**49 576,43 $**	**50 567,96 $**	**51 579,32 $**	**52 610,90 $**	**53 663,12 $**	**491 674,23 $**
Tps (5 %)	2 245,15 $	2 290,05 $	2 335,85 $	2 382,57 $	2 430,22 $	2 478,82 $	2 528,40 $	2 578,97 $	2 630,55 $	2 683,16 $	24 583,71 $
Tvq (9,975 %)	4 479,06 $	4 568,65 $	4 660,02 $	4 753,22 $	4 848,28 $	4 945,25 $	5 044,15 $	5 145,04 $	5 247,94 $	5 352,90 $	49 044,50 $
Recette totale taxes incluses	51 627,11 $	52 659,65 $	53 712,84 $	54 787,10 $	55 882,84 $	57 000,50 $	58 140,51 $	59 303,32 $	60 489,39 $	61 699,17 $	565 302,44 $

		Superficie en pi²	Taux
Rez-de-Chaussée	Restaurant	3 225,00	13,50 $
Sous-sol	Entreposage	341,35	4,00 $

Le loyer sera majoré annuellement de 2 % à la date anniversaire du Bail.
A l'exception de la consommation en gaz et des Taxes foncières, le loyer inclut tous les Frais d'exploitation.

BAIL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-deux (22) octobre deux mille trois (2003); et

b) la résolution numéro CM18_____, adoptée par le conseil municipale à sa séance du_____ 2018;

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **RESTO-BAR CAPUCINE INC.** personne morale dûment constituée sous l'autorité de la Loi sur les compagnies partie 1A (RLRQ, C.C-38), le 13 janvier 2010, ayant son siège social au 6838, rue Bombardier, Montréal (Québec) H1P 3K5, dûment immatriculée le 20 janvier 2010 sous le numéro 1166340340 en conformité avec la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ. C.S-31.1), représentée par Mario Di Molfetta, son président, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 1er juin 2018.

Ci-après nommée le « **Locataire** »

ATTENDU QU'un bail est intervenu le 22 février 2010 (le « Bail initial ») entre Resto-bar Capucine Inc. et le Centre d'activités physiques et communautaires de l'est, pour un espace situé au rez-de-chaussée, de l'édifice situé au 7000, Boulevard Maurice-Duplessis, à Montréal, province de Québec, pour une période de dix (10) ans commençant le 1er mai 2010 et se terminant le 30 avril 2020.

ATTENDU QU' en vertu d'une vente intervenue le 3 octobre 2016 entre le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin centre d'activités physiques et communautaires de l'est et la Ville de Montréal tous les droits, intérêts et obligations contenus dans le Bail initial ont été cédés à la Ville de Montréal.

CECI ÉTANT ÉTABLI, LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

Le Bail initial est terminé et sans effet entre les parties;

Les parties consentent à intervenir à ce Bail selon les clauses et conditions ci-après ;

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux Loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes** : aires, installations, aménagements et équipements de l'Immeuble, incluant le stationnement en façade, qui sont disponibles pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Immeuble, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail** : le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Dépenses de nature capitalisable** : dépenses reliées à l'Immeuble qui concernent les travaux de remise à neuf (rénovation) ou de remplacement de tout système, structure, ouvrage ou construction, notamment de système architectural, structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique ou électrique et la réfection du stationnement, dont la dépense est habituellement capitalisable selon les pratiques comptables reconnues.

1.4 **Édifice** : le bâtiment dans lequel sont situés les Lieux loués décrits à l'article 2.

1.5 **Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locataire, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.

1.6 **Frais d'administration et de gestion** : dépenses du Locateur pour gérer l'Édifice et administrer le Bail qui ne peuvent représenter plus de quinze pour cent (15 %) des Frais d'exploitation.

1.7 **Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locateur pour la consommation électrique, les contrats de service généralement reconnus pour les immeubles locatifs de cette catégorie, les primes d'assurance, la surveillance, l'entretien et les réparations mineures des espaces communs dans l'Immeuble. Toutes les Dépenses de nature capitalisable sont exclues des Frais d'exploitation de l'Immeuble. Sont également exclues des Frais d'exploitation les Taxes foncières, la consommation de gaz, la surveillance des stationnements et l'entretien ménager des Lieux loués.

1.8 **Immeuble** : l'Édifice, le terrain sur lequel est érigé l'Édifice ainsi que les espaces de stationnement décrits à l'article 2.3.

1.9 **Lieux loués** : les locaux loués au Locataire décrits à l'article 2.

1.10 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique de l'Immeuble ou partie de celui-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locateur, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.11 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

1.12 **Transformations** : toutes modifications apportées par le Locateur à ses frais à l'Immeuble, y compris aux Lieux loués.

1.13 **Travaux d'aménagement** : les travaux requis par le Locataire pour adapter les Lieux loués aux besoins spécifiques de l'occupant, selon les exigences du

Paraphes	
Locateur	Locataire
	MDM

Locataire et réalisés par le Locateur ou le Locataire, ou tous autres travaux d'aménagement à être réalisés par le Locateur ou le Locataire pendant la durée du Bail.

ARTICLE 2 - LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation** : Des locaux situés au rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, à Montréal, province de Québec, lesquels sont montrés sur le plan joint au Bail comme Annexe A. Cet emplacement est connu et désigné comme étant le lot 3 936 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2.2 **Superficie locative des Lieux loués** : La Superficie locative totale des Lieux loués est fixée à trois mille cinq cent soixante-six virgule trente-cinq pieds carrés (3 566,35 pi^2). La superficie de l'espace restaurant est de trois mille deux cent vingt-cinq pieds carrés (3 225,00 pi^2) et celle des espaces d'entreposage est de trois cent quarante et un virgule trente-cinq pieds carrés (341,35 pi^2).

2.3 **Stationnement** : Les Lieux loués comprennent également quinze (15) places de stationnement extérieures situées à l'avant de l'Édifice, lesquels sont montrés sur le plan joint au Bail comme Annexe A., le tout sans frais additionnels pour le Locataire. Il n`y aura non plus de coût chargé aux véhicules pour se stationner dans le stationnement de l'immeuble. Le Locateur permet au Locataire d'identifier les cases de stationnement à ses frais. Le Locataire a aussi le droit d'administrer les quinze (15) places de stationnements, y compris avoir le droit de faire remorquer tout véhicule non-autorisé et avoir un service de valet offert à sa clientèle, le cas échéant. Le Locataire ou ses clients, pourront utiliser toute autre espace de stationnement extérieure, sauf les espaces légalement réservées pour d'autres locataires.

2.4 **Terrasse :** Pour la période estivale du 1er avril au 30 septembre si les Lois le permettent, le Locataire pourra construire une terrasse localisée dans le stationnement extérieur dans la zone montrée sur le plan joint comme annexe A. Le Locataire aura l'entière responsabilité de monter et démonter la terrasse à ses frais.

2.5 **Permis d'alcool** : Le Locateur accepte que le Locataire détienne un permis d'alcool pourvu que la vente et la consommation soit fait à l'intérieur de la zone prévue à l'annexe A, y compris pour la Terrasse avec le permis approprié.

ARTICLE 3 - DURÉE

3.1 **Durée** : Le Bail est consenti pour un terme de dix (10) ans, commençant à l'une ou l'autre des dates suivantes :

a) 3 mois après la date de l'émission du permis de construction par l'arrondissement pour les travaux d'aménagement initiaux.

b) Si les travaux sont terminés dans les 3 mois suivant la date de l'émission du permis de construction, l'acception provisoire de travaux de construction sera réputé être la date du début du Bail.

Le Locateur confirmera par écrit au Locataire la nouvelle date qui constituera la première et la dernière journée du Bail.

3.2 **Renouvellement** : Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un terme additionnel de cinq (5) ans, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locateur au moment de ce renouvellement. Pour exercer cette option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins six (6) mois avant l'échéance

Paraphes	
Locateur	Locataire
	MDM

du Bail, à défaut de quoi cette option deviendra nulle et non avenue.

3.3 **Reconduction tacite** : Nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, si le Locataire ne donne pas avis de son intention de se prévaloir de l'option de renouvellement dans le délai prescrit, il sera réputé ne pas vouloir exercer cette option de renouvellement et, dans ce cas, le Bail se terminera de plein droit à son échéance. Si le Locataire continue néanmoins à occuper les Lieux loués après l'échéance du Bail ou de l'option de renouvellement, le cas échéant, tous les termes et conditions du Bail continueront de s'appliquer et auront plein effet durant cette période d'occupation prolongée par le Locataire. Le Locateur pourra mettre fin à cette occupation prolongée par le Locataire sur préavis écrit de cent vingt (120) jours.

ARTICLE 4 - LOYER

4.1 **Loyer** :

Pour la **première** année du Bail, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de quarante-quatre mille neuf cent deux virgule quatre-vingt-dix dollars (44 902,90 $), par des versements mensuels de trois mille sept cent quarante et un virgule quatre-vingt-onze dollars (3 741,91 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

Le loyer sera majoré annuellement de deux (2) pourcent à la date anniversaire du Bail

Pour le premier mois du Bail, si cette date ne coïncide pas avec le premier (1er) jour du mois, un ajustement du loyer devra être fait pour ce mois au prorata du nombre de jours restant dans ce mois. Il en sera de même pour le dernier mois du Bail.

A l'exception de la consommation en gaz et des Taxes foncières, le loyer inclut tous les Frais d'exploitation, lesquels ne feront l'objet d'aucun ajustement pendant la durée du Bail.

Tout versement de loyer mensuel est payable d'avance le premier (1er) jour de chaque mois, sans demande préalable et sans aucune réduction, compensation, ni déduction, sauf dans les cas prévus au Bail. .

Tout versement de loyer mensuel non payé à échéance portera intérêt quotidien, à compter du dixième (10e) jour de la date d'échéance, jusqu'à la date du paiement, au taux annuel fixé par les autorités compétentes du Locateur pour les sommes dues à la Ville de Montréal.

4.2 **Loyer unitaire** : Les coûts unitaires pour la première année sont les suivants :

Restaurant :
► Loyer brut — 13,50 $/pi²

Entreposage :
► Loyer brut — 4,00 $/pi²

Le loyer sera majoré annuellement de 2% à la date anniversaire du Bail.

ARTICLE 5 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

5.1 **Travaux sous la responsabilité du Locataire** : Le Locataire pourra, à ses frais, après en avoir avisé le Locateur par écrit, effectuer des Travaux d'aménagement dans les Lieux loués. Dans son avis, le Locataire devra décrire la nature et l'étendue des travaux visés.

Paraphes	
Locateur	Locataire MDM

Toutefois, si ces travaux influent sur la structure ou les systèmes électromécaniques des Lieux loués, le Locataire devra obtenir, préalablement à l'exécution des travaux, la permission du Locateur, laquelle ne pourra être refusée ni retardée sans motifs raisonnables.

Le Locataire retiendra les services de l'Expert de son choix.

5.2 Travaux d'aménagement initiaux :

5.2 Modalités : Le Locataire devra effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main et conformément aux normes et standards, les Travaux d'aménagement et livrer les Lieux loués dans un bon état de propreté générale dans les délais et selon les modalités suivantes :

5.2.1. Les plans préliminaires approuvés par le Locateur dans les trente (30) jours suivant l'approbation du Bail par les instances décisionnelles du Locateur serviront de base aux plans d'exécution qui devront être préparés par un Expert.

5.2.2. Si le Locataire effectue des travaux non conformes au plan préliminaire approuvé par le Locateur en 5.2.1, il sera responsable de tous les coûts supplémentaires résultant de tous tels travaux.

5.2.3. Dans tous les cas, le Locataire sera responsable de conclure les contrats avec les architectes, ingénieurs, consultants, entrepreneurs, surveillants de travaux et autres intervenants, le tout en son nom et pour son compte. Le Locataire tiendra indemne le Locateur de toute poursuite, action ou réclamation, de quelque nature que ce soit, qui pourrait lui être adressée relativement aux Travaux d'aménagement.

5.2.4. L'entrepreneur et les principaux sous-traitants devront être des entreprises connues, faisant affaires au Québec et ayant une réputation établie dans le domaine. Le Locataire s'engage à communiquer au Locateur, par écrit, le nom de l'entrepreneur choisi.

5.2.5. Le Locataire devra obtenir un permis de construction et tout autre permis nécessaire dont il assumera les frais.

5.2.6. Le Locateur pourra, à ses frais, suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer, notamment, que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes. La présence du représentant du Locateur, le cas échéant, n'aura pas pour effet de dégager le Locataire de sa responsabilité quant aux Travaux d'aménagement.

5.2.7. Le Locataire s'engage à faire en sorte que l'architecte, l'entrepreneur, les sous-traitants, fournisseurs de matériaux et de services, ouvriers et tout autre intervenant coopèrent raisonnablement avec le représentant du Locateur pour permettre à ce dernier de suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes.

5.3 Fin des travaux : Les Travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation provisoire selon les modalités prévues à l'article 3.1.

5.4 Acceptation provisoire : Dès que les Travaux d'aménagement seront terminés et que les Lieux loués seront prêts à l'usage auxquels ils sont destinés, un Expert accompagné du représentant du Locateur en fera l'examen en vue de leur acceptation provisoire. L'Expert attestera par écrit la conformité des Travaux d'aménagement, sous réserve de certains travaux à corriger ou à parachever dont il dressera une liste. Le certificat de parachèvement des Travaux, lequel indiquera

Paraphes	
Locateur	Locataire MDM

les délais dans lesquels les déficiences devront être corrigées par le Locataire, devra être approuvé par le Locateur. Le délai maximum sera de quinze (15) jours, à moins qu'il s'agisse de travaux d'une complexité nécessitant un délai plus long.

5.5 **Acceptation définitive** : Lorsque tous les Travaux d'aménagement à corriger et à parachever mentionnés à la liste dressée lors de l'acceptation provisoire auront été complétés, l'Expert attestera par écrit l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

Cette acceptation définitive des travaux ne couvre pas les vices ou malfaçons non apparents, de même que les travaux pour lesquels une inspection raisonnable ne peut être faite à cause d'une non-utilisation temporaire ou autre raison similaire, tel que le système de chauffage lorsque l'acceptation des travaux se fait pendant l'été ou la climatisation et l'état du stationnement lorsque l'acceptation des travaux a lieu en hiver.

5.6 **Retard** : Si les Travaux d'aménagement ne sont pas terminés à la date prévue à l'article 5.3, à moins que le retard soit dû à un acte ou à une faute du Locateur, auquel cas cette date sera reportée d'un nombre de jours équivalant à la période d'un tel retard, la première journée du Bail sera celle établie selon les modalités de l'article 3.1.

5.7 **Paiement des Travaux d'aménagement** : Le coût des Travaux d'aménagement, incluant les honoraires professionnels sauf pour tout représentant ou professionnel mandaté par le Locateur, ainsi que tout coût supplémentaire est payable par le Locataire.

5.8 **Remise en état** : À l'échéance du Bail, le Locataire pourra, à son choix, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, incluant le mobilier intégré, auquel cas il devra remettre les Lieux loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale.

Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers après avis écrit de dix (10) jours au Locataire et le Locataire ne récupère pas lesdits biens .

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Le Locateur s'engage à :

6.1 **Accès** : donner libre accès aux Lieux loués aux employés, administrateurs, officiers, agents, ou autres du Locataire, en tout temps pendant la durée du Bail (24 h/24), lui permettant d'exploiter son commerce. Afin de permettre au Locataire et à ses administrateurs, officiers, agents et employés ou autres d'accéder aux Lieux, le Locateur remettra au Locataire huit (8) clés de l'Immeuble lui permettant accès requis. Dans le cas où l'accès aux Lieux loués exige l'armement et/ou le désarmement d'un système d'alarme de protection de l'Immeuble, le Locateur s'engage à transmettre au Locataire toute information et procédure requises pour que les personnes désignées par le Locataire puissent avoir accès aux Lieux loués.

6.2 **Entretien extérieur** : maintenir l'extérieur de l'Immeuble propre et en bon état, et notamment : effectuer, à ses frais, l'entretien paysager, la tonte du gazon, l'entretien et le déneigement du stationnement, le déneigement et le déglaçage des entrées principales et secondaires conduisant aux Lieux loués, le lavage des fenêtres (à l'extérieur seulement) une fois par année.

6.3 **Réparations** : voir aux réparations de nature capitalisable telles que décrites à l'article 1.3.

Paraphes	
Locateur	Locataire MDM

6.4 **Température** : chauffer, ventiler, et maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, une température convenable aux besoins du Locataire. Les heures normales d'occupation du Locataire sont tous les jours 24 heures par jour.

6.5 **Électricité** : fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux loués selon les besoins du Locataire.

6.6 **Drapeau et signalisation** : le Locateur permet au Locataire d'installer une signalisation à l'extérieure et l'intérieure de l'Édifice conforme aux normes du Locateur, lesquels normes sont raisonnables et selon les dispositions de la loi.

6.7 **Assurance** : ne souscrire aucune assurance de quelque nature que ce soit compte tenu qu'il s'auto-assure.

6.8 **Sécurité incendie** : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

6.9 **Désignation de responsables et remise des clés** : fournir au Locataire une liste complète des noms, adresses et numéros de téléphone des employés, préposés et mandataires du Locateur qui recevront les plaintes du Locataire, le cas échéant, et qui peuvent être rejoints en tout temps en cas d'urgence ou de panne de tout service qui doit être assuré par le Locateur en vertu du Bail, et ce, en vue d'effectuer les réparations qui pourraient être nécessaires au rétablissement de ces mêmes services dans les meilleurs délais. De plus, le Locateur devra remettre les clés uniquement au représentant désigné par le Locataire.

6.10 **Transformations** : prendre toutes les mesures requises pour minimiser les inconvénients et assurer la jouissance paisible des Lieux loués par le Locataire s'il désire effectuer, à ses frais, des Transformations ou des travaux dans l'Édifice. Le Locateur devra, au préalable, avoir obtenu l'autorisation du Locataire avant d'entreprendre des travaux dans les Lieux loués.

6.11 **Gestion des déchets :** le Locateur devra évacuer les déchets du Locataire hors du site.

6.12 **Sécurité** : Lors des situations qui le nécessiteraient, dans le cadre d'activités régulières ou particulières tenues dans l'Immeuble, le Locateur s'engage à assurer la sécurité des Lieux loués, en ayant recours, par exemple, à du personnel de surveillance, qui superviserait les activités qui se déroulent dans l'ensemble de l'Immeuble ou aux abords de celui-ci. Cela prévoit, entre autres, qu'aucune consommation de drogue et/ou d'alcool ne soit tolérée ni dans les Lieux loués ni sur les terrains extérieurs, à l'exception faite de la consommation d'alcool permise et vendue dans la salle à manger du Locataire, considérant un permis d'alcool en vigueur.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire s'engage à :

7.1 **Usage** : n'utiliser les Lieux loués qu'à des fins d'activités reliés à la restauration avec des boissons alcoolisées, et service de traiteur pouvant accommoder toute clientèle externe, actuelle ou à venir, du Locataire sous le nom de Capucine ou sous un autre nom tel que celui-ci aura été choisi par le Locataire. Le Locataire se réserve le droit d'accroître les produits et services offerts dans ou à partir des Lieux dans la mesure où ces produits et services ne soient pas autres que ceux reliés à la restauration. À titre d'exemple il pourrait s'agir de la vente de crème glacée, mais non de vêtements de sport.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Le Locateur confirme toutefois qu'il octroie au Locataire l'autorisation d'établir des partenariats d'affaires, ponctuels et/ou continus, desquels pourraient résulter une offre de produits/services/activités complémentaires à l'exploitation d'une entreprise de restauration de type du Locataire. Par exemples : tenue de réunion d'affaires avec service de traiteur; événement promotionnel pour un fournisseur; exposition d'art; fête d'enfants; tout autre événement semblable en salle à manger; etc. Tout type de partenariat d'affaires semblable ne requerra pas l'autorisation du Locateur tant que les événements se dérouleront dans les Lieux loués par le Locataire. Dans le cas d'événements de plus grande envergure et lorsque de tels services seront requis pour répondre aux besoins de la clientèle du Locataire et/ou du Locateur, s'il y avait lieu qu'une occupation temporaire des corridors et autres espaces à déterminer selon les besoins ait lieu, le Locataire devra obtenir l'autorisation du Locateur pour la tenue de tels événements. Une demande d'autorisation devra être présentée au Locateur par le Locataire au moins soixante-douze (72) heures à l'avance, ou selon tout délai qui conviendrait aux deux parties, laquelle ne peut être refusée par le Locateur sans motif sérieux. Une telle demande laissée sans réponse par le Locateur après soixante-douze (72) heures suivant sa réception sera considérée comme acceptée.

7.2 **État** : prendre les Lieux loués dans l'état où ils se trouvent présentement.

7.3 **Internet** : voir à ses frais, à l'installation et la fourniture du service de télécommunication internet et téléphonique.

7.4 **Responsabilité** : tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux et également par bris ou vandalisme survenus dans les Lieux loués pendant ses périodes d'occupation.

7.5 **Assurance** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente location, une police d'assurance-responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés et ses élus de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au 303, rue Notre-Dame Est, 3^{e} étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8, un préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur.

7.6 **Drapeau et signalisation** : le Locataire pourra installer, à ses frais, sa signalisation conforme aux normes du Locateur. lesquels normes sont raisonnables et selon les dispositions de la loi et ce, à l'extérieure et à l'intérieure de l'Édifice. Dans le respect du point susmentionné, le Locataire doit obtenir l'autorisation du Locateur pour entreprendre les démarches visant l'installation des enseignes suivantes et s'engage à lui fournir toute autorisation ou documentation requise de sa part dans un délai de trente (30) jours de la demande d'autorisation du Locataire:

- enseignes extérieures prévues en conformité avec l'affichage déjà existant du Complexe Marie-Victorin.
- une enseigne, lumineuse ou non, sur la façade du commerce, installée sur le mur de brique.

Paraphes	
Locateur	Locataire
	MDM

Ces demandes n'excluent pas les affichages à l'intérieur des Lieux que le Locataire proposera au Locateur l'emplacement d'affichage dans l'Immeuble. Le Locateur ne pourra refuser les affichages sans motif sérieux, consentant de la sorte à de l'affichage promotionnel ponctuel.

7.7 **Affichage** : voir à ce que tout affichage placé à l'intérieur des Lieux loués et des Aires et installations communes soit conforme à la *Charte de la langue française* et ses règlements. De plus, fournir au préalable, s'il désire s'identifier à l'extérieur de l'Immeuble, une maquette de telle identification afin d'obtenir l'approbation écrite du Locateur.

7.8 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à ses accessoires.

7.9 **Réparations** : permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Immeuble ou dans les Lieux loués, d'examiner ces derniers et d'y entrer à ces fins ou pour toute autre fin qu'il pourrait juger nécessaire à l'exploitation ou à l'entretien de l'Immeuble ou ses équipements, sans aucune réduction de loyer ni indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable et le Locateur devra, au préalable, avoir obtenu l'autorisation du Locataire avant d'entreprendre des travaux dans les Lieux loués.

7.10 **Visites** : permettre, pendant les six mois de la dernière année du Bail, à toute personne intéressée à louer les Lieux loués de les visiter, les jours ouvrables entre neuf heures (9h00) et dix-sept heures (17h00).

7.11 **Réparations locatives** : voir lui-même, et à ses frais, aux réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes communs de mécaniques, électriques et de plomberie. De plus, le Locataire devra maintenir, en tout temps au cours du Bail, les Lieux loués, leurs améliorations et Transformations en bon état et propres à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations.

7.12 **Entretien ménager** : voir lui-même, et à ses frais, à l'entretien ménager et au nettoyage des Lieux loués. Le Locataire est responsable de la vidange des intercepteurs à graisse et de solides au moins deux (2) fois l'an.

La partie hachurée en vert, voir « annexe A », est considérée comme aire de repas commune, utilisable par tous les usagers du complexe sportif Marie-Victorin et sans obligation d'achat au restaurant. Par conséquent, le Locataire doit s'assurer à sa propreté tout au long du bail même si il ne paye pas de loyer. Il a la responsabilité d'effectuer le nettoyage et le ramassage ponctuel des dégâts dans cette aire publique, plancher compris, durant les heures d'ouvertures. Cela inclus entre autre, le ramassage des ordures, leur transport vers la chambre froide et le ramassage du recyclage et son transport vers les bacs de collecte.

7.13 **Taxes foncières** : assumer le paiement de toutes Taxes foncières afférentes aux Lieux loués ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents à ces lieux, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en rapport avec l'utilisation des Lieux loués par le Locataire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal.

7.14 **Sous-location et cession** : ne point céder ses droits dans le présent bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux Loués, en tout ou en partie, sans le consentement exprès ou écrit du Locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans un motif sérieux.

Paraphes	
Locateur	Locataire MDM

7.15 **Modification et transformation** : n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les Lieux loués sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Locateur. Si le Locataire effectue des modifications ou des transformations aux Lieux Loués sans l'autorisation écrite du Locateur celui-ci pourrait être dans l'obligation de démolir les modifications ou les transformations.

7.16 **Remise** : à l'échéance du Bail, le Locataire pourra, à son choix, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, incluant le mobilier intégré, auquel cas il devra remettre les Lieux loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale. Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers après avis écrit de dix (10) jours au Locataire et le Locataire ne récupère pas lesdits biens.

7.17 **Luminaires** : fournir et remplacer tout ballast, ampoule ou tube fluorescent défectueux ou grillés dans les Lieux Loués.

7.18 **Rideaux et stores** : effectuer, à ses frais, l'entretien et le remplacement, si requis, des stores et rideaux existants.

7.19 **Tabac** : ne pas permettre l'usage du tabac dans les Lieux loués ainsi que dans leurs accès. Il s'engage à voir à ce que cette interdiction soit respectée par toute personne se trouvant dans ces lieux.

7.20 **Publication** : prendre à sa charge, le cas échéant, le coût de la publication du Bail, sous la forme d'un avis de bail seulement.

7.21 **Gestion des déchets** : le Locataire devra déposer chaque jour et lorsque requis ses déchets à l'endroit désigné par le Locateur.7.23

7.22 **Boissons gazeuses et énergisantes** : de ne pas vendre des boissons gazeuses et énergisantes dans les Lieux loués, tel que coca-cola, pepsi, sprite, red bull, etc.

ARTICLE 8 - DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si, pendant la durée du Bail, l'Édifice ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locateur, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

8.1 **Destruction partielle** : Dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués, le Locateur s'engage à aviser par écrit le Locataire, dans un délai de trente (30) jours, de la durée des travaux de réparation et si applicables, les modalités de relocalisation du Locataire.

Le Locateur devra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux loués.

Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Locateur devra, si des locaux dans l'Édifice sont disponibles, relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu au Bail. Si aucun local n'est disponible dans l'Édifice, alors le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire.

Paraphes	
Locateur	Locataire

8.2 **Destruction totale** : Si les Lieux loués sont devenus totalement impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

S'il décide de ne pas procéder aux réparations, le Locateur en avisera le Locataire par écrit le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction.

S'il décide de procéder aux réparations, le Locateur devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Locataire sera exempté du paiement du loyer pour toute la période allant de la date de tels dommages ou destruction jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux loués.

8.3 **Résiliation** : Nonobstant ce qui précède, le Locataire aura toujours le droit, tant dans les cas de destruction partielle que dans ceux de destruction totale, et ce, même si le Locateur décide de procéder aux réparations, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 9 - DÉFAUT DU LOCATEUR

9.1 **Modalités** : Dans le cas où le Locataire signifierait au Locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doivent être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locateur ne remédie pas à ce défaut :

a) dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou

b) dans le délai moindre indiqué par le Locataire dans cet avis, si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locataire est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locataire pourra, sans autre avis au Locateur, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locataire, le Locateur devra assumer tous les frais engagés par le Locataire pour remédier à ce défaut et, s'il n'acquitte pas ces frais lorsqu'il en sera requis, le Locataire est autorisé à déduire ces frais du loyer ou de tout autre montant payable par le Locataire au Locateur en vertu du Bail.

Pour les réparations jugées urgentes et nécessaires par le Locataire, pour la conservation ou l'usage des Lieux loués, le Locataire pourra y procéder, sous réserve de tous ses autres droits et recours, après en avoir informé ou tenté d'en informer le Locateur. Le Locateur devra rembourser au Locataire les dépenses raisonnables ainsi encourues. À défaut par le Locateur d'en effectuer le remboursement lorsqu'il en sera requis, le Locataire pourra déduire ces dépenses du loyer ou de tout autre montant payable par lui au Locateur en vertu du Bail.

Toute réparation effectuée par le Locataire pour le compte du Locateur demeurera néanmoins la responsabilité de ce dernier.

Par ailleurs, l'encaissement par le Locateur d'un chèque après toutes telles déductions ne constituera pas en soi une acceptation par le Locateur d'une telle déduction.

Le droit du Locataire prévu ci-dessus de procéder aux réparations jugées par lui urgentes et nécessaires ne s'appliquera pas dans les cas de « DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS » prévus à l'article 8.

Paraphes	
Locateur	Locataire
	MDM

ARTICLE 10 - DÉFAUT DU LOCATAIRE

10.1 **Modalités** : Dans le cas où le Locateur signifierait au Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doivent être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut :

a) dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou

b) dans le délai moindre indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locateur est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locateur pourra, sans autre avis au Locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locateur, le Locataire doit assumer tous les frais raisonnables engagés par le Locateur pour remédier à ce défaut, à moins que le Locataire ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, le Locataire pourra présenter au Locateur un plan de correction accompagné d'un échéancier.

Si, pendant la durée du Bail, le Locataire omet de payer un versement de loyer à son échéance et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut dans les quinze (15) jours suivants la réception d'un avis écrit du Locateur à cet effet, alors le Locateur pourra, sous réserve de ses autres droits et recours et sans autre avis au Locataire, résilier de plein droit le Bail.

ARTICLE 11 - EXCLUSIVITÉ

11.1 Le Locateur confirme que l'usage des Lieux prévu au paragraphe 7.1 ne contrevient d'aucune manière aux clauses d'exclusivité qui ont été consenties aux autres locataires de l'Immeuble. Le Locateur accorde au Locataire une exclusivité quant à l'exploitation d'un local dans l'Immeuble de type resto-bar tel que décrit à l'article 7.1 et ne louera pas de locaux dans l'Immeuble à des locataires exploitant un commerce similaire ou qui nuirait à celui du Locataire, et ce pendant toute la Durée et tout renouvellement de celle-ci.

11.2 La clause d'exclusivité engage également le Locateur vis-à-vis de son Locataire à ne pas laisser faire usage de produits et de services semblables ou complémentaires d'un autre fournisseur dans le cadre d'ententes entre le Locateur et sa clientèle. Le Locateur a l'obligation de s'assurer que soient retenus exclusivement les services du Locataire pour tous besoins de restauration, de traiteur ou autres services similaires pour toute activité se déroulant selon une entente du Locateur et de sa clientèle, indépendamment de la localisation d'une telle entente et/ou activité (notamment les locaux utilisés par le Locateur dans les édifices avoisinants du Cégep Marie-Victorin ainsi que les terrains extérieurs utilisés par le Locateur).

11.3 Cette clause d'exclusivité prévoit par ailleurs la présence de machines distributrices de boissons et de nourriture dans l'Immeuble, totalement, et exclusivement exploitées par le Locataire. Lesdites machines sont réputées être mises à la disposition de l'ensemble de la clientèle et des occupants de l'Immeuble et en aucun cas aucune somme ne pourra être réclamée par le Locateur au Locataire pour l'exploitation de ces machines. La vente de boissons sucrées est prohibée. Dans le respect de cette clause d'exclusivité, aucune autre machine distributrice de tout aliment ou boisson, incluant des bonbons, ne pourra être installée et exploitée par le Locateur ou un de ses fournisseurs ou par un autre locataire dans l'Édifice ou par toute autre tierce partie dans l'Immeuble. La présence ou non de telles machines distributrices est laissée à la discrétion du Locataire et ne pourrait en aucun cas être exigée par le Locateur. L'emplacement des distributrices doit être approuvé au préalable par le Locateur.

Paraphes	
Locateur	Locataire
	MDM

ARTICLE 12 - DIVERS

12.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.

12.2 **Renonciation** : Le fait que le Locataire ou le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou du Locateur ou à l'exercice d'un droit d'une partie, qui garde son plein effet.

12.3 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

12.4 **Lois applicables** : Le Bail est régie par les lois du Québec.

12.5 **Modification** : À moins que les présentes n'en prévoient autrement, aucune modification ou addition au Bail ne liera les parties à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par chacune d'elles.

ARTICLE 13 - POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

13.1 **Remise** : Le Locateur a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et il a remis une copie de cette politique au Locataire.

En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

ARTICLE 14 - ANNEXES

14.1 **Énumération** : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

► Annexe A : Plans des Lieux loués, du stationnement et de la terrasse

ARTICLE 15 - ÉLECTION DE DOMICILE

15.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur ou courrier électronique :

► Pour le Locateur :

Ville de Montréal
Service de la gestion et de la planification immobilière
Division de la location
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal, Québec H2Y 3Y8

Paraphes	
Locateur	Locataire
	MDM

Télécopieur : (514) 280-3597

► Pour le Locataire :

RESTO-BAR CAPUCINE INC.
Mario Di Molfetta
6838, rue Bombardier
Montréal (Québec) H1P 3K5

15.2 Modification : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

15.3 Avis : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main, soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur ou par courrier électronique. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur ou courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Toute transmission d'avis par télécopieur ou courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

ARTICLE 16 - ANNULATION

16.1 Bail antérieur : Le Locataire et le Locateur annulent par les présentes, à toutes fins que de droit, à compter de la date où le présent Bail prend effet, date qui sera confirmée et approuvée par les parties par écrit. Les parties se donneront mutuellement une quittance totale et finale de toutes les obligations découlant du Bail initial, le tout sans indemnité ni compensation de quelque nature que ce soit de part et d'autre.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ 2018

VILLE DE MONTRÉAL

_____
par : Yves Saindon

Le _____ 2018

RESTO-BAR CAPUCINE INC.

_____
par : Mario Di Molfetta

Paraphes	
Locateur	Locataire MDM

Annexe A

Plan des Lieux loués

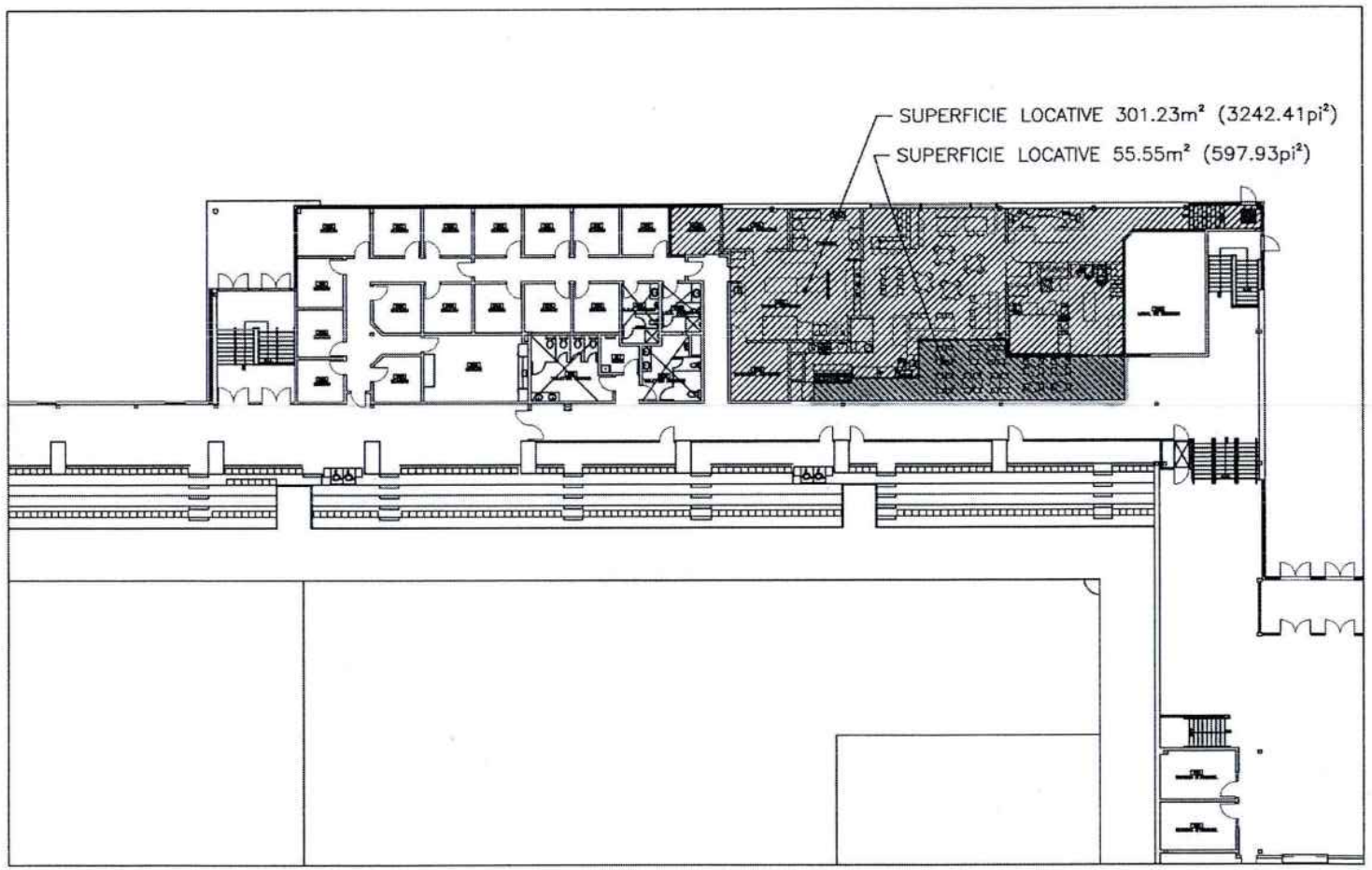

COMPLEXE SPORTIF MARIE-VICTORIN

7000 BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

ANNEXE "A"

REZ-DE-CHAUSSÉE

22-01-2018

M03

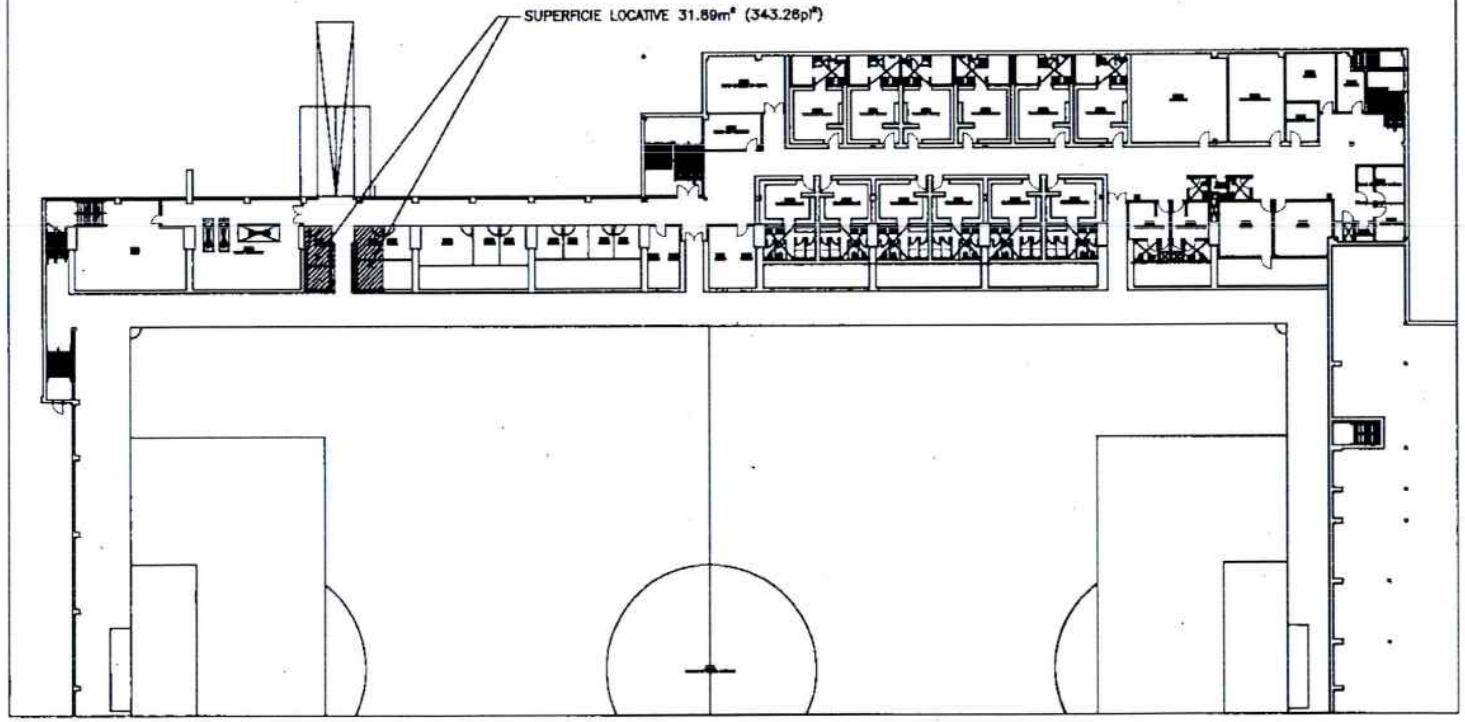

COMPLEXE SPORTIF MARIE-VICTORIN

ANNEXE "A"

7000 BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

SOUS-SOL

22-01-2018

BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS
15 Place de Stationnement
Terrasse

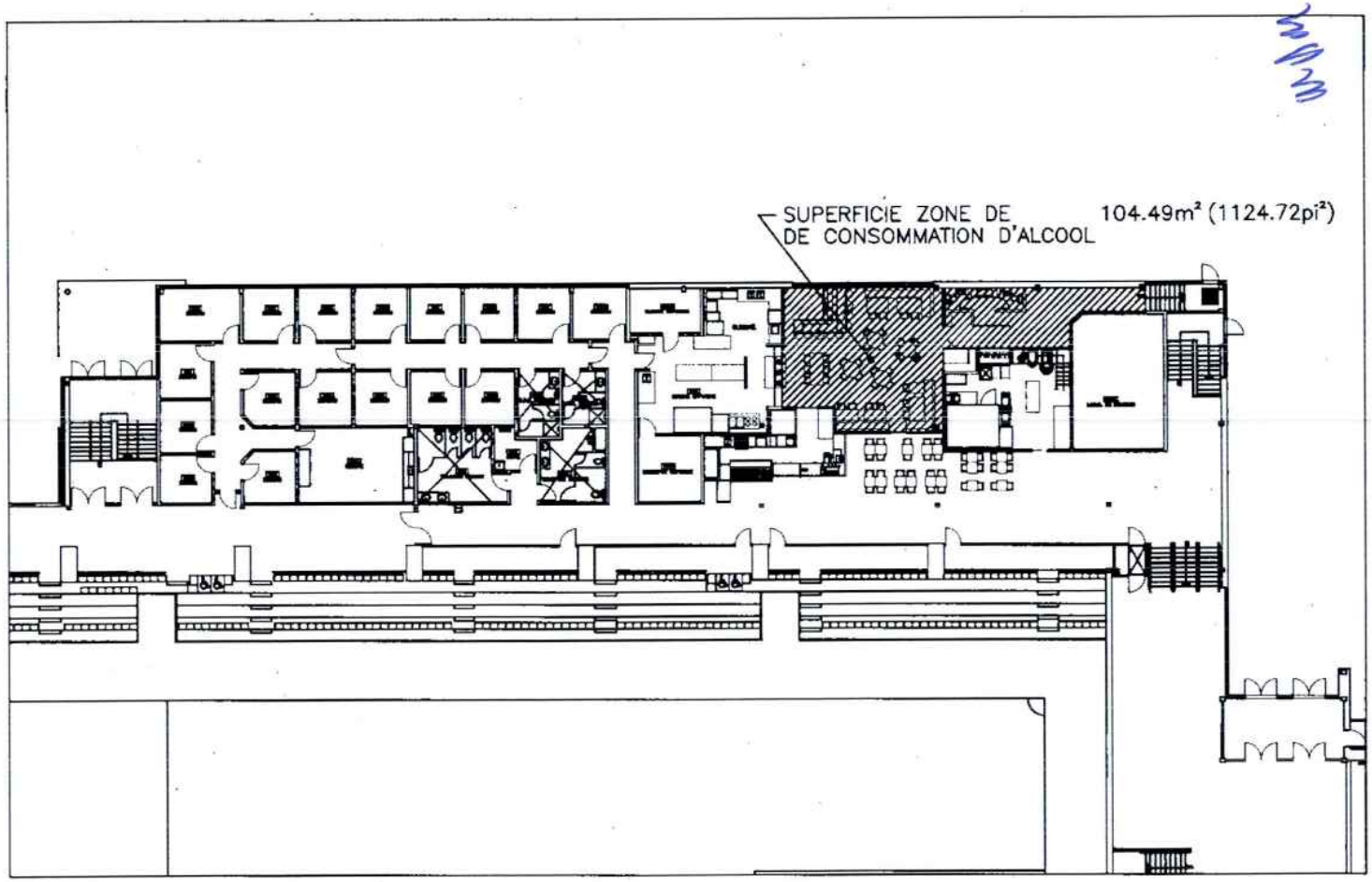

COMPLEXE SPORTIF MARIE-VICTORIN

7000 BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

ANNEXE "A"

REZ-DE-CHAUSSÉE

22-01-2018

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185372002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Resto-Bar Capucine, pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2019, un espace au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis pour des fins de restauration, ainsi que des espaces d'entreposage au sous-sol du même immeuble, d'une superficie locative approximative de 3 566,35 pi², moyennant un loyer total de 491 674,23 $, avant les taxes. Bâtiment 2621-102

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1185372002 7000 Maurice Duplessis RestoBar Capucine.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-12

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514-872-1093
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.05

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1184107009

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder à 9190-8673 Québec inc. le contrat pour le lot 1, à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée les contrats pour les lots 2 et 3, à Pépinière Jardin 2000 inc. le contrat pour le lot 4, et à Les Entreprises Daniel Robert inc. le contrat pour le lot 5, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres; montant total de 2 991 045,93 $, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public 18-16830 - six (6) soumissionnaires.

Il est recommandé au comité exécutif :

1- d'autoriser une dépense de 135 158,32 $, taxes et contingences incluses, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 111 arbres;
2- d'accorder à Les Entreprises Daniel Robert inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 5, un contrat pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 111 arbres, pour la période 2018-2021, soit pour une somme maximale de 122 871,20 $.

Il est recommandé au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense de 2 855 887,60 $, taxes et contingences incluses, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 2 407 arbres;
2- d'accorder à :

· 9190-8673 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, un contrat pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 741 arbres, pour la période 2018-2021;
· Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, un contrat pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 484 arbres, pour la période 2018-2021;

· Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 3, un contrat pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 649 arbres, pour la période 2018-2021;
· Pépinière Jardin 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 4, un contrat pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 533 arbres, pour la période 2018-2021;

aux prix respectifs de leur soumission, comme indiqué ci-après, soit pour une somme maximale totale de 2 719 132,66 $ taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16830;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Période	Nombre d'arbres	Lot #
9190-8673 Québec inc.	827 734,92 $	2018-2021	741	1
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée	528 949,16 $	2018-2021	484	2
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée	673 795,18 $	2018-2021	649	3
Pépinière Jardin 2000 inc.	565 782,20 $	2018-2021	533	4

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 95,48 % par la ville centrale et à 4,52 % par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-20 15:10

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184107009**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder à 9190-8673 Québec inc. le contrat pour le lot 1, à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée les contrats pour les lots 2 et 3, à Pépinière Jardin 2000 inc. le contrat pour le lot 4, et à Les Entreprises Daniel Robert inc. le contrat pour le lot 5, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres; montant total de 2 991 045,93 $, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public 18-16830 - six (6) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) coordonne un plan intensif de plantation d'arbres sur le domaine public, qui s'ajoute aux efforts de plantation déjà entrepris par les arrondissements. Les arrondissements souhaitant participer à ce plan déposent une liste de sites prêts à recevoir un arbre, en y précisant l'essence désirée en plus des autres données exigées par le SGPVMR. Le SGPVMR analyse les listes reçues et sélectionne les arrondissements en fonction de la qualité de l'information transmise et des ressources assignées à la gestion du plan canopée.
Pour 2018, l'objectif du plan est de travailler avec un minimum d'arrondissements tout en obtenant environ 2 500 arbres à planter. Cette révision du plan fait suite à l'annulation à l'automne 2017 de l'appel d'offres public 17-16292 qui comptait 14 arrondissements et environ 5 000 sites à planter. Le volume et la complexité du contrat excédaient la capacité du SGPVMR à assurer un suivi adéquat. Signalons que les arrondissements non retenus en 2018 (Anjou, LaSalle, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Le Sud-Ouest, Verdun, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension) recevront une aide financière de la part du SGPVMR pour réaliser les plantations de calibre inscrites sur les listes transmises.

Les plantations seront réalisées par des entreprises privées au terme du processus d'appel d'offres public 18-16830 lancé par le Service de l'approvisionnement. La stratégie de sollicitation du marché compte quatre (4) lots regroupant chacun un à deux arrondissements avec un nombre variable d'arbres à planter. Le cinquième lot consiste en des plantations dans les parterres arborés du parc du Mont-Royal pour remplacer certains frênes abattus dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne. L'octroi des contrats se fera par lot au plus bas soumissionnaire conforme. Cette façon de procéder

assure à la Ville l'obtention du meilleur prix pour chacun des lots.

L'appel d'offres a été publié le 4 avril 2018 dans le quotidien Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en plus d'être affiché sur le portail officiel de la Ville de Montréal. La durée de la publication dans le SÉAO a été de 22 jours. L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 26 avril 2018. Les soumissions déposées sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions.

Quatre addenda furent émis afin de préciser certains aspects du cahier des charges :

- addenda 1 (6 avril 2018) : transmission du bordereau en format Excel et précision sur les disponibilités des agents d'approvisionnement;
- addenda 2 (6 avril 2018) : correction du mois d'émission de l'addenda 1;
- addenda 3 (17 avril 2018) : explications sur le mode d'octroi par lot et modification de la date prévue pour le début des plantations;
- addenda 4 (23 avril 2018) : modification du délai pour la réservation des arbres en pépinière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1509 - 30 août 2017 - Accorder un contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 259 arbres pour une période de trois (3) ans (2017-2019) - Montant total de 299 142,25 $, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public 17-16155 - Quatre (4) soumissionnaires.
CG17 0396 - 24 août 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 $ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

CM16 1419 – 20 décembre 2016 - Accorder à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) ltée, un contrat pour le lot 1 (environ 1 186 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019); accorder à Urbex Construction inc. un contrat pour les lots 2 et 4 (environ 3 349 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019); accorder à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) ltée, un contrat pour le lot 3 (environ 970 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019), pour une dépense totale de 5 684 221,29 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15485 (5 soum.).

CM16 0982 - 23 août 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 $ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion de la forêt urbaine**.**

CM16 0606 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 2 328 arbres pour une période de 3 ans, pour les années 2016-2018 ainsi qu'un contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 1 945 arbres pour une période de 3 ans, pour les années 2016-2018 - Dépense totale de 4 245 823,92 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15070 (7 soum.).

CM15 1013 - 18 août 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 $ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine.

CM15 0803 - 16 juin 2015 - Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 500 arbres pour une période de trois ans (2015-2017) ainsi qu'à PNG Projets d'aménagements inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 6 500 arbres pour une période de trois

ans (2015-2017) pour une dépense totale de 8 620 875,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14275 (4 soum.).

CM15 0364 - 24 mars 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 $ pour la réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée.

DESCRIPTION

L'appel d'offres faisant l'objet du présent dossier couvre les activités suivantes :
· la fourniture d'arbres de calibre (été 2018)
· les préparatifs préalables à la plantation (été et automne 2018)
· la plantation d'arbres sur le domaine public et l'arrosage (automne 2018)
· l'arrosage et l'entretien pour les trois années subséquentes (2019 - 2021)

Les travaux seront réalisés en étroite collaboration avec les intervenants des arrondissements concernés.

Les travaux devront respecter la plus récente version des normes du Bureau de normalisation du Québec (B.N.Q.) ainsi que les exigences supplémentaires inscrites au devis technique du cahier des charges de l'appel d'offres 18-16830. L'arrosage et les travaux d'entretien commenceront dès la plantation à l'automne 2018 et se poursuivront jusqu'à la fin de la période de garantie, soit à la fin de l'automne 2021. Cependant, si pendant la période de garantie un arbre devait être remplacé, la période d'entretien et d'arrosage pourrait alors se prolonger au-delà de 2021.

Il est prévu que les plantations se déroulent entre le 22 octobre et le 30 novembre 2018. Un manquement à cet échéancier pourrait exposer les adjudicataires à une pénalité de 1 000 $ par jour de retard.

JUSTIFICATION

Il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges et six (6) entreprises ont déposé une soumission, soit 67 % des preneurs. Trois entrepreneurs (33 %) n'ont pas déposé de soumission.

Soumissions conformes	Coût total (taxes incluses)	Coût total (taxes incluses)	Coût total (taxes incluses)	Coût total (taxes incluses)	Coût total (taxes incluses)	
	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Total
Les Terrassements Multi-Paysage inc.	1 583 453,43 $	1 067 964,70 $	1 407 126,61 $	1 161 703,51 $	239 251,37 $	5 459 499,62 $
Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	866 477,12 $	528 949,16 $	673 795,18 $	615 350,80 $	172 599,55 $	2 857 171,81 $
9190-8673 Québec inc.	827 734,92 $	554 228,94 $	747 849,14 $	609 925,13 $	----------	2 739 738,13 $
Pépinière Jardin 2000 inc.	992 616,54 $	538 128,42 $	696 589,83 $	565 782,20 $	129 481,97 $	2 922 598,96 $
PNG Projets d'aménagements inc.	965 331,38 $	676 636,74 $	812 890,96 $	746 470,13 $	151 508,71 $	3 352 837,92 $
Les Entreprises Daniel Robert inc.	----------	587 501,55 $	----------	626 074,80 $	122 871,20 $	1 336 447,55 $
Dernière estimation réalisée ($)	911 602,00 $	595 433,00 $	798 421,00 $	655 714,00 $	134 095,00 $	3 095 265,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	1 047 122,68 $	658 901,59 $	867 650,34 $	720 884,43 $	163 142,56 $	N/A

(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions) Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*	26,50 %	24,57 %	28,77 %	27,41 %	32,78 %	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*	755 718,51 $	539 015,54 $	733 331,43 $	595 921,31 $	116 380,17 $	2 740 366,96 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse conforme) x 100*	91,30 %	101,90 %	108,84 %	105,33 %	94,72 %	100,78 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	- 83 867,08 $	- 66 483,84 $	- 124 625,82 $	- 89 931,80 $	- 11 223,80 $	- 376 132,34 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *(la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	-9,20 %	11,17 %	-15,61 %	- 13,72 %	- 8,37 %	- 12,15 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	38 742,20 $	9 179,26 $	22 794,65 $	44 142,93 $	6 610,77 $	121 469,81 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	4,68 %	1,74 %	3,38 %	7,80 %	5,38 %	4,47 %
Montant total à octroyer	827 734,92 $	528 949,16 $	673 795,18 $	565 782,20 $	122 871,20 $	2 719 132,66 $

À la suite de l'analyse des soumissions les entrepreneurs suivants sont déclarés être le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot indiqué

· lot 1 (L'Ile-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro), 741 arbres, 9190-8673 Québec inc.,
· lot 2, (Ahuntsic-Cartierville), 484 arbres, Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée
· lot 3, (Lachine, Saint-Laurent), 649 arbres, Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée
· lot 4, (Montréal-Nord), 533 arbres, Pépinière Jardin 2000 inc.
· lot 5, (parc du Mont-Royal), 111 arbres, Les Entreprises Daniel Robert inc.

En date du 18 mai 2018, ces quatre entreprises n'étaient pas

· sur la Liste des firmes à rendement insatisfaisant
· inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)
· rendues non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle

Ces entreprises détiennent leur licence d'entrepreneur avec la sous-catégorie 2.5 excavation et terrassement émise par la Régie du bâtiment du Québec. L'autorisation de contracter avec des organismes publics délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'était pas exigée pour cet appel d'offres.

La plus basse soumission pour chacun des lots est inférieure en moyenne de 12 % par rapport à la dernière estimation, comme le démontre le tableau ci-dessus. Le fait que le dernier appel d'offres public ait été annulé après l'ouverture, donc après le dévoilement des prix, a pu contribuer à ce phénomène. En effet, quatre entreprises ont soumissionné sur les deux appels d'offres. Dans trois cas sur quatre, il y a eu une baisse de prix par arbre de plus de 20 % en faveur de l'appel d'offres 18-16830. Rappelons que le prix par arbre est déterminé en divisant le montant total de la soumission par le nombre d'arbres à planter.

Par ailleurs, sur la base de l'expérience des années antérieures, il est prudent de croire que certains imprévus devront être gérés dans le cadre du présent contrat. Ainsi, une contingence représentant 10 % de la valeur totale doit être prévue et le montant de celle-ci s'élève à 271 913,27 $.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 2 991 045,93 $ incluant les taxes et les contingences sera assumé comme suit :
· Un montant maximal de 2 607 806,04 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-047 - Plan de gestion de la forêt urbaine.

· Un montant maximal de 123 417,56 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-024 - Plan de gestion de la forêt urbaine.

· Cette dépense sera assumée à 95,48 % par la ville centre. Le solde restant, 4,52 %, sera assumé par l'agglomération. Le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi en proportion de la valeur du contrat pour le lot 5 (122 871,20 $) par rapport à la valeur totale du montant à octroyer pour les cinq (5) lots (2 719 132,66 $).

· La partie de la dépense assumée par l'agglomération concerne le parc du Mont-Royal qui est d'intérêt collectif tel que décrit à l'annexe du décret 1229-2005 et qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Pour l'année 2018, la dépense pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage pour

les lots 1 à 4 sera de 1 702 237,14 $ et pour le lot 5 de 79 159,79 $, pour un total de 1 781 396,93 $.

Pour l'année 2019, la dépense pour l'entretien et l'arrosage pour les lots 1 à 4 sera de 222 831,87 $ et pour le lot 5 de 11 012,66 $, pour un total de 233 844,54 $.
Pour l'année 2020, la dépense pour l'entretien et l'arrosage pour les lots 1 à 4 sera de 222 831,87 $ et pour le lot 5 de 11 012,66 $, pour un total de 233 844,54 $.
Pour l'année 2021, la dépense pour l'entretien et l'arrosage pour les lots 1 à 4 sera de 222 831,87 $ et pour le lot 5 de 11 012,66 $, pour un total de 233 844,54 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les contrats visant la plantation de 2 518 arbres permettront l'intensification du volet canopée du plan de gestion de la forêt urbaine sur le domaine public municipal. Ces plantations sont une réponse directe à la cible collective du plan *Montréal Durable 2016-2020* «d'augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025». La forêt urbaine contribue notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat de plantation, d'entretien et d'arrosage s'avère nécessaire à la réalisation du volet de renforcement de la canopée sur le domaine public du plan de gestion de la forêt urbaine pour l'année 2018. Sans cet octroi de contrat, la Ville de Montréal ne pourra faire face à l'engagement de hausser la canopée pris dans le cadre du plan *Montréal Durable 2016-2020.*
L'octroi du contrat pour le lot 5 doit être fait à la séance du comité exécutif du 8 août 2018 en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif justifié par le montant du contrat. L'octroi des contrats pour les lots 1 à 4 doit être fait à la séance du conseil municipal du 20 août 2018. Ceci permettra la confirmation du début des contrats dans les jours suivant la réception de la résolution du comité exécutif pour le lot 5 et du conseil municipal pour les lots 1 à 4. En commençant le processus d'approvisionnement dès l'octroi, les adjudicataires disposeront d'une flexibilité accrue nécessaire pour planifier la plantation d'un aussi grand nombre d'arbres. Par ailleurs, pour atteindre les objectifs du plan de gestion de la forêt urbaine, il est souhaitable que les plantations soient terminées pour le 30 novembre 2018.

L'ajournement d'une décision pourrait compromettre la saison de plantation de l'automne 2018 ce qui pourrait, à terme, avoir des répercussions sur l'atteinte de l'objectif d'augmentation de la canopée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pour les plantations en milieu résidentiel, les propriétaires riverains recevront une lettre les informant de la plantation imminente d'un arbre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée pour approbation par le comité exécutif : 8 août 2018
Séance visée pour approbation par le conseil municipal : 20 août 2018;
Période visée pour la réalisation des travaux de plantation : 22 octobre au 30 novembre 2018;
Période visée pour la réalisation des travaux d'entretien et d'arrosage : à partir de l'automne 2018 jusqu'à l'automne 2021;
Fin des travaux : normalement vers le 15 novembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude BOYCE
Conseillère en planification

Tél : 514 868-5933
Télécop. : 514 872-9818

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-23

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél : 514 872-1642
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BÉDARD
Chef de division

Pour Daniel Hodder, directeur

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Monsieur Daniel Bédard, chef de division - Forêt urbaine, pour me remplacer les 19, 20 et 21 juin 2018 dans

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directeur(trice)

l'exercice de mes fonctions de directeur, Direction - Gestion des parcs et biodiversité, et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

J'ai signé, Daniel Hodder

Tél : 514 872-1642
Approuvé le : 2018-06-20

Tél : 514 872-1456
Approuvé le : 2018-06-28

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1184107009

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Accorder à 9190-8673 Québec inc. le contrat pour le lot 1, à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée les contrats pour les lots 2 et 3, à Pépinière Jardin 2000 inc. le contrat pour le lot 4, et à Les Entreprises Daniel Robert inc. le contrat pour le lot 5, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres; montant total de 2 991 045,93 $, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public 18-16830 - six (6) soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16830 _ TCP lots.pdf 18-16830 _ TCP détaillé.pdf 18-16830 Nouvelle Appel D'offres.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel LÉGER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1059

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-29

Pierre GATINEAU
Chef de section, biens et services
Tél : (514) 872-5241
Division : Division de l'acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16830 — No du GDD : 1184107009

Titre de l'appel d'offres : Fourniture, plantation et arrosage d'arbres - 40 mois

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 4 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 26 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 26 - 4 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 23 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 6

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,67

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 23 - 10 - 2018

Date d'échéance révisée : 23 - 10 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lots
9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige inc)	827 734,92	√	1
Entrepreneur Paysagiste Strthmore (1997) ltée	1 202 744,34	√	2 et 3
Pépinière Jardin 2000 inc	565 782,20	√	4
Les Entreprises Daniel Robert inc	122 871,20	√	5

Information additionnelle

Les entreprises recommandées dans le présent sommaire décisionnel ne sont pas inscrites au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et ne sont pas rendues non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. L'autorisation de l'AMF n'est pas exigée dans le cadre de cet appel d'offres,

Préparé par : Daniel Léger — Le 23 - 5 - 2018

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

No de l'appel d'offres
18-16830

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité Oui

							Soumissionnaires Données											
							Les Terrassements Multi-Paysages inc		Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) ltée		Les Entreprises Roseneige inc		Pépinière Jardin 2000 inc		PNG Projet d'aménagement inc		Les Entreprises Daniel Robert inc	
Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires.	Total sans taxes.	Prix unitaires.	Total sans taxes.	Prix unitaires.	Total sans taxes.	Prix unitaires.	Total sans taxes.	Prix unitaires.	Total sans taxes.	Prix unitaires.	Total sans taxes.
1	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève Pierrefonds-Roxboro							1 377 215,42 $		753 622,20 $		719 926,00 $		863 332,50 $		839 601,11 $		
2	Ahuntsic-Cartierville							928 866,88 $		460 055,80 $		482 043,00 $		468 039,50 $		588 507,71 $		510 982,00 $
3	Lachine Saint-Laurent							1 223 854,41 $		586 036,25 $		650 445,00 $		605 862,00 $		707 015,40 $		
4	Montréal-Nord							1 010 396,62 $		535 204,00 $		530 485,00 $		492 091,50 $		649 245,60 $		544 531,25 $
5	Parc du Mont-Royal							208 089,91 $		150 119,20 $				112 617,50 $		131 775,35 $		106 867,75 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

No de l'appel d'offres
18-16830

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité: Oui

							Soumissionnaires		Données									
							Les Terrassements Multi-Paysages inc		Entrepreneur Paysagiste		Les Entreprises Roseneige inc		Pépinière Jardin 2000 inc		PNG Projet d'aménagement inc		Les Entreprises Daniel Robert inc	
Num. du Lot	Description du lot	Num. d'item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires.	Total sans taxes.	Prix unitaires.	Total sans taxes.	Prix unitaires.	Total sans taxes.	Prix unitaires.	Total sans taxes.	Prix unitaires.	Total sans taxes.	Prix unitaires.	Total sans taxes.
1	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève Pierrefonds-Roxboro	1	Abies concolor	1	Arbre	1	247,50 $	247,50 $	357,00 $	357,00 $	200,00 $	200,00 $	325,00 $	325,00 $	275,00 $	275,00 $		
		2	Acer ginnala 'Flame'	3	Arbre	1	203,50 $	610,50 $	309,00 $	927,00 $	230,00 $	690,00 $	300,00 $	900,00 $	185,00 $	555,00 $		
		3	Acer miyabei 'Morton'	8	Arbre	1	247,50 $	1 980,00 $	367,00 $	2 936,00 $	280,00 $	2 240,00 $	325,00 $	2 600,00 $	201,00 $	1 608,00 $		
		4	Acer saccharinum 'Laciniatum'	1	Arbre	1	231,00 $	231,00 $	357,00 $	357,00 $	240,00 $	240,00 $	325,00 $	325,00 $	186,00 $	186,00 $		
		5	Acer saccharum 'Temple Upright'	3	Arbre	1	247,50 $	742,50 $	357,00 $	1 071,00 $	255,00 $	765,00 $	325,00 $	975,00 $	241,00 $	723,00 $		
		6	Acer x freemanii 'Armstrong'	8	Arbre	1	247,50 $	1 980,00 $	357,00 $	2 856,00 $	300,00 $	2 400,00 $	325,00 $	2 600,00 $	216,00 $	1 728,00 $		
		7	Acer x freemanii 'Autumn Blaze'	16	Arbre	1	247,50 $	3 960,00 $	357,00 $	5 712,00 $	200,00 $	3 200,00 $	325,00 $	5 200,00 $	194,00 $	3 104,00 $		
		8	Acer x freemanii 'Morgan'	4	Arbre	1	247,50 $	990,00 $	357,00 $	1 428,00 $	200,00 $	800,00 $	325,00 $	1 300,00 $	226,00 $	904,00 $		
		9	Acer x freemanii 'Sienna Glen'	5	Arbre	1	247,50 $	1 237,50 $	357,00 $	1 785,00 $	200,00 $	1 000,00 $	325,00 $	1 625,00 $	206,00 $	1 030,00 $		
		10	Aesculus hippocastanum 'Baumanii'	4	Arbre	1	247,50 $	990,00 $	377,00 $	1 508,00 $	285,00 $	1 140,00 $	325,00 $	1 300,00 $	241,00 $	964,00 $		
		11	Alnus glutinosa 'Imperialis'	1	Arbre	1	214,50 $	214,50 $	299,00 $	299,00 $	200,00 $	200,00 $	325,00 $	325,00 $	225,00 $	225,00 $		
		12	Amelanchier canadensis	3	Arbre	1	225,50 $	676,50 $	338,00 $	1 014,00 $	190,00 $	570,00 $	325,00 $	975,00 $	216,00 $	648,00 $		
		13	Amelanchier laevis	10	Arbre	1	225,50 $	2 255,00 $	338,00 $	3 380,00 $	190,00 $	1 900,00 $	325,00 $	3 250,00 $	216,00 $	2 160,00 $		
		14	Amelanchier x grandiflora 'Autumn Brillance'	11	Arbre	1	225,50 $	2 480,50 $	338,00 $	3 718,00 $	190,00 $	2 090,00 $	325,00 $	3 575,00 $	216,00 $	2 376,00 $		
		15	Amelanchier x grandiflora 'Ballerina'	13	Arbre	1	225,50 $	2 931,50 $	338,00 $	4 394,00 $	190,00 $	2 470,00 $	325,00 $	4 225,00 $	245,00 $	3 185,00 $		

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

No de l'appel d'offres
18-16830

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité: Oui

							Soumissionnaires Données																	
							Les Terrassements Multi-Paysages inc		Entrepreneur Paysagiste		Les Entreprises Roseneige inc		Pépinière Jardin 2000 inc		PNG Projet d'aménagement inc		Les Entreprises Daniel Robert inc							
1	L'Île-Bizard–Sainte-	16	Amelanchier x grandiflora 'Princess Diana'	8	Arbre	1	225,50 $	1 804,00 $	338,00 $	2 704,00 $	190,00 $	1 520,00 $	325,00 $	2 600,00 $	216,00 $	1 728,00 $								
		17	Betula nigra 'Heritage'	13	Arbre	1	203,50 $	2 645,50 $	290,00 $	3 770,00 $	240,00 $	3 120,00 $	325,00 $	4 225,00 $	186,00 $	2 418,00 $								
		18	Carpinus betulus 'Fastigiata'	7	Arbre	1	291,50 $	2 040,50 $	435,00 $	3 045,00 $	310,00 $	2 170,00 $	325,00 $	2 275,00 $	295,00 $	2 065,00 $								
		19	Carpinus caroliniana	27	Arbre	1	225,50 $	6 088,50 $	318,00 $	8 586,00 $	300,00 $	8 100,00 $	325,00 $	8 775,00 $	211,00 $	5 697,00 $								
		20	Carya cordiformis	1	Arbre	1	291,50 $	291,50 $	425,00 $	425,00 $	305,00 $	305,00 $	350,00 $	350,00 $	325,00 $	325,00 $								
		21	Catalpa speciosa	1	Arbre	1	225,50 $	225,50 $	280,00 $	280,00 $	280,00 $	280,00 $	325,00 $	325,00 $	176,00 $	176,00 $								
		22	Celtis occidentalis	20	Arbre	1	247,50 $	4 950,00 $	338,00 $	6 760,00 $	185,00 $	3 700,00 $	325,00 $	6 500,00 $	206,00 $	4 120,00 $								
		23	Celtis occidentalis 'Prairie Sentinel'	18	Arbre	1	247,50 $	4 455,00 $	367,00 $	6 606,00 $	260,00 $	4 680,00 $	325,00 $	5 850,00 $	211,00 $	3 798,00 $								
		24	Cercidiphyllum japonicum	23	Arbre	1	225,50 $	5 186,50 $	328,00 $	7 544,00 $	270,00 $	6 210,00 $	325,00 $	7 475,00 $	240,00 $	5 520,00 $								
		25	Cladastris kentukea	11	Arbre	1	242,00 $	2 662,00 $	328,00 $	3 608,00 $	280,00 $	3 080,00 $	325,00 $	3 575,00 $	240,00 $	2 640,00 $								
		26	Corylus colurna	19	Arbre	1	247,50 $	4 702,50 $	396,00 $	7 524,00 $	265,00 $	5 035,00 $	325,00 $	6 175,00 $	275,00 $	5 225,00 $								
		27	Fagus sylvatica 'Purpurea'	28	Arbre	1	341,00 $	9 548,00 $	406,00 $	11 368,00 $	300,00 $	8 400,00 $	400,00 $	11 200,00 $	266,00 $	7 448,00 $								
		28	Ginkgo biloba 'Autumn Gold'	35	Arbre	1	275,00 $	9 625,00 $	425,00 $	14 875,00 $	310,00 $	10 850,00 $	350,00 $	12 250,00 $	251,00 $	8 785,00 $								
		29	Ginkgo biloba 'Fastigiata'	19	Arbre	1	275,00 $	5 225,00 $	425,00 $	8 075,00 $	315,00 $	5 985,00 $	350,00 $	6 650,00 $	317,00 $	6 023,00 $								
		30	Ginkgo biloba (mâle)	1	Arbre	1	275,00 $	275,00 $	425,00 $	425,00 $	310,00 $	310,00 $	350,00 $	350,00 $	251,00 $	251,00 $								
		31	Ginkgo biloba 'Princeton Sentry'	26	Arbre	1	275,00 $	7 150,00 $	425,00 $	11 050,00 $	310,00 $	8 060,00 $	350,00 $	9 100,00 $	269,00 $	6 994,00 $								
		32	Gleditsia triacanthos 'Elegantissima'	30	Arbre	1	170,50 $	5 115,00 $	299,00 $	8 970,00 $	180,00 $	5 400,00 $	325,00 $	9 750,00 $	222,00 $	6 660,00 $								
		33	Gleditsia triacanthos 'Northern Acclaim'	31	Arbre	1	198,00 $	6 138,00 $	290,00 $	8 990,00 $	200,00 $	6 200,00 $	325,00 $	10 075,00 $	201,00 $	6 231,00 $								
		34	Gleditsia triacanthos 'Shademaster'	5	Arbre	1	198,00 $	990,00 $	290,00 $	1 450,00 $	200,00 $	1 000,00 $	325,00 $	1 625,00 $	201,00 $	1 005,00 $								
		35	Gleditsia triacanthos 'Skyline'	13	Arbre	1	198,00 $	2 574,00 $	290,00 $	3 770,00 $	200,00 $	2 600,00 $	325,00 $	4 225,00 $	201,00 $	2 613,00 $								
		36	Gleditsia triacanthos 'Street Keeper'	10	Arbre	1	198,00 $	1 980,00 $	290,00 $	2 900,00 $	200,00 $	2 000,00 $	325,00 $	3 250,00 $	201,00 $	2 010,00 $								
		37	Gleditsia triacanthos 'Sunburst'	2	Arbre	1	198,00 $	396,00 $	290,00 $	580,00 $	200,00 $	400,00 $	325,00 $	650,00 $	177,00 $	354,00 $								
		38	Gymnocladus dioicus	15	Arbre	1	247,50 $	3 712,50 $	338,00 $	5 070,00 $	275,00 $	4 125,00 $	350,00 $	5 250,00 $	216,00 $	3 240,00 $								
		39	Gymnocladus dioicus 'Espresso'	18	Arbre	1	247,50 $	4 455,00 $	338,00 $	6 084,00 $	275,00 $	4 950,00 $	350,00 $	6 300,00 $	221,00 $	3 978,00 $								
		40	Juglans nigra	2	Arbre	1	231,00 $	462,00 $	338,00 $	676,00 $	280,00 $	560,00 $	325,00 $	650,00 $	196,00 $	392,00 $								
		41	Larix decidua	1	Arbre	1	170,50 $	170,50 $	241,00 $	241,00 $	200,00 $	200,00 $	325,00 $	325,00 $	123,00 $	123,00 $								
		42	Larix laricina	6	Arbre	1	170,50 $	1 023,00 $	241,00 $	1 446,00 $	200,00 $	1 200,00 $	325,00 $	1 950,00 $	156,00 $	936,00 $								
		43	Liriodendron tulipifera	20	Arbre	1	247,50 $	4 950,00 $	367,00 $	7 340,00 $	280,00 $	5 600,00 $	325,00 $	6 500,00 $	270,00 $	5 400,00 $								
		44	Maackia amurensis	20	Arbre	1	291,50 $	5 830,00 $	435,00 $	8 700,00 $	270,00 $	5 400,00 $	350,00 $	7 000,00 $	332,00 $	6 640,00 $								
		45	Maackia amurensis 'Summertime'	25	Arbre	1	291,50 $	7 287,50 $	512,00 $	12 800,00 $	270,00 $	6 750,00 $	350,00 $	8 750,00 $	332,00 $	8 300,00 $								
		46	Malus prunifolia 'Rinki'	4	Arbre	1	181,50 $	726,00 $	213,00 $	852,00 $	160,00 $	640,00 $	300,00 $	1 200,00 $	170,00 $	680,00 $								
		47	Malus x 'Centurion®'	2	Arbre	1	181,50 $	363,00 $	348,00 $	696,00 $	180,00 $	360,00 $	300,00 $	600,00 $	232,00 $	464,00 $								
		48	Malus x 'Gladiator'	4	Arbre	1	181,50 $	726,00 $	232,00 $	928,00 $	180,00 $	720,00 $	300,00 $	1 200,00 $	190,00 $	760,00 $								
		49	Malus x 'Harvest Gold'	1	Arbre	1	159,50 $	159,50 $	232,00 $	232,00 $	180,00 $	180,00 $	300,00 $	300,00 $	166,00 $	166,00 $								
		50	Malus x 'Indian Magic'	2	Arbre	1	159,50 $	319,00 $	309,00 $	618,00 $	180,00 $	360,00 $	300,00 $	600,00 $	166,00 $	332,00 $								
		51	Malus X 'Madonna'	2	Arbre	1	159,50 $	319,00 $	232,00 $	464,00 $	180,00 $	360,00 $	300,00 $	600,00 $	176,00 $	352,00 $								
		52	Malus x 'Prairie Fire'	2	Arbre	1	159,50 $	319,00 $	232,00 $	464,00 $	180,00 $	360,00 $	300,00 $	600,00 $	166,00 $	332,00 $								
		53	Malus x 'Robinson'	2	Arbre	1	159,50 $	319,00 $	232,00 $	464,00 $	180,00 $	360,00 $	300,00 $	600,00 $	176,00 $	352,00 $								
		54	Malus x 'Rudolph'	5	Arbre	1	159,50 $	797,50 $	232,00 $	1 160,00 $	180,00 $	900,00 $	300,00 $	1 500,00 $	212,00 $	1 060,00 $								
		55	Ostrya virginiana	25	Arbre	1	291,50 $	7 287,50 $	454,00 $	11 350,00 $	290,00 $	7 250,00 $	350,00 $	8 750,00 $	332,00 $	8 300,00 $								
		56	Phellodendron amurensis 'Macho'	10	Arbre	1	209,00 $	2 090,00 $	348,00 $	3 480,00 $	280,00 $	2 800,00 $	325,00 $	3 250,00 $	201,00 $	2 010,00 $								
		57	Picea abies 'Cupressina'	5	Arbre	1	247,50 $	1 237,50 $	435,00 $	2 175,00 $	280,00 $	1 400,00 $	350,00 $	1 750,00 $	261,00 $	1 305,00 $								
		58	Picea omorika	3	Arbre	1	181,50 $	544,50 $	290,00 $	870,00 $	200,00 $	600,00 $	325,00 $	975,00 $	220,00 $	660,00 $								
		59	Picea pungens 'Fat Albert'	2	Arbre	1	275,00 $	550,00 $	377,00 $	754,00 $	310,00 $	620,00 $	350,00 $	700,00 $	256,00 $	512,00 $								
		60	Picea pungens 'Koster'	6	Arbre	1	275,00 $	1 650,00 $	377,00 $	2 262,00 $	310,00 $	1 860,00 $	350,00 $	2 100,00 $	265,00 $	1 590,00 $								
		61	Pinus nigra 'Austriaca'	4	Arbre	1	181,50 $	726,00 $	280,00 $	1 120,00 $	230,00 $	920,00 $	325,00 $	1 300,00 $	201,00 $	804,00 $								
		62	Pyrus calleryana 'Chantecleer' (Glen's Form)	2	Arbre	1	192,50 $	385,00 $	290,00 $	580,00 $	205,00 $	410,00 $	300,00 $	600,00 $	191,00 $	382,00 $								
		63	Sorbus intermedia	5	Arbre	1	165,00 $	825,00 $	280,00 $	1 400,00 $	275,00 $	1 375,00 $	300,00 $	1 500,00 $	217,00 $	1 085,00 $								
		64	Syringa reticulata	8	Arbre	1	192,50 $	1 540,00 $	280,00 $	2 240,00 $	160,00 $	1 280,00 $	300,00 $	2 400,00 $	186,00 $	1 488,00 $								
		65	Syringa reticulata 'Ivory Silk'	10	Arbre	1	192,50 $	1 925,00 $	280,00 $	2 800,00 $	160,00 $	1 600,00 $	300,00 $	3 000,00 $	186,00 $	1 860,00 $								
		66	Tilia americana 'Boulevard'	7	Arbre	1	198,00 $	1 386,00 $	290,00 $	2 030,00 $	175,00 $	1 225,00 $	325,00 $	2 275,00 $	191,00 $	1 337,00 $								
		67	Tilia cordata 'Greenspire'	2	Arbre	1	198,00 $	396,00 $	290,00 $	580,00 $	165,00 $	330,00 $	325,00 $	650,00 $	183,00 $	366,00 $								
		68	Tilia cordata 'Sheridan'	2	Arbre	1	198,00 $	396,00 $	290,00 $	580,00 $	165,00 $	330,00 $	325,00 $	650,00 $	191,00 $	382,00 $								
		69	Tilia tomentosa	10	Arbre	1	198,00 $	1 980,00 $	290,00 $	2 900,00 $	165,00 $	1 650,00 $	325,00 $	3 250,00 $	220,00 $	2 200,00 $								
		70	Tilia tomentosa 'Satin Shadow'	11	Arbre	1	198,00 $	2 178,00 $	348,00 $	3 828,00 $	165,00 $	1 815,00 $	325,00 $	3 575,00 $	247,00 $	2 717,00 $								
		71	Tilia x mongolica 'Harvest Gold'	9	Arbre	1	198,00 $	1 782,00 $	348,00 $	3 132,00 $	240,00 $	2 160,00 $	325,00 $	2 925,00 $	168,00 $	1 512,00 $								
		72	Ulmus davidiana 'Discovery'	15	Arbre	1	247,50 $	3 712,50 $	406,00 $	6 090,00 $	260,00 $	3 900,00 $	325,00 $	4 875,00 $	292,00 $	4 380,00 $								
		73	Ulmus wilsoniana 'Prospector'	1	Arbre	1	247,50 $	247,50 $	348,00 $	348,00 $	260,00 $	260,00 $	325,00 $	325,00 $	216,00 $	216,00 $								
		74	Ulmus x hollandica 'Pioneer'	3	Arbre	1	247,50 $	742,50 $	357,00 $	1 071,00 $	260,00 $	780,00 $	325,00 $	975,00 $	231,00 $	693,00 $								
		75	Ulmus x 'Homestead'	8	Arbre	1	247,50 $	1 980,00 $	357,00 $	2 856,00 $	260,00 $	2 080,00 $	325,00 $	2 600,00 $	231,00 $	1 848,00 $								
		76	Ulmus x 'Morton' (Accolade TM)	3	Arbre	1	247,50 $	742,50 $	348,00 $	1 044,00 $	260,00 $	780,00 $	325,00 $	975,00 $	216,00 $	648,00 $								
		77	Ulmus x 'Morton Glossy' (Triumph TM)	3	Arbre	1	247,50 $	742,50 $	357,00 $	1 071,00 $	260,00 $	780,00 $	325,00 $	975,00 $	198,00 $	594,00 $								
		78	Ulmus x New Horizon	3	Arbre	1	247,50 $	742,50 $	435,00 $	1 305,00 $	260,00 $	780,00 $	325,00 $	975,00 $	193,00 $	579,00 $								
		79	Ulmus x 'Patriots'	6	Arbre	1	247,50 $	1 485,00 $	261,00 $	1 566,00 $	260,00 $	1 560,00 $	325,00 $	1 950,00 $	171,00 $	1 026,00 $								
		80	Zelkova serrata	8	Arbre	1	291,50 $	2 332,00 $	415,00 $	3 320,00 $	200,00 $	1 600,00 $	350,00 $	2 800,00 $	285,00 $	2 280,00 $								

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

No de l'appel d'offres
18-16830

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité: Oui

							Soumissionnaires / Données											
							Les Terrassements Multi-Paysages inc		Entrepreneur Paysagiste		Les Entreprises Roseneige inc		Pépinière Jardin 2000 inc		PNG Projet d'aménagement inc		Les Entreprises Daniel Robert inc	
1	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève Pierrefonds-Roxboro	81	Plantation d'arbre, conformément aux exigences du devis technique, incluant mais, sans s'y restreindre : - la main-d'œuvre (voir le point 17.2) - l'équipement (voir le point 5.7;7) ; - la signalisation et la pose-planche (voir le point 13) - les matériaux (terre de plantation (voir le point 6.1;6.2) , amendements, paillis (voir le point 6.4) , mycorhizes (voir le point 6.3), etc.) - la fabrication d'une cuvette (voir le point 9.1) - le transport de la jauge de l'adjudicataire jusqu'au site de plantation (inclus chargement/déchargement) (voir le point 5.7) - l'excavation, le transport hors site et la disposition de la terre ou de tous autres débris excavés (voir le point 9.3) - le nettoyage et la remise en condition des lieux (voir le point 12) - les demandes d'Info-excavations et autres localisations ainsi que l'analyse papier et terrain	741	Arbre	1	230,75 $	170 985,75 $	489,00 $	362 349,00 $	300,00 $	222 300,00 $	350,00 $	259 350,00 $	580,00 $	429 780,00 $		
		82	Redressement d'un arbre (voir le point 10.4)	10	Arbre	1	91,67 $	916,70 $	5,00 $	50,00 $	80,00 $	800,00 $	75,00 $	750,00 $	52,50 $	525,00 $		
		83	Fourniture, installation, entretien, enlèvement et disposition d'un (1) tuteur incluant, mais sans s'y restreindre, selette, anse, fil métallique, ruban haute visibilité etc., conformément aux	50	Tuteur	1	29,10 $	1 455,00 $	20,00 $	1 000,00 $	25,00 $	1 250,00 $	20,00 $	1 000,00 $	15,75 $	787,50 $		
		84	Redressement d'un tuteur incluant matériel nécessaire (voir les points 6.6; 10.3)	5	Tuteur	1	19,90 $	99,50 $	0,50 $	2,50 $	15,00 $	75,00 $	20,00 $	100,00 $	15,75 $	78,75 $		
		85	Fourniture, installation, entretien, enlèvement et disposition d'un (1) hauban incluant, mais sans s'y restreindre, le fil, le tendeur, l'anneau, piquets d'ancrage, ruban fluorescent à haute	45	Hauban	1	29,10 $	1 309,50 $	25,00 $	1 125,00 $	40,00 $	1 800,00 $	20,00 $	900,00 $	26,25 $	1 181,25 $		
		86	Fourniture, installation, enlèvement et disposition de protecteurs de types Vexar Plastic sheet netting no L-37, ou l'équivalent,	284	Protecteur	1	11,86 $	3 368,24 $	15,00 $	4 260,00 $	7,00 $	1 988,00 $	10,00 $	2 840,00 $	14,70 $	4 174,80 $		
		87	De la journée de la plantation et jusqu'au 30 novembre 2018, à tous les dix jours, un arrosage de 50 L pour chaque arbre planté. Ceci inclus l'entretien de 741 arbres conformément aux exigences du devis technique (si requis nettoyer, désherber, refaçonner la cuvette, ajouter de la terre et du paillis, tailler des petites branches	2223	Arrosage	1	23,19 $	51 551,37 $	3,00 $	6 669,00 $	7,00 $	15 561,00 $	7,50 $	16 672,50 $	4,77 $	10 603,71 $		
		88	Pour les années 2019, 2020 et 2021, entre le 15 mai et le 15 novembre, à tous les dix jours, un arrosage de 50 L pour chaque arbre planté. Ceci inclus l'entretien de 741 arbres conformément aux exigences du devis technique (si requis nettoyer, désherber, refaçonner la cuvette, ajouter de la terre et du paillis, tailler des petites	40014	Arrosage	1	23,19 $	927 924,66 $	2,80 $	112 039,20 $	7,00 $	280 098,00 $	7,50 $	300 105,00 $	4,77 $	190 866,78 $		
		89	Confection hors plantation d'une cuvette d'arrosage incluant la terre; (Voir le point 10.6)	250	Cuvette	1	19,90 $	4 975,00 $	0,50 $	125,00 $	10,00 $	2 500,00 $	25,00 $	6 250,00 $	36,75 $	9 187,50 $		
		90	Paillis incluant l'installation hors plantation; (Voir	50	m3	1	87,98 $	4 399,00 $	0,50 $	25,00 $	10,00 $	500,00 $	50,00 $	2 500,00 $	21,00 $	1 050,00 $		
		91	Arrachage et disposition d'une souche de plus de 30 cm de DHS, conformément aux exigences	20	Souche	1	96,00 $	1 920,00 $	5,00 $	100,00 $	50,00 $	1 000,00 $	150,00 $	3 000,00 $	21,00 $	420,00 $		
		92	Arrachage et disposition d'une souche de 30 cm ou moins de DHS, conformément aux exigences	20	Souche	1	61,58 $	1 231,60 $	5,00 $	100,00 $	25,00 $	500,00 $	100,00 $	2 000,00 $	10,50 $	210,00 $		
		93	Arrachage et disposition d'un système racinaire enfoui (SRE) résultat d'un essouchement antérieur avec présence minimale de 5 racines	30	SRE	1	96,00 $	2 880,00 $	5,00 $	150,00 $	25,00 $	750,00 $	100,00 $	3 000,00 $	5,25 $	157,50 $		
		94	Arrachage et disposition d'un arbre hors	10	Arbre	1	243,98 $	2 439,80 $	5,00 $	50,00 $	75,00 $	750,00 $	150,00 $	1 500,00 $	105,00 $	1 050,00 $		
		95	Transport excédentaire non prévu par le devis technique (chargement et déchargement d'un	75	Arbre	1	75,00 $	5 625,00 $	0,50 $	37,50 $	25,00 $	1 875,00 $	40,00 $	3 000,00 $	52,50 $	3 937,50 $		
		96	Transport excédentaire non prévu par le devis technique (kilométrage) (Voir les points 5.7;8.5);	1000	Kilomètre (pour un groupe d'arbres transportés	1	1,65 $	1 650,00 $	0,50 $	500,00 $	2,00 $	2 000,00 $	2,00 $	2 000,00 $	5,25 $	5 250,00 $		
		97	Raccordement d'un tuyau sectionné, lors de l'excavation, d'un système d'irrigation présent	100	Fosse	1	50,00 $	5 000,00 $	5,00 $	500,00 $	15,00 $	1 500,00 $	40,00 $	4 000,00 $	10,50 $	1 050,00 $		
		98	Préparation d'une lettre incluant l'impression, le papier, et l'enveloppe ainsi que les coûts de livraison aux propriétaires (voir le point 4);	662	Lettre	1	5,75 $	3 806,50 $	0,50 $	331,00 $	2,00 $	1 324,00 $	7,50 $	4 965,00 $	2,36 $	1 562,32 $		
		99	Mise en jauge hivernale (voir les points 5.1 et 5.7)	35	Arbre	1	243,98 $	8 539,30 $	5,00 $	175,00 $	25,00 $	875,00 $	75,00 $	2 625,00 $	48,30 $	1 690,50 $		
otal L'Île-Bizard–Sainte-GenevièvePierrefonds-Roxboro								1 377 215,42 $		753 622,20 $		719 926,00 $		863 332,50 $		839 601,11 $		
2	Ahuntsic-Cartierville	100	Acer miyabei 'Morton'	3	Arbre	1	247,50 $	742,50 $	386,00 $	1 158,00 $	280,00 $	840,00 $	275,00 $	825,00 $	201,00 $	603,00 $	237,00 $	711,00 $
		101	Acer platanoides 'Columnare'	1	Arbre	1	170,50 $	170,50 $	280,00 $	280,00 $	225,00 $	225,00 $	275,00 $	275,00 $	174,00 $	174,00 $	187,00 $	187,00 $
		102	Acer platanoides 'Emerald Lustre'	6	Arbre	1	170,50 $	1 023,00 $	270,00 $	1 620,00 $	200,00 $	1 200,00 $	275,00 $	1 650,00 $	181,00 $	1 086,00 $	187,00 $	1 122,00 $
		103	Acer platanoides 'Royal Red'	3	Arbre	1	225,50 $	676,50 $	328,00 $	984,00 $	225,00 $	675,00 $	275,00 $	825,00 $	201,00 $	603,00 $	210,00 $	630,00 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

No de l'appel d'offres
18-16830

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité: Oui

							Soumissionnaires / Données											
							Les Terrassements Multi-Paysages inc		Entrepreneur Paysagiste		Les Entreprises Roseneige inc		Pépinière Jardin 2000 inc		PNG Projet d'aménagement inc		Les Entreprises Daniel Robert inc	
2	Ahuntsic-Cartierville	104	Acer saccharum	4	Arbre	1	247,50 $	990,00 $	338,00 $	1 352,00 $	240,00 $	960,00 $	275,00 $	1 100,00 $	204,00 $	816,00 $	240,00 $	960,00 $
		105	Acer saccharum 'Temple Upright'	1	Arbre	1	247,50 $	247,50 $	367,00 $	367,00 $	265,00 $	265,00 $	275,00 $	275,00 $	241,00 $	241,00 $	240,00 $	240,00 $
		106	Acer saccharinum	17	Arbre	1	209,00 $	3 553,00 $	319,00 $	5 423,00 $	240,00 $	4 080,00 $	275,00 $	4 675,00 $	186,00 $	3 162,00 $	210,00 $	3 570,00 $
		107	Acer saccharinum 'Pyramidalis'	1	Arbre	1	209,00 $	209,00 $	338,00 $	338,00 $	240,00 $	240,00 $	275,00 $	275,00 $	186,00 $	186,00 $	220,00 $	220,00 $
		108	Acer x freemanii 'Armstrong'	7	Arbre	1	247,50 $	1 732,50 $	357,00 $	2 499,00 $	200,00 $	1 400,00 $	275,00 $	1 925,00 $	216,00 $	1 512,00 $	240,00 $	1 680,00 $
		109	Acer x freemanii 'Autumn Blaze'	20	Arbre	1	247,50 $	4 950,00 $	357,00 $	7 140,00 $	200,00 $	4 000,00 $	275,00 $	5 500,00 $	194,00 $	3 880,00 $	185,00 $	3 700,00 $
		110	Acer x freemanii 'Morgan'	3	Arbre	1	247,50 $	742,50 $	357,00 $	1 071,00 $	200,00 $	600,00 $	275,00 $	825,00 $	226,00 $	678,00 $	185,00 $	555,00 $
		111	Acer x freemanii 'Sienna Glen'	2	Arbre	1	247,50 $	495,00 $	357,00 $	714,00 $	200,00 $	400,00 $	275,00 $	550,00 $	206,00 $	412,00 $	185,00 $	370,00 $
		112	Aesculus hippocastanum 'Baumanii'	8	Arbre	1	247,50 $	1 980,00 $	377,00 $	3 016,00 $	285,00 $	2 280,00 $	275,00 $	2 200,00 $	265,00 $	2 120,00 $	256,00 $	2 048,00 $
		113	Alnus glutinosa 'Imperialis'	8	Arbre	1	214,50 $	1 716,00 $	299,00 $	2 392,00 $	285,00 $	2 280,00 $	275,00 $	2 200,00 $	225,00 $	1 800,00 $	230,00 $	1 840,00 $
		114	Amelanchier canadensis	2	Arbre	1	225,50 $	451,00 $	338,00 $	676,00 $	190,00 $	380,00 $	275,00 $	550,00 $	216,00 $	432,00 $	218,00 $	436,00 $
		115	Amelanchier laevis	2	Arbre	1	225,50 $	451,00 $	338,00 $	676,00 $	190,00 $	380,00 $	275,00 $	550,00 $	216,00 $	432,00 $	218,00 $	436,00 $
		116	Amelanchier x grandiflora 'Autumn Brillance'	8	Arbre	1	225,50 $	1 804,00 $	338,00 $	2 704,00 $	190,00 $	1 520,00 $	275,00 $	2 200,00 $	216,00 $	1 728,00 $	218,00 $	1 744,00 $
		117	Amelanchier x grandiflora 'Ballerina'	2	Arbre	1	225,50 $	451,00 $	338,00 $	676,00 $	190,00 $	380,00 $	275,00 $	550,00 $	245,00 $	490,00 $	218,00 $	436,00 $
		118	'Amelanchier x grandiflora 'Princess Diana'	2	Arbre	1	225,50 $	451,00 $	338,00 $	676,00 $	190,00 $	380,00 $	275,00 $	550,00 $	216,00 $	432,00 $	218,00 $	436,00 $
		119	Betula alleghaniensis	6	Arbre	1	225,50 $	1 353,00 $	357,00 $	2 142,00 $	250,00 $	1 500,00 $	275,00 $	1 650,00 $	272,00 $	1 632,00 $	195,00 $	1 170,00 $
		120	Betula nigra 'Heritage'	6	Arbre	1	203,50 $	1 221,00 $	290,00 $	1 740,00 $	240,00 $	1 440,00 $	275,00 $	1 650,00 $	186,00 $	1 116,00 $	225,00 $	1 350,00 $
		121	Carpinus betulus 'Fastigiata'	1	Arbre	1	291,50 $	291,50 $	435,00 $	435,00 $	310,00 $	310,00 $	275,00 $	275,00 $	295,00 $	295,00 $	281,00 $	281,00 $
		122	Carpinus caroliniana	4	Arbre	1	225,50 $	902,00 $	328,00 $	1 312,00 $	300,00 $	1 200,00 $	275,00 $	1 100,00 $	211,00 $	844,00 $	281,00 $	1 124,00 $
		123	Carya cordiformis	11	Arbre	1	291,50 $	3 206,50 $	425,00 $	4 675,00 $	285,00 $	3 135,00 $	300,00 $	3 300,00 $	325,00 $	3 575,00 $	325,00 $	3 575,00 $
		124	Catalpa speciosa	1	Arbre	1	225,50 $	225,50 $	280,00 $	280,00 $	280,00 $	280,00 $	275,00 $	275,00 $	176,00 $	176,00 $	206,00 $	206,00 $
		125	Cercidiphyllum japonicum	4	Arbre	1	225,50 $	902,00 $	328,00 $	1 312,00 $	270,00 $	1 080,00 $	275,00 $	1 100,00 $	240,00 $	960,00 $	225,00 $	900,00 $
		126	Cladastris kentukea	6	Arbre	1	242,00 $	1 452,00 $	328,00 $	1 968,00 $	280,00 $	1 680,00 $	275,00 $	1 650,00 $	240,00 $	1 440,00 $	235,00 $	1 410,00 $
		127	Corylus colurna	6	Arbre	1	247,50 $	1 485,00 $	396,00 $	2 376,00 $	265,00 $	1 590,00 $	275,00 $	1 650,00 $	275,00 $	1 650,00 $	250,00 $	1 500,00 $
		128	Ginkgo biloba 'Autumn Gold'	18	Arbre	1	275,00 $	4 950,00 $	425,00 $	7 650,00 $	310,00 $	5 580,00 $	300,00 $	5 400,00 $	251,00 $	4 518,00 $	300,00 $	5 400,00 $
		129	Ginkgo biloba (mâle)	3	Arbre	1	275,00 $	825,00 $	425,00 $	1 275,00 $	310,00 $	930,00 $	300,00 $	900,00 $	251,00 $	753,00 $	300,00 $	900,00 $
		130	Ginkgo biloba 'Princeton Sentry'	5	Arbre	1	275,00 $	1 375,00 $	425,00 $	2 125,00 $	310,00 $	1 550,00 $	300,00 $	1 500,00 $	269,00 $	1 345,00 $	300,00 $	1 500,00 $
		131	Gleditsia triacanthos 'Elegantissima'	2	Arbre	1	170,50 $	341,00 $	299,00 $	598,00 $	180,00 $	360,00 $	275,00 $	550,00 $	222,00 $	444,00 $	187,00 $	374,00 $
		132	Gleditsia triacanthos 'Northern Acclaim'	2	Arbre	1	198,00 $	396,00 $	290,00 $	580,00 $	200,00 $	400,00 $	275,00 $	550,00 $	201,00 $	402,00 $	206,00 $	412,00 $
		133	Gleditsia triacanthos 'Shademaster'	52	Arbre	1	198,00 $	10 296,00 $	290,00 $	15 080,00 $	200,00 $	10 400,00 $	275,00 $	14 300,00 $	201,00 $	10 452,00 $	206,00 $	10 712,00 $
		134	Gleditsia triacanthos 'Skyline'	1	Arbre	1	198,00 $	198,00 $	290,00 $	290,00 $	200,00 $	200,00 $	275,00 $	275,00 $	201,00 $	201,00 $	206,00 $	206,00 $
		135	Gleditsia triacanthos 'Street Keeper'	14	Arbre	1	198,00 $	2 772,00 $	290,00 $	4 060,00 $	200,00 $	2 800,00 $	275,00 $	3 850,00 $	201,00 $	2 814,00 $	206,00 $	2 884,00 $
		136	Gymnocladus dioicus	22	Arbre	1	247,50 $	5 445,00 $	338,00 $	7 436,00 $	285,00 $	6 270,00 $	300,00 $	6 600,00 $	216,00 $	4 752,00 $	230,00 $	5 060,00 $
		137	Gymnocladus dioicus 'Espresso'	2	Arbre	1	247,50 $	495,00 $	338,00 $	676,00 $	285,00 $	570,00 $	300,00 $	600,00 $	221,00 $	442,00 $	230,00 $	460,00 $
		138	Juglans nigra	8	Arbre	1	231,00 $	1 848,00 $	338,00 $	2 704,00 $	280,00 $	2 240,00 $	275,00 $	2 200,00 $	196,00 $	1 568,00 $	206,00 $	1 648,00 $
		139	Larix decidua	2	Arbre	1	170,50 $	341,00 $	241,00 $	482,00 $	200,00 $	400,00 $	275,00 $	550,00 $	123,00 $	246,00 $	193,00 $	386,00 $
		140	Liriodendron tulipifera	8	Arbre	1	247,50 $	1 980,00 $	367,00 $	2 936,00 $	265,00 $	2 120,00 $	275,00 $	2 200,00 $	270,00 $	2 160,00 $	265,00 $	2 120,00 $
		141	Maackia amurensis	6	Arbre	1	291,50 $	1 749,00 $	435,00 $	2 610,00 $	285,00 $	1 710,00 $	300,00 $	1 800,00 $	332,00 $	1 992,00 $	325,00 $	1 950,00 $
		142	Maackia amurensis 'Summertime'	1	Arbre	1	291,50 $	291,50 $	473,00 $	473,00 $	250,00 $	250,00 $	300,00 $	300,00 $	332,00 $	332,00 $	325,00 $	325,00 $
		143	Malus prunifolia 'Rinki'	1	Arbre	1	181,50 $	181,50 $	232,00 $	232,00 $	160,00 $	160,00 $	250,00 $	250,00 $	170,00 $	170,00 $	175,00 $	175,00 $
		144	Malus x 'Centurion®'	1	Arbre	1	181,50 $	181,50 $	348,00 $	348,00 $	180,00 $	180,00 $	250,00 $	250,00 $	232,00 $	232,00 $	206,00 $	206,00 $
		145	Malus x 'Gladiator'	1	Arbre	1	181,50 $	181,50 $	232,00 $	232,00 $	180,00 $	180,00 $	250,00 $	250,00 $	190,00 $	190,00 $	206,00 $	206,00 $
		146	Malus x 'Indian Magic'	2	Arbre	1	159,50 $	319,00 $	309,00 $	618,00 $	180,00 $	360,00 $	250,00 $	500,00 $	166,00 $	332,00 $	162,00 $	324,00 $
		147	Malus X 'Madonna'	7	Arbre	1	159,50 $	1 116,50 $	232,00 $	1 624,00 $	180,00 $	1 260,00 $	250,00 $	1 750,00 $	176,00 $	1 232,00 $	180,00 $	1 260,00 $
		148	Malus x 'Prairie Fire'	2	Arbre	1	159,50 $	319,00 $	232,00 $	464,00 $	180,00 $	360,00 $	250,00 $	500,00 $	166,00 $	332,00 $	162,00 $	324,00 $
		149	Malus x 'Rudolph'	1	Arbre	1	159,50 $	159,50 $	232,00 $	232,00 $	180,00 $	180,00 $	250,00 $	250,00 $	212,00 $	212,00 $	162,00 $	162,00 $
		150	Ostrya virginiana	5	Arbre	1	291,50 $	1 457,50 $	435,00 $	2 175,00 $	290,00 $	1 450,00 $	300,00 $	1 500,00 $	332,00 $	1 660,00 $	287,00 $	1 435,00 $
		151	Phellodendron amurensis 'Macho'	24	Arbre	1	209,00 $	5 016,00 $	328,00 $	7 872,00 $	280,00 $	6 720,00 $	275,00 $	6 600,00 $	201,00 $	4 824,00 $	230,00 $	5 520,00 $
		152	Picea abies 'Cupressina'	2	Arbre	1	247,50 $	495,00 $	435,00 $	870,00 $	280,00 $	560,00 $	300,00 $	600,00 $	261,00 $	522,00 $	275,00 $	550,00 $
		153	Picea pungens 'Koster'	3	Arbre	1	275,00 $	825,00 $	377,00 $	1 131,00 $	310,00 $	930,00 $	300,00 $	900,00 $	265,00 $	795,00 $	306,00 $	918,00 $
		154	Populus deltoides	1	Arbre	1	198,00 $	198,00 $	270,00 $	270,00 $	270,00 $	270,00 $	275,00 $	275,00 $	176,00 $	176,00 $	195,00 $	195,00 $
		155	Pyrus calleryana 'Chantecleer' (Glen's Form)	9	Arbre	1	192,50 $	1 732,50 $	290,00 $	2 610,00 $	270,00 $	2 430,00 $	250,00 $	2 250,00 $	191,00 $	1 719,00 $	187,00 $	1 683,00 $
		156	Sorbus intermedia	2	Arbre	1	165,00 $	330,00 $	280,00 $	560,00 $	250,00 $	500,00 $	250,00 $	500,00 $	217,00 $	434,00 $	187,00 $	374,00 $
		157	Syringa reticulata	7	Arbre	1	192,50 $	1 347,50 $	280,00 $	1 960,00 $	160,00 $	1 120,00 $	250,00 $	1 750,00 $	186,00 $	1 302,00 $	162,00 $	1 134,00 $
		158	Syringa reticulata 'Ivory Silk'	5	Arbre	1	192,50 $	962,50 $	280,00 $	1 400,00 $	160,00 $	800,00 $	250,00 $	1 250,00 $	186,00 $	930,00 $	162,00 $	810,00 $
		159	Tilia tomentosa	17	Arbre	1	198,00 $	3 366,00 $	290,00 $	4 930,00 $	165,00 $	2 805,00 $	275,00 $	4 675,00 $	220,00 $	3 740,00 $	225,00 $	3 825,00 $
		160	Tilia tomentosa 'Satin Shadow'	10	Arbre	1	198,00 $	1 980,00 $	319,00 $	3 190,00 $	165,00 $	1 650,00 $	275,00 $	2 750,00 $	247,00 $	2 470,00 $	225,00 $	2 250,00 $
		161	Ulmus americana 'Valley Forge'	22	Arbre	1	247,50 $	5 445,00 $	338,00 $	7 436,00 $	260,00 $	5 720,00 $	275,00 $	6 050,00 $	231,00 $	5 082,00 $	275,00 $	6 050,00 $
		162	Ulmus davidiana 'Discovery'	6	Arbre	1	247,50 $	1 485,00 $	406,00 $	2 436,00 $	260,00 $	1 560,00 $	275,00 $	1 650,00 $	292,00 $	1 752,00 $	225,00 $	1 350,00 $
		163	Ulmus wilsoniana 'Prospector'	6	Arbre	1	247,50 $	1 485,00 $	367,00 $	2 202,00 $	260,00 $	1 560,00 $	275,00 $	1 650,00 $	216,00 $	1 296,00 $	225,00 $	1 350,00 $
		164	Ulmus x 'Morton' (Accolade TM)	42	Arbre	1	247,50 $	10 395,00 $	348,00 $	14 616,00 $	260,00 $	10 920,00 $	275,00 $	11 550,00 $	216,00 $	9 072,00 $	235,00 $	9 870,00 $
		165	Ulmus x 'Morton Glossy' (Triumph TM)	9	Arbre	1	247,50 $	2 227,50 $	357,00 $	3 213,00 $	260,00 $	2 340,00 $	275,00 $	2 475,00 $	198,00 $	1 782,00 $	225,00 $	2 025,00 $
		166	Ulmus x New Horizon	4	Arbre	1	247,50 $	990,00 $	435,00 $	1 740,00 $	260,00 $	1 040,00 $	275,00 $	1 100,00 $	193,00 $	772,00 $	275,00 $	1 100,00 $
		167	Ulmus x 'Patriots'	1	Arbre	1	247,50 $	247,50 $	415,00 $	415,00 $	260,00 $	260,00 $	275,00 $	275,00 $	171,00 $	171,00 $	225,00 $	225,00 $
		168	Zelkova serrata	3	Arbre	1	291,50 $	874,50 $	415,00 $	1 245,00 $	300,00 $	900,00 $	300,00 $	900,00 $	285,00 $	855,00 $	268,00 $	804,00 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

No de l'appel d'offres
18-16830

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité: Oui

							Soumissionnaires / Données											
							Les Terrassements Multi-Paysages inc		Entrepreneur Paysagiste		Les Entreprises Roseneige inc		Pépinière Jardin 2000 inc		PNG Projet d'aménagement inc		Les Entreprises Daniel Robert inc	
2	Ahuntsic-Cartierville	169	Plantation d'arbre, conformément aux exigences du devis technique, incluant mais, sans s'y restreindre : - la main-d'œuvre (voir le point 17.2) - l'équipement (voir les points 5.7;7) - la signalisation et la pose-planche (voir le point 13) - les matériaux (terre de plantation (voir le point 6.1;6.2) , amendements, paillis (voir le point 6.4) , mycorhizes (voir le point 6.3), etc.) - la fabrication d'une cuvette (voir le point 9.1) - le transport de la jauge de l'adjudicataire jusqu'au site de plantation (inclus chargement/déchargement) (voir le point 5.7) - l'excavation, le transport hors site et la disposition de la terre ou de tous autres débris excavés (voir le point 9.3) - le nettoyage et la remise en condition des lieux (voir le point 12) - les demandes d'Info-excavations et autres localisations ainsi que l'analyse papier et terrain	484	Arbre	1	256,00 $	123 904,00 $	432,00 $	209 088,00 $	300,00 $	145 200,00 $	200,00 $	96 800,00 $	635,00 $	307 340,00 $	380,00 $	183 920,00 $
		170	Redressement d'un arbre (voir le point 10.4)	7	Arbre	1	91,67 $	641,69 $	5,00 $	35,00 $	80,00 $	560,00 $	75,00 $	525,00 $	57,50 $	402,50 $	18,00 $	126,00 $
		171	Fourniture, installation, entretien, enlèvement et disposition d'un (1) tuteur incluant, mais sans s'y restreindre, selette, anse, fil métallique, ruban haute visibilité etc., conformément aux	15	Tuteur	1	29,10 $	436,50 $	20,00 $	300,00 $	25,00 $	375,00 $	20,00 $	300,00 $	17,25 $	258,75 $	13,00 $	195,00 $
		172	Redressement d'un tuteur incluant matériel nécessaire (voir les points 6.6; 10.3)	2	Tuteur	1	19,90 $	39,80 $	0,50 $	1,00 $	15,00 $	30,00 $	20,00 $	40,00 $	17,25 $	34,50 $	24,00 $	48,00 $
		173	Fourniture, installation, entretien, enlèvement et disposition d'un (1) hauban incluant, mais sans s'y restreindre, le fil, le tendeur, l'anneau, piquets d'ancrage, ruban fluorescent à haute	12	Hauban	1	29,10 $	349,20 $	25,00 $	300,00 $	40,00 $	480,00 $	20,00 $	240,00 $	28,75 $	345,00 $	25,00 $	300,00 $
		174	Fourniture, installation, enlèvement et disposition de protecteurs de types Vexar Plastic sheet netting no L-37, ou l'équivalent,	477	Protecteur	1	11,86 $	5 657,22 $	15,00 $	7 155,00 $	7,00 $	3 339,00 $	10,00 $	4 770,00 $	16,10 $	7 679,70 $	25,00 $	11 925,00 $
		175	De la journée de la plantation et jusqu'au 30 novembre 2018, à tous les dix jours, un arrosage de 50 L pour chaque arbre planté. Ceci inclus l'entretien de 484 arbres conformément aux exigences du devis technique (si requis nettoyer, désherber, refaçonner la cuvette, ajouter de la terre et du paillis, tailler des petites branches	1452	Arrosage	1	23,19 $	33 671,88 $	3,00 $	4 356,00 $	7,00 $	10 164,00 $	6,50 $	9 438,00 $	5,22 $	7 579,44 $	5,25 $	7 623,00 $
		176	Pour les années 2019, 2020 et 2021, entre le 15 mai et le 15 novembre, à tous les dix jours, un arrosage de 50 L pour chaque arbre planté. Ceci inclus l'entretien de 484 arbres conformément aux exigences du devis technique (si requis nettoyer, désherber, refaçonner la cuvette, ajouter de la terre et du paillis, tailler des petites	26136	Arrosage	1	23,19 $	606 093,84 $	2,80 $	73 180,80 $	7,00 $	182 952,00 $	6,50 $	169 884,00 $	5,22 $	136 429,92 $	5,50 $	143 748,00 $
		177	Confection hors plantation d'une cuvette d'arrosage incluant la terre; (Voir le point 10.6)	160	Cuvette	1	19,90 $	3 184,00 $	0,50 $	80,00 $	10,00 $	1 600,00 $	25,00 $	4 000,00 $	40,25 $	6 440,00 $	28,00 $	4 480,00 $
		178	Paillis incluant l'installation hors plantation; (Voir	25	m3	1	87,98 $	2 199,50 $	0,50 $	12,50 $	10,00 $	250,00 $	50,00 $	1 250,00 $	23,00 $	575,00 $	48,00 $	1 200,00 $
		179	Arrachage et disposition d'une souche de plus de 30 cm de DHS, conformément aux exigences	100	Souche	1	96,00 $	9 600,00 $	5,00 $	500,00 $	50,00 $	5 000,00 $	150,00 $	15 000,00 $	23,00 $	2 300,00 $	130,00 $	13 000,00 $
		180	Arrachage et disposition d'une souche de 30 cm ou moins de DHS, conformément aux exigences	100	Souche	1	61,58 $	6 158,00 $	5,00 $	500,00 $	25,00 $	2 500,00 $	100,00 $	10 000,00 $	11,50 $	1 150,00 $	90,00 $	9 000,00 $
		181	Arrachage et disposition d'un système racinaire enfoui (SRE) résultat d'un essouchement antérieur avec présence minimale de 5 racines	100	SRE	1	96,00 $	9 600,00 $	5,00 $	500,00 $	75,00 $	7 500,00 $	100,00 $	10 000,00 $	5,75 $	575,00 $	90,00 $	9 000,00 $
		182	Arrachage et disposition d'un arbre hors	5	Arbre	1	243,98 $	1 219,90 $	5,00 $	25,00 $	75,00 $	375,00 $	150,00 $	750,00 $	115,00 $	575,00 $	75,00 $	375,00 $
		183	Transport excédentaire non prévu par le devis technique (chargement et déchargement d'un	50	Arbre	1	75,00 $	3 750,00 $	0,50 $	25,00 $	25,00 $	1 250,00 $	40,00 $	2 000,00 $	57,50 $	2 875,00 $	45,00 $	2 250,00 $
		184	Transport excédentaire non prévu par le devis technique (kilométrage) (Voir les points 5.7;8.5);	700	Kilomètre (pour un groupe d'arbres transportés	1	1,65 $	1 155,00 $	0,50 $	350,00 $	2,00 $	1 400,00 $	2,00 $	1 400,00 $	5,75 $	4 025,00 $	8,00 $	5 600,00 $
		185	Raccordement d'un tuyau sectionné, lors de l'excavation, d'un système d'irrigation présent	65	Fosse	1	50,00 $	3 250,00 $	5,00 $	325,00 $	15,00 $	975,00 $	40,00 $	2 600,00 $	11,50 $	747,50 $	30,00 $	1 950,00 $
		186	Préparation d'une lettre incluant l'impression, le papier, et l'enveloppe ainsi que les coûts de livraison aux propriétaires (voir le point 4);	449	Lettre	1	5,75 $	2 581,75 $	0,50 $	224,50 $	2,00 $	898,00 $	7,50 $	3 367,50 $	2,60 $	1 167,40 $	7,00 $	3 143,00 $
		187	Mise en jauge hivernale (voir les points 5.1 et 5.7)	20	Arbre	1	243,98 $	4 879,60 $	5,00 $	100,00 $	25,00 $	500,00 $	75,00 $	1 500,00 $	52,90 $	1 058,00 $	90,00 $	1 800,00 $
	Total Ahuntsic-Cartierville							928 866,88 $		460 055,80 $		482 043,00 $		468 039,50 $		588 507,71 $		510 982,00 $
3	Lachine Saint-Laurent	188	Acer ginnala 'Flame'	22	Arbre	1	203,50 $	4 477,00 $	309,00 $	6 798,00 $	230,00 $	5 060,00 $	250,00 $	5 500,00 $	185,00 $	4 070,00 $		
		189	Acer platanoides 'Columnare'	18	Arbre	1	170,50 $	3 069,00 $	280,00 $	5 040,00 $	225,00 $	4 050,00 $	275,00 $	4 950,00 $	174,00 $	3 132,00 $		
		190	Acer platanoides 'Emerald Lustre'	44	Arbre	1	170,50 $	7 502,00 $	270,00 $	11 880,00 $	200,00 $	8 800,00 $	275,00 $	12 100,00 $	181,00 $	7 964,00 $		

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

No de l'appel d'offres
18-16830

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité: Oui

Soumissionnaires Données

							Les Terrassements Multi-Paysages inc		Entrepreneur Paysagiste		Les Entreprises Roseneige inc		Pépinière Jardin 2000 inc		PNG Projet d'aménagement inc		Les Entreprises Daniel Robert inc
3	Lachine	191	Acer platanoides 'Royal Red'	1	Arbre	1	225,50 $	225,50 $	328,00 $	328,00 $	225,00 $	225,00 $	275,00 $	275,00 $	201,00 $	201,00 $	
		192	Acer saccharinum	18	Arbre	1	209,00 $	3 762,00 $	319,00 $	5 742,00 $	240,00 $	4 320,00 $	275,00 $	4 950,00 $	186,00 $	3 348,00 $	
		193	Acer x freemanii 'Armstrong'	30	Arbre	1	247,50 $	7 425,00 $	357,00 $	10 710,00 $	300,00 $	9 000,00 $	275,00 $	8 250,00 $	216,00 $	6 480,00 $	
		194	Acer x freemanii 'Autumn Blaze'	7	Arbre	1	247,50 $	1 732,50 $	357,00 $	2 499,00 $	200,00 $	1 400,00 $	275,00 $	1 925,00 $	194,00 $	1 358,00 $	
		195	Acer x freemanii 'Morgan'	5	Arbre	1	247,50 $	1 237,50 $	357,00 $	1 785,00 $	200,00 $	1 000,00 $	275,00 $	1 375,00 $	226,00 $	1 130,00 $	
		196	Alnus glutinosa 'Imperialis'	5	Arbre	1	214,50 $	1 072,50 $	299,00 $	1 495,00 $	190,00 $	950,00 $	275,00 $	1 375,00 $	225,00 $	1 125,00 $	
		197	Amelanchier canadensis	2	Arbre	1	225,50 $	451,00 $	338,00 $	676,00 $	190,00 $	380,00 $	275,00 $	550,00 $	216,00 $	432,00 $	
		198	Amelanchier x grandiflora 'Autumn Brillance'	3	Arbre	1	225,50 $	676,50 $	338,00 $	1 014,00 $	190,00 $	570,00 $	275,00 $	825,00 $	216,00 $	648,00 $	
		199	Amelanchier x grandiflora 'Ballerina'	1	Arbre	1	225,50 $	225,50 $	338,00 $	338,00 $	190,00 $	190,00 $	275,00 $	275,00 $	245,00 $	245,00 $	
		200	Betula alleghaniensis	10	Arbre	1	225,50 $	2 255,00 $	319,00 $	3 190,00 $	240,00 $	2 400,00 $	275,00 $	2 750,00 $	272,00 $	2 720,00 $	
		201	Betula nigra 'Heritage'	8	Arbre	1	203,50 $	1 628,00 $	290,00 $	2 320,00 $	240,00 $	1 920,00 $	275,00 $	2 200,00 $	186,00 $	1 488,00 $	
		202	Carpinus caroliniana	2	Arbre	1	225,50 $	451,00 $	328,00 $	656,00 $	300,00 $	600,00 $	275,00 $	550,00 $	211,00 $	422,00 $	
		203	Catalpa speciosa	1	Arbre	1	225,50 $	225,50 $	280,00 $	280,00 $	280,00 $	280,00 $	275,00 $	275,00 $	176,00 $	176,00 $	
		204	Celtis occidentalis	25	Arbre	1	247,50 $	6 187,50 $	348,00 $	8 700,00 $	200,00 $	5 000,00 $	275,00 $	6 875,00 $	206,00 $	5 150,00 $	
		205	Corylus colurna	1	Arbre	1	247,50 $	247,50 $	396,00 $	396,00 $	265,00 $	265,00 $	275,00 $	275,00 $	275,00 $	275,00 $	
		206	Ginkgo biloba (mâle)	26	Arbre	1	275,00 $	7 150,00 $	425,00 $	11 050,00 $	310,00 $	8 060,00 $	300,00 $	7 800,00 $	251,00 $	6 526,00 $	
		207	Ginkgo biloba 'Princeton Sentry'	2	Arbre	1	275,00 $	550,00 $	425,00 $	850,00 $	310,00 $	620,00 $	300,00 $	600,00 $	269,00 $	538,00 $	
		208	Gleditsia triacanthos 'Elegantissima'	8	Arbre	1	170,50 $	1 364,00 $	299,00 $	2 392,00 $	180,00 $	1 440,00 $	275,00 $	2 200,00 $	222,00 $	1 776,00 $	
		209	Gleditsia triacanthos 'Shademaster'	53	Arbre	1	198,00 $	10 494,00 $	290,00 $	15 370,00 $	200,00 $	10 600,00 $	275,00 $	14 575,00 $	201,00 $	10 653,00 $	
		210	Gleditsia triacanthos 'Skyline'	45	Arbre	1	198,00 $	8 910,00 $	290,00 $	13 050,00 $	200,00 $	9 000,00 $	275,00 $	12 375,00 $	201,00 $	9 045,00 $	
		211	Gymnocladus dioicus	69	Arbre	1	247,50 $	17 077,50 $	338,00 $	23 322,00 $	275,00 $	18 975,00 $	300,00 $	20 700,00 $	216,00 $	14 904,00 $	
		212	Larix decidua	5	Arbre	1	170,50 $	852,50 $	241,00 $	1 205,00 $	200,00 $	1 000,00 $	275,00 $	1 375,00 $	123,00 $	615,00 $	
		213	Liriodendron tulipifera	1	Arbre	1	247,50 $	247,50 $	367,00 $	367,00 $	280,00 $	280,00 $	275,00 $	275,00 $	270,00 $	270,00 $	
		214	Malus x 'Centurion®'	1	Arbre	1	181,50 $	181,50 $	348,00 $	348,00 $	160,00 $	160,00 $	250,00 $	250,00 $	232,00 $	232,00 $	
		215	Malus x 'Gladiator'	18	Arbre	1	181,50 $	3 267,00 $	232,00 $	4 176,00 $	180,00 $	3 240,00 $	250,00 $	4 500,00 $	190,00 $	3 420,00 $	
		216	Malus x 'Prairie Fire'	11	Arbre	1	159,50 $	1 754,50 $	232,00 $	2 552,00 $	180,00 $	1 980,00 $	250,00 $	2 750,00 $	166,00 $	1 826,00 $	
		217	Ostrya virginiana	7	Arbre	1	291,50 $	2 040,50 $	435,00 $	3 045,00 $	290,00 $	2 030,00 $	300,00 $	2 100,00 $	332,00 $	2 324,00 $	
		218	Phellodendron amurensis	10	Arbre	1	209,00 $	2 090,00 $	328,00 $	3 280,00 $	280,00 $	2 800,00 $	275,00 $	2 750,00 $	195,00 $	1 950,00 $	
		219	Phellodendron amurensis 'Macho'	13	Arbre	1	209,00 $	2 717,00 $	348,00 $	4 524,00 $	280,00 $	3 640,00 $	275,00 $	3 575,00 $	257,00 $	3 341,00 $	
		220	Picea glauca	4	Arbre	1	181,50 $	726,00 $	241,00 $	964,00 $	250,00 $	1 000,00 $	275,00 $	1 100,00 $	161,00 $	644,00 $	
		221	Picea pungens	14	Arbre	1	181,50 $	2 541,00 $	299,00 $	4 186,00 $	250,00 $	3 500,00 $	275,00 $	3 850,00 $	211,00 $	2 954,00 $	
		222	Picea pungens 'Glauca'	4	Arbre	1	181,50 $	726,00 $	280,00 $	1 120,00 $	200,00 $	800,00 $	275,00 $	1 100,00 $	196,00 $	784,00 $	
		223	Picea pungens 'Koster'	1	Arbre	1	275,00 $	275,00 $	377,00 $	377,00 $	310,00 $	310,00 $	300,00 $	300,00 $	265,00 $	265,00 $	
		224	Pinus nigra 'Austriaca'	6	Arbre	1	181,50 $	1 089,00 $	280,00 $	1 680,00 $	230,00 $	1 380,00 $	275,00 $	1 650,00 $	201,00 $	1 206,00 $	
		225	Populus deltoides	26	Arbre	1	198,00 $	5 148,00 $	270,00 $	7 020,00 $	270,00 $	7 020,00 $	275,00 $	7 150,00 $	190,00 $	4 940,00 $	
		226	Syringa reticulata	5	Arbre	1	192,50 $	962,50 $	280,00 $	1 400,00 $	160,00 $	800,00 $	250,00 $	1 250,00 $	186,00 $	930,00 $	
		227	Syringa reticulata 'Ivory Silk'	37	Arbre	1	192,50 $	7 122,50 $	280,00 $	10 360,00 $	160,00 $	5 920,00 $	250,00 $	9 250,00 $	186,00 $	6 882,00 $	
		228	Tilia americana 'Boulevard'	5	Arbre	1	198,00 $	990,00 $	290,00 $	1 450,00 $	165,00 $	825,00 $	275,00 $	1 375,00 $	191,00 $	955,00 $	
		229	Tilia cordata 'Greenspire'	5	Arbre	1	198,00 $	990,00 $	290,00 $	1 450,00 $	165,00 $	825,00 $	275,00 $	1 375,00 $	183,00 $	915,00 $	
		230	Ulmus x 'Homestead'	3	Arbre	1	247,50 $	742,50 $	357,00 $	1 071,00 $	260,00 $	780,00 $	275,00 $	825,00 $	231,00 $	693,00 $	
		231	Ulmus x 'Morton' (Accolade TM)	8	Arbre	1	247,50 $	1 980,00 $	348,00 $	2 784,00 $	260,00 $	2 080,00 $	275,00 $	2 200,00 $	216,00 $	1 728,00 $	
		232	Ulmus x 'Morton Glossy' (Triumph TM)	16	Arbre	1	247,50 $	3 960,00 $	357,00 $	5 712,00 $	260,00 $	4 160,00 $	275,00 $	4 400,00 $	198,00 $	3 168,00 $	
		233	Ulmus x New Horizon	43	Arbre	1	247,50 $	10 642,50 $	435,00 $	18 705,00 $	260,00 $	11 180,00 $	275,00 $	11 825,00 $	193,00 $	8 299,00 $	
		234	Plantation d'arbre, conformément aux exigences du devis technique, incluant mais, sans s'y restreindre : - la main-d'œuvre (voir le point 17.2) - l'équipement (voir le point 5.7;7) - la signalisation et la pose-planche (voir le point 13) - les matériaux (terre de plantation (voir les points 6.1;6.2) , amendements, paillis (voir le point 6.4) , mycorhizes (voir le point 6.3), etc.) - la fabrication d'une cuvette (voir le point 9.1) - le transport de la jauge de l'adjudicataire jusqu'au site de plantation (inclus chargement/déchargement) (voir le point 5.7) - l'excavation, le transport hors site et la disposition de la terre ou de tous autres débris excavés (voir le point 9.3) - le nettoyage et la remise en condition des lieux (voir le point 12) - les demandes d'Info-excavations et autres localisations ainsi que l'analyse papier et terrain	649	Arbre	1	233,00 $	151 217,00 $	375,00 $	243 375,00 $	300,00 $	194 700,00 $	200,00 $	129 800,00 $	553,00 $	358 897,00 $	
		235	Redressement d'un arbre (voir le point 10.4)	9	Arbre	1	91,67 $	825,03 $	5,00 $	45,00 $	80,00 $	720,00 $	75,00 $	675,00 $	50,00 $	450,00 $	
		236	Fourniture, installation, entretien, enlèvement et disposition d'un (1) tuteur incluant, mais sans s'y restreindre, selette, anse, fil métallique, ruban haute visibilité etc.. conformément aux	992	Tuteur	1	29,10 $	28 867,20 $	20,00 $	19 840,00 $	25,00 $	24 800,00 $	20,00 $	19 840,00 $	15,00 $	14 880,00 $	
		237	Redressement d'un tuteur incluant matériel nécessaire (voir les points 6.6; 10.3)	100	Tuteur	1	19,90 $	1 990,00 $	0,50 $	50,00 $	15,00 $	1 500,00 $	20,00 $	2 000,00 $	15,00 $	1 500,00 $	
		238	Fourniture, installation, entretien, enlèvement et disposition d'un (1) hauban incluant, mais sans s'y restreindre, le fil, le tendeur, l'anneau, piquets d'ancrage, ruban fluorescent à haute	102	Hauban	1	29,10 $	2 968,20 $	25,00 $	2 550,00 $	40,00 $	4 080,00 $	20,00 $	2 040,00 $	25,00 $	2 550,00 $	
		239	Fourniture, installation, enlèvement et disposition de protecteurs de types Vexar Plastic sheet netting no L-37, ou l'équivalent,	615	Protecteur	1	11,86 $	7 293,90 $	15,00 $	9 225,00 $	7,00 $	4 305,00 $	10,00 $	6 150,00 $	14,00 $	8 610,00 $	

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

No de l'appel d'offres
18-16830

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité: Oui

							Soumissionnaires / Données													
							Les Terrassements Multi-Paysages inc		Entrepreneur Paysagiste		Les Entreprises Roseneige inc		Pépinière Jardin 2000 inc		PNG Projet d'aménagement inc		Les Entreprises Daniel Robert inc	
3	Lachine Saint-Laurent	240	De la journée de la plantation et jusqu'au 30 novembre 2018, à tous les dix jours, un arrosage de 50 L pour chaque arbre planté. Ceci inclus l'entretien de 649 arbres conformément aux exigences du devis technique (si requis nettoyer, désherber, refaçonner la cuvette, ajouter de la terre et du paillis, tailler des petites branches	1947	Arrosage	1	23,19 $	45 150,93 $	2,75 $	5 354,25 $	7,00 $	13 629,00 $	6,50 $	12 655,50 $	4,55 $	8 858,85 $		
		241	Pour les années 2019, 2020 et 2021, entre le 15 mai et le 15 novembre, à tous les dix jours, un arrosage de 50 L pour chaque arbre planté. Ceci inclus l'entretien de 649 arbres conformément aux exigences du devis technique (si requis nettoyer, désherber, refaçonner la cuvette, ajouter de la terre et du paillis, tailler des petites	35046	Arrosage	1	23,19 $	812 716,74 $	2,75 $	96 376,50 $	7,00 $	245 322,00 $	6,50 $	227 799,00 $	4,55 $	159 459,30 $		
		242	Confection hors plantation d'une cuvette d'arrosage incluant la terre; (Voir le point 10.6)	215	Cuvette	1	19,90 $	4 278,50 $	0,50 $	107,50 $	10,00 $	2 150,00 $	25,00 $	5 375,00 $	35,00 $	7 525,00 $		
		243	Paillis incluant l'installation hors plantation; (Voir	40	m3	1	87,98 $	3 519,20 $	0,50 $	20,00 $	10,00 $	400,00 $	50,00 $	2 000,00 $	20,00 $	800,00 $		
		244	Arrachage et disposition d'une souche de plus de 30 cm de DHS, conformément aux exigences	15	Souche	1	96,00 $	1 440,00 $	5,00 $	75,00 $	50,00 $	750,00 $	150,00 $	2 250,00 $	20,00 $	300,00 $		
		245	Arrachage et disposition d'une souche de 30 cm ou moins de DHS, conformément aux exigences	15	Souche	1	61,58 $	923,70 $	5,00 $	75,00 $	25,00 $	375,00 $	100,00 $	1 500,00 $	10,00 $	150,00 $		
		246	Arrachage et disposition d'un système racinaire enfoui (SRE) résultat d'un essouchement antérieur avec présence minimale de 5 racines	30	SRE	1	96,00 $	2 880,00 $	5,00 $	150,00 $	25,00 $	750,00 $	100,00 $	3 000,00 $	5,00 $	150,00 $		
		247	Arrachage et disposition d'un arbre hors	7	Arbre	1	243,98 $	1 707,86 $	5,00 $	35,00 $	75,00 $	525,00 $	150,00 $	1 050,00 $	100,00 $	700,00 $		
		248	Transport excédentaire non prévu par le devis technique (chargement et déchargement d'un	65	Arbre	1	75,00 $	4 875,00 $	0,50 $	32,50 $	25,00 $	1 625,00 $	40,00 $	2 600,00 $	50,00 $	3 250,00 $		
		249	Transport excédentaire non prévu par le devis technique (kilométrage) (Voir les points 5.7;8.5);	850	Kilomètre (pour un groupe d'arbres transportés	1	1,65 $	1 402,50 $	0,50 $	425,00 $	2,00 $	1 700,00 $	2,00 $	1 700,00 $	5,00 $	4 250,00 $		
		250	Raccordement d'un tuyau sectionné, lors de l'excavation, d'un système d'irrigation présent	85	Fosse	1	50,00 $	4 250,00 $	5,00 $	425,00 $	15,00 $	1 275,00 $	40,00 $	3 400,00 $	10,00 $	850,00 $		
		251	Préparation d'une lettre incluant l'impression, le papier, et l'enveloppe ainsi que les coûts de livraison aux propriétaires (voir le point 4);	137	Lettre	1	5,75 $	787,75 $	0,50 $	68,50 $	2,00 $	274,00 $	7,50 $	1 027,50 $	2,25 $	308,25 $		
		252	Mise en jauge hivernale (voir les points 5.1 et 5.7)	30	Arbre	1	243,98 $	7 319,40 $	5,00 $	150,00 $	25,00 $	750,00 $	75,00 $	2 250,00 $	46,00 $	1 380,00 $		
	Total LachineSaint-Laurent							1 223 854,41 $		586 036,25 $		650 445,00 $		605 862,00 $		707 015,40 $		
4	Montréal-Nord	253	Abies concolor	21	Arbre	1	247,50 $	5 197,50 $	357,00 $	7 497,00 $	200,00 $	4 200,00 $	275,00 $	5 775,00 $	275,00 $	5 775,00 $	205,00 $	4 305,00 $
		254	Amelanchier laevis	39	Arbre	1	225,50 $	8 794,50 $	338,00 $	13 182,00 $	190,00 $	7 410,00 $	275,00 $	10 725,00 $	216,00 $	8 424,00 $	215,00 $	8 385,00 $
		255	Amelanchier x grandiflora 'Ballerina'	26	Arbre	1	225,50 $	5 863,00 $	338,00 $	8 788,00 $	190,00 $	4 940,00 $	275,00 $	7 150,00 $	245,00 $	6 370,00 $	215,00 $	5 590,00 $
		256	Carpinus caroliniana	6	Arbre	1	225,50 $	1 353,00 $	328,00 $	1 968,00 $	260,00 $	1 560,00 $	275,00 $	1 650,00 $	211,00 $	1 266,00 $	215,00 $	1 290,00 $
		257	Celtis occidentalis	6	Arbre	1	247,50 $	1 485,00 $	348,00 $	2 088,00 $	185,00 $	1 110,00 $	275,00 $	1 650,00 $	206,00 $	1 236,00 $	225,00 $	1 350,00 $
		258	Cercidiphyllum japonicum	6	Arbre	1	225,50 $	1 353,00 $	348,00 $	2 088,00 $	260,00 $	1 560,00 $	275,00 $	1 650,00 $	240,00 $	1 440,00 $	225,00 $	1 350,00 $
		259	Cladastris kentukea	1	Arbre	1	242,00 $	242,00 $	328,00 $	328,00 $	280,00 $	280,00 $	275,00 $	275,00 $	240,00 $	240,00 $	237,00 $	237,00 $
		260	Corylus colurna	5	Arbre	1	247,50 $	1 237,50 $	396,00 $	1 980,00 $	265,00 $	1 325,00 $	275,00 $	1 375,00 $	275,00 $	1 375,00 $	250,00 $	1 250,00 $
		261	Fagus sylvatica 'Purpurea'	40	Arbre	1	341,00 $	13 640,00 $	406,00 $	16 240,00 $	300,00 $	12 000,00 $	350,00 $	14 000,00 $	280,00 $	11 200,00 $	340,00 $	13 600,00 $
		262	Ginkgo biloba 'Autumn Gold'	19	Arbre	1	275,00 $	5 225,00 $	425,00 $	8 075,00 $	310,00 $	5 890,00 $	300,00 $	5 700,00 $	251,00 $	4 769,00 $	300,00 $	5 700,00 $
		263	Ginkgo biloba 'Fastigiata'	104	Arbre	1	275,00 $	28 600,00 $	425,00 $	44 200,00 $	310,00 $	32 240,00 $	300,00 $	31 200,00 $	317,00 $	32 968,00 $	300,00 $	31 200,00 $
		264	Ginkgo biloba (mâle)	8	Arbre	1	275,00 $	2 200,00 $	425,00 $	3 400,00 $	310,00 $	2 480,00 $	300,00 $	2 400,00 $	251,00 $	2 008,00 $	300,00 $	2 400,00 $
		265	Ginkgo biloba 'Princeton Sentry'	42	Arbre	1	275,00 $	11 550,00 $	425,00 $	17 850,00 $	310,00 $	13 020,00 $	300,00 $	12 600,00 $	269,00 $	11 298,00 $	300,00 $	12 600,00 $
		266	Gleditsia triacanthos 'Elegantissima'	29	Arbre	1	170,50 $	4 944,50 $	299,00 $	8 671,00 $	180,00 $	5 220,00 $	275,00 $	7 975,00 $	222,00 $	6 438,00 $	187,00 $	5 423,00 $
		267	Gymnocladus dioicus 'Espresso'	8	Arbre	1	247,50 $	1 980,00 $	338,00 $	2 704,00 $	275,00 $	2 200,00 $	300,00 $	2 400,00 $	221,00 $	1 768,00 $	230,00 $	1 840,00 $
		268	Larix laricina	7	Arbre	1	170,50 $	1 193,50 $	241,00 $	1 687,00 $	200,00 $	1 400,00 $	275,00 $	1 925,00 $	156,00 $	1 092,00 $	150,00 $	1 050,00 $
		269	Maackia amurensis	6	Arbre	1	291,50 $	1 749,00 $	435,00 $	2 610,00 $	250,00 $	1 500,00 $	300,00 $	1 800,00 $	332,00 $	1 992,00 $	325,00 $	1 950,00 $
		270	Maackia amurensis 'Summertime'	69	Arbre	1	291,50 $	20 113,50 $	512,00 $	35 328,00 $	250,00 $	17 250,00 $	300,00 $	20 700,00 $	332,00 $	22 908,00 $	325,00 $	22 425,00 $
		271	Malus x 'Centurion®'	15	Arbre	1	181,50 $	2 722,50 $	348,00 $	5 220,00 $	180,00 $	2 700,00 $	250,00 $	3 750,00 $	232,00 $	3 480,00 $	206,00 $	3 090,00 $
		272	Malus x 'Gladiator'	7	Arbre	1	181,50 $	1 270,50 $	232,00 $	1 624,00 $	180,00 $	1 260,00 $	250,00 $	1 750,00 $	190,00 $	1 330,00 $	206,00 $	1 442,00 $
		273	Malus x 'Prairie Fire'	12	Arbre	1	159,50 $	1 914,00 $	232,00 $	2 784,00 $	180,00 $	2 160,00 $	250,00 $	3 000,00 $	166,00 $	1 992,00 $	162,00 $	1 944,00 $
		274	Phellodendron amurensis 'Macho'	21	Arbre	1	209,00 $	4 389,00 $	328,00 $	6 888,00 $	280,00 $	5 880,00 $	275,00 $	5 775,00 $	257,00 $	5 397,00 $	231,00 $	4 851,00 $
		275	Picea omorika	10	Arbre	1	181,50 $	1 815,00 $	290,00 $	2 900,00 $	200,00 $	2 000,00 $	275,00 $	2 750,00 $	220,00 $	2 200,00 $	200,00 $	2 000,00 $
		276	Picea pungens 'Koster'	10	Arbre	1	275,00 $	2 750,00 $	377,00 $	3 770,00 $	310,00 $	3 100,00 $	300,00 $	3 000,00 $	211,00 $	2 110,00 $	306,00 $	3 060,00 $
		277	Pinus nigra 'Austriaca'	11	Arbre	1	181,50 $	1 996,50 $	386,00 $	4 246,00 $	230,00 $	2 530,00 $	275,00 $	3 025,00 $	201,00 $	2 211,00 $	193,00 $	2 123,00 $
		278	Syringa reticulata 'Ivory Silk'	5	Arbre	1	192,50 $	962,50 $	280,00 $	1 400,00 $	160,00 $	800,00 $	250,00 $	1 250,00 $	186,00 $	930,00 $	181,00 $	905,00 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

No de l'appel d'offres
18-16830

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité: Oui

							Soumissionnaires / Données											
							Les Terrassements Multi-Paysages inc		Entrepreneur Paysagiste		Les Entreprises Roseneige inc		Pépinière Jardin 2000 inc		PNG Projet d'aménagement inc		Les Entreprises Daniel Robert inc	
4	Montréal-Nord	279	Plantation d'arbre, conformément aux exigences du devis technique, incluant mais, sans s'y restreindre : - la main-d'œuvre (voir le point 17.2) - l'équipement (voir les points 5.7;7) - la signalisation et la pose-planche (voir le point 13) - les matériaux (terre de plantation (voir les points 6.1;6.2) , amendements, paillis (voir le point 6.4) , mycorhizes (voir le point 6.3), etc.) - la fabrication d'une cuvette (9.1) - le transport de la jauge de l'adjudicataire jusqu'au site de plantation (inclus chargement/déchargement) (voir le point 5.7) - l'excavation, le transport hors site et la disposition de la terre ou de tous autres débris excavés (voir le point 9.3) - le nettoyage et la remise en condition des lieux (voir le point 12) - les demandes d'Info-excavations et autres localisations ainsi que l'analyse papier et terrain	533	Arbre	1	243,00 $	129 519,00 $	415,00 $	221 195,00 $	300,00 $	159 900,00 $	200,00 $	106 600,00 $	608,00 $	324 064,00 $	380,00 $	202 540,00 $
		280	Redressement d'un arbre (voir le point 10.4)	7	Arbre	1	91,67 $	641,69 $	5,00 $	35,00 $	80,00 $	560,00 $	75,00 $	525,00 $	55,00 $	385,00 $	18,00 $	126,00 $
		281	Fourniture, installation, entretien, enlèvement et disposition d'un (1) tuteur incluant, mais sans s'y restreindre, selette, anse, fil métallique, ruban haute visibilité etc., conformément aux	240	Tuteur	1	29,10 $	6 984,00 $	20,00 $	4 800,00 $	25,00 $	6 000,00 $	20,00 $	4 800,00 $	16,50 $	3 960,00 $	13,00 $	3 120,00 $
		282	Redressement d'un tuteur incluant matériel nécessaire (voir les points 6.6; 10.3)	5	Tuteur	1	19,90 $	99,50 $	0,50 $	2,50 $	15,00 $	75,00 $	20,00 $	100,00 $	16,50 $	82,50 $	24,00 $	120,00 $
		283	Fourniture, installation, entretien, enlèvement et disposition d'un (1) hauban incluant, mais sans s'y restreindre, le fil, le tendeur, l'anneau, piquets d'ancrage, ruban fluorescent à haute	90	Hauban	1	29,10 $	2 619,00 $	25,00 $	2 250,00 $	40,00 $	3 600,00 $	20,00 $	1 800,00 $	27,50 $	2 475,00 $	20,00 $	1 800,00 $
		284	Fourniture, installation, enlèvement et disposition de protecteurs de types Vexar Plastic sheet netting no L-37, ou l'équivalent,	474	Protecteur	1	11,86 $	5 621,64 $	15,00 $	7 110,00 $	7,00 $	3 318,00 $	10,00 $	4 740,00 $	15,40 $	7 299,60 $	25,00 $	11 850,00 $
		285	De la journée de la plantation et jusqu'au 30 novembre 2018, à tous les dix jours, un arrosage de 50 L pour chaque arbre planté. Ceci inclus l'entretien de 533 arbres conformément aux exigences du devis technique (si requis nettoyer, désherber, refaçonner la cuvette, ajouter de la terre et du paillis, tailler des petites branches	1599	Arrosage	1	23,19 $	37 080,81 $	3,00 $	4 797,00 $	7,00 $	11 193,00 $	6,50 $	10 393,50 $	5,00 $	7 995,00 $	5,25 $	8 394,75 $
		286	Pour les années 2019, 2020 et 2021, entre le 15 mai et le 15 novembre, à tous les dix jours, un arrosage de 50 L pour chaque arbre planté. Ceci inclus l'entretien de 533 arbres conformément aux exigences du devis technique (si requis nettoyer, désherber, refaçonner la cuvette, ajouter de la terre et du paillis, tailler des petites	28782	Arrosage	1	23,19 $	667 454,58 $	3,00 $	86 346,00 $	7,00 $	201 474,00 $	6,50 $	187 083,00 $	5,00 $	143 910,00 $	5,25 $	151 105,50 $
		287	Confection hors plantation d'une cuvette d'arrosage incluant la terre; (Voir le point 10.6)	175	Cuvette	1	19,90 $	3 482,50 $	0,50 $	87,50 $	10,00 $	1 750,00 $	25,00 $	4 375,00 $	38,50 $	6 737,50 $	28,00 $	4 900,00 $
		288	Paillis incluant l'installation hors plantation; (Voir	30	m3	1	87,98 $	2 639,40 $	0,50 $	15,00 $	10,00 $	300,00 $	50,00 $	1 500,00 $	22,00 $	660,00 $	48,00 $	1 440,00 $
		289	Arrachage et disposition d'une souche de plus de 30 cm de DHS, conformément aux exigences	20	Souche	1	96,00 $	1 920,00 $	5,00 $	100,00 $	50,00 $	1 000,00 $	150,00 $	3 000,00 $	22,00 $	440,00 $	130,00 $	2 600,00 $
		290	Arrachage et disposition d'une souche de 30 cm ou moins de DHS, conformément aux exigences	20	Souche	1	61,58 $	1 231,60 $	5,00 $	100,00 $	25,00 $	500,00 $	100,00 $	2 000,00 $	11,00 $	220,00 $	90,00 $	1 800,00 $
		291	Arrachage et disposition d'un système racinaire enfoui (SRE) résultat d'un essouchement antérieur avec présence minimale de 5 racines	20	SRE	1	96,00 $	1 920,00 $	5,00 $	100,00 $	25,00 $	500,00 $	100,00 $	2 000,00 $	5,50 $	110,00 $	90,00 $	1 800,00 $
		292	Arrachage et disposition d'un arbre hors	5	Arbre	1	243,98 $	1 219,90 $	5,00 $	25,00 $	75,00 $	375,00 $	150,00 $	750,00 $	110,00 $	550,00 $	75,00 $	375,00 $
		293	Transport excédentaire non prévu par le devis technique (chargement et déchargement d'un	50	Arbre	1	75,00 $	3 750,00 $	0,50 $	25,00 $	25,00 $	1 250,00 $	40,00 $	2 000,00 $	55,00 $	2 750,00 $	45,00 $	2 250,00 $
		294	Transport excédentaire non prévu par le devis technique (kilométrage) (Voir les points 5.7;8.5);	650	Kilomètre (pour un groupe d'arbres transportés	1	1,65 $	1 072,50 $	0,50 $	325,00 $	2,00 $	1 300,00 $	2,00 $	1 300,00 $	5,50 $	3 575,00 $	8,00 $	5 200,00 $
		295	Raccordement d'un tuyau sectionné, lors de l'excavation, d'un système d'irrigation présent	50	Fosse	1	50,00 $	2 500,00 $	5,00 $	250,00 $	15,00 $	750,00 $	40,00 $	2 000,00 $	11,00 $	550,00 $	30,00 $	1 500,00 $
		296	Mise en jauge hivernale (voir les points 5.1 et 5.7)	25	Arbre	1	243,98 $	6 099,50 $	5,00 $	125,00 $	25,00 $	625,00 $	75,00 $	1 875,00 $	50,60 $	1 265,00 $	90,00 $	2 250,00 $
	Total Montréal-Nord							1 010 396,62 $		535 204,00 $		530 485,00 $		492 091,50 $		649 245,60 $		544 531,25 $
5	Parc du Mont-Royal	297	Acer saccharinum	19	Arbre	1	253,00 $	4 807,00 $	366,00 $	6 954,00 $			375,00 $	7 125,00 $	188,00 $	3 572,00 $	285,00 $	5 415,00 $
		298	Acer saccharum	3	Arbre	1	324,50 $	973,50 $	389,00 $	1 167,00 $			375,00 $	1 125,00 $	215,00 $	645,00 $	285,00 $	855,00 $
		299	Fagus grandifolia	9	Arbre	1	275,00 $	2 475,00 $	145,00 $	1 305,00 $			350,00 $	3 150,00 $	101,00 $	909,00 $	85,00 $	765,00 $
		300	Larix laricina	12	Arbre	1	170,50 $	2 046,00 $	278,00 $	3 336,00 $			325,00 $	3 900,00 $	156,00 $	1 872,00 $	150,00 $	1 800,00 $
		301	Pinus strobus	3	Arbre	1	148,50 $	445,50 $	469,00 $	1 407,00 $			325,00 $	975,00 $	156,00 $	468,00 $	150,00 $	450,00 $
		302	Populus deltoides	3	Arbre	1	198,00 $	594,00 $	311,00 $	933,00 $			325,00 $	975,00 $	210,00 $	630,00 $	195,00 $	585,00 $
		303	Prunus serotina	15	Arbre	1	214,50 $	3 217,50 $	367,00 $	5 505,00 $			325,00 $	4 875,00 $	245,00 $	3 675,00 $	220,00 $	3 300,00 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

No de l'appel d'offres
18-16830

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité: Oui

							Soumissionnaires / Données											
							Les Terrassements Multi-Paysages inc		Entrepreneur Paysagiste		Les Entreprises Roseneige inc	Pépinière Jardin 2000 inc		PNG Projet d'aménagement inc		Les Entreprises Daniel Robert inc	
5	Parc du Mont-Royal	304	Tilia americana	6	Arbre	1	198,00 $	1 188,00 $	334,00 $	2 004,00 $		325,00 $	1 950,00 $	159,00 $	954,00 $	195,00 $	1 170,00 $
		305	Plantation d'arbre, conformément aux exigences du devis technique, incluant mais, sans s'y restreindre : - la main-d'œuvre (voir le point 17.2) - l'équipement (voir les points 5.7;7) ; - la signalisation (voir le point 13) - les matériaux (terre de plantation (voir les points 6.1;6.2) , amendements, paillis (voir le point 6.4) , mycorhizes (voir le point 6.3), etc.) - la fabrication d'une cuvette (voir le point 9.1) - le transport de la jauge de l'adjudicataire jusqu'au site de plantation (inclus chargement/déchargement) (voir le point 5.7) - l'excavation, le transport hors site et la disposition de la terre ou de tous autres débris excavés (voir le point 9.3) - le nettoyage et la remise en condition des lieux (voir le point 12) - les demandes d'Info-excavations et autres localisations ainsi que l'analyse papier et terrain des rapports émis par Info-excavation, les	70	Arbre	1	251,00 $	17 570,00 $	628,66 $	44 006,20 $		250,00 $	17 500,00 $	663,00 $	46 410,00 $	380,00 $	26 600,00 $
		306	Plantation d'arbre de 50 à 60 mm en panier de 32 pouces , conformément aux exigences du devis technique, incluant mais, sans s'y restreindre : - la main-d'œuvre (voir le point 17.2) - l'équipement (voir le point 5.7;7) ; la vérification des rapports Info-excavtion et de la Ville - la signalisation (voir le point 13) - les matériaux (terre de plantation (voir le point 6.1;6.2) , amendements, paillis (voir le point 6.4) , mycorhizes (voir le point 6.3), etc.) - la fabrication d'une cuvette (9.1) - le transport de la jauge de l'adjudicataire jusqu'au site de plantation (inclus chargement/déchargement) (5.7) - l'excavation, le transport hors site et la disposition de la terre ou de tous autres débris excavés (voir le point 9.3) - le nettoyage et la remise en condition des lieux (voir le point 12) - les demandes d'Info-excavations et autres localisations ainsi que l'analyse papier et terrain des rapports émis par Info-excavation, les	39	Arbre	1	314,76 $	12 275,64 $	627,00 $	24 453,00 $		300,00 $	11 700,00 $	663,00 $	25 857,00 $	420,00 $	16 380,00 $
		307	Transplantation de deux Amelanchier (arrachage transport et plantation (mêmes exigences que pour l'item 306) à un nouveau site situé à environ 120 m du lieu initial: voir le point 20 o du	2	Arbre	1	700,00 $	1 400,00 $	675,00 $	1 350,00 $		500,00 $	1 000,00 $	1 200,00 $	2 400,00 $	520,00 $	1 040,00 $
		308	Redressement d'un arbre (voir le point 10.4)	2	Arbre	1	91,67 $	183,34 $	100,00 $	200,00 $		75,00 $	150,00 $	60,00 $	120,00 $	18,00 $	36,00 $
		309	Fourniture, installation, entretien, enlèvement et disposition d'un (1) tuteur incluant, mais sans s'y restreindre, selette, anse, fil métallique, ruban haute visibilité etc., conformément aux	40	Tuteur	1	29,10 $	1 164,00 $	30,00 $	1 200,00 $		20,00 $	800,00 $	18,00 $	720,00 $	18,00 $	720,00 $
		310	Redressement d'un tuteur incluant matériel nécessaire (voir les points 6.6; 10.3)	5	Tuteur	1	19,90 $	99,50 $	30,00 $	150,00 $		20,00 $	100,00 $	18,00 $	90,00 $	24,00 $	120,00 $
		311	Fourniture, installation, entretien, enlèvement et disposition d'un (1) hauban incluant, mais sans s'y restreindre, le fil, le tendeur, l'anneau, piquets d'ancrage, ruban fluorescent à haute	45	Hauban	1	29,10 $	1 309,50 $	50,00 $	2 250,00 $		20,00 $	900,00 $	54,00 $	2 430,00 $	20,00 $	900,00 $
		312	Fourniture, installation, enlèvement et disposition de protecteurs de types Vexar Plastic sheet netting no L-37, ou l'équivalent,	94	Protecteur	1	11,86 $	1 114,84 $	20,00 $	1 880,00 $		10,00 $	940,00 $	16,80 $	1 579,20 $	25,00 $	2 350,00 $
		313	De la journée de la plantation et jusqu'au 30 novembre 2018, à tous les dix jours, un arrosage de 50 L pour chaque arbre planté. Ceci inclus l'entretien de 111 arbres conformément aux exigences du devis technique (si requis nettoyer, désherber, refaçonner la cuvette, ajouter de la terre et du paillis, tailler des petites branches	333	Arrosage	1	23,19 $	7 722,27 $	7,00 $	2 331,00 $		7,50 $	2 497,50 $	5,45 $	1 814,85 $	5,25 $	1 748,25 $
		314	Pour les années 2019, 2020 et 2021, entre le 15 mai et le 15 novembre, à tous les dix jours, un arrosage de 50 L pour chaque arbre planté. Ceci inclus l'entretien de 111 arbres conformément aux exigences du devis technique (si requis nettoyer, désherber, refaçonner la cuvette, ajouter de la terre et du paillis, tailler des petites	5994	Arrosage	1	23,19 $	139 000,86 $	7,00 $	41 958,00 $		7,50 $	44 955,00 $	5,45 $	32 667,30 $	5,25 $	31 468,50 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16830

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité Oui

							Soumissionnaires Données											
							Les Terrassements Multi-Paysages inc		Entrepreneur Paysagiste		Les Entreprises Roseneige inc		Pépinière Jardin 2000 inc		PNG Projet d'aménagement inc		Les Entreprises Daniel Robert inc	
5	Parc du Mont-Royal	315	Confection hors plantation d'une cuvette d'arrosage incluant la terre; (Voir le point 10.6)	40	Cuvette	1	19,90 $	796,00 $	25,00 $	1 000,00 $			25,00 $	1 000,00 $	42,00 $	1 680,00 $	28,00 $	1 120,00 $
		316	Paillis incluant l'installation hors plantation; (Voir	15	m3	1	87,98 $	1 319,70 $	150,00 $	2 250,00 $			50,00 $	750,00 $	24,00 $	360,00 $	48,00 $	720,00 $
		317	Arrachage et disposition d'un système racinaire enfoui (SRE) résultat d'un essouchement antérieur avec présence minimale de 5 racines	40	SRE	1	96,00 $	3 840,00 $	80,00 $	3 200,00 $			100,00 $	4 000,00 $	6,00 $	240,00 $	130,00 $	5 200,00 $
		318	Arrachage et disposition d'un arbre hors	2	Arbre	1	243,98 $	487,96 $	100,00 $	200,00 $			150,00 $	300,00 $	120,00 $	240,00 $	75,00 $	150,00 $
		319	Transport excédentaire non prévu par le devis technique (chargement et déchargement d'un	15	Arbre	1	75,00 $	1 125,00 $	2,00 $	30,00 $			40,00 $	600,00 $	6,00 $	90,00 $	45,00 $	675,00 $
		320	Transport excédentaire non prévu par le devis technique (kilométrage) (Voir le point 5.7;8.5);	300	Kilomètre (pour un groupe d'arbres transportés	1	1,65 $	495,00 $	2,00 $	600,00 $			2,00 $	600,00 $	6,00 $	1 800,00 $	8,00 $	2 400,00 $
		321	Mise en jauge hivernale (voir le points 5.1 et 5.7)	10	Arbre	1	243,98 $	2 439,80 $	45,00 $	450,00 $			75,00 $	750,00 $	55,20 $	552,00 $	90,00 $	900,00 $
	Total Parc du Mont-Royal							208 089,91 $		150 119,20 $				112 617,50 $		131 775,35 $		106 867,75 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184107009

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Accorder à 9190-8673 Québec inc. le contrat pour le lot 1, à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée les contrats pour les lots 2 et 3, à Pépinière Jardin 2000 inc. le contrat pour le lot 4, et à Les Entreprises Daniel Robert inc. le contrat pour le lot 5, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres; montant total de 2 991 045,93 $, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public 18-16830 - six (6) soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1184107009.xls.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Co-auteur
Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-24

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgetaire
Tél : 514-872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.06

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1184922011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (item 1 : 697 235,99 $, taxes incluses) et « Donnacona Chrysler » (item 3 : 246 637,93 $, taxes incluses) pour la fourniture de 23 châssis-cabine – Dépense totale de 943 873,92 $, taxes incluses. Appel d'offres public 18-16890 (4 soum. pour chacun des items).

1) Il est recommandé au comité exécutif:
d'accorder à « Donnacona Chrysler », plus bas soumissionnaire conforme au lot no 3, le contrat pour la fourniture de 6 châssis-cabine de marque et modèle RAM 3500, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 246 637,93 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16890 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

2) Il est recommandé au conseil municipal :

d'accorder à « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. », plus bas soumissionnaire conforme au lot no 1, le contrat pour la fourniture de 17 châssis-cabine de marque et modèle RAM 3500, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 697 235,99 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16890 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3) d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-06-27 18:34

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1184922011**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (item 1 : 697 235,99 $, taxes incluses) et « Donnacona Chrysler » (item 3 : 246 637,93 $, taxes incluses) pour la fourniture de 23 châssis-cabine – Dépense totale de 943 873,92 $, taxes incluses. Appel d'offres public 18-16890 (4 soum. pour chacun des items).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.
Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant pour l'année 2019, le SMRA a identifié le besoin de remplacer 26 véhicules légers qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-16890 qui s'est tenu du 26 mars au 19 avril 2018. L'appel d'offres a été publié le 26 mars 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 27 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 180 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Aucun addenda n'a été émis durant la période de sollicitation.

L'appel d'offres a été constitué de 4 lots lesquels faisaient référence à des configurations différentes de châssis-cabine de marque Dodge ou Ford répondant aux critères de standardisation des appareils de classe 214-A, 223-A, 224-A et B et 234-B déterminés par un comité d'experts en matériel roulant. Cette démarche de standardisation vise à rendre le parc de véhicules plus homogène pour les classes d'appareils qui ont des usages similaires.

Item	Description	Nombre	Coût (taxes incluses)
1	Devis 21418A12 Châssis-cabine, 2X4, cabine d'équipe, roues arrière simples, PTAC entre 9800 et 9 900 lbs	17	697 235,99 $
2	Devis 22318A12 Châssis-cabine, 2X4, cabine régulière, roues arrière doubles, PTAC de 14 000 lbs	2	73 641,26 $

3	Devis 22418A12 Châssis-cabine, 2X4, cabine d'équipe, roues arrière doubles, PTAC de 14 000 lbs	6	246 637,93 $
4	Devis 23418A12 Châssis-cabine, 2X4, cabine d'équipe, roues arrière doubles, PTAC de 16 000 lbs	1	44 031,29 $
	Total :	**26**	

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 18-16890 est celle d'un octroi par item au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier ne concerne que l'octroi des items 1 et 3. Les contrats des items 2 et 4 seront octroyés par décision déléguée car la dépense de ces lots est inférieure à 100 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1372 – 11 décembre 2017 : Accorder un contrat à « Fortier Auto (Montréal) ltée », pour la fourniture de 29 châssis-cabine de marque Ford pour une somme maximale de 1 251 790,31 $, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16465 (3 soum.).
CE17 1303 – 9 août 2017 : Accorder un contrat à « Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) », pour la fourniture de 9 châssis-cabine légers de marque et modèle RAM 3500 pour une somme maximale de 344 107,53 $, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16071 (4 soum.).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi de deux contrats pour l'achat de 23 châssis-cabine de poids léger et moyen.
Lot 1
Octroyer un contrat à « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » au montant de 697 235,99 $, taxes incluses, pour la fourniture de 17 châssis-cabine de poids léger de marque et modèle Ram 3500 tel que décrit au devis technique 21418A12. Il s'agit d'un châssis-cabine à deux roues motrices doté d'un moteur à essence V8 de 6,4L, d'une cabine d'équipe et de roues arrière simples avec un poids total à charge est de 9 900 lbs.

Lot 3
Octroyer un contrat à « Donnacona Chrysler » au montant de 246 637,93 $, taxes incluses, pour la fourniture de 6 châssis-cabine de poids moyen de marque et modèle RAM 3500 tel que décrit au devis technique 22418A12. Il s'agit d'un châssis-cabine à deux roues motrices doté d'un moteur à essence V8 de 6,4L, d'une cabine d'équipe et de roues arrière doubles avec un poids total à charge est de 14 000 lbs.

Les véhicules seront couverts par la garantie de base du manufacturier pendant une période de 36 mois ou de 60 000 km, selon la première éventualité.

Un châssis-cabine est l'élément structural porteur sur lequel on fixe en permanence un équipement et/ou un outil comme une benne, une plate-forme, une boîte de services, etc. Dans le cas présent, les châssis-cabine seront aménagés d'une benne en aluminium (fixe ou basculante selon la classe d'appareil). L'acquisition des bennes se fera via les ententes d'achat contractuelle 1267271 (benne fixe) et 1267270 (benne basculante).

Les camions de poids léger et moyen munis d'une benne servent au transport des équipes de travail et sont affectés à des multiples activités de voirie et/ou d'entretien des parcs. Il s'agit de véhicules de travail qui seront appelés à transporter et/ou à remorquer des charges plus ou moins lourdes de là le besoin de puissance au niveau de la motorisation.

JUSTIFICATION

Ce dossier vise le remplacement de 23 véhicules légers qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. La liste des véhicules à remplacer est présentée en pièce jointe. La durée de vie d'un véhicule léger est de 10 à 12 ans selon la classe d'appareil. L'âge des véhicules à remplacer se situe entre 9 et 19 ans.
Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-16890 pour lequel il y a eu 5 preneurs du cahier des charges.

Lot 1 – 17 châssis-cabine de poids léger (4 soum.)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
PIE IX DODGE CHRYSLER 2000 INC.	697 235,99 $		697 235,99 $
DONNACONA CHRYSLER DODGE JEEP RAM	712 313,59 $		712 313,59 $
FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE	72 5186,42 $		725 186,42 $
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTÉE	728 607,51 $		728 607,51 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	688 909,50 $		688 909,50 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			715 835,88 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			2,67 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			31 371,52 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			4,50 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			8 326,49 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			1,21 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			15 077,60 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			2,16 %

Lot 3 – 6 châssis-cabine de poids moyen (4 soum.)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
DONNACONA CHRYSLER DODGE JEEP RAM	246 637,93 $		246 637,93 $
PIE IX DODGE CHRYSLER 2000 INC.	258 528,19 $		258 528,19 $
FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE	265 302,51 $		265 302,51 $

LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTÉE	267 022,17 $		267 022,17 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	252 264,35 $		252 264,35 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			259 372,70 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			5,16 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			20 384,24 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			8,26 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 5 626,42 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 2,23%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			11 890,26 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			4,82 %

Pour estimer la dépense, le rédacteur du devis technique s'est basé sur des achats antérieurs. Pour le lot 1, l'estimation est inférieure de 1,21 % (8 326.49 $) du montant du contrat à octroyer et est supérieure de 2,23% (5 626,42 $) pour le lot 3. Le faible écart entre les montants des deux plus basses soumissions de chacun des lots confirme que les prix reçus sont compétitifs.

Un des cinq preneurs du cahier des charges n'a pas présenté d'offre car il y a eu une suspension des transactions pendant la période de vente des actifs de la concession.

Dans le but de faciliter un bon niveau de concurrence, la Ville n'a exigé aucune garantie de soumission et d'exécution dans le cadre de l'appel d'offres 18-16890.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 943 873,92 $, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 861 883 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (13-030) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le simple fait de remplacer de vieux véhicules par des plus récents dotés des nouvelles technologies en matière de gestion des carburants contribue à la réduction des émissions de GES.
Le marché des véhicules 100 % électrique se limite principalement aux automobiles sous-compactes. Les châssis-cabine de poids léger et moyen à propulsion entièrement électrique ne sont pas offerts par les grands manufacturiers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien, de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande en août 2018
- Livraison des véhicules : de février à juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno CÔTÉ MARCHAND, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-12

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél :	514-868-3620	**Tél :**	514 872-1080
Télécop. :	514-872-1912	**Télécop. :**	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-06-27

Lot	Devis	Description	Remplace le	Année mise en service	Age	Unité d'affaires	Crédit / unitaire
1	21418A12	CAMION 5001-10000 LB.B.BASC. CAB. EQUIPE	212-05195	2005	13	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	37 451,14 $
1	21418A12	CAMION 5001-10000 LB.B.BASC. CAB. EQUIPE	212-05194	2005	13	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	37 451,14 $
1	21418A12	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUIPE	202-06232	2006	12	51-Arr.Rivière-Des-Prairies - Pointe-Aux-Trembles	37 451,14 $
1	21418A12	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUIPE	212-07042	2006	12	52-Arr.Ville-Marie	37 451,14 $
1	21418A12	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUIPE	212-08511	2008	10	52-Arr.Ville-Marie	37 451,14 $
1	21418A12	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUIPE	212-08512	2008	10	52-Arr.Ville-Marie	37 451,14 $
1	21418A12	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUIPE	212-08513	2008	10	52-Arr.Ville-Marie	37 451,14 $
1	21418A12	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUIPE	212-08024	2007	11	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	37 451,14 $
1	21418A12	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUIPE	212-10075	2009	9	56-Arr.Ahuntsic-Cartierville	37 451,14 $
1	21418A12	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUIPE	212-08049	2007	11	56-Arr.Ahuntsic-Cartierville	37 451,14 $
1	21418A12	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUIPE	212-09202	2009	9	57 Arrondissement Rosemont - la Petite-Patrie	37 451,14 $
1	21418A12	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUIPE	212-09203	2009	9	57 Arrondissement Rosemont - la Petite-Patrie	37 451,14 $
1	21418A12	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUIPE	212-09436	2009	9	86-Arr.St-Laurent	37 451,14 $
1	21418A12	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUIPE	212-09438	2009	9	86-Arr.St-Laurent	37 451,14 $
1	21418A12	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUIPE	212-09439	2009	9	86-Arr.St-Laurent	37 451,14 $
1	21418A12	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUIPE	212-09440	2009	9	86-Arr.St-Laurent	37 451,14 $
1	21418A12	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUIPE	212-07558	2006	12	88-Arr.Lachine	37 451,14 $
3	22418A12	CAMION 10001-14000 LB. B.BASC. CAB.EQUIP	213-03720	2003	15	83-Arr.de Verdun	37 535,55 $
3	22418A12	CAMION 10001-14000 LB. B.BASC. CAB.EQUIP	234-99063	1999	19	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	37 535,55 $
3	22418A12	CAMION 10001-14000 LB. B.BASC. CAB.EQUIP	212-04579	2004	14	83-Arr.de Verdun	37 535,55 $
3	22418A12	CAMION 10001-14000 LB. B.BASC. CAB.EQUIP	211-10471	2009	9	76-Arr.L'Île Bizard - Ste-Geneviève	37 535,55 $
3	22418A12	CAMION 10001-14000 LB. B.BASC. CAB.EQUIP	212-06525	2006	12	83-Arr.de Verdun	37 535,55 $
3	22418A12	CAMION 10001-14000 LB. B.BASC. CAB.EQUIP	233-04646	2004	14	87-Arr.Montreal-Nord	37 535,55 $
							861 882,70 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1184922011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (item 1 : 697 235,99 $, taxes incluses) et « Donnacona Chrysler » (item 3 : 246 637,93 $, taxes incluses) pour la fourniture de 23 châssis-cabine – Dépense totale de 943 873,92 $, taxes incluses. Appel d'offres public 18-16890 (4 soum. pour chacun des items).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16980_Intervention_Rev1.pdf 18-16890 - Tableau de vérification.pdf 18-16890 PV.pdf
18-16890_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente approvisionnement II
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-15

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16890 — No du GDD : 1184922011

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de divers châssis-cabine de marque Dodge ou Ford

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 26 - 3 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 19 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 19 - 4 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 27 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 80

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 16 - 10 - 2018

Date d'échéance révisée : 16 - 10 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Lot no 1 **Nom des firmes**	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
PIE IX DODGE CHRYSLER 2000 INC.	**697 235,99 $**	√	1
FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE	725 186,42 $		
DONNACONA CHRYSLER DODGE JEEP RAM	712 313,59 $		
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTÉE	728 607,51 $		

Lot no 3 **Nom des firmes**	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
PIE IX DODGE CHRYSLER 2000 INC.	258 528,19 $		
FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE	265 302,51 $		
DONNACONA CHRYSLER DODGE JEEP RAM	**246 637,93 $**	√	3
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTÉE	267 022,17 $		

Information additionnelle

Raison de non-dépôt de soumission:
Une firme s'étant procuré le cahier des charges n'a pas présenté d'offre car il y a eu suspension des transactions pendant la période de vente des actifs de la concession.

Préparé par : Renée veillette

Le 15 - 6 - 2018

Numéro de l'appel d'offres : 18-16890
Titre : Acquisition de divers châssis-cabine de marque Dodge ou Ford
Date d'ouverture des soumissions : 19 avril 2018

LOT 1	Quantité	PIE IX DODGE CHRYSLER 2000 INC.		FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE		DONNACONA CHRYSLER DODGE JEEP RAM		LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTÉE	
		Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Acquisition de camions léger, 2x4, à cabine d'équipe et roues arrières simples, selon les caractéristiques décrites au devis 21418A12.	17	35 672,00 $	606 424,00 $	37 102,00 $	630 734,00 $	36 443,40 $	619 537,80 $	37 277,03 $	633 709,51 $
TPS 5 %			30 321,20 $		31 536,70 $		30 976,89 $		31 685,48 $
TVQ 9,975 %			60 490,79 $		62 915,72 $		61 798,90 $		63 212,52 $
Montant total			697 235,99 $		725 186,42 $		712 313,59 $		728 607,51 $
Lot 2									
Acquisition de camions châssis cabine 4x2, PTAC de 14 000 lbn, à cabine régulière et roues arrière simples selon les caractéristiques décrites au devis no 22318A12.	2	33 526,00 $	67 052,00 $	33 239,00 $	66 478,00 $	32 024,90 $	64 049,80 $	33 434,38 $	66 868,76 $
TPS 5 %			3 352,60 $		3 323,90 $		3 202,49 $		3 343,44 $
TVQ 9,9975 %			6 688,44 $		6 631,18 $		6 388,97 $		6 670,16 $
Montant total			77 093,04 $		76 433,08 $		73 641,26 $		76 882,36 $
Lot 3									
Acquisition de camions châssis cabine 4x2, PTAC de 14 000 lbn, à cabine régulière et roues arrière simples.	6	37 476,00 $	224 856,00 $	38 458,00 $	230 748,00 $	35 752,40 $	214 514,40 $	38 707,28 $	232 243,68 $
TPS 5 %			11 242,80 $		11 537,40 $		10 725,72 $		11 612,18 $
TVQ 9,9975 %			22 429,39 $		23 017,11 $		21 397,81 $		23 166,31 $
Montant total			258 528,19 $		265 302,51 $		246 637,93 $		267 022,17 $
Lot 4									
Acquisition de camions châssis cabione 4x2, PTAC de 16 000 lb, à cabine d'équipe et roues arrières doubles, selon les caractéristiques décrites au devis 23418A12	1		- $	42 011,00 $	42 011,00 $	38 296,40 $	38 296,40 $	41 306,68 $	41 306,68 $
TPS 5 %			- $		2 100,55 $		1 914,82 $		2 065,33 $
TVQ 9,9975 %			- $		4 190,60 $		3 820,07 $		4 120,34 $
Montant total			- $		48 302,15 $		44 031,29 $		47 492,36 $

Signature	Oui	Oui	Oui	Oui
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Numéro TPS/TVQ	Oui	Oui	Oui	Oui
Numéro de fournisseur VDM	120484	115893	410162	120949
Garantie	Non Requis	Non Requis	Non Requis	Non Requis
AMF	Non Requis	Non Requis	Non Requis	Non Requis
Numéro NEQ	1148020895	1140587461	1166943762	1163735666
Vérification REQ	Oui	Oui	Oui	Oui
RENA	Oui	Oui	Oui	Oui
2 Listes des personnes écartées	Oui	Oui	Oui	Oui
Liste des firmes à rendement insatisfaisant	Oui	Oui	Oui	Oui
SEAO	Oui	Oui	Oui	Oui

Remarque :

Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette **Date : 30 avril 2018**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- **Liste des commandes**
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-16890

Numéro de référence : 1147260

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Acquisition de divers châssis-cabine de marque Dodge ou Ford

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Circuit Ford Lincoln Ltée 6300 Henri-Bourassa Est Montréal, QC, H1G5W9	Monsieur Philippe Campbell Téléphone : 514 325-4701 Télécopieur : 514 325-9872	**Commande : (1417005)** 2018-03-26 10 h 17 **Transmission :** 2018-03-26 10 h 17	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Donnacona Chrysler. 160 rue Commerciale Donnacona, QC, G3M 1W1	Monsieur Olivier Tremblay Téléphone : 418 285-6719 Télécopieur : 418 285-4670	**Commande : (1418443)** 2018-03-27 16 h 16 **Transmission :** 2018-03-27 16 h 16	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Fortier Auto (Montréal) Ltée 7000, boul. Louis-H. Lafontaine Montréal, QC, H1M 2X3 http://www.fortierauto.com	Monsieur Yannick Bastien Téléphone : 514 353-9821 Télécopieur : 514 353-4556	**Commande : (1419753)** 2018-03-29 12 h 33 **Transmission :** 2018-03-29 12 h 33	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP 7315 boul newman Montréal, QC, H8N 2K3	Madame MARYSE LESSARD Téléphone : 514 601-1116 Télécopieur : 514 363-4775	**Commande : (1419823)** 2018-03-29 13 h 49 **Transmission :** 2018-03-29 13 h 49	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pie IX Dodge Chrysler	Madame Claire	**Commande**	Mode privilégié (devis) :

2000 Inc 9350 Boul. Pie IX Montréal, QC, H1Z 4E9	Cousineau Téléphone : 514 327-9000 Télécopieur : 514 327-8645	**: (1417603)** 2018-03-26 18 h 19 **Transmission :** 2018-03-26 18 h 19	Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184922011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (item 1 : 697 235,99 $, taxes incluses) et « Donnacona Chrysler » (item 3 : 246 637,93 $, taxes incluses) pour la fourniture de 23 châssis-cabine – Dépense totale de 943 873,92 $, taxes incluses. Appel d'offres public 18-16890 (4 soum. pour chacun des items).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184922011 - Acquisition 23 véhicules châssis-cabines.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-21

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.07

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1184922012

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats à « Équipement Twin inc. » pour la fourniture et l'installation de 6 épandeurs amovibles (item 1 : 291 323,66 $, taxes incluses) et 5 épandeurs détachables (item 2 : 266 454,56 $, taxes incluses) sur des châssis de camion fournis par la Ville – Dépense totale de 557 778,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16899 (1 seul soumissionnaire).

Il est recommandé
1) d'accorder à « Équipement Twin inc. », seul soumissionnaire pour chacun des items, les commandes pour la fourniture et l'installation de 11 épandeurs, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16899 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Articles	Montant (taxes incluses)
Item 1 6 épandeurs amovibles	291 323,66 $
Item 1 5 épandeurs détachables	266 454,56 $

2) d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-20 16:17

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1184922012**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats à « Équipement Twin inc. » pour la fourniture et l'installation de 6 épandeurs amovibles (item 1 : 291 323,66 $, taxes incluses) et 5 épandeurs détachables (item 2 : 266 454,56 $, taxes incluses) sur des châssis de camion fournis par la Ville – Dépense totale de 557 778,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16899 (1 seul soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.
Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant pour l'année 2019, le SMRA a identifié le besoin de remplacer 11 épandeurs à sel et à abrasifs qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-16899 qui s'est tenu du 4 avril au 1er mai 2018. L'appel d'offres a été publié le 4 avril 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 28 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Le 16 avril 2018, la Ville émettait un addenda pour corriger la règle d'adjudication indiquée au bordereau de prix.

L'appel d'offres a été constitué de deux items lesquels faisaient référence à des configurations différentes d'épandeurs à sel et abrasifs répondant aux critères de standardisation des appareils de classe 923-A et 924-B déterminés par un comité d'experts en matériel roulant. Cette démarche de standardisation vise à rendre le parc de véhicules plus homogène pour les classes d'appareils qui ont des usages similaires.

Item	Description	Quantité	Coût - soumission (taxes incluses)
1	92318A11 Épandeur amovible de 8 vg^3	6	282 838,50 $
2	92418A11 Épandeur détachable de 7 vg^3	5	258 693,75 $
	Total :	**11**	

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 18-16899 est celle d'un octroi par item au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1524 – 6 septembre 2017 : Accorder deux contrats à Équipement Twin inc. pour la fourniture de six (6) épandeurs à abrasifs, pour une somme maximale de 285 889,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16224 (2 soum.)

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi de deux contrats pour l'achat de 11 épandeurs à sel et à abrasifs.
Item 1
Octroyer un contrat à « Twin Equipement inc. » au montant de 291 323,66 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de 6 épandeurs amovibles tel que décrit au devis technique 92318A11. Il s'agit d'épandeurs en acier inoxydable, d'une capacité de 8 vg^3, lesquels seront montés sur un châssis de camion fourni par la Ville.

Item 2
Octroyer un contrat à « Twin Equipement inc. » au montant de 266 454,56 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de 5 épandeurs détachables tel que décrit au devis technique 92418A11. Il s'agit d'épandeurs modulaires d'une capacité de 7 vg^3 à déchargement arrière lesquels seront utilisés sur camion de type multimodes.

Les épandeurs seront sous la garantie de base du fabricant pour une période de 12 mois à partir de la date de mise en service des appareils.

Les épandeurs sont utilisés pendant la saison hivernale pour les activités d'épandage d'abrasifs ou de fondants sur la voie publique.

Provision – Contingences
La conception et l'installation d'épandeurs sur des châssis de camion est un projet d'aménagement susceptible de faire l'objet d'une adaptabilité en cours de réalisation. Pour pallier aux imprévus de fabrication, le coût d'acquisition de chacun des contrats a été bonifié de 3 %.

Résumé des coûts d'acquisition, taxes incluses

Item	Classe	Coût	Provision (3%)	Total
1	Épandeur de classe 923	282 838,50 $	8 485,16 $	291 323,66 $
2	Épandeur de classe 924	258 693,75 $	7 760,81 $	266 454,56 $
	Total	541 532,25 $	16 245,97 $	557 778,22 $

Le contrat prévoit, pour chaque mois de retard de livraison, une pénalité de 2 % de la valeur du bien non livré, excluant les taxes.

JUSTIFICATION

Ce dossier vise le remplacement de 11 épandeurs qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. La liste des appareils à remplacer est présentée en pièce jointe. La durée de vie d'un épandeur de classe 923 ou 924 est de 15 ans. L'âge des épandeurs à remplacer se situe entre 12 et 23 ans.
Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-16899 pour lequel il y a eu 1 seul soumissionnaire. Conformément aux dispositions de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* , la Ville s'est entendue avec le soumissionnaire pour conclure le

contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité.

Les prix unitaires soumis étaient de 45 000 $ pour les épandeurs des items 1 et 2. Lors de la négociation, la Ville a fait valoir que la conception d'un épandeur de classe 923 (item 1) est moins complexe que celle d'un épandeur de classe 924 (item 2) et que cette différenciation devrait être reflétée dans le prix. Suite à cette négociation, le prix unitaire de l'épandeur de classe 923 (item 1) est passé de 45 000 $ à 41 000 $. Le prix unitaire de l'épandeur de classe 924 (item 2) est quant à lui demeuré inchangé.

L'estimation de la dépense de chacun des items repose sur des achats réalisés en 2017 auprès de l'entreprise « Équipement Twin inc. ».

Item1 – 6 épandeurs amovibles (1 soum.)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Equipement Twin inc.	282 838,50 $		282 838,50 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	224 284,03 $		224 284,03 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			58 554,47 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			26,11 %

Malgré la baisse de prix consentie à l'item 1, le coût du contrat à octroyer est supérieur de 26,11 % (58 554,47 $) à l'estimation. Lors de la négociation, l'adjudicataire recommandé a démontré qu'il a fait une erreur de calcul dans le prix soumis en 2017 notamment en omettant d'inclure le coût de certaines composantes de l'épandeur.

Une analyse comparative des soumissions reçues au contrat octroyé en 2017 pour l'achat d'épandeurs de classe 923 relève un écart de 53,87 % entre les deux soumissions reçues, soit celle de « Équipement Twin inc. » et « Service d'équipement GD inc. ». Dans sa présente soumission, le fournisseur voulait d'abord corriger son erreur de prix au contrat de 2017 et ajuster son prix de 2018 aux nouvelles réalités du marché notamment au niveau des augmentations de coût de la main-d'œuvre, des matières premières et à la sous-traitance. La combinaison de tous les éléments viennent justifier l'écart de 26,11 % (58 554,47 $) entre l'estimation et le montant du contrat à octroyer.

Item 2 – 5 épandeurs détachables (1 soum.)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Equipement Twin inc.	258 693,75 $		258 693,75 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	265 741,72 $		265 741,72 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 7 047,97 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 2,65 %

Le montant du contrat à octroyer à l'item 2 est inférieur de 2.65 % (7 047,97 $) de

l’estimation.

Deux des trois preneurs du cahier des charges n’ont pas présenté d’offre à la Ville pour les motifs suivants : ne peut rencontrer les exigences demandées et carnet de commande complet.

Pour garantir la bonne exécution de ce contrat, la Ville a exigé une garantie de représentant 5 % du montant de la soumission et une garantie d’exécution représentant 15 % du montant du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 557 778,22 $, taxes et provisions pour contingences incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 509 326 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d’emprunt de compétence locale (12-027) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s’applique pas car il s’agit d’appareils non motorisés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d’entretien, de réparation ainsi que les délais d’immobilisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande en août 2018
- Livraison des épandeurs : de janvier à mars 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno CÔTÉ MARCHAND, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-03

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-07-16

Lot	Devis	Description	Remplace le	Année mise en service	Age	Unité d'affaires	Crédit / unitaire	Agglo (%)	Agglo ($)	Corpo (%)	Corpo ($)
1	92318A11	EPANDEUR DETACHABLE 8 V.	923-95263	1995	23	56-Arr.Ahuntsic-Cartierville	44 336,22 $	0,0%	- $	100,0%	44 336,22 $
1	92318A11	EPANDEUR DETACHABLE 8 V.	923-06633	2006	12	56-Arr.Ahuntsic-Cartierville	44 336,22 $	0,0%	- $	100,0%	44 336,22 $
1	92318A11	EPANDEUR DETACHABLE 8 V.	922-95248	1995	23	57 Arrondissement Rosemont - la Petite-Patrie	44 336,22 $	0,0%	- $	100,0%	44 336,22 $
1	92318A11	EPANDEUR DETACHABLE 8 V.	922-96119	1996	22	57 Arrondissement Rosemont - la Petite-Patrie	44 336,22 $	0,0%	- $	100,0%	44 336,22 $
1	92318A11	EPANDEUR DETACHABLE 8 V.	923-95266	1995	23	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	44 336,22 $	0,0%	- $	100,0%	44 336,22 $
1	92318A11	EPANDEUR DETACHABLE 8 V.	923-99229	1999	19	79-Arr.Anjou	44 336,22 $	0,0%	- $	100,0%	44 336,22 $
2	92418A11	EPANDEUR MODULAIRE (ACIER INOX)	922-02131	2002	16	52-Arr.Ville-Marie	48 661,71 $	0,0%	- $	100,0%	48 661,71 $
2	92418A11	EPANDEUR MODULAIRE (ACIER INOX)	924-03565	2003	15	53-Arr.Sud-Ouest	48 661,71 $	0,0%	- $	100,0%	48 661,71 $
2	92418A11	EPANDEUR DETACHABLE DE 5 À 6 V.	922-96123	1996	22	56-Arr.Ahuntsic-Cartierville	48 661,71 $	0,0%	- $	100,0%	48 661,71 $
2	92418A11	EPANDEUR DETACHABLE DE 5 À 6 V.	922-98385	1998	20	56-Arr.Ahuntsic-Cartierville	48 661,71 $	0,0%	- $	100,0%	48 661,71 $
2	92418A11	EPANDEUR MODULAIRE (ACIER INOX)	922-98386	1998	20	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	48 661,71 $	0,0%	- $	100,0%	48 661,71 $
							509 325,86 $		- $		509 325,86 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1184922012

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats à « Équipement Twin inc. » pour la fourniture et l'installation de 6 épandeurs amovibles (item 1 : 291 323,66 $, taxes incluses) et 5 épandeurs détachables (item 2 : 266 454,56 $, taxes incluses) sur des châssis de camion fournis par la Ville – Dépense totale de 557 778,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16899 (1 seul soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16899_DetCah.pdf 18-16899 PV.pdf 18-16899_TCP.pdf

18-16899_Intervention approvisionnement.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
Agente d approvisionnement niveau 2

Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-04

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens, Service de l'Approvisionnement
Tél : 514-872-5241
Division : Division de l'acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16899 — No du GDD : 1184922012

Titre de l'appel d'offres : Fourniture de divers épandeurs à abrasifs de 7 vg3 et 8 vg3

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 4 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 1 - 5 - 2018

Ouverture faite le : 1 - 5 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 16 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3

Nbre de soumissions reçues : 1

% de réponses : 33,33

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 29 - 8 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 29 - 8 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

ITEM 1	Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
ÉQUIPEMENTS TWIN INC.		**282 838,50 $**	√	

ITEM 2	Nom des firmes	Montant soumis	√	
ÉQUIPEMENTS TWIN INC.		**258 693,75 $**	√	

Information additionnelle

La différence entre le tableau des prix et le procès-verbal s'explique comme suit. Le résultat de l'appel d'offres public pour lequel il y a eu un (1) seul soumissionnaire, donc, conformément aux dispositions de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, la Ville s'est entendue avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les obligations.

Raisons du non-dépôt de soumissions :
Deux des trois preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants : ne peut rencontrer les exigences ou un carnet de commande complet.

Préparé par : Éliane Clavette — Le 4 - 7 - 2018

Direction générale adjointe
Service de l'approvisionnement

Montréal

Numéro de l'appel d'offres : 18-16899
Titre : Fourniture de divers épandeurs à abrasifs de 7 vg3 et 8 vg3
Date d'ouverture des soumissions : 1er mai 2018

ITEM		Quantité	EQUIPEMENTS TWIN INC.			
			Avant négociation		Après négociation (1)	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Fourniture et installation d'épandeurs à sel et abrasifs en acier inoxydable pour montage sur camion à benne basculante 6x4, avec les caractéristiques, les accessoires et l'équipement exigés au devis 92318A11	6	45 000,00 $	270 000,00 $	41 000,00 $	246 000,00 $
		Total avant taxes		270 000,00 $		246 000,00 $
		TPS 5 %		13 500,00 $		12 300,00 $
		TVQ 9,9975 %		26 932,50 $		24 538,50 $
		Montant total		310 432,50 $		282 838,50 $
2	Fourniture et installation d'épandeurs détachables de 7 VC installé sur un module épandeur multimode fourni par la Ville et adapté au camion multimode de classe 393 avec les caractéristiques, les accessoires et l'équipement exigés au devis 92418A11	5	45 000,00 $	225 000,00 $	45 000,00 $	225 000,00 $
		Total avant taxes		225 000,00 $		225 000,00 $
		TPS 5 %		11 250,00 $		11 250,00 $
		TVQ 9,9975 %		22 443,75 $		22 443,75 $
		Montant total		258 693,75 $		258 693,75 $
		Signature	Oui			
		Addendas (inscrire N/A ou le nombre)	1			
		Numéro TPS/TVQ	Oui			
		Numéro de fournisseur VDM	Oui			
		Garantie	Oui			
		AMF	Non Requis			
		Numéro NEQ	1170813936			
		Vérification REQ	Oui			
		RENA	Oui			
		2 Listes des personnes écartées	Oui			
		Liste des firmes à rendement insatisfaisant	Oui			
		SEAO	Oui			

Remarque : (1) Prix négocié en référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçue une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité.

Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette **Date :** 16-mai-18

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- **Liste des commandes**
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-16899

Numéro de référence : 1150597

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Fourniture et installation de divers épandeurs à abrasifs de 7 vg3 et 8 vg3

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Équipements Twin Inc. 10401 BOUL. PARKWAY Montréal, QC, H1J 1R4 http://www.equipementstwin.ca	Monsieur Louis Beaulieu Téléphone : 514 353-1190 Télécopieur : 514 353-1119	**Commande : (1422319)** 2018-04-05 6 h 23 **Transmission :** 2018-04-05 7 h 15	2921596 - 18-16899 - Addenda no 1 2018-04-16 9 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
FST Canada Inc 8620 rue Jarry Anjou Montréal, QC, H1J1X7 http://www.jjei.com	Madame Cheryl Hoover Téléphone : 705 733-7700 Télécopieur : 705 733-8800	**Commande : (1422527)** 2018-04-05 9 h 54 **Transmission :** 2018-04-05 9 h 54	2921596 - 18-16899 - Addenda no 1 2018-04-16 9 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Gincor 1655 blv hymus Dorval, QC, h9p1j5	Monsieur michel metras Téléphone : 866 628-8292 Télécopieur :	**Commande : (1422166)** 2018-04-04 15 h 34 **Transmission :** 2018-04-04 17 h 24	2921596 - 18-16899 - Addenda no 1 2018-04-16 9 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184922012

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats à « Équipement Twin inc. » pour la fourniture et l'installation de 6 épandeurs amovibles (item 1 : 291 323,66 $, taxes incluses) et 5 épandeurs détachables (item 2 : 266 454,56 $, taxes incluses) sur des châssis de camion fournis par la Ville – Dépense totale de 557 778,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16899 (1 seul soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184922012 - Acquisition de 6 épandeurs amovibles et 5 épandeurs détachables.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire-Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-0946

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Cathy GADBOIS
Chef de section - Conseil et soutien financier

Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances - Point de service HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.08

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1182968004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Télécommunications Grimard inc. pour la fourniture et l'installation de coffrets de télécommunication et de commutateurs de fibre optique, pour une période de 60 semaines. Dépense totale : 1 327 950,97 $, taxes incluses (montant du contrat : 1 207 228,15 $, incluant 109 748,15 $ de contingences; incidences : 120 722,82 $) - Appel d'offres public 18-64006 - (3 soumissionnaires dont 2 conformes)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 327 950,97 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de coffrets de télécommunication et de commutateurs de fibre optique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Télécommunications Grimard Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 60 semaines, le contrat pour la fourniture et l'installation de cabinets et de commutateurs de fibre optique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 207 228,15$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-64006 ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-25 17:32

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1182968004**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Télécommunications Grimard inc. pour la fourniture et l'installation de coffrets de télécommunication et de commutateurs de fibre optique, pour une période de 60 semaines. Dépense totale : 1 327 950,97 $, taxes incluses (montant du contrat : 1 207 228,15 $, incluant 109 748,15 $ de contingences; incidences : 120 722,82 $) - Appel d'offres public 18-64006 - (3 soumissionnaires dont 2 conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) assure la surveillance et l'exploitation du réseau artériel de la Ville de Montréal. Il agit autant à titre de récepteur d'information que d'émetteur. C'est par le CGMU que transite actuellement et transitera éventuellement toute l'information provenant des équipements des systèmes de transport intelligents et celle que l'on veut communiquer aux différents outils sur le terrain. Il est à noter que cette gestion dynamique du réseau artériel est rendue possible par la création d'un réseau de télécommunication qui relie au CGMU toutes les composantes de ce réseau. Le CGMU compte sur un réseau de télécommunication urbain lui permettant de gérer à distance les équipements sur le terrain (feux de circulation, caméras d'observation, postes de comptage, panneaux d'affichage électronique, éclairage intelligent, etc.). Ce réseau télémétrique est composé de plusieurs technologies: cellulaire, sans-fil et filaire (fibre optique et cuivre).
La Ville de Montréal (Ville) a plusieurs projets en cours actuellement pour la mise en place d'une immense infrastructure de télécommunications reposant sur un réseau de fibre propriétaire. À cette fin, le Service des technologies de l'information a procédé au lancement de l'appel d'offres public 18-64008, en collaboration avec le SIVT, pour le déploiement de ce réseau de fibres optiques qui permettra le raccordement des contrôleurs de feux de circulation ainsi que des coffrets Wifi, des bâtiments situés dans divers arrondissements, etc. Dans ce contexte, le Service des TI travaille en collaboration avec le SIVT, afin de s'assurer que les choix d'infrastructures de télécommunication retenus permettent d'assurer l'interopérabilité des différents systèmes utilisés.

Rendue possible par ce réseau de fibres optiques, la supervision à distance des équipements par le personnel CGMU permet de rapporter les pannes et autres problèmes en temps réel, améliorant la gestion des incidents sur le réseau routier et permet d'accroître la sécurité de tous les usagers (piétons, cyclistes, usagers du transport en commun et automobilistes). La flexibilité de la gestion centralisée des feux de circulation permet une meilleure adaptation lors d'événements spéciaux (festivals, manifestations) et de situations d'urgence (fermetures de métro, inondation). De plus, elle permet une mobilité accrue pour l'ensemble des Montréalais, tout en conservant le réseau routier actuel et en évitant des investissements dans de coûteux projets d'infrastructures routières. L'exploitation efficace

des systèmes contribue, entre autres, à l'efficacité du réseau artériel et à l'amélioration du bilan de la sécurité tel que préconisé dans l'approche Vizion Zéro.

À ce jour, il y a 997 intersections reliées au CGMU. Le présent dossier consiste à octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de commutateurs de fibre optique sur le réseau de télécommunication de la Ville, permettant le raccordement de neuf (9) réseaux de feux comprenant 156 intersections additionnelles. Aussi, les caméras d'observation installées précédemment pourront dès lors être reliées au CGMU via le réseau de télécommunication, pour réduire notre dépendance aux équipements cellulaires et ce, conformément au plan stratégique des systèmes de transport intelligents.

L'appel d'offres 18-64006 a été publié sur le SEAO et dans le Devoir, du 2 mai au 2018 pour une période d'affichage de 27 jours. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 mai 2018 et la période de validité des offres reçues est de 120 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 26 septembre 2018.

Addenda no. 1, 4 mai 2018

- Ajout de plans afin de préciser les besoins

Addenda no. 2, 25 mai 2018

- Réponses aux questions

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0330 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Électromega ltée pour l'acquisition et l'installation des équipements de télécommunication (commutateurs de fibre optique) pour le raccordement de 17 réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) - Dépense totale de 1 295 747,03 $ taxes incluses.
CM14 1236 - 15 décembre 2014 - Accorder un contrat à Electromega Ltée, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture et l'installation d'équipements de télémétrie (commutateurs) sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système de télécommunication urbain relié au CGMU - Dépense totale de 840 316,56 $, taxes incluses.

CM12 0203 - 19 mars 2012 - Accorder un contrat à Electromega ltée pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation des axes Saint-Michel, De Lorimier, Papineau, Saint-Denis, Saint-Laurent, du Parc, de l'Acadie, Crémazie et Henri-Bourassa, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 186 484,92 $, taxes incluses.

CE11 0406 - 29 mars 2011 - A ccorder à Résologis inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation du boulevard Pie-IX et de la rue Sherbrooke, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 415 493,64 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11430 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à octroyer un contrat à Télécommunications Grimard Inc. pour la fourniture et l'installation de coffrets de télécommunication et de commutateurs de fibre optique qui permettra le raccordement de neuf (9) réseaux de feux, comprenant 156 intersections au CGMU et ainsi contrôler à distance les feux de circulation en temps réel.

Le mandat qui en découlera consiste notamment à fournir et installer les commutateurs dans 8 sous-réseaux de télécommunication dont les câbles de fibre optique auront été installés préalablement. Ce mandat exclue la pose de la fibre optique qui fait l'objet d'un autre projet piloté par le le Service des technologies de l'information.

Les principaux axes visés par ces travaux sont les suivants:

- Rue Saint-Antoine
- Rue Saint-Jacques
- Avenue Atwater
- Rue Sherbooke
- Boulevard de Maisonneuve
- Rue Peel
- Rue Wellington
- Rue Hochelaga
- Rue Notre-Dame

À la fin de ce mandat et en additionnant les réseaux de feux de circulation déjà connectés, 52% des 2200 intersections seront raccordées au système de télécommunication.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres 18-64006, il y a eu treize (13) preneurs de cahier des charges (voir liste en pièce jointe).
Trois (3) firmes ont déposé une soumission, soit 23 % des preneurs de cahier des charges :

- Laurin et Laurin (1991) Inc.
- Néolect Inc.
- Télécommunications Grimard Inc.

La soumission déposée par la firme Laurin et Laurin (1991) Inc. a été jugée non-conforme en raison de commutateurs ne respectant pas le devis technique.

Les firmes n'ayant pas déposé d'offre sont principalement des compagnies spécialisées soit dans l'installation de câble de fibre optique (exclue du présent contrat), soit des fabricants ou distributeurs de commutateurs qui ne sont pas en mesure de fournir ou déployer les coffrets électriques aux intersections.

Résultats du processus d'appel d'offres et comparaison avec l'estimation:

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (avec taxes)	Contingences (10%) (avec taxes)	Total (avec taxes)
Télécommunications Grimard inc.	1 097 480,14 $	109 748,01 $	1 207 228,15 $
Néolect inc.	1 277 410,42 $	127 741,05 $	1 405 151,46 $
Dernière estimation réalisée	1 586 826,94 $	158 682,69 $	1 745 509,63 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			1 306 189,81 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			8,2 %

((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*	197 923,31 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	16,4 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	- 538 281,48 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	-30,8 %

L'écart négatif de 30,8 % entre l'estimation et la soumission la plus basse conforme s'explique par le fait que le prix estimé d'une composante importante de l'appel d'offres, soit le module SFP servant à convertir le signal optique en signal électrique, était basé sur le produit de référence à un prix de détail de 656,65 $. Tel que spécifié dans l'appel d'offres, il était permis de déposer une offre avec un produit équivalent. Le produit soumis par le plus bas soumissionnaire comporte un prix de détail à 88,26 $, une différence donc de 568,39 $ en moins. Comme l'appel d'offres prévoyait la fourniture de 478 modules, il s'agit d'une différence de 312 376,06 $, taxes incluses, par rapport à la dernière estimation réalisée. En tenant compte de cette différence de prix (1 207 228,15 $ + 312 376,06 $), l'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation est de -12,9%.

Le deuxième plus bas soumissionnaire a déposé une offre avec le module SFP de référence, à un prix unitaire de 320,00 $, au lieu d'un produit équivalent à 88,26 $ comme le plus bas soumissionnaire, ce qui pour 478 modules SFP, représente une différence de 127 359,79 $, taxes incluses, expliquant en grande partie l'écart entre la plus basse soumission conforme et la deuxième. Autrement l'écart entre les soumissions aurait été de 5,8 % seulement.

Un montant de 109 748,15 $, taxes incluses, correspondant à 10% de la valeur du contrat, sera ajouté au bon de commande à titre de contingences afin de couvrir les travaux imprévus pendant le déploiement (par exemple, le déplacement de coffrets de télécommunication si certains conduits souterrains s'avéraient bloqués, le besoin de tests additionnels pour qualifier les câbles de fibres optiques, etc.).

Compte tenu du résultat de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer un contrat à l'entreprise Télécommunications Grimard inc., plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres 18-64006 pour la fourniture et l'installation de coffrets de télécommunication et de commutateurs de fibre optique.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été effectuées. Une attestation valide délivrée le 20 octobre 2017 par Revenu Québec (RQ) a été déposée avec la soumission.

Télécommunications Grimard Inc. possède une autorisation de l'AMF valide obtenue le 5 avril 2017 (voir pièce jointe) qui viendra à échéance le 20 février 2020.

L'adjudicataire recommandé respecte la Politique de gestion contractuelle (PGC).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder à Télécommunications Grimard inc. est de 1 207 228,15 $ (incluant taxes et contingences de 10%).

Montant sans taxes : 954 538,07 $
Contingences sans taxes : 94 453,81 $
TPS (5%) : 47 726,90 $
TVQ (9.975%) : 95 215,17 $
Total contrat : 1 207 228,15 $

Des incidences de 10 %, soit 120 722,82 $, taxes incluses, doivent être ajoutées à ce montant. Ce montant servira à couvrir les frais des interventions effectuées par la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Ville (DEESM). Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèveront donc à 1 327 950,97 $.

La totalité des dépenses sera assumée par la ville centrale (Règlement d'emprunt 13-046) puisque les équipements de télécommunication seront installés sur le territoire de la Ville et serviront à interagir avec les feux de circulation en temps réel ainsi qu'à la gestion de la mobilité sur le réseau artériel.

Le montant maximal à la charge des contribuables montréalais est de 1 212 596,24 $ (net de ristournes incluant contingences et incidences). Il sera financé par le budget du Programme de système de transport utilisant les nouvelles technologies (54100). Le montant est prévu au PTI 2018-2020 de la Direction des transports.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales inhérentes au développement des réseaux de transport.
Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40% des émissions de polluants atmosphériques. Le réseau de télécommunication permet d'assurer une fiabilité du système de déplacement des biens et des personnes grâce à la gestion centralisée des feux de circulation.

En effet, le raccordement des feux de circulation permet d'assurer la bonne coordination des feux de circulation, dont les bénéfices sont les suivants:

- Réduire les arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre;
- Assurer une régularité et une optimisation des services du transport en commun;
- Éviter des débordements dans le réseau local;
- Améliorer le temps d'intervention des véhicules d'urgence lors des incidents sur le terrain.

En contrôlant la congestion routière et en optimisant le transport de biens et de personnes, nous pouvons ainsi diminuer les impacts négatifs de la congestion routière et améliorer l'environnement et la qualité de vie pour les résidents, les commerçants et les visiteurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans un réseau de télécommunication urbain, interagir en temps réel avec les contrôleurs de feux, les caméras d'observation et les panneaux d'affichage électronique serait pour le CGMU difficile, voire impossible. D'autre part, avec la mise en place du projet IBUS, il est maintenant important de raccorder les feux de circulation au CGMU pour que les autobus puissent bénéficier de mesures préférentielles aux intersections. Il en va de même pour les

véhicules d'urgence.
Le report de ce dossier aurait pour conséquence de retarder les projets menés conjointement avec la STM (IBUS) et le Service des incendies de Montréal pour la préemption des véhicules d'urgence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du CM : 20 août 2018
Début des travaux : septembre 2018
Fin des travaux : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Demis NUNES, Service des technologies de l'information

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain PROVOST
Agent technique principal - Systèmes de transport intelligent

Tél : 514 872-9019
Télécop. : 514 872-9458

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-11

Hugues BESSETTE
Chef de Division

Tél : 514 872-5181
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-24

Montréal

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION

Appel d'offres:	18-64006	Relance:	Non
Annonce:	SEAO, Devoir	Publié:	2018-05-02
Date d'ouverture:	2018-05-29		
Titre de l'appel d'offres:	Fourniture et Installation d'équipements de télécommunication pour les feux de circulation		
Type d'ajudication:	Au plus bas soumissionnaire conforme		
Chargé de projet:	Thi Mai Thanh Do		
Préparé par:	Thi Mai Thanh Do	Date:	2018-07-17

Résultats d'ouverture de soumission

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (avec taxes)	Contingences (10%)	Total (avec taxes)
Télécommunications Grimard Inc.	1 097 480,14 $	109 748,01 $	1 207 228,15 $
(Licence RBQ # 8291-3609-30) (Attestation Revenu Québec valide du 19 mars au 30 juin 2018)	1 277 410,42 $	127 741,04 $	1 405 151,46 $
Estimation des professionnels externes	1 586 826,94 $	158 682,69 $	1 745 509,63 $
Coût moyen des soumissions conformes ($)			1 306 189,81 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			8,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes			197 923,31 $
			16,4%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			- 538 281,48 $
			-30,8%

Firmes soumissionnaires non conformes	Prix	Contingences	Total
Laurin, Laurin (1991) Inc.	992 502,14 $	99 250,21 $	1 091 752,35 $

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 avril 2017

TÉLÉCOMMUNICATIONS GRIMARD INC.
A/S MONSIEUR JACQUES GRIMARD
1235, RUE BERSIMIS
CHICOUTIMI (QC) G7K 1A4

N° de décision : 2017-CPSM-1021674
N° de client : 3000146119

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GRIMARD TELECOMMUNICATIONS INC.ET GRIMARD TÉLÉCOMMUNICATION, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). TÉLÉCOMMUNICATIONS GRIMARD INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **20 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-64006
Numéro de référence : 1157525
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture et installation d'équipements de télécommunication pour les feux de circulation

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9	Monsieur Philippe Robitaille Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-4095	**Commande : (1438047)** 2018-05-03 8 h 55 **Transmission :** 2018-05-03 8 h 55	2934594 - 18-64006_Addenda_no1 (devis) 2018-05-04 19 h 03 - Courriel 2934595 - 18-64006_Addenda_no1 (plan) 2018-05-04 19 h 07 - Messagerie 2946848 - 18-64006_Addenda_no2 2018-05-25 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Bruneau Électrique Inc. 527 boul Dollard Joliette, QC, J6E 4M5	Monsieur Eric Bruneau Téléphone : 450 759-6606 Télécopieur : 450 759-2653	**Commande : (1441273)** 2018-05-09 14 h 25 **Transmission :** 2018-05-09 14 h 25	2934594 - 18-64006_Addenda_no1 (devis) 2018-05-09 14 h 25 - Téléchargement 2934595 - 18-64006_Addenda_no1 (plan) 2018-05-09 14 h 25 - Téléchargement 2946848 - 18-64006_Addenda_no2 2018-05-25 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Lany Phaneuf Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur :	**Commande : (1438159)** 2018-05-03 10 h 16 **Transmission :** 2018-05-03 10 h 23	2934594 - 18-64006_Addenda_no1 (devis) 2018-05-04 19 h 03 - Courriel 2934595 - 18-64006_Addenda_no1 (plan) 2018-05-04 19 h 10 - Messagerie 2946848 - 18-64006_Addenda_no2 2018-05-25 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Électroméga Ltée. 105 Avenue Liberté Candiac, QC, J5R 3X8 http://www.electromega.com	Monsieur Pascal Lamoureux Téléphone : 450 635-1020 Télécopieur : 450 635-1021	**Commande : (1438170)** 2018-05-03 10 h 20 **Transmission :** 2018-05-03 10 h 20	2934594 - 18-64006_Addenda_no1 (devis) 2018-05-04 19 h 03 - Courriel 2934595 - 18-64006_Addenda_no1 (plan) 2018-05-04 19 h 10 - Messagerie 2946848 - 18-64006_Addenda_no2 2018-05-25 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IS5 Communications 20Ave 5142429827 Blainville, QC, J7C 1E1	Monsieur Eric Labrie Téléphone : 450 951-6505 Télécopieur :	**Commande : (1438412)** 2018-05-03 13 h 54 **Transmission :** 2018-05-03 13 h 54	2934594 - 18-64006_Addenda_no1 (devis) 2018-05-04 19 h 03 - Courriel 2934595 - 18-64006_Addenda_no1 (plan) 2018-05-04 19 h 06 - Messagerie 2946848 - 18-64006_Addenda_no2 2018-05-25 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Laurin et Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca	Madame Martine Chouinard Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur : 450 435-2662	**Commande : (1447983)** 2018-05-24 11 h 11 **Transmission :** 2018-05-24 11 h 11	2934594 - 18-64006_Addenda_no1 (devis) 2018-05-24 11 h 11 - Téléchargement 2934595 - 18-64006_Addenda_no1 (plan) 2018-05-24 11 h 11 - Téléchargement 2946848 - 18-64006_Addenda_no2 2018-05-25 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Électriques Blanchette Inc. 2451 boul Fernand-Lafontaine Longueuil, QC, J4N 1N7	Madame Nathalie Emond Téléphone : 450 442-1166 Télécopieur : 450 442-4206	**Commande : (1441384)** 2018-05-09 15 h 51 **Transmission :** 2018-05-10 7 h 36	2934594 - 18-64006_Addenda_no1 (devis) 2018-05-09 15 h 51 - Messagerie 2934595 - 18-64006_Addenda_no1 (plan) 2018-05-09 15 h 51 - Messagerie 2946848 - 18-64006_Addenda_no2 2018-05-25 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1437671)** 2018-05-02 13 h 40 **Transmission :** 2018-05-02 13 h 47	2934594 - 18-64006_Addenda_no1 (devis) 2018-05-04 19 h 03 - Courriel 2934595 - 18-64006_Addenda_no1 (plan) 2018-05-04 19 h 10 - Messagerie 2946848 - 18-64006_Addenda_no2 2018-05-25 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Orange Traffic 18195 J.A. Bombardier Mirabel, QC, J7J0E7 http://www.orangetraffic.com	Monsieur Charles Tousignant Téléphone : 450 477-5262 Télécopieur :	**Commande : (1445741)** 2018-05-18 9 h 13 **Transmission :** 2018-05-18 9 h 13	2934594 - 18-64006_Addenda_no1 (devis) 2018-05-18 9 h 13 - Téléchargement 2934595 - 18-64006_Addenda_no1 (plan) 2018-05-18 9 h 13 - Téléchargement 2946848 - 18-64006_Addenda_no2 2018-05-25 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Resologi 10138 Rue Lajeunesse Suite 301 Montréal, QC, h3l2e2 http://www.resologi.com	Monsieur Julien Ciesla Téléphone : 450 547-8834 Télécopieur : 514 394-7815	**Commande : (1442060)** 2018-05-10 16 h 10 **Transmission :** 2018-05-10 16 h 10	2934594 - 18-64006_Addenda_no1 (devis) 2018-05-10 16 h 10 - Téléchargement 2934595 - 18-64006_Addenda_no1 (plan) 2018-05-10 16 h 10 - Téléchargement 2946848 - 18-64006_Addenda_no2 2018-05-25 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Télécommunications Grimard 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.grimard.ca	Monsieur Patrice Allard Téléphone : 450 665-5553 Télécopieur : 450 665-3655	**Commande : (1440213)** 2018-05-08 8 h 55 **Transmission :** 2018-05-08 8 h 55	2934594 - 18-64006_Addenda_no1 (devis) 2018-05-08 8 h 55 - Téléchargement 2934595 - 18-64006_Addenda_no1 (plan) 2018-05-08 8 h 55 - Téléchargement 2946848 - 18-64006_Addenda_no2 2018-05-25 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Télécon Inc 7450 rue du Mile End Montréal, QC, h2r2z6 http://Telecon.ca	Monsieur Martin Grégoire Téléphone : 514 705-6889 Télécopieur : 514 644-0649	**Commande : (1442670)** 2018-05-11 15 h 50 **Transmission :** 2018-05-11 15 h 50	2934594 - 18-64006_Addenda_no1 (devis) 2018-05-11 15 h 50 - Téléchargement 2934595 - 18-64006_Addenda_no1 (plan) 2018-05-11 15 h 50 - Téléchargement 2946848 - 18-64006_Addenda_no2 2018-05-25 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Teltech Télécommunication inc 345-D rue Marion Repentigny, QC, J5Z 4W8	Madame Caroline Pérusse Téléphone : 450 657-2000 Télécopieur : 450 657-2727	**Commande : (1443232)** 2018-05-14 12 h 04 **Transmission :** 2018-05-14 12 h 04	2934594 - 18-64006_Addenda_no1 (devis) 2018-05-14 12 h 04 - Téléchargement 2934595 - 18-64006_Addenda_no1 (plan) 2018-05-14 12 h 04 - Téléchargement 2946848 - 18-64006_Addenda_no2 2018-05-25 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1182968004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Objet :	Accorder un contrat à Télécommunications Grimard inc. pour la fourniture et l'installation de coffrets de télécommunication et de commutateurs de fibre optique, pour une période de 60 semaines. Dépense totale : 1 327 950,97 $, taxes incluses (montant du contrat : 1 207 228,15 $, incluant 109 748,15 $ de contingences; incidences : 120 722,82 $) - Appel d'offres public 18-64006 - (3 soumissionnaires dont 2 conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1182968004.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-19

Maria BARDINA
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2563

Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point de service - Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.09

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1187722004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services artistiques à Jason Cantoro, artiste professionnel, pour une somme maximale de 100 258,20 $, incluant les taxes et les contingences, pour la réalisation de l'œuvre d'art mural « Le monde intérieur/The World Within » au Centre interculturel Strathearn, dans le cadre du Volet 3 du Programme d'art mural 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :
1. d'approuver un projet de convention par lequel Jason Cantoro, lauréat du concours, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin pour une somme maximale 100 258,20 $, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-07-30 11:54

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187722004**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services artistiques à Jason Cantoro, artiste professionnel, pour une somme maximale de 100 258,20 $, incluant les taxes et les contingences, pour la réalisation de l'œuvre d'art mural « Le monde intérieur/The World Within » au Centre interculturel Strathearn, dans le cadre du Volet 3 du Programme d'art mural 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans ses politiques et programmes, la Ville de Montréal a notamment pour objectifs d'améliorer la qualité des milieux de vie, de favoriser l'accès aux arts et à la culture, d'encourager l'engagement des citoyens dans l'amélioration de leur milieu, d'entretenir et d'embellir la ville et de soutenir et mettre en valeur la création artistique.
Depuis les années 70, la Ville de Montréal encourage la réalisation de murales privées et publiques en soutenant diverses initiatives, dont les plus récentes sont : la formalisation du programme annuel Graffitis et murales (2012), financé et géré par le Service de la concertation des arrondissements (SCA) puis, en 2014, la mise sur pied du Projet pilote d'art mural, géré par le Service de la culture et le SCA avec la participation du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Afin de reconduire son soutien à l'art mural à l'intérieur d'un seul programme qui rejoint autant les préoccupations et les besoins des artistes, des citoyens, des organismes et de la Ville, est lancé en 2016 le nouveau Programme d'art mural. Le Programme comprenant trois volets soutient des projets à réaliser sur l'ensemble du territoire montréalais. Le volet 1 est financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal par le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, tandis que les deux autres volets sont entièrement financés par la Ville. Les deux premiers volets s'adressent aux OBNL, tandis que le volet 3, s'adresse aux artistes professionnels et vise l'innovation artistique par la réalisation d'une murale sur un bâtiment appartenant à la Ville qui s'ajoute à la Collection d'œuvres d'art public de la Ville de Montréal.

L'édifice du Centre interculturel Strathearn est situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance, entre les rues Prince-Arthur Ouest et Léo-Pariseau, dans le secteur d'intérêt patrimonial «

Mont Sainte-Famille » de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Construit en 1912 par les architectes Nobbs and Hyde, la Ville acquiert l'immeuble dans les années 1970 et il devient en 1991 un lieu d'accueil pour différents partenaires municipaux impliqués dans les domaines de la diversité sociale et de la culture. Actuellement, les locaux loués dans l'immeuble sont occupées par plusieurs partenaires municipaux culturels et communautaires. L'édifice a récemment fait l'objet d'importants travaux, dont la rénovation des revêtements extérieurs des murs ouest et nord, pris en charge par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). La réfection du mur a été dûment approuvée par le Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement (CCU). Le programme de l'oeuvre d'art respectait l'intention du CCU de rappeler les traces du passé en exigeant des propositions soumises qu'elles évoquent la présence ancienne d'une maison contiguë au mur nord choisi pour la réalisation de la murale.

Le 8 mars 2018, un concours s'adressant aux artistes en arts visuels a été lancé. Le Programme de l'œuvre visait la réalisation d'une murale en continue ou morcelée. De nature abstraite ou figurative, la murale sera une composante significative et évocatrice de ce secteur en s'arrimant aux composantes architecturales et en respecter l'histoire du bâtiment. L'oeuvre sera recouverte d'un enduit anti graffiti permanent, tel que recommandé par le laboratoire de la Ville de Montréal. Les frais reliés à la pose de l'enduit anti graffiti sont inclus dans le montant des contingences prévu au contrat.

Le comité de sélection était composé de :

- Anna Waclawek, professeure en histoire de l'art et coordonnatrice du département d'histoire de l'art de l'Université Concordia;
- Chloé Grondeau, commissaire indépendante, critique d'art et directrice artistique de Diagonale;
- Eunice Bélidor, représentante des usagers du Centre interculturel Strathearn, Culture Montréal;
- Gaétan Leboeuf, représentant des citoyens;
- Isabelle Winter, agente de recherche, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, Ville de Montréal;
- Marc Ferland, gestionnaire immobilier, Service de la gestion et la planification immobilière, Ville de Montréal;
- Michèle Picard, chef de division Équipements culturels et Bureau d'art public, Ville de Montréal.

À la suite de cet appel de candidatures sur avis public, 20 dossiers admissibles ont été reçus et analysés par les membres du jury. Le 14 mai 2018, le jury a recommandé les finalistes suivants : Frédérique Ulman-Gagné, Jason Cantoro, Luce Pelletier et Rafael Sottolichio. Le 6 juillet 2018, le jury s'est réuni à nouveau afin de recevoir les finalistes qui ont présenté leur proposition de murale. Suite aux présentations, le comité de sélection a délibéré et a recommandé la proposition intitulée « Le Monde Intérieur/The World Within » de Jason Cantoro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0341 - 7 mars 2018 - Autoriser le Service de la culture à tenir un concours québécois par avis public pour l'acquisition d'une oeuvre d'art mural permanente au Centre interculturel Strathearn dans le cadre du volet 3 du Programme d'art mural. / Autoriser une dépense de 34 492,50 $, taxes incluses, pour la tenue du concours et les dépenses générales du projet.
CM-161059 - 26 septembre 2016 - Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux intérieurs au Centre interculturel Strathearn (2453), situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance, pour une somme maximale de 1 358 291,73 $,

taxes incluses - Appel d'offres public 5770 - Contrat 14535 - 3 soumissionnaires - Autoriser une dépense 1 521 286,73 $. (1161630004)

DESCRIPTION

Les services de l'artiste comprennent notamment : les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste; les activités de médiation culturelle; les frais de production des plans, devis et estimations de coût (préliminaires et définitifs) de l'œuvre; les honoraires des professionnels dont le travail est requis pour l'exécution de l'œuvre et pour la médiation culturelle (ateliers d'observation et de création via des exercices de collages); l'achat et la transformation des matériaux; le transport, la fabrication, l'assemblage et l'installation de l'œuvre; les permis et tous les frais de coordination relatifs à la réalisation et à l'installation de l'œuvre; les frais d'administration et d'assurance. Les travaux de réalisation seront exécutés selon les modélisations présentées par l'artiste lors du jury de sélection.

JUSTIFICATION

Ce projet d'œuvre d'art mural s'inscrit dans le cadre du volet 3 du Programme d'art mural 2018 dont les objectifs sont les suivants :
· Embellir le paysage urbain par l'art
· Soutenir et mettre en valeur la création artistique
· Favoriser une plus grande mobilisation des citoyens, entreprises et organismes dans l'amélioration de leur milieu de vie
· Prévenir le vandalisme, notamment l'apparition de graffitis
· Faciliter l'accès à l'art dans l'ensemble des quartiers montréalais
· Augmenter les sentiments de fierté et d'appartenance à la Ville
· Enrichir le patrimoine artistique public

La mise sur pied de ce Programme d'art mural vise à établir de nouveaux standards en matière d'art mural à la Ville de Montréal. L'inclusion d'un volet 3 au sein du Programme d'art mural vise également à diversifier les approches esthétiques en art mural soit à favoriser l'innovation artistique.

L'œuvre s'intègre au bâtiment et entrera en dialogue avec celui-ci tout comme elle fera écho à la présence ancienne d’une maison contigüe au mur nord de l’édifice disparue depuis la réalisation de la rue Léo-Pariseau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 100 258,20 $ incluant les taxes applicables et les contingences et sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 91 549,10 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 12-037 Acq. et restauration d'œuvres d'art.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020* , en particulier avec l’action numéro 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'œuvre *Le monde intérieur/The World Within* de Jason Cantoro souligne la présence ancienne d'une maison contigüe au mur nord de l'édifice par la disposition et la forme des aplats de couleurs qui font référence aux empreintes architecturales d'une maison adjacente au bâtiment. La superposition et le choix des couleurs vives qui rappellent l'image infrarouge réfèrent à la chaleur des sentiments qui ont pu y être ressentis. L'artiste fait écho aux superpositions de ces souvenirs par un jeu des couleurs dont la densité sera accentuée grâce à la technique du glacis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une action de communication est recommandée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Réalisation de l'œuvre : septembre - octobre 2018
- Inauguration de l'œuvre : novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques administratives des concours d'art public du Service de la culture.
Conforme aux pratiques administratives de la Ville en matière d'art public et à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI).
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle BONNEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière
Lyne OLIVIER, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Lyne OLIVIER, 23 juillet 2018
Isabelle BONNEAU, 16 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-07-13
Sara SAVIGNAC ROUSSEAU	Michèle PICARD	

Agente de développement culturel

Tél : 514-872-2686
Télécop. :

Chef de division -Équipements culturels et bureau d'art public

Tél : 514 868-5856
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques
Tél : 514 872-1608
Approuvé le : 2018-07-30

Bureau d'art public
Service de la culture
13 juillet 2018

FICHE TECHNIQUE
Nouvelle œuvre d'art public

Le Monde Intérieur/The World Within
Jason Cantoro

Art mural au Centre interculturel Strathearn
Volet 3 du Programme d'art mural 2018
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

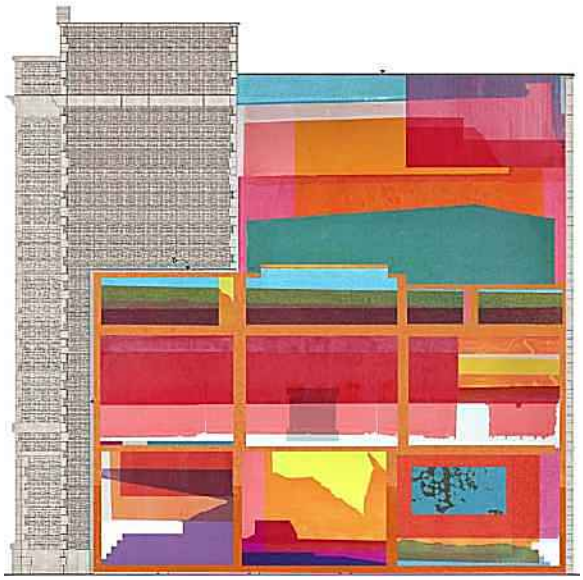

Mise en contexte
Le Programme d'art mural comprend trois volets pour soutenir des projets à réaliser sur l'ensemble du territoire montréalais. Le volet 1 est financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal par le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, tandis que les deux autres volets sont entièrement financés par la Ville. Les deux premiers volets s'adressent aux OBNL, tandis que le volet 3, s'adresse aux artistes professionnels et vise l'innovation artistique par la réalisation d'une murale sur un bâtiment appartenant à la Ville qui s'ajoute à la Collection d'œuvres d'art public de la Ville de Montréal.

L'édifice du Centre interculturel Strathearn est situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance, entre les rues Prince-Arthur Ouest et Léo-Pariseau, dans le secteur d'intérêt patrimonial « Mont Sainte-Famille » de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Construit en 1912 par les architectes Nobbs and Hyde, la Ville acquiert l'immeuble dans les années 1970 et il devient en 1991 un lieu d'accueil pour différents partenaires municipaux impliqués dans les domaines de la diversité sociale et de la culture. Actuellement, les locaux loués dans l'immeuble sont occupées par plusieurs partenaires municipaux culturels et communautaires. L'édifice a récemment fait l'objet d'importants travaux, dont la rénovation des revêtements extérieurs des murs ouest et nord, pris en charge par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). La réfection du mur a été dûment approuvée par le Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement (CCU). Le programme de l'œuvre d'art respectait l'intention du CCU de rappeler les traces du passé en exigeant des propositions soumises qu'elles évoquent la présence ancienne d'une maison contiguë au mur nord choisi pour la réalisation de la murale.

Le 8 mars 2018, un concours spécifique s'adressant aux artistes en arts visuels a été lancé à cette fin. Le Programme de l'œuvre visait la réalisation d'une murale en continue ou morcelée. De nature abstraite ou figurative, la murale sera une composante significative et évocatrice de ce secteur en s'arrimant aux composantes architecturales et en respecter l'histoire du bâtiment.

Équipe de travail de la Ville de Montréal
- Service de la culture, Ville de Montréal
- Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI)

Mode d'acquisition
Concours par avis public

Comité de sélection
- Anna WACLAWEK, professeure et coordonnatrice, département histoire de l'art, Université Concordia;
- Chloé GRONDEAU, commissaire indépendante, critique d'art, directrice artistique de Diagonale;
- Eunice BÉLIDOR, représentante des usagers du Centre interculturel Strathearn, Culture Montréal;
- Gaétan LEBOEUF, représentant des citoyens;
- Isabelle WINTER, agente de recherche, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal
- Marc FERLAND, gestionnaire immobilier, Service de la gestion et la planification immobilière
- Michèle PICARD, chef de division Équipements culturels et Bureau d'art public

Artistes finalistes :
- Frédérique ULMAN-GAGNÉ
- Luce PELLETIER
- Rafael SOTTOLICHIO
- Jason CANTORO

Calendrier
- Octroi du contrat par le Comité exécutif: **8 août 2018**
- Octroi du contrat par le Conseil municipal : **20 août 2018**
- Réalisation de l'œuvre : **septembre - octobre 2018**
- Réalisation des activités de médiation culturelle : **octobre 2018**
- Inauguration de l'œuvre : **novembre 2018**

Financement
Service de la culture

Budget pour l'œuvre d'art public
Le coût total maximal du contrat : **100 258,20 $** incluant les taxes applicables et les contingences.

Description de l'œuvre et des éléments qui la composent
L'œuvre *Le monde intérieur/The World Within* de Jason Cantoro souligne la présence ancienne d'une maison contigüe au mur nord de l'édifice par la disposition et la forme des aplats de couleurs qui font référence aux empreintes architecturales d'une maison adjacente au bâtiment. La superposition et le choix des couleurs vives qui rappellent l'image infrarouge réfèrent à la chaleur des sentiments qui ont pu y être ressentis. L'artiste fait écho aux superpositions de ces souvenirs par un jeu des couleurs dont la densité sera accentuée grâce à la technique du glacis.

Données techniques
Matériaux : peinture 100% acrylique, Benjamin Moore Aura
Dimensions de la surface : approximativement 315 m2

Artiste
Jason CANTORO détient un baccalauréat en arts visuels de l'Université du Québec à Montréal de même qu'une mineure en histoire de l'art de l'Université de Montréal. Depuis 15 années, son processus créatif repose sur une interactivité entre la création matérielle et numérique. Son travail relève des codes actuels de la communication, de l'échange, du partage et de la transmission de savoir. Sa démarche prend racine dans les relations et les interactions sociales: les histoires racontées, la culture pop, l'amitié, la famille et les voyages.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187722004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Objet :	Octroyer un contrat de services artistiques à Jason Cantoro, artiste professionnel, pour une somme maximale de 100 258,20 $, incluant les taxes et les contingences, pour la réalisation de l'œuvre d'art mural « Le monde intérieur/The World Within » au Centre interculturel Strathearn, dans le cadre du Volet 3 du Programme d'art mural 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1187722004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : 514 872-1094

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-17

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.10

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1186320002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 795 552,66$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à De Luca M Excavation Ltée (9082-8179 Québec inc.), Gaston Constant inc., Location Guay inc., Transport Camille Dionne inc., Construction J.Richard Gauthier inc., Les Entreprises Daniel Robert inc., Blais Jean-Louis, Location Guay inc., Entretien St-Louis, JMV Environnement inc. et Pépinière et paysagiste Marina inc. pour la location de divers équipements mécaniques pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige (Appels d'offres 14-13973, 15-14613, 16-15515, 17-16322, 17-16454) majorant ainsi le montant total des contrats de 3 566 941,99$ à 5 362 494,65$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 795 552,66$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à De Luca M Excavation Ltée (9082-8179 Québec inc.), Gaston Constant inc., Location Guay inc., Transport Camille Dionne inc., Construction J.Richard Gauthier inc., Les Entreprises Daniel Robert inc., Blais Jean-Louis, Location Guay inc., Entretien St-Louis, JMV Environnement inc. et Pépinière et paysagiste Marina inc. pour la location de divers équipements mécaniques pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige (Appels d'offres 14 -13973, 15-14613, 16-15515, 17-16322, 17-16454) majorant ainsi le montant total des contrats de 3 566 941,99$ à 5 362 494,65$, taxes incluses

2. et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière du présent dossier.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-26 12:48

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186320002**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 795 552,66$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à De Luca M Excavation Ltée (9082-8179 Québec inc.), Gaston Constant inc., Location Guay inc., Transport Camille Dionne inc., Construction J.Richard Gauthier inc., Les Entreprises Daniel Robert inc., Blais Jean-Louis, Location Guay inc., Entretien St-Louis, JMV Environnement inc. et Pépinière et paysagiste Marina inc. pour la location de divers équipements mécaniques pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige (Appels d'offres 14-13973, 15-14613, 16-15515, 17-16322, 17-16454) majorant ainsi le montant total des contrats de 3 566 941,99$ à 5 362 494,65$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Plusieurs contrats ont été octroyés pour la location horaire d'équipements opérant dans divers lieux d'élimination de la neige, découlant des appels d'offres 15-14613, 14-13973, 17 -16322, 17-16454, 16-15515. Aux clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres, une disposition prévoit la possibilité d'une prolongation pour la saison hivernale 2018-2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1821 - 1er novembre 2017 - Accorder un contrat pour la location de deux tracteurs -chargeurs avec opérateur pour le lieu d'élimination de la neige à la carrière St-Michel, pour une durée d'un an avec option de prolongation d'une saison hivernale, à Entreprise St-Louis, le plus bas soumissionnaire conforme. Dépense totale 154 222.87$ taxes incluses. Appel d'offres public nº 17-16454.-6 soumissionnaires.
CM17 1229 - 25 septembre 2017 - Accorder six contrats de location de divers équipements mécaniques avec opérateurs pour les lieux d'élimination de la neige de Millen, Sauvé et Carrière Saint-Michel, pour des durées variant entre un (1) an et trois (3) ans avec option de prolongation d'une saison hivernale, aux plus bas soumissionnaires conformes suivants : 9154-6937 Québec Inc. – Location Guay inc.; Blais Jean-Louis; Les Entreprises Daniel Robert inc. Réhabilitation Du O inc. Dépense totale 803 815,21$ taxes incluses. Appel d'offres public nº 17-16322. – 11 Soumissionnaires.

CM17 0967 - 22 août 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 132 221,25$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à Construction J.Richard Gauthier inc. pour la location de deux tracteurs-chargeurs et d'une pelle avec opérateur, pour

l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Saint-Pierre Lachine (Appel d'offres 14-13973) majorant ainsi le montant total du contrat de 508 589,04 $ à 640 810,29$, taxes incluses.

CE16 1597 - 12 octobre 2016 - Octroyer quatre (4) contrats de location de machinerie avec opérateurs, pour un montant total de 839 901,21$ taxes incluses, pour les périodes de déneigement 2016-2017 et 2017-2018 avec option de prolongation de deux (2) périodes individuelles d'un an aux plus bas soumissionnaires suivants : 9154-6937 Québec Inc. Location Guay Inc. (114 188,25 $ - 1 rétrocaveuse opérée), JMV Environnement Inc. (109 230,85$ - 1 rétrocaveuse opérée), Pépinière et Paysagiste Marina Inc. (273 917,36$ - 1 rétrocaveuse et 1 tracteur-chargeur opérés), 9154-6937 Québec Inc. Location Guay Inc. (342 564,75$ - 3 rétrocaveuses opérées). Appel d'offres public 16-15515.

CM15 1235 - 27 octobre 2015 - Octroyer neuf contrats de location de machinerie avec opérateur, pour un montant total de 1 640 467.64$ (taxes incluses), pour trois ans avec deux années d'options aux plus bas soumissionnaires conformes suivants : 9154-6937 Québec Inc. (505 891.08$ - 4 rétrocaveuses opérées), JMV Environnement Inc. (110 237.71$ - 1 tracteur-chargeur opéré), Transport Camille Dionne (1991) Inc. (465 060.89$ - 2 béliers mécaniques et 1 mini-pelle excavatrice opérés), 9082-8179 Québec Inc. (126 656.09$ - 1 rétrocaveuse opérée), Gaston Contant Inc. (365 864.09$ - 2 tracteurs-chargeurs opérés), et pour 1 an avec quatre années d'options au montant total de 66 777.48$ (taxes incluses, 1 tracteur-chargeur) à Excavation Vidolo Ltée, plus bas soumissionnaire conforme – Appel d'offres public 15-14613.

CM17 0967 - 22 août 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 132 221,25$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à Construction J.Richard Gauthier inc. pour la location de deux tracteurs-chargeurs et d'une pelle avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Saint-Pierre Lachine (Appel d'offres 14-13973) majorant ainsi le montant total du contrat de 508 589,04 $ à 640 810,29$, taxes incluses.

CA14 19 0341 - 10 novembre 2014 - Octroyer un contrat pour la location de deux (2) chargeurs sur roues, godet 5 verges cubes et d'une (1) pelle, avec opérateurs pour la chute à neige et autres dépôts de neige pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 avec une option de renouvellement pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019 à la firme Construction J.Richard Gauthier inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 396 663,75$, toutes taxes incluses et octroyer un contrat pour la location de deux (2) chargeurs sur pneus munis d'une souffleuse à neige motorisée, sans opérateurs lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour la saison hivernale 2014-2015 avec option de renouvellement d'une (1) saison à la fois pour un maximum de deux (2) prolongations à la firme Excavation et carrière Écono inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 87 381,00$, toutes taxes incluses conformément à l'appel d'offres public numéro 14-13973

DESCRIPTION

Appel d'offres 14-13973:
L'entreprise Construction J.Richard Gauthier inc. détient actuellement le contrat de location horaire de deux tracteurs-chargeurs et d'une pelle, avec opérateurs permettant de gérer la chute à neige de Saint-Pierre Lachine (articles 1, 2, 3).

Appel d'offres 15-14613:
L'entreprise De Luca M Excavation Ltée (9082-8179 Québec inc.) détient actuellement le contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur permettant de gérer la chute à neige de Iberville (article 8).
L'entreprise Gaston Constant inc. détient actuellement le contrat de location de deux tracteurs-chargeurs avec opérateur permettant de gérer la carrière Saint-Michel (article 9).
L'entreprise Location Guay inc. détient actuellement le contrat de location de trois (3)

rétrocaveuses avec opérateurs permettant de gérer la chute à neige Butler et Jules-Poitras (article 2).
L'entreprise Transport Camille Dionne inc. détient actuellement le contrat de location de deux (2) bouteurs et une (1) mini-pelle avec opérateurs permettant de gérer la chute à neige Verdun et les lieux de surface Langelier et Autoroute 13 (articles 4, 6, 7).

Appel d'offres 16-15515:
L'entreprise JMV Environnement inc. détient actuellement le contrats de location d'une rétrocaveuse, avec opérateur permettant de gérer le lieu d'élimination de la neige de la chute Lasalle (article 2).
L'entreprise Location Guay inc. détient actuellement les contrats de location de quatre (4) rétrocaveuses, avec opérateurs permettant de gérer les lieux d'élimination de la neige des chutes Jules-Poitras, Fullum et Riverside (articles 1, 4).
L'entreprise Pépinière et paysagiste Marina inc. détient actuellement le contrat de location d'un (1) tracteur-chargeur, avec opérateur permettant de gérer le lieu d'élimination de la neige de la chute St-Pierre #2 (article 3).

Appel d'offres 17-16322:
L'entreprise Les Entreprises Daniel Robert inc. détient actuellement les contrats de location de deux tracteurs-chargeurs, avec opérateurs permettant de gérer le lieu d'élimination de la neige de la Carrière Saint-Michel (articles 8, 9).
L'entreprise Blais Jean-Louis. détient actuellement les contrats de location d'un tracteur-chargeur, avec opérateur permettant de gérer le lieu d'élimination de la neige de la Carrière Saint-Michel (article 7).
L'entreprise Location Guay inc. détient actuellement les contrats de location de deux rétrocaveuses, avec opérateurs permettant de gérer le lieu d'élimination de la neige de la Carrière Saint-Michel (articles 4, 5).

Appel d'offres 17-16454:
L'entreprise Entretien St-Louis détient actuellement les contrats de location de deux tracteurs-chargeurs, avec opérateurs (AO 17-16454) permettant de gérer la chute à neige de la Carrière Saint-Michel (article 1).

Le Service de la concertation des arrondissements recommande de prolonger ces contrats de location horaire pour la période du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019.

JUSTIFICATION

Les lettres de prolongations transmises aux entreprises concernées sont jointes au présent dossier.
Comme la performance de ces adjudicataires répond aux exigences de la Ville, il est recommandé de prolonger ces contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation est basée sur les taux horaires payés et actualisés.

LEN	Montant (TTC)
Saint-Pierre Lachine (SPL)	480 042,47 $
Chute Iberville (IBE)	46 155,10 $
Carrière Saint-Michel (CSM)	523 352,58 $
Chute Butler (BUT)	115 879,22 $
Chute Jules-Poitras #1 (JPA)	58 331,63 $
Autoroute 13 (A13)	68 591,62 $
Chute Jules-Poitras #2 (JPS)	31 603,42 $
Chute Fullum (FUL)	116 663,27 $
Chute Riverside (RIV)	58 331,63 $
Chute Saint-Pierre #2 (SPT)	139 927,24 $
Chute de Lasalle (LAS)	55 799,21 $
Sartelon (SAR)	76 212,90 $
Chute Verdun (VER)	24 662,36 $
	1 795 552,66 $

TTC : Toutes taxes comprises

Les crédits prévus pour ces contrats sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces contrats de location, les divers lieux d'élimination ne seront pas fonctionnels pour l'hiver 2018-2019, ce qui perturberait fortement les opérations de déneigement dans les arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

David PELLETIER, Le Plateau-Mont-Royal
Dominic POITRAS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Ruy Paulo FERREIRA, Le Sud-Ouest
Véronique NAULT, Saint-Laurent
Martin THIFAULT, Service de sécurité incendie de Montréal
Pierre J. JOLY, Pierrefonds-Roxboro
Sylvain CHAPUT, Lachine
Euloge AMOUSSOU, Lachine
Yves GINCHEREAU, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement
Jean-Sébastien MÉNARD, Le Plateau-Mont-Royal
Robert GERVAIS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement
Daniel D LAUZON, Saint-Laurent
Stéphane CLOUTIER, Le Plateau-Mont-Royal
Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 23 juillet 2018
Véronique NAULT, 23 juillet 2018
Robert GERVAIS, 19 juillet 2018
Jean-Sébastien MÉNARD, 19 juillet 2018
Stéphane CLOUTIER, 19 juillet 2018
Denis LECLERC, 19 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle HÉBERT
Conseillère en planification

Tél : 514-872-0816
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-18

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification / Chef d'équipe

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guylaine BRISSON

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON

Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2018-07-26

Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2018-07-26

Coût - Octroi des contrats

LEN	Montant (TTC)
Saint-Pierre Lachine (SPL)	480 042.47 $
Chute Iberville (IBE)	46 155.10 $
Carrière Saint-Michel (CSM)	523 352.58 $
Chute Butler (BUT)	115 879.22 $
Chute Jules-Poitras #1 (JPA)	58 331.63 $
Autoroute 13 (A13)	68 591.62 $
Chute Jules-Poitras #2 (JPS)	31 603.42 $
Chute Fullum (FUL)	116 663.27 $
Chute Riverside (RIV)	58 331.63 $
Chute Saint-Pierre #2 (SPT)	139 927.24 $
Chute de Lasalle (LAS)	55 799.21 $
Sartelon (SAR)	76 212.90 $
Chute Verdun (VER)	24 662.36 $
	1 795 552.66 $

TTC : Toutes taxes comprises

Appel d'offres	14-13973	Entrepreneur :	Construction J.Richard Gauthier inc.	LEN	SPL

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	347 932.50 $	17 396.63 $	34 706.27 $	400 035.39 $
TOTAL	347 932.50 $	17 396.63 $	34 706.27 $	400 035.39 $

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
132 011.68 $	268 023.71 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	132 011.68 $	0.00 $	132 011.68 $	120 544.26 $
2019	268 023.71 $	80 007.08 $	348 030.79 $	317 798.50 $
TOTAL	400 035.39 $	80 007.08 $	480 042.47 $	438 342.76 $

Appel d'offres	15-14613	Entrepreneur :	De Luca M Excavation Ltée	LEN	IBE

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	33 453.00 $	1 672.65 $	3 336.94 $	38 462.59 $
TOTAL	33 453.00 $	1 672.65 $	3 336.94 $	38 462.59 $

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
12 692.65 $	25 769.93 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	12 692.65 $	0.00 $	12 692.65 $	11 590.08 $
2019	25 769.93 $	7 692.52 $	33 462.45 $	30 555.68 $
TOTAL	38 462.59 $	7 692.52 $	46 155.10 $	42 145.76 $

Appel d'offres	15-14613	Entrepreneur :	Gaston Constant inc.	LEN	CSM

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	96 633.74 $	4 831.69 $	9 639.22 $	111 104.64 $
TOTAL	96 633.74 $	4 831.69 $	9 639.22 $	111 104.64 $

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
36 664.53 $	74 440.11 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	36 664.53 $	0.00 $	36 664.53 $	33 479.60 $
2019	74 440.11 $	22 220.93 $	96 661.04 $	88 264.41 $
TOTAL	111 104.64 $	22 220.93 $	133 325.57 $	121 744.02 $

Appel d'offres	17-16322	Entrepreneur :	Les Entreprises Daniel Robert inc.	LEN	CSM

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	112 504.32 $	5 625.22 $	11 222.31 $	129 351.84 $
TOTAL	112 504.32 $	5 625.22 $	11 222.31 $	129 351.84 $

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
42 686.11 $	86 665.73 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	42 686.11 $	0.00 $	42 686.11 $	38 978.11 $
2019	86 665.73 $	25 870.37 $	112 536.10 $	102 760.46 $
TOTAL	129 351.84 $	25 870.37 $	155 222.21 $	141 738.57 $

Appel d'offres	17-16322	Entrepreneur :	Blais Jean-Louis.	LEN	CSM

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	51 811.20 $	2 590.56 $	5 168.17 $	59 569.93 $
TOTAL	51 811.20 $	2 590.56 $	5 168.17 $	59 569.93 $

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
19 658.08 $	39 911.85 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	19 658.08 $	0.00 $	19 658.08 $	17 950.44 $
2019	39 911.85 $	11 913.99 $	51 825.84 $	47 323.90 $
TOTAL	59 569.93 $	11 913.99 $	71 483.91 $	65 274.34 $

Appel d'offres	17-16322	Entrepreneur :	Location Guay inc.	LEN	CSM

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	61 628.60 $	3 081.43 $	6 147.45 $	70 857.48 $
TOTAL	61 628.60 $	3 081.43 $	6 147.45 $	70 857.48 $

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
23 382.97 $	47 474.51 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	23 382.97 $	0.00 $	23 382.97 $	21 351.77 $
2019	47 474.51 $	14 171.50 $	61 646.01 $	56 291.02 $
TOTAL	70 857.48 $	14 171.50 $	85 028.98 $	77 642.79 $

Appel d'offres	17-16454	Entrepreneur :	Entretien St-Louis	LEN	CSM

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	56 745.60 $	2 837.28 $	5 660.37 $	65 243.25 $
TOTAL	56 745.60 $	2 837.28 $	5 660.37 $	65 243.25 $

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
21 530.27 $	43 712.98 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	21 530.27 $	0.00 $	21 530.27 $	19 660.01 $
2019	43 712.98 $	13 048.65 $	56 761.63 $	51 830.93 $
TOTAL	65 243.25 $	13 048.65 $	78 291.90 $	71 490.94 $

1. Application de la taxe net en vigueur pour l'année 2018.

TTC : Toutes taxes comprises

Appel d'offres	15-14613	Entrepreneur :	Location Guay inc	LEN	BUT

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	83 988.71 $	4 199.44 $	8 377.87 $	96 566.02 $
TOTAL	83 988.71 $	4 199.44 $	8 377.87 $	96 566.02 $

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
31 866.79 $	64 699.23 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	31 866.79 $	0.00 $	31 866.79 $	29 098.62 $
2019	64 699.23 $	19 313.20 $	84 012.44 $	76 714.55 $
TOTAL	96 566.02 $	19 313.20 $	115 879.22 $	105 813.18 $

1. Application de la taxe net en vigueur pour l'année 2018.

TTC : Toutes taxes comprises

Appel d'offres	16-15515	Entrepreneur :	Location Guay inc.	LEN	JPA

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	42 278.49 $	2 113.92 $	4 217.28 $	48 609.69 $
TOTAL	42 278.49 $	2 113.92 $	4 217.28 $	48 609.69 $

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
16 041.20 $	32 568.49 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	16 041.20 $	0.00 $	16 041.20 $	14 647.75 $
2019	32 568.49 $	9 721.94 $	42 290.43 $	38 616.80 $
TOTAL	48 609.69 $	9 721.94 $	58 331.63 $	53 264.56 $

1. Application de la taxe net en vigueur pour l'année 2018.

TTC : Toutes taxes comprises

Appel d'offres	15-14613	Entrepreneur :	Transport Camille Dionne inc.	LEN	A13

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	49 714.88 $	2 485.74 $	4 959.06 $	57 159.68 $
TOTAL	49 714.88 $	2 485.74 $	4 959.06 $	57 159.68 $

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
18 862.70 $	38 296.99 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	18 862.70 $	0.00 $	18 862.70 $	17 224.16 $
2019	38 296.99 $	11 431.94 $	49 728.92 $	45 409.14 $
TOTAL	57 159.68 $	11 431.94 $	68 591.62 $	62 633.29 $

1. Application de la taxe net en vigueur pour l'année 2018.

TTC : Toutes taxes comprises

Appel d'offres	15-14613	Entrepreneur :	Location Guay inc	LEN	JPS

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	22 906.01 $	1 145.30 $	2 284.87 $	26 336.18 $
TOTAL	22 906.01 $	1 145.30 $	2 284.87 $	26 336.18 $

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
8 690.94 $	17 645.24 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	8 690.94 $	0.00 $	8 690.94 $	7 935.99 $
2019	17 645.24 $	5 267.24 $	22 912.48 $	20 922.15 $
TOTAL	26 336.18 $	5 267.24 $	31 603.42 $	28 858.14 $

1. Application de la taxe net en vigueur pour l'année 2018.

TTC : Toutes taxes comprises

Appel d'offres	16-15515	Entrepreneur :	Location Guay inc.	LEN	FUL

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	84 556.98 $	4 227.85 $	8 434.56 $	97 219.39 $
TOTAL	84 556.98 $	4 227.85 $	8 434.56 $	97 219.39 $

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
32 082.40 $	65 136.99 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	32 082.40 $	0.00 $	32 082.40 $	29 295.51 $
2019	65 136.99 $	19 443.88 $	84 580.87 $	77 233.61 $
TOTAL	97 219.39 $	19 443.88 $	116 663.27 $	106 529.11 $

1. Application de la taxe net en vigueur pour l'année 2018.

TTC : Toutes taxes comprises

Appel d'offres	16-15515	Entrepreneur :	Location Guay inc.	LEN	RIV

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	42 278.49 $	2 113.92 $	4 217.28 $	48 609.69 $
TOTAL	42 278.49 $	2 113.92 $	4 217.28 $	48 609.69 $

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
16 041.20 $	32 568.49 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	16 041.20 $	0.00 $	16 041.20 $	14 647.75 $
2019	32 568.49 $	9 721.94 $	42 290.43 $	38 616.80 $
TOTAL	48 609.69 $	9 721.94 $	58 331.63 $	53 264.56 $

1. Application de la taxe net en vigueur pour l'année 2018.

TTC : Toutes taxes comprises

Appel d'offres	16-15515	Entrepreneur :	Pépinière et paysagiste Marina inc.	LEN	SPT

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	101 418.60 $	5 070.93 $	10 116.51 $	116 606.04 $
TOTAL	101 418.60 $	5 070.93 $	10 116.51 $	116 606.04 $

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
38 479.99 $	78 126.04 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	38 479.99 $	0.00 $	38 479.99 $	35 137.36 $
2019	78 126.04 $	23 321.21 $	101 447.25 $	92 634.86 $
TOTAL	116 606.04 $	23 321.21 $	139 927.24 $	127 772.22 $

1. Application de la taxe net en vigueur pour l'année 2018.

TTC : Toutes taxes comprises

Appel d'offres	16-15515	Entrepreneur :	JMV Environnement inc	LEN	LAS

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	40 443.00 $	2 022.15 $	4 034.19 $	46 499.34 $
TOTAL	40 443.00 $	2 022.15 $	4 034.19 $	46 499.34 $

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
15 344.78 $	31 154.56 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	15 344.78 $	0.00 $	15 344.78 $	14 011.83 $
2019	31 154.56 $	9 299.87 $	40 454.43 $	36 940.28 $
TOTAL	46 499.34 $	9 299.87 $	55 799.21 $	50 952.11 $

1. Application de la taxe net en vigueur pour l'année 2018.

TTC : Toutes taxes comprises

Appel d'offres	15-14613	Entrepreneur :	Transport Camille Dionne inc.	LEN	SAR

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	55 238.75 $	2 761.94 $	5 510.07 $	63 510.75 $
TOTAL	55 238.75 $	2 761.94 $	5 510.07 $	63 510.75 $

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
20 958.55 $	42 552.20 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	20 958.55 $	0.00 $	20 958.55 $	19 137.95 $
2019	42 552.20 $	12 702.15 $	55 254.35 $	50 454.59 $
TOTAL	63 510.75 $	12 702.15 $	76 212.90 $	69 592.54 $

1. Application de la taxe net en vigueur pour l'année 2018.

TTC : Toutes taxes comprises

Appel d'offres	15-14613	Entrepreneur :	Transport Camille Dionne inc.	LEN	VER

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	17 875.16 $	893.76 $	1 783.05 $	20 551.97 $
TOTAL	17 875.16 $	893.76 $	1 783.05 $	20 551.97 $

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
6 782.15 $	13 769.82 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	6 782.15 $	0.00 $	6 782.15 $	6 193.01 $
2019	13 769.82 $	4 110.39 $	17 880.21 $	16 327.01 $
TOTAL	20 551.97 $	4 110.39 $	24 662.36 $	22 520.02 $

1. Application de la taxe net en vigueur pour l'année 2018.

TTC : Toutes taxes comprises

Appel d'offres	14-13973	Entrepreneur :	Construction J.Richard Gauthier inc.	LEN	SPL

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	347 932.50 $	17 396.63 $	34 706.27 $	400 035.39 $
TOTAL	347 932.50 $	17 396.63 $	34 706.27 $	400 035.39 $

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
132 011.68 $	268 023.71 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	132 011.68 $	26 402.34 $	158 414.02 $	144 653.11 $
2019	268 023.71 $	53 604.74 $	321 628.46 $	293 689.65 $
TOTAL	400 035.39 $	80 007.08 $	480 042.47 $	438 342.76 $

Montréal

Service de la concertation des arrondissements
425, place Jacques-Cartier, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

14 mars 2018

Monsieur Daniel Menniti
Vice président
Pépinière et paysagiste Marina inc.

Courriel : danny@marina-inc.com

Objet : Prolongation de contrat - Appel d'offres n° 16-15515
Location d'appareils avec opérateurs pour la période de déneigement 2016-2018 avec option de prolongation de deux (2) périodes individuelles d'un an, pour les lieux d'élimination de la neige (LEN) de la Ville de Montréal

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat (article 3) de l'appel d'offres n°16-15515. Cette prolongation serait pour une durée d'une année supplémentaire. Cette option est définie à la clause 9 du cahier des Clauses administratives particulières de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat de location horaire serait effective pour la période allant du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019, et ce, dans les termes et conditions de votre soumisison présentée le 7 septembre 2016.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@ville.montreal.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Valérie Matteau.

Valérie Matteau
Conseillère en planification - Chef d'équipe

Montréal

Service de la concertation des arrondissements
425, place Jacques-Cartier, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

14 mars 2018

Monsieur Bertrand Guay
Président
9154-6937 Québec inc. – Location Guay inc.

Courriel : locationguay@hotmail.com

Objet : Prolongation de contrats - Appel d'offres n° 17-16322
Location de divers équipements mécaniques avec opérateurs pour les lieux d'élimination de la neige

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation des contrats (articles 4 et 5 seulement) de l'appel d'offres n°17-16322. Cette prolongation serait pour une durée d'une année supplémentaire. Cette option est définie à la clause 6 du cahier des Clauses administratives particulières de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation des contrats de location horaire serait effective pour la période allant du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019, et ce, dans les termes et conditions de votre soumisison présentée le 14 août 2017.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le 28 mars 2018, en nous retournant par courriel ce document avec la partie ci-dessous dûment remplie, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation des contrats.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@ville.montreal.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Valérie Matteau
Conseillère en planification - Chef d'équipe

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation des contrats pour l'appel d'offres n°17-16322, pour la période hivernale 2018-2019, à compter de la date de décision entérinée par les instances de la Ville.

Signature

15/3/18
Date

Nom (en lettres moulées) : Bertrand Guay **Titre :** Président

Nom de la compagnie : 9154-6937 Québec Inc - Location Guay Inc.

Montréal

Service de la concertation des arrondissements
425, place Jacques-Cartier, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

14 mars 2018

Monsieur Bertrand Guay
Président
9154-6937 Québec inc. – Location Guay inc.

Courriel : locationguay@hotmail.com

Objet : Prolongation de contrats - Appel d'offres n° 16-15515
Location d'appareils avec opérateurs pour la période de déneigement 2016-2018 avec option de prolongation de deux (2) périodes individuelles d'un an, pour les lieux d'élimination de la neige (LEN) de la Ville de Montréal

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation des contrats (articles 1 et 4) de l'appel d'offres n°16-15515. Cette prolongation serait pour une durée d'une année supplémentaire. Cette option est définie à la clause 9 du cahier des Clauses administratives particulières de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation des contrats de location horaire serait effective pour la période allant du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019, et ce, dans les termes et conditions de votre soumisison présentée le 7 septembre 2016.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@ville.montreal.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Valérie Matteau
Conseillère en planification - Chef d'équipe

Montréal

Service de la concertation des arrondissements
425, place Jacques-Cartier, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

14 mars 2018

Monsieur Bertrand Guay
Président
9154-6937 Québec inc. – Location Guay inc.

Courriel : locationguay@hotmail.com

Objet : Prolongation de contrats - Appel d'offres n° 15-14613
Location d'appareils avec opérateurs, entretien et accessoires, pour la période de déneigement 2015-2018, pour les lieux d'élimination de la neige (LEN) de la Ville de Montréal

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation des contrats (articles 2.2.1 et 2.5.1) de l'appel d'offres n°15-14613. Cette prolongation serait pour une durée d'une année supplémentaire. Cette option est définie à la clause 7 du cahier des Clauses administratives particulières de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation des contrats de location horaire serait effective pour la période allant du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019, et ce, dans les termes et conditions de votre soumisison présentée le 2 septembre 2015.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@ville.montreal.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Valérie Matteau
Conseillère en planification - Chef d'équipe

Montréal

Service de la concertation des arrondissements
425, place Jacques-Cartier, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

14 mars 2018

Monsieur Vincent Boulay
Président
JMV Environnement Inc.

Courriel : vincentb@jmvinc.com

Objet : Prolongation de contrat - Appel d'offres n° 16-15515
Location d'appareils avec opérateurs pour la période de déneigement 2016-2018 avec option de prolongation de deux (2) périodes individuelles d'un an, pour les lieux d'élimination de la neige (LEN) de la Ville de Montréal

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat (article 2) de l'appel d'offres n°16-15515. Cette prolongation serait pour une durée d'une année supplémentaire. Cette option est définie à la clause 9 du cahier des Clauses administratives particulières de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat de location horaire serait effective pour la période allant du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019, et ce, dans les termes et conditions de votre soumisison présentée le 7 septembre 2016.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@ville.montreal.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Valérie Matteau
Conseillère en planification - Chef d'équipe

Montréal

Service de la concertation des arrondissements
425, place Jacques-Cartier, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

14 mars 2018

Monsieur Jean-Louis Blais
Propriétaire
Jean-Louis Blais

Courriel : blais.jeanlouis@videotron.ca

Objet : Prolongation de contrat - Appel d'offres n° 17-16322
Location de divers équipements mécaniques avec opérateurs pour les lieux d'élimination de la neige

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat (article 7) de l'appel d'offres n°17-16322. Cette prolongation serait pour une durée d'une année supplémentaire. Cette option est définie à la clause 6 du cahier des Clauses administratives particulières de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat de location horaire serait effective pour la période allant du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019, et ce, dans les termes et conditions de votre soumisison présentée le 14 août 2017.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le 28 mars 2018, en nous retournant par courriel ce document avec la partie ci-dessous dûment remplie, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@ville.montreal.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Valérie Matteau
Valérie Matteau
Conseillère en planification – Chef d'équipe

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°17-16322, pour la période hivernale 2018-2019, à compter de la date de décision entérinée par les instances de la Ville.

Jean Louis Blais
Signature

20 mars 2018
Date

BLAIS JEAN-LOUIS
Nom (en lettres moulées) :

Titre : Propriétaire

Nom de la compagnie :
Blais Jean-Louis

Montréal

Service de la concertation des arrondissements
425, place Jacques-Cartier, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

14 mars 2018

Monsieur Michel Nadon
Directeur
Gaston Contant inc.

Courriel : michelnadon@contant.ca

Objet : Prolongation de contrat - Appel d'offres n° 15-14613
Location d'appareils avec opérateurs, entretien et accessoires, pour la période de déneigement 2015-2018, pour les lieux d'élimination de la neige (LEN) de la Ville de Montréal

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat (article 9) de l'appel d'offres n°15-14613. Cette prolongation serait pour une durée d'une année supplémentaire. Cette option est définie à la clause 7 du cahier des Clauses administratives particulières de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat de location horaire serait effective pour la période allant du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019, et ce, dans les termes et conditions de votre soumisison présentée le 2 septembre 2015.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@ville.montreal.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Valérie Matteau
Conseillère en planification - Chef d'équipe

Montréal

Service de la concertation des arrondissements
425, place Jacques-Cartier, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

14 mars 2018

Monsieur Yvon St-Louis
Président
Entretien St-Louis inc.

Courriel : entstlouis@videotron.ca

Objet : Prolongation de contrat - Appel d'offres n° 17-16454
Location de deux (2) tracteurs-chargeurs avec opérateur pour le lieu d'élimination de la neige à la carrière Saint-Michel

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat (article 1 seulement) de l'appel d'offres n°17-16454. Cette prolongation serait pour une durée d'une année supplémentaire. Cette option est définie à la clause 5 du cahier des Clauses administratives particulières de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat de location horaire serait effective pour la période allant du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019, et ce, dans les termes et conditions de votre soumisison présentée le 27 septembre 2017.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le 28 mars 2018, en nous retournant par courriel ce document avec la partie ci-dessous dûment remplie, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@ville.montreal.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Valérie Matteau
Conseillère en planification – Chef d'équipe

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°17-16454, pour la période hivernale 2018-2019, à compter de la date de décision entérinée par les instances de la Ville.

Signature

14 MARS 2018
Date

Nom (en lettres moulées) : YVON ST-LOUIS **Titre :** PRÉSIDENT

Nom de la compagnie : ENTRETIEN ST-LOUIS INC.

Montréal

Service de la concertation des arrondissements
425, place Jacques-Cartier, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

14 mars 2018

Monsieur Daniel Robert
Président
Les Entreprises Daniel Robert inc.

Courriel : drobert@biz.videotron.ca

Objet : Prolongation de contrats - Appel d'offres n° 17-16322
Location de divers équipements mécaniques avec opérateurs pour les lieux d'élimination de la neige

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation des contrats (articles 8 et 9) de l'appel d'offres n°17-16322. Cette prolongation serait pour une durée d'une année supplémentaire. Cette option est définie à la clause 6 du cahier des Clauses administratives particulières de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation des contrats de location horaire serait effective pour la période allant du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019, et ce, dans les termes et conditions de votre soumisison présentée le 14 août 2017.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le 28 mars 2018, en nous retournant par courriel ce document avec la partie ci-dessous dûment remplie, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation des contrats.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@ville.montreal.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Valérie Matteau
Conseillère en planification - Chef d'équipe

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation des contrats pour l'appel d'offres n°17-16322, pour la période hivernale 2018-2019, à compter de la date de décision entérinée par les instances de la Ville.

Signature

14 mars 2018
Date

Nom (en lettres moulées) :
DANIEL ROBERT

Titre :
PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Nom de la compagnie :
LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC

Montréal

Service de la concertation des arrondissements
425, place Jacques-Cartier, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

14 mars 2018

Monsieur J. Richard Gauthier
Président
Construction J. Richard Gauthier

Courriel : info@jrichardgauthier.com

Objet : Prolongation de contrats - Appel d'offres n° 14-13973
A88 – Location d'appareils et équipements avec et sans opérateur pour les périodes de déneigements de l'arrondissement de Lachine

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation des contrats (articles 1, 2 et 3) de l'appel d'offres n°14-13973. Cette prolongation serait pour une durée d'une année supplémentaire. Cette option est définie à la clause 5 du cahier des Clauses administratives particulières de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation des contrats de location horaire serait effective pour la période allant du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019, et ce, dans les termes et conditions de votre soumisison présentée le 3 novembre 2014.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le 28 mars 2018, en nous retournant par courriel ce document avec la partie ci-dessous dûment remplie, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation des contrats.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@ville.montreal.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Valérie Matteau
Conseillère en planification - Chef d'équipe

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation des contrats pour l'appel d'offres n°14-13973, pour la période hivernale 2018-2019, à compter de la date de décision entérinée par les instances de la Ville.

Signature

14 mars 2018
Date

Nom (en lettres moulées) : J. Richard Gauthier **Titre :** Président

Nom de la compagnie :
Construction J. Richard Gauthier Inc.

Montréal

Service de la concertation des arrondissements
425, place Jacques-Cartier, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

14 mars 2018

Monsieur Antonio De Luca
Président
9082-8179 Québec inc.

Courriel : info@mdelucaexcavation.com

Objet : Prolongation de contrat - Appel d'offres n° 15-14613
Location d'appareils avec opérateurs, entretien et accessoires, pour la période de déneigement 2015-2018, pour les lieux d'élimination de la neige (LEN) de la Ville de Montréal

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat (article 8) de l'appel d'offres n°15-14613. Cette prolongation serait pour une durée d'une année supplémentaire. Cette option est définie à la clause 7 du cahier des Clauses administratives particulières de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat de location horaire serait effective pour la période allant du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019, et ce, dans les termes et conditions de votre soumisison présentée le 2 septembre 2015.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@ville.montreal.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Valérie Matteau
Conseillère en planification - Chef d'équipe

Montréal

Service de la concertation des arrondissements
425, place Jacques-Cartier, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

14 mars 2018

Monsieur Jean-Yves Gauthier
Président
Transport Camille Dionne (1991) Inc.

Courriel : jygauthier@tcdionne.com

Objet : Prolongation de contrats - Appel d'offres n° 15-14613
Location d'appareils avec opérateurs, entretien et accessoires, pour la période de déneigement 2015-2018, pour les lieux d'élimination de la neige (LEN) de la Ville de Montréal

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation des contrats (article 4, 6 et 7) de l'appel d'offres n°15-14613. Cette prolongation serait pour une durée d'une année supplémentaire. Cette option est définie à la clause 7 du cahier des Clauses administratives particulières de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation des contrats de location horaire serait effective pour la période allant du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019, et ce, dans les termes et conditions de votre soumisison présentée le 2 septembre 2015.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@ville.montreal.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Valérie Matteau
Conseillère en planification - Chef d'équipe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186320002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 795 552,66$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à De Luca M Excavation Ltée (9082-8179 Québec inc.), Gaston Constant inc., Location Guay inc., Transport Camille Dionne inc., Construction J.Richard Gauthier inc., Les Entreprises Daniel Robert inc., Blais Jean-Louis, Location Guay inc., Entretien St-Louis, JMV Environnement inc. et Pépinière et paysagiste Marina inc. pour la location de divers équipements mécaniques pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige (Appels d'offres 14-13973, 15-14613, 16-15515, 17-16322, 17-16454) majorant ainsi le montant total des contrats de 3 566 941,99$ à 5 362 494,65$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1186320002 Location elimination neige - Dep. Add.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-26

André POULIOT
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5551
Division : Service des financies , Division du conseil et du soutien financier - point de service Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.11

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1186134002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre collective avec la compagnie Demix Construction, une division de CRH Canada inc., d'une période de 8 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasifs d'hiver, à la suite de l'appel d'offres public n° 18-16918 (2 soumissionnaires), au montant estimé de 967 177,43 $, taxes incluses.

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de huit (8) mois pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasifs d'hiver;
2. d'accorder à Demix Construction, une division de CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16918;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-27 16:32

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186134002**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre collective avec la compagnie Demix Construction, une division de CRH Canada inc., d'une période de 8 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasifs d'hiver, à la suite de l'appel d'offres public n° 18-16918 (2 soumissionnaires), au montant estimé de 967 177,43 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'appel d'offres faisant l'objet du présent dossier décisionnel vise à conclure une entente-cadre collective pour la fourniture d'abrasifs d'hiver (granulats et mélange de granulats et de sel) pour une période de 8 mois à la suite de l'appel d'offres public n° 18-16918. Ces produits sont requis pour l'entretien des trottoirs et des chaussées afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale. Le Service de l'approvisionnement met à la disposition des unités d'affaires depuis 2012, une entente-cadre collective et assure la coordination de l'appel d'offres ainsi que la gestion contractuelle pour la fourniture d'abrasifs d'hiver. L'entente-cadre collective précédente, d'une valeur estimée à 848 502,57 $, a été en vigueur du 15 septembre 2017 au 30 avril 2018 (entente 1222415). Selon les dernières données disponibles, la consommation sur l'entente-cadre collective s'élève à 82 %, soit, 695 514,65 $. L'entente-cadre faisant l'objet du présent dossier décisionnel vise à combler les besoins en abrasifs d'hiver (granulats et mélange de granulats et de sel) pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal. L'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Chacun des arrondissements confirme individuellement ses bons de commande auprès de l'adjudicataire. Le Service de l'approvisionnement assure la gestion contractuelle de cette entente-cadre collective. L'appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est fait sur une période de 34 jours calendriers, soit du 9 mai 2018 au 12 juin 2018. La durée de validité des soumissions a été fixée à cent quatre-vingt (180) jours. Un addenda a été publié le 31 mai 2018 pour répondre aux interrogations des fournisseurs. Le montant total estimé pour cet appel d'offres est de 967 177,43 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0953 - 22 août 2017 - Conclure une entente-cadre collective avec Demix Agrégats, une division du Groupe CRH Canada Inc, d'une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 17-15994 (3 soumissionnaires) (Montant estimé : 848 502.57 $).
CM16 1151 - 24 octobre 2016 - Conclure une entente-cadre collective pour une période approximative de 8 mois avec Carrières St-Jacques Inc. pour la fourniture et la livraison

d’abrasifs d’hiver - Appel d’offres public 15-15142 (3 soumissionnaires) (Montant estimé : 678 762,96 $).

CM15 0946 - 17 août 2015 - Conclure une entente-cadre collective pour une période approximative de 8 mois avec Carrières St-Jacques Inc. pour la fourniture et la livraison d’abrasifs d’hiver - Appel d’offres public 15-14421 (2 soumissionnaires) (Montant estimé : 724 073,23 $).

CE14 1098 - 30 juillet 2014 - Conclure une entente-cadre collective pour une période approximative de 8 mois avec Les Pavages Chenail Inc. pour la fourniture et la livraison d’abrasifs d’hiver - Appel d’offres public 14-13518 (2 soumissionnaires) (Montant estimé : 477 870,59 $).

DESCRIPTION

L'appel d'offres pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasifs d'hiver a été élaboré sur la base des prévisions des dix-neuf (19) arrondissements participants. Dans le cadre de cet appel d'offres et en conformité avec la matrice décisionnelle, des garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission équivalente à 5 % du montant total de la soumission et une garantie d'exécution de 5 % du montant total du contrat ont été exigées.

Aspect qualitatif :

Le présent dossier vise la conclusion d'une entente-cadre collective pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasifs d'hiver.

Il y a 2 articles distincts au bordereau de soumission :

- Article 1 : Le granulat

Le granulat doit être lavé et constitué soit de calcaire, soit de dolomie, soit de granit, soit de pierre cornéenne concassée. Il doit être dur, propre et exempt de schiste argileux (shale), de particules altérées, friables et agglomérées, de matières organiques, de sol et de corps étrangers. Le granulat ne devra contenir aucun contaminant au-delà des critères définis dans les différents politiques et règlements en vigueur. Le granulat proviendra d’une source unique et ne devra avoir subi aucun autre traitement ou opération autre que le concassage, le tamisage, le lavage et sa mise en réserve.

- Article 2 : produit pré-mélangé de granulat et de chlorure de sodium (sel)

Les exigences pour le granulat restent les mêmes que pour la saison passée, pour le chlorure de sodium, il doit satisfaire aux exigences de la dernière édition de la norme 12101 Terre VII chap. 12, du ministère des Transports du Québec, de plus, le maximum de matières insolubles dans l’eau ne doit pas être supérieur à 3,5 %.

Aspect quantitatif :

Les estimations sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs des dix -neuf (19) arrondissements. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour les huit (8) prochains mois. Un potentiel d'approvisionnement de 9 221 tonnes métriques pour l'article 1 (granulat) et de 29 938 tonnes métriques pour l'article 2 (mélange de granulat et de sel), pour un total global de 39 159 tonnes métriques pour les deux articles. La Ville ne s'engage aucunement à acheter la totalité de ces produits. Les quantités réelles requises seront tributaires, notamment, des conditions météorologiques de la saison hivernale 2018- 2019.

JUSTIFICATION

Ce contrat vise à conclure une entente-cadre pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver, suite à l'appel d'offres public 18-16918. La conclusion d'une entente-

cadre collective permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 067 902,19 $, taxes incluses, pour une période de 8 mois. Cette estimation est basée sur les consommations antérieures et les besoins futurs des dix-neuf (19) arrondissements, ainsi que du prix à la tonne métrique calculé en fonction de la moyenne des prix unitaires obtenus lors du précédent appel d'offres.

Preneurs de cahier des charges : onze (11)

- BauVal Inc.;
- Carrières St-Dominique;
- Compass Minerals Canada Corp.;
- Construction DJL Inc. (Carignan);
- Construction DJL Inc. - Laval;
- Demix Construction, une division de CRH Canada Inc.;
- Éco-Forma Inc.;
- K+S Sel Windsor Ltée.;
- Pavages Chenail;
- Sintra (Région Montérégie / Rive-Sud);
- Union des municipalités du Québec.

Soumissionnaires : deux (2)

- Demix Construction, une division de CRH Canada Inc.;
- Pavages Chenail.

Les raisons évoquées par les preneurs du cahier de charge qui n'ont pas présenté une soumission sont : l'incapacité d'offrir les produits requis dans le cadre de cet appel d'offres et incapacité de respecter les délais de livraison demandés à cause de leur engagement dans d'autres projets.

À la suite de l'analyse administrative et technique, les soumissionnaires ont tous été déclarés conformes.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Firmes soumissionnaires	Prix de base (sans taxes)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Demix Construction, une division de CRH Canada Inc.;	841 206,72 $		967 177,43 $
Pavages Chenail	1 006 079,18 $		1 156 739,54 $
Dernière estimation réalisée	928 812,52 $		1 067 902,19 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1 061 958,49 $ 9,80 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			189 562,11 $ 19,60 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	-100 724,76 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	- 9,43 %

Le prix unitaire pour l'article 1 (granulats) est de 16,78 $ la tonne métrique, incluant la livraison, pour une quantité estimée de 9 221 tonnes métriques. À titre comparatif, le prix unitaire de l'entente précédente était de 15,41 $ la tonne métrique incluant la livraison, en fonction d'une quantité estimée de 6 800 tonnes métriques. Le prix unitaire pour l'article 2 (mélange granulats et sel) est de 22,93 $ la tonne métrique incluant la livraison, pour une quantité estimée de 29 938 tonnes métriques. À titre comparatif, le prix unitaire de l'entente précédente était de 21,41 $ la tonne métrique incluant la livraison, en fonction d'une quantité estimée de 29 575 tonnes métriques. L'augmentation observée de l'Indice des prix à la consommation des produits industriels est à l'origine de la hausse des prix d'abrasifs d'hiver.

Avant d’entamer l’analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d’usage liées à une éventuelle inscription de l’un des soumissionnaires sur l’une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues. Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni n’est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d’appel d’offres ne requiert pas la présentation d’une attestation de l’Autorité des marchés financiers.

L’adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s’être conformé en tous points au règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Nous recommandons l'octroi du présent contrat (appel d'offres 18-16918), au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Demix Construction, une division de CRH Canada Inc. pour une somme de 967 177,43$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasifs d'hiver (granulats et mélange granulats/sel). Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure de l'expression des besoins. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.
Tableau montant total estimé de l'entente

Articles	**Montant estimé**	**TPS 5 %**	**TVQ 9,975 %**	**Montant, taxes incluses**
Article 1	154 728,38 $	7 736,42 $	15 434,16 $	177 898,95 $
Article 2	686 478,34 $	34 323,92 $	68 476,21 $	789 278,47 $
Totaux des articles (1+ 2)	841 206,72 $	42 060,34 $	83 910,37 $	967 177,43 $

L'estimation réalisée dans le cadre de cet appel d'offres est basée sur les consommations antérieures et les besoins futurs des dix-neuf (19) arrondissements, ainsi que du prix à la tonne métrique calculé en fonction de la moyenne des prix unitaires obtenus lors du précédent appel d'offres.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre collective alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. Ces produits sont requis pour assurer la circulation sécuritaire sur les trottoirs et les chaussées en période hivernale. Il y a aussi le risque de ne pas avoir la quantité voulue en sel qui pourrait être en rupture du stock, étant donnée la forte demande en hiver pour ce type de produit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achats convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de la résolution, il y aura l'émission d'une entente-cadre collective pour la saison hivernale 2018-2019 avec l'entreprise retenue.
CE : 8 août 2018
CM : 20 août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cherifa HELLAL
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-25

Pierre GATINEAU
c/s app.strat.en biens

Tél : 514 872-0486
Télécop. :

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2018-07-27

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16918

Agent d'approvisionnement
Cherifa Hellal

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Description d'item	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Demix Construction, une division de CRH Canada inc.					
	0	Abrasifs d'hiver 2018-2019	granulat BG3116-6015	154 728,38 $	177 898,95 $
			mélange granulat-sel BG3116-6028	686 478,34 $	789 278,47 $
Total (Demix Construction, une division de CRH Canada inc.)				**841 206,72 $**	**967 177,43 $**
Pavages Chenail					
	0	Abrasifs d'hiver 2018-2019	granulat BG3116-6015	183 682,32 $	211 188,75 $
			mélange granulat-sel BG3116-6028	822 396,86 $	945 550,79 $
Total (Pavages Chenail)				**1 006 079,18 $**	**1 156 739,54 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16918
Numéro de référence : 1159666
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture et livraison d'abrasifs d'hiver saison 2018-2019

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
BauVal Inc. 355 boul. Mgr. Langlois Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 0G5 http://www.bauval.com	Madame Priscilla Renaud Téléphone : 450 377-4544 Télécopieur : 450 377-3309	**Commande : (1441989)** 2018-05-10 14 h 57 **Transmission :** 2018-05-10 14 h 57	2949540 - addenda 1 2018-05-31 11 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Carrières St-Dominique 700 rue Principale Saint-Dominique, QC, J0H 1L0 http://carrieresstdominique.com	Monsieur David Jodoin Téléphone : 450 774-2591 Télécopieur : 450 773-9447	**Commande : (1441168)** 2018-05-09 12 h 52 **Transmission :** 2018-05-09 12 h 52	2949540 - addenda 1 2018-05-31 11 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Compass Minerals Canada Corp. 577 rue Notre-Dame Bureau 209 Repentigny, QC, J6A 2T6	Madame Guylaine Gaudet Téléphone : 450 582-6044 Télécopieur : 450 582-9306	**Commande : (1441865)** 2018-05-10 13 h 01 **Transmission :** 2018-05-10 13 h 01	2949540 - addenda 1 2018-05-31 11 h 26 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction DJL Inc. (Carignan) 100 Chemin de la Carrière Carignan, QC, J3L 0N5	Madame Julie Thibault Téléphone : 450 658-7527 Télécopieur : 450 447-3434	**Commande : (1441632)** 2018-05-10 9 h 42 **Transmission :** 2018-05-10 9 h 42	2949540 - addenda 1 2018-05-31 11 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CONSTRUCTION DJL INC. - Laval 4085 St-Elzear Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1445306)** 2018-05-17 12 h 06 **Transmission :** 2018-05-17 12 h 06	2949540 - addenda 1 2018-05-31 11 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 435, rue Jean-Neveu Longueuil, QC, J4G 2P9 http://www.crhcanada.com	Madame MARIE-JOSÉE GOHIER Téléphone : 514 245-1220 Télécopieur : 514 245-1220	**Commande : (1441729)** 2018-05-10 10 h 46 **Transmission :** 2018-05-10 10 h 46	2949540 - addenda 1 2018-05-31 11 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

ÉCO-FORMA Inc. 450 Sherbrooke Est Suite 1600 Montréal, QC, H2L 1J8 http://www.ecoforma.ca	Monsieur Shugar Joël Téléphone : 514 281-0700 Télécopieur : 514 281-0600	**Commande : (1452250)** 2018-06-04 7 h 58 **Transmission :** 2018-06-04 7 h 58	2949540 - addenda 1 2018-06-04 7 h 58 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
K+S Sel Windsor Ltée 755 boul. St Jean Suite 700 Pointe-Claire, QC, H9R5M9	Madame Melanie Pereira Coelho Téléphone : 514 630-0900 Télécopieur : 514 694-2451	**Commande : (1441937)** 2018-05-10 14 h 08 **Transmission :** 2018-05-10 14 h 08	2949540 - addenda 1 2018-05-31 11 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pavages Chenail 104, St-Rémi, C.P. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L2L0	Madame Christine Barbeau Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur : 450 454-5219	**Commande : (1441226)** 2018-05-09 13 h 46 **Transmission :** 2018-05-09 13 h 46	2949540 - addenda 1 2018-05-31 11 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Sintra (Région Montérégie / Rive-Sud) 9975. rue de Chateauneuf, local B Brossard, QC, J4Z3V6	Madame Ana Fernandes Téléphone : 450 638-0172 Télécopieur : 450 638-2909	**Commande : (1444700)** 2018-05-16 13 h 42 **Transmission :** 2018-05-16 13 h 42	2949540 - addenda 1 2018-05-31 11 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Union des municipalités du Québec. 2020, boulevard Robert-Bourassa Bureau 210 Montréal, QC, H3A2A5 http://www.umq.qc.ca	Monsieur Gilbert Ouellet Téléphone : 514 282-7700 Télécopieur : 514 282-8893	**Commande : (1455774)** 2018-06-11 11 h 33 **Transmission :** 2018-06-11 11 h 33	2949540 - addenda 1 2018-06-11 11 h 33 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.12

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1180018008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de six cent mille dollars (600 000 $) à l'organisme Festival Juste pour rire/Just for laughs, pour soutenir la 36e édition du Festival Juste pour rire 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 $ à l'organisme Festival Juste pour rire/Just for laught, pour soutenir la 36e édition du Festival Juste pour rire 2018;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-07-27 16:18

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180018008**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de six cent mille dollars (600 000 $) à l'organisme Festival Juste pour rire/Just for laughs, pour soutenir la 36e édition du Festival Juste pour rire 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des dernières années, le rayonnement international de Montréal est devenu un enjeu déterminant, alors que les grandes villes du monde, principales créatrices de richesses, sont de plus en plus comparées entre elles, dans des palmarès de toutes sortes. Si Montréal se positionne favorablement dans les plus récents classements, c'est en grande partie en raison de sa vie culturelle et de sa qualité de vie, et notamment en raison de ses festivals et événements. Même si la Ville de Montréal n'est pas la principale responsable de ce rayonnement, elle en est clairement la fiduciaire et doit donc se donner un cadre stratégique qui permette à ce rayonnement de s'accroître. Ce faisant, la Ville assume son leadership et par le fait même envoie aux gouvernements et au secteur privé des messages clairs et cohérents.
Ces événements et festivals sont fréquentés par des Montréalais (80 % de la clientèle), incluant les communautés ethnoculturelles et par les touristes de passage dans notre métropole.

Au niveau international Montréal est résolument dans le peloton de tête des classements et palmarès multiples. On peut dire que Montréal est une des très rares villes au monde à abriter une telle quantité d'événements et festivals marquants et de qualité qui sont répartis dans autant de domaines différents. C'est donc en grande partie grâce à ces festivals et événements que Montréal est reconnue comme une ville de culture, de créativité, de rapports conviviaux, de diversité et de tolérance, avec une participation citoyenne importante à des activités qui contribuent directement à la qualité de vie.

Cet écosystème étant un des plus grands actifs de Montréal comme métropole, il est important de le préserver, de le consolider et de le développer, pour maintenir la qualité de vie des Montréalais, ainsi qu'un leadership mondial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0229, 23 février 2016 : Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000 $ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025, dont 430 000 $ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 $ à

11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet**.**

CM15 0318 - 23 mars 2015 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3 355 000 $ à dix festivals montréalais, pour l'année 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le Festival Juste pour rire a été reconnu comme étant le plus grand festival d'humour dans le monde. Il présente des artistes d'ici et d'ailleurs et offre aux festivaliers l'opportunité de s'ouvrir à différentes pratiques artistiques (comédie, humour, théâtre, danse et arts déambulatoires).

De plus, le volet extérieur du festival propose un contenu d'animation urbaine multidisciplinaire, incluant un imposant souk gastronomique.

Étant donné le processus de vente de cet organisme, certains documents supplémentaires ont été exigés, qui se retrouvent dans la section pièces jointes.
Par exemple :
- Les nouvelles lettres patentes;
- Résolution du nouveau CA;
- Lettre de vente - Groupe CH;
- Lettre de vente - ICM;
- Lettre de vente - Bell Média;
- Documents à jour - Registre des entreprises.

JUSTIFICATION

L'apport des festivals et événements comme pilier du développement de Montréal étant largement démontré et reconnu, il importe aussi de souligner que les retombées de toute cette activité événementielle sont multiples, tels que le:

- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux, nombre de nuitées);
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Impacts économiques et d'affaires (revenus générés, emplois créés, revenus touristiques et opportunités d'affaires);
- Cohésion sociale,

ASPECT(S) FINANCIER(S)

D’un point de vue financier et économique, le soutien de la Ville aux festivals et événements constitue un levier de développement significatif, puisque l'ensemble de la contribution annuelle de la Ville, soit les contributions financières directes, de même que le soutien technique CE18 0816 (services fournis par la Ville), représente 7 % du budget total. Rappelons que le budget annuel total de tous les événements auxquels nous contribuons est de 130 M$ et qu'il est en très grande partie dépensé à Montréal, créant ainsi des emplois, de l'activité économique et une expertise spécialisée.

Dans le cadre du Festival Juste pour rire, nous recommandons :

Fournisseur	**Numéro**	**Montant**
Festival Juste pour rire	61341	600 000 $

Imputation	2018
AF Gén. Ville / Budget régulier / Bureau des festivals - Contrib. et soutien - Ville / Autres - act. cult. / Contr. autres org./ Autr. org. 101213 07289 61900	600 000 $

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Festival	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
Festival Juste pour rire	550 000 $	575 000 $	600 000 $	600 000 $

Le coût total maximal de cette contribution financière de 600 000 $ sera comptabilisé au budget du Service de la culture.
La contribution de 600 000 $ en 2017 représentait 2 % du budget réel de 30 781 698 $.
Pour 2018, la contribution de 600 000 $ représente 1,7 % du budget préliminaire déposé par l'organisme (34 750 000 $).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel); il encourage aussi le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyens montréalais;
- positionne et renforce Montréal comme « *Ville de festivals* » toute l'année durant;
- génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure la convention requise avec l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylène NASSER
Agent(e) de développement culturel

Tél : 514 872-2074
Télécop. : 514 872-1153

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-23

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél : 514-872-5189
Télécop. : 514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Kevin DONNELLY
Chef de division
Tél : 514-872-5189
Approuvé le : 2018-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2018-07-26

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **FESTIVAL JUSTE POUR RIRE/JUST FOR LAUGHS**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 2101, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2X 2T5, agissant et représentée par Mme Mariama Dupuis, Chef - Affaires publiques, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : (inscrire le numéro)
N° d'inscription T.V.Q. : (inscrire le numéro)
N° d'inscription d'organisme de charité : (inscrire le numéro)

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Annexe 3** » : les exigences relatives à la description du Projet;

2.4 « **Annexe 4** » : le bilan des réalisations;

2.5 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1 et selon les Annexes 3 et 4;

2.6 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.7 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.8 « **Responsable** » : Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.9 « **Unité administrative** » : Service de la culture.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (conformitecontractuelle@bvgmtl.ca), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de six cent mille dollars (600 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de cinq cent cinquante mille dollars (550 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de cinquante mille dollars (50 000 $), dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 2101, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2X 2T5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Vice-président, Développement organisationnel et affaires publiques. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5^{e} étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier de la Ville

Le .....e jour de 2018

(**NOM DE L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF)**

Par : _____
Mariama Dupuis, Chef, Affaires publiques

Cette convention a été approuvée par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le e jour de …… 2018

ANNEXE 1
PROJET

En 2018 sera présentée la 36e édition du Festival Juste pour rire[1]. En plus de la programmation qui fait la renommée du festival, soit les **Galas, la série Tête d'Affiches et les seuls en scène**, dont Utopie de Jean-Marc Parent, Juste pour rire sera fidèle au poste avec ses célèbres traditions annuelles.

Fort de ses partenariats de programmation et de diffusion, tels qu'avec Montréal Complètement Cirque, le Casino de Montréal ou encore le Théâtre du Nouveau Monde, l'événement travaille en collégialité avec les acteurs culturels, de façon à harmoniser l'offre événementielle montréalaise.

À compter du 7 juin 2018 au Théâtre St-Denis, le Festival présentera **Fame**, la comédie musicale qui a inspiré des générations à se battre pour la gloire. Dès 2019, le festival présentera non pas une, mais bien deux comédies musicales, avec à la barre Serge Postigo à la mise en scène, traduction et adaptation, et Guillaume St-Laurent à la direction musicale. Deux productions de grande envergure sont prévues pour 2019: **Kinky Boots et Mamma Mia**.

Le Festival Juste pour rire est fier d'offrir à son public la grande première Nord-américaine de l'œuvre théâtrale **Edmond**. Présentée à guichets fermés depuis sa création à Paris et récipiendaire de 5 Molières 2017, cette pièce d'Alexis Michalik sera mise en scène par Serge Denoncourt.

Le Festival Juste pour rire continuera d'investir de façon importante dans la **programmation extérieure gratuite**, la scénographie et le mobilier urbain destinés à mettre en valeur les espaces publics du Quartier des spectacles. Ces éléments grandioses seront revisités et bonifiés de façon à proposer une ambiance et un environnement renouvelés qui en mettront assurément plein la vue.

Les **grands rassemblements** seront au rendez-vous sur la Place des Festivals, où seront conviés les amoureux de la danse (Juste pour danser), les passionnés de chant (Juste pour chanter) et les amateurs de voitures (Exposition des voitures). Pour sa 21e édition, la **Parade des jumeaux** se déroulera le thème de La Petite vie, cette émission culte du patrimoine québécois qui a marqué les années 90s.

Le site extérieur accueillera l'écran géant et ses célèbres **Gags, le cinéma plein-air, le labyrinthe géant, le Manoir de Victor, les Blagues à part, et la zone familiale Le Lait renouvelée**. Les troupes de **théâtre de rue** feront leur réapparition. Au chapitre des nouveautés, un **nouveau spectacle extérieur** complètement délirant signé Les 7 doigts de la main sera inauguré. Enfin, beau temps, mauvais temps, le **concours d'art visuel** du festival, HAHA-ART, se réinstalle dans l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme de la Place des Arts afin de valoriser le talent artistique des jeunes Québécois de 18 ans et moins.

[1] Les dates exactes et le nombre de jours sont en discussion au moment de soumettre ces lignes.

Sur les scènes extérieures, les humoristes Dominic Paquet, Eddy King et Neev, pour n'en nommer que quelques-uns, feront rire aux éclats les spectateurs et les spectacles déjantés **Juste pour Ados** et **Mado's got talent** seront de la partie pour une 3e et une 5e éditions respectives. En plus des spectacles présentés sur sa **scène extérieure dédiée au volet anglophone**, l'équipe de Just for Laughs mettra le feu aux planches avec la venue d'un **humoriste américain bien en vue** à être annoncé sous peu. Une star internationale à annoncer donnera également un concert sur la grande scène extérieure.

Pour terminer, les oiseaux nocturnes pourront converger au **Melting Pot**, situé sur l'Esplanade de la Place des Arts, afin de faire la fête toute la nuit, en plein cœur du centre-ville et en présence d'artistes et de DJs internationaux.

L'équipe de Just for Laughs, qui promet un programme anglophone encore plus encore plus électrisant pour 2018 et 2019. Les très attendus **Ethnic Show** et **Nasty Show** sont déjà en vente. Les **galas** animés par des comédiens bien connus feront leur retour, de même que le **JFL Awards Show**, cet événement de renommée internationale qui célèbre les talents s'étant le plus démarqués dans le milieu de l'humour et du divertissement, et dont la liste très sélecte de récipiendaires comprend Mike Myers, Dave Chappelle, Jim Carrey, Trevor Noah, Mike Birbiglia, Ali Wong et Kevin Hart.

Le volet professionnel du Festival Juste pour rire/Just for Laughs, **ComedyPRO**, sera présenté du 25 au 28 juillet 2018. Ce rassemblement des plus grands décideurs et professionnels de l'industrie de l'humour contribue à l'expansion du marché culturel à l'échelle internationale et permet aux participants d'accéder aux événements les plus convoités: grandes entrevues, conférences, dîners-causeries, performances exclusives, baladodiffusions en direct, soirées réseautages, présentations de projets professionnels, télévisuels et plus encore.

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairessedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.de.la.maireresse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S’assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d’au moins une caméra lorsqu’il y a une captation de l’événement par une chaîne de télévision ou lors d’une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l’avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d’événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d’événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l’encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l’activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l’adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l’Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d’un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairessedemontreal.ca/.

ANNEXE 3
EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ OU À LA MISE À JOUR DES PROJETS SE RÉALISANT SUR PLUS D'UNE ANNÉE

La description du projet :

- le concept et les objectifs;
- la programmation;
- le volet d'occupation du domaine public, s'il y a lieu;
- le dossier technique;
- les prévisions budgétaires;
- l'échéancier de réalisation;
- le plan d'affaires et le plan d'action, s'il y a lieu;
- les lettres patentes;
- la résolution du conseil d'administration.

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- les activités et/ou éléments nouveaux par rapport aux années antérieures;
- l'importance culturelle et le rôle distinctif que joue le festival, l'événement ou l'organisme dans la promotion de son secteur culturel;
- la qualité artistique des activités offertes et l'ouverture à la participation du public montréalais;
- l'originalité et la qualité de la programmation favorisant la création et la relève;
- les aspects innovateurs de l'événement pour l'édition en cause;
- les liens développés et proposés avec des artistes et / ou des partenaires étrangers;
- les activités de médiation qui seront réalisées;
- la cohérence, l'innovation et l'aspect porteur du plan d'affaires (si applicable);
- la capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres festivals, dans le respect de l'équilibre du marché;
- les répercussions auprès de la clientèle montréalaise et des clientèles métropolitaine, nationale et internationale;
- l'apport au rayonnement métropolitain, national et international;
- la diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- la capacité à développer de nouvelles approches ou de nouvelles clientèles;
- la pertinence et les bénéfices attendus du plan d'affaires, du plan d'action et des activités.

La description du projet, lorsqu'il y a occupation du domaine public, doit prendre en compte les éléments suivants :

- la durée de l'événement ne peut excéder douze jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique du Directeur;
- la programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'organisme;
- la programmation extérieure doit être innovante et primer sur les activités de vente et de marchandisation;
- les activités de vente et de marchandisation ne doivent se tenir que durant les activités de programmation;
- les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population;
- le respect de la qualité de vie des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec les résidents et les commerçants du voisinage;
- l'Organisme doit porter en tout temps une attention toute particulière aux nuisances sonores potentielles de l'événement pour le voisinage;
- l'Organisme doit s'assurer que la mention du nom d'un commanditaire apparaisse uniquement si elle est associée au nom de l'événement. Dans ce cas précis, le texte ou le message de l'affiche doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'activité comme telle. À noter que le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du site;
- l'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
- l'Organisme doit s'engager à offrir une activité exclusive ou un avantage unique aux détenteurs de la carte Accès Montréal. Cet avantage ou activité devra être approuvé par le Directeur et déterminé avec les responsables de la carte Accès Montréal, ainsi qu'être en vigueur pour la durée de la présente convention;
- l'Organisme est encouragé à soutenir l'employabilité sociale en offrant des opportunités d'insertion socioprofessionnelle, dans le cadre de certaines de ses activités, à des personnes éloignées du marché du travail, ayant connu la rue ou qui sont à risque d'itinérance.

ANNEXE 4
LE BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Participation et satisfaction (augmentation des auditoires et des spectateurs, nouvelles clientèles, appréciation des événements, etc.);
- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux et nombre de nuitées, etc.);
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);
- inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);
- l'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180018008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Objet :	Accorder un soutien financier de six cent mille dollars (600 000 $) à l'organisme Festival Juste pour rire/Just for laughs, pour soutenir la 36e édition du Festival Juste pour rire 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1180018008 - Certification de fonds - Festival Juste pour rire.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposée au budget
Tél : 514 872-1094

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-24

Cédric AGO
Conseiller budgetaire
Tél : 5148721444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.13

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1187936006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Québec inc.), pour la réfection des trois terrains de balle au parc Sainte-Bernadette - Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 387 246,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6228) - (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 1 387 246,96 $, taxes incluses, pour la réfection des trois terrains de balle au parc Sainte-Bernadette, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. D'accorder à Techniparc (9032-2454 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 329 445,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n^{o} 18-6228;
3. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-07-26 15:46

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187936006**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Québec inc.), pour la réfection des trois terrains de balle au parc Sainte-Bernadette - Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 387 246,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6228) - (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Afin de maintenir le réseau des terrains de balle municipaux en bon état et d'assurer une offre de services de qualité aux citoyens, le comité exécutif (CE) a adopté, le 21 janvier 2015, le dossier *Programme de réfection des terrains de balle de Montréal (Programme).* Ce programme a pour objectif de réaliser, en collaboration avec les arrondissements concernés, des projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle des terrains de balle.
Dans le cadre du *Programme,* et plus particulièrement dans le présent dossier, la Ville de Montréal doit octroyer un contrat pour la réfection de trois terrains de balle situés au parc Sainte-Bernadette dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie.

Le processus suivi dans le présent cas est celui d'un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges.

L'appel d'offres public n^{o} 18-6228 a débuté le 20 juin 2018 et s'est terminé 20 jours plus tard, soit le 10 juillet 2018. Les soumissions ont été ouvertes le 10 juillet 2018, à 13 h 30.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur les sites Internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Trois addenda ont été produits. Les trois addenda, émis le 4 juillet, le 5 juillet et le le 6 juillet 2018, visaient à répondre à des questions soulevées par des soumissionnaires. Les addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres dans les délais prescrits et n'ont eu aucun impact sur les prix déposés.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges,

les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 7 novembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1239885 - 24 novembre 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à Induktion Groupe Conseil inc. pour élaborer les plans, le cahier des charges, le suivi et la surveillance des travaux de réfection des trois terrains de balle situés au parc Ste-Bernadette dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, pour une somme maximale de 72 102,77 $, taxes incluses. - Demande de soumission sur invitation n^{o} 17-15907 (contrat 17-1744) - (5 soumissionnaires).
CM17 0494 – 25 avril 2017 – Adoption autorisant un emprunt de 13 400 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle.

CM15 0546 - 27 avril 2015 - Offrir aux arrondissements concernés, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du *Programme de réfection des terrains de balle de Montréal.*

CE15 0109 - 21 janvier 2015 - Adopter le *Programme de réfection des terrains de balle de Montréal.* Autoriser un virement budgétaire de 11 000 000 $ en provenance du PTI 2015-2017 de la Direction générale vers le PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports..

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réfection des trois terrains de balle, situés au parc Sainte-Bernadette dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. De façon générale, les travaux comprennent :
- La réfection des champs intérieurs (remplacement de la terre battue, ajout d'un système de drainage);
- La réfection des champs extérieurs (surfaces en gazon);
- La mise en place d'équipements sportifs et de mobiliers (buts, marbres, plaques de lanceur, gradins);
- Le remplacement des clôtures autour des champs intérieurs;
- L'ajout d'un arrêt-balle;
- Le remplacement de certaines tours d'éclairage;
- L'ajout de nouveaux appareils d'éclairage.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 15 %, soit 173 405,87 $, taxes incluses.

Les frais incidents représentent 5 % du total du contrat, soit 57 801,96 $, taxes incluses. Ce montant comprend des frais affectés aux catégories suivantes :
- Contrôle qualitatif.

Accessibles à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 18 entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs, associations et autres. De ce nombre, dix preneurs du cahier des charges sont des entrepreneurs généraux et huit sont des sous-traitants. Cinq d'entre eux ont déposé des soumissions conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux :

- Aménagements Sud-Ouest inc.;
- Bau-Québec Ltée;
- Gestion S. Forget inc.;
- Lanco Aménagement inc.;
- Les Entreprises Berthier inc.;
- Les Entreprises Ventec inc.;
- Saho construction inc.;
- Salvex inc.;
- Les Excavation Super inc.;
- Techniparc (9032-2454 Québec inc.).

B. Sous-traitants :
- Bruneau Électrique inc.;
- JNA Leblanc électrique inc.;
- Le Groupe LML Ltée;
- Musco Sports Lighting inc.;
- Neolect inc.;
- Ondel inc.;
- Les Pavages et Terrassements St-Bruno inc.;
- Terrassement Multi-Paysages.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des dix entrepreneurs généraux, preneurs du cahier des charges, cinq ont déposé des soumissions conformes. Cela représente 50 % des entrepreneurs généraux, preneurs des documents d'appel d'offres, ayant déposé une soumission et 50 % n'ayant pas déposé de soumission.
Puisqu'aucun avis de désistement n'a été déposé, les raisons pour lesquelles certains entrepreneurs généraux n'ont pas soumissionné sont inconnues.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incl.)	Contingences (taxes incl.)	Total (taxes incl.)
Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	1 156 039,13 $	173 405,87 $	1 329 445,00 $
Lanco Aménagement inc.	1 260 068,51 $	189 010,28 $	1 449 078,79 $
Bau-Québec Ltée	1 263 140,59 $	189 471,09 $	1 452 611,67 $
Salvex inc.	1 539 203,67 $	230 880,55 $	1 770 084,22 $
Gestion S. Forget inc.	1 860 361,61 $	279 054,25 $	2 139 415,86 $
Dernière estimation réalisée à l'externe	1 052 343,18 $	157 851,48 $	1 210 194,66 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			1 628 127,11 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			22,47 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			809 970,86 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			60,93 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	119 250,35 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	9,85 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	119 633,79 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	9,00 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont supérieurs de 9,85 % à l'estimation réalisée à l'externe (Induktion Groupe Conseil inc.).

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la *Politique de gestion contractuelle de la Ville.* Son numéro de licence RBQ est le 8279-7242-21.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce contrat s'élevant à la somme de 1 387 246,96 $, taxes incluses, est réparti comme suit :
Travaux prévus au parc Sainte-Bernadette - trois terrains de balle, arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie :
Un montant de 1 156 039,13 $ pour les travaux, un montant de 173 405,87 $ pour les contingences de construction, ainsi qu'un montant de 57 801,96 $ pour les incidences.

Le montant de 1 266 741,38 $ (net de ristourne) sera financé via le règlement d'emprunt de compétence locale n^{o} 17-051 – « *Programme de réfection des terrains de balle* ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réfection du terrain de balle s'inscrivent en lien avec les priorités d'intervention du plan de développement durable *Montréal durable 2016-2020,* soit entre autres, d'assurer la pérennité des ressources, de même qu'assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé.
Les travaux seront également entrepris en conformité avec le *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains - Loi sur la qualité de l'environnement* ainsi que le *Règlement sur la gestion des eaux pluviales de la Ville de Montréal et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi du contrat d'exécution doit être complété dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder la réfection du terrain de balle identifiée au présent dossier. Sans intervention, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à l'augmentation des coûts d'entretien et des travaux de réfection.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 8 août 2018
Octroi du contrat au conseil municipal : 20 août 2018
Début des travaux : septembre 2018
Date visée pour la fin des travaux : juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet vient en appui au *Plan d'action baseball 2015-2025* comportant les trois volets suivants : le développement de la pratique du baseball, l'offre d'infrastructures et la promotion du baseball par l'accueil d'événements. La mise aux normes et l'amélioration fonctionnelle du terrain de balle contribuera à l'augmentation de la fréquentation des équipements et à la pratique sportive, tout en favorisant la sécurité et le confort des usagers.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christine LAGADEC, Service de la diversité sociale et des sports
Marie-Claude LAUZON, Rosemont - La Petite-Patrie
Ariane GOYETTE, Rosemont - La Petite-Patrie
Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie
Luc DENIS, Service de la diversité sociale et des sports
Djaffer HELLEL, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Djaffer HELLEL, 26 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe AFFLECK
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-7062
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Jasmin CORBEIL
Chef de division - Réalisation des projets

Tél : 514-872-8751
Télécop. : 872-1416

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics

Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2018-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER
Pour Louise-Hélène Lefebvre:
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Monsieur Daniel Hodder, directeur à la direction de la gestion des parcs et biodiversité , pour me remplacer du 13 au 31 juillet 2018 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.
Et j'ai signé, Louise-Hélène Lefebvre
Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2018-07-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187936006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Objet :	Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Québec inc.), pour la réfection des trois terrains de balle au parc Sainte-Bernadette - Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 387 246,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6228) - (5 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1187936006.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514-872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-24

François FABIEN
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.14

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1186086003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat de réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain pour la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins du cocontractant actuel, Groupe TNT Inc., à Eurovia Québec Grands Projets Inc suite à une acquisition d'actifs.

Il est recommandé :
1. d'autoriser la cession du contrat de réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain pour la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins du cocontractant actuel, Groupe TNT Inc., à Eurovia Québec Grands Projets Inc suite à une acquisition d'actifs.
2. d'autoriser la directrice de la Direction de la gestion du portefeuille à signer pour et au nom de la Ville la convention de cession et tout document y donnant suite.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-30 10:13

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186086003**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat de réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain pour la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins du cocontractant actuel, Groupe TNT Inc., à Eurovia Québec Grands Projets Inc suite à une acquisition d'actifs.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a lancé le 19 avril 2018 l'appel d'offres numéro 316201 d'offres pour les travaux du projet de la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins, dont les soumissions ont été ouvertes le 19 avril 2018. Suite à l'analyse des soumissions, le Conseil municipal a procédé le 19 juin 2018 à l'octroi du contrat pour les travaux décrits à cet appel d'offres (Contrat) à Groupe TNT Inc, qui a déposé la seule soumission conforme.
Le 30 avril 2018, soit après la date de clôture de l'appel d'offres, Groupe TNT Inc (Cédant) cédait ses actifs et l'entièreté de sa main-d'oeuvre à diverses sociétés du Groupe Eurovia du Québec, dont Eurovia Québec Grands Projets (Cessionnaire).

Le 16 mai 2018, Groupe TNT Inc et Eurovia Québec Grands Projets Inc confirmait dans une correspondance écrite à la Ville de Montréal la demande que le contrat soit transféré vers le cessionnaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0821 - en date du 19 juin 2018 - Accorder un contrat à Groupe TNT Inc pour la réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain pour la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins - Arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 14 650 128,52 $ (contrat: 12 528 825,21 $ + incidences : 2 121 303,31 $), taxes incluses. Appel d'offres public 316201 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme). Dossier 1186086002

DESCRIPTION

Lors d'une rencontre entre la Ville de Montréal et Groupe TNT Inc le 11 mai 2018, aux bureaux de la Ville, ceux-ci avertissent la Ville qu'il y a eu cession entre le cédant et le cessionnaire le 30 avril 2018, en expliquant que ce transfert concerne l'ensemble des équipement, de la machinerie et de la main d'oeuvre, et donc que le choix des équipes de réalisation et la qualité des livrables ne devrait pas être affectée. Le 16 mai 2018, Groupe

TNT Inc et Eurovia Québec Grands Projets Inc confirmait dans une correspondance écrite à la Ville de Montréal la demande que le contrat soit transféré vers le cessionnaire.
Ayant octroyé le contrat pour la réalisation des travaux lors de la séance du Conseil municipal de juin 2018, il est maintenant possible pour la Ville d'acquiescer à cette demande. Il est recommandé que le contrat entier soit cédé et que cette cession rentre envigueur à la date de sa signature par les parties.

JUSTIFICATION

Tel qu'exigé à l'article 4.3.2 du Cahier des clauses administratives générales de l'appel d'offres, afin de permettre la cession de ce contrat de construction, le cessionnaire a fourni à la Ville les éléments suivants:
- les cautionnements, garanties et contrats d'assurance requis (en pièce jointe)
- un chèque visé, au montant de 99 063,63$, soit 1 % de la valeur du contrat, excluant les montants prévus pour les Contingences et pour les taxes applicables à la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente du Québec (TVQ).

Ce contrat est assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Le cessionnaire a obtenu son attestation de l'Autorité des marchés financiers le 2 février 2015 et a obtenu l'accusé de réception de l'Autorité des marchés financiers confirmant que sa demande de renouvellement a été reçue et acceptée au moins 90 jours avant la fin de l'échéance. Une copie de ces documents se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles le cessionnaire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du registre des entreprises non admissibles (RENA), ni la liste des fournisseurs ayant obtenu un rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier n'a aucun impact financier sur le Contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'a aucune incidence sur les mesures de développement durables prévues au contrat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la cession n'est pas autorisée, l'exécution du projet sera compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication spécifique à ce dossier, en accord avec la Direction des communications.
Tel que mentionné dans la décision antérieure, la Direction des communications a par ailleurs préparé une stratégie de communications pour le projet de la rue Peel dans son ensemble, en collaboration avec le Service des infrastructures de la voirie et des transports.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Approbation de la cession du contrat: août 2018;
· Fin des travaux : juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anjali MISHRA
Chargé projet - grand projet

Tél : 514-872-3449
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-23

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

Tél : 514-280-2342
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets
Tél : 514 868-4400
Approuvé le : 2018-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-30

Montréal

ANNEXE I

CERTIFICAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Numéro d'appel d'offres : 316201

ASSUREUR:	HDI – Global SE		
Adresse postale :	181, University Avenue, suite 1900, Toronto, ON M5H 3M7		
Téléphone :	416-368-5833	Courriel :	jennifer.anthony@hdi.global

COURTIER:	Aon Parizeau Inc.		
Adresse postale :	700, de la Gauchetière Ouest, bureau 1800, Montréal (Québec) H3B 0A4		
Téléphone :	514.840.7735	Courriel:	carmen.st-pierre@aon.ca

ASSURÉ:	Eurovia Québec Grands Projets inc.		
Adresse postale :	4085, rang Saint-Elzéar Est, Laval (Québec) H7E 4P2		
Téléphone :	450 431-7887	Courriel :	line.proulx@euroviaqc.ca

LE PRÉSENT DOCUMENT ATTESTE À :

TITULAIRE : VILLE DE MONTRÉAL, ainsi que ses employés et les membres de son conseil d'agglomération, de son conseil municipal, de son comité exécutif et de ses conseils d'arrondissement. A l'adresse du greffe de la Ville de Montréal : 275, rue Notre Dame Est, Montréal, H2Y 1C6

que les contrats d'assurances désignés ci-dessous sont actuellement en vigueur et que les garanties de ces contrats d'assurance sont étendues au TITULAIRE, ajouté à titre d'assuré additionnel, mais uniquement en ce qui concerne la localisation des travaux, la portée des travaux ainsi que la durée des travaux du projet décrit ci-après :

DESCRIPTION DU PROJET (localisation, portée des travaux et durée prévue des travaux) :

Travaux de conduite d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain dans la rue Peel, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins.

TABLEAU DES ASSURANCES			
Nature et étendue du ou des contrats d'assurances	No du contrat	Expiration (J/M/A)	Montants de garantie ($)
Responsabilité civile générale des entreprises Garantie de portée au moins équivalente à celle énoncée à la Garantie A - Dommages corporels, dommages matériels ou privation de jouissance - du texte standard recommandé par le Bureau d'assurance du Canada en vertu de son formulaire No 2100	01860448-14010	2018/12/31	Tous dommages confondus
Dommage corporel et matériel sur base d'événement			10 Millions $ / sinistre
Montant global risque produits après travaux (PAT)			10 Millions $ / période d'assurance
Responsabilité civile automobile Formule des non propriétaires (F.P.Q. N° 6)			5 Millions$ / sinistre
Montant global général (autre que le risque PAT)			10 Millions $ / période d'assurances
Umbrella			Millions $ / période d'assurance

Montréal

Les garanties ci-dessus sont notamment assujetties aux conditions suivantes :

Responsabilité civile générale des entreprises :

Le formulaire BAC 2100 est celui en vigueur à la date de prise d'effet du contrat ou, le cas échéant, à la date du dernier renouvellement précédant immédiatement la survenance des dommages faisant l'objet du sinistre. Il comporte des clauses de limitation des montants de garantie qui ont pour effet de réduire les montants disponibles lorsque des sinistres surviennent durant la période d'assurance.

Est notamment exclue la responsabilité découlant de la prestation ou du défaut de prestation de services professionnels, dont l'établissement ou l'approbation de cartes, de plans, de dessins d'atelier ou autres, de relevés, de rapports, d'expertise, d'études, de directives de chantier, de modifications, de cahiers des charges ou de devis.

La franchise stipulée au contrat, le cas échéant, ne s'applique pas au titulaire, ni à ses employés, ni aux membres de son Conseil d'agglomération, Conseil Municipal, de son Comité Exécutif et de ses conseils d'arrondissement.

Avis d'annulation ou de réduction :

Sauf en ce qui a trait à la réduction des montants des garanties par suite de la survenance d'un sinistre couvert, l'assureur s'engage à donner au greffier du titulaire, par courrier recommandé ou poste certifiée, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1C6, un préavis de trente (30) jours de toute réduction, suspension ou résiliation de ces garanties, lequel doit être accompagné d'une copie du certificat visé.

Toutes les autres clauses des contrats demeurent inchangées.

Ce certificat prend effet à compter du début des travaux, en l'occurrence le

15 juillet 20 18 à 0 h 01 heure normale, à l'adresse de l'assuré désigné.

Émis le : 2018/07/05
(année/mois/jour)

Par : Pmdy
(signature du représentant autorisé de l'assureur)

Patricia Landry
(nom du représentant)

C.d'A.A.
(titre du représentant)

Montréal

ANNEXE G

CAUTIONNEMENT DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR POUR GAGES, MATÉRIAUX ET SERVICES

746-4058	316201
(numéro de cautionnement)	(numéro d'appel d'offres Ville)
3 JUILLET 2018	1147626
(Date d'émission)	(numéro SÉAO)

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE ,
(nom de la compagnie d'assurances)

ayant un établissement dans la province de Québec situé au

2020, BOUL. ROBERT-BOURASSA, BUREAU 100, MONTRÉAL QC H3A 2A5 ,
(No, rue, ville, code postal)

ici représentée par

CAROL PAYNE, MANDATAIRE , dûment autorisé(e),
(nom et titre du représentant)

(ci-après appelée la "**Caution**"),

après avoir pris connaissance du Contrat intervenu entre :

VILLE DE MONTRÉAL
(ci-après appelée la "**Ville**")

et

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC. ,
(nom de l'Entrepreneur)

ici représenté par

Yannick Tardif, ing., Directeur d'agence , dûment autorisé(e),
(nom et titre du représentant)

(ci-après appelée l'"**Entrepreneur**")

ayant un établissement au

1550, RUE AMPÈRE, BUREAU 200, BOUCHERVILLE, QC, J4B 7L4 ,
(No, rue, ville, code postal)

pour **Travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain dans la rue Peel, entre la rue Sherbrook et l'avenue des Pins** ,
(description du Contrat)

Montréal

lequel Contrat a été adjugé par la **Ville** à l'**Entrepreneur**, le 19 JUIN 2018 , s'oblige solidairement avec l'**Entrepreneur**, à payer directement aux **Réclamants** ci-après énumérés les sommes qui leur sont dues pour la main-d'œuvre, les matériaux et les services qu'ils ont fournis ou préparés pour l'exécution du Contrat et pour les obligations incombant à l'entrepreneur en vertu de la loi, la **Caution** ne pouvant toutefois être appelée à débourser plus de 50 %** du montant total du Contrat incluant les taxes et les contingences.

****--six milllons deux cent solxante-quatre mille quatre cent douze -- 61/100 DOLLARS (6 264 412,61$)**

"**Réclamant**" désigne :

1. l'ouvrier ;

2. le Fournisseur de matériaux, d'équipements ou d'autres biens qui doivent être incorporés à l'ouvrage ou qui sont nécessaires à son exécution en vertu du contrat;

3. le Fournisseur de machinerie ou d'outillage employés pour exécuter le contrat, jusqu'à concurrence du prix usuel de location de ceux-ci;

4. le Fournisseur de toute forme d'énergie, d'eau, d'explosifs ou d'autres services nécessaires à l'exécution du contrat;

5. le Sous-traitant

6. l'ingénieur et l'architecte dont les services ont été retenus par l'**Entrepreneur**;

7. la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (C.N.E.S.S.T.).

La **Caution** consent à ce que la **Ville** et l'**Entrepreneur** puissent en tout temps apporter des changements au Contrat et à ce que la **Ville** accorde tout délai nécessaire pour exécuter le Contrat.

L'**Entrepreneur** sera seul responsable d'aviser la **Caution** des changements au Contrat comportant une variation de plus de dix pour cent (10 %) du prix initial. Le défaut de donner cet avis n'affectera toutefois pas la validité du présent cautionnement.

Pour le paiement de sa créance, un **Réclamant** doit s'adresser à la **Caution**, par écrit, et en aviser l'**Entrepreneur** et la **Ville** dans les 120 jours suivant la date à laquelle il a terminé ses travaux ou fourni les derniers biens ou services. Aucune procédure judiciaire ne peut être intentée avant l'expiration des 30 jours suivant l'avis à la **Caution**. Ces délais ne sont pas opposables à la C.N. E.S.S.T.

Le présent cautionnement est régi par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant, instituée par un **Réclamant,** doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal, dans l'année qui suit la date de production de la créance du **Réclamant** auprès de la **Caution**.

Montréal

En foi de quoi, la **Caution** et l'**Entrepreneur**, par leurs représentants dûment autorisés, ont signé à MONTRÉAL (ville),

le 3 JUILLET 20 18

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.

Yannick Tardif, ing., Directeur d'agence , _____
(Nom du représentant dûment autorisé de l'Entrepreneure) (Signature)

Line Proulx , _____
(Nom du **témoin** de l'**Entrepreneur**) (Signature)

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE

CAROL PAYNE, MANDATAIRE , _____
(Nom du représentant dûment autorisé de la **Caution**) (Signature)

LIEU JULIE , _____
(Nom du **témoin** de la **Caution**) (Signature)

Montréal

ANNEXE F

CAUTIONNEMENT D'EXÉCUTION

746-4058	316201
(numéro de cautionnement)	(numéro d'appel d'offres Ville)
3 JUILLET 2018	1147626
(Date d'émission)	(numéro SÉAO)

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE ,
(nom de la compagnie d'assurances)

ayant un établissement dans la province de Québec situé au

2020, BOUL. ROBERT-BOURASSA, BUREAU 100, MONTRÉAL QC H3A 2A5 ,
(No, rue, ville, code postal)

ici représentée par

CAROL PAYNE, MANDATAIRE , dûment autorisé(e),
(nom et titre du représentant)

(ci-après appelée la "**Caution**"),

après avoir pris connaissance du Contrat intervenu entre :

VILLE DE MONTRÉAL
(ci-après appelée la "**Ville**")

et

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC. ,
(nom de l'adjudicataire)

ici représenté par

Yannick Tardif, ing., Directeur d'agence , dûment autorisé(e),
(nom et titre du représentant)

(ci-après appelée l'"**Entrepreneur**")

ayant une place d'affaires au

1550, RUE AMPÈRE, BUREAU 200, BOUCHERVILLE, QC, J4B 7L4 ,
(No, rue, ville, code postal)

pour **Travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain dans la rue Peel, entre la rue Sherbrook et l'avenue des Pins**
(description du contrat)

lequel Contrat a été adjugé par la **Ville** à l'**Entrepreneur**, le 19 JUIN 2018 , s'oblige solidairement avec l'**Entrepreneur** envers la **Ville**, à exécuter le Contrat, la **Caution** ne pouvant toutefois être appelée à débourser plus de 50 %.du montant total du Contrat incluant les taxes et les contingences**--six millions deux cent soixante-quatre mille quatre cent douze -- 61/100 DOLLARS (6 264 412,61$)

Montréal

La **Caution** consent à ce que la **Ville** et l'**Entrepreneur** puissent en tout temps apporter des changements au contrat et à ce que la **Ville** accorde tout délai nécessaire pour exécuter le contrat.

L'**Entrepreneur** sera seul responsable d'aviser la **Caution** des changements au Contrat comportant une variation de plus de dix pour cent (10 %) du prix initial. Le défaut de donner cet avis n'affectera toutefois pas la validité du présent cautionnement.

En cas de défaut de Entrepreneur, la **Caution** devra, dans les quinze (15) jours calendrier suivant l'avis qui lui sera donné par le représentant de la **Ville**, entreprendre et poursuivre avec diligence l'exécution du Contrat, à défaut de quoi la **Ville** pourra faire compléter l'exécution de ce Contrat aux frais de la **Caution** et de l'**Entrepreneur**.

Le présent cautionnement est régi par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée, dans le district judiciaire de Montréal, dans l'année qui suit la date de la réception provisoire, sauf pour les travaux devant être exécutés après cette réception pour assurer la pleine exécution du Contrat, auquel cas la procédure devra être intentée dans l'année qui suit la date de la fin des travaux.

En foi de quoi, la **Caution** et l'**Entrepreneur**, par leurs représentants dûment autorisés, ont signé à **MONTRÉAL**

le 3 JUILLET 20 18

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.

Yannick Tardif, ing., Directeur d'agence , _____
(Nom du représentant dûment autorisé de l'**Entrepreneur**) (Signature)

Line Proulx , _____
(Nom du **témoin** de l'**Entrepreneur**) (Signature)

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE

CAROL PAYNE, MANDATAIRE , _____
(Nom du représentant dûment autorisé de la **Caution**) (Signature)

LIEU JULIE , _____
(Nom du **témoin** de la **Caution**) (Signature)

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 28 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
1550, RUE AMPÈRE
200
BOUCHERVILLE QC J4B 7L4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000206134
N° de demande :	1731535314
N° de confirmation de paiement :	000223386596

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1, RUE MCGILL
914
MONTRÉAL (QC) H2Y 4A3

N° de client : 3000206134

Objet : Renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, nous désirons vous fournir de l'information concernant le renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC. pour laquelle vous êtes le répondant.

L'autorisation de votre entreprise est valide jusqu'au **1 février 2018** et devra être renouvelée si vous souhaitez la conserver.

Renouvellement de votre autorisation

Afin de poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours, vous devez présenter à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») une demande de renouvellement de votre autorisation au moins 90 jours avant la date de son expiration[1], c'est-à-dire le ou avant le **4 novembre 2017**.

- Si nous recevons votre demande avant cette date, l'autorisation de votre entreprise demeure valide, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'Autorité procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé à poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours durant la période d'analyse de votre demande, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics.

  Afin d'être en mesure de déposer votre demande de renouvellement dans les délais requis, nous vous suggérons d'effectuer cette transaction par le biais des services en ligne de l'Autorité. Vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre votre demande.

[1] Article 21.41 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1).

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

- Si nous ne recevons pas votre demande dans les délais requis, **le nom de votre entreprise sera retiré du registre des entreprises autorisées** (le « REA ») à la date d'expiration de votre autorisation. **Votre entreprise ne sera donc plus en mesure de conclure de nouveaux contrats/sous-contrats publics à partir de cette date.** Cependant, vous pourrez poursuivre vos contrats/sous-contrats publics en cours d'exécution jusqu'à ce que l'Autorité statue sur votre demande de renouvellement.

Non-renouvellement de votre autorisation

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre autorisation, vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre une demande de non-renouvellement à l'aide des services en ligne de l'Autorité.

Il est important de noter que même si vous soumettez une demande de non-renouvellement avant la date anniversaire de votre autorisation, votre droit d'exercice **demeurera valide jusqu'à la date d'expiration prévue.**

Notez que si vous exécutez un contrat/sous-contrat public en tant que contractant/sous-contractant et que votre autorisation est expirée, vous serez réputé en défaut d'exécuter ce contrat/sous-contrat public au terme d'un délai de 60 jours suivant la date d'expiration de l'autorisation[2].

Renouvellement/non-renouvellement d'une autorisation par une entreprise étrangère

Si votre entreprise est considérée comme étrangère, nous vous invitons à consulter le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca. Veuillez accéder à la section **Autres mandats de l'Autorité**, puis choisir **Contrats publics**. Vous y trouverez plus d'information sur la façon de soumettre votre demande de renouvellement ou de non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Pour toute question concernant votre dossier, veuillez communiquer avec la Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires au 1 877 525-0337, poste 4848, ou par courriel au direction-lcop-esm@lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

p.j. Annexe - Étapes à suivre pour soumettre une demande de renouvellement ou une demande de non-renouvellement

[2] Ibid.; article 21.19

Annexe – Renouvellement / Non-renouvellement de la demande d'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public par le biais des services en ligne

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

1. Accédez à votre compte client des services en ligne de l'Autorité. Puis, sélectionnez l'onglet **Dossier client – Gestion des liens d'affaires**. Validez et mettez à jour les liens d'affaires de votre entreprise.

2. Une fois la mise à jour effectuée, validez vos liens d'affaires en cliquant sur le bouton **« Valider »**.

3. Si vous obtenez des messages d'erreur, corrigez l'information demandée. Lorsqu'il n'y aura plus de messages d'erreur, soumettez la mise à jour de vos liens en cliquant sur le bouton « **Prochaine étape** ».

4. Une fois la mise à jour de vos liens transmise, vous pourrez maintenant soumettre votre demande de renouvellement, accompagnée des pièces justificatives et du paiement requis. Cette demande est accessible à partir de l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**. Soumettre votre demande de renouvellement est la dernière étape à faire de votre part.

5. La mise à jour de vos liens ainsi que votre demande de renouvellement seront traités par l'agent assigné à votre dossier.

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE NON-RENOUVELLEMENT

1. Accéder à votre compte client des services en ligne de l'Autorité et sélectionnez la demande de non-renouvellement disponible à l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**.

2. À l'étape 2 du formulaire, sélectionnez l'option **Je ne désire pas renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**.

3. Par la suite, complétez les étapes suivantes, puis soumettez la demande.

4. Une fois reçue, votre demande de non-renouvellement sera traitée par l'agent assigné à votre dossier.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 2 février 2015

EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1550, RUE AMPÈRE, BUREAU 200
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2015-CPSM-1006568
N° de client : 3000206134

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous EUROVIA QC GP, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1er février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1186086003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Autoriser la cession du contrat de réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain pour la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins du cocontractant actuel, Groupe TNT Inc., à Eurovia Québec Grands Projets Inc suite à une acquisition d'actifs.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, la convention de cession ci-jointe.

FICHIERS JOINTS

Convention de cession - approuvée 25 juil. 2018.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-27

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de division
Tél : 514 872-2138
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
25 JUIL. 2018
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE CESSION

ENTRE : **Groupe TNT Inc.**, ayant une place d'affaires au 4085, rang St-Elzéar Est, Laval (Québec) H7E 4P2, représentée par M. Stéphane Gauthier, Président, dûment autorisé à agir aux fins des présentes aux termes d'une résolution de son conseil d'administration dont copie est jointe;

ci-après désignée le « Cédant »

ET : **Eurovia Québec Grands Projets Inc.**, ayant une place d'affaires au 1550, rue Ampère, bureau 200, Boucherville (Québec) J4B 7L4, représentée par M. Yannick Tardif, Directeur d'agence, dûment autorisé à agir aux fins des présentes aux termes d'une résolution de son conseil d'administration dont copie est jointe;

ci-après désignée le « Cessionnaire »

Ci-après collectivement désignées les « Parties »

À LAQUELLE INTERVIENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

ci-après désignée l'« Intervenante »

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public 316201, l'Intervenante a octroyé au Cédant un contrat ayant pour objet la réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite et d'éclairage urbain sur la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins (résolution CM18 0821 du 19 juin 2018) (ci-après appelé le « Contrat »);

ATTENDU QUE le Cédant a cédé au Cessionnaire certains de ses actifs le 30 avril 2018 et désire lui céder ses droits dans le présent Contrat;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.3.2 du cahier des clauses administratives générales du Contrat, cette cession doit être autorisée par l'Intervenante, ne doit pas entraîner de délais ni de coûts additionnels pour cette dernière et ne peut être accordée à moins que le Cessionnaire respecte intégralement les conditions énoncées à cet article;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal intervient donc aux présentes afin d'accepter cette cession conformément à ce qui précède et aux conditions prévues aux présentes;

1/20

ATTENDU QUE la Ville a adopté un *Règlement de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* dont elle a remis copie au Cédant et au Cessionnaire;

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES ET L'INTERVENANTE CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente convention;

2. Le Cédant cède au Cessionnaire toutes ses obligations et responsabilités dans le Contrat;

3. Le Cessionnaire accepte la cession du Contrat et accepte d'être lié par tous ses termes et conditions et déclare être en mesure d'exécuter les travaux visés au Contrat selon les termes et conditions prévus à celui-ci;

4. Le Cessionnaire s'engage auprès de l'Intervenante à prendre à sa charge l'ensemble des droits et obligations du Cédant depuis le début du Contrat et, entre autres, de prendre à sa charge la responsabilité de tous les travaux exécutés par le Cédant, ses mandataires, employés ou sous-traitants depuis le début du Contrat comme s'il avait lui-même exécuté le Contrat, incluant la responsabilité qui pourrait découler d'erreurs ou omissions passées du Cédant de ses mandataires, employés ou sous-traitants;

5. L'Intervenante accepte la cession du Contrat au Cessionnaire selon les termes et conditions prévus au Contrat et aux présentes;

6. Par la présente, le Cédant donne quittance complète et finale à l'Intervenante pour toute somme, autre obligation ou réclamation de quelque nature que ce soit découlant du Contrat passé, présent et futur, direct et indirect;

7. Le Cessionnaire déclare avoir fourni tous les cautionnements, garanties et contrats d'assurance prévus au Contrat en date de la signature des présentes;

8. Le Cédant déclare n'avoir contracté avec aucun sous-traitant, qu'aucune somme n'est due à un sous-traitant et qu'advenant qu'une somme serait due à quelconque réclamant, tel qu'un sous-traitant, il garantit et tient l'Intervenante indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit, prend fait et cause pour l'Intervenante, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement;

9. À la date de signature des présentes, le Cédant s'engage à verser à la Ville, par chèque visé, la somme de quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-trois dollars et soixante-trois cents (99 063,63 $) à titre de frais de gestion, tel que prévu à l'article 4.3.2 du cahier des clauses administratives générales du Contrat;

MGid

10. Les Parties aux présentes ainsi que l'Intervenante s'engagent à coopérer et à signer tout autre document accessoire qui pourrait être nécessaire à la cession du Contrat, le cas échéant;

11. La présente convention entre en vigueur à sa date de signature par les Parties et par l'Intervenante;

12. La présente convention sera régie et interprétée en vertu des lois en vigueur dans la province du Québec.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AUX DATES ET LIEUX MENTIONNÉS CI-APRÈS :

CÉDANT

À _____, le _____ 2018

Par : _____
Stéphane Gauthier, Président
Groupe TNT Inc

CESSIONNAIRE

À _____, le _____ 2018

Par : _____
Yannick Tardif, Directeur d'agence
Eurovia Québec Grands Projets Inc

INTERVENANTE

À _____, le _____ 2018

Par : _____
Me Yves Saindon
greffier
Ville de Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.15

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1186676001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 459 900 $, taxes incluses pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Saint-Donat dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM17 0736) en le portant de 9 247 704,96 $ à 9 707 604,96 $, taxes et contingences incluses / Autoriser la réduction du montant des incidences de 277 431,15 $ à 157 431,15 $, soit une diminution de 120 000,00$ taxes incluses. La dépense totale se chiffre donc à 9 865 036,11 taxes, contingences et incidences incluses.

il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 339 900,00 $, taxes incluses pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Donat dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM17 0736), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 525 136,11 $ à 9 865 036,11 $, taxes incluses;
2. d'autoriser le transfert d'une somme de 120 000,00 $, taxes incluses du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes du contrat accordé à Groupe Axino (CM17 0736);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-30 10:38

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186676001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 459 900 $, taxes incluses pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Saint-Donat dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM17 0736) en le portant de 9 247 704,96 $ à 9 707 604,96 $, taxes et contingences incluses / Autoriser la réduction du montant des incidences de 277 431,15 $ à 157 431,15 $, soit une diminution de 120 000,00$ taxes incluses. La dépense totale se chiffre donc à 9 865 036,11 taxes, contingences et incidences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 juin 2017, un contrat de travaux d'une valeur de 9 247 704,96 $, taxes incluses, a été octroyé par le conseil municipal (CM17 0736) à Groupe Axino pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Donat dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.
Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- le remplacement du système de réfrigération existant par un nouveau système fonctionnant à l'ammoniac et la construction d'un agrandissement pour le loger;
- la réalisation de divers travaux de mise aux normes pour respecter la réglementation et assurer la sécurité des usagers et des employés;
- l'implantation de mesures en efficacité énergétique;
- les travaux requis pour la certification LEED-Argent et pour l'accessibilité universelle de base;
- les travaux d'amélioration locative.

Le chantier a débuté le 28 août 2017 et devait être complété en 330 jours calendrier. Selon le décompte du mois de juillet 2018, l'avancement de celui-ci est de 86.5 % en date du 26 juillet 2018. Les travaux de gros oeuvre et l'installation des réseaux électromécaniques dans la partie existante de l'aréna sont substantiellement complétés. Les travaux de finition sont en cours d'exécution et devraient être complétés à la mi-septembre. Dans l'agrandissement, les travaux de gros oeuvre et de finition sont largement complétés. La mise en service et les tests de fonctionnement débuteront dans la semaine du 6 août 2018 et devront être complétés à la mi-septembre 2018.

Il serait requis de majorer le montant des contingences pour compléter le projet. Plusieurs

raisons expliquent cela, notamment les retards du branchement électrique d'Hydro-Québec qui ont empêché plusieurs travaux de s'exécuter dans les temps. Le raccordement d'Hydro-Québec devait se faire le 14 avril 2018, mais n'a eu lieu dans les faits que le 20 juillet 2018, soit près de 3 mois de retard. De plus, la présence de problèmes dans la coordination des plans des professionnels ainsi que la présence d'erreurs et omissions dans les plans et devis ont été constatées lors de l'exécution des travaux. Enfin, des conditions de chantier inattendues, lesquelles étaient difficiles à déceler avant les travaux, ont nécessité des travaux additionnels payés au poste des contingences comme la démolition de plusieurs murs contaminés au plomb en condition de risque élevé.

Les contingences au contrat de travaux sont de 15 %. Toutefois, au 26 juillet 2018, les ordres de changements émis représentent 1 188 044,91 $, taxes incluses, soit 98 % du montant des contingences de 1 206 222,39 $, taxes incluses, auxquelles s'ajoutent plusieurs directives de changement inévitables déjà émises et à venir portant le coût total des contingences à un montant estimé à 1 666 122,39 $, taxes incluses. Conséquemment à ce jour, le solde des contingences est jugé insuffisant pour compléter les travaux et permettre la livraison de l'aréna à la date prévue au contrat. L'impact de cette augmentation sur le contrat de services professionnels est en cours d'analyse, vu la part de responsabilité des professionnels dans les montants contingents requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0736 13 juin 2017- Accorder un contrat à Groupe Axino inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Donat - Dépense totale de 9 525 136,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public no5898 - quatre (4) soumissionnaires conformes - contrat no 15135.
CM15 0966 18 août 2015- Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes Labonté Marcil SENC, Les Services EXP inc., et Petropoulos Boomis & associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna St-Donat (0276) pour une somme maximale de 1 015 416,08 $, taxes
incluses – Appel d'offres public no 15-14419 - 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CA15 27 0105 Le 7 avril 2015 - Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna St-Donat et accepter l'offre de services du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centrale pour la gestion du projet, conformément à
l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0095 Le 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CE10 1137 Le 7 juillet 2010 - Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centrale aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande l'augmentation de la valeur maximale du contrat de construction du Groupe Axino inc. pour terminer les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Donat dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes.

JUSTIFICATION

Au cours de la réalisation des travaux de construction, plusieurs éléments imprévus et ne pouvant être identifiés en conception occasionnent des travaux supplémentaires, donc des

dépenses supplémentaires au poste des contingences tel qu'énuméré sommairement ci-dessous :

- Modification de l'entrée électrique aérienne par une nouvelle entrée électrique souterraine. En cours d'exécution, Hydro Québec a modifié le mode de raccordement, ce qui a nécessité plusieurs travaux additionnels, comme l'installation de nouveaux conduits et d'un nouveau puits d'accès.
- L'ajout de poutres de renforcement de la toiture existante pour permettre l'installation de nouvelles unités mécaniques au toit. Le nombre de poutres requises a été plus important que ce qui était prévu aux plans et devis.
- L'état du réseau de drainage sanitaire encastré dans les murs est plus vétuste que ce qui était anticipé. La démolition des murs et planchers pour refaire le réseau de plomberie a été rendue nécessaire avant l'installation des équipements sanitaires. Les murs devaient être démolis en risque élevé en raison de la présence de la peinture au plomb sur les murs.
- Les modifications en mécanique et en structure ont nécessité plusieurs travaux additionnels au niveau de la toiture.
- Les percements réalisés dans les murs pour le passage du réseau mécanique ont été réalisés en risque élevé en raison de la présence de quantité plus élevée de plomb et d'amiante contrairement à ce qui a été anticipé.

En date du 26 juillet 2018, nous considérons que l'ensemble des changements requis jusqu'à la fin du contrat représente un montant estimé à 1 666 122,39 $, taxes incluses, frais d'administration inclus. Le budget des contingences accordé au contrat initial de 1 206 222,39 $, taxes incluses doit donc être majoré de 1 666 122,39 $, taxes incluses pour assurer la prise en charge de la totalité des avis de changement en cours, ceux qui sont en attente d'approbation ainsi que ceux dont l'estimation de prix est à venir. À ce jour, l'ensemble des ordres de changement approuvés totalise 1 188 044,91 $, taxes incluses.

Le tableau suivant indique les modifications des postes budgétaires avant et après l'augmentation du contrat de l'entrepreneur.

	Description	Montant du contrat initial de l'entrepreneur, taxes incluses	Variation par rapport au montant du contrat initial de l'entrepreneur, taxes incluses	Montant du contrat suite à l'augmentation du contrat de l'entrepreneur, taxes incluses
1.	Travaux de construction	8 041 482,57 $	- $	8 041 482,57 $
2.1	Montant des travaux contingents	1 206 222,39 $	- $	1 206 222,39 $
2.2	Augmentation du montant des travaux contingents	- $	+ 339 900,00 $	339 900,00 $
2.3	Montant des incidences à transférer dans les travaux contingents	- $	+ 120 000,00 $	120 000,00 $
3.	**Montant du contrat de Groupe Axino Inc. avant incidences (1 + 2.1 + 2.2 + 2.3)**	**9 247 704,96 $**	**459 900,00 $**	**9 707 604,96 $**

4.1	Montant des dépenses incidentes	277 431,15 $	- $	277 431,15 $
4.2	Diminution du montant des dépenses incidentes	- $	- 120 000,00 $	- 120 000,00 $
5.	**Nouveau montant des dépenses incidentes (4.1 + 4.2)**	**277 431,15 $**	**- 120 000,00 $**	**157 431,15 $**
6.	**Total du contrat de Groupe Axino Inc. incluant incidences (3 + 5)**	**9 525 136,11 $**	**+ 339 900,00 $**	**9 865 036,11 $**

Le montant de contingence révisé, incluant le montant initial de contingences, représente 20,72 % du montant du contrat initial hors contingence, comparé à 15 % avant révision.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire recommande de majorer le montant du contrat initial de Groupe Axino Inc. en le portant de 9 247 704,96 $ à 9 707 604,96 $, taxes et contingences incluses, soit une augmentation de 459 900,00 $, taxes incluses du montant global du contrat. Et ensuite de réduire le montant des incidences de 277 431,15 $ à 157 431,15 $, soit une diminution de 120 000,00$. La dépense totale se chiffre donc à 9 865 036,11 taxes, contingences et incidences incluses.
Pour tenir compte de la répartition de la dépense établie au contrat initial et celle de l'augmentation au budget de contingences, la contribution financière de la Ville centre et de l'arrondissement se résume comme suit :

· 71,64 % pour le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
· 28,36 % pour l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Un montant de 120 000 $ taxes incluses est à transférer des incidences vers les travaux contingents. Le montant des incidences sera assumé comme suit :

· Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour un montant de 78 500,24 $, net de taxes.
· Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour un montant de 31 075,75 $, net de taxes.

La balance des contingences de 339 900 $ taxes incluses sera assumée comme suit :

· Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour un montant de 222 351,94 $, net de taxes, sera financé via le règlement d'emprunt de compétence locale 15-042 « Mise aux normes des arénas ».
· Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour un montant de 88 022,07 $, net de taxes.

Des virements de crédits doivent être effectués par le SDSS (service requérant) au SGPI (service exécutant) pour couvrir la dépense de la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une certification LEED argent est visée. De plus, les principes du développement durable applicables sont exigés dans le contrat de l'entrepreneur général, notamment l'utilisation des matériaux les moins dommageables, les équipements les plus écoénergétiques et la gestion des déchets de construction sur le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'augmentation du contrat de travaux n'est pas autorisée, le chantier devra cesser durant l'été et ne pourra pas être complété à temps pour permettre la réouverture de l'aréna au public au mois de septembre 2018. Le contrat devra donc être résilié et des indemnités de résiliation de contrat avec l'entrepreneur seront aussi à prévoir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Relativement au présent dossier d'augmentation du contrat, aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 15135 - Mandat : 15867-2-001

Augmentation du contrat de construction au CM:	août 2018
Fin des travaux estimée :	septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Mélanie BRISSON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel LAROCHE, Service de la diversité sociale et des sports
Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, Service de la diversité sociale et des sports
Céline LINARD DE GUERTECHIN, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, 27 juillet 2018
Céline LINARD DE GUERTECHIN, 27 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salah HADIDI
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514 280-3427
Télécop. : 514-872-0799

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-27

Biagio ZILEMBO
Cadre en reaffectation

Tél : 514 872-3904
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2018-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844

En remplacement de Monsieur Benoit Dagenais, directeur général adjoint intérim de la direction du Service de la gestion et de la planification immobilière du 12 juillet au 5 août 2018.

Approuvé le : 2018-07-28

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs

Dossier # : 1186676001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 459 900 $, taxes incluses pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Saint-Donat dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM17 0736) en le portant de 9 247 704,96 $ à 9 707 604,96 $, taxes et contingences incluses / Autoriser la réduction du montant des incidences de 277 431,15 $ à 157 431,15 $, soit une diminution de 120 000,00$ taxes incluses. La dépense totale se chiffre donc à 9 865 036,11 taxes, contingences et incidences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1186676001_Aréna_Saint-Donat.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mélanie BRISSON
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514 872-2018

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-30

Marie-Josée BOISSONNEAULT
Chef de division

Tél : 514 868-4109
Division : Division des ressources financières, matérielles et informationnelles

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186676001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 459 900 $, taxes incluses pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Saint-Donat dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM17 0736) en le portant de 9 247 704,96 $ à 9 707 604,96 $, taxes et contingences incluses / Autoriser la réduction du montant des incidences de 277 431,15 $ à 157 431,15 $, soit une diminution de 120 000,00$ taxes incluses. La dépense totale se chiffre donc à 9 865 036,11 taxes, contingences et incidences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1186676001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposée au budget
Tél : 514 872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-27

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.16

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1185183002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Ratifier la décision du Directeur des transports de prolonger, sans incidence monétaire, la durée de la Convention de services professionnels venue à échéance le 30 mai 2018 avec l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill pour l'étude des mouvements d'eau et des propriétés du sol dans les fosses de plantation d'arbres pour un maximum de sept mois jusqu'au 31 décembre 2018. / Approuver la ratification et le projet d'Addenda à cette fin.

Il est recommandé :

1. de ratifier la décision du Directeur des transports de prolonger, sans incidence financière, la durée de la Convention de services professionnels signé en 2017 avec l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill pour l'étude des mouvements d'eau et des propriétés du sol dans les fosses de plantation d'arbres, pour une durée maximale de sept mois jusqu'au 31 décembre 2018 ;

2. d'approuver le projet d'Addenda à cette fin ;

3. d'autoriser le directeur de la Direction des transports à signer, pour et au nom de la Ville, l'Addenda.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-28 12:58

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185183002**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Ratifier la décision du Directeur des transports de prolonger, sans incidence monétaire, la durée de la Convention de services professionnels venue à échéance le 30 mai 2018 avec l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill pour l'étude des mouvements d'eau et des propriétés du sol dans les fosses de plantation d'arbres pour un maximum de sept mois jusqu'au 31 décembre 2018. / Approuver la ratification et le projet d'Addenda à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Au printemps 2017, la Ville a accordé un deuxième mandat de recherche à l'Université McGill (voir pièce jointe) pour poursuivre des études déjà entreprises de 2012 à 2015 sur les mouvements de l'eau et des propriétés du sol dans les fosses de plantation d'arbres sur la rue Viau dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Des équipements scientifiques acquis par la Ville ont été progressivement mis en place afin d'effectuer plusieurs séries de tests, actuellement en cours. Ces tests doivent se poursuivre afin d'en analyser les résultats et de conclure le mandat de recherche qui doit se terminer par la publication d'un rapport final.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0439 – 24 avril 2017 – Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill pour l'étude des mouvements d'eau et des propriétés du sol dans les fosses de plantation d'arbres, pour une somme maximale de 250 000 $, taxes incluses.
CM12 0931 – 23 octobre 2012 – Approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill pour financer un programme de recherche sur un projet expérimental d'optimisation des fosses de plantation pour la gestion des eaux de surface et l'irrigation des arbres urbains dans le « Quartier vert Hochelaga-Maisonneuve», pour une somme maximale de 170 000 $, taxes incluses (gré à gré).

DESCRIPTION

La présente demande d'approbation vise à ratifier la décision de prolonger la durée de l'étude avec l'Université McGill pour un maximum de sept mois et à modifier la date de fin du mandat à l'article #4 de la convention signée en 2017. La modification sera effectuée comme suit: au lieu du 30 mai 2018, la nouvelle échéance deviendra celle du 31 décembre 2018. La prolongation sera donc rétroactive à partir du 30 mai 2018.

JUSTIFICATION

Une série de tests pour des échantillonnages de la saison estivale n'ont pu être finalisés en 2017 et ont dû être reportés au printemps de cette année. De plus, les conditions climatiques rigoureuses vécues lors de l'hiver dernier n'ont pas aidé à une reprise rapide du travail. Un délai est donc requis. Cette nouvelle échéance va permettre à l'équipe de chercheurs de l'Université McGill de continuer et de finaliser les tests d'échantillonnages et leurs analyses afin de terminer la rédaction du rapport final.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette modification à l'échéance ne comporte aucune incidence monétaire sur les montants déjà alloués.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la prolongation n'est pas accordée et que la ratification n'est pas approuvée, la Ville se priverait d'une partie importante d'un ensemble de connaissances issues des expérimentations en cours. Par la non publication du rapport final, c'est un savoir de pointe qui deviendrait non accessible pour les membres de la communauté scientifique et pour la population en général.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le Conseil municipal : 20 août 2018.
Finalisation des tests et analyses : septembre et octobre 2018.
Rédaction et dépôt du rapport final : novembre et décembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la personne signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle GUY
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-7455
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-19

Sylvain FELTON
Chef de division

Tél : 514 872-7593
Télécop. : 514-872-9458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-27

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1185183002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Objet :	Ratifier la décision du Directeur des transports de prolonger, sans incidence monétaire, la durée de la Convention de services professionnels venue à échéance le 30 mai 2018 avec l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill pour l'étude des mouvements d'eau et des propriétés du sol dans les fosses de plantation d'arbres pour un maximum de sept mois jusqu'au 31 décembre 2018. / Approuver la ratification et le projet d'Addenda à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

L'Addenda no 1 ne vise qu'à ratifier la prolongation de la durée du contrat pour permettre à l'Institution Royale pour l'avancement des sciences/ Université McGill de compléter les obligations prévues au contrat. Il n'y a aucune modification à la Convention initiale, ni de coût additionnel. L'Addenda peut entrer en vigueur de façon rétroactive au 30 mai 2018. Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le projet d'Addenda no 1 joint à la présente intervention

FICHIERS JOINTS

Addenda 1 visé 25-07-2018.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guylaine VAILLANCOURT
avocate
Tél : 514-872-6875

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-26

Marie-Andrée SIMARD
notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
25 JUIL. 2018
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ADDENDA N° 1

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

(CM du)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Benoît Champagne, directeur, Direction des Transports, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM18 ;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **L'INSTITUTION ROYALE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES / UNIVERSITÉ McGILL**, personne morale dûment constituée, ayant son siège au 845, rue Sherbrooke Ouest – Bâtiment administratif – 2e étage, Montréal, Québec, H3A 0G4, représentée aux présentes par le Dr. Cherif Aidara, Directeur Associé au Bureau de la recherche, en vertu de la délégation de pouvoir conférée par la Vice-principale Recherche et relations internationales (annexe II);

Ci-après appelée le « **Contractant** »

N° d'inscriptionT.P.S.: 119128981RT0001
N° d'inscriptionT.V.Q.: 1006385920TQ0002

ET à titre d'intervenants : Messieurs Shiv O. Prasher et O. Grant Clark, professeurs à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement de l'Université McGill;

ATTENDU QU'une convention de services professionnels est intervenue le 24 avril 2017 (résolution CM18 0439) entre les parties (ci-après appelée la « Convention »);

ATTENDU QUE cette Convention a pour objet la réalisation de la phase II d'un projet expérimental visant l'étude des mouvements d'eau et des propriétés du sol dans les fosses de plantation.

ATTENDU QUE l'article 4 de la Convention prévoit qu'elle prenait fin le 30 mai 2018.

ATTENDU QU'en raison de tests pour échantillonnages qui n'ont pu être finalisés en 2017 et des conditions climatiques défavorables, certaines analyses n'ont pu être complétées par le Contractant selon l'échéancier prévu, ce qui a retardé également la rédaction du rapport final;

ATTENDU QUE compte tenu de cette situation particulière, le Directeur des Transports a demandé au Contractant de poursuivre l'exécution de ses obligations au-delà du terme initialement prévu;

ATTENDU QU'il convient de ratifier la décision du Directeur des Transports et de prolonger la durée de la Convention afin d'en permettre sa pleine réalisation.

ATTENDU QUE la Ville a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie à l'autre partie;

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2
MODIFICATIONS

La Convention initiale est modifiée en remplaçant l'article 4 (DURÉE) par ce qui suit :

« La présente Convention prend fin le 31 décembre 2018.»

ARTICLE 3
AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la Convention initiale demeurent inchangées.

ARTICLE 4
ENTRÉE EN VIGUEUR

Nonobstant sa date de signature, le présent Addenda entre rétroactivement en vigueur le 30 mai 2018.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :

Le_____e jour de _____ 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Benoit Champagne, directeur
Direction des Transports

Le_____e jour de _____ 2018

L'INSTITUTION ROYALE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES / UNIVERSITÉ McGILL

Par : _____
Dr. Cherif Aidara, directeur associé
Bureau de la recherche

Cet Addenda N° 1 été approuvé par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le _____ e jour de _____ 2018 (résolution CM18 _____).

INTERVENTION

Interviennent au présent Addenda N°1, messieurs Shiv O. Prasher et Grant Clark professeurs à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement de l'Université McGill, lesquels :

1. reconnaissent avoir lu le présent Addenda N°1, en acceptent tous les termes et conditions, en autant qu'ils soient concernés;

2. reconnaissent être liés par celui-ci;

Par : _____
Shiv O. Prasher, Ph.D.
Directeur et Professeur James McGill,
département de l'Ingénierie des bioressources

Par : _____
O. Grant Clark, Ph.D.
Professeur, département de l'Ingénierie des bioressources

FAIT ET SIGNÉ à Montréal, ce _____e jour de _____ 2018.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.17

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1186891001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Bouthillette Parizeau Inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux du projet de remplacement de cabinets de chauffage en périphérie du Biodôme de Montréal pour une somme de 153 031,73 $ (taxes et contingences 10 % incluses), conformément aux documents d'appel d'offres public 18-17036 (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de services professionnels à la seule firme soumissionnaire Bouthillette Parizeau Inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux du projet de remplacement de cabinets de chauffage en périphérie, pour une somme maximale de 153 031.73 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #18-17036 ;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-27 15:14

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186891001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Bouthillette Parizeau Inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux du projet de remplacement de cabinets de chauffage en périphérie du Biodôme de Montréal pour une somme de 153 031,73 $ (taxes et contingences 10 % incluses), conformément aux documents d'appel d'offres public 18-17036 (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Au Biodôme, le système de chauffage électrique périphérique existant, qui date de 1976, est vétuste et doit être remplacé. Le présent projet profite de la fermeture du Biodôme pour les travaux du projet Migration afin d'effectuer le remplacement de cabinets de chauffage électrique par de nouveaux cabinets alimentés au glycol, dans la périphérie publique du bâtiment.
Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels en électromécanique et toutes autres disciplines requises, pour réaliser les plans et devis, préparer le cahier des charges et assurer la surveillance des travaux relatifs au projet de remplacement de cabinets de chauffage périphérique du Biodôme de Montréal.

L'appel d'offres public numéro #18-17036 a été publié dans « Le Devoir » et dans Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 35 jours, soit du 4 juin 2018 jusqu'au 10 juillet 2018. Durant l'appel d'offres public, des addenda ont été émis afin de clarifier la portée du mandat.

- Addenda #1: Prolongement de la date de visite (2018-06-14)
- Addenda #2: Modification mineure d'un article au devis descriptif (2018-07-09)

La durée de validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Depuis 2010, le Biodôme profite d'un système de géothermie à boucle ouverte afin de climatiser et chauffer ses écosystèmes. Cependant, le chauffage périphérique du bâtiment se fait par des cabinets électriques pour contrer la déperdition de chaleur causée par la fenestration imposante. Par souci d'économie d'énergie, et selon une étude de faisabilité,

l'option retenue pour alimenter les nouveaux cabinets de chauffage de type ventilo-convecteur, en périphérie, est de récupérer et d'utiliser le surplus du réseau de géothermie au glycol du Biodôme.
Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à Bouthillette Parizeau Inc., pour des services professionnels en électromécanique, civil, structure et contrôle.

Les services professionnels sommairement décrits ci-dessous devront être rendus :

Phase de validation et conception :

- effectuer des relevés pour valider les installations et recueillir les informations pertinentes;
- réaliser des calculs de charges pour déterminer les besoins de chauffage réels;
- analyser concrètement le réseau de chauffage afin de s'assurer de la capacité existante pour répondre aux nouveaux besoins;
- coordonner l'intégration du présent mandat avec l'équipe projet de Migration 2.0 pour le raccordement du réseau;
- révision du concept;
- plans et devis;
- produire une estimation budgétaire du coût de construction.

Phase d'exécution des travaux :

- participation à la gestion de l'appel d'offres;
- plans et devis « émis pour construction »;
- gestion, suivi et surveillance de chantier;
- documents de fin de chantier.

L'ensemble des services de base (les plans et devis, participation à la gestion de l'appel d'offres, le suivi de chantier et la gestion des avenants) sera rémunéré selon la méthode à prix forfaitaire. Des contingences (10% du montant du contrat) sont ajoutées pour tenir compte des demandes additionnelles accessoires.

La planification et le suivi de ce projet demeurent sous la responsabilité du chargé de projet Ville.

JUSTIFICATION

Pendant l'appel d'offres, il y a eu 5 preneurs de cahier des charges, 2 ont effectué la visite obligatoire et un 1 seul a déposé une soumission.
Les quatre firmes qui n'ont pas déposé n'ont pas fourni de raison de non-participation à l'appel d'offres (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement).

L'offre de service du soumissionnaire a été analysée devant un comité de sélection.

Soumissionnaires conformes	**Note**	**Note**	**Prix de base**	**Cont. 10%**	**Total**
	Intérim.	**finale**	**(avec taxes)**	**(avec taxes)**	**(avec taxes)**
Bouthillette Parizeau Inc.	86,00%	9,78	139 119,75 $	13 911,98$	153 031,73 $
Dernière estimation interne réalisée (juin 2018)			137 970,00 $	13 797,00 $	151 767,00 $

Coût moyens des soumissions conformes reçues ($)			139 119,75 $	13 911,98 $	153 031,73 $
Écart entre la dernière estimation et le coût moyen des soumissions (%)			1 149,75 $	114,98 $	0,83 %
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) (l'adjudicataire – estimation) Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					1 264,73 $ 0,83%

Les honoraires avaient été évalués à 151 767,00 $ (taxes et contingences 10% incluses). On constate que le montant de l'adjudicataire est de 0,83% supérieur à l'estimation interne. À la suite de l'ouverture de l'enveloppe no. 2, la firme Bouthillette Parizeau Inc. a obtenu une note finale de 9,78 et le comité de sélection a recommandé que le contrat lui soit octroyé au prix de sa soumission, soit 139 119,75 $ taxes incluses (avant contingences).

La firme Bouthillette Parizeau Inc. ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre et liste de la politique de gestion contractuelle (PGC). De plus, la firme Bouthillette Parizeau Inc. détient une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 153 031,73 $ (contingences et taxes incluses) sera assumé comme suit :
Un montant maximal net de 133 100,00 $ (excluant taxes, incluant contingences) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #15-018 (CM15 0222) - Programme de maintien d'actifs du Biodôme. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet répond aux priorités d'intervention du programme Montréal durable 2016-2020, notamment en permettant une réduction de la consommation d'énergie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les équipements ont plus de 42 ans, leur vie utile est atteinte. Le remplacement de ces équipements doit se faire impérativement durant la fermeture du Biodôme car ils se situent dans l'espace public. Aussi, le projet doit se réaliser avant la réouverture, à l'été 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à ce stade-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier de réalisation des travaux doit s'arrimer avec celui du projet de réfection du Biodôme (Migration).

Étapes	Échéance
Octroi contrat services professionnels	août 2018

Concept	août /septembre 2018
Plans et devis	septembre / novembre 2018
Appel d'offres et octroi du contrat travaux	novembre 2018 / janvier 2019
Réalisation des travaux	février- août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves PARIS, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent ROY
Agent Technique Mécanique du Bâtiment

Tél : 514-872-1509
Télécop. : 514-872-7199

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-25

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-07-26

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières, en remplacement de Benoit Dagenais, directeur du SGPI par intérim, du 12 juillet au 5 août 2018

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1186891001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Bouthillette Parizeau Inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux du projet de remplacement de cabinets de chauffage en périphérie du Biodôme de Montréal pour une somme de 153 031,73 $ (taxes et contingences 10 % incluses), conformément aux documents d'appel d'offres public 18-17036 (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

comité.pdfSEAO _ Liste des commandes.pdfoctroi.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Yves BELLEVILLE
agent d'approvisionnement II
Tél : 872-5298

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-26

Danielle CHAURET
chef de section acquisitions biens et services
Tél : 872-1027
Division : acquisition biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17036 — No du GDD : 1186891001

Titre de l'appel d'offres : services professionnels plans et devis pour remplacement cabinet de chauffage au Biodôme

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 6 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 28 - 6 - 2018

Ouverture faite le : 10 - 7 - 2018

Date du comité de sélection : 19 - 7 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 10 - 7 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 20

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 6 - 1 - 2019

Date d'échéance révisée : 6 - 1 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Bouthillette Parizeau inc.	139 119,75 $	X	

Information additionnelle

Une visite obligatoire devait être effectuée et seulement deux firmes se sont inscrites, aucunes firmes n'a fournie de raison de désistement

Préparé par : Yves Belleville — Le 25 - 7 - 2018

18-17036 - services professionnels
plans et devis remplacement
cabinet de chauffage au Biodôme

FIRME	présentation de l'« offres 5%	compréhension du mandat et de la problématique 20%	capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 25%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Bouthillette Parizeau	4,00	18,00	25,00	17,67	21,33	86,00	139 119,75 $	**9,78**	**1**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	

Comité	
Date	19-07-2018
Heure	13h30
Lieu	255 crémazie est salle gré à gré

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Yves Belleville

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17036
Numéro de référence : 1170745
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : services professionnels plans et devis pour remplacement cabinet de chauffage au Biodôme

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
AMBIONER 2980 Boul. Ste-Anne Québec, QC, G1E 3J3	Monsieur Sébastien Hogue Téléphone : 418 907-9391 Télécopieur :	**Commande : (1459482)** 2018-06-19 13 h 14 **Transmission :** 2018-06-19 13 h 14	2958944 - addenda 1 2018-06-19 13 h 14 - Téléchargement 2969327 - addenda 2 2018-07-10 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bouthillette Parizeau Inc. 9825 rue Verville Montréal, QC, H3L 3E1 http://www.bpa.ca	Madame Milena Toffolo Téléphone : 514 383-3747 Télécopieur : 514 383-8760	**Commande : (1454131)** 2018-06-06 14 h 51 **Transmission :** 2018-06-06 14 h 51	2958944 - addenda 1 2018-06-18 11 h 27 - Courriel 2969327 - addenda 2 2018-07-10 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1453666)** 2018-06-06 8 h 21 **Transmission :** 2018-06-06 8 h 21	2958944 - addenda 1 2018-06-18 11 h 27 - Courriel 2969327 - addenda 2 2018-07-10 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1452801)** 2018-06-04 15 h 42 **Transmission :** 2018-06-04 15 h 42	2958944 - addenda 1 2018-06-18 11 h 27 - Courriel 2969327 - addenda 2 2018-07-10 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1453102)** 2018-06-05 9 h 52 **Transmission :** 2018-06-05 9 h 52	2958944 - addenda 1 2018-06-18 11 h 27 - Courriel 2969327 - addenda 2 2018-07-10 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186891001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Bouthillette Parizeau Inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux du projet de remplacement de cabinets de chauffage en périphérie du Biodôme de Montréal pour une somme de 153 031,73 $ (taxes et contingences 10 % incluses), conformément aux documents d'appel d'offres public 18-17036 (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1186891001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : 514 872-1094

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-26

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 5148720984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.18

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1183854002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la cession par la Ville de Montréal à Info-Excavation de l'application Info-RTU et adopter le contrat de cession entre la Ville de Montréal, Info-Excavation et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU).

Il est recommandé :

- d'accepter la cession de l'application Info-RTU, à titre gratuit au profit de l'organisme sans but lucratif, Info-Excavation ;

- d'approuver le contrat de cession intervenu à cette fin entre la Ville de Montréal, Info-Excavation et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-19 08:47

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1183854002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la cession par la Ville de Montréal à Info-Excavation de l'application Info-RTU et adopter le contrat de cession entre la Ville de Montréal, Info-Excavation et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU).

CONTENU

CONTEXTE

L'application Info-RTU, un outil WEB, permet à l'aide d'une carte graphique, l'identification et la coordination des travaux ainsi que l'échange d'informations structurées entre les intervenants responsables d'un projet impliquant les réseaux techniques urbains. Elle permet également d'informer les gestionnaires des autres services sur les entraves occasionnées par les interventions sur les réseaux, notamment les services policiers, ambulanciers et d'incendie.
Dans un contexte d'augmentation des travaux d'infrastructures, afin de répondre à un besoin de coordination des travaux et de maintenir la mobilité sur le réseau routier, l'idée de créer une application géomatique permettant la coordination des travaux a été élaborée en 2004 au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU). Les professionnels de la Division de la géomatique du Services des infrastructures, des transports et de la voirie (SIVT), de par leur expertise dans la gestion des infrastructures urbaines et des systèmes d'information en géomatique, ont agi à titre de maître d'œuvre. L'application Info-RTU a été développée dans un premier temps dans le cadre d'un mandat externe supervisé par ces professionnels (CM04 0781).

La Ville est donc responsable de la réalisation de cette application de concert avec ses partenaires. Elle a hébergé le programme sur ses infrastructures informatiques et a assuré le développement et l'entretien depuis 2008. Les partenaires au projet de départ étaient la Ville de Montréal, le CERIU, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Hydro-Québec, Bell, Énergir (Gaz Métro), Vidéotron, le Ministère des transports du Québec (MTQ) et Info-Excavation. Le développement initial, entre 2004 et la première mise en service en 2007, a été financé avec une contribution monétaire et main d'œuvre de la Ville de Montréal de même qu'avec la contribution financière de ces partenaires.

Les travaux d'améliorations subséquents ont tous été financés par la Ville de Montréal, qui a également continué d'apporter une contribution annuelle en heure de service sur une période de 8 ans. Au global et en tenant compte des ressources internes pour le développement et l'exploitation du programme, la participation financière de la Ville s'élève approximativement à 2 M $. La Division de la géomatique du SIVT a développé l'application en fonction des besoins internes à la ville et l'a utilisée en faisant participer tous les donneurs d'ouvrage sur son territoire.

À l'automne 2011, certains partenaires du CERIU ont remis en question l'utilisation de l'application Info-RTU, car des besoins en termes de coordination se faisaient ressentir sur le territoire de l'ensemble de la province alors que cette application couvrait uniquement la ville de Montréal. Le risque étant que les partenaires n'utilisent plus l'application et en cherchent un autre pour répondre à leur besoin. Tous les efforts pour développer cette application auraient été vains et gaspillés. Plusieurs rencontres subséquentes ont permis de s'entendre sur un projet d'externalisation par la Ville. Pour y parvenir, des tests pour couvrir tout le territoire de la province devaient être faits.

Au début 2014, une analyse technologique confirmait la faisabilité du transfert de l'hébergement de l'application. L'externalisation de l'application se veut être un catalyseur de l'expansion de l'utilisation de l'application à la grandeur du Québec. En effet, la valeur d'Info-RTU est dépendante du niveau d'utilisation de même que de l'étendue de l'utilisation de tous les partenaires concernés à l'échelle du territoire. Les bénéfices qu'en retirent les différents partenaires sont principalement liés à l'information, la planification et l'optimisation.

Le CERIU, organisme à but non lucratif, a fait une démarche auprès d'Info-Excavation, également un organisme à but non lucratif, afin d'analyser la possibilité de faire l'entretien et le développement de l'outil informatique pour le CERIU et la Ville a collaboré en ce sens. Info-Excavation, fondé en 1993 par onze (11) propriétaires d'infrastructures, est un centre en prévention des dommages aux infrastructures souterraines ou autres contribuant à la sécurité des travailleurs et des citoyens, à la protection de l'environnement ainsi qu'au maintien des services publics. Il offre entre autre, un service gratuit de localisation d'infrastructures souterraines, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à toute personne ou entreprise désirant effectuer des travaux d'excavation, desservant le territoire de la province du Québec.

La Direction des infrastructures recommande la cession de l'application Info-RTU à Info-Excavation. L'avantage pour la Ville étant de sauver l'application, de transférer les coûts de maintien et d'en faire financer son développement futur par les autres partenaires. De plus, les services et arrondissements de la ville pourront aussi continuer à l'utiliser pour leurs propres besoins et poursuivre leurs activités avec le même outil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 1099 - 7 juillet 2010 - Octroyer un contrat de gré à gré au montant de 96 474.26 $, taxes incluses, à la firme K2 Geospatial inc. pour la fourniture de services spécialisés dans l'environnement JMap dans le cadre d'activités pour le dossier de l'infogestionnaire des réseaux techniques urbains (info-RTU) de la Ville de Montréal (fournisseur exclusif) - 109045502;

CM04 0781 - 22 novembre 2004 - Octroyer un contrat de 194 507,00 $ à la firme "Intélec Géomatique inc." pour la confection de l'infogestionnaire des réseaux techniques urbains (INFO-RTU). Soumission 04-8146 - 1040685002.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel est soumis aux autorités compétentes dans le but d'approuver la cession de l'application Info-RTU à Info-Excavation selon les termes de l'entente, jointe et validée par le Service des affaires juridiques.
L'alinéa 1.1 de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, permet à la Ville de faire cession à titre gratuit de ses droits afférents à l'application Info-RTU au profit d'Info-Excavation, un organisme à but non lucratif.

Tel que spécifié dans l'entente :

· La Ville cède gratuitement ses droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle dans le logiciel Info-RTU à Info-Excavation;

· Les coûts de démarrage seront entièrement assumés par Info-Excavation et ne seront pas déduits des revenus nets d'exploitation aux fins de calcul des redevances;

· Les modalités de tarification de base pour l'accès à la plateforme et aux outils de l'application INFO-RTU restent à être définies par Info-Excavation dans le cadre de son exploitation. Toutefois, il est entendu que la facturation annuelle de la Ville pour la première année d'utilisation, sera établie à la somme maximale de quinze mille dollars (15 000,00 $) et ce, pour l'ensemble de ses services centraux et arrondissements;

· Info-Excavation s'engage à verser au CERIU, le bénéficiaire, sous forme de redevances, 25% des revenus nets d'exploitation. Il est toutefois entendu entre les parties qu'Info-Excavation et le CERIU pourront, de temps à autre, réviser le pourcentage des redevances d'un commun accord.

JUSTIFICATION

Considérant les aspects suivants, la Direction des infrastructures appuie la recommandation de la cession de l'application Info-RTU et de l'adoption du contrat de cession:

· La Ville est disposée à céder la suite des travaux dans le but de retourner la responsabilité partagée de l'application Info-RTU et de répondre à la demande des compagnies d'utilité publique qui couvre le territoire du Québec;
· La Ville veut concentrer ses efforts sur la plateforme AGIR- Assistant à la Gestion des Interventions dans la Rue;
· La Ville conservera un pont informatique entre l'application Info-RTU et ses propres applications afin de conserver un lien avec les données issues de l'application Info-RTU;
· La Ville fera partie d'office d'une table de concertation mise sur pied par Info-Excavation afin de prioriser les développements à faire ou ceux demandés par les utilisateurs. Il est cependant entendu que les décisions finales quant au développement du logiciel INFO-RTU reviendront à Info-Excavation;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La cession est faite à titre gratuit. Info-Excavation assumera les coûts de transfert dudit logiciel ainsi que les coûts de démarrage de l'application sur leur plateforme informatique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas céder l'application Info-RTU est de le condamner à plus ou moins terme à sa fermeture puisque la version actuelle est supportée par la Ville, mais doit être migrée vers une version plus récente. Les compagnies d'utilité publique ont besoin de couvrir l'ensemble du Québec, le fait de le céder permettra de poursuive son entretien et son développement

et de l’offrir à l'ensemble des utilisateurs du Québec. Ainsi, les efforts de maintien et de développement antérieurs seront récupérés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le transfert de l'application Info-RTU se fera dans les jours suivant la décision du conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Valérie G GAGNON, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Valérie G GAGNON, 20 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc LÉVESQUE
Chef de division Géomatique

Tél : 514 872-4659
Télécop. : 514 872-0145

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-19

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Tél : 514 872-4101
Télécop. : 514 872-1873

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-19

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures, en remplacement du directeur de service
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183854002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Objet :	Approuver la cession par la Ville de Montréal à Info-Excavation de l'application Info-RTU et adopter le contrat de cession entre la Ville de Montréal, Info-Excavation et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Contrat de cession visé (2)11-07-18.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jovette MÉTIVIER
Avocate
Tél : 514-872-0138

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-17

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit notarial contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
11 JUIL. 2018
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONTRAT DE CESSION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, représentée par Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0896;

CÉDANTE (ci-après désignée : la « VILLE »)

ET : **INFO-EXCAVATION**, personne morale à but non lucratif régie par la *Loi sur les compagnies*, Partie 3 (RLRQ, C. C-38), ayant son principal établissement au 340-1600 boul. Henri-Bourassa O., Montréal (Québec) H3M 3E2, représentée par M. Denis Courchesne, président et chef de la direction dûment autorisé aux fins des présentes;

CESSIONNAIRE (ci-après désigné : « INFO»)

ET : **CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES (CERIU)**, personne morale à but non lucratif régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, L.C. 2009, ch.23, ayant principal établissement au 800-1255 boul. Robert-Bourassa, Montréal (Québec) H3B 3W3, représentée par Mme Catherine Lavoie, présidente directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes;

LE BÉNÉFICIAIRE (ci-après désigné : le « CERIU »)

(La Ville, INFO et le CERIU étant collectivement désignées les « Parties »)

Lesquelles ont préalablement déclaré et exposé ce qui suit :

ATTENDU QUE la Ville a développé l'application INFO-RTU, un système structuré de saisie, d'archivage et de diffusion systématisée de données et d'informations géographiques informatisées;

ATTENDU QUE depuis la mise en service d'INFO-RTU sur son propre serveur, la VILLE finance, entretient, gère et développe le logiciel INFO-RTU, lequel repose sur des technologies de pointe en géomatique et informatique;

ATTENDU QUE la Ville est titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs au logiciel INFO-RTU, plus particulièrement les droits d'auteur, au sens de la *Loi sur le droit d'auteur*, L.R.C. (1985), ch. C-42;

ATTENDU QU'INFO est un organisme à but non lucratif et une référence dans le domaine du traitement des demandes de localisation et de prévention des dommages aux infrastructures souterraines, exploitant un service de traitement des demandes de localisation d'infrastructures souterraines destinées aux particuliers, entreprises et organisations qui désirent procéder à des travaux d'excavation du sol;

ATTENDU QUE la VILLE a identifié INFO comme étant l'entité disposant des ressources, outils, méthodes, expertises, connaissances et technologies nécessaires aux fins de la production, la collecte, le traitement, la représentation, l'analyse, l'intégration et la diffusion des données géographiques numériques dans le cadre de la fourniture des Services par INFO-RTU, le tout à des fins d'hébergement, maintien, opération, promotion, administration, déploiement et évolution du logiciel, ainsi que de son exploitation commerciale à plus grande échelle;

ATTENDU QUE la VILLE désire effectuer un transfert de l'hébergement d'INFO-RTU hors des systèmes de la VILLE afin de le rendre utilisable et accessible à l'ensemble des utilisateurs; et

ATTENDU QUE le présent contrat de cession exclusive de logiciel est le fruit d'un consensus entre les Parties visant à établir une relation contractuelle collaborative, juste et équitable, en fonction de l'implication et des contributions respectives de chacune d'elles relativement au logiciel INFO-RTU, le tout dans le meilleur intérêt des Parties;

EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

1. Le Préambule fait partie intégrante du présent contrat.

2. DÉFINITIONS

INFO-RTU : logiciel permettant de saisir, d'archiver et de diffuser des données et informations géographiques afin d'identifier les entraves et travaux sur un territoire donné, le tout tel que plus amplement défini au paragraphe 3.

SERVICE : Service de géolocalisation offert par INFO.

UTILISATEUR : individu ayant obtenu un accès au logiciel INFO-RTU par un Membre Partenaire.

PLATEFORME : Logiciel utilisé par INFO pour fournir les informations relatives à la localisation d'entrave et travaux, notamment sur le territoire de la Ville de Montréal.

MEMBRE PARTENAIRE : municipalité, arrondissement, société de services publics, société d'État, ministère, entreprise publique, entreprise privée et de manière générale toute personne ayant un intérêt dans l'emprise publique et qui paie la tarification établie pour l'utilisation du logiciel INFO-RTU.

3. <u>OBJET DE LA CESSION</u>

La VILLE, cède gratuitement à INFO tous ses droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle dans le logiciel INFO-RTU, les éléments qui le composent et la documentation y étant afférente, et ce, sans restriction territoriale, le tout comprenant de façon non limitative les éléments suivants :

- le code source et le code objet (code machine);
- les bases de données;

- toute copie du logiciel;
- tout module;
- la structure et l'architecture du logiciel;
- les éléments graphiques;
- toute version corrigée, nouvelle, augmentée, améliorée, mise à jour et mise à niveau des programmes informatiques reliés au logiciel;
- tout autre élément d'actif nécessaire à l'exploitation, au développement, à la commercialisation, à l'amélioration, à la distribution, à la création d'œuvres dérivées, au maintien et au support du logiciel INFO-RTU;
- et toute documentation relative au logiciel, incluant :
    - toute documentation technique relative à la conception et au développement du logiciel;
    - toute documentation relative aux spécifications techniques et fonctionnelles du logiciel;
    - toute documentation relative à l'exploitation du logiciel;
    - toute documentation relative à l'utilisation du logiciel;
    - toute documentation relative à l'aide fournie aux Utilisateurs;
    - toute documentation intégrée dans le logiciel;
    - toute autre documentation pertinente et complémentaire;
    - quels qu'en soient la forme, le support et l'emplacement.

(Collectivement « logiciel **INFO-RTU** »).

4. NATURE DES DROITS CÉDÉS

Les droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle cédés, dans le logiciel INFO-RTU comprennent, de manière non limitative, les droits patrimoniaux suivants:

- le droit d'utiliser;
- le droit de reproduire;
- le droit d'enregistrer sur tout support;
- le droit de modifier, d'adapter, y compris le droit d'améliorer, de traduire et de réécrire dans un autre langage;
- le droit d'intégrer et d'incorporer dans toute version actuelle ou future;
- le droit de commercialisation et d'exploitation commerciale;
- le droit d'octroyer des licences limitées aux Membres Partenaires et Utilisateurs;

VILLE DE MONTRÉAL	INFO-EXCAVATION	CERIU

- le droit de représenter et diffuser;
- le droit de distribuer et faire distribuer;
- le droit de communiquer au public;
- le droit de transporter dans un environnement différent (matériel, logiciel, informatique);
- le droit de procéder à de la rétro-ingénierie, décompilation, désassemblage ou conversion du logiciel.

5. CONTREPARTIE

La Ville cède gratuitement ses droits dans le logiciel INFO-RTU à INFO, à charge pour INFO d'assumer les coûts de transfert dudit logiciel.

La cession à INFO n'est pas un engagement de la Ville à se constituer Utilisateur ou Membre Partenaire.

6. DOMAINE D'EXPLOITATION, ÉTENDUE ET DESTINATION DES DROITS CÉDÉS

Il est expressément entendu que l'utilisation et l'exploitation du logiciel INFO-RTU par INFO devront se faire dans le strict cadre de la fourniture des Services aux Membres Partenaires et Utilisateurs par la Plateforme.

INFO reconnaît expressément qu'elle ne pourra octroyer aux Membres Partenaires et Utilisateurs qu'une licence d'utilisation limitée, non exclusive, non cessible et non transférable aux seules fins d'utilisation des Services par les Utilisateurs par la Plateforme.

La Ville et le CERIU feront partie d'office d'une table de concertation mise sur pied par INFO afin de prioriser les développements à faire ou ceux demandés par les Utilisateurs. Il est cependant entendu que les décisions finales quant au développement du logiciel INFO-RTU reviendront à INFO.

7. REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES D'INFO

INFO s'engage à :

- héberger l'application INFO-RTU;
- administrer le ou les serveur(s) informatique(s) nécessaire(s) à la bonne performance de l'application et de ses fonctionnalités;
- prendre des mesures raisonnables afin que le ou les serveur(s) informatiques(s) soient au Québec. Il est toutefois entendu qu'en fonction des développements technologiques, il pourrait être nécessaire ou préférable de revoir cet élément. Tout changement à cet élément pourra être discuté à la table de concertation;
- établir un plan et mettre en place les éléments nécessaires à la sécurité et la protection des données (certificat de sécurité SSL);

VILLE DE MONTRÉAL	INFO-EXCAVATION	CERIU

- prendre les mesures requises pour assurer la confidentialité des données reliées au logiciel INFO-RTU;
- assurer que le matériel, l'architecture informatique et les services qui seront mis en place supporteront l'ajout de nouveaux Membres Partenaires et leurs Utilisateurs;
- assurer minimalement les mêmes fonctionnalités et niveaux de performance du système qu'actuellement;
- gérer les accès des Utilisateurs, en l'occurrence la création des profils des Membres Partenaires et l'attribution des codes d'accès sécuritaires;
- assurer l'analyse, le traitement, l'intégration et la diffusion des données;
- assurer la formation et le soutien techniques aux Membres Partenaires et Utilisateurs;
- prendre les mesures requises pour assurer une maintenance rigoureuse du système en appliquant les mises à jour nécessaires au bon fonctionnement de l'application et des services connexes;
- établir un plan de continuité des opérations et s'assurer d'avoir les ressources nécessaires pour le mettre en œuvre si requis;
- assurer, à la discrétion d'INFO-RTU, la promotion, le marketing, la commercialisation et le développement d'affaires du logiciel INFO-RTU.
- permettre à la Ville de conserver un lien avec les données issues de l'application INFO-RTU, en créant un pont informatique entre l'application INFO-RTU et les applications de la Ville.

8. REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES DE LA VILLE ET LE CERIU

La VILLE s'engage expressément à :

- fournir **gratuitement** l'accompagnement et le support nécessaires à INFO afin de faciliter le transfert de connaissances et de savoir-faire;
- fournir **gratuitement** toute collaboration raisonnable pour qu'INFO soit en mesure de réaliser le projet et exécuter ses services efficacement.

La VILLE garantit que :

- tous les droits, titres et intérêts dans le logiciel INFO-RTU cédés sont libres de toute affectation;
- elle a la pleine capacité et tous les pouvoirs pour conclure le présent Contrat et remplir toutes les conditions et exécuter toutes les obligations qui s'y trouvent exprimées;
- elle est la seule et unique propriétaire et détentrice de tous les droits de propriété intellectuelle, titres et intérêts se rattachant au logiciel INFO-RTU. Aucune autre personne, consultant ou employé, ne détient, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, quelque droit de propriété intellectuelle relativement au logiciel

INFO-RTU. Toutes les personnes, qu'elles soient employées ou consultantes ayant participé au développement de la propriété intellectuelle se rapportant au logiciel INFO-RTU, ont dûment cédé à la Ville tous leurs droits, titres et intérêts incluant de manière non limitative leur droit d'auteur et ont expressément renoncé à tous leurs droits moraux dans le logiciel INFO-RTU;

- *Info-RTU* [MC] n'est pas une marque de commerce enregistrée, INFO reconnaît avoir été formellement informée qu'aucune demande d'enregistrement de Marque de commerce n'a été déposée auprès du Bureau des marques de commerce par la Ville ni est en voie de l'être et elle dégage la Ville de toute responsabilité à cet égard;

- le logiciel INFO-RTU fonctionne adéquatement, est exempt de défaut, erreur, virus ou autre bogue de nature informatique qui soit de nature à restreindre l'utilisation envisagée par INFO aux termes des présentes ou à la rendre substantiellement plus onéreuse;

- elle n'a pas omis de divulguer à INFO tous faits ou renseignements importants concernant le logiciel INFO-RTU qui auraient eu pour effet de désintéresser INFO ou d'avoir un impact sur le partage des Revenus;

- elle n'est pas impliquée dans un litige relativement au logiciel INFO-RTU ou à la Marque de commerce et elle n'a connaissance d'aucun fait lui donnant raison de croire qu'un tel litige se manifestera éventuellement.

Le CERIU garanti que :

Il ne possède aucun droit, titre ou intérêt se rattachant au logiciel INFO-RTU.

9 COLLABORATION ET PARTAGE DES REVENUS D'EXPLOITATION AVEC LE CERIU

Il est entendu entre les Parties que les modalités de tarification de base pour l'accès à la plateforme et aux outils de l'application INFO-RTU restent à être définies par INFO dans le cadre de son exploitation. Toutefois, il est entendu que la facturation annuelle de la Ville pour la première année d'utilisation à titre de Membre Partenaire sera établie à la somme maximale de quinze mille dollars (15 000$) payable en un seul versement. et ce pour l'ensemble de ses services centraux et arrondissements .

9.1 Redevances

INFO s'engage à verser au CERIU sous forme de redevances, 25% des Revenus nets d'exploitation (les « **Redevances** »). Aux fins des présentes les Revenus nets d'exploitation représentent les recettes dégagées par l'exploitation du logiciel INFO-RTU par INFO, diminuées de toutes les dépenses engagées dans le but de générer ces revenus et impôts afférents, dans tous les pays, provinces, états ou territoires dans lesquels le logiciel INFO-RTU sera exploité. Il est toutefois entendu entre les Parties qu'INFO et CERIU pourront, de temps à autre, réviser le pourcentage des Redevances d'un commun accord.

9.2 Coûts de démarrage

Il est entendu que les coûts de démarrage seront entièrement assumés par INFO, lesquels ne seront toutefois pas déduits des Revenus nets d'exploitation aux fins de calcul des Redevances.

VILLE DE MONTRÉAL	INFO-EXCAVATION	CERIU

9.3 Développement

INFO s'engage à investir 50% des Revenus nets d'exploitation au développement et à l'amélioration du logiciel INFO-RTU. Il est toutefois entendu entre les Parties qu'INFO et CERIU pourront, de temps à autre, réviser le pourcentage des Revenus nets d'exploitation à être investis à ce titre en fonction des besoins.

9.4 Revue et ajustement de la Tarification :

INFO et le CERIU s'engagent expressément à tenir compte du marché, des besoins reliés au développement du logiciel INFO-RTU, du nombre d'Utilisateurs et de Membres Partenaires et de leur degré d'utilisation des Services afin de procéder aux ajustements de la Tarification sur une base annuelle. À défaut d'entente entre INFO et CERIU, la tarification annuelle sera soumise à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, tel que publié par Statistique Canada pour la province de Québec.

10 REDDITION DE COMPTE ET AUDIT

INFO s'engage à collaborer avec le CERIU afin d'assurer avec transparence le partage et l'échange d'information relativement à l'exploitation du logiciel INFO-RTU.

INFO s'engage à tenir une comptabilité distincte, afin de permettre le suivi par le CERIU de l'affectation et de l'utilisation des fonds dans le cadre du développement et de l'exploitation du logiciel INFO-RTU.

10.1 Rapports comptables :

INFO s'engage à tenir et à garder un rapport complet et précis décrivant tous les Services et les Revenus tirés de l'exploitation du logiciel INFO-RTU, afin de permettre la détermination des Redevances à payer au CERIU.

10.2 Audit annuel :

À la suite d'un avis de quinze (15) jours à INFO, le CERIU ou ses vérificateurs comptables certifiés doivent avoir plein accès aux rapports d'INFO concernant les activités et/ou Revenus liés à l'exploitation du logiciel INFO-RTU et doivent avoir le droit de prendre copie de ces documents.

11 RÉSILIATION

Dans l'éventualité où le Contrat est résilié judiciairement suivant un défaut de la part d'INFO, INFO s'engage immédiatement à:

- s'abstenir d'utiliser, exploiter et commercialiser le logiciel INFO-RTU, et de faire tout geste comprenant, toute publicité déclarant ou laissant entendre qu'il est autorisé à utiliser, exploiter et commercialiser le logiciel INFO-RTU;

- ne conserver aucun des renseignements confidentiels en sa possession obtenus dans le cadre du présent Contrat;

VILLE DE MONTRÉAL	INFO-EXCAVATION	CERIU

- signer et exécuter, sans considération additionnelle, tous les documents raisonnablement requis pour confirmer le transfert des droits, titres et intérêts d'INFO dans le logiciel INFO-RTU à la Ville.

12 DROIT DE RÉSOLUTION

Le contrat est résolu de plein droit, sans avis ni mise en demeure dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- l'insolvabilité ou la faillite d'INFO;
- la dissolution ou liquidation, volontaire ou forcée, d'INFO;
- le changement de contrôle d'INFO;

La Ville pourra alors reprendre les droits cédés par les présentes incluant les modifications et améliorations qui y ont été apportées sans préjudice à ses autres droits et recours. Dans un tel cas, INFO s'engage à signer et exécuter, sans considération additionnelle, tous les documents raisonnablement requis pour confirmer le transfert des droits, titres et intérêts d'INFO dans le logiciel INFO-RTU à la Ville.

13 DÉPÔT DES CODES SOURCES

Par les présentes, INFO s'engage et s'oblige, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant le lancement du logiciel INFO-RTU sur la Plateforme, à déposer sous écrou auprès d'un dépositaire acceptable à la Ville, les codes sources, les codes objets ainsi que l'ensemble de la documentation afférente au logiciel INFO-RTU (incluant les notes de programmation).

14 CONFIDENTIALITÉ

INFO est tenue de préserver la confidentialité des termes du présent Contrat et de toute information marquée confidentielle portée à sa connaissance par la Ville dans le cadre des présentes (« **l'Information confidentielle** »), sauf quand la loi le requiert ou avec le consentement écrit de la Ville. Toutefois, cela ne s'applique pas aux renseignements qui : (i) font partie ou deviennent du domaine public; (ii) sont déjà en possession d'une tierce partie au moment de leur divulgation par INFO; (iii) sont divulgués à INFO par une tierce partie, sans restriction quant à la nature confidentielle des renseignements; (iv) sont divulgués en réponse à une citation à comparaître ou un ordre d'un tribunal.

Conséquemment et sous réserve des exceptions mentionnées ci-devant, INFO s'engage

- à respecter toute mesure de sécurité raisonnable et à suivre toute instruction raisonnable afin de sauvegarder et de protéger l'Information confidentielle;
- à soumettre, préalablement à toute divulgation, les noms des employés qui ont accès à l'Information confidentielle, l'importance de la divulgation et sa justification, sujets à approbation par la Ville;

- à soumettre ses employés, dirigeants, partenaires, représentants et mandataires aux mêmes obligations et consignes de confidentialité;

- à utiliser des mesures raisonnables afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'utilisation illégale et de garder confidentielle l'Information confidentielle;

- à ne pas utiliser l'Information confidentielle à d'autres fins que celles permises dans le Contrat et y apporter la même attention qu'à ses propres Informations confidentielles;

- à avertir la Ville de toute divulgation non autorisée ainsi que de toute utilisation de l'Information confidentielle dont il a connaissance;

- à signer et à exécuter tout document raisonnablement pertinent afin de protéger le caractère confidentiel de l'Information confidentielle.

INFO est responsable de tout dommage pouvant découler de sa négligence relativement au non-respect du caractère confidentiel de l'Information confidentielle en sa possession.

INFO s'engage à indemniser, à protéger et à prendre fait et cause pour la Ville contre tous recours, réclamations, demandes ou poursuites de toute personne en raison de l'utilisation par INFO de l'Information confidentielle à d'autres fins que celles prévues aux présentes.

Ces obligations relatives à la confidentialité survivront à l'expiration ou à la résiliation du présent Contrat.

15. MODIFICATIONS

Aucune modification aux termes de ce Contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord des Parties.

16. FORCE MAJEURE

Aucune des Parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes, si une telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure constitue toute cause ne dépendant pas de la volonté des Parties aux présentes, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure désigne, mais sans limitation, tout cas fortuit, grève, arrêt partiel ou complet de travail, incendie, émeute, intervention par les autorités civiles ou militaires, acquiescement aux règlements et aux ordonnances de toute autorité gouvernementale, catastrophe naturelle et fait de guerre.

17. MÉDIATION

En cas de désaccord entre les Parties quant à l'interprétation, l'application ou l'exécution de l'une ou l'autre des dispositions du présent Contrat, il est entendu entre elles qu'un tel désaccord doit être soumis à la médiation à moins que les Parties n'y renoncent expressément. À cette fin, un médiateur sera désigné conjointement par les Parties agissant raisonnablement, lequel aura pour mandat de régler le désaccord entre les Parties et de les aider à trouver une piste de solution. La nomination d'un médiateur devra intervenir au plus tard dans les trente (30) jours suivant l'avis qu'aura expédié l'une des Parties à l'autre à cet effet et le médiateur disposera d'un délai de trente (30) jours suivant

sa nomination pour concilier les Parties. À défaut d'entente sur le choix du médiateur à l'intérieur d'un délai de trente (30) jours, les Parties seront présumées avoir renoncé à la médiation.

18. LOIS APPLICABLES

Le présent Contrat est régi par les lois du Québec et du Canada et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district de Montréal.

19. VALIDITÉ DES DISPOSITIONS

Une disposition des présentes jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

20. NON-RENONCIATION

Le défaut d'une partie d'exiger de l'autre partie qu'elle se conforme à l'une des dispositions du Contrat n'affecter pas son droit d'exiger subséquemment que celle-ci s'y conforme.

EN FOI DE QUOI les Parties ont signé à Montréal (Québec),

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

M. YVES SAINDON
Greffier

INFO-EXCAVATION

Par : _____

M. DENIS COURCHESNE
Président et chef de la direction

CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES (CERIU) (LE BÉNÉFICIAIRE)

Par : _____

MME CATHERINE LAVOIE ING. M. SC,
Présidente directrice générale

VILLE DE MONTRÉAL	INFO-EXCAVATION	CERIU

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.19

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1181195001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à Édifice 9503 Sherbrooke inc., aux fins d'assemblage, un terrain d'une superficie de 1 824,7 m², situé du côté nord de la rue Sherbrooke Est, faisant partie du prolongement de la rue Bilaudeau, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour le montant de 415 000 $, plus les taxes applicables. / Fermer comme domaine public le lot 4 115 604 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-3676-02

Il est recommandé :

1. de fermer comme domaine public le lot 4 115 604 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Édifice 9503 Sherbrooke inc. un immeuble situé au nord de la rue Sherbrooke Est et à l'ouest de la rue Contrecoeur, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, connu et désigné comme étant le lot 4 115 604 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 415 000 $, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
3. d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-06-27 18:20

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181195001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à Édifice 9503 Sherbrooke inc., aux fins d'assemblage, un terrain d'une superficie de 1 824,7 m², situé du côté nord de la rue Sherbrooke Est, faisant partie du prolongement de la rue Bilaudeau, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour le montant de 415 000 $, plus les taxes applicables. / Fermer comme domaine public le lot 4 115 604 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-3676-02

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise à approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à Édifice 9503 Sherbrooke inc., un terrain vague situé au nord de la rue Sherbrooke Est et à l'ouest de la rue de Contrecoeur (prolongement de la rue Bilaudeau) dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, afin que ce dernier puisse se conformer à la réglementation en vigueur dans le cadre de l'agrandissement de l'immeuble sis au 9503, rue Sherbrooke Est (le C.L.S.C Mercier-Est), soit la construction de la Maison de naissance Mercier-Est.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0926 - 16 septembre 2014 - Approbation d'un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Construction Frank Catania & associés inc. plusieurs terrains d'une superficie totalisant 7 642,9 mètres carrés, localisés dans le site connu comme étant le Faubourg Contrecoeur, situé au nord de la rue Sherbrooke, entre les rues Contrecoeur et Jacques-Porlier, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de régulariser la grille de rue, sans considération monétaire / Inscrire les lots 3 978 635, 3 978 639, 4 115 604, 4 178 466, 4 178 467 ainsi que le lot 4 185 769 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au registre du domaine public.

DESCRIPTION

Édifice 9503 Sherbrooke inc. (le « Promoteur ») est propriétaire de l'immeuble situé au 9503, rue Sherbrooke Est (la « Propriété »). Le Promoteur requiert de la Ville qu'elle lui vende, aux fins d'assemblage, le lot 4 115 604 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 824,7 m² (l'« Immeuble »), situé dans le prolongement de la rue Bilaudeau dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et adjacent à sa Propriété dans le cadre de la construction de la Maison de naissance Mercier-Est (le « Projet »), et ce, en vertu d'une entente avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est de l'île de Montréal (CIUSSS).

L'Immeuble est un tronçon résiduel de la rue Bilaudeau. L'aménagement de ce tronçon en 2005 avait pour but de desservir l'accès au stationnement de la Propriété et devait, ultérieurement à son aménagement initial, être raccordé à une grille de rues planifiée et projetée sur un terrain vacant situé au nord de la Propriété. Cependant, lors du développement du projet « Faubourg Contrecoeur » amorcé en 2008, la grille de rue aménagée n'a pas été raccordée à la rue Bilaudeau et elle est demeurée une rue qui se termine en cul-de-sac et qui dessert uniquement la Propriété. En conséquence, l'Arrondissement ne désire pas aménager et entretenir aux fins de rue puisqu'il n'est d'aucune utilité pour son réseau routier.

Pour ces raisons, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande aux instances municipales de donner suite à la demande du Promoteur afin de lui vendre l'Immeuble au montant de 415 000 $, plus les taxes applicables.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande cette vente pour les motifs suivants :
· L'Immeuble n'est pas requis à des fins de rue et d'aucune utilité pour le réseau routier de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

· Elle permet la réalisation de l'agrandissement de la Propriété.

· Elle est appuyée par les intervenants municipaux de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

· Elle est réalisée conformément à la valeur marchande et sans garantie et aux risques et périls du Promoteur.

· Elle fait suite à une entente négociée avec le Promoteur afin de régulariser l'utilisation de l'Immeuble à des fins de stationnement et de réaliser son Projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 415 000 $. Le Promoteur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 370 000 $, considérant qu'il a déjà remis à la Ville un dépôt de 45 000 $ lors de la signature de la promesse d'achat.
Le prix de vente de 415 000 $ (227,43 $/m² ou 21,13 $/pi²) a été négocié de gré à gré avec le Promoteur et est conforme à la valeur marchande établie par la Division de l'évaluation du SGPI, en date du 8 décembre 2017.

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par le Promoteur.

La valeur aux livres pour fins comptables est de 0 $ et l'Immeuble ne figure pas au rôle foncier, puisqu'il s'agit d'une rue.

L'intervention du Service des finances comptabilise le produit de la vente ainsi que le coût aux livres.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation, le Promoteur ne pourra pas réaliser son Projet .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Réjean BOISVERT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Réjean BOISVERT, 12 février 2018
Daniel BROUSSEAU, 12 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseiller(ere) en immobilier & expertise immobiliere

Tél : 514 872-6292
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-12

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514 868-3844
Approuvé le : 2018-06-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur du SGPI par intérim
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-06-27

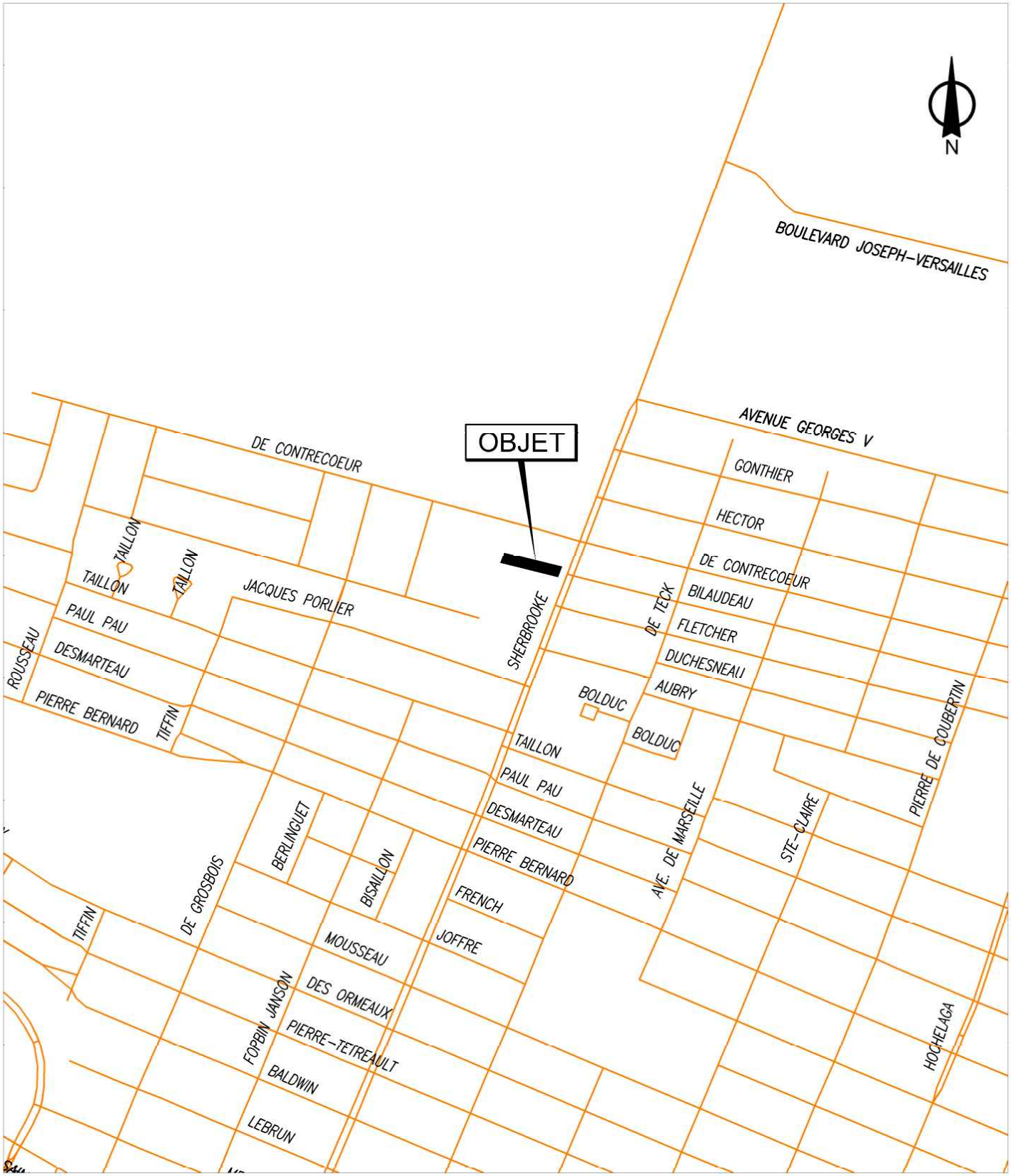

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Mercier -
Hochelaga-Maisonneuve

Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-3676-02
Dessinateur: LJC
Échelle: - - -
Date: 15-12-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

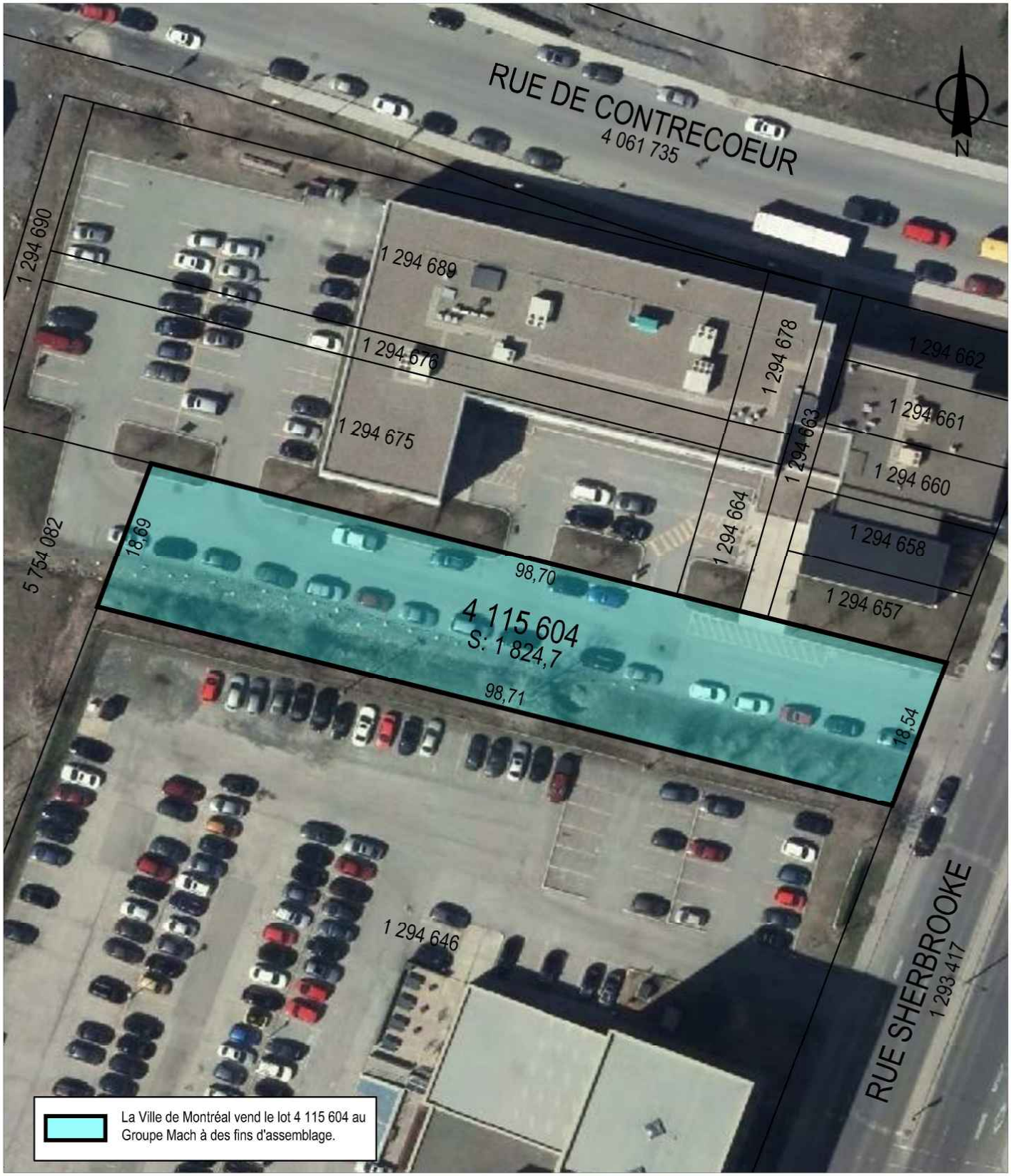

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-3676-02
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:650
Date: 15-12-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181195001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à Édifice 9503 Sherbrooke inc., aux fins d'assemblage, un terrain d'une superficie de 1 824,7 m², situé du côté nord de la rue Sherbrooke Est, faisant partie du prolongement de la rue Bilaudeau, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour le montant de 415 000 $, plus les taxes applicables. / Fermer comme domaine public le lot 4 115 604 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-3676-02

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons le projet d'acte de vente joint aux termes duquel la Ville vend à Edifice Sherbrooke Inc. le lot 4 115 604 du cadastre du Québec moyennant la somme de 415 000$. Ce projet d'acte a été préparé par Me Angelo Febraio, notaire suivant les indications des parties.Nous n'avons effectuée aucune vérification quant à la qualité des titres, celles-ci relevant de la responsabilité du notaire instrumentant en l'occurrence MeFebraio.Ce projet d'acte a été approuvé par son responsable au Service de la Planification et de la Gestion Immobilière de la Ville et le conseiller juridique de la société.

FICHIERS JOINTS

Vente 4 (intervention).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andrée BLAIS
notaire
Tél : 2-7361

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-22

Marie-Andrée SIMARD
notaire et chef de division du droit notarial
Tél : 2-8323
Division :

CONTRAT DE VENTE

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le ● (2018-●-●).

DEVANT **Me Angelo FEBBRAIO, notaire** à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

VILLE DE MONTRÉAL, une personne morale de droit public constituée le premier janvier deux mille deux (1er janvier 2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (ci-après nommée la « **Charte** »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, en la ville de Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves SAINDON, greffier, dûment autorisé en vertu de la Charte et des documents suivants :

a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-sept octobre deux mille trois (27 octobre 2003) ;

b) de la résolution numéro CM●, adoptée par le conseil municipal à sa séance du ● deux mille dix-huit (●2018) ,

copie certifiée de ces résolutions demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée la « **Ville** »

ET :

ÉDIFICE 9503 SHERBROOKE INC., une personne morale légalement constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

(Québec) (RLRQ, c. S-31.1), immatriculée en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), sous le numéro 1169132579, ayant son siège au 407, rue McGill, bureau 710, en la ville de Montréal, province de Québec, H2Y 2G3, agissant et représentée par Vincenzo (Vincent) CHIARA, son président, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le ● deux mille dix-huit (● 2018) et dont copie demeure année aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par ledit représentant en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée « l'**Acquéreur** »

La Ville et l'Acquéreur sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

La Ville vend à l'Acquéreur, qui accepte, un terrain vacant situé au nord-ouest de la rue Sherbrooke Est, entre les rues Contrecoeur et Jacques-Porlier, en la ville de Montréal (arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve), province de Québec, connu et désigné comme étant :

DÉSIGNATION

Le lot QUATRE MILLIONS CENT QUINZE MILLE SIX CENT QUATRE (4 115 604) au plan du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé «l'**Immeuble**»

Tel que le tout se retrouve, sans exception ni réserve de la part de la Ville, avec toutes les servitudes continues et discontinues, apparentes et

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

non apparentes pouvant bénéficier ou grever l'Immeuble.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

La Ville est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de cession par Construction Frank Catania & Associés Inc., reçu par Robert Coulombe, notaire, le deux octobre deux mille quatorze (2 octobre 2014) et inscrit au livre foncier de la circonscription foncière de Montréal (ci-après appelé le «**Livre foncier**») sous le numéro 21 096 219.

FERMETURE

La Ville déclare que le lot composant l'Immeuble a été, à toutes fins que de droit, fermé comme domaine public en vertu de la résolution du conseil municipal mentionnée en second lieu dans sa comparution. Il est convenu entre les Parties que l'Acquéreur et ses ayants droit prendront fait et cause pour la Ville et tiendront cette dernière indemne de tout dommage et de toute réclamation de quelque nature découlant de la fermeture de l'Immeuble comme domaine public et de la subsistance, le cas échéant, de tout droit de passage en faveur des propriétaires riverains, malgré la fermeture et la présente vente. L'Acquéreur, s'engageant pour lui-même, ainsi que pour ses ayants droit, renonce de plus à faire quelque réclamation que ce soit contre la Ville découlant ou relative à telle fermeture.

De plus, l'Acquéreur renonce, pour lui-même et ses ayants droit, à toutes fins que de droit, à tout droit de passage qu'il avait ou pourrait avoir dans la partie de la rue Bilaudeau riveraine des lots 1 294 690 et 1 294 675 au plan du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ces derniers lots lui appartenant. Cette partie de rue a été fermée et son usage discontinuée préalablement à sa vente par la Ville, aux termes d'un acte de vente et sa correction publiés respectivement

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

sous les numéros 14 685 416 et 16 046 481, et ce, en vertu de la résolution numéro CM07 0114 adoptée par le conseil municipal de la Ville à sa séance du dix-neuf mars deux mille sept (19 mars 2007). L'Acquéreur, pour lui-même et ses ayants droit, s'engage à tenir la Ville indemne de tout dommage, de toute réclamation et de toute responsabilité et à ne pas poursuivre la Ville pour quelque raison que ce soit relative au présent paragraphe.

GARANTIE

La présente vente est faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'Acquéreur. L'Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative aux titres de l'Immeuble, celui-ci l'achetant à cet égard à ses seuls risques et périls, qu'il ait effectué ou non une vérification des titres.

Quant à l'état et à la qualité des sols et du sous-sol (ci-après les « **Sols** ») de l'Immeuble et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant sans limitation, l'état de tout bâtiment, construction ou ouvrage, le cas échéant, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble, l'Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité, celui-ci l'achetant également à cet égard à ses seuls risques et périls, et ce, qu'il ait effectué ou non une étude de caractérisation des Sols ou une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

L'Acquéreur reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville et il renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment, à l'égard des titres, de la condition

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble, le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit de l'Acquéreur. En outre, l'Acquéreur s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la présente vente.

POSSESSION

L'Acquéreur devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

DOSSIER DE TITRES

La Ville ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à l'Acquéreur relativement à l'Immeuble.

DÉCLARATIONS DE LA VILLE

La Ville déclare :

a) Qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C., (1985) chapitre 1 (5^{e} suppl.) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3).

b) Qu'elle a le pouvoir et la capacité de posséder et de vendre l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

c) Qu'elle abandonne le puisard présent dans le fossé existant à la limite de l'Immeuble et du lot UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SIX CENT QUARANTE-SIX (1 294 646) au plan du Cadastre du Québec, circonscription foncière de

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

Montréal, ainsi que la conduite d'égout reliée à ce puisard et que l'Acquéreur peut, à son choix, utiliser ces ouvrages pour les besoins de ses propriétés ou les désaffecter, le tout à ses entiers frais.

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

La Ville a adopté une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ. chapitre C-19) et elle a remis une copie de ladite politique à l'Acquéreur.

En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que l'Acquéreur s'engage à remplir, savoir :

a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction.

b) Vérifier lui-même auprès de toutes les autorités compétentes, y compris la Ville, que tout aménagement ou construction qu'il entend réaliser sur l'Immeuble ainsi que toute destination qu'il entend lui donner sont conformes aux lois et règlements en vigueur.

c) Prendre à sa charge toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou qui pourront être imposées sur l'Immeuble, pour toute période commençant à la date des présentes.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

d) Ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, l'Acquéreur se réservant toutefois le droit de contester cette évaluation pour tout autre motif.

e) Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publication et des copies requises, dont trois (3) pour la Ville.

f) Prendre à sa charge les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant, pour l'assister aux fins des présentes.

g) Installer, à ses entiers frais, sur l'Immeuble, soit parallèlement et à cinq mètres (5 m) de la ligne de division de l'Immeuble (4 115 604) et du lot un million deux cent quatre-vingt-treize mille quatre cent dix-sept (1 293 417) (rue Sherbrooke) au plan du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, un dos d'âne et un panneau d'arrêt, et ce, pour une meilleure visibilité, lorsque les véhicules s'engagent sur la rue Sherbrooke Est, à Montréal, à partir de l'Immeuble.

CRÉATION D'UNE SERVITUDE

L'Acquéreur, stipulant pour lui-même, ses représentants et ayants droit, constitue sur le fonds servant ci-après désigné en faveur du fonds dominant ci-après désigné , lequel appartient à la Ville, cette dernière stipulant pour elle-même, ses représentants et ayants droit, une servitude réelle et perpétuelle de non-construction prohibant tout type de construction sur le fonds servant, y compris les clôtures de division, les arbres, arbustes et aménagements paysagers, et ce, afin de conserver sur l'Immeuble, en tout temps, un dégagement visuel de cinq mètres (5 m) de profondeur, à partir de la ligne de division de l'Immeuble et du lot

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

un million deux cent quatre-vingt-treize mille quatre cent dix-sept (1 293 417) (rue Sherbrooke Est), au plan du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, par la largeur de l'Immeuble, soit dix-huit mètres et cinquante-quatre centièmes (18,54 m) calculée sur la ligne de division des lots mentionnés, à partir de l'intersection de la ligne de division des lots un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille six cent cinquante-sept (1 294 657) et de l'Immeuble, au plan du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec la limite nord-ouest de la rue Sherbrooke Est (lot 1 293 417), et ce, afin que tout usager du fonds servant ait accès à la rue Sherbrooke Est en toute sécurité.

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

Le fonds servant de la servitude est constitué de l'Immeuble, soit le lot QUATRE MILLIONS CENT QUINZE MILLE SIX CENT QUATRE (4 115 604) au plan du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé le « Fonds servant »

MODE D'ACQUISITION DU FONDS SERVANT

L'Acquéreur est propriétaire du Fonds servant pour l'avoir acquis aux termes du présent acte.

DÉSIGNATION DU FONDS DOMINANT

Le fonds dominant de la servitude est constitué d'une partie de la rue Sherbrooke Est, à Montréal, province de Québec, soit le lot numéro UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE QUATRE CENT DIX-SEPT (1 293 417) au plan du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé le « Fonds dominant »

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

MODE D'ACQUISITION DU FONDS DOMINANT

La Ville est propriétaire du Fonds dominant pour l'avoir acquis de Pierre Bilodeau, aux termes d'un acte de vente reçu par Joseph Alfred Beauchamp, notaire, le six décembre mil neuf cent dix (6 décembre 1910), sous le numéro 1622 de ses minutes, et inscrit au livre foncier de la circonscription foncière de Montréal, le seize décembre mil neuf cent dix (16 décembre 1910), sous le numéro 182 353.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Aux fins de l'exercice de cette servitude, il est convenu et entendu entre les Parties ce qui suit:

1. Aucune construction, structure, ouvrage, plantation, aménagement paysager, clôture et autre élément de même nature ne peut être érigé ou construit sur le Fonds servant, toutefois, les revêtements d'asphalte et de béton sont permis;

2. La modification de l'élévation actuelle du Fonds servant est prohibée, sauf si le consentement de la Ville est obtenu, préalablement à tous travaux à cette fin;

3. La Ville aura le droit de couper, émonder, enlever et détruire, de quelque manière que ce soit et en tout temps, sur le Fonds servant, arbres, arbustes, branches, racines et déplacer hors du Fonds servant tout ce qui, à son avis, pourrait nuire à l'exercice de la servitude présentement créée;

4. La Ville aura le droit de circuler sur le Fonds servant et, si nécessaire, en dehors de celui-ci, pour exercer tout droit accordé par les présentes;

5. L'Acquéreur, étant donné la finalité de cette servitude, soit

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

avoir un accès sécuritaire à la rue Sherbrooke Est (lot 1 293 417), devra entretenir le Fonds servant avec application et en personne raisonnable. Les travaux d'entretien (incluant notamment le déneigement, l'épandage d'abrasifs et les réparations du Fonds servant) seront à sa charge exclusive;

6. L'Acquéreur convient de rembourser à la Ville toutes dépenses raisonnables encourues par celle-ci, en cas de réparations urgentes et nécessaires exécutées par elle ou ses mandataires pour la conservation ou l'exercice de la présente servitude, à la condition, cependant, que la Ville ait préalablement informé ou tenté d'informer l'Acquéreur que tels travaux seront exécutés, le tout sous réserve des autres droits de la Ville;

7. La présente servitude inclut également une servitude de non-stationnement. À cet égard, l'Acquéreur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher quelque obstruction que ce soit du Fonds servant, afin de permettre la libre circulation des personnes sur celui-ci en tout temps;

8. Advenant que l'Acquéreur désire entreprendre des travaux sur le Fonds servant, il en avisera la Ville, au préalable; laquelle pourra alors imposer à l'Acquéreur toutes les conditions qu'elle jugera appropriées dans les circonstances, afin d'assurer la sécurité du public;

9. La Ville sera responsable des dommages causés par les actes ou omissions de ses employés, préposés, consultants ou entrepreneurs, soit au Fonds servant, soit à la propriété adjacente de l'Acquéreur, le tout conformément aux articles 1457 et suivants du *Code civil du Québec*, pourvu que ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence de l'Acquéreur ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit et ne soient pas la conséquence inévitable de l'existence à cet endroit de la servitude.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

CONSIDÉRATION

La présente servitude est consentie sans aucune considération de quelque nature que ce soit par l'Acquéreur en faveur de la Ville, dont quittance totale.

DÉCLARATIONS RELATIVE À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.), QUANT À LA SERVITUDE

Si la servitude créée aux termes des présentes est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R. 1985, ch. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre. T-01), la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) exigibles seront payées par la Ville, à l'entière exonération de l'Acquéreur.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 812154532RT 0001;
T.V.Q. : 1220258633TQ 0001;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

PRIX DE VENTE DE L'IMMEUBLE

Cette vente est ainsi consentie pour le prix total de **QUATRE CENT QUINZE MILLE DOLLARS (415 000,00 $)**, que la Ville reconnaît avoir reçu de l'Acquéreur, partie ce jour et partie avant ce jour, **DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE**.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.), QUANT À LA VENTE

Le prix de vente exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, chapitre E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), l'Acquéreur effectuera lui-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Ville.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 812154532RT 0001;
T.V.Q. : 1220258633TQ 0001

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant relativement à l'Immeuble sont constatées par le présent contrat qui annule toute entente précédente.

AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

a) La Ville : à l'attention du Chef de division, Division des transactions immobilières, Direction des transactions immobilières et de la sécurité, Service de la gestion et de la planification immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, Montréal, H2Y 3Y8;

OU

toute autre unité administrative

avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1C6.

b) L'Acquéreur: à l'attention de Vincenzo (Vincent) Chiara au 407, rue McGill, Bureau 710, en la ville de Montréal, province de Québec, H2Y 2G3.

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

sa nouvelle adresse, l'Acquéreur fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

DÉLAIS

Les délais mentionnés aux présentes, le cas échéant, sont de rigueur. Toutefois, pour déterminer le défaut de l'Acquéreur en raison de quelque délai fixé dans cet acte, on doit tenir compte de tout retard apporté par la Ville elle-même, lorsque tel retard peut raisonnablement empêcher ou retarder l'accomplissement par l'Acquéreur de ses engagements, ainsi que de toute force majeure, auquel cas les délais seront étendus d'autant.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

L'Acquéreur et la Ville déclarent ce qui suit :

a) Le cédant est : VILLE DE MONTRÉAL.

b) Le cessionnaire est : ÉDIFICE 9503 SHERBROOKE INC.

c) Le siège du cédant est au : 275, rue Notre-Dame Est, en la ville de Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

d) Le siège du cessionnaire est au : 407, rue McGill, bureau 710, en la ville de Montréal, province de Québec, H2Y 2G3.

e) L'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

f) Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de : QUATRE CENT QUINZE MILLE DOLLARS (415 000,00 $).

g) Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation en regard de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de : QUATRE CENT QUINZE MILLE DOLLARS (415 000,00 $).

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

h) Le montant du droit de mutation en regard de l'Immeuble est de : QUATRE MILLE SEPT CENT QUATORZE DOLLARS (4 714,00 $).

i) Il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro ● (●) des minutes du notaire soussigné.

LES PARTIES déclarent au notaire avoir pris connaissance du présent acte et l'avoir exempté d'en donner ou d'en faire donner lecture, puis les Parties signent en présence du notaire.

ÉDIFICE 9503 SHERBROOKE INC.

Par : _____
Vincenzo (Vincent) CHIARA

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves SAINDON

_____
Angelo FEBBRAIO, notaire

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181195001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à Édifice 9503 Sherbrooke inc., aux fins d'assemblage, un terrain d'une superficie de 1 824,7 m², situé du côté nord de la rue Sherbrooke Est, faisant partie du prolongement de la rue Bilaudeau, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour le montant de 415 000 $, plus les taxes applicables. / Fermer comme domaine public le lot 4 115 604 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-3676-02

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1181195001 - Vente lot 4 115 604.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

Co- auteur
Dominique Ballo
Conseiller budgétaire-Service des finances-Point de service HDV
Tél: 514-872-7344

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-08-03

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier

Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.20

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1181543002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal, pour la location de la partie profonde de son bassin aquatique, d'une durée de trois (3) ans et quatre (4) mois, débutant le 20 août 2018 et se terminant le 31 décembre 2021 - Autoriser une dépense maximale de 28 369,20 $ pour 2018, une dépense maximale de 72 432,00 $ pour chaque année de 2019 à 2021, pour un total de 245 665,20 $, toutes taxes applicables inclus

Il est recommandé :

1. d'approuver l'entente avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal, pour la location de la partie profonde de son bassin aquatique, d'une durée de trois (3) ans et quatre (4) mois, débutant le 20 août 2018 et se terminant le 31 décembre 2021;
2. d'autoriser une dépense maximale de 28 369,20 $ pour 2018, une dépense maximale de 72 432,00 $ pour chaque année de 2019 à 2021, pour un total de 245 665,20 $, toutes taxes applicables incluses;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-20 16:26

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181543002**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal, pour la location de la partie profonde de son bassin aquatique, d'une durée de trois (3) ans et quatre (4) mois, débutant le 20 août 2018 et se terminant le 31 décembre 2021 - Autoriser une dépense maximale de 28 369,20 $ pour 2018, une dépense maximale de 72 432,00 $ pour chaque année de 2019 à 2021, pour un total de 245 665,20 $, toutes taxes applicables inclus

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel vise à renouveler une entente de trois (3) ans entre la Ville et le CÉGEP du Vieux Montréal (CÉGEP) pour la location de la partie profonde du bassin aquatique du CÉGEP. Cette entente vise à offrir au Club de nage synchronisée Montréal Synchro (Club) l'accessibilité à la partie profonde de la piscine ainsi que l'accès à des locaux d'appoints essentiels pour l'entraînement des athlètes en nage synchronisée.
Conformément au Cadre de référence en matière de reconnaissance et de soutien financier aux organismes conventionné de la direction de la gestion des installations sportive (DGIS), la Ville s'engage à mettre à leur disposition l'accès gratuit à des plateaux sportifs. La piscine du CÉGEP est la seule installation disponible qui réponde aux besoins du Club.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1094 - 21 septembre 2016 - Approuver un projet d'entente par lequel le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal loue, pour une période de deux (2) ans et dix (10) mois, débutant le 5 octobre 2015 et se terminant le 19 août 2018, à la Ville de Montréal la partie profonde de son bassin aquatique, pour une somme maximale et totale de 178 486 $, taxes incluses, détaillée comme suit : 16 038 $ en 2015, 62 082 $ en 2016, 62 082 $ en 2017 et 38 284 $ en 2018, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente et d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.
CM13 1133 - 16 décembre 2013 - Accorder un soutien financier de 64 241 $ et un soutien en prêt de locaux d'une valeur totalisant 211 010 $, soit une valeur annuelle de 275 251 $

pour les années 2014, 2015 et 2016 / Approuver la convention entre la Ville et le Club Montréal Synchro à cet effet.

DESCRIPTION

L'entente recommandée entrerait en vigueur le 20 août 2018 et se terminerait le 31 décembre 2021. La valeur des dépenses autorisées dans le cadre de cette entente serait de 28 369,20 $ en 2018, 72 432,00 $ par année de 2019 à 2021, soit une dépense totale maximale de 245 665,20 $, toutes taxes applicables incluses.
Selon cette entente, le CÉGEP mettrait à la disposition du Club un total maximal de 6 120 heures au taux préférentiel de 40,24 $/heure (taxes incluses), au lieu du tarif régulier de 86,23 $/heure, et réparties comme suit :

· 720 heures pour la période du 20 août au 31 décembre 2018;
· 1 800 heures pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019;
· 1 800 heures pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020;
· 1 800 heures pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Les coûts incluraient d'autres locaux (espaces de rangement, bureau, vestiaire, local pour les entraîneurs, divers plateaux d'entraînement hors piscine), ainsi que le droit d'utiliser l'équipement intégré appartenant au CÉGEP, et ce, pendant toute la durée de l'entente.

JUSTIFICATION

Cette entente favoriserait le développement du sport de haut niveau et contribuerait à la mission du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Aucune autre installation aquatique appartenant à la Ville de Montréal n'a la capacité d'accueillir le Club considérant le nombre d'heures nécessaires pour l'entraînement des athlètes.
Le taux préférentiel de location de 40,42 $/heure qui serait assumé par la Ville a été établi en fonction du volume d'heures louées et de la nature de l'utilisation qui s'adresse à un club sportif reconnu par la Ville de Montréal. À titre de comparaison, le tarif horaire de la piscine du Parc olympique serait environ de 70,00 $/heure pour un bassin équivalent permettant la nage synchronisée. L'augmentation du taux horaire est de 5,75 $/heure, soit 17%, et s'explique par la hausse des frais énergétiques, des frais d'entretien ainsi que les frais liés aux prêts d'équipements découlant de l'utilisation du bassin par le club.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 245 665,20 $ (toutes taxes applicables incluses), sera financé par le budget de fonctionnement de la DGIS du SDSS. Cette dépense serait entièrement assumée par la ville centre.

	Entente en vigueur		**Entente en projet**				
	5 oct.2015 au 19 août 2018		20 août au 31 déc. 2018	1er jan. au 31 déc. 2019	1er jan. au 31 déc. 2020	1er jan. au 31 déc. 2021	Total
Taux horaire	34,49 $		40,24 $	40,24 $	40,24 $	40,24 $	40,24 $
Nb d'heures prévu	5 175		705	1 800	1 800	1 800	6 105
Total	**178 485,75 $**		**28 369,20 $**	**72 432,00 $**	**72 432,00 $**	**72 432,00 $**	**245 665,20 $**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le présent dossier est accepté, le Club pourra continuer d'offrir ses services, dont la reprise du programme sport-études, dès la rentrée scolaire 2018.
Si le dossier était reporté, le Club ne pourrait pas continuer ses activités et ses entraînements afin de participer à ses compétitions.

Si ce dossier était refusé, le Club ne pourrait pas continuer à offrir ses services, car, sans l'aide de la Ville, il ne serait pas en mesure d'assumer les coûts de location des heures nécessaires au développement du sport et des athlètes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue pour l'instant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

8 août 2018 : comité exécutif
20 août 2018 : conseil municipal et entrée en vigueur de l'entente
19 août 2021: fin de l'entente

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cédric AGO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rocca LONIGRO
Agente de développement

Tél : 514 872-9259
Télécop. : 514 872-4718

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-06

Jean-François DULIÈPRE
c/d gestion des installations (dir sports)

Tél : 514-872-7990
Télécop. : 514 872-4718

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2018-07-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-07-12

ENTENTE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

N^{o} d'inscription TPS : 121364749
N^{o} d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DU VIEUX-MONTRÉAL**, personne morale légalement constituée, agissant et représentée par Madame Mylène Boisclair, directrice générale dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'il le déclare.

No d'inscription TPS : R106884059
No d'inscription TVQ : 1006162785

ci-après appelée le « **COLLÈGE** »

ATTENDU QUE le COLLÈGE et la VILLE sont en lien de partenariat depuis plus de 40 ans suite à la cession de la piscine St-Louis et de son terrain adjacent pour permettre l'érection du centre sportif ainsi que de la piscine St-Louis du COLLÈGE sur le même emplacement;

ATTENDU QUE la VILLE offre des services à la population montréalaise;

ATTENDU QUE la VILLE entretient depuis 1996 un lien de partenariat avec l'organisme sans but lucratif Le Club Montréal Synchro Inc., dont la mission est de développer des athlètes de haut niveau en nage synchronisée;

ATTENDU QUE suivant une convention de subvention conclue entre la VILLE et Le Club Montréal Synchro Inc., ce dernier occupait la piscine George-Vernot, propriété de la Ville;

ATTENDU QUE la piscine George-Vernot, rendue inutilisable en raison de son niveau élevé de vétusté a fermée ses portes en 2015;

ATTENDU QUE la VILLE a relocalisé Le Club Montréal Synchro Inc. à la piscine du COLLÈGE à partir du 24 août 2015;

ATTENDU QUE le COLLÈGE offre à la VILLE de louer sa piscine conformément à la présente convention et à ses annexes;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au COLLÈGE;

EN CONSÉQUENCE, EN CONSIDÉRATION DES ENGAGEMENTS PRÉVUS AUX PRÉSENTES, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. DÉFINITIONS

1.1 Lorsque les termes suivants sont utilisés dans cette entente, ils doivent être interprétés comme désignant :

1.1.1 **«** Activités scolaires » : désigne toute activité organisée ou sanctionnée par un responsable autorisé par la direction du COLLÈGE pour des fins pédagogiques; elle est de nature sociale, culturelle, éducative ou sportive et est destinée à la clientèle ou au personnel du COLLÈGE; elle se tient pendant les heures d'enseignement.

1.1.2 « Activités parascolaires et communautaires » : désigne toute activité organisée ou sanctionnée par un responsable autorisé par la direction du COLLÈGE pour des fins d'activités parascolaires et communautaires; elle est de nature sociale, culturelle, éducative ou sportive et est destinée à la clientèle interne (étudiants et personnel du COLLÈGE) et externe (clients du COLLÈGE) ainsi qu'à ses partenaires.

1.1.3 « Activités de la VILLE » : désigne toute activité organisée ou sanctionnée par la Division de la gestion des Installations sportives de la VILLE, telle que plus amplement décrite à l'annexe 1 de la présente entente.

1.1.4 « Année scolaire » : signifie la période commençant le 15 août d'une année et se terminant le 15 juin de l'année suivante.

1.1.5 « Calendrier des opérations » : désigne les périodes d'utilisation de ses installations sportives par le COLLÈGE pour ses activités scolaires, parascolaires et communautaires.

1.1.6 « CEPS » : signifie le Centre d'éducation physique et de sports du COLLÈGE;

1.1.7 « Entretien sanitaire » : signifie tous les travaux d'entretien normaux et habituels assurant la propreté des finis et espaces intérieurs.

1.1.8 « Grille d'utilisation » : désigne la grille indiquant les périodes d'utilisation des Installations sportives du COLLÈGE par la VILLE et figurant à l'annexe 3 de la présente entente.

1.1.9 « Session scolaire » : signifie une période comportant un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation ou toute période déterminée par la réglementation en vigueur applicable aux collèges d'enseignement général et professionnel. L'année scolaire comporte au moins deux (2) sessions scolaires.

1.1.10 « Session d'automne » : période de la fin août à la fin décembre.

1.1.11 « Session d'hiver/printemps» : période du début janvier à la mi-juin.

1.1.12 « Session d'été » : période entre les sessions scolaires d'hiver et d'automne, soit de la mi-juin à la fin août.

1.1.13 « Installations » : signifie la piscine du CEPS ainsi que les locaux et dépôts détaillés à l'article 7 de la présente entente.

1.1.14 « Partenaires de la VILLE » : signifie un ou des organismes dont la programmation et les activités offertes sont planifiées de concert avec la VILLE; lesdits partenaires étant plus amplement identifiés à l'annexe 2 de la présente entente.

1.1.15 « Représentant du COLLÈGE» : signifie la personne occupant le poste de coordonnateur du CEPS ou toute autre personne désignée par elle ou par le COLLÈGE.

1.1.16 « Représentant de la VILLE » : signifie la directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant autorisé.

2. ENTENTE

2.1 Sujet aux termes et conditions établis dans la présente entente, y compris ses annexes, le COLLÈGE accepte de louer ses Installations à la VILLE pour les activités de la Ville décrites à l'annexe 1 avec un partenaire identifié à l'annexe 2.

2.2 En contrepartie de cette location, la VILLE accepte de payer au COLLÈGE les sommes mentionnées à l'article 10, à la date et selon la procédure établie selon les termes et conditions de la présente entente.

3. DURÉE DE L'ENTENTE

3.1 La présente entente entre en vigueur le 20 août 2018 et se termine le 31 décembre 2021, sous réserve des dispositions prévues aux présentes.

3.2 À la fin de la présente entente, celle-ci sera renouvelée automatiquement entre les parties, pour une durée de trois (3) ans et suivant les mêmes conditions que celles prévues aux présentes, à moins que l'une ou l'autre des parties n'exprime son intention de ne pas la renouveler ou d'en modifier les termes et conditions, au moyen d'un avis écrit transmis à l'autre partie au moins six (6) mois avant la fin de la présente entente ou de toute période de renouvellement.

4. DÉTERMINATION DU CALENDRIER DES OPÉRATIONS ET DE LA GRILLE D'UTILISATION

4.1 Le COLLÈGE transmettra à la VILLE, le Calendrier des opérations préliminaire pour la:

4.1.1 session d'automne : avant le 1er juin
4.1.2 session d'hiver : avant le 1er octobre
4.1.3 session d'été : avant le 1er avril

4.2 Le COLLÈGE transmettra à la VILLE, le Calendrier des opérations final pour la:

4.2.1 session d'automne : la deuxième semaine d'août
4.2.2 session d'hiver : la deuxième semaine de janvier
4.2.3 session d'été : avant le 15 mai

4.3 La VILLE transmettra au COLLÈGE son programme d'Activités de la VILLE pour la :

4.3.1 session d'automne : avant le 1er août
4.3.2 session d'hiver : avant le 1er décembre
4.3.3 session d'été : avant le 1er juin

accompagné de l'ensemble de ses choix des périodes disponibles du Calendrier des opérations selon les droits et conditions d'utilisation plus amplement définis à l'article 5 de l'entente, le tout selon la Grille d'utilisation.

4.4 Le COLLÈGE transmettra à la VILLE un calendrier d'utilisation conjoint des Installations du COLLÈGE incluant l'ensemble des droits d'utilisation consentis à la VILLE dans sa Grille d'utilisation :

4.4.1 session d'automne : la deuxième semaine d'août
4.4.2 session d'hiver : la deuxième semaine de janvier
4.4.3 session d'été : avant le 15 juin

Toutes demandes de modifications après ces dates doivent être acheminées au COLLÈGE au moins 2 semaines avant la (les) date(s) de modifications prévues.

Si ce délai n'est pas respecté, le COLLÈGE se réserve le droit de refuser la modification et de facturer la VILLE pour les heures prévues et non utilisées.

5. DROITS ET CONDITIONS D'UTILISATION CONSENTIS À LA VILLE

5.1 Le COLLÈGE s'engage à mettre à la disposition de la VILLE dans son Calendrier des opérations annuelles, un nombre minimal de 48 semaines pour la piscine pouvant être choisies par la VILLE conformément à la Grille d'utilisation.

5.2 La VILLE dispose d'un droit de choisir un maximum de quarante-huit (48) semaines par année disponibles aux fins d'établir sa Grille d'utilisation pour ses activités.

5.3 Suivant la détermination du Calendrier des opérations, s'il reste des périodes disponibles et que le COLLÈGE désire les offrir en location, la VILLE bénéficiera d'un taux préférentiel sur le tarif normalement fixé par le COLLÈGE si elle désire louer les Installations pour certaines périodes disponibles restantes. Ce taux préférentiel est prévu à l'article 10.4 de la présente entente.

5.4 Les Installations du COLLÈGE mises à la disposition de la VILLE suivant la Grille d'utilisation déterminée par cette dernière ne doivent être utilisées qu'à des fins reliées exclusivement aux Activités de la VILLE plus amplement décrites à l'annexe 1.

5.5 Toute cession partielle ou totale effectuée par la VILLE, dans ses droits consentis dans la Grille d'utilisation à un tiers qui n'est pas un Partenaire de la VILLE mentionné à l'annexe 2, ne pourra être faite sans avoir au préalable été autorisée, par écrit, par le représentant du COLLÈGE.

5.6 Advenant le cas où la VILLE cède partiellement ou en totalité ses droits consentis dans la Grille d'utilisation à un partenaire de la VILLE, la Ville demeure tenue entièrement responsable, conjointement et solidairement, avec le Partenaire de la VILLE du respect des dispositions de la présente entente.

5.7 Le COLLÈGE peut, après avoir avisé la VILLE par écrit, modifier la Grille d'utilisation afin de respecter les règles le régissant notamment la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (L.R.Q., c. C-29), ainsi que pour :

i) des Activités scolaires;

ii) des travaux d'entretien majeurs, de modifications, de restauration ou de réparation;

iii) des événements non imputables au COLLÈGE autres que les événements de force majeure prévus à l'article 17.

Le délai pour faire parvenir cet avis est de 30 jours avant le début des sessions.

5.8 Dans les cas mentionnés au paragraphe précédent et après entente entre les parties, de nouvelles périodes d'utilisation disponibles sont consenties à la VILLE en remplacement de celles dont elle est privée.

À défaut d'une entente, les parties conviennent d'une banque d'heures à être utilisées par la VILLE ultérieurement.

5.9 À moins d'entente entre les parties, dans le cas où la VILLE serait privée de son droit d'utilisation pour un des motifs mentionnés au paragraphe 5.7 et qu'elle n'aurait pu utiliser durant la période couverte par la présente entente une banque d'heures convenue selon l'article 5.8, le COLLÈGE crédite à la VILLE un montant correspondant au nombre de périodes inutilisées au tarif établi à l'article 10.4.

6. ÉQUIPEMENT INTÉGRÉ

6.1 La VILLE a le droit d'utiliser l'équipement intégré appartenant au COLLÈGE, soit l'équipement inclus dans la structure des Installations mises à sa disposition.

6.2 Le COLLÈGE assure les réparations à ses locaux ou les réparations et remplacements à ses équipements rendus nécessaires par une utilisation normale de ses locaux et de ses équipements.

6.3 Les réparations et les remplacements effectués par le COLLÈGE doivent être faits avec diligence afin de nuire le moins possible au déroulement des activités et à la bonne utilisation des Installations et des équipements par la VILLE.

6.5 Le COLLÈGE s'engage à informer la VILLE, au moins 30 jours ouvrables avant le début de projets d'entretien majeur, de modifications, de restauration ou des réparations à ses Installations qui pourraient priver la VILLE de l'utilisation convenue, à moins que lesdits travaux ne soient nécessaires en raison d'une situation d'urgence.

7. LOCAUX ET DÉPÔTS

7.1 Le COLLÈGE s'engage à mettre à la disposition de la VILLE :

- un espace de rangement barré dans le dépôt de la piscine
- deux espaces de rangement
- le bureau c4.03a
- un vestiaire attitré et verrouillé
- plateaux secs selon la disponibilité
- un local pour les entraîneurs

afin qu'ils lui servent pendant toute la durée de la présente entente.

7.2 Le coût de location des espaces susmentionnés est inclus dans le coût total de location des Installations du COLLÈGE.

8. ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

8.1 Le COLLÈGE se charge en tout temps de l'entretien sanitaire habituel de ses Installations mises à la disposition de la VILLE et lui en assure l'accessibilité. Le COLLÈGE voit à rendre ses Installations sécuritaires avant d'en donner accès à la VILLE.

8.2 Le COLLÈGE s'engage à entretenir la piscine qu'il met à la disposition de la VILLE en se conformant, quant à la clarté et à la qualité de l'eau, au *Règlement sur la sécurité dans les bains publics*, et au *Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels*, ou de toute autre disposition ou de tout règlement en vigueur relativement à l'utilisation et l'entretien d'une piscine publique.

9. ACCESSIBILITÉ, SURVEILLANCE ET SÉCURITÉ

9.1 La VILLE doit s'assurer que ses usagers n'ont accès qu'aux installations mises à leur disposition. Tous les règlements actuels et futurs du COLLÈGE notamment l'interdiction de fumer et de consommer des boissons alcooliques et des drogues ou toutes autres matières doivent être intégralement observés par la VILLE et par ses usagers.

9.2 Les normes relatives à la sécurité et à la surveillance doivent être respectées en tout temps par les deux (2) parties selon les lois en vigueur.

9.3 Les heures d'arrivée et de départ doivent être respectées par la VILLE et ses usagers lors de l'utilisation des Installations du COLLÈGE.

9.4 La VILLE s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter des normes de conduite raisonnables par ses usagers lorsqu'ils utilisent les Installations du COLLÈGE.

9.5 Le COLLÈGE doit, dès qu'il a connaissance d'une mauvaise utilisation ou de l'utilisation déraisonnable de ses Installations, de ses équipements ou de son matériel par la VILLE ou ses usagers, le dénoncer à la VILLE au moyen d'un avis écrit à cet effet.

9.6 Suite à la réception d'un avis du COLLÈGE ou dès qu'elle en a eu connaissance, la VILLE doit prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la mauvaise utilisation ou l'utilisation déraisonnable des Installations, des équipements ou du matériel du COLLÈGE dans les plus brefs délais.

9.7 Le COLLÈGE assure via son personnel de soutien l'accès et la préparation des plateaux ainsi que la distribution du matériel requis. Les appariteurs doivent respecter le début et la fin des activités.

9.8 La VILLE accepte de se conformer aux règlements en vigueur ainsi qu'aux normes et directives relatives à l'utilisation de ses Installations qui sont édictés par le COLLÈGE et transmises à la VILLE.

10. TARIFICATION ET COÛTS

10.1 La VILLE s'engage à payer au COLLÈGE un montant maximal, incluant toutes taxes, de :

10.1.1 28 369 $ en 2018;
10.1.2 72 432 $ en 2019;
10.1.3 72 432 $ en 2020;
10.1.4 72 432 $ en 2021;

à titre de compensation pour l'utilisation des plateaux.

10.2 En retour, le COLLÈGE s'engage à offrir à la VILLE un minimum de

10.2.1 705 heures d'utilisation de ses plateaux sportifs pour 2018;
10.2.2 1 800 heures d'utilisation de ses plateaux sportifs pour 2019;
10.2.3 1 800 heures d'utilisation de ses plateaux sportifs pour 2020;
10.2.4 1 800 heures d'utilisation de ses plateaux sportifs pour 2021;

tel que détaillé à l'annexe 3.

10.3 Tout montant payable par la VILLE en vertu de l'article 10.1 est payé en trois versements annuels payables le ou vers le 10 avril, le 10 août et le 10 décembre de chaque année sur présentation d'un avis écrit par le COLLÈGE indiquant le montant dû.

10.3 Dans le cadre de l'application de l'article 5.9, le COLLÈGE transmet à la VILLE un avis écrit. Cet avis devra identifier les périodes d'utilisation inutilisées et le montant total qui devra être crédité à la VILLE.

10.4 Le taux horaire préférentiel consenti à la VILLE pour la durée du contrat et de 40,24 $, taxes incluses pour la partie profonde de la piscine du CEPS.

10.5 En cas d'un renouvellement prévu à l'article 3.2, le COLLÈGE s'engage à offrir à la VILLE un nombre minimal d'heures d'utilisation des Installations correspondant à celui prévu dans la Grille d'utilisation, au même tarif que celui qui a été utilisé pour calculer les montants à l'article 10.1 de la présente entente.

11. ASSURANCES

11.1 Le COLLÈGE doit s'assurer contre les risques découlant de sa responsabilité civile pour une somme minimale de quatre millions de dollars (4 000 000,00 $) par année et par événement, fournir une copie de ce contrat d'assurance à la VILLE dans un délai de quinze (15) jours après la signature des présentes, maintenir ce contrat d'assurances en vigueur et faire parvenir les preuves de son renouvellement à la VILLE au moins quinze (15) jours avant son échéance**.** Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la VILLE.

11.2 Ce contrat d'assurances doit contenir un avenant désignant la VILLE comme assurée additionnelle et prévoyant que ledit contrat ne peut pas être résilié ou modifié pour quelque cause que ce soit à moins que la VILLE n'en soit avisée, par écrit, au moins trente (30) jours à l'avance.

11.3 La VILLE s'engage à exiger de tous les partenaires qui utiliseront les Installations du COLLÈGE, une couverture de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $) pour les activités aquatiques.

12. MÉCANISME D'ÉVALUATION

12.1 Les parties conviennent de mettre en place, dans le cadre de la présente entente, un mécanisme permettant d'évaluer la qualité et la suffisance des échanges entre les deux parties.

12.2 Cette évaluation dont les critères seront établis conjointement par les deux parties sera faite au besoin.

12.3 Les parties devront procéder aux ajustements nécessaires convenus conjointement.

13. ÉLECTION DE DOMICILE

13.1 Pour les fins des présentes, chacune des parties fait élection de domicile à l'adresse mentionnée ci-dessous en regard de son nom.

13.2 Toute communication ou tout document qu'une partie doit donner à l'autre en vertu de la présente doit être fait par écrit et expédié par courrier recommandé comme suit :

POUR LA VILLE
Mme Johanne Derome, directrice
Service de la diversité sociale et des sports
801, rue Brennan, 4e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

POUR LE COLLÈGE
Michel Arseneault, coordonnateur des services aux étudiants
Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal
255, rue Ontario Est
Montréal (Québec) H2X 1X6

14. DÉFAUT

Tout défaut de respecter l'une quelconque des dispositions de la présente entente par l'une des parties permettra à l'autre partie, après avoir transmis un avis écrit spécifiant tel défaut à la partie défaillante et que la partie défaillante n'ait pas remédié audit défaut dans un délai raisonnable compte tenu des circonstances, de résilier la présente entente sans frais ni pénalité ou de prendre toute mesure nécessaire au respect de cette entente sans autre avis ni délai.

15. RÉSILIATION

Le COLLÈGE et la VILLE peuvent mettre fin à la présente entente, par un avis écrit d'au moins six (6) mois adressé par courrier recommandé à l'autre partie. L'avis doit préciser la date à laquelle ladite partie désire mettre fin à l'entente.

16. FORCE MAJEURE

16.1 Aucune des parties ne sera responsable du non-accomplissement de ses obligations dans l'éventualité d'un événement de force majeure. Sont assimilés à un événement de force majeure, les catastrophes naturelles, les maladies, les épidémies, les pandémies, la guerre civile ou étrangère, l'invasion, les actes d'ennemis étrangers, les hostilités (que la guerre soit déclarée ou non), la rébellion, la révolution, l'insurrection ou le pouvoir militaire. Ou encore, des empêchements résultant d'une intervention gouvernementale ou d'une réglementation.

16.2 Toute difficulté majeure et incontrôlable reliée à l'accès ou à l'utilisation des Installations du COLLÈGE doit être dénoncée dans les plus brefs délais et l'application de la présente Entente est alors suspendue pour les Installations visées jusqu'à ce que la difficulté soit résolue.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE ENTENTE, EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2018

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DU VIEUX MONTRÉAL

Par : _____
Madame Mylène Boisclair, directrice générale

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

ANNEXE 1

ACTIVITÉS DE LA VILLE

1. Activités prises en charge par le partenaire principal, soit le Club de nage synchronisée Montréal Synchro :
   - √ activités de nage synchronisée aux athlètes de tous les niveaux
   - √ activités de nage synchronisée récréatives
   - √ camp d'entraînement en nage synchronisée
   - √ autres activités aquatiques
   - √ entraînement à sec, musculation, danse, étirement
   - √ événements sportifs

2. Activités prises en charge par un des partenaires de la division de la gestion des Installations sportives
   - √ activités aquatiques
   - √ autres activités physiques et sportives

3. Activités organisées par la VILLE.
   - √ activités aquatiques
   - √ autres activités physiques et sportives

4. Événements sportifs de grande envergure sanctionnés par la VILLE.

ANNEXE 2

ORGANISMES PARTENAIRES DE LA VILLE

1. Organisme partenaire de la division de la gestion des Installations (DGIS) et principal utilisateur dans cette entente :

   - Le Club Montréal Synchro Inc.

2. Autre organisme à but non lucratif partenaire de la VILLE et utilisateur potentiel dans cette entente :

   - Le Club aquatique CAMO Montréal (Natation);
   - Le Club aquatique CAMO Montréal (Water Polo);
   - Le Club de plongeon CAMO Montréal;
   - Tout organisme à but non lucratif qui œuvre dans les sports aquatiques et qui a une convention de partenariat avec la VILLE.

ANNEXE 3

UTILISATION PAR LA VILLE DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU COLLÈGE

Année	2018		2019		2020		2021	
Session:	# Sem	Hrs/sem	# Sem	Hrs/sem	# Sem	Hrs/sem	# Sem	Hrs/sem
Hiver/ printemps	n/a	n/a	24	900	24	900	24	900
Été	n/a	n/a	8	150	8	150	8	150
Automne	18	705	17	705	17	705	17	705
Événements		0		45		45		45
Total	**18**	**705**	**49**	**1800**	**49**	**1800**	**49**	**1800**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181543002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Objet :	Approuver l'entente avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal, pour la location de la partie profonde de son bassin aquatique, d'une durée de trois (3) ans et quatre (4) mois, débutant le 20 août 2018 et se terminant le 31 décembre 2021 - Autoriser une dépense maximale de 28 369,20 $ pour 2018, une dépense maximale de 72 432,00 $ pour chaque année de 2019 à 2021, pour un total de 245 665,20 $, toutes taxes applicables inclus

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1181543002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-1444

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

François FABIEN
Conseiller budgétairer
Tél : 5148720709
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.21

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1184565007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., un espace locatif situé au 2350, rue Dickson à Montréal, pour les besoins de la cour de services Dickson de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour un terme de 2 ans et 1 mois, soit du 13 octobre 2018 au 12 novembre 2020. La dépense totale est de 424 295,45 $, incluant les taxes. Bâtiment 8014-007.

Il est recommandé :

1. d'approuver la première convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour une période de deux (2) ans et un (1) mois, à compter du 13 octobre 2018 au 12 novembre 2020, un terrain d'une superficie de 25 990 pi² situé au 2350, rue Dickson et utilisé pour les besoins de la cour de services de l'arrondissement Mercier - Hochelaga - Maisonneuve, moyennant un loyer annuel de 37 352,50 $, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées à la convention;
2. d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2018 au locateur Jalbec inc., représentant un montant de 301 292,56 $, auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 45 185,18 $, pour une dépense maximale de 346 477,74 $, incluant les taxes;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-27 15:16

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184565007**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., un espace locatif situé au 2350, rue Dickson à Montréal, pour les besoins de la cour de services Dickson de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour un terme de 2 ans et 1 mois, soit du 13 octobre 2018 au 12 novembre 2020. La dépense totale est de 424 295,45 $, incluant les taxes. Bâtiment 8014-007.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de regroupement des cours de services Honoré Beaugrand et Dickson, l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (M-H-M) a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour regrouper les deux cours sur un seul site situé au 2150, rue Dickson. Ce projet qui implique le regroupement des fonctions de parcs et horticulture ainsi que de voirie et la mise à niveau des installations du site Dickson, s'inscrit dans le Plan de restructuration des cours de services de la Ville. Il vise une certification LEED NC Argent qui s'inscrit dans le cadre de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui subiront des rénovations majeures.
C'est ainsi que la cour de services située au 2150, rue Dickson subit actuellement une mise à niveau des infrastructures et une rénovation majeure du bâtiment principal. Pour ce faire, les bureaux et camions de la cour de services ont été relocalisés pendant toute la durée des travaux dans un site voisin en location au 2350, rue Dickson dont le bail viendra à échéance le 12 novembre 2020. Quant aux abris et enclos, ils sont demeurés sur le site permanent de la cour de services en rénovation.

Afin d'optimiser la réalisation des travaux et accélérer la livraison de la nouvelle cour de services, il est souhaitable de regrouper toutes les activités de la cour de services dans un même lieu. Ainsi, la Division des locations du SGPI a reçu le mandat de louer un terrain attenant à la cour de services temporaire pour y loger les abris d'abrasifs et les enclos de graviers et de terres d'excavation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0135 - 20 février 2017 - Accorder un contrat à Axe construction inc. pour la rénovation de la cour de services Dickson, lot 1, située au 2150 rue Dickson, dans l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 8 889 602,28 $, incidences et taxes incluses - Appel d'offres 5881.
CM16 0750 - 20 juin 2016 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., un espace locatif situé au 2350, rue Dickson, à Montréal, pour les

besoins de la cour de services Dickson de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve pour un terme de 4 ans. La dépense totale est de 4 273 824,56 $, incluant les taxes.

CM14 0399 - 28 avril 2014 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants, pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson - Dépense totale de 1 902 502,83 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Jalbec inc. une parcelle additionnelle de terrain d'une superficie de 25 990 pi² située au 2350, rue Dickson à Montréal, pour l'installation des abris et des enclos temporaires pour les besoins de la cour de services Dickson de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve. Le terme du bail est de 2 ans et 1 mois, soit du 13 octobre 2018 au 12 novembre 2020. Au besoin, le bail contient une clause de résiliation sans frais en faveur du locataire applicable à compter du 1er mai 2019.
Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'aménagement des abris et des enclos, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 301 292,56 $, auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences pour totaliser la somme de 346 477,74 $, taxes incluses. Une partie de la structure des abris existants sera récupérée pour les abris temporaires. De plus, lorsque la nouvelle cour de services sera livrée, les abris et les enclos temporaires pourront être réutilisés pour d'autres projets du Programme des cours de services. À noter que cette somme est déjà disponible à même les incidences du projet de rénovation majeure de la cour de services Dickson.

JUSTIFICATION

Cette relocalisation temporaire permettra une plus grande fonctionnalité opérationnelle, mais surtout d'éviter des problématiques de maîtrise d'oeuvre lors de la réalisation des travaux sur le chantier (travaux prévus 2019-2020).

- Éviter un phasage complexe du site (en relocalisant au sein du chantier les abris de manière temporaire, tout en démolissant et en rebâtissant des nouveaux espaces), donc :
    1. éviter un délai de chantier plus long puisque la relocalisation temporaire facilitera l'avancement des travaux;
    2. éviter des coûts supplémentaires pour la coordination du phasage du site (services professionnels et coûts des travaux de l'entrepreneur).
- Éviter de devenir maître d'oeuvre (étant donné le croisement de cols bleus et travailleurs de la construction), donc :
    1. éviter de payer pour un agent de prévention (coûts d'environ 200 000 $/an lorsque la Ville est maître d'oeuvre);
    2. éviter la gestion entre les activités des cols bleus et de l'entrepreneur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer
Le loyer brut annuel du terrain est fixé à 1,25 $/pi² pour le terme du bail. Ce taux de loyer est légèrement inférieur à ce que la Ville paye actuellement pour le terrain adjacent.

Superficie : 25 990 pi²	**Loyer annuel 2018 (2½ mois)**	**Loyer annuel 2019 (12 mois)**	**Loyer annuel 2020 (10½ mois)**	**Dépense de loyer total pour 2 ans et 1 mois**
Terrain exclusif	6 768,23 $	32 487,50 $	28 426,56 $	
TPS	338,41 $	1 624,37 $	1 421,33 $	
TVQ	675,13 $	3 240,63 $	2 835,55 $	
Loyer annuel total	**7 781,77 $**	**37 352,50 $**	**32 683, 44 $**	**77 817,71 $**
Ristourne TPS 100 %	(338,41)$	(1 624,37)$	(1 421,33)$	
Ristourne TVQ 50 %	(337,57)$	(1 620,32)$	(1 417,77)$	
Loyer net	7 105,79 $	34 107,81 $	29 844,34$	

La dépense totale de loyer pour le terme de 2 ans et 1 mois représente un montant de 77 817,71 $, incluant les taxes.

Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le PTI.

Coût des travaux d'aménagement

	2018
Coût des travaux d'aménagement clé en main	262 050,50 $
TPS (5 %)	13 102,52 $
TVQ (9,975 %)	26 139,54 $
Coût total des travaux à remettre au locateur	**301 292,56 $**
Contingences (+/- 10 %)	26 200,00 $
Incidences générales (+/- 5 %)	13 100,00 $
TPS (5 %)	1 965,00 $
TVQ (9,975 %)	3 920,18 $
	45 185,18 $
TOTAL	**346 477,74 $**
Ristourne TPS (100 %)	(15 067,52) $
Ristourne TVQ (50 %)	(15 029,86) $
Coût net des travaux	316 380,36 $

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 346 477,74 $.

Le budget pour la relocalisation temporaire des abris et des enclos pour les abrasifs et terres d'excavation proviendra des incidences du projet de Rénovation majeure de la cour de services Dickson, Lot 1.

Un montant maximal de 346 477,74 $ sera financé à même les incidences du projet de la cour de services Dickson.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette convention n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'approbation de la convention soit refusée, la Ville de Montréal ne pourra éviter la maîtrise d'oeuvre du chantier et la réalisation des travaux devra se faire en plusieurs phases au lieu d'une seule phase, ce qui retardera la livraison de la nouvelle cour de services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil municipal du 20 août 2018.
Les travaux d'aménagement des abris et des enclos se dérouleront du 4 septembre au 12 octobre 2018.
La prise de possession du terrain est prévue après la réalisation des travaux, soit le 13 octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc DUSSAULT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Marc DUSSAULT, 23 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726

Télécop. : 514 280-3597 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières, en remplacement de M. Benoit Dagenais, directeur du SGPI par intérim, du 12 juillet au 5 août 2018 inclusivement.
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-26

PREMIERE CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE

JALBEC INC., compagnie constituée en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège au 1421, rue Michelin, à Laval, province de Québec, H7L 4S2, agissant et représentée par Monsieur Jacques Dupras, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 11 mai 2016.

(ci-après appelée le «Locateur»)

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Colette Fraser, greffière adjointe dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*

(ci-après appelée le «Locataire»)

ATTENDU QUE le 29 juin 2016, Jalbec Inc. a signé avec la Ville de Montréal une convention de Bail (ci-après appelée le « Bail ») concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de 28 600 pieds carrés et un stationnement exclusif de 60 000 pi² de l'Édifice sis au 2350, rue Dickson, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme de 4 ans commençant le 13 novembre 2016 et se terminant le 12 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE le Locataire a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et qu'il a remis une copie de ce règlement au Locateur ;

ATTENDU QUE les parties désirent apporter des modifications au Bail afin, entres autres choses, d'ajouter un terrain exclusif de 25 990 pi² (ci-après appelés les « Lieux loués additionnels ») selon les mêmes termes et conditions que le Bail, sous réserve des dispositions ci-après stipulées ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2 Lieux loués additionnels

Les Lieux loués additionnels représentent une parcelle de terrain clôturée de l'Édifice, tel que présenté à l'annexe A de la présente convention de modification.

3 Superficie locative du Terrain exclusif

La Superficie locative du Terrain exclusif additionnel est fixée à 25 990 pieds carrés.

4 Loyer

Le Loyer brut (comprenant les Frais d'exploitation et Taxes foncières) pour le Terrain exclusif additionnel est fait en considération d'un loyer annuel fixe de trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante cents (32 487,50 $) + TPS et TVQ jusqu'à la fin de la durée du Bail.

5 Durée

La présente convention de modification du Bail débute le premier jour suivant l'acceptation définitive des travaux prévue le 13 octobre 2018 et se termine le 13 novembre 2020.

6 Travaux d'aménagement

Le coût des travaux d'aménagement est payable par le Locataire et représente un montant maximum de DEUX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQUANTE-DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (262 050,50 $), avant la TPS et la TVQ. Ce montant sera remis au Bailleur, sur présentation d'une facture après Acceptation définitive des travaux. Le projet clé en main devra respecter les dispositions du Bail à cet effet de même que les documents techniques joints à l'Annexe B des présentes.

7 Dispositions environnementales

Le Locataire prendra toutes les mesures afin de garder les Lieux Loués libres de toute contamination reliée, de quelque manière que ce soit, à l'occupation ou l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire.

Advenant le déversement de tout contaminant, accidentel ou non, sur les Lieux Loués, le Locataire, à ses frais, devra immédiatement récupérer le produit en cause.

Le Locataire assumera le coût de tous les travaux de réhabilitation requis pour éliminer toute contamination des Lieux Loués résultant directement de l'occupation ou l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire.

Le Locataire s'engage à n'utiliser aucun contaminant sur les Lieux Loués. Advenant le cas, le Locataire assume la responsabilité de tout dommage qu'il pourra causer aux Lieux Loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

17 Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette modification, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués et entre les parties quant aux Lieux loués.

POUR LE LOCATEUR :

Signée par le Locateur à Montréal ce ___ jour du mois de juillet 2019

Par _____
Jacques Dupras

POUR LE LOCATAIRE :

Signée par le Locataire à Montréal ce ____e jour du mois de _____2019

Par _____
Yves Saindon

Ce bail a été approuvé le _____

Résolution no : _____

ANNEXE « A »

Plan des Lieux loués

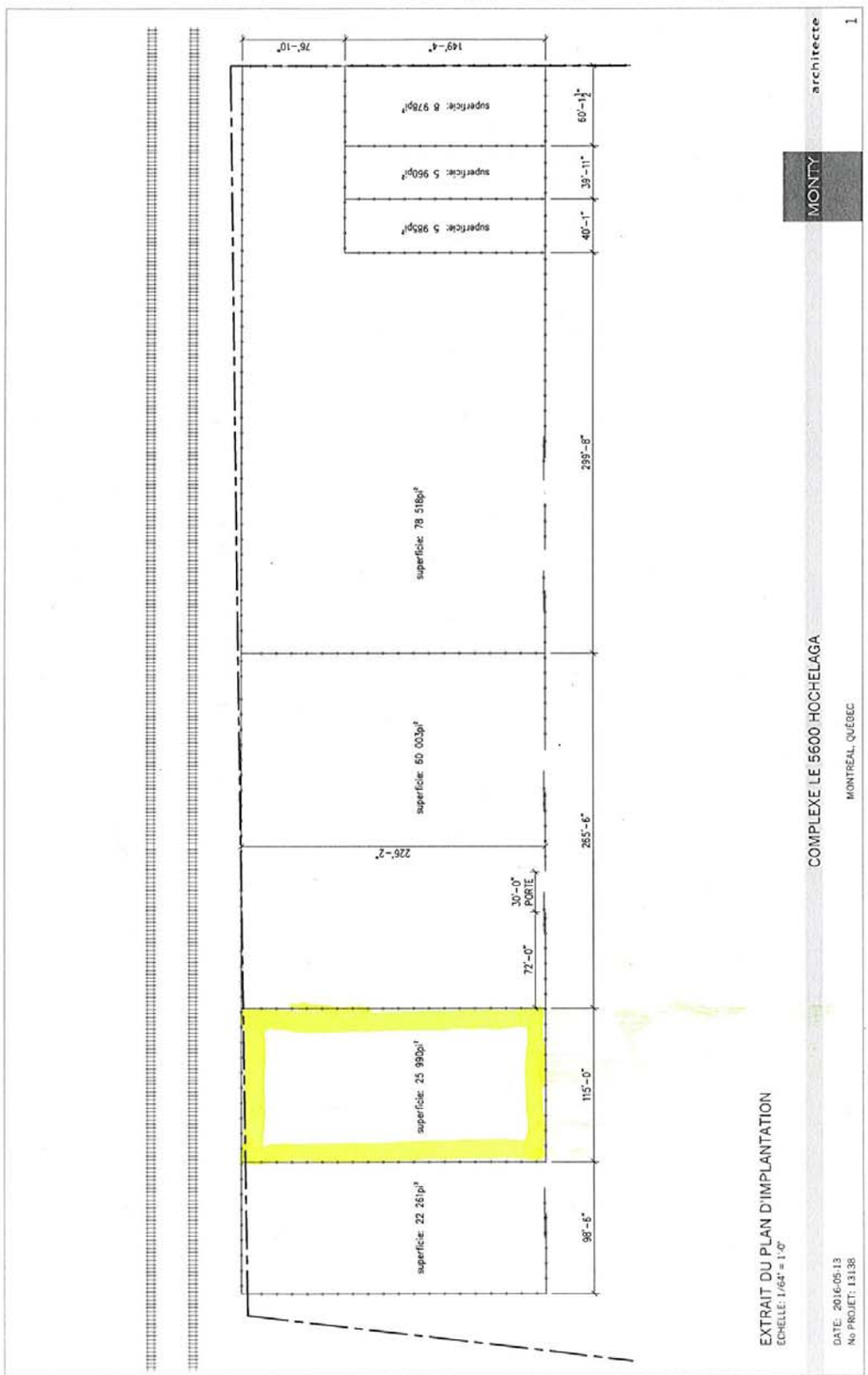

Annexe « B »

Croquis des enclos

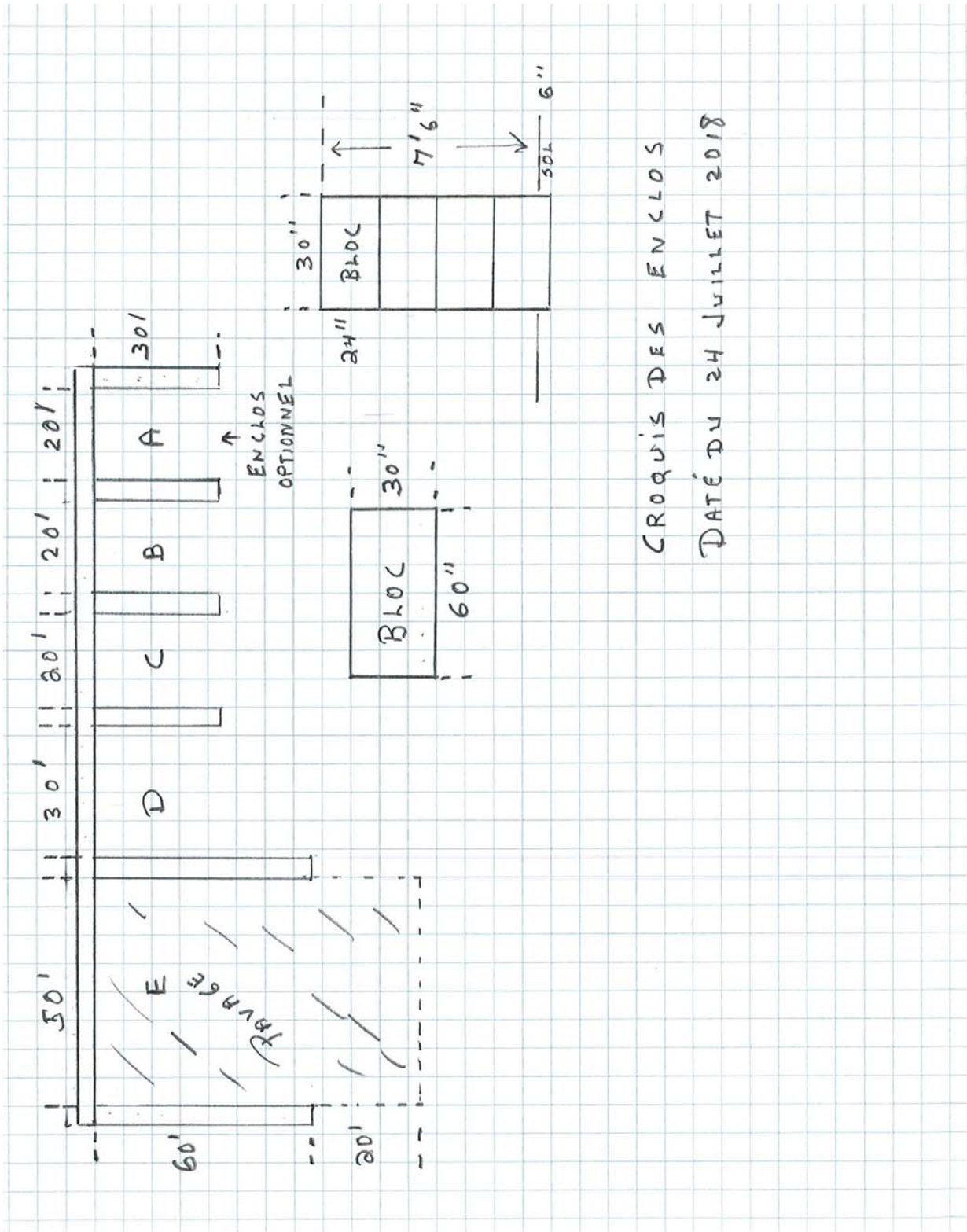

Annexe « B »

Localisation des enclos

Annexe B

Ventilation du coût des travaux

24 juillet 2018

Ville de Montréal

Projet : Aménagement du terrain de 25 000 pi2 au 5600 Hochelaga

Objet : Relocalisation d'un abri dôme à partir de la cours Dickson au 5600 Hochelaga ainsi que la construction de 4 enclos incluant le dôme.

Madame,

Nous vous soumettons notre prix budgétaire de 301,292.56$ taxes incluses, pour la relocalisation d'un abri dôme, ainsi que la construction de 4 enclos en blocs de béton, tel que décrit ci-dessous, tel que le plan et photo ci-joints, datés du 5 juillet 2018.

Voir la liste limitative des travaux à exécuter.

Fournir et installer

Enclos

B de 20' de large par 30' de longueur x 7'-6'' hauteur

C de 20' de large par 30' de longueur x 7'-6'' hauteur

D de 30' de large par 30' de longueur x 7'-6'' hauteur

E de 50' de large par 60' de longueur x 7'-6'' hauteur

- Excaver 12'' épaisseur sous les murets de blocs de béton
- Membrane géotextile
- Ajouter 6'' d'épaisseur de pierre 0-3/4 compacté à 95% Proctor vis-à-vis le muret
- Bloc de ciment de 60''x30''x24''pouces de hauteur
- Ancrage pour fixer les blocs de ciment

Le 5600.com
5656, rue Hochelaga, Montréal (Québec) H1N 3L7
Tél. : 514.257.0368 • Téléc. : 514.257.9814
www.le5600.com

Jalbec Inc.
Siège social
1421, rue Michelin, Laval (Québec) H7L 4S2
Tél. : 450.667.1421 • Téléc. : 450.667.7136

Annexe B

Ventilation du coût des travaux

LE 5600

24 juillet 2018

Enclos E

Excaver 50'-0 x 60'-0 x 30'' d'épaisseur à l'intérieur de l'enclos et excaver également devant cette enclos une superficie de 50'-0x 20'-0x30'' d'épaisseur.

Membrane géotextile

Remblais de pierre de 26'' d'épaisseur, soit 20'' d'épaisseur de pierre de 0-2 ½ et 6'' d'épaisseur de pierre 0-3/4 de pierre compactée à 95% Proctor.

Pavage d'asphalte sur une superficie de 50' de largeur x 80' de longueur x 4'' d'épaisseur soit 2'' d'asphalte de EB-20 et 2'' d'asphalte de EB 10 C P G 64-28

Relocaliser la structure d'acier tel que la photo ci-jointe qui sera installée sur le nouveau muret de blocs de béton.

Montant :	227,870.00$
Administration profits 15% :	34,180.50$
Total :	262,050.50$
TVQ :	13,102.52$
TPS :	26,139.54$
Total :	**301,292.56$**

Prix séparé, inclus au montant global pour conserver la toile existante au lieu d'une toile neuve, un crédit de 10,577.70$ tx incluses sera appliqué au montant global.

Une nouvelle toile :	8,000.00$
Administration profits 15% :	1,200.00$
Total :	9,200.00$
TVQ :	460.00$
TPS :	917.70$
Total :	**10,577.70$**

Le 5600.com
5656, rue Hochelaga, Montréal (Québec) H1N 3L7
Tél. : 514.257.0368 • Téléc. : 514.257.9814
www.le5600.com

2

Jalbec Inc.
Siège social
1421, rue Michelin, Laval (Québec) H7L 4S2
Tél. : 450.667.1421 • Téléc. : 450.667.7136

Annexe B

Ventilation du coût des travaux

LE 5600

24 juillet 2018

Prix séparé, non inclus au montant global pour fournir et installer les items suivants, à savoir :

Enclos A de 20' de large par 30'-0 de longueur x 7'-6'' hauteur

- Excaver 12'' épaisseur sous les murets de blocs de béton
- Membrane géotextile
- Ajouter 6'' d'épaisseur de pierre 0-3/4 compacté à 95% Proctor vis-à-vis le muret
- Bloc de ciment de 60''x30''x24''pouces de hauteur
- Ancrage pour fixer les blocs de ciment

Montant :	10,000.00$
Administration profits 15% :	1,500.00$
Total :	11,500.00$
TVQ :	575.00$
TPS :	1,121.25$
Total :	**13,196.25$**

Note 1 : Nous nous dégageons de toutes responsabilités concernant la structure d'acier et la toile existante qui peuvent être endommagés, lors de la relocalisation.

Prix valide 30 jours.
Terme de paiement 30 jours.

Pièces jointes :
- Croquis des enclos le 24 juillet 2018
- Photo de l'enclos daté du 5 juillet 2018

Jacques Dupras

Le 5600.com
5656, rue Hochelaga, Montréal (Québec) H1N 3L7
Tél. : 514.257.0368 • Téléc. : 514.257.9814
www.le5600.com

Jalbec Inc.
Siège social
1421, rue Michelin, Laval (Québec) H7L 4S2
Tél. : 450.667.1421 • Téléc. : 450.667.7136

Annexe B

Information technique modèle assemblage des blocs

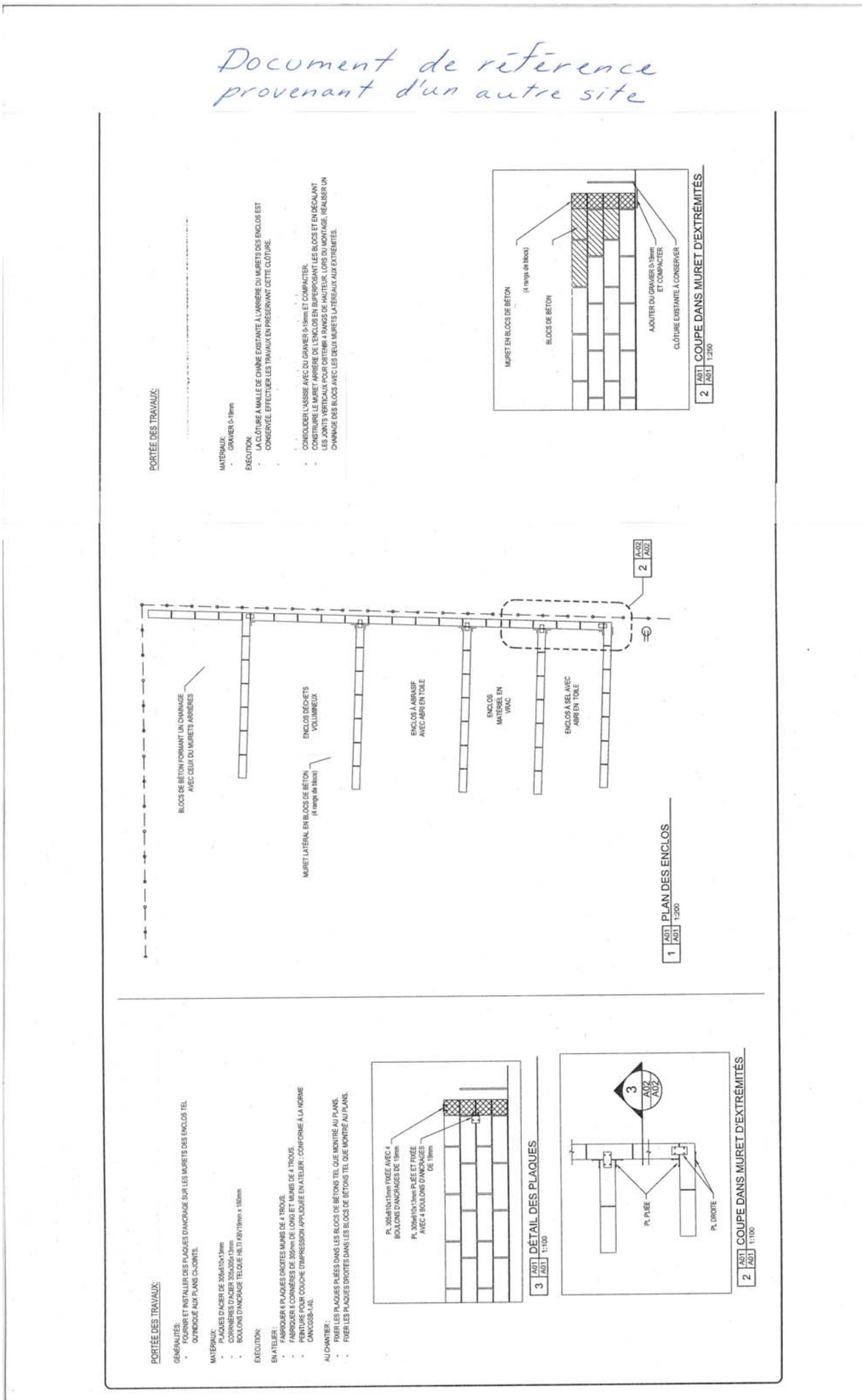

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184565007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., un espace locatif situé au 2350, rue Dickson à Montréal, pour les besoins de la cour de services Dickson de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour un terme de 2 ans et 1 mois, soit du 13 octobre 2018 au 12 novembre 2020. La dépense totale est de 424 295,45 $, incluant les taxes. Bâtiment 8014-007.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184565007 - Ajout cour de services Dickson.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-26

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.22

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1187209010

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les sept protocoles de soutien technique, estimé à 1 130 000 $, et autoriser l'occupation du domaine public pour les événements suivants : Défilé de la Fête nationale, Carifiesta, StartupFest, Triathlon International de Montréal, Fierté Montréal, Under Pressure et Marathon International de Montréal

Il est recommandé au comité exécutif:

d'approuver les cinq (5) protocoles de soutien technique pour les organismes ci-dessous mentionnés, estimés à un total de 505 000 $

· Défilé de la fête nationale 150 000 $
· Carifiesta 150 000 $
· StartUpFest 50 000 $
· Triathlon International de Montréal 125 000 $
· Under Pressure 30 000 $

Il est recommandé au conseil municipal:

d'approuver les deux (2) protocoles de soutien technique pour les organismes ci-dessous mentionnés, estimés à un total de 625 000 $

· Fierté Montréal 200 000 $
· Marathon International de Montréal 425 000 $

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-07-25 10:47

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187209010**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les sept protocoles de soutien technique, estimé à 1 130 000 $, et autoriser l'occupation du domaine public pour les événements suivants : Défilé de la Fête nationale, Carifiesta, StartupFest, Triathlon International de Montréal, Fierté Montréal, Under Pressure et Marathon International de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Les grands événements qui font l'objet du présent sommaire ont tous une forte emprise sur le domaine public et doivent respecter un certain nombre d'obligations qui concernent les normes et règlements de la Ville de Montréal, en matière d'occupation du domaine public. La signature d'un protocole d'entente de soutien technique est donc requise dans ce contexte, au plan légal. Dans ce même cadre, chacun des organismes doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pour la durée de l'événement, incluant le montage et le démontage, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de (2) deux millions de dollars, pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée de l'organisme. À noter que ces obligations sont usuelles et visent l'ensemble des grands événements montréalais qui occupent le domaine public. Le niveau décisionnel relatif à l'occupation du domaine public relève du comité exécutif de la Ville de Montréal (article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville). Le niveau décisionnel relatif à la signature d'un protocole d'entente de soutien technique, dont la valeur du soutien technique est supérieure à 150 000 $, relève du conseil municipal de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1185877002 - Approuver le protocole d'entente de soutien financier au montant de 105 000 $ avec le « Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. » pour la réalisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec / Approuver un projet de convention à cette fin.

GDD 1185877005 - Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 $ avec l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à la 43e édition du défilé de La Carifiesta. / Autoriser la tenue de l'événement le samedi 7 juillet 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

CM18 0324 – 26 mars 2018 - Accorder un soutien financier maximal de 1 350 000 $ à la Fondation du startup de Montréal, pour une durée de 3 ans (2018 à 2020), afin d'appuyer

son plan de croissance / Approuver un projet de convention à cet effet.

GDD 1187307001 - Accorder un soutien financier maximal de 430 000 $ à Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Série Mondiale de Triathlon (WTS) à Montréal en 2018. Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de 430 000 $ vers le Service de la diversité sociale et des sports. Approuver le projet de convention de contribution à cette fin.

GDD 1187883001 - Accorder un soutien financier de 120 000 $ à l'organisme Fierté Montréal, pour la tenue des événements de Célébrations de Fierté Montréal 2018, approuver le projet de convention à cette fin et imputer la dépense.

GDD 1185877003 - Approuver le protocole d'entente de soutien financier au montant de 25 000 $ avec Convention internationale sur la culture urbaine (CICU) pour la tenue du Festival Under Pressure du 14 au 18 août 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin.

GDD 1187898002 - Accorder un soutien financier de 208 750 $ à 26 organismes pour l'organisation de 28 événements relativement à la deuxième date de dépôt dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2018 du Service de la diversité sociale et des sports.

DESCRIPTION

Le présent dossier fait état de sept événements de calibre métropolitain, national et international pour lesquels le Comité exécutif de la Ville de Montréal doit autoriser la tenue et l'occupation du domaine public. Le conseil municipal approuvera la signature des protocoles de soutien technique. Par ailleurs, les décisions concernant les dérogations à la réglementation municipale sur l'affichage, la vente et le bruit, relèvent des pouvoirs des conseils d'arrondissement. Trois dossiers décisionnels regrouperont les présents événements et seront présentés aux séances des mois de juin et juillet et août du conseil d'arrondissement de Ville-Marie.
Les événements dans différents secteurs de la Ville, conformément aux présents protocoles et aux plans en annexe.

JUSTIFICATION

Les recommandations contenues dans ce sommaire décisionnel font état d'un consensus général des divers intervenants municipaux, incluant le Service des incendies et le Service de la police, impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements culturels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts engendrés en biens et services pour la Ville pour la tenue des événements représentent une valeur de près de 1 130 000 $. Cet ordre de grandeur, estimé par le Service de la culture a pour objectif d'informer les élus des biens et services municipaux requis. En aucun temps il ne sera utilisé à des fins de convention.

Événements	Promoteur	Dates	Soutien financier annuel	Soutien technique annuel	GDD
Défilé de la fête nationale	Comité de la fête nationale de la St-Jean inc.	24 juin 2018	105 000 $	150 000 $	1185877002
Carifiesta	Association des festivités	7 juillet 2018	30 000 $	150 000 $	1185877005

	culturelles des Caraïbes (AFCC)				
StartupFest (1)	La Fondation du Startup de Montréal	10-14-juillet-18	350 000 $	50 000 $	1187511001
Triathlon International de Montréal (2)	Triathlon International de Montréal (TIM)	24-26 juillet-2018	430 000 $	125 000 $	1187307001
Fierté Montréal (3)	Fierté Montréal	9-19-août-18	120 000 $	200 000 $	1187883001
Under Pressure	Convention internationale sur la culture urbaine (CICU)	14-18 août-18	25 000 $	30 000 $	1185877003
Marathon (2)	MIM2042	22-23-août-2018	30 000 $	425 000 $	1187757002

(1) Soutien financier accordé par le Service du développement économique
(2) Soutien financier accordé par le Service de la diversité sociale et des sports
(3) Le montant de soutien financier de Fierté Montréal est encore en discussion pour 2018

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel). Ils encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables conformes à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les festivals et événements culturels génèrent une activité économique directe et indirecte importante et positionnent Montréal comme métropole culturelle de premier plan à l'échelle internationale, tout en contribuant de façon significative à la qualité de vie des riverains.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les festivals et événements culturels auront lieu entre le 24 juin et le 23 août 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél : 514 872-5189
Télécop. : 514 872-1153

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-12

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Tél : 514 872-2884
Télécop. : 514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514 872-2884
Approuvé le : 2018-06-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2018-06-18

KIOSQUES ALIMENTAIRES

01 @ 20 Rue Sainte-Catherine
#01 Univin conteneur 8'x20'
#02 Fomage d'ici tente 20'x20'
#03 Jazz Bar (roulotte)
#04 Jazz Bar conteneur 8'x20'
#05 Porchetta 10'x20' + 5'x20'
#06 Hendricks tente 10'x10'

#07
#08
#09 Jazz Bar 10'x10'
#10 Limonade 10 x10'
#11 ACE + JURA 10'x20'
#12
#13

20 @ 30 Place Des Festivals
#21 Jazz Bar 10'x20'
#22 Porto Cabral 10'x10'
#24 Recharge Bell x3
#25 Jazz Bar (roulotte)
#26 Jazz Bar roulant
#27 JazzBar Demi-Lune
#28 Bar Invités 1er étage
#28B Cuisine VIP 15'x15'
#29 Bistro SAQ 40'x30'
#29B Cuisine Bistro SAQ 15'x15'
#30 Pub Heineken 60'x 60'

31 @ 38 Promenade Des Artistes
#30 Jazz Bar Vitrine #0
#31 Vitrine #1
#32 Vitrine #2
#33 Vitrine #3
#34 Vitrine #4
#35 Vitrine #5
#36 Vitrine #6
#37 Jazz Bar 10'x20'
#39 Sephora 30' x 30,

#23 Vitrine #1

41 @ 50 Parterre & Petit Parterre
#41 SAQ cont. 20' Vitrine #7
#43
#42
#46 Jazz Bar (roulotte)
#47
#48
#49

51 @ 70 Esplanade PDA
#51 Petit Bistro SAQ 15'x60'
#54
#55
#57 Jazz Bar 10'x20'
#58 Mangues 10'x10'
#61 Numéro utilisé au Franco
#70 Parc Musical

#71 à 76 Chariots à Hot-dogs

80 @ 89 SNC Lavallin
#80 Jazz Bar (Bar trompette)
#81 Rub's 10'x10'
#82 Bagel 10'x10'
#83 Lousiannais 10'x10'
#84 Cuisine Club Jazz 10'x20'
#85 Bar SNC Gazebo
#85A Notkins Gazebo
#86 Terrasse 28'x32'

#90 à 100 Chariots à Crème-glacés

KIOSQUES SOUVENIRS
#102
#103
#105 Boutique 15'x30'
#107 Salon de la Guitare: Complexe
#109 Galerie Intérieur PDA
#110 Disquaire Sunrise 8'x20'
#111 Kiosque intérieur Complexe D
Petite École du Jazz : Alcan
11h00 et 13h30
#113
#114
#121 Concours TD 10'x10'

INFO-JAZZ
#201 Ste-Catherine/Jeanne-Mance
#202 Maisonneuve/Jeanne-Mance
#204 kiosque info 10'x10'
#205 Monolithe x4
#206 Colonne Morris x7
#207 Monolithe 2.0 x3
#208 Colonne lumineuse x6

AMÉNAGEMENT
#59 TD Camion
#400 Menuiserie 20'x30'
#401 Conteneur hot dog 8'x40'
#402 Roulotte Sécurité 12'x40'
#403 Loge Animation 20'x50'
#404 Stationnement Vélo 10'x10'
#405 Loge Scène Parterre 10'x20'
#406 Pavoisement 20'x20'
#407 Plate forme mobilité réduite
#408 Roulotte premier soins 12'x40'
#409 Loge Petit Parterre (2x)10'x20'
#410 Structure délais vidéo
#411 Terrasse VIP
#412 Numéro utilisé au Franco
#413 Stationnement Vélo 10'x20'
#414 Club Famille 20'x40'
#415 Loge Scène Sainte-Cath 10'x40'
#416 Gradins T.D.
#417 Numéro utilisé au Franco
#418 Terrasse emmarchement St Cath
#419 Bar Terrasse 80'x30'
#420 Loge Scène PDF 20'x30'
#421 Tentes T.D. temporaire 3x 10'x10'
#422 Plancher Média 15'x15'
#423 Conteneur Galbani 8' x20'
#424 remorque Radio Canada
#425 Roulottes Croix Rouge 12'x32'
#426 Loge Pub Heineken 10'x20'
#427 Tente à Langer 15'x15'
#428 Tente staff PPE 10'x10'
#429 Conteneur T D 8'x10'
#430 Eska 10'x20'
#431 Plate forme voiture Ouest
#432 Maquillage 2X 10'x20'
#433 Stationnement Poussettes 10'x20'
#434 Plate forme voiture Est

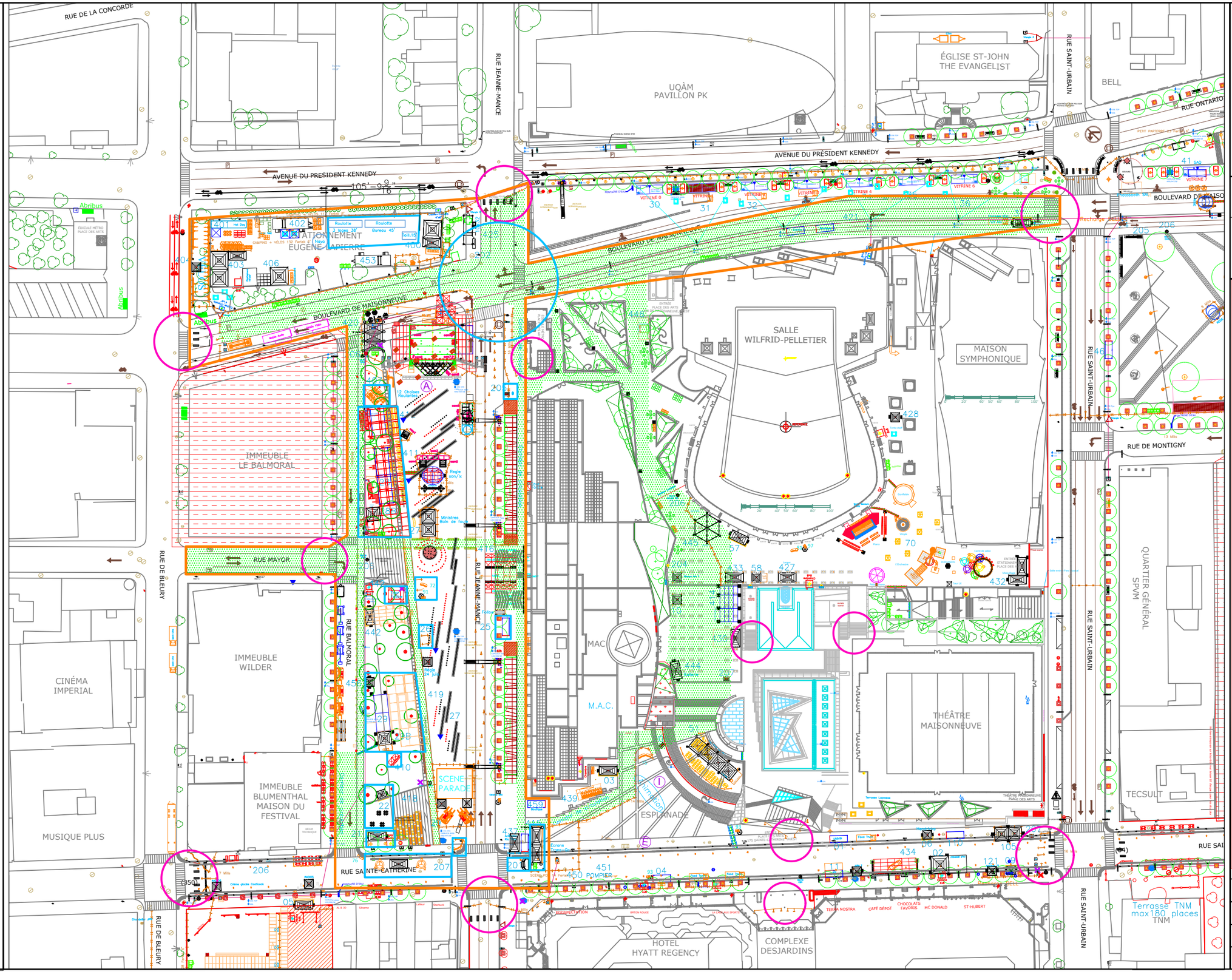

la fête nationale 1834

2018

PLAN D'AMÉNAGEMENT

Plan de site 24 juin Parade

B **(Utilisé au Francos)**

C **Scène du Petit Parterre**
20h00, 22h00
Scène SL-260
Plancher 32' x 24' Hauteur du plancher :7'

D **Scène du Parterre / HYUNDAI**
19h00, 21h00 et 23h00
Scène SAM 440
Plancher 43' x 38' Hauteur du plancher :7'

F **Scène Spectrou / Le PUB Heineken**
13h00, 17h00, 19h00 et 00h
Plancher 32'x16' Hauteur du plancher : 2'**Scène**

G **Lavalin / Club Jazz Casino de MTL**
17h00, 19h00 et 21h**0**0

H **Animation SRC**

I **Animation**

version	1.0
date d'impression	7 juin 2018
échelle	aucune
dessin	Kathy McNicoll

SECTION II – LES DÉAMBULATOIRES

Départ approximatif entre 21h15 et 21h30 (dès le coucher du soleil)

Déambulatoire EST (1,1 km)

Parcours :

⇒ Mise en place sur le terrain de la BANQ
⇒ Départ coins Savoie et de Maisonneuve E.
⇒ Direction Sud sur Savoie
⇒ Direction Ouest sur Maisonneuve
⇒ Direction Nord sur St-Urbain
⇒ Direction Ouest sur Maisonneuve O.
⇒ Direction Sud sur Jeanne-Mance
⇒ Finale sur la place des Festivals

Déambulatoire OUEST

Parcours :

⇒ Mise en place sur De Maisonneuve, entre rue Drummond et rue Peel.
⇒ Départ coins Peel et de Maisonneuve.
⇒ Direction Est sur De Maisonneuve O.
⇒ Direction Sud sur Jeanne-Mance.
⇒ Finale sur la place des Festivals.

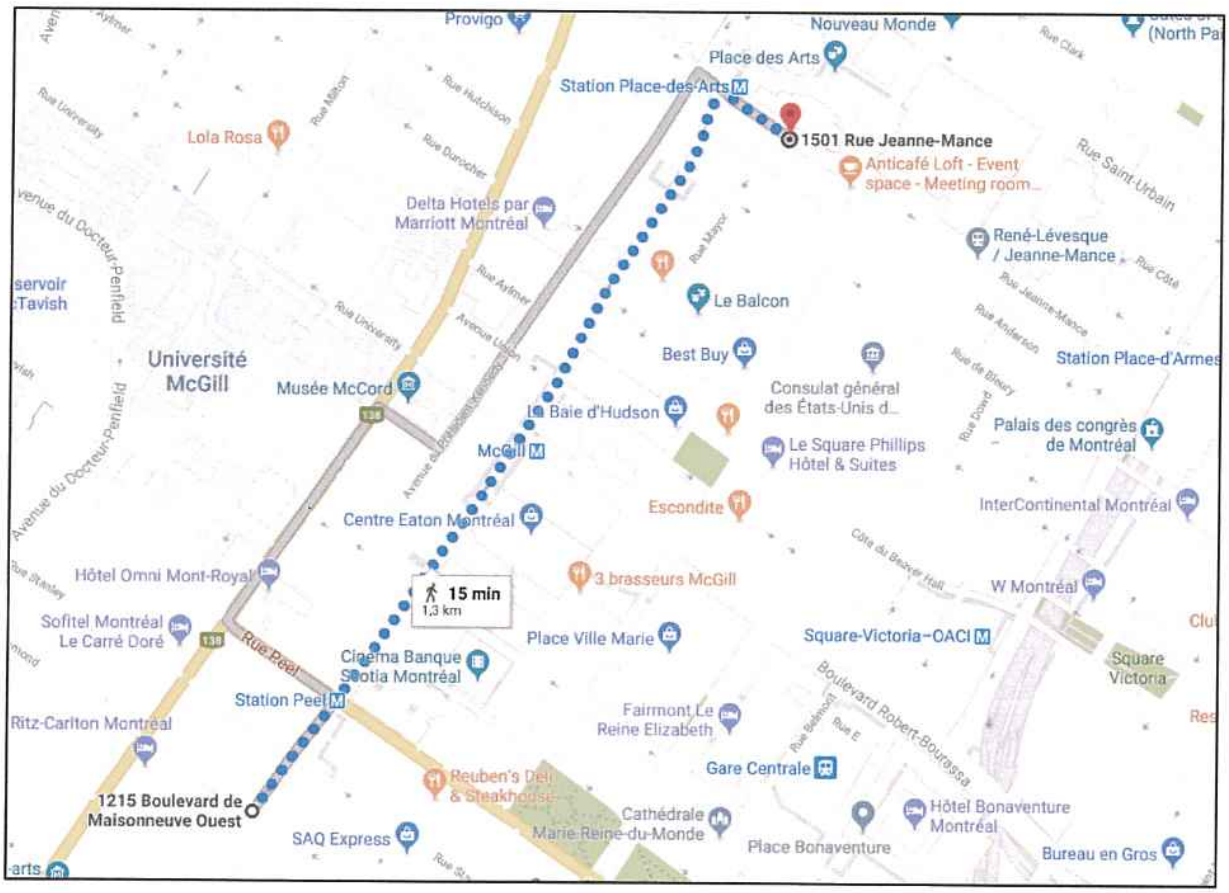

Pour restituer le niveau de détail visible à l'écran, cliquez sur le lien Imprimer à côté de la carte.

Google

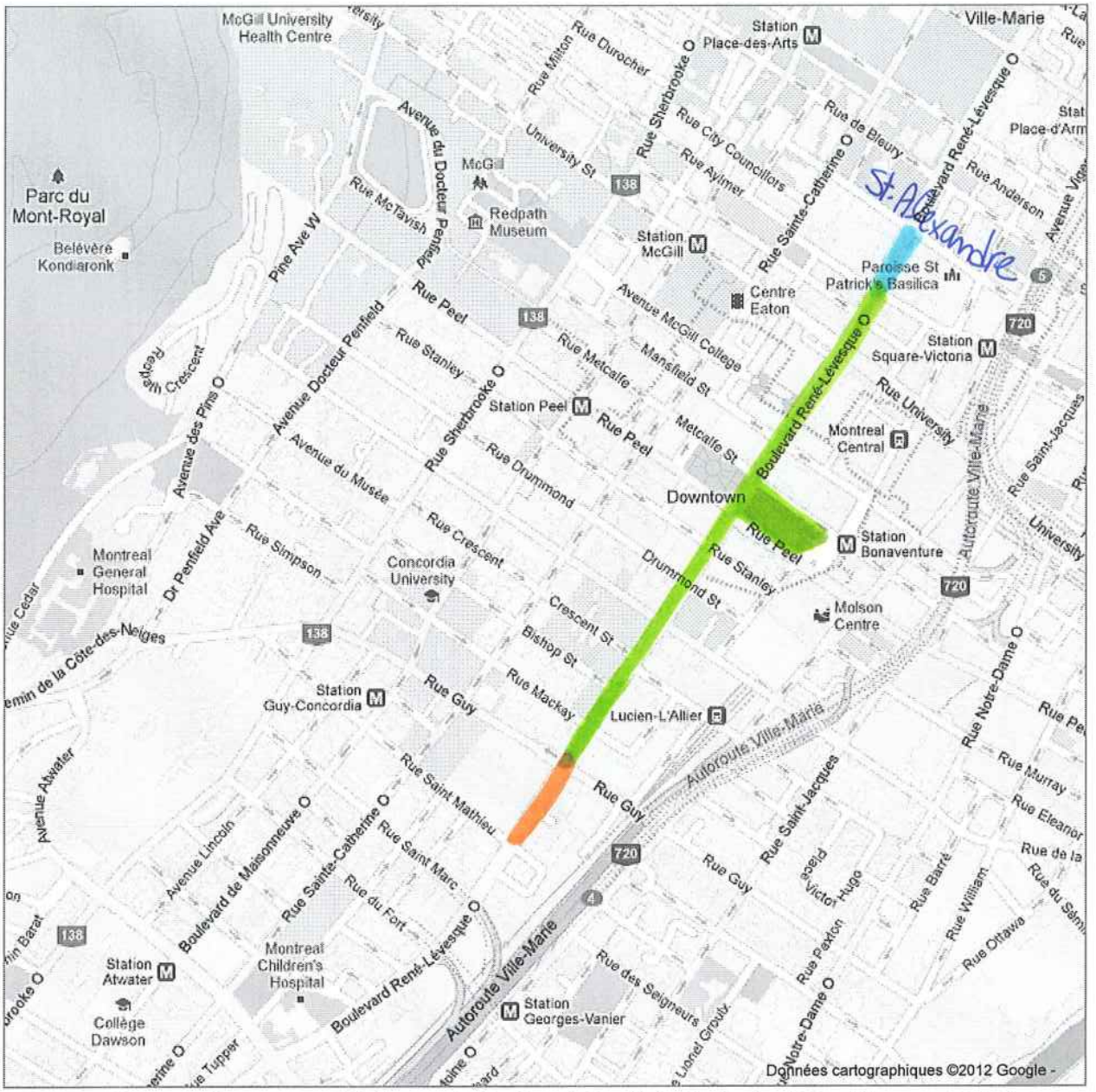

Negotiate Transportation - www.establishinc.com/ - Our Experts Can Help You Reduce Rates & Increase Performance

Annonce

Montage 8H à 12H

Défilé 12h à 16h

Démontage 16h à 17h

festival fierté mtl

Défilé 2018

19 août 2018
13 h à 16 h 30

Boulevard René-Lévesque

Départ :
René-Lévesque / Metcalfe

Arrivée :
René-Lévesque / Alexandre-DeSève

Distance : 2,7 km

Légende

- Parcours du défilé : le défilé emprunte la voie nord du boulevard René-Lévesque, entre Metcalfe et Alexandre-DeSève
- Zone de préparation : la voie nord de René-Lévesque, entre Guy et Metcalfe
- Zone de démantèlement : la voie nord de René-Lévesque, entre Alexandre-DeSève et Papineau
- Trajet des fardiers : par Atwater, les fardiers tournent sur René-Lévesque en respectant la circulation; à partir de Guy les fardiers transfèrent sur la voie nord de René-Lévesque pour se diriger dans la zone de préparation
- Trajets des petits véhicules : entrée par Mackay pour se diriger vers la zone de préparation
- Trajet des participants : entrée par Crescent. À la fin du défilé, les participants se dirigent au parc des Faubourgs par Champlain et Ontario
- Trajet du public : à la fin du défilé, le public se dirige au parc des Faubourgs par Champlain et Ontario

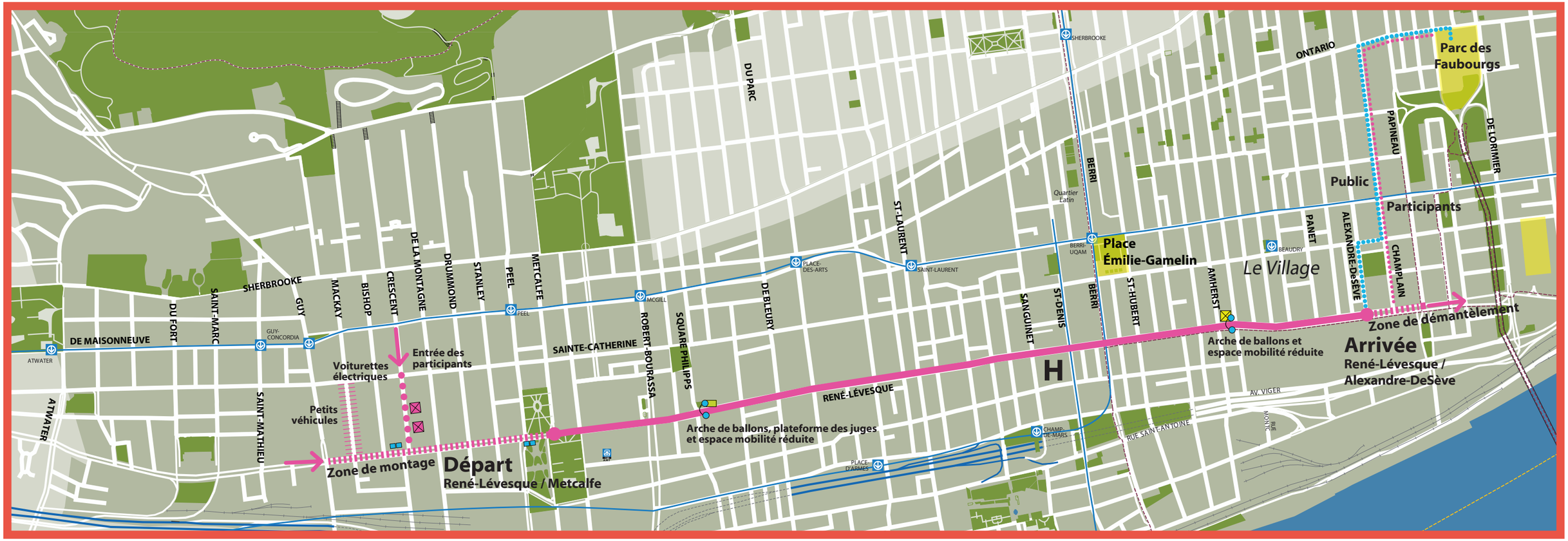

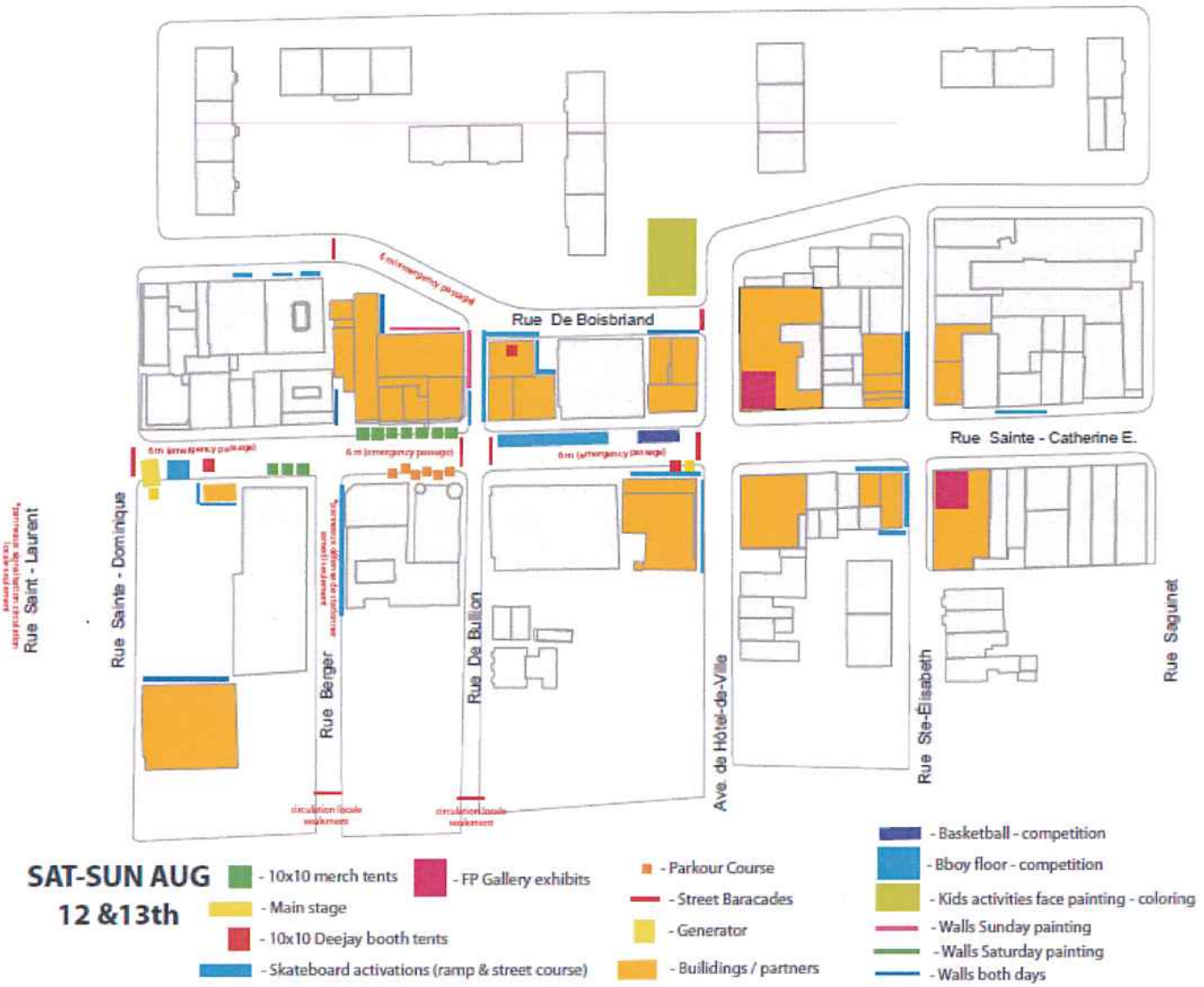
Rue De Boisbriand
Rue Sainte - Catherine E.
Rue Saint - Laurent
Rue Sainte - Dominique
Rue Berger
Rue De Bullion
Ave. de Hôtel-de-Ville
Rue Ste-Elisabeth
Rue Sagunet
SAT-SUN AUG
12 &13th
- 10x10 merch tents
- Main stage
- 10x10 Deejay booth tents
- Skateboard activations (ramp & street course)
- FP Gallery exhibits
- Parkour Course
- Street Baracades
- Generator
- Builidings / partners
- Basketball - competition
- Bboy floor - competition
- Kids activities face painting - coloring
- Walls Sunday painting
- Walls Saturday painting
- Walls both days

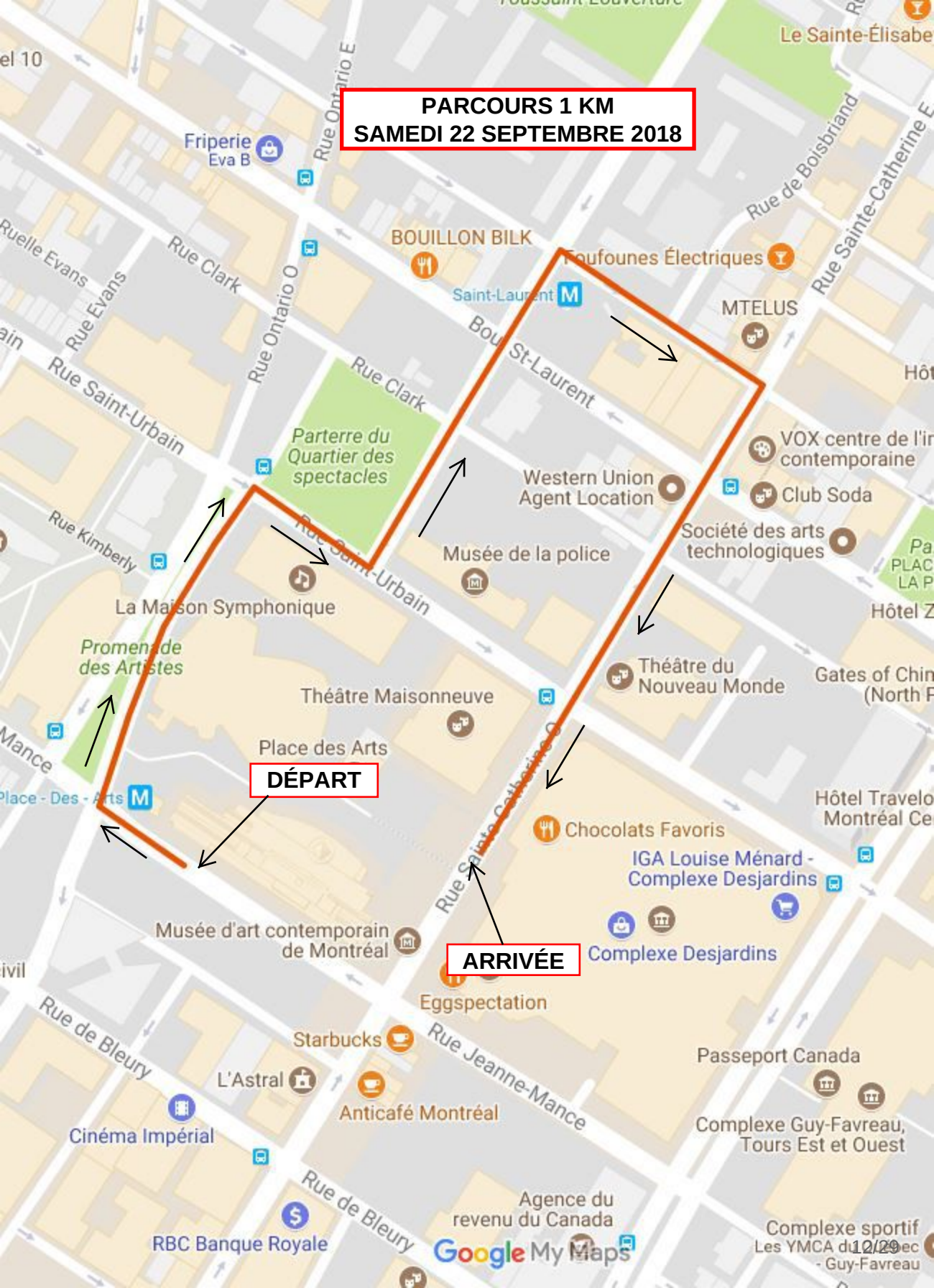
PARCOURS 1 KM
SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018
DÉPART
ARRIVÉE
Friperie Eva B
BOUILLON BILK
Toufounes Électriques
Saint-Laurent
MTELUS
Rue Clark
Rue Ontario O
Rue Saint-Urbain
Parterre du Quartier des spectacles
Western Union Agent Location
Club Soda
VOX centre de l'image contemporaine
Société des arts technologiques
Musée de la police
La Maison Symphonique
Promenade des Artistes
Théâtre Maisonneuve
Théâtre du Nouveau Monde
Place des Arts
Chocolats Favoris
IGA Louise Ménard - Complexe Desjardins
Complexe Desjardins
Musée d'art contemporain de Montréal
Eggspectation
Starbucks
L'Astral
Anticafé Montréal
Cinéma Impérial
Passeport Canada
Complexe Guy-Favreau, Tours Est et Ouest
Agence du revenu du Canada
RBC Banque Royale
Rue de Bleury
Rue Jeanne-Mance
Rue de Boisbriand
Rue Sainte-Catherine E
Rue Kimberly
Rue Evans
Ruelle Evans
Hôtel Travelodge Montréal Centre
Gates of Chinatown (North Portion)

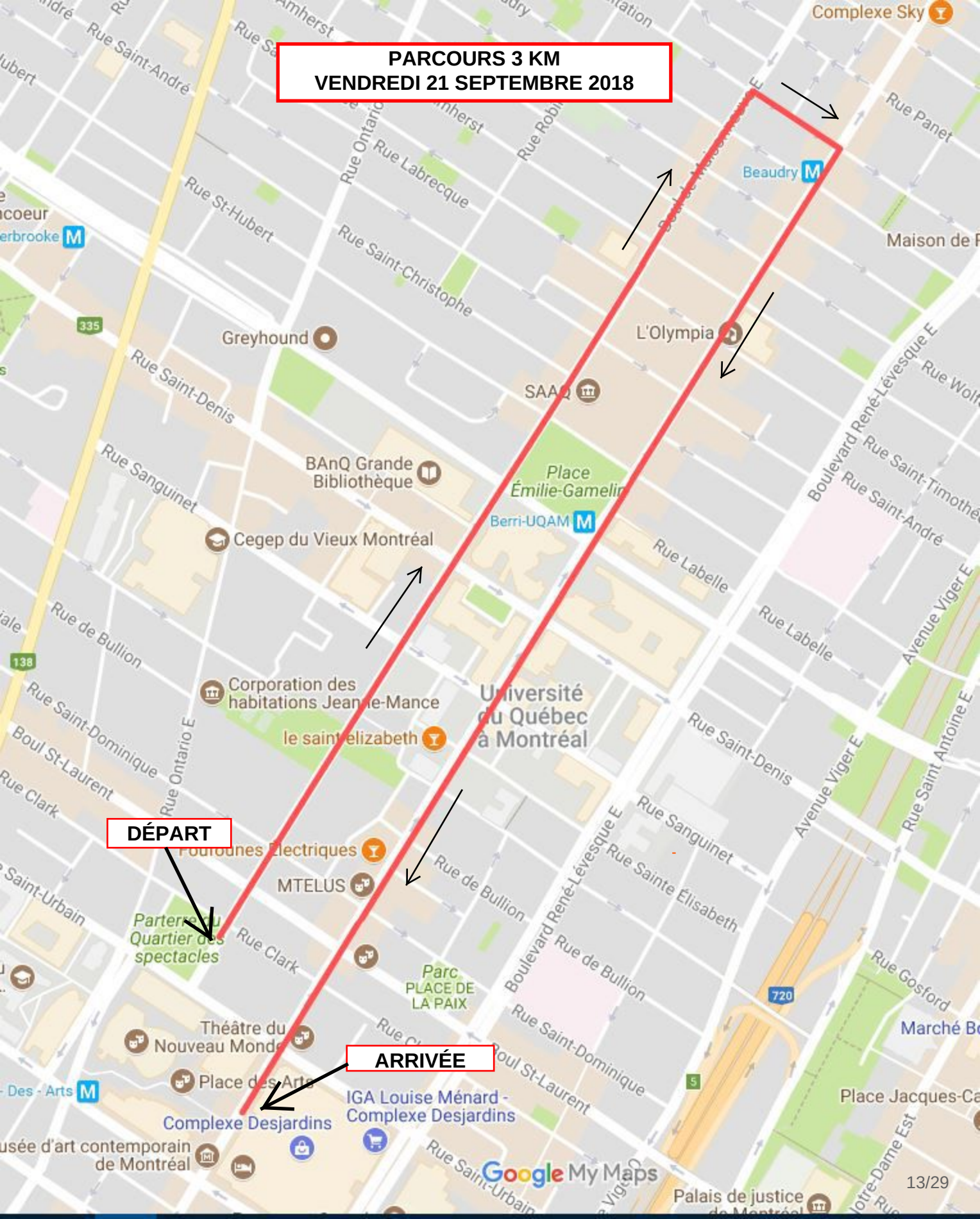
PARCOURS 3 KM
VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018
DÉPART
ARRIVÉE
Complexe Sky
Beaudry
Maison de
L'Olympia
Greyhound
SAAQ
BAnQ Grande Bibliothèque
Place Émilie-Gamelin
Berri-UQAM
Cegep du Vieux Montréal
Corporation des habitations Jeanne-Mance
le saint elizabeth
Université du Québec à Montréal
MTELUS
Parterre du Quartier des spectacles
Parc PLACE DE LA PAIX
Théâtre du Nouveau Monde
Place des Arts
IGA Louise Ménard - Complexe Desjardins
Complexe Desjardins
Marché Bo
Place Jacques-Ca
Palais de justice
Rue Saint-André
Rue Saint-Denis
Rue Sanguinet
Rue Labelle
Rue Panet
Rue Labrecque
Rue St-Hubert
Rue Saint-Christophe
Rue de Bullion
Rue Saint-Dominique
Rue Clark
Rue Gosford
Rue Sainte Élisabeth
Boulevard René-Lévesque E
Avenue Viger E
Rue Saint Antoine E
Boul St-Laurent
Rue Ontario E
Google My Maps

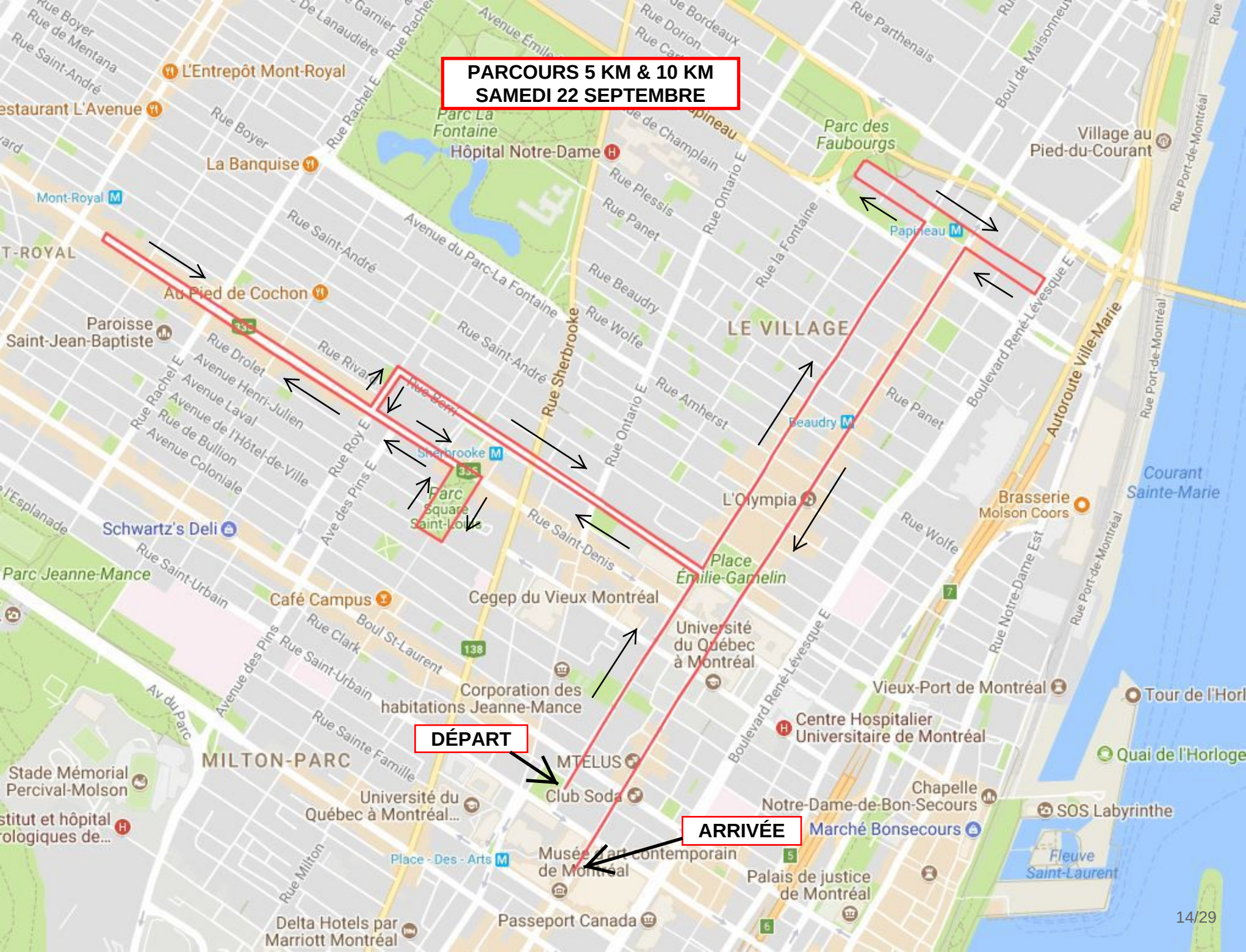
PARCOURS 5 KM & 10 KM
SAMEDI 22 SEPTEMBRE
DÉPART
ARRIVÉE
L'Entrepôt Mont-Royal
La Banquise
Hôpital Notre-Dame
Parc La Fontaine
Parc des Faubourgs
Village au Pied-du-Courant
Mont-Royal
Papineau
Au Pied de Cochon
Paroisse Saint-Jean-Baptiste
LE VILLAGE
Sherbrooke
Beaudry
Parc Square Saint-Louis
Schwartz's Deli
L'Olympia
Brasserie Molson Coors
Courant Sainte-Marie
Parc Jeanne-Mance
Café Campus
Cegep du Vieux Montréal
Place Émilie-Gamelin
Université du Québec à Montréal
Vieux-Port de Montréal
Corporation des habitations Jeanne-Mance
Centre Hospitalier Universitaire de Montréal
MILTON-PARC
MTELUS
Club Soda
Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours
Quai de l'Horloge
Stade Mémorial Percival-Molson
Université du Québec à Montréal...
SOS Labyrinthe
Marché Bonsecours
Place - Des - Arts
Musée d'art contemporain de Montréal
Palais de justice de Montréal
Fleuve Saint-Laurent
Delta Hotels par Marriott Montréal
Passeport Canada
Rue Sherbrooke
Autoroute Ville-Marie
Boulevard René-Lévesque E
Rue Saint-André
Rue Saint-Denis
Rue Saint-Urbain
Rue Sainte Famille
Rue Wolfe
Rue Panet
Rue Amherst
Rue Beaudry
Rue Plessis
Rue Ontario E
Rue la Fontaine
Rue Port-de-Montréal
Rue Notre-Dame Est
Boul St-Laurent
Rue Clark
Rue Boyer
Rue Rachel E
Rue Roy E
Ave des Pins E
Avenue du Parc-La Fontaine
Avenue Henri-Julien
Avenue Laval
Avenue de l'Hôtel-de-Ville
Rue de Bullion
Avenue Coloniale
Rue Rivard
Rue Drolet
Rue Berri
Rue de Champlain
Rue Dorion
Rue Parthenais
Boul de Maisonneuve
Rue de Mentana
Rue Saint-André
Avenue Émile
Rue de Lanaudière
Rue Garnier
Rue Milton
Av du Parc
Avenue des Pins
Rue Saint-Urbain
Rue Clark
Rue Sainte Famille
Boulevard René-Lévesque E
Rue Port-de-Montréal
Rue Wolfe
Rue Panet
Rue Amherst
Rue Beaudry
Rue Plessis
Rue Ontario E
Rue la Fontaine
Rue Sherbrooke
Rue Saint-André
Rue Saint-Denis
Rue Saint-Urbain
Rue Sainte Famille
Rue Milton
Rue Port-de-Montréal
Rue Notre-Dame Est
Boulevard René-Lévesque E
Autoroute Ville-Marie
Rue Port-de-Montréal
Rue Boyer
Rue Rachel E
Rue Roy E
Ave des Pins E
Avenue du Parc-La Fontaine
Avenue Henri-Julien
Avenue Laval
Avenue de l'Hôtel-de-Ville
Rue de Bullion
Avenue Coloniale
Rue Rivard
Rue Drolet
Rue Berri
Rue de Champlain
Rue Dorion
Rue Parthenais
Boul de Maisonneuve
Rue de Mentana
Rue Saint-André
Avenue Émile
Rue de Lanaudière
Rue Garnier
Rue Milton
Av du Parc
Avenue des Pins
Rue Saint-Urbain
Rue Clark
Rue Sainte Famille
Boulevard René-Lévesque E
Rue Port-de-Montréal
Rue Wolfe
Rue Panet
Rue Amherst
Rue Beaudry
Rue Plessis
Rue Ontario E
Rue la Fontaine
Rue Sherbrooke
Rue Saint-André
Rue Saint-Denis
Rue Saint-Urbain
Rue Sainte Famille
Rue Milton
Rue Port-de-Montréal
Rue Notre-Dame Est
Boulevard René-Lévesque E
Autoroute Ville-Marie
Rue Port-de-Montréal

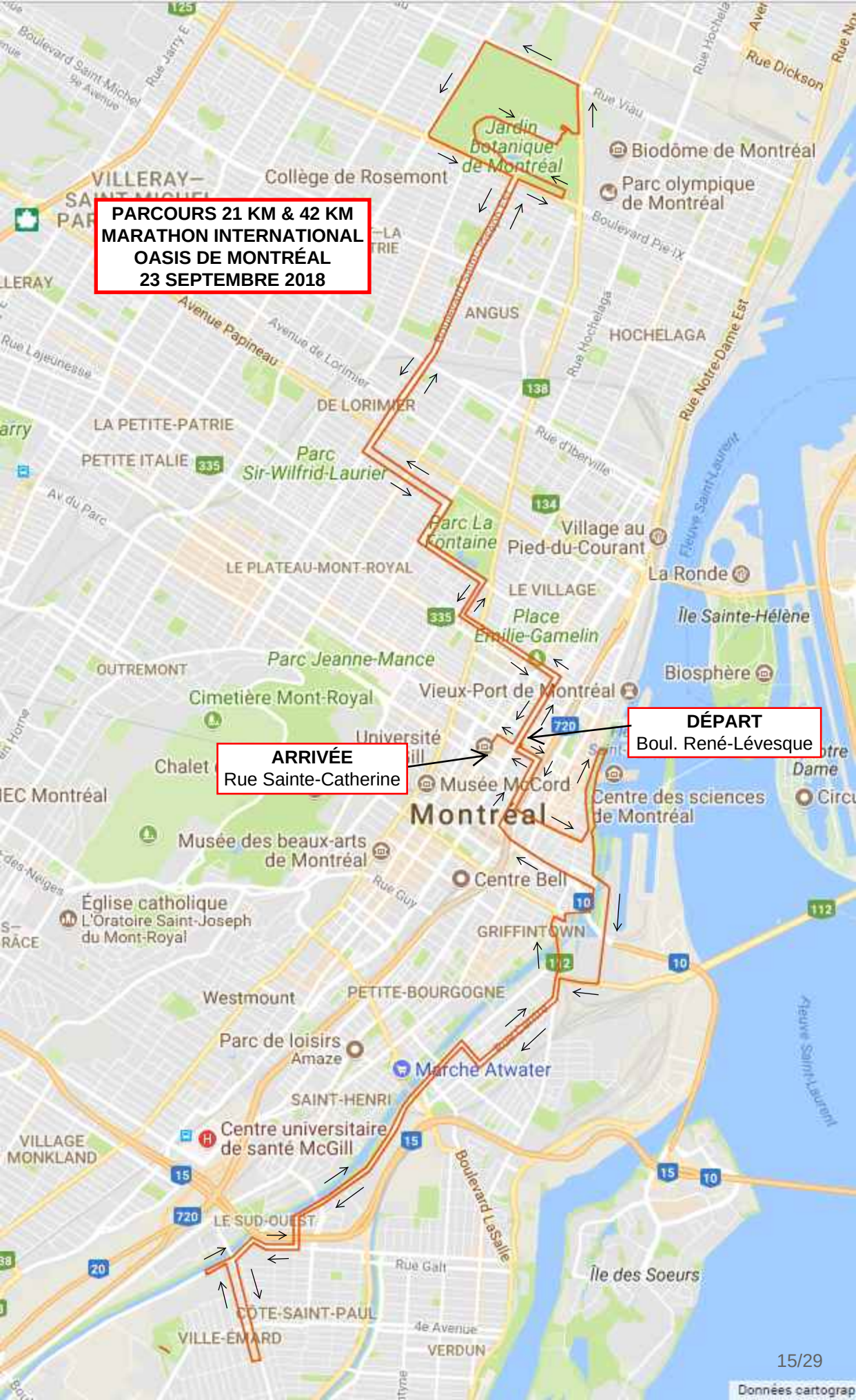
PARCOURS 21 KM & 42 KM
MARATHON INTERNATIONAL
OASIS DE MONTRÉAL
23 SEPTEMBRE 2018
DÉPART
Boul. René-Lévesque
ARRIVÉE
Rue Sainte-Catherine
Jardin botanique de Montréal
Biodôme de Montréal
Parc olympique de Montréal
Collège de Rosemont
VILLERAY–
ANGUS
HOCHELAGA
DE LORIMIER
LA PETITE-PATRIE
PETITE ITALIE
Parc Sir-Wilfrid-Laurier
Parc La Fontaine
Village au Pied-du-Courant
LE PLATEAU-MONT-ROYAL
LE VILLAGE
La Ronde
Île Sainte-Hélène
Place Émilie-Gamelin
Parc Jeanne-Mance
OUTREMONT
Biosphère
Vieux-Port de Montréal
Cimetière Mont-Royal
Université
Chalet
Musée McCord
Centre des sciences de Montréal
Montréal
Musée des beaux-arts de Montréal
Centre Bell
Église catholique
L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal
GRIFFINTOWN
Westmount
PETITE-BOURGOGNE
Parc de loisirs Amaze
Marché Atwater
SAINT-HENRI
Centre universitaire de santé McGill
VILLAGE MONKLAND
LE SUD-OUEST
Île des Soeurs
CÔTE-SAINT-PAUL
VILLE-ÉMARD
VERDUN
Rue Notre-Dame Est
Boulevard LaSalle
Rue Dickson
Rue Viau
Boulevard Pie-IX
Avenue Papineau
Avenue de Lorimier
Rue Hochelaga
Rue d'Iberville
Rue Guy
Rue Galt
4e Avenue
Fleuve Saint-Laurent
Données cartograp

PROTOCOLE D'ENTENTE – SOUTIEN TECHNIQUE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville;

N^{o} d'inscription TPS : 121364749
N^{o} d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **FIERTÉ MONTRÉAL**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est au 4262, rue Sainte-Catherine Est, bureau 200 Montréal (Québec), H1V 1X6, agissant et représentée par M. Éric Pineault, président, dûment autorisé aux fins des présentes..

Ci-après appelée l' « **ORGANISME** »

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville afin de tenir à Montréal, du 9 au 19 juillet 2018 «Fierté Montréal» (ci-après appelé l' « Événement »);

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment en accordant un soutien technique et logistique;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Responsable** » : la Directrice du Service de la Culture ou son représentant dûment autorisé de la Division des Événements publics

1.2 « **Site** » : les rues, les parcs utilisés pour la réalisation de l'Événement sur le territoire de la Ville approuvés par les autorités compétentes de la Ville;

Le préambule fait partie intégrante du présent protocole.

ARTICLE 2
OBLIGATIONS DE LA VILLE

Sous réserve de circonstances qui rendraient, à son avis, l'accomplissement de l'une quelconque des clauses suivantes inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

2.1 sous réserve du paragraphe 2.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents;

2.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire; dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, étant entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement;

2.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n'assumera aucuns frais si l'Organisme doit procéder à la location d'équipement;

2.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics;

2.5 assumer les frais d'entrave (occupation du domaine public) et la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'événement sur le domaine public.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de l'ensemble du soutien offert par la Ville, l'Organisme prend les engagements suivants :

3.1.1 présenter l'Événement sur le Site, aux dates indiquées au préambule, conformément au présent protocole et à ses Annexes;

3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement;

3.3 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement;

3.4 mettre en place les installations et les aménagements approuvés par le Responsable en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par la Ville et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les cinq jours suivant la fin de l'Événement;

3.5 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);

3.6 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, tel que ces dommages ont été établis par la Ville;

3.7 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagement requis deux mois avant la présentation de l'Événement;

3.8 soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application;

3.9 respecter la réglementation, fournir et installer la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière, par exemple : en vue d'interdire le stationnement lors de l'Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue, et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement ») et assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu;

3.10 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges (stationnement réservé sur rue pour résident, accès à leur résidence, feuillets informatifs aux passants);

3.11 se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable;

3.12 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable;

3.13 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;

3.14 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées;

3.15 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée du Protocole.

3.16 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'événement;

3.17 transmettre au Responsable, trente (30) jours ouvrables après l'Événement, un bilan

financier et un rapport d'activités incluant notamment la revue de presse, les bénéfices ou les retombées de l'événement. Le rapport d'activité devra également indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente.

ARTICLE 4
DÉFAUT

4.1 Aux fins des présentes, l'Organisme est en défaut :

4.1.1 Si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

4.1.2 S'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

4.1.3 S'il n'exécute pas toutes et chacune de ses obligations prises aux termes des articles 3.1 à 3.17 du présent protocole;

4.1.4 S'il perd son statut d'organisme à but non lucratif.

4.2 Dans les cas mentionnés aux sous-paragraphes 4.1.1 et 4.1.3, la Ville peut, à son entière discrétion résilier le présent protocole sans préjudice quant à ses droits et recours. Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 4.1.3, le Responsable avise l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si, malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier le présent protocole, à son entière discrétion.

4.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 4.1.2 et 4.1.4, le Protocole est résilié de plein droit.

ARTICLE 5
RÉSILIATION

5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier le présent protocole.

5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.

ARTICLE 6
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

6.1 qu'il a le pouvoir de conclure le présent protocole et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci;

6.2 qu'il est le propriétaire ou l'usager autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre du présent protocole.

ARTICLE 7
INDEMNISATION ET ASSURANCES

7.1 L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent protocole; il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

7.2 L'Organisme souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de l'Événement ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de l'Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de cinq millions de dollars pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée de l'Organisme. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement. L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police d'assurance et cet avenant.

7.3 L'Organisme s'engage à souscrire une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par le Responsable, couvrant tous les équipements prêtés par la Ville, pour les périodes ci-après indiquées :

7.3.1 si l'équipement est livré par la Ville : depuis la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville;

7.3.2 si l'Organisme prend livraison de l'équipement : depuis le chargement de l'équipement, pendant le transport, et jusqu'au retour après la tenue de l'événement à l'endroit indiqué par le Responsable.

7.4 L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police et de l'avenant.

ARTICLE 8
DISPOSITIONS FINALES

8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci.

L'Organisme reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable du défaut de remplir ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.

8.2 Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page du présent protocole ou à toute autre adresse, dans le district judiciaire de Montréal, dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

8.3 Le présent protocole lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs, étant toutefois entendu que les obligations imposées à l'une des parties aux présentes ne peuvent être cédées qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

8.4 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

8.5 Le présent protocole est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT PROTOCOLE D'ENTENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ..... e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Le e jour de ……. 2018

FIERTÉ MONTRÉAL

Par : _____
Éric Pineault, président

Ce protocole d'entente a été approuvé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le .….e jour de …….. 2018 (Résolution ……..…..).

PROTOCOLE D'ENTENTE – SOUTIEN TECHNIQUE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **MARATHON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL 2042 (MIM 2042),** personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est au 889 rue Lajeunesse, Montréal, Québec, H2M 1S1, agissant et représentée par monsieur Mario Blain, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l' « **ORGANISME** »

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville afin de tenir à Montréal, du 21 au 23 septembre 2018 «Marathon International de Montréal Oasis» (ci-après appelée l' « Événement »);

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment en accordant un soutien technique et logistique;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Responsable** » : la Directrice du Service de la Culture ou son représentant dûment autorisé de la Division des Événements publics

1.2 « **Site** » : les rues, les parcs utilisés pour la réalisation de l'Événement sur le territoire de la Ville approuvés par les autorités

compétentes de la Ville;
Le préambule fait partie intégrante du présent protocole.

ARTICLE 2
OBLIGATIONS DE LA VILLE

Sous réserve de circonstances qui rendraient, à son avis, l'accomplissement de l'une quelconque des clauses suivantes inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

2.1 sous réserve du paragraphe 2.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents;

2.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire; dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, étant entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement;

2.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n'assumera aucuns frais si l'Organisme doit procéder à la location d'équipement;

2.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics;

2.5 assumer les frais d'entrave (occupation du domaine public) et la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'événement sur le domaine public.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de l'ensemble du soutien offert par la Ville, l'Organisme prend les engagements suivants :

3.1.1 présenter l'Événement sur le Site, aux dates indiquées au préambule, conformément au présent protocole et à ses Annexes;

3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement;

3.3 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement;

3.4 mettre en place les installations et les aménagements approuvés par le Responsable en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par la Ville et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra

remettre les lieux dans l'état initial dans les cinq jours suivant la fin de l'Événement;

3.5 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);

3.6 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, tel que ces dommages ont été établis par la Ville;

3.7 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagement requis deux mois avant la présentation de l'Événement;

3.8 soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application;

3.9 respecter la réglementation, fournir et installer la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière, par exemple : en vue d'interdire le stationnement lors de l'Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue, et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement ») et assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu;

3.10 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges (stationnement réservé sur rue pour résident, accès à leur résidence, feuillets informatifs aux passants);

3.11 se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable;

3.12 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable;

3.13 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;

3.14 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées;

3.15 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée du Protocole.

3.16 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'événement;

3.17 transmettre au Responsable, trente (30) jours ouvrables après l'Événement, un bilan financier et un rapport d'activités incluant notamment la revue de presse, les bénéfices ou les retombées de l'événement. Le rapport d'activité devra également indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente.

ARTICLE 4
DÉFAUT

4.1 Aux fins des présentes, l'Organisme est en défaut :

4.1.1 Si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

4.1.2 S'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

4.1.3 S'il n'exécute pas toutes et chacune de ses obligations prises aux termes des articles 3.1 à 3.17 du présent protocole;

4.1.4 S'il perd son statut d'organisme à but non lucratif.

4.2 Dans les cas mentionnés aux sous-paragraphes 4.1.1 et 4.1.3, la Ville peut, à son entière discrétion résilier le présent protocole sans préjudice quant à ses droits et recours. Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 4.1.3, le Responsable avise l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si, malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier le présent protocole, à son entière discrétion.

4.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 4.1.2 et 4.1.4, le Protocole est résilié de plein droit.

ARTICLE 5
RÉSILIATION

5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier le présent protocole.

5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.

ARTICLE 6
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

6.1 qu'il a le pouvoir de conclure le présent protocole et d'exécuter toutes et chacune des

obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci;

6.2 qu'il est le propriétaire ou l'usager autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre du présent protocole.

ARTICLE 7
INDEMNISATION ET ASSURANCES

7.1 L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent protocole; il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

7.2 L'Organisme souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de l'Événement ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de l'Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de cinq (5) millions de dollars pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée de l'Organisme. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement. L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police d'assurance et cet avenant.

7.3 L'Organisme s'engage à souscrire une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par le Responsable, couvrant tous les équipements prêtés par la Ville, pour les périodes ci-après indiquées :

7.3.1 si l'équipement est livré par la Ville : depuis la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville;

7.3.2 si l'Organisme prend livraison de l'équipement : depuis le chargement de l'équipement, pendant le transport, et jusqu'au retour après la tenue de l'événement à l'endroit indiqué par le Responsable.

7.4 L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police et de l'avenant.

ARTICLE 8
DISPOSITIONS FINALES

8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci.

L'Organisme reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable du défaut de remplir ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.

8.2 Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page du présent protocole ou à toute autre adresse, dans le district judiciaire de Montréal, dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

8.3 Le présent protocole lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs, étant toutefois entendus que les obligations imposées à l'une des parties aux présentes ne peuvent être cédées qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

8.4 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

8.5 Le présent protocole est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT PROTOCOLE D'ENTENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ..... e jour de ..... 20....

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Le ..... e jour de ..... 20....

(NOM DE L'ORGANISME)

MARATHON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL 2042 (MIM 2042)

Par : _____
Marion Blain, Directeur des opérations

Ce protocole d'entente a été approuvé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le ..…e jour de …….. 20…… (Résolution ……..…..).

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.23

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1181701001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Structure Marine Amarco Inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des quais flottants et brise-lames situés au Port de plaisance de Lachine – Dépense totale de 1 176 470,72 $, taxes incluses – Appel d'offres public n° 18-6253 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. D'autoriser une dépense de 1 176 470,72 $, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des quais flottants et brise-lames au Port de plaisance de Lachine, comprenant tous les frais incidents;

2. D'accorder à Structure Marine Amarco Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 170 721,97 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (n° 18-6253);

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre pour un montant de 1 069 025,20 $, net de ristournes.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-07-26 15:50

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181701001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Structure Marine Amarco Inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des quais flottants et brise-lames situés au Port de plaisance de Lachine – Dépense totale de 1 176 470,72 $, taxes incluses – Appel d'offres public n° 18-6253 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Port de plaisance de Lachine est situé en bordure du lac Saint-Louis et il est avantageusement localisé au cœur d'un secteur patrimonial, offrant une desserte aux amateurs d'activités nautiques de Montréal. Il est adjacent au parc René-Lévesque, lui-même situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, au confluent du lac Saint-Louis et du canal de Lachine. Le Port de plaisance de Lachine peut accueillir jusqu'à 500 embarcations, ce qui lui confère un statut d'importance en matière de nautisme au Québec.
En 2015-2016, afin d'orienter les actions requises pour le développement du potentiel du Port de plaisance, aménagé en 1927 sous l'appellation de Club de Yacht Iroquois, le SGPVMR a mandaté une firme externe spécialisée en développement, en innovation et en aménagement, afin de procéder à une évaluation des installations existantes et du potentiel de développement. À la suite de l'évaluation, un plan d'aménagement préliminaire et des esquisses ont été développés pour alimenter la réflexion et les discussions sur la nature des d'interventions requises au Port de plaisance de Lachine.

Les propositions d'interventions prioritaires visent le renouvellement des équipements désuets, dont le remplacement de quais et brise-lames flottants faisant l'objet du présent contrat.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 30 mai 2018 et s'est terminé 30 jours plus tard, soit le 28 juin 2018. Les soumissions ont été ouvertes le 28 juin 2018, à 13 h 30.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Durant la période de l'appel d'offres, deux addenda ont été émis. L'addenda n° 01, émis le 12 juin 2018, visait à répondre à des questions en apportant des précisions au cahier des charges. L'addenda n° 02, émis le 20 juin 2018, visait à corriger l'adresse courriel pour les demandes de renseignements dans le cahier des charges et à répondre à des questions en apportant des précisions au cahier des charges. Les modifications et les précisions de ces

addenda n'ont aucun impact sur les prix. Ils ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des instructions aux soumissionnaires incluses au cahier des charges, la durée de validité des soumissions est fixée à 90 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions sont donc valides jusqu'au 26 septembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1193449 – 7 avril 2017 – Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc., Enviroservices inc. et Un Architecte inc. pour le renouvellement d'équipements de marina et le réaménagement du pôle d'accueil au Port de plaisance de Lachine et au parc René-Lévesque, pour une somme maximale de 811 687,86 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15592 (deux soumissionnaires) – Contrat n^{o} 16-1712.
BC 1059103 – 15 juillet 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Zins Beauchesne et associés ltée pour l'étude de l'évaluation du potentiel de développement du Port de plaisance de Lachine - Contrat n^{o} 15-1478 - 84 817,06 $, taxes incluses.

CA15 19 0069 - 16 mars 2015 - Accepter l'offre du conseil de la Ville en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal,* de prendre en charge le Port de plaisance de Lachine, le tout à compter de l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services; d'accepter que seuls l'entretien mineur, la gestion opérationnelle et contractuelle, notamment à l'égard des obligations, des travaux et des pénalités qui sont prévus, ainsi que les requêtes des citoyens relativement à cet équipement, demeurent de la responsabilité de l'arrondissement de Lachine.

CM14 1127 - 25 novembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal,* la ville centre offre au conseil d'arrondissement de Lachine de prendre en charge le Port de plaisance de Lachine, à l'exception de la gestion contractuelle et de l'entretien quotidien.

DESCRIPTION

Les travaux faisant partie du présent contrat concernent l'enlèvement ainsi que la disposition hors site de quais flottants, brise-lames et autres équipements flottants existants, la fourniture et l'installation de nouveaux quais flottants, brise-lames et équipements connexes situés aux endroits suivants :

Équipements qui seront retirés, mais qui ne seront pas remplacés :
- · Quai de la guérite;
- · Jetée des visiteurs.

Équipements qui seront retirés et remplacés :
- · Quai des navettes (Batobus);
- · Quai de la rampe de mise à l'eau régulière;
- · Jetée des hydravions – Quai brise-lames;
- · Brise-lames – Secteur nord-ouest;
- · Quai du poste de services;
- · Quai de la petite marina;
- · Quais de la jetée n° 48.

De plus, du matériel de sécurité (borne d'incendie, borne d'eau, bouées de sauvetage, etc.) sera ajouté pour l'ensemble du port de plaisance.

Le pourcentage des contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 %, soit 106 429,27 $, taxes incluses, du coût des travaux en raison des imprévus que peuvent engendrer les travaux en berges et du statut de site patrimonial déclaré, ce qui contribue à augmenter la complexité des travaux d'aménagement et de remplacement.

Le montant prévu en incidences est de 5 748,75 $, taxes incluses. Ce montant servira à payer les frais dans des catégories de services techniques (laboratoire de contrôle de qualité) et pour les impressions des documents émis pour construction.

Ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de quatre (4) entrepreneurs, sous-traitants ou fournisseurs qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission conforme. Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux :

- Groupe DCR;
- Poralu Marine Inc.;
- StructurMarine;
- 2633-2312 Québec Inc. Aménagement Pavatech Arthier Construction.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des quatre (4) entrepreneurs preneurs du cahier des charges, trois (3) ont déposé une soumission conforme. Cela représente 75 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 25 % n'ayant pas déposé de soumission. Aucune raison de désistement n'a été transmise par le preneur du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Structure Marine Amarco Inc	1 064 292,70 $	106 429,27 $	1 170 721,97 $
Poralu Marine Inc.	1 132 041,55 $	113 204,16 $	1 245 245,71 $
Groupe DCR	1 354 106,57 $	135 410,66 $	1 489 517,22 $
Dernière estimation réalisée à l'externe	1 247 809,88 $	124 780,99 $	1 372 590,87 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			1 301 828,30 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			11 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			318 795,25 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			27 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 201 868,90 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 15 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	74 523,74 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	6 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 15 % à l'estimation réalisée à l'externe.

L'écart le plus important entre le plus bas soumissionnaire et les 2 autres soumissions, ainsi que de l'estimation faite à l'externe, se situent à la section 02-895 (Quais flottants), plus précisément aux items Jetée des hydravions - Quais brise-lames et Matériel de sécurité. Cet écart peut s'expliquer par le fait que le plus bas soumissionnaire fabrique probablement lui-même certains éléments demandés et qu'il y a moins de frais de gestion associés aux coûts de fabrication. Le montant indiqué pour les frais généraux du plus haut soumissionnaire est nettement plus élevé que les deux autres soumissionnaires, ainsi que de l'estimation faite à l'externe, mais les prix des autres items au bordereau de sa soumission ne sont pas moins élevés. Cela s'explique probablement par le fait que le plus haut soumissionnaire ne fabrique aucun équipement demandé et qu'il doit se procurer ses éléments par d'autres.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur son permis de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Son numéro de licence RBQ est le 5736-0893-01. L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Comme stipulé dans les instructions aux soumissionnaires du cahier des charges du présent contrat, l'autorisation à contracter, délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), n'est pas requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat s'élève à 1 176 470,72 $, taxes, contingences et incidences incluses et sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 1 069 025,20 $, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-028 Acquisition / Travaux / Plan de l'eau CM16 0260.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement des équipements de la marina s'inscrit dans une démarche globale en lien avec les priorités d'intervention du plan de développement durable *Montréal durable 2016-2020* , soit entre autres, de verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources, de même qu'assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé. Dans cette perspective, le remplacement des brise-lames favorisera la conservation du milieu naturel et de la biodiversité en protégeant les berges contre l'érosion. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité des espaces verts riverains et équipements de loisirs contribuera pour sa part à l'amélioration de la qualité de vie par l'accessibilité et la protection des patrimoines paysager et historique (canal de Lachine).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans intervention, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à compromettre la sécurité des usagers qui les empruntent, ainsi qu'à l'augmentation des coûts d'entretien et des travaux de réfection.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 15 août 2018
Octroi du contrat au conseil municipal : 20 août 2018
Début des travaux du Lot 1 : Octobre 2018, mais conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lynn THIBAULT, Lachine

Lecture :

Lynn THIBAULT, 26 juillet 2018
Stéphanie HOULE, 2 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline NOISEUX
ARCHITECTE PAYSAGISTE

Tél : 514 872-1463
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Steve BILODEAU BALATTI
Chef de division Parcs-nature et espaces riverains

Tél : 514 872-6472
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice - Aménagements des parcs et espaces publics

Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2018-07-25

Daniel HODDER
Pour: Louise-Hélène Lefebvre
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Monsieur Daniel Hodder, directeur à la direction de la gestion des parcs et biodiversité , pour me remplacer du 13 au 31 juillet 2018 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.
Et j'ai signé : Louise-Hélène Lefebvre
Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2018-07-26

18-6253 – Port de plaisance de Lachine – Remplacement des quais flottants et brise-lames

Plan de localisation

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181701001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Objet :	Accorder un contrat à Structure Marine Amarco Inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des quais flottants et brise-lames situés au Port de plaisance de Lachine – Dépense totale de 1 176 470,72 $, taxes incluses – Appel d'offres public n° 18-6253 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1181701001 Projet SIMON 174645.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposée au budget
Tél : 514 872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-24

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 5148725597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.24

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1180649007

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Infrarouge Kelvin inc. pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, soit pour une somme maximale de 241 409.56 $, taxes incluses. Appel d'offres public 1671- Deux preneurs du cahier de charges, un seul a déposé une soumission.

Il est recommandé:
1. d'accorder un contrat à la firme Infrarouge Kelvin inc. pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, soit pour une somme maximale de 241 409.56 $, taxes incluses. Appel d'offres public 1671.

2. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

3. autoriser le président de la Commission des services électriques à signer les documents pour et au nom de la ville.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2018-07-27 11:47

Signataire : Serge A BOILEAU

_____

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1180649007**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Infrarouge Kelvin inc. pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, soit pour une somme maximale de 241 409.56 $, taxes incluses. Appel d'offres public 1671- Deux preneurs du cahier de charges, un seul a déposé une soumission.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses travaux, la CSEM doit procéder à la réalisation de thermographies et d'inspection de décharges partielles afin de respecter les normes d'accès fixées par Hydro-Québec. Pour donner accès de façon sécuritaire aux travailleurs qui doivent pénétrer à l'intérieur de nos structures, ces lectures de thermographies et de décharges partielles doivent être réalisées par des gens détenant une certification de thermographe.
La Commission des services électriques de Montréal ne possède pas d'effectifs ayant une telle spécialité ainsi que les équipements spécialisés. C'est pourquoi nous avons recours à des entreprises privées.

Le délai de validité des soumissions est de 120 jours suivant la date d'ouverture de celles-ci.

L'appel d'offres a été publié dans le système électronique SEAO et dans la revue Constructo. Le délai pour déposer la soumission était de 21 jours, soit du 18 mai au 15 juin 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE17 1482 23 août 2017 :d'approuver le projet de convention par lequel Thermodynamique inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, pour la période débutant le 1er août 2017 et se terminant au plus tard le 31 juillet 2018, pour une somme maximale de 215 578,13 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1654 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
Le conseil d'administration de la CSEM a approuvé l'octroi du contrat le 25 juillet 2018 (résolution 49.T.1)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la CSEM à signer le contrat avec la firme Infrarouge Kelvin inc, seul soumissionnaire à avoir répondu à l'appel d'offres public 1671 pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterrains par une firme externe à des fins

d'accès
Grille d'évaluation:

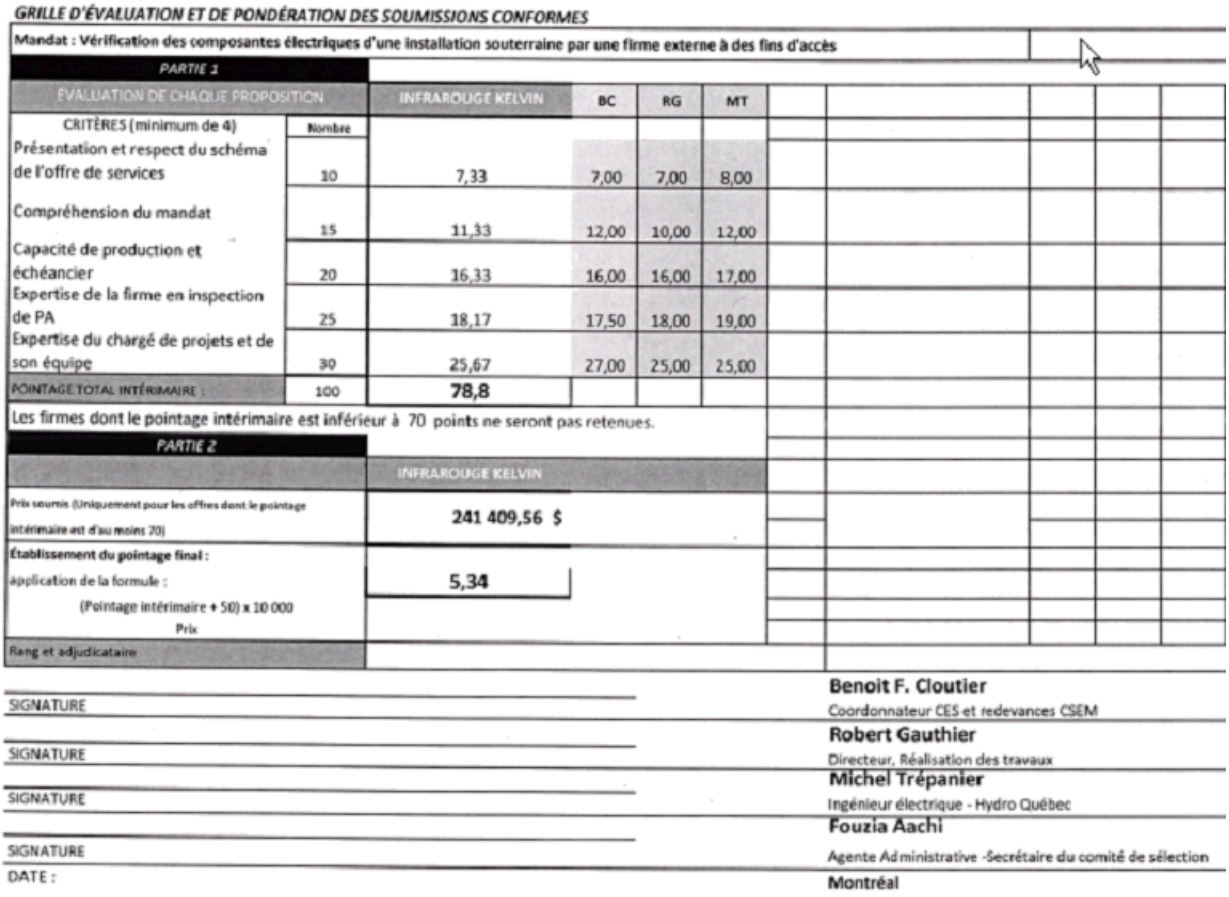

GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES

Mandat : Vérification des composantes électriques d'une installation souterraine par une firme externe à des fins d'accès

PARTIE 1

ÉVALUATION DE CHAQUE PROPOSITION		INFRAROUGE KELVIN	BC	RG	MT
CRITÈRES (minimum de 4)	Nombre				
Présentation et respect du schéma de l'offre de services	10	7,33	7,00	7,00	8,00
Compréhension du mandat	15	11,33	12,00	10,00	12,00
Capacité de production et échéancier	20	16,33	16,00	16,00	17,00
Expertise de la firme en inspection de PA	25	18,17	17,50	18,00	19,00
Expertise du chargé de projets et de son équipe	30	25,67	27,00	25,00	25,00
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :	100	78,8			

Les firmes dont le pointage intérimaire est inférieur à 70 points ne seront pas retenues.

PARTIE 2

	INFRAROUGE KELVIN
Prix soumis (Uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)	241 409,56 $
Établissement du pointage final : application de la formule : (Pointage intérimaire + 50) x 10 000 / Prix	5,34
Rang et adjudicataire	

SIGNATURE — Benoit F. Cloutier, Coordonnateur CES et redevances CSEM

SIGNATURE — Robert Gauthier, Directeur, Réalisation des travaux

SIGNATURE — Michel Trépanier, Ingénieur électrique - Hydro Québec

SIGNATURE — Fouzia Aachi, Agente Administrative -Secrétaire du comité de sélection

DATE : Montréal

.

JUSTIFICATION

Seule la firme Infrarouge Kelvin inc a présenté une soumission, celle-ci est conforme au pointage demandé pour l'attribution du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits sont prévus aux budgets 2018 et 2019 de la Commission des services électriques de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est essentiel pour permettre l'accès à nos infrastructures de façon sécuritaire pour l'ensemble de nos clients.
Le report ou l'annulation de ce contrat aurait comme impact de ne pas autoriser l'accès à nos infrastructures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux encadrements suivants:
- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe administrative au président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-27

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514-384-6840
Télécop. : 514 384-7298

23 : **Document annexe : estimé :**

Commission des services électriques de Montréal

Appel d'offres publics
Vérification des composantes électriques d'une installation souterraine par une firme externe à des fins d'accès
n°1671

Veuillez trouver ci-dessous l'estimé pour le contrat n°1671 :

Type	Quantité prévue au contrat	Prix unitaires	Total
Thermographie puits d'accès basse et moyenne tension	1700	65	110 500 $
Décharge partielle (moyenne tension)	1700	41	69 700 $
Bornier résistif (multimètre) basse tension	1700	25	42 500$
Thermographie chambre de transformateurs (1 ouverture)	20	130	2600$
Thermographie Chambre de transformateurs (2 ouvertures)	10	130	1300$
Total		N/A	
Grand Total			**226 600$**
			(excluant TPS et TVQ)

Signature : J. Mercier Date : 15 / Mai / 2018

CONVENTION DE SERVICES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Serge Boileau, ing., président de la Commission des services électriques de Montréal, dûment autorisé au fin des présentes en vertu du règlement intérieur du comité exécutif RCE002-005;

No d'inscription TPS : 121364749RT0001
No d'inscription TVQ : 1006001374TQ0002

(la **"Ville")**

ET : **INFRAROUGE KELVIN INC.**, personne morale ayant une place d'affaires au 3225, rue Belvédère, Brossard QC, J4Z 2R2 agissant et représentée par Monsieur Jean-Sébastien Tremblay, dûment autorisé aux fins des présentes ;

(le **"Contractant")**
N^{o} d'inscription T.P.S. : 122959430
N^{o} d'inscription T.V.Q. : 1009910383

Relative à L'OBJET suivant :

Services professionnels de la firme Infrarouge Kelvin Inc. jusqu'à concurrence d'une dépense de 241 409,56 $ incluant les taxes, les frais de déplacement, frais administratifs et les profits, pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès.

L'appel d'offres # 1671 est partie intégrante de la présente convention.

Les parties, ayant élu domicile aux adresses indiquées à la présente convention, conviennent de ce qui suit:

1. LE CONTRACTANT:

1.1 rend avec diligence les services professionnels ci-haut décrits et plus amplement détaillés, s'il y a lieu, à l'annexe ci-jointe ;

1.2 réalise les objectifs de la convention en respectant l'échéancier prévu à cette fin ;

1.3 n'entreprend aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

1.4 assume tous les frais relatifs à l'exécution de la présente convention ;

1.5 cède à la Ville tous ses droits d'auteur sur les documents réalisés dans le cadre de la présente convention, renonce à ses droits moraux à l'égard de ceux-ci et garantit être le titulaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention ;

1.6 soumet à la Ville, selon la fréquence déterminée par celle-ci, une ou des factures détaillées décrivant les services rendus et précisant le taux et le montant des taxes applicables à ceux-ci, de même que son numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ. ;

1.7 le contractant déclare qu'il a pris connaissance de la Politique de gestion contractuelle, tel que décrit à l'appel d'offres, qu'il en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application de la Politique comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prend les engagement prévus au paragraphe 29 de la Politique. ;

1.8 le contractant peut mettre fin à cette convention, suite à un avis écrit, en cas de défaut de la Ville.

2. LA VILLE :

2.1 verse une somme maximale de deux cent quarante et un mille quatre cent neuf et cinquante-six sous (241 409,56 $), en paiement de tous les services rendus et incluant toutes les taxes applicables à ceux-ci, selon les modalités prévues à l'article 2.2; la responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention étant strictement limitée à cette somme maximale

2.2 acquitte la ou les facture(s) visée(s) à l'article 1.6 dans les trente (30) jours de leur réception pourvu qu'elles comportent toutes les informations requises par l'article 1.6; aucun paiement ne constituant cependant une reconnaissance que les services rendus sont satisfaisants ou conformes ;

2.3 **peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sans indemnité ou dommages pour le Contractant.**

3. LOIS APPLICABLES :

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL	**POUR LE CONTRACTANT**
_____	_____
Serge A. Boileau, ing. Président, CSEM	Jean-Sébastien Tremblay. Directeur des opérations – INFRAROUGE KELVIN INC.
Date : _____	Date _____

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 1671
Numéro de référence : 1166120
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès.

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
CFM Services 1357 Jacques-Cartier Sud Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B6Y8 NEQ : 1169755874	Monsieur Frederic Morin Téléphone : 514 316-8512 Télécopieur :	**Commande : (1446127)** 2018-05-18 15 h 45 **Transmission :** 2018-05-18 15 h 45	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IR Kelvin Inc. 3225 rue Belvedere Brossard, QC, J4Z 2R2 NEQ : 1142786855	Monsieur Jean-Sébastien Tremblay Téléphone : 450 922-3115 Télécopieur :	**Commande : (1446472)** 2018-05-22 9 h 30 **Transmission :** 2018-05-22 9 h 30	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières

Dossier # : 1180649007

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Accorder un contrat à la firme Infrarouge Kelvin inc. pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, soit pour une somme maximale de 241 409.56 $, taxes incluses. Appel d'offres public 1671- Deux preneurs du cahier de charges, un seul a déposé une soumission.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certificat de fonds CR1671 GDD1180649007 vérif composantes électriques ad.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Candy Yu WU
Chef comptable
Tél : 514 384-6840 poste237

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-30

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514 384-6840 poste242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.25

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1181009011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale additionnelle de 2 351 972,02 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de base (à pourcentage) de Les architectes FABG inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. en fonction des plus bas prix soumis pour les travaux de l'îlot Clark du Quartier des spectacles (phase 4B - secteur de la Place des Arts) / Autoriser une deuxième dépense maximale additionnelle de 388 075,38 $, taxes incluses, pour l'enveloppe des contingences prévue en lien avec le travail de ces trois firmes / Approuver un projet d'avenant à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et ces trois firmes, majorant ainsi le montant maximal du contrat de 3 228 087,55 $ à 5 968 134,95 $, taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :
1. d'autoriser une dépense maximale additionnelle de 2 351 972,02 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de base (à pourcentage) de Les architectes FABG inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. en fonction des plus bas prix soumis pour les travaux de l'îlot Clark du Quartier des spectacles (phase 4B - secteur de la Place des Arts) - Résolution initiale : CG16 0431;

2. d'autoriser une dépense maximale additionnelle conséquente de 388 075,38 $, taxes incluses, pour l'enveloppe des contingences prévue en lien avec le travail de ces trois firmes - Résolution initiale : CG16 0431;

3. d'approuver un projet d'avenant à la convention de services professionnels révisée intervenue entre la Ville de Montréal et ces trois firmes, majorant ainsi le montant maximal du contrat de 3 228 087,55 $ à 5 968 134,95 $, taxes et contingences incluses - Résolution initiale : CG16 0431;

4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-19 11:49

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181009011**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale additionnelle de 2 351 972,02 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de base (à pourcentage) de Les architectes FABG inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. en fonction des plus bas prix soumis pour les travaux de l'îlot Clark du Quartier des spectacles (phase 4B - secteur de la Place des Arts) / Autoriser une deuxième dépense maximale additionnelle de 388 075,38 $, taxes incluses, pour l'enveloppe des contingences prévue en lien avec le travail de ces trois firmes / Approuver un projet d'avenant à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et ces trois firmes, majorant ainsi le montant maximal du contrat de 3 228 087,55 $ à 5 968 134,95 $, taxes et contingences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le grand projet du Quartier des spectacles - Secteur de la Place des Arts porte principalement sur l'aménagement de divers lieux publics, le réaménagement de rues et la reconstruction d'infrastructures souterraines aux abords de la Place des Arts. Le projet vise à soutenir la vocation culturelle propre au secteur, à faire de ce dernier une destination de classe internationale et à transformer le quartier en un milieu convivial et attrayant.
Le projet a été divisé en quatre grandes phases, soit :

phase 1 : l'aménagement de la place des Festivals et le réaménagement de la rue Jeanne-Mance;
phase 2 : l'aménagement de la Promenade des Artistes et du Parterre;
phase 3 : le réaménagement de la rue Sainte-Catherine;
phase 4 : le réaménagement de la rue Saint-Urbain (phase 4A) de même que le réaménagement des rues Clark et De Montigny et l'aménagement de l'îlot Clark (phase 4B).

Les phases 1 à 3 de même que la phase 4A sont complétées. Le présent dossier porte sur la phase 4B, qui inclut de façon plus spécifique :

· la construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'îlot Clark;
· la réalisation de travaux touchant la voirie, les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les réseaux techniques urbains, l'éclairage, les feux de circulation et les aménagements de surface des rues Clark (entre les rues Sainte-Catherine et De Montigny) et De Montigny (entre les rues Clark et Saint-Urbain).

La phase 4B a été divisée en deux lots de construction. Le lot 1 a été complété à l'automne 2017 et portait sur la décontamination et la préparation du site (voir résolution CM17 0770). Pour le lot 2, qui vise à proprement parler la réalisation des travaux de construction et d'aménagement du site, l'octroi d'un contrat est proposé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (voir dossier décisionnel 1181009010).

Description du contrat de services professionnels accordé à Les architectes FABG inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. (ci-après appelés FABG/Fauteux/WSP)

En vertu de la résolution CG16 0431 approuvée par le conseil d'agglomération le 22 juin 2016, un contrat de services professionnels a été accordé à FABG/Fauteux/WSP pour la conception et la surveillance :

· des travaux de la phase 4B du Quartier des spectacles;
· de divers travaux de bonification des phases antérieures (amélioration de l'accessibilité universelle, finalisation du réseau multimédia et ajustement de certains aménagements).

D'une valeur de 3 228 087,55 $, incluant taxes et contingences de 16,5%, le contrat accordé en 2016 prévoit :

· l'utilisation de la méthode du pourcentage pour le calcul des honoraires liés aux services professionnels de base;
· l'application des taux (%) soumis par les trois firmes aux coûts de travaux estimés pendant la période de conception;
· l'ajustement, à la hausse ou à la baisse, des honoraires des professionnels après la période d'appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction en fonction des plus bas prix soumis.

Précisons que le contrat de services professionnels accordé à FABG/Fauteux/WSP a été amendé en septembre 2017 (voir résolution CM17 1235). L'ajustement approuvé portait sur le rapatriement, par la Ville, de la mission de coordination administrative donnée initialement aux trois firmes.

Ajustement proposé de la valeur maximale du contrat accordé à FABG/Fauteux/WSP

Au moment de l'octroi du contrat à FABG/Fauteux/WSP en juin 2016, les coûts de travaux couverts étaient évalués de façon préliminaire à 33 024 269,25 $, taxes incluses. Cet estimé était basé sur un programme fonctionnel sommaire.

À la lumière des prix totaux soumis pour les lots de travaux de l'îlot Clark et des dispositions du contrat accordé à FABG/Fauteux/WSP, l'ajustement de ce dernier est nécessaire afin de permettre la poursuite du travail, qui inclut notamment la surveillance des travaux (excluant ceux liés à la réfrigération de la patinoire).

Mentionnons en terminant :

· qu'un ajustement du contrat de la firme mandatée par la Ville pour surveiller les travaux de réfrigération de la patinoire (voir résolution CE16 1081) sera proposé prochainement;
· que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) agit à titre d'exécutant pour la réalisation de l'îlot Clark et que le service requérant est le Service de la culture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1235 - 25 septembre 2017 - Approuver la convention modifiée de Les architectes FABG inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, en ingénierie et en architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles.
CE16 1081 - 15 juin 2016 - Octroyer un contrat d'une valeur totale de 111 830,09 $ à Petropoulos, Bomis & associés inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie de réfrigération pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépense totale de 111 830,09 $ taxes incluses (contrat : 97 243,56 $ + contingences : 14 586,53 $) - Appel d'offres public 16-15227 (3 soumissionnaires, dont 2 soumissions conformes) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM17 0770 - 12 juin 2017 - Octroyer un contrat d'une valeur totale de 3 247 000 $, taxes incluses, à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation de travaux de terrassement et de décontamination de l'îlot Clark dans le Quartier des spectacles. Dépense totale de 3 571 700 $, taxes incluses. Appel d'offres public 402420.

CM17 0194 - 20 février 2017 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération ».

CG16 0431 - 22 juin 2016 - Octroyer un contrat de services professionnels à Les architectes FABG, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépense totale de 3 550 896,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15226 (7 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG16 0061 - 28 janvier 2016 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles ».

CG09 0049 - 2 avril 2009 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 500 000 $ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des spectacles ».

CG08 0038 - 31 janvier 2008 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 108 000 000 $ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des Spectacles ».

DESCRIPTION

Le présent dossier porte sur l'approbation :
· d'une dépense maximale additionnelle de 2 351 972,02 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de base (à pourcentage) de FABG/Fauteux/WSP en fonction des plus bas prix soumis pour les travaux de l'îlot Clark du Quartier des spectacles (phase 4B - secteur de la Place des Arts);
· d'une dépense maximale additionnelle conséquente de 388 075,38 $, taxes incluses, pour l'enveloppe des contingences prévue en lien avec le travail de ces trois firmes;
· d'un projet d'avenant à la convention de services professionnels révisée intervenue entre la Ville de Montréal et ces trois firmes, majorant le montant maximal du contrat de 3 228 087,55 $ à 5 968 134,95 $, taxes et contingences incluses.

Le montant maximal prévu initialement au contrat de FABG/Fauteux/WSP pour les services

de base à pourcentage s'élevait à 2 770 890,60 $, taxes incluses.

À ce montant s'ajoutait une enveloppe de contingences de 457 196,95 $ (ou 16,5 % des honoraires de base), taxes incluses.

La valeur totale maximale du contrat accordé à FABG/Fauteux/WSP était donc de 3 228 087,55 $, taxes incluses.

En fonction des coûts de travaux totaux prévus à l'heure actuelle, une augmentation de l'enveloppe maximale des services de base à pourcentage de FABG/Fauteux/WSP est requise afin de permettre la poursuite du mandat. Cette augmentation se chiffre à 2 351 972,02 $, taxes incluses.

Une hausse conséquente de l'enveloppe des contingences potentielles maximales est également requise. Cette hausse se chiffre à 388 075,38 $, taxes incluses.

Globalement, une hausse de 2 740 047,40 $, taxes et contingences incluses, de la valeur maximale du contrat de FABG/Fauteux/WSP est donc requise.

Le tableau suivant résume la situation (pour plus de détails, se référer au document « QDS - Honoraires contrats initial et ajusté FABG-Fauteux-WSP » fourni en pièce jointe) :

	Contrat initial accordé à FABG/Fauteux/WSP en vertu de la résolution CG16 0431, taxes incluses (A)	Contrat ajusté proposé pour FABG/Fauteux/WSP, taxes incluses (B)	Écart (C = B – A)
Honoraires de base maximaux à %	2 770 890,60 $	5 122 862,62 $	2 351 972,02 $
Contingences maximales	457 196,95 $	845 272,33 $	388 075,38 $
Total	3 228 087,55 $	5 968 134,95 $	2 740 047,40 $

Rappelons que le contrat de FABG/Fauteux/WSP couvre la conception et la surveillance des travaux.

Précisons par ailleurs que l'enveloppe d'incidences de 322 808,76 $, taxes incluses, approuvée de concert avec l'octroi du contrat à FABG/Fauteux/WSP, demeure adéquate. Pour cette raison, son ajustement n'est pas proposé.

JUSTIFICATION

En vertu des dispositions du contrat accordé en 2016 à FABG/Fauteux/WSP, l'application de la méthode du pourcentage est prévue pour le calcul des honoraires de base de conception et de surveillance (voir article 5.1.1 du contrat en pièce jointe).
Durant la phase de conception, il est prévu que ces honoraires de base soient calculés en multipliant les coûts de travaux estimés par les taux soumis par les trois firmes.

Après les appels d'offres pour les travaux de construction, un ajustement à la hausse ou à la baisse des honoraires maximaux est prévu en fonction des plus bas prix soumis. Le contrat prévoit que cet ajustement touche les services déjà rendus et à venir.

Au moment de l'octroi du contrat à FABG/Fauteux/WSP en juin 2016, les coûts de travaux étaient évalués à 33 024 269,25 $, taxes incluses et avant contingences. Cet estimé était basé sur un programme fonctionnel sommaire qui, à certains égards, s'appuyait sur une

évaluation partielle de la complexité du projet et de l'étendue des besoins et des interventions.

À la lumière des plus basses soumissions reçues pour la réalisation des travaux de l'îlot Clark (lots 1 et 2), ces coûts de travaux se chiffrent maintenant à 56 182 841,19 $, taxes incluses et avant contingences.

Trois principales raisons peuvent expliquer l'écart constaté entre ces deux montants :

1. En vue de mieux répondre aux besoins du Quartier des spectacles, les superficies de la patinoire et du bâtiment prévus ont été augmentées respectivement de 250 m² (de 1 590 m² à 1 890 m²) et de 2 398 m² (de 2 527 m² à 4 925 m² pour les superficies brutes de plancher). Mentionnons notamment que la superficie :

· des salles pour le public et l'accueil des groupes dans le bâtiment a été augmentée de 520 m² (de 145 m² à 665 m²), afin notamment de mieux accueillir les groupes scolaires et les camps de jour qui visitent le quartier;
· des espaces d'entreposage et de travail (entretien, réparation, administration, etc.) pour le mobilier de la Ville à l'usage des festivals a été augmentée de 670 m² (de 140 m² à 810 m²);
· des espaces intérieurs de circulation du bâtiment (corridors, escaliers, ascenseurs, monte-charges, hall d'entrée) a été augmentée d'environ 1 175 m² (de 665 m² à 1 840 m²).

2. Globalement, les plus bas prix soumis pour les lots 1 et 2 de la phase 4B sont 12 % (ou 6,6 M$, taxes incluses et avant contingences) plus élevés que ceux estimés pendant les appels d'offres de travaux.

3. L'estimé initial des coûts de travaux, basé sur un programme fonctionnel sommaire, a été raffiné durant la conception.

En raison de l'écart entre les coûts de travaux estimés au moment de l'octroi du contrat à FABG/Fauteux/WSP et ceux prévus maintenant, un ajustement des honoraires de base à pourcentage de ces trois firmes est donc requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût additionnel maximal de 2 740 047,40 $, taxes incluses, de ce contrat sera assumé comme suit : un montant maximal de 2 502 028,50 $, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-028 Amén. réamén. domaine public.
Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Voici les dépenses estimées par année :

· 2018 : 500 405,70 $ (soit 20% du total);
· 2019 : 1 501 217,10 $ (soit 60% du total);
· 2020 : 375 304.28 $ (soit 15% du total);
· 2021 : 125 101,42 $ (soit 5% du total).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En conformité avec le Plan d'action de l'administration municipale (PAAM) inclus dans le Plan Montréal durable 2016-2020, une série d'interventions visant l'atteinte des objectifs de la Ville en matière de développement durable ont été intégrées au projet de l'îlot Clark. Parmi ces interventions, on retrouve notamment :

· la plantation d'environ 75 arbres de 5 essences différentes dans des fosses de grande dimension (action 4 du PAAM);
· la construction d'un bâtiment public comprenant, entre autres, un toit vert de 630 m² (action 5 du PAAM), un système de géothermie pour le chauffage et la climatisation (action 3 du PAAM) et un système de récupération de la chaleur du système de réfrigération de la patinoire (action 3 du PAAM);
· le recueillement des eaux de ruissellement du bâtiment et de la patinoire pour les besoins d'arrosage extérieur (action 7 du PAAM);
· la réhabilitation des sols du site, selon un plan soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (action 8 du PAAM);
· l'ajout, sur un terrain vacant d'environ 5 000 m², d'un nouveau lieu public pouvant accueillir des événements dans le Quartier des spectacles (action 10 du PAAM);
· l'intégration de diverses mesures favorisant l'accessibilité universelle au lieu public et au bâtiment construits (action 11 du PAAM);
· la construction d'une patinoire extérieure accessible autant aux Montréalais qu'aux visiteurs de tous les âges (action 12 du PAAM).

Précisons que, de façon plus spécifique, l'ajustement de la valeur du contrat de FABG/Fauteux/WSP permettra la poursuite de leur mandat de services professionnels, requis en lien avec la réalisation des interventions identifiées ci-dessus.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de respecter le calendrier de réalisation de l'îlot Clark, il est nécessaire que les travaux d'aménagement du site commencent dès le mois de septembre 2018. FABG/Fauteux/WSP devant assurer la surveillance des travaux, tout retard dans l'ajustement de la valeur de leur contrat pourrait avoir un impact significatif sur ce calendrier.
Dans l'éventualité où le contrat des trois firmes ne serait pas ajusté, ce dernier devrait être résilié. Un nouvel appel d'offres devrait par la suite être lancé pour la surveillance des travaux de l'îlot Clark.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Décisions du conseil municipal quant à l'ajustement des contrats de services professionnels et l'octroi du contrat de travaux du lot 2 de l'îlot Clark : 20 août 2018.
· Début du chantier et des activités de surveillance : début septembre 2018.

· Fin du chantier et acceptation provisoire des travaux : fin juin 2020. Il est à noter qu'un boni potentiel est prévu pour l'entrepreneur si les travaux sont complétés avant la fin de 2019 (voir document « QDS - AO 420410 - Article sur boni » en pièce jointe).

· Acceptation définitive des travaux : fin juin 2021. Dans l'éventualité où l'entrepreneur obtiendrait le boni indiqué au point précédent, l'acceptation définitive des travaux pourrait être faite avant la fin de 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane RICCI, Service de la culture

Lecture :

Stéphane RICCI, 9 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Philippe CHAREST
Chargé de projets

Tél : 514 872-5822
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-09

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Tél : 514 872-4781
Télécop. : 872-0049

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets
Tél : 514 868-4400
Approuvé le : 2018-07-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-19

QUARTIER DES SPECTACLES **HONORAIRES MAXIMAUX CALCULÉS POUR LES CONTRATS INITIAL ET PROPOSÉ DE FABG/FAUTEUX/WSP**

Contrat initial accordé à FABG/Fauteux/WSP en vertu de la résolution CG16 0431

Disciplines (A)	Honoraires de base maximaux : phase de conception (B)	Honoraires de base maximaux : phase de surveillance/construction (C)	Honoraires de base maximaux : total (D = B + C)	Contingences maximales (E = 16,5% X D)	Honoraires maximaux : total (F = D + E)
Architecture (avant taxes)	471 308,20 $	385 615,80 $	856 924,00 $	141 392,46 $	998 316,46 $
Architecture du paysage (avant taxes)	331 688,50 $	271 381,50 $	603 070,00 $	99 506,55 $	702 576,55 $
Ingénierie électrique (avant taxes)	92 400,00 $	75 600,00 $	168 000,00 $	27 720,00 $	195 720,00 $
Ingénierie mécanique (avant taxes)	144 100,00 $	117 900,00 $	262 000,00 $	43 230,00 $	305 230,00 $
Ingénierie civile (avant taxes)	209 000,00 $	171 000,00 $	380 000,00 $	62 700,00 $	442 700,00 $
Ingénierie des structures (avant taxes)	77 000,00 $	63 000,00 $	140 000,00 $	23 100,00 $	163 100,00 $
Total (avant taxes)	1 325 496,70 $	1 084 497,30 $	2 409 994,00 $	397 649,01 $	2 807 643,01 $
Total (taxes incluses)	**1 523 989,83 $**	**1 246 900,77 $**	**2 770 890,60 $**	**457 196,95 $**	**3 228 087,55 $**

Contrat ajusté proposé pour FABG/Fauteux/WSP (dossier décisionnel 1181009011)

Disciplines (A)	Honoraires de base maximaux : phase de conception (B)	Honoraires de base maximaux : phase de surveillance/construction (C)	Honoraires de base maximaux : total (D = B + C)	Contingences maximales (E = 16,5% X D)	Honoraires maximaux : total (F = D + E)
Architecture (avant taxes)	801 818,20 $	747 877,70 $	1 549 695,90 $	255 699,82 $	1 805 395,73 $
Architecture du paysage (avant taxes)	623 750,86 $	581 789,44 $	1 205 540,30 $	198 914,15 $	1 404 454,46 $
Ingénierie électrique (avant taxes)	187 502,90 $	174 889,07 $	362 391,98 $	59 794,68 $	422 186,65 $
Ingénierie mécanique (avant taxes)	216 589,82 $	202 019,23 $	418 609,06 $	69 070,49 $	487 679,55 $
Ingénierie civile (avant taxes)	190 383,80 $	177 576,16 $	367 959,96 $	60 713,39 $	428 673,35 $
Ingénierie des structures (avant taxes)	285 314,21 $	266 120,35 $	551 434,56 $	90 986,70 $	642 421,26 $
Total (avant taxes)	2 305 359,80 $	2 150 271,96 $	4 455 631,76 $	735 179,24 $	5 190 811,00 $
Total (taxes incluses)	**2 650 587,43 $**	**2 472 275,18 $**	**5 122 862,62 $**	**845 272,33 $**	**5 968 134,95 $**

Écart entre les contrats initial et proposé de FABG/Fauteux/WSP

Disciplines (A)	Honoraires de base maximaux : phase de conception (B)	Honoraires de base maximaux : phase de surveillance/construction (C)	Honoraires de base maximaux : total (D = B + C)	Contingences maximales (E = 16,5% X D)	Honoraires maximaux : total (F = D + E)
Architecture (avant taxes)	330 510,00 $	362 261,90 $	692 771,90 $	114 307,36 $	807 079,27 $
Architecture du paysage (avant taxes)	292 062,36 $	310 407,94 $	602 470,30 $	99 407,60 $	701 877,91 $
Ingénierie électrique (avant taxes)	95 102,90 $	99 289,07 $	194 391,98 $	32 074,68 $	226 466,65 $
Ingénierie mécanique (avant taxes)	72 489,82 $	84 119,23 $	156 609,06 $	25 840,49 $	182 449,55 $
Ingénierie civile (avant taxes)	(18 616,20) $	6 576,16 $	(12 040,04) $	(1 986,61) $	(14 026,65) $
Ingénierie des structures (avant taxes)	208 314,21 $	203 120,35 $	411 434,56 $	67 886,70 $	479 321,26 $
Total (avant taxes)	979 863,10 $	1 065 774,66 $	2 045 637,76 $	337 530,23 $	2 383 167,99 $
Total (taxes incluses)	**1 126 597,60 $**	**1 225 374,41 $**	**2 351 972,02 $**	**388 075,38 $**	**2 740 047,40 $**

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE, INGÉNIERIE ET ARCHITECTURE DU PAYSAGE

Appel d'offres
16-15226

Contrat : 14724

Modifié

QUARTIER DES SPECTACLES – SECTEUR PLACE DES ARTS

Aménagement de l'esplanade Clark et autres travaux connexes

Ville de Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 DÉFINITIONS
1.2 OBJET DE LA CONVENTION
1.3 DURÉE
1.4 ÉCHÉANCIER DU PROJET
1.5 INTERPRÉTATION

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE L'ARCHITECTE ET DE L'INGÉNIEUR

2.1 GÉNÉRALITÉS
2.2 DONNÉES DU PROJET
2.3 DOCUMENTS
2.4 PROPRIÉTÉ DES DOCUMENTS
2.5 PRÉSENTATION DES ÉCHÉANCIERS
2.6 CODES ET RÈGLEMENTS
2.7 PRODUITS ET INTÉRÊTS
2.8 ASSURANCES
2.9 PRÉPARATION ET ADMINISTRATION DE LA PREUVE

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS ET AUTORITÉ DE LA VILLE

3.1 DOCUMENTS
3.2 AUTORITÉ

ARTICLE 4 - DESCRIPTION DES SERVICES

4.1 SERVICES DE BASE
- 4.1.1 Phase de conception - validation des données - esquisse
  - 4.1.1.1 Validation des données du projet
  - 4.1.1.2 Esquisse
- 4.1.2 Phase de conception - dossier préliminaire
- 4.1.3 Phase de conception - dossier définitif
- 4.1.4 Phase de construction - l'appel d'offres
- 4.1.5 Phase de construction - chantier
- 4.1.6 Phase de construction - plans et cahier des charges « tel que construit »
- 4.1.7 Phase de construction - période de garantie
- 4.1.8 Certification LEED

4.2 SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

ARTICLE 5 - RÉMUNÉRATION

5.1 HONORAIRES
- 5.1.1 Méthode du pourcentage
- 5.1.2 Méthode du taux horaire
- 5.1.3 Méthode du forfait

5.2 MODALITÉS DE PAIEMENT
5.2.1 Généralités
5.2.2 Pénalité pour retard de livraison
5.2.3 Méthode du pourcentage
5.2.4 Méthode du taux horaire
5.2.5 Méthode du forfait
5.3 MODIFICATIONS
5.3.1 En phase de conception
5.3.2 En phase de construction
5.3.3 Modifications résultant d'erreurs ou d'omissions
5.3.4 Impossibilité d'atteindre les exigences préalables LEED Canada NC (v4)
5.4 RÉSILIATION OU SUSPENSION

ARTICLE 6 - ESTIMATIONS

6.1 CLASSIFICATION
6.2 MÉTHODE ÉLÉMENTALE
6.3 COÛTS UNITAIRES DU PROJET

ARTICLE 7 - CLAUSES FINALES

7.1 ÉLECTION DE DOMICILE
7.2 CESSION DE LA CONVENTION
7.3 ENTENTE COMPLÈTE
7.4 VALIDITÉ
7.5 LOIS APPLICABLES

ANNEXE 1 - DONNÉES GÉNÉRALES DE LA MISSION

ANNEXE 2 – OFFRE DE SERVICES

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LES ARCHITECTES FABG,** personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 5402, boulevard Saint-Laurent, Montréal, province de Québec, H2T 1S1, agissant et représentée par monsieur Éric Gauthier, architecte associé, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 14 avril 2016;

N° d'inscription T.P.S. : 832861231 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1220688174 TQ0001

Ci-après appelée l' « **Architecte** »

ET : **FAUTEUX ET ASSOCIÉS ARCHITECTES PAYSAGISTES,** personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 3981, boulevard Saint-Laurent, bureau 502, Montréal, province de Québec, H2W 1Y5, agissant et représentée par monsieur Marc Fauteux, président, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l'« **Architecte paysagiste** »

ET : **WSP CANADA INC.,** personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1600, boulevard René-Lévesque, 16ème étage, Montréal, province de Québec, H3H 1P9, agissant et représentée par monsieur Daniel Fillion, Directeur Métropolitain – Mécanique-Électricité, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 28 février 2016;

Ci-après appelée l' « **Ingénieur** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Architecte** »

Un membre de l'Ordre des architectes du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet Ordre; L'Architecte transmet les factures à la Ville et élabore les calendriers des phases de travaux.

« **Architecte paysagiste** »

Un membre de l'Association des architectes paysagistes du Québec;

« **Avenant** »

Toute modification au marché;

« **Consultant** »

Une personne morale ou physique ou une société, membre d'une association professionnelle, dont les services sont retenus par l'adjudicataire pour fournir des services spécialisés, tels que design d'intérieur, programmation, analyse de la valeur, estimation, contrôle des coûts, rédaction de cahier des charges, quincaillerie, circulation verticale...;

« Coût estimé des travaux »

Le coût prévu pour chaque étape du projet tel qu'évalué par la Ville, lequel pourrait être modifié par l'Architecte à la phase de la conception avec l'approbation préalable et écrite du Directeur. Ce coût **inclut** les frais généraux, les frais d'administration et les bénéfices des entrepreneurs mais **exclut** :

a) les taxes sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.);
b) le coût des travaux contingents;
c) les honoraires et déboursés des professionnels;
d) le coût de la machinerie et de l'outillage requis pour un procédé de production, de fabrication, de traitement ou de transformation contenu dans l'ouvrage, sauf s'ils font partie du marché;
e) les frais d'acquisition d'immeubles;
f) les frais de démolition d'immeubles, sauf s'ils font partie du marché;
g) le coût de sondages, essais, analyses et contrôle des matériaux, sauf s'ils font partie du marché;
h) les frais de déplacement des installations de services publics exécutés par leurs propriétaires respectifs;

i) le coût des accessoires fixes et des oeuvres d'art pour lesquels l'Architecte ou l'Ingénieur n'ont pas rendu de services professionnels, sauf s'ils sont spécifiquement inclus à la présente convention;

j) les frais résultant d'erreurs ou d'omissions de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste ou l'Ingénieur;

k) les allocations incluses au cahier des charges pour lesquelles l'Architecte ou l'Ingénieur n'a pas rendu de services professionnels;

l) les équipements fournis par la Ville et acquis lors des phases précédentes des travaux du Quartier des spectacles, secteur Place des Arts; tels qu'énumérés dans les Données générales de la mission

« **Coût réel des travaux** »

Le montant versé par la Ville, à un entrepreneur, en vertu d'un marché dont les éléments sont inclus dans le coût estimé des travaux;

« **Directeur** »

Le Directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ou son représentant dûment autorisé;

« **Données générales de la mission** » ou « **Annexe 1** »

L'ensemble des informations communiquées aux Professionnels par le Directeur au début de la mission. Elles détaillent l'objet de la convention et constituent l'expression des objectifs, des besoins, des budgets, des calendriers et des exigences de la Ville concernant l'exécution de la mission dans le cadre de la présente convention. Ce document daté du 15 décembre 2015 est joint aux présentes comme Annexe 1 et fait partie intégrante de la présente convention;

« **Entrepreneur** »

Toute personne à qui la Ville octroie le Marché;

« **Ingénieur** »
Terme générique désignant le groupe d'ingénieurs composé de l'Ingénieur civil, l'Ingénieur électrique, l'Ingénieur mécanique et de l'Ingénieur structure membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet Ordre spécialisé.

« **Marché** »

Le contrat entre la Ville et un entrepreneur pour l'exécution de l'Ouvrage;

« **Mission** »

Les services professionnels requis pour satisfaire les besoins de la Ville tels que spécifiés à la présente convention et à ses Annexes;

« **Offre de services professionnels** » ou « **Annexe 2** »

Le document présenté le 18 avril 2016 par l'Architecte; l'Ingénieur (civil, structure, mécanique, et électrique) et l'Architecte du paysage; qui fait partie intégrante de la présente convention sans qu'il soit nécessaire de l'annexer physiquement;

« **Ouvrage** »

Les travaux réalisés par l'Entrepreneur conformément aux plans et devis et cahier des charges préparés par l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur;

« **Personnel de soutien** »

Le personnel de l'Architecte, de l'Ingénieur ou de l'Architecte paysagiste autre que le personnel professionnel, technique ou le patron; il comprend, notamment, les secrétaires, les réceptionnistes et les commis de bureau;

« Programme préliminaire »

Le document contentant l'expression des besoins de la Ville dans le cadre du présent projet, intitulé « Programme fonctionnel sommaire » daté du 14 octobre 2015, dont un copie est jointe à la présente convention comme Annexe 3 et en fait partie intégrante;

« **Projet** »

Travaux de construction de la phase 4B du Quartier des spectacles, soit l'esplanade Clark, ainsi que d'autres travaux connexes à réaliser dans les autres phases réalisées antérieurement (phases 1, 2 et 3) .

Les travaux visent principalement : l'aménagement d'une nouvelle place publique polyvalente, incluant une patinoire extérieure réfrigérée; la construction d'un pavillon multifonctionnel (LEED Or), comprenant notamment un restaurant; la réhabilitation ou le remplacement des infrastructures souterraines ou de surfaces des rues Clark et De Montigny; le prolongement d'un réseau électrique et multimédia.

« **Professionnels** »

L'Architecte, l'Architecte paysagiste ainsi que l'Ingénieur (civil, structure, mécanique et électrique).

1.2 OBJET DE LA CONVENTION

1.2.1 La Ville retient les services des Professionnels, chacun dans leur champ de compétence, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1, et 2 à rendre les services professionnels en architecture, en architecture du paysage, en ingénierie civile, en ingénierie structure, en ingénierie mécanique, et en ingénierie électrique de manière à remplir la Mission, à réaliser les plans et devis et cahier des charges pour les appels d'offres, à surveiller les travaux, à effectuer certaines expertises techniques dans le cadre du Projet, à collaborer avec les experts en

développement durable engagés par la Ville pour la prise en charge la fourniture de services professionnels en liens avec la certification LEED.

1.2.2 L'Architecte s'engage en outre à agir comme le référent pour les Professionnels auprès de la Ville. Cependant, ce rôle ne doit pas être considéré comme conférant à l'Architecte un pouvoir d'intervention dans le champ exclusif de compétence de l'Ingénieur ou de tout autre Professionnel.

1.3 DURÉE

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et se termine lorsque les services professionnels couverts par cette convention auront été exécutés de façon satisfaisante, sous réserve des dispositions de l'article 5.4.

1.4 ÉCHÉANCIER DU PROJET

Dans les dix (10) jours suivant l'ordre d'entreprendre la Mission, le Coordonnateur doit soumettre au Directeur, pour approbation, un échéancier sommaire incluant les biens livrables. Les délais d'approbation imputables à la Ville et reproduits dans le tableau ci-après ainsi que l'échéancier prévisionnel à être fourni par la Ville pour chaque projet et apparaissant en outre dans le Programme préliminaire devront être pris en considération lors de l'établissement de cet échéancier.

Délais d'approbation imputables à la Ville

ÉTAPE	RAISON	DÉLAI MAXIMUM
PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE	Examen et approbation	10 jours ouvrables
ESQUISSE	Examen et approbation	10 jours ouvrables
DOSSIER PRÉLIMINAIRE	Examen et approbation	10 jours ouvrables
DOSSIER DÉFINITIF	Examen et approbation à 50 % Examen et approbation à 90 % Examen et approbation à 100 %	10 jours ouvrables 10 jours ouvrables 10 jours ouvrables
APPEL D'OFFRES	Période entre l'approbation du dossier définitif à 100 % et l'annonce dans les journaux Période pour l'ouverture des soumissions, l'octroi de contrat	10 jours ouvrables 90 jours de calendrier

1.5 INTERPRÉTATION

Les Données générales de la mission, le Programme préliminaire et l'Offre de services professionnels font partie intégrante de la présente convention.

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition des Données générales de la mission, du Programme préliminaire et de l'Offre de services professionnels qui serait inconciliable avec celui-ci.

Le texte des Données générales de la mission prévaut sur toute disposition du Programme préliminaire et de l'Offre de services professionnels qui serait inconciliable avec celui-ci.

Le texte du Programme préliminaire prévaut sur toute disposition de l'Offre de services professionnels qui serait inconciliable avec celui-ci.

La table des matières et les titres des articles ont pour seul but de faciliter la consultation de la présente convention. Ils ne doivent en aucun cas être interprétés de manière à limiter ou dénaturer le sens des dispositions de la convention.

ARTICLE 2
OBLIGATIONS DES PROFESSIONNELS

2.1 GÉNÉRALITÉS

2.1.1 Les Professionnels désignés à l'Offre de services doivent exécuter leur travail avec soin et assiduité, en collaboration étroite avec le chargé de projet de la Ville et respecter les procédures en usage à la Ville. Chaque membre des Professionnels doit désigner les ressources nécessaires pour l'exécution complète de la présente convention et avoir la compétence et l'autorité requises. Les ressources identifiées devront participer à toutes les rencontres organisées par la Ville.
Toutes les directives verbales et écrites qui sont transmises par le Directeur sont réputées avoir été transmises directement aux Professionnels

2.1.2 Les Professionnels ne peuvent refuser d'exécuter un service requis par le Directeur dans le cadre de la présente convention ou en retarder l'exécution, sauf s'il met en danger la vie des personnes ou l'intégrité de l'Ouvrage

2.1.3 L'Architecte doit assurer la mise en cohérence technique de tous les Professionnels ou spécialistes dont les services sont requis par la Ville pour compléter l'Ouvrage, afin de concilier tous les documents de toutes les disciplines et les faire parvenir au Directeur dans les délais prescrits.

2.1.4 Les Professionnels ne pourront engager aucune des phases, étapes ou projets énumérés dans les Données générales de la mission ou dans le Programme préliminaire sans y avoir été spécifiquement autorisés par écrit, au préalable, par le Directeur.

2.1.5 Les Professionnels s'engagent à ne pas révéler à des tiers les données et renseignements fournis par les représentants de la Ville ou toute information confidentielle qui leur serait révélée à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

2.1.6 Les Professionnels doivent obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser les données, renseignements ou informations à d'autres fins que celles de la présente convention.

2.1.7 L'Architecte et l'Ingénieur doivent s'assurer que la réglementation relative aux produits contenant de l'amiante soit respectée durant les travaux et que les plans et devis et cahiers des charges reflètent la situation réelle de façon à protéger la santé et assurer la sécurité des occupants et des travailleurs.

2.1.8 Les Professionnels ne doivent d'aucune manière porter atteinte aux droits et prérogatives de la Ville.

2.1.9 Les Professionnels sont solidairement responsables de l'exécution de la convention à moins que les services constituent des services professionnels à exercice exclusif.

2.2 DONNÉES DU PROJET

2.2.1 Les Professionnels s'engagent à respecter toutes les Données générales de la mission et le Programme préliminaire qui leur sont communiquées par le Directeur ou qui sont modifiées avec son autorisation écrite.

2.2.2 Les Professionnels doivent s'assurer de l'adéquation de toutes ces données et, le cas échéant, signaler par écrit au Directeur, dans les plus brefs délais, tout écart entre ces données. Ils doivent également lui formuler des propositions pour rétablir l'adéquation de toutes les données.

2.2.3 Les Professionnels sont responsables de tous les coûts supplémentaires et de tous les frais encourus par la Ville résultant de toute modification des données, non autorisée au préalable par le Directeur, ou résultant de la négligence des Professionnels de s'assurer de l'adéquation de ces données.

2.2.4 Les Professionnels sont aussi responsables d'assurer la conformité des documents produits avec les Données générales de la mission et le Programme préliminaire. Le Directeur pourra donc, à tout moment, demander des modifications aux documents des Professionnels afin de les rendre conformes et ce, sans frais pour la Ville.

2.2.5 Lors de toute modification aux données du Projet par l'une ou l'autre des parties, l'Architecte sera tenu d'aviser le Directeur, dans les dix (10) jours de calendrier, de toutes les conséquences de telle modification sur le calendrier d'exécution, le budget et les honoraires, eu égard aux obligations des Professionnels en vertu de la présente convention.

2.2.6 À la phase construction, l'Architecte doit obtenir l'accord du Directeur avant de procéder aux études relatives aux modifications à l'Ouvrage. Celles-ci doivent comprendre la

description détaillée des travaux à effectuer, pour fins de transmission à l'Entrepreneur, ainsi que leur impact sur le coût des travaux, le calendrier d'exécution et la qualité de l'Ouvrage et une explication sur la cause et les circonstances rendant ces modifications nécessaires.

2.2.7 Si le Directeur en fait la demande, les Professionnels et tout autre professionnel ou Consultant devront participer à des ateliers de l'analyse de la valeur, à l'une ou l'autre des étapes du Projet et devront fournir toutes les informations requises.

La participation des Professionnels à ces ateliers fait partie des services de base.

2.3 DOCUMENTS

2.3.1 Les Professionnels fournissent au Directeur, sans frais, le nombre de copies complètes des documents requis à chaque étape du Projet tel qu'indiqué ci-dessous.

PHASE	ÉTAPES	DOCUMENTS À FOURNIR	NOMBRE DE COPIES
CONCEPTION	Validation des données et esquisse	Validation du programme, calendrier et esquisse	10
	Dossier préliminaire	Plans et cahier des charges préliminaires	10
	Dossier définitif	Plan et cahier des charges définitifs à 50 %	10
		Plan et cahier des charges définitifs à 80 %	10
		Plan et cahier des charges définitifs à 100 %	10
	Appel d'offres	Dossier d'appel d'offres	10
		Addenda	10
	Chantier	Dessins de fabrication	5
		Demandes et ordres de changement, directives et mémos de chantier	2
CONSTRUCTION	Tel que construit	Plans et cahier des charges « tel que construit »	1 reproductible et 1 sup. Info.
	Période de garantie	Attestations, lettres ou engagements des fournisseurs relatifs aux garanties	3
	Général	Comptes rendus de réunion à toutes les personnes présentes	1

2.3.2 Les Professionnels doivent préparer, le cahier des charges. à partir des cahiers des charges des services requérants de la Ville fournis par le Directeur. Ces cahiers comprennent notamment l'index au cahier des charges, le cahier des clauses administratives générales, le cahier des clauses administratives spéciales, les prescriptions normalisées pertinentes au Projet, le cahier des instructions aux soumissionnaires et les formulaires de soumissions. Ces documents de la Ville ne

peuvent être modifiés. Ils ne peuvent qu'être complétés que par des clauses spéciales particulières au contrat.

L'Architecte assure la conciliation du cahier des charges et remet au Directeur une version informatique finale du cahier des charges, compatible avec les logiciels utilisés par la Ville, les fascicules étant classés individuellement en fichiers clairement identifiés par leur numéro.

2.3.3 L'Architecte remet au Directeur, à la fin des travaux, une copie reproductible des dessins, plans et devis et cahier des charges « tel que construit » relevant de sa coordination, incluant tous les avenants. Doivent aussi accompagner ces documents tous les manuels d'instructions requis au cahier des charges, ainsi qu'une copie des dessins sur support informatique Autocad, en version compatible avec celle utilisée par la Ville.

2.3.4 À chacune des étapes, l'Architecte remet au Directeur un dossier complet qui sera évalué par le Directeur. Les professionnels devront réviser le dossier en respectant les demandes qui en découleront et qui leur seront adressées, par écrit, par le Directeur.

2.3.5 Si le Directeur demande à l'Architecte d'obtenir un document ou de procéder à un relevé, les Professionnels seront responsables de tout coût supplémentaire encouru pour la réalisation de l'Ouvrage, découlant de l'inexactitude de tout tel document ou relevé.

2.3.6 L'Architecte doit signaler au Directeur toute modification apportée à des documents fournis ou approuvés par le Directeur et ce, à toutes les phases du Projet. Le Directeur aura toute autorité pour refuser une modification non autorisée préalablement, par écrit.

2.3.7 Si le Directeur l'exige, les Professionnels seront tenus de corriger ou reprendre à leurs frais les documents non conformes qu'ils ont produits et devront rémunérer le ou les autres professionnels dont les services sont aussi requis en raison de cette correction. La Ville ne peut être tenue responsable d'aucune conséquence de telle correction.

2.3.8 L'Architecte s'engage à ce que les comptes rendus des réunions sous sa responsabilité parviennent aux représentants de la Ville, dans les deux (2) jours suivant la tenue des réunions périodiques et dans les cinq (5) jours de toute autre réunion.

2.3.9 Si la présente convention est résiliée ou suspendue par la Ville, les Professionnels seront tenus de remettre à la Ville une copie complète des documents les plus récents sur le support approprié.

2.4 PROPRIÉTÉ DES DOCUMENTS

2.4.1 Les Professionnels cèdent à la Ville tous leurs droits de propriété sur les documents produits dans le cadre de la présente convention.

2.4.2 Les Professionnels garantissent la Ville qu'ils sont les seuls propriétaires ou les usagers autorisés de tous les droits de propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur relatifs aux documents produits dans le cadre de la présente convention. À cet égard, ils s'engagent à prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de toute réclamation, décision ou jugement prononcé à son encontre en capital, intérêts et frais.

2.5 PRÉSENTATION DES ÉCHÉANCIERS DE TRAVAUX

2.5.1 L'Architecte doit présenter tous les calendriers de travaux sous forme de diagramme de Gantt.

2.5.2 L'inventaire des tâches ainsi que la liste des jalons et événements-clés du Projet doivent être soumis au Directeur pour approbation.

2.5.3 Les calendriers doivent indiquer la durée en jours de calendrier et la date de début et de fin pour chacune des tâches inventoriées, les dates des jalons et événements-clés ainsi que les périodes de congés statutaires. Une fois acceptées par le Directeur, ces dates doivent être respectées tout au long de l'étape et validées de nouveau par le Directeur à chaque étape.

2.6 CODES ET RÈGLEMENTS

2.6.1 Les Professionnels et tous les autres professionnels et Consultants doivent respecter les lois, codes et règlements applicables à l'Ouvrage et doivent porter une attention particulière à la réglementation propre à l'arrondissement. Ils sont responsables des frais encourus par la Ville qui résulteraient de l'inobservation de ces lois, codes et règlements.

2.6.2 L'Architecte doit obtenir toutes les acceptations et approbations requises des autorités compétentes

2.6.3 Les professionnels doivent vérifier l'existence de services publics et privés sur le site du projet et aviser le Directeur des délais ou coûts supplémentaires reliés à la protection ou à la relocalisation de ces services.

2.7 PRODUITS ET INTÉRÊTS

2.7.1 Les Professionnels ne doivent avoir aucun intérêt pécuniaire dans l'acquisition ou l'utilisation, durant l'exécution de la présente convention, des matériaux ou services ayant quelque relation directe ou indirecte avec l'Ouvrage. Ils ne devront recevoir de tiers, aucune commission, indemnité ou autre rémunération ayant quelque relation directe ou indirecte avec l'Ouvrage.

Toutefois, la possession de moins de 1 % des actions réellement émises d'une personne morale dont les valeurs sont inscrites à la bourse ne sera pas considérée comme intérêt pécuniaire.

2.7.2 Les Professionnels doivent respecter tout au long de leur prestation de services, leur déclaration concernant les intérêts en matière d'armements nucléaires, jointe à l'Offre de services professionnels.

2.8 ASSURANCES

2.8.1 Les Professionnels doivent chacun remettre au Directeur, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, l'original ou une copie certifiée d'une police d'assurance responsabilité civile au montant de deux millions de dollars (2 000 000,00 $) par accident ou par événement, et un certificat d'assurance responsabilité professionnelle au montant de deux millions de dollars (2 000 000,00 $) par réclamation.

2.8.2 Les Professionnels devront soumettre annuellement à la Ville une preuve de renouvellement de ces polices d'assurance sous forme de copies dûment certifiées du certificat de renouvellement. À défaut par les Professionnels de renouveler ces polices, la Ville pourra le faire à leurs frais.

2.8.3 Les polices d'assurance doivent être maintenues en vigueur, aux frais des Professionnels, à compter de la signature de la présente convention, jusqu'à l'écoulement d'une période de douze (12) mois après la date de fin des travaux pour l'assurance responsabilité civile et jusqu'à l'écoulement de sa responsabilité aux termes du Code civil du Québec pour l'assurance responsabilité professionnelle.

Si le Projet est résilié ou suspendu avant le début de la construction, les Professionnels peuvent mettre fin à la police d'assurance responsabilité civile dans les trente (30) jours de la réception de l'avis de résiliation ou dans les cent vingt (120) jours de la réception de l'avis de suspension, selon le cas.

2.8.4 Les polices d'assurance ci-avant mentionnées doivent comporter un avenant stipulant qu'elles ne peuvent être modifiées ou annulées sans un préavis d'au moins trente (30) jours à la Ville. Dans le cas de l'assurance responsabilité civile, cet avenant doit, en outre, désigner la Ville comme coassurée.

2.9 PRÉPARATION ET ADMINISTRATION DE LA PREUVE

Les Professionnels doivent collaborer, sans frais supplémentaires, à la préparation et à l'administration de la preuve raisonnablement requises par la Ville en cas de litige opposant cette dernière à un tiers en raison des travaux visés par la présente convention.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS ET AUTORITÉ DE LA VILLE

3.1 DOCUMENTS

3.1.1 La Ville s'engage à fournir aux Professionnels la collaboration du Directeur ainsi que les renseignements et documents qu'elle possède en regard du Projet.

3.1.2 Le Directeur fournit aux Professionnels une copie des cahiers des charges des services requérants de la Ville (cf. art. 2.3.2).

3.1.3 Les renseignements fournis par la Ville aux Professionnels en vue de la préparation des dessins, plans et devis, cahier des charges et autres documents, sont tenus pour exacts. Cependant, si les Professionnels constatent une inexactitude dans ces

renseignements, ils doivent en aviser immédiatement le Directeur qui pourra y apporter des modifications, s'il le juge à propos.

3.1.4 La Ville fournit aux Professionnels la feuille de base pour les clauses spéciales sur support informatique avec une procédure d'utilisation.

3.1.5 À chaque étape, le Directeur procédera à un examen d'ordre général des documents produits par les Professionnels. Cet examen d'ordre général se fait par des pairs dans chacune des disciplines concernées par le Projet. Cet examen vise deux objectifs : vérifier le degré d'avancement des documents pour fins de paiement des honoraires et s'assurer que les documents produits par les Professionnels répondent aux exigences de la Ville. Il ne doit, en aucun cas, être interprété par les Professionnels comme une renonciation par la Ville à invoquer la responsabilité des Professionnels à l'égard des documents fournis ou des services rendus.

3.2 AUTORITÉ

3.2.1 Seul le Directeur a pleine compétence pour :

a) gérer l'exécution de la présente convention;

b) décider des suites à donner à toute question soulevée par les Professionnels quant à l'interprétation de la convention de services et des autres documents faisant partie des présentes;

c) refuser les livrables, les travaux, recherches et rapports des Professionnels qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux exigences de la Ville exprimées conformément aux présentes;

d) exiger des Professionnels la rectification et la correction de leurs travaux et rapports à leurs frais.

3.2.2 Seul le Directeur peut autoriser les Professionnels à exécuter ou faire exécuter un service supplémentaire et connexe à l'objet de la présente convention.

ARTICLE 4
DESCRIPTION DES SERVICES

4.1 SERVICES DE BASE

Les services de base des Professionnels incluent tous les services de base énumérés dans les Données générales de la mission et dans le Programme préliminaire, notamment et sans s'y restreindre, la finalisation du PFT (à partir du Programme préliminaire), les relevés, la planification, les études préparatoires, l'organisation, l'élaboration des dessins, plans et devis, la préparation du cahier des charges, la surveillance des travaux, la conciliation de tous les documents, la participation au processus de conception intégrée et à des ateliers de l'analyse de la valeur, la préparation des dessins, plans et devis et cahier des charges « tel que construit », la participation à des réunions de coordination et de synchronisation, la fourniture des services par

les Professionnels et Consultants. Les Professionnels ont la responsabilité des estimations. L'Architecte a la responsabilité d'émettre les calendriers de travaux.

4.1.1 Phase de conception - validation des données – esquisse

La phase de programmation et conception-esquisse est amorcée seulement après la réception, par le Coordonnateur, de la lettre de début de mission signée par le Directeur. Cette phase comprend la validation des Données générales de la mission, des plans d'aménagements existants des phases de travaux réalisées ultérieurement dans le Quartier des spectacles – secteur Place des Arts, la validation du Programme préliminaire, la rédaction d'un Programme fonctionnel et technique (PFT) et la présentation de l'esquisse.

4.1.1.1 Validation des données du Projet

La validation des Données générales de la mission et du Programme préliminaire inclut, mais sans s'y restreindre, les services suivants :

a) l'étude et l'analyse des informations fournies;

b) la prise de contact et l'analyse des besoins des différentes parties prenantes impliquées dans le projet : services municipaux, arrondissement de Ville-Marie, Partenariat du Quartier des spectacles, etc.;

c) l'identification et la documentation des contraintes et exigences propres aux différentes interventions incluant celles des autres professionnels;

d) la rédaction d'un Programme fonctionnel et technique (PFT) comportant une estimation classe « C » pour le projet de l'esplanade Clark à partir du programme préliminaire réalisé par la Ville;

e) une estimation classe « C » pour les travaux d'infrastructures souterraines et de surface et autres travaux connexes identifiés aux Données générales de la mission;

f) la vérification de l'adéquation des informations (budget/programme/échéancier);

g) le cas échéant, une proposition alternative afin de respecter cette adéquation (budget/programme/échéancier);

Les Professionnels doivent préalablement signer le document soumis pour approbation au Directeur et doivent en respecter toutes les données et tous les éléments constitutifs à partir de la date de cette approbation.

Toute modification aux Données générales de la mission et au Programme fonctionnel sommaire devra être approuvée par écrit par le Directeur.

Si le Directeur le juge nécessaire, les Professionnels participeront à un atelier d'analyse de la valeur au cours de cette phase.

4.1.1.2 Esquisse

L'esquisse est le résultat de l'examen de différentes approches de conception et de construction en adéquation avec les Données générales de la mission et le Programme fonctionnel et technique rédigé par les Professionnels et approuvé par le Directeur. Elle exprime sommairement le parti architectural et le parti d'aménagement, l'orientation générale du choix des matériaux et la planification globale des espaces, des systèmes par discipline et des techniques de construction propres au Projet.

L'esquisse doit tenir compte de toutes les données normalement considérées lors de la conception d'un projet, en particulier : les relevés, codes et règlements, l'accessibilité universelle, l'ingénierie, la sécurité, l'ergonomie, le fonctionnement, la disposition du mobilier et les équipements, etc.

Les tâches à réaliser et les documents à produire, en plus de ceux énumérés aux articles 4.1.1.1, comprennent notamment :

a) les relevés sur place des composantes existantes;

b) les simulation virtuelles (minimum de 2 pour chaque item) comportant des vues en plan, en coupe, en élévation, en axonométrie et des images d'ambiance nécessaires pour exposer clairement les solutions proposées par les Professionnels quant au parti architectural et parti d'aménagement du Projet et de la planification globale des espaces, le tout selon les indication de la Ville;

c) si requis, les vues en plan et en coupe et les détails, faits à main levée ou à l'instrument, nécessaires pour exposer clairement les solutions proposées par l'Ingénieur quant au choix de systèmes et sous-systèmes en charpente;

d) si requis, les dessins et descriptions de systèmes ou équipements nécessaires pour exposer clairement les solutions proposées par l'Ingénieur quant au choix de systèmes et sous-systèmes pour chacune des autres disciplines d'ingénierie;

e) un tableau des types de matériaux envisagés pour le Projet;

f) une estimation de classe « C », tel que définie à l'article 6 de la présente convention;

4.1.2 Phase de conception - dossier préliminaire

Le dossier préliminaire est amorcé seulement après l'approbation écrite, par le Directeur, des documents produits à la phase de l'esquisse. À la phase du dossier préliminaire, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur exécutent les services de

base énumérés dans les Données générales de la mission et dans le programme préliminaire, et soumettent au Directeur, sans s'y restreindre, les documents suivants :

a) des dessins préliminaires, à une échelle convenable, qui sont la mise au propre de l'esquisse et comprennent, entre autres, sans s'y restreindre :

pour l'Architecte : les plan d'implantation, les plans de tous les étages, les coupes et les élévations du pavillon multifonctionnel nécessaires à la bonne compréhension du projet ainsi que les coupes de murs et cloisons types et les tableaux sommaires des finis et des portes et cadres;

pour l'architecte paysagiste : le plan d'implantation, les plans, les coupes, le positionnement des éléments de mobilier urbain (incluant ceux fournis par la Ville tels que : les superstructure d'éclairage, lampadaires et paniers à rebuts) et les élévations nécessaires à la bonne compréhension du projet, ainsi que les tableaux sommaires des plantations et des matériaux des aménagements de surface;

pour l'Ingénieur

- **structure** : les plans de structure, les coupes les élévations et tous les détails nécessaires à la bonne compréhension du Projet, incluant l'implantation des deux superstructures d'éclairage;

- **civil :** les plans d'implantation, les plans, les coupes et les élévations nécessaires (arpentage, réhabilitation environnementale, infrastructures souterraines et de surface, etc.) nécessaire à la bonne compréhension du projet et les tableaux sommaires;

- **mécanique** : les plans de tous les étages, les plans de tous les systèmes et sous-systèmes mécaniques et de plomberie du pavillon multiservices et de la patinoire réfrigérée, les diagrammes de distribution ainsi que la description détaillée de ses systèmes ou équipements nécessaires à la bonne compréhension du Projet ainsi que la coordination avec l'Architecte et l'Ingénieur de l'intégration de tous les appareils et équipements afin de prévoir tous les passages requis, les équipements apparents, les fonds de fixation requis, les préparations de surface à demander, etc.;

- **électrique** : les plans de tous les étages, les plans de tous les systèmes et sous-systèmes électriques du pavillon multiservices de la patinoire réfrigérée, du système de distribution électrique et de multimédia sur le domaine public, les diagrammes de distribution ainsi que la description détaillée de ses systèmes ou équipements nécessaires à la bonne compréhension du Projet ainsi que la coordination avec l'Architecte et l'Ingénieur de l'intégration de tous les appareils et équipements afin de prévoir tous les passages requis, les équipements apparents, les fonds de fixation requis, les préparations de surface à demander, etc.;

b) des devis descriptifs ou sommaires, qui énumèrent les matériaux et les techniques de construction proposés; la conception générale du projet doit être entièrement complétée à cette étape; tous les systèmes et les équipements à incorporer à l'Ouvrage doivent avoir été choisis;

c) des estimations classe « B » tel que définie à l'article 6 de la présente convention;

d) un calendrier d'exécution et de phasage du Projet;

e) un dossier de présentation en plusieurs copies de l'esplanade Clark (excluant les travaux de chaussée et d'infrastructures souterraines) à remettre au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Ville-Marie.

Prévoir quelques rencontres entre l'Architecte et la division de l'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie.

Si l'une ou plusieurs des données approuvées par le Directeur à la phase de l'esquisse ne peuvent être respectées, le Coordonnateur proposera au Directeur la révision du Programme fonctionnel et technique complété par les professionnels afin d'en rétablir l'adéquation.

Si le Directeur le juge nécessaire, les Professionnels participeront à un atelier d'analyse de la valeur au cours de cette phase.

4.1.3 Phase de conception - dossier définitif

Le dossier définitif est amorcé après l'approbation écrite du dossier préliminaire par le Directeur. Pour chacune des étapes du dossier définitif, l'Architecte, l'Architecte du paysage et l'Ingénieur procèdent à la confection des plans et des devis définitifs qu'ils remettent au Directeur pour approbation. Ce dossier consiste à préparer les documents nécessaires pour établir une soumission et pour construire l'Ouvrage. Si le Directeur le juge nécessaire, les Professionnels participeront à un ou deux ateliers d'analyse de la valeur au cours de cette phase Ce dossier comprend entre autres, en effectuant les services de base énumérés dans les Données générales de la mission et dans le programme préliminaire, et sans s'y restreindre, les activités suivantes :

a) les dessins définitifs, sous forme de séries de dessins autonomes pour chacune des spécialités;

b) les détails, ordinairement à grande échelle, nécessaires pour préciser certaines parties de l'Ouvrage;

c) le cahier des charges complet;

d) les estimations classe « A » à %50 % et à 80 % et classe « A1 » à 100 % selon l'avancement du dossier définitif mentionné à l'article 2.3.1;

e) des calendriers des travaux et un phasage des travaux mis à jour;

f) le cas échéant, un dossier de présentation en plusieurs copies de l'esplanade Clark (excluant les travaux de chaussée et d'infrastructures souterraines) à remettre au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Ville-Marie à des fins de révision architecturale. Prévoir quelques rencontres entre l'Architecte et la division de l'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie.

g) le dossier de la demande de permis. Celui-ci comprend tous les documents qui seront nécessaires à l'obtention de tous les permis et approbations requis pour entreprendre la réalisation l'Ouvrage.

4.1.4 Phase de construction - l'appel d'offres

La phase de l'appel d'offres sera amorcée après l'approbation écrite par le Directeur, du dossier définitif à 100 %. L'appel d'offres est mené par la Ville qui en fait l'annonce dans les journaux et procède à l'ouverture des soumissions. Les Professionnels gèrent l'appel d'offres en effectuant les services de base énumérés dans les Données générales de la mission et dans le programme préliminaire, entre autres, et sans s'y restreindre, les activités suivantes :

a) la constitution des dossiers d'appels d'offres (prévoir un minimum de 10). Ceci comprend l'impression et l'assemblage de toutes les copies des plans et cahier des charges, de toutes les disciplines, ainsi que tout autre document nécessaire au dossier de l'appel d'offres.

   Les Professionnels doivent fournir, sur demande, à un prix préalablement autorisé par la Ville, et ce à son bureau, tous les documents d'appel d'offres aux soumissionnaires ainsi que les addenda s'il y a lieu. Les Professionnels impriment le nombre de copies qu'il estime adéquat eu égard au Projet. Par la suite, dix (10) copies des documents d'appel d'offres, incluant les addenda s'il y a lieu, devront être remises à l'Entrepreneur;

b) l'émission des addenda pendant la période fixée pour le dépôt des soumissions. Aucun addenda ne pourra être remis à la Ville à moins de (dix) 10 jours ouvrables de la date de remise des soumissions précisée à l'appel d'offres, à moins d'autorisation spéciale du Directeur;

c) l'analyse des soumissions et les recommandations appropriées pour la conclusion des marchés;

d) tout autre service connexe relié à l'appel d'offres et requis par le Directeur avant, pendant et après la période d'appel d'offres afin de mener à bien celui-ci, notamment les visites avec les personnes intéressées à déposer des soumissions, des lieux où doivent s'effectuer les travaux.

4.1.5 Phase de construction - chantier

Cette phase est amorcée après l'envoi écrit par le Directeur à l'Entrepreneur d'un avis écrit confirmant la date du début des travaux. Les services durant la construction rendus au bureau et au chantier incluent les services de base énumérés dans les Données générales de la mission et dans le programme préliminaire, notamment, et sans s'y restreindre :

a) la conception et le dessin des détails non prévisibles lors de la préparation des documents définitifs mais requis pour fins d'exécution de l'Ouvrage;

b) la préparation et la négociation des avenants incluant, entre autres, les révisions requises aux dessins et aux spécifications du cahier des charges;

c) les recommandations au Directeur concernant les problèmes techniques ou d'interprétation des documents du marché survenant en cours d'exécution de l'Ouvrage;

d) la vérification des dessins de fabrication et des descriptions de produits soumis par l'Entrepreneur, pour s'assurer qu'ils soient conformes aux documents du marché;

e) la vérification de substituts de matériaux et les recommandations y afférentes;

f) la surveillance de chantier, la surveillance de chantier bonifiée et la surveillance de chantier en résidence et les visites périodiques au chantier que commande l'évolution des travaux, afin d'assurer le respect des exigences des documents du marché, le tout selon la fréquence et les exigences déterminée dans les Données générales de la mission;

g) le rapport, au Directeur, à chaque réunion de chantier de la progression des travaux à partir des observations faites lors des visites du chantier et des défauts ou manquements constatés dans le travail de l'Entrepreneur. Les rapports sur les déficiences constatées devront être présentés par écrit au Directeur sans délai afin de permettre au Directeur d'assurer efficacement le suivi des corrections; le tout selon les exigences déterminées dans les Données générales de la mission;

h) l'émission des directives de chantier et la commande de la reprise des travaux jugés non conformes aux documents du marché;

i) l'animation des réunions hebdomadaires de chantier et la rédaction des comptes rendus. Le Directeur participeront aux réunions de chantier;

j) la vérification et l'approbation des demandes de paiement de l'Entrepreneur et l'émission des certificats de paiement;

k) la surveillance et l'inspection finale des systèmes de construction utilisés pour déterminer s'ils satisfont aux exigences des documents du marché;

l) la remise au Directeur d'un certificat attestant que l'Ouvrage a été construit conformément aux lois, codes et règlements en vigueur, et qu'il est prêt pour l'usage auquel il est destiné;

m) la rédaction des listes de déficiences;

n) la compilation et la vérification des manuels d'instructions, garanties et documents connexes fournis par l'Entrepreneur et leur transmission au Directeur;

o) un procès-verbal signé par les Professionnels indiquant, après vérification de l'Ouvrage, que les travaux sont terminés et que l'Ouvrage peut être reçu provisoirement par la Ville;

p) la prise de photographies, au moyen d'un appareil muni d'un dos-dateur, des installations existantes avant le début des travaux (s'il y a lieu) et de celles montrant l'avancement du chantier jusqu'à sa terminaison.

4.1.6 Phase de construction - plans et cahier des charges « tel que construit »

À la fin des travaux, les Professionnels doivent remettre au Directeur une copie des dessins, plans et devis et cahier des charges de l'Ouvrage « tel que construit », toutes les informations requises à l'article 2.3.3 de la présente convention ainsi qu'une copie annotée des documents de l'Entrepreneur.

4.1.7 Phase de construction - période de garantie

À la fin de la période de garantie qui suit la réception provisoire, les Professionnels doivent vérifier les travaux et transmettre au Directeur un rapport attestant que la Ville peut procéder à leur réception définitive.

4.1.8 Certification LEED

Le Projet devant être réalisé conformément à la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville adoptée en 2009, et il devra notamment être réalisé de façon à atteindre une certification LEED Canada NC (v4) de niveau Or pour le pavillon multifonctionnel. Les Professionnels devront collaborer avec les experts LEED qui seront mandatés par la Ville.

4.2 SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

Constituent des services supplémentaires et connexes à l'objet mentionné aux présentes, les services demandés par écrit par le Directeur aux Professionnels et qui ne font pas partie des services de base.

Ces services visent notamment :

a) les services consultatifs comprenant les conseils, expertises, estimations, évaluations, inspections, essais et autres services relatifs à la compilation, l'analyse, l'évaluation et l'interprétation de données et d'informations en vue de conclusion et de recommandations spécialisées;

b) les services spéciaux, incluant les expertises techniques, expertises judiciaires ou autres missions similaires, requis suite à la suspension du Projet ou des travaux, ou suite à des dommages causés à l'Ouvrage par un événement fortuit, par des malfaçons ou suite à des poursuites intentées contre la Ville pour des causes ne relevant pas de la responsabilité des Professionnels;

c) les services de laboratoires et d'entreprises spécialisées pour des essais et études sur modèles, pour le contrôle de la qualité des matériaux, de l'équipement et de la machinerie à être incorporés à l'Ouvrage, pour les essais de fonctionnement et de rendement, soit à l'emplacement même de l'Ouvrage, soit dans les usines ou entrepôts des fournisseurs;

d) tout autre service requis par le Directeur dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 5
RÉMUNÉRATION

5.1 HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution par les Professionnels de leurs obligations, la Ville s'engage à leur verser un montant maximal de trois millions deux cent vingt-huit mille et quatre-vingt-sept dollars et cinquante-cinq cents (3 228 087,55 $), incluant toutes taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.).

La méthode du pourcentage sera utilisée pour le calcul des honoraires engendrés par les services de base de l'Architecte, l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur.

5.1.1 Méthode du pourcentage

a) Cette méthode comporte le paiement d'un montant basé sur un pourcentage du coût estimé des travaux à la phase conception. Après les appels d'offres, un ajustement à la hausse ou à la baisse des honoraires professionnels sera appliqué sur les honoraires professionnels déjà payés et à venir, de manière à ce que la Ville paye toujours les honoraires professionnels sur la base du coût réel des travaux. Le pourcentage utilisé à ces fins sera de :

- (pourcentage %) pour les services d'architecture;
- de (pourcentage %) pour les services d'architecture de paysage;
- de (pourcentage %) pour les services d'ingénierie (mécanique, électrique, structure, civile);

tel qu'il apparaît dans l'Offre de services professionnels de l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur (mécanique, électrique, civil et structure) (Annexe 2).

b) Toutefois, lorsque le coût réel des travaux est inférieur au coût estimé des travaux jusqu'à concurrence de 10 %, l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur (mécanique, électrique, civil, structure) seront payés selon le coût estimé des travaux pour la phase conception seulement.

c) Aux fins du calcul des honoraires selon la méthode du pourcentage, le coût des travaux, réel ou estimé, est calculé en tenant compte des exclusions prévues à l'article 1.1.

d) Dans le cas où le Projet est divisé en plusieurs marchés, le calcul des honoraires suivant la méthode du pourcentage tient compte du coût estimé des travaux ou du coût réel des travaux de chacun des marchés.

e) Les honoraires de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur calculés selon la méthode du pourcentage sont payables comme suit :

<u>Phases de programmation et conception</u> (55 %) :

10 % des honoraires, calculés sur la base du coût estimé des travaux pour les étapes de programmation et d'esquisse;

20 % des honoraires, calculés sur la base du coût estimé des travaux pour l'étape du dossier préliminaire;

25 % des honoraires, calculés sur la base du coût estimé des travaux pour l'étape du dossier définitif;

<u>Phase de construction</u> (45 %) :

2 % des honoraires, calculés sur la base du coût réel des travaux pour l'étape de l'appel d'offres;

38 % des honoraires, calculés sur la base du coût réel des travaux, pour l'étape de la surveillance de travaux, incluant la surveillance en résidence et la surveillance bonifiée, telles décrites dans les Données générales de la mission;

5 % des honoraires, calculés sur la base du coût réel des travaux pour l'étape des dessins, plans et devis et cahier des charges « tel que construit »;

0 % des honoraires calculés sur la base du coût réel des travaux pour l'étape de la période de garantie.

f) Lorsque, suite à l'ouverture des soumissions, la plus basse soumission conforme présente un écart en plus ou en moins de 10 % du coût estimé des travaux au moment de l'appel d'offres, le Directeur peut ordonner la révision des dessins, plans et devis et cahier des charges et la tenue d'un nouvel appel d'offres sans que la Ville soit tenue de payer à l'Architecte, à l'Architecte paysagiste et à l'Ingénieur des honoraires additionnels.

g) Lorsque, suite à l'ouverture des soumissions, la Ville décide de ne pas octroyer le marché, les honoraires professionnels sont payés sur la base du coût estimé des travaux.

5.1.2 Méthode du taux horaire

a) Cette méthode consiste à payer le temps réellement passé par des membres du Personnel de soutien des Professionnels appelés à rendre des services supplémentaires connexes dans le cadre de la présente convention, selon un budget préalablement établi et approuvé par écrit par le Directeur. Aucun changement ne pourra être apporté sans l'accord préalable écrit du Directeur;

b) le taux horaire du salaire est celui réellement versé à chacun des membres de ce personnel tel qu'indiqué dans l'Offre de services professionnels et ne devra en aucun temps être supérieur aux taux horaires admissibles pour les services d'architectes ou d'ingénieurs aux fins de l'application du tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes ou des ingénieurs, selon le cas, en vigueur au moment de l'adjudication du contrat.

c) le taux horaire du salaire réellement versé est établi en divisant le salaire régulier hebdomadaire par le nombre d'heures de la semaine normale de travail. Tout travail exécuté en temps supplémentaire par le personnel des Professionnels sera rémunéré par la Ville en temps régulier.

Aux fins du paiement des honoraires, les taux horaires du salaire réellement versé sont majorés de 125 % pour tenir compte des frais indirects et des frais d'administration, sauf pour le taux horaire du personnel de soutien dont la majoration est de 75 % sans excéder, en aucun cas, les taux horaires maxima de l'article 5.1.2 b). Aucune autre majoration du salaire payé à un membre du personnel ne sera accordée;

d) le Coordonnateur doit veiller à l'enregistrement quotidien pour toutes les personnes affectées à l'exécution de la convention, du nombre d'heures, à la demi-heure près, consacrées à la fourniture des services à être rémunérés selon la méthode horaire, ainsi que des tâches effectuées durant ce temps et à la conservation des pièces à l'appui de ses factures.

e) si les Professionnels affectent du personnel de classification supérieure à une fonction habituellement confiée à du personnel de classification inférieure, le taux horaire applicable dans ce cas, est celui applicable à la classification inférieure.

f) les services du personnel de soutien ne sont rémunérés que pour le temps affecté à la dactylographie des cahiers des charges définitifs et des rapports techniques directement reliés à l'exécution du contrat.

g) le taux horaire du patron ne peut être payé que pour un nombre d'heures n'excédant pas 10 % des heures que le personnel professionnel et technique consacre à l'exécution de la convention, pour autant que les services ainsi fournis soient spécifiques au Projet et relèvent de la gérance, de la coordination ou de la supervision.

5.1.3 Méthode du forfait

Cette méthode consiste à verser aux Professionnels ou aux autres professionnels une somme fixe, préalablement établie et approuvée par écrit par le Directeur.

Mis à part le montant forfaitaire convenu, la Ville ne paiera aucuns autres frais reliés aux services rémunérés selon cette méthode.

5.2 MODALITÉS DE PAIEMENT

5.2.1 Généralités

a) Les Professionnels et les autres professionnels sont payés dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur de leur compte et la Ville n'est tenue de payer aucun intérêt pour retard. Les factures sont acquittées par la Ville au moyen d'un chèque fait à l'ordre de **Les architectes FABG**. Le chèque remis au Coordonnateur constitue le paiement de la Ville aux Professionnels et libère entièrement la Ville de ses obligations à l'égard des Professionnels. Les Professionnels renoncent par les présentes à tout recours contre la Ville en raison de cette méthode autorisée de paiement.

b) Tout compte d'honoraires devra indiquer clairement la nature des services rendus ainsi que la période couverte. Il doit tenir compte de l'avancement des travaux et être adressé conformément aux instructions reçues du Directeur.

c) Ni un rapport sur l'état des travaux, ni un paiement effectué par la Ville en conformité du présent article ne doivent être interprétés comme une admission que les travaux et services sont, en totalité ou en partie, complets, satisfaisants ou conformes à la présente convention.

d) La Ville retiendra le paiement de toute facturation qui n'indiquera pas de façon claire le taux des taxes applicables sur les biens et services (T.P.S et T.V.Q), les montants réclamés à cet effet ainsi que les numéros d'inscription appropriés. De plus, tout compte basé sur la méthode à pourcentage qui n'est pas conforme aux dispositions de l'article 5.2.2 sera refusé et retourné au Coordonnateur pour correction, aux frais de ce dernier.

5.2.2 Pénalités pour retard de livraison

a) Au cas où il survient, avant ou au cours de l'exécution du contrat, des circonstances imprévues qui peuvent causer des retards ou entraîner une modification au calendrier dudit contrat, le Coordonnateur est tenu d'en aviser immédiatement le Directeur qui, s'il le juge à propos, peut alors autoriser par écrit une modification du calendrier du contrat et, le cas échéant, reporter la date prévue de fin dudit contrat;

b) sous réserve du paragraphe a) de l'article 5.2.2, et sans préjudice quant à ses autres droits et recours, le directeur pourra appliquer la pénalité suivante si le Coordonnateur est en défaut de livrer dans le délai prévu à la programmation des livraisons des plans et documents attendus, acceptée par le Directeur, celui-ci, après en avoir avisé le Coordonnateur, appliquera une pénalité de 10 % par mois ou partie de mois de retard à compter de la date de livraison prévue;

c) cette pénalité est calculée sur la valeur des services non livrés et la Ville ne tient pas compte des taxes applicables dans ce calcul;

d) le cas échéant, la Ville déduira des paiements dus, la pénalité prévue au paragraphe b) de l'article 5.2.2. Cette pénalité est applicable sans que la Ville soit tenue de mettre en demeure le fournisseur d'exécuter son obligation de livrer.

5.2.3 Méthode du pourcentage

a) Pour les services de base, des comptes d'honoraires peuvent être présentés, après approbation par le Directeur des documents requis, à chacune des étapes définies à l'article 4.1, mais sans dépasser le pourcentage défini à l'article 5.1.1 de la présente convention pour chacune des étapes;

b) pendant la phase de conception, des comptes intérimaires mensuels peuvent être présentés si la durée d'une même étape est supérieure à deux (2) mois;

c) pour les services concernant la gestion des appels d'offres, le compte peut être présenté au Directeur lors de l'émission de la recommandation selon l'article 4.1.4 si le prix de la plus basse soumission conforme respecte les limites budgétaires allouées.

Dans les autres cas, le Coordonnateur devra à ses frais avec l'autorisation écrite du Directeur, soit réduire la portée des travaux du plus bas soumissionnaire conforme en retirant certains travaux désignés par le Directeur pour ramener le Projet à l'intérieur des limites budgétaires allouées ou soit faire reprendre les dessins, plans et devis et cahier des charges de manière à respecter les limites budgétaires allouées. Par la suite, le compte pourra être présenté au Directeur;

d) pour les services rendus durant l'étape surveillance des travaux, les comptes seront présentés au Directeur mensuellement, en proportion de l'avancement de l'ouvrage, selon les décomptes progressifs de l'entrepreneur. Le compte final est dû à l'approbation des dessins, plans et devis et cahier des charges « tel que construit » et des autres documents requis en vertu des articles 2.3.2 et 2.3.3;

e) les comptes d'honoraires relatifs aux modifications décrites à l'article 5.3 des présentes, aussi bien pour la préparation des dessins, plans et devis et cahier des charges, que pour les services durant la construction seront payables dans la mesure où les travaux y afférents auront été exécutés à la satisfaction du Directeur.

5.2.4 Méthode du taux horaire

a) Pour les services rémunérés selon la méthode du taux horaire, les comptes d'honoraires seront présentés au Directeur mensuellement et devront indiquer le pourcentage d'avancement de la tâche confiée. Le compte devra comporter le nombre d'heures que chaque membre du personnel des Professionnels a consacré à la fourniture de services supplémentaires connexes depuis le dernier jour inclus au compte précédent et comporter, en annexe, une copie du registre de ces heures;

b) le Directeur peut en tout temps demander une vérification des pièces et registres relatifs au temps qui est facturé selon la méthode à taux horaire. Cette vérification doit être effectuée à un moment convenant aux deux parties, durant les heures d'affaires aux bureaux du Coordonnateur et ce dernier devra accorder son concours pour en faciliter l'exécution.

5.2.5 Méthode du forfait

Pour tous les services payés selon la méthode du forfait, les comptes d'honoraires sont présentés au Directeur lorsque tous les services auront été rendus à la satisfaction de ce dernier. Dans le cas où la durée des services excède deux (2) mois, des comptes intérimaires mensuels peuvent être présentés selon le pourcentage d'avancement de la tâche confiée.

5.3 MODIFICATIONS

Les articles 5.3.1 et 5.3.2 s'appliquent uniquement aux services de base.

5.3.1 En phase de conception

a) Les modifications requises par le Directeur pour atteindre les objectifs exprimés dans les Données générales de la mission et le Programme préliminaire font partie du processus reconnu d'évolution d'un projet à la phase de la conception et ne sont pas rémunérées en supplément. Les paragraphes b, c et d qui suivent s'appliquent à toute modification des Données générales de la mission et du Programme préliminiaire approuvée par écrit par le Directeur et qui entraîne une révision de l'étendue ou de la nature des services prévus par la présente convention;

b) lorsqu'il y a modification des Données générales de la mission et du Programme préliminaire durant la phase de conception, le montant d'honoraires versé aux Professionnels pour cette phase est réajusté, s'il y a lieu, en fonction du coût estimé des travaux révisé à la hausse ou à la baisse;

c) pour toute modification des Données générales de la mission et du Programme préliminaire qui résulte en une réduction du coût estimé des travaux ou du coût réel des travaux, le paragraphe b) s'applique, sauf dans le cas des heures requises pour la correction de dessins, plans et devis ou cahier des charges déjà réalisés, qui seront rémunérées selon la méthode à taux horaire, après approbation par le Directeur d'une enveloppe budgétaire;

d) cependant, tout au cours du Projet, le Directeur peut exiger des modifications suite à l'examen des documents décrits aux articles 2.3 et 6.1 et les Professionnels seront tenus de s'y soumettre sans honoraires additionnels.

5.3.2 En phase de construction

a) Les services découlant d'un Avenant au marché pendant la phase de construction sont payés au choix du Directeur selon la méthode du taux horaire, pourcentage ou forfait.

b) Dans le cas où les Professionnels sont payés selon la méthode du pourcentage pour les services de base réellement rendus par ces derniers, les règles suivantes s'appliquent :

(i) Le montant de l'avenant est considéré comme faisant partie du marché. Sa valeur s'établit de façon absolue, c'est-à-dire soit le coût supplémentaire des travaux, soit le crédit donné sur le coût total du marché. Le pourcentage applicable est celui mentionné à l'article 5.1.1.

(ii) Si suite à une décision de la Ville, les services des Professionnels découlant de cet Avenant ne sont pas menés à terme, les Professionnels ne sont payés que pour les services rendus et le montant des honoraires relatifs à cet avenant est calculé en appliquant le pourcentage des honoraires attribuables aux étapes complétées au moment où le service est interrompu.

(iii) L'estimation faite par les Professionnels doit être de classe « A1 ».

5.3.3 Modifications résultant d'erreurs ou d'omissions

a) Les services requis des Professionnels pour l'impression des documents, la réalisation des dessins, plans et devis et cahier des charges et pour la surveillance des travaux afférents à une modification résultant d'une erreur, d'une omission ou du non-respect de la réglementation ou des directives de la Ville, par les Professionnels ne donnent droit à aucune rémunération;

b) dans le cas prévu au paragraphe a) du présent article, les Professionnels doivent payer les tiers dont les services sont aussi requis pour cette modification. La Ville n'encourt aucune responsabilité pour de telles modifications;

c) si la durée des travaux dépasse de 30 % ou plus la durée prévue, les Professionnels pourront facturer la Ville, soit à taux horaire ou soit à prix forfaitaire, selon entente préalable et écrite avec le Directeur pour les visites de chantier et les réunions si ce retard n'est pas attribuable en partie ou en totalité aux Professionnels.

Les suspensions de travaux par la Ville et les congés sont exclus de la durée prévue des travaux et ne doivent pas être comptabilisés aux fins du présent article.

5.3.4 Impossibilité d'atteindre les exigences préalables LEED Canada NC (v4)

Advenant que dans la phase préliminaire du Projet, il apparait impossible pour les Professionnels du développement durable de remplir les conditions préalables pour l'obtention de la certification LEED Canada NC (v4), la Ville pourra, à sa discrétion, changer de type de certification visée (ex. : LEED EBOM, BOMA BEST, etc).

5.4 RÉSILIATION OU SUSPENSION

5.4.1 La Ville peut résilier ou suspendre la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Dès que le Directeur soumet à la Ville une recommandation à cet effet, il en avise les Professionnels qui doivent cesser immédiatement l'exécution des services prévus à la présente convention, en attendant la décision de la Ville.

5.4.2 Tous les documents et études exécutés en date de la résiliation ou de la suspension de la convention devront être remis au Directeur dans les dix (10) jours ouvrables de l'envoi de l'avis.

5.4.3 En cas de résiliation ou de suspension de la convention, les Professionnels doivent présenter dans les dix (10) jours ouvrables de la réception de l'avis à cet effet, un compte d'honoraires eu égard aux services réellement rendus par eux en date de telle résiliation ou suspension.

5.4.4 La résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit aux Professionnels à aucune indemnité et ceux-ci n'ont aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés, ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.

5.4.5 Lorsqu'après une suspension, la Ville demande aux Professionnels de reprendre l'exécution de la convention, ceux-ci devront le faire dans un délai de dix (10) jours ouvrables.

5.4.6 Advenant que dans la phase préliminaire du Projet, il apparait impossible pour les Professionnels du développement durable de remplir les conditions préalables pour l'obtention de la certification LEED Canada NC (v4), la Ville pourra, à sa discrétion, abandonner le processus de certification, auquel cas les Professionnels en développement durable seront rémunérés au prorata des heures travaillées jusqu'au moment de l'annonce de la décision prise par le Directeur.

ARTICLE 6
ESTIMATIONS

Toutes les estimations présentées par les Professionnels doivent tenir compte de toutes les données connues à ce moment, qu'elles soient écrites ou verbales. Lorsqu'elles sont verbales, elles devront être clairement identifiées comme telles.

6.1 CLASSIFICATION

Les estimations sont classées de « C » à « A1 ». Ces dénominations indiquent le degré de précision recherché pour chacune d'elles.

Classe C : estimation ventilée par élément, fondée sur une description générale de l'Ouvrage, incluant le choix des principaux systèmes du bâtiment et de la patinoire réfrigérée, les travaux d'infrastructures souterraines et de surface et la connaissance des conditions du marché. À cette étape, une variation de ± 15 % est acceptable.

Classe B : estimation ventilée par élément et sous-élément, fondée sur des dessins et cahier des charges préliminaires ou plus avancés et une description des systèmes et sous-systèmes de l'Ouvrage ainsi que la connaissance des conditions particulières du site. À cette étape, une variation de ± 10 % est acceptable.

Classe A : estimation ventilée par élément et sous-élément, fondée sur une description complète et détaillée de l'ouvrage et la connaissance de tous les facteurs de correction pertinents. À cette étape, une variation de ± 5 % est acceptable.

Classe A1 : estimation pré-soumission, ventilée par chapitre (division) et section du cahier des charges fondée sur les dessins, plans et devis et cahiers de charges complets et la connaissance de tous les facteurs de correction pertinents. À cette étape, une variation de ± 5 % est acceptable.

6.2 MÉTHODE ÉLÉMENTALE

Toutes les estimations soumises à la Ville concernant le pavillon multiservices (sauf l'estimation classe A1) seront, à moins d'indication contraire, de type élémentale et devront donc s'exprimer en termes d'éléments fonctionnels du bâtiment. Elles doivent être présentées selon une méthode reconnue.

Une fois l'estimation complétée, les Professionnels ajouteront les facteurs de correction suivants, sous forme de pourcentages ou de montants forfaitaires :

a) conditions du marché (conditions de l'offre et de la demande);

b) conditions particulières du site (accès, achalandage, entreposage, travaux de soir et de fin de semaine);

c) conditions climatiques (hiver, etc.);

d) inflation (inflation monétaire, décrets, etc.).

Ces facteurs de correction devront être réévalués par les Professionnels à chaque étape du Projet en fonction de leur évolution.

Les frais généraux, les marges bénéficiaires, les contingences du marché et les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S et T.V.Q) doivent être indiqués séparément.

6.3 COÛTS UNITAIRES DU PROJET

Chaque estimation présentée par les Professionnels, incluant la discipline Architecture, doit également inclure un tableau des coûts unitaires du Projet.

À titre indicatif, les coûts unitaires pour le pavillon multiservice devront être similaires au tableau ci-dessous :

	COÛT ESTIMÉ DES TRAVAUX	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE
Superficie de construction	$	m. ca.	$/m ca.
Superficie d'occupation	$	m. ca.	$/m ca.
Volume brut	$	m. cu.	$/m cu.

Aux fins du présent article, les mots suivants signifient :

« **Superficie de construction** »

La superficie pour l'ensemble des étages est limitée, à chaque étage, par la face extérieure des murs extérieurs permanents. Elle inclut toute construction fermée, couverte et permanente faisant partie du bâtiment.

« **Superficie d'occupation** »

La superficie pour l'ensemble des étages est limitée, à chaque étage, par la face intérieure des murs extérieurs permanents en excluant entre autres les puits verticaux, les rampes d'accès, les corridors reliant deux édifices, les espaces dont la hauteur est inférieure à deux mètres, les sous-stations électriques, les chaufferies, les halls d'entrée, vestibules et sas dont le but est de contrôler l'air intérieur de l'édifice, les stationnements, les débarcadères, les chambres informatiques et téléphoniques, les salles de mécanique, d'ascenseur, de ventilation, etc. et les conciergeries qui desservent tout l'édifice. Toutes ces exclusions sont mesurées en tenant compte de l'épaisseur des murs de chaque enceinte.

« **Volume brut** »

Le volume total de l'immeuble est limité par la membrane d'étanchéité au toit, la face supérieure de la dalle du plancher le plus bas et la face extérieure des murs extérieurs.

ARTICLE 7
CLAUSES FINALES

7.1 ÉLECTION DE DOMICILE

7.1.1 Aux fins de la présente convention, la Ville élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé le Coordonnateur par courrier recommandé. Les Professionnels élisent domicile à l'adresse du Coordonnateur ou à toute autre adresse dont celui-ci aura préalablement avisé la Ville par courrier recommandé.

7.1.2 Ce domicile doit être situé à l'intérieur des limites territoriales de la Ville de Montréal. Il doit être le lieu de production de tous les documents requis par la présente convention. Le patron chargé de diriger les services relatifs à la convention doit y être présent en personne.

7.2 CESSION DE LA CONVENTION

Les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

7.3 ENTENTE COMPLÈTE

La présente convention constitue l'entente complète entre les parties et annule toute autre entente ou pourparlers antérieurs, verbaux ou écrits.

7.4 VALIDITÉ

Une clause du présent contrat jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres clauses qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

7.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

(Le reste de cette page a été laissée en blanc intentionnellement)

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN QUATRE EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :

Le __ e jour de _____ 201_

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par : Yves Saindon
Greffier

Le __ e jour de _____ 201_

LES ARCHITECTES FABG

_____

Par : Éric Gauthier, architecte associé

Le __ e jour de _____ 201_

FAUTEUX ET ASSOCIÉS INC.

_____

Par : Marc Fauteux, président

Le __ e jour de _____ 201_

WSP CANADA INC.

_____

Par : Daniel Fillion, Directeur Métropolitain – Mécanique-Électricité

Cette convention de services professionnels a été approuvée par le Conseil d'agglomération le 22e jour de juin 2016 (résolution CG16 0431).

ANNEXE 1 : DONNÉES GÉNÉRALES DE LA MISSION – 14 MARS 2016

11. Travaux dans les infrastructures souterraines de Bell

Comme indiqué sur les plans de BELL, l'Entrepreneur (c.-à-d. le Sous-traitant accrédité par Bell) doit procéder à des travaux d'amélioration des infrastructures souterraines de Bell Canada. Ces travaux d'amélioration doivent être exécutés selon les plans et en respectant les exigences du devis technique Bell Canada (cahier B).

L'Entrepreneur doit être accrédité par Bell Canada. À cet effet, le Soumissionnaire doit joindre à sa Soumission, une lettre officielle signée confirmant le nom de son Sous-traitant autorisé et accrédité par Bell Canada (selon la liste à la section B du cahier B) qui exécutera ces travaux.

Il doit également joindre à sa Soumission les documents suivants signés :

Annexe 1 – Lettre espace clos;
Annexe 2 – Référence projet;
Annexe 3 – Conditions générales de travaux réalisés en maître d'œuvre;
Annexe 4 – Liste des prix hors Contrat fixés par Bell.

Aucun changement du Sous-traitant choisi accrédité ne sera autorisé par la Ville et par Bell Canada après l'ouverture des Soumissions.

Pour ces travaux, l'Entrepreneur est payé directement par Bell Canada au sous-projet correspondant au bordereau des prix, ainsi une facture séparée doit être préparée au nom de Bell Canada.

Avant le début des travaux, une réunion de coordination aura lieu entre l'Adjudicataire, le Sous-traitant accrédité et Bell Canada, en présence du Directeur, afin de coordonner les travaux à réaliser.

12. Boni

Un boni de 15 000 $ par jour ouvrable pourra être obtenu par l'Entrepreneur s'il complète tous les travaux du bâtiment avant le 368^{ième} jour de calendrier suivant la date de réception de l'ordre écrit du Directeur de commencer les travaux. Le montant maximal de ce boni ne pourra dépasser 150 000 $. Le paiement du boni sera effectué à la suite de la réception provisoire des travaux du bâtiment par le Directeur.

Un boni de 25 000 $ par jour ouvrable pourra être obtenu par l'Entrepreneur s'il complète tous les travaux compris dans le contrat avant le 473^{ième} jour de calendrier suivant la date de réception de l'ordre écrit du Directeur de commencer les travaux. Le montant maximal de ce boni ne pourra dépasser 250 000 $. Le paiement du boni sera effectué à la suite de la réception provisoire des travaux compris dans le contrat par le Directeur.

L'Entrepreneur aura l'entière responsabilité d'intégrer les directives et de gérer les imprévus afin d'atteindre les deux objectifs identifiés ci-dessus. Aucun délai additionnel ne pourra être demandé à la Ville sous aucune considération.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181009011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Objet :	Autoriser une dépense maximale additionnelle de 2 351 972,02 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de base (à pourcentage) de Les architectes FABG inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. en fonction des plus bas prix soumis pour les travaux de l'îlot Clark du Quartier des spectacles (phase 4B - secteur de la Place des Arts) / Autoriser une deuxième dépense maximale additionnelle de 388 075,38 $, taxes incluses, pour l'enveloppe des contingences prévue en lien avec le travail de ces trois firmes / Approuver un projet d'avenant à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et ces trois firmes, majorant ainsi le montant maximal du contrat de 3 228 087,55 $ à 5 968 134,95 $, taxes et contingences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

L'augmentation du montant prévu pour le paiement des honoraires professionnels est prévu au contrat à l'article 5.3 a). La hausse des coûts est justifié par l' augmentation de superficie de la patinoire et du bâtiment et ces modifications ne changent pas la nature du projet. Par ailleurs la différence entre l'estimé de la Ville et le prix soumis est le reflet du marché actuel.

FICHIERS JOINTS

Addenda.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jovette MÉTIVIER
Avocate
Tél : 514-872-0138

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-17

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit notarial contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
17 JUIL. 2018
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

AVENANT # 1 À LA CONVENTION MODIFIÉE DE SERVICES PROFESSIONNELS NUMÉRO 14724

ENTRE : **LA VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LES ARCHITECTES FABG,** personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 5402, boulevard Saint-Laurent, Montréal, province de Québec, H2T 1S1, agissant et représentée par monsieur Éric Gauthier, architecte associé, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 14 avril 2016;

N° d'inscription T.P.S. : 832861231 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1220688174 TQ0001

Ci-après appelée l' « **Architecte** »

ET : **FAUTEUX ET ASSOCIÉS ARCHITECTES PAYSAGISTES,** personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 3981, boulevard Saint-Laurent, bureau 502, Montréal, province de Québec, H2W 1Y5, agissant et représentée par monsieur Marc Fauteux, président, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l'« **Architecte paysagiste** »

ET : **WSP CANADA INC.,** personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1600, boulevard René-Lévesque, 16ème étage, Montréal, province de Québec, H3H 1P9, agissant et représentée par monsieur Daniel Fillion, Directeur Métropolitain – Mécanique-Électricité, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 28 février 2016;

Ci-après appelée l' « **Ingénieur** »

ATTENDU QU'une convention de services professionnels modifiée est intervenue le 21 novembre 2017 (résolution CM17 1235) entre la Ville, d'une part, et l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur, d'autre part (ci-après appelée la « Convention »);

ATTENDU QU'à la lumière des plus basses soumissions reçues dans le cadre des appels d'offres pour la réalisation des travaux de l'îlot Clark, le coût de ces derniers s'avère plus élevé que celui estimé de façon préliminaire au moment de la signature de la Convention;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 5.1.1 de la Convention, les Parties conviennent qu'après les appels d'offres de travaux, un ajustement à la hausse ou à la baisse des honoraires professionnels doit être appliqué sur les honoraires déjà payés et à venir;

ATTENDU QUE le montant maximal d'honoraires prévu à l'article 5.1 de la Convention doit conséquemment être augmenté de 2 740 047,40 $, toutes taxes incluses;

ATTENDU QUE ce montant inclut une augmentation de 2 351 972,02 $, toutes taxes incluses, des honoraires maximaux engendrés par les services de base et une augmentation de l'enveloppe maximale des contingences de 388 075,38 $, toutes taxes incluses;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2
MODIFICATIONS

La Convention est modifiée par le remplacement de l'article 5.1 par le suivant :

« En contrepartie de l'exécution par les Professionnels de leurs obligations, la Ville s'engage à leur verser un montant maximal de cinq millions neuf cent soixante-huit mille cent trente-quatre dollars et quatre-vingt-quinze cents (5 968 134,95 $), incluant toutes taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.). Ce montant inclut une somme maximale de 5 122 862,62 $, toutes taxes incluses, pour les services de base et une somme maximale de 845 272,33 $, toutes taxes incluses, pour les contingences potentielles.

La méthode du pourcentage sera utilisée pour le calcul des honoraires engendrés par les services de base de l'Architecte, de l'Architecte paysagiste et de l'Ingénieur.

La Ville ne donne aucune garantie que l'enveloppe des contingences sera utilisée en tout ou en partie ».

ARTICLE 3
AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la Convention demeurent inchangées.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN QUATRE (4) EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :

Le __ e jour de _____ 201_

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par : Yves Saindon
Greffier

Le __ e jour de _____ 201_

LES ARCHITECTES FABG

_____

Par : Éric Gauthier, architecte associé

Le __ e jour de _____ 201_

FAUTEUX ET ASSOCIÉS INC.

_____

Par : Marc Fauteux, président

Le __ e jour de _____ 201_

WSP CANADA INC.

_____

Par : Daniel Fillion, Directeur Métropolitain – Mécanique-Électricité

Cet avenant # 1 à la Convention a été approuvé par le Conseil municipal de la Ville de Montréal le e jour de _____ 201_____ (résolution CM_____).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181009011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Objet :	Autoriser une dépense maximale additionnelle de 2 351 972,02 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de base (à pourcentage) de Les architectes FABG inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. en fonction des plus bas prix soumis pour les travaux de l'îlot Clark du Quartier des spectacles (phase 4B - secteur de la Place des Arts) / Autoriser une deuxième dépense maximale additionnelle de 388 075,38 $, taxes incluses, pour l'enveloppe des contingences prévue en lien avec le travail de ces trois firmes / Approuver un projet d'avenant à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et ces trois firmes, majorant ainsi le montant maximal du contrat de 3 228 087,55 $ à 5 968 134,95 $, taxes et contingences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1181009011.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au budget
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-18

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 20.26

2018/08/20 13:00

(2)

Dossier # : 1182968009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Tacel Ltée une entente cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de détecteurs véhiculaires aux intersections munies de feux de circulation - Appel d'offres public 18-16655 (un seul soumissionnaire) - Montant estimé : 2 231 595,77 $ taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :
1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de détecteurs véhiculaires pour les feux de circulation ;

2. d'accorder au seul soumissionnaire, Tacel Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, pour un montant total maximal de 2 231 595,77 $ taxes et contingences comprises, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public no 18-16655 ;

3. d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-16 17:16

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1182968009**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Tacel Ltée une entente cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de détecteurs véhiculaires aux intersections munies de feux de circulation - Appel d'offres public 18-16655 (un seul soumissionnaire) - Montant estimé : 2 231 595,77 $ taxes et contingences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Au conseil municipal du 28 mai dernier, une motion a été adoptée afin de retourner au comité exécutif le dossier, présentement sous étude, afin d'obtenir des informations plus satisfaisantes en regard de l'octroi du contrat et qu'il y ait une vérification d'usage auprès du Contrôleur général. Le dossier a donc été soumis le 4 juin 2018 au Contrôleur général afin d'évaluer que le processus ait été fait dans les règles de l'art. Le Contrôleur général a vérifié et corroboré les faits suivants :

- Le modèle de détecteur véhiculaire de type caméra servant de référence dans l'appel d'offre couvre les besoins en détection de la majorité des intersections;
- D'autres détecteurs plus sophistiqués offrent des fonctionnalités qui ne sont pas recherchées et sont plus dispendieux;
- Il n'y a que cinq distributeurs connus au Québec offrant ce type de détecteur vidéo;
- Il était mentionné aux documents de l'appel d'offres que les équivalences étaient acceptées et qu'il était possible pour un fournisseur de proposer par écrit, un produit équivalent avant le dépôt de la soumission;
- Il semble peu probable qu'un retour dans l'immédiat à un appel d'offres pour un détecteur véhiculaire avec des fonctionnalités de base aboutisse à un résultat différent.

En conclusion, la Ville doit installer des détecteurs véhiculaires à des intersections un peu partout sur son territoire. Un détecteur de type caméra offrant des fonctionnalités de base couvre les besoins en détection de la majorité des intersections. Lorsque confrontée à des intersections considérées plus critiques, la Ville installe au besoin, des détecteurs véhiculaires haut de gamme. Dans de tels cas, des détecteurs répondant à des besoins plus spécifiques sont alors achetés à la pièce. L'objectif de cette stratégie d'appel d'offres n'est pas de restreindre le marché, mais bien d'acquérir des détecteurs qui comblent nos besoins opérationnels au meilleur prix possible. Le Contrôleur général a d'ailleurs souligné, dans son rapport, l'initiative de négociation menée par le SIVT et le SA qui a permis une révision du prix soumis représentant une économie d'environ 15 % par rapport au montant initial de la soumission.

Après étude du dossier, le Contrôleur général a statué qu'il ne peut conclure à un appel d'offres dirigé et recommande au SIVT de poursuivre les démarches pour l'octroi du contrat de l'appel d'offre 18-16655.

Vu l'avis favorable reçu de la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Vu l'avis favorable reçu du Contrôleur général.

Nous recommandons de soumettre le sommaire décisionnel 1182968009 au CM pour adoption.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin CHAMPOUX, Direction générale
Hugues BESSETTE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Martin CHAMPOUX, 12 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain PROVOST
agent(e) technique principal(e)

514 872-9019
Tél :
Télécop. : 000-0000

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 28 mai 2018 Séance tenue le 29 mai 2018	Résolution: CM18 0667

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente cadre d'une durée de 24 mois, avec Tacel ltée pour la fourniture de détecteurs véhiculaires aux intersections munies de feux de circulation - Appel d'offres public 18-16655 (1 soum.) - Montant estimé à 2 231 595,77 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0875;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de détecteurs véhiculaires pour les feux de circulation;

3- d'accorder au seul soumissionnaire, Tacel ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 231 595,77 $, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16655;

4- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Lionel Perez

de retourner au comité exécutif le dossier présentement sous étude afin d'obtenir des informations plus satisfaisantes en regard de l'octroi de ce contrat.

Le chef de l'opposition officielle exprime le souhait, dans le cadre de la présente motion de retour du dossier au comité exécutif, qu'il y ait une vérification d'usage auprès du contrôleur général.

_____

Un débat s'engage sur la proposition de retour du dossier au comité exécutif du conseiller Salem et du chef de l'opposition officielle.

_____

Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil que l'Administration n'est pas favorable à la motion de retour. Il poursuit et propose de suspendre l'étude du dossier et de le reporter à une phase ultérieure afin de permettre au président du comité exécutif d'apporter les explications demandées. Il poursuit et déplore les propos utilisés dans son intervention par le conseiller Salem à l'effet que les appels d'offres seraient dirigés. Le leader de la majorité réitère néanmoins sa proposition de reporter l'étude du dossier.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle informe le leader de la majorité que le rôle de l'opposition est de questionner les dossiers et que les commentaires tenus par le conseiller Salem lors de sa dernière intervention ne visaient pas l'intégrité de l'Administration. Il indique plutôt que les commentaires sur un possible appel d'offres dirigé ont été faits par une compagnie, Orange Trafic, qui s'est désistée du processus d'appel d'offres et dont la lettre fait partie intégrante du dossier à l'étude.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Aref Salem.

Le conseiller Salem prend la parole pour expliquer que son intervention ne visait personne en particulier mais qu'il voulait tout simplement en appeler à plus de vigilance car de tels dossiers laissent croire en effet que l'appel d'offres est dirigé.

La présidente du conseil informe le conseiller Salem que son point a été entendu.

À 14 h 18, du consentement unanime, le leader de la majorité reporte l'étude du dossier à une phase ultérieure.

À 14 h 31, le leader de la majorité rappelle l'article 20.31 puisque le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, est prêt à fournir des explications sur le dossier.

Le président du comité exécutif prend la parole, en droit de réplique, et fournit des explications sur les raisons justifiant l'octroi du contrat dans le présent dossier. Par ailleurs, M. Dorais mentionne qu'il a obtenu la liste à jour des firmes à rendement insatisfaisant et indique que le nom de la firme Les Entreprises C. Dubois, n'y figure pas aussi il souhaite, de ce fait, que le leader de la majorité rappelle le contrat inscrit à l'article 20.24, article qui a été retiré plus tôt, puisqu'il a la confirmation, par cette liste, que la firme Les Entreprises C. Dubois ne figure pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant. De plus, il recommande d'aller de l'avant avec le présent dossier.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe le président du comité exécutif qu'elle ne peut pas reconnaitre son droit réplique car la motion de retour du dossier au comité exécutif a été suspendue afin de lui donner l'opportunité de fournir des explications supplémentaires et, qu'à cette étape-ci, il faut permettre au chef de l'opposition officielle de se prononcer sur le maintien de la motion de retour ou pas à la suite des explications reçues.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle indique que les explications fournies par le président du comité exécutif sur le dossier ne sont pas à la satisfaction de l'opposition officielle. M. Perez soulève une question de règlement ayant trait à la prise de parole de M. Dorais sur l'article 20.24 retiré précédemment. Il poursuit et indique que le président du comité ne peut pas ramener un point à l'ordre du jour qui a été retiré à moins qu'il y ait consentement unanime.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Salem.

Le conseiller Salem rappelle que son intervention portait sur des vérifications à faire concernant l'information au dossier exigeant un type de caméra spécifique, et mentionne, bien que la Commission permanente sur l'examen des contrats n'ait pas soulevé ce point, que ce processus n'est pas conforme et que dans pareil cas il faut lever le drapeau, selon les recommandations de l'inspecteur général, soit en obtenant un avis ou en révisant le processus d'octroi du contrat, pour le bien des Montréalais.

La présidente cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier.

La conseillère Thuillier prend la parole pour préciser au conseiller Salem que « soulever le drapeau » sur un point particulier d'un dossier fait également partie du rôle de la Commission permanente sur l'examen des contrats et que si la commission n'a pas jugée bon de souligner ce point dans son rapport, c'est que les membres n'ont pas jugé nécessaire de le faire.

La présidente cède la parole au conseiller Salem.

Le conseiller Salem prend la parole pour préciser que son intervention ne questionnait nullement le mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats et que tout ce qu'il demande c'est que l'étude dossier soit reportée pour permettre au porteur du dossier de procéder aux vérifications requises et afin qu'il puisse fournir des explications claires et satisfaisantes pour faciliter la prise de décision des membres du conseil.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle précise qu'il a déjà siégé à la Commission permanente sur l'examen des contrats et mentionne que le fait que ce questionnement n'a pas été soulevé en commission n'empêche pas qu'il soit soulevé en séance par les membres du conseil. Il poursuit et indique que par le passé, lorsqu'une telle situation survenait, il était de mise de demander un avis du contrôleur général qui faisait un rapport au comité exécutif garantissant ainsi qu'il n'y avait pas de problème à octroyer le contrat. Il demande donc que l'Administration fasse les vérifications nécessaires afin de confirmer la légalité du processus.

La présidente cède la parole au conseiller Rotrand.

Le conseiller Marvin Rotrand prend la parole pour souligner qu'une motion aux fins de retourner un dossier au comité exécutif suspend immédiatement le débat, conformément à l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) et que cette procédure a toujours été suivie. Aussi, il s'explique mal ce débat qui dure depuis plus d'une quinzaine de minutes déjà. Il poursuit et indique, malgré le fait que le débat soit intéressant, que le règlement doit être appliqué.

La présidente du conseil explique au conseiller Rotrand qu'elle a permis le débat parce que le président du comité exécutif était en désaccord avec la motion de retour au comité exécutif et que s'il y avait eu un accord pour cette motion, le conseil aurait poursuivi avec les prochaines étapes.

La présidente cède la parole au conseiller Rotrand.

Le conseiller Rotrand précise que lorsqu'une motion de retour au comité exécutif est proposée lors de l'étude d'un point, la motion met automatiquement fin au débat, avec ou sans le consentement de l'Administration, et indique que le conseil doit statuer sur la motion par un vote.

La présidente cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, prend la parole pour répondre au conseiller Rotrand qui réfère, dans son intervention, à une motion de report au comité exécutif déposée par le leader de la majorité qui exige un débat restreint mais indique que dans ce cas-ci, soit une motion régulière déposée par tout membre du conseil, elle peut être débattue par tous et qu'il ne s'agit pas d'un débat restreint.

La présidente cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole pour demander de valider la portée de l'application de l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) avec le greffier de la Ville, Me Yves Saindon, après la séance du conseil, afin de clarifier certains points pour la suite des choses et propose d'en discuter à une rencontre avec les leaders, tout en mentionnant que sa compréhension dudit article abonde dans le même sens de l'interprétation qu'en fait le conseiller Rotrand.

La présidente du conseil prend la parole pour apporter des précisions sur sa compréhension de l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente cède la parole au conseiller Caldwell.

Le conseiller Éric Alan Caldwell prend la parole pour fournir des explications, après vérifications avec le service responsable du dossier, au questionnement soulevé par le conseiller Salem sur la précision du type d'équipement spécifique indiqué dans l'appel d'offres. Il poursuit et mentionne qu'effectivement cette précision était nécessaire pour répondre à un besoin spécifique et dans l'optique de réduire les coûts.

La présidente cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour remercier le conseiller Caldwell pour le complément d'information mais réitère sa demande d'obtenir un avis du contrôleur dans le présent dossier. M. Perez dépose, à la demande du président du comité exécutif, une copie de l'extrait authentique du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 17 janvier 2018 qui indique que la firme Les Entreprises C. Dubois est inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

La présidente cède la parole au conseiller Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et fait la lecture de l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) qui stipule « qu'une motion aux fins de retourner un rapport au comité exécutif suspend le débat sur la motion principale. Cette motion ne peut être débattue. L'adoption de cette motion met fin au débat sur la motion principale ». Il poursuit et indique que la procédure a toujours été la même, à savoir que la motion de retour au comité exécutif mettait fin au débat ce qui était suivi du vote afin de disposer de la motion pour ensuite poursuivre l'étude des autres points inscrits à l'ordre du jour.

La présidente du conseil informe le conseiller Rotrand que la lecture qu'elle fait de l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) diffère de l'interprétation qu'en fait le conseiller. Elle mentionne qu'une mise au point sera faite à ce sujet auprès du greffier de la Ville, Me Yves Saindon.

La présidente cède la parole au conseiller Salem.

Le conseiller Salem prend la parole pour remercier le conseiller Caldwell pour le complément d'information fourni mais maintient toutefois sa motion de retour du dossier au comité exécutif car il est convaincu que la procédure suivie dans le cas de cet appel d'offres ne servira pas les intérêts des Montréalais et des élus qui siègent dans cette chambre, et indique que les membres du conseil ont l'obligation d'ouvrir le marché à tous pour aller chercher le meilleur prix.

La présidente cède la parole au président du comité exécutif.

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, en profite pour déposer la liste des firmes à rendement insatisfaisant qui se retrouve sur le site internet de la Ville de Montréal, liste dont il s'est servi en partie pour son intervention. Il poursuit et mentionne qu'il a déposé une demande auprès de la Direction générale afin de faire réviser la liste officielle et de s'assurer qu'elle correspond bien aux informations contenues dans le dossier voté par le comité exécutif. Il a aussi demandé à ce que la liste apparaissant sur le portail internet de la Ville corresponde bien à la liste officielle et aussi qu'on lui confirme la procédure officielle pour ce faire.

La présidente du conseil prend la parole pour revenir sur l'intervention du conseiller Rotrand et le remercie pour sa mémoire des choses, car après consultation auprès du greffier, elle constate que sa lecture dudit article ne correspondait pas à l'interprétation juste et qu'effectivement une motion de renvoi au comité exécutif met fin au débat et nécessite le vote pour disposer de la motion. Elle poursuit et fait des excuses aux membres pour la durée indue du débat sur ce point.

La présidente cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole pour préciser qu'il ne sera pas nécessaire d'appeler le vote sur la motion de retour du dossier sous étude au comité exécutif du conseiller Salem et du chef de l'opposition officielle, M. Perez, car l'Administration acquiesce à la motion et retourne le dossier au comité exécutif, avec le consentement des membres du conseil, conformément au paragraphe 1 de l'article 80 et à l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil déclare que l'article 20.31 est retourné au comité exécutif pour plus ample étude, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.31 1182968009
/pl

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 6 juin 2018

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.26

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1182968009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Tacel Ltée une entente cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de détecteurs véhiculaires aux intersections munies de feux de circulation - Appel d'offres public 18-16655 (un seul soumissionnaire) - Montant estimé : 2 231 595,77 $ taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :
1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de détecteurs véhiculaires pour les feux de circulation ;

2. d'accorder au seul soumissionnaire, Tacel Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, pour un montant total maximal de 2 231 595,77 $ taxes et contingences comprises, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public no 18-16655 ;

3. d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-04-23 15:30

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1182968009**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Tacel Ltée une entente cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de détecteurs véhiculaires aux intersections munies de feux de circulation - Appel d'offres public 18-16655 (un seul soumissionnaire) - Montant estimé : 2 231 595,77 $ taxes et contingences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans ses pratiques usuelles, la ville de Montréal tient un stock de pièces d'équipement en prévision de ses besoins en matière d'entretien, de modernisation et de nouvelles installations de feux de circulation. À cette fin, elle sollicite régulièrement le marché afin de renouveler son stock.

Le présent dossier fait suite à l'appel d'offres numéro 18-16655 ayant pour objet de conclure une entente cadre, pour une période de 24 mois, afin d'assurer l'approvisionnement de détecteurs véhiculaires pour les feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse du réseau artériel de la Ville de Montréal. L'ensemble de produits est requis pour ajouter de la détection véhiculaire afin d'augmenter l'efficacité et la sécurité à plusieurs intersections munies de feux de circulation.

La marchandise sera tenue en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal afin de préparer la prise en charge par l'entrepreneur désigné pour leur installation aux intersections désignées par la Ville.

Cet appel d'offres a été lancé le 24 janvier 2018 dans SEAO et Le Devoir, pour une période de 27 jours de calendrier. L'ouverture des soumissions a donc été réalisée le 21 février 2018. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours, soit jusqu'au 20 août 2018.

Cet appel d'offres n'a nécessité aucun addenda.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0523 - **29 septembre 2016** - Conclure des ententes-cadres pour une période de 24 mois, avec les firmes Électroméga ltée (3 671 692,59 $, taxes incluses), Orange Traffic inc. (3 694 838,28 $, taxes incluses), Tacel ltée (808 791,64 $, taxes incluses), Industries Precision Plus inc. (857 770,99 $, taxes incluses) et Les Ventes Techniques Trelec enr. (676 053 $, taxes incluses), pour la fourniture des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville.

CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes : Power Lite Industrie inc., Électroméga ltée, Tacel ltée, Métal Pôle-Lite inc., Pro Ballast inc. et Les Ventes Techniques Trelec enr., une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation.

DESCRIPTION

L'entente cadre faisant l'objet du présent dossier porte sur la fourniture sur demande de détecteurs véhiculaires pour feux de circulation selon les spécifications et devis fournis par la Ville, pour une période de 24 mois, d'une valeur maximale estimée à 2 231 595,77 $, taxes et contingences incluses, à compter de la date d'émission de l'entente.
Le pourcentage (%) des contingences inscrit au bordereau est de 20 %.

Le contrat ne prévoit pas de clauses contractuelles comprenant des pénalités en matière de retard de livraison.

JUSTIFICATION

Pour cet appel d'offres, il y a eu cinq (5) preneurs de cahiers des charges :
Innovation MI-8 Inc.
Logisig Inc.
Orange Traffic
Rogers Communication Canada Inc.
Tacel Ltée

Une seule firme a déposé une offre soit Tacel Ltée. À la suite de l'analyse de la conformité technique, elle a été jugée conforme tel que mentionné dans la pièce jointe.

Bien qu'il existe d'autres types de détecteurs véhiculaires plus sophistiqués, que l'on pourrait qualifier de haut de gamme, la Ville a choisi d'effectuer un appel d'offres pour un détecteur que l'on considère d'entrée de gamme. En effet, la Ville doit installer des détecteurs véhiculaires à des intersections un peu partout sur son territoire. La présente entente prévoit l'achat d'un type de détecteurs qui répond à la majorité de ses besoins. Lorsque confrontée à des intersections considérées plus critiques, on installe, au besoin, des détecteurs véhiculaires haut de gamme. Dans de tels cas, des détecteurs répondant à des besoins plus spécifiques sont alors achetés à la pièce. L'objectif de cette stratégie d'appel d'offres n'est pas de restreindre le marché, mais bien d'acquérir des détecteurs qui comblent nos besoins opérationnels. Ce choix de technologie permet de réaliser d'importantes économies à la Ville. Aussi, la conclusion de l'entente de pré-achat permettra de faciliter l'approvisionnement et d'assurer la constance des opérations.

Résultats de l'appel d'offres

Firme soumissionnaire	Prix de base (avec taxes)	Contingences de 20% (avec taxes)	Total (avec taxes)
Tacel Ltée (prix révisé)	1 859 663,14 $	371 932,63 $	2 231 595,77 $
Dernière estimation réalisée	1 973 258,44 $	394 651,69 $	2 367 910,13 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			N/A $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			N/A %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	N/A $ N/A %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	- 113 595,30 $ - 9,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	N/A $ N/A %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction des transports a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 973 258,44 $, avec taxes, pour l'ensemble des articles. Cette estimation a été effectuée selon l'évaluation du prix des produits tenus en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal, ainsi que le prix payé pour des achats à la pièce effectués précédemment par le service utilisateur. Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation, ajustées en prévision des besoins pour les deux (2) prochaines années, et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix en vue de la conclusion de cette entente de pré-achat. Afin de pallier à une importante hausse des besoins en matière de matériel de détection, on ajoute 20 % de contingences pour un montant de 371 932,63 $, avec taxes, afin de soutenir les futurs projets de feux de circulation.

Pour cet appel d'offres, un seul fournisseur a déposé une offre conforme avec un écart au-delà des seuils acceptables entre la soumission et l'estimation. La soumission s'élevait à 2 655 474,10 $, incluant taxes et contingences (20 %), qui s'avère à 12,1 % supérieure à la dernière estimation réalisée. Étant l'unique soumissionnaire, la Ville avait le droit de demander au fournisseur de revoir le prix soumis. Après discussion, celui-ci a déposé un prix révisé qui porte le total à 2 231 595,77 $, soit de 9,4 % inférieur à notre estimation.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été effectuées. Une attestation valide délivrée le 20 octobre 2017 par Revenu Québec (RQ) a été déposée avec la soumission.

L'adjudicataire recommandé respecte la Politique de gestion contractuelle (PGC).

L'entente à conclure doit être soumise à la Commission permanente sur l'examen des contrats car il s'agit d'une entente de fourniture de biens et services dont le montant est supérieur à 2 M$ et pour laquelle une seule soumission conforme a été reçue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente sans imputation budgétaire, pour la fourniture sur demande, des équipements de feux de circulation. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation des crédits. Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports est le principal utilisateur de cette entente cadre. Cette marchandise est tenue en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal et est accessible, sur demande soumise à la

Direction des transports, à l'ensemble des arrondissements et des services municipaux de la Ville de Montréal.

Les décisions antérieures indiquées au présent dossier, concernaient l'achat de matériel pour les feux de circulation, dans le cadre du projet «Feux de circulation et équipement de gestion de la circulation (59002)». Comme le centre-ville relevait auparavant de l'agglomération, toutes dépenses au niveau des feux de circulation dans ce secteur devaient être soumises au conseil d'agglomération. En date d'aujourd'hui, les dépenses effectuées au niveau des feux de circulation du centre-ville relèvent maintenant du conseil municipal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en nous obligeant de négocier à la pièce les détecteurs ou de s'approvisionner auprès d'entrepreneurs, qui en incluant leur marge de profit, nous revendraient les mêmes items à un prix supérieur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication interne sera transmise aux utilisateurs, afin de les informer de la conclusion de l'entente cadre et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Examen du dossier par le CE : 9 mai 2018
2. Examen du dossier par le CEC : 16 mai 2018
3. Approbation du CE : 23 mai 2018
5. Approbation du CM : 28 mai 2018
6. Émission de l'entente cadre suite à l'approbation de la présente résolution : mi-juin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain PROVOST
Agent technique principal - Systèmes de transport intelligent

Tél : 514 872-9019
Télécop. : 514 872-9458

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-21

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

Tél : 514 872-5181
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Serge LEFEBVRE
Chef de division transports actifs et collectifs
Tél : 514 872-7264
Approuvé le : 2018-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-04-20

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16655
Numéro de référence : 1129290
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Pré-achat détecteurs véhiculaires aux intersections de feux de circulation - 24 mois

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Innovation MI-8 inc. 2275, 43e avenue Montréal, QC, H8T2K1 http://www.mi8innovation.com NEQ : 1170478268	Monsieur Michael De Santis Téléphone : 514 637-1000 Télécopieur : 514 631-0015	**Commande : (1390488)** 2018-02-08 13 h 59 **Transmission :** 2018-02-08 13 h 59	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Logisig Inc 5695 Rideau Québec, QC, G2E 5V9 NEQ : 1143953447	Monsieur Serge Fournier Téléphone : 418 871-4224 Télécopieur : 418 871-4334	**Commande : (1392464)** 2018-02-13 3 h 46 **Transmission :** 2018-02-13 3 h 46	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Orange Traffic 18195 J.A. Bombardier Mirabel, QC, J7J0E7 http://www.orangetraffic.com NEQ : 1169862571	Monsieur Charles Tousignant Téléphone : 450 477-5262 Télécopieur :	**Commande : (1383210)** 2018-01-25 15 h 07 **Transmission :** 2018-01-25 15 h 07	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Rogers Communication Canada Inc 800 rue de la Gauchetière Ouest, 6ième étage Montréal, QC, H5A 1K3 NEQ : 1163917611	Monsieur Fabien Mariou Téléphone : 438 837-0542 Télécopieur :	**Commande : (1383228)** 2018-01-25 15 h 24 **Transmission :** 2018-01-25 15 h 24	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tacel ltée 8008 Jarry Montréal, QC, H1J 1H5 http://www.tacel.ca NEQ : 1147386263	Monsieur Yassine Benamghar Téléphone : 514 252-4443 Télécopieur : 514 252-6915	**Commande : (1383904)** 2018-01-26 16 h 31 **Transmission :** 2018-01-26 16 h 31	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1182968009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Objet :	Conclure avec la firme Tacel Ltée une entente cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de détecteurs véhiculaires aux intersections munies de feux de circulation - Appel d'offres public 18-16655 (un seul soumissionnaire) - Montant estimé : 2 231 595,77 $ taxes et contingences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16655 Nouvelle Appel D'offres.pdf
18-16655 - soumissionnaire unique.xls
18-16655 tcp entier.pdf
18-16655 Annexe 1 Lettre de désistement Orange Traffic.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel LÉGER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1059

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-27

Richard DAGENAIS
Chef de section, biens et services
Tél : (514) 872-5241
Division : Division de l'acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16655

No du GDD : 1182968009

Titre de l'appel d'offres : Pré-achat détecteurs véhiculaires aux intersections de feux de circulation - 24 mois

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 24 - 1 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 21 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 21 - 2 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 27 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 20

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 20 - 8 - 2018

Date d'échéance révisée : 20 - 8 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le contrat sera octroyé en entier à la firme cochée √

Nom des firmes	Montant révisé 2 (TTI)	√	entier
Tacel ltée	1 859 663,14 $	√	entier

Informations additionnelles

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'entreprise Tacel ltée est le soumissionnaire unique conforme, Cette firme est donc recommandée comme adjudicataire du contrat en entier. Montant total de la soumission déposée: 2 309 610,00$ +(TPS 5%)115 480,50$ + (TVQ 9,975%) 230 383,60$ = 2 655 474,10$, Montant total de la soumission déposée révision 1: 2 215 050,00$ +(TPS 5%)110 752,50$ + (TVQ 9,975%) 220 951,24$ = 2 546 753,74$, **Montant total de la soumission déposée révision 2 finale : 1 617 450,00$ +(TPS 5%) 80 872,50$ + (TVQ 9,975%) 161 340,64$ =1 859 663,14$,**
En date du 23 mars 2018, l'entreprise recommandée dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Un preneur de document a déposée une lettre de désistement avec la mention que la demande lui apparaît restrictive, En fait le bordereau de prix permet à tout soumissionnaire de soumettre un produit de qualité égale ou supérieure au modèle de référence,

Préparé par : Daniel Léger Le 23 - 3 - 2018

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Daniel Léger
2	Titre de l'appel d'offres	DÉTECTEURS VÉHICULAIRES AUX INTERSECTIONS DE FEUX DE CIRCULATION - 24 MOIS
3	Description (si nécessaire en complétement du titre)	
4	No de l'appel d'offres	18-16655
5	**Préposée au secrétariat**	
6	Type de solicitation	Publique
7	Date d'ouverture	Mercredi 21 février 2018
8	Service requérant	Service des infrastructures, de la voirie et des transports
9	Requérant	Chheng Bun

#	Soumissionnaire	Commentaires	Conditions de paiement	Garantie de soumission	%/$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	Tacel ltée	Suivant la demande de la Ville, le soumissionnaire a révisé son prix à la baisse	30 jours	Fournie	5%	6-8 semaines	Conforme	23314

		Agent d'approvisionnement			Numéro de l'appel d'offres:		18-16655			
		Daniel Léger			Tacel ltée		Prix révisés suite à la demande de la Ville 5 mars 2018		Prix révisés suite à la demande de la Ville 6 mars 2018	
LOT	ITEM	Articles	Ter-me	Qu	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
		DÉTECTEUR VÉHICULAIRE VIDÉO - TRAFICAM								
	1	Caméra et détecteur à grande angle	1	380	3 962,00 $	1 505 560,00 $	3 765,00 $	1 430 700,00 $	2 520,00 $	957 600,00 $
	2	Caméra et détecteur à petit angle	1	100	3 962,00 $	396 200,00 $	3 765,00 $	376 500,00 $	2 520,00 $	252 000,00 $
	3	Carte d'interface 4TI Edge	1	250	741,00 $	185 250,00 $	741,00 $	185 250,00 $	741,00 $	185 250,00 $
	4	Carte d'extension 4/Os XP	1	50	619,00 $	30 950,00 $	619,00 $	30 950,00 $	619,00 $	30 950,00 $
	5	Câble d'extension 75m	1	50	266,00 $	13 300,00 $	266,00 $	13 300,00 $	266,00 $	13 300,00 $
	6	Câble d'extension 100m	1	400	330,00 $	132 000,00 $	330,00 $	132 000,00 $	330,00 $	132 000,00 $
	7	Câble d'extension 300m	1	50	927,00 $	46 350,00 $	927,00 $	46 350,00 $	927,00 $	46 350,00 $
					Total	2 309 610,00 $	Total	2 215 050,00 $	Total	1 617 450,00 $
					TPS	115 480,50 $	TPS	110 752,50 $	TPS	80 872,50 $
					TVQ	230 383,60 $	TVQ	220 951,24 $	TVQ	161 340,64 $
		Total taxes incluses				2 655 474,10 $		2 546 753,74		1 859 663,14
		Soumissionnaire unique →			Tacel ltée aux prix révisés			1 859 663,14 $		

GRILLE D'ANALYSE : Soumissionnaire unique		
Appel d'offres: 18-16655 Articles 1 à 7 **Nombre de preneurs du cahier des charges : 5**		
Motifs des désistements	**OUI/NON**	**COMMENTAIRE**
Cahier des charges Le devis est spécialisé	oui	Les détecteurs véhiculaires, cartes d'interface et les câbles de raccordement doivent être compatibles avec un contrôleur de type NEMA TS1 et TS2 et ses périphériques.
Délai de soumission et d'octroi Les délais de la soumission sont insuffisants	non	L'appel d'offres a été sur le marché du 24 janvier au 21 février 2018,
La période de soumission ne convient pas à la compagnie	non	
Longs délais d'octroi de la part de la Ville	non	
Produit ou service Produit ou service non offert	non	
Spécifications demandées non rencontrées	non	
Délai de livraison Délais de livraison hors d'atteinte	non	
Les manufacturiers ne peuvent pas nous garantir la livraison au moment voulu	non	
Carnet de commandes Le carnet des commandes de la firme est complet présentement	non	
Autres:		
Raisons de l'écart du prix estimé par rapport au prix soumis		
Estimé Est-il récent?	oui	Le devis technique a été révisé en janvier 2018, L'estimation initiale au montant de 1 839 600,00$ a été révisé à 2 367 910,13$ incluant une contingences de 20% du montant des produits visés, soit un montant total de 1 973 258,44$ taxes incluses sans contingences.
Autres	oui	La soumission déposée par Tacel se chiffre à 2 655 474,10$ taxes incluses. À la suite de la demande de la Ville, le soumissionnaire a effectué deux révisions du prix de sa soumission déposée. La première révision au montant de 2 546 753,74$ taxes incluses et la deuxième au montant de 1 859 663,14$ taxes incluses,

Lettre de désistement Orange Traffic Inc

La présente lettre a pour but d'informer la Ville de Montréal les raisons pour lesquelles Orange Traffic n'a pas soumissionné pour l'appel d'offre : 18-16655 Pré-achat détecteurs véhiculaires aux intersections de feux de circulation - 24 mois.

D'une part, l'appel d'offre 18-16655 était restrictif. Des caméras d'une marque spécifique ayant des caractéristiques spécifiques à un seul fournisseur situé en Ontario étaient demandées. Un seul soumissionnaire pouvait répondre caractéristiques du devis qui a été écrit spécifiquement pour la caméra TraffiCam.
D'autre part, nous avons eu des informations comme quoi les cols bleus de la Ville de Montréal ne voulaient pas de notre produit qui est présentement en test à la Ville de Montréal.

En espérant répondre le plus précisément possible à votre demande M. Léger et que le tout est conforme.

Charles Tousignant
Responsable des ventes

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.26

2018/08/20 13:00

(2)

Dossier # : 1182968009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Objet :	Conclure avec la firme Tacel Ltée une entente cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de détecteurs véhiculaires aux intersections munies de feux de circulation - Appel d'offres public 18-16655 (un seul soumissionnaire) - Montant estimé : 2 231 595,77 $ taxes et contingences incluses.

Rapport - mandat SMCE182968009.pdf

Dossier # :1182968009

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 28 mai 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE182968009

Conclure avec la firme Tacel Ltée une entente cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de détecteurs véhiculaires aux intersections munies de feux de circulation - Appel d'offres public 18-16655 (un seul soumissionnaire) - Montant estimé : 2 231 595,77 $ taxes et contingences incluses.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE182968009

Conclure avec la firme Tacel Ltée une entente cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de détecteurs véhiculaires aux intersections munies de feux de circulation - Appel d'offres public 18-16655 (un seul soumissionnaire) - Montant estimé : 2 231 595,77 $ taxes et contingences incluses.

À sa séance du 9 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 17 mai 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont posé plusieurs questions pour bien comprendre la portée du contrat et la nature des équipements recherchés. Ils ont bien compris que la Ville souhaitait acquérir des appareils de détection d'entrée de gamme, compte tenu des besoins exprimés et des équipements déjà en place.

Le Service a aussi expliqué que plusieurs fournisseurs potentiels offraient plutôt des produits plus sophistiqués, ne répondant pas aux besoins de la Ville. Cela explique sans doute la présence d'une seule soumission conforme.

Enfin, la Commission salue l'initiative du Service, qui a négocié à la baisse le prix du contrat avec le seul soumissionnaire conforme.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs

interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE182968009 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.27

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1187711003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de collecte et transport des matières recyclables à l'entreprise Derichebourg Environnement Canada pour une durée de 26 mois et 4 jours pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) / Dépense totale de 3 293 278 $ taxes incluses - Appel d'offres 18-16854 (8 soumissionnaires) / Résilier le contrat de collecte et transport des matières recyclables avec Service Ricova inc. Autoriser un budget additionnel pour les années 2019 de 460 182,70$ de 403 224,10 $ pour 2020.

Il est recommandé :
1. d'accorder à l'entreprise Derichebourg Environnement Canada, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de service de collecte et transport de matières recyclables pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, au prix de sa soumission, soit la somme maximale indiquée de 3 293 278 $, pour une période de 26,39 mois débutant le 27 août 2018, conformément aux documents de l'appel d'offres public N° 18-16854.

2. d'autoriser les budgets additionnels pour les années 2019 et 2020 des montants respectifs de 460 182,70 $ et de 403 224,10 $.

3. de résilier le contrat de collecte et transport des matières recyclables avec Ricova inc. concernant l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-16 12:05

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187711003**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de collecte et transport des matières recyclables à l'entreprise Derichebourg Environnement Canada pour une durée de 26 mois et 4 jours pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) / Dépense totale de 3 293 278 $ taxes incluses - Appel d'offres 18-16854 (8 soumissionnaires) / Résilier le contrat de collecte et transport des matières recyclables avec Service Ricova inc. Autoriser un budget additionnel pour les années 2019 de 460 182,70$ de 403 224,10 $ pour 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal.
Le 16 août 2017, le conseil a octroyé le contrat pour la collecte des matières recyclables à l'entreprise Services Ricova inc. (Ricova) pour un montant de 2 015 743 $ débutant le 16 décembre 2017 jusqu'au 31 octobre 2020 (référence AO-17-15972). Ce contrat a été soumis à la commission d'examen le 11 août pour les raisons suivantes : écart de prix de plus de 62 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et écart de moins de 45 % entre l'estimation des professionnels du Service de l'environnement.

En début de contrat, suite à des pertes financières, Ricova demande une rencontre avec les services de l'approvisionnement et de l'environnement. La rencontre est tenue le 30 janvier 2018 et Ricova exprime ses difficultés à faire face à ses engagements vu les pertes financières qu'engendrent l'exécution de ce contrat.

Le 8 février 2018, Ricova a envoyé un avis de résiliation du contrat au Service de l'approvisionnement (voir p.j.).

En raison de cette résiliation, le 12 février 2018 le Service de l'approvisionnement informe le service de l'environnement qu'il lancera un nouvel appel d'offres AO-18-16854.

Le 23 mars 2018, le Service de l'approvisionnement informe Ricova que le processus pour remplacer l'entreprise sera lancé dans les prochains jours. La résiliation complète du contrat pourrait prendre effet à la date de début du nouveau contrat par le nouvel adjudicataire et que la résiliation entraînera une évaluation négative de sa performance qui pourrait se

traduire par l'inscription sur la liste des Fournisseurs à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans.

L'appel d'offres public No 18-16854 a été lancé le 11 avril 2018 dans le SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été ouvertes le 1er mai 2018. Les soumissionnaires ont eu 21 jours de calendrier pour préparer leur dossier. Les soumissions ont un délai de validité de 180 jours de calendrier.

Un addenda a été produit pour répondre à une question d'acquéreur du cahier des charges le 19 avril 2018 en lien avec le nombre de portes concernant les institutions.
Selon le premier échéancier, la date de début du nouveau contrat était prévue le 16 juillet 2018 pour se terminer le 31 octobre 2020. A l'échéancier final, le contrat débutera le 27 août 2018 et se terminera le 31 octobre 2020.

Les coûts des services de collecte et de transport dans cet l'appel d'offres représentent une diminution de 21 % par rapport à l'estimation établie par le Service de l'environnement. Par contre, cela provoque une augmentation de 12 % du prix actuellement payé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1008 - 16 août 2017 - AO-17-15972 Accorder le contrat de collecte et transport des matières recyclables à la firme Ricova pour une durée de 34 mois. Dépenses totales de 2 883 244 $ taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent sommaire concerne l'octroi du contrat de collecte et transport des matières recyclables concernant le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce du 27 août 2018 au 31 octobre 2020 à l'entreprise Derichebourg Environnement Canada. Et conséquemment, la résiliation du contrat actuel entre Ricova et le Service de l'environnement.

JUSTIFICATION

Selon l'actuel collecteur Ricova, il supporte des pertes financières considérables et pourrait déclarer faillite. Ainsi, les précautions nécessaires ont été prises par le service de l'approvisionnement de façon diligente afin d'éviter une interruption des services pour les citoyens en lançant ce nouvel appel d'offres.
Suite à l'appel d'offres, des prix pour la collecte et le transport des matières recyclables ont été obtenus.
Il y a eu 10 preneurs de cahier de charge et de ce nombre 8 entreprises ont déposé une soumission.
Deux entreprises n'ayant pas soumissionné n'ont pas complété les formulaires de non-participation .

Le tableau suivant présente les soumissions déposées par les soumissionnaires :

Firmes	**Montant taxes incluses**
Derichebourg Canada Environnement	3 401 566,22 $
Services Ricova inc	3 777 787,24 $
Environnement routier NRJ	4 289 803,19 $
Colsel transit inc.	4 438 955,66 $
RCI Environnement	4 490 157,25 $
9064-3032 québec inc.	4 739 486,76 $

Enviro connexions	4 875 282,29 $

Les tableaux présentés dans l'intervention du Service de l'approvisionnement illustrent les résultats des analyses.

La comparaison entre les résultats du processus d'appel d'offres et les estimations internes du Service de l'environnement se trouve dans le tableau ci-bas ainsi qu'en p.j. Les estimations ont été réalisées par les professionnels du Service de l'environnement principalement sur la base des prix soumissionnés l'an passé pour l'appel d'offres 17-15972, majoré de 1 % pour l'IPC.

Firmes soumissionnaires	**Prix soumis (Sans taxes)**	**Autres (à préciser)**	**Total (tx incl.)**
derichebourg canada environment	**2 958 527,35 $**		3 401 566,82 $
services ricova inc.	**3 285 746,67 $**		3 777 787,24 $
environnement routier NRJ	**3 731 074,74 $**		4 289 803,19 $
colsel transit inc.	**3 860 800,75 $**		4 438 955,66 $
RCI Environnement division WM Quebec Inc.	**3 905 333,55 $**		4 490 157,25 $
9064-3032 quebec inc jr serv.san.	**4 122 188,96 $**		4 739 486,76 $
enviro connexions	**4 240 297,71 $**		4 875 282,29 $
Dernière estimation réalisée	3 750 437 $		4 312 064,75 $
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			4 287 577,03 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			26,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			1 473 715,47 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			43,3%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			-910 497,92 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-21,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			376 220,41 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			11,1%

Le résultat de l'appel d'offres est inférieur de 21% à l'estimé. Par conséquent, ce dossier sera déposé à la Commission permanente sur l'examen des contrats puisque l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne.

La firme Derichebourg Canada environnement, a reçu l'autorisation de l'AMF le 30 juin 2015 pour une durée de 3 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l’environnement au poste budgétaire des services techniques.

Le contrat est d'une durée de 26 mois et 4 jours sur les années financières de 2018, 2019 et 2020.
Le coût total s'élève à 3 293 278 $, indexation de 2 % an, toutes taxes incluses. La répartition du coût annuel se présente comme suit :

Collecte-transport des matières recyclables	2018	2019	2020	Total
Nombre de mois	4,385	12	10	26,39
Total avec taxes	540 430 $	1 489 751 $	1 263 097 $	3 293 278 $

Suite au résultat de cet appel d'offres, le contrat desservant l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce enregistre une hausse sur une base annuelle de 460 182,70 $ taxes nettes et de 1 027 979 $ pour la durée totale du contrat (voir p.j.).

Les crédits requis pour l'année 2018 de 164 551,90 $ taxes nets seront assumés par les économies du budget du Service de l'environnement.
Pour les années 2019 et 2020, les montants respectifs de 460 182, 70 $ et de 403 224,10 $ sont demandés dans un budget additionnel.
Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent contribue à l'atteinte de la cible suivante: Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70%) et des matières organiques (60%) d'ici 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé, le service de collecte, transport des matières recyclables risque d'être interrompu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CM du 20 août 2018
Commission d'examen : 8 août 2018
Début du contrat : 27 août 2018
Fin du contrat : 31 octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux documents d'appel d'offres. Le dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Cherifa HELLAL)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ROUSSELET
Conseillère en aménagement

Tél : 5142804436
Télécop. : 5148728146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-07

Éric BLAIN
C/d sout technique infrastructures CESM

Tél : 514 872-3935
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre WINNER
cadre sur mandat(s)
Tél : 514-872 44004
Approuvé le : 2018-06-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-07-13

ASPECTS FINANCIERS cdn/ndg IPC 1,02000000

CDN/NDG	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
					4,385	12	10	**26,39**						
Matières recyclables	84 183	2,1988	15,28	2 828 287,83	470 041	1 295 717	1 098 584	**2 864 343**						
5%					23 502	64 786	54 929	**143 217**						
9,975%					46 887	129 248	109 584	**285 718**						
Total avec taxes					**540 430**	**1 489 751**	**1 263 097**	**3 293 278**						
Ristourne TPS 100%					23 502	64 786	54 929	**143 217**						
50%					23 443	64 624	54 792	**142 859**						
Dépense nette					493 485	1 360 341	1 153 376	**3 007 202**	2101	0010000	103314	04321	54503	014401

Budget 2018	328 932,8 $	900 158,3 $	750 131,9 $	**1 979 223 $**
Écart - taxe nette	(164 551,9) $	(460 182,7) $	(403 244,1) $	**(1 027 979) $**
Écart - taxes incluses	(180 205,7) $	(503 960,0) $	(441 604,9) $	**(1 125 771) $**

IPC à partir de 18 oct. 2019 1,02000000

Sud-Ouest	Jr Services sanitaires nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
					2,4932	12	10	**24,49**						
Ordures ménagères	28 473	2,0411	38,46	2 235 150,60	227 519	1 099 622	931 729	**2 258 870**						
5%		24,49			11 376	54 981	46 586	**112 944**						
9,975%					22 695	109 687	92 940	**225 322**						
Total avec taxes					**261 590**	**1 264 290**	**1 071 255**	**2 597 136**						
Ristourne TPS 100%					11 376	54 981	46 586	**112 944**						
50%					11 348	54 844	46 470	**112 661**						
Dépense nette					238 867	1 154 466	978 199	**2 371 531**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
CRD	28 473	2,04	4,96	288 256,55	29 342	141 813	120 161	**291 316**						
5%					1 467	7 091	6 008	**14 566**						
9,975%					2 927	14 146	11 986	**29 059**						
Total avec taxes					**33 736**	**163 049**	**138 155**	**334 940**						
Ristourne TPS 100%					1 467	7 091	6 008	**14 566**						
50%					1 463	7 073	5 993	**14 529**						
Dépense nette					30 806	148 886	126 154	**305 845**	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus alimentaires (8 logement et moins)	25 775	2,04	8,46	445 075,12	45 305	218 963	185 531	**449 798**						
5%					2 265	10 948	9 277	**22 490**						
9,975%					4 519	21 842	18 507	**44 867**						
Total avec taxes					**52 089**	**251 752**	**213 314**	**517 156**						
Ristourne TPS 100%					2 265	10 948	9 277	**22 490**						
50%					2 260	10 921	9 253	**22 434**						
Dépense nette					47 564	229 883	194 784	**472 232**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
	collectes													
Résidus verts	16	2,04	2 984,00	97 450,28	8 952	47 923	41 569	**98 444**						
5%					448	2 396	2 078	**4 922**						
9,975%					893	4 780	4 147	**9 820**						
Total avec taxes					**10 293**	**55 100**	**47 794**	**113 186**						
Ristourne TPS 100%					448	2 396	2 078	**4 922**						
50%					446	2 390	2 073	**4 910**						
Dépense nette					9 398	50 313	43 643	**103 354**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Total de collecte et transport JR Services Sanitaires					311 118	1 508 321	1 278 990	**3 098 429**						
5%					15 556	75 416	63 949	**154 921**						
9,975%					31 034	150 455	127 579	**309 068**						
Total avec taxes					**357 708**	**1 734 192**	**1 470 519**	**3 562 418**						
Ristourne TPS 100%					15 556	75 416	63 949	**154 921**						
50%					15 517	75 227	63 790	**154 534**						
Dépense nette					326 635	1 583 548	1 342 779	**3 252 963**						
Budget 2018														
Ordures ménagères					143 772	691 986	576 655	**1 412 412**						
CRD					23 643	113 796	94 830	**232 269**						
Résidus alimentaires					47 534	228 784	190 653	**466 971**						
Résidus verts					9 317	49 688	9 317	**68 322**						
Total					**224 265**	**1 084 254**	**871 455**	**2 179 973**						
Écart - taxe nette					-102 371	-499 294	-471 325	-1 072 989						
Écart - taxes incluses					-112 109	-546 792	-516 162	-1 175 063						

Services de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M24

Montréal, le 7 février 2018

M. Dominic Colubriale, président
Ricova
5000, rue Armand-Frappier
St-Hubert (Québec) J3Z 1G5

Objet : Contrat de collecte et de transport des matières recyclables Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce Contrat # 17-15972

M.Colubriale,

En réponse à la lettre à mon attention qui m'a été transmise par monsieur Michel Raby du service de l'environnement en regard à notre rencontre du 30 janvier dernier, j'aimerais clarifier certains points.

Lors de cette rencontre, vous nous avez exprimé vos difficultés à répondre à vos engagements face au contrat en objet. Vous nous avez mentionné avoir omis de tenir compte des informations inscrites à la page 16 de l'annexe de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce de l'addenda n°1 concernant les nouveaux volumes de tonnages et du nombre de camions indiqué à cette addenda en lien avec les documents originaux.

De plus, vous avez exprimé que cette erreur, avouée de votre part lors de notre rencontre, a un effet très négatif pour vous sur la rentabilité liée à ce contrat avec la Ville.

Je vous rappelle, comme mentionné à la rencontre, que vous avez soumis un prix après avoir confirmé sur votre soumission avoir pris connaissance de l'ensemble des documents pour cet appel d'offres incluant les addenda et les modifications reliées à ceux-ci.

Comme mentionné lors de notre rencontre, il est légalement impossible pour nous de renégocier un prix à la hausse pour ce contrat. Nous avons discutés de deux solutions possibles pour faire face à cette situation.

La première, est d'honorer vos engagements envers la Ville et de poursuivre le contrat tel que spécifié aux documents d'appel d'offres.

La deuxième solution, qui a été discuté, lors de cette rencontre, est de nous faire parvenir un avis de résiliation clair de votre part. Ceci pourrait nous permettre de retourner en appel d'offres et d'octroyer un autre contrat.

Contrairement à ce que vous mentionnez dans votre lettre, il n'y a pas de commun accord entre nous dans cette situation pour une résiliation de contrat. Cet avis doit venir de vous, car la Ville souhaite plutôt vous voir respecter vos engagements et poursuivre la réalisation de votre contrat dans les paramètres définis aux documents d'appel d'offres.

De même, nous avons pris le soin de vous aviser que la résiliation de votre contrat entraînerait une évaluation négative de votre performance à rendre le service pour ce contrat. Cette évaluation négative pourrait se traduire par votre inscription sur un registre des fournisseurs, qui ne sont pas autorisés à soumissionner à la Ville de Montréal pour une période de deux ans. Cette évaluation est en lien avec la clause #29 «Grille d'évaluation de l'adjudicataire» des clauses particulières telles que spécifiées aux documents de l'appel d'offres en objet.

De plus, je vous rappelle que nous attendons, dans les plus brefs délais, la réception de la mise à jour des différents cautionnements d'exécutions qui sont échus pour plusieurs contrats, que vous avez avec la Ville de Montréal. Vous nous avez confirmé, lors de notre rencontre, que vous ferriez promptement le nécessaire pour rétablir cette situation. À ce moment-ci, nous n'avons pas reçu à ce jour des copies de ces renouvellements.

En attente d'un suivi de votre part.

Richard Dagenais
Chef de section
Acquisition de biens et services, Service de l'approvisionnement

Montréal

Services de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

RECOMMANDÉ

Montréal, le 23 mars 2018

Monsieur Dominic Colubriale
Président
Groupe Ricova Inc.
5000, rue Armand-Frappier
Longueuil (Québec) J3Z 1G5

Objet : Contrat de collecte et de transport des matières recyclables
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce
Contrat n°17-15972

Monsieur,

En réponse à votre 2e lettre envoyée le 8 février dernier à monsieur Richard Dagenais du Service de l'approvisionnement, j'aimerais confirmer certains points.

Comme stipulé dans un envoie précédent à votre attention, la Ville privilégie grandement que le «Groupe Ricova Inc.» remplisse ses obligations contractuelles pour le contrat en objet. Il est inhabituel, voire exceptionnel, pour nous qu'un entrepreneur demande de résilier un contrat qu'il a obtenu lors d'un processus clair et transparent parmi tous nos soumissionnaires. D'autant plus, que votre entreprise n'en est pas à ces premières soumissions et obtentions de contrat avec la Ville de Montréal.

Le processus de relance qui pourrait mener au remplacement de votre entreprise dans l'exécution du contrat en objet sera lancé dans les prochains jours. Il est important de vous signaler que l'octroi de ce nouveau contrat avec un nouvel entrepreneur et la résiliation de votre contrat actuel se ferait par les instances de la Ville qui avait octroyé initialement ce contrat.

Nous nous attendons à votre entière collaboration pour l'exécution de votre contrat jusqu'à la résiliation complète de celui-ci ou jusqu'à la fin du contrat dans l'éventualité où celui-ci ne serait pas résilié par les instances.

...2

Il est très important de noter que la résiliation complète de votre contrat pourrait prendre effet à la date de début du nouveau contrat par la nouvelle entreprise à la suite de la rencontre de démarrage avec celle-ci.

Nous demandons le respect de vos obligations envers la Ville face à cette fâcheuse situation. Nous le demandons spécialement pour les citoyens de l'arrondissement qui sont en droit d'obtenir un niveau de service à la hauteur des attentes reflétées aux documents de ce contrat. Il est très important de noter que même avant le début du contrat en objet, nous avions reçu un grand nombre de plaintes concernant votre niveau de service. Nous nous attendons à une amélioration significative de la qualité d'exécution pour l'ensemble des contrats que votre entreprise possède avec la Ville de Montréal.

Enfin, comme mentionné précédemment vous avez été avisé que la résiliation de votre contrat entraînera une évaluation négative de votre performance à rendre le service pour ce contrat. Cette évaluation négative pourrait se traduire par votre inscription sur un registre des fournisseurs, qui ne sont pas autorisés à soumissionner à la Ville de Montréal pour une période de deux ans. Cette évaluation est en lien avec la clause n°29 «Grille d'évaluation de l'adjudicataire» des clauses particulières telles que spécifiées aux documents de l'appel d'offres en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Louise Chartrand

Louise Chartrand
Chef de division de l'acquisition de biens et services
Service de l'approvisionnement

LC

c.c. Monsieur Éric Blain, C/d soutien technique infrastructures CESM
Monsieur Richard Dagenais, Chef de section – Acquisition de biens et services

RICOVA

PAR COURRIEL : RICHARD.DAGENAIS@VILLE.MONTREAL.QC.CA

Saint-Hubert, le 2 février 2018

M. Richard Dagenais, Chef de section
Acquisition de biens et services, Service de l'Approvisionnement
255, boul. Crémazie Est, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Objet: Contrat de collecte et de transport des matières recyclables
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Contrat 17-15972.

M. Dagenais,

La présente fait suite à une rencontre du 30 janvier 2018 concernant le contrat de collectes mentionné en objet, lors de laquelle nous avons discuté de notre situation relativement à l'exécution dudit contrat, soit une perte de revenus considérable dû au changement de volume sur le devis original pour lequel nous avons basé le revenu total de notre soumission.

Lors de cette rencontre, nous avons demandé à la Ville de réviser le prix en fonction du tonnage réel ramassé pendant les collectes. Vous nous avez expliqué que, selon les lois en vigueur, cette solution n'était malheureusement pas envisageable. Suite à votre compréhension de nos pertes financières, vous nous avez présenté la seule option possible dans le présent dossier, laquelle est de mettre fin d'un commun accord et à l'amiable, ce contrat moyennant un délai de 90 à 120 jours afin que vous puissiez retourner en appel d'offres.

Vous comprendrez qu'il est difficile pour une PME d'être en mesure de supporter à long terme des pertes aussi considérables. Nous aurions certainement aimé poursuivre nos services dans l'Arrondissement de Cotes-des-Neiges, n'eut été de ces pertes.

Ainsi, nous comprenons que le contrat est résilié d'un commun accord et nous ne considérons pas avoir commis d'infraction prévue à l'Annexe I de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération les éléments mentionnés ci-dessus pour l'annulation de ce contrat. Soyez assurés de notre entière collaboration quant au bon déroulement des collectes pendant la période de transition nécessaire.

Je vous prie, M. Dagenais, d'agréer mes salutations distinguées.

Dominic Colubriale, président

5000, RUE ARMAND FRAPPIER, ST-HUBERT (QC) J3Z 1G5
T 450 466-3030 F 450 466-8870
wwww.ricova.com

RICOVA

PAR COURRIEL : RICHARD.DAGENAIS@VILLE.MONTREAL.QC.CA

Saint-Hubert, le 8 février 2018

M. Richard Dagenais, Chef de section
Acquisition de biens et services, Service de l'Approvisionnement
255, boul. Crémazie Est, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Objet: **Contrat de collecte et de transport des matières recyclables**
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Contrat 17-15972

M. Dagenais,

La présente fait suite à une rencontre du 30 janvier 2018 concernant le contrat de collectes mentionné en objet, lors de laquelle nous avons discuté de notre situation relativement à l'exécution dudit contrat, soit une perte de revenus considérable dû au changement de volume sur le devis original pour lequel nous avons basé le revenu total de notre soumission.

Lors de cette rencontre, nous avons demandé à la Ville de réviser le prix en fonction du tonnage réel ramassé pendant les collectes. Vous nous avez expliqué que, selon les lois en vigueur, cette solution n'était malheureusement pas envisageable. Dans votre lettre du 7 février 2018, vous mentionniez qu'une solution pour faire face à la situation serait que Services Ricova Inc. résilie le contrat.

Vous comprendrez qu'il est difficile pour une PME d'être en mesure de supporter à long terme des pertes aussi considérables. Nous aurions certainement aimé poursuivre nos services dans l'Arrondissement de Cotes-des-Neiges, n'eut été de ces pertes.

Conséquemment, nous vous prions de considérer la présente lettre comme étant un avis de résiliation du contrat mentionné en objet.

Ainsi, nous comprenons que la ville retournera en appel d'offres afin d'octroyer un autre contrat.

Soyez assurés de notre entière collaboration quant au bon déroulement des collectes pendant la période de transition nécessaire.

Je vous prie, M. Dagenais, d'agréer mes salutations distinguées.

Dominic Colubriale, président

5000, RUE ARMAND FRAPPIER, ST-HUBERT (QC) J3Z 1G5
T 450 466-3030 F 450 466-8870
wwww.ricova.com

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mercredi, 27 juin 2018 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT INC.
Adresse du siège social : 9000, BOUL RAY-LAWSON, , ANJOU, QC, H1J 1K8, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000680120
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1170824479

Autres noms d'affaires

- DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 30 juin 2015

DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT INC.
A/S MONSIEUR THOMAS JEAN GUY DERICHEBOURG
1080, DU BEAVER HALL, BUREAU 2100
MONTRÉAL (QC) H2Z 1S8

N° de décision : 2015-CPSM-1036131
N° de client : 3000680120

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 juin 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187711003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat de collecte et transport des matières recyclables à l'entreprise Derichebourg Environnement Canada pour une durée de 26 mois et 4 jours pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) / Dépense totale de 3 293 278 $ taxes incluses - Appel d'offres 18-16854 (8 soumissionnaires) / Résilier le contrat de collecte et transport des matières recyclables avec Service Ricova inc. Autoriser un budget additionnel pour les années 2019 de 460 182,70$ de 403 224,10 $ pour 2020.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16854 PV.pdfdet cah.pdf18-16854_TCP.pdf18-16854_CDN intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cherifa HELLAL
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-0486

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-11

Pierre GATINEAU
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 16854 — No du GDD : 1187711003

Titre de l'appel d'offres : collecte et transport de matières résiduelles pour Sud-Ouest et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 4 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 1 - 5 - 2018

Ouverture faite le : 1 - 5 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 19 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 19 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10

Nbre de soumissions reçues : 8

% de réponses : 80

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 28 - 10 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 28 - 10 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Derichebourg canada environment	3 401 566,82 $	√	1
services Ricova inc.	3 777 787,24 $		
Environnement routier NRJ	4 289 803,19 $		
Colsel Transit Inc.	4 438 955,66 $		
RCI Environnement division WM Québec Inc.	4 490 157,25 $		
9064-3032 Quebec Inc. JR Service sanitaire	4 739 486,76 $		
Enviro connexions	4 875 282,29 $		
9064-3032 Quebec Inc. JR Service sanitaire	3525055,95	√	2
Services Matrec Inc.	3808919,22		
Derichebourg canada environment	3929620,53		
Enviro connexions	4003115,71		
services Ricova inc.	4740154,02		

Information additionnelle

lot 1: CDN NDG lot 2: Sud-Ouest. Les deux fournisseurs n'ont pas completé les formulaires de désistement.

Préparé par : Cherifa Hellal — Le 8 - 6 - 2018

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16854

Agent d'approvisionnement
laurence theoret

Conformité	Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
1	CDN CT MR	derichebourg canada environment	1	MR	84183	CH	2,3	15,28 $	2 958 527,35 $	3 401 566,82 $
		Total (derichebourg canada environment)							**2 958 527,35 $**	**3 401 566,82 $**
		services ricova inc.	1	MR	84183	CH	2,3	16,97 $	3 285 746,67 $	3 777 787,24 $
		Total (services ricova inc.)							**3 285 746,67 $**	**3 777 787,24 $**
		environnement routier NRJ	1	MR	84183	CH	2,3	19,27 $	3 731 074,74 $	4 289 803,19 $
		Total (environnement routier NRJ)							**3 731 074,74 $**	**4 289 803,19 $**
		colsel transit inc.	1	MR	84183	CH	2,3	19,94 $	3 860 800,75 $	4 438 955,66 $
		Total (colsel transit inc.)							**3 860 800,75 $**	**4 438 955,66 $**
		RCI Environnement division WM Quebec Inc.	1	MR	84183	CH	2,3	20,17 $	3 905 333,55 $	4 490 157,25 $
		Total (RCI Environnement division WM Quebec Inc.)							**3 905 333,55 $**	**4 490 157,25 $**
		9064-3032 quebec inc jr serv.san.	1	MR	84183	CH	2,3	21,29 $	4 122 188,96 $	4 739 486,76 $
		Total (9064-3032 quebec inc jr serv.san.)							**4 122 188,96 $**	**4 739 486,76 $**
		enviro connexions	1	MR	84183	CH	2,3	21,90 $	4 240 297,71 $	4 875 282,29 $
		Total (enviro connexions)							**4 240 297,71 $**	**4 875 282,29 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16854

Agent d'approvisionnement
laurence theoret

Conformité Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
2	S-O CT	9064-3032 quebec inc jr serv.san.	1	OM	28473	CH	2,0411	38,46 $	2 235 150,60 $	2 569 864,40 $
			2	CRD	28473	CH	2,0411	4,96 $	288 256,55 $	331 422,97 $
			3	RA	25775	CH	2,0411	8,46 $	445 075,12 $	511 725,12 $
			4	RV	16	CH	2,0411	2 984,00 $	97 450,28 $	112 043,46 $
		Total (9064-3032 quebec inc jr serv.san.)							**3 065 932,55 $**	**3 525 055,95 $**
		services matrec inc.	1	OM	28473	CH	2,0411	30,82 $	1 791 142,53 $	2 059 366,12 $
			2	CRD	28473	CH	2,0411	5,64 $	327 775,60 $	376 859,99 $
			3	RA	25775	CH	2,0411	18,86 $	992 212,39 $	1 140 796,19 $
			4	RV	16	CH	2,0411	6 176,00 $	201 693,34 $	231 896,91 $
		Total (services matrec inc.)							**3 312 823,85 $**	**3 808 919,22 $**
		derichebourg canada environment	1	OM	28473	CH	2,0411	38,17 $	2 218 296,89 $	2 550 486,85 $
			2	CRD	28473	CH	2,0411	7,26 $	421 923,90 $	485 107,01 $
			3	RA	25775	CH	2,0411	11,74 $	617 633,80 $	710 124,46 $
			4	RV	16	CH	2,0411	4 897,78 $	159 949,74 $	183 902,21 $
		Total (derichebourg canada environment)							**3 417 804,34 $**	**3 929 620,53 $**
		enviro connexions	1	OM	28473	CH	2,0411	34,80 $	2 022 445,16 $	2 325 306,33 $
			2	CRD	28473	CH	2,0411	6,12 $	355 671,39 $	408 933,18 $
			3	RA	25775	CH	2,0411	18,96 $	997 473,32 $	1 146 844,95 $
			4	RV	16	CH	2,0411	3 250,00 $	106 137,20 $	122 031,25 $
		Total (enviro connexions)							**3 481 727,08 $**	**4 003 115,71 $**
		services ricova inc.	1	OM	28473	CH	2,0411	32,75 $	1 903 306,87 $	2 188 327,07 $
			2	CRD	28473	CH	2,0411	12,90 $	749 699,50 $	861 967,00 $
			3	RA	25775	CH	2,0411	24,25 $	1 275 776,80 $	1 466 824,37 $
			4	RV	16	CH	2,0411	5 940,00 $	193 986,14 $	223 035,57 $
		Total (services ricova inc.)							**4 122 769,31 $**	**4 740 154,02 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par OGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16854
Numéro de référence : 1153267
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : collecte et transport de matières résiduelles pour Sud-Ouest et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Col Sel Transit Inc. 1635 rue Sherbrooke Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H3H 1E2 NEQ : 1147977780	Madame Christine Côté Téléphone : 514 987-5151 Télécopieur : 514 987-9642	**Commande : (1426473)** 2018-04-12 8 h 56 **Transmission :** 2018-04-12 8 h 56	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 17 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Derichebourg Canada Environnement 9000 boulevard ray lawson Montréal, QC, H1J1K8 http://www.derichebourg.com NEQ : 1170824479	Madame Alice Rabisse Téléphone : 336 751-33806 Télécopieur :	**Commande : (1426150)** 2018-04-11 14 h 19 **Transmission :** 2018-04-11 14 h 19	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Enviro Connexions 4799 rue Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 NEQ : 1160633906	Monsieur André Beausoleil Téléphone : 450 661-5080 Télécopieur : 450 661-8079	**Commande : (1426417)** 2018-04-12 8 h 24 **Transmission :** 2018-04-12 8 h 24	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1427055)** 2018-04-12 15 h 36 **Transmission :** 2018-04-12 15 h 36	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
J.R Services Sanitaires 2565 chemin comtois Terrebonne, QC, j6x 0h6 NEQ : 1147749080	Monsieur Jean-Pierre Labelle Téléphone : 514 648-4222 Télécopieur : 514 648-3359	**Commande : (1426609)** 2018-04-12 10 h **Transmission :** 2018-04-12 10 h	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 17 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
JMV Environnement 3550 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9 NEQ : 1164798275	Monsieur Mathieu Bérard Téléphone : 450 253-5994	**Commande : (1427909)** 2018-04-14 13 h 15 **Transmission :** 2018-04-14 13 h 15	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) :

		Télécopieur :		Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Melimax Transport Inc. 303 Boul Industriel Châteauguay, QC, J6J 4Z2 NEQ : 1165378663	Monsieur Thierry Deruelle Téléphone : 438 390-7514 Télécopieur :	**Commande : (1426188)** 2018-04-11 14 h 50 **Transmission :** 2018-04-11 14 h 50	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	R.C.I. Environnement une division de WM Québec 2400, chemin du Lac Longueuil, QC, J4N 1G8 NEQ : 1146435301	Madame Brigitte Sirois Téléphone : 514 352-2020 Télécopieur : 450 679-7611	**Commande : (1426459)** 2018-04-12 8 h 49 **Transmission :** 2018-04-12 8 h 49	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Services Matrec Inc... 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5 NEQ : 1162713870	Madame Michèle Lamarre Téléphone : 450 645-3181 Télécopieur : 450 641-2535	**Commande : (1426691)** 2018-04-12 10 h 44 **Transmission :** 2018-04-12 10 h 44	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Services Ricova inc. 5000 Armand Frappier Saint-Hubert, QC, J3Z1G5 NEQ : 1165661415	Madame Maria Ouazzani Téléphone : 450 466-4040 Télécopieur :	**Commande : (1426637)** 2018-04-12 10 h 17 **Transmission :** 2018-04-12 10 h 17	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187711003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat de collecte et transport des matières recyclables à l'entreprise Derichebourg Environnement Canada pour une durée de 26 mois et 4 jours pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) / Dépense totale de 3 293 278 $ taxes incluses - Appel d'offres 18-16854 (8 soumissionnaires) / Résilier le contrat de collecte et transport des matières recyclables avec Service Ricova inc. Autoriser un budget additionnel pour les années 2019 de 460 182,70$ de 403 224,10 $ pour 2020.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1187711003 Intervention financièreF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget

Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-26

Jacques MARLEAU
Directeur - financement, tresorerie et caisses de retraite et tresorier adjoint
Tél : 514 872-3155
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.27

2018/08/20 13:00

(2)

Dossier # : 1187711003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat de collecte et transport des matières recyclables à l'entreprise Derichebourg Environnement Canada pour une durée de 26 mois et 4 jours pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) / Dépense totale de 3 293 278 $ taxes incluses - Appel d'offres 18-16854 (8 soumissionnaires) / Résilier le contrat de collecte et transport des matières recyclables avec Service Ricova inc. Autoriser un budget additionnel pour les années 2019 de 460 182,70$ de 403 224,10 $ pour 2020.

Rapport- mandat SMCE187711003.pdf

Dossier # :1187711003

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 20 août 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187711003

Accorder un contrat de collecte et transport des matières recyclables à l'entreprise Derichebourg Environnement Canada pour une durée de 26 mois et 4 jours pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) / Dépense totale de 3 293 278 $ taxes incluses - Appel d'offres 18-16854 (8 soumissionnaires) / Résilier le contrat de collecte et transport des matières recyclables avec Service Ricova inc. Autoriser un budget additionnel pour l'année 2019 de 460 182,70$ et de 403 224,10 $ pour 2020.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187711003
Accorder un contrat de collecte et transport des matières recyclables à l'entreprise Derichebourg Environnement Canada pour une durée de 26 mois et 4 jours pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) / Dépense totale de 3 293 278 $ taxes incluses - Appel d'offres 18-16854 (8 soumissionnaires) / Résilier le contrat de collecte et transport des matières recyclables avec Service Ricova inc. Autoriser un budget additionnel pour l'année 2019 de 460 182,70$ et de 403 224,10 $ pour 2020.

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'environnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions dans ce dossier.

Ils ont constaté que l'adjudicataire avait déposé une offre d'un montant inférieur de 21 % par rapport à l'estimation des professionnels. Les représentants du Service ont expliqué que l'entreprise avait des camions disponibles et était intéressée à opérer l'ensemble des collectes sur le territoire de l'arrondissement. Les membres ont jugé ces renseignements rassurants quant à la capacité de l'adjudicataire d'offrir les services prévus au contrat.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187711003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.28

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1187000005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec les firmes SNC-Lavalin inc. (2 314 331,78 $, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (1 992 229,31 $, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation et de conception dans le domaine des structures routières et de la voirie (projet 18-02) - Appel d'offres public 18-16782 - 3 soumissionnaires pour le contrat #1 et 2 soumissionnaires pour le contrat #2.

Il est recommandé :

1 - de conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels par lesquels les firmes, ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16782.

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat #
SNC-Lavalin inc.	2 314 331,78 $	**48 mois**	1
Les Services EXP inc.	1 992 229,31 $	**48 mois**	2

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs selon les différents mandats, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-16 17:10

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187000005**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec les firmes SNC-Lavalin inc. (2 314 331,78 $, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (1 992 229,31 $, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation et de conception dans le domaine des structures routières et de la voirie (projet 18-02) - Appel d'offres public 18-16782 - 3 soumissionnaires pour le contrat #1 et 2 soumissionnaires pour le contrat #2.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est responsable de 582 structures routières et connexes (ponts, tunnels, ponts d'étagement, ponts ferroviaires, passerelles et tunnels piétonniers, murs de soutènement, escaliers structuraux, quais de déversement de neige) et de 4000 km de réseau routier répartis dans 19 arrondissements sur l'ensemble du territoire.

Besoin d'interventions dans le domaine des ouvrages d'art :

La majorité de ces structures ont été construites avant 1970. Ces structures vieillissantes sont soumises à des charges de circulation qui ont augmenté depuis leur construction et sont soumises à des effets agressifs de leur environnement (sels de déglaçage, gel/dégel, réaction chimique alcali-granulat, impacts de véhicules, etc.).

En vue de préserver la pérennité et la fonctionnalité des structures ainsi que la sécurité des usagers, des interventions sont requises sur ces structures pour les inspecter, évaluer, réparer ou reconstruire.

Afin de résorber le déficit d'entretien des décennies passées, une augmentation des investissements dans le maintien des ouvrages d'art est prévue pour les prochaines années.

Besoin d'interventions dans le domaine de la voirie :

Le bilan de condition du réseau routier de la Ville de Montréal établi suite à la campagne d'auscultation de l'ensemble du réseau routier réalisée en 2015 montre une proportion importante de chaussées en mauvaise et très mauvaise condition. La présence de nombreux défauts de surface et plus particulièrement la prolifération des nids-de-poule en période hivernale constituent une source d'irritation constante pour

les usagers de la route. Afin de renverser la tendance, des investissements accrus doivent être dédiés à court terme pour la remise à niveau des infrastructures routières.

Dans ce contexte, un appel d'offres public pour les services d'ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation et de conception dans le domaine des structures routières et de la voirie (projet 18-02) portant le numéro 18-16782 a été mené par le Service de l'approvisionnement afin de solliciter le marché à cet effet. L'appel d'offres visait la conclusion de deux (2) ententes-cadres.

L'appel d'offres a été publié le 16 avril 2018 dans le quotidien Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO) du 16 avril 2018 au 15 mai 2018. La durée de la publication a été de 28 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimal requis. La soumission est valide pendant les cent quatre-vingts (180) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 11 novembre 2018.

Trois (3) addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres :

· Addenda 1 émis le 20 avril 2018 : modifications du titre de l'appel d'offres ;

· Addenda 2 émis le 30 avril 2018 : ajustement des formulaires du détail de la proposition et réponses aux questions;

· Addenda 3 émis le 3 mai 2018 : report de la date d'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0749 - 15 juin 2017 - Conclure trois ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec SNC-Lavalin inc. (2 420 539,39 $, taxes incluses), CIMA+ S.E.N.C. (2 017 542,79 $, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (1 484 700,92 $, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes (projet 17-05)
CG16 0026 - 28 janvier 2016 - Conclure deux ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, d'une durée maximale de 48 mois, avec SNC-Lavalin inc. et CIMA+ S.E.N.C. pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes (projet 15-03)

CG15 0077 - 26 février 2015 - Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels pour une durée maximale de 48 mois avec les firmes SNC-Lavalin inc. (1 546 988,63$) et Les Consultants S.M. inc. (1 308 990,38 $) incluant les taxes, pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes (projet 14-18) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG12 0076 - 22 mars 2012 - Prolonger la durée des cinq (5) conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et les consortiums SNC-Lavalin/Dessau, BPR/Séguin, CIMA+/Tecsult inc., ART et SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, aux fins de préparation d'études d'avant-projets et de plans et devis ainsi que pour assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et autres structures connexes.

CE08 0645 - 16 avril 2008 - Approuver les conventions et retenir les services professionnels des cinq (5) firmes d'experts-conseils suivantes dans le domaine des ponts et tunnels - Le coût prévu pour ces services est de 9 850 000 $ - (Coût net pour la Ville: 9 413 676,63 $).

DESCRIPTION

Il s'agit de conclure deux (2) ententes-cadres avec les firmes de génie-conseil SNC-Lavalin inc. et Les Services EXP inc. afin de réaliser des mandats d'inspection, d'évaluation et de conception dans le domaine des structures routières et de la voirie, pour une somme globale maximale de 4 306 561,09 $, taxes incluses. Dans ces ententes-cadres, les professionnels sont rémunérés à taux horaire. La durée maximale prévue du contrat est de 48 mois, soit de août 2018 à août 2022.

JUSTIFICATION

Il est nécessaire pour la Division de la gestion des actifs de s'adjoindre les services de firmes d'experts-conseils dans le domaine des ouvrages d'art et de la voirie afin de l'épauler dans la réalisation des activités suivantes :
· l'inspection des structures et chaussées;
· la préparation d'études, d'avant-projets et des plans et devis ;
· l'assistance technique du concepteur durant les travaux.

L'ensemble des activités de la Division étant vastes et variées, il est avantageux de regrouper, dans une même entente-cadre, les besoins des différents services de la division. Soit le groupe inspection, investigation et planification, le groupe conception et normalisation et le groupe voirie.

Les activités réalisées dans le cadre de ces mandats s'effectueront sous la supervision directe des ingénieurs de la division et permettront l'atteinte des objectifs fixés au PTI 2018 -2020.

Sept (7) entente-cadre sont disponibles pour la division gestion d'actifs dont certaines arrivent à échéance tandis que d'autres sont déjà grandement utilisées. Les états d'avancements de ces ententes sont les suivants :

· SNC-Lavalin (CG15 0077) : 96 %;
· Les Consultants SMi (CG15 0077) : 96 %;
· SNC-Lavalin (CG16 0026) : 95 %
· CIMA+ (CG16 0026) : 97 %
· SNC-Lavalin (CM17 0749) : 50 %
· CIMA+ (CM17 0749) : 90 %
· Les services EXP (CM17 0749) : 73 %

Résultats de l'appel d'offres :

Analyse des soumissions :

Lors de l'appel d'offres public 18-16782, sur sept (7) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont déposé une soumission, soit (43%). La liste des preneurs du cahier des charges se retrouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Trois (3) soumissionnaires ont chacun déposé une seule soumission pour chacun des deux (2) contrats.

Pour le contrat **#**1, toutes les soumissions ont été jugées conformes par le Service de l'approvisionnement et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation. À la suite de l'évaluation des soumissions par le comité de sélection, les trois (3) soumissionnaires ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à la note de passage. Pour le contrat #2, deux (2)

soumissions ont été jugées conformes par le Service de l'approvisionnement et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation, une (1) soumission a été déclarée non conforme, car le soumissionnaire est l'adjudicataire du contrat **#**1. À la suite de l'évaluation des soumissions par le comité de sélection, les deux (2) soumissionnaires ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à la note de passage.

Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de valeur d'enveloppe budgétaire. Le premier contrat est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final pour le premier contrat. Le deuxième contrat est octroyé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final pour le deuxième contrat. Il est à noter que la firme ayant obtenu le premier contrat ne peut obtenir le deuxième à moins de présenter une proposition distincte avec du personnel différent du premier contrat; ce qu'aucun soumissionnaire n'a fait.

Contrat # 1 : Adjudicataire SNC-Lavalin inc.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Note Intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (déboursés)	Total (taxes incluses)
SNC-Lavalin inc.	**82,5**	**0,57**	**1 851 465,42 $**	**462 866,36 $**	**2 314 331,78 $**
Les Services EXP inc.	85,7	0,55	1 982 697,89 $	495 674,47 $	2 478 372,36 $
CIMA + S.E.N.C.	76,8	0,41	2 478 228,64 $	619 557,16 $	3 097 785,80 $
Dernière estimation réalisée			2 268 024.00 $	567 006,00 $	2 835 030.00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(520 698,22) $ -18.4 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					164 040,58 $ 7,1 %

Un écart de 18,4 % en faveur de la Ville pour le premier contrat entre le prix de la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée est observé. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs, dont la situation du marché au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Parmi les trois (3) firmes ayant obtenu la note de passage, deux (2) d'entre elles ont proposé un montant inférieur à l'estimation et une (1) d'entre elles a proposé un montant plus élevé que l'estimation.

L'adjudicataire recommandé SNC-Lavalin inc. détient une attestation de l'AMF émise le 4 novembre 2016 (voir pièce jointe).

Contrat # 2 : Adjudicataire Les Services EXP inc.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Note Intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (déboursés)	Total (taxes incluses)
Les Services EXP inc.	85,7	0,68	1 593 783,45 $	398 445,86 $	1 992 229,31 $
CIMA + S.E.N.C.	76,8	0,51	1 980 559,35 $	495 139,84 $	2 475 699,19 $
Dernière estimation réalisée			1 809 635,45 $	452 408,86 $	2 262 044,31 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(242 031,10) $ -11,9 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					483 469,88 $ 24,3 %

Un écart de 11,9 % en faveur de la Ville pour le deuxième contrat entre le prix de la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée est observé. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs, dont la situation du marché au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Parmi les deux (2) firmes conformes restantes, une (1) a proposé un montant inférieur à l'estimation et une (1) a proposé un montant plus élevé que l'estimation.

Puisque le contrat # 2 de services professionnels est d'une valeur de plus de 1 M$ et que l'écart entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à 20 %, le dossier satisfait aux exigences pour être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

L'écart observé dans le prix soumis de l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire concerne principalement l'ensemble des taux horaires présentés. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs, dont la disponibilité des ressources, les décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné et la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions.

L'adjudicataire recommandé Les Services EXP inc. détient une attestation de l'AMF émise le 27 juillet 2017 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de conclure deux (2) ententes-cadres sans imputation budgétaire pour l'obtention de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de divers mandats d'inspection, d'évaluation et de conception dans le domaine des structures routières et de la voirie.
La valeur monétaire de l'ensemble des mandats confiés à l'intérieur de chacune des ententes-cadres sera limitée au montant maximal des offres des firmes, soit 2 314 331,78 $ incluant les taxes pour la première entente avec la firme SNC-Lavalin inc., et 1 992 229,31 $ taxes incluses pour la deuxième entente avec la firme Les Services EXP inc.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total maximal de 4 306 561,09 $ taxes incluses sur une période de quatre (4) ans.

Le suivi du respect de la valeur monétaire des mandats qui seront confiés à l'intérieur de ces ententes-cadres s'effectuera par la Division de la gestion des actifs de la Direction des transports. Les différents mandats confiés feront l'objet d'une autorisation de dépenses, laquelle se veut en conformité avec les lois, les règlements et, plus spécifiquement, le règlement RCE 02-004 portant sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Les crédits requis pour financer ces dépenses seront pris à même le budget de fonctionnement ou le budget d'immobilisation du Service des infrastructures, de la voirie et des transports selon les mandats confiés à ces deux fournisseurs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces deux (2) ententes-cadres permettront à la Ville de poursuivre différentes activités qui contribuent à assurer une saine gestion de ses actifs routiers. En effet, elles offrent la possibilité de se prévaloir de services professionnels externes pour la réalisation de différents livrables. Les mandats confiés à ces firmes sont indispensables pour assurer la pérennité des ouvrages d'art et offrir aux citoyens des déplacements sécuritaires en préservant la fonctionnalité des réseaux routiers, cyclables et piétons, et ce, sur l'ensemble du territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où l'autorisation de conclure les deux (2) ententes-cadres serait reportée à une date ultérieure de la date d'échéance de la soumission, soit le 11 novembre 2018, le soumissionnaire recommandé pourrait alors retirer sa soumission. Conséquemment, la division gestion d'actifs se verrait dans l'obligation de recommencer son processus d'appel d'offres public et de couvrir les coûts qui y sont associés.
Une décision retardée ou encore défavorable aurait pour principales conséquences le report ou l'annulation de certaines activités planifiées dans le cadre du PTI 2018-2020, occasionnant ainsi des retards dans l'avancement des divers projets en cours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Examen du dossier par le CE et mandat à la CEC : 1er août 2018
Examen du dossier par la CEC : 8 août 2018
Examen de la recommandation de la CEC par le CE : 15 août 2018

Octroi des contrats par le CM : 20 août 2018
Réalisation des projets : 2018 à 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic VACHON
Ingénieur - Chef de groupe conception - Ponts et tunnels

Tél : 514 872-3326
Télécop. : 514-872-4965

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-27

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. : 514-872-4965

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-13

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 10 juillet 2018 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : LES SERVICES EXP INC.
Adresse du siège social : 56, QUEEN ST E, SUITE 301, BRAMPTON, ON, L6V 4M8, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 2700027173
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1167268128

Autres noms d'affaires

- DELSAER-GESTIONNAIRES DE PROJETS
- DELSAER-PROJECT MANAGERS
- EXP SERVICES INC.
- GÉODÉFOR
- LABORATOIRE DE CONSTRUCTION 2000
- LES CONSULTANTS L.B.C.D.
- LES LABORATOIRES SHERMONT
- PROCD TECHNOLOGIES
- PROJI-CONTROLE
- TEKNIKA HBA

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 27 juillet 2017

LES SERVICES EXP INC.
A/S MADAME AHN HAE-JIN
56, QUEEN ST E
SUITE 301
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

N° de décision : 2017-CPSM-1041269
N° de client : 2700027173

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- DELSAER-GESTIONNAIRES DE PROJETS
- DELSAER-PROJECT MANAGERS
- EXP SERVICES INC.
- GÉODÉFOR
- LABORATOIRE DE CONSTRUCTION 2000
- LES CONSULTANTS L.B.C.D.
- LES LABORATOIRES SHERMONT
- PROCD TECHNOLOGIES
- PROJI-CONTROLE
- TEKNIKA HBA

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 10 juillet 2018 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : SNC-LAVALIN INC.
Adresse du siège social : 455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O, , MONTRÉAL, QC, H2Z 1Z3, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 2700007364
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142775999

Autres noms d'affaires

- ÉNERCIBLE
- ÉNERGIE/POWER, DIVISION DE SNC- LAVALIN INC.
- GROUPE FUTUR TURCOT
- INDUSTRIEL, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN AFRI-FOOD, DIV. OF SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN AGRO, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN CAPITAL, DIVISION DE SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER, DIVISION OF SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU, DIVISION DE SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION OF SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN INC., DIVISION GTS
- SNC-LAVALIN PHARMA, DIV. DE SNC-LAVALIN INC.

- SNC-LAVALIN RISQUE & ASSURANCE, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
-
- SNC-LAVALIN, DIVISION ENVIRONNEMENT ET EAU
-
- SNC-LAVALIN, ENVIRONMENT AND WATER DIVISION

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 4 novembre 2016

SNC-LAVALIN INC.
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL QC H2Z 1Z3

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l’autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l’autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700007364
N° de demande :	1631180665
N° de confirmation de paiement :	000205798872

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

VOLUME 18, NUMÉRO 4, JUIN 2016

PRÉCISIONS CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DES AUTORISATIONS DE CONTRACTER AVEC L'ÉTAT ÉMISES PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

La Loi sur les contrats des organismes publics [1] prévoit que lorsqu'une entreprise présente une demande de renouvellement au moins 90 jours avant le terme de la durée de validité de son autorisation, elle demeure autorisée à contracter, sous réserve d'une révocation durant ce délai. L'entreprise demeure donc au Registre des entreprises admissibles (REA), et ce, jusqu'à ce que l'Autorité des marchés financiers (AMF) confirme ou non son renouvellement.

Cependant, si une entreprise dépose sa demande de renouvellement dans un délai inférieur à 90 jours avant l'expiration de son autorisation, elle est alors retirée du REA une fois ce délai expiré. Par conséquent, elle ne pourra plus signer de nouveaux contrats ou sous-contrats publics au-dessus des seuils. Elle pourra cependant poursuivre ceux qui sont en cours d'exécution.

Dans le cadre du processus de renouvellement, l'AMF transmet à l'entreprise, une fois que la demande de renouvellement est dûment soumise, un accusé de réception attestant la date à laquelle ladite demande a été reçue. L'entreprise est alors en mesure de déterminer si sa demande a été déposée dans le délai requis. Par la suite, la décision sur le renouvellement sera transmise à l'entreprise une fois qu'elle sera rendue par l'AMF. Ainsi, entre le moment où l'autorisation initialement délivrée est expirée et celui où la décision sur le renouvellement sera rendue, le REA fait foi de tout.

Il est de la responsabilité de l'organisme public de consulter systématiquement le REA, publié sur le site Web de l'Autorité des marchés financiers, avant de signer un contrat avec une entreprise, afin de s'assurer que celle-ci est bel et bien autorisée à le faire, à la date de signature dudit contrat.

Les entreprises qui souhaitent en savoir plus sur la demande d'autorisation pour conclure un contrat public ou un sous-contrat public peuvent visiter le site Web de l'Autorité des marchés financiers.

Pour présenter une demande de renouvellement

Les entreprises peuvent déposer leur demande dès maintenant auprès de l'Autorité des marchés financiers, qui rend disponibles sur le site www.lautorite.qc.ca les services en ligne nécessaires pour présenter une demande d'autorisation.

Les entreprises québécoises qui souhaitent présenter une demande de renouvellement devront utiliser les services en ligne de l'AMF. Pour accéder aux services en ligne en toute sécurité, elles devront détenir un compte clicSÉQUR-entreprises.

Les entreprises qui obtiennent une autorisation de l'AMF sont inscrites au Registre des entreprises autorisées à contracter avec un organisme public, qui peut être consulté sur le site Web de l'AMF.

Pour de plus amples renseignements :
Direction de l'évaluation de la conformité
418 643-0875, poste 4918

Téléphone sans frais : 1 855 883-7362

---

[1] Article 21.41 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187000005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec les firmes SNC-Lavalin inc. (2 314 331,78 $, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (1 992 229,31 $, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation et de conception dans le domaine des structures routières et de la voirie (projet 18-02) - Appel d'offres public 18-16782 - 3 soumissionnaires pour le contrat #1 et 2 soumissionnaires pour le contrat #2.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16782 DetCah.pdf
18-16782 Copie de TABLEAU_Contrat 1.pdf
18-16782 Copie de TABLEAU_Contrat 2.pdf
18-16782 Nouvelle Appel D'offres Contrat 1.pdf
18-16782 Nouvelle Appel D'offres Contrat 2.pdf
18-16782 PV 18-05-15.SP.0308.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-29

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16782 — No du GDD : 1187000005

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, de conception dans le domaine des structures routières et de la

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	16 - 4 - 2018	Nombre d'addenda émis durant la période :	3
Ouverture originalement prévue le :	8 - 5 - 2018	Date du dernier addenda émis :	3 - 5 - 2018
Ouverture faite le :	15 - 5 - 2018	Délai total accordé aux soumissionnaires :	28 jrs
Date du comité de sélection :	30 - 5 - 2018		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	7	Nbre de soumissions reçues :	3	% de réponses :	42,86
		Nbre de soumissions rejetées :	0	% de rejets :	0

Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	11 - 11 - 2018
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	11 - 11 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
CIMA + S.E.N.C.	3 097 785,80 $		
Les Services EXP Inc.	2 478 372,36 $		
SNC-Lavalin Inc.	2 314 331,78 $	√	**1**

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le **contrat no. 1** à la firme ayant obtenu le plus haut pointage: **SNC Lavalin Inc.** Des 4 autres firmes détentrices du cahier des charges certaines n'avaient pas la capacité ou la disponibilité.

Préparé par : Eddy Dutelly — Le 27 - 6 - 2018

18-16782 - Services professionnels pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, de conception dans le domaine des structures routières et de la voirie

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
CIMA + S.E.N.C.	3,17	8,33	10,00	16,67	20,33	18,33	76,8	3 097 785,80 $	0,41	3
Les Services EXP Inc.	4,00	8,67	13,00	17,00	26,00	17,00	85,7	2 478 372,36 $	0,55	2
SNC-Lavalin Inc.	3,83	7,33	11,67	18,33	25,00	16,33	82,5	2 314 331,78 $	0,57	1
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly

Comité — Contrat 1

Date	mercredi 30-05-2018
Heure	10 h 00
Lieu	255 boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400, salle 436

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16782 — No du GDD : 1187000005

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, de conception dans le domaine des structures routières et de la

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	16 - 4 - 2018	Nombre d'addenda émis durant la période :	3
Ouverture originalement prévue le :	8 - 5 - 2018	Date du dernier addenda émis :	3 - 5 - 2018
Ouverture faite le :	15 - 5 - 2018	Délai total accordé aux soumissionnaires :	28 jrs
Date du comité de sélection :	30 - 5 - 2018		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7 — Nbre de soumissions reçues : 3 — % de réponses : 42,86

Nbre de soumissions rejetées : 1 — % de rejets : 33,33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
SNC-Lavalin Inc.	Administratif

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs — Date d'échéance initiale : 11 - 11 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs — Date d'échéance révisée : 11 - 11 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
CIMA+ S.E.N.C.	2 475 699,19		
Les Services EXP Inc.	1 992 229,31	√	2

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le **contrat no. 2** à la firme ayant obtenu le plus haut pointage : **Les Services EXP Inc.**. Des 4 autres firmes détentrices du cahier des charges, certaines n'avaient pas la capacité, la disponibilité ou n'étaient pas compétitifs.

Préparé par : Eddy Dutelly — Le 29 - 6 - 2018

18-16782 - Services professionnels pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, de conception dans le domaine des structures routières et de la voirie

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
CIMA + S.E.N.C.	3,17	8,33	10,00	16,67	20,33	18,33	76,8	2 475 699,19 $	0,51	2
Les Services EXP Inc.	4,00	8,67	13,00	17,00	26,00	17,00	85,7	1 992 229,31 $	0,68	1
SNC-Lavalin Inc.	3,83	7,33	11,67	18,33	25,00	16,33	82,5		-	N.C.
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly

Comité

Contrat 2

Date	mercredi 30-05-2018
Heure	10 h 00
Lieu	255 boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400, salle 436

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Avis du jour | Service à la clientèle | Aide | Recherche avancée

Mon SEAO | Mes avis | Rapports | Profil | Organisation | COMMANDES | PANIER

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-16782
Numéro de référence : 1156230
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, de conception et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1429579)** 2018-04-17 17 h 10 **Transmission :** 2018-04-17 17 h 10	2925273 - 18-16782 - Addenda no 1 - Modification du titre 2018-04-20 10 h 02 - Courriel 2930728 - 18-16782 Addenda no 2 (devis) 2018-04-30 13 h 05 - Courriel 2930729 - 18-16782 Addenda no 2 (plan) 2018-04-30 13 h 05 - Courriel 2933470 - 18-16782 Addenda no. 3 - Report de date 2018-05-03 9 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462	**Commande : (1428811)** 2018-04-17 7 h 21 **Transmission :**	2925273 - 18-16782 - Addenda no 1 - Modification du titre 2018-04-20 10 h 02 - Courriel 2930728 - 18-16782

		Télécopieur : 450 682-1013	2018-04-17 7 h 21	Addenda no 2 (devis) 2018-04-30 13 h 05 - Courriel 2930729 - 18-16782 Addenda no 2 (plan) 2018-04-30 13 h 05 - Courriel 2933470 - 18-16782 Addenda no. 3 - Report de date 2018-05-03 9 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com NEQ : 1143019660	Madame Cinthia Fournier. Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1429414)** 2018-04-17 15 h 12 **Transmission :** 2018-04-17 15 h 12	2925273 - 18-16782 - Addenda no 1 - Modification du titre 2018-04-20 10 h 02 - Courriel 2930728 - 18-16782 Addenda no 2 (devis) 2018-04-30 13 h 05 - Courriel 2930729 - 18-16782 Addenda no 2 (plan) 2018-04-30 13 h 05 - Courriel 2933470 - 18-16782 Addenda no. 3 - Report de date 2018-05-03 9 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante. Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1429448)** 2018-04-17 15 h 38 **Transmission :** 2018-04-17 15 h 38	2925273 - 18-16782 - Addenda no 1 - Modification du titre 2018-04-20 10 h 02 - Courriel 2930728 - 18-16782 Addenda no 2 (devis) 2018-04-30 13 h 05 - Courriel 2930729 - 18-16782 Addenda no 2 (plan) 2018-04-30 13 h 05 - Courriel 2933470 - 18-16782 Addenda no. 3 - Report de

				date 2018-05-03 9 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1428925)** 2018-04-17 9 h 29 **Transmission :** 2018-04-17 9 h 29	2925273 - 18-16782 - Addenda no 1 - Modification du titre 2018-04-20 10 h 02 - Courriel 2930728 - 18-16782 Addenda no 2 (devis) 2018-04-30 13 h 05 - Courriel 2930729 - 18-16782 Addenda no 2 (plan) 2018-04-30 13 h 05 - Courriel 2933470 - 18-16782 Addenda no. 3 - Report de date 2018-05-03 9 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9 NEQ : 1169411510	Madame Rachel Pelletier Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (1429134)** 2018-04-17 11 h 28 **Transmission :** 2018-04-17 11 h 28	2925273 - 18-16782 - Addenda no 1 - Modification du titre 2018-04-20 10 h 03 - Télécopie 2930728 - 18-16782 Addenda no 2 (devis) 2018-04-30 13 h 06 - Télécopie 2930729 - 18-16782 Addenda no 2 (plan) 2018-04-30 13 h 05 - Courriel 2933470 - 18-16782 Addenda no. 3 - Report de date 2018-05-03 9 h 36 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le	Madame Martine	**Commande : (1428868)**	2925273 - 18-16782 - Addenda no 1 -

	Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	2018-04-17 8 h 14 **Transmission :** 2018-04-17 8 h 14	Modification du titre 2018-04-20 10 h 02 - Courriel 2930728 - 18-16782 Addenda no 2 (devis) 2018-04-30 13 h 05 - Courriel 2930729 - 18-16782 Addenda no 2 (plan) 2018-04-30 13 h 05 - Courriel 2933470 - 18-16782 Addenda no. 3 - Report de date 2018-05-03 9 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.28

2018/08/20 13:00

(2)

Dossier # : 1187000005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec les firmes SNC-Lavalin inc. (2 314 331,78 $, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (1 992 229,31 $, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation et de conception dans le domaine des structures routières et de la voirie (projet 18-02) - Appel d'offres public 18-16782 - 3 soumissionnaires pour le contrat #1 et 2 soumissionnaires pour le contrat #2.

Rapport- mandat SMCE187000005.pdf

Dossier # :1187000005

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 20 août 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187000005

Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec les firmes SNC-Lavalin inc. (2 314 331,78 $, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (1 992 229,31 $, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation et de conception dans le domaine des structures routières et de la voirie (projet 18-02) - Appel d'offres public 18-16782 - 3 soumissionnaires pour le contrat #1 et 2 soumissionnaires pour le contrat #2.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187000005
Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec les firmes SNC-Lavalin inc. (2 314 331,78 $, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (1 992 229,31 $, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation et de conception dans le domaine des structures routières et de la voirie (projet 18-02) - Appel d'offres public 18-16782 - 3 soumissionnaires pour le contrat #1 et 2 soumissionnaires pour le contrat #2.

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 9 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Un représentant du Service des infrastructures, de la voirie et des transports a répondu aux questions des membres de la Commission.

Outre quelques interventions portant sur des précisions, les membres de la Commission n'ont pas posé de question au représentant du Service. Ils ont jugé que la présentation qui leur a été faite était remarquablement claire et couvrait tous les angles du dossier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie le représentant du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour ses interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187000005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.29

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1184368005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à PBSC Solutions urbaines inc. d'une valeur maximale de 4 786 057,43 $ (taxes comprises) pour l'acquisition en 2018 de pièces et d'équipements permettant une expansion du sytème de vélo en libre-service et approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé:
1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et PBSC Solutions urbaines inc., fournisseur unique, pour la fourniture en 2018 de pièces et d'équipements permettant une expansion du système de vélo en libre-service BIXI, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 786 057,43 $, taxes incluses, conformément à son offre de service et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-20 00:33

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184368005**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à PBSC Solutions urbaines inc. d'une valeur maximale de 4 786 057,43 $ (taxes comprises) pour l'acquisition en 2018 de pièces et d'équipements permettant une expansion du sytème de vélo en libre-service et approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2014, BIXI Montréal assure l'exploitation et la gestion pour le compte de la Ville de Montréal du système de vélo en libre-service BIXI. Les obligations de BIXI Montréal sont consignées dans une entente de gestion, la dernière ayant été conclue au début de l'année 2015 pour une durée de 5 ans.
Le système de vélo en libre-service BIXI a connu un succès sur toute la ligne en 2017 et les citoyens ont été encore plus nombreux à profiter du service. Près de 260 000 personnes ont effectué plus de 4,8 millions de déplacements, une hausse de 16% par rapport à 2016. Le nombre d'achats par les membres et les clients occasionnels (courte durée) a augmenté de 21% et le nombre de clients différents de 10%, en comparaison avec 2016. Soulignons que l'année 2017 a permis d'établir de nouveaux records d'achalandage. En effet, le dimanche BIXI gratuit du 30 juillet 2017 a été la journée la plus achalandée de toute l'histoire de BIXI Montréal avec 41 729 déplacements effectués en 24 heures. Durant cette même fin de semaine, 80 191 déplacements ont été enregistrés en deux jours, soit 19% de plus que le précédent record de fin de semaine.

Ce contrat accordé à PBSC Solutions urbaines inc. s'inscrit dans la poursuite du projet d'optimisation et d'expansion du système de vélo en libre-service amorcé en 2016. La popularité grandissante du système auprès des usagers actuels et l'adhésion d'une nouvelle clientèle à chaque année obligent à revoir le service offert afin de s'assurer qu'il demeure concurrentiel et qu'il continue à répondre de manière efficace aux besoins et aux attentes de la communauté cycliste.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé d'octroyer un contrat à PBSC Solutions urbaines inc. qui permettra notamment l'achat de pièces et d'équipements d'actifs (vélos, terminaux solaires, pavés techniques, panneaux publicitaires, points d'ancrage, etc.) qui amélioreront la performance du système afin de pouvoir mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

Ce contrat à conclure de gré à gré avec PBSC Solutions urbaines inc. respecte les lois en vigueur, notamment la *Loi sur les cités et villes (art. 573)* qui prévoit certaines exceptions permettant d'octroyer un contrat de gré à gré sans égard à sa valeur. C'est le cas d'un contrat «dont l'objet est la fourniture (...) de matériels, de matériaux (...) et qui est conclu (...) avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les matériaux, le matériel (...)

après que les vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord gouvernemental de libéralisation des marchés publics applicables à la municipalité (...)».

Or, par le biais d'une étude réalisée par la firme KPMG en mai dernier, à la demande de la Ville de Montréal, il nous est possible de démontrer que ces vérifications documentées ont été effectuées afin de s'assurer de l'unicité de ce fournisseur. Ainsi, la firme conclut que PBSC Solutions urbaines inc. est la seule en mesure de fournir ces équipements (voir rapport en pièce jointe).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1475 (19 décembre 2016) Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019», sujet à approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
CM14 1249 (15 décembre 2014) Conclure une entente avec BIXI Montréal afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal;

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat de gré à gré au fournisseur unique PBSC Solutions urbaines inc. pour l'acquisition en 2018 de pièces et d'équipements requis pour poursuivre l'optimisation et l'expansion du système de vélo en libre-service et d'approuver le projet de convention à cette fin.
Ces pièces et équipements sont les suivants:

Description	Unité
Standard V3.1 NAESTA KIOSK (Housing)	60
Solar Panel Adjustable Assembly (Modèle PBSC)	60
Solar Panel Pole (Modèle PBSC)	60
Solar Panel Adjustable Assembly (***without 8D cable ***) (Modèle 8D)	0
Solar Panel Pole (Modèle 8D)	0
Panneau publicitaire	60
Pavés techniques neuf	342
Point d'ancrage - cassettes seulement sans 8D	184
Point d'ancrage - sans électronique 8D	1309
Câbles - points d'ancrage	1493
Point d'ancrage - assemblage	1493
Vélos 7 vitesses	900
Vélos 7 vitesses	100
Panneau publicitaire	15
Point d'ancrage - sans électronique 8D	863
Câbles - points d'ancrage	863
pavé 180	4
Pavé 90	4
Pavés C2	30
End plate Pavés C2	12
Pavés techniques	157
PBSC Kiosk – Standard Solar V3.1 (include solar par	À venir
PBSC Docking Point with cassette	À venir

Ceux-ci sont plus amplement décrits à l'annexe A du projet de convention entre la Ville de Montréal et PBSC Solutions urbaines inc. (voir la pièce jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques).

JUSTIFICATION

L'acquisition des ces nouveaux équipements permettra de poursuivre l'optimisation et l'expansion du système de vélo en libre-service actuel et de répondre plus efficacement aux besoins de la clientèle actuelle et à venir. Elle permettra, de plus, d'assurer la desserte de nouveaux arrondissements.
Ce contrat de biens et services doit être étudié par la Commission sur l'examen des contrats puisque sa valeur est supérieure à 2 M$ et qu'il s'agit d'un fournisseur unique.

BIXI Montréal, qui est le gestionnaire du sytème de vélo en libre-servie BIXI, a procédé aux vérifications nécessaires quant à la qualité et à la conformité des équipements à acquérir auprès de PBSC Solutions urbaines inc. À la suite d'une négociation en bonne et due forme, il s'est assuré que le prix demandé pour chacun d'eux est juste et équitable et correspond au prix du marché.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette dépense est de 4 786 057,43 $, taxes incluses et sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 4 370 308,37 $ sera financé par le règlement d’emprunt de compétence locale # 16-072 - «Acquisition d'équipements et mobilier urbain». Ce montant correspond à la charge nette aux frais des contribuables montréalais.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'exploitation du système de vélo en libre-service BIXI est en accord avec les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020.
Le service BIXI s'inscrit notamment dans les orientations du Plan de transport de Montréal, adopté en 2008, qui mise entre autres sur un usage accru du vélo partout sur le territoire de l'agglomération. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet d'optimisation et d'expansion du système de vélo en libre-service BIXI aura des impacts majeurs notamment au niveau de l'offre de services auprès de la clientèle.
L'acquisition de ces pièces et équipements devrait permettre d'offrir un meilleur service aux utilisateurs.
Si le contrat n'est pas accordé à PBSC Solutions urbaines inc., les impacts se feront sentir auprès des utilisateurs qui sont de plus en plus nombreux à adhérer au système de vélo en libre-service BIXI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er août 2018: Présentation du dossier au comité exécutif;
8 août 2018: Présentation et analyse du dossier par la Commission permanente d'examen sur les contrats;
15 août 2018: Présentation du dossier au comité exécutif avec les recommandations de la Commission;
20 août 2018: Adoption par le conseil municipal
Septembre 2018: Octroi du contrat à PBSC Solutions urbaines inc.;
Novembre 2018: Livraison des équipements à BIXI Montréal et début de l'assemblage des stations en vue de la saison 2019;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-06-27
Michel D BÉDARD Cons. en aménagement - chef d'équipe		Isabelle MORIN Chef de division	
Tél : **Télécop. :**	514 872-0180 514 872-4494	**Tél :** **Télécop. :**	514 872-3130 514 872-4494

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Benoit CHAMPAGNE	Chantal AYLWIN

Directeur

Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-19

Directrice des infrastructures
En remplacement de Claude Carette
Directeur du SIVT
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-19

KPMG

Étude de marché en vue de l’acquisition de nouvelles pièces et de nouveaux équipements d’actifs du système de vélo en libre-service BIXI

29 mai 2018

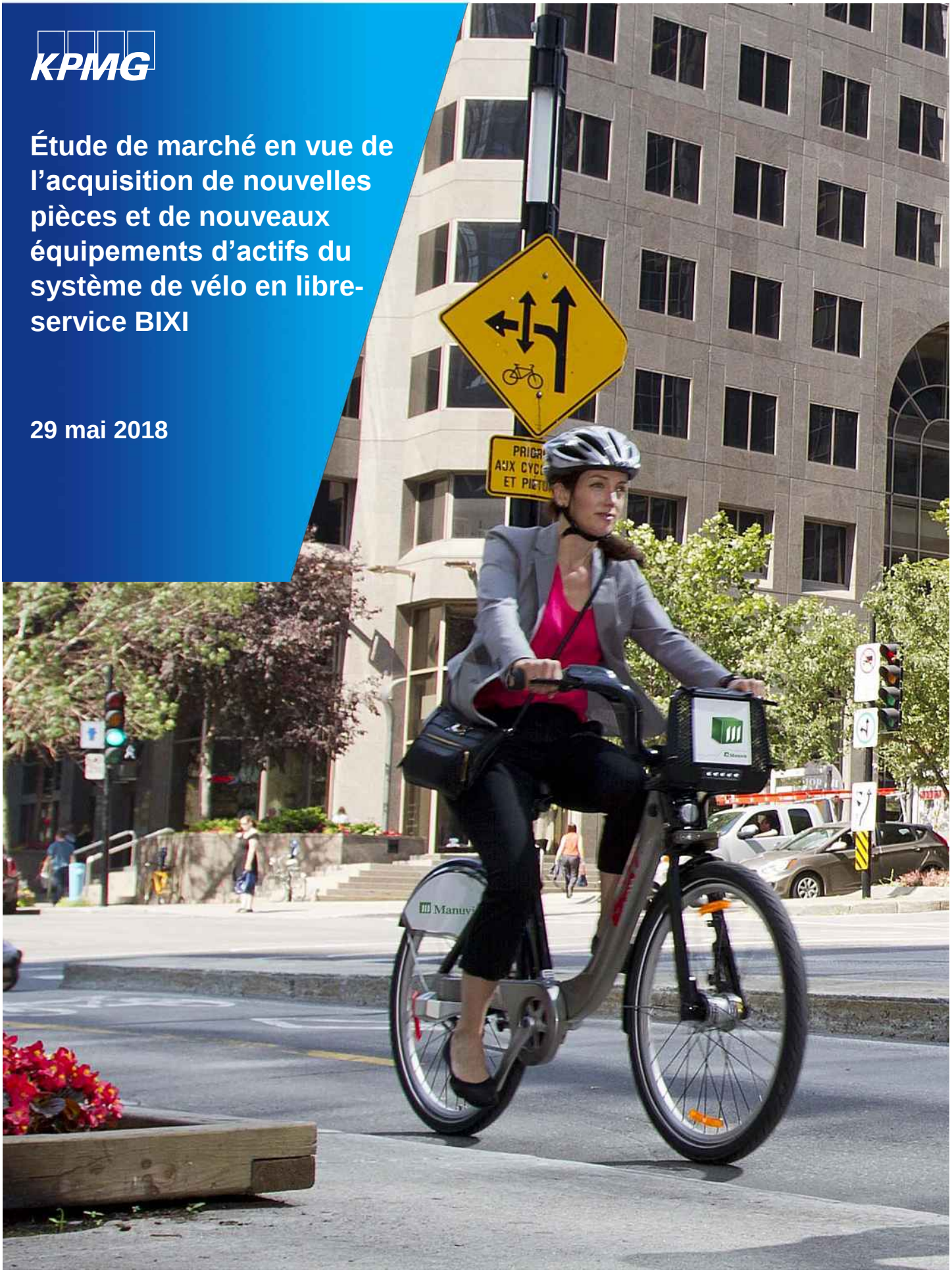

Table des matières

Réserves et limitations	3
Faits saillants	4
1. Mandat et méthodologie	5
2. Sondage de marché	8
Conclusion	13
Annexes	15
Annexe A – Spécifications techniques	16
Annexe B – Critères de sélection du (des) fournisseur(s)	22
Annexe C – Liste des entreprises contactées	24
Annexe D – Questionnaire	28

Réserves et limitations

Le présent document, qui a été préparé par KPMG s.r.l. /S.E.N.C.R.L. (« KPMG »), est destiné à l'usage interne de la Ville de Montréal (la « Ville »), conformément aux conditions de l'offre de service intitulée «étude de marché en vue de l'acquisition de nouvelles pièces et de nouveaux équipements d'actifs du système de vélo en libre-service BIXI» et du contrat de mission (le « Contrat de mission ») daté du 26 mars 2018.

Les conclusions du présent rapport sont fondées sur les données, informations et hypothèses qui nous ont été fournies jusqu'au mois de mai 2018. En plus des informations publiquement disponibles, nous avons utilisé les intrants fournis par la Ville de Montréal ainsi que par les entreprises ayant participé aux entrevues. Nous n'avons pas fait de vérification exhaustive ni vérifié d'une manière indépendante le caractère valide et complet de ces intrants. Si les intrants devaient changer, les conclusions du présent rapport pourraient également changer. Nous nous réservons le droit et non une obligation de faire une mise à jour du présent rapport si de nouvelles informations devaient être disponibles à une date ultérieure.

Faits saillants

- La Ville de Montréal souhaite faire l'acquisition d'équipements respectant et s'harmonisant avec le design et la facture des équipements déployés actuellement sur son réseau de vélo-partage, et ce, dans le but de permettre une gestion optimale et fonctionnelle du système en place.
- La présente étude fait suite à une analyse similaire réalisée par KPMG en juin 2016 pour la Ville de Montréal. Une mise à jour de la liste des participants à l'étude a été réalisée et huit fournisseurs européens ont été ajoutés à la liste des entreprises contactées, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes. Une recherche approfondie n'a pas permis d'identifier de nouveau joueur majeur en Amérique du Nord d'intérêt pour la présente étude.
- Parmi les treize fournisseurs d'équipements de vélo-partage contactés, trois d'entre eux, soit PBSC, Motivate, et NextBike ont montré un intérêt à répondre à une demande éventuelle d'équipements en provenance de la Ville de Montréal. À noter que l'identité de la Ville a été préservée lors de nos discussions.
- Les fournisseurs hésitent à s'engager formellement ou à fournir des cotations fermes sans analyser les spécificités de la commande, et ce directement avec le client.
- La firme PBSC serait la seule en mesure de fournir des équipements qui soient non seulement compatibles, mais identiques à ceux présentement en service au sein du réseau vélo-partage BIXI. PBSC détient l'ensemble des licences et/ou brevets requis pour les équipements visés.
- Motivate n'est pas en mesure de fournir du matériel entièrement compatible avec le système de PBSC. Le représentant de Motivate a présumé que le client était la Ville de Montréal et a indiqué que dans ce cas, une transition de ses équipements serait « très coûteuse » et qu'il ne voyait pas l'intérêt pour la Ville de faire appel à un autre fournisseur que PBSC.
- NextBike n'est pas en mesure non plus de fournir du matériel entièrement compatible avec le système de PBSC. Le système logiciel utilisé actuellement par BIXI devrait être remplacé par le logiciel de NextBike. Par ailleurs, nous comprenons qu'une telle intégration comporte certains risques techniques, opérationnels et de coûts qui restent à définir. Enfin, les stations de NextBike ont une esthétique clairement distincte des stations BIXI actuelles.
- Les firmes JCDecaux, Smoove, Cykleo, HourBike et ClearChannel ont indiqué ne pas être en mesure de fournir des équipements compatibles avec le système de PBSC, soit le système actuel de la Ville de Montréal.
- Malgré plusieurs courriels et appels de relance, Bcycle, Bewegen, DeutscheBahn Connect et BikeU n'ont pas répondu au présent sondage. Lors de l'étude réalisée en 2016, il avait été noté que BCycle et Bewegen devraient quant à elles conclure avec PBSC (et 8D pour les cassettes) des ententes de licence de fabrication pour certains des équipements. Incidemment, cette contrainte au niveau des brevets et licences entraînerait vraisemblablement des négociations multipartites complexes, des délais et des coûts additionnels.
- PBSC disposerait d'un inventaire relativement important de par son volume habituel de commande et serait en mesure de fournir les équipements dans un délai d'environ 10 semaines. Les éléments en stocks seraient livrés immédiatement.
- En conclusion, PBSC est le seul fournisseur en mesure de satisfaire les besoins d'équipements de vélo-partage, et ce selon les spécificités exprimées par les autorités de la Ville de Montréal. Aucune des firmes interrogées ne semble en mesure de fournir ces équipements en parfaite conformité aux besoins exprimés sans utiliser les services de PBSC.

1. Mandat et méthodologie

À la suite de l'acquisition des biens et équipements de la Société de vélos en libre-service (SVLS), la Ville de Montréal a créé BIXI-Montréal en 2014 afin d'exploiter et donner un souffle nouveau au réseau de vélo-partage de la métropole. Ainsi, dans son plan d'affaires 2015-2019, l'équipe de BIXI-Montréal a identifié l'« efficience opérationnelle » comme l'une de ses quatre principales orientations stratégiques. En effet, selon BIXI-Montréal, l'optimisation de ses pratiques opérationnelles passe par l'identification et une gestion plus efficace des importants postes de dépenses, en l'occurrence l'acquisition et le remplacement des pièces et équipements du réseau BIXI[1].

C'est dans ce contexte que la Ville a entamé un programme de révision des fournisseurs afin d'obtenir les pièces et équipements, conformes aux standards de qualité, au meilleur coût.

1.1 Mandat

La Ville de Montréal souhaite faire l'acquisition d'équipements respectant et s'harmonisant avec le design et la facture des équipements déployés actuellement sur son réseau de vélo-partage.

L'homogénéité du système, sur le plan fonctionnel, est d'une importance capitale. En effet, il serait complexe pour la Ville d'avoir à gérer deux inventaires différents de pièces et équipements (voir **Annexe B**, critère 2 « Conformité du design et compatibilité technologique pour une intégration parfaitement homogène au réseau existant »). Sur le plan visuel, il importe de retrouver une certaine harmonie, de sorte que les utilisateurs n'aient pas l'impression d'avoir accès à deux systèmes différents.

Les six catégories d'équipements et les quantités désirées par la Ville se déclinent comme suit :

- 700 vélos 7 vitesses;
- 60 terminaux solaires;
- 60 Mats Solaire et Panneaux Solaires;
- 75 panneaux publicitaires;
- Pavés techniques :
  - 411 pavés techniques;
  - 4 pavés 180;
  - 4 pavés 90;
  - 30 pavés C2;
  - 12 plaques de finition pour pavés C2;
- Points d'ancrage :
  - 184 points d'ancrage cassette uniquement;
  - 1 819 points d'ancrage complet - sans électronique;
  - 2 003 points d'ancrage – Câbles.

[1] BIXI-Montréal, Recommandations et Plan d'affaires 2015-2019, p.4

Chacun des équipements susmentionnés doit répondre à des spécifications techniques précises afin que leur intégration au réseau existant se fasse de façon fluide et transparente pour les utilisateurs. Ces spécifications sont présentées en **Annexe A**.

Conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, une vérification sérieuse et documentée doit être effectuée afin de permettre à la Ville de Montréal de confirmer l'unicité d'un fournisseur auprès duquel elle souhaite acquérir des éléments d'actifs de son système de vélo en libre-service BIXI.

Cette vérification doit être effectuée dans l'ensemble du Canada et des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics applicables à la Ville.

L'acquisition de ces équipements devant se faire dans un esprit d'efficience opérationnelle, la Ville a sollicité les services de KPMG afin de :

– Dresser un inventaire des entreprises nord-américaines et européennes qui pourraient être intéressées et capables de fournir à la Ville de Montréal les pièces et équipements qu'elle souhaite acquérir;

– Évaluer la capacité des soumissionnaires potentiels à pouvoir approvisionner la Ville de Montréal en respectant les spécifications techniques de même que les exigences quant à la spécificité des pièces et des équipements qu'ils peuvent fournir.

Il convient de noter qu'une étude similaire avait été réalisée en juin 2016 par KPMG pour la Ville de Montréal[2] et avait permis de conclure que la firme PBSC[3] était à l'époque le seul fournisseur en mesure de satisfaire les besoins d'équipements de vélo-partage, et ce selon les spécificités exprimées par les autorités de la Ville de Montréal.

1.2 Méthodologie

Afin d'assister la Ville dans ce projet, KPMG a réalisé le mandat selon un plan de travail décliné en six activités principales :

1. Réunion de démarrage – Dès l'octroi du contrat, KPMG et la Ville ont organisé une rencontre afin de : présenter l'équipe de projet; passer en revue les besoins et identifier clairement les intrants ainsi que les extrants souhaités; et confirmer l'approche de réalisation du mandat, les sources d'information disponibles ainsi que le processus de communication et de validation des livrables. Durant cette rencontre, les points suivants ont été abordés : confirmation des spécifications techniques; passage en revue des fournisseurs actuels et potentiels; et identification des contraintes à prendre en compte, par exemple, les brevets éventuels et la capacité de livraison dans des délais raisonnables.

2. Identification des critères de sélection – Les sept critères de sélection suivants du (des) fournisseur(s) ont été utilisés: (1) l'intérêt de la firme à fournir des équipements à la Ville; (2) la capacité de la firme à livrer des équipements compatibles au réseau actuel de la Ville (technologies PBSC1F et 8D); (3) l'expérience de la firme en tant que fournisseur de réseaux de vélo-partage; (4) la qualité des produits; (5) la capacité opérationnelle (ex. : taille des principaux clients, capacité de production); (6) capacité financière (ex. : performance financière des exercices récents) et (7) la compétitivité tarifaire. Ces critères avaient été validés par la Ville lors de l'étude réalisée en 2016 et sont présentés à l'Annexe B.

3. Identification des firmes potentielles ainsi que des points de contact – Les critères étant définis, KPMG a revu et complété l'inventaire réalisé en 2016 des entreprises en mesure de répondre à un appel de proposition pour des

[2] Voir Étude de marché en vue de l'acquisition de nouvelles pièces et de nouveaux équipements d'actifs du système de vélo en libre-service BIXI, 10 juin 2016

[3] Public Bike System Company (PBSC)

services et équipements à la Ville de Montréal afin de bonifier le réseau BIXI. Treize (13) firmes ont été identifiées et les points de contact au sein des firmes identifiées ont également été documentés (Annexe C). Il est à noter que la firme 8D technologies a été acquise en février 2017 par Motivate.

4. Élaboration du questionnaire – KPMG a élaboré un bref guide d'entrevue servant de soutien lors des discussions avec les responsables des firmes retenues pour les entrevues. Validé par la Ville, ce guide a permis de couvrir les éléments identifiés dans la commande, ainsi que la capacité de chacune des firmes à répondre aux sept critères d'évaluation.
5. Réalisation des entrevues téléphoniques – KPMG a ensuite contacté les firmes identifiées afin d'administrer le questionnaire et de valider leur intérêt pour un tel contrat.
6. Élaboration du rapport – Parallèlement aux activités 1 à 5, KPMG a élaboré pour la Ville le présent rapport présentant les résultats de l'analyse.

2. Sondage de marché

2.1 Fournisseurs retenus pour le sondage

L'analyse réalisée en 2016 avait permis d'identifier les principaux fournisseurs de réseaux de vélo partage en Amérique du Nord (voir liste détaillée en **Annexe C**): 8D technologies, BCycle, Bewegen, Clear Channel Ourdoor, CycleHop, Deco Bike, Motivate, NextBike, PBSC et Social Bicycles.

Après validation avec la Ville de Montréal, nous avions retenu les six entreprises les plus à même de satisfaire aux besoins de BIXI-Montréal :

- PBSC
- Bcycle
- Cyclehop
- 8D Technologies
- Bewegen
- Motivate

Dans le cadre de la présente étude, nous avons réalisé une mise à jour de cette liste d'entreprise, à partir de recherches et de prises de contacts avec certains fournisseurs. Huit fournisseurs européens ont été ajoutés à la liste des entreprises contactées, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes. Suite à une recherche approfondie, aucun nouveau joueur majeur d'intérêt n'a été identifié en Amérique du Nord pour la présente étude. Par ailleurs, la société 8D Technologies a été rachetée par Motivate.

La liste des fournisseurs retenus pour le présent sondage est donc la suivante :

Fournisseurs nord-américains	Fournisseurs européens
– PBSC – Bcycle – Cyclehop – Bewegen – Motivate	– Cyclocity (JCDecaux) – NextBike – Smoove – ClearChannel – Cykleo (Keolis) – Deutsche Bahn Connect – Hourbike – BikeU

2.2 Critères d'évaluation et guide d'entrevue

2.2.1 Critères d'évaluation des fournisseurs

Tels que présentés en **Section 2**, les besoins de la Ville de Montréal sont spécifiques et requièrent du fournisseur une excellente compréhension du réseau BIXI (compatible aux solutions PBSC et 8D Technologies). Le fournisseur doit notamment être capable de fournir des équipements respectant et s'intégrant parfaitement avec le design et la facture des équipements déployés actuellement sur le réseau, et ce, afin de répondre à des impératifs de compatibilité fonctionnelle et opérationnelle.

Ainsi, nous avons établi sept critères de sélection (**Annexe B**). Deux de ces critères sont discriminatoires : l'intérêt du fournisseur pour la commande et sa capacité à livrer des équipements compatibles au réseau actuel de la Ville. Les cinq autres critères sont sélectifs : expérience de la firme, qualité des produits, capacité opérationnelle, capacité financière et compétitivité au niveau du prix.

2.2.2 Guide d'entrevue

Avant les entrevues, un document comprenant une brève description du mandat et des besoins de la Ville de Montréal, les spécifications techniques des équipements désirés (**Annexe A**), ainsi qu'un questionnaire étaient envoyés à chacune des firmes afin de guider les échanges. Le questionnaire comprend une première section permettant d'identifier la firme et le point de contact, ainsi que huit questions couvrant les critères d'évaluation mentionnés dans la section précédente. Le questionnaire est présenté en **Annexe D**.

2.3 Critères discriminants : résultats du sondage

2.3.1 Intérêt du fournisseur pour la commande

INTÉRÊT? OUI	INTÉRÊT? NON
– Motivate – PBSC – NextBike	– CycleHop – Bewegen – Bcycle – Cyclocity (JCDecaux) – Smoove – ClearChannel – Cykleo (Keolis) – Deutsche Bahn Connect – Hourbike – BikeU

– Seules les firmes Motivate, PBSC et NextBike ont confirmé être intéressées à fournir l'ensemble des équipements visés à la Ville de Montréal.

– Il est à noter que NextBike ne fournit pas de panneaux publicitaires et ne produit pas l'ensemble des plateformes requises par BIXI.

- Les firmes Smoove, Cykleo HourBike et ClearChannel nous ont indiqué que leur matériel n'est pas compatible avec les équipements de la firme PBSC, soit le système actuel de la Ville de Montréal. Elles ne sont donc par conséquent pas intéressées par ce contrat et sont exclues de la suite de l'analyse.
- La firme CycleHop nous a tout d'abord expliqué être plus un exploitant qu'un fabriquant de matériel. Sa représentante nous a ensuite indiqué que son matériel n'est pas compatible avec les équipements actuels de la Ville de Montréal, fournis par la firme PBSC. Elle n'est par conséquent pas intéressée par ce contrat et est exclue de la suite de l'analyse.
- La firme Cyclocity (JCDecaux) a indiqué ne pas être intéressée par ce contrat pour les raisons suivantes : 1) son matériel n'est pas compatible d'un point de vue mécanique avec le matériel de PBSC; 2) elle ne vend pas de matériel et préfère se positionner comme un fournisseur de solution clé-en-main, en mettant l'accent sur ses capacités opérationnelles.
- Malgré plusieurs courriels et appels de relance, Bcycle et Bewegen n'ont pas répondu au présent sondage. Lors de l'étude réalisée en 2016, il avait été noté que ces entreprises devraient quant à elles conclure avec PBSC (et 8D pour les cassettes) des ententes de licence de fabrication pour certains des équipements. Incidemment, cette contrainte au niveau des brevets et licences entraînerait vraisemblablement des négociations multipartites complexes, des délais et de coûts additionnels. Bcycle et Bewegen sont donc également exclues de la suite de l'analyse. Nous en concluons que ces firmes ne sont pas intéressées à fournir ces équipements.
- De même, malgré plusieurs courriels et appels de relance, Deutsche Bahn Connect et BikeU n'ont pas répondu au présent sondage et nous en concluons que ces firmes ne sont pas intéressées à fournir ces équipements.

2.3.2 Conformité du design et compatibilité technologique pour une intégration homogène au réseau existant

CONFORMITÉ? OUI	CONFORMITÉ? NON
– PBSC	– Motivate – NextBike

- La firme PBSC est en mesure de fournir des équipements compatibles et respectant les contraintes opérationnelles (gestion des stocks, des équipements et des inventaires) et de design nécessaires afin de garder l'homogénéité du système actuel de la Ville de Montréal. PBSC a confirmé détenir les brevets requis pour fournir l'ensemble des équipements visés.
- Motivate, ayant récemment acquis 8D Technologies, serait en mesure de fournir un équipement similaire aux équipements visés. Cependant, le matériel physique (terminaux, pavés techniques, etc.) n'est pas entièrement compatible avec le système de la firme PBSC, utilisé actuellement par la Ville de Montréal et par conséquent, il faudrait remplacer de nombreux éléments du matériel existant. Selon le représentant de Motivate, une telle transition serait « très coûteuse » et la Ville de Montréal n'a pas intérêt à faire appel à un autre fournisseur si elle est satisfaite avec le matériel actuel. Enfin, la firme a indiqué que les vélos ne seraient pas identiques aux vélos BIXI actuels. Le critère d'homogénéité et d'intégration parfaite avec le réseau de Montréal est donc compromis.
- De même, NextBike serait en mesure de fournir un équipement similaire aux équipements visés, à l'exception des panneaux publicitaires. Cependant, le système logiciel utilisé actuellement par BIXI devrait être remplacé par le logiciel de NextBike. Cette intégration est évaluée par notre interlocuteur à un coût de 60K$ à 100K$. Par ailleurs,

nous comprenons qu'une telle intégration comporte certains risques techniques, opérationnels et de coûts qui restent à définir. Enfin, les stations de NextBike ont une esthétique clairement distincte des stations BIXI actuelles. Le critère d'homogénéité et d'intégration parfaite avec le réseau de Montréal est donc compromis.

2.4 Critères sélectifs : résultats du sondage

2.4.1 Expérience similaire et qualité des produits

– PBSC est le fournisseur ayant pourvu le plus grand nombre de vélo : environ 60 000 vélos, 5000 stations ainsi que les équipements associés dans 27 villes différentes dans le monde

– Jusqu'à présent, Motivate était essentiellement fournisseur de solutions logicielles et s'est associé à PBSC pour fournir de l'équipement à plusieurs villes. La firme a fourni des équipements dans 8 villes en Amérique du nord, alors que les vélos et autres équipements physiques étaient habituellement fournis par PBSC.

– NextBike a été fondée à Leipzig (Allemagne) en 2004 et gère des systèmes de vélos en libre-service dans plus de 50 villes allemandes et 25 pays dans le monde.

2.4.2 Capacité opérationnelle et financière

CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE ET FINANCIÈRE DES FOURNISSEURS			
FOURNISSEUR	**DÉLAI DE LIVRAISON***	**CHIFFRE D'AFFAIRES 2016/2017** (*Millions CAD*)	**TROIS PRINCIPAUX CLIENTS**
PBSC	10 semaines	Plus de 10 M$	– Chicago, États-Unis – Montréal, Canada – Washington, États-Unis
Motivate	Non communiqué	Plus de 10 M$	– New York City, États-Unis – Chicago, (Logiciel), États-Unis – San Francisco,(Logiciel),États-Unis
Nextbike	20 à 24 semaines	Plus de 10 M$	– Berlin, Allemagne – Varsovie, Pologne – Glasgow, Écosse

– PBSC est en mesure de livrer les équipements visés rapidement. En raison de son volume habituel de commande, la firme disposerait d'un inventaire important qu'elle pourrait utiliser afin de fournir certains équipements visés. PBSC serait ainsi en mesure de présenter rapidement une offre à la Ville qui soit financièrement avantageuse. Le cas échéant, le délai de livraison pour l'ensemble des équipements serait au maximum de 10 semaines. Les éléments en stocks seraient livrés immédiatement.

– NextBike a indiqué que 5 à 6 mois seraient requis afin de livrer le matériel et effectuer la transition.

– Les trois fournisseurs ont réalisé un chiffre d'affaires d'au moins 10 M$ au cours de l'exercice 2016-2017, ce qui témoigne d'une certaine activité financière (solidité financière relative)

2.4.3 Compétitivité au niveau du prix

DEVIS ESTIMATIFS DES FOURNISSEURS RETENUS (1) (Prix totaux en dollars canadiens avant les taxes sauf indication contraire)			
EQUIPEMENT	**PBSC**	**NEXTBIKE**	**MOTIVATE**
700 Vélos	924 000 $	542 000 $	-
60 Terminaux solaires	591 000 $	294 000 $	-
60 Mats Solaires, Panneaux Solaires et leurs composantes	53 400 $	16 000 $	-
75 Panneaux publicitaires et leurs composantes	131 250 $	-	-
411 pavés techniques	508 818 $	-	
184 Points d'ancrage cassette uniquement	113 039 $	-	-
1 819 Points d'ancrage complet - sans électronique	1 262 386 $ (sans électronique) 1 598 901 $ (avec électronique)	821 279 $ (sans électronique)	-
2 003 Points d'ancrage - Câbles	150 225 $	258 387 $	-
4 Pavés 180	4 232 $	4 644 $	-
4 pavés 90	2 392 $	2 374 $	-
30 pavés C2	53 460 $	-	-
12 pavés C2 – plaque de finition	1 380 $	-	-

(1) les prix fournis par NextBike ont été convertis des dollars US aux dollars CAD selon le taux suivant : 1 USD = 1,29 CAD.

– Motivate ne souhaite pas communiquer de prix tant qu'elle ne peut analyser les spécificités de la commande et discuter directement avec le client, soit la Ville de Montréal.

– Le représentant de Motivate a présumé que notre client était la Ville de Montréal et a expliqué qu'il serait « très coûteux » de faire appel à un autre fournisseur que PBSC. Il ne voit pas d'intérêt pour la Ville de Montréal à changer de fournisseur : le matériel physique (terminaux, pavés techniques, etc.) n'est pas entièrement compatible avec le système actuel de la Ville de Montréal et par conséquent, il faudrait remplacer de nombreux éléments du matériel existant. Il s'agirait d'une transition complète vers un nouveau système et non un simple ajout d'équipement.

– Il est à noter que NextBike ne fournit pas de panneaux publicitaires et ne produit pas l'ensemble des plateformes requises par BIXI. La firme a donc fourni des prix uniquement pour certains éléments.

– Seule la firme PBSC est en mesure de fournir l'ensemble du matériel requis. La firme nous a donc transmis les prix pour l'ensemble du matériel visé.

Les prix fournis par PBSC pour les vélos et terminaux solaires sont plus élevés que ceux de Nextbike, mais cette différence est partiellement compensée par les prix offerts pour les points d'ancrage. Cette différence peut s'expliquer également par le type de matériaux utilisés, la qualité des composants et les caractéristiques des équipements fournis.

Conclusion

Selon les informations recueillies, PBSC est le seul fournisseur en mesure de satisfaire les besoins d'équipements de vélo-partage, et ce selon les spécificités fonctionnelles et opérationnelles exprimées par les autorités de la Ville de Montréal. Aucune des firmes interrogées ne semble en mesure de fournir ces équipements en parfaite conformité aux besoins exprimés sans utiliser les services de PBSC.

Les besoins exprimés par la Ville sont spécifiques et le contexte est particulier. Les équipements actuellement en service à Montréal ont été fournis par PBSC pour la majorité (excepté les cassettes des points d'ancrage qui sont de 8D). Le présent besoin s'assimile à une bonification du réseau existant. Ainsi, afin d'éviter les risques d'incompatibilité et de non-conformité, il serait indiqué de garder le même fournisseur. À noter que cet avis a également été exprimé par les responsables de Motivate et CycleHop.

PBSC détient l'ensemble des brevets et/ou licences pour les équipements visés, notamment ceux relatifs au design des équipements du réseau BIXI. Dans le cadre des besoins spécifiques exprimés par la Ville, les équipements fournis doivent être parfaitement conformes à ceux actuellement utilisés et répondre à des contraintes opérationnelles, le réseau devant rester homogène et l'ajout transparent pour les utilisateurs et les agents d'entretien du réseau.

De manière générale, PBSC semble être en mesure de proposer les prix et les délais de livraison les plus avantageux sur le marché présentement.

Annexes

Annexe A – Spécifications techniques

Annexe B – Critères de sélection du (des) fournisseur(s)

Annexe C – Liste des entreprises contactées

Annexe D – Questionnaire

Annexe A - Spécifications techniques

A. LE VÉLO 7 VITESSES:

- Comprend toute la quincaillerie nécéssaire à son installation;
- Comprend toute documentation concernant les standards de maintenance, de réparation et d'entretien de toutes les composantes;
- Compatible à 100% avec le système actuel de vélo en libre-service de Montréal;
- Respecte le design des vélos du système actuel de vélo en libre-service de Montréal;
- Respecte les normes graphiques au niveau des couleurs du partenaire principal Manuvie;
- Comprend un système d'éclairage qui inclut une lumière arrière et une lumière à l'avant conformément à la loi en vigueur dans la province du Québec. Les lumières avant et arrière doivent rester allumées pendant au moins 90 secondes lorsque le vélo est à l'arrêt;
- Comprend un système d'éclairage avant et arrière alimenté par dynamo;
- Comprend un système de freinage intuitif et fiable;
- Selle universelle et ajustable à la majorité des adultes et dont la hauteur minimale est de 32,5 pouces et la hauteur maximale d'au moins 42,75 pouces;
- Résistant aux vols, graffitis et contrefaçon. Manufacturé avec des composants non compatibles avec d'autres vélos et nécessitant des outils qui ne sont pas communément disponibles;
- Garde-boue protégeant de la graisse, de la poussière, saleté et traces de pneus;
- Plusieurs vitesses (7);
- Matériaux résistants à la corrosion incluant des pièces inoxydables;
- Capacité de chargement pour des articles comme porte-documents, sac d'école, sac d'épicerie pouvant peser jusqu'à 20 livres;
- Vélo avec un protège-chaîne;
- Possibilité d'affichage pour des partenaires ou de la publicité sur le cadre du vélo, l'aileron arrière et le panier avant;
- Réflecteurs avant, arrière et de côté;
- Réflecteurs avant et arrière aux deux pédales
- Facile à manipuler, à utiliser, à transporter et à porter y compris à l'arrêt et par des utilisateurs de taille plus petite;
- Possède une béquille latérale avec inclinaison ajustable ou tout autre mécanisme permettant de tenir le vélo debout;
- Capacité pour l'utilisateur de signaler un vélo défectueux et ayant besoin d'une réparation;
- Conçu pour être suffisamment robustes et fiables afin de résister aux conditions climatiques les plus rigoureuses comme celles qui caractérisent la région de Montréal;
- S'intègre parfaitement aux véhicules roulants servant aux déplacements des équipements actuels de BIXI Montréal.

B. LE TERMINAL SOLAIRE V3 :

- Comprend toute la quincaillerie nécessaire à son installation;
- Comprend toute documentation concernant les standards de maintenance, de réparation et d'entretien de toutes les composantes;
- S'intègre parfaitement au design du terminal du système actuel de vélo en libre-service de Montréal;
- Compatible à 100% avec le système actuel de vélo en libre-service de Montréal;
- Résistant aux vols, graffitis et contrefaçon;
- Manufacturé avec des composants non compatibles avec d'autres terminaux et nécessitant des outils qui ne sont pas communément disponibles;
- Facile à déplacer et nécessitant peu de temps pour l'installation et le retrait, ne nécessitant pas d'excavation et ne laissant pas, une fois retirée, de sangles de levage pouvant gêner un piéton ou un chasse-neige;
- S'intègre parfaitement aux véhicules roulants servant aux déplacements des équipements actuels de BIXI Montréal;
- Continue de fonctionner de façon sécuritaire en cas de panne des serveurs ou de perte de connexion du réseau;
- Peut fonctionner sans être alimenté par un réseau électrique;
- Conçu pour être suffisamment robustes et fiables afin de résister aux conditions climatiques les plus rigoureuses comme celles qui caractérisent la région de Montréal.

C. MAT SOLAIRE, PANNEAUX SOLAIRES ET SES COMPOSANTES

- Comprend toute la quincaillerie nécessaire à son installation;
- Comprend toute documentation concernant les standards de maintenance, de réparation et d'entretien de toutes les composantes;
- S'intègre parfaitement au design du terminal du système actuel de vélo en libre-service de Montréal;
- Compatible à 100% avec le système actuel de vélo en libre-service de Montréal;
- Résistant aux vols, graffitis et contrefaçons;
- Manufacturé avec des composants non compatibles avec d'autres terminaux et nécessitant des outils qui ne sont pas communément disponibles;
- Facile à déplacer et nécessitant peu de temps pour l'installation et le retrait, ne nécessitant pas d'excavation et ne laissant pas, une fois retiré, de sangles de levage pouvant gêner un piéton ou un chasse-neige;
- S'intègre parfaitement aux véhicules roulants servant aux déplacements des équipements actuels de BIXI Montréal;
- Continue de fonctionner de façon sécuritaire en cas de panne des serveurs ou de perte de connexion du réseau;
- Peut fonctionner sans être alimenté par un réseau électrique;
- Conçu pour être suffisamment robustes et fiables afin de résister aux conditions climatiques les plus rigoureuses comme celles qui caractérisent la région de Montréal;

D. PANNEAU PUBLICITAIRE

- Comprend toute la quincaillerie nécessaire à son installation;
- Comprend toute documentation concernant les standards de maintenance, de réparation et d'entretien de toutes les composantes;
- S'intègre parfaitement au design du panneau publicitaire de vélo en libre-service de Montréal;
- Compatible à 100% avec le système actuel de vélo en libre-service de Montréal;
- Respecte les standards d'affichage actuel et les dimensions minimales de surface d'affichage de 37 pouces par 55,75 pouces :
- Facile à déplacer et nécessitant peu de temps pour l'installation et le retrait, ne nécessitant pas d'excavation et ne laissant pas, une fois retiré, de sangles de levage pouvant gêner un piéton ou un chasse-neige;
- S'intègre parfaitement aux véhicules roulants servant aux déplacements des équipements actuels de BIXI Montréal;
- Conçu pour être suffisamment robuste et fiable afin de résister aux conditions climatiques les plus rigoureuses comme celles qui caractérisent la région de Montréal;

E. PAVÉ TECHNIQUE

- Comprend toute la quincaillerie nécessaire à son installation;
- Comprend toute documentation concernant les standards de maintenance, de réparation et d'entretien de toutes les composantes;
- S'intègre parfaitement au design du pavé technique de vélo en libre-service de Montréal;
- Compatible à 100% avec le système actuel de vélo en libre-service de Montréal;
- Prend le moins de place possible au sol. Utilisant le même espace qu'une place de stationnement. Pouvant être placé sur un trottoir sans empêcher les piétons de circuler;
- Revêtement et peinture qui respectent ou dépassent les spécifications techniques de vélo en libre-service de Montréal;
- Matériaux résistant à la corrosion incluant des pièces inoxydables;
- Modulable et facilement configurable;
- S'intègre parfaitement aux véhicules roulants servant aux déplacements des équipements actuels de BIXI Montréal;
- Facile à déplacer et nécessitant peu de temps pour l'installation et le retrait, ne nécessitant pas d'excavation et ne laissant pas, une fois retiré, de sangles de levage pouvant gêner un piéton ou un chasse-neige;
- Conçu pour être suffisamment robuste et fiable afin de résister aux conditions climatiques les plus rigoureuses comme celles qui caractérisent la région de Montréal;

F. PAVÉ 180

- Comprend toute la quincaillerie nécessaire à son installation;
- Comprend toute documentation concernant les standards de maintenance, de réparation et d'entretien de toutes les composantes;
- Compatible à 100% avec le système actuel de vélo en libre-service de Montréal;
- Prend le moins de place possible au sol. Comprends deux points d'ancrage opposés. Pouvant être placé sur un trottoir sans empêcher les piétons de circuler;
- Revêtement et peinture qui respectent ou dépassent les spécifications techniques du système de BIXI Montréal;
- Matériaux résistant à la corrosion incluant des pièces inoxydables;
- Modulable et facilement configurable;
- S'intègre parfaitement aux véhicules roulants servant aux déplacements des équipements actuels de BIXI Montréal;
- Facile à déplacer et nécessitant peu de temps pour l'installation et le retrait, ne nécessitant pas d'excavation et ne laissant pas, une fois retiré, de sangles de levage pouvant gêner un piéton ou un chasse-neige;
- S'intègre parfaitement au design du pavé technique actuel de vélo en libre-service de Montréal;
- Conçu pour être suffisamment robuste et fiable afin de résister aux conditions climatiques les plus rigoureuses comme celles qui caractérisent la région de Montréal;

G. PAVÉ 90

- Comprend toute la quincaillerie nécessaire à son installation;
- Comprend toute documentation concernant les standards de maintenance, de réparation et d'entretien de toutes les composantes;
- S'intègre parfaitement au design du pavé technique du système actuel de vélo en libre-service de Montréal;
- Compatible à 100% avec le système actuel de vélo en libre-service de Montréal;
- Prends le moins de place possible au sol. Comprends un point d'ancrage. Pouvant être placé sur un trottoir sans empêcher les piétons de circuler;
- Revêtement et peinture qui respectent ou dépassent les spécifications techniques du système de BIXI Montréal;
- Matériaux résistant à la corrosion incluant des pièces inoxydables;
- Modulable et facilement configurable;
- Facile à déplacer et nécessitant peu de temps pour l'installation et le retrait, ne nécessitant pas d'excavation et ne laissant pas, une fois retiré, de sangles de levage pouvant gêner un piéton ou un chasse-neige;
- S'intègre parfaitement aux véhicules roulants servant aux déplacements des équipements actuels de BIXI Montréal;
- Conçu pour être suffisamment robuste et fiable afin de résister aux conditions climatiques les plus rigoureuses comme celles qui caractérisent la région de Montréal;

H. PAVÉ C2

- Comprend toute la quincaillerie nécessaire à son installation;
- Comprend toute documentation concernant les standards de maintenance, de réparation et d'entretien de toutes les composantes;
- S'intègre parfaitement au design du pavé technique du système actuel de vélo en libre-service de Montréal;
- Compatible à 100% avec le système actuel de vélo en libre-service de Montréal;
- Prends le moins de place possible au sol. Comprends 8 points d'ancrage. Pouvant être placé sur un trottoir sans empêcher les piétons de circuler;
- Revêtement et peinture qui respectent ou dépassent les spécifications techniques du système de BIXI Montréal;
- Matériaux résistant à la corrosion incluant des pièces inoxydables;
- Modulable et facilement configurable;
- Facile à déplacer et nécessitant peu de temps pour l'installation et le retrait, ne nécessitant pas d'excavation et ne laissant pas, une fois retiré, de sangles de levage pouvant gêner un piéton ou un chasse-neige;
- S'intègre parfaitement aux véhicules roulants servant aux déplacements des équipements actuels de BIXI Montréal;
- Conçu pour être suffisamment robuste et fiable afin de résister aux conditions climatiques les plus rigoureuses comme celles qui caractérisent la région de Montréal;

I. PAVÉ C2 – PLAQUE DE FINITION

- Comprend toute documentation concernant les standards de maintenance, de réparation et d'entretien de toutes les composantes;
- S'intègre parfaitement au design du pavé technique du système actuel de vélo en libre-service de Montréal;
- Compatible à 100% avec le système actuel de vélo en libre-service de Montréal;
- S'intègre parfaitement au pavé C2 afin de fermer l'extrémité du dernier pavé;
- Revêtement et peinture qui respectent ou dépassent les spécifications techniques du système de BIXI Montréal;
- Matériaux résistant à la corrosion incluant des pièces inoxydables;
- Nécessitant peu de temps pour l'installation et le retrait;
- Conçu pour être suffisamment robuste et fiable afin de résister aux conditions climatiques les plus rigoureuses comme celles qui caractérisent la région de Montréal;
- S'intègre parfaitement aux véhicules roulants servant aux déplacements des équipements actuels de BIXI Montréal.

J. POINT D'ANCRAGE - CASSETTES UNIQUEMENT

- Conditions climatiques les plus rigoureuses comme celles qui caractérisent la ville de Montréal; Comprend toute la quincaillerie nécessaire à son installation;
- Comprend toute documentation concernant les standards de maintenance, de réparation et d'entretien de toutes les composantes;
- S'intègre parfaitement au design de vélo en libre-service de Montréal;
- Compatible à 100% avec le système actuel de vélo en libre-service de Montréal;
- À l'épreuve des vols et du vandalisme;
- Continue de fonctionner de façon sécuritaire en cas de panne des serveurs ou de perte de connexion du réseau;
- Peut fonctionner sans être alimenté par un réseau électrique;
- Communication en temps réel entre le terminal et le point d'ancrage;
- Facile à démonter et nécessitant peu de temps pour l'installation et le retrait;
- Conçu pour être suffisamment robuste et fiable afin de résister aux conditions

K. POINT D'ANCRAGE COMPLET - SANS ÉLECTRONIQUE

- Comprend les portes, les bollards, les cassettes sans électronique et toute la quincaillerie nécessaire à son installation;
- Comprend toute documentation concernant les standards de maintenance, de réparation et d'entretien de toutes les composantes;
- S'intègre parfaitement au design du terminal-bollard de vélo en libre-service de Montréal;
- Compatible à 100% avec le système actuel de vélo en libre-service de Montréal;
- Point d'ancrage à l'épreuve des vols et du vandalisme;
- Continue de fonctionner de façon sécuritaire en cas de panne des serveurs ou de perte de connexion du réseau;
- Peut fonctionner sans être alimenté par un réseau électrique;
- Communication en temps réel entre le terminal et le point d'ancrage;
- Facile à démonter et nécessitant peu de temps pour l'installation et le retrait;
- Conçu pour être suffisamment robuste et fiable afin de résister aux conditions climatiques les plus rigoureuses comme celles qui caractérisent la ville de Montréal;

L. CÂBLE (POUR POINT D'ANCRAGE)

- De même qualité ou de qualité supérieure aux câbles utilisés actuellement par BIXI Montréal;
- Compatible à 100% avec le système actuel de vélo en libre-service de Montréal;
- Facile à démonter et nécessitant peu de temps pour l'installation et le retrait;
- Conçu pour être suffisamment robustes et fiables afin de résister aux conditions climatiques les plus rigoureuses comme celles qui caractérisent la région de Montréal.

Annexe B – Critères de sélection du (des) fournisseur(s)

1. Intérêt (éliminatoire)

Le fournisseur doit manifester un intérêt à satisfaire à au moins une des catégories d'équipements commandés par le Client.

JUSTIFICATION - Étant donné les quantités relativement modestes des équipements à fournir, la commande du Client pourrait ne pas être financièrement avantageuse pour certaines firmes.

2. Conformité du design et compatibilité technologique pour une intégration homogène au réseau existant

Les équipements fournis doivent être en tout point compatibles au réseau BIXI et conformes aux spécifications du Client.

JUSTIFICATION - Le Client souhaite bonifier son réseau en acquérant des équipements qui s'intégreront à son système existant tout en préservant l'homogénéité et le mode opérationnel (design, fonctionnalité et interchangeabilité). Les équipements à fournir devraient garder les mêmes propriétés et être techniquement compatibles avec le réseau actuel. Le Client ne souhaite pas gérer deux inventaires différents de pièces ou d'équipements.

3. Expérience similaire (sélectif)

La firme devrait avoir une expérience en tant que fournisseur d'un réseau de vélo-partage, de préférence de type BIXI.

JUSTIFICATION - Une telle expérience augmenterait les chances de succès du projet.

4. Qualité du produit (sélectif)

L'accent doit être mis sur la qualité et la fiabilité des équipements afin de renforcer l'image de marque du Client.

JUSTIFICATION - Des défaillances de fabrication pourraient ternir l'image du réseau de vélo-partage de ce dernier.

5. Capacité opérationnelle (sélectif)

Le fournisseur devra disposer d'une capacité opérationnelle (équipe d'employés, sous-traitants, usine de fabrication, etc.) lui permettant de livrer les quantités mentionnées, dans la ville du Client, et selon l'échéancier proposé par ce dernier.

JUSTIFICATION - Une solide capacité opérationnelle augmenterait les chances de succès du projet.

6. Capacité financière (sélectif)

Le fournisseur doit démontrer une solidité financière lui permettant d'honorer son contrat. Il devra disposer d'une trésorerie solide afin de pouvoir fabriquer les équipements et les livrer selon l'échéancier.

JUSTIFICATION - Des difficultés financières ou une éventuelle faillite du fournisseur seraient dommageables pour le Client.

7. Compétitivité tarifaire (sélectif)

Pour le niveau de qualité souhaité, les devis proposés devraient être avantageux pour le Client.

JUSTIFICATION - À compétence et niveau qualité équivalents, le Client favorisera le fournisseur proposant les tarifs les plus avantageux.

Annexe C – Liste des entreprises contactées

Liste des entreprises sélectionnées pour participer à l'étude en 2018

Fournisseurs nord-américains	Fournisseurs européens
– PBSC – Bcycle – Cyclehop – Bewegen – Motivate	– Cyclocity (JCDecaux) – NextBike – Smoove – ClearChannel – Cykleo (Keolis) – Deutsche Bahn Connect – Hourbike – BikeU

Liste des entreprises sélectionnées pour participer à l'étude en 2016

– PBSC

– 8D Technologies

– BCycle

– CycleHop

– Motivate

– Bewegen

À titre d'information, nous présentons ci-dessous la liste des réseaux de vélo-partage nord-américains recensés en 2016.

Liste des réseaux de vélo-partage nord-américains recensés en 2016

Seuls les réseaux de vélo-partage nord-américains comptant 100 vélos et plus sont répertoriés dans le tableau.

Principaux fournisseurs de réseaux de vélo-partage en Amérique du Nord (Canada, États-Unis et Mexique) - Page 1/3						
Fournisseur(s)	**Ville**	**Nombre de vélos***	**Nombre de stations***	**Pays**	**Mise en service**	**Opérateur**
8D/Arcade Cycles	Seattle, WA	500	50	États-Unis	2014	Motivate
Sous-total		***500***	***50***			
8D/Motivate	Jersey City, NJ	350	35	États-Unis	2015	Motivate
Sous-total		***350***	***35***			
PBSC/8D	Montréal, QC (incluant Westmount, Longueuil)	5 225	460	Canada	2009	BIXI-Montréal
	Boston, MA (region incluant Brookline, Cambridge, Somerville)	1 461	150	États-Unis	2011	Motivate
	Minneapolis (St. Paul), MN	1 711	171	États-Unis	2010	Nice Ride Minnesota
	Washington, DC region (incluant Arlington; Alexandria, VA; Bethesda, MD; et Montgomery County, MD)	3 790	395	États-Unis	2010	Motivate
	Washington, State University (campus Pulman), WA	106	11	États-Unis	2010	Green Bikes
Sous-total		***12 293***	***1 187***			
PBSC/8D jusqu'en 2016, PBSC à partir de 2016	Toronto, ON	1 000	81	Canada	2011	Motivate
Sous-total		***1 000***	***81***			
PBSC/8D/Motivate jusqu'en 2015, 8D/Motivate à partir de 2015	New York City, NY	7 000	458	États-Unis	2013	Motivate
Sous-total		***7 000***	***458***			
PBSC	Aspen, CO	100	16	États-Unis	2013	We-Cycle
	Guadalajara	2 116	242	Mexique	2014	Mi Bici
	Toluca (Huizi)	350	27	Mexique	2015	Bike Rental & Bike Share
Sous-total		***2 566***	***285***			

(*) Les vélos et les stations peuvent être comptés doublement dans les sous-totaux.

Principaux fournisseurs de réseaux de vélo-partage en Amérique du Nord (Canada, États-Unis et Mexique) - Page 2/3						
Fournisseur(s)	**Ville**	**Nombre de vélos**	**Nombre de stations**	**Pays**	**Mise en service**	**Opérateur**
PBSC/Motivate	Chattanooga, TN	300	33	États-Unis	2012	Motivate
	Chicago, IL	4 760	477	États-Unis	2013	Motivate
	Columbus, OH	365	41	États-Unis	2013	Motivate
	San Francisco Bay Aream (San Francisco, Redwood City, Palo Alto, Mountain View et San Jose), CA	700	70	États-Unis	2013	Motivate
Sous-total		***6 125***	***621***			
Bcycle	Ann Arbor, MI	100	10	États-Unis	2014	Clean Energy Coalition
	Austin, TX	400	40	États-Unis	2013	Bike Share of Austin
	Boulder, CO	144	22	États-Unis	2011	Boulder Bike Sharing
	Broward County, FL	276	29	États-Unis	2011	Broward County B-Cycle
	Charlotte, NC	200	21	États-Unis	2012	Central City Partners
	Denver, CO	628	80	États-Unis	2010	Denver Bike Sharing
	Fort Worth, TX	300	30	États-Unis	2013	Fort Worth Bike Sharing
	Houston, TX	275	31	États-Unis	2012	Houston Bcycle
	Indianapolis, IN	300	30	États-Unis	2014	Pacers Bike Share
	Kansas City, MO	200	20	États-Unis	2012	BikeShareKC
	Madison, WI	350	40	États-Unis	2011	Madison B-Cycle
	Milwaukee, WI	200	20	États-Unis	2014	Midwest Bike Share
	Nashville, TN	195	21	États-Unis	2012	Nashville Downtown Partnership
	Philadelphia, PA	900	90	États-Unis	2015	Bicycle Transit Systems
	Salt Lake City, UT	120	10	États-Unis	2013	Salt Lake City Green Bike
	San Antonio, TX	354	42	États-Unis	2011	San Antonio Bike Share
Sous-total		***4 942***	***536***			
Bewegen	Birmingham, AL	400	40	États-Unis	2015	Rev Bike Share
Sous-total		***400***	***40***			
Clear Channel Outdoor	Mexico City	6 500	440	Mexique	2010	Clear Channel México
Sous-total		***6 500***	***440***			
CycleHop	Vancouver, BC**	1 000	100	Canada	2016	Lancement été 2016
Sous-total		***1 000***	***100***			

(*) Les vélos et les stations peuvent être comptés doublement dans les sous-totaux.
(**) Lancement prévu pour l'été 2016.

Principaux fournisseurs de réseaux de vélo-partage en Amérique du Nord (Canada, États-Unis et Mexique) - Page 3/3						
Fournisseur(s)	**Ville**	**Nombre de vélos**	**Nombre de stations**	**Pays**	**Mise en service**	**Opérateur**
CycleHop (précédemment PBSC)	Ottawa, ON	300	250	Canada	2015	Cyclehop
Sous-total		***300***	***250***			
CycleHop/Social Bicycles	Atlanta, GA	500	50	États-Unis	2015	CycleHop
	Tampa Bay, FL	300	30	États-Unis	2014	Cyclehop
Sous-total		***800***	***80***			
Social Bicycles	Hamilton, ON	750	100	Canada	2015	Hamilton Bike Share Inc,
	Providence, RI	200	20	États-Unis	2015	Motivate
	Santa Monica, CA	500	75	États-Unis	2015	CycleHop
Sous-total		***1 450***	***195***			
Deco Bike	Miami, FL	750	75	États-Unis	2014	Deco Bike
	Miami Beach, FL	1 000	100	États-Unis	2011	Deco Bike
	San Diego, CA	1 700	170	États-Unis	2014	Deco Bike
Sous-total		***3 450***	***345***			
Nextbike/Healthy Ride	Pittsburgh, PA	500	50	États-Unis	2015	Pittsburgh Bike Share Program
Sous-total		***3 450***	***345***			
Next Bike	Hoboken et Weehawken , NJ	300	30	États-Unis	2014	Bike and Roll
Sous-total		***300***	***30***			

(*) Les vélos et les stations peuvent être comptés doublement dans les sous-totaux.
Sources: Analyse KPMG et sites internet des différentes entités, notamment PBSC, 8D, Portland transportation et CycleHop.

Annexe D - Questionnaire

Section 1: Contact information

General Information Regarding your Company

Please provide the following information regarding your Company.

Name of the Company	Cliquez ici pour entrer du texte.
Key contact person	Cliquez ici pour entrer du texte.
Function	Cliquez ici pour entrer du texte.
Phone number / Extension	Cliquez ici pour entrer du texte.
E-mail	Cliquez ici pour entrer du texte.
Name of Parent Company:	Cliquez ici pour entrer du texte.

Section 2: Questionnaire

Compatibility and interoperability

1) For each of the categories selected, are you able to provide the products in compliance with the aforementioned technical specifications (compatible with PBSC or 8D solutions)?

	Yes, I have patent rights	Yes, but I need to get the specification.	No, I do not have related experience
Bikes	☐	☐	☐
Solar terminals	☐	☐	☐
Solar poles and panels	☐	☒	☐
Advertising billboards	☐	☐	☐
Technical platforms	☐	☐	☐
Docking points	☐	☐	☐

Interest

2) Which of the six equipment categories is your Company interested in providing to the Client?

- ☐ 700 bikes
- ☐ 60 solar terminals
- ☐ 60 solar poles and panels
- ☐ 75 advertising billboards
- ☐ Technical platforms
- ☐ Docking points
- ☐ Not interested. Please explain why.

Experience

3) For each of the categories selected, please provide your Company's experience as a supplier of a bike share network (over the past 5 years).

- ☐ We have supplied a network compatible with PBSC or 8D solutions. (Please mention the Cities)
- ☐ We have supplied another bike share technology network (Please mention the technology and the cities)
- ☐ We have no experience in supplying a bike share network

Operational capacity and quality

4) What is your manufacturing capacity? In what deadline are you able to provide the products selected?

Cliquez ici pour entrer du texte.

5) What are your three major clients?

Cliquez ici pour entrer du texte.

Financial capacity

6) In reference to the last completed fiscal year, please indicate your Company's estimated range of revenues.

- ☐ Under $5 million
- ☐ $5 - $10 million
- ☐ More than $10 million

Comment

Competitive pricing

7) Please propose an estimate pricing you might charge for each of the categories selected.

Category	Price (before taxes)
700 bikes	Cliquez ici pour entrer du texte.
60 solar terminals	Cliquez ici pour entrer du texte.

60 solar poles and panels	Cliquez ici pour entrer du texte.
75 advertising billboards	Cliquez ici pour entrer du texte.
411 technical platforms (4 docking points) and its components	Cliquez ici pour entrer du texte.
4 platforms 180 (2 opposite docking points) and its components	Cliquez ici pour entrer du texte.
4 platforms 90 (1 docking points) and its components	Cliquez ici pour entrer du texte.
30 platforms C2 (8 docking points) and its components	Cliquez ici pour entrer du texte.
12 finishing plates for C2 platforms	Cliquez ici pour entrer du texte.
184 cassettes only	Cliquez ici pour entrer du texte.
1 819 complete docking points, without electronics	Cliquez ici pour entrer du texte.
2 003 cables	Cliquez ici pour entrer du texte.

Other

8) Is there something important that the discussion did not address? Please let us know of any concern you would like to voice.
Cliquez ici pour entrer du texte.

Thank you for taking the time to review this guide. We will be contacting you shortly for discussion.

kpmg.ca

L’information publiée dans le présent document est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l’exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu’elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu’elle continuera d’être exacte à l’avenir. Vous ne devriez pas y donner suite à moins d’avoir d’abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2018 KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société canadienne à responsabilité limitée et cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse. Tous droits réservés.

KPMG et le logo de KPMG sont des marques déposées ou des marques de commerce de KPMG International.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1184368005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à PBSC Solutions urbaines inc. d'une valeur maximale de 4 786 057,43 $ (taxes comprises) pour l'acquisition en 2018 de pièces et d'équipements permettant une expansion du sytème de vélo en libre-service et approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Contrat visé 17-07-18.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-19

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de Division,
Tél : 514 872-8323
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
17 JUIL. 2018
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
affaires juridiques

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT

INTERVENU EN DATE DU _____ 2018

ENTRE: **VILLE DE MONTRÉAL**, une personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 .

(ci-après désignée la «Ville»)

ET: **PBSC SOLUTIONS URBAINES INC.,** personne morale dûment constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), ayant son siège social au 1120, boulevard Marie-Victorin, Longueuil, province de Québec, J4G 2H9 agissant et représentée par Adrian Popovici, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

(ci-après désignée le «Fournisseur»);

(ci-après collectivement désignés les «Parties»)

No d'inscription T.P.S : 828656702RT0001
No d'inscription T.V.Q : 1218619521TQ0001

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT :

A) La Ville détient un système de vélos en libre-service connu sous le nom de « Bixi »;

B) Le Fournisseur se spécialise dans la production et la vente de solutions urbaines incluant les systèmes de vélos en libre-service dont le système Bixi;

C) La Ville désire commander de l'équipement pour son système Bixi du Fournisseur qui désire livrer selon les présentes.

ATTENDU QUE La Ville de Montréal a adopté un Règlement de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie dudit règlement au Fournisseur.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

0.00 INTERPRÉTATION

0.01 Terminologie

À moins d'indication contraire dans le texte, les mots et expressions commençant par une majuscule qui apparaissent dans le contrat, ou dans toute documentation subordonnée à celui-ci, s'interprètent comme suit :

0.01.01 Annexe A -
désigne le catalogue des Biens, les prix unitaires et les délais de livraison pour 2018.

0.01.02 Biens

désigne des vélos mécaniques (Iconic et Fit) et électriques (Boost), terminaux, pavés techniques, points d'ancrage, panneaux publicitaires et accessoires commandés ou à être commandés en vertu du contrat;

0.01.03 Bon de Commande

désigne tout écrit émanant de la Ville émis de temps à autre, assujetti au Contrat, par lequel cette dernière place une commande de biens auprès du Fournisseur;

0.01.04 Bon de Livraison

désigne tout écrit constatant l'opération par laquelle le Fournisseur ou une personne agissant pour le compte de ce dernier, effectue la remise des Biens fournis par le Fournisseur contenant une description précise des Biens livrés à la Ville ;

0.01.05 Cas de Défaut

signifie l'un ou l'autre des événements suivants :

a) si une Partie ne fait pas un des paiements (de principal ou d'intérêt) selon les termes prévus et qu'elle ne corrige pas un tel défaut dans les cinq (5) jours suivant réception d'un avis à cet effet;

b) si une Partie fait cession de ses biens au bénéfice de ses créanciers ou liquide involontairement ses biens;

c) si une Partie devient insolvable ou si une requête en faillite la visant est déposée et un jugement final est rendu confirmant sa faillite;

d) si une Partie ne se conforme pas à l'un ou l'autre de ses engagements découlant du contrat et que tel défaut n'est pas corrigé dans les trente (30) jours suivant réception d'un avis de défaut à cette fin;

0.01.06 Contrat

désigne le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, toute documentation reliée ou subordonnée à celui-ci, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées à l'occasion par les Parties, conformément à la section 10.05. Les expressions «des présentes», «aux présentes», «en vertu des présentes» et «par les présentes» et toute autre expression semblable, lorsqu'elles sont utilisées dans le contrat, font généralement référence à l'ensemble du contrat plutôt qu'à une partie de celui-ci à moins d'indication contraire dans le texte;

0.01.07 Directeur
Désigne le Directeur du Service des infrastructures, voirie et transport de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

0.01.08 **Force Majeure**

désigne tout événement imprévisible et irrésistible échappant au contrôle d'une Partie contre lequel celle-ci ne peut pas se protéger ou se prémunir; cela comprend notamment et sans limiter la portée de ce qui précède : tout sinistre provoqué par la nature, épidémie, incendie, accident, guerre (qu'elle soit déclarée ou non), insurrection, émeute, acte de terrorisme, grèves illégales, arrêt ou ralentissement de travail spontané, lock-out, changement dans les conditions de marché, panne de lignes de télécommunications ou d'électricité, interventions par les forces armées militaires ou civiles, ou obéissance à un acte de gouvernement ou à une ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité publique;

0.01.09 **Information Confidentielle**

signifie toute information commerciale, technique, scientifique, financière, juridique, personnelle ou autre, divulguée par une Partie émettrice, se rapportant à ses activités commerciales, ses stratégies et opportunités d'affaires, sa Propriété Intellectuelle, ainsi que ses fournisseurs, clients, finances ou employés qui, au moment de la divulgation, est identifiée comme étant confidentielle, divulguée dans un contexte de confidentialité ou comprise par la Partie réceptrice, faisant preuve d'un jugement d'affaires raisonnable, comme étant confidentielle; mais ne comprend pas :

a) une information connue par la Partie réceptrice, avant la date de sa divulgation;

b) une information connue du public ou disponible au public avant la date de sa divulgation;

c) une information qui devient connue du public ou disponible au public après la date de divulgation et qui ne provient pas d'une violation de l'engagement de confidentialité de la part de la Partie réceptrice;

d) une information reçue en tout temps par une Personne qui n'est pas soumise à un engagement de confidentialité, se rapportant à cette information, en faveur de l'une ou l'autre des Parties;

e) une information développée indépendamment par la Partie réceptrice;

f) une information personnelle fournie par une personne physique lorsque cette information est utilisée pour les fins auxquelles elle a été divulguée ou pour toute autre fin permise par la Loi;

0.01.10 **Loi**

signifie une loi fédérale, provinciale, étatique, municipale ou étrangère, un règlement, une ordonnance, un code, une directive, une politique, ou une règle de droit civil ou de *common law*, tout amendement commercial aux présentes et tout ordonnance ou arrêté, consentement, décret ou jugement judiciaire ou administratif et inclut également un traité international ou une entente commerciale, étant entendu que toute référence à une loi abrogée est présumée une référence à la loi et ses règlements tels qu'ils existaient immédiatement avant l'abrogation de cette loi;

0.01.11 Manquement

signifie, relativement à une attestation, obligation ou autre disposition du Contrat, une fausse déclaration, imprécision, erreur, omission ainsi que tout non-respect, violation, défaut ou autre manquement occasionnant :

a) une dérogation au Contrat; ou

b) une réclamation par une personne ou autre événement ou situation qui i) contrevient à une attestation, une obligation ou une autre disposition du Contrat et ii) cause préjudice à une personne;

0.01.12 Partie

désigne toute Partie signataire du Contrat;

0.01.13 Propriété Intellectuelle

désigne tout actif intangible protégeable contractuellement du type savoir-faire, secret de fabrique, recette et autre actif semblable ainsi que tout actif intangible protégeable par effet d'une Loi canadienne ou étrangère se rapportant aux brevets, droits d'auteur, marques de commerce, dessins industriels, à la topographie de circuits imprimés ou espèces végétales et comprend toute demande visant à faire constater un droit de propriété intellectuelle sur un tel actif intangible auprès des autorités publiques;

0.02 Préséance

Le Contrat constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties se rapportant au même objet. Il a préséance sur toute autre entente verbale ou écrite intervenue avant sa signature, sur toute annexe s'y rattachant et toute modification ultérieure convenue entre les Parties qui ne se conforme pas à la section 10.05 du Contrat.

0.03 Juridiction

0.03.01 Assujettissement

Le Contrat s'interprète et s'exécute conformément aux Lois applicables de la province de Québec et du Canada.

0.03.02 Non-conformité

***a)* Divisibilité**

Si l'une des dispositions du Contrat est considérée invalide ou inexécutoire, cette disposition doit, lorsque possible, s'interpréter, être limitée ou, si nécessaire, divisée de façon à éliminer une telle invalidité ou inexécutabilité; le cas échéant, toutes les autres dispositions du Contrat demeurent en vigueur et continuent de lier les Parties.

***b)* Disposition alternative**

Le cas échéant, les Parties s'engagent à convenir de bonne foi d'une disposition de remplacement exécutoire reproduisant le plus fidèlement possible l'intention initiale des Parties ou lorsque celles-ci ne peuvent s'entendre sur une telle disposition, à effectuer, de façon équitable entre elles, tout ajustement qui s'impose.

0.04 Généralités

0.04.01 Cumul

Tous les droits mentionnés dans le Contrat sont cumulatifs et non alternatifs. La renonciation à l'exercice d'un droit consenti par l'une des Parties, en faveur d'une autre Partie au Contrat, ne doit jamais s'interpréter comme une renonciation à l'exercice de tout autre droit, ici consenti, à moins que le texte d'une disposition du Contrat n'indique exceptionnellement la nécessité d'un tel choix.

0.04.02 Dates et délais

a) De rigueur

Toutes les échéances indiquées dans le Contrat sont de rigueur à moins d'indication contraire dans le texte. Un prolongement ou une modification au Contrat, à moins d'une indication claire à cet effet, ne peut constituer une renonciation à ce qui précède.

b) Calcul

Lors du calcul d'un délai, les règles suivantes s'appliquent :

i) le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui qui marque l'échéance ou la date limite du délai l'est;

ii) les jours non ouvrables sont comptés; cependant, lorsque la date d'échéance ou la date limite est un jour non ouvrable (samedi, dimanche ou un jour férié), celle-ci est reportée au premier jour ouvrable suivant; et

iii) le terme « mois », lorsqu'il est utilisé dans le Contrat, désigne les mois du calendrier.

Si le Contrat fait référence à une date spécifique qui n'est pas un jour ouvrable, l'échéance est reportée au premier jour ouvrable suivant la date spécifique.

c) Reports

Si la date limite ou l'échéance prévue pour l'exécution d'une obligation aux présentes est retardée en raison :

i) d'un défaut par l'une des Parties dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes;

ii) d'un cas de Force Majeure ou tout facteur qui est hors du contrôle raisonnable de la Partie qui doit exécuter toute obligation et qui ne peut être attribué à sa faute ou à sa négligence;

iii) d'une modification au Contrat;

cette date limite ou échéance est alors reportée du nombre de jours équivalent à ceux pendant lesquels l'exécution de cette obligation est retardée par les causes ou événements mentionnés précédemment.

0.04.03 Références financières

Toutes les sommes d'argent prévues dans le Contrat sont en devises canadiennes. À moins d'indication contraire dans le texte, les montants indiqués dans le Contrat ne comprennent pas la Taxe sur les produits et services (TPS) et la Taxe de vente du Québec (TVQ), ainsi que toute autre taxe applicable sur de tels montants par les autorités publiques pendant la durée du Contrat, le cas échéant.

0.04.04 Renvois

À moins d'indication contraire dans le texte, la référence à une partie inclut toutes les sections comprises au sein de cette partie, la référence à une section inclut tous les articles compris au sein de cette section, la référence à un article inclut tous les paragraphes compris au sein de cet article et la référence à un paragraphe englobe tous les alinéas compris au sein de ce paragraphe.

0.04.05 Genre et nombre

Tout mot utilisé au masculin ou au singulier dans le Contrat peut, selon le cas, lorsque le contexte le requiert, s'interpréter au féminin ou au pluriel et inversement.

0.04.06 Titres

Les titres utilisés dans le Contrat n'ont aucune valeur interprétative. Leur seule fonction est de faciliter le renvoi aux clauses du Contrat.

0.04.07 Acceptation

Lorsque le Contrat prévoit le consentement d'une Partie, celui-ci doit, à moins d'indication contraire, faire l'objet d'un écrit.

1.00 OBJET

1.01 Approvisionnement

Le Fournisseur s'engage à vendre les Biens à la Ville qui convient de les Acheter à celui-ci conformément aux modalités des présentes.

2.00 CONTREPARTIE

2.01 Prix de vente

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Fournisseur, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de 4,786,057.43$, couvrant le prix de vente des Biens et toutes les taxes applicables.

La Ville s'engage à payer au Fournisseur le prix selon les termes et conditions à l'article 3 et conformément à l'annexe A

3.00 MODALITÉS DE PAIEMENT

3.01 Exigibilité

La Ville doit acquitter tout montant dû en vertu des présentes dans les trente (30) jours suivant la réception d'une facture du Fournisseur subséquemment à une livraison.

Le paiement sera effectué proportionnellement à la quantité de biens livrés et acceptés par la Ville. En tout temps, le Fournisseur doit fournir la preuve de la livraison des biens pour justifier sa demande de paiement.

Le Fournisseur doit indiquer clairement et séparément sur ses factures les montants et le taux des taxes payables en regard des biens fournis ainsi que les numéros d'inscription qui lui ont été attribués par Revenu Canada aux fins de la taxe sur les produits et services (TPS) et par le ministre des Finances du Québec aux fins de la taxe de vente du Québec (TVQ).

Le remplacement des taxes à la consommation existantes (TPS, TVQ) par d'autres taxes ou toute variation du taux de ces taxes sera traité conformément aux dispositions législatives ou réglementaires pertinentes.

Lorsqu'il y a contre le Fournisseur ou l'un de ses sous-traitants une réclamation ou une créance qui peut entraîner une responsabilité pécuniaire pour la Ville, cette dernière a le droit de se tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de tout telle réclamation ou créance, de quelque nature que ce soit, en retenant les sommes nécessaires à l'obtention des quittances appropriées.

Pour obtenir le paiement des sommes retenues par la Ville pour acquitter la réclamation ou créance d'un tiers, la Ville peut exiger du Fournisseur qu'il lui fournisse la preuve que ce tiers a été payé ou a renoncé à toute réclamation contre elle.

Si le Fournisseur doit des sommes d'argent à la Ville, pour quelque raison que ce soit, la Ville peut retenir et opérer compensation entre ces sommes et toute somme due au Fournisseur.

3.02 Lieu

Tout montant dû, aux termes des présentes doit être payé au bureau du Fournisseur, à l'adresse indiquée au début du Contrat, ou à tout autre endroit que le Fournisseur peut indiquer à la Ville.

3.03 Adresse de facturation

Toutes les factures et les notes de crédit originales doivent parvenir à l'adresse suivante :

Service des infrastructures, transport et environnement
Direction des transports
801, rue Brennan- 8ieme étage
Montréal, Québec,
À l'attention de : Claude Carette

4.00 RÉSERVE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Tant et aussi longtemps que la Ville n'a pas acquitté la contrepartie s'y rapportant, les Biens demeurent la propriété du Fournisseur. Nonobstant le fait que la Ville ne soit pas encore propriétaire des Biens, elle demeure néanmoins responsable de leur perte, partielle ou totale, envers le Fournisseur, à compter de la prise de possession de ceux-ci, le cas échéant et ce, même s'il s'agit d'une Force Majeure.

5.00 ATTESTATIONS RÉCIPROQUES

Chacune des Parties atteste ce qui suit :

5.01 Statut

Elle est une personne morale de droit privé ou droit public, dûment constituée ayant respecté toutes ses obligations de publicité légale dans les juridictions où elle possède des actifs ou exploite une entreprise afin de maintenir son état de conformité et de régularité.

5.02 Capacité

Elle possède tous les droits, pouvoirs et autorité requis pour signer le Contrat et pour respecter les obligations découlant des présentes. Aucune restriction d'ordre légal ou contractuel ne peut l'empêcher d'exécuter le Contrat.

5.03 Effet obligatoire

Le Contrat constitue une entente valablement formée susceptible d'exécution forcée contre elle, sauf si une telle exécution se trouve limitée par toute Loi applicable en matière de faillite, d'insolvabilité, de réorganisation, de cession frauduleuse, de moratoire ou autre Loi visant la protection des créanciers en général.

6.00 OBLIGATIONS RÉCIPROQUES

6.01 Information Confidentielle

6.01.01 Engagement

Les Parties reconnaissent par les présentes que toute l'Information Confidentielle divulguée pendant la durée du Contrat demeure la propriété exclusive de la Partie

divulgatrice et, par conséquent, la Partie réceptrice reconnaît que toute divulgation non autorisée de cette Information Confidentielle par l'autre Partie peut causer des dommages sérieux à la Partie qui l'a divulguée. Conséquemment, la Partie réceptrice s'engage envers la Partie divulgatrice afin de protéger les intérêts de cette dernière, à :

c) utiliser l'Information Confidentielle divulguée uniquement aux fins pour lesquelles elle a été divulguée;

d) ne pas permettre à un tiers d'avoir accès à cette Information Confidentielle sauf si une divulgation de celle-ci s'avère nécessaire à la réalisation de l'objet de sa divulgation;

e) prendre toutes les mesures appropriées, lorsque la divulgation d'Information Confidentielle à un tiers devient nécessaire, afin de protéger la confidentialité de celle-ci en requérant de la part du tiers un engagement de confidentialité visant à assurer le même régime de protection de cette information que celui prévu aux présentes;

f) prendre tous les moyens raisonnables appropriés pour limiter l'accès à ladite Information Confidentielle;

g) aviser la Partie divulgatrice lorsqu'elle en a connaissance de tout accès non autorisé à ou tout usage non autorisé de l'Information Confidentielle par un tiers;

h) assister la Partie divulgatrice dans le cadre de poursuites ou procédures légales visant à protéger l'Information Confidentielle.

Nonobstant ce qui précède, la Ville et le Fournisseur reconnaissent qu'ils s'engagent à préserver le caractère confidentiel mentionné aux présentes sous réserve de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes public et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ. C.A 2.1).

6.01.02 Fin du Contrat

Les Parties conviennent qu'à la fin du Contrat, la Partie réceptrice doit, sur demande de la Partie émettrice, retourner toute Information Confidentielle qui lui a été transmise par la Partie émettrice, y compris, le cas échéant, les copies que cette dernière a autorisées, sans retenir quelque copie ou extrait que ce soit.

7.00 OBLIGATIONS DE LA VILLE

7.01 Collaboration

La Ville convient de collaborer en tout temps avec le Fournisseur et ses représentants afin de permettre à ceux-ci de fournir les Biens et à éliminer, le cas échéant, tout obstacle sous son contrôle empêchant le Fournisseur de s'acquitter de ses obligations en vertu des présentes.

7.02 Bon de Commande

La Ville s'engage à effectuer ses commandes de Biens par l'émission de Bons de Commande et doit les faire parvenir au Fournisseur par écrit.

7.03 Acceptation

La Ville s'engage à accepter toute livraison de Biens faite en vertu des Bons de commande et/ou conformément aux présentes.

7.04 Déchargement

La Ville s'engage à fournir au Fournisseur, sur les lieux de livraison, l'équipement nécessaire au déchargement des Biens.

7.05 Inspection

La Ville ou son représentant autorisé s'engage à effectuer l'inspection des Biens avec diligence au point de réception et d'informer promptement le Fournisseur de toute dérogation ou non-conformité des Biens inspectés. La garantie prévue à l'article 8.04 commence à l'acceptation du Bien par la Ville.

7.06 La Ville déclare qu'elle s'auto assure.

8.00 OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR

8.01 Bon de Commande

Le Fournisseur s'engage à honorer tout Bon de Commande reçu de la Ville pendant la durée du Contrat.

8.02 Bon de Livraison

Toute livraison à être effectuée en vertu du Contrat, doit être accompagnée d'un Bon de Livraison.

8.03 Transport

8.03.01 Lieu, délai et exigences de livraison

Le Fournisseur s'engage à livrer ou à faire livrer les Biens au 5945, avenue de Gaspé H2S 2X4 en la ville de Montréal, province de Québec ou à tout autre endroit convenu par écrit entre les parties. Les exigences concernant la livraison figureront sur chaque Bon de commande. Les délais de livraison maximum est de 20 semaines après la réception du Bon commande applicable, sauf indication contraire dans le Bon de commande et convenu avec le Fournisseur. Le Fournisseur doit informer la Ville immédiatement de tout contretemps qui pourrait compromettre le calendrier de livraison spécifié dans un Bon de commande.

8.03.02 Pénalités pour retard de livraison

Au cas où il surviendrait, au cours de l'exécution du Contrat, des circonstances imprévues qui peuvent causer des retards ou entraîner une modification à l'échéancier de livraison, le Fournisseur est tenu d'en aviser immédiatement le Directeur qui, s'il le juge à propos, peut alors autoriser par écrit une modification du calendrier de livraison et, le cas échéant, reporter la date prévue au Bon de commande.

Sous réserve du paragraphe ci-avant mentionné, et sans préjudice quant à ses autres droits et recours, le Directeur pourra appliquer une pénalité équivalente à 0.14% par jour de la valeur du Bon de Commande pour les Biens non livrés à compter de la date prévue de livraison au Bon de commande.

Le cas échéant, la Ville déduira des paiements dus, la pénalité prévue au paragraphe ci-avant mentionné.

Cette pénalité est applicable sans que la Ville soit tenue de mettre en demeure le Fournisseur d'exécuter son obligation de livrer.

8.03.03 Documentation

Au moment de la livraison du Bien, le Fournisseur devra remettre à la Ville, sans frais, toute la documentation en français incluant les documents descriptifs, les spécifications de conception et les instructions de maintenance) relative au Bien et requises pour comprendre les fonctions et les caractéristiques et pour pouvoir l'installer, l'utiliser et en assurer la maintenance correctement, ainsi que toute documentation pertinente supplémentaire demandée par la Ville (la « Documentation »). Le Fournisseur accorde par les présentes à la Ville un permis d'utilisation, exempt de redevances, non exclusif et à perpétuité autorisant la Ville et ses mandataires à utiliser la Documentation aux fins prévues au présent paragraphe.

8.03.04 Normes d'emballages

Tout bien livré doit être convenablement emballé pour en assurer la protection durant le transport et l'entreposage, le tout selon les règles de l'art.

À défaut de se conformer aux normes d'emballage exigées dans le présent Contrat, la Ville se réserve le droit de retourner la marchandise au Fournisseur, à ses frais, afin d'apporter les correctifs appropriés. Si tel est le cas, la marchandise sera considérée réellement reçue uniquement suite à la livraison selon les normes.

Concernant la gestion environnementale, dans un souci de protection de l'environnement et de sauvegarde des ressources naturelles, la Ville encourage l'utilisation de matériaux d'emballage constitués de matières recyclées et recyclables qui sont exempts de substances toxiques.

La Ville favorise également l'utilisation minimale d'emballage, dans la mesure où la protection des Biens n'est pas compromise.

8.03.05 Disponibilité de pièces

Le Fournisseur garantit la disponibilité des pièces pour une période d'au moins dix (10) ans. Dans le cas où le Fournisseur arrêterait de produire une des composantes des Biens, le

Fournisseur devra donner un avis de douze (12) mois au responsable de la Ville afin de permettre l'emmagasinage des pièces de remplacement.

8.03.06 Transport

Toutes les livraisons régulières, à l'adresse spécifiée à la commande, doivent être : RDA (DDP), rendu, droits acquittés selon les Incoterms 2000.

Le terme « RDA » signifie que les transferts de frais et de risques se font à la livraison à l'endroit désigné par la Ville.

8.03.07 Transfert des risques

Le Fournisseur assure, à ses risques, le transport des Biens jusqu'à destination. Le risque de perte et la propriété du Bien, y compris la responsabilité financière pour tout dommage ou perte, seront transférés à la Ville au moment de la livraison du Bien à l'endroit stipulé dans le Bon de commande. Par conséquent, les risques de perte et les dommages causés aux Biens durant le transport jusqu'à la livraison conforme sont sous l'entière responsabilité du Fournisseur, y compris le dédouanement et le paiement des droits et taxes s'il y a lieu.

8.04 Garantie

Le Fournisseur déclare que les Biens fournis en vertu du présent Contrat sont neufs. Le Fournisseur fournit une garantie limitée sur les Biens neufs contre tout défaut de conception, de fabrication ou de matériaux. La garantie couvre les pièces de remplacement et la main-d'œuvre.

Le Fournisseur garantit que chacun des Biens («l'Équipement») ne sera affecté d'aucune défectuosité pendant cinq (5) ans à compter de la date de réception de Biens à la Ville (Période de garantie). Pendant la Période de garantie, le Fournisseur réparera ou remplacera tout Bien défectueux, ou partie de celui-ci, et assumera tous les frais associés à la réparation ou au remplacement, y compris, mais sans s'y limiter, le coût des pièces et du matériel requis et les frais de main-d'œuvre, d'expédition et de conception et la disponibilité du personnel technique aux heures ouvrables. Tel remplacement ou telle réparation bénéficiera alors de la même garantie que le Bien original.

Les pièces ou les Biens retournés pour réparation ou remplacement pendant la Période de garantie pour Biens doivent être réparés et remplacés par le Fournisseur et renvoyés à la Ville dans un délai raisonnable, les coûts de transport d'emballage et de douane, le cas échéant, étant à la charge du Fournisseur.

Si le Fournisseur ne peut réparer ou remplacer le Bien défectueux dans le délai prescrit, la Ville pourra le retourner, aux frais du Fournisseur, et ce dernier devra rembourser intégralement à la Ville le prix d'achat du Bien. Tout Bien retourné par la Ville doit être convenablement emballé pour en assurer la protection durant le transport.

Par défectuosité, on entend toutes les situations et les événements où l'Équipement sous garantie (à l'exclusion des consommables tel que ci-après décrit) ne fonctionne pas en conformité avec ses spécifications. Cependant, sont exclus de la garantie :

- les défauts causés par la détérioration ou l'usure normale de l'Équipement;

- les défauts causés par l'interaction de l'Équipement avec n'importe quel dispositif, composante, ou pièce qui n'est pas fourni par le Fournisseur ou autorisé par celui-ci;
- les défauts à toute pièce qui n'est pas fourni par le Fournisseur;
- les défauts causés par l'utilisation de l'Équipement d'une manière qui est contraire aux instructions fournies par le Fournisseur;
- les dommages cosmétiques (par exemple, rayures, bosses, et écaillage du revêtement de surface) à la finition de l'Équipement;
- l'Équipement dont le numéro de série a été supprimé, modifié ou autrement oblitéré;
- les défauts causés par des modifications apportées à l'Équipement qui n'ont pas été autorisées par le Fournisseur;
- le vandalisme ou toute autre utilisation abusive.

Nonobstant ce qui précède, la Ville reconnait que certaines composantes de l'Équipement désignées comme «consommables» doivent être remplacées périodiquement, tel que spécifié dans la documentation d'entretien du système du Fournisseur, et que le remplacement ou la dégradation des «consommables» n'est pas couvert par la Garantie d'équipement.

8.05 Garantie du droit de propriété

Le Fournisseur garantit que les Biens livrés ne seront grevés d'aucun privilège et ne sont sujet à aucune réclamation. Le Fournisseur déclare être l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits de propriété intellectuelle requis aux fins de l'exécution du présent Contrat. Le Fournisseur garantit et tient la Ville indemne de toute poursuite ou réclamation découlant directement ou indirectement de ce qui précède, et notamment de toute poursuite ou réclamation pour violation de brevets, de droits d'auteur, de marques de commerce, de dessins, de secrets industriels, et à l'indemniser de tout jugement rendu contre elle, en capital, intérêts et frais.

8.06 Assurance

8.06.01 Garantie d'assurance

Le Fournisseur doit contracter une assurance-responsabilité générale couvrant, sans s'y limiter, les risques d'erreurs et omissions, les dommages corporels, matériels et contractuels ainsi que les accidents de travail, assurant toute personne impliquée dans l'exécution de ses obligations en vertu du Contrat.

8.06.02 Montant

Le montant minimum de couverture fourni par ces polices d'assurance doit être d'un minimum d'un million de dollars (1 000 000$) par sinistre.

8.06.03 Préavis

Cette police d'assurance doit prévoir qu'un préavis de trente (30) jours doit être donné à la Ville avant qu'elle ne devienne caduque, nulle, suspendue, annulée, résiliée par l'assureur pour n'importe quelle raison ou le non-paiement des primes.

8.06.04 Certificat d'assurance

le Fournisseur doit remettre, à la signature du Contrat, un certificat d'assurances conforme à l'article 8.06. De plus, le Fournisseur doit, à chaque période de

renouvellement de la police d'assurance, expédier les certificats d'assurance à la Ville à l'adresse indiquée à l'article 10.01.

9.00 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

9.01 Force Majeure

9.01.01 Exonération de responsabilité

À l'exception spécifique des obligations de paiement, une Partie n'est pas considérée en défaut de ses obligations et n'est pas responsable des dommages ou délais si ces défauts, dommages ou délais découlent d'un cas de Force Majeure. Aux fins des présentes, tout défaut engendré par des pièces qui ne sont pas fournies par le Fournisseur sera considéré comme un cas de Force Majeure.

9.01.02 Prise de mesures adéquates

Si une telle cause de délai se produit, la Partie incapable d'exécuter ses obligations aux présentes doit, lorsque possible, prendre les mesures requises pour faire cesser cette cause de délai ou, à défaut de pouvoir se faire, atténuer son impact.

9.02 Relations entre les Parties

9.02.01 Entrepreneurs indépendants

Les Parties reconnaissent par la présente qu'elles agissent à titre d'entrepreneurs indépendants et que rien dans le Contrat ne doit s'interpréter de façon à modifier leur statut ou à constituer une société de personnes, une entreprise commune ou un mandat de quelque nature que ce soit entre elles.

9.02.02 Contrôle

Chacune des Parties dispose du plein contrôle de la manière et des moyens d'exécuter ses obligations prévues au Contrat. Aucune disposition du Contrat ne doit s'interpréter de façon à permettre à une Partie d'imposer à l'autre Partie de faire quoi que ce soit qui peut avoir pour effet de compromettre son statut d'entrepreneur indépendant.

9.02.03 Aucune autorité

Aucune des Parties n'a le droit ou l'autorité, exprès ou tacite, de créer ou d'assumer au nom de l'autre Partie toute obligation ou responsabilité à l'égard autrement que de la manière prévue au Contrat, et aucune Partie ne peut lier l'autre Partie de quelque manière que ce soit.

9.02.04 Exécution complète

Les Parties doivent, à l'intérieur d'un délai raisonnable, sur réception d'une demande écrite raisonnable à cet effet, faire toute chose, signer tout document et fournir toute attestation raisonnable nécessaire pour assurer l'exécution complète du Contrat.

9.02.05 Recours

Les Parties conviennent, sujet aux dispositions traitant de la résolution des différends contenues à la section 10.02 du Contrat, que les recours pour le non-respect du Contrat peuvent inclure l'injonction, l'exécution forcée, les dommages compensatoires, ainsi que par tout autre recours disponible, selon l'équité ou la Loi et que le Contrat ne peut aucunement s'interpréter de façon à exclure de tels recours.

10.00 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

10.01 Avis

Exception faite des clauses du Contrat où il est autrement prévu, tout avis requis en vertu de la présente est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à l'expéditeur de prouver que ledit avis fut effectivement livré au destinataire à l'adresse suivante :

VILLE DE MONTRÉAL :
Service des infrastructures, transport et environnement
Direction des transports
801, rue Brennan- 8ieme étage
Montréal, province de Québec, [redacted]
À l'attention de : Claude Carette

PBSC SOLUTIONS URBAINES INC
au 1120, boulevard Marie-Victorin,
Longueuil, province de Québec, J4G 2H9
À l'attention de : Luc Sabbatini

10.02 Résolution de différends

10.02.01 Négociations de bonne foi

S'il survient un différend se rapportant à l'interprétation, au respect du ou au Manquement au Contrat ou à sa fin ou résiliation, les Parties doivent se rencontrer et négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

10.02.02 Médiation

Si le différend ne peut être résolu par la voie d'une négociation de bonne foi entre les Parties à l'intérieur d'un délai raisonnable, les Parties conviennent de soumettre leur différend à la médiation entre la Ville et le Fournisseur conformément aux règles de médiation de l'instance choisie par la Ville. Tout règlement d'un tel différend par voie de médiation par les Parties doit être documenté par écrit. Si ce règlement modifie les termes du Contrat, cette modification doit être documentée dans un écrit signé par les deux Parties et annexé au Contrat.

10.03 Élection

Les Parties conviennent, pour toute réclamation ou poursuite judiciaire pour quelque motif que ce soit relativement au Contrat, de choisir le district judiciaire de Montréal, province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l'audition de ces réclamations ou poursuites judiciaires à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la Loi.

10.04 Exemplaires

Le Contrat peut être signé en plusieurs exemplaires et, le cas échéant, chacun d'eux constitue un original. Ces exemplaires ne forment toutefois qu'un seul et même document.

10.05 Modification

Le Contrat peut être modifié en tout temps d'un commun accord entre les Parties. Toute modification doit toutefois être consignée par écrit et signée par chacune des Parties au Contrat. Elle est présumée prendre effet le jour où elle est consignée dans un écrit dûment signé par les Parties.

10.06 Non-renonciation

Le silence, ou le retard d'une Partie à exercer un droit ou un recours prévu aux présentes ne doit, en aucune circonstance, être interprété ou compris comme une renonciation à ses droits et recours par ladite Partie; cette dernière peut s'en prévaloir tant et aussi longtemps que la prescription conventionnelle ou légale prévue pour l'exercice d'un tel droit ou recours n'est pas expirée.

10.07 Transmission électronique

Les Parties conviennent que le Contrat peut être transmis par télécopieur, courriel ou autre moyen de communication semblable. Les Parties conviennent également que la reproduction de signatures sur télécopie, la signature électronique ou autre mode d'authentification similaire doit être traitée comme un original, étant entendu que chaque Partie procédant de la sorte doit fournir immédiatement sur demande à chacune des autres Parties une copie du Contrat portant une signature originale.

11.00 FIN DU CONTRAT

11.01 De gré à gré

Les Parties peuvent en tout temps mettre fin au Contrat d'un commun accord.

11.02 Sans préavis

Dans les limites prévues par les Lois applicables, le Contrat se termine sans avis si l'un des événements suivants se produit :

i) si le Fournisseur procède à la liquidation de son entreprise ou de la totalité ou d'une partie substantielle de ses biens ou à la dissolution de sa personnalité morale;

j) Si les biens du Fournisseur sont mis sous séquestre, ou si un liquidateur est nommé à son égard pour administrer ou liquider son entreprise ou la totalité ou une partie substantielle de ses biens et si cette prise de possession, cette mise sous séquestre ou cette nomination d'un liquidateur n'est pas annulée dans un délai de trente (30) jours, à compter de la réalisation de l'un ou l'autre de ces événements.

11.03 Résiliation sur préavis

Le Contrat peut être résilié par l'une des parties sur simple avis, sans préjudice à tous ses droits et recours, dans l'un ou l'autre des cas suivants:

a) si l'une ou l'autre des Parties ne respecte pas l'une des attestations ou obligations du Contrat et que tel défaut n'est pas corrigé dans les trente (30) jours suivant un avis écrit décrivant la violation ou le défaut;

b) Si l'une ou l'autre des Parties désire ne pas renouveler le présent Contrat, tel que prévu à la section 13.02.

12.00 ENTRÉE EN VIGUEUR

12.01 Vigueur immédiate

Le Contrat est réputé entrer en vigueur à compter de sa signature par les deux Parties.

13.00 DURÉE

13.01 Durée initiale

La durée initiale du Contrat est de trois (3) ans, à compter de son entrée en vigueur, à moins qu'il y soit mis fin prématurément conformément aux autres dispositions du Contrat.

13.02 Renouvelée

Sur avis écrit de la Ville donné au Fournisseur au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date présumée de fin de Contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux Parties, le présent Contrat pourra être prolongé pour une période d'un an renouvable.

Survie

La fin du Contrat ne met pas fin à toute disposition de ce dernier qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré la fin du Contrat.

13.03 Cession de Contrat

Le Fournisseur ne peut, sans l'autorisation préalable écrite de l'instance compétente de la Ville, céder ses droits et obligations dans le Contrat.

Une telle cession ne doit pas entraîner de délais ni de coûts additionnels pour la Ville et ne peut être accordée, à moins que le cessionnaire respecte intégralement les conditions du Contrat, notamment d'assumer l'entière responsabilité de l'exécution du Contrat, y compris pour la période antérieure à la cession comme s'il avait lui-même exécuté le Contrat pendant celle-ci.

14.00 PORTÉE

Le Contrat lie et est au bénéfice des Parties ainsi que leurs ayants droit, représentants et successeurs.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉA, CE ...eme JOUR DE ..... 2018.

VILLE DE MONTRÉAL	**PBSC SOLUTIONS URBAINES INC.**
par:	par :

ANNEXE A

Description	Unité	Prix en $ canadien	Total
Standard V3.1 NAESTA KIOSK (Housing)	60	3 600 CAD	$216 000
Solar Panel Adjustable Assembly (Modèle PBSC)	60	695 CAD	$41 700
Solar Panel Pole (Modèle PBSC)	60	195 CAD	$11 700
Solar Panel Adjustable Assembly (***without 8D cable ***) (Modèle 8D)	0	1 800 CAD	$0
Solar Panel Pole (Modèle 8D)	0	865 CAD	$0
Panneau publicitaire	60	1 750 CAD	$105 000
Pavés techniques neuf	342	1 238 CAD	$423 228
Point d'ancrage - cassettes seulement sans 8D	184	429 CAD	$78 999
Point d'ancrage - sans électronique 8D	1309	694 CAD	$908 446
Câbles - points d'ancrage	1493	75 CAD	$111 975
Point d'ancrage - assemblage	1493	0 CAD	$0
Vélos 7 vitesses	900	1 320 CAD	$1 188 000
Vélos 7 vitesses	100	1 320 CAD	$132 000
Panneau publicitaire	15	1 750 CAD	$26 250
Point d'ancrage - sans électronique 8D	863	694 CAD	$598 922
Câbles - points d'ancrage	863	75 CAD	$64 725
pavé 180	4	1 058 CAD	$4 233
Pavé 90	4	598 CAD	$2 391
Pavés C2	30	1 782 CAD	$53 451
End plate Pavés C2	12	115 CAD	$1 385
Pavés techniques	157	1 238 CAD	$194 289
PBSC Kiosk – Standard Solar V3.1 (include solar par	Àvenir	11 150 CAD	
PBSC Docking Point with cassette	Àvenir	860 CAD	
SOUS TOTAL ÉQUIPEMENT			**$4 162 693**
TOTAL (avec taxes)			**4 786 057,43 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184368005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à PBSC Solutions urbaines inc. d'une valeur maximale de 4 786 057,43 $ (taxes comprises) pour l'acquisition en 2018 de pièces et d'équipements permettant une expansion du sytème de vélo en libre-service et approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1184368005.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget

Tél : 514 872-4014

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-06

André LECLERC
Professionnel(le)(domaine d expertise)-Chef d équipe
Tél : 514 872-4136

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.29

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1184368005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à PBSC Solutions urbaines inc. d'une valeur maximale de 4 786 057,43 $ (taxes comprises) pour l'acquisition en 2018 de pièces et d'équipements permettant une expansion du sytème de vélo en libre-service et approuver un projet de convention à cette fin.

Rapport- mandat SMCE184368005.pdf

Dossier # :1184368005

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 20 août 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE184368005

Octroyer un contrat de gré à gré à PBSC Solutions urbaines inc. d'une valeur maximale de 4 786 057,43 $ (taxes comprises) pour l'acquisition en 2018 de pièces et d'équipements permettant une expansion du sytème de vélo en libre-service et approuver un projet de convention à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE184368005
Octroyer un contrat de gré à gré à PBSC Solutions urbaines inc. d'une valeur maximale de 4 786 057,43 $ (taxes comprises) pour l'acquisition en 2018 de pièces et d'équipements permettant une expansion du système de vélo en libre-service et approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel aucun appel d'offres n'a été effectué, le fournisseur étant considéré seul et unique, après des vérifications documentées et sérieuses, en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes*

Le 9 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et de Bixi Montréal ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont reçu des réponses appropriées à leurs questions. Ils ont bien compris que la firme PBSC Solutions urbaines doit être considérée comme fournisseur unique au sens de la loi. Si plusieurs membres de la Commission acceptent sans problème cet état de fait, d'autres croient qu'il ne faudrait pas mettre de côté la possibilité éventuelle d'une ouverture du marché, surtout à la lumière de l'arrivée prochaine de nouveaux produits chez Bixi comme des vélos électriques en libre service.

Enfin, si le rapport préparé par la firme KPMG confirme le statut de fournisseur unique de PBSC Solutions urbaines, il aurait pu, selon des membres de la Commission être plus étoffé et scruter davantage les possibilités d'ouverture de Bixi vers d'autres fournisseurs potentiels.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et de Bixi Montréal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel aucun appel d'offres n'a été effectué, le fournisseur étant considéré seul et unique, après des vérifications documentées et sérieuses, en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE184368005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.30

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1187711002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de collecte et transport des matières résiduelles dans Le Sud-ouest à l'entreprise 9064-3032 quebec inc JR Services Sanitaires pour une durée d'un peu plus de 24 mois. Dépenses totales de 3 562 418 $ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16854 (8 soumissionnaires). Autoriser un budget additionnel pour les années 2019 de 499 294 $ et 2020 de 471 325 $

Il est recommandé :
1. d'accorder à l'entreprise 9064-3032 quebec inc. JR Services Sanitaires, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat le service de collecte et transport de matières résiduelles pour l'arrondissement Le Sud-ouest, au prix de la soumission, soit la somme maximale indiquée de 3 562 418 $, pour une période de 24 mois débutant le 18 octobre 2018, conformément aux documents de l'appel d'offres public N° 18-16854.

2. d'autoriser les budgets additionnels pour les années 2019 et 2020 des montants respectifs de 499 294 $ et de 471 325 $.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-09 11:33

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187711002**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de collecte et transport des matières résiduelles dans Le Sud-ouest à l'entreprise 9064-3032 quebec inc JR Services Sanitaires pour une durée d'un peu plus de 24 mois. Dépenses totales de 3 562 418 $ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16854 (8 soumissionnaires). Autoriser un budget additionnel pour les années 2019 de 499 294 $ et 2020 de 471 325 $

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal.
Le 16 mars 2018, l'inspecteur général de la ville de Montréal (BIG) a résilié le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles (appels d'offres 16-15252) octroyés à Services Environnementaux Richelieu inc.(9197-4220 Québec inc). L'arrêt de contrat était le 30 avril 2018. La période de transition suite à l'arrêt de ces contrats est de 45 jours. En raison de cette résiliation, le Service de l'environnement a octroyé un contrat "pont" qui a débuté le 1er mai et se terminera le 17 octobre 2018 (25 semaines). Initialement, le contrat desservant l'arrondissement Le Sud-Ouest venait à échéance le 31 octobre 2020.

L'octroi du présent contrat permettra de poursuivre les collectes des matières résiduelles au -delà du contrat "pont" soit du 18 octobre 2018 au 31 octobre 2020.

L'appel d'offres public No 18-16854 a été lancé le 11 avril 2018 dans le SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été ouvertes le 1er mai 2018. Les soumissionnaires ont eu 19 jours de calendrier pour préparer leur dossier. Les soumissions ont un délai de validité de 180 jours de calendrier.

Un addenda a été produit pour répondre à une question d'acquéreur du cahier des charges le 19 avril 2018 en lien avec le nombre de portes notamment concernant les institutions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0520 - 23 avril 2017 - AO-18-16752 Accorder 3 contrats "pont" de collecte et transport des matières résiduelles aux firmes Derichebourg Environnement Canada (1 contrat) et Enviro Connexions (2 contrats) pour une durée de 25 semaines. Dépenses totales de 1 840 331 $ taxes incluses -

CM16 1447 - 20 décembre 2016 - AO-16-15252 Service de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants valorisables, des matières compostables pour Le.Sud-Ouest octroyé en décembre 2016 pour 43 mois, débutant le 1er avril 2017 et venant à échéance le 31 octobre 2020.

DESCRIPTION

Le présent sommaire concerne l'octroi du contrat de collecte et transport des matières résiduelles (ordures ménagères, CRD et encombrants, résidus alimentaires et résidus verts) de l'arrondissement Le Sud-Ouest du 18 octobre 2018 au 31 octobre 2020.

JUSTIFICATION

Suite à l'appel d'offres, des prix pour la collecte et le transport des matières résiduelles ont été obtenus.
Il y a eu 10 preneurs de cahier de charge et de ce nombre 8 entreprises ont déposé une soumission.
Les deux entreprises n'ayant pas soumissionnées n'ont pas complété le formulaire de non-participation.

Le tableau suivant présente les soumissions déposées par les soumissionnaires, les résultats des analyses et la comparaison avec les estimations internes du Service de l'environnement.
Les estimations ont été réalisées par les professionnels du Service de l'environnement principalement sur la base des prix payé jusqu'au 30 avril 2018.

Firmes soumissionnaires	**Prix soumis (Sans taxes)**	**Autres (à préciser)**	**Total (tx incl.)**
9064-3032 quebec inc jr serv.san.	3 065 932,55 $		3 525 055,95 $
services matrec inc.	3 312 823,85 $		3 808 919,22 $
derichebourg canada environment	3 417 804,34 $		3 929 620,53 $
enviro connexions	3 481 727,08 $		4 003 115,71 $
services ricova inc.	4 122 769,31 $		4 740 154,02 $
Dernière estimation réalisée	2 152 905,00 $		2 475 302,63 $
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			4 001 373,09 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			13,5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			1 215 098,06 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			34,5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			1 049 753,33 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			42,4%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)	283 863,26 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	8,1%

Le résultat de l'appel d'offres est supérieur de 42.4% (1 049 752,33 $) par rapport à l'estimation établie par le Service de l'environnement, basée sur le prix unitaire soumissionné en 2016 (AO-16-15252), majoré de 1% par an. L'écart résulte principalement de l'augmentation du prix de la collecte des ordures ménagères. Quelques données peuvent l'expliquer : l'arrondissement sera un immense chantier en construction routière au cours des prochaines années et causeront plusieurs entraves importante à la circulation. Les heures de collecte ont diminué de 2 heures par jour passant de 8 à 18 h à 8 à 16 h et l'incertitude quant au nombre de portes qui se rajouteront sans possibilité d'ajustement de prix annuel. Ainsi, le collecteur doit effectuer le même travail avec une diminution du temps de 20%. Par conséquent, ce dossier sera déposé à la Commission permanente sur l'examen des contrats puisque l'écart est de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

L'entreprise 9064-3032 quebec inc JR Services Sanitaires a déposé une demande de renouvellement de son autorisation auprès de l'autorité des marchés financiers. Le dernier certificat de la firme est expirée depuis le 6 avril 2018.
Vous trouverez en p.j. la preuve d'inscription à l'autorité des marchés financiers qui est en vigueur à la date d'aujourd'hui.

Durant le processus de renouvellement, l'AMF ne délivre pas de documents, par contre tant que la firme est inscrite au registre, son autorisation lui conférant le droit de contracter des contrats publics est toujours valide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La date de début du nouveau contrat est le 18 octobre 2018 et se terminera le 31 octobre 2020. Ainsi le contrat est d'une durée d'un peu plus de 24 mois réparti sur les années financières 2018, 2019 et 2020.

Le coût total s'élève à 3 562 418 $, indexation de 2% an, toutes taxes incluses (voir p.j.). La répartition du coût annuel se présente comme suit :

Collecte-transport des matières résiduelles	2018	2019	2020	Total
Nombre de mois	4,5	12	10	24,5
Total avec taxes	357 708	1 734 192	1 470 519	3 562 418

Suite au résultat de cet appel d'offres, le contrat desservant l'arrondissement Sud-ouest enregistre une hausse sur une base annuelle de 546 792 $ taxes incluses (voir aspects financiers en p.j.).

Les crédits requis pour l'année 2018 de 102 371 $ taxes nets seront assumés par les économies du budget du Service de l'environnement.
Pour les années 2019 et 2020, les montants respectifs de 499 294 $ et de 471 325 $ sont demandés dans un budget additionnel.

Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent contribue à l'atteinte de la cible suivante: Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70%) et des matières organiques (60%) d'ici 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces contrats de service de collecte et de transport des matières résiduelles, permettent à la Ville de s'acquitter de ses obligations d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement du Québec. Ils permettent de poursuivre les services de collecte des matières résiduelles aux citoyens de l'arrondissement Le Sud-ouest. Un report de la date d'octroi du contrat aurait comme conséquence l'arrêt des services des collectes des matières résiduelles aux citoyens dès le 17 octobre 2018. Ainsi, les précautions nécessaires ont été prises de façon diligente en temps opportun afin d'éviter une interruption des services pour les citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CM du 20 août 2018
Début du contrat : 18 octobre 2018
Fin du contrat : 31 octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux documents d'appel d'offres. Le dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Cherifa HELLAL)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ruy Paulo FERREIRA, Le Sud-Ouest

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ROUSSELET
Conseillère en aménagement

Tél : 5142804436
Télécop. : 5148728146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-08

Éric BLAIN
C/d sout technique infrastructures CESM

Tél : 514 872-3935
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre WINNER
cadre sur mandat(s)
Tél : 514-872 44004
Approuvé le : 2018-06-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-07-04

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 7 avril 2015

9064-3032 QUÉBEC INC.
A/S MONSIEUR JEAN-PIERRE JR LABELLE
2565, COMTOIS
TERREBONNE (QC) J6X 4H4

N° de décision : 2014-CPSM-1059320
N° de client : 3000445938

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous : JR SERVICES SANITAIRES, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). 9064-3032 QUÉBEC INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **6 avril 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187711002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat de collecte et transport des matières résiduelles dans Le Sud-ouest à l'entreprise 9064-3032 quebec inc JR Services Sanitaires pour une durée d'un peu plus de 24 mois. Dépenses totales de 3 562 418 $ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16854 (8 soumissionnaires). Autoriser un budget additionnel pour les années 2019 de 499 294 $ et 2020 de 471 325 $

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16854_SUD-OUEST intervention.pdf 18-16854 PV.pdf det cah.pdf

18-16854_TCP_SO.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cherifa HELLAL
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-0486

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-12

Pierre GATINEAU
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 16854 — No du GDD : 1187711002

Titre de l'appel d'offres : collecte et transport de matières résiduelles pour Sud-Ouest et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 4 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 1 - 5 - 2018

Ouverture faite le : 1 - 5 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 19 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 19 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10

Nbre de soumissions reçues : 8

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 80

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 28 - 10 - 2018

Date d'échéance révisée : 28 - 10 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Derichebourg canada environment	3401566,82	√	1
services Ricova inc.	3777787,24		
Environnement routier NRJ	4289803,19		
Colsel Transit Inc.	4438955,66		
RCI Environnement division WM Québec Inc.	4490157,25		
9064-3032 Quebec Inc. JR Service sanitaire	4739486,76		
Enviro connexions	4875282,29		
9064-3032 Quebec Inc. JR Service sanitaire	3525055,95	√	2
Services Matrec Inc.	3808919,22		
Derichebourg canada environment	3929620,53		
Enviro connexions	4003115,71		
services Ricova inc.	4740154,02		

Information additionnelle

lot 1: CDN NDG lot 2: Sud-Ouest. Les deux fournisseurs n'ayant pas soumissionné n'ont pas completé les formulaires de désistement.

Préparé par : Cherifa Hellal — Le 11 - jui - 2018

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16854

Agent d'approvisionnement
laurence theoret

Conformité Oui

					Données	
Num. d'Item	Description d'item	Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
	OM	2	S-O CT	services matrec inc.	1 791 142,53 $	2 059 366,12 $
				services ricova inc.	1 903 306,87 $	2 188 327,07 $
				enviro connexions	2 022 445,16 $	2 325 306,33 $
				derichebourg canada environment	2 218 296,89 $	2 550 486,85 $
				9064-3032 quebec inc jr serv.san.	2 235 150,60 $	2 569 864,40 $
2	CRD	2	S-O CT	9064-3032 quebec inc jr serv.san.	288 256,55 $	331 422,97 $
				services matrec inc.	327 775,60 $	376 859,99 $
				enviro connexions	355 671,39 $	408 933,18 $
				derichebourg canada environment	421 923,90 $	485 107,01 $
				services ricova inc.	749 699,50 $	861 967,00 $
3	RA	2	S-O CT	9064-3032 quebec inc jr serv.san.	445 075,12 $	511 725,12 $
				derichebourg canada environment	617 633,80 $	710 124,46 $
				services matrec inc.	992 212,39 $	1 140 796,19 $
				enviro connexions	997 473,32 $	1 146 844,95 $
				services ricova inc.	1 275 776,80 $	1 466 824,37 $
4	RV	2	S-O CT	9064-3032 quebec inc jr serv.san.	97 450,28 $	112 043,46 $
				enviro connexions	106 137,20 $	122 031,25 $
				derichebourg canada environment	159 949,74 $	183 902,21 $
				services ricova inc.	193 986,14 $	223 035,57 $
				services matrec inc.	201 693,34 $	231 896,91 $

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par QGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16854
Numéro de référence : 1153267
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : collecte et transport de matières résiduelles pour Sud-Ouest et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Col Sel Transit Inc. 1635 rue Sherbrooke Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H3H 1E2 NEQ : 1147977780	Madame Christine Côté Téléphone : 514 987-5151 Télécopieur : 514 987-9642	**Commande : (1426473)** 2018-04-12 8 h 56 **Transmission :** 2018-04-12 8 h 56	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 17 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Derichebourg Canada Environnement 9000 boulevard ray lawson Montréal, QC, H1J1K8 http://www.derichebourg.com NEQ : 1170824479	Madame Alice Rabisse Téléphone : 336 751-33806 Télécopieur :	**Commande : (1426150)** 2018-04-11 14 h 19 **Transmission :** 2018-04-11 14 h 19	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Enviro Connexions 4799 rue Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 NEQ : 1160633906	Monsieur André Beausoleil Téléphone : 450 661-5080 Télécopieur : 450 661-8079	**Commande : (1426417)** 2018-04-12 8 h 24 **Transmission :** 2018-04-12 8 h 24	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1427055)** 2018-04-12 15 h 36 **Transmission :** 2018-04-12 15 h 36	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
J.R Services Sanitaires 2565 chemin comtois Terrebonne, QC, j6x 0h6 NEQ : 1147749080	Monsieur Jean-Pierre Labelle Téléphone : 514 648-4222 Télécopieur : 514 648-3359	**Commande : (1426609)** 2018-04-12 10 h **Transmission :** 2018-04-12 10 h	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 17 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
JMV Environnement 3550 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9 NEQ : 1164798275	Monsieur Mathieu Bérard Téléphone : 450 253-5994	**Commande : (1427909)** 2018-04-14 13 h 15 **Transmission :** 2018-04-14 13 h 15	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) :

		Télécopieur :		Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Melimax Transport Inc. 303 Boul Industriel Châteauguay, QC, J6J 4Z2 NEQ : 1165378663	Monsieur Thierry Deruelle Téléphone : 438 390-7514 Télécopieur :	**Commande : (1426188)** 2018-04-11 14 h 50 **Transmission :** 2018-04-11 14 h 50	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	R.C.I. Environnement une division de WM Québec 2400, chemin du Lac Longueuil, QC, J4N 1G8 NEQ : 1146435301	Madame Brigitte Sirois Téléphone : 514 352-2020 Télécopieur : 450 679-7611	**Commande : (1426459)** 2018-04-12 8 h 49 **Transmission :** 2018-04-12 8 h 49	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Services Matrec Inc... 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5 NEQ : 1162713870	Madame Michèle Lamarre Téléphone : 450 645-3181 Télécopieur : 450 641-2535	**Commande : (1426691)** 2018-04-12 10 h 44 **Transmission :** 2018-04-12 10 h 44	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Services Ricova inc. 5000 Armand Frappier Saint-Hubert, QC, J3Z1G5 NEQ : 1165661415	Madame Maria Ouazzani Téléphone : 450 466-4040 Télécopieur :	**Commande : (1426637)** 2018-04-12 10 h 17 **Transmission :** 2018-04-12 10 h 17	2924524 - addenda 1 18-16854 2018-04-19 11 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187711002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat de collecte et transport des matières résiduelles dans Le Sud-ouest à l'entreprise 9064-3032 quebec inc JR Services Sanitaires pour une durée d'un peu plus de 24 mois. Dépenses totales de 3 562 418 $ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16854 (8 soumissionnaires). Autoriser un budget additionnel pour les années 2019 de 499 294 $ et 2020 de 471 325 $

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1187711002 Intervention financièreV2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget

Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-26

Jacques MARLEAU
Directeur - financement, tresorerie et caisses de retraite et tresorier adjoint
Tél : 514 872-3155
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.30

2018/08/20 13:00

(2)

Dossier # : 1187711002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat de collecte et transport des matières résiduelles dans Le Sud-ouest à l'entreprise 9064-3032 quebec inc JR Services Sanitaires pour une durée d'un peu plus de 24 mois. Dépenses totales de 3 562 418 $ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16854 (8 soumissionnaires). Autoriser un budget additionnel pour les années 2019 de 499 294 $ et 2020 de 471 325 $

Rapport- mandat SMCE187711002.pdf

Dossier # :1187711002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 20 août 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187711002

Accorder un contrat de collecte et transport des matières résiduelles dans Le Sud-ouest à l'entreprise 9064-3032 Québec inc JR Services Sanitaires pour une durée d'un peu plus de 24 mois. Dépenses totales de 3 562 418 $ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16854 (8 soumissionnaires). Autoriser un budget additionnel pour les années 2019 de 499 294 $ et 2020 de 471 325 $.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187711002
Accorder un contrat de collecte et transport des matières résiduelles dans Le Sud-ouest à l'entreprise 9064-3032 Québec inc JR Services Sanitaires pour une durée d'un peu plus de 24 mois. Dépenses totales de 3 562 418 $ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16854 (8 soumissionnaires). Autoriser un budget additionnel pour les années 2019 de 499 294 $ et 2020 de 471 325 $.

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'environnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont soulevé plusieurs questions sur les contrats de collecte et de transport et ont obtenu des réponses appropriées.

Ils ont souligné qu'il conviendrait de prévoir un mécanisme permettant de tenir compte de l'évolution du nombre d'adresses à desservir pour les contrats futurs. Il serait intéressant d'avoir une formule permettant des ajustements à chaque année, notamment dans des arrondissements où il y a une croissance significative du nombre d'adresses.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la

séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187711002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.31

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1186320008

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder trois (3) contrats aux entreprises Martin Lefebvre Transport inc., K.L. Mainville inc. et Transport H. Cordeau inc. pour des services de transport de neige pour une durée de trois (3) ans, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 7 355 713,16 $ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16618 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder trois (3) contrats aux entreprises Martin Lefebvre Transport inc., K.L. Mainville inc. et Transport H. Cordeau inc. pour des services de transport de neige pour une durée de 3 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 7 355 713,16 $ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16618 - 4 soumissionnaires.

2. et d'imputer cette somme conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-23 11:08

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186320008**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder trois (3) contrats aux entreprises Martin Lefebvre Transport inc., K.L. Mainville inc. et Transport H. Cordeau inc. pour des services de transport de neige pour une durée de trois (3) ans, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 7 355 713,16 $ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16618 - 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats.
Le SCA a lancé l'appel d'offres 18-16618 dans le but de renouveler les contrats de transport de neige pour les arrondissements de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Ville-Marie et de Villeray -Saint- Michel-Parc-Extension. Cet appel d'offres combiné comprenait huit (8) contrats répartis dans six (6) arrondissements. Le lancement a eu lieu le 6 juin 2018. Un avis a été publié dans SEAO et Le Devoir. Un seul addenda a été publié afin d'apporter des modifications mineures aux documents d'appel d'offres et de répondre aux questions des soumissionnaires. Finalement, l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 26 juin dernier.

À la suite de l'analyse, le SCA recommande l'octroi de trois (3) lots, soit les lots PMR-205-1821, MHM-207-1821 et MHM-208-1821.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0393 - 26 mars 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40 $, reliée au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige), majorant ainsi le montant total des contrats de 153 638 501,68 $ à 176 052 277,08 $, taxes incluses.
CM16 0951 - 23 août 2016 **-** Accorder 7 contrats pour des services de transport de la neige, pour une durée de 2 ans aux compagnies suivantes : Martin Lefèbvre Transport inc., Gestion Gérard Boutin inc., Les Entreprises K.L. Mainville inc., 9124-4277 Québec inc. et Transporteurs en vrac Ste-Hyacinthe inc. - Dépense maximale totale de 5 097 130,07 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15062 (9 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'attribution des contrats de transport de neige touchant les arrondissements suivants:

- Le Plateau-Mont-Royal;
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Les contrats de transport de la neige se déroulent dans les secteurs où les opérations de déneigement sont réalisées en régie.

Les contrats débutent le 15 novembre 2018 et se terminent le 31 mars 2021 (durée de trois (3) saisons hivernales).

Des huit (8) contrats visés par l'appel d'offres de transport de la neige, trois (3) contrats sont présentés dans ce sommaire décisionnel en vue de l'octroi. La conformité des soumissions pour ces lots est confirmée par le Service de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

Au total, dix-sept (17) entreprises ont acheté les documents d'appel d'offres et quatre (4) entreprises ont déposé des offres. Les soumissions déposées par contrat représentent entre 6 % et 11 % du nombre de total des preneurs de cahier des charges.
Comme tous les contrats ont une valeur supérieure à 1 million de dollars (incluant l'année de prolongation), les adjudicataires doivent détenir l'attestation de l'Autorité des marchés financiers. D'ailleurs, elles se trouvent en pièces jointes au présent dossier. Des quatre entreprises ayant déposées une offre, l'une est déclarée non conforme par omission de fournir l'attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Les entreprises suivantes ont remporté les contrats :

Adjuticataire	Contrat
Martin Lefebvre Transport inc.	PMR-205-1821
K.L. Mainville Inc.	MHM-207-1821
Transport H. Cordeau inc.	MHM-208-1821

Le résultat de l'analyse des soumissions se retrouve ci-dessous. Précisons que dans le cadre de l'appel d'offres, les soumissionnaires pouvaient soumettre des prix pour tous les contrats ou seulement pour certains d'entre eux, mais il ne pouvait leur être octroyé plus de contrats qu'ils ne présentaient de garanties de soumission.

Contrat PMR-205-1821

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Martin Lefebvre Transport inc.	3 179 139,23 $
Les entreprises K.L. Mainville inc.	6 307 815,94 $
Dernière estimation réalisée	2 926 826,60 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	4 743 477,59 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	49%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	3 128 676,71 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	98%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	252 312,63 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	3 128 676,71 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	98%

L'écart entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse est de 98%. Le prix soumis par le 2e soumissionnaire correspond davantage au prix payé dans les contrats de déneigement clé en main pour l'opération complète de chargement et de transport de la neige. Cette opération inclut alors la fourniture d'équipement (niveleuse, tracteur-chargeur, appareil trottoir, dépanneuse, camions) et de ressources humaines qui sont bien plus importants que la seule fourniture de camions en vue du transport de la neige.

L'entreprise Martin Lefebvre Transport inc. détient ce contrat depuis l'hiver 2010-2011. L'adjudicataire en est au moins à son troisième octroi. Par conséquent, ce contrat sera référé à la Commission sur l'examen des contrats.

Contrat MHM-207-1821

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
~~Transport H. Cordeau~~	~~643 078,17 $~~
Les entreprises K.L. Mainville inc.	785 532,20 $
Dernière estimation réalisée	1 072 027,90 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	(286 495,70 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-27%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	N/A

* Cette offre n'est pas considérée en raison du nombre insuffisant de garantie de

soumission.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation est de -27%. L'estimation était basée sur la moyenne des prix reçus lors du dernier appel d'offres en 2016 pour ce contrat et actualisés.

Contrat MHM-208-1821

Soumissions conformes	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
Transport H. Cordeau	2 084 036,85 $
Les entreprises K.L. Mainville inc.	5 712 820,31 $
Dernière estimation réalisée	2 056 615,31 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	3 898 428,58 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	87%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	3 628 783,46 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	174%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	27 421,54 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	3 628 783,46 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	174%

L'écart entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse est de 174%. Le prix soumis par le 2e soumissionnaire correspond davantage au prix payé dans les contrats de déneigement clé en main pour l'opération complète de chargement et de transport de la neige. Cette opération inclut alors la fourniture d'équipement (niveleuse, tracteur-chargeur, appareil trottoir, dépanneuse, camions) et de ressources humaines qui sont bien plus importants que la seule fourniture de camions en vue du transport de la neige.

Vu l'écart supérieur de 20% entre le premier et le deuxième soumissionnaire conforme, ce contrat sera référé à la Commission sur l'examen des contrats.

Autres contrats:

Les prix déposés pour les contrats de transport de neige pour les arrondissements du Sud-Ouest, de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, de Ville-Marie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension sont beaucoup plus élevés que les estimations, avec des écarts variant entre 78% et 124%.

Conséquemment, les contrats pour les arrondissements du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce seront redonnés à Transvrac Montréal Laval inc., un intermédiaire titulaire d'un permis de courtage, avec qui la Ville faisait historiquement affaire pour ces secteurs.

En ce qui concerne les contrats pour les arrondissements de Ville-Marie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, un deuxième appel d'offres a été lancé le 11 juillet dernier. L'ouverture des soumissions est prévue le 9 août 2018.

Valeur de la prolongation:

Les contrats prévoient une prolongation d'une durée d'une année. La décision de prolonger ou non chacun des contrats se prend dans les mois précédents la fin d'un contrat. La valeur de la prolongation est présentée dans le tableau ci-dessous.

Adjuticataire	Contrat	Valeur de la prolongation (TTC)
Martin Lefebvre Transport inc.	PMR-205-1821	1 073 913,23 $
K.L. Mainville Inc.	MHM-207-1821	265 352,78 $
Transport H. Cordeau inc.	MHM-208-1821	703 987,65 $
TOTAL		2 043 253,66 $

TTC : Toutes taxes comprises

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des contrats a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC (1 % à partir de la deuxième année du contrat) et pour couvrir, en termes de précipitations, 75 % des hivers (majoration de 20 % pour les contingences).
Le montant total demandé pour chacun des contrats est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs est présent en pièce jointe.

Adjuticataire	Contrat	Montant (TTC)
Martin Lefebvre Transport inc.	PMR-205-1821	3 866 087,64 $
K.L. Mainville Inc.	MHM-207-1821	955 269,99 $
Transport H. Cordeau inc.	MHM-208-1821	2 534 355,53 $
TOTAL		7 355 713,16 $

TTC : Toutes taxes comprises

Les crédits prévus pour ces contrats sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi des contrats avant l'automne permettra à la Ville d'effectuer l'enregistrement de tous les camions des entrepreneurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des contrats : 15 novembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc DUSSAULT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
David PELLETIER, Le Plateau-Mont-Royal
Guy OUELLET, Le Plateau-Mont-Royal
Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Jean-Sébastien MÉNARD, Le Plateau-Mont-Royal
Stéphane CLOUTIER, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Stéphane CLOUTIER, 19 juillet 2018
Jean-Sébastien MÉNARD, 19 juillet 2018
Pierre MORISSETTE, 19 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle HÉBERT
Conseillère en planification

Tél : 514-868-0816
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-19

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification / Chef d'équipe

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2018-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2018-07-23

Coût - Octroi des contrats

Adjuticataire	Contrat
Martin Lefebvre Transport inc.	PMR-205-1821
K.L. Mainville Inc.	MHM-207-1821
Transport H. Cordeau inc.	MHM-208-1821

TTC : Toutes taxes comprises

Coût - Octroi des contrats

Adjuticataire	Contrat	Montant (TTC)
Martin Lefebvre Transport inc.	PMR-205-1821	3 866 087.64 $
K.L. Mainville Inc.	MHM-207-1821	955 269.99 $
Transport H. Cordeau inc.	MHM-208-1821	2 534 355.53 $
TOTAL		7 355 713.16 $

TTC : Toutes taxes comprises

Le Plateau-Mont-Royal			
Contrat	PMR-205-1821	Entrepreneur :	Martin Lefebvre Transport inc.

ût - Saison hivernale

Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	921 690.00 $	46 084.50 $	91 938.58 $	1 059 713.08 $
2019-2020 *	930 906.90 $	46 545.35 $	92 857.96 $	1 070 310.21 $
2020-2021 *	949 525.04 $	47 476.25 $	94 715.12 $	1 091 716.41 $
TOTAL	2 802 121.94 $	140 106.10 $	279 511.66 $	3 221 739.70 $

Répartition

Automne (30%)	Hiver (70%)
317 913.92 $	741 799.15 $
321 093.06 $	749 217.15 $
327 514.92 $	764 201.49 $

Coût - Annuel

Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	317 913.92 $	0.00 $	317 913.92 $	290 297.79 $
2019	1 062 892.22 $	211 942.62 $	1 274 834.83 $	1 164 094.12 $
2020	1 076 732.07 $	214 062.04 $	1 290 794.11 $	1 178 667.07 $
2021	764 201.49 $	218 343.28 $	982 544.77 $	897 194.34 $
TOTAL	3 221 739.70 $	644 347.94 $	3 866 087.64 $	3 530 253.32 $

1. Application de la taxe net en vigueur pour l'année 2018.

** Majoré de l'IPC (Indice des prix à la consommation) de 1% tel qu'indiqué au devis.*

TTC : Toutes taxes comprises

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Contrat	MHM-207-1821	Entrepreneur :	Les entreprises K.L. Mainville inc.

ût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	227 740.00 $	11 387.00 $	22 717.07 $	261 844.07 $
2019-2020 *	230 017.40 $	11 500.87 $	22 944.24 $	264 462.51 $
2020-2021 *	234 617.75 $	11 730.89 $	23 403.12 $	269 751.76 $
TOTAL	692 375.15 $	34 618.76 $	69 064.42 $	796 058.33 $

Répartition	
Automne (30%)	Hiver (70%)
78 553.22 $	183 290.85 $
79 338.75 $	185 123.75 $
80 925.53 $	188 826.23 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	78 553.22 $	0.00 $	78 553.22 $	71 729.56 $
2019	262 629.60 $	52 368.81 $	314 998.41 $	287 635.53 $
2020	266 049.28 $	52 892.50 $	318 941.78 $	291 236.36 $
2021	188 826.23 $	53 950.35 $	242 776.58 $	221 687.38 $
TOTAL	796 058.33 $	159 211.67 $	955 269.99 $	872 288.83 $

1. Application de la taxe net en vigueur pour l'année 2018.

** Majoré de l'IPC (Indice des prix à la consommation) de 1% tel qu'indiqué au devis.*

TTC : Toutes taxes comprises

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Contrat	MHM-208-1821	Entrepreneur :	Transport H. Cordeau inc.

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	604 200.00 $	30 210.00 $	60 268.95 $	694 678.95 $
2019-2020 *	610 242.00 $	30 512.10 $	60 871.64 $	701 625.74 $
2020-2021 *	622 446.84 $	31 122.34 $	62 089.07 $	715 658.25 $
TOTAL	1 836 888.84 $	91 844.44 $	183 229.66 $	2 111 962.94 $

Répartition	
Automne (30%)	Hiver (70%)
208 403.69 $	486 275.27 $
210 487.72 $	491 138.02 $
214 697.48 $	500 960.78 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	208 403.69 $	0.00 $	208 403.69 $	190 300.34 $
2019	696 762.99 $	138 935.79 $	835 698.78 $	763 104.37 $
2020	705 835.49 $	140 325.15 $	846 160.64 $	772 657.45 $
2021	500 960.78 $	143 131.65 $	644 092.43 $	588 142.24 $
TOTAL	2 111 962.94 $	422 392.59 $	2 534 355.53 $	2 314 204.41 $

1. Application de la taxe net en vigueur pour l'année 2018.

** Majoré de l'IPC (Indice des prix à la consommation) de 1% tel qu'indiqué au devis.*

TTC : Toutes taxes comprises

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1186320008

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder trois (3) contrats aux entreprises Martin Lefebvre Transport inc., K.L. Mainville inc. et Transport H. Cordeau inc. pour des services de transport de neige pour une durée de trois (3) ans, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 7 355 713,16 $ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16618 - 4 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16618_Intervention pour le SCA.pdf

18-16618_Tableau des prix reçus.pdf

Proces-verbal.pdf

Preneurs cahier des charges.pdf

AMF Entreprises K.L. Mainville.pdf

AMF Transport H. Cordeau.pdf

AMF Transport Martin Lefebvre.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre MUNIZ
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Denis LECLERC
Chef de section, biens et services
Tél : (514) 872-5241
Division : Division de l'acquisition de biens et services

SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16618

No du GDD : 1186320008

Titre de l'appel d'offres : Transport de la neige, par lot, dans le cadre des activités de déneigement pour six (6) arrondissements

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le Service de l'approvisionnement

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 6 - 6 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 26 - 6 - 2018

Ouverture faite le : 26 - 6 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 20 - 6 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 17

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 23,5

% de rejets : 25

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 26 - 12 - 2018

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

ANNULÉ - CÔTE-DES-NEIGES--NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - LOT CDN-201-1822 _ 15 novembre 2018 au 31 mars 2022 (4 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
Les entreprises K.L. Mainville inc.	$ 5 995 440,36	ANNULÉ

MERCIER--HOCHELAGA-MAISONNEUVE - LOT MHM-207-1821 _ 15 novembre 2018 au 31 mars 2021 (3 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
Les entreprises K.L. Mainville inc.	$ 785 532,20	√
Transport H. Cordeau inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 643 078,17	
Transporteurs en vrac St-Hyacinthe inc. (NON CONFORME, ne detient pas une autorisation de l'AMF)	$ 809 952,89	

MERCIER--HOCHELAGA-MAISONNEUVE - LOT MHM-208-1821 _ 15 novembre 2018 au 31 mars 2021 (3 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
Les entreprises K.L. Mainville inc.	$ 5 712 820,31	
Transport H. Cordeau inc.	$ 2 084 036,85	√

LE PLATEAU--MONT-ROYAL - LOT PMR-205-1821 _ 15 novembre 2018 au 31 mars 2021 (3 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
Les entreprises K.L. Mainville inc.	$ 6 307 815,94	
Martin Lefevbre Transport inc.	$ 3 179 139,23	√

ANNULÉ - LE SUD-OUEST - LOT S-O-201-1821 _ 15 novembre 2018 au 31 mars 2021 (3 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
Les entreprises K.L. Mainville inc.	$ 4 878 619,20	ANNULÉ

ANNULÉ - VILLE-MARIE - LOT VMA-206-1823 _ 15 novembre 2018 au 31 mars 2023 (5 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
Les entreprises K.L. Mainville inc.	$ 4 993 134,30	ANNULÉ

ANNULÉ - VILLE-MARIE - LOT VMA-207-1823 _ 15 novembre 2018 au 31 mars 2023 (5 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
Les entreprises K.L. Mainville inc.	$ 4 404 462,30	ANNULÉ

ANNULÉ - VILLERAY--SAINT-MICHEL--PARC-EXTENSION - LOT VSP-208-1820 _ 15 novembre 2018 au 31 mars 2020 (2 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
Les entreprises K.L. Mainville inc.	$ 2 434 434,66	ANNULÉ
Transporteurs en vrac St-Hyacinthe inc. (NON CONFORME, ne detient pas une autorisation de l'AMF)	$ 1 070 785,17	ANNULÉ

Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par lot au plus bas soumissionnaire conforme ayant la capacité à rendre les services, afin d'obtenir le scénario global le plus économique pour la Ville. Toutes les entreprises recommandées au présent sommaire décisionnel détiennent une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les raisons invoquées pour le non-dépôt des soumissions sont: 1-Nous ne sommes pas en mesure de fournir la garantie exigée ; 2-Carnet de commandes complet; 3-Le projet ne se situe pas dans notre secteur d'activités; 4-Nous ne sommes pas intéressé finalement; 5-Nous préférons nous concentrer sur d'autres projets.

Préparé par : Alexandre Muniz

Le 19 - 7 - 2018

AO 18-16618_Transport de la neige, par lot, dans le cadre des activités de déneigement pour six (6) arrondissements

Tableau des prix reçus

	Soumissionnaire	AMF au 26 juin ?	Nombre de garanties de soumissions	Lots	Montants
1	Les Entreprises K.L. Mainville inc.	OUI	13	CDN-201-1822 (lot double)	5 995 440,36 $
				MHM-207-1821	785 532,20 $
				MHM-208-1821 (lot double)	5 712 820,31 $
				PMR-205-1821 (lot double)	6 307 815,94 $
				S-O-201-1821 (lot double)	4 878 619,20 $
				VMA-206-1823	4 993 134,30 $
				VMA-207-1823	4 404 462,30 $
				VSP-208-1820 (lot double)	2 434 434,66 $
2	Martin Lefevbre Transport inc.	OUI	2	CDN-201-1822 (lot double)	- $
				MHM-207-1821	- $
				MHM-208-1821(lot double)	- $
				PMR-205-1821 (lot double)	3 179 139,23 $
				S-O-201-1821 (lot double)	- $
				VMA-206-1823	- $
				VMA-207-1823	- $
				VSP-208-1820 (lot double)	- $
3	Transport H. Cordeau inc.	OUI	2	CDN-201-1822 (lot double)	- $
				MHM-207-1821	643 078,17 $
				MHM-208-1821 (lot double)	2 084 036,85 $
				PMR-205-1821 (lot double)	- $
				S-O-201-1821 (lot double)	- $
				VMA-206-1823	- $
				VMA-207-1823	- $
				VSP-208-1820 (lot double)	- $
4	Transporteurs en vrac St-Hyacinthe inc (NON CONFORME, ne détient pas l'AMF)	NON	3	CDN-201-1822 (lot double)	- $
				MHM-207-1821	809 952,89 $
				MHM-208-1821(lot double)	- $
				PMR-205-1821 (lot double)	- $
				S-O-201-1821 (lot double)	- $
				VMA-206-1823	- $
				VMA-207-1823	- $
				VSP-208-1820 (lot double)	1 070 785,17 $

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 31 mars 2017

LES ENTREPRISES K.L. MAINVILLE INC.
A/S MADAME GENEVIÈVE BOYER
12350, SERVICE A-2
MIRABEL (QC) J7N 1G5

N° de décision : 2017-CPSM-1020577
N° de client : 3000913655

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES ENTREPRISES K.L. MAINVILLE INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 octobre 2017

TRANSPORT H. CORDEAU INC.
A/S MADAME MANON CORDEAU
2325, RUE DESAUTELS
MONTRÉAL (QC) H1N 3B5

N° de décision : 2017-CPSM-1054401
N° de client : 3001357415

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). TRANSPORT H. CORDEAU INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 octobre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 21 juillet 2016

MARTIN LEFEBVRE TRANSPORT INC.
A/S MONSIEUR MARTIN LEFEBVRE
173, RUE PRINCIPALE
SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE (QC) J0S 1T0

N° de décision : 2016-CPSM-1040126
N° de client : 3000904772

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). MARTIN LEFEBVRE TRANSPORT INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **20 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 526-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16618
Numéro de référence : 1136867
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Transport de la neige, par lot, dans le cadre des activités des déneigement pour six (6) arrondissements

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9055 0344 QC Inc. 774 route 133 Henryville, QC, J0J 1E0 NEQ : 1147143672	Monsieur Daniel Choquette Téléphone : 450 299-2135 Télécopieur : 450 299-2384	**Commande : (1455040)** 2018-06-08 8 h 49 **Transmission :** 2018-06-08 8 h 49	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
AEDQ 290C -714 Place Claude Dagenais Sainte-Thérèse, QC, J7E0C1 http://www.aedq-neige.org NEQ : 1142067819	Monsieur Mario Trudeau Téléphone : 450 674-1225 Télécopieur :	**Commande : (1459666)** 2018-06-19 19 h 01 **Transmission :** 2018-06-19 19 h 01	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Déneigement Cyrbault inc. 928, Grand-Rang La Présentation, QC, j0h1b0 NEQ : 1165448433	Monsieur Patrick Archambault Téléphone : 450 796-5044 Télécopieur : 450 796-5045	**Commande : (1458136)** 2018-06-15 9 h 29 **Transmission :** 2018-06-15 9 h 29	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Gestion Gérard Boutin Inc. 2644 rg st-jacques Saint-Jacques, QC, J0K 2R0 NEQ : 1144548741	Monsieur Bruno Boutin Téléphone : 450 839-6885 Télécopieur : 450 839-6889	**Commande : (1455896)** 2018-06-11 13 h 46 **Transmission :** 2018-06-11 13 h 46	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
GROUPE ENTRETIEN LETRAM INC 5330 rue Ramsay Saint-Hubert, QC, J3Y 2S4 http://entretienletram.com NEQ : 1166165721	Monsieur PAUL-OLIVIER MARTEL Téléphone : 450 443-0008 Télécopieur : 450 926-9605	**Commande : (1458579)** 2018-06-18 8 h 22 **Transmission :** 2018-06-18 8 h 23	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 30 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Jean-Paul Trahan 1890 Ltée 18 rue de la Princesse-Caroline Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2X 5P4	Monsieur Louis Trahan Téléphone : 514 821-	**Commande : (1455722)** 2018-06-11 10 h 54	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 29 - Courriel

	http://jeanpaultrahan@bellnet.ca NEQ : 1148320675	3411 Télécopieur : 450 542-9947	**Transmission :** 2018-06-11 10 h 54	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	JMV Environnement 3550 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9 NEQ : 1164798275	Monsieur Mathieu Bérard Téléphone : 450 253-5994 Télécopieur :	**Commande : (1454847)** 2018-06-07 15 h 29 **Transmission :** 2018-06-07 15 h 29	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Le Groupe Nepveu Inc. 75 daoust Saint-Eustache, QC, j7r5b7 NEQ : 1146557013	Monsieur Benoit Nepveu Téléphone : 450 491-5661 Télécopieur : 450 491-1668	**Commande : (1454518)** 2018-06-07 10 h 11 **Transmission :** 2018-06-07 10 h 11	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 30 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Les Entreprises K.L. Mainville 12350 Service A2 Mirabel, QC, J7N1G5 NEQ : 1162059548	Monsieur Serge Mainville Téléphone : 450 476-0945 Télécopieur : 450 476-0946	**Commande : (1454777)** 2018-06-07 14 h 14 **Transmission :** 2018-06-07 14 h 14	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Excavations Payette ltée 7900, rue Bombardier Montréal, QC, H1J1A4 NEQ : 1166482993	Madame Kim Hiolle Téléphone : 514 322-4800 Télécopieur : 514 322-1770	**Commande : (1456071)** 2018-06-11 16 h 08 **Transmission :** 2018-06-11 16 h 08	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Marobi inc. 3410, Des seigneurs Est Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1Z3 NEQ : 1144028702	Monsieur Daniel Girard Téléphone : 450 799-3515 Télécopieur : 450 799-3525	**Commande : (1459498)** 2018-06-19 13 h 31 **Transmission :** 2018-06-19 13 h 31	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 30 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Martin Lefebvre Transport inc. 173, rue Principale Saint-Louis-de-Gonzague, QC, J0S 1T0 http://www.transportml.com NEQ : 1149408354	Monsieur Martin Lefebvre Téléphone : 450 373-2457 Télécopieur : 450 377-5383	**Commande : (1455415)** 2018-06-09 8 h 59 **Transmission :** 2018-06-09 8 h 59	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Materiaux Paysagers Savaria LTEE 950 De Lorainne Boucherville, QC, J4B 5E4 NEQ : 1143087279	Monsieur Steve Savaria Téléphone : 450 655-6147 Télécopieur : 450 655-5133	**Commande : (1458413)** 2018-06-15 15 h 23 **Transmission :** 2018-06-15 15 h 23	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Materiaux Paysagers Savaria LTEE 950 De Lorainne Boucherville, QC, J4B 5E4 NEQ : 1143087279	Monsieur Steve Savaria Téléphone : 450 655-6147 Télécopieur : 450 655-5133	**Commande : (1458440)** 2018-06-15 16 h 12 **Transmission :** 2018-06-15 16 h 12	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Materiaux Paysagers Savaria LTEE 950 De Lorainne Boucherville, QC, J4B 5E4 NEQ : 1143087279	Monsieur Steve Savaria Téléphone : 450 655-6147 Télécopieur : 450 655-5133	**Commande : (1458442)** 2018-06-15 16 h 13 **Transmission :** 2018-06-15 16 h 13	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Noël & Fils 9124-4277 Québec Inc. 227 principale Saint-Louis-de-Gonzague (Montérégie), QC, J0S 1T0 NEQ : 1161220711	Monsieur Georges Noël Téléphone : 450 373-6633 Télécopieur : 450 373-6634	**Commande : (1456556)** 2018-06-12 13 h 42 **Transmission :** 2018-06-12 13 h 42	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Sig-Nature 935 Lippmann Laval, QC, h7s1g3 NEQ : 1160753902	Madame Isabelle Lorrain Téléphone : 450 629-8516 Télécopieur : 450 629-9917	**Commande : (1456081)** 2018-06-11 16 h 20 **Transmission :** 2018-06-11 16 h 20	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Transport H Cordeau 2325 rue Desautels Montréal, QC, H1n 3B5 NEQ :	Monsieur Guy Beauregard Téléphone : 514 259-1308 Télécopieur : 514 252-0131	**Commande : (1454569)** 2018-06-07 10 h 48 **Transmission :** 2018-06-07 10 h 48	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Transporteur en Vrac St-Hyacinthe Inc. 3275, rue de l'Industrie suite 5 Saint-Mathieu-de-Beloeil, QC, J3G 0M8 NEQ : 1142788976	Monsieur Jean Pierre Garand Téléphone : 450 464-5000 Télécopieur : 450 464-2105	**Commande : (1459116)** 2018-06-18 16 h 28 **Transmission :** 2018-06-18 16 h 28	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Transports Marco D' Intino 11440 Philippe-Panneton Montréal, QC, H1E 4G4 NEQ : 1147595475	Monsieur Marco D' Intino Téléphone : 514 952-9665 Télécopieur :	**Commande : (1457667)** 2018-06-14 11 h 10 **Transmission :** 2018-06-14 11 h 49	2960224 - 18-16618_Addenda no 1 2018-06-20 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186320008

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder trois (3) contrats aux entreprises Martin Lefebvre Transport inc., K.L. Mainville inc. et Transport H. Cordeau inc. pour des services de transport de neige pour une durée de trois (3) ans, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 7 355 713,16 $ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16618 - 4 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1186320008 Transport neige.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

André POULIOT
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5551
Division : Service des financies , Division du conseil et du soutien financier - point de service Développement

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.31

2018/08/20 13:00

(2)

Dossier # : 1186320008

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder trois (3) contrats aux entreprises Martin Lefebvre Transport inc., K.L. Mainville inc. et Transport H. Cordeau inc. pour des services de transport de neige pour une durée de trois (3) ans, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 7 355 713,16 $ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16618 - 4 soumissionnaires.

Rapport- mandat SMCE186320008.pdf

Dossier # :1186320008

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 20 août 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE186320008

Accorder trois (3) contrats aux entreprises Martin Lefebvre Transport inc., K.L. Mainville inc. et Transport H. Cordeau inc. pour des services de transport de neige pour une durée de trois (3) ans, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 7 355 713,16 $ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16618 - 4 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE186320008
Accorder trois (3) contrats aux entreprises Martin Lefebvre Transport inc., K.L. Mainville inc. et Transport H. Cordeau inc. pour des services de transport de neige pour une durée de trois (3) ans, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 7 355 713,16 $ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16618 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (contrat à Martin Lefebvre Transport);*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (contrat à Transport H. Cordeau);*

Le 10 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la concertation des arrondissements ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Il convient de souligner que le Service a judicieusement choisi de faire une présentation commune pour les mandats SMCE184631008 et SMCE186320008. Les conclusions de la Commission sont donc essentiellement les mêmes pour les deux dossiers.

Les membres ont jugé que la présentation du Service était très rassurante par rapport à l'explication des écarts de prix et à la méthode d'adjudication des contrats. Il s'agit d'une approche complexe qui tient compte de nombreux paramètres et qui n'est pas évidente à comprendre au premier coup d'œil.

De même, les explications fournies pour les divers contrats dans les arrondissements en ce qui a trait aux écarts de prix, parfois exceptionnels par rapport aux estimations, ont été jugée pertinentes et claires.

Pour les membres, il est clair que le Service a pris très au sérieux les remarques et recommandations du Bureau de l'inspecteur général dans son *Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal*.

Il est aussi juste d'affirmer que l'industrie du déneigement a un historique d'indiscipline. Il convient de souligner le travail important de bonification des encadrements mené par le Service dans les dernières années.

La présentation de ce dossier a aussi permis aux membres de constater que quelque 25 % des entreprises de camionnage impliquées dans les activités de déneigement ne possédaient pas la certification de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Enfin, le Service rappelle que toute l'opération de déneigement et de transport de la neige doit être prête, pour un déclenchement au besoin, dès le 15 novembre prochain. Le défi est de taille.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la concertation des arrondissements pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (contrat à Martin Lefebvre Transport);*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (contrat à Transport H. Cordeau);*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE186320008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.32

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1184631008

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder seize(16) contrats aux firmes NMP Golf Construction inc., CMS Entrepreneur inc., Déneigement Cyrbault inc., J.M. Gagné inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD), Les Excavations Payette ltée, Matériaux paysagers Savaria ltée et Les Entreprises Canbec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre un (1) et cinq (5) ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 79 038 530,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16608 (entre 1 et 3 soumissionnaires par contrat)

Il est recommandé:

1. D'accorder seize (16) contrats aux firmes NMP Golf Construction inc., CMS Entrepreneur inc., Déneigement Cyrbault inc., J.M. Gagné inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD), Les Excavations Payette ltée, Matériaux paysagers Savaria ltée et Les Entreprises Canbec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre un (1) et cinq (5) ans, avec une option de prolongation d'une année pour une dépense maximale totale de 79 038 530,48 $, taxes incluses

2. D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière du présent dossier.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-23 11:11

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1184631008**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder seize(16) contrats aux firmes NMP Golf Construction inc., CMS Entrepreneur inc., Déneigement Cyrbault inc., J.M. Gagné inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD), Les Excavations Payette ltée, Matériaux paysagers Savaria ltée et Les Entreprises Canbec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre un (1) et cinq (5) ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 79 038 530,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16608 (entre 1 et 3 soumissionnaires par contrat)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats s'y rattachant.
En juin dernier, un appel d'offres a été lancé en vue d'octroyer dix-huit (18) contrats de déneigement des chaussées et des trottoirs pour les arrondissements de Côte-des-Neige - Notre-Dame-de-Grâce, Montréal-Nord, St-Léonard et Ville-Marie.

Le lancement a eu lieu le 20 juin 2018. Un avis a été publié dans SEAO et Le Devoir. Deux addendas ont été publiés:
· Addenda #1: L'addenda #1 a permis de corriger quelques erreurs mineures qui s'étaient glissées dans les documents d'appel d'offres et de répondre à six (6) questions des preneurs de cahier des charges.
· Addenda #2: L'addenda #2 a été publié afin de répondre à 21 questions des preneurs de cahier des charges, de corriger la grille d'évaluation et de reporter la date d'ouverture des soumissions de 48 heures afin de donner suffisamment de temps aux preneurs de cahiers des charges pour prendre connaissance de l'addenda.

Des dix-huit (18) contrats visés par l'appel d'offres de déneigement de la neige, seize (16) contrats sont présentés dans ce sommaire décisionnel en vue de l'octroi. La conformité des soumissions pour ces lots est confirmée par le Service de l'approvisionnement.

Le meilleur scénario économique est déterminé en tenant compte de l'ensemble des offres reçues et du nombre de garanties de soumission déposées par chacun des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour Côte-des-Neige - Notre-Dame-de-Grâce:
CA13 170357 - 30 septembre 2013 - Accorder à CMS Entrepreneurs Généraux inc. les contrats pour le déneigement 2013-2018 aux conditions de ses soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission 13-13002, contrat N13-72, N13-73 et N13-74 et autoriser une dépense approximative à cette fin pour cinq (5) hivers de 22 721 046,72 $ (taxes en sus) comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

CM18 0227 - 19 février 2018 - Autoriser une dépense additionnelle pour la saison hivernale 2017-2018 de 2 136 716,83 $, taxes incluses, pour trois contrats de déneigement des chaussées et des trottoirs, sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre des contrats accordés à CMS Entrepreneurs Généraux inc. (contrats CDN-72, CDN-73, CDN-74) (CA13 170357), majorant ainsi le montant total des contrats de 26 123 523,46 $ à 28 260 240,29 $, taxes incluses.

Pour Montréal-Nord:

CA13 10 376, CA13 10 377 - 1er octobre 2013 - Adjuger le contrat no N13-87-01, pour le déneigement de rues du secteur 1, pour une période de cinq (5) saisons d'hiver, débutant à l'hiver 2013-2014, à P.E.D. Rainville équipement inc., au montant total annuel approximatif de 907 146,30 $, taxes incluses, et aux prix de sa soumission et adjuger le contrat no N-13 -87-02, pour le déneigement de rues du secteur 2, pour une période de cinq (5) saisons d'hiver, débutant à l'hiver 2013-2014, à J.M. Gagné inc., au montant total annuel approximatif de 864 439,31 $, taxes incluses, et aux prix de sa soumission.

CA14 10 401 - 6 octobre 2014 - Autoriser la cession du contrat 13-87-1 adjugé à P.E.D. Rainville inc. pour le déneigement des rues du secteur 1 (CA13 10376) en faveur de Déneigement Cirbault inc., à compter du 15 novembre 2014 jusqu'à la fin du contrat, soit jusqu'à la fin de l'hiver 2017-2018, selon les mêmes termes et conditions.

CM18 0393 - 26 mars 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40$, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige) de 153 638 501,68 $ à 176 052 277,09, taxes incluses.

Pour St-Léonard:

CA13 13 0270 – 3 septembre 2013 – Soumission - Déneigement - Secteur nord-ouest - Appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-03) - LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE - Trois (3) ans avec possibilité de deux (2) renouvellements d'une année - montant annuel de 593 845,88 $, taxes incluses.

CA13 13 0271 – 3 septembre 2013 - Soumission - Déneigement - Secteur centre-ouest - Appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-04) - GROUPE TMD INC. - Trois (3) ans avec possibilité de deux renouvellements d'une année - montant annuel de 660 243,94 $, taxes incluses.

CA13 13 0272 – 3 septembre 2013 - Soumission - Déneigement - Secteur sud-ouest - Appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-05) - R. RACICOT LTÉE - Trois (3) ans avec possibilité de deux (2) renouvellements d'une année - montant annuel de 666 855,00 $, taxes incluses.

CA13 13 0273 – 3 septembre 2013 - Soumission - Déneigement - Secteur sud-est - Appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-06) - GROUPE TMD INC. - Trois (3) ans avec possibilité de deux renouvellements d'une année - montant annuel de 645 872,06 $, taxes incluses.

CA13 13 0274 – 3 septembre 2013 - Soumission - Déneigement - Secteur nord-est - Appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-07) - LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE - Trois (3) ans avec possibilité de deux renouvellements d'une année - montant annuel de 551 305,13$, taxes incluses.

CA13 13 0275 – 3 septembre 2013 - Soumission - Déneigement - Secteur industriel et grandes artères - Appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-08) - DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC. - Trois (3) ans avec possibilité de deux renouvellements d'une année - montant annuel de 770 792,40 $, taxes incluses.

CA14 13 0012 – 3 février 2014 - Autoriser une dépense supplémentaire - Contrats de déneigement numéros 2013-03, 2013-04, 2013-05, 2013-06, 2013-07 et 2013-08 (appel d'offres numéro 13-12914) - DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC., GROUPE TMD (9150 -2732 QUÉBEC INC.), R. RACICOT LTEE ET LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE - au montant de 1 304 135,35 $, taxes incluses.

CM16 0932 - 22 août 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 4 795 906,47 $, taxes incluses, pour la prolongation des contrats de déneigement de l'arrondissement Saint-Léonard accordés aux entreprises : Déneigement Fontaine Gadbois Inc. (2013-03), Groupe TMD Inc. (2013-04 ET 2013-06), R. Racicot Ltée (2013-05) et Les Excavations Payette Ltée (2013-07 et 2013-08) (AO 13-12914) majorant ainsi le montant total des contrats de 13 443 010,57$ à 18 238 917,04 $, taxes incluses.

CM17 0951 - 22 août 2017 - Autoriser une dépense additionnelle pour la saison 2016-2017 de 374 294,65 $, taxes incluses, pour cinq contrats de déneigement des chaussées et des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement de St-Léonard accordés respectivement à Déneigement Fontaine Gadbois inc. (contrat SLE-03), à Groupe TMD inc. (contrats SLE-04 et SLE-06), à R. Racicot Lté (SLE-05) et à Les Excavations Payette Lté (SLE-07) (CM16 0932) majorant ainsi le montant total des contrats de 18 238 917,04 $ à 18 613 211,69 $, taxes incluses.

CM17 0278 - 28 mars 2017 - Exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 4 981 908,05 $, pour le déneigement clé en main dans l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre des contrats à Déneigement Fontaine Gadbois inc., à Groupe TMD inc., R. Racicot Ltée et à Les Excavations Payette inc. (CA13 13 0270), majorant ainsi le montant total de 18 238 917,04 $ à 23 220 825,09 $, taxes incluses.

Pour Ville-Marie:

CM16 0770 - 21 juin 2016- Accorder vingt contrats aux firmes 9055-0344 Québe inc. (DM Choquette), Déneigement Moderne inc., Groupe IMOG inc., J.L. Michon Transports inc., Les Entrepreneurs Bucaro inc., Les Entreprises Michaudville inc., Les Excavations Payette ltée, Les Excavations Super inc., Pavages d'Amour inc., Marina Matériaux et Équipements (Pépinière et paysagiste Marina inc.), Pépinière Michel Tanguay inc., Transport Rosemont inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 113 736 495,88, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15049 - 24 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Les contrats de déneigement incluent les opérations de déblaiement des chaussées, des trottoirs et de certaines ruelles, la fourniture et l'épandage de fondants et d'abrasifs sur les trottoirs et le chargement de la neige. Les normes contractuelles permettent également le

soufflage de la neige en bordure de rue, si souhaité.
Les contrats sont d'une durée de quatre (4) ans pour Côte-des-Neige - Notre-Dame-de-Grâce et Montréal-Nord, d'une (1) année pour St-Léonard et de cinq (5) ans pour Ville-Marie. Les durées variables des contrats sont nécessaires pour répartir le plus équitablement possible dans le temps le renouvellement des contrats.

Toutes les normes opérationnelles sont désormais harmonisées afin de respecter les exigences de la Politique de déneigement de la Ville.

JUSTIFICATION

Au total, le cahier des charges a été acheté 27 fois sur le site de SEAO.
Pour l'ensemble de l'appel d'offres, le taux global des soumissions est de 48 % (13 soumissionnaires sur 27 preneurs de cahier des charges). Par contrat, le taux de soumission varie entre 7% et 22% (soit entre deux (2) et six (6) soumissions par contrat).

Comme les contrats ont une valeur supérieure à un million de dollars en incluant l'option de prolongation, les adjudicataires devaient détenir leur attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour soumissionner. Leurs autorisations sont en pièces jointes. À cet égard, la compagnie Service Uniques J.M inc. a été déclarée non conforme, car elle ne détient pas son autorisation de l'AMF.

Les entreprises suivantes ont remporté les contrats :

Adjudicataires	Contrats
9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD)	SLE-104-1819
	SLE-106-1819
CMS Entrepreneur inc.	CDN-106-1822
	CDN-107-1822
	CDN-108-1822
	CDN-109-1822
	CDN-110-1822
Déneigement Cyrbault inc.	MTN-101-1822
	MTN-105-1822
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	SLE-103-1819
J.M. Gagné inc.	MTN-102-1822
Les Entreprises Canbec inc.	VMA-111-1823
Les Excavations Payette inc.	SLE-108-1819
Matériaux paysagers Savaria ltée	VMA-109-1823
	VMA-110-1823
NMP Golf Construction inc.	CDN-105-1822

Le résultat de l'analyse des soumissions se retrouve ci-dessous. Précisons que dans le cadre de l'appel d'offres, les soumissionnaires pouvaient soumettre des prix pour tous les contrats ou seulement pour certains d'entre eux, mais il ne pouvait leur être octroyé plus de contrats qu'ils ne présentaient de garanties de soumission.

Contrat CDN-105-1822

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
~~Les Entreprises Canbec inc~~	~~5 583 163,01 $~~
~~Les Entreprises K.L. Mainville inc~~	~~8 932 631,26 $~~
NMP Golf Construction inc	4 019 526,00 $
CMS Entrepreneur inc.	4 494 243,98 $
Dernière estimation réalisée	3 804 056,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	4 256 884,99 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	474 717,98 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	12%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	215 470,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	474 717,98 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	12%

* Ces offres ne sont pas considérées en raison du nombre insuffisant de garanties de soumission déposées.

L'écart de 12% entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse s'explique par des écarts importants sur les prix unitaires soumis pour certains items du bordereau des prix, notamment le déblaiement des chaussées, le déblaiement des trottoirs et le déblaiement des ruelles. Les autres prix unitaires (épandage trottoirs, chargement et transport de la neige) sont du même ordre de grandeur.

Contrat CDN-106-1822

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
~~NMP Golf Construction inc~~	~~4 112 563,77 $~~
~~Les Entreprises K.L. Mainville inc~~	~~9 032 803,92 $~~
CMS Entrepreneur inc.	4 454 784,56 $
Dernière estimation réalisée	3 861 191,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	4 454 784,56 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	593 593,56 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	15%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	N/A

* Ces offres ne sont pas considérées en raison du nombre insuffisant de garanties de soumission.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de 15%. La dernière estimation était basée sur les prix soumissionnés en 2013 dans cet arrondissement lors du dernier appel d'offres, actualisés et ramenés à une base de comparaison au kilomètre linéaire puisque d'une part les modes de paiement ont complètement changé et d'autre part, la géométrie des secteurs a été revue. Bien que plus élevés que l'estimation, les prix soumis pour ce contrat sont globalement conséquents avec les prix soumis antérieurement dans des secteurs similaires comme Le Sud-Ouest et Le Plateau-Mont-Royal.

Ce contrat (CDN-106-1822) ira à la Commission d'examen des contrats pour deux raisons:

- CMS Entrepreneur inc. détient des contrats de déneigement dans cet arrondissement depuis l'hiver 1995-1996;
- une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

Contrat CDN-107-1822

Soumissions conformes	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
~~Les Entreprises K.L. Mainville inc~~	~~9 831 225,27 $~~
CMS Entrepreneur inc.	5 311 559,86 $
Dernière estimation réalisée	4 071 622,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	5 311 559,86 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	1 239 937,86 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	30%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	N/A

* Ces offres ne sont pas considérées en raison du nombre insuffisant de garanties de soumission.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de 30%. La dernière estimation était basée sur les prix soumissionnés en 2013 dans cet arrondissement lors du dernier appel d'offres, actualisés et ramenés à une base de comparaison au kilomètre linéaire puisque d'une part les modes de paiement ont complètement changé et d'autre part, la géométrie des secteurs a été revue. Bien que plus élevés que l'estimation, les prix soumis pour ce contrat sont globalement conséquents avec les prix soumis antérieurement dans des secteurs similaires comme Le Sud-Ouest et Le Plateau-Mont-Royal.

Ce contrat (CDN-107-1822) ira à la Commission d'examen des contrats pour trois raisons:

- CMS Entrepreneur inc. détient des contrats de déneigement dans cet arrondissement depuis l'hiver 1995-1996;
- un écart de plus de 20% entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire;
- une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

Contrat CDN-108-1822

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
~~Les Entreprises K.L. Mainville inc~~	~~9 236 401,65 $~~
CMS Entrepreneur inc.	4 890 457,03 $
Groupe Imog inc	7 706 774,25 $
Dernière estimation réalisée	3 904 966,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	6 298 615,64 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	29%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	2 816 317,22 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	58%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	985 491,03 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	25%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	2 816 317,22 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	58%

* Ces offres ne sont pas considérées en raison du nombre insuffisant de garanties de soumission.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de 25 %. La dernière estimation était basée sur les prix soumissionnés en 2013 dans cet arrondissement lors du dernier appel d'offres, actualisés et ramenés à une base de comparaison au kilomètre linéaire puisque d'une part les modes de paiement ont complètement changé et d'autre part, la géométrie des secteurs a été revue. Bien que plus élevés que l'estimation, les prix soumis pour ce contrat sont globalement conséquents avec les prix soumis antérieurement dans des secteurs similaires comme Le Sud-Ouest et Le Plateau-Mont-Royal.

L'écart de 58% entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse s'explique par des écarts importants sur les prix unitaires soumis pour certains items du bordereau des prix, notamment le déblaiement des trottoirs, l'épandage trottoirs et le chargement et transport de la neige. Les prix unitaires soumis pour le déblaiement des chaussées sont du même ordre de grandeur.

Ce contrat (CDN-108-1822) ira à la Commission d'examen des contrats pour deux raisons:

- un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;
- CMS Entrepreneur inc. détient des contrats de déneigement dans cet arrondissement depuis l'hiver 1995-1996.

Contrat CDN-109-1822

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
~~Groupe Imog inc~~	~~7 607 665,80 $~~
~~Les Entreprises K.L. Mainville inc~~	~~9 144 444,65 $~~
CMS Entrepreneur inc.	5 187 485,74 $
Dernière estimation réalisée	3 831 636,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	5 187 485,74 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	1 355 849,74 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	35%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	N/A

* Ces offres ne sont pas considérées en raison du nombre insuffisant de garanties de soumission.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de 35 %. La dernière estimation était basée sur les prix soumissionnés en 2013 dans cet arrondissement lors du dernier appel d'offres, actualisés et ramenés à une base de comparaison au kilomètre linéaire puisque d'une part les modes de paiement ont complètement changé et d'autre part, la géométrie des secteurs a été revue. Bien que plus élevés que l'estimation, les prix soumis pour ce contrat sont globalement conséquents avec les prix soumis antérieurement dans des secteurs similaires comme Le Sud-Ouest et Le Plateau-Mont-Royal.

Ce contrat (CDN-109-1822) ira à la Commission d'examen des contrats pour trois raisons:

- un écart de plus de 20% entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire;
- une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
- CMS Entrepreneur inc. détient des contrats de déneigement dans cet arrondissement depuis l'hiver 1995-1996.

Contrat CDN-110-1822

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
~~Groupe Imog inc~~	~~8 337 297,15 $~~
~~Les Entreprises K.L. Mainville inc~~	~~9 366 001,47 $~~
CMS Entrepreneur inc.	5 676 729,66 $
Dernière estimation réalisée	4 093 325,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	5 676 729,66 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	- $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	1 583 404,66 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	39%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	N/A

* Ces offres ne sont pas considérées en raison du nombre insuffisant de garanties de soumission.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de 39 %. La dernière estimation était basée sur les prix soumissionnés en 2013 dans cet arrondissement lors du dernier appel d'offres, actualisés et ramenés à une base de comparaison au kilomètre linéaire puisque d'une part les modes de paiement ont complètement changé et d'autre part, la géométrie des secteurs a été revue. Bien que plus élevés que l'estimation, les prix soumis pour ce contrat sont globalement conséquents avec les prix soumis antérieurement dans des secteurs similaires comme Le Sud-Ouest et Le Plateau-Mont-Royal.

Ce contrat (CDN-110-1822) ira à la Commission d'examen des contrats pour trois raisons:

- un écart de plus de 20% entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire;
- une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
- CMS Entrepreneur inc. détient des contrats de déneigement dans cet arrondissement depuis l'hiver 1995-1996.

Contrat MTN-101-1822

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
~~J.M. Gagné inc~~	~~2 762 620,33 $~~ *
~~9150 2732 Qc inc - Groupe TMD~~	~~3 052 586,25 $~~ *
~~Les Entreprises Canbec inc~~	~~5 166 351,04 $~~ *
~~Les Entreprises K.L. Mainville inc~~	~~6 054 859,44 $~~ *
Déneigement Cyrbault inc	2 750 151,41 $
Dernière estimation réalisée	2 758 066,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	2 750 151,41 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	(7 914,59) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-0,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	N/A

* Ces offres ne sont pas considérées en raison du nombre insuffisant de garanties de soumission.

Ce contrat (MTN-101-1822) ira à la Commission d'examen des contrats pour la raison suivante: une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

Contrat MTN-102-1822

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
~~Déneigement Cyrbault inc~~	~~2 726 770,10 $~~ *
~~9150 2732 Qc inc - Groupe TMD~~	~~2 982 681,45 $~~ *
~~Les Entreprises K.L. Mainville inc~~	~~4 599 689,85 $~~ *
J.M. Gagné inc	2 511 835,83 $
Dernière estimation réalisée	2 579 740,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	2 511 835,83 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	(67 904,17) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	N/A

* Ces offres ne sont pas considérées en raison du nombre insuffisant de garanties de soumission.

Ce contrat (MTN-102-1822) ira à la Commission d'examen des contrats pour la raison suivante: une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

Contrat MTN-105-1822

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
~~J.M. Gagné inc~~	~~2 785 752,96 $~~ *
~~9150 2732 Qc inc - Groupe TMD~~	~~3 140 887,05 $~~ *
~~Les Entreprises K.L. Mainville inc~~	~~6 289 041,44 $~~ *
Déneigement Cyrbault inc	2 727 344,97 $
Dernière estimation réalisée	2 841 918,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	2 727 344,97 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	(114 573,03) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	N/A

* Ces offres ne sont pas considérées en raison du nombre insuffisant de garanties de

soumission.

Ce contrat (MTN-105-1822) ira à la Commission d'examen des contrats pour la raison suivante: une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

Contrat SLE-103-1819

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
~~9150-2732 Qc inc - Groupe TMD~~	~~696 116,14 $~~
~~Les excavations Payette ltee~~	~~808 002,55 $~~
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	748 314,79 $
Les Entreprises Canbec inc	1 150 342,12 $
Les Entreprises K.L. Mainville inc	1 744 208,60 $
Dernière estimation réalisée	651 533,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	1 214 288,50 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	62%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	995 893,81 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	133%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	96 781,79 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	15%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	402 027,33 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	54%

* Ces offres ne sont pas considérées en raison du nombre insuffisant de garanties de soumission.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de 15 %. La dernière estimation était basée sur les prix soumissionnés en 2013 dans cet arrondissement lors du dernier appel d'offres et actualisés. Les modes de paiement sont relativement similaires et la géométrie du secteur n'a pas changé. Le plus bas soumissionnaire est le même que celui qui avait le contrat auparavant. Les prix unitaires pour le déblaiement des chaussées et des trottoirs ainsi que celui pour le chargement et le transport de la neige sont plus élevés que l'estimation.

L'écart de 54% entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse s'explique par des écarts importants sur les prix unitaires soumis pour certains items du bordereau des prix, notamment le déblaiement des chaussées, le déblaiement des trottoirs et le chargement et transport de la neige. Les prix unitaires soumis pour l'épandage trottoirs sont du même ordre de grandeur.

Contrat SLE-104-1819

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
~~Les excavations Payette ltee~~	~~888 230,26 $~~ *
9150-2732 Qc inc - Groupe TMD	694 989,38 $
Les Entreprises K.L. Mainville inc	1 791 678,42 $
Dernière estimation réalisée	723 838,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	1 243 333,90 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	79%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	1 096 689,04 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	158%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	(28 848,62) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	1 096 689,04 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	158%

* Ces offres ne sont pas considérées en raison du nombre insuffisant de garantie de soumission.

L'écart de 158% entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse s'explique par des écarts importants pour tous les prix unitaires soumis. Par exemple, les prix unitaires en déblaiement chaussées et déblaiement trottoirs sont respectivement 10 et 13 fois plus cher que les prix unitaires du plus bas soumissionnaire. Soulignons que pour tous les contrats où sa soumission est valide, Les Entreprises K.L. Mainville inc. a déposé les offres les plus dispendieuses.

Contrat SLE-106-1819

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
~~Les excavations Payette ltee~~	~~822 769,55 $~~
9150-2732 Qc inc - Groupe TMD	605 423,86 $
Les Entreprises K.L. Mainville inc	1 720 522,12 $
Dernière estimation réalisée	690 983,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	1 162 972,99 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	92%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	1 115 098,26 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	184%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	(85 559,14) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-12%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	1 115 098,26 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	184%

* Ces offres ne sont pas considérées en raison du nombre insuffisant de garantie de soumission.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de -12 %. La dernière estimation était basée sur les prix soumissionnés en 2013 dans cet arrondissement lors du dernier appel d'offres et actualisés. Les modes de paiement sont relativement similaires et la géométrie du secteur n'a pas changé. Le plus bas soumissionnaire est le même que celui qui avait le contrat auparavant. Les prix unitaires pour l'épandage trottoirs et le chargement et transport de la neige sont plus bas que ceux qui étaient estimés.

L'écart de 184% entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse s'explique par des écarts importants pour tous les prix unitaires soumis. Par exemple, les prix unitaires en déblaiement chaussées et déblaiement trottoirs sont respectivement 10 et 13 fois plus cher que les prix unitaires du plus bas soumissionnaire. Soulignons que pour tous les contrats où sa soumission est valide, Les Entreprises K.L. Mainville inc. a déposé les offres les plus dispendieuses.

Contrat SLE-108-1819

Soumissions conformes	**TOTAL (TAXES INCLUSES)**
~~9150 2732 Qc inc - Groupe TMD~~	~~960 903,56 $~~ *
Les excavations Payette ltee	864 089,19 $
Les Entreprises K.L. Mainville inc	1 891 103,05 $
Dernière estimation réalisée	915 455,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	1 377 596,12 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	59%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	1 027 013,86 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	119%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	(51 365,81) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	1 027 013,86 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	119%

* Ces offres ne sont pas considérées en raison du nombre insuffisant de garantie de soumission.

L'écart de 119% entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse s'explique par des écarts importants pour tous les prix unitaires soumis. Soulignons que pour tous les contrats où sa soumission est valide, Les Entreprises K.L. Mainville inc. a déposé les offres les plus dispendieuses.

Contrat VMA-109-1823

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
~~Les Entreprises Canbec inc~~	~~8 430 516,01 $~~
~~9055 0344 Québec inc.~~	~~10 147 975,19 $~~
~~Les Entreprises K.L. Mainville inc~~	~~28 135 489,69 $~~
Matériaux paysagers Savaria Ltee	7 422 557,46 $
Dernière estimation réalisée	10 809 237,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	7 422 557,46 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	(3 386 679,54) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-31%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	N/A

* Ces offres ne sont pas considérées en raison du nombre insuffisant de garantie de soumission.

La plus basse soumission présente un écart de l'ordre de -31% avec l'estimation de la Ville. L'estimation était basée sur les contrats qui avaient été octroyés en 2016 dans cet arrondissement. Depuis, la géométrie et l'emplacement des secteurs où les opérations de déneigement sont effectuées à contrat ont changé. Tous les prix unitaires soumis, à l'exception du déblaiement des ruelles, sont plus bas que l'estimation. Mentionnons que Matériaux paysagers Savaria Ltée a déjà eu des contrats de déneigement à la Ville, mais dans les années 1990. *Le faible prix couplé au manque d'expérience récente de l'adjudicataire représentent un risque qui sera adressé dès le début de l'automne en rencontre de démarrage.*

Ce contrat (VMA-109-1823) ira à la Commission d'examen des contrats pour deux raisons:

- une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
- un écart de plus de 20% entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire.

Contrat VMA-110-1823

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
~~CMS Entrepreneur inc.~~	~~9 821 121,38 $~~
~~9055 0344 Québec inc.~~	~~11 393 729,31 $~~
~~Les Entreprises Canbec inc~~	~~12 165 366,78 $~~
~~Les Entreprises K.L. Mainville inc~~	~~27 160 544,25 $~~
Matériaux paysagers Savaria Ltee	8 122 467,83 $
Dernière estimation réalisée	11 384 101,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	8 122 467,83 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	(3 261 633,17) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-29%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	N/A

* Ces offres ne sont pas considérées en raison du nombre insuffisant de garantie de soumission.

La plus basse soumission présente un écart de l'ordre de -29% avec l'estimation de la Ville. L'estimation était basée sur les contrats qui avaient été octroyés en 2016 dans cet arrondissement. Depuis, la géométrie et l'emplacement des secteurs où les opérations de déneigement sont effectuées à contrat ont changé. Tous les prix unitaires soumis, à l'exception du déblaiement des trottoirs et déblaiement des ruelles, sont plus bas que l'estimation. Mentionnons que Matériaux paysagers Savaria Ltée a déjà eu des contrats de déneigement à la Ville, mais dans les années 1990. *Le faible prix couplé au manque d'expérience récente de l'adjudicataire représentent un risque qui sera adressé dès le début de l'automne en rencontre de démarrage.*

Ce contrat (VMA-110-1823) ira à la Commission d'examen des contrats pour deux raisons:

- une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
- un écart de plus de 20% entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire.

Contrat VMA-111-1823

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
~~Les Entreprises K.L. Mainville inc~~	~~25 861 326,75 $~~
Les Entreprises Canbec inc	8 827 329,22 $
9055-0344 Québec inc.	9 368 732,13 $
Dernière estimation réalisée	10 036 714,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	9 098 030,68 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	541 402,91 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	6%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	(1 209 384,78) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	541 402,91 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	6%

* Ces offres ne sont pas considérées en raison du nombre insuffisant de garantie de soumission.

La plus basse soumission présente un écart de l'ordre de -7% avec l'estimation de la Ville. L'estimation était basée sur les contrats qui avaient été octroyés en 2016 dans cet arrondissement. Depuis, la géométrie et l'emplacement des secteurs où les opérations de déneigement sont effectuées à contrat ont changé. Tous les prix unitaires soumis, à l'exception du déblaiement des trottoirs et déblaiement des ruelles, sont plus bas que l'estimation.

Autres contrats:

Les contrats SLE-105-1819 et SLE-107-1819 qui faisaient partie de l'appel d'offres ont été annulés, car le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme était respectivement de 144 % et de 185 % plus élevé que l'estimation. Conséquemment, un nouvel appel d'offres sera lancé le 25 juillet 2018.

Valeur de la prolongation:

Les contrats prévoient une prolongation d'une durée d'une année. La décision de prolonger ou non chacun des contrats se prend dans les mois précédents la fin d'un contrat. La valeur de la prolongation est présentée dans le tableau ci-dessous.

Adjudicataires	Contrats	Valeur de la prolongation (TTC)
9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD)	SLE-104-1819	694 989,38 $
	SLE-106-1819	605 423,86 $
CMS Entrepreneur inc.	CDN-106-1822	1 130 401,58 $
	CDN-107-1822	1 347 808,31 $
	CDN-108-1822	1 240 953,47 $
	CDN-109-1822	1 316 324,51 $
	CDN-110-1822	1 440 470,15 $
Déneigement Cyrbault inc.	MTN-101-1822	697 850,92 $
	MTN-105-1822	692 063,79 $
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	SLE-103-1819	748 314,79 $
J.M. Gagné inc.	MTN-102-1822	637 378,34 $
Les Entreprises Canbec inc.	VMA-111-1823	1 800 775,16 $
Les Excavations Payette inc.	SLE-108-1819	864 089,20 $
Matériaux paysagers Savaria ltée	VMA-109-1823	1 514 201,73 $
	VMA-110-1823	1 656 983,44 $
NMP Golf Construction inc.	CDN-105-1822	1 019 954,72 $
	Total	**17 407 983,35 $**

TTC : Toutes taxes comprises

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des contrats a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC (1,0 % à partir de la deuxième année du contrat) et pour couvrir, en termes de précipitations, 75 % des hivers (majoration de 20 % de contingences). Le montant total demandé pour chacun des contrats est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Coût - Octroi des contrats - GDD 1184631008

Adjudicataires	Contrats	Montant (TTC)
9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD)	SLE-104-1819	833 987,26 $
	SLE-106-1819	726 508,63 $
CMS Entrepreneur inc.	CDN-106-1822	5 425 927,59 $
	CDN-107-1822	6 469 479,91 $
	CDN-108-1822	5 956 576,66 $
	CDN-109-1822	6 318 357,63 $
	CDN-110-1822	6 914 256,73 $
Déneigement Cyrbault inc.	MTN-101-1822	3 349 684,42 $
	MTN-105-1822	3 321 906,17 $
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	SLE-103-1819	897 977,75 $
J.M. Gagné inc.	MTN-102-1822	3 059 416,04 $
Les Entreprises Canbec inc.	VMA-111-1823	10 804 650,97 $
Les Excavations Payette inc.	SLE-108-1819	1 036 907,04 $
Matériaux paysagers Savaria ltée	VMA-109-1823	9 085 210,36 $
	VMA-110-1823	9 941 900,66 $
NMP Golf Construction inc.	CDN-105-1822	4 895 782,67 $
	Total	**79 038 530,48 $**

TTC : Toutes taxes comprises

Les crédits prévus pour ce contrat sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi des contrats plusieurs mois avant le début de la saison hivernale permet à la Ville d'effectuer l'inspection et l'enregistrement de toute la machinerie des entrepreneurs et de former les arrondissements sur les nouvelles normes du cahier des charges.
Cette période de temps entre l'octroi et le début des opérations permet aussi aux entrepreneurs de planifier et d'organiser leurs activités. Ceci répond à une des recommandations du Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal du BIG.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des contrats: 15 novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre P BOUTIN, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Sylvain TURNBLOM, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Gilbert BÉDARD, Montréal-Nord
Pierre THOUIN, Montréal-Nord
Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard
Daniel FLEURY, Saint-Léonard
Marie-Ève BOIVIN, Ville-Marie
Martin LAZURE, Ville-Marie

Lecture :

Gilbert BÉDARD, 19 juillet 2018
Daniel FLEURY, 19 juillet 2018
Sylvain TURNBLOM, 19 juillet 2018
Louis LAFONTAINE, 19 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification / Chef d'équipe

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-19

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification / Chef d'équipe

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guylaine BRISSON
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2018-07-23

Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2018-07-23

Coût - Octroi des contrats - GDD 1184631008

Adjudicataires	Contrats	Montant (TTC)
9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD)	SLE-104-1819	833 987,26 $
	SLE-106-1819	726 508,63 $
CMS Entrepreneur inc.	CDN-106-1822	5 425 927,59 $
	CDN-107-1822	6 469 479,91 $
	CDN-108-1822	5 956 576,66 $
	CDN-109-1822	6 318 357,63 $
	CDN-110-1822	6 914 256,73 $
Déneigement Cyrbault inc.	MTN-101-1822	3 349 684,42 $
	MTN-105-1822	3 321 906,17 $
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	SLE-103-1819	897 977,75 $
J.M. Gagné inc.	MTN-102-1822	3 059 416,04 $
Les Entreprises Canbec inc.	VMA-111-1823	10 804 650,97 $
Les Excavations Payette inc.	SLE-108-1819	1 036 907,04 $
Matériaux paysagers Savaria ltée	VMA-109-1823	9 085 210,36 $
	VMA-110-1823	9 941 900,66 $
NMP Golf Construction inc.	CDN-105-1822	4 895 782,67 $
	Total	**79 038 530,48 $**

TTC : Toutes taxes comprises

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce			
Contrat :	CDN-105-1822	Adjudicataire	NMP Golf Construction inc.

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	874 000,00 $	43 700,00 $	87 181,50 $	1 004 881,50 $
2019-2020 *	882 740,00 $	44 137,00 $	88 053,32 $	1 014 930,32 $
2020-2021*	891 480,00 $	44 574,00 $	88 925,13 $	1 024 979,13 $
2021-2022*	900 220,00 $	45 011,00 $	89 796,95 $	1 035 027,95 $
TOTAL	3 548 440,00 $			4 079 818,89 $

Répartition	
Automne (30%)	Hiver (70%)
301 464,45 $	703 417,05 $
304 479,09 $	710 451,22 $
307 493,74 $	717 485,39 $
310 508,38 $	724 519,56 $
1 223 945,67 $	2 855 873,22 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	301 464,45 $	0,00 $	301 464,45 $	275 277,23 $
2019	1 007 896,14 $	200 976,30 $	1 208 872,44 $	1 103 861,67 $
2020	1 017 944,96 $	202 986,06 $	1 220 931,02 $	1 114 872,76 $
2021	1 027 993,77 $	204 995,83 $	1 232 989,60 $	1 125 883,85 $
2022	724 519,56 $	207 005,59 $	931 525,15 $	850 606,63 $
TOTAL	4 079 818,89 $	815 963,78 $	4 895 782,67 $	4 470 502,13 $

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce			
Contrat :	CDN-106-1822	Adjudicataire	CMS Entrepeneur inc.

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	968 642,00 $	48 432,10 $	96 622,04 $	1 113 696,14 $
2019-2020 *	978 328,42 $	48 916,42 $	97 588,26 $	1 124 833,10 $
2020-2021*	988 014,84 $	49 400,74 $	98 554,48 $	1 135 970,06 $
2021-2022*	997 701,26 $	49 885,06 $	99 520,70 $	1 147 107,02 $
TOTAL	3 932 686,52 $			4 521 606,33 $

Répartition	
Automne (30%)	Hiver (70%)
334 108,84 $	779 587,30 $
337 449,93 $	787 383,17 $
340 791,02 $	795 179,04 $
344 132,11 $	802 974,92 $
1 356 481,90 $	3 165 124,43 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	334 108,84 $	0,00 $	334 108,84 $	305 085,91 $
2019	1 117 037,23 $	222 739,23 $	1 339 776,46 $	1 223 394,48 $
2020	1 128 174,19 $	224 966,62 $	1 353 140,81 $	1 235 597,92 $
2021	1 139 311,15 $	227 194,01 $	1 366 505,16 $	1 247 801,36 $
2022	802 974,92 $	229 421,40 $	1 032 396,32 $	942 715,45 $
TOTAL	4 521 606,33 $	904 321,27 $	5 425 927,59 $	4 954 595,11 $

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce			
Contrat :	CDN-107-1822	Adjudicataire	CMS Entrepeneur inc.

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	1 154 938,00 $	57 746,90 $	115 205,07 $	1 327 889,97 $
2019-2020 *	1 166 487,38 $	58 324,37 $	116 357,12 $	1 341 168,87 $
2020-2021*	1 178 036,76 $	58 901,84 $	117 509,17 $	1 354 447,76 $
2021-2022*	1 189 586,14 $	59 479,31 $	118 661,22 $	1 367 726,66 $
TOTAL	4 689 048,28 $			5 391 233,26 $

Répartition	
Automne (30%)	Hiver (70%)
398 366,99 $	929 522,98 $
402 350,66 $	938 818,21 $
406 334,33 $	948 113,44 $
410 318,00 $	957 408,67 $
1 617 369,98 $	3 773 863,28 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	398 366,99 $	0,00 $	398 366,99 $	363 762,16 $
2019	1 331 873,64 $	265 577,99 $	1 597 451,63 $	1 458 686,26 $
2020	1 345 152,54 $	268 233,77 $	1 613 386,31 $	1 473 236,75 $
2021	1 358 431,43 $	270 889,55 $	1 629 320,99 $	1 487 787,23 $
2022	957 408,67 $	273 545,33 $	1 230 954,00 $	1 124 025,07 $
TOTAL	5 391 233,26 $	1 078 246,65 $	6 469 479,91 $	5 907 497,48 $

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce			
Contrat :	CDN-108-1822	Adjudicataire	CMS Entrepeneur inc.

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	1 063 374,00 $	53 168,70 $	106 071,56 $	1 222 614,26 $
2019-2020 *	1 074 007,74 $	53 700,39 $	107 132,27 $	1 234 840,40 $
2020-2021*	1 084 641,48 $	54 232,07 $	108 192,99 $	1 247 066,54 $
2021-2022*	1 095 275,22 $	54 763,76 $	109 253,70 $	1 259 292,68 $
TOTAL	4 317 298,44 $			4 963 813,88 $

Répartition	
Automne (30%)	Hiver (70%)
366 784,28 $	855 829,98 $
370 452,12 $	864 388,28 $
374 119,96 $	872 946,58 $
377 787,81 $	881 504,88 $
1 489 144,16 $	3 474 669,72 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	366 784,28 $	0,00 $	366 784,28 $	334 922,93 $
2019	1 226 282,10 $	244 522,85 $	1 470 804,95 $	1 343 040,96 $
2020	1 238 508,24 $	246 968,08 $	1 485 476,32 $	1 356 437,88 $
2021	1 250 734,38 $	249 413,31 $	1 500 147,69 $	1 369 834,80 $
2022	881 504,88 $	251 858,54 $	1 133 363,42 $	1 034 911,86 $
TOTAL	4 963 813,88 $	992 762,78 $	5 956 576,66 $	5 439 148,44 $

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce			
Contrat :	CDN-109-1822	Adjudicataire	CMS Entrepeneur inc.

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	1 127 959,50 $	56 397,98 $	112 513,96 $	1 296 871,44 $
2019-2020 *	1 139 239,10 $	56 961,95 $	113 639,10 $	1 309 840,15 $
2020-2021*	1 150 518,69 $	57 525,93 $	114 764,24 $	1 322 808,86 $
2021-2022*	1 161 798,29 $	58 089,91 $	115 889,38 $	1 335 777,58 $
TOTAL	4 579 515,57 $			5 265 298,03 $

Répartition	
Automne (30%)	Hiver (70%)
389 061,43 $	907 810,00 $
392 952,04 $	916 888,10 $
396 842,66 $	925 966,20 $
400 733,27 $	935 044,30 $
1 579 589,41 $	3 685 708,62 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	389 061,43 $	0,00 $	389 061,43 $	355 264,94 $
2019	1 300 762,05 $	259 374,29 $	1 560 136,34 $	1 424 612,43 $
2020	1 313 730,76 $	261 968,03 $	1 575 698,79 $	1 438 823,02 $
2021	1 326 699,48 $	264 561,77 $	1 591 261,25 $	1 453 033,62 $
2022	935 044,30 $	267 155,52 $	1 202 199,82 $	1 097 768,68 $
TOTAL	5 265 298,03 $	1 053 059,61 $	6 318 357,63 $	5 769 502,69 $

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce			
Contrat :	CDN-110-1822	Adjudicataire	CMS Entrepeneur inc.

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	1 234 340,00 $	61 717,00 $	123 125,42 $	1 419 182,42 $
2019-2020 *	1 246 683,40 $	62 334,17 $	124 356,67 $	1 433 374,24 $
2020-2021*	1 259 026,80 $	62 951,34 $	125 587,92 $	1 447 566,06 $
2021-2022*	1 271 370,20 $	63 568,51 $	126 819,18 $	1 461 757,89 $
TOTAL	5 011 420,40 $			5 761 880,60 $

Répartition	
Automne (30%)	Hiver (70%)
425 754,72 $	993 427,69 $
430 012,27 $	1 003 361,97 $
434 269,82 $	1 013 296,24 $
438 527,37 $	1 023 230,52 $
1 728 564,18 $	4 033 316,42 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	425 754,72 $	0,00 $	425 754,72 $	388 770,81 $
2019	1 423 439,96 $	283 836,48 $	1 707 276,45 $	1 558 970,96 $
2020	1 437 631,79 $	286 674,85 $	1 724 306,63 $	1 574 521,79 $
2021	1 451 823,61 $	289 513,21 $	1 741 336,82 $	1 590 072,62 $
2022	1 023 230,52 $	292 351,58 $	1 315 582,10 $	1 201 301,81 $
TOTAL	5 761 880,60 $	1 152 376,12 $	6 914 256,73 $	6 313 637,99 $

1. Les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante

** Majoré de l'IPC (Indice des prix à la consommation) de 1,0% tel qu'indiqué au devis.*

TTC : Toutes taxes comprises

Montréal-Nord			
Contrat :	MTN-101-1822	Adjudicataire	Déneigement Cyrbault inc.

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	597 989,00 $	29 899,45 $	59 649,40 $	687 537,85 $
2019-2020 *	603 968,89 $	30 198,44 $	60 245,90 $	694 413,23 $
2020-2021*	609 948,78 $	30 497,44 $	60 842,39 $	701 288,61 $
2021-2022*	615 928,67 $	30 796,43 $	61 438,88 $	708 163,99 $
TOTAL	2 427 835,34 $			2 791 403,68 $

Répartition	
Automne (30%)	Hiver (70%)
206 261,36 $	481 276,50 $
208 323,97 $	486 089,26 $
210 386,58 $	490 902,03 $
212 449,20 $	495 714,79 $
837 421,10 $	1 953 982,58 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	206 261,36 $	0,00 $	206 261,36 $	188 344,11 $
2019	689 600,47 $	137 507,57 $	827 108,04 $	755 259,88 $
2020	696 475,84 $	138 882,65 $	835 358,49 $	762 793,65 $
2021	703 351,22 $	140 257,72 $	843 608,95 $	770 327,41 $
2022	495 714,79 $	141 632,80 $	637 347,59 $	581 983,30 $
TOTAL	2 791 403,68 $	558 280,74 $	3 349 684,42 $	3 058 708,35 $

Montréal-Nord			
Contrat :	MTN-102-1822	Adjudicataire	J.M. Gagné inc.

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	546 170,00 $	27 308,50 $	54 480,46 $	627 958,96 $
2019-2020 *	551 631,70 $	27 581,59 $	55 025,26 $	634 238,55 $
2020-2021*	557 093,40 $	27 854,67 $	55 570,07 $	640 518,14 $
2021-2022*	562 555,10 $	28 127,76 $	56 114,87 $	646 797,73 $
TOTAL	2 217 450,20 $			2 549 513,37 $

Répartition	
Automne (30%)	Hiver (70%)
188 387,69 $	439 571,27 $
190 271,56 $	443 966,98 $
192 155,44 $	448 362,70 $
194 039,32 $	452 758,41 $
764 854,01 $	1 784 659,36 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	188 387,69 $	0,00 $	188 387,69 $	172 023,07 $
2019	629 842,83 $	125 591,79 $	755 434,63 $	689 812,51 $
2020	636 122,42 $	126 847,71 $	762 970,13 $	696 693,43 $
2021	642 402,01 $	128 103,63 $	770 505,64 $	703 574,35 $
2022	452 758,41 $	129 359,55 $	582 117,95 $	531 551,28 $
TOTAL	2 549 513,37 $	509 902,67 $	3 059 416,04 $	2 793 654,63 $

Montréal-Nord			
Contrat :	MTN-105-1822	Adjudicataire	Déneigement Cyrbault inc.

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	593 030,00 $	29 651,50 $	59 154,74 $	681 836,24 $
2019-2020 *	598 960,30 $	29 948,02 $	59 746,29 $	688 654,60 $
2020-2021*	604 890,60 $	30 244,53 $	60 337,84 $	695 472,97 $
2021-2022*	610 820,90 $	30 541,05 $	60 929,38 $	702 291,33 $
TOTAL	2 407 701,80 $			2 768 255,14 $

Répartition	
Automne (30%)	Hiver (70%)
204 550,87 $	477 285,37 $
206 596,38 $	482 058,22 $
208 641,89 $	486 831,08 $
210 687,40 $	491 603,93 $
830 476,54 $	1 937 778,60 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	204 550,87 $	0,00 $	204 550,87 $	186 782,21 $
2019	683 881,75 $	136 367,25 $	820 249,00 $	748 996,67 $
2020	690 700,11 $	137 730,92 $	828 431,03 $	756 467,96 $
2021	697 518,48 $	139 094,59 $	836 613,07 $	763 939,24 $
2022	491 603,93 $	140 458,27 $	632 062,20 $	577 157,03 $
TOTAL	2 768 255,14 $	553 651,03 $	3 321 906,17 $	3 033 343,11 $

1. Les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante

** Majoré de l'IPC (Indice des prix à la consommation) de 1,0% tel qu'indiqué au devis.*

TTC : Toutes taxes comprises

St-Léonard			
Contrat :	SLE-103-1819	Adjudicataire	Déneigement Fontaine Gadbois inc.

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	650 850,00 $	32 542,50 $	64 922,29 $	748 314,79 $
TOTAL	650 850,00 $			748 314,79 $

Répartition	
Automne (30%)	Hiver (70%)
224 494,44 $	523 820,35 $
224 494,44 $	523 820,35 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	224 494,44 $	0,00 $	224 494,44 $	204 993,34 $
2019	523 820,35 $	149 662,96 $	673 483,31 $	614 980,03 $
TOTAL	748 314,79 $	149 662,96 $	897 977,75 $	819 973,37 $

St-Léonard			
Contrat :	SLE-104-1819	Adjudicataire	9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD)

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	604 470,00 $	30 223,50 $	60 295,88 $	694 989,38 $
TOTAL	604 470,00 $			694 989,38 $

Répartition	
Automne (30%)	Hiver (70%)
208 496,81 $	486 492,57 $
208 496,81 $	486 492,57 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	208 496,81 $	0,00 $	208 496,81 $	190 385,38 $
2019	486 492,57 $	138 997,88 $	625 490,44 $	571 156,15 $
TOTAL	694 989,38 $	138 997,88 $	833 987,26 $	761 541,53 $

St-Léonard			
Contrat :	SLE-106-1819	Adjudicataire	9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD)

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	526 570,00 $	26 328,50 $	52 525,36 $	605 423,86 $
TOTAL	526 570,00 $			605 423,86 $

Répartition	
Automne (30%)	Hiver (70%)
181 627,16 $	423 796,70 $
181 627,16 $	423 796,70 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	181 627,16 $	0,00 $	181 627,16 $	165 849,80 $
2019	423 796,70 $	121 084,77 $	544 881,47 $	497 549,41 $
TOTAL	605 423,86 $	121 084,77 $	726 508,63 $	663 399,21 $

St-Léonard			
Contrat :	SLE-108-1819	Adjudicataire	Les Excavations Payette ltée

Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2018-2019	751 545,29 $	37 577,26 $	74 966,64 $	864 089,20 $
TOTAL	751 545,29 $			864 089,20 $

Répartition	
Automne (30%)	Hiver (70%)
259 226,76 $	604 862,44 $
259 226,76 $	604 862,44 $

Coût - Annuel				
Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018	259 226,76 $	0,00 $	259 226,76 $	236 708,58 $
2019	604 862,44 $	172 817,84 $	777 680,28 $	710 125,75 $
TOTAL	864 089,20 $	172 817,84 $	1 036 907,04 $	946 834,33 $

1. Les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante

** Majoré de l'IPC (Indice des prix à la consommation) de 1,0% tel qu'indiqué au devis.*

TTC : Toutes taxes comprises

Ville-Marie			
Contrat :	VMA-109-1823	Adjudicataire	Matériaux paysagers Savaria ltée

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (30%)	Hiver (70%)	Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018-2019	1 291 160,25 $	64 558,01 $	128 793,23 $	1 484 511,50 $	445 353,45 $	1 039 158,05 $	2018	445 353,45 $	0,00 $	445 353,45 $	406 667,06 $
2019-2020 *	1 304 071,85 $	65 203,59 $	130 081,17 $	1 499 356,61 $	449 806,98 $	1 049 549,63 $	2019	1 488 965,03 $	296 902,30 $	1 785 867,33 $	1 630 734,91 $
2020-2021*	1 316 983,46 $	65 849,17 $	131 369,10 $	1 514 201,73 $	454 260,52 $	1 059 941,21 $	2020	1 503 810,15 $	299 871,32 $	1 803 681,47 $	1 647 001,59 $
2021-2022*	1 329 895,06 $	66 494,75 $	132 657,03 $	1 529 046,84 $	458 714,05 $	1 070 332,79 $	2021	1 518 655,26 $	302 840,35 $	1 821 495,61 $	1 663 268,28 $
2022-2023*	1 342 806,66 $	67 140,33 $	133 944,96 $	1 543 891,96 $	463 167,59 $	1 080 724,37 $	2022	1 533 500,38 $	305 809,37 $	1 839 309,75 $	1 679 534,96 $
TOTAL	6 584 917,28 $			7 571 008,64 $	2 271 302,59 $	5 299 706,05 $	2023	1 080 724,37 $	308 778,39 $	1 389 502,76 $	1 268 801,23 $
							TOTAL	7 571 008,64 $	1 514 201,73 $	9 085 210,36 $	8 296 008,03 $

Ville-Marie			
Contrat :	VMA-110-1823	Adjudicataire	Matériaux paysagers Savaria ltée

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (30%)	Hiver (70%)	Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018-2019	1 412 910,26 $	70 645,51 $	140 937,80 $	1 624 493,57 $	487 348,07 $	1 137 145,50 $	2018	487 348,07 $	0,00 $	487 348,07 $	445 013,75 $
2019-2020 *	1 427 039,36 $	71 351,97 $	142 347,18 $	1 640 738,51 $	492 221,55 $	1 148 516,96 $	2019	1 629 367,05 $	324 898,71 $	1 954 265,77 $	1 784 505,13 $
2020-2021*	1 441 168,47 $	72 058,42 $	143 756,55 $	1 656 983,44 $	497 095,03 $	1 159 888,41 $	2020	1 645 611,99 $	328 147,70 $	1 973 759,69 $	1 802 305,68 $
2021-2022*	1 455 297,57 $	72 764,88 $	145 165,93 $	1 673 228,38 $	501 968,51 $	1 171 259,87 $	2021	1 661 856,92 $	331 396,69 $	1 993 253,61 $	1 820 106,23 $
2022-2023*	1 469 426,67 $	73 471,33 $	146 575,31 $	1 689 473,31 $	506 841,99 $	1 182 631,32 $	2022	1 678 101,86 $	334 645,68 $	2 012 747,54 $	1 837 906,78 $
TOTAL	7 205 842,33 $			8 284 917,21 $	2 485 475,16 $	5 799 442,05 $	2023	1 182 631,32 $	337 894,66 $	1 520 525,98 $	1 388 442,89 $
							TOTAL	8 284 917,21 $	1 656 983,44 $	9 941 900,66 $	9 078 280,45 $

Ville-Marie			
Contrat :	VMA-111-1823	Adjudicataire	Les Entreprises Canbec inc.

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (30%)	Hiver (70%)	Année	Contrat (TTC)	Contingences (20 %)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
2018-2019	1 535 521,50 $	76 776,08 $	153 168,27 $	1 765 465,84 $	529 639,75 $	1 235 826,09 $	2018	529 639,75 $	0,00 $	529 639,75 $	483 631,69 $
2019-2020 *	1 550 876,72 $	77 543,84 $	154 699,95 $	1 783 120,50 $	534 936,15 $	1 248 184,35 $	2019	1 770 762,24 $	353 093,17 $	2 123 855,41 $	1 939 363,08 $
2020-2021*	1 566 231,93 $	78 311,60 $	156 231,64 $	1 800 775,16 $	540 232,55 $	1 260 542,61 $	2020	1 788 416,90 $	356 624,10 $	2 145 041,00 $	1 958 708,35 $
2021-2022*	1 581 587,15 $	79 079,36 $	157 763,32 $	1 818 429,82 $	545 528,95 $	1 272 900,87 $	2021	1 806 071,56 $	360 155,03 $	2 166 226,59 $	1 978 053,61 $
2022-2023*	1 596 942,36 $	79 847,12 $	159 295,00 $	1 836 084,48 $	550 825,34 $	1 285 259,13 $	2022	1 823 726,22 $	363 685,96 $	2 187 412,18 $	1 997 398,88 $
TOTAL	7 831 159,65 $			9 003 875,81 $	2 701 162,74 $	6 302 713,07 $	2023	1 285 259,13 $	367 216,90 $	1 652 476,03 $	1 508 930,87 $
							TOTAL	9 003 875,81 $	1 800 775,16 $	10 804 650,97 $	9 866 086,49 $

1. Les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante

** Majoré de l'IPC (Indice des prix à la consommation) de 1,0% tel qu'indiqué au devis.*

TTC : Toutes taxes comprises

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1184631008

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder seize(16) contrats aux firmes NMP Golf Construction inc., CMS Entrepreneur inc., Déneigement Cyrbault inc., J.M. Gagné inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD), Les Excavations Payette ltée, Matériaux paysagers Savaria ltée et Les Entreprises Canbec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre un (1) et cinq (5) ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 79 038 530,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16608 (entre 1 et 3 soumissionnaires par contrat)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16608_Intervention pour le SCA.pdf

18-16608_Tableau des prix reçus.pdf

18-16608 Proces verbal.pdf

Détenteurs du cahier des charges.pdf

NMP Golf Construction inc.pdf

AMF CMS Entrepreneur inc..pdf

AMF Cyrbault inc.pdf

AMF J.M. Gagné inc.pdf

AMF Déneigement Fontaine Gadbois inc.pdf

AMF 9150-2732 Qc inc - Groupe TMD.pdf

AMF Les Excavations Payette ltee.pdf

AMF Matériaux Paysagers Savaria ltee.pdf

AMF Les Entreprises Canbec inc.pdf

AMF Groupe Imog inc.pdf

AMF 9055-0344 Québec inc.pdf

AMF Les Entreprises K.L. Mainville inc.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre MUNIZ
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Denis LECLERC
Chef de section, biens et services
Tél : (514) 872-5241
Division : Division de l'acquisition de biens et services

SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16608

No du GDD : 1184631008

Titre de l'appel d'offres : Service de déneigement des chaussées et des trottoirs, par lot, pour les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Montréal-Nord, Saint-Léonard et Ville-Marie

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le Service de l'approvisionnement

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 20 - 6 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 10 - 7 - 2018

Ouverture faite le : 12 - 7 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 9 - 7 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 27

Nbre de soumissions reçues : 13

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 52

% de rejets : 7,7

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 12 - 1 - 2019

Date d'échéance révisée : - - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

CÔTE-DES-NEIGES--NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - LOT CDN-105-1822 1er novembre 2018 au 15 avril 2022 (4 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
NMP Golf Construction inc.	$ 4 019 526,00	√
CMS Entrepreneur inc.	$ 4 494 243,98	
Les Entreprises Canbec inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 5 583 163,01	
Les Entreprises K.L. Mainville inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 8 932 631,26	

CÔTE-DES-NEIGES--NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - LOT CDN-106-1822 1er novembre 2018 au 15 avril 2022 (4 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
NMP Golf Construction inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 4 112 563,77	
CMS Entrepreneur inc.	$ 4 454 784,56	√
Les Entreprises K.L. Mainville inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 9 032 803,92	

CÔTE-DES-NEIGES--NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - LOT CDN-107-1822 1er novembre 2018 au 15 avril 2022 (4 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
CMS Entrepreneur inc.	$ 5 311 559,86	√
Les Entreprises K.L. Mainville inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 9 831 225,27	

CÔTE-DES-NEIGES--NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - LOT CDN-108-1822 1er novembre 2018 au 15 avril 2022 (4 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
CMS Entrepreneur inc.	$ 4 890 457,03	√
Groupe Imog inc.	$ 7 706 774,25	
Les Entreprises K.L. Mainville inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 9 236 401,65	

CÔTE-DES-NEIGES--NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - LOT CDN-109-1822 1er novembre 2018 au 15 avril 2022 (4 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
CMS Entrepreneur inc.	$ 5 187 485,74	√
Groupe Imog inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 7 607 665,80	
Les Entreprises K.L. Mainville inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 9 144 444,65	

CÔTE-DES-NEIGES--NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - LOT CDN-110-1822 1er novembre 2018 au 15 avril 2022 (4 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
CMS Entrepreneur inc.	$ 5 676 729,66	√
Groupe Imog inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 8 337 297,15	
Les Entreprises K.L. Mainville inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 9 366 001,47	

MONTRÉAL-NORD - LOT MTN-101-1822 1er novembre 2018 au 15 avril 2022 (4 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
9150-2732 Qc inc - Groupe TMD (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 3 052 586,25	
Déneigement Cyrbault inc.	$ 2 750 151,41	√
J.M. Gagné inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 2 762 620,33	
Les Entreprises Canbec inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 5 166 351,04	
Les Entreprises K.L. Mainville inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 6 054 859,44	
Services Uniques J.M. inc. (NON CONFORME, ne detient pas une autorisation de l'AMF)	$ 3 912 553,26	

MONTRÉAL-NORD - LOT MTN-102-1822 1er novembre 2018 au 15 avril 2022 (4 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
9150-2732 Qc inc - Groupe TMD (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 2 982 681,45	
Déneigement Cyrbault inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 2 726 770,10	
J.M. Gagné inc.	$ 2 511 835,83	√
Les Entreprises K.L. Mainville inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 4 599 689,85	

MONTRÉAL-NORD - LOT MTN-105-1822 1er novembre 2018 au 15 avril 2022 (4 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
9150-2732 Qc inc - Groupe TMD (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 3 140 887,05	
Déneigement Cyrbault inc.	$ 2 727 344,97	√
J.M. Gagné inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 2 785 752,96	
Les Entreprises K.L. Mainville inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 6 289 041,44	
Services Uniques J.M. inc. (non-conforme, ne détient pas l'AMF)	$ 3 873 553,74	

SAINT-LÉONARD - LOT SLE-103-1819 1er novembre 2018 au 15 avril 2019 (1 saison hivernale)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
9150-2732 Qc inc - Groupe TMD (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 696 116,14	
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	$ 748 314,79	√
Les Entreprises Canbec inc.	$ 1 150 342,12	
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	$ 1 744 208,60	
Les Excavations Payette ltee (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 808 002,55	

SAINT-LÉONARD - LOT SLE-104-1819 1er novembre 2018 au 15 avril 2019 (1 saison hivernale)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
9150-2732 Qc inc - Groupe TMD	$ 694 989,38	√
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	$ 1 791 678,42	
Les Excavations Payette ltee (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 888 230,26	

ANNULÉ - SAINT-LÉONARD - LOT SLE-105-1819 1er novembre 2018 au 15 avril 2019 (1 saison hivernale)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
9150-2732 Qc inc - Groupe TMD	$ 691 321,68	ANNULÉ
Déneigement Cyrbault inc.	$ 754 112,40	ANNULÉ
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	$ 1 760 658,17	ANNULÉ
Les Excavations Payette ltee	$ 894 184,09	ANNULÉ

SAINT-LÉONARD - LOT SLE-106-1819 1er novembre 2018 au 15 avril 2019 (1 saison hivernale)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
9150-2732 Qc inc - Groupe TMD	$ 605 423,86	√
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	$ 1 720 522,12	
Les Excavations Payette ltee (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 822 769,55	

ANNULÉ - SAINT-LÉONARD - SLE-107-1819 1er novembre 2018 au 15 avril 2019 (1 saison hivernale)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
9150-2732 Qc inc - Groupe TMD	$ 649 022,38	ANNULÉ
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	$ 1 706 757,89	ANNULÉ
Les Excavations Payette ltee	$ 739 201,19	ANNULÉ
Services Uniques J.M. inc. (non-conforme, ne détient pas l'AMF)	$ 661 279,86	ANNULÉ

SAINT-LÉONARD - SLE-108-1819 1er novembre 2018 au 15 avril 2019 (1 saison hivernale)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
9150-2732 Qc inc - Groupe TMD (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 960 903,56	
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	$ 1 891 103,05	
Les Excavations Payette ltee	$ 864 089,19	√

VILLE-MARIE - LOT VMA-109-1823 1er novembre 2018 au 15 avril 2023 (5 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
9055-0344 Québec inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 10 147 975,19	
Les Entreprises Canbec inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 8 430 516,01	
Les Entreprises K.L. Mainville inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 28 135 489,69	
Matériaux paysagers Savaria ltee	$ 7 422 557,46	√

VILLE-MARIE - LOT VMA-110-1823 1er novembre 2018 au 15 avril 2023 (5 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
9055-0344 Québec inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 11 393 729,31	
CMS Entrepreneur inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 9 821 121,38	
Les Entreprises Canbec inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 12 165 366,78	
Les Entreprises K.L. Mainville inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 27 160 544,25	
Matériaux paysagers Savaria ltee	$ 8 122 467,83	√

VILLE-MARIE - LOT VMA-111-1823 1er novembre 2018 au 15 avril 2023 (5 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
9055-0344 Québec inc.	$ 9 368 732,13	
Les Entreprises Canbec inc.	$ 8 827 329,22	√
Les Entreprises K.L. Mainville inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	$ 25 861 326,75	

Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par lot au plus bas soumissionnaire conforme ayant la capacité à rendre les services, afin d'obtenir le scénario global le plus économique pour la Ville. Toutes les entreprises recommandées au présent sommaire décisionnel détiennent une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les raisons invoquées pour le non-dépôt des soumissions sont: 1-Nous ne sommes pas en mesure de fournir la garantie exigée ; 2-Le projet se situe à l'extérieur de notre zone géographique; 3-Carnet de commandes complet; 4-Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué.

Préparé par : Alexandre Muniz Le 19 7 - 2018

AO 18-16608_Service de déneigement des chaussées et des trottoirs, par lot, pour les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Montréal-Nord, Saint-Léonard et Ville-Marie

Tableau des prix reçus

	Soumissionnaire	AMF 12 juillet ?	Nombre de garanties de soumissions	Lots	Montants
1	NMP Golf Construction inc	OUI	1	CDN-105-1822	4 019 526,00 $
				CDN-106-1822	4 112 563,77 $
				CDN-107-1822	- $
				CDN-108-1822	- $
				CDN-109-1822	- $
				CDN-110-1822	- $
				MTN-101-1822	- $
				MTN-102-1822	- $
				MTN-105-1822	- $
				SLE-103-1819	- $
				SLE-104-1819	- $
				SLE-105-1819	- $
				SLE-106-1819	- $
				SLE-107-1819	- $
				SLE-108-1819	- $
				VMA-109-1823	- $
				VMA-110-1823	- $
				VMA-111-1823	- $
2	9055-0344 Québec inc.	OUI	1	CDN-105-1822	- $
				CDN-106-1822	- $
				CDN-107-1822	- $
				CDN-108-1822	- $
				CDN-109-1822	- $
				CDN-110-1822	- $
				MTN-101-1822	- $
				MTN-102-1822	- $
				MTN-105-1822	- $
				SLE-103-1819	- $
				SLE-104-1819	- $
				SLE-105-1819	- $
				SLE-106-1819	- $
				SLE-107-1819	- $
				SLE-108-1819	- $
				VMA-109-1823	10 147 975,19 $
				VMA-110-1823	11 393 729,31 $
				VMA-111-1823	9 368 732,13 $
3	9150-2732 Qc inc - Groupe TMD	OUI	2	CDN-105-1822	- $
				CDN-106-1822	- $
				CDN-107-1822	- $
				CDN-108-1822	- $
				CDN-109-1822	- $
				CDN-110-1822	- $
				MTN-101-1822	3 052 586,25 $
				MTN-102-1822	2 982 681,45 $
				MTN-105-1822	3 140 887,05 $
				SLE-103-1819	696 116,14 $
				SLE-104-1819	694 989,38 $
				SLE-105-1819	691 321,68 $
				SLE-106-1819	605 423,86 $
				SLE-107-1819	649 022,38 $
				SLE-108-1819	960 903,56 $
				VMA-109-1823	- $
				VMA-110-1823	- $
				VMA-111-1823	- $
4	CMS Entrepreneur inc.	OUI	6	CDN-105-1822	4 494 243,98 $
				CDN-106-1822	4 454 784,56 $
				CDN-107-1822	5 311 559,86 $
				CDN-108-1822	4 890 457,03 $
				CDN-109-1822	5 187 485,74 $
				CDN-110-1822	5 676 729,66 $
				MTN-101-1822	- $
				MTN-102-1822	- $
				MTN-105-1822	- $
				SLE-103-1819	- $
				SLE-104-1819	- $
				SLE-105-1819	- $
				SLE-106-1819	- $
				SLE-107-1819	- $
				SLE-108-1819	- $
				VMA-109-1823	- $
				VMA-110-1823	9 821 121,38 $
				VMA-111-1823	- $
5	Déneigement Cyrbault inc	OUI	2	CDN-105-1822	- $
				CDN-106-1822	- $
				CDN-107-1822	- $
				CDN-108-1822	- $
				CDN-109-1822	- $
				CDN-110-1822	- $
				MTN-101-1822	2 750 151,41 $
				MTN-102-1822	2 726 770,10 $
				MTN-105-1822	2 727 344,97 $
				SLE-103-1819	- $
				SLE-104-1819	- $
				SLE-105-1819	754 112,40 $
				SLE-106-1819	- $
				SLE-107-1819	- $
				SLE-108-1819	- $
				VMA-109-1823	- $
				VMA-110-1823	- $
				VMA-111-1823	- $

6	Déneigement Fontaine Gadbois inc.	OUI	1	CDN-105-1822	- $
				CDN-106-1822	- $
				CDN-107-1822	- $
				CDN-108-1822	- $
				CDN-109-1822	- $
				CDN-110-1822	- $
				MTN-101-1822	- $
				MTN-102-1822	- $
				MTN-105-1822	- $
				SLE-103-1819	748 314,79 $
				SLE-104-1819	- $
				SLE-105-1819	- $
				SLE-106-1819	- $
				SLE-107-1819	- $
				SLE-108-1819	- $
				VMA-109-1823	- $
				VMA-110-1823	- $
				VMA-111-1823	- $
7	Groupe Imog inc	OUI	1	CDN-105-1822	- $
				CDN-106-1822	- $
				CDN-107-1822	- $
				CDN-108-1822	7 706 774,25 $
				CDN-109-1822	7 607 665,80 $
				CDN-110-1822	8 337 297,15 $
				MTN-101-1822	- $
				MTN-102-1822	- $
				MTN-105-1822	- $
				SLE-103-1819	- $
				SLE-104-1819	- $
				SLE-105-1819	- $
				SLE-106-1819	- $
				SLE-107-1819	- $
				SLE-108-1819	- $
				VMA-109-1823	- $
				VMA-110-1823	- $
				VMA-111-1823	- $
8	J.M. Gagné inc	OUI	1	CDN-105-1822	- $
				CDN-106-1822	- $
				CDN-107-1822	- $
				CDN-108-1822	- $
				CDN-109-1822	- $
				CDN-110-1822	- $
				MTN-101-1822	2 762 620,33 $
				MTN-102-1822	2 511 835,83 $
				MTN-105-1822	2 785 752,96 $
				SLE-103-1819	- $
				SLE-104-1819	- $
				SLE-105-1819	- $
				SLE-106-1819	- $
				SLE-107-1819	- $
				SLE-108-1819	- $
				VMA-109-1823	- $
				VMA-110-1823	- $
				VMA-111-1823	- $
9	Les Entreprises Canbec inc	OUI	2	CDN-105-1822	5 583 163,01 $
				CDN-106-1822	- $
				CDN-107-1822	- $
				CDN-108-1822	- $
				CDN-109-1822	- $
				CDN-110-1822	- $
				MTN-101-1822	5 166 351,04 $
				MTN-102-1822	- $
				MTN-105-1822	- $
				SLE-103-1819	1 150 342,12 $
				SLE-104-1819	- $
				SLE-105-1819	- $
				SLE-106-1819	- $
				SLE-107-1819	- $
				SLE-108-1819	- $
				VMA-109-1823	8 430 516,01 $
				VMA-110-1823	12 165 366,78 $
				VMA-111-1823	8 827 329,22 $
10	Les Entreprises K.L. Mainville inc	OUI	4	CDN-105-1822	8 932 631,26 $
				CDN-106-1822	9 032 803,92 $
				CDN-107-1822	9 831 225,27 $
				CDN-108-1822	9 236 401,65 $
				CDN-109-1822	9 144 444,65 $
				CDN-110-1822	9 366 001,47 $
				MTN-101-1822	6 054 859,44 $
				MTN-102-1822	4 599 689,85 $
				MTN-105-1822	6 289 041,44 $
				SLE-103-1819	1 744 208,60 $
				SLE-104-1819	1 791 678,42 $
				SLE-105-1819	1 760 658,17 $
				SLE-106-1819	1 720 522,12 $
				SLE-107-1819	1 706 757,89 $
				SLE-108-1819	1 891 103,05 $
				VMA-109-1823	28 135 489,69 $
				VMA-110-1823	27 160 544,25 $
				VMA-111-1823	25 861 326,75 $

11	Les excavations Payette ltee	OUI	1	CDN-105-1822	- $
				CDN-106-1822	- $
				CDN-107-1822	- $
				CDN-108-1822	- $
				CDN-109-1822	- $
				CDN-110-1822	- $
				MTN-101-1822	- $
				MTN-102-1822	- $
				MTN-105-1822	- $
				SLE-103-1819	808 002,55 $
				SLE-104-1819	888 230,26 $
				SLE-105-1819	894 184,09 $
				SLE-106-1819	822 769,55 $
				SLE-107-1819	739 201,19 $
				SLE-108-1819	864 089,19 $
				VMA-109-1823	- $
				VMA-110-1823	- $
				VMA-111-1823	- $
12	Matériaux paysagers Savaria ltee	OUI	2	CDN-105-1822	- $
				CDN-106-1822	- $
				CDN-107-1822	- $
				CDN-108-1822	- $
				CDN-109-1822	- $
				CDN-110-1822	- $
				MTN-101-1822	- $
				MTN-102-1822	- $
				MTN-105-1822	- $
				SLE-103-1819	- $
				SLE-104-1819	- $
				SLE-105-1819	- $
				SLE-106-1819	- $
				SLE-107-1819	- $
				SLE-108-1819	- $
				VMA-109-1823	7 422 557,46 $
				VMA-110-1823	8 122 467,83 $
				VMA-111-1823	- $
13	Service Uniques J.M. inc. (NON-CONFORME, ne détient pas l'AMF)	NON	1	CDN-105-1822	- $
				CDN-106-1822	- $
				CDN-107-1822	- $
				CDN-108-1822	- $
				CDN-109-1822	- $
				CDN-110-1822	- $
				MTN-101-1822	3 912 553,26 $
				MTN-102-1822	- $
				MTN-105-1822	3 873 553,74 $
				SLE-103-1819	- $
				SLE-104-1819	- $
				SLE-105-1819	- $
				SLE-106-1819	- $
				SLE-107-1819	661 279,86 $
				SLE-108-1819	- $
				VMA-109-1823	- $
				VMA-110-1823	- $
				VMA-111-1823	- $

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 24 février 2017

NMP GOLF CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR NORMAND POIRIER
2674, CH PLAMONDON, BUR. 201
SAINTE-MADELEINE (QC) J0H 1S0

N° de décision : 2017-CPSM-1011866
N° de client : 2700025503

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous DRAINAGE POIRIER, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). NMP GOLF CONSTRUCTION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 septembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 12 avril 2017

C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.
A/S MONSIEUR YVAN ST-HILAIRE
3828, RUE SAINT-PATRICK
MONTRÉAL (QC) H4E 1A4

N° de décision : 2017-CPSM-1023076
N° de client : 2700001636

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 avril 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 13 février 2018

DÉNEIGEMENT CYRBAULT INC.
A/S MADAME MARIE-CHRISTINE CYR
928, GRAND RANG
LA PRÉSENTATION (QC) J0H 1B0

N° de décision : 2018-CPSM-1010902
N° de client : 3000949822

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). DÉNEIGEMENT CYRBAULT INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **12 février 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 20 décembre 2017

J.M. GAGNÉ INC.
A/S MONSIEUR DONALD GAGNÉ
9434, BOUL PIE-IX
MONTRÉAL (QC) H1Z 4E9

N° de décision : 2017-CPSM-1065634
N° de client : 3001327010

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). J.M. GAGNÉ INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 décembre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 8 juillet 2015

DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC.
A/S MONSIEUR DONALD FONTAINE
13170, CHERRIER
POINTE-AUX-TREMBLES (QC) H1A 3T9

N° de décision : 2015-CPSM-1037026
N° de client : 3000343076

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 juillet 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 26 mai 2017

9150-2732 QUÉBEC INC.
A/S MONSIEUR JOHN TOOKE
11440, AV PHILIPPE-PANNETON
MONTRÉAL (QC) H1E 4G4

N° de décision : 2017-CPSM-1032641
N° de client : 3000281631

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ENTREPRISES TMD
- GROUPE TMD
- PISCINE TMD
- TRANSPORT MARCO D'INTINO
- TRANSPORTS A.M. GIARDULLO

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 9150-2732 QUÉBEC INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **25 mai 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 26 janvier 2018

LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE
A/S MONSIEUR MICHEL VIGER
7900, RUE BOMBARDIER
ANJOU (QC) H1J 1A4

N° de décision : 2018-CPSM-1005639
N° de client : 2700026398

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous CIMAX LA BELLECHASSOISE, LES EXCAVATIONS PAYETTE, DIVISION SABLIÈRE et LES EXCAVATIONS PAYETTE, DIVISION TRAVAUX PUBLICS, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 17 mai 2017

MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTÉE
A/S MONSIEUR PIERRE-YVES SAVARIA
950, CH DE LORRAINE
BOUCHERVILLE (QC) J4B 5E4

N° de décision : 2017-CPSM-1030880
N° de client : 3000199188

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTÉE demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 mai 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 2 février 2017

LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR ENRICO FRANK ANDREOLI
145, RUE RICHER
LACHINE (QC) H8R 1R4

N° de décision : 2017-CPSM-1007374
N° de client : 2700027404

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1er février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 13 décembre 2017

GROUPE IMOG INC.
A/S MONSIEUR JEAN ETIENNE LIMOGES
7400, CH SAINT-FRANÇOIS
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1B8

N° de décision : 2017-CPSM-1064444
N° de client : 3000302404

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE IMOG INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 12 novembre 2014

9055-0344 QUÉBEC INC.
A/S MONSIEUR DANIEL CHOQUETTE
774, RTE 133
HENRYVILLE (QC) J0J 1E0

N° de décision : 2014-CPSM-1057289
N° de client : 3000463873

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous FERME D. ET M. CHOQUETTE et TRANSPORT DM CHOQUETTE, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). 9055-0344 QUÉBEC INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **11 novembre 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 31 mars 2017

LES ENTREPRISES K.L. MAINVILLE INC.
A/S MADAME GENEVIÈVE BOYER
12350, SERVICE A-2
MIRABEL (QC) J7N 1G5

N° de décision : 2017-CPSM-1020577
N° de client : 3000913655

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES ENTREPRISES K.L. MAINVILLE INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16608
Numéro de référence : 1140750
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Service de déneigement des chaussées et des trottoirs, par lot, pour les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Montréal-Nord, Saint-Léonard et Ville-Marie

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9055 0344 QC Inc. 774 route 133 Henryville, QC, J0J 1E0	Monsieur Daniel Choquette Téléphone : 450 299-2135 Télécopieur : 450 299-2384	**Commande : (1460410)** 2018-06-21 10 h 38 **Transmission :** 2018-06-21 10 h 38	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
9180-7784 Québec inc. 5020 Ambroise-Lafortune Boisbriand, QC, J7H1S6	Madame Nathalie Martin Téléphone : 450 818-4020 Télécopieur : 450 818-0117	**Commande : (1466661)** 2018-07-09 13 h 15 **Transmission :** 2018-07-09 13 h 15	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-09 13 h 15 - Téléchargement 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 13 h 15 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AEDQ 290C -714 Place Claude Dagenais Sainte-Thérèse, QC, J7E0C1 http://www.aedq-neige.org	Monsieur Mario Trudeau Téléphone : 450 674-1225 Télécopieur :	**Commande : (1461987)** 2018-06-26 19 h 17 **Transmission :** 2018-06-26 19 h 17	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1460307)** 2018-06-21 9 h 08 **Transmission :** 2018-06-21 9 h 08	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Lavallee inc 1765 Av Chateauguay Saint-Hyacinthe, QC, j2s8y6 http://www.constructionlavallee.com	Monsieur Ghislain Lavallee Téléphone : 450 779-7300 Télécopieur :	**Commande : (1463897)** 2018-07-03 6 h 22 **Transmission :** 2018-07-03 6 h 22	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Déneigement Cyrbault inc. 928, Grand-Rang La Présentation, QC, j0h1b0	Monsieur Patrick Archambault Téléphone : 450 796-5044 Télécopieur : 450 796-5045	**Commande : (1460303)** 2018-06-21 9 h 01 **Transmission :** 2018-06-21 9 h 01	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Déneigement Fontaine et Gadbois inc. 13170 rue Cherrier Montréal, QC, H1A 3T9	Monsieur Mario Gadbois Téléphone : 514 645-1435 Télécopieur : 514 645-5322	**Commande : (1460996)** 2018-06-22 10 h 47 **Transmission :** 2018-06-22 10 h 47	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 33 - Télécopie 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h 01 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Déneigement Moderne Inc. 2325 Rue Desautels Montréal, QC, H1N 3B5	Monsieur Stéphane Cordeau Téléphone : 514 259-1308 Télécopieur : 514 252-0131	**Commande : (1462281)** 2018-06-27 11 h 30 **Transmission :** 2018-06-27 11 h 30	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1461890)** 2018-06-26 15 h 22 **Transmission :** 2018-06-26 15 h 22	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

GROUPE ENTRETIEN LETRAM INC 5330 rue Ramsay Saint-Hubert, QC, J3Y 2S4 http://entretienletram.com	Monsieur PAUL-OLIVIER MARTEL Téléphone : 450 443-0008 Télécopieur : 450 926-9605	**Commande : (1462693)** 2018-06-28 9 h 12 **Transmission :** 2018-06-28 9 h 34	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Télécopie 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h 01 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe IMOG inc. 7400 Chemin St Francois Montréal, QC, h4s1b8	Monsieur Jean Etienne Limoges Téléphone : 514 715-2627 Télécopieur : 514 745-8900	**Commande : (1460764)** 2018-06-21 17 h 03 **Transmission :** 2018-06-21 17 h 03	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
J.M GAGNÉ INC 9434 boul Pie-IX Montréal, QC, H1Z 4E9	Monsieur Donald Gagné Téléphone : 514 322-2155 Télécopieur : 514 322-7195	**Commande : (1460469)** 2018-06-21 11 h 20 **Transmission :** 2018-06-21 11 h 20	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
J.M GAGNÉ INC 9434 boul Pie-IX Montréal, QC, H1Z 4E9	Monsieur Donald Gagné Téléphone : 514 322-2155 Télécopieur : 514 322-7195	**Commande : (1466241)** 2018-07-07 9 h 23 **Transmission :** 2018-07-07 9 h 23	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-07 9 h 23 - Téléchargement 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Jean-Paul Trahan 1890 Ltée 18 rue de la Princesse-Caroline Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2X 5P4 http://jeanpaultrahan@bellnet.ca	Monsieur Louis Trahan Téléphone : 514 821-3411 Télécopieur : 450 542-9947	**Commande : (1461285)** 2018-06-24 10 h 18 **Transmission :** 2018-06-24 10 h 18	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
JMV Environnement 3550 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9	Monsieur Mathieu Bérard Téléphone : 450 253-5994 Télécopieur :	**Commande : (1460779)** 2018-06-21 18 h 36 **Transmission :** 2018-06-21 18 h 36	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel

			2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	**Commande : (1463370)** 2018-06-29 9 h 58 **Transmission :** 2018-06-29 9 h 58	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 33 - Télécopie 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h 01 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4	Monsieur François Couture Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur : 514 481-0508	**Commande : (1460617)** 2018-06-21 14 h 15 **Transmission :** 2018-06-21 14 h 15	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises K.L. Mainville 12350 Service A2 Mirabel, QC, J7N1G5	Monsieur Serge Mainville Téléphone : 450 476-0945 Télécopieur : 450 476-0946	**Commande : (1461588)** 2018-06-26 10 h 28 **Transmission :** 2018-06-26 10 h 28	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises K.L. Mainville 12350 Service A2 Mirabel, QC, J7N1G5	Monsieur Serge Mainville Téléphone : 450 476-0945 Télécopieur : 450 476-0946	**Commande : (1462429)** 2018-06-27 15 h 07 **Transmission :** 2018-06-27 21 h 23	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Excavations Payette ltée 7900, rue Bombardier Montréal, QC, H1J1A4	Madame Kim Hiolle Téléphone : 514 322-4800 Télécopieur : 514 322-1770	**Commande : (1460552)** 2018-06-21 13 h 13 **Transmission :** 2018-06-21 13 h 13	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Marina Matériaux & Équipements Inc. 40, BOUL. ST-JOSEPH Montréal, QC, H8S 2L3 http://WWW.MARINA-INC.COM	Monsieur Daniel Menniti Téléphone : 514 364-4040 Télécopieur : 514 364-4041	**Commande : (1463344)** 2018-06-29 9 h 37 **Transmission :** 2018-06-29 9 h 37	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Marobi inc. 3410, Des seigneurs Est Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1Z3	Monsieur Daniel Girard Téléphone : 450 799-3515 Télécopieur : 450 799-3525	**Commande : (1462219)** 2018-06-27 10 h 28 **Transmission :** 2018-06-27 10 h 28	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 33 - Télécopie 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h 01 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Materiaux Paysagers Savaria LTEE 950 De Lorainne Boucherville, QC, J4B 5E4	Monsieur Steve Savaria Téléphone : 450 655-6147 Télécopieur : 450 655-5133	**Commande : (1461237)** 2018-06-22 16 h 35 **Transmission :** 2018-06-22 16 h 35	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Montréal Excavation 8130, Pascal Gagnon Montréal Montréal, QC, H1P 1Y4	Monsieur Tony DiFilippo Téléphone : 514 323-1441 Télécopieur : 514 326-5215	**Commande : (1461872)** 2018-06-26 15 h **Transmission :** 2018-06-26 15 h 10	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
NMP Golf Construction inc 2674, Ch. Plamondon Sainte-Madeleine, QC, J0H 1S0	Monsieur Etienne Archambault Téléphone : 450 795-3373 Télécopieur :	**Commande : (1462860)** 2018-06-28 11 h 13 **Transmission :** 2018-06-28 11 h 13	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545	**Commande : (1460939)** 2018-06-22 9 h 53	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 12 h 06 - Télécopie

Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1	Télécopieur : 514 329-4818	**Transmission :** 2018-06-22 10 h 04	2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h 01 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1461254)** 2018-06-22 18 h 48 **Transmission :** 2018-06-22 18 h 48	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Services Uniques J.M. inc. 10525 av Hénault Montréal, QC, H1G 5R6	Monsieur Alain Marchand Téléphone : 514 444-0849 Télécopieur : 514 321-2489	**Commande : (1460879)** 2018-06-22 8 h 59 **Transmission :** 2018-06-22 8 h 59	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Transport Rosemont inc, 2601 rue Jarry Est Montréal, QC, H1Z 2C2	Monsieur Guy Boulay Téléphone : 514 725-3521 Télécopieur : 514 376-7687	**Commande : (1461710)** 2018-06-26 12 h 26 **Transmission :** 2018-06-26 12 h 26	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Transports Marco D' Intino 11440 Philippe-Panneton Montréal, QC, H1E 4G4	Monsieur Marco D' Intino Téléphone : 514 952-9665 Télécopieur :	**Commande : (1460503)** 2018-06-21 11 h 46 **Transmission :** 2018-06-21 12 h 56	2966217 - 18-16608_Addenda no 1 2018-07-03 11 h 32 - Courriel 2968901 - 18-16608_Addenda no 2 2018-07-09 11 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184631008

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder seize(16) contrats aux firmes NMP Golf Construction inc., CMS Entrepreneur inc., Déneigement Cyrbault inc., J.M. Gagné inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD), Les Excavations Payette ltée, Matériaux paysagers Savaria ltée et Les Entreprises Canbec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre un (1) et cinq (5) ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 79 038 530,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16608 (entre 1 et 3 soumissionnaires par contrat)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1186320008 Déneigement.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-23

André POULIOT
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5551
Division : Service des financies , Division du conseil et du soutien financier - point de service Développement

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.32

2018/08/20 13:00

(2)

Dossier # : 1184631008

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder seize(16) contrats aux firmes NMP Golf Construction inc., CMS Entrepreneur inc., Déneigement Cyrbault inc., J.M. Gagné inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD), Les Excavations Payette ltée, Matériaux paysagers Savaria ltée et Les Entreprises Canbec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre un (1) et cinq (5) ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 79 038 530,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16608 (entre 1 et 3 soumissionnaires par contrat)

Rapport- mandat SMCE184631008.pdf

Dossier # :1184631008

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 20 août 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE184631008

Accorder seize(16) contrats aux firmes NMP Golf Construction inc., CMS Entrepreneur inc., Déneigement Cyrbault inc., J.M. Gagné inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD), Les Excavations Payette ltée, Matériaux paysagers Savaria ltée et Les Entreprises Canbec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre un (1) et cinq (5) ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 79 038 530,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16608 (entre 1 et 3 soumissionnaires par contrat).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE184631008

Accorder seize(16) contrats aux firmes NMP Golf Construction inc., CMS Entrepreneur inc., Déneigement Cyrbault inc., J.M. Gagné inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD), Les Excavations Payette ltée, Matériaux paysagers Savaria ltée et Les Entreprises Canbec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre un (1) et cinq (5) ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 79 038 530,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16608 (entre 1 et 3 soumissionnaires par contrat).

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lesquels une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrats CDN-106-1822, MTN-101-1822, et MTN-102-1822);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lesquels une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrats CDN-107-1822, CDN-109-1822, CDN-110-1822 et VMA-109-1823);*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (contrat CDN-108-1822).*

Le 10 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la concertation des arrondissements ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Il convient de souligner que le Service a judicieusement choisi de faire une présentation commune pour les mandats SMCE184631008 et SMCE186320008. Les conclusions de la Commission sont donc essentiellement les mêmes pour les deux dossiers.

Les membres ont jugé que la présentation du Service était très rassurante par rapport à l'explication des écarts de prix et à la méthode d'adjudication des contrats. Il s'agit d'une approche complexe qui tient compte de nombreux paramètres et qui n'est pas évidente à comprendre au premier coup d'œil.

De même, les explications fournies pour les divers contrats dans les arrondissements en ce qui a trait aux écarts de prix, parfois exceptionnels par rapport aux estimations, ont été jugée pertinentes et claires.

Pour les membres, il est clair que le Service a pris très au sérieux les remarques et recommandations du Bureau de l'inspecteur général dans son *Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal*.

Il est aussi juste d'affirmer que l'industrie du déneigement a un historique d'indiscipline. Il convient de souligner le travail important de bonification des encadrements mené par le Service dans les dernières années.

La présentation de ce dossier a aussi permis aux membres de constater que quelque 25 % des entreprises de camionnage impliquées dans les activités de déneigement ne possédaient pas la certification de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Enfin, le Service rappelle que toute l'opération de déneigement et de transport de la neige doit être prête, pour un déclenchement au besoin, dès le 15 novembre prochain. Le défi est de taille.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la concertation des arrondissements pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lesquels une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrats CDN-106-1822, MTN-101-1822, et MTN-102-1822);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lesquels une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrats CDN-107-1822, CDN-109-1822, CDN-110-1822 et VMA-109-1823);*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (contrat CDN-108-1822).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE184631008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.33

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1187488001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Pomerleau inc. d'un montant maximal de 26 679 533,00 $, taxes et contingences incluses, pour le réaménagement complet des îlots I et II du square Viger, d'un montant maximal de 30 867 779,72 $, taxes et contingences incluses, pour la réfection des rues et des trottoirs limitrophes aux îlots I et II du square Viger (rues Saint-Antoine, Berri et Saint-Denis et avenue Viger) et d'un montant maximal de 2 387 027,97 $, taxes et contingences incluses pour les travaux de la CSEM, soit un montant total de 59 934 340,69 $ - Dépense totale de 63 222 620,09 $, taxes, contingences et incidences incluses. Cette dépense totale inclut tous les frais reliés aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Appel d'offres public (17-6870) – (2 soumissionnaires).

- Attendu que les contraintes techniques imposées par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) se répercutent dans les coûts des travaux et la durée de l'échéancier dont environ 250 nuits pour permettre la réalisation des travaux dans l'emprise du MTMDET;
- Attendu que le réaménagement complet des îlots I et II du square Viger coûte 28 179 533 $, taxes, contingences et incidences incluses;
- Attendu que la réfection des rues et des trottoirs limitrophes aux îlots I et II du square Viger (rues Saint-Antoine, Berri et Saint-Denis et avenue Viger) coûte 32 149 779,72 $, taxes, contingences et incidences incluses;
- Attendu que la participation financière de la CSEM est de 2 893 307,37 $, taxes, contingences et incidences incluses;
- Attendu que le contrat comporte deux volets intégrés;
- Attendu qu'un ajustement au budget de l'arrondissement de Ville-Marie est requis afin de prévoir une dépense ponctuelle de 50 000 $ pour l'exercice 2020 et une dépense annuelle

et récurrente de 350 000 $ à compter de l'exercice 2020 pour couvrir les frais d'entretien et la réalisation et l'opération d'un projet d'intervention sociale.

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 63 222 620,09 $, taxes incluses, pour le réaménagement complet des îlots I et II du square Viger et pour la réfection des rues et des trottoirs limitrophes aux îlots I et II du square Viger (rues Saint-Antoine, Berri et Saint-Denis et avenue Viger) comprenant tous les frais incidents;

2. D'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 59 934 340,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6870;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Cette dépense sera assumée par la ville centre à 96 % et par la CSEM à 4 %.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-05 16:23

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187488001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Pomerleau inc. d'un montant maximal de 26 679 533,00 $, taxes et contingences incluses, pour le réaménagement complet des îlots I et II du square Viger, d'un montant maximal de 30 867 779,72 $, taxes et contingences incluses, pour la réfection des rues et des trottoirs limitrophes aux îlots I et II du square Viger (rues Saint-Antoine, Berri et Saint-Denis et avenue Viger) et d'un montant maximal de 2 387 027,97 $, taxes et contingences incluses pour les travaux de la CSEM, soit un montant total de 59 934 340,69 $ - Dépense totale de 63 222 620,09 $, taxes, contingences et incidences incluses. Cette dépense totale inclut tous les frais reliés aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Appel d'offres public (17-6870) – (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Premier espace public aménagé à Montréal hors des fortifications de la ville ancienne, au cours du 19^{e} siècle, le square Viger est localisé à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Guy-Frégault à l'ouest et Saint-André à l'est et par l'avenue Viger au nord et la rue Saint-Antoine au sud. Le projet global du réaménagement du square Viger est divisé en deux sous-projets, à savoir :

- Sous-projet n^{o} 1 : Réaménagement complet des îlots I et II (Chénier et Daudelin), incluant les travaux de préparation de site de l'îlot II (Daudelin), la restauration du monument à Jean-Olivier Chénier, ainsi que la réhabilitation et la mise en valeur de l'oeuvre Mastodo et des pergolas de l'artiste Charles Daudelin. Les îlots I et II sont situés de part et d'autre de la rue Saint-Denis, entre la rue Saint-Antoine et l'avenue Viger.
- Sous-projet n^{o} 2 : Réaménagement complet des îlots III et IV (Théberge et Gnass), incluant la mise en valeur des oeuvres Force de l'artiste Claude Théberge et Fontaine de l'artiste Peter Gnass.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) agit à titre de service requérant et exécutant du projet global. Dans le présent dossier, le SGPVMR assure le réaménagement des îlots I et II du square Viger. Pour ce faire, le SGPVMR est appuyé par le Service de la Culture (SC), le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), l'arrondissement de Ville-Marie et par des firmes externes. Aussi, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) agit à titre de service exécutant pour la réfection des rues et des trottoirs limitrophes des îlots I et II du square Viger.

Afin de diminuer la durée des travaux qu'occasionnerait la réalisation de ces deux projets l'un à la suite de l'autre et de minimiser les nuisances sur les riverains, il est retenu de réaliser ces deux projets en mode intégré de manière simultanée, c'est-à-dire en intégrant le réaménagement complet des îlots I et II du square Viger (projet du SGPVMR) et la réfection des rues et des trottoirs limitrophes aux îlots I et II du square Viger (rues Saint-Antoine, Berri, Saint-Denis et avenue Viger) (projet du SIVT) en un seul appel d'offres public pour l'exécution des travaux. La limite des travaux est ainsi formée par les rues Guy-Frégault et Gosford à l'ouest, par la rue Berri à l'est, par l'avenue Viger au nord et par la rue Saint-Antoine au sud. Un plan de localisation et des perspectives visuelles figurent en pièces jointes du présent sommaire.

L'étape à autoriser dans le présent dossier est l'octroi du contrat de construction permettant de réaménager complètement les îlots I et II du square Viger et d'effectuer la réfection des rues et des trottoirs limitrophes aux îlots I et II du square Viger (rues Saint-Antoine, Berri, Saint-Denis et avenue Viger). Le réaménagement complet des îlots III et IV, incluant la réfection des rues et des trottoirs limitrophes de ces deux îlots du square Viger fera l'objet de prochains contrats ultérieurement.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 21 février 2018 et s'est terminé 65 jours plus tard, soit le 26 avril 2018. Les soumissions ont été ouvertes le 26 avril 2018 à 13 h 30. L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir, sur le site Internet de la Ville et sur celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Durant le processus, huit addenda ont été émis. Le premier addenda, émis le 7 mars 2018, comprenait le report de la date de l'ouverture des soumissions et des modifications d'articles de certaines prescriptions spéciales du devis technique et d'articles du bordereau de soumission. Le deuxième addenda, émis le 13 mars 2018, comprenait des modifications aux plans d'électricité et mécanique de fontaine, aux cahiers E et F du cahier des charges ainsi que des réponses aux questions des preneurs des documents d'appel d'offres. Le troisième addenda, émis le 20 mars 2018, comprenant un deuxième report de la date de l'ouverture des soumissions et des modifications aux clauses administratives spéciales, à certains fascicules spéciaux et au bordereau. Aussi, cet addenda comprenait des modifications et des ajouts de plans, notamment en lien avec le pavillon Viger et le mur de brume, ainsi que des réponses aux questions des preneurs des documents d'appel d'offres. Le quatrième addenda, émis le 22 mars 2018, comprenait des modifications aux plans d'architecture et mécanique de fontaine ainsi que des réponses aux questions des preneurs des documents d'appel d'offres. Le cinquième addenda, émis le 28 mars 2018, comprenait un troisième report de la date de l'ouverture des soumissions. Le sixième addenda, émis le 5 avril 2018, comprenait des modifications à certains fascicules spéciaux, aux plans de structure et aux clauses administratives spéciales ainsi que des réponses aux questions des preneurs des documents d'appel d'offres. Le septième addenda, émis le 7 avril 2018, comprenait des modifications aux plans d'architecture. Le huitième et dernier addenda, émis le 13 avril 2018, comprenait des réponses aux questions des preneurs des documents d'appel d'offres. Les informations transmises dans le cadre des huit addenda, à l'exception du cinquième addenda, ont eu un impact à la hausse sur les prix des soumissions, d'une valeur estimée à près de 1 M$, soit 1,85 % du montant de la dernière estimation réalisée à

l'externe. Les huit addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres dans les délais prescrits.

Selon les termes de la section I - *Instructions aux soumissionnaires* du cahier des charges, les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 24 août 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0544 - 17 mai 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger.
CM18 0496 - 23 avril 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 520 455,90 $, taxes incluses, pour les travaux de préparation du site en vue du réaménagement du square Viger (îlots I et II) dans le cadre du contrat accordé à Ramcor Construction inc. (CG16 0336), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 619 152,93 $ à 3 139 608,83 $, taxes incluses.

CM17 0187 - 20 février 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 961 339 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger (RCG 15-079).

BC 1170005 - 12 décembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour mettre en plan trois scénarios différents de géométrie dans le but de soutenir l'élaboration de la géométrie finale et la réalisation de plans et d'un cahier de charges de la géométrie finale autour du square Viger dans le cadre du réaménagement du square Viger – contrat 16-1743 - 377 316,33 $, taxes incluses.

CG16 0336 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à Ramcor Construction inc. pour les travaux de préparation du site en vue du réaménagement du square Viger (îlots I et II) - Dépense totale de 2 842 059,56 $, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-6869 (trois soumissionnaires).

CG16 0028 - 28 janvier 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger / Approuver un projet de convention à cet effet. Contrat 15-14832 - 2 779 685,10 $, taxes et frais incidents inclus.

BC 1089070 - 7 décembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP inc., pour l'élaboration des plans et du cahier des charges et pour les services de surveillance des travaux de préparation du site dans le cadre du réaménagement des îlots Chénier et Daudelin du square Viger. Contrat 15-1618 – 237 184,23 $, taxes et frais incidents inclus.

CG15 0638 - 29 octobre 2015 - Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat d'exécution pour le réaménagement complet des îlots I et II du square Viger et la réfection des rues et des trottoirs limitrophes des mêmes îlots du square Viger. Le SGPVMR entreprend le réaménagement des îlots I et II. Sans s'y limiter, les travaux de réaménagement complet des îlots I et II du square Viger - SGPVMR sont les suivants :
- Protection de tous les ouvrages existants liés au fonctionnement des tunnels et des

installations du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et de la Société de transport de Montréal (STM);
- Excavation, évaluation et réfection de la membrane d'étanchéité du tunnel de l'autoroute 720 sous l'îlot I selon les exigences du MTMDET;
- Construction d'un nouveau pavillon de parc, incluant un espace resto, un bureau pour un intervenant social, des salles mécaniques en sous-sol et des toilettes publiques;
- Rénovation partielle de la portion est de la tour de ventilation n° 7 du MTMDET;
- Réparation, transformation et mise aux normes sismiques des pergolas conservées de l'artiste Charles Daudelin dans l'îlot II;
- Aménagement de nouvelles surfaces de pavés de granite, incluant diverses bordures et bateaux pavés;
- Travaux électriques et d'éclairage architectural;
- Implantation d'une fontaine architecturale et d'un mur de brume sur la face ouest de la tour n° 6 du MTMDET;
- Fourniture et installation de mobilier urbain normalisé, préfabriqué et sur mesure;
- Plantation diverse (arbres, arbustes, etc.);
- Mise en place d'un système d'irrigation.

De son côté, le SIVT entreprend la réfection des rues et des trottoirs limitrophes aux îlots I et II du square Viger, rejoignant ainsi les objectifs de requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie. Cette réfection poursuit l'aménagement réalisé autour du Centre de Recherches du CHUM en 2014 et s'inspire des aménagements réalisés dans le Quartier international de Montréal. Sans s'y limiter, les travaux de réfection des rues et des trottoirs limitrophes des îlots I et II du square Viger - SIVT, sont les suivants :

- La reconstruction des chaussées des rues suivantes :
a) rue Saint-Antoine, entre la rue Gosford et la rue Berri;
b) rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine;
c) rue Berri, entre l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine;
d) avenue Viger, entre la rue Berri et la rue Guy-Frégault.
- La reconstruction des trottoirs en pavé de béton avec des bordures de granite et comprenant des fosses d'arbres plantées;
- Une structure du trottoir alliant des éléments de béton préfabriqués et coulés en place pour permettre des fosses de plantation continues;
- L'éclairage architectural adapté aux piétons :
a) feux de circulation;
b) bateaux pavés aux traverses piétonnes munis de plaques podotactiles pour favoriser l'orientation des personnes ayant des déficiences visuelles et assurer l'accessibilité universelle;
c) travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et d'Énergir.

Dans le cadre de ces travaux, la rue Saint-Denis sera rétrécie à deux voies de circulation entre l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine, sans stationnement, et remise à sens unique vers le sud. Le réaménagement prévoit également la suppression du stationnement sur le côté sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues Gosford et Berri, afin de maintenir la bande cyclable de la rue Saint-Antoine à la suite de l'élargissement de la sortie de l'autoroute 720 en 2017. Plus spécifiquement, les travaux comprennent :

- Démolition des trottoirs existants;
- Enlèvement et remplacement des lampadaires, incluant de l'éclairage temporaire et des feux de circulation, incluant des feux temporaires;
- Remplacement de puisards et de raccordement, nivellement des puisards, des cadres et couvercles de regards d'égout, de chambres de vanne et ceux des compagnies de services publics;
- Excavation, évaluation et réfection de la membrane d'étanchéité du tunnel de l'autoroute 720 sous les rues Saint-Denis et Berri;

- Fourniture et installation des fondations granulaires des chaussées;
- Fourniture et installation de couches d’enrobés bitumineux des chaussées, à l'exception de la rue Saint-Denis;
- Fourniture et construction d’une chaussée en pavés de granite sur dalle de béton armée pour la rue Saint-Denis;
- Construction d’un terre-plein et d’une piste cyclable rue Berri;
- Construction d’une conduite de gaz rue Saint-Denis;
- Travaux de maintien de la circulation;
- Travaux de marquage et signalisation;
- Fourniture et installation de bordure de granite;
- Construction de trottoirs en pavés de béton et en pavés de granite;
- Construction de fosses d’arbres agrandies avec grille en fonte;
- Construction de conduits d'alimentation électrique pour alimenter les appareils d'éclairage, les feux de circulation et les bases de lampadaires;
- Construction des massifs de la CSEM;
- Plantation d'arbres.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 16 % en raison des facteurs suivants :

- Localisation dans l'emprise des tunnels de l'autoroute Ville-Marie et de la ligne orange du métro nécessitant des méthodes de travail adaptées et conformes aux exigences du MTMDET et de la STM;
- Maintien de circulation complexe par la proximité du CHUM, du CRCHUM, de la bretelle de sortie de l'autoroute Ville-Marie, des commerces, des résidences et par le fait que l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine sont des artères de transit importantes;
- Proximité de plusieurs chantiers nécessitant une coordination entre les chantiers pour minimiser les impacts et les entraves sur la circulation;
- Nature variée des travaux à réaliser dont notamment les travaux de voirie, d'Energir, de la CSEM, la construction d'un nouveau bâtiment et le réaménagement complet des îlots I et II; et,
- Échéancier des travaux de près de deux ans, dont environ 250 nuits afin de permettre la réalisation des travaux dans l'emprise du MTMDET selon les exigences du ministère.

Les incidences représentent un montant total de 3 288 279,40 $, taxes incluses. Ce montant comprend des dépenses liées en matière d'utilités publiques, d'achat de mobilier, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de travaux et surveillance par la CSEM ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, de caractérisation environnementale et pour la surveillance des sols excavés. Le détail de l'enveloppe des incidences figure en pièce jointe du présent sommaire.

Ouverts à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 22 entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs, associations et autres. De ce nombre, dix sont des entrepreneurs généraux et deux d'entre eux ont déposé des soumissions conformes. Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux :
- Aménagement Coté Jardin inc.;
- Bau Québec Ltée;
- Ceveco inc.;
- Construction Deric inc.;
- Excavation Loiselle inc.;
- Les entreprises Ventec;
- Les Excavations Payette Ltée;
- Pomerleau inc.;

- Ramcor Construction inc.;
- Terrassement Multi-Paysages.

B. Sous-traitants :
- A. Lacroix Granit Ltée;
- Allia Infrastructures;
- Armatures Bois-Francs inc. (ABF);
- Construction NRC inc.;
- Néolect inc.;
- Systèmes urbains inc.;
- Groupe LML Ltée;
- Bordures Polycor inc.;
- Ondel inc.;
- SIDCAN.

C. Associations et autres :
- Axor Experts Conseil inc.;
- WSP Canada inc.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des dix entrepreneurs généraux, preneurs du cahier des charges, deux ont déposé une soumission conforme. Cela représente 20 % des entrepreneurs généraux ayant pris les documents d'appel d'offres qui ont déposé une soumission.
À la suite des vérifications effectuées auprès de tous les entrepreneurs généraux n'ayant pas déposé de soumission, les raisons de désistement sont les suivantes :

- Devis technique trop spécialisé, complexité et envergure du projet;
- Réticence majeure à faire des travaux en lien avec le MTMDET;
- Manque de temps pour déposer la soumission, malgré le report de la date d'ouverture;
- Carnet des commandes complet;
- Autre raison sans détails (selon case du formulaire de désistement).

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Pomerleau inc.	51 667 535,08 $	8 266 805,61 $	59 934 340,69 $
Excavation Loiselle inc.	52 362 505,84 $	8 378 000,93 $	60 740 506,77 $
Dernière estimation réalisée à l'externe	46 338 638,95 $	7 414 182,23 $	53 752 821,18 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			60 337 423,73 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			0,67 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			806 166,08 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			1,35 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			6 181 519,51 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	11,50 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	sans objet
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	sans objet

Le montant de la soumission déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur de 11,50 % à l'estimation réalisée à l'externe. L'écart se situe principalement au niveau des items des clauses administratives spéciales du bordereau de prix. Il est possible que l'entrepreneur ait bonifié certains prix par rapport à la complexité des travaux, du secteur d'intervention et des exigences spécifiques découlant de la STM et du MTMDET. En effet, le prix déposé est peut-être le reflet de ses expériences acquises lors de la réalisation de projets dans ce secteur particulier de la ville, dont le Centre de recherches du CHUM et plus récemment le début de la phase 2 du CHUM (densité de circulation, contraintes administratives et physiques qu'occasionnent la présence de la STM et du MTMTDET, etc.).

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 10 M$ et celui-ci doit être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats (CPEC).

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret du 23 octobre 2013, (chapitre V2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1). L'adjudicataire recommandé a reçu confirmation de son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 4 novembre 2016. Son numéro de client auprès de l'AMF est 2700000343. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier. L'accréditation est valide jusqu'au 17 mars 2019 et devra être renouvelée en cours de chantier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 63 222 620,09 $, taxes incluses. Cette dépense sera assumée à 96 % par la ville centre et à 4 % par la CSEM. Le montant net de ristournes est de 57 730 679,08 $ et sera assumé comme suit :
Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal :
Le coût total est de 26 679 533 $, taxes et contingences incluses. Aussi, un montant de 1 500 000 $, taxes incluses, est prévu pour couvrir les dépenses incidentes du SGPVMR, portant ainsi la dépense totale pour les travaux de réaménagement complet des îlots I et II du square Viger à 28 179 533 $, taxes, contingences et incidences incluses.

Un montant de 25 731 669,67 $ net de ristournes sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locale 17-021 - « Réaménagement du square Viger » et 18-021 - « Réaménagement du square Viger ».

Service des infrastructures, de la voirie et des transports :
Le coût total est de 30 867 779,72 $, taxes et contingences incluses. Aussi, un montant de 1 282 000 $, taxes incluses, est prévu pour couvrir les dépenses incidentes du SIVT, portant ainsi la dépense totale pour la réfection des rues et des trottoirs limitrophes aux îlots I et II du square Viger (rues Saint-Antoine, Berri, Saint-Denis et avenue Viger) à 32 149 779,72 $, taxes, contingences et incidences incluses.

Ce montant sera financé par les trois règlements d'emprunt suivants :

- 27 670 848,11 $ net de ristournes, par le règlement d'emprunt 17-046 - « Programme de réfection d'artères »;
- 1 611 409,661 $ net de ristournes, par le règlement d'emprunt 15-029 - « Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage »;
- 89 009,59 $ net de ristournes, par le règlement d'emprunt 17-080 - « Feux de circulation et équipements de gestion de la circulation ».

Commission des services électriques de Montréal :
Le coût total est de 2 387 027,97 $, taxes et contingences incluses. Aussi, un montant de 506 279,40 $, taxes incluses, est prévu pour couvrir les dépenses incidentes de la CSEM, portant ainsi la dépense totale pour les travaux à la charge de la CSEM à 2 893 307,37 $, taxes, contingences et incidences incluses.

Enfin, un rehaussement de 400 000 $ au budget de fonctionnement de l'arrondissement doit être prévu pour les frais d'entretien et pour la réalisation et l'opération d'un projet d'intervention sociale. Pour ce faire, un ajustement au budget de l'arrondissement de Ville-Marie est requis afin de prévoir une dépense ponctuelle de 50 000 $ pour l'exercice 2020 et une dépense annuelle et récurrente de 350 000 $ à compter de l'exercice 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de réaménagement du square Viger s'inscrit en respect du Plan corporatif de Montréal en développement durable et du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020. Le projet contribuera aux principes de développement durable suivants : *Une collectivité au coeur du développement durable* en garantissant l'accessibilité universelle au site, et *Une meilleure qualité de vie* en favorisant une cohésion sociale et la solidarité. Le projet contribuera à améliorer la qualité des milieux de vie résidentiels par des aménagements sécuritaires et accessibles.
Le futur pavillon, situé à l'îlot II, abritera les activités d'un café-resto. La Ville exigera, dans son appel à proposition, que le concessionnaire soit un organisme dont les activités sont associées directement à l'économie sociale et à la réinsertion sociale. Le bureau destiné à un intervenant social permettra d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les différentes clientèles.

Finalement, le projet contribuera à améliorer la protection de la biodiversité et des espaces verts puisqu'une plantation généreuse d'arbres à grand déploiement est prévu tout comme de nombreux îlots de plantation de vivaces. Les essences d'arbres et de vivaces ont été choisies de façon réfléchie, afin d'assurer la biodiversité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'îlot II du square est fermé à la population depuis 2016 pour permettre les travaux de préparation du site. Une décision favorable, dans le présent dossier, permettrait de débuter le chantier dès octobre 2018. Une décision tardive retarderait le début du chantier. Rappelons que les soumissions sont valides jusqu'au 24 août et le dossier doit, en ce sens, être octroyé au conseil municipal du 20 août. Le cas contraire, les soumissionnaires pourront retirer leur soumission.
La Ville a prévu des mesures de maintien de la circulation et une gestion des impacts sur la circulation. Un résumé des mesures de maintien figure en pièce jointe du présent sommaire.

Dans la mesure où une partie des travaux se réalise au-dessus du tunnel Ville-Marie, les travaux font l'objet d'une coordination étroite avec le MTMDET. Des travaux pourraient générer des vibrations dans la structure du MTMDET. Dans cette éventualité, le MTMDET exige que les travaux générant des vibrations se réalisent de nuit, avec une fermeture

complète du tunnel afin d'assurer la sécurité des usagers. Deux-cent cinquante (250) nuits ont ainsi été prévues lors de l'élaboration du calendrier des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 1er août 2018
Présentation à la Commission permanente d'examen des contrats : 8 août 2018
Retour au comité exécutif : 15 août 2018
Octroi du contrat par le Conseil municipal : 20 août 2018
Début des travaux : octobre 2018
Date visée pour la fin des travaux : printemps 2021
Publication SÉAO : printemps 2022 - libération du solde

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel D DESJARDINS)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Nike LANGEVIN, Service des communications
Jean-Pierre BOSSÉ, Service des infrastructures_voirie et transports
José PIERRE, Ville-Marie
Stéphanie VIDAL, Service des communications
Alain DUFORT, Direction générale
Suzanne LAVERDIÈRE, Service de la culture

Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports
Isabelle CADRIN, Direction générale
Benoit DAGENAIS, Direction générale
Aminata SEYDI, Service des infrastructures_voirie et transports
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports
Hugues BESSETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Isabelle BONNEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Isabelle BONNEAU, 3 juillet 2018
Suzanne LAVERDIÈRE, 18 juin 2018
Benoit DAGENAIS, 15 juin 2018
Isabelle CADRIN, 15 juin 2018
Alain DUFORT, 14 juin 2018
Johanne DEROME, 14 juin 2018
Nike LANGEVIN, 13 juin 2018
Jean-Pierre BOSSÉ, 13 juin 2018
Jean CARRIER, 12 juin 2018
Aminata SEYDI, 12 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe INKEL
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-1477
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-07

Mathieu DRAPEAU
Chef de division - Division des grands parcs urbains et espaces publics

Tél : 514 872-1461
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice - Direction de l'aménagement des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2018-07-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice - Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2018-07-05

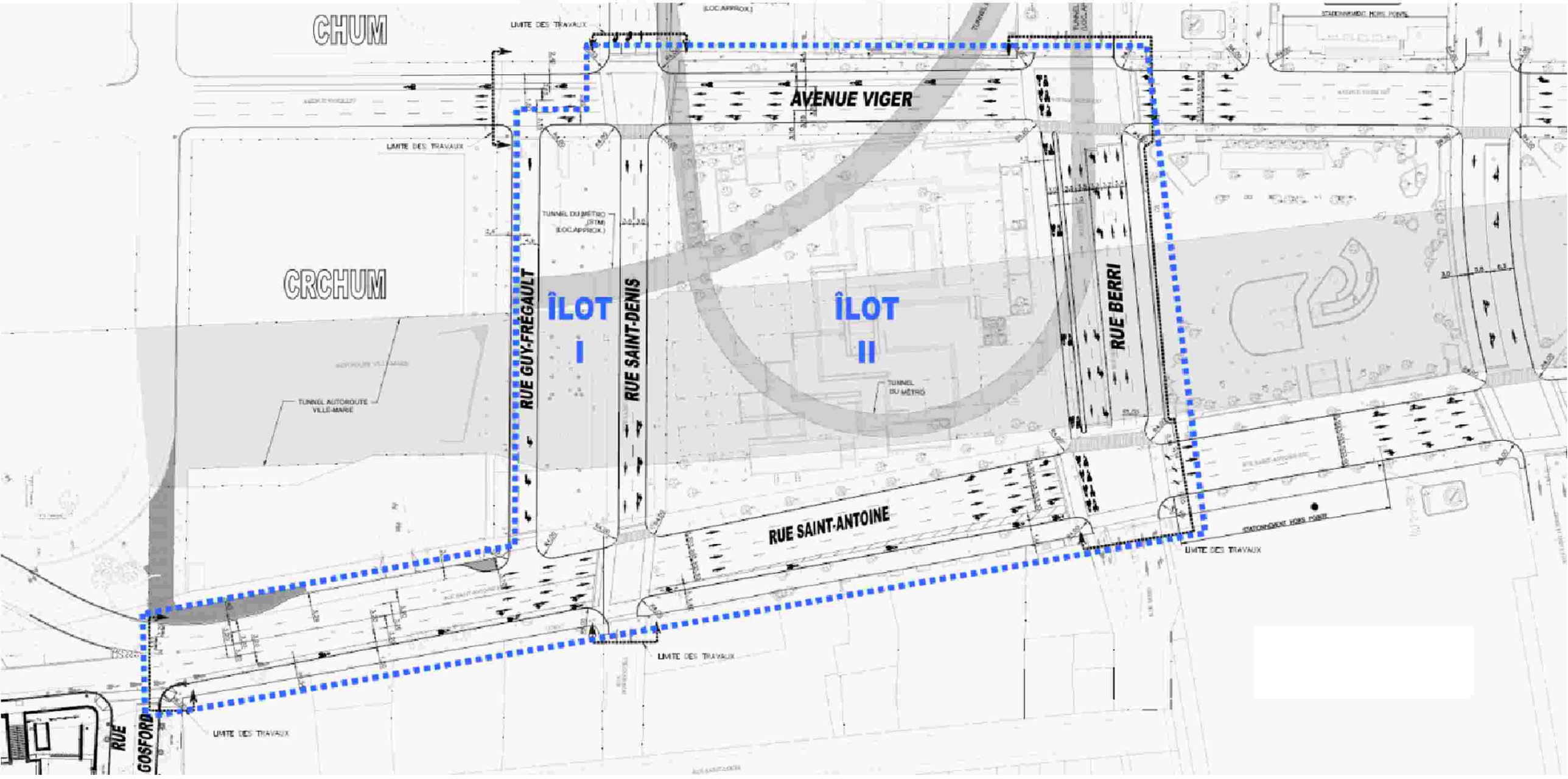

Réaménagement du square Viger, des rues et des trottoirs limitrophes (îlots I et II)
Localisation des travaux

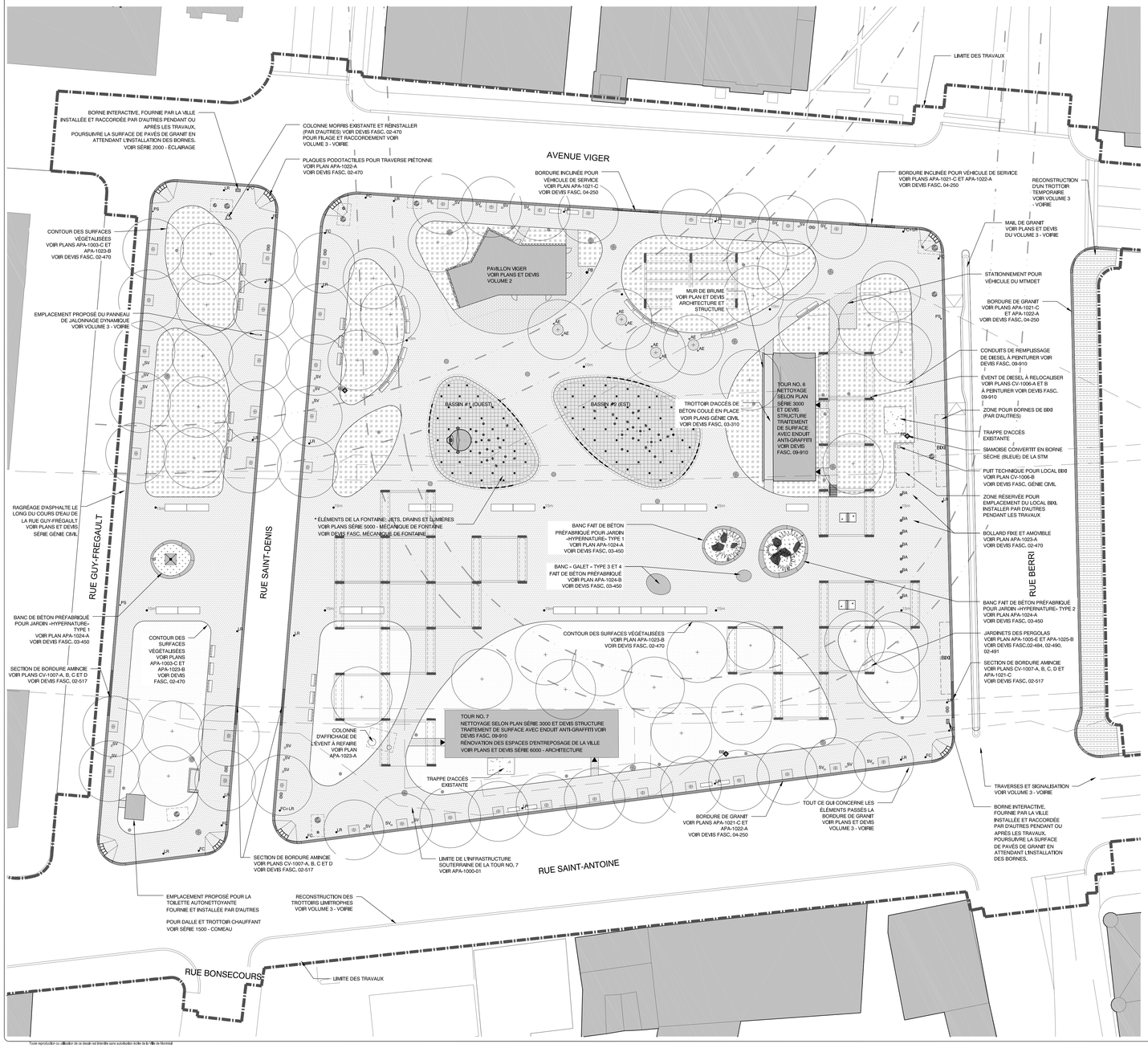

LÉGENDE :

- LIMITES APPROXIMATIVES DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES (STM ET MTMDET) VOIR PLAN APA-1000-01
- LIMITE DES TRAVAUX
- MONUMENT J-O.CHÊNIER SUR L'ÎLOT I RELOCALISÉ ET À PROTÉGER. INSTALLÉ PAR D'AUTRES PENDANT LES TRAVAUX BASE DE BÉTON ET FONDATION À PRÉVOIR VOIR PLAN S-3000 VOIR DEVIS FASC. 03-300
- OEUVRE D'ART - MASTODO RELOCALISÉ ET À PROTÉGER. INSTALLÉ PAR D'AUTRES PENDANT LES TRAVAUX. BASE DE BÉTON ET FONDATION À PRÉVOIR VOIR PLAN S-3060 ET DEVIS FASC. 03-300 PLAN MF-0131 POUR CONDUITS DE FONTAINE ET DEVIS FASC. 11-000
- PERGOLAS EXISTANTES MODIFIÉES À NETTOYER VOIR PLANS S-3002 À S-3010 VOIR PLAN A-6950 VOIR DEVIS FASC. 03-250
- BIXI ZONE POUR DÉPOSER LES BORNES DE BIXI. (INSTALLÉ PAR D'AUTRES)

SURFACES MINÉRALES ET VÉGÉTALES PROPOSÉES

- SURFACE DE BÉTON COULÉ EN PLACE VOIR PLANS SÉRIE 3000 - STRUCTURE VOIR DEVIS FASC. 03-300
- SURFACE D'ASPHALTE TEMPORAIRE VOIR PLANS ET DEVIS VOLUME 3 - VOIRIE
- SURFACE DE PAVÉS DE GRANIT TYPE_P1GP-C VOIR PLANS APA-1003-B, APA-1021-A, APA-1022-A, B ET C. VOIR DEVIS FASC. 02-517
- SURFACE DE PAVÉS DE GRANIT TYPE_P1GP-L VOIR PLANS APA-1003-B, APA-1021-A ET APA-1022-A VOIR DEVIS FASC. 02-517
- SURFACE DE PAVÉS DE GRANIT TYPE_P2GP-L ET PLAQUE DE CONFINEMENT TYPE 1 VOIR PLANS APA-1003-B ET C, APA-1021-A, APA-1022-A ET APA-1023-B. VOIR DEVIS FASC. 02-517 ET 02-470
- SURFACE DE DALLES DE GRANIT TYPE_D1LL VOIR PLANS APA-1003-B, APA-1021-A ET B, APA-1022-B, CV-1010-A, B, C, D ET E VOIR DEVIS FASC. 02-517
- ZONE DE CANIVEAU AU POURTOUR DU BASSIN. VOIR PLANS APA-1021-A ET B, APA-1022-B, CV-1010-A, B, C, D ET E VOIR DEVIS FASC. 02-517
- BORDURE DE GRANIT AUTOUR DES ÎLOTS VOIR PLANS APA-1021-C, CV-1007-A, B, C ET D VOIR DEVIS FASC. 04-250
- ESCALIER DE GRANIT ET MAIN-COURANTE EN ACIER INOXYDABLE VOIR PLANS APA-1021-C, APA-1023-B ET CV-1012 VOIR DEVIS FASC. 04-250, 02-470
- RPH POUR TRAVERSES PIÉTONNES VOIR PLAN CV-1013-A PLAQUES PODOTACTILES VOIR PLAN APA-1022-C VOIR DEVIS FASC. 02-470
- BANDE DE PROPRETÉ VOIR DÉTAIL APA-1023-A VOIR DEVIS FASC. 02-511
- SURFACES GAZONNÉES VOIR PLAN APA-1005-A VOIR DEVIS FASC. 02-484 ET 02-485
- SURFACES PLANTÉES VOIR PLANS APA-1005-B, C ET D VOIR DEVIS FASC. 02-484, 02-490 ET 02-491
- LIT DE PLANTATION POUR JARDINS «HYPERNATURE» VOIR PLAN APA-1005-E VOIR DEVIS FASC. 02-484, 02-490 ET 02-491
- ARBRE CONIFÈRE PROPOSÉ VOIR PLAN APA-1005-A VOIR DEVIS FASC. 02-484, 02-490 ET 02-491
- ARBRE FEUILLU PROPOSÉ OU ARBRE FEUILLU TRANSPLANTÉ VOIR PLANS APA-1005-A ET APA-1030-A, B ET C VOIR DEVIS FASC. 02-484, 02-490, 02-491 ET 32 93 43
- GRILLE ET CADRE POUR FOSSÉ D'ARBRE VOIR PLAN APA-1023-B VOIR DEVIS FASC. 02-470 ET 02-511
- PLAQUE DE CONFINEMENT TYPE 2 ET AGRÉGATS DE GRANIT POUR FOSSE D'ARBRE ISOLÉ VOIR PLAN APA-1023-B VOIR DEVIS FASC. 02-470 ET 02-511

MOBILIER ET AUTRES ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS PROPOSÉS

- BANC «SQUARE DES FRÈRES-CHARON» SANS DOSSIER (FOURNI PAR LA VILLE) VOIR DÉTAIL ANCRAGE APA-1023-A VOIR DEVIS FASC. 02-470
- BANC «PARC LAFONTAINE» AVEC DOSSIER (FOURNI PAR LA VILLE) VOIR DÉTAIL ANCRAGE APA-1023-A VOIR DEVIS FASC. 02-470
- BANC «PARC LAFONTAINE» SANS DOSSIER (FOURNI PAR LA VILLE) VOIR DÉTAIL ANCRAGE APA-1023-A VOIR DEVIS FASC. 02-470
- CORBEILLE À REBUTS ET À RECYCLAGE «SECTEUR 5» MODIFIÉE (FOURNI PAR LA VILLE) VOIR DÉTAIL ANCRAGE APA-1023-A VOIR DEVIS FASC. 02-470
- MANCHON À INSTALLER POUR POTEAU DE SIGNALISATION (FOURNI PAR LA VILLE) VOIR DESSIN STANDARD VOIR DEVIS FASC. 02-470 VOIR SIGNALISATION VOLUME 3 - VOIRIE
- SV SUPPORT À VÉLOS VOIR DÉTAIL APA-1023-A VOIR DEVIS FASC. 02-470
- FONTAINE À BOIRE VOIR PLAN CV-1006-B VOIR DEVIS FASC. 02-443
- TABLE DE PING-PONG VOIR DÉTAIL ANCRAGE PLAN APA-1023-A VOIR DEVIS FASC. 02-470
- BOLLARD AMOVIBLE VOIR PLAN APA-1023-A VOIR DEVIS FASC. 02-470
- JETS, APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET DRAINS POUR FONTAINE VOIR PLANS MF-5182, MF-5183 ET MF-5184 VOIR DEVIS FASC. 11-400
- BANC DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ POUR JARDINS «HYPERNATURE» TYPE 1 ET 2 VOIR PLAN APA-1024-A VOIR DEVIS FASC. 03-450
- BANC GALET EN BÉTON PRÉFABRIQUÉ TYPES 3 ET 4 VOIR PLAN APA-1024-B VOIR DEVIS FASC. 03-450
- «BOULDERS» GRANITIQUES VOIR PLAN APA-1025-B VOIR DEVIS FASC. 02-470

N

Architecture de paysage

NIP PAYSAGE ARCHITECTES PAYSAGISTES LANDSCAPE ARCHITECTS

Architecture

PROVENCHER_ROY

Ingénierie - Îlots I et II

SM^i LVB CONSULTANTS S.N.C.

Éclairage

lightemotion

Irrigation

hydralis

Foresterie urbaine

NADEAU Foresterie Urbaine

Ingénierie Voirie - rues et trottoirs limitrophes

exp.

No	Description	Date
00	ÉMIS POUR SOUMISSION	2018,02,21

Révisions

Échelle : 1 : 300	Date : 15 AOÛT 2016
Dessin : NIPPAYSAGE M.P. / J.B. / J.LY / E.L.	
Responsable du projet : M. LANGEVIN ARCHITECTE PAYSAGISTE	
Approbation : M. CASAVANT ARCHITECTE PAYSAGISTE	

Mathieu Casavant #451

Nom du projet :

RÉAMÉNAGEMENT DU SQUARE VIGER, DES RUES ET DES TROTTOIRS LIMITROPHES (ÎLOTS I ET II)

No de contrat : 17-6870

Titre du plan :

DESCRIPTION DES TRAVAUX ET SURFACES

SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL

Chef de division : MATHIEU DRAPEAU

Montréal

No du plan : APA-1001-A	No 004
No de l'index : 0396-000	213

Toute reproduction ou utilisation de ce dessin est interdite sans autorisation écrite de la Ville de Montréal

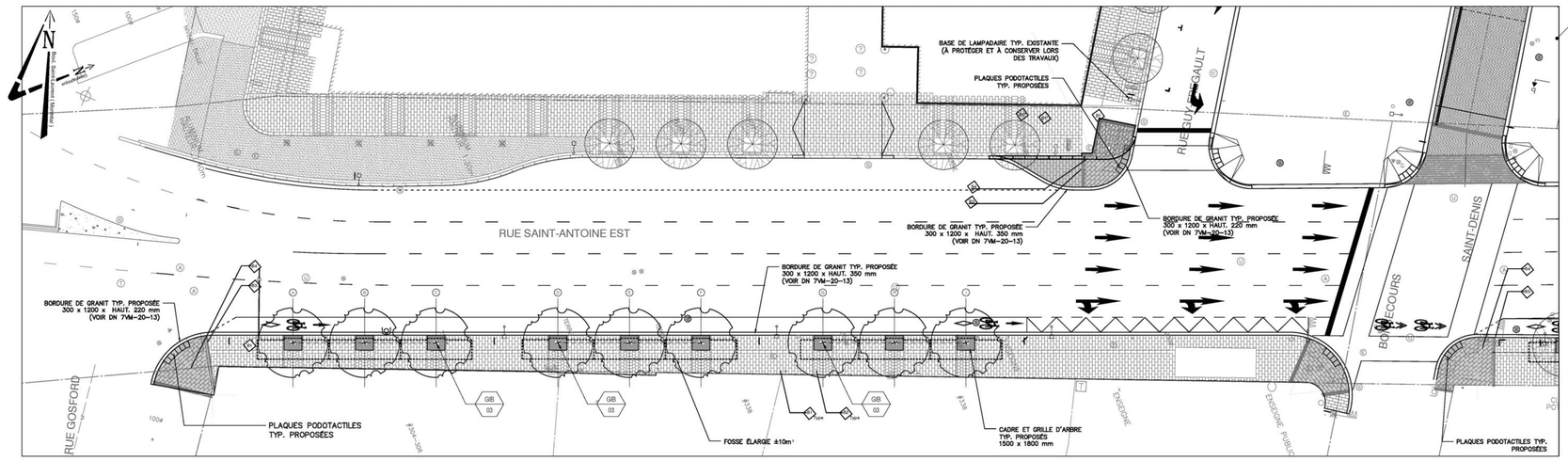

01 Plan secteur 1
V-7006 1: 200

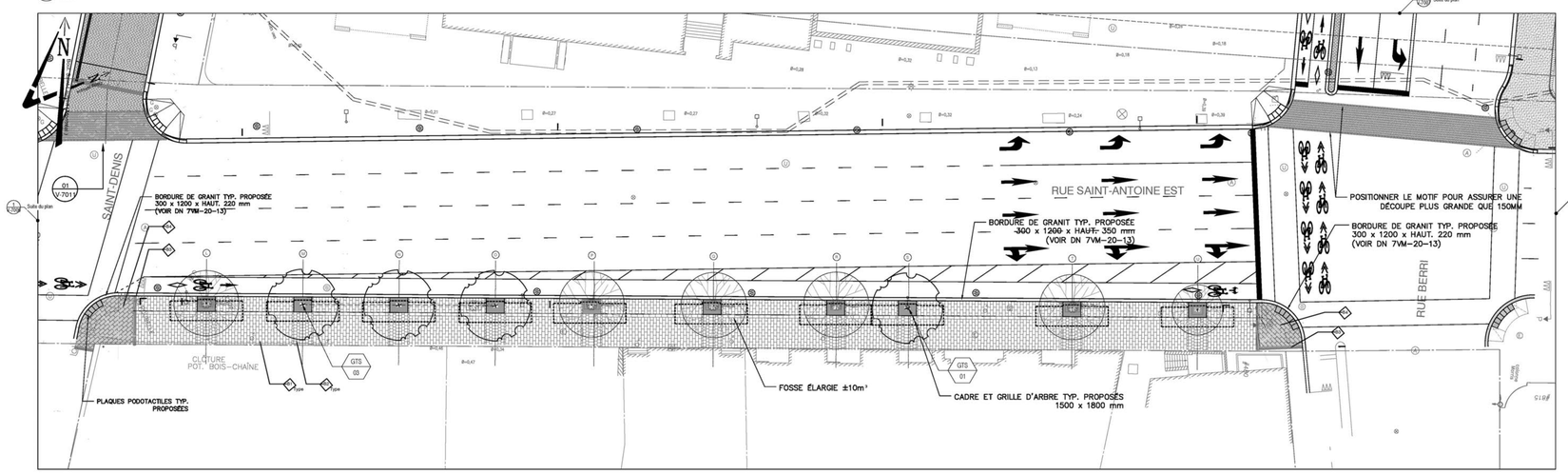

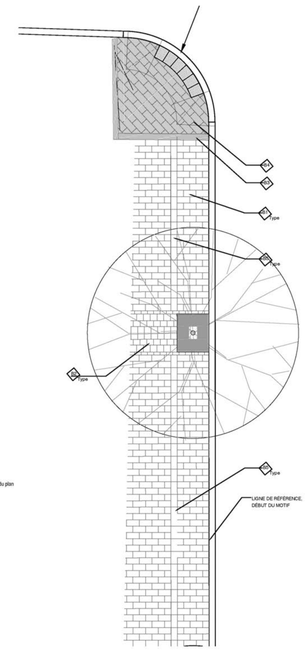

04 Détail motif de pose pavé
V-7006 1: 100

02 Plan secteur 2
V-7006 1: 200

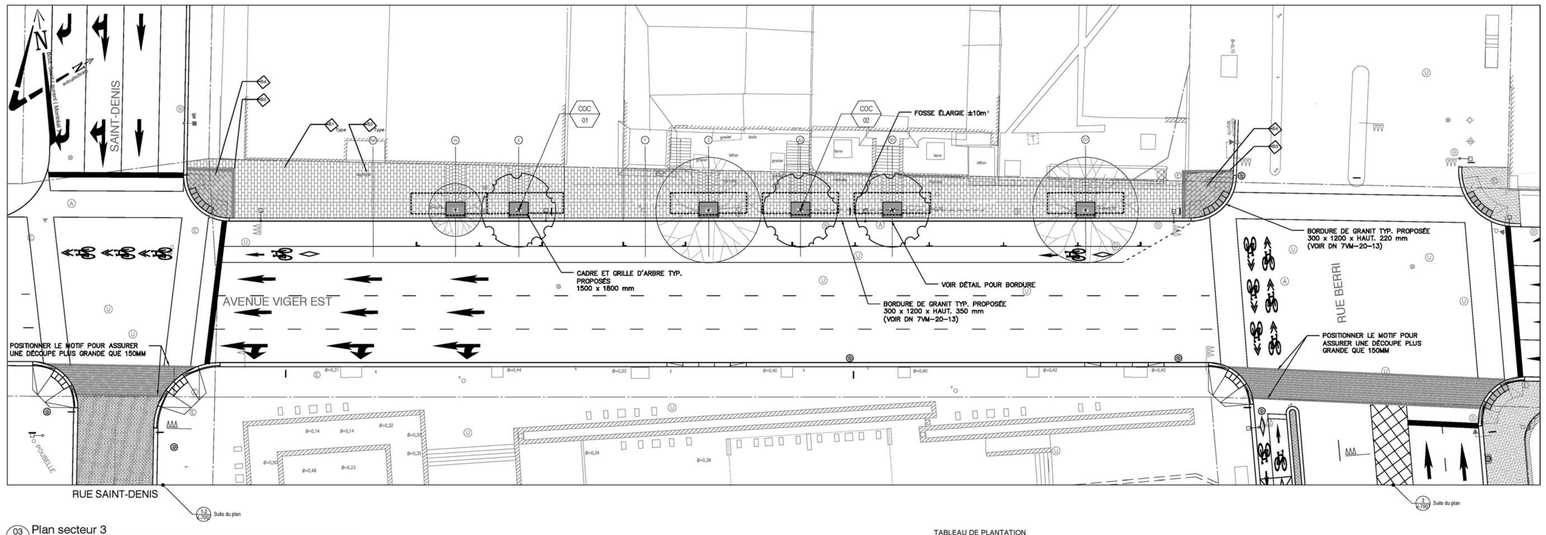

03 Plan secteur 3
V-7006 1: 200

TABLEAU DE PLANTATION

CLÉ	NOM BOTANIQUE	NOM FRANÇAIS	CALIBRE	DISTANCE DE PLANTATION	MODE DE PLANTATION	QUANTITÉ TOTALE
ARBRES FEUILLUS						
GTS	*GLEDITSIA TRIACANTHOS IN. 'SHADEMASTER'*	Févier 'Shademaster'	100 mm Ø	Voir plan	En motte	04
COC	*CELTIS OCCIDENTALIS*	Micocoulier occidental	100 mm Ø	Voir plan	En motte	03
GIB	*GINKGO BILOBA*	Arbre aux quarante écus	100 mm Ø	Voir plan	En motte	09

LÉGENDE :

EXISTANT PROPOSÉ

- ARBRE FEUILLU À CONSERVER ET PROTÉGER DURANT LES TRAVAUX
- ARBRE FEUILLU
- LIMITE DE LOT
- LAMPADAIRE DE RUE
- PUISARD D'ÉGOUT PLUVIAL
- ENTRÉE DE SERVICE | BORNE-FONTAINE
- POTEAU ÉLECTRIQUE | POTEAU AVEC HAUBAN
- SURFACE EN BÉTON BITUMINEUX ET FONDATION GRANULAIRE (PAVAGE TEMPORAIRE)
- PAVÉS DE BÉTON PRÉFABRIQUÉS MOTIF DE POSE 01 – PATRON MIXTE DIMENSIONS: – 300 x 600 (EP. 100 mm) – 300 x 300 (EP. 100 mm)
- PAVÉS DE BÉTON PRÉFABRIQUÉS MOTIF DE POSE 02 PATRON MIXTE DIMENSIONS: – 300 x 600 (EP. 100 mm) – 300 x 300 (EP. 100 mm) – 150 x 300 (EP. 100 mm)
- PAVÉS DE GRANIT RANURÉS MOTIF DE POSE B3 PATRON EN LIGNE DIMENSIONS RÉELLES 294WX594WX150MM DIMENSIONS NOMINALES: 300WX600MM – joints de 6mm
- PAVÉ DE GRANIT RÉDUIER MOTIF DE POSE B4 PATRON EN LIGNE DIMENSIONS RÉELLES 294WX594WX150MM DIMENSIONS NOMINALES: 300WX600MM – joints de 6mm
- PAVÉS DE BÉTON PRÉFABRIQUÉS MOTIF DE POSE B5 PATRON EN LIGNE DIMENSIONS: – 300 x 600 (EP. 100 mm)
- PAVÉS DE GRANIT – MOTIF ALÉATOIRE COULEUR NOIR CAMBRIEN DIMENSIONS RÉELLES 143WX293WX200MM DIMENSIONS NOMINALES: 150MMX300MM– joints de 7mm
- DIMENSIONS RÉELLES POUR PAVÉS EN BORDURE DE RIVE: 143MMX143MM, 193MMX143MM, 193MMX143MM, 293MMX143MM
- PAVÉS DE GRANIT COULEUR GRIS STANSTEAD DIMENSIONS RÉELLES 193MX193X3MMX200MM DIMENSIONS NOMINALES: 200MMX200MM– joints de 7mm
- PAVÉS DE GRANIT COULEUR CALÉDONIA DIMENSIONS RÉELLES 100MMX293MMX200MM DIMENSIONS NOMINALES: 100MMX300MMX200MM– joints de 6mm –VOIR LIGNE DE COUPE LE LONG DE LA BORDURE
- BORDURE DE CONFINEMENT ARASÉE EN GRANIT COULEUR GRIS STANSTEAD DIMENSIONS RÉELLES 150MMX300MMX200MM DIMENSIONS NOMINALES: 157MMX307MM – joints de 7mm
- DIMENSIONS RÉELLES POUR PAVÉS D'AJUSTEMENT: 150MMX150MM
- JOINT DE CONTRÔLE (VOIR DÉTAIL TYPE)
- JOINT DE DILATATION (VOIR DÉTAIL TYPE)

Architecture de paysage
NIP PAYSAGE ARCHITECTES PAYSAGISTES LANDSCAPE ARCHITECTS

Architecture
PROVENCHER_ROY

Ingénierie - îlot I et II
SMi LES CONSULTANTS S.M. INC.

Éclairage
lightemotion

Irrigation
hydralis

Foresterie urbaine
NADEAU Foresterie Urbaine

Ingénierie Voirie - rues et trottoirs limitrophes
exp.

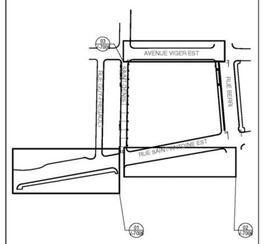

No	Description	Date
00	ÉMIS POUR SOUMISSION	2018.02.21

Révisions

Échelle: TEL QUINDIQUÉ
Date: 5 JUILLET 2017
Dessin: EXP. OLIVIER PHILIPPE, ARCH. PAYS., SÉBASTIEN PINARD, ARCH. PAYS.
Responsable du projet: ÉRIC BÉLANGER, ing.
Approbation: SÉBASTIEN PINARD, ARCH. PAYS

ORDRE DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC · ASSOCIATION
Sébastien Pinard #621 2018-02-02

Nom du projet:
RÉAMÉNAGEMENT DU SQUARE VIGER, DES RUES ET DES TROTTOIRS LIMITROPHES (ÎLOTS I ET II)

No de contrat: 17-6870

Titre du plan:
RUE SAINT-ANTOINE ET AVENUE VIGER PLANTATIONS ET DÉTAILS DE POSE

SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL

Chef de division: MATHIEU DRAPEAU

Montréal

No du plan: V-7006
No de l'index: 0396-000
No 186 / 213

Droits d'accès et usage exclusifs : \\Ville.ssmtl.ville.montreal.qc.ca\Profil$\CSTS\MPLMFL - 0001507$ - ATVP - Bellechasse\Ville\Ville_Viger_Est\Plans\V-7006_Viger_Est_Plans_Details_Pose_2018-02-02_14.36.11.pdf
Toute reproduction ou utilisation de ce dessin est interdite sans autorisation écrite de la ville de Montréal

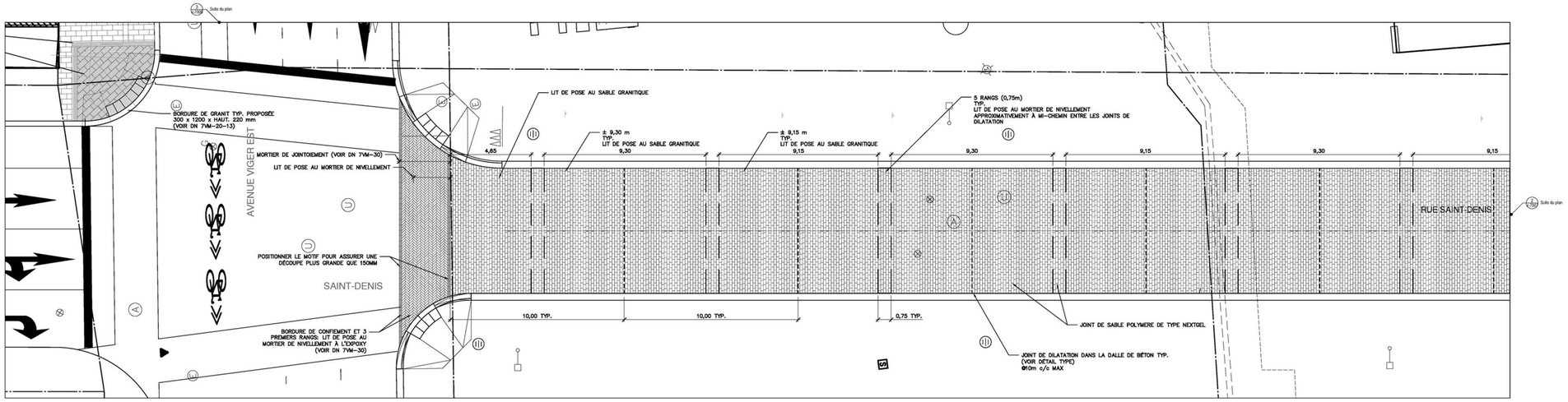

01 Plan Rue Saint-Denis - 1
V-7007 1:100

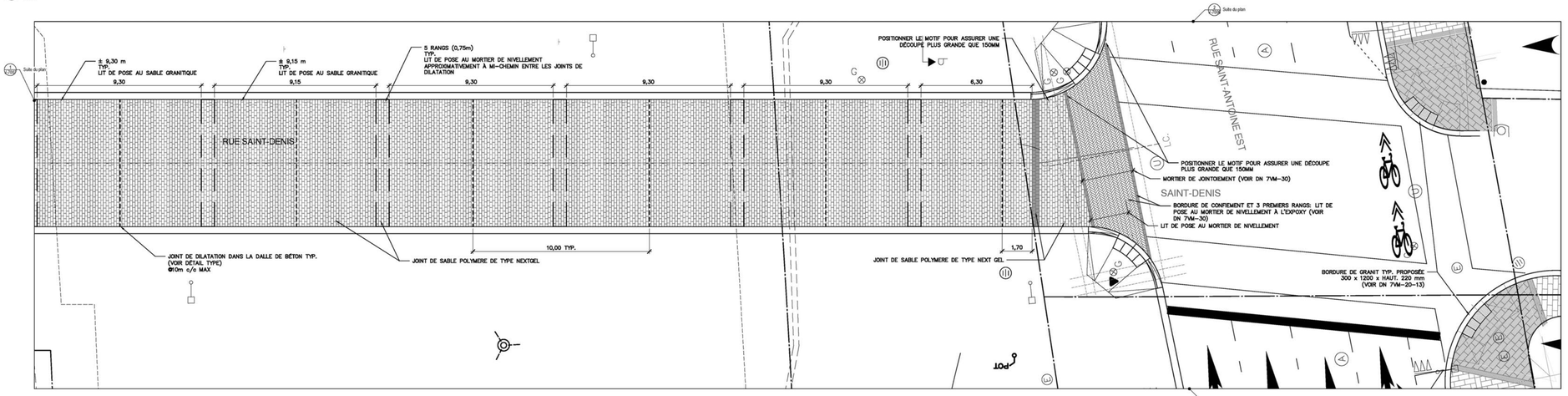

02 Plan Rue Saint-Denis - 2
V-7007 1:100

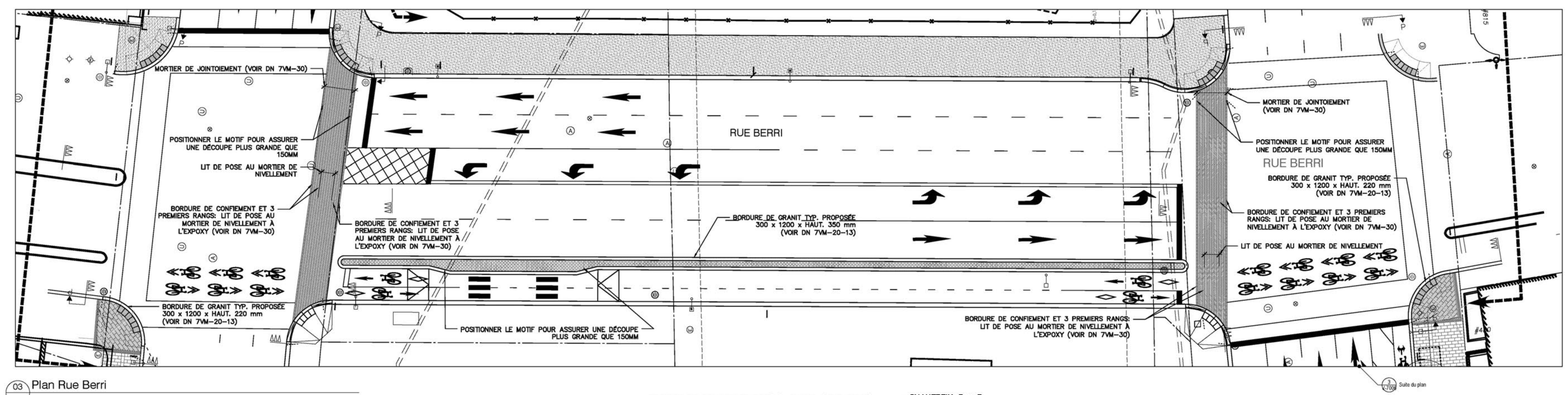

03 Plan Rue Berri
V-7007 1:200

SÉQUENCE DE RÉFÉRENCE POUR LE PAVÉ DE LA RUE ST-DENIS

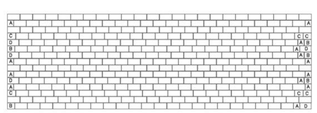

DIMENSION POUR BORDURE DE RIVE
A 1430X143
B 1680X143
C 1930X143
D 2180X143
DIMENSION DE TYPE
2930X143

04 DÉTAIL MOTIF DE POSE PAVÉ RUE ST-DENIS
V-7007 1:50

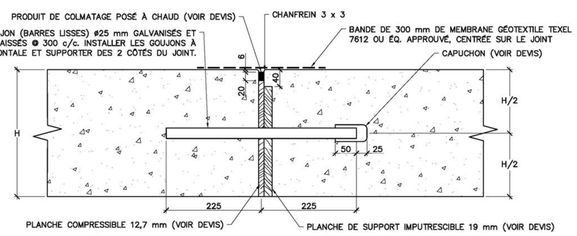

05 DÉTAIL JOINT DE DILATATION (DALLE DE BÉTON DE LA RUE SAINT-DENIS)
V-7007 1:5

LÉGENDE :

EXISTANT PROPOSÉ

- ARBRE FEUILLU À CONSERVER ET PROTÉGER DURANT LES TRAVAUX
- ARBRE FEUILLU
- LIMITE DE LOT
- LAMPADAIRE DE RUE
- PUISARD D'ÉGOUT PLUVIAL
- ENTRÉE DE SERVICE | BORNE-FONTAINE
- POTEAU ÉLECTRIQUE | POTEAU AVEC HAUBAN
- SURFACE EN BÉTON BITUMINEUX ET FONDATION GRANULAIRE (PAVAGE TEMPORAIRE)
- PAVÉS DE BÉTON PRÉFABRIQUÉS MOTIF DE POSE B1 – PATRON MIXTE DIMENSIONS : – 300 x 600 (EP. 100 mm) – 300 x 300 (EP. 100 mm)
- PAVÉS DE BÉTON PRÉFABRIQUÉS MOTIF DE POSE B2 PATRON MIXTE DIMENSIONS : – 300 x 600 (EP. 100 mm) – 300 x 300 (EP. 100 mm) – 150 x 300 (EP. 100 mm)
- PAVÉS DE GRANIT RAINURÉS MOTIF DE POSE B3 PATRON EN LISIÈRE DIMENSIONS RÉELLES 294MX294MX100MM DIMENSIONS NOMINALES: 300MX300MM – joints de 6mm
- PAVÉ DE GRANIT RÉDUIER MOTIF DE POSE B4 PATRON EN LISIÈRE DIMENSIONS RÉELLES 294MX294MX100MM DIMENSIONS NOMINALES: 300MX300MM – joints de 6mm
- PAVÉS DE BÉTON PRÉFABRIQUÉS MOTIF DE POSE B5 PATRON EN LISIÈRE DIMENSIONS : – 300 x 600 (EP. 100 mm)
- PAVÉS DE GRANIT – MOTIF ALÉATOIRE COULEUR NOIR CAMBRIA DIMENSIONS RÉELLES 143MX293MX200MM DIMENSIONS NOMINALES: 150MX300MM– joints de 7mm
  DIMENSIONS RÉELLES POUR PAVÉS EN BORDURE DE RIVE: 143MX143MM, 168MX143MM, 193MX143MM, 268MX143MM
- PAVÉS DE GRANIT COULEUR GRIS STANSTEAD DIMENSIONS RÉELLES 193MX193MX200MM DIMENSIONS RAINURÉES: 200MX200MM– joints de 7mm
- PAVÉS DE GRANIT COULEUR CALÉDONIA DIMENSIONS RÉELLES 100MX312MX200MM DIMENSIONS NOMINALES: 100X312– joints de 6mm –VOIR LIGNE DE COUPE LE LONG DE LA BORDURE
- BORDURE DE CONFIEMENT ARASÉE EN GRANIT COULEUR NOIR CAMBRIA DIMENSIONS RÉELLES 150MX300MX200MM DIMENSIONS NOMINALES: 157MX307MM – joints de 7mm
  DIMENSIONS RÉELLES POUR PAVÉS D'AJUSTEMENT: 150MX70MM
- JOINT DE DILATATION (VOIR DÉTAIL TYPE)

Architecture de paysage
NIP PAYSAGE ARCHITECTES PAYSAGISTES LANDSCAPE ARCHITECTS

Architecture
PROVENCHER_ROY

Ingénierie - îlot I et II
SMi LES CONSULTANTS S.M. INC.

Éclairage
lightemotion

Irrigation
hydralis

Foresterie urbaine
NADEAU Foresterie Urbaine

Ingénierie Voirie - rues et trottoirs limitrophes
exp.

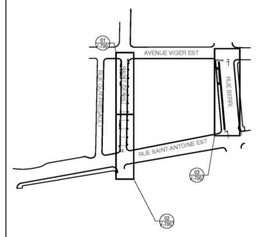

No	Description	Date
00	ÉMIS POUR SOUMISSION	2018.02.21

Révisions

Échelle: TEL QUINDIQUÉ
Date: 5 JUILLET 2017

Dessin: EXC
NORA TOPALIAN, ARCH. PAYS.,
SÉBASTIEN PINARD, ARCH. PAYS.

Responsable du projet:
ÉRIC BÉLANGER, ing.

Approbation:
SÉBASTIEN PINARD, ARCH. PAYS
JÉRÔME LE SIÈGE, ING. (structure)

Sébastien Pinard #621 2018-02-05

Jérôme Le Siège 135039882 2018-02-05

Nom du projet:
RÉAMÉNAGEMENT DU SQUARE VIGER, DES RUES ET DES TROTTOIRS LIMITROPHES (ÎLOTS I ET II)

No de contrat: 17-6870

Titre du plan:
RUES BERRI ET SAINT-DENIS
PLANTATIONS, JOINTS DANS LE BÉTON
ET DÉTAILS DE POSE

SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL

Chef de division: MATHIEU DRAPEAU

Montréal

No du plan: V-7007
No de l'index: 0396-000
No 187 / 213

Toute reproduction ou utilisation de ce dessin est interdite sans autorisation écrite de la ville de Montréal

Montréal

Soumission 17-6870 - Réaménagement du square Viger, des rues et des trottoirs limitrophes (îlots I et II)

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts

Mesures de mitigation

Les travaux sur les différents axes prévus entre 2018 et 2020 sont répartis en 7 phases principales et plusieurs sous-phases, ainsi que de 2 phases hivernales. L'Entrepreneur pourra toutefois adapter la chronologie des interventions sur ces secteurs ou combiner certaines interventions sous réserve de l'approbation du Directeur ou de son représentant.

PHASE 1 : Travaux de construction du Pavillon Viger dans l'Îlot II, travaux de membrane du tunnel Viger, d'électricité, de la CSEM et de voirie sur la rue Berri entre l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine et travaux de la CSEM et de voirie sur la portion sud de la rue Saint-Antoine entre les rues Gosford et Berri

Horaire de travail : Lundi au vendredi, 7 h00 à 19 h00
et lorsque requis :
Lundi au dimanche, 23 h00 à 5 h00 lorsque la nature des travaux exige la fermeture complète du tunnel Viger

- Entrave de la portion sud de l'avenue Viger entre les rues Berri et Saint-Denis / Maintien de 2 voies de circulation en tout temps sur la portion nord de l'avenue Viger
- Fermeture complète à la circulation automobile de la rue Berri entre l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine / Maintien d'une piste cyclable dans le corridor Berri en tout temps
- Entrave de la portion sud de la rue Saint-Antoine entre la rue Gosford et la rue Berri / Maintien de 3 voies de circulation entre la sortie 6 de l'A-720 Est et la rue Saint-Denis et maintien de 2 voies de circulation entre la rue Saint-Denis et la rue Berri;
- Entrave de la voie de droite dans la bretelle de sortie #6 de l'A-720 Est / Maintien d'une voie dans la bretelle de sortie

PHASE 2 : Travaux de construction du Pavillon Viger dans l'Ilot II et travaux de la CSEM, de fosses d'arbres, de bordure et de trottoirs sur la portion sud de la rue Saint-Antoine entre les rues Gosford et Berri

Horaire de travail : Lundi au vendredi, 7 h00 à 19 h00
et lorsque requis :
Lundi au dimanche, 23 h00 à 5 h00 lorsque la nature des travaux exige la fermeture complète du tunnel Viger

- Entrave de la portion sud de l'avenue Viger entre les rues Berri et Saint-Denis et maintien de 2 voies de circulation en tout temps sur la portion nord de l'avenue Viger
- Entrave de la portion sud de la rue Saint-Antoine entre la rue Gosford et la rue Berri / Maintien de 3 voies de circulation entre la sortie 6 de l'A-720 Est et la rue Berri;
- Entrave de la voie de droite dans la bretelle de sortie #6 de l'A-720 Est / Maintien d'une voie dans la bretelle de sortie

PHASE 3 : Travaux de construction du Pavillon Viger dans l'Ilot II et travaux de reconstruction de la chaussée sur la portion sud de la rue Saint-Antoine entre les rues Gosford et Berri

Horaire de travail : Lundi au vendredi, 7 h00 à 19 h00
et lorsque requis :
Lundi au dimanche, 23 h00 à 5 h00 lorsque la nature des travaux exige la fermeture complète du tunnel Viger

- Entrave de la portion sud de l'avenue Viger entre les rues Berri et Saint-Denis et maintien de 2 voies de circulation en tout temps sur la portion nord de l'avenue Viger
- Entrave de la portion sud de la rue Saint-Antoine entre la rue Gosford et la rue Berri / Maintien de 2 voies de circulation entre la sortie 6 de l'A-720 Est et la rue Berri;
- Entrave de la voie de droite dans la bretelle de sortie #6 de l'A-720 Est / Maintien d'une voie dans la bretelle de sortie
- Fermeture de la direction nord sur la rue Gosford entre les rues Saint-Antoine et Notre-Dame avec maintien de la circulation locale seulement entre les rues Notre-Dame et Saint-Louis;
- Fermeture complète de la rue Bonsecours entre les rues Saint-Louis et Saint-Antoine, uniquement lorsque les travaux de l'Entrepreneur se situent au niveau de l'intersection;
- Fermeture complète de la rue Berri entre les rues Saint-Antoine et de la Commune avec maintien en direction nord d'une circulation locale seulement entre les rues de la Commune et du Champ-de-Mars, uniquement lorsque les travaux de l'Entrepreneur se situent au niveau de l'intersection des rues Saint-Antoine et Berri.

PHASE 3A : Travaux de construction du Pavillon Viger dans l'Ilot II et travaux d'installation de la borne d'incendie et de reconstruction de la chaussée sur la portion sud de la rue Saint-Antoine à la hauteur de la bretelle de sortie 6 de l'A-720 Est

Horaire de travail : Lundi au vendredi, 7 h00 à 19 h00
et lorsque requis :
Lundi au dimanche, 23 h00 à 5 h00 lorsque la nature des travaux exige la fermeture complète du tunnel Viger

- Entrave de la portion sud de l'avenue Viger entre les rues Berri et Saint-Denis et maintien de 2 voies de circulation en tout temps sur la portion nord de l'avenue Viger
- Entrave de la portion sud de la rue Saint-Antoine entre la rue Gosford et la rue Berri / Maintien de 2 voies de circulation entre la sortie 6 de l'A-720 Est et la rue Berri
- Entrave de la voie de droite dans la bretelle de sortie #6 de l'A-720 Est / Maintien d'une voie dans la bretelle de sortie

Horaire de travail : Vendredi 22 h00 au lundi 5 h00 et
Lundi au vendredi de 22 h00 à 5 h00

- Fermeture complète de la rue Saint-Antoine entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Gosford / Maintien d'un accès vers la bretelle d'entrée pour l'A-720 Ouest et maintien de la circulation locale vers la rue Gosford
- Fermeture de la direction nord sur la rue Gosford entre les rues Saint-Antoine et Notre-Dame avec maintien de la circulation locale seulement entre les rues Notre-Dame et Saint-Louis;

PHASE HIVERNALE 2018-2019 : Travaux de construction du Pavillon Viger dans l'Ilot II;

Horaire de travail : Lundi au vendredi, 7 h00 à 19 h00

- Entrave de la portion sud de l'avenue Viger entre les rues Berri et Saint-Denis et maintien de 2 voies de circulation en tout temps sur la portion nord de l'avenue Viger

PHASE 4 : Travaux de la CSEM, de fosses d'arbres, de bordure, de trottoirs et de reconstruction de la chaussée sur la portion nord de la rue Saint-Antoine entre les rues Saint-Denis et Berri et travaux de reconstruction de la bordure du côté est de la rue Guy-Frégault entre l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine

Horaire de travail : Lundi au vendredi, 7 h00 à 19 h00
et lorsque requis :
Lundi au dimanche, 23 h00 à 5 h00 lorsque la nature des travaux exige la fermeture complète du tunnel Viger

- Entrave de la portion sud de l'avenue Viger entre les rues Berri et Saint-Denis et maintien de 2 voies de circulation en tout temps sur la portion nord de l'avenue Viger
- Entrave de la portion nord de la rue Saint-Antoine entre la rue Saint-Denis et la rue Berri / Maintien de 3 voies de circulation entre la sortie #6 de l'A-730 Est et la rue Saint-Denis et maintien de 2 voies de circulation entre la rue Saint-Denis et la rue Berri
- Entrave de la voie de droite dans la bretelle de sortie #6 de l'A-720 Est / Maintien d'une voie dans la bretelle de sortie
- Fermeture de la rue Guy-Frégault à la hauteur de l'avenue Viger / Maintien d'une circulation locale seulement et relocalisation du débarcadère existant de la rue Guy-Frégault sur le côté ouest de la rue Saint-Denis pour la durée de la fermeture de la rue Guy-Frégault

Horaire de travail : Vendredi 23 h00 au lundi 5 h00

- Fermeture complète de la rue Berri entre l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine lors des travaux de reconstruction de la chaussée de fin de semaine uniquement / Maintien en tout temps de la circulation cycliste sur la rue Berri

PHASE 5 : Travaux de pose de la membrane au-dessus du tunnel, d'électricité, de la CSEM, de Gaz Métro et de voirie sur la rue Saint-Denis entre l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine, travaux de la CSEM, de fosses d'arbres et de voirie sur la portion nord de la rue St-Antoine et travaux dans l'ilot I

Horaire de travail : Lundi au vendredi, 7 h00 à 19 h00
et lorsque requis :
Lundi au dimanche, 23 h00 à 5 h00 lorsque la nature des travaux exige la fermeture complète du tunnel Viger

- Entrave de la portion sud de l'avenue Viger entre les rues Berri et Saint-Denis et maintien de 2 voies de circulation en tout temps sur la portion nord de l'avenue Viger
- Entrave de la portion nord de la rue Saint-Antoine entre la rue Saint-Denis et la rue Berri / Maintien de 3 voies de circulation entre la sortie #6 de l'A-730 Est et la rue Saint-Denis et maintien de 2 voies de circulation entre la rue Saint-Denis et la rue Berri
- Entrave de la voie de droite dans la bretelle de sortie #6 de l'A-720 Est / Maintien d'une voie dans la bretelle de sortie
- Fermeture complète de la rue Saint-Denis entre l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine

Horaire de travail : Vendredi 23 h00 au lundi 5 h00

- Fermeture complète de la bretelle de sortie #6 de l'autoroute 720 Est

PHASE HIVERNALE 2019-2020 : Travaux suspendus

PHASE 6 : Travaux de la CSEM, de fosses d'arbres, de bordure, de trottoirs et de reconstruction de la chaussée sur la portion sud de l'avenue Viger entre la rue Berri et la limite ouest du projet

Horaire de travail : Lundi au vendredi, 7 h00 à 19 h00
et lorsque requis :
Lundi au dimanche, 23 h00 à 5 h00 lorsque la nature des travaux exige la fermeture complète du tunnel Viger

- Entrave de la portion sud de l'avenue Viger entre les rues Berri et Saint-Denis et maintien de 2 voies de circulation en tout temps sur la portion nord de l'avenue Viger

Horaire de travail : Vendredi 23 h00 au lundi 5 h00

- Fermeture complète de la rue Saint-Denis entre Viger et Saint-Antoine

PHASE 6A : Travaux d'électricité, de la CSEM, de fosses d'arbres, de bordure et de trottoirs sur la portion nord de l'avenue Viger entre les rues Berri et la limite ouest-est des travaux

Horaire de travail : Lundi au vendredi, 7 h00 à 19 h00
et lorsque requis :
Lundi au dimanche, 23 h00 à 5 h00 lorsque la nature des travaux exige la fermeture complète du tunnel Viger

- Entrave de la portion nord de l'avenue Viger entre les rues Berri et Saint-Denis et maintien de 2 voies de circulation en tout temps sur la portion sud de l'avenue Viger

PHASE 7 : Travaux de reconstruction de chaussée dans l'avenue Viger entre les rues Berri et Saint-Denis;

Horaire de travail : du vendredi 23 h00 au lundi 5 h00

- Fermeture complète de l'avenue Viger entre les rues Saint-Hubert et Saint-Denis
- Fermeture complète de la rue Berri entre le boulevard René-Lévesque et la rue Saint-Antoine avec maintien de la circulation locale entre le boulevard René-Lévesque et la rue de la Gauchetière
- Maintien en tout temps d'une voie ouverte exclusivement à la circulation des services d'urgences sur l'avenue Viger entre la rue Saint-Hubert et la rue Saint-Denis et sur la rue Saint-Denis en direction nord entre la rue Saint-Antoine et l'avenue Viger

PHASE 7A : Travaux de reconstruction de chaussée dans l'avenue Viger au niveau de l'intersection avec les rues Saint-Denis et Guy-Frégault.

Horaire de travail : du vendredi 23 h00 au lundi 5 h00

- Fermeture complète de l'avenue Viger entre les rues Saint-Hubert et Sanguinet
- Fermeture complète de la rue Saint-Denis entre le boulevard René-Lévesque et la rue Saint- Antoine avec maintien de la circulation locale seulement entre le boulevard René-Lévesque et la rue de la Gauchetière
- Inversion du sens de la circulation sur la rue Sanguinet entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger afin de permettre une circulation unidirectionnelle vers le sud
- Maintien en tout temps d'une voie ouverte exclusivement à la circulation des services d'urgences sur l'avenue Viger entre la rue Saint-Hubert et l'entrée des ambulances du CHUM, sur la rue Saint-Denis en direction sud entre la rue de la Gauchetière et l'avenue Viger et sur la rue Saint-Denis en direction nord entre la rue Saint-Antoine et l'avenue Viger

Montréal

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Suite à son assemblée du 17 juin 2016

Le présent avis fait suite à une réunion conjointe de membres du CJV et du CPM. Deux avis similaires et distincts sont produits et ce, compte tenu de la vacance du poste de président pour le Conseil du patrimoine de Montréal (AC16-SC-02_CPM et AC16-SC-02_CJV).

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Projet d'aménagement – Square Viger

AC16-SC-02

Localisation :	À l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Guy Frégault à l'ouest et Saint-André à l'est et par l'avenue Viger au nord et la rue Saint-Antoine au sud. Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Secteur de valeur exceptionnelle du Square Viger
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis à la demande du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) considérant les enjeux d'aménagement et la valeur patrimoniale du lieu.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à réaménager le square Viger dans le cadre des interventions prévues dans le secteur Champ-de-Mars, qui comprennent également le recouvrement partiel de l'autoroute Ville-Marie et le projet de réaménagement de la Cité administrative. Le projet est scindé en au moins deux phases; la phase 1 du réaménagement du square Viger (îlots 1 : Chénier et 2 : Daudelin) est identifiée comme un legs du 375^{e} anniversaire de la fondation de Montréal, en 2017, tandis que la ou les phases ultérieures (îlots 3 : Théberge et 4 : Gnass) seront réalisées par la suite.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Plusieurs consultations publiques ont eu lieu en amont du projet actuel. L'ensemble du secteur Champ-de-Mars a fait l'objet de consultations publiques en 2014 tandis que les esquisses conceptuelles du projet du square Viger ont été présentées lors de deux présentations publiques le 5 juin et le 25 septembre 2015.

Le projet actuel sera ultérieurement soumis au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (CCU) et à une dernière consultation publique.

---

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6^{e} étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX [1]

Le square Viger est le premier grand square public aménagé à Montréal au courant du 19e siècle. En 1818, une place publique comportant un marché est aménagée de part et d'autre de la rue Saint-Denis sur des terrains cédés à cet effet par Louis-Joseph Papineau et la veuve de Denis Viger. L'intention est de permettre le développement de la ville vers l'est, et de faire pendant au square Victoria et à la croissance opérée vers le nord-ouest (côte du Beaver Hall). En 1844, les familles Viger, Guy et Lacroix cèdent leurs terrains immédiatement à l'est. La transaction fait état d'une obligation d'aménagement de promenades, plantations et fontaines. Les travaux d'aménagement du square débutent en 1848. Le marché à bestiaux sera démantelé et relocalisé à l'extrême est du site en 1857. Le square Viger est finalement inauguré le 11 septembre 1860. Cet espace public crée un cadre de vie agréable et prestigieux et devient un centre d'attraction très fréquenté par la bourgeoisie du quartier.

À la fin du 19^{e} siècle, quelques grandes résidences ainsi que des maisons en rangée sont érigées sur le pourtour du square. En 1892, le marché à bestiaux disparait. Il sera remplacé par l'îlot 4 vers 1895. Puis, en 1898, un édifice incarnant la modernité de l'époque, la gare-hôtel Viger, est construit. En 1908-1910, c'est au tour de l'École des hautes études commerciales, fondée à l'instigation de la Chambre de commerce de Montréal, de s'installer face au square Viger. Plusieurs sociétés de secours mutuel ou d'unions de travailleurs viendront également s'établir dans le secteur, notamment la Société des artisans canadiens (1912), l'Union des charpentiers menuisiers de Montréal (1913), la confédération des travailleurs catholiques du Canada (1921) et l'Union Catholique des cultivateurs (1924).

Dans les années 1930, le square est modifié par le prolongement de la rue Berri vers le sud. La fontaine Lacroix est alors déplacée au square Saint-Louis. À cette époque, le square Viger perd peu à peu de son intérêt. Dans les années 1960-1970, lors de la construction de la ligne orange du métro de Montréal puis de l'autoroute Ville-Marie, le square Viger est à nouveau modifié. En 1983-1984, d'importants travaux sont réalisés afin de reconfigurer le square par des aménagements distincts réalisés en fonction d'une programmation prédéfinie. Les œuvres des artistes Charles Daudelin (îlot 2), Claude Théberge (îlot 3) et Peter Gnass (îlot 4) caractérisent depuis chacun des îlots situés entre les rues Saint-Denis et Saint-André.

CONTEXTE DU PROJET

Un premier projet a été présenté au public en juin 2015. Considérant l'importance des enjeux soulevés, le CPM a porté un intérêt particulier à ce dossier. À sa demande, il a reçu l'élu responsable du projet ainsi que les représentants des services de la Ville de Montréal impliqués dans le dossier lors d'une séance exceptionnelle le 25 juin 2015. Le CPM a émis ses recommandations dans un commentaire plutôt que dans un avis. Le projet a depuis été retravaillé substantiellement en tenant compte des préoccupations émises et des nouveaux principes directeurs énoncés en septembre 2015.

[1] Sources : Ville de Montréal. « *Fiche du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Square Viger* » (En ligne), http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca

Le CPM a reçu une première fois les représentants lors de la séance du 29 avril 2016 qui visait la présentation préliminaire du parti d'aménagement de l'ensemble du square Viger.

DESCRIPTION DU PROJET

La séance du 17 juin 2016 vise la présentation du projet d'aménagement de l'ensemble du square Viger; soit, d'ouest en est, les îlots 1 à 4. Le projet se définit comme un grand axe minéral gradué d'activités programmatiques. L'ensemble est ponctué d'éléments qui se veulent surprenants et cadré de bandes-jardins verdoyantes. L'axe minéral se déploie sur l'emprise autoroutière de manière à optimiser les contraintes du site. Le monument Chénier est déplacé afin de s'inscrire dans l'axe minéral tandis que l'utilisation de l'eau et les œuvres de Daudelin (Agora et Mastodo), Théberge (Forces) et Gnass (Fontaine) animent le square par un jeu de découvertes successives. Une place publique s'intègre à l'îlot 2 et un amphithéâtre surélevé est proposé dans l'axe, sur l'îlot 4, afin de tirer avantage de la topographie imposée par le suppresseur de l'autoroute Ville-Marie s'élevant nettement au-dessus du niveau de sol général. Au pourtour, il est prévu d'optimiser les plantations et la gestion des eaux sur les aires exemptes des contraintes liées à l'autoroute. Dans l'objectif de réinterpréter l'idée du grand-jardin, plusieurs types d'espaces verts sont pensés; des alignements d'arbres, des jardins hyper-nature, des surfaces gazonnées, des jardins de pluies. Un restaurant café de 250 m^2 est également proposé sur l'îlot 2. Hors du site, le projet tient compte de la fermeture éventuelle de la frontalité est par une construction enjambant l'autoroute à l'est de la rue St-André. Cette fermeture avait d'ailleurs été jugée nécessaire par le CPM lors de la présentation préliminaire du 29 avril 2016.

Le projet est scindé en deux phases, au moins; les îlots 1 et 2 font l'objet d'une première phase identifiée comme un legs du 375^{e} anniversaire de la fondation de Montréal, en 2017, alors que les îlots 3 et 4 seront réaménagés ultérieurement.

ANALYSE DU PROJET

Le CPM a reçu les représentants du SGPVMR, de la Direction de l'urbanisme ainsi que les concepteurs du projet lors de sa réunion du 17 juin 2016. La présentation a exposé la synthèse du parti d'aménagement, l'esquisse privilégiée et le plan d'aménagement préliminaire. D'emblée le CPM tient à signifier son grand intérêt pour l'avenir de ce secteur sachant qu'il s'est déjà penché sur les projets de la Cité administrative, du Champs-de-Mars et des lieux périphériques. Il souhaite également féliciter les intervenants pour le travail accompli jusqu'à présent, la prise en compte et la gestion des commentaires des différents groupes rencontrés ainsi que pour la présentation du projet. Le CPM est conscient qu'il s'agit d'un site lourd en précédents et d'un projet iconique extrêmement complexe, mais considère que celui-ci est très bien pris en main. Il se réjouit de voir que le square Viger est traité dans une vision d'ensemble qui comprend les quatre îlots et souligne l'impact positif de cet aménagement pour le domaine public de la ville de Montréal.

Le CPM émet dans les paragraphes suivants des commentaires afin de bonifier le projet présenté.

Parti d'aménagement – Le grand axe

Le CPM apprécie la logique et la forme du concept retenu qui répond au site et à ses contraintes. Il tient néanmoins à préciser que l'esquisse préliminaire retenue et présentée lors de la présentation d'avril 2016 proposait la conservation et la mise en valeur des œuvres d'art au centre de l'axe, alors perçu comme un grand axe muséal d'œuvres contemporaines. Le CPM considère que l'ajout d'une série d'objets surprenants et le désaxement de l'œuvre « Mastodo » changent la nature de l'axe, sans que la nouvelle nature ne soit réellement définie, ou claire. Le CPM suggère de porter une attention particulière au lien à tisser entre les éléments qui ponctuent l'axe ou à l'ajout d'éléments afin de ne pas nuire à la lecture et à la cohérence du concept.

Œuvres d'art

Monument Chénier

Le projet prévoit le déplacement vers le nord du monument Chénier sur l'ilot 1 pour favoriser sa mise en valeur et son appartenance à la logique du grand axe. Bien que le CPM questionnait son déplacement dans la première ébauche du concept, il lui apparait aujourd'hui justifiable. Le positionnement du monument Chénier à la suite des œuvres d'art datant des années 1980 lui semblait maladroit compte tenu de la nature des œuvres et du caractère historique du monument. Il juge aujourd'hui que le déplacement de l'œuvre « Mastodo » à l'extérieur de l'axe central et la redéfinition de la nature même de cet axe vers une série moins rigide d'éléments permet l'inclusion du monument Chénier. La conservation d'un plus grand nombre de pergolas permet d'ailleurs un filtre bienvenu entre ce monument et le reste de l'axe.

Pergolas

Le CPM se réjouit de voir un nombre significatif de pergolas conservées (20 sur 22). Il prend note de l'intention de la Ville d'en enlever davantage, mais en l'absence de dessins, il ne peut se prononcer à cet effet. Le CPM approuve le retrait des dalles de toit afin d'augmenter l'apport de lumière et le sentiment de sécurité, mais se questionne sur la possibilité de conserver les lames des pergolas qui en contenaient. Il rappelle qu'à l'origine l'œuvre était composée de trois systèmes ; des pergolas vides, des pergolas à lames et des pergolas pleines. Le CPM juge que le maintien des lames sur certaines structures permettrait un rappel du concept d'origine et un support intéressant à la végétation souhaitée. De plus, ces pergolas pourraient offrir une ombre relative privilégiée par certains utilisateurs. Le CPM se questionne d'ailleurs sur l'impact de leur retrait à la jonction des lames et des éléments conservés des pergolas. N'est-il pas préférable de conserver les œuvres tels qu'elles sont construites lorsque faire se peut ?

Deux systèmes régulent la conception des espaces de l'ilot 2 ; le système des pergolas tramé et orthogonal ainsi que le système plus organique et aléatoire des parterres. Ce dialogue entre les deux systèmes entraine des situations pouvant être perçues comme conflictuelles puisque certaines colonnes des pergolas semblent entrer en conflit avec les sentiers. Le CPM adhère à la superposition des deux systèmes, mais suggère néanmoins une certaine rigueur mathématique dans la conception du parterre organique. À ce chapitre, le CPM considère que la conservation des pergolas prime sur l'aménagement des parterres et, en ce sens, il privilégie l'ajustement du sentier plutôt que le retrait éventuel d'une pergola.

Mastodo

L'œuvre « Mastodo » est déplacée afin de créer un signal d'appel à partir de la rue Saint-Denis. Le CPM comprend que le concept de la force de l'eau et de la fontaine prime sur l'emplacement d'origine dans l'approche de conservation. Il apprécie la programmation des jeux d'eau proposée par la fontaine. Le CPM est également favorable à la réalisation du mur d'eau vertical et à sa mise en lumière. Ce concept offre une continuité avec l'œuvre existante très intéressante. Le CPM se questionne toutefois sur la création d'un faux pont défini par deux bassins distincts formés par un dénivelé de 30 cm. Il juge problématique cette conception et suggère que les bassins soient simplement formés par le rabaissement progressif du parvis en conservant un point haut et sec entre les deux cuvettes pour le passage. Plutôt qu'un pont et la rupture qu'il implique, la continuité des surfaces permettrait une polyvalence plus sécuritaire de l'espace

Programmation

La Ville de Montréal souhaite revenir à l'essence de la programmation 1980, soit des aires de jeux à l'est, des aires de détente au centre et une place publique à l'ouest. Le CPM apprécie la clarté de cette position. Les concepteurs présentent pour le moment le grand axe comme étant une progression du minéral, à l'ouest, au végétal, à l'est, ainsi que par une programmation des activités moins spécifique vers l'ouest. Le CPM considère que le projet doit être cohérent avec l'intention exprimée par les concepteurs afin d'assurer la clarté du geste conceptuel. Pour le moment, le CPM considère que le projet s'en éloigne. Il ne perçoit pas assez la progression du minéral vers le végétal, car les ilots 3 et 4 se ressemblent trop. Le CPM considère que deux options sont envisageables; soit de modifier le projet pour qu'il réponde au concept et végétaliser davantage l'ilot 4, soit d'éliminer cette partie du discours et s'en tenir uniquement à la progression de l'intensité des équipements vers l'est.

Pavillon

Le projet prévoit la construction d'un restaurant café de 200 à 250 m^2 attaché à une emprise sous-terraine devant loger ses espaces mécaniques ainsi que ceux des fontaines. Le CPM comprend que l'ensemble des contraintes techniques du site sont un réel défi dans l'implantation du pavillon, notamment l'interdiction du ministère des Transports du Québec (MTQ) d'implanter un bâtiment de type permanent au-dessus de ses infrastructures ou appuyé à une de ses tours. Le CPM trouve dommage que le MTQ soit aussi intransigeant.

Cela dit, il comprend mal les principes de composition qui ont permis d'ancrer le nouveau pavillon. Une des forces du nouveau projet du square Viger, et notamment de l'ilot 2, réside dans la dualité de deux langages très forts : l'orthogonalité des éléments bâtis et de l'organicité du paysage. Le CPM considère que la forme actuelle du pavillon ne répond à aucune des deux logiques et crée un troisième discours étranger au site. Il approuve l'intention des concepteurs de s'inspirer du système des pergolas par l'utilisation du carré, mais remet en question l'idée d'introduire une disposition angulée des trois éléments de base qui brise la trame orthogonale de base. Le CPM croit que l'architecture du pavillon doit demeurer en second plan dans la composition d'ensemble du site, et ainsi donner la priorité aux œuvres et au square. Il conçoit que l'architecture objet du pavillon doit posséder sa propre signature, mais celle-ci doit s'intégrer au site. Il rappelle par exemple que les pavillons restaurants de la Place des festivals s'inscrivent

dans la logique du lieu tout en ayant une forte identité et une présence qui ne s'impose pas. Le CPM croit que le pavillon du square Viger peut marquer sa présence tout en jouant de simplicité.

Aussi, le CPM avait été séduit par l'idée de la serre dans le dernier concept. Tout en reconnaissant que les jardins « hypernature » peuvent jouer le même rôle, il suggère d'évaluer le potentiel de ce rappel historique « pittoresque » (et à potentiel éducatif) en prévoyant un lieu d'implantation, même si sa réalisation devait être différée. La présence d'une serre sur le site pourrait d'ailleurs créer un contraste enrichissant durant la saison hivernale (voir commentaire plus bas).

Circulation

Le CPM apprécie l'idée d'un grand parc linéaire et bien défini, mais considère les traversées véhiculaires très problématiques pour la sécurité des usagers. Un faux sentiment de sécurité est créé à l'intérieur du parc linéaire qui peut s'avérer extrêmement dangereux aux intersections entre l'axe minéral est-ouest et les traversées véhiculaires nord-sud. Le CPM considère que les signaux envoyés aux abords des rues devront être plus clairs et que des solutions (mesures de mitigation) devront être trouvées.

Le CPM encourage également la Ville de Montréal à poursuivre ses négociations avec le MTQ afin de fermer la bretelle de sortie Saint-Antoine/Berri. Il s'agit d'un enjeu extrêmement important pour la vitalité et la réussite de l'ensemble du secteur Champ-de-Mars dont fait partie le square Viger.

Végétation

Le CPM note une diminution des bassins de bio-rétention et l'augmentation des surfaces gazonnées libres. Il se réjouit de constater la possibilité d'arrimer plusieurs systèmes permettant la polyvalence et la perméabilité du site. Il souhaite néanmoins s'assurer que les surfaces proposées répondent aux normes prévues par la Ville de Montréal quant à la rétention de l'eau pluviale. Le nombre de bassins de bio-rétention est-il suffisant ? De plus, le CPM rappelle l'importance d'une véritable diversité des espèces, particulièrement des arbres, afin d'augmenter la résilience[2] et la permanence des aménagements étant donné les changements globaux et la haute probabilité que certaines espèces sont vouées à disparaitre.

Le projet prévoit également l'intégration ponctuelle de jardins « hypernature » à l'intérieur de pastilles rocheuses afin de créer des sous-lieux dynamiques à travers le grand axe minéral. Ces jardins sont définis par l'utilisation de végétaux peu communs en milieu urbain (roche, végétaux de sous-bois, mousse, conifères). Ces jardins ont pour objectif de surprendre les gens par leur caractère étrange. Le CPM est séduit par cette approche qu'il trouve très intéressante tant en terme de concept que pour l'apport significatif à la résilience du square, particulièrement grâce aux conifères. De plus, sans qu'il en soit fait mention, ces aménagements semblent être de type « xériscaping » et tolérant à la sécheresse, ce qui est bienvenue dans un contexte de changements climatiques. Le CPM se réjouit d'apprendre qu'un budget spécifique d'entretien à long terme y est assorti. Il souligne néanmoins l'importance de réaliser des

[2] La résilience étant ici définie de façon inclusive comme la capacité d'un écosystème à continuer de fonctionner malgré un stress ou la perte d'une de ses composantes (espèce).

aménagements les plus résistants possible exigeant un minimum d'entretien considérant les nouveaux enjeux climatiques actuels (sécheresse, pluie abondante, etc.).

Programmation hivernale

Le CPM se questionne sur la programmation hivernale du square, laquelle n'a pas du tout été mise en scène dans la présente présentation. Il considère qu'il est essentiel de penser le projet en fonction de son adaptation à la saison froide. Il recommande d'analyser dès maintenant la capacité des équipements proposés ou existants à s'adapter aux activités hivernales afin que l'ensemble du square soit utilisé à longueur d'année. Il s'agit ici d'un enjeu majeur qui permet d'assurer l'ancrage d'un projet à la culture nordique québécoise et montréalaise. Le CPM croit également qu'une mise en scène hivernale pourrait enrichir l'expérience du spectacle des œuvres d'art existantes et assurer l'esthétique du lieu en tout temps.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le CPM souligne l'importance du réaménagement du square Viger pour le domaine public de la Ville de Montréal ainsi que la qualité du projet d'aménagement qui lui a été présenté. Il émet un avis favorable à la réalisation du projet accompagné de commentaires visant à bonifier le projet;

- envisager la conservation des lames des pergolas existantes;
- privilégier la conservation des pergolas à l'aménagement des sentiers;
- privilégier le concept des jeux d'eau et de la mise en lumière du mur vertical en lien avec l'œuvre « Mastodo »;
- revoir la configuration du « pont » lié à l'aménagement de l'œuvre « Mastodo »;
- repenser l'approche du pavillon;
- apporter des solutions aux enjeux de circulations entre l'axe minéral est-ouest et les traversées véhiculaires nord-sud;
- poursuivre la discussion avec le MTQ afin de fermer la bretelle Saint-Antoine/Berri de l'autoroute Ville-Marie;
- s'assurer que les mesures de rétention de l'eau pluviale répondent aux normes de la Ville de Montréal;
- réfléchir à la programmation et à l'utilisation hivernale du site.

Président de séance et membre,

Original signé

Bernard Vallée

Le 29 juin 2016

AVIS DU COMITÉ JACQUES-VIGER SUITE À SA RÉUNION DU 17 JUIN 2016
Le Comité Jacques-Viger est l'instance consultative de la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design, et d'architecture de paysage*

Projet d'aménagement – Square Viger

AC16-SC-02

Localisation :	À l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Guy Frégault à l'ouest et Saint-André à l'est et par l'avenue Viger au nord et la rue Saint-Antoine au sud. Arrondissement de Ville-Marie
Libellé du projet :	Projet d'aménagement du Square Viger
Demandeur :	Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Le Comité Jacques-Viger (CJV) émet un avis écrit au conseil de la ville considérant que le projet requiert une modification au plan d'urbanisme. Le présent avis fait suite à une réunion conjointe de membres du CJV et du CPM. Deux avis similaires et distincts sont produits et ce, compte tenu de la vacance du poste de président pour le Conseil du patrimoine de Montréal (AC16-SC-02_CPM et AC16-SC-02_CJV).

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à réaménager le square Viger dans le cadre des interventions prévues dans le secteur Champ-de-Mars, qui comprennent également le recouvrement partiel de l'autoroute Ville-Marie et le projet de réaménagement de la Cité administrative. Le projet est scindé en au moins deux phases; la phase 1 du réaménagement du square Viger (îlots 1 : Chénier et 2 : Daudelin) est identifiée comme un legs du 375^{e} anniversaire de la fondation de Montréal, en 2017, tandis que la ou les phases ultérieures (îlots 3 : Théberge et 4 : Gnass) seront réalisées par la suite.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Plusieurs consultations publiques ont eu lieu en amont du projet actuel. L'ensemble du secteur Champ-de-Mars a fait l'objet de consultations publiques en 2014 tandis que les esquisses conceptuelles du projet du square Viger ont été présentées lors de deux présentations publiques le 5 juin et le 25 septembre 2015.

Le projet actuel sera ultérieurement soumis au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (CCU) et à une dernière consultation publique.

*Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Comité Jacques-Viger
Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, bureau 6A-26
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055

CONTEXTE DU PROJET

Un premier projet a été présenté au public en juin 2015. Considérant l'importance des enjeux soulevés, le CPM a porté un intérêt particulier à ce dossier. À sa demande, il a reçu l'élu responsable du projet ainsi que les représentants des services de la Ville de Montréal impliqués dans le dossier lors d'une séance exceptionnelle le 25 juin 2015. Le CPM a émis ses recommandations dans un commentaire plutôt que dans un avis. Le projet a depuis été retravaillé substantiellement en tenant compte des préoccupations émises et des nouveaux principes directeurs énoncés en septembre 2015.

Le CJV a reçu une première fois les représentants lors de la séance du 29 avril 2016 qui visait la présentation préliminaire du parti d'aménagement de l'ensemble du square Viger.

DESCRIPTION DU PROJET

La séance du 17 juin 2016 vise la présentation du projet d'aménagement de l'ensemble du square Viger; soit, d'ouest en est, les îlots 1 à 4. Le projet se définit comme un grand axe minéral gradué d'activités programmatiques. L'ensemble est ponctué d'éléments qui se veulent surprenants et cadré de bandes-jardins verdoyantes. L'axe minéral se déploie sur l'emprise autoroutière de manière à optimiser les contraintes du site. Le monument Chénier est déplacé afin de s'inscrire dans l'axe minéral tandis que l'utilisation de l'eau et les œuvres de Daudelin (Agora et Mastodo), Théberge (Forces) et Gnass (Fontaine) animent le square par un jeu de découvertes successives. Une place publique s'intègre à l'îlot 2 et un amphithéâtre surélevé est proposé dans l'axe, sur l'îlot 4, afin de tirer avantage de la topographie imposée par le suppresseur de l'autoroute Ville-Marie s'élevant nettement au-dessus du niveau de sol général. Au pourtour, il est prévu d'optimiser les plantations et la gestion des eaux sur les aires exemptes des contraintes liées à l'autoroute. Dans l'objectif de réinterpréter l'idée du grand-jardin, plusieurs types d'espaces verts sont pensés; des alignements d'arbres, des jardins hyper-nature, des surfaces gazonnées, des jardins de pluies. Un restaurant café de 250 m^2 est également proposé sur l'îlot 2. Hors du site, le projet tient compte de la fermeture éventuelle de la frontalité est par une construction enjambant l'autoroute à l'est de la rue St-André. Cette fermeture avait d'ailleurs été jugée nécessaire par le CJV lors de la présentation préliminaire du 29 avril 2016.

Le projet est scindé en deux phases, au moins; les îlots 1 et 2 font l'objet d'une première phase identifiée comme un legs du 375^{e} anniversaire de la fondation de Montréal, en 2017, alors que les îlots 3 et 4 seront réaménagés ultérieurement.

ANALYSE DU PROJET

Le CJV a reçu les représentants du SGPVMR, de la Direction de l'urbanisme ainsi que les concepteurs du projet lors de sa réunion du 17 juin 2016. La présentation a exposé la synthèse du parti d'aménagement, l'esquisse privilégiée et le plan d'aménagement préliminaire. D'emblée le CJV tient à signifier son grand intérêt pour l'avenir de ce secteur sachant qu'il s'est déjà penché sur les projets de la Cité administrative, du Champs-de-Mars et des lieux périphériques. Il souhaite également féliciter les intervenants pour le travail accompli jusqu'à présent, la prise en compte et la gestion des commentaires des différents groupes rencontrés ainsi que pour la présentation du projet. Le CJV est conscient qu'il s'agit d'un site lourd en précédents et d'un projet iconique extrêmement complexe, mais considère que celui-ci est très

bien pris en main. Il se réjouit de voir que le square Viger est traité dans une vision d'ensemble qui comprend les quatre îlots et souligne l'impact positif de cet aménagement pour le domaine public de la ville de Montréal.

Le CJV émet dans les paragraphes suivants des commentaires afin de bonifier le projet présenté.

Parti d'aménagement – Le grand axe

Le CJV apprécie la logique et la forme du concept retenu qui répond au site et à ses contraintes. Il tient néanmoins à préciser que l'esquisse préliminaire retenue et présentée lors de la présentation d'avril 2016 proposait la conservation et la mise en valeur des œuvres d'art au centre de l'axe, alors perçu comme un grand axe muséal d'œuvres contemporaines. Le CJV considère que l'ajout d'une série d'objets surprenants et le désaxement de l'œuvre « Mastodo » changent la nature de l'axe, sans que la nouvelle nature ne soit réellement définie, ou claire. Le CJV suggère de porter une attention particulière au lien à tisser entre les éléments qui ponctuent l'axe ou à l'ajout d'éléments afin de ne pas nuire à la lecture et à la cohérence du concept.

Œuvres d'art

Monument Chénier

Le projet prévoit le déplacement vers le nord du monument Chénier sur l'ilot 1 pour favoriser sa mise en valeur et son appartenance à la logique du grand axe. Bien que le CJV questionnait son déplacement dans la première ébauche du concept, il lui apparait aujourd'hui justifiable. Le positionnement du monument Chénier à la suite des œuvres d'art datant des années 1980 lui semblait maladroit compte tenu de la nature des œuvres et du caractère historique du monument. Il juge aujourd'hui que le déplacement de l'œuvre « Mastodo » à l'extérieur de l'axe central et la redéfinition de la nature même de cet axe vers une série moins rigide d'éléments permet l'inclusion du monument Chénier. La conservation d'un plus grand nombre de pergolas permet d'ailleurs un filtre bienvenu entre ce monument et le reste de l'axe.

Pergolas

Le CJV se réjouit de voir un nombre significatif de pergolas conservées (20 sur 22). Il prend note de l'intention de la Ville d'en enlever davantage, mais en l'absence de dessins, il ne peut se prononcer à cet effet. Le CJV approuve le retrait des dalles de toit afin d'augmenter l'apport de lumière et le sentiment de sécurité, mais se questionne sur la possibilité de conserver les lames des pergolas qui en contenaient. Il rappelle qu'à l'origine l'œuvre était composée de trois systèmes ; des pergolas vides, des pergolas à lames et des pergolas pleines. Le CJV juge que le maintien des lames sur certaines structures permettrait un rappel du concept d'origine et un support intéressant à la végétation souhaitée. De plus, ces pergolas pourraient offrir une ombre relative privilégiée par certains utilisateurs. Le CJV se questionne d'ailleurs sur l'impact de leur retrait à la jonction des lames et des éléments conservés des pergolas. N'est-il pas préférable de conserver les œuvres tels qu'elles sont construites lorsque faire se peut ?

Deux systèmes régulent la conception des espaces de l'ilot 2 ; le système des pergolas tramé et orthogonal ainsi que le système plus organique et aléatoire des parterres. Ce dialogue entre les deux systèmes entraine des situations pouvant être perçues comme conflictuelles puisque certaines colonnes des pergolas semblent entrer en conflit avec les sentiers. Le CJV adhère à la superposition des deux systèmes, mais suggère néanmoins une certaine rigueur mathématique dans

la conception du parterre organique. À ce chapitre, le CJV considère que la conservation des pergolas prime sur l'aménagement des parterres et, en ce sens, il privilégie l'ajustement du sentier plutôt que le retrait éventuel d'une pergola.

Mastodo

L'œuvre « Mastodo » est déplacée afin de créer un signal d'appel à partir de la rue Saint-Denis. Le CJV comprend que le concept de la force de l'eau et de la fontaine prime sur l'emplacement d'origine dans l'approche de conservation. Il apprécie la programmation des jeux d'eau proposée par la fontaine. Le CJV est également favorable à la réalisation du mur d'eau vertical et à sa mise en lumière. Ce concept offre une continuité avec l'œuvre existante très intéressante. Le CJV se questionne toutefois sur la création d'un faux pont défini par deux bassins distincts formés par un dénivelé de 30 cm. Il juge problématique cette conception et suggère que les bassins soient simplement formés par le rabaissement progressif du parvis en conservant un point haut et sec entre les deux cuvettes pour le passage. Plutôt qu'un pont et la rupture qu'il implique, la continuité des surfaces permettrait une polyvalence plus sécuritaire de l'espace

Programmation

La Ville de Montréal souhaite revenir à l'essence de la programmation 1980, soit des aires de jeux à l'est, des aires de détente au centre et une place publique à l'ouest. Le CJV apprécie la clarté de cette position. Les concepteurs présentent pour le moment le grand axe comme étant une progression du minéral, à l'ouest, au végétal, à l'est, ainsi que par une programmation des activités moins spécifique vers l'ouest. Le CJV considère que le projet doit être cohérent avec l'intention exprimée par les concepteurs afin d'assurer la clarté du geste conceptuel. Pour le moment, le CJV considère que le projet s'en éloigne. Il ne perçoit pas assez la progression du minéral vers le végétal, car les ilots 3 et 4 se ressemblent trop. Le CJV considère que deux options sont envisageables; soit de modifier le projet pour qu'il réponde au concept et végétaliser davantage l'ilot 4, soit d'éliminer cette partie du discours et s'en tenir uniquement à la progression de l'intensité des équipements vers l'est.

Pavillon

Le projet prévoit la construction d'un restaurant café de 200 à 250 m^2 attaché à une emprise sous-terraine devant loger ses espaces mécaniques ainsi que ceux des fontaines. Le CJV comprend que l'ensemble des contraintes techniques du site sont un réel défi dans l'implantation du pavillon, notamment l'interdiction du ministère des Transports du Québec (MTQ) d'implanter un bâtiment de type permanent au-dessus de ses infrastructures ou appuyé à une de ses tours. Le CJV trouve dommage que le MTQ soit aussi intransigeant.

Cela dit, il comprend mal les principes de composition qui ont permis d'ancrer le nouveau pavillon. Une des forces du nouveau projet du square Viger, et notamment de l'ilot 2, réside dans la dualité de deux langages très forts : l'orthogonalité des éléments bâtis et de l'organicité du paysage. Le CJV considère que la forme actuelle du pavillon ne répond à aucune des deux logiques et crée un troisième discours étranger au site. Il approuve l'intention des concepteurs de s'inspirer du système des pergolas par l'utilisation du carré, mais remet en question l'idée d'introduire une disposition angulée des trois éléments de base qui brise la trame orthogonale de base. Le CJV croit que l'architecture du pavillon doit demeurer en second plan dans la composition d'ensemble du site, et ainsi donner la

priorité aux œuvres et au square. Il conçoit que l'architecture objet du pavillon doit posséder sa propre signature, mais celle-ci doit s'intégrer au site. Il rappelle par exemple que les pavillons restaurants de la Place des festivals s'inscrivent dans la logique du lieu tout en ayant une forte identité et une présence qui ne s'impose pas. Le CJV croit que le pavillon du square Viger peut marquer sa présence tout en jouant de simplicité.

Aussi, le CJV avait été séduit par l'idée de la serre dans le dernier concept. Tout en reconnaissant que les jardins « hypernature » peuvent jouer le même rôle, il suggère d'évaluer le potentiel de ce rappel historique « pittoresque » (et à potentiel éducatif) en prévoyant un lieu d'implantation, même si sa réalisation devait être différée. La présence d'une serre sur le site pourrait d'ailleurs créer un contraste enrichissant durant la saison hivernale (voir commentaire plus bas).

Circulation

Le CJV apprécie l'idée d'un grand parc linéaire et bien défini, mais considère les traversées véhiculaires très problématiques pour la sécurité des usagers. Un faux sentiment de sécurité est créé à l'intérieur du parc linéaire qui peut s'avérer extrêmement dangereux aux intersections entre l'axe minéral est-ouest et les traversées véhiculaires nord-sud. Le CJV considère que les signaux envoyés aux abords des rues devront être plus clairs et que des solutions (mesures de mitigation) devront être trouvées.

Le CJV encourage également la Ville de Montréal à poursuivre ses négociations avec le MTQ afin de fermer la bretelle de sortie Saint-Antoine/Berri. Il s'agit d'un enjeu extrêmement important pour la vitalité et la réussite de l'ensemble du secteur Champ-de-Mars dont fait partie le square Viger.

Végétation

Le CJV note une diminution des bassins de bio-rétention et l'augmentation des surfaces gazonnées libres. Il se réjouit de constater la possibilité d'arrimer plusieurs systèmes permettant la polyvalence et la perméabilité du site. Il souhaite néanmoins s'assurer que les surfaces proposées répondent aux normes prévues par la Ville de Montréal quant à la rétention de l'eau pluviale. Le nombre de bassins de bio-rétention est-il suffisant ? De plus, le CJV rappelle l'importance d'une véritable diversité des espèces, particulièrement des arbres, afin d'augmenter la résilience[1] et la permanence des aménagements étant donné les changements globaux et la haute probabilité que certaines espèces sont vouées à disparaitre.

Le projet prévoit également l'intégration ponctuelle de jardins « hypernature » à l'intérieur de pastilles rocheuses afin de créer des sous-lieux dynamiques à travers le grand axe minéral. Ces jardins sont définis par l'utilisation de végétaux peu communs en milieu urbain (roche, végétaux de sous-bois, mousse, conifères). Ces jardins ont pour objectif de surprendre les gens par leur caractère étrange. Le CJV est séduit par cette approche qu'il trouve très intéressante tant en terme de concept que pour l'apport significatif à la résilience du square, particulièrement grâce aux conifères. De plus, sans qu'il en soit fait mention, ces aménagements semblent être de type « xériscaping » et tolérant à la sécheresse, ce qui est bienvenue dans un contexte de changements climatiques. Le CJV se réjouit d'apprendre qu'un budget spécifique d'entretien à long terme y est assorti. Il souligne néanmoins l'importance de réaliser des

[1] La résilience étant ici définie de façon inclusive comme la capacité d'un écosystème à continuer de fonctionner malgré un stress ou la perte d'une de ses composantes (espèce).

aménagements les plus résistants possible exigeant un minimum d'entretien considérant les nouveaux enjeux climatiques actuels (sécheresse, pluie abondante, etc.).

Programmation hivernale

Le CJV se questionne sur la programmation hivernale du square, laquelle n'a pas du tout été mise en scène dans la présente présentation. Il considère qu'il est essentiel de penser le projet en fonction de son adaptation à la saison froide. Il recommande d'analyser dès maintenant la capacité des équipements proposés ou existants à s'adapter aux activités hivernales afin que l'ensemble du square soit utilisé à longueur d'année. Il s'agit ici d'un enjeu majeur qui permet d'assurer l'ancrage d'un projet à la culture nordique québécoise et montréalaise. Le CJV croit également qu'une mise en scène hivernale pourrait enrichir l'expérience du spectacle des œuvres d'art existantes et assurer l'esthétique du lieu en tout temps.

AVIS DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le CJV souligne l'importance du réaménagement du square Viger pour le domaine public de la Ville de Montréal ainsi que la qualité du projet d'aménagement qui lui a été présenté. Il émet un avis favorable à la réalisation du projet accompagné de commentaires visant à bonifier le projet;

- envisager la conservation des lames des pergolas existantes;
- privilégier la conservation des pergolas à l'aménagement des sentiers;
- privilégier le concept des jeux d'eau et de la mise en lumière du mur vertical en lien avec l'œuvre « Mastodo »;
- revoir la configuration du « pont » lié à l'aménagement de l'œuvre « Mastodo »;
- repenser l'approche du pavillon;
- apporter des solutions aux enjeux de circulations entre l'axe minéral est-ouest et les traversées véhiculaires nord-sud;
- poursuivre la discussion avec le MTQ afin de fermer la bretelle Saint-Antoine/Berri de l'autoroute Ville-Marie;
- s'assurer que les mesures de rétention de l'eau pluviale répondent aux normes de la Ville de Montréal;
- réfléchir à la programmation et à l'utilisation hivernale du site.

Président,

Original signé

Pierre Corriveau

Le 29 juin 2016

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 4 novembre 2016

POMERLEAU INC.
A/S MONSIEUR DANIEL ARGUIN
521, 6E AV N
SAINT-GEORGES (QC) G5Y 0H1

N° de décision : 2016-CPSM-1059207
N° de client : 2700000343

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EKI RENTAL
- HERVÉ POMERLEAU
- HERVÉ POMERLEAU INC.
- IMMEUBLES POZER
- LOCATION EKI
- NEILSON
- POMERLEAU
- POMERLEAU INC.
- SANTERRE
- SANTERRE ÉLECTRIQUE (2013)

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics,* RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). POMERLEAU INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **17 mars 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

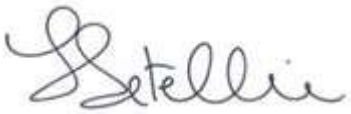

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1187488001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Objet :	Accorder un contrat à Pomerleau inc. d'un montant maximal de 26 679 533,00 $, taxes et contingences incluses, pour le réaménagement complet des îlots I et II du square Viger, d'un montant maximal de 30 867 779,72 $, taxes et contingences incluses, pour la réfection des rues et des trottoirs limitrophes aux îlots I et II du square Viger (rues Saint-Antoine, Berri et Saint-Denis et avenue Viger) et d'un montant maximal de 2 387 027,97 $, taxes et contingences incluses pour les travaux de la CSEM, soit un montant total de 59 934 340,69 $ - Dépense totale de 63 222 620,09 $, taxes, contingences et incidences incluses. Cette dépense totale inclut tous les frais reliés aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Appel d'offres public (17-6870) – (2 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1449 Intervention et Répartition des coûts- GDD1187488001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-26

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1187488001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Objet :	Accorder un contrat à Pomerleau inc. d'un montant maximal de 26 679 533,00 $, taxes et contingences incluses, pour le réaménagement complet des îlots I et II du square Viger, d'un montant maximal de 30 867 779,72 $, taxes et contingences incluses, pour la réfection des rues et des trottoirs limitrophes aux îlots I et II du square Viger (rues Saint-Antoine, Berri et Saint-Denis et avenue Viger) et d'un montant maximal de 2 387 027,97 $, taxes et contingences incluses pour les travaux de la CSEM, soit un montant total de 59 934 340,69 $ - Dépense totale de 63 222 620,09 $, taxes, contingences et incidences incluses. Cette dépense totale inclut tous les frais reliés aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Appel d'offres public (17-6870) – (2 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Intervention financière_GDD no 1187488001.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nathalie N HÉBERT
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514 868-4567

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-13

Corinne ANDRIEU
Chef de division ressources financières et matérielles
Tél : 514 872-2995
Division : Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187488001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Objet :	Accorder un contrat à Pomerleau inc. d'un montant maximal de 26 679 533,00 $, taxes et contingences incluses, pour le réaménagement complet des îlots I et II du square Viger, d'un montant maximal de 30 867 779,72 $, taxes et contingences incluses, pour la réfection des rues et des trottoirs limitrophes aux îlots I et II du square Viger (rues Saint-Antoine, Berri et Saint-Denis et avenue Viger) et d'un montant maximal de 2 387 027,97 $, taxes et contingences incluses pour les travaux de la CSEM, soit un montant total de 59 934 340,69 $ - Dépense totale de 63 222 620,09 $, taxes, contingences et incidences incluses. Cette dépense totale inclut tous les frais reliés aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Appel d'offres public (17-6870) – (2 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT 1187488001.xlsVirement crédit - GDD 1187488001.xlsx

1449 Intervention et Répartition des coûts- GDD1187488001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel D DESJARDINS
Fanny Lalonde-Gosselin, auteur
Préposé(e) au budget 514 872-8914
Tél :
Jorge Palma Gonzalez, co-auteur
Préposé au budget 514 872-4014

Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-05

Maria BARDINA
Conseillère budgetaire

Tél : 514 872-2563

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.33

2018/08/20 13:00

(2)

Dossier # : 1187488001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Objet :	Accorder un contrat à Pomerleau inc. d'un montant maximal de 26 679 533,00 $, taxes et contingences incluses, pour le réaménagement complet des îlots I et II du square Viger, d'un montant maximal de 30 867 779,72 $, taxes et contingences incluses, pour la réfection des rues et des trottoirs limitrophes aux îlots I et II du square Viger (rues Saint-Antoine, Berri et Saint-Denis et avenue Viger) et d'un montant maximal de 2 387 027,97 $, taxes et contingences incluses pour les travaux de la CSEM, soit un montant total de 59 934 340,69 $ - Dépense totale de 63 222 620,09 $, taxes, contingences et incidences incluses. Cette dépense totale inclut tous les frais reliés aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Appel d'offres public (17-6870) – (2 soumissionnaires).

Rapport- mandat SMCE187488001.pdf

Dossier # :1187488001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 20 août 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187488001

Accorder un contrat à Pomerleau inc. d'un montant maximal de 26 679 533,00 $, taxes et contingences incluses, pour le réaménagement complet des îlots I et II du square Viger, d'un montant maximal de 30 867 779,72 $, taxes et contingences incluses, pour la réfection des rues et des trottoirs limitrophes aux îlots I et II du square Viger (rues Saint-Antoine, Berri et Saint-Denis et avenue Viger) et d'un montant maximal de 2 387 027,97 $, taxes et contingences incluses pour les travaux de la CSEM, soit un montant total de 59 934 340,69 $ - Dépense totale de 63 222 620,09 $, taxes, contingences et incidences incluses. Cette dépense totale inclut tous les frais reliés aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Appel d'offres public (17-6870) – (2 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187488001
Accorder un contrat à Pomerleau inc. d'un montant maximal de 26 679 533,00 $, taxes et contingences incluses, pour le réaménagement complet des îlots I et II du square Viger, d'un montant maximal de 30 867 779,72 $, taxes et contingences incluses, pour la réfection des rues et des trottoirs limitrophes aux îlots I et II du square Viger (rues Saint-Antoine, Berri et Saint-Denis et avenue Viger) et d'un montant maximal de 2 387 027,97 $, taxes et contingences incluses pour les travaux de la CSEM, soit un montant total de 59 934 340,69 $ - Dépense totale de 63 222 620,09 $, taxes, contingences et incidences incluses. Cette dépense totale inclut tous les frais reliés aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Appel d'offres public (17-6870) – (2 soumissionnaires).

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 10 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris le caractère complexe du travail de réaménagement du square Viger et, de ce fait, ils ont salué la qualité de la présentation faite par le Service.

Ils ont aussi compris que la coordination avec le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) et la Commission des services électriques (CSEM) sera un enjeu de première importance pour ce chantier.

Pour la Commission, la présence de seulement deux soumissionnaires pour un tel projet est le reflet de la ''surchauffe'' qui prévaut actuellement sur le marché de la construction et de l'aménagement. Les membres sont également d'avis que le coût du projet et la réputation de lenteur de la Ville dans le paiement de ses fournisseurs ont aussi contribué à ce résultat.

Enfin, les membres ont jugé intéressant, dans le concept d'aménagement et d'animation du lieu, qu'un espace soit prévu pour la présence d'un intervenant social, compte tenu de la fréquentation historique de ce lieu par des clientèles fragilisées. Ils ont bien noté que le Service de la diversité sociale et des sports était associé à cette démarche.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187488001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.34

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1181009010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la réalisation de travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'îlot Clark de même que la réalisation de divers travaux d'infrastructures et d'aménagement dans les rues Clark (entre Sainte-Catherine de De Montigny) et De Montigny (entre Clark et Saint-Urbain). Dépense totale maximale de 59 263 238,30 $, taxes incluses (travaux : 50 757 226,58 $ + contingences : 7 106 011,72 $ + bonis de performance potentiels : 400 000 $ + incidences : 1 000 000 $). Appel d'offres public no. 402410 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :
1. d'autoriser, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, une dépense totale maximale de 59 263 238,30 $, incluant taxes, contingences, bonis de performance potentiels et incidences, pour les travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'esplanade Clark de même que la réalisation de divers travaux d'infrastructures et d'aménagement dans les rues Clark (entre les rues Sainte-Catherine de De Montigny) et De Montigny (entre les rues Clark et Saint-Urbain);

2. d'accorder au seul soumissionnaire, Entreprise de Construction T.E.Q. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission et avec l'ajout de bonis de performance potentiels, soit pour une somme maximale de 58 263 238,30 $, incluant taxes et contingences (excluant les incidences), conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 402410;

3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 98,9% par la ville centre et à 1,1% par la Commission des services électriques de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-20 00:59

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181009010**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la réalisation de travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'îlot Clark de même que la réalisation de divers travaux d'infrastructures et d'aménagement dans les rues Clark (entre Sainte-Catherine de De Montigny) et De Montigny (entre Clark et Saint-Urbain). Dépense totale maximale de 59 263 238,30 $, taxes incluses (travaux : 50 757 226,58 $ + contingences : 7 106 011,72 $ + bonis de performance potentiels : 400 000 $ + incidences : 1 000 000 $). Appel d'offres public no. 402410 - 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Le grand projet du Quartier des spectacles - Secteur de la Place des Arts porte principalement sur l'aménagement de divers lieux publics, le réaménagement de rues et la reconstruction d'infrastructures souterraines aux abords de la Place des Arts. Le projet vise à soutenir la vocation culturelle propre au secteur, à faire de ce dernier une destination de classe internationale et à transformer le quartier en un milieu convivial et attrayant.
Le projet a été divisé en quatre grandes phases, soit :

phase 1 : l'aménagement de la place des Festivals et le réaménagement de la rue Jeanne-Mance;
phase 2 : l'aménagement de la Promenade des Artistes et du Parterre;
phase 3 : le réaménagement de la rue Sainte-Catherine;
phase 4 : le réaménagement de la rue Saint-Urbain (phase 4A) de même que le réaménagement des rues Clark et De Montigny et l'aménagement de l'îlot Clark (phase 4B).

Les phases 1 à 3 de même que la phase 4A sont complétées. Le présent dossier porte sur la phase 4B, qui inclut de façon plus spécifique :

· la construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'esplanade Clark;
· la réalisation de travaux touchant la voirie, les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les réseaux techniques urbains, l'éclairage, les feux de circulation et les aménagements de surface des rues Clark (entre les rues Sainte-Catherine et De Montigny) et De Montigny (entre les rues Clark et Saint-Urbain).

La phase 4B a été divisée en deux lots de construction. Le lot 1 a été complété à l'automne 2017 et portait sur la décontamination et la préparation du site (voir résolution CM17

0770). Le lot 2, auquel est lié le présent dossier de façon plus spécifique, vise à proprement parler la réalisation des travaux de construction et d'aménagement du site.

Pour ces travaux, l'appel d'offres public no. 402410 a été lancé le 26 mars 2018. La durée de publication prévue initialement, excluant les dates de lancement et d'ouverture, était de 28 jours calendrier, ce qui représentait 13 jours de plus que le minimum prescrit, en vertu de la *Loi sur les cités et villes* . À la suite de demandes de soumissionnaires potentiels et afin d'accorder plus de temps pour la préparation des soumissions, un délai additionnel de 7 jours calendrier a été consenti. La date d'ouverture des soumissions a donc été reportée au 1er mai 2018, ce qui porte la durée totale de l'appel d'offres à 35 jours (excluant les journées de publication et d'ouverture des soumissions).

L'appel d'offres a été publié dans Le Devoir et le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO). Le délai de validité des soumissions a été fixé à 120 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 29 août 2018.

Neuf (9) addendas ont été publiés afin de répondre aux questions des preneurs du cahier des charges et de les aviser de modifications apportées aux documents d'appel d'offres.

Voici les principaux éléments couverts dans ces addendas :

Numéro d'addenda	Date de publication	Contenu
1	28 mars 2018	Ajout, notamment, des plans et devis techniques de Bell et de la CSÉM. Clarifications et ajustements aux clauses administratives spéciales quant aux clauses particulières d'Énergir. Ajout au bordereau de soumission, notamment, des travaux de Bell et de la CSÉM.
2	6 avril 2018	Ajout, notamment, des plans et devis en électricité et en télégestion (réfrigération). Ajustements au bordereau de soumission, notamment, aux quantités en réfrigération.
3	11 avril 2018	Ajustements, notamment, aux plans et devis en architecture (ex. type de finitions), architecture de paysage (ex. balustrade de la patinoire) et ingénieries (ex. structure, électricité, civil). Réponses à des questions des soumissionnaires potentiels. Ajustements au bordereau de soumission, notamment, des quantités en aménagement paysager et éclairage extérieur.
4	13 avril 2018	Report de la date d'ouverture des soumissions du 24 avril au 1er mai 2018.
5	17 avril 2018	Ajustement et clarifications, notamment, aux plans et devis d'architecture et en électricité. Réponses à des questions des soumissionnaires potentiels.
6	18 avril 2018	Ajustements et clarifications aux plans et devis en architecture (ex. profil des cadres et portes), en architecture du paysage (ex. boîtier de services) et en ingénieries (électricité / télécom, mécanique, structure). Clarifications et ajustements aux clauses

		administratives spéciales, notamment, quant aux clauses portant sur les clôtures de chantier, les conditions hivernales et certains types de travaux. Ajustements au bordereau de soumission, notamment, aux quantités en aménagement paysager et éclairage extérieur.
7	20 avril 2018	Réponses à des questions des soumissionnaires potentiels. Ajustements et clarifications aux plans et devis en mécanique et réfrigération.
8	23 avril 2018	Ajustements et clarifications aux plans et devis en architecture (ex. coupe du caniveau au plancher du sous-sol) et en ingénierie (ex. mécanique et électricité). Réponses à des questions des soumissionnaires potentiels. Ajustements et précisions au bordereau de soumission, notamment, en architecture du paysage (ex. éléments de granite et mobilier urbain).
9	25 avril 2018	Ajustements et clarifications au devis en réfrigération. Réponses à des questions des soumissionnaires potentiels. Ajustements et précisions au bordereau de soumission, notamment, en télécom.

Mentionnons finalement :

· qu'un ajustement du contrat des firmes mandatées par la Ville pour surveiller les travaux, excluant ceux liés à la réfrigération de la patinoire, est proposé et fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct portant le numéro 1181009011;
· qu'un ajustement du contrat de la firme mandatée par la Ville pour surveiller les travaux de réfrigération de la patinoire (voir résolution CE16 1081) sera proposé prochainement;
· que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) agit à titre d'exécutant pour la réalisation de l'esplanade Clark et que le service requérant est le Service de la culture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1965 - 20 décembre 2017 - Conclure avec Consultants Legico-CHP inc. et GLT+ inc. des ententes-cadres d'une durée de deux (2) ans pour des montants respectifs de 210 289,28$ et 133 658,44$ (taxes incluses), pour la fourniture de services professionnels en estimation de coûts de construction - Appel d'offres public 17-16434 - 7 soumissionnaires - Approuver les projets de conventions à cette fin.
CM17 1235 - 25 septembre 2017 - Approuver la convention modifiée de Les architectes FABG inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, en ingénierie et en architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles.

CE16 1081 - 15 juin 2016 - Octroyer un contrat d'une valeur totale de 111 830,09 $ à Petropoulos, Bomis & associés inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie de réfrigération pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépense totale de 111 830,09 $ taxes incluses (contrat : 97 243,56 $ + contingences : 14 586,53 $) - Appel d'offres public 16-15227 (3 soumissionnaires, dont 2 soumissions conformes) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM17 0770 - 12 juin 2017 - Octroyer un contrat d'une valeur totale de 3 247 000 $, taxes incluses, à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation de travaux de terrassement et de décontamination de l'îlot Clark dans le Quartier des spectacles. Dépense totale de 3 571 700 $, taxes incluses. Appel d'offres public 402420.

CM17 0194 - 20 février 2017 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération ».

CG16 0431 - 22 juin 2016 - Octroyer un contrat de services professionnels à Les architectes FABG, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépense totale de 3 550 896,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15226 (7 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG16 0061 - 28 janvier 2016 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles ».

CG09 0049 - 2 avril 2009 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 500 000 $ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des spectacles ».

CG08 0038 - 31 janvier 2008 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 108 000 000 $ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des Spectacles ».

DESCRIPTION

Description des travaux
Le présent dossier porte sur l'octroi d'un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, de travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'îlot Clark de même que la réalisation de divers travaux d'infrastructures et d'aménagement dans les rues Clark (entre les rues Sainte-Catherine de De Montigny) et De Montigny (entre les rues Clark et Saint-Urbain) (voir document « Plan d'ensemble de l'îlot Clark » en pièce jointe).

De façon plus spécifique, ces travaux incluent :
· la construction d'un bâtiment multifonctionnel d'une superficie de plancher de 4 925 m² comprenant notamment un chalet urbain accessible au public (espace de location de patins, vestiaires, grand salon pour la détente, toilettes, salle d'allaitement, etc.), des espaces pour une offre alimentaire et des salles polyvalentes (pour des activités programmées, l'accueil de groupes scolaires et la production d'événements), des locaux techniques pour l'opération du site, un entrepôt pour le mobilier urbain de la Ville à l'usage des festivals et trois terrasses à l'étage;
· la construction d'une patinoire extérieure réfrigérée de 1 890 m² comprenant notamment un système de réfrigération intégré dans une dalle de béton et une balustrade démontable;
· l'aménagement d'un lieu public de 3 850 m² comprenant notamment des plantations, un revêtement de sol en pavés de granite, un système d'éclairage, des infrastructures pouvant accueillir des systèmes multimédias / scénographiques et un réservoir souterrain de

rétention des eaux pluviales;
· la réalisation, dans les rues Clark et De Montigny, de travaux touchant notamment la voirie, les réseaux d'aqueduc et d'égouts, l'éclairage, les feux de circulation et les aménagements de surface (plantations, mobilier urbain, pavés de béton, etc.).

Précisons que :
· des travaux de déplacement sont requis sur les réseaux techniques urbains (ou RTU) de la Commission des services électriques de Montréal (ou CSÉM) et de Bell en raison du projet. Ces travaux ont été intégrés au bordereau de soumission de l'appel d'offres no. 402410 et seront financés en partie par la Ville (voir document « QDS - Entente Bell - 10.07.08 - Signée » en pièce jointe);
· des travaux de déplacement sont également requis sur les RTU d'Énergir. Ces travaux seront réalisés par l'organisme. Des frais incidents sont donc prévus pour ces travaux, qui seront financés en partie par Énergir et en partie par la Ville (voir document « Esplanade Clark - Entente GazMetro-Ville » en pièce jointe).

Contingences et incidences

Le bordereau de soumission prévoit 14% de contingences. Ce pourcentage a été fixé en tenant compte, notamment, de la complexité des travaux.

Des dépenses incidentes sont également prévues pour un total de 1 000 000 $, taxes incluses. Celles-ci comprennent des dépenses relatives aux RTU, aux communications, au marquage et à la signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle des matériaux. Le détail de l'enveloppe des incidences applicables au contrat est disponible en pièce jointe.

Bonis et pénalités

Afin d'encourager la mise en place de mesures d'accélération du chantier deux bonis potentiels sont prévus au contrat. De façon plus spécifique, l'adjudicataire :

· pourra obtenir un premier boni de 15 000$ par jour ouvrable s'il complète tous les travaux du bâtiment avant le 368^{e} jour calendrier suivant la date de réception de l'ordre de commencer les travaux (c'est-à-dire avant la mi-septembre 2019). Le montant maximal de ce boni ne pourra dépasser 150 000$, taxes incluses.
· pourra obtenir un second boni de 25 000$ $ par jour ouvrable s'il complète tous les travaux compris dans le contrat avant le 473^{e} jour de calendrier suivant la date de réception de l'ordre de commencer les travaux (c'est-à-dire avant la fin de 2019). Le montant maximal de ce boni ne pourra dépasser 250 000 $, taxes incluses.

En contrepartie, l'adjudicataire devra payer une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé pour chaque jour de calendrier de retard par rapport à un certain nombre de dates butoirs fixées au contrat.

JUSTIFICATION

Justification des travaux
En accord avec les objectifs fixés pour le projet du Quartier des spectacles (voir rubrique « Contexte »), les travaux prévus visent notamment :

· l'aménagement d'un nouveau lieu public sur un terrain vacant d'environ 5 000 m². Complémentaire avec le Parterre et la place des Festivals par son caractère plus intimiste, ce lieu offrira notamment un espace pour la tenue d'événements et la détente;
· la construction d'une patinoire extérieure réfrigérée qui permettra d'ajouter une activité d'envergure à la programmation hivernale du quartier;

· la construction d'un bâtiment multifonctionnel répondant à plusieurs besoins du secteur;
· le réaménagement des rues Clark et De Montigny, dans le respect de la signature des aménagements du secteur de la Place des Arts.

Soulignons que les travaux faisant l'objet du présent dossier s'inscrivent dans la continuité de ceux de décontamination et de préparation du site réalisés à l'automne 2017 (voir résolution CM17 0770).

Résultats du processus d'appel d'offres

Sur 18 preneurs du cahier des charges, un seul a déposé une soumission (6 %) et 17 n'en ont pas déposé (94 %). La liste des preneurs du cahier des charges est fournie en pièce jointe.

Parmi les 17 firmes n'ayant pas déposé de soumission :

· une est en fait la firme embauchée par le Ville pour produire l'estimation de contrôle;
· 5 se sont identifiées comme étant des sous-traitants;
· 11 n'ont pas donné de motif pour leur désistement.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres, soit le nom du seul soumissionnaire conforme, le prix proposé et l'estimation de contrôle effectuée par les professionnels externes, le tout incluant les taxes. Il présente également l'écart entre la plus basse soumission conforme reçue et l'estimation de contrôle effectuée par les professionnels externes.

RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS *(taxes incluses)*				
FIRME SOUMISSIONNAIRE CONFORME		**PRIX**	**CONTINGENCES**	**TOTAL**
1	Entreprise de Construction T.E.Q. inc.	51 677 026,58 $	7 234 783,72 $	58 911 810,30 $
Estimation des professionnels externes (GLT + inc.)		40 549 317,15 $	6 601 051,63 $	47 150 368,78 $
Coût moyen des soumissions reçues ($)				**58 911 810,30 $**
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				**0,0%**
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			**($)**	**11 761 441,52$**
			(%)	**24,9%**

Étant donné qu'Entreprise de Construction T.E.Q. inc. (ou T.E.Q. inc.) est la seule firme à avoir déposé une soumission, un processus de négociation a été mené. À l'issue de ce processus, T.E.Q. inc. a consenti à une réduction de son prix de 1 048 572 $, incluant taxes. Le montant total révisé de sa soumission, après négociations, s'élève à 57 863 238,30 $, incluant taxes et contingences.

La firme externe ayant effectué l'estimation de contrôle durant l'appel d'offres (c'est-à-dire GLT + inc.) a par ailleurs jugé qu'une correction de son prix estimé était requise à la suite de la rectification des prix et des quantités de certains éléments (ex. charges générales, ouvrages en béton du bâtiment, portes de garage, ascenseurs et monte-charge, travaux

d'électricité et télécom). À l'issue de ce processus, GLT + inc. a corrigé son prix estimé de 3 061 573,39 $ à la hausse, incluant taxes. Le montant total corrigé de son estimation s'élève ainsi à 50 211 942,17 $, incluant taxes et contingences.

À la suite des négociations avec T.E.Q. inc. et de la correction de l'estimation de contrôle, l'écart entre les deux prix est donc de 15,2%. Le tableau ajusté d'analyse des résultats suite à la révision du prix de T.E.Q. inc. et la correction de l'estimation par GLT + inc. est fourni en pièce jointe.

Conformité de la soumission

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

L'adjudicataire recommandé, T.E.Q. inc., a fourni une preuve du renouvellement de son attestation de l'Autorité des marchés financiers et celle-ci est valide jusqu'au 19 décembre 2019. Une copie de cette attestation est fournie en pièce jointe au dossier.

Des validations ont par ailleurs été faites selon lesquelles T.E.Q. inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec ni du Registre des entreprises non admissibles.

Après vérification, T.E.Q. inc. respecte également les dispositions de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Commission sur l'examen des contrats (CEC)

Le contrat faisant l'objet du présent dossier devra être soumis à la CEC, car :
· sa valeur dépasse 10 M$;
· une seule soumission conforme a été reçue dans le cadre de l'appel d'offres;
· un écart de prix, entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire, est de plus de 20%.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat prévu pour T.E.Q. inc. s'élève à 58 263 238,30 $, taxes incluses, et comprend un montant de 50 757 226,58 $, taxes incluses, pour les travaux, un montant de 7 106 011,72 $, taxes incluses, pour les contingences et un montant de 400 000 $, taxes incluses, pour les bonis de performance potentiels.
La dépense totale maximale prévue est de 59 263 238,30$, taxes incluses, car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 1 000 000 $, taxes incluses.

Dépense assumée par la ville centre

La dépense totale maximale prévue sera assumée à 98,9 % par la ville centre, pour un montant de 58 597 912,53$, taxes incluses.

Un montant de 53 507 704,65 $, net de ristourne, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17 - 029 Amén. réamén. Quartiers des spectacles.

Dépenses assumées par la CSÉM

La dépense totale maximale prévue sera assumée à 1,1 % par la CSÉM, pour un montant de 665 325,77 $, taxes incluses soit un montant de 594 289.48$ net de ristourne. Ce montant sera fiancé par le règlement d'emprunt de 18-007 Travaux généraux et d'addition au réseau municipal de conduits souterrains - CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En conformité avec le Plan d'action de l'administration municipale (PAAM) inclus dans le Plan Montréal durable 2016-2020, une série d'interventions visant l'atteinte des objectifs de la Ville en matière de développement durable ont été intégrées au projet de l'îlot Clark. Parmi ces interventions, on retrouve notamment :

· la plantation d'environ 75 arbres de 5 essences différentes dans des fosses de grande dimension (action 4 du PAAM);
· la construction d'un bâtiment public comprenant, entre autres, un toit vert de 630 m² (action 5 du PAAM), un système de géothermie pour le chauffage et la climatisation (action 3 du PAAM) et un système de récupération de la chaleur du système de réfrigération de la patinoire (action 3 du PAAM);
· le recueillement des eaux de ruissellement du bâtiment et de la patinoire pour les besoins d'arrosage extérieur (action 7 du PAAM);
· la réhabilitation des sols du site, selon un plan soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (action 8 du PAAM);
· l'ajout, sur un terrain vacant d'environ 5 000 m², d'un nouveau lieu public pouvant accueillir des événements dans le Quartier des spectacles (action 10 du PAAM);
· l'intégration de diverses mesures favorisant l'accessibilité universelle au lieu public et au bâtiment construits (action 11 du PAAM);
· la construction d'une patinoire extérieure accessible autant aux Montréalais qu'aux visiteurs de tous les âges (action 12 du PAAM).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de respecter le calendrier de réalisation de l'îlot Clark, il est nécessaire que les travaux d'aménagement du site commencent dès le mois de septembre 2018.
Le secteur d'intervention correspond au site de l'îlot Clark et ses abords, ce qui limite les impacts prévus des travaux sur la circulation. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts seront tout de même mises en œuvre, un devis de maintien de la circulation a été développé de concert avec les intervenants concernés.

Enfin, dans une optique de collaboration avec ses partenaires, la Ville mobilisera un agent de liaison tout au long du chantier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Décisions du conseil municipal quant à l'ajustement des contrats de services professionnels et l'octroi du contrat de travaux du lot 2 de l'îlot Clark : 20 août 2018.
· Début du chantier et des activités de surveillance : début septembre 2018.

· Fin du chantier et acceptation provisoire des travaux : fin juin 2020. Il est à noter qu'un boni potentiel est prévu pour l'entrepreneur si les travaux sont complétés avant la fin de 2019 (voir document « QDS - AO 420410 - Article sur boni » en pièce jointe).

· Acceptation définitive des travaux : fin juin 2021. Dans l'éventualité où l'entrepreneur obtiendrait le boni indiqué au point précédent, l'acceptation définitive des travaux pourrait être faite avant la fin de 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures_voirie et transports
Stéphane RICCI, Service de la culture
Alain DUFRESNE, Ville-Marie

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 10 juillet 2018
Stéphane RICCI, 10 juillet 2018
Alain DUFRESNE, 10 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BERNARD-MONTPETIT
conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514 872-5275
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-09

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Tél : 514 872-4781
Télécop. : 872-0049

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Tél : 514 868-4400
Approuvé le : 2018-07-18

Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-19

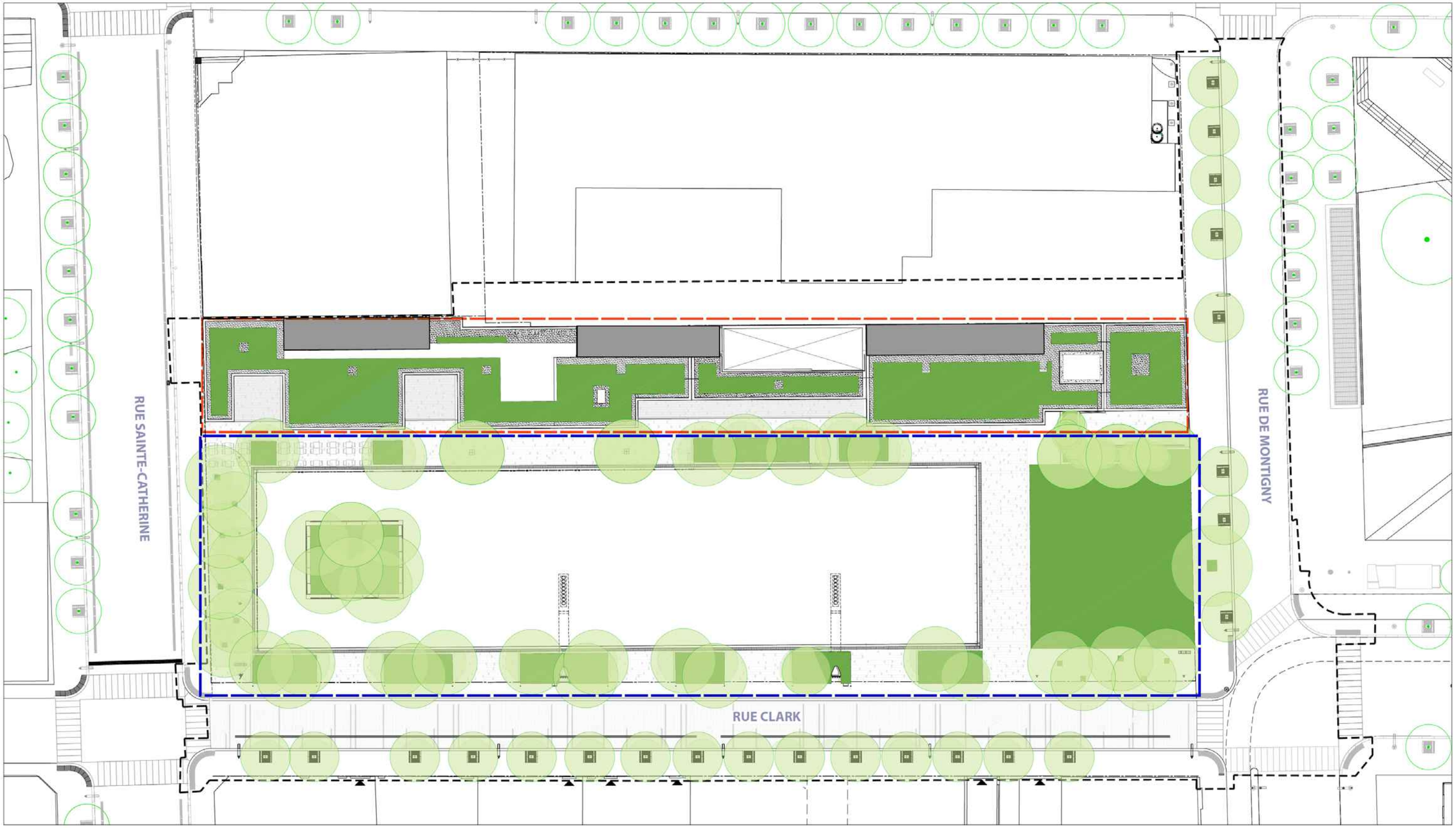

PLAN D'ENSEMBLE - PROJET DE L'ÎLOT CLARK

QUARTIER DES SPECTACLES, SECTEUR DE LA PLACE DES ARTS

0 5 10 20 mètres

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

LIEU PUBLIC / PATINOIRE

BÂTIMENT

projet N

GazMétro
la vie en bleu

Montréal, le 16 Mars 2018

Pierre Sainte-Marie
Chef de division
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des Grands Projets – Portefeuille 4
303, rue Notre-Dame Est – Niveau SS -1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Objet : Demande de modification au réseau de distribution de Gaz Métro – Évaluation des coûts des travaux

Numéro de projet **:** 60-003531

Monsieur,

La présente fait suite à notre lettre du 2 février 2017 concernant la demande de déplacement des infrastructures du réseau de distribution de Gaz Métro pour les travaux que la municipalité de Montréal (ci-après la « **Municipalité** ») prévoit réaliser sur la rue Clark entre la rue Ste-Catherine et de Montigny.

Comme indiqué à notre dernière correspondance, nous vous transmettons par la présente l'évaluation des coûts des travaux de déplacement et de reconstruction du réseau de distribution (ci-après les « **Travaux** ») indiquant également leur répartition, laquelle a été établie conformément à l'entente intervenue entre Gaz Métro et l'Union des municipalités du Québec (ci-après l'« **Entente** »). En effet, selon l'article 2 de l'Entente, la Municipalité doit rembourser à Gaz Métro les coûts de déplacement et de reconstruction de ses infrastructures en proportion de la valeur de celles-ci non encore amorties lorsqu'elles ont plus de 5 ans ou en totalité lorsqu'elles n'ont pas encore atteint cet âge.

Les Travaux à être effectués comprennent : la déviation de 118m de conduite 114,3mm d'acier CL-400 ainsi que le renouvellement des 2 branchements sur cette section.

Le coût total des Travaux est évalué à **98 839,04$** (sans les frais d'estimation) plus les taxes applicables.

Toutefois, comme mentionné à notre dernière correspondance, Gaz Métro facturera la Municipalité en fonction du coût réel des Travaux plus les taxes applicables. Conformément à l'Entente, la Municipalité doit assumer ce coût dans une proportion de **25,8%,** soit pour un montant estimé de **25 500, 47$** plus les taxes applicables. Ce pourcentage pourra faire l'objet d'un ajustement en fonction des infrastructures réellement touchées par les Travaux une fois ceux-ci terminés.

GazMétro
la vie en bleu

Nous vous rappelons de plus que la Municipalité assume tous les coûts afférents à la préparation de la présente évaluation, lesquels seront facturés en sus. Ces coûts représentent un montant de **10 636,93$** plus les taxes applicables.

Par la signature de la présente lettre, la Municipalité s'engage à assumer le coût réel des Travaux conformément aux modalités qui y sont énoncées. À cet égard, veuillez nous retourner la présente dûment signée par le représentant autorisé de la Municipalité à l'adresse suivante :

David Hudon, ing.
Charger de Projets
Énergir
11401 LJ Forget,
Anjou, Qc H1J 2Z8

Projet : 60-003531

La présente évaluation sera valide pour une durée de **30** jours suivant l'émission de la présente. Conséquemment, à défaut de transmettre à Gaz Métro l'original de la présente lettre dûment signée le 15 avril 2018, Gaz Métro se verra dans l'obligation de procéder à une nouvelle évaluation des coûts aux entiers frais de la Municipalité.

Un délai minimum de **60** jours ouvrables à partir de la date de réception par Gaz Métro de l'original de la présente lettre dûment signée est requis afin de débuter la planification des Travaux.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec M. David Hudon au 514-356-8777 p.3719.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

David Hudon

David Hudon, ing.
Chargé de projets

GazMétro
la vie en bleu

J'ai lu, je comprends et je suis dûment autorisé à signer au nom de la Municipalité pour accepter les modalités énoncées à la présente lettre.

Projet : 60-003531

J'ai signé ~~le~~ Montréal, ~~à~~ le 4 avril 2018

Signature

Nom du signataire (en lettres moulées)

Titre et Fonction

Adresse de facturation (si différente de l'adresse de service)
N° de téléphone cellulaire
N° de téléphone au travail
N° de téléphone à la résidence
Nom de la personne-ressource (si différente du signataire)
N° de téléphone de la personne-ressource

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie
et des transports (SIVT)
Direction de la gestion du portefeuille de projets
Division du portefeuille de projets n° 4
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 10 juillet 2018

Monsieur Frédéric Boucher
Gestionnaire principal, Approvisionnement réseau
Bell Canada
3000, boulevard Industriel 1
Laval (Québec) H7L 4C4
Courriel : frederic.boucher@bell.ca

Objet : Travaux sur les réseaux techniques urbains de Bell dans la rue Clark, entre les rues Sainte-Catherine et De Montigny (Projet de l'îlot Clark) - Entente sur le partage des coûts entre la Ville de Montréal et Bell

V/Réf : H55176
N/Soumission : 402410

Monsieur Boucher,

Dans le cadre du projet de l'îlot Clark du Quartier des spectacles, des travaux sont prévus en 2018-2019 dans la rue Clark, entre les rues Sainte-Catherine et De Montigny. Ces travaux incluent, sans nécessairement s'y limiter : la reconstruction d'une conduite d'aqueduc, le déplacement d'une conduite d'Énergir, la réalisation de divers travaux sur les équipements de la CSÉM, la reconstruction de la chaussée et le réaménagement des trottoirs.

En lien avec les travaux décrits ci-dessus, les interventions suivantes ont ainsi été jugées requises sur les actifs de Bell (voir document « H55176 - Plans Bell 401 et 402 » en pièce jointe):

- bris de massifs, soutènement de conduits et reconstruction de massifs;
- reconstruction d'une cheminée d'un puits d'accès.

Comme convenu verbalement entre les deux parties, la Ville a intégré dans son appel d'offres public no. 402410 la totalité des travaux ci-dessus. À la suite de l'ouverture des soumissions, l'octroi d'un contrat conforme au principe d'intégration suivant sera recommandé aux instances décisionnelles de la Ville : un entrepreneur général exécutera l'entièreté des travaux de la Ville et un de ses sous-traitants, accrédité par Bell, réalisera la portion des travaux portant sur les actifs de l'entreprise.

Selon l'entente signée le 23 avril 2018 (voir document « H55176 – Lettre Entente Bell-Ville Esplanade Clark » en pièce jointe), la Ville et Bell se sont engagés à payer chacun 50% des coûts réels des travaux jugés requis sur les actifs de l'entreprise. La Ville s'est engagée, par la

même occasion, à soumettre à Bell les prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme pour consentement à la suite de l'appel d'offres no. 402410.

Les prix soumis lors de l'appel d'offres no. 402410 pour les travaux sur les actifs de Bell s'élèvent à 310 483,82 $, taxes et contingences incluses. Le bordereau de soumission prévoit 14% de contingences (voir document « Bordereau des travaux de Bell – AOP no. 402410 » en pièce jointe).

Lors de l'exécution des travaux, si l'adjudicataire ou son sous-traitant accrédité rencontrent certains imprévus liés aux travaux effectués sur les actifs de Bell, les coûts réels engendrés par ces imprévus seront répartis entre l'entreprise et la Ville selon la méthode de partage établie dans l'entente signée le 23 avril 2018. Le cas échéant, un avis de changement sera préparé et devra être cosigné par le surveillant de Bell et celui de la Ville. Précisons que les imprévus pourraient être facturés en sus de la somme prévue dans la présente et ne pourront être refusés par ni l'une ni l'autre des deux parties sans motif raisonnable.

Prière de nous retourner la présente dûment signée par une personne autorisée avant le 12 juillet 2018 afin que notre équipe puisse l'intégrer au dossier d'octroi de contrat qui sera soumis aux instances décisionnelles de la Ville en lien avec l'appel d'offres no. 402410.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Louis-Philippe Charest, chargé de projet, au 514-872-5822.

Coordialement,

Pierre Sainte-Marie
Chef de division

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville procède à l'octroi du contrat et à la réalisation du projet décrit.

J'ai signé le 11 Juillet 2018 à 19 h 00

FRÉDÉRIC BOUCHER
Signature et Nom du signataire (en lettres moulées)

p.j. H55176 – Plans Bell 401 et 402
H55176 – Lettre Entente Bell-Ville Esplanade Clark, 23 avril 2018
Bordereau des travaux de Bell - AOP no. 402410
Documents de soumission Bell (Lettre Espace clos, Référence du projet, Liste de prix Bell – Projets MOU 2017)

c. c. M. Louis-Philippe Charest, Chargé de projets, SIVT, Portefeuille de projets n° 4
Mme Catherine Bernard-M, Conseillère en aménagement, SIVT, Portefeuille de projets n° 4

11. Travaux dans les infrastructures souterraines de Bell

Comme indiqué sur les plans de BELL, l'Entrepreneur (c.-à-d. le Sous-traitant accrédité par Bell) doit procéder à des travaux d'amélioration des infrastructures souterraines de Bell Canada. Ces travaux d'amélioration doivent être exécutés selon les plans et en respectant les exigences du devis technique Bell Canada (cahier B).

L'Entrepreneur doit être accrédité par Bell Canada. À cet effet, le Soumissionnaire doit joindre à sa Soumission, une lettre officielle signée confirmant le nom de son Sous-traitant autorisé et accrédité par Bell Canada (selon la liste à la section B du cahier B) qui exécutera ces travaux.

Il doit également joindre à sa Soumission les documents suivants signés :

Annexe 1 – Lettre espace clos;
Annexe 2 – Référence projet;
Annexe 3 – Conditions générales de travaux réalisés en maître d'œuvre;
Annexe 4 – Liste des prix hors Contrat fixés par Bell.

Aucun changement du Sous-traitant choisi accrédité ne sera autorisé par la Ville et par Bell Canada après l'ouverture des Soumissions.

Pour ces travaux, l'Entrepreneur est payé directement par Bell Canada au sous-projet correspondant au bordereau des prix, ainsi une facture séparée doit être préparée au nom de Bell Canada.

Avant le début des travaux, une réunion de coordination aura lieu entre l'Adjudicataire, le Sous-traitant accrédité et Bell Canada, en présence du Directeur, afin de coordonner les travaux à réaliser.

12. Boni

Un boni de 15 000 $ par jour ouvrable pourra être obtenu par l'Entrepreneur s'il complète tous les travaux du bâtiment avant le 368^{ième} jour de calendrier suivant la date de réception de l'ordre écrit du Directeur de commencer les travaux. Le montant maximal de ce boni ne pourra dépasser 150 000 $. Le paiement du boni sera effectué à la suite de la réception provisoire des travaux du bâtiment par le Directeur.

Un boni de 25 000 $ par jour ouvrable pourra être obtenu par l'Entrepreneur s'il complète tous les travaux compris dans le contrat avant le 473^{ième} jour de calendrier suivant la date de réception de l'ordre écrit du Directeur de commencer les travaux. Le montant maximal de ce boni ne pourra dépasser 250 000 $. Le paiement du boni sera effectué à la suite de la réception provisoire des travaux compris dans le contrat par le Directeur.

L'Entrepreneur aura l'entière responsabilité d'intégrer les directives et de gérer les imprévus afin d'atteindre les deux objectifs identifiés ci-dessus. Aucun délai additionnel ne pourra être demandé à la Ville sous aucune considération.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 19 mars 2018

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION T.E.Q. INC.
A/S MADAME LUISA BIASUTTI
780, AV BREWSTER, SUITE 3-300
MONTRÉAL (QC) H4C 2K1

N° de décision : 2018-CPSM-1019075
N° de client : 2700007756

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous T.E.Q. CONSTRUCTION ENTERPRISE INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ENTREPRISE DE CONSTRUCTION T.E.Q. INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Appel d'offres no. 402410 - Liste des preneurs du cahier des charges
Projet de l'îlot Clark, Quartier des spectacles, secteur de la Place des Arts

Preneurs du cahier des charges		Soumissionnaire	Désistement
1	Aménagement Coté Jardin Inc		**X**
2	Armatures Bois-Francs Inc (ABF)		**X**
3	Bau-Québec Ltée..		**X**
4	Bordures Polycor Inc		**X**
5	Cimco Réfrigération..		**X**
6	Construction Deric Inc		**X**
7	Construction NRC Inc.		**X**
8	Edilbec Construction inc.		**X**
9	Entreprise de Construction TEQ inc.	**X**	
10	GLT+ inc.		**X**
11	Groupe Decarel Inc..		**X**
12	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE.		**X**
13	Les Entreprises Ventec Inc		**X**
14	Neolect Inc.		**X**
15	Pomerleau Inc...		**X**
16	SIDCAN		**X**
17	Systèmes Urbains Inc.		**X**
18	Unicel Architectural Corp.		**X**
		1	17
		6%	**94%**

Tableau d'analyse des résultats suite à la révision du prix de T.E.Q. inc. et la correction de l'estimation par GLT + inc.

Projet de l'îlot Clark - Quartier des spectacles, Secteur de la Place des Arts

FIRME SOUMISSIONNAIRE CONFORME		**PRIX** (taxes incluses)	**CONTINGENCES** (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
1	**Prix révisé - Entreprise de Construction T.E.Q inc.**	50 757 226,58 $	7 106 011,72 $	57 863 238,30 $
Estimation corrigée des professionnels externes (GLT + inc.)		44 045 563,32 $	6 166 378,85 $	50 211 942,17 $
Coût moyen des soumissions reçues ($)				**57 863 238,30 $**
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				**0,0%**
Écart entre le prix révisé du soumissionnaire et l'estimation corrigée			**($)**	**7 651 296,13 $**
			(%)	**15,2%**

Préparé par C. Bernard
2018-08-09

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1181009010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Objet :	Accorder, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la réalisation de travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'îlot Clark de même que la réalisation de divers travaux d'infrastructures et d'aménagement dans les rues Clark (entre Sainte-Catherine de De Montigny) et De Montigny (entre Clark et Saint-Urbain). Dépense totale maximale de 59 263 238,30 $, taxes incluses (travaux : 50 757 226,58 $ + contingences : 7 106 011,72 $ + bonis de performance potentiels : 400 000 $ + incidences : 1 000 000 $). Appel d'offres public no. 402410 - 1 soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1448 Intervention et Répartition des coûts- GDD1181009010.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-11

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181009010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Objet :	Accorder, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la réalisation de travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'îlot Clark de même que la réalisation de divers travaux d'infrastructures et d'aménagement dans les rues Clark (entre Sainte-Catherine de De Montigny) et De Montigny (entre Clark et Saint-Urbain). Dépense totale maximale de 59 263 238,30 $, taxes incluses (travaux : 50 757 226,58 $ + contingences : 7 106 011,72 $ + bonis de performance potentiels : 400 000 $ + incidences : 1 000 000 $). Appel d'offres public no. 402410 - 1 soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1181009010.xls.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposée au budget
Tél : 514 872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.34

2018/08/20 13:00

(2)

Dossier # : 1181009010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Objet :	Accorder, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la réalisation de travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'îlot Clark de même que la réalisation de divers travaux d'infrastructures et d'aménagement dans les rues Clark (entre Sainte-Catherine de De Montigny) et De Montigny (entre Clark et Saint-Urbain). Dépense totale maximale de 59 263 238,30 $, taxes incluses (travaux : 50 757 226,58 $ + contingences : 7 106 011,72 $ + bonis de performance potentiels : 400 000 $ + incidences : 1 000 000 $). Appel d'offres public no. 402410 - 1 soumissionnaire

Rapport- mandat SMCE181009010.pdf

Dossier # :1181009010

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 20 août 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE181009010

Accorder, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la réalisation de travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'îlot Clark de même que la réalisation de divers travaux d'infrastructures et d'aménagement dans les rues Clark (entre Sainte-Catherine de De Montigny) et De Montigny (entre Clark et Saint-Urbain). Dépense totale maximale de 59 263 238,30 $, taxes incluses (travaux : 50 757 226,58 $ + contingences : 7 106 011,72 $ + bonis de performance potentiels : 400 000 $ + incidences : 1 000 000 $). Appel d'offres public no. 402410 - 1 soumissionnaire.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE181009010

Accorder, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la réalisation de travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'îlot Clark de même que la réalisation de divers travaux d'infrastructures et d'aménagement dans les rues Clark (entre Sainte-Catherine de De Montigny) et De Montigny (entre Clark et Saint-Urbain). Dépense totale maximale de 59 263 238,30 $, taxes incluses (travaux : 50 757 226,58 $ + contingences : 7 106 011,72 $ + bonis de performance potentiels : 400 000 $ + incidences : 1 000 000 $). Appel d'offres public no. 402410 - 1 soumissionnaire.

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 9 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien noté l'écart de 24,9 % entre le prix soumis par le seul soumissionnaire conforme et l'estimation réalisée par une firme externe. Ils ont aussi constaté qu'une «nouvelle estimation» a été annexée au sommaire décisionnel mettant en évidence les erreurs d'estimation et les écarts avec la soumission de l'adjudicataire. Pour la Commission, il est inapproprié de qualifier cet exercice d'estimation révisée. Le Service a été invité à corriger son dossier décisionnel en conséquence.

Enfin, les membres ont bien compris que la présence d'un seul soumissionnaire conforme pour ce projet était attribuable, selon le Service, à une forte sollicitation du marché du bâtiment.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE181009010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.35

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1186086002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pronex Excavation Inc pour la construction d'aqueduc, d'égouts, de massifs électriques et d'éclairage et d'une nouvelle rue en pavés de béton avec des trottoirs en pavés de béton entre le boulevard Robert et la rue Jean-Rivard dans le quartier St-Michel. Dépense totale de 5 400 971,30$ (contrat: 4 516 541,25$ + incidences: 884 430,05$), taxes incluses, sous réserve du transfert de la propriété du terrain à la Ville de Montréal. Appel d'offres public 428110 – 6 soumissions dont 3 conformes. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Il est recommandé:
1. D'autoriser la dépense totale de 5 400 971,30$ taxes incluses pour la construction d'aqueduc, d'égouts, de massifs électriques et d'éclairage et d'une nouvelle rue en pavés de béton avec des trottoirs en pavés de béton entre le boulevard Robert et la rue Jean-Rivard, comprenant tous les frais incident, le cas échéant;

2. D'accorder un contrat a Pronex Excavation Inc, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de la soumission, soit pour la somme maximale de 4 516 541,25$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 428110;

3. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux information financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la vile centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-22 23:01

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186086002**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pronex Excavation Inc pour la construction d'aqueduc, d'égouts, de massifs électriques et d'éclairage et d'une nouvelle rue en pavés de béton avec des trottoirs en pavés de béton entre le boulevard Robert et la rue Jean-Rivard dans le quartier St-Michel. Dépense totale de 5 400 971,30$ (contrat: 4 516 541,25$ + incidences: 884 430,05$), taxes incluses, sous réserve du transfert de la propriété du terrain à la Ville de Montréal. Appel d'offres public 428110 – 6 soumissions dont 3 conformes. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) souhaite procéder à la construction d'une nouvelle rue et des services municipaux associés entre le boulevard Robert et la rue Jean-Rivard, dans l'axe de la 25e Avenue au sud de la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet de requalification de l'ensemble d'habitations Saint-Michel Nord de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).

Décrite aux documents présentés au Comité Consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension par l'OMHM le 17 février 2017, la nouvelle rue publique sera une rue unidirectionnelle d'une largeur variant de 12m à 15,8m et d'une longueur de 340m. Afin de desservir les logements nouvellement construits et rénovés de l'OMHM adjacents à la rue en eau, électricité et télécommunications, cette nouvelle rue comprendra un aqueduc, des égouts sanitaire et pluviaux, et des massifs pour les réseaux techniques urbains (électricité et télécommunications).

Le projet de la nouvelle rue a pour objectifs d'aménagement :

· Créer un espace convivial

· Augmenter la sécurité pour les résidents du secteur, en particulier les enfants, et faciliter l'accès par les services d'urgence et de sécurité municipaux

· Permettre la visibilité vers et à partir de la rue pour faciliter la sécurité informelle

· Assurer une fréquentation piétonne, tout en limitant la circulation véhiculaire de transit

· Répondre aux normes d'accessibilité universelle

Afin de rendre possible la construction d'une voie publique sur ce terrain, l'OMHM a entrepris les démarches nécessaires pour céder à la Ville de Montréal le terrain où sera construit la nouvelle rue, par le biais d'une opération cadastrale, et ce, en vertu de l'article 190 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4). Un permis de lotissement a été émis à cet effet par l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension le 11 juillet 2018, dont le plan cadastral est joint à ce dossier. Le lot où est localisé la nouvelle rue porte le numéro 6 049 146. Le projet d'opération cadastrale a été transmise au Ministère des Ressources naturelles du Québec par l'OMHM, et l'approbation est attendue pour la fin juillet 2018. Le lot deviendra la propriété de la Ville suite à l'approbation du ministère.

Les travaux de la nouvelle rue font l'objet d'un seul appel d'offres où tous les travaux sont intégrés, avec l'exception de l'installation des câbles électriques et de télécommunications des compagnies privées, qu'elles installeront elle-même dans les conduits électriques construits dans le cadre du mandat.

Étapes déjà réalisées :

	Coûts globaux	Date de début	Date de fin
Plans et devis	125 000 $	septembre 2017	mars 2018

Étapes en cours de réalisation :

	Coûts globaux	Date de début	Date de fin
Déclaration de conformité relative aux travaux d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable (Article 269 de la Loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement- LQE)	295 $	février 2018	août 2018
Cessation du terrain à la Ville par l'OMHM	-	2017	juillet 2018
Assistance technique pendant l'appel d'offres et la réalisation des travaux	75 000 $	avril 2018	juin 2019

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début	Date de fin
Travaux d'infrastructure et d'aménagement de la nouvelle rue	septembre 2018	juin 2019

Les coûts globaux incluent les coûts reliés autant aux aménagements de surface qu'aux infrastructures municipales souterraines (aqueducs, égouts et branchements), aux infrastructures et équipements d'éclairage et aux massifs des réseaux techniques urbains (réseaux de la Commission des services électriques qui abriteront des câbles de Hydro-Québec, de Vidéotron et de Bell).

L'appel d'offres pour les travaux de la nouvelle rue
L'appel d'offres a été publié du 3 avril au 3 mai 2018. La durée de publication a donc été de 31 jours calendrier, conformément au minimum exigé par la Loi des cités et villes. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 31 août 2018.

L'appel d'offres a été annoncé dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appels d'offres SEAO.

Quatre addenda ont été émis dans le cadre de cet appel d'offres :

Addenda no 1 – 11 avril 2018 – Émission de plans d'aménagement manquants à l'affichage initial;

Addenda no 2 – 13 avril 2018 – Précisions concernant certaines quantités et libellés du bordereau, correction d'une contradiction entre la clause d'expérience du fournisseur et le libellé du formulaire à cet effet;

Addenda no 3 – 23 avril 2018 – Report du délai de soumission, précisions par rapport aux travaux pouvant être réalisés en saison hivernale;

Addenda no 4 – 26 avril 2018 – Réponses à des questions des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Il n'y a aucune décision antérieure relative à ce dossier.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat de réalisation des travaux pour la construction d'une nouvelle rue entre la rue Jean-Rivard et le boulevard Robert dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Ces travaux comprennent :

· la construction d'un aqueduc de 200mm

· la construction des entrées d'eau

· l'installation de deux bornes fontaines

· la construction d'un égout sanitaire (300mm) et d'un égout pluvial (375 mm)

· la construction des branchements aux réseaux d'égouts

· la construction de massifs, d'une chambre de transformation et de trois puits d'accès électriques et de télécommunications

· la construction des bases et conduits nécessaires, et l'installation d'éclairage de rue

· la construction des puisards de rue

· la construction d'une chaussée et de trottoirs en pavés avec bordures de granite, sur fondation de béton

· la construction de fosses de plantation

· la plantation d'arbres

Pour tous les travaux et la durée du chantier, le contrat comprend aussi:

· Maintien de la circulation

· Autres travaux connexes

Les travaux sont prévus se dérouler en deux grandes étapes : d'abord l'excavation et la construction des infrastructures souterraines, ensuite la construction des trottoirs et de la chaussée en pavés.

Comme l'entrepreneur de l'OMHM réalisant la rénovation des résidences sera présent sur le site adjacent à la nouvelle rue pendant la construction des infrastructures souterraines, le contrat comprend des exigences pour assurer la coordination des chantiers, et permettre l'accès de l'entrepreneur à son chantier.

Compte tenu de l'envergure des corps de métier appelés à travailler sur ce chantier et de l'impératif du respect de l'échéancier afin d'assurer aux résidents de l'OMHM de pouvoir réintégrer leurs logements, le processus d'octroi de contrat imposait que les soumissionnaires aient exécuté aux cours des cinq (5) dernières années au moins deux (2) contrats de même nature d'une valeur de 2 000 000$ et plus en coûts de travaux. Un contrat de même nature était défini comme un projet de construction ou de reconstruction comprenant des travaux d'égout sanitaire ou unitaire, d'aqueduc incluant les entrées de service, et de voirie, exécuté dans un milieu urbain où le soumissionnaire aura eu à gérer toutes les disciplines des travaux ainsi que la circulation, les entraves et chemins de détour. La valeur du contrat a été clarifiée dans l'addenda 2. Les soumissionnaires devaient joindre avec leur offre, pour chaque contrat exécuté, l'année de réalisation, la description de la nature des travaux, le nom de rue et de la municipalité, la valeur du contrat. Le défaut de respecter cette condition entraînerait le rejet de la soumission.

Contingences et incidences
Dans le présent dossier, l'enveloppe des contingences est 10% du coût des travaux, tel que précisé au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilité publiques, de gestion des impacts, de signalisation, de frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif et environnemental, et la surveillance des travaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicable au présent projet apparaît au document « Ventilation financière » en pièce jointe. Une enveloppe de 884 430,05$ est allouée aux incidences du projet pour les services centraux de la Ville de Montréal.

Dispositions relatives aux échéanciers

Les devis de l'appel d'offres exigent que tous les travaux soient terminés dans un délai un délai de 242 jours calendrier, incluant les jours fériés et excluant l'arrêt de travaux de novembre 2018 à la fin de la période de dégel en 2019.

Le devis spécifie également que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des travaux contingents.

JUSTIFICATION

L'aménagement proposé pour la rue est complémentaire au concept d'aménagement paysager du projet de l'OMHM, qui propose des lieux de rencontre donnant sur cette rue, qui donne par ailleurs au Nord sur le parc René-Goupil. Elle intégrera des fosses de plantation généreuses, de l'éclairage urbain, et un aménagement du trottoir complémentaires aux espaces accessibles au public sur la propriété adjacente de l'OMHM.

Par ailleurs, pour permettre à l'OMHM de respecter ses engagements envers le gouvernement fédéral, dont un programme finance le réaménagement de ces habitations, les résidents doivent avoir réintégré leurs logements avant fin mai 2019.

Bien que les bâtiments soient actuellement alimentés par des réseaux aériens, la réglementation en vigueur (Règlement 12-012 sur les réseaux câblés et ses amendements, article 9) exige que la nouvelle alimentation soit faite à partir de réseaux enfouis. Ce projet comprend donc les conduits, chambres et liens aéro-souterrains nécessaires qui abriteront des réseaux de moyenne tension (Hydro-Québec) et de télécommunications (Bell, Vidéotron), équipements qui seront la propriété de la Commission des Services Électriques (CSEM).

Suite à l'appel d'offres, il y a eu vingt-cinq (25) preneurs de cahiers de charge, six (6) firmes ont déposé une soumission, dont trois (3) étaient conformes aux exigences de l'appel d'offres, et dix-neuf (19) n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 24% et 76%. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, on en retrouve sept (7) qui se désignent comme étant des sous-traitants, deux (2) pour lesquels la période de soumission ne convient pas au fournisseur, un (1) pour lequel le délais de livraison ne correspond pas à ses attentes, un (1) pour lequel c'est une décision administrative et deux (2) pour lesquels le carnet de commande est déjà plein. Pour les autres six (6) restants qui n'ont pas déposé de soumission, nous n'avons pas reçu de réponse quant aux raisons de désistement. Les trois entreprises dont la soumission a été jugée non-conforme, soient Les Entreprises Ventec inc., Ramcor Construction inc. et Travaux Routiers Métropole (9129 2201 Québec inc.), n'ont pas soumis de projets démontrant leur expérience selon les critères énoncés dans l'appel d'offres. Plus spécifiquement, aucune de ces trois firmes n'a présenté deux projets comprenant des travaux d'égout et d'aqueduc incluant des entrées de service pour une valeur de 2 000 000 $ et plus.

La soumission de Pronex Excavation Inc était de 4 516 541,25$ taxes et contingences comprises. La deuxième plus basse soumission conforme, déposée par l'entreprise Loiselle Inc, accusait un écart de 1 010 458,76$, soit 22,4% de plus que la soumission de Pronex Excavation Inc. Cet écart est attribuable principalement à la différence de prix entre les deux soumissions pour tous les éléments dont la construction dont la fabrication requiert du béton (conduites d'égout en béton armé, dalle de fondation de la structure de chaussée et des trottoirs), au prix de l'excavation et aux coûts reliés à l'organisation du chantier et la gestion des impacts. Comme le présent dossier vise l'octroi d'un contrat de plus de 2 000 000$ et que l'écart de prix entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme est de plus de 20 %, le présent dossier répond aux critères exigeant sa présentation à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

La Division des grands projets, portefeuille 2 a mandaté la firme externe CIMA pour produire une estimation de coûts de travaux à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon la juste valeur des matériaux, des taux d'équipements et des coûts de la main d'œuvre. L'écart entre la plus basse soumission conforme et cette estimation de la firme CIMA est de -76 542,15$ (-1,7%) en faveur de la Ville.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation de contrôle réalisée par le consultant engagé par la Ville et le montant de la plus basse soumission conforme pour l'appel d'offres public numéro 428110 :

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION			*(taxes incluses)*	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES*		**PRIX**	**CONTINGENCES**	**TOTAL**
1	Pronex Excavation inc.	4 105 946,58 $	410 594,66 $	4 516 541,24 $
2	Loiselle inc.	5 024 545,45 $	502 454,55 $	5 527 000,00 $
3	Roc-Sol inc.	5 312 766,20 $	531 276,62 $	5 844 042,82 $
Estimation des professionnels externes		4 125 306,66 $	467 776,73 $	4 593 083,39 $
Coût moyen des soumissions reçues ($)				**5 295 861,35 $**
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				**17,3%**
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			**($)**	**1 327 501,58 $**
			(%)	**29,4%**
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			**($)**	**-76 542,15 $**
			(%)	**-1,7%**
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			**($)**	**1 010 458,76 $**
			(%)	**22,4%**

* Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (attestation de Revenu Québec, licence RBQ, etc.).

Pronex Excavation Inc possède une autorisation valide de l'Autorité des marchés financiers (AMF) de conclure un contrat public en date du 24 avril 2017, valide jusqu'au 22 avril 2020 (voir autorisation en pièce jointe), conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. Cette entreprise est inscrite au registre des entreprises autorisées que tient l'AMF.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du registre des entreprises non admissibles (RENA), ni la liste des fournisseurs ayant obtenu un rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal. Pronex Excavation Inc détient une attestation de Revenu Québec valide du 23 avril 2018 au 31 juillet 2018.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux de la nouvelle rue sont prévus aux Programmes triennaux d'investissement (PTI) corporatifs 2017-2019 du Service de Mise en valeur du territoire – Direction de l'habitation.
Le coût total du contrat à octroyer est de 4 516 541,25 $ (taxes incluses), incluant un montant de 4 105 946,59 $ (taxes incluses) pour les travaux et de 410 594,66 $ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale maximale est donc de 5 400 971,30$ (taxes incluses), comprenant des dépenses incidentes de 884 430,05$ (taxes incluses).

Cette dépense totale représente un coût net de 4 931 806,69$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 08-022 – « Travaux d'infrastructures, d'aménagement du domaine

public et d'aménagement de pistes cyclables, ainsi que pour l'acquisition d'équipements, de mobilier urbain et d'immeubles, de gré à gré ou par expropriation » - CM08 0510

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Ventilation financière» en pièce jointe au dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction de cette nouvelle rue vise à accomplir plusieurs actions qui répondent à des objectifs de développement durable de la Ville, autant environnementaux que sociaux :
Limitation des pertes d'eau potable dans le réseau
Respect des exigences de la Ville pour ne pas créer d'eaux de ruissellement supplémentaires

Limitation des îlots de chaleur par l'inclusion d'arbres
Plantation de nouveaux arbres, avec des fosses de plantation généreuses

Promotion des modes de transport actifs
Augmentation du confort des piétons par l'aménagement de la rue comme une rue partagée

Participation et inclusivité
Aménagement favorisant l'appropriation de l'espace par les riverains, favorisant l'utilisation des espaces de socialisation accessibles au public adjacents à la voie publique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En plus de créer un accès sécuritaire vers les résidences des Habitations Saint-Michel Nord adjacentes à la nouvelle rue, les travaux visés par le présent dossier leur fourniront les services publics nécessaires pour rendre ces résidences habitables : eau potable, évacuation des eaux usées, conduits pour l'électricité et les télécommunications. Ces services doivent tous être en place avant que les résidents puissent emménager dans leurs logements. Comme les soumissions reçues pour cet appel d'offres sont valides jusqu'au 31 août, une décision tardive dans le présent dossier forcerait le lancement d'un nouvel appel d'offres, compromettant l'échéancier global de la réalisation du projet, et la date de retour de mai 2019 des résidents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La stratégie de communications pour le projet dans son ensemble (projet de rénovation de l'OMHM et construction d'une nouvelle rue) est pilotée par l'OMHM. Aucune intervention particulière n'est prévue pour le présent dossier, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Examen du dossier par le CE et mandat à la CEC : 8 août 2018
Octroi du contrat par le Conseil municipal : 20 août 2018
Octroi du contrat de surveillance par le biais d'ententes-cadres : août 2018
Début des travaux : septembre 2018
Fin des travaux : juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs au meilleur de ses connaissances.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures
Jocelyn JOBIDON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire
Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation
Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports

Lecture :

Marianne CLOUTIER, 19 juillet 2018
Véronique PARENTEAU, 12 juillet 2018
Sylvain FELTON, 11 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anjali MISHRA
Chargé projet - grand projet

Tél : 514-872-3449
Télécop. : 514-872-6478

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-10

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

Tél : 514-280-2342
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets
Tél : 514 868-4400
Approuvé le : 2018-07-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-20

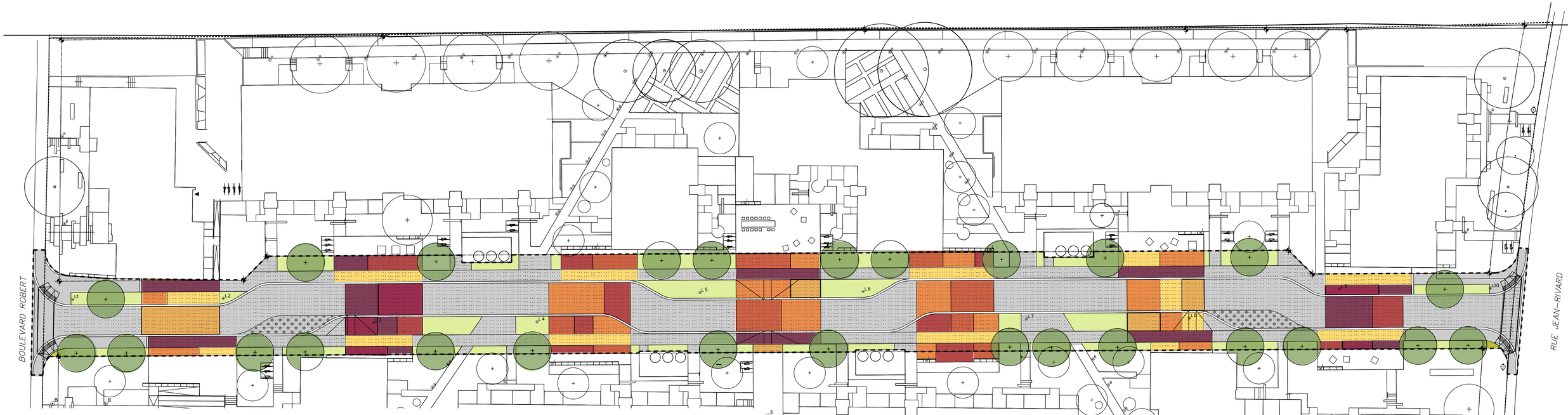

PLACETTES:
pavés de béton colorés
couleurs de base

1 mélanges
3
5
7

2: 50% 1 + 50% 3
4: 50% 3 + 50% 5
6: 50% 6 + 50% 7

TROTTOIRS

béton coulé

pavés de béton gris

RUE

béton coulé (traverses)

pavés de béton gris chaussée

pavés de béton gris débarcadère

VEGÉTATION

arbre proposé

bande de plantation

gazon

SMN RUE PARTAGÉE // CALEPINAGE // 2017.12.13 // SANS ÉCHELLE //

PLAN CADASTRAL

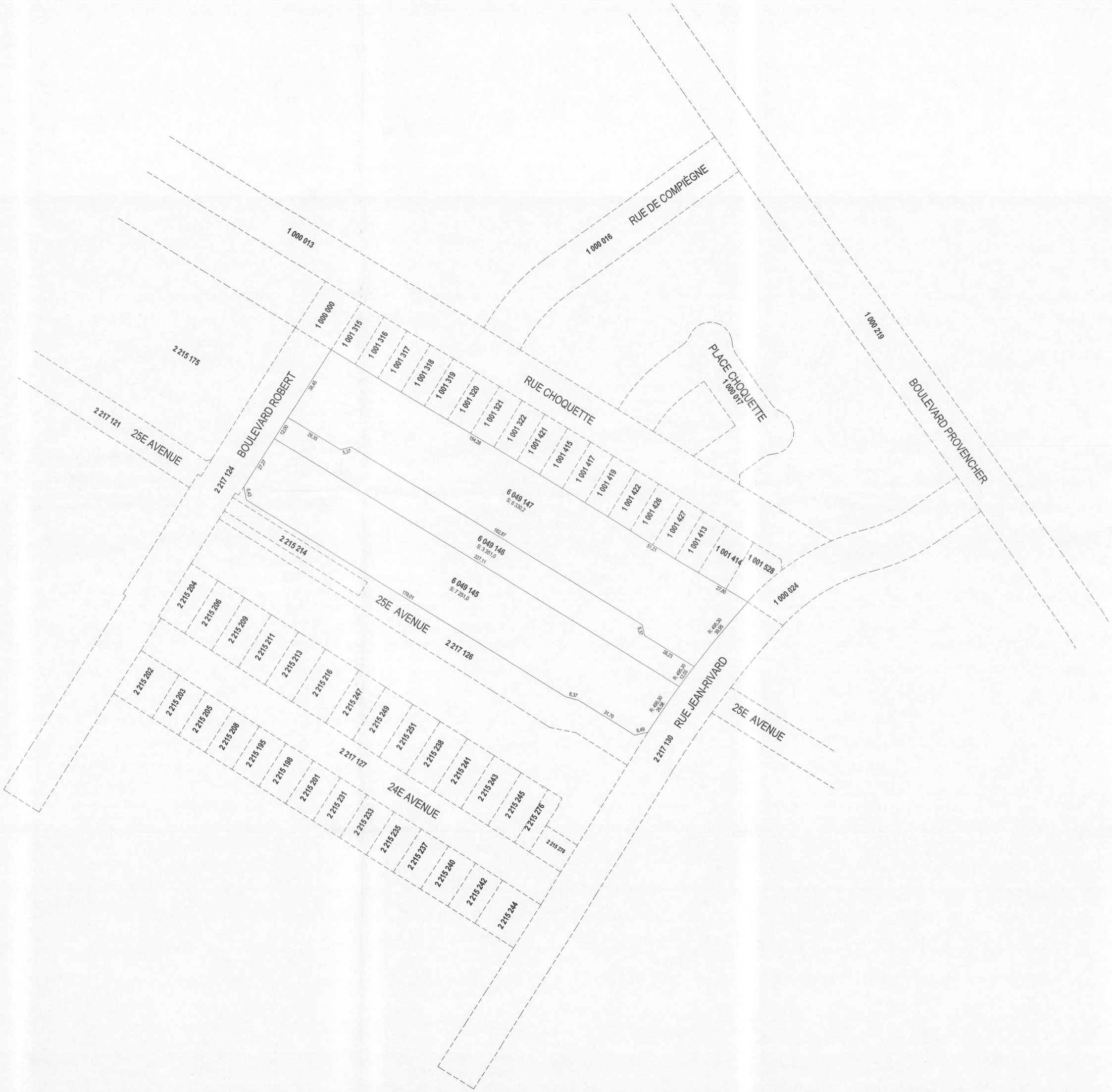

FEUILLET
1 DE 1

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER: 1141359

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :	Projection : MTM Fuseau : 8
31H12-010-1332	Échelle : 1: 1000

Ville-Marie
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Ce plan fait parti intégrante du permis de lotissement no 3001289893-17

Approuvé par

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière: Montréal

Municipalité(s): Montréal (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Laval

Signé numériquement par: Jean Lamarche
a.-g. (Matricule 1864)

Minute: 29804 datée du 30 janvier 2017

Dossier a.-g.: L-6065

Copie authentique de l'original, le

Pour le ministre

Projet de construction d'une nouvelle rue dans les Habitations St-Michel nord

GDD 1186086002 | *Soumission 428110* | *Par : Anjali Mishra* | *Date : 9 juillet 2018*

Projet Simon	Catégorie d'actif	Montant	Contingences	Total
171773	Travaux d'eau - 13020	279 537,12 $	27 953,71 $	307 490,83 $
171774	Travaux d'égoûts - 12010	773 140,04 $	77 314,00 $	850 454,04 $
171775	Travaux chaussée - 17010	1 324 286,44 $	132 428,64 $	1 456 715,08 $
171776	Travaux de trottoir - 17030	328 607,46 $	32 860,75 $	361 468,21 $
171777	Travaux d'éclairage - 19010	55 079,25 $	5 507,93 $	60 587,18 $
171778	Travaux CSEM - 19520	810 514,37 $	81 051,44 $	891 565,81 $
	Sous-total 1 (avant taxes)	**3 571 164,68 $**	**357 116,47 $**	**3 928 281,15 $**
	Sous-total 1 (avec taxes)	**4 105 946,59 $**	**410 594,66 $**	**4 516 541,25 $**
174440	Incidences services professionnels - Laboratoire et contrôle qualitatif			135 496,24 $
174440	Incidences services professionnels - Surveillance des travaux (civil et aménagement)			270 992,48 $
174440	Incidences services professionnels - Surveillance environnementale			67 748,12 $
174440	Incidences services professionnels - Assistance technique			30 000,00 $
174441	Incidences services techniques - Utilités publiques			200 000,00 $
174441	Incidences services techniques - Marquage et signalisation			50 000,00 $
174441	Incidences services techniques - Mobilier urbain (poubelles)			15 000,00 $
	Sous-total 2 (avant taxes)			**769 236,83 $**
	Sous-total 2 (avec taxes)			**884 430,05 $**
	Total avec taxes			**5 400 971,30 $**

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 24 avril 2017

PRONEX EXCAVATION INC.
A/S MADAME JULIE BRODEUR
346, HAMFORD, BUREAU 320
LACHUTE (QC) J8H 3P6

N° de décision : 2017-CPSM-1025201
N° de client : 3000156731

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PRONEX EXCAVATION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 avril 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 428110
Numéro de référence : 1150998
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Construction d'aqueduc, d'égouts, de massifs électriques et d'éclairage et d'une nouvelle rue en pavés de béton avec des trottoirs en béton entre le boulevard Robert et la rue Jean-Rivard dans le quartier St-Michel

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9180-7784 Québec inc. 5020 Ambroise-Lafortune Boisbriand, QC, J7H1S6 NEQ : 1164356165	Madame Nathalie Martin Téléphone : 450 818-4020 Télécopieur : 450 818-0117	**Commande : (1429452)** 2018-04-17 15 h 41 **Transmission :** 2018-04-17 15 h 41	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-17 15 h 41 - Téléchargement 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-17 15 h 41 - Téléchargement 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-17 15 h 41 - Téléchargement 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-17 15 h 41 - Téléchargement 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-17 15 h 41 - Téléchargement 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-17 15 h 41 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Aménagement Coté Jardin Inc 4303 rue Hogan Montréal, QC, H2H 2N2 NEQ : 1143147123	Monsieur Jean-Patrick Blanchette Téléphone : 514 939-3577 Télécopieur : 514 939-3174	**Commande : (1430652)** 2018-04-19 9 h 21 **Transmission :** 2018-04-19 9 h 21	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-19 9 h 21 - Téléchargement 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-19 9 h 21 - Téléchargement 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-19 9 h 21 - Téléchargement 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-19 9 h 21 - Téléchargement 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-19 9 h 21 - Téléchargement

				2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-19 9 h 21 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Bau-Québec Ltée.. 1370, Labadie, Local 1 Longueuil, QC, J4N1C7 NEQ : 1171182919	Monsieur Denis Huard Téléphone : 450 676-8622 Télécopieur :	**Commande : (1422308)** 2018-04-04 21 h 37 **Transmission :** 2018-04-05 7 h 14	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-12 10 h 05 - Courriel 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-13 9 h 42 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-13 21 h 23 - Courriel 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-16 16 h 05 - Messagerie 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-13 22 h 53 - Courriel 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-13 22 h 53 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Bordures Polycor Inc 76 rue Saint-Paul, Suite 100 Québec, QC, G1K 3V9 http://www.polycor.com NEQ : 1143280379	Monsieur Rémi Guillemette Téléphone : 418 558-7740 Télécopieur : 418 323-2046	**Commande : (1423040)** 2018-04-05 17 h 05 **Transmission :** 2018-04-05 17 h 05	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-12 10 h 05 - Courriel 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-13 9 h 43 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-13 21 h 23 - Courriel 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-16 13 h 34 - Courriel 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-13 22 h 53 - Courriel

				2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-13 22 h 53 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 NEQ : 1140716508	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1422929)** 2018-04-05 15 h 25 **Transmission :** 2018-04-05 17 h 31	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-12 10 h 05 - Courriel 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-13 9 h 41 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-13 21 h 23 - Courriel 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-16 16 h 04 - Messagerie 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-13 22 h 53 - Courriel 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-13 22 h 53 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1421512)** 2018-04-04 8 h 45 **Transmission :** 2018-04-04 8 h 54	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-12 10 h 05 - Courriel 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-13 9 h 41 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-13 21 h 23 - Courriel 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-16 16 h 04 - Messagerie 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-13 22 h 53 - Courriel

				2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-13 22 h 53 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Deric Inc 3869 boul.des Sources suite #110 Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2A2 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Patrice Touchette Téléphone : 514 685-8989 Télécopieur : 514 685-6484	**Commande : (1420995)** 2018-04-03 11 h 46 **Transmission :** 2018-04-03 15 h 42	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-12 10 h 05 - Courriel 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-13 9 h 43 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-13 21 h 23 - Courriel 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-16 16 h 05 - Messagerie 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-13 22 h 53 - Courriel 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-13 22 h 53 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	Madame Lany Phaneuf Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur :	**Commande : (1421826)** 2018-04-04 11 h 47 **Transmission :** 2018-04-04 19 h 28	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-12 10 h 05 - Courriel 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-13 9 h 44 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-13 21 h 23 - Courriel 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-16 16 h 08 - Messagerie

				2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-13 22 h 53 - Courriel 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-13 22 h 53 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1430526)** 2018-04-19 8 h 02 **Transmission :** 2018-04-19 8 h 02	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-19 8 h 02 - Téléchargement 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-19 8 h 02 - Téléchargement 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-19 8 h 02 - Téléchargement 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-19 8 h 02 - Téléchargement 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-19 8 h 02 - Téléchargement 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-19 8 h 02 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe TNT Inc. 4085 Rang St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 http://www.groupetnt.com NEQ : 1160480704	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 664-6478	**Commande : (1422469)** 2018-04-05 9 h 18 **Transmission :** 2018-04-05 10 h 35	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-12 10 h 05 - Courriel 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-13 9 h 44 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-13 21 h 23 - Courriel 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-16 16 h 07 - Messagerie

				2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-13 22 h 53 - Courriel 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-13 22 h 53 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1423174)** 2018-04-06 8 h 52 **Transmission :** 2018-04-06 8 h 52	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-12 10 h 05 - Courriel 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-13 9 h 40 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-13 21 h 23 - Courriel 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-16 13 h 34 - Courriel 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-13 22 h 53 - Courriel 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-13 22 h 53 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4 NEQ : 1142106435	Monsieur François Couture Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur : 514 481-0508	**Commande : (1429273)** 2018-04-17 13 h 39 **Transmission :** 2018-04-17 13 h 39	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-17 13 h 39 - Téléchargement 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-17 13 h 39 - Téléchargement 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-17 13 h 39 - Téléchargement 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-17 13 h 39 - Téléchargement

				2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-17 13 h 39 - Téléchargement 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-17 13 h 39 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les entreprises Claude Chagnon Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y 6T1 NEQ : 1142284380	Madame Brigitte Cloutier Téléphone : 450 321-2446 Télécopieur : 888 729-2760	**Commande : (1422035)** 2018-04-04 14 h 12 **Transmission :** 2018-04-04 14 h 15	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-12 10 h 05 - Courriel 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-13 9 h 39 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-13 21 h 23 - Courriel 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-16 13 h 34 - Courriel 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-13 22 h 53 - Courriel 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-13 22 h 53 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3 NEQ : 1169270676	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	**Commande : (1430460)** 2018-04-18 19 h 16 **Transmission :** 2018-04-18 19 h 39	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-18 19 h 16 - Téléchargement 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-18 19 h 16 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-18 19 h 16 - Téléchargement 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-18 19 h 16 - Messagerie

				2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-18 19 h 16 - Téléchargement 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-18 19 h 16 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1421848)** 2018-04-04 11 h 55 **Transmission :** 2018-04-04 11 h 55	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-12 10 h 05 - Courriel 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-13 9 h 55 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-13 21 h 23 - Courriel 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-16 13 h 34 - Courriel 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-13 22 h 53 - Courriel 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-13 22 h 53 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1 NEQ : 1145668878	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	**Commande : (1423438)** 2018-04-06 11 h 58 **Transmission :** 2018-04-06 14 h 43	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-12 10 h 05 - Courriel 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-13 9 h 39 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-13 21 h 23 - Courriel 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-16 16 h 09 - Messagerie

				2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-13 22 h 53 - Courriel 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-13 22 h 53 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Les Pavages D'Amour Inc. 1635 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R6 http://pavagesdamour.com NEQ : 1142398818	Madame Viviana Mejia Téléphone : 514 631-4570 Télécopieur : 514 631-6002	**Commande : (1426201)** 2018-04-11 15 h 03 **Transmission :** 2018-04-12 6 h 27	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-12 10 h 05 - Courriel 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-13 9 h 43 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-13 21 h 23 - Courriel 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-16 16 h 06 - Messagerie 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-13 22 h 53 - Courriel 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-13 22 h 53 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (1425695)** 2018-04-11 8 h 50 **Transmission :** 2018-04-11 8 h 50	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-12 10 h 05 - Courriel 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-13 10 h 02 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-13 21 h 23 - Courriel

				2921386 - Plans_addenda2 2018-04-16 13 h 34 - Courriel 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-13 22 h 53 - Courriel 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-13 22 h 53 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1420718)** 2018-04-03 9 h 14 **Transmission :** 2018-04-03 9 h 22	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-12 10 h 05 - Courriel 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-13 9 h 41 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-13 21 h 23 - Courriel 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-16 16 h 03 - Messagerie 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-13 22 h 53 - Courriel 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-13 22 h 53 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Nord Construction (1962) inc. 2604, chemin du Lac Longueuil, QC, J4N 1B8 NEQ : 1142155796	Monsieur Pietro R. Alacchi Téléphone : 450 670-2330 Télécopieur : 450 670-2337	**Commande : (1422176)** 2018-04-04 15 h 39 **Transmission :** 2018-04-04 17 h 28	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-12 10 h 05 - Courriel 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-13 9 h 38 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-13 21 h 23 - Courriel

				2921386 - Plans_addenda2 2018-04-16 15 h 53 - Messagerie 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-13 22 h 53 - Courriel 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-13 22 h 53 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Pronex Excavation Inc 320-346 av Hamford Lachute, QC, J8H 3P6 NEQ : 1143252212	Madame Julie Brodeur Téléphone : 450 562-9651 Télécopieur : 450 562-9480	**Commande : (1421130)** 2018-04-03 13 h 49 **Transmission :** 2018-04-03 13 h 49	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-12 10 h 05 - Courriel 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-13 9 h 44 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-13 21 h 23 - Courriel 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-16 13 h 34 - Courriel 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-13 22 h 53 - Courriel 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-13 22 h 53 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1 NEQ : 1161184792	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	**Commande : (1422729)** 2018-04-05 12 h 28 **Transmission :** 2018-04-05 14 h 26	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-12 10 h 06 - Télécopie 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-13 9 h 39 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-13 21 h 24 - Messagerie

				2921386 - Plans_addenda2 2018-04-16 16 h 01 - Messagerie 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-13 22 h 54 - Télécopie 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-13 22 h 53 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Télécopie 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 31 - Télécopie 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Roc-Sol inc 1355 rue Lépine Joliette, QC, J6E4B7 NEQ : 1170017793	Monsieur Ghislain Beauséjour Téléphone : 514 820-8706 Télécopieur :	**Commande : (1436990)** 2018-05-01 14 h 45 **Transmission :** 2018-05-01 14 h 45	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-05-01 14 h 45 - Téléchargement 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-05-01 14 h 45 - Téléchargement 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-05-01 14 h 45 - Téléchargement 2921386 - Plans_addenda2 2018-05-01 14 h 45 - Téléchargement 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-05-01 14 h 45 - Téléchargement 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-05-01 14 h 45 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-05-01 14 h 45 - Téléchargement 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-05-01 14 h 45 - Téléchargement 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-05-01 14 h 45 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-05-01 14 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Terrassement Multi-Paysages 1355 rue Lépine Joliette, QC, J6E 4B7 NEQ : 1140382590	Monsieur Stéphane Valois Téléphone : 450 756-1074 Télécopieur : 450 756-8997	**Commande : (1426452)** 2018-04-12 8 h 46 **Transmission :** 2018-04-12 8 h 46	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-12 10 h 05 - Courriel 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-13 9 h 46 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-13 21 h 23 - Courriel

				2921386 - Plans_addenda2 2018-04-16 13 h 34 - Courriel 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-13 22 h 53 - Courriel 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-13 22 h 53 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Travaux Routiers Métropole Inc / 9129-2201 Québec Inc 25 rue des Iris Blainville, QC, j7c6b1 NEQ : 1161495636	Monsieur Anthony Bentivegna Téléphone : 450 430-2002 Télécopieur : 450 430-2010	**Commande : (1421175)** 2018-04-03 14 h 31 **Transmission :** 2018-04-04 7 h 09	2919686 - 428110_ADD01_signe 2018-04-12 10 h 05 - Courriel 2919690 - 1729_SMN_RUE_AP_REV02_180321 2018-04-13 9 h 40 - Messagerie 2921383 - 428110_ADD02_signe 2018-04-13 21 h 23 - Courriel 2921386 - Plans_addenda2 2018-04-16 16 h 02 - Messagerie 2921387 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (devis) 2018-04-13 22 h 53 - Courriel 2921388 - M01874D_Formulaires de soumission_add02 (bordereau) 2018-04-13 22 h 53 - Téléchargement 2927273 - 428110_ADD03_rev01_incluant un report de date 2018-04-24 11 h 23 - Courriel 2927278 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (devis) 2018-04-24 11 h 30 - Courriel 2927279 - M01874D_Formulaires de soumission_add03_rev01 (bordereau) 2018-04-24 11 h 30 - Téléchargement 2930216 - 428110_ADD04_signe 2018-04-27 13 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186086002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Accorder un contrat à Pronex Excavation Inc pour la construction d'aqueduc, d'égouts, de massifs électriques et d'éclairage et d'une nouvelle rue en pavés de béton avec des trottoirs en pavés de béton entre le boulevard Robert et la rue Jean-Rivard dans le quartier St-Michel. Dépense totale de 5 400 971,30$ (contrat: 4 516 541,25$ + incidences: 884 430,05$), taxes incluses, sous réserve du transfert de la propriété du terrain à la Ville de Montréal. Appel d'offres public 428110 – 6 soumissions dont 3 conformes. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SMVT - 1186086002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente comptable Analyste
514-868-3867

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-17

Josée BÉLANGER
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-3238

Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point de service - Développement

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.35

2018/08/20 13:00

(2)

Dossier # : 1186086002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Accorder un contrat à Pronex Excavation Inc pour la construction d'aqueduc, d'égouts, de massifs électriques et d'éclairage et d'une nouvelle rue en pavés de béton avec des trottoirs en pavés de béton entre le boulevard Robert et la rue Jean-Rivard dans le quartier St-Michel. Dépense totale de 5 400 971,30$ (contrat: 4 516 541,25$ + incidences: 884 430,05$), taxes incluses, sous réserve du transfert de la propriété du terrain à la Ville de Montréal. Appel d'offres public 428110 – 6 soumissions dont 3 conformes. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Rapport- mandat SMCE186086002.pdf

Dossier # :1186086002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 20 août 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE186086002

Accorder un contrat à Pronex Excavation Inc pour la construction d'aqueduc, d'égouts, de massifs électriques et d'éclairage et d'une nouvelle rue en pavés de béton avec des trottoirs en pavés de béton entre le boulevard Robert et la rue Jean-Rivard dans le quartier St-Michel. Dépense totale de 5 400 971,30$ (contrat: 4 516 541,25$ + incidences: 884 430,05$), taxes incluses, sous réserve du transfert de la propriété du terrain à la Ville de Montréal. Appel d'offres public 428110 – 6 soumissions dont 3 conformes. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE186086002
Accorder un contrat à Pronex Excavation Inc pour la construction d'aqueduc, d'égouts, de massifs électriques et d'éclairage et d'une nouvelle rue en pavés de béton avec des trottoirs en pavés de béton entre le boulevard Robert et la rue Jean-Rivard dans le quartier St-Michel. Dépense totale de 5 400 971,30$ (contrat: 4 516 541,25$ + incidences: 884 430,05$), taxes incluses, sous réserve du transfert de la propriété du terrain à la Ville de Montréal. Appel d'offres public 428110 – 6 soumissions dont 3 conformes. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 9 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont unanimement salué la qualité du projet visé par le présent contrat. Ils ont apprécié la pertinence des choix pour la conception et l'aménagement de la rue qui naîtra de ce projet.

Ils ont bien compris que l'application, dans cet appel d'offres, d'un critère d'expérience des soumissionnaires, a entraîné la non conformité de certaines soumissions. Pour les membres, ce critère était approprié dans le présent dossier.

Les membres ont aussi bien compris que la réalisation de ce projet entraînera la cession à la Ville de l'emprise d'une nouvelle rue.

Enfin, les membres ont souligné la grande qualité de la présentation qui leur a été faite.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE186086002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.36

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1186300002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme WSP Canada inc., pour le suivi et la surveillance des travaux de réaménagement du square Viger, des rues et des trottoirs limitrophes (îlots I et II), pour une somme maximale de 2 705 405,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-16678) - (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat de services professionnels à la firme WSP Canada inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour le suivi et la surveillance des travaux de réaménagement du square Viger, des rues et des trottoirs limitrophes (îlots I et II), pour une somme maximale de 2 705 405,09 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16678 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-05 16:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186300002**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme WSP Canada inc., pour le suivi et la surveillance des travaux de réaménagement du square Viger, des rues et des trottoirs limitrophes (îlots I et II), pour une somme maximale de 2 705 405,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-16678) - (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Premier espace public aménagé à Montréal hors des fortifications de la ville ancienne, au cours du 19e siècle, la Ville a identifié la mise en valeur du square Viger comme l'un des projets permettant la requalification de ce secteur névralgique du centre-ville.
Le square Viger est localisé à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Guy-Frégault à l'ouest, Saint-André à l'est, par l'avenue Viger au nord et par la rue Saint-Antoine au sud.
Le projet global du réaménagement du square Viger est divisé en deux sous-projets, à savoir :

- Sous-projet no 1 : Réaménagement complet des îlots I et II (Chénier et Daudelin), incluant les travaux de préparation de site de l'îlot II (Daudelin), la restauration du monument à Jean-Olivier Chénier, ainsi que la réhabilitation et la mise en valeur de l'oeuvre Mastodo et des pergolas de l'artiste Charles Daudelin. Les îlots I et II sont situés de part et d'autre de la rue Saint-Denis, entre la rue Saint-Antoine et l'avenue Viger.
- Sous-projet no 2 : Réaménagement complet des îlots III et IV (Théberge et Gnass), incluant la mise en valeur des oeuvres Force de l'artiste Claude Théberge et Fontaine de l'artiste Peter Gnass.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) agit à titre de service requérant et exécutant du projet et est appuyé par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), le Service de la Culture (SC), le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), l'arrondissement de Ville-Marie et de firmes externes. Le SIVT entreprend le réaménagement des rues limitrophes des îlots I et II, rejoignant ainsi les

objectifs de requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie. Afin de diminuer la durée des chantiers et de minimiser les nuisances sur les riverains, le projet se fait en mode intégré, c'est-à-dire en intégrant le réaménagement complet des îlots I et II (SGPVMR) et le réaménagement des rues et des trottoirs limitrophes de ces deux îlots (SIVT) en un seul appel d'offres public pour l'exécution des travaux.

La limite des travaux est la zone formée par les rues Guy-Frégault et Gosford à l'ouest, par la rue Berri à l'est, par l'avenue Viger au nord et par la rue Saint-Antoine au sud. Un plan de localisation figure en pièce jointe du présent sommaire.

Compte tenu de l'envergure du projet, de la nature variée des services professionnels requis, la réalisation des travaux du sous-projet n^{o}1 requiert une surveillance en résidence de jour et de nuit (lorsque nécessaire), et ce, tout au long de la durée des travaux. Pour ce faire, il est avantageux pour la Ville de recourir à des services professionnels d'une firme externe. La surveillance des travaux par une firme externe encadrée par un représentant de la Ville de Montréal permettra d'assurer le progrès des travaux et la qualité de leur exécution.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public qui a débuté le 14 février 2018 et s'est terminé 51 jours plus tard, soit le 5 avril 2018. Les soumissions ont été ouvertes le 5 avril 2018 à 13 h 30 et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 18 avril 2018 à 10 h. L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée, sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Quatre addenda ont été émis. Le premier addenda, émis le 26 février 2018, visait des précisions sur l'admissibilité des soumissionnaires et le report de la date d'ouverture. Le deuxième addenda, émis le 1er mars, visait des précisions sur les clauses administratives. Le troisième addenda, émis le 8 mars 2018, visait un deuxième report de la date d'ouverture. Le quatrième addenda, émis le 14 mars 2018, visait de nouvelles précisions sur l'admissibilité des soumissionnaires, des réponses aux questions posées par les preneurs du cahier des charges et finalement, un troisième report de la date d'ouverture. Les questions et les réponses des quatre addenda ont eu un impact sur les prix. Les quatre addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes de la section I - *Instructions aux soumissionnaires* incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 2 octobre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0544 - 24 avril 2018 - Adoption d'un Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger.
CM17 0187 - 20 février 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 961 339 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger (RCG 15-079).

BC 1170005 - 12 décembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour mettre en plan trois scénarios différents de géométrie dans le but de soutenir l'élaboration de la géométrie finale et la réalisation de plans et d'un cahier de charge de la géométrie finale autour du square Viger dans le cadre du réaménagement du square Viger – contrat 16-1743 - 377 316,33 $, taxes incluses.

CG16 0028 - 28 janvier 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger / Approuver un projet de convention à cet effet. Contrat 15-14832 - 2 779 685,10 $, taxes et frais incidents inclus.

CG15 0638 - 29 octobre 2015 - Adoption d'un Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels multidisciplinaires. La firme retenue doit rendre des services professionnels en génie, en architecture, en architecture de paysage, etc. L'enjeu principal du mandat est d'effectuer en simultané la surveillance en résidence des travaux, de gérer l'exécution des travaux, de valider l'arpentage de construction, de veiller à la surveillance en matière de gestion des impacts sur la circulation et sur les riverains, et ce, afin de s'assurer que les travaux soient exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux documents d'appel d'offres.
Ouvert à toutes les firmes répondant aux termes des clauses administratives, le cahier des charges a été pris par un total de onze (11) preneurs. De ce nombre, sept (7) sont des firmes de génie-conseil pouvant déposer une offre de services et deux firmes ont déposé une offre de services. Une seule a été jugée conforme par le comité de sélection.

Pour la réalisation de ce mandat, le mode de rémunération est à taux horaire par catégorie d'employés.

JUSTIFICATION

Dans le présent dossier, deux (2) firmes ont déposé une offre de services sur une possibilité de sept (7), soit une proportion de 28,6 %. La Ville a indiqué des exigences particulières, notamment dans la composition et dans l'expérience professionnelle des membres de l'équipe de travail. Ce mandat doit s'échelonner sur une période de trois (3) ans, afin de couvrir l'ensemble des services professionnels requis.
Les soumissions reçues ont été évaluées et une seule firme a obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme WSP Canada inc. a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
WSP Canada inc.	80,3	0,56	2 327 568,73 $	377 836,36 $	2 705 405,09 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 361 477,27 $	377 836,36 $	2 739 313,63 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					- 33 908,54 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					- 1.24 %
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale – adjudicataire)*					s.o.
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					s.o.

Le montant des honoraires professionnels est de 2 327 568,73 $, taxes incluses, auquel s'ajoute un montant de 377 836,36 $, taxes incluses, pour des frais contingents. Ces

derniers incluent les services de soutien technique complémentaires que l'adjudicataire pourrait avoir à se procurer à l'extérieur de son mandat initial, tels que l'engagement d'experts-consultants dans un domaine bien précis. Ceux-ci incluent également la possibilité de frais reliés aux heures supplémentaires après une semaine régulière et des frais reliés à la complexité du secteur d'intervention.

Le montant total des honoraires professionnels accordés à WSP Canada inc. est de 2 705 405,09 $, taxes incluses.

Les prix déposés par l'adjudicataire recommandé sont inférieurs de 1,24 % à la dernière estimation réalisée à l'interne.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat de services professionnels supérieur à 1 M$ et celui-ci doit être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats (CPEC), compte tenu qu'une seule soumission s'est avérée conforme à la suite de l'appel d'offres.

Les validations requises ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* conformément au décret du 24 septembre 2014. L'adjudicataire recommandé (WSP Canada inc.) a intégré dans sa soumission sa demande, en date du 4 novembre 2016, de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public. Son numéro d'identifiant de l'Autorité des marchés financiers (AMF) est le suivant : 2700018263. Ses sous-traitants (Affleck de la Riva Architectes et BC2) détiennent respectivement leur accréditation de l'AMF. Une copie de ces attestations se trouvent en pièces jointes au dossier.

Les soumissions ont été analysées par le comité de sélection le 18 avril 2018 et les informations sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 2 705 405,09 $, taxes incluses. Le montant net de ristournes est de 2 470 395,45 $. Le coût sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 1 136 381,91 $, net de ristournes, soit 46 % du coût total du contrat, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-021 - « Réaménagement du square Viger ». Ce montant provient du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Un montant maximal de 1 259 901,68$, net de ristournes, soit 51 % du coût total du contrat, sera financé par le règlement d'emprunt 17-046 - « Programme de réfection d'artères » du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Un montant maximal de 74 111, 86$, net de ristournes, soit 3 % du coût total du contrat, sera financé par le règlement d'emprunt 16-004 - « Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage » du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de réaménagement du square Viger s'inscrit en respect du Plan corporatif de Montréal en développement durable et du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Le projet contribuera aux principes de développement durable suivants: *Une collectivité au coeur du développement durable* en garantissant l'accessibilité universelle au site, et *Une meilleure qualité de vie* en favorisant une cohésion sociale et la

solidarité. Le projet contribuera à améliorer la qualité des milieux de vie résidentiels par des aménagements sécuritaires et accessibles.
Le futur pavillon, situé à l'îlot II, abritera les activités d'un café-resto. La Ville exigera, dans son appel à proposition, que le concessionnaire soit un organisme dont les activités sont associées directement à l'économie sociale et à la réinsertion sociale. Le bureau destiné à un intervenant social permettra d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les différentes clientèles.

Finalement, le projet contribuera à améliorer la protection de la biodiversité et des espaces verts puisqu'une plantation généreuse d'arbres à grand déploiement est prévu tout comme de nombreux îlots de plantation de vivaces. Les essences d'arbres et de vivaces ont été choisies de façon réfléchie, afin d'assurer la biodiversité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'îlot II du square est fermé à la population depuis 2016 pour permettre les travaux de préparation du site. Une décision favorable dans le présent dossier permettrait de débuter le chantier dès octobre 2018. Une décision tardive ou défavorable compromettrait l'atteinte de cet objectif. Précisons que tout retard dans l'octroi du contrat de services professionnels faisant l'objet du présent dossier se répercutera sur le calendrier des travaux, ceux-ci ne pouvant commencer sans surveillance.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communications, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 1er août 2018
Présentation à la Commission permanente d'examen des contrats : 8 août 2018
Retour au comité exécutif : 15 août 2018
Octroi du contrat, par le Conseil municipal : 20 août 2018
Début du contrat : septembre 2018
Date visée pour la fin du contrat : printemps 2021
Publication SÉAO : printemps 2022 - libération du solde

Calendrier des travaux pour le réaménagement du square Viger, des rues et des trottoirs limitrophes :

Octroi du contrat, par le Conseil municipal : 20 août 2018
Début des travaux : octobre 2018
Date visée pour la fin des travaux : printemps 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Jean-Pierre BOSSÉ, Service des infrastructures_voirie et transports
Nike LANGEVIN, Service des communications
José PIERRE, Ville-Marie
Andrea SZABO, Ville-Marie
Ève CARLE, Service des communications
Stéphanie VIDAL, Service des communications
Alain DUFORT, Direction générale
Suzanne LAVERDIÈRE, Service de la culture
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports
Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Luc DENIS, Service de la diversité sociale et des sports
Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sylvain FELTON, 29 mai 2018
Johanne DEROME, 15 mai 2018
Suzanne LAVERDIÈRE, 10 mai 2018
Claude CARETTE, 8 mai 2018
Alain DUFORT, 8 mai 2018
Nike LANGEVIN, 1er mai 2018
Jean-Pierre BOSSÉ, 1er mai 2018
Jean CARRIER, 1er mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe INKEL
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-1477
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-01

Mathieu DRAPEAU
Chef de division | Division des grands parcs urbains et espaces publics

Tél : 514 872-1461
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice | Direction de l'aménagement des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2018-05-30

Directrice | Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2018-07-04

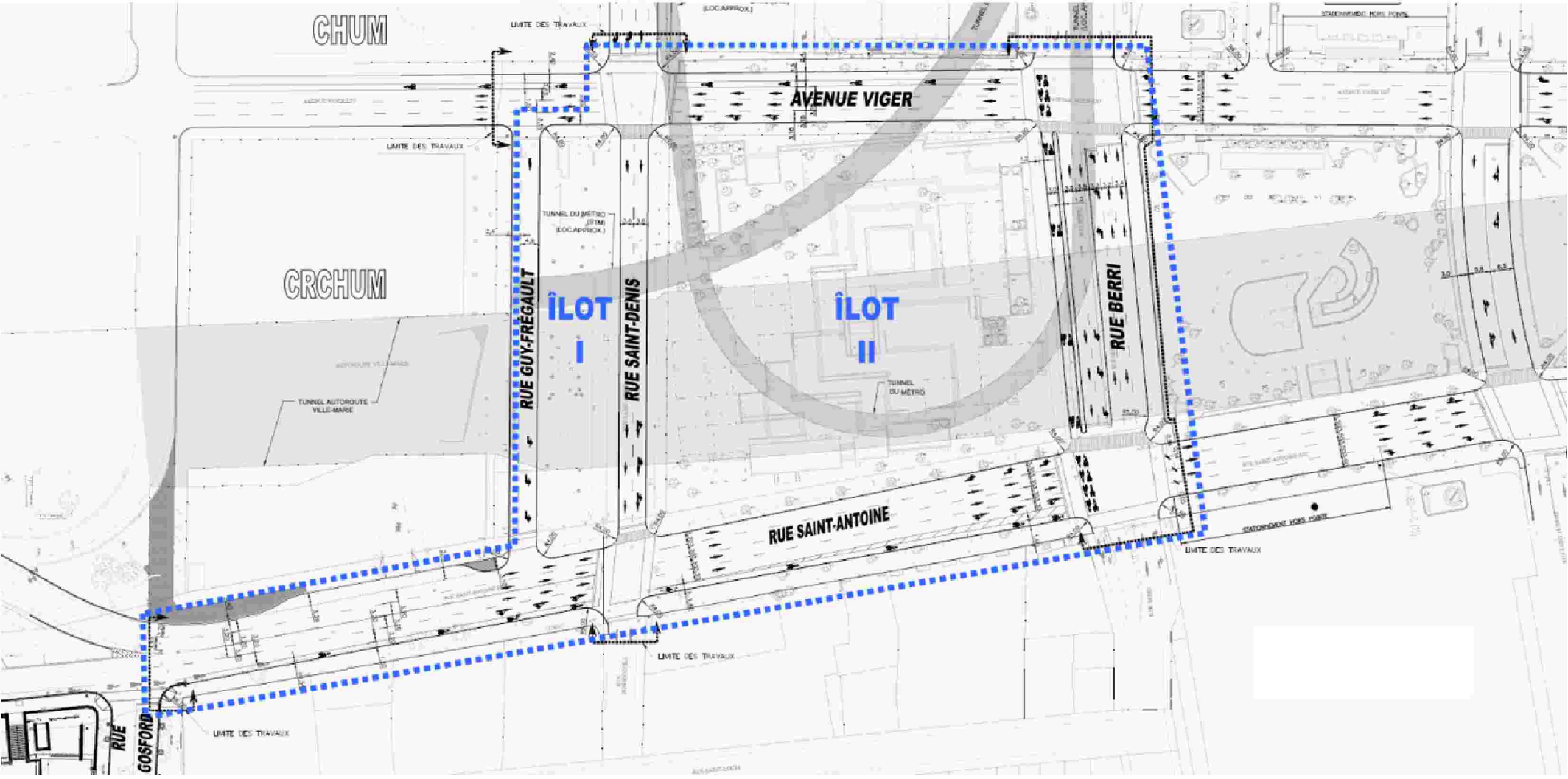

Réaménagement du square Viger, des rues et des trottoirs limitrophes (îlots I et II)
Localisation des travaux

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 4 novembre 2016

WSP CANADA INC
1600, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
16E ÉTAGE
MONTRÉAL QC H3H 1P9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700018263

N° de demande : 1631180667

N° de confirmation de paiement : 000205796019

L'analyse de votre demande débutera lorsque tous les documents, paiements ou confirmation d'un tiers requis seront reçus à l'Autorité.

Veuillez nous faire parvenir le ou les documents papier requis, accompagnés de leur bon de numérisation joint à cet accusé de réception. Joindre le bon de numérisation associé à chaque document accélérera le traitement de votre demande.

Liste des documents devant être transmis par courrier, accompagnés de leur bon de numérisation :

- Attestation de Revenu Québec

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

p. j. 1

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

BON DE NUMÉRISATION

Détail du document

Nom du client	WSP CANADA INC		
N° de client	2700018263	N° de citoyen	
Type de document	Attestation de Revenu Québec		
Type de demande	Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter		
N° de demande	1631180667		
Référence			

Instructions

Veuillez joindre le bon de numérisation au document correspondant

(Ne pas agrafer)

Réservé à l'Autorité

- ☐ **OMQ**
- ☐ **DORC**

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 7 septembre 2016

AFFLECK DE LA RIVA, ARCHITECTES
A/S MONSIEUR RICHARD DE LA RIVA
1450, CITY COUNCILLORS, BUREAU 230
MONTRÉAL (QC) H3A 2E6

N° de décision : 2016-CPSM-1048920
N° de client : 3000171812

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). AFFLECK DE LA RIVA, ARCHITECTES est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **6 septembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 22 juin 2017

BC2 GROUPE CONSEIL INC.
A/S MONSIEUR OLIVIER PERRON-COLLINS
85, RUE SAINT-PAUL O, BUREAU 300
MONTRÉAL (QC) H2Y 3V4

N° de décision : 2017-CPSM-1036805
N° de client : 3000179583

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- BC2 ARCHITECTURE
- BC2 ARCHITECTURE DE PAYSAGE
- BC2 DESIGN URBAIN
- BC2 PLANEX
- BC2 RÉCRÉOTOURISME
- BC2 STRATÉGIES
- BC2 URBANISME
- BC2+SYNERGIS
- GROUPE BC2
- GROUPE CONSEIL BC2FP
- PLANEX

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). BC2 GROUPE CONSEIL INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **8 mai 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1186300002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme WSP Canada inc., pour le suivi et la surveillance des travaux de réaménagement du square Viger, des rues et des trottoirs limitrophes (îlots I et II), pour une somme maximale de 2 705 405,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-16678) - (2 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16678_SEAO _ Liste des commandes.pdf

18-16678 Copie de TABLEAU_Résultat Global Final.pdf

18-16678 Nouvelle Appel D'offres.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-01

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-2608
Division : Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16678 — No du GDD : 1186300002

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour de la surveillance des travaux du Square Viger et des rues limitrophes

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 14 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 5 - 3 - 2018

Ouverture faite le : 5 - 4 - 2018

Date du comité de sélection : 18 - 4 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 14 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 49 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 11

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 18,18

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Les Consultants SM Inc.	Note de passage inférieure à 70 %

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 2 - 10 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 2 - 10 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
WSP Canada Inc.	2 327 568,73 $	√	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme ayant obtenu le plus haut pointage : WSP Canada Inc. Des dix (10) autres firmes détentrices du cahier des charges; 1 firme est déclarée non conforme.Les autres firmes n'avaient pas la capacité, le temps ou n'évoluaient pas dans ce secteur d'activité.

Préparé par : Eddy Dutelly — Le 1 - 5 - 2018

18-16678 - Services professionnels pour de la surveillance des travaux du Square Viger et des rues limitrophes

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 15%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Les Consultants S.M. Inc.	2,00	8,00	7,00	8,33	20,00	21,67	67,0			Non conforme
WSP Canada Inc.	4,33	7,67	7,67	13,33	22,33	25,00	80,3	2 327 568,73 $	0,56	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	

Comité	
Date	mercredi 18-04-2018
Heure	10 h 00
Lieu	255 Boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400, salle 411 /Gré à Gré

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- **Liste des commandes**
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-16678

Numéro de référence : 1137994

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels pour de la surveillance des travaux du Square Viger et des rues limitrophes

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	**Commande : (1394761)** 2018-02-15 15 h 27 **Transmission :** 2018-02-15 15 h 27	2889245 - 18-16678 - Addenda no. 1 - Report de date-Question et réponse 2018-02-26 10 h 32 - Courriel 2892241 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (devis) 2018-03-01 13 h 50 - Courriel 2892242 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (bordereau) 2018-03-01 13 h 50 - Téléchargement 2897053 - 18-16678 - Addenda no. 3 - Report de date (2e) 2018-03-08 11 h 41 - Courriel 2900981 - 18-16678-Addenda no.4-Report de date-Modifications-Q et R (devis) 2018-03-14 16 h 02 - Courriel 2900982 - 18-16678-Addenda no.4-Report de date-Modifications-Q et R (bordereau) 2018-03-14 16 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier

			électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe de sécurité Garda SENC 1390, rue Barré Montréal, QC, H3C 1N4 http://www.garda.ca	Madame Valérie Jacob Téléphone : 514 281-2811 Télécopieur : 514 281-2860	**Commande : (1394152)** 2018-02-15 8 h 43 **Transmission :** 2018-02-15 8 h 43	2889245 - 18-16678 - Addenda no. 1 - Report de date-Question et réponse 2018-02-26 10 h 32 - Courriel 2892241 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (devis) 2018-03-01 13 h 50 - Courriel 2892242 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (bordereau) 2018-03-01 13 h 50 - Téléchargement 2897053 - 18-16678 - Addenda no. 3 - Report de date (2e) 2018-03-08 11 h 41 - Courriel 2900981 - 18-16678-Addenda no.4-Report de date-Modifications-Q et R (devis) 2018-03-14 16 h 02 - Courriel 2900982 - 18-16678-Addenda no.4-Report de date-Modifications-Q et R (bordereau) 2018-03-14 16 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lemay CO inc. 3500, rue Saint-Jacques Montréal, QC, H4C 1H2 http://www.lemay.com	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 316-7936 Télécopieur : 514 935-8137	**Commande : (1395568)** 2018-02-16 15 h 25 **Transmission :** 2018-02-16 15 h 25	2889245 - 18-16678 - Addenda no. 1 - Report de date-Question et réponse 2018-02-26 10 h 32 - Courriel 2892241 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (devis) 2018-03-01 13 h 50 - Courriel 2892242 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (bordereau) 2018-03-01 13 h 50 - Téléchargement 2897053 - 18-16678 - Addenda no. 3 - Report de date (2e) 2018-03-08 11 h 41 - Courriel 2900981 - 18-16678-Addenda no.4-Report de date-Modifications-Q et R (devis) 2018-03-14 16 h 02 - Courriel 2900982 - 18-16678-Addenda no.4-

			Report de date-Modifications-Q et R (bordereau) 2018-03-14 16 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1394093)** 2018-02-15 8 h 11 **Transmission :** 2018-02-15 8 h 11	2889245 - 18-16678 - Addenda no. 1 - Report de date-Question et réponse 2018-02-26 10 h 32 - Courriel 2892241 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (devis) 2018-03-01 13 h 50 - Courriel 2892242 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (bordereau) 2018-03-01 13 h 50 - Téléchargement 2897053 - 18-16678 - Addenda no. 3 - Report de date (2e) 2018-03-08 11 h 41 - Courriel 2900981 - 18-16678-Addenda no.4-Report de date-Modifications-Q et R (devis) 2018-03-14 16 h 02 - Courriel 2900982 - 18-16678-Addenda no.4-Report de date-Modifications-Q et R (bordereau) 2018-03-14 16 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1395473)** 2018-02-16 14 h 16 **Transmission :** 2018-02-16 14 h 16	2889245 - 18-16678 - Addenda no. 1 - Report de date-Question et réponse 2018-02-26 10 h 32 - Courriel 2892241 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (devis) 2018-03-01 13 h 50 - Courriel 2892242 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (bordereau) 2018-03-01 13 h 50 - Téléchargement 2897053 - 18-16678 - Addenda no. 3 - Report de date (2e) 2018-03-08 11 h 41 - Courriel

			2900981 - 18-16678-Addenda no.4-Report de date-Modifications-Q et R (devis) 2018-03-14 16 h 02 - Courriel 2900982 - 18-16678-Addenda no.4-Report de date-Modifications-Q et R (bordereau) 2018-03-14 16 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neptune Security Services Inc 1250 Boul. Rene-levesque Ouest, Porte 2200 Montréal, QC, H3B4W8 http://www.neptune-security.com	Monsieur John Garfiled Téléphone : 855 445-8048 Télécopieur : 1866 608-0807	**Commande : (1394046)** 2018-02-15 6 h 35 **Transmission :** 2018-02-15 6 h 35	2889245 - 18-16678 - Addenda no. 1 - Report de date-Question et réponse 2018-02-26 10 h 32 - Courriel 2892241 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (devis) 2018-03-01 13 h 50 - Courriel 2892242 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (bordereau) 2018-03-01 13 h 50 - Téléchargement 2897053 - 18-16678 - Addenda no. 3 - Report de date (2e) 2018-03-08 11 h 41 - Courriel 2900981 - 18-16678-Addenda no.4-Report de date-Modifications-Q et R (devis) 2018-03-14 16 h 02 - Courriel 2900982 - 18-16678-Addenda no.4-Report de date-Modifications-Q et R (bordereau) 2018-03-14 16 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Rousseau Lefebvre 100 rue Tourangeau Est Laval, QC, H7G 1L1 http://www.rousseau-lefebvre.com	Monsieur Daniel Lefebvre Téléphone : 450 663-2145 Télécopieur : 450 663-2146	**Commande : (1402133)** 2018-02-28 12 h 12 **Transmission :** 2018-02-28 12 h 12	2889245 - 18-16678 - Addenda no. 1 - Report de date-Question et réponse 2018-02-28 12 h 12 - Téléchargement 2892241 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (devis) 2018-03-01 13 h 50 - Courriel 2892242 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (bordereau)

			2018-03-01 13 h 50 - Téléchargement 2897053 - 18-16678 - Addenda no. 3 - Report de date (2e) 2018-03-08 11 h 41 - Courriel 2900981 - 18-16678-Addenda no.4-Report de date-Modifications-Q et R (devis) 2018-03-14 16 h 02 - Courriel 2900982 - 18-16678-Addenda no.4-Report de date-Modifications-Q et R (bordereau) 2018-03-14 16 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1395667)** 2018-02-16 19 h 16 **Transmission :** 2018-02-16 19 h 16	2889245 - 18-16678 - Addenda no. 1 - Report de date-Question et réponse 2018-02-26 10 h 32 - Courriel 2892241 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (devis) 2018-03-01 13 h 50 - Courriel 2892242 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (bordereau) 2018-03-01 13 h 50 - Téléchargement 2897053 - 18-16678 - Addenda no. 3 - Report de date (2e) 2018-03-08 11 h 41 - Courriel 2900981 - 18-16678-Addenda no.4-Report de date-Modifications-Q et R (devis) 2018-03-14 16 h 02 - Courriel 2900982 - 18-16678-Addenda no.4-Report de date-Modifications-Q et R (bordereau) 2018-03-14 16 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Montréal 255 boulevard Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1M2	Madame Catherine Aubin Téléphone : 514 872-1881 Télécopieur	**Commande : (1405617)** 2018-03-06 16 h 07 **Transmission :** 2018-03-06 16	2889245 - 18-16678 - Addenda no. 1 - Report de date-Question et réponse 2018-03-06 16 h 07 - Téléchargement 2892241 - 18-16678-aDDENDA

	: 514 872-9619	h 07	NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (devis) 2018-03-06 16 h 07 - Téléchargement 2892242 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (bordereau) 2018-03-06 16 h 07 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ville de Montréal 255 boulevard Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1M2	Madame Catherine Aubin Téléphone : 514 872-1881 Télécopieur : 514 872-9619	**Commande : (1408878)** 2018-03-12 15 h 33 **Transmission :** 2018-03-12 15 h 33	2889245 - 18-16678 - Addenda no. 1 - Report de date-Question et réponse 2018-03-12 15 h 33 - Téléchargement 2892241 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (devis) 2018-03-12 15 h 33 - Téléchargement 2892242 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (bordereau) 2018-03-12 15 h 33 - Téléchargement 2897053 - 18-16678 - Addenda no. 3 - Report de date (2e) 2018-03-12 15 h 33 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1394061)** 2018-02-15 7 h 33 **Transmission :** 2018-02-15 7 h 33	2889245 - 18-16678 - Addenda no. 1 - Report de date-Question et réponse 2018-02-26 10 h 32 - Courriel 2892241 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (devis) 2018-03-01 13 h 50 - Courriel 2892242 - 18-16678-aDDENDA NO.2 : Q ET R, Bordereau Numérique (bordereau) 2018-03-01 13 h 50 - Téléchargement 2897053 - 18-16678 - Addenda no. 3 - Report de date (2e) 2018-03-08 11 h 41 - Courriel 2900981 - 18-16678-Addenda no.4-Report de date-Modifications-Q et R (devis) 2018-03-14 16 h 02 - Courriel 2900982 - 18-16678-Addenda no.4-Report de date-Modifications-Q et R (bordereau)

	2018-03-14 16 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

- Aide en ligne
- Formation en ligne
- Glossaire
- Plan du site
- Accessibilité
- UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

- Grille des tarifs
- Contactez-nous
- Nouvelles
- Marchés publics hors Québec
- Registre des entreprises non admissibles
- Autorité des marchés financiers

À propos

- À propos de SEAO
- Info sur Constructo
- Conditions d'utilisation
- Polices supportées

Partenaires

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186300002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme WSP Canada inc., pour le suivi et la surveillance des travaux de réaménagement du square Viger, des rues et des trottoirs limitrophes (îlots I et II), pour une somme maximale de 2 705 405,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-16678) - (2 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1186300002.xlsVirement crédit - GDD 1186300002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514-872-3580

Co-auteure:
Julie Godbout
514-872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Daniel D DESJARDINS
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.36

2018/08/20 13:00

(2)

Dossier # : 1186300002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme WSP Canada inc., pour le suivi et la surveillance des travaux de réaménagement du square Viger, des rues et des trottoirs limitrophes (îlots I et II), pour une somme maximale de 2 705 405,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-16678) - (2 soumissionnaires).

Rapport- mandat SMCE186300002.pdf

Dossier # :1186300002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 20 août 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE186300002

Accorder un contrat de services professionnels à la firme WSP Canada inc., pour le suivi et la surveillance des travaux de réaménagement du square Viger, des rues et des trottoirs limitrophes (îlots I et II), pour une somme maximale de 2 705 405,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-16678) - (2 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE186300002

Accorder un contrat de services professionnels à la firme WSP Canada inc., pour le suivi et la surveillance des travaux de réaménagement du square Viger, des rues et des trottoirs limitrophes (îlots I et II), pour une somme maximale de 2 705 405,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-16678) - (2 soumissionnaires).

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 10 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont souligné la très grande clarté de la présentation faite par le Service sur le travail attendu de l'adjudicataire et sur le mode de rémunération de ses services. Pour la Commission, la rémunération à taux horaires fixes devrait s'avérer avantageuse pour la Ville dans ce dossier.

Les membres ont aussi bien compris que l'adjudicataire aurait la responsabilité du suivi et de la surveillance du chantier, le travail de signalisation et de maintien de la circulation relevant de l'entrepreneur général du chantier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE186300002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.37

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1187231053

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout, le support technique et le contrôle de qualité à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 3 183 123,12 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) et Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 2 949 999,52 $, taxes incluses (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Appel d'offres public 18-16762

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 133 122,64 $ taxes incluses, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le support technique, le contrôle de qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et de conduites d'égout par chemisage ;

2. d'accorder un (1) contrat de services professionnels par lequel la seule firme soumissionnaire, Tetra Tech QI inc., ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité, pour une somme maximale de 3 183 123,12$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 18-16762 ;

3. d'accorder un (1) contrat de services professionnels par lequel Cima + S.E.N.C., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité, pour une somme maximale de 2 949 999,52 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 18-16762 ;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-06-15 15:20

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231053**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout, le support technique et le contrôle de qualité à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 3 183 123,12 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) et Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 2 949 999,52 $, taxes incluses (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Appel d'offres public 18-16762

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau a introduit l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchée comme alternative stratégique pour le renouvellement des réseaux d'eau secondaires. La réhabilitation des conduites comporte de nombreux avantages dont la réduction des coûts, une réalisation des travaux plus rapide, la réduction des perturbations aux infrastructures environnantes, le maintien de la circulation la majorité du temps lors d'exécution des travaux, une diminution des impacts négatifs sur les citoyens lors des travaux, une diminution de la disposition des sols et matériaux d'excavation, ainsi qu'une remise en état rapide des lieux.
Étant donné l'augmentation des travaux de réhabilitation prévue en 2018, la Direction des infrastructures a recours à de l'expertise externe spécialisée en réhabilitation, ce qui permettra d'apporter un support technique et d'assurer le contrôle de qualité dans la réalisation de tels projets.

Les ententes actuelles (CM17 0157) ont débuté le premier avril 2017, elles sont valides pour une période de trente-six (36) mois, et se termineraient le 31 mars 2020. Cependant, les enveloppes budgétaires des ententes existantes sont déjà presque épuisées, il y a une nécessité d'obtenir de nouveaux contrats pour répondre aux besoins à venir. En 2017 et 2018, la Direction des infrastructures a modifié sa stratégie d'approvisionnement pour les travaux de réhabilitation par rapport aux années antérieures pour ouvrir le marché à la technique de chemisage et obtenir des meilleurs prix pour ces travaux. En conséquence, un plus grand nombre de contrats de travaux de réhabilitation ont été octroyés. La capacité des effectifs à l'interne pour la surveillance de ces travaux étant saturée, la surveillance a été réalisée par les employés des firmes externes, ce qui explique en grande partie,

l'épuisement rapide des ententes actuelles.

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure deux (2) contrats de services professionnels pour le support technique, le contrôle de qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable (contrat #1) et ~~ou~~ de conduites d'égout par chemisage (contrat #2) sur le territoire de la Ville de Montréal.

Un (1) addenda a été émis le 11 avril 2018 afin de répondre à une question d'un preneur du cahier des charges et d'aviser l'ensemble des preneurs de la réponse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0157 - 20 février 2017 - Accorder 2 contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, : contrat 1 à Tetra Tech QI inc. pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité, pour une somme maximale de 2 086 251,27 $, taxes incluses; contrat 2 à Cima+ S.E.N.C. (un seul soumissionnaire conforme) pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité, pour la somme maximale de 1 626 692,17 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissionnaires (1167231054) ;
CG14 0472 - 30 octobre 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une période de 24 mois avec Tetra Tech QI inc. pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat #1, pour une somme maximale de 2 119 305,43 $) et Cima+ S.E.N.C. pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat #2, pour une somme maximale de 1 720 253,08 $) - Appel d'offres public 14-13651 - 4 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin (1144822047) ;

CG13 0128 - 25 avril 2013 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec BPR Infrastructures inc. pour le support technique et le contrôle de qualité pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat # 1- 2 soumissionnaires, 1 seul conforme) pour une somme maximale de 359 986,73 $, taxes incluses, ainsi que pour une période maximale de 24 mois, et conclure une entente-cadre de services professionnels avec CIMA + pour le support technique et le contrôle de qualité pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat # 2- 2 soumissionnaires, 1 seul conforme) pour une somme maximale de 297 842,74 $, taxes incluses, ainsi que pour une période maximale de 24 mois - Appel d'offres public # 12-12159. / Approuver deux projets de convention à cette fin (1120266050).

DESCRIPTION

Conclure deux (2) contrats de services professionnels jusqu'à épuisement du montant maximal des soumissions, taxes incluses, ou pour une période maximale de trente-six (36) mois à partir de l'adoption du dossier par les instances, selon la première des 2 éventualités.
La première entente est dédiée au support technique, au contrôle de qualité et à la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et la seconde au support technique, au contrôle de qualité et à la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public # 18-16762, il est recommandé de retenir les services des deux (2) firmes suivantes :

- Tetra Tech QI inc. (contrat #1) 3 183 123,12 $ (taxes incluses)
- Cima+ S.E.N.C. (contrat #2) 2 949 999,52 $ (taxes incluses)

TOTAL 6 133 122,64 $ (taxes incluses)

Il s'agit de contrats à taux horaire par catégorie d'employés.

Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacun des contrats et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. Étant donné l'épuisement rapide des enveloppes des ententes actuelles, le nombre d'heures prévisionnelles dans les bordereaux de soumissions a considérablement été augmenté dans les scénarios des présents contrats, ce qui explique en très grande partie les écarts de prix entre les nouveaux contrats à octroyer et ceux des ententes actuelles.

Un montant équivalent à 5 % du prix de base, soit 151 577,29 $ taxes incluses, pour le contrat #1 et 140 476,17 $ taxes incluses, pour le contrat #2, est prévu pour des dépenses admissibles. Il s'agit par exemple de frais générés par le temps supplémentaire et de frais d'expertises spécifiques dans un domaine bien précis. Elles seront remboursées par la Ville lorsqu'elles sont appuyées de pièces justificatives.

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, dans le présent dossier, le montant maximal des enveloppes budgétaires des contrats a été établi aux prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

JUSTIFICATION

En 2018, treize (13) contrats de réhabilitation ont été octroyés, pour réalisation en 2018-2019, soit 25 km en réhabilitation d'aqueduc et 70 km en réhabilitation d'égout sur plusieurs rues et dans plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal. Le montant des travaux à réaliser est d'environ 102 M$.
De plus, la DRE prévoit toujours une croissance de 10 % pour l'utilisation de la technique de réhabilitation sans tranchée des réseaux d'aqueduc et d'égout. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la Ville doit s'adjoindre le support technique requis pour ces travaux par l'entremise de deux nouveaux contrats de services professionnels.

Analyse des soumissions :

Tel qu'indiqué dans les documents d'appels d'offres, les firmes pouvaient soumissionner sur l'un des deux contrats ou sur les deux en présentant cependant des équipes distinctes à cet effet.

Sur les sept (7) preneurs du cahier des charges, trois (3) soumissions de trois (3) firmes ont été déposées pour l'ensemble des deux (2) contrats. Une seule soumission a été reçue pour le contrat #1 alors que deux soumissions ont été reçues pour le contrat #2. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

La rencontre du comité de sélection a été tenue le 11 mai 2018. Les soumissions reçues le 12 avril 2018 pour les deux (2) contrats ont été analysées séparément par le comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

- Contrat 1: 3 183 123,12 $, pointage intérimaire de 85,50 et note finale de 0,43;
- Contrat 2: 2 949 999,52 $, pointage intérimaire de 84,00 et note finale de 0,45.

Résultats de l'appel d'offres :

Sur les trois (3) soumissions, à la suite de l'évaluation qualitative, la firme Comeau Experts-

Conseils, pour le contrat # 2, n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70 %. Cette firme n'a pu être considérée pour l'établissement du pointage final puisque seules les soumissions ayant obtenu la note intérimaire de passage fixée à 70 % sont considérées pour l'ouverture de la seconde enveloppe.

Contrat # 1: Support technique, contrôle de qualité et surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Dépenses admissibles (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
1- Firme ayant obtenue la meilleure note totale: 1- Tetra Tech QI inc.	85,50	**0,43**	3 031 545,83 $	151 577,29 $	3 183 123,12 $
Estimation interne			3 126 055,28 $	156 302,76 $	3 282 358,04 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(adjudicataire - estimation)* **Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)** *(adjudicataire - estimation)/estimation) x 100*					**- 99 234,92 $** **- 3,02%**

Contrat # 2: Support technique, contrôle de qualité et surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Dépenses admissibles (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
1- Firme ayant obtenue la meilleure note totale: 1- Cima+ S.E.N.C	84,00	**0,45**	2 809 523,35 $	140 476,17 $	2 949 999,52 $
2- Comeau Experts-Conseils	60,67	**N/A**			
Estimation interne			3 191 935,95 $	159 596,80 $	3 351 532,75 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(adjudicataire - estimation)* **Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)** *(adjudicataire - estimation)/estimation) x 100*					**- 401 553,23 $** **- 11,98%**

L'analyse et l'évaluation des soumissions sont présentées de façon détaillée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

<u>Dernières estimations réalisées :</u>

Les estimations internes préparées au moment de lancer l'appel d'offres ont été établies en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Il est à noter que les stratégies utilisées par chacune des firmes leur sont propres et ne sont pas divulguées.

Les écarts, favorables à la ville, obtenus entre les soumissionnaires ayant le meilleur pointage final et les estimations internes sont de 3,02 % pour le contrat #1 et de 11,98 % pour le contrat #2.

Une analyse a été effectuée pour expliquer l'écart de 11,98 % du contrat #2 avec l'estimation, il a été constaté que de façon générale, les taux horaires par catégorie d'employés sont plus bas que les taux estimés.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés détiennent leur attestation de *l'Autorité des marchés financiers :* L'attestation de Tetra Tech QI inc. est en vigueur depuis le 2 février 2015 et celle de Cima+ S.E.N.C. depuis le 30 janvier 2015. Une copie de chaque attestation, ainsi que l'accusé de réception de leur demande de renouvellement, se retrouvent en pièces jointes au dossier.

Le dossier répond à l'un des critères et à une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, les deux (2) contrats de services professionnels sont supérieurs à 1 000 000 $. De plus, pour les deux contrats, les firmes respectives, Tetra Tech Qi inc. et Cima+ S.E.N.C, sont les seuls soumissionnaires conformes et en sont à leur quatrième octroi de contrat consécutif pour des services de même nature.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 6 133 122,64 $ taxes incluses, relative aux deux (2) contrats, prévue au PTI de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau, représente un coût net de 5 600 358,46 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #17-083.
Ce coût net, assumé par la ville centrale, serait entièrement admissible à une subvention du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), mais la DRE ne prévoit aucune subvention pour ces contrats puisque la TECQ14 a atteint son maximum autorisé pour la période 2014-2018.

La Division de la conception des travaux de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports assurera le suivi des contrats et des enveloppes.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les enveloppes budgétaires des ententes actuelles seront échues vers la mi-août 2018, par conséquent, il est nécessaire d'octroyer de nouveaux contrats. Dans l'éventualité d'un refus d'octroyer les contrats, la Division avec le personnel et l'expertise interne, ne pourra répondre à la surveillance de l'ensemble des travaux de réhabilitation à réaliser et certains travaux devront être reportés dans le temps.
Advenant le cas où l'octroi des contrats est reporté à une date ultérieure au 9 octobre 2018, soit la date d'échéance de validité des soumissions, les plus bas soumissionnaires conformes ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur

soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission sur l'examen des contrats : 8 août 2018
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des services : août 2018
Fin des services : août 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique DEVEAU, Service de l'eau
Normand HACHEY, Service de l'eau

Lecture :

Normand HACHEY, 31 mai 2018
Dominique DEVEAU, 30 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila TOUAHRIA
Ingenieur(e) - c/e

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 868-1055
Télécop. : 514 872-1873

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique, en remplacement de la directrice de direction
Tél : 514 872-3921
Approuvé le : 2018-06-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-06-15

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 2 février 2015

TETRA TECH QI INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS MORIN
5100, RUE SHERBROOKE EST, BUREAU 900
MONTRÉAL (QC) H1V 3R9

N° de décision : 2015-CPSM-1006611
N° de client : 3000162555

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous TÉTRA TECH QI INC., une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). TETRA TECH QI INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1er février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 25 octobre 2017

TETRA TECH QI INC.
5100, RUE SHERBROOKE E
900
MONTRÉAL QC H1V 3R9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000162555
N° de demande :	1731535316
N° de confirmation de paiement :	000224743104

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 30 janvier 2015

CIMA+ S.E.N.C.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS PLOURDE
3400, DU SOUVENIR, BUREAU 600
LAVAL (QC) H7V 3Z2

N° de décision : 2015-CPSM-1006001
N° de client : 3000148732

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AUDY FARLEY LALANDE LA BERGE ET ASSOCIÉS
- CÉDÉGER
- CIMA +
- CIMA + GATINEAU
- CIMA + INTERNATIONAL
- CIMA + LONGUEUIL
- CIMA + MONTRÉAL
- CIMA + RIVIÈRE DU LOUP
- CIMA + SAINT-JÉRÔME
- CIMA + SENC
- CIMA + SHERBROOKE
- CIMA QUÉBEC
- CIMA+/WALSH/ISIS
- CIMA-INFO
- COPAC ET ASSOCIÉS
- DUPUIS, ROUTHIER RIEL ET ASSOCIÉS
- LECLAIR NADEAU LAMBERT LALLIER ET ASSOCIÉS
- LEGAULT MERCIER ST-GERMAIN PIGEON ET ASSOCIÉS
- LNR ET ASSOCIÉS
- RDO ET ASSOCIÉS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). CIMA+ S.E.N.C. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 janvier 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 31 octobre 2017

CIMA+ S.E.N.C.
3400, DU SOUVENIR
600
LAVAL QC H7V 3Z2

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000148732
N° de demande :	1731530207
N° de confirmation de paiement :	000225087105

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187231053

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder deux contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout, le support technique et le contrôle de qualité à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 3 183 123,12 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) et Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 2 949 999,52 $, taxes incluses (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Appel d'offres public 18-16762

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

int. octroi 18-16762.pdf
grille comité 18-16762 contrat 1, eau potable.pdf
grille comité 18-16762 contrat 2, égout.pdf
__www.seao.ca_OpportunityPublication_ListeCommandes.aspx_.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-30

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16762

No du GDD : 1187231053

Titre de l'appel d'offres : Servicesprofessionnels de support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage (2 contrats)

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 14 - 3 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 12 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 12 - 4 - 2018

Date du comité de sélection : 11 - 5 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 11 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 42,86

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 33,33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Comeau Experts-Conseils	Note intérimaire insuffisante

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 9 - 10 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 9 - 10 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Cima +	2 949 999,52 $	X	2
Tetra Tech QI	3 183 123,12 $	X	1

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 14 - 5 - 2018

18-16762 - Services professionnels de support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage (Contrat 1)

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 20%	Capacité de production et échéancier 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 25%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Tetra Tech QI	3,83	17,00	17,33	22,67	24,67	85,50	3 183 123,12 $	**0,43**	**1**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	

Comité	
Date	vendredi 11-05-2018
Heure	13h30
Lieu	255 Crémazie Est, 4ième étage

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier

18-16762 - Services professionnels de support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage (Contrat 2)

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 20%	Capacité de production et échéancier 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 25%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Cima +	3,67	18,33	13,33	22,67	26,00	84,00	2 949 999,52 $	**0,45**	**1**
Comeau Experts-Conseils	1,67	18,00	9,00	13,33	18,67	60,67			**Non conforme**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
Agent d'approvisionnement	**Pierre L'Allier**								

Comité	
Date	**vendredi 11-05-2018**
Heure	**13h30**
Lieu	**255 Crémazie Est, 4ième étage**

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16762
Numéro de référence : 1145308
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Ville de Montréal - Services professionnels support techn. contrôle de qualité et surveillance réhab. conduites eau potable et d'égout par chemisage

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1411720)** 2018-03-16 10 h 09 **Transmission :** 2018-03-16 10 h 09	2918626 - Addenda 1, 18-16762 (devis) 2018-04-11 9 h 12 - Courriel 2918627 - Addenda 1, 18-16762 (bordereau) 2018-04-11 9 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1410591)** 2018-03-14 16 h 23 **Transmission :** 2018-03-14 16 h 23	2918626 - Addenda 1, 18-16762 (devis) 2018-04-11 9 h 12 - Courriel 2918627 - Addenda 1, 18-16762 (bordereau) 2018-04-11 9 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Comeau Experts-Conseils 2006 29 rue east park suite 200 Salaberry-de-Valleyfield, QC, j6s 1p8	Madame Chantale Decelles Téléphone : 450 685-1500 Télécopieur :	**Commande : (1412714)** 2018-03-19 11 h 33 **Transmission :** 2018-03-19 11 h 33	2918626 - Addenda 1, 18-16762 (devis) 2018-04-11 9 h 12 - Courriel 2918627 - Addenda 1, 18-16762 (bordereau) 2018-04-11 9 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 8320, rue Pauline-Vanier Montréal, QC, H1J 3B5 http://www.englobecorp.com	Madame Isabelle Langlois Téléphone : 514 281-5173	**Commande : (1411397)** 2018-03-15 16 h 25 **Transmission :** 2018-03-15 16 h 25	2918626 - Addenda 1, 18-16762 (devis) 2018-04-11 9 h 12 - Courriel 2918627 - Addenda 1, 18-16762 (bordereau)

	Télécopieur : 450 668-5532		2018-04-11 9 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1411311)** 2018-03-15 15 h 33 **Transmission :** 2018-03-15 15 h 33	2918626 - Addenda 1, 18-16762 (devis) 2018-04-11 9 h 12 - Courriel 2918627 - Addenda 1, 18-16762 (bordereau) 2018-04-11 9 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9	Madame Rachel Pelletier Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (1410914)** 2018-03-15 10 h 25 **Transmission :** 2018-03-15 10 h 25	2918626 - Addenda 1, 18-16762 (devis) 2018-04-11 9 h 12 - Télécopie 2918627 - Addenda 1, 18-16762 (bordereau) 2018-04-11 9 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1410807)** 2018-03-15 9 h 15 **Transmission :** 2018-03-15 9 h 15	2918626 - Addenda 1, 18-16762 (devis) 2018-04-11 9 h 12 - Courriel 2918627 - Addenda 1, 18-16762 (bordereau) 2018-04-11 9 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231053

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder deux contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout, le support technique et le contrôle de qualité à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 3 183 123,12 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) et Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 2 949 999,52 $, taxes incluses (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Appel d'offres public 18-16762

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

DRE_1187231053_Info_Comptable.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Luu Lan LE
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514 280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-13

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1025
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.37

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1187231053

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder deux contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout, le support technique et le contrôle de qualité à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 3 183 123,12 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) et Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 2 949 999,52 $, taxes incluses (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Appel d'offres public 18-16762

Rapport- mandat SMCE187231053.pdf

Dossier # :1187231053

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 20 août 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187231053

Accorder deux contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout, le support technique et le contrôle de qualité à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 3 183 123,12 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) et Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 2 949 999,52 $, taxes incluses (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Appel d'offres public 18-16762.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Vice-présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187231053

Accorder deux contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout, le support technique et le contrôle de qualité à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 3 183 123,12 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) et Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 2 949 999,52 $, taxes incluses (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Appel d'offres public 18-16762.

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lesquels une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et pour lesquels les adjudicataires en sont à un quatrième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 9 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont constaté qu'il n'y avait qu'un seul soumissionnaire conforme pour chaque contrat et qu'il s'agissait d'adjudicataires à leur quatrième octroi consécutif. Ils ont demandé au Service pourquoi on retrouvait si peu de soumissionnaires. Pour le Service, on ne peut que constater que certaines firmes de consultants ont acquis une solide expertise qui les favorise lors des appels d'offres. Dans ce contexte, l'ouverture du marché est difficile.

Les membres ont d'ailleurs constaté qu'un troisième soumissionnaire avait tenté sa chance sans succès puisqu'il n'a pu franchir l'étape de l'évaluation qualitative en raison de la faible note obtenue.

Enfin, les membres ont souligné la clarté et la précision de la présentation qui leur a été faite.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lesquels une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et pour lesquels les adjudicataires en sont à un quatrième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187231053 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.38

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1186626001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement du réseau câblé aérien longeant l'avenue De L'Épée, entre les voies ferrées du Canadien Pacifique et l'avenue Beaumont - Dépense totale de 69 000 $, taxes comprises.

Il est recommandé:

1. de mandater le Service de la mise en valeur du territoire pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement du réseau aérien longeant l'avenue De L'Épée, entre les voies ferrées du Canadien Pacifique et l'avenue Beaumont;

2. de demander à Hydro-Québec de réaliser une étude d'avant-projet pour ces travaux d'enfouissement (ingénierie électrique et expressions des besoins en ouvrage de génie civil);

3. de mandater la Commission des services électriques de Montréal pour agir en tant qu'intégrateur technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement de ces réseaux de distribution câblés;

4. d'autoriser la directrice de l'urbanisme à signer tous les documents relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;

5. de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évaluées à 69 000 $, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner la demande d'enfouissement;

6. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 69 000 $, taxes incluses;

7. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-08-03 11:55

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186626001**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement du réseau câblé aérien longeant l'avenue De L'Épée, entre les voies ferrées du Canadien Pacifique et l'avenue Beaumont - Dépense totale de 69 000 $, taxes comprises.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'adoption, en 2013, du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau, le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT), en collaboration avec les arrondissements et les services concernés, engage la phase de mise en œuvre de la requalification des abords du site Outremont.

Les abords du site Outremont couvrent une partie des arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rosemont–La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont. Ils s'étendent sur 80 hectares. La planification détaillée des abords du site Outremont est étroitement liée au projet du site Outremont lui-même (intégrant le nouveau campus MIL de l'Université de Montréal) et à la volonté municipale d'intégrer ces territoires bordant les voies de chemin de fer du Canadien Pacifique (CP) au redéveloppement de l'ancienne gare de triage. L'objectif est de stimuler les retombées économiques et sociales sur ces territoires, et d'accompagner la transformation de ces anciens secteurs industriels pour améliorer le cadre de vie des communautés.

Les interventions annoncées dans le PDUES des abords du site Outremont visent le réaménagement du domaine public (incluant notamment le verdissement du territoire, la création de nouveaux liens ou encore l'enfouissement du réseau électrique, sous réserve que les tronçons soient inscrits à la programmation d'enfouissement des réseaux d'Hydro-Québec) et la création de nouveaux lieux publics (parcs), mais également l'amélioration de la qualité de l'habitat et le soutien aux communautés (production de logements sociaux, communautaires, etc.).

En 2016, la Ville a acquis le terrain situé à l'intersection des avenues Beaumont et De L'Épée afin de l'aménager en parc. Fruit d'une démarche de conception participative avec

les citoyens, ce nouveau parc sera inauguré en 2020. En plus des travaux d'aménagement du parc, la Ville compte aussi procéder à la reconstruction complète de l'avenue De L'Épée, entre l'avenue Beaumont et les voies ferrées. Cette reconstruction prévoit un nouvel aménagement de surface (trottoirs plus larges et piste cyclable), la reconstruction des égouts et aqueducs, l'enfouissement des réseaux câblés aériens présents ainsi que le retrait des poteaux électriques en milieu de trottoir. Les travaux civils sur l'avenue De L'Épée sont prévus pour 2020 (voir croquis en pièce jointe).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA177786001 – 30 octobre 2017 (dossier 2177786001) – Octroi d'un contrat à la firme Agence RELIEFDESIGN. CA.INC. pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage pour préparer un avant-projet détaillé pour l'aménagement d'un parc local et d'une rue locale aux abords du site Outremont pour une somme maximale de 81 580,52 $ (honoraires de 70 939,58 $ + contingences de 10 640,94 $). Dépense totale de 88 674,48 $, taxes incluses.
CM17 1249 – 25 septembre 2017 (dossier 1176477002) – Autorisation de présenter une demande d'inscription au programme « Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques » d'Hydro-Québec dans le cadre du projet du site Outremont et de ses abords sur l'avenue Durocher, l'avenue Hutchison et la rue Beaubien Est.

SMCE171041002 – 23 août 2017 (dossier 1171041002) – Mandat d'exécution pour la mise en œuvre des interventions prévues dans la phase 1 des abords du site Outremont.

CA16 140043 – 8 mars 2016 (dossier 1161195003) – Décret d'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé à l'intersection des avenues De L'Épée et Beaumont et constitué du lot 5 197 969 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc.

CM15 0684 - 25 mai 2015 (dossier 1155950001) – Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 $ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet de Développement des abords du campus Outremont (« PDUES »).

CM13 1019 – 23 septembre 2013 (dossier 1130442001) – Adoption, avec changements, du PDUES des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau / Adoption, avec changements d'un règlement intégrant diverses modifications au Plan d'urbanisme pour tenir compte du PDUES modifié.

CM13 0062 – 28 janvier 2013 (dossier 1123794001) – Adoption du projet de PDUES des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau / Adoption d'un projet de règlement intégrant diverses modifications au Plan d'urbanisme pour tenir compte du PDUES / Mandat à l'Office de consultation publique de Montréal pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PDUES et les modifications au Plan d'urbanisme.

CE13 0044 – 16 janvier 2013 (dossier 1123794001) – Mandat au SMVT, au Service des finances et à la Direction des stratégies et transactions immobilières pour élaborer la stratégie immobilière et financière préalable à la mise en œuvre du PDUES.

DESCRIPTION

Des lignes électriques et de télécommunication aériennes longent l'avenue De L'Épée, entre les voies ferrées du CP et l'avenue Beaumont (125 m). Cette section est contiguë et correspond à la même ligne que celle dont l'enfouissement a été demandé par la résolution CM17 1249 dans le secteur Atlantic. Le SMVT et le Service des infrastructures de la voirie et

des transports (SIVT), en accord avec l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, propose d'enfouir les lignes aériennes le long de l'avenue De L'Épée en même temps que celles du secteur Atlantic. Cela permettrait de réaliser l'ensemble des travaux prévus pour l'avenue De L'Épée en 2020. La faisabilité de cet échéancier dépend des capacités de réalisation de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et d'Hydro-Québec.
Afin que ces travaux puissent être réalisés, le conseil municipal doit :
· mandater le SMVT pour déposer une demande d'enfouissement du réseau aérien longeant l'avenue De L'Épée;
· demander à Hydro-Québec de réaliser une étude d'avant-projet (conception des plans et devis) incluant l'intégration des besoins en ouvrages de génie civil des entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés;
· mandater la CSEM comme intégrateur technique et gestionnaire des travaux de génie civil pour l'enfouissement;
· s'engager à rembourser les coûts engagés si la Ville décide d'abandonner le projet d'enfouissement.

La Division des grands projets, portefeuille 4 du SIVT, agira comme unité « exécutante » au moment de la réalisation des travaux. En fonction des capacités des équipes d'Hydro-Québec et de la CSEM à procéder aux travaux d'enfouissement, cette équipe coordonnera la conception et la réalisation des travaux avec ces deux partenaires. Ces travaux s'inscrivent dans le PDUES des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau.

JUSTIFICATION

Depuis 2013 et l'adoption du PDUES, la Ville s'est engagée à enfouir le réseau électrique aérien lorsque des travaux de réaménagement du domaine public sont prévus. Dans le cas de l'avenue De L'Épée, les poteaux électriques sont situés en plein milieu des trottoirs et entravent les mouvements piétonniers. Avec le réaménagement complet de ce tronçon prévu en 2020, l'occasion est bonne d'enfouir l'ensemble du réseau câblé aérien présent (soit 125 m). L'enfouissement du réseau électrique sur ce tronçon de 125 m est donc essentiel à la réalisation d'un aménagement fonctionnel du domaine public conforme aux normes d'aménagement de la Ville de Montréal. Pour procéder, ce tronçon doit être inscrit à la programmation d'enfouissement des réseaux d'Hydro-Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de conception des travaux ont été établis par Hydro-Québec selon sa procédure habituelle et sont évalués à 69 000 $, taxes comprises (voir ligne 2.2 dans le document en pièce jointe *Validation GÉB_Hydro-Québec*) . Ces coûts devront être payés à Hydro-Québec uniquement dans le cas où la Ville décide d'abandonner les travaux d'enfouissement sur ce tronçon. Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt 15-058 (projet 39003) et assumée à 100 % par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du site Outremont et de ses abords a été désigné comme le premier projet phare d’aménagement durable dans le troisième Plan de développement durable de la collectivité montréalaise (Montréal durable 2016-2020). Quatre priorités d'intervention sont indiquées dans ce plan :

- Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles;
- Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources;
- Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé;
- Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.

L'objectif est donc d'intégrer les actions inscrites dans le plan Montréal durable 2016-2020, applicables au projet, dans la conception et la mise en œuvre des interventions prévues, qu'il s'agisse de l'augmentation de la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun (création de nouveaux liens, élargissement des trottoirs, développement du réseau cyclable, etc.), du verdissement du domaine public, de la création de nouveaux parcs, de l'optimisation de la gestion de l'eau (renouvellement des conduites d'aqueduc, implantation de mesures de rétention des eaux de pluie, etc.) ou encore de soutien aux initiatives de développement et à la diffusion de bonnes pratiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation à Hydro-Québec de commencer ses travaux de conception ne peut pas être retardée, puisque les travaux de reconstruction de l'avenue De L'Épée doivent débuter en 2020.
Les travaux de réaménagement de ce tronçon de l'avenue De L'Épée sont prévus en 2020. Le SMVT propose de joindre la conception de l'enfouissement sur l'avenue De L'Épée à celle en cours dans le secteur Atlantic (CM17 1249) afin de pouvoir réaliser l'ensemble des travaux en 2020. Si l'enfouissement ne peut être fait en 2020 en raison de la capacité de réalisation limitée de la CSEM ou d'Hydro-Québec, deux options s'offrent à la Ville :
1. Retarder les travaux municipaux jusqu'à ce que les services d'utilité publique terminent leurs travaux de conception;
2. Aller de l'avant avec les travaux municipaux en 2020 en gardant les poteaux électriques dans la rue et procéder aux travaux d'enfouissement quelques années plus tard.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée par le Service des communications en lien avec l'aménagement du parc et le réaménagement de l'avenue De L'Épée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le CM : 20 août 2018

- Dépôt de la demande à Hydro-Québec : septembre 2018

Si Hydro-Québec accepte la demande de la Ville :

- Conception effectuée par Hydro-Québec : octobre 2018 - décembre 2019 (jumelée à la conception pour le secteur Atlantic)
- Début des travaux d'enfouissement : printemps 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stephane CHÉNIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Catherine TCHERNEVA, Service des infrastructures_voirie et transports
Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures_voirie et transports
Gilles G - Ext GAUDET, Commission des services électriques

Lecture :

Stephane CHÉNIER, 27 juillet 2018
Catherine TCHERNEVA, 26 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume LARMOR
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-7638
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-26

Louis-Henri BOURQUE
Chef de division - Permis et inspections

Tél : 514.872.5985
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2018-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-08-02

Crèche
Garderie Educative
Ile Des Petits Coeurs
Parc
Beaumont-De
l'Épée
Allen Joseph W
Quesys
Centre de maths et
d'anglais Kumon
Art au Quotidien Inc. (l')
Argon 18
Encadrement Olympic
Avenue de l'Épée
Avenue de l'Épée
Avenue Beaumont
Poteaux électriques à enlever
Fil électrique à enfouir
Aménagement d'un nouveau parc (2020)
Réaménagement de la rue (2020)
Plan
Google

Hydro Québec Distribution

Une division d'Hydro-Québec

Montréal, le 10 juillet 2018

Programme d'enfouissement
Direction – Centre de gestion des services techniques aux clients
1er étage
650,boul. Clairevue Ouest
St-Bruno (Québec) J3V 6B4

Tél. : 450-441-7200 p.4103
chiasson.andre@hydro.qc.ca

M. Guillaume Larmor
Conseiller en aménagement
303, rue Notre-Dame Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Objet : Grille d'évaluation budgétaire
Enfouissement de lignes de distribution existantes
Avenue de L'Épée à Montréal

Monsieur Larmor,

À votre demande, nous avons procédé à la validation de la *Grille d'évaluation budgétaire* relative à l'enfouissement de la ligne de distribution d'Hydro-Québec située en bordure de l'avenue de l'Épée. Cette demande couvre une distance totale de ligne de 125 mètres, soit de l'avenue Beaumont au chemin de fer. À cet effet, nous avons modifié votre grille d'évaluation budgétaire pour respecter cette distance. Toutefois, cette longueur sera officialisée lors de l'étude d'avant-projet (ingénierie détaillée).

Nous tenons à vous informer que présentement, il n'y a pas d'aide financière de disponible pour le territoire de la ville de Montréal, pour lequel le réseau souterrain est desservi par la CSEM.

La présente validation porte sur la portion des coûts des travaux relatifs à la ligne d'Hydro-Québec seulement (section 2 de la grille). Cependant, une étude d'avant-projet (ingénierie détaillée) doit être réalisée pour préciser l'ensemble des coûts d'un tel projet.

Les autres sections de la grille (sections 3 et 4) étant remplies par le demandeur, ce dernier a la responsabilité de s'assurer de l'exactitude des montants inscrits. À cet effet, le demandeur a l'obligation de consulter les autres propriétaires des réseaux de distribution câblés touchés par cette demande pour connaître les conditions de traitement d'une demande d'enfouissement de leurs réseaux et les coûts qui s'y rattachent.

Selon les projets d'enfouissement en cours en date d'aujourd'hui, nous acceptons des nouveaux projets dont l'ingénierie pourrait débuter en **2020**, et pour lesquels, nous prévoyons environ 9 mois d'ingénierie pour soumettre nos besoins civils à la CSEM. Pour la réalisation

des travaux civils, vous devez vous informer auprès de la CSEM, mais selon les procédures standards, les travaux civils pourraient débuter en **2022**. De plus, vous devrez faire prioriser ce projet auprès des responsables du Bureau d'intégration et de coordination (BIC) pour faire prioriser ce projet.

Cette validation ne constitue pas l'acceptation de votre demande dans le cadre du programme *Embellir les voies publiques*. Seulement suite au dépôt de votre demande d'enfouissement à l'aide du formulaire dûment rempli et accompagné d'une résolution municipale conforme, Hydro-Québec analysera de nouveau votre demande versus l'ensemble des demandes reçues et sera en mesure d'en prononcer l'acceptation et de vous confirmer l'échéancier de réalisation. Veuillez noter que plusieurs demandes sont en études présentement, et que nous les priorisons selon la date de réception de la demande.

Nous conservons votre demande d'évaluation budgétaire pour une période de soixante (60) jours. Après ce délai, vous devrez nous transmettre une nouvelle *Grille d'évaluation budgétaire*.

Vous trouverez en pièce jointe, des informations additionnelles relatives au contenu de la grille d'évaluation budgétaire ainsi que les étapes à suivre pour le dépôt d'une demande d'enfouissement.

Pour toute autre information, nous vous invitons à nous écrire à
RESD_DGA_Programmes_Enfouissement@hydro.qc.ca

Veuillez agréer, Monsieur Lamor, l'expression de nos sentiments distingués.

André Chiasson,
Conseiller technique enfouissement

p. j. Informations additionnelles
Grille d'évaluation budgétaire
Croquis

INFORMATIONS ADDITIONNELLES
GRILLE D'ÉVALUATION BUDGÉTAIRE

Avenue de l'Épée à Montréal

1. Objet

La *grille d'évaluation budgétaire* détermine entre autres, les coûts relatifs aux travaux d'enfouissement ainsi que la participation financière d'Hydro-Québec dans le cadre du programme Embellir les voies publiques. Elle permet au demandeur d'évaluer budgétairement l'ampleur de son projet et d'obtenir les engagements nécessaires auprès de son conseil municipal, dans le but de préparer sa demande d'enfouissement, pour laquelle une étude d'avant-projet (ingénierie détaillée) doit être réalisée.

2. Précisions relatives à la grille d'évaluation budgétaire

Les coûts fournis et validés par Hydro-Québec sont ceux de la section 2 de la grille. Ces coûts incluent la main-d'œuvre, les matériaux, l'ingénierie et tous les frais applicables en date d'aujourd'hui.

Cependant, le coût des ouvrages de génie civil de la portion de la ligne d'Hydro-Québec est fourni à titre indicatif seulement. Cette demande étant située sur le territoire desservi par la CSEM, le demandeur doit valider auprès de cette dernière pour obtenir une évaluation plus précise, si nécessaire.

Par ailleurs, le demandeur devra rembourser, directement à la CSEM, le coût réel des ouvrages de génie civil majoré des frais d'administrations applicables.

Les autres coûts des sections 3 et 4 sont fournis et assumés par le demandeur, il est donc de sa responsabilité de s'assurer du contenu et de la précision de ces coûts. Le demandeur doit entre autres, évaluer :

- l'étude de potentiel et l'intervention archéologique lors des travaux ;
- les réfections de surfaces ;
- la caractérisation et décontamination des sols ;
- les permis et les servitudes ;

- le réarrangement et la mise aux normes des branchements clients ainsi que la modification de bâtiment si nécessaire ;
- l'éclairage de rue temporaire et permanent ;
- les travaux des autres entreprises en réseaux de distribution câblés ;
- tous autres travaux non prévus au programme.

3. Étapes pour le dépôt d'une demande d'enfouissement

Après vous être assurés d'obtenir tous les coûts associés à votre demande d'enfouissement et d'avoir pris connaissance des conditions applicables de la part des autres propriétaires de réseaux de distribution câblés, vous pouvez déposer votre demande d'enfouissement.

Le demandeur doit remplir le formulaire *Demande d'enfouissement* disponible sur le site internet d'Hydro-Québec et y joindre les documents suivants :

- un croquis situant la ligne aérienne et précisant la longueur de tous les tronçons de lignes à enfouir ainsi que les poteaux à enlever ;
- une résolution du Conseil municipal qui inclue tous les points suivants :
  - i. la municipalité confirme qu'elle dépose une demande d'enfouissement pour le tronçon visé ;
  - ii. qu'elle demande à Hydro-Québec de réaliser une étude d'avant-projet (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrages de génie civil) ;
  - iii. qu'elle convient que la CSEM sera intégrateur technique et gestionnaire des travaux civils et qu'elle s'engage à lui rembourser le coût des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que toutes autres activités nécessaires à l'enfouissement que la CSEM réalise ;
  - iv. qu'elle autorise Madame ou Monsieur…….. à signer tous documents et ententes relatifs au projet d'enfouissement au nom de la municipalité ;
  - *v.* qu'elle s'engage à rembourser les coûts encourus et engagés si la municipalité décide d'abandonner la demande.

Les demandes qui répondent aux conditions d'Hydro-Québec sont traitées et planifiées selon la capacité de réalisation et les enveloppes budgétaires disponibles. Hydro-Québec se réserve le droit de vous proposer un échéancier de réalisation des travaux différents

que celui demandé. Le demandeur en sera informé lors de l'analyse de sa demande et avant le début de l'étude d'avant-projet.

Dans tous les cas, le demandeur doit présenter une demande d'enfouissement aux autres propriétaires des réseaux de distribution câblés pour que l'ensemble des lignes aériennes existantes soit enfoui et que les poteaux soient enlevés définitivement de la zone visée.

De plus, il est de la responsabilité du demandeur d'informer et d'obtenir l'appui des résidents concernés.

RÉFÉRENCES

Documents disponibles sur notre site **www.hydroquebec.com/affaires-municipales-regionales/amenagement-reseau/travaux-reseau.html** :

- Guide ; *Réaliser un projet d'enfouissement de lignes de distribution existantes*
- Brochure ; *Programme Embellir les voies publiques*

Hydro Québec

Demande d'enfouissement de lignes de distribution existantes

Grille d'évaluation budgétaire

Section 1 – Identification de la demande

Ville	Nom des rues visées
Montréal	**Avenue De L'Épée**

Intervalles d'adresses
Voir plan

Nom du demandeur	Fonction
Guillaume Larmor	**Conseiller en aménagement**

Adresse postale	Courriel	Téléphone
6833-6855	**larmor.guillaume@gmail.com**	**514-872-7638** , poste

Type de demande

(●) Type 1 : demande d'enfouissement de lignes de distribution existantes ( ) Type 2 : demande d'enfouissement de type aérosouterrain

☐ **Demande d'aide financière dans le cadre du programme Embellir les voies publiques** (cocher le cas échéant)
Programme offert aux organismes municipaux seulement.

Document validé par le Gestionnaire du Programme d'enfouissement d'Hydro-Québec
par: Julie Gosselin
date: 2018/07/10

Longueur totale de la ligne aérienne à enfouir (d'un poteau à l'autre)	**Mètres**
La longueur inscrite doit comprendre les tronçons principaux de lignes moyenne tension monophasée et triphasée qui seront enfouis et qui alimentent des clients sur leurs parcours. Dans le cas d'enfouissement de type aérosouterrain, inscrire la longueur de ligne aérienne touchée	**125**
Calcul de la longueur donnant droit à l'aide financière pour la réalisation des ouvrages de génie civil	
Longueur déjà autorisée pour une autre demande au cours des 3 dernières années, dans le cadre de ce programme	
Longueur maximale disponible pour cette demande, selon le programme **Maximum :**	**0**
Longueur demandée donnant droit à l'aide financière pour la réalisation des ouvrages de génie civil (selon longueur maximale disponible) Le demandeur peut demander une longueur moindre que la longueur maximale disponible lorsqu'il veut scinder l'aide financière sur plusieurs demandes. (Modifier au besoin seulement)	**0**

Section 2 – Évaluation budgétaire de la ligne d'Hydro-Québec

Cette évaluation est un outil d'aide à la prise de décisions pour le demandeur. Une étude d'avant-projet doit être réalisée pour préciser ces coûts.

Coûts des travaux relatifs à la ligne d'Hydro-Québec	**Évaluation** (en millions de dollars)	**Partage des coûts**	
		Hydro-Québec	**Demandeur**
1) Travaux électriques concernant les lignes aériennes et souterraines Ce coût est établi selon une ligne souterraine avec appareils en surfaces et ne comprend pas les options de réseau. Le coût des options est déterminé en ingénierie d'avant-projet et est assumé par le demandeur. Ce coût comprend les frais applicables ainsi que l'installation et le retrait des poteaux d'Hydro-Québec.	**0,21 M$**		**0,21 M$**
2) Réalisation des ouvrages de génie civil d'Hydro-Québec			
2.1) Ouvrages de génie civil d'Hydro-Québec : ce coût est calculé à l'aide du coût moyen maximal par kilomètre établi pour le programme Embellir les voies publiques. Il ne comprend pas les frais et les coûts énumérés plus bas. Il sera ajusté selon le coût moyen réel par kilomètre et selon la longueur des tronçons de ligne aérienne réellement enfouis, sans toutefois dépasser les maximums admissibles au programme. Le demandeur assumera l'excédent.	**0,15 M$**		**0,15 M$**
2.2) Frais d'ingénierie, d'intégration, de contrôle de la qualité et de gestion des travaux de génie civils des réseaux de distribution câblés.	**0,06 M$**		**0,06 M$**
Total partiel (2.1 + 2.2)	**0,21 M$**		**0,21 M$**
Total partiel (1 + 2)	**0,43 M$**		**0,43 M$**
Activités relatives à l'archéologie (50 % de l'évaluation fourni à la section 4, si applicable)			
Total section 2	**0,43 M$**		**0,43 M$**

Section 3 - Évaluation budgétaire des autres entreprises propriétaires de lignes de distribution câblés

Cette section doit être complétée par le demandeur. Il est de sa responsabilité d'obtenir les coûts des autres entreprises.

Travaux relatifs aux autres lignes de distribution câblés	**Évaluation** (en millions de dollars)	**Partage des coûts**	
		Entreprises	**Demandeur**
1) Nom de l'entreprise : Bell			
Travaux relatifs aux fils aériens et souterrains	**0,03 M$**		**0,03 M$**
Réalisation des ouvrages de génie civil			
Autres			
Aide financière :			
Total partiel	**0,03 M$**		**0,03 M$**
2) Nom de l'entreprise : Videotron			
Travaux relatifs aux fils aériens et souterrains	**0,03 M$**		**0,03 M$**
Réalisation des ouvrages de génie civil			
Autres			
Aide financière :			
Total partiel	**0,03 M$**		**0,03 M$**

Hydro Québec

Demande d'enfouissement de lignes de distribution existantes (suite)
Grille d'évaluation budgétaire

Section 3 - Évaluation budgétaire des autres entreprises propriétaires de lignes de distribution câblés (suite)

Cette section doit être complétée par le demandeur. Il est de sa responsabilité d'obtenir les coûts des autres entreprises.

Travaux relatifs aux autres lignes de distribution câblés	Évaluation (en millions de dollars)	Partage des coûts	
		Entreprises	Demandeur
3) Nom de l'entreprise : Autre Telecom (Fibre noire inc)			
Travaux relatifs aux fils aériens et souterrains	**0,02 M$**		**0,02 M$**
Réalisation des ouvrages de génie civil			
Autres			
Aide financière :			
Total partiel	**0,02 M$**		**0,02 M$**
4) Nom de l'entreprise :			
Travaux relatifs aux fils aériens et souterrains			
Réalisation des ouvrages de génie civil			
Autres			
Aide financière :			
Total partiel			
Total section 3	**0,08 M$**		**0,08 M$**

Section 4 - Évaluation budgétaire des autres activités

Cette section doit être complétée par le demandeur. La liste des activités suivante est fournie à titre indicatif seulement. Le demandeur doit lui-même déterminer s'il y a d'autres activités à évaluer dans le cadre de son projet.

Autres activités à réaliser dans le cadre d'un projet d'enfouissement	Évaluation (en millions de dollars)	Partage des coûts	
		Entreprises	Demandeur
Étude de potentielle archéologique et interventions terrain Montant			
Réfection des surfaces			
Caractérisation et décontamination des sols			
Servitudes			
Modification du branchement des clients			
Permis			
Éclairage de rue temporaire et permanent	**0,01 M$**		**0,01 M$**
Signalisation			
Communication			
Autres : (description)			
Total section 4	**0,01 M$**		**0,01 M$**

Section 5 - Sommaire de l'évaluation budgétaire

Évaluations budgétaires	Évaluation (en millions de dollars)	Partage des coûts	
		Hydro-Québec et entreprises	Demandeur
Section 2 – Ligne d'Hydro-Québec	**0,43 M$**		**0,43 M$**
Section 3 – Autres entreprises propriétaires de lignes de distribution câblés	**0,08 M$**		**0,08 M$**
Section 4 – Autres activités	**0,01 M$**		**0,01 M$**
Total section 5	**0,52 M$**		**0,52 M$**

Notes

a) La grille d'évaluation budgétaire doit être accompagnée d'un croquis, sur lequel les poteaux à enlever sont clairement identifiés.

b) Les coûts fournis dans cette grille sont à titre indicatif seulement, ils ne peuvent servir à des fins de facturations. Une étude d'avant-projet doit être réalisée pour estimer les coûts d'un tel projet.

c) Il est de la responsabilité du demandeur d'obtenir les évaluations des coûts des sections 3 et 4.

d) Malgré qu'Hydro-Québec assume une partie des coûts relatifs à l'archéologie, il est de la responsabilité du demandeur d'évaluer les coûts reliés à cette activité à cette étape-ci. Hydro-Québec évaluera ces coûts dans l'étude d'avant-projet.

e) Le coût maximal des activités d'ingénierie auquel le demandeur doit s'engager à rembourser, s'il décide d'abandonner le projet en cours d'ingénierie, est équivalent au montant inscrit à la ligne 2.2 de la section 2, soit le montant total de l'évaluation.

f) La validation de l'évaluation budgétaire ne constitue pas une acceptation de réalisation de la demande. Le formulaire de demande d'enfouissement devra être rempli et transmis à Hydro-Québec pour analyse.

Avenue de l'Épée, Montréal

125 m.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186626001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Objet :	Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement du réseau câblé aérien longeant l'avenue De L'Épée, entre les voies ferrées du Canadien Pacifique et l'avenue Beaumont - Dépense totale de 69 000 $, taxes comprises.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1186626001 Enfouissement reseau cable aerien.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-08-02

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.39

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1181027002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société de Transport de Montréal, aux fins de la construction d'un centre d'entretien d'autobus, un terrain vacant situé dans le quadrilatère délimité par la rue De Bellechasse, l'avenue De Gaspé, la rue Marmier et l'avenue Casgrain, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, connu et désigné comme étant le lot 5 923 455 du cadastre du Québec, pour la somme de 2 222 724 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 923 455 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-1064-02

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société de Transport de Montréal, aux fins de la construction d'un centre d'entretien d'autobus, un terrain vacant situé dans le quadrilatère délimité par la rue De Bellechasse, l'avenue De Gaspé, la rue Marmier et l'avenue Casgrain, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, connu et désigné comme étant le lot 5 923 455 du cadastre du Québec, circonscription foncière de montréal, pour la somme totale de 2 222 724 $, plus les taxes applicables
2. de fermer et retirer du domaine public le lot 5 923 455 du cadastre du Québec.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-30 18:05

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1181027002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société de Transport de Montréal, aux fins de la construction d'un centre d'entretien d'autobus, un terrain vacant situé dans le quadrilatère délimité par la rue De Bellechasse, l'avenue De Gaspé, la rue Marmier et l'avenue Casgrain, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, connu et désigné comme étant le lot 5 923 455 du cadastre du Québec, pour la somme de 2 222 724 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 923 455 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-1064-02

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la construction de son nouveau centre d'entretien Bellechasse (le « CT Bellechasse ») la Société de transport de Montréal (la « STM»), désire acquérir un terrain vacant appartenant à la Ville de Montréal, situé dans le quadrilatère délimité par la rue De Bellechasse, l'avenue De Gaspé, la rue Marmier et l'avenue Casgrain, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, connu et désigné comme étant le lot 5 923 455 du cadastre du Québec, d'une superficie de 15 834,8 m² tel qu'illustré aux plans A et P annexés dans les pièces jointes (l' « Immeuble »), anciennement connu sous le lot 2 334 611 et une partie du lot 2 336 258 du cadastre du Québec. Les plans, annexés en pièces jointes, illustrent ledit emplacement. Afin de réaliser son projet, la STM doit assembler l'Immeuble au lot 2 335 601 dont elle est propriétaire.
Ce projet d'une valeur de 254 millions de dollars vise à remplacer l'actuel centre de transport Saint-Denis (le « CT Saint-Denis ») d'une superficie de 14 000 m^2, construit en 1957 et agrandi en 1970 qui est en fin de vie utile ainsi que l'ajout d'un bâtiment annexe d'une superficie de 2,481 m^2. Le concept d'aménagement proposé vise un bâtiment LEED Or de 59 936 m^2, construit sur trois niveaux, chaque niveau ayant des vocations spécifiques :

- Entretien au rez-de-chaussée et commerces en façade de la rue Bellechasse;
- Stationnement des autobus au 2^e étage;
- Stationnement des véhicules des employés en sous-sol;
- Approximativement 5 700 m^2 de bureaux répartis sur les trois étages.

Considérant que le CT Saint-Denis est en fin de vie utile et qu'il n'est pas adapté aux nouvelles technologies, la STM désire débuter les travaux de construction du CT Bellechasse à l'hiver 2019 pour une mise en service en janvier 2022. À cet effet, il est important de

noter que la STM s'est engagée à relocaliser toutes les utilités publiques qui sont présentes dans la rue Casgrain (ptie du lot 2 336 258) et ce, selon les spécifications et exigences de la Ville. De plus, il a été convenu que la STM doit conclure les ententes nécessaires avec Gaz Métropolitain, Hydro-Québec, la Commission des services électriques, Bell ou toutes autres compagnies d'utilités publiques afin de relocaliser, s'il y a lieu, les infrastructures qui se trouvent sur et sous l'Immeuble. Tel que stipulé à l'acte de vente, la Ville pourra occuper l'Immeuble jusqu'au 31 décembre 2018 pour son utilisation actuelle soit une jauge à arbre et un stationnement.

De plus, la Ville s'engage à entreprendre avec diligence les procédures prévues à l'article 193 de l'Annexe C de la Charte afin de libérer toutes restrictions d'usage à l'égard de l'Immeuble.

Par ailleurs, lorsque le CT Bellechasse sera construit, la STM s'est engagée à vendre à la Ville de Montréal, au plus tard le 31 janvier 2024, le terrain où est situé le site actuel du CT Saint-Denis, soit le lot 2 336 004, à la valeur marchande de 24 270 000 $, indexé selon l'indice des prix à la consommation (l' « IPC »). Ce prix de vente inclut le coût de démolition des bâtiments existants mais ne tient pas compte des coûts de décontamination (bâtiment et sol). Les coûts de décontamination des sols seront déduits du prix de vente. À cet effet, une résolution de la STM est annexée en pièces jointes et une clause d'engagement est prévue au présent acte de vente. Il s'agit là d'une condition essentielle de la Ville en vue de soutenir, éventuellement, un projet de développement mixte. Cette orientation est soutenue par les élus de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision déléguée - D1176895045 - 25 avril 2018 : D'approuver le projet de remplacement des lots 2 334 611 et 2 336 258 du cadastre du Québec, situé au sud-est de la rue de Bellechasse entre l'avenue De Gaspé et l'avenue Casgrain laquelle fait partie de l'opération cadastrale, dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie, préparé par monsieur Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, le 24 mai 2016, minute 1074.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend l'Immeuble à la STM pour le montant de 2 222 724 $, plus les taxes applicables. Cette vente permettra à la STM de réaliser le CT Bellechasse.
La STM s'engage, à spécifier dans l'acte de vente, à vendre à la Ville un terrain connu et désigné comme étant le lot 2 336 004 du cadastre du Québec, d'une superficie de 36 080,3 m², situé à l'ouest de la rue Saint-Denis et au sud de la rue Bellechasse, dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie, pour le prix de 24 270 000 $, plus les taxes applicables, lequel prix sera indexé selon l'IPC, lorsque que son projet du CT Bellechasse sera terminé et que les opérations seront transférées dans le nouveau centre.

Tel que déjà discuté, la STM sera responsable du déplacement des infrastructures, si nécessaire, qu'il pourrait y avoir dans l'ancienne rue Casgrain (égout, aqueduc, luminaires, Gaz Métropolitain, HQ, CSÉM , Bell, etc.).

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

· Le prix de vente est conforme à la valeur marchande établit en 2016;

· La vente permettra à la STM de réaliser son projet du CT Bellechasse;

· La vente de l'Immeuble à la STM permettra à la Ville d'accroître ses revenus fiscaux.

En conséquence, nous recommandons que les autorités municipales procèdent à l'approbation dudit projet d'acte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix de vente est basé sur l'opinion de valeur marchande établie par la Division analyses immobilières du SGPI au 12 février 2016, soit de 3 920 220 $ (247,57 $/m² ou 23 $/pi²), plus taxes applicables, pour une superficie totale de 15 834,8 m^2 (170 445 pi²). Toutefois, l'Immeuble présente des sols contaminés. Les coûts de gestion environnementale ont été établis, en avril 2016, à 1 697 496 $ et validés par le Service de l'environnement de la Ville. Conséquemment, la valeur marchande, considérant les coûts de décontamination, est estimée à 2 222 724 $.

La valeur foncière du lot 2 334 611 est de 3 402 500 $ (276,59 $/m²) pour le rôle 2017-2019, tandis que la partie du lot 2 336 258 n'est pas portée au rôle.

À titre d'information, la valeur marchande du lot 2 336 004, l'actuel CT Saint-Denis, d'une superficie de 36 080,3 m², que la Ville doit acquérir de la STM, a été estimée le 12 février 2016 à 24 270 000 $ (672,67 $/m² ou 62,50 $/pi²). À noter que la STM s'engage à vendre à la Ville le terrain sur lequel le CT Saint-Denis est situé, une fois que ce dernier sera démoli et que les opérations auront été transférées dans le nouveau centre. Le coût de la décontamination sera réduit du prix de vente au moment de la vente.

La valeur foncière du lot 2 336 004 est de 22 855 300 $ (633,46 $/m²) pour le rôle 2017-2019.

Compte tenu que la STM a accepté de céder à la Ville le lot 2 336 004 sur la base de la valeur établie au 12 février 2016, la Ville a aussi accepté exceptionnellement de vendre le lot 5 923 455 au prix établi à cette même date. Soulignons que la directive, *Encadrement administratif sur les transactions immobilières de la Ville de Montréal (DTIS-D-17-001),* mentionne que toutes les transactions soient faites à la valeur marchande valide pour une période de dix-huit (18) mois, sauf les cas d'exception.

Un virement de crédit sera effectué tel qu'indiqué à l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La vente de l'Immeuble permettra à la STM de construire un bâtiment avec la classification LEED Or et de participer à l'amélioration de son offre de service en transport collectif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation, la Ville de Montréal ne pourra vendre cet Immeuble qui, à terme, permettra la réalisation du projet de la STM, soit un nouveau centre d'entretien.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente : Août 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nissa KARA FRECHET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel LAFOND, Rosemont - La Petite-Patrie
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent LEBLANC-DIONNE
Conseiller en immobilier expertise immobilière

Tél : 514 872-8529
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-16

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514 868-3844
Approuvé le : 2018-07-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières, en remplacement de Benoit Dagenais, directeur du SGPI par intérim du 12 juillet au 5 août 2018

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-30

PLAN CADASTRAL

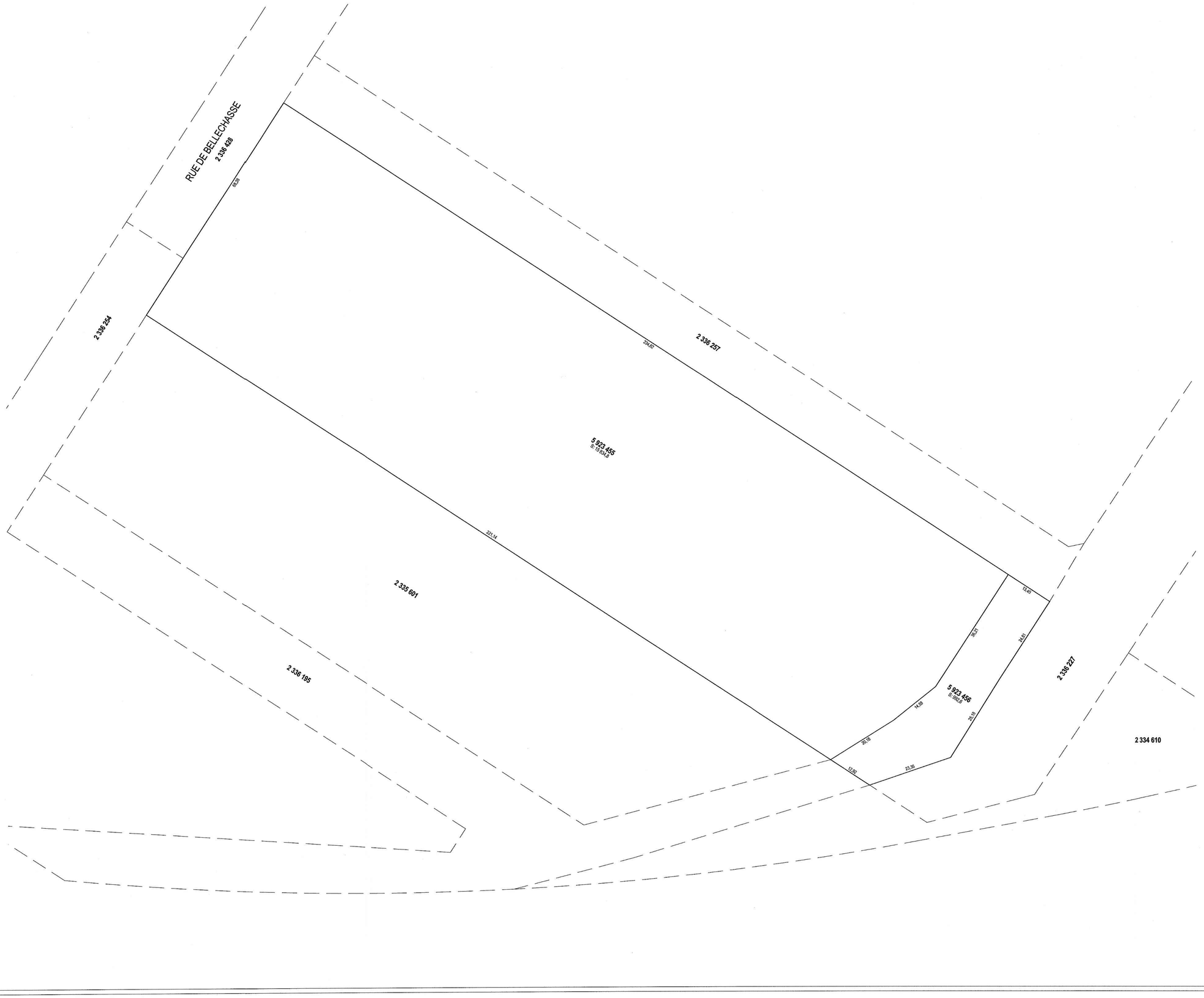

FEUILLET
1 DE 1

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER: 1109540

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :	Projection : MTM
31H12-005-1064	Fuseau : 8
	Échelle : 1: 500

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière: Montréal

Municipalité(s): Montréal (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Boisbriand

Signé numériquement par: Éric Chalifour
a.-g. (Matricule 2183)

Minute: 1074 datée du 24 mai 2016

Dossier a.-g.: P16-135 (19964) Dessin: 16135L01.dwg

Copie authentique de l'original, le

Pour le ministre

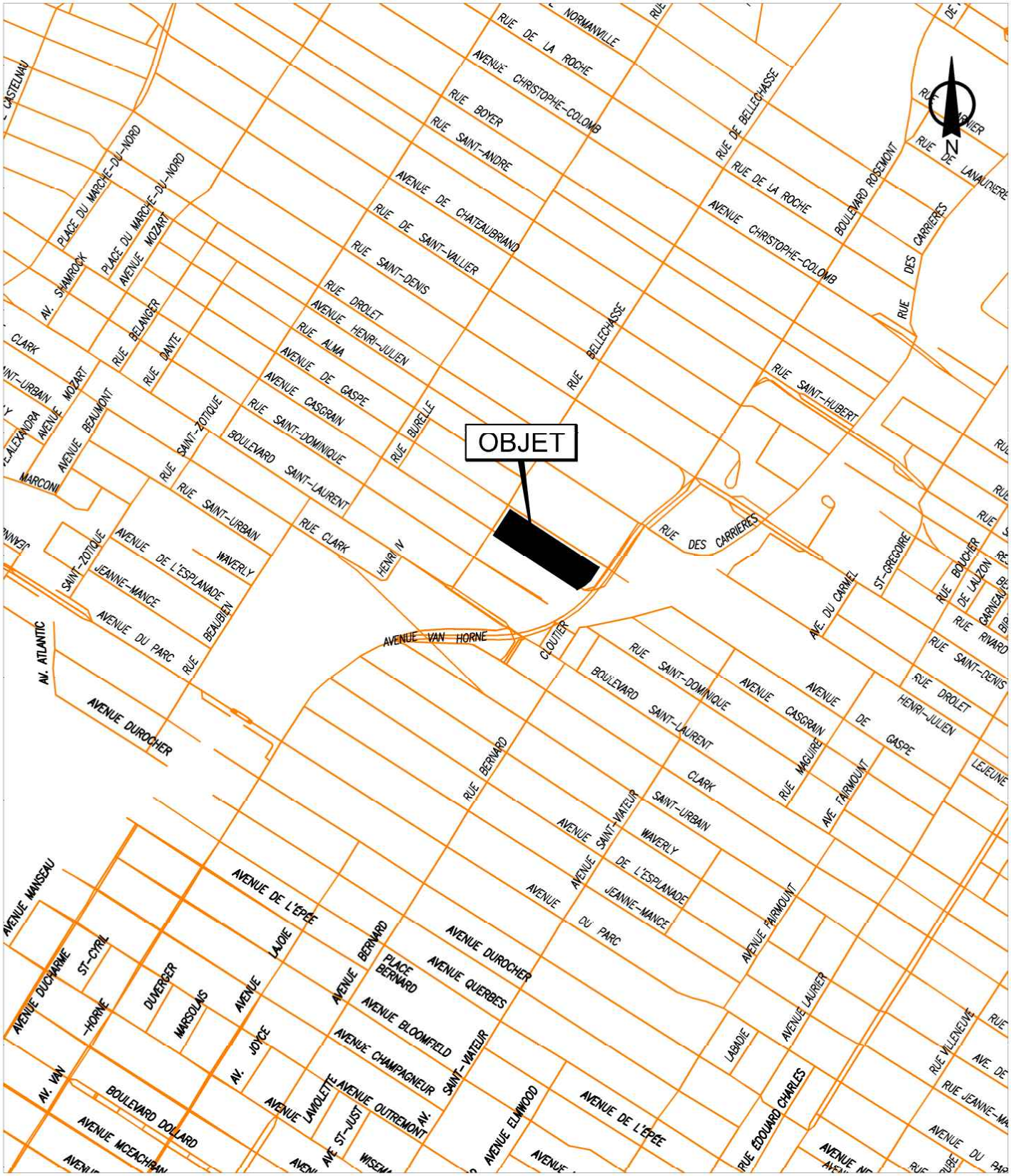

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Rosemont-La Petite-Patrie

Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-1064-02
Mandat: 11-0275-T
Dessinateur: JR
Échelle: - - -
Date: 19-06-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

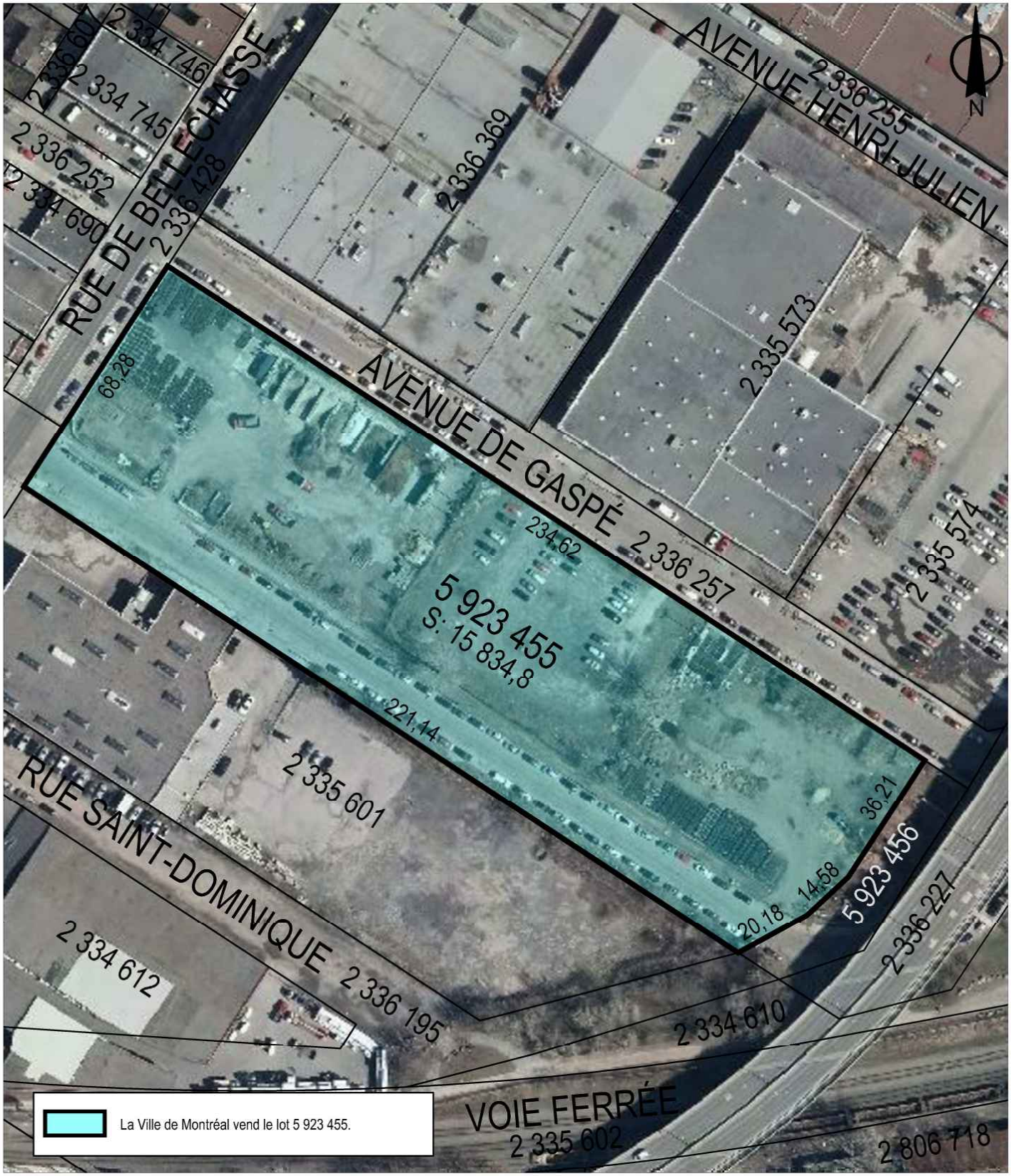

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Rosemont-La Petite-Patrie
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-1064-02
Mandat: 11-0275-T
Dessinateur: JR
Échelle: 1:1400
Date: 19-06-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Emplacement *** Rénové ***

Localisation: 585007-00 (OASIS) - 6040 à 6042 avenue De Gaspé (MTL)

No compte: 58500700 **No ident UEV:** 03080373 **Matr. :** NAD83 9643-73-8702-8-000-0000 **Code Postal :** H2S 2X6

Entre: rue Marmier et rue de Bellechasse **P.U.S. :** 229-31

Remarque loc. : **No Terrain :** 24648317

Informations générales

Mesure du terrain

	Frontage	Profondeur	Superficie
Av	7.62	23.16	12308.16
Ap	248.02		12301.8

Bâtiment

Année réelle	Constr. appar.	Nb. étage	Nb. logem.

M. implantation: Indéterminé

Quote-Part Empl./Condo: 100.000000

% Non Résidentiel:

No Permis: 07023635

Évaluation

Rôle	Terrain	Bâtiment	Total
2014	3,075,500	20,500	3,096,000
2017	3,383,000	19,500	3,402,500

Terrain vague: Oui **desservi:** Non **avec surtaxe:** Non **Type**: Régulier **No UEV:** 407771

Catégorie immeuble: 06 Immeubles publics et gouvernementaux
Sous-cat. immeuble: 06F Autres immeubles publics ou gouvernementaux
Code d'utilisation : 6379 Autres entreposages

Municipalité: 50 Montréal
Arrondissement : 24 Rosemont - La Petite-Patrie
Dist. Électoral : 131 Saint-Édouard

No certificat : **Émis le :** **Code modif. :** **Date revisée :** 2017-01-01 **Date fin rôle :** 2019-12-31

Remarque générale :

Propriétaires

Principal

Nom: LA VILLE DE MONTREAL - SERVICE DE LA GESTION IMMOBILIERE
A/S:
Adresse: 303 NOTRE-DAME E 3.500
MONTREAL QC H2Y 3Y8
CANADA

No Acte:

No cont: 3110033 **Langue:** F **%Possession Indivise:** **Date début:** av. le 1986-01-01 **Date fin:**

Cadastres

Cadastres Actuels

Div	Lot	Subdiv. / Partie	Type	Frontage	Profondeur	Superficie
	2334611		R	248.02		12301.8

Emplacement *** Rénové ***

Localisation: 585007-00 (OASIS) - 6040 à 6042 avenue De Gaspé (MTL)

No compte: 58500700 **No ident UEV:** 03080373 **Matr. :** NAD83 9643-73-8702-8-000-0000 **Code Postal :** H2S 2X6

Entre: rue Marmier et rue de Bellechasse **P.U.S. :** 229-31

Remarque loc. : **No Terrain :** 24648317

Cadastres

Cadastres Anciens

Div	Lot	Subdiv. / Partie	Type	Frontage	Profondeur	Superficie
04	10	678A	R	7.62	23.17	176.52
04	10	677	R	7.62	23.17	176.52
04	10	676A	R	7.62	23.17	176.52
04	10	676	R	7.62	23.17	176.52
04	10	675A	R	7.62	23.17	176.52
04	10	675	R	7.62	23.17	176.52
04	10	674A	R	7.93	23.17	183.58
04	10	674	R	7.93	23.17	183.58
04	10	673A	R	7.93	23.17	183.58
04	10	673	R	7.93	23.17	183.58
04	10	672A	R	7.93	23.17	183.58
04	10	672	R	7.93	23.17	183.58
04	10	671A	R	7.93	23.17	183.58
04	10	P671	R		8.99	146.42
04	10	670-PA	R		9.48	13.38
04	10	669-PA	R		4.88	968.61
04	10	669	R	7.62	21.95	167.23
04	10	668	R	7.62	21.95	167.23
04	10	667	R	7.62	21.95	167.23
04	10	666	R	7.62	21.95	167.23
04	10	665A	R	7.62	21.95	167.23
04	10	665	R	7.62	21.95	167.23
04	10	664A	R	7.62	21.95	167.23
04	10	664	R	7.62	21.95	167.23
04	10	663A	R	7.62	21.95	167.23
04	10	663	R	7.62	21.95	167.23
04	10	662A	R	7.62	21.95	167.23
04	10	662	R	10.67	21.95	234.12
04	10	661	R	12.96	24.39	315.87
04	10	660	R	12.96	24.39	315.87
04	10	659	R	9.14	21.95	200.67
04	10	658	R	7.62	21.95	167.23
04	10	657	R	7.93	21.95	173.91
04	10	656A	R	7.93	21.95	173.91
04	10	656	R	7.93	21.95	173.91
04	10	655A	R	7.93	21.95	173.91
04	10	655	R	7.93	21.95	173.91
04	10	654A	R	7.93	21.95	173.91
04	10	654	R	7.93	21.95	173.91
04	10	653A	R	7.93	21.95	173.91

Emplacement *** Rénové ***

Localisation: 585007-00 (OASIS) - 6040 à 6042 avenue De Gaspé (MTL)

No compte: 58500700 **No ident UEV:** 03080373 **Matr. :** NAD83 9643-73-8702-8-000-0000 **Code Postal :** H2S 2X6

Entre: rue Marmier et rue de Bellechasse **P.U.S. :** 229-31

Remarque loc. : **No Terrain :** 24648317

Cadastres

Cadastres Anciens

Div	Lot	Subdiv. / Partie	Type	Frontage	Profondeur	Superficie
04	10	653	R	7.93	21.95	173.91
04	10	652-PA	R	3.51	21.95	74.14
04	10	678	R	7.62	23.17	176.52
04	10	689A	R	7.01	30.48	213.68
04	10	689	R	7.01	30.48	213.68
04	10	688A	R	7.01	30.48	213.68
04	10	688	R	7.32	30.48	222.97
04	10	687A	R	6.1	49.99	304.72
04	10	687	R	7.62	23.17	176.52
04	10	686	R	7.62	23.17	176.52
04	10	685	R	7.62	23.17	176.52
04	10	684	R	7.62	23.17	176.52
04	10	677A	R	7.62	23.17	176.52
04	10	691	R	7.32	30.48	222.97
04	10	683	R	7.62	23.17	176.52
04	10	682	R	7.62	23.17	176.52
04	10	681	R	7.62	23.17	176.52
04	10	680A	R	7.62	23.17	176.52
04	10	680	R	7.62	23.17	176.52
04	10	679A	R	7.62	23.17	176.52
04	10	679	R	7.62	23.17	176.52
04	10	690A	R	7.32	30.48	222.97
04	10	690	R	7.01	30.48	213.68

Emplacement *** Rénové ***

Localisation: 610169-00 (OASIS) - 6060 rue Saint-Denis (MTL)

No compte: 61016900 **No ident UEV:** 03008432 **Matr. :** NAD83 9643-94-2289-8-000-0000 **Code Postal :** H2S 2R6

Entre: boulevard Rosemont et rue de Bellechasse **P.U.S. :** 230-31

Remarque loc. : **No Terrain :** 24552626

Informations générales

Mesure du terrain

	Frontage	Profondeur	Superficie
Av	15.24	39.62	35871.89
Ap	256.21		36080.3

Bâtiment

Année réelle	Constr. appar.	Nb. étage	Nb. logem.

M. implantation: Indéterminé

Quote-Part Empl./Condo: 100.000000

% Non Résidentiel:

No Permis: 14355472

Évaluation

Rôle	Terrain	Bâtiment	Total
2014	17,679,300	3,600,000	21,279,300
2017	19,447,300	3,408,000	22,855,300

Terrain vague: Non **desservi:** Non **avec surtaxe:** Non **Type**: Régulier **No UEV:** 142817

Catégorie immeuble: 04 Immeubles commerciaux ou semi-commerciaux
Sous-cat. immeuble: 04F Garage public, de stationnement, de réparation ou d'entretien automobile
Code d'utilisation : 3280 Atelier d'usinage

Municipalité: 50 Montréal
Arrondissement : 24 Rosemont - La Petite-Patrie
Dist. Électoral : 131 Saint-Édouard

No certificat : 141769 **Émis le :** 2015-10-21 **Code modif. :** CMC121 **Date revisée :** 2017-01-01 **Date fin rôle :** 2019-12-31

Remarque générale :

Propriétaires

Principal

Nom: SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL
A/S: APPROVISIONNEMENT - ACQUISITION
Adresse: 8845 BOUL SAINT-LAURENT 5 ÉTAGE
Montréal QC H2N 1M3
CANADA

No Acte:

No cont: 5284214 **Langue:** F **%Possession Indivise:** **Date début:** 2002-01-01 **Date fin:**

Cadastres

Cadastres Actuels

Div	Lot	Subdiv. / Partie	Type	Frontage	Profondeur	Superficie
	2336004		R	256.21		36080.3

Emplacement *** Rénové ***

Localisation: 610169-00 (OASIS) - 6060 rue Saint-Denis (MTL)

No compte: 61016900 **No ident UEV:** 03008432 **Matr. :** NAD83 9643-94-2289-8-000-0000 **Code Postal :** H2S 2R6

Entre: boulevard Rosemont et rue de Bellechasse **P.U.S. :** 230-31

Remarque loc. : **No Terrain :** 24552626

Cadastres

Cadastres Anciens

Div	Lot	Subdiv. / Partie	Type	Frontage	Profondeur	Superficie
04	8	314	R	15.24	39.63	603.87
04	8	307	R	15.24	39.63	603.87
04	8	306	R	15.24	39.63	603.87
04	8	305	R	15.24	39.63	603.87
04	8	304	R	15.24	39.63	603.87
04	8	303	R	15.24	39.63	603.87
04	8	302	R	15.24	39.63	603.87
04	8	301	R	15.24	39.63	603.87
04	8	300	R	15.24	39.63	603.87
04	8	299	R	10.36	39.63	410.63
04	8	P298	R		39.63	396.23
04	8	P108	R	20.12		5291.94
04	8	P119	R	.85	2.83	1.21
04	8	P120	R	15.24	33.5	357.3
04	8	121	R	15.24	33.53	510.97
04	8	122	R	15.24	33.53	510.97
04	8	123	R	15.24	33.53	510.97
04	8	124	R	15.24	33.53	510.97
04	8	125	R	15.24	33.53	510.97
04	8	126	R	15.24	33.53	510.97
04	8	127	R	15.24	33.53	510.97
04	8	128	R	15.24	33.53	510.97
04	8	129	R	15.24	33.53	510.97
04	8	130	R	15.24	33.53	510.97
04	8	131	R	15.24	33.53	510.97
04	8	132	R	15.24	33.53	510.97
04	8	133	R	15.24	33.53	510.97
04	8	134	R	15.24	33.53	510.97
04	8	135	R	15.24	33.53	510.97
04	8	136	R	15.24	33.53	510.97
04	8	137	R	10.36	33.53	347.46
04	8	138	R	10.36	33.53	347.46
04	8	P11	R	13.84	35.27	279.73
04	8	12	R	15.24	33.53	510.97
04	8	13	R	15.24	33.53	510.97
04	8	14	R	15.24	33.53	510.97
04	8	15	R	15.24	33.53	510.97
04	8	16	R	15.24	33.53	510.97
04	8	17	R	15.24	33.53	510.97
04	8	18	R	15.24	33.53	510.97

Emplacement *** Rénové ***

Localisation: 610169-00 (OASIS) - 6060 rue Saint-Denis (MTL)

No compte: 61016900 **No ident UEV:** 03008432 **Matr. :** NAD83 9643-94-2289-8-000-0000 **Code Postal :** H2S 2R6

Entre: boulevard Rosemont et rue de Bellechasse **P.U.S. :** 230-31

Remarque loc. : **No Terrain :** 24552626

Cadastres

Cadastres Anciens

Div	Lot	Subdiv. / Partie	Type	Frontage	Profondeur	Superficie
04	8	19	R	15.24	33.53	510.97
04	8	20	R	15.24	33.53	510.97
04	8	21	R	15.24	33.53	510.97
04	8	22	R	15.24	33.53	510.97
04	8	23	R	15.24	33.53	510.97
04	8	24	R	15.24	33.53	510.97
04	8	25	R	15.24	33.53	510.97
04	8	26	R	15.24	33.53	510.97
04	8	27	R	10.36	33.53	347.46
04	8	28	R	10.36	33.53	347.46
04	8	P316	R		39.11	563.09
04	8	P315	R		39.11	601.83
04	8	313	R	15.24	39.63	603.87
04	8	312	R	15.24	39.63	603.87
04	8	311	R	15.24	39.63	603.87
04	8	310	R	15.24	39.63	603.87
04	8	309	R	15.24	39.63	603.87
04	8	P297	R	5.7	280.69	1544.05
04	8	P317	R			138.05
04	8	308	R	15.24	39.63	603.87

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181027002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société de Transport de Montréal, aux fins de la construction d'un centre d'entretien d'autobus, un terrain vacant situé dans le quadrilatère délimité par la rue De Bellechasse, l'avenue De Gaspé, la rue Marmier et l'avenue Casgrain, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, connu et désigné comme étant le lot 5 923 455 du cadastre du Québec, pour la somme de 2 222 724 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 923 455 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-1064-02

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, le projet d'acte de vente ci-joint, préparé par Me Alan Vaudry, notaire. Aucune vérification quant aux titres de propriété et quant à la capacité de l'autre partie à l'acte n'a été effectuée, celle-ci relevant entièrement de la responsabilité du notaire instrumentant, en l'occurrence, Me Alan Vaudry. Nous avons reçu confirmation de ce dernier à l'effet que le représentant de l'Acquéreur est d'accord avec le projet d'acte soumis et qu'il s'engage à le signer sans modification.

FICHIERS JOINTS

6-Acte de vente - STM-VDM CT Bellechasse - version finale propre.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nissa KARA FRECHET
Notaire
Tél : (514) 872-6853

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-30

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : (514) 872-8323
Division : Droit notarial

CONTRAT DE VENTE

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le

le ●

DEVANT **M^e** ●, notaire à ●, province de Québec, Canada.

C O M P A R A I S S E N T :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

dûment autorisé en vertu de la Charte et:

a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et

b) de la résolution numéro CM● ●, adoptée par le conseil municipal à sa séance du ●

copies certifiées de ces résolutions demeurent annexées à l'original des présentes après avoir été reconnues véritable et signées pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée la « Ville »

E T :

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, personne morale de droit public légalement instituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transports en commun* (RLRQ, c. S-30.01) ayant son siège social au 800, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1170, Montréal (Québec) H5A 1J6 agissant et représentée par Luc Tremblay, CPA, CA, directeur général et Sylvain Joly, secrétaire corporatif, dûment autorisés aux fins des présentes aux termes d'une résolution du conseil d'administration adoptée lors d'une séance tenue le neuf juillet deux mille

dix-huit (09/07/2018) (CA-2018-125) dont copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les représentants avec et en présence du notaire délégué;

Ci-après nommée l'« **Acquéreur** »

La Ville et l'Acquéreur sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU que la Ville a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19) et qu'elle en a remis une copie à l'Acquéreur;

ATTENDU que l'Acquéreur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 103.2 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) et qu'il en a remis une copie à la Ville;

ATTENDU que la Ville est propriétaire d'un terrain situé dans l'arrondissement de Rosemont/La Petite Patrie de la Ville de Montréal;

ATTENDU que l'Acquéreur souhaite acquérir le terrain pour la construction d'un centre de transport.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

La Ville vend à l'Acquéreur qui accepte, un immeuble situé à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant :

DÉSIGNATION

Un terrain d'une superficie de 15 834,8 m^2 connu et désigné comme étant le lot **CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-TROIS MILLE**

QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ (5 923 455) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve aucune.

- Sujet notamment aux servitudes suivantes : Servitude d'égout publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal (division Hochelaga-Jacques-Cartier) sous le numéro 75 595 ;
- Servitude permettant le maintien d'une clôture avec barrière publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal (division Hochelaga-Jacques-Cartier) sous le numéro 431 816 ;
- Convention de mitoyenneté publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 251 080 ; et
- Servitude permettant l'installation d'une passerelle au-dessus de l'avenue de Gaspé publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 1 215 131.

Ci-après nommé l'« **Immeuble** »

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

La Ville est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes des actes suivants :

a) un acte de vente par DOW BREWERY LIMITED, reçu devant Me Normand Latreille, notaire, le vingt-six (26) octobre mil neuf cent soixante-dix (1970) publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 239 573;

b) un acte de donation par Louis Beaubien à Ville de St-Louis, reçu devant Me Oscar Desautels, notaire, le treize (13) janvier mil neuf cent quatre (1904) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 107 031, et;

c) Avis d'expropriation par la Ville de Montréal publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le

numéro 2 169 763

d) Avis d'expropriation par la Ville de Montréal publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 302 367

FERMETURE

La Ville déclare que l'Immeuble a été fermé et retiré de son domaine public en vertu de la seconde résolution mentionnée dans sa comparution.

Il est également convenu entre les Parties que l'Acquéreur, et ses ayants droit prendront fait et cause pour la Ville et tiendront cette dernière indemne de tout dommage et de toute réclamation de quelque nature découlant de la fermeture de l'Immeuble comme rue, de la subsistance, le cas échéant, de tout droit de passage en faveur des propriétaires riverains, malgré ladite fermeture et la présente vente. L'Acquéreur s'engageant pour lui-même ainsi que pour ses ayants droit renonce de plus à faire quelque réclamation que ce soit contre la Ville découlant ou relative à tels retrait et fermeture.

RESTRICTION D'USAGE

La Ville déclare que la donation par Louis Beaubien à Ville de St-Louis, reçue devant Me Oscar Desautels, notaire, le treize (13) janvier mil neuf cent quatre (1904), publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 107 031 a été faite aux conditions que les lots cédés soient entretenus et maintenus à des fins de rue et que le nom de ces rues (Beaubien, Casgrain et De Gaspé) ne soit pas modifié sans l'assentiment du donateur. Pour se libérer de ces restrictions à l'égard de l'Immeuble, la Ville entreprendra avec diligence les procédures prévues à l'article 193 de l'Annexe C de la Charte.

Si, dans les douze (12) mois de la publication des avis prescrits par cet article 193, les auteurs de la Ville, leurs ayants droit ou successeurs exerçaient un recours contre la Ville ou l'Acquéreur relativement aux restrictions susmentionnées, l'Acquéreur s'engage alors à intervenir dans toute action intentée contre lui-même ou la Ville et à payer toute somme que lui-même ou la Ville pourrait être appelé à débourser, le tout à

l'entière exonération de la Ville.

GARANTIE

La présente vente est faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'Acquéreur. Notamment, l'Acquéreur reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative aux titres ainsi qu'à l'égard de l'état et de la qualité du sol et du sous-sol de l'Immeuble (les « **Sols** ») et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente vente, l'Acquéreur l'achetant à ses seuls risques et périls qu'il ait effectué ou non une vérification des titres, une étude de caractérisation des Sols et une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

En conséquence, l'Acquéreur renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville à l'égard notamment des titres, de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble, le cas échéant, telle obligation devant lier également les ayants droit de l'Acquéreur. En outre, l'Acquéreur s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la présente vente.

POSSESSION

L'Acquéreur devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation à compter du premier (1er) janvier deux mille dix neuf (2019) (ci-après la « Date de possession »). À cet égard, il est entendu que la Ville pourra, sans considération monétaire, continuer à occuper l'Immeuble jusqu'au trente et un (31) décembre deux mille dix-huit (2018) notamment afin de maintenir, jusqu'à relocalisation, sa jauge à arbres et autres aménagements qu'elle possède sur

l'Immeuble.

TRANSFERT DES RISQUES

L'Acquéreur assumera les risques afférents à l'Immeuble conformément à l'article 950 du Code civil du Québec à compter de la Date de possession.

DOSSIER DE TITRES

La Ville ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni plan, ni certificat de localisation à l'Acquéreur relativement à l'Immeuble.

ATTESTATIONS DE LA VILLE

La Ville déclare :

a) Qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^{e} suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

b) Qu'elle a le pouvoir et la capacité de posséder et de vendre l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies;

OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que l'Acquéreur s'engage à remplir, savoir :

a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

b) Vérifier lui-même auprès de toutes les autorités compétentes, y compris la Ville, que tout aménagement ou construction qu'il entend réaliser sur l'Immeuble ainsi que toute destination qu'il entend lui donner sont conformes aux lois et règlements en

vigueur;

c) Prendre à sa charge toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou qui pourront être imposées sur l'Immeuble, pour toute période commençant à la date des présentes, le cas échéant;

d) Ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, l'Acquéreur se réservant toutefois le droit de contester cette évaluation pour tout autre motif;

e) Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publication et des copies requises, dont trois (3) pour la Ville;

f) Prendre à sa charge les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant, pour l'assister aux fins des présentes.

PRIX

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **DEUX MILLIONS DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT VINGT-QUATRE DOLLARS (2 222 724,00 $)** que la Ville reconnaît avoir reçu de l'Acquéreur à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Le prix de vente exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. (1985), chapitre E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), l'Acquéreur effectuera lui-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Ville.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : R114496086;
T.V.Q. : 1006448697;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toute entente précédente.

ENGAGEMENTS DE L'ACQUÉREUR QUANT AUX INFRASTRUCTURES

L'Acquéreur reconnaît que des infrastructures d'utilités publiques sont présentes sur l'Immeuble.

À cet effet, l'Acquéreur s'engage pour lui-même ainsi que pour ses ayants droit à prendre toutes les ententes nécessaires avec la Ville afin que ses infrastructures se trouvant sur l'Immeuble soient relocalisées, aux frais de l'Acquéreur et conformément aux exigences de la Ville. L'Acquéreur s'engage à accorder à la Ville toutes les servitudes d'utilités publiques requises, le cas échéant.

L'Acquéreur s'engage également à prendre toutes les ententes nécessaires avec toutes autres sociétés pouvant posséder des infrastructures sur l'Immeuble quant à la relocalisation de ces infrastructures et à la constitution de servitudes, le cas échéant, et ce, à l'entière exonération de la Ville.

ENGAGEMENT DE L'ACQUÉREUR QUANT AU LOT 2 336 004, CADASTRE DU QUÉBEC

L'Acquéreur déclare être propriétaire d'un terrain situé dans le quadrilatère formé des rues Bellechasse, Saint-Denis, Rosemont et Henri-Julien, lequel est connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-SIX MILLE QUATRE (2 336 004) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sur lequel est érigé l'actuel Centre de Transport Saint-Denis (ci-après le « CT St-Denis »).

L'Acquéreur déclare avoir l'intention de procéder, à ses frais au démantèlement et à la démolition du CT St-Denis, une fois que le centre de transport à construire sur l'Immeuble acquis par le présent acte (ci-après le « CT Bellechasse ») sera complété et opérationnel.

L'Acquéreur s'engage par les présentes à vendre à la Ville, si elle souhaite l'acquérir, suivant lesdits travaux de démantèlement et de démolition du CT St-Denis et la mise en service complète du CT Bellechasse, le lot **DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-SIX MILLE QUATRE (2 336 004)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (le « Lot St-Denis ») au montant de VINGT-QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS (24 270 000,00 $), plus taxes, le cas échéant. Le prix de vente sera indexé suivant l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) pour la région de Montréal à compter de la date de la signature des présentes jusqu'à la date de la signature de l'acte de vente du Lot St-Denis.

Pour plus de précisions, la mise en service du CT Bellechasse sera considérée comme étant complète lorsque toutes les opérations du CT St-Denis y auront été transférées. L'Acquéreur déclare que ladite mise en service est prévue au plus tôt en janvier deux mille vingt-deux (2022). À cet effet, l'Acquéreur devra informer, la Ville par écrit, de la date de la mise en service complète du CT Bellechasse. L'Acquéreur devra, dans un délai d'un (1) an suivant ladite date de mise en service complète du CT Bellechasse, avoir procédé au démantèlement et à la démolition du CT St-Denis et retiré tous débris résultant de ces travaux, afin que le Lot St-Denis soit prêt à être vendu à la Ville, à sa demande. Dans tous les cas, l'Acquéreur s'engage à compléter les travaux de démolition et de démantèlement sur le Lot St-Denis

au plus tard le trente et un (31) janvier deux mille vingt-quatre (2024) afin qu'il soit prêt à être vendu à la Ville.

De plus, suite à une évaluation produite par la Ville à cet effet, les Parties s'engagent à défalquer du prix de vente ci-dessus mentionné les coûts de décontamination estimés pour la réhabilitation des sols du Lot St-Denis pour son usage projeté par la Ville.

Il est convenu que si les Parties ne s'entendent pas sur les coûts de décontamination estimés par la Ville à défalquer du prix de vente, elles devront mandater un expert indépendant dont elles supporteront les frais et honoraires à part égale. L'expert indépendant établira les coûts de décontamination requis pour la réhabilitation des sols du Lot St-Denis pour son usage projeté par la Ville. Ces coûts établis par l'expert indépendant seront alors les coûts à défalquer du prix de vente.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Le Préambule fait partie intégrante de la présente vente.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

L'Acquéreur déclare que conformément à l'article 129 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), la *Loi concernant les droits de mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1) ne s'applique pas aux transferts effectués en faveur d'une société de transport.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

des minutes du notaire soussigné.

Ayant déclaré avoir pris connaissance du présent acte, et ayant expressément exempté le notaire délégué et le notaire soussigné de leur en donner lecture ou que lecture soit faite devant eux, les représentants des Parties ont signé le présent acte en présence du notaire délégué et du notaire soussigné comme suit:.

À Montréal, les représentants de l'Acquéreur signent en présence de Me Alan VAUDRY, notaire exerçant à Montréal, à qui lesdits représentants déclarent avoir pris connaissance du présent acte et l'exempte de lui en donner lecture.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Par : _____
Luc Tremblay

Par : _____
Sylvain Joly

Je, soussigné, Me Alan VAUDRY, notaire exerçant à Montréal, atteste avoir reçu, conformément aux exigences de l'article 50, alinéa 2, de la *Loi sur le notariat* (RLRQ, chapitre N-3), la signature des représentants de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL,** à Montréal (Québec)
le

_____
Me Alan VAUDRY, notaire

VILLE DE MONTRÉAL à Montréal, en date des présentes, en présence du notaire soussigné.

Par : _____

_____
M^e^ ●, notaire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181027002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société de Transport de Montréal, aux fins de la construction d'un centre d'entretien d'autobus, un terrain vacant situé dans le quadrilatère délimité par la rue De Bellechasse, l'avenue De Gaspé, la rue Marmier et l'avenue Casgrain, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, connu et désigné comme étant le lot 5 923 455 du cadastre du Québec, pour la somme de 2 222 724 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 923 455 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-1064-02

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1181027002 lot 5 923 455 Bellechasse-STM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-23

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.40

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1180640004

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Autoriser une aide financière à un projet de logements abordables de l'organisme Habitations du trentenaire de la SHAPEM, comprenant 2 430 000 $ sous forme de subvention et 2 430 000 $ sous la forme d'un prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3e rang dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV); autoriser la signature des conventions relatives à cette aide entre la Ville et l'organisme Habitations du trentenaire de la SHAPEM; d'autoriser l'affectation de 4 009 500 $ provenant de surplus budgétaires de compétence locale prévus en 2018 et d'autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 425 250 $ pour l'année 2019 et de 425 250 pour l'année 2020; de déléguer à la directrice de la Direction de l'habitation (Service de la mise en valeur du territoire) la signature de l'acte hypothécaire au nom de la Ville.

Je recommande
- d'autoriser une aide financière au projet de logement abordable des Habitations du trentenaire de la SHAPEM, comprenant 2 430 000 $ sous forme de subvention et 2 430 000 $ sous forme de prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3e rang, dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'investissement Montréal - phase 4 (FIM - IV)
- d'autoriser la signature des conventions de prêt et de subvention relatives à cette aide;
- d'autoriser l'affectation de 4 009 500 $ provenant de surplus budgétaires de compétence locale prévus pour 2018 et d'autoriser un ajustement de la base budgétaire d'un montant de 425 250 $ pour l'année 2019 et d'un montant de 425 250 $ pour l'année 2020;
- déléguer à la directrice de la Direction de l'habitation (Service de la mise en valeur du territoire) la signature de l'acte hypothécaire au nom de la Ville.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-08-06 11:50

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180640004**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Autoriser une aide financière à un projet de logements abordables de l'organisme Habitations du trentenaire de la SHAPEM, comprenant 2 430 000 $ sous forme de subvention et 2 430 000 $ sous la forme d'un prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3e rang dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV); autoriser la signature des conventions relatives à cette aide entre la Ville et l'organisme Habitations du trentenaire de la SHAPEM; d'autoriser l'affectation de 4 009 500 $ provenant de surplus budgétaires de compétence locale prévus en 2018 et d'autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 425 250 $ pour l'année 2019 et de 425 250 pour l'année 2020; de déléguer à la directrice de la Direction de l'habitation (Service de la mise en valeur du territoire) la signature de l'acte hypothécaire au nom de la Ville.

CONTENU

CONTEXTE

Les partenaires
Le Fond d'Investissement de Montréal (FIM) est une société créée en 1997 pour capter et diriger des investissements - d'institutions financières, de fondations, d'investisseurs privés ou autres sources - vers des projets d'achat et de rénovation d'immeubles locatifs dans une perspective de revitalisation urbaine et de maintien du parc locatif abordable. Le FIM fonctionne par appels de capitalisation; les fonds recueillis sont alors dirigés vers des projets soumis par des opérateurs à but non lucratif (OBNL) de logements abordables. Le bilan des trois premiers appels (FIM I, II et III) indique que les fonds (16 M $) ont permis l'achat et la rénovation de 750 logements (31 immeubles), et entraîné des investissements globaux de 44 M $. Ces immeubles sont localisés dans plusieurs secteurs, dont Hochelaga-Maisonneuve, le Sud-Ouest, Montréal-Nord, Cartierville, Rosemont. Le FIM s'inscrit donc, depuis plus de 20 ans, parmi les partenaires de développement du logement abordable à Montréal.

Le dernier appel de capitalisation du FIM (FIM-IV, fin 2016), a recueilli plus de 20 M $. Les

fondations J. Armand Bombardier et de la famille J.W. McConnell se sont ajoutées aux commanditaires qui ont renouvelé leurs engagements, soit le Fonds immobilier de solidarité FTQ, la Fondation Lucie et André Chagnon, le Mouvement Desjardins, la Banque Nationale, l'homme d'affaires Stephen Bronfman et la Caisse Desjardins des travailleuses et travailleurs unis.

Le modèle d'aide financière et les nouveaux enjeux

Le modèle du FIM a été élaboré en fonction de l'acquisition d'immeubles multilocatifs à loyers abordables rejoignant des clientèles à revenus modestes. Il vise des immeubles nécessitant des travaux mineurs de remise en état, qui pourront être réalisés sans provoquer le déplacement des locataires, ni pendant les travaux, ni ultérieurement à cause de hausses de loyers.

L'aide du FIM prend la forme d'une mise de fonds remboursable, garantie par une hypothèque de second rang. Le prêt et les intérêts dus sont remboursables à l'échéance du prêt, au maximum après 15 ans. Les modalités de remboursement sont modulées selon la capacité de chaque projet; le FIM vise un rendement se situant entre 4% et 6%.

Au moment de la création du FIM, ce montage d'un prêt hypothécaire traditionnel de premier rang (auprès d'une institution bancaire) couplé au prêt de second rang du FIM respectait un ratio prêt/ valeur marchande de 75% (un critère de viabilité financière reconnu). Au terme du prêt de second rang, l'équité accumulée par les organismes leur permettait de rembourser la mise de fond comme prévue, tout en respectant les objectifs d'abordabilité et de remise en état des logements établis par le FIM.

Or, ce n'est plus le cas : les conditions actuelles du marché immobilier montréalais (croissance des prix, hausses des taux d'intérêt, notamment) rendent de plus en plus difficile de boucler des montages financiers viables. Dans certains des derniers projets soumis au FIM, les acquisitions envisagées auraient pu se traduire par des hausses de loyer significatives, en contravention avec les objectifs mêmes du FIM et des OBNL promoteurs de projets.

Pour venir en aide à trois projets, qui comptent en tout 307 logements, l'organisme responsable de proposer des projets au FIM et d'en élaborer le montage financier, le groupe de ressources techniques Bâtir son quartier, a donc sollicité une contribution financière de la Ville de Montréal pour les trois organismes promoteurs de ces projets. Deux de ces projets ont à ce jour été présentés et sont soumis aux instances (le présent sommaire décisionnel ainsi que le # 118 0640005 qui chemine concurremment). Le troisième projet (# 118 064 0006, pour un projet de 156 logements dans l'arrondissement de Lachine) sera soumis ultérieurement.

La demande déposée porte sur l'octroi d'une aide permettant aux organismes de boucler un montage financier assurant le maintien du ratio prêt/ valeur marchande établi par les prêteurs hypothécaires sur leurs prêts de premier et second rangs, et permettant la réalisation de travaux de rénovation échelonnée sur trois ans, le tout en conservant le niveau d'abordabilité actuel des immeubles.

Afin de préserver les offres d'achat le temps requis pour compléter le montage financier, le FIM a signifié au prêteur de premier rang et à son assureur (la SCHL) qu'il avançait les fonds devant provenir du prêteur de troisième rang (la Ville). Cette avance lui sera remboursée au moment où le prêt de la Ville sera décaissé.

Le cadre de développement à la Ville

Des analyses juridiques et financières menées par la Direction de l'habitation ont établi

d'emblée que le projet des Habitations du trentenaire de la SHAPEM, tout comme les deux autres élaborés avec le FIM, ne pouvait pas être admis dans les programmes de logement social en vigueur (AccèsLogis Québec; AccèsLogis Montréal). La demande d'aide financière a donc été traitée dans le volet «abordable» du plan de développement de 12 000 logements sociaux, abordables et familiaux 2018-2021.

Ce volet prévoit accueillir des projets en mode projet-pilote, et en faire l'évaluation dans le but d'orienter la création de programmes municipaux de logements à coûts abordables. Pour les fins de ce volet, la définition de coûts abordables retenue est celle utilisée par la Ville et la Société d'habitation du Québec dans les programmes AccèsLogis Montréal et AccèsLogis Québec, c'est à dire, des loyers se situant sous les valeurs médianes du marché locatif existant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

1. Le projet immobilier
Le projet vise l'achat et la remise en état de quatre immeubles locatifs localisés dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, aux adresses suivantes : 5225 et 5235, 1ère Avenue; 5260 et 5280 boulevard Saint-Michel. Les immeubles ont été construits entre 1963 et 1968. Les immeubles du projet comptent en tout 90 logements, comprenant 28 studios, 31 logements d'une chambre, et 31 de deux chambres. Le loyer moyen au moment de l'achat se situe à 646 $, soit 84,8 % du loyer médian du secteur tel que reconnu dans le programme AccèsLogis, basé sur l'Enquête locative de la SCHL (soit 762 $ en 2017)

Les immeubles sont situés dans la partie sud du Vieux-Rosemont et logent une clientèle de personnes seules et de petits ménages familiaux. Au plan de l'analyse urbaine, le secteur comporte un grand nombre d'immeubles multi-locatifs, et est identifié par les organismes communautaires locaux comme une zone de pauvreté croissante. Dans le cas des immeubles de la 1ère Avenue, ils jouxtent un important ensemble immobilier appartenant à la SHDM, une acquisition faite il y a une vingtaine d'années dans le but de contrer la détérioration du secteur.

2. L'organisme acquéreur

L'organisme «Habitations du trentenaire de la SHAPEM» est un OBNL créé en juillet 2018 par la Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal (SHAPEM), un OBNL d'habitation expérimenté qui, directement ou par ses OBNL affiliés détient ou gère 1642 logements abordables. Les OBNL affiliés sont gérés par le même conseil d'administration que la SHAPEM.

3. L'aide financière

L'acquisition des immeubles requiert un montant global de 9 967 611 $, dont 9 500 000 $ pour l'achat et le reste pour les frais afférents (évaluation, taxe de mutation, prime SCHL, frais divers).

Le coût total du projet, incluant les travaux prévus, représente 12 030 397 $. Le montage du financement est structuré comme suit :

- 5 091 350 $ provenant d'une hypothèque conventionelle de premier rang d'un prêteur hypothécaire (Desjardins Entreprises - Est de Montréal), dotée d'une assurance hypothécaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL);
- 2 079 047 $ à titre de mise de fond, provenant d'un prêt du FIM remboursable à la quinzième année du projet et garanti par une hypothèque de second rang;
- 2 430 000 $ provenant de la Ville, sous forme d'un prêt sans intérêt remboursable à la quinzième année du projet et garanti par une hypothèque de troisième rang.
- 2 430 000 $, provenant de la Ville sous forme d'une subvention étalée sur trois années financières, dont la première année s'applique à l'acquisition et les 2e et 3 années à la réalisation de travaux.

Le tableau suivant illustre les coûts pour la Ville selon les années budgétaires :

Contributions financières de la Ville de Montréal Habitations du trentenaire de la SHAPEM				
	2018	*2019*	*2020*	*Total*
Prêt	2 430 000 $	-	-	**2 430 000 $**
Subvention (achat)	1 579 500 $			**2 430 000 $**
Subvention (travaux)		425 250 $	425 250 $	
Total	4 009 500 $	425 250 $	425 250 $	**4 860 000 $**

Pourraient s'ajouter à ce montage, dans les limites prévues à la convention, des suppléments au loyer, que l'organisme prévoit demander à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour répondre aux locataires à très faible revenu qui sont actuellement logés dans les immeubles du projet, l'organisme voulant assurer le maintien en place de ces ménages dans des conditions plus convenables (c.à.d. avec une part moins grande de leur revenu consacrée au loyer).

4. Les conditions associées à l'aide de la Ville

Deux conventions doivent être signées avec l'organisme Habitations du trentenaire de la SHAPEM, soit une convention applicable à la subvention, et une autre applicable au prêt. Ces conditions définissent les modalités de l'aide et les conditions exigées par la Ville.

Les principales conditions exigées pour les aides financières (prêt et subvention) sont les suivantes. L'organisme doit :

- utiliser les aides financières de la Ville uniquement aux fins de la réalisation du projet, soit 4 009 500 $ pour l'acquisition des immeubles et 850 500 $ pour la réalisation de travaux;
- réaliser les travaux prévus et ce, sans relocaliser les locataires (sauf si ceux-ci sont relocalisés à l'intérieur du bâtiment);
- assurer le maintien en bon état à long terme du bâtiment par la constitution d'une réserve de remplacement adéquate;
- souscrire à ses frais et maintenir en vigueur pendant toute la durée des conventions un contrat d'assurance pour l'immeuble, aux conditions stipulées par la Ville et dans lequel la Ville est désignée comme co-assurée.
- maintenir le loyer mensuel moyen des immeubles sous le niveau correspondant à 85 % du loyer médian du secteur et respecter le Règlement sur les critères de

fixation de loyer (RLRQ, c. R-8.1, r. 2); dans le but d'atteindre le loyer moyen cible, ne pas excéder 25% de logements dont les locataires bénéficient d'un programme de supplément au loyer (PSL);
- respecter les projections déposées à la Direction de l'habitation relativement aux dépenses du budget de réalisation, aux recettes et déboursés d'exploitation, et aux réserves de remplacement, sous réserve d'ajustements ne pouvant pas dépasser 10 %; le cas échéant, tout ajustement supérieur à 10% sera assujetti à l'approbation de la Direction de l'habitation;
- déposer à la Direction de l'habitation, dans les trois mois suivant la fin de l'année financière du projet, son Rapport annuel et toute autre reddition de comptes répondant aux exigences de la Direction (par exemple, bilan de santé des immeubles, relevés détaillés des loyers, etc.);
- autoriser le Contrôleur général de la Ville à examiner tout document concernant les affaires et comptes de l'organisme;
- permettre, sur demande de la Ville, à un observateur de la Ville d'assister aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'organisme;
- être présent, dans la mesure où la Direction de l'habitation en fait la demande, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon les règles de ces instances, et répondre aux questions relativement aux conventions signées;
- remettre à la Ville, à la date de fin de la convention et sur demande de la Direction de l'habitation, toute somme non engagée à cette date.

Si l'administration de l'organisme passe entre les mains de tiers, ou si l'organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif, ou s'il fait défaut en regard des exigences de la convention, celle-ci prend fin, et la Ville pourra exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'organisme.

L'organisme doit également s'engager dans un protocole de visibilité (en annexe aux conventions).

JUSTIFICATION

Le présent projet s'intègre dans une stratégie d'ensemble de la Direction de l'habitation à l'égard des secteurs où se concentrent des immeubles multi locatifs. Globalement, à l'échelle de Montréal, ces immeubles présentent les risques d'insalubrité et de détérioration les plus élevés . Ils constituent également un très important bassin de logements à coûts abordables, dans des secteurs qui, souvent, constituent le lieu de première implantation de nouveaux arrivants. Ces immeubles logent également un pourcentage croissant des populations à faible revenu montréalaises. Le maintien en bon état de ces immeubles, et le maintien de leur niveau d'abordabilité, sont cruciaux tant pour les ménages concernés que pour la vitalité des quartiers.

Le projet s'inscrit également dans la recherche de nouvelles avenues de développement pérenne de logements sans but lucratif et abordables, en complément aux programmes existants de logement social et communautaire. Ces programmes demeurent essentiels, mais de par leur nature même, ne peuvent intervenir que dans certaines conditions. La démarche du FIM élargit la gamme des possibilités : dans le cas présent, il s'agit d'intervenir sur des immeubles qui sont encore en relativement bon état et pour lesquels l'acquisition par un OBNL permet de prévenir ou stopper le sous- investissement et la détérioration. Le modèle du FIM permet aussi que les travaux soient réalisés par étapes, sur quelques années (ce qui n'est pas possible avec les programmes de logements sociaux actuels), sans évincer les occupants actuels des logements et en maintenant des loyers abordables.

À ce jour, les aides financières offertes par la Ville dans ses programmes d'habitation comprennent d'une part des aides aux rénovations ponctuelles (travaux mineurs ou majeurs) faites par des propriétaires privés ou sans but lucratif et, d'autre part, des aides au développement (par construction ou achat-rénovation) de logements sociaux régis par des conventions de longue durée. Le projet, ainsi que les deux autres soumis par le FIM, introduit une catégorie intermédiaire au plan du financement, visant des produits sans but lucratif et ciblant des loyers sous les niveaux du marché, mais sans le cadre normatif et les garanties des actuels programmes de logement social. Le tableau suivant montre où se situent les projets du FIM en regard des autres formes d'aide financière offertes par la Ville.

Coûts reconnus par les programmes d'aide financière et subventions moyennes par logement

(Direction de l'habitation, décembre 2017)

	Rénovation à la carte	Projets FIM-BSQ	Rénovation majeure	AccesLogis Québec
Coût d'acquisition	-	103 875 $	-	191 700 $ [2]
Coût des travaux[1]	12 250 $	20 600 $	57 050 $	
Subvention à l'acquisition	-	13 100 $	-	87 650 $
Subvention aux travaux	4 075 $	14 700 $	21 650 $	

Notes :

1. Coût des travaux incluant les frais inhérents (frais permis, honoraires des professionnels, etc.)
2. Coût total de réalisation du projet incluant l'acquisition, les travaux, les frais financiers et de développement, les équipements, etc.

En ce sens, le suivi du présent projet et des deux autres projets du FIM (Sommaire # 1180640005 actuellement présenté et sommaire # 118 0640006 à venir) permettra d'évaluer la pertinence et la faisabilité de développer un programme municipal d'aide au logement abordable, dans le cadre de la réalisation de 12 000 logements sociaux, abordables et familiaux.

Autres considérations

Comparabilité des coûts
L'analyse du montage financier et des études de viabilité déposées par le FIM révèle que le coût d'acquisition des immeubles du projet des Habitations du trentenaire de la SHAPEM correspond à la valeur marchande établie par une évaluation indépendante (soit 9,5 M $). Le prix d'achat par logement (105 550 $) reflète le fait qu'il s'agit d'immeubles en bonne condition (par comparaison, les immeubles acquis dans le cadre du programme AccèsLogis sont souvent des immeubles très détériorés, voire insalubres).

L'analyse a par ailleurs noté des coûts de développement prévus de 313 000 $ intégrés au montage financier. Ces coûts correspondent en fait aux frais de gestion anticipés pour les trois années pendant lesquelles des travaux devront être réalisés. Le niveau de ces frais (3% du coût total du projet) demeure toutefois inférieur à celui des frais de développement reconnus dans le programme AccèsLogis par la Société d'habitation du Québec et la Ville.

Contrôle des risques
Habitations du trentenaire de la SHAPEM est un OBNL d'habitation mis en place par, et affilié à, la Société populaire d'habitation de l'Est de Montréal (SHAPEM). Des analyses ont permis de constater une gestion saine des actifs de SHAPEM (avoirs en propriété et contrats

de gestion immobilière pour des tiers), notamment par des investissements consacrés au maintien en état de son parc immobilier. Malgré la présence d'un conseil d'administration expérimenté, il demeure possible que le projet Habitations du trentenaire de la SHAPEM soit confronté à des facteurs empêchant le remboursement de la totalité du prêt consenti par la Ville (fluctuation de taux d'intérêt, évolution défavorable du marché, imprévus majeurs, etc.). Il n'est pas possible, à la présente étape, de garantir ce remboursement, ce qui rend nécessaire un suivi continu du projet.

Malgré le fait que le prêt soit garanti par une hypothèque de 3e rang, la Ville pourrait courir un risque advenant un défaut de l'organisme. C'est pourquoi tant la subvention que le prêt sont assortis d'une convention, qui assure à la Ville un pouvoir de surveillance continue sur le projet. Compte tenu des éléments justificatifs évoqués plus haut, mais aussi des risques accrus associés à la position de prêteur de troisième rang, la Direction de l'habitation s'engage à produire annuellement, sur la base des états financiers et autres documents que devra fournir l'organisme, un rapport de suivi à l'intention du comité exécutif faisant état notamment de la progression des travaux prévus aux immeubles, du niveau des loyers, de l'état de la réserve de remplacement, du suivi des projections financières établies, et de toute autre information pertinente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet implique des déboursés de 4 860 000 $ répartis sur trois années financières, soit 4 009 500 $ en 2018, 425 250 $ en 2019, et 425 250 $ en 2020. Le financement de ce projet proviendra de l'affectation de surplus budgétaires de compétence locale de 4 009 500 $ prévus en 2018 et demandera l'ajustement de la base budgétaire d'un montant de 425 250 $ pour l'année 2019 et d'un montant de 425 250 $ pour l'année 2020. Notons que la législation québécoise requiert qu'en contrepartie du prêt, une réserve comptable de même valeur soit créée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le maintien d'une offre résidentielle à coût abordable est un élément reconnu et fondamental d'un développement urbain viable, pouvant répondre à un ensemble de besoins sociaux tout en contribuant à la vitalité des quartiers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En plus de répondre directement et de façon pérenne aux besoins de 90 ménages locataires en conservant des loyers abordables dans quatre immeubles multi locatifs, le projet contribue à la revitalisation de deux îlots du Vieux-Rosemont, et s'inscrit dans une démarche d'ensemble visant 307 logements à loyers abordables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est élaboré avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les dates de versement des sommes sont prévues aux conventions, et s'effectueront en 2018, 2019 et 2020. L'acte hypothécaire sera fait d'ici la fin de 2018. À cet égard, le présent sommaire propose de déléguer à la Directrice de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire la signature de l'acte hypothécaire au nom de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne LAFERRIÈRE
Conseillère au développement de l'habitation

Tél : 872-5897
Télécop. : 872-3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-08-02

Marianne CLOUTIER
Directrice - habitation

Tél : 514 872-3882
Télécop. : 514 872-3883

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-08-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - SMVT - en remplacement
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-08-06

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180640004

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Objet :	Autoriser une aide financière à un projet de logements abordables de l'organisme Habitations du trentenaire de la SHAPEM, comprenant 2 430 000 $ sous forme de subvention et 2 430 000 $ sous la forme d'un prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3e rang dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV); autoriser la signature des conventions relatives à cette aide entre la Ville et l'organisme Habitations du trentenaire de la SHAPEM; d'autoriser l'affectation de 4 009 500 $ provenant de surplus budgétaires de compétence locale prévus en 2018 et d'autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 425 250 $ pour l'année 2019 et de 425 250 pour l'année 2020; de déléguer à la directrice de la Direction de l'habitation (Service de la mise en valeur du territoire) la signature de l'acte hypothécaire au nom de la Ville.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à leur validité et à leur forme, la Convention de contribution financière et la Convention de prêt, à intervenir entre la Ville de Montréal et Habitations du trentenaire de la SHAPEM.

FICHIERS JOINTS

Version finale Convention_Subvention_Rosemont_.doc

Convention_Prêt_Rosemont version finale.DOC

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-08-02

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-2363
Division : Droit contractuel

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^{e} Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LES HABITATIONS DU TRENTENAIRE DE LA SHAPEM**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est 3990 rue Sherbrooke Est, bureau 5, à Montréal, agissant et représentée par M. Jean-Pierre Racette, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : inscription à venir
Numéro d'inscription T.V.Q. : inscription à venir

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de participer à la revitalisation et à la dynamisation urbaine et sociale de l'Est de Montréal, au bénéfice de la communauté et en collaboration avec les agents économiques et sociaux, en réalisant des projets d'habitation et des projets immobiliers, pour et avec la population locale, et en offrant des logements de qualité aux ménages à faible et moyen revenu.

ATTENDU QUE l'Organisme se verra transférer une offre d'achat aux termes de laquelle il se portera acquéreur d'immeubles connus et désignés comme étant (i) le lot numéro 1 589 111 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec une bâtisse y érigée portant le numéro 5260, boulevard Saint-Michel, (ii) le lot numéro 1 588 914 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec une bâtisse y érigée portant le numéro 5280, boulevard Saint-Michel et (iii) les lots numéros 3 361 814 et 3 361 815 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec une bâtisse y érigée portant les numéros 5225 et 5235, 1ère avenue, le tout dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (collectivement, le « **Bâtiment** », étant entendu que le Bâtiment référera à toutes et chacune des bâtisses précitées) (le Bâtiment et les terrains ci-après collectivement appelés l'« **Immeuble** », étant entendu que l'Immeuble référera à tous et chacun des Bâtiments et des terrains).

ATTENDU QUE l'Organisme travaille à réaliser le Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente, et que le Projet consistera notamment à acquérir et à rénover le Bâtiment tout en préservant des loyers abordables et en maintenant les locataires en place.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet.

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en lui accordant une contribution financière.

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière (ci-après la « **Convention** »), prévoir les conditions qui s'y rattachent.

ATTENDU QUE la Ville accordera également un prêt sans intérêt à l'Organisme afin de soutenir le Projet, et qu'à cet effet une convention de prêt sera signée entre les Parties concurremment à la signature de la présente Convention.

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci.

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : la description des objectifs de la Ville associés à sa contribution financière, de même que les indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs;

2.3 « **Annexe 3** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.6 de la présente Convention, le cas échéant;

2.4 « **Annexe 4** » : le détail de la Reddition de compte à fournir dans le cadre de la présente Convention;

2.5 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution financière, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.6 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants et un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.7 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion et le niveau d'atteinte des objectifs mesurables, le tout tel que plus amplement détaillé à l'Annexe 4 de la présente Convention, ainsi que tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.8 « **Responsable** » : La directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération du versement de la contribution financière par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Acquisition

4.1.1 se porter acquéreur de l'Immeuble.

4.2 Réalisation du Projet

4.2.1 réaliser le Projet;

4.2.2 informer le Responsable, dans les plus brefs délais, de toute modification substantielle envisagée au Projet;

4.2.3 utiliser la contribution financière exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.2.4 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure au montant de la contribution financière;

4.2.5 respecter les objectifs et indicateurs indiqués à l'Annexe 2.

4.3 Autorisations et permis

4.3.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.3.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées.

4.4 Entrepreneurs en règle

4.4.1 s'assurer que toute personne exécutant les travaux du Projet soit un entrepreneur en règle et détenant la licence appropriée de la Régie du bâtiment, étant entendu que cet article n'est pas applicable aux menus travaux ne requérant pas l'expertise d'un entrepreneur.

4.5 Respect des lois

4.5.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville. À cet effet, l'Organisme s'engage notamment à respecter les critères du Règlement sur les critères de fixation de loyer (RLRQ, c. R-8.1, r. 2).

4.6 Promotion et publicité

4.6.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint à la présente Convention à l'Annexe 3, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.6.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet.

4.7 Aspects financiers

4.7.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la fin de chaque année financière de l'Organisme et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et la fin de l'année financière de l'Organisme pour la première année et la période du 1er janvier au 31 décembre pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la Date de terminaison;

4.7.2 tenir une comptabilité pour la contribution financière distincte de celle concernant les autres projets et secteurs d'activités de l'Organisme et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.7.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant à examiner, en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.7.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.7.5 transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1) ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.7.6 transmettre au Responsable, dans les quinze (15) jours suivant une demande faite par ce dernier, copie de tous documents en lien avec le Projet;

4.7.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet.

4.8 Conseil d'administration

4.8.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.8.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme.

4.9 Responsabilité

4.9.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 10 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.9.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.10 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

4.10.1 lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière d'une somme maximale de deux millions quatre cent trente mille dollars (2 430 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.2 Versements de la contribution financière

5.2.1 Pour l'année 2018 :

5.2.1.1 une somme maximale d'un million cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents dollars (1 579 500 $), payable dans les 30 jours suivants la signature de la présente Convention par les Parties;

5.2.2 Pour l'année 2019 :

5.2.2.1 une somme maximale de quatre cent vingt-cinq mille deux cent cinquante dollars (425 250 $) à être versée au plus tard le 31 mai 2019;

5.2.3 Pour l'année 2020 :

5.2.3.1 une somme maximale de quatre cent vingt-cinq mille deux cent cinquante dollars (425 250 $) à être versée au plus tard le 31 mai 2020.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme soit propriétaire de l'Immeuble et qu'il ait respecté les autres termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

5.3.1 L'Organisme doit rembourser à la Ville toute somme n'ayant pas été utilisée conformément à la présente Convention;

5.3.2 Le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale;

5.3.3 La Ville se réserve le droit de suspendre ou de diminuer la contribution financière d'un montant équivalent à toute somme due à la Ville par l'Organisme.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière aux fins prévues, cette dernière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 L'Organisme est en défaut :

7.1.1 s'il n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 s'il fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 s'il perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales;

7.1.5 s'il fait une fausse déclaration ou commet une fraude en rapport avec la présente Convention.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier la présente Convention, sur simple avis écrit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3, 7.1.4 et 7.1.5, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve de l'article 7, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard cinq ans suivant la date d'acquisition de l'Immeuble par l'Organisme.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.7.1, 4.7.3, 4.7.4, 4.7.5, 4.7.6, 4.7.7, 4.9.1, 4.9.2, 4.10.1 et 10 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 9
ASSURANCES

9.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance pour l'Immeuble jusqu'à concurrence de sa pleine valeur de remplacement ainsi que pour la responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de (deux millions) de dollars (2 000 0000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

9.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

9.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 10
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 11
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

11.1 L'Organisme déclare et garantit :

11.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

11.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

11.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 10 de la présente Convention;

11.1.4 qu'il reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 12
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

12.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

12.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

12.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

12.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

12.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

12.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 3990, rue Sherbrooke Est, bureau 5, Montréal, Québec, H1X 2A8, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 303, rue Notre-Dame Est, 4e étage, Montréal (Québec) H2Y 3Y8 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

12.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon
Greffier

Le .....e jour de ..... 20__

LES HABITATIONS DU TRENTENAIRE DE LA SHAPEM

Par : _____
Jean-Pierre Racette
Directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 20__ (Résolution CM …….).

ANNEXE 1

PROJET ROSEMONT

Le projet consiste en l'acquisition de l'Immeuble par l'Organisme et la réalisation de travaux de rénovation, de manière à :

- Pérenniser l'offre de logements abordables dans ce projet;
- Assurer la rénovation du Bâtiment et des logements sans déplacer de locataires;
- Assurer le maintien en bon état du Bâtiment au cours des ans par une réserve de remplacement adéquate.

Le Bâtiment est à tenure locative et comporte 90 logements au total. Il est situé dans le Vieux-Rosemont, dans un secteur identifié par les organismes communautaires locaux comme une zone prioritaire d'intervention.

Le projet est également soutenu par le Fonds d'investissement de Montréal (FIM IV), qui agira comme prêteur de 2e rang.

Typologie des logements :

Studio : 28 unités
1 c.c. : 31 unités
2 c.c. : 31 unités

Prix d'achat : 9 500 000 $

Montant estimé des travaux au cours des quatre premières années, incluant les frais indirects : 1 297 329 $

La contribution financière de la Ville servira exclusivement à financer l'acquisition de l'Immeuble (contribution maximale de 1 579 500 $) et les travaux compris dans les catégories 200 et 300 du tableau intitulé « Fonds d'investissement de Montréal – Étude de viabilité financière, Sommaire – Coûts de réalisation » daté du 17 juillet 2018, dont copie a été transmise au Responsable (contribution maximale de 850 500 $).

ANNEXE 2

OBJECTIFS ET INDICATEURS DU PROJET

OBJECTIF 1 – Pérenniser une offre de logements abordables

Indicateurs :

1.1 Procéder à l'acquisition de l'Immeuble et en demeurer propriétaire.

1.2 Maintenir un loyer mensuel moyen inférieur ou égal à 85% du loyer de marché de référence, étant entendu que sont exclus de ce calcul les logements pour lesquels un locataire bénéficie d'un programme de supplément au loyer.

1.3 Dans le but d'atteindre l'indicateur 1.2, ne pas excéder dans le Projet 25% de logements pour lesquels un locataire bénéficie d'un programme de supplément au loyer.

1.4 Gérer le Bâtiment en vue d'en assurer la viabilité financière et immobilière à long terme en maintenant l'équilibre financier de ses opérations d'exploitation. À cet égard :

1.4.1 Respecter les projections de financement et de dépenses du budget de réalisation prévu au tableau intitulé « Flux de trésorerie – projections, Projet : Rosemont », pour les années 2018 à 2021, daté du 16 juillet 2018, dont copie a été transmise au Responsable, sous réserve d'ajustements au coût total des travaux prévus dans une année donnée ne pouvant dépasser 10 %. Le cas échéant, tout ajustement supérieur à 10% sera assujetti au consentement du Responsable.

1.4.2 Respecter les projections de recettes et de déboursés d'exploitation prévues au tableau intitulé « Étude de viabilité financière – Projet Rosemont, Recettes et déboursés d'exploitation – Sommaire annuel (an 1 à 15) » daté du 27 juillet 2018, dont copie a été transmise au Responsable, sous réserve d'un ajustement au total des déboursés d'exploitation prévus dans une année donnée, lequel ne peut dépasser 10 % de la projection des déboursés au tableau mentionné ci-dessus. Le cas échéant, tout ajustement supérieur à 10% sera assujetti au consentement du Responsable.

OBJECTIF 2 – Assurer la rénovation du Bâtiment et des logements sans déplacer de locataires

Indicateurs :

2.1 Réaliser les travaux prévus au tableau intitulé « Flux de trésorerie – projections, Projet : Rosemont », pour les années 2018 à 2021, daté du 16 juillet 2018, dont copie a été transmise au Responsable, à l'intérieur d'un délai de 5 ans suivant l'acquisition de l'immeuble.

2.2 Réaliser ces travaux sans relocaliser de locataires. Malgré ce qui précède, la relocalisation est permise lorsque les locataires sont relocalisés à l'intérieur d'un Bâtiment du Projet.

OBJECTIF 3 – Assurer le maintien en bon état du Bâtiment au cours des ans par une réserve de remplacement adéquate

Indicateur :

3.1 Respecter les projections de contributions annuelles à la réserve de remplacement prévues au tableau intitulé « Étude de viabilité financière – Projet Rosemont, Recettes et déboursés d'exploitation – Sommaire annuel (an 1 à 15) » daté du 27 juillet 2018, dont copie a été transmise au Responsable, sous réserve d'un ajustement aux contributions prévues dans une année donnée lequel ne peut dépasser 10 % de la projection des déboursés prévue au tableau mentionné ci-dessus. Le cas échéant, tout ajustement supérieur à 10% sera assujetti au consentement du Responsable.

ANNEXE 3

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;

- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;

- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

ANNEXE 4

Reddition de compte

- Les états financiers annuels vérifiés de l'Organisme, lesquels devront notamment détailler :
  - la liste des travaux effectués;
  - les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées;
  - le loyer mensuel moyen pour chaque typologie de logement;
  - le nombre de logements dont le locataire bénéficie d'un programme de supplément au loyer et le loyer perçu pour chacun de ces logements;
  - tout ajustement aux projections de revenus et de dépenses du budget de réalisation et du budget d'exploitation;
  - le montant de la réserve de remplacement;
- Les états financiers annuels vérifiés de l'organisme étant la personne morale mère de l'Organisme. Nonobstant tout autre délai prévu dans la présente Convention, ces états financiers devront être transmis dans les 150 jours suivant la fin de l'exercice financier de cette personne morale mère ou de la Date de terminaison, selon le cas.

CONVENTION DE PRÊT

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^{e} Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 ;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LES HABITATIONS DU TRENTENAIRE DE LA SHAPEM**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est 3990, rue Sherbrooke Est, bureau 5, à Montréal, agissant et représentée par Jean-Pierre Racette, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : inscription à venir
Numéro d'inscription T.V.Q. : inscription à venir

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de participer à la revitalisation et à la dynamisation urbaine et sociale de l'Est de Montréal, au bénéfice de la communauté et en collaboration avec les agents économiques et sociaux, en réalisant des projets d'habitation et des projets immobiliers, pour et avec la population locale, et en offrant des logements de qualité aux ménages à faible et moyen revenu.

ATTENDU QUE l'Organisme se verra transférer une offre d'achat aux termes de laquelle il se portera acquéreur d'immeubles connus et désignés comme étant (i) le lot numéro 1 589 111 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec une bâtisse y érigée portant le numéro 5260, boulevard Saint-Michel, (ii) le lot numéro 1 588 914 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec une bâtisse y érigée portant le numéro 5280, boulevard Saint-Michel et (iii) les lots numéros 3 361 814 et 3 361 815 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec une bâtisse y érigée portant les numéros 5225 et 5235, 1ère avenue, le tout dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (collectivement, le « **Bâtiment** », étant entendu que le Bâtiment référera à toutes et chacune des bâtisses précitées) (le Bâtiment et les terrains ci-après collectivement appelés l'« **Immeuble** », étant entendu que l'Immeuble référera à tous et chacun des Bâtiments et des terrains).

ATTENDU QUE l'Organisme travaille à réaliser le Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente, et que le Projet consistera notamment à acquérir et à rénover le Bâtiment tout en préservant des loyers abordables et en maintenant les locataires en place.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la part de la Ville pour la réalisation du Projet.

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en lui accordant un prêt sans intérêt.

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de prêt (ci-après la « **Convention** »), prévoir les conditions qui s'y rattachent.

ATTENDU QUE la Ville accordera également une contribution financière à l'Organisme afin de soutenir le Projet, et qu'à cet effet une convention de contribution financière sera signée entre les Parties concurremment à la signature de la présente Convention.

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci.

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : la description des objectifs de la Ville associés à son prêt, de même que les indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs;

2.3 « **Annexe 3** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 11.6 de la présente Convention, le cas échéant;

2.4 « **Annexe 4** » : le détail de la Reddition de compte à fournir dans le cadre de la présente Convention;

2.5 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui consent le prêt, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.6 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants et un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.7 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même le prêt de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion et le niveau d'atteinte des objectifs mesurables, le tout tel que plus amplement détaillé à l'Annexe 4 de la présente Convention, ainsi que tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.8 « **Responsable** » : La directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

ARTICLE 3
PRÊT

La Ville convient de mettre à la disposition de l'Organisme un prêt jusqu'à concurrence d'un montant maximal de deux millions quatre cent trente mille dollars (2 430 000 $), pour financer le Projet.

Le prêt sera versé à l'Organisme dans les 30 jours suivant la signature de l'acte d'acquisition de l'Immeuble, après démonstration par l'Organisme qu'il respecte toutes les conditions préalables prévues à l'article 10 de la présente convention.

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts si le versement du prêt est effectué en retard.

L'Organisme ne peut céder le produit du prêt sans l'autorisation écrite du Responsable. Ce prêt est garanti par l'hypothèque ci-après décrite.

ARTICLE 4
DURÉE

Le prêt est consenti pour un terme de 15 ans calculé à compter de la date de son déboursement.

Nonobstant l'arrivée du terme du prêt prévu ci-haut, il est entendu que les articles 11.7.1, 11.7.3, 11.7.4, 11.7.7, 11.7.8, 11.9.1, 11.9.2 et 14 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 5
INTÉRÊTS

Le prêt ne comporte aucuns intérêts.

ARTICLE 6
REMBOURSEMENT

L'Organisme remboursera la totalité du prêt à la date d'échéance du terme, sans autre avis ni mise en demeure. Malgré ce qui précède, toute somme utilisée pour des fins autres que celles prévues à l'article 11.2.3 devra être remboursée à la Ville sur demande du Responsable. Le Responsable pourra également demander le remboursement anticipé de toute portion du prêt si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale du prêt.

L'Organisme pourra rembourser en tout temps, et sans pénalité, la totalité ou une partie du prêt.

ARTICLE 7
MODE DE PAIEMENT

Toutes sommes payables à la Ville en vertu des présentes seront payées en monnaie légale du Canada par virement électronique de fonds au compte bancaire de la Ville désigné au paragraphe 15.1.1.

Le déboursement du prêt à l'Organisme sera effectué par virement électronique de fonds au compte bancaire de l'Organisme désigné au paragraphe 15.1.2.

ARTICLE 8
SÛRETÉS

En garantie du remboursement du prêt en capital et intérêts, des frais et de toutes autres sommes payables à la Ville en vertu de la présente Convention et de l'accomplissement de toutes les obligations de l'Organisme envers la Ville prévues aux présentes, l'Organisme s'engage à grever l'Immeuble en faveur de la Ville, préalablement au déboursement du prêt prévu à l'article 3 de la présente convention, comme suit :

- une hypothèque immobilière de troisième rang, d'un montant de 2 430 000 $, de même qu'une hypothèque additionnelle de 25 % de ce montant, grevant l'Immeuble ainsi que tout ce qui est ou sera incorporé, attaché, réuni ou uni par accession ou autrement à l'Immeuble et qui est considéré comme immeuble en vertu de la loi, et grevant également tous les loyers présents et futurs provenant de la location de l'Immeuble ou d'une partie de celui-ci, ainsi que les indemnités d'assurance payables en vertu de toute police d'assurance qui couvre ou pourra couvrir, le cas échéant, ces loyers (l'« Hypothèque »).

ARTICLE 9
DÉCLARATIONS ET GARANTIES DE L'ORGANISME

L'Organisme représente et garantit à la Ville que :

9.1 il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci.

9.2 il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 14 de la présente Convention.

9.3 il est une entité validement constituée, immatriculée et organisée, en règle avec les lois qui la régissent, et il détient les pouvoirs, permis et licences nécessaires à l'exploitation de ses activités et à la possession, gestion et administration de ses biens.

9.4 il détient tous les permis, licences, marques de commerce, noms d'emprunt et brevets et autres droits et autorisations requis pour l'exploitation de ses activités.

9.5 il n'est impliqué dans aucune action en justice ou procédure judiciaire susceptible d'affecter de façon significative sa situation financière ou sa capacité d'exploiter ses activités.

9.6 il n'est pas en défaut en vertu des contrats auxquels il est partie ou de la législation et de la réglementation applicables à l'exploitation de ses activités ou à ses biens, incluant, sans limitation, toutes exigences environnementales.

9.7 toute taxe, cotisation, prélèvement, impôt ou autre redevance dont le paiement est garanti par priorité ou hypothèque légale a été payé, sans subrogation ni consolidation.

9.8 il reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 10
CONDITIONS PRÉALABLES

À la date du déboursement du prêt, les conditions suivantes devront avoir été rencontrées à l'entière satisfaction du Responsable :

10.1 les représentations et garanties de l'Organisme en vertu des présentes sont toujours vraies et exactes, et l'Organisme n'est pas en défaut d'une quelconque obligation aux termes des présentes.

10.2 l'Organisme est propriétaire de l'Immeuble.

10.3 l'Hypothèque a été signée et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

10.4 l'Organisme a remis au Responsable une copie des quittances et mainlevées requises afin que l'Hypothèque soit de troisième rang.

10.5 l'Organisme a remis au Responsable une copie conforme des documents constitutifs de l'Organisme et de tous les amendements qui y ont été apportés, le cas échéant.

10.6 les présentes ont été dûment approuvées par la Ville et l'Organisme par résolution ou autres procédures internes appropriées, nécessaires ou requises aux termes de leurs documents constitutifs, de leurs règlements ou autrement pour leur donner plein effet et pour rendre exécutoires les obligations qu'elles constatent.

10.7 l'Organisme a remis au Responsable une copie d'un certificat d'attestation du Registraire des entreprises relativement à l'Organisme.

10.8 l'Organisme a signé tout écrit qui peut raisonnablement être demandé par la Ville dans le but de donner plein effet aux dispositions des présentes.

10.9 l'Organisme a remis au Responsable tout autre document pouvant raisonnablement être demandé par la Ville.

ARTICLE 11
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération du prêt de la Ville, l'Organisme s'engage à :

11.1 Acquisition

11.1.1 se porter acquéreur de l'Immeuble;

11.1.2 ne pas céder, aliéner ou disposer de l'Immeuble ou de ses droits dans celui-ci sans avoir fait assumer par tout acquéreur les droits et obligations qui résultent de la présente convention. À défaut, l'Organisme demeure lié par les présentes.

11.2 Réalisation du Projet

11.2.1 réaliser le Projet;

11.2.2 informer le Responsable, dans les plus brefs délais, de toute modification substantielle envisagée au Projet;

11.2.3 utiliser le prêt exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, le prêt ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

11.2.4 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure au montant du prêt;

11.2.5 respecter les objectifs et indicateurs indiqués à l'Annexe 2.

11.3 Autorisations et permis

11.3.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

11.3.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

11.3.3 payer ponctuellement toute taxe, cotisation, prélèvement, impôt ou autre redevance et tous travaux dont le paiement est garanti par priorité ou hypothèque légale ou conventionnelle, sans subrogation ni consolidation;

11.4 Entrepreneurs en règle

11.4.1 s'assurer que toute personne exécutant les travaux du Projet soit un entrepreneur en règle et détenant la licence appropriée de la Régie du bâtiment, étant entendu que cet article n'est pas applicable aux menus travaux ne requérant pas l'expertise d'un entrepreneur.

11.5 Respect des lois

11.5.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville. À cet effet, l'Organisme s'engage notamment à respecter les critères du Règlement sur les critères de fixation de loyer (RLRQ, c. R-8.1, r. 2).

11.6 Promotion et publicité

11.6.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « Protocole de visibilité ») joint à la présente Convention à l'Annexe 3, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « Publication ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

11.6.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

11.7 Aspects financiers

11.7.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la fin de chaque année financière de l'Organisme et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et fin de l'année financière de l'Organisme pour la première année et la période du 1er juin d'une année au 31 mai de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la Date de terminaison.

11.7.2 tenir une comptabilité pour le prêt distincte de celle concernant les autres projets et secteurs d'activités de l'Organisme et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

11.7.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant à examiner, en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document

concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention.;

11.7.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

11.7.5 constituer, à la demande du Responsable, un comité de suivi du Projet, composé minimalement de (i) un représentant de l'Organisme et (ii) du Responsable ou d'une personne mandatée par celui-ci, qui pourront s'adjoindre d'autres collaborateurs au besoin. Ce comité de suivi se réunira à la fréquence établie par le Responsable. L'Organisme transmettra au Responsable le procès-verbal de chaque réunion du comité de suivi dans le mois suivant la tenue de la réunion;

11.7.6 ne pas obtenir, sans le consentement du Responsable, de financement additionnel pendant la durée de la Convention qui, de l'avis du Responsable, diminuerait la capacité de l'Organisme de rembourser le prêt à l'arrivée du terme;

11.7.7 transmettre au Responsable, dans les quinze (15) jours suivant une demande faite par ce dernier, copie de tous documents en lien avec le Projet;

11.7.8 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet.

11.8 Conseil d'administration

11.8.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

11.8.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme.

11.9 Responsabilité

11.9.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 14 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

11.9.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

11.10 Défaut

11.10.1 aviser la Ville sans délai de toute situation ou de tout événement qui pourrait mettre en péril ou affecter les droits de la Ville, aux termes des présentes.

ARTICLE 12
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

12.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

12.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

12.3 L'Organisme doit utiliser le prêt aux fins prévues, ce dernier ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 13
CAS DE DÉFAUT

13.1 L'Organisme sera considéré en défaut dans l'un ou l'autre des cas suivants :

13.1.1 s'il fait défaut de payer à échéance toute somme due et exigible aux termes des présentes;

13.1.2 s'il n'observe pas quelque autre engagement pris aux termes de la présente Convention;

13.1.3 s'il n'a pas remédié à un défaut aux termes de l'Hypothèque;

13.1.4 si l'Hypothèque cesse d'être en vigueur;

13.1.5 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.6 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.7 s'il fait une fausse déclaration ou commet une fraude en rapport avec la présente Convention;

13.1.8 s'il perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

13.2. Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.2, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut exiger, sur simple avis écrit, le remboursement immédiat du prêt, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.1 et 13.1.3 à 13.1.8, le prêt et toutes autres sommes payables à la Ville deviendront dus et exigibles et l'Organisme perdra immédiatement tout bénéfice du terme sans autre avis que ceux requis par la loi, le cas échéant. La Ville pourra dès lors se prévaloir de tous ses droits et recours aux termes de la loi, des présentes ou de l'Hypothèque.

ARTICLE 14
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 15
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

15.1 Comptes bancaires

15.1.1 Compte bancaire de la Ville :

Caisse centrale Desjardins
1, Complexe Desjardins, Bureau 2822
Montréal (Québec) Canada H5B 1B3

No de transit : 815-98000
No de compte : 000-888-8 (Ville de Montréal)

Ce compte bancaire peut être modifié en tout temps sur avis écrit du Responsable à l'Organisme.

15.1.2 Compte bancaire de l'Organisme

Information à venir

Ce compte bancaire peut être modifié en tout temps sur avis écrit à cet effet de l'Organisme à la Ville.

15.2 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

15.3 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

15.4 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

15.5 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

15.6 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

15.7 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

15.8 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

15.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 3990, rue Sherbrooke Est, bureau 5, Montréal, Québec, H1X 2A8, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 303, rue Notre-Dame Est, 4^{e} étage, Montréal (Québec) H2Y 3Y8 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

15.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN TROIS (3) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le …..e jour ……..…2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Le …..e jour ……..…2018

LES HABITATIONS DU TRENTENAIRE DE LA SHAPEM

Par : _____
Jean-Pierre Racette
Directeur général

Cette entente a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 20__ (Résolution CM …….)..

ANNEXE 1

PROJET ROSEMONT

Le projet consiste en l'acquisition de l'Immeuble par l'Organisme et la réalisation de travaux de rénovation, de manière à :

- Pérenniser l'offre de logements abordables dans ce projet;
- Assurer la rénovation du Bâtiment et des logements sans déplacer de locataires;
- Assurer le maintien en bon état du Bâtiment au cours des ans par une réserve de remplacement adéquate.

Le Bâtiment est à tenure locative et comporte 90 logements au total. Il est situé dans le Vieux-Rosemont, dans un secteur identifié par les organismes communautaires locaux comme une zone prioritaire d'intervention.

Le projet est également soutenu par le Fonds d'investissement de Montréal (FIM IV), qui agira comme prêteur de 2e rang.

Typologie des logements :

Studio : 28 unités
1 c.c. : 31 unités
2 c.c. : 31 unités

Prix d'achat : 9 500 000 $

Montant estimé des travaux au cours des quatre premières années, incluant les frais indirects : 1 297 329 $

La contribution financière de la Ville servira exclusivement à financer l'acquisition de l'Immeuble.

ANNEXE 2

OBJECTIFS ET INDICATEURS DU PROJET

OBJECTIF 1 – Pérenniser une offre de logements abordables

Indicateurs :

1.1 Procéder à l'acquisition de l'Immeuble et en demeurer propriétaire.

1.2 Maintenir un loyer mensuel moyen inférieur ou égal à 85% du loyer de marché de référence, étant entendu que sont exclus de ce calcul les logements pour lesquels un locataire bénéficie d'un programme de supplément au loyer.

1.3 Dans le but d'atteindre l'indicateur 1.2, ne pas excéder dans le Projet 25% de logements pour lesquels un locataire bénéficie d'un programme de supplément au loyer.

1.4 Gérer le Bâtiment en vue d'en assurer la viabilité financière et immobilière à long terme en maintenant l'équilibre financier de ses opérations d'exploitation. À cet égard :

1.4.1 Respecter les projections de financement et de dépenses du budget de réalisation prévu au tableau intitulé « Flux de trésorerie – projections, Projet : Rosemont », pour les années 2018 à 2021, daté du 16 juillet 2018, dont copie a été transmise au Responsable, sous réserve d'ajustements au coût total des travaux prévus dans une année donnée ne pouvant dépasser 10 %. Le cas échéant, tout ajustement supérieur à 10% sera assujetti au consentement du Responsable.

1.4.2 Respecter les projections de recettes et de déboursés d'exploitation prévues au tableau intitulé « Étude de viabilité financière – Projet Rosemont, Recettes et déboursés d'exploitation – Sommaire annuel (an 1 à 15) » daté du 27 juillet 2018, dont copie a été transmise au Responsable, sous réserve d'un ajustement au total des déboursés d'exploitation prévus dans une année donnée, lequel ne peut dépasser 10 % de la projection des déboursés au tableau mentionné ci-dessus. Le cas échéant, tout ajustement supérieur à 10% sera assujetti au consentement du Responsable.

OBJECTIF 2 – Assurer la rénovation du Bâtiment et des logements sans déplacer de locataires

Indicateurs :

2.1 Réaliser les travaux prévus au tableau intitulé « Flux de trésorerie – projections, Projet : Rosemont », pour les années 2018 à 2021, daté du 16 juillet 2018, dont copie a été transmise au Responsable, à l'intérieur d'un délai de 5 ans suivant l'acquisition de l'immeuble.

2.2 Réaliser ces travaux sans relocaliser de locataires. Malgré ce qui précède, la relocalisation est permise lorsque les locataires sont relocalisés à l'intérieur d'un Bâtiment du Projet.

OBJECTIF 3 – Assurer le maintien en bon état du Bâtiment au cours des ans par une réserve de remplacement adéquate

Indicateur :

3.1 Respecter les projections de contributions annuelles à la réserve de remplacement prévues au tableau intitulé « Étude de viabilité financière – Projet Rosemont, Recettes et déboursés d'exploitation – Sommaire annuel (an 1 à 15) » daté du 27 juillet 2018, dont copie a été transmise au Responsable, sous réserve d'un ajustement aux contributions prévues dans une année donnée lequel ne peut dépasser 10 % de la projection des déboursés prévue au tableau mentionné ci-dessus. Le cas échéant, tout ajustement supérieur à 10% sera assujetti au consentement du Responsable.

ANNEXE 3

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

    - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

    - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

    - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;

- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;

- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

ANNEXE 4

Reddition de compte

- Les états financiers annuels vérifiés de l'Organisme, lesquels devront notamment détailler :
  - la liste des travaux effectués;
  - les sommes qui ont été utilisées à même le prêt ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées;
  - le loyer mensuel moyen pour chaque typologie de logement;
  - le nombre de logements dont le locataire bénéficie d'un programme de supplément au loyer et le loyer perçu pour chacun de ces logements;
  - tout ajustement aux projections de revenus et de dépenses du budget de réalisation et du budget d'exploitation;
  - le montant de la réserve de remplacement;
- Les états financiers annuels vérifiés de l'organisme étant la personne morale mère de l'Organisme. Nonobstant tout autre délai prévu dans la présente Convention, ces états financiers devront être transmis dans les 150 jours suivant la fin de l'exercice financier de cette personne morale mère ou de la Date de terminaison, selon le cas.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180640004

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Objet :	Autoriser une aide financière à un projet de logements abordables de l'organisme Habitations du trentenaire de la SHAPEM, comprenant 2 430 000 $ sous forme de subvention et 2 430 000 $ sous la forme d'un prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3e rang dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV); autoriser la signature des conventions relatives à cette aide entre la Ville et l'organisme Habitations du trentenaire de la SHAPEM; d'autoriser l'affectation de 4 009 500 $ provenant de surplus budgétaires de compétence locale prévus en 2018 et d'autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 425 250 $ pour l'année 2019 et de 425 250 pour l'année 2020; de déléguer à la directrice de la Direction de l'habitation (Service de la mise en valeur du territoire) la signature de l'acte hypothécaire au nom de la Ville.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1180640004 information comptable.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-08-06

Yves COURCHESNE
Directeur et trésorier
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.41

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1180640005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Autoriser une aide financière au projet de logement abordable de l'organisme Habitations communautaires Olympia, comprenant 1 418 250 $ sous forme de subvention et 1 418 250 $ sous la forme d'un prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3e rang dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV); autoriser la signature des conventions relatives à cette aide entre la Ville et l'organisme Habitations communautaires Olympia; autoriser l'affectation de 1 985 550 $ provenant de surplus budgétaires de compétence locale prévus en 2018 et autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 425 475 $ pour l'année 2019 et de 425 475 $ pour l'année 2020; déléguer à la directrice de la Direction de l'habitation (Service de la mise en valeur du territoire) la signature de l'acte hypothécaire au nom de la Ville de Montréal.

Je recommande
- d'autoriser une aide financière au projet de logement abordable des Habitations communautaires Olympia, comprenant 1 418 250 $ sous forme de subvention et 1 418 250 $ sous forme de prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3e rang, dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'investissement Montréal - phase 4 (FIM - IV);
- d'autoriser la signature des conventions de prêt et de subvention relatives à cette aide;
- d'autoriser l'affectation de 1 985 550 $ provenant de surplus budgétaires de compétence locale prévus en 2018 et d'autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 425 475 $ pour l'année 2019 et d'un montant de 425 475 $ pour l'année 2020;
- de déléguer à la directrice de la Direction de l'habitation (Service de la mise en valeur du territoire) la signature de l'acte hypothécaire au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-08-06 11:49

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180640005**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Autoriser une aide financière au projet de logement abordable de l'organisme Habitations communautaires Olympia, comprenant 1 418 250 $ sous forme de subvention et 1 418 250 $ sous la forme d'un prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3e rang dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV); autoriser la signature des conventions relatives à cette aide entre la Ville et l'organisme Habitations communautaires Olympia; autoriser l'affectation de 1 985 550 $ provenant de surplus budgétaires de compétence locale prévus en 2018 et autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 425 475 $ pour l'année 2019 et de 425 475 $ pour l'année 2020; déléguer à la directrice de la Direction de l'habitation (Service de la mise en valeur du territoire) la signature de l'acte hypothécaire au nom de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Les partenaires
Le Fond d'Investissement de Montréal (FIM) est une société créée en 1997 pour capter et diriger des investissements - d'institutions financières, de fondations, d'investisseurs privés ou autres sources - vers des projets d'achat et de rénovation d'immeubles locatifs dans une perspective de revitalisation urbaine et de maintien du parc locatif abordable. Le FIM fonctionne par appels de capitalisation; les fonds recueillis sont alors dirigés vers des projets soumis par des opérateurs à but non lucratif (OBNL) de logements abordables. Le bilan des trois premiers appels (FIM I, II et III) indique que les fonds (16 M $) ont permis l'achat et la rénovation de 750 logements (31 immeubles), et entraîné des investissements globaux de 44 M $. Ces immeubles sont localisés dans plusieurs secteurs, dont Hochelaga-Maisonneuve, le Sud-Ouest, Montréal-Nord, Cartierville, Rosemont. Le FIM s'inscrit donc, depuis plus de 20 ans, parmi les partenaires de développement du logement abordable à Montréal.

Le dernier appel de capitalisation du FIM (FIM-IV, fin 2016), a recueilli plus de 20 M $. Les

fondations J. Armand Bombardier et de la famille J.W. McConnell se sont ajoutées aux commanditaires qui ont renouvelé leurs engagements, soit le Fonds immobilier de solidarité FTQ, la Fondation Lucie et André Chagnon, le Mouvement Desjardins, la Banque Nationale, l'homme d'affaires Stephen Bronfman et la Caisse Desjardins des travailleuses et travailleurs unis.

Le modèle d'aide financière et les nouveaux enjeux

Le modèle du FIM a été élaboré en fonction de l'acquisition d'immeubles multilocatifs à loyers abordables rejoignant des clientèles à revenus modestes. Il vise des immeubles nécessitant des travaux mineurs de remise en état, qui pourront être réalisés sans provoquer le déplacement des locataires, ni pendant les travaux, ni ultérieurement à cause de hausses de loyers.

L'aide du FIM prend la forme d'une mise de fonds remboursable, garantie par une hypothèque de second rang. Le prêt et les intérêts dus sont remboursables à l'échéance du prêt, au maximum après 15 ans. Les modalités de remboursement sont modulées selon la capacité de chaque projet; le FIM vise un rendement se situant entre 4% et 6%.

Au moment de la création du FIM, ce montage d'un prêt hypothécaire traditionnel de premier rang (auprès d'une institution bancaire) couplé au prêt de second rang du FIM respectait un ratio prêt/ valeur marchande de 75% (un critère de viabilité financière reconnu). Au terme du prêt de second rang, l'équité accumulée par les organismes leur permettait de rembourser la mise de fond comme prévue, tout en respectant les objectifs d'abordabilité et de remise en état des logements établis par le FIM.

Or, ce n'est plus le cas : les conditions actuelles du marché immobilier montréalais (croissance des prix, hausses des taux d'intérêt, notamment) rendent de plus en plus difficile de boucler des montages financiers viables. Dans certains des derniers projets soumis au FIM, les acquisitions envisagées auraient pu se traduire par des hausses de loyer significatives, en contravention avec les objectifs mêmes du FIM et des OBNL promoteurs de projets.

Pour venir en aide à trois projets, qui comptent en tout 307 logements, l'organisme responsable de proposer des projets au FIM et d'en élaborer le montage financier, le groupe de ressources techniques Bâtir son quartier, a donc sollicité une contribution financière de la Ville de Montréal pour les organismes promoteurs de ces projets. Deux de ces projets ont à ce jour été présentés et sont soumis aux instances (soit le présent sommaire décisionnel ainsi que le # 118 0640004 qui chemine concurremment). Le troisième projet (# 118 064 0006, pour un projet de 156 logements dans l'arrondissement de Lachine) sera soumis ultérieurement.

La demande déposée porte sur l'octroi d'une aide permettant aux organismes de boucler un montage financier assurant le maintien du ratio prêt/ valeur marchande établi par les prêteurs hypothécaires sur leurs prêts de premier et second rangs, et permettant la réalisation de travaux de rénovation échelonnée sur trois ans, le tout en conservant le niveau d'abordabilité actuel des immeubles.

Afin de préserver les offres d'achat le temps requis pour compléter le montage financier, le FIM a signifié au prêteur de premier rang et à son assureur (la SCHL) qu'il avançait les fonds devant provenir du prêteur de troisième rang (la Ville). Cette avance lui sera remboursée au moment où le prêt de la Ville sera décaissé.

Le cadre de développement à la Ville

Des analyses juridiques et financières menées par la Direction de l'habitation ont établi d'emblée que le projet des Habitations communautaires Olympia, tout comme les deux autres élaborés avec le FIM, ne pouvait pas être admis dans les programmes de logement social en vigueur (AccèsLogis Québec; AccèsLogis Montréal). La demande d'aide financière a donc été traitée dans le volet «abordable» du plan de développement de 12 000 logements sociaux, abordables et familiaux 2018-2021.

Ce volet prévoit accueillir des projets en mode projet-pilote, et en faire l'évaluation dans le but d'orienter la création de programmes municipaux de logements à coûts abordables. Pour les fins de ce volet, la définition de coûts abordables retenue est celle utilisée par la Ville et la Société d'habitation du Québec dans les programmes AccèsLogis Montréal et AccèsLogis Québec, c'est à dire, des loyers se situant sous les valeurs médianes du marché locatif existant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

1. Le projet immobilier
Le projet vise l'achat et la remise en état d'un immeuble locatif sis dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, au 10 595-10 597 boulevard Olympia. Un côté de l'immeuble longe le boulevard Henri-Bourassa Est. L'immeuble a été construit en 1979.

L'immeuble compte 61 logements, comprenant 18 studios, 35 logements d'une chambre, 7 de deux chambres et un logement de trois chambres. Le loyer moyen au moment de l'achat se situe à 605 $ soit 83 % du loyer médian du secteur tel que reconnu dans le programme AccèsLogis, basé sur l'Enquête locative de la SCHL (soit 726 $ en 2017).

Le bâtiment s'inscrit dans une bande linéaire de conciergeries qui démarquent le boulevard Henri-Bourassa Est des secteurs résidentiels limitrophes. Cette bande linéaire est identifiée depuis plusieurs années comme zone de pauvreté croissante et secteur prioritaire d'intervention des organismes socio-communautaires et de santé locaux. L'immeuble loge une clientèle de personnes seules et de petits ménages familiaux.

2. L'organisme acquéreur

L'organisme «Habitations communautaires Olympia» est un OBNL créé en juillet 2018 par la Société d'amélioration de Pointe Saint-Charles (SOCAM), un OBNL d'habitation expérimenté qui, directement ou par ses affiliés (relevant du même conseil d'administration), détient ou gère 457 logements sociaux et abordables, non seulement dans le Sud-Ouest, mais aussi dans les secteurs Ahuntsic et Cartierville. En particulier, la SOCAM détient deux immeubles multi-locatifs, sous financement du FIM, sur le boulevard Henri-Bourassa Est, près de l'avenue Papineau, à peu de distance du projet.

3. L'aide financière

L'acquisition des immeubles requiert un montant global de 5 118 495 $, dont 4 900 000 $ pour l'achat et le reste pour les frais afférents (évaluation, taxe de mutation, prime SCHL, frais divers).

Le coût total du projet, incluant les travaux prévus, représente 6 931 857 $. Le montage du financement est structuré comme suit :

- 2 926 637 $ provenant d'une hypothèque conventionelle de premier rang d'un prêteur hypothécaire (Desjardins Entreprises - Est de Montréal), dotée d'une assurance hypothécaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL);
- 1 168 720 $ à titre de mise de fond, provenant d'un prêt du FIM remboursable à la quinzième année du projet et garanti par une hypothèque de second rang;
- 1 418 250 $ provenant de la Ville, sous forme d'un prêt sans intérêt remboursable à la quinzième année du projet et garanti par une hypothèque de troisième rang.
- 1 418 250 $, provenant de la Ville sous forme d'une subvention étalée sur trois années financières, dont la première année s'applique à l'acquisition et les 2e et 3 années à la réalisation de travaux.

Le tableau suivant expose les coûts financiers pour la Ville selon les années :

Contributions financières de la Ville de Montréal Habitations communautaires Olympia				
	2018	*2019*	*2020*	*Total*
Prêt	1 418 250 $	-	-	1 418 250 **$**
Subventions (achat)	567 300 $			1 418 250 **$**
Subvention (travaux)		425 475 $	425 475 $	
Total	1 985 550 $	425 475 $	425 475 $	2 836 500 **$**

Pourraient s'ajouter à ce montage, dans les limites prévues à la convention de subvention, des suppléments au loyer, que l'organisme prévoit demander à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour répondre aux locataires à très faible revenu qui sont actuellement logés dans les immeubles du projet, l'organisme voulant assurer le maintien en place de ces ménages dans des conditions plus convenables (c.à.d. avec une part moins grande de leur revenu consacrée au loyer).

4. Les conditions associées à l'aide de la Ville

Deux conventions devront être signées avec l'organisme Habitations Communautaires Olympia, soit une convention applicable à la subvention, et une autre accompagnant l'acte de prêt. Ces conventions définissent les modalités de l'aide et les conditions exigées par la Ville.

Les principales conditions exigées pour les aides financières sont les suivantes. L'organisme doit :

- utiliser les aides financières de la Ville uniquement aux fins de la réalisation du projet, soit 1 985 550 $ pour l'acquisition des immeubles et 850 950 $ pour la réalisation de travaux;
- réaliser les travaux prévus et ce, sans relocaliser les locataires (sauf si ceux-ci sont relocalisés à l'intérieur du bâtiment);
- assurer le maintien en bon état à long terme du bâtiment par la constitution d'une réserve de remplacement adéquate;
- souscrire à ses frais et maintenir en vigueur pendant toute la durée des conventions un contrat d'assurance pour l'immeuble, aux conditions stipulées par la Ville et dans lequel la Ville est désignée comme co-assurée.
- maintenir le loyer mensuel moyen des immeubles sous le niveau correspondant à 85 % du loyer médian du secteur, et respecter le Règlement sur les critères de fixation de loyer (RLRQ, c. R-8.1, r. 2); dans le but d'atteindre le loyer

moyen cible, ne pas excéder 25% de logements dont les locataires bénéficient d'un programme de supplément au loyer (PSL);
- respecter les projections déposées à la Direction de l'habitation relativement aux dépenses du budget de réalisation, aux recettes et déboursés d'exploitation, et aux réserves de remplacement, sous réserve d'ajustements ne pouvant pas dépasser 10 %; le cas échéant, tout ajustement supérieur à 10% sera assujetti à l'approbation de la Direction de l'habitation;
- déposer à la Direction de l'habitation, dans les trois mois suivant la fin de l'année financière du projet, son Rapport annuel et toute autre reddition de comptes répondant aux exigences de la Direction (par exemple, bilan de santé des immeubles, relevés détaillés des loyers, etc.);
- autoriser le Contrôleur général de la Ville à examiner tout document concernant les affaires et comptes de l'organisme;
- permettre, sur demande de la Ville, à un observateur de la Ville d'assister aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'organisme;
- être présent, dans la mesure où la Ville en fait la demande, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon les règles de ces instances, et répondre aux questions relativement aux conventions signées;
- remettre à la Ville, à la date de fin de la convention et sur demande de la Direction de l'habitation, toute somme non engagée à cette date.

Si l'administration de l'organisme passe entre les mains de tiers, ou si l'organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif, ou s'il fait défaut en regard des exigences de la convention, celle-ci prend fin, et la Direction de l'habitation peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'organisme.

L'organisme doit également s'engager dans un protocole de visibilité avec la Ville (en annexe aux conventions).

JUSTIFICATION

Le présent projet s'intègre dans une stratégie d'ensemble de la Direction de l'habitation à l'égard des secteurs où se concentrent des immeubles multilocatifs. Globalement, à l'échelle de Montréal, ces immeubles présentent les risques d'insalubrité et de détérioration les plus élevés . Ils constituent également un très important bassin de logements à coûts abordables, dans des secteurs qui, souvent, accueillent la première implantation des nouveaux arrivants. Ces immeubles logent également un pourcentage croissant des populations à faible revenu montréalaises. Le maintien en bon état de ces immeubles, et le maintien de leur niveau d'abordabilité, sont cruciaux tant pour les ménages concernés que pour la vitalité des quartiers.

Le projet s'inscrit également dans la recherche de nouvelles avenues de développement pérenne de logements sans but lucratif et abordables, en complément aux programmes existants de logement social et communautaire. Ces programmes demeurent essentiels, mais de par leur nature même, ne peuvent intervenir que dans certaines conditions. La démarche du FIM élargit la gamme des possibilités : dans le cas présent, il s'agit d'intervenir sur des immeubles qui sont encore en relativement bon état et pour lesquels l'acquisition par un OBNL permet de prévenir ou stopper le sous- investissement et la détérioration. Le modèle du FIM permet aussi que les travaux soient réalisés par étapes, sur quelques années (ce qui n'est pas possible avec les programmes de logements sociaux actuels), sans évincer les occupants actuels des logements et en maintenant des loyers abordables.

À ce jour, les aides financières offertes par la Ville dans ses programmes d'habitation comprennent d'une part des aides aux rénovations ponctuelles (travaux mineurs ou majeurs) faites par des propriétaires privés ou sans but lucratif et, d'autre part, des aides au développement (par construction ou achat-rénovation) de logements sociaux régis par des conventions de longue durée. Le projet, ainsi que les deux autres soumis par le FIM, introduit une catégorie intermédiaire au plan du financement, visant des produits sans but lucratif et ciblant des loyers sous les niveaux du marché, mais sans le cadre normatif et les garanties des actuels programmes de logement social. Le tableau suivant montre où se situent les projets du FIM en regard des autres formes d'aide financière offertes par la Ville.

Coûts reconnus par les programmes d'aide financière et subventions moyennes par logement

(Direction de l'habitation, décembre 2017)

	Rénovation à la carte	Projets FIM-BSQ	Rénovation majeure	AccesLogis Québec
Coût d'acquisition	-	103 875 $	-	191 700 $ [2]
Coût des travaux[1]	12 250 $	20 600 $	57 050 $	
Subvention à l'acquisition	-	13 100 $	-	87 650 $
Subvention aux travaux	4 075 $	14 700 $	21 650 $	

Notes :

1. Coût des travaux incluant les frais inhérents (frais permis, honoraires des professionnels, etc.)
2. Coût total de réalisation du projet incluant l'acquisition, les travaux, les frais financiers et de développement, les équipements, etc.

En ce sens, le suivi du présent projet et des deux autres projets du FIM (Sommaire # 1180640004 présenté concurremment, et sommaire # 118 0640006 à venir) permettra d'évaluer la pertinence et la faisabilité de développer un programme municipal d'aide au logement abordable, dans le cadre de la réalisation de 12 000 logements sociaux, abordables et familiaux.

Autres considérations

Comparabilité des coûts
L'analyse du montage financier et des études de viabilité déposées par le FIM révèle que le coût d'acquisition des immeubles du projet des Habitations communautaire Olympia se situe sous la valeur marchande établie par une évaluation indépendante (soit 4,9 M $ pour une valeur estimée à 5,1 M $). Le prix d'achat par logement (80 300 $) reflète le fait qu'il s'agit d'immeubles en bonne condition (par comparaison, les immeubles acquis dans le cadre du programme AccèsLogis sont souvent des immeubles très détériorés, voire insalubres).

L'analyse a par ailleurs noté des coûts de développement prévus de 206 200 $ intégrés au montage financier. Ces coûts correspondent en fait aux frais de gestion anticipés pour les trois années pendant lesquelles des travaux devront être programmés et réalisés. Le niveau de ces frais (3% du coût total du projet) demeure toutefois inférieur à celui des frais de développement reconnus dans le programme AccèsLogis par la Société d'habitation du Québec et la Ville.

Contrôle des risques
Habitations communautaires Olympia est un OBNL d'habitation mis en place par, et affilié à, la Société d'amélioration de Pointe Saint-Charles (SOCAM). Les analyses réalisées ont permis de constater une gestion globalement saine, en dépit d'enjeux de rénovation dans certains immeubles. La SOCAM dispose de capacités financières limitées du fait de la taille

et de la nature de son parc locatif (à 70% soumis à des conventions de financement et d'exploitation avec la SHQ, ce qui limite les possibilités d'inter-financement au sein du parc). Malgré la présence d'un conseil d'administration expérimenté, il demeure possible que le projet Habitations communautaires Olympia soit confronté à des facteurs empêchant le remboursement de la totalité du prêt consenti par la Ville (fluctuation de taux d'intérêt, évolution défavorable du marché, imprévus majeurs, etc.). Selon les informations transmises par l'organisme, les flux monétaires projetés futurs ne suffiront pas à rembourser la dette globale à la fin de la 15^{e} année; cette observation ne prend toutefois pas en compte la possibilité qu'une conjoncture favorable puisse améliorer la situation de l'organisme. Il n'est pas possible, à la présente étape, de garantir le remboursement, ce qui rend nécessaire un suivi continu du projet.

Malgré le fait que le prêt soit garanti par une hypothèque de 3e rang, la Ville pourrait courir un risque advenant un défaut de l'organisme. C'est pourquoi tant la subvention que le prêt sont assortis d'une convention, qui assure à la Ville un pouvoir de surveillance continue sur le projet. Compte tenu des éléments justificatifs évoqués plus haut, mais aussi des risques accrus associés à la position de prêteur de troisième rang, la Direction de l'habitation s'engage à produire annuellement, sur la base des états financiers et autres documents que devra fournir l'organisme, un rapport de suivi à l'intention du comité exécutif faisant état notamment de la progression des travaux prévus aux immeubles, du niveau des loyers, de l'état de la réserve de remplacement, du suivi des projections financières établies et de toute autre information pertinente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet implique des déboursés de 2 836 500 $ répartis sur trois années financières, soit $ 1 985 550 en 2018, 425 475 $ en 2019, et 425 475 $ en 2020. Le financement de ce projet proviendra de l'affectation de surplus budgétaires de compétence locale de 1 985 550 $ prévus en 2018 et demandera l'ajustement de la base budgétaire d'un montant de 425 475 $ pour l'année 2019 et d'un montant de 425 475 $ pour l'année 2020. Notons que la législation québécoise requiert qu'en contrepartie du prêt, une réserve comptable de même valeur soit créée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le maintien d'une offre résidentielle à coût abordable est un élément reconnu et fondamental d'un développement urbain viable, pouvant répondre à un ensemble de besoins sociaux tout en contribuant à la vitalité des quartiers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En plus de répondre directement et de façon pérenne aux besoins de 61 ménages locataires en conservant des loyers abordables dans un immeuble multi locatif, le projet contribue à consolider le secteur Henri-Bourassa Est, et s'inscrit dans une démarche d'ensemble visant 307 logements à loyers abordables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est élaboré avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les dates de versement des sommes sont prévues aux conventions, et s'effectueront en 2018, 2019 et 2020. L'acte hypothécaire sera fait d'ici la fin de 2018. À cet égard, le présent sommaire propose de déléguer à la Directrice de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire la signature de l'acte hypothécaire au nom de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christian BORYS, Service des finances

Lecture :

Christian BORYS, 3 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne LAFERRIÈRE
Conseillère au développement de l'habitation

Tél : 872-5897
Télécop. : 872-3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-08-02

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation

Tél : 514 872-3882
Télécop. : 514 872-3883

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-08-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - SMVT - remplacement
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-08-06

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180640005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Objet :	Autoriser une aide financière au projet de logement abordable de l'organisme Habitations communautaires Olympia, comprenant 1 418 250 $ sous forme de subvention et 1 418 250 $ sous la forme d'un prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3e rang dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV); autoriser la signature des conventions relatives à cette aide entre la Ville et l'organisme Habitations communautaires Olympia; autoriser l'affectation de 1 985 550 $ provenant de surplus budgétaires de compétence locale prévus en 2018 et autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 425 475 $ pour l'année 2019 et de 425 475 $ pour l'année 2020; déléguer à la directrice de la Direction de l'habitation (Service de la mise en valeur du territoire) la signature de l'acte hypothécaire au nom de la Ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à leur validité et à leur forme, la Convention de contribution financière et la Convention de prêt, à intervenir entre la Ville de Montréal et Les Habitations Olympia.

FICHIERS JOINTS

Version finale Convention_Prêt_Olympia.DOC

Version finale Convention_Subvention_Olympia.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-08-02

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-2363
Division : Droit contractuel

CONVENTION DE PRÊT

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^{e} Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 ;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LES HABITATIONS OLYMPIA**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est 1945, rue Mullins, bureau 110, Montréal Québec, H3K 1N9, agissant et représentée par Lucien Banga et Louis Péloquin, administrateurs, dûment autorisés aux fins des présentes tel qu'ils le déclarent;

Numéro d'inscription T.P.S. : inscription à venir
Numéro d'inscription T.V.Q. : inscription à venir

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme est un organisme à but non lucratif qui a pour objectif la gestion de projets d'habitation et d'immobilier communautaire.

ATTENDU QUE l'Organisme se verra transférer une offre d'achat aux termes de laquelle il se portera acquéreur d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2 495 777 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec une bâtisse y érigée portant les numéros 10 595 – 10 597, rue Olympia dans l'Arrondissement Ahuntsic-Cartierville (le « **Bâtiment** ») (le Bâtiment et le terrain ci-après collectivement appelés l'« **Immeuble** »).

ATTENDU QUE l'Organisme travaille à réaliser le Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente, et que le Projet consistera notamment à acquérir et à rénover le Bâtiment tout en préservant des loyers abordables et en maintenant les locataires en place.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la part de la Ville pour la réalisation du Projet.

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en lui accordant un prêt sans intérêt.

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de prêt (ci-après la « **Convention** »), prévoir les conditions qui s'y rattachent.

ATTENDU QUE la Ville accordera également une contribution financière à l'Organisme afin de soutenir le Projet, et qu'à cet effet une convention de contribution financière sera signée entre les Parties concurremment à la signature de la présente Convention.

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci.

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : la description des objectifs de la Ville associés à son prêt, de même que les indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs;

2.3 « **Annexe 3** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 11.6 de la présente Convention, le cas échéant;

2.4 « **Annexe 4** » : le détail de la Reddition de compte à fournir dans le cadre de la présente Convention;

2.6 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui consent le prêt, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.7 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants et un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.8 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même le prêt de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion et le niveau d'atteinte des objectifs mesurables, le tout tel que plus amplement détaillé à l'Annexe 4 de la présente Convention, ainsi que tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.9 « **Responsable** » : La directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

ARTICLE 3
PRÊT

La Ville convient de mettre à la disposition de l'Organisme un prêt jusqu'à concurrence d'un montant maximal d'un million quatre cent dix-huit mille deux cent cinquante dollars (1 418 250 $), pour financer le Projet.

Le prêt sera versé à l'Organisme dans les 30 jours suivant la signature de l'acte d'acquisition de l'Immeuble, après démonstration par l'Organisme qu'il respecte toutes les conditions préalables prévues à l'article 10 de la présente convention.

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts si le versement du prêt est effectué en retard.

L'Organisme ne peut céder le produit du prêt sans l'autorisation écrite du Responsable. Ce prêt est garanti par l'hypothèque ci-après décrite.

ARTICLE 4
DURÉE

Le prêt est consenti pour un terme de 15 ans calculé à compter de la date de son déboursement.

Nonobstant l'arrivée du terme du prêt prévu ci-haut, il est entendu que les articles 11.7.1, 11.7.2, 11.7.3, 11.7.4, 11.7.5, 11.7.7, 11.7.8, 11.9.1, 11.9.2 et 14 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 5
INTÉRÊTS

Le prêt ne comporte aucuns intérêts.

ARTICLE 6
REMBOURSEMENT

L'Organisme remboursera la totalité du prêt à la date d'échéance du terme, sans autre avis ni mise en demeure. Malgré ce qui précède, toute somme utilisée pour des fins autres que celles prévues à l'article 11.2.3 devra être remboursée à la Ville sur demande du Responsable. Le Responsable pourra également demander le remboursement anticipé de toute portion du prêt si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale du prêt.

L'Organisme pourra rembourser en tout temps, et sans pénalité, la totalité ou une partie du prêt.

ARTICLE 7
MODE DE PAIEMENT

Toutes sommes payables à la Ville en vertu des présentes seront payées en monnaie légale du Canada par virement électronique de fonds au compte bancaire de la Ville désigné au paragraphe 15.1.1.

Le déboursement du prêt à l'Organisme sera effectué par virement électronique de fonds au compte bancaire de l'Organisme désigné au paragraphe 15.1.2.

ARTICLE 8
SÛRETÉS

En garantie du remboursement du prêt en capital et intérêts, des frais et de toutes autres sommes payables à la Ville en vertu de la présente Convention et de l'accomplissement de toutes les obligations de l'Organisme envers la Ville prévues aux présentes, l'Organisme s'engage à grever l'Immeuble en faveur de la Ville, préalablement au déboursement du prêt prévu à l'article 3 de la présente convention, comme suit :

- une hypothèque immobilière de troisième rang, d'un montant de 1 418 250 $, de même qu'une hypothèque additionnelle de 25 % de ce montant, grevant l'Immeuble ainsi que tout ce qui est ou sera incorporé, attaché, réuni ou uni par accession ou autrement à l'Immeuble et qui est considéré comme immeuble en vertu de la loi, et grevant également tous les loyers présents et futurs provenant de la location de l'Immeuble ou d'une partie de celui-ci, ainsi que les indemnités d'assurance payables en vertu de toute police d'assurance qui couvre ou pourra couvrir, le cas échéant, ces loyers (l'« Hypothèque »).

ARTICLE 9
DÉCLARATIONS ET GARANTIES DE L'ORGANISME

L'Organisme représente et garantit à la Ville que :

9.1 il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci.

9.2 il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 14 de la présente Convention.

9.3 il est une entité validement constituée, immatriculée et organisée, en règle avec les lois qui la régissent, et il détient les pouvoirs, permis et licences nécessaires à l'exploitation de ses activités et à la possession, gestion et administration de ses biens.

9.4 il détient tous les permis, licences, marques de commerce, noms d'emprunt et brevets et autres droits et autorisations requis pour l'exploitation de ses activités.

9.5 il n'est impliqué dans aucune action en justice ou procédure judiciaire susceptible d'affecter de façon significative sa situation financière ou sa capacité d'exploiter ses activités.

9.6 il n'est pas en défaut en vertu des contrats auxquels il est partie ou de la législation et de la réglementation applicables à l'exploitation de ses activités ou à ses biens, incluant, sans limitation, toutes exigences environnementales.

9.7 toute taxe, cotisation, prélèvement, impôt ou autre redevance dont le paiement est garanti par priorité ou hypothèque légale a été payé, sans subrogation ni consolidation.

9.8 il reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 10
CONDITIONS PRÉALABLES

À la date du déboursement du prêt, les conditions suivantes devront avoir été rencontrées à l'entière satisfaction du Responsable :

10.1 les représentations et garanties de l'Organisme en vertu des présentes sont toujours vraies et exactes, et l'Organisme n'est pas en défaut d'une quelconque obligation aux termes des présentes.

10.2 l'Organisme est propriétaire de l'Immeuble.

10.3 l'Hypothèque a été signée et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

10.4 l'Organisme a remis au Responsable une copie des quittances et mainlevées requises afin que l'Hypothèque soit de troisième rang.

10.5 l'Organisme a remis au Responsable une copie conforme des documents constitutifs de l'Organisme et de tous les amendements qui y ont été apportés, le cas échéant.

10.6 les présentes ont été dûment approuvées par la Ville et l'Organisme par résolution ou autres procédures internes appropriées, nécessaires ou requises aux termes de leurs documents constitutifs, de leurs règlements ou autrement pour leur donner plein effet et pour rendre exécutoires les obligations qu'elles constatent.

10.7 l'Organisme a remis au Responsable une copie d'un certificat d'attestation du Registraire des entreprises relativement à l'Organisme.

10.8 l'Organisme a signé tout écrit qui peut raisonnablement être demandé par la Ville dans le but de donner plein effet aux dispositions des présentes.

10.9 l'Organisme a remis au Responsable tout autre document pouvant raisonnablement être demandé par la Ville.

ARTICLE 11
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération du prêt de la Ville, l'Organisme s'engage à :

11.1 Acquisition

11.1.1 se porter acquéreur de l'Immeuble;

11.1.2 ne pas céder, aliéner ou disposer de l'Immeuble ou de ses droits dans celui-ci sans avoir fait assumer par tout acquéreur les droits et obligations qui résultent de la présente convention. À défaut, l'Organisme demeure lié par les présentes.

11.2 Réalisation du Projet

11.2.1 réaliser le Projet;

11.2.2 informer le Responsable, dans les plus brefs délais, de toute modification substantielle envisagée au Projet;

11.2.3 utiliser le prêt exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, le prêt ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

11.2.4 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure au montant du prêt;

11.2.5 respecter les objectifs et indicateurs indiqués à l'Annexe 2.

11.3 Autorisations et permis

11.3.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

11.3.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

11.3.3 payer ponctuellement toute taxe, cotisation, prélèvement, impôt ou autre redevance et tous travaux dont le paiement est garanti par priorité ou hypothèque légale ou conventionnelle, sans subrogation ni consolidation;

11.4 Entrepreneurs en règle

11.4.1 s'assurer que toute personne exécutant les travaux du Projet soit un entrepreneur en règle et détenant la licence appropriée de la Régie du bâtiment, étant entendu que cet article n'est pas applicable aux menus travaux ne requérant pas l'expertise d'un entrepreneur.

11.5 Respect des lois

11.5.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville. À cet effet, l'Organisme s'engage notamment à respecter les critères du Règlement sur les critères de fixation de loyer (RLRQ, c. R-8.1, r. 2).

11.6 Promotion et publicité

11.6.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « Protocole de visibilité ») joint à la présente Convention à l'Annexe 3, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « Publication ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

11.6.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

11.7 Aspects financiers

11.7.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la fin de chaque année financière de l'Organisme et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et fin de l'année financière de l'Organisme pour la première année et la période du 1er juin d'une année au 31 mai de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la Date de terminaison.

11.7.2 tenir une comptabilité pour le prêt distincte de celle concernant les autres projets et secteurs d'activités de l'Organisme et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

11.7.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant à examiner, en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document

concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention.;

11.7.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

11.7.5 constituer, à la demande du Responsable, un comité de suivi du Projet, composé minimalement de (i) un représentant de l'Organisme et (ii) du Responsable ou d'une personne mandatée par celui-ci, qui pourront s'adjoindre d'autres collaborateurs au besoin. Ce comité de suivi se réunira à la fréquence établie par le Responsable. L'Organisme transmettra au Responsable le procès-verbal de chaque réunion du comité de suivi dans le mois suivant la tenue de la réunion;

11.7.6 ne pas obtenir, sans le consentement du Responsable, de financement additionnel pendant la durée de la Convention qui, de l'avis du Responsable, diminuerait la capacité de l'Organisme de rembourser le prêt à l'arrivée du terme;

11.7.7 transmettre au Responsable, dans les quinze (15) jours suivant une demande faite par ce dernier, copie de tous documents en lien avec le Projet;

11.7.8 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet.

11.8 Conseil d'administration

11.8.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

11.8.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme.

11.9 Responsabilité

11.9.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 14 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

11.9.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

11.10 Défaut

11.10.1 aviser la Ville sans délai de toute situation ou de tout événement qui pourrait mettre en péril ou affecter les droits de la Ville, aux termes des présentes.

ARTICLE 12
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

12.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

12.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

12.3 L'Organisme doit utiliser le prêt aux fins prévues, ce dernier ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 13
CAS DE DÉFAUT

13.1 L'Organisme sera considéré en défaut dans l'un ou l'autre des cas suivants :

13.1.1 s'il fait défaut de payer à échéance toute somme due et exigible aux termes des présentes;

13.1.2 s'il n'observe pas quelque autre engagement pris aux termes de la présente Convention;

13.1.3 s'il n'a pas remédié à un défaut aux termes de l'Hypothèque;

13.1.4 si l'Hypothèque cesse d'être en vigueur;

13.1.5 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.6 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.7 s'il fait une fausse déclaration ou commet une fraude en rapport avec la présente Convention;

13.1.8 s'il perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

13.2. Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.2, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut exiger, sur simple avis écrit, le remboursement immédiat du prêt, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.1 et 13.1.3 à 13.1.8, le prêt et toutes autres sommes payables à la Ville deviendront dus et exigibles et l'Organisme perdra immédiatement tout bénéfice du terme sans autre avis que ceux requis par la loi, le cas échéant. La Ville pourra dès lors se prévaloir de tous ses droits et recours aux termes de la loi, des présentes ou de l'Hypothèque.

ARTICLE 14
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 15
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

15.1 Comptes bancaires

15.1.1 Compte bancaire de la Ville :

Caisse centrale Desjardins
1, Complexe Desjardins, Bureau 2822
Montréal (Québec) Canada H5B 1B3

No de transit : 815-98000
No de compte : 000-888-8 (Ville de Montréal)

Ce compte bancaire peut être modifié en tout temps sur avis écrit du Responsable à l'Organisme.

15.1.2 Compte bancaire de l'Organisme

Desjardins entreprise Est de Montréal
Centre de services Angus
4056, rue Molson
Montréal (Québec) H1Y 3R7

Nom de la caisse locale : à venir
No de transit : à venir
No de compte : à venir

Ce compte bancaire peut être modifié en tout temps sur avis écrit à cet effet de l'Organisme à la Ville.

15.2 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

15.3 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

15.4 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

15.5 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

15.6 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

15.7 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

15.8 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

15.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1945, rue Mullins, bureau 110, Montréal Québec, H3K 1N9, et tout avis doit être adressé à l'attention de Murielle Sauvé, directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la

Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 303, rue Notre-Dame Est, 4e étage, Montréal (Québec) H2Y 3Y8 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

15.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN TROIS (3) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le …..e jour ……..…2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Le …..e jour ……..…2018

LES HABITATIONS OLYMPIA

Par : _____
Lucien Banga
Administrateur

Par :_____
Louis Péloquin
Administrateur

Cette entente a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 20__ (Résolution CM …….).

ANNEXE 1

PROJET OLYMPIA

Le projet consiste en l'acquisition de l'Immeuble par l'Organisme et la réalisation de travaux de rénovation, de manière à :

- Pérenniser l'offre de logements abordables dans ce projet;
- Assurer la rénovation du Bâtiment et des logements sans déplacer de locataires;
- Assurer le maintien en bon état du Bâtiment au cours des ans par une réserve de remplacement adéquate.

Le Bâtiment est à tenure locative et comporte 61 logements et quatre étages hors-sol. Il est situé dans une zone de conciergeries du boulevard Henri-Bourassa Est, identifiée depuis longtemps comme l'un des trois secteurs prioritaires d'intervention par la table de concertation du quartier Ahuntsic.

Le projet est également soutenu par le Fonds d'investissement de Montréal (FIM IV), qui agira comme prêteur de 2^{e} rang.

Typologie des logements :

Studio : 18 unités
1 c.c. : 35 unités
2 c.c. : 7 unités
3 c.c. : 1 unité

Prix d'achat : 4 900 000 $

Montant estimé des travaux au cours des quatre premières années, incluant les frais indirects : 1 304 039 $

Le prêt de la Ville servira exclusivement à financer l'acquisition de l'Immeuble.

ANNEXE 2

OBJECTIFS ET INDICATEURS DU PROJET

OBJECTIF 1 – Pérenniser une offre de logements abordables

Indicateurs :

1.1 Procéder à l'acquisition de l'Immeuble et en demeurer propriétaire.

1.2 Maintenir un loyer mensuel moyen inférieur ou égal à 85% du loyer de marché de référence, étant entendu que sont exclus de ce calcul les logements pour lesquels un locataire bénéficie d'un programme de supplément au loyer.

1.3 Dans le but d'atteindre l'indicateur 1.2, ne pas excéder 25% de logements pour lesquels un locataire bénéficie d'un programme de supplément au loyer.

1.4 Gérer le Bâtiment en vue d'en assurer la viabilité financière et immobilière à long terme en maintenant l'équilibre financier de ses opérations d'exploitation. À cet égard :

1.4.1 Respecter les projections de financement et de dépenses du budget de réalisation prévu au tableau intitulé « Flux de trésorerie – projections, Projet : Olympia », pour les années 2018 à 2021, daté du 16 juillet 2018, dont copie a été transmise au Responsable, sous réserve d'ajustements au coût total des travaux prévus dans une année donnée ne pouvant dépasser 10 %. Le cas échéant, tout ajustement supérieur à 10% sera assujetti au consentement du Responsable.

1.4.2 Respecter les projections de recettes et de déboursés d'exploitation prévues au tableau intitulé « Étude de viabilité financière – Projet rue Olympia, Recettes et déboursés d'exploitation – Sommaire annuel (an 1 à 15) » daté du 27 juillet 2018, dont copie a été transmise au Responsable, sous réserve d'un ajustement au total des déboursés d'exploitation prévus dans une année donnée, lequel ne peut dépasser 10 % de la projection des déboursés au tableau mentionné ci-dessus. Le cas échéant, tout ajustement supérieur à 10% sera assujetti au consentement du Responsable.

OBJECTIF 2 – Assurer la rénovation du Bâtiment et des logements sans déplacer de locataires

Indicateurs :

2.1 Réaliser les travaux prévus au tableau intitulé « Flux de trésorerie – projections, Projet : Olympia », pour les années 2018 à 2021, daté du 16 juillet 2018, dont copie a été transmise au Responsable, à l'intérieur d'un délai de 5 ans suivant l'acquisition de l'immeuble.

2.2 Réaliser ces travaux sans relocaliser de locataires. Malgré ce qui précède, la relocalisation est permise lorsque les locataires sont relocalisés à l'intérieur du Bâtiment.

OBJECTIF 3 – Assurer le maintien en bon état du Bâtiment au cours des ans par une réserve de remplacement adéquate

Indicateur :

3.1 Respecter les projections de contributions annuelles à la réserve de remplacement prévues au tableau intitulé « Étude de viabilité financière – Projet rue Olympia, Recettes et déboursés d'exploitation – Sommaire annuel (an 1 à 15) » daté du 27 juillet 2018, dont copie a été transmise au Responsable, sous réserve d'un ajustement aux contributions prévues dans une année donnée lequel ne peut dépasser 10 % de la projection des déboursés prévue au tableau mentionné ci-dessus. Le cas échéant, tout ajustement supérieur à 10% sera assujetti au consentement du Responsable.

ANNEXE 3

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;

- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;

- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

ANNEXE 4

Reddition de compte

- Les états financiers annuels vérifiés de l'Organisme, lesquels devront notamment détailler :
  - la liste des travaux effectués;
  - les sommes qui ont été utilisées à même le prêt ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées;
  - le loyer mensuel moyen pour chaque typologie de logement;
  - le nombre de logements dont le locataire bénéficie d'un programme de supplément au loyer et le loyer perçu pour chacun de ces logements;
  - tout ajustement aux projections de revenus et de dépenses du budget de réalisation et du budget d'exploitation;
  - le montant de la réserve de remplacement;
- Les états financiers annuels vérifiés de l'organisme étant la personne morale mère de l'Organisme. Nonobstant tout autre délai prévu dans la présente Convention, ces états financiers devront être transmis dans les 150 jours suivant la fin de l'exercice financier de cette personne morale mère ou de la Date de terminaison, selon le cas.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^{e} Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LES HABITATIONS OLYMPIA**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est 1945 rue Mullins, bureau 110, Montréal Québec, H3K 1N9, agissant et représentée par Lucien Banga et Louis Péloquin, administrateurs, dûment autorisés aux fins des présentes tel qu'ils le déclarent;

Numéro d'inscription T.P.S. : inscription à venir
Numéro d'inscription T.V.Q. : inscription à venir

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme est un organisme à but non lucratif qui a pour objectif la gestion de projets d'habitation et d'immobilier communautaire.

ATTENDU QUE l'Organisme se verra transférer une offre d'achat aux termes de laquelle il se portera acquéreur d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2 495 777 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec une bâtisse y érigée portant les numéros 10 595 – 10 597, rue Olympia dans l'Arrondissement Ahuntsic-Cartierville (le « **Bâtiment** ») (le Bâtiment et le terrain ci-après collectivement appelés l'« **Immeuble** »).

ATTENDU QUE l'Organisme travaille à réaliser le Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente, et que le Projet consistera notamment à acquérir et à rénover le Bâtiment tout en préservant des loyers abordables et en maintenant les locataires en place.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet.

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en lui accordant une contribution financière.

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière (ci-après la « **Convention** »), prévoir les conditions qui s'y rattachent.

ATTENDU QUE la Ville accordera également un prêt sans intérêt à l'Organisme afin de soutenir le Projet, et qu'à cet effet une convention de prêt sera signée entre les Parties concurremment à la signature de la présente Convention.

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci.

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : la description des objectifs de la Ville associés à sa contribution financière, de même que les indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs;

2.3 « **Annexe 3** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.6 de la présente Convention, le cas échéant;

2.4 « **Annexe 4** » : le détail de la Reddition de compte à fournir dans le cadre de la présente Convention;

2.6 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution financière, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.7 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants et un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.8 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière

reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion et le niveau d'atteinte des objectifs mesurables, le tout tel que plus amplement détaillé à l'Annexe 4 de la présente Convention, ainsi que tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.9 « **Responsable** » : La directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération du versement de la contribution financière par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Acquisition

4.1.1 se porter acquéreur de l'Immeuble.

4.2 Réalisation du Projet

4.2.1 réaliser le Projet;

4.2.2 informer le Responsable, dans les plus brefs délais, de toute modification substantielle envisagée au Projet;

4.2.3 utiliser la contribution financière exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.2.4 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure au montant de la contribution financière;

4.2.5 respecter les objectifs et indicateurs indiqués à l'Annexe 2.

4.3 Autorisations et permis

4.3.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.3.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées.

4.4 Entrepreneurs en règle

4.4.1 s'assurer que toute personne exécutant les travaux du Projet soit un entrepreneur en règle et détenant la licence appropriée de la Régie du bâtiment, étant entendu que cet article n'est pas applicable aux menus travaux ne requérant pas l'expertise d'un entrepreneur.

4.5 Respect des lois

4.5.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville. À cet effet, l'Organisme s'engage notamment à respecter les critères du Règlement sur les critères de fixation de loyer (RLRQ, c. R-8.1, r. 2).

4.6 Promotion et publicité

4.6.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint à la présente Convention à l'Annexe 3, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.6.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet.

4.7 Aspects financiers

4.7.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la fin de chaque année financière de l'Organisme et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et la fin de l'année financière de l'Organisme pour la première année et la période du 1er juin d'une année au 31 mai de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la Date de terminaison;

4.7.2 tenir une comptabilité pour la contribution financière distincte de celle concernant les autres projets et secteurs d'activités de l'Organisme et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.7.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant à examiner, en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.7.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.7.5 transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1) ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.7.6 transmettre au Responsable, dans les quinze (15) jours suivant une demande faite par ce dernier, copie de tous documents en lien avec le Projet;

4.7.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet.

4.8 Conseil d'administration

4.8.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.8.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme.

4.9 Responsabilité

4.9.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 10 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.9.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.10 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

4.10.1 lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière d'une somme maximale d'un million quatre cent dix-huit mille deux cent cinquante dollars (1 418 250 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.2 Versements de la contribution financière

5.2.1 Pour l'année 2018 :

5.2.1.1 une somme maximale de cinq cent soixante-sept mille trois cent dollars (567 300 $), payable dans les 30 jours suivants la signature de la présente Convention par les Parties;

5.2.2 Pour l'année 2019 :

5.2.2.1 une somme maximale de quatre cent vingt-cinq mille quatre cent soixante-quinze dollars (425 475 $) à être versée au plus tard le 31 mai 2019;

5.2.3 Pour l'année 2020 :

5.2.3.1 une somme maximale de quatre cent vingt-cinq mille quatre cent soixante-quinze dollars (425 475 $) à être versée au plus tard le 31 mai 2020.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme soit propriétaire de l'Immeuble et qu'il ait respecté les autres termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

5.3.1 L'Organisme doit rembourser à la Ville toute somme n'ayant pas été utilisée conformément à la présente Convention;

5.3.2 Le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale;

5.3.3 La Ville se réserve le droit de suspendre ou de diminuer la contribution financière d'un montant équivalent à toute somme due à la Ville par l'Organisme.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière aux fins prévues, cette dernière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 L'Organisme est en défaut :

7.1.1 s'il n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 s'il fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 s'il perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales;

7.1.5 s'il fait une fausse déclaration ou commet une fraude en rapport avec la présente Convention.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier la présente Convention, sur simple avis écrit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3, 7.1.4 et 7.1.5, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve de l'article 7, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard cinq ans suivant la date d'acquisition de l'Immeuble par l'Organisme.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.7.1, 4.7.3, 4.7.4, 4.7.5, 4.7.6, 4.7.7, 4.9.1, 4.9.2, 4.10.1 et 10 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 9
ASSURANCES

9.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance pour l'Immeuble jusqu'à concurrence de sa pleine valeur de remplacement ainsi que pour la responsabilité civile accordant

par accident ou événement une protection minimale de (deux millions) de dollars (2 000 0000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

9.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

9.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 10
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 11
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

11.1 L'Organisme déclare et garantit :

11.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

11.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

11.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 10 de la présente Convention;

11.1.4 qu'il reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 12
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

12.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

12.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

12.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

12.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

12.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

12.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1945, rue Mullins, bureau 110, Montréal Québec, H3K 1N9, et tout avis doit être adressé à l'attention de Murielle Sauvé, directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 303, rue Notre-Dame Est, 4e étage, Montréal (Québec) H2Y 3Y8 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

12.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Le .....e jour de ..... 20__

LES HABITATIONS OLYMPIA

Par : _____
Lucien Banga
Administrateur

Par : _____
Louis Péloquin
Administrateur

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 20__ (Résolution CM …….).

ANNEXE 1

PROJET OLYMPIA

Le projet consiste en l'acquisition de l'Immeuble par l'Organisme et la réalisation de travaux de rénovation, de manière à :

- Pérenniser l'offre de logements abordables dans ce projet;
- Assurer la rénovation du Bâtiment et des logements sans déplacer de locataires;
- Assurer le maintien en bon état du Bâtiment au cours des ans par une réserve de remplacement adéquate.

Le Bâtiment est à tenure locative et comporte 61 logements et quatre étages hors-sol. Il est situé dans une zone de conciergeries du boulevard Henri-Bourassa Est, identifiée depuis longtemps comme l'un des trois secteurs prioritaires d'intervention par la table de concertation du quartier Ahuntsic.

Le projet est également soutenu par le Fonds d'investissement de Montréal (FIM IV), qui agira comme prêteur de 2^{e} rang.

Typologie des logements :

Studio : 18 unités
1 c.c. : 35 unités
2 c.c. : 7 unités
3 c.c. : 1 unité

Prix d'achat : 4 900 000 $

Montant estimé des travaux au cours des quatre premières années, incluant les frais indirects : 1 304 039 $

La contribution financière de la Ville servira exclusivement à financer l'acquisition de l'Immeuble (contribution maximale de 567 300 $) et les travaux compris dans les catégories 200 et 300 du tableau intitulé « Fonds d'investissement de Montréal – Étude de viabilité financière, Sommaire – Coûts de réalisation, Projet : Projet Olympia » daté du 17 juillet 2018, dont copie a été transmise au Responsable (contribution maximale de 850 950 $).

ANNEXE 2

OBJECTIFS ET INDICATEURS DU PROJET

OBJECTIF 1 – Pérenniser une offre de logements abordables

Indicateurs :

1.1 Procéder à l'acquisition de l'Immeuble et en demeurer propriétaire.

1.2 Maintenir un loyer mensuel moyen inférieur ou égal à 85% du loyer de marché de référence, étant entendu que sont exclus de ce calcul les logements pour lesquels un locataire bénéficie d'un programme de supplément au loyer.

1.3 Dans le but d'atteindre l'indicateur 1.2, ne pas excéder 25% de logements pour lesquels un locataire bénéficie d'un programme de supplément au loyer.

1.4 Gérer le Bâtiment en vue d'en assurer la viabilité financière et immobilière à long terme en maintenant l'équilibre financier de ses opérations d'exploitation. À cet égard :

1.4.1 Respecter les projections de financement et de dépenses du budget de réalisation prévu au tableau intitulé « Flux de trésorerie – projections, Projet : Olympia », pour les années 2018 à 2021, daté du 16 juillet 2018, dont copie a été transmise au Responsable, sous réserve d'ajustements au coût total des travaux prévus dans une année donnée ne pouvant dépasser 10 %. Le cas échéant, tout ajustement supérieur à 10% sera assujetti au consentement du Responsable.

1.4.2 Respecter les projections de recettes et de déboursés d'exploitation prévues au tableau intitulé « Étude de viabilité financière – Projet rue Olympia, Recettes et déboursés d'exploitation – Sommaire annuel (an 1 à 15) » daté du 27 juillet 2018, dont copie a été transmise au Responsable, sous réserve d'un ajustement au total des déboursés d'exploitation prévus dans une année donnée, lequel ne peut dépasser 10 % de la projection des déboursés au tableau mentionné ci-dessus. Le cas échéant, tout ajustement supérieur à 10% sera assujetti au consentement du Responsable.

OBJECTIF 2 – Assurer la rénovation du Bâtiment et des logements sans déplacer de locataires

Indicateurs :

2.1 Réaliser les travaux prévus au tableau intitulé « Flux de trésorerie – projections, Projet : Olympia », pour les années 2018 à 2021, daté du 16 juillet 2018, dont copie a été transmise au Responsable, à l'intérieur d'un délai de 5 ans suivant l'acquisition de l'immeuble.

2.2 Réaliser ces travaux sans relocaliser de locataires. Malgré ce qui précède, la relocalisation est permise lorsque les locataires sont relocalisés à l'intérieur du Bâtiment.

OBJECTIF 3 – Assurer le maintien en bon état du Bâtiment au cours des ans par une réserve de remplacement adéquate

Indicateur :

3.1 Respecter les projections de contributions annuelles à la réserve de remplacement prévues au tableau intitulé « Étude de viabilité financière – Projet rue Olympia, Recettes et déboursés d'exploitation – Sommaire annuel (an 1 à 15) » daté du 27 juillet 2018, dont copie a été transmise au Responsable, sous réserve d'un ajustement aux contributions prévues dans une année donnée lequel ne peut dépasser 10 % de la projection des déboursés prévue au tableau mentionné ci-dessus. Le cas échéant, tout ajustement supérieur à 10% sera assujetti au consentement du Responsable.

ANNEXE 3

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;

- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;

- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

ANNEXE 4

Reddition de compte

- Les états financiers annuels vérifiés de l'Organisme, lesquels devront notamment détailler :
  - la liste des travaux effectués;
  - les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées;
  - le loyer mensuel moyen pour chaque typologie de logement;
  - le nombre de logements dont le locataire bénéficie d'un programme de supplément au loyer et le loyer perçu pour chacun de ces logements;
  - tout ajustement aux projections de revenus et de dépenses du budget de réalisation et du budget d'exploitation;
  - le montant de la réserve de remplacement;
- Les états financiers annuels vérifiés de l'organisme étant la personne morale mère de l'Organisme. Nonobstant tout autre délai prévu dans la présente Convention, ces états financiers devront être transmis dans les 150 jours suivant la fin de l'exercice financier de cette personne morale mère ou de la Date de terminaison, selon le cas;

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180640005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Objet :	Autoriser une aide financière au projet de logement abordable de l'organisme Habitations communautaires Olympia, comprenant 1 418 250 $ sous forme de subvention et 1 418 250 $ sous la forme d'un prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3e rang dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV); autoriser la signature des conventions relatives à cette aide entre la Ville et l'organisme Habitations communautaires Olympia; autoriser l'affectation de 1 985 550 $ provenant de surplus budgétaires de compétence locale prévus en 2018 et autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 425 475 $ pour l'année 2019 et de 425 475 $ pour l'année 2020; déléguer à la directrice de la Direction de l'habitation (Service de la mise en valeur du territoire) la signature de l'acte hypothécaire au nom de la Ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1180640005 information comptable.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-08-06

Yves COURCHESNE
Directeur et trésorier
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Article 20.42

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 41 tracteurs à chenilles souples avec accessoires

Ce document vous sera livré ultérieurement.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 30.01

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1186811006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) de l'arrondissement de Verdun recommande de présenter la proposition suivante :
Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux dont des promotions commerciales de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington.

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Wellington tiendra des événements spéciaux, dont des promotions commerciales lors de la saison estivale 2018;

ATTENDU QUE lors de ces événements et promotions commerciales les responsables de l'organisation de ces activités demandent à prolonger les heures d'ouverture des commerces;

ATTENDU QUE les responsables de ces événements et promotions commerciales doivent obtenir l'appui de leur arrondissement respectif pour prolonger les heures d'ouverture des commerces;

ATTENDU QUE le 21 septembre 2017 était adoptée la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec.* Cette loi introduit de nouvelles dispositions en regard de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* qui permettent à la Ville de Montréal de prévoir des périodes légales d'admission différentes. À l'occasion d'un événement spécial, la Ville peut pour tout établissement commercial et pour la période qu'elle détermine par résolution, prévoir des périodes légales d'admission différentes;

Il est recommandé :

D'approuver la demande de la Société de développement commercial Wellington afin de prolonger les heures d'ouverture des commerces le 25 août 2018 jusqu'à 19 h lors des braderies annuelles.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-06-28 14:09

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 26 juin 2018	Résolution: CA18 210171

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington. (1186811006)

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) de l'arrondissement de Verdun recommande de présenter la proposition suivante :

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux dont des promotions commerciales de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington.

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Wellington tiendra des événements spéciaux, dont des promotions commerciales lors de la saison estivale 2018;

ATTENDU QUE lors de ces événements et promotions commerciales les responsables de l'organisation de ces activités demandent à prolonger les heures d'ouverture des commerces;

ATTENDU QUE les responsables de ces événements et promotions commerciales doivent obtenir l'appui de leur arrondissement respectif pour prolonger les heures d'ouverture des commerces;

ATTENDU QUE le 21 septembre 2017 était adoptée la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Cette loi introduit de nouvelles dispositions en regard de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux qui permettent à la Ville de Montréal de prévoir des périodes légales d'admission différentes. À l'occasion d'un événement spécial, la Ville peut pour tout établissement commercial et pour la période qu'elle détermine par résolution, prévoir des périodes légales d'admission différentes;

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver la demande de la Société de développement commercial Wellington afin de prolonger les heures d'ouverture des commerces le 25 août 2108 jusqu'à 19 h lors des braderies annuelles.

40.13 1186811006

Jean-François PARENTEAU
_____
Maire d'arrondissement

Diane GARAND
_____
Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 28 juin 2018

Dossier # : 1186811006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) de l'arrondissement de Verdun recommande de présenter la proposition suivante :
Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux dont des promotions commerciales de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington.

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Wellington tiendra des événements spéciaux, dont des promotions commerciales lors de la saison estivale 2018;

ATTENDU QUE lors de ces événements et promotions commerciales les responsables de l'organisation de ces activités demandent à prolonger les heures d'ouverture des commerces;

ATTENDU QUE les responsables de ces événements et promotions commerciales doivent obtenir l'appui de leur arrondissement respectif pour prolonger les heures d'ouverture des commerces;

ATTENDU QUE le 21 septembre 2017 était adoptée la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec.* Cette loi introduit de nouvelles dispositions en regard de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* qui permettent à la Ville de Montréal de prévoir des périodes légales d'admission différentes. À l'occasion d'un événement spécial, la Ville peut pour tout établissement commercial et pour la période qu'elle détermine par résolution, prévoir des périodes légales d'admission différentes;

Il est recommandé :

D'approuver la demande de la Société de développement commercial Wellington afin de

prolonger les heures d'ouverture des commerces le 25 août 2108 jusqu'à 19 h lors des braderies annuelles.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2018-06-13 14:22

Signataire : Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186811006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 septembre 2017 était adoptée la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec.* Cette loi introduit de nouvelles dispositions en regard de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* qui permettent à la Ville de Montréal de prévoir des périodes légales d'admission différentes. À l'occasion d'un événement spécial, la Ville peut pour tout établissement commercial et pour la période qu'elle détermine par résolution, prévoir des périodes légales d'admission différentes.
Auparavant, en prévision des promotions commerciales (ventes-trottoir) sous la responsabilité des associations de commerçants et des sociétés de développement commercial, les représentants de ces organismes pouvaient soumettre leurs demandes auprès du Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) afin d'obtenir les autorisations requises pour prolonger les heures d'admission dans les établissements commerciaux. Ce type de demande faisait l'objet de réponses favorables de la part des autorités du MESI. La plus récente demande soumise au MESI a été transférée à la Ville de Montréal et fait l'objet du présent dossier décisionnel. Les représentants du Service du développement économique de Montréal ont été informés à titre de parties prenantes afin de les informer du contenu du sommaire décisionnel.

Dorénavant, les requêtes doivent être soumises auprès de la Ville de Montréal pour décision des autorités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Approuver la prolongation des heures d'admission jusqu'à 19 h le 25 août 2018 dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington.

JUSTIFICATION

Les nouveaux pouvoirs dont dispose la Ville de Montréal permettent de répondre aux demandes ponctuelles des gens d'affaires, notamment dans le cadre d'événements spéciaux. Cet appui permet d'établir des conditions propices aux affaires de façon à assurer la vitalité économique et le rayonnement des rues commerciales traditionnelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'approbation de la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux n'engendre aucun coût supplémentaire pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en valeur commerciale dans les quartiers favorise l'achat local à proximité des milieux de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable pour le présent dossier permettra aux exploitants des établissements d'entreprise de profiter de l'augmentation de l'achalandage sur rue lors d'événements spéciaux, dont les promotions commerciales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée par la SDC en accord avec l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue des événements spéciaux dont les promotions commerciales.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Noémie LUCAS, Service du développement économique

Lecture :

Noémie LUCAS, 13 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane VALLÉE
Directrice

Tél : 765-7152
Télécop. : 765-7263

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-12

Stéphane BERNAQUEZ
Directeur

Tél : 514 765-7084
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.02

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1188020002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter une nouvelle résolution pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et abroger la résolution CM18 0677

Il est recommandé:

1. d'abroger la résolution CM18 0677 et
2. attendu que :

· la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
· la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

· la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
· la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou

indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
· la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
· la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
· la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
· la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-13 09:22

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1188020002**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter une nouvelle résolution pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et abroger la résolution CM18 0677

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonnera sur plusieurs années.
Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de la taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ).

En 2014, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de cinq ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2018. La Ville de Montréal recevra une somme de 491,4 M$ échelonnée en cinq versements annuels égaux de 98,3 M$. En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 $ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans d'autres projets financés à même des sources uniquement municipales, sans subvention d'aucune sorte.

Les travaux admissibles concernent quatre priorités:
1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;

4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Les règles du programme prescrivent que la ville doit respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80% de son enveloppe. Pour cette portion de son enveloppe, la municipalité doit démontrer qu'il n'y a plus de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3, à court terme, avant de réaliser des travaux de la priorité 4. Par ailleurs, le programme TECQ 2014-2018 introduit un changement par rapport aux éditions précédentes de ce programme car la ville peut dorénavant utiliser 20% de son enveloppe dans les priorités de son choix

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 18 0677- 28 mai 2018- Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)- 118115004
CE17 1974 - 20 décembre 2017 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés et prévus en 2017 dans le cadre du programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1171158006

CM17 0792 - 13 juin 2017 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1171158004

CE17 0377 - 15 mars 2017 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2016 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1171158002

CM16 0777 - 21 juin 2016 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1161158003

CE 16 0267 - 17 février 2016 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2014 et 2015 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1161158001

CM18 0816 - 16 juin 2015 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1151158005

DESCRIPTION

Les programmations TECQ de compétence d'agglomération et locale élaborées pour 2018 prévoient que 80% de l'enveloppe disponible (78,6 M $ par an) seront utilisés pour des projets reliés aux infrastructures de l'eau de compétence locale ou d'agglomération et 20% (19,7 M $ par an) pour des projets en voirie de compétence locale. Les enveloppes

annuelles sont cumulatives si bien que des sommes n'ayant pas été utilisées au cours d'une année peuvent être reportées aux années suivantes jusqu'à la fin du programme, en 2018. On peut également devancer les décaissement municipaux sous réserve de ne pas réclamer plus que le maximum prévu pour chacune des années jusqu'à la fin du programme.
La liste soumise en annexe constitue la programmation locale pour l'année 2018. Les projets relatifs aux infrastructures de l'eau (24,3 M $) sont admissibles au programme TECQ 2014-2018 pour les réseaux locaux d'aqueduc et d'égout (priorité 3). La plus grande partie de ces travaux ont été transférés d'un autre programme de subventions (Programme d'infrastructures Québec - Municipalités, volet 1.5) suite à la décision du MAMOT de déclarer ces travaux exécutés entre 2014 et 2016 inadmissibles aux règles du PIQM 1.5 à cause d'une ambiguïté quant aux dates auxquelles les contrats reliés aux travaux subventionnés pouvaient être octroyés ou démarrés . Aussi, le MAMOT a suggéré d'inscrire ces projets à la TECQ 2014-2018 afin d'éviter à la Ville des pertes financières. Les lettres confirmant l'inadmissibilité des projets sont reproduites en pièce jointe du présent dossier.

Par ailleurs, les projets relatifs à la voirie pour 2018 totalisent pour leur part 19,7 M$. Ces projets concernent l'ensemble du territoire de la Ville.

Cette programmation sera la dernière du programme TECQ 2014-2018. Une annonce est attendue prochainement quant aux enveloppes et règles d'un prochain programme TECQ

JUSTIFICATION

Ce dossier a été soumis aux instances et une résolution a été adoptée à la séance du 28 mai 2018. Toutefois, le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) a, dans l'intervalle du processus décisionnel de la Ville, publié de nouvelles exigences concernant le texte de résolution qu'il souhaite obtenir à l'égard de l'approbation des programmations TECQ par les instances des municipalités bénéficiant du programme de subvention. Par conséquent, la résolution CM18 0677 doit être abrogée et une nouvelle résolution, conforme aux exigences du MAMOT, doit être adoptée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux dans les réseaux locaux admissibles à la TECQ sont remboursés à 100 %, le seuil d'investissement représentant la contrepartie de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des travaux prévus contribuera à réduire les fuites d'eau, à favoriser le captage et la rétention des eaux de pluie, améliorent le réseau routier et constituent des éléments d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réfection des réseaux locaux d'aqueduc et d'égout de même que des infrastructures de voirie dans les arrondissements de Montréal en profitant du programme TECQ qui octroie à la Ville une enveloppe de 491 M$ sur cinq ans (2014-2018).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, avec l'accord du Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux et reddition de comptes au MAMOT avant la fin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service des communications
Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications
Jocelyne L'ANGLAIS, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France WITTY
Chargée d'expertise- Subventions gouvernementales

Tél : 514-280-4264
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-06

Alain LARRIVÉE
Chef de division - Stratégies et pratiques d'affaires

Tél : 514 872-4431
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-12

TECQ 2014-2018 - SOMMAIRE CORPO

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	Ahuntsic - Cartierville	3 750 763	830 141	722 961	4 106 803	2 299	9 412 966	5 209
	Anjou	195 183	503 181	1 208 471	530 215	7 186	2 444 237	2 645
	Arrondissements multiples	1 676 457	261 975	3 788 435	3 259 756	423 979	9 410 602	0
	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	1 538 012	58 357	1 459 946	840 177	-7 095	3 889 396	2 202
	Lachine	665 477	951 571	1 375 885	1 796 098	1 968	4 790 998	4 126
	LaSalle	1 467 983	290 050	2 129 636	149 216	0	4 036 885	2 663
	L'Île-Bizard - Ste-Geneviève	108 381	5 763	242 615	3 908	0	360 666	2 946
	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	3 659 456	393 165	782 075	3 700 893	157 345	8 692 935	5 108
	Montréal-Nord	917 606	276 534	576 338	690 233	56 775	2 517 486	2 905
	Outremont	202 812	969 752	-113 710	478 710	31 054	1 568 618	495
	Pierrefonds - Roxboro	2 472 528	4 079 007	305 909	2 009 909	127 627	8 994 980	6 890
	Plateau Mont-Royal	1 869 163	2 889 659	1 517 104	3 304 490	-241 491	9 338 925	7 614
	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	2 046 896	403 122	535 801	428 962	-277 337	3 137 445	1 291
	Rosemont - Petite-Patrie	1 906 227	130 777	-74 738	679 162	898	2 642 327	1 434
	Saint-Laurent	3 672 388	1 800 474	2 406 860	1 798 216	-10 862	9 667 076	10 414
	Saint-Léonard	655 778	0	0	677 709	-46	1 333 442	1 291
	Sud-Ouest	1 788 730	1 227 173	1 832 895	3 435 846	87 982	8 372 626	4 441
	Verdun	795 777	2 590 996	1 471 476	1 728 685	-104 053	6 482 881	5 813
	Ville-Marie	3 794 965	3 814 970	3 517 998	6 473 090	-66 667	17 534 356	12 632
	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	2 416 276	28 724	1 351 716	3 210 773	573 779	7 581 267	3 904
	Île-Bizard-Sainte-Geneviève				257 146	0	257 146	
Total Priorité 3 - Aqueduc		**35 600 859**	**21 505 391**	**25 037 672**	**39 559 996**	**763 342**	**122 467 260**	**84 023**
Priorité 3 - Égout	Ahuntsic - Cartierville	86 333	750 393	2 993 907	5 006 675	631 000	9 468 308	8 667
	Anjou	0	371 164	59 446	160 600	1 023 591	1 614 800	1 237
	Arrondissements multiples	345 136	74 768	3 635 267	2 297 495	963 957	7 316 624	0
	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	770 990	445 009	2 156 841	2 829 634	984 248	7 186 721	8 755
	Lachine	224 198	1 228 072	1 810 939	2 297 427	201 961	5 762 598	4 504
	LaSalle	811 504	291 119	1 519 549	392 606	567 025	3 581 802	2 721
	L'Île-Bizard - Ste-Geneviève				24 655	-2 210	22 445	81
	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	1 004 427	145 353	1 751 811	3 576 391	7 164 233	13 642 215	8 169
	Montréal-Nord	32 414	95 877	98 341	807 978	326 290	1 360 900	2 860
	Outremont	592 527	1 245 720	503 360	2 276 377	857 588	5 475 572	3 690
	Pierrefonds - Roxboro	673 777	880 038	510 755	1 511 572	-54 455	3 521 687	5 300
	Plateau Mont-Royal	2 507 857	971 319	2 232 666	6 219 223	1 720 272	13 651 336	12 763
	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	1 956 363	341 300	145 172	263 629	374 604	3 081 068	1 855
	Rosemont - Petite-Patrie	2 667 836	556 732	-108 348	2 245 279	759 742	6 121 241	6 099
	Saint-Laurent	5 507 695	5 841 920	2 633 297	1 225 033	648 253	15 856 198	16 453
	Saint-Léonard				169 910	4 367	174 278	579
	Sud-Ouest	1 575 769	889 768	2 490 352	5 856 670	2 383 862	13 196 422	11 541
	Verdun	1 266 966	1 907 321	1 229 142	1 591 746	-39 405	5 955 769	5 772
	Ville-Marie	7 228 963	3 301 506	4 628 615	8 835 466	769 678	24 764 227	20 088
	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	744 675	36 471	1 764 331	7 898 269	4 241 020	14 684 766	10 238
	Île-Bizard-Sainte-Geneviève				4 215	0	4 215	
Total Priorité 3 - Égout		**27 997 428**	**19 373 848**	**30 055 443**	**55 490 851**	**23 525 621**	**156 443 192**	**131 372**
Total général		**63 598 287**	**40 879 239**	**55 093 115**	**95 050 848**	**24 288 964**	**278 910 452**	**215 395**

	AUSCULTATION:	1 846 987	3 661 332	3 686 946			9 195 266	
	TOTAL:	**65 445 274**	**44 540 571**	**58 780 061**	**95 050 848**	**24 288 964**	**288 105 718**	

TECQ 2014-2018 - DÉTAIL CORPO

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Ahuntsic - Cartierville**	139310	**De Martigny, de Henri-Bourassa à Gouin - reconst AQ - S2015-001**	NON	0	298 756	0	0	0	298 756	218
		139312	**De Martigny, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof AQ**	NON	28 565	0	10 895	0	0	39 460	0
		142951	**Sackville, de Prieur au boul. Henri-Bourassa - serv prof AQ**	NON	0	0	9 596	629	0	10 225	0
		143658	**Sackville, de Prieur au boul. Henri-Bourassa - reconst AQ Soum 267301**	NON	0	0	273 446	2 078	0	275 524	315
		143661	**Papineau, de Prieur à 1 point au sud de Prieur - reconst AQ_Soum_252901**	NON	89 099	0	0	0	0	89 099	70
		143663	**Papineau, de Prieur à 1 point au sud de Prieur - serv prof AQ_Soum 252901**	NON	1 174	918	14	0	0	2 106	0
		143666	**Clark, de Sauvé à 1 point au sud de Sauvé - reconst AQ_Soum 252901**	NON	55 579	0	0	0	0	55 579	35
		143667	**Clark, de Sauvé à 1 point au sud de Sauvé - serv prof AQ_Soum 252901**	NON	829	739	-81	0	0	1 487	0
		145770	**Lajeunesse, de Chabanel à Sauvé - réhab AQ AO-10072**	NON	13 018	0	0	0	0	13 018	0
		145809	**De Salaberry, de Pasteur à De L'Acadie - serv prof AQ**	NON	271	0	0	8 315	351	8 936	0
		146000	**De Salaberry, de Pasteur à L'Acadie - reconst AQ**	NON				336 608	-11 475	325 132	170
		146009	**Chambord, à Henri-Bourassa à Gouin - reconst AQ**	NON				133 262	-432	132 830	85
		146010	**Chambord, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof AQ**	NON	359	0	0	4 779	306	5 444	0
		146267	**Merritt, de Sauvé à Prieur - reconst AQ - Soum 292501**	NON				833 025	-7 013	826 012	725
		146268	**Merritt, Sauvé à Prieur - serv prof AQ**	NON	460	0	654	26 806	709	28 629	0
		146283	**Bruchési, Henri-Bourassa à Gouin - reconst AQ**	NON				247 638	8 639	256 277	135
		146284	**Bruchési, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof AQ**	NON	0	0	0	7 131	390	7 521	0
		146290	**Tolhurst, de boulevard Gouin à limite nord Tolhurst - serv prof AQ**	NON	0	6 475	8 649	15 881	1 831	32 837	0
		151625	**Émile-Journault,de Saint-Hubert à #1000-200 Émile-Journault-réhab AQ_S10072**	NON	326 546	0	0	0	0	326 546	342
		151628	**Place D'Argenteuil, de Robert-Giffard à Robert-Giffard-réhab AQ Soum 10072**	NON	358 616	0	0	0	0	358 616	240
		151632	**Henri-Bourassa ouest, de l'Acadie à Marcelin-Wilson - réhab AQ**	NON				203 498	0	203 498	306
		151635	**Jacques-Bizard, de Pierre-Curie à Poncet - réhab AQ**	NON				280 432	0	280 432	
		151638	**Charles-Gill, de James-Morrice à Tardivel - réhab AQ_Soum 10072**	NON	229 413	0	0	0	0	229 413	164
		152223	**Fleury, de Tolhurst à Meilleur - Ent.serv AQ**	NON	28 654	0	0	0	0	28 654	0
		152226	**De Poutrincourt, de De Salaberry à Louis-Dantin - Ent.serv AQ_S. S2014-005**	NON	79 590	0	0	0	0	79 590	0
		152233	**Sauvé, de Iberville à Sackville - Ent.serv.AQ__Soum. S2014-006**	NON	47 940	0	0	0	0	47 940	0
		152236	**Parthenais, de Fleury à Prieur - Ent.serv.AQ_Soum. S2014-006**	NON	77 091	0	0	0	0	77 091	0
		152240	**Gouin, de Saint-Hubert à Péloquin - ent.serv. AQ - Soum S2014-005**	NON	14 809	0	0	0	0	14 809	0
		152242	**Dudemaine, de Lavigne à Dépatie - Ent serv AQ_Soum.S2014-005**	NON	14 461	0	0	0	0	14 461	0
		152246	**Meilleur, de De Port-Royal à Sauvé - réhab AQ_Soum 10072**	NON	292 855	0	0	0	0	292 855	258
		152247	**Émile-Nelligan, de #6070 Émile-Nelligan à Boul.Laurentien-réhab AQ_S.10072**	NON	324 876	0	0	0	0	324 876	278
		152249	**Mazurette, de De l' Acadie à Charles-De La Tour - réhab AQ_Soum 10072**	NON	361 478	0	0	0	0	361 478	288
		152251	**Philippe-Hébert, de De Louisbourg à Taylor - réhab AQ_Soum 10072**	NON	307 386	0	0	0	0	307 386	177
		152253	**Saint-Germain,de Gouin à 12385 Saint-Germain-réhab AQ Soum 10072**	NON	327 211	0	0	0	0	327 211	128
		152254	**Prieur, de Papineau à Hamelin - réhab AQ_Soum.10072**	NON	70 512	0	0	0	0	70 512	206
		152255	**Prieur, de Des Prairies à Rancourt - réhab AQ_Soum.10072**	NON	254 713	0	0	0	0	254 713	216
		152988	**Curotte, de Prieur à Gouin - réhab AQ Soum 10072**	NON	445 256	0	0	0	0	445 256	266
		154916	**Gouin, de Verville à Meunier - reconst AQ_- Soum 10 182**	NON				215 818	0	215 818	287
		154917	**Gouin, de Verville à Meunier - serv prof AQ**	NON	0	13 876	5 958	31 807	-284	51 357	0
		157352	**Meunier, de Crémazie Ouest à Legendre Ouest - serv prof AQ**	NON				3 886	2 344	6 230	
		157357	**Larose, de Prieur à Henri-Bourassa - reconst AQ - SoumS 2015-008-7**	NON	0	295 631	0	0	0	295 631	300
		157358	**Larose, de Prieur à Henri-Bourassa - serv.prof AQ - Soum 2015-008-7**	NON	0	20 998	0	0	0	20 998	0
		157610	**Verville, De Beauharnois à Legendre - reconst AQ - Entrées services**	NON	0	100 314	-32 255	0	0	68 058	0
		157611	**Sauvé, de Sackville à Limite Est - reconst AQ - Entrées services**	NON	0	88 143	0	0	0	88 143	0
		157612	**Place René-Guénette, de Boul. Gouin à Limite Nord - rempl.AQ ent.services**	NON	0	4 292	0	0	0	4 292	0
		158127	**Laurentien, de Gouin à de l'Abord-à-Plouffe - serv prof AQ**	NON				6 147	0	6 147	
		162540	**Fleury, de Clark à D'Auteuil - Ent Serv AQ_- SoumS-AC-2016-002**	NON	0	0	60 474	0	0	60 474	0
		162541	**De Louisbourg, de Alfred Laliberté à De Poutrincourt- Ent Serv SAC2016-002**	NON	0	0	77 496	0	0	77 496	0
		162543	**De Louisbourg, de Philippe-Hébert à Frigon - Ent Serv AQ-Soum S-AC-2016-002**	NON	0	0	19 859	0	0	19 859	0
		162544	**Millen, de Louvin à Frémont - Ent Serv AQ_- Soum S-AC-2016-003**	NON	0	0	22 771	0	0	22 771	0
		162545	**Legendre, de Verville à Tolhurst - Ent Serv AQ_- Soum S-AC-2016-003**	NON	0	0	4 531	0	0	4 531	0
		162547	**Sauvé, de Saint-Charles à Hamel - Ent Serv AQ_- Soum S-AC-2016-003**	NON	0	0	65 035	0	0	65 035	0
		162548	**De Queylus, Jacques-Lemaistre à André-Grasset-Ent Serv AQ-Soum S-AC2016-003**	NON	0	0	38 913	0	0	38 913	0
		162550	**Pl.de Montgolfier, Legendre à Pl.De Mongolfier-Ent Serv AQ-Soum SAC2016-003**	NON	0	0	7 629	0	0	7 629	0
		163280	**Clark, de Crémazie à Legendre - serv prof AQ**	NON				9 958	6 006	15 964	
		164933	**De Poutrincourt, de Dudemaine à De Louisbourg-Ent Serv AQ**	NON	0	0	149 375	15 050	0	164 425	0
		165302	**Vanier, de Laurentien à Limite est - serv prof AQ**	NON				2 498	0	2 498	0
		166474	**Henri-Bourassa, de Hogue à Voie ferrée - serv prof AQ**	NON				2 067	0	2 067	
		167079	**Sauriol Ouest, de Saint-Urbain à Clark - Entrée Service AQ-Soum 2017-002**	NON				15 992	0	15 992	0
		167081	**Sauriol Ouest,de Meunier à Saint-Urbain - Entrée Service AQ Soum 2017-002**	NON				45 078	0	45 078	
		167083	**Sauriol, de Saint-Hubert à Peloquin - Entrée de service AQ Soum 2017-002**	NON				1 186	0	1 186	

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Ahuntsic - Cartierville**	167085	**Mongeau, de Clark à Saint-Laurent - Entrée Service AQ-Soum 2017-002**	NON				5 279	0	5 279	
		167087	**Durham,de Limite Sud à Henri-Bourassa Est-Entrée Service AQ Soum 2017-002**	NON				3 262	0	3 262	
		167089	**Louisbourg,de Louisbourg à Louisbourg-Entrée de Service AQ Soum 2017-003**	NON				94 827	0	94 827	0
		167091	**Louisbourg,Luc-Rochefort,à J-Massé,Entrée service AQ Soum 2017-003-**	NON				34 286	0	34 286	0
		167093	**Louisbourg,de Suzor-Coté,à Philippe-Hébert-Entrée Service AQ-Soum.2017-003**	NON				34 609	0	34 609	0
		167095	**Louisbourg,Poutrincourt,J-Casavant-Entrée Service AQ-Soum 2017-003**	NON				19 422	0	19 422	0
		167097	**De Beauharnois O,de Reims à Saint-Laurent-Entrée Service AQ Soum 2017-004**	NON				32 907	0	32 907	
		167100	**Beauharnois O,Jeanne-Mance à Avenue du Parc-Entrée Service AQ Soum 2017-004**	NON				8 072	0	8 072	
		167102	**Basile-Routhier,Émile-Journault à Legendre E-Entrée Serv AQ Soum 2017-004**	NON				169 441	0	169 441	0
		167104	**Basile-Routhier,Crémazie E,à Saint-Arsène,-Entrée Service AQ Soum 2017-004**	NON				56 674	0	56 674	0
		167108	**Cartier, de Prieur Est à Fleury Est, rue - Entrée Service AQ Soum 2017-002**	NON				89 970	0	89 970	0
		167740	**Meunier de Port-Royal ouest à Sauvé ouest - réhab AQ**	NON				349 370	928	350 298	
		167743	**J.-J.-Gagnier, de Sauriol Est à Fleury est - réhab AQ**	NON				518 939	0	518 940	
		167745	**Henri-Bourassa Est de Papineau à Hamelin - réhab AQ**	NON				240 172	0	240 172	
	Total Ahuntsic - Cartierville				**3 750 763**	**830 141**	**722 961**	**4 106 803**	**2 299**	**9 412 966**	**5 209**
	Anjou	145410	**Fontevrault, de d'Allonnes à Lilas - réhab AQ SO-10072**	NON	116 710	0	0	0	0	116 710	0
		145412	**Yves-Prévost, de Portage à Azilda - réhab AQ/SO 10072**	NON	7 957	0	0	0	0	7 957	0
		151870	**Autoroute 40, de Neuville à Boulevard Métropolitain - Réhab AQ**	NON	70 516	0	0	0	0	70 516	63
		157625	**Larrey, de Louis-H.-La Fontaine à Mirabeau - réhab AQ - Soum 329403**	NON	0	0	374 834	3 034	0	377 868	445
		157626	**Curé-Clermont, de l'Église à Joseph-Renaud - reconst AQ-Soum 2015-06**	NON	0	269 450	0	0	0	269 450	220
		157627	**Curé-Clermont, de l'Église à Joseph-Renaud - serv prof AQ - Soum 2015-06**	NON	0	4 019	1 179	0	0	5 198	0
		158527	**Curé-Clermont, de Louis-H.La Fontaine à de l'Église - reconst- entrée serv**	NON	0	229 713	0	25 955	0	255 667	0
		160622	**Baldwin, de Châteauneuf à Limite Est - réhab AQ - Soum 329403**	NON	0	0	759 659	1 968	0	761 627	1 227
		161995	**Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - Reconst AQ**	NON				55	0	55	
		161997	**Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - Reconst AQ - serv prof**	NON	0	0	52	1 714	625	2 391	0
		162000	**Place Saint-Donat, de St-Donat à Limite Est - Reconst AQ**	NON				55	0	55	
		162001	**Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - Reconst AQ - serv prof**	NON	0	0	52	1 714	625	2 391	0
		162002	**Saint-Donat, de Chénier à Limite Sud - Reconst AQ**	NON	0	0	1 307	0	0	1 307	585
		162003	**Saint-Donat, de Chénier à Limite Sud - Reconst AQ - serv prof**	NON	0	0	1 229	10 287	3 748	15 264	0
		165020	**du Mail, Louis-H.-Lafontaine à Chénier - Ent Serv AQ**	NON	0	0	69 225	-39 230	0	29 995	0
		165021	**Du Mail, Louis-H.-Lafontaine à Chénier - Ent Serv AQ**	NON	0	0	935	156	0	1 091	0
		166709	**Roi-René, de Châteauneuf à Roi-René**	NON				183 938	-45	183 893	105
		169058	**Ray-Lawson, de Ray-Lawson à Sciences - rehab AQ**	NON				340 569	2 234	342 802	
	Total Anjou				**195 183**	**503 181**	**1 208 471**	**530 215**	**7 186**	**2 444 237**	**2 645**
	Arrondissements multiples	146051	**Dépenses contingentes, réhab AQ 2013, UX-13-193 Corpo AO-10072**	NON	481 982	0	0	650 637	0	1 132 619	0
		146053	**Réhabilitation aqueduc 2013 - (agglo) - serv prof AQ**	NON	1 282	0	-4	159	0	1 437	0
		146116	**Dépenses contingentes, réhab AQ 2013 UX-13-192 Agglo AO-10072**	NON	147 127	0	-32	1 241	0	148 336	0
		147124	**Dépenses incidentes, réhab AQ 2013 - UX-13-192 - Agglo AO-10072**	NON	11 432	0	-3	136	0	11 565	0
		147308	**Dépenses incidentes, réhab AQ 2013 - UX-13-193 - Corpo_ AO-10072**	NON	171 340	315	2 286	0	0	173 941	0
		151855	**Dépenses contingentes réhab AQ 2014 UX-14-296 Agglo-AO-10136**	NON	51 156	0	-10	390	0	51 536	0
		151856	**Dépenses incidentes réhab AQ 2014 UX-14-296 Agglo-AO-10136**	NON	441	0	65	0	0	506	0
		151857	**Dépenses contigentes réhab AQ 2014 UX-14-296 Corpo-AO-10136**	NON	369 956	0	0	0	0	369 956	0
		151858	**Dépenses incidentes réhab AQ 2014 UX-14-296 Corpo-AO-10136**	NON	15 382	335	494	0	0	16 211	0
		153752	**Serv. prof. Gestion des impacts DI - rehab AQ**	NON	0	0	18 917	0	0	18 917	0
		153754	**Serv. prof. Gestion des impacts DI - rehab AQ**	NON	0	0	268 780	117 313	-7 102	378 990	0
		154927	**Réhabilitation aqueduc 2014 - (agglo) - serv prof AQ**	NON				2 167	0	2 167	0
		154929	**Réhabilitation aqueduc 2014 -(corpo) - serv prof AQ**	NON	411 624	23 602	377 439	19 505	0	832 169	0
		155457	**Réhabilitation aqueduc 2015 - (agglo) - Serv. prof AQ**	NON	772	0	0	6	0	778	0
		155458	**Réhabilitation aqueduc 2015 - (corpo) - serv prof AQ**	NON	12 524	0	0	0	0	12 524	0
		156743	**Dépenses contingentes réhab AQ 2015 UX15350 Corpo - Soum 10164**	NON	0	0	961 459	-38 458	-4 208	918 792	0
		156744	**Dépenses contingentes réhab AQ 2015 UX15350 Agglo - Soum 10164**	NON	0	233 795	102 586	-7 817	0	328 565	0
		156745	**Dépenses incidentes réhab AQ 2015 UX15350 Corpo - Soum 10164**	NON	0	0	17 446	0	0	17 446	0
		156746	**Dépenses incidentes réhab AQ 2015 UX15350 Agglo - Soum 10164**	NON	1 439	36	15 950	-16 604	0	821	0
		156747	**Dépenses contingences réhab AQ 2015 - UX15351 CORPO - Soum 10164**	NON	0	0	1 312 836	0	-182	1 312 654	0
		156748	**Dépenses incidences réhab AQ 2015 - UX15351 CORPO - Soum 10164**	NON	0	0	39 090	0	0	39 090	0
		157634	**Dépenses incidentes réhab AQ 2015 UX15351 Corpo - serv prof AQ**	NON	0	0	133 035	0	0	133 035	0
		157636	**Dépenses incidentes réhab AQ UX15350 Corpo - serv prof_AQ**	NON	0	0	67 143	874	0	68 017	0
		157637	**Dépenses incidentes réhab AQ 2015 UX15350 - serv prof AQ**	NON	0	3 892	1 169	106	0	5 166	0
		157850	**Serv. prof. préparation Plans et Devis AQ - CORPO**	NON	0	0	88 533	126 864	95 606	311 003	0
		158045	**Serv prof AQ surveillance travaux - DI- Beaudoin Hurens - SM**	NON	0	0	214 786	269 134	66 927	550 848	0
		158058	**Serv. prof. Communications DI - AQ**	NON	0	0	6 359	4 366	663	11 388	0
		161501	**Entrées de services en plomb - Agglo - Multi-arrondissements - DGSRE**	NON				38 949	1 681	40 630	0
		161541	**DI - Géotechnique - Corpo - Aqueduc**	NON				21 969	0	21 969	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Arrondissements multiples**	161542	**DI - Géotechnique - Agglo - Aqueduc**	NON				2 352	0	2 352	0
		162439	**Serv. prof. Communications DI - réhab AQ - CORPO**	NON	0	0	19 603	0	0	19 603	0
		162692	**Contrôle qualitatif - réhab AQ**	NON	0	0	83 957	45 550	41 665	171 173	0
		162696	**Contrôle qualitatif - Aqueduc**	NON				8 545	0	8 545	0
		163944	**Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst AQ**	NON	0	0	9 236	1 950	0	11 186	0
		163945	**Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst AQ**	NON				7 751	0	7 751	0
		164752	**Serv. prof.plans et devis DI-AGGLO Réhab AQ**	NON				7 152	0	7 152	0
		164753	**Serv. Prof. plans et devis DI-CORPO Réhab AQ**	NON	0	0	31 149	99 007	48 045	178 201	0
		164754	**Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO-Réhab AQ**	NON				3 049	0	3 049	0
		164755	**Serv. prof. surv travaux DI AGGLO-Reconst AQ**	NON				3 049	0	3 049	0
		164760	**Serv. prof. surv travaux DI CORPO- Réhab AQ**	NON	0	0	16 167	421 094	66 481	503 742	0
		164971	**Caractérisation DI - corpo - reconst AQ**	NON				51 520	0	51 520	0
		164972	**Caractérisation DI - agglo - reconst AQ**	NON				16 963	0	16 963	0
		166419	**Surv travaux réhab AQ - Soum 16-15591 - contrat sur 3 ans (2017-2019)**	NON				1 143 015	19 050	1 162 066	0
		166641	**Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333701**	NON				25 828	14 908	40 736	0
		166773	**Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333702**	NON				43 358	19 681	63 039	0
		166774	**Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333703**	NON				75 394	11 977	87 371	0
		166776	**Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333704**	NON				53 232	16 357	69 589	0
		166777	**Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333705**	NON				25 458	32 430	57 888	0
		166785	**Utilités publiques - réhab AQ 2017 - Soum 333703**	NON				7 952	0	7 952	
		166786	**Utilités publiques - réhab AQ 2017 - Soum 333704**	NON				26 598	0	26 598	
	Total Arrondissements multiples				**1 676 457**	**261 975**	**3 788 435**	**3 259 756**	**423 979**	**9 410 602**	**0**
	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	139376	**Côte-St-Antoine (ch.), de Décarie à Northcliffe-conts AQ - Soum 220702**	NON	125 363	25 202	89	0	0	150 654	63
		139377	**Côte-St-Antoine (ch.), de Décarie à Northcliff- serv prof AQ-Soum 220702**	NON	0	4 367	348	0	0	4 715	0
		139387	**Northcliffe, de Sherbrooke à Maisonneuve O. - serv prof AQ**	NON	2 450	0	184	0	0	2 634	0
		139390	**Sherbrooke, de Northcliffe à Grey - reconst AQ Soum 234403**	NON	76	0	15 052	3 966	0	19 095	0
		139391	**Sherbrooke, de Northcliffe à Grey - serv prof AQ**	NON	2 503	0	463	0	0	2 966	0
		141921	**Ste-Anne-de-Bellevue, de Westmore à Saint-Jacques O - Const AQ - AO 10140**	NON	31 094	28 789	-28 789	0	0	31 094	0
		141922	**Ste-Anne-de-Bellevue, de Westmore à Saint-Jacques o - serv prof AQ-AO 10140**	NON	9 466	0	0	0	0	9 466	0
		144230	**Saint-Jacques, de Addington à Old Orchard - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	215 934	-54 646	0	161 288	100
		146208	**Van Horne, de boul. Décarie à Victoria - serv prof AQ**	NON	5 270	0	335	0	3 455	9 060	0
		149323	**Côte-Sainte-Catherine, de Victoria à CDN - serv prof AQ**	NON	0	0	22 223	20 139	0	42 362	0
		151199	**Coutrai, de Légaré à Lavoie - réhab AQ - Soum 10072**	NON	317 852	0	0	0	0	317 852	279
		151201	**Atherton, de Powell à Limite d'arr.(8285 Atherton) - réhab AQ - Soum 10072**	NON	386 159	0	0	0	0	386 159	274
		151202	**Powel, de Mountain Sights à Limite arr.(4210Powel) - réhab AQ Soum 10072**	NON	428 840	0	0	0	0	428 840	250
		151203	**Mountain Sights, de Atherton à Powel - réhab AQ - Soum 10072**	NON	206 480	0	0	0	0	206 480	118
		152318	**Queen-Mary, de Mountain Sights à Décarie - serv prof AQ**	NON	22 459	0	1 979	0	0	24 438	0
		152845	**Cavendish(O&E)de Fielding à Chester - serv.prof AQ**	NON	0	0	17 331	0	0	17 331	0
		157578	**Cavendish, de Chester à Côte-Saint-Luc - serv prof Aq**	NON	0	0	6 185	0	0	6 185	0
		160288	**Mountain Sights, de Plamondon à Fin de rue (près de Vézina)-réhab AQ 329402**	NON	0	0	406 270	-27 702	0	378 568	255
		160340	**Vézina, de Lemieux à Lavoie - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	474 375	-30 046	0	444 329	482
		160784	**Jean-Brillant,de Légaré à Côte-des-neiges DN(±25m à l'ouest)-réhab AQ329402**	NON	0	0	327 967	-33 017	0	294 950	263
		164028	**Appleton, de Decelles à Hudson - reconst AQ_- Soum 325101**	NON				199 214	-19 488	179 725	118
		164029	**Appleton, de Decelles à Hudson - serv prof AQ**	NON				7 148	-97	7 051	0
		165402	**De la Savane (Nord), Décarie à Jean-Talon - reconst AQ_Soum 209205**	NON				723 215	9 089	732 305	
		166359	**Plamondon, de Clanranald à McLynn - serv prof AQ**	NON				1 551	-54	1 497	
		166667	**De la Savane (Nord), de Décarie à Jean-Talon - serv prof AQ**	NON				16 181	0	16 181	0
		166956	**De La Savane, de Mountain Sights à Victoria - serv prof AQ**	NON				11 521	0	11 521	0
		166958	**Mountain Sights, de la Savane à Ferrier - reconst AQ_Soum 029205**	NON				443	0	443	
		166959	**Mountain Sights, de la Savane à Ferrier - serv prof AQ**	NON				2 209	0	2 209	
	Total Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce				**1 538 012**	**58 357**	**1 459 946**	**840 177**	**-7 095**	**3 889 396**	**2 202**
	Lachine	126227	**23e Avenue, de Saint-Antoine à Remembrance, serv. prof.AQ-Soum LAC-PUB-1205**	NON	3 253	607	-28	0	0	3 832	0
		126364	**23e Avenue, de Saint-Antoine à Remembrance, reconst AQ - Soum LAC-PUB-1412**	NON	57 833	0	0	0	0	57 833	0
		134308	**9e Avenue, de St-Antoine à Sherbrooke - Serv prof. Aqueduc, SOUM SPG-10-02P**	NON	408	0	0	0	0	408	0
		139127	**Chemin LaSalle, de chemin LaSalle à Lyette - const AQ - Soum 13-13015**	NON	3 931	1 808	-1 808	0	0	3 931	0
		139130	**Axe St-Jacques, de voies serv aut.20 dir O à voies serv dir E - const AQ**	NON	86 463	0	0	0	0	86 463	0
		139133	**48e Avenue, de Saint-Joseph à Acadia - reconst AQ - Soum LAC-PUB-1412**	NON	39 392	0	0	0	0	39 392	0
		139139	**48e Avenue, de Saint-Joseph à Acadia - serv prof AQ- Soum Lac-Pub-1206**	NON	735	562	415	0	0	1 712	0
		143951	**Remembrance, de 18e Avenue à 15e Avenue - réhab AQ - Soum 10072**	NON	120 693	0	0	0	0	120 693	0
		143952	**Victoria, de 18e avenue à 16e avenue - Réhab AQ - Soum 10072**	NON	20 851	0	0	0	0	20 851	0
		143960	**6e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst AQ - serv.prof**	NON	0	0	12 383	0	0	12 383	0
		144497	**Sir-George-Simpson,de 46e ave. à 38e ave.(regard3266)-reconst AQ**	NON	0	694 210	-22 500	0	0	671 710	698
		144501	**48e Avenue, de Acadia (regard4037) à Victoria (regard4042) - reconst AQ**	NON	0	254 384	-15 000	0	0	239 384	338

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Lachine**	145278	**Saint-Antoine, de 16e Avenue à 13e Avenue - serv prof AQ**	NON	0	0	12 860	3 193	0	16 053	0
		145604	**17e Avenue, de Saint-Joseph à William-MacDonald - reconst AQ - serv.prof**	NON	0	0	28 767	1 200	-2 312	27 654	0
		145801	**De Mount-Vernon, de Union à Milton - reconst AQ - serv.prof**	NON	0	0	18 100	604	0	18 704	0
		145803	**De Mount-Vernon, de Union à Milton - reconst AQ**	NON				248 068	-10 106	237 961	170
		149259	**7e Avenue, de Pierre-Gauthier à Provost(vanne3715) - réhab AQ - S 329402**	NON	0	0	143 777	-27 702	0	116 075	101
		151208	**Thessereault, de 26 ave. à 30e ave.- réhab AQ - Soum 10072**	NON	189 296	0	0	0	0	189 296	250
		152844	**41e Avenue, de Sherbrooke à D'Urfé - réhab AQ - Soum 10072**	NON	142 623	0	0	0	0	142 623	195
		158462	**Provost, de 9e Avenue à 3e Avenue - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	415 812	-14 072	0	401 740	377
		158721	**Victoria, de 36e Avenue à Broadway - Rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	331 330	-30 923	0	300 407	302
		158725	**6e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - reconst AQ**	NON				159 908	11 444	171 352	240
		158727	**Broadway, de 36e Avenue à 35e Avenue - const AQ_- Soum LAC-PUB-1631**	NON				67 051	-1 200	65 851	25
		158735	**6e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - reconst AQ - serv prof**	NON	0	0	15 381	8	-8	15 381	0
		158737	**Broadway, de 36e Avenue à 35e Avenue - const AQ - Serv prof**	NON	0	0	8 930	25 666	-15 492	19 105	0
		160171	**Norman, de Richer à de l'Aiguillage - Rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	388 120	-22 605	0	365 515	368
		160301	**10e Avenue, de William-MacDonald à Saint-Antoine - reconst AQ , Serv. Pro**	NON				784	-784	0	
		160304	**51e Avenue, de Sherbrooke à Sir-George-Simpson - Reconst AQ, Serv. Prof**	NON				1 392	-1 392	0	
		160306	**25e Avenue, de Saint-Antoine à 24e Avenue - serv prof AQ**	NON				3 840	-3 840	0	
		160812	**42e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst AQ**	NON				400 070	0	400 070	390
		160813	**42e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst AQ - serv.prof**	NON	0	0	24 385	5 582	0	29 966	0
		162336	**6e Avenue, de Saint-Antoine à Provost - reconst AQ**	NON				184 509	13 204	197 714	230
		162337	**6e Avenue, de Saint-Antoine à Provost - reconst AQ - serv prof**	NON	0	0	14 961	428	0	15 388	0
		165336	**54e Avenue, de René-Huguet à Dixie - réhab AQ**	NON				253 511	7 793	261 304	332
		165340	**Hormidas-Deslauriers, de 46e Avenue à Croissabt Brandon - réhab AQ**	NON				296 484	-152 968	143 516	
		165346	**Dixie, de 39e Avenue à 38e Avenue - réhab AQ**	NON				92 521	0	92 521	110
		167650	**Brandon, de Fairway à 46e avenue - réhab AQ**	NON				143 516	160 695	304 210	
		168944	**11e Avenue, de Provost à Saint-Georges - serv prof AQ**	NON				2 433	-2 433	0	
		171005	**8e Avenue, de Saint-Louis à Notre-Dame - serv prof AQ**	NON				632	-632	0	
	Total Lachine				**665 477**	**951 571**	**1 375 885**	**1 796 098**	**1 968**	**4 790 998**	**4 126**
	LaSalle	143996	**7e Avenue, de Lasalle à Centrale - reconst AQ - AO311745**	NON	107 775	0	0	0	0	107 775	0
		143997	**7e Avenue, de Lasalle à Centrale - serv prof AQ**	NON	22 922	1 160	353	0	0	24 435	0
		144067	**5e avenue, de Centrale à Lasalle - reconst AQ - Soum 294420**	NON	24 517	0	0	0	0	24 517	0
		144069	**5e avenue, de Centrale à Lasalle - serv prof AQ - Soum 299820**	NON	238	0	0	0	0	238	0
		144072	**5e Avenue, de Broadway à Centrale - reconst AQ - Soum 294420**	NON	4 048	0	0	0	0	4 048	0
		146036	**3e Avenue, de Lasalle à Centrale - reconst AQ - Soum_311744**	NON	602 427	0	0	0	0	602 427	485
		146037	**3e Avenue, de Lasalle à Centrale - serv prof AQ**	NON	7 717	0	550	0	0	8 267	0
		146552	**Curé-Legault, de John-F.-Kennedy à Béique - réhab AQ - Soum 10072**	NON	250 435	0	0	0	0	250 435	284
		151442	**Matane, de 80e avenue à 76e avenue - réhab AQ - Soum 10072**	NON	438 932	0	0	0	0	438 932	400
		155854	**LaSalle, de 6e Avenue à 3e Avenue - reconst AQ - Soum 365351**	NON	0	288 197	69 488	735	0	358 420	245
		155855	**LaSalle, de 6e Avenue à 3e Avenue - serv prof AQ - Soum 365351**	NON	8 972	105	3 124	0	0	12 201	0
		157241	**LaSalle, de 8e Avenue à 6e Avenue - reconst AQ_- Soum 481942**	NON				241 239	0	241 239	
		157242	**LaSalle, de 8e Avenue à 6e Avenue - serv prof AQ_- Soum 421942**	NON				6 426	0	6 426	0
		157245	**LaSalle, de 3e Avenue à Alepin - reconst AQ - Soum 365351**	NON	0	589	387 568	735	0	388 891	310
		157246	**LaSalle, de 3e Avenue à Alepin - serv prof AQ - Soum 365351**	NON	0	0	3 096	0	0	3 096	0
		160179	**Hull, de Dollard à Bout de la rue - Rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	203 918	-27 279	0	176 639	160
		160180	**Lefebvre, de Shevchenko à David-Boyer - Rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	333 941	-25 129	0	308 813	201
		160182	**Lafleur, de Clément à Elmslie - Reconst AQ**	NON	0	0	727 096	-1 933	0	725 163	375
		160186	**Broadway, de 8e Avenue à 6e Avenue - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	400 502	-45 579	0	354 923	203
	Total LaSalle				**1 467 983**	**290 050**	**2 129 636**	**149 216**	**0**	**4 036 885**	**2 663**
	L'Île-Bizard - Ste-Geneviève	131615	**Sect des Ave -Ph 2- 1 à 5 ave, Ch Bord-du-lac, de 0 à 0 - Const AQ S 252311**	NON	92 771	4 847	4 074	24 758	0	126 450	0
		131617	**Sect des Ave - Ph 2- 1 à 5e Ave & Ch Bord-du-Lac - sp AQ - DGSRE S.252311**	NON	15 609	916	103	0	0	16 628	2 720
		160284	**Cherrier, de du Pont à Charron - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	238 438	-20 850	0	217 588	226
	Total L'Île-Bizard - Ste-Geneviève				**108 381**	**5 763**	**242 615**	**3 908**	**0**	**360 666**	**2 946**
	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	139207	**Sherbrooke, de Saint-Germain à Charlemagne - reconst AQ_AO-215202**	NON	373 473	46 306	-6 823	40 202	0	453 158	0
		139210	**Sherbrooke, de Saint-Germain à Charlemagne - serv prof AQ_AO-215202**	NON	11 903	7 534	2 169	259	0	21 864	0
		142851	**De La Salle, de Hochelaga à Pierre-de-Coubertin - serv prof AQ_AO-265401**	NON	1 004	0	0	0	0	1 004	0
		143147	**de De Contrecoeur, de Dubuisson à Notre-Dame - reconst AQ**	NON	4 677	34 884	-34 884	0	0	4 677	0
		143148	**de De Contrecoeur, de Dubuisson à Notre-Dame - serv prof AQ/AO-267801**	NON	4 000	0	91	206	0	4 297	0
		143246	**Sainte-Claire, de Liébert à Saint-Emile - serv prof AQ/AO-267801**	NON	3 030	0	23	52	0	3 104	0
		143249	**Sainte-Claire, de Lapointe à Saint-Donat - reconst AQ**	NON	0	18 098	-11 301	0	0	6 796	42
		143250	**Sainte-Claire, de Lapointe à Saint-Donat - serv prof AQ/AO-267801**	NON	2 701	0	23	52	0	2 775	0
		145358	**Bossuet, de De Jumonville à Turenne - réhab AQ AO-10072**	NON	24 147	0	0	0	0	24 147	0
		145359	**De Cadillac, de De Jumonville à Turenne - réhab AQ AO-10072**	NON	10 236	0	0	0	0	10 236	0
		145360	**De Jumonville, de Bossuet à De Cadillac - réhab AQ AO-10072**	NON	56 352	0	0	0	0	56 352	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Mercier - Hochelaga-Maisonneuve**	145362	**145364seille, de Lacodaire à Carignan - réhab AQ AO-10072**	NON	53 522	0	0	0	0	53 522	0
		145371	**Sherbooke, de Nicolet à Bourbonnière - serv prof AQ__AO-215202**	NON	2 725	1 694	457	58	0	4 934	0
		147939	**Viau, de Notre-dame à Lafontaine - entrée serv AQ**	NON	62 736	5 439	-6 879	3 716	0	65 012	0
		147940	**Viau, de Notre-Dame à La Fontaine - serv prof AQ**	NON	306	1 173	232	14	0	1 725	0
		148968	**Dubuisson, de Baldwin à Pierre-Tétreault - Reconst AQ**	NON				47 301	-1 333	45 969	84
		148969	**Dubuisson, de Baldwin à Pierre-Tétreault - Serv Prof AQ**	NON	0	0	0	3 727	791	4 518	0
		149002	**Lescarbot, de De Repentigny à Mignault - Réhab AQ /SO 10136**	NON	360 037	0	0	0	0	360 037	340
		149005	**Mignault, de Lescarbot à Léon-Derome - Réhab AQ / SO 10136**	NON	566 647	0	0	0	0	566 647	390
		149006	**Honoré-Beaugrand, de Chénier à Place Chénier - Réhab AQ /SO 10136**	NON	246 749	0	0	0	0	246 749	173
		149007	**Place Chénier, de Chénier à Honoré-Beaugrand - Réhab AQ /SO 10136**	NON	333 692	0	0	0	0	333 692	250
		149008	**Chénier, de Place Chénier à Honoré-Beaugrand - Réhab AQ /SO 10136**	NON	85 553	0	0	0	0	85 553	75
		149426	**Lafontaine, de Saint-Clément à Viau - reconst AQ**	NON	191 033	51 039	-27 903	2 517	0	216 685	90
		149427	**La Fontaine, de Saint-Clément à Viau - serv prof AQ**	NON	440	2 278	216	37	0	2 971	0
		149919	**Adam, de Viau à de Ville-Marie - Reconst AQ**	NON	190 583	38 603	-9 269	10 771	0	230 688	70
		149920	**Adam, de Viau à de Ville-Marie - Serv Prof AQ**	NON	454	2 347	222	38	0	3 061	0
		150823	**Ontario, de Jeanne-d'Arc à De LaSalle - rehab AQ /SO 10136**	NON	442 822	0	0	0	0	442 822	280
		151849	**Préfontaine, de Ontario à de Rouen - serv prof AQ**	NON	6 196	0	0	0	0	6 196	0
		152217	**Préfontaine, de Ontario à de Rouen - reconst AQ_- Soum 314801**	NON	0	0	284 262	8 221	0	292 484	267
		152237	**Mousseau, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst AQ - Serv prof - Soum 314901**	NON	591	0	3 178	3 662	0	7 432	0
		152248	**Préfontaine, de Ontario à de Rouen - reconst AQ - SERV PRO AQ**	NON	0	0	14 699	900	0	15 599	0
		152250	**Bellerive, de Mousseau à Joffre - reconst AQ - serv prof**	NON	394	0	2 160	2 513	0	5 067	0
		152259	**Pierre-Bernard, Bellerive à Notre-Dame - Reconst AQ- Serv prof**	NON	4 333	0	3 838	4 046	-320	11 896	0
		152773	**Chambly de Ontario à Rouen - entrée de plomb (PRR)- 2014-006**	NON	366 360	0	0	0	0	366 360	1
		153602	**Darling, de Sherbrooke à Darling - réhab AQ**	NON	75 721	0	0	0	0	75 721	100
		154724	**Mercier, de Pierre de Coubertin à Sainte-Claire - entrée de plomb- AQ**	NON	49 793	0	0	0	0	49 793	1
		154725	**Joffre, de Hochelaga à Pierre de Coubertin - entrée de plomb - AQ**	NON	89 733	0	0	0	0	89 733	1
		154726	**Rue Pierre-Tétreault, de Forbin-Janson à de Grosbois - entrée de plomb - AQ**	NON	37 512	0	0	0	0	37 512	1
		155921	**Desmarteau, de Bellerive à Notre-Dame - reconst AQ**	NON	0	0	2 336	115 374	0	117 710	163
		155922	**Notre-Dame, de Bossuet à Cadillac - reconst AQ - Soum 285701**	NON	0	0	187 827	415	0	188 241	71
		156055	**Souligny, de Desmarteau à Paul-Pau - reconst AQ_Soum 316301**	NON				78 664	10 631	89 295	
		156608	**Souligny, de Desmarteau à Paul-Pau - serv prof AQ reconst AQ**	NON	0	4 664	0	1 697	1 658	8 018	0
		156613	**Sherbrooke, de limite ouest arrondissement à Saint-Germain - Reconst AQ-SP**	NON				8 079	913	8 992	490
		156620	**Desmarteau, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst AQ - serv prof AQ**	NON				765	2 166	2 931	0
		156909	**Notre-Dame, de Bossuet à Cadillac - reconst AQ - serv prof - Soum 285701**	NON	0	0	17 583	-1 107	0	16 476	0
		158047	**H.-Beaugrand,Pierre-DeCoubertin à Ste-Claire-Entrée Serv AQ - Soum 2015-008**	NON	0	46 719	0	0	0	46 719	0
		158048	**Toulouse, de Bossuet à Du Quesne - Entrées Services AQ - Soum 2015-008**	NON	0	12 703	0	0	0	12 703	0
		158049	**Pierre-Bernard, de Sherbrooke à De grobois - Entrées Serv. AQ-Soum 2015-008**	NON	0	76 956	0	0	0	76 956	0
		158050	**Dubuisson, de Saint-Donat à Baldwin - Entrées Services AQ - Soum 2015-008**	NON	0	42 730	0	0	0	42 730	0
		160044	**de Rouen, de Moreau à Saint-Germain - Rehab AQ**	NON	0	0	289 258	762	0	290 020	198
		160051	**Davidson, de Hochelaga à Sherbrooke - Rehab AQ**	NON				519 688	-2 163	517 525	
		160615	**de Rouen, de Moreau à Saint-Germain - Rehab AQ - serv prof AQ**	NON	0	0	14 242	869	0	15 111	0
		161123	**Mercier, de Bellerive à Notre-Dame - reconst AQ**	NON				10 390	1 286	11 676	164
		161129	**Sicard, de Sainte-Catherine à Adam - Reconst AQ**	NON				9 839	0	9 839	
		162220	**Notre-Dame, de Honoré-Beaugrand à Saint-Donat - Ent Serv AQ_- Soum 281401**	NON	0	0	28 979	8 238	0	37 218	0
		162446	**Lacordaire, de Chauveau à Sherbrooke - reconst AQ - serv prof**	NON				4 318	0	4 318	
		162449	**Dubuisson, de Meese à De Contrecoeur - ent serv AQ - Soum 2016-013**	NON	0	0	18 495	-8 050	0	10 445	0
		162454	**de Toulouse, de Dickson à Bossuet - ent serv AQ - Soum 2016-013**	NON	0	0	8 845	1 600	0	10 445	0
		163864	**Desjardins, de de Rouen à Hochelaga - réhab AQ**	NON				338 060	-2 726	335 334	292
		163865	**De Boucherville, de Notre-Dame à Port de Montréal - réhab AQ**	NON				188 977	-6 325	182 653	
		163866	**Létourneux, de Hochelaga à Pierre-De-Coubertin - réhab AQ**	NON				530 187	8 283	538 470	292
		163874	**Haig, de Hochelaga à Sherbrooke - reconst AQ_Soum 2017-016**	NON				945 105	115 433	1 060 538	
		163875	**Haig, de Pierre-De Coubertin à Sherbrooke - reconst AQ**	NON				77 154	25 132	102 285	910
		165707	**Rameau, de Liébert à Dyonnet - réhab AQ**	NON				340 684	-6 166	334 518	236
		165711	**Des Ormeaux, de Bellerive à Notre-Dame - réhab AQ**	NON				143 730	0	143 730	128
		165712	**Honoré-Beaugrand, de Sherbrooke à Place Honoré-Beaugrand - réhab AQ**	NON				257 163	10 084	267 246	
Total Mercier - Hochelaga-Maisonneuve					**3 659 456**	**393 165**	**782 075**	**3 700 893**	**157 345**	**8 692 935**	**5 108**
Montréal-Nord		144300	**Belleville, de Monselet à Gouin - reconst AQ**	NON	14 958	118 768	-69 126	-34 290	0	30 310	0
		144301	**Belleville, de Monselet à Gouin - serv prof AQ**	NON	8 992	0	0	0	0	8 992	0
		149923	**Villeneuve, de Boulevard Rolland à Boulevard Langelier - Réhab AQ/SO10136**	NON	318 175	0	0	0	0	318 175	400
		149924	**Boulevard Langelier, de Pierre à Villeneuve - Réhab AQ/ SO10136**	NON	244 524	0	0	0	0	244 524	333
		149932	**Salk, de Henri-Bourassa à de la Gare - Réhab AQ /SO 10136**	NON	178 612	0	0	0	0	178 612	496
		149933	**Ethier, de Henri-Bourassa à Léger - réhab AQ/ SO10136**	NON	76 454	0	0	0	0	76 454	100
		149934	**Henri-Bourassa, de Drapeau à Ethier - réhab AQ /SO10136**	NON	66 044	0	0	0	0	66 044	71

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Montréal-Nord**	153045	**De Rome , de Sabrevois à Fleury - serv prof AQ_Soum. 960**	NON	1 549	6 515	24 020	-7 572	0	24 512	0
		153047	**Belleville de Industriel à Fleury - serv prof AQ_Soum. 960**	NON	8 298	12 785	45 093	-12 227	0	53 949	0
		156040	**London, de Gouin à Henri-Bourassa - reconst AQ_- Soum 961/6**	NON	0	11 185	391 047	5 182	18 766	426 180	291
		156041	**Oscar, de Henri-Bourassa à Prieur - reconst AQ**	NON	0	4 741	13 526	0	0	18 268	389
		156171	**Gouin, de Lacordaire à Veuillot - Entrées services AQ_- Soum 255301**	NON	0	0	44 811	0	457	45 268	0
		156173	**Gouin, de Lacordaire à Veuillot-Entrées Services AQ-serv prof Soum 255301**	NON	0	0	1 287	44	0	1 331	0
		157152	**London, de Gouin à Henri-Bourassa - reconst AQ - serv prof - Soum 961/6**	NON	0	8 919	73 342	-26 829	0	55 431	0
		157153	**Oscar, de Henri-Bourassa à Prieur - reconst AQ - serv prof**	NON	0	0	10 135	1 708	0	11 843	0
		157508	**Martial, de Des Laurentides à Pie-IX - Ent Serv AQ AO-934**	NON	0	17 715	-2 100	4 120	1 984	21 718	0
		157510	**de Cobourg, de de Mont-Joli à Sabrevois - Ent Serv AQ AO-934**	NON	0	39 801	-2 100	5 493	-916	42 279	0
		157511	**Saint-Vital, de Prieur à Monselet - Ent Serv AQ AO-934**	NON	0	3 082	-2 100	1 373	153	2 509	0
		157584	**Henri-Bourassa, de Belleville à de Cobourg - reconst AQ - Serv**	NON				38 564	0	38 564	
		160001	**Léger, de Salk à Lanthier - réhab AQ**	NON				252 390	23 233	275 623	257
		160040	**L'Archevêque, de d'Amos à de Charleroi - Ent Serv AQ**	NON	0	53 024	-25 761	0	0	27 263	0
		162257	**de Rome, de Martial à Monselet - Ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	13 039	0	0	13 039	0
		162259	**de Rome, de Monselet à Prieur - Ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	19 552	0	0	19 552	0
		162261	**Bruxelles, de Monselet à Prieur - Ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	504	0	0	504	0
		162263	**Des Récollets, de Fleury à Prieur - Ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	3 727	0	0	3 727	0
		162265	**Brunet, de Gouin à de Séville - ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	20 845	0	0	20 845	0
		162267	**Brunet, de Léger à Perras- ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	3 276	0	0	3 276	0
		162269	**Pelletier, d'Amos à de Charleroi- Ent Serv AQ_- Soum 979/9**	NON	0	0	8 673	0	0	8 673	0
		162271	**Pelletier, de Charleroi à de Castille - Ent Serv AQ_- Soum 979/9**	NON	0	0	4 143	0	0	4 143	0
		162273	**Arthur-Chevrier, de Rolland à Désy - Ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	504	0	0	504	0
		162456	**Hénault, de d'Amiens à Forest - réhab AQ**	NON				172 704	-298	172 407	236
		164169	**Forest, d'Armand-Lavergne à Sainte-Gertrude - Ent Serv AQ - Soum 977/7**	NON				3 226	0	3 226	0
		164170	**Gouin, de Laurentides à Audoin - Ent Serv AQ - Soum 977 / 7**	NON				7 169	0	7 169	0
		164171	**Gouin, de Salk à Lacordaire - ent serv AQ - Soum 977 / 7**	NON				7 994	0	7 994	0
		165844	**Henri-Bourassa, de Saint-Michel à Audoin - rehab AQ**	NON				145 618	6 292	151 909	194
		166707	**Langelier, de de Dijon à Marie-Victorin - réhab AQ**	NON				125 565	7 106	132 671	138
	Total Montréal-Nord				**917 606**	**276 534**	**576 338**	**690 233**	**56 775**	**2 517 486**	**2 905**
	Outremont	139401	**De l'Épée, de Laurier à St-Joseph - reconst AQ_- Soum 284401**	NON				271 327	1 765	273 092	130
		139402	**De L'Épée, de Laurier à St-Joseph, serv prof AQ_Soum 284401**	NON	0	0	0	10 487	4 233	14 720	0
		139406	**Laurier, de Durocher à Hutchison - serv prof AQ**	NON	0	0	2 637	809	0	3 446	0
		139949	**Saint-Joseph, de Côte-Sainte-Catherine à De l'Épée - reconst AQ_Soum 284401**	NON				97 723	22 551	120 274	
		139951	**Saint-Joseph, de Côte-Sainte-Catherine à De L'Épée-serv prof AQ Soum 284401**	NON	0	0	0	5 391	2 505	7 896	0
		144508	**Mont-Royal, de Maplewood à Mont-Royal - reconst AQ soum 284501**	NON				113 540	0	113 540	
		144510	**Mont-Royal, de Maplewood à Mont-Royal - serv prof AQ**	NON	0	0	0	5 921	0	5 921	0
		144513	**Côte du Vésinet, de Côte du Vésinet à McCulloch - reconst AQ - AO284601**	NON	164 313	0	0	0	0	164 313	57
		144514	**Côte du Vésinet, de Côte du Vésinet à McCulloch - serv prof AQ - AO284601**	NON	0	8 964	6	0	0	8 971	0
		145259	**Pratt, de Ducharme à Bates - reconst AQ - Soum TP01/01-15**	NON	0	291 277	-79 683	-11 334	0	200 260	140
		145260	**Pratt, de Ducharme à Bates - serv prof AQ**	NON	12 352	9 978	28 616	303	0	51 248	0
		145965	**McCulloch, de Mont-Royal à Maplewood - reconst AQ - Soum TP01/01-15**	NON	0	626 719	-78 950	-16 916	0	530 853	168
		149652	**McCulloch, de Mont-Royal à Maplewood - serv prof AQ**	NON	26 147	32 813	13 470	1 459	0	73 889	0
		161833	**Van Horne, de Pratt à Hartland - serv prof AQ**	NON	0	0	139	0	0	139	0
		161835	**Van Horne, de Antonine-Maillet à Rockland - serv prof AQ**	NON	0	0	56	0	0	56	0
	Total Outremont				**202 812**	**969 752**	**-113 710**	**478 710**	**31 054**	**1 568 618**	**495**
	Pierrefonds - Roxboro	125208	**2e Avenue nord,de Gouin à la 4e Rue - serv prof AQ**	NON				2 328	0	2 328	
		139158	**11e, de 15e Avenue à la 13e Avenue - reconst AQ_ST-14-08**	NON	79 226	8 831	109	0	0	88 166	0
		139164	**Langevin, de Gouin à Richer - reconst AQ ST-14-04**	NON	47 662	0	0	0	0	47 662	1
		139165	**Allard, de Gouin à Richer - reconst AQ**	NON	46 913	0	0	0	0	46 913	0
		139171	**11e Rue, de 15e Avenue à 15e Avenue - reconst AQ_ST-14-08**	NON	71 359	8 384	103	0	0	79 846	0
		139173	**14e Avenue, de la 13e Rue à la 11e Rue - reconst AQ_ST-14-08**	NON	26 469	2 597	32	0	0	29 099	0
		139199	**Woodland, de Chestnut à Pavillon - reconst AQ ST-14-06**	NON	258 943	0	0	0	0	258 943	0
		139208	**11e Rue, de la 13e Avenue à la 11e Avenue - reconst AQ_ST-14-08**	NON	70 505	8 384	103	0	0	78 992	0
		139238	**13e Avenue, de la 14e Rue à la 9e Rue - reconst AQ_ST-14-08**	NON	116 681	13 714	169	0	0	130 564	0
		140158	**Bergeron, de Lalande à Lalande - reconst AQ**	NON	134 557	14 017	0	0	0	148 573	251
		145986	**Bergeron, de Lalande à Lalande - serv prof AQ**	NON	2 563	4 200	238	0	0	7 001	0
		145989	**11e Rue, de 15e Avenue à 15e Avenue - serv prof AQ**	NON	4 155	0	249	0	0	4 404	0
		145991	**14e Avenue, de la 13e Rue à la 11e Rue - serv prof AQ**	NON	2 541	0	152	0	0	2 693	0
		146256	**15e Avenue, de la 13e Rue à la 10e Rue - reconst AQ_ST-14-08**	NON	303 232	8 384	103	0	0	311 720	211
		146258	**15e Avenue, de la 13e Rue à la 10e Rue - serv prof AQ**	NON	4 659	0	279	0	0	4 939	0
		146263	**3e Avenue nord, de Gouin à la 4e Rue - serv prof AQ**	NON				2 183	0	2 183	0
		152186	**Allard, de Gouin à Richer - serv.prof AQ**	NON	9 928	0	0	0	0	9 928	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Pierrefonds - Roxboro**	152187	**Langevin, de Gouin à Richer - serv.prof AQ**	NON	9 676	0	0	0	0	9 676	0
		152190	**11e Rue, de 15e Avenue à la 13e Avenue - serv.prof AQ**	NON	10 831	0	353	0	0	11 183	0
		152401	**Woodland, de Chestnut à Pavillon - serv prof AQ**	NON	12 182	0	0	0	0	12 182	0
		152402	**13e Avenue, de 14e Rue à 9e Rue - serv prof AQ**	NON	12 769	0	520	0	0	13 289	0
		152473	**Chestnut, de limite est à Richer - Reconst AQ ST-14-06**	NON	595 277	0	0	0	0	595 277	429
		152474	**Chestnut, de limite est à Richer - serv prof AQ**	NON	11 229	0	0	0	0	11 229	0
		152475	**Brunet, de Gouin à Chestnut - reconst AQ_ST-14-06**	NON	146 267	0	0	0	0	146 267	105
		152476	**Brunet, de Gouin à Chestnut - serv prof AQ**	NON	5 921	0	0	0	0	5 921	0
		152766	**11e Rue, de 13e Avenue à 11e Avenue - serv prof AQ**	NON	3 933	0	236	0	0	4 169	0
		153992	**Lorraine, de Balmoral à Dalhousie - reconst AQ ST-14-20**	NON	197 989	0	0	0	0	197 989	180
		153993	**Varennes, de De Versailles à Dalhousie - reconst AQ_AO-ST1421**	NON	269 686	0	0	0	0	269 686	238
		153994	**Lorraine, de Balmoral à Dalhousie - serv prof AQ**	NON	11 273	508	345	0	0	12 127	0
		153995	**Varennes, de De Versailles à Dalhousie - serv prof AQ_ST1421**	NON	6 102	700	-40	0	0	6 762	0
		155959	**Perreault, de Dupuis à Pascal - reconst AQ_Soum ST-17-04**	NON				239 962	-11 792	228 170	319
		155960	**Perreault, de Dupuis à Pascal - serv prof AQ**	NON				18 834	-3 863	14 971	0
		155963	**Pascal, de Acres à Perreault - reconst AQ_Soum ST-17-04**	NON				138 403	-6 852	131 551	184
		155964	**Pascal, de Acres à Perreault - serv prof AQ**	NON				10 986	-2 228	8 758	0
		155981	**3e Rue, de 2e Avenue Nord à 1re Avenue Nord - serv prof AQ**	NON				655	0	655	0
		155986	**4e Avenue, de Gouin à 4e Rue - serv prof AQ**	NON				1 819	0	1 819	0
		155992	**Maher, de limite ouest à Saint-Charles - reconst AQ - ST-15-04**	NON	0	555 173	15 360	3 234	0	573 767	472
		155993	**Maher, de limite ouest à Boulevard Saint-Charles - serv prof AQ**	NON	0	3 365	0	0	0	3 365	0
		155995	**Valley, de Monteray à Vincent - reconst AQ - ST-15-04**	NON	0	272 773	7 547	1 589	0	281 909	232
		155996	**Valley, de Monteray à Vincent - serv prof AQ**	NON	0	3 365	0	0	0	3 365	0
		155999	**Monteray, de Maher à Omega - reconst AQ - ST-15-04**	NON	0	158 704	4 391	925	0	164 020	135
		156001	**Vincent, de Omega à Maher - reconst AQ - ST-15-04**	NON	0	174 166	4 819	1 015	0	179 999	148
		156003	**Arnold, de Apple Blossom à Maher - reconst AQ - ST-15-04**	NON	0	137 699	3 810	802	0	142 311	117
		156005	**Apple Blossom, de Maher à Arnold - reconst AQ - ST-15-04**	NON	0	610 311	16 885	3 555	0	630 751	519
		156006	**Apple Blossom, de Maher à Arnold - serv prof AQ**	NON	0	3 365	0	0	0	3 365	0
		156007	**13e Rue, de 16e Avenue à 13e Avenue - reconst AQ - Soum ST-15-05**	NON	0	305 943	12 308	-86	0	318 166	385
		156009	**16e Avenue, de 13e Rue à 10e Rue - reconst AQ - Soum ST-15-05**	NON	0	179 529	7 223	-50	0	186 701	226
		156011	**10e Rue, de 17e Avenue à 13e Avenue - reconst AQ_- Soum ST-15-05**	NON	0	446 167	17 950	-125	0	463 992	562
		156013	**Du Bosquet, de Acres à Oakwood - reconst AQ - ST-15-09**	NON	0	678 745	14 562	8 941	0	702 248	598
		156014	**Du Bosquet, de Acres à Oakwood - serv prof AQ**	NON	0	6 556	0	0	0	6 556	0
		156015	**Thorndale, de Acres à Oakwood - reconst AQ - ST-15-09**	NON	0	218 912	4 696	2 884	0	226 492	193
		156016	**Thorndale, de Acres à Oakwood - serv prof AQ**	NON	0	3 278	0	0	0	3 278	0
		156019	**Hamel, de Perreault à Sainte-Croix - reconst AQ_Soum ST-17-04**	NON				157 939	-4 091	153 848	215
		156020	**Hamel, de Perreault à Sainte-Croix -_serv prof AQ**	NON				13 088	-2 604	10 485	0
		156021	**Boileau, de Dupuis à Pascal - reconst AQ_Soum ST-17-04**	NON				220 110	-363	219 747	307
		156022	**Boileau, de Dupuis à Pascal - serv prof AQ**	NON				18 235	-3 718	14 517	0
		156039	**3e Rue, de 2e Avenue nord à 1re Avenue nord - serv prof EG SAN**	NON				655	0	655	0
		156044	**4e Avenue, de Gouin à la 4e Rue - serv prof ÉG SAN**	NON				1 819	0	1 819	0
		156835	**5e Avenue, de 8e Rue à 7e Rue - réhab AQ - ST-15-07**	NON	0	58 299	0	0	0	58 299	89
		156836	**8e Rue, de Prince-Edward à 5e Avenue - réhab AQ - ST-15-07**	NON	0	34 008	0	0	0	34 008	56
		157176	**Edgewood, de limite ouest à de Versailles - réhab AQ - ST-15-07**	NON	0	19 433	0	0	0	19 433	34
		157258	**18e Avenue, de 18e Avenue(près #32)à 17e Avenue - reconst AQ_Soum ST-15-05**	NON	0	77 336	3 111	-22	0	80 425	97
		157996	**Sherwood, de De Versailles à Berry - serv prof AQ**	NON	0	6 299	13 762	3 875	0	23 936	0
		158459	**Hortie, de Laurin à Gouin - serv prof AQ - Soum ST-16-05**	NON	0	4 920	15 763	592	0	21 274	0
		158461	**Laurin, de Hortie à Gouin - serv prof AQ**	NON	0	4 920	18 924	707	0	24 550	0
		159228	**Olympia, de Cul-de-sac à Gouin - serv prof AQ**	NON	0	4 920	18 573	694	0	24 186	0
		159229	**Olympia, de Olympia (près #4929) à d' Orléans - serv prof AQ**	NON	0	0	3 005	110	0	3 115	0
		159230	**11e Avenue, de 14e Rue à 8e Rue - serv prof AQ**	NON	0	9 449	16 535	281	0	26 265	0
		159231	**10e Avenue, de 14e Rue à 11e Rue - serv prof AQ**	NON	0	3 150	5 820	99	0	9 069	0
		159232	**Dalhousie, de Sherwood à Lombardy - serv prof AQ**	NON	0	5 497	11 470	3 369	0	20 336	0
		159233	**Alma, de De Lorraine à Lombardy - serv prof AQ**	NON	0	3 436	6 487	1 915	0	11 838	0
		159234	**Balmoral, de Varennes à Lombardy - serv prof AQ**	NON	0	4 810	10 648	3 121	0	18 579	0
		159242	**Dupuis, de Acres à Sainte-Croix - serv prof AQ**	NON				17 248	-3 512	13 736	0
		159243	**Côté, de Cul-de-sac à Sainte-Croix - serv prof AQ**	NON				4 788	-844	3 944	0
		159244	**Gouin, de Coursol à des Cageux - serv prof AQ**	NON	0	3 690	0	0	0	3 690	0
		159245	**Gouin, de des Cageux à De Gaulle - serv prof AQ**	NON	0	5 166	0	0	0	5 166	0
		159246	**Gouin, de Geneviève à Gouin (près #17140) - serv prof AQ**	NON	0	5 904	0	0	0	5 904	0
		159248	**Dupuis, de Acres à Sainte-Croix - reconst AQ_Soum ST-17-04**	NON				218 171	-10 563	207 608	290
		159250	**Côté, du Cul-de-sac à Sainte-Croix - reconst AQ__Soum ST-17-04**	NON				56 432	-2 672	53 760	75
		161841	**Gouin, du Chemin de la Rive-Boisée à Marceau - serv prof AQ**	NON	0	0	6 138	1 220	0	7 358	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Pierrefonds - Roxboro**	161842	**Émile, de Roméo à Marceau - serv prof AQ**	NON	0	0	1 311	261	0	1 572	0
		161843	**Raymond, de David à Simone - serv prof AQ**	NON	0	0	2 094	417	0	2 511	0
		161844	**Raymond, de boul. Gouin à Léo - serv prof AQ**	NON	0	0	3 775	751	0	4 526	0
		161845	**Roméo, de des Maçons à Léo - serv prof AQ**	NON	0	0	3 775	751	0	4 526	0
		161846	**David, de 13740 David à Marceau - serv prof AQ**	NON	0	0	3 933	782	0	4 715	0
		161847	**Simone, de David à Raymond - serv prof AQ**	NON	0	0	1 780	353	0	2 133	0
		161848	**André, de Marceau à Raymond - serv prof AQ**	NON	0	0	2 205	438	0	2 643	0
		161849	**Albert, de David à Raymond - serv prof AQ**	NON	0	0	2 622	522	0	3 144	0
		161850	**Marceau, de Émile à du Parc - serv prof AQ**	NON	0	0	11 566	2 297	0	13 863	0
		161851	**Marceau, de du Parc à Huntington - serv prof AQ**	NON	0	0	8 816	1 645	0	10 461	0
		161982	**Marceau, de Gouin à Émile - serv prof AQ**	NON	0	0	1 311	368	0	1 679	0
		164076	**William, de London à Desjardins - serv prof AQ**	NON	0	0	5 426	0	0	5 426	0
		164078	**Aquila, de Louis-XV à Elizabeth - serv prof AQ**	NON	0	0	3 712	0	0	3 712	0
		164087	**Elizabeth, de Cadillac à de Versailles -serv prof AQ**	NON	0	0	5 140	0	0	5 140	0
		164089	**12e Avenue, de la 11e Rue à la 9e Rue - serv prof AQ**	NON				586	0	586	0
		164091	**Maurice, de Cedar à King - serv prof AQ**	NON				1 783	0	1 783	
		164436	**James, de Cedar à King - serv prof AQ**	NON				1 621	0	1 621	
		164437	**Gouin, de Robitaille à Alexander - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				65 741	20 559	86 301	
		165011	**Lyons, de King à Juneau - reconst AQ_- Soum ST-17-05**	NON				226 789	0	226 789	222
		165012	**Lyons, de King à Juneau - serv prof AQ**	NON	0	0	5 706	14 420	-4 589	15 537	0
		165212	**5e Avenue de Gouin au #35, 5e Avenue - serv prof ÉG SA**	NON				879	0	879	0
		165214	**5e Avenue du #35, 5e Avenue au #16 , 5e Avenue - serv prof ÉG SA**	NON				1 416	0	1 416	0
		165226	**Rolland, de Maurice à Labelle - serv prof AQ**	NON				1 215	0	1 215	
		165229	**Pine, de Maurice à Rideau - serv prof AQ**	NON				1 053	0	1 053	
		165231	**Royal, de Maurice à Rideau - serv prof AQ**	NON				1 215	0	1 215	
		165233	**Rideau, de Rolland à Simard - serv prof AQ**	NON				1 215	0	1 215	
		165246	**Grey, de Racine à Delray - serv prof AQ**	NON				1 864	0	1 864	
		165250	**Delray, de Fox à Belleville - serv prof AQ**	NON				1 459	0	1 459	
		165690	**Racine, de Fox à Belleville - serv prof AQ**	NON				1 864	0	1 864	
		165691	**Belleville, du Pierrefonds au Gouin - serv prof AQ**	NON				2 917	0	2 917	
		166229	**3e Avenue, de Centre-Commercial à la 2e Rue - serv prof AQ**	NON				2 002	0	2 002	0
		166292	**3e Avenue, de Centre-Commercial à la 2e Rue - serv prof ÉG san**	NON				2 002	0	2 002	0
		166295	**12e Avenue, de la 11e Rue à la 9e Rue - serv prof ÉG**	NON				586	0	586	0
		166356	**5e Avenue, de Gouin à #35 5e Avenue - serv prof AQ**	NON				879	0	879	0
		166357	**5e Avenue, de #35, 5e Avenue à #16 , 5e Avenue - serv prof AQ**	NON				1 416	0	1 416	0
		166745	**Bélair, de #10438 Bélair à Bellevue - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				18 429	12 083	30 512	
		166746	**Bellevue, de Belvédère à Bélair - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				222 140	69 667	291 807	
		166748	**Belvédère, de Bellevue à #10444 Belvédère - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				49 036	15 329	64 365	
		166752	**Belmont, de Belvédère à Belvédère - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				90 094	28 164	118 258	
		166754	**Godard, de #4625 Godard à Bonny - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				66 848	20 897	87 746	
		166755	**Bonny, de Alexander à #4966 Bonny - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				59 558	18 618	78 177	
Total Pierrefonds - Roxboro					**2 472 528**	**4 079 007**	**305 909**	**2 009 909**	**127 627**	**8 994 980**	**6 890**
Plateau Mont-Royal		129902	**Saint-Urbain, de Rachel à Marie-Anne - const AQ**	NON	18 365	72 821	-43 533	-14 720	0	32 931	27
		129903	**Saint-Urbain, de Rachel à Marie-Anne - serv prof AQ**	NON	8 106	3 809	34 374	1 084	0	47 373	0
		132872	**Saint-Joseph, de Saint-Denis à Saint-Hubert - reconst AQ**	NON	0	922 181	-104 375	0	0	817 807	691
		132873	**Saint-Joseph, de Saint-Denis à Saint-Hubert - serv prof AQ**	NON	1 419	667	8 583	190	0	10 858	0
		138111	**Papineau, de Sherbrooke à Gauthier - reconst AQ - AO 262002**	NON	0	601 633	27 180	2 693	0	631 507	520
		138921	**Papineau, de Sherbrooke à Gauthier - serv prof AQ**	NON	7 694	3 446	5 578	450	0	17 168	0
		141036	**Saint-Viateur, de Gaspé à Henri-Julien - construction AQ - AQ 265202**	NON	0	138 756	52 069	49 193	0	240 018	150
		141037	**Saint-Viateur, de Gaspé à Henri-Julien - serv prof AQ - AO 265202**	NON	0	0	29 431	340	0	29 772	0
		143263	**Masson, de Papineau à Chabot - serv prof AQ**	NON	0	0	57 724	3 003	-386	60 341	0
		143278	**Berri, de Saint-Joseph à Bibeau - reconst AQ_Soum 266601**	NON				329 329	-85 286	244 043	210
		143279	**Berri, de Saint-Joseph à Bibaud - serv prof AQ**	NON	0	0	0	8 107	8	8 115	0
		143866	**Parthenais, de Rachel à Marie-Anne - serv prof AQ**	NON	0	0	33	1 076	994	2 103	0
		143871	**Rachel, de De Bullion à Saint-André - Rehab AQ AO-10072**	NON	633 731	0	0	0	0	633 731	0
		143877	**De Mentana, de Roy à Duluth - serv prof AQ**	NON	0	0	109	0	0	109	0
		143889	**Resther, de Laurier à Bibaud - Rehab AQ/SO10072**	NON	4 309	0	0	0	0	4 309	17
		144493	**Resther, de Bibeau à Boucher - Reconst AQ**	NON	24 620	11 344	81 773	366	0	118 103	18
		144494	**Resther, de Bibeau à Boucher - Serv prof AQ**	NON	29 138	10 809	13 392	3 076	0	56 415	0
		145609	**Coloniale, de Roy à Napoléon - reconst AQ__Soum 266601**	NON				345 418	-23 957	321 460	180
		145610	**Coloniale, de Roy à Napoléon - serv prof AQ**	NON	0	0	3 432	6 984	8	10 424	0
		146557	**Des Érables, de Sherbrooke à Rachel - serv prof AQ**	NON	0	0	5 697	1 076	994	7 767	0
		146564	**Laurier, de Hutchison à Du Parc - serv prof AQ**	NON	0	0	457	0	0	457	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Plateau Mont-Royal**	147075	**Saint-André, de Cherrier à Mont-Royal - Reconst AQ**	NON	0	0	426	11 392	5 638	17 456	1 215
		147079	**Rachel, de Du Parc Lafontaine à Papineau - Rehab AQ /SO 10136**	NON	1 114 900	0	0	0	0	1 114 900	731
		147291	**Laurier, de Henri-Julien à Saint-Denis - Reconst AQ - Soum DDTTP54-15-02**	NON	0	96 909	6 791	23 429	-23 429	103 701	164
		147293	**Laurier, de Henri-Julien à Saint-Denis - serv prof AQ_- soum DDTTP 54-15-12**	NON	0	29 493	971	4 345	0	34 809	0
		150717	**Fullum, de Rachel à Marie-Anne - Réhab AQ / AO10136**	NON	0	0	332 624	0	0	332 624	259
		151287	**Jeanne-Mance, de Mont-Royal à Villeneuve - Serv Prof AQ**	NON	26 883	0	1 790	0	0	28 673	0
		151496	**Clark, de Saint-Joseph à Laurier - Reconst AQ**	NON	0	453 117	-95 961	95 961	-95 961	357 156	121
		151497	**Clark, de Saint-Joseph à Laurier - serv prof AQ**	NON	0	53 270	-22 594	27 525	-22 594	35 607	0
		155285	**De Lanaudière, de Rachel à Marie-Anne - serv prof AQ**	NON				789	0	789	0
		155291	**Papineau, de Gauthier à Marie-Anne - serv prof AQ**	NON				1 244	0	1 244	0
		155333	**Laval, de Sherbrooke à Carré Saint-Louis - réhab AQ Soum 10164**	NON	0	491 402	2 397	12 003	0	505 802	239
		155388	**Berri, de Roy à Duluth - serv prof AQ**	NON				15 388	668	16 056	0
		155709	**Prince-Arthur, de University à Hutchison - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	549 454	-56 184	0	493 270	340
		160626	**Clark, de Saint-Viateur à Bernard - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	569 281	-65 598	0	503 684	272
		160630	**Rachel, de Parthenais à Chapleau - rehab ÉG unit_Soum 321701**	NON				175 298	185	175 483	300
		161813	**Rachel, de des Érables à Parthenais - Reconst AQ**	NON				9 487	994	10 480	210
		162840	**Chapleau, de Sherbrooke à Rachel - réhab ÉG unit_Soum 321701**	NON				121 587	161	121 748	225
		162842	**Dorion, de Sherbrooke à Gauthier - reconst AQ__Soum DDTTP54-17-06**	NON				1 004 292	-145 373	858 918	
		162843	**Dorion, de Sherbrooke à Gauthier - serv prof AQ**	NON				86 883	-17 999	68 884	0
		162847	**Rachel, de Christophe-Colomb à De la Roche - reconst AQ**	NON				789	0	789	50
		164013	**Napoléon, de Saint-Christophe à de Mentana - reconst AQ**	NON				11 771	0	11 771	120
		165175	**Bercy, de Sherbrooke Est à Rachel Est - réhab ÉG unit_Soum 321701**	NON				1 124	201	1 325	185
		165176	**Rachel, de Parthenais à Montgomery - reconst AQ**	NON				58 690	0	58 690	0
		166033	**Rachel, de Parthenais à Hogan - reconst AQ_Soum 321701**	NON				462 257	140 261	602 518	
		166034	**Rachel, de Parthenais à Hogan - reconst AQ**	NON				18 458	5 654	24 111	1 310
		166731	**Saint-Dominique, de Sherbrooke à Prince-Arthur - Reconst AQ**	NON				8 247	-3 062	5 185	
		167021	**Guilbault, de Saint-Laurent à Saint-Dominique - réhab AQ**	NON				173 754	-6	173 748	60
		167023	**Assomption, de Beaubien à Saint-Zotique - réhab AQ**	NON				363 893	20 800	384 693	
	Total Plateau Mont-Royal				**1 869 163**	**2 889 659**	**1 517 104**	**3 304 490**	**-241 491**	**9 338 925**	**7 614**
	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	129859	**64e Avenue, de la 5e Rue à Perras - reconst AQ_RP-ING13-03**	NON	89 257	62 291	35 371	79 703	-79 703	186 919	0
		130341	**64e Avenue, de la 5e Rue à Perras - serv prof AQ - AO13-13055**	NON	13 809	1 966	414	4 636	0	20 825	0
		142839	**58e Avenue, de Maurice-Duplessis à Perras - reconst AQ RP-ING13-03**	NON	723 559	132 351	56 406	197 646	-197 646	912 317	0
		142843	**58e Avenue, de Maurice-Duplessis à Perras - serv prof AQ - AO13-13055**	NON	15 136	2 362	498	9 868	9	27 873	0
		145299	**14e Avenue, de Victoria à Parent - réhab AQ/ SO10136**	NON	307 847	0	0	0	0	307 847	265
		145401	**82e Avenue, de Bellerive à Notre-Dame - réhab AQ /SO10136**	NON	317 755	0	0	0	0	317 755	283
		145402	**82e Avenue, Notre-Dame à Victoria - réhab AQ /SO10136**	NON	154 849	0	0	0	0	154 849	262
		145407	**12e Avenue, de De La Gauchetière à René-Lévesque - réhab AQ/ SO10136**	NON	130 898	0	0	0	0	130 898	170
		149963	**Sainte-Anne, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst. AQ - RP-ING14-02**	NON	168 785	0	36 333	1 827	0	206 945	185
		149964	**Sainte-Anne, de Bellerive à Notre-Dame - Serv Prof AQ - RP ING14-02**	NON	3 329	3 765	57 698	6 952	0	71 744	0
		149970	**Saint-Joseph, de 8e Avenue à Sainte-Anne - Reconst AQ RPING14-02**	NON	0	103 358	0	0	0	103 358	126
		149971	**Saint-Joseph, de 8e Avenue à Sainte-Anne - Serv Prof AQ - RPING14-02**	NON	25 103	2 801	8 234	3 122	3	39 263	0
		153155	**5e Avenue, de Victoria à De La Gauchetière - Ent Serv AQ - RP-ING-14-07**	NON	96 569	926	-926	0	0	96 569	0
		158248	**De la Gauchetière, de Pierre-Lacroix à Poitou - Entrées services AQ**	NON	0	5 853	0	5 554	0	11 406	0
		158249	**Sainte-Catherine, Limite ouest à 2e Avenue - Entrées services AQ**	NON	0	62 708	0	0	0	62 708	0
		158250	**Victoria, Limite ouest à 2e Avenue - Entrées services AQ**	NON	0	6 157	0	0	0	6 157	0
		158251	**Gratton, de 18e Avenue à Forsyth - Entrées services AQ**	NON	0	12 732	0	0	0	12 732	0
		158252	**16e Avenue, de Gratton à Forsyth - Entrées services AQ**	NON	0	5 853	0	0	0	5 853	0
		163011	**André-Ampère,Élie-Beaugrand à Armand-Bombardier-Ent.Serv AQ-Sou RP-ING16-0**	NON	0	0	2 392	838	0	3 230	0
		163013	**De Montigny, de la 43e avenue à la 47e avenue - Ent.Serv.-Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	12 304	4 308	0	16 611	0
		163014	**René-Lévesque, Des Saules à Boul.Tricentenaire - Ent.Serv.-Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	22 215	7 778	0	29 993	0
		163015	**Sainte-Catherine, de 2e avenue à 4e avenue - Ent.Serv.-Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	34 177	11 965	0	46 143	0
		163016	**Des Saules, de René-Lévesque à Ste-Catherine - Ent.Serv.-Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	87 835	30 751	0	118 587	0
		163017	**Forsyth, de 7e avenue à Saint-Jean-Baptiste - Ent.Serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	43 747	15 316	0	59 063	0
		163018	**66e Avenue, de Bellerive à Notre-Dame - Ent.Serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	12 304	4 308	0	16 611	0
		163019	**Bellerive, de 66e Avenue à 67e Avenue - ent.serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	7 177	2 513	0	9 690	0
		163020	**Prince-Arthur, de la limite à la 32e avenue - Ent.Serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	2 734	957	0	3 691	0
		163021	**Victoria, de 28e avenue à 32e avenue - Ent.Serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	19 481	6 820	0	26 301	0
		163022	**16e avenue, de Victoria à De Gauchetiete- Ent.Serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	70 747	24 769	0	95 515	0
		163024	**16e Avenue, de Ontario à Gratton- ent.Serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	26 658	9 333	0	35 991	0
	Total Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles				**2 046 896**	**403 122**	**535 801**	**428 962**	**-277 337**	**3 137 445**	**1 291**
	Rosemont - Petite-Patrie	139101	**Pie-IX, de Beaubien à Bélanger, reconst AQ - Soum 225904**	NON	583 958	59 982	-28 934	18 205	0	633 210	0
		139103	**Pie-IX, de Beaubien à Bélanger, serv prof AQ**	NON	21 449	9 533	10 213	499	0	41 694	0
		139105	**Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne, - reconst AQ_AO-215202**	NON	366 285	52 810	-58 714	1 153	0	361 533	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Rosemont - Petite-Patrie**	139107	**Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne, ServprofAQ__AO-215202**	NON	12 043	8 453	1 811	280	0	22 587	0
		144455	**Fullum, de Masson à Dandurand - Reconst AQ /AO RPPV13-05067-OP**	NON	486 308	0	0	0	0	486 308	238
		144456	**Fullum, de Masson à Dandurand - Serv Prof AQ**	NON	9 486	0	887	0	0	10 372	0
		147224	**13e Avenue, de Laurier à Masson - réhab AQ - Soum 10072**	NON	198 403	0	0	0	0	198 403	175
		147225	**15e Avenue, de Rosemont à Bellechasse - réhab AQ - Soum 10072**	NON	228 296	0	0	0	0	228 296	182
		165865	**Rachel, de Parthenais à Montgomery - reconst AQ**	NON				3 153	0	3 153	0
		165881	**16e Avenue, de Beaubien à Bélanger - reconst AQ__Soum : 10118**	NON				651 916	-396	651 520	839
		165882	**16e Avenue, de Beaubien à Bélanger - serv prof_AQ**	NON				3 957	1 294	5 251	0
	Total Rosemont - Petite-Patrie				**1 906 227**	**130 777**	**-74 738**	**679 162**	**898**	**2 642 327**	**1 434**
	Saint-Laurent	139331	**Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - reconst AQ - Soum 13-006**	NON	46 060	0	0	0	0	46 060	0
		139333	**Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - serv prof AQ - Soum 12-015**	NON	0	0	2 876	0	0	2 876	0
		139339	**Decelles, de Gratton à Leduc - reconst AQ - Soum 13-006**	NON	21 481	0	0	0	0	21 481	0
		146297	**Saint-Germain, de Rochon à Deguire - reconst AQ_Soum 14-026**	NON	464 988	0	0	0	0	464 988	590
		146298	**Saint-Germain, de Rochon à Deguire - serv prof AQ - Soum 13-019_S14033**	NON	3 770	0	0	0	0	3 770	0
		146307	**Barré, de Deguire à Chamberland - reconst AQ_Soum 14-026**	NON	96 891	3 749	0	1 193	0	101 833	70
		146308	**Barré, de Deguire à Chamberland - serv prof AQ-Soum 13-019 S14033**	NON	1 928	0	0	0	0	1 928	0
		146312	**Rochon, de Champigny à Raimbault - reconst AQ_Soum 14-026**	NON	154 167	5 850	0	516	0	160 534	152
		146313	**Rochon, de Champigny à Raimbault - serv prof AQ - Soum 13-019 S14033**	NON	1 928	0	0	0	0	1 928	0
		146319	**Crevier, de Hartenstein à De L'Église - reconst AQ_Soum 14-026**	NON	270 444	0	0	0	0	270 444	525
		146320	**Crevier, de Hartenstein à De L'Église - serv prof AQ - Soum 13-019**	NON	4 097	0	0	24 275	0	28 372	0
		146327	**De La Sorbonne, du Chemin Laval au Chemin Laval - reconst AQ_Soum 14-026**	NON	364 268	28 182	0	1 362	0	393 812	409
		146328	**De La Sorbonne,du Chemin Laval au Chemin Laval-serv prof AQ S13-019 S14033**	NON	2 256	0	0	0	0	2 256	0
		151675	**Boulevard Alexis-Nihon, de Nantel à De L'Église - réhab AQ Soum 10072**	NON	329 456	0	0	0	0	329 456	267
		151678	**Alexis-Nihon, de 381-83 Alexis-Nihon à Jonhson-réhab AQ S.10072**	NON	290 412	0	0	0	0	290 412	374
		151679	**Couvrette, de Muir à Poirier - réhab AQ_Soum 10072**	NON	280 842	0	0	0	0	280 842	383
		151680	**Bertrand, de Decelles à de la Côte-Vertu - réhab AQ_Soum 10072**	NON	128 663	0	0	0	0	128 663	175
		151692	**Keller, de Jean-Bouillet à Achim - réhab AQ_Soum 10072**	NON	300 560	0	0	0	0	300 560	372
		152269	**Cambridge, de Patricia à de Londres - reconst AQ**	NON	0	86 670	0	0	0	86 670	137
		152270	**Cambridge, de Patricia à de Londres - serv prof AQ**	NON	0	3 688	2 697	1 252	0	7 638	0
		152275	**Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - reconst AQ**	NON	0	193 969	-2 986	0	0	190 983	385
		152276	**Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - serv prof AQ**	NON	0	7 412	7 137	454	0	15 004	0
		152281	**Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - reconst AQ**	NON	0	146 021	15 419	0	0	161 440	220
		152282	**Champigny,de Côte-Vertu à Rochon - serv prof AQ**	NON	0	5 369	4 779	435	0	10 583	0
		152288	**Nantel, de Boulevard Alexis-Nihon à du Caven Circle - réhab AQ_Soum 10072**	NON	61 070	0	0	0	0	61 070	94
		152289	**Beaudet, de Beaudet à Alexis-Nihon - réhab AQ_Soum 10072**	NON	64 586	0	0	0	0	64 586	150
		152290	**Stevens, de Boulevard Alexis-Nihon à de Caven Circle - réhab AQ_Soum 10072**	NON	55 870	0	0	0	0	55 870	94
		152459	**De l' Église, de Alexis-Nihon à Gratton - réhab AQ_Soum 10072**	NON	140 999	0	0	0	0	140 999	234
		152460	**Savard, de Achim à Robitaille - réhab AQ_Soum 10072**	NON	171 513	0	0	0	0	171 513	210
		153369	**Barré, de Rochon à Tassé - reconst AQ__Soum 14-026**	NON	413 063	15 981	0	0	0	429 044	296
		153370	**Barré, de Rochon à Tassé - serv prof AQ_S14033**	NON	3 076	0	0	0	0	3 076	0
		155022	**Crépreau, de #406 Crépeau à Laframboise - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	411 957	-84 023	0	327 934	454
		155106	**Iberville, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab AQ**	NON				167 089	-1 417	165 672	
		155905	**Montpellier, de Côte-Vertu à Rochon - reconst AQ**	NON	0	134 069	3 159	0	0	137 228	212
		155906	**Montpellier, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof AQ**	NON	0	4 850	4 261	386	0	9 498	0
		155912	**Raimbault, du Boul.Côte-Vertu à Rochon - reconst AQ**	NON	0	130 606	476	0	0	131 083	198
		155913	**Raimbault, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof AQ**	NON	0	4 282	3 735	187	0	8 203	0
		155934	**Fraser, de Dorais à Nantel - reconst AQ**	NON	0	129 211	3 028	0	0	132 238	233
		155935	**Fraser, de Dorais à Nantel - serv prof AQ**	NON	0	4 559	4 391	279	0	9 229	0
		155940	**Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - reconst AQ**	NON	0	0	168 291	0	0	168 291	190
		155941	**Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - serv prof AQ**	NON	0	5 091	3 877	1 402	0	10 370	0
		155947	**Stanislas, de Painter Circle à 2070 Stanislas - reconst AQ**	NON	0	247 424	-7 239	0	0	240 185	300
		155948	**Stanislas, de Painter Circle à 2070 Stanislas - serv prof AQ**	NON	0	5 313	4 234	1 418	0	10 965	0
		155953	**Chemin Laval, Poirier au #2230 Chemin Laval - reconst AQ**	NON	0	524 277	-5	0	0	524 272	714
		155954	**Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - serv prof AQ**	NON	0	16 454	12 450	4 200	0	33 103	0
		156631	**Marcel, de Létang à Biret - réhab AQ Soum 10164**	NON	0	97 449	811	0	-286	97 974	146
		158573	**Côte-de-Liesse, de Graveline à Montée de Liesse - réhab AQ-329401**	NON	0	0	249 850	-11 252	0	238 598	266
		160261	**Ouimet, de Rochon à Tassé - serv prof AQ**	NON	0	0	23 511	5 104	46	28 662	0
		160263	**Saint-Germain, de de l'Église à Côte-Vertu - serv prof AQ**	NON	0	0	37 618	8 167	74	45 859	0
		160265	**Edouard-Laurin(côté sud),de Buchanan à Cardinal - serv prof AQ**	NON	0	0	14 107	3 062	28	17 197	0
		160274	**Frenette, de Bourgoin à # 2292 Sigouin - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	269 742	-22 874	0	246 868	325
		160275	**Marcel, de Biret à Matis - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	167 598	-26 085	0	141 514	186
		160276	**O'Brien, de Cléroux à Henri-Bourassa limite arrond - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	337 770	-69 259	0	268 512	395
		160278	**Sigouin, de # 2445 Sigouin à # 2292 Sigouin - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	185 320	-16 379	0	168 941	220

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Saint-Laurent**	160279	**Matis, de Saint-Charles à # 3000 Matis - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	144 804	-22 898	0	121 906	190
		160280	**Abbott, de Badeaux à Nantel - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	138 244	-14 604	0	123 640	161
		160317	**Gohier, de De l' Église à Côte-Vertu - serv prof AQ_- SOUM 16-015**	NON	0	0	28 213	6 125	56	34 394	0
		160534	**Toupin, de 3085 toupin à Baker - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	166 734	-13 101	0	153 632	149
		165456	**Norman, de Cléroux à Henri-Bourassa - réhab AQ**	NON				146 332	0	146 332	
		165458	**Marcel-Laurin, du Ch. Laval à Henri-Bourassa - réhab AQ**	NON				101 549	-1 310	100 239	
		165462	**Chameran, de Meloche à Deguire - réhab AQ**	NON				81 973	0	81 973	
		165463	**Varry, de Quenneville à Brochu - réhab AQ**	NON				174 577	0	174 577	
		165478	**Trudeau, de Hébert à Laperrière - réhab AQ**	NON				197 350	0	197 350	257
		165479	**Trudeau, de Laperrière à Houde - réhab AQ**	NON				157 852	0	157 852	233
		165486	**Fraser, de Stevens à Dorais - réhab AQ**	NON				147 171	0	147 171	248
		165487	**Stevens, de Satim à Abbott - réhab AQ**	NON				146 269	0	146 269	200
		165489	**Côte-de-Liesse, de Montée-de-Liesse à McArthur - réhab AQ**	NON				692 812	-8 053	684 760	
		165998	**Hors rue, de Marcel à Hors rue - serv prof ÉG san**	NON				5 896	0	5 896	0
	Total Saint-Laurent				**3 672 388**	**1 800 474**	**2 406 860**	**1 798 216**	**-10 862**	**9 667 076**	**10 414**
	Saint-Léonard	143124	**Nobel, de Le Normand à Couture - réhab AQ - AO 10054 AO-10072**	NON	16 266	0	0	0	0	16 266	0
		145284	**Pouget, de Bressani à Provencher - réhab AQ AO-10072**	NON	8 938	0	0	0	0	8 938	0
		145285	**Baudelaire, de Buies à De Viterbe - réhab AQ AO-10072**	NON	22 346	0	0	0	0	22 346	0
		145286	**De Fontenelle, de Jean-Talon à Brunetière - réhab AQ AO-10072**	NON	10 706	0	0	0	0	10 706	0
		145293	**Langelier, de Bélanger à Jean-Talon - réhab AQ AO-10072**	NON	38 108	0	0	0	0	38 108	0
		149980	**P.-E Lamarche, de De Noyelle à Langelier - réhab AQ /SO10136**	NON	181 245	0	0	0	0	181 245	275
		149984	**Lavoisier, de Belcourt à Albanel - réhab AQ /SO10136**	NON	226 443	0	0	0	0	226 443	265
		149985	**Belcourt, de Belherbe à Lavoisier - réhab AQ /SO10136**	NON	151 727	0	0	0	0	151 727	210
		165800	**Champ-d'Eau, de Louis-Sicard à P.-E.-Lamarche - réhab AQ**	NON				252 300	0	252 300	347
		165801	**Couture, de Pascal-Gagnon à Champ-d'Eau - réhab AQ**	NON				258 374	-14	258 360	
		165802	**La Durantaye, de Capri à Fleurimont - réhab AQ**	NON				167 035	-32	167 004	194
	Total Saint-Léonard				**655 778**	**0**	**0**	**677 709**	**-46**	**1 333 442**	**1 291**
	Sud-Ouest	130449	**Delinelle, de St-Ambroise a Notre-Dame, reconst**	NON	1 572	17 091	-17 091	0	0	1 572	0
		136363	**Sainte-Marguerite de Saint-Jacques a Saint-Antoine- reconstAq**	NON	31 695	10 564	-10 564	0	0	31 695	0
		136832	**Delinelle de St-Ambroise a Notre-Dame - ServProf Aq - DRM 000259**	NON	5 663	0	0	77	0	5 739	0
		136911	**Smith, de Murray à Ann, serv prof AQ - soum 222601**	NON	98	0	-1	30	0	127	0
		136912	**Sainte Marguerite de St Jacques a St-Antoine- servProf AQ**	NON	18 366	0	408	224	0	18 998	0
		136914	**Agnès, de Richelieu à Saint-Jacques - serv prof AQ**	NON	0	0	0	17 715	7 366	25 081	0
		137305	**Montfort et St-Paul,Notre-Dame à l'Inspecteur - reconst AQ - AO 211430**	NON	0	168 795	-4 150	15 319	0	179 964	144
		137306	**Montfort et Saint-Paul de Notre-Dame à de l'Inspecteur - serv prof AQ**	NON	0	10 990	3 240	-4 040	0	10 190	0
		138477	**Du Séminaire, de Canal Lachine à Ottawa - serv prof AQ**	NON				11 920	-4 721	7 199	0
		138484	**Richmond de Basin a William, Reconst AQ**	NON	15 961	1 763	-117	0	0	17 606	0
		138485	**Richmond de Basin a William, ServProf AQ**	NON	3 083	882	179	110	0	4 254	0
		138676	**Saint-Patrick, de Atwater à Island - serv prof AQ**	NON	0	0	35 610	18 873	626	55 110	0
		143565	**Sainte-Emilie, de Delinelle à Square-Sir-George-Etienne-Cartier - ReconstAQ**	NON	94 744	9 016	-9 016	0	0	94 744	65
		143566	**Sainte-Emilie, de Delinelle à Square-Sir-George-Etienne-Cartier-ServProf AQ**	NON	5 054	0	146	57	0	5 256	0
		144322	**Allard, de Briand à D'Aragon - reconst AQ - Soum 211308**	NON	94 642	0	10 212	3 391	0	108 245	0
		144323	**Allard, de Briand à D'Aragon - Serv Prof AQ**	NON	10 450	0	-147	147	0	10 450	0
		144326	**Saint-Jacques, de Saint-Antoine à Saint-Philippe - Reconst AQ**	NON	134 333	72 515	-72 515	0	0	134 333	0
		144327	**Saint-Jacques, de Saint-Antoine à Saint-Philippe - Serv Prof AQ**	NON	39 816	0	1 107	452	0	41 375	0
		144461	**Notre-Dame, de Saint-Augustin à Atwater - serv prof AQ**	NON	0	0	34 799	21 264	-25 673	30 390	0
		144467	**Therien, de Notre-Dame à Limite Nord - Rehab AQ/AO-10072**	NON	94 270	0	0	0	0	94 270	0
		144470	**Clifford, de De la Verendrye à Laurendeau - Rehab AQ AO-10072**	NON	8 504	0	0	0	0	8 504	0
		145875	**Basin, de Des Seigneurs à Richemond - Reconst AQ**	NON	570 220	73 791	-20 981	0	0	623 030	200
		145876	**Basin, de Des Seigneurs à Richmond - Serv Prof AQ**	NON	0	0	15	24	0	38	0
		146832	**Saint-Philippe, de Charlebois à Langevin - serv prof AQ - Soum 315901**	NON	0	0	18 493	3 655	0	22 148	0
		146848	**Woodland, de Hadley à Laurendeau - réhab AQ / SO 10136**	NON	452 003	0	0	0	0	452 003	226
		146854	**Hamilton(et ruelle), de Des Trinitaires à Raudot - serv prof AQ**	NON	0	0	5 944	4 920	0	10 864	0
		149623	**Sainte-Madelaine, de Wellington à Le Ber - Reconst AQ Soum : 293701**	NON				670 212	21 728	691 940	405
		149624	**Sainte-Madeleine, de Wellington à Le Ber - Serv Prof AQ**	NON	750	0	0	26 911	-246	27 415	0
		149840	**Peel, de Smith à Notre-Dame - reconst AQ - Soum 290101**	NON				731 199	0	731 199	530
		149841	**Peel, de Smith à Notre-Dame - Serv Prof AQ**	NON				3 175	0	3 175	0
		150659	**Galt, de Drake à De la Vérendrye - Réhab AQ /SO 10136**	NON	47 511	0	0	0	0	47 511	45
		150660	**De la Vérendrye, de Galt à Le Caron - réhab AQ /SO 10136**	NON	97 222	0	0	0	0	97 222	99
		150661	**Le Caron, de Drake à De la Vérendrye - Réhab AQ /SO 10136**	NON	50 714	0	0	0	0	50 714	72
		154455	**Basin,de Des Seigneurs à Richmond-Serv prof AQ**	NON	12 060	3 527	717	460	0	16 765	0
		155695	**Allard, de D'Aragon à Irwin - reconst AQ_- Soum 211503**	NON	0	435 243	630 588	7 778	0	1 073 609	865
		155697	**Allard, de D'Aragon à Irwin - serv prof AQ - Soum 211503**	NON	0	6 436	13 636	-849	0	19 223	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Sud-Ouest**	155757	**Saint-Rémi, de Turcot à Cazelais - reconst AQ_Soum 319601**	NON				68 966	-115	68 851	22
		155758	**Saint-Rémi, de Turcot à Cazelais - serv prof AQ**	NON				2 827	0	2 827	0
		155765	**Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Saint-Jacques - serv prof AQ**	NON	0	1 291	23 054	0	0	24 345	0
		155771	**Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Sainte-Émilie - serv prof AQ**	NON	0	769	8 950	-235	0	9 484	0
		155776	**De Liverpool, de Charon à Wellington - serv prof AQ**	NON				768	0	768	
		155816	**Saint-Patrick, de De Condé à Bridge - serv prof AQ**	NON				4 798	344	5 141	
		155821	**Saint-Patrick, de Bridge à Saint-Columban - serv prof AQ**	NON				5 096	344	5 440	
		156614	**Bridge, de Wellington à Mill - réhab AQ Soum 10164**	NON	0	413 729	1 818	0	-1 818	413 729	361
		156988	**Acorn, de Lacasse à Beaudoin - const AQ - Soum 211501**	NON	0	0	99 557	0	0	99 557	42
		156989	**Acorn, de Lacasse à Beaudoin - serv prof AQ - Soum 211501**	NON	0	0	9 966	-3 172	-2 024	4 769	0
		156991	**Sainte-émilie, de Bourget à Bérard - serv prof AQ**	NON	0	769	10 937	0	0	11 707	0
		156995	**Lenoir, de Saint-Jacques à Extrémité Nord - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	313 014	-27 702	0	285 312	146
		156997	**Saint-Rémi, de Ste-Émilie à ch. de la Côte-St-Paul - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	745 088	-61 901	0	683 187	369
		157581	**Saint-Patrick, de Island à Shearer - serv prof AQ**	NON				21 686	740	22 426	
		163632	**Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - Reconst AQ**	NON				175 952	0	175 952	185
		163633	**Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - Reconst AQ**	NON				15 308	-5 783	9 526	185
		165352	**Jolicoeur, de Drake à Laurendeau - réhab AQ**	NON				626 686	2 835	629 521	480
		165377	**Monk, de Allard à De La Vérendrye - réhab AQ**	NON				965 885	104 937	1 070 822	
		166131	**Saint-Jacques, de Place Saint-Henri à Laporte - serv prof AQ**	NON				12 307	0	12 307	
		166230	**Ottawa, de William à du Séminaire - serv prof AQ**	NON				6 043	-611	5 432	0
		166233	**Shannon, de Ottawa à Wellington - serv prof AQ**	NON				2 740	-277	2 463	0
		166237	**Murray, de William à Smith - serv prof AQ**	NON				19 392	-3 695	15 697	0
		166247	**Murray, de William à Smith - serv prof AQ**	NON				23 000	-4 048	18 952	0
		166249	**Rioux, de du Basin à Ottawa - serv prof AQ**	NON				10 363	-1 962	8 402	0
		166252	**De L'Inspecteur, de Notre-Dame à William - serv prof AQ**	NON				9 669	-977	8 692	
		166253	**Saint-Paul ouest, de L'Inspecteur à Nazareth - serv prof AQ**	NON				4 834	-489	4 346	
		166403	**Peel, de Smith à Notre-Dame - serv. prof. AQ**	NON				19 512	1 502	21 014	0
	Total Sud-Ouest				**1 788 730**	**1 227 173**	**1 832 895**	**3 435 846**	**87 982**	**8 372 626**	**4 441**
	Verdun	144529	**Rielle, de LaSalle à Verdun - reconst AQ - Soum S13-002**	NON	74 857	926	-926	0	0	74 857	0
		144848	**Beatty, de Bannantyne à Beurling - reconst AQ - Soum S13-002**	NON	28 289	0	0	0	0	28 289	110
		144851	**LaSalle, de Bannantyne à Brault - reconst AQ - Soum S13-001**	NON	6 133	0	15 662	0	0	21 795	0
		144852	**LaSalle, de Bannantyne à Brault - serv prof AQ - Soum S13-003**	NON	7 993	0	0	0	0	7 993	0
		144873	**Woodland, de Verdun à Bannantyne - reconst AQ__- S15-001**	NON	0	558 211	-43 677	0	0	514 533	325
		145244	**Gordon, de LaSalle à Champlain - reconst AQ AO-288101**	NON	0	549 915	713 913	99 012	0	1 362 840	1 005
		145245	**Gordon, de LaSalle à Champlain - serv prof AQ**	NON	4 612	0	49 514	400	-11	54 515	0
		146044	**Woodland, de Verdun à Bannantyne - serv prof AQ_- Soum S16-004**	NON	0	13 895	3 207	0	0	17 102	0
		151213	**Beurling, de Stephens à 6100 Beurling - réhab AQ - Soum 10072**	NON	298 835	0	0	0	0	298 835	266
		151215	**Dupuis, de Claude à Bannantyne - réhab AQ - Soum 10072**	NON	126 397	0	0	0	0	126 397	174
		151216	**Woodland, de LaSalle à Verdun - reconst AQ_- S15-001**	NON	0	604 728	-68 010	0	0	536 718	375
		151217	**Woodland, de LaSalle à Verdun - serv prof AQ - Soum S16-004**	NON	0	15 053	3 457	0	0	18 510	0
		151218	**LaSalle, de Bannantyne à 7000 LaSalle - reconst AQ - S14-002**	NON	224 094	0	0	0	0	224 094	365
		151219	**LaSalle, de Bannantyne à 7000 LaSalle - serv prof AQ - S14-008**	NON	9 256	0	0	1 491	0	10 747	0
		155398	**Joseph, de Caisse à Strathmore - rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	234 583	-72 899	0	161 684	192
		155420	**4e Avenue de Lasalle à Wellington - reconst AQ - serv. prof.**	NON	0	6 103	1 665	10 321	-687	17 402	0
		155424	**Lesage, de Hickson à De l'Église - serv. prof. AQ**	NON				3 930	-285	3 645	
		155495	**Godin, de Bannantyne à LaSalle - reconst AQ S15-002**	NON	0	430 213	-75 131	2 495	0	357 577	360
		155496	**Godin, de Bannantyne à LaSalle - serv prof AQ - Soum S15-006**	NON	9 237	1 849	0	0	0	11 086	0
		155503	**Riverview, de Bannantyne à LaSalle - reconst AQ_S15-002**	NON	0	405 242	-82 096	1 670	0	324 816	426
		155505	**Riverview, de Bannantyne à LaSalle - serv prof AQ_- Soum S16-004**	NON	6 073	2 053	1 703	0	0	9 829	0
		155978	**Régina, de Gertrude à Verdun - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	154 787	-27 702	0	127 085	138
		155979	**Caisse, de Evelyn à Verdun - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	238 581	-55 404	0	183 177	172
		156969	**Stephens, de LaSalle à Beurling - serv prof AQ**	NON	0	0	4 587	24 973	0	29 560	0
		156982	**Egan, de Wellington à Verdun - serv prof AQ**	NON	0	2 809	-625	18 314	-10 499	9 999	0
		159971	**Troy, de Lafleur à LaSalle - Rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	305 343	-59 333	0	246 010	187
		160645	**Egan, de Bannantyne à Verdun - reconst AQ, Serv. Prof**	NON				2 184	0	2 184	
		160830	**Bannantyne, de Stephens à LaSalle - reconst AQ, Serv.Prof.**	NON				25 658	0	25 658	0
		160836	**Bannantyne, de Stephens à LaSalle - reconst EG UN serv. Prof.**	NON				18 489	0	18 489	0
		160838	**4e Avenue, de Wellington à Verdun - reconst AQ, serv. prof,**	NON				12 835	-2 001	10 834	0
		160842	**Argyle, de Bannantyne à LaSalle - serv prof AQ**	NON	0	0	14 940	26 901	-2 001	39 840	0
		160852	**LaSalle, de Brault à Beatty - Reconst AQ , Serv. Prof**	NON				696	0	696	0
		160854	**4e Avenue, de Wellington à Verdun - reconst EG UN , Serv. Prof.**	NON				4 624	0	4 624	0
		162600	**Wellington, de Argyle à Egan - reconst AQ**	NON				101 423	0	101 423	100
		162601	**Wellington, de Argyle à Egan - serv prof AQ**	NON				6 995	-1 742	5 252	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Verdun**	162615	**LaSalle, de 6e Avenue à 1re Avenue - reconst AQ, serv prof**	NON				794	13 636	14 430	
		163329	**LaSalle, de Gordon à 2e Avenue - reconst AQ, serv prof**	NON				1 548	26 592	28 140	
		163331	**Brault, de Verdun à Bannantyne - serv. prof. AQ**	NON				20 604	0	20 604	0
		163567	**Godin, de Riverview à Monteith - Entrée Serv. AQ_- Soum S-16-016**	NON				77 277	1 601	78 878	0
		164818	**3e Avenue, de Wellington à Lasalle - serv prof AQ**	NON				20 133	0	20 133	0
		164843	**Crawford, de Champlain à Penniston - reconst AQ**	NON				226 494	-17 715	208 779	340
		164853	**Hors rue, de Gaspé à Elgar - réhab AQ**	NON				141 733	1 366	143 099	152
		164854	**David, de 7161 David cul-de-sac à Crawford - réhab AQ**	NON				127 050	0	127 050	117
		165913	**Rielle, de Bannantyne à Champlain - réhab AQ**	NON				101 299	2 340	103 639	84
		167234	**Egan, de Bannantyne à Verdun - reconst AQ**	NON				161 730	1 147	162 877	345
		167235	**Egan, de Bannantyne à Verdun - serv prof AQ**	NON				15 831	0	15 831	0
		167236	**Truman, de Crawford à Parkdale - reconst AQ**	NON				248 070	-106 798	141 272	250
		167237	**Truman, de Crawford à Parkdale - serv prof AQ**	NON				7 934	2 028	9 962	
		167238	**Parkdale, de Champlain à Truman - reconst AQ**	NON				142 769	-15 212	127 557	225
		167241	**Verdun, de Godin à Manning - serv prof AQ**	NON				19 094	889	19 984	0
		167375	**Crawford, de Champlain à Penniston - serv prof AQ**	NON				5 401	-3 001	2 401	
		167380	**Brault, de Verdun à LaSalle - reconst AQ**	NON				102 530	0	102 530	105
		167381	**Brault, de Verdun à LaSalle - serv prof AQ**	NON				6 257	0	6 257	0
		168647	**Hors rue, de Limite Ouest à O'Reilly - réhab AQ**	NON				155 066	6 299	161 365	
	Total Verdun				**795 777**	**2 590 996**	**1 471 476**	**1 728 685**	**-104 053**	**6 482 881**	**5 813**
	Ville-Marie	129931	**Clark, Rene Levesque a Ste-Catherine, Rehab AQ SO10072**	NON	15 779	0	-44	1 737	0	17 472	0
		130225	**Saint-Timothée,de René-Lévesque à Sainte-Catherine - reconst AQ - AO-252312**	NON	43 296	219 452	286	0	0	263 033	25
		132958	**Cathédrale de Saint-Jacques à Saint-Antoine reconst AQ - SO 103801**	NON	17 266	10 687	-10 723	0	0	17 229	0
		132959	**Cathédrale de St-Jacques à St-Antoine serv prof AQ - AO 103801**	NON	1 576	0	-1	31	0	1 606	0
		132963	**Beaudry, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, reconst AQ,**	NON	33 797	0	0	0	0	33 797	0
		132971	**Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - reconst AQ - Soum 103501**	NON				115 092	934	116 026	500
		133536	**Des Fortifications, de Côte Place d'Armes à St-Laurent,reconst AQ-soum 1222**	NON	13 760	47 862	-25 068	0	0	36 554	0
		137704	**Saint-Timothée, de René-Lévesque à Ste-Catherine - serv prof AQ - AO-252312**	NON	13 916	4 213	23 152	1 551	0	42 832	0
		138172	**Beaudry, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, serv prof AQ, VMP-12-014**	NON	6 797	0	0	0	0	6 797	0
		138939	**Peel, de Ste-Catherine à de Maisonneuve - Reconst AQ - Soum. 215001**	NON	433 375	155 808	-131 982	3 231	0	460 431	310
		138940	**Peel, de Ste-Catherine à de Maisonneuve - serv prof AQ**	NON	0	10 454	3 072	385	0	13 911	0
		139014	**De La Cathédrale, de De La Gauchetière à René-Lévesque, réhab AQ - AO103801**	NON				38 125	0	38 125	0
		139016	**Metcalfe, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, réhab AQ - AO 103801**	NON				0	0	0	0
		139085	**Redpath Crescent de Cedar a Des Pins, reconst AQ - Soum 236001 DRM 002360**	NON	4 338	883	13 538	0	0	18 759	0
		139703	**Papineau de Sherbrooke a Ontario, Reconst AQ / AO262002**	NON	281 173	0	9 304	253	0	290 730	0
		139704	**Papineau de Sherbrooke a Ontario, servProf AQ**	NON	11 226	5 185	8 273	682	0	25 367	0
		139730	**Berri, de Ontario à Sherbrooke - réhab AQ SO10072**	NON	499	0	-32	1 262	0	1 729	0
		139780	**Cathédrale de Notre-Dame à Saint-Jacques, serv prof AQ - AO 103801**	NON	1 602	0	-1	31	0	1 632	0
		139979	**Peel, de Maisonneuve à Sherbrooke - reconst AQ - Soum. 215001**	NON				20 732	0	20 732	310
		139980	**Peel, de Maisonneuve à Sherbrooke - serv prof AQ**	NON	0	16 010	4 691	593	0	21 294	0
		140125	**Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - serv prof AQ**	NON				7 632	4 327	11 960	0
		141240	**Ontario, de Clark a Sanguinet - réhab AQ Soum 10164**	NON	0	982 922	1 434	1 979	0	986 334	972
		141988	**St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Reconst AQ /SO VMP-14-008**	NON	177 968	16 985	26 417	1 687	0	223 057	220
		141990	**St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Servprof AQ /SO VMP-14-008**	NON	11 814	383	600	135	0	12 932	0
		143514	**Hogan, de Ontario à de Rouen - Reconst AQ**	NON	0	671 572	-28 379	0	0	643 194	280
		143518	**Côte-des-neige, de Hill Park Circle à Cedar - reconst AQ**	NON				132 575	0	132 575	660
		143519	**Côte-des-neige, de Hill Park Circle à Cedar - serv prof AQ**	NON				28 388	0	28 388	0
		143738	**Berri, de Viger à René-Lévesque - Reconst AQ AO-211101**	NON	1 514	22 312	-22 363	0	0	1 462	0
		143739	**Berri, de Viger à René-Lévesque - Serv Prof AQ_AO-211101**	NON	3 783	0	-2	0	0	3 781	0
		143774	**Ontario, de D'Iberville à De L'Espérance - Reconst AQ**	NON	649 514	31 755	-622	928	0	681 575	0
		143775	**Ontario, de D'iberville à De L'Espérance - Serv Prof AQ**	NON	35 024	7 814	5 229	508	0	48 574	0
		143810	**Fullum, de Rouen à Sherbrooke - Reconst AQ**	NON	72 100	0	0	0	0	72 100	45
		143811	**Fullum, de Rouen à Sherbrooke - Serv Prof AQ**	NON	7 043	0	0	0	0	7 043	0
		143814	**Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à Limite est - Reconst AQ-Soum 289301**	NON				946 110	23 770	969 879	607
		143815	**Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à limite est - serv Prof AQ**	NON	0	0	15	19 361	0	19 376	0
		143828	**Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - Reconst AQ**	NON	191 340	0	-37	0	0	191 303	185
		143829	**Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - serv prof AQ**	NON	5 937	0	88	0	0	6 025	0
		143835	**Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Reconst AQ VMP-13-015**	NON	212 128	1 051	-1 093	0	0	212 087	166
		143838	**Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Serv Prof AQ**	NON	2 880	520	1 718	39	0	5 156	0
		143852	**Frontenac, de Ontario à Sherbrooke - Reconst AQ_Soum : 309701**	NON				3 213 478	-107 704	3 105 774	754
		143853	**Frontenac, de Ontario à Sherbrooke - serv prof AQ**	NON	1 578	0	0	73 051	20 540	95 169	0
		144050	**McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - reconst AQ - Soum 222401**	NON	19 004	0	-55	0	0	18 949	0
		144051	**McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - serv prof AQ - Soum 222401**	NON	2 396	208	109	56	0	2 768	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Ville-Marie**	145520	**Saint-Vincent, de Saint-Paul à Notre-Dame - Rehab AQ Soum 10164**	NON	0	0	231 251	40 606	0	271 857	151
		145521	**Saint-Antoine, de Saint-Urbain à Saint-Laurent - Rehab AQ Soum 10164**	NON	0	214 905	-42	7 882	0	222 746	142
		145522	**Ontario, de De Lorimier à d'Iberville - Reconst AQ - Soum 256903**	NON	0	435 698	455 410	10 012	-74 838	826 282	975
		145523	**Ontario, de De Lorimier à d'Iberville - serv prof AQ - Soum 256903**	NON	0	11 477	19 748	3 340	0	34 565	0
		145648	**Panet, de Ontario a Sherbrooke - Reconst AQ - Soum 316101-8**	NON				560 686	-12 081	548 605	350
		145649	**Panet, de Ontario a Sherbrooke - Serv Prof AQ**	NON	1 510	0	0	3 592	0	5 102	0
		145653	**Bercy, de Sainte-Catherine à Ontario - Rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	647 085	-31 558	0	615 527	599
		145655	**De Rouen, de Dorion a de Bordeaux - Reconst AQ - AO-VMP-14-002**	NON	111 393	0	0	0	0	111 393	83
		145656	**De Rouen, de Dorion a de Bordeaux - Serv Prof AQ - AO-VMP-14-002**	NON	4 524	1 242	104	20	0	5 889	0
		146385	**Dorion, de Maisonneuve a De La Fontaine-Reconst AQ - AO-VMP-14-002**	NON	555 406	1 493	18	0	0	556 918	271
		146386	**Dorion, de Maisonneuve a De La Fontaine-ServProf AQ- AO-VMP-14-002**	NON	8 875	12 711	-7 568	61	0	14 079	0
		146860	**Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Reconst AQ Soum 304801**	NON				191 892	0	191 892	560
		149320	**Hogan, de Ontario à de Rouen - Serv Prof AQ**	NON	12 471	2 628	1 984	181	0	17 265	0
		149715	**Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Serv Prof AQ Soum 304801**	NON	14 714	0	8 337	144	0	23 194	0
		150837	**De Bleury, de René-Lévesque à Sainte-Catherine - Réhab AQ /SO10136**	NON	200 688	0	-39	1 529	0	202 179	180
		150840	**Peel, de Sherbrooke à Des Pins - Serv Prof AQ**	NON				550	32 984	33 534	
		150842	**Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury - Reconst AQ - Soum VMP-15-005**	NON	0	181 676	1 787	0	0	183 463	125
		150843	**Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury - Serv Prof AQ**	NON	4 486	0	9 709	0	0	14 195	0
		151504	**Saint-Alexandre, de De La Gauchetière à René-Lévesque - Réhab AQ/SO10136**	NON	311 400	0	-60	2 373	0	313 713	245
		152339	**Baile, de Du Fort à Saint-Mathieu - Reconst AQ**	NON				0		0	300
		152340	**Baile, de Du Fort à Saint-Mathieu - Serv Prof AQ**	NON				19 305	15 923	35 228	
		153065	**Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à Bonsecours - Reconst AQ - S329901**	NON				104 383	0	104 383	250
		153066	**Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à Bonsecours - serv prof AQ - S329901**	NON				1 710	0	1 710	0
		153310	**Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - reconst AQ**	NON	0	243 212	50 421	19 585	0	313 218	225
		153311	**Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - serv prof AQ_AO-262201**	NON				12 638	0	12 638	0
		153317	**Boulevard Le, de McDougall à Côte-des-Neiges - reconst AQ**	NON				74 182	0	74 182	75
		153318	**Boulevard Le, de McDougall à Côte-des-Neiges - serv prof AQ**	NON				8 396	0	8 396	0
		153647	**City Councillors, de Sainte-Catherine à De Maisonneuve - réhab AQ S10164**	NON	0	207 994	1 003	20 322	0	229 320	196
		153678	**Berri, de de la Friponne à Notre-Dame - réhab AQ**	NON	293 883	0	-57	2 240	0	296 066	120
		153956	**Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - reconst AQ_Soum 322601**	NON	0	53 835	-24 569	0	0	29 265	60
		153957	**Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - serv prof AQ**	NON	3 196	0	-1	24	0	3 219	0
		155742	**Notre-Dame, de Saint-Laurent à Place Jacques-Cartier - réhab AQ-S 329402**	NON	0	0	414 116	-32 575	0	381 541	267
		155745	**Messier, de Hochelaga à Sherbrooke - serv prof AQ**	NON				1 184	0	1 184	0
		155750	**du Havre, de De Rouen à Hochelaga - reconst AQ**	NON				225 565	27 568	253 133	261
		155751	**du Havre, de De Rouen à Hochelaga - serv prof AQ**	NON	0	0	14 543	14 681	5 472	34 695	0
		155793	**Sainte-Catherine, de Dufresne à D'Iberville - serv prof AQ**	NON				8 774	0	8 774	0
		157265	**Larivière, de Dufresne a Iberbille - reconst AQ - VMP-15-010**	NON	0	237 222	5 855	-5 000	0	238 076	160
		157266	**Larivière, de Iberville à Dufresne - serv prof AQ - VMP-15-010**	NON	0	4 800	1 974	0	0	6 774	0
		158084	**Saint-François-Xavier, de Saint-Paul à Notre-Dame - serv prof AQ**	NON				19 246	0	19 246	0
		158087	**Drummond, de Canadiens-de-Montréal à René-Lévesque - serv prof AQ**	NON	0	0	23 302	0	-4 288	19 014	0
		158090	**Montcalm, de Robin à Ontario - reconst AQ**	NON				286 940	0	286 940	235
		158091	**Montcalm, de Robin à Ontario - serv prof AQ**	NON				6 470	6 377	12 848	
		158095	**Papineau, de Ste-Catherine à La Fontaine - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	569 584	-57 523	0	512 061	343
		158096	**Saint-Dominique, de Sainte-Catherine à Ontario - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	417 723	-50 975	0	366 749	267
		158098	**Saint-Timothée, de Ontario à Sherbrooke - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	227 186	-41 553	0	185 633	207
		158100	**Émery, de Sanguinet à Saint-Denis - serv prof AQ - VMP 15-019-1**	NON				6 114	-5 599	515	0
		160867	**Côte du Beaver Hall, de Viger à René-Lévesque - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	287 316	-76 107	0	211 209	183
		161069	**Bishop, de De Maisonneuve à Sherbrooke - réconst AQ_Soum 330201-7**	NON	0	0	284 357	25 384	0	309 740	160
		165439	**Bercy, de Sainte-Catherine à Ontario - réhab ÉG unit**	NON				371 649	35	371 684	609
		165965	**Peel (coté ouest), de La Gauchetière à René-Lévesque - serv prof AQ**	NON				28 140	0	28 140	0
		165969	**Peel, de La Gauchetière à René-Lévesque - serv prof AQ**	NON				14 140	248	14 388	0
		166472	**Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à Limite est -serv prof AQ-Soum 289301**	NON				26 018	-335	25 683	0
		167158	**Peel (coté ouest),de St-Antoine à De La Gauchetière - serv prof AQ**	NON				5 785	0	5 785	0
		167160	**Peel, de Saint-Antoine à De La Gauchetière - serv prof AQ**	NON				4 017	0	4 017	0
		168232	**Gascon, de Ontario Est à Rouen - serv prof AQ**	NON				14 495	0	14 495	0
		168233	**Gascon, de Ontario est à Rouen - serv prof ÉG unit**	NON				14 495	0	14 495	0
Total Ville-Marie					**3 794 965**	**3 814 970**	**3 517 998**	**6 473 090**	**-66 667**	**17 534 356**	**12 632**
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension		139266	**Pie-IX, de Crémazie à Jarry - reconst AQ**	NON	389 136	11 937	11 715	2 801	0	415 588	248
		139268	**Pie-IX, de Crémazie à Jarry - serv prof AQ**	NON	0	10 527	2 034	835	0	13 396	0
		143037	**Bloomfield, de Beaumont à Jean-Talon - reconst AQ**	NON	0	6 260	0	0	0	6 260	0
		143038	**Bloomfield, de Beaumont à Jean-Talon - serv prof AQ**	NON	12 918	0	0	0	0	12 918	0
		143760	**Saint-Michel, de Shaughnessy à Jarry - reconst AQ_- Soum 283901**	NON	0	0	280 762	1 090 030	103 101	1 473 893	733
		143764	**9e Avenue, de Bélanger à Jean-Talon - réhab AQ AO-10072**	NON	130 394	0	0	0	0	130 394	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension**	145761	**23e Avenue, D'Hérelle à Jean-Rivard - réhab AQ AO-10072**	NON	12 599	0	0	0	0	12 599	0
		145763	**9e Avenue, de Crémazie à Jarry - réhab AQ AO-10072**	NON	50 394	0	0	0	0	50 394	0
		145766	**Everett, de Molson à la 2e Avenue - réhab AQ AO-10072**	NON	22 982	0	0	0	0	22 982	0
		145956	**Villeray, de Saint-André à Boyer - const AQ**	NON	0	0	55 551	9 803	-1 337	64 017	85
		145957	**Villeray, de Saint-André à Boyer - serv prof AQ**	NON	0	0	1 796	62	0	1 858	0
		145959	**Saint-André, de Gounod à Jarry - reconst AQ - Soum 286501**	NON	0	0	592 736	9 119	1 329	603 184	250
		145960	**Saint-André, de Gounod à Jarry - serv prof AQ - Soum 286501**	NON	0	0	25 969	2 742	0	28 711	0
		146240	**Saint-Denis, de Jean-Talon à Jarry - serv prof AQ**	NON	0	0	15 652	0	0	15 652	0
		148566	**Saint-Michel, de Shaughnessy à Jarry - serv prof AQ**	NON	0	0	349 158	22 832	1 480	373 470	0
		150261	**Papineau, de Jacques-Cassault à Charland - serv prof AQ**	NON	0	0	12 865	0	0	12 865	0
		151571	**Léonard-De-Vinci, de Villeray à Boul.Crémazie - Reconst.AQ_Soum : 10118**	NON				271	-271	0	
		151572	**Léonard-De-Vinci, de Villeray à Crémazie - serv prof AQ**	NON				2 134	698	2 832	0
		151590	**20e Avenue, de Bélair à Jean-Talon - réhab AQ_Soum 10072**	NON	174 601	0	0	0	0	174 601	255
		151591	**24e Avenue, de Jean-Talon à Everett - réhab AQ_Soum 10072**	NON	179 182	0	0	0	0	179 182	230
		151592	**Clark, de De Liège à Saint-Urbain - réhab AQ_Soum 10072**	NON	286 057	0	0	0	0	286 057	270
		151601	**Everett, de Pie-IX à 24e Avenue - réhab AQ_Soum 10072**	NON	110 162	0	0	0	0	110 162	115
		151604	**De Lanaudière, de Jean-Talon à De Castelneau - réhab AQ_Soum 10072**	NON	176 932	0	0	0	0	176 932	165
		151606	**D'Anvers, de Stuart à Outremont - réhab AQ_Soum 10072**	NON	228 152	0	0	0	0	228 152	125
		152456	**Molson, de L-O.David à Villeray - réhab AQ_Soum 10072**	NON	207 165	0	0	0	0	207 165	212
		152457	**Rousselot, de Jarry à Boulevard Crémazie - réhab AQ_Soum 10072**	NON	283 065	0	0	0	0	283 065	350
		152458	**8e Avenue, de Jean-Talon à Everett - réhab AQ_Soum 10072**	NON	152 537	0	0	0	0	152 537	195
		152478	**13e Avenue, de Legendre à de Louvain - reconst AQ_Soum 316501**	NON				388 323	0	388 323	277
		152479	**13e Avenue, de Legendre à de Louvain - serv prof AQ**	NON				30 336	7 493	37 829	
		155055	**Saint-Dominique, de Villeray à Villeray - serv. prof. AQ**	NON	0	0	3 477	5 122	0	8 599	0
		156232	**Léonard-De-Vinci, de Everett à Villeray - reconst AQ - Soum 10118**	NON				310	-310	0	
		156233	**Léonard-De-Vinci, de Everett à Villeray - serv prof AQ**	NON				1 970	644	2 614	0
		157168	**Saint-Michel, de Bélanger à Shaughnessy - serv prof AQ**	NON				9 225	43	9 269	
		160024	**De Castelnau, de Alexandra à Saint-Laurent - reconst AQ_Soum 316401**	NON				174 820	478 039	652 858	
		160027	**De Castelnau, de Alexandra à Saint-Laurent - serv prof AQ**	NON				21 581	3 130	24 711	0
		160413	**Fénelon, de François-Perrault à 17e Avenue - réhab AQ**	NON				129 149	0	129 149	128
		160619	**Outremont, de Beaumont à Jean-Talon - réhab AQ**	NON				373 650	-20 980	352 670	266
		161630	**Drolet, de Jarry à Guizot - réhab AQ**	NON				351 183	-3	351 180	
		161631	**St-Gérard, de Jarry à Mistral - réhab AQ**	NON				188 453	315	188 768	
		162489	**Léonard-de-Vinci, de Bélair à Jean-Talon - reconst AQ_Soum : 10118**	NON				229	-229	0	
		162490	**Léonard-de-Vinci, de Bélair à Jean-Talon - Serv. prof. AQ**	NON				1 806	591	2 396	0
		164027	**Villeray, de la 17e Avenue au Pie-IX - réhab AQ**	NON				382 574	49	382 623	
		167427	**Jarry, de Boyer à Rousselot - serv prof AQ**	NON				11 413	0	11 413	0
	Total Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension				**2 416 276**	**28 724**	**1 351 716**	**3 210 773**	**573 779**	**7 581 267**	**3 904**
	Île-Bizard-Sainte-Geneviève	164976	**Saint-Pierre, de Bertrand à Boul. Gouin - réhab AQ**	NON				1 575	0	1 575	
		164978	**Bertrand, de Saint-Pierre à Bertrand - réhab AQ**	NON				84 222	0	84 222	
		164980	**Saint-Hyacinthe, de Saint-Pierre à Saint-Hyacinthe - réhab AQ**	NON				64 398	0	64 398	
		164981	**Raymond, de Dollard à Saint-Joseph - réhab AQ**	NON				106 951	0	106 951	
	Total Île-Bizard-Sainte-Geneviève							**257 146**	**0**	**257 146**	
Total Priorité 3 - Aqueduc					**35 600 859**	**21 505 391**	**25 037 672**	**39 559 996**	**763 342**	**122 467 260**	**84 023**
Priorité 3 - Égout	**Ahuntsic - Cartierville**	139300	**Laurentien, de Émile-Nelligan à Gouin - serv prof ÉG**	NON	0	0	654	0	0	654	0
		139307	**De Martigny, de Henri-Bourassa à Gouin - reconst ÉG unit - S2015-001**	NON	0	675 632	0	0	0	675 632	250
		139311	**De Martigny, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof ÉG unit**	NON	4 948	0	51 786	0	0	56 734	0
		142950	**Sackville, de Prieur au boul. Henri-Bourassa - serv prof ÉG**	NON	0	0	38 221	3 311	0	41 532	0
		143650	**Henri-Bourassa, de Meunier à Saint-Laurent - réhab ÉG unit**	NON	0	0	10 075	0	0	10 075	0
		143657	**Sackville, de Prieur au boul. Henri-Bourassa - reconst ÉG unit Soum 267301**	NON	0	0	987 352	42 075	0	1 029 427	315
		143665	**Papineau, de Prieur à 1 point au sud de Prieur - serv prof ÉG_Soum_252901**	NON	1 623	1 243	45	0	0	2 911	0
		143668	**Clark, de Sauvé à 1 point au sud de Sauvé - reconst ÉG unit_Soum 252901**	NON	72 546	0	0	0	0	72 546	35
		143669	**Clark, de Sauvé à 1 point au sud de Sauvé - serv prof ÉG_Soum 252901**	NON	1 036	801	21	0	0	1 859	0
		145808	**De Salaberry, de Pasteur a De L'Acadie - serv prof ÉG**	NON	857	0	0	11 157	351	12 366	0
		146004	**De Salaberry, de Pasteur à L'Acadie - reconst ÉG unit**	NON				515 366	-21 999	493 366	165
		146012	**Chambord, de Henri-Bourassa à Gouin - reconst ÉG**	NON				130 689	0	130 689	85
		146013	**Chambord, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof ÉG**	NON	838	0	0	4 833	306	5 977	0
		146269	**Merritt, de Sauvé à Prieur - reconst ÉG unit**	NON				1 360 233	13 670	1 373 902	720
		146270	**Merritt, de Sauvé à Prieur - serv prof ÉG**	NON	1 184	0	0	48 701	1 325	51 210	0
		146285	**Bruchési, de Henri-Bourassa a Gouin - reconst ÉG unit**	NON				230 416	5 985	236 401	135
		146286	**Bruchési, Henri-Bourassa à Gouin - serv prof ÉG**	NON	0	0	0	7 305	390	7 695	0
		146294	**Tolhurst, de boulevard Gouin à limite nord Tolhurst - serv prof EG Unit**	NON	0	16 651	24 460	50 163	7 114	98 388	0
		150224	**Hamel, de Sauriol à Fleury - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Ahuntsic - Cartierville**	150226	**Place Hélène-Boullé, de Bohlé à Bohlé - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150229	**Henri-Bourassa, de Meunier à Saint-Laurent - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		151639	**Clark, de Legendre à Chabanel - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					144 812	144 812	260
		151653	**Gouin, de De Poncheville à J.-J.-Gagnier - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					61 974	61 974	219
		151658	**De Lille, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					158 072	158 072	253
		151660	**Saint-Denis, de Boulevard Crémazie à Émile-Journault-réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					153 441	153 441	271
		154908	**Gouin, de Verville à Meunier - reconst ÉG Unit_- Soum 10 182**	NON	0	0	18 898	572 961	2 487	594 346	286
		154909	**Gouin, de Verville à Meunier - serv prof ÉG**	NON	0	56 066	23 628	112 729	-740	191 683	0
		157355	**Meunier, de Crémazie Ouest à Beauharnois Ouest - serv prof ÉG unit**	NON				6 558	3 955	10 513	
		157360	**Larose, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab EG UN - Soum 329405**	NON	0	0	148 838	-47 321	0	101 517	290
		158393	**Berri, de Crémazie à Émile-Journault - réhab ÉG UN - S 329405**	NON	0	0	207 550	-37 047	0	170 503	275
		158394	**Curotte, de Sauvé à Sauriol - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	175 007	-10 359	0	164 648	260
		158395	**D'Auteuil, de Boulevard Henri-Bourassa à Boulevard Gouin - réhab ÉG UN**	NON	0	0	179 392	-22 239	0	157 153	275
		158396	**De Saint-Réal, de Viel à Boulevard Gouin - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	61 236	-22 097	0	39 140	70
		158397	**de Louisbourg, de Frigon à Boul. de l'Acadie - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	53 090	-17 948	0	35 142	60
		158398	**Saint-Urbain, de De Beauharnois à Legendre - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	125 954	-14 693	0	111 261	175
		158399	**Saint-Urbain, de Legendre à Chabanel - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	159 371	-16 757	0	142 614	235
		158400	**Sauvé, de Vianney à Larose - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	51 086	-20 509	0	30 577	70
		158401	**Legendre, de Jeanne-Mance à Meunier - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	93 456	-15 687	0	77 768	130
		158402	**Saint-Hubert, de Crémazie à Marcel-Cadieux - réhab ÉG UN - 329405**	NON	0	0	62 622	-17 625	0	44 996	70
		158403	**Saint-Hubert, de de Louvain à Sauvé - réhab EG UN - Soum 329405**	NON	0	0	169 869	-13 137	0	156 732	395
		158404	**Parthenais, de Fleury à 1 point nord Parthenais - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	92 384	-18 457	0	73 927	75
		158563	**Lajeunesse, de Crémazie à Émile-Journault - réhab EG UN - Soum 329405**	Oui					126 547	126 547	0
		158566	**Lachapelle, de De Salaberry à Périnault - réhab EG UN - soum 329405**	NON	0	0	58 825	-21 055	0	37 770	80
		158569	**Verville, de Boulevard Gouin à McDuff - reconst ÉG Unit - Soum 10 182**	NON	0	0	834	530 731	0	531 566	154
		158570	**Verville, de Boulevard Gouin à McDuff - serv prof ÉG Unit**	NON	0	0	9 843	75 553	9 387	94 783	0
		161162	**Fleury, de Saint-Laurent à D'Auteuil - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	189 410	-9 826	0	179 584	270
		163278	**Clark, de Crémazie à Legendre - serv prof ÉG unit**	NON				3 886	2 344	6 230	
		165287	**Lajeunesse, de Chabanel à De Louvain - réhab ÉG unit**	NON				150 304	-10 726	139 577	236
		165290	**Lajeunesse, de De Louvain à Frémont - réhab ÉG unit**	NON				98 200	-9 101	89 099	158
		165291	**Du Bois-de-Boulogne, de Viel à Gouin - réhab ÉG unit**	NON				165 549	0	165 549	252
		165294	**St-Fr.-d'Assise, de Gouin à Parc-Nature de l'Île-Visitation - réhab ÉG unit**	NON				62 743	0	62 743	
		165295	**Acadie,de Louisbourg à De Salaberry - réhab ÉG unit**	NON				166 476	-1 083	165 393	306
		165304	**Vanier, de Laurentien à Limite est - serv prof ÉG unit**	NON				5 829	0	5 829	0
		165316	**André-Jobin, de Fleury à Prieur - réhab ÉG unit**	NON				118 322	-5 174	113 148	249
		165317	**Rancourt, de Sauriol à Fleury - réhab ÉG unit**	NON				53 591	-8 980	44 611	136
		165318	**Rancourt, de Fleury à Prieur - réhab ÉG unit**	NON				156 078	0	156 078	190
		165320	**De Lille, de Fleury à Prieur - réhab ÉG unit**	NON				151 026	0	151 026	265
		165321	**Hamel, de Sauriol à Fleury - réhab ÉG unit**	NON				2 449	0	2 449	261
		165322	**Chambord, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab ÉG unit**	NON				182 124	-676	181 448	278
		165323	**Saint-Hubert, de Sauvé à Sauriol - réhab ÉG unit**	NON				122 459	0	122 459	196
		165324	**Saint-Hubert, de Sauriol à Fleury - réhab ÉG unit**	NON				165 472	-2 708	162 764	262
		166476	**Henri-Bourassa, de Hogue à Voie ferrée - serv prof ÉG**	NON				2 526	0	2 526	
		167071	**Chambord, de Prieur à Henri-Burassa - serv prof ÉG unit**	NON				824	15	839	0
		167072	**Acadie, de Louisbourg à Salaberry - serv prof ÉG unit**	NON				797	15	812	0
Total Ahuntsic - Cartierville					**86 333**	**750 393**	**2 993 907**	**5 006 675**	**631 000**	**9 468 308**	**8 667**
Anjou		149954	**Galeries-d'Anjou,de Fontevrault à Jarry - réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					11 488	11 488	30
		149955	**Yves-Prévost,de Portage à Roi-René-réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					67 465	67 465	0
		149956	**Jean-Talon,de Boul.des Galeries-d'Anjou à des Halles-Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					51 055	51 055	0
		155471	**Du Haut-Anjou, de Métropolitain à Jarry - réhab ÉG pluv - S322002**	NON	0	82 815	0	1 965	-327	84 452	350
		156097	**Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - reconst ÉG unit**	NON				79	0	79	
		157603	**Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - Reconst EG UN - serv prof**	NON	0	0	74	1 714	625	2 413	0
		157624	**Du Mail, de Place de l'Église à Chénier - réhab EG unit - Soum 329407**	NON	0	0	58 119	-13 181	46 406	91 344	162
		157628	**Curé-Clermont, de l'Église à Joseph-Renaud - Reconst EG unit - Soum 2015-06**	NON	0	284 330	0	11 049	0	295 379	220
		157629	**Curé-Clermont, de l'Église à Joseph-Renaud - serv prof ÉG unit-Soum 2015-06**	NON	0	4 019	1 179	0	0	5 198	0
		161998	**Place Saint-Donat, de St-Donat à Limite Est - reconst ÉG unit**	NON				79	0	79	
		161999	**Place Saint-Donat, de St-Donat à Limite Est - Reconst ÉG unit - serv prof**	NON	0	0	74	1 714	625	2 413	0
		165788	**Peterborough, de Place Vaujours à de la Loire - réhab ÉG unit**	NON				101 275	-420	100 855	264
		165789	**Wilfrid-Pelletier, de Merriam à des Angevins - réhab ÉG unit**	NON				55 906	-785	55 121	211
		150859	**Giraud, de Montesquieu à Giraud**	Oui					279 661	279 661	
		150864	**Giraud, de Montesquieu à Giraud**	Oui					288 136	288 136	
		155862	**Giraud, de Montesquieu à Giraud**	Oui					279 661	279 661	
Total Anjou					**0**	**371 164**	**59 446**	**160 600**	**1 023 591**	**1 614 800**	**1 237**

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Arrondissements multiples**	146048	**Réhabilitation égout 2013 - (corpo) - serv prof ÉG**	NON	2 065	0	0	0	0	2 065	0
		146065	**Dépenses incidentes, réhab ÉG 2013, secteur Est - Corpo - UX-13-001**	NON	3 130	0	0	0	0	3 130	0
		151756	**Serv. prof. ressource externe du laboratoire rue Louvain**	NON	0	0	82 480	0	0	82 480	0
		152134	**Dépenses contingentes, réhab ÉG 2014, secteur Ouest - Agglo - Soum 10139**	NON	31 881	0	-6	0	0	31 875	0
		152135	**Dépenses incidentes, réhab ÉG 2014, secteur Ouest - Agglo - Soum 10139**	NON	19 711	0	-4	150	0	19 857	0
		152136	**Dépenses incidentes, réhab ÉG 2014, secteur Ouest Corpo - Soum 10139**	NON	0	0	36 757	-2	0	36 755	0
		152137	**Dépenses contingentes, réhab ÉG 2014, secteur Ouest Corpo - Soum 10139**	NON	0	0	47 336	0	0	47 336	0
		152142	**Dépenses contingentes, réhab ÉG 2014, secteur Est - corpo - SOUM 10139**	NON	0	0	133 943	0	0	133 943	0
		152143	**Dépenses incidentes, réhab ÉG 2014, secteur Est - corpo - SOUM 10139**	NON	0	0	101 070	-280	0	100 790	0
		152394	**Travaux divers, réhab ÉG 2014, secteur Ouest Agglo - Soum 10139**	NON	32 369	0	-6	0	0	32 362	0
		152395	**Travaux divers, réhab ÉG 2014, secteur Ouest - Corpo - Soum 10139**	NON	0	0	35 084	0	0	35 084	0
		152396	**Travaux divers, réhab ÉG 2014, secteur EST - CORPO SOUM 10139**	NON	0	0	433 093	0	0	433 093	0
		152525	**Serv. prof. préparation Plans & Devis BPR**	NON	0	0	68 157	0	0	68 157	0
		152938	**Serv. prof. Communications DI - CORPO - ÉG**	NON	0	0	48 779	9 617	-15	58 381	0
		153755	**Serv. prof. Gestion des impacts DI - Rehab EG**	NON	0	0	551 076	98 386	74 008	723 470	0
		153913	**Serv. prof. préparation Plans & Devis - ÉG - CORPO**	NON	0	0	206 110	23 000	0	229 109	0
		154926	**Réhabilitation égout 2014 - (agglo) - serv prof ÉG**	NON				23 755	0	23 755	0
		154928	**Réhabilitation égout 2014 - (corpo) - serv prof ÉG**	NON	242 705	39 426	281 780	213 792	0	777 702	0
		155468	**Réhabilitation égout 2015 - (corpo) - serv prof EG**	NON	12 504	0	0	0	0	12 504	0
		155470	**Réhabilitation égout 2015 -(agglo)- serv prof EG**	NON	771	0	0	6	0	776	0
		157042	**Travaux divers réhab ÉG 2015 UX15252 Corpo - Soum 322002**	NON	0	0	60 062	21 198	-707	80 553	0
		157043	**Dépenses contingentes réhab ÉG 2015 UX15252 Corpo - Soum 322002**	NON	0	0	286 401	-20 408	0	265 994	0
		157044	**Dépenses incidentes réhab ÉG 2015 UX15252 Corpo - Soum 322002**	NON	0	0	50 886	975	1 854	53 716	0
		157046	**Travaux divers réhab ÉG 2015 UX15252 Agglo - Soum 322002**	NON	0	1 601	1 321	2 531	0	5 453	0
		157047	**Dépenses contingentes réhab ÉG 2015 UX15252 Agglo - Soum 322002**	NON	0	9 867	-2 850	5 303	0	12 320	0
		157048	**Dépenses incidentes réhab ÉG 2015 UX15252 Agglo - Soum 322002**	NON	0	536	473	0	0	1 009	0
		157089	**Travaux divers réhab ÉG 2015 UX15253 Corpo - Soum 322001**	NON	0	0	71 000	0	26 127	97 127	0
		157090	**Dépenses contingentes réhab ÉG 2015 UX15253 Corpo - Soum 322001**	NON	0	0	340 231	0	-1 318	338 913	0
		157091	**Dépenses incidentes réhab ÉG 2015 UX15253 Corpo - Soum 322001**	NON	0	0	51 772	1 762	0	53 534	0
		157093	**Travaux divers réhab ÉG 2015 UX15253 Agglo - Soum 322001**	NON	0	8 850	558	7 477	0	16 885	0
		157094	**Dépenses contingentes réhab ÉG 2015 UX15253 Agglo - Soum 322001**	NON	0	11 175	11 796	18 996	0	41 968	0
		157095	**Dépenses incidentes réhab ÉG 2015 UX15253 Agglo - Soum 322001**	NON	0	3 314	3 463	236	0	7 013	0
		157128	**Dépenses-planifications avant projets-Corpo-comm et économies const**	NON	0	0	45 168	69 818	0	114 986	0
		158046	**Serv prof ÉG surveillance travaux - DI - Beaudoin Hurens - SM**	NON	0	0	325 700	383 279	66 927	775 906	0
		159697	**Serv. prof. Préparation Plans et devis - Exp.-ÉG-Agglo**	NON				12 440	0	12 440	0
		159698	**Serv. prof. Préparation Plans et devis EXP. - Ég-Corpo**	NON	0	0	265 762	226 525	110 454	602 742	0
		161539	**DI - Géotechnique - Corpo - Égout**	NON				33 360	0	33 360	0
		161540	**DI - Géotechnique - Agglo - Égout**	NON				3 120	0	3 120	0
		162450	**Serv. prof. Communications DI - réhab ÉG - CORPO**	NON	0	0	34 580	4 150	0	38 730	0
		162453	**Serv. prof. Communications DI - réhab ÉG - AGGLO**	NON				3 668	0	3 668	0
		162693	**Contrôle qualitatif - Égout**	NON	0	0	13 455	44 492	42 712	100 659	0
		162698	**Contrôle qualitatif - Égout**	NON				3 309	11 203	14 512	0
		163942	**Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst ÉG**	NON	0	0	9 027	3 533	0	12 560	0
		163943	**Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst ÉG**	NON				6 045	0	6 045	0
		164756	**Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO- Réhab ÉG**	NON				3 049	0	3 049	0
		164757	**Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO-Reconst ÉG**	NON				3 049	0	3 049	0
		164761	**Serv. prof. surv travaux DI-CORPO- Réhab ÉG**	NON	0	0	16 167	145 600	66 927	228 694	0
		164973	**Caractérisation DI - corpo - reconst ÉG**	NON				114 256	0	114 256	0
		164974	**Caractérisation DI - agglo - reconst ÉG**	NON				28 150	0	28 150	0
		165265	**Serv. prof. plans et devis - DI - corpo - réhab. ÉG**	NON	0	0	24 645	94 082	41 675	160 402	0
		165266	**Serv. prof. plans et devis - DI - agglo - réhab. ÉG**	NON				8 006	0	8 006	0
		166420	**Surv travaux réhab ÉG - Soum 16-15591 - contrat sur 3 ans (2017-2019)**	NON				672 531	248 409	920 940	0
		166642	**Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333706**	NON				2 520	53 593	56 113	0
		166779	**Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333707**	NON				6 089	23 746	29 836	0
		166780	**Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333708**	NON				4 525	27 405	31 930	0
		166781	**Incidences - réhab ÉG 2017 - soum 333709**	NON				641	48 884	49 525	0
		166782	**Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333710**	NON				4 693	27 197	31 890	0
		166783	**Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333712**	NON				0		0	0
		166790	**Utilités publiques - réhab ÉG 2017 - Soum 333709**	NON				4 911	42 198	47 110	0
		166791	**Utilités publiques - réhab ÉG 2017 - Soum 333710**	NON				2 322	30 228	32 549	0
		166792	**Utilités publiques - réhab ÉG 2017 - Soum 333712**	NON				2 836	22 451	25 287	0
Total Arrondissements multiples					**345 136**	**74 768**	**3 635 267**	**2 297 495**	**963 957**	**7 316 624**	**0**
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce		139388	**Northcliffe, de Sherbrooke à Maisonneuve O. - reconst ÉG comb Soum 234403**	NON	362	46 240	-22 225	8 015	0	32 393	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce**	139389	**Northcliffe, de Sherbrooke à Maisonneuve O. - serv prof ÉG**	NON	9 068	0	605	0	0	9 673	0
		139392	**Sherbrooke, de Northcliffe à Grey - reconst ÉG comb Soum 234403**	NON	439	145 419	45 441	50 291	0	241 589	0
		139393	**Sherbrooke, de Northcliffe à Grey - serv prof ÉG**	NON	10 496	0	1 631	0	0	12 126	0
		144204	**Maisonneuve de Northcliffe à Claremont (limite arr.)- reconst ÉG**	NON	384	0	0	0	0	384	0
		144209	**Côte-Sainte-Catherine, de Victoria à CDN - serv prof ÉG**	NON	0	0	28 080	25 707	0	53 786	0
		144210	**Grey, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum 10139**	Oui					138 767	138 767	245
		144211	**De Vendôme, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum10139**	Oui					56 175	56 175	99
		144212	**Marlowe, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum 10139**	Oui					40 993	40 993	75
		144215	**Maisonneuve, de Northcliffe à Marlowe - réhab ÉG - Soum 10066**	NON	0	0	28 825	0	0	28 825	21
		144216	**Sherbrooke, de Décarie à limite arrondissement - réhab ÉG- Soum 10139**	Oui					205 405	205 405	176
		145268	**Côte-Saint-Luc, de Décarie à Bonavista - serv prof ÉG - Soum 289001**	NON	0	0	53 245	0	0	53 245	0
		145271	**Côte-Saint-Antoine,de Décarie à Northcliff-serv prof ÉG-Soum220702**	NON	0	11 645	928	0	0	12 573	0
		145272	**Côte-Saint-Antoine,de Décarie à Northcliff-reconstÉG-Soum220702**	NON	339 929	96 948	-82 302	0	0	354 574	56
		145600	**Plamondon, de Clanranald à McLynn - serv prof ÉG**	NON	0	0	0	6 725	-173	6 553	0
		145886	**Van Horne, de Boulevard Décarie à Victoria - serv prof ÉG UN**	NON	16 688	0	1 061	0	8 062	25 811	0
		150503	**Willowdale, de Canterbury à Louis-Colin - réhab ÉG - Soum 10066**	NON	41 070	0	1 199	0	0	42 269	60
		150723	**Vendôme, de Sherbrooke à Côte-St-Antoine - réhab ÉG unit- Soum 10139**	Oui					173 688	173 688	227
		150729	**Hingston, de Fielding à Côte-St-Luc - réhab ÉG-Soum 10139**	Oui					171 277	171 277	280
		150730	**Côte-des-Neiges(coté O),de Ridgewood à Decelles-réhab ÉG-Soum10139**	NON	106 149	0	-21	0	0	106 129	235
		150737	**Cochrane Place, de Décarie à Fin de rue - réhab ÉG unit-Soum 10139**	Oui					99 394	99 394	146
		150738	**Melrose, de Somerled à Chemin de la Côte-St-Luc - réhab ÉG unit-Soum 10139**	Oui					68 056	68 056	117
		150739	**Cumberland, de Chester à ch. de la Côte-St-Luc - réhab ÉG unit-Soum 10139**	Oui					62 997	62 997	94
		150752	**Appelton(5288211 et 414), de Decelles à Hudson - reconst ÉG_- Soum 325101**	NON				401 615	-111 560	290 055	118
		150753	**Appelton(5288211 et 414), de Decelles à Hudson - serv prof ÉG**	NON				17 697	-201	17 496	0
		150755	**Appleton(5288415), de Decelles à Hudson - réhab ÉG unit- Soum 10139**	Oui					25 819	25 819	50
		150789	**Hingston, de Somerled à Fielding - réhab ÉG unit - Soum 10139**	NON	205 607	0	0	0	0	205 607	347
		150790	**Sorel, de Décarie à Bougainville - réhab ÉG unit- Soum 10139**	NON	40 798	0	0	0	0	40 798	69
		150792	**Louis-Colin, de Fendall à McKenna - réhab ÉG unit - S 322001**	NON	0	29 200	-6	186	0	29 381	76
		151207	**Connaught,de Saint-Jacques à Harley - réhab ÉG unit-Soum 10139**	Oui					76 539	76 539	120
		153579	**Coronet, de Fin de rue à du Frère-André - réhab ÉG unit - Soum 322001**	NON	0	32 523	1 066	1 256	0	34 846	76
		153580	**Frère-André, de Fin de rue à Côte-des-Neiges - réhab ÉG**	NON	0	55 658	1 500	0	0	57 159	128
		153586	**Ridgewood, de 3440 Ridgewood à ch. de la Côte-des-Neiges - réhab ÉG unit**	NON	0	16 186	51 964	2 408	0	70 557	170
		155984	**Côte-Saint-Luc, Station de pompage - reconst ÉG**	NON	0	0	698 211	-265 705	-57 815	374 691	1
		155987	**Côte-Saint-Luc, Station de pompage - serv prof SP ÉG**	NON	0	11 190	44 760	0	0	55 950	0
		158136	**Côte-Sainte-Catherine,de Westbury à Westbury - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	7 135	1 156	0	8 291	0
		160285	**Draper, de Sherbrooke à Notre-Dame-de-Grâce - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	179 278	28 660	11 235	219 173	280
		160286	**Godfrey, de Benny à West Hill - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	19 060	58	1 517	20 635	45
		160287	**Chemin Circle, de Place Circle à Chemin Mira - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	166 063	2 205	0	168 268	290
		160290	**King-Edward, de Fielding à Chester - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	183 175	5 013	0	188 187	315
		160291	**King-Edward, Chester à Côte-Saint-Luc - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	125 086	3 360	0	128 446	230
		160292	**Marlowe, de Notre-Dame-de-Grâce à Brillon - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON	0	0	173 581	2 152	472	176 206	310
		160293	**De Hampton, de Sherbrooke à Notre-Dame-de-Grâce - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	122 319	1 108	11 490	134 918	185
		160294	**De Hampton, de de Monkland à de Terrebonne - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	60 566	0	1 050	61 616	110
		160295	**Royal, de Notre-Dame-de-Grâce à de Monkland - réhab EG UN - Soum 329406**	NON	0	0	75 113	2 047	1 627	78 788	105
		160296	**Plamondon, de Coolbrook à Décarie - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	52 768	1 837	262	54 868	95
		160297	**Glencoe, de Churchill à De Dunkirk - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON	0	0	91 169	3 753	1 496	96 418	305
		160298	**Dolbeau, de Ellendale à Linton - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	47 565	4 882	0	52 446	170
		161811	**Place Kenmore, de fin de rue à Décarie - réhab ÉG unit**	NON				64 213	-4 199	60 013	123
		162118	**Fendall, de Decelles à McKenna - réhab ÉG unit**	NON				168 703	0	168 703	265
		162125	**Bayard, de Kirkfield à Douglas - réhab ÉG unit**	NON				25 025	-873	24 151	61
		162929	**Harvard, de Côte-Saint-Antoine à Monkland - réhab ÉG unit**	NON				359 270	0	359 270	581
		162931	**Decelles, de Queen-Mary à Jean-Brillant - réhab ÉG unit**	NON				130 770	0	130 770	217
		162932	**Decelles, de Jean-Brillant à Édouard-Montpetit - réhab ÉG unit**	NON				129 162	-2 310	126 853	
		162967	**Deacon, de Clinton à Van Horne - réhab ÉG unit**	NON				88 461	-6 427	82 034	198
		162969	**Sherbrooke, de Hingston à Hampton - réhab ÉG unit**	NON				61 045	0	61 045	97
		165325	**Marlowe, de Notre-Dame-de-Grâce à Sherbrooke - réhab ÉG unit**	NON				355 508	0	355 508	607
		165326	**Connaught, de Harley à St-Jacques - réhab ÉG unit**	NON				5 980	0	5 980	55
		165327	**Northcliffe, de Brillon au Ch. de la Côte-Saint-Antoine - réhab ÉG unit**	NON				323 424	-262	323 162	515
		165404	**De Hampton, de Notre-Dame-de-Grâce à de Monkland - réhab ÉG unit**	NON				242 252	-577	241 674	383
		166639	**Côte-Saint-Luc, de Décarie à Bonavista - reconst ÉG unit - Soum 289002**	NON				557 598	7 159	564 757	227
		166640	**Côte-Saint-Luc, de Décarie à Bonavista - serv prof ÉG - Soum 289002**	NON				13 797	5 165	18 962	
Total Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce					**770 990**	**445 009**	**2 156 841**	**2 829 634**	**984 248**	**7 186 721**	**8 755**
Lachine		126365	**23e Avenue,de Saint-Antoine à Remembrance, reconst ÉG UN - SoumLAC-PUB-141**	NON	58 033	0	0	0	0	58 033	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Lachine**	133349	**9e Avenue, de St-Antoine à Sherbrooke - serv. Prof. Egout, SOUM SPG-10-02P**	NON	612	0	0	0	0	612	0
		139132	**48e Avenue, de Saint-Joseph à Acadia - reconst ÉG comb - Soum LAC-PUB-1412**	NON	113 559	0	0	0	0	113 559	0
		139136	**48e Avenue, de Saint-Joseph à Acadia - serv prof ÉG-Soum Lac-Pub-1206**	NON	1 103	956	-43	0	0	2 016	0
		139144	**Station de pompage Camille - serv prof - Soum 13-12986**	NON	23 335	26 676	11 644	29 393	0	91 048	0
		140717	**23e Avenue, de Saint-Antoine à Remembrance, serv.prof.EG-SoumLAC-PUB-1205**	NON	4 879	911	22	0	0	5 811	0
		143963	**6e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconstÉG_unit - serv.prof**	NON	0	0	16 524	16 000	0	32 524	0
		143967	**Remembrance, de 32e Avenue à 28e Avenue - réhab ÉG unit- Soum 10139**	Oui					87 935	87 935	83
		144499	**Sir-George-Simpson,de 45e ave.(regard2929)à 38e ave.(3265)-serv prof ÉG**	NON	10 733	13 162	-597	0	0	23 298	0
		144500	**Sir-George-Simpson,de 45e ave.(regard2929)à 38e ave.(regard3265)-reconst ÉG**	NON	0	644 901	-22 500	0	0	622 401	660
		144503	**48e Avenue, de Acadia (regard4037) à Victoria (regard4042) - serv prof ÉG**	NON	11 944	13 936	-632	0	0	25 248	0
		144504	**48e avenue, de Acadia (regard4037) à Victoria (regard4042)-reconst ÉG unit**	NON	0	527 531	-15 000	0	0	512 531	338
		145280	**Saint-Antoine, de 16e Avenue à 13e Avenue - serv prof ÉG_unit**	NON	0	0	14 437	1 381	0	15 817	0
		145602	**17e Avenue,de Saint-Joseph à William-MacDonald - reconst ÉG unit serv.prof**	NON				29 966	-7 079	22 887	0
		145800	**De Mount-Vernon, de Union à Milton - reconst ÉG**	NON				250 688	-12 727	237 961	205
		145804	**De Mount-Vernon, de Union à Milton - reconst ÉG unit - serv.prof**	NON	0	0	9 731	8 973	-2 217	16 487	0
		149917	**Station de pompage Camille - LAC-PUB-1524**	NON	0	0	1 715 230	216 905	0	1 932 135	1
		151209	**Victoria, de 3 ave. à 1re ave. - réhab ÉG unit- Soum 10139**	Oui					85 101	85 101	162
		158722	**6e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - reconst EG san**	NON				479 724	34 331	514 055	230
		158726	**6e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - reconst ÉG san - serv prof**	NON	0	0	1 489	13 900	0	15 388	0
		160147	**18e Avenue, de Saint-Joseph à Piché - rehab EG UN - Soum 329406**	NON	0	0	72 111	2 572	892	75 576	346
		160302	**10e Avenue, de William-MacDonald à Saint-Antoine - serv prof ÉG unit**	NON				784	-784	0	
		160303	**25e Avenue, de Saint-Antoine à 24e Avenue - serv prof ÉG unit**	NON				3 840	-3 840	0	
		160305	**51e Avenue, de Sherbrooke à Sir-George-Simpson - Reconst EG UN, Serv. P**	NON				1 392	-1 392	0	
		160814	**42e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst ÉG unit**	NON				316 193	0	316 193	390
		160815	**42e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst ÉG unit - serv.prof**	NON	0	0	5 892	24 074	0	29 966	0
		162338	**6e Avenue, de Saint-Antoine à Provost - reconst EG UN**	NON				405 920	29 049	434 970	240
		162339	**6e Avenue, de Saint-Antoine à Provost - reconst ÉG unit - serv.prof**	NON	0	0	2 632	12 757	-450	14 938	0
		165289	**14e Avenue, de Provost à Sherbrooke - réhab ÉG unit**	NON				77 384	0	77 384	331
		165293	**56e Avenue, de René-Huguet à Victoria - réhab ÉG unit**	NON				112 166	0	112 166	487
		165296	**42e Avenue, de Sherbrooke à d'Urfé - réhab**	NON				42 141	0	42 141	187
		165297	**54e Avenue, de René-Huguet à Dixie - réhab ÉG unit**	NON				76 542	0	76 542	326
		165349	**47e Avenue, de 165 47e Avenue à 245 47e Avenue - réhab ÉG unit**	NON				39 656	0	39 656	161
		167564	**46e Avenue, de Provost à Sherbrooke - réhab ÉG unit**	NON				92 046	0	92 046	357
		167566	**32e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - réhab ÉG unit**	NON				39 966	-3 794	36 172	
		168946	**11e Avenue, de Provost à Saint-Georges - serv prof ÉG unit**	NON				2 433	-2 433	0	
		171007	**8e Avenue, de Saint-Louis à Notre-Dame - serv prof ÉG unit**	NON				632	-632	0	
Total Lachine					**224 198**	**1 228 072**	**1 810 939**	**2 297 427**	**201 961**	**5 762 598**	**4 504**
LaSalle		143998	**7e Avenue, de Lasalle à Centrale - reconst ÉG - AO311745**	NON	87 536	0	0	0	914	88 450	0
		143999	**7e Avenue, de Lasalle à Centrale - serv prof ÉG**	NON	22 922	1 160	353	0	0	24 435	0
		144068	**5e Avenue, de Centrale à Lasalle - reconst ÉG - Soum 294420**	NON	53 277	0	0	0	0	53 277	0
		144070	**5e avenue, de Centrale à Lasalle - serv prof ÉG - Soum 299820**	NON	238	0	0	0	0	238	0
		146038	**3e Avenue, de Lasalle à Centrale - serv prof ÉG**	NON	7 713	0	550	0	0	8 262	0
		146039	**3e Avenue, de Lasalle à Centrale - reconst ÉG - Soum 311744**	NON	624 161	0	0	0	0	624 161	465
		146041	**Bonnier, de Gagné à 14e Avenue - réhab ÉG unit- Soum 10139**	Oui					124 967	124 967	83
		146548	**Thierry, de Cordner à Doyle - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					83 406	83 406	76
		146549	**Galarneau, de Kless à Raymond - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					87 957	87 957	80
		146550	**Simonne, de Gagné à 15e Avenue - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					78 227	78 227	130
		149299	**LaSalle, de 6e Avenue à 3e Avenue - reconst ÉG unit - Soum 365351**	NON	0	289 164	90 811	853	0	380 828	245
		149300	**LaSalle, de 6e Avenue à 3e Avenue - serv prof ÉG unit - Soum 365351**	NON	13 457	157	3 124	0	0	16 739	0
		150186	**5e Avenue, de Champlain à Broadway - Serv Prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150187	**Kless, de 30e Avenue à George - Serv Prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		151210	**LaSalle, de 78e Avenue à 75e Avenue - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					90 717	90 717	139
		151211	**Dupras, de Saint-Patrick à Jeannette - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					68 750	68 750	172
		157243	**LaSalle, de 8e Avnue à 6e Avenue - reconst ÉG_- Soum 421942**	NON				258 100	0	258 100	
		157244	**LaSalle, de 8e Avenue à 6e Avenue - serv prof ÉG_- Soum 421942**	NON				6 112	0	6 112	0
		157247	**LaSalle, de 3e Avenue à Alepin - reconst ÉG unit - Soum 365351**	NON	0	638	471 121	853	0	472 611	310
		157248	**LaSalle, de 3e Avenue à Alepin - serv prof ÉG - Soum 365351**	NON	0	0	3 096	0	0	3 096	0
		160181	**Broadway, de 5e Avenue à 2e Avenue - réhab EG UN - Soum 329406**	NON	0	0	105 485	22 677	19 318	147 480	211
		160183	**Lafleur, de Clément à Elmslie - Reconst EG UN**	NON	0	0	809 844	5 070	0	814 914	410
		160184	**Francoeur, de Behrens à de Newport - Réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	21 938	3 462	0	25 400	76
		160185	**Airlie, de Lafleur à 90e Avenue - Réhab ÉG UN - soum 329406**	NON	0	0	13 228	65 952	12 769	91 949	224
		165537	**63e Avenue, de Lasalle à Centrale - réhab EG UN**	NON				29 526	0	29 526	100
Total LaSalle					**811 504**	**291 119**	**1 519 549**	**392 606**	**567 025**	**3 581 802**	**2 721**

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**L'Île-Bizard - Ste-Geneviève**	164979	**Bertrand, de St-Pierre à Bertrand - réhab ÉG san**	NON				24 655	-2 210	22 445	81
	Total L'Île-Bizard - Ste-Geneviève							**24 655**	**-2 210**	**22 445**	**81**
	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	139205	**Sherbrooke, de Saint-Germain à Charlemagne - reconst ÉG unit AO-215202**	NON	589 868	13 697	-18 100	-2 647	0	582 818	0
		139209	**Sherbrooke, de Saint-Germain à Charlemagne - serv prof ÉG__AO-215202**	NON	15 317	5 663	6 809	332	0	28 122	0
		142849	**De La Salle, de Hochelaga à Pierre-de-Coubertin - serv prof ÉG__AO-265401**	NON	2 276	0	0	0	0	2 276	0
		143149	**de De Contrecoeur, de Dubuisson à Notre-Dame - reconst ÉG unit**	NON	8 648	41 937	-37 425	0	0	13 160	0
		143150	**de De Contrecoeur, de Dubuisson à Notre-Dame - serv prof ÉG/AO-267801**	NON	5 142	0	91	206	0	5 439	0
		143247	**Sainte-Claire, de Liébert à Saint-Emile - reconst ÉG unit**	NON	4 938	0	3 257	0	0	8 196	6
		143248	**Sainte-Claire, de Liébert à Saint-Emile - serv prof ÉG/AO-267801**	NON	3 491	0	23	52	0	3 565	0
		143252	**Sainte-Claire, de Lapointe à Saint-Donat - reconst ÉG unit**	NON	10 139	24 278	-17 965	0	0	16 453	2
		143253	**Sainte-Claire, de Lapointe à Saint-Donat - serv prof ÉG/AO-267801**	NON	11 973	0	253	577	0	12 803	0
		146078	**Cadillac, de Pierre-de-Coubertin à De Marseille - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					108 024	108 024	0
		146167	**Henri-De-Salières, de Dugas à De Marseille - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					53 030	53 030	0
		146168	**Hochelaga, de Pie-IX à Desjardins - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					35 165	35 165	0
		146169	**Pierre-de-Coubertin, de Cadillac à Du Quesne - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					49 979	49 979	0
		146170	**Vimont, de Sainte-Catherine à Adam - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					153 193	153 193	0
		146186	**Hochelaga, de Curatteau à Liébert - serv prof AQ**	NON	0	0	24 073	0	0	24 073	0
		146188	**Hochelaga, de Curatteau à Liébert - serv prof ÉG**	NON	0	0	44 707	0	0	44 707	0
		146193	**Notre-Dame, de Bossuet à Cadillac - reconst ÉG unit - Soum 285701**	NON	0	566	215 713	0	-675	215 604	53
		146194	**Notre-Dame, de Bossuet à Cadillac - serv prof ÉG unit - Soum285701**	NON	2 186	0	35 803	-1 384	0	36 605	0
		148970	**Dubuisson, de Baldwin à Pierre-Tétreault - Reconst EG**	NON				295 766	-2 422	293 344	67
		148971	**Dubuisson, de Baldwin à Pierre-Tétreault - Serv Prof EG**	NON	0	0	0	10 329	4 913	15 242	0
		148997	**Lafontaine, de Saint-Clément à Viau - reconst EG_UN**	NON	251 195	32 962	-34 791	16 851	0	266 216	65
		148998	**La Fontaine, de Saint-Clément à Viau - Serv Prof EG**	NON	548	2 835	266	-177	0	3 472	0
		149010	**Adam, de Morgan à Letourneux - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					62 643	62 643	0
		149013	**De Chambly, de Hochelaga à De Rouen - Réhab EG UN**	Oui					182 227	182 227	0
		149019	**Joliette, de Hochelaga à Sherbrooke - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					164 430	164 430	0
		149020	**Lacordaire, de Turenne à Pierre-Bédard - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					216 923	216 923	0
		149021	**Mousseau, de Tellier à Dubuisson - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					156 841	156 841	0
		149022	**Ontario, de Mercier à Lebrun - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					47 625	47 625	0
		149023	**Sainte-Catherine, de Viau à De Ville-Marie - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					76 692	76 692	0
		149918	**Sherbrooke, de Radisson à Trianon - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					34 590	34 590	0
		150341	**Mousseau, de Notre-Dame à Tellier - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150343	**Pierre-de-Coubertin, de de Bruxelles à Honoré-Beaugrand - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150829	**Adam,de de Ville-Marie à Vimont - réhab égout_UN SOUM 10139**	Oui					47 105	47 105	0
		150853	**Adam, de Vimont à Vimont - réhab égout_UN SOUM 10139**	Oui					36 626	36 626	0
		150854	**Letourneux , de Ontario à deRouen - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					123 503	123 503	0
		150858	**Adam de Viau à de Ville-Marie-serv prof ÉG UN**	NON	84	435	41	7	0	567	0
		151766	**Adam, de Théodore à Viau - Réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					167 964	167 964	214
		151768	**DeCadillac, Ontario à Dubuisson - Réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					126 320	126 320	179
		151775	**Morgan, de Ontario à Sainte-Catherine - réhab ÉG unit - AO-10139**	Oui					50 474	50 474	33
		151778	**Ontario, de Pie-IX à Letourneux - Réhab ÉG unit_ - AO-10139**	Oui					165 652	165 652	219
		151850	**Préfontaine, de Ontario à de Rouen - Serv prof ÉG sanitaire**	NON	15 932	0	0	0	0	15 932	0
		152036	**Joffre, de Hochelaga à Pierre-De Coubertin - Rehab EG UN SOUM 10139**	Oui					132 555	132 555	172
		152037	**Louis-Veuillot,de Pierre-De Coubertin à Sherbrooke - Rehab EG UN_SOUM 10139**	Oui					375 583	375 583	237
		152212	**Préfontaine, de Ontario à de Rouen - reconst EG UN**	NON	0	0	1 134 140	-20 508	0	1 113 631	265
		152244	**Préfontaine, de Ontario à de Rouen - reconst EG UN - serv pro ÉG**	NON	0	0	49 717	3 095	0	52 812	0
		152252	**Bellerive, de Mousseau à Joffre - reconst ÉG unit - serv prof**	NON	7 663	0	2 376	2 683	0	12 721	0
		152256	**Pierre-Bernard, Bellerive à Notre-Dame - Reconst ÉG unit - serv prof**	NON	10 111	0	11 393	12 094	-746	32 850	0
		152257	**Mousseau, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst ÉG unit - Serv Prof**	NON	19 611	0	10 307	11 710	0	41 628	0
		152260	**Souligny, de Desmarteau à Paul-Pau - reconst EG**	NON				364 094	-36 786	327 308	70
		152261	**Souligny, de Desmarteau à Paul-Pau - serv prof ÉG unit**	NON	0	11 993	0	7 428	7 263	26 684	0
		152580	**Hochelaga, de Dickson à Monsabré - Rehab EG PL - Soum 322002**	NON	0	6 903	0	199	0	7 102	38
		153886	**Adam, de Viau à Ville-Marie - reconst ÉG UN**	NON	43 106	4 084	-2 794	3 541	0	47 938	20
		156091	**Desmarteau, de Bellerive à Notre-Dame - reconst ÉG unit**	NON	0	0	6 007	586 107	-48 339	543 775	160
		156619	**Sherbrooke, de limite ouest arrond. à St-Germain - reconst ÉG unit**	NON				18 851	2 131	20 982	520
		156622	**Desmarteau, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst ÉG UN - serv prof ÉG**	NON				10 174	9 947	20 122	0
		157122	**Pierre-De Coubertin, de Bourbonnière à Viau - Rehab EG UN**	NON	0	0	317 910	0	0	317 910	794
		160038	**Sherbrooke, de Des Ormeaux à Joffre - réhab ÉG unit**	NON				82 802	-3 198	79 605	144
		160042	**Mousseau, de De Teck à Sherbrooke - réhab ÉG unit**	NON				104 020	0	104 020	181
		160046	**Aird, de Notre-Dame à Louis-Payette - réhab ÉG unit**	NON				30 178	0	30 178	52
		161120	**Mercier, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst ÉG unit**	NON				10 390	1 286	11 676	165
		161128	**Sicard, de Sainte-Catherine à Adam - Reconst ÉG unit**	NON				9 839	0	9 839	

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Mercier - Hochelaga-Maisonneuve**	162217	**Cuvillier, de Adam à La Fontaine - réhab ÉG unit**	NON				152 331	29 596	181 928	191
		162218	**La Fontaine, de Davidson à Aylwin - réhab ÉG unit**	NON				94 171	-30 027	64 145	136
		162219	**Joliette, de Adam à La Fontaine - réhab ÉG unit**	NON				95 750	7 514	103 264	168
		162440	**Viau, de Pierre-de-Coubertin à Sherbrooke - réhab ÉG unit**	NON				2 186	0	2 186	687
		162448	**Lacordaire, de Chauveau à Sherbrooke - reconst ÉG unit - serv prof**	NON				10 075	0	10 075	
		162838	**Valois, de La Fontaine à Ontario - réhab ÉG unit**	NON				69 455	2 088	71 543	119
		163344	**Pie-IX, de Hochelaga à Pierre-de-Coubertin - réhab ÉG unit**	NON				35 022	-3 298	31 724	228
		163857	**Ville-Marie, de De Rouen à Hochelaga - réhab ÉG unit**	NON				174 629	578	175 207	292
		163858	**De Rouen, de Viau à de Ville-Marie - réhab ÉG unit**	NON				52 432	105	52 537	83
		163860	**Hochelaga, de Viau à de Ville-Marie - réhab ÉG unit**	NON				37 617	128	37 744	
		163861	**Desjardins, de De Rouen à Hochelaga - réhab ÉG unit**	NON				95 340	0	95 340	173
		163862	**De Forbin-Janson, de Des Ormeaux à Joffre - réhab ÉG unit**	NON				22 582	103 709	126 291	128
		163863	**Place Chénier, de Honoré-Beaugrand à Chénier - réhab ÉG unit**	NON				74 737	0	74 737	156
		163867	**Lyall, de La Fontaine à Ontario - réhab ÉG unit**	NON				130 625	0	130 625	228
		165695	**Haig, de Hochelaga à Pierre-De Coubertin - réhab ÉG unit**	NON				157 776	0	157 776	284
		165696	**Hector, de Notre-Dame à Souligny - réhab ÉG unit**	NON				43 286	0	43 286	206
		165697	**Souligny, de de Contrecoeur à Gonthier - réhab ÉG unit**	NON				57 586	-210	57 376	101
		165698	**Dubuisson, de de Contrecoeur à Hector - réhab ÉG unit**	NON				14 854	0	14 854	66
		165699	**Meese, de Notre-Dame à Dubuisson - réhab ÉG unit**	NON				75 035	-52 542	22 494	102
		165700	**Joliette, de Ontario à de Rouen - réhab ÉG unit**	NON				169 256	3 989	173 244	285
		165701	**Vimont, de Notre-Dame à Sainte-Catherine - réhab ÉG unit**	NON				36 749	122 329	159 078	169
		165702	**Sainte-Catherine, de de Ville-Marie à Vimont - réhab ÉG unit**	NON				23 139	0	23 139	56
		165703	**Valois, de Sainte-Catherine à Adam - réhab ÉG unit**	NON				106 423	23 741	130 164	180
		165704	**Hochelaga, de Florian à Moreau - réhab ÉG unit**	NON				72 442	57 748	130 190	236
		165708	**Aylwin, de Sainte-Catherine à Adam - réhab ÉG unit**	NON				126 872	4 219	131 092	99
		165709	**Adam, de Nicolet à Valois - réhab ÉG unit**	NON				46 885	420	47 305	78
		165710	**Adam, de Valois à Bourbonnière - réhab ÉG unit**	NON				42 525	630	43 155	62
		142929	**Valois, de Ontario àde Rouen**	Oui					525 184	525 184	
		142931	**Valois, de Ontario àde Rouen**	Oui					1 039 314	1 039 314	
		142933	**Bourbonnière, de Ontario àde Rouen**	Oui					817 362	817 362	
		143744	**des Érables, de Bélanger à Jean-Talon**	Oui					488 505	488 505	
		145365	**de Rouen, de Nicolet à Valois**	Oui					174 756	174 756	
		145368	**de Rouen, de Nicolet à Valois**	Oui					425 870	425 870	
		145947	**des Érables, de Bélanger à Jean-Talon**	Oui					485 625	485 625	
		148756	**Baldwin, de Bellerive à Notre-Dame**	Oui					155 320	155 320	
		148759	**Baldwin, de Bellerive à Notre-Dame**	Oui					281 061	281 061	
Total Mercier - Hochelaga-Maisonneuve					**1 004 427**	**145 353**	**1 751 811**	**3 576 391**	**7 164 233**	**13 642 215**	**8 169**
Montréal-Nord		144298	**Belleville, de Monselet à Gouin - reconst ÉG**	NON	11 921	72 916	0	-21 457	0	63 379	0
		144299	**Belleville, de Monselet à Gouin - serv prof ÉG**	NON	4 011	0	0	0	0	4 011	0
		149936	**De Paris, de Martial à Henri-Bourassa - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					57 593	57 593	146
		149937	**De Castille, de Georges-Pichet à L'Archevêque - réhab EG UN _SOUM 10139**	Oui					93 277	93 277	149
		149938	**Racette, de Industriel à D'Amiens - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					20 366	20 366	87
		149939	**Henri-Bourassa,de De Cobourg à Des Laurentides-réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					42 031	42 031	35
		149940	**Saint-Julien, de De Castille à De Charleroi - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					20 633	20 633	70
		149941	**Lacordaire,de Léger à Joseph-Dufresne-réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					27 136	27 136	87
		149942	**De Bruxelles, de Prieur à Monselet - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					20 105	20 105	90
		149943	**Belleville, de Industriel à Fleury - serv prof EG_soum. 960**	NON	8 445	12 785	52 151	-13 242	0	60 140	0
		149944	**De Rome, de Sabrevois à Fleury - Serv prof EG_Soum. 960**	NON	1 659	6 781	23 458	-4 611	0	27 287	0
		149946	**Villeneuve,de Boul.Langelier à Boulevard Rolland - Réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					45 148	45 148	113
		151454	**Avenue de Belleville, de bouleverd Gouin et Monselet, serv prof ÉG**	NON	6 378	0	0	0	0	6 378	0
		157745	**Oscar, de Henri-Bourassa à Prieur - reconst EG UN**	NON	0	3 396	9 833	0	0	13 228	283
		158380	**Oscar, de Henri-Bourassa à Prieur - reconst ÉG unit - serv prof**	NON	0	0	12 899	2 174	0	15 073	0
		163928	**Alfred, de De Charleroi à d'Amos - réhab ÉG unit**	NON				24 475	0	24 475	81
		163929	**Garon, de boul. Henri-Bourassa à boul. Gouin - réhab ÉG unit**	NON				43 621	0	43 621	
		163930	**Des Laurentides, de Henri-Bourassa à Gouin - réhab ÉG unit**	NON				58 545	0	58 545	210
		163932	**Brunet, de De Charleroi à d'Amos - réhab ÉG unit**	NON				67 789	0	67 789	224
		164172	**Gouin, de Lausanne à Belleville - reconst ÉG - Soum 977**	NON				1 354	0	1 354	5
		165841	**Pigeon, de d'Amos à Bayonne - réhab ÉG unit**	NON				68 719	0	68 719	227
		165842	**de l'Hôtel-de-Ville, de d'Amos à Boulevard Henri-Bourassa - réhab ÉG unit**	NON				22 292	0	22 292	
		165843	**d'Amos, de Jules-Paul-Tardivel à Arthur-Buies - réhab ÉG san**	NON				19 376	0	19 376	71
		166706	**Sainte-Colette, de Henri-Bourassa à Jean-Paul Cardinal**	NON				469 011	0	469 011	764
		167829	**Bruxelles, de Monselet à Martial - réhab ÉG unit**	NON				69 931	0	69 931	218
Total Montréal-Nord					**32 414**	**95 877**	**98 341**	**807 978**	**326 290**	**1 360 900**	**2 860**

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Outremont**	139365	**Du Manoir, de Pratt à Dunlop - réhab ÉG unit**	NON				14 988	0	14 988	70
		139403	**De l'Épée, de Laurier à St-Joseph - reconst ÉG unit_Soum 284401**	NON				104 655	2 088	106 743	70
		139404	**De l'Épée, de Laurier à St-Joseph - serv prof ÉG_Soum 284401**	NON	0	0	0	5 240	2 116	7 356	0
		139408	**Laurier, de Durocher à Hutchison - serv prof ÉG**	NON	0	0	3 990	809	0	4 800	0
		144511	**Mont-Royal, de Maplewood à Mont-Royal - reconst ÉG Soum 284501**	NON				384 857	0	384 857	
		144512	**Mont-Royal, de Maplewood à Mont-Royal - serv prof ÉG**	NON	0	0	0	17 549	-499	17 051	0
		144515	**Côte du Vésinet, de Côte du Vésinet à McCulloch - reconst ÉG-AO284601**	NON	510 379	0	0	0	0	510 379	0
		144516	**Côte du Vésinet, de Côte du Vésinet à McCulloch - serv prof ÉG - AO284601**	NON	1 632	47 876	-502	3 480	0	52 486	0
		145054	**Saint-Joseph, de Côte-Sainte-Catherine à De l'Épée-reconst ÉG_Soum 284401**	NON				180 722	-34 423	146 299	
		145055	**Saint-Joseph,de Côte-Sainte-Catherine à De L'Épée-serv prof ÉG Soum284401**	NON	0	0	0	5 565	1 785	7 349	0
		145247	**Saint-Joseph, de De l'épée à Hutchison - réhab ÉG unit - Soum 329407**	NON	0	0	26 818	6 159	157 949	190 926	0
		145261	**Pratt, de Ducharme à Bates - reconst ÉG - Soum TP01/01-15**	NON	0	1 119 305	147 521	-8 666	0	1 258 160	140
		145262	**Pratt, de Ducharme à Bates - serv prof ÉG**	NON	28 235	23 867	-20 712	1 071	0	32 461	0
		149651	**Van Horne, de Pratt à Dollard - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	1 273	0	0	1 273	0
		149654	**Querbes, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					161 484	161 484	263
		149655	**De L'Épée, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					156 075	156 075	263
		149656	**Vincent-d'Indy, de Perham à Côte-Ste-Catherine - réhab ÉG unit-Soum 10066**	NON	52 282	0	2 209	0	0	54 490	105
		149822	**Mont-Royal, Vincent D'Indy à Claude-Champagne - reconst ÉG unit soum 284501**	NON				544 276	0	544 276	
		149823	**Mont-Royal, de limite arr. à Claude-Champagne - serv prof ÉG unit**	NON				39 187	-714	38 473	0
		150703	**Hartland, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					142 463	142 463	244
		150704	**Prat, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					150 256	150 256	258
		157819	**McCulloch, de Roskilde à Roskilde - reconst EG UN - Soum TP01/01-15**	NON	0	54 672	-24 196	0	0	30 476	8
		160382	**Wiseman, de Saint-Cyril à Ducharme - réhab ÉG Unit - Soum 221707**	NON	0	0	53 722	5 028	0	58 750	95
		160387	**Manseau, de Wiseman à Outremont - reconst ÉG Unit - Soum 221707**	NON	0	0	201 757	85	0	201 842	85
		160388	**Wiseman, de Ducharme à Manseau - reconst ÉG Unit - Soum 221707**	NON	0	0	111 481	61	0	111 542	50
		165409	**McDougall, de Côte-Sainte-Catherine à Elmwood - réhab ÉG unit**	NON				13 967	0	13 967	0
		165410	**Springgrove, de Pagnuelo à Prince-Philip - réhab ÉG UN**	NON				36 322	0	36 322	51
		165412	**Robert, du Ch. de la Côte-Ste-Catherine à limite nord arr. - réhab ÉG unit**	NON				34 809	0	34 809	134
		165413	**Bloomfield, de Laurier à St-Viateur - réhab ÉG unit**	NON				66 200	0	66 200	161
		165414	**Duverger, de Wiseman à Outremont - réhab ÉG unit**	NON				21 525	0	21 525	91
		165415	**Glencoe, de Willowdale à Côte-Ste-Catherine - réhab ÉG unit**	NON				95 431	0	95 431	173
		165416	**Durocher, de Beaubien à Atlantic - réhab ÉG unit**	NON				28 089	0	28 089	233
		165417	**Rockland, de Lajoie à Bernard - réhab ÉG unit**	NON				95 906	0	95 906	170
		165418	**Pagnuelo, de Maplewood à Mont-Royal - réhab ÉG unit**	NON				113 949	0	113 949	207
		165419	**Elmwood, de McDougall à Querbes - réhab ÉG unit**	NON				45 805	0	45 805	85
		165420	**Saint-Viateur, de Champagneur à Durocher - réhab ÉG unit**	NON				120 463	0	120 463	222
		165422	**De L'Épée, de St-Viateur à Elmwood - réhab ÉG unit**	NON				80 493	0	80 493	143
		165423	**Durocher, de Saint-Viateur à Bernard - réhab ÉG unit**	NON				156 018	0	156 018	273
		165424	**Atlantic, de Durocher à Hutchison - réhab ÉG unit**	NON				11 941	0	11 941	96
		165427	**Querbes, de Manseau à Van Horne - reconst ÉG unit - Soum 221709**	NON				50 392	119 008	169 400	
Total Outremont					**592 527**	**1 245 720**	**503 360**	**2 276 377**	**857 588**	**5 475 572**	**3 690**
Pierrefonds - Roxboro		126073	**2e Avenue nord, de Gouin à la 4e Rue - serv prof ÉG SAN**	NON				2 328	0	2 328	0
		133886	**Station de pompage ÉG Belvédère, de 10402 Gouin à - reconst SP ÉG_ST-13-7**	NON	493 738	0	34 575	0	0	528 313	0
		133887	**Station de pompage ÉG Belvédère, de 10402 Gouin à 0 - serv prof ÉG**	NON	15 754	0	3 512	0	0	19 267	0
		140156	**Bergeron, de Lalande à Lalande - reconst ÉG san**	NON	97 519	28 679	91	0	0	126 289	0
		145988	**Bergeron, de Lalande à Lalande - serv prof ÉG**	NON	2 563	4 200	238	0	0	7 001	0
		146265	**3e Avenue nord, de Gouin à la 4e Rue - serv prof ÉG**	NON				2 183	0	2 183	
		154577	**13e Avenue, de la 11e Rue à la 9e Rue - reconst ÉG SAN**	NON	64 204	0	0	0	0	64 204	202
		156025	**13e Rue, de 16e Avenue à 13e Avenue - reconst EG SAN_- Soum ST-15-05**	NON	0	243 055	9 778	-68	0	252 765	353
		156026	**13e Rue, de 16e Avenue à 13e Avenue - serv prof EG SAN**	NON	0	3 425	0	0	0	3 425	0
		156030	**16e Avenue, de 13e Rue à 10e Rue - reconst EG SAN_- Soum ST-15-05**	NON	0	152 972	6 154	-43	0	159 083	222
		156031	**16e Avenue, de 13e Rue à 10e Rue - serv prof EG SAN**	NON	0	3 425	0	0	0	3 425	0
		156034	**10e rue, de 17e avenue à 13e avenue - reconst EG SAN_- Soum ST-15-05**	NON	0	375 205	15 095	-105	0	390 195	545
		156036	**10e Rue, de 17e Avenue à 13e Avenue - serv prof EG SAN**	NON	0	3 425	0	0	0	3 425	0
		157250	**Saraguay Ouest, de Paquette à Cul-de-sac - réhab EG SA - Soum 329405**	NON	0	0	136 230	-31 967	0	104 263	430
		157261	**18e Avenue, 18e Avenue(près #32)à 17e Avenue - reconst ÉG SAN_Soum ST-15-05**	NON	0	65 650	2 641	-18	0	68 273	95
		158457	**Gouin, de 8e Avenue à 6e Avenue - serv prof ÉG unit - Soum ST-16-06**	NON	0	0	23 047	7 515	0	30 561	0
		159241	**13e Rue, de 11e Avenue à 10e Avenue - réhab ÉG SA - Soum 329405**	NON	0	0	25 722	31 103	0	56 825	255
		160323	**8e Avenue, de 7e Rue à Gouin - réhab ÉG san**	NON				168 760	1 302	170 061	630
		160763	**5e Avenue, de 7e Rue à 6e Rue - réhab ÉG PL - Soum 329405**	NON	0	0	66 028	-23 883	0	42 145	180
		160764	**5e Avenue, de 7e Rue à #22 5e Avenue - réhab ÉG SA - Soum 329405**	NON	0	0	97 732	-19 221	0	78 511	345
		160765	**Du Bocage, de #5635 du Bocage à de la Rive-Boisée-réhab ÉG SA - Soum 329405**	NON	0	0	81 569	-43 254	0	38 315	235
		160884	**10e Avenue, de 14e Rue à 11e Rue - serv prof ÉG SA**	NON	0	0	8 343	142	0	8 484	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Pierrefonds - Roxboro**	161005	**11e Avenue, de 14e Rue à 8e Rue - réhab ÉG san**	NON				180 538	0	180 538	642
		165215	**Camirand, du #12773 Camirand à Bourassa - réhab ÉG san**	NON				62 190	-16 471	45 719	
		165218	**Bourassa, de Berry à Fortin - réhab ÉG san**	NON				94 582	0	94 582	
		165223	**Gascon, de Léger à #12469 Gascon - réhab ÉG san**	NON				53 165	-753	52 413	190
		167135	**Hamel, de Perreault à Sainte-Croix - reconst ÉG san_Soum ST-17-04**	NON				197 665	-5 170	192 495	200
		167136	**Hamel, de Perreault à Sainte-Croix - serv prof ÉG san**	NON				10 881	-705	10 176	0
		167137	**Perreault, de Dupuis à Pascal - reconst ÉG san_Soum ST-17-04**	NON				293 539	-7 645	285 894	297
		167138	**Perreault, de Dupuis à Pascal - serv prof ÉG san**	NON				19 952	-4 840	15 112	0
		167139	**Boileau, de Dupuis à Pascal - reconst ÉG san_Soum ST-17-04**	NON				295 525	-7 649	287 876	299
		167140	**Boileau, de Dupuis à Pascal - serv prof ÉG san**	NON				20 086	-4 873	15 213	0
		167141	**Côté, de Cul-de-sac à Sainte-Croix - reconst ÉG san_Soum ST-17-04**	NON				102 784	-2 697	100 088	104
		167142	**Côté, de Cul-de-sac à Sainte-Croix - serv prof ÉG san**	NON				6 986	-1 695	5 292	0
		167875	**Pascal, de Boileau à Perreault - reconst ÉG san_Soum ST-17-04**	NON				75 102	-2 018	73 084	76
		167877	**Pascal, de Boileau à Perreault - serv prof ÉG san**	NON				5 105	-1 241	3 864	0
	Total Pierrefonds - Roxboro				**673 777**	**880 038**	**510 755**	**1 511 572**	**-54 455**	**3 521 687**	**5 300**
	Plateau Mont-Royal	136472	**Saint-Joseph de Saint-Denis à Saint-Hubert - reconst EG unit**	NON	1 523 828	213 463	-11 172	-1 647	0	1 724 472	0
		138110	**Papineau de Sherbrooke a Gauthier - Reconst EG comb / AO 262002**	NON	529 094	493 549	112 328	54 114	0	1 189 084	443
		138280	**Saint-Joseph, de Saint-Denis à Saint-Hubert - serv prof ÉG**	NON	10 132	4 762	34 409	1 355	0	50 658	0
		138922	**Papineau, de Sherbrooke à Gauthier - serv prof ÉG**	NON	12 816	5 282	8 749	682	0	27 529	0
		143272	**Masson, de Papineau à Chabot - serv prof ÉG**	NON	0	0	67 391	3 512	0	70 903	0
		143868	**Parthenais, de Rachel à Marie-Anne - serv prof ÉG**	NON	0	0	85	1 076	994	2 155	0
		143879	**De Mentana, de Roy à Duluth - serv prof ÉG**	NON	0	0	344	0	0	344	0
		144617	**Berri, de Saint-Joseph à Bibeau - reconst EG__Soum 26601**	NON				949 010	-90 364	858 646	185
		144619	**Berri, de Saint-Joseph à Bibeau - serv prof EG**	NON	0	0	0	23 033	1 666	24 699	0
		146551	**Coloniale, de Roy à Napoléon - reconst EG_Soum 266601**	NON				887 852	-116 877	770 975	185
		146554	**Coloniale, de Roy à Napoléon - serv prof ÉG**	NON	15 897	0	0	14 546	16	30 459	0
		146559	**Des Érables, de Sherbrooke à Rachel - serv prof ÉG**	NON	0	0	18 041	1 076	994	20 111	0
		147077	**Saint-André, de Cherrier à Mont-Royal - Reconst ÉG unit**	NON	0	0	1 152	13 373	5 638	20 163	665
		147080	**Rachel, de Du Parc Lafontaine à Papineau - Rehab EG UN SOUM 10139**	Oui					373 339	373 339	528
		150138	**Garnier, de Rachel à Marie-Anne - Serv Prof EG_- Soum 315801**	NON	0	0	10 866	1 766	0	12 632	0
		150708	**Chambord, de Rachel à Marie-Anne - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					168 110	168 110	225
		150712	**Gilford, de Mentana à Garnier - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					278 949	278 949	292
		150713	**Saint-Dominique, de Laurier à Fairmount - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					110 535	110 535	172
		150714	**Jeanne-Mance, de Du Mont-Royal à Villeneuve - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					0	0	0
		150715	**Maguire, de Boulevard Saint-Laurent à De Gaspé - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					159 670	159 670	187
		150718	**Fullum, de Rachel à Marie-Anne - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					193 869	193 869	236
		150719	**Resther, de Boucher à Saint-Grégoire - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					60 832	60 832	102
		150724	**Drolet, de Du Carmel à Laurier - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					342 975	342 975	409
		150762	**Saint-Grégoire, de Papineau à Saint-Denis - Rehab ÉG unit**	NON	42 319	0	0	0	0	42 319	105
		151098	**De Lanaudière, de Saint-Joseph à Du Mont-Royal - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					264 009	264 009	406
		151100	**Boyer, de Marie-Anne à Du Mont-Royal - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					130 177	130 177	207
		151101	**Montgomery, de Sherbrooke à Rachel - Réhab EG UN**	Oui					74 485	74 485	121
		151285	**Rachel, de Gascon à Hogan - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					98 552	98 552	98
		153195	**Laurier, de Saint-Laurent à Henri-Julien - réhab ÉG**	NON	373 772	0	0	2 676	0	376 448	340
		153200	**Laval, de Sherbrooke à Square Saint-Louis - réhab ÉG - Soum 322002**	NON	0	15 147	67 749	6 102	0	88 997	180
		153202	**Marie-Anne, de Marquette à Papineau - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	73 871	9 700	2 899	86 469	131
		153621	**Laurier, de Henri-Julien à Saint-Denis -reconst ÉG unit -Soum DDTTP54-15-02**	NON	0	226 122	15 847	54 669	-54 669	241 969	125
		153622	**Laurier, de Henri-Julien à Saint-Denis - serv prof ÉG**	NON	0	0	20 141	0	0	20 141	0
		155288	**De Lanaudière, de Rachel à Marie-Anne - serv prof ÉG unit**	NON				1 184	0	1 184	0
		155293	**Papineau, de Gauthier à Marie-Anne - reconst ÉG unit**	NON				131 026	47 358	178 384	460
		155294	**Papineau, de Gauthier à Marie-Anne - serv prof ÉG unit**	NON				1 865	0	1 865	0
		155301	**Laval, de Square Saint-Louis à Roy - réhab ÉG unit - Soum 322002**	NON	0	12 996	-370	13 316	0	25 942	0
		155391	**Berri, de Roy à Duluth - serv prof ÉG unit**	NON				28 578	1 240	29 818	0
		155720	**de Gaspé, de Laurier à Fairmount - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	109 744	11 318	1 281	122 342	195
		155722	**Basset, de Sainte-Famille à des Pins - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	58 655	1 772	6 102	66 529	95
		155723	**Bernard, de Hutchison à Saint-Laurent - réhab ÉG unit**	NON				274 471	-11 165	263 306	
		155725	**Berri, de Duluth à Marie-Anne - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	253 531	6 509	1 890	261 930	420
		160003	**Saint-Dominique, de Roy à Duluth - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	117 818	3 720	0	121 538	257
		160311	**de Mentana, de Gilford à Saint-Grégoire - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	367 672	57 473	8 670	433 814	750
		160623	**Prince-Arthur, du boul. Saint-Laurent à Laval - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	217 878	64	6 760	224 702	268
		160627	**Clark, de Laurier à Fairmount - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	522 162	58 766	0	580 928	161
		160628	**Prince-Arthur, de University à Hutchison - réhab ÉG UN_- Soum 329406**	NON	0	0	9 593	0	0	9 593	0
		160629	**De Mentana, de Rachel à Marie-Anne - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	156 183	9 956	5 267	171 406	220

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Plateau Mont-Royal**	161385	**Rachel, de des Érables à Parthenais - Reconst ÉG unit**	NON				7 958	994	8 951	105
		162844	**Dorion, de Sherbrooke à Gauthier - reconst ÉG unit_Soum DDTTP54-17-06**	NON				1 079 735	-244 122	835 613	
		162845	**Dorion, de Sherbrooke à Gauthier - serv prof ÉG unit**	NON				45 491	-652	44 840	0
		162849	**Rachel, de Christophe-Colomb à De la Roche - reconst ÉG unit**	NON				1 184	0	1 184	50
		163941	**Napoléon, de Saint-Christophe à de Mentana - const ÉG unit**	NON				26 200	0	26 200	120
		165876	**Gauthier, de Papineau à des Érables - réhab ÉG unit**	NON				35 437	2 418	37 855	
		166035	**De Brébeuf, de Laurier à Saint-Grégoire - réhab ÉG unit**	NON				165 107	-4 340	160 767	390
		166036	**Laurier, de Papineau à Bordeaux - rehab ÉG unit**	NON				163 393	-30 503	132 889	240
		166723	**Marie-Anne, de des Érables à Fullum - Rehab ÉG unit**	NON				3 794	-1 861	1 933	
		166724	**Frontenac, de Rachel à Marie-Anne - Rehab ÉG unit_Soum 321701**	NON				1 864	1 134	2 998	300
		166725	**Saint-Joseph, de l'Hôtel-de-Ville à Henri-Julien - Rehab ÉG unit**	NON				50 876	-43 899	6 977	85
		166727	**Milton, de Hutchison à Du Parc - Rehab ÉG unit**	NON				32 585	-18 755	13 830	40
		166729	**Saint-Dominique, de Sherbrooke à Prince-Arthur - Reconst ÉG unit**	NON				12 369	-4 592	7 777	
		166733	**Resther, de Saint-Joseph à Laurier - Rehab ÉG unit**	NON				68 920	-4 285	64 635	115
		166735	**Boucher, de Drolet à Berri - Rehab ÉG unit**	NON				116 754	194	116 948	215
		166737	**Fabre, de Mont-Royal à Gilford - réhab ÉG unit**	NON				210 960	-8 666	202 294	320
		166739	**de Lorimier, de Laurier à Masson - Rehab ÉG unit**	NON				195 497	-15 535	179 963	270
		166742	**Papineau, de Masson à Dandurand- Rehab ÉG unit**	NON				58 542	-2 378	56 164	
		167016	**Chabot, de du Mont-Royal à Limite Nord - réhab ÉG unit**	NON				531 371	49 535	580 906	895
		167017	**de Bordeaux, de Gilford à Laurier - Rehab ÉG unit**	NON				151 517	1 915	153 432	250
		167018	**Hôtel-de-Ville, de Villeneuve à Laurier - Rehab ÉG unit**	NON				209 851	-8 604	201 247	340
		167019	**Rivard, de Marie-Anne à Mont-Royal - Rehab ÉG unit**	NON				172 794	-16 677	156 117	265
		167020	**Guilbault, de Saint-Laurent à Saint-Dominique - réhab ÉG unit**	NON				25 111	-420	24 691	45
		167396	**Gascon, de Rachel à Angus - réhab ÉG unit_Soum 321701**	NON				960	161	1 121	130
		167399	**Cartier, de Laurier à Limite Nord - réhab ÉG unit**	NON				205 655	-747	204 909	320
		167400	**Marie-Anne, de Saint-Dominique à Coloniale - réhab ÉG unit**	NON				13 806	-3 242	10 564	
		168124	**Rachel Est, de Parc-La Fontaine à Christophe-Colomb - réhab ÉG unit**	NON				8 577	0	8 577	100
	Total Plateau Mont-Royal				**2 507 857**	**971 319**	**2 232 666**	**6 219 223**	**1 720 272**	**13 651 336**	**12 763**
	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	129858	**64e Avenue, de la 5e Rue à Perras - reconst ÉG unit - RP-ING13-03**	NON	178 515	81 620	0	0	0	260 135	0
		129860	**64e Avenue, de la 5e Rue à Perras - serv prof ÉG - AO13-13055**	NON	27 621	3 932	827	9 264	-5 131	36 512	0
		142841	**58e Avenue, de la 5e Rue à Perras - reconst ÉG unit_RP-ING13-03**	NON	1 447 118	7 237	0	0	0	1 454 356	0
		142844	**58e Avenue, de la 5e Rue à Perras - serv prof ÉG unit - AO13-13055**	NON	30 280	4 725	817	20 014	-7 097	48 738	0
		145394	**53e Avenue, de Victoria à De Montigny - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					30 934	30 934	97
		149966	**Sainte-Anne, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst EG UN - RP-ING14-02**	NON	194 562	0	67 120	2 449	0	264 131	190
		149967	**Sainte-Anne, de Bellerive à Notre-Dame - Serv Prof EG UN - RP-ING14-02**	NON	6 673	6 090	28 336	3 430	0	44 529	0
		149972	**Saint-Joseph, de 8e Avenue à Sainte-Anne - Reconst EG UN RP ING14-02**	NON	0	208 123	0	0	-1	208 123	135
		149973	**Saint-Joseph, de 8e Avenue à Sainte-Anne - Serv Prof EG UN - RP ING14-02**	NON	53 386	5 615	11 364	7 286	6	77 657	0
		150365	**1re Avenue, de Sainte-Catherine à Victoria - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150367	**De Montigny, de 5e Avenue à 6e Avenue - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150872	**2e Avenue, de Notre-Dame à Prince-Albert - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					79 517	79 517	187
		150873	**5e Avenue,de Sainte-Catherine à Forsyth - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					154 170	154 170	478
		150874	**13e Avenue,de René-Lévesque à Reeves - réhab ég UN SOUM 10139**	Oui					18 179	18 179	67
		150876	**59e Avenue, de De Montigny à Forsyth - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					43 766	43 766	73
		150877	**63e Avenue, de Perras à 3e rue - réhab ég UN SOUM 10139**	Oui					16 399	16 399	54
		150878	**65e Avenue, de Perras à 3e rue - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					15 010	15 010	45
		150883	**57e Avenue, de Perras à 3e Rue - réhab ÉG unit**	NON				44 651	0	44 651	
		153159	**5e Avenue, de Victoria à De La Gauchetière-Ent Serv EG SA-RP-ING-14-07**	NON	16 008	0	0	0	0	16 008	0
		158247	**De la Gauchetière, de Pierre-Lacroix à Poitou - Reconst ÉG san**	NON	0	0	6 077	0	0	6 077	2
		158253	**Sainte-Catherine, Limite ouest à 2e Avenue - Reconst ÉG san**	NON	0	18 434	10 499	10 567	0	39 500	2
		158254	**Sainte-Catherine, Limite ouest à 2e Avenue - Reconst ÉG unit**	NON	0	0	7 218	3 890	0	11 109	5
		158255	**Victoria, Limite ouest à 2e Avenue - Reconst ÉG san**	NON	0	0	2 920	3 157	0	6 077	1
		158256	**Gratton, de 18e Avenue à Forsyth - Reconst ÉG san**	NON	0	0	9 442	2 712	0	12 154	4
		158257	**16e Avenue, de Gratton à Forsyth - reconst ÉG san**	NON	0	5 524	552	0	0	6 077	2
		164610	**87e Avenue, de Maurice-Duplessis à Perras - réhab ÉG unit**	NON				111 422	28 746	140 168	406
		164612	**5e Rue, de 64e Avenue à 64e Avenue - réhab ÉG unit**	NON				7 929	0	7 929	
		164615	**38e Avenue, de Victor-Cusson à Gouin - réhab ÉG pluv**	NON				7 310	0	7 310	
		164626	**Fernand-Forest, de Gaston-Ramon à Nicolas-Doucet - réhab ÉG unit**	NON				29 548	105	29 653	107
	Total Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles				**1 956 363**	**341 300**	**145 172**	**263 629**	**374 604**	**3 081 068**	**1 855**
	Rosemont - Petite-Patrie	139102	**Pie-IX, de Beaubien à Bélanger, reconst ÉG unit**	NON	1 839 905	371 183	-181 873	135 483	0	2 164 699	0
		139104	**Pie-IX, de Beaubien à Bélanger, serv prof ÉG - soum 225902 SO241704**	NON	60 373	29 188	43 295	1 207	0	134 063	0
		139106	**Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne, RemplEG__AO-215202**	NON	501 800	143 790	27 021	139 074	0	811 684	0
		139108	**Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne, ServprofEG__AO-215202**	NON	18 574	12 571	3 210	415	0	34 770	0
		143632	**Saint-Zothique, de 30e Avenue à 31e Avenue - Rehab EG UN**	NON	44 961	0	0	0	0	44 961	99

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Rosemont - Petite-Patrie**	147215	**Bellechasse, de Saint-Laurent à Casgrain - réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					111 089	111 089	133
		147216	**Bellechasse, de Casgrain à Henri-Julien - Réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					153 243	153 243	147
		147221	**Beaubien, de 39e Avenue à 41e Avenue - Réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					61 630	61 630	151
		150142	**Rachel, de André-Laurendeau à Marcel-Pépin - Serv Prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150145	**Christophe-Colomb, de Rosemont à Beaubien - Serv Prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150652	**De Lorimier, de Rosemont à Bellechasse - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					99 759	99 759	158
		150653	**Bélanger, de Alma à Henri-Julien - Réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					61 009	61 009	75
		150656	**Marconi, de Alexandra à Jean-Talon - Réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					135 539	135 539	208
		151834	**16e Avenue, de Bellechasse à Beaubien - Réhab EG UN_Soum 10066**	NON	100 746	0	0	0	0	100 746	223
		153407	**16e Avenue, de Rosemont à Bellechasse - Réhab EG UN__Soum 10066**	NON	99 277	0	0	0	0	99 277	187
		161994	**Beaubien, de Châteaubriand à Christophe-Colomb - réhab ÉG unit**	NON				47 193	7 757	54 951	260
		165647	**16e Avenue, de Dandurand à Rosemont - réhab ÉG unit**	NON				33 745	-19 993	13 752	58
		165657	**Boyer, de de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit**	NON				42 452	2 079	44 531	74
		165660	**De Lorimier, de Dandurand à Rosemont - réhab ÉG unit**	NON				173 077	1 255	174 332	268
		165661	**De Lorimier, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit**	NON				44 745	120 455	165 200	315
		165665	**des Carrières, de Cartier à Chabot - réhab ÉG unit**	NON				12 913	28 220	41 133	71
		165666	**Chabot, de Dandurand à des Carrières - réhab ÉG unit**	NON				38 184	80 066	118 250	246
		165667	**Bourbonnière, de Masson à Dandurand - réhab ÉG unit**	NON				30 983	9	30 993	227
		165668	**Cartier, de Beaubien à Saint-Zotique - réhab ÉG unit**	NON				205 918	208	206 126	275
		165790	**9e Avenue, de Dandurand à Rosemont - réhab ÉG unit**	NON				207 778	7 001	214 779	365
		165791	**Charlemagne, de Dandurand à Rosemont - réhab ÉG unit**	NON				124 385	0	124 385	280
		165792	**Drolet, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit**	NON				48 591	0	48 591	274
		165793	**Masson, de 17e Avenue à Bourbonnière - réhab ÉG unit**	NON				20 539	1 190	21 729	153
		165794	**Saint-Laurent, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit**	NON				221 983	6 360	228 343	377
		165795	**des Carrières, de De Normanville à Garnier - réhab ÉG unit**	NON				165 627	6	165 634	293
		165796	**Cartier, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit**	NON				148 050	0	148 050	344
		165855	**Henri-Julien, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit**	NON				111 307	-40 837	70 470	307
		166021	**Mont-Royal, de Pie-IX à Pie-IX - réhab ÉG unit - 600 X 900 mm**	NON				2 612	0	2 612	
		166022	**Dandurand, de 15e Avenue à 17e Avenue - réhab ÉG unit**	NON				81 557	0	81 557	143
		166023	**Dandurand, de Pie-IX à Jeanne-d'Arc - réhab ÉG unit**	NON				34 261	845	35 106	61
		166038	**Mont-Royal, de Pie-IX à Pie-IX - réhab ÉG unit - 1500 mm**	NON				5 002	0	5 002	
		167405	**Molson, de Saint-Zotique à Bélanger - réhab ÉG unit**	NON				168 198	-57 150	111 049	327
Total Rosemont - Petite-Patrie					**2 667 836**	**556 732**	**-108 348**	**2 245 279**	**759 742**	**6 121 241**	**6 099**
	Saint-Laurent	139329	**Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - reconst ÉG san - Soum 13-006**	NON	92 121	0	0	0	0	92 121	0
		139330	**Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - reconst ÉG pluv - Soum 13-006**	NON	81 154	0	0	0	0	81 154	0
		139332	**Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - serv prof ÉG - Soum 12-015**	NON	0	0	8 629	0	0	8 629	0
		139337	**Decelles, de Gratton à Leduc - reconst ÉG san - Soum 13-006**	NON	41 093	0	0	0	0	41 093	0
		139338	**Decelles, de Gratton à Leduc - reconst ÉG pluv - Soum 13-006**	NON	30 820	0	0	0	0	30 820	0
		141312	**Marcel-Laurin, de Saint-Louis à Accès Décarie - reconst ÉG SAN -Soum 234701**	NON	0	0	313 796	52 666	-1 137	365 325	330
		141315	**Marcel-Laurin, de Saint-Louis à Accès Décarie - serv prof ÉG - Soum 324701**	NON	20 427	0	47 412	28 526	0	96 365	0
		146299	**Saint-Germain, de Rochon à Deguire - reconst ÉG san_Soum 14-026**	NON	733 733	0	0	0	0	733 733	589
		146300	**Saint-Germain, de Rochon à Deguire - serv prof ÉG san - Soum 13-019_S14033**	NON	3 770	0	0	5 385	0	9 154	0
		146302	**Saint-Germain, de Rochon à Deguire - reconst ÉG pluv_Soum 14-026**	NON	506 061	0	0	0	0	506 061	517
		146309	**Barré, de Deguire à Chamberland - reconst ÉG san_Soum 14-026**	NON	77 103	2 983	0	0	0	80 086	65
		146310	**Barré, de Deguire à Chamberland-serv prof ÉG san-Soum 13-019_S14033**	NON	1 928	0	0	0	0	1 928	0
		146314	**Rochon, de Champigny à Raimbault - reconst ÉG san_Soum 14-026**	NON	198 345	7 526	0	0	0	205 872	234
		146315	**Rochon, de Champigny à Raimbault - serv prof ÉG san - Soum 13-019_S14033**	NON	1 928	0	0	0	0	1 928	0
		146317	**Rochon, de Champigny à Raimbault - reconst ÉG pluv_Soum 14-026**	NON	265 866	10 088	0	0	0	275 954	125
		146321	**Crevier, de Hartenstein à De L'Église - reconst ÉG san_Soum 14-026**	NON	834 611	0	0	0	0	834 611	491
		146322	**Crevier, de Hartenstein à De L'Église - serv prof ÉG san-S13-019_S14033**	NON	4 097	0	0	44 491	0	48 588	0
		146325	**Crevier, de Hartenstein à De L'Église - reconst ÉG pluv_Soum 14-026**	NON	509 757	0	0	0	0	509 757	494
		146329	**de De La Sorbonne, du Chemin Laval au Chemin Laval - reconst ÉG san_S14-026**	NON	322 423	24 944	0	0	0	347 367	404
		146330	**De La Sorbonne, du Chemin Laval au Chemin Laval-s prof ÉGsan S13019 S14033**	NON	2 256	0	0	0	0	2 256	404
		146332	**De La Sorbonne, du Chemin Laval au Chemin Laval-reconst ÉG pluv_S14-026**	NON	650 540	50 329	0	1 578	0	702 447	455
		149359	**De La Sorbonne, du Ch. Laval au Ch. Laval-s prof ÉG pluv-S13-019S14033**	NON	29 472	0	0	0	0	29 472	455
		149360	**Rochon, de Champigny à Raimbault - serv prof ÉG pluv - Soum 13-019 S14033**	NON	11 377	0	0	0	0	11 377	0
		149361	**Saint-Germain, de Rochon à Deguire-serv prof ÉG pluv-S13-019_S14033**	NON	6 389	0	0	8 301	0	14 690	0
		149362	**Crevier, de Hartenstein à De L'Église - serv prof ÉG pluv-S13-019_S14033**	NON	6 389	0	0	22 544	0	28 933	0
		150238	**Abbott, de Badeaux à Nantel - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		151682	**Cambridge, de Patricia à de Londres - réhab EG UN - Soum 10139**	NON					0	0	
		151683	**Cardinal, de du Collège à Beaudet - réhab EG UN - Soum 10139**	NON					0	0	
		151684	**Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - réhab EG-Soum 10139**	NON					0	0	
		151685	**Du Collège, de Lindsay à Buchanan- réhab ÉG UN- Soum 10139**	Oui					102 109	102 109	85

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Saint-Laurent**	151687	**Côte-Vertu,de Saint-François-Xavier à Basile-Moreau-réhab ÉG UN**	Oui					164 143	164 143	139
		151688	**Côte-Vertu, de Basile-Moreau à Dutrisac-réhab EG-Soum 10139**	Oui					112 037	112 037	97
		151689	**Côte-Vertu, de Champigny à Raimbault - réhab EG-Soum 10139ab EG-Soum 10139**	Oui					66 302	66 302	133
		151690	**Henri-Bourassa, de Pitfield à Valiquette - réhab EG -Soum 10139**	Oui					74 383	74 383	116
		151691	**Gohier, de Beaudet à de l' Église - réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					78 609	78 609	170
		152157	**Du Collège, De Buchanan à Gohier - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					127 752	127 752	180
		152271	**Cambridge, de Patricia à de Londres - reconst EG SA**	NON	0	188 331	17 985	0	0	206 316	124
		152272	**Cambridge, de Patricia à de Londres - serv prof ÉG san**	NON	0	5 143	3 960	1 402	0	10 505	0
		152273	**Cambridge, de Patricia à de Londres - reconst EG PL**	NON	0	130 066	0	0	0	130 066	129
		152274	**Cambridge, de Patricia à de Londres - serv prof - ég pluv**	NON	0	3 802	2 882	1 231	0	7 915	0
		152277	**Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - reconst ÉG SAN**	NON	0	640 725	61 418	0	0	702 143	365
		152278	**Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - serv prof ÉG SA**	NON	0	14 620	13 406	838	0	28 864	0
		152279	**Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - reconst EG PLU**	NON	0	326 072	12 791	0	0	338 863	369
		152280	**Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - serv prof ÉG PLU**	NON	0	15 752	15 320	978	0	32 050	0
		152283	**Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - reconst EG SA**	NON	0	408 041	31 695	0	0	439 736	207
		152284	**Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof EG SAN**	NON	0	9 888	8 129	725	0	18 741	0
		152285	**Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - reconst EG PL**	NON	0	143 095	0	0	0	143 095	93
		152286	**Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof ÉG PLUV**	NON	0	7 019	6 347	580	0	13 945	0
		153371	**Barré, de Rochon à Tassé - reconst EG unit_Soum 14-026**	NON	351 246	13 590	0	0	0	364 836	291
		153372	**Barré, de Rochon à Tassé - serv prof EG_SAN_S14033**	NON	3 076	0	0	0	0	3 076	0
		153377	**Barré, de Rochon à Tassé - reconst EG plu_Soum 14-026**	NON	462 209	17 883	0	0	0	480 092	269
		153378	**Barré, de Rochon à Tassé - serv prof EG plu S14033**	NON	3 076	0	0	0	0	3 076	0
		153379	**Barré, de Deguire à Chamberland - reconst ÉG plu_Soum 14-026**	NON	115 552	4 471	0	0	0	120 023	70
		153380	**Barré, de Deguire à Chamberland - serv prof ÉG plu_S14033**	NON	3 076	0	0	0	0	3 076	0
		155024	**Crépeau, de Lawlor à #50 Crépeau - réhab ÉG UN_- Soum 329405**	NON	0	0	48 661	-23 861	0	24 799	90
		155034	**Dutrisac, de Cléroux à Henri-Bourassa- réhab ÉG UN**	NON	75 229	0	0	0	0	75 229	152
		155035	**Beaulieu, de Limite Sud Beaulieu à Rochon - réhab ÉG UN**	NON	61 472	0	0	0	0	61 472	139
		155907	**Montpellier, du Boul.Côte-Vertu à Rochon - reconst ÉG SAN**	NON	0	344 060	26 237	0	0	370 297	212
		155908	**Montpellier, du Boul.Côte-Vertu à Rochon - serv prof ÉG SAN**	NON	0	9 685	8 093	1 081	0	18 860	0
		155909	**Montpellier, de Côte-Vertu à Rochon - reconst ÉG PLU**	NON	0	62 964	0	0	0	62 964	230
		155910	**Montpellier, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof ÉG PLU**	NON	0	6 193	5 776	863	0	12 832	0
		155914	**Raimbault, de Côte-Vertu à Rochon - reconst ÉG SAN**	NON	0	315 286	27 211	0	0	342 497	212
		155915	**Raimbault, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof ÉG SAN**	NON	0	9 045	7 555	1 003	0	17 603	0
		155936	**Fraser, de Dorais à Nantel - reconst EG SAN**	NON	0	348 251	31 773	0	0	380 024	227
		155937	**Fraser, de Dorais à Nantel - serv prof EG SAN**	NON	0	9 482	8 872	559	0	18 913	0
		155938	**Fraser, de Dorais à Nantel - reconst EG PLU**	NON	0	315 919	4 949	0	0	320 868	223
		155939	**Fraser, de Dorais à Nantel - serv prof EG PLU**	NON	0	6 637	6 129	664	0	13 430	0
		155942	**Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - reconst EG SAN**	NON	0	0	312 850	0	0	312 850	186
		155943	**Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - serv prof EG SAN**	NON	0	8 898	6 765	2 326	0	17 989	0
		155944	**Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - reconst EG PLU**	NON	0	0	196 573	0	0	196 573	185
		155945	**Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - serv prof EG PLU**	NON	0	6 300	4 742	1 737	0	12 778	0
		155949	**Stanislas, de Painter Circle à 2070 Stanislas - reconst ÉG SAN**	NON	0	438 908	45 033	0	0	483 941	297
		155950	**Stanislas, de Painter Circle à 2070 Stanislas - serv prof ÉG SAN**	NON	0	9 308	7 428	2 326	0	19 062	0
		155955	**Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - reconst EG SAN**	NON	0	1 079 607	116 979	0	0	1 196 587	705
		155956	**Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - serv prof EG SAN**	NON	0	29 715	23 004	7 358	0	60 077	0
		155957	**Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - reconst EG PLU**	NON	0	730 508	-2 085	0	0	728 423	731
		155958	**Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - serv prof EG PLU**	NON	0	26 231	19 549	6 768	0	52 548	0
		156023	**Raimbault, de Boulevard de la Côte-Vertu à Rochon - reconst EG PLU**	NON	0	55 490	0	0	0	55 490	210
		156024	**Raimbault, de Boulevard de la Côte-Vertu à Rochon - serv prof EG PLU**	NON	0	5 067	4 726	945	0	10 737	0
		158574	**Champigny, de Tassé à Deguire - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	112 348	-16 184	0	96 164	300
		160238	**Cardinal, de Coughtry à Poirier - réhab ÉG unit**	NON				98 494	-36 906	61 588	300
		160241	**Saint-Germain, de l'Église à Boul.de la Côte-Vertu - serv prof ÉG pluv**	NON	0	0	64 867	4 130	93	69 090	0
		160243	**Edouard-Laurin(côté sud),de Buchanan à Gohier-serv prof ÉG pluv-Soum 16-015**	NON	0	0	28 213	6 125	56	34 394	0
		160249	**Ouimet, de Rochon à Tassé - serv prof ÉG SA**	NON	0	0	42 320	9 187	84	51 591	0
		160251	**Saint-Germain, de l'Église à Boul.de la Côte-Vertu - serv prof ÉG san**	NON	0	0	70 533	15 312	139	85 985	0
		160254	**Edouard-Laurin(côté sud),de Buchanan à Gohier - serv prof ÉG SA**	NON	0	0	37 618	8 167	74	45 859	0
		160257	**Du Collège, de Gohier à Ouimet - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	95 349	-18 984	0	76 365	185
		160272	**Leduc, de Decelles à Edouard-Laurin - réhab ÉG UN_- Soum 329405**	NON	0	0	59 585	-19 651	0	39 934	125
		160273	**Trudeau, de Laperrière à Hébert - réhab ÉG UN- Soum 329405**	NON	0	0	90 834	-24 083	0	66 751	245
		160277	**Lindsay, de de l' Église à Edouard-Laurin - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	107 550	-26 139	0	81 412	335
		160281	**Champigny, de Rochon à Tassé - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	126 931	-15 140	0	111 791	300
		160316	**Gohier, de De l' Église à Côte-Vertu - serv prof ÉG SA**	NON	0	0	65 831	14 291	130	80 252	0
		160321	**Gohier, de De l' Église à Côte-Vertu - serv prof ÉG PL**	NON	0	0	47 022	10 208	93	57 323	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Saint-Laurent**	160423	**Ouimet, de Rochon à Tassé - serv prof ÉG pluv.**	NON	0	0	28 213	6 125	56	34 394	0
		160521	**Cardinal, de Rochon à Tassé - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	104 245	-19 809	0	84 436	275
		161091	**Mtée de Liesse, de Côte-de-Liesse à Mtée de Liesse-réhab ÉG UN - Soum329405**	NON	0	0	97 247	-19 952	0	77 295	80
		163283	**Decelles, de Sainte-Croix à Roy - réhab ÉG unit**	NON				38 957	-2 763	36 195	109
		165457	**Marcel-Laurin, du #2170 Marcel-Laurin au Ch. Laval - réhab ÉG pluv**	NON				73 433	-2 641	70 792	206
		165464	**Dépatie, de Deguire à Poirier - réhab ÉG unit**	NON				86 303	-5 701	80 602	273
		165465	**Ste-Croix, du boul. de la Côte-Vertu à Rochon - réhab ÉG unit**	NON				329 672	-15 832	313 840	1 029
		165469	**Tassé, de Champigny à Barré - réhab ÉG unit**	NON				51 990	-2 654	49 336	149
		165470	**St-Louis, de Fraser à Abbott - réhab ÉG san**	NON				56 385	0	56 385	205
		165471	**Mantha, de Fraser à Abbott - réhab ÉG san**	NON				54 962	-596	54 366	173
		165472	**Brunet, de Valade à Beaudet - réhab ÉG san**	NON				75 708	0	75 708	286
		165481	**Grou, de Hébert à Lapalme - réhab ÉG unit**	NON				28 165	-4 487	23 678	83
		165482	**Dorais, de Stevens à de l'Église - réhab ÉG pluv**	NON				27 469	-4 117	23 352	86
		165483	**Fraser, de Stevens à Dorais - réhab ÉG san**	NON				96 020	0	96 020	237
		165490	**Du Caven Circle, de Nantel à Stevens - réhab ÉG san**	NON				50 369	-40 678	9 691	0
		165491	**Du Caven Circle, de Nantel à Stevens - réhab ÉG pluv**	NON				3 603	40 636	44 239	192
		165492	**Abbott, de St-Louis à Valade - réhab ÉG san**	NON				52 944	-930	52 013	82
		165994	**Marcel, de Létang à Toupin - serv prof ÉG**	NON				7 643	0	7 643	
		166000	**Marcel, de Toupin à Duchesne - serv prof ÉG san**	NON				8 298	0	8 298	
	Total Saint-Laurent				**5 507 695**	**5 841 920**	**2 633 297**	**1 225 033**	**648 253**	**15 856 198**	**16 453**
	Saint-Léonard	164630	**Beauvoir, de Bourdages à Nice - réhab ÉG unit**	NON				40 676	0	40 676	134
		164633	**Francheville, de Marjolaine à Le Corbusier - réhab ÉG unit**	NON				57 025	0	57 025	200
		164668	**Rochette, de Perthuis à Albert-Lozeau - réhab ÉG unit**	NON				72 209	4 367	76 576	245
	Total Saint-Léonard							**169 910**	**4 367**	**174 278**	**579**
	Sud-Ouest	129776	**Delinelle, de St-Ambroise a Notre-Dame, reconst EG**	NON	32 393	100 763	-100 757	0	-6	32 393	0
		132865	**Smith, de Murray à Ann, serv prof ÉG SA**	NON	10 218	0	-8	325	0	10 534	0
		136833	**Delinelle de Saint-Ambroise à Notre-Dame - serv.prof EG - DRM 000259**	NON	34 601	0	845	339	0	35 785	0
		136910	**Smith, de Murray à Ann, reconst ÉG san - soum 222601**	NON	2 566	24 092	-4 258	4 153	0	26 553	0
		136915	**Agnes de Richelieu à Saint-Jacques - serv.Prof Egout**	NON	0	0	0	20 216	8 067	28 283	0
		137304	**Montfort et Saint-Paul,Notre-Dame à l'Inspecteur - reconstEG UN - AO 211430**	NON	0	191 957	3 461	9 617	0	205 035	96
		137307	**Montfort et Saint-Paul de Notre-Dame à de l'Inspecteur - serv prof ÉG**	NON	0	11 305	3 595	-5 977	0	8 923	0
		138478	**Du Séminaire, de Canal Lachine à Ottawa - serv prof ÉG san**	NON				29 392	-10 195	19 197	0
		138482	**Richmond de Basin a William, Reconst EG SA**	NON	51 301	5 277	4 485	-438	0	60 626	0
		138483	**Richmond de Basin a William, Reconst EG PL**	NON	38 141	16 398	-14 823	0	0	39 715	0
		138486	**Richmond de Basin a William, ServProf EG SA**	NON	4 500	1 176	239	132	0	6 047	0
		138677	**Saint-Patrick, de Thomas Keefer à Island - serv prof EG**	NON	0	0	49 205	29 901	996	80 102	0
		139932	**Agnès, de Richelieu à Saint-Antoine, reconst ÉG_ soum 316003-3**	NON				492 546	-7 324	485 222	
		140217	**Smith, de Murray à Ann, reconst ÉG pluv. - soum 222601**	NON	2 023	21 360	7 354	3 374	0	34 111	0
		143567	**Sainte-Emilie, de Delinelle à Square-Sir-George-Etienne-Cartier - ReconstEG**	NON	29 451	14 189	-14 189	0	0	29 451	0
		143568	**Sainte-Emilie, de Delinelle à Square-Sir-George-Etienne-Cartier-ServProfEG**	NON	11 342	0	408	115	0	11 865	0
		144324	**Allard, de Briand à D'Aragon - Reconst ÉG - Soum 211308**	NON	44 708	0	54 207	2 492	0	101 406	0
		144325	**Allard, de Briand à D'Aragon - Serv Prof EG**	NON	12 593	498	-343	-154	0	12 593	0
		144463	**Notre-Dame, de Saint-Augustin à Bérard - serv prof ÉG**	NON	0	0	15 078	48 189	-45 710	17 557	0
		145874	**Richmond, de Basin à William - ServProf EG PL**	NON	4 005	1 029	209	153	0	5 396	0
		145877	**Basin, de Des Seigneurs à Richemond - Const EG SA**	NON	652 855	7 410	26 822	0	0	687 088	185
		145880	**Basin, de Des Seigneurs à Richemond - Const EG PL**	NON	619 751	1 240	4 878	0	0	625 869	200
		146365	**Du Séminaire, de Canal Lachine à Ottawa - serv prof ÉG pluv**	NON				25 380	-11 564	13 816	0
		146816	**Bourgeoys, de Le Ber à Extrimité Est/Wellington - réhab EG unit - S.10139**	Oui					157 941	157 941	249
		146818	**Charon, de Le Ber à Dick-Irvin - réhab EG unit - Soum 10139**	Oui					146 118	146 118	241
		146834	**Saint-Philippe, de Charlebois à St-Jacques - reconst ÉG unit_Soum 315901**	NON	0	0	462 077	16 749	-39 705	439 121	94
		146835	**Saint-Philippe, de Charlebois à St-Jacques - serv prof ÉG -Soum 315901**	NON	0	0	17 419	4 652	0	22 071	0
		146844	**Laurendeau, de Woodland à Emard - réhab EG unit - Soum 10139**	Oui					105 229	105 229	171
		146846	**Springland, de D'Aragon à Briand - réhab EG unit - Soum 10139**	Oui					97 851	97 851	157
		146847	**Egan, de Laurendeau à De la Vérendrye - réhab EG unit - Soum 10139**	Oui					239 501	239 501	384
		146849	**Woodland, de Hadley à Laurendeau - réhab EG unit - Soum 10139**	Oui					152 792	152 792	245
		146850	**Hadley, de Woodland à Emard - réhab EG unit- Soum 10139**	Oui					123 572	123 572	185
		146852	**Springland, de Hadley à Laurendeau - réhab EG unit - Soum 10139**	Oui					153 838	153 838	238
		146856	**Hamilton(et ruelle), de Des Trinitaires à Raudot - serv prof EG unit**	NON	0	0	13 231	4 920	0	18 151	0
		146858	**Hamilton(et ruelle), de Des Trinitaires à Raudot - réhab EG - Soum 10139**	Oui					73 165	73 165	88
		149620	**Sainte-Madelaine, de Wellington à Le Ber - Reconst ÉG unit Soum : 293701**	NON				1 113 703	-77 680	1 036 024	405
		149621	**Sainte-Madeleine, de Wellington à Le Ber - serv prof ÉG**	NON	1 099	0	0	42 388	-370	43 117	0
		149842	**Peel, de Smith à Notre-Dame - Reconst ÉG unit - Soum 290101**	NON				1 435 657	9 336	1 444 993	487
		149843	**Peel, de Smith à Notre-Dame - Serv Prof ÉG unit**	NON				4 384	0	4 384	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Sud-Ouest**	150662	**Thérien, de Notre-Dame à Limite Nord - réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					80 971	80 971	119
		150664	**Fortune, de Wellington à Hall - Réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					58 720	58 720	96
		150665	**Jacques-Hertel, de Drake à De la Vérendrye - Réhab EG UN- Soum 10139**	Oui					26 894	26 894	58
		150666	**De Sébastopol, de Wellington à Le Ber - réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					212 078	212 078	368
		151482	**Briand, de De Villiers à Saint-Patrick - réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					108 902	108 902	167
		151483	**Delinelle, de Acorn à Notre-Dame - Réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					97 843	97 843	156
		151484	**De la Congrégation, de Wellington à Le Ber - Réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					260 099	260 099	225
		151485	**Lacasse, de Thérien à Notre-Dame - Réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					53 011	53 011	95
		151486	**Rose-de-Lima, Lionel-Groulx à Saint-Antoine - Réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					162 945	162 945	262
		154452	**Basin,de Des Seigneurs à Richmond-Serv prof EG SA**	NON	12 111	3 380	687	438	0	16 616	0
		154454	**Basin, de Des Seigneurs à Richmond - serv prof ÉG pluv**	NON	12 111	3 380	687	438	0	16 616	0
		155279	**Agnès, de Saint-Antoine à Saint-Jacques - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	97 122	10 307	0	107 429	245
		155681	**Bourgeoys, de Wellington à Le Ber - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	262 051	9 268	0	271 319	410
		155682	**Saint-Columban, de Extrémité Nord à Saint-Patrick - réhab ÉG UN- Soum329406**	NON				0	2 100	2 100	70
		155684	**Sainte-Émilie, de Butternut à De Courcelle - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	47 664	0	2 625	50 289	85
		155687	**Augustin-Cantin, de Charlevoix à Laprairie - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	230 219	15 852	0	246 071	405
		155688	**Jacques-Hertel, de Eadie à Laurendeau - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	95 253	3 517	2 257	101 028	170
		155691	**Monk, de Jolicoeur à Jacques-Hertel - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON	0	0	153 763	84 180	1 910	239 853	330
		155698	**Allard, de D'Aragon à Irwin - reconst ÉG unit - Soum 211503**	NON	0	477 073	724 836	-6 979	0	1 194 930	755
		155699	**Allard, de D'Aragon à Irwin - serv prof ÉG unit - Soum 211503**	NON	0	6 626	16 127	-2 149	0	20 604	0
		155701	**Notre-Dame, de Place Saint-Henri à Ch.de la Station-réhab ÉG UN-Soum 329406**	NON				45 251	7 243	52 494	140
		155703	**Saint-Antoine, de Lenoir à Sainte-Marguerite - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	16 163	68 202	7 432	91 797	150
		155759	**Saint-Rémi, de Turcot à Cazelais - reconst ÉG unit_Soum 319601**	NON				575 677	0	575 677	195
		155760	**Saint-Rémi, de Turcot à Cazelais - serv prof ÉG unit**	NON				72 792	711	73 503	0
		155768	**Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Lionel-Groulx - serv prof ÉG unit**	NON	0	2 615	18 549	0	0	21 164	0
		155772	**Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Sainte-Émilie - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	8 820	0	0	8 820	0
		155773	**Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Sainte-Émilie - reconst ÉG unit**	NON	0	0	4 970	0	0	4 970	141
		155778	**De Liverpool, de Charon à Wellington - serv prof ÉG unit**	NON				768	0	768	
		155782	**Charon, de D'Hibernia à De Liverpool - serv prof ÉG unit**	NON				1 537	0	1 537	
		155818	**Saint-Patrick, de De Condé à Bridge - serv prof ÉG unit**	NON				13 450	344	13 794	
		155823	**Saint-Patrick, de Bridge à Saint-Columban - serv prof ÉG unit**	NON				14 220	344	14 564	
		156993	**Sainte-émilie, de Bourget à Bérard - serv prof ÉG**	NON	0	0	15 778	0	0	15 778	0
		160868	**Saint-Ambroise, de Saint-Augustin à Bérard - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	126 202	-5 067	1 575	122 709	225
		160869	**Saint-Ambroise, de St-Ferdinand à Saint-Augustin - réhab ÉG UN-Soum 329406**	NON	0	0	142 325	-5 682	67 307	203 950	270
		160870	**De courcelle, de Acorn à Sainte-Émilie - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON				44 519	178 055	222 573	320
		163634	**Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - reconst ÉG san**	NON				152 267	0	152 267	170
		163635	**Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - reconst ÉG san**	NON				16 261	-6 081	10 180	170
		163636	**Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - reconst ÉG pluv**	NON				234 429	0	234 429	192
		163637	**Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - reconst ÉG pluv**	NON				20 073	-7 275	12 798	192
		165353	**Delisle, de Rose-de-Lima à Atwater - réhab ÉG unit**	NON				132 230	0	132 230	288
		165354	**Lenoir, de Saint-Jacques à Saint-Antoine - Réhab ÉG unit**	NON				15 669	40 640	56 309	98
		165356	**Irène, de Saint-Jacques à Saint-Antoine - réhab ÉG unit**	NON				52 324	-23 849	28 475	
		165357	**Dubois, de Hadley à Laurendeau - Réhab ÉG unit**	NON				199 014	0	199 014	345
		165358	**Hadley, de Émard à Jacques-Hertel - Réhab ÉG unit**	NON				197 410	0	197 410	446
		165366	**Ash, de Wellington à Favard - réhab ÉG unit**	NON				118 070	0	118 070	203
		165368	**Monk, de Allard à Raudot - réhab ÉG unit**	NON				58 135	-15 521	42 614	
		165371	**Augustin-Cantin, de Laprairie à Shearer - réhab ÉG unit**	NON				159 844	23 883	183 726	390
		165372	**Beaulieu, de Raudot à De La Vérendrye - réhab ÉG unit**	NON				47 110	-14 334	32 776	
		165378	**De Montmagny, de boul. des Trinitaires à Allard - réhab ÉG unit**	NON				43 881	0	43 881	74
		165379	**Saint-Rémi, de Vaillant à Limite Nord - réhab ÉG unit_Soum 319601**	NON				56 339	-60	56 279	91
		166232	**Ottawa, de William à du Séminaire - serv prof ÉG unit**	NON				6 043	-611	5 432	0
		166234	**Shannon, de Ottawa à Wellington - serv prof ÉG unit**	NON				2 740	-277	2 463	0
		166235	**Shannon, de Ottawa à Wellington - serv prof ÉG san**	NON				2 740	-277	2 463	0
		166239	**Murray, de William à Smith - serv prof ÉG unit**	NON				18 586	-3 541	15 045	0
		166246	**Murray, de William à Smith - serv prof ÉG san**	NON				24 782	-4 722	20 060	0
		166250	**Rioux, de du Basin à Ottawa - serv prof ÉG unit**	NON				9 672	-1 831	7 841	0
		166251	**Rioux, de du Basin à Ottawa - serv prof ÉG san**	NON				5 087	-963	4 124	0
		166401	**Peel, de Smith à Notre-Dame - serv. prof. ÉG unit**	NON				29 580	2 252	31 832	0
		168570	**Saint-Ferdinand, de Saint-Jacques à Langevin - réhab ÉG unit**	NON				31 638	-12 786	18 853	
Total Sud-Ouest					**1 575 769**	**889 768**	**2 490 352**	**5 856 670**	**2 383 862**	**13 196 422**	**11 541**
Verdun		144531	**Rielle, de LaSalle à Verdun - reconst ÉG san- Soum S13-002**	NON	49 767	0	0	0	0	49 767	0
		144533	**Rielle, de LaSalle à Verdun - const ÉG pluv - Soum S13-002**	NON	20 221	926	-926	0	0	20 221	0
		144850	**Beatty, de Bannantyne à Beurling - reconst ÉG - Soum S13-002**	NON	27 476	0	0	0	0	27 476	110

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Verdun**	144853	**LaSalle, de Bannantyne à Brault - const ÉG PL - Soum S13-001**	NON	777 129	0	14 551	0	0	791 680	770
		144854	**LaSalle, de Bannantyne à Brault - serv prof ÉG pluv - Soum S13-003**	NON	16 406	0	0	0	0	16 406	0
		144855	**LaSalle, de Brault à Godin - reconst ÉG - Soum S13-001**	NON	30 344	0	0	0	0	30 344	75
		144864	**Gordon, de LaSalle à Bannantyne - const ÉG PL AO-288101**	NON	0	638 975	433 135	0	-2 181	1 069 929	995
		144865	**Gordon, de LaSalle à Bannantyne - serv prof ÉG PL**	NON	6 363	0	43 438	387	-11	50 177	0
		144871	**LaSalle, de Gordon à Galt - const ÉG PL AO-288101**	NON	0	3 731	300 845	11 274	-5 154	310 697	108
		144872	**LaSalle, de Gordon à Galt - serv prof ÉG PL**	NON	693	0	22 865	111	-3	23 665	0
		146222	**Gordon, de Verdun à Champlain - reconst ÉG UN AO-2888101**	NON	0	409 865	500 574	56 870	-5 873	961 436	626
		146223	**Gordon, de Verdun à Champlain - serv prof ÉG UN**	NON	5 971	10 346	31 294	336	-10	47 938	0
		146224	**LaSalle, de Lloyd-George à Crawford - réhab ÉG - Soum 10139**	Oui					45 972	45 972	85
		151220	**LaSalle, de Bannantyne à 7000 LaSalle - const ÉG pluv - S14-002**	NON	216 592	0	0	0	0	216 592	293
		151221	**LaSalle, de Bannantyne à 7000 LaSalle - serv prof ÉG pluv - S14-008**	NON	9 256	0	0	6 279	15	15 550	0
		152841	**LaSalle, de Lloyd-George à Clemenceau - réhab ÉG unit - Soum 10139**	NON	48 632	0	0	752	0	49 383	88
		152842	**LaSalle, de 7000 LaSalle à Leclair- réhab ÉG unit - Soum 10139**	NON	21 963	0	0	0	0	21 963	46
		152843	**LaSalle, de Foch à Limite arrond- réhab ÉG unit - Soum 10139**	NON	18 124	0	0	54 116	0	72 240	136
		155418	**4e Avenue de Lasalle à Wellington - reconst ÉG unit - serv. prof.**	NON	0	5 976	-279	6 450	-2 001	10 146	0
		155421	**Lesage, de Hickson à De l'Église - reconst ÉG unit_Soum 327501**	NON				433 147	-17 715	415 432	223
		155422	**Lesage, de Hickson à De l'Église - serv prof ÉG unit**	NON				4 238	-259	3 979	0
		155426	**Egan, de Wellington à Verdun - serv prof ÉG unit**	NON	0	2 809	-625	7 363	0	9 547	0
		155497	**Godin, de Bannantyne à LaSalle - const ÉG PLU_S-15-002**	NON	0	327 601	-120 470	341	0	207 472	322
		155499	**Godin, de Bannantyne à LaSalle - serv prof ÉG PLU_- Soum S15-006**	NON	10 699	1 849	0	0	0	12 548	0
		155507	**Riverview, de Bannantyne à LaSalle - reconst ÉG UN S15-002**	NON	0	305 725	-69 089	-1 200	0	235 436	374
		155508	**Riverview, de Bannantyne à LaSalle - serv prof ÉG UN_- Soum S16-004**	NON	3 075	0	7 737	0	0	10 812	0
		155509	**Riverview, de Bannantyne à LaSalle - const ÉG PLU S15-002**	NON	0	189 243	-31 677	4 674	0	162 239	415
		155510	**Riverview, de Bannantyne à LaSalle - serv prof ÉG PLU_- Soum S16-004**	NON	4 256	4 299	1 703	0	0	10 258	0
		156974	**Willibrord, de Bannantyne à Champlain - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	69 328	5 249	0	74 578	248
		156977	**Régina, de Verdun à Joseph - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	7 453	0	0	7 453	0
		156978	**Henri-Duhamel, de Joseph à Verdun - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON				22 928	4 369	27 297	83
		160641	**4e Avenue, de LaSalle à Wellington - Const EG PL, serv prof,**	NON	0	5 976	13 201	17 714	-1 001	35 891	0
		160832	**LaSalle, de Brault à Richard - Const EG PL, Serv. Prof**	NON				3 412	4 769	8 181	0
		160834	**LaSalle, de Woodland à Beatty - Const EG PL Serv. Prof,**	NON				386	3 447	3 834	0
		160840	**LaSalle, de Brault à Richard - Reconst EG UN, Serv. Prof.**	NON				8 495	322	8 818	
		160844	**Argyle, de Verdun à Wellington - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	3 979	18 060	0	22 039	0
		160850	**LaSalle , de Beatty à Richard - Const EG PL, Serv. Prof.**	NON				696	0	696	0
		160856	**Verdun, de Godin à Manning - const ÉG PL, serv prof**	NON				20 815	-4 515	16 300	0
		161903	**Argyle, de Verdun à Wellington - serv prof ÉG pluv**	NON	0	0	2 103	13 976	-1 001	15 079	0
		162363	**Champlain, de Osborne à Egan - réhab ÉG unit - Soum 329406**	NON				15 809	3 089	18 898	56
		162392	**Wellington, de Argyle à Égan - serv prof EG unit**	NON				915	0	915	
		162399	**LaSalle, de Gordon à 1e Avenue - serv prof sp EG**	NON				635	10 910	11 544	
		162407	**Moffat, de Verdun à LaSalle - const ÉG pluv**	NON				87 204	20 175	107 379	50
		162589	**LaSalle, de 6e Avenue à 2e Avenue - const EG pluv, Serv. Prof**	NON				675	11 592	12 267	
		162625	**LaSalle, de Gordon à 2e Avenue - const ÉG unit, serv prof**	NON				318	5 455	5 773	
		162627	**Brault, de Verdun à Bannantyne - serv prof ÉG unit**	NON				17 021	0	17 021	0
		162749	**Wellington, de Argyle à Egan - reconst ÉG unit**	NON				106 203	0	106 203	105
		162750	**Wellington, de Argyle à Égan - serv prof EG unit**	NON				6 188	-1 186	5 002	0
		164820	**3e Avenue, de Wellington à Lasalle - serv prof ÉG unit**	NON				21 130	0	21 130	0
		164822	**3e Avenue, de Wellington à Lasalle - serv prof ÉG pluv**	NON				15 732	0	15 732	0
		164847	**Lesage, de Hickson à de l'Église-Const EGPL**	NON				12 420	0	12 420	
		165914	**Leclair, de David à Churchill - réhab EG unit**	NON				43 572	0	43 572	155
		165915	**Beurling, de Osborne à Egan - réhab ÉG unit**	NON				23 619	0	23 619	85
		165916	**Fayolle, de LaSalle à Churchill - réhab EG unit**	NON				30 209	0	30 209	114
		167329	**3e Avenue de Wellington à Verdun - Entrées services ÉG unit**	NON				114 458	-27 317	87 142	0
		167330	**3e Avenue de Wellington à Verdun - ent serv - serv prof ÉG unit**	NON				6 353	0	6 353	0
		167373	**Truman de Crawford à Parkdale - ent serv ÉG unit**	NON				116 355	-54 701	61 655	0
		167376	**Crawford, de Champlain à Penniston - ent serv ÉG unit**	NON				77 782	-14 250	63 532	0
		167377	**Crawford, de Champlain à Penniston - serv prof ÉG unit**	NON				1 535	-633	901	
		167378	**Parkdale, de Champlain à Truman - ent serv ÉG unit**	NON				71 199	-14 235	56 964	
		167379	**Parkdale, de Champlain à Truman - serv prof ÉG unit**	NON				1 727	1 133	2 859	
		167382	**Brault, de Verdun à LaSalle - reconst ÉG unit**	NON				51 120	842	51 962	105
		167383	**Brault, de Verdun à LaSalle - serv prof ÉG unit**	NON				2 719	0	2 719	0
		167384	**Brault, de Verdun à LaSalle - reconst ÉG pluv**	NON				17 859	552	18 411	105
		167385	**Brault, de Verdun à LaSalle - serv prof ÉG pluv**	NON				1 191	0	1 191	0
		167386	**Egan, de Bannantyne à Verdun - ent serv ÉG unit**	NON				28 209	0	28 209	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Verdun**	167387	**Egan, de Bannantyne à Verdun - serv prof ÉG unit**	NON				6 377	0	6 377	0
		167389	**Verdun, de Godin à Manning - serv prof ÉG unit**	NON				6 030	0	6 030	0
		168573	**LaSalle, de Brault à Richard - réhab ÉG unit**	NON				10 314	0	10 314	
	Total Verdun				**1 266 966**	**1 907 321**	**1 229 142**	**1 591 746**	**-39 405**	**5 955 769**	**5 772**
	Ville-Marie	129937	**Peel, de Ste-Catherine à de Maisonneuve - reconst ÉG unit - Soum 215001**	NON				87 904	-53	87 851	140
		130224	**Saint-Timothée,de René-Lévesque à Ste-Catherine - reconst ÉG UNIT AO-252312**	NON	228 410	548 514	9 756	0	0	786 679	0
		130226	**Saint-Timothée, de René-Lévesque à Sainte-Catherine - serv prof ÉG**	NON	41 957	8 976	57 327	1 558	0	109 818	0
		132962	**Beaudry, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, reconst EG,**	NON	69 116	0	0	0	0	69 116	0
		132964	**Beaudry, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, serv prof EG, VMP-12-014**	NON	17 553	0	0	0	0	17 553	0
		132970	**Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - Reconst EG UN - Soum 103501**	NON	0	0	1 463 581	432 798	-76	1 896 303	370
		132972	**Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - serv prof ÉG**	NON				25 828	9 110	34 939	0
		133535	**Des Fortifications, de Côte Place d'Armes à St-Laurent,reconst ÉG-soum 1222**	NON	68 309	130 434	-30 496	0	0	168 247	0
		136877	**Des Fortifications, de Côte Place d'Armes à St-Laurent,servprof ÉG-soum1222**	NON	2 874	0	-5	195	0	3 064	0
		138123	**Notre-Dame, de Guy à de la Montagne - reconst ÉG unit - soum 226501**	NON	5 907	66 588	19 210	9 865	0	101 570	0
		138126	**Notre-Dame, de Guy à de la Montagne - serv prof ÉG**	NON	4 185	0	884	556	0	5 626	0
		139086	**Redpath Crescent,de Cedar à Des Pins - reconst ÉG unit-soum236001 DRM002360**	NON	82 225	6 369	80 414	16 006	0	185 013	0
		139702	**Papineau de Sherbrooke a Ontario, Reconst EG UN / AO262002**	NON	492 327	26 288	45 194	3 381	0	567 190	0
		139705	**Papineau de Sherbrooke a Ontario, servProf EG**	NON	17 532	7 279	12 369	928	0	38 108	0
		139779	**Cathédrale de Notre-Dame à Saint-Jacques, reconst EG - SO 103801**	NON				48 949	0	48 949	0
		139781	**Cathédrale de Notre-Dame à Saint-Jacques, serv prof EG - AO 103801**	NON	2 492	0	-1	49	0	2 539	0
		139978	**Peel, de Sainte-Catherine à de Maisonneuve - serv prof ÉG unit**	NON	0	9 118	2 675	337	0	12 131	0
		140218	**Hogan, de Ontario à De Rouen - Reconst EG UN**	NON	0	839 157	-59 549	61 182	0	840 790	280
		140220	**St-Alexandre de la Gauchetiere a Sainte-Catherine - rehab ÉG - Soum 10139**	NON	7 319	0	-36	0	0	7 284	0
		141241	**Ontario, de Clark a Sanguinet - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	4 712	0	0	4 712	0
		141985	**St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Reconst EG /SO VMP-14-008**	NON	456 049	110 405	50 226	4 700	0	621 380	220
		141989	**St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Servprof EG /SO VMP-14-008**	NON	28 805	884	1 377	0	0	31 066	0
		143740	**Berri, de Viger à René-Lévesque - Reconst EG - AO-211101**	NON	2 863	29 362	-29 457	0	0	2 768	0
		143741	**Bertrand, de Decelles à de la Côte-Vertu - réhab AQ_Soum 10072**	NON	7 045	0	-3	0	0	7 042	180
		143776	**Ontario, de D'Iberville à De L'Espérance - Reconst EG**	NON	71 282	17 924	-11 131	16 783	0	94 858	0
		143777	**Ontario, de D'Iberville à De L'Espérance - Serv Prof EG**	NON	8 086	2 102	944	145	0	11 277	0
		143816	**Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à Limite est - Reconst EG -Soum 289301**	NON				681 148	-42 046	639 102	150
		143817	**Hill Park Circle, de Chemin Côte-Des-Neiges à Limite est - Serv Prof EG**	NON	0	0	27	44	0	71	0
		143830	**Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - Reconst EG**	NON	664 852	0	-129	5 067	0	669 790	178
		143831	**Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - serv prof ÉG**	NON	17 508	0	259	0	0	17 766	0
		143839	**Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Reconst EG VMP-13-015**	NON	234 397	29 765	-5 677	0	0	258 485	159
		143840	**Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Serv Prof EG**	NON	3 839	693	2 335	0	0	6 867	0
		144048	**Baile, de Du Fort à Saint-Mathieu - Reconst EG**	NON				0		0	211
		144052	**McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - reconst ÉG unit - Soum 222401**	NON				0	0	0	0
		144053	**McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - serv prof ÉG unit -Soum 222401**	NON	7 296	623	344	172	0	8 436	0
		145524	**Ontario, de De Lorimier à d'Iberville - Reconst ÉG unit - Soum 256903**	NON	0	110 237	1 018 102	0	-62 056	1 066 283	261
		145525	**Ontario, de De Lorimier à d'Iberville - serv prof ÉG_unit - Soum 256903**	NON	562	0	43 867	4 671	0	49 099	0
		145640	**De Bordeau, de Ontario à Dubuc - Rehab EG - Soum 10139**	Oui					53 016	53 016	82
		145641	**Sainte-Elisabeth, de Viger a De la Gauchetiere - Rehab EG - Soum 10139**	NON	76 023	0	-15	579	0	76 588	150
		145642	**De L'Hotel-de-ville, de Viger a Boul. Rene Levesque - Rehab EG - Soum 10139**	NON	107 420	0	-21	819	0	108 217	230
		145643	**Cartier, de René-Lévesque à Maisonneuve - réhab EG - Soum 10139**	Oui					188 545	188 545	291
		145647	**Sheppard, de De Rouen a Hochelaga - Rehab EG - Soum 10139**	Oui					118 249	118 249	192
		145650	**Panet, de Ontario a Sherbrooke - Reconst EG_- Soum 316101-8**	NON				1 678 902	-436 625	1 242 277	350
		145651	**Panet, de Ontario a Sherbrooke - Serv Prof EG**	NON	4 257	0	0	3 592	0	7 850	0
		145657	**De Rouen, de Dorion a De Bordeaux - Reconst EG - AO-VMP-14-002**	NON	485 196	0	0	4 270	-4 270	485 196	79
		145658	**De Rouen, de Dorion a De Bordeaux - Serv Prof EG - AO-VMP-14-002**	NON	14 803	3 880	323	61	0	19 067	0
		145660	**De Rouen, de De Bordeaux a De Lorimier - Rehab EG - Soum 10139**	Oui					27 256	27 256	49
		146384	**Alexandre-DeSeve, de Sainte-Catherine a Maisonneuve - Rehab EG - Soum 10139**	Oui					83 902	83 902	124
		146387	**Dorion, de Maisonneuve a De La Fontaine - reconst EG - AO-VMP-14-002**	NON	978 852	131 635	-69 779	0	0	1 040 708	255
		146388	**Dorion, de Maisonneuve a De La Fontaine - Serv Prof EG - AO-VMP-14-002**	NON	16 745	26 698	690	91	0	44 224	0
		146391	**Prince-George, de Harmony a Fullum - Rehab EG UN- Soum 10139**	Oui					42 750	42 750	78
		146862	**Mansfield, de De La Gauchetière à Rene-Levesque - réhab EG unit- Soum 10139**	NON	214 828	0	-42	1 637	0	216 424	342
		149321	**Hogan, de Ontario à de Rouen - Serv Prof EG UN**	NON	14 965	3 164	2 371	218	0	20 718	0
		149716	**Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Reconst ÉG unit Soum 304801**	NON				437 423	0	437 423	350
		149717	**Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Serv prof EG unit**	NON	23 014	0	55 953	1 314	0	80 282	0
		149720	**Sainte-Catherine, de Atwater à Mansfield- Réhab EG UN**	NON	1 764 639	0	-342	21 303	0	1 785 600	1 700
		149913	**Le Boulevard, de Road Belvedere à Chemin McDougall - Réhab EG - Soum 10139**	NON	132 740	0	-26	1 012	0	133 725	285
		150292	**Hogan, de Rouen à Hochelaga - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150831	**McTavish, de Docteur-Penfield à Des Pins - réhab EG UN - Soum 10139**	NON	122 833	0	-24	2 946	0	125 755	255

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Ville-Marie**	150832	**Peel, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - Réhab EG UN - Soum 10139**	NON	141 454	0	-27	0	0	141 426	267
		150833	**Maisonneuve, de Lambert-Closse à Chomedey - Réhab EG UN - Soum 10139**	NON	72 375	0	-14	0	0	72 361	105
		150834	**Saint-Jacques, de McGill à Saint-Jean - Réhab EG UN - Soum 10139**	NON	112 006	0	-22	1 200	0	113 185	225
		150835	**Saint-Laurent, de Viger à René-Lévesque - réhab EG UN-Soum 10139**	NON	141 475	0	-27	2 383	0	143 830	275
		150836	**De Bleury, de René-Lévesque à Sainte-Catherine - Réhab EG UN - Soum 10139**	NON	94 074	0	-18	0	0	94 056	170
		150844	**Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury -Reconst EG unit - Soum VMP-15005**	NON	0	299 226	15 295	0	0	314 521	120
		150845	**Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury - Serv Prof EG unit**	NON	6 061	0	27 379	0	0	33 441	0
		151283	**René-Lévesque, de Stanley à Peel - Réhab EG UN - Soum 10139**	NON	10 818	0	-2	0	0	10 816	25
		151505	**Ch. Gage,de Cote-des-Neiges à Trafalgar-réhab EG-Soum10139**	NON	52 620	0	-10	0	0	52 610	116
		151506	**De la Concorde, de Du Président-Kennedy à de Bleury - Réhab EG-Soum 10139**	NON	71 088	0	-14	0	0	71 074	130
		152342	**Baile, de Du Fort à Saint-Mathieu - Serv Prof EG UN**	NON				39 077	49 755	88 832	
		152425	**Travaux divers - Réhab EG Sainte-Catherine - Atwater - Mansfield**	NON	20 592	0	-4	0	0	20 588	1 700
		152464	**Côte-des-Neiges, de Boulevard à Cedar - reconst EG UN**	NON				164 336	0	164 336	275
		152465	**Côte-des-Neiges, de Boulevard à Cedar - Serv Prof EG UN**	NON				21 770	0	21 770	0
		153067	**Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à de Bonsecours - réhab ÉG - S 322001**	NON	0	5 158	101 462	11 680	0	118 299	249
		153314	**Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - reconst ÉG**	NON	0	175 380	110 080	7 239	0	292 698	93
		153315	**Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - serv prof ÉG AO-262201**	NON				4 154	0	4 154	0
		153316	**Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - réhab ÉG unit - S 322001**	NON	0	84 765	1 315	1 047	0	87 127	240
		153607	**du Square-Phillips, de Place Phillips à Ste-Catherine - Rehab ÉG unit**	NON	0	33 525	-1 529	4 483	0	36 478	69
		153611	**Union, de Cathcart à Sainte-Catherine - Rehab ÉG unit - Soum 322001**	NON	0	8 048	35 451	1 631	0	45 130	63
		153612	**Place Phillips, de René-Lévesque à du Square-Phillips - Rehab ÉG unit**	NON	0	14 550	92 955	2 622	0	110 127	153
		153645	**Côte-des-Neiges, de Cedar à des Pins - réhab ÉG unit - S 322001**	NON	0	67 088	2 127	2 530	0	71 745	158
		153648	**City Councillors, de Ste-Catherine à De Maisonneuve - réhab ÉG unit**	NON	0	77 366	2 942	980	0	81 287	178
		153649	**De La Gauchetière, de Robert-Bourassa à Beaver-Hall-réhab ÉG UN-Soum 329406**	NON				164	141 569	141 733	0
		153650	**Cedar, de Côte-des-Neiges à des Pins - réhab ÉG unit - S 322001**	NON	0	133 241	-8 005	9 891	0	135 127	278
		153651	**Saint-Dominique, De René-Lévesque à Viger - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON				4 225	1 550	5 774	166
		153657	**Amherst, de Sherbrooke à Ontario - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	73 461	98 332	5 624	177 417	220
		153659	**Dorion, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	60 681	1 890	1 470	64 040	125
		153660	**Iberville, de Hochelaga à Sherbrooke - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	131 427	5 276	6 273	142 976	230
		153661	**Notre-Dame, de Frontenac à Bercy - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	20 275	94 157	5 581	120 013	185
		153666	**De Bullion, de Viger à René-Lévesque - réhab ÉG**	NON				160 589	-3 539	157 050	259
		153668	**Larivière, de De la Visitation à Panet - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	64 941	416	1 684	67 041	80
		153669	**Wurtele, de Sherbrooke à Hochelaga - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	133 290	7 112	2 337	142 739	240
		153672	**Maisonneuve, de Du Havre à Frontenac - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	72 601	-4 712	740	68 629	50
		153674	**de la Visitation, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - réhab ÉG**	NON	0	0	91 314	0	3 150	94 464	135
		153676	**Maisonneuve, de Dufresne à Fullum - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	28 220	75 001	3 743	106 964	145
		153958	**Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - reconst ÉG unit Soum 322601**	NON	0	133 956	-40 525	0	0	93 431	45
		153959	**Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - serv prof ÉG**	NON	6 195	0	-1	0	0	6 194	0
		155306	**Cathcart, de Union à du Square-Phillips - réhab ÉG unit - Soum 322001**	NON	0	4 776	25 151	1 456	0	31 383	44
		155732	**Alexandre-De-Sève, du boul. Maisonneuve à Logan - réhab ÉG unit- Soum329406**	NON	0	0	11 646	50 406	25 185	87 237	130
		155733	**Coupal, de Parthenais à Fullum - réhab ÉG unit - Soum 329406**	NON	0	0	13 229	57 857	10 442	81 528	125
		155734	**Montgomery, de Ontario à de Rouen - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	160 419	19 818	0	180 237	270
		155738	**Wolfe, de Sherbrooke à Ontario - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	114 693	6 588	3 911	125 192	200
		155747	**Messier, de Hochelaga à Sherbrooke - serv prof ÉG unit**	NON				1 602	0	1 602	0
		155749	**De Bullion, de Charlotte à De Boisbriand - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON				72 336	0	72 336	140
		155752	**du Havre, de De Rouen à Hochelaga - reconst ÉG unit**	NON				963 948	245 535	1 209 483	261
		155753	**du Havre, de De Rouen à Hochelaga - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	14 543	61 688	26 182	102 413	0
		155794	**Sainte-Catherine, de Dufresne à D'Iberville - serv prof ÉG unit**	NON				11 631	0	11 631	0
		155825	**Parthenais, de Coupal à Larivière - réhab ÉG unit - Soum 256903**	NON	0	125 985	5 150	0	-493	130 642	190
		156518	**Des Érables, de Ontario à Disraeli - réhab ÉG unit - Soum 256903**	NON	0	28 347	-10 590	3 115	-4 053	16 820	15
		158085	**St-François-Xavier, de St-Paul à Place D'Youville - réhab ÉG UN-Soum 329406**	NON				80 964	34 075	115 039	205
		158089	**Drummond, de Canadiens-de-Montréal à René-Lévesque - serv prof ÉG**	NON	0	0	59 919	0	-6 802	53 117	0
		158093	**Montcalm, de Robin à Ontario - reconst ÉG**	NON				469 243	0	469 243	235
		158094	**Montcalm, de Robin à Ontario - serv prof ÉG**	NON				11 137	13 403	24 540	
		158104	**Émery, de Sanguinet à Saint-Denis - serv prof ÉG - VMP 15-019-1**	NON				6 099	-5 584	515	0
		160858	**Bleury, de Président Kennedy à Sherbrooke - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON				56 022	13 270	69 292	139
		160859	**Jeanne-Mance, de Viger à René-Lévesque - réhab ÉG UN - Soum 329106**	NON				201 761	0	201 761	261
		160860	**Saint-Pierre, de la Commune à Place D'Youville - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON				21	13 627	13 648	140
		160861	**Tupper, de Saint-Marc à Saint-Mathieu - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON				680	13 493	14 173	94
		160862	**Hochelaga, de Sheppard à D'Iberville - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON	0	0	16 930	76 875	10 265	104 070	160
		160863	**Parthenais, de Larivière à Sherbrooke - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON	0	0	298 950	10 780	769	310 498	490
		160864	**Mansfield, de Boul. De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON				94 955	0	94 955	147
		160866	**Beaver Hall, de Viger à René-Lévesque - réhab EG UN - Soum 329406**	NON				241 500	147 477	388 977	127

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Ville-Marie**	161675	**Bishop, de De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab EG unit - soum 330201-7**	NON				73 662	0	73 662	188
		163486	**Larivière, de De Lorimier à Fullum - réhab ÉG unit**	NON				118 177	-420	117 757	242
		163487	**Sherbrooke, de De la Visitation à Champlain - réhab ÉG unit**	NON				189 221	-777	188 444	
		163514	**Dubuc, de De Bordeaux à De Lorimier - réhab ÉG unit**	NON				42 392	0	42 392	66
		163516	**Dorion, de La Fontaine à Sherbrooke - Réhab ÉG unit**	NON	0	0	204 681	279 224	60 166	544 071	681
		165185	**Saint-Christophe, de De Maisonneuve à Ontario - réhab ÉG unit**	NON				23 568	36 792	60 360	256
		165186	**Seymour, de René-Lévesque à Tupper - Rehab ÉG unit**	NON				7 199	9 048	16 247	161
		165187	**Jeanne-Mance, de Président Kennedy à Sherbrooke - Rehab ÉG unit**	NON				2 590	34 090	36 680	190
		165188	**Saint-Mathieu, de Joseph-Manseau à Sainte-Catherine - réhab ÉG unit**	NON				169 167	35 074	204 241	303
		165190	**Plessis, de boul. De Maisonneuve à Logan - Réhab ÉG unit**	NON	0	0	32 668	52 507	54 915	140 090	98
		165432	**Iberville, de De Rouen à Hochelaga - réhab EG UN**	NON				133 750	-11 138	122 611	
		165434	**Bercy, de de Rouen à Hochelaga - réhab ÉG unit**	NON				177 623	-903	176 720	251
		165437	**Côte-des-Neiges, de Saint-Mathieu à du Docteur-Penfield - réhab ÉG unit**	NON				197 980	-195 301	2 678	
		165438	**Parthenais, de René-Lévesque à Ste-Catherine - réhab ÉG unit**	NON				150 189	262	150 451	252
		165440	**De Champlain, de Logan à La Fontaine - réhab ÉG unit**	NON				77 594	-269	77 325	112
		165445	**De Boisbriand, de Ste-Élisabeth à Sanguinet - réhab ÉG unit**	NON				29 450	-699	28 751	50
		165917	**De Bordeaux, de Dubuc à Rouen - réhab EG unit**	NON				105 040	0	105 040	
		165963	**Logan, de Panet à Alexandre-de-Sève - rehab ÉG unit**	NON				102 447	-1 765	100 682	137
		165967	**Peel (coté ouest), de La Gauchetière à René-Lévesque - serv prof ÉG unit**	NON				13 189	12 599	25 789	0
		166471	**Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à Limite est - serv prof ÉG**	NON				30 808	-336	30 472	0
		167167	**Peel, de La Gauchetière à René-Lévesque - serv prof rehab ÉG unit**	NON				4 017	0	4 017	0
		168079	**Macdonald, de Cosmos à Macdonald - réhab ÉG san**	NON				81 292	0	81 292	
	Total Ville-Marie				**7 228 963**	**3 301 506**	**4 628 615**	**8 835 466**	**769 678**	**24 764 227**	**20 088**
	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	139265	**Pie-IX, de Crémazie à Jarry - reconst ÉG unit**	NON	584 012	10 653	44 712	19 461	0	658 838	280
		139267	**Pie-IX, de Crémazie à Jarry - serv prof ÉG**	NON	0	16 343	2 997	1 337	0	20 676	0
		143045	**Jarry, de Christophe-Colomb à Chambord - serv prof ÉG unit**	NON				11 413	0	11 413	0
		143762	**De Castelnau, Alexandra à Saint-Laurent - reconst EG UN Soum 316401**	NON				505 659	511 843	1 017 502	
		144895	**Saint-Michel, de Michel-Ange à Jarry - reconst ÉG unit_Soum 283901**	NON	0	9 475	834 925	1 342 400	377 733	2 564 533	480
		146243	**Saint-Denis, de Jean-Talon à Jarry - serv prof ÉG**	NON	0	0	36 522	0	0	36 522	0
		148650	**Saint-Michel, de Michel-Ange à Jarry - serv prof ÉG**	NON	0	0	822	48 558	3 157	52 537	0
		151577	**Saint-Hubert, de Crémazie à De Liège - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					142 182	142 182	151
		151578	**Saint-Dominique, de Villeray à Gounod - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					106 826	106 826	183
		151579	**Saint-André, de Jarry à Mistral - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					95 830	95 830	154
		151580	**Marquette, de Jean-Talon à Everett - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					186 079	186 079	271
		151582	**19e Avenue, de Bélair à Jean-talon - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					63 294	63 294	146
		151583	**Durocher, de Beaumont à Jean-Talon - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					154 741	154 741	260
		151585	**Ferland, de Lajeunesse à De Chateaubriand - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					58 798	58 798	87
		151588	**Jean-Talon, du Boul.Saint-Michel à Shelley - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					18 689	18 689	35
		151589	**Saint-André, de Everett à Villeray - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					230 308	230 308	403
		151602	**Crémazie, de De Gaspé à Henri-Julien - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					49 657	49 657	73
		151603	**De la Roche, de Jean-Talon à De Castelneau - Réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					94 304	94 304	161
		151608	**Saint-Dominique, de Gounod à Jarry - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					172 061	172 061	273
		151609	**Champagneur, de Crémazie à de Liège - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					214 574	214 574	357
		151610	**Des Écores, de Bélanger à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					248 160	248 160	356
		151611	**Foucher, de Gounod à Jarry - réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					79 830	79 830	140
		151612	**Outremont, de Beaumont à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					128 614	128 614	209
		151613	**Saint-André, de Du Rosaire à Gounod - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					112 957	112 957	174
		151614	**De Liège, de Jeanne-Mance à Jeanne-Mance - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					14 765	14 765	7
		151615	**Marquette, de Everett à L.-O.-David - réhab EG UN_SOUM 10139**	NON					0	0	
		151616	**Iberville, de Bélanger à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					143 542	143 542	229
		151618	**Everett, de 6e Avenue à 2e Avenue - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					19 033	19 033	64
		151619	**Guizot, de Berri à Lajeunesse - réhab ÉG unit - SOUM 10139**	Oui					47 483	47 483	42
		151620	**Saint-Gérard, de Jarry à Mistral - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					119 552	119 552	181
		151621	**Saint-André, de Jean-Talon à Everett - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					161 809	161 809	284
		152125	**14e Avenue, de François-Perrault à Crémazie - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					60 202	60 202	85
		155045	**Saint-Michel, de Shaugnessy à Michel-Ange - const ÉG unit- Soum283901**	NON	0	0	819 527	1 428 466	56 037	2 304 030	565
		155046	**Saint-Michel, de Shaugnessy à Michel-Ange - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	190	36 531	2 368	39 089	0
		155057	**Saint-Dominique, de Villeray à Villeray - reconst ÉG unit - Soum 223801**	NON				553 748	0	553 748	90
		155058	**Saint-Dominique, de Villeray à Villeray - Reconst ÉG unit - Serv prof**	NON	0	0	10 142	25 252	0	35 394	0
		155081	**Bloomfield, de Beaumont à Jean-Talon - réhab ÉG UN**	NON	160 663	0	0	0	0	160 663	273
		156130	**De Castelnau, de Alexandra à Saint-Laurent - serv prof ÉG UN**	NON				45 478	5 185	50 663	0
		156234	**Léonard-De-Vinci, de Everett à Villeray - reconst ÉG unit Soum : 10118**	NON				2 031	25 954	27 985	
		156235	**Léonard-De-Vinci, de Everett à Villeray - serv prof ÉG UN**	NON				2 299	752	3 050	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension**	157172	**Saint-Michel, de Bélanger à Shaughnessy - serv prof ÉG**	NON				9 225	43	9 269	
		159976	**Durocher, de Jarry à d'Anvers - réhab ÉG unit**	NON				131 649	12 934	144 584	250
		159979	**Outremont, de Saint-Roch à Jarry - réhab ÉG unit**	NON				196 545	1	196 546	485
		159981	**De Castelnau, de De La Roche à De Normanville - réhab EG unit - S 329407**	NON	0	0	14 493	3 245	50 857	68 595	47
		159982	**Champagneur, de Ball à d'Anvers - réhab ÉG unit**	NON				290 298	73	290 371	510
		159988	**Jean-Talon, de Bloomfield à Champagneur - réhab ÉG unit**	NON				7 984	0	7 984	56
		159993	**Éverett, de De La Roche à De Normanville - réhab ÉG unit**	NON				8 610	-1 944	6 667	44
		160412	**Tillemont, de De Lorimier à D'Iberville - réhab ÉG unit**	NON				244 186	3 326	247 512	440
		160414	**Fénelon, de François-Perrault à 17e Avenue - réhab ÉG unit**	NON				14 154	781	14 936	
		161095	**Lajeunesse, de Dufour à Villeray - réhab ÉG unit**	NON				129 029	68 864	197 893	423
		161100	**De Lorimier, de Belanger à Tillemont - réhab ÉG unit**	NON				735 010	-2 537	732 473	1 185
		161629	**Drolet, de Jarry à Guizot - réhab ÉG unit**	NON				106 576	3 081	109 657	
		163304	**Pie-IX, de Bélair à Crémazie - réhab ÉG unit**	NON				318 351	32 308	350 659	
		163305	**Crémazie, de Christophe-Colomb à Chambord - réhab ÉG unit**	NON				49 916	123 139	173 054	
		163307	**Des Belges, de Jarry à Crémazie - réhab ÉG unit**	NON				337 585	93 299	430 885	
		163778	**13e Avenue, de Legendre à Louvain - reconst ÉG unit_Soum 316501**	NON				803 510	60 263	863 773	272
		163923	**13e Avenue, de Legendre à Louvain - serv prof ÉG unit**	NON				87 397	31 144	118 540	
		165192	**Bélanger, de 21e Avenue à 24e Avenue - réhab ÉG unit**	NON				1 020	0	1 020	167
		165195	**Iberville, de L.-O.-David à Villeray - réhab ÉG unit**	NON				48 368	3 118	51 486	92
		165737	**Drolet, de De Castelnau à Faillon - réhab ÉG UN**	NON				150 852	575	151 427	254
		166872	**Pie-IX, de Jarry à 39e Rue - réhab ÉG unit**	NON				101 648	55 375	157 022	
		168441	**Pie-IX, de Everett à Crémazie Est - réhab ÉG unit**	NON				100 480	0	100 480	
	Total Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension				**744 675**	**36 471**	**1 764 331**	**7 898 269**	**4 241 020**	**14 684 766**	**10 238**
	Île-Bizard-Sainte-Geneviève	164977	**Saint-Pierre, de Bertrand à boul. Gouin - réhab ÉG san**	NON				4 215	0	4 215	
	Total Île-Bizard-Sainte-Geneviève							**4 215**	**0**	**4 215**	
Total Priorité 3 - Égout					**27 997 428**	**19 373 848**	**30 055 443**	**55 490 851**	**23 525 621**	**156 443 192**	**131 372**
Total général					**63 598 287**	**40 879 239**	**55 093 115**	**95 050 848**	**24 288 964**	**278 910 452**	**215 395**

TECQ 2014-2018 - ANCIENS PROJETS PIQM

Compétence	CORPO
Ancien PIQM?	Oui

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Ahuntsic - Cartierville**	151639	Clark, de Legendre à Chabanel - réhab EG UN_SOUM 10139					144 812	144 812	260
		151653	Gouin, de De Poncheville à J.-J.-Gagnier - réhab EG UN_SOUM 10139					61 974	61 974	219
		151658	De Lille, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab EG UN_SOUM 10139					158 072	158 072	253
		151660	Saint-Denis, de Boulevard Crémazie à Émile-Journault-réhab EG UN_SOUM 10139					153 441	153 441	271
		158563	Lajeunesse, de Crémazie à Émile-Journault - réhab EG UN - Soum 329405					126 547	126 547	0
	Total Ahuntsic - Cartierville							**644 845**	**644 845**	**1 003**
	Anjou	149954	Galeries-d'Anjou,de Fontevrault à Jarry - réhab EG UN SOUM 10139					11 488	11 488	30
		149955	Yves-Prévost,de Portage à Roi-René-réhab EG UN_SOUM 10139					67 465	67 465	0
		149956	Jean-Talon,de Boul.des Galeries-d'Anjou à des Halles-Réhab EG UN_SOUM 10139					51 055	51 055	0
		150859	Giraud, de Montesquieu à Giraud					279 661	279 661	
		150864	Giraud, de Montesquieu à Giraud					288 136	288 136	
		155862	Giraud, de Montesquieu à Giraud					279 661	279 661	
	Total Anjou							**977 467**	**977 467**	**30**
	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	144210	Grey, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum 10139					138 767	138 767	245
		144211	De Vendôme, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum10139					56 175	56 175	99
		144212	Marlowe, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum 10139					40 993	40 993	75
		144216	Sherbrooke, de Décarie à limite arrondissement - réhab ÉG- Soum 10139					205 405	205 405	176
		150723	Vendôme, de Sherbrooke à Côte-St-Antoine - réhab ÉG unit- Soum 10139					173 688	173 688	227
		150729	Hingston, de Fielding à Côte-St-Luc - réhab ÉG-Soum 10139					171 277	171 277	280
		150737	Cochrane Place, de Décarie à Fin de rue - réhab ÉG unit-Soum 10139					99 394	99 394	146
		150738	Melrose, de Somerled à Chemin de la Côte-St-Luc - réhab ÉG unit-Soum 10139					68 056	68 056	117
		150739	Cumberland, de Chester à ch. de la Côte-St-Luc - réhab ÉG unit-Soum 10139					62 997	62 997	94
		150755	Appleton(5288415), de Decelles à Hudson - réhab ÉG unit- Soum 10139					25 819	25 819	50
		151207	Connaught,de Saint-Jacques à Harley - réhab ÉG unit-Soum 10139					76 539	76 539	120
	Total Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce							**1 119 110**	**1 119 110**	**1 629**
	Lachine	143967	Remembrance, de 32e Avenue à 28e Avenue - réhab ÉG unit- Soum 10139					87 935	87 935	83
		151209	Victoria, de 3 ave. à 1re ave. - réhab ÉG unit- Soum 10139					85 101	85 101	162
	Total Lachine							**173 036**	**173 036**	**245**
	LaSalle	146041	Bonnier, de Gagné à 14e Avenue - réhab ÉG unit- Soum 10139					124 967	124 967	83
		146548	Thierry, de Cordner à Doyle - réhab ÉG unit - Soum 10139					83 406	83 406	76
		146549	Galarneau, de Kless à Raymond - réhab ÉG unit - Soum 10139					87 957	87 957	80
		146550	Simonne, de Gagné à 15e Avenue - réhab ÉG unit - Soum 10139					78 227	78 227	130
		151210	LaSalle, de 78e Avenue à 75e Avenue - réhab ÉG unit - Soum 10139					90 717	90 717	139
		151211	Dupras, de Saint-Patrick à Jeannette - réhab ÉG unit - Soum 10139					68 750	68 750	172
	Total LaSalle							**534 023**	**534 023**	**680**
	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	146078	Cadillac, de Pierre-de-Coubertin à De Marseille - réhab ÉG UN SOUM 10139					108 024	108 024	0
		146167	Henri-De-Salières, de Dugas à De Marseille - réhab ÉG UN SOUM 10139					53 030	53 030	0
		146168	Hochelaga, de Pie-IX à Desjardins - réhab ÉG UN SOUM 10139					35 165	35 165	0
		146169	Pierre-de-Coubertin, de Cadillac à Du Quesne - réhab ÉG UN SOUM 10139					49 979	49 979	0
		146170	Vimont, de Sainte-Catherine à Adam - réhab ÉG UN SOUM 10139					153 193	153 193	0
		149010	Adam, de Morgan à Letourneux - Réhab EG UN_SOUM 10139					62 643	62 643	0
		149013	De Chambly, de Hochelaga à De Rouen - Réhab EG UN					182 227	182 227	0
		149019	Joliette, de Hochelaga à Sherbrooke - Réhab EG UN_SOUM 10139					164 430	164 430	0
		149020	Lacordaire, de Turenne à Pierre-Bédard - Réhab EG UN_SOUM 10139					216 923	216 923	0
		149021	Mousseau, de Tellier à Dubuisson - Réhab EG UN_SOUM 10139					156 841	156 841	0
		149022	Ontario, de Mercier à Lebrun - Réhab EG UN_SOUM 10139					47 625	47 625	0
		149023	Sainte-Catherine, de Viau à De Ville-Marie - Réhab EG UN_SOUM 10139					76 692	76 692	0
		149918	Sherbrooke, de Radisson à Trianon - Réhab EG UN_SOUM 10139					34 590	34 590	0
		150829	Adam,de de Ville-Marie à Vimont - réhab égout_UN SOUM 10139					47 105	47 105	0
		150853	Adam, de Vimont à Vimont - réhab égout_UN SOUM 10139					36 626	36 626	0
		150854	Letourneux , de Ontario à deRouen - réhab ÉG UN SOUM 10139					123 503	123 503	0

Compétence	CORPO
Ancien PIQM?	Oui

Priorité 3 - Égout	**Mercier - Hochelaga-Maisonneuve**	151766	Adam, de Théodore à Viau - Réhab ÉG UN SOUM 10139	167 964	167 964	214
		151768	DeCadillac, Ontario à Dubuisson - Réhab ÉG UN SOUM 10139	126 320	126 320	179
		151775	Morgan, de Ontario à Sainte-Catherine - réhab ÉG unit - AO-10139	50 474	50 474	33
		151778	Ontario, de Pie-IX à Letourneux - Réhab ÉG unit_ - AO-10139	165 652	165 652	219
		152036	Joffre, de Hochelaga à Pierre-De Coubertin - Rehab EG UN SOUM 10139	132 555	132 555	172
		152037	Louis-Veuillot,de Pierre-De Coubertin à Sherbrooke - Rehab EG UN_SOUM 10139	375 583	375 583	237
		142929	Valois, de Ontario àde Rouen	525 184	525 184	
		142931	Valois, de Ontario àde Rouen	1 039 314	1 039 314	
		142933	Bourbonnière, de Ontario àde Rouen	817 362	817 362	
		143744	des Érables, de Bélanger à Jean-Talon	488 505	488 505	
		145365	de Rouen, de Nicolet à Valois	174 756	174 756	
		145368	de Rouen, de Nicolet à Valois	425 870	425 870	
		145947	des Érables, de Bélanger à Jean-Talon	485 625	485 625	
		148756	Baldwin, de Bellerive à Notre-Dame	155 320	155 320	
		148759	Baldwin, de Bellerive à Notre-Dame	281 061	281 061	
	Total Mercier - Hochelaga-Maisonneuve			**6 960 141**	**6 960 141**	**1 054**
	Montréal-Nord	149936	De Paris, de Martial à Henri-Bourassa - réhab EG UN_SOUM 10139	57 593	57 593	146
		149937	De Castille, de Georges-Pichet à L'Archevêque - réhab EG UN _SOUM 10139	93 277	93 277	149
		149938	Racette, de Industriel à D'Amiens - réhab EG UN_SOUM 10139	20 366	20 366	87
		149939	Henri-Bourassa,de De Cobourg à Des Laurentides-réhab EG UN_SOUM 10139	42 031	42 031	35
		149940	Saint-Julien, de De Castille à De Charleroi - Réhab EG UN_SOUM 10139	20 633	20 633	70
		149941	Lacordaire,de Léger à Joseph-Dufresne-réhab EG UN_SOUM 10139	27 136	27 136	87
		149942	De Bruxelles, de Prieur à Monselet - Réhab EG UN_SOUM 10139	20 105	20 105	90
		149946	Villeneuve,de Boul.Langelier à Boulevard Rolland - Réhab EG UN SOUM 10139	45 148	45 148	113
	Total Montréal-Nord			**326 290**	**326 290**	**777**
	Outremont	149654	Querbes, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139	161 484	161 484	263
		149655	De L'Épée, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139	156 075	156 075	263
		150703	Hartland, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139	142 463	142 463	244
		150704	Prat, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139	150 256	150 256	258
	Total Outremont			**610 278**	**610 278**	**1 028**
	Plateau Mont-Royal	147080	Rachel, de Du Parc Lafontaine à Papineau - Rehab EG UN SOUM 10139	373 339	373 339	528
		150708	Chambord, de Rachel à Marie-Anne - réhab EG UN_SOUM 10139	168 110	168 110	225
		150712	Gilford, de Mentana à Garnier - Réhab EG UN_SOUM 10139	278 949	278 949	292
		150713	Saint-Dominique, de Laurier à Fairmount - Réhab EG UN_SOUM 10139	110 535	110 535	172
		150714	Jeanne-Mance, de Du Mont-Royal à Villeneuve - Réhab EG UN_SOUM 10139	0	0	0
		150715	Maguire, de Boulevard Saint-Laurent à De Gaspé - Réhab EG UN_SOUM 10139	159 670	159 670	187
		150718	Fullum, de Rachel à Marie-Anne - Réhab EG UN_SOUM 10139	193 869	193 869	236
		150719	Resther, de Boucher à Saint-Grégoire - Réhab EG UN_SOUM 10139	60 832	60 832	102
		150724	Drolet, de Du Carmel à Laurier - Réhab EG UN_SOUM 10139	342 975	342 975	409
		151098	De Lanaudière, de Saint-Joseph à Du Mont-Royal - Réhab EG UN_SOUM 10139	264 009	264 009	406
		151100	Boyer, de Marie-Anne à Du Mont-Royal - réhab EG UN_SOUM 10139	130 177	130 177	207
		151101	Montgomery, de Sherbrooke à Rachel - Réhab EG UN	74 485	74 485	121
		151285	Rachel, de Gascon à Hogan - Réhab EG UN_SOUM 10139	98 552	98 552	98
	Total Plateau Mont-Royal			**2 255 501**	**2 255 501**	**2 983**
	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	145394	53e Avenue, de Victoria à De Montigny - réhab ÉG UN SOUM 10139	30 934	30 934	97
		150872	2e Avenue, de Notre-Dame à Prince-Albert - réhab ÉG UN SOUM 10139	79 517	79 517	187
		150873	5e Avenue,de Sainte-Catherine à Forsyth - réhab ÉG UN SOUM 10139	154 170	154 170	478
		150874	13e Avenue,de René-Lévesque à Reeves - réhab ég UN SOUM 10139	18 179	18 179	67
		150876	59e Avenue, de De Montigny à Forsyth - réhab ÉG UN SOUM 10139	43 766	43 766	73
		150877	63e Avenue, de Perras à 3e rue - réhab ég UN SOUM 10139	16 399	16 399	54
		150878	65e Avenue, de Perras à 3e rue - réhab ÉG UN SOUM 10139	15 010	15 010	45
	Total Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles			**357 975**	**357 975**	**1 001**
	Rosemont - Petite-Patrie	147215	Bellechasse, de Saint-Laurent à Casgrain - réhab EG UN SOUM 10139	111 089	111 089	133
		147216	Bellechasse, de Casgrain à Henri-Julien - Réhab EG UN SOUM 10139	153 243	153 243	147
		147221	Beaubien, de 39e Avenue à 41e Avenue - Réhab EG UN SOUM 10139	61 630	61 630	151
		150652	De Lorimier, de Rosemont à Bellechasse - réhab EG UN_SOUM 10139	99 759	99 759	158

Compétence	CORPO
Ancien PIQM?	Oui

Priorité 3 - Égout	**Rosemont - Petite-Patrie**	150653	Bélanger, de Alma à Henri-Julien - Réhab EG UN SOUM 10139	61 009	61 009	75
		150656	Marconi, de Alexandra à Jean-Talon - Réhab EG UN SOUM 10139	135 539	135 539	208
	Total Rosemont - Petite-Patrie			**622 269**	**622 269**	**872**
	Saint-Laurent	151685	Du Collège, de Lindsay à Buchanan- réhab ÉG UN- Soum 10139	102 109	102 109	85
		151687	Côte-Vertu,de Saint-François-Xavier à Basile-Moreau-réhab ÉG UN	164 143	164 143	139
		151688	Côte-Vertu, de Basile-Moreau à Dutrisac-réhab EG-Soum 10139	112 037	112 037	97
		151689	Côte-Vertu, de Champigny à Raimbault - réhab EG-Soum 10139ab EG-Soum 10139	66 302	66 302	133
		151690	Henri-Bourassa, de Pitfield à Valiquette - réhab EG -Soum 10139	74 383	74 383	116
		151691	Gohier, de Beaudet à de l' Église - réhab EG UN - Soum 10139	78 609	78 609	170
		152157	Du Collège, De Buchanan à Gohier - réhab ÉG unit - Soum 10139	127 752	127 752	180
	Total Saint-Laurent			**725 335**	**725 335**	**920**
	Sud-Ouest	146816	Bourgeoys, de Le Ber à Extrimité Est/Wellington - réhab EG unit - S.10139	157 941	157 941	249
		146818	Charon, de Le Ber à Dick-Irvin - réhab EG unit - Soum 10139	146 118	146 118	241
		146844	Laurendeau, de Woodland à Emard - réhab EG unit - Soum 10139	105 229	105 229	171
		146846	Springland, de D'Aragon à Briand - réhab EG unit - Soum 10139	97 851	97 851	157
		146847	Egan, de Laurendeau à De la Vérendrye - réhab EG unit - Soum 10139	239 501	239 501	384
		146849	Woodland, de Hadley à Laurendeau - réhab EG unit - Soum 10139	152 792	152 792	245
		146850	Hadley, de Woodland à Emard - réhab EG unit- Soum 10139	123 572	123 572	185
		146852	Springland, de Hadley à Laurendeau - réhab EG unit - Soum 10139	153 838	153 838	238
		146858	Hamilton(et ruelle), de Des Trinitaires à Raudot - réhab EG - Soum 10139	73 165	73 165	88
		150662	Thérien, de Notre-Dame à Limite Nord - réhab EG UN - Soum 10139	80 971	80 971	119
		150664	Fortune, de Wellington à Hall - Réhab EG UN - Soum 10139	58 720	58 720	96
		150665	Jacques-Hertel, de Drake à De la Vérendrye - Réhab EG UN- Soum 10139	26 894	26 894	58
		150666	De Sébastopol, de Wellington à Le Ber - réhab EG UN - Soum 10139	212 078	212 078	368
		151482	Briand, de De Villiers à Saint-Patrick - réhab EG UN - Soum 10139	108 902	108 902	167
		151483	Delinelle, de Acorn à Notre-Dame - Réhab EG UN - Soum 10139	97 843	97 843	156
		151484	De la Congrégation, de Wellington à Le Ber - Réhab EG UN - Soum 10139	260 099	260 099	225
		151485	Lacasse, de Thérien à Notre-Dame - Réhab EG UN - Soum 10139	53 011	53 011	95
		151486	Rose-de-Lima, Lionel-Groulx à Saint-Antoine - Réhab EG UN - Soum 10139	162 945	162 945	262
	Total Sud-Ouest			**2 311 470**	**2 311 470**	**3 504**
	Verdun	146224	LaSalle, de Lloyd-George à Crawford - réhab ÉG - Soum 10139	45 972	45 972	85
	Total Verdun			**45 972**	**45 972**	**85**
	Ville-Marie	145640	De Bordeau, de Ontario à Dubuc - Rehab EG - Soum 10139	53 016	53 016	82
		145643	Cartier, de René-Lévesque à Maisonneuve - réhab EG - Soum 10139	188 545	188 545	291
		145647	Sheppard, de De Rouen a Hochelaga - Rehab EG - Soum 10139	118 249	118 249	192
		145660	De Rouen, de De Bordeaux a De Lorimier - Rehab EG - Soum 10139	27 256	27 256	49
		146384	Alexandre-DeSeve, de Sainte-Catherine a Maisonneuve - Rehab EG - Soum 10139	83 902	83 902	124
		146391	Prince-George, de Harmony a Fullum - Rehab EG UN- Soum 10139	42 750	42 750	78
	Total Ville-Marie			**513 719**	**513 719**	**816**
	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	151577	Saint-Hubert, de Crémazie à De Liège - réhab ÉG UN_SOUM 10139	142 182	142 182	151
		151578	Saint-Dominique, de Villeray à Gounod - réhab ÉG UN_SOUM 10139	106 826	106 826	183
		151579	Saint-André, de Jarry à Mistral - réhab ÉG UN_SOUM 10139	95 830	95 830	154
		151580	Marquette, de Jean-Talon à Everett - réhab ÉG UN_SOUM 10139	186 079	186 079	271
		151582	19e Avenue, de Bélair à Jean-talon - réhab ÉG UN_SOUM 10139	63 294	63 294	146
		151583	Durocher, de Beaumont à Jean-Talon - réhab ÉG UN_SOUM 10139	154 741	154 741	260
		151585	Ferland, de Lajeunesse à De Chateaubriand - réhab ÉG UN_SOUM 10139	58 798	58 798	87
		151588	Jean-Talon, du Boul.Saint-Michel à Shelley - réhab ÉG UN SOUM 10139	18 689	18 689	35
		151589	Saint-André, de Everett à Villeray - réhab ÉG UN_SOUM 10139	230 308	230 308	403
		151602	Crémazie, de De Gaspé à Henri-Julien - réhab ÉG UN_SOUM 10139	49 657	49 657	73
		151603	De la Roche, de Jean-Talon à De Castelneau - Réhab ÉG UN_SOUM 10139	94 304	94 304	161
		151608	Saint-Dominique, de Gounod à Jarry - réhab EG UN_SOUM 10139	172 061	172 061	273
		151609	Champagneur, de Crémazie à de Liège - réhab EG UN_SOUM 10139	214 574	214 574	357
		151610	Des Écores, de Bélanger à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139	248 160	248 160	356
		151611	Foucher, de Gounod à Jarry - réhab EG UN SOUM 10139	79 830	79 830	140
		151612	Outremont, de Beaumont à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139	128 614	128 614	209
		151613	Saint-André, de Du Rosaire à Gounod - réhab EG UN_SOUM 10139	112 957	112 957	174

Compétence	CORPO
Ancien PIQM?	Oui

Priorité 3 - Égout	**Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension**	151614	De Liège, de Jeanne-Mance à Jeanne-Mance - réhab EG UN_SOUM 10139	14 765	14 765	7
		151616	Iberville, de Bélanger à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139	143 542	143 542	229
		151618	Everett, de 6e Avenue à 2e Avenue - réhab EG UN_SOUM 10139	19 033	19 033	64
		151619	Guizot, de Berri à Lajeunesse - réhab ÉG unit - SOUM 10139	47 483	47 483	42
		151620	Saint-Gérard, de Jarry à Mistral - réhab EG UN_SOUM 10139	119 552	119 552	181
		151621	Saint-André, de Jean-Talon à Everett - réhab EG UN_SOUM 10139	161 809	161 809	284
		152125	14e Avenue, de François-Perrault à Crémazie - réhab ÉG UN SOUM 10139	60 202	60 202	85
	Total Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension			**2 723 291**	**2 723 291**	**4 325**
Total Priorité 3 - Égout				**20 900 722**	**20 900 722**	**20 952**
Total général				**20 900 722**	**20 900 722**	**20 952**

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 28 mai 2018 Séance tenue le 29 mai 2018	Résolution: CM18 0677

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0912;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et d'autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

30.10 1181158004
/pl

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 31 mai 2018

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.03

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1181097009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de services du conseil de l'arrondissement Le-Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 20 saillies sur 5 intersections de la rue Gauthier entre l'avenue Papineau et la rue Des Érables.

Il est recommandé:

d'accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de services du conseil de l'arrondissement Le-Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 20 saillies sur 5 intersections de la rue Gauthier entre l'avenue Papineau et la rue Des Érables.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-20 01:04

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181097009**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de services du conseil de l'arrondissement Le-Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 20 saillies sur 5 intersections de la rue Gauthier entre l'avenue Papineau et la rue Des Érables.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Sachant que la rue sur laquelle il souhaite intervenir est de la juridiction du conseil de la Ville, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ». L'acceptation de l'offre de service de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal constitue l'objet du présent dossier.
En réponse aux nombreuses demandes et démarches citoyennes, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal offre de prendre en charge la sécurisation et le verdissement de six intersections, ainsi que d'élargir les trottoirs sur la rue Gauthier. De fait, l'arrondissement justifie une intervention rapide à cet endroit ainsi.
« *Dans les dernières années, plusieurs demandes de la part de citoyens ont été faites auprès des élus ainsi qu'à l'arrondissement pour améliorer la qualité de vie du secteur avoisinant la rue Gauthier. Bien que le débit véhiculaire y soit faible comparativement à d'autres rues, celle-ci est très achalandée par les piétons et les cyclistes, dont les parents et enfants de l'école primaire Élan située à proximité.* »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 250284 - 3 juillet 2018 - Offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des

travaux pour la construction de 20 saillies sur 5 intersections de la rue Gauthier entre l'avenue Papineau et la rue Des Érables. (GDD 1182728006)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux de construction d'avancées de trottoir, de l'élargissement des trottoirs, de la plantation d'arbres et de l'installation de mobilier urbain aux intersections situées dans la rue Gauthier entre les avenues Papineau et des Érables. (Voir le plan en pièce jointe)

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le réseau artériel qui relève de la compétence de la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec. En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services de l'arrondissement
Pour l'exécution du projet, l'arrondissement devra se soumettre aux conditions suivantes :

- **L'arrondissement devra obtenir l'autorisation du Directeur des transports avant de procéder au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**
  Cette exigence vise à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur les projets visés. La validation des esquisses préliminaires par la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel est donc préalable à l'émission de l'autorisation par le directeur de la Direction des transports. Cette autorisation témoignera de l'accord du SIVT quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions établies par le SIVT en lien avec la réalisation dudit projet devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

- **L'arrondissement devra inscrire le SIVT, Directeur des transports, comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**
  Cette intervention confirmera que le SIVT assumera l'entièreté des dépenses liées aux aménagements qui seront faits sur le RAAV selon les conditions émises, y compris les plans et devis.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;

- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire.
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction des transports s'engage à assumer les coûts de réalisation, à l'intérieur des budgets prévus du Service des infrastructures, de la voirie et des transport.
Le coût des travaux assumé par la Direction des transports est évaluée à 1 600 000 $.

Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications proposées par l'arrondissement visent à favoriser un aménagement urbain plus sécuritaire et centré sur les déplacements actifs et une meilleure qualité des milieux de vie résidentiels en y apaisant la circulation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes activités de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Demande d'autorisation d'aller en appel d'offres: février 2019
Appel d'offres: mars 2019
Octroi: mai 2019
Travaux: été 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-France PLOUFFE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Marie-France PLOUFFE, 16 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-10

Sylvain FELTON
Chef de division

Tél : 514 872-7593
Télécop. : 514-872-9458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-19

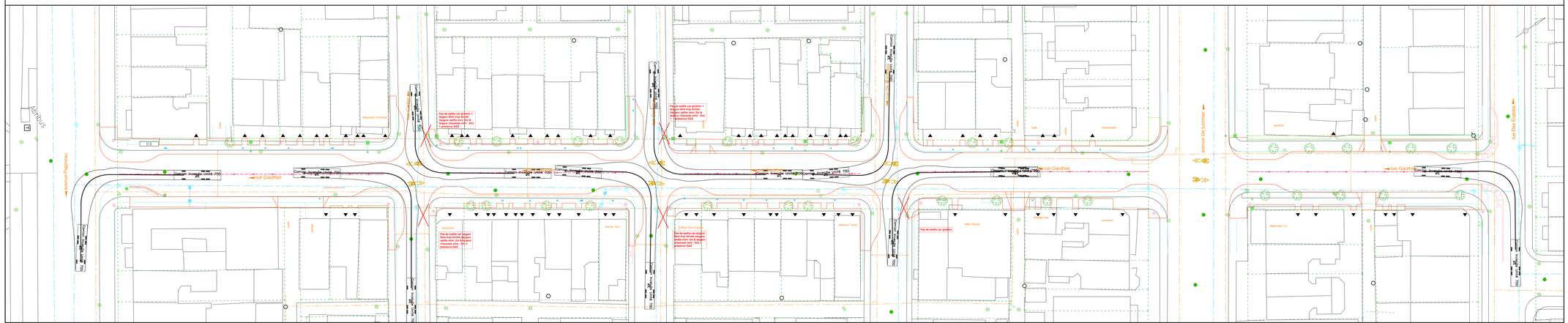

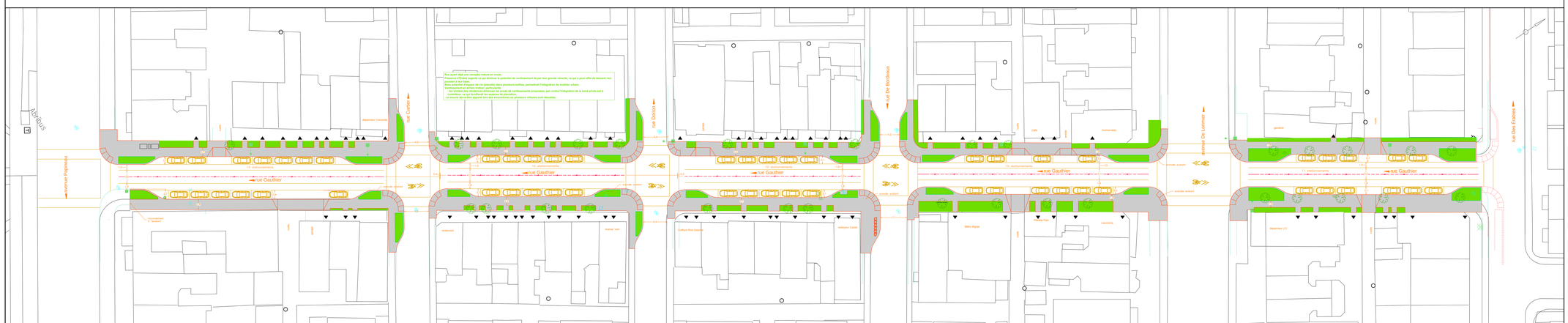

Notes

1. POSITION APPROXIMATIVE, LA LIMITE DES TRAVAUX SERA DÉCIDÉE LORS DES TRAVAUX.
2. TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
3. TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES À MOINS D'AVIS CONTRAIRE.
4. LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
5. LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHÉE - EXCAVATION.

Légende et symbologie graphique

Puisard à deadfleche dans la
rue (construction d'un puisard de
CPE ..... égout
CPP ..... pluvial
CPC ..... combiné
CPT ..... tranchée

Nouveau puisard
NPP ..... nouveau puisard de trottoir
NPC ..... nouveau puisard de chaussée

Égout / Aqueduc /

Puisard de rue existant
Puisard de trottoir
Puisard de chaussée
Puisard de trottoir
Regard de chambre de la C.S.S.M.
Regard de chambre d'égout
Regard de chambre d'aqueduc
Regard de chambre de fluid
Borne-Fontaine
Boîte de service
Boîte de vanne
Regard de chambre d'aqueduc
Manchon de pancréatre
Manchon
Bollard
Support de vélos (BIXI / Cyclistes)
Poteau de bois pour utilités publiques
Lampadaire
Arbre existant
Arbre projeté
Fosse 500 mm
Fosse 1000 mm
Tuteur projeté
Chambre de transformateur
Espace pour banc public
Aqueduc
Égout
Pluvial
Conduit
Ligne aérienne
Massif de fleti à déplacer par
Massif de fleti à déplacer
Drain perforé avec membrane géotextile Ø150 mm

REV.	DATE	DESCRIPTION	PAR

Émission / Révision

Études hydrauliques

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude
Date

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude
Date

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude
Date

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal
Direction du développement du territoire et des travaux publics
Division des études techniques

CONSULTANT ET COORDONNÉS :

Intervenants

Retour Terrain :
Date
Relevé en plan :
Vincent Comtois, tech. 29-06-2016
Vérification :
Date
SOMMADO
Original signé le :
Original signé le :

LOCALISATION :
RUE GAUTHIER
ENTRE LES AVENUES PAPINEAU ET DES ÉRABLES

TITRE :
REAMÉNAGEMENT DE LA CHAUSSÉE ET DES TROTTOIRS

SOUMISSION :

NATURE DES TRAVAUX :
CONCEPTION

Échelle: 1:250
Date: 29/09/2016
Plan no :
Feuillet
1 de 1
Révision
00

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.04

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1182968003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil de l'arrondissement de Saint-Léonard de prendre en charge la modification du feu de circulation présent à l'intersection du boulevard Viau et de la rue Jean-Nicolet

Il est recommandé :
D'accepter, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil de l'arrondissement de Saint-Léonard de prendre en charge la modification du feu de circulation présent à l'intersection du boulevard Viau et de la rue Jean-Nicolet.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-20 00:36

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1182968003**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil de l'arrondissement de Saint-Léonard de prendre en charge la modification du feu de circulation présent à l'intersection du boulevard Viau et de la rue Jean-Nicolet

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'un développement résidentiel réalisé par le promoteur, le Groupe Mach, il est prévu de prolonger la rue Jean-Nicolet, qui s'arrête actuellement au boulevard Viau, vers l'ouest, jusqu'au boulevard Robert (voir schéma en pièce jointe). Le fait d'ajouter une quatrième branche à cette intersection implique que le feu de circulation doit être modifié. Le conseil de la Ville de Montréal a adopté en 2001 le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) identifiant le réseau artériel sur le territoire de la Ville de Montréal, lequel relève de la compétence de la ville centre. En 2014, la Ville a procédé à une révision du réseau artériel administratif et a simultanément pris la responsabilité des feux de circulation situés dans le réseau local des arrondissements à partir du 1er janvier 2015 (CM14 1272 et CM 14 1126). Le boulevard Viau faisant partie du réseau artériel, l'arrondissement de Saint-Léonard doit s'adresser à la Ville centrale afin d'obtenir l'autorisation pour effectuer les modifications au feu de circulation.

Afin de permettre la réalisation des travaux de modification au feu de circulation au coin du boulevard Viau et de la rue Jean-Nicolet, l'arrondissement de Saint-Léonard offre au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville (SIVT), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, une prise en charge de ceux-ci (résolution CA18 130192). Ces travaux seront inclus dans une entente, qui sera signée éventuellement avec le Groupe Mach, pour les travaux d'infrastructures dans le cadre du prolongement de la rue Jean-Nicolet . L'arrondissement s'engage à assurer la coordination, la réalisation, la gestion et la supervision de tous les travaux faits par le Groupe Mach.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 130192 – 3 juillet 2018 - Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en

charge la modification du feu de circulation présent à l'intersection du boulevard Viau et de la rue Jean-Nicolet.
CM17 1271 - 25 septembre 2017 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

CM16 1455 - 20 décembre 2016 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants dont :
- activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale;
- enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles;
- feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;
- structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale;
- stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale;
- application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie local

CM14 1272 – 16 décembre 2014 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

CM14 1126 - 25 novembre 2014 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1er janvier 2015 :

- activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale;
- enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles;
- feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;
- structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale;
- stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale;
- application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie local

20 décembre 2001 – Adoption du Règlement 02-003 du conseil de la Ville de Montréal identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale.

DESCRIPTION

Le SIVT accepte l'offre du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, de réaliser pour le bénéfice de la Direction des transports, des travaux de modification au feu de circulation et de géométrie de l'intersection du boulevard Viau et de la rue Jean-Nicolet faisant partie du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV). Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, 2e alinéa, est requise pour accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement.
La Direction des transports, après un premier examen sommaire des aménagements envisagés par l'arrondissement, a signifié à ce dernier qu'un processus de validation doit être enclenché afin de prononcer une approbation formelle. L'arrondissement devra

s'assurer d'intégrer toute exigence soumise par la Direction des transports dans les plans de construction avant le début de la phase des travaux d'aménagement de l'intersection.

Les travaux faisant l'objet de l'offre de services de l'arrondissement sont ceux décrits au dossier décisionnel 1183693009. L'étendue de l'acceptation demandée au Conseil municipal se limite donc aux activités citées dans ladite décision.

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le réseau artériel qui relève de la compétence de la ville centre, il est requis que l'arrondissement de Saint-Léonard respecte les conditions d'acceptation suivantes;

- L'arrondissement devra soumette un plan signé et scellé de la géométrie de l'intersection à la Division de la sécurité et aménagement du réseau artériel (DSARA) pour approbation.
- Une fois ce plan approuvé par la DSARA, la Division de l'exploitation du réseau artériel (DERA) procédera à la conception des plans de programmation électronique (PE) et de signalisation lumineuse (SL) et les transmettra à l'arrondissement.
- L'arrondissement s'engage à ce que les travaux soient réalisés en conformité avec les plans et devis que la DERA leur aura soumis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses pour ce projet seront assumées en totalité par le Groupe Mach. Le tout sera défini dans l'entente sur les infrastructures qui sera signée entre l'arrondissement et le Groupe Mach.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du CM : 20 août 2018
Date probable d'exécution des travaux: 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sylvain FELTON, 18 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain PROVOST
Agent technique principal - Systèmes de transport intelligent

Tél : 514 872-9019
Télécop. : 514 872-9458

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-17

Hugues BESSETTE
Chef de Division

Tél : 514 872-5798
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-19

Boulevard ROBERT
Rue PROJETÉE
Boulevard VIAU
Jean-Nicolet
1 000 143
1 001 773
1 001 788
1 745 571

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.05

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1180160002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'acquérir 6 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur AddÉnergieTechnologie Inc., pour une installation dans les édifices municipaux publics, aux frais de l'arrondissement (acquisition, installation, mise en service et entretien).

Il est recommandé :
D'accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles d'acquérir 6 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès d'AddÉnergie, fournisseur désigné par Hydro-Québec. Ces bornes seront à usage public et seront installées dans les édifices municipaux suivants :

· Aréna Rodrigue Gilbert (4 bornes);
· Parc Hans-Selye (2 bornes);

Tous les frais d'acquisition, d'installation, de mise en service et d'entretien seront à la charge de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-18 16:19

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1180160002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'acquérir 6 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur AddÉnergieTechnologie Inc., pour une installation dans les édifices municipaux publics, aux frais de l'arrondissement (acquisition, installation, mise en service et entretien).

CONTENU

CONTEXTE

En 2013 , la Ville s'est jointe au Circuit Électrique (CÉ) d'Hydro-Québec (HQ) , le plus important réseau de bornes de recharge au Québec et à l'Est de l'Ontario, à la suite d'ententes signées avec HQ et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (CM13 0963), et a amorcé le déploiement d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques (VÉ).
Pour faire suite à l'adhésion au CÉ, la Ville a acquis 80 bornes de recharge (BR) de niveau II (240 V) en 2013. Ces bornes ont été distribuées aux arrondissements intéressés qui avaient alors la responsabilité de les installer hors rue. Dans le cadre de ce programme, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles avait reçu et installé 4 bornes de recharge.

Parallèlement, et conformément à sa stratégie d'électrification des transports, la Ville travaille au déploiement d'un réseau de 1000 bornes de recharge d'ici 2020. Ainsi, 6 nouvelles bornes seront installées durant l'été 2018 sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Toutes les bornes ont été acquises par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) auprès d'AddÉnergie Technologies inc., fournisseur officiel des bornes de recharge identifié par Hydro-Québec, conformément aux ententes signées entre les deux parties.

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a exprimé le besoin d'acquérir 6 bornes additionnelles , qui seront installées dans des édifices municipaux publics. Or, l'acquisition de bornes de recharge, la planification du déploiement, ainsi que la coordination des opérations relativement au réseau du circuit électrique d'Hydro-Québec, relèvent de la compétence de la ville-centre.

Afin de permettre à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles d'acquérir 6 bornes supplémentaires, le Service des affaires juridiques de la Ville recommande de

procéder conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal :

· Le conseil d'arrondissement (CA) offre le service d'acquérir les bornes au conseil de la Ville : CA18 30 07 0226 du 3 juillet 2018.
· Ensuite, le conseil municipal (CM) accepte par résolution, cette offre de service.

Les budgets pour l'acquisition, l'installation, la mise en service et l'entretien des 6 bornes supplémentaires proviennent de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Ces bornes devraient êtres publiques, accessibles en tout temps, et feraient partie du circuit électrique.

Le SIVT avait déjà permis à l'arrondissement Saint-Laurent d'acquérir 5 bornes de recharge en 2016 et 5 autres en 2017, conformément au deuxième alinéa de l'article 85.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 30 07 0226 - 3 juillet 2018 : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, de prendre en charge l'acquisition de 6 bornes de recharge pour véhicules électriques, dédiées aux édifices municipaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

CM18 0095 - 22 janvier 2018 : Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent, relativement à l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur AddÉnergieTechnologie inc., pour une installation dans les édifices municipaux publics, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

CA17 08 0616 - 3 octobre 2017: Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques dédiées aux édifices municipaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

CM17 0154 - 20 février 2017 : Approuver un projet d'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, pour une période de 4 ans renouvelable automatiquement pour une période additionnelle de 5 ans

CM16 0244 - 23 février 2016 **:** Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent, relativement à l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur AddÉnergie Technologie inc., en vue de les installer dans le nouveau complexe sportif sur le boulevard Thimens, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CA16 08 0054 - 2 février 2016 : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques dédiées aux édifices municipaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

DESCRIPTION

L'objet du présent dossier est d'accepter l'offre du conseil de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge l'acquisition de 6 bornes de recharge pour véhicules électriques en vue de les installer dans les édifices municipaux suivants:

· Aréna Rodrigue Gilbert (2 bornes doubles , soit 4 bornes);
· Parc Hans-Selye (1 borne double, soit 2 bornes);

Étant donné que l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques relève de la compétence du conseil de la Ville, celui-ci doit adopter une résolution en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, afin d'accepter l'offre du conseil d'arrondissement à cet effet (CA18 30 07 0226).

Les frais d'acquisition, d'installation, de mise en service et d'entretien seront à la charge de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

Par le biais de la Direction des transports, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports a distribué les 80 bornes acquises en 2013 et ne dispose plus d'autres programmes pour acquérir des bornes additionnelles hors rue.
L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a exprimé le besoin d'acquérir et d'installer 6 bornes supplémentaires qui feront partie du circuit électrique.

Ces bornes supplémentaires constitueront des points de recharge additionnels , faciles d'accès et visibles pour l'ensemble de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le 3 mars 2018, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a reçu la soumission S2018031002 (bornes de l'aréna Rodrigue-Gilbert, 17 524 $ avant taxes) , ainsi que la soumission S2018031001 (bornes du Parc Hans-Selye, 8 957 $ avant taxes) de la part d'AddÉnergie Technologies inc. Cependant, et comme stipulé dans l'entente signée entre la Ville et HQ, advenant le cas où Hydro-Québec change de fournisseur, l'arrondissement doit acquérir ses bornes auprès du nouveau fournisseur et la soumission d'AddÉnergie Technologie inc. devient nulle.
Les coûts d'acquisition, d'installation, de mise en fonction (électricité, communication, etc.) et d'entretien de ces 6 bornes seront entièrement à la charge de l'arrondissement de Rivière -des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Aucun programme de remboursement n'est prévu à cet effet.

L'entente signée entre HQ et la Ville (voir pièce jointe) mentionne que tous les revenus provenant de l'utilisation des bornes acquises par la Ville restent la propriété exclusive de la Ville (montants versés par HQ à la Ville après la facturation des utilisateurs). Aussi, la Ville n'exigera pas, pour le service de recharge, un montant plus élevé que le prix maximum fixé par HQ. Enfin, les revenus que généreraient ces 6 bornes additionnelles reviendraient à la ville-centre. L'imputation de ces revenus se fera sur le même compte que pour les bornes précédemment acquises par la Ville-centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles répond à l'objectif du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise d'encourager l'électrification des transports et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'installation de 6 bornes additionnelles à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles contribuera à densifier le réseau des bornes de recharge.
La Division du développement des transports pourrait recevoir d'autres demandes

d'acquisitions de bornes additionnelles, provenant d'autres arrondissements et ayant ou non comme principal objectif l'obtention de la certification LEED. Ces demandes potentielles impliqueraient la signature d'autres résolutions en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville pour le transfert de compétence.

Les travaux de réfection de l'aréna Rodrigue Gilbert sont en cours et doivent se terminer à l'automne 2018, alors que ceux du réaménagement du stationnement de la piscine du Parc Hans-Selye seront finalisés à l'été 2019. Il est plus judicieux d'installer les bornes avant que les travaux ne soient terminés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

20 août 2018 : Adoption d'une résolution par le CM pour accepter l'offre de service de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (objet du présent sommaire).

Automne 2018 : Installation, raccordement et branchement des 2 bornes doubles à l'aréna Rodrigue Gilbert par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Été 2019 : Installation, raccordement et branchement d'un borne double au Parc Hans-Selye par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guillaume LONGCHAMPS, Service de la mise en valeur du territoire
Lamia GHERSI, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Guy BRAULT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Guy BRAULT, 18 juillet 2018
Guillaume LONGCHAMPS, 13 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachid REKOUANE
INGÉNIEUR

Tél : 514-868-3476

Télécop. : 514-872-4494

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-13

Jean CARRIER
Chef de division

Tél :

514- 243-8284

Pour Isabelle Morin,
Chef de division
514 872-0407

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2018-07-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101

Pour Claude Carette
Directeur de service - infrastructures, voirie et transport
Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2018-07-16

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
08 FEV 2017
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, ayant son siège à l'hôtel de ville, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 3B6, ici représentée par monsieur Claude Carette, Directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, dûment autorisé aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée le ..... 2017 sous le numéro .....;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q., c. H-5), ayant sa principale place d'affaires au 75, boul. René Lévesque Ouest, 21e étage, Montréal, Québec, H2Z 1A4, agissant et représentée aux fins de la présente entente par madame France Lampron, Directrice – Électrification des transports, dûment autorisée aux fins des présentes;

Ci-après appelée « **HQ** »

(la Ville et HQ sont collectivement désignées les « **Parties** »)

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle (la « Politique ») en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de cette Politique à HQ;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique est inopérant envers les membres du Syndicat des professionnels des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

ATTENDU le décret 839-2013 pris par le Gouvernement du Québec confie aux municipalités intéressées la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique de HQ, à la suite d'une entente entre le Ministre des Ressources naturelles et ces municipalités;

ATTENDU QU'une telle entente est intervenue entre le Ministre des Ressources naturelles et la Ville de Montréal (résolution CM13 0963);

ATTENDU QUE suivant l'entente intervenue entre la Ville et le Ministre des Ressources naturelles, les Parties ont conclu une entente de partenariat portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'HQ (résolution CM13 0963) (ci-après l'« Entente initiale »);

ATTENDU QUE l'Entente initiale est venue à échéance le 31 décembre 2016 et que les Parties souhaitent poursuivre leur partenariat;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

ARTICLE 2
OBJET

2.1 La Ville et HQ conviennent de collaborer au déploiement de bornes de recharge d'environ 240 volts pour la recharge de véhicules électriques (les « Bornes »), sur le territoire de la Ville de Montréal aux emplacements sélectionnés par celle-ci, sur son territoire, afin de favoriser l'autonomie de ces véhicules et ainsi d'en faire la promotion auprès du grand public dans une perspective de développement durable.

2.2 La Ville et HQ conviennent que tous les revenus provenant de l'utilisation des Bornes acquises par la Ville seront la propriété exclusive de la Ville, nets des frais de transaction et autres frais exigés par le Fournisseur recommandé ou son représentant pour l'exploitation des Bornes situées sur les sites de la Ville, tel que ces frais sont définis dans le contrat d'approvisionnement en bornes de recharge en vigueur entre HQ et le Fournisseur recommandé.

2.3 Les Parties conviennent que les Bornes doivent être exploitées uniquement dans le cadre du Circuit électrique et à ses conditions de tarification pendant la durée de la présente entente.

ARTICLE 3
ENGAGEMENTS DE HQ

3.1 Dans l'éventualité où le Fournisseur recommandé devrait être remplacé, HQ s'engage à concevoir et à procéder à un ou plusieurs appels d'offres pour continuer de permettre à la Ville et aux autres Membres d'acquérir des Bornes à des prix et conditions compétitifs. HQ s'engage à exiger des soumissionnaires une garantie du fabricant (pièces et main-d'œuvre) d'au moins une année et une offre d'une garantie prolongée en option. HQ soumettra les documents d'appels d'offres pour information et commentaires à la Ville et aux autres Membres.

3.2 Dans l'éventualité évoquée à l'article 3.1, HQ s'engage à tester à son Institut de recherche les Bornes des fournisseurs qui répondent *a priori* aux critères du cahier de charges et qui pourraient être intéressés à approvisionner les Membres afin d'en mesurer la facilité d'utilisation et la performance pour une application commerciale dans les conditions climatiques du Québec. HQ rendra disponible sous le sceau de la confidentialité à la Ville, sur demande, les résultats des tests effectués à son Institut de recherche sur les Bornes des Fournisseurs retenus.

La Ville comprend et accepte que HQ ne saurait être tenue responsable du mauvais fonctionnement, des défaillances, de la mauvaise performance ou de tout autre défaut des Bornes et que toute réclamation ou recours devra être exercé(e) par la Ville uniquement à l'encontre du fabricant ou du fournisseur des Bornes.

HQ s'engage à retenir, à ses frais, les services de CAA Québec pour offrir, par l'intermédiaire d'une ligne téléphonique dédiée, un service de support technique de premier niveau aux utilisateurs sur le fonctionnement des Bornes (les « Services »).

HQ s'engage à informer CAA Québec de toute plainte reçue par la Ville concernant la qualité des Services fournis par CAA Québec et à utiliser des efforts commercialement raisonnables pour que CAA Québec fasse les correctifs appropriés. Dans le cas où la majorité des Membres devait aviser HQ que les Services offerts par CAA Québec ne sont pas de qualité commerciale eu égard aux attentes raisonnables des utilisateurs du service de recharge, HQ s'engage à remplacer CAA Québec par une autre entreprise pouvant offrir les mêmes Services à des coûts comparables.

3.3 HQ fixera et révisera périodiquement, à sa discrétion, le prix maximum pour l'ensemble du territoire du Québec qui sera chargé aux utilisateurs des Bornes pour le service de recharge, étant entendu que ledit prix maximum devra couvrir le prix de l'électricité consommée par la recharge des véhicules électriques des utilisateurs des Bornes. HQ devra faire en sorte que ce prix maximum soit respecté par les Membres offrant un service de recharge avec des bornes de recharge comparables. Les Membres auront l'option, en collaboration avec HQ, d'incorporer des offres promotionnelles destinées aux utilisateurs de Bornes. HQ pourra consulter des groupes de discussions, des intervenants du marché et certains membres et clients du Circuit électrique pour la fixation du prix maximum.

3.4 HQ devra faire régulièrement à ses frais la promotion et la publicité du Circuit électrique pour maintenir une notoriété grand public de la marque de commerce associée au

3.6 Dans le cadre de tout nouveau processus d'appel d'offres, Hydro-Québec explorera la faisabilité technique et économique d'ajouter aux Bornes une fonction permettant de créditer les diverses cartes de fidélisation de la clientèle des Partenaires suite à l'utilisation du service de recharge.

3.7 HQ s'assurera qu'une application Web d'info-localisation des Bornes soit fournie avec les Bornes pour le bénéfice des utilisateurs du service de recharge. HQ autorise par les présentes la Ville à rendre accessible le service d'info-localisation des Bornes via son site Web.

ARTICLE 4
ENGAGEMENTS DE LA VILLE

4.1 La Ville s'engage à acquérir les Bornes auprès du Fournisseur recommandé, aux prix, termes et conditions négociés par Hydro-Québec dans le cadre du processus d'appel d'offres, incluant tout avenant subséquent qui pourrait être requis aux contrats d'approvisionnement.

4.2 La Ville s'enge à installer les Bornes sur son territoire en fonction de critères visant à assurer la visibilité, l'utilisation sécuritaire et à en promouvoir l'utilisation. Sur préavis écrit de trente (30) jours à HQ et à l'entreprise prestataire des Services, la Ville pourra relocaliser toutes Bornes déjà installées.

4.3 La Ville assumera la responsabilité, ainsi que la totalité des coûts directs et indirects, de l'acquisition, l'installation, l'opération (à l'exception des Services) et l'entretien des Bornes et s'engage à se conformer aux normes et instructions du fabricant, et plus particulièrement celles relatives à la sécurité.

4.4 La Ville n'exigera pas, pour le service de recharge, un montant plus élevé que le prix maximum fixé par HQ, tel que modifié de temps à autre. La Ville pourra toutefois, à sa discrétion, récompenser les utilisateurs des Bornes par l'octroi d'avantages dans le cadre d'un programme de fidélisation ou de récompenses pour l'utilisation de ce service (autre qu'un programme spécifique limité à l'utilisation des Bornes).

4.5 Sous réserve des arrêts pour cause d'entretien, de sécurité ou à cause de tout problème majeur de fonctionnement d'une Borne, la Ville s'engage à rendre les Bornes accessibles sur la base du premier arrivé, premier servi, à toutes les personnes désirant les utiliser, qu'elles utilisent ou non les autres services de la Ville, des Partenaires fondateurs et des autres Membres.

4.6 La Ville déclinera le contenu de la campagne de notoriété grand public dans ses propres outils de communication, en se conformant aux encadrements et normes déterminés par HQ et approuvés par la Ville, chaque Partie agissant raisonnablement. La Ville s'engage à se conformer aux normes d'affichage d'HQ et à l'identification visuelle du Circuit électrique près des emplacements des Bornes de façon à favoriser l'uniformisation visuelle du Circuit électrique. La Ville s'engage à l'invitation de HQ ou du gouvernement du Québec à participer aux tribunes médiatiques visant la promotion du Circuit électrique.

4.7 La Ville s'engage à ne pas utiliser le nom, l'image, le logo et toute identification visuelle de HQ sans son consentement écrit préalable et uniquement dans les limites d'utilisation prévues à ce consentement.

ARTICLE 5
RESPONSABILITÉ ET INDEMNITÉ

5.1 Si des dommages sont causés aux utilisateurs des Bornes ou à leurs biens, pour quelque raison ou cause que ce soit, la Ville s'engage à indemniser HQ de tout montant que cette dernière serait condamnée à payer dans toute poursuite ou action relativement à ces dommages si les dommages résultent du non-respect par la Ville de ses responsabilités et obligations aux termes de la présente entente. L'indemnisation devra couvrir le capital, les intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au *Code civil du Québec*.

5.2 Si des dommages sont causés aux utilisateurs des Bornes ou à leurs biens, pour quelque raison ou cause que ce soit, HQ s'engage à indemniser la Ville de tout montant que cette dernière serait condamnée à payer dans toute poursuite ou action relativement à ces dommages si les dommages résultent du non-respect par HQ de ses responsabilités et obligations aux termes de la présente entente. L'indemnisation devra couvrir le capital, les intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au *Code civil du Québec*.

ARTICLE 6
DURÉE ET RÉSILIATION AVANT TERME

6.1 Nonobstant la date de sa signature par les Parties, la présente entente prend effet le 1er janvier 2017 et se termine le 31 décembre 2020. Elle sera ensuite automatiquement renouvelée pour une durée additionnelle de (5) cinq ans aux mêmes termes et conditions à moins d'un avis écrit de non-renouvellement par l'une ou l'autre des parties au moins trente (30) jours avant l'arrivée du terme.

6.2 Dans le cas où la Ville est en défaut de se conformer à l'une ou l'autre de ses obligations prévues à la présente entente, HQ peut résilier la présente entente en lui faisant parvenir un avis préalable écrit de trente (30) jours. Si le défaut n'est pas corrigé à l'expiration du délai de trente (30) jours, la résiliation prend dès lors effet sous réserve de tous les autres droits et recours de HQ.

6.3 Dans le cas où HQ est en défaut de se conformer à l'une ou l'autre de ses obligations prévues à la présente entente, la Ville peut résilier la présente entente en lui faisant parvenir un avis préalable écrit de trente (30) jours. Si le défaut n'est pas corrigé à l'expiration du délai de trente (30) jours, la résiliation prend dès lors effet, sous réserve de tous les droits et recours du Partenaire.

6.4 À la date d'échéance ou de résiliation de la présente entente, la Ville devra retirer à ses frais, toute publicité, affichage, identification visuelle sur les Bornes ou autre outil de communication pouvant laisser croire au public à sa participation continue au Circuit électrique, étant entendu que cette obligation de la Ville est restreinte à ses Bornes ainsi qu'à la publicité et aux outils de communication localisés sur ses sites ou dans ses installations.

ARTICLE 7
CESSION INTERDITE

Les droits et obligations des Parties dans la présente entente ainsi que les droits de servitude et les droits de copropriété dans les actifs ne peuvent être cédés en tout ou en partie à une tierce partie sans l'accord préalable écrit de l'autre Partie, sauf :

a) si une telle cession est faite à une filiale détenue, directement ou indirectement, en totalité par la Partie cédante;

b) si une telle cession est faite par HQ dans le cadre de la cession en tout ou en partie du Circuit électrique.

Dans les cas décrits au paragraphe b) ci-dessus, l'accord préalable écrit de la Ville sera requis mais cet accord ne pourra pas être refusé sans motif raisonnable.

Toute cession en vertu de la présente entente est conditionnelle à ce que le cessionnaire ait les capacités financières et opérationnelles d'assumer les obligations du cédant prévues à la présente Entente selon les standards de l'industrie et que le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles autorise ladite cession, le cas échéant.

Les parties conviennent que toute cession autorisée en vertu du présent article libère la partie cédante des obligations de l'entente ainsi cédées et qui sont exécutables, en vertu de la présente entente, après la date de la cession.

ARTICLE 8
REPRÉSENTANTS

8.1 Aux fins de l'administration de la présente entente, le représentant d'HQ est madame France Lampron, Directrice Électrification des transports, Hydro-Québec. Cette dernière a l'autorité requise pour agir pour et au nom d' HQ relativement à toute question découlant de la présente entente.

8.2 Aux fins de l'administration de la présente entente, le représentant du Partenaire est monsieur Claude Carette – Directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Ville de Montréal. Ce dernier a l'autorité complète pour agir pour et au nom du Partenaire relativement à toute question administrative découlant de la présente entente.

ARTICLE 9
COMMUNICATION OU AVIS

9.1 Toute communication ou tout avis en rapport avec la présente entente doit être fait par écrit et est valablement transmis par livraison à son destinataire en mains propres, par courrier ou par courrier électronique aux adresses ci-après mentionnées :

Dans le cas de HQ

À l'attention de M^me^ France Lampron, directrice – Électrification des transports
Téléphone : 514 289-7220
Télécopieur : 514 289-3268
Adresse électronique : lampron.france@hydro.qc.ca

Avec copie

À l'attention de: M^e^ Sandro Cellucci, avocat en chef
Téléphone : 514 289-3758
Télécopieur : 514 289-4215
Adresse électronique : cellucci.sandro@hydro.qc.ca

Dans le cas de la Ville

À l'attention de M. Claude Carette, directeur, Service des infrastructures, de la voirie et des transports,
Téléphone : 514 872-6855
Fax : 514 872-6478
Adresse électronique : claude.carette@ville.montreal.qc.ca

9.2 Toute communication ou tout avis ainsi donné(e) sera reçu(e) le jour de sa livraison, si livré(e) en mains propres ou transmis(e) par télécopieur ou courrier électronique, ou cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si transmis(e) par courrier. Chaque Partie peut aviser l'autre partie de la manière précédemment mentionnée de tout changement de destinataire, d'adresse postale ou d'adresse électronique pour la signification d'une facture, de communications ou d'avis.

9.3 Advenant un changement du représentant de l'une ou l'autre des Parties aux présentes, chaque Partie doit en informer l'autre par avis écrit dans les cinq (5) jours qui suivent ce changement.

ARTICLE 10
CONFIDENTIALITÉ

10.1 Chacune des Parties pourra refuser de transmettre à l'autre Partie ses informations de nature commerciale, financière et technique qu'elle juge confidentielles, à moins que cette dernière Partie n'ait besoin de ces informations aux fins de se conformer à

ses obligations aux termes de la présente entente et qu'elle n'accepte de signer à cette fin un accord raisonnable de confidentialité et d'utilisation restreinte.

10.2 Chacune des Parties s'engage à ne pas divulguer les renseignements personnels des usagers et les informations, données techniques, documents ou plans sur support papier, informatique ou autre qui lui ont été communiqués par l'autre Partie ou un de ses représentants à l'occasion de l'exécution de la présente entente, à moins qu'elle n'ait eu au préalable l'autorisation écrite de l'autre Partie à procéder à la divulgation et seulement dans les limites de cette autorisation.

ARTICLE 11
LANGUE DE COMMUNICATION

Les Parties conviennent de ne rédiger qu'en français toute communication écrite, incluant les comptes rendus des rencontres, rapports et lettres préparés dans le cadre de la présente entente, sauf si telle communication est destinée à une personne hors Québec.

ARTICLE 12
DROIT APPLICABLE

Les Parties conviennent que la présente entente est soumise aux lois qui s'appliquent au Québec et se soumettent par la présente à la juridiction des tribunaux du district judiciaire de Montréal.

ARTICLE 13
FORCE MAJEURE

13.1 Pour les fins du présent article et de la présente entente, « Force majeure » désigne une grève ou autre arrêt de travail, les mouvements populaires, les actes de sabotage ou de terrorisme, les incendies, les inondations, les explosions, les embargos, les actes de tout gouvernement ou organisme gouvernemental et les autres événements indépendants de la volonté d'une Partie qui l'empêche de se conformer à ses obligations prévues à la présente entente.

13.2 Sauf en ce qui a trait aux obligations relatives au paiement de sommes d'argent exigibles, aucune des Parties n'est responsable de quelque inexécution ou omission ou retard dans l'exécution de ses obligations prévues dans la présente entente, dans la mesure où cette inexécution, cette omission ou ce retard est imputable à un cas de Force majeure.

13.3 Si, en raison d'un cas de Force majeure, l'une des deux Parties ne peut exécuter ses obligations aux termes de la présente entente, l'exécution de ces obligations, sauf celles relatives au paiement de sommes d'argent exigibles, dans la mesure où l'exécution de ces obligations est touchée par le cas de Force majeure, sera suspendue pour la durée du cas de Force majeure. Toute Partie empêchée

d'exécuter un engagement pour cause de Force majeure doit, dans les meilleurs délais, donner avis à l'autre Partie de l'évènement de Force majeure et lui communiquer tous les détails raisonnables à cet égard, incluant la date prévue de la reprise de ses obligations.

ARTICLE 14
INTÉGRALITÉ DE L'ENTENTE

14.1 La présente entente est la seule entente entre HQ et la Ville quant à son objet et annule et remplace toute entente ou convention antérieure.

14.2 Toute annexe ajoutée à la présente entente est réputée faire partie intégrante de la présente entente. En cas de divergence entre les annexes et l'entente, la présente entente à préséance.

ARTICLE 15
MODIFICATIONS

Aucune modification apportée aux dispositions de la présente entente ne lie les Parties, à moins d'avoir été constatée par un écrit signé par chacune des Parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ...7... e jour de ...mars..... 2017

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Claude Carette
Directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Le ...23... e jour de ...mars..... 2017

HYDRO-QUÉBEC

Par : _____

France Lampron
Directrice Électrification des transports

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.06

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1185288002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir aux conseils d'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et Montréal-Nord, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de planifier et d'exécuter des travaux de réfection routière sur certains tronçons de rue faisant partie de leur réseau local de voirie, et ce, eu égard aux compétences relevant de ces arrondissements.

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), aux conseils d'arrondissement de Rosemont - Petite-Patrie, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et Montréal-Nord, de planifier et d'exécuter des travaux de réfection routière sur certains tronçons de rue faisant partie de leur réseau local de voirie, et ce, eu égard aux compétences relevant de ces arrondissements.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-25 17:54

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185288002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir aux conseils d'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et Montréal-Nord, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de planifier et d'exécuter des travaux de réfection routière sur certains tronçons de rue faisant partie de leur réseau local de voirie, et ce, eu égard aux compétences relevant de ces arrondissements.

CONTENU

CONTEXTE

Les programmes de réfection des rues PRR et PCPR artérielles et locales ont pour but d'atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permet d'améliorer l'état global des actifs de voirie.
Ainsi, dans le but d'améliorer la sécurité des usagers de la rue et la fluidité et confort des déplacements dans différents secteurs des arrondissements Rosemont - La Petite-Patrie, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et Montréal-Nord, le Service des infrastructures, voirie et transports (SIVT) propose de réaliser des interventions de type réfection de la chaussée, par planage et revêtement dans certaines rues appartenant au réseau de voirie locale de ces mêmes arrondissements.

Le SIVT offre ainsi aux trois arrondissements ci-dessus de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'exécution des ces travaux de réfection de chaussées dans différentes rues du réseau de voirie local, selon leur état de détérioration évalué par la division de la gestion des actifs de voirie en 2015 (dernière auscultation et inspection disponibles), ainsi que par des relevés visuels réalisés par l'équipe de projet.

Après consultations des trois arrondissements concernés, leur Directions respectives recommandent d'accepter l'offre de ces services puisque la réalisation de ces travaux par le SIVT permettra d'améliorer la condition du réseau routier et la sécurité des usagers, et ce, à court terme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, un chemin de détour autobus devra être implanté sur certaines rues locales des arrondissements concernés par le projet. Des analyses

approfondies de l'état et la composition des chaussées de ces rues locales ont été réalisés, visant à déterminer l'étendue des travaux requis pour chacun des tronçons différents qui auront été identifiés. Des sondages on été réalisés et une analyse a été préparée par un consultant spécialisé.
Il est à noter que les travaux seront concentrés, au départ et principalement, sur des tronçons de rue qui avaient été évalués comme étant en "mauvais" ou "très mauvais" état lors des inspections de la Direction des infrastructures qui ont eu lieu en 2015.

JUSTIFICATION

Dans un premier temps, des interventions ciblées seront réalisées en 2018 sur une longueur estimée à environ 4 Km de rues.
Cependant, il est plausible que des interventions supplémentaires soient requises sur certains autres tronçons de rues locales qui se dégraderont au cours des prochaines années, et à cet effet, des évaluations de l'état des chaussées et leur évolution au niveau de la sécurité et confort au roulement sont prévues, de façon à planifier et mettre en oeuvre les interventions ainsi nécessaires, toujours sous la responsabilité du SIVT, et ce, jusqu'en 2022.

Il est entendu que la planification des interventions soit coordonnée entre les équipes exécutants et les différents arrondissements, que ce soit par le biais de leur Directions des travaux publics ou de l'aménagement urbain, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ensemble des coûts découlant de ces interventions, que ce soit au niveau des services professionnels, du laboratoire ou encore de construction, seront entièrement assumés par la ville centre. Les budgets requis à cet effet sont prévus au programme 55855 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports: Programme de réfection des rues locales 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux visés par le présent dossier permettront l'amélioration de la sécurité des usagers de la route, ainsi que la préservation d'une bonne qualité de vie des résidents des quartiers à proximité, contribuant ainsi à atteindre les objectifs de la Ville en termes de mobilité durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'entente entre le conseil municipal et les différents conseils d'arrondissement en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le SIVT ne pourra procéder en 2018 aux réfections de rues proposées et leur état continuera à se détériorer avec comme risque d'atteindre leur fondation et les infrastructures s'y trouvant. Par ailleurs, des interventions de type entretien mineur de surface seraient requises à court terme par les équipes de voirie des arrondissements concernés, créant une charge supplémentaire sur les effectifs et les ressources disponibles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des communications auprès des citoyens et des riverains seront coordonnées avec les divisions de communications de chacun des arrondissements, en fonction des besoins identifiés pendant la phase réalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

ÉTAPE	DATE
Offrir aux CA services de planification et réalisation de travaux	Juillet-Août 2018
Acceptation offres du CM par CA (x4)	Août - 2018
Conception, plans et devis	Juin - 2018
Appel d'offres travaux	Juillet - Août - 2018
Octroi contrat travaux (CM)	Septembre 2018
Travaux	Octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Gilbert BÉDARD, Montréal-Nord
Diane MARTEL, Rosemont - La Petite-Patrie
Michel JOBIN, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tatiane PALLU
Chef de section

Tél : 514 350-0800, poste 81623
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-21

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

Tél : 514-280-2342
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Tél : 514 868-4400
Approuvé le : 2018-07-17

Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-24

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.07

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1184990003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prolonger pour une période de 5 ans, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'adoption du Règlement de gestion contractuelle lequel remplace la Politique de gestion contractuelle, selon l'effet de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs

Il est recommandé:
Au conseil de ville:

De prolonger pour une période de 5 ans, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'adoption du Règlement de gestion contractuelle (RGC).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-25 12:31

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184990003**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prolonger pour une période de 5 ans, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'adoption du Règlement de gestion contractuelle lequel remplace la Politique de gestion contractuelle, selon l'effet de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs

CONTENU

CONTEXTE

L'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (la « Charte ») prévoit que le conseil de la Ville peut, s'il estime qu'il en va de l'intérêt général de la Ville, se déclarer compétent à l'égard de l'exercice d'un pouvoir ou d'une compétence que la loi attribue à l'ensemble des arrondissements, selon certaines conditions.
Or, le 23 août 2016, en vertu de la résolution CM16 0963, le conseil de la Ville s'est déclaré compétent, pour une période de 2 ans, à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à l'ensemble de ceux-ci, conformément à l'article 85.5 de la Charte.

En vertu du présent sommaire décisionnel, il est recommandé de prolonger cette déclaration de compétence quant à l'adoption du *Règlement sur la gestion contractuelle,* qui était une « Politique de gestion contractuelle » jusqu'au 31 décembre 2017). En effet, la Politique de gestion contractuelle, selon l'effet de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.Q., 2017 c. 13, plus communément connue sous "Projet de loi 122") est devenue le *Règlement sur la gestion contractuelle* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG16 0507 du 25 août 2016 (1164990001): Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle pour tenir compte des développements qui ont pris place depuis l'approbation de la dernière politique en 2013.

> CM16 0963 - 23 août 2016 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une PGC unique applicable à l'ensemble de ceux-ci.

- CM13 0552 du 13 juin 2013 et CG13 0246 du 20 juin 2013 (1130088002) - Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle afin d'y ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières.

- CG12 0493 du 20 décembre 2012 (1124915003) - Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle.

- CG11 0126 du 14 avril 2011 (1113631001) - Approuver une modification à la Politique de gestion contractuelle afin de permettre la tenue de concours d'architecture et de design.

- CG10 0458 du 16 décembre 2010 (1104915001) - Adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Deux dossiers décisionnels distincts, soit les dossiers 1184990001 (conseil de la Ville) et 1184990002 (conseil d'agglomération), ont pour objet le remplacement du *Règlement sur la gestion contractuelle* actuellement en vigueur par un nouveau *Règlement sur la gestion contractuelle* . Ce règlement était, jusqu'au 31 décembre 2017, une Politique de gestion contractuelle applicable à tous les contrats que chaque municipalité devait obligatoirement adopter en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* . Cette obligation demeure mais, au 1^{e} janvier 2018, cette politique est devenue un règlement en vertu de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* .
La résolution adoptée en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville le 23 août 2016 (1164990001) à l'effet de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de deux ans, à l'égard de tous les arrondissements afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à l'ensemble de ceux-ci arrive à échéance en août prochain. Vu cette échéance, et puisque les considérations qui en justifiaient l'adoption demeurent tout aussi pertinentes aujourd'hui, il est recommandé de prolonger la déclaration de compétence aux fins de l'adoption, par le conseil de la Ville, du *Règlement sur la gestion contractuelle* . Selon l'article 85.5 de la Charte, la résolution qui prolonge l'application d'une telle déclaration de compétence de telle sorte qu'elle devienne applicable pour une période excédant deux ans doit être adoptée à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil.

JUSTIFICATION

La prolongation de la déclaration de compétence visée par le présent dossier permettra à la Ville d'avoir, comme c'est le cas actuellement, un seul *Règlement sur la gestion contractuelle* applicable à l'ensemble des contrats de la Ville. Cela voudra dire que toutes les unités d'affaires de la Ville ainsi que les arrondissements appliqueront les mêmes règles de gestion contractuelle et le même niveau de sanctions pour des infractions identiques. De plus, en procédant ainsi, tous les noms des personnes ayant contrevenu au *Règlement sur la gestion contractuelle* (et à la Politique de gestion contractuelle) seront regroupés au sein d'un seul registre centralisé géré et tenu à jour par le Service de l'approvisionnement.
Pour ces motifs, il est dans l'intérêt général de la Ville que la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 0963 prise par le conseil de la ville le 23 août 2016 soit prolongée pour une période de 5 ans calculée à partir de son échéance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de la prolongation de la déclaration de compétence selon l'article 85.5 permettra à la Ville de maintenir un seul *Règlement sur la gestion contractuelle* , applicable à l'ensemble des contrats de la Ville et commun à toutes les unités d'affaires. Il est à noter qu'un *Règlement sur la gestion contractuelle* identique à celui soumis au conseil de la Ville est par ailleurs soumis au conseil d'agglomération pour les contrats relevant de cette instance (1184990002).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes les opérations de communication sont celles prévues dans les GDD 1184990001 et 1184990002 relatifs à l'approbation par les instances décisionnelles du *Règlement sur la gestion contractuelle.*

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

GDD 1184990001: adoption, par le conseil de la ville, du *Règlement sur la gestion contractuelle* et d'un règlement prévoyant la délégation au comité exécutif de l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du *Règlement sur la gestion contractuelle* et la possibilité de les sous-déléguer à un fonctionnaire : pour le CM du 18 juin 2018

GDD 1184990002 : adoption, par le conseil d'agglomération, du *Règlement sur la gestion contractuelle* et d'un règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif avec la possibilité que ce dernier les sous-délègue à un fonctionnaire : pour le CG du 21 juin 2018
GDD 1184990003 : approbation d'une résolution en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*
Divers encadrements
Diverses communications
Formations

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et encadrements en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamid SIDER
Conseiller(ere) en approvisionnement

Tél : 514 872-1060
Télécop. : 514 872-0751

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-23

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement

Tél : 514 868-4433
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2018-05-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1184990003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Objet :	Prolonger pour une période de 5 ans, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'adoption du Règlement de gestion contractuelle lequel remplace la Politique de gestion contractuelle, selon l'effet de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), puisqu'il en va de l'intérêt général de la ville, le conseil de la ville peut prolonger sa déclaration de compétence quant à l'adoption du Règlement de gestion contractuelle.

Puisque la résolution a pour effet de prolonger l'application d'une déclaration de compétence de telle sorte qu'elle devienne applicable pour une période excédant deux ans, la résolution doit être approuvée à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Véronique BELPAIRE
Avocate, Chef de division - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-23

Véronique BELPAIRE
Avocate - Chef de division

Tél : 514 872-3832
Division : Droit public et législation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.08

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1181097010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, une offre de services de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction d'un trottoir et de l'éclairage dans le boulevard Rodolphe-Forget entre l'avenue Louis-Desaulles et le boulevard Perras et pour le réaménagement de l'îlot central en face du 11835 boulevard Rodolphe-Forget.

Il est recommandé:

d'accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, une offre de services de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction d'un trottoir et de l'éclairage dans le boulevard Rodolphe-Forget entre l'avenue Louis-Desaulles et le boulevard Perras et pour le réaménagement de l'îlot central en face du 11835 boulevard Rodolphe-Forget.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-20 01:03

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181097010**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, une offre de services de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction d'un trottoir et de l'éclairage dans le boulevard Rodolphe-Forget entre l'avenue Louis-Desaulles et le boulevard Perras et pour le réaménagement de l'îlot central en face du 11835 boulevard Rodolphe-Forget.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Sachant que le boulevard sur lequel il souhaite intervenir est de la juridiction du conseil de la Ville, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ».
L'acceptation de l'offre de service de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles constitue l'objet du présent dossier.
L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles propose de prendre en charge la construction de trottoirs faisant partie du réseau artériel afin de sécuriser et d'encourager le transit actif sur le boulevard Rodolphe-Forget un des seuls axes nord-sud complet sur les limites de l'arrondissement. De plus, le secteur compte plusieurs commerces, écoles, garderies et lieux culturels. Il est aussi important de tenir compte du centre multifonctionnel Espace Rivière, un espace culturel, communautaire et sportif, dont l'ouverture est prévue en 2021.

L'arrondissement propose également de prendre en charge l'élargissement de l'ouverture du

terre-plein central devant les quais de chargement de l'usine Artitalia afin de faciliter les manœuvres des camions qui s'y rendent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

3 avril 2018 - CA18 30 04 0095 - Offrir à la Direction de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel (SARA), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité d'aménager un trottoir et de l'éclairage sur le côté ouest du boulevard Rodolphe-Forget, entre la rue Louis-Dessaulles et le boulevard Perras et d'effectuer des modifications géométriques a l'îlot central face au 11835 boulevard Rodolphe -Forget à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles pour l'année 2018. (GDD 1184281011)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'accepter l'offres de services de l'arrondissement de Rivière -des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux suivants :

Trottoir en béton

Un trottoir en béton sera construit sur une longueur d'environ 350 m du côté ouest du boulevard Rodolphe-Forget, soit la direction sud, entre l'avenue Louis-Dessaulles et le boulevard Perras. Une traverse piétonne sécurisée sera également prévue à mi tronçon. De nouveaux lampadaires seront également installés sur ce même tronçon. (Voir le plan en pièce jointe)

Réaménagement du terre-plein central

À la demande de la direction de l'usine Artitalia, sise au #11835, Rodolphe-Forget, l'arrondissement entend élargir l'ouverture existante dans le terre-plein central devant ses quais de chargement. (Voir le plan en pièce jointe)

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le réseau artériel qui relève de la compétence de la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec.

En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services de l'arrondissement

Pour l'exécution du projet, l'arrondissement devra se soumettre aux conditions suivantes :

- **L'arrondissement devra obtenir l'autorisation du Directeur des transports avant de procéder au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.** Cette exigence vise à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur les projets visés. La validation des esquisses préliminaires par la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel est donc préalable à l'émission de l'autorisation par le directeur de la Direction des transports. Cette autorisation témoignera de l'accord du SIVT quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences

de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions établies par le SIVT en lien avec la réalisation dudit projet devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

- **L'arrondissement devra inscrire le SIVT, Directeur des transports, comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**
  Cette intervention confirmera que le SIVT assumera l'entièreté des dépenses liées aux aménagements qui seront faits sur le RAAV selon les conditions émises, y compris les plans et devis.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire.
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction des transports s'engage à assumer les coûts de réalisation, à l'intérieur des budgets prévus du Service des infrastructures, de la voirie et des transport.
Les coûts de construction pour ces travaux sont estimés à 125 000 $.

Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications proposées par l'arrondissement visent à favoriser un aménagement urbain plus sécuritaire et centré sur les déplacements actifs et collectifs et une meilleure qualité des milieux de vie résidentiels en y apaisant la circulation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes activités de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conception - Mai-juin 2018
Lancement des appels d'offres - été 2018
Octroi des contrats - été 2018
Début des travaux - août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Frédéric LÉVESQUE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Frédéric LÉVESQUE, 16 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-07-10

Stéfan GALOPIN
Ingenieur

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

Sylvain FELTON
Chef de division

Tél : 514 872-7593
Télécop. : 514-872-9458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-19

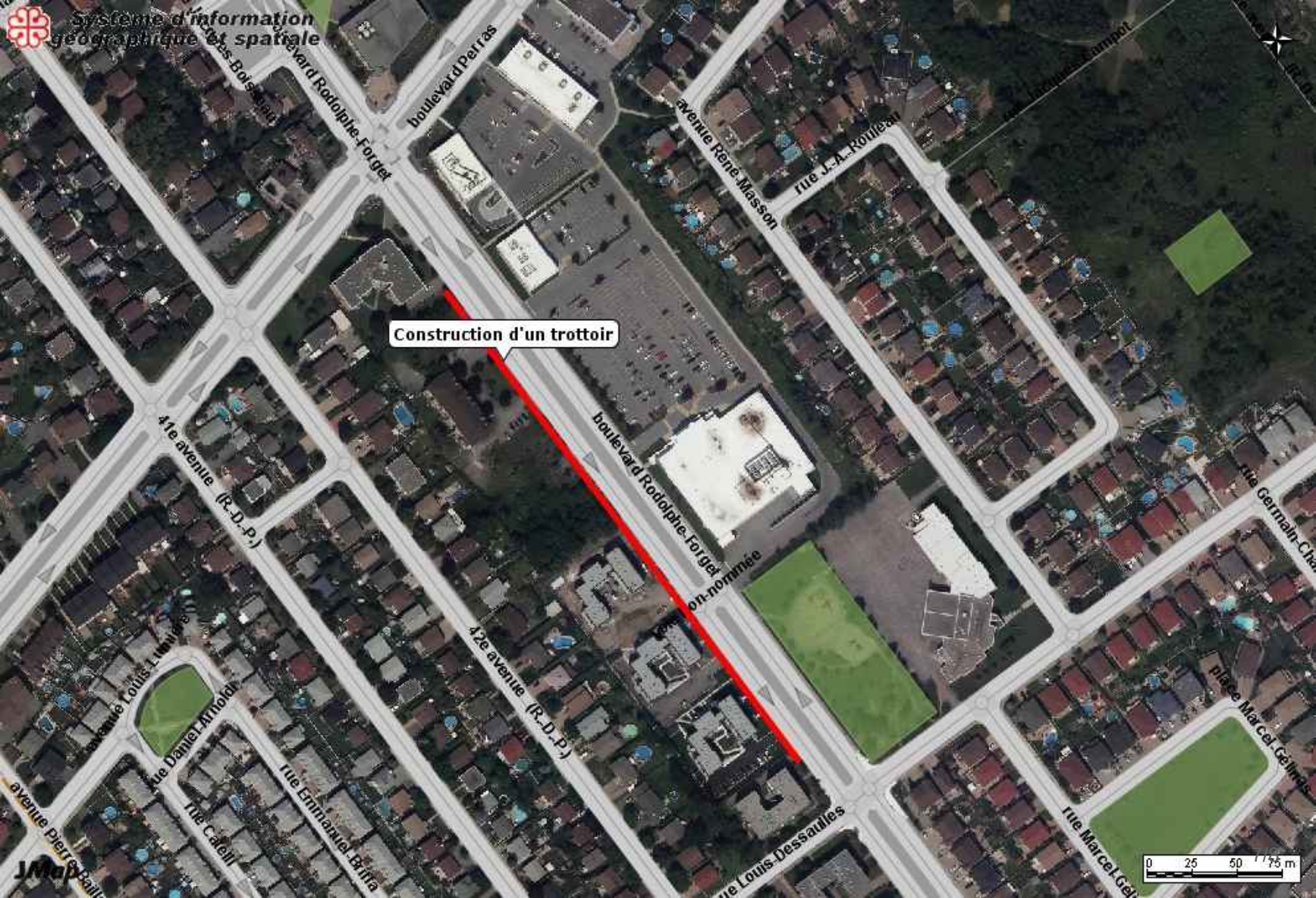
Système d'information géographique et spatiale
Construction d'un trottoir
boulevard Rodolphie-Forget
boulevard Perras
avenue René-Masson
rue J.-A.-Rouleau
41e avenue (R.-D.-P.)
42e avenue (R.-D.-P.)
rue Daniel-Arnold
rue Emmanuel-Brima
rue Louis-Dessaules
rue Germain-Cha
place Marcel-Gélinas
0 25 50 75 m
JMap

Agrandissement de l'ouverture du terre-plein central
11835, Boulevard Rodolphe-Forget (Artitalia)

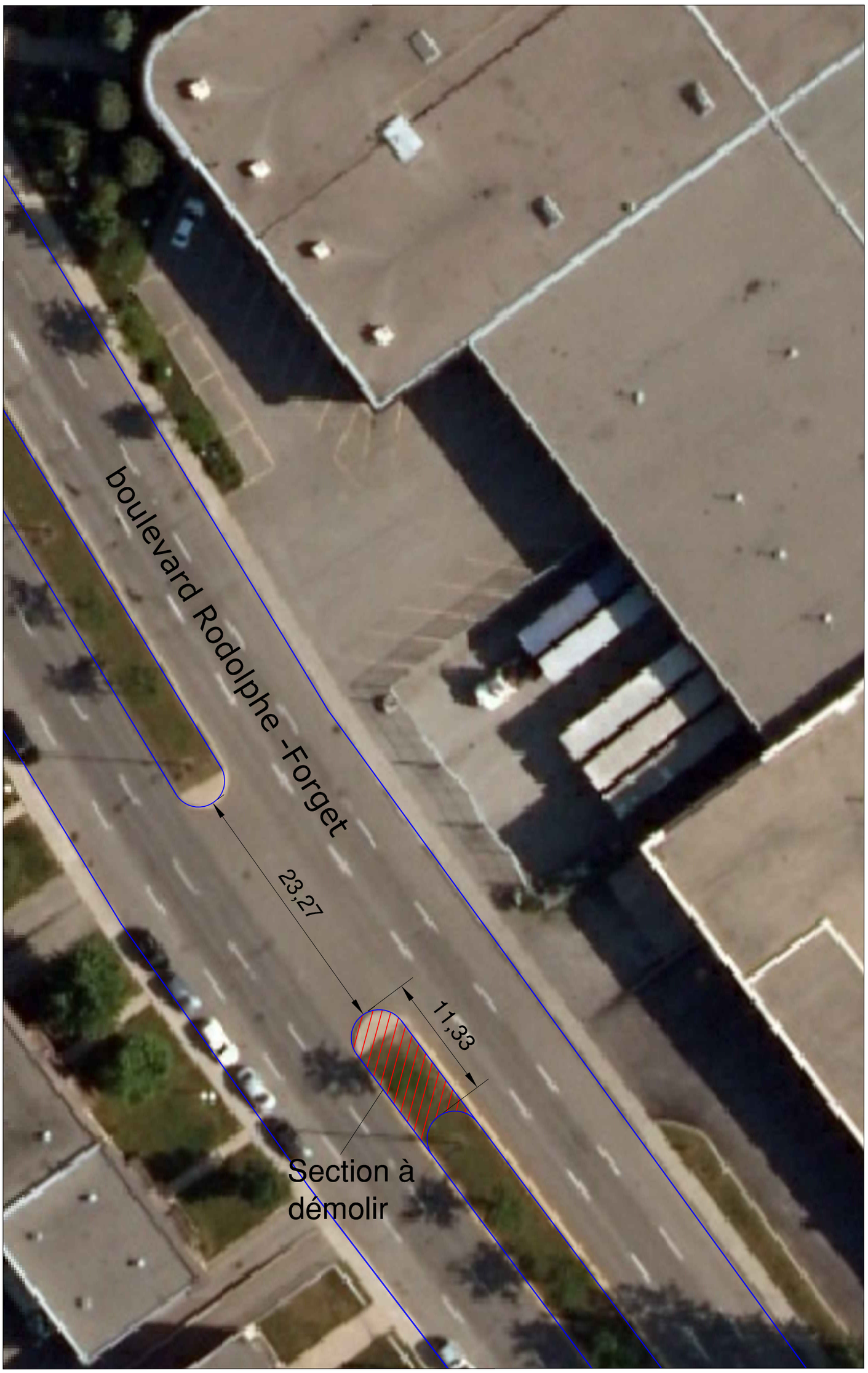

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.09

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1185086002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec: - Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'adoption d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques, à compter du 22 août 2018 jusqu'au 22 août 2023 - Déclarer le conseil de la ville compétent quant à l'application d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques lorsqu'il s'agit d'une situation visant un chien au comportement agressif, à compter du 1er octobre 2018 jusqu'au 22 août 2023

Il est recommandé, conformément à l'article 85.5 de la Charte de Montréal, métropole du Québec:
1) de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'adoption d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques à compter du 22 août 2018 jusqu'au 22 août 2023;

2) de déclarer le conseil de la ville compétent quant à l'application d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques lorsqu'il s'agit d'une situation visant un chien au comportement agressif à compter du 1er octobre 2018 jusqu'au 22 août 2023.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-26 12:47

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1185086002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec: - Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'adoption d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques, à compter du 22 août 2018 jusqu'au 22 août 2023 - Déclarer le conseil de la ville compétent quant à l'application d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques lorsqu'il s'agit d'une situation visant un chien au comportement agressif, à compter du 1er octobre 2018 jusqu'au 22 août 2023

CONTENU

CONTEXTE

Selon l'article 185.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (ci-après la « Charte »), l'adoption et l'application d'un règlement relatif aux chiens et aux autres animaux domestiques relèvent de la compétence des arrondissements de la Ville de Montréal. De plus, suivant le paragraphe 2 r) de l'article 1 du *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement* (02-002), les arrondissements sont également compétents pour appliquer les règlements relatifs aux animaux autres que domestiques.
En 2016, le Conseil de la ville s'est déclaré compétent pour une période de deux (2) ans, à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques et ce, conformément à l'article 85.5 de la Charte. Cette déclaration de compétence prend fin le 22 août 2018.

Suivant cette déclaration de compétence du conseil de la ville, les arrondissements sont demeurés compétents pour l'application d'un tel règlement et dans ce cadre, ils sont responsables notamment de traiter les événements reliés aux morsures de chiens.

Parallèlement, un nouveau Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques sera soumis pour adoption au conseil municipal le 20 août. Il prévoit notamment que la Ville pourra agir en amont d'une morsure et faire évaluer un chien qui commet un geste susceptible de porter atteinte à la sécurité. Cette nouveauté pourrait entraîner une augmentation du nombre de chiens pouvant être soumis à une évaluation comportementale à la suite d'un comportement agressif sans toutefois avoir mordu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0836 - 19 juin 2018 - Avis de motion et dépôt - Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques et Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002).

CM16 1100 – 27 septembre 2016 – Adopter le règlement intitulé « Règlement sur le contrôle des animaux »; Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091).

CM16 0964 – 23 août 2016 – Déclarer le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans, à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques, et ce, jusqu'au 22 août 2018, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

DESCRIPTION

L'encadrement des animaux domestiques repose sur des prémisses de bon voisinage, mais demeure aussi, particulièrement dans le cas des chiens, un enjeu de sécurité publique. Ainsi, l'harmonisation de la réglementation en cette matière est éminemment souhaitable afin d'assurer un traitement équitable à la population montréalaise propriétaire ou non d'un animal domestique. Il est donc recommandé que la compétence de réglementer en cette matière ne soit exercée que par une seule instance.
Du même souffle, le traitement des cas de morsures et de tout ce qui touche l'analyse et le suivi des chiens au comportement potentiellement dangereux peut s'avérer complexe et commande à cet effet une expertise particulière. À ce chapitre, le Service de la concertation des arrondissements à développé, depuis 2016, à travers sa patrouille de contrôle animal, une expertise qui pourrait bénéficier à l'ensemble des arrondissements et assurer du même coup un traitement uniforme des cas de morsures effectives ou en matière de prévention. Il serait donc recommandé que l'application réglementaire dans ces situations soit effectuée de façon centrale et confiée à la patrouille de contrôle animal du Service de la concertation des arrondissements.

Par ailleurs, tous les autres aspects réglementaires contenus dans le règlement sur les animaux domestiques restent de compétence d'arrondissement et doivent être appliqués par ces derniers.

Le présent sommaire vise donc, en vertu de l'article 85.5 de la Charte à :

1) prolonger la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'adoption d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques pour une période de 5 ans.

2) déclarer le conseil de la ville compétent, pour la même période, quant à l'application d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques lorsqu'il s'agit d'une situation visant un chien au comportement agressif.

JUSTIFICATION

Afin de s'assurer de la protection et de la sécurité de l'ensemble des citoyens montréalais, il en va de l'intérêt général de la Ville de Montréal que le conseil de la ville prolonge sa déclaration de compétence à l'égard de l'adoption d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques et qu'il se déclare compétent pour l'application d'un tel règlement pour les situations visant les chiens au comportement agressif, ce qui inclut le traitement des cas de morsures, les plaintes concernant un chien agressif ainsi que toutes les étapes subséquentes telles que l'évaluation comportementale et la saisie.
Ce rapatriement se justifie par une volonté d'harmonisation des règles relatives au contrôle des animaux. Il s'agit également d'une façon de faire qui s'inspire des meilleures pratiques reconnues par les acteurs du milieu de la gestion animalière tel que l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La prolongation de la compétence quand à l'adoption d'un règlement n'aura aucun impact sur l'état des revenus et des dépenses.
Des ressources supplémentaires seront affectées à la gestion des dossiers de morsures au SCA et un budget sera attribué pour les évaluations comportementales des chiens agressifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise ne s'applique pas dans le cadre du rapatriement d'une compétence.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact immédiat de la prolongation du rapatriement de compétence sera le maintien d'une harmonisation des règles applicables pour les citoyens montréalais et les animaux domestiques. Une réglementation uniforme relative aux animaux permet de promouvoir les règles prescrites sur l'ensemble du territoire montréalais, ce qui facilitera grandement leur compréhension et leur respect par les propriétaires de chiens et de chats. Les tarifs en application du Règlement sur le contrôle des animaux resteront également uniformisés.
Par l'uniformisation des pratiques, le travail des personnes chargées d'appliquer la réglementation dans plus d'un arrondissement de même que les procédures pénales relatives à cette réglementation seront grandement facilités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communications prévue pour ce dossier en particulier, mais une campagne de communication sur le nouveau règlement sera développée en accord avec le service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er octobre 2018 : prise en charge des événements de morsures par le service de la concertation des arrondissements

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MILLETTE
Chef de section

Tél : 514 872-0588
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-19

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

Tél : 514 872-9696
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2018-07-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1185086002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Objet :	Conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec: - Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'adoption d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques, à compter du 22 août 2018 jusqu'au 22 août 2023 - Déclarer le conseil de la ville compétent quant à l'application d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques lorsqu'il s'agit d'une situation visant un chien au comportement agressif, à compter du 1er octobre 2018 jusqu'au 22 août 2023

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), puisqu'il en va de l'intérêt général de la ville, le conseil de la ville peut prolonger sa déclaration de compétence quant à l'adoption de la réglementation relative aux chiens et aux autres animaux domestiques et se déclarer compétent quant à l'application d'un tel règlement lorsqu'il s'agit d'une situation visant un chien au comportement agressif.

Puisque la résolution a pour effet de prolonger l'application d'une déclaration de compétence de telle sorte qu'elle devienne applicable pour une période excédant deux ans et que la période déterminée pour la déclaration de compétence excède également deux ans, la résolution doit être approuvée à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate
Tél : (514) 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-25

Annie GERBEAU
Chef de division
Tél : 514 872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transaction financière

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.10

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1180160003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser pour 2018, un budget de fonctionnement additionnel de revenus de 155 000$ en redevance, et de 90 000 $ de dépenses en frais d'entretien des bornes de recharge pour véhicules électriques, au profit de la Division du développement des transports, Service des infrastructures, de la voirie et des transports/ Pour les années subséquentes les revenus et dépenses seront ajustés au budget de fonctionnement.

Il est recommandé :

1. Autoriser pour 2018, un budget de fonctionnement additionnel de revenus de 155 000$ en redevance, et de 90 000 $ de dépenses en frais d'entretien des bornes de recharge pour véhicules électriques, au profit de la Division du développement des transports, Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

2. Pour les années subséquentes les revenus et dépenses seront ajustés au budget de fonctionnement.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-30 13:47

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1180160003**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser pour 2018, un budget de fonctionnement additionnel de revenus de 155 000$ en redevance, et de 90 000 $ de dépenses en frais d'entretien des bornes de recharge pour véhicules électriques, au profit de la Division du développement des transports, Service des infrastructures, de la voirie et des transports/ Pour les années subséquentes les revenus et dépenses seront ajustés au budget de fonctionnement.

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville s'est jointe au Circuit Électrique (CÉ) d'Hydro-Québec (HQ), le premier réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques du Canada, et ce, suite à des ententes signées avec HQ et le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN). L'entente de partenariat avec HQ a été renouvelée en février 2017.
Après l'adhésion au CÉ et dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports, la Ville souhaite implanter, d'ici 2020, près de 1000 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, réparties sur tout le territoire montréalais. Un budget est prévu au PTI pour l'acquisition et l'installation des bornes, alors que le budget d'entretien des bornes n'a pas été défini. Le réseau de bornes est en croissance et les coûts d'entretien, tout comme les revenus directs des bornes sont proportionnels au nombre de bornes installées.

Aucun montant pour l'entretien des bornes installées n'a été prévu au budget de fonctionnement. Cependant, avec un taux de déploiement d'environ 200 bornes par année, les besoins en entretien augmentent et la Direction des transports doit s'assurer d'avoir un budget récurrent pour maintenir le réseau fonctionnel.

À terme du déploiement du réseau des bornes, les coûts estimés pour l'entretien seront de l'ordre de 150 000$ par année alors que les revenus directs estimés atteindront 315 000$ et plus par année.

Selon une entente de partenariat signée avec HQ, les revenus générés par les bornes reviennent à la Ville. Le fournisseur choisi par HQ retient les frais de transaction de 15 %, le reste est versé trimestriellement à la Ville.

Le présent dossier a pour but de demander l'autorisation de transférer une partie des revenus des bornes de recharge au budget de fonctionnement de la Division du développement des transports de la Direction des transports afin d'assurer l'entretien des bornes et du réseau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM18 0519 - 24 avril 2018- Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques - Dépense totale de 1 561 935 taxes incluses.
- CM17 0154 - 20 février 2017- Approuver un projet d'entente de partenariat entre la Ville et HQ pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une période de 4 ans, renouvelable pour une période additionnelle de 5 ans.
- CM16 1478 - 20 décembre 2016 : Adopter un règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 $ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
- CE16 1120 - 22 juin 2016 - Adopter la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal.
- CM13 0963 - 23 septembre 2013 - Approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec / Approuver une entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques entre la Ville et la ministre des Ressources naturelles / Approuver les emplacements des bornes proposés par les arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

L'entretien comprend l'ensemble des activités pour maintenir fonctionnels le réseau ainsi que les bornes pendant leur durée de vie. Une garantie de 3 ans est offerte à l'acquisition des bornes. Cependant, certaines réparations ne sont pas couvertes, soit parce que la garantie est échue, ou le plus souvent, parce qu'il s'agit de cas de vandalisme ou d'accidents, allant d'une simple réparation d'un câble sectionné au remplacement d'une borne double accidentée.

L'entretien des bornes est actuellement coordonné par la Division du développement des transports et assuré par le fournisseur unique (AddÉnergie). Comme la Division du développement des transports ne dispose pas de budget corporatif nécessaire aux opérations d'entretien et que la source budgétaire n'est pas identifiée d'une façon récurrente, les réparations sont actuellement payées à partir du budget de fonctionnement de la Direction des transports attribué à d'autres fins et pour lequel la disponibilité est incertaine.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal installe de plus en plus de bornes de recharge et les bris sont proportionnels au déploiement. Considérant les montants investis dans les bornes, il est important qu'elles soient accessibles et fonctionnelles afin de maintenir le service aux usagers, d'où la nécessité de les réparer rapidement dès qu'un bris est signalé. L'absence d'une source budgétaire spécifique a un impact direct sur la rapidité et l'efficacité des interventions pour la réparation ou le remplacement des bornes endommagées et du réseau.
Le budget pour l'entretien des bornes doit provenir d'une source corporative, alors que la Division ne dispose que du budget d'agglomération. Actuellement, les fonds nécessaires à la réparation doivent à chaque fois être trouvés dans une source externe à la division.

De plus, les fonds nécessaires à l'entretien des bornes doivent provenir d'un budget de fonctionnement de compétence locale (corporatif), alors que la Division ne dispose que du budget de fonctionnement de compétence d'agglomération. Actuellement, les fonds requis pour la réparation doivent continuellement être trouvés dans une une source de compétence locale, disponible dans d'autres divisions .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2018, environ 670 bornes seront déployées sur et hors rue. Basés sur l'historique des réparations, les coûts d'entretien sont estimés à 90 000 $ pour toute l'année 2018, et les revenus de redevance seront de l'ordre de 155 000 $.

Avec l'augmentation du nombre de bornes déployées, les redevances et les frais d'entretien seront révisés annuellement au budget de fonctionnement.

Les revenus et dépenses sont de compétence locale (corporative).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques répond à l'objectif d'encourager l'électrification des transports et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le tout étant en conformité à l'action 2 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'affectation d'une partie des revenus des bornes au budget de fonctionnement de la Division du développement des transports, permet d'une part, d'identifier une source budgétaire pour l'entretien des bornes, et d'autres parts, d'optimiser les opérations d'entretien / réparation.
En l'absence d'un budget d'entretien, le réseau de bornes ne pourrait être maintenu à sa pleine capacité et l'offre aux usagers diminuerait progressivement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Perception des revenus du deuxième trimestre 2018 : juillet / août 2018
- Perception des revenus du troisième trimestre 2018 : septembre / octobre 2018
- Poursuite des opérations d'entretien des bornes (en continu)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachid REKOUANE
INGÉNIEUR

Tél : 514-868-3476

Télécop. : 514-872-4494

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-26

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514- 243-8284

Pour Isabelle Morin,
Chef de division
514 872-0407

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARRIER
Chef de division
Tél : 514 872-0407

Pour Benoit Champagne
Directeur des transports

Tél : 514 872- 9485

Approuvé le : 2018-07-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101

Pour Claude Carette
Directeur de service - infrastructures, voirie et transport
Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2018-07-30

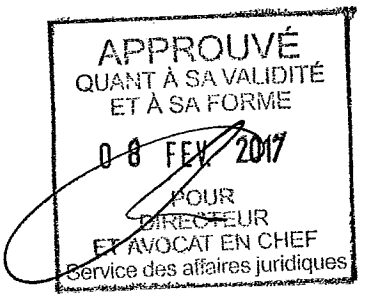

ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, ayant son siège à l'hôtel de ville, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 3B6, ici représentée par monsieur Claude Carette, Directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, dûment autorisé aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée le ..... 2017 sous le numéro .....;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q., c. H-5), ayant sa principale place d'affaires au 75, boul. René Lévesque Ouest, 21^{e} étage, Montréal, Québec, H2Z 1A4, agissant et représentée aux fins de la présente entente par madame France Lampron, Directrice – Électrification des transports, dûment autorisée aux fins des présentes;

Ci-après appelée « **HQ** »

(la Ville et HQ sont collectivement désignées les « **Parties** »)

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle (la « Politique ») en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de cette Politique à HQ;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique est inopérant envers les membres du Syndicat des professionnels des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

ATTENDU le décret 839-2013 pris par le Gouvernement du Québec confie aux municipalités intéressées la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique de HQ, à la suite d'une entente entre le Ministre des Ressources naturelles et ces municipalités;

ATTENDU QU'une telle entente est intervenue entre le Ministre des Ressources naturelles et la Ville de Montréal (résolution CM13 0963);

ATTENDU QUE suivant l'entente intervenue entre la Ville et le Ministre des Ressources naturelles, les Parties ont conclu une entente de partenariat portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'HQ (résolution CM13 0963) (ci-après l'« Entente initiale »);

ATTENDU QUE l'Entente initiale est venue à échéance le 31 décembre 2016 et que les Parties souhaitent poursuivre leur partenariat;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

ARTICLE 2
OBJET

2.1 La Ville et HQ conviennent de collaborer au déploiement de bornes de recharge d'environ 240 volts pour la recharge de véhicules électriques (les « Bornes »), sur le territoire de la Ville de Montréal aux emplacements sélectionnés par celle-ci, sur son territoire, afin de favoriser l'autonomie de ces véhicules et ainsi d'en faire la promotion auprès du grand public dans une perspective de développement durable.

2.2 La Ville et HQ conviennent que tous les revenus provenant de l'utilisation des Bornes acquises par la Ville seront la propriété exclusive de la Ville, nets des frais de transaction et autres frais exigés par le Fournisseur recommandé ou son représentant pour l'exploitation des Bornes situées sur les sites de la Ville, tel que ces frais sont définis dans le contrat d'approvisionnement en bornes de recharge en vigueur entre HQ et le Fournisseur recommandé.

2.3 Les Parties conviennent que les Bornes doivent être exploitées uniquement dans le cadre du Circuit électrique et à ses conditions de tarification pendant la durée de la présente entente.

ARTICLE 3
ENGAGEMENTS DE HQ

3.1 Dans l'éventualité où le Fournisseur recommandé devrait être remplacé, HQ s'engage à concevoir et à procéder à un ou plusieurs appels d'offres pour continuer de permettre à la Ville et aux autres Membres d'acquérir des Bornes à des prix et conditions compétitifs. HQ s'engage à exiger des soumissionnaires une garantie du fabricant (pièces et main-d'œuvre) d'au moins une année et une offre d'une garantie prolongée en option. HQ soumettra les documents d'appels d'offres pour information et commentaires à la Ville et aux autres Membres.

3.2 Dans l'éventualité évoquée à l'article 3.1, HQ s'engage à tester à son Institut de recherche les Bornes des fournisseurs qui répondent *a priori* aux critères du cahier de charges et qui pourraient être intéressés à approvisionner les Membres afin d'en mesurer la facilité d'utilisation et la performance pour une application commerciale dans les conditions climatiques du Québec. HQ rendra disponible sous le sceau de la confidentialité à la Ville, sur demande, les résultats des tests effectués à son Institut de recherche sur les Bornes des Fournisseurs retenus.

La Ville comprend et accepte que HQ ne saurait être tenue responsable du mauvais fonctionnement, des défaillances, de la mauvaise performance ou de tout autre défaut des Bornes et que toute réclamation ou recours devra être exercé(e) par la Ville uniquement à l'encontre du fabricant ou du fournisseur des Bornes.

HQ s'engage à retenir, à ses frais, les services de CAA Québec pour offrir, par l'intermédiaire d'une ligne téléphonique dédiée, un service de support technique de premier niveau aux utilisateurs sur le fonctionnement des Bornes (les « Services »).

HQ s'engage à informer CAA Québec de toute plainte reçue par la Ville concernant la qualité des Services fournis par CAA Québec et à utiliser des efforts commercialement raisonnables pour que CAA Québec fasse les correctifs appropriés. Dans le cas où la majorité des Membres devait aviser HQ que les Services offerts par CAA Québec ne sont pas de qualité commerciale eu égard aux attentes raisonnables des utilisateurs du service de recharge, HQ s'engage à remplacer CAA Québec par une autre entreprise pouvant offrir les mêmes Services à des coûts comparables.

3.3 HQ fixera et révisera périodiquement, à sa discrétion, le prix maximum pour l'ensemble du territoire du Québec qui sera chargé aux utilisateurs des Bornes pour le service de recharge, étant entendu que ledit prix maximum devra couvrir le prix de l'électricité consommée par la recharge des véhicules électriques des utilisateurs des Bornes. HQ devra faire en sorte que ce prix maximum soit respecté par les Membres offrant un service de recharge avec des bornes de recharge comparables. Les Membres auront l'option, en collaboration avec HQ, d'incorporer des offres promotionnelles destinées aux utilisateurs de Bornes. HQ pourra consulter des groupes de discussions, des intervenants du marché et certains membres et clients du Circuit électrique pour la fixation du prix maximum.

3.4 HQ devra faire régulièrement à ses frais la promotion et la publicité du Circuit électrique pour maintenir une notoriété grand public de la marque de commerce associée au

3.6 Dans le cadre de tout nouveau processus d'appel d'offres, Hydro-Québec explorera la faisabilité technique et économique d'ajouter aux Bornes une fonction permettant de créditer les diverses cartes de fidélisation de la clientèle des Partenaires suite à l'utilisation du service de recharge.

3.7 HQ s'assurera qu'une application Web d'info-localisation des Bornes soit fournie avec les Bornes pour le bénéfice des utilisateurs du service de recharge. HQ autorise par les présentes la Ville à rendre accessible le service d'info-localisation des Bornes via son site Web.

ARTICLE 4
ENGAGEMENTS DE LA VILLE

4.1 La Ville s'engage à acquérir les Bornes auprès du Fournisseur recommandé, aux prix, termes et conditions négociés par Hydro-Québec dans le cadre du processus d'appel d'offres, incluant tout avenant subséquent qui pourrait être requis aux contrats d'approvisionnement.

4.2 La Ville s'enge à installer les Bornes sur son territoire en fonction de critères visant à assurer la visibilité, l'utilisation sécuritaire et à en promouvoir l'utilisation. Sur préavis écrit de trente (30) jours à HQ et à l'entreprise prestataire des Services, la Ville pourra relocaliser toutes Bornes déjà installées.

4.3 La Ville assumera la responsabilité, ainsi que la totalité des coûts directs et indirects, de l'acquisition, l'installation, l'opération (à l'exception des Services) et l'entretien des Bornes et s'engage à se conformer aux normes et instructions du fabricant, et plus particulièrement celles relatives à la sécurité.

4.4 La Ville n'exigera pas, pour le service de recharge, un montant plus élevé que le prix maximum fixé par HQ, tel que modifié de temps à autre. La Ville pourra toutefois, à sa discrétion, récompenser les utilisateurs des Bornes par l'octroi d'avantages dans le cadre d'un programme de fidélisation ou de récompenses pour l'utilisation de ce service (autre qu'un programme spécifique limité à l'utilisation des Bornes).

4.5 Sous réserve des arrêts pour cause d'entretien, de sécurité ou à cause de tout problème majeur de fonctionnement d'une Borne, la Ville s'engage à rendre les Bornes accessibles sur la base du premier arrivé, premier servi, à toutes les personnes désirant les utiliser, qu'elles utilisent ou non les autres services de la Ville, des Partenaires fondateurs et des autres Membres.

4.6 La Ville déclinera le contenu de la campagne de notoriété grand public dans ses propres outils de communication, en se conformant aux encadrements et normes déterminés par HQ et approuvés par la Ville, chaque Partie agissant raisonnablement. La Ville s'engage à se conformer aux normes d'affichage d'HQ et à l'identification visuelle du Circuit électrique près des emplacements des Bornes de façon à favoriser l'uniformisation visuelle du Circuit électrique. La Ville s'engage à l'invitation de HQ ou du gouvernement du Québec à participer aux tribunes médiatiques visant la promotion du Circuit électrique.

4.7 La Ville s'engage à ne pas utiliser le nom, l'image, le logo et toute identification visuelle de HQ sans son consentement écrit préalable et uniquement dans les limites d'utilisation prévues à ce consentement.

ARTICLE 5
RESPONSABILITÉ ET INDEMNITÉ

5.1 Si des dommages sont causés aux utilisateurs des Bornes ou à leurs biens, pour quelque raison ou cause que ce soit, la Ville s'engage à indemniser HQ de tout montant que cette dernière serait condamnée à payer dans toute poursuite ou action relativement à ces dommages si les dommages résultent du non-respect par la Ville de ses responsabilités et obligations aux termes de la présente entente. L'indemnisation devra couvrir le capital, les intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au *Code civil du Québec*.

5.2 Si des dommages sont causés aux utilisateurs des Bornes ou à leurs biens, pour quelque raison ou cause que ce soit, HQ s'engage à indemniser la Ville de tout montant que cette dernière serait condamnée à payer dans toute poursuite ou action relativement à ces dommages si les dommages résultent du non-respect par HQ de ses responsabilités et obligations aux termes de la présente entente. L'indemnisation devra couvrir le capital, les intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au *Code civil du Québec*.

ARTICLE 6
DURÉE ET RÉSILIATION AVANT TERME

6.1 Nonobstant la date de sa signature par les Parties, la présente entente prend effet le 1er janvier 2017 et se termine le 31 décembre 2020. Elle sera ensuite automatiquement renouvelée pour une durée additionnelle de (5) cinq ans aux mêmes termes et conditions à moins d'un avis écrit de non-renouvellement par l'une ou l'autre des parties au moins trente (30) jours avant l'arrivée du terme.

6.2 Dans le cas où la Ville est en défaut de se conformer à l'une ou l'autre de ses obligations prévues à la présente entente, HQ peut résilier la présente entente en lui faisant parvenir un avis préalable écrit de trente (30) jours. Si le défaut n'est pas corrigé à l'expiration du délai de trente (30) jours, la résiliation prend dès lors effet sous réserve de tous les autres droits et recours de HQ.

6.3 Dans le cas où HQ est en défaut de se conformer à l'une ou l'autre de ses obligations prévues à la présente entente, la Ville peut résilier la présente entente en lui faisant parvenir un avis préalable écrit de trente (30) jours. Si le défaut n'est pas corrigé à l'expiration du délai de trente (30) jours, la résiliation prend dès lors effet, sous réserve de tous les droits et recours du Partenaire.

6.4 À la date d'échéance ou de résiliation de la présente entente, la Ville devra retirer à ses frais, toute publicité, affichage, identification visuelle sur les Bornes ou autre outil de communication pouvant laisser croire au public à sa participation continue au Circuit électrique, étant entendu que cette obligation de la Ville est restreinte à ses Bornes ainsi qu'à la publicité et aux outils de communication localisés sur ses sites ou dans ses installations.

ARTICLE 7
CESSION INTERDITE

Les droits et obligations des Parties dans la présente entente ainsi que les droits de servitude et les droits de copropriété dans les actifs ne peuvent être cédés en tout ou en partie à une tierce partie sans l'accord préalable écrit de l'autre Partie, sauf :

a) si une telle cession est faite à une filiale détenue, directement ou indirectement, en totalité par la Partie cédante;

b) si une telle cession est faite par HQ dans le cadre de la cession en tout ou en partie du Circuit électrique.

Dans les cas décrits au paragraphe b) ci-dessus, l'accord préalable écrit de la Ville sera requis mais cet accord ne pourra pas être refusé sans motif raisonnable.

Toute cession en vertu de la présente entente est conditionnelle à ce que le cessionnaire ait les capacités financières et opérationnelles d'assumer les obligations du cédant prévues à la présente Entente selon les standards de l'industrie et que le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles autorise ladite cession, le cas échéant.

Les parties conviennent que toute cession autorisée en vertu du présent article libère la partie cédante des obligations de l'entente ainsi cédées et qui sont exécutables, en vertu de la présente entente, après la date de la cession.

ARTICLE 8
REPRÉSENTANTS

8.1 Aux fins de l'administration de la présente entente, le représentant d'HQ est madame France Lampron, Directrice Électrification des transports, Hydro-Québec. Cette dernière a l'autorité requise pour agir pour et au nom d' HQ relativement à toute question découlant de la présente entente.

8.2 Aux fins de l'administration de la présente entente, le représentant du Partenaire est monsieur Claude Carette – Directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Ville de Montréal. Ce dernier a l'autorité complète pour agir pour et au nom du Partenaire relativement à toute question administrative découlant de la présente entente.

ARTICLE 9
COMMUNICATION OU AVIS

9.1 Toute communication ou tout avis en rapport avec la présente entente doit être fait par écrit et est valablement transmis par livraison à son destinataire en mains propres, par courrier ou par courrier électronique aux adresses ci-après mentionnées :

Dans le cas de HQ

À l'attention de M^me^ France Lampron, directrice – Électrification des transports
Téléphone : 514 289-7220
Télécopieur : 514 289-3268
Adresse électronique : lampron.france@hydro.qc.ca

Avec copie

À l'attention de: M^e^ Sandro Cellucci, avocat en chef
Téléphone : 514 289-3758
Télécopieur : 514 289-4215
Adresse électronique : cellucci.sandro@hydro.qc.ca

Dans le cas de la Ville

À l'attention de M. Claude Carette, directeur, Service des infrastructures, de la voirie et des transports,
Téléphone : 514 872-6855
Fax : 514 872-6478
Adresse électronique : claude.carette@ville.montreal.qc.ca

9.2 Toute communication ou tout avis ainsi donné(e) sera reçu(e) le jour de sa livraison, si livré(e) en mains propres ou transmis(e) par télécopieur ou courrier électronique, ou cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si transmis(e) par courrier. Chaque Partie peut aviser l'autre partie de la manière précédemment mentionnée de tout changement de destinataire, d'adresse postale ou d'adresse électronique pour la signification d'une facture, de communications ou d'avis.

9.3 Advenant un changement du représentant de l'une ou l'autre des Parties aux présentes, chaque Partie doit en informer l'autre par avis écrit dans les cinq (5) jours qui suivent ce changement.

ARTICLE 10
CONFIDENTIALITÉ

10.1 Chacune des Parties pourra refuser de transmettre à l'autre Partie ses informations de nature commerciale, financière et technique qu'elle juge confidentielles, à moins que cette dernière Partie n'ait besoin de ces informations aux fins de se conformer à

ses obligations aux termes de la présente entente et qu'elle n'accepte de signer à cette fin un accord raisonnable de confidentialité et d'utilisation restreinte.

10.2 Chacune des Parties s'engage à ne pas divulguer les renseignements personnels des usagers et les informations, données techniques, documents ou plans sur support papier, informatique ou autre qui lui ont été communiqués par l'autre Partie ou un de ses représentants à l'occasion de l'exécution de la présente entente, à moins qu'elle n'ait eu au préalable l'autorisation écrite de l'autre Partie à procéder à la divulgation et seulement dans les limites de cette autorisation.

ARTICLE 11
LANGUE DE COMMUNICATION

Les Parties conviennent de ne rédiger qu'en français toute communication écrite, incluant les comptes rendus des rencontres, rapports et lettres préparés dans le cadre de la présente entente, sauf si telle communication est destinée à une personne hors Québec.

ARTICLE 12
DROIT APPLICABLE

Les Parties conviennent que la présente entente est soumise aux lois qui s'appliquent au Québec et se soumettent par la présente à la juridiction des tribunaux du district judiciaire de Montréal.

ARTICLE 13
FORCE MAJEURE

13.1 Pour les fins du présent article et de la présente entente, « Force majeure » désigne une grève ou autre arrêt de travail, les mouvements populaires, les actes de sabotage ou de terrorisme, les incendies, les inondations, les explosions, les embargos, les actes de tout gouvernement ou organisme gouvernemental et les autres événements indépendants de la volonté d'une Partie qui l'empêche de se conformer à ses obligations prévues à la présente entente.

13.2 Sauf en ce qui a trait aux obligations relatives au paiement de sommes d'argent exigibles, aucune des Parties n'est responsable de quelque inexécution ou omission ou retard dans l'exécution de ses obligations prévues dans la présente entente, dans la mesure où cette inexécution, cette omission ou ce retard est imputable à un cas de Force majeure.

13.3 Si, en raison d'un cas de Force majeure, l'une des deux Parties ne peut exécuter ses obligations aux termes de la présente entente, l'exécution de ces obligations, sauf celles relatives au paiement de sommes d'argent exigibles, dans la mesure où l'exécution de ces obligations est touchée par le cas de Force majeure, sera suspendue pour la durée du cas de Force majeure. Toute Partie empêchée

d'exécuter un engagement pour cause de Force majeure doit, dans les meilleurs délais, donner avis à l'autre Partie de l'évènement de Force majeure et lui communiquer tous les détails raisonnables à cet égard, incluant la date prévue de la reprise de ses obligations.

ARTICLE 14
INTÉGRALITÉ DE L'ENTENTE

14.1 La présente entente est la seule entente entre HQ et la Ville quant à son objet et annule et remplace toute entente ou convention antérieure.

14.2 Toute annexe ajoutée à la présente entente est réputée faire partie intégrante de la présente entente. En cas de divergence entre les annexes et l'entente, la présente entente à préséance.

ARTICLE 15
MODIFICATIONS

Aucune modification apportée aux dispositions de la présente entente ne lie les Parties, à moins d'avoir été constatée par un écrit signé par chacune des Parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ...7... e jour de ...mars..... 2017

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Claude Carette
Directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Le ...23... e jour de ...mars..... 2017

HYDRO-QUÉBEC

Par : _____

France Lampron
Directrice Électrification des transports

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180160003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Objet :	Autoriser pour 2018, un budget de fonctionnement additionnel de revenus de 155 000$ en redevance, et de 90 000 $ de dépenses en frais d'entretien des bornes de recharge pour véhicules électriques, au profit de la Division du développement des transports, Service des infrastructures, de la voirie et des transports/ Pour les années subséquentes les revenus et dépenses seront ajustés au budget de fonctionnement.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1180160003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-27

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.11

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1183894002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (60 000 000$)

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (60 000 000$)

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-27 16:31

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1183894002**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (60 000 000$)

CONTENU

CONTEXTE

La réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations reliées à des compétences municipales a été utilisée en totalité en 2015 et en 2016. En 2017, sur un total de 205 M$ une somme de 10 M$ n'a pas été utilisée.
Le budget de 2018 a autorisé une nouvelle affectation à cette réserve de l'ordre de 205 900 000$.

En 2018 des intérêts de 70 142.56$ ont été calculés pour l'année 2017.

Ce dossier vise à faire un paiement au comptant pour l'année 2018 de 60 000 000$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0188 - le 24 février 2014 -Adoption du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales (14-010)
CM14 0082 - 17 février 2014 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations. (23 M$)

CM14 1161 - 10 décembre 2014 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales. (45 M$)

CM15 1397 - 11 décembre 2015 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales. (111,0 M$)

CM16 1320 - 15 décembre 2016 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales. (205,0 M$)

CM15 1496 - 15 décembre 2015 - Adoption de la résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (68 248 700.92$)

CM16 0354 - 23 mars 2016 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (13 545 124.73$)

CM16 0959 - 24 août 2016 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (97 572 423.03$)

CM17 1250 - 25 septembre 2017 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (195 000 579.39$)

DESCRIPTION

La réserve pour paiement au comptant s'élève actuellement à 215,9 M$. L'utilisation de cette réserve pourrait permettre de réaliser le dernier financement requis dans plusieurs règlements d'emprunt (Voir tableau en pièce jointe)

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations. En 2018, un montant récurrent de 0,9 M$ s'ajoute à celui de 205 M$ adopté en 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réserve financière s'élève actuellement à 215 970 142.56$ avec les intérêts.
Après l'utilisation de 60 M$, le solde de la réserve s'élèvera à 155,97 M$. Cette somme sera utilisée ultérieurement.

Ce paiement au comptant de 60 M$ permettra d'éviter un emprunt de 60 M$ qui aurait été en totalité amorti sur un terme de 5 ans. Les intérêts évités, pour la première année, sont estimés à 1,8 M$ et globalement, sur toute la période, à 5,8 M$.

Ce paiement au comptant n'affecte pas les charges fiscales des dettes des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette décision est recommandée en conformité aux politiques, aux règlements et aux orientations budgétaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale VENNE
Conseillère en finances

Tél : 514 868-4416
Télécop. : 514 872-1855

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-27

Diane CORBEIL CADOTTE
Chef de division - suivi de l'endettement

Tél : 514 872-6529
Télécop. : 514 872-1855

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint
Tél : 514 872-3155
Approuvé le : 2018-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2018-07-27

Réduction du montant à financer par emprunt
Utilisation de la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (Règlement 14-010)

Conseil municipal

Entité d'adoption [1]	Numéro du règlement	Portée du règlement [2]	Montant financé au comptant [3]
CA - Ahuntsic - Cartierville	RCA15 09004	Aménag./réaménag. Prot. batiments	89 333.86
CA - Ahuntsic - Cartierville	RCA16 09005	Acquisition matériel roulant	33 221.67
CA - Anjou	RCA 103	Ameublem.,équip.informatiques/logiciels	20 073.66
CA - Anjou	RCA 113	Acq./remplacement mobilier urbain	36 840.00
CA - Anjou	RCA 114	Acqui. ameub. équip. inform et logiciels	7 214.70
CA - Anjou	RCA 119	Acq.d'équip./matériel roulant	263 412.69
CA - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	RCA10 17177	Constr. biblioth. NDG	28 880.92
CA - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	0813-005	Acquisition et remplacement équipement informatique	12 553.64
CA - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	0814-003	Programme de rempl. des véhicules	408.35
CA - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	0815-003	Travaux de réfection routière	13 741.81
CA - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	0815-004	Prog. rempl. de véhicules	297 585.27
CA - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	0816-006	Acquisition/rempl.équip.informatique	11 514.92
CA - Lachine	E-2780	Trav. protection d'immeubles municipaux	12 332.88
CA - Lachine	E-2784	Acquisition/véhicules/ Équip. routiers	110 551.84
CA - Lachine	E-2785	Protection/immeubles municip.	22 225.27
CA - Lachine	E-2787	Prog. réaménagement de parcs anciens	11 106.44
CA - LaSalle	LAS-0091	Acq.véhicules,machin.,outillage,équip.	1 906.31
CA - Mercier - Hochelaga - Maisonneuve	RCA13-27009	Acquisition de divers équipement	1 826.78
CA - Mercier - Hochelaga - Maisonneuve	RCA15-27005	Acq.matériel roulant et Équip.	8 622.19
CA - Mercier - Hochelaga - Maisonneuve	RCA15-27006	Acq.mobilier,outils,équip.,mob.urbain	76 297.04
CA - Mercier - Hochelaga - Maisonneuve	RCA16-27010	Acq. petits équip., livres, eq. inform.	219 900.53
CA - Montréal-Nord	RGCA16-10-0005	Dév./amén.esp.verts,pistes/divers...	88 860.04
CA - Outremont	AO-76	Acq. équip. mobilier urbain	8 498.37
CA - Outremont	AO-175	Acquisition équipement etMobilier urbain	10 776.29
CA - Outremont	AO-230	Remplacement mobilier urbain	1 629.40
CA - Outremont	AO-252	Acquis rempl véhicules de l'arr.	39 347.22
CA - Pierrefonds - Roxboro	CA29 0066	Aménag.parcs, piscines, espaces verts	46 772.42
CA - Pierrefonds - Roxboro	CA29 0067	Trav.bât.acq.mobi.équip.infor./bur.	25 883.83
CA - Pierrefonds - Roxboro	CA29 0074	Trav. bâti.muni.acqui mobilier, équi. info	545.67
CA - Pierrefonds - Roxboro	CA29 0092	Réam.parcs/espaces verts	34 811.11
CA - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	RCA10-E068	Réfection centres loisirs & communautaires	94 767.35
CA - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	RCA16-E147	Acq. de matériel informatique	13 566.49
CA - Rosemont - La Petite-Patrie	RCA2608-002	Prog. Protection Batiments	1 579.06
CA - Rosemont - La Petite-Patrie	RCA2615-001	Acq.matériel roulant/équipement	53 627.61
CA - Saint-Laurent	RCA09-08-4	Réfection Routière	178.00
CA - Saint-Laurent	RCA10-08-2	Acq.véhicules, machinerie, outillage, équip.	5 898.87
CA - Saint-Laurent	RCA11-08-7	Construction Complexe sportif arrondissement St-Laurent	309 493.78
CA - Saint-Laurent	RCA14-08-3	Protection des bâtiments	22 228.48
CA - Saint-Léonard	2229	Aménagement des parcs	130 123.82
CA - Sud-Ouest	RCA13 22004	Prog.remplacement véhicules	105 966.02
CA - Sud-Ouest	RCA13 22012	Acquisition petits équipements	17 553.91
CA - Sud-Ouest	RCA13 22011	Acquisition mobilier urbain	39 116.81
CA - Sud-Ouest	RCA14 22021	Prog.de réfection routière	349 084.38
CA - Sud-Ouest	RCA14 22022	Acq. de petits équipements	26 548.56
CA - Sud-Ouest	RCA14 22023	Réfection/protection bâtiments	11 916.08
CA - Sud-Ouest	RCA15 22013	Acq.véhicules/équipements	22 569.16
CA - Verdun	RCA16 210002	Rénovations divers bâtiments	324 492.53
CA - Ville-Marie	CA-24-100	Acq. Véhicules	137 870.79
CA - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	RCA12-14006	Travaux dans les parcs de l'arrondissement	29 775.50
CA - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	RCA12-14008	Protection des bâtiments	163 361.00
CA - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	RCA14-14008	Prog. prot. bâtiments	17 596.32
CA - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	RCA15-14011	Protection des bâtiments	26 325.42
CA - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	RCA15-14012	Acq.véhicules/machinerie/équip.	25 233.75
CA - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	RCA16-14007	Programme protection bâtiments	4 307.64
Ex-Ville de Montréal	01-077	Divers travaux	680.26
Conseil municipal	04-069	Anjou-sur-le-lac	36 728.51
Conseil municipal	04-176	Achat d'équipements et services professionnels en informatique	7 315.02

Conseil municipal	06-057	Acq.équip.serv.prof.informatique	49 344.83
Conseil municipal	06-062	Intervention immédiate	300 903.45
Conseil municipal	07-048	Aqui. Équip et Service infomatique	108.31
Conseil municipal	08-060	Équip. et serv.prof. en informatique	89 966.72
Conseil municipal	08-062	Acq. déquip. et mobilier urbain	1 203 919.16
Conseil municipal	09-017	Forum des équip.culturels	748 703.92
Conseil municipal	12-043	Acq.équip. et serv. prof. informatique	507 899.58
Conseil municipal	13-030	Remplacement de véhicules et équipements	100 135.68
Conseil municipal	13-041	Achat de véhicules et équip	1 467 796.54
Conseil municipal	13-044	Acq. équip.et serv. prof infor	1 797 273.83
Conseil municipal	15-001	Trav./Réam.carrefour Pie-IX-Sherbrooke	4 653.86
Conseil municipal	15-006	Trav.rénovation/protection immeubles	323 952.36
Conseil municipal	15-007	Réfection équipements sportifs	18 089.40
Conseil municipal	15-020	Projets immob.d'arrond./375e anniver.	35 992.72
Conseil municipal	15-030	1ère phase mise à niveau éclairage des rues	62 992.50
Conseil municipal	15-033	Équipement Infrastructure Aînées	46 338.41
Conseil municipal	15-034	Installations Sportives Supra Locaux	11 415.00
Conseil municipal	15-043	Système Gestion Actifs	2 777 292.23
Conseil municipal	15-044	Équipement/Services Pro. Informatique	14 424 932.80
Conseil municipal	15-047	Ville Intelligente & Numérique	324 655.58
Conseil municipal	15-048	Bureau de demain	116 799.32
Conseil municipal	15-049	Remplacement Portail Web	2 451 592.13
Conseil municipal	15-050	Gestion Évolution Bureautique	4 080 318.98
Conseil municipal	15-051	Gestion Capacités Serveurs	969 166.10
Conseil municipal	15-079	Travaux Aménagement Parcs	564 394.07
Conseil municipal	15-082	Protection d'immeuble	452 442.82
Conseil municipal	16-005	Réaménag.géométrique réseau routier local	299 293.56
Conseil municipal	16-008	Travaux blvd Laurentien et rue Lachapelle	18 260.00
Conseil municipal	16-014	Équipement Infrastructure Ainées	271 254.26
Conseil municipal	16-018	Acquis.et install.équip.système transport intel.	2 663 811.18
Conseil municipal	16-020	Syst.automat./achat équip.mécan./spécialisés	117 648.52
Conseil municipal	16-033	SRB-Pie IX - Deuxième tranche	25 734.37
Conseil municipal	16-056	Acquisition de matériel informatique	26 412.42
Conseil municipal	16-057	Travaux Aménagement Parcs	71 369.86
Conseil municipal	16-063	Trav.infra./amén.urbain/const.imm./équip...	89 031.50
Conseil municipal	16-075	Acq/instal.bornes recharge véhicules électriques	2 512 772.95
Conseil municipal	16-021	Achat de véhicules/équipements	180 177.17
Conseil municipal	17-006	Gestion des corridors intégrés	1 245 648.91
Conseil municipal	17-007	PRCPR - Artériel	7 353 247.16
Conseil municipal	17-012	Système gestion données circulation (SGDCR)	151 578.18
Conseil municipal	17-014	Feux circulation et équi.signal.	55 662.27
Conseil municipal	17-018	Programme RFID	23 805.00
Conseil municipal	17-029	Amén., réamén. Quartier des Spectacles	83 390.35
Conseil municipal	17-034	Équipement/Services Pro. Informatique	3 147 837.69
Conseil municipal	17-035	Réaménagement rue St-Hubert	1 214 308.40
Conseil municipal	17-037	Jalonnement dynamique stationnement	28 814.02
Conseil municipal	17-062	Rempl. équipements mécaniques et spécialisés	181 601.04
Conseil municipal	17-066	Achat véhicules et équipements	3 384 153.40
Conseil municipal	17-080	Feux de circulation .Equipement de Gestion	246 884.35
Conseil municipal	17-005	Protection des immeubles	113 764.79
Ex-CA - L'Île-Bizard - Ste-Gen. - Ste-A.-de-Bellevue	8905-010	Prog.de réfection de centres -Loisirs/Communautaires	34 955.42
Ex-CA - Pierrefonds - Senneville	91-05-004	Travaux de réfection des bâtiments municipaux	12 922.69
		Montant total	60 000 000.00

Notes

(1) : Certains règlements n'ont pas été adoptés par le conseil municipal, mais par d'autres entités n'existant plus à la suite des réorganisations territoriales

(2) : Source : Description du règlement apparaissant à l'Activité d'investissement (AI) du système SIMON.

(3) : Ces dépenses, si elles avaient été financées par emprunt, auraient été amorties sur un terme de 5 ans.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183894002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (60 000 000$)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1183894002 ADI 2018-07-26 Réduction recours à l'emprunt 2018 Réserve Fin PCI corpo. 60$.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-27

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 872-6630
Division : 04 - Service Des Finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 41.01

2018/08/20 13:00

(1)

Dossier # : 1182714021

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031, afin de modifier le bassin de taxation.

Il est recommandé au conseil municipal :
D'adopter le règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031 afin de modifier le bassin de taxation.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-12 13:29

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

L'Île-Bizard Sainte-Geneviève Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 3 juillet 2018	Résolution: CA18 28 199

Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031, afin de modifier le bassin de taxation.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De demander au conseil municipal d'adopter le règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031 afin de modifier le bassin de taxation.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

D'apporter un amendement à la résolution pour qu'elle se lise « De demander au conseil municipal d'adopter le règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031 afin de modifier le bassin de taxation de la rue Place Denis. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1182714021

Edwige NOZA

_____

Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 5 juillet 2018

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.01

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1182714021

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031, afin de modifier le bassin de taxation.

De demander au conseil municipal d'adopter le règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031 afin de modifier le bassin de taxation.

Signé par Nancy B BERGERON **Le** 2018-06-28 16:34

Signataire : Nancy B BERGERON

_____

directeur d'arrondissement (ile bizard - outremont)
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1182714021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031, afin de modifier le bassin de taxation.

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, les propriétaires du 4, 6 et 10 Place Denis ont demandé à la ville de prolonger le réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire.
Un règlement d'emprunt d'un montant de 200 000 $ a été adopté afin de financer ces travaux (Règlement 12-031).

Ce règlement a été modifié en 2014 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 300 000 $.

Ce règlement contient une clause de taxation qui prévoit l'imposition d'une taxe d'amélioration locale aux fins de financer 63,5% des travaux imposée aux propriétaires riverains et 36,5% imposée à l'ensemble des immeubles de l'arrondissement.

Le lot adjacent au 10 Place Denis (anciennement portant le numéro de lot 4 297 672) a été subdivisé en deux lots portant les numéros de lot 5 799 751 et 5 799 752 correspondant aux adresses 12 et 12A Place Denis. La propriété située au 12 Place Denis était déjà raccordée à une conduite existante alors que la propriété située au 12A n'était pas raccordée. En 2016, le propriétaire du 12A Place Denis s'est raccordé au réseau d'aqueduc prolongé dont le financement des travaux est visé par le règlement 12-031. Il convient donc de modifier le bassin de taxation pour un partage équitable des coûts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1123890010 - Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement d'emprunt de 200 000 $ pour la reconstruction et le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis situé dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - (CA12 28 0115, CE12 0988, CM12 0574, CM12 0750)
1133890023 - Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement d'emprunt de 100 000 $ supplémentaire pour la réalisation des travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - (CA13 28 0267, CE13 1791, CM13 1150, CM14 0057)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement modifiant le Règlement d'emprunt 12-031 afin d'ajouter le lot 5 799 752 aux bassin de taxation. Ce lot qui correspond à l'immeuble situé au 12A Place Denis. La superficie du terrain du 12A est de 1 977,10 m2.

JUSTIFICATION

Étant donné que la propriété située au 12A Place Denis a été raccordée au réseau d'aqueduc, il convient d'apporter une modification au plan du bassin de taxation pour y ajouter le lot qui correspond à ce terrain. Cette propriété bénéficie des travaux visés par le règlement 12-031.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette modification n'a pas d'incidence sur le montant total de l'emprunt, qui est de 300 000 $. Les travaux sont financés par un emprunt à la charge de :
- tous les immeubles imposables de l'arrondissement, pour ce qui est du remplacement de la conduite actuelle, soit 36,5% du coût des travaux;
- des riverains du 4, 6, 10, et 12A Place Denis, en fonction de la superficie, pour le prolongement du réseau, soit 63,5% du coût des travaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement a communiqué avec le propriétaire du 12A Place Denis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution recommandant au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le règlement 12-031 au conseil d'arrondissement du 3 juillet 2018;

- Avis de motion et présentation du règlement d'emprunt par le conseil municipal;
- Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal;
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires Municipales;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francis OUELLET, Service des finances
Simon S TRUDEL, Service des finances
Octavian Stefan ARDELEAN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Octavian Stefan ARDELEAN, 31 mai 2018
Simon S TRUDEL, 29 mai 2018
Francis OUELLET, 29 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

Tél : 514 620-6941
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-29

Nancy B BERGERON
directeur d'arrondissement (ile bizard - outremont)

Tél : 514-620-7103
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1182714021

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Objet :	Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031, afin de modifier le bassin de taxation.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT&AML - 1182714021 - Règlement modifiant le règlement 12-031 Place Denis-VF.doc

Annexe A' Bassin Taxation Place Denis.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-28

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 300 000 $ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE PLACE DENIS DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD–SAINTE-GENEVIÈVE (12-031) AFIN D'AJOUTER LE LOT 5 799 752 AU BASSIN DE TAXATION

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 4 du Règlement autorisant un emprunt de 300 000 $ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (12-031) est modifié par le remplacement de « A » par « A′ ».

2. L'annexe A de ce règlement est remplacée par l'annexe A′, jointe au présent règlement.

ANNEXE A′
PLAN DU BASSIN DE TAXATION

_____

GDD1182714021

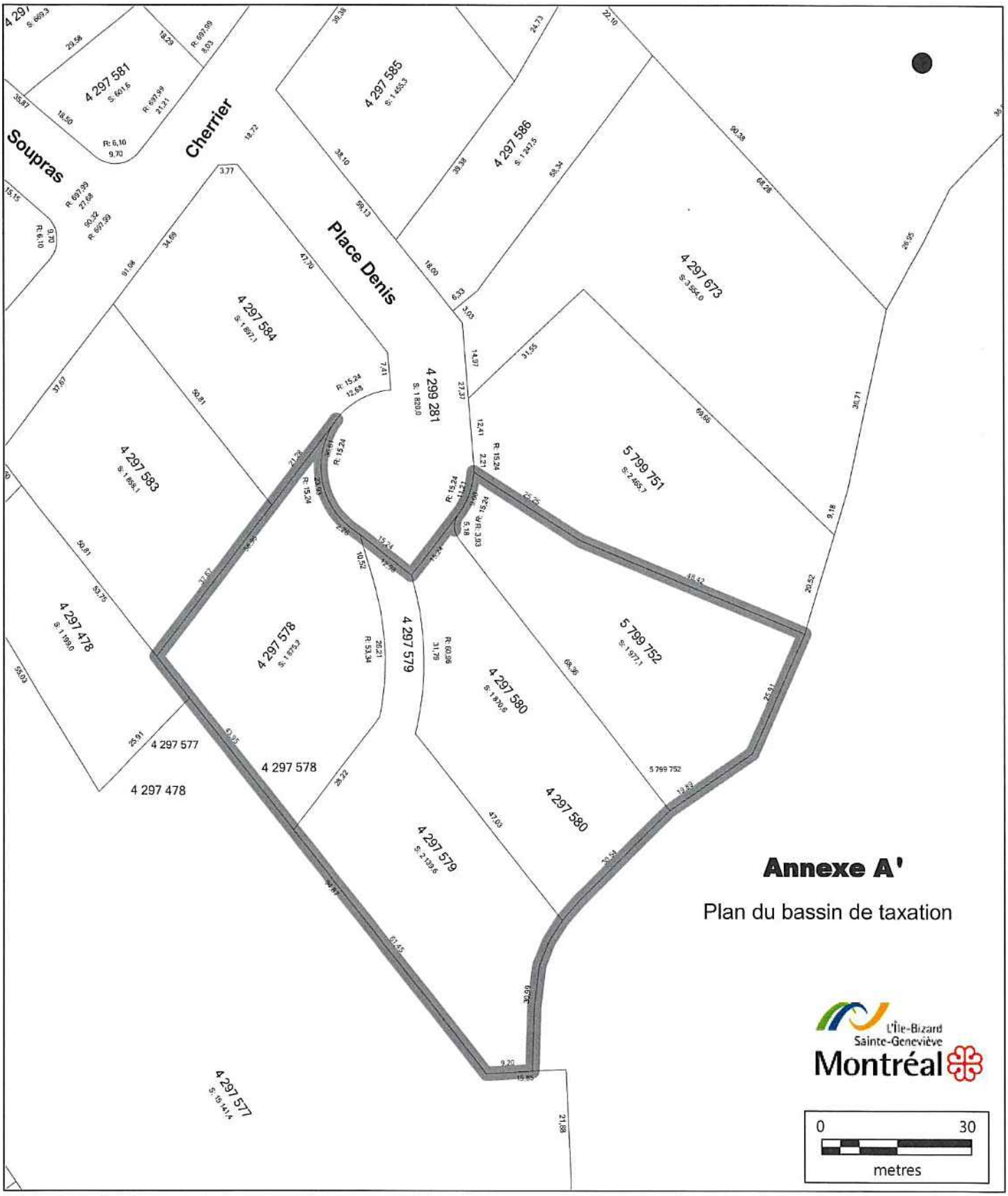

Plan du bassin de taxation

Date: 31-05-2018
Producteur: SIG-IBSG

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 41.02

2018/08/20 13:00

(1)

Dossier # : 1184422013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de modifier le Règlement sur les tarifs 18-002.

Il est recommandé :
De demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de modifier le Règlement sur les tarifs 18-002.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-06-29 12:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 26 juin 2018	Résolution: CA18 210168

Demander au conseil municipal de la Ville de Montréal d'amender le règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002). (1184422013)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002).

40.10 1184422013

Jean-François PARENTEAU
_____
Maire d'arrondissement

Diane GARAND
_____
Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 28 juin 2018

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.02

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1184422013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de modifier le Règlement sur les tarifs 18-002.

Il est recommandé :
De demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de modifier le Règlement sur les tarifs 18-002.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2018-06-14 12:06

Signataire : Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184422013**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de modifier le Règlement sur les tarifs 18-002.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement modifiera prochainement la signalisation du stationnement sur rue, sur la rue Wellington, entre la rue Rhéaume et la rue Beatty, et la rue de l'Église, entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun. L'interdiction de stationner sur ces rues durant la nuit entre 3h et 7h sera abrogée afin de permettre aux résidants du secteur d'utiliser ces espaces.
L'accès au stationnement pour les résidents ne doit pas se faire au détriment de la clientèle des commerces. Le changement à la signalisation sera donc accompagné par la modification des heures de tarification du stationnement sur les rues Wellington et de l'Église, ainsi que sur l'ensemble des rues transversales, afin de maintenir une rotation des véhicules en soirée durant la semaine et le dimanche. Le tarif horaire du stationnement demeure le même, soit 1,50 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCA 13 210007 – 3 décembre 2013 - Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014).

DESCRIPTION

L'arrondissement demande au Conseil municipal de modifier l'alinéa 12 de l'article 109 du règlement 18-002 afin de modifier l'horaire de tarification du stationnement sur les rues Wellington, de l'Église et sur l'ensemble des amorces la rue Wellington où se trouvent des cases tarifées pour les périodes décrites ci-dessous. Le nouvel horaire sera harmonisé avec celui présentement en vigueur sur le boul. LaSalle.

Lundi au vendredi : 9 h - 21 h
Samedi et dimanche : 9 h - 18 h

L'horaire de tarification sur la rue de Verdun demeure inchangé :

Lundi, mardi, mercredi, samedi : 9 h - 18 h
Jeudi et vendredi : 9 h - 21 h

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion – Amendement du Règlement sur les tarifs (18-002) – 20 août 2018.
Adoption – Amendement du Règlement sur les tarifs (18-002) – 17 septembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale, en vigueur le 31 décembre 2014.
Conforme à l'article 2 du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniela TANASE, Service des finances
Pascal LACASSE, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève NADEAU
Agent(e) technique en circulation & stationnement - tp - hdu

Tél : 514 765-7207
Télécop. : 514 765-7203

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-12

Jean CARDIN
Directeur

Tél : 514 765-7098
Télécop. : 514 765-7007

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1184422013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Objet :	Demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de modifier le Règlement sur les tarifs 18-002.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1184422013 Modif tarifs 2018 stationnement arr Verdun 20180615.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-15

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2018) (18-002)

Vu les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le paragraphe 12° de l'article 109 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) est remplacé par le suivant :

« 12° Arrondissement de Verdun : le paragraphe 1° de l'article 20 du Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2014), RCA13 210007, en y ajoutant les mots : « , du lundi au vendredi de 9 h à 21 h ainsi que le samedi et le dimanche de 9 h à 18 h , à l'exception des places de stationnement situées sur la rue de Verdun pour lesquelles les périodes de tarification sont du lundi au mercredi de 9 h à 18 h, le jeudi et le vendredi de 9 h à 21 h et le samedi de 9 h à 18 h. »

_____

GDD 1184422013

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.03

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1183690003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-16 17:05

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183690003**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de remise à niveau du réseau routier dans le but de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.
Le dernier bilan de condition du réseau routier de la ville de Montréal, réalisé suite à l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer le niveau de service offert par les chaussées, des investissements importants sont prévus au cours des prochaines années.

Bien que la stratégie mise de l'avant privilégie les activités de réhabilitation de chaussées, les besoins identifiés sont d'une grande ampleur et nécessitent également la planification de travaux de reconstruction d'infrastructures routières. Ces travaux, de plus grande envergure, permettent d'assurer la pérennité des investissements, la coordination avec les interventions requises au niveau des infrastructures souterraines et l'intégration de besoins de réaménagement afin d'offrir un milieu de vie sécuritaire, convivial et intégrant différents modes de transport.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 adopté par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 223,75 M$ sont prévus pour la réalisation des travaux de réfections routières majeures au cours des trois prochaines années.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme de réfection des rues locales de la ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 du conseil municipal
CM18 1047 - 21 août 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 155 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal

CM15 0223 - 11 août 2015 - Règlement -15-019 - autorisant un emprunt de 110 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 153 750 000 $ afin de financer les travaux du Programme de réfection des rues locales - 55855 pour les années 2019 et 2020.
Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser des travaux de réfection majeure de rues locales. Les actifs remis à niveau à partir de ce programme peuvent comprendre la chaussée, les trottoirs, l'éclairage, les feux de circulation et l'aménagement urbain.

Le règlement d'emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme de réfection des rues locales - 55855.
Ces travaux permettront d'assurer la pérennité des infrastructures et la sécurité des usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2019 et 2020, servira au financement du Programme de réfection des rues locales - 55855 prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de $) :

Projet	2018	2019	2020	Total
55855	70 000	75 000	78 750	**223 750**

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme concerné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du règlement au conseil municipal : 20 août 2018
Adoption au conseil municipal : 17 septembre 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : À partir de novembre 2018

Début d'exécution des travaux : À partir de avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aminata SEYDI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 872-6205
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-13

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-13

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183690003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1183690003 - Réfection réseau routier-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-22

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 153 750 000 $ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 153 750 000 $ est autorisé pour le financement de travaux de réfection du réseau routier.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1183690003

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1183690003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 55855 - 1183690003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514-868-3837

Co- auteure
Marie Bardina
Conseillère budgétaire
514-872-2563

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-27

Jacques BERNIER
Chef de division
Tél : 514 872-3417

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.04

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1183690002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-16 17:06

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183690002**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de remise à niveau du réseau routier dans le but de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.
Le dernier bilan de condition du réseau routier de la ville de Montréal, réalisé suite à l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer le niveau de service offert par les chaussées, des investissements importants sont prévus au cours des prochaines années. Bien que la stratégie mise de l'avant privilégie les activités de réhabilitation de chaussées, les besoins identifiés sont d'une grande ampleur et nécessitent également la planification de travaux de reconstruction d'infrastructures routières. Ces travaux, de plus grande envergure, permettent d'assurer la pérennité des investissements, la coordination avec les interventions requises au niveau des infrastructures souterraines et l'intégration de besoins de réaménagement afin d'offrir un milieu de vie sécuritaire, convivial et intégrant différents modes de transport.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 adopté par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 298,9 M$ sont prévus pour la réalisation des travaux de réfections routières majeures au cours des trois prochaines années.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme de réfection d'artères de la ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 du conseil municipal
CM17 0489 - 24 avril 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 159 750 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

CM16 0135 - 26 janvier 2016 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 146 270 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 209 900 000 $ afin de financer les travaux du Programme de réfection d'artères - 55845, pour les années 2019 et 2020.
Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser des travaux de réfection majeure de rues incluses au Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV). Les actifs remis à niveau à partir de ce programme peuvent comprendre la chaussée, les trottoirs, l'éclairage, les feux de circulation et l'aménagement urbain.

Le règlement d'emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme de réfection d'artères - 55845.
Ces travaux permettront d'assurer la pérennité des infrastructures et la sécurité des usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2019 et 2020, servira au financement du Programme de réfection d'artères - 55845, prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de $) :

Projet	2018	2019	2020	Total
55845	89 000	100 000	109 900	**298 900**

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme concerné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du règlement au conseil municipal : 20 août 2018
Adoption au conseil municipal : 17 septembre 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : À partir de novembre 2018

Début d'exécution des travaux : À partir de avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-06-13
Aminata SEYDI Conseillère en analyse et contrôle de gestion	Jean CARRIER Chef de division	

Tél : 872-6205
Télécop. :

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-13

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183690002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1183690002 - Réfection routière artériel-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-21

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 209 900 000 $ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE SUR LE RÉSEAU ARTÉRIEL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 209 900 000 $ est autorisé pour le financement de travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1183690002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1183690002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 55845 - 1183690002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514-868-3837

Co- Auteure
Maria Bardina
Conseillère Budgétaire
514-872-2563

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-27

Jacques BERNIER
Chef de division
Tél : 514 872-3417

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.05

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1183690004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-16 17:04

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1183690004**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de remise à niveau du réseau routier dans le but de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.
Le dernier bilan de condition du réseau routier de la ville de Montréal, réalisé suite à l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer le niveau de service offert par les chaussées, des investissements importants sont prévus au cours des prochaines années.

Le programme de maintien des infrastructures routières vise à assurer la pérennité des investissements consacrés à la remise à niveau de la condition du réseau routier et à prolonger la durée de vie des chaussées.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 adopté par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 30 M$ sont prévus pour la réalisation des travaux de maintien des infrastructures routières au cours des trois prochaines années.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme de maintien des infrastructures routières de la ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 du conseil municipal
CM18 1047 - 21 août 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 155 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal

CM15 0223 - 11 août 2015 - Règlement -15-019 - autorisant un emprunt de 110 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 20 000 000 $ afin de financer les travaux du Programme de maintien des infrastructures routières - 55859 pour les années 2019 et 2020. .
Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser des travaux de maintien des chaussées. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme de maintien des infrastructures routières - 55859. Ces travaux permettront d'assurer la pérennité des infrastructures et la sécurité des usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2019 et 2020, servira au financement du Programme de maintien des infrastructures routières - 55859 prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de $) :

Projet	2018	2019	2020	Total
55859	10 000	10 000	10 000	**30 000**

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme concerné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du règlement au conseil municipal : 20 août 2018
Adoption au conseil municipal : 17 septembre 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : À partir de novembre 2018

Début d'exécution des travaux : À partir de avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-06-14
Aminata SEYDI Conseillère en analyse et contrôle de gestion	Jean CARRIER Chef de division	
Tél : 872-6205 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-0407 **Télécop. :**	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Benoit CHAMPAGNE	Chantal AYLWIN

Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-13

Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-13

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183690004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1183690004 - Maintien infrastructures routières-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-21

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 20 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 20 000 000 $ est autorisé pour le financement de travaux de réfection des infrastructures routières.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1183690004

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1183690004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 55859 - 1183690004.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514-868-3837

Co- auteure
Maria Bardina
Conseillère budgétaire
514-872-5597

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-27

Jacques BERNIER
Chef de division
Tél : 514 872-3417

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.06

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1183690006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-16 17:03

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1183690006**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation du réseau routier dans le but de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.
Le dernier bilan de condition du réseau routier de la Ville de Montréal, réalisé suite à l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer le niveau de service offert par les chaussées, des investissements importants sont prévus au cours des prochaines années.

Ces investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Les besoins identifiés étant d'une grande ampleur, la remise à niveau d'une portion importante du réseau routier s'étalera sur plusieurs années. L'intervention prévue dans le cadre de ce programme vise à prolonger la durée de vie des chaussées en attente d'une reconstruction de rue. Les travaux se limitent au planage de rive et la pose d'un nouveau revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 adopté par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 108 M$ sont prévus pour la réalisation des travaux de ce programme.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme de réhabilitation de chaussées par planage- revêtement sur le réseau artériel - 55861.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 du conseil municipal
CM17 0079 - 23 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 900 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 88 M$ afin de financer les travaux du programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement sur le réseau routier artériel - 55861, pour les années 2019 et 2020.
Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser les travaux de planage et revêtement des chaussées sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement -Artériel - 55861.
Ces travaux permettront de prolonger la durée de vie des chaussées en attente d'une reconstruction de rue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2019 et 2020, servira au financement du Programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement-Artériel - 55861 prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de $):

Projet	2018	2019	2020	Total
55861	28 000	40 000	40 000	**108 000**

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme concerné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du règlement au conseil municipal : 20 août 2018
Adoption au conseil municipal : 17 septembre 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : À partir de novembre 2018

Début d'exécution des travaux : À partir de avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-06-14
Aminata SEYDI Conseillère en analyse et contrôle de gestion		Jean CARRIER Chef de division	
Tél :	872-6205	**Tél :**	514 872-0407

Télécop. :

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-13

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183690006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1183690006 - Réhabilitation par planage artériel-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-22

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 80 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CHAUSSÉES PAR PLANAGE ET REVÊTEMENT SUR LE RÉSEAU ARTÉRIEL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 80 000 000 $ est autorisé afin de financer des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1183690006

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1183690006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 55861 - 1183690006.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514 868-3837

Co- auteure
Maria Bardina
Conseillère Budgétaire
514-872-2563

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-27

Jacques BERNIER
Chef de Division
Tél : 514 872-3417

Division : Service des finances - Dir. du conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.07

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1183690005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 $ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 $ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-16 17:01

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183690005**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 $ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier dans le but de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.
Le dernier bilan de condition du réseau routier de la ville de Montréal, réalisé suite à l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer le niveau de service offert par les chaussées, des investissements importants sont prévus au cours des prochaines années.

Le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), en addition des efforts des arrondissements, vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier local en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 10 et 15 ans. Les travaux se limitent à des travaux de planage et de revêtement et peuvent inclure la réfection de trottoirs en mauvaise condition et la bonification mineure de l'aménagement urbain.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 adopté par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 108 M$ sont prévus pour la réalisation des travaux de ce programme qui vise l'ensemble du réseau routier local de compétence d'arrondissement.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier local témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme complémentaire de planage et revêtement sur le réseau routier local de la ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 du conseil municipal
CM17 0080 - 23 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 400 000 $ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 72 M$ afin de financer les travaux du Programme complémentaire de planage et revêtement sur le réseau routier local - 55857, pour les années 2019 et 2020.
Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser des travaux de planage et de revêtement pouvant inclure la réfection de trottoirs en mauvaise condition et la bonification mineure de l'aménagement urbain. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme complémentaire de planage et revêtement sur le réseau routier local - 55857.
Ces travaux permettront d'atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et d'améliorer l'état global des chaussées tout en prolongeant leur durée de vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2019 et 2020, servira au financement du Programme complémentaire de planage et revêtement sur le réseau local - 55857 prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de $):

Projet	2018	2019	2020	Total
55857	36 000	36 000	36 000	**108 000**

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme concerné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du règlement au conseil municipal : 20 août 2018
Adoption au conseil municipal : 17 septembre 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : À partir de novembre 2018

Début d'exécution des travaux : À partir de avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-06-18
Aminata SEYDI Conseillère en analyse et contrôle de gestion		Jean CARRIER Chef de division	
Tél :	872-6205	**Tél :**	514 872-0407

Télécop. :

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-13

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183690005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 $ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1183690005 - Planage et revêtement local-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-21

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 72 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE PLANAGE ET REVÊTEMENT SUR LE RÉSEAU LOCAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 72 000 000 $ est autorisé pour le financement de travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1183690005

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1183690005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 $ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 55857 - 1183690005.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514 868-3837

Co- auteure
Maria Bardina
Conseillère budgétaire
(514) 872-2563

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-27

Jacques BERNIER
Chef de Division
Tél : 514 872-3417

Division : Service des finances - Dir. du conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.08

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1183690007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-16 17:02

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183690007**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation du réseau routier dans le but de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.
Le dernier bilan de condition du réseau routier de la Ville de Montréal, réalisé suite à l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer le niveau de service offert par les chaussées, des investissements importants sont prévus au cours des prochaines années.

Ces investissements alloués à la protection du réseau routier local témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Les besoins identifiés étant d'une grande ampleur, la remise à niveau d'une portion importante du réseau routier s'étalera sur plusieurs années. L'intervention prévue dans le cadre de ce programme vise à prolonger la durée de vie des chaussées en attente d'une reconstruction de rue. Les travaux se limitent au planage de rive et la pose d'un nouveau revêtement et peuvent inclure la réfection de trottoirs en mauvaise condition.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 adopté par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 56 M$ sont prévus pour la réalisation des travaux de ce programme.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme de réhabilitation de chaussées par planage- revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 du conseil municipal
CM17 0085 - 23 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 44 M$ afin de financer les travaux du programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement sur le réseau routier local - 55862, pour les années 2019 et 2020.
Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser les travaux de planage de rive et la pose d'un nouveau revêtement pouvant inclure la réfection de trottoirs en mauvaise condition. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Local - 55862.
Ces travaux permettront de prolonger la durée de vie des chaussées en attente d'une reconstruction de rue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2019 et 2020, servira au financement du Programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement-local - 55862 prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de $):

Projet	2018	2019	2020	Total
55862	12 000	22 000	22 000	**56 000**

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme concerné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du règlement au conseil municipal : 20 août 2018
Adoption au conseil municipal : 17 septembre 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : À partir de novembre 2018

Début d'exécution des travaux : À partir de avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-06-18
Aminata SEYDI Conseillère en analyse et contrôle de gestion		Jean CARRIER Chef de division	
Tél :	872-6205	**Tél :**	514 872-0407

Télécop. :

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-13

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183690007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1183690007 - Réhabilitation par planage local-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-22

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 44 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CHAUSSÉES PAR PLANAGE ET REVÊTEMENT SUR LE RÉSEAU LOCAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 44 000 000 $ est autorisé afin de financer des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1183690007

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1183690007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 55862 - 1183690007.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514 868-3837

Co- auteure
Conseillère Budgétaire
Maria Bardina
514 872-2563

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-27

Jacques BERNIER
Chef de Division
Tél : 514 872-3417

Division : Service des finances - Dir. du conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.09

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1181097008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-20 01:00

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1181097008**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2020, des investissements sont prévus pour l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier relevant de la compétence du conseil municipal.
Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 24 000 000 $ afin de permettre de financer ces investissements en 2019 et 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CG16 0055 - 28 janvier 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 556 000 $ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage pour le secteur du centre -ville

CM16 0133 - 26 janvier 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 444 000 $ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2019 et 2020, le programme ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.

Projet	2019	2020	Total
58002 – Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	12 000 000 $	12 000 000 $	24 000 000 $

Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de

conception et de surveillance des travaux, l'achat d'équipement et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au service des infrastructures, de la voirie et des transports d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant l'acquisition de mobilier d'éclairage et la réalisation des travaux de mise à niveau de l'éclairage de rue.
La majeure partie du mobilier et autres éléments du réseau d'éclairage située sur le réseau artériel a dépassé sa durée de vie utile et 70% de celui-ci est désuet. Son remplacement est prévu lors de travaux devant être réalisés dans le cadre du PRR. Par la même occasion, les luminaires standards seront remplacés par des luminaires au DEL (Diodes ÉlectroLuminescentes) plus performants et moins énergivores.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2019 et 2020, servira au financement du programme d'acquisition de mobilier d'éclairage - 58002, prévu au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal – volet ville centrale.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption du règlement d'emprunt permettra de remplacer le mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier qui vise à favoriser un aménagement urbain plus sécuritaire et une meilleure qualité des milieux de vie résidentiels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation de certains travaux du PRR comportant un volet éclairage de rue (remplacement de mobilier désuet et conversion de luminaires au DEL).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du présent règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au CM : 20 août 2018
Adoption par le CM : 17 septembre 2018
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement
Octroi des contrats: 2019 et 2020
Réalisation des travaux de mise à niveau de l'éclairage de rues: 2019 et 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-10

Sylvain FELTON
Chef de division

Tél : 514 872-7593
Télécop. : 514-872-9458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181097008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1181097008 - Acquisition de mobilier d'éclairage-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-16

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 24 000 000 $ AFIN DE FINANCER LE PROGRAMME D'ACQUISITION DE MOBILIER D'ÉCLAIRAGE

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 24 000 000 $ est autorisé afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage.

2. Cet emprunt comprend les frais et les honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

_____

GDD1181097008

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1181097008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 58002 GDD 1181097008.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514 868-3837

Co- Auteure
Maria Bardina
Conseillère budgétaire
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
514 872-2563

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-17

Jacques BERNIER
Chef de Division
Tél : 514 872-3417

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.10

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1161233006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement no 2302 décrétant la fermeture de la ruelle portant le numéro de cadastre P. 293-576 et le Règlement no 2341 décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, portant le numéro de cadastre 293-564, sise entre les 16e et 17e Avenues, au nord de la rue Saint-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », visant le transfert de ruelles situées dans l'arrondissement de Lachine. N/Réf. : 31H05-005-6252-06

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement n^{o} 2302 décrétant la fermeture de la ruelle portant le numéro de cadastre P. 293-576 et le Règlement n^{o} 2341 décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, portant le numéro de cadastre 293-564, sise entre les 16^{e} et 17^{e} Avenues, au nord de la rue Saint-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », visant les ruelles constituées des lots 5 696 250 à 5 696 272 inclusivement, tous du cadastre du Québec, tel que délimité par les lettres ABCDEFGHJKA au plan A-3 Lachine, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 4 mai 2016, sous le numéro 1681 de ses minutes, dossier numéro 21605.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-06-11 08:07

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1161233006**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement no 2302 décrétant la fermeture de la ruelle portant le numéro de cadastre P. 293-576 et le Règlement no 2341 décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, portant le numéro de cadastre 293-564, sise entre les 16e et 17e Avenues, au nord de la rue Saint-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », visant le transfert de ruelles situées dans l'arrondissement de Lachine. N/Réf. : 31H05-005-6252-06

CONTENU

CONTEXTE

Mme Lucila Vivda Guzman propriétaire du 655, 16^{e} Avenue, Lachine et Mme Vanessa Do Monte Branco propriétaire du 610-612, 17^{e} Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition de la ruelle riveraine à leur propriété.
L'analyse de cette demande révèle que les ruelles, montrées à titre indicatif par une zone ombrée sur les plans B et C annexés, ont été fermées par les règlements n^{o} 2302 intitulé « Règlement décrétant la fermeture de la ruelle portant le numéro de cadastre P. 293-576 » et n^{o} 2341 intitulé « Règlement décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, portant le numéro de cadastre 293-564, sise entre les 16^{e} et 17^{e} Avenues, au nord de la rue Saint-Antoine ».

Pour donner suite à leur requête, les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession des ruelles, aujourd'hui connues comme étant les lots 5 696 250 à 5 696 272 inclusivement, tous du cadastre du Québec, aux vingt-deux (22) propriétés riveraines concernées. Après la compilation de la pétition, il y a dix-huit (18) propriétaires riverains qui ont signé favorablement le formulaire de pétition prévu à cet effet, un (1) qui a refusé et trois (3) qui n'ont pas répondu. Ainsi, Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle ont répondu.

Une action est maintenant requise pour permettre le transfert de vingt-trois (23) lots identifiés sur le plan A-3 Lachine aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal, étant aux droits de l'ancienne Ville de Lachine, est propriétaire de ces ruelles, anciennement connues comme étant les lots 293-576 et 293-564 du cadastre de Ville de Lachine, pour les avoir acquises aux termes de l'acte de vente reçu devant M^{e} J. S. Aimé Ashby, notaire, le 27 décembre 1931, sous sa minute numéro 9919, et publié au

bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 11 janvier 1932, sous le numéro 297 933 (Div. Mtl).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1156895012 - 18 avril 2016 - Approuver le projet de remplacement des lots 1 247 073 et 1 247 085 du cadastre du Québec, situé au nord de la rue Saint-Antoine et à l'ouest de la 16e Avenue, dans l'arrondissement Lachine, préparé par madame Sylvie Gauthier, arpenteur-géomètre, le 20 avril 2015, minute 1600.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour but d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement no 2302 décrétant la fermeture de la ruelle portant le numéro de cadastre P. 293-576 et le Règlement no 2341 décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, portant le numéro de cadastre 293-564, sise entre les 16e et 17e Avenues, au nord de la rue Saint-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », visant les ruelles constituées des lots 5 696 250 à 5 696 272 inclusivement, tous du cadastre du Québec, tel que délimité par les lettres ABCDEFGHJKA au plan A-3 Lachine, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 4 mai 2016, sous le numéro 1681 de ses minutes, dossier numéro 21605.
Une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie électrique (articles 1 à 14 inclusivement) dont le bien-fonds est identifié par les lettres ABCLGMNKA sur le plan ci-dessus mentionné, sera créée à même le règlement de transfert.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver ces ruelles fermées par règlements par l'ancienne Ville de Lachine, puisqu'elles ont déjà été jugées non essentielles à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains au moment de sa fermeture.
Ce transfert permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que tous les intervenants municipaux concernés sont favorables à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, et à l'encadrement C-OG-SCARM-D-11-001 intitulé « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'encadrement administratif ci-dessus mentionné, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, la Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel SÉGUIN, Lachine
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voirie et transports
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sylvie BLAIS, 26 juillet 2016
Michel SÉGUIN, 25 juillet 2016
Stéphane ROBITAILLE, 24 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie GUILLEMETTE
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-3657
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-07-20

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité
Tél : 514 872-0153
Approuvé le : 2018-06-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-06-11

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéro de GDD/mandat : 1161233006 / Mandat 13-0102-T

Description de la transaction :

- Type de transaction : Transfert de ruelles aux propriétaires riverains par règlement.
- Localisation : Ruelle située au nord de la rue Saint-Antoine, entre la 16e Avenue et la 17e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine.
- Lots : 5 696 250 à 5 696 272 inclusivement, tous du cadastre du Québec
- Superficie totale : 817,30 m² (8 797 pi²)
- Zonage : Résidentiel
- Particularités : Ruelle fermée par règlements (no 2302 et no 2341) – ancienne Ville de Lachine

Cédant : Ville de Montréal

Cessionnaires : Les propriétaires riverains (22)

Prix de vente : Sans contrepartie

Valeur au rôle foncier 2014 : 1 $

Valeur marchande :

- En date du : Ne s'applique pas

Valeur aux livres : Ne s'applique pas

Raison du prix de vente : Conformément aux articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, et à l'encadrement C-OG-SCARM-D-11-001 intitulé « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions ».

Préparé par :		**INITIALES**	**DATE (JJ-MM-AA)**
Julie Guillemette	Téléphone : 2-3657	_____	_____
Denis Sauvé	Téléphone : 2-2125	_____	_____
Francine Fortin	Téléphone : 2-0153	_____	_____
Marie-Claude Lavoie	Téléphone : 2-1049	_____	_____

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE LACHINE

REGLEMENT NO 2341

REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE DE LA RUELLE EST-OUEST, PORTANT LE NUMERO DE CADASTRE 293-564, SISE ENTRE LES 16EME ET 17EME AVENUES, AU NORD DE LA RUE ST-ANTOINE

Assemblée générale du Conseil municipal de la Ville de Lachine, tenue suivant les dispositions de la Loi, en l'Hôtel de Ville de Lachine, le lundi dixième (10ème) jour de septembre, mil neuf cent quatre-vingt-quatre, à 20:00 heures.

PRESENTS: MM. Allison, W.W.,
Bergeron, J.M.,
Golden, R.,
Hétu, J.M.,
Miles, T.,
McCullock, W.R.,
Noel, P.,

PRESIDENT: M. Dicaire, G., maire suppléant

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Monsieur le Conseiller Hétu à la séance régulière du Conseil tenue le 27 août 1984;

PROPOSE PAR: M. Hétu,

APPUYE PAR: M. Noel,

ET UNANIMEMENT RESOLU:

QU'IL SOIT STATUE ET ORDONNE PAR REGLEMENT DU CONSEIL DE LA VILLE DE LACHINE ET IL EST, PAR LE PRESENT REGLEMENT, STATUE ET ORDONNE, SUJET A TOUTES LES APPROBATIONS REQUISES PAR LA LOI, COMME SUIT:

.../2

ARTICLE 1.- Est fermée la ruelle est-ouest, portant le numéro de cadastre 293-564, sise entre les 16ème et 17ème avenues, au nord de la rue St-Antoine;

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi;

MAIRE SUPPLEANT DE LA VILLE DE LACHINE

GREFFIER DE LA VILLE DE LACHINE

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE LACHINE

REGLEMENT NO 2302

REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE DE LA RUELLE PORTANT LE NUMERO DE CADASTRE P.293-576

Assemblée générale du Conseil municipal de la Ville de Lachine, tenue suivant les dispositions de la Loi, en l'Hôtel de Ville de la Ville de Lachine, lundi le onzième (11ème) jour d'avril, mil neuf cent quatre-vingt-trois, à 20:00 heures.

PRESENTS: MM. Allison, W.W.,
Bergeron, J.M.,
Dicaire, G.,
Golden, R.,
Hétu, J.M.,
McCullock, W.R.,
Miles, T.,
Noel, P.,

PRESIDENT: M. Descary, G.,

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Monsieur le Conseiller Dicaire à la séance régulière tenue le 28 mars 1983,

PROPOSE PAR: M. Dicaire,

APPUYE PAR: M. Golden,

ET RESOLU:- (M. le Conseiller Hétu s'abstenant de voter puisqu'il est propriétaire d'un immeuble accédant à cette ruelle),

Est décrétée fermée la ruelle connue et désignée comme étant la subdivision 576 du lot originaire 293, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Ville de Lachine, et sise en direction nord-sud, entre les 16ème et 17ème avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine;

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi;

MAIRE DE LA VILLE DE LACHINE

GREFFIER DE LA VILLE DE LACHINE

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE LACHINE

REGLEMENT NO 2302

REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE TOTALE DE LA RUELLE NORD-SUD, ENTRE LES 16EME ET 17EME AVENUES, DES RUES PROVOST A ST-ANTOINE

Passé le: 83-04-11

Registre: N/A

Publié le: 83-04-13

En vigueur: 83-04-13

830324725

pour été duement certifié véritable et signée et reconnue par les dits Sieurs Bédard et Desjarlais, en présence du notaire soussigné, et par ce dernier à ce présente et acceptante cessionnaire: "Un terrain situé à Montréal, dans le quartier St. Henri avant front sur la rue Notre Dame, connu et désigné sous le numéro mille neuf cent vingt huit (1928) des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, avec les bâtisses dessus érigées. Tel que le tout se trouve actuellement entre avec les servitudes actives et passives qui peuvent être attachées au dit immeuble et sans réserve de la part du vendeur. Cet immeuble est borné en front au nord par la rue Notre Dame, à l'est par le lot numéro 1929 appartenant au Dr. Eustache Gentilcore ou représentants; au sud par le chemin de fer du Grand Tronc du Canada, portant le No. officiel 4689 du cadastre, et à l'ouest par le lot No. 1927, des dits plan et livre de renvoi officiels, appartenant à la succession de feu William Brodie. La propriété présentement cédée, transportée et abandonnée appartient à la cédante pour l'avoir acquise de M. Odilon David marchand de Montréal, le 3 octobre 1906, par acte reçu devant Me Achille P.A. Bissonnette et enregistré au bureau d'enregistrement des comtés de Hochelaga et Jacques Cartier le 4 novembre 1906, sous le No. 27610. Cette cession, transport et abandon sont faits aux charges et conditions suivantes, savoir: 1- à la charge par la cessionnaire de payer les taxes municipales et scolaires dues et à devenir dues, sur l'immeuble ci-dessus décrit: 2- De maintenir les baux à loyer des locataires actuels jusqu'à leur expiration, en par la dite cessionnaire, retirant les loyers dus et à devenir dus, pour son profit: 3- La cédante s'oblige de transporter les assurances qu'elle possède sur les dites propriétés, en faveur de la cessionnaire: 4- La cessionnaire s'oblige d'exécuter et remplir toutes les charges, obligations qui peuvent légalement et régulièrement grever les propriétés ci-décrites. Considération: Cette cession, transport et abandon sont faits pour bonne et valable considération que la cédante reconnait avoir reçue, avant l'exécution des présentes, de la cessionnaire, et lui en donne quittance. La cédante déclare que les titres à la propriété ci-décrite sont en dépôt au Crédit Foncier Franco-Canadien. Par suite des présentes la cessionnaire devient propriétaire incommutable de l'immeuble ci-dessus décrit. Dont acte: Fait et passé à Montréal, les jour mois et an ci-dessus en premier lieu mentionnés, sous le numéro dix mille sept cent quatre-vingt-neuf de répertoire du notaire soussigné. Après lecture faite, les parties ont signé avec nous, notaire. (Signé) Lumina St. Joseph de St. Henri, par Ls. Desrochers, Prés. P. G. Poirier, Sec. Trés. "La Société des Artisans Canadiens-Français, Rodolphe Bédard Président, Euclide Desjarlais, Sec. Trés. pro tem. R. Faribault, N.P. Pour copie de la minute des présentes demeurée le présent en mon étude R. Faribault, N.P.

L.A.J.A.
No. 297933
Enregistré le cinq janvier mil neuf cent trente deux à deux heures

L'an mil neuf cent trente et un, le vingt-septième jour du mois de décembre. Devant Me Aimé Ashby, notaire soussigné, pour la Province de Québec, résidant et pratiquant de la cité de Lachine, dans le district de Montréal. Est comparu: La Compagnie dite Le Parlieu Frères, Limitée, corps politique et incorporé par lettres patentes de la Province de Québec, ayant pouvoir d'acquérir et vendre des immeubles dûment autorisée par

830324726

midi. (Deux cents soixante sept)

J.B. Lavergne
Dép. Rég.

de Lachine, agissant et représentée aux présentes par son Président Armand Le-Balleur, marchand, de la dite Cité de Lachine, dûment autorisé à l'effet des présentes en vertu d'une résolution adoptée par le Bureau des Directeurs de la dite Compagnie à son assemblée du vingt-six décembre mil neuf cent trente-un, dont copie reconnue ne varietur est demeurée annexée aux présentes pour référence au besoin. Laquelle a, par ces présentes, cédé et transporté dites garanties légales et libres de toutes dettes et hypothèques, à la cité de Lachine, corps politique dûment incorporé, ayant sa place d'affaires en son Hotel de Ville, en la Cité de Lachine, agissant et représentée aux présentes par Son Honneur le Maire J. Dalbé Viau, Architecte, de la cité de Lachine, et son Secrétaire Trésorier Hector Daoust comptable, du même lieu, tous deux dûment autorisés à l'effet des présentes en vertu d'une résolution adoptée par le Conseil Municipal de la dite cité de Lachine, à son assemblée du dix neuf novembre mil neuf cent trente-un, ajournée au vingt-trois novembre mil neuf cent trente-un, dont copie reconnue ne varietur est demeurée annexée aux présentes pour référence au besoin à ce présente et acceptant ce qui suit: Description: Tous les droits, actions, parts et prétentions, titres de propriétaires et autres &c. Dans une rue piétonne au lieu appelé Parc Descartes, en la cité de Lachine, étant la partie nord de ce lot de terre connu et désigné sous le numéro deux cent quarante de la subdivision du lot numéro deux cent quatre vingt treize (293-240) des plan et livre de renvoi officiels de la Ville de Lachine. Mesurant, la dite partie de lot, soixante et six pieds de largeur par six cent cinquante pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins. Et bornée, la même partie de lot au nord par la rue St Antoine, au nord par la rue Ste Catherine, à l'ouest par les lots Nos. 206, 207, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 234, 281, et 239 de la subdivision du dit lot No. 293 du dit cadastre et à l'est par les lots Nos. 326, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 348, 359 de la subdivision du dit lot No. 293 du dit cadastre. 2o. Les ruelles ci-après désignées, situées au lieu appelé Parc Descaries, en la cité de Lachine, étant: A) Ces lots de terre connus et désignés sous les numéros deux cent soixante et quatorze, trois cent seize, trois cent trente-quatre, trois cent quarante-six, trois cent cinquante-huit, trois cent soixante et dix-sept, trois cent quatre-vingt-neuf, quatre cent, quatre cent dix-huit, quatre cent trente, quatre cent quarante-deux, quatre cent soixante, quatre cent soixante-et-douze, quatre cent quatre-vingt-quatre, quatre cent quatre-vingt-dix-huit, cinq cent quatre-deux, cinq cent soixante-et-quatre, cinq cent soixante-et-seize, cinq cent quatre-vingt-huit, six cent deux, six cent trois, six cent quinze, six cent vingt-cinq, six cent vingt-six, six cent trente-huit de la subdivision du lot numéro deux cent quatre-vingt-treize (293-274, 316, 334, 346, 358, 377, 389, 400, 418, 430, 442, 460, 472, 484, 498, 522, 564, 576, 588, 602, 683, 615, 625, 626, 638) des plan et livre de renvoi officiels de la Ville de Lachine, dans le Comté de Jacques Cartier. B) La partie nord de ce lot de terre connu et désigné sous le numéro trois cent quatre de la subdivision du lot numéro deux cent quatre-vingt-treize (293-304) des plan et livre de renvoi officiels

830324727

de la ville de Lachine. Mesurant, la dite partie de lot, quinze pieds de largeur par deux cent quatre-vingts pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins. Et bornée, la même partie de lot, au nord par le lot numéro trois cent seize de la subdivision du lot numéro deux cent quatre-vingt-treize (293-316) des dits plan et livre de renvoi officiels, à l'est par les lots Nos. 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315 de la subdivision du dit lot No. 293 du dit cadastre et à l'ouest par les lots Nos. 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303 de la subdivision du dit lot No. 293 du dit cadastre et au sud par le dit lot No. 653 de la subdivision du dit lot No. 293 du dit cadastre. Cf. Cette lisière de terre formant la partie sud de ce lot de terre connue et désignée pour le numéro cinq cent cinquante-trois de la subdivision du lot numéro deux cent quatre-vingt-treize (293-Pt. 653) des plan et livre de renvoi officiels de la Ville de Lachine. Mesurant, la dite partie de lot quinze pieds de largeur par toute la profondeur du dit lot qui est de deux cent vingt-trois pieds, mesure anglaise, plus ou moins. Bornée, la même partie de lot, au nord par le reste du dit lot No. 653 de la subdivision du dit lot No. 293 du dit cadastre, au sud par les lots Nos. 648, 649, 650, 651, 652 de la subdivision du dit lot No. 293 du dit cadastre, à l'est par la 18ième Avenue, et à l'ouest par la 19ième Avenue. Cf. Cette lisière de terre formant partie du dit lot numéro cinq cent cinquante-trois de la subdivision du lot numéro deux cent quatre-vingt-treize (293-Pt. 653) des plan et livre de renvoi officiels de la ville de Lachine. Mesurant, la dite partie de lot, cinquante-et-un pieds de longueur par quinze pieds de largeur, mesure anglaise et plus ou moins. Et bornée, la même partie de lot au nord par le dit lot No. 304 de la subdivision du dit lot No. 293 du dit cadastre, au sud par la partie du dit lot No. 653 de la subdivision du dit lot No. 293 du dit cadastre ci-devant en dernier lieu décrite et à l'est et à l'ouest par d'autres parties du dit lot No. 653 de la subdivision du dit lot No. 293 du dit cadastre. Cette dite partie de lot est la prolongation vers le sud-est en ligne droite de la ruelle ci-devant décrite et connue sous le dit No. 304 de la subdivision du dit lot No. 293 du dit cadastre. Cf. La partie sud de ce lot de terre connue et désignée pour le numéro cinq cent trente-quatre de la subdivision du lot numéro deux cent quatre-vingt-treize (293-Pt. 534) des plan et livre de renvoi officiels de la ville de Lachine. Mesurant, la dite partie de lot, quinze pieds de largeur par quatre cents pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins. Bornée, la même partie de lot, au sud par le lot No. 522 de la subdivision du dit lot No. 293 du dit cadastre, à l'est par les lots Nos. 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543 et 544 de la subdivision du dit lot No. 293 du dit cadastre, à l'ouest par les lots Nos. 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532 de la subdivision du dit lot No. 293 du dit cadastre, au nord par le reste du dit lot No. 293-534 du dit cadastre ou la prolongation vers l'est, en ligne droite de la ligne nord du dit lot No. 293-532 du dit cadastre. Cf. Ces lots de terre connus et désignés pour les numéros cent huit, deux huit, vingt-neuf et trente-sept de la subdivision du lot numéro trois cent quatre-vingt-quinze (375-P.,

3830324728

6, 7, 8, 29, et 37 des plan et livre de renvoi officiels de la ville de Lachine, dans le Comté de Jacques Cartier, Avec que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées aux dits immeubles. Titres. La cédante est propriétaire de ce que dessus cédé pour l'avoir acquis avec plus grande étendue de J.A. Descarries, par acte de vente passé devant Mtre. Joseph E. Lemire, notaire, le quinze février mil neuf cent vingt-deux, enregistré à St-J.-C, sous le No. 140733. Mentions: Les dits immeubles sont libres de tous droits seigneuriaux, ayant été commués et le prix de commutation payé. Entrée en jouissance et conditions: Au moyen des présentes, la cessionnaire aura la possession immédiate de ce que dessus cédé à la charge: 1o- De payer les frais et honoraires des présentes et enregistrement. 2- De payer les taxes municipales et scolaires et autres impositions qui deviendront dues à l'avenir. 3o- De ne pouvoir exiger de la cédante aucun titre ni certificat de recherche. Conditions: La présente cession est faite à la charge par la dite cessionnaire de convertir les dits immeubles en nuf et nulles publiques pour son contrôle. Il est convenu que la cessionnaire respectera tous les droits de passage qui ont pu être consentis par la dite cédante sur les dits immeubles. Il est en outre précédemment convenu entre les parties ce qui suit: 1- Que la cessionnaire fait remise à la cédante de toutes taxes à date pour le dit lot No. 293-653 du plan cadastre. 2- Que la dite cité de Lachine consent à l'effacement des lignes homologuées pour le dit lot No. 293-653 du dit cadastre. 3- Que la dite cité de Lachine fera cadastrer le périmètre du plan lot No. 293-653 du dit cadastre. Dont acte, pour le numéro mil neuf cent dix-neuf des minutes du notaire soussigné. Fait et passé à Lachine sus-dit. Et après lecture faite, les parties ont signé avec nous notaire, qui avons aussi apposé notre sceau officiel. (Signé) J.A. LaPalleur, Prés. Cité de Lachine, par: J. Dalbé Vicky, Maire et Hector Daoust, Sec. Trés. J.-S.-A. Ashby, notaire. Vraie copie de la minute des présentes restée de record en l'Etude du notaire soussigné. J.S.A. Ashby, notaire.

L.S.A.

No. 298 156

Enregistré le quatorze janvier mil neuf cent trente-deux à neuf heures vingt minutes avant-midi.

J.H. Devergne
Dep. Reg.

L'an mil neuf cent trente-deux, le quatrième jour du mois de Janvier. Devant Mtre. Antoine Bilodeau, notaire pour la Province de Québec, soussigné, résidant et pratiquant en la Cité et le District de Montréal: A Comparu: Joseph Lauriel, comptable, demeurant au No. 4017 rue Parthenais, en la Cité de Montréal, Lequel a, par ces présentes, vendu avec garantie de tous troubles à Rène Lauriel, comptable, demeurant au No. 3423 rue Des Erables, en la Cité de Montréal, à ce présent et acceptant acquéreur, sa moitié indivise des immeubles suivants, Savoir: Un emplacement situé en la Cité de Montréal, borné en front par Avenue Avenue Quartier Rosemont, et composé: 1o. De la partie sud-est du lot numéro cent soixante-treize, C.P.S.L. 173-37.

x
Amendement mentionné au plan divisionnaire des lots numéros
* Feuille 1, Jan. 1932.

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16eAavenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites de terrains proposées
9 riverain 1 Madame Diane Levesque Monsieur Serge Levesque 899, ch. des Pierres Piedmont (Québec) J0R 1K0 Votre n° tél. : 514-219-9636 Inscrire adresse courriel : SERGE.LEVESQUE@CONTACTPT.COM Compte de taxes : 050567-86	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 678-680, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans les ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : l'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

16 janvier 2014

Laval, le 30 janvier 2014

Monsieur Daniel Grecescu
Chargé de soutien technique en immobilier
VILLE DE MONTRÉAL
Service de la concentration des arrondissements
et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal Qc H2Y 3Y8

Objet : Formulaire de pétition d'acquisition de ruelles, par les propriétaires des immeubles riverains, situées dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16e Avenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue
Lots : 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec
Arrondissement de Lachine

Monsieur,

Nous accusons réception de votre correspondance du 17 janvier 2014 en regard du dossier en titre et vous en remercions.

Tel que requis, nous vous retournons sous pli le *Formulaire de pétition en vue de l'acquisition de ruelles* dûment signé par les propriétaires du 678-680 17e Avenue à Lachine.

Afin de mettre à jour notre dossier au sein de la Ville de Montréal, auriez-vous l'obligeance de bien vouloir corriger les adresses des propriétaires comme suit :

Serge Lévesque
730, 39e Avenue, Lachine H8T 2E3
[514 219-9636]
Serge.levesque@contactft.com

Diane Lévesque
3303, Notre-Dame, #205, Laval H7V 3R8
[514 885-3976]
Didi.1967@live.fr

Vous remerciant de l'attention portée à la présente, recevez nos salutations distinguées,

Diane Lévesque
pièce jointe

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16eAavenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites de terrains proposées
10 riverain 2 Izabel Maurice Madame Izabel Maurice Patrick Hebert Monsieur Patrick Hébert 674, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 Votre n° tél. : 514-637-0010 Inscrire adresse courriel : zab75@hotmail.com Compte de taxes : 050567-85	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 672 à 674, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans les ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : l'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

16 janvier 2014

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16eAavenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites de terrains proposées
11 riverain 3 Madame Véronique d'Aigremont Monsieur François Capel 240, 49e Avenue Lachine (Québec) H8T 2S8 Votre n° tél. : 514 637 8273 Inscrire adresse courriel : vcapel@hotmail.com fcapel@hotmail.com Compte de taxes : 050567-84	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 666, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans les ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : l'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

16 janvier 2014

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16eAavenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites de terrains proposées
12 riverain 4 Lise Sammon Madame Lise Sammon Jean-Eudes Chevarie Monsieur Jean Eudes Chevarie 660, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 Votre n° tél. : _____ Inscrire adresse courriel : _____ Compte de taxes : 050567-83	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 660, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans les ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : l'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

16 janvier 2014

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16e Aavenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites de terrains proposées
13 / riverain 5 Janie Bibeau Madame Janie Bibéau Monsieur Benoit Trudeau 650, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 Votre n° tél. : (514) 347-6421 Inscrire adresse courriel : btrudeau6@gmail.com btrudeau6@gmail.com Compte de taxes : 050567-82	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 650, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans les ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : l'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

16 janvier 2014

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16e Aavenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites de terrains proposées
14 riverain 6 Michelle Chartier Timbro Madame Michelle Chartier François Timbro Monsieur François Timbro 644, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 Votre n° tél. : 514-634-2439 Inscrire adresse courriel : MTIMBRO@PHARMASCIENCE.COM Compte de taxes : 050567-81	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 644, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans les ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : l'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

16 janvier 2014

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16e Aavenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites de terrains proposées
15 riverain 7 Marie-Claude Hetu Madame Marie-Claude Hetu 638, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 Votre n° tél. : 514-639-7113 Inscrire adresse courriel : marie.Claude.hetu@csmb.qc.ca Compte de taxes : 050567-80	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 638, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans les ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : l'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

16 janvier 2014

Montréal

Service de la concertation des arrondissements
et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, **une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.**

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16e Avenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites de terrains proposées
16 riverain 8 Monsieur Jean-Marc Hétu 630, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 Votre n° tél. : 514 634 2913 Inscrire adresse courriel : jeanmarchetu@hotmail.com Compte de taxes : 0505567-79	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 630, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans les ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints. Note : l'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.

16 janvier 2014

Lettre petition non complétée Lachine
Jean-Marc Hétu
A :
daniel.grecescu
2014-01-30 18:21
Masquer les détails
De : Jean-Marc Hétu <jeanmhetu@hotmail.ca>

A : <daniel.grecescu@ville.montreal.qc.ca>

1 Attachment

Top.jpg

Je m'excuse de inattention. J'espère le tout conforme. Question, S'il y a des propriétaires qui n'ont pas répondu à cette missive, qu'arrive t-il?

Jean-Marc Hétu
630-17e avenuLachine
514-634-2913

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16eAavenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites de terrains proposées
16	Monsieur Jean-Marc Hetu 630, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 Votre n° tél. : 514 634 2913 Inscrire adresse courriel : jeanmhetu@hotmail.ca Compte de taxes : 050567-79	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 630, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans les ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : l'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

16 janvier 2014

610-612 Do-Monte-BRANCO
Gu 655-16av. GUZMAN 16av.

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16eAavenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites de terrains proposées
17 riverain 9 Monsieur Jean-Marc Hetu 630, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 Votre n° tél. : 514 434 2913 Inscrire adresse courriel : jeanmhetu@hotmail.ca Compte de taxes : 050602-47	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 626-628, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans les ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : l'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

16 janvier 2014

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16eAavenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites de terrains proposées
18 riverain 10 Monsieur Raymond Synnott 624, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 Votre n° tél. : 514-637-6947 Inscrire adresse courriel : HENRIETTED@VIDEOTRON.CA Compte de taxes : 050602-48	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 622-624, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans les ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : l'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

16 janvier 2014

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16e Aavenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites de terrains proposées
10 riverain 11 Madame Vanessa Do Monte Branco Monsieur Kevin Pierre 610, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 Votre n° tél. : 514-892-4049 Inscrire adresse courriel : vanessa_branco4@hotmail.com Compte de taxes : 050567-78	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 610-612, 17e Avenue Lachine (Québec) H8S 3P5 ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à t… en … de … cor… du … une… **Note** : l'… apportar…

2144 LISE LASALLE H8N 1M5 (NOUVELLE ADRESSE)

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMU…
SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSE…**

16 janvier 2014

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16eAavenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites de terrains proposées
20 riverain 12 Alain Taillefer Monsieur Alain Taillefer CP 34072 Lachine (Québec) H8S 4H4 Votre n° tél. : 514-634-3028 Inscrire adresse courriel : ALTAILLEFER@VIDEOTRON.CA Compte de taxes : 050567-76	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 1690, rue Saint-Antoine Lachine (Québec) H8S 1T9 ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans les ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : l'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

16 janvier 2014

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16eAavenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites de terrains proposées
21 riverain 13 Madame Sylvie Lacoste Monsieur Jean-Roger Gravel 72, rue Victoria Lachine (Québec) H8S 1Y1 Votre n° tél. : 514 634-2212 Inscrire adresse courriel : J.RGExcavation@Videotron.CA Compte de taxes : 050567-77	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 1660-1670, rue Saint-Antoine Lachine (Québec) H8S 1T9 ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans les ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : l'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

16 janvier 2014

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16eAavenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites de terrains proposées
22 riverain 14 Monsieur Philippe Chartier 1650, rue Saint-Antoine Lachine (Québec) H8S 1T9 Votre n° tél. : 514-637-6887 Inscrire adresse courriel : Chartier.Philippe@Videotron.Ca Compte de taxes : 050568-29	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 1650, rue Saint-Antoine Lachine (Québec) H8S 1T9 ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans les ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : l'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

16 janvier 2014

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16eAavenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites de terrains proposées
23 riverain 15 Johanne Lafleur Madame Johanne Lafleur-Laprairie 607, 16e Avenue Lachine (Québec) H8S 3N3 Votre n° tél. : 514-442-7767 Inscrire adresse courriel : Joannelafleur@hotmail.com Compte de taxes : 050568-30	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 607, 16e Avenue Lachine (Québec) H8S 3N3 ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans les ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : l'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

16 janvier 2014

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16eAavenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites de terrains proposées
7 riverain 16 Madame Micheline Bourret Monsieur Jules Barriere 621, 16e Avenue Lachine (Québec) H8S 3N3 Votre n° tél. : 514-634-5665 Inscrire adresse courriel : BAR.JULES@HOTMAIL.COM Compte de taxes : 050568-31	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 619-621, 16e Avenue Lachine (Québec) H8S 3N3 ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans les ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : l'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

16 janvier 2014

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16eAavenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites de terrains proposées
6 riverain 17 Cora Di Martino Madame Corrada (Cora) Di Martino 633, 16e Avenue Lachine (Québec) H8S 3N3 Votre n° tél. : 514 639-0115 Inscrire adresse courriel : salune12@hotmail.com Compte de taxes : 050568-32	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 631-635, 16e Avenue Lachine (Québec) H8S 3N3 ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans les ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : l'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

16 janvier 2014

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16eAavenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites de terrains proposées
5 riverain 18 Korisha Ali-Garib Madame Korisha Ali-Garib Michael Garib / Gabriel Garib Monsieur Michael Garib / GABRIEL GARIB 5540, avenue Van Horne Montréal (Québec) H3X 1G5 Votre n° tél. : 514 669-2369 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 050568-33	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 645, 16e Avenue Lachine (Québec) H8S 3N3 ☒ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans les ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : l'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

16 janvier 2014

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H05-005-6252-06
Mandat : 13-0102-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec : lots 1 247 085 et 1 247 073, lesquels sont situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16eAavenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites de terrains proposées
3 riverains 21 Madame Isabelle Trudel Monsieur Michel Keighan 230, 54e Avenue Lachine (Québec) H8T 3A3 Votre n° tél. : 514-637-7910 Inscrire adresse courriel : MKEIGHAN@VIDEOTRON.CA Compte de taxes : 050568-36	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de notre terrain, 675-677, 16e Avenue Lachine (Québec) H8S 3N3 ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à notre propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans les ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : l'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

16 janvier 2014

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS

Ruelles constituées des lots 1 247 085 et 1 247 073 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère formé de la rue Provost, la 16e Avenue, la rue Saint-Antoine et la 17e Avenue, telles que représentées par une trame ombragée sur les plans B et C ci-joints.

DOSSIER : 13-0102-T

N°	Nom et adresse des propriétaires	Adresse de la Propriété	Cadastre (s) de la Propriété	Propriété transférée N° de lot(s)	Superficie (s) Acquise(s)	Rôle Foncier	Mesures Front	Signatures conformes	
1	Madame Diane Levesque Monsieur Serge Levesque 899, ch des Pierres Piedmont (Québec) J0R 1K0	678-680, 17e avenue Lachine (Québec) H8S 3P5	1 247 084	5 696 250	27.8	050567-86	12.19	**X**	12.19
2	Madame Izabel Maurice Monsieur Patrick Hebert 674, 17e avenue Lachine (Québec) H8S 3P5	672 à 674, 17e avenue Lachine (Québec) H8S 3P5	1 247 083	5 696 251	27.8	050567-85	12.19	**X**	12.19
3	Madame Véronique d'Aigremont Monsieur François Capel 240, 49e avenue Lachine (Québec) H8T 2S8	666, 17e avenue Lachine (Québec) H8S 3P5	1 247 082	5 696 252	27.8	050567-84	12.19	**X**	12.19
4	Madame Lise Sammon Monsieur Jean Eudes Chevarie 660, 17e avenue Lachine (Québec) H8S 3P5	660, 17e avenue Lachine (Québec) H8S 3P5	1 247 081	5 696 253	27.8	050567-83	12.19	**X**	12.19
5	Monsieur Benoit Trudeau Madame Janie Bibeau 650, 17e avenue Lachine (Québec) H8S 3P5	650, 17e avenue Lachine (Québec) H8S 3P5	1 247 080	5 696 254	27.8	050567-82	12.19	**X**	12.19
6	Madame Michelle Chartier Monsieur François Timbro 644, 17e avenue Lachine (Québec) H8S 3P5	644, 17e avenue Lachine (Québec) H8S 3P5	1 247 079	5 696 255	27.8	050567-81	12.19	**X**	12.19
7	Madame Marie-Claude Hétu	638, 17e avenue	1 247 078	5 696 256	27.8	050567-80	12.19	**X**	12.19

	638, 17e avenue Lachine (Québec) H8S 3P5	Lachine (Québec) H8S 3P5							
8	Monsieur Jean-Marc Hétu 630, 17e avenue Lachine (Québec) H8S 3P5	630, 17e avenue Lachine (Québec) H8S 3P5	1 247 077	5 696 257	40.3	050567-79	17.68	Appel reçu le 22.01.2014 **X** Tél:514 634-913	17.68
9	Monsieur Jean-Marc Hétu 630, 17e avenue Lachine (Québec) H8S 3P5	626-628, 17e avenue Lachine (Québec) H8S 3P5	1 247 076	5 696 258	21.5	050602-47	9.42	**X**	9.42
10	Monsieur Raymond Synnott 624, 17e avenue Lachine (Québec) H8S 3P5	622-624, 17e avenue Lachine (Québec) H8S 3P5	1 247 075	5 696 259	21.6	050602-48	9.48	**X**	9.48
11	Madame Vanessa Do Monte Branco Monsieur Kevin Pierre 610, 17e avenue Lachine (Québec) H8S 3P5	610-612, 17e avenue Lachine (Québec) H8S 3P5	1 247 074	5 696 260	102.5	050567-78	42.67	**X**	42.67
12	Monsieur Alain Taillefer CP 34072 Lachine (Québec) H8S 4H4	1690, rue Saint-Antoine Lachine (Québec) H8S 1T9	1 247 069	5 696 261	37.6	050567-76	16.46	**X**	16.46
13	Madame Sylvie Lacoste Monsieur Jean-Roger Gravel 72, rue Victoria Lachine (Québec) H8S 1Y1	1660-1670, rue Saint-Antoine Lachine (Québec) H8S 1T9	1 247 070	5 696 262	36.9	050567-77	16.15	**X**	16.15
14	Monsieur Philippe Chartier 1650, rue Saint-Antoine Lachine (Québec) H8S 1T9	1650, rue Saint-Antoine Lachine (Québec) H8S 1T9	1 247 071	5 696 263	37.5	050568-29	16.46	**X**	16.46
15	Madame Johanne Lafleur-Laprairie 607, 16e avenue Lachine (Québec) H8S 3N3	607, 16e avenue Lachine (Québec) H8S 3N3	1 247 479 1 247 072	5 696 264 5 696 265	18.8 18.8	050568-30	16.46	**X**	16.46
16	Madame Micheline Bourret Monsieur Jules Barriere 621, 16e avenue Lachine (Québec) H8S 3N3	619-621, 16e avenue Lachine (Québec) H8S 3N3	1 247 087	5 696 266	35.2	050568-31	15.39	**X**	15.39
17	Madame Corrada (Cora) Di Martino	631-635, 16e avenue	1 247 088	5 696 267	42.0	050568-32	18.29	**X**	18.29

	633, 16e avenue Lachine (Québec) H8S 3N3	Lachine (Québec) H8S 3N3							
18	Madame Korisha Ali-Garib Monsieur Michael Garib 5540, avenue Van Horne Montréal (Québec) H3X 1G5	645, 16e avenue Lachine (Québec) H8S 3N3	1 247 089	5 696 268	42.0	050568-33	18.29	Appel reçu le 30.01.2014 Version anglaise envoyée le 4.02.2014 **REFUS**	
19	Madame Lucila Vivda Guzman 536, rue Pine Beach Dorval (Québec) H9P 2J3	655, 16e avenue Lachine (Québec) H8S 3N3	1 247 090	5 696 269	42.0	050568-34	18.29		
20	Monsieur Mominul Islam Bhuiyan 8633, avenue Bloomfield 2 Montréal (Québec) H3N 2J4	665, 16e avenue Lachine (Québec) H8S 3N3	1 247 091	5 696 270	42.0	050568-35	18.29	Tél et courriel reçus le 31.01.2014 Il vend l'immeuble le 7.02.2014	
21	Madame Isabelle Trudel Monsieur Michel Keighan 230, 54e avenue Lachine (Québec) H8T 3A3	675-677, 16e avenue Lachine (Québec) H8S 3N3	1 247 092	5 696 271	42.0	050568-36	18.29	**X**	18.29
22	Madame Isabelle Bernard Les Productions Jeffy Inc. Monsieur Martin Denault a/s Mme Nadine Marcon 22, avenue Charles Pointe-Claire (Québec) H9R 4K5	683-685, 16e avenue Lachine (Québec) H8S 3N3	1 247 093	5 696 272	42.0	050568-37	18.29		

Superficie totale à transférer aux propriétaires riverains : 813,50 m²

NOMBRE TOTAL DE PROPRIÉTAIRES : **22**
NOMBRE MINIMUM DE SIGNATURES REQUISES (66,6 %) : **15**
NOMBRE DE SIGNATURES CONFORMES OBTENUES : **18** (82%) :

FRONT TOTAL SUR RUELLE :	355.24	MÈTRES LINÉAIRES
FRONT MINIMUM REQUIS (66,6 %) :	**236.59**	MÈTRES LINÉAIRES
FRONT SUR RUELLE OBTENU : (79,4 %) :	282.08	MÈTRES LINÉAIRES

*LA DERNIÈRE COMPILATION DES NOMS DES PROPRIÉTAIRES APPARAISSANT SUR CE TABLEAU A ÉTÉ EFFECTUÉE LE 18 FÉVRIER 2014

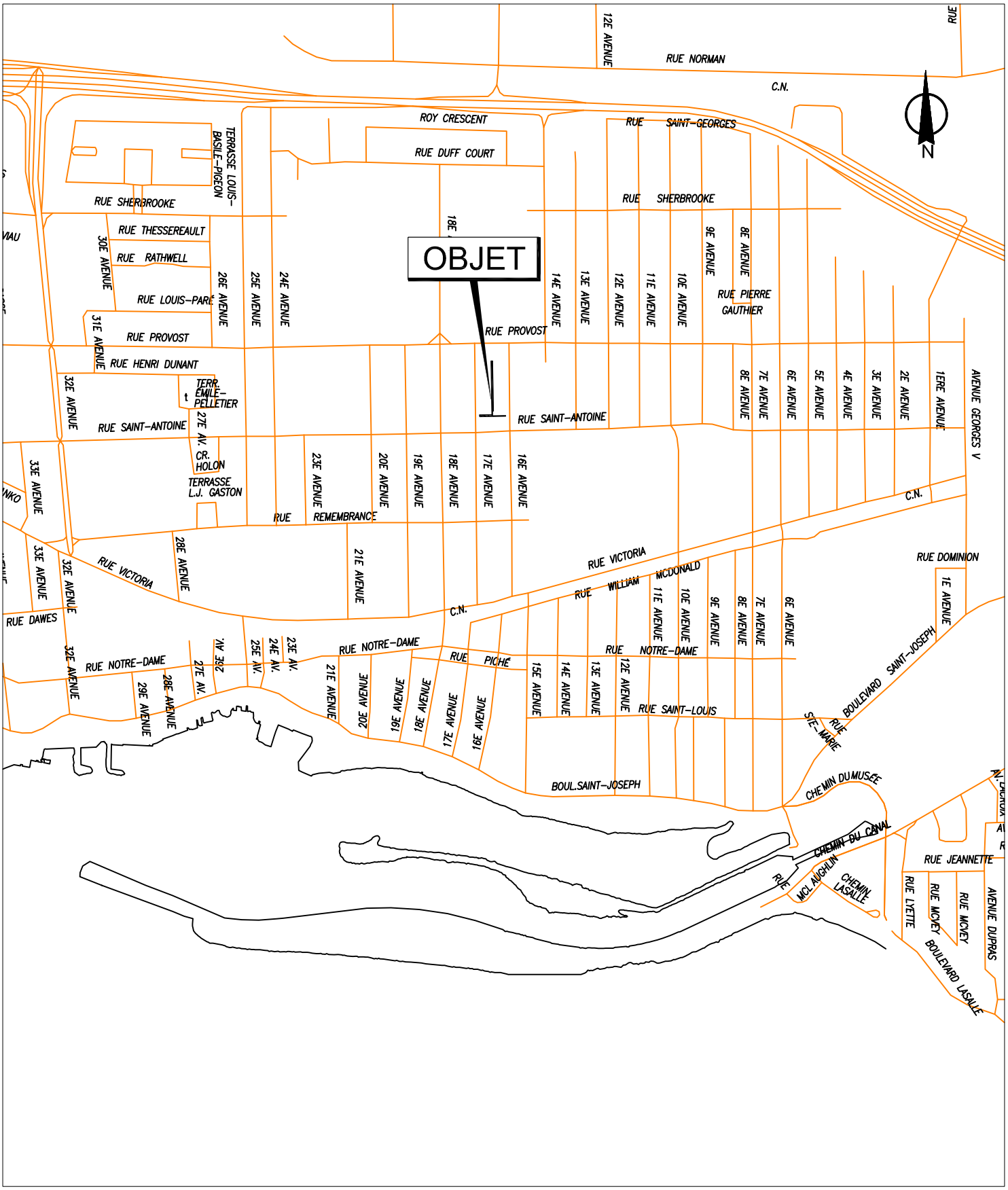

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Lachine
Montréal

Plan A : plan de localisation
Dossier : 31H05-005-6252-06
Dessinateur : CL
Échelle : -
Date : 20-04-15

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

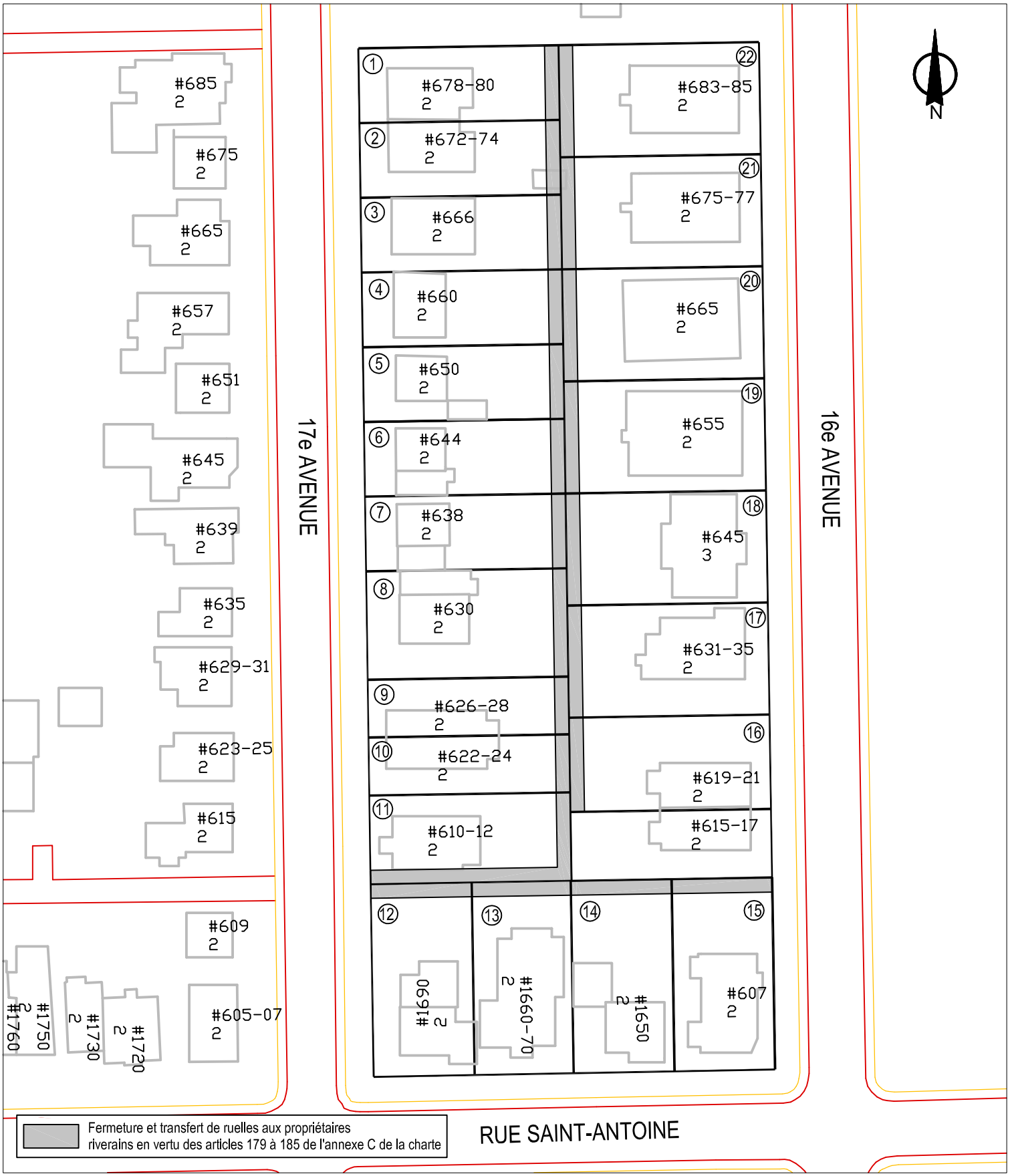

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Lachine
Montréal

Plan B : plan de l'utilisation du sol
Dossier : 31H05-005-6252-06
Dessinateur : CL
Échelle : 1:800
Date : 20-04-15

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

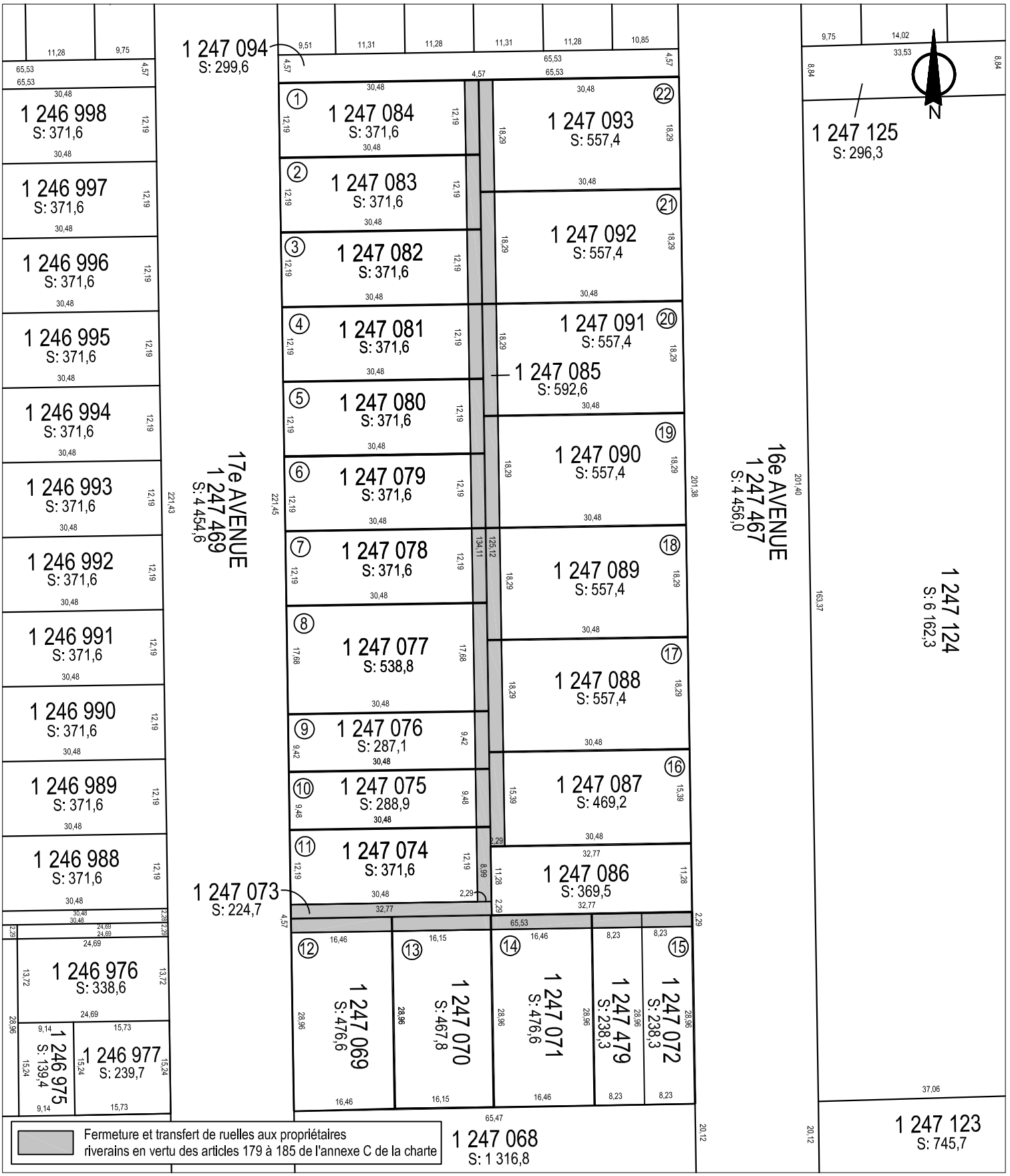

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Lachine
Montréal

Plan C : plan de cadastre
Dossier : 31H05-005-6252-06
Dessinateur : CL
Échelle : 1:800
Date : 20-11-13

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

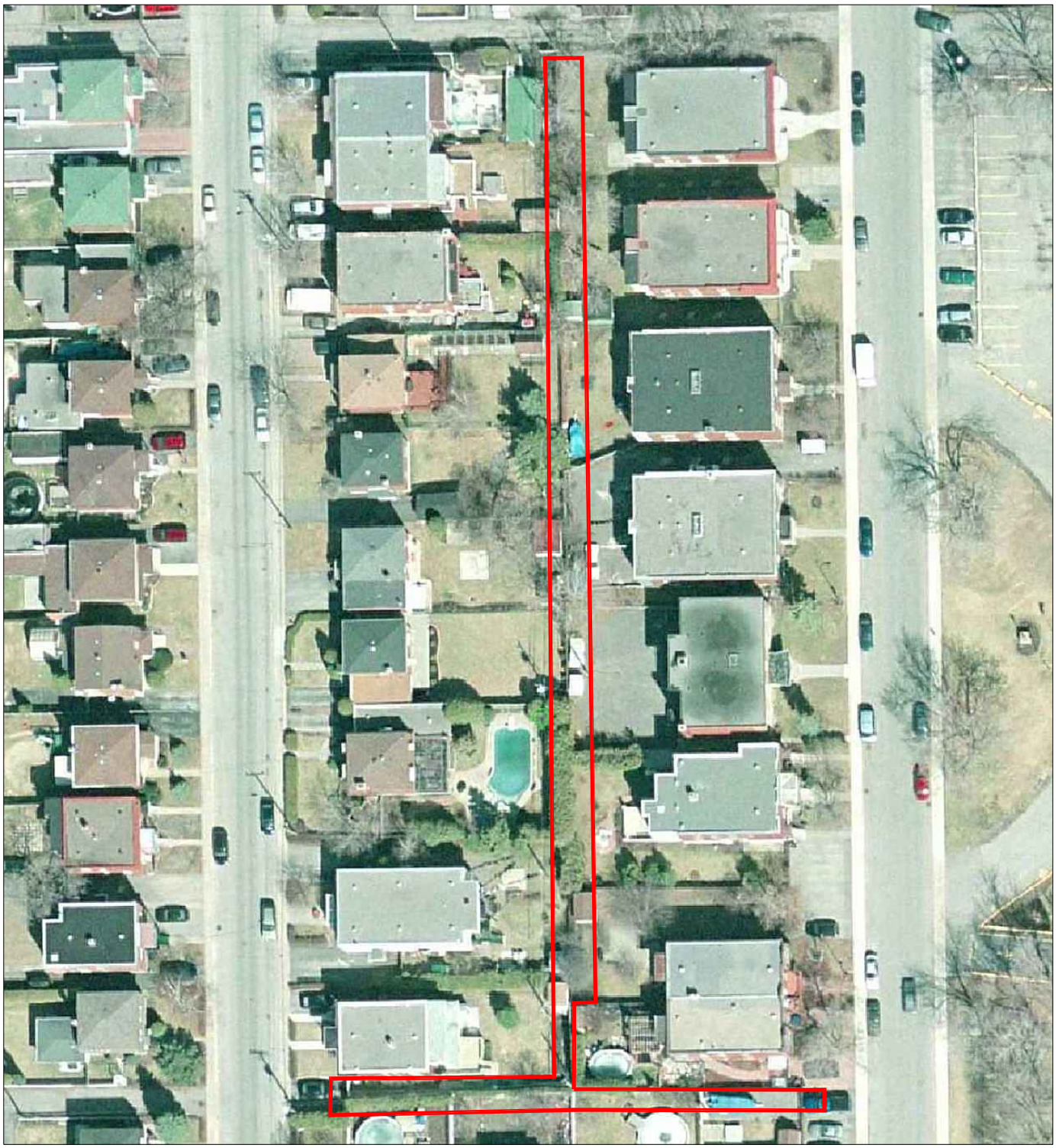

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Lachine
Montréal

Plan P : photo aérienne
Dossier : 31H05-005-6252-06
Dessinateur : CL
Échelle : -
Date : 20-04-15

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

AP25508

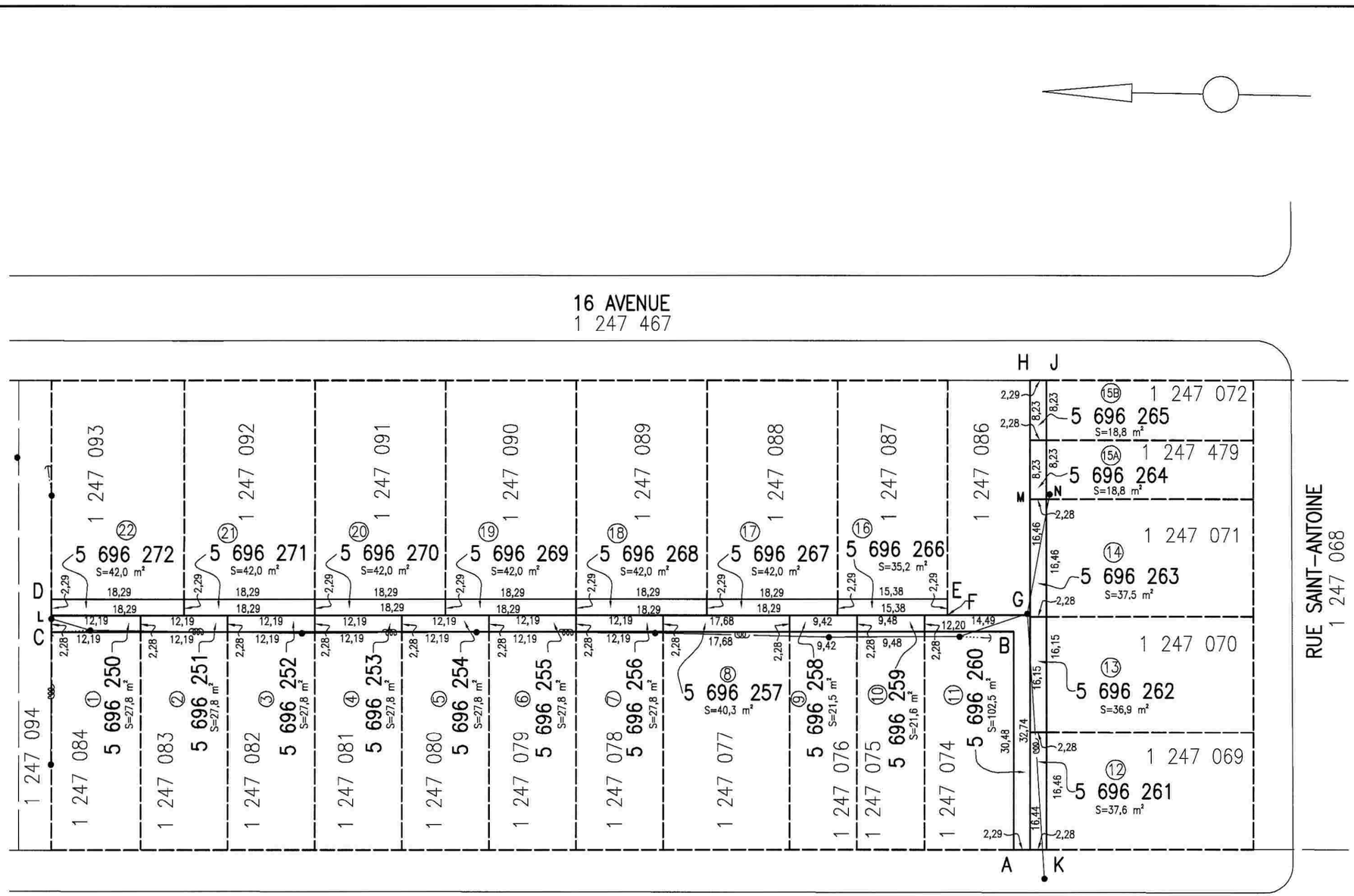

LÉGENDE

: Poteau
: Hauban
: Fils aériens

code du microfilm B3

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500

0 5 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S) Les lots 5 696 250, 5 696 251, 5 696 252, 5 696 253, 5 696 254, 5 696 255, 5 696 256, 5 696 257, 5 696 258, 5 696 259, 5 696 260, 5 696 261, 5 696 262, 5 696 263, 5 696 264, 5 696 265, 5 696 266, 5 696 267, 5 696 268, 5 696 269, 5 696 270, 5 696 271 et 5 696 272.

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au nord de la
RUE SAINT-ANTOINE
entre la 16e Avenue et la 17e Avenue

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

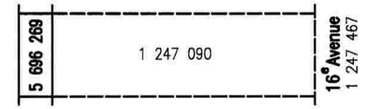

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES: 1- Les lettres ABCDEFGHJKA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.

2- Le bien-fonds identifié par les lettres ABCLGMNKA devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie électrique (articles 1 à 14 inclusivement).

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 4 mai 2016

Préparé par: Sylvie Gauthier a.g.
SYLVIE GAUTHIER
Arpenteure-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____
_____
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 1681 Sceau

Références:

Feuillet(s) cartographique(s) 31H05-005-6152 (31H05-010-3126)
31H05-005-6252 (31H05-010-3126) Dessin:E. Egyed

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: Marcel Lemoyne

DOSSIER Nº 21605 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: Luc Lemoyne a.g.

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Lachine

PLAN Nº A-3 LACHINE

21605D.DWG

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1161233006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement no 2302 décrétant la fermeture de la ruelle portant le numéro de cadastre P. 293-576 et le Règlement no 2341 décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, portant le numéro de cadastre 293-564, sise entre les 16e et 17e Avenues, au nord de la rue Saint-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », visant le transfert de ruelles situées dans l'arrondissement de Lachine. N/Réf. : 31H05-005-6252-06

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de règlement à être soumis aux autorités municipales pour approbation.

n/d 16-002125

FICHIERS JOINTS

Règlement Modifiant Rgl 2302 Lachineet Rgl 2341 Transfert ruelle.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-07

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423
Division : Droit contractuel

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
1 -

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2302 ADOPTÉ PAR L'ANCIENNE VILLE DE LACHINE DÉCRÉTANT LA FERMETURE DE LA RUELLE PORTANT LE NUMÉRO DE CADASTRE P. 293-576 ET LE RÈGLEMENT 2341 DÉCRÉTANT LA FERMETURE DE LA RUELLE EST-OUEST, PORTANT LE NUMÉRO DE CADASTRE 293-564, SISE ENTRE LES 16e ET 17e AVENUES, AU NORD DE LA RUE ST-ANTOINE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU le règlement 2302 adopté par l'ancienne ville de Lachine décrétant la fermeture de la ruelle portant le numéro de cadastre P. 293-576.

VU le règlement 2341 décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, portant le numéro de cadastre 293-564, sise entre les 16e et 17e Avenues, au nord de la rue St-Antoine.

VU le cadre législatif des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) qui permet le transfert d'une ruelle aux propriétaires riverains par une procédure réglementaire;

VU la requête produite par au moins les deux tiers des propriétaires riverains pour obtenir le transfert de propriété des lots visés par le présent règlement, conformément à l'article 179 de l'Annexe C de *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

À la séance du 201__, le conseil municipal de la Ville de Montréal décrète :

1. Le règlement 2302 est modifié par l'ajout des alinéas suivants :

« Une partie de cette ruelle fermée, autrefois connue comme étant une partie du lot 293-576 du cadastre officiel de la Ville de Lachine est maintenant décrite comme étant composée des lots 5 696 250, 5 696 251, 5 696 252, 5 696 253, 5 696 254, 5 696 255, 5 696 256, 5 696 257, 5 696 258, 5 696 259, 5 696 260 Ptie, 5 696 266, 5 696 267, 5 696 268, 5 696 269, 5 696 270, 5 696 271 et 5 696 272, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Les lots riverains de cette ruelle sont les suivants : 1 247 074, 1 247 075, 1 247 076, 1 247 077, 1 247 078, 1 247 079, 1 247 080, 1 247 081, 1 247 082, 1 247 083, 1 247 084, 1 247 087, 1 247 088, 1 247 089, 1 247 090, 1 247 091, 1 247 092 et 1 247 093, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Les lots mentionnés au premier paragraphe ci-dessus ajouté sont remembrés avec les lots mentionnés au deuxième paragraphe ci-dessus ajouté, conformément au plan A-3 LACHINE, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 4 mai 2016, sous le numéro 1 681 de ses minutes (dossier : 21 605), dont copie est jointe en Annexe.

Lorsqu'un lot riverain auquel la ruelle est remembrée appartient à plus d'un propriétaire, tel lot remembré est transféré aux propriétaires de ce lot riverain dans la mesure de leurs intérêts respectifs dans ce lot.»

2. Le Règlement 2341 est modifié par l'ajout des alinéas suivants après l'article 1:

« Une partie de cette ruelle fermée, autrefois connue comme étant une partie du lot 293-564 du cadastre officiel de la Ville de Lachine est maintenant décrite comme étant composée des lots 5 696 260 Ptie, 5 696 261, 5 696 262, 5 696 263, 5 696 264, 5 696 265, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Les lots riverains de cette ruelle sont les suivants : 1 247 069, 1 247 070, 1 247 071, 1 247 072, 1 247 074 et 1 247 479, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Les lots mentionnés à l'article 1.1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 1.2, conformément au plan A-3 LACHINE, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 4 mai 2016, sous le numéro 1 681 de ses minutes (dossier : 21 605), dont copie est jointe en Annexe.

Lorsqu'un lot riverain auquel la ruelle est remembrée appartient à plus d'un propriétaire, tel lot remembré est transféré aux propriétaires de ce lot riverain dans la mesure de leurs intérêts respectifs dans ce lot. »

3. Les règlements 2302 et 2341 ont eu pour effet de fermer la totalité du lot 5 696 260 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

4. Les règlements 2302 et 2341 sont modifiés par l'ajout des alinéas suivants :

« Une partie de l'emprise des ruelles, composée des lots 5 696 250, 5 696 251, 5 696 252, 5 696 253, 5 696 254, 5 696 255, 5 696 256, 5 696 257, 5 696 258, 5 696 259, 5 696 260, 5 696 261, 5 696 262, 5 696 263, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCLGMNKA sur le plan A-3 LACHINE, est grevée d'une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunication et de distribution d'énergie, y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des entreprises d'utilités publiques.

Le propriétaire du lot riverain auquel ces ruelles grevées de telle servitude d'utilités publiques est remembrée ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de la Ville ou de toute entreprise d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais. »

ANNEXE
PLAN A-3 LACHINE, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 4 mai 2016, sous le numéro 1 681 de ses minutes (dossier 21 605).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 201__.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.11

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1174386005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5478-13 N/D: 15-0006

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Cherrier, entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 6 159 314 à 6 159 331 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABRMNDEJKLA sur le plan C-83-1 Pointe-aux-Trembles, préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre, en date du 30 novembre 2017, sous le n° 1115 de ses minutes, dossier n° 22528-1.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-06-11 08:07

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1174386005**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5478-13 N/D: 15-0006

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété, située au nord-ouest de la rue Cherrier, entre la 42^{e} Avenue et la 43^{e} Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombragée sur les plans B et C annexés, est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (18).
Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de cette ruelle, maintenant connue, selon le plan C-83-1 Pointe-aux-Trembles, par les lots numéro 6 159 314 à 6 159 331 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, tous les propriétaires (18) ont répondu positivement.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots identifiés sur le plan numéro C-83 Pointe-aux-Trembles ci-joint afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

Pour les anciens lots (ruelle) 1 156 086 et 1 156 094 :

Par une cession de Mme Théresa H. Beardsell, suivant un acte intervenu devant M^{e} J. A Henri Deguay, notaire, le 10 avril 1917, sous le n° 3408 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 3 avril 1925, sous le n° 76 793 (MTL).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 6 159 314 à 6 159 331 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et créer une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 159 314 à 6 159 317, 6 159 319 à 6 159 325 et une partie du lot 6 159 318, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABRMNDEJKLA, le tout, tels qu'identifiés au plan C-83-1 Pointe-aux-Trembles, préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre, en date du 30 novembre 2017, sous le n° 1115 de ses minutes, n° de dossier 22528-1.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

· Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

· Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

· L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-GPI-D-17-002 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques de la Direction générale adjointe aux services institutionnels de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Michel L LAPIERRE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie BLAIS, 28 novembre 2017
Michel L LAPIERRE, 28 novembre 2017
Daniel DESHAIES, 28 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Charge de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-2009
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-05

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-06-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-06-11

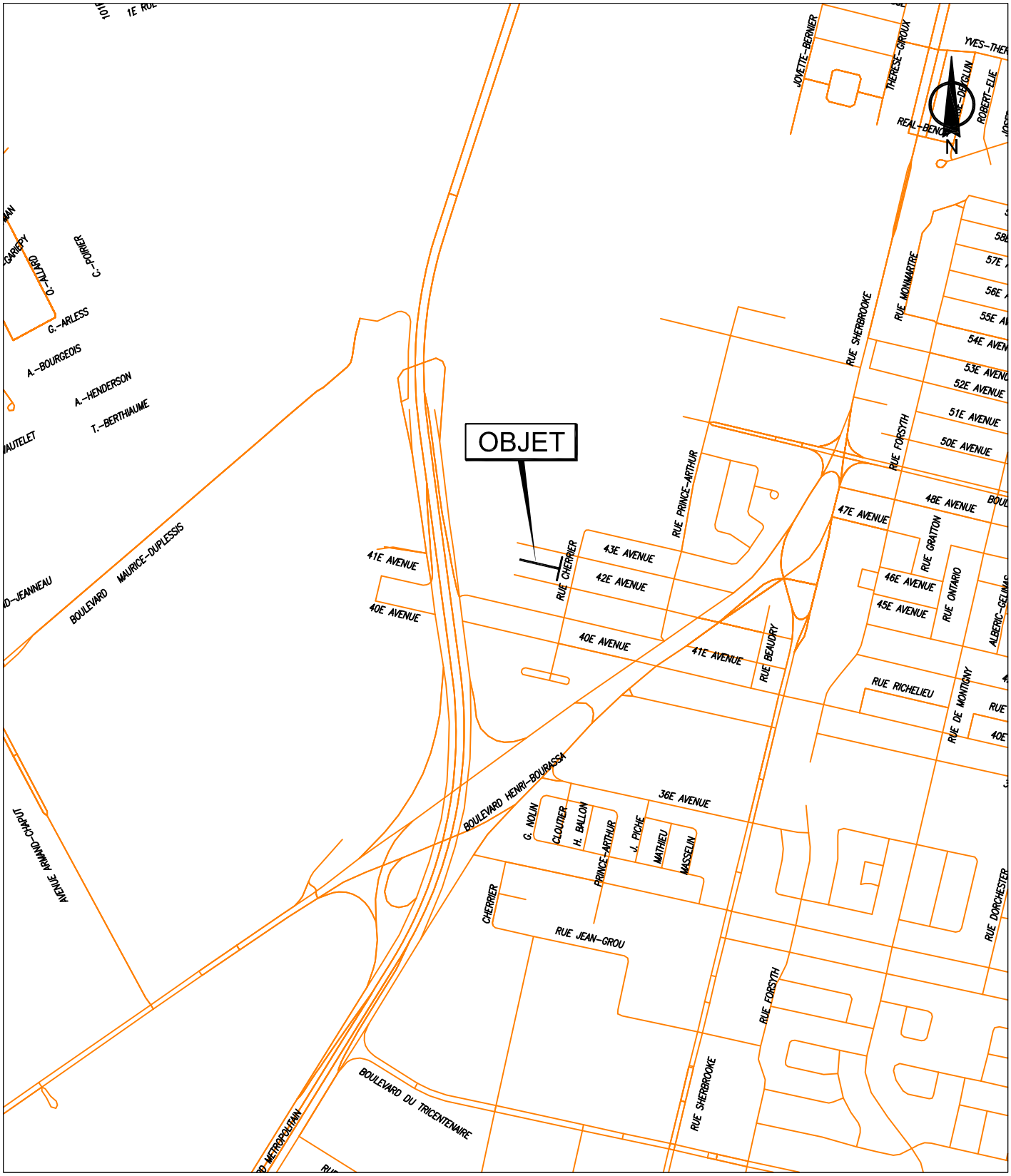

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-5478-13
Dessinateur: JR
Échelle: -
Date: 01-08-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

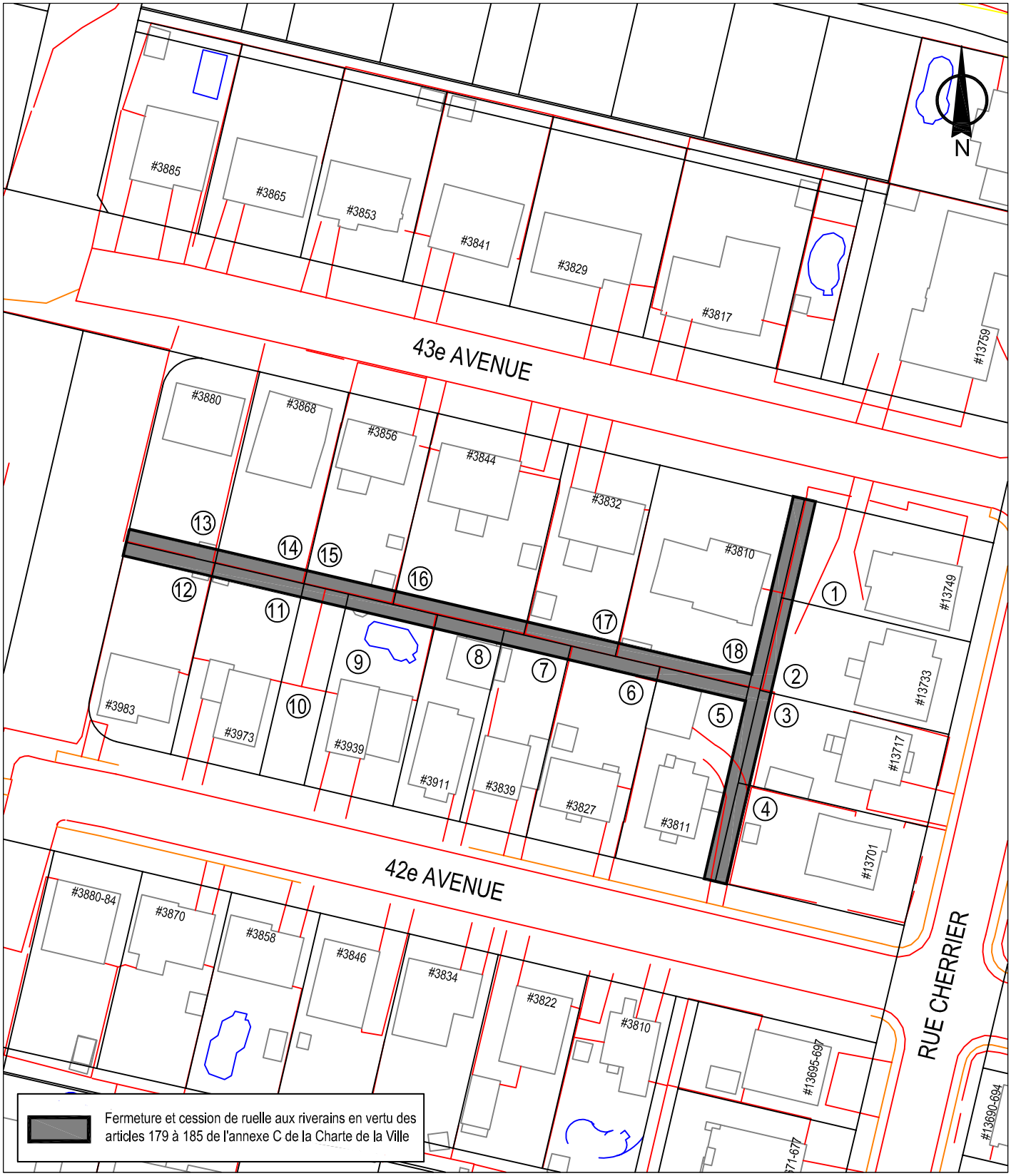

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan B: plan de l'utilisation du sol
Dossier: 31H12-005-5478-13
Dessinateur: JR
Échelle: 1:900
Date: 31-07-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan C: plan de cadastre
Dossier: 31H12-005-5478-13
Dessinateur: JR
Échelle: 1:900
Date: 31-07-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

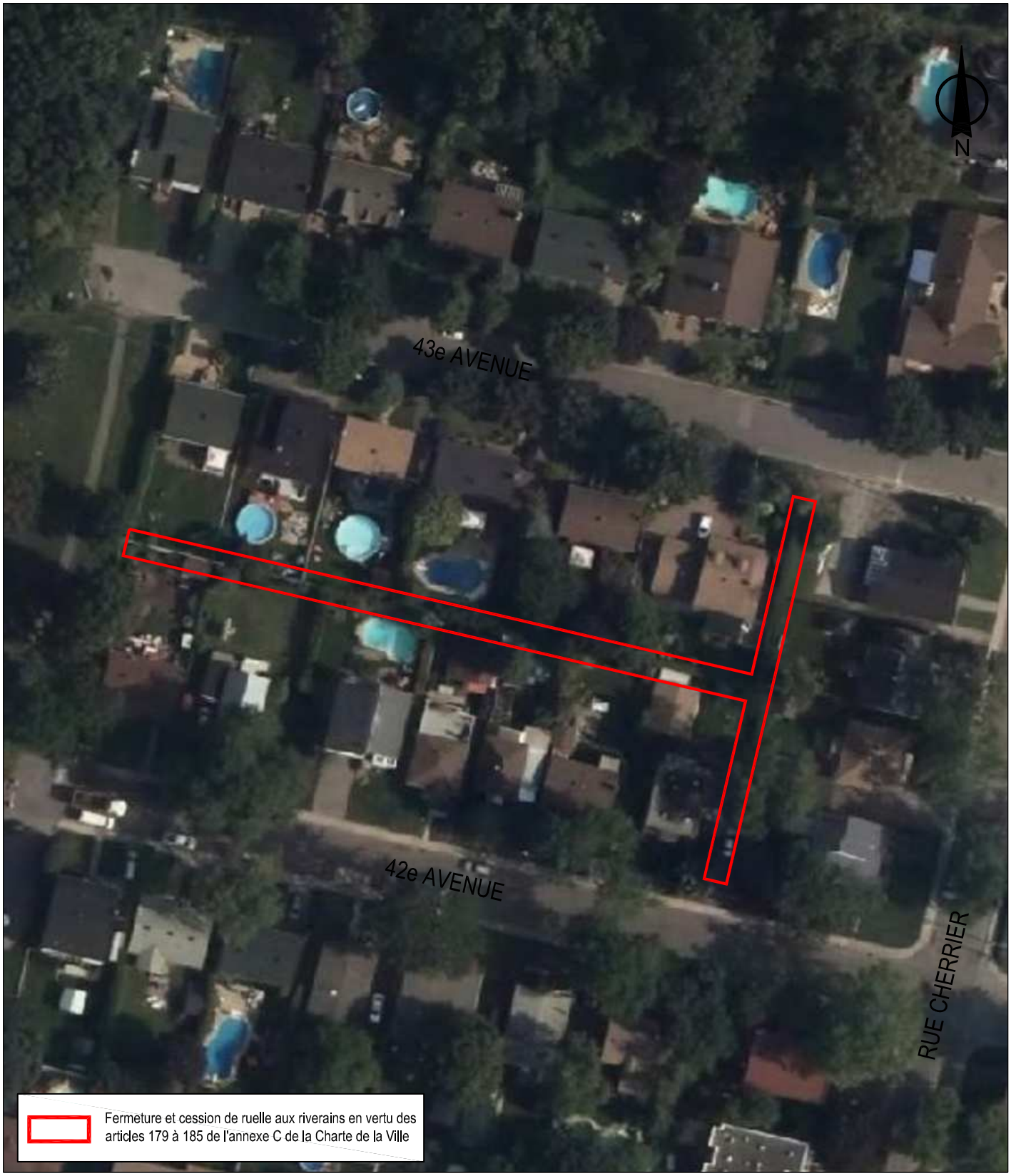

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan P: photo aérienne
Dossier: 31H12-005-5478-13
Dessinateur: JR
Échelle: 1:900
Date: 31-07-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-5478-13
Mandat : 15-0006-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 156 088 et 1 156 094 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
1 Monsieur Jude Pierre 13749, rue Cherrier Montréal (Québec) H1A 1A5 Votre n° tél. : 514-222-1361 514 222 1361 Inscrire votre adresse courriel : Judejpierre2014@outlook.com Judepierre2014@outlook.com Compte de taxes : 804748-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 13749, rue Cherrier. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.

2 août 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-5478-13
Mandat : 15-0006-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 156 086 et 1 156 094 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
2	Maryse Legendre Madame Maryse Legendre Monsieur Simon Jacques 13733, rue Cherrier Montréal (Québec) H1A 1A5 Votre n° tél. : 438-381-5744 Inscrire votre adresse courriel : maryse_leg@hotmail.com Compte de taxes : 804748-01	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 13733, rue Cherrier. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

2 août 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-5478-13
Mandat : 15-0006-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 156 086 et 1 156 094 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
3	Monsieur Ghislain Lemieux 13717, rue Cherrier Montréal (Québec) H1A 1A5 Votre n° tél. : (514) 498-2554 Inscrire votre adresse courriel : Compte de taxes : 804746-00	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 13717, rue Cherrier. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☑ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

2 août 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-5478-13
Mandat : 15-0006-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 156 086 et 1 156 094 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
4	Bernard Côté Monsieur Bernard Côté 13701, rue Cherrier Montréal (Québec) H1A 1A5 Votre n° tél. : 514-642-6308 Inscrire votre adresse courriel : Compte de taxes : 804748-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 13701, rue Cherrier. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

2 août 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-5478-13
Mandat : 15-0006-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 156 086 et 1 156 094 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
5	Francine Savoie Madame Francine Savoie 3811-42e ave. Mtl. 3811, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6 Votre n° tél. : 514-498-3593 Inscrire votre adresse courriel : francine-dore@hotmail.com Compte de taxes : 803019-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 3811, 42e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

2 août 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-5478-13
Mandat : 15-0006-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 156 086 et 1 156 094 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
6	Madame Huguette Roy-Veilleux Huguette Roy V. 3827, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6 Votre n° tél. : 514-642-9371 Inscrire votre adresse courriel : Compte de taxes : 803020-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 3827, 42e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

2 août 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-5478-13
Mandat : 15-0006-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 156 086 et 1 156 094 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
7	Denis Murray Monsieur Denis Murray 3839, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6 Votre n° tél. : 514-642-6502 Inscrire votre adresse courriel : denismurray@msn.com Compte de taxes : 803021-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 3839, 42e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

2 août 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-5478-13
Mandat : 15-0006-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 156 086 et 1 156 094 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
8	Axxie Lemieux Madame Annie Lemieux 3911 42e ave mtl. 3911, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6 Votre n° tél. : (514) 214-4771 Inscrire votre adresse courriel : Compte de taxes : 803022-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 3911, 42e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

2 août 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-5478-13
Mandat : 15-0006-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 156 086 et 1 156 094 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
9	Madame Sylvie Germain Monsieur Guy Rondeau 3939, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6 Votre n° tél. : 514-498-3150 Inscrire votre adresse courriel : VIVIGERMAIN@VIDEOTRON.CA Compte de taxes : 803023-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 3939, 42e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

2 août 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-5478-13
Mandat : 15-0006-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 156 086 et 1 156 094 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
10	Monsieur G Albert Dubé Représenté par Monsieur Gilbert Denicourt 1124, Avenue de l'Union B630, Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0 Votre n° tél. : 450 469 3383 Inscrire votre adresse courriel : Compte de taxes : 803024-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au vacant, 42e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

2 août 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-5478-13
Mandat : 15-0006-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 156 086 et 1 156 094 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
11	Monsieur Clarence Rehel 22 Août 2017. ev 3973, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6 Votre n° tél. : 514-360-8371 Inscrire votre adresse courriel : Compte de taxes : 803025-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 3973, 42e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

2 août 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-5478-13
Mandat : 15-0006-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 156 086 et 1 156 094 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
12	✍ _____ Madame Jane Fiorela Leon Temple ✍ _____ Monsieur Franscico Zumaran La Torre 3983, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6 Votre n° tél. : 514-509-4396 Inscrire votre adresse courriel : pacozumaran@hotmail.com Compte de taxes : 803026-10	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 3983, 42e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

2 août 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-5478-13
Mandat : 15-0006-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 156 086 et 1 156 094 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
13	Robert Labbé Monsieur Robert Labbé 3880, 43e Avenue Montréal (Québec) H1A 3B1 Votre n° tél. : 514-644-9508 Inscrire votre adresse courriel : ICRL@VIDEOTRON.CA Compte de taxes : 803123-10	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 3880, 43e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**
2 août 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-5478-13
Mandat : 15-0006-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe G de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 156 086 et 1 156 094 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
14	Madame Isabelle Pesant Monsieur Simon Baller 3868, 43e Avenue Montréal (Québec) H1A 3B1 Votre n° tél. : 438-380-5284 Inscrire votre adresse courriel : isabelle.pesant@gmail.com Compte de taxes : 803122-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 3868, 43e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

2 août 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-5478-13
Mandat : 15-0006-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 156 086 et 1 156 094 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
15	Madame Nathalie Plouffe Monsieur Roger JR Gendron 3856, 43e Avenue Montréal (Québec) H1A 3B1 Votre n° tél. : 514 619 8313 Inscrire votre adresse courriel : nathfredda@gmail.com Compte de taxes : 803121-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 3856, 43e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

2 août 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-5478-13
Mandat : 15-0006-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 156 086 et 1 156 094 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
16	Nelson Veilleux Monsieur Nelson Veilleux 12320, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1B 2Z1 Votre n° tél. : 514-971-0231 Inscrire votre adresse courriel : brick-crawford@hotmail.com Compte de taxes : 803116-20	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 3844, 43e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

2 août 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-5478-13
Mandat : 15-0006-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 156 086 et 1 156 094 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
17	Johanne Rossignol Madame Johanne Rossignol Allen Mercier Monsieur Allen Mercier 3832, 43e Avenue Montréal (Québec) H1A 3B1 Votre n° tél. : 514- 644-1535 Inscrire votre adresse courriel : ALLEN MERCIER@SYMPATICO.CA Compte de taxes : 803116-10	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 3832, 43e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

2 août 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-5478-13
Mandat : 15-0006-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 156 086 et 1 156 094 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
18	René Lamontagne Monsieur René Lamontagne 3810, 43e Avenue Montréal (Québec) H1A 3B1 Votre n° tél. : 514-644-0206 Inscrire votre adresse courriel : rlamon@videotron.ca Compte de taxes : 803114-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 3810, 43e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

2 août 2017

RE: Cession d'une partie de ruelle N/D: 15-0006
Francine Dore
A :
jocelyneboulanger@ville.montreal.qc.ca
2017-09-29 12:09
Masquer les détails
De : Francine Dore <francine-dore@hotmail.com>
A : "jocelyneboulanger@ville.montreal.qc.ca" <jocelyneboulanger@ville.montreal.qc.ca>

De : Francine Dore <francine-dore@hotmail.com>
Envoyé : 29 septembre 2017 13:02
À : jocelyneboulanger@ville.montreal.qc.ca
Objet : RE: Cession d'une partie de ruelle N/D: 15-0006

Réponse

Oui j'accepter la partie de la ruelle cédée par le riverain #3 localisé au 13717 rue Cherrier P.A.T. de M. Ghislain Lemieux. J'habite au 3811 42e ave. P.A.T. Mon nom Francine Savoie vous pouvez me joindre au 514-498-3593.

De : jocelyneboulanger@ville.montreal.qc.ca <jocelyneboulanger@ville.montreal.qc.ca>
Envoyé : 29 septembre 2017 12:38
À : francine-dore@hotmail.com
Objet : Cession d'une partie de ruelle N/D: 15-0006

Bonjour Madame Savoie

Objet: Cession partie de la ruelle du riverain # 3

Je vous informe que M. Ghislain Lemieux situé au 13717, rue Cherrier est disposé à céder sa partie de ruelle aux autres propriétaires riverains et renonce à ses droits. Nous avons besoin d'une confirmation écrite de votre part .

Comme vous semblez occupée et intéressée par cette partie de ruelle, il faudrait que vous me confirmiez votre acceptation d'acquérir la partie de la ruelle cédée par le riverain # 3, localisé au 13717, rue Cherrier et que vous acceptez de joindre cette partie à votre emplacement.

Votre nom
Votre adresse
No de téléphone

Espérant le tout à votre convenance.

Bonne journée !

Jocelyne Boulanger

Chargée de soutien technique en immobilier
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal, (Québec) H2Y 3Y8

Montréal

RENONCIATION DE DROITS

OBJET : *Fermeture, comme ruelle, et cession à des fins d'assemblage au propriétaire de l'immeuble au 3811, 42e Avenue et connu par le lot 1 156 087, de la partie de la ruelle constituée du lot 1 156 086 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 30,19 m² (325,01 pi²).*

N/Réf. 31H12-005-5478-13 Mandat : 15-0006-T

S.V.P. VEUILLEZ REMPLIR CE FORMULAIRE ET NOUS LE RETOURNER D'ICI 30 JOURS

Aux fins de la fermeture et cession susmentionnées, je soussigné, Ghislain Lemieux, propriétaire de l'immeuble sis au 13717, rue Cherrier, Montréal, constitué du lot 1 156 084 du cadastre du Québec, consens à :

RENONCIATION DE DROITS

Renoncer à tous mes droits de passage et d'acquisition que je possède ou que je pourrais posséder dans la partie de la ruelle constituée d'une partie du lot 1 156 086 du cadastre du Québec situé à la limite arrière de mon terrain.

Oui ☑ *Non* ☐

☒ _____
Signature : Ghislain Lemieux

Date : 29/09/2017

Monsieur Ghislain Lemieux
13717, rue Cherrier
Montréal, Qc H1A 1A5
Tél. : 514-498-2554

AP25723

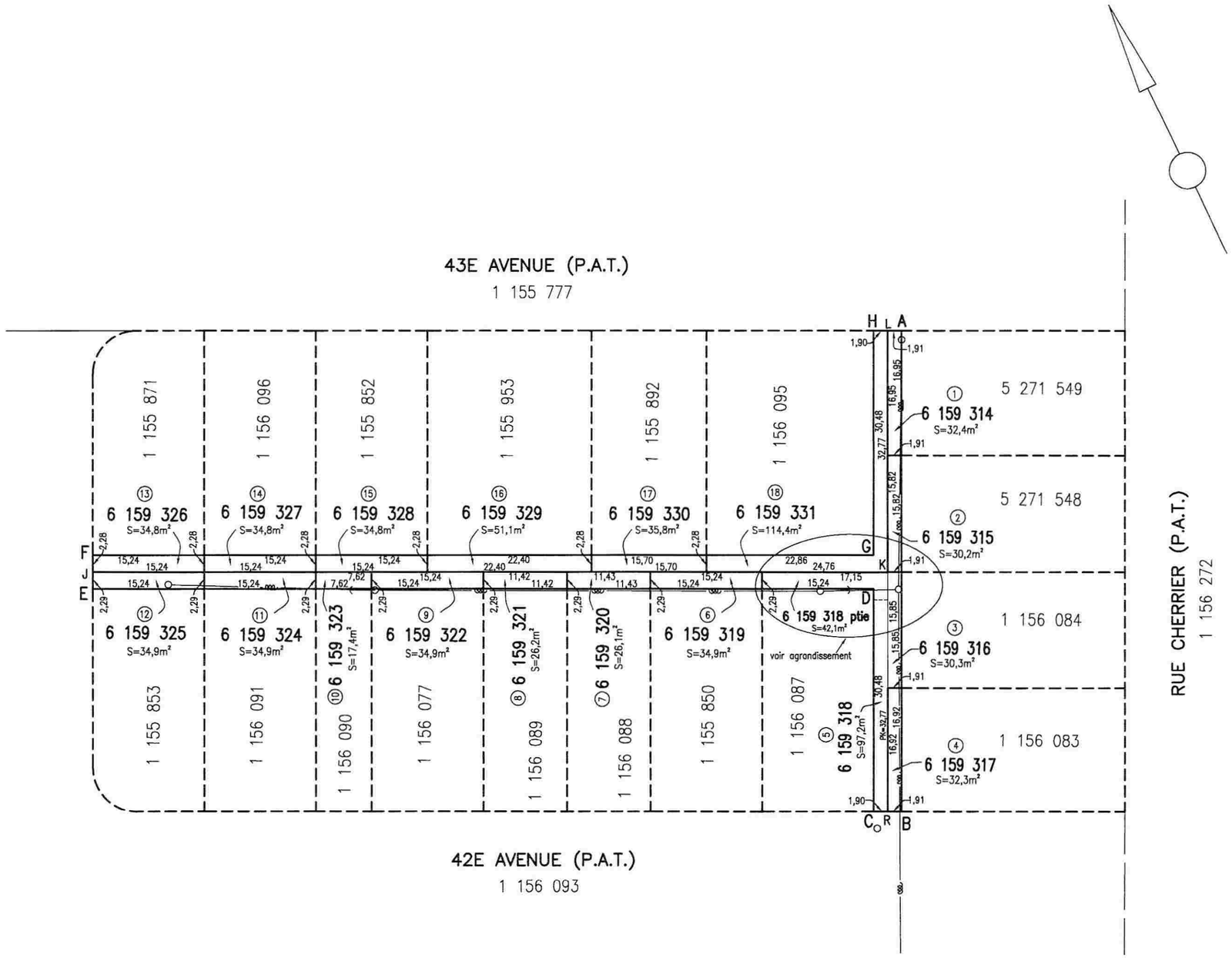

AGRANDISSEMENT
échelle 1:200

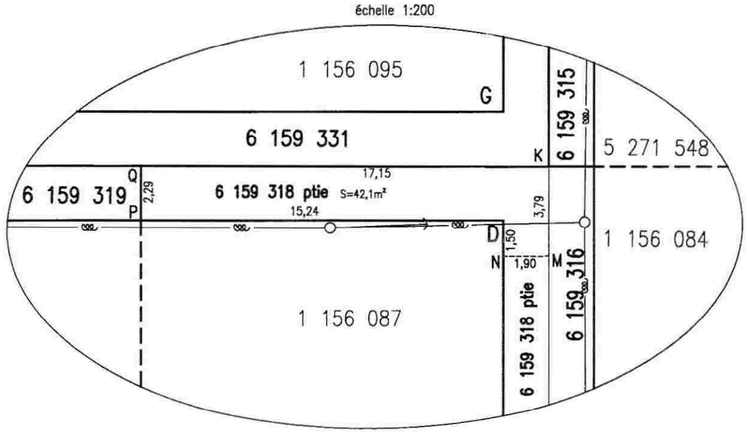

LÉGENDE
- o : poteau
- ——→ : haubon
- —ꕥ— : fils aérien

code du microfilm A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500
0 5 mètres
Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 6 159 314, 6 159 315, 6 159 316, 6 159 317, 6 159 318, 6 159 319, 6 159 320, 6 159 321, 6 159 322, 6 159 323, 6 159 324, 6 159 325, 6 159 326, 6 159 327, 6 159 328, 6 159 329, 6 159 330 et 6 159 331

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au nord-ouest de la RUE CHERRIER (P.A.T.) entre la 42E AVENUE (P.A.T.) et la 43E AVENUE (P.A.T.)

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

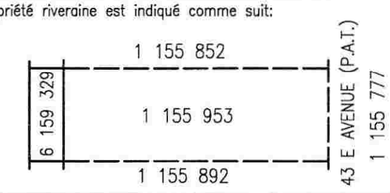

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES:

1- Les lettres ABCDEFGHA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.

2- Le bien-fonds indiqué par les lettres ABRMNDEJKLA devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 30 novembre 2017 COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Préparé par: JOHANNE RANGERS
Arpenteure-géomètre

Montréal, le _____
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 1115 , Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.
Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-5478 (31H12-010-2739)

Dessin: M.Joyal

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 22528-1 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

PLAN Nº C-83-1 POINTE-AUX-TREMBLES

22528-1D.DWG

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	QUÉBEC
LOT(S)	:	6 159 314, 6 159 315, 6 159 316, 6 159 317, 6 159 318, 6 159 319, 6 159 320, 6 159 321, 6159 322, 6 159 323, 6 159 324, 6 159 325, 6 159 326, 6 159 327, 6 159 328, 6 159 329, 6 159 330 ET 6 159 331
MUNICIPALITÉ :		VILLE DE MONTRÉAL

Ce bien-fonds, situé au nord-ouest de la rue Cherrier (P.A.T.) entre la 42^{e} Avenue (P.A.T.) et la 43^{e} Avenue (P.A.T.) est identifié par les lettres ABCDEFGHA sur le plan C-83-1 Pointe-aux-Trembles préparé par l'arpenteure-géomètre soussignée en date du 30 novembre 2017.

Il se décrit comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de chaque description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan:

1.- Le lot SIX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT QUATORZE (6 159 314) dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie trente-deux mètres carrés et quatre dixièmes (32,4 m^{2}).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

/2

2.- Le lot SIX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT QUINZE (6 159 315) dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie trente mètres carrés et deux dixièmes (30,2 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie

3.- Le lot SIX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT SEIZE (6 159 316) dudit cadastre :

de figure rectangulaire ;

contenant en superficie trente mètres carrés et trois dixièmes (30,3 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie

4.- Le lot SIX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT DIX-SEPT (6 159 317) , dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie trente-deux mètres carrés et trois dixièmes (32,3 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

5.- Le lot SIX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT DIX-HUIT (6 159 318), dudit cadastre :

/3

de figure irrégulière;

contenant en superficie quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et deux dixièmes (97,2 m²).

- Une partie du lot (6 159 318 ptie), devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle est délimitée par les lettres KMNDPQK et se décrit comme suit :

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-est, par le lot 6 159 331 (article 18);
- Vers le sud-est, par le lot 6 159 316 (article 3);
- Vers le sud-ouest, par la partie restante du lot 6 159 318 ;
- Vers le nord-ouest et le sud-ouest par le lot 1 156 087 ;
- Vers le nord-ouest par le lot 6 159 319 (article 6);

contenant en superficie quarante-deux mètres carrés et un dixième (42,1 m²).

6.- Le lot SIX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT DIX-NEUF (6 159 319) dudit cadastre :

de figure rectangulaire ;

contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (34,9 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

/4

7.- Le lot SIX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT (6 159 320), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie vingt-six mètres carrés et un dixième (26,1 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

8.- Le lot SIX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT ET UN (6 159 321), dudit cadastre :

de figure rectangulaire ;

contenant en superficie vingt-six mètres carrés et deux dixièmes (26,2 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

9.- Le lot SIX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-DEUX (6 159 322), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (34,9 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

10.- Le lot SIX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-TROIS (6 159 323), dudit cadastre :

/5

de figure rectangulaire;

contenant en superficie dix-sept mètres carrés et quatre dixièmes (17,4 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

11.- Le lot SIX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-QUATRE (6 159 324), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (34,9 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

12.- Le lot SIX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-CINQ (6 159 325), dudit cadastre :

de figure rectangulaire ;

contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (34,9 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

13.- Le lot SIX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-SIX (6 159 326) dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

/6

contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et huit dixièmes (34,8 m²).

14.- Le lot SIX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-SEPT (6 159 327), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et huit dixièmes (34,8 m²).

15.- Le lot SIX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT (6 159 328) dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et huit dixièmes (34,8 m²).

16.- Le lot SIX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-NEUF (6 159 329) dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie cinquante et un mètres carrés et un dixième (51,1 m²).

17.- Le lot SIX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT TRENTE (6 159 330) dudit cadastre :

de figure rectangulaire ;

contenant en superficie trente-cinq mètres carrés et huit dixièmes (35,8 m²).

18.- Le lot SIX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT TRENTE ET UN (6 159 331) dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie cent quatorze mètres carrés et quatre dixièmes (114,4 m²).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-sept sous le numéro 1115 de mes minutes au dossier 22528-1 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

JOHANNE RANGERS
Arpenteure-géomètre

/cc

Dossier : 22528-1

Plan : C-83-1 Pointe-aux-Trembles

Copie conforme à l'original
Montréal, le _____

_____
Arpenteur(e)-géomètre

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des anciens lots 1 156 086 et 1 156 094 du cadastre du Québec, et située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue
DOSSIER : 31H12-005-5478-13 MANDAT : 15-0006-T

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	Monsieur Jude Pierre 13749, rue Cherrier Montréal (Québec) H1A 1A5	5 271 549	6 159 314	32,4	804748-00	13749, rue Cherrier Montréal (Québec) H1A 1A5	16,94	**OUI**
2	Madame Maryse Legendre Monsieur Simon Jacques 13733, rue Cherrier Montréal (Québec) H1A 1A5	5 271 548	6 159 315	30,2	804748-01	13733, rue Cherrier Montréal (Québec) H1A 1A5	15,82	**OUI**
3	Monsieur Ghislain Lemieux 13717, rue Cherrier Montréal (Québec) H1A 1A5	1 156 084			804746-00	13717, rue Cherrier Montréal (Québec) H1A 1A5		**CESSION au # 5**
4	Monsieur Bernard Côté 13701, rue Cherrier Montréal (Québec) H1A 1A5	1 156 083	6 159 317	32,3	804748-00	13701, rue Cherrier Montréal (Québec) H1A 1A5	16,92	**OUI**
5	Madame Francine Savoie 3811, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6	1 156 087	6 159 318 et 6 159 316	97,2 30,3 **127,5**	803019-00	3811, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6	45,72 15,85 **61,57**	**OUI (2 lots)**
6	Madame Huguette Roy-Veilleux 3827, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6	1 155 850	6 159 319	34,9	803020-00	3827, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6	15,24	**OUI**
7	Monsieur Denis Murray 3839, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6	1 156 088	6 159 320	26,1	803021-00	3839, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6	11,40	**OUI**
8	Madame Annie Lemieux 3911, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6	1 156 089	6 159 321	26,2	803022-00	3911, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6	11,45	**OUI**
9	Madame Sylvie Germain Monsieur Guy Rondeau 3939, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6	1 156 077	6 159 322	34,9	803023-00	3939, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6	15,24	**OUI**
10	Monsieur G Albert Dubé A/S Gilbert Denicourt 1124, ave. De L'Union, B630 Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0	1 156 090	6 159 323	17,4	803024-00	vacant, 42e Avenue Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0	7,62	**OUI**
11	Monsieur Clarence Rehel 3973, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6	1 156 091	6 159 324	34,9	803025-00	3973, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6	15,24	**OUI**
12	Madame Jane Fiorela Leon Temple Monsieur Franscico Zumaran La Torre 3983, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6	1 155 853	6 159 325	34,9	803026-10	3983, 42e Avenue Montréal (Québec) H1A 3C6	15,24	**OUI**
13	Monsieur Robert Labbé 3880, 43e Avenue Montréal (Québec) H1A 3B1	1 155 871	6 159 326	34,8	803123-10	3880, 43e Avenue Montréal (Québec) H1A 3B1	15,24	**OUI**
14	Madame Isabelle Pesant Monsieur Simon Baller 3868, 43e Avenue Montréal (Québec) H1A 3B1	1 156 096	6 159 327	34,8	803122-00	3868, 43e Avenue Montréal (Québec) H1A 3B1	15,24	**OUI**
15	Madame Nathalie Plouffe Monsieur Roger JR Gendron 3856, 43e Avenue Montréal (Québec) H1A 3B1	1 155 852	6 159 328	34,8	803121-00	3856, 43e Avenue Montréal (Québec) H1A 3B1	15,24	**OUI**
16	Monsieur Nelson Veilleux 12320, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1B 2Z1	1 155 953	6 159 329	51,1	803116-20	3844, 43e Avenue Montréal (Québec) H1A 3B1	22,40	**OUI**
17	Madame Johanne Rossignol Monsieur Allen Mercier 3832, 43e Avenue Montréal (Québec) H1A 3B1	1 155 892	6 159 330	35,8	803116-10	3832, 43e Avenue Montréal (Québec) H1A 3B1	15,70	**OUI**

18	Monsieur René Lamontagne 3810, 43e Avenue Montréal (Québec) H1A 3B1	1 156 095	6 159 331	114,4	803114-00	3810, 43e Avenue Montréal (Québec) H1A 3B1	53,34	**OUI**
				737,4			339,84	

Total des votes favorables obtenus (100 %)	**18**

Nombre total de propriétaires:	**18**
Nombre minimum de signatures requises (66,6 %) :	**12**

Total mesure en front	**339,84 m**
Front requis 66.6%	**226,33 m**
Dimension du front obtenu	**339,84 m**
Superficie totale à transférer	**737,40 m²**

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée le 10 octobre 2017

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1174386005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5478-13 N/D: 15-0006

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de règlement à être soumis aux autorités municipales pour approbation.

n/d 18-002043

FICHIERS JOINTS

Règlement.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-05

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423
Division : Droit contractuel

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
1 -

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE RUELLE SITUÉE AU NORD-OUEST DE LA RUE CHERRIER ENTRE LA 42e AVENUE ET LA 43e AVENUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU les articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du 201__, le conseil municipal de la Ville de Montréal décrète :

1. La ruelle située au nord-ouest de la rue Cherrier entre la 42e Avenue et la 43e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, formée des lots 6 159 314 à 6 159 331 inclusivement, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, est fermée.

Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 1 155 850, 1 155 852, 1 155 853, 1 155 871, 1 155 892, 1 155 953, 1 156 077, 1 156 083, 1 156 087, 1 156 088, 1 156 089, 1 156 090, 1 156 091, 1 156 095, 1 156 096, 5 271 548 et 5 271 549 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan C-83-1 POINTE-AUX-TREMBLES, préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre, le 30 novembre 2017, sous le numéro 1 115 de ses minutes (dossier : 22528-1), dont copie est jointe en Annexe.

4. Une partie de l'emprise de cette ruelle, composée des lots 6 159 314, 6 159 315, 6 159 316, 6 159 317, 6 159 318 Ptie, 6 159 319, 6 159 320, 6 159 321, 6 159 322, 6 159 323, 6 159 324 et 6 159 325 et délimitée par les lettres ABRMNDEJKLA sur le plan C-83-1 POINTE-AUX-TREMBLES, est grevée d'une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunications et de distribution d'énergie y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des compagnies d'utilités publiques.

5. Le propriétaire du lot riverain auquel cette ruelle grevée de telle servitude d'utilités publiques est remembrée ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de la Ville ou de toute compagnie d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE
PLAN C-83-1 POINTE-AUX-TREMBLES, préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre, le 30 novembre 2017, sous le numéro 1115 de ses minutes (dossier : 22528-1).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 201 .

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.12

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1184520001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) par le remplacement dans l'annexe 1 du plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2017 » par le plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2018 »

D'adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) par le remplacement dans l'annexe 1 du plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2017 » par le plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2018 ».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-22 23:13

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184520001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) par le remplacement dans l'annexe 1 du plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2017 » par le plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2018 »

CONTENU

CONTEXTE

Le 1er janvier 2015 est entrée en vigueur une nouvelle version du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) modifiant le règlement portant sur le réseau artériel de la Ville (02-003). Au moment de son adoption, l'Administration de la Ville a prévu qu'un processus de modification devait être mis en place afin de refléter les ajustements et l'évolution normale du réseau routier au premier mai de chaque année.
À la demande du Service des finances, la présente proposition de modification au règlement permet donc de refléter les ajustements en fonction de l'évolution du réseau routier depuis la dernière modification du règlement en date du 25 septembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1271 - 25 septembre 2017 - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

CM16 0984 – 23 août 2016 – Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

CM14 1272 – 16 décembre 2014 – Adoption du règlement modifiant le Règlement 02-003 du conseil de la Ville de Montréal identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale.

CM01 00098 – 20 décembre 2001 – Adoption du Règlement 02-003 du conseil de la Ville de Montréal identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale.

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'exercice financier de mise à jour et d'ajustement des transferts destinés aux arrondissements, la présente modification au règlement vise à ajuster la carte annexée au Règlement 02-003 afin de tenir compte de l'évolution du réseau routier de la Ville (ex. : ouverture ou prolongement de rues, suppressions de rues ou variation de surface de la chaussée).
Cette révision se base sur les données fournies par la Division de la géomatique, en fonction

des données répertoriées en date du 1er mai 2018.

La carte mise à jour du RAAV est jointe à l'intervention du Service des Affaires juridiques.

Les modifications survenues depuis la dernière mise à jour du 25 septembre 2017 (ajouts et retraits) sont illustrées sur les cartes fournies en pièces jointes au présent dossier. Vous trouverez également en pièce jointe un tableau présentant les superficies de chaussées artérielles et locales par arrondissements ainsi que les variations depuis 2017.

JUSTIFICATION

Le RAAV est un outil essentiel à l'attribution des budgets aux arrondissements. Sa mise à jour périodique est nécessaire afin de s'assurer que les modifications du réseau routier soient prises en compte dans la répartition des ressources financières.
Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est responsable de l'élaboration et de l'application des critères qui permettent de définir si un tronçon du réseau routier est de responsabilité locale ou centrale. Chaque tronçon de rue composant le RAAV est catégorisé selon cinq classes (A, B, C, D et E) en fonction de son importance relative. Les tronçons catégorisés A,B,C et D composent le réseau artériel, alors que la catégorie E représente les tronçons du réseau local. Cette classification découle d'une analyse approfondie de chaque segment de chaussée en fonction de critères précis, qui sont :

I. Hiérarchie fonctionnelle (artère principale, artère secondaire, collectrice ou locale)
II. Prolongement des voies numérotées
III. Lignes d'autobus express
IV. Lignes d'autobus – voies réservées
V. Routes stratégiques – accès à un pont
VI. Routes stratégiques – urgence
VII. Route de transit de camionnage
VIII.Lignes d'autobus – service régulier
IX. Zones commerciales
X. Zones industrielles
XI. Voies cyclables
XII. Routes à caractère touristique/événementiel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise à jour du RAAV a pour seul impact financier de permettre des ajustements aux transferts destinés aux arrondissements suite à l'ajout ou au retrait de nouveaux tronçons de voirie selon le modèle établi dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements (RFA).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification du règlement visé par le présent dossier décisionnel est requise aux fins de préparation de l'exercice budgétaire qui doit être complété durant l'été 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: séance du conseil municipal du 20 août 2018
Adoption: séance du conseil municipal du 17 septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gildas S. GBAGUIDI, Service des finances

Lecture :

Gildas S. GBAGUIDI, 16 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

François NIRO
Conseiller en planification

Tél : 514-868-5055
Télécop. : 514-872-4494

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-05

Isabelle MORIN
Chef de division

Tél : 514 872-3130
Télécop. : 514 872-4494

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-16

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1184520001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) par le remplacement dans l'annexe 1 du plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2017 » par le plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2018 »

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement et son annexe afférente.

FICHIERS JOINTS

Règl. mod. le règlement 02-003.docAnnexe_RAAV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate
Tél : (514) 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-09

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514 872-3832
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT IDENTIFIANT LES RÉSEAUX DE VOIRIE ARTÉRIELLE ET LOCALE (02-003)

Vu l'article 105 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____ 2018, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'annexe 1 du Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) est modifiée par le remplacement du plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2017 » par le plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2018 » joint en annexe au présent règlement.

ANNEXE
RÉSEAU ARTÉRIEL ADMINISTRATIF, VILLE DE MONTRÉAL, 2018

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD : 1184520001

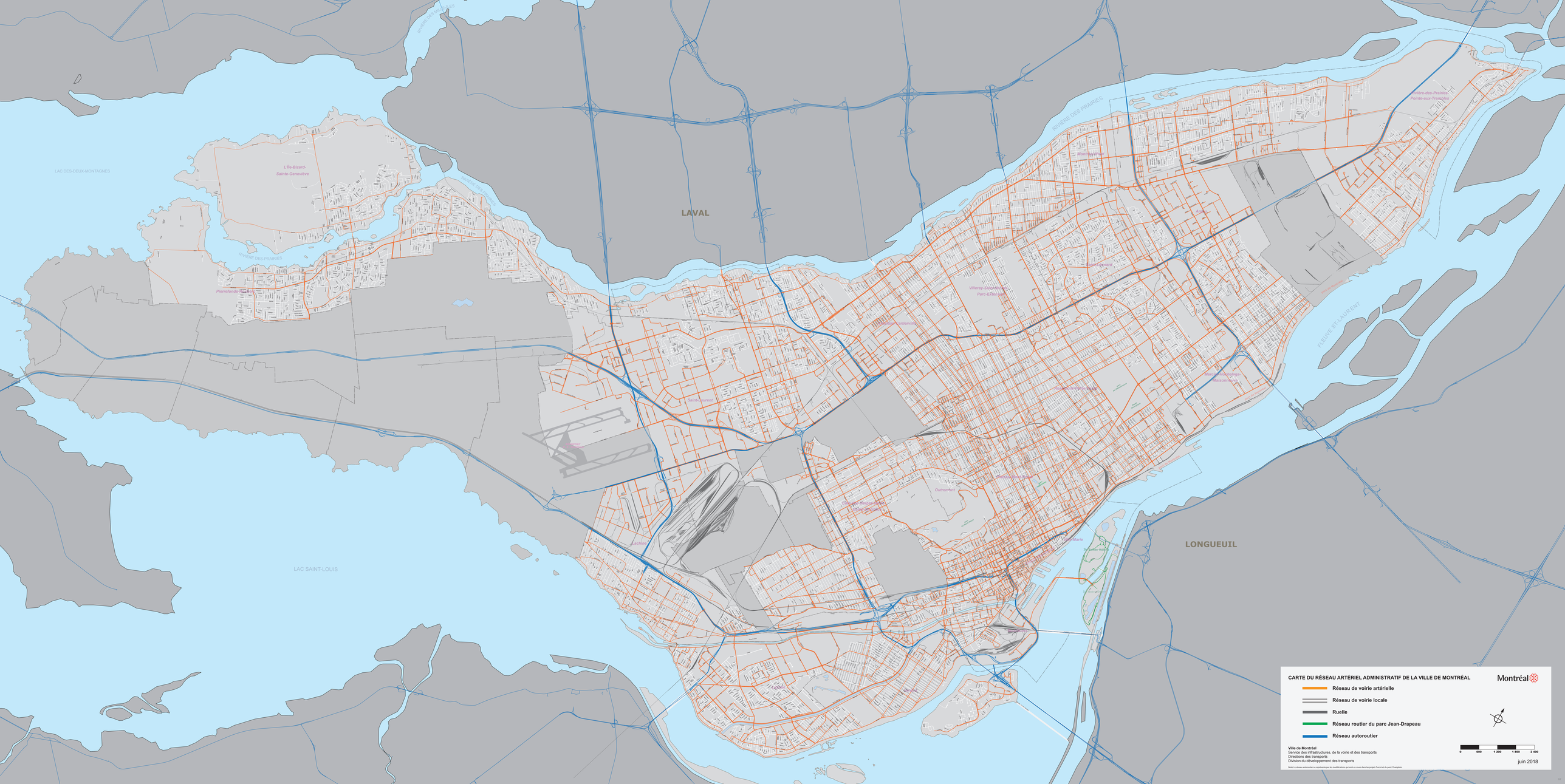
LAVAL
LONGUEUIL
LAC DES-DEUX-MONTAGNES
LAC SAINT-LOUIS
RIVIÈRE DES PRAIRIES
RIVIÈRE DES PRAIRIES
RIVIÈRE DES PRAIRIES
RIVIÈRE DES PRAIRIES
FLEUVE ST-LAURENT
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
Pierrefonds-Roxboro
Saint-Laurent
Ahuntsic-Cartierville
Montréal-Nord
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Rosemont–La Petite-Patrie
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Anjou
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Outremont
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Ville-Marie
Le Sud-Ouest
Verdun
Lachine
Dorval
Montréal-Est
Pointe-Claire
Kirkland
Dollard-des-Ormeaux
Roxboro
Dollard-des-Ormeaux
Pierrefonds
Sainte-Anne-de-Bellevue
Senneville
Baie-d'Urfé
Beaconsfield
Kirkland
Pointe-Claire
Dorval
Montréal-Est
Lachine
Verdun
Le Sud-Ouest
Ville-Marie
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Outremont
Rosemont–La Petite-Patrie
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Anjou
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Montréal-Nord
Ahuntsic-Cartierville
Saint-Laurent
Pierrefonds-Roxboro
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
CARTE DU RÉSEAU ARTÉRIEL ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE MONTRÉAL
Montréal
Réseau de voirie artérielle
Réseau de voirie locale
Ruelle
Réseau routier du parc Jean-Drapeau
Réseau autoroutier
0
600
1 200
1 800
2 400
Ville de Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Directions des transports
Division du développement des transports
juin 2018
Note: Le réseau autoroutier ne représente pas les modifications qui sont en cours dans les projets Turcot et du pont Champlain.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.13

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1180649006

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2018-2020 un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 70 250 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

Il est recommandé:
1. d'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2018-2020, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 70 250 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2018-07-26 14:51

Signataire : Serge A BOILEAU

_____

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1180649006**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2018-2020 un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 70 250 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux pour ses usagers et à l'enfouissement des fils aériens dans les différents arrondissements, de maintenir en bon état les différents réseaux électriques et de télécommunication, la Commission des services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. Ils sont jugés prioritaires parce qu'ils sont directement reliés à l'obligation de distribution et de télécommunication par les usagers du réseau de la CSEM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM18 0261 - 19 février 2018 d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 69 950 805 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal», sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DESCRIPTION

Le présent rapport vise l'autorisation d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 70 250 000 $ pour réaliser des travaux d'enfouissement et de déplacement des fils et de maintien du réseau de conduits souterrains de la CSEM. L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra à la Commission des services électriques de mener à terme la programmation prévue pour l'année 2018-2020.

JUSTIFICATION

Le présent règlement permettra d'octroyer des contrats rapidement et de répondre aux besoins des usagers ainsi que de réaliser plusieurs projets majeurs jugés prioritaires pour

les usagers de la CSEM dans le cadre du Programme des dépenses d'immobilisation.
Les principaux travaux relatifs au présent règlement d'emprunt sont les suivants:
- Prolongement du réseau de conduits souterrains existants:
- Modifications et ajoutes au réseau de conduits souterrains;
- Construction de nouveaux réseaux de conduits souterrains pour de nouveaux développements résidentiels;
- Construction de réseaux d'éclairage

Pour les détails concernant les principaux projets visés par le présent dossier, voir la note en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux d'immobilisation qui seront réalisés par la Commission des services électriques figurent au projet de programme triennal d'immobilisation 2018-2020
La présente dépense est assumée par la Ville Centrale et remboursée à l'aide des redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du règlement d'emprunt permettra de répondre efficacement aux besoins de ses usagers dans les délais impartis par l'obligation de rendre à leurs clients et abonnés les services électriques et de télécommunications.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il faut noter que les travaux faisant l'objet du présent règlement d'emprunt ont été coordonnés avec les Service des infrastructures, du transport et de l'environnement et les arrondissements concernés pour les travaux de nature locale ou dans le cas des contrats généraux (mineur et intermédiaire), ils le seront dès l'identification précise du site de l'intervention.

De plus, pour l'ensemble des travaux, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement ou l'arrondissement et la CSEM verront à coordonner les interventions lorsque l'échéancier et l'emplacement des travaux seront établis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du règlement d'emprunt au conseil municipal (Août 2018)
Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal (Septembre 2018)
Approbation des octrois de contrats au conseil d'administration de la CSEM (après l'entrée en vigueur du règlement)
Sujet à l'Approbation du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (David MARCAURELLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe administrative au président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-06

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514-384-6840
Télécop. : 514 384-7298

Commission des services électriques de Montréal

NOTE

Expéditeur : **Monsieur Marc-André Baillargeon**
Directeur – Conception, devis et normalisation

Date : **Le 5 juillet 2018**

Objet : **Règlement d'emprunt**
Dossier

En référence au dossier, les travaux relatifs en partie au PTI 2018/2020 sont les suivants :

Projets d'enfouissement de fils	
• Enfouissement Griffintown (mixte)	2 000 000 $
• Enfouissement boulevard Laurentien / rue Lachapelle (Phase 1) (intégré)	4 500 000 $
• Enfouissement rue Jarry (intégré)	4 500 000 $
Total	**11 000 000 $**

Projets de modifications et d'additions au réseau de conduits	
• St-Hubert (rue Bellechasse /rue St-Zotique) phase 2 (intégré)	4 500 000 $
• Nouveau poste (HQ) Mtl-Nord/ boul. St-Michel – réseau de distribution	1 500 000 $
• Réaménagement (ancien site de l'Hôpital pour enfants de Mtl)	1 500 000 $
• Rue Peel (Lot B) (intégré)	1 800 000 $
• Rue Pierre de Coubertin (rue Bourbonnière à rue Viau) (intégré)	3 000 000 $
• Griffintown – Lot 6A - rue William (intégré-bases)	400 000 $
• Griffintown – Lot 5 – rue William (rue Canning / rue de la Montagne) (int.)	800 000 $
• Rue Ontario (rue Sanguinet / rue Clark) (intégré)	2 000 000 $
• Rue Queen-Mary (chemin de la Côte des Neiges / rue Decelles) (intégré)	1 000 000 $
• CHUM (St-Denis / René-Lévesque et Sanguinet au nord de la Gauchetière (int)	1 750 000 $
• Rue d'Iberville (rue Bélanger / rue Jean Talon) (intégré)	1 000 000 $
• Rue Durocher (rue Ogilvy / rue Jarry) (intégré)	1 000 000 $
• Quartier des Gares (intégré)	3 000 000 $
• Réaménagement autour de l'Hôtel de ville de Montréal (intégré)	1 000 000 $
• Rue Sainte-Catherine (intégré) (intégré)	5 500 000 $
• Campus Outremont (Phase 3, 4 et 5) (intégré)	4 000 000 $
Total	**33 750 000 $**

Contrats généraux

• **2 Contrats généraux intermédiaires** Les projets sont définis en fonction des besoins usuels et des urgences de nos usagers (CSEM)	11 000 000 $

• **2 Contrats généraux mineurs** Les projets sont définis en fonction des besoins usuels et des urgences de nos usagers (CSEM)	11 000 000 $

• **1 Contrat général mineur de bases de signalisation et recharges électriques :** Les projets sont définis en fonction des besoins usuels et des urgences de nos usagers (CSEM)	3 500 000 $

Total	**25 500 000 $**
GRANT TOTAL	**70 250 000 $**

Il est important de noter que la présente liste est à titre informatif en vertu de l'information disponible en date de la préparation de la présente demande de règlement d'emprunt.

Marc-André Baillargeon, ing.
Directeur
Division Conception, devis et normalisation

MAB/sd

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180649006

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2018-2020 un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 70 250 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1180649006 - Conduits souterrains-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-18

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 70 250 000 $ POUR DES TRAVAUX GÉNÉRAUX DE MODIFICATIONS ET D'ADDITIONS AU RÉSEAU MUNICIPAL DE CONDUITS SOUTERRAINS AINSI QUE DE TRAVAUX RELIÉS À L'ENFOUISSEMENT DES FILS AÉRIENS DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MONTRÉAL, SOUS LA SURVEILLANCE DE LA COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 70 250 000 $ est autorisé pour le financement de travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement de fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements doit être de 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

_____

GDD1180649006

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Dossier # : 1180649006

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2018-2020 un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 70 250 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

CSEM - 1180649006 Règlement d'emprunt.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

David MARCAURELLE
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4529

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-13

François MARTELLINO
Conseiller en planification budgétaire
Tél : 514 872-8440
Division : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.14

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1186717004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Adoption - Règlement autorisant l'emprunt de 1 500 000 $ pour l'achat d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement d'emprunt de 1 500 000 $ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte pour les matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal, sujet à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-30 11:58

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186717004**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Adoption - Règlement autorisant l'emprunt de 1 500 000 $ pour l'achat d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020* (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) et entré en vigueur le 28 janvier 2017, 7 orientations et 28 mesures ont été adoptées, dont plusieurs doivent être mises en place par les autorités locales dont la Ville de Montréal.
En vertu de l'article 53.24 de la *Loi sur la qualité de l'enviro n nemen t* (L.R.Q., chapitre Q-2), les municipalités sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du PMGMR sur leur territoire. C'est pourquoi des actions du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'Agglomération de Montréal* (PDGMR) traitent spécifiquement de la collecte et de la fourniture des outils de collecte nécessaires à l'atteinte des objectifs de récupération fixés par le gouvernement (*Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son *Plan d'action 2011-2015*).

Depuis le 1er janvier 2015, le conseil de ville détient les compétences à l'égard de l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles. La Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement a été identifiée pour coordonner l'acquisition et la distribution aux arrondissements de ces outils de collecte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1455 20 déc. 2016 Prolonger au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants : ... - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.
CM14 1126 25 nov. 2014 Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* , le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1er janvier 2015 : ... 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

CE08 0581 16 avril 2008 Adoption du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (PDGMR) en vue d'une consultation publique par

la Commission du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 1 500 000 $ afin de financer l'achat d'outils de collecte des matières résiduelles (volets matières recyclables, matières organiques et ordures ménagères) pour la période 2019-2021.
Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser l'acquisition et la distribution dans les arrondissements, en concordance avec certaines actions du PDGMR, des outils de collecte appropriés et nécessaires à la saine gestion des matières résiduelles et l'atteinte des objectifs gouvernementaux définis dans son Plan d'action 2011-2015. Par exemple :

- recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg par habitant par année.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de l'environnement d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant l'acquisition d'outils de collecte indispensables pour collecter adéquatement les matières résiduelles dans tous les arrondissements.
L'approbation par le Gouvernement du Québec et le Conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrat, et par conséquent, assurer la mise en oeuvre rapide du projet d'achat des outils de collecte des matières résiduelles sur tout le territoire de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Depuis le 1er janvier 2015, la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement a été identifiée pour coordonner l'acquisition et la distribution aux arrondissements de ces outils de collecte.
Ces achats de nature non capitalisable, considérés comme une dépense de fonctionnement au sens des règles comptables, seront financés par emprunt et le terme de l'emprunt n'excédera pas cinq (5) ans.

L'acquisition de ces outils (bacs) est nécessaire afin d'atteindre les cibles fixées dans le PMGMR et le Plan d'action 2011-2015 du gouvernement québécois et se fera sur une période de trois ans. Les coûts pour l'acquisition et la distribution aux arrondissements d'outils de collecte pour les matières résiduelles sur le territoire sont évalués à un million cinq cent mille dollars (1 500 000$).

Spécifiquement pour les bacs résidentiels de collecte des matières organiques, les montants qui y seront consacrés sont éligibles à une subvention de 33 ⅓ % (ou une dépense admissible maximale de 100$ par bac) en vertu du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage - phase II (PTMOBC) encadré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante : *Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) d'ici 2020.*
Il contribue de plus à l'action 7 des organisations partenaires de ce plan, soit de réduire et de valoriser les matières résiduelles, notamment en implantant la collecte des matières recyclables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet qui vise l'atteinte des objectifs de récupération des matières fixés par le gouvernement du Québec (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte Contre les Changements Climatiques), permet d'encourager la participation des citoyens en les outillant adéquatement, d'augmenter la performance globale de la Ville dans ce champ d'activités et finalement, de poser des gestes pour protéger l'environnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2018 - Avis de motion pour règlement d'emprunt;
2018 - Approbation par le Ministre des Affaires municipales et des régions et de l'occupation du territoire;
2018 - Adoption du règlement d'emprunt;
Prise d'effet en 2018 à compter de la publication du règlement d'emprunt;
Début 2019 - Acquisitions et distributions des outils aux arrondissements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason LAFRAMBOISE
conseiller en aménagement

Tél : 514 872-2056
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-16

Éric BLAIN
C/d sout technique infrastructures CESM

Tél : 514 872-3935
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre WINNER
cadre sur mandat(s)
Tél : 514-872 4404
Approuvé le : 2018-07-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1186717004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Adoption - Règlement autorisant l'emprunt de 1 500 000 $ pour l'achat d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1186717004 - Outils matières résiduelles-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-25

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 500 000 $ POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'OUTILS DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 1 500 000 $ est autorisé pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal, tel que décrit à l'annexe A du présent règlement.

2. Cet emprunt comprend les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements est de 5 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ANNEXE A
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

_____

ANNEXE A
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

Types d'outils de collecte	Montant prévu
Bacs montréalais et bacs roulants pour les matières recyclables	250 000,00 $
Bacs roulants pour les matières organiques	669 000,00 $
Bacs roulants pour les ordures ménagères	581 000,00 $
Total	1 500 000,00 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186717004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Adoption - Règlement autorisant l'emprunt de 1 500 000 $ pour l'achat d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ENV 1186717004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-27

André PANI
Chef de section - conseil et soutien financiers
Tél : 514 872-4880
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.15

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1180132004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » afin d'ajouter la possibilité de recourir à des membres suppléants

Il est recommandé :
d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) ».

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-23 13:32

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180132004**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » afin d'ajouter la possibilité de recourir à des membres suppléants

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Une part importante de son mandat consiste à rendre des avis et émettre des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la compréhension, la conservation et la mise en valeur du patrimoine dans le cadre des plans, projets et politiques qui lui sont soumis.
Les membres du CPM sont nommés par le conseil municipal, qui peut, par règlement, déterminer leurs fonctions, devoirs et pouvoirs.

Le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) fixe à neuf (9) le nombre de membres. Les mandats sont d'une durée de trois (3) ans et peuvent être renouvelés de façon consécutive qu'une seule fois.

L'article 16 du règlement prévoit que le quorum aux assemblées du conseil est de 5 membres.

Or, il est parfois difficile d'atteindre le quorum nécessaire de 5 membres pour la tenue des assemblées du CPM et ce, pour diverses raisons.

Parallèlement, l'entrée en vigueur, le 21 septembre 2018, des dispositions de la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (2017, c. 16) « Loi 121 » visant le transfert de certains pouvoirs d'autorisation du ministre de la Culture et des Communications à la Ville, aura pour conséquence d'augmenter le nombre de dossiers qui seront soumis au CPM pour avis.

Rappelons, à cet égard, qu'à l'assemblée du 18 juin, le règlement 02-136 a été modifié pour introduire les dispositions requises aux fins de l'exercice par la Ville de ces pouvoirs d'autorisation à compter du 21 septembre prochain. Dans le dossier décisionnel introduisant ces modifications réglementaires (1186924002), le Service de la mise en valeur du territoire estimait que le nombre de projets devant faire l'objet d'un avis du CPM augmenterait d'environ 10 par année. Le CPM a émis, en moyenne au cours des 3 dernières années, 27 avis annuellement.

Bien qu'il soit encore difficile, à ce stade-ci, de mesurer tous les impacts de ces

changements législatifs et réglementaires pour le CPM, il pourrait être nécessaire d'augmenter le nombre de réunions compte tenu du plus grand volume de dossiers nécessitant un avis du CPM.

Le présent dossier vise donc à réintroduire dans le règlement 02-136 les dispositions permettant de recourir à des membres suppléants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0844 (1186924002) - 19 juin 2018 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) aux fins de l'exercice par la Ville de Montréal de certains pouvoirs d'autorisation du ministre de la Culture et des Communications en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel à partir du 21 septembre 2018.
CM12 0407 (1120382002) - 15 mai 2012 - Adopter un projet de règlement constituant le Comité Jacques-Viger et un projet de règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) permettant d'harmoniser les pratiques de ces deux instances. (Abrogation de l'article 3 du règlement 02-136 relativement à la nomination de membres suppléants).

CM05 0275 - (1151159001) - 19 avril 2005 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) et nominations de membres au Conseil. (Modification de l'article 3 du règlement 02-136 pour réduire le nombre de membres suppléants de 3 à 2).

CM02 0653 (1020020006) - 20 août 2002 - Adopter le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136).

DESCRIPTION

En considération des nouvelles responsabilités du CPM à compter du 21 septembre prochain et de la difficulté à obtenir, à certaines occasions, le quorum, le présent dossier vise à modifier le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) afin de prévoir le recours à des membres suppléants.
Il y a donc lieu de prévoir que le conseil de ville nomme, pour un mandat de trois (3) ans renouvelable de façon consécutive une seule fois, de 2 à 5 membres suppléants pouvant remplacer les membres du CPM absents ou dans l'impossibilité d'agir.

Les membres suppléants seront rémunérés de la même façon que les membres réguliers du CPM, soit par jetons de présence, conformément à l'ordonnance 2 édictée en vertu du règlement 02-136.

Également, quelques ajustements techniques sont apportés au texte du règlement 02-136, pour tenir compte de l'abrogation des dispositions contenues dans la Charte sur la constitution de cette instance et du pouvoir de nomination de ses membres.

JUSTIFICATION

Les modifications souhaitées permettront au CPM d'être en mesure de traiter les dossiers ajoutés dans des délais raisonnables et de poursuivre les activités du conseil sans interruption lors de l'entrée en vigueur des dispositions sur le transfert à la Ville de certains pouvoirs d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.
Ainsi, au besoin, le Conseil du patrimoine de Montréal pourra faire appel à des membres suppléants advenant que le quorum ne soit pas atteint.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour couvrir la rémunération des membres du Conseil du patrimoine de Montréal sont prévus au budget de fonctionnement du Service du greffe (CR 101371).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - août 2018
Adoption et entrée en vigueur du règlement - septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia VIBERT, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Sonia VIBERT, 19 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-18

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation
Tél : 514 872-6957
Approuvé le : 2018-07-18

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
02-136-X

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL (02-136)

À l'assemblée du XXXXXXXXXX 2018, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) est modifié par la suppression du premier alinéa du préambule.

2. L'article 2 de ce règlement est modifié par l'ajout, à la fin, de la phrase suivante :

« Le conseil de la Ville nomme les membres du conseil et désigne parmi eux le président, le vice-président et le deuxième vice-président. ».

3. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 2, des articles suivants :

« **2.1.** Le conseil de la Ville nomme 2 à 5 membres suppléants pouvant remplacer les membres du conseil absents ou dans l'impossibilité d'agir.

2.2. Les membres sont choisis en fonction de leur expertise professionnelle ou académique en patrimoine et de leur connaissance du milieu montréalais. ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.16

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1182968012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000,00 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents (STI)

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000,00 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-28 12:50

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1182968012**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000,00 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents (STI)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Plan de transport adopté en 2008 par la Ville de Montréal, l'une des interventions consistait à élaborer un Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents. Ce Plan adopté en 2011, de concert avec différents partenaires en transport (Société de transports de Montréal (STM), Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET), Port de Montréal, etc.) a permis de créer une consolidation des besoins en terme de technologie pour le territoire montréalais. Le Plan stratégique est un outil clé de planification et de priorisation des projets de systèmes de transport intelligents et fournit une architecture de base qui permet d'arrimer les projets des différents partenaires entre eux. Depuis, plusieurs partenaires, tel le MTMDET, la STM et le Réseau de transport métropolitain (RTM) ont publié leur propre plan en cohérence avec celui de la Ville de Montréal.
Le déploiement a débuté en 2010 et se poursuivra jusqu'en 2023 avec un budget total de 30 M$. Le Plan stratégique est un document d'orientation et constitue un guide que les partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans des investissements en système de transport. En se dotant d'un Plan stratégique des systèmes de transport intelligents, la Ville poursuit les objectifs suivants :

- Assurer la sécurité des personnes en déplacement par des choix technologiques adaptés à la sécurité des piétons, cyclistes ou automobilistes en déplacement sur le territoire montréalais
- Optimiser la mobilité des personnes et des marchandises en régularisant les temps de déplacement, que ce soit en conditions normales ou lors de perturbations.
- Favoriser une approche de développement durable par des initiatives visant à augmenter la part des transports actif ou collectif.

En 2018, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a revue son Plan stratégique afin de s'assurer que les orientations soient toujours d'actualité. Ce plan encadre l'ensemble des initiatives par des orientations claires en matière de collaboration, de connectivité, d'instrumentation, d'intégration de diffusion de la données.

La réalisation des projets inscrits dans ce Plan repose sur la disponibilité de ressources financières et ce, à court, à moyen et à long termes. Le plan décennal permet ainsi d'assurer la pérennité de ce Plan stratégique en lui donnant les moyens de ses ambitions.

Ce Plan est primordial pour la Ville et ses partenaires afin d'assurer une compatibilité entre les systèmes pour optimiser l'échange de données, pierre d'assise des systèmes de transport intelligents. L'application de ces technologies permet d'assurer un service de qualité aux usagers du réseau artériel (cyclistes, piétons, bus, auto) en leur donnant de nouveaux moyens (information aux voyageurs, priorité aux autobus, localisation des véhicules d'urgences, etc.). Dans une perspective de transport durable, les systèmes de transport intelligents viennent jouer un rôle important quant à l'optimisation des infrastructures existantes, ainsi qu'au partage sécuritaire de celles-ci entre tous les modes de transport. Le Plan stratégique des systèmes de transport intelligents permettra de répondre aux objectifs de « vision zéro » quant aux infrastructures sécuritaires. Les systèmes de transport intelligents s'avèrent un moyen efficace pour optimiser l'utilisation du réseau routier actuel en :

- Instrumentant le réseau routier
- Développant un réseau de télécommunications intégré en collaboration avec le Service des technologies de l'information
- Bonifiant les outils du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU)
- Implantant des mesures prioritaires aux feux de circulation pour les services d'urgence et le transport collectif
- Organisant et en partageant les données de transports sur des plateformes d'échanges et des portails de données ouvertes.
- Assurant une veille technologique (ex: véhicule automatisé).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).
CM16 0250 - 23 février 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 600 000 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation du système de transport intelligent », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2016 -2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste en l'adoption d'un règlement d'emprunt de 5 500 000,00 $ afin de financer le programme des systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies, relevant de la compétence du conseil municipal (Ville centre).
Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2019 et 2020, les programmes ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.

· 5 500 000,00 $: 54100 – Programme de système de transport utilisant les nouvelles technologies

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.
Ce règlement d'emprunt sert à financer :

- L'acquisition et l'installation d'équipements pour le réseau de télécommunications intégré

- L'acquisition et l'installation d'outils pour le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU)
- L'acquisition et l'installation d'équipement de systèmes de transports intelligents (détecteurs et automates)
- L'acquisition et l'installation de logiciel et de serveur pour le déploiement des mesures prioritaires aux feux de circulation pour les services d'urgence et le transport collectif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus aux programmes triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal - volet local et la période de financement n'excède pas 5 ans.

Programmes	2019	2020	total
54100 – Programme de système de transport utilisant les nouvelles technologies	2 500 000,00 $	3 000 000,00 $	5 500 000,00 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une ville de dimensions aussi importantes que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux inhérents au développement des réseaux de transport. Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40% des émissions.
Voulant optimiser et sécuriser son réseau actuel, la Ville de Montréal s'est donc penchée sur des solutions innovatrices afin de pallier aux problèmes occasionnés par la congestion (sécurité, pollution). Une des solutions est l'application des systèmes de transport intelligent. On entend par STI un « système interactif de collecte, de traitement et de diffusion d'information appliqué aux transports, basé sur l'intégration des technologies de l'information et de la communication aux infrastructures et aux véhicules utilisés, de manière à améliorer la gestion et l'exploitation des réseaux de transport et des services aux utilisateurs qui y sont associés ». La Ville a donc développé un plan stratégique à ce sujet afin de soutenir le déploiement de ces technologies.

En effet, le déploiement des systèmes de transport intelligents permet d'assurer la bonne coordination des feux de circulation, dont les bénéfices sont les suivants:

- Réduire les arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre;
- Assurer une régularité et une optimisation des services du transport en commun;
- Éviter des débordements dans le réseau local;
- Améliorer le temps d'intervention des véhicules d'urgence lors des incidents sur le terrain.

En contrôlant la congestion routière et en optimisant le transport de biens et de personnes, nous pouvons ainsi diminuer les impacts négatifs de la congestion routière et améliorer l'environnement et la qualité de vie pour les résidents, les commerçants et les visiteurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, la poursuite en 2019 et durant les années suivantes du plan stratégique des systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du présent règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du conseil municipal août 2018 : avis de motion

1. Séance du conseil municipal septembre 2018 : adoption
2. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT)
3. Mise en vigueur par publication dans un journal
4. Octroi des premiers contrats et engagement des fonds: novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-07-23
Sylvain PROVOST	Hugues BESSETTE	

Agent technique principal - Systèmes de transport intelligent

Tél : 514 872-9019
Télécop. : 514 872-9458

Chef de Division

Tél : 514 872-5798
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-27

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1182968012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000,00 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents (STI)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1182968012 - Système de transport intelligent-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-24

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 5 500 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS EN LIEN AVEC L'IMPLANTATION DE SYSTÈMES DE TRANSPORT INTELLIGENTS

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 5 500 000 $ est autorisé afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1182968012

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1182968012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000,00 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents (STI)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Délégation de pouvoirs de Jacques Bernier, chef de division- Pô.pdf

Projet 54100 - 1182968012.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : (514) 868-3837
Div. Conseil Et Soutien Financier - Point de service - Développement

Co - auteure
Reak Sa Sen
Conseillère budgétaire
Div. Conseil Et Soutien Financier - Point de service - Développement
514-872-2813

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-25

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de section
Tél : 514 872-2059

Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point de service - Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.17

2018/08/20 13:00

(1)

Dossier # : 1186689001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Adopter, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2018-2020, un règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels (compétence corporative).

Il est recommandé :
d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels (compétence corporative).

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-07-27 16:23

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186689001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Adopter, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2018-2020, un règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels (compétence corporative).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (PPMVMN) en 2004, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a procédé à l'acquisition de plusieurs immeubles afin de favoriser la biodiversité et d'agrandir la surface des parcs-nature.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'obtenir l'approbation d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 5 000 000 $ pour l'acquisition d'immeubles et la réalisation de travaux d'aménagement sur le territoire de la Ville de Montréal dans le cadre de l'application de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

JUSTIFICATION

L'obtention de ce règlement permettra de compléter les acquisitions d'immeubles et les travaux d'aménagement prévus par le SGPVMR au cours de l'année 2018. Cette somme servira principalement à l'acquisition d'immeubles à des fins de protection de milieux naturels hors écoterritoires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 32300 prévu à la programmation du PTI 2018-2020.
La période financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition d'espaces verts pour favoriser la biodiversité répond aux orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision défavorable des instances compromettrait les acquisitions d'immeubles et les travaux d'aménagement prévus par le SGPVMR et pourrait constituer un frein à l'atteinte de l'objectif du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal qui vise une superficie terrestre d'aires protégées de 10 % du territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une action de communication est suggérée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du règlement d'emprunt par le comité exécutif: 8 août 2018
Avis de motion par le conseil municipal : 20 août 2018
Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal: 17 septembre 2018
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire: novembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Antoine LAMOUREUX
Conseiller en planification

Tél : 514-280-6708
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-24

Véronique ANGERS
c/d developpement stratégique et programmation - grands parcs

Tél : 514-872-6746
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel HODDER
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2018-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Monsieur Daniel Hodder, directeur à la direction de la gestion des parcs et biodiversité, pour me remplacer du 13 au 31 juillet 2018 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé,

Louise-Hélène Lefebvre
Directrice

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2018-07-27

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1186689001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Objet :	Adopter, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2018-2020, un règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels (compétence corporative).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1186689001 - Milieux naturels-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-27

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 5 000 000 $ AFIN DE FINANCER LES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET LES TRAVAUX VISANT LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 5 000 000 $ est autorisé afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1186689001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186689001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Objet :	Adopter, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2018-2020, un règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels (compétence corporative).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1186689001 -.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent comptable analyste
Tél : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-27

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.01

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1187782006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles".

Il est recommandé d'adopter le règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles".

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-28 12:18

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187782006**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles".

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal doit acquérir annuellement des terrains afin de réaliser les différents projets inscrits à son programme triennal d'immobilisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'obtention d'un règlement d'emprunt de 50 000 000,00 $ pour l'acquisition ou l'expropriation d'immeubles ou de terrains ainsi que les travaux nécessaires à leur mise en valeur notamment, la décontamination et la déconstruction de bâtiments. L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra à l'ensemble des intervenants municipaux d'acquérir des propriétés.

JUSTIFICATION

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra à l'ensemble des intervenants municipaux d'acquérir des propriétés et la réalisation des projets inscrits au programme triennal d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme du projet de règlement d'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation d'acquisitions de propriétés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 18 juin 2018
Adoption : 20 août 2018
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed JERM
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514-872-3735
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Sébastien CORBEIL
Chef de division - Bureau de projet et gestion de l'information

Tél : 514 872-7903
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS

Directrice du bureau de projet et des services administratifs
Tél : 514 872-5493
Approuvé le : 2018-05-28

Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-05-28

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187782006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles".

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1187782006 - acquisition d'immeubles.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 50 000 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION D'IMMEUBLES

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 50 000 000 $ est autorisé afin de financer l'acquisition d'immeubles ainsi que les travaux nécessaires à leur mise en valeur notamment, la décontamination et la démolition de bâtiments.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, d'expropriation et toutes autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1187782006

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187782006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles".

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187782006.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Françoise TURGEON
Conseillere budgetaire
Tél : 872-0946
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.02

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1185237010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement interdisant les calèches sur le territoire de la Ville de Montréal

D'adopter le Règlement interdisant les calèches sur le territoire de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-01-31 11:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185237010**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement interdisant les calèches sur le territoire de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Les activités des calèches ont fait l'objet de multiples questionnements durant les dernières années. En effet, malgré les interventions soutenues de la Ville de Montréal durant les trois dernières années pour resserrer davantage l'encadrement de cette industrie, force est de constater que des écarts récurrents continuent de se produire relativement au bien être des chevaux ainsi qu'à la prestation des services par les cochers.
La Ville peut légiférer en matière de véhicules hippomobiles en vertu de l'article 68 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. À cet égard, elle a adopté le Règlement sur les calèches (17-079), dont l'application a été déléguée à l'arrondissement de Ville-Marie en vertu du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

Afin d'interdire les activités de calèches sur le territoire de la Ville de Montréal, le conseil de ville devra adopter un règlement interdisant le service de transport de personnes contre rémunération au moyen d'une calèche. Ainsi, par l'adoption de ce règlement, à partir de l'année 2020, aucune calèche ne pourra circuler sur le territoire.

Quiconque exploite une calèche sur le domaine public commettra une infraction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1054 : 22 août 2017 - Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les calèches »

DESCRIPTION

Adopter un Règlement interdisant les activités de calèche sur le territoire de la Ville de Montréal, et ce, à partir de l'année 2020

JUSTIFICATION

L'orientation de la nouvelle administration de protéger davantage la santé et le bien-être des chevaux nécessite une interdiction des activités des calèches

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion
Adoption
Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 23 janvier 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandy PINNA
Analyste de dossiers

Tél : 514 872-8944
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-01-22

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 872-3125
Télécop. : 514 872-5607

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1185237010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Objet :	Adopter le Règlement interdisant les calèches sur le territoire de la Ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir le document joint.

FICHIERS JOINTS

Règlement interdisant les calèches, 23-05-2018.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel AUBÉ
Avocat droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-23

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514-872-4222
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
18-XXX

RÈGLEMENT INTERDISANT LES CALÈCHES

Vu l'article 68 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 6 et 10 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu l'article 369 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

À l'assemblée du 2018, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Pour l'application du présent règlement, les mots et les expressions suivants signifient :

« calèche » : un véhicule tiré par un ou plusieurs chevaux et servant au commerce du transport des personnes, aussi appelé véhicule hippomobile, fiacre ou victoria. L'expression calèche comprend également le traîneau et la carriole;

« domaine public » : les rues, ruelles, squares et places publics, y compris les trottoirs, terre-pleins, voies cyclables hors rue et l'emprise excédentaire de la voie publique, les parcs et les jardins publics;

« traîneau ou carriole » : véhicule tiré par un ou des chevaux, sans roues, et équipé de patins sous les rebords latéraux de la caisse, servant à se déplacer sur la neige ou sur la glace.

2. Il est interdit d'exercer le commerce de transport de personnes au moyen d'une calèche, d'un traîneau ou d'une carriole sur le domaine public.

CHAPITRE II
DISPOSITIONS PÉNALES

3. Quiconque exerce le commerce de transport de personnes au moyen d'une calèche, d'un traîneau ou d'une carriole sur le domaine public ou sollicite une clientèle aux fins de ce commerce commet une infraction au présent règlement et est passible :

1° s'il s'agit d'une personne physique :

a) pour une première infraction, d'une amende de 500 $ à 1 000 $;
b) pour toute récidive, d'une amende de 1 000 $ à 2 000 $.

2° s'il s'agit d'une personne morale :

a) pour une première infraction, d'une amende de 1000 $ à 2 000 $;
b) pour toute récidive, d'une amende de 2 000 $ à 4 000 $.

CHAPITRE III
DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES

4. Le titre du Règlement sur les calèches (17-079) est remplacé par « Règlement sur les écuries ».

5. Les articles 1 à 3, 5 à 56, 75 et 76 ainsi que l'annexe A du Règlement sur les calèches (17-079) sont abrogés.

6. Le Règlement sur les calèches (17-079) est modifié par l'ajout, après l'article 4, de l'article suivant :

> « **4.1** Malgré le Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (*insérer ici le numéro du règlement*), il est permis de garder des chevaux dans un bâtiment où un usage permettant la garde de chevaux est autorisé conformément aux exigences réglementaires applicables. ».

7. L'article 57 et le deuxième alinéa de l'article 64 du Règlement sur les calèches (17-079) sont modifiés par le remplacement des mots « L'exploitant qui loge un cheval » par les mots « Le propriétaire d'un cheval qui loge ce dernier ».

8. Le présent règlement prend effet le 31 décembre 2019.

Les permis délivrés en vertu du Règlement sur les calèches (17-079) deviennent caducs à la date de prise d'effet du présent règlement.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans ..... le ..... 2018.

GDD 1185237010

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.03

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1185086001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques et le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002)

Il est recommandé:
1 - d'adopter le Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques

2 - d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002)

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-05-04 17:25

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185086001**
Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques et le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002)

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil municipal adoptait, le 26 septembre 2016, le règlement intitulé « Règlement sur le contrôle des animaux » (Règlement 16-060). Rappelons que l'adoption de ce règlement faisait suite à l'adoption d'une résolution en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, par laquelle le conseil municipal se déclarait compétent quant à l'adoption d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques. Le Règlement 16-060 venait harmoniser les règles relatives au contrôle des animaux sur l'ensemble du territoire et est entré en vigueur le 3 octobre 2016 dans les 19 arrondissements.
En décembre 2017, l'application des articles du Règlement sur le contrôle des animaux concernant les chiens de type Pit bull a été suspendue et la Ville a annoncé qu'elle souhaitait revoir la réglementation entourant les animaux de compagnie et en conséquence modifier le règlement en vigueur.

Ainsi, une réflexion citoyenne a été lancée à l'hiver 2018 afin de connaître l'opinion de la population sur les enjeux concernant les animaux de compagnie dans la métropole. L'objectif de cet exercice de réflexion était d'écouter les personnes qui souhaitaient se prononcer sur la gestion animalière à Montréal afin que la modification du Règlement et les actions futures puissent refléter les valeurs, les besoins et les préoccupations des citoyens et des organismes concernés par cet aspect de la vie en société. Plusieurs experts et partenaires du domaine ont aussi été consultés sur différents aspects de la gestion animalière et ont aussi fait partie de la réflexion qui amène la présentation d'un nouveau règlement sur l'encadrement des animaux domestiques.

Le projet de règlement soumis pour approbation dans le présent sommaire reflète les priorités énoncées par l'Administration municipale entourant la sécurité des citoyens dans l'espace public et la cohabitation harmonieuse entre ces derniers et les animaux domestiques; les chiens et les chats particulièrement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1982 - 20 décembre 2017 - Adopter une ordonnance, en vertu du règlement 16-060 sur le contrôle des animaux, relative à la période de validité du permis spécial de garde d'un chien de type Pitbull et à la modification de la définition de chien interdit et aux mesures transitoires applicables.

CE17 1641 - 13 septembre 2017 - Adopter une ordonnance, en vertu du règlement 16-060 sur le contrôle des animaux, relative à la période de validité des permis et médailles et au délai à respecter pour fournir les documents requis pour l'obtention d'un permis spécial de garde d'un chien de type Pit bull.

CM16 1843 - 21 décembre 2016 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060)

CE16 1563 - 28 septembre 2016 - Édicter une ordonnance permettant de déterminer la période de validité des permis et médailles et l'affiche annonçant la présence de chien à risque, et les endroits et les conditions de garde d'animaux de la ferme dans certains arrondissements.

CM16 1100 – 27 septembre 2016 – Adopter le règlement intitulé « Règlement sur le contrôle des animaux »; Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091).

CM16 0964 – 23 août 2016 – Déclarer le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans, à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques, et ce, jusqu'au 22 août 2018, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal.*

DESCRIPTION

Les principaux éléments du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques sont :

· Élargissement de la notion de morsure afin d'inclure une tentative de morsure, une tentative d'attaque, ou un geste susceptible de porter atteinte à la sécurité qui permettra à la Ville d'agir de façon proactive pour prévenir les morsures lorsqu'un chien démontre un comportement agressif.

· Révocation et refus de délivrer un permis à une personne déclarée coupable :
  - o D'une infraction à la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* ou aux articles du Code criminel en lien avec la cruauté animale
  - o De trois infractions au règlement municipal pour ne pas avoir tenu son chien en laisse

· Pour les chiens potentiellement dangereux :
  - o Révocation et refus de délivrer un permis à une personne déclarée coupable d'une infraction au Code criminel en lien avec la violence
  - o Augmentation du nombre de conditions de garde obligatoires pour le gardien de ce type de chien

· Maintien du port du harnais ou du licou pour les chiens de 20kg et plus

· Certaines méthodes de contention sont interdites soit :
  - o l'utilisation du collier étrangleur, à pointes, ou électrique (à partir du 1er janvier 2020)
  - o garder un animal attaché au moyen d'un dispositif de contention pour une période excédant 3 heures

D'autres mesures sont également présentes :

· L'obligation pour les animaleries de vendre des animaux de compagnie (chats, chiens et lapins) provenant uniquement de refuges à partir du 1er juillet 2019

· La stérilisation obligatoire pour tous les chiens, chats et lapins à partir du 1er janvier

2020, incluant ceux mis en adoption par des refuges.

· Augmentation de la limite du nombre d'animaux permis
    - o Limite de 4 chats ou chiens par unité d'occupation, avec un maximum de 3 chiens
    - o Limite de 8 animaux par unité d'occupation, toutes espèces permises sauf les poissons

· Exemption de la limite pour les familles d'accueil:
    - o Jusqu'à 8 chats ou chiens, dont un maximum de 3 chiens (preuve requise)

· Des amendes exemplaires sont prévues pour des infractions en lien avec les chiens ayant mordu ou ayant tenté de mordre. Le règlement prévoit également des sanctions dissuasives pour les contrevenants particulièrement en ce qui a trait aux infractions mettant en danger la sécurité du public.

Le présent sommaire décisionnel recommande également l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) afin d'assurer la concordance avec le Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques. Les tarifs applicables demeurent inchangés et le même tarif est applicable dans tous les arrondissements.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal compte, selon un sondage réalisé en 2017, une population animale estimée à 115 000 chiens et à 230 000 chats sur son territoire. Compte tenu du nombre élevé d'animaux de compagnie sur le territoire, la cohabitation harmonieuse des citoyens et des animaux de compagnie représente un enjeu important que le présent règlement vise à encadrer. La participation aux différentes activités de réflexion citoyenne démontre également qu'il s'agit d'un sujet qui préoccupe les citoyens montréalais. Ainsi, le règlement proposé adresse plusieurs de ces préoccupations, vise l'harmonisation des règles pour l'ensemble du territoire et reflète les meilleures pratiques en matière de gestion animalière.

Le principal objectif du nouveau règlement sur l'encadrement des animaux est d'accroître la sécurité des citoyens en réduisant le nombre de morsures, en agissant en amont de l'événement. L'élargissement de la notion de morsures pour intégrer la *tentative* de morsure ou d'un geste susceptible de porter atteinte à la sécurité, ainsi qu'une nouvelle catégorisation des chiens ayant mordu ou démontré un comportement agressif, permet de faire évaluer les chiens ayant des comportements agressifs et de les encadrer par des conditions de garde particulières.

De plus, le projet de règlement inclut des mesures qui visent à responsabiliser tous les propriétaires d'animaux et à favoriser la mise en adoption des animaux de refuge afin de diminuer le nombre d'euthanasies.Les propriétaires de chats et de chiens sont particulièrement visés avec des mesures telles que la stérilisation et la micropuce obligatoire à partir de 2020, et l'enregistrement obligatoire. Ces mesures ont pour objectif de retracer plus facilement le propriétaire de l'animal, et ainsi éviter les séjours en refuges, en plus de contrôler la surpopulation animale.

Finalement, un meilleur encadrement de la vente de certains animaux par les animaleries permettra de trouver des nouvelles familles aux animaux des refuges et, par le fait même, restreindre l'élevage des animaux dans des conditions inadéquates. Une limite plus importante du nombre d'animaux permis pour des familles d'accueil permettra de soulager les refuges, et favoriser la remise en adoption.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne comporte aucun impact financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise ne s'applique pas dans le cadre du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du Règlement sur l'encadrement des animaux permettra d'agir auprès des chiens ayant des comportements agressifs avant qu'un événement de morsure se produise, et ainsi accroître la sécurité des citoyens de Montréal. Elle permettra également de favoriser l'adoption des animaux de refuges, de réduire le nombre d'euthanasie et de diminuer la surpopulation animale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de communication sur le nouveau règlement sera développée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin
Avis de motion pour l'adoption du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques
Avis de motion pour l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002)

Août
Adoption du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques
Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002)

Entrée en vigueur des règlements: au moment de la publication d'un avis public d'entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle COMTOIS, Service des communications

Lecture :

Isabelle COMTOIS, 2 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MILLETTE
Chef de section

Tél : 514 872-0588
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-02

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

Tél : 514 872-9696
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2018-05-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1185086001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Objet :	Adopter le Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques et le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint les deux projets de règlements.

FICHIERS JOINTS

Règl. encadrement des animaux.doc
Annexe 4_Affiche.pdf
Règl. mod. Règlement sur les tarifs (18-002).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-30

Véronique BELPAIRE
Avocate - Chef de division
Tél : 514 872-3832
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR L'ENCADREMENT DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Vu les articles 6, 59, 62 et 63 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu les articles 369 et 411 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 136.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et les articles 47 et 185.1 de l'annexe C de cette Charte;

Vu la résolution CM16 0964 par laquelle le conseil de la ville se déclare compétent pour une période de 2 ans quant à l'adoption d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques;

À l'assemblée du _____ 2018, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS ET ADMINISTRATION

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« aire d'exercice canin » : un terrain clôturé désigné par des panneaux apposés par la Ville indiquant qu'il s'agit d'un endroit où il est possible de laisser les chiens en liberté sans laisse;

« animal errant » : tout animal qui n'est pas tenu en laisse, qui n'est pas accompagné d'un gardien et qui n'est pas sur le terrain de son gardien, à l'exception d'un chat possédant une médaille ou une micropuce dont l'information rattachée à cette dernière permet de vérifier le numéro de permis délivré et un chat communautaire;

« autorité compétente » : tout fonctionnaire ou employé responsable de l'application du présent règlement, un agent de la paix ainsi que tout représentant d'une entreprise dont les services sont retenus par la Ville pour faire respecter les dispositions du présent règlement;

« certificat de recherche négatif de casier judiciaire » : un document attestant de l'absence d'un casier judiciaire délivré par un corps de police canadien ou une agence accréditée ou certifiée par la Gendarmerie royale du Canada;

« certificat de recherche positif de casier judiciaire » : un document attestant de l'existence d'un casier judiciaire délivré par un corps de police canadien ou une agence accréditée ou certifiée par la Gendarmerie royale du Canada;

« chat communautaire » : un chat féral, c'est-à-dire un chat vivant dans un état semi-sauvage et qui ne peut être confiné à l'intérieur d'une unité d'habitation, qui a été capturé, stérilisé, vacciné et relâché dans le cadre du programme de capture, stérilisation, relâche et maintien (CSRM);

« chenil » ou « chatterie » ou « clapier » : un lieu où s'exerce la garde d'au moins trois chiens, trois chats ou trois lapins non stérilisés et où l'on annonce ou offre de vendre ou de donner un chien, un chat ou un lapin non stérilisé à l'exception d'un refuge et d'un lieu commercial;

« chien d'assistance » : un chien entraîné par une institution spécialisée pour aider une personne atteinte d'un handicap, et pour lequel cette personne a obtenu un permis de la Ville sur présentation d'une preuve attestant de la nécessité de l'assistance d'un tel chien ou un chien en formation par une telle institution, et pour lequel le gardien a obtenu un permis de la Ville sur présentation d'une preuve de l'institution spécialisée;

« chien dangereux » :

1° un chien qui a causé la mort d'une personne ou d'un animal d'une espèce permise conformément à l'article 6 ou d'un chien interdit;

2° un chien, un chien à risque ou un chien potentiellement dangereux, ayant été déclaré dangereux par l'autorité compétente;

« chien hybride » : un chien résultant d'un croisement entre un chien et un canidé autre que le chien;

« chien interdit » :

1° un chien dangereux;

2° un chien hybride;

3° un chien amené temporairement à l'intérieur des limites de la Ville qui a mordu, a tenté de mordre, a attaqué ou tenté d'attaquer une personne ou qui a mordu un animal d'une espèce permise conformément à l'article 6 ou un chien interdit, et ce, à l'extérieur du territoire de la Ville de Montréal;

« chien à risque » :

1° un chien qui a mordu, a tenté de mordre, a attaqué ou tenté d'attaquer une personne, sans lui causer la mort;

2° un chien qui a mordu un animal d'une espèce permise conformément à l'article 6 ou un chien interdit, en lui causant une lacération de la peau;

3° un chien qui a commis un geste susceptible de porter atteinte à la sécurité d'une personne, d'un animal d'une espèce permise conformément à l'article 6 ou d'un chien interdit;

« chien potentiellement dangereux » : un chien à risque ayant été déclaré potentiellement dangereux par l'autorité compétente;

« CSRM » : programme de capture, stérilisation, relâche et maintien, c'est-à-dire un programme visant à stériliser, marquer et vacciner les chats communautaires puis à les retourner au lieu où ils ont été capturés et où au moins une personne physique ou morale agit auprès d'eux à titre de gardien;

« expert de la Ville » : un médecin vétérinaire désigné par la Ville ou une personne compétente désignée par un médecin vétérinaire et par la Ville;

« famille d'accueil » : une personne ayant reçu l'autorisation d'un refuge pour héberger temporairement un animal et détenant, à cet effet, l'autorisation temporaire du refuge pour chaque animal hébergé;

« gardien » : toute personne qui a la propriété, la possession ou la garde d'un animal. Dans le cas d'une personne physique âgée de moins de 14 ans, le père, la mère, le tuteur ou le répondant de celle-ci est réputé gardien;

« lieu commercial » : un commerce où s'exerce la garde d'animaux dans le but de les remettre à un nouveau gardien à l'exception d'un refuge;

« micropuce » : un dispositif électronique encodé, inséré sous la peau d'un animal par un médecin vétérinaire ou sous sa supervision, qui contient un code unique lié à une base de données centrale, servant à identifier et répertorier les animaux domestiques;

« museler » : le fait de mettre une muselière à un animal, soit un dispositif entourant le museau de l'animal d'une force suffisante pour l'empêcher de mordre;

« place publique » : désigne notamment une rue, une ruelle, une voie de promenade piétonne, un parc, un terrain de jeux public, une piscine publique, une cour d'école, un terre-plein, une piste cyclable, un espace vert, un jardin public;

« promeneur » : une personne morale ou physique qui agit à titre d'employé ou à son compte pour promener des chiens qui ne lui appartiennent pas dans le cadre de son travail;

« refuge » : un établissement possédant un permis valide d'exploitant d'un lieu de recueil de chats ou de chiens délivré par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);

« territoire de la Ville de Montréal » : désigne le territoire décrit à l'article 3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

« unité d'occupation » : un terrain ou un immeuble privé et ses dépendances, excluant les parties communes, dont le gardien de l'animal est propriétaire, locataire ou occupant.

CHAPITRE II
APPLICATION ET ADMINISTRATION

2. Le présent règlement s'applique aux animaux domestiques pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Malgré le premier alinéa, le présent règlement ne s'applique pas :

1° aux chiens pour l'escouade canine d'un corps de police ou d'une organisation gouvernementale;

2° aux chevaux pour la cavalerie policière.

3. L'autorité compétente exerce les pouvoirs qui lui sont confiés par le présent règlement et notamment, elle peut :

1° visiter et examiner toute unité d'occupation ou tout autre endroit aux fins d'application du présent règlement;

2° faire euthanasier ou ordonner l'euthanasie d'un animal hautement contagieux, sur certificat d'un médecin vétérinaire, interdit, errant, mourant ou gravement blessé;

3° à compter du 1er janvier 2020, demander au gardien d'un chien, d'un chat ou d'un lapin une preuve indiquant que l'animal est stérilisé ou un avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que la stérilisation est contre-indiquée pour l'animal;

4° à compter du 1er janvier 2020, demander au gardien d'un chien ou d'un chat une preuve indiquant que le chien ou le chat possède une micropuce ou un avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que cette procédure est contre-indiquée pour l'animal;

5° exiger du gardien tout document pertinent à l'application du présent règlement;

6° s'adresser à un juge pour obtenir la permission de capturer et saisir, à l'endroit où il est gardé, tout animal dont le gardien contrevient au présent règlement ou refuse ou néglige de se conformer à un ordre émis par l'autorité compétente.

Aux fins de l'application du paragraphe 1° du premier alinéa, tout propriétaire, locataire ou occupant d'une unité d'occupation doit, sur présentation d'une pièce d'identité de l'autorité compétente, lui en permettre l'accès.

4. Constitue une infraction le fait d'incommoder, d'injurier, de refuser ou de négliger de se conformer à une demande qui lui est formulée en vertu du présent règlement ainsi

que le fait d'entraver l'action de l'autorité compétente ou de lui faire autrement obstacle dans l'exercice de ses fonctions.

5. Toutes les dépenses encourues par la Ville en application du présent règlement sont aux frais du gardien de l'animal.

CHAPITRE III
CONTRÔLE DES ANIMAUX ET NUISANCES

SECTION I
ANIMAUX PERMIS

6. Il est interdit à toute personne de posséder, d'être en possession ou de garder en captivité à quelque fin que ce soit un animal ne faisant pas partie d'une des espèces suivantes :

1° le chien, à l'exception du chien interdit;

2° le chat;

3° le lapin sauf, à compter du 1er janvier 2020, s'il n'est pas stérilisé dans les 15 jours suivant son acquisition;

4° le furet;

5° le rongeur domestique de moins de 1,5 kg;

6° le phalanger volant né en captivité;

7° le hérisson né en captivité, à l'exception de celui du genre *Erinaceus*;

8° les oiseaux nés en captivité, à l'exception du canard, de l'oie, du canaroie, du cygne, du kamichi et autre ansériforme, de la poule, de la pintade, de la dinde, du faisan, du tétra et autre gallinacé, de l'autruche, du nandou, du kiwi, de l'émeu, du casoar, des oiseaux ratites et autre struthioniforme;

9° les reptiles nés en captivité, à l'exception des serpents dont la longueur, à l'âge adulte, atteint plus de 3 mètres, des serpents venimeux, des lézards dont la longueur, à l'âge adulte, atteint plus de 2 mètres, des lézards venimeux, des tortues marines, des tortues de la famille des Trionychidés et des alligators, crocodiles, gavials et autres crocodiliens;

10° le crapaud d'Amérique (*Bufo americanus*), la grenouille des bois (*Rana sylvatica*), la grenouille du Nord (*Rana septentrionalis*), la grenouille léopard (*Rana pipiens*), la grenouille verte (*Rana clamitans*), le necture tacheté (*Necturus maculosus*), le ouaouaron (*Rana catesbeiana*), le triton vert (*Notophthalmus viridescens*) et tous les amphibiens exotiques, à l'exception des amphibiens venimeux;

11° les poissons autorisés à la garde en captivité conformément à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1).

7. Malgré l'article 6, il est permis de garder, dans l'un ou l'autre des endroits suivants, un animal ne faisant pas partie d'une espèce permise en vertu du présent règlement :

1° un établissement vétérinaire, pourvu que l'animal soit sous la garde d'un médecin vétérinaire;

2° une institution affiliée à une université ou à un centre de recherche lorsque l'animal est gardé à des fins de recherche, d'étude ou d'enseignement;

3° un refuge;

4° le Biodôme de Montréal;

5° un établissement spécialisé dans la vente, la garde, l'entretien ou les soins aux animaux, exerçant cet usage conformément aux exigences réglementaires applicables.

SECTION II
PERMIS

SOUS-SECTION 1
DEMANDE DE PERMIS

8. Le propriétaire d'un chien ou d'un chat, à l'exception d'un chat communautaire, doit obtenir le permis obligatoire de chien ou de chat délivré conformément au présent règlement.

Le présent article ne s'applique pas dans l'un ou l'autre des endroits suivants :

1° un établissement vétérinaire;

2° une institution affiliée à une université ou à un centre de recherche lorsque l'animal est gardé à des fins de recherche, d'étude ou d'enseignement;

3° un refuge;

4° un établissement spécialisé dans la vente, la garde, l'entretien ou les soins aux animaux, exerçant cet usage conformément aux exigences réglementaires applicables.

9. Malgré l'article 8, un chien ou un chat gardé de façon habituelle sur le territoire d'une autre municipalité peut être amené à l'intérieur des limites de l'ensemble du territoire

de la Ville de Montréal sans avoir obtenu le permis obligatoire sous réserve des conditions suivantes :

1° le chien ou le chat est amené sur le territoire de la Ville de Montréal pour une période maximale de 30 jours;

2° l'animal doit être muni d'un permis valide délivré par la municipalité où il est gardé habituellement dans la mesure où la municipalité l'exige en vertu de sa réglementation. Le gardien de l'animal doit, sur demande de la Ville, exhiber la preuve valide délivrée par la municipalité;

3° il ne s'agit pas d'un chien interdit.

10. Toute personne qui promène plus de 3 chiens à la fois à l'extérieur d'une unité d'occupation doit obtenir le permis obligatoire de promeneur délivré conformément au présent règlement.

Le détenteur d'un permis de promeneur doit en tout temps avoir en sa possession ledit permis lorsqu'il promène plus de 3 animaux à la fois, et ce, afin de pouvoir l'exhiber à la demande de l'autorité compétente.

11. Toute personne agissant à titre de gardien dans le cadre du programme CSRM doit obtenir le permis obligatoire CSRM délivré conformément aux dispositions du présent règlement.

Le détenteur d'un permis CSRM doit en tout temps avoir en sa possession ledit permis lorsqu'il exerce les activités liées au programme afin de pouvoir l'exhiber à la demande de l'autorité compétente.

SOUS-SECTION 2
CONDITIONS DE DÉLIVRANCE

12. Un permis est délivré à toute personne qui présente une demande conforme au présent règlement et qui paie le montant prévu au règlement sur les tarifs en vigueur.

13. Le demandeur du permis doit être âgé de 16 ans ou plus.

De plus, toute demande de permis doit indiquer les nom, prénom, adresse et numéro de téléphone de la personne qui en fait la demande ou, le cas échéant, le nom de la compagnie, ainsi que, à l'exception du permis de promeneur et du permis CSRM, la race, le sexe, le poids, la couleur, l'année de naissance et le nom de l'animal.

La personne qui fait la demande de permis doit présenter une pièce d'identité valide avec photo mentionnée à l'annexe 3. Si la pièce d'identité avec photo n'indique pas l'adresse du demandeur, une preuve de résidence mentionnée à l'annexe 3 doit être fournie, sauf pour la personne morale qui doit présenter une pièce prévue à cette annexe.

Le troisième alinéa ne s'applique pas à une personne ayant eu recours aux services de l'un ou l'autre des organismes mentionnés à l'annexe correspondante du règlement sur les tarifs en vigueur dans les six (6) mois précédant la demande de permis et qui présente une attestation écrite de cet organisme à ce sujet.

14. En outre des conditions prévues à l'article 13, le demandeur du permis de chien ou de chat doit obtenir ce permis dans un délai de 15 jours suivant l'acquisition de l'animal ou suite à un déménagement l'amenant à s'établir sur le territoire de la Ville de Montréal ou suivant le jour où l'animal atteint l'âge de 3 mois, le délai le plus long s'appliquant.

De plus, le demandeur du permis de chien ou de chat doit fournir une preuve de stérilisation lorsque l'animal est stérilisé ainsi que le numéro de micropuce lorsque l'animal en possède une.

La demande de permis de chien ou de chat doit, à compter du 1er janvier 2020, être accompagnée des documents suivants, sauf lorsque la demande concerne un animal âgé de 6 mois ou moins :

1° une preuve indiquant que le chien ou le chat est stérilisé ou un avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que la stérilisation doit être retardée à un âge recommandé ou est contre-indiquée pour l'animal, ou une preuve d'enregistrement d'une association de races reconnue pour un chien ou un chat reproducteur;

2° une preuve indiquant que le chien ou le chat possède une micropuce mentionnant son numéro ou un avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que la procédure est contre-indiquée pour l'animal.

Également, la demande de permis pour un chien ou un chat effectuée par une famille d'accueil doit être accompagnée de la présentation de l'autorisation temporaire délivrée par un refuge et une description de l'animal.

15. Commet une infraction, quiconque, aux fins visées aux articles 13 et 14, fournit une information fausse, inexacte ou incomplète.

SOUS-SECTION 3
VALIDITÉ ET CADUCITÉ D'UN PERMIS

16. Un permis est valide pour une période d'un an à compter de sa date de délivrance et pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Le permis est incessible et non transférable.

17. Toute personne doit procéder au renouvellement du permis avant son échéance. À défaut de le faire dans le délai imparti, des frais supplémentaires seront ajoutés au coût du permis, tel qu'il est établi par le règlement sur les tarifs en vigueur.

18. Suivant le paiement du montant prévu au règlement sur les tarifs en vigueur, la Ville remet au gardien d'un chien ou d'un chat une médaille, le cas échéant, et un permis sur lequel est indiqué le numéro de la médaille, le cas échéant. La médaille est valide pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal tant que le permis est renouvelé conformément à l'article 17.

Le gardien d'un chien ou d'un chat doit s'assurer que ce dernier porte la médaille mentionnée au premier alinéa, à l'exception d'un chat muni d'une micropuce dont l'information rattachée à la micropuce permet de vérifier le numéro du permis délivré pour le chat.

19. Le propriétaire du chien ou du chat pour lequel une médaille a été délivrée doit aviser la Ville de tout changement d'adresse ainsi que de la mort, de la disparition, du don ou de la vente de son animal dans les 15 jours suivant l'un de ces événements.

Le propriétaire du chien ou du chat muni d'une micropuce doit aviser le fournisseur de la micropuce de tout changement de ses coordonnées dans les 15 jours suivant un tel changement.

20. L'autorité compétente refuse de délivrer un nouveau permis de chien ou de chat ou révoque un tel permis lorsqu'une personne a, dans les cinq ans précédant la date de la nouvelle demande de permis ou de son dernier renouvellement, le cas échéant :

1° été déclarée coupable d'une infraction à la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (RLRQ chapitre B-3.1);

2° été déclarée coupable d'une infraction à une disposition prévue à l'annexe 1;

3° été déclarée coupable de trois infractions au premier alinéa de l'article 25, par le fait de ne pas tenir son chien au moyen d'une laisse, s'il s'agit d'un permis de chien, et ce, pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Le détenteur qui voit son permis révoqué conformément au premier alinéa doit se départir de son animal conformément à l'article 30 dans les 10 jours suivant la réception de l'avis de révocation et en remettre la preuve à l'autorité compétente.

De plus, la personne visée au premier alinéa perd le droit d'obtenir un permis pour une période de 5 ans à compter de la date de la déclaration de culpabilité.

21. L'autorité compétente révoque le permis de CSRM lorsque son détenteur est reconnu coupable de 3 infractions aux modalités du programme déterminées par ordonnance du comité exécutif.

SECTION III
NOMBRE D'ANIMAUX ET CHENIL

22. Il est interdit :

1° de garder dans une unité d'occupation plus de 4 chats ou chiens dont un maximum de 3 chiens;

2° de garder dans une unité d'occupation plus de 8 animaux, toutes espèces permises confondues, à l'exception des poissons;

3° d'opérer un chenil, une chatterie, un clapier, une bergerie, une volière, un poulailler ou toute autre forme d'élevage animal.

Malgré le paragraphe 1° du premier alinéa, lorsqu'une chienne, une chatte ou une lapine met bas, les chiots, les chatons ou les lapereaux peuvent être gardés pendant une période n'excédant pas 3 mois.

Malgré le paragraphe 1° du premier alinéa, la famille d'accueil peut garder un maximum de 8 chats ou chiens, dont un maximum de 3 chiens, incluant les animaux non visés par une autorisation temporaire délivrée par un refuge. La famille d'accueil doit respecter la limite du nombre d'animaux permis pour les animaux non visés par une autorisation temporaire.

Le présent article ne s'applique pas dans l'un ou l'autre des endroits suivants :

1° un établissement vétérinaire;

2° une institution affiliée à une université ou à un centre de recherche lorsque l'animal est gardé à des fins de recherche, d'étude ou d'enseignement;

3° un refuge;

4° le Biodôme de Montréal;

5° un établissement spécialisé dans la vente, la garde, l'entretien ou les soins aux animaux exerçant cet usage conformément aux exigences réglementaires applicables.

SECTION IV
VENTE D'ANIMAUX

23. Il est interdit pour un lieu commercial de remettre à un nouveau gardien un chien, un chat ou un lapin autrement que si celui-ci provient d'un refuge ou d'une clinique vétérinaire.

Tout lieu commercial qui remet à un nouveau gardien un chien ou un chat doit pouvoir démontrer la provenance de l'animal à l'aide d'un document contenant une description de l'animal, une preuve d'acquisition du refuge ou de la clinique vétérinaire et la date d'acquisition.

Le lieu commercial doit fournir, à compter du 1er janvier 2020, à toute personne qui acquiert un animal, à l'exception d'un chien ou d'un chat âgé de 6 mois ou moins :

1° une preuve indiquant que le chien ou le chat est stérilisé ou un avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que la stérilisation doit être retardée à un âge recommandé ou est contre-indiquée pour l'animal;

2° une preuve indiquant que le chien ou le chat possède une micropuce indiquant son numéro ou un avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que la procédure est contre-indiquée pour l'animal;

3° le document contenant une description de l'animal, la preuve d'acquisition dans un refuge ou une clinique vétérinaire et la date d'acquisition de l'animal.

SECTION V
COMPORTEMENT À L'ÉGARD D'UN ANIMAL

24. Le gardien doit conserver, en tout temps, le contrôle de son chien.

25. Tout chien doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre. De plus, tout chien de 20 kg et plus doit porter un licou ou un harnais auquel est attachée ladite laisse, à l'exception du chien d'assistance.

Afin d'assurer la sécurité du public, il est interdit d'utiliser le collier étrangleur, le collier à pointes, le collier électrique ou tout autre collier susceptible de causer de la douleur à l'animal qui le porte.

Le premier alinéa ne s'applique pas lorsque le chien :

1° se trouve à l'intérieur d'une unité d'occupation;

2° est gardé sur un terrain ou un immeuble privé et ses dépendances au moyen d'un dispositif de contention l'empêchant de sortir lorsque le terrain n'est pas clôturé et est en présence de son gardien;

3° se trouve sur un terrain ou un immeuble privé et ses dépendances, lequel est clôturé de manière à le contenir à l'intérieur des limites de celui-ci;

4° se trouve dans une aire d'exercice canin aménagée à cette fin dans tout endroit désigné par la Ville.

26. Il est interdit de garder un animal attaché au moyen d'un dispositif de contention, notamment une chaîne ou une corde, pour une période excédant 3 heures.

Tout dispositif de contention doit être conforme aux exigences suivantes :

1° il ne risque pas de se coincer ou de se raccourcir, notamment en s'enroulant autour d'un obstacle;

2° il n'entraîne pas d'inconfort ou de douleur chez l'animal, notamment en raison de son poids;

3° il permet à l'animal de se mouvoir sans danger ni contrainte.

27. Il est interdit de promener à l'extérieur d'une unité d'occupation, plus de 3 chiens à la fois, à l'exception du détendeur d'un permis de promeneur qui peut promener un maximum de 8 chiens.

28. Le gardien doit s'assurer que sa dépendance, sa galerie ou son balcon soit exempt d'urine ou de matières fécales produites par un animal domestique.

29. Nul ne peut disposer d'un animal mort autrement qu'en le remettant à un refuge, à une clinique vétérinaire ou à tout autre endroit légalement autorisé à recevoir les animaux morts.

30. Nul ne peut se départir d'un animal autrement qu'en le confiant à un nouveau propriétaire, à un refuge ou à une clinique vétérinaire.

Malgré le premier alinéa, nul ne peut se départir d'un chien à risque, potentiellement dangereux ou interdit autrement qu'en le confiant à un refuge ou à une clinique vétérinaire.

SECTION VI
NUISANCES

31. Constitue une nuisance et est interdit, le fait :

1° pour un animal de ne pas porter la médaille obligatoire en vertu du présent règlement, à l'exception d'un chat possédant une micropuce dont l'information rattachée à la micropuce permet de vérifier le numéro de permis délivré pour le chat;

2° pour un animal de causer des dommages à la propriété d'autrui;

3° pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'une unité d'occupation et de ses dépendances, de garder des animaux dont la présence dégage des odeurs de nature à incommoder le voisinage ou de laisser ces animaux causer des dommages à la propriété;

4° pour un chien d'aboyer, de gémir ou de hurler ou pour un chat de miauler de façon à troubler la paix ou la tranquillité d'une personne;

5° pour un animal de mordre ou d'attaquer, ou de tenter de mordre ou d'attaquer une personne ou un autre animal d'une espèce permise conformément à l'article 6 ou un chien interdit;

6° pour un animal d'être errant;

7° pour un chien de se trouver sur un terrain privé sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain;

8° pour le gardien d'un chien d'omettre de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales dudit chien et d'en disposer dans un contenant autorisé pour les rebuts, à l'exception des personnes accompagnées d'un chien d'assistance;

9° qu'un chien ou un chat fouille dans les ordures ménagères, les déplace, déchire les sacs ou renverse les contenants;

10° de nourrir sur le territoire de la Ville des animaux sauvages notamment, les coyotes, les goélands, les mouettes, les pigeons, les corneilles, les écureuils, les ratons laveurs, les canards, les poissons ou les animaux errants. Malgré ce qui précède, le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'une unité d'occupation peut nourrir les oiseaux au moyen d'une mangeoire à oiseaux à l'épreuve des écureuils et autres animaux sauvages sur son unité d'occupation;

11° de garder un animal ne faisant pas partie d'une espèce permise conformément à l'article 6;

12° d'utiliser une trappe ou un piège pour capturer un animal à l'extérieur d'un bâtiment, sauf pour un chat communautaire par le détenteur d'un permis CSRM ou conformément à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1);

13° de laisser un chien s'abreuver à une fontaine ou un bassin situé dans une place publique ou s'y baigner;

14° pour un chien de se trouver sur un terrain de jeux clôturé de la Ville;

15° pour un chien de se trouver sur un terrain de la Ville où un panneau indique que la présence de chiens est interdite;

16° de déplacer, altérer ou briser les objets ou outils mis en place dans le cadre du programme CSRM.

32. Le gardien d'un animal dont le fait constitue une nuisance contrevient au présent règlement.

SECTION VII

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU CHIEN À RISQUE, POTENTIELLEMENT DANGEREUX ET DANGEREUX

SOUS-SECTION 1
CHIEN À RISQUE ET CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX

33. Un chien qui a mordu, a tenté de mordre, a attaqué ou tenté d'attaquer une personne, sans lui causer la mort, ou qui a mordu un animal d'une espèce permise conformément à l'article 6 ou un chien interdit, en lui causant une lacération de la peau, est un chien à risque pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Le gardien du chien doit :

1° aviser l'autorité compétente dans les 72 heures lorsqu'il y a eu morsure ou attaque et l'informer du lieu où le chien est gardé;

2° museler l'animal en tout temps, au moyen d'une muselière panier, lorsqu'il se trouve à l'extérieur de l'unité d'occupation du gardien jusqu'à avis contraire émis par l'autorité compétente;

3° se conformer, le cas échéant, à l'avis écrit transmis par l'autorité compétente et l'apporter au lieu et au jour indiqués afin que l'expert de la Ville procède à son évaluation;

4° s'assurer que le chien demeure au lieu indiqué par le gardien jusqu'à l'avis écrit par l'autorité compétente, le cas échéant, imposant des conditions de gardes.

Le gardien d'un chien qui a mordu, a tenté de mordre, a attaqué ou tenté d'attaquer une personne, ou qui a mordu un animal d'une espèce permise conformément à l'article 6 ou un chien interdit, en lui causant une lacération de la peau, et ce, sur le territoire d'une autre municipalité dans les 5 années précédant son déménagement, doit en aviser l'autorité compétente dans un délai de 72 heures de son déménagement à Montréal avec ce chien. Le cas échéant, le gardien du chien doit se conformer aux paragraphes 2° à 4° du premier alinéa.

34. Lorsque le chien à risque visé à l'article 33 mord, tente de mordre, attaque ou tente d'attaquer à nouveau une personne, sans lui causer la mort, ou qui mord à nouveau un animal d'une espèce permise conformément à l'article 6 ou un chien interdit, en lui causant une lacération de la peau, et ce, avant l'évaluation de l'animal par l'expert de la Ville, l'autorité compétente déclare ce chien potentiellement dangereux ou dangereux à la suite de cette évaluation pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

35. Un chien qui a commis un geste susceptible de porter atteinte à la sécurité d'une personne ou d'un animal d'une espèce permise conformément à l'article 6 ou d'un chien interdit, est un chien à risque pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Le gardien du chien doit se conformer aux paragraphes 2° à 4° du premier alinéa de l'article 33 dès la réception d'un avis de l'autorité compétente.

36. Lorsque le chien à risque est déclaré dangereux pour la sécurité du public par l'autorité compétente, le permis est révoqué et le gardien du chien doit :

1° faire euthanasier l'animal dans les 48 heures suivant l'ordre d'euthanasie émis par l'autorité compétente;

2° fournir l'attestation écrite de la personne qui a pratiqué l'euthanasie à l'autorité compétente dans les 72 heures suivant la mort de son chien.

37. Lorsque le chien à risque n'est pas déclaré dangereux pour la sécurité du public par l'autorité compétente, cette dernière peut exiger du gardien qu'il se procure un permis spécial de garde d'un chien potentiellement dangereux, valide pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, et qu'il se conforme aux conditions particulières de garde d'un chien potentiellement dangereux émises conformément au présent règlement.

Commet une infraction le gardien d'un chien potentiellement dangereux qui omet ou néglige de se procurer un permis spécial de garde d'un chien potentiellement dangereux, tel qu'exigé par l'autorité compétente.

Lorsque le chien à risque visé au premier alinéa n'est pas déclaré potentiellement dangereux pour la sécurité du public suivant l'avis écrit émis par l'autorité compétente, le gardien du chien doit, dans un délai de 30 jours suivant la réception de cet avis, fournir à l'autorité compétente :

1° une preuve indiquant que le chien est stérilisé ou un avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que la stérilisation doit être retardée à un âge recommandé ou est contre-indiquée pour l'animal;

2° une preuve indiquant que le chien possède une micropuce indiquant son numéro ou un avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que la procédure est contre-indiquée pour l'animal.

38. L'autorité compétente délivre un permis spécial de garde d'un chien potentiellement dangereux si toutes les conditions suivantes sont respectées dans un délai de 30 jours suivant l'avis écrit à cet effet :

1° le demandeur fournit une preuve indiquant que le chien est stérilisé ou un avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que la stérilisation doit être retardée à un âge recommandé ou est contre-indiquée pour l'animal;

2° le demandeur fournit une preuve indiquant que le chien est vacciné contre la rage, en précisant la date du vaccin et la date de son renouvellement, ainsi que toute preuve à cet effet lors du renouvellement annuel du permis ou à la demande de la Ville, ou un avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que la vaccination est contre-indiquée pour l'animal;

3° le demandeur fournit une preuve indiquant que le chien possède une micropuce indiquant son numéro ou un avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que la procédure est contre-indiquée pour l'animal;

4° le demandeur est âgé de 18 ans ou plus;

5° le demandeur fournit un certificat de recherche négatif de casier judiciaire ou, dans le cas d'un certificat de recherche positif de casier judiciaire, une attestation délivrée par le Service de police de la Ville de Montréal à l'effet qu'il n'a pas été déclaré coupable dans les cinq ans précédant la date de la demande de permis ou de son renouvellement, d'une infraction à une disposition prévue aux annexes 1 et 2;

6° le demandeur n'a pas été déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (RLRQ chapitre B-3.1);

7° le demandeur paie le montant prévu au règlement sur les tarifs en vigueur.

39. Lorsque l'animal visé par un permis spécial de garde d'un chien potentiellement dangereux mord, tente de mordre, attaque ou tente d'attaquer à nouveau une personne, sans lui causer la mort, ou qui mord à nouveau un animal d'une espèce permise conformément à l'article 6 ou un chien interdit, en lui causant une lacération de la peau, le chien est déclaré dangereux par l'autorité compétente pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal et le permis est révoqué. Le cas échéant, le gardien du chien doit :

1° faire euthanasier l'animal dans les 48 heures suivant l'ordre d'euthanasie émis par l'autorité compétente;

2° fournir l'attestation écrite de la personne qui a pratiqué l'euthanasie à l'autorité compétente dans les 72 heures suivant la mort de son chien.

40. Lorsque l'animal visé par un permis spécial de garde de chien potentiellement dangereux commet de nouveau un geste susceptible de porter atteinte à la sécurité, l'autorité compétente peut le déclarer dangereux pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, ou imposer une nouvelle évaluation comportementale.

Si l'autorité compétente déclare le chien dangereux, le gardien du chien doit se conformer aux exigences de l'article 39.

Si l'autorité compétente exige une nouvelle évaluation, le gardien de l'animal doit se conformer aux exigences de l'article 33.

41. Le gardien d'un chien potentiellement dangereux détenant un permis spécial de garde doit respecter les conditions particulières de garde suivantes sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal lorsque l'animal se trouve à l'extérieur de son unité d'occupation :

1° l'animal est muselé en tout temps;

2° l'animal est tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,25 mètre, sauf dans les aires d'exercice canin;

3° l'animal est sous la surveillance d'une personne âgée de 18 ans ou plus;

4° l'animal porte la médaille délivrée par la Ville lors de l'obtention du permis spécial de garde.

Le gardien d'un chien potentiellement dangereux détenant un permis spécial de garde doit également respecter les conditions particulières de garde suivantes :

1° le gardien du chien doit annoncer au moyen d'une affiche visible de la voie publique, la présence d'un chien potentiellement dangereux sur sa propriété. Cette affiche, reproduite à l'annexe 4, est fournie par la Ville suivant le paiement du montant prévu au règlement sur les tarifs en vigueur et doit être maintenue en bon état, sans altération;

2° lorsque le chien n'est pas tenu en laisse, le gardien doit s'assurer de garder l'animal dans un endroit clôturé de manière à le contenir à l'intérieur des limites de celui-ci et dont le maillage de la clôture est suffisamment serré pour empêcher quiconque d'y introduire sa main ou son pied;

3° le chien doit être maintenu à une distance supérieure à 2 mètres d'un enfant âgé de moins de 16 ans, sauf ceux du gardien de l'animal;

4° aviser l'autorité compétente par écrit dans un délai de 48 heures avant de se départir de l'animal conformément à l'article 30;

5° aviser l'autorité compétente par écrit dans un délai de 48 heures avant de modifier le lieu de garde de l'animal.

En outre des conditions prévues aux alinéas précédents, l'autorité compétente peut imposer toute autre condition particulière de garde.

Le nouveau gardien qui se procure un chien potentiellement dangereux conformément à l'article 49 doit se procurer un permis spécial de garde d'un chien potentiellement dangereux auquel sont attachées les conditions particulières de garde prévues au présent article.

42. Le permis spécial de garde d'un chien potentiellement dangereux est révoqué lorsqu'une condition de garde prévue à l'article 41 n'est pas respectée sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Le cas échéant, le gardien du chien doit se départir de son animal conformément à l'article 30 dans les 48 heures suivant la réception de l'avis de révocation et en remettre la preuve à l'autorité compétente dans les 72 heures suivant la remise au refuge ou à la clinique vétérinaire.

Le détenteur qui voit son permis révoqué conformément au premier alinéa perd le droit d'obtenir un nouveau permis de chien pour une période de 5 ans à compter de la date de la révocation.

43. L'autorité compétente peut, à la demande du gardien d'un chien potentiellement dangereux, après une période de 5 ans suivant la date de l'évaluation de l'animal par l'expert de la Ville, permettre qu'une nouvelle évaluation comportementale soit faite.

SOUS-SECTION 2
CHIEN DANGEREUX

44. Le gardien d'un chien qui a causé la mort d'une personne ou d'un animal d'une espèce permise conformément à l'article 6 ou d'un chien interdit est un chien dangereux pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Le gardien du chien doit :

1° aviser sans délai l'autorité compétente de cet événement;

2° museler l'animal en tout temps, au moyen d'une muselière panier, lorsqu'il se trouve à l'extérieur de l'unité d'occupation du gardien jusqu'à l'euthanasie de l'animal;

3° faire euthanasier l'animal dans les 48 heures suivant l'ordre d'euthanasie émis par l'autorité compétente;

4° fournir l'attestation écrite de la personne qui a pratiqué l'euthanasie à l'autorité compétente dans les 72 heures suivant la mort de son chien.

SECTION VIII
AIRES D'EXERCICE CANIN

45. Les aires d'exercice canin sont réservées aux chiens et la présence du gardien de l'animal est obligatoire.

Dans une aire d'exercice canin, le gardien doit en tout temps surveiller son chien et être en mesure d'intervenir rapidement auprès de celui-ci en cas de besoin.

46. Dans une aire d'exercice canin, il est interdit :

1° d'amener plus de 2 chiens à la fois;

2° de nourrir son chien;

3° d'utiliser une balle, un bâton ou tout autre objet dans le but d'exercer son chien lorsque le chien d'un autre gardien s'y trouve également;

4° d'amener un chien qui présente des symptômes de maladie ou, dans le cas d'une femelle, qui est en chaleur.

SECTION IX
REFUGE

47. L'autorité compétente peut capturer et garder dans un refuge tout chien à risque, potentiellement dangereux, dangereux et tout animal errant, constituant une nuisance ou qui ne fait pas partie d'une espèce permise conformément à l'article 6.

48. Après un délai de 72 heures suivant l'émission d'un avis au gardien à la suite de la mise en refuge d'un animal, l'autorité compétente peut ordonner que l'animal soit euthanasié ou mis en adoption à son profit.

Lorsque le gardien est inconnu ou introuvable, l'autorité compétente peut ordonner que l'animal soit euthanasié ou mis en adoption à son profit après un délai de 72 heures suivant la mise en refuge de l'animal.

Malgré le premier alinéa, un chat errant qui ne porte aucune identification et qui n'est pas stérilisé peut être mis en adoption après un délai de 24 heures suivant sa mise en refuge.

Malgré le premier alinéa, un animal mourant, gravement blessé ou hautement contagieux peut, sur avis d'un médecin vétérinaire, être euthanasié sans délai suivant sa mise au refuge.

49. Malgré l'article 48, un chien dangereux ou hybride mis en refuge doit être euthanasié conformément à l'article 36.

Malgré l'article 48, un chien à risque mis en refuge peut être mis en adoption en informant le nouveau gardien du statut de chien à risque et des conditions à respecter conformément à l'article 33.

Malgré l'article 48, un chien déclaré potentiellement dangereux mis en refuge peut être mis en adoption en informant le nouveau gardien du statut de chien potentiellement dangereux et des conditions de garde à respecter conformément à l'article 41.

50. À compter du 1er janvier 2020, il est interdit pour un refuge de mettre en adoption un chien ou un chat non stérilisé et n'ayant pas une micropuce ou un lapin non stérilisé, sauf lorsque l'animal est âgé de 6 mois ou moins ou sur avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que la micropuce est contre-indiquée ou que la stérilisation doit être retardée à un âge recommandé ou est contre-indiquée pour l'animal.

Le refuge doit fournir au nouveau gardien la preuve de stérilisation et de la micropuce, le cas échéant, ou l'avis écrit du médecin vétérinaire.

51. Le gardien de l'animal, à l'exception d'un chien à risque, potentiellement dangereux, dangereux ou hybride ou un animal qui ne fait pas partie d'une espèce permise

conformément à l'article 6, peut en reprendre possession, à moins que le refuge ne s'en soit départi conformément à l'article 48, en remplissant les conditions suivantes :

1° en établissant qu'il est le propriétaire de l'animal;

2° en présentant le permis obligatoire en vertu du présent règlement et, à défaut de le détenir, en l'obtenant au préalable de la reprise de possession;

3° en acquittant au refuge les frais d'hébergement journalier ainsi que, le cas échéant, les frais de traitement, de stérilisation, de vaccination et les frais d'implantation d'une micropuce.

SECTION X
MALADIES

52. L'autorité compétente peut faire isoler jusqu'à guérison complète, tout animal soupçonné d'être atteint d'une maladie contagieuse pour les humains (zoonose), sur certificat d'un médecin vétérinaire.

53. Un gardien qui sait ou soupçonne que son animal est atteint d'une maladie contagieuse pour les humains (zoonose), doit immédiatement prendre tous les moyens nécessaires pour le faire soigner ou euthanasier.

CHAPITRE IV
DISPOSITIONS PÉNALES

54. Quiconque contrevient au présent règlement ou à une ordonnance adoptée en vertu du présent règlement commet une infraction et est passible :

1° s'il s'agit d'une personne physique :

a) pour une première infraction, d'une amende de 300 $ à 600 $;

b) pour une récidive, d'une amende de 600 $ à 1 200 $;

c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 1 200 $ à 2 000 $;

2° s'il s'agit d'une personne morale :

a) pour une première infraction, d'une amende de 500 $ à 1 000 $;

b) pour une récidive, d'une amende de 1 000 $ à 2 500 $;

c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 2 500 $ à 4 000 $.

55. Malgré l'article 54, quiconque contrevient à l'article 32 par le fait d'une nuisance mentionnée au paragraphe 5° de l'article 31 ou aux articles 33, 35 et 38, commet une infraction et est passible :

1° s'il s'agit d'une personne physique :

a) pour une première infraction, d'une amende de 500 $ à 750 $;

b) pour une récidive, d'une amende de 750 $ à 1 500 $;

c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 1 500 $ à 2 000 $;

2° s'il s'agit d'une personne morale :

a) pour une première infraction, d'une amende de 800 $ à 1 500 $;

b) pour une récidive, d'une amende de 1 500 $ à 2 500 $;

c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 2 500 $ à 4 000 $.

56. Malgré l'article 54, quiconque contrevient à l'article 6 du présent règlement en étant en possession d'un chien interdit, à l'article 30 par le fait de se départir d'un chien à risque, potentiellement dangereux ou dangereux autrement qu'en le confiant à un refuge ou une clinique vétérinaire, aux articles 34 et 36, à l'article 37 par le fait d'omettre ou de négliger de se procurer un permis spécial de garde d'un chien potentiellement dangereux, aux articles 39, 41, 42 et 44, commet une infraction et est passible :

1° s'il s'agit d'une personne physique :

a) pour une première infraction, d'une amende de 750 $ à 1 000 $;

b) pour une récidive, d'une amende de 1 000 $ à 1 500 $;

c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 1 500 $ à 2 000 $;

2° s'il s'agit d'une personne morale :

a) pour une première infraction, d'une amende de 1 000 $ à 1 500 $;

b) pour une récidive, d'une amende de 1 500 $ à 2 500 $;

c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 2 500 $ à 4 000 $.

57. Le propriétaire d'un animal demeure responsable de toute infraction au présent règlement même si l'animal n'est pas sous sa garde à moins qu'il ne prouve que, lors de l'infraction, un tiers, autre qu'un membre de sa famille âgé de moins de 18 ans, accompagnait l'animal, et ce, sans sa connaissance et son consentement exprès ou implicite.

58. Aucun permis pour un chien ne peut être émis ou renouvelé à l'égard d'un gardien déclaré coupable de 3 infractions à l'article 32 par le fait d'une nuisance mentionnée au paragraphe 5° de l'article 31 pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

CHAPITRE V
ORDONNANCES

59. Le comité exécutif peut par ordonnance :

1° déterminer tout endroit agissant à titre de refuge pour l'application du présent règlement;

2° modifier la liste des espèces permises et, le cas échéant, déterminer des mesures transitoires;

3° prévoir, à l'occasion d'événements ou dans les endroits qu'il détermine, les animaux ne faisant pas partie de la liste des espèces permises conformément à l'article 6, à l'exception des chiens interdits, qui peuvent y être gardés ou qui peuvent circuler sur une place publique ainsi que les conditions de garde applicables, le cas échéant;

4° déterminer la liste des associations pouvant délivrer des preuves d'enregistrement conformément au paragraphe 5° du troisième alinéa de l'article 14;

5° décréter des conditions supplémentaires à la délivrance d'un permis;

6° déterminer les conditions de délivrance du permis de CSRM et les modalités à respecter pour le détenteur d'un permis dans la mise en œuvre du programme de CSRM;

7° modifier la période de validité des permis et médailles;

8° déterminer les infractions en vertu desquelles l'autorité compétente refuse de délivrer un permis ou d'en révoquer un conformément au paragraphe 3° de l'article 20 et, le cas échéant, déterminer des mesures transitoires;

9° déterminer toute condition particulière de garde pour un chien qui n'a pas été déclaré potentiellement dangereux à la suite de l'évaluation par l'expert de la Ville conformément au deuxième alinéa de l'article 37;

10° modifier la liste des infractions mentionnées aux annexes 1 et 2;

11° modifier la liste des preuves d'identités et de résidence acceptées à l'annexe 3;

12° modifier l'affiche annonçant la présence d'un chien potentiellement dangereux reproduite à l'annexe 4;

13° prévoir, pour une période spécifique, les mesures nécessaires afin de prévenir ou réduire la propagation d'une maladie contagieuse pouvant mettre en danger la santé publique, lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire à une telle propagation, ainsi que les postes de quarantaine et les cliniques de vaccination désignés aux fins de la mise en œuvre des mesures;

14° déterminer les endroits et les moments, le cas échéant, où les chiens peuvent être sans laisse;

15° modifier un délai ou un terme prévu au présent règlement.

CHAPITRE VI
DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES

60. Le présent règlement abroge et remplace le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) ainsi que toute disposition relative à un animal incluse dans un autre règlement, à l'exception du Règlement sur les calèches (17-079).

61. L'article 3 du Règlement sur les calèches (17-079) est modifié par le remplacement des mots « Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) » par les mots « Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (*insérer ici le numéro du règlement)* ».

62. Les ordonnances adoptées conformément au Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) demeurent en vigueur et sont considérées avoir été adoptées conformément au présent règlement, à l'exception des articles 1 à 6 et 10 de l'Ordonnance 1, ainsi que les Ordonnances 2, 6 et 7 qui sont abrogés.

63. Malgré l'article 16, tout permis délivré en vertu du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) avant le 1er janvier 2017 et renouvelé d'année en année avant sa date d'échéance, demeure valide du 1er janvier au 31 décembre. Le permis renouvelé après la date d'échéance demeure valide pour une période d'un an à compter de la date du renouvellement.

Tout permis délivré en vertu du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) après le 1er janvier 2017, demeure valide pour une période d'un an à compter de sa date de délivrance.

La médaille remise lors de la délivrance de tout permis délivré en vertu du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) n'a pas à être remplacée à l'échéance de la période de validité du permis. Elle demeure valide tant que le permis est renouvelé conformément au présent règlement.

64. Le permis de chien à risque délivré en application du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) demeure valide et est considéré comme étant un permis spécial de garde

d'un chien potentiellement dangereux au sens du présent règlement et les conditions particulières de garde se rattachant au permis de chien à risque demeurent en vigueur.

65. L'article 23 prend effet le 1er juillet 2019.

66. Le deuxième alinéa de l'article 25 prend effet le 1er janvier 2020.

ANNEXE 1
TABLEAU DES INFRACTIONS EN LIEN AVEC UN ANIMAL

ANNEXE 2
TABLEAU DES INFRACTIONS – CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX

ANNEXE 3
LISTE DES PREUVES ACCEPTÉES

ANNEXE 4
AFFICHE CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD : 1185086001

ANNEXE 1

TABLEAU DES INFRACTIONS EN LIEN AVEC UN ANIMAL

Articles du Code criminel	**Description sommaire de l'infraction**
444	Tuer ou blesser des bestiaux
445	Tuer ou blesser des animaux
445.01	Tuer ou blesser certains animaux, notamment un animal d'assistance
445.1	Faire souffrir inutilement un animal
446 (1) a)	Causer blessure ou lésion à des animaux ou oiseaux alors qu'ils sont conduits ou transportés
446 (1) b)	Abandonner en détresse ou volontairement négliger ou omettre de fournir les aliments, eau, abri et soins convenables et suffisants à un animal ou oiseau domestique ou d'un animal ou oiseau sauvage en captivité
447	Construire, faire, entretenir ou garder un arène pour les combats de coqs ou permettre qu'une telle construction soit faite
447.1 (2)	Violation de l'ordonnance rendue par le tribunal interdisant d'être propriétaire, d'avoir la garde ou le contrôle d'un animal ou d'habiter un lieu où se trouve un animal

ANNEXE 2

TABLEAU DES INFRACTIONS – CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX

Articles du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)	**Description sommaire de l'infraction**
76, 77 et 78.1	Infractions portant atteinte à la sécurité aérienne ou maritime
80 et 81	Usage inapproprié d'explosifs
83.01 à 83.231	Infractions relatives au terrorisme
85 à 87	Infractions relatives à l'usage d'une arme à feu
88	Port d'arme dans un dessein dangereux
98.1	Vol qualité visant une arme à feu
151 à 173	Infractions d'ordre sexuel notamment à l'égard des enfants
182	Infractions relatives à un cadavre ou à des restes humains
215	Omission de fournir les choses nécessaires à l'existence
218	Abandon d'un enfant
220 et 221	Causer la mort ou des lésions corporelles par négligence criminelle
235	Meurtre au premier degré ou au deuxième degré
236	Homicide involontaire coupable
237	Infanticide
238	Tuer, au cours de la mise au monde, un enfant non encore né
239	Tentative de meurtre
240	Complicité de meurtre après le fait
241	Conseiller à quelqu'un de se suicider ou l'y aider
242	Négliger de se procurer de l'aide lors de la naissance d'un enfant
243	Faire disparaître le cadavre d'un enfant
244	Décharger une arme à feu intentionnellement
244.1	Décharger intentionnellement un fusil ou un pistolet à vent ou à gaz comprimé
244.2	Décharger une arme à feu avec insouciance
245	Administrer une substance délétère pour mettre la vie en danger
246	Vaincre la résistance pour commettre une infraction

247	Tendre, placer ou laisser en place une trappe, un appareil ou autre chose susceptible de causer la mort ou des lésions corporelles
248	Nuire aux moyens de transport
264	Harcèlement criminel
264.1	Proférer des menaces
267	Agression armée ou infliction de lésions corporelles
268	Voies de fait graves
269	Infliger illégalement des lésions corporelles
269.1	Torture par un fonctionnaire ou à la demande de celui-ci
270 à 270.1	Infractions à l'égard d'un agent de la paix ou d'un fonctionnaire public
271 à 273	Agression sexuelle
273.3	Passage illégal d'un enfant à l'étranger
279	Enlèvement ou séquestration
279.01 à 279.03	Traite de personnes
279.1	Prise d'otage
280 à 283	Enlèvement d'une personne mineure
318	Préconiser ou fomenter un génocide
319	Inciter publiquement à la haine
343 et 344	Vol qualifié
346	Extorsion
423 et 423.1	Intimidation
424 et 424.1	Menaces de commettre une infraction contre une personne jouissant d'une protection internationale ou contre le personnel des Nations Unies ou de son personnel associé
431 et 431.1	Attaque contre une personne jouissant d'une protection internationale ou contre le personnel des Nations Unies ou de son personnel associé
433 à 436	Infractions liées à des crimes d'incendie
465 C.cr.	Complot
467.11 à 467.13	Participation aux activités ou au recrutement d'une organisation criminelle ou commission d'une infraction au profit de celle-ci
Articles de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)	**Description sommaire de l'infraction**
5	Trafic de substances interdites et possession en vue d'en faire le trafic

6	Importation et exportation de substances interdites et possession à des fins d'exportation
7	Production de substances interdites

ANNEXE 3
LISTE DES PREUVES ACCEPTÉES

Preuve d'identité :

1) un permis de conduire du Québec;
2) une carte d'assurance maladie du Québec;
3) un passeport canadien ou étranger;
4) une carte de citoyenneté canadienne;
5) une carte de résident permanent (canadienne).

Preuve de résidence :

1) un relevé de compte de services publics (électricité, téléphones, compagnie de distribution de gaz naturel, câblodistribution ou services Internet, récent de trois mois ou moins;
2) un relevé de compte d'une institution d'enseignement reconnue récent de trois mois ou moins;
3) un relevé de compte d'une institution financière ou de crédit récent de trois mois ou moins;
4) un relevé de compte de taxes de l'année en cours;
5) un avis de cotisation de Revenu Québec ou de Revenu Canada;
6) un relevé d'assurance emploi;
7) un avis de renouvellement de la carte de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ)
8) un avis de renouvellement du permis de conduire de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
9) une carte Accès Montréal de l'année en cours;
10) un certificat ou un relevé d'assurance habitation daté d'un an ou moins.

Personne morale :

1) un relevé de compte de taxes de l'année en cours;
2) les lettres patentes de la personne morale ou de l'organisme à but non lucratif;
3) un certificat d'occupation de l'établissement récent d'un an ou moins.

ANNEXE 4

AFFICHE CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX

ATTENTION

AU CHIEN

Montréal

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2018) (18-002)

Vu les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du _____2018, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 16 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) est remplacé par le suivant :

« **16.** Aux fins du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (*insérer ici le numéro du règlement)*, il sera perçu :

1°	pour la délivrance du permis annuel :		
	a)	pour un chien stérilisé ou un chien âgé de 6 mois et moins	27,00 $
	b)	pour un chat stérilisé ou un chat âgé de 6 mois et moins	12,00 $
	c)	pour un chien non stérilisé	62,00 $
	d)	pour un chat non stérilisé	32,00 $
	e)	de promeneur	100,00 $
	f)	de CSRM	0,00 $
2°	pour la délivrance d'un permis spécial de garde d'un chien potentiellement dangereux annuel :		150,00 $
3°	pour le remplacement d'une médaille perdue, détruite ou endommagée :		10,00 $
4°	pour la fourniture de l'affiche annonçant la présence d'un chien potentiellement dangereux :		10,00 $

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) à d) du paragraphe 1° du premier alinéa sont réduits de 7,00 $ lorsque le chien ou le chat est identifié de façon permanente par micropuce.

Des frais de 10,00 $ sont ajoutés aux tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa lorsque le renouvellement du permis annuel est effectué après l'échéance dudit permis.

Les tarifs prévus au premier alinéa ne s'appliquent pas :

1° à la délivrance d'un permis annuel pour un chien d'assistance pour une personne ayant un handicap nécessitant l'assistance d'un tel chien et qui présente une preuve à cet effet;

2° à la délivrance d'un permis demandé au plus tard le 15e jour qui suit l'adoption d'un chat ou d'un chien provenant d'un refuge par toute personne précédant la demande de permis.

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) à d) du paragraphe 1° et au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'appliquent pas à la délivrance d'un permis à une personne ayant eu recours aux services de l'un ou l'autre des organismes mentionnés à l'annexe 1 dans les six (6) mois précédant la demande de permis et qui présente une attestation écrite de cet organisme à ce sujet.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier l'annexe 1 pour y ajouter ou y supprimer des organismes. ».

GDD : 1185086001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.04

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1180348005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du service de l'Espace pour la vie

Il est recommandé:
1. d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du service de l'Espace pour la vie, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-25 12:37

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1180348005**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du service de l'Espace pour la vie

CONTENU

CONTEXTE

En septembre 2013, le conseil municipal adoptait un règlement d'emprunt #13-035 de 45 000 000 $ pour financer la Migration du Biodôme, la Métamorphose de l'Insectarium et le Pavillon de verre au Jardin botanique, projets alors en incubation.
Depuis, un concours d'architecture international a eu lieu, les projets se sont développés et les coûts se sont précisés.

Les travaux de la Migration du Biodôme sont en cours. Le montant total du projet s'élève à 33 904 923 $ et sera financé en totalité à même le règlement d'emprunt de 45 000 000 $.

Des contrats pour la Métamorphose de l'Insectarium, notamment les honoraires des architectes, ont été engagés à même ce règlement d'emprunt, pour un montant de 4 653 097 $.

Par ailleurs, même si le projet du Pavillon de verre a été abandonné, des dépenses de 272 972 $ avaient été faites pour ce projet à même le 1e règlement d'emprunt, pour la réalisation du programme fonctionnel et technique et pour le concours d'architecture.

On comprend donc que, sur le règlement d'emprunt de 45 000 000 $, des sommes de près de 40 000 000 $ ont été engagées ou sont en voie de l'être.

Ce règlement d'emprunt ne sera donc pas suffisant pour couvrir les dépenses à venir du projet Métamorphose de l'Insectarium (notamment les travaux de construction), qui sont estimées 24 096 903 $ (soit le coût total estimé du projet de 28 750 000 $ moins 4 653 097 $ correspondant aux sommes déjà engagées dans le règlement de 45 000 000 $).

Un nouveau règlement d'emprunt est donc nécessaire pour pouvoir octroyer les contrats à venir pour la Métamorphose de l'Insectarium.

Le montant demandé est de 27 000 000 $, soit 24 096 903 $ + 12 % pour absorber les éventuels écarts entre les estimations et les soumissions à recevoir.

Les crédits du règlement d'emprunt de 45 000 000 $ qui n'auront pas été utilisés seront retournés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0389 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Groupe Unigesco, pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 - Dépense totale de 25 267 962,51$, taxes incluses

CM18 0157 - 13 février 2018 - d'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM17 1323 - 27 novembre 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 502 967 $, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet Métamorphose de l'Insectarium dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Kuehn Malvezzi/Pelletier De Fontenay/Jodoin Lamarre Pratte, société d'architectes en consortium, Dupras Ledoux et NCK inc. (CM15 1344), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 887 273 $ à 3 390 240 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention de modification no 1 à cet effet

CM13 1001 - 23 septembre 2013 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 $ afin de financer les travaux relatifs aux projets Pavillon de verre du Jardin botanique, Métamorphose de l'Insectarium et Biodôme renouvelé.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt pour le projet Métamorphose de l'Insectarium, d'un montant de 27 000 000 $.
La Métamorphose de l'Insectarium vise à transformer et agrandir jusqu'à deux fois l'Insectarium, pour y offrir des expériences sensorielles et des rencontres inédites avec le monde des insectes, afin de raviver le lien qu'ont les visiteurs avec la nature. Le projet est audacieux, tant du point de vue des expositions et expériences de visites, que de celui de la construction d'une architecture biophilique qui donne à voir et à vivre la nature, et qui s'inspire de l'habitat des insectes.

Le nouveau musée comprendra des espaces d'exposition et d'expériences de visite, une grande volière hivernisée présentant des papillons et autres insectes en liberté, un atelier créatif pour soutenir la programmation, ainsi que de nouveaux espaces d'accueil et de services au public. Le parcours de visite sera aménagé de sorte que les visiteurs puissent avoir des percées visuelles sur le fonctionnement du musée (quartiers d'élevage d'insectes vivants, serres de productions de végétaux, etc.), afin de présenter la complexité d'élever et de montrer des insectes vivants.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt de 27 000 000 $ servira au financement du projet Métamorphose de l'Insectarium.
Actuellement, un montant de 25 120 000 $ est prévu au PTI 2018-2020 pour le projet Métamorphose. Toutefois, le montant du règlement d'emprunt demandé est de 27 000 000 $. Ainsi, dans l'éventualité où les soumissions sont légèrement supérieures aux estimations, nous disposerions d'une certaine marge de manoeuvre pour octroyer les contrats sans délai additionnel, avec l'accord des instances.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Métamorphose de l'Insectarium est arrimée aux priorités d'action de l'administration municipale identifiées dans le plan Montréal durable 2016-2020, notamment:

- Augmenter le nombre de bâtiments durables à Montréal
- Préserver la patrimoine et promouvoir la culture
- Rayonner ici et à l'international

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, le service de l'Espace pour la vie n'a pas la capacité d'octroyer les contrats à venir de la Métamorphose de l'Insectarium, dont notamment le contrat de construction.
La Métamorphose de l'Insectarium est un des projets du plan de développement d'Espace pour la vie. Ce renouvellement du musée vise à donner un nouvel élan aux fréquentations et aux revenus afférents.

Il vise par ailleurs à renforcer la réalisation de la mission du musée ; à sensibiliser un plus large public à la science et aux enjeux auxquels est confrontée notre planète.

Enfin, ce projet permettra d'accroître le rayonnement local, national et international de l'Insectarium, d'Espace pour la vie et de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en vue de la fermeture de l'Insectarium pour travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2018: octroi du contrat de construction pour la Métamorphose de l'Insectarium

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Géraldine JACQUART
Conseillère en planification

Tél : 514 872-1442
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-18

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur
Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2018-05-25

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180348005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Objet :	Adoption - règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du service de l'Espace pour la vie

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1180348005 - Travaux Métamorphose Insectarium.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 27 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX PRÉVUS DANS LE CADRE DU PROJET MÉTAMORPHOSE DE L'INSECTARIUM, DU SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 27 000 000 $ est autorisé pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD 1180348005

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180348005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Objet :	Adoption - règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du service de l'Espace pour la vie

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1180348005.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mario PRIMARD
Agent comptable analyste
Tél : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

François COURCHESNE
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4066
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 46.01

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1184521016

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le parc Agnès-Vautier dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé :
de nommer « parc Agnès-Vautier », le parc situé à l'intersection du boulevard du Tricentenaire et de la rue Joseph-Dargent, désigné par l'appellation usuelle « parc Rodrigue-Gilbert » et constitué du lot numéro 1 503 820 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-28 12:45

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1184521016**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le parc Agnès-Vautier dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a sollicité la collaboration de la Division du patrimoine pour attribuer un toponyme au parc portant le nom usuel « parc Rodrigue-Gilbert ». Cet espace n'a jamais porté de nom officiel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Nommer « parc Agnès-Vautier », le parc situé à l'intersection du boulevard du Tricentenaire et de la rue Joseph-Dargent, désigné par l'appellation usuelle « parc Rodrigue-Gilbert » et constitué du lot numéro 1 503 820 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Agnès Vautier (1896-1976). À la fin de l'année 1915, la Ligue des Dames, composées de quatre équipes de hockey, est créée à Montréal. Perçu à l'époque de la Grande Guerre comme une activité insolite, le hockey féminin remporte un succès retentissant auprès du public. La francophone Agnès Vautier, âgée de 19 ans, s'illustre alors comme joueuse étoile de la meilleure équipe de la ligue, le Western de Montréal, dont elle est capitaine. Grâce à sa rapidité sur la glace et son tir habile, elle est sans aucun doute la plus grande hockeyeuse féminine du Québec des années 1910. Au début de 1920, son équipe, après avoir animé la patinoire Jubilee pour une dernière fois, cesse ses activités. Le 6 juin 1921, l'ancienne vedette sportive de Montréal se marie avec Albert Joseph Farmer. Même après la naissance de son fils, Albert Philip, le 17 mai 1922, elle continue à pratiquer son sport favori au sein du YWCA de Montréal, une organisation chrétienne féminine. Elle décède à Châteauguay le 10 avril 1976.

Le nom de madame Vautier est recommandé dans le cadre de l'opération *Toponym'Elles*

afin de promouvoir la représentation des femmes dans la toponymie montréalaise.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé cette proposition lors de la séance du 12 avril 2018.

L'arrondissement appuie la recommandation.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

Sources :

- [Anonyme], « L'ouverture de la Ligue des Dames », *Le Devoir* , Montréal, vol. 6, no 290, 13 décembre 1915, p. 4.
- [Anonyme], « Superbe exploit de Mlle Agnès Vautier », *Le Devoir* , Montréal, vol. 8, no 18, 23 janvier 1917, p. 4.
- BARIL, Lynda, Nos glorieuses : plus de cent ans de hockey féminin au Québec, Montréal, Les Éditions La Presse, 2013, 221 p.
- GUAY, Donald, L'histoire du hockey au Québec : origine et développement d'un phénomène culturel, Chicoutimi, Éditions JCL, 1990, p. 150-159.

Nous remercions Lynda Baril, réalisatrice à Ici Radio-Canada Première, qui nous a fourni certaines informations inédites sur Agnès Vautier.

Tiré de :
Ville de Montréal, Banque Toponym'Elles. Textes compilés par Gabriel Martin, 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un espace public en faisant connaître aux usagers une femme ayant marqué l'histoire des sports à Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte des lieux publics a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications et l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.

- L’affichage toponymique pourra être effectué par l’arrondissement lorsqu’une résolution aura été adoptée par le conseil municipal et que le nouveau toponyme aura été officialisé par la Commission de toponymie du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Normand LABBÉ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Normand LABBÉ, 26 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-25

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

Tél : 514 872-9688
Télécop. : 514 872-1458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2018-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2018-07-27

Nommer le parc Agnès-Vautier dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Dossier 1184521016

Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, SMVT
24 juillet 2018

Source : SIGS
Ville de Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 46.02

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1184426005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux dans l'arrondissement d'Outremont.

Il est recommandé :
de nommer « avenue Thérèse-Lavoie-Roux » la nouvelle voie publique comprise entre l'avenue McEachran, à l'ouest, et la rue Durocher, à l'est, localisée sur les lots numéros 5 207 394, 5 273 839, 5 136 872 et 5 622 570 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement d'Outremont, comme indiqué sur le plan joint au dossier. La nouvelle avenue Thérèse-Lavoie-Roux sera prolongée jusqu'à l'avenue du Parc, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-06-14 13:35

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184426005**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux dans l'arrondissement d'Outremont.

CONTENU

CONTEXTE

Le site Outremont et ses abords font l'objet d'un vaste projet de réaménagement d'une ancienne gare de triage en nouveau quartier durable qui intègre un campus de l'Université de Montréal. Dans le cadre de ce redéveloppement, la Ville de Montréal doit attribuer onze toponymes à des voies et lieux publics. Parmi ceux-ci, il faut nommer une nouvelle voie publique, correspondant à l'axe central du site, comprise entre l'avenue McEachran, à l'ouest, et l'avenue Durocher, à l'est, dans l'arrondissement d'Outremont. Il est prévu de prolonger cette nouvelle avenue jusqu'à l'avenue du Parc à l'est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (voir le numéro 1 indiqué au plan en pièce jointe).
Le comité de toponymie de la Ville de Montréal, lors de sa réunion du 22 août 2017, a retenu le nom de madame Thérèse Lavoie-Roux pour les raisons suivantes :

- Il s'agit d'une personnalité importante à la carrière d'envergure, tant en enseignement qu'en politique;
- Elle a été professeure à l'Université de Montréal;
- Elle a apporté des transformations majeures à la Commission scolaire de Montréal;
- Son nom n'a jamais été attribué dans la toponymie montréalaise.

Le conseil d'arrondissement d'Outremont, sur recommandation de la Société d'histoire d'Outremont, a unanimement adopté une résolution le 15 janvier 2018 recommandant au conseil municipal de nommer l'axe central « Marie-Stéphane » ou « Jeanne-Sauvé ».

Le choix de nom mis de l'avant par le comité de toponymie de la Ville de Montréal est recommandé au conseil municipal, l'instance compétente en matière de toponymie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 16 0022 - Conseil d'arrondissement d'Outremont, séance du 15 janvier 2018 - « Recommander au conseil municipal des désignations pour l'axe central situé dans le site Outremont ».

DESCRIPTION

Nommer « avenue Thérèse-Lavoie-Roux » la nouvelle voie publique comprise entre l'avenue McEachran, à l'ouest, et la rue Durocher, à l'est, localisée sur les lots numéros 5 207 394, 5

273 839, 5 136 872 et 5 622 570 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement d'Outremont, comme indiqué sur le plan joint au dossier.
La nouvelle avenue Thérèse-Lavoie-Roux sera prolongée jusqu'à l'avenue du Parc, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

JUSTIFICATION

Thérèse Lavoie-Roux (1928-2009) a occupé une place importante dans la vie publique tant montréalaise, québécoise que canadienne. Elle a notamment été travailleuse sociale, professeure, présidente de la Commission des écoles catholiques de Montréal, députée libérale provinciale, ministre de la Santé et des Services sociaux, puis sénatrice. Après ses études en sciences sociales et avant son entrée en politique, Thérèse Lavoie-Roux s'implique au sein de l'Université de Montréal. Elle y est professeure à l'École de service social (1960-1969), chargée de cours à l'École de réhabilitation (1961-1964), puis chargée de cours à l'Institut Marguerite d'Youville (1965-1966). Elle se lance ensuite dans le service public. De 1969 à 1976, elle occupe plusieurs postes au sein de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Elle y est commissaire et vice-présidente de 1969 à 1970, puis présidente de 1970 à 1976. Il s'agit de la première femme nommée à ce poste, alors que seuls des hommes y étaient admis auparavant.
En 1976, Thérèse Lavoie-Roux fait le saut en politique provinciale, représentant le Parti libéral du Québec dans la circonscription de l'Acadie. Elle y est réélue en 1981 et 1985. Dans le gouvernement de Robert Bourassa, elle est nommée ministre de la Santé et des Services sociaux en 1985, poste qu'elle occupe jusqu'à son départ en 1989. On lui doit la réforme Lavoie-Roux, qui va notamment autoriser certaines pratiques, dont la profession de sage-femme. De 1990 à 2001, elle est membre du Sénat du Canada. Tout au long de sa vie, Thérèse Lavoie-Roux a été extrêmement impliquée au sein d'organismes, dont l'Association canadienne de l'éducation, l'Association canadienne des travailleurs sociaux et l'American Association of Mental Deficiency.

Sources :

- Assemblée nationale du Québec (S.D.). *Thérèse Lavoie-Roux* , [En ligne], http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/lavoie-roux-therese-4045/biographie.html.
- Baillargeon, Stéphane (2009). « Thérèse Lavoie-Roux, 1928-2009. Une vie à relever des défis », dans *Le Devoir* , [En ligne], http://www.ledevoir.com/societe/sante/231438/therese-lavoie-roux-1928-2009-une-vie-a-relever-des-defis.
- Wikipedia (S.D.). *Thérèse Lavoie-Roux* , [En ligne], https://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9r%C3%A8se_Lavoie-Roux.

Lors de sa session du 22 août 2017, le comité de toponymie de la Ville de Montréal a recommandé le nom de madame Thérèse Lavoie-Roux pour les raisons précitées.

Le nom de madame Thérèse Lavoie-Roux est recommandé dans le cadre de l'opération *Toponym'Elles* afin de promouvoir la représentation des femmes dans la toponymie montréalaise.

La famille de madame Thérèse Lavoie-Roux a été informée de ce projet de dénomination et l'appuie avec enthousiasme.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un espace public en rendant hommage à une femme qui a marqué l'histoire québécoise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte des lieux publics a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.

- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-France PAQUET, Outremont

Lecture :

Marie-France PAQUET, 12 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Geneviève LAVERGNE
Archéologue, Conseillère en aménagement

Tél : 514-872-4024
Télécop. : 514-872-1007

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-01

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine
Tél : 514 872-9688
Approuvé le : 2018-06-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2018-06-11

Nommer l’avenue Thérèse-Lavoie-Roux dans l’arrondissement d’Outremont

Dossier 1184426005

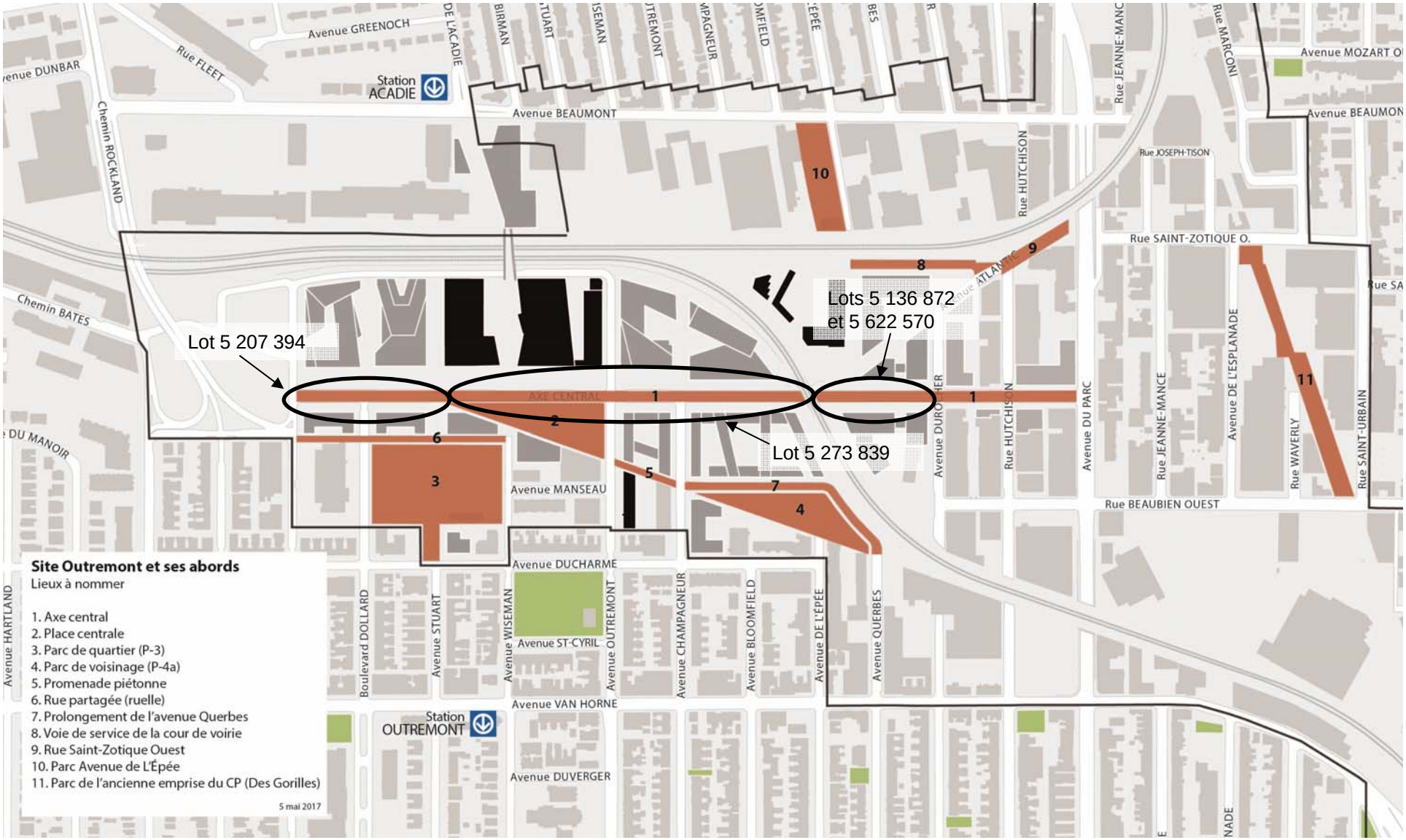

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 46.03

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1184521014

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer les rues William-Longhurst et Harry-Halton de même que les prolongements des rues des Équinoxes et des Pyrénées, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Il est recommandé :
de nommer la rue William-Longhurst, constituée du lot numéro 6 104 602 du cadastre du Québec, et la rue Harry-Halton, constituée du lot numéro 6 049 308 du cadastre du Québec, de même que les prolongements des rues des Équinoxes et des Pyrénées, constituées respectivement des lots numéros 6 049 307 et 6 104 528 du cadastre du Québec, et toutes situées dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-26 18:43

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1184521014**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer les rues William-Longhurst et Harry-Halton de même que les prolongements des rues des Équinoxes et des Pyrénées, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur Bois-Franc, quatre nouvelles voies de communication ont été créées afin d'assurer la desserte des bâtiments projetés. Parmi celles-ci, deux constituent des prolongements de rues existantes. Il y a lieu de procéder à la dénomination de ces voies publiques pour en faciliter le repérage et permettre aux futurs résidents d'obtenir les services publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Nommer la rue William-Longhurst, constituée du lot numéro 6 104 602 du cadastre du Québec, et la rue Harry-Halton, constituée du lot numéro 6 049 308 du cadastre du Québec, de même que les prolongements des rues des Équinoxes et des Pyrénées, constituées respectivement des lots numéros 6 049 307 et 6 104 528 du cadastre du Québec, et toutes situées dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Rue William-Longhurst
William (Bill) Longhurst (1919-1990). Aviateur, pilote d'essai. Né en Saskatchewan, l'aviateur s'engage dans la Royal Air Force britannique lors de la Seconde Guerre mondiale, et il y restera durant deux tours. Suite à la guerre et plusieurs emplois liés au domaine de l'aviation en Angleterre, il travaille comme pilote de brousse à Saint-Jovite. En 1948, il est engagé par la compagnie Canadair à Montréal. Il devient, en 1953, le principal pilote d'essai de la compagnie. Jusqu'en 1971, il réalise la plupart des premiers vols d'essai des avions construits par Canadair, parmi lesquels figure le célèbre bombardier d'eau CL-215. Pour souligner sa contribution au développement du CL-28 Argus, une pièce de monnaie de vingt dollars à son effigie fut émise en 1998 par la Monnaie royale canadienne.

Source : Fondation Aérovision Québec (s. d.). *William S. (Bill) Longhurst* , [En ligne], https://aerovision.org/person/william-s-bill-longhurst/.

Rue Harry-Halton
Harry Halton (1922-2003), ingénieur et gestionnaire. Né en Tchécoslovaquie, Halton émigre en Angleterre en 1938. Il y fait des études en ingénierie en plus de travailler pour des compagnies aéronautiques. En 1948, Halton est recruté par Canadair à Montréal, où il gravit rapidement les échelons. Il est notamment directeur de programme pour deux des avions les plus célèbres du Canada, soit le bombardier d'eau CL-215 et le jet d'affaires CL-600 Challenger. Il est décoré de l'Ordre du Canada en 2002.
Source : Fondation Aérovision Québec (s. d.). *Harry Halton* , [En ligne], https://aerovision.org/person/harry-halton/.

Rue des Équinoxes (prolongement)
Équinoxe. Chacune des deux périodes de l'année où les jours sont égaux aux nuits. La première, l'équinoxe de printemps, se produit vers le 21 mars. La seconde, l'équinoxe d'automne, se produit vers le 23 septembre.
Source : Division du patrimoine

Rue des Pyrénées (prolongement)
Pyrénées. Chaîne de montagnes séparant l'Espagne de la France.
Source : Division du patrimoine

Lors de la séance du 10 juillet 2018, le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé les choix de ces deux nouveaux noms et de ces deux prolongements de rues existantes.

Les noms proposés permettent de poursuivre les thématiques de la géographie et de l'aéronautique, mises de l'avant dans le secteur Bois-Franc.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car il vise à poursuivre les thématiques de la géographie et de l'aéronautique, mises de l'avant au fil des ans dans le secteur Bois-Franc, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte des lieux publics a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec les Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal et que les nouveaux toponymes auront été officialisés par la Commission de toponymie du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Antoine SAINT-LAURENT, Saint-Laurent

Lecture :

Antoine SAINT-LAURENT, 25 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-25

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

Tél : 514 872-9688
Télécop. : 514 872-1458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978

Approuvé le : 2018-07-26

Approuvé le : 2018-07-26

Nommer les rues William-Longhurst et Harry-Halton, de même que les prolongements des rues des Équinoxes et des Pyrénées, dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Dossier numéro 1184521009

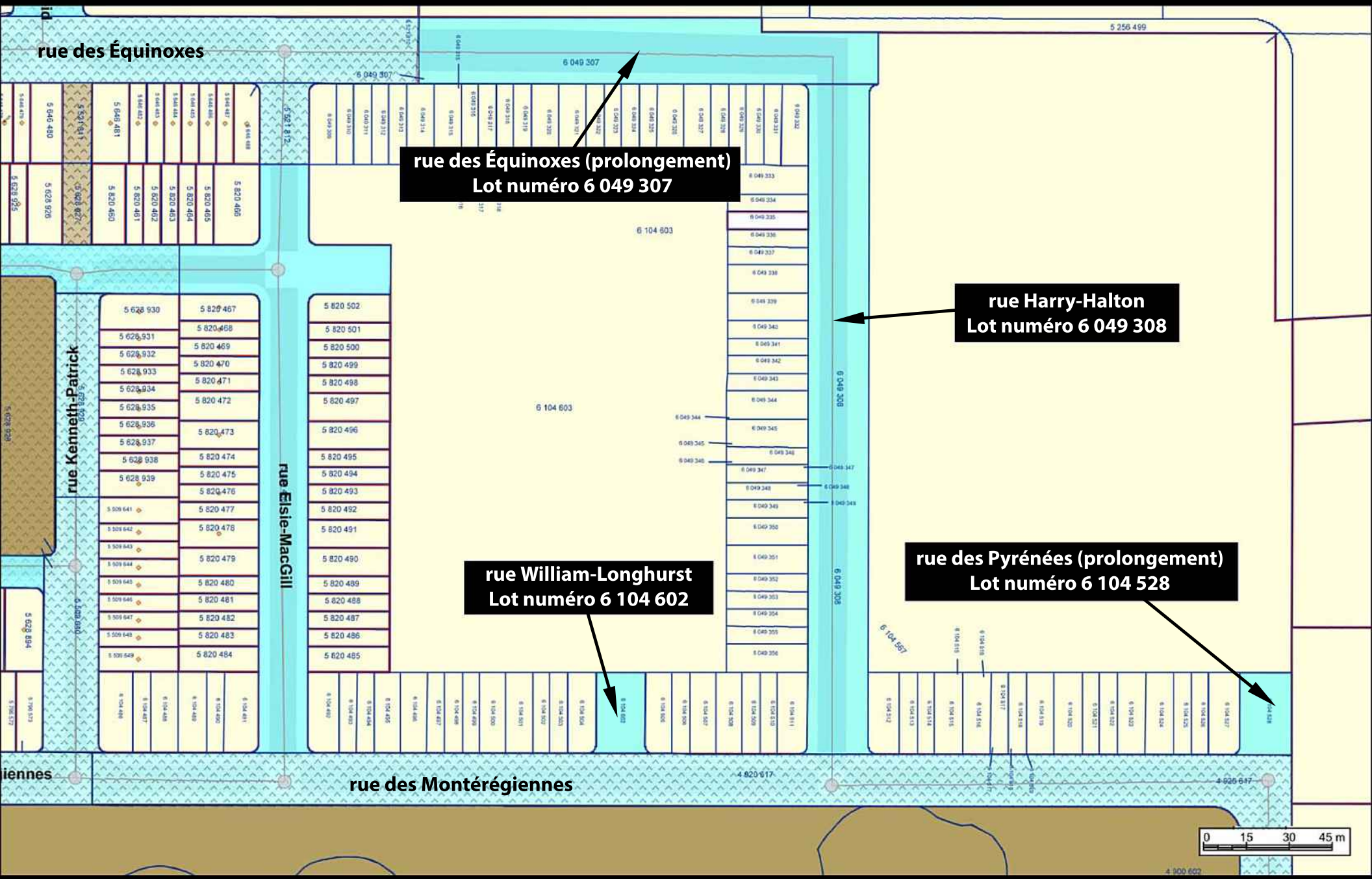

Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, SMVT
24 juillet 2018

Source : SIGS
Ville de Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 46.04

2018/08/20
13:00

(2)

Dossier # : 1174521002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la serre Emily-De Witt au parc Walter-Stewart, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Il est recommandé :
de nommer « serre Emily-De Witt » la serre multifonctionnelle et communautaire qui se trouve dans le parc Walter-Stewart, situé à l'intersection des rues D'Iberville et de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-26 18:46

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1174521002**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la serre Emily-De Witt au parc Walter-Stewart, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite nommer la serre multifonctionnelle et communautaire située dans le parc Walter-Stewart.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Nommer « serre Emily-De Witt » la serre multifonctionnelle et communautaire qui se trouve dans le parc Walter-Stewart, situé à l'intersection des rues D'Iberville et de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

JUSTIFICATION

La serre communautaire

Inaugurée en 2017, la serre communautaire au parc Walter-Stewart est le maillon visible d'un engagement public, privé et communautaire : le Quartier nourricier de Sainte-Marie, un projet émergent en agriculture urbaine d'une ampleur inégalée en Amérique du Nord. Cet investissement de plus de 1,2 M$ comprend, entre autres, la construction de la serre, l'installation de mobilier urbain ainsi que les frais de fonctionnement de la serre et du plateau de travail. Le Quartier nourricier est le fruit d'un partenariat financier entre l'arrondissement de Ville-Marie, la Ville de Montréal, le Gouvernement du Québec, Énergir et la Fondation du Grand Montréal.

Développée et gérée par quatre organismes communautaires – le Carrefour alimentaire Centre-Sud, la CDC Centre-Sud, Sentier Urbain et la Société écocitoyenne de Montréal –, cette installation municipale d'agriculture urbaine rend non seulement possibles la production et la mise en marché hyperlocales de fruits et légumes, mais elle valorise également l'implication citoyenne et l'inclusion sociale. Plus qu'un lieu de production, la

serre est aussi un espace d'apprentissage et de partage. Des événements citoyens autour de l'alimentation et de l'agriculture urbaine y sont organisés, des ateliers de formation et des activités pour les élèves des écoles et des groupes communautaires sont offerts. Des jeunes en difficulté y vivent une expérience de travail enrichissante et les citoyens apprennent les rudiments de l'agrobiologie.

Emily De Witt (?-1922)

En 1879, Emily F. De Witt fonde le Dispensaire diététique de Montréal, un organisme communautaire qui se fixe comme mission de combattre les problèmes de nutrition engendrés par la pauvreté, en se consacrant notamment à l'accompagnement des femmes enceintes. En 1887, alors qu'elle assure toujours la direction du dispensaire, De Witt s'inscrit à l'Université McGill; elle fait ainsi partie d'une des premières cohortes d'étudiantes de l'établissement, les « Donaldas », des femmes s'étant, pour plusieurs, illustrées dans l'histoire montréalaise. De Witt a laissé une œuvre solide et pertinente, l'organisme sans but lucratif qu'elle a fondé ayant exercé une influence internationale sur la pratique diététique et contribuant toujours à offrir ses services à la communauté métropolitaine, plus d'un siècle après sa fondation.

Le nom de madame Emily De Witt est recommandé dans le cadre de l'opération *Toponym'Elles* afin de promouvoir la représentation des femmes dans la toponymie montréalaise.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé cette proposition lors de la séance du 10 juillet 2018.

La direction du Dispensaire diététique de Montréal a été informée de ce projet de dénomination et l'appuie avec enthousiasme.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur une installation communautaire en rendant hommage à une femme qui a œuvré dans le but de combattre les problèmes de nutrition engendrés par la pauvreté.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte des lieux publics a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications et l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- L'affichage toponymique pourra être effectué lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée POIRIER, Ville-Marie

Lecture :

Josée POIRIER, 25 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-25

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

Tél : 514 872-9688
Télécop. : 514 872-1458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2018-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2018-07-26

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 50.01

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1186750002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division recherche de talents et dotation - cadres
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nomination de Me Brigitte Bishop, à titre d'inspectrice générale de la Ville de Montréal, par intérim, à compter du 25 juillet 2018, pour une période maximale de 180 jours.

Il est recommandé :

de nommer Me Brigitte Bishop à titre d'inspectrice générale de la Ville de Montréal, par intérim, à compter du 25 juillet 2018, pour une période maximale de 180 jours, en remplacement de Me Denis Gallant.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-05 09:32

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186750002**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division recherche de talents et dotation - cadres
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nomination de Me Brigitte Bishop, à titre d'inspectrice générale de la Ville de Montréal, par intérim, à compter du 25 juillet 2018, pour une période maximale de 180 jours.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'annonce du départ de Me Denis Gallant, inspecteur général de la Ville de Montréal depuis le 25 février 2014, le conseil municipal doit nommer un remplaçant.
En effet, selon l'article 57.1.6 de la Charte de la Ville de Montréal :

> *"En cas d'empêchement de l'inspecteur général ou de vacance de son poste, le conseil doit:*
>
> *1° soit, au plus tard à la séance qui suit cet empêchement ou cette vacance, désigner, pour une période d'au plus 180 jours, une personne habile à le remplacer*
> *2° soit, au plus tard à la séance qui suit cet empêchement ou cette vacance, ou au plus tard à celle qui suit l'expiration de la période fixée en vertu du paragraphe 1°, nommer un nouvel inspecteur général conformément à l'article 57.1.1.*

Dans ce contexte, sur recommandation de la mairesse, Me Brigitte Bishop est désignée pour remplacer Me Gallant dans ses fonctions d'inspecteur général.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Me Brigitte Bishop cumule une vaste expérience juridique dans le domaine des enquêtes. Elle a œuvré pendant une vingtaine d'années à titre de procureure à la Direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Elle a également occupé la fonction de conseillère juridique à la Sûreté du Québec où elle a agi à titre de conseillère spéciale aux enquêtes criminelles auprès de l'équipe de direction. Depuis 2017, Me Bishop s'est jointe à la Ville de Montréal à titre d'inspectrice générale adjointe.
Me Bishop est détentrice d'une licence en droit et elle a été admise au Barreau du Québec en 1989.

JUSTIFICATION

Tel que prévu par la Charte de la Ville de Montréal, le poste d'inspecteur général ne peut pas être laissé vacant.
L'inspecteur général a notamment pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville ou par une personne morale qui lui est liée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Son salaire est fixé selon les règles prévues aux Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication visant à annoncer la nomination de Me Bishop sera diffusée suite à l'approbation par le conseil municipal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'entrée en fonction de Me Bishop est effective à compter du 25 juillet 2018. De plus, un processus formel de dotation sera enclenché dans les prochaines semaines.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La nomination de Me Bishop est conforme à la Charte de la Ville de Montréal et à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rose MILLIEN
Conseiller (specialite)

Tél : 514 872-8635
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-13

Danny ST-LAURENT
c/d recherche de talents et dotation

Tél : 514-872-1887
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Josée LAPOINTE
Directrice
Tél : 514 872-0609
Approuvé le : 2018-06-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2018-06-13

Me Brigitte Bishop

Objectif de carrière

Forte d'une vaste expérience juridique et pédagogique dans le domaine des enquêtes, je suis maintenant prête à occuper un poste de gestion. L'amélioration des pratiques dans les services publics représente pour moi à la fois une continuité et un nouveau défi. J'ai à offrir ma rigueur et ma loyauté, mon leadership orienté sur les résultats et mon intérêt pour le développement de la relève.

Profil de compétences

- **Reconnue pour mon expertise juridique**, je suis régulièrement sollicitée pour participer à des équipes spécialisées. Je suis habituée à travailler dans des projets majeurs et des mandats d'envergure impliquant la coordination de nombreux partenaires, la gestion de sources d'information variées et l'abondance de documents.

- **Appréciée pour mon leadership à la fois mobilisateur et humaniste**, j'assure le consensus sur les objectifs à atteindre, je favorise l'utilisation optimale des forces de l'équipe et je précise les résultats attendus et les délais prévus tout en respectant la créativité de chacun quant aux moyens à prendre.

- **Fonctionnant en mode solution**, j'ai développé des capacités d'analyse rigoureuse, de prise de décision rapide et d'action créative et efficace menant à des résultats probants dans le respect des échéanciers.

- **Loyale à mon organisation**, je prends position avec rigueur, humanisme et au besoin avec courage. Je suis capable de supporter les pressions médiatiques et politiques et de gérer les risques conséquents.

- **Bonne pédagogue,** je valorise le maintien et le développement des compétences**.** J'ai été impliquée activement dans la création, l'élaboration et la dispensation de divers programmes de formation. Je suis particulièrement appréciée pour ma capacité à vulgariser et simplifier les connaissances juridiques et les adapter à un contexte donné.

- **Bilingue français-anglais**, verbalement et par écrit.

Expériences professionnelles

Depuis 2011 **Sûreté du Québec Conseillère juridique**

Principales responsabilités :

- Conseille les directeurs notamment aux enquêtes criminelles
- Participe aux comités directeurs de gestion ; contribue à l'évaluation des problématiques; émet des avis juridiques; crée, met en place et coordonne les mécanismes et outils de gestion appropriés; rends compte des suivis et des résultats dans les échéanciers convenus

- Participe à l'élaboration des protocoles entre partenaires.
- Crée, élabore et dispense des formations juridiques et opérationnelles à l'intention des policiers et des agents de la paix

1991 à 2011 **Direction des poursuites criminelles et pénales - Procureure**

Principaux mandats et dossiers :

- Conseil auprès de la Sûreté du Québec
- Poursuivante dans plusieurs dossiers d'envergure principalement contre les motards criminalisés
- Participe à plusieurs comités , conférencière en produits de la criminalité dont notamment de l'Institut canadien de recherche en droit
- Collaboration à la création d'un protocole de gestion des biens saisis
- Membre fondateur de l'équipe spéciale affectée à la lutte contre les produits de la criminalité
- Membre fondateur de l'équipe spéciale affectée aux poursuites contre les motards criminalisés (Carcajou)
- Membre fondateur de l'équipe provinciale spécialisée en matière de stupéfiants

Ministère fédéral de la Justice

1989 à 1991 **Ministère fédéral de la Justice - procureure**

- Poursuites, principalement en matière de stupéfiants

Formation académique

2006 **D.E.S.S. criminalité financière et blanchiment d'argent**
Université de Sherbrooke

1999 **Certificat *English business writing and conversation***
Université McGill / Montréal

1989 **École professionnelle du Barreau**
Barreau du Québec / Montréal

1988 **LL.L (Licence en droit)**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 51.01

2018/08/20
13:00

(1)

Dossier # : 1180132003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouvellement de mandat de quatre (4) membres du Conseil du patrimoine de Montréal pour un second mandat de trois (3) ans

Il est recommandé :
de renouveler le mandat de quatre (4) membres du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un second mandat de trois (3) ans :

- Madame Nicole Valois, professeure agrégée en architecture du paysage, à compter du 16 juin 2018;
- Madame Cécile Baird, architecte et designer urbain, à compter du 16 juin 2018;
- Monsieur Georges Drolet, architecte, à compter du 16 juin 2018;
- Madame Luce Lafontaine, architecte, à compter du 2 octobre 2018.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-06-21 10:53

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180132003**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouvellement de mandat de quatre (4) membres du Conseil du patrimoine de Montréal pour un second mandat de trois (3) ans

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Une part importante de son mandat consiste à rendre des avis et émettre des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la compréhension, la conservation et la mise en valeur du patrimoine dans le cadre des plans, projets et politiques qui lui sont soumis.
Les membres du Conseil du patrimoine de Montréal sont nommés par le conseil municipal, qui peut, par règlement, déterminer leurs fonctions, devoirs et pouvoirs.

Le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) fixe à neuf (9) le nombre de membres. Les mandats sont d'une durée de trois (3) ans et peuvent être renouvelés de façon consécutive qu'une seule fois. À la fin de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0200 - 20 février 2017 - Nomination de madame Alena Prochazka à titre de vice-présidente et de madame Nicole Valois, à titre de deuxième vice-présidente au Conseil du patrimoine de Montréal.
CM15 0835 - 16 juin 2015 - Nomination de six (6) membres pour un premier mandat de trois (3) ans et renouvellement de deux (2) membres pour un second mandat de trois (3) ans au Conseil du patrimoine de Montréal.

DESCRIPTION

Six (6) des neuf (9) membres du Conseil du patrimoine de Montréal ont déjà terminé ou termineront leur premier mandat au cours de 2018. Quatre (4) membres ont accepté de renouveler leur mandat :
Madame Cécile Baird, architecte et designer urbain, dont le premier mandat prendra fin le 15 juin 2018;
Madame Nicole Valois, architecte paysagiste et professeure, dont le premier mandat prendra fin le 15 juin 2018;
Monsieur Georges Drolet, architecte, dont le premier mandat prendra fin le 15 juin 2018;
Madame Luce Lafontaine, dont le premier mandat prendra fin le 1er octobre 2018.

Par ailleurs, un appel public de candidatures a été publié dans les journaux au cours du mois de juin 2018 afin de constituer une banque de candidats au sein de laquelle pourront être recrutés les nouveaux membres en remplacement de ceux dont le mandat prendra fin.

JUSTIFICATION

Mesdames Nicole Valois, Cécile Baird et Luce Lafontaine ainsi que monsieur Georges Drolet ont été nommés pour un premier mandat à l'issue d'un appel de candidatures réalisé en février 2015. Ils ont été choisis en fonction de leur intérêt et de leur expérience à l'égard du patrimoine.
À la demande du président du Conseil du patrimoine de Montréal, monsieur Peter Jacobs, ils ont accepté de renouveler leur mandat pour un second mandat de trois (3) ans.

Il est donc recommandé :

- de renouveler le mandat de madame Nicole Valois, professeure agrégée en architecture du paysage à l'Université de Montréal, pour un second mandat de trois (3) ans, à compter du 16 juin 2018;
- de renouveler le mandat de madame Cécile Baird, architecte et designer urbain, OAQ (1990), ADUQ (2012), pour un second mandat de trois (3) ans, à compter du 16 juin 2018;
- de renouveler le mandat de monsieur Georges Drolet, architecte associé, EVOQ architecture, OAQ, OAA IRAC/RAIC, pour un second mandat de trois (3) ans, à compter du 16 juin 2018;
- de renouveler le mandat de madame Luce Lafontaine, architecte, pour un second mandat de trois (3) ans, à compter du 2 octobre 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour couvrir la rémunération des membres du Conseil du patrimoine de Montréal sont prévus au budget de fonctionnement du Service du greffe (CR 101371).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-14

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2018-06-20

Notices biographiques

Nicole Valois,

membre et deuxième vice-présidente,

est architecte paysagiste et professeure agrégée à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Elle enseigne le projet d'espace urbain dans les ateliers, la méthodologie de projet et le patrimoine paysager. Elle est également chercheuse associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti où elle poursuit ses recherches sur les valeurs patrimoniales des espaces publics de la période moderne. Nicole Valois est membre du Conseil depuis 2015.

Cécile Baird,

membre,

est architecte depuis 1990. Elle étudie l'histoire de l'architecture à Paris-Villemin ainsi qu'à l'Architectural Association de Londres et acquiert de l'expérience dans plusieurs bureaux d'architectes dont celui de Michael Graves aux États-Unis et de Melvin Charney à Montréal avant de cofonder l'Atelier B.R.I.C., en 2001 et son propre bureau, en 2014. Elle y réalise des études patrimoniales, analyses urbaines et projets de diverses échelles visant à révéler le génie des lieux bâtis et naturels. Depuis 2008, elle donne des cours et des ateliers à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Cécile Baird est membre du Conseil depuis 2015.

Georges Drolet,

membre,

est architecte et historien de l'architecture. En trente ans de pratique professionnelle, il a contribué à la mise en valeur de nombreux sites et bâtiments patrimoniaux. Sa double formation l'a amené à développer des approches intégrées pour l'évaluation de bâtiments patrimoniaux, l'élaboration de lignes directrices d'intégration architecturale et la conception de nouvelles constructions en milieu historique. Associé de l'agence EVOQ Architecture (anciennement FGMDA), il est aussi régulièrement appelé à contribution pour l'enseignement universitaire et la formation professionnelle en conservation du patrimoine. Georges Drolet est membre du Conseil depuis 2015.

Luce Lafontaine,

membre,

est architecte. Cumulant près de trente ans d'expérience, de façon indépendante, auprès de la fonction publique ou en association avec d'autres firmes, sa pratique est avant tout généraliste. Elle développe une expertise particulière dans le cas de remise aux normes de bâtiments anciens ce qui l'amène à parfaire sa spécialisation en conservation et mise en valeur du patrimoine bâti. Elle travaille également à l'élaboration de termes de référence pour les études patrimoniales. À titre de membre d'associations de conservation du patrimoine, de critique ou de professeur invité, elle participe, comme observatrice ou analyste, à la présentation de différents projets pressentis sur le territoire de l'île de Montréal. Luce Lafontaine est membre depuis 2015.

CÉCILE BAIRD, architecte et designer urbain, OAQ (1990), ADUQ (2012)

Formation

Maîtrise en histoire de l'architecture
History & Theory Graduate Diploma
Architectural Association London
Avec l'École d'architecture Paris - Villemin 1986-1987

Baccalauréat en architecture, Université de Montréal, 1980-1984

Expérience

Cécile Baird, architecte et designer urbain (depuis juin 2014)

- ***Société Immobilière du Québec*** : Recherche documentaire et estimation des coûts de remplacement du revêtement extérieur d'un pavillon de l'ancien Institut des Sourdes et Muettes, 3740, rue Berri, été 2014
- ***Ministère de la Culture et des Communications***, Direction du patrimoine : Révision du Plan de conservation du site historique de Montréal, hiver 2015
- ***Ville de Montréal, Direction de l'urbanisme*** : Synthèse de la caractérisation du milieu : Secteur Champs-de-Mars, projet en cours

Atelier B.R.I.C. architectes et urbaniste, associée fondatrice (2001 - 2014)

Patrimoine

- Recherche documentaire, Auditorium de Verdun, 2013
- Guide d'insertion urbaine, Le quartier Valois à Pointe-Claire, (bilingue) 2012
- Étude de valeur patrimoniale, métro Angrignon STM 2012
- Recherche documentaire, nouveau campus de l'UdeM à Outremont, 2012
- Étude sur la caractérisation et la piétonisation de la rue Saint-Paul, Mtl, 2012
- Analyse historique, Îlot Saint-Pierre, Centre St-Pierre, 2011
- Plan de conservation, maison mère des Sœurs-Grises de Montréal, MCCCF, 2011
- Plan de conservation de l'arrondissement historique de Montréal, MCCCF, 2010
- Documentation, Auditorium de Verdun, Verdun, 2013
- Analyse cadre bâti du boul. St-Laurent, Plateau, 2009
- Étude patrimoniale, 730 rue Rose-de-Lima, 2008
- Principes d'intervention pour Griffintown, Montréal, 2007
- Fiches de secteurs patrimoniaux, Montréal, 2004-2006
- Protection secteurs d'intérêt patrimonial, LaSalle, 2006
- Caractérisation architecturale, Greenfield Park, 2006
- Caractérisation du patrimoine, Ville de Longueuil, 2005
- Étude patrimoniale, 801 rue Sherbrooke Est, 2005
- Caractérisation secteur Centre-Ouest, Montréal, 2004
- Caractérisation boulevard Saint-Laurent, Montréal, 2003

Urbanisme

- PIIA du Quartier des Grands jardins, Ville-Marie, 2011
- PIIA des quartiers résidentiels du centre, Gatineau, 2009
- Réglementation terrasses, Plateau-Mont-Royal, 2007
- PPU, Quartier ouest du centre-ville de Montréal, 2006
- Mise en valeur des parcours riverains, LaSalle, 2006
- PIIA, secteurs résidentiels, Plateau Mont-Royal, 2004

- PU, chapitre d'arrondissement de LaSalle, 2003
- PU, chapitre d'arrond. Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, 2003
- PIIA, Cité du Havre, Ville-Marie, 2002
- PPU, hôpital Louis-H.-Lafontaine, H.-Maisonneuve, 2002
- PIIA, secteurs résidentiels, Ville Mont-Royal, 2001
- PPU, secteur central, Ville Mont-Royal, 2001

Design urbain et développement durable

- Vision d'aménagement : Place Gérald-Godin, 2014
- Nouveau quartier durable les Salines, Saint-Hyacinthe, 2013
- Intervention en mobilité durable, Bois-Franc, STM, 2012
- Vision d'aménagement du sud-ouest, Westmount, 2012
- Atelier design urbain, ancien hippodrome, Montréal, 2011
- Concours d'aménagement métro Champ-de-mars, 2010
- Pram - Le P'tit Beaubien, Rosemont-Petite-Patrie, 2010
- Pram - rue Chabanel Ouest, Ahuntsic-Cartierville, 2010
- Pram - rue Sainte-Catherine Ouest, Ville-Marie, 2010
- Pram - rue Notre-Dame, Lachine, 2009
- Pram - rue Wellington, Verdun, 2009
- Pram et PIIA, rue Fleury, Ahuntsic-Cartierville, 2009
- Pram – rues Sainte-Catherine et Ontario Est, Hochelaga-Maisonneuve, 2008
- Quartier Saint-Henri Ouest, étude de design urbain, 2008
- Développement du secteur ouest de Pierrefonds, 2008
- Charrette "Dialogues de Griffintown", Sud-Ouest, 2006
- Étude de volumétrie Boul. Gaétan-Laberge, Verdun, 2006
- Aménagement gare Chabanel, Montréal, 2006
- Aménagement place Bourget à Joliette (2^{e} prix), 2004
- Aménagement place Connaught Est, Mont-Royal, 2003
- Concours quartier de la Bourse, Winnipeg, 2002
- Étude de vocation du secteur William, Montréal, 2001

Architecture

- 36 logements Saint-Grégoire, Plateau Mont-Royal, 2004
- Bâtiment mixte, 4030 rue Wellington, Verdun, 2005
- Café gourmet Dupond & Dupont, Mont-Royal, 2003

Ville de LaSalle / CDEL, (2000-2001) PPU et projets de revitalisation urbaine

Daniel Arbour & Ass., urbanistes, (1997 - 2000) Études d'implantation, plans directeurs, PPU

Melvin Charney, architecte, Montréal (1999) Études urbaines et dessins

Cardinal & **Hardy,** architectes & urbanistes, (1989) Études et plans d'aménagement

Michael Graves Architect, Princeton, NJ, USA (1990-93) Musée Michael C. Carlos à Atlanta

Henry Horowitz & Ass., Architects, Princeton, NJ, 1990

Paul Dumas, architecte, Montréal, 1988

La Société immobilière du Canada Limitée, 1986

La fondation Héritage Montréal, 1985

Publications

La genèse d'une forme urbaine : le secteur ouest de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à Montréal, publié dans la revue ARQ, numéro 147, mai 2009, p.26-31

L'étude des formes urbaines comme outil de design : l'exemple de Ville Mont-Royal, article publié dans la revue de l'OUQ intitulé Urbanité, vol.2, no.1, mars 2003, p.46-48 ;

Montréal en projet : Dix années d'architecture urbaine". Centre de design UQAM, 1992

Mind over Matter : Jeremy Bentham's Panopticon and the 18th Century Reform of Public Institutions. Mémoire rédigé pour l'obtention du AA Graduate Diploma, 1988.

Aménagement des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, AMARC / Mark London, 1988.

Guide technique no. 4 : Revêtements traditionnels, Héritage Montréal, MAC, Mtl, 1986, 64p.

Enseignement

École d'architecture de l'Université de Montréal
2008-11, Chargée de cours "Histoire des formes urbaines"
2007-14, Direction de l'Atelier 1, Maîtrise en design urbain
2008-14, Cfp. Atelier de design 3, Baccalauréat en architecture

École d'architecture de l'Université McGill, Montréal
1997-2006 : Professeur adj., Ateliers de 2e, 3e, 4e années

École d'architecture de Carleton University, Ottawa
1995 : Professeur invité, atelier de 4e année

Académie Internationale de Design à Montréal
1994-97 : Professeur de dessin et de construction

Bourses

Conseil des arts du Québec : Bourse pour l'organisation d'une exposition d'architecture, 1997 ;

Ministère de la culture du Québec pour la participation à un concours international tenu à Atlanta en Georgie, 1994.

F.C.A.R. : Bourse d'études de maîtrise à Paris et à Londres, 1986-1988 ;

Association Québec-Wallonie-Bruxelles : Bourse du séminaire *Intervention dans la ville,* Bruxelles, 1985.

Expositions

Charrette du CCA, présidente du jury, 2006
"**Montréal en projet : Dix années d'architecture urbaine**". Centre de design UQAM, 1992, catalogue *Ville, Métaphores, Projets: l'architecture urbaine à Montréal 1980-1990,* Méridien, Montréal 1992, 125p. Projets exposés à New-York et Paris.
"**Métro-d'Art**" Projet organisé par la galerie Powerhouse. Installation dans la station Lionel-Groulx (2-12-89 au 14-01-90)
"**Assemblages**" Conseil des arts, Montréal, sept. à fév.'87.
"**Lieux et figures. Montréal : 9 projets d'architecture**" Galerie d'art Optica, Montréal, septembre 1984.
"**International Exhibition of Undergraduate Architecture Students' Work**" Avery Hall, Columbia University, NY, 1984.
"**Women's Cultural Building Competition**" Artculture Resource Center, Toronto, Ont. 1983

Comités

Comité consultatif d'urbanisme / Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
Membre régulier de 2002 à 2004

GEORGES DROLET, patron associé
MOAQ, MOAA , MIRAC

Maîtrise en histoire de l'architecture, Université de Virginie (E.-U.) et Courtauld Institute of Art (Londres, Royaume-Uni), 1995
(F.D. Nichols Award)

Baccalauréat en architecture, Université McGill, Montréal, 1984
(Shaver Travelling Scholarship / Dunlop Travelling Scholarship)

Expérience professionnelle

Avec plus de vingt-cinq ans de pratique de l'architecture, M. Drolet joue un rôle de premier plan dans le développement de stratégies fidèles au caractère particulier des bâtiments sur lesquels il a à intervenir. Qu'il s'agisse de réaménagement, de mise aux normes, de réhabilitation, d'agrandissement ou de restauration au sens strict du terme, sa formation et son expérience lui permettent de formuler des solutions à la fois innovatrices et respectueuses du cadre bâti. Monsieur Drolet a agi comme chef d'équipe pour plusieurs prestigieux projets de mise en valeur. Il remplit également un rôle de soutien dans le cadre d'autres projets pour l'évaluation de bâtiments patrimoniaux, l'élaboration de lignes directrices d'aménagement ou la conception de nouvelles constructions. M. Drolet s'est joint à la firme Julia Gersovitz Architectes en 1987. En 1992, il a été nommé associé junior de l'agence, qui portait alors le nom de Gersovitz Becker Moss & Associés Architectes. En janvier 2007, il devient patron associé de FGMDA.

Principales réalisations

- Restauration et réaménagement - Édifice de l'Ouest, Colline Parlementaire, Ottawa, Ontario (1995-en cours);
- Restauration de la maison natale d'Ozias Leduc, Musée des Beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire, Mont-Saint-Hilaire, Québec (2010);
- Conception d'un complexe commercial et résidentiel respectant les lignes directrices d'intégration – Secteur historique Queen Street West, Toronto, Ontario (en collaboration avec Turner Fleisher Architects; 2006);
- Réhabilitation partielle du foyer d'apparat - Rideau Hall, résidence officielle du Gouverneur général, Ottawa, Ontario (2012);
- Restauration du Monument Sir George-Étienne Cartier, Parc du Mont-Royal, Montréal, Québec (1999-2007);
- Réhabilitation du chalet principal - Domaine Mackenzie King, site historique de la Commission de la Capitale Nationale, Parc de la Gatineau, Québec (2005);
- Intégration de la tour d'habitation des Condominiums Beauxarts aux maisons victoriennes du 1622-1650, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec (2005);
- Intégration architecturale du développement résidentiel Mosaïque, Ilôt Southam, Montréal, Québec (en collaboration avec Tolchinsky & Goodz Architectes; 2003-2004);
- Restauration et réaménagement en hôtel - Hôtel Gault, Vieux-Montréal, Québec (2002);
- Restauration et agrandissement - Le 357C, ancien Édifice des commissaires du Port de Montréal, Vieux-Montréal, Québec (2003);
- Restauration et agrandissement du centre culturel - Victoria Hall, Westmount, Québec (1999);

- Restauration de la maçonnerie de onze bâtiments patrimoniaux du campus central, Université McGill, Montréal, Québec (1999);
- Restauration et réaménagement - succursale principale de la Banque Laurentienne du Canada, rue Sainte-Catherine ouest, Montréal, Québec (1993);
- Réhabilitation de l'édifice Nordheimer pour l'hôtel Inter-Continental - Vieux-Montréal, Québec (1991).

La plupart de ces projets comportaient un important volet de réaménagement ou de nouvelle construction devant s'insérer dans un milieu bâti de grande valeur patrimoniale.

Projets en cours

- Restauration maçonnerie et fenêtres - Édifice Ernest-Cormier (Cour d'Appel du Québec), Montréal, Québec;
- Réhabilitation de la couverture d'ardoise – Chapelle du Grand Séminaire de Montréal, Montréal, Québec;
- Restauration maçonnerie et fenêtres – Chapelle Notre-Dame de Lourdes, Montréal, Québec;
- Restauration enveloppe et toiture – Maison Paul-Émile Borduas, Mont-Saint-Hilaire, Québec.

Évaluations patrimoniales et Stratégies de conservation

- Stratégie de conservation – Palais de justice de St.Thomas (St.Thomas County Courthouse), Ontario (2010) :
  analyse du caractère patrimonial d'un édifice de 1853 et de 1899, et préparation des lignes directrices pour son intégration au nouveau palais de justice de St.Thomas ;
- Stratégie de conservation – Édifice Wellington, Colline du Parlement, Ottawa, Ontario (2008) :
  analyse du caractère patrimonial d'un édifice datant de 1927 et préparation des lignes directrices pour sa transformation à l'usage de l'administration publique ;
- Rapport d'évaluation patrimoniale – Maison Nivard de St-Dizier, Verdun, Québec (2005) :
  évaluation de la condition et des éléments définissant le caractère spécifique d'une maison de pierre de 1710, stratégies de conservation et de mise en valeur d'un exemple rare de maison du régime français sur le territoire de Montréal ;
- Stratégie de conservation – Édifice de l'ancien magasin Eaton, 9e étage, Montréal, Québec (2001);
  analyse de la valeur patrimoniale du célèbre restaurant et établissement des priorités de conservation. Préparation des lignes directrices pour une réutilisation future ;
- Rapport d'évaluation patrimoniale – Gare Union, Toronto, Ontario (2005) :
  recherche historique, rapport sur les conditions existantes, évaluation des éléments caractéristiques du lieu et stratégie de conservation pour la gare Centrale des transports de la ville de Toronto ;
- Stratégie de conservation – Édifice Lucien-Saulnier, ancien palais de justice, Montréal, Québec (2003) :
  analyse du caractère patrimonial et préparation des lignes directrices pour les interventions futures sur l'un des principaux points d'intérêt dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal ;
- Rapport d'évaluation patrimoniale – Édifice de l'Ouest, Colline parlementaire, Ottawa, Ontario (1995-1996) :
  préparé pour Travaux publics et services gouvernementaux Canada – recherches historiques, rapport sur les conditions existantes, évaluation des éléments caractéristiques et stratégie de conservation pour l'un des édifices patrimoniaux les plus significatifs du Canada.

Prix

2013 Prix Assurances Écclésiastiques des rebâtisseurs du patrimoine, Utilisation adaptée, décerné par la Fondation Héritage Canada | Réhabilitation de l'ancien édifice des Commissaires du Havre, maintenant le 357c, Vieux-Montréal, Québec ;

2013 Prix North American Copper in Architecture décerné par la Copper Development Association Inc. | Garde-corps du Hall d'honneur, Rideau Hall, Ottawa, Ontario;

2012 Médaille d'or, Conception innovatrice et développement commercial, Nouveau projet de commerce de détail (en collaboration avec la firme d'architectes Turner Fleisher) décernée par l'International Council of Shopping Centres (ICSC) | Centre commercial Queen et Portland, Toronto, Ontario ;

2003 Prix du patrimoine, Bâtiments commerciaux, décerné par la Chambre immobilière du Grand Montréal (CIGM) | Restauration de l'hôtel Gault, 449 Sainte-Hélène, Vieux-Montréal, Québec ;

2003 Grand prix du jury décerné par Commerce Design Montréal | Restauration de l'hôtel Gault, 449 Sainte-Hélène, Vieux-Montréal, Québec ;

2003 Finaliste, concours des prix de l'Institut de Design Montréal | Restauration de l'hôtel Gault, 449 Sainte-Hélène, Vieux-Montréal, Québec ;

2002 Prix de mise en valeur du patrimoine Wawanesa, Opération patrimoine architectural de Montréal, décerné par la Ville de Montréal et Héritage Montréal | Restauration, réhabilitation et agrandissement de l'ancien édifice des Commissaires du Port de Montréal, maintenant le 357c, Vieux-Montréal, Québec ;

1999 Prix Orange décerné par Sauvons Montréal | Galerie du Victoria Hall, Westmount, Québec ;

1997 Prix du Ministre décerné par Travaux publics Services gouvernementaux Canada (TPSGC) | Restauration et réhabilitation de l'Édifice de l'Ouest, Colline Parlementaire, Ottawa, Ontario.

Publications

Continuité, No 124, Printemps 2010 :
Développement durable ou enduré?

Association pour la préservation et ses techniques, APT Bulletin Vol. XXVII, No.1 (1997) :
The West Block of Parliament, Ottawa: An HSR Case Study, en collaboration avec Julia Gersovitz et Lyette Fortin.

Revue de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada (1996) :
The Mighty Empire of the Past - Lord Dufferin's Embellishments Proposals for Quebec City - 1875.

Compétences et expérience complémentaires

Depuis une quinzaine d'années, M. Drolet se consacre également à l'enseignement de l'architecture, de son histoire et de la conservation du patrimoine. À divers titres (juré, conférencier, assistant) et sur une base régulière, il a participé aux programmes de baccalauréat en architecture de l'université McGill et de maîtrise en conservation de l'Université de Montréal, en collaboration avec les professeurs Julia Gersovitz, Radoslav Zuk, Bruce Anderson, Jean-Claude Marsan et Claudine Deom. De 2002 à 2007, il a dirigé à l'école d'architecture de l'université McGill, en association avec Julia Gersovitz et Rosanne Moss, un atelier de 3e année sur le thème de l'intervention architecturale en milieu patrimonial. En 2006-2007, M. Drolet a participé à la mise en place d'un programme de formation pour professionnels commandité par l'IRAC, Parcs Canada et Travaux Publics Canada dans le cadre de la diffusion des nouvelles *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*. En 2008, M. Drolet a

piloté un atelier thématique « Formes et Fonctions » offert aux étudiants de fin de baccalauréat à l'école d'architecture de l'Université de Montréal. Cet atelier cherchait à harmoniser les exigences du développement immobilier avec le cadre bâti existant en respectant et en mettant en valeur la mémoire des lieux.

En tant qu'historien de l'architecture, M. Drolet a présenté ses recherches dans le cadre de colloques et de publications d'organismes réputés (APTI, SÉAC, Université de Virginie). Il est membre de la *Society of Architectural Historians* (SAH) et de l'Association pour la préservation et ses techniques internationale (APTI).

M. Drolet est membre du comité de direction d'ICOMOS Canada depuis 2013.

En affaires depuis 1996, l'architecte Luce Lafontaine s'associe à Isabelle Soucy en 2008. C'est par souci de maîtrise et de cohésion que s'est affirmée dès le départ une volonté de participer de manière active à toutes les étapes d'un projet d'architecture.

Formée à l'Unité d'architecture urbaine de l'Université de Montréal au début des années 1980, Luce Lafontaine a su développer une sensibilité de lecture du cadre bâti et de la structure de la ville. Forte d'une pratique professionnelle privée, elle a également travaillé pour les services des permis et de l'urbanisme de la Ville de Montréal, où elle a acquis des compétences en réglementation de construction et de zonage. Elle y travaille, entre autre, à la rédaction des termes de référence pour des études patrimoniales. Elle développe par la suite une expertise particulière dans les cas de remise aux normes de bâtiments patrimoniaux qui l'amène à parfaire sa spécialisation en conservation et mise en valeur du patrimoine bâti. Elle prend part, à titre de concepteur ou de participant à diverses expositions de projets d'architecture, présentées tant en Amérique du Nord qu'en Europe. Critique invitée par les trois facultés d'aménagement de Montréal depuis plusieurs années, Luce Lafontaine est actuellement présidente du Comité aménagement et patrimoine de Héritage Montréal. À ce titre, elle participe comme observatrice ou analyste/critique à la présentation des différents projets pressentis sur le territoire de l'île de Montréal.

EXPÉRIENCE PROFESSONNELLE

2008- Lafontaine & Soucy, architectes

1996-08 Luce Lafontaine, architecte
Conception de projet, production de documents d'exécution, administration de marché, surveillance de chantier, analyses réglementaires et remises aux normes. Conception de mobilier et arts décoratifs. Réalisation d'études patrimoniales.

2003-08 FGM Architectes Associés
Chargé de projets – consultant.
Projets de restauration, insertion de constructions neuves, études patrimoniales.

Ville de Montréal / Architecte aviseur :
2007 Arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie
2003-05 Arrondissement Outremont.

1998-01 Ville de Montréal, Service de l'urbanisme
Architecte. Évaluation de propositions de construction / Programmes de développement.

1994-95 Ville de Montréal, Service des permis et inspections, Arrondissement Ville-Marie. Agent technique en bâtiment.

1988-98 Luc Laporte, architecte, Montréal.
Chargé de projets.
Collaboration à la conception, production des documents d'exécution, administration de marché et surveillance de chantier.

ACTIVITÉS ACADÉMIQUES ET CONFÉRENCES

Professeur invité, Maîtrise en conservation de l'environnement bâti, Université de Montréal.

2012-13 *Méthodologie d'évaluation d'un site, AME6311*

Conférencière invitée Maîtrise en conservation de l'environnement bâti, Université de Montréal.

2010-11 *Restauration des vestiges des murs des fortifications du Champ-de-Mars de Montréal*.
2009 *Restauration de la croix du mont Royal et de ses aménagements périphériques*.
2008 *Étude de l'évolution urbanistique et architecturale de la place d'Armes*.
2007 *Restauration du monument à G-É Cartier du parc du Mont-Royal*

1996-14 Critique invité
École d'architecture, Université McGill
École d'architecture, Université de Montréal
Centre de Design de l'UQAM

1994 Conférencière invitée, *Architectural Week*, Ottawa

ÉTUDES

1980-84 Baccalauréat en architecture, Université de Montréal
1979 Baccalauréat en urbanisme, Université de Montréal (non complété)

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

2010- Membre du comité scientifique – Plan de conservation du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal
2007- Présidente du Comité patrimoine et aménagement (COPA) de Héritage Montréal. Membre du conseil d'administration de Héritage Montréal.
2007 Activité auprès de l'Association internationale pour la préservation et ses techniques (APT), mise sur pieds du chapitre du Québec.
2005- Membre du Comité patrimoine et aménagement (COPA) de Héritage Montréal.
2001- Membre du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS)

PUBLICATIONS

2013 DESJARDINS, Robert, NGUYEN, Luu. *Place d'Armes, La mémoire de la pierre*, PAYSAGES-L'Architecture du Paysage du Canada, vol. 14, no.4, automne 2012.
2012 LAFONTAINE, Luce, *Leçons d'architecture*, ARQ-Architecture Québec, no. 161, novembre 2012.
2011 GAGNÉ, Stéphane. *Restauration d'ouvrages anciens, Le défi des matériaux d'origine.* Magasine FORMES, Volume 7, Numéro 2, 2011.

2010 BERTRAND, Jacques, LACROIX, Pierre. Restoration of Sir George-Étienne-Cartier monument, Concrete repair bulletin, Volume 7, Janvier/Février 2010, www.icri.org.
2009 REEVES, Lynda, *Kitchen Lust,* Canadian House Volume 31, Numéro 10, Octobre 2009.
2006 LAFONTAINE, Luce. *Étude des valeurs architecturales et patrimoniales de l'usine de pompage Craig,* Bulletin de l'AQPI, Volume 7, Numéro 1, Hiver 2006.
1994 LAFONTAINE, Luce. *Le premier projet de l'architecte. Les projets de fin de diplôme à l'Université de Montréal.* ARQ-Architecture Québec, no. 80.
1988 LAFONTAINE, Luce. *A propos d'ASSEMBLAGES*. ARQ-Architecture Québec, no. 37.
1988 LACHAPELLE, Jacques. *ASSEMBLAGES : une critique*. ARQ-Architecture Québec, no. 37.
1985 LATEK, Irena. *Lieux et figures; neuf projets d'architecture pour Montréal*. Section A, vol. 3, No.1

EXPOSITIONS

2014 LUC LAPORTE, Réalisations et inédits. 1700 LaPoste, Montréal.
2013 VIVE LA VILLE! HOMMAGE À MELVIN CHARNEY PAR SES ÉLÈVES. Centre d'exposition de l'Université de Montréal.
MONTRÉAL EN PROJET : Dix années d'architecture urbaine
1996 Ecole d'Architecture de l'Université Laval, Québec
1995 Pavillon de l'Arsenal, Paris
Galleria Frau, New-York
1992 Centre de Design de l'Université du Québec à Montréal1986-87 ASSEMBLAGES
10 Est, rue Villeneuve, Montréal. Atelier et exposition. Bourse Exploration du Conseil des Arts du Canada
1984 LIEUX ET FIGURES, MONTRÉAL : Neuf projets d'architecture. Galerie Optica, Montréal

PRIX ET MENTIONS

2014 OPAM, prix pour Ville-Marie – 1820, rue Tupper, Montréal.
2013 CSLA AAPC, Citation nationale, Conception – Ville de Montréal, Direction des grands parcs et IBI- CHA, TEKNIKA-HBA, Éclairage public, Lafontaine & Soucy, *Place d'Armes de Montréal.*
2013 CIP ICU, Prix d'excellence en urbanisme – Design urbain – Groupe IBI-CHBA, Ville de Montréal, EXP, Morelli, Éclairage Public, Lafontaine & Soucy, Johathan Cha, Luc Nadeau, Arkéos, Dolléans – *Place d'armes de Montréal*
2012 CSLA AAPC, Citation nationale, Catégorie Conception – Urban Soland / Lafontaine & Soucy, *Couronnement des vestiges des fortifications de Montréal*.
2012 CSLA AAPC, Honneur régional, Catégorie Planification et analyse – Claude Cormier + Associés / CHBA, Luce Lafontaine consultant, *Réaménagement et mise en valeur du Square Dorchester et de la Place du Canada.*

RÉALISATIONS ET PROJETS

2015 Rénovation et réaménagement du 10, avenue Willow, Westmount (en cours)

Réaménagement des bureaux, Shoot Studio, 6330 rue St-Hubert, Montréal (en cours)

Recherche documentaire de la bibliothèque Maisonneuve (ancien hôtel de ville), 4120 Ontario est, Ville de Montréal. (en cours)

2014 Étude de faisabilité pour le recyclage en garderie de l'Église Knox Crescent Kensington & First Presbyterian, 6225 avenue Godfrey, Montréal. (en cours)

Recherche documentaire du 4340, rue D'Iberville, Montréal.

Étude de caractérisation patrimoniale des immeubles de l'îlot du Royal Montréal Curling Club, soit l'îlot bordé par : rue Sainte-Catherine (au sud), boul. Maisonneuve (au nord), rue Saint-Mathieu (à l'est), et rue Saint-Marc (à l'ouest), Montréal. (en cours)

Évaluation du potentiel culturel du Grand Chalet, Parc du Mont-Royal, Montréal.

Parcours Découverte du mont Royal 2017, 375^{e} anniversaire de Montréal. (en cours)

Agrandissement du 3950, avenue Henri-Julien, Montréal. (en cours)

Évaluation de l'intérêt patrimonial et architectural du site et de l'usine Atwater, Montréal.

Restauration des façades de pierre des 3584 Sainte-Famille et 3527 Jeanne-Mance, Montréal. (en cours)

Évaluation de l'intérêt patrimonial de la Maison John Adams, 234, rue Principale Sud, Delson. Ville de Delson.

Étude des valeurs patrimoniales et architecturales des 1301 de Montmorency et des 1260-1280 De Condé, Montréal.

Mise aux normes des issues du 3955, rue Saint-Kevin, Montréal.

Construction hors toit au 4556, De Bordeaux, Montréal.

Étude des valeurs patrimoniales et architecturales de la Maison-Robillard / Bradrob Farm, 20345, chemin Sainte-Marie, Sainte-Anne-de-Bellevue. Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

2013 Évaluation de l'intérêt patrimonial et architectural des immeubles Latreille, 4403-4407 & 4413-4423 avenue de l'Esplanade, Montréal. Ville de Montréal.

Étude patrimoniale du 5159 avenue Henri-Julien, Montréal.

Évaluation de l'intérêt patrimonial de 3 maisons de ferme, Arrondissement de Saint-Laurent.
Étude patrimoniale du 1025 avenue O'Brien, Saint-Laurent, Montréal.

Étude préliminaire à l'énoncé patrimonial du site de l'église St.Columba, 4020 avenue Hingston, Montréal.

Aménagement des bureaux d'une agence de voyage et projet d'agrandissement de l'Immeuble, 3913 rue Saint-Denis, Montréal. (en cours)

Étude patrimoniale du 9600 rue Jean-Milot, LaSalle, Montréal.

Étude de caractérisation du patrimoine du site patrimonial de l'ancien-village-du-Sault-au-Récollet. Ville de Montréal.

Étude patrimoniale de la maison Page, 31 boulevard Marie-Victorin, Candiac.

Aménagement du parc 3 Nord, Restauration des murs de pierre. Bassins du Nouveau-Havre, Montréal. (en cours)

Étude préliminaire à l'énoncé patrimonial de l'école Baril, 3606 rue Adam, Montréal.

Réaménagement intérieur partiel du 4293 avenue de l'Esplanade, Montréal.

Révision des plans et devis, restauration de la toiture de cuivre du Colège Grasset, rue Crémazie, Montréal.

Étude préliminaire à l'énoncé patrimonial du site de l'église Sainte-Colette, 11905 (11931), Boul. Sainte-Colette, Montréal.

Analyse de l'intérêt patrimonial du 2710, Hillpark Circle, Montréal.

Étude patrimoniale des immeubles 1273, 1295-1299, rue Island, Montréal.

2012 Devis préliminaire de conservation, maison Grou-Meilleur, 825, boulevard de la Côte-Vertu, Saint-Laurent.

Étude patrimoniale et caractérisation du Pavillon du Canada de l'Expo '67, 1 circuit Gilles-Villeneuve, Montréal.

Réaménagement partiel du 792, Upper-Belmont, Westmont.

Étude préliminaire à l'énoncé patrimonial du 3828, St-Patrick, Montréal, Anc. *Crane Pipe shop.*

Étude préliminaire à l'énoncé patrimonial du 1025 E., rue Ontario, Marché Saint-Jacques, Montréal.

Restauration du fronton historié et des balustres de pierre de la façade principale, édifice Gilles-Hocquart, 535 E., avenue Viger, Montréal. **Archives** Nationale du Québec. Société Immobilière du Québec. (en cours)

Rapport d'expertise, état général et étude patrimoniale du 5141 Ste-Marie, Montréal. SCHL.

Restauration de la maçonnerie de béton et de pierre artificielle de l'ancienne école Jacques-Marquette, rue Laurier, Montréal.

Restauration de la maçonnerie des façades. Évaluation des caratéristiques patrimoniales et *Cutural Heritage Impact Statement* de l'ancienne *Grant Consolidated School*, Richmond Road, Ottawa. Centre Multiservices Francophone de l'Ouest d'Ottawa.

Rénovation et réaménagement complet de la résidence Combot, 258 ave McDougall, Outremont.

2011 Travaux de réhabilitation du Quai des Convoyeurs, Phase 2 Lot 1. Société du Vieux-Port de Montréal.

Recherche documentaire Secteur industriel Lachine Est (Dominion Bridge, Stelfil). Ville de Montréal.

Conception des modillons de la Maison Jodoin, Montréal. Archives Nationale du Québec. SIQ.

Restauration de la maçonnerie de pierre artificielle de l'immeuble mixte *Harvard Apartment*, 5662-74, rue Sherbrooke O., Montréal.

Restauration des façades du 2801, HillPark Circle, Montréal. Résidence Michelle Goyal.

Étude préliminaire à l'énoncé patrimonial du 825, boulevard de la Côte-Vertu, Saint-Laurent.

Étude préliminaire à l'énoncé patrimonial de l'Église Knox Crescent Kensington & First Presbyterian 6225, avenue Godfrey, NDG.

Réfection de la façade La Gauchetière (fenestration, maçonnerie / fronton, parapet et marquise) appartements St-Hubert, 1047, St-Hubert, Montréal.

Plan implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du Quartier Grands-Jardins, arrondissement Ville-Marie. Réglementation. Ville de Montréal.

Base de données immeubles municipaux d'intérêt patrimonial de l'île Sainte-Hélène (Hélène-de-Champlain, Station de pompage, Pavillon des baigneurs, Tour de Lévis). Ville de Montréal.

2010 Caractérisation des vestiges des murs de fondation de l'ancien marché Sainte-Anne, Parlement du Canada-Uni, place d'Youville, Montréal. MCCCFQ.

Plan de conservation et de restauration du Site du Séminaire de Saint-Sulpice, restauration du bassin du jardin du Vieux-Séminaire, Montréal (en cours).

Restauration des portes, fenêtres, fronton et appentis au toit de l'édifice Gilles-Hocquart, 535 E., avenue Viger, Montréal. Archives Nationale du Québec. Société Immobilière du Québec.

Réfection des façades 1648, 1650, 1652 et 1654 rue Notre-Dame ouest. Progamme Pr@m Commerces.

Étude préliminaire à l'énoncé patrimonial de l'église St.Raphael the archangel & son presbytère, 2001, rue Lajoie, Montréal.

Étude patrimoniale et stratégie de conservation de l'ancien Hôtel de ville, 13 Strathyre, LaSalle. Ville de Montréal.

2009 Étude patrimoniale de l'ancienne Canadian Carbonate Ltd / Liquid Carbonic, 2102-20 Cabot, Montréal. MTQ.

Restauration de la maçonnerie du Cénotaphe et du monument à Macdonald, place du Canada, Montréal. Ville de Montréal

Opération de sauvetage, par peinturage, du château d'eau en forme de pinte de lait de la Guaranteed Pure Milk, Montréal.

Restauration de la façade de brique du 1820, Tupper, Montréal. Résidence.

Travaux de réaménagement de la place d'Armes. Préservation des vespasiennes.

Restauration de l'enveloppe et réaménagement intérieur du 636 Dunlop, Outremont.

Restauration des vestiges des fortifications de Montréal au Champ-de-Mars, Montréal (Urban Soland – Génivar)

Documentation préalable à la restauration des façades de pierre de l'édifice Furness-Whitty, 315, St-Sacrement, Montréal.

Prescription travaux de peinture de la gare du CN de Casselman, Ontario.

Restauration de la maçonnerie du Monument / fontaine à Maisonneuve et aux fondateurs de Montréal, place d'Armes, Montréal.

Étude des valeurs architecturales et patrimoniales et devis préliminaire de restauration des façades de l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

2008 Étude de l'évolution urbanistique et architecturale du square Viger, Montréal.

Évaluation sommaire et historique Ancien édicule des vespasiennes et monument/fontaine dit « Lion de Belfort », square Dorchester, Montréal.

2006 Secteur industriel Lachine Est., Montréal. Établissement du potentiel de mise en valeur du patrimoine. (Collaboration – Maître de l'histoire, Archémi & SACL)

Étude de l'Évolution urbanistique et architecturale de la place d'Armes, Montréal.

Restauration et réaménagement des abords de la Croix du mont Royal, Parc du Mont-Royal, Montréal. (NIP Paysage – Génivar)

Étude des valeurs architecturales et patrimoniales et devis préliminaire de conservation de l'ancien YMHA, 265 O., Mont-Royal, Montréal.

Évaluation de la condition existante du bâtiment de l'Écomusée du Fier Monde, 2050 Amherst, Montréal (Chargé de projet - Fournier Gersovitz Moss et associés, architectes)

2004 Identification des sites et immeubles d'intérêt patrimonial. Projet de modernisation de la rue Notre-Dame est, Montréal. Ville de Montréal.

Étude des valeurs architecturales et patrimoniales de l'Usine de pompage Craig, rue Saint-Antoine est, Montréal. MCCCFQ et Ville de Montréal.

Étude patrimoniale de l'ancien complexe industriel RCA Victor, rue Lenoir, Montréal

Lignes directrices et grille d'analyse pour les changements de portes et fenêtres. Arr. Outremont.

Bâtisse des pouvoirs, Hôpital Louis-H. Lafontaine, rue Hochelaga, Montréal. Étude patrimoniale. Ministère de la santé et des services sociaux.

Monument à George-Étienne Cartier, Parc du mont Royal, Montréal. Restauration. (Chargé de projet - Fournier Gersovitz Moss et associés, architectes).

Collège Marie-Rose, rue Rachel, Montréal. Devis préliminaire des travaux de restauration.

Étude du cadre bâti et valeur patrimoniale du boulevard Saint-Laurent, Arrondissement Ville-Marie, Montréal.

2002 3700, rue Berri, Montréal (ancienne Institution des Sourdes et Muettes). Études patrimoniale et urbaine. Ministère de la santé et des services sociaux.

Étude de potentiel de relocalisation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, Montréal. SIQ.

Église de Sainte-Dorothée, Laval. Remplacement des portes principales.

2001 Îlot Balmoral, Montréal. Étude patrimoniale. SIQ.

2000 Aménagement d'un gîte touristique, 1631, Alexandre de Sève, Montréal.

1998 Rénovation complète du 354, Outremont, Outremont. Résidence

Rénovation complète du 4273, de l'Esplanade, Montréal. Résidence

Réaménagement d'un studio de photographie, 3660, boul. St-Laurent, Montréal. Bureaux.

Aménagement de l'Agence Copibec, 1290, Ste-Catherine Est, 7e étage, Montréal. Bureaux.

1997 Mise en conformité des issues du 1040, de Bleury, Montréal. Entrepôt / salle de montre.

Aménagement d'un studio pour l'Union des écrivains du Québec, rue de Rigaud, Montréal.

1996 Rénovation complète du 3832-36, Henri-Julien, Montréal. Triplex.

Mise en conformité du 950, Ste-Catherine Ouest, Montréal. Bureaux.

1996 Analyse règlementaire et révision du devis de maçonnerie du 266 rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Bureaux

Rédaction d'un devis normatif pour le Service des permis et inspections de la Ville de Montréal

1993 Relevé et estimé des travaux de rénovation, année budgétaire '93. Plans et devis d'exécution, réfection de toilettes et de laboratoires, facultés de génie et de géologie, Université McGill, Montréal.

Nicole Valois

Architecte paysagiste et professeure agrégée
École d'urbanisme et d'architecture de paysage
Université de Montréal

Curriculum vitae professionnel et universitaire

FORMATION

- D.E.A. « Jardins, Paysages, Territoires », École d'architecture Paris-la-Villette, France 1994
- Mineur en Arts plastiques, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal, 1993
- C. E. A. « Architecture-Option paysage », École d'architecture Paris-la-Villette, France, 1990
- Baccalauréat en architecture de paysage, Université de Montréal, 1986

AFFILIATION

- Membres de l'Association canadienne des architectes paysagistes
- Membre ICOMOS Canada

Pratique professionnelle : Agence Nicole Valois architecte paysagiste (1995-2010)

- Étude paysagère de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, consortium Valois, Fauteux, Beaupré et Michaud, 2010.
- Concours Champs-de-Mars avec Irena Latek, 2010.
- Concours du monument à la marine canadienne, CCN, finalistes; Melvin Charney, Nicole Valois, Peter Soland, Axel Morgentaler. 2009.
- Signature des secteurs commerciaux de Hochelaga-Maisonneuve, consortium BRIC et Nicole Valois, architecte paysagiste, 2009.
- Résidence Kasper-Markarian : avec Yannick Roberge, Ville Mont-Royal, réalisation prévue 2008.
- Étude historique des paysages du mont Royal : étude complémentaire, Ville de Montréal, 2006.
- Réaménagement du chemin Queen Mary – proposition d'aménagement, Marie-Ève Boisvert de Vlan Paysages collaboratrice, Ville de Montréal ; (Montréal) 2006.
- Étude sur l'évolution historique des paysages du mont Royal, Héritage Montréal ; 2006.
- Enceinte du CCA, aménagement, collaboratrice de Melvin Charney et Urban Soland Inc., Centre canadien d'architecture ; (Montréal) 2005.
- Cité des Rivières - proposition d'aménagement- promenade et place publique, collaboratrice de Melvin Charney; (Sherbrooke) 2003.
- Promenade Darlington, consortium avec Peter Soland, Ville de Montréal; (Montréal) 2002.
- Enceinte du CCA, proposition d'aménagement, collaboratrice de Melvin Charney, Centre canadien d'architecture ; (Montréal) 2001.
- École nationale du Cirque –Concours avec Provencher, Roy Architectes et Associés ; (Montréal) 2001.
- Place Valois- Étude urbaine et plan d'aménagement préliminaire, consortium avec l'Atelier In situ et l'atelier Braq, Ville de Montréal ; (Montréal) 2001.
- Rue Sainte-Catherine, plan d'aménagement préliminaire, Ville de Montréal ; (Montréal) 2001
- Mosaïculture International Montréal 2000, plan directeur ; réalisation 2000.
- Route J, développement résidentiel, avec Projet Paysage, Intrawest ; (Mont-Tremblant) réalisation 1999.
- Toit-terrasse- Maison Avard; (Outremont) réalisation 1999.
- Réaménagement du Parc Félix-Leclerc, consortium avec M. Lacasse, Ville de Montréal ; (Montréal) réalisation 1998.
- Blue-Bonnets, plan d'aménagement du domaine public, Ville de Montréal; (Montréal) 1998.
- Jardin de vivaces- Maison Ravel / Jackson ; (Montréal) 1997.

- Reconstruction de l'escalier des Pins, Hôpital Général de Montréal;(Montréal) réalisation 1997.
- Jardin expo à la foire de Niort, collaboratrice de Philippe Poullaouec-Gonidec ; (France) réalisation 1993.
- Siège social de Scétauroute, avec Quatre-Plus, Architectes ; (Paris, France) réalisation 1992.
- Parc Dessaules, pour ADUM Urbanistes, Ville de Sainte Hyacinthe ; (Sainte Hyacinthe) réalisation 1991.
- Enquêtes sur la perception des lignes hydro-électriques, pour Entre les lignes, 1990.

Pratique professionnelle : autres firmes (1986-1995)

Ville de Montréal, Service des parcs, jardins et espaces verts. Chargée de projets
- Parc du Mont-Royal, pont Olmsted; (Montréal) réalisation 1995.
- CESM, secteur Cirque du Soleil phase 1; (Montréal) réalisation 1995.
- Rampe d'accès, chalet Lac aux Castors; (Montréal) réalisation 1994.

Ville de Montréal, Service de l'habitation et du développement urbain.
- Rue de la Commune ; (Montréal) réalisation 1992.
- Cité Internationale, plan directeur préliminaire ; (Montréal) 1992.
- Canal Lachine, étude de l'évolution historique ; (Montréal) 1992.
- Avenue des Pins, étude ; (Montréal) 1992.

Atelier Bernard Lassus (Paris, France).
- Concours international des Tuileries ; (Paris, France) 1990.
- Aires de repos / Autoroute Niort-Nantes ; (France)1989.

Daniel Arbour et ass. (Montréal, Québec). Chargée de projets
- Secteur riverain du boul. Saint-Joseph ; (Lachine, Québec) réalisation 1989.
- Waterfront de Bathurst, étude et proposition d'aménagement ; (Nouveau Brunswick) 1989.
- Parc des pionniers, Lac Archambault; (Saint-Donat, Québec) réalisation 1989.

Sylvain Lainesse et Associés (Sainte-Adèle, Québec). Chargée de projets
- Divers projets résidentiels à Sainte-Adèle (plans et devis); 1986.
- Place de l'église ; (Val Morin, Québec) réalisation 1986.

Enseignement universitaire

Professeure agrégée à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal depuis septembre 2003.

- Cours et ateliers 1er cycle et 2e cycle

  Atelier Espace urbain (1er cycle) depuis 2011
  Atelier Aménagement du paysage urbain (1er cycle) 2003 à 2013
  Atelier Démarches paysagères (1er cycle) 2009 et 2011
  Atelier Espaces et équipements publics (1er cycle) 2004-2005
  Atelier Processus de design (1er cycle) 2003
  Paysage et patrimoine (2e cycle) depuis 2015
  Pratique des disciplines de l'aménagement (2e cycle) 2015
  Méthodologie de projet (2e cycle) depuis 2016
  Méthodologie et processus (1er cycle) 2006 à 2013
  Initiation à la recherche (1er cycle) depuis 2014
  Activité dirigée (Construction du jardin « Spotlight » réalisé par les étudiants, Pont-à-Mousson, France). 2004

- Direction d'étudiants, stages et travaux dirigés (1er cycle)

  Stages - 12 étudiants

Travaux dirigés - 23 étudiants et équipes

- Direction d'étudiants, mémoires et travaux dirigés (2e cycle), Maitrise en aménagement (M.Sc.A et M.SC.A. Option conservation du patrimoine bâti) : 9 étudiants

- Co-direction d'étudiants, mémoire de fin d'études, diplôme DPLG, École Nationale Supéreure de Paris La Vilette - 9 étudiants

- Membre de jury de thèse et de mémoire (2e et 3e cycle)

  - PhD, Université de Montréal, Faculté Arts et Sciences : Audrey Quintane, Jeux d'acteurs et enchevêtrement des vecteurs d'action : sociologie qualitative et approche interdisciplinaire du processus de patrimonialisation de la friche industriel de Paulilles devenu "site classé", Faculté des arts et sciences, octobre 2012.
  - Mémoire de maitrise (M.Sc.A), Université de Montréal, Faculté de l'aménagement : Évelyne Vouligny
  - Mémoire de maitrise (M.Sc.A), Option Conservation du patrimoine bâti, Université de Montréal, Faculté de l'aménagement : Odile Rompré-Brodeur, Laurie Lafontaine
  - Mémoire de diplôme DPLG, École Nationale Supérieure d'architecture de Paris La Villette : Rabah Ousner
  -Travail dirigé (M.Sc.A), Université de Montréal, Faculté de l'aménagement : Najat Lamzaghi, Rosalie Hubert, Hugo Lalonde, Fahimeh Delavar Esfahani.
  - Travail dirigé, Maitrise en Architecture de paysage (M.A.P.), Université de Montréal, Faculté de l'aménagement, Jennifer Bradley, Tatiana Poblah Marlène St-Denis Linda Fortin Fanny Perras Hélène Rommelard

- Autre enseignements et initiatives pédagogiques

  - Diffusion et archivage des travaux des étudiants – Atelier d'aménagement du paysage urbain, Direction de la section « urbain » de l'édition [en ligne].
  - Diffusion et archivage des travaux des étudiants – Patrimoine et paysage sur *Papyrus* [en ligne]. (2e cycle)
  - Diffusion et archivage des travaux des étudiants – Espace urbain (1er cycle) sur le site web de la Faculté de l'aménagement [en ligne].. 2015.
  - Coordination et organisation du concours-étudiant du Jardin Carbone neutre, avec la Faculté de médecine. Éqiui gagnante : Karine Deschênes-Paquette et Patrick Laporte. 2009.
  - Organisation du concours-étudiant *Parc du canal* avec la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue.
  - Organisation du concours-étudiant *Cour de l'École Gentilly – Boisé des Lutins* de l'école. Projet lauréat : Alaïs Escoz et Henri Lemoine, prix de 1 000 $ de la Fondation Thesaurus. 2014.
  - Co organisatrice (UdeM) du Workshop international en Roumanie « Édification des lieux et paysage », 2006.
  - Co organisatrice d'un atelier commun avec McGill, 2004-2005.
  - Organisatrice de l'« Atelier d'été à Lyon », 2003.
  - Chargée de formation pratique et chargée de cours dans les ateliers, 1992-2002.
  - Critique-invitée à l'École d'architecture de l'Université de Montréal depuis 1997.
  - Conférencière au programme de M.Sc.A., option paysage, 1996.
  - Critique-invitée sur le suivi des projets terminaux de 4ème année, 1995.
  - Critique-invitée à la Faculté d'architecture de l'Université Mc Gill, Montréal, 2000-2001.
  - Participation à charrette EDRA (Environmental Design Research Association) sur l'aménagement des abords du pont Jacques-Cartier, Montréal 1997.
  - Enseignante à l'atelier d'aménagement paysager, polyvalente Curé-Mercure, programme professionnel, 1986-1987.

Recherche universitaire subventionnée

- Recherches - Chercheure associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti de l'Université de Montréal (depuis 2008)

  - *Symposium sur la conservation des paysages : des principes aux projets,* Université de Montréal. Directrice scientifique.Octobre 2016 .
  - *Les valeurs patrimoniales vues par le pubic : études de cas,* CRSH-Programme Développement Savoir. Chercheuse principale, 2012-2013
  - *Les éoliennes et le paysage : vers un développement durable*, CRSH-Programme Connexion. Collaboratrice, 2013
  - *Patrimoine et espaces publics modernes*, Faculté de l'aménagement, fonds d'aide à la recherche. Chercheuse principale, 2012
  - *Les phares patrimoniaux du Québec*, MCCCF. Cochercheuse, 2010.
  - *L'étude des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal*, Secrétariat général de l'Université de Montréal. Cochercheuse, 2008.

- Recherches - Chercheure associée à la Chaire en paysage et environnement (2003 à 2008)

  - *Cadrage paysager des entrées autoroutières de la métropole : Autoroute 20*, contrat MTQ. Cochercheuse, 2006.
  - *Élaboration de mesures applicables au choix d'emplacement et à l'aménagement des abords des appareils sur socle dans les sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique : Analyses complémentaires à la démarche d'inscription spatiale proposée en 2003-2004*, contrat HQ. Cochercheuse, 2005.
  - *Cadrage paysager des entrées autoroutières de la métropole*, contrat MTQ. Cochercheuse, 2004.
  - *Appareils sur socle : mesures applicables au choix d'emplacement et à l'aménagement des abords des appareils dans les sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique,* contrat HQ. Cochercheuse, 2004.

- Contrats de recherches

  - *Présences du littéraire dans l'espace public canadien (PLEPUC)* CRSH-Programme Recherche-Création en arts et lettres. Cochercheuse, 2006 à 2015.
  - *Expo 67 : Le patrimoine récent de l'architecture du paysage au Canada*. Fondation de l'architecture de paysage du Canada. Chercheuse principale. 2011 et 2012.
  - *Le projet de paysage et l'espace urbain : modèles, représentations, circulation des savoirs et des savoir-faire entre la France et le Canada (XIXe-XXIe siècles)*. CIEC-Conseil internationale des études canadiennes, recherche internationale France Canada. Cochercheuse, 2011-2012.
  - *Jardin du tricentenaire de l'Abbaye des Prémontrés Jardin et remèdes : plantes d'ici, d'ailleurs et d'autrefois* (site patrimonial), Parc Naturel Régional de Lorraine, France. Chercheuse principale, 2005.
  - *Création d'une scénographie végétale à Marsal* (site patrimonial) dans la Vallée Supérieure de la Seille, France. Chercheuse principale, 2006.
  - *Le réseau des espaces verts à Montréal : volet morphologie-composition; pour une politique d'espaces libres*. Agente de recherche pour Danièle Routaboule. Contrat Ville de Montréal, 1989.

Publications

- Livres et chapitres de livre

- Cameron, C. Déom, C. Valois, N. (2015). « Le campus principal de l'Université de Montréal : conserver le patrimoine moderne », dans Compain-Gajac, C. (dir.**)**, *Les campus universitaires 1945- 1975.* Presses universitaires de Perpignan*.*
- Valois, N. (2015). *L'aménagement du paysage urbain : 2003-2013*. Presses de l'Université de Montréal (Livre numérique).
- Valois N. (2015). « La nature, entre patrimoine et architecture de paysage : un regard sur le campus de l'Université de Montréal », dans Santini, C. (dir.), *Formes et modèles de la nature urbain : XIXe et XXe siècle.* Éditions Editopics, Collection Séries Nature citadine (Revue numérique).
- Cameron, C. Déom, C. Valois, N. (2010). *Le campus - le patrimoine architectural et paysager de l'Université de Montréal*. Presses de l'Université de Montréal.
- Valois, N. (2008). « L'art et l'expérience de l'espace public », dans Jébrak, Y., Julien, B. (dir.), *Le temps de l'espace public urbain*. Éditions MultiMondes, coll. Cahiers de l'Institut du patrimoine de l'UQAM.
- Valois, N. (2007). « La nature équivoque des bâtons bleus », dans Jonhstone, L. (dir.), *Gardens and Ideas of Gardens*. Éditions Bluprint.
- Valois N. (2006). « La requalification du secteur de la Place Valois », dans Zahariade, A.-M., T. Popescu, , R.-T. Ponta (dir.), *Édifications des lieux et paysage*, Editura Universitara Ion Mincu, Bucarest, Roumanie.
- Valois N. (2006). « Places publiques+ Installations éphémères : réalisations récentes québécoises » in Zahariade, A.-M., T. Popescu, , R.-T. Ponta (dir.), *Édifications des lieux et paysage*, Editura Universitara Ion Mincu, Bucarest, Roumanie.
- Valois, N., Desjardins, L. (2006). « Infrastructures routières, logiques d'acteurs et dimension paysagère : le cas des entrées de l'île de Montréal », dans Findelli, A. (dir.), *Design et projets d'équipement publics*. CERTU, Lyon, France.
- Lewis, P., Gariepy, M. Valois, N., Desjardins, L. (2005). « À propos des entrées de Montréal : dégradation, qualification et requalification de paysages hautement symboliques », dans Poullaouec-Gonidec, P., Domon, G., Paquette, S.(dir.), *Enjeux et concept de paysage au Québec*. Presses de l'Université de Montréal.
- Valois, N. (1989). « Cegep Sorel-Tracy : expérience de collaboration *»,* dans Routaboule, D. (dir.), *Le paysage et l'art dans la ville*, actes du colloque tenu à la Maison de la Culture C.D.N.

- Articles

- Déom, C. et Valois, N. (2016, soumis). « Whose heritage ? Determining values of modern public spaces in Canada ». *Landscape Journal.*
- Valois, N., et Cha, J. (2016). « L'interdisciplinarité et l'innovation urbaine au coeur du plan directeur d'Expo 67 ». Expo 67 : *ARQ*, No 177, novembre, 4 pages.
- Valois, N (2016). « Un livre et un atelier uniques/ ». *Landscapes/Paysages, 18*(2), 15 et « A unique workshop remembered ». *LP+* (exclusivités en ligne), 8 pages.
- Valois N. et Paquette, S. (2015). « Enjeux actuels du paysage : nouveaux cadres pour la formation en architecture de paysage », *Paysage*, revue annuelle de l'AAPQ, Édition No 10.
- Valois, N. et Vézina-Doré, É. (2014). « Endangered Spaces – Parc de la francophonie : patrimoine moderne ». *Landscapes/Paysages, 16*(1), p. 20-21 et « Espaces menacés : Parc de la francophonie : un patrimoine moderne », *LP+* (exclusivités en ligne), 2 pages.
- Valois, N. (2014). « A capital treasure : Garden of the Provinces and Territories », *Ground*, Hiver 2013/2014, No 24, p. 26-29.
- Valois, N. (2013). « Point de vue transversal sur la nature selon Melvin Charney »*, ARQ*, No 163, mai, p.34-35.
- Valois, N. (2012). « L'architecture de paysage moderne du campus de l'Université de Montréal », *Cahiers de géographie du Québec***,** Vol. 56, No 158, p. 343-372, septembre.
- Valois, N. et Cha, J. (2013). « L'architecture de paysage de l'Expo 67 », *Journal de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada*, Vol. 38, No 2, p.55-70.
- Valois, N. (2013). « Un événement clé de l'histoire de l'architecture de paysage au Canada », *Landscapes / Paysages,* section LP+, printemps (exclusivités en ligne), 4 pages.

- Valois, N. (2011). « Les natures du jardin d'installation », *Projets de Paysage*, janvier, (Revue électronique).
- Valois, N., Paradis, J. (2010). « Place Émilie-Gamelin-Landscape narrative, meaning and the uses of public space », *Journal of Landscape Architecture*, p.72-83, aut. 2010.
- Valois, N. (2007). « Faire jardin par l'installation », *ARQ*, No 139, mai, p. 38-40, mai.
- Valois, N. (2006). « Experiencing art in the Montreal Landscape », *Place*s, Vol. 18, No 1, p.76-79, spring.
- Valois, N. (2005). « Paysages urbains, cadres de vie », *Continuité*, No. 107, p.20-22, décembre.
- Valois, N. (2003). « Terrasse sur le balcon », *Côté-Jardin*, mars.

- Rapports de recherche

- Valois, N., Déom, C., Cameron, C. (2014). *Les valeurs patrimoniales vues par le public : étude de cas – Phase 1*. Rapport de recherche, cinq cas d'études [En ligne]
- Déom, C., Roquet, N. et Valois, N. (2010). *Les phares patrimoniaux du Québec.* Rapport de recherche remis à la direction du Patrimoine et de la Muséologie du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.
- Valois, N., Fauteux et Associés, Beaupré et Michaud architects (juillet 2010). Analyse paysagère-Caractérisation et historique de l'AHNMR, Ville de Montréal.
- Valois, N. *Évolution historique des paysages du mont Royal : étude complémentaire* (juin 2006). Rapport déposé à la Ville de Montréal, Service du développement culturel, de la qualité du milieu et de la diversité ethnoculturelle. JVille de Montréal.
- Valois, N., *Étude sur l'évolution historique des paysages du mont Royal* (mars 2006). Rapport déposé à Héritage Montréal,.
- Valois, N., *Étude sur l'évolution historique des paysages du mont Royal : Documentation et définition du cadre théorique* (avril 2006). Rapport déposé à Héritage Montréal, (Version révisée).
- Valois, N., Tischer, S., Boisvert, M.-E., Buriez, A., Lalonde, I., Vienneau, F. (2006). *Jardin du tricentenaire de l'Abbaye des Prémontrés : Jardin et remèdes. Plantes médicinales d'ici, d'ailleurs et d'autrefois*. Rapport préliminaire de recherche-création déposé au Parc naturel régional de Lorraine.
- Gariepy, M., Lewis, P., Valois, N, Desjardins, L., Lescarbeau, M., (2006). *Les entrées de Montréal - cadrage paysager des entrées routières de la métropole-Autoroute 20.* Rapport final déposé au Ministère des Transports du Québec, CPEUM, Université de Montréal.
- Lessard, M., Valois, N., Froment, J., Bertrand, J.-F. *Élaboration de mesures applicables au choix d'emplacement et à l'aménagement des abords des appareils sur socle dans les sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique : Analyses complémentaires* (2005). Rapport final déposé à Hydro-Québec, CPEUM, Université de Montréal.
- Gariepy, M., Lewis, P., Valois, N., Desjardins, L., Bertrand, J.-F., Gervais, B., *Les entrées de Montréal - cadrage paysager des entrées routières de la métropole* (2005). Rapport final déposé au Ministère des Transports du Québec, CPEUM, Université de Montréal.
- Lessard, M., Valois, N., Froment, J., Bertrand, J.-F. *Distribution souterraine : mesures applicables au choix d'emplacement et à l'aménagement des abords des appareils sur socle dans les sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique* (2004). Rapport final déposé à Hydro-Québec, CPEUM, Université de Montréal.
- Lessard, M., Valois, N., Froment, J., Bertrand, J.-F. *Distribution souterraine : mesures applicables au choix d'emplacement et à l'aménagement des abords des appareils sur socle dans les sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique* (2003). Rapport d'étape déposé à Hydro-Québec, CPEUM, Université de Montréal.
- Gariepy, M., Lewis, P., Valois, N., Desjardins, L., Bertrand, J.-F., Gervais, B. (2003). *Les entrées de Montréal - cadrage paysager des entrées routières de la métropole.* Rapport d'étape remis au Ministère des Transports du Québec, CPEUM, Université de Montréal.

- Autres publications et production d'oeuvres

- Audet, M., David, P., et Valois, N. (2015). *ET*. Proposition d'inscription littéraire dans l'espace public du Champ-de-Mars. Atelier de création - recherche CRSH, Présence du littéraire dans l'espace public (PLEPUC).
- Valois, N. « Les valeurs culturelles des paysages de l'ère moderne », Procès verbal de la conférence *Une exploration de la valeur culturelle des sites naturels : le contexte du patrimoine mondial,* Table ronde de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti de l'Université de Montréal, 12 au 14 mars 2014.
- Dumont, F., Messier-Moreau, I. et Valois, N. (2010). *Canaux de fuite*. Proposition d'inscription littéraire dans l'espace public de la pointe des Seigneurs à Griffintown [en ligne]. Atelier de création-recherche CRSH, Présence du littéraire dans l'espace public (PLEPUC).
- Savage M., Tremblay-Gravel, V., Valois, N. et Zancan, R. (2009). *Ici Concordia*. Proposition d'inscription littéraire dans l'espace public de la pointe des Seigneurs à Griffintown [en ligne] Atelier de création-recherche CRSH, Présence du littéraire dans l'espace public (PLEPUC).
- Participation à la rédaction de deux mémoires pour le plan directeur du campus de l'Université de Montréal, École d'architecture de paysage, Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, 2007.
- Participation à la rédaction d'un mémoire pour l'aménagement du campus Outremont de l'Université de Montréal, École d'architecture de paysage, 2006.
- Site web portant sur les travaux des étudiants de l'École d'architecture de paysage www.les ateliers du paysage, 2003.
- Valois, N. et St-Arnault, J. (2002). « Carrefour des avenues des Pins et du Parc », ouvrage collectif sous la direction de Julie Saint-Arnault et Nicole Valois, édition à compte d'auteur.
- Présentation d'un mémoire pour la consultation publique sur le Chapitre d'arrondissement du Plateau Mont-Royal, mai 2004.

Conférences

- Valois, N. « Are Modern designed landscapes, Cultural Landscapes? », 14th Iternational DOCOMOMO Conference, *Adaptive Re-use. The Modern Movement towards the Future,* Lisbon, Portugal, 6-9 october 2016.
- Valois, N. « Un projet d'atelier urbain : réaménager l'avenue Beaumont », Colloque *Symposium international : Le site Outremont – Du terrain vague au campus urbain intégré?.* Organisé par le CELAT-UQAM, Montréal, 30 septembre 2016.
- Valois, N. « Modern landscapes : expressing values », poster, 53^{e} International Federation of Landscape Architects Word Congress, *Layered Landscapes,* Turin, Italie, 27-29 april 2016.
- Déom, C., Valois, N. « Whose heritage? Determining values of modern public spaces in Canada », Colloque international, *Cultural Landscape & Heritage Values,* University of Massachusetts, Amherst, États-Unis, 15 mai 2015.
- Valois, N. « Inscription littéraire dans l'espace public », Activité de réseautage du vice-rectorat à la recherche de l'Université de Montréal, *Dialogue créatif*, Montréal, 1er mai 2015.
- Valois, N. « Paysages modernes: un legs patrimonial structurant », Colloque international du DSA Architecture et projet urbain, *Le projet de paysage : de la ville aux territoires (post) métropolitains*, École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette, Paris, France, 22 mai 2014.
- Valois, N. « Les valeurs culturelles des paysages de l'ère moderne », Table ronde de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti de l'Université de Montréal, *Une exploration de la valeur culturelle des sites naturels : le contexte du patrimoine mondial*, Montréal, mars 2014.
- Valois, N. « Nature, patrimoine et architecture de paysage : le campus de l'Université de Montréal », Colloque international, *Nature urbaine en projets : vers une nouvelle alliance entre nature et ville*, Paris, France, 7-8 février 2013.

- Valois, N., Cha, J. « L'architecture de paysage comme discipline de fabrication du paysage moderne de l'Expo67 », Congrès de la Société de l'étude de l'architecture au Canada, 22-26 mai 2012.
- Valois, N. Panéliste à la journée d'étude « Les rencontres sur le verdissement de la rue Ontario des faubourgs », Regroupement des commerçants et des propriétaires de la rue Ontario, 19 juin 2012.
- Présentatrice de sessions des tables rondes annuelles de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti de l'Université de Montréal, 2009 à 2013.
- Valois, N. « Les espaces libres du campus de l'Université de Montréal », dans le cadre de l'exposition *Modernisme menacé : perspectives sur l'avenir de l'environnement bâti moderne* à l'Université de Montréal, 8 février 2011.
- Valois, N. « La nature du jardin d'installation », Colloque international Le jardin et ses rapports à l'art, *Encadrer, décadrer et recadrer*, Université Concordia, Montréal, 9-10 décembre 2009.
- Valois, N. « Aménager l'espace public » et « Le rôle de la composition végétale dans l'espace public », Cours-conférences et ateliers données à l'Institut de technologie agricole de Saint-Hyacinthe, février et mars 2009.
- Valois,N. « L'approche paysagère pour l'évaluation des perspectives visuelles importantes », Table ronde Chaire en patrimoine bâti de l'Université de Montréal, *Le patrimoine Mondial : Définir et protéger les perspectives visuelles importantes*, Montréal, 19 mars 2008.
- Valois, N. « La conservation : quelle formation pour le futur » (panel), Colloque 75^{e} Congrès ACFAS, *D'une génération à l'autre : enseignements, approches et pratiques en conservation*, Trois-Rivières, 11 mai 2007.
- Valois, N. « Les détournements de l'espace public », École Nationale Supérieure d'architecture, Paris-la-Villette, Paris, France, 23 mars 2007.
- « L'Événement d'art visuel et l'expérience de l'espace public », Colloque 74^{e} Congrès ACFAS, *L'espace public, dans la ville : échelle, temps, acteurs et représentations*, Montréal, 16 mai 2006.
- Valois, N. « Places publiques + Installations éphémères : récentes réalisations québécoises », Université d'architecture et Urbanisme « Ion Mincu » de Bucarest, 11 juillet 2006.
- Valois, N. « La requalification du secteur de la Place Valois », Université d'architecture et Urbanisme Ion Mincu de Bucarest, 13 juillet 2006.
- Valois, N. « Pratiques récentes en architecture de paysage » International Flora Montréal, 6 juillet 2006.
- Valois, N. « Composition des jardins potagers, anglais, français et contemporains », Parc naturel régional de Lorraine, France, 5 mai 2005.
- M. Lessard, N.Valois, J. Froment, « L'intégration des appareils d'Hydro-Québec dans les sites historiques », Séminaires Chantier, Faculté de l'aménagement, Montréal, 17 mars 2005.
- M. Lessard, N.Valois, J. Froment, « L'intégration des appareils d'Hydro-Québec dans les sites historiques », Séminaire à Hydro-Québec, Montréal, 30 novembre 2004.
- Valois, N., Desjardins, L. « Infrastructures routières, logiques d'acteurs et dimension paysagère : le cas des entrées de l'Île de Montréal », Colloque international et interdisciplinaire, *Design et projets d'équipements publics*, Université de St-Étienne, France, 5 novembre 2004.
- Valois, N. « Projets contemporains en architecture de paysage au Québec - Projets d'atelier à l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal », Colloque international : *La création dans les jardins et les paysages, son enseignement, et projets académiques*. Parc naturel régional de Lorraine, Pont-à-Mousson, France, 14 mai 2004.
- Valois, N. « Projets contemporains en architecture du paysage au Québec : nouvelles tendances? », Conférences publiques de l'École d'architecture Paris-la-Villette, France, 1 er mars 2003.
- Valois, N. « Projets récents », Séminaire sur le paysage, Université McGill, 2002.
- Modératrice au colloque « Paysage urbain et environnement », Université de Montréal, 2003.
- Valois, N. « Land art, écologie et architecture de paysage » conférences *Les Amis de l'école*, Université de Montréal, 1996.
- Valois, N. « L'écologie et le land-art», conférences *Architecture et Art,* Galerie Articule; 1995.
- Valois, N. « Expériences multidisciplinaires vécues», colloque *Le paysage et l'art dans la ville*, Maison de la Culture C.D.N; 1989.

- Valois, N. « La collaboration artistes et architectes», *Le mois du paysage*, Centre Info Design; 1987.

Jury et Comités

- Membre du Conseil du patrimoine de Montréal, depuis juin 2015.
- Commissaire supplémentaire à l'Office de consultation publique de Montréal, 2007-2016
- Membre du jury du Concours Forêt fabuleuse organisé par Espace pour la vie, sélection d'une oeuvre à installer au Jardin botanique, août 2015.
- Membre du comité aviseur sur le plan directeur du campus principal de l'Université de Montréal, depuis septembre 2015.
- Responsable des programmes de baccalauréat et de maitrise de l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, 2013-2015.
- Panéliste au Forum public sur l'avenir du Mont-Royal organisé par les Amis de la montagne, à la Maison Smith, 27 février 2013.
- Participation en tant qu'experte à l'ateliers de réflexion sur l'avenir du mont Royal en prévision d'un Sommet, organisé par les Amis de la Montagne, Maison Smith, Montréal, automne 2012.
- Membre du jury du Conseil des arts et des lettres du Québec - évaluation des demandes de bourses d'artistes professionnels- domaine de la recherche architecturale, mai 2012.
- Évaluation d'article (reviewer) pour plusieurs revues: Globe, Intermedialités, Challenges in Sustanability, Journal of Cultural Heritage Management and Sustainability.
- Groupe d'orientation stratégique pour le développement du campus Outremont de l'Université de Montréal, mars 2009.
- Aviseur-expert du Workshop_Atelier / Terrain : Le développement durable, CUPEUM (Chaire Unesco en paysage et environnement de l'Université de Montréal), Boucherville, mai 2007.
- Membre du Comité de sélection d'œuvres artistiques pour la 7^{ième} Biennale organisée par Champ Libre, 2006.
- Membre du conseil d'administration du Conseil de l'environnement de Montréal, 2006
- Membre du Comité aviseur artistique de International Flora Montréal, 2006.
- Membre du comité de direction de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti de l'Université de Montréal, 2005-2006
- Membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal. Ville de Montréal, 2002-2005.
- Membre du jury Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) - Programme de bourses aux professionnels de l'architecture, de l'architecture de paysage, de l'urbanisme et du design de l'environnement, 2005.
- Membre du comité consultatif CALQ - Programme Édition et promotion de périodiques culturels, 2004, 2005.
- Membre du jury, prix IDM (Institut design Montréal) en architecture de paysage, 2002
- Membre du comité de nomination du directeur de l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, 2002; 2012
- Membre du comité des études de l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal 2001-2002; 2013-2015
- Membre de la Commission Jacques-Viger de la Ville de Montréal; 2001.
- Membre du jury du Conseil des arts et des lettres du Québec pour l'attribution des bourses en architecture, architecture de paysage et urbanisme; 1994 à 1999.
- Modérateur invitée pour le colloque *Paysage urbain et environnement* organisé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal et le Conseil du paysage québécois, tenu à l'Université de Montréal, 17,18 et19 octobre 2002.

Expositions

- *Modernisme menace,* Membre du comité scientifique, Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, 2011

- *Cour Marie-Victorin, exposition de projets lauréats,* Coordonatrice de l'exposition à l'Université de Montréal, avril 2012
- *Bien proche, bien loin*, Exposition de photographies sur des situations en milieu urbain et de montagne dans le cadre de l'exposition de Patrice Duhamel, Galerie Skol, Montréal, juin 2004.
- *Histoires d'ailleurs, Parc Dessaules,* Exposition de projets réalisés par de jeunes architectes de Montréal. Moscou, Russie, 1992.
- *Histoires d'ailleurs*, Dessins-installations à même l'espace d'atelier/ recherches paysagères réalisées en France, Montréal, 1992.
- *Lectures de paysages no.1*, Exposition collective de l'Association des étudiants québécois en France, Maison du Canada, Paris, France, 1990.

Bourses et prix

2011	Récipiendaire de la Gunter Scoch Bursary pour la contribution à l'histoire concernant la recherche *Expo 67 : le patrimoine moderne de l'architecture de paysage.*
2002	Bourse du Conseil des arts et des lettres du Québec, programme de bourses aux artistes professionnels- Architecture, volet Recherche et création; explorations photographiques du paysage urbain et rural.
1996	Prix d'excellence de l'A.A.P.Q. dans le cadre du concours Villes, villages et campagnes fleuris du Québec pour le projet du pont Olmsted dans le Parc du Mont-Royal.
1990	Membre de l'équipe lauréate du premier prix d'architecture pour le concours du siège social de Scétauroute, France; Agence Quatre Plus, architectes (Paris, France)
1989	Bourse du Conseil des Arts du Canada, programme Bourse «B» pour artistes- Architecture; recherches en architecture de paysage en France.
1987	Premier prix pour le projet d'installation de la cour du CEGEP Sorel-Tracy, Québec. Jardin-sculpture ; Pierre Granche, sculpteur-concepteur.

Article 51.02

Nominations aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.

Montréal

Motion de l'Opposition officielle **65.01**
Séance du conseil municipal du 20 août 2018

Motion pour la création d'un programme de compensation des usagers à la STM

Attendu que la mission de la Société de transport de Montréal (STM) est d'assurer les besoins de mobilité de la population en offrant un service de transport collectif rapide, fiable et économique;

Attendu que les clients de la STM ont réalisé 429,5 millions de déplacements en 2017, ce qui représente plus de 1,7 million de déplacements par jour;

Attendu que la STM a adopté en 2017 son Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025) qui s'articule autour de la vision : l'excellence en mobilité;

Attendu qu'en 2017 le taux de satisfaction globale des usagers de la STM était de 86 %, bien que l'objectif soit de 90 %, avec 36 158 plaintes reçues en 2017;

Attendu qu'en 2017 il y a eu 1 171 événements causant des arrêts de 5 minutes et plus dans le réseau du métro, avec presque 60 % d'entre eux imputables à la STM ce qui représente presque 5 millions de déplacements retardés;

Attendu qu'en 2017 la STM a atteint un taux de ponctualité de 80,2 % pour le transport par autobus et un taux de 97 % pour le métro;

Attendu qu'avec le PSO 2025, la STM a mis en œuvre un plan d'action visant à réduire les retards et les interruptions et leur durée, incluant une analyse et un suivi de chacun des incidents, une planification et un ajustement des opérations pour les grands événements et les chantiers, une amélioration de la communication lors des arrêts de service, le déploiement du système iBus, l'ajout d'autobus et une campagne de sensibilisation envers la clientèle;

Attendu que malgré ces efforts, le transport collectif continue de souffrir d'un déficit de confiance auprès des Montréalais dû aux retards, ralentissements et autres interruptions de service sur les réseaux d'autobus et de métro;

Attendu que la Société de transport de Laval a mis en place le programme « Engagement qualité STL », qui vise à garantir cinq éléments clés entourant sa prestation de service (la ponctualité, le confort à bord, la courtoisie, la propreté des équipements et l'accès à des informations précises en temps réel) permettant aux usagers d'obtenir une compensation advenant que les services n'aient pas été à la hauteur; programme qui a mené à une hausse de la satisfaction de la clientèle de 3 % après sa première année;

Attendu que l'association Trajectoires (autrefois Transport 2000), qui représente les utilisateurs des transports collectifs, demande aux transporteurs urbains de s'engager à mettre en œuvre une politique client incluant des mesures de compensation afin de « démontrer de manière concrète leur volonté d'améliorer l'expérience-client au-delà du suivi de certains indicateurs clés »;

Attendu que le Réseau de transport métropolitain a indiqué qu'il compte s'inspirer de Laval dans la réalisation

d’un programme de garantie de services sur lequel il travaille actuellement;

Attendu que les utilisateurs des transports collectifs montréalais sont en droit de s’attendre aux mêmes niveaux et garanties de services que ceux offerts par les autres agences de transport de la région métropolitaine;

Attendu que la mise en place d’un programme de compensation tarifaire pour les usagers du service de transport en commun de la STM avec des normes minimales de services contribuerait à rehausser la confiance et la satisfaction des usagers;

Il est proposé par **M. Lionel Perez, chef de l’Opposition officielle et conseiller de la Ville, district de Darlington**

et appuyé par **M. Alan DeSousa, maire de l’arrondissement de Saint-Laurent**

Que le conseil municipal demande à la Société de transport de Montréal de créer un programme de compensation tarifaire des usagers lorsque la qualité des services offerts en termes de ponctualité, de courtoisie, de propreté et d’entretien des équipements, n’est pas à la hauteur de normes de services établies par ledit programme.

Montréal

Motion de l'Opposition officielle **65.02**
Séance du conseil municipal du 20 août 2018

Motion pour l'introduction de l'affectation « résidentielle » dans la zone visée par le projet Royalmount afin d'en faire un véritable quartier TOD, mixte et vert

Attendu que le projet Royalmount, du promoteur Carbonleo, situé au Nord-Ouest des autoroutes 15 et 40, prévoit faire place à différents types d'établissements – hôtels, bureaux, commerces, restaurants, cinémas, salles de spectacle et autres lieux de divertissement pour un total de 3,6 millions de pieds carrés d'espace commercial;

Attendu que la zone visée par le projet Royalmount s'inscrit dans un secteur d'affectation « industrie » au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et que par conséquent l'affectation « habitation » n'est pas permise et donc que dans sa forme actuelle, le projet ne présente aucune superficie résidentielle;

Attendu que le projet Royalmount a reçu l'approbation des autorités de la Ville de Mont-Royal par l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) voté à la majorité au conseil de Ville de Mont-Royal le 22 juin 2015, suivi d'une modification au règlement de zonage le 21 septembre de la même année; et que conséquemment le début des travaux est prévu à l'été 2018;

Attendu que le projet Royalmount est situé au cœur de l'île de Montréal et que son arrivée s'intègrera et aura des impacts non seulement sur la ville de Mont-Royal, mais également sur l'ensemble de ce secteur urbain, incluant les arrondissements de Saint-Laurent, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et des villes de Côte-Saint-Luc et Hampstead;

Attendu que l'une des principales orientations du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal est d'assurer une offre résidentielle diversifiée, sur le plan des coûts et des typologies, dans les quartiers existants et dans les secteurs à construire ou à transformer;

Attendu que les projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), réalisées à partir des tendances récentes, nous apprennent que le nombre de ménages de l'agglomération était de 850 588 en 2011 et passerait à 1 003 732 en 2036; il s'agit d'une hausse de 153 144 ménages;

Attendu que le territoire de l'agglomération est urbanisé à plus de 90 % et que les secteurs à transformer ou à construire ne représentent que 6 % de sa superficie, constituant ainsi le principal

potentiel de développement pour les nouvelles activités économiques en croissance et pour la construction de logements pour répondre à la demande;

Attendu que l'un des principaux défis pour l'agglomération est de garder ses familles et d'en attirer de nouvelles : l'habitation et la qualité des milieux de vie étant une composante essentielle de l'équilibre social, démographique et économique d'un territoire;

Attendu qu'une offre résidentielle incluant des produits diversifiés et abordables contribue au maintien et à l'attraction de la main-d'œuvre nécessaire à la vitalité économique et à la compétitivité d'un centre urbain;

Attendu que l'ajout d'une superficie résidentielle dans le projet Royalmount accorderait aux employés de ce nouveau secteur d'emploi la possibilité de résider à proximité de leur lieu de travail et pourrait ainsi avoir un impact positif sur la circulation automobile sur l'autoroute Décarie, laquelle est particulièrement congestionnée;

Attendu que l'intégration d'un volet résidentiel dans le projet Royalmount permettrait d'en faire un véritable projet de développement urbain durable, de type TOD, offrant un milieu de vie diversifié, mixte et dense, avec commerces de proximité et services aux citoyens, à courte distance du métro De la Savane;

Il est proposé par **Karine Boivin-Roy, conseillère de la ville, district de Louis-Riel**

et appuyé par **Aref Salem, conseiller de la ville, district de Norman-McLaren**

Que le conseil municipal demande au conseil d'agglomération de mandater la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal afin d'étudier la pertinence de modifier le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal afin que le secteur visé par le projet Royalmount soit désormais identifié par la grande affectation du territoire « activités diversifiées », laquelle permettrait de préserver l'activité économique tout en y intégrant un usage résidentiel;

Que l'analyse d'une telle modification au Schéma d'aménagement se fasse en tenant compte des impacts qu'elle engendrerait dans un périmètre d'étude qui touche les arrondissements CDN-NDG et Saint-Laurent ainsi que les villes de Mont-Royal, Hampstead et de Côte-Saint-Luc; et que plus globalement les travaux de la Commission s'attardent sur les questions de transport, de développement économique et d'habitation dans une perspective de mise en valeur et de bonification des milieux de vie et des secteurs d'emplois de l'agglomération.

Motion de l'Opposition officielle **65.03**
Séance du conseil municipal du 20 Août 2018

Motion pour sécuriser les déplacements entre la maison et l'école en mettant fin aux quotas de brigadiers scolaires à Montréal

Attendu que la Ville de Montréal souhaite convaincre ses résidents d'adopter les transports actifs, et qu'un premier pas est de modifier les habitudes de déplacements domicile-école-travail;

Attendu que la marche ou le vélo, pour aller à l'école et en revenir, constitue une façon simple et facile de faire bouger les jeunes et ainsi prévenir des dangers de la sédentarité et des problèmes de santé qui y sont associés;

Attendu que 32% des enfants optent pour le transport actif, la marche ou le vélo, pour se rendre à leur école;

Attendu qu'entre les années 2013 et 2017, 140 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé, à Montréal, lors de leur déplacement entre la maison et l'école;

Attendu que le nombre d'écoliers n'a pas cessé d'augmenter depuis les 10 dernières années, et que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) estime que d'ici 5 ans, c'est minimalement 15 nouvelles écoles qui devront être bâties;

Attendu que l'insécurité routière est l'une des principales raisons invoquées par les parents pour choisir l'automobile comme mode de déplacement de leurs enfants entre la maison et l'école;

Attendu que même le long d'un trajet sécuritaire, les jeunes enfants, à cause de leur nature imprévisible et de leur inexpérience, doivent être supervisés par des adultes responsables tels des parents ou des brigadiers scolaires;

Attendu que le nombre de brigadiers, chargés de la surveillance des traverses aux intersections afin d'assurer la sécurité et la prévention d'accident, est limité à 521 depuis plus de 10 ans;

Attendu qu'actuellement le processus pour ajouter un brigadier à une intersection, demande d'en retirer un ailleurs;

Attendu que la présence de brigadiers aux intersections très fréquentées par les voitures est un des facteurs ayant le plus d'impact sur le sentiment de sécurité des enfants et de leurs parents;

Attendu que la CSDM recommandait dans son mémoire présenté dans le cadre de la Consultation publique sur la sécurité routière par la SAAQ, de modifier le nombre de brigadiers scolaires en fonction des besoins en tenant compte de l'augmentation du nombre d'élèves;

Il est proposé par **Benoit Langevin, conseiller de ville du district de Cap–Saint-Jacques**

et appuyé par **Abdelhaq Sari, conseiller de ville du district Ovide-Clermont**

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec le service de police de Montréal, consulte les commissions scolaires établies sur le territoire de Montréal et les arrondissements pour identifier les besoins réels de brigadiers scolaires;

Que la Ville de Montréal modifie ses pratiques pour mettre fin au quota de brigadiers scolaires et détermine les ajouts en fonction des besoins exprimés par ses partenaires.

Montréal

Motion de l'Opposition officielle **65.04**
Séance du conseil municipal du 20 août 2018

Motion visant l'adoption d'orientations budgétaires 2019 en soutien aux commerces de proximité

Attendu que les commerces de proximité participent à l'animation sociale de nos quartiers et contribuent étroitement au développement économique de la Ville et que la perte de ces commerces affecterait la qualité de vie des quartiers montréalais;

Attendu que de multiples facteurs, tels que la hausse des valeurs et des taxes foncières, le commerce en ligne, la congestion routière et les chantiers de construction, exercent d'importantes pressions sur la viabilité économique des commerces de proximité;

Attendu que plusieurs immeubles non résidentiels, notamment ceux des quartiers centraux, ont connu depuis le début des années 2000 une croissance importante de leur compte de taxes découlant de la forte augmentation de la valeur foncière de leur immeuble;

Attendu que l'inégalité fiscale entre les comptes de taxes fonciers non résidentiels et résidentiels est bien établi et que cette inégalité contribue à amoindrir l'attractivité concurrentielle de Montréal

Attendu que la Ville de Montréal, dans ces budgets de 2016 et 2017 a limité l'augmentation des charges fiscales des immeubles non résidentiels à 0,9%, soit la moitié de l'indexation des charges résidentielles, afin d'alléger le fardeau fiscal des commerçants, notamment les petites entreprises;

Attendu que la Ville de Montréal a en main de nouveaux pouvoirs fiscaux depuis l'adoption du projet de loi 122 lui permettant d'alléger le fardeau fiscal de certaines catégories d'immeubles non résidentiels, dont notamment le pouvoir de réduire le taux de taxation pour la première tranche de valeur foncière de 500 000 $;

Attendu que le rapport du comité sur la fiscalité non résidentielle et le développement économique (Rapport Hubert), publié en août 2016, tout comme le rapport du comité consultatif sur le « Plan commerce » de la Ville de Montréal (Rapport Cormier), publié en juin 2018, recommandaient que la Ville implante une réduction du taux de la taxe foncière générale non résidentielle pour la première tranche de 500 000 $ d'évaluation foncière;

Attendu que le rapport Cormier et le rapport Hubert recommandaient également que la Ville de Montréal adopte une stratégie de resserrement de l'écart entre les fardeaux résidentiel et non résidentiel en limitant la hausse des charges foncières non résidentielles par rapport aux charges résidentielles;

Attendu que la réduction de la croissance des dépenses de la Ville contribuera à limiter la croissance des charges fiscales tant résidentielles que non résidentielles requises pour combler le budget;

Il est proposé par **Lionel Perez, chef de l'Opposition officielle**

et conseiller de la Ville, district de Darlington

et appuyé par **Aref Salem, conseiller de la Ville du district de Norman-McLaren**

Que l'administration de la Ville de Montréal élabore le budget 2019 en limitant l'augmentation des charges fiscales non résidentielles à un maximum de 1%;

Que l'administration de la Ville de Montréal élabore le budget 2019 en appliquant un taux de taxes différencié pour la première tranche de valeur foncière de 500 000 $ des immeubles non résidentiels;

Que l'administration de la Ville de Montréal consacre tous les efforts requis pour limiter le taux de croissance des dépenses de la Ville à 2,5% par rapport au budget 2018.

Montréal

Motion de l'Opposition officielle **65.05**

Motion demandant l'annulation d'un contrat octroyé par le comité exécutif et le resserrement des règles anti-évitement dans les appels d'offres de la Ville de Montréal et dans la *Loi sur les contrats des organismes publics*

Attendu que le 18 mai 2017, le comité exécutif a octroyé un contrat à Kelly Sani-Vac inc. par résolution CE17 0799;

Attendu que le 29 novembre 2017, Kelly Sani-Vac inc. a plaidé coupable d'avoir contrevenu à l'article 47 de la *Loi sur la concurrence* (L.R.C. (1985), ch. C-34) pour sa participation à un stratagème de truquage d'offres en vue d'obtenir des contrats municipaux pour des services d'égouts spécialisés au Québec et a été condamnée à payer une amende de 85 000 $;

Attendu que le 15 janvier 2018, Kelly Sani-Vac inc. a été inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) à la suite du plaidoyer de culpabilité et de ladite condamnation;

Attendu que le RENA consigne le nom des entreprises ayant commis une infraction prévue à l'annexe 1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1) (LCOP) ainsi que les entreprises s'étant vues refuser ou révoquer par l'Autorité des marchés financiers (AMF) une autorisation de conclure des contrats publics ou sous-contrats publics;

Attendu qu'à compter de son inscription au RENA, une entreprise ne peut se voir accorder un contrat public ou sous-contrat public ou poursuivre un tel contrat en cours d'exécution pour une période de cinq (5) ans;

Attendu que la Ville de Montréal a annulé le contrat avec Kelly Sani-Vac inc. suite à son inscription au RENA et que le 7 février 2018, le Service de l'approvisionnement a procédé à un nouvel appel d'offres public afin de remplacer le contrat ayant été annulé;

Attendu que le 15 mai 2018 le comité exécutif, par résolution CE 18 0788, a octroyé un contrat à 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour une période de trois (3) ans à la suite de l'appel d'offres public numéro 18-16766;

Attendu que Sanivac est devenue l'entreprise cessionnaire de Kelly Sani-Vac inc. acquérant tous les droits et actifs incluant le principal lieu d'affaires, la marque de commerce SANIVAC, le site web www.sanivac.ca et que les administrateurs et actionnaires sont des personnes liées des administrateurs et actionnaires de Kelly Sani-Vac inc.;

Attendu que Kelly Sani-Vac inc. a cessé de façon permanente ses activités d'affaires suite à sa dissolution et sa radiation du registre des entreprises le 16 février 2018;

Attendu qu'en vertu de la clause 13.04 de l'appel d'offres 18-16766, la Ville de Montréal a le droit de résilier le contrat avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) sans motif après un préavis de 10 jours;

Attendu que les Montréalais.es s'attendent à ce que la Ville de Montréal maintienne le plus haut niveau d'intégrité, d'éthique et de probité dans le processus d'octroi de ses contrats;

Il est proposé par **M. Lionel Perez, chef de l'Opposition officielle et conseiller de la Ville, district de Darlington**

et appuyé par **M. Dominic Perri, conseiller de la Ville, district de Saint-Léonard-Ouest**

Que le conseil municipal demande au comité exécutif de Montréal d'abroger la résolution CE 18 0788 et de résilier le contrat 18-16766 avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac);

Que le conseil municipal demande au comité exécutif de mandater la direction générale de s'assurer que dorénavant tous les appels d'offres publics de la Ville de Montréal incluent l'exigence de détenir une autorisation de l'AMF;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1) en élargissant la définition de « personne liée » afin que des entreprises ne puissent plus éviter les conséquences d'être inscrites sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) par un stratagème d'évitement, une réorganisation juridique ou autre;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de baisser de 1 M$ à 100 000 $ le seuil à partir duquel un soumissionnaire doit détenir une autorisation de l'AMF pour soumissionner sur les contrats de la Ville de Montréal;

Qu'une copie de cette motion soit envoyée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au président du Conseil du trésor.

Article 65.06

Motion non partisane
Conseil municipal, le 20 août 2018

Motion pour que Montréal se joigne au Rainbow Cities Network

Attendu que le Rainbow Cities Network a été fondé pour lutter contre la discrimination contre les personnes LGBTI et que cette organisation a invité les autorités municipales et régionales à lutter contre ce type de discrimination et à considérer qu'elles sont responsables de protéger et d'appuyer leurs citoyens LGBTI;

Attendu que, lors de sa réunion du mois de mai 2018 , la Ville de Toronto a adopté la motion suivante :

« City Council direct the City Manager, in consultation with the Director, Equity, Diversity and Human Rights and the Executive Director, Social Development, Finance and Administration, and any other Divisions as needed, to designate a representative of the municipal administration responsible for LGBTQ2S issues to participate in the Rainbow Cities Network; the designate would be responsible for participating in an annual Rainbow Cities Network meeting, actively contributing to the exchange within the Network, and providing an overview of Toronto's actions and plans with regards to LGBTQ2S policies on an annual basis. »

Attendu que le Rainbow Cities Network, qui a été fondé en 2011, compte maintenant 28 membres dans 16 pays, dont les villes d'Amsterdam, Barcelone, Bergen, Berlin, Bologne, Bruxelles, Cologne, Genève, Hambourg, Hanovre, Mexico, Munich, Oslo, Paris, Sao Paulo, Istanbul, Turin, Vienne et Zurich;

Attendu que, selon son énoncé de mission, les objectifs du Rainbow Cities Network sont de :

- Échanger des expériences et des apprentissages au sujet des questions relatives aux personnes LGBTI dans les politiques locales
- Collaborer sur des thèmes précis dans le cadre de projets ou d'autres façons
- Échanger au sujet de pratiques exemplaires et d'initiatives locales relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre
- Se tenir au courant des derniers développements internationaux en matière de politiques relatives aux personnes LGBTI
- Établir un lien avec les réseaux internationaux et les organisations internationales.

Il est proposé par Marvin Rotrand

Appuyé par Andrée Henaullt

Que le Conseil municipal demande au Comité exécutif d'entamer le processus qui fera de la ville de Montréal un membre du Rainbow Cities Network.

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 20.01

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1187765003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option de prolongation du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019, du contrat de location de remorqueuses à l'entreprise 9310-8710 Québec inc. et autoriser une dépense totale de 268 620,69 $, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à l'appel d'offres 17-16202

Suite à la résolution CA18 25 0263 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 11 juin 2018, il est recommandé au comité exécutif:
D'approuver la résolution CA18 25 0263, à savoir de prolonger du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019, le contrat de location de six (6) remorqueuses avec opérateurs, incluant entretien et accessoires, pour un total de 575 heures par appareil, à l'entreprise 9310-8710 Québec inc., et d'autoriser une dépense totale de 268 620,69 $, taxes et ajustement de l'IPC inclu, pour le renouvellement du contrat à l'entreprise 9310-8710 Québec inc. pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à l'appel d'offres public 17-16202.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-06-15 08:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du lundi 11 juin 2018	Résolution: CA18 25 0263

Autorisation de l'option de prolongation du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019, du contrat de location de remorqueuses avec l'entreprise 9310-8710 Québec inc., et autorisation d'une dépense totale de 268 620,69 $, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à l'appel d'offres public 17-16202.

ATTENDU QUE la Division voirie ne dispose ni de la main-d'oeuvre ni de l'équipement nécessaire pour réaliser les tâches de remorquages lors des opérations de chargement de la neige;

ATTENDU QUE la Division voirie doit en tout temps et sur l'ensemble de son territoire veiller à la sécurité des citoyens en déneigeant la voie publique;

ATTENDU l'option de prolongation du contrat telle que mentionnée aux articles 5 et 6 des clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres 17-16202;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Division de la voirie, propreté et déneigement;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

De prolonger du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019, le contrat de location de six (6) remorqueuses avec opérateurs, incluant entretien et accessoires, pour un total de 575 heures par appareil, à l'entreprise 9310-8710 Québec inc..

D'autoriser une dépense totale de 268 620,69 $, taxes et ajustement de l'IPC inclu, pour le renouvellement du contrat à l'entreprise 9310-8710 Québec inc. pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à l'appel d'offres public 17-16202.

D'autoriser cette dépense en conformité avec la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

De recommander au comité exécutif d'approuver la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1187765003

Luc FERRANDEZ
_____
Maire de l'arrondissement

Claude GROULX
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 11 juin 2018

Dossier # : 1187765003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option de prolongation du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019, du contrat de location de remorqueuses à l'entreprise 9310-8710 Québec inc. et autoriser une dépense totale de 268 620,69 $, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à l'appel d'offres 17-16202

AUTORISER L'OPTION DE PROLONGATION DU 1ER NOVEMBRE 2018 AU 30 AVRIL 2019 DU CONTRAT DE LOCATION DE REMORQUEUSES À L'ENTREPRISE 9310-8710 QUÉBEC INC. ET AUTIORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 268 620,69 $, TAXES ET AJUSTEMENT DE L'IPC INCLUS, POUR LA LOCATION DE SIX (6) REMORQUEUSES AVEC OPÉRATEURS POUR LA SAISON HIVERNALE 2018-2019, CONFORMÉMENT À L'APPEL D'OFFRES 17-16202.
ATTENDU QUE la Division voirie ne dispose ni de la main-d'oeuvre ni de l'équipement nécessaire pour réaliser les tâches de remorquages lors des opérations de chargement de la neige;

ATTENDU QUE la Division voirie doit en tout temps et sur l'ensemble de son territoire veiller à la sécurité des citoyens en déneigeant la voie publique;

ATTENDU l'option de prolongation du contrat telle que mentionnée aux articles 5 et 6 des clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres 17-16202.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Division de la voirie, propreté et déneigement, il est recommandé :

De prolonger du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019 le contrat de location de six (6) remorqueuses avec opérateurs incluant entretien et accessoires, pour un total de 575 heures par appareil, à l'entreprise 9310-8710 Québec inc.

D'autoriser une dépense totale de 268 620,69 $, taxes et ajustement de l'IPC inclu, pour le renouvellement du contrat à l'entreprise : 9310-8710 Québec inc. pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à

l'appel d'offres 17-16202;

D'autoriser cette dépense en conformité avec la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

Signé par Guy OUELLET **Le** 2018-06-07 10:50

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187765003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option de prolongation du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019, du contrat de location de remorqueuses à l'entreprise 9310-8710 Québec inc. et autoriser une dépense totale de 268 620,69 $, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à l'appel d'offres 17-16202

CONTENU

CONTEXTE

La division de la voirie, propreté et déneigement doit effectuer en régie des opérations de chargement de la neige dans deux (2) secteurs de l'arrondissement (PMR-203 et PMR-204). En conséquence, les services de six (6) remorqueuses avec opérateurs sont requis pour déplacer les véhicules en infraction lors des chargements.
Le 12 juin 2017, le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public regroupé (17-16202) afin d'obtenir les services d'entrepreneurs pour pallier un besoin dans plusieurs arrondissements. Le Plateau-Mont-Royal a opté pour un contrat d'une durée d'un (1) an (2017-2018) avec une possibilité de prolongation pour la saison hivernale suivante de 2018-2019.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation de prolonger le contrat de l'entreprise 9310-8710 Québec inc. conformément à l'appel d'offres 17-16202.

Il est à mentionner qu'une entente écrite pour la prolongation du contrat est intervenue entre les deux parties.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1177765001 - CA17 25 0329 - Octroyer un (1) contrat de location de remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2017-2018 : location de (6) remorqueuses à l'entreprise « 9310-8710 Québec inc.» pour un montant de 257 791,78 $, taxes incluses, en conformité à l'appel d'offres public 17-16202 (5 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Tel que mentionné dans la section III du document d'appel d'offres, article 5 des clauses administratives particulières, le contrat peut être prolongé du 1er novembre 2018 au 30

avril 2019 sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire avant le 30 juin 2018 et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties.
La prolongation du contrat pour la saison 2018-2019, consiste en la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs incluant entretien et accessoires, pour un total de 575 heures par appareil, lors des opérations de chargement de neige des secteurs PMR-203 et PMR-204, effectués en régie.

Il est important de mentionner que pour la deuxième année du contrat (2018-2019), les prix unitaires soumis pas l'adjudicataire ont été revisés selon les indices des prix à la consommation, transports, par province (Québec/mensuel), établis par Statistique Canada et selon la formule indiquée à l'article 6 des clauses administratives particulières du contrat 17-16202.

JUSTIFICATION

L'arrondissement ne dispose pas de ce type d'appareil permettant d'effectuer le remorquage de véhicules, le besoin n'étant que lors des opérations de chargement de la neige.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le taux horaire par remorqueuse pour la saison 2017-2018 était de 64,99 $/heure. Le taux horaire pour la saison 2018-2019 sera de 67,72 $/heure, soit une augmentation de 2,73 $/l'heure (4.2%) selon la variation des indices des prix du transport privé de la province de Québec.
Le coût total du contrat à octroyer pour l'année 2018-2019 s'élève à 268 620,69 $ taxes et ajustement selon l'IPC inclus,pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs, pour un total de 575 heures par appareil.

L'indexation est calculé conformément à l'article 6 des clauses administratives particulières et selon les IPC publiés par Statistique Canada sous la référence indice des prix à la consommation, transports, par province (Québec) avec la formule suivante:

$$Pr = \frac{Po \times (IPC\ avril\ 2018)}{(IPC\ avril\ 2017)}$$

Pr = prix unitaire revisé
Po = prix unitaire soumis
IPC : Indice des prix du transport privé pour la province de Québec. Publié par Statistique Canada.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enlèvement de la neige contribue à augmenter la sécurité des citoyens sur les voies publiques et de façon générale, à augmenter leur qualité de vie. Le fait de ne pas disposer de remorqueuses rendrait impossible le chargement, ralentirait considérablement les opérations et impliquerait le contournement des véhicules stationnés illégalement, ce qui aurait un impact sur la qualité du travail et le service offert aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.
À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David PELLETIER
Chef de section - Travaux et déneigement

Tél : 514 872-3027
Télécop. : 514 872-2007

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-06

Jean-Sébastien MÉNARD
Chef de division - Voirie

Tél : 514 872-1789
Télécop. : 514-872-2007

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Direction du développement du territoire et des travaux publics
201, avenue Laurier Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6

Le 6 mars 2018

Monsieur Kevin Bobay
9310-8710 Quebec inc
665, 90e avenue
Montréal (Québec) H8R 3A3

Bonjour M. Pelletier

Jai Pris Connaissance de votre lettre Pour la Prolongation du Contrat 17-16202, en Tant Que Président de la Compagnie 9310-8710 QC Inc. Jácuse Réception de celle ci, J'accepte la Prolongation du Contrat et Je Confirme Que Nous allons l'executer Comme mentionné dans le Contrat Pour la saison 2018-2019.

Kevin Bobay
Président 9310-8710 QC Inc.

Signé a Montréal le 27-05-18.

Objet : **Prolongation du contrat – 17-16202**

Monsieur,

Par la présente, nous tenons à vous informer que nous désirons nous prévaloir de la clause 5 de la section III (clause administratives particulières page 51) de la soumission 17-16202, liée au contrat de remorquage, soit: « le renouvellement du contrat de service de six (6) remorqueuses, pour la période hivernale 2018-2019 et ce, à compter du 1er novembre 2018. »

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

David Pelletier
Chef de section
Division de la voirie – Propreté et déneigement

DP/

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187765003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Objet :	Autoriser l'option de prolongation du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019, du contrat de location de remorqueuses à l'entreprise 9310-8710 Québec inc. et autoriser une dépense totale de 268 620,69 $, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à l'appel d'offres 17-16202

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

2018-06-06 Intervention renouv hiver 18-19.pdf
17-16202 pv.pdf
17-16202-Det Cah Final.pdf
17-16202-TCP Groupe B PMR.pdf
17-16202-Intervention-Groupe B PMR.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
Agente d approvisionnement niveau 2

Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-06

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens, Service de l'Approvisionnement
Tél : 514-872-5241
Division : Division de l'acquisition de biens et services

Service de l'approvisionnement

Renouvellement d'octroi de contrat (Biens et services) selon les clauses de renouvellement

Appel d'offres public no: 17-16202

Titre : Services de remorquage pour les opérations de déneigement de plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal

Date de lancement : Le 31 mai 2017

Addenda : Le 16 juin 2017, modification administratives et techniques
Addenda : Le 19 juin 2017, modification administratives
Addenda : Le 20 juin 2017, modification administratives

Date d'ouverture : 28 juin 2017

Date de la signature de la résolution : 5 septembre 2017

Numéro de la résolution : CA17 25 0329

Dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, un contrat a été accordé à la compagnie 9310-8710 Québec inc. La clause administrative particulière no. 5 « **Prolongation du contrat** » pour des services de remorquage pour les opérations de déneigement de plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal, faisait partie intégrante de l'appel d'offres afin de simplifier le processus de planification des effectifs pour l'année subséquente et diminuer les coûts administratifs liés au lancement d'un nouvel appel d'offres. Cette clause prévoyait la révision des taux horaire lors d'un renouvellement selon la variation de l'indice des prix du transport privé de la province du Québec établi par Statistique Canada.

Conformément à la clause 5 « Renouvellement du contrat» du cahier des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 17-16202 suivante :

5. Renouvellement du contrat

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire avant le 30 juin 2018 et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé du 1er novembre 2018 jusqu'au 30 avril 2019, pour un maximum d'une (1) prolongation.

Tout renouvellement du contrat convenu devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

L'arrondissement du Plateau – Mont-Royal désir se prévaloir de cet option.

Suivant cette règle, la compagnie 9310-8710 Québec inc. accepte de renouveler le contrat aux taux horaires révisés, avant les taxes applicables, pour une période d'une durée d'un (1) an soit la saison hivernale 2018-2019 (1er novembre 2018 jusqu'au 30 avril 2019).

La lettre d'acceptation a été signée par 9310-8710 Québec inc. le 27 mai 18 et mise en pièce jointe au dossier.

Par conséquent, le renouvellement de ce contrat est conforme aux termes et conditions de l'appel d'offres public 17-16202.

Recommandation :

D'accorder le renouvellement du contrat de services de remorquage pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement du Plateau – Mont-Royal, pour la saison hivernale 2018-2019 (1er novembre 2018 jusqu'au 30 avril 2019), conformément à l'appel d'offres public n^{o} 17-16202 pour une somme de 268 620.69 $, toutes taxes incluses.

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 17-16202

No du GDD : 1177765001

Titre de l'appel d'offres : Services de remorquage pour les opérations de déneigement de plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 6 - 2017

Ouverture originalement prévue le : 28 - 6 - 2017

Ouverture faite le : 28 - 6 - 2017

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 20 - 6 - 2017

Délai total accordé aux soumissionnaires : 17 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 14

Nbre de soumissions reçues : 5

% de réponses : 35,7

Durée de la validité initiale de la soumission : 150 jrs

Date d'échéance initiale : 25 - 11 - 2017

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 25 - 11 - 2017

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Groupe B - Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Article
9310-8710 Québec inc.	257 791,78 $	√	5 à 10
Lukyluc Auto inc. (a soumisionné pour 3 articles à un taux horaire plus élevé)	247 875,18 $		
Neigexpert Ltée	409 885,88 $		
100 limites Environnement inc. (a soumisionné pour 3 articles à un taux horaire plus élevé)	277 664,63 $		
Service routier Maximum inc. (a soumisionné pour 2 articles à un taux horaire plus élevé)	183 787,53 $		

Information additionnelle

Le présent appel d'offres regroupe les besoins de 14 arrondissements. Tel que stipulé à la clause 8 des Clauses administratives particulières, le soumissionnaire n'est pas tenu de soumettre un prix pour chacun des articles aux bordereaux de soumission, mais seulement aux articles pour lesquels il désire présenter un prix. Par conséquent, 6 des 11 soumissions reçues ne comportaient aucune offre pour les articles du groupe B.

Les trois preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs de désistement suivants :

- Sous-traitant pour un soumisionnaire
- Délai de soumission insuffisant
- Document acheté pour consultation seulement

Préparé par : Geneviève Fortin

Le 14 - 8 - 2017

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

Dossier # : 1187765003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Objet :	Autoriser l'option de prolongation du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019, du contrat de location de remorqueuses à l'entreprise 9310-8710 Québec inc. et autoriser une dépense totale de 268 620,69 $, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à l'appel d'offres 17-16202

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD_1187765003_remorqueuses(6) 2018-2019.xls

Délégation de pouvoirs_Marie Desharnais_28 mai au 17 juin 2018.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Claude LABRIE
Conseillère en gestion de ressources financières
Tél : 514-872-1902

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-06

Maude BEAUDET
c/d ressources humaines

Tél : 514 872-4426
Division : Division des ressources humaines

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1187952001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 800 000 $ à Expo Entrepreneurs, pour une durée de 2 ans, afin de réaliser les éditions 2019 et 2020 d'un événement dédié aux entrepreneurs / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
1. d'accorder une contribution financière maximale de 800 000 $ à Expo Entrepreneurs, pour une durée de 2 ans, afin de réaliser les éditions 2019 et 2020 d'un événement dédié aux entrepreneurs;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-06-15 15:09

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187952001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 800 000 $ à Expo Entrepreneurs, pour une durée de 2 ans, afin de réaliser les éditions 2019 et 2020 d'un événement dédié aux entrepreneurs / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la Stratégie de développement économique 2018-2021 « Accélérer Montréal » de la Ville de Montréal, l'une des grandes orientations est de stimuler l'entrepreneuriat à Montréal. En dépit d'une croissance des intentions de se lancer en affaires, réaliser des démarches concrètes reste un enjeu pour les Montréalais et les Québécois. L'une des actions pour y répondre est identifiée dans le Plan d'action en entrepreneuriat, consistant à mobiliser l'écosystème entrepreneurial autour d'un grand événement annuel pour permettre aux futurs entrepreneurs de passer à l'action et aux entrepreneurs de propulser leur entreprise. Ce projet vise également à stimuler différents tissus d'entrepreneuriat que ce soit les femmes, les jeunes, les personnes issues de la diversité, de l'immigration et des communautés autochtones.
La Direction de l'entrepreneuriat du Service du développement économique a reçu, le 14 mai dernier, une demande de soutien financier d'Expo Entrepreneurs d'un montant de 2 400 000 $ pour la réalisation des éditions 2018 (500 K$), 2019 (600 K$), 2020 (750 K$) et 2021 (550 K$) d'un l'événement dont la mission consiste à rassembler tous les acteurs de l'écosystème entrepreneurial à Montréal, pendant deux jours, à la fin janvier (mercredi et jeudi). L'édition de 2019 se déroulera les 23 et 24 janvier. La première édition d'Expo Entrepreneurs a été un grand succès avec la participation de plus de 5 200 visiteurs, 160 exposants (90 OBNL et 70 entreprises) ainsi que la réalisation de 120 conférences et ateliers-laboratoires.

Expo Entrepreneurs est un organisme à but non lucratif qui vise à fédérer l'écosystème entrepreneurial et le rendre plus accueillant. Sa mission est d'informer, de conseiller, d'accompagner les entrepreneurs dans le monde des affaires et de leur présenter les différents services qui lui sont offerts tout en consolidant la culture entrepreneuriale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0481 – 28 septembre 2017 – Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 $ à Expo Entrepreneurs pour la réalisation d'un salon des entrepreneurs qui se tiendra les 24 et 25 janvier 2018.

DESCRIPTION

En 2018, Expo Entrepreneurs a mis en place un nouvel événement destiné à faire la promotion des services de soutien et d'accompagnement à l'entrepreneuriat principalement sur le territoire montréalais, mais aussi plus largement au Québec. Cette initiative permet d'offrir aux entrepreneurs actuels et en devenir la possibilité d'avoir accès dans une seule exposition à l'ensemble des ressources de l'écosystème entrepreneurial. Expo Entrepreneurs souhaite réaliser l'événement, selon un cycle annuel en janvier.
La programmation de l'événement comprend des conférences et des ateliers selon divers formats (entrevue, conversation ouverte, panel en réaction en chaîne, groupe de travail interactif, séance questions-réponses, classe de maître, etc.) Les espaces d'expositions sont répartis en trois zones : 1) les quartiers des OBNL et des organismes publics dont un kiosque animé par la Ville de Montréal; 2) les cliniques des entreprises-conseils proposant des rendez-vous de 15 minutes (droit, comptabilité, financement, etc.); 3) l'espace dédié aux grappes industrielles offrant des rencontres individuels et communes aux participants. Pour faciliter l'expérience des participants et la rendre véritablement didactique, trois parcours (solo, d'équipe et d'entreprise) seront développés pour les guider dans le choix de leurs activités. Le parcours solo s'appuie sur un outil technologique et les deux autres parcours sur une équipe de bénévoles constituée de conseillers en entreprises professionnels et de gens passionnés par l'entrepreneuriat. Ceux-ci prépareront un circuit d'activités en fonction des besoins exprimés par les participants.

Mis à part quelques services sur mesure pour les entreprises privées et quelques activités spécialisées, l'accès à l'exposition, aux ateliers et aux conférences est gratuit pour les participants. Toutefois, ces derniers doivent préalablement s'inscrire et faire l'objet d'un processus de sélection afin d'assurer la présence d'un public réellement motivé et intéressé par l'entrepreneuriat.

Le financement, la formation, la commercialisation, l'exportation, le transfert d'entreprises, l'incorporation sont des exemples de sujets abordés lors de l'événement.

Dès l'édition 2020, Expo Entrepreneurs vise à augmenter la fréquentation à 10 000 visiteurs (entrepreneurs ou futurs entrepreneurs), soit le double de celle réalisée en 2018. Une attention particulière sera portée à la participation des femmes, des jeunes, des personnes issues de la diversité, de l'immigration et des communautés autochtones.

Considérant qu'Expo Entrepreneurs a tenu une seule édition à ce jour et que l'organisme poursuit la consolidation de son modèle d'affaires, il est proposé que la Ville supporte l'événement dans le cadre d'une convention couvrant deux années plutôt que quatre tel qu'il a été demandé. La contribution maximale de la Ville de Montréal serait de 800 000 $, soit 400 000 $ pour l'édition 2019 et 400 000 $ pour l'édition 2020. Il s'agirait du même niveau d'aide annuelle qui a été octroyée à l'organisme pour la réalisation de la première édition d'Expo Entrepreneurs en 2018. La convention en pièce jointe précise les conditions et les modalités de versement de cette aide financière.

À cet égard, la somme octroyée devrait être spécifiquement utilisée pour l'événement se déroulant à Montréal :

- Planification et développement de la programmation;
- Élaboration d'une stratégie de mise en marché (outils promotionnels, publicités, promotion sur les différentes plateformes médiatiques);
- Recrutement d'entrepreneurs ou de futurs entrepreneurs, selon les clientèles prioritaires;
- Logistique de l'événement.

Le soutien financier de 800 000 $ qui serait attribué à Expo Entrepreneurs pour les éditions 2019 et 2020 représente 14 % du budget total prévisionnel sur deux ans (5 600 000 $) et 36 % des contributions totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différentes instances publiques. La participation en argent et en services de plusieurs commanditaires complète le financement de l'événement.

	Édition 2019	**Édition 2020**	**TOTAL**
Revenus	**(Million $)**	**(Million $)**	**(Million $)**
Ville de Montréal	0,400	0,400	0,800
Gouvernement du Québec (en analyse)	0,600	0,600	1,200
Gouvernement du Canada (non confirmé)	0,100	0,150	0,250
Commandites privées en argent	1,050	1,175	2,225
Commandites privées en services	0,300	0,325	0,625
Revenus autonomes	0,150	0,350	0,500
TOTAL	**2,6**	**3,0**	**5,6**
Dépenses	**(Million $)**	**(Million $)**	**(Million $)**
Frais directs (marketing et ventes, programmation, production, location de salle, etc.)	1,650	1,900	3,550
Frais indirects (planification, communications, direction de projets et honoraires professionnels)	0,950	1,100	2,050
TOTAL	**2,6**	**3,0**	**5,6**

JUSTIFICATION

En réunissant l'écosystème entrepreneurial en un seul lieu et en donnant accès gratuitement à la majeure partie de l'événement aux participants, Expo Entrepreneurs facilitera les démarches des entrepreneurs qui auront à leur disposition toutes les ressources nécessaires au développement de leurs affaires.
Le conseil d'administration d'Expo Entrepreneurs est composé de cinq membres dont plusieurs dirigeants aguerris. En 2019, deux nouveaux membres s'ajouteront au conseil d'administration pour un total de sept membres afin de mieux représenter du milieu entrepreneurial de Montréal et du Québec. Un comité conseil agissant comme instance d'orientation et de validation a été également mis en place ainsi qu'un comité éditorial responsable de conseiller l'organisme en matière de contenu, tant sur le plan des formats que des intervenants. Ces comités sont composés notamment d'entrepreneurs de grande crédibilité, de représentants du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal.

L'événement a un potentiel de croissance marqué, tant au niveau de l'achalandage que de la présence des exposants.

Des outils technologiques sont mis à profit afin de faciliter l'expérience des usagers. De plus, un site web et une plateforme numérique permettent l'inscription des participants, et

ce, même si l'événement est gratuit. Cette façon de procéder a pour objectif d'identifier les défis des entrepreneurs et de s'assurer d'y répondre au cours de l'exposition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 800 000 $.
Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction de l'entrepreneuriat. (Entente 150 M$ - Réflexe Montréal)

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) .

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Expo Entrepreneurs intégrera les principes du développement durable à différents stades de l'organisation du salon. Deux objectifs sont notamment visés : Faire d'Expo Entrepreneurs un événement « Zéro déchet » et « Carboneutre ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de la Ville permettra au projet de :

- devenir un événement incontournable de l'entrepreneuriat à Montréal;
- d'atteindre son objectif de « fédérer » l'écosystème entrepreneurial.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Événement se déroulant sur deux jours (mercredi et jeudi), à la fin janvier 2019 et janvier 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon DÉCARY
Commissaire au développement économique

Tél : 514 868-7674
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872-2248
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2018-06-12

Organisation : Expo Entrepreneurs
NEQ : 1172976723
Adresse : 2274 av. Beaconsfield Montréal (Québec) H4A2G8 Canada
Tél. : 514-928-9012

Objet : Demande de subvention

Géraldine Martin
Directrice de l'entrepreneuriat
Service du Développement économique
Ville de Montréal

Montréal, le 14 mai 2018

Madame

L'OBNL Expo Entrepreneurs créé le 31 juillet 2017, a pour objet de développer Expo Entrepreneurs, un événement dont la mission consiste à rassembler tous les acteurs de l'écosystème entrepreneurial du Québec à Montréal, pendant deux jours, la dernière semaine de janvier (mercredi et jeudi) à Montréal.

Pour réaliser un événement d'envergure qui prévoit de rassembler 50 000 + visiteurs sur les 4 prochaines années, nous souhaiterions obtenir une subvention de :

Année II	2018-2019	500 K $
Année III	2019-2020	600 K $
Année IV	2020-2021	750 K $
Année V	2021-2022	550 K $

Vous trouverez dans les documents joints toutes les informations utiles (y compris le budget) concernant Expo Entrepreneurs, et l'objet de notre demande.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président Directeur Général

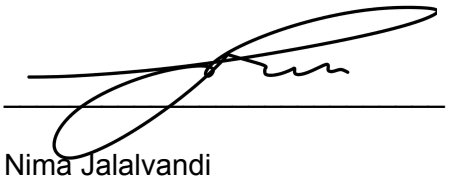

Nima Jalalvandi

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **EXPO ENTREPRENEURS,** personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est le 2274, avenue Beaconsfield, Montréal, Québec H4A 2G8 agissant et représentée par Nima Jalalvandi, Président, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 14 mai 2018.

N° d'inscription T.P.S. : 797120482
N° d'inscription T.V.Q. : 1224953701

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme promoteur de l'événement « Expo Entrepreneurs », une exposition annuelle créée pour informer, conseiller et accompagner les entrepreneurs;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : La directrice de l'entrepreneuriat de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme, la mise en place d'événements se déroulant à l'extérieur de l'agglomération de Montréal et le déplacement des participants;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui

auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise selon ce qui est spécifié à l'Annexe 1 des présentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de CENT MILLE dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de HUIT CENT MILLE dollars (800 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2018 **:**

5.2.1.1 une somme maximale de DEUX CENT MILLE dollars (200 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention et du dépôt des États financiers vérifiés de l'organisme au 31 mars 2018, à la satisfaction de la Responsable.

5.2.2 Pour l'année 2019 :

5.2.2.1 une somme maximale de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE (175 000 $) dans les trente (30) jours de la présentation de la programmation complète et de la mise à jour détaillée du budget de l'édition 2019 de l'événement;

5.2.2.2 une somme maximale de DEUX CENT MILLE dollars (200 000 $) dans les 30 jours suivant la remise de la reddition de compte de l'édition 2019 de l'événement ainsi qu'une mise à jour du plan de réalisation et du budget de l'édition 2020.

5.2.3 Pour l'année 2020 :

5.2.3.1 une somme maximale de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE (175 000 $) dans les trente (30) jours de la présentation de la programmation complète et de la mise à jour détaillée du budget de l'édition 2020 de l'événement;

5.2.3.2 une somme maximale de CINQUANTE MILLE dollars (50 000 $) dans les trente (30) jours suivant la remise de la reddition de compte de l'édition 2020 de l'événement.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 septembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS de dollars

(2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 2274, avenue Beaconsfield, Montréal, Québec, H4A 2G8, et tout avis doit être adressé à l'attention du président. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal, Québec H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2018

EXPO ENTREPRENEURS

Par : _____
Nima Jalalvandi, Président

Cette convention a été approuvée par le …….. de la Ville de Montréal, le ……. e jour du mois de …….. (2018) (Résolution ……..).

ANNEXE 1

PROJET

Le projet est porté par Expo Entrepreneurs, un organisme à but non lucratif qui vise à fédérer l'écosystème entrepreneurial et le rendre plus accueillant. Sa mission est d'informer, de conseiller, d'accompagner l'entrepreneur dans le monde des affaires et de lui présenter les différents services qui lui sont offerts tout en consolidant la culture entrepreneuriale.

L'événement « Expo Entrepreneurs » est un événement sur deux jours à Montréal qui se tient annuellement en janvier. L'objet de cette convention couvre les éditions 2019 et 2020 de cette exposition.

La programmation comprend des conférences et des ateliers selon divers formats (entrevue, conversation ouverte, panel en réaction en chaîne, groupe de travail interactif, séance questions-réponses, classe de maître, etc.) Les espaces d'expositions s'articule selon trois zones : 1) les quartiers des OBNL et des organismes publics; 2) les cliniques des entreprises-conseils proposant des rendez-vous de 15 minutes (droit, comptabilité, financement, etc.); 3) l'espace dédié aux grappes industrielles offrant des rencontres individuels et communes aux participants. Pour faciliter l'expérience des participants et la rendre véritablement didactique, trois parcours (solo, d'équipe et d'entreprise) seront développés pour les guider dans le choix de leurs activités. Le parcours solo s'appuie sur un outil technologique tandis que les deux autres parcours sont animés par une équipe de bénévoles constituée de conseillers en entreprises professionnels et de gens passionnés par l'entrepreneuriat.

Mis à part quelques services sur mesure pour les entreprises et quelques activités spécialisées, l'accès à l'exposition et aux activités est gratuit. Toutefois, les participants doivent préalablement s'inscrire et faire l'objet d'un processus de sélection afin d'assurer la présence d'un public réellement motivé et intéressé par l'entrepreneuriat.

Le financement, la formation, la commercialisation, l'exportation, le transfert d'entreprises, l'incorporation sont des exemples des sujets qui seront abordés lors de l'événement.

Objectifs et résultats attendus

- Proposer un programme d'activités et des espaces d'exposition mettant en valeur les services d'information, de conseil et d'accompagnement aux entrepreneurs offerts sur le territoire de Montréal et ailleurs au Québec, incluant à partir de 2019 la thématique de la commercialisation et de l'internationalisation des entreprises;

- Réaliser une stratégie de mise en marché, notamment en effectuant des démarches spécifiques de promotion d'Expo Entrepreneurs auprès des étudiants, des femmes, des personnes issues de l'immigration, de la diversité et des communautés autochtones;

- Augmenter la participation des entrepreneurs à l'événement à 8 400 entrées en 2019 et à 10 500 entrées en 2020, tout en identifiant le nombre de participants ayant bénéficié des parcours personnalisés (solo, d'équipe et d'entreprise);

- Accroître le nombre d'exposants à l'événement à 264 exposants en 2019 (soit : 118 entreprises privées et 146 organismes à but non lucratif) et à 330 exposants en

2020 (soit : 147 entreprises privées et 183 organismes à but non lucratif). À partir de l'édition 2020, l'organisme pourra explorer la mise en place de frais d'exposition au prix coûtant pour les OBNL afin de réduire sa dépendance aux revenus publics;

- S'assurer de la présence de l'offre de services de la Ville de Montréal, soit le réseau PME MTL ou tout autre organisme jugé pertinent par la Ville. À cet effet, la présente subvention couvre tous les frais d'exposition éventuels;

- Produire une étude sur les retombées de l'édition 2019 par une firme indépendante relativement à la participation (par exemple, le nombre de personnes qui ont démarré leurs entreprises ou qui ont bénéficié de l'accompagnement d'organisme de soutien à l'entrepreneuriat).

- Ajouter deux administrateurs additionnels en 2019 pour constituer un conseil d'administration de sept membres dont la composition représente le milieu entrepreneurial de Montréal et du Québec;

- Réunir un comité conseil en vue d'orienter, de valider et d'ajuster l'événement, et dont la coordination sera assumée par un représentant du gouvernement du Québec, un représentant de la Ville de Montréal et un entrepreneur confirmé. Un comité éditorial sera également mis en place pour valider et faire des propositions relativement à la forme et au contenu de l'événement;

- Consolider le modèle d'affaires de l'organisme sans que son expansion ne nuise à la croissance de l'événement Expo Entrepreneurs à Montréal. L'organisme ne peut déléguer à un tiers la gestion de l'événement et des fournisseurs.

Reddition de compte

Il est attendu qu'un rapport de reddition de comptes présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés.

Document et délai de transmission

Édition 2019

- Une programmation préliminaire et la mise à jour détaillée du budget à la satisfaction de la Responsable – au plus tard le 20 janvier 2019.
- Un rapport de reddition de compte présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés – au plus tard le 31 juillet 2019.
    - Le programme d'activités réalisé comprenant le nombre de conférenciers et d'ateliers, les thématiques couvertes ainsi que les outils technologiques utilisés lors de l'événement;
    - La stratégie de mise en marché réalisée ainsi que les démarches de promotion effectuées auprès des clientèles cibles;
    - Le nombre d'entrepreneurs qui ont participé à l'édition, ventilés par catégorie et provenance, et le nombre qui ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé;
    - La liste et le nombre des exposants, avec la provenance géographique;
    - La composition du comité conseil et du comité éditorial ainsi que les dates des séances tenues;

    - La revue de presse de l'édition 2019;
    - Le nombre d'emplois rémunérés liés directement à la réalisation du projet, exprimé en année-personne.
- Les États financiers vérifiés comprenant les états des résultats de l'édition 2019 – au plus tard le 31 août 2019.

Édition 2020

- Une programmation préliminaire et la mise à jour détaillée du budget à la satisfaction de la Responsable – au plus tard le 20 janvier 2020.
- Un rapport de reddition de compte présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés – au plus tard le 31 juillet 2020.
    - Le programme d'activités réalisé comprenant le nombre de conférenciers et d'ateliers, les thématiques couvertes ainsi que les outils technologiques utilisés lors de l'événement;
    - La stratégie de mise en marché réalisée ainsi que les démarches de promotion effectuées auprès des clientèles cibles;
    - Le nombre d'entrepreneurs qui ont participé à l'édition, ventilés par catégorie et provenance, et le nombre qui ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé;
    - La liste et le nombre des exposants, avec la provenance géographique;
    - La composition du conseil d'administration comprenant sept membres;
    - La composition du comité conseil et du comité éditorial ainsi que les dates des séances tenues;
    - La revue de presse de l'édition 2020;
    - Le nombre d'emplois rémunérés liés directement à la réalisation du projet, exprimé en année-personne;
    - Le modèle d'affaires mise à jour.
- Les États financiers vérifiés comprenant les états des résultats de l'édition 2020 – au plus tard le 31 août 2020.

Retombées

- Une étude de retombées pour les participants de l'édition 2019 effectuée par une firme indépendante – au plus tard le 30 septembre 2020.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S’assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d’au moins une caméra lorsqu’il y a une captation de l’événement par une chaîne de télévision ou lors d’une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l’avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d’événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d’événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l’encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l’activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l’adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l’Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d’un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187952001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 800 000 $ à Expo Entrepreneurs, pour une durée de 2 ans, afin de réaliser les éditions 2019 et 2020 d'un événement dédié aux entrepreneurs / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1187952001 Expo Entrepreneurs.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel BOUGIE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-14

Isabelle FORTIER
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1184512001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 15-14383 (5 soumissionnaires) aux firmes "GSF Canada inc.", "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont Inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 2 303 975,99 $, taxes incluses.

Il est recommandé :
1. d'exercer la première option de prolongation d'une année des contrats accordés aux firmes "GSF Canada inc.", "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont Inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 2 303 975,99 $, taxes incluses. ;

Firmes	Montant (taxes incluses)
GSF Canada inc.	786 518,20 $
Coforce inc.	1 035 044,71 $
Service d'entretien ménager Vimont Inc.	482 413,08 $

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-05 14:45

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1184512001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 15-14383 (5 soumissionnaires) aux firmes "GSF Canada inc.", "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont Inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 2 303 975,99 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les contrats d'entretien pour le service d'entretien ménager sont en vigueur depuis le 1er novembre 2015 et prendront fin le 30 octobre 2018. Le présent dossier vise à exercer la première de deux options de prolongation d'une année, inscrite au devis, afin de poursuivre l'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal, soit pour 42 immeubles de l'agglomération et 1 des services centraux.
Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien ménager est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction Gestion immobilière et exploitation.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement en 2015. Les bâtiments étaient regroupés en onze lots.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0600 - 29 octobre 2015 - Accorder des contrats aux firmes GSF Canada inc., Coforce inc. et Service d'entretien ménager Vimont inc. pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015 - Dépense totale de 6 665 368,54 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14383 (5 soum.)

CE13 1345 - 28 août 2013 - Accorder un contrat à "Service d'entretien Alphanet inc.", pour l'entretien sanitaire de cinq bâtiments du SPVM, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque et d'un chalet de parc, pour une somme maximale de 314 502,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13803 - (4 soumissionnaires).

CG09 0336 - 27 août 2013 - Accorder des contrats aux montants de 3 968 510,12 $ à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." (Contrat #12857); 600 164,51 $ à la firme "Service d'entretien Carlos inc." (Contrat #12858); 8 527 314,93 $ à la firme "Le Centre de transition Le Sextant inc." (Contrat #12701) pour l'entretien sanitaire d'édifices municipaux et du SPVM - 6 soumissions reçues. Autoriser une dépense de 13 095 989,55 $ - Mandat : 15753-2-001 - Contrats d'une durée de 5 ans débutant au 1er septembre 2009.

CE07 1188 - 8 août 2007 - Accorder un contrat à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." - Entretien sanitaire dans sept bâtiments municipaux - 8 soumissions reçues - Autoriser une dépense de 327 172,36$ - Mandat : 15033-2-001 - Contrat : #12141 - Durée : 17 mois.

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle (article 85 de la Charte de la Ville de Montréal).

DESCRIPTION

Ces contrats consistent à faire l'entretien ménager des bâtiments inscrits aux documents d'appel d'offres, soit 42 immeubles de l'agglomération et 1 des services centraux, afin de maintenir les lieux dans un état salubre et fonctionnel.
Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois.

JUSTIFICATION

Ces contrats étant en vigueur depuis le 1er novembre 2015, ceux-ci sont rodés et le service rendu est satisfaisant. Par ailleurs, la prestation de service et le coût d'éventuels contrats octroyés, suite à un nouvel appel d'offres étant inconnus, la Ville juge approprié de recourir à la première de deux options de prolongation d'une année du contrat en cours.
La prolongation de ceux-ci permettra d'assurer la poursuite de cette activité pour 12 mois supplémentaire soit du 1er novembre 2018 au 30 octobre 2019 au coût total de 2 303 975,99 $, taxes incluses, suite à une indexation des coûts de 2,6 % tel que régie par le Décret et règlements sur le personnel d'entretien d'édifices publics.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats de service autre que professionnel n'avaient pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) lors de l'octroi en 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute des contrats à prolonger, calculée avec taxes, totalise la somme de 2 303 975,99$.
En tant qu'organisme de bienfaisance, Coforce inc. est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est idem au coût brut de celle-ci.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de l'année 2018 et sera priorisée dans le cadre de la confection budgétaire pour l'année 2019.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et planification immobilière) et l'autre par l'agglomération en fonction des superficies occupées.

Selon le fichier «Répartition_dépense_agglo_central_local_PROLONGATION 1» en pièces jointes au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 93,75 % en fonction des superficies occupées dans les immeubles.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : «Répartition_dépenses_brutes_PROLONGATION 1».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de contribuer aux efforts de la Ville, l'adjudicataire devra mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement. Le devis tenant compte des exigences LEED en matière d'entretien ménager.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de service et ont toujours été entretenus par l'entreprise privée.
Un report de prolongation ou une interruption de service compromettraient la salubrité des bâtiment, la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements et des bâtiments, ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels de firmes spécialisées afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin du contrat : 30 octobre 2018

- Début de la prolongation : 1er novembre 2018
- Fin de la prolongation : 30 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

René SCOTT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 280-3496
Télécop. : 514 872-0353

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-10

Pierre LÉVESQUE
Chef de division

Tél : 514 872-4087
Télécop. : 514 872-0353

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre LÉVESQUE
Chef de division
Tél : 514 872-4087
Approuvé le : 2018-07-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-05

NO	BÂTIMENT	ADRESSE	Coûts de la prolongation avant taxes	Répartition de la dépense			Proportion totale sur l'ensemble des contrats
				Agglomération	Central	Arrondissement	
Bâtiments d'agglomération lot #1							
0456	PDQ 3	14680 Boulevard de Pierrefonds	35 374,26 $	100,00%			1,65%
3162	POSTE DE QUARTIER NO 1	2883 Boulevard Saint-Charles	32 796,85 $	100,00%			1,53%
3165	POSTE DE QUARTIER NO 4 (ROX)	4139 Boulevard des Sources	26 538,90 $	100,00%			1,24%
3166	POSTE DE QUARTIER NO # 5, COUR MUNICIPALE	401 Boulevard Saint-Jean	27 135,12 $	100,00%			1,27%
		Total bâtiments d'agglomération lot #1:	121 845,13 $	100,00%			5,70%
		COÛT TOTAL LOT #1	121 845,13 $	100,00%			5,70%
Bâtiments d'agglomération lot #2							
3686	CENTRE OPÉRATIONNEL OUEST	2805 Boulevard Thimens (SLR)	123 450,99 $	100,00%			5,77%
3167	POSTE DE QUARTIER NO 7 NORD, COUR MUNICIPA	1761 Rue Grenet & 820, Rue Saint-Germ	31 127,70 $	100,00%			1,46%
3176	SÉCURITÉ ROUTIÈRE RÉGION NORD	40 Avenue Roosevelt (MTR)	0,00 $	100,00%			0,00%
3298	POSTE DE QUARTIER NO 10	11756 Boulevard O'Brien	27 463,86 $	100,00%			1,28%
		Total bâtiments d'agglomération lot #2:	182 042,55 $	100,00%			8,51%
		COÛT TOTAL LOT #2	182 042,55 $	100,00%			8,51%
Bâtiments d'agglomération lot #3							
3242	POSTE DE QUARTIER NO 11	6255 Avenue Somerled	35 554,98 $	100,00%			1,66%
3243	POSTE DE QUARTIER NO 15 OUEST (COMM.)	1625 Avenue de l' Église	36 984,80 $	100,00%			1,73%
3170	POSTE DE QUARTIER NO 9	5757 Boulevard Cavendish	26 075,44 $	100,00%			1,22%
3250	POSTE DE QUARTIER NO 26 OUEST	5995 Boulevard Décarie	31 692,14 $	100,00%			1,48%
		Total bâtiments d'agglomération lot #3:	130 307,36 $	100,00%			6,09%
		COÛT TOTAL LOT #3	130 307,36 $	100,00%			6,09%
Bâtiments d'agglomération lot #4							
3172	POSTE DE QUARTIER NO 13 SUD (OPER.)	8745 Boulevard LaSalle	52 024,32 $	100,00%			2,43%
3132	POSTE DE QUARTIER NO 16,COUR MUNICIPALE	750 Willibrord & 4 555, avenue de Verdu	36 285,24 $	100,00%			1,70%
3169	POSTE DE QUARTIER NO 8	170, 15e Avenue	32 356,68 $	100,00%			1,51%
		Total bâtiments d'agglomération lot #4:	120 666,24 $	100,00%			5,64%
Bâtiments d'agglomération non SPVM lot #4							
8192	COUR MUNICIPALE - POINT DE SERVICE SUD	7777 Newman	32 271,58 $	100,00%			1,51%
		Total bâtiments centraux lot #4:	32 271,58 $	100,00%			1,51%
		COÛT TOTAL LOT #4	152 937,82 $	100,00%			7,15%
Bâtiments d'agglomération lot #5							
3688	CENTRE OPÉRATIONNEL SUD	980 Rue Guy	116 868,09 $	100,00%			5,46%
3136	POSTE QUARTIER 12	19 Rue Stanton (WMT)	24 601,68 $	100,00%			1,15%
3247	POSTE DE QUARTIER NO 21	1180 Rue Sainte-Élisabeth	44 496,24 $	100,00%			2,08%
3725	C.R.R.É, SMIP, INTERVENTION SUD	951 Rue William	109 646,75 $	100,00%			5,13%
		Total bâtiments d'agglomération lot #5:	295 612,76 $	100,00%			13,82%
		COÛT TOTAL LOT #5	295 612,76 $	100,00%			13,82%
Bâtiments d'agglomération lot #6							
2547	PDQ NO 38 (OPER.)	1033 Rue Rachel E	87 975,00 $	100,00%			4,11%
3099	PDQ NO 24 SUD (OPER.),COUR MUNICIPALE	1433 Avenue Van Horne	32 384,16 $	100,00%			1,51%
8153	POSTE DE QUARTIER NO 33	570 Avenue Beaumont	32 480,70 $	100,00%			1,52%
3261	UNITÉ ÉCLIPSE	209 Avenue Laurier E	26 311,92 $	100,00%			1,23%
3684	CAVALERIE DU SPVM	1515 Voie Camillien-Houde	28 037,14 $	100,00%			1,31%
		Total bâtiments d'agglomération lot #6:	207 188,92 $	100,00%			9,69%
		COÛT TOTAL LOT #6	207 188,92 $	100,00%			9,69%
Bâtiments d'agglomération lot #7							
3685	CENTRE OPÉRATIONNEL NORD	855 Boulevard Crémazie E	124 206,93 $	100,00%			5,81%
0757	CHALET JEAN-PAUL II, PDQ 31 O. (OPER.)	7920 Boulevard Saint-Laurent	30 128,12 $	100,00%			1,41%
3253	POSTE DE QUARTIER NO 27 EST	1805 Rue Fleury	32 060,20 $	100,00%			1,50%
3255	POSTE DE QUARTIER NO 30 EST (COMM.)	8930 Boulevard Pie-IX	30 305,56 $	100,00%			1,42%
		Total bâtiments d'agglomération lot #7:	216 700,81 $	100,00%			10,13%
Bâtimentsnon SPVM lot #7							
3685	ENVIRONN.	855 Boulevard Crémazie E	38 845,44 $	100,00%			1,82%
		Total bâtiments centraux non SPVM lot #7:	38 845,44 $	100,00%			1,82%
		COÛT TOTAL LOT #7	255 546,25 $	100,00%			11,95%
Bâtiments d'agglomération lot #8							
3259	POSTE DE QUARTIER NO 35 OUEST (OPER.)	920 Rue Bélanger E	27 659,46 $	100,00%			1,29%
3682	SPVM, APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES	5000 Rue d' Iberville (MTL)	76 253,22 $	100,00%			3,57%
		Total bâtiments d'agglomération lot #8:	103 912,68 $	100,00%			4,86%
Bâtiments centraux lot #8							
3665	LE "2580" ST-JOSEPH (CENTRE 911)	2580 Boulevard Saint-Joseph	133 625,62 $		100,00%		6,25%
		Total bâtiments d'agglomération non SPVM lot #8:	133 625,62 $		100,00%		6,25%
		COÛT TOTAL LOT #8	237 538,30 $	43,75%	56,25%		11,11%
Bâtiments d'agglomération lot #9							
8185	PDQ NO 48	6680 Rue Sherbrooke E	33 124,76 $	100,00%			1,55%
3249	POSTE DE QUARTIER NO 23 ET SECTION	4555 Rue Hochelaga	109 346,80 $	100,00%			5,11%
8160	SPVM - PDQ 44	4807 Rue Molson	33 408,36 $	100,00%			1,56%
		Total bâtiments d'agglomération lot #9:	175 879,92 $	100,00%			8,22%
Bâtiments d'agglomération non SPVM lot #9							
3666	LE "2620" ST-JOSEPH	2620 Boulevard Saint-Joseph	46 330,68 $	100,00%			2,17%
		Total bâtiments centraux non SPVM lot #9:	46 330,68 $	100,00%			2,17%
		COÛT TOTAL LOT #9	222 210,60 $	100,00%			10,39%
Bâtiments d'agglomération lot #10							
3687	CENTRE OPÉRATIONNEL EST	7700 Boulevard Langelier	151 043,12 $	100,00%			7,06%
3178	POSTE DE QUARTIER NO 39 EST ET RELÈVE 911	6100 Boulevard Henri-Bourassa	47 616,96 $	100,00%			2,23%
3179	POSTE DE QUARTIER NO 42,COUR MUNICIPALE	8181 Rue Lacordaire & 8370, boul. Lacor	33 413,30 $	100,00%			1,56%
3181	POSTE DE QUARTIER NO 46	6850 Boulevard Joseph-Renaud (ANJ)	29 601,72 $	100,00%			1,38%
		Total bâtiments d'agglomération lot #10:	261 675,10 $	100,00%			12,24%
		COÛT TOTAL LOT #10	261 675,10 $	100,00%			12,24%
Bâtiments d'agglomération lot #11							
3267	POSTE DE QUARTIER NO 49,COUR MUNICIPALE	1498 Boulevard Saint-Jean-Baptiste & 50	26 962,56 $	100,00%			1,26%
3299	POSTE DE QUARTIER NO 45	8200 Boulevard Maurice-Duplessis	26 638,99 $	100,00%			1,25%
3728	CARRIÈRE DEMIX	11171 Autoroute Métropolitaine	18 196,80 $	100,00%			0,85%
		Total bâtiments d'agglomération lot #11:	71 798,35 $	100,00%			3,36%
		COÛT TOTAL LOT #11	71 798,35 $	100,00%			3,36%
		COÛT TOTAL DU CONTRAT AVANT TAXES	2 138 703,14 $	2 005 077,52 $	133 625,62 $		100,00%
		RÉPARTITON DES DÉPENSES		93,75%	6,25%		100,00%

NO	BÂTIMENT	Coûts prolongation 2018-2019	Total	%
Bâtiments Centraux				
Imputation 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000 (DI)				
3665	LE "2580" ST-JOSEPH (CENTRE 911)	133 625,62 $	133 625,62 $	6,25%
Total bâtiments centraux		133 625,62 $	133 625,62 $	6,25%
Bâtiments Agglomération				
Imputation 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000 (DI)				
8192	COUR MUNICIPALE - POINT DE SERVICE SUD	32 271,58 $	32 271,58 $	1,51%
3685	ENVIRONN.	38 845,44 $	38 845,44 $	1,82%
3666	LE "2620" ST-JOSEPH	46 330,68 $	46 330,68 $	2,17%
Sous-total		117 447,70 $	117 447,70 $	5,49%
Imputation 2101.0010000.105629.09007.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000 (SPVM)				
0456	PDQ 3	35 374,26 $	35 374,26 $	1,65%
3162	POSTE DE QUARTIER NO 1	32 796,85 $	32 796,85 $	1,53%
3165	POSTE DE QUARTIER NO 4 (ROX)	26 538,90 $	26 538,90 $	1,24%
3166	POSTE DE QUARTIER NO # 5, COUR MUNICIPALE	27 135,12 $	27 135,12 $	1,27%
3686	CENTRE OPÉRATIONNEL OUEST	123 450,99 $	123 450,99 $	5,77%
3167	POSTE DE QUARTIER NO 7 NORD, COUR MUNICIPALE	31 127,70 $	31 127,70 $	1,46%
3298	POSTE DE QUARTIER NO 10	27 463,86 $	27 463,86 $	1,28%
3242	POSTE DE QUARTIER NO 11	35 554,98 $	35 554,98 $	1,66%
3243	POSTE DE QUARTIER NO 15 OUEST (COMM.)	36 984,80 $	36 984,80 $	1,73%
3170	POSTE DE QUARTIER NO 9	26 075,44 $	26 075,44 $	1,22%
3250	POSTE DE QUARTIER NO 26 OUEST	31 692,14 $	31 692,14 $	1,48%
3172	POSTE DE QUARTIER NO 13 SUD (OPER.)	52 024,32 $	52 024,32 $	2,43%
3132	POSTE DE QUARTIER NO 16,COUR MUNICIPALE	36 285,24 $	36 285,24 $	1,70%
3169	POSTE DE QUARTIER NO 8	32 356,68 $	32 356,68 $	1,51%
3688	CENTRE OPÉRATIONNEL SUD	116 868,09 $	116 868,09 $	5,46%
3136	POSTE QUARTIER 12	24 601,68 $	24 601,68 $	1,15%
3247	POSTE DE QUARTIER NO 21	44 496,24 $	44 496,24 $	2,08%
3725	C.R.R.É, SMIP, INTERVENTION SUD	109 646,75 $	109 646,75 $	5,13%
2547	PDQ NO 38 (OPER.)	87 975,00 $	87 975,00 $	4,11%
3099	PDQ NO 24 SUD (OPER.),COUR MUNICIPALE	32 384,16 $	32 384,16 $	1,51%
8153	POSTE DE QUARTIER NO 33	32 480,70 $	32 480,70 $	1,52%
3261	UNITÉ ÉCLIPSE	26 311,92 $	26 311,92 $	1,23%
3684	CAVALERIE DU SPVM	28 037,14 $	28 037,14 $	1,31%
3685	CENTRE OPÉRATIONNEL NORD	124 206,93 $	124 206,93 $	5,81%
0757	CHALET JEAN-PAUL II, PDQ 31 O. (OPER.)	30 128,12 $	30 128,12 $	1,41%
3253	POSTE DE QUARTIER NO 27 EST	32 060,20 $	32 060,20 $	1,50%
3255	POSTE DE QUARTIER NO 30 EST (COMM.)	30 305,56 $	30 305,56 $	1,42%
3259	POSTE DE QUARTIER NO 35 OUEST (OPER.)	27 659,46 $	27 659,46 $	1,29%
3682	SPVM, APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES	76 253,22 $	76 253,22 $	3,57%
8185	PDQ NO 48	33 124,76 $	33 124,76 $	1,55%
3249	POSTE DE QUARTIER NO 23 ET SECTION	109 346,80 $	109 346,80 $	5,11%
8160	SPVM - PDQ 44	33 408,36 $	33 408,36 $	1,56%
3687	CENTRE OPÉRATIONNEL EST	151 043,12 $	151 043,12 $	7,06%
3178	POSTE DE QUARTIER NO 39 EST ET RELÈVE 911	47 616,96 $	47 616,96 $	2,23%
3179	POSTE DE QUARTIER NO 42,COUR MUNICIPALE	33 413,30 $	33 413,30 $	1,56%
3181	POSTE DE QUARTIER NO 46	29 601,72 $	29 601,72 $	1,38%
3267	POSTE DE QUARTIER NO 49,COUR MUNICIPALE	26 962,56 $	26 962,56 $	1,26%
3299	POSTE DE QUARTIER NO 45	26 638,99 $	26 638,99 $	1,25%
3728	CARRIÈRE DEMIX	18 196,80 $	18 196,80 $	0,85%
Sous-total		1 887 629,82 $	1 887 629,82 $	1,56%
Total bâtiments agglomération		2 005 077,52 $	2 005 077,52 $	93,75%
TOTAL avant taxes		2 138 703,14 $	2 138 703,14 $	100,00%

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Stéphan Thuot
Directeur adjoint
GSF Canada inc.
4705 Louis-B-Mayer
Laval, Qc, H7P 6G5

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 1

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : François Brassard — 16-07-2018
Nom en majuscules et signature — Date

FRANÇOIS BRASSARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Stéphan Thuot
Directeur adjoint
GSF Canada inc.
4705 Louis-B-Mayer
Laval, Qc, H7P 6G5

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 3

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : François Brassard — 16-07-2018
Nom en majuscules et signature — Date
FRANÇOIS BRASSARD

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Stéphan Thuot
Directeur adjoint
GSF Canada inc.
4705 Louis-B-Mayer
Laval, Qc, H7P 6G5

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 4

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : François Brassard — 16-07-2018
Nom en majuscules et signature — Date

FRANÇOIS BRASSARD

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Stéphan Thuot
Directeur adjoint
GSF Canada inc.
4705 Louis-B-Mayer
Laval, Qc, H7P 6G5

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 6

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : François Brassard — 16-07-2018
Nom en majuscules et signature — Date

FRANÇOIS BRASSARD

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Stéphan Thuot
Directeur adjoint
GSF Canada inc.
4705 Louis-B-Mayer
Laval, Qc, H7P 6G5

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 11

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : François Brassard — 16-07-2018
Nom en majuscules et signature — Date

FRANÇOIS BRASSARD

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Juan Romero
Directeur de projet
GSF Canada inc.Services d'entretien Ménager Vimont inc.
2282 boul Industriel
Laval H7S 1P9

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 2

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Juan Romero 11/7/2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Juan Romero
Directeur de projet
GSF Canada inc.Services d'entretien Ménager Vimont inc.
2282 boul Industriel
Laval H7S 1P9

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 8

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Juan Romero — 11/07/2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 5

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer Sébastien Richer — 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 7

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer _____ 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 9

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer _____ 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 10

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer _____ 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184512001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 15-14383 (5 soumissionnaires) aux firmes "GSF Canada inc.", "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont Inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 2 303 975,99 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184512001 GSF Canada,Coforce,Vimont.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-04

Diane NGUYEN
Conseillère budgetaire
Tél : 514 872-0549
Division : Conseil et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1184512002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année des contrats accordés suite à l'appel d'offres public 15-14016 (7 soumissionnaires) aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc. ("Les Services adaptés Transit inc.") pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 1 118 382,63 $, taxes incluses.

Il est recommandé :
1. d'exercer la première option de prolongation d'une année des contrats accordés aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 1 118 382,63 $, taxes incluses. ;

Firmes	Montant (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	333 231,23 $
Coforce inc.	653 852,25 $
Axia services inc.	131 299,15 $

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-05 14:45

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1184512002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année des contrats accordés suite à l'appel d'offres public 15-14016 (7 soumissionnaires) aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc. ("Les Services adaptés Transit inc.") pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 1 118 382,63 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les contrats d'entretien pour le service d'entretien ménager sont en vigueur depuis le 1er novembre 2015 et prendront fin le 30 octobre 2018. Le présent dossier vise à exercer la première de deux options de prolongation d'une année, inscrite au devis, afin de poursuivre l'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, soit pour 19 d'arrondissements et 2 des services centraux.
Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien ménager est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction Gestion immobilière et exploitation.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement en 2015. Les bâtiments étaient regroupés en neuf lots.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0601 - 29 octobre 2015 - Accorder des contrats aux firmes "Mac Donald Maintenance inc.", "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Les Services adaptés Transit" pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015 - Dépense totale de 3 869 724,17 $, taxes incluses

CE13 1345 - 28 août 2013 - Accorder un contrat à "Service d'entretien Alphanet inc.", pour l'entretien sanitaire de cinq bâtiments du SPVM, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque et d'un chalet de parc, pour une somme maximale de 314 502,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13803 - (4 soumissionnaires).

CG09 0336 - 27 août 2013 - Accorder des contrats aux montants de 3 968 510,12 $ à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." (Contrat #12857); 600 164,51 $ à la firme "Service d'entretien Carlos inc." (Contrat #12858); 8 527 314,93 $ à la firme "Le Centre de transition Le Sextant inc." (Contrat #12701) pour l'entretien sanitaire d'édifices municipaux et du SPVM - 6 soumissions reçues. Autoriser une dépense de 13 095 989,55 $ - Mandat : 15753-2-001 - Contrats d'une durée de 5 ans débutant au 1er septembre 2009.

CE07 1188 - 8 août 2007 - Accorder un contrat à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." - Entretien sanitaire dans sept bâtiments municipaux - 8 soumissions reçues - Autoriser une dépense de 327 172,36$ - Mandat : 15033-2-001 - Contrat : #12141 - Durée : 17 mois.

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle (article 85 de la Charte de la Ville de Montréal).

DESCRIPTION

Ces contrats consistent à faire l'entretien ménager des bâtiments inscrits aux documents d'appel d'offres, soit 19 d'arrondissements et 2 des services centraux, afin de maintenir les lieux dans un état salubre et fonctionnel.
Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois.

JUSTIFICATION

Ces contrats étant en vigueur depuis le 1er novembre 2015, ceux-ci sont rodés et le service rendu est satisfaisant. Par ailleurs, la prestation de service et les coûts d'éventuels contrats octroyés, suite à un nouvel appel d'offres étant inconnus, la Ville juge approprié de recourir à la première de deux options de prolongation d'une année des contrats en cours.
La prolongation de ceux-ci permettra d'assurer la poursuite de cette activité pour 12 mois supplémentaire soit du 1er novembre 2018 au 30 octobre 2019 au coût total de 1 118 382,63 $, taxes incluses, suite à une indexation des coûts de 2,6 % tel que régie par le Décret et règlements sur le personnel d'entretien d'édifices publics.

Les entreprises adjudicataires de ce contrat ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats de service autre que professionnel n'avaient pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'entreprise "Les Services adaptés Transit inc." a changé de nom pour "Axia services inc." en décembre 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute des contrats à prolonger, calculée avec taxes, totalise la somme de 1 118 382,63 $.
En tant qu'organisme de bienfaisance, Coforce inc. est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est idem au coût brut de celle-ci.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de l'année 2018 et sera priorisée

dans le cadre de la confection budgétaire pour l'année 2019.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et planification immobilière) et l'autre par les arrondissements en fonction des superficies occupées.

Selon le fichier «Répartition_dépense_agglo_central_local_PROLONGATION 1» en pièces jointes au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 0,00 % en fonction des superficies occupées dans les immeubles.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : «Répartition_dépenses_brutes_PROLONGATION 1».

Bien que la dépense est 100% centrale, le dossier est soumis au conseil d'agglomération puisque le contrat original avait été soumis au conseil d'agglomération en 2015 (CG15 0600).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de contribuer aux efforts de la Ville, l'adjudicataire devra mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement. Le devis tenant compte des exigences LEED en matière d'entretien ménager.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de service et ont toujours été entretenus par l'entreprise privée.
Un report de prolongation ou une interruption de service compromettraient la salubrité des bâtiment, la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements et des bâtiments, ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels de firmes spécialisées afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin du contrat : 30 octobre 2018

- Début de la prolongation : 1er novembre 2018
- Fin de la prolongation : 30 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

René SCOTT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 280-3496
Télécop. : 514 872-0353

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-10

Pierre LÉVESQUE
Chef de division

Tél : 514 872-4087
Télécop. : 514 872-0353

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre LÉVESQUE
Chef de division
Tél : 514 872-4087
Approuvé le : 2018-07-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-05

NO	BÂTIMENT	ADRESSE	Coûts de la prolongation avant taxes	Répartition de la dépense: Agglomération	Central	Arrondissement	Proportion totale sur l'ensemble des contrats
Bâtiments d'arrondissements lot #2							
8663	CENTRE SAINTE-CUNÉGONDE	525 Rue du Dominion	35 866,56 $			100,00%	3,39%
		Total bâtiments arrondissement lot #2:	35 866,56 $			100,00%	3,39%
Bâtiments centraux lot #2							
0272	CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL	335 Rue D'Youville	33 982,81 $		100,00%		3,21%
		Total bâtiments centraux lot #2:	33 982,81 $		100,00%		3,21%
		COÛT TOTAL LOT #2	69 849,37 $		48,65%	51,35%	6,60%
Bâtiments d'arrondissements lot #3							
4201	CENTRE SAINT-EUSÈBE	2323 Rue de Rouen	34 500,84 $			100,00%	3,26%
8662	MAISON DE LA CULTURE FRONTENAC	2550 Rue Ontario E	77 548,58 $			100,00%	7,33%
8662	CENTRE JEAN-CLAUDE MALÉPART	2633 Rue Ontario E	134 407,50 $			100,00%	12,71%
		Total bâtiments arrondissement lot #3:	246 456,92 $			100,00%	23,30%
		COÛT TOTAL LOT #3	246 456,92 $			100,00%	23,30%
Bâtiments d'arrondissements lot #4							
0978	EDIFICE ALBERT DUMOUCHEL	10300 Rue Lajeunesse	143 837,56 $			100,00%	13,60%
0371	MAISON DU BON TEMPS (P. DESAUTELS)	8000 Boulevard Gouin E	9 377,72 $			100,00%	0,89%
		Total bâtiments arrondissement lot #4:	153 215,28 $			100,00%	14,48%
		COÛT TOTAL LOT #4	153 215,28 $			100,00%	14,48%
Bâtiments d'arrondissements lot #5							
0191	CENTRE ACCES-CIBLE JEUNESSE ROSEMONT	5375 1re Avenue	16 056,96 $			100,00%	1,52%
0240	BIBLIOTHÈQUE MARC-FAVREAU	500 boulevard Rosement	88 118,64 $			100,00%	8,33%
0446	CHALET DU PARC ÉTIENNE-DESMARTEAU	3800 Rue Beaubien E	12 920,76 $			100,00%	1,22%
		Total bâtiments arrondissement lot #5:	117 096,36 $			100,00%	11,07%
		COÛT TOTAL LOT #5	117 096,36 $			100,00%	11,07%
Bâtiments d'arrondissements lot #6							
2405	CENTRE MULTI-ETHNIQUE	3553 Rue Saint-Urbain	46 464,32 $			100,00%	4,39%
8609	MAISON DE LA CULTURE PLATEAU MONT-ROYAL	465 Avenue du Mont-Royal E	45 848,64 $			100,00%	4,33%
		Total bâtiments arrondissement lot #6:	92 312,96 $			100,00%	8,73%
		COÛT TOTAL LOT #6	92 312,96 $			100,00%	8,73%
Bâtiments d'arrondissements lot #7							
8742	POLYVAL. WILLIAM-HINGSTON (BIBLIO)	415 - 421 Rue Saint-Roch	64 034,46 $			100,00%	6,05%
		Total bâtiments d'arrondissement lot #7:	64 034,46 $			100,00%	6,05%
Bâtiments centraux lot #7							
2453	CENTRE INTERCULTUREL STRATHEARN	3670 Rue Jeanne-Mance	38 849,10 $		100,00%		3,67%
		Total bâtiments centraux lot #7:	38 849,10 $		100,00%		3,67%
		COÛT TOTAL LOT #7	102 883,56 $		37,76%	62,24%	9,73%
Bâtiments d'arrondissement lot #8							
0098	MAISON DE LA CULTURE - EX-CASERNE 45	4200 Rue Ontario E	60 805,11 $			100,00%	5,75%
0811	MAISON DE LA CULTURE MERCIER	8105 Rue Hochelaga	83 285,54 $			100,00%	7,87%
8647	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE MERCIER EST	7958 Rue Hochelaga	17 776,44 $			100,00%	1,68%
		Total bâtiments arrondissement lot #8:	161 867,09 $			100,00%	15,30%
		COÛT TOTAL LOT #8	161 867,09 $			100,00%	15,30%
Bâtiments d'arrondissement lot #9							
0763	CENTRE RODRIGUE-GILBERT	1515 Boulevard du Tricentenaire	28 424,10 $			100,00%	2,69%
0773	CENTRE PLATEAU SAINT-JEAN-BAPTISTE	1050 Boulevard Saint-Jean-Baptiste	1 753,92 $			100,00%	0,17%
0761	GARAGE DE LA COUR POINTE-AUX-TREMBLES	3535 36e Avenue	55 276,48 $			100,00%	5,23%
8741	GARAGE DE LA COUR RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	9255 Boulevard Henri-Bourassa E	28 743,50 $			100,00%	2,72%
		Total bâtiments arrondissement lot #9:	114 198,00 $			100,00%	10,79%
		COÛT TOTAL LOT #9	114 198,00 $			100,00%	10,79%
		COÛT TOTAL DU CONTRAT AVANT TAXES	1 057 879,54 $		72 831,91 $	985 047,63 $	100,00%
		RÉPARTITON DES DÉPENSES		0,00%	6,88%	93,12%	100,00%

NO	BÂTIMENT	Coûts prolongation 2018-2019	Total	%
Bâtiments Centraux				
Imputation 2114.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000 (DI)				
0272	CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL	33 982,81 $	33 982,81 $	3,21%
2453	CENTRE INTERCULTUREL STRATHEARN	38 849,10 $	38 849,10 $	3,67%
Total bâtiments centraux		72 831,91 $	72 831,91 $	6,88%
Bâtiments Arrondissement				
Imputation 2114.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000 (DI)				
8663	CENTRE SAINTE-CUNÉGONDE	35 866,56 $	35 866,56 $	3,39%
4201	CENTRE SAINT-EUSÈBE	34 500,84 $	34 500,84 $	3,26%
8662	MAISON DE LA CULTURE FRONTENAC	77 548,58 $	77 548,58 $	7,33%
8662	CENTRE JEAN-CLAUDE MALÉPART	134 407,50 $	134 407,50 $	12,71%
0978	EDIFICE ALBERT DUMOUCHEL	143 837,56 $	143 837,56 $	13,60%
0371	MAISON DU BON TEMPS (P. DESAUTELS)	9 377,72 $	9 377,72 $	0,89%
0191	CENTRE ACCES-CIBLE JEUNESSE ROSEMONT	16 056,96 $	16 056,96 $	1,52%
0240	BIBLIOTHÈQUE MARC-FAVREAU	88 118,64 $	88 118,64 $	8,33%
0446	CHALET DU PARC ÉTIENNE-DESMARTEAU	12 920,76 $	12 920,76 $	1,22%
2405	CENTRE MULTI-ETHNIQUE	46 464,32 $	46 464,32 $	4,39%
8609	MAISON DE LA CULTURE PLATEAU MONT-ROYAL	45 848,64 $	45 848,64 $	4,33%
8742	POLYVAL. WILLIAM-HINGSTON (BIBLIO)	64 034,46 $	64 034,46 $	6,05%
0098	MAISON DE LA CULTURE - EX-CASERNE 45	60 805,11 $	60 805,11 $	5,75%
0811	MAISON DE LA CULTURE MERCIER	83 285,54 $	83 285,54 $	7,87%
8647	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE MERCIER EST	17 776,44 $	17 776,44 $	1,68%
0763	CENTRE RODRIGUE-GILBERT	28 424,10 $	28 424,10 $	2,69%
0773	CENTRE PLATEAU SAINT-JEAN-BAPTISTE	1 753,92 $	1 753,92 $	0,17%
0761	GARAGE DE LA COUR POINTE-AUX-TREMBLES	55 276,48 $	55 276,48 $	5,23%
8741	GARAGE DE LA COUR RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	28 743,50 $	28 743,50 $	2,72%
Total bâtiments arrondissement		985 047,63 $	985 047,63 $	93,12%
TOTAL avant taxes		1 057 879,54 $	1 057 879,54 $	100,00%

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 1

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer _____ 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 3

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer Sébastien Richer — 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 4

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer _____ 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 6

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer _____ 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 8

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer _____ 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Alejandro Figueroa
Services d'entretien Alphanet inc.
640 boul. Guimond
Longueuil, Qc J4G 1P8

Courriel : : afigueroa@servicesaphanet.com

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 2

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : ALEJANDRO FIGUEROA PRÉSIDENT — 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Alejandro Figueroa
Services d'entretien Alphanet inc.
640 boul. Guimond
Longueuil, Qc J4G 1P8

Courriel : : afigueroa@servicesaphanet.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 5

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : ALEJANDRO FIGUEROA, PRÉSIDENT — 11 Juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Alejandro Figueroa
Services d'entretien Alphanet inc.
640 boul. Guimond
Longueuil, Qc J4G 1P8

Courriel : : afigueroa@servicesaphanet.com

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 7

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : ALEJANDRO FIGUEROA, PRÉSIDENT — 11 Juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Jean-Emmanuel Arsenault
Directeur Général

13025 rue Jean-Grou
Montréal Qc H1A 3N6
Courriel : : jean-emmanuel.arsenault@letransit.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 9

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Suzie Shalina La Pointe

J'accepte la prolongation : Pour: JEAN-EMMANUEL ARSENAULT — Le 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184512002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année des contrats accordés suite à l'appel d'offres public 15-14016 (7 soumissionnaires) aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc. ("Les Services adaptés Transit inc.") pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 1 118 382,63 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184512002 Alphanet,Coforce,Axia.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-04

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Conseil et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1184922009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Modifier la clause « indexation des prix » de l'entente-cadre 1049020 pour l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de 5 ans et procéder à l'ajustement du bon de commande 1259071 pour l'achat de 8 camions échelles pour l'année 2018.

Il est recommandé :

1. de modifier la clause « indexation des prix » ayant trait spécifiquement au taux de change réel à utiliser lors de l'émission d'une commande à l'intérieur de l'entente-cadre 1049020 et procéder à l'ajustement du prix du bon de commande 1259071 pour une somme de 184 362,97 $, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-10 12:52

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184922009**
Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Modifier la clause « indexation des prix » de l'entente-cadre 1049020 pour l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de 5 ans et procéder à l'ajustement du bon de commande 1259071 pour l'achat de 8 camions échelles pour l'année 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 mai 2015, le conseil d'agglomération approuvait la conclusion d'une entente-cadre avec Aéro-feu ltée pour l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de 5 ans. En juin 2015, la Ville émettait un premier bon de commande pour l'achat de 4 camions échelles. En février 2018, le conseil d'agglomération approuvait la dépense pour l'achat de 8 autres camions.
Conformément à l'article 7 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 14-13443, les prix soumis par le fournisseur sont fermes pour la durée du contrat mais ceux-ci sont indexés (si requis) pour tenir compte de la fluctuation du taux de change entre la date d'ouverture des soumissions (4 mars 2015) et la date d'émission du bon de commande. La formule d'indexation prévue à l'appel d'offres est basée sur le taux de change US/CAD publié à midi par la Banque du Canada.

La problématique réside dans le fait que la Banque du Canada a cessé la publication du taux de change à midi le 28 avril 2017 pour le remplacer par la publication d'un taux de change moyen quotidien publié, à chaque jour ouvrable, au plus tard à 16h30. Une revue du contrat, par le Services des affaires juridiques, a permis de constater qu'aucun mécanisme de remplacement n'a été prévu en cas de désuétude d'un taux utilisé dans la formule d'ajustement de prix.

En février 2018, l'émission du deuxième bon de commande pour l'achat de 8 camions échelles a fait ressortir la problématique liée au calcul du taux de change.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0126 – 22 février 2018 : Autoriser une dépense de 9 365 024,18 $, taxes incluses, pour l'acquisition de huit (8) camions échelles pour le combat d'incendie, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Aréo-feu ltée » (CG15 0354).

CG15 0354 – 28 mai 2015 : Conclure avec Aréo-feu ltée, une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie – Appel d'offres public 14-13433 (4 soumissionnaires – 3 conformes) (montant estimé de l'entente : 21 258 877,50 $). Autoriser une dépense de 4 652 017,27 $, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre.

DESCRIPTION

Ce dossier vise la modification de la clause « indexation des prix » prévu à l'article 7 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 14-13433. Plus précisément, la modification concerne la référence au taux de change à utiliser au moment de l'émission d'un bon de commande (taux de change réel).
Après concertation entre les différents intervenants au dossier, il a été proposé de remplacer le taux de change réel devenu désuet par le taux de change moyen quotidien publié par la Banque du Canada, à chaque jour ouvrable, au plus tard à 16h30.

Cette modification au contrat entraîne une dépense supplémentaire de 184 362,97 $, taxes incluses, car le bon de commande 1259071 devra être indexé conformément aux autres dispositions du contrat. La méthode d'indexation et son calcul sont présentés en pièce jointe.

Ce coût relatif à l'indexation de la deuxième commande (8 camions) a été prévu sous forme de provision au sommaire décisionnel 1184922001.

JUSTIFICATION

Atteindre l'objectif initial visé par la clause d'indexation des prix prévue à l'appel d'offres 14-13433 à savoir un partage du risque entre la Ville et le fournisseur sur les fluctuations du taux de change.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette modification au contrat n'entraîne pas un besoin en crédits supplémentaires puisqu'une une provision de 445 953.53 $, taxes incluses, avait été prévu au dossier 1184922001 pour faire face aux possibles variations de taux de change de la deuxième commande.
Cette dépense sera entièrement payée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'une entente sur le taux de change à utiliser pour indexer les commandes, le fournisseur pourrait se prévaloir de son droit de mettre fin au contrat. Une telle situation entraînerait des retards significatifs au programme de remplacement de camions stratégiques requis aux opérations du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Amendement du bon de commande en août 2018
- Livraison des camions en décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers
Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Renée VEILLETTE, Service de l'approvisionnement
Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal
Françoise TURGEON, Service des finances

Lecture :

Françoise TURGEON, 13 juin 2018
Richard LIEBMANN, 6 juin 2018
Renée VEILLETTE, 6 juin 2018
Sylvie GIRARD, 5 juin 2018
Jean-François LEMOINE, 5 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

Tél : 514-868-3620
Télécop. : 514-872-1912

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-05

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-07-06

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1184922009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Modifier la clause « indexation des prix » de l'entente-cadre 1049020 pour l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de 5 ans et procéder à l'ajustement du bon de commande 1259071 pour l'achat de 8 camions échelles pour l'année 2018.

Calcul de l'indexation			
		2018-02-27	
Taux réel		1,2740	
Taux de référence		1,2440	
Indice - taux de change		1,0241	
Variation taux de change (%)		2,41%	
		Indexation requise sur 90 %	
		Sans taxes	Taxes incluses
Prix bu bon de commande		7 388 000,00 $	8 494 353,00 $
90%	A	6 649 200,00 $	7 644 917,70 $
Indexation %		2,41%	2,41%
Coût de l'indexation	B	160 350,48 $	184 362,97 $
10%	C	738 800,00 $	849 435,30 $
Coût total du bon de commande indexé	A + B + C	7 548 350,48 $	8 678 715,97 $

14--13433 - Acceptation de la modification au contrat.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

Tél : 514-868-3620
Télécop. : 514-872-1912

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 20 juin 2018

Madame Hélène Picard
ARÉO-FEU LTÉE
5205 J-Armand Bombardier,
Longueuil (Québec) J3Z 1G4

Courriel : hpicard@areo-feu.com

Objet : Désuétude du taux utilisé dans la formule d'ajustement de prix
Appel d'offres n° 14-13433
Fourniture de camions à échelle aériennes d'une portée verticale nominale de 100 pieds – Entente d'approvisionnement 5 ans

Bonjour madame Picard,

Pour faire suite à notre conversation téléphonique et au courriel du 10 mai 2018 concernant la désuétude du taux utilisé dans la formule d'ajustement de prix à l'appel d'offres cité à l'objet, on me demande une confirmation plus officielle.

À cet effet, la Ville de Montréal désire recevoir l'acceptation de votre part au changement du libeller de la formule d'indexation indiquée à la clause no 7 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres cité à l'objet.

Ancienne clause

La Ville évalue à 90 % la proportion de contenu étranger qui entre dans la fabrication et l'assemblage de chaque de camion-échelle. Par conséquent les prix soumis demeurent fermes pour la durée du contrat et seront indexés le cas échéant, au moment de la commande, en fonction de la variation entre le taux de change à la date de l'ouverture des soumissions et le taux de change à la date d'émission du bon de commande, selon la formule suivante :

Prix indexé =
(90 %) Prix de référence (1) X Indice du taux de change (2) + (10 %) Prix de référence

(1) Le prix de référence correspond au prix de la soumission.

(2) Indice du taux de change = $\frac{\text{Taux réel}^{(2.1)\ US}}{\text{Taux de référence}^{(2.2)\ US}}$

(2.1) Le taux réel correspond au dernier taux de change US/CAD publié à midi par la Banque du Canada à la date d'émission du bon de commande.

(2.2) Le taux de référence correspond au dernier taux de change US/CAD publié à midi par la Banque du Canada à la date de l'ouverture des soumissions.

Le prix indexé (en dollar canadien) sera donc plus élevé que le prix soumis si le dollar canadien a perdu de la valeur par rapport au dollar américain depuis l'ouverture des soumissions et inversement, il sera moins élevé si le dollar canadien a gagné de la valeur.

Aucune indexation ne sera effectuée si les augmentations ou les diminutions du taux de change sont de l'ordre de deux pour cent (2 %) ou moins par rapport au taux de change de référence.

L'ajustement sera calculé et autorisé par le Service de l'approvisionnement ou par Service de sécurité incendie de Montréal selon les conditions précitées.

Nouvelle clause utilisé dans la formule d'ajustement de prix (utilisation du taux change moyen quotidien publié à 16h30 par la Banque du Canada)

La Ville évalue à 90 % la proportion de contenu étranger qui entre dans la fabrication et l'assemblage de chaque de camion-échelle. Par conséquent les prix soumis demeurent fermes pour la durée du contrat et seront indexés le cas échéant, au moment de la commande, en fonction de la variation entre le taux de change à la date de l'ouverture des soumissions et le taux de change à la date d'émission du bon de commande, selon la formule suivante :

Prix indexé =
(90 %) Prix de référence (1) X Indice du taux de change (2) + (10 %) Prix de référence

(3) Le prix de référence correspond au prix de la soumission.

(4) Indice du taux de change = $\dfrac{\text{Taux réel}^{(2.1)\ US}}{\text{Taux de référence}^{(2.2)\ US}}$

(2.1) Le taux réel correspond au dernier taux de change US/CAD publié à 16h30 par la Banque du Canada à la date d'émission du bon de commande.

(2.2) Le taux de référence correspond au dernier taux de change US/CAD publié à midi par la Banque du Canada à la date de l'ouverture des soumissions.

Le prix indexé (en dollar canadien) sera donc plus élevé que le prix soumis si le dollar canadien a perdu de la valeur par rapport au dollar américain depuis l'ouverture des soumissions et inversement, il sera moins élevé si le dollar canadien a gagné de la valeur.

Aucune indexation ne sera effectuée si les augmentations ou les diminutions du taux de change sont de l'ordre de deux pour cent (2 %) ou moins par rapport au taux de change de référence.

L'ajustement sera calculé et autorisé par le Service de l'approvisionnement ou par Service de sécurité incendie de Montréal selon les conditions précitées.

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

En conclusion, vous trouverez ci-dessous les démarches entérinées de part et d'autres en lien avec la modification :

- Modifié le bon de commande 1259071 pour faire l'ajustement au taux de change de 1.2740 en lieu et place du 1.2686 lorsque la modification sera approuvée par les instances.
- Établir un réseau de communication entre Aréo-Feu et le SMRA pour définir de la date du taux utilisé avec émission du bon de commande la journée suivante.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement supplémentaire.

Cordialement.

Renée Veillette

Renée Veillette
Agente d'approvisionnement II

Courriel : rveillette@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1057

J'accepte la modification : _____ Signature

22/06/2018 Date

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1184922009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Modifier la clause « indexation des prix » de l'entente-cadre 1049020 pour l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de 5 ans et procéder à l'ajustement du bon de commande 1259071 pour l'achat de 8 camions échelles pour l'année 2018.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La modification est conforme aux exigences de l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes .

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-05

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886
Division : Contrats

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1185308002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'écocentre LaSalle au montant de 781 744,07 $ taxes incluses, pour une période de 22 mois, au Centre de tri Mélimax inc - Appel d'offres public # 18-17092 - (1 soumissionnaire conforme) / Autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78$ en 2019, et de 121 239,26 $ en 2020.

Il est recommandé :
1. d'accorder à la firme Centre de tri Mélimax inc., seul soumissionnaire conforme, pour une période de 22 mois, pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié pour l'écocentre LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 781 744,07 $, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 18-17092 et au tableau de prix reçus.

2. d'autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 $ au net, en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération, vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de l'environnement;

3. d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service l'environnement de 252 577,78$ au net pour 2019, et de 121 239,26 $ en 2020;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-23 09:30

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185308002**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'écocentre LaSalle au montant de 781 744,07 $ taxes incluses, pour une période de 22 mois, au Centre de tri Mélimax inc - Appel d'offres public # 18-17092 - (1 soumissionnaire conforme) / Autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78$ en 2019, et de 121 239,26 $ en 2020.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001 - **Loi 75**), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par le Service de l'environnement. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Le Service de l'environnement octroie des contrats permettant aux territoires et aux écocentres de transporter leur bois vers des sites de traitement autorisés pour être valorisé. Les quantités prévues au contrat de 2015 ont été épuisées plus rapidement en raison d'un plus grand apport de matière que prévu. Le Service de l'environnement a donc demandé au Service de l'approvisionnement que soit lancé un appel d'offres (A/O) pour la réception, le tri et la mise en marché du bois trié en provenance de l'écocentre.

L'A/O 18-17092 a été lancé le 6 juin 2018 et les soumissions devaient être déposées au plus tard le 26 juin 2018. L'appel d'offres a été publié dans le SEAO. Il est primordial que le service se poursuive, sinon le bois sera dirigé vers les sites d'enfouissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0461 - 21 août 2015 : Accorder deux contrats, pour une période de 58 mois, à Ecoservices Tria inc. pour une somme maximale de 611 688 $, taxes incluses, et à Multi-Recyclage S. D. inc., pour une somme maximale de 3 440 964 $, taxes incluses, pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié - Appel d'offres public 15-14291 (3 soumissionnaires).
CG18 0351 - 21 juin 2018 ; Accorder un contrat à Centre de tri Mélimax inc., pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 338 567,51 $, taxes incluses / Autoriser une demande de budget additionnel de 181 664,64 $, taxes nettes - Appel d'offres public 18 -16879 (2 soum.)

DESCRIPTION

Le contrat prévoit la réception du bois livré de l'écocentre LaSalle, le tri, le broyage et le transport vers des entreprises où la matière sera valorisée. Les équipements de traitement doivent permettre de recycler et/ou valoriser le bois sauf dans le cas où le bois serait contaminé par une ou des matières le rendant non recyclable et/ou non valorisable, en conformité avec les normes du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

JUSTIFICATION

Un premier A/O 18-16691 lancé en janvier, a été annulé car les propositions reçues étaient bien au-delà de l'estimation. Un deuxième A/O 18-16879 a été lancé le 26 mars 2018 pour deux lots distincts (lot 1 : 5 territoires, lot 2 : écocentre LaSalle). Les prix soumissionnés pour les deux lots excédaient le million de dollars et aucun des deux soumissionnaires n'avait son accréditation de l'autorité des marchés financiers (AMF) requise. Un seul des deux lots (5 territoires) a été octroyé par le Conseil d'agglomération en juin dernier (CG 18-0351). Un troisième A/O a été lancé le 6 juin afin d'octroyer un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché du bois provenant de l'écocentre LaSalle. L'objectif est de couvrir les besoins jusqu'en juin 2020, date de fin des autres contrats pour l'ensemble de l'agglomération.

Pour cet A/O 18-17092, il y a eu 5 preneurs du cahier des charges et deux soumissions reçues. Selon les règles d'adjudication du contrat avec l'application d'un facteur d'ajustement en fonction de la distance entre l'écocentre et le lieu de traitement, et après l'analyse de la conformité administrative, il s'avère que le Centre de tri de Mélimax est le seul soumissionnaire conforme. Le prix soumis à la tonne est de 64,79$.

L'estimé du prix a été basé sur une moyenne des tarifs soumis par les deux (2) entreprises soumissionnaires lors de l'appel d'offres 18-16879 (printemps 2018).

Les prix soumis avaient été de 64,79 $ et de 85,00 $ pour un prix moyen de 74,90 $.

Pour le présent appel d'offres, le soumissionnaire conforme a déposé un prix identique que lors du dernier AO au printemps 2018, soit un prix de 13,50% inférieur au prix moyen estimé.

PRIX DES CONTRATS	
Soumissions conformes (taxes incluses)	**Contrat**
Centre de Tri Mélimax inc.	774 719,95
Centre de tri Argenteuil	non conforme
Estimation des professionnels internes ($)	895 609 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	na
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	na
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)	na
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	na
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(120 889) $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-13,50%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat est d'une durée approximative de 22 mois qui s'étendra sur une période de trois années financières. La somme requise s'élèvera à 781 744,07 $ incluant les taxes et les ajustements annuels selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada.
La répartition des coûts se présente comme suit :

Contrats	**2018**	**2019**	**2020**	**Total**
art. 1 - Écocentre LaSalle	139 449,59 $	428 936,61 $	213 357,87 $	781 744,07 $

Le détail des calculs se trouve en pièce jointe.

- La révision à la hausse de 503 tonnes par rapport à la quantité prévue suite à la hausse des quantités livrées les derniers mois engendre un coût additionnel de 34 359 $ taxe nette.

- Le coût unitaire augmente de 42,30$, et s'ajoute au coût actuel (25,72$)/t, ce qui génère un écart défavorable de 424 999 $ taxe nette.

Cette dépense sera financée, à 100% par l'agglomération, par un virement budgétaire de 85 541,06 $ au net en 2018 en provenance des dépenses contingentes, vers le Service de l'environnement.

Cette dépense sera également financée par un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78 $ au net en 2019 et de 121 239,26 $ au net en 2020.

Période	**2018**	**2019**	**2020**	**Total**
Budget additionnel - taxe nette	85 541,06 $	252 577,78 $	121 239,26 $	459 358,09 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat pour le tri, la réception et la mise en marché de bois trié touche le volet : "Pratiquer une gestion responsable des ressources" qui vise à récupérer 80 % de matières

recyclables et organiques, des résidus domestiques dangereux (RDD), des résidus de CRD et encombrants d'ici 2019.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'octroyer ce contrat, le bois l'écocentre LaSalle sera acheminé vers des sites d'enfouissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opérations de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: dès que le tonnage maximum du contrat en cours est atteint.
Fin du contrat : 30 juin 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Cherifa HELLAL)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine HERBRETEAU
Agente de recherche

Tél : 514 868-3962
Télécop. : 514-872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-09

Éric BLAIN
C/d sout technique infrastructures CESM

Tél : 514 872-3935
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre WINNER
cadre sur mandat(s)
Tél : 514-872 44004
Approuvé le : 2018-07-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-07-23

Contrats	2018	2019	2020	Total
art. 1 - Écocentre LaSalle	139 449.59 $	428 936.61 $	213 357.87 $	781 744.07 $

Période	2018	2019	2020	Total
Budget additionnel - taxe nette	85 541.06 $	252 577.78 $	121 239.26 $	459 358.09 $

Coût des contrats de réception et tri du bois pour l'écocente LaSalle- 2018-2020
AO 18-17092
22 mois

Contrats	Tonnage global	Prix (1)	2018	2019	2020	Total
art. 1 - Écocentre LaSalle	10 400	64.79 $	121 286.88 $	373 069.46 $	185 568.93 $	679 925.27 $
TPS		5%	6 064.34 $	18 653.47 $	9 278.45 $	33 996.26 $
TVQ		9.975%	12 098.37 $	37 213.68 $	18 510.50 $	67 822.55 $
Total taxes incluses			**139 449.59 $**	**428 936.61 $**	**213 357.87 $**	**781 744.07 $**
Total taxe nette			**127 336.06 $**	**391 676.30 $**	**194 824.18 $**	**713 836.54 $**

nombre de mois	
4	18%
12	55%
6	27%
22	

Demande additionnelle

Période	2018	2019	2020	Total
Tonnages - Écocentre LaSalle	1625	5410.91	2861	9896.91
Coût moyen	25.72 $	25.72 $	25.72 $	25.72 $
Budget - taxe nette	41 795.00 $	139 168.61 $	73 584.92 $	254 548.53 $
Tonnages - écart de volumes				
Tonnages - Écocentre LaSalle	(247)	(309)	53	(503)
$ - Écart de volumes				
Tonnages - Écocentre LaSalle	(16 801.29 $)	(21 234.98 $)	3 677.24 $	(34 359.03 $)
$ - Écart de prix unitaire	(42.30 $)			
	(68 739.78 $)	(231 342.79 $)	(124 916.49 $)	(424 999.06 $)
Grands totaux - Écart	**(85 541.06 $)**	**(252 577.78 $)**	**(121 239.26 $)**	**(459 358.09 $)**

Imputation comptable: 1001.0010000.103125.04383.54503.014404.0000.000000.000000.00000.00000

Note:
1) Le prix unitaire sera ajusté à la date d'anniversaire du contrat.
L'indexation annuelle selon l'IPC est estimée à 2%.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1185308002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'écocentre LaSalle au montant de 781 744,07 $ taxes incluses, pour une période de 22 mois, au Centre de tri Mélimax inc - Appel d'offres public # 18-17092 - (1 soumissionnaire conforme) / Autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78$ en 2019, et de 121 239,26 $ en 2020.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17092_Intervention v02.pdf.pdf
18-17092_DetCah.pdf
18-17092_p.v..pdf
18-17092_TCP.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cherifa HELLAL
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-0486

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17092

No du GDD : 1185308002

Titre de l'appel d'offres : Réception, tri et mise en marché de bois trié pour l'écocentre LaSalle

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 6 - 6 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 26 - 6 - 2018

Ouverture faite le : 26 - 6 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 19 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 40

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 12 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 3 - 12 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	
Centre de Tri Melimax	774 719,95	√	

Information additionnelle

Les preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné n'ont pas completé le formulaire de non participation.
La soumission Centre de tri d'Argenteuil est rejetée suite à l'avis juridique ref n°18-002479 du 16 juillet 2018, et ce pour le motif suivant : la compagnie qui s'est procurée le cahier des charges est Bernard Paysagiste inc.
Les deux firmes ont le même actionnaire majoritaire. Selon l'avis juridique, pour se procurer les documents sur SEAO, il faut forcément que le soumissionnaire Centre de tri d'Argenteuil et le preneur du cahier de charge indiqué sur le site SEAO soit la même entreprise, avec le même numéro d'entreprise.

Préparé par : Cherifa Hellal

Le 20 - 7 - 2018

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-27092

Agente d'approvisionnement
Cherifa Hellal

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
Centre de tri Melimax								
	(vide)	1	Réception, tri et mise en marché du bois trié pour l'écocentre LaSalle	10400	tonnes	64,79 $	673 816,00 $	774 719,95 $
Total (Centre de tri Melimax)							**673 816,00 $**	**774 719,95 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17092
Numéro de référence : 1170441
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réception, tri et mise en marché de bois trié pour l'écocentre LaSalle

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bernard Paysagiste Inc 401, rue Saint-Jean Lachute, QC, J8H 3R8	Monsieur Martin Guay Téléphone : 450 562-3437 Télécopieur : 450 562-1805	**Commande : (1456135)** 2018-06-11 19 h 53 **Transmission :** 2018-06-11 19 h 53	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Centre de tri Melimax Inc. 303 boul. Industriel Châteauguay, QC, J6J 4Z2	Madame Sophie Briere Téléphone : 450 699-6862 Télécopieur : 450 699-8488	**Commande : (1453971)** 2018-06-06 12 h 22 **Transmission :** 2018-06-06 12 h 22	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ecoservice Tria Inc. 1985, Jean-Marie Langlois La Prairie, QC, J5R 5Z8	Monsieur Charles Tremblay Téléphone : 450 659-9333 Télécopieur : 450 659-2454	**Commande : (1458871)** 2018-06-18 11 h 43 **Transmission :** 2018-06-18 11 h 43	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Koncas Recyclage Inc. 10930 Sherbrooke Est Montréal, QC, H1B1B4	Madame Alexandra Poitevin Téléphone : 514 717-4873 Télécopieur :	**Commande : (1455810)** 2018-06-11 11 h 55 **Transmission :** 2018-06-11 11 h 55	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services Matrec Inc... 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5	Madame Michèle Lamarre Téléphone : 450 645-3181 Télécopieur : 450 641-2535	**Commande : (1454927)** 2018-06-07 17 h 20 **Transmission :** 2018-06-07 17 h 20	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185308002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'écocentre LaSalle au montant de 781 744,07 $ taxes incluses, pour une période de 22 mois, au Centre de tri Mélimax inc - Appel d'offres public # 18-17092 - (1 soumissionnaire conforme) / Autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78$ en 2019, et de 121 239,26 $ en 2020.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1185308002 -Intervention financière.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget

Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Yves COURCHESNE
Directeur - financement, tresorerie et caisses de retraite et tresorier adjoint
Tél : 514 872-3155
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1188034002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ratifier la décision de prolonger de deux (2) semaines le contrat à Strongco pour la location de niveleuses articulées - Appel d'offres 17-16049 / Autoriser une dépense supplémentaire de 173 978 $, taxes incluses

ATTENDU QUE la location des niveleuses a été prolongé de 15 jours pour faire face à la tempête de neige prévue la fin de semaine du 14 et 15 Avril,
Il est recommandé au conseil d'agglomération:

1. de ratifier la décision de prolonger de deux (2) semaines le contrat à Strongco pour la location de niveleuses articulées - Appel d'offres 17-16049;

2. d'autoriser à cette fin une dépense supplémentaire au montant total de 173 978 $, taxes incluses**;**

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-19 16:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1188034002**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ratifier la décision de prolonger de deux (2) semaines le contrat à Strongco pour la location de niveleuses articulées - Appel d'offres 17-16049 / Autoriser une dépense supplémentaire de 173 978 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'améliorer la fiabilité de son parc de véhicules, la ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant. Conséquemment, le Service du Matériel Roulant et des Ateliers (SMRA) est responsable de l'acquisition des véhicules et équipements qui seront mis à disposition des 19 arrondissements et services centraux.
Le SMRA a fait la location de niveleuses pour une période de cinq ans, à raison de cinq mois par année. Les niveleuses sont utilisées pour le déblaiement et le déglaçage de la chaussée en période hivernale. Selon les contrats de location, la période de location se termine le 31 Mars annuellement.

Dans la semaine du 9 Avril 2018, plusieurs arrondissements ont demandé à prolonger la location des niveleuses afin d'être en mesurer d'assurer le service de déneigement lors de la tempête prévue pour la fin de semaine du 14 et 15 Avril (15 à 20 cm de précipitations annoncées). Ainsi, la location de 47 niveleuses a été prolongée de 15 jours, pour un montant total de 173 978 $ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG170358 - 24 Août 2017 : Accorder un contrat à « Société en commandite Strongco », pour la location de 19 niveleuses articulées pour une période de 5 ans, à raison de cinq mois par année, pour une somme maximale de 4 095 495,73 $, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16049 (2 soumissionnaires).
CA14 25 0335 – 2 septembre 2014 : Octroyer un contrat à « Strongco Corporation inc.» pour la location avec entretien et accessoires de quatre (4) autoniveleuses articulées de marque Volvo pour une période de cinq (5) ans à raison de cinq (5) mois par année, du 1er novembre 2014 au 31 mars 2019, pour une dépense totale de 704 221,88 $ (toutes taxes incluses), en conformité à l'appel d'offres public 14-13547.

CA14 240314 – 10 juin 2014 : Autoriser une dépense maximale de 755 328.26 $ taxes incluses pour la location saisonnière de quatre (4) niveleuses articulées sans opérateur avec

entretien et accessoires et accorder à cette fin, un contrat à Société en commandite Strongco (appel d'offres public - 14-13547 - 2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Ce dossier vise à faire autoriser le paiement de la facture du fournisseur pour des services rendus suite à une location supplémentaire de 15 jours non prévue dans les contrats initiaux.

JUSTIFICATION

La prolongation de la location des niveleuses était nécessaire et indispensable pour assurer les diverses activités de déneigement. Étant donné que cette prolongation se limitait à deux semaines au-delà de la période de location définie aux contrats, et qu'elle n'a pas occasionné de dépenses supérieures à 10% de la valeur initiale des contrats, cette modification est considérée comme un accessoire aux contrats, sans pour autant en changer la nature. De ce fait, elle est conforme aux exigences prévues à l'article 573.3.0.4 de *la Loi sur les Cités et l es Villes* , et confirmé par le Service des Affaires Juridiques en date du 10 Juillet 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat est de 173 978$, taxes incluses.
Cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement du SMRA. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des niveleuses respecte les normes de l’Agence américaine de protection de l’environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l’air. Cette location répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation de la location des niveleuses a permis d'offrir les services de déneigement aux citoyens suite à la tempête survenue la fin de semaine du 14 et 15 Avril.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lucie HUARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Olivier TACHÉ, Service des affaires juridiques
Paul MASSÉ, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed BOUTOUBA
Agent de recherche

Tél : 5148726523
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-18

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-07-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1188034002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Ratifier la décision de prolonger de deux (2) semaines le contrat à Strongco pour la location de niveleuses articulées - Appel d'offres 17-16049 / Autoriser une dépense supplémentaire de 173 978 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1188034002 Location autoniveleuse.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Lucie HUARD
Conseiller budgétaire
Tél : 872-1093

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-19

Cathy GADBOIS
Chef de section
Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1185895002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Ardec Construction Inc. pour les travaux de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie (0422) située au 6550-6700, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 780 237,60 $, taxes incluses - Appel d'offres #5956 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 780 237,60 $, taxes incluses, pour le projet de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Ardec Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 743 083,42 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #5956;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-10 14:35

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185895002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Ardec Construction Inc. pour les travaux de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie (0422) située au 6550-6700, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 780 237,60 $, taxes incluses - Appel d'offres #5956 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) occupe le bâtiment du 6700 Notre-Dame Est qui sert principalement de centre de formation (voir la photo du bâtiment en pièce jointe n° 1). Les responsables du bâtiment et les usagers ont constaté de mauvaises performances des systèmes de ventilation qui se sont manifestées, entre autres par de l'inconfort pour les usagers. D'autre part, la dalle de béton structurale d'un garage montre des signes de détérioration et a été étayée temporairement.
En 2016, un mandat a été confié aux firmes Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés Inc., une équipe multidisciplinaire, pour réaliser une expertise des systèmes de chauffage, ventilation et d'air conditionné (CVAC) et structure afin d'évaluer la portée des problèmes et émettre des recommandations.

En ce qui concerne les systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé, l'analyse de la situation montre que, de façon générale, les systèmes en place correspondent aux plans tels que construits du projet d'agrandissement réalisé en 2003. Toutefois, des modifications sont requises afin de tenir compte de nouveaux besoins du client.

En ce qui concerne la dalle structurale du garage, l'analyse de la situation montre que les surfaces apparentes sous la dalle de béton d'un garage montrent des signes évidents de détérioration.

Afin de résoudre certaines problématiques, améliorer le confort des usagers et mettre aux normes les installations, des travaux de rénovation sont requis.

En 2018, le mandat se poursuit avec les professionnels pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réalisation du projet de rénovation de la ventilation,

de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie.

L'appel d'offres public numéro 5956 a été publié le 24 mai 2018 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 juin 2018. La période d'appel d'offres a duré 22 jours calendrier. Un (1) addenda a été émis, durant la période de soumission (voir le tableau ci-dessous).

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	2018-05-24	Le bordereau de soumission en format éditable	Aucune

Des visites des lieux ont été organisées en respectant le règlement sur la gestion contractuelle de la Ville. Les visites se sont déroulées entre les 31 mai au 5 juin 2018 inclusivement.

La soumission est valide pendant les cent vingt jours (120) calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Des incidences sont prévues au présent mandat pour le contrôle de matériaux et le déménagement sectoriel afin de permettre les travaux.

Les documents d'appel d'offres ont été confectionnés selon l'encadrement administratif C-RM-SPO-D-10-001.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0070 - 26 février 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Archipel Architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 71 et divers projets, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme maximale de 1 479 354,72 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13957 (11 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont l'un d'entre eux est l'Association de la construction du Québec (ACQ). Un total de quatre (4) entrepreneurs ont déposé leur soumission, ce qui représente 57,1 % des preneurs du cahier des charges (en excluant l'ACQ). Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, une (1) firme ne possédait pas le créneau d’expertise requis et deux (2) firmes n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Le présent dossier vise à accorder un contrat à Ardec Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie située au 6550-6700, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
Les travaux du présent mandat consistent principalement à :

- la rénovation de la dalle du garage dans le secteur occupé par le SIM;
- la rénovation du système de chauffage de ventilation et d'air climatisé dans le secteur des ateliers de la Division des ressources matérielles immobilières (DRMI);
- autres travaux connexes.

Les travaux seront réalisés en une seule phase. La plupart des interventions concernant le

garage occupé par le SIM pourront se dérouler normalement puisqu' il n'y aura pas de pompiers en formation durant cette période de l'année. L'automne est également une période idéale pour faire des travaux aux systèmes CVAC.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission pour faire face aux imprévus de chantier est de 15 %.

JUSTIFICATION

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres #5956, les deux (2) plus basses soumissions ont été analysées et jugées conformes (voir tableau d'analyse de conformité en pièce jointe n° 2).

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Ardec Construction Inc.	646 159,50 $	96 923,92 $	743 083,42 $
Procova Inc.	657 657,00 $	98 648,55 $	756 305,55 $
Construction D.T.L.(2014 Inc.	694 908,90 $	104 236,34 $	799 145,24 $
XO Construction Inc.	758 228,85 $	113 734,33 $	871 963,18 $
Estimation des professionnels ($)	**631 789,00 $**	**94 768,35 $**	**726 557,35 $**
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			792 624,34
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			6,67%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute – la plus basse)			128 879,76
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			17,34%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme ($) (la plus basse – estimation des professionnels)			16 526,07
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			2,27%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			13 222,14
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			1,78%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 726 557,34 $ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à 16 526,07 $ (2,27 %). Le coût moyen des soumissions conformes reçues est de 792 624,34 $, ce qui représente un écart de 6,67 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 128 879,76 $, soit de 17,34 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur une base de données reliée à des projets similaires réalisés au cours des années 7.

L'écart entre les trois plus basses soumissions est assez faible et semble refléter le marché actuel.

L'analyse des soumissions faite démontre qu' Ardec construction Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de

rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie . (Voir la lettre de recommandation des professionnels n° 3).

Ardec Construction Inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

Ardec Construction Inc. ne doit pas obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 743 083,42 $. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 96 923,92 $, taxes incluses. De plus, un montant de 37 154,17 $ (5 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. (Voir le tableau des coûts en pièce jointe n° 4).
Le montant total à autoriser est donc de 780 237,60 $, taxes incluses. Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion immobilière dans le programme de protection des bâtiments du SIM (64023). Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 90 % en 2018 et 10% en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L’entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à Ardec Construction Inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin de débuter la réalisation des travaux, dès que possible, puisque l’ensemble des travaux doit être terminé idéalement avant l'arrivée de l'hiver 2018-2019 et pour le confort des usagers et leur sécurité en ce qui concerne les travaux au garage .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14956 Mandat : 18220-2-001

Octroi du contrat au CG :	Août 2018
Réalisation des travaux :	Septembre à décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie GIRARD, 29 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie DESNOYERS
gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-6997
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-29

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-07-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-10

montréal

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :
Centre de formation de l'est _ Rénovation de la ventilation, de la dalle du garage et autres travaux connexes

No D'APPEL D'OFFRES : 5956

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 743 083,42 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :
Ardec Construction inc.

No SEAO :

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

Laurie Desnoyers, GI, SGPI, Ville de Montréal
(Nom et titre du responsable de la conformité)

2018-06-21
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

LD.
(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : À COMPLÉTER
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER / QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			▪ Si oui,											
			o le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			o Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			▪ Si oui,											
			o a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			o le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			▪ Si non,											
			o a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

Montréal

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC fait partie du Registre RGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			▪ Si oui,											
			o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			▪ Si non,											
			o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC se trouve sur la ListeRGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☐
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			▪ Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☐	☐								
			o Est-il signé ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☐							☐	☐
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			Cautionnement de soumission :	☐	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☐	☐								
			o La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☐							☐	☐
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			▪ Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☐	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☐							☐	☐
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

Montréal, le 15 juin 2018

VILLE DE MONTRÉAL
DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage, Montréal (Québec) H2Y 3Y8

À l'attention de Mme Laurie Desnoyers, gestionnaire immobilier

Projet: **Rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie (no 0422)**
6650-6700, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec)

Objet: **Analyse de la soumission et recommandations**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance des coûts présentés pour le projet en titre et avons procédé à une analyse des résultats. Nous vous présentons ci-dessous cette analyse et notre recommandation.

1. Soumissions

Nous avons reçu quatre (4) soumissions. Nous présumons que vous avez fait la vérification de la conformité de ces soumissions. L'entreprise qui a présenté une soumission est :

ARDEC construction	**: 743 083.42$**
Procova inc	**: 756 305.55**
Construction D.T.L	**: 799 145.24**
XO construction	**: 871 963.18**

3. Analyse de la soumission

La soumission la plus basse est présentée par **construction Morival** au montant de **743 083.42$** (avec taxes). La soumission la plus élevée est présenté par **XO construction** au montant de **871 963.18$** (avec taxes). Les quatre soumissions présentées semblent être consistantes entre elles avec une valeur moyenne de 792 624.35$.

La plus basse soumission est légèrement plus élevé que l'estimé des professionnels par 26 127$. Cet écart correspond à environ **2%** de plus que l'estimé des professionnels au montant de **71 6956.13$.**

L'écart entre les trois plus basses soumissions est assez faible et semble refléter le marché actuel.

24 Mont-Royal Ouest, bur. 804, Montréal, Québec H2T 2S2 téléphone: (514) 286-7557 info@archipel-architecture.ca

4. Recommandation

Nous recommandons de retenir la seule soumission, soit celle présentée par la compagnie **ARDEC construction** au montant de **743 083.42$** (avec taxes).

En espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous présentons, Mme Desnoyers, nos meilleures salutations.

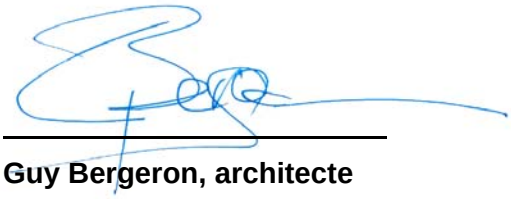

Guy Bergeron, architecte

24 Mont-Royal Ouest, bur. 804, Montréal, Québec H2T 2S2 téléphone: (514) 286-7557 info@archipel-architecture.ca

Tableau des coûts du projet

Projet :	**Rénovation de la ventilation, de la dalle du garage et autres travaux connexes**			Mandat :	18220-2-001	
Ouvrage	**O422**					
	6550-6700 Notre-Dame Est			Contrat :	14956	
Date :	**21-juin-18**			Appel d'offres :	5956	
Étape :	**Octroi de contrat**					
			Budget	**Tps 5,0%**	**Tvq 9,975%**	**Total**
Contrat :	**Travaux forfaitaires***	**%**	**$**			
	Rénovation de la ventilation, de la dalle du garage et autres travaux connexes		562 000,00			
	Sous-total :	100,0%	**562 000,00**	**28 100,00**	**56 059,50**	**646 159,50**
	Contingences de construction	15,0%	84 300,00	**4 215,00**	**8 408,92**	**96 923,92**
	Total - Contrat :		**646 300,00**	**32 315,00**	**64 468,42**	**743 083,42**
Incidences :						
	Total - Incidences :	**5,0%**	**32 315,00**	**1 615,75**	**3 223,42**	**37 154,17**
Ristournes :	**Coût des travaux (Montant à autoriser)**		**678 615,00**	**33 930,75**	**67 691,85**	**780 237,6**
	Tps	100,00%		33 930,75		33 930,75
	Tvq	50,0%			33 845,92	
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		**678 615,00**		**33 845,92**	**712 460,93**

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire
Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés à 90 % en 2018 et 10% en 2019.

constructo.ca

Des services à valeur ajoutée au SEAO

Liste des commandes

Numéro : 5956
Numéro de référence : 1166110
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Rénovation de la ventilation, de la dalle du garage et autres travaux connexes

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provincial 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca	Madame Geneviève Lacourse Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1449427)** 2018-05-28 13 h 35 **Transmission :** 2018-05-28 13 h 35	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-28 13 h 35 - Téléchargement 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-28 13 h 35 - Aucun Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ardec Construction inc. 579 rue Principale Laval, QC, H7X 1C7	Monsieur Gilles W Claude Téléphone : 450 627-6262 Télécopieur : 450 627-5021	**Commande : (1447754)** 2018-05-24 7 h 29 **Transmission :** 2018-05-24 7 h 33	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-24 11 h 23 - Courriel 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-24 11 h 23 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction D.L.T. (2014) inc. 34, rue de la Pépinière Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2X5P3	Monsieur Serge Beaulieu Téléphone : 450 348-6833 Télécopieur : 450 348-2923	**Commande : (1447934)** 2018-05-24 10 h 14 **Transmission :** 2018-05-24 10 h 14	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-24 11 h 23 - Courriel 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-24 11 h 23 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
D.G.A.V. Constructions inc. 2285 ave Francis-Hugues, suite 120 Laval, QC, H7S 1n5 http://www.dgavconstruction.com	Monsieur Dan Dumitru Téléphone : 514 778-6891 Télécopieur : 450 667-5947	**Commande : (1448287)** 2018-05-24 16 h 58 **Transmission :** 2018-05-24 17 h 04	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-24 16 h 58 - Messagerie 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-24 16 h 58 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Dumoulin et Associés Réparations de Béton Limitée 4624 Louis B. Mayer Laval, QC, H7P 6E4 http://www.dumoulinetassocies.com	Monsieur Adam Webber Téléphone : 514 337-7404 Télécopieur : 514 337-0342	**Commande : (1448318)** 2018-05-24 21 h 27 **Transmission :** 2018-05-25 7 h 03	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-24 21 h 27 - Téléchargement 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-24 21 h 27 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Constructions AGLP inc. 2217 Guenette Montréal, QC, H4R 2E9 http://www.aglp.ca	Monsieur Peter Papadopoulos Téléphone : 514 747-4646 Télécopieur : 514 747-6556	**Commande : (1447823)** 2018-05-24 8 h 45 **Transmission :** 2018-05-24 8 h 45	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-24 11 h 23 - Courriel 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-24 11 h 23 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Procova Inc. 1924, rue Vallieres Laval, QC, H7M 3B3 http://www.procova.ca	Monsieur Étienne Archambault Téléphone : 450 668-3393 Télécopieur :	**Commande : (1448004)** 2018-05-24 11 h 30 **Transmission :** 2018-05-24 11 h 41	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-24 11 h 30 - Autocueillette 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-24 11 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
XO Construction inc 380 Dagenais Est, Bur#302 Laval, QC, H7M 5H4 http://www.xoconstruction.com	Monsieur Pascal Venetis Téléphone : 450 662-0123 Télécopieur : 514 360-2827	**Commande : (1448825)** 2018-05-25 16 h 07 **Transmission :** 2018-05-25 20 h 50	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-25 16 h 07 - Messagerie 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-25 16 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185895002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à la firme Ardec Construction Inc. pour les travaux de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie (0422) située au 6550-6700, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 780 237,60 $, taxes incluses - Appel d'offres #5956 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1185895002 - Travaux centre de formation SIM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-04

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1185350003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 200 116,93 $ taxes incluses, pour la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48 (0177), située au 3616, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à la firme St-Denis Thompson inc. (CG17 0436), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 840 519,80 $ à 2 040 636,73 $ taxes incluses.

Il est recommandé
I. d'autoriser une dépense additionnelle de 200 116,93 $ taxes incluses, pour la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers no. 48 (# 0177) située au 3616, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à la firme St-Denis Thompson inc. (CG17 0436), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 840 519,80 $ à 2 040 636,73 $, taxes incluses ;

II. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-12 18:00

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185350003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 200 116,93 $ taxes incluses, pour la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48 (0177), située au 3616, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à la firme St-Denis Thompson inc. (CG17 0436), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 840 519,80 $ à 2 040 636,73 $ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 48 est située au 3616, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans un bâtiment d'intérêt patrimonial construit en 1931. L'édifice abrite plusieurs fonctions dont la caserne, un centre communautaire et des locaux à bureaux. Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) occupe une superficie utilisable de 685,00 m^2, répartie sur le rez-de-chaussée et deux étages. Les travaux décrits ci-après touchent les locaux du SIM et l'enveloppe de l'ensemble de l'immeuble.
En 2015, la Ville a mandaté les firmes Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. afin d'élaborer les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux des projets de rénovation et de mise à niveau des bâtiments occupés par le SIM.

Une évaluation de l'état du bâtiment et de ses équipements par les professionnels a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter et les coûts qui y sont reliés.

En septembre 2017, un contrat de 1 840 519,80 $ taxes et contingences incluses a été octroyé à St-Denis Thompson afin de réaliser la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48. Les contingences prévues pour ce contrat étaient de 15 %.

Les travaux prévus au contrat sont décrits ci-dessous :

- la démolition de l'enveloppe de la tour à boyau et sa reconstruction incluant portes et fenêtres, toitures, escaliers métalliques et l'ajout d'un système de ventilation;
- la réfection de la maçonnerie à des endroits sur l'ensemble de l'immeuble;
- le remplacement de certains linteaux d'acier;

- la réfection des escaliers extérieurs en pierre incluant l'étanchéité et le drainage;
- la démolition et la reconstruction de la dalle du garage (dalle sur sol conventionnelle);
- le réaménagement de l’atelier annexé au garage et la réfection du mât de descente;
- la décontamination fongique du sous-sol et la réfection du système de drainage du garage.

Suite aux travaux de démolition et d'excavation, l’entrepreneur a été confronté à plusieurs imprévus au chantier en raison des conditions existantes inconnues. Des interventions supplémentaires se sont avérées nécessaires pour réaliser la portée des travaux au contrat.

Les travaux additionnels requis consistent principalement à :

- l'ajout des murs de soutènement en dessous du garage au pourtour de la dalle;
- la modification du concept de la dalle de béton pour l'adapter aux conditions existantes;
- l'ajout des murs de soutènement au pourtour du garage, en dessous de la nouvelle dalle de béton;
- l'excavation et le remblayage des sols additionnels sous la nouvelle dalle de garage (70 % des sols supplémentaires);
- la démolition des pierres de couronnement de la tour avec un équipement non prévu;
- des surfaces additionnelles de béton à réparer sur les poutres et les colonnes de la tour;
- 32 pi linéaires de fissures à réparer sur les murs situés à la base de la tour;
- le remplacement du plafond de gypse à la grandeur du local de l'atelier;
- la reconstruction des murets de soutènement des escaliers extérieurs;
- la réparation des fissures dans le mur du tunnel au sous-sol;
- des quantités supplémentaires de brique pour les réparations des façades;
- des ancrages chimiques et des supports additionnels nécessaires à la réfection de la maçonnerie de la tour.

Le chantier a débuté le 1er novembre 2017 et l'avancement de celui-ci est présentement à environ 40 %. Au 6 juillet 2018, les contingences sont engagées à 99,5 % (238 884,19 $) et les directives de changement actuellement en négociation vont entraîner le dépassement du montant autorisé en contingences de chantier.

Considérant l'état présent du chantier où la tour est démantelée et la dalle de garage démolie, un arrêt des travaux à ce stade-ci pour retourner en appel d'offres compromettrait l’intégrité du bâtiment et la sécurité du site.

La majoration du budget des contingences permettra à l’entrepreneur de terminer le chantier dans sa totalité.

L’augmentation recommandée de la valeur du contrat d’exécution de travaux aura un impact sur les honoraires des professionnels externes attitrés au projet, afin que ces derniers soient toujours rémunérés sur le coût réel des travaux, tel que prévu à la convention de services professionnels. Leurs honoraires sont payés à pourcentage dans le cadre d'un contrat valise. L'augmentation de leurs honoraires se fera à même le contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0436 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la phase deux des travaux de réfection de la maçonnerie de la caserne de pompiers n° 48 située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 025 399,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5919 (5 soum.)
CG15 0031 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une dépense totale de 667 004,39 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13920 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande l'augmentation de la valeur maximale du contrat de construction accordé à St-Denis Thompson inc. pour terminer la phase 2 des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers no 48. Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes.

JUSTIFICATION

Le dépassement du budget des contingences a été occasionné principalement par des conditions existantes inconnues, découvertes suite à la démolition de la dalle de garage et de la tour à boyaux.

Suite aux travaux de démolition et d'excavation, des cavités ont été découvertes en dessous de la dalle de garage à démolir. Par conséquent, le concept de la dalle a dû être modifié étant donné qu'il ne s'agit plus d'une dalle traditionnelle sur sol seulement, mais également structurelle à des endroits.

Aussi, lors de l'excavation sous le garage, une partie de la dalle à conserver du vestiaire de linge à feu, adjacent au garage, s'est fissurée et affaissée et le mur situé au fond du garage s'est effondré.

Suite à des tests de détection d'armature effectués pendant le chantier sur plusieurs éléments structuraux non visibles avant l'excavation, il a été constaté le manque d'armature dans les murs du tunnel souterrain adjacent à la zone excavée.

En raison d'une mauvaise qualité des sols rencontrés en dessous de la dalle, il a été nécessaire d'excaver 5,5 pi additionnels en profondeur sur toute la surface du garage (70 % sols de plus que prévu), afin de retrouver des sols avec une capacité portante adéquate.

Actuellement, des murs de soutènement armés ont été érigés au pourtour de la zone excavée sous le garage. Toute la zone à remblayer a été compactée manuellement à la plaque vibrante afin de minimiser les impacts sur le bâtiment. La dalle de béton à couler sera épaissie et renforcée.

Suite au dégarnissage de la tour à boyaux en maçonnerie, des surfaces supplémentaires à réparer ont été identifiées au niveau des poutres et des colonnes en béton ainsi que 32 pi linéaires de fissures à injecter sur les murs situés à la base de la tour. Aussi, des ancrages chimiques et des supports additionnels seront nécessaires à la réfection de la maçonnerie de la tour.

De plus, suite à un dégât d'eau dans une toilette située au centre communautaire occupant une partie du bâtiment, le plafond de l'atelier de la caserne sera à refaire au complet, ce qui n'était pas prévu au contrat.

Jusqu'à présent, les imprévus n'entraînent pas une prolongation de l'échéancier global de l'entrepreneur, mais ils ont reporté de trois (3) mois la prise de possession du garage et la réintégration des pompiers relocalisés.

En plus des dépenses additionnelles connues, reliées aux conditions décrites plus haut, un montant provisionnel est anticipé pour des travaux contingents qui seraient nécessaires en raison d'une situation imprévue qui surviendrait d'ici à la fin du chantier.

Plusieurs variantes techniques ont été étudiées par les professionnels afin d'identifier la solution optimale pour la révision du concept de la dalle de garage et de minimiser les coûts additionnels suite aux découvertes en chantier. Considérant l'état actuel des éléments structuraux du bâtiment, tributaire aux pratiques de construction de l'époque (des murs de béton sans armature, des sols de mauvaise qualité utilisés pour le remblayage), il n'est pas recommandé de retrancher les travaux additionnels, car ils sont nécessaires à la sécurisation et l'intégrité du bâtiment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire recommande de majorer le montant des contingences du contrat octroyé a St-Denis Thompson inc. de 200 116,93 $ taxes incluses, ce qui représente un pourcentage de 12,50 % par rapport à la valeur initiale du contrat de 1 600 452,00 $ taxes incluses, excluant les contingences.
Cette augmentation portera le montant total maximal du contrat de 1 840 519,80 $ à 2 040 636,73 $, taxes et contingences incluses.

DESCRIPTION	CONTRAT INITIAL		CONTRAT AUGMENTÉ	
	Montant (t.t.i.)	proportion des contingences %	Montant (t.t.i.)	proportion des contingences %%
Budget forfaitaire	1 600 452,00 $		1 600 452,00 $	
Budget contingences	240 067,80 $	15%	240 067,80 $	15%
Augmentation contingences	- $		200 116,93 $	12,5%
TOTAL	**1 840 519,80 $**	**15%**	**2 040 636,73 $**	**27,5%**

Le montant des contingences dans le contrat initial de l'entrepreneur était de 240 067,80 $ taxes incluses, ce qui représente 15 % de la valeur du contrat. Ce montant sera majoré à un montant total de 440 184,73 $, ce qui représente 27,5 % de la valeur du contrat initial.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), dans les programmes de protection des bâtiments du SIM (64023) et de protection des bâtiments administratifs et commerciaux (66030).

Cette dépense est assumée à 90 % par l'agglomération et à 10 % par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il n'est pas requis d'atteindre la certification LEED, tel que demandé par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville.
Toutefois, l'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition ainsi qu'à la réutilisation ou le recyclage des matériaux indiqués dans le devis, notamment par la mise en place de mesures de contrôle indiqué au devis de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'autorisation pour une dépense additionnelle n'est pas entérinée, le chantier devra s'arrêter. Considérant l'état présent des travaux en cours, cette situation mettra en péril l'intégrité du bâtiment et la sécurité du site.

De plus, la démobilisation de l'entrepreneur aura comme effet une réclamation de sa part et des coûts supplémentaires seront à défrayer par la Ville.

Tout délai dans l'approbation de ce dossier reportera davantage la date de réintégration des pompiers relocalisés pendant le chantier, déjà retardée de trois (3) mois suite aux imprévus au niveau du garage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13867 - Mandat : 17655-2-001

Augmentation du contrat de construction au CG :	août 2018
Réalisation prévue des travaux :	novembre 2017 à décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie GIRARD, 10 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-5399
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-10

Penelope DARCY
professionnel(le)(domaine d'expertise)-chef d'equipe

Tél : 514-872-7214
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
Directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-12

Montréal

Bâtiment : 0177

Année originale de construction : 1931

Description : Caserne 48

Adresse : 3616, rue Hochelaga, arrondissement Mercier/Hochelaga/Maisonneuve

Mise à jour: 2018-07-06
Date de début des travaux: **2017-11-01**
Délais contractules (jours calendrier): 420
Avancement contrat forfaitaire au 06 juillet : **40%**
Avancement contingences au 06 juillet : **99,5%**

Date originale de fin de travaux: **2018-12-25**
Date révisée de fin de travaux: **2019-01-09**

ENTREPRENEUR	CONTRAT	TOTAL	PAYÉ À CE JOUR
St-Denis Thompson inc.	FORFAITAIRE	1 392 000,00 $	431 040,62 $
	CONTINGENCES (15%)	208 800,00 $	129 612,13 $
	TOTAL (avant taxes)	1 600 800,00 $	560 652,75 $
	TOTAL (taxes incluses)	**1 840 519,80 $**	**644 610,50 $**

CONTINGENCES

DIRECTIVE ÉMISE	Montant engagé avant taxes	Montant engagé après taxes	DIRECTIVE EN NÉGOCIATION	Montant estimé avant taxes
DC01 - Ajout main courante escalier SS-03	867,79 $	**997,74 $**	DC17 - Finition d'époxy sur les murs de bloc vernissés	1 108,25 $
DC02 - Ajustement hauteur supports unité mécanique	260,51 $	**299,52 $**	DC19 - Reconstruction murets fondation escalier est	2 760,00 $
DC03 - Remplacement diffuseur et prolongement conduit	277,20 $	**318,71 $**	DC20 - Révision détail gargouilles au toit	2 424,46 $
DC04 - Nouveaux murs soutènement garage (axes 8 et 10)	72 059,19 $	**82 850,05 $**	DCxx - Remplacement plafond gypse atelier	16 845,45 $
DC05 - Pierres de couronnement à enlever (tour)	14 768,16 $	**16 979,69 $**	DCxx - Relocaliser boîte jonction alarme incendie	1 505,35 $
DC06 - Surplus débris et boue contaminés (sous-sol)	5 627,14 $	**6 469,80 $**	DCxx - Nouvelle chape de drainage (atelier)	2 832,50 $
DC07 - Modification aux plans électriques	1 811,25 $	**2 082,48 $**	DCxx - Mur vestiaire feu à démolir	2 000,00 $
DC08 - Travaux électriques mur démoli garage	3 126,85 $	**3 595,10 $**	DCxx - Détail réparation coin béton	5 000,00 $
DC09 - Sondage béton existant tour à boyaux	1 883,22 $	**2 165,23 $**	DCxx - Réinstallation plomberie nouveau mur garage	5 000,00 $
DC10 - Ajustement hauteur portes existantes	1 568,60 $	**1 803,50 $**	DCxx - Maçonnerie supplémentaire	10 000,00 $
DC11 - Réparation poutres, colonnes et murs de la tour	12 623,25 $	**14 513,58 $**	DCxx - Reconstruction murets fondation escalier ouest	2 760,00 $
DC12 - Détails révisés murs béton et dalle structurale	48 467,80 $	**55 725,85 $**	DCxx - Disposition sols contaminés additionnels	7 500,00 $
DC13 - Relocalisation tuyauterie dans le tunnel	3 372,38 $	**3 877,39 $**	DCxx - Calles et ancrages chimiques additionnelles (tour)	15 000,00 $
DC14 - Armature mur maçonnerie	667,00 $	**766,88 $**	DCxx - Réparations coins escaliers extérieurs	1 000,00 $
DC15 - Support mât de descente	-1 250,00 $	**-1 437,19 $**	DCxx - Fissures 15 pc mur béton tunnel (sous-sol)	3 000,00 $
DC16 - Déblai/remblai supplémentaire (70% sols de plus)	32 239,77 $	**37 067,68 $**	DCxx - Réparations en dessous des escaliers extérieurs	20 000,00 $
DC18 - Modification ancrages linteaux	-573,00 $	**-658,81 $**	DCxx - Location échafaudage hydraulique	6 210,00 $
DC21- Meuleuse à remplacer	-1 036,99 $	**-1 192,28 $**		
DC22 - Drain plancher vestiaire	1 504,23 $	**1 729,49 $**		
DC23 - Compaction manuelle du remblai sous la dalle de garage	9 506,20 $	**10 929,75 $**		
TOTAL	**207 770,55 $**	**238 884,19 $**	**SOUS -TOTAL**	103 916,56 $
RESTANT	**1 029,45 $**	**1 183,61 $**	**PROVISION ANTICIPÉE**	70 136,00 $
			TOTAL (avant taxes)	**174 052,56 $**
			TOTAL (t.t.i.)	***200 116,93 $***

RÉSUMÉ

BUDGET (t.t.i.)	TOTAL	ENGAGÉ (%)	À VENIR (%)
FORFAIT	**1 600 452,00 $**	**40%**	**60%**
CONTINGENCES (15%)	**240 067,80 $**	**99,5%**	**0,5%**
MAJORATION CONTINGENCES (12,5%)	***200 116,93 $***	***59%***	***Provision***

Réfection de la maçonnerie – Phase 2

Caserne 48

3616, rue Hochelaga, arrondissement Mercier/Hochelaga/Maisonneuve

- **Photos prises pendant le chantier -**

Démolition de la dalle de garage – découverte des cavités

Dégarnissage tour à boyaux en maçonnerie

Démolition escalier extérieur est

Réparation maçonnerie des façades

Fissure mur tunnel au sous-sol

Plafond atelier

Murs de soutènement érigés au pourtour du garage, en dessous de la future dalle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185350003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 200 116,93 $ taxes incluses, pour la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48 (0177), située au 3616, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à la firme St-Denis Thompson inc. (CG17 0436), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 840 519,80 $ à 2 040 636,73 $ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1185350003 - dépense additionnelle réfection caserne 48.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-11

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1180029005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 $ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2017. / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248,00 $ à 1 467 502,26 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 $, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2017 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en vertu de la résolution CG17 0491;
2. d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391248,00 $ 1 467 502,26 $, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-20 15:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1180029005**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 $ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2017. / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248,00 $ à 1 467 502,26 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Suite à des travaux d'audit supplémentaires effectués en 2017, et compte tenu que ceux-ci n'étaient pas prévu au contrat initial octroyé à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., une majoration de 76 254,26 $ serait requise. Cette majoration se détaille comme suit:

1) Analyse du traitement comptable adopté par la Ville concernant l'achat sans contrepartie monétaire immédiate, mais en considération du partage, entre la Ville et le gouvernement du Québec, du prix de vente futur des terrains du site de l'Hippodrome de Montréal;

2) Travaux concernant la provision pour litiges, en regard des réclamations liées aux projets d'immobilisations (PTI);

3) Travaux concernant la démarcation de fin d'année des dépenses d’immobilisations et de fonctionnement;

4) Travaux liés à l'audit informatique;

5) Analyse du traitement comptable concernant les impacts de la réorganisation de la gouvernance du transport collectif (création de l'ARTM et RTM)
dans la région métropolitaine et les modifications, si nécessaires, à la présentation des états financiers consolidés de la Ville de Montréal;

6) Travaux liés à l’impact de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (L.Q.2014, chapitre 15), à la revue des diverses ententes entre la Ville, le syndicat des policiers et celui des pompiers

découlant de l'application de cette Loi et à l'analyse des évaluations post-restructuration des régimes de retraites;

7) Travaux additionnels concernant les différentes provisions en regard du passif environnemental, incluant les terrains de l'Hippodrome de Montréal ainsi que la prise en charge par la Ville des coûts de décontamination d'un terrain disposé, via un contrat de vente;

8) Divers éléments (répartition des charges entre compétences, tableau des engagements contractuels, traduction du rapport financier, etc).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0052 - 25 janvier 2018 - Approuver le remplacement de la convention de services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 dans le cadre du contrat à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491) .

CG17 0491 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 pour une somme maximale de 1 391 248,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16055) / Approuver un projet de convention à cette fin - 1 soumissionnaire, 1 conforme.

DESCRIPTION

Afin de pouvoir exécuter ses travaux d'audit concernant les données financières consolidées de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2017 et pouvoir produire son rapport d'auditeur indépendant, la firme Deloitte a dû effectuer certains travaux additionnels non prévus au plan initial d'audit, déposé au comité d'audit le 29 janvier 2018.

JUSTIFICATION

Conformément à la Loi sur les cités et villes (art. 108.2.1), le vérificateur externe fait rapport de sa vérification au conseil. Dans son rapport traitant des états financiers, il déclare entre autres si ces derniers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre et le résultat de ses opérations pour l'exercice.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux supplémentaires s'élèvent à 76 254,26 $ taxes incluses et seront assumés à 100 % par le budget de fonctionnement du Service des finances.
Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour ce dossier tel que vu et approuvé par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Josée BIBEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-31

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Raoul CYR

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE

Directeur - Comptabilité et informations financières
Tél : 514 872-2436
Approuvé le : 2018-07-19

DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2018-07-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180029005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 $ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2017. / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248,00 $ à 1 467 502,26 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

La Ville peut validement autoriser une majoration additionnelle des honoraires de 76 254,26 $ relative à la convention mentionnée en objet du présent sommaire décisionnel. La somme des honoraires prévus à la convention initiale sera alors majorée de 5 %.

Conformément à l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes (LCV), une telle majoration constitue une modification qui demeure accessoire et la nature de la convention initiale n'est pas changée.

FICHIERS JOINTS

Addenda v 19 juin 2018.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-26

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8363
Division : Droit contractuel

ADDENDA N^{o} 1

MODIFIANT LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

(CG17 0491 du 28 septembre 2017)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l**, personne morale ayant sa principale place d'affaires à la Tour Deloitte, 1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, Bureau 500, Montréal, Québec, H3B 0M7, agissant et représentée par monsieur Martin Granger, déclarant lui-même être associé et être expressément autorisé par ses coassociés à agir aux fins des présentes;

N^{o} d'inscription T.P.S. : 13324 5290 RT001
N^{o} d'inscription T.V.Q. : 10123 14163 TQ0001

Ci-après appelée le « **Contractant** »

Ci-après collectivement appelées les « **Parties** »

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention de services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville pour les exercices 2017, 2018 et 2019; ladite convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville le 28 septembre 2017 en vertu de la résolution CG17 0491 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE des services supplémentaires non prévus à la Convention initiale ont dû être effectués par le Contractant, à savoir :

- Analyse du traitement comptable adopté par la Ville concernant l'achat, sans contrepartie monétaire immédiate, mais en considération du partage, entre la Ville et le gouvernement du Québec, du prix de vente futur des terrains du site de l'Hippodrome de Montréal;

- Travaux concernant la provision pour litiges, en regard des réclamations liées aux projets d'immobilisations (PTI);

- Travaux concernant la démarcation de fin d'année des dépenses d'immobilisations et de fonctionnement;

- Travaux liés à l'audit informatique;

- Analyse du traitement comptable concernant les impacts de la réorganisation de la gouvernance du transport collectif (création de l'ARTM et RTM) dans la région métropolitaine et les modifications, si nécessaires, à la présentation des états financiers consolidés de la Ville de Montréal;

- Travaux liés à l'impact de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, chapitre S-2.1.1), à la revue des diverses ententes entre la Ville, le syndicat des policiers et celui des pompiers découlant de l'application de cette Loi et à l'analyse des évaluations post-restructuration des régimes de retraites;

- Travaux additionnels concernant les différentes provisions en regard du passif environnemental, incluant les terrains de l'Hippodrome de Montréal ainsi que la prise en charge par la Ville des coûts de décontamination d'un terrain disposé, via un contrat de vente;

- Divers éléments (répartition des charges selon les compétences, tableau des engagements contractuels et traduction du rapport financier, etc.)

ATTENDU QUE ces services supplémentaires représentent une dépense additionnelle de soixante-seize mille deux cent cinquante-quatre dollars et vingt-six cents (76 254,26 $), taxes incluses;

ATTENDU QUE les Parties conviennent par la présente convention de modification (Addenda n^{o} 1), de majorer de soixante-seize mille deux cent cinquante-quatre dollars et vingt-six cents (76 254,26 $) la somme maximale d'honoraires prévus à l'article 8 (Honoraires) de la Convention initiale, et ce, pour payer les services professionnels supplémentaires décrits précédemment;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une *Politique de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie à l'autre partie, étant entendu que cette dernière est réputée être un Règlement à compter du 1er janvier 2018;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la *Politique de gestion contractuelle* est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2
MODIFICATIONS

La Convention initiale est modifiée par le remplacement du premier alinéa de l'article 8 (Honoraires) par l'alinéa suivant :

« En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de un million quatre cent soixante-sept mille cinq cent deux dollars et vingt-six cents (1 467 502,26 $), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant. »

ARTICLE 3
AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la Convention initiale demeurent inchangées.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :

Le e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon

Le e jour de 2018

DELOITTE S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Par : _____
Martin Granger

La présente convention de modification (Addenda n^{o} 1) a été approuvée par la résolution numéro _____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180029005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 $ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2017. / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248,00 $ à 1 467 502,26 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1180029005.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Josée BIBEAU
Préposée au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Pôle Hôte-de-Ville
Tél : 514-872-1897

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-12

Pierre BLANCHARD
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-6714
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2018/08/23
17:00

(1)

Dossier # : 1187953001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. | Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé:
1. d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc.

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-18 15:13

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187953001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. | Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Dans la foulée de l'adoption de la Stratégie du développement économique 2018-2022 « Accélérer Montréal », la Direction de l'entrepreneuriat du Service du développement économique (SDÉ) a reçu, le 22 mai dernier, une demande de soutien financier d'un montant de 250 000 $ de l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal (EEQ), pour deux dossiers distincts :

- la création et le déploiement de 3 nouveaux projets de formation en entrepreneuriat. La demande financière associée au déploiement de ces formations est de 200 000 $;
- l'organisation et la coordination du Défi OSEntreprendre 2019, pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. La demande financière associée au projet est de 50 000 $.

L'EEQ et son prédécesseur, le SAJE, ont déployé le Défi OSEntreprendre Montréal pendant 13 ans avec succès. L'organisme souhaite, pour l'édition régional 2019, en assumer encore la responsabilité, pour le volet Création d'entreprise et Réussite Inc.

Les demandes financières de l'organisme au SDÉ, un descriptif des projets de formations et du Défi OSEntreprendre ainsi que les budgets pro-forma sont en pièces jointes.

L'EEQ est un organisme à but non lucratif, qui a pour mission de développer les compétences entrepreneuriales des entrepreneurs en offrant un milieu d'apprentissage accessible, innovant et collaboratif. L'EEQ est une institution d'enseignement post secondaire qui se dédie à former la relève entrepreneuriale. Installée au centre-ville de Montréal, l'École agit comme une institution de formation pour l'ensemble du tissu entrepreneurial montréalais, incluant le réseau PME MTL.

Un première contribution de 632 000 $ a déjà été octroyé à l'EEQ en 2015 afin qu'elle puisse mettre sur pied l'École en question.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0776 (17 Décembre 2015) : octroi d'une contribution financière maximale de 632 000 $ à l'École entrepreneuriale de Montréal pour les années 2016 et 2017 pour la création de l'école
CE15 2201 (2 décembre 2015) : octroi d'un soutien financier maximal de 48 000 $ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour l'organisation du concours Défi OSEntreprendre

CE15 2198 (2 décembre 2015) : octroi d'un soutien financier non récurrent de 75 000 $, à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le Défi OSEntreprendre

DESCRIPTION

PROJET FORMATION EN ENTREPRENEURIAT
Le premier projet de l'EEQ concerne la création et le déploiement de trois (3) nouveaux projets de formation en entrepreneuriat. Ces formations visent à développer les compétences des entrepreneurs de Montréal et favoriser la croissance de leurs organisations.
Les trois projets de formation aux entrepreneurs seraient (voir en pièce jointe) :

- Vers une croissance structurée de mon entreprise.
- Parcours Immigraffaires.
- Croissance numérique internationale.

Chacun de ces projets prévoit une approche mixte de formation de groupes (ateliers thématiques), d'accompagnement individuel avec des experts, d'ateliers de co-développement et de mentorat de groupe. Les principaux objectifs de ces formations sont de :

- favoriser l’acquisition de nouvelles compétences, d’habiletés et d'attitudes entrepreneuriales afin d'aider les entrepreneurs à gérer leur croissance et d'augmenter le taux de succès de leur entreprise;
- mieux intégrer économiquement un plus grand nombre d'individus issus de communautés culturelles grâce à un soutien et un développement de leurs compétences entrepreneuriales;
- appuyer les entrepreneurs à identifier des opportunités de marchés à l'international pour leur implantation, l'augmentation potentiel de leur chiffre d'affaires et comprendre la façon d'intégrer les outils numériques comme accélérateur de croissance.

L'EEQ à Montréal desservirait par ses trois projets 323 entrepreneurs à partir de l'autonome 2018 jusqu'à la fin de l'hiver 2019, incluant la participation assurée de 20 entrepreneurs designers. Le projet Immigraffaires permettrait de sensibiliser 1 000 entrepreneurs immigrants.

Le soutien financier de 200 000 $, qui serait attribué à l'EEQ pour la création et le déploiement de trois nouvelles formations entrepreneuriales, représente 36 % du budget total prévisionnel (555 495 $) et 48 % des contributions totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux (413 720 $).

CONTRIBUTEURS (en millier de dollars)

Contribution partenaire	août 2018 à août 2019	%
Ville de Montréal	200 000 $	36 %
MESI | EQ	213 720 $	38 %
Partenaires entrepreneurs	79 855 $	14 %
Autres | Partenaires privés	61 920 $	12 %
Total	**555 495 $**	**100 %**

PROJET DÉFI OSENTREPRENDRE 2019

Le second projet concerne l'organisation et la coordination du concours Défi OSEntreprendre 2019 pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. L'EEQ serait responsable de faire la promotion du Défi OSEntreprendre, de mobiliser les acteurs, d'organiser le concours et le gala régional.

Le Défi OSEntreprendre, jusqu'à tout récemment connu sous le nom de Concours québécois en entrepreneuriat, est une activité qui permet de repérer et de faire rayonner les initiatives entrepreneuriales à l'échelle du Québec. À cette fin, une démarche de reconnaissance est organisée aux échelons local, régional et national, depuis maintenant 21 ans, mettant en lumière les participants qui ont l'audace d'oser entreprendre. Le Défi fait découvrir des personnalités inspirantes et des projets entrepreneuriaux, de manière à éveiller le désir d'entreprendre chez plus de 50 000 participants. Le Défi OSEntreprendre mobilise un large réseau de partenaires afin de faire rayonner les initiatives, soit plus de 350 responsables dans 17 régions du Québec, des centaines de bénévoles et des dizaines de partenaires publics et privés.

L'EEQ vise le dépôt de 300 dossiers de participation à Montréal.

Le soutien financier de 50 000 $, qui serait attribué à l'EEQ pour l'organisation et la coordination du défi OSEntreprendre, représente 37 % du budget total prévisionnel (135 895 $) et 62,5 % des contributions totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux (80 000 $). La participation financière et en services de plusieurs commanditaires complète le financement de l'événement.

CONTRIBUTEURS (en milliers de dollars)

Contribution partenaire	septembre 2018 à juin 2019	%
Ville de Montréal	50 000 $	37 %
Partenaires privés	30 000 $	22 %
Autres partenaires publics	40 000 $	29 %
Autres	15 895 $	12 %
Total	**135 895 $**	**100 %**

Une entente de contribution entre la ville et l'EEQ précise les modalités de versement de la contribution.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la Stratégie de développement économique 2018-2022 « Accélérer Montréal » du SDÉ, il est souligné l'importance d'appuyer un réseau performant, en renforçant notamment l'écosystème montréalais en développement économique. À cet effet, l'une des priorités de la planification stratégique est de solidifier la première ligne de services offerts aux entreprises. Il est également mentionné l'importance de stimuler à la fois la création d'entreprises ainsi que la croissance et le développement des petites et

moyennes entreprises.
Le plan d'action «*Maximiser Montréal, 2018-2022* » vient confirmer cette volonté de renforcer l'écosystème montréalais en développement économique, tout comme le plan « *Entreprendre Montréal, 2018-2022* » valorise le renforcement des compétences entrepreneurial.

Montréal peut déjà compter sur un réseau riche en PME, mais la ville doit aussi encourager leur croissance, puisque près de la moitié d'entre elles sont composées de moins de quatre employés. La pérennité des entreprises existantes constitue donc réellement un enjeu au développement économique de la métropole.

L'EEQ a su démontrer depuis les trois dernières années qu'elle répond concrètement aux besoins des entrepreneurs. Accessible et orientée sur le développement des aptitudes pratiques, l'EEQ répond aux besoins spécifiques des entrepreneurs de tous horizons en leur faisant vivre, dans un milieu entrepreneurial, une expérience accessible, flexible et associative. Les frais d'inscription minimes et la possibilité d'être admissible au système de prêts scolaires facilitent l'entrée des futurs entrepreneurs. Le savoir-faire de l'EEQ repose sur les 32 ans d'expérience de formation et d'accompagnement en entrepreneuriat de son partenaire fondateur, le SAJE accompagnateur d'entrepreneurs. Leader dans son milieu, le SAJE a accompagné plus de 25 000 entrepreneurs depuis l'an 2000 en leur offrant des services-conseils, du coaching et de la formation. Elle vient donc appuyer le plan d'action « *Entreprendre Montréal* » en renforçant les compétences entrepreneuriales des entrepreneurs par le biais de formations adaptées. Elle permet également d'offrir un service direct aux entreprises tel que mentionné dans le plan d'action «*Maximiser Montréal* ».

Ces formations permettent également de venir stimuler les différents secteurs entrepreneuriaux prioritaires et plus spécifiquement l'accompagnement des entrepreneurs immigrants avec le parcours *Immigraffaire* ainsi que le développement des compétences entrepreneuriales des entrepreneurs designers. Le projet de formation *Immigraffaire* est notamment une solution concrète pour sensibiliser les entrepreneurs immigrants à l'entrepreneuriat et les inciter à se lancer en affaire. Par le fait même, la formation facilite l'accès aux différents réseaux d'affaires montréalais et elle leur offre du mentorat de groupe spécialisé.

Le soutien de l'entrepreneuriat est au coeur du développement économique. En effet, les entreprise créent des emplois et génèrent des investissements ainsi que de la valeur ajoutée. Or, l'augmentation de la création des entreprises et le passage de l'intention à l'action, nommément inscrit à travers la Stratégie de Développement Économique 2018-2022 constitue un enjeu persistant. Le concours Défi OSEtreprendre constitue une plate-forme de choix pour inciter et stimuler les jeunes à créer leur entreprise.

Le défi OSEntreprendre :
- inspire le désir d'entreprendre;
- encourage les jeunes et les entrepreneurs à entreprendre;
- valorise l'entrepreneuriat;
- mobilise un large réseau de partenaires

Dans un premier temps, le défi OSEntreprendre sensibilise les jeunes âgés entre 18 et 35 à l'entrepreneuriat et permet ainsi l'émulation des jeunes entrepreneurs en les incitant à passer à l'action.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 250 000 $ qui sera répartit comme suit :
Service du développement économique

Les crédits requis sont prévus :
- au budget de fonctionnement du SDÉ, Direction de l'Entrepreneuriat, pour un montant de 50 000 $ (Entente 150 M$).
- au budget de fonctionnement du SDÉ, service aux entreprises, pour un montant de 190 000 $ (Entente 150 M$).

Service de la culture :

Les crédits de 10 000 $, spécifique au développement des compétences entrepreneuriales des entrepreneurs designers, seront financés par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-008 Entente 2017-2020 / Années antérieures;

Cette somme est subventionnée à 100 % dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui ne laisse aucun emprunt net à la charge de la Ville et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante : 17-02.06.01.00-0049

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Ce dossier n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE

	2018	**2019**
Service du développement économique : Direction de l'entrepreneuriat	25 000 $	25 000 $
Service du développement économique : Service aux entreprises	85 000 $	105 000 $
Entente MCCQ-Ville	10 000 $ (paiement initial)	
Total	**120 000 $**	**130 000 $**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière permettra de :
- Accroître l'indice entrepreneurial
- Accroître le taux de survie des entreprises
- Consolider l'offre de service du réseau PME MTL

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.
Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'information).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement des nouvelles formations à l'automne 2018.
Début du projet « Défi OSEntreprendre » à l'automne 2018.
Gala régional au printemps 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique MOQUIN, Service de la culture
Stéphanie ROSE, Service de la culture
Suzanne LAVERDIÈRE, Service de la culture

Lecture :

Véronique MOQUIN, 18 juillet 2018
Suzanne LAVERDIÈRE, 17 juillet 2018
Stéphanie ROSE, 17 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine C LAREAU
Commissaire au développement économique

Tél : 514 868 7673
Télécop. : 514 872 6414

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872-2248
Télécop. : 514 872 6414

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2018-06-28

PROJET

Le projet « Vers une croissance structurée de mon entreprise » vise à aider l'entrepreneur à gérer sa croissance et à augmenter le taux de succès de la petite entreprise de moins de 10 employés par le biais du développement des compétences entrepreneuriales.

ENJEUX

Selon l'Indice entrepreneurial québécois (2015) une majorité d'entreprises (57,9%) ne survivent pas plus de 5 ans. Un taux de fermetures (mesuré par la proportion de personnes ayant fermé au moins une fois une entreprise dont elles étaient propriétaires) qui est en augmentation par rapport aux années antérieures. Statistiques qui démontrent que les entreprises évoluent dans un environnement économique de plus en plus turbulent.

La phase de développement ou d'expansion d'une entreprise constitue un point culminant de son cycle de vie. Malheureusement, la proportion des entrepreneurs émergents qui souhaitent croître d'au moins 5 employés dans les cinq prochaines années se situe à 16,27% en 2016 au Québec alors qu'il était de 28,02% en 2015. On constate donc une baisse de l'ambition à croître de manière absolue pour les entrepreneurs émergents du Québec.

M. Gregg A. Liechtenstein, chercheur américain, considère que pour qu'un système de développement entrepreneurial d'une région ait du succès, il faut entre autres ***« focaliser sur le développement des entrepreneurs. »***

1- *Le succès en entrepreneuriat est fonction de la maîtrise des compétences entrepreneuriales ;*
2- *Les entrepreneurs ne possèdent pas toutes les compétences entrepreneuriales au même niveau ;*
3- *Les compétences entrepreneuriales peuvent être développées.*

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

Pour accéder à une cohorte « Vers une croissance structurée de mon entreprise », l'entrepreneur peut être à la tête d'un OBL ou d'un OBNL.

Le projet propose d'abord deux ateliers basés sur la méthode de la « Roue de la croissance ». Ces ateliers permettront à l'entrepreneur de planifier et structurer sa vision de croissance. Des périodes de soutien expert (2 heures) sont arrimés aux ateliers afin de permettre à l'entrepreneur de travailler de façon individuelle sur son projet de croissance.

S'ensuit un diagnostic portant sur le développement des compétences entrepreneuriales basé sur sa planification de croissance. Selon sa position à l'intérieur du cadran de la roue de la croissance et des résultats du diagnostic des compétences, l'entrepreneur sera en mesure de dresser son parcours personnel et de choisir les conférences/thématiques et ateliers dont il a besoin pour assurer la mise en œuvre de son plan de croissance.

L'École propose trois types de cohorte croissance pouvant amener un travailleur autonome ou un entrepreneur à faire croître son entreprise

1. Mieux s'outiller pour mieux vendre
   (Revoir son modèle d'affaires selon les 3A (1), Incarner son image de marque (1), Les principes de la vente (6), les outils numériques (1), le service après-vente (1)

2. Se numériser pour mieux vendre
   (Les enjeux et les opportunités dans le développement d'une boutique en ligne incluant l'aspect juridique (2), le marketing numérique (2), automatiser les activités récurrentes (2), utilisation des données dans la prise de décisions (2), logistique et gestion des inventaires (1) et planification financière (1)).

3. Innover et diversifier son offre
   (« Design thinking » (3), les modèles d'affaires émergents (2), analyse et opportunité d'intégration verticale (1), automatiser les activités récurrentes (2), utilisation des données dans la prise de décisions (2).

Chaque cohorte croissance est composée d'une série de 10 ateliers thématiques de base et peut être bonifiés selon les besoins (voir catalogue d'ateliers disponibles selon les fonctions de l'entreprise ; ressources humaines, marketing et vente, comptabilité et finance, affaires juridiques, opérations et logistiques, innovation, R&D.

Enfin, s'ajoute aux ateliers, dix (10) heures de soutien expert ainsi que cinq (5) ateliers de co-développement. Un tableau de bord sera élaboré en début de spécialité afin de monitorer la performance de croissance de l'entreprise et ajuster au besoin de l'entrepreneur.

Le projet « Vers une croissance structurée de mon entreprise » a été conçu pour desservir des cohortes composées de 10 à 15 entrepreneurs. Un nombre limité de participant permet un apprentissage optimal et des échanges beaucoup plus constructifs.

RÉSULTATS ATTENDUS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Indicateurs	**Cibles**	**Source de données**
Nombre d'entrepreneurs formés	135	Base de données

BUDGET NÉCESSAIRE (en milliers de dollars) :

Contributions partenaires	**Année 2018**	**%**
Ville de Montréal	**143 720**	**40**
MESI/EQ	143 720	40
Partenaires/entrepreneurs	71 855	20
TOTAL	359 295	100%

Dépenses admissibles		
Parcours :		
Organisation et coordination des ateliers (12)	7 200	
Organisation et coordination du co-développement (5)	3 000	
Soutien expert (10)	18 750	
Frais de gestion (10%)	3 910	
Frais de promotion	2 895	**35 755**
*9 cohortes		**321 795**
Développement des outils d'apprentissage (20 ateliers) (3*5 heures*20*125)	37 500	**37 500**
Total		**359 295**
SOURCE : École des entrepreneurs de Montréal		

Échéancier					
Date de début (2018-2019)	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**	**Janvier (2019)**
Nombre de cohorte	**2**	**3**	**2**	**1**	**1**

RESPONSABLE(S) ET PERSONNE(S) RESSOURCE(S)
Unité et personne responsables : Michel Fortin, Président- directeur général *Collaboratrice : Tracey Ann Powers, V.-P. aux opérations et à l'innovation*
Date : 22 mai 2018

PROJET

Le parcours « Immigraffaires » a pour mission d'intégrer économiquement un plus grand nombre d'individus issus de communautés culturelles grâce notamment à un soutien et un développement de leurs compétences entrepreneuriales. C'est par une démarche de sensibilisation, de formation et de soutien que des personnes issues de communautés culturelles seront propulsées au rang « d'entrepreneurs » à Montréal.

ENJEUX

Les entrepreneurs immigrants se confronteraient à des difficultés particulières :

- Leur crédibilité à titre d'entrepreneur peut être plus facilement affectée par des préjugés liés à la race, à l'âge, au sexe, à la langue, mais le développement de leurs compétences entrepreneuriales diminue l'impact de ces préjugés ;
- Les différences culturelles peuvent diminuer leur propension à devenir entrepreneur : moins grande maîtrise de la langue française ou anglaise, manque de références entrepreneuriales, difficultés à se faire connaître ou reconnaître, affectant ainsi la confiance en soi ;
- Ils éprouvent des problèmes d'accès à l'information et utilisent moins les ressources et services offerts, souvent parce qu'ils ne les connaissent pas ou peu ;
- Ils ont plus de difficulté à pénétrer les réseaux d'affaires établis bien qu'ils aient accès aux réseaux d'affaires de leur communauté d'origine ;
- L'accès au financement peut leur sembler difficile, mais les raisons de cette difficulté ressemblent à celles rencontrées par les entrepreneurs en général : secteurs d'activité instables ou saturés, peu ou pas d'historique de crédit, manque de garanties, etc. ;
- Ils éprouveraient des difficultés au plan de commercialisation liées à une moins bonne connaissance des marchés locaux et de leur croissance. Ils ont tendance à rechercher une niche commerciale en lien ou au sein de leur communauté d'origine.

DESCRIPTION DU PROJET

OBJECTIFS VOLET SENSIBILISATION : Faire prendre conscience de l'impact des différences culturelles dans le développement d'un projet entrepreneurial et faire connaitre aux entrepreneurs et futurs entrepreneurs immigrants les particularités reliées au contexte d'affaires montréalais.

MOYEN / OUTILS : Mettre à jour et diffuser le Guide « Immigraffaires » développé par le SAJE accompagnateur d'entrepreneurs http://www.sajeenaffaires.org/immigraffaires.php et mettre à jour et offrir de façon bi-hebdomadairement les ateliers : 1- Être entrepreneur au Québec et 2- Culture d'affaires au Québec.
Ajuster le profil de compétences entrepreneuriales pour immigrant-entrepreneurs et produire un outil de diagnostic. Développer dix (10) fiches conseils pour un futur immigrant entrepreneur. Développer cinq (5) podcasts mettant en vedette des entrepreneurs immigrants.

OBJECTIFS VOLET FORMATION / CO-DÉVELOPPEMENT : Renforcir les compétences entrepreneuriales des immigrants entrepreneurs et **a**ugmenter leur chance de succès.

MOYEN / OUTILS : Développer et organiser des activités de « co-développement » qui seraient arrimées à des conférences/thématiques, le tout complémentaire, aux parcours de création et d'achat d'entreprises offerts par l'École des entrepreneurs

OBJECTIF VOLET RÉFÉRENCEMENT : Référer les immigrants-entrepreneurs vers les ressources spécialisées correspondant à leurs besoins et à leur communauté d'appartenance. **R**éférer les immigrants entrepreneurs vers les réseaux susceptibles d'accroître leur intégration économique.

RÉSULTATS ATTENDUS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Indicateurs	Cibles	Source de données
Nombre d'immigrants-entrepreneurs sensibilisés	1000	Base de données de l'École
Nombre d'immigrants-entrepreneurs en co-développement	180	Base de données de l'École

BUDGET NÉCESSAIRE (en milliers de dollars) :

Contributions partenaires	Année 2018	%
Ville de Montréal	31 280	40 %
Autres sources (partenaires privés)	46 920	60 %
TOTAL	78 200	100%

RESPONSABLE(S) ET PERSONNE(S) RESSOURCE(S)

Unité et personne responsables : Michel Fortin, Président-directeur général

Collaboratrice : Tracey Ann Powers, V.-P. aux opérations et à l'innovation

Date : 22 mai 2018

Dépenses admissibles		
Conception de capsules vidéo (4)	**20 000 $**	
Organisation et coordination des ateliers culture d'affaires au Québec (24)	**14 400 $**	
Organisation et coordination des activités de co-développement (48)	**28 800 $**	
Tes opportunités montréalaises	**1 875 $**	
Ton statut, ton modèle	**1 875 $**	
Places d'affaires et espaces de co-working	**1 875 $**	
Littératie financières et financement	**1 875 $**	
Montréal techno et solutions numériques	**1 875 $**	
Opportunités de réseautage	**1 875 $**	
Son « label » diversité et le code Québec	**1 875 $**	
Gestion des talents	**1 875 $**	
Total	**78 200 $**	
SOURCE : École des entrepreneurs de Montréal		

PROJET

Demande de financement de 50 000 $ de l'École des entrepreneurs du Québec pour l'organisation, la coordination et la promotion des volets Création d'entreprise et Réussite inc du **Défi OSEntreprendre de Montréal**.

ENJEUX

Le Défi OSEntreprendre

Le Défi OSEntreprendre, est un grand mouvement québécois qui se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national. Avec son volet Entrepreneuriat étudiant qui reconnaît les jeunes du primaire à l'université, son volet Création d'entreprise qui appuie les nouveaux entrepreneurs et son volet Réussite inc. qui fait rayonner des succès inspirants, il rejoint quelques 50 000 participants annuellement.

Il est mis en œuvre dans les 17 régions du Québec par des responsables régionaux ayant à cœur de mobiliser les acteurs de la région, de faire rayonner les initiatives et d'inspirer le désir d'entreprendre, avec le support de 350 agents locaux, d'une trentaine d'alliés stratégiques et de l'équipe nationale.

La responsabilité régionale du Défi OSEntreprendre Montréal

Considérant que L'école des entrepreneurs du Québec a déployé le **Défi OSEntreprendre Montréal** pendant 13 ans avec succès, l'organisme souhaite en assumer la responsabilité régionale, pour le volet Création d'entreprise et le volet Réussite inc. le tout en collaboration avec Académos pour le Volet Entrepreneuriat étudiant.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

Ressources et organisation

- Affecter les ressources humaines nécessaires et les superviser ;
- Mettre en place un comité organisateur régional pour appuyer le déploiement du Défi OSEntreprendre Montréal;
- Établir les besoins, assurer le financement et une saine gestion financière du Défi OSEntreprendre Montréal;

Mobilisation des acteurs

- Déployer le **Défi OSEntreprendre Montréal** comme un véhicule de choix pour faire rayonner les nouvelles initiatives entrepreneuriales;
- Mobiliser les réseaux socio-économiques du territoire ;
- Assurer la gestion des candidatures ;
- Organiser et coordonner les jurys régionaux de sélection.

Rayonnement des participants

- Établir une stratégie de promotion favorisant le repérage des initiatives et leur inscription au Défi OSEntreprendre Montréal, incluant par exemple l'organisation d'une activité de lancement d'édition, l'implication d'un président d'honneur, la rencontre de groupes de concertation, etc. ;
- Organiser une activité de remise de prix régionale et y inviter les décideurs et leaders de Montréal. S'assurer que les lauréats soient mis en valeur lors de cette activité, notamment par la remise des outils de rayonnement officiels et une prise de parole de ces lauréats;
- Établir une stratégie de communication favorisant le rayonnement des participants, finalistes et lauréats régionaux.
- Accompagnement de la délégation du Défi OSEntreprendre Montréal à la finale du Québec.

Échéancier

Prendre note que les activités reliées à l'organisation et à la coordination du Défi OSEntreprendre se dérouleront à compter du mois de septembre 2018 jusqu'au mois de mai 2019.

Recrutement du coordonnateur	Septembre 2018
Lancement du Défi OSEntreprendre	Février 2019
Date limite pour dépôt des candidatures	Mi-mars 2019
Gala régional (Montréal)	Mai 2019
Gala national (Québec)	Juin 2019

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs	**Cibles**	**Source de données**
Nombre de dossiers déposés en création d'entreprise	300	Base de données

BUDGET NÉCESSAIRE (en milliers de dollars) :

Contributions partenaires	**Année 2018**	**%**
Ville de Montréal	50 000	37 %
Autres partenaires	30 000	22 %
Partenaires privés	40 000	29 %
Autres	15 895	12 %
TOTAL	135 895	100%

RESPONSABLE(S) ET PERSONNE(S) RESSOURCE(S)
Unité et personne responsables : Michel Fortin, Président-directeur général *Collaborateurs : Tracey Ann Powers, directrice des opérations*
Date : 23 mai 2018

Budget 2018

Concours québécois en entrepreneuriat - Montréal

	Édition 18-19
REVENUS	
Subventions	
Ville de Montréal	50 000 $
Allocation régionale	15 000 $
Emploi-Québec (subvention salariale)	15 000 $
	80 000 $
Commandites	
Commanditaires régionaux - privés et associatifs	32 000 $
Bourses régionales venant du National	8 000 $
Desjardins - CFE Est et Ouest	- $
Fusion Jeunesse	- $
Druide Informatique	- $
Ometz (ProMontreal entrepreneurs)	- $
Fondation du maire: Le Montréal inc. de demain	- $
	40 000 $
Commandites en services	
Druide Informatique (Antidote et synonymes)	- $
Fusion Jeunesse	- $
CCMM	- $
Jean-Paul Beaudry Ltée. (collation jeunes)	- $
	- $
Inscriptions PayPal (289 paiements sur 301 inscriptions)	15 895 $
TOTAL DES REVENUS	***135 895 $***
DÉPENSES	
Bourses en argent	*30 000 $*
Bourses en services	*10 000 $*
Frais d'opération	
Lancement régional	2 500 $
Fournitures de bureau	350 $
Postes et messageries	145 $
Frais de comité et réunion (jurys)	2 000 $
Déplacement et représentation	1 500 $
Publicité et promotion	12 500 $
Production vidéos/photos officielles (jury+gala)	2 000 $
14 Cadres pour les lauréats régionaux	400 $
Programmes de la soirée (gala)	- $
Location de salle (matériel, tables, traiteur et alcool)	14 500 $
Vestiaire (voir selon température)	- $
Ressources humaines (Salaires et avantages sociaux)	60 000 $

TOTAL des frais d'opération:	**95 895 $**

GRAND TOTAL DES DÉPENSES	*135 895 $*
Surplus/perte	- $

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC,** personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 505, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 510, Montréal, Québec, H2Z 1Y7 agissant et représentée par M. Michel Fortin, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 16 mai 2018 dont un extrait est annexé aux présentes pour en attester;

N° d'inscription T.P.S. : 866937477
N° d'inscription T.V.Q. : 1022487147

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme est une organisation à but non lucratif qui a pour mission de développer les compétences entrepreneuriales des entrepreneurs en offrant un milieu d'apprentissage accessible, innovant et collaboratif.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à

pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : La directrice de l'entrepreneuriat de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service du développement économique de la Ville

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la programmation régulière et à la mission globale de l'Organisme.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendus que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise selon ce qui est spécifié à l'Annexe 1 des présentes.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la

présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les dix (10) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2018

5.2.1.1 une somme maximale de cent vingt mille dollars (120 000 $) dans les trente jours suivants la signature de la présente Convention et conditionnelle à la remise d'un échéancier du déploiement du volet Formation du projet.

5.2.2 Pour l'année 2019

5.2.2.1 une somme maximale de cent mille dollars (100 000 $), dans les trente (30) jours suivant la remise à la Responsable de la Reddition de compte de mi-parcours de la réalisation des deux volets du projet, Formation et Défi OSEntreprendre, le 31 janvier 2019.

5.2.2.2 une somme maximale de trente mille dollars (30 000 $), dans les trente (30) jours suivant la remise à la Responsable de la Reddition de compte finale de la réalisation des deux volets du projet, Formation et Défi OSEntreprendre, le 30 juillet 2019.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 septembre 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en

totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 505, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 510, Montréal, Québec, H2Z 1Y7, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage sud Montréal (QC) H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le …… e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le ..... e jour de 2018

ECOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC

Par : _____
Michel Fortin, directeur général

Cette convention a été approuvée par le ……..de la Ville de Montréal, le ……. e jour du mois de …….. (2018) (Résolution ……..).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DU PROJET

L'École des Entrepreneurs du Québec mènera 2 projets distincts afin de sensibiliser les différentes populations cibles à l'entrepreneuriat. Les projets visent également à accompagner la croissance entrepreneuriale :

PROJETS	Coût total estimé	Subvention Ville
Développement et déploiement de formations spécifiques pour les entrepreneurs	555 495 $	200 000 $
Organisation et coordination du concours Défi OSEntreprendre. Volets Création Entreprise et Réussite Inc.	135 895 $	50 000 $
Total	691 390 $	250 000 $

Clientèle : Individus, entrepreneurs et propriétaires d'entreprises de 10 employés et moins (non limitatif) et de tous les secteurs d'activités, jeunes et population immigrante.

Résultats globaux escomptés :

PROJETS	Cibles	
Développement et déploiement de formations spécifiques pour les entrepreneurs	Sensibiliser	1 000 entrepreneurs
	Former	323 entrepreneurs (incluant 20 entrepreneurs issus du secteur du design)
Organisation et coordination du concours Défi OSEntreprendre. Volets Création Entreprise et Réussite Inc.	Inscription	300 inscrits

1- Formation 1 : vers une croissance structurée de mon entreprise

Le projet « Vers une croissance structurée de mon entreprise » vise à aider l'entrepreneur à gérer sa croissance et à augmenter le taux de succès de la petite entreprise de moins de 10 employés par le biais du développement des compétences entrepreneuriales.

- 2 ateliers + 2 heures de soutien expert;
- Profil de compétence + diagnostic (3 types de cohortes croissance pouvant amener un entrepreneur à faire croître son entreprise incluant dix (10) ateliers thématiques de base);

    1. Mieux s'outiller pour mieux vendre (10 heures)
    2. Se numériser pour mieux vendre (10 heures)
    3. Innover et diversifier son offre (10 heures

- Dix (10) heures de soutien expert;
- Cinq (5) ateliers de co-développement;
- Tableau de bord monitorant la performance de croissance de l'entreprise et ajuster au besoin de l'entrepreneur;

135 entrepreneurs formés incluant 20 designers entrepreneurs

2- Formation 2 : Parcours Immigraffaires

Le parcours « Immigraffaires » a pour but d'intégrer économiquement un plus grand nombre d'individus issus de communautés culturelles grâce notamment à un soutien et un développement de leurs compétences entrepreneuriales. C'est par une démarche de sensibilisation, de formation et de soutien que des personnes issues de communautés culturelles seront propulsées au rang « d'entrepreneurs » à Montréal.

- Mise à jour et diffusion du Guide « Immigraffaires » développé par le SAJE accompagnateur d'entrepreneurs http://www.sajeenaffaires.org/immigraffaires.php ;
- Mise à jour et transmission bi-hebdomadaire de deux ateliers;

    1- Être entrepreneur au Québec
    2- Culture d'affaires au Québec

- Profil de compétence et diagnostic;
- Dix nouvelles (10) fiches-conseils pour un futur immigrant entrepreneur;
- Cinq (5) nouveaux podcasts mettant en vedette des entrepreneurs immigrants;
- Activités de « co-développement » arrimées à des conférences/thématiques.

1000 immigrants sensibilisés à l'entrepreneuriat | 180 entrepreneurs immigrants formés

3- Formation 3 : Croissance numérique internationale

Ce projet propose aux entrepreneurs d'identifier des opportunités du marché international pour l'implantation et l'augmentation potentielle du chiffre d'affaires, le tout en développant les compétences numériques, l'intégration d'outils technologiques et la structuration de stratégies afin d'assurer l'accélération/croissance des entreprises avec une vision internationale.

- Cinq (5) ateliers (croissance, démarche numérique et développement de marchés à l'international);

- Accompagnement individuel (10 heures);
- Deux (2) ateliers de co-développement (accompagnement de groupe)
- Activités de réseautage
- Ateliers complémentaires (au besoin)
- Organisation de rendez-vous B2B à l'étranger
- Accompagnement mentorat international

8 entrepreneurs montréalais accompagnés à l'international

4- Défi OSEntreprendre

Le Défi OSEntreprendre, est un grand mouvement québécois qui se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national afin de mettre en lumière de nouveaux entrepreneurs.

Responsabilités de l'École des Entrepreneurs du Québec à Montréal :

Ressources et organisation

- Affecter les ressources humaines nécessaires et les superviser;
- Mettre en place un comité organisateur régional pour appuyer le déploiement du Défi OSEntreprendre Montréal;
- Établir les besoins, assurer le financement et une saine gestion financière du Défi OSEntreprendre Montréal.

Mobilisation des acteurs

- Contribuer au recrutement de responsables et les accompagner afin d'optimiser la promotion et l'organisation d'activités locales;
- Déployer le **Défi OSEntreprendre Montréal** comme un véhicule de choix pour faire rayonner les nouvelles initiatives entrepreneuriales;
- Mobiliser les réseaux socio-économiques du territoire;
- Assurer la gestion des candidatures;
- Organiser et coordonner les jurys régionaux de sélection.

Rayonnement des participants

- Établir une stratégie de promotion favorisant le repérage des initiatives et leur inscription au Défi OSEntreprendre Montréal, incluant par exemple l'organisation d'une activité de lancement d'édition, l'implication d'un président d'honneur, la rencontre de groupes de concertation, etc.;
- Organiser une activité de remise de prix régionale et y inviter les décideurs et leaders de Montréal. S'assurer que les lauréats soient mis en valeur lors de cette activité, notamment par la remise des outils de rayonnement officiels et une prise de parole de ces lauréats;
- Établir une stratégie de communication favorisant le rayonnement des participants, finalistes et lauréats régionaux;
- Accompagnement de la délégation du Défi OSEntreprendre Montréal à la finale du Québec.

Échéancier défi OSEntreprendre				
Septembre 2018	**Février 2019**	Mi-mars 2019	Mai 2019	Juin 2019
Recrutement du coordonnateur	Lancement du Défi OSEntreprendre	Date limite pour dépôt des candidatures	Gala régional (Montréal	Gala national (Québec)

Indicateurs	**Cibles**
Nombre de dossiers déposés en création d'entreprise	300
Nombre de participants au Gala régional	150
Nombre de lauréats	12
Valeur minimale totale des bourses offertes	25 000 $

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DES PROJETS

Développement de contenu

- Proposer une gamme de nouveaux ateliers et outils d'apprentissage (50) articulés sur la gestion de la croissance, le numérique, le développement des affaires, l'internationalisation des entreprises et la culture d'affaires au Québec;

- Organiser et coordonner des séances de co-développement (55) pour les entrepreneurs;

- Développer et diffuser (4) nouvelles capsules vidéo pour sensibiliser les immigrants-entrepreneurs.

Promotion

- Réaliser une stratégie de mise en marché, notamment en effectuant des démarches spécifiques de promotion des nouvelles formations auprès des cibles prioritaires (étudiants, femmes, personnes issues de l'immigration, autochtones);

- Assurer 323 inscriptions aux trois (3) nouvelles formations;

- Réaliser une stratégie de mise en marché, notamment en effectuant des démarches spécifiques de promotion du concours Défi OSEntrependre auprès de la communauté entrepreneuriale montréalaise;

- Augmenter la participation des entrepreneurs au concours Défi OSEntrependre à (300) dossiers soumis pour le chapitre montréalais et s'assurer du rayonnement des lauréats montréalais lors de l'événement régional.

Sensibilisation

- Faire prendre conscience de l'impact des différences culturelles dans le développement d'un projet entrepreneurial et faire connaitre aux entrepreneurs et futurs entrepreneurs immigrants (1000) les particularités reliées au contexte d'affaires montréalais;

- Renforcir les compétences entrepreneuriales des immigrants entrepreneurs (140) et augmenter leur chance de succès;

- Référer les immigrants-entrepreneurs (1000) vers les ressources spécialisées correspondant à leurs besoins et à leur communauté d'appartenance. Référer les immigrants entrepreneurs vers les réseaux susceptibles d'accroître leur intégration économique.

REDDITION DE COMPTE

Il est attendu qu'un rapport de reddition de compte présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés.

Documents et délais de transmission

Un échéancier avec un plan de déploiement des 3 différentes formations du mois d'août 2018 au moins de juin 2019 à remettre à la Responsable dans les 30 jours suivants la signature de la convention;

Une description préliminaire du contenu des nouvelles formations à la satisfaction de la Responsable – au plus tard le 20 septembre 2018;

Un rapport de reddition de compte (mi-mandat) présentant les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés pour les trois nouvelles formations et le Défi OSEntreprendre au plus tard le 30 janvier 2019.

Un rapport de reddition de compte de fin mandat présentant les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés pour les trois formations et le concours Défi OSEntreprendre– au plus tard le 30 août 2019.

Les documents attendus :

- Un échéancier détaillé avec le nombre de cohortes et la programmation pour les 3 formations;
- Une description détaillée de l'ensemble des formations, contenus des nouveaux ateliers, titres des conférences, capsules vidéo;
- La stratégie de mise en marché réalisée ainsi que les démarches de promotion effectuées auprès des clientèles cibles (Formations (3) + Concours Défi OSEntreprendre);
- La liste des activités déployées en lien avec les deux projets distincts;
- Le nombre d'entrepreneurs qui se sont inscrits aux formations, ventilé par catégories, secteurs, provenance;
- Le nombre d'entrepreneurs qui se sont inscrits au concours Défi OSEntreprendre, ventilé par catégories, secteurs, provenance;
- Bilans financiers pour les deux projets distincts;
- États financiers vérifiés comprenant les états des résultats des projets.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S’assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d’au moins une caméra lorsqu’il y a une captation de l’événement par une chaîne de télévision ou lors d’une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l’avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d’événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d’événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l’encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l’activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l’adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l’Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d’un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187953001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. | Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1187953001 SDE.xlsVirement crédit - GDD 1187953001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel BOUGIE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4254

Co-auteure
Fanny Lalonde-Gosselin
Préposée au budget
514-872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-26

Isabelle FORTIER
Conseille analyse - contrôle de gestion
Tél : 514 872-5551

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2018/08/23
17:00

(1)

Dossier # : 1184107010

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Asplundh Canada ULC pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs pour une somme maximale de 400 745,42 $ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16965 - deux soumissionnaires.

Il est recommandé :
1. d'accorder à la firme Asplundh Canada ULC, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de sept (7) mois (septembre 2018 à mars 2019), le contrat pour l'abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 400 745,42 $ taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16965;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-07-25 11:17

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1184107010**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Asplundh Canada ULC pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs pour une somme maximale de 400 745,42 $ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16965 - deux soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a établi, dans le cadre de son plan d'action de lutte contre l'agrile du frêne, une liste de priorités qui tient notamment compte des travaux d'aménagement à venir, des plans directeurs, du niveau d'infestation et de la capacité d'exécution. Le présent contrat prévoit l'abattage des frênes dépérissants et des arbres dangereux identifiés comme prioritaires lors des inventaires forestiers afin d'assurer la sécurité des usagers et des infrastructures.

Les abattages devraient principalement se retrouver dans les parcs suivants (sans s'y limiter) :

· Parc Frédéric-Back;
· Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard;
· Parc-nature du Cap-Saint-Jacques;
· Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.

Un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses dans le cahier des charges, a été lancé. Dans le but d'assurer la réalisation de ce projet, l'appel d'offres a paru dans le quotidien Le Devoir et a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO en plus de celui de la Ville de Montréal le 23 mai 2018. La durée de la publication a été de 27 jours, soit du 23 mai au 19 juin 2018. L'ouverture des soumissions a été faite le 19 juin à 13 h 30. Selon les clauses administratives incluses au cahier des charges, la soumission est valide pendant les 180 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Trois (3) addendas ont été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0641 - 19 avril 2018 - Accorder un contrat à l'entreprise Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour le secteur EST-OUEST, pour la somme de 331 929,94 $, taxes

incluses, et un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole inc. pour le secteur CENTRE-SUD, pour la somme de 139 395,69 $, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 18-16701 - respectivement trois et quatre soumissionnaires.
CG18 0059 - 26 janvier 2018 - Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne - Montant total de 1 167 619,42 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 17-16370 - cinq soumissionnaires.

CM17 0746 - 13 juin 2017 - Accorder un contrat à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur est-ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, pour une somme maximale de 525 682,95 $, taxes incluses.

CE17 0849 - 31 mai 2017 - Accorder un contrat à Bio-Contrôle Arboricole inc. pour les services d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur centre-sud, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 135 624,68 $, taxes incluses.

CE16 1154 - 6 juillet 2016 - Accorder un contrat à l'entreprise Services des espaces verts, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 106 305, 89 $, taxes incluses.

CM16 0604 - 18 mai 2016 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 30 mois, avec BioForest Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin ^{MD} - Montant estimé de l'entente-cadre 9 363 564 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent projet consiste à effectuer principalement des abattages de frênes dépérissants ou morts dans le cadre de la lutte contre l'agrile dans les grands parcs et parcs-nature. Il y a également des abattages d'arbres jugés dangereux. L'appel d'offres prévoit 1 759 abattages. La protection du patrimoine naturel, les multiples usages et la fréquentation des grands parcs en font des milieux sensibles pour ce type d'intervention. Le contrat prévoit plusieurs conditions afin de planifier les travaux d'abattage de manière à réduire au minimum les impacts sur le milieu.

Le bois abattu doit être débité et disposé selon les spécifications du devis technique afin de permettre la valorisation des bois. Dans le cas du bois provenant de frênes, l'entrepreneur doit en disposer en conformité avec l'Arrêté ministériel sur les lieux infestés par l'agrile du frêne émis par l'Agence canadienne d'inspection des aliments et la réglementation de la Ville de Montréal.

Les travaux étant réalisés en milieu forestier, l'essouchement y est impossible puisque le déchiquetage des souches blesserait les racines des arbres et des végétaux environnants.

Les prix fournis sur le bordereau de soumission comprennent, sans s'y limiter :

- les travaux d'abattage des arbres identifiés, le déchiquetage, le débardage, le transport du bois vers le site de dépôt, la disposition de tous les débris et déchets résultant de ces travaux et le nettoyage complet des lieux;
- les clôtures ainsi que leur planification, installation, déplacement régulier pour suivre les opérations, un signaleur, etc.;
- les roulottes de chantier.

Le bordereau de soumission ne comporte pas de contingence.

L'appel d'offres ne mentionne pas de dépenses remboursables.

JUSTIFICATION

La liste du SÉAO indique huit (8) preneurs de cahier de charges, soit :

1. 9243-1931 Québec inc.
2. Arboriculture de Beauce inc.
3. Asplundh Canada ULC
4. Élagage Prestige inc.
5. Services d'Arbres Primeau inc.
6. Services d'Arbres Tessier
7. Strathmore Landscape
8. Sylva Croissance inc.

Des 8 preneurs du cahier de charges, deux (2) entreprises ont déposé des soumissions, soit 25 % des preneurs. Nous avons reçu quatre (4) avis de désistement.

À la suite de l'analyse, les deux (2) soumissions déposées ont été jugées conformes. L'entreprise Asplundh Canada ULC est le plus bas soumissionnaire conforme.

Soumissions conformes	**Coût de base (taxes incluses)**	**Contingences (taxes incluses)**	**Total (taxes incluses)**
Asplundh Canada ULC	348 474,28 $	0 $	348 474,28 $
Arboriculture de Beauce inc.	446 235,22 $	0 $	446 235,22 $
Dernière estimation réalisée par le SGPVMR	544 651,21 $	0 $	544 651,21 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) *(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100*			397 354,75 $ 14,03 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (*la plus haute conforme - la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (*(la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100*			97 760,94 $ 28,05 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (*la plus basse conforme - estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (*(la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100*			- 196 176,93 $ - 56,30 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (*la deuxième plus basse - la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (*(la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100*			97 760,94 $ 28,05 %

Depuis 2014, le SGPVMR octroie des contrats d'abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs. Il s'agit d'appel d'offres sur invitation (montant du contrat inférieur à 100 000

$). Bien que la taille de ces contrats ne se compare pas avec le présent contrat, les prix unitaires obtenus sont jugés compétitifs sur le marché.

De plus, à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a octroyé en janvier 2018 un important contrat d'abattage pour les parcs du Mont-Royal et de Tiohtià:ke Otsira'kéhne (près de 4 000 abattages). À titre informatif, l'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation a été de - 8,13 % pour ce contrat. Un contrat d'abattages octroyé par la Ville de Longueuil a également servi de comparable (4 400 abattages sur une période de 3 ans).

Nous expliquons la différence entre l'estimation de la Ville et les soumissions reçues par une forte compétition entre les entreprises du domaine de l'arboriculture. De plus, les contrats d'abattage de milliers d'arbres avec un échéancier sur plusieurs mois semblent donner aux grosses entreprises (main-d'oeuvre abondante) une stabilité dans le carnet de commandes et permettent probablement une économie d'échelle qui est difficile à quantifier. Le présent contrat demande une quantité importante d'abattages (1 759) sur une période de sept (7) mois. Les deux (2) soumissionnaires pour ce contrat sont généralement reconnus comme étant les plus grosses entreprises en arboriculture au Québec. Ils avaient également déposé des soumissions pour le contrat dans les parcs du Mont-Royal et de Tiohtià:ke Otsira'kéhne. Nous avions prévu une hausse des prix unitaires puisque la quantité d'abattage du présent contrat est moins importante (1 759 plutôt que 4 000) et les abattages sont dispersés dans plusieurs grands parcs et parcs-nature; c'est pourtant le contraire qui se produit. L'écart entre les prix unitaires du présent contrat et celui des parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne pour Asplundh Canada ULC est en moyenne de - 30,9 % tandis qu'Arboriculture de Beauce inc. a présenté exactement les mêmes prix unitaires pour les deux (2) contrats. À titre informatif, pour le contrat dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne, Asplundh Canada ULC avait présenté des prix unitaires 21,5 % plus élevés qu'Arboriculture de Beauce inc.

Les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et l'entrepreneur sera tenu de les réaliser tel que décrit.

Par ailleurs, il est prudent de croire que certains imprévus devront être gérés dans le cadre du présent contrat. À la suite de l'expérience acquise lors des travaux dans les parcs du Mont-Royal et de Tiohtià:ke Otsira'kéhne, une contingence représentant 15 % de la valeur totale de la plus basse soumission conforme devrait être prévue au contrat et le montant de celle-ci s'élève à 52 271,14 $.

L'adjudicataire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de cette dépense de 400 745,42 $ taxes et contingences incluses serait financé par le budget de fonctionnement pour les travaux sur le territoire de l'agglomération (centre de responsabilité 101411, soumission de l'adjudicataire 348 474,28 $ et contingence 52 271,14 $).
Cette dépense serait assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'abattage de frênes dépérissants fait partie de la stratégie de lutte contre l'agrile. Cette stratégie permet le contrôle de la mortalité et la planification du remplacement par la plantation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L’abattage des frênes dépérissants est nécessaire afin que la lutte à l’agrile soit efficace. De plus, la coupe de frênes morts et dépérissants augmente la sécurité des usagers (évite la chute de branches mortes ou des arbres renversés par le vent). Les abattages de frênes dépérissants constituent d’ailleurs une des stratégies de lutte déployées pour garder le contrôle sur la mortalité des frênes selon l’approche SLAM (SLow Ash Mortality). Ils permettent de réduire les populations de l’agrile et ainsi de réduire la pression de l’insecte sur les frênes qui subsistent.

L'octroi de ce contrat doit être fait à la séance du conseil d'agglomération du 23 août 2018 afin de permettre la confirmation du début du contrat dans les jours suivant la réception de la résolution. En commençant l'approvisionnement dès l'octroi, l'entrepreneur pourra réaliser des secteurs dès la fin de la période de nidification des oiseaux (1er septembre).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est en cours de réalisation avec le Service des communications de la Ville : installation de panneaux explicatifs sur le site et ajout d’une page particulière à ce dossier sur le site internet de la Ville (informations à propos du projet et questions/réponses). Le tout dans le but d'informer les usagers et résidents à propos des travaux.

Si nécessaire, des avis ou rencontres pourraient être faits avec des résidents voisins des secteurs où il y aura des travaux d'abattage.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin août 2018 : rencontre de démarrage.

Début septembre 2018 au 31 mars 2019 : exécution des abattages.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Myriem LAKLALECH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc ST-HILAIRE
ingénieur forestier

Tél : 514 872-7691
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-06

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél : 514 872-1642
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel HODDER
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2018-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Monsieur Daniel Hodder, directeur à la direction de la gestion des parcs et biodiversité, pour me remplacer du 13 au 31 juillet 2018 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé,

Louise-Hélène Lefebvre
Directrice

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2018-07-25

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1184107010

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Accorder un contrat à Asplundh Canada ULC pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs pour une somme maximale de 400 745,42 $ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16965 - deux soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16965 Intervention.xls
18-16965 Liste des commandes.pdf
18-16965 PV.pdf
18-16965_TCP1.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Myriem LAKLALECH
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-1998

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-13

Denis LECLERC
Chef de Section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16965 — No du GDD : 1184107010

Titre de l'appel d'offres : Abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 5 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 12 - 6 - 2018

Ouverture faite le : 19 - 6 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 12 - 6 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 25

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 16 - 12 - 2018

Date d'échéance révisée : 16 - 12 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
ASPLUNDH CANADA ULC	348 474.28 $	√	
ARBORICULTURE DE BEAUCE INC.	446 235.22 $		

Information additionnelle

Sur les 6 preneurs de cahier de charge qui n'ont pas soumissionné 4 ont donné une raison de non-participation.
- Leur carnet de travail est complet
- Manque de temps
- Engagements dans d'autres projets
- Les qualifications du personnel

Préparé par : Myriem Laklalech — Le 11 - 7 - 2018

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16965

Agent d'approvisionnement
Myriam Laklalech

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
Asplundh Canada ULC										
	0	0	1	Abattage, déchiquetage et transport d'arbres de 7 à 19cm	929	arbres	1	89,00 $	82 681,00 $	95 062,48 $
			2	Abattage, déchiquetage et transport d'arbres de 20 à 29 cm	601	arbres	1	189,00 $	113 589,00 $	130 598,95 $
			3	Abattage, déchiquetage et transport d'arbres de 30 à 39cm	159	arbres	1	369,00 $	58 671,00 $	67 456,98 $
			4	Abattage, déchiquetage et transport d'arbres de 40 à 59 cm	64	arbres	1	659,00 $	42 176,00 $	48 491,86 $
			5	Abattage, déchiquetage et transport d'arbres de 60 cm et +	6	arbres	1	995,00 $	5 970,00 $	6 864,01 $
Total (Asplundh Canada ULC)									**303 087,00 $**	**348 474,28 $**
Arboriculture de Beauce inc										
	0	0	1	Abattage, déchiquetage et transport d'arbres de 7 à 19cm	929	arbres	1	115,00 $	106 835,00 $	122 833,54 $
			2	Abattage, déchiquetage et transport d'arbres de 20 à 29 cm	601	arbres	1	245,00 $	147 245,00 $	169 294,94 $
			3	Abattage, déchiquetage et transport d'arbres de 30 à 39cm	159	arbres	1	505,00 $	80 295,00 $	92 319,18 $
			4	Abattage, déchiquetage et transport d'arbres de 40 à 59 cm	64	arbres	1	700,00 $	44 800,00 $	51 508,80 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16965

Agent d'approvisionnement
Myriam Laklalech

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Arboriculture de Beauce inc	0	0	5	Abattage, déchiquetage et transport d'arbres de 60 cm et +	6	arbres	1	1 490,00 $	8 940,00 $	10 278,77 $
Total (Arboriculture de Beauce inc)									**388 115,00 $**	**446 235,22 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16965
Numéro de référence : 1167142
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9243-1931 QUÉBEC INC. 1520 rue Saint-Simon Sainte-Madeleine, QC, j0h1s0	Monsieur vincent messier Téléphone : 450 278-3344 Télécopieur :	**Commande : (1451762)** 2018-06-01 9 h 31 **Transmission :** 2018-06-01 9 h 31	2946558 - Addenda 1 2018-06-01 9 h 31 - Téléchargement 2949562 - Addenda 2 2018-06-01 9 h 31 - Téléchargement 2955914 - Addenda 3 2018-06-12 11 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Arboriculture de Beauce Inc. 364E Route du Président-Kennedy Beauceville, QC, G5X 1N9	Monsieur Denis Rancourt Téléphone : 418 774-6217 Télécopieur : 418 774-3371	**Commande : (1447584)** 2018-05-23 15 h **Transmission :** 2018-05-23 15 h	2946558 - Addenda 1 2018-05-25 11 h 22 - Courriel 2949562 - Addenda 2 2018-05-31 11 h 35 - Courriel 2955914 - Addenda 3 2018-06-12 11 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Asplundh Canada ULC 3366, Jacob-Jordan Terrebonne, QC, J6X 4J6	Monsieur Vincent Poitras Téléphone : 450 968-1888 Télécopieur : 450 968-1116	**Commande : (1451522)** 2018-05-31 15 h 44 **Transmission :** 2018-05-31 15 h 44	2946558 - Addenda 1 2018-05-31 15 h 44 - Téléchargement 2949562 - Addenda 2 2018-05-31 15 h 44 - Téléchargement 2955914 - Addenda 3 2018-06-12 11 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Élagage Prestige inc.. 330, rue Malepart Laval, QC, H7C 1R2	Monsieur Jeannot Cloutier Téléphone : 514 382-5313 Télécopieur : 450 664-2074	**Commande : (1452188)** 2018-06-02 13 h 13 **Transmission :** 2018-06-02 13 h 13	2946558 - Addenda 1 2018-06-02 13 h 13 - Téléchargement 2949562 - Addenda 2 2018-06-02 13 h 13 - Téléchargement 2955914 - Addenda 3 2018-06-12 11 h 03 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services d'Arbres Primeau inc 566 chemin de la haute-riviere Châteauguay, QC, j6j5w6	Monsieur Guy Primeau Téléphone : 450 692-3683 Télécopieur :	**Commande : (1448992)** 2018-05-28 8 h 14 **Transmission :** 2018-05-28 8 h 14	2946558 - Addenda 1 2018-05-28 8 h 14 - Téléchargement 2949562 - Addenda 2 2018-05-31 11 h 35 - Courriel 2955914 - Addenda 3 2018-06-12 11 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Services d'Arbres Tessier 851 rue St-Pierre Trois-Rivières, QC, G9a4w3	Monsieur Michel Tessier Téléphone : 819 244-5049 Télécopieur :	**Commande : (1454283)** 2018-06-06 19 h 46 **Transmission :** 2018-06-06 19 h 46	2946558 - Addenda 1 2018-06-06 19 h 46 - Téléchargement 2949562 - Addenda 2 2018-06-06 19 h 46 - Téléchargement 2955914 - Addenda 3 2018-06-12 11 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Strathmore Landscape 2288 Canne Brûlée (Lasalle) Montréal, QC, H8N 2Z2 http://www.strathmore.pro	Monsieur Gordon MIlligan Téléphone : 514 992-8010 Télécopieur : 866 844-4365	**Commande : (1447444)** 2018-05-23 12 h 33 **Transmission :** 2018-05-23 12 h 33	2946558 - Addenda 1 2018-05-25 12 h 24 - Télécopie 2949562 - Addenda 2 2018-05-31 11 h 35 - Télécopie 2955914 - Addenda 3 2018-06-12 11 h 03 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Sylva Croissance inc. 985, Local E, Rue Notre-Dame Lavaltrie, QC, J5t 1r4 http://www.sylvacroissance.com	Monsieur Julien Moreau Téléphone : 450 586-0448 Télécopieur : 450 586-0019	**Commande : (1449620)** 2018-05-28 16 h 15 **Transmission :** 2018-05-28 16 h 15	2946558 - Addenda 1 2018-05-28 16 h 15 - Téléchargement 2949562 - Addenda 2 2018-05-31 11 h 35 - Courriel 2955914 - Addenda 3 2018-06-12 11 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184107010

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Accorder un contrat à Asplundh Canada ULC pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs pour une somme maximale de 400 745,42 $ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16965 - deux soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1184107010.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposée au budget
Tél : 514 872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-16

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2018/08/23
17:00

(1)

Dossier # : 1185932001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Solutions aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle totale de 339 655,15 $ taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à Adobe Systems (CG16 0295), portant le total du contrat de 374 986,86 $ à 714 642,01 $ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 339 655,15 $ taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Adobe Systems (CG16 0295), portant le total du contrat de 374 986,86 $ à 714 642,01 $ taxes incluses.

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-20 15:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185932001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Solutions aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle totale de 339 655,15 $ taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à Adobe Systems (CG16 0295), portant le total du contrat de 374 986,86 $ à 714 642,01 $ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les logiciels de la firme Adobe Systems sont des standards dans le domaine de l'édition. Ils sont de plus en plus utilisés par les employés de la Ville pour répondre à de multiples besoins et permettent d'accroître la mobilité du travail. En effet, ces logiciels sont utilisés pour l'édition vidéo, photo, audio ainsi que l'illustration et le graphisme.
En 2016, suite à l'exercice de normalisation des logiciels, un contrat a été octroyé à Adobe Systems (CG16 0295). Cette entente a permis d'acquérir les produits les plus utilisés d'Adobe et de répondre aux besoins des employés, tout en bénéficiant d'économies de près de 60% comparativement au modèle contractuel traditionnel de licences perpétuelles.

L'entente couvre les logiciels les plus demandés :

Logiciel	Description
Acrobat Standard	Affichage et impression des fichiers PDF sur l'infonuagique
Acrobat Pro	Conception, affichage et impression des fichiers complexes PDF sur l'infonuagique
Dreamweaver	Éditeur de fichier HTML
Illustrator	Création graphique vectorielle
InDesign	Création d'affiches, dépliants, brochures, magazines, journaux ou livres
Photoshop	Retouche, traitement et dessin assisté par ordinateur
Design Standard	Regroupement de plusieurs logiciels : Acrobat Pro, Photoshop, Illustrator et Indesign.
Design & Web Premium	Regroupement de plusieurs logiciels : Acrobat Pro, Photoshop, Illustrator, Dreamweaver et Indesign

Cette entente a permis :

- d'utiliser les logiciels d'Adobe Systems pour les besoins de la Ville en respectant les droits d'auteurs;
- d'obtenir un soutien 24/7 et un accès à un spécialiste en tout temps;
- d'obtenir les mises à jour des logiciels Adobe pour la durée de l'entente;
- d'éliminer les enjeux de sécurité liés aux versions antérieures en obtenant les versions les plus récentes des logiciels;
- d'harmoniser, dans un seul véhicule contractuel et selon le standard actuel de l'industrie, tous les produits Adobe.

Suite à la mise en place de cette entente en 2016, il y a eu une forte hausse dans les besoins exprimés par les employés à la Ville. Afin de répondre à la demande croissante des services centraux et des arrondissements, un ajustement de l'entente est requis.

L'objet du présent dossier vise donc à autoriser une dépense additionnelle totale de 339 655,15 $ taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Adobe Systems (CG16 0295), portant le total du contrat de 374 986,86 $ à 714 642,01 $ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0295 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à Adobe Systems, pour une période de 3 ans, pour la fourniture de licences logicielles incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 374 986,86 $, taxes incluses/Approuver un projet de convention à cette fin/Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 114 100 $ au net à compter de 2017.

DESCRIPTION

Cet ajustement des quantités depuis 2016 permet d'accroître le nombre de licences comme suit :

Logiciels	Description	Quantité initiale	2016 - 2017	2017 - 2018	2018 - 2019
Acrobat Standard	Affichage et impression des fichiers PDF sur le l'infonuagique	285	301	356	956
Acrobat Pro	Conception, affichage et impression des fichiers complexes PDF sur l'infonuagique	504	704	810	1610
Dreamweaver	Éditeur de fichier HTML	9	9	9	9
Illustrator	Création graphique vectorielle	9	42	42	52
InDesign	Création d'affiches, dépliants, brochures, magazines, journaux ou livres	66	66	74	90
Photoshop	Retouche, traitement et dessin assisté par ordinateur	141	141	141	150
Design Standard	Regroupement de plusieurs logiciels : Acrobat Pro, Photoshop, Illustrator et Indesign.	29	56	71	81
Design & Web Premium	Regroupement de plusieurs logiciels : Acrobat Pro, Photoshop, Illustrator, Dreamweaver et Indesign	12	12	12	12
TOTAL		1055	1331	1515	2960

JUSTIFICATION

Une analyse effectuée par le Service des TI a révélé qu'aucun logiciel libre ne permet d'offrir toutes les fonctionnalités requises pour répondre aux principaux besoins.
L'acquisition de licences additionnelles contractée par l'entremise du contrat permet des économies substantielles (réduction de 59 %) ainsi qu'un meilleure gestion des actifs logiciels.

Coût (taxes incluses)				
Type contrat	**Année**			
	2016-2017	**2017-2018**	**2018-2019**	**Totaux**
TLP[2]	151 526,31 $	355 830,02 $	84 937,49 $	592 293,82 $
ETLA[3]	62 948,86 $	146 909,77 $	34 981,29 $	244 839,92 $
Économies	88 577,45 $	208 920,25 $	49 956,20 $	347 453,90 $
% réduction	59 %	59 %	59 %	59 %
[2] TLP : Transaction Licensing Program (mode d'acquisition standard à la pièce)				
[3] ETLA : Entreprise Term License Agreement (Programme corporatif d'achats regroupés)				

Le fournisseur étant considéré unique, en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l’article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, le Service des TI peut conclure une entente de gré à gré avec Adobe Systems pour un contrat ETLA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense initiale prévue au contrat du fournisseur ADOBE Systems passera de 374 986,86 $ à 714 642,01 $, taxes incluses. Le coût total maximal de cette dépense additionnelle de 339 655,15 $ (310 150,42 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI, et est prévue à même son enveloppe budgétaire.
Tableau de répartition des coûts initiaux (GDD - #1152357001) et additionnels **:**

Coût (taxes incluses)				
Description	**Année**			
	2016-2017	**2017-2018**	**2018-2019**	**Totaux**
Coûts initiaux	124 995,62 $	124 995,62 $	124 995,62 $	374 986,86 $
Coûts additionnels		62 948,86 $	276 706,29 $	339 655,15 $
Coût totaux	124 995,62 $	187 944,48 $	401 701,91 $	714 642,01 $

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l’établissement du taux des dépenses mixtes d’administration générale imputée au budget d’agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente permettra de répondre aux besoins des employés de la Ville et d'optimiser le travail lié aux activités bureautiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera mis en place pour informer les services centraux et les arrondissements des modalités d'accès et d'utilisation des logiciels ADOBE et par le fait même, à mettre fin au moratoire en place depuis 2017.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE : 8 août 2018;
- Approbation du dossier par le CM : 20 août 2018;
- Approbation du dossier par le CG : 23 août 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine GRAVEL
Conseiller(ere) analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-7463
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-08

Pierre STRASBOURG
chef de division - services aux utilisateurs

Tél : 514-872-2631
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires
Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2018-07-19

Christian CHAPUT
directeur(trice) bureau de projets ti
Tél : 514-872-0543
Approuvé le : 2018-07-19

Adobe Systems Incorporated
345 Park Avenue
San Jose, CA 95110-2704
Phone 408 536.6000
Fax 408 537.6000

February 29th, 2016

José G. Simon, B.Sc, EMBA
Conseiller stratégique, gestion contractuelle
Ville de Montréal
Service des technologies de l'information
801, rue Brennan, Montréal
(Québec) H3C - OG4

Dear Mr. Simon,

Thank you for your interest in pursuing a direct Enterprise Term Licencing Agreement (ETLA) with Adobe Systems, Inc. In regards to the direct ETLA, only Adobe Systems can offer the pricing outlined in the proposed agreement as well as to negotiate the specific custom terms and conditions. No other entity has the ability to offer a direct ETLA other than Adobe Systems.

With the ETLA, la Ville de Montréal will be able to procure the necessary licences that have been deployed with the Windows 7 migration. To help facilitate the migration to Windows 7, Adobe authorized the deployment of licences in preparation for la Ville de Montreal to enter into an ETLA or procure the necessary licences through other contractual mechanisms. The original due date to reconcile these licences was November 21st, 2015 and then was extended to February 26th, 2016. With the addition of the new licences we have extended the finalization of the agreement until May 13th, 2016. Pricing in this agreement goes beyond the standard Government discounts and locks in pricing for three years based on an .82 cent dollar and are based on 2015 product pricing. After May 13th, we will need to adjust pricing based on the current exchange rate as well as 2016 price list.

Once an ETLA is in place, it will provide a mechanism for future licence procurement that can be extended to all entities controlled by la Ville de Montréal.

If you have any further questions, please do not hesitate to contact me.

Regards,

Chris Ethier

Chris Ethier
Senior Account Manager
Public Sector Canada
Adobe Systems Incorporated

Contrat Cadre de licence Entreprise par abonnement

Contrat de Licence Entreprise Adobe Bon de Commande

Adobe Contact: Chris Ethier **Tel: 613-940-3887**

Entité Contractante : La Ville de Montréal
Monnaie : CDN

Le présent Contrat Cadre de Licence Entreprise par Abonnement définit les conditions dans lesquelles la Ville de Montréal (« Client ») prend sous licence les logiciels définis dans les bons de commande subséquents émis par les entités dépendantes du Client.

En apposant sa signature ci-dessous, chaque partie reconnaît avoir lu le présent Contrat ainsi que les conditions de licence Adobe définies, et accepte d'être contractuellement liée par les dispositions stipulées aux présentes, qui prennent effet à la date de la dernière signature (la « Date d'Entrée en Vigueur »).

Client : Ville de Montréal	
Signature	
Nom du Signataire:	
Titre :	
Date :	
Adresse :	Téléphone : Télécopieur :
Contact :	
Cachet de l'entreprise :	
N° du bon de commande :	
ECCID :	

Adobe Systems Incorporated	
Signature	
Nom du Signataire	
Titre :	
Date :	
Adresse :	345 Park Avenue San Jose, Californie 95110-2704 - Etats-Unis Ligne principale : 408 111 4789 Télécopie : 801 722 0120
Contact :	

WW Deal Desk Certification

Digitally signed by WW Deal Desk Certification
Date: 2016.04.06 15:43:56 -04'00'

Les Produits et Services commandés et les quantités applicables sont en CAD:

Numéro de ligne	SKU	Description du Produit	Redevance unitaire (selon la métrique de la licence : soit Utilisateur nommé, soit Ordinateur)	Quantité	Redevance annuelle (redevance unitaire x quantité)
01	65261354	Acrobat DC Standard T1	51.28 $	285	14,614.80 $
02	65261348	Acrobat DC Pro T1	64.10 $	504	32,306.40 $
03	65257915	Dreamweaver ALL MLP SW Suscription ALL 1S CCE	207.69 $	9	1,869.21 $
04	65257934	Creative Cloud ENT ALL MLP SW Suscription Only ALL 1S CUSTOM WEB	480.77 $	12	5,769.24 $
05	65257947	InDesign ALL MLP SW Suscription Only ALL 1S CCE	207.69 $	66	13,707.54 $
06	65257940	Photoshop ALL MLP SW Suscription Only ALL 1S CCE	207.69 $	141	29,284.29 $
07	65257927	Creative Cloud ENT ALL MLP SW Suscription Only ALL 1S CUSTOM DESIGN	320.51 $	29	9,294.79 $
08	65257945	Illustrator ALL MLP SW Suscription Only ALL 1S CCE	207.69 $	9	1,869.21 $
				Redevance totale annuelle	**108,715.48 $**

Conditions du Bon de Commande

1. Le Contrat

1.1 Ce contrat (« Contrat ») est constitué du présent Bon de Commande et du Contrat de Licence Entreprise Adobe (2015v2) disponible à l'adresse http://www.adobe.com/legal/terms/enterprise-licensing.html. Les conditions applicables à ce Bon de Commande comprennent les Conditions Générales, et les Conditions Particulières du Produits (CPP) applicables aux logiciels Creative Cloud/Desktop, et et ce Bon de Commande. En cas de conflit entre les termes du Contrat de Licence Entreprise et du Bon de Commande, les conditions du Bon de Commande prévaudront.

1.2 Les termes débutant par une majuscule dans le Bon de Commande auront la signification définie dans le Contrat de Licence Entreprise, sauf s'ils ont été définis différemment dans le présent Bon de Commande.

1.3 « Entreprise » **:** signifie l'intégralité de l'entreprise du Client, y compris ses Affiliés, ainsi que les entités commerciales, les groupes et les divisions de ses Affiliés à l'exclusion des entités cédées. Les parties peuvent définir d'un commun accord une liste restreinte d'Affiliés dans ce Bon de Commande, à la condition que les entités mentionnées correspondent à la définition du terme Affilié prévu aux Conditions Générales. Si une liste précise d'Affiliés est jointe aux présentes, l'utilisation du terme « Affilié » ne se fera que pour lesdites entités et le terme "Entreprise" sera restreint au Client et aux Affiliés listés uniquement.

1.4 « Durée de la Licence » : désigne la période qui commence à la Date de Livraison et qui finit le jour précédent le troisième anniversaire de la Date de Livraison.

1.5 Le présent Contrat sera soumis au droit québécois et aux juridictions compétentes de Montréal.

2. Achat de Produits et Services.

2.1 Le Client accepte d'acheter les Produits et Services décrits dans le Bon de Commande. Pour tous les Produits et Services (le cas échéant) déployés aux Etats-Unis, au Canada et au Mexique (et émettra les factures pour tous les Produits et Services déployés au sein de ces trois pays), les licences seront concédées par Adobe Systems Incorporated; et par Adobe Systems Software Ireland Limited pour tous les Produits et Services (le cas échéant) déployés dans tout autre pays (et émettra les factures pour tous les Produits et Services déployés au sein de tout autre pays).

2.2 Tous les tarifs prévus dans le Contrat deviendront caducs si le Client ne retourne pas à Adobe le présent Bon de Commande dûment signé (et ne fournit pas son bon de commande interne au Revendeur) avant ou au plus tard le 13 mai 2016. Adobe se réserve le droit d'accepter ou non, à son entière discrétion, un Bon de commande transmis par le Client à Adobe après cette date.

3. Conditions de commande.

3.1 Adobe émettra des factures pour toutes les redevances, annuellement, terme à échoir, conformément au cycle de facturation défini à la section Description des Produits et Services du présent Bon de Commande (voir page 1 du présent Bon de Commande). Le délai de paiement est de 30 jours nets à compter de la date d'émission de la facture. Les factures seront émises par: (A) Adobe Systems Incorporated pour les Produits et Services déployés aux Etats-Unis, au Canada ou au Mexique; et (B) Adobe Systems Software Ireland Limited pour des Produits et Services déployés dans tous les autres pays.

3.2 Bon de commande (« BC ») requis? Si Oui -> cochez la case : ☐ Si la case n'est pas cochée, cela signifie que le Client n'a pas besoin d'émettre un bon de commande pour payer les redevances des Produits et Services à Adobe et Adobe peut en conséquence facturer le Client directement en utilisant le numéro de Contrat Adobe comme numéro de référence dans toutes les factures correspondantes.

4. Métriques de licence

(A) **Par Utilisateur Nommé**. Le terme « Utilisateur Nommé » désigne un utilisateur individuel (employé ou sous-traitant sur site du Client) à qui est attribué un identifiant unique pour se connecter aux Produits et Services et les utiliser. Ces identifiants uniques ne peuvent pas être partagés cependant, si un individu cesse d'être un employé ou un sous-traitant du Client pendant la Durée de la Licence, un autre employé ou sous-traitant peut alors utiliser un nouvel identifiant unique sans pour autant être considéré comme un Utilisateur Nommé.

(B) **Par Ordinateur :** Le terme « Ordinateur » désigne terminal physique ou virtuel capable d'utiliser les Produits concédés sous licence pour un individu à la fois.

5. Le Client peut déployer chacun des Produits et Services mentionnés dans le tableau Logiciel OnPremise Creative Cloud, au sein de l'Entreprise, dans les limites des quantités et selon les Métriques de Licence applicables. Mécanisme de réconciliation (ou 'True-Up') : Lors de chaque anniversaire de la Date d'Entrée en Vigueur de la Licence pendant la Durée de la Licence : (A) le Client pourra acheter des licences additionnelles au Prix Unitaire annuel défini ci-après pour la durée de la Licence restant à couvrir ; et (B) si le Client a donné accès, dans l'année qui précède, à un nombre de Produits et Services (selon les Métriques de la Licence) supérieur au nombre de licences précédemment concédées, le Client devra régulariser ses droits d'utilisation par l'achat de licences additionnelles.

Licences additionnelles déployées en année 1 : Pour chaque licence déployée avant la date effective du premier rapport de Déploiement, le Client s'acquittera à terme échu de cinquante pourcent de la redevance unitaire annuelle (selon le tableau ci-après) et paiera annuellement en avance l'intégralité de la redevance unitaire annuelle pour chacune des deux années de la Durée de la Licence restant à couvrir.

Licences additionnelles déployées en année 2 : Pour chaque licence déployée après la date du premier rapport de Déploiement mais avant la date du second rapport de Déploiement, le Client s'acquittera à terme échu de cinquante pourcent de la redevance unitaire annuelle (selon tableau ci-après) et paiera en avance l'intégralité de la redevance unitaire annuelle pour l'année de la Durée de la Licence restant à couvrir.

Licences additionnelles déployées en année 3 : Pour les licences déployées après la date du second rapport de Déploiement mais avant la date du troisième rapport de Déploiement, le Client s'acquittera à terme échu de cinquante pourcent de la redevance unitaire annuelle (selon le tableau à la section ci-après).

Le Client doit envoyer à Adobe un rapport au format défini en Annexe 1.1, afin de faire état de tous déploiements supplémentaires mis en œuvre depuis l'évènement qui a eu lieu en dernier entre (X) la Date d'Entrée en Vigueur ou (Y) la date du rapport de déploiement le plus récent (à l'exception des licences acquises par le Client conformément au premier paragraphe de cette section. Les rapports de Déploiement seront dus quatorze jours avant les premier, deuxième et troisième anniversaire de la Date d'Entrée en Vigueur nonobstant le déploiement de licences supplémentaires

Prix Unitaire pour les achats additionnels :

Produit	**Redevance Unitaire Annuelle (Par Métrique de Licence, Par Année)**
Acrobat DC Standard T1	64.42 $
Acrobat DC Pro T1	79.94 $
Dreamweaver	260.91 $
Creative Cloud ENT - Design & Web Premium	603.95 $
InDesign	260.91 $
Photoshop	260.91 $
Creative Cloud ENT Design Standard	402.64 $
Illustrator	260.91 $

6. **Creative Cloud pour Entreprise**. Pour les lignes 03, 04, 05, 06, 07, 08: Le Client est uniquement autorisé au titre de la licence à utiliser le Logiciel On-Premise suivant offert sous Creative Cloud (et les prestations de Maintenance associées):

   En relation avec le Numéro de Ligne 03, une licence est concédée au Client dans le but unique d'utiliser les Produits et Services offerts par Creative Cloud : Dreamweaver et Support.

   En relation avec le Numéro de Ligne 04, une licence est concédée au Client dans le but unique d'utiliser les Produits et Services offerts par Creative Cloud : Adobe Photoshop CC, Adobe Illustrator CC, Adobe InDesign CC, Adobe Bridge CC, Adobe Extension Manager CC, Adobe Acrobat Pro XI, Adobe Dreamweaver CC, Adobe Flash Professional CC, Fireworks et Support.

   En relation avec le Numéro de Ligne 05, une licence est concédée au Client dans le but unique d'utiliser les Produits et Services offerts par Creative Cloud : InDesign et Support.

   En relation avec le Numéro de Ligne 06, une licence est concédée au Client dans le but unique d'utiliser les Produits et Services offerts par Creative Cloud : Photoshop et Support.

   En relation avec le Numéro de Ligne 07, une licence est concédée au Client dans le but unique d'utiliser les Produits et Services offerts par Creative Cloud : Adobe Photoshop CC, Adobe Illustrator CC, Adobe InDesign CC, Adobe Bridge CC, Adobe Extension Manager CC, Adobe Acrobat Pro XI, et Support.

   En relation avec le Numéro de Ligne 08, une licence est concédée au Client dans le but unique d'utiliser les Produits et Services offerts par Creative Cloud : Illustrator et Support.

   Bien qu'Adobe peut fournir toutes les offres standard sous Creative Cloud, le Client n'est pas autorisé à utiliser, télécharger ou accéder à tout autre produit ou offre qui sont disponible sous le Creative Cloud.

7. **Maintenance**. Adobe fournira un support pour le Logiciel On- Prémisse couvert par le présent Bon de Commande en conformité avec les conditions de Support Entreprise accessibles à cette adresse : https://helpx.adobe.com/support/programs/support-policies-terms-conditions.html

ANNEXE 1.1

Rapport sur les Déploiements Additionnels

Numéro du Contrat: _____

Nom du Client: _____

Date d'Entrée en Vigueur du Contrat: _____

Rapport sur le Décompte Actuel de Déploiement

Entrer le Décompte actuel de Déploiement pour les Produits.

Description des Produits	Décompte Licence Total (Année Précédente)	Total des Ajouts	Nouveau Total
Acrobat Professional	1200	120	1320

En apposant votre signature ci-dessous, vous garantissez que l'information fournie ci-dessus est véridique.

Signature Autorisée : _____

Nom : _____

Titre : _____

Date: _____

Soumettre le rapport complété à :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185932001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Solutions aux utilisateurs
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle totale de 339 655,15 $ taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à Adobe Systems (CG16 0295), portant le total du contrat de 374 986,86 $ à 714 642,01 $ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1185932001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2018/08/23
17:00

(1)

Dossier # : 1180630002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout de produits et services accessoires aux catalogues des contrats octroyés à Bell Canada (CG15 0626) - Solution de téléphonie filaire, et Bell Canada (CG16 0115) - Location de circuits.

Il est recommandé :

1. d'autoriser l'ajout de produits et services accessoires aux catalogues des contrats octroyés à Bell Canada (CG15 0626) - Solution de téléphonie filaire, et Bell Canada (CG16 0115) - Location de circuits, tel qu'énoncé dans les demandes de changement aux contrats (DDCC) ;
2. d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à ratifier les DDCC respectives aux contrats visés et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville .

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-20 15:50

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1180630002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout de produits et services accessoires aux catalogues des contrats octroyés à Bell Canada (CG15 0626) - Solution de téléphonie filaire, et Bell Canada (CG16 0115) - Location de circuits.

CONTENU

CONTEXTE

En 2016, la Ville de Montréal (Ville) a mis en place un nouveau modèle de télécommunication en assurant la maîtrise d'oeuvre de son réseau qui relie plus de 500 bâtiments et fourni des services comme le Wi-Fi public. À la fin de 2016, la Ville avait migré son réseau de télécommunication et ses solutions de téléphonie filaire vers un nouveau fournisseur.
Suite aux migrations du réseau et des solutions de téléphonie filaire en 2016, certains besoins sont ressortis comme n'étant pas couverts, notamment pour mieux intégrer les services de téléphonie centrex et pour des services réseaux couvrant des besoins opérationnels plus spécialisés. Il est donc nécessaire d'ajouter des produits et services aux catalogues des contrats.

L'objet du présent dossier vise donc à autoriser l'ajout de produits et services accessoires aux catalogues des contrats octroyés à Bell Canada (CG15 0626) - Solution de téléphonie filaire, et Bell Canada (CG16 0115) - Location de circuits.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0465 – 28 septembre 2017- Autoriser l'ajout de services aux catalogues de services des contrats accordés à Bell Canada pour la location de circuits et la transmission de données (CG16 0115) et le service de téléphonie filaire (CG15 0626)
CG16 0115 – 26 février 2016 - Conclure huit ententes-cadres, d'une durée de trois ans, avec Bell Canada et Société TELUS Communications pour la location de circuits en transmission de données - Appel d'offres public 15-14657 (4 soum.)

CG15 0626 – 2 novembre 2015 - Conclure une entente-cadre avec Bell Canada pour la fourniture sur demande de services de téléphonie filaire, d'une durée de soixante mois, débutant le 1er novembre 2015 et se terminant le 31 octobre 2020 - Appel d'offres public 15-14367 (2 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Voici un sommaire des modifications requises pour chaque contrat :
1. Contrat 15-14367 - octroyé à Bell pour les solutions de téléphonie filaire (CG15 0626);
DDCC #14367-18-002 : Ajout à la section coût des appareils :

Lors de la mise en service de nouveaux sites, la Ville emménage parfois dans des sites qui dispose d'équipements requérants un service « Centrex ». L'équipement Centrex peut fonctionner sur un lien numérique si ce dernier est relié à un équipement de conversion. Il est donc nécessaire d'ajouter deux modèles d'appareils de conversion de type ATA (pour l'émulation de services Centrex sur circuit Bell de fibre) :

- ATA SPA 122 (2 ports)
- ATA SPA 8000 (8 ports)

2. Contrat 15-14657 - octroyé à Bell pour les solutions de locations de circuits (CG16 0115);
DDCC#14657-18-002 : Ajout d'un service - Lien Wavelenght 10Gb et incréments par tranche de 10Gb (10Gb, 20Gb, 30Gb et 40Gb)

Le service Wavelenght, offert par Bell, est une location à prix fixe d'un lien avec capacité excédentaire. Ce service de type « point à point » est offert sur le territoire de Montréal. La demande de changement au contrat (DDCC) #14657-18-001, (résolution CG17 0465), introduisait le service Wavelenght 1Gb. Des besoins opérationnels spécifiques, requis notamment par le SPVM, requiert l'ajout de services de type Wavelenght de 10Gb à 40Gb par incrément de 10Gb.

JUSTIFICATION

L'intégration aux catalogues de services des ententes-cadres permet de répondre aux besoins de la Ville notamment pour les nouveaux sites.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun ajustement n'est requis aux enveloppes budgétaires allouées car ces dépenses seront assumées à même l'enveloppe budgétaire allouée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout aux catalogue de services permettra de répondre aux besoins de connectivité et de téléphonie, notamment lors d'ajout de nouveaux sites.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au CE - Le 8 août 2018

- Présentation au CM - Le 20 août 2018
- Présentation au CG - Le 23 août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie LESSARD
secretaire de direction

Tél : 514.872.4543
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-22

Demis NUNES
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-887-9047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
Directrice Centre d'expertise Plateformes et Infrastructures
Tél : 514-280-8521
Approuvé le : 2018-04-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Christian CHAPUT
directeur(trice) bureau de projets ti

Tél : 514-872-0543
Approuvé le : 2018-07-19

Montréal Bell

Demande de changement au contrat

# de contrat	15-14367	# de demande	14367-18-002

Date de la demande	Janvier 2018

Initiateur de la demande	Ville de Montréal

Titre de la demande	Introduire les équipements ATA requis pour offrir les services analogiques dans les sites ne disposant pas de facilité cuivre (convertisseur sur IP)

Description :
Cette demande couvre l'ajout au Contrat de deux modèles d'équipement de conversion ATA.

Impact au contrat
Les équipements offerts dans cette demande sont optionnels et installés lorsque requis.

Impact de prix
Les coûts pour les deux modèles d'équipements de type ATA doivent être rajouté au bordereau de prix (Catalogue de services) section coûts des appareils • ATA SPA 122 (2 ports) : • ATA SPA 8000 (8 ports) : [redacted]

Signatures			
Ville de Montréal		**Bell**	
Signature		**Signature**	
Nom	Sylvain Perras	Nom	Julie Pelletier
Titre	Directeur – CEO, Service des technologies de l'information	Titre	Directrice générale – Ventes Bell Marché Affaires
Date		Date	

Montréal Bell

Demande de changement au contrat

# de contrat	15-14657	# de demande	14657-18-002

Date de la demande	2018-01-22

Initiateur de la demande	Ville de Montréal

Titre de la demande	Introduction du service Wavelenght 10Gb à 40Gb au catalogue du contrat de location de circuits

Description :

Des besoins opérationnels particuliers requis par la relocalisation d'équipes spécialisées du SPVM demandent des circuits de type Wavelenght (fibre allumée de type point à point) de 10 gigabytes à 40Gb (en incrément de 10Gb).

Impact au contrat

Le service précisé dans cette demande est facultatif et facturable à l'usage.

Lien Wavelenght 10Gb, 20Gb, 30Gb et 40Gb

Bell offre la location, à prix fixe, d'une paire de brin allumée sur une de ses fibres optiques ayant une capacité excédentaire. Service de type « point à point » (selon la disponibilité à la source et à la destination) pouvant être offert sur l'ensemble du territoire du grand Montréal.

Les délais d'installations seront précisés lors de l'analyse détaillée que les équipes Bell produiront suite à la demande.

Des frais de construction peuvent s'appliquer

Impact de prix

La livraison et l'exploitation du service Wavelenght 10G+

Frais d'installation :
Coût mensuel du service :
10Gb
20Gb
30Gb
40Gb

[redacted]

Signatures

Ville de Montréal		**Bell**	
Signature		**Signature**	
Nom	Sylvain Perras	Nom	Julie Pelletier
Titre	Directeur – CEO, Service des technologies de l'information	Titre	Directrice générale – Ventes Bell Marché Affaires
Date		Date	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180630002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Objet :	Autoriser l'ajout de produits et services accessoires aux catalogues des contrats octroyés à Bell Canada (CG15 0626) - Solution de téléphonie filaire, et Bell Canada (CG16 0115) - Location de circuits.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Sur la foi des informations qui nous ont été fournies par le Service des technologies de l'information, nous sommes d'avis qu'il s'agit de modifications accessoires au contrat. Ces modifications ne changent pas la nature du contrat quant à son objet et sont accessoires en valeur et ce, tel que permis en vertu de l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2018/08/23
17:00

(1)

Dossier # : 1186134001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois débutant le 1er janvier 2019 des ententes-cadres conclues avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc., Englobe Corp. et Northex Environnement inc. pour la fourniture des sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que de matières résiduelles présentes dans les sols - Appel d'offres public 17-16180 - Le montant estimé de la prolongation avec Recyclage Notre-Dame inc. est de 3 865 930 $, taxes incluses, Englobe Corp. de 1 694 304 $, taxes incluses, et Northex Environnement inc., de 716 212 $, taxes incluses pour un total de 6 276 446 $, taxes incluses.

Il est recommandé au conseil d'agglomération:
1. D'autoriser la prolongation du contrat pour une période de douze (12) mois des ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame Inc., Englobe Corp. et Northex Environnement Inc., pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols.

2. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-06-15 17:10

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186134001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois débutant le 1er janvier 2019 des ententes-cadres conclues avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc., Englobe Corp. et Northex Environnement inc. pour la fourniture des sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que de matières résiduelles présentes dans les sols - Appel d'offres public 17-16180 - Le montant estimé de la prolongation avec Recyclage Notre-Dame inc. est de 3 865 930 $, taxes incluses, Englobe Corp. de 1 694 304 $, taxes incluses, et Northex Environnement inc., de 716 212 $, taxes incluses pour un total de 6 276 446 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2011, le Service de l'approvisionnement met à la disposition des arrondissements et des services centraux, une entente-cadre collective pour la disposition des sols contaminés découlant des travaux d'entretien des infrastructures pour l'ensemble des arrondissements. Ces ententes-cadres sont utilisées dans le cadre des travaux municipaux d'excavation effectués par les arrondissements et les services centraux. Les sols excavés qui sont susceptibles d'être contaminés sont préalablement caractérisés afin de déterminer leur niveau de contamination. Les sols caractérisés sont acheminés par l'arrondissement ou son mandataire, vers le lieu approprié conformément aux lois et règlements en vigueur. Les ententes-cadres reliées au sommaire décisionnel 1177360007, dont la valeur totale est de 7 322 520,44 $, taxes incluses, seront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018. Les montants consommés de ces ententes à ce jour, sont de 1 328 299 $, taxes incluses,soit environ de 20 % de la valeur totale des ententes. Il est à noter que depuis le début de ces ententes à l'automne dernier, nous étions dans la basse saison.
Le présent dossier a pour objet d'autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues à la suite de l'appel d'offres 17-16180 pour une période de douze (12) mois à partir du 1er janvier 2019, pour une valeur estimée de 6 276 446 $, taxes incluses. Cette prolongation vise à combler la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés caractérisés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols, provenant des arrondissements et des services centraux. L'entente d'origine a été conclue en 2017, pour une période de quatorze (14) mois pour une valeur de 7 322 520,44 $, taxes incluses. Le budget relié à cette activité est attribué à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau. Des discussions sont en cours afin d'assurer la transition du titre de

porteur de dossier du service de l'approvisionnement vers la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement pour ces contrats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 17 0487 - 28 septembre 2017 - Conclure des ententes-cadres collectives avec Recyclage Notre- Dame Inc. (4 510 251,49 $, taxes incluses, excluant la livraison), Englobe Corp. (1 976 688,14 $, taxes incluses, excluant la livraison), et Northex Environnement Inc., (835 580,81 $, taxes incluses, excluant la livraison) pour une période de quatorze mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 17-16180 (3 soumissionnaires)
CG 17 0575 - 27 octobre 2016 - Conclure avec les firmes Recyclage Notre- Dame Inc., Sanexen Services Environnementaux Inc. et Solution Eau, Air, Sol, trois (3) ententes-cadres d'une période de douze (12) mois, avec deux options de renouvellement de douze (12) mois, pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés provenant des arrondissements - Appel d'offres public 17-15528 - (3 soumissionnaires) (Montant total estimé des ententes-cadres : 1 871 288,55 $, taxes incluses.)

CG 13 0302 - 29 août 2013 - Conclure une entente-cadre collective pour une période de trente-six (36) mois, avec la firme Recyclage Notre- Dame Inc. pour la fourniture sur demande de sites pour la disposition, le traitement et l'élimination de sols contaminés. Appel d'offres public 13-12772. (3 soumissionnaires) (Montant total estimé de l'entente-cadre : 596 436,26 $, taxes incluses.)

DESCRIPTION

Dans le présent dossier, les ententes-cadres visent à combler les 6 catégories de sols contaminés comme suit :

1. Sols AB
2. Sols BC sans odeur
3. Sols BC avec odeurs
4. Sols C-RESC – contamination organique biodégradable
5. Sols C-RESC – contamination inorganique ou mixte
6. Matières résiduelles présentes dans les sols

Pour l’attribution de cette prolongation, les prix resteront les mêmes que ceux soumissionnés en 2017, à la suite de l’appel d’offres 17-16180. Les prévisions initiales ont été établies par le Service de l'approvisionnement avec la collaboration du Service de l'environnement sur la base de l'historique de consommation, ainsi que les besoins futurs des dix-neuf (19) arrondissements et services centraux. Il est à noter que l’intérêt pour ces ententes-cadres étant grandissant, les quantités qui ont été estimées par les arrondissements et les services centraux reflètent aux mieux les besoins pour les prochains mois pour tous les types de travaux nécessitant le traitement et la valorisation de sols contaminés. Le volume a été estimé à 195 600 tonnes métriques annuellement.

JUSTIFICATION

Conformément aux documents d’appel d’offres 17-16180, le contrat offre la possibilité de renouveler avec les adjudicataires. Le respect de l’intégralité des termes et conditions de l’appel d’offres 17-16180 doit être observé. Une baisse de prix par rapport aux prix de 2017 semble peu envisageable, car le marché a été sollicité très récemment et la Ville paie les

prix actuels du marché. La prolongation du contrat est avantageuse pour celle-ci. Il est à souligner que les requérants des ententes-cadres issues de ce contrat sont satisfaits des services des trois adjudicataires. Conformément au règlement de la gestion contractuelle de la Ville et avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des adjudicataires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues. Le présent dossier requiert l'attestation de l'Autorité des marchés financiers, celles-ci ont été validées. Les adjudicataires dans ce dossier ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles. Pour toutes ces raisons, nous recommandons la prolongation du contrat selon les termes et les conditions prévus dans le document d'appel d'offres 17-16180.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de renouveler aux mêmes termes soumis pour l'appel d'offres 17-16180, des ententes-cadres collectives pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés caractérisés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols, provenant des arrondissements et des services centraux, pour une période de douze (12) mois. Les quantités estimées et mentionnées dans le document d'appel d'offres ont été prises en considération pour déterminer le montant estimé d'une prolongation de douze (12) mois. Le montant total estimé de la prolongation des ententes-cadres est de 6 276 446 $, taxes incluses. Ces services seront utilisés sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit. Le tableau suivant indique les montants estimés (taxes incluses) pour la prolongation des ententes-cadres:

Adjudicataire	Montant estimé de prolongation	TPS	TVQ	Montant total
Recyclage Notre-Dame Inc.	3 362 409 $	168 120 $	335 400 $	3 865 930 $
Englobe Corp.	1 473 628 $	73 681 $	146 994 $	1 694 304 $
Northex Environnement Inc.	622 929 $	31 146 $	62 137 $	716 212 $
				6 276 446 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La saine gestion de la disposition des sols excavés contribue à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement. Les 3 adjudicataires ont tous spécifié qu'une politique environnementale a été mise en place à l'interne pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et sensibiliser les employés à la cause environnementale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En cas de non-renouvellement du contrat, la Ville devrait procéder à un nouvel appel d'offres. Dans le cas où ce contrat serait reconduit pour une période supplémentaire, les prix restent inchangés. L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ce service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sous la forme d'un bulletin Info-Achats sera transmise aux utilisateurs afin de les informer du renouvellement des ententes-cadres ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l’adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement prolongera les ententes-cadres avec les firmes retenues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre WINNER, Service de l'environnement

Lecture :

Pierre WINNER, 15 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence THÉORÊT
Agente d'approvisionnement

Tél : 514-872-4313
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-18

Pierre GATINEAU
Chef de section

Tél : 514 872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2018-06-07

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 17 avril 2018

Madame Marie-Josée Lamothe
Directrice
Northex environnement Inc.
699, Montée de la Pomme d'Or
Contrecoeur (Québec) J0L 1C0

Courriel : direction@northex.net

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 17-16180
Sites pour la disposition, l'élimination et le traitement des sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols

---

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à laurence.theoret@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 11 mai 2018 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée..

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : M Lamothe 2018.05.01

Nom en majuscules et signature — Date

MARIE Josée LAMOTHE, présidente

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 71 621.21 $.

Je refuse le renouvellement : _____ _____

Nom en majuscules et signature — Date

Laurence Théoret
Agente d'approvisionnement II
Courriel : laurence.theoret@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-4313

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 17 avril 2018

Madame Sandra D'Orazio
Directrice des ventes
Englobe Corp.
8365, avenue Broadway
Montréal-Est (Québec) H1B 5X7

Courriel : sandra.dorazio@englobecorp.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 17-16180
Sites pour la disposition, l'élimination et le traitement des sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols

---

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à laurence.theoret@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 11 mai 2018 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée..

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : SANDRA D'ORAZIO _____ 18/04/2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 169 430.41 $.

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Laurence Théoret
Agente d'approvisionnement II
Courriel : laurence.theoret@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-4313

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 17 avril 2018

Monsieur Maxim Sylvestre
Directeur Général
Recyclage Notre-Dame Inc.
9400, rue de l'innovation
Anjour (Québec) H1J 2X9

Courriel : msylvestre@ebiqc.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 17-16180
Sites pour la disposition, l'élimination et le traitement des sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à laurence.theoret@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 11 mai 2018 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Maxim Sylvestre _____ 17/04/18
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 386 592.98 $.

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Laurence Théoret
Agente d'approvisionnement II
Courriel : laurence.theoret@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-4313

LN91Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1183108001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'expertise technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 114 699,06$ taxes incluses, pour l'acquisition d'un colorimètre automatisé à flux continu. Accorder un contrat à Skalar inc. pour la fourniture et l'installation d'un colorimètre automatisé à flux pour une somme de 114 699,06$. Appel d'offres public #18-16900-1 soumissionnaire.

Il est recommandé au conseil d'agglomération:

1. d'autoriser une dépense de 114 699,06 $ toutes taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un colorimètre automatisé à flux continu.

2. d'accorder le contrat à Skalar inc., un seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation du colorimètre automatisé à flux continu, pour la somme de 114 699,06 $ toutes taxes incluses, conformément au document d'appel d'offres public #18-16900
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-09 10:53

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183108001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'expertise technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 114 699,06$ taxes incluses, pour l'acquisition d'un colorimètre automatisé à flux continu. Accorder un contrat à Skalar inc. pour la fourniture et l'installation d'un colorimètre automatisé à flux pour une somme de 114 699,06$. Appel d'offres public #18-16900-1 soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

La division de l'expertise technique du Service de l'environnement a pour mandat d'effectuer plusieurs analyses afin de vérifier la qualité de l'eau potable et des eaux de baignade ainsi que d'effectuer le suivi des milieux aquatiques. La division a également pour mandat d'effectuer l'analyse des eaux usées provenant de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte et de diverses compagnies dans le cadre du suivi périodique de leurs rejets ou encore du programme de tarification de la division du contrôle des rejets industriels (CRI).

Un appel d'offre public a été lancé le 16 avril 2018 afin de procéder à l'acquisition et l'installation d'un colorimètre automatisé à flux continu ou injecté. La date limite pour le dépôt des soumissions a été fixée le 3 mai 2018 à 13h30, laissant ainsi un délai de 17 jours aux soumissionnaires pour préparer et soumettre l'ensemble de la documentation exigée par cet appel d'offre.

Les annonces ont paru dans le journal La Presse ainsi que sur le site électronique des appels d'offres (SÉAO). La validité des soumissions est de 120 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'acquisition, la livraison ainsi que l'installation d'un colorimètre automatisé à flux continu, tel que décrit dans le devis technique.

JUSTIFICATION

L'achat d'un nouveau colorimètre automatisé permettra de remplacer un des équipements du laboratoire de la division de l'expertise technique au 827, boul. Crémazie Est. Cet équipement est en opération depuis plus de 20 ans et il est devenu désuet et difficile à entretenir puisque certaines pièces ne sont plus disponibles.
Le laboratoire effectue certaines des analyses demandées par ses clients à l'aide d'un colorimètre automatisé devenu désuet. De plus en plus de maintenance et de réparations doivent être effectuées sur cet équipement, ce qui occasionne un accroissement des coûts d'entretien et diminue par le fait même le temps d'utilisation efficace de cet équipement.

L'achat d'un nouveau colorimètre automatisé permettra entre autre de diminuer de façon considérable le temps unitaire relié à l'analyse des composés phénoliques. Ce nouvel équipement permettra aussi d'obtenir une technologie nouvelle qui aidera à traiter les interférences reliées à l'analyse des sulfures totaux mais surtout, il permettra de maintenir un haut niveau de satisfaction de notre clientèle en produisant des résultats de qualité dans les meilleurs délais.

Le résultat de l'appel d'offres public;
Le cahier des charges a été pris par 5 firmes, mais une seule a déposé une soumission.
Désistements: Produit ou service non offert (1); aucune réponse (2); Autres: décision de firme (1).

Soumission la plus basse: **Skalar inc**	114 699,06 $
Dernière estimation réalisée	114 975,00 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions conformes)*	114 699,06$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*	0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	- 275,94 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	-0,24 %

Les montants inclus toutes les taxes.

La soumission reçue de la compagnie Skalar inc. était conforme administrativement et techniquement selon les exigences du devis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de **114 699,06 $**, toutes taxes incluses, sera financée à même le budget prévu au PTI 2018 du Service l'environnement.
Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération, car elle concerne l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux qui sont de compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contrôle de qualité des eaux usées et des rejets industriels (Règlement 2008-47) dans le but de réduire l'impact sur les cours d'eau bordant l'île de Montréal.

- Suivi de l'impact des rejets sur le milieu aquatique (Règlement 2008-47).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'acquisition de cet équipement, le laboratoire doit recourir au service d’un laboratoire externe pour effectuer certaines analyses, ce qui amène des délais d'analyse auprès de nos clients et une perte d’expertise interne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif 2018-08-8

- Conseil municipal 2018-08-20
- Conseil d'agglomération 2018-08-23
- Émission du bon de commande : août-septembre 2018
- Réception et installation de l’équipement : septembre-octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-France MILORD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline SCHILTZ
Chimiste

Tél : 514 280-2681

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-17

Anne-Marie BERNIER
C/d expertise technique et environnement

Tél : 514 280-4287

Télécop. : **Télécop. :** 514 280-4285

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-07-06

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1183108001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'expertise technique
Objet :	Autoriser une dépense de 114 699,06$ taxes incluses, pour l'acquisition d'un colorimètre automatisé à flux continu. Accorder un contrat à Skalar inc. pour la fourniture et l'installation d'un colorimètre automatisé à flux pour une somme de 114 699,06$. Appel d'offres public #18-16900-1 soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16900_PV.pdf
18-16900_SEAO__Liste des commandes.pdf
18-16900_intervention_GDD_2.pdf
18-16900_Tableau comparatif.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andres LARMAT
Agent d'appprovisionnement II
Tél : 514 872-5502

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-27

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles
Tél : 514 872-1027
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16900 — No du GDD : 1183108001

Titre de l'appel : Acquisition et installation d'un colorimètre automatisé à flux injecté ou continu

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 16 - 4 - 2018
Ouverture originalement prévue : 3 - 5 - 2018
Ouverture faite le : 3 - 5 - 2018
Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la : 0
Date du dernier addenda : - -
Délai total accordé aux : 16 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de : 5
Nbre de soumissions reçues : 1 — % de réponses : 20
Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance : 1 - 8 - 2018
Prolongation de la validité de la soumission de : 60 jrs — Date d'échéance : 28 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats

Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
SKALAR INC.	114 699,06 $	√	

Information additionnelle

Désistements : Produit ou service non offert (1); aucune réponse (3); Autres : décision de firme (1).

Préparé : Andrés Larmat — Le : 22 - 6 - 2018

Tableau comparatif des prix reçus

1	No de l'appel d'offres	18-16900
2	Agent d'approvisionnement	Andres Larmat
3	Nombre de soumissionnaires	1
4	Nombre d'items	1

(un maximum de 20 soumissionnaires)

(un maximum de 1000 items)

Informations sur les soumissionnaires

#	Soumissionnaires	Commentaires
1	**SKALAR INC**	

Informtions sur les items

#	Num. du lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Unités de mesure	Quantité par période	Nombre de périodes
1	LOT1	Acquisition et installati	1	Colorimètre automatisé	Ch.	1	1

Numéro de l'appel d'offres	18-16900

Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Unité de mesure	Qté par période	Nombre de périodes	Prix unitaire	Total sans taxes	Total taxes incluses	Soumissionnaires	Conformité
LOT1	Acquisition et installat	1	Colorimètre automatisé à flux injecté ou conti	Ch.	1	1	99 760,00 $	99 760,00 $	114 699,06 $	SKALAR INC	Oui

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

Tableau d'analyse des prix

No de l'appel d'offres
18-16900

Agent d'approvisionnement
Andres Larmat

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
SKALAR INC										
	LOT1	Acquisition et installation d'un colorimètre automatisé à flux injecté ou continu	1	Colorimètre automatisé à flux injecté ou continu	1	Ch.	1	99 760,00 $	99 760,00 $	114 699,06 $
Total (SKALAR INC)									**99 760,00 $**	**114 699,06 $**

Tableau comparatif des prix reçus

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
SKALAR INC	99 760 $		114 699,06 $
Dernière estimation réalisée	100 000 $		114 975,00 $
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			114 699,06 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			0,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			0,00 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			0,0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			-275,94 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-0,24%

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16900
Numéro de référence : 1156127
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN COLORIMÈTRE AUTOMATISÉ À FLUX INJECTÉ OU CONTINU

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ATS Scientific 4030 Main Way Burlington, ON, L7M 4B9	Monsieur Gilles Groulx Téléphone : 1800 661-6700 Télécopieur : 905 332-1394	**Commande : (1429321)** 2018-04-17 14 h 10 **Transmission :** 2018-04-17 14 h 10	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BD - Canada 2100 Derry Road West Suite 100 Mississauga, ON, L5N 0B3 http://www.bd.com	Madame MJ Arseneault Téléphone : 705 279-2567 Télécopieur :	**Commande : (1429291)** 2018-04-17 13 h 49 **Transmission :** 2018-04-17 13 h 49	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Skalar Inc. Unit #200, 270 Orenda Road brampton, ON, L6T4X6	Monsieur Emad Aziz Téléphone : 800 782-4994 Télécopieur :	**Commande : (1434397)** 2018-04-26 9 h 17 **Transmission :** 2018-04-26 9 h 17	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc. 2845 Argentia Road, Unit 4 Mississauga, ON, L5N 8G6 http://www.thermofisher.com	Madame Laurie de Rozario Téléphone : 905 542-4059 Télécopieur : 905 890-5775	**Commande : (1429020)** 2018-04-17 10 h 21 **Transmission :** 2018-04-17 10 h 21	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
VWR International 8567 chemin Dalton	Madame Odette Murray-Fasciano	**Commande : (1430928)**	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183108001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'expertise technique
Objet :	Autoriser une dépense de 114 699,06$ taxes incluses, pour l'acquisition d'un colorimètre automatisé à flux continu. Accorder un contrat à Skalar inc. pour la fourniture et l'installation d'un colorimètre automatisé à flux pour une somme de 114 699,06$. Appel d'offres public #18-16900-1 soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1183108001 Aspect financier.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-France MILORD
Agent de gestion ressources financières
Tél : (514) 872-2679

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-23

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1025
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2018/08/23
17:00

(1)

Dossier # : 1186292001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats à la firme Ascenseurs Innovatec Inc. pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (2 lots), pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2019 - Dépense fixe totale de 1 249 594.11 $, indexation et taxes incluses - Autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux contingents, pour un montant total maximal de 1 437 033.23 $ - Appel d'offres public 18-16797 - (2 soumissionnaires conformes).

Il est recommandé :

1. D'accorder à la firme Ascenseurs Innovatec Inc. plus bas soumissionnaire conforme, au prix de ses soumissions, le contrat du Lot # 1 (40 bâtiments - 57 appareils) pour 628 262.97 $ (taxes incluses) et le contrat du Lot # 2 (31 bâtiments - 56 appareils) pour 621 331.14 $ (taxes incluses) pour une somme totale de 1 249 594.11 $ pour le service d'entretien d'équipements de transport vertical pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2021, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 18-16797;

2. D'autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux de réparation imprévus, représentant une somme de 163 025.97 $ (sans taxes) pour un montant total maximal de 1 437 033.23 $ (taxes incluses);

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-20 15:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186292001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats à la firme Ascenseurs Innovatec Inc. pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (2 lots), pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2019 - Dépense fixe totale de 1 249 594.11 $, indexation et taxes incluses - Autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux contingents, pour un montant total maximal de 1 437 033.23 $ - Appel d'offres public 18-16797 - (2 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste en l'octroi de deux (2) contrats de service d'entretien d'équipements de transport vertical pour soixante et onze (71) immeubles répartis sur 2 lots distincts (lots # 1 et 2) pour dix (10) immeubles d'agglomération, dix-neuf (19) immeubles centraux et quarante-deux (42) immeubles d'arrondissement. Ces contrats sont pour une durée de trois (3) années pour la période débutant le 1er janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2021.
L'appel d'offres fût effectué par le Service de l'approvisionnement et rassemblait cent quarante-trois (143) appareils de transport vertical répartis en cinq (5) lots distincts soit :

lot # 1 - bâtiments Ville Est (40 immeubles et 57 appareils);
lot # 2 - bâtiments Ville Ouest (31 immeubles et 56 appareils);
lot # 3 - arrondissement St-Léonard (6 immeubles et 7 appareils);
lot # 4 - arrondissement St-Laurent (6 immeubles et 10 appareils);
lot # 5 - bâtiments SPVM (Service de Police de la Ville de Montréal) (7 immeubles et 13 appareils).

Les arrondissements de Saint-Léonard (lot # 3) et de Saint-Laurent (lot # 4) se sont joints à l'appel d'offres toutefois, les octrois et la gestion de ces contrats seront effectués par les professionnels de ces arrondissements.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a décidé de ne pas inclure à ce sommaire décisionnel le lot # 5 afin de ne pas retarder l'octroi des contrats des lots # 1 et 2. Le plus bas soumissionnaire conforme du lot # 5 doit faire l'objet d'une enquête afin de vérifier s'il répond aux critères de sécurité et d'intégrité pour être qualifié à titre de fournisseur de services auprès du SPVM. Le lot # 5 fera donc l'objet d'un autre sommaire

décisionnel.

À la suite d'un appel d'offres public d'une durée de quarante-sept (47) jours, tenu du 14 mars au 1er mai 2018 et publié le 14 mars 2018 sur le site ''Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec'' (SEAO), trois (3) addendas ont été soumis :

Addenda # 1 - 28 mars 2018 : La date limite de réception des offres était le 19 avril 2018 avant 15h45 a été remplacée par le 19 avril 2018 avant 13h30 et réponse à une question technique.

Addenda # 2 - 05 avril 2018 - La date d'ouverture des soumissions a été reportée au 1er mai 2018 et modification et ajout de documents à l'appel d'offres.

Addenda # 3 - 11 avril 2018 - Modification du document de cautionnement de soumission.

Aucun preneur du cahier des charges n'a fait mention que tout addenda aurait eu un impact quant à sa décision de déposer ou non une offre.

Les soumissions reçues sont accompagnées d'un cautionnement de soumission et sont valides pour une période de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0301 - 24 août 2017 - Exercer la deuxième et dernière option de prolongation d'une année pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical, dans le cadre de contrats accordés à Ascenseurs Innovatec inc. (2 lots) et à Ascenseurs ThyssenKrupp (Canada) limitée (1 lot) (CG13 0473), pour une somme maximale de 482 553,72 $, taxes incluses.
CG16 0602 - 24 novembre 2016 - Exercer l'option de prolongation d'une année pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical dans le cadre du contrat accordé à Ascenseurs Innovatec inc. (lot 1 - Est) (CG13 0473) pour une somme maximale de 285 062,08 $, taxes incluses.

CE16 1713 - 2 novembre 2016 - Exercer l'option de prolongation des contrats pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (2 lots) (CE13 1802), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, aux firmes ci-après désignées pour chacun des articles indiqués en regard de leur nom, pour une somme maximale totale de 188 908,61 $, taxes incluses : Ascenseur Innovatec inc. - lot 2 - Ouest - 135 652,79 $ et Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limité - lot 5 - SPVM - 53 255,82 $.

CG13 0473 - 19 décembre 2013 - Accorder un contrat à Ascenseur Innovatec inc. pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (1 lot), pour une période de 36 mois - Dépense totale de 764 946,71 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13024 (3 soumissionnaires).

CE13 1802 - 11 décembre 2013 - Accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical, pour une période de 36 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales mentionnées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13024 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur : Ascenseur Innovatec inc. - lot 2 - Ouest - 349 941,69 $ et
Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limitée - lot 5 - SPVM - 147 722,46 $, montants taxes incluses.

CG09 0010 - 2 février 2009 - Octroyer un contrat à Ascenseurs Microtec inc. pour l'entretien

d'équipement de transport vertical, pour une période de 5 ans, au prix total approximatif de 3 630 053,23 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5329 (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

Ces contrats consistent à réaliser l'entretien préventif et à effectuer les épreuves de sécurité, selon les fréquences requises par le code des ascenseurs, Code de sécurité sur les ascenseurs, les monte-charges et les escaliers mécaniques, CSA B44-04, des équipements de transport vertical des lots # 1 et 2 décrits aux documents d'appel d'offres, soit pour dix (10) immeubles d'agglomération, dix-neuf (19) immeubles centraux et quarante-deux (42) immeubles d'arrondissement.
Ces contrats sont pour une durée de trois (3) années pour la période débutant le 1er janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2021. Une clause de renouvellement de contrat est prévue d'une année à la fois, pour un maximum de deux (2) prolongations.

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien des équipements de transport vertical a été confié au SGPI et n'ayant pas la main-d'oeuvre pour réaliser ce type de travail, celui-ci est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel du SGPI.

JUSTIFICATION

Cette demande d'octroi de contrat de service d'entretien régulier vise à se conformer au exigences du chapitre IV du Code de sécurité sur les obligations des propriétaires d'ascenseurs et autres appareils élévateurs au maintien en bon état des équipements pour le transport vertical. La période est d'une durée de trois (3) années soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021.
L'estimation des travaux était de 1 114 280.22 $, taxes incluses, pour les deux (2) lots concernés. L'estimation a été réalisée par le professionnel interne du SGPI et a été basée selon les coûts d'entretien actuels.

Suite à l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, sept (7) firmes se sont procurés les documents d’appel d’offres soit;

Deux (2) firmes n'offrant pas un service d'entretien de transport vertical (consultation uniquement) :

1 - ACQ - Provincial;
2 - Université de Montréal;

Cinq (5) firmes offrant un service d'entretien de transport vertical :

1 - Ascenseurs Innovatec Inc.;
2 - Ascenseurs Microtec Inc.;
3 - Ascenseur Néoservices Inc.;
4 - Ascenseurs ThyssenKrupp;
5 - KONE Inc..

Une firme s'est désistée mentionnant que les pénalités applicables, mentionnées au devis, sont abusives lorsque le fournisseur de services est en défaut.

Pour les firmes soumissionnaires, chacune d'elles est libre de soumissionner pour un ou plusieurs lots, elle choisit ainsi les lots en tenant compte de leur capacité à fournir adéquatement les services demandés.

Une autre firme a déposé uniquement des soumissions pour les lots # 3 et 4 puisqu'elle ne détient pas une autorisation de contracter avec un organisme public délivrée par l'Autorité

des Marchés Financiers (AMF) qui est requise si le montant de la dépense est supérieur ou égal à 1 000 000 $.

Deux firmes n'ont pas déposé de soumission et n'ont pas divulgué les raisons.

Lot # 1 :

Sur les sept (7) firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, une a présenté une soumission soit 14 % d'entre elles. Le coût total de cette soumission, pour le lot # 1, est de 615 863.59 $ soit 10.48 % supérieur à l'estimation.

Lot # 1

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Ascenseurs Innovatec Inc.	615 863.59 $		615 863.59 $
Dernière estimation réalisée	557 467.79 $		557 467.79 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			615 863.59 $ 0.00 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			0.00 $ 0.00 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			58 395.80 % 10.48 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			0.00 $ 0.00 %

La raison d'un écart de plus de 10 % entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée du professionnel est que nous avons octroyé, en 2014, trois (3) contrats (3 lots) suite à un appel d'offres publics (AO), pour lesquels les écarts des prix variaient de - 40.38 % à - 30.24 % de nos estimations. Le présent AO pour l'entretien des équipements de transport vertical, identique à celui de 2014, n'a pas été perçu de la même façon par le marché. Nous croyons que, dans un contexte de plein emploi et de moindre concurrence, le marché se resserre et que nous devrons réajuster à la hausse les prix de nos prochaines estimations.

Lot # 2 :

Sur les sept (7) firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, deux (2) ont présenté une soumission soit 28 % d'entre elles. Le coût total de la soumission, pour le lot # 2, est de 609 068.57 $ soit 9.38 % supérieur à l'estimation.

Lot # 2

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Ascenseurs Innovatec inc.	609 068.57 $		609 068.57 $
Ascenseur Néoservices Inc.	653 701.86 $		653 701.86 $
Dernière estimation réalisée	556 812.43 $		556 812.43 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			631 385.22 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			3.66%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			44 633.29 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			7.33%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			52 256.14$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			9.38%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			44 633.29 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			7.33 %

L'entreprise adjudicataire de ces contrats ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La pièce jointe 18-16797 - Évolution des coûts des contrats représente l'évolution des coûts réels des contrats en tenant compte des indexations octroyées au taux de 2% annuellement pour les années 2020 et 2021. Ce taux de 2% est inférieur à l'indexation annuelle allouée aux mécaniciens d'ascenseur selon le taux du décret relatif à la Commission de la construction du Québec. Les indexations suivantes ont été accordées dans les années passées pour le contrat actuellement en cours : Année 2015 : 2.4 %, 2016 : 2.19 % et 2017 : 2.29%.
Les dépenses fixes des contrats octroyés, pour les trois (3) années, totalise la somme de 1

249 594.11 $ (indexation et taxes incluses, excluant les contingences) et est répartie selon la ventilation suivante:

# des lots	Année 2019	Année 2020 Indexé à 2%	Année 2021 Indexé à 2%	Total 3 années	Contingences + 15 %	Total 3 années avec contingences
lot # 1 (sans taxes) :	178 550,00 $	182 121,00 $	185 763,42 $	546 434,42 $	81 965,16 $	628 399,58 $
lot # 1 (avec taxes) :	205 287,86 $	209 393,62 $	213 581,49 $	628 262,97 $		722 502,42 $
lot # 2 (sans taxes) :	176 580,00 $	180 111,60 $	183 713,83 $	540 405,43 $	81 060,81 $	621 466,24 $
lot # 2 (avec taxes) :	203 022,86 $	207 083,31 $	211 224,97 $	621 331,14 $		714 530,81 $
lot # 1 et 2 (sans taxes) :	355 130,00 $	362 232,60 $	369 477,25 $	1 086 839,85 $	163 025,97 $	1 249 865,82 $
lot # 1 et 2 (avec taxes) :	408 310,72 $	416 476,93 $	424 806,46 $	1 249 594,11 $		1 437 033,23 $

Ces dépenses seront imputées au budget du SGPI puis réparties aux unités concernées.

La pièce jointe 18-16797 - Répartition des dépenses représente la répartition des montants en pourcentage des montants alloués pour chacun des bâtiments répartis par champs de compétence : Arrondissement, Ville centrale et Agglomération et est répartie selon la ventilation suivante :

Répartition des dépenses (montants sans taxes)

Compétence	Total 3 années Lot # 1	Pourcentage Lot # 1	Total 3 années Lot # 2	Pourcentage Lot # 2	Total 3 années Lot # 1 et 2	Pourcentage Lot # 1 et 2
Arrondissement :	257 624,48 $	47,15%	211 136,99 $	39,07%	468 761,47 $	43,13%
Ville centrale :	223 439,80 $	40,89%	142 216,79 $	26,32%	365 656,59 $	33,64%
Agglomération :	65 370,14 $	11,96%	187 051,65 $	34,61%	252 421,79 $	23,23%
Total :	546 434,42 $	100,00%	540 405,43 $	100,00%	1 086 839,85 $	100,00%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon les clauses en matière d'environnement mentionnées au devis Contrat, l'adjudicataire se doit de mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit d'équipements de transport vertical ayant toujours été entretenus par l'entreprise privée dont le service d'entretien est encadré par le SGPI.
Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat contreviendrait à la réglementation en vigueur entraînant la fermeture immédiate des équipements, la sécurité des utilisateurs étant compromise.

Pour pallier une telle interruption tout en respectant la réglementation en vigueur, la Ville serait dans l'obligation de faire appel à des services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les équipements de transport vertical dans un état de bon fonctionnement et sécuritaire. Les coûts engendrés par ces services ponctuels dépasseraient la dépense totale du contrat à octroyer par ce sommaire décisionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

octroi du contrat : à la date de la décision par l'instance compétente
début du contrat : 1er janvier 2019
fin du contrat : 31 décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Simona RADULESCU TOMESCU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain METHOT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-7118
Télécop. : 514 872-0353

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-30

Pierre LÉVESQUE
Chef de division

Tél : 514 872-4087
Télécop. : 514 872-0353

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne ROUILLARD

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN

Directrice - Exploitation immobilière et exploitation
Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2018-06-12

Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-19

AO # 18-16797 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical
Évolution des coûts des contrats

Lot # 1 - Adjudicataire : Ascenseurs Innovatec Inc.		Évolution du coût du contrat			
(Numéro) Nom et adresse du bâtiment	Champs de Compétence	Année 2019	Année 2020 Indexé à 2%	Année 2021 Indexé à 2%	Total 3 années
(0025) ÉDIFICE DU 200 BELLECHASSE, 200, rue Bellechasse	Agglomération	6 860,00 $	6 997,20 $	7 137,14 $	20 994,34 $
(0044) LABORATOIRE, COUR DE LOUVAIN, 999, rue Louvain Est	Agglomération	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0065) CENTRE CALIXA-LAVALLÉE, 3819, rue Calixa-Lavallée	Ville centrale	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0068) CHALET-RESTAURANT - 3933 Avenue du Parc-La Fontaine	Ville centrale	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0084) CCSE MAISONNEUVE , 4375, rue Ontario Est	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0087) CENTRE SPORTIF PIERRE-CHARBONNEAU, 2980, rue Viau	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0088) EDIFICE MARIE-VICTORIN, 4101, rue Sherbrooke Est	Ville centrale	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0095) COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD, 1000, rue Émile-Journault	Ville centrale	28 900,00 $	29 478,00 $	30 067,56 $	88 445,56 $
(0100) BIBLIOTHÈQUE MAISONNEUVE, 4120, rue Ontario Est	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0104) CASERNE NO 47 (MAISON DE LA CULTURE LA PETITE PATRIE), 6707, rue De Lorimier	Agglomération	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0105) ÉDIFICE DU 1500 DES CARRIÈRES, 1500, rue Des-Carrières	Ville centrale	3 430,00 $	3 498,60 $	3 568,57 $	10 497,17 $
(0133) LA MAISON DU CITOYEN, 7501, rue François-Perreault	Arrondissement	4 670,00 $	4 763,40 $	4 858,67 $	14 292,07 $
(0159) CENTRE ST-DENIS, 5115, rue Rivard	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0177) ÉDIFICE ÉMMANUEL-ALBERT-DOUCET (CASERNE NO. 48), 3616, rue Hochelaga	Agglomération	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0183) CENTRE ROSEMONT, 3131, boulevard Rosemont	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0194) BIBLIOTHÈQUE ST-MICHEL, 7601, rue François-Perreault	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0240) BIBLIOTHÈQUE MARC-FAVREAU - 500 Boulevard Rosemont	Arrondissement	3 240,00 $	3 304,80 $	3 370,90 $	9 915,70 $
(0248) ATELIERS MUNICIPAUX ROUEN, 5035, rue Rouen	Ville centrale	3 240,00 $	3 304,80 $	3 370,90 $	9 915,70 $
(0285) ÉDIFICE GASTON-MIRON, 1210, rue Sherbrooke Est	Ville centrale	7 860,00 $	8 017,20 $	8 177,54 $	24 054,74 $
(0321) CENTRE RÉCRÉATIF R.D.P., 7650 boul. Maurice-Duplessis	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0407) CHÂTEAU DUFRESNE, 4040, rue Sherbrooke Est	Ville centrale	3 490,00 $	3 559,80 $	3 631,00 $	10 680,80 $
(0422) CENTRE DE FORMATION DES POMPIERS, 6700, rue Notre-Dame Est	Agglomération	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0434) ÉDIFICE DICKSON DU C.S.M. DICKSON, 2060, rue Dickson	Ville centrale	6 480,00 $	6 609,60 $	6 741,79 $	19 831,39 $
(0450) ARÉNA MAURICE-RICHARD, 2800, rue Viau	Ville centrale	6 480,00 $	6 609,60 $	6 741,79 $	19 831,39 $
(0560) CENTRE ÉTIENNE-DESMARTEAU, 3430, rue De Bellechasse	Arrondissement	4 960,00 $	5 059,20 $	5 160,38 $	15 179,58 $
(0575) CENTRE PATRO LE PRÉVOST, 7355, avenue Christophe-Colomb	Arrondissement	4 960,00 $	5 059,20 $	5 160,38 $	15 179,58 $
(0650) CENTRE MASSON, 2705, rue Masson	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0795) CENTRE GABRIELLE-ET-MARCEL-LAPALME - 5350, RUE LAFOND	Arrondissement	3 240,00 $	3 304,80 $	3 370,90 $	9 915,70 $
(0811) MAISON DE LA CULTURE MERCIER, 8105, rue Hochelaga	Arrondissement	5 800,00 $	5 916,00 $	6 034,32 $	17 750,32 $
(0868) CENTRE ROUSSIN, 12 085, rue Notre-Dame Est	Arrondissement	5 800,00 $	5 916,00 $	6 034,32 $	17 750,32 $
(0891) PAVILLON LA FONTAINE, 1301, rue Sherbrooke Est (amiante)	Ville centrale	1 530,00 $	1 560,60 $	1 591,81 $	4 682,41 $
(0976) CENTRE DU PLATEAU, 2275, boulevard Saint-Joseph Est	Arrondissement	3 240,00 $	3 304,80 $	3 370,90 $	9 915,70 $
(0978) ÉDIFICE ALBERT-DUMOUCHEL, 10 300, rue Lajeunesse	Arrondissement	5 800,00 $	5 916,00 $	6 034,32 $	17 750,32 $
(0979) INSECTARIUM, 4581, rue Sherbrooke Est	Ville centrale	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0986) MAISON DE LA CULTURE P.A.T., 14 001, rue Notre-Dame Est	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(1043) MAISON DU CITOYEN ET BUR. ARR. RDP-PAT, 12 090, rue Notre-Dame Est	Arrondissement	3 240,00 $	3 304,80 $	3 370,90 $	9 915,70 $
(2390) CENTRE JEAN-CLAUDE-MALÉPART, 2633, rue Ontario est	Arrondissement	5 800,00 $	5 916,00 $	6 034,32 $	17 750,32 $
(2459) BIBLIOTHÈQUE R.D.P., 9001 Boul. Perras	Arrondissement	4 430,00 $	4 518,60 $	4 608,97 $	13 557,57 $
(3685) CENTRE OPÉRATIONNEL NORD ET ENVIRONNEMENT, 827, boulevard Crémazie	Agglomération	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(8662) MAISON DE LA CULTURE FRONTENAC, 2550, rue Ontario est	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
	Coût du Lot # 1 (sans taxes) :	**178 550,00 $**	**182 121,00 $**	**185 763,42 $**	**546 434,42 $**
	TPS (5%) :	8 927,50 $	9 106,05 $	9 288,17 $	27 321,72 $
	TVQ (9,975%) :	17 810,36 $	18 166,57 $	18 529,90 $	54 506,83 $
	Coût du Lot # 1 (avec taxes) :	**205 287,86 $**	**209 393,62 $**	**213 581,49 $**	**628 262,97 $**
	Ristourne / TPS / 100% :	(8 927,50 $)	(9 106,05 $)	(9 288,17 $)	(27 321,72 $)
	Ristourne / TVQ / 50% :	(8 905,18 $)	(9 083,29 $)	(9 264,95 $)	(27 253,42 $)
	Ristourne :	(17 832,68 $)	(18 189,34 $)	(18 553,12 $)	(54 575,14 $)
	Dépense nette :	187 455,18 $	191 204,28 $	195 028,37 $	573 687,83 $

AO # 18-16797 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical
Évolution des coûts des contrats

Lot # 2 - Adjudicataire : Ascenseurs Innovatec Inc.		Évolution du coût du contrat			
(Numéro) Nom et adresse du bâtiment	Champs de Compétence	Année 2019	Année 2020 Indexé à 2%	Année 2021 Indexé à 2%	Total 3 années
(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est	Ville centrale	19 440,00 $	19 828,80 $	20 225,38 $	59 494,18 $
(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford	Agglomération	49 520,00 $	50 510,40 $	51 520,61 $	151 551,01 $
(0012) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155, rue Notre-Dame est	Ville centrale	8 700,00 $	8 874,00 $	9 051,48 $	26 625,48 $
(0138) ÉDIFICE MADISON, C.S.M. MADISON, 2140, rue Madison	Ville centrale	5 800,00 $	5 916,00 $	6 034,32 $	17 750,32 $
(0142) BIBLIO. ET CENTRE COMMUNAUTAIRE C.D.N. 6767, Chemin de la Côte-Des-Neiges	Arrondissement	10 140,00 $	10 342,80 $	10 549,66 $	31 032,46 $
(0151) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE N-D-G / CASERNE NO 34, 3755, rue Botrel	Agglomération	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0152) CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G, 5311, Chemin de la Côte-St-Antoine	Arrondissement	3 430,00 $	3 498,60 $	3 568,57 $	10 497,17 $
(0256) CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-RAYMOND, 5600, Chemin Upper-Lachine	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0263) CENTRE SPORTIF SAINT-CHARLES, 1055, rue D'Hibernia	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0266) BIBLIOTHÈQUE SAINT-CHARLES (ÂGE D'OR), 1050, rue D'Hibernia	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0272) CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, 355, rue D'Youville	Ville centrale	4 430,00 $	4 518,60 $	4 608,97 $	13 557,57 $
(0280) CASERNE NO 23 ET CENTRE ST-HENRI, 530, Rue du Couvent	Agglomération	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0317) BIBLIO. ET MAISON DE LA CULTURE MARIE-UGUAY (CASERNE 33), 6052, boulevard Monk	Agglomération	5 800,00 $	5 916,00 $	6 034,32 $	17 750,32 $
(0337) PISCINE INT. DU PARC ST-ROCH, 400, avenue Ball	Arrondissement	1 530,00 $	1 560,60 $	1 591,81 $	4 682,41 $
(0353) ÉDIFICE GEORGES-VANIER, 2450, rue Workman	Arrondissement	5 270,00 $	5 375,40 $	5 482,91 $	16 128,31 $
(0472) BAINS SCHUBERT, 3950, boulevard Saint-Laurent	Arrondissement	1 530,00 $	1 560,60 $	1 591,81 $	4 682,41 $
(0551) CENTRE SPORTIF DE NOTRE-DAME-DE-GRACE, 6445 ave Monkland	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0570) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER ANNEXE, 85, rue Notre-Dame est	Ville centrale	3 430,00 $	3 498,60 $	3 568,57 $	10 497,17 $
(0709) BIBLIO. ET MAISON CULTURE CÔTE-DES-NEIGES, 5290, chemin de la Côte-Des-Neiges	Arrondissement	5 800,00 $	5 916,00 $	6 034,32 $	17 750,32 $
(0864) COMPLEXE SOPHIE-BARAT, 10 851, avenue Saint-Charles	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(0869) CENTRE MONSEIGNEUR-PIGEON, 5550, rue Angers	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(1033) CENTRE CULTUREL NDG - 6400, RUE MONKLAND	Arrondissement	5 800,00 $	5 916,00 $	6 034,32 $	17 750,32 $
(2369) BIBLIOTHÈQUE MORDECAI-RICHLER, 5434, avenue Du Parc	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(2391) CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CÔTE-DES-NEIGES, 5354, rue Gatineau	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(2405) CENTRE MULTI-ETHNIQUE, 3555, rue St-Urbain	Arrondissement	1 530,00 $	1 560,60 $	1 591,81 $	4 682,41 $
(2453) CENTRE INTERCULTUREL STRATHEARN, 3680, rue Jeanne-Mance	Ville centrale	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(2464) CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES, 4880, avenue Van Horne	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(2552) GARAGE DE LA COUR DARLINGTON, 6960, avenue de Darlington	Arrondissement	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $
(3956) THÉÂTRE OUTREMONT, 1240 Avenue Bernard (OUT)	Ville centrale	1 770,00 $	1 805,40 $	1 841,51 $	5 416,91 $
(8616) CENTRE MONKLAND, 4410, avenue West Hill	Arrondissement	1 530,00 $	1 560,60 $	1 591,81 $	4 682,41 $
(8663) CENTRE OLIVER-JONES, 525, rue Du Dominion	Arrondissement	3 430,00 $	3 498,60 $	3 568,57 $	10 497,17 $
Coût du Lot # 2 (sans taxes) :		**176 580,00 $**	**180 111,60 $**	**183 713,83 $**	**540 405,43 $**
TPS (5%) :		8 829,00 $	9 005,58 $	9 185,69 $	27 020,27 $
TVQ (9,975%) :		17 613,86 $	17 966,13 $	18 325,45 $	53 905,44 $
Coût du Lot # 2 (avec taxes) :		**203 022,86 $**	**207 083,31 $**	**211 224,97 $**	**621 331,14 $**
Ristourne / TPS / 100% :		(8 829,00 $)	(9 005,58 $)	(9 185,69 $)	(27 020,27 $)
Ristourne / TVQ / 50% :		(8 806,93 $)	(8 983,07 $)	(9 162,73 $)	(26 952,72 $)
Ristourne :		(17 635,93 $)	(17 988,65 $)	(18 348,42 $)	(53 972,99 $)
Dépense nette :		185 386,93 $	189 094,66 $	192 876,55 $	567 358,15 $
Coût des Lot # 1 et 2 (sans taxes) :		355 130,00 $	362 232,60 $	369 477,25 $	1 086 839,85 $
TPS (5%) :		17 756,50 $	18 111,63 $	18 473,86 $	54 341,99 $
TVQ (9,975%) :		35 424,22 $	36 132,70 $	36 855,35 $	108 412,27 $
Coût des Lot # 1 et 2 (avec taxes) :		**408 310,72 $**	**416 476,93 $**	**424 806,46 $**	**1 249 594,11 $**
Ristourne / TPS / 100% :		(17 756,50 $)	(18 111,63 $)	(18 473,86 $)	(54 341,99 $)
Ristourne / TVQ / 50% :		(17 712,11 $)	(18 066,36 $)	(18 427,68 $)	(54 206,14 $)
Ristourne :		(35 468,61 $)	(36 177,99 $)	(36 901,54 $)	(108 548,13 $)
Dépense nette :		372 842,11 $	380 298,94 $	387 904,92 $	1 141 045,98 $

AO # 18-16797 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical

Répartition des dépenses

(Numéro) Nom et adresse du bâtiment	Année 2019	Année 2020 Indexé à 2%	Année 2021 Indexé à 2%	Total 3 années	Proportion au contrat
Lot # 1 - Arrondissement					
Imputation : 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000					
(0084) CCSE MAISONNEUVE , 4375, rue Ontario Est	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,62%
(0087) CENTRE SPORTIF PIERRE-CHARBONNEAU, 2980, rue Viau	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,62%
(0100) BIBLIOTHÈQUE MAISONNEUVE, 4120, rue Ontario Est	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,62%
(0133) LA MAISON DU CITOYEN, 7501, rue François-Perreault	4 670,00 $	4 763,40 $	4 858,67 $	14 292,07 $	2,62%
(0159) CENTRE ST-DENIS, 5115, rue Rivard	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,62%
(0183) CENTRE ROSEMONT, 3131, boulevard Rosemont	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,62%
(0194) BIBLIOTHÈQUE ST-MICHEL, 7601, rue François-Perreault	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,62%
(0240) BIBLIOTHÈQUE MARC-FAVREAU - 500 Boulevard Rosemont	3 240,00 $	3 304,80 $	3 370,90 $	9 915,70 $	1,81%
(0321) CENTRE RÉCRÉATIF R.D.P., 7650 boul. Maurice-Duplessis	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,62%
(0560) CENTRE ÉTIENNE-DESMARTEAU, 3430, rue De Bellechasse	4 960,00 $	5 059,20 $	5 160,38 $	15 179,58 $	2,78%
(0575) CENTRE PATRO LE PRÉVOST, 7355, avenue Christophe-Colomb	4 960,00 $	5 059,20 $	5 160,38 $	15 179,58 $	2,78%
(0650) CENTRE MASSON, 2705, rue Masson	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,62%
(0795) CENTRE GABRIELLE-ET-MARCEL-LAPALME - 5350, RUE LAFOND	3 240,00 $	3 304,80 $	3 370,90 $	9 915,70 $	1,81%
(0811) MAISON DE LA CULTURE MERCIER, 8105, rue Hochelaga	5 800,00 $	5 916,00 $	6 034,32 $	17 750,32 $	3,25%
(0868) CENTRE ROUSSIN, 12 085, rue Notre-Dame Est	5 800,00 $	5 916,00 $	6 034,32 $	17 750,32 $	3,25%
(0976) CENTRE DU PLATEAU, 2275, boulevard Saint-Joseph Est	3 240,00 $	3 304,80 $	3 370,90 $	9 915,70 $	1,81%
(0978) ÉDIFICE ALBERT-DUMOUCHEL, 10 300, rue Lajeunesse	5 800,00 $	5 916,00 $	6 034,32 $	17 750,32 $	3,25%
(0986) MAISON DE LA CULTURE P.A.T., 14 001, rue Notre-Dame Est	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,62%
(1043) MAISON DU CITOYEN ET BUR. ARR. RDP-PAT, 12 090, rue Notre-Dame Est	3 240,00 $	3 304,80 $	3 370,90 $	9 915,70 $	1,81%
(2390) CENTRE JEAN-CLAUDE-MALÉPART, 2633, rue Ontario est	5 800,00 $	5 916,00 $	6 034,32 $	17 750,32 $	3,25%
(2459) BIBLIOTHÈQUE R.D.P., 9001 Boul. Perras	4 430,00 $	4 518,60 $	4 608,97 $	13 557,57 $	2,48%
(8662) MAISON DE LA CULTURE FRONTENAC, 2550, rue Ontario est	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,62%
Lot # 1 - Arrondissement :	**84 180,00 $**	**85 863,60 $**	**87 580,88 $**	**257 624,48 $**	**47,15%**
TPS (5%) :	4 209,00 $	4 293,18 $	4 379,04 $	12 881,22 $	
TVQ (9,975%) :	8 396,96 $	8 564,89 $	8 736,19 $	25 698,04 $	
Total :	96 785,96 $	98 721,67 $	100 696,11 $	296 203,74 $	

AO # 18-16797 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical

Répartition des dépenses

(Numéro) Nom et adresse du bâtiment	Année 2019	Année 2020 Indexé à 2%	Année 2021 Indexé à 2%	Total 3 années	Proportion au contrat
Lot # 1 - Ville centrale					
Imputation : 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000					
(0065) CENTRE CALIXA-LAVALLÉE, 3819, rue Calixa-Lavallée	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,62%
(0068) CHALET-RESTAURANT - 3933 Avenue du Parc-La Fontaine	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,62%
(0088) EDIFICE MARIE-VICTORIN, 4101, rue Sherbrooke Est	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,62%
(0095) COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD, 1000, rue Émile-Journault	28 900,00 $	29 478,00 $	30 067,56 $	88 445,56 $	16,19%
(0105) ÉDIFICE DU 1500 DES CARRIÈRES, 1500, rue Des-Carrières	3 430,00 $	3 498,60 $	3 568,57 $	10 497,17 $	1,92%
(0248) ATELIERS MUNICIPAUX ROUEN, 5035, rue Rouen	3 240,00 $	3 304,80 $	3 370,90 $	9 915,70 $	1,81%
(0285) ÉDIFICE GASTON-MIRON, 1210, rue Sherbrooke Est	7 860,00 $	8 017,20 $	8 177,54 $	24 054,74 $	4,40%
(0407) CHÂTEAU DUFRESNE, 4040, rue Sherbrooke Est	3 490,00 $	3 559,80 $	3 631,00 $	10 680,80 $	1,95%
(0434) ÉDIFICE DICKSON DU C.S.M. DICKSON, 2060, rue Dickson	6 480,00 $	6 609,60 $	6 741,79 $	19 831,39 $	3,63%
(0450) ARÉNA MAURICE-RICHARD, 2800, rue Viau	6 480,00 $	6 609,60 $	6 741,79 $	19 831,39 $	3,63%
(0891) PAVILLON LA FONTAINE, 1301, rue Sherbrooke Est (amiante)	1 530,00 $	1 560,60 $	1 591,81 $	4 682,41 $	0,86%
(0979) INSECTARIUM, 4581, rue Sherbrooke Est	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,62%
Lot # 1 - Ville centrale :	**73 010,00 $**	**74 470,20 $**	**75 959,60 $**	**223 439,80 $**	**40,89%**
TPS (5%) :	3 650,50 $	3 723,51 $	3 797,98 $	11 171,99 $	
TVQ (9,975%) :	7 282,75 $	7 428,40 $	7 576,97 $	22 288,12 $	
Total :	83 943,25 $	85 622,11 $	87 334,55 $	256 899,91 $	
Lot # 1 - Agglomération					
Imputation : 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000					
(0025) ÉDIFICE DU 200 BELLECHASSE, 200, rue Bellechasse	6 860,00 $	6 997,20 $	7 137,14 $	20 994,34 $	3,84%
(0044) LABORATOIRE, COUR DE LOUVAIN, 999, rue Louvain Est	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,62%
(0104) CASERNE NO 47 (MAISON DE LA CULTURE LA PETITE PATRIE), 6707, rue De Lorimier	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,62%
(0177) ÉDIFICE ÉMMANUEL-ALBERT-DOUCET (CASERNE NO. 48), 3616, rue Hochelaga	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,62%
(0422) CENTRE DE FORMATION DES POMPIERS, 6700, rue Notre-Dame Est	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,62%
(3685) CENTRE OPÉRATIONNEL NORD ET ENVIRONNEMENT, 827, boulevard Crémazie	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,62%
Lot # 1 - Agglomération :	**21 360,00 $**	**21 787,20 $**	**22 222,94 $**	**65 370,14 $**	**11,96%**
TPS (5%) :	1 068,00 $	1 089,36 $	1 111,15 $	3 268,51 $	
TVQ (9,975%) :	2 130,66 $	2 173,27 $	2 216,74 $	6 520,67 $	
Total :	24 558,66 $	25 049,83 $	25 550,83 $	75 159,32 $	
Coût du contrat - Lot # 1 :	**178 550,00 $**	**182 121,00 $**	**185 763,42 $**	**546 434,42 $**	**100,00%**
TPS (5%) :	8 927,50 $	9 106,05 $	9 288,17 $	27 321,72 $	
TVQ (9,975%) :	17 810,36 $	18 166,57 $	18 529,90 $	54 506,83 $	
Total :	**205 287,86 $**	**209 393,62 $**	**213 581,49 $**	**628 262,97 $**	

AO # 18-16797 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical

Répartition des dépenses

(Numéro) Nom et adresse du bâtiment	Année 2019	Année 2020 Indexé à 2%	Année 2021 Indexé à 2%	Total 3 années	Proportion au contrat
Lot # 2 - Arrondissement					
Imputation : 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000					
(0142) BIBLIO. ET CENTRE COMMUNAUTAIRE C.D.N. 6767, Chemin de la Côte-Des-Neiges	10 140,00 $	10 342,80 $	10 549,66 $	31 032,46 $	5,74%
(0152) CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G, 5311, Chemin de la Côte-St-Antoine	3 430,00 $	3 498,60 $	3 568,57 $	10 497,17 $	1,94%
(0256) CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-RAYMOND, 5600, Chemin Upper-Lachine	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,64%
(0263) CENTRE SPORTIF SAINT-CHARLES, 1055, rue D'Hibernia	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,64%
(0266) BIBLIOTHÈQUE SAINT-CHARLES (ÂGE D'OR), 1050, rue D'Hibernia	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,64%
(0337) PISCINE INT. DU PARC ST-ROCH, 400, avenue Ball	1 530,00 $	1 560,60 $	1 591,81 $	4 682,41 $	0,87%
(0353) ÉDIFICE GEORGES-VANIER, 2450, rue Workman	5 270,00 $	5 375,40 $	5 482,91 $	16 128,31 $	2,98%
(0472) BAINS SCHUBERT, 3950, boulevard Saint-Laurent	1 530,00 $	1 560,60 $	1 591,81 $	4 682,41 $	0,87%
(0551) CENTRE SPORTIF DE NOTRE-DAME-DE-GRACE, 6445 ave Monkland	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,64%
(0709) BIBLIO. ET MAISON CULTURE CÔTE-DES-NEIGES, 5290, chemin de la Côte-Des-Neiges	5 800,00 $	5 916,00 $	6 034,32 $	17 750,32 $	3,28%
(0864) COMPLEXE SOPHIE-BARAT, 10 851, avenue Saint-Charles	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,64%
(0869) CENTRE MONSEIGNEUR-PIGEON, 5550, rue Angers	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,64%
(1033) CENTRE CULTUREL NDG - 6400, RUE MONKLAND	5 800,00 $	5 916,00 $	6 034,32 $	17 750,32 $	3,28%
(2369) BIBLIOTHÈQUE MORDECAI-RICHLER, 5434, avenue Du Parc	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,64%
(2391) CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CÔTE-DES-NEIGES, 5354, rue Gatineau	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,64%
(2405) CENTRE MULTI-ETHNIQUE, 3555, rue St-Urbain	1 530,00 $	1 560,60 $	1 591,81 $	4 682,41 $	0,87%
(2464) CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES, 4880, avenue Van Horne	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,64%
(2552) GARAGE DE LA COUR DARLINGTON, 6960, avenue de Darlington	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,64%
(8616) CENTRE MONKLAND, 4410, avenue West Hill	1 530,00 $	1 560,60 $	1 591,81 $	4 682,41 $	0,87%
(8663) CENTRE OLIVER-JONES, 525, rue Du Dominion	3 430,00 $	3 498,60 $	3 568,57 $	10 497,17 $	1,94%
Lot # 2 - Arrondissement :	**68 990,00 $**	**70 369,80 $**	**71 777,19 $**	**211 136,99 $**	**39,07%**
TPS (5%) :	3 449,50 $	3 518,49 $	3 588,86 $	10 556,85 $	
TVQ (9,975%) :	6 881,75 $	7 019,39 $	7 159,77 $	21 060,91 $	
Total :	79 321,25 $	80 907,68 $	82 525,82 $	242 754,75 $	

AO # 18-16797 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical

Répartition des dépenses

(Numéro) Nom et adresse du bâtiment	Année 2019	Année 2020 Indexé à 2%	Année 2021 Indexé à 2%	Total 3 années	Proportion au contrat
Lot # 2 - Ville centrale					
Imputation : 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000					
(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est	19 440,00 $	19 828,80 $	20 225,38 $	59 494,18 $	11,01%
(0012) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155, rue Notre-Dame est	8 700,00 $	8 874,00 $	9 051,48 $	26 625,48 $	4,93%
(0138) ÉDIFICE MADISON, C.S.M. MADISON, 2140, rue Madison	5 800,00 $	5 916,00 $	6 034,32 $	17 750,32 $	3,28%
(0272) CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, 355, rue D'Youville	4 430,00 $	4 518,60 $	4 608,97 $	13 557,57 $	2,51%
(0570) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER ANNEXE, 85, rue Notre-Dame est	3 430,00 $	3 498,60 $	3 568,57 $	10 497,17 $	1,94%
(2453) CENTRE INTERCULTUREL STRATHEARN, 3680, rue Jeanne-Mance	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,64%
(3956) THÉÂTRE OUTREMONT, 1240 Avenue Bernard (OUT)	1 770,00 $	1 805,40 $	1 841,51 $	5 416,91 $	1,00%
Lot # 2 - Ville centrale :	**46 470,00 $**	**47 399,40 $**	**48 347,39 $**	**142 216,79 $**	**26,32%**
TPS (5%) :	2 323,50 $	2 369,97 $	2 417,37 $	7 110,84 $	
TVQ (9,975%) :	4 635,38 $	4 728,09 $	4 822,65 $	14 186,12 $	
Total :	**53 428,88 $**	**54 497,46 $**	**55 587,41 $**	**163 513,75 $**	
Lot # 2 - Agglomération					
Imputation : 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000					
(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford	49 520,00 $	50 510,40 $	51 520,61 $	151 551,01 $	28,04%
(0151) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE N-D-G / CASERNE NO 34, 3755, rue Botrel	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,64%
(0280) CASERNE NO 23 ET CENTRE ST-HENRI, 530, Rue du Couvent	2 900,00 $	2 958,00 $	3 017,16 $	8 875,16 $	1,64%
(0317) BIBLIO. ET MAISON DE LA CULTURE MARIE-UGUAY (CASERNE 33), 6052, boulevard Monk	5 800,00 $	5 916,00 $	6 034,32 $	17 750,32 $	3,28%
Lot # 2 - Agglomération :	**61 120,00 $**	**62 342,40 $**	**63 589,25 $**	**187 051,65 $**	**34,61%**
TPS (5%) :	3 056,00 $	3 117,12 $	3 179,46 $	9 352,58 $	
TVQ (9,975%) :	6 096,72 $	6 218,65 $	6 343,03 $	18 658,40 $	
Total :	70 272,72 $	71 678,17 $	73 111,74 $	215 062,63 $	
Coût du contrat - Lot # 2 :	**176 580,00 $**	**180 111,60 $**	**183 713,83 $**	**540 405,43 $**	**100,00%**
TPS (5%) :	8 829,00 $	9 005,58 $	9 185,69 $	27 020,27 $	
TVQ (9,975%) :	17 613,86 $	17 966,13 $	18 325,45 $	53 905,44 $	
Total :	**203 022,86 $**	**207 083,31 $**	**211 224,97 $**	**621 331,14 $**	
Coût total des contrats - Lot # 1 et 2 :	**408 310,72 $**	**416 476,93 $**	**424 806,46 $**	**1 249 594,11 $**	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1186292001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Objet :	Accorder deux (2) contrats à la firme Ascenseurs Innovatec Inc. pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (2 lots), pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2019 - Dépense fixe totale de 1 249 594.11 $, indexation et taxes incluses - Autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux contingents, pour un montant total maximal de 1 437 033.23 $ - Appel d'offres public 18-16797 - (2 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16797 Intervention lot 1 et 2.pdf
18-16797 TCP sommaire.pdf
18-16797 TCP detaille.pdf
18-16797 PV.pdf
18-16797 SEAO _ Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Simona RADULESCU TOMESCU
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872 5282

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-30

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16797 — No du GDD : 1186292001

Titre de l'appel d'offres : 18-16797 - Service d'entretien d'équipements de transport vertical - Bâtiments Ville et SPVM - Lot 1 et Lot 2

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 14 - 3 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 19 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 1 - 5 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 11 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 47 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de réponses : 57,14

% de rejets : 50

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 28 - 10 - 2018

Date d'échéance révisée : 28 - 10 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
ASCENSEURS INNOVATECH INC.	615 863,59 $	√	1
ASCENSEURS INNOVATECH INC.	609 068,57 $	√	2
ASCENSEURS NÉOSERVICES INC.	653 701,86 $		2

Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par lot au plus bas soumissionnaire conforme ayant la capacité à rendre les services, afin d'obtenir le scénario global le plus économique pour la Ville.
ASCENSEURS INNOVATECH INC., le plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, detient l'autorisation de contracter de l'AMF.
Entre les 3 preneurs qui n'ont pas soumissionné on trouve ACQ - Provincial et Université de Montréal. Le seul preneur qui n'a pas soumissioné a mentionné que notre demande d'appel d'offre lui apparaît restricitive en raison des pénalités. Deux soumissionnaires (sur le total de quatre) ont déposé des offres pour d'autres lots.

Préparé par : Simona Radulescu Tomescu — Le 30 - 5 - 2018

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16797

Agent d'approvisionnement
Simona Radulescu

Conformité	Oui

							Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	APAREILS - LOT # 1	Ascenseurs Innovatec Inc.					535 650,00 $	615 863,59 $
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Innovatec Inc.					529 740,00 $	609 068,57 $
		Ascenseurs Neoservices Inc.					568 560,00 $	653 701,86 $
LOT3	APAREILS - LOT # 3	Ascenseurs Microtec Inc.					37 800,00 $	43 460,55 $
		Ascenseurs Neoservices Inc.					45 210,00 $	51 980,20 $
		Ascenseurs Thyssenkrupp (Canada) ltée					50 945,61 $	58 574,72 $
		Ascenseurs Innovatec Inc.					58 980,00 $	67 812,26 $
LOT4	APAREILS - LOT # 4	Ascenseurs Microtec Inc.					38 400,00 $	44 150,40 $
		Ascenseurs Neoservices Inc.					76 500,00 $	87 955,88 $
		Ascenseurs Innovatec Inc.					97 500,00 $	112 100,63 $
LOT5	APAREILS - LOT # 5	Ascenseurs Neoservices Inc.					113 190,00 $	130 140,20 $
		Ascenseurs Microtec Inc.					121 698,00 $	139 922,28 $
		Ascenseurs Thyssenkrupp (Canada) ltée					126 534,63 $	145 483,19 $
		Ascenseurs Innovatec Inc.					134 220,00 $	154 319,45 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16797

Agent d'approvisionnement
Simona Radulescu

Conformité	Oui

							Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	APAREILS - LOT # 1	Ascenseurs Innovatec Inc.	1	(0025) ÉDIFICE DU 200 BELLECHASSE, 200, rue Bellechasse - MC 001	3	3 430,00 $	10 290,00 $	11 830,93 $
			2	(0025) ÉDIFICE DU 200 BELLECHASSE, 200, rue Bellechasse - MC 002	3	3 430,00 $	10 290,00 $	11 830,93 $
			3	(0044) LABORATOIRE, COUR DE LOUVAIN, 999, rue Louvain Est - Asc 003	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			4	(0065) CENTRE CALIXA-LAVALLÉE, 3819, rue Calixa-Lavallée - Asc 108	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			5	(0068) CHALET-RESTAURANT - 3933 Avenue du Parc-La Fontaine - Asc 228	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			6	(0084) CCSE MAISONNEUVE , 4375, rue Ontario Est - Asc 088	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			7	(0087) CENTRE SPORTIF PIERRE-CHARBONNEAU, 2980, rue Viau - MC 037	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			8	(0088) EDIFICE MARIE-VICTORIN, 4101, rue Sherbrooke Est - Asc 144	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			9	(0095) COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD, 1000, rue Émile-Journault - EM 011	3	6 500,00 $	19 500,00 $	22 420,13 $
			10	(0095) COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD, 1000, rue Émile-Journault - EM 012	3	6 500,00 $	19 500,00 $	22 420,13 $
			11	(0095) COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD, 1000, rue Émile-Journault - EM 013	3	6 500,00 $	19 500,00 $	22 420,13 $
			12	(0095) COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD, 1000, rue Émile-Journault - EM 014	3	6 500,00 $	19 500,00 $	22 420,13 $
			13	(0095) COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD, 1000, rue Émile-Journault - Asc 016	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			14	(0100) BIBLIOTHÈQUE MAISONNEUVE, 4120, rue Ontario Est - Asc 081	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			15	(0104) CASERNE NO 47 (MAISON DE LA CULTURE LA PETITE PATRIE), 6707, rue De Lorimier - ASC 106	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			16	(0105) ÉDIFICE DU 1500 DES CARRIÈRES, 1500, rue Des-Carrières - MC 004	3	3 430,00 $	10 290,00 $	11 830,93 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16797

Agent d'approvisionnement
Simona Radulescu

Conformité	Oui

							Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	APAREILS - LOT # 1	Ascenseurs Innovatec Inc.	17	(0133) LA MAISON DU CITOYEN, 7501, rue François-Perreault - PFH 154	3	1 770,00 $	5 310,00 $	6 105,17 $
			18	(0133) LA MAISON DU CITOYEN, 7501, rue François-Perreault - Asc 188	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			19	(0159) CENTRE ST-DENIS, 5115, rue Rivard - Asc 136	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			20	(0177) ÉDIFICE ÉMMANUEL-ALBERT-DOUCET (CASERNE NO. 48), 3616, rue Hochelaga - Asc 170	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			21	(0183) CENTRE ROSEMONT, 3131, boulevard Rosemont - Asc 120	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			22	(0194) BIBLIOTHÈQUE ST-MICHEL, 7601, rue François-Perreault - Asc 121	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			23	(0240) BIBLIOTHÈQUE MARC-FAVREAU - 500 Boulevard Rosemont - Asc 225	3	3 240,00 $	9 720,00 $	11 175,57 $
			24	(0248) ATELIERS MUNICIPAUX ROUEN, 5035, rue Rouen - MC 191	3	3 240,00 $	9 720,00 $	11 175,57 $
			25	(0285) ÉDIFICE GASTON-MIRON, 1210, rue Sherbrooke Est - Asc 082	3	3 430,00 $	10 290,00 $	11 830,93 $
			26	(0285) ÉDIFICE GASTON-MIRON, 1210, rue Sherbrooke Est - PMC 083	3	1 530,00 $	4 590,00 $	5 277,35 $
			27	(0285) ÉDIFICE GASTON-MIRON, 1210, rue Sherbrooke Est - ASC 200	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			28	(0321) CENTRE RÉCRÉATIF R.D.P., 7650 boul. Maurice-Duplessis - Asc 021	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			29	(0407) CHÂTEAU DUFRESNE, 4040, rue Sherbrooke Est - Asc 153	3	3 490,00 $	10 470,00 $	12 037,88 $
			30	(0422) CENTRE DE FORMATION DES POMPIERS, 6700, rue Notre-Dame Est - MC 155	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			31	(0434) ÉDIFICE DICKSON DU C.S.M. DICKSON, 2060, rue Dickson - MC 041	3	3 240,00 $	9 720,00 $	11 175,57 $
			32	(0434) ÉDIFICE DICKSON DU C.S.M. DICKSON, 2060, rue Dickson - MC 043	3	3 240,00 $	9 720,00 $	11 175,57 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16797

Agent d'approvisionnement
Simona Radulescu

Conformité	Oui

							Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	APAREILS - LOT # 1	Ascenseurs Innovatec Inc.	33	(0450) ARÉNA MAURICE-RICHARD, 2800, rue Viau - MC 045	3	3 240,00 $	9 720,00 $	11 175,57 $
			34	(0450) ARÉNA MAURICE-RICHARD, 2800, rue Viau - MC 089	3	3 240,00 $	9 720,00 $	11 175,57 $
			35	(0560) CENTRE ÉTIENNE-DESMARTEAU, 3430, rue De Bellechasse - Asc 247	3	3 430,00 $	10 290,00 $	11 830,93 $
			36	(0560) CENTRE ÉTIENNE-DESMARTEAU, 3430, rue De Bellechasse - PFH 248	3	1 530,00 $	4 590,00 $	5 277,35 $
			37	(0575) CENTRE PATRO LE PRÉVOST, 7355, avenue Christophe-Colomb - Asc 152	3	3 430,00 $	10 290,00 $	11 830,93 $
			38	(0575) CENTRE PATRO LE PRÉVOST, 7355, avenue Christophe-Colomb - PMC 165	3	1 530,00 $	4 590,00 $	5 277,35 $
			39	(0650) CENTRE MASSON, 2705, rue Masson - Asc 093	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			40	(0795) CENTRE GABRIELLE-ET-MARCEL-LAPALME - 5350, RUE LAFOND - Asc 231	3	3 240,00 $	9 720,00 $	11 175,57 $
			41	(0811) MAISON DE LA CULTURE MERCIER, 8105, rue Hochelaga - Asc 122	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			42	(0811) MAISON DE LA CULTURE MERCIER, 8105, rue Hochelaga - MC 123	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			43	(0868) CENTRE ROUSSIN, 12 085, rue Notre-Dame Est - Asc 129	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			44	(0868) CENTRE ROUSSIN, 12 085, rue Notre-Dame Est - Asc 164	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			45	(0891) PAVILLON LA FONTAINE, 1301, rue Sherbrooke Est - PMC 150	3	1 530,00 $	4 590,00 $	5 277,35 $
			46	(0976) CENTRE DU PLATEAU, 2275, boulevard Saint-Joseph Est - Asc 124	3	3 240,00 $	9 720,00 $	11 175,57 $
			47	(0978) ÉDIFICE ALBERT-DUMOUCHEL, 10 300, rue Lajeunesse - Asc 161	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			48	(0978) ÉDIFICE ALBERT-DUMOUCHEL, 10 300, rue Lajeunesse - MC 162	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			49	(0979) INSECTARIUM, 4581, rue Sherbrooke Est - Asc125	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16797

Agent d'approvisionnement
Simona Radulescu

Conformité	Oui

							Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	APAREILS - LOT # 1	Ascenseurs Innovatec Inc.	50	(0986) MAISON DE LA CULTURE P.A.T., 14 001, rue Notre-Dame Est - Asc 156	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			51	(1043) MAISON DU CITOYEN ET BUR. ARR. RDP-PAT, 12 090, rue Notre-Dame Est - Asc 239	3	3 240,00 $	9 720,00 $	11 175,57 $
			52	(2390) CENTRE JEAN-CLAUDE-MALÉPART, 2633, rue Ontario est - Asc 145	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			53	(2390) CENTRE JEAN-CLAUDE-MALÉPART, 2633, rue Ontario est - MC 224	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			54	(2459) BIBLIOTHÈQUE R.D.P., 9001 Boul. Perras - Asc 232	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			55	(2459) BIBLIOTHÈQUE R.D.P., 9001 Boul. Perras - Monte-livre 233	3	1 530,00 $	4 590,00 $	5 277,35 $
			56	(3685) CENTRE OPÉRATIONNEL NORD ET ENVIRONNEMENT, 827, boulevard Crémazie - Asc 177	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			57	(8662) MAISON DE LA CULTURE FRONTENAC, 2550, rue Ontario est - MC 141	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
		Total (Ascenseurs Innovatec Inc.)					**535 650,00 $**	**615 863,59 $**
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Innovatec Inc.	1	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Asc. 046	3	4 520,00 $	13 560,00 $	15 590,61 $
			2	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Asc. 047	3	4 520,00 $	13 560,00 $	15 590,61 $
			3	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Asc. 048	3	4 520,00 $	13 560,00 $	15 590,61 $
			4	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Asc. 049	3	4 520,00 $	13 560,00 $	15 590,61 $
			5	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Conv. 050	3	1 360,00 $	4 080,00 $	4 690,98 $
			6	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 052	3	4 520,00 $	13 560,00 $	15 590,61 $
			7	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 053	3	4 520,00 $	13 560,00 $	15 590,61 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16797

Agent d'approvisionnement
Simona Radulescu

Conformité	Oui

							Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Innovatec Inc.	8	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 054	3	4 160,00 $	12 480,00 $	14 348,88 $
			9	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 055	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			10	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 057	3	4 520,00 $	13 560,00 $	15 590,61 $
			11	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 058	3	4 160,00 $	12 480,00 $	14 348,88 $
			12	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 059	3	4 520,00 $	13 560,00 $	15 590,61 $
			13	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 090	3	4 160,00 $	12 480,00 $	14 348,88 $
			14	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - EM 060	3	6 500,00 $	19 500,00 $	22 420,13 $
			15	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - EM 061	3	6 500,00 $	19 500,00 $	22 420,13 $
			16	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - PFH 147	3	1 530,00 $	4 590,00 $	5 277,35 $
			17	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - PFH 167	3	1 530,00 $	4 590,00 $	5 277,35 $
			18	(0012) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155, rue Notre-Dame est - Asc. 072	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			19	(0012) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155, rue Notre-Dame est - Asc. 073	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			20	(0012) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155, rue Notre-Dame est - Asc. 128	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			21	(0138) ÉDIFICE MADISON, C.S.M. MADISON, 2140, rue Madison- MC 104	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			22	(0138) ÉDIFICE MADISON, C.S.M. MADISON, 2140, rue Madison- MC 204	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16797

Agent d'approvisionnement
Simona Radulescu

Conformité	Oui

							Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Innovatec Inc.	23	(0142) BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE C.D.N. - SECTEUR NORD, 6767, Chemin de la Côte-Des-Neiges - ASC 168	3	3 620,00 $	10 860,00 $	12 486,29 $
			24	(0142) BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE C.D.N. - SECTEUR NORD, 6767, Chemin de la Côte-Des-Neiges - ASC 169	3	3 620,00 $	10 860,00 $	12 486,29 $
			25	(0142) BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE C.D.N. - SECTEUR NORD, 6767, Chemin de la Côte-Des-Neiges - ASC 197	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			27	(0152) CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G, 5311, Chemin de la Côte-St-Antoine - Asc 132	3	3 430,00 $	10 290,00 $	11 830,93 $
			28	(0256) CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-RAYMOND, 5600, Chemin Upper-Lachine Asc 195	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			29	(0263) CENTRE SPORTIF SAINT-CHARLES, 1055, rue D'Hibernia - Asc 103	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			30	(0266) BIBLIOTHÈQUE SAINT-CHARLES (ÂGE D'OR), 1050, rue D'Hibernia - Asc 022	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			31	(0272) CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, 355, rue D'Youville - Asc 172	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			32	(0272) CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, 355, rue D'Youville - PFH 203	3	1 530,00 $	4 590,00 $	5 277,35 $
			33	(0280) CASERNE NO 23 ET CENTRE ST-HENRI, 530, Rue du Couvent - Asc 127	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			34	(0317) BIBLIOHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE MARIE-UGUAY (CASERNE 33), 6052, boulevard Monk - ASC 098	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			35	(0317) BIBLIOHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE MARIE-UGUAY (CASERNE 33), 6052, boulevard Monk - ASC 173	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			36	(0151) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE N-D-G / CASERNE NO 34, 3755, rue Botrel - Asc 105	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16797

Agent d'approvisionnement
Simona Radulescu

Conformité	Oui

							Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Innovatec Inc.	36	(0337) PISCINE INT. DU PARC ST-ROCH, 400, avenue Ball - PFH 199	3	1 530,00 $	4 590,00 $	5 277,35 $
			37	(0353) ÉDIFICE GEORGES-VANIER, 2450, rue Workman - PFH 189	3	2 370,00 $	7 110,00 $	8 174,72 $
			38	(0353) ÉDIFICE GEORGES-VANIER, 2450, rue Workman - Asc 190	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			39	(0472) BAINS SCHUBERT, 3950, boulevard Saint-Laurent - PFH 166	3	1 530,00 $	4 590,00 $	5 277,35 $
			40	(0551) CENTRE SPORTIF DE NOTRE-DAME-DE-GRACE, 6445 ave Monkland - Asc 202	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			41	(0570) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER ANNEXE, 85, rue Notre-Dame est - Asc 071	3	3 430,00 $	10 290,00 $	11 830,93 $
			42	(0709) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES, 5290, chemin de la Côte-Des-Neiges - Asc 094	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			43	(0709) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES, 5290, chemin de la Côte-Des-Neiges - Asc 095	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			44	(0864) COMPLEXE SOPHIE-BARAT, 10 851, avenue Saint-Charles - Asc 097	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			45	(0869) CENTRE MONSEIGNEUR-PIGEON, 5550, rue Angers - Asc 126	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			46	(1033) CENTRE CULTUREL NDG - 6400, RUE MONKLAND - Asc 229	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			47	(1033) CENTRE CULTUREL NDG - 6400, RUE MONKLAND - Asc 230	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			48	(2369) BIBLIOTHÈQUE MORDECAI-RICHLER, 5434, avenue Du Parc - Asc 140	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			49	(2391) CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CÔTE-DES-NEIGES, 5354, rue Gatineau - Asc 148	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			50	(2405) CENTRE MULTI-ETHNIQUE, 3555, rue St-Urbain - PFH 192	3	1 530,00 $	4 590,00 $	5 277,35 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16797

Agent d'approvisionnement
Simona Radulescu

Conformité	Oui

							Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Innovatec Inc.	51	(2453) CENTRE INTERCULTUREL STRATHEARN, 3680, rue Jeanne-Mance - Asc 171	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			52	(2464) CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES, 4880, avenue Van Horne - Asc 149	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			53	(2552) GARAGE DE LA COUR DARLINGTON, 6960, avenue de Darlington - Asc 244	3	2 900,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			54	(3956) THÉÂTRE OUTREMONT, 1240 Avenue Bernard (OUT) - PFE-236	3	1 770,00 $	5 310,00 $	6 105,17 $
			55	(8616) CENTRE MONKLAND, 4410, avenue West Hill - PFH 142	3	1 530,00 $	4 590,00 $	5 277,35 $
			56	(8663) CENTRE OLIVER-JONES, 525, rue Du Dominion - Asc 137	3	3 430,00 $	10 290,00 $	11 830,93 $
		Total (Ascenseurs Innovatec Inc.)					**529 740,00 $**	**609 068,57 $**
		Ascenseurs Neoservices Inc.	1	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Asc. 046	3	6 650,00 $	19 950,00 $	22 937,51 $
			2	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Asc. 047	3	6 650,00 $	19 950,00 $	22 937,51 $
			3	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Asc. 048	3	6 650,00 $	19 950,00 $	22 937,51 $
			4	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Asc. 049	3	6 650,00 $	19 950,00 $	22 937,51 $
			5	(0001) HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL, 275, rue Notre-Dame est - Conv. 050	3	725,00 $	2 175,00 $	2 500,71 $
			6	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 052	3	6 450,00 $	19 350,00 $	22 247,66 $
			7	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 053	3	6 450,00 $	19 350,00 $	22 247,66 $
			8	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 054	3	3 570,00 $	10 710,00 $	12 313,82 $
			9	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 055	3	3 570,00 $	10 710,00 $	12 313,82 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16797

Agent d'approvisionnement
Simona Radulescu

Conformité	Oui

							Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Neoservices Inc.	10	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 057	3	6 450,00 $	19 350,00 $	22 247,66 $
			11	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 058	3	3 570,00 $	10 710,00 $	12 313,82 $
			12	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 059	3	6 450,00 $	19 350,00 $	22 247,66 $
			13	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - Asc. 090	3	3 570,00 $	10 710,00 $	12 313,82 $
			14	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - EM 060	3	12 130,00 $	36 390,00 $	41 839,40 $
			15	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - EM 061	3	12 130,00 $	36 390,00 $	41 839,40 $
			16	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - PFH 147	3	770,00 $	2 310,00 $	2 655,92 $
			17	(0002) ÉDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE, 775, rue Gosford - PFH 167	3	770,00 $	2 310,00 $	2 655,92 $
			18	(0012) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155, rue Notre-Dame est - Asc. 072	3	3 030,00 $	9 090,00 $	10 451,23 $
			19	(0012) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155, rue Notre-Dame est - Asc. 073	3	3 030,00 $	9 090,00 $	10 451,23 $
			20	(0012) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155, rue Notre-Dame est - Asc. 128	3	3 030,00 $	9 090,00 $	10 451,23 $
			21	(0138) ÉDIFICE MADISON, C.S.M. MADISON, 2140, rue Madison- MC 104	3	3 800,00 $	11 400,00 $	13 107,15 $
			22	(0138) ÉDIFICE MADISON, C.S.M. MADISON, 2140, rue Madison- MC 204	3	1 175,00 $	3 525,00 $	4 052,87 $
			23	(0142) BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE C.D.N. - SECTEUR NORD, 6767, Chemin de la Côte-Des-Neiges - ASC 168	3	3 850,00 $	11 550,00 $	13 279,61 $
			24	(0142) BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE C.D.N. - SECTEUR NORD, 6767, Chemin de la Côte-Des-Neiges - ASC 169	3	3 850,00 $	11 550,00 $	13 279,61 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16797

Agent d'approvisionnement
Simona Radulescu

Conformité	Oui

							Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Neoservices Inc.	25	(0142) BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE C.D.N. - SECTEUR NORD, 6767, Chemin de la Côte-Des-Neiges - ASC 197	3	2 880,00 $	8 640,00 $	9 933,84 $
			27	(0152) CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G, 5311, Chemin de la Côte-St-Antoine - Asc 132	3	3 730,00 $	11 190,00 $	12 865,70 $
			28	(0256) CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-RAYMOND, 5600, Chemin Upper-Lachine Asc 195	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
			29	(0263) CENTRE SPORTIF SAINT-CHARLES, 1055, rue D'Hibernia - Asc 103	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
			30	(0266) BIBLIOTHÈQUE SAINT-CHARLES (ÂGE D'OR), 1050, rue D'Hibernia - Asc 022	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
			31	(0272) CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, 355, rue D'Youville - Asc 172	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
			32	(0272) CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, 355, rue D'Youville - PFH 203	3	775,00 $	2 325,00 $	2 673,17 $
			33	(0280) CASERNE NO 23 ET CENTRE ST-HENRI, 530, Rue du Couvent - Asc 127	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
			34	(0317) BIBLIOHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE MARIE-UGUAY (CASERNE 33), 6052, boulevard Monk - ASC 098	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
			35	(0317) BIBLIOHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE MARIE-UGUAY (CASERNE 33), 6052, boulevard Monk - ASC 173	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
			36	(0151) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE N-D-G / CASERNE NO 34, 3755, rue Botrel - Asc 105	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
				(0337) PISCINE INT. DU PARC ST-ROCH, 400, avenue Ball - PFH 199	3	775,00 $	2 325,00 $	2 673,17 $
			37	(0353) ÉDIFICE GEORGES-VANIER, 2450, rue Workman - PFH 189	3	1 775,00 $	5 325,00 $	6 122,42 $
			38	(0353) ÉDIFICE GEORGES-VANIER, 2450, rue Workman - Asc 190	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16797

Agent d'approvisionnement
Simona Radulescu

Conformité	Oui

							Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Neoservices Inc.	39	(0472) BAINS SCHUBERT, 3950, boulevard Saint-Laurent - PFH 166	3	775,00 $	2 325,00 $	2 673,17 $
			40	(0551) CENTRE SPORTIF DE NOTRE-DAME-DE-GRACE, 6445 ave Monkland - Asc 202	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
			41	(0570) ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER ANNEXE, 85, rue Notre-Dame est - Asc 071	3	4 100,00 $	12 300,00 $	14 141,93 $
			42	(0709) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES, 5290, chemin de la Côte-Des-Neiges - Asc 094	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
			43	(0709) BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES, 5290, chemin de la Côte-Des-Neiges - Asc 095	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
			44	(0864) COMPLEXE SOPHIE-BARAT, 10 851, avenue Saint-Charles - Asc 097	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
			45	(0869) CENTRE MONSEIGNEUR-PIGEON, 5550, rue Angers - Asc 126	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
			46	(1033) CENTRE CULTUREL NDG - 6400, RUE MONKLAND - Asc 229	3	2 280,00 $	6 840,00 $	7 864,29 $
			47	(1033) CENTRE CULTUREL NDG - 6400, RUE MONKLAND - Asc 230	3	2 280,00 $	6 840,00 $	7 864,29 $
			48	(2369) BIBLIOTHÈQUE MORDECAI-RICHLER, 5434, avenue Du Parc - Asc 140	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
			49	(2391) CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CÔTE-DES-NEIGES, 5354, rue Gatineau - Asc 148	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
			50	(2405) CENTRE MULTI-ETHNIQUE, 3555, rue St-Urbain - PFH 192	3	2 030,00 $	6 090,00 $	7 001,98 $
			51	(2453) CENTRE INTERCULTUREL STRATHEARN, 3680, rue Jeanne-Mance - Asc 171	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
			52	(2464) CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES, 4880, avenue Van Horne - Asc 149	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
			53	(2552) GARAGE DE LA COUR DARLINGTON, 6960, avenue de Darlington - Asc 244	3	3 530,00 $	10 590,00 $	12 175,85 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16797

Agent d'approvisionnement
Simona Radulescu

Conformité	Oui

							Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	APAREILS - LOT # 2	Ascenseurs Neoservices Inc.	54	(3956) THÉÂTRE OUTREMONT, 1240 Avenue Bernard (OUT) - PFE-236	3	775,00 $	2 325,00 $	2 673,17 $
			55	(8616) CENTRE MONKLAND, 4410, avenue West Hill - PFH 142	3	775,00 $	2 325,00 $	2 673,17 $
			56	(8663) CENTRE OLIVER-JONES, 525, rue Du Dominion - Asc 137	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
		Total (Ascenseurs Neoservices Inc.)					**568 560,00 $**	**653 701,86 $**
LOT3	APAREILS - LOT # 3	Ascenseurs Microtec Inc.	1	(3144) BUREAU D'ARRONDISSEMENT SAINT-LÉONARD, 8400, boulevard Lacordaire - Asc 213	3	1 800,00 $	5 400,00 $	6 208,65 $
			2	(3148) ARÉNA MARTIN-BRODEUR, 5300 Boulevard Robert (SLN) - Asc 240	3	1 800,00 $	5 400,00 $	6 208,65 $
			3	(3150) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SAINT-LÉONARD, 8420, boulevard Lacordaire - Asc 214	3	1 800,00 $	5 400,00 $	6 208,65 $
			4	(3150) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SAINT-LÉONARD, 8420, boulevard Lacordaire - PMC 215	3	1 800,00 $	5 400,00 $	6 208,65 $
			5	(3151) COMPLEXE SPORTIF DU PARC HÉBERT (SLN), 7655 Rue Colbert (SLN) - Asc 241	3	1 800,00 $	5 400,00 $	6 208,65 $
			6	(3474) CHALET DU PARC GIUSEPPE-GARIBALDI, 7125 Rue Liénart - Asc 242	3	1 800,00 $	5 400,00 $	6 208,65 $
			7	(3486) MAISON JOSEPH-GAGNON (SLN), 5345, rue Jarry - PFH 216	3	1 800,00 $	5 400,00 $	6 208,65 $
		Total (Ascenseurs Microtec Inc.)					**37 800,00 $**	**43 460,55 $**
		Ascenseurs Neoservices Inc.	1	(3144) BUREAU D'ARRONDISSEMENT SAINT-LÉONARD, 8400, boulevard Lacordaire - Asc 213	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
			2	(3148) ARÉNA MARTIN-BRODEUR, 5300 Boulevard Robert (SLN) - Asc 240	3	3 400,00 $	10 200,00 $	11 727,45 $
			3	(3150) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SAINT-LÉONARD, 8420, boulevard Lacordaire - Asc 214	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $
			4	(3150) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SAINT-LÉONARD, 8420, boulevard Lacordaire - PMC 215	3	775,00 $	2 325,00 $	2 673,17 $
			5	(3151) COMPLEXE SPORTIF DU PARC HÉBERT (SLN), 7655 Rue Colbert (SLN) - Asc 241	3	2 530,00 $	7 590,00 $	8 726,60 $

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Avis du jour | Service à la clientèle | Aide | Recherche avancée

Mon SEAO | Mes avis | Rapports | Profil | Organisation | COMMANDES | PANIER

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-16797
Numéro de référence : 1145688
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : « Ville de Montréal -Service de la gestion et de la planification immobilière- Service d'entretien d'équipements de transport vertical - Bâtiments Ville et SPVM »

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provincial 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Madame Jo Annie De Nobile Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1412248)** 2018-03-18 13 h 10 **Transmission :** 2018-03-18 13 h 10	2910950 - 18-16797 Addenda_no_1 2018-03-28 14 h 27 - Courriel 2914993 - 18-16797 Addenda_no_2_Report de date (devis) 2018-04-05 13 h 39 - Courriel 2914994 - 18-16797 Addenda_no_2 (bordereau) 2018-04-05 13 h 39 - Téléchargement 2918892 - 18-16797 Addenda_no_3 2018-04-11 12 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ascenseurs Innovatec Inc 104 de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 5E9 http://www.innovatec.ca NEQ : 1148062848	Monsieur Martin Poirier Téléphone : 450 589-2442	**Commande : (1412440)** 2018-03-19 9 h 19 **Transmission :**	2910950 - 18-16797 Addenda_no_1 2018-03-28 14 h 27 - Courriel 2914993 - 18-16797 Addenda_no_2_Report

		Télécopieur : 450 589-1281	2018-03-19 9 h 19	de date (devis) 2018-04-05 13 h 39 - Courriel 2914994 - 18-16797 Addenda_no_2 (bordereau) 2018-04-05 13 h 39 - Téléchargement 2918892 - 18-16797 Addenda_no_3 2018-04-11 12 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ascenseurs Microtec inc.. 196, Chemin du Bas de Ste-Thérèse Local 100 Blainville, QC, J7B 1A7 http://www.ascenseursmicrotec.com NEQ : 1142518316	Monsieur Claude Dégarris Téléphone : 450 433-5005 Télécopieur : 450 434-6645	**Commande : (1417110)** 2018-03-26 11 h 11 **Transmission :** 2018-03-26 11 h 11	2910950 - 18-16797 Addenda_no_1 2018-03-28 14 h 27 - Courriel 2914993 - 18-16797 Addenda_no_2_Report de date (devis) 2018-04-05 13 h 39 - Courriel 2914994 - 18-16797 Addenda_no_2 (bordereau) 2018-04-05 13 h 39 - Téléchargement 2918892 - 18-16797 Addenda_no_3 2018-04-11 12 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Ascenseurs Néoservices 601 boul. Iberville suite 111 Repentigny, QC, J6A 2C2 NEQ : 1163551600	Monsieur Pierre-Luc Miron Téléphone : 514 772-6367 Télécopieur :	**Commande : (1426301)** 2018-04-11 16 h 32 **Transmission :** 2018-04-11 16 h 32	2910950 - 18-16797 Addenda_no_1 2018-04-11 16 h 32 - Téléchargement 2914993 - 18-16797 Addenda_no_2_Report de date (devis) 2018-04-11 16 h 32 - Téléchargement 2914994 - 18-16797 Addenda_no_2 (bordereau) 2018-04-11 16 h 32 - Téléchargement 2918892 - 18-16797

				Addenda_no_3 2018-04-11 16 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ascenseurs ThyssenKrupp 433, rue Bourque Repentigny, QC, J5Z5A2 NEQ : 1166288408	Madame Sylvie McLaughlin Téléphone : 450 582-8922 Télécopieur : 450 585-8136	**Commande : (1418624)** 2018-03-28 8 h 44 **Transmission :** 2018-03-28 8 h 44	2910950 - 18-16797 Addenda_no_1 2018-03-28 14 h 27 - Courriel 2914993 - 18-16797 Addenda_no_2_Report de date (devis) 2018-04-05 13 h 39 - Courriel 2914994 - 18-16797 Addenda_no_2 (bordereau) 2018-04-05 13 h 39 - Téléchargement 2918892 - 18-16797 Addenda_no_3 2018-04-11 12 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	KONE Inc 3330 De Miniac Montréal, QC, H4S 1Y4 NEQ : 1172439623	Monsieur Paul Mathieu Téléphone : 514 745-7017 Télécopieur : 514 735-1640	**Commande : (1411948)** 2018-03-16 13 h 36 **Transmission :** 2018-03-16 13 h 36	2910950 - 18-16797 Addenda_no_1 2018-03-28 14 h 27 - Courriel 2914993 - 18-16797 Addenda_no_2_Report de date (devis) 2018-04-05 13 h 39 - Courriel 2914994 - 18-16797 Addenda_no_2 (bordereau) 2018-04-05 13 h 39 - Téléchargement 2918892 - 18-16797 Addenda_no_3 2018-04-11 12 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Université de Montréal - Direction des immeubles	Monsieur Régis	**Commande : (1412152)**	Mode privilégié : Ne pas recevoir

	2787, Chemin des Services Campus Montréal Montréal, QC, H3T 1J4 http://www.di.umontreal.ca NEQ :	Boivin Téléphone : 514 343-6111 Télécopieur : 514 343-7713	2018-03-16 16 h 40 **Transmission :** 2018-03-16 16 h 40	
☐	Université de Montréal. 7077, avenue du Parc local 2041-F Montréal, QC, H3N 1X7 NEQ :	Monsieur Hubert Lachance Téléphone : 514 343-6111 Télécopieur :	**Commande : (1427017)** 2018-04-12 15 h 01 **Transmission :** 2018-04-12 15 h 01	2910950 - 18-16797 Addenda_no_1 2018-04-12 15 h 01 - Téléchargement 2914993 - 18-16797 Addenda_no_2_Report de date (devis) 2018-04-12 15 h 01 - Téléchargement 2914994 - 18-16797 Addenda_no_2 (bordereau) 2018-04-12 15 h 01 - Téléchargement 2918892 - 18-16797 Addenda_no_3 2018-04-12 15 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?
Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle
Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés

À propos
À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires
Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

financiers

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186292001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Objet :	Accorder deux (2) contrats à la firme Ascenseurs Innovatec Inc. pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (2 lots), pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2019 - Dépense fixe totale de 1 249 594.11 $, indexation et taxes incluses - Autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux contingents, pour un montant total maximal de 1 437 033.23 $ - Appel d'offres public 18-16797 - (2 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 118292001 Ascenseurs Innovatec.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-07

Diane NGUYEN
Conseillère budgetaire
Tél : 514 872-0549
Division : Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2018/08/23
17:00

(1)

Dossier # : 1187833001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer les deux options d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 418 296,30 $, pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2020, dans le cadre du contrat accordé à Compugen Inc (CG15 0137), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 259,90 $ à 1 163 556,20 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'exercer, en vertu de la résolution CG15 0137, les deux options d'une année de prolongation du contrat octroyé à la firme Compugen Inc, pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2020, et autoriser une dépense additionnelle de 418 296,30 $ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 745 259,90 $ à 1 163 556,20 $, taxes incluses ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-10 13:35

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187833001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer les deux options d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 418 296,30 $, pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2020, dans le cadre du contrat accordé à Compugen Inc (CG15 0137), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 259,90 $ à 1 163 556,20 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le parc d'équipements informatiques de la Ville de Montréal (Ville) est composé d'environ 600 serveurs Windows (plusieurs virtuels), chiffre appelé à croître, et plus de 17 000 postes de travail. Tous ces ordinateurs sont protégés par un antivirus des produits Trend Micro qui effectue des balayages réguliers du disque, protège l'utilisateur de manière proactive et qui sert de pare-feu sur les machines.
Les virus informatiques et logiciels malveillants peuvent s'infiltrer dans les systèmes et perturber les opérations de multiples façons, ce qui peut entraîner des pertes de données et de productivité à l'ensemble de la Ville. Surtout, ces virus peuvent perturber et causer l'arrêt des systèmes vitaux qui soutiennent les interventions d'urgences des policiers et des pompiers.

Pour limiter les risques de propagation de virus ou d'autres menaces informatiques, chaque poste de travail et serveur doit être protégé de façon adéquate à l'aide de logiciels antivirus. Le besoin d'assurer une protection antivirus continue sur les équipements informatiques en place fait en sorte qu'il est requis de procéder à l'acquisition des produits et services nécessaires au maintien de cette protection pour les prochaines années. La protection des infrastructures est assurée actuellement par les produits Trend Micro fournis par la firme Compugen inc., suite au contrat octroyé en 2015. Ce contrat est assorti de deux périodes de prolongation d'une année chacune.

Le présent dossier vise à exercer les deux options d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 418 296,30 $, pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour une période de 2 ans, soit du 1 décembre 2018 au 30 novembre 2020, dans le cadre du contrat accordé à Compugen Inc (CG15 0137), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 259,90 $ à 1 163 556,20 $, taxes incluses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0137 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat à Compugen Inc. pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour une période de 3 ans à compter du 1er décembre 2015, pour une somme maximale de 745 259,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13776) - (2 soum).
CG14 0570-1 - 18 décembre 2014 - Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour la fourniture de l'abonnement aux logiciels antivirus Symantec, pour une période de 12 mois, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

CG11 0377 – 24 novembre 2011 - Accorder un contrat à Bell Canada pour la fourniture de licences et le renouvellement de l'entretien des produits de protection antivirus Symantec Endpoint Protection, pour une période de 3 ans, pour un montant total approximatif de 685 187,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11762 (9 soum.).

CG08 0585 - 27 novembre 2008 - Octroyer un contrat à Symantec pour le renouvellement de l'entretien annuel des logiciels acquis de cette firme afin de protéger le parc informatique de 11 500 postes de travail et serveurs, pour la période du 1er septembre 2008 au 31 août 2011, au prix total approximatif de 534 196,18 $, taxes incluses (fournisseur unique).

DESCRIPTION

L'abonnement et l'acquisition des licences antivirus Trend Micro de la firme Compugen inc. assurent la disponibilité des services suivants, qui sont essentiels au maintien de l'intégrité du parc de serveurs et de l'ensemble des postes de travail :

- L'obtention des mises à jour certifiées;
- Le support technique 24/7 sur les produits visés par le contrat d'entretien;
- La réception des fichiers signatures essentiels au maintien de la protection;
- L'accès aux ressources techniques de l'éditeur et aux outils de décontamination en cas de besoin.

JUSTIFICATION

La prolongation de ce contrat pour les deux prochaines années permettra de maintenir à jour les quantités de licences en service via des acquisitions annuelles qui pourraient être requises pour l'intégration des arrondissements, et assurera l'entretien des produits couverts jusqu'au 30 novembre 2020. Il faut noter que les acquisitions de licences présentées dans le tableau suivant représentent la prise en charge de clientèles externes par le Service des TI, les nouveaux besoins des arrondissements, les demandes ponctuelles de nouvelles licences et les prévisions pour le projet de migration des postes de travail mobile (PTM) du SPVM.
Tableau des quantités prévues (1er décembre 2018 au 30 novembre 2020) :

Description	Quantité de licences An 4	Quantité de licences An 5
Abonnement, support et entretien	19 900	21 400
Acquisition de licences supplémentaires	1 500	1 500
Total	21 400	22 900

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense, d'un montant maximal de 418 296,30 $, taxes incluses, est répartie sur une période de 2 ans, et se présente comme suit:

Tableau de répartition des coûts

Description	2018	2019	Total
Support et entretien (BF)	196 768,21 $	184 534,88 $	381 303,09 $
Acquisition de licences (PTI)	20 298,84 $	16 694,37 $	36 993,21 $
Total (PTI+BF)	217 067,05 $	201 229,25 $	418 296,30 $

Dépenses capitalisables (PTI):

La dépense de 36 993,21 $7 $ taxes incluses, (33 779,73 $ net de taxes) sera imputée au PTI 2018-2020 du Service des TI au projet 70910 - Plateformes et infrastructures. Ladite dépense va servir à couvrir l'acquisition de nouvelles licences, et sera financée par les règlements d'emprunt de compétence locale 17-034 et d'agglomération RCG 17-013.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50.4 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes

Dépenses non capitalisables (BF):

La dépense de 381 303,09 $ $ taxes incluses (348 180,55 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation de ce contrat pour deux années supplémentaires permettra à la Ville de maintenir la protection de ses infrastructures informatiques contre les virus et les pourriels, qui sont une importante cause de pertes de données et de productivité dans la majorité des organisations. L'abonnement pour le parc d'appareils existants et l'ajustement pour l'intégration de nouveaux éléments permettent de respecter les clauses contractuelles associées à l'utilisation des produits et de respecter les droits d'auteurs associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au CE - 8 août 2018;

- Présentation du dossier au CM - 20 août 2018;
- Présentation du dossier au CG - 23 août 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fouzia KHIER
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 5148682550
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-14

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et Infrastructures

Tél : 514 280-3456
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et Infrastructures
Tél : 514 280-3456
Approuvé le : 2018-06-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information
Tél :
Approuvé le : 2018-07-06

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187833001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
Objet :	Exercer les deux options d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 418 296,30 $, pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2020, dans le cadre du contrat accordé à Compugen Inc (CG15 0137), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 259,90 $ à 1 163 556,20 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

14-13776 Int Renouvellement 2 ans.pdf Reponse prolongation de contrat.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-19

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

mardi 19 juin 2018

Objet : **Prolongation de l'appel d'offres pour une période de deux ans.**

Appel d'offres public n° 14-13776

Acquisition d'un logiciel antivirus pour la Ville de Montréal

---

Dossier : 1187833001

La firme Compugen inc., a retourné son accord pour le renouvellement pour une période de deux ans, en lien avec l'appel d'offres 14-13776 Acquisition d'un logiciel antivirus pour la Ville de Montréal

La période visée pour ce renouvellement est du 1 décembre 2018 au 30 novembre 2020.

Le tout conformément aux dispositions de l'appel d'offres 14-13776.

Référence du dossier original: Résolution: CE CG 15-0137 - / Dossier 1145954006

Lettre de renouvellement de la firme ci-jointe.

Premier lieu
Bernard Boucher
514-872-5290
bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca

PAR COURRIEL

Le 29 janvier 2018

Monsieur Paul Ricard
Compugen inc.
7355, route transcanadienne
Montréal, Québec H4T 1T3

Courriel : : pricard@compugen.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 14-13776
Acquisition d'un logiciel Antivirus pour la Ville de Montréal

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°14-13776. Cette option est définie à la clause 4 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour une période de 24 mois supplémentaires, soit les deux périodes de prolongation d'un an chacune, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 21 juillet 2014 dans le cadre de l'appel d'offres 14-13776.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à bur_soumissions@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 7 février 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ 29-01-2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement. Etant donné que les montants des années 4 et 5 sont respectivement de 217 067.05$ et de 201 229.25$ taxes incluses (sans égard aux banques de formation et d'assistance) et que la garantie de cautionnement de 10% est exigée annuellement, nous sommes d'avis que le dépôt de 20 027.61$ qui est déjà en notre possession pourra être conserver pour les deux années de prolongation.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Bernard Boucher
Agent d'approvisionnement II

Courriel :bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5290

BB/bb

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187833001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
Objet :	Exercer les deux options d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 418 296,30 $, pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2020, dans le cadre du contrat accordé à Compugen Inc (CG15 0137), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 259,90 $ à 1 163 556,20 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1187833001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-20

Gilles BOUCHARD
conseiller budgetaire

Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1183292002

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction image de marque et stratégies numériques , Division stratégie et conseils
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois de l'entente-cadre conclue avec le journal Le Devoir inc., pour l'achat d'espaces publicitaires servant à publier les avis publics de la Ville de Montréal (CG 15-0544). Le montant total du contrat de 869 211,00 $ (taxes incluses) sera majoré jusqu'à concurrence de 999 000 $ (taxes incluses).

Il est recommandé d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec le journal Le Devoir pour une période de douze mois (12) mois pour l'achat d'espaces publicitaires servant à publier les avis publics et signifiés de la Ville de Montréal (CE150621 / CG 15-0544).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-06-20 11:13

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183292002**
Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction image de marque et stratégies numériques , Division stratégie et conseils
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois de l'entente-cadre conclue avec le journal Le Devoir inc., pour l'achat d'espaces publicitaires servant à publier les avis publics de la Ville de Montréal (CG 15-0544). Le montant total du contrat de 869 211,00 $ (taxes incluses) sera majoré jusqu'à concurrence de 999 000 $ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, de par ses obligations légales, se doit de faire publier un grand nombre d'avis pouvant être classés en deux grandes catégories : les demandes de soumissions publiques et les avis publics.
Les demandes de soumissions publiques sont exigées pour la majorité des contrats comportant une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre (ce seuil est présentement fixé à 101 100 $). L'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV) précise que cette demande de soumissions publiques doit se faire par annonce dans un journal. Dans le cas des contrats de construction, d'approvisionnement et de services comportant une dépense égale ou supérieure à ce seuil, la demande de soumission publiques doit se faire par publication dans le système électronique SÉAO en sus de la publication dans un journal circulant sur le territoire de la municipalité.

Les avis publics, quant à eux, sont exigés en vertu de diverses dispositions législatives d'application générale, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* etc,) ou de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* . Mentionnons, à titre d'exemples, les principaux avis publics que le greffier de la Ville doit donner sur une base régulière :

- avis de promulgation des règlements et ordonnances (a. 362 LCV et a. 47 de l'annexe C de la Charte)
- avis d'aliénation (a. 28 LCV)
- avis aux personnes intéressées annonçant la possibilité d'un examen de la conformité d'un règlement au schéma d'aménagement (a. 137.10 LAU)
- résumés de modifications au Plan d'urbanisme (110.3 LAU)
- avis permettant à la Ville de devenir propriétaire de rues, ruelles, voies et places réputées publiques ou d'être libérée des restrictions qui affectent ses titres dans l'usage futur d'une rue, ruelle, place publique ou parc (a.192 et 193 de l'annexe C de la Charte)

L'article 345 LCV précise que la publication d'un avis donné pour fins municipales se fait par affichage au bureau de la municipalité et par insertion dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité (ou de l'arrondissement, le cas échéant).

Il est à noter que depuis la sanction, le 16 juin 2017, de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (2017, c. 13) « PL 122 », la LCV a été modifiée pour prévoir que les municipalités ont maintenant le pouvoir de déterminer par règlement les modalités de publication de leurs avis publics, sous réserve de tout règlement du gouvernement fixant des normes minimales relatives à la publication des avis municipaux (a. 345.1). Lorsqu'un tel règlement municipal est en vigueur, les modalités qui y sont prévues ont préséance sur le mode de publication prévu à l'article 345 LCV (soit l'affichage et diffusion dans un journal circulant sur le territoire). Soulignons, par ailleurs, que le nouveau pouvoir de fixer les modalités de publication des avis publics ne s'étend pas aux demandes de soumissions publiques.

Afin de répondre aux obligations précédentes, la Ville de Montréal avait fait un appel d'offres en 2015 qui avait été remporté par Le Devoir inc. L'entente se termine en 2018, mais les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 15-14549 permettent de se prévaloir de prolongations. La Ville de Montréal désire se prévaloir de la première option de prolongation de douze (12) mois à partir du 24 septembre 2018 aux mêmes conditions de l’appel d’offres public 15-14549.

L’adjudicataire du contrat, l'entreprise Le Devoir inc., a confirmé son intérêt par écrit. La lettre est déposée en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

(CG 15-0544 du 24 septembre 2015) Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec Le Devoir inc. pour la fourniture d'espaces publicitaires afin de publier les avis publics et les avis signifiés de la Ville de Montréal. Appel d'offres public 15-14549 (2 soum.). Montant total estimé à 869 211,00 $ taxes incluses.

DESCRIPTION

Approbation de l'option de prolongation d'un an sur le contrat pour les publications obligatoires selon les termes négociés dans l'appel d'offres 15-14549 portant sur l'acquisition d'espaces publicitaires afin de publier les avis publics de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le prix moyen payé par la ligne agate était de 4,29 $ avant l'appel d'offres de 2015 et le prix actuel est de 1,27 $ en 2018.
Le Service des communications se déclare satisfait du service fourni par Le Devoir inc., notamment au niveau de la qualité du service à la clientèle offert.

La validité initiale de l'entente de trente-six (36) mois couvre la période se terminant le 23 septembre 2018. Le montant total octroyé pour ce contrat est de 869 211,00 $ (taxes incluses). En date du 23 mai 2018, l’entente-cadre a été consommée en proportion de 91 %, soit un montant de 792 985,68 $ (taxes incluses). Le montant disponible sur l'entente est de 76 225,32 $ (taxes incluses). Ce montant sera utilisé pour la période du 24 mai au 23 septembre 2018.

Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité

des marchés financiers. L'adjudicataire, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions pour une période de douze (12) mois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat de 869 211,00 $ (taxes incluses) sera majoré jusqu'à concurrence de 999 000 $ (taxes incluses).
Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les placements médias sont effectués sur demande. Toutes les unités d'affaires pourront utiliser cette entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville réalise des économies substantielles avec une entente négociée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la résolution du présent dossier décisionnel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nancy SINCLAIR, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée SALVAS
Conseillère en planification

Tél : 514 868-4581
Télécop. : 514 872-5324

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

Jean-Luc DUPUIS
Chef de division

Tél : 514 872-5823
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Serge LECLERC
Directeur
Tél :
Approuvé le : 2018-05-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service
Tél : 514 872-3275
Approuvé le : 2018-05-17

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 25 avril 2018

Monsieur Marc Drouin

LE DEVOIR
2050, rue de Bleury, 9e étage
Montréal, (Québec) H3A 3M9

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14549
SERVICE DE PALCEMENT MÉDIA

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14549. Cette option est définie à la clause 5 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période de douze (12) mois, du 24 septembre 2018 au 23 septembre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 13 juillet 2015, dans le cadre de l'appel d'offres 15-14549.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à l'adresse suivante : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 2 mai 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : MARK DROUIN
Nom en majuscules et signature

27-04-18
Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 5 000 $.

Je refuse la prolongation : _____
Nom en majuscules et signature

_____
Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1187890003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à taux horaire à la firme Axia Services pour la fourniture d'un service de gardiennage et de tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte d'une durée de 36 mois. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune. Les dépenses maximales estimées sont de 1 263 731,06 $, taxes incluses - Appel d'offres public #18-16937 - 4 soumissionnaires (2 soumissionnaires conformes).

Il est recommandé :
1- d'accorder à **Axia Services**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour une période maximale de 36 mois, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage et tous les services connexes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée de 1 263 731,06 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #18-16937 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-27 15:18

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187890003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à taux horaire à la firme Axia Services pour la fourniture d'un service de gardiennage et de tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte d'une durée de 36 mois. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune. Les dépenses maximales estimées sont de 1 263 731,06 $, taxes incluses - Appel d'offres public #18-16937 - 4 soumissionnaires (2 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte traite la totalité des eaux usées du territoire de l'île de Montréal et est en opération 24 heures sur 24, 365 jours par année. La station est un immense complexe industriel couvrant une superficie de 425 000 mètres carrés situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Une douzaine de bâtiments, de nombreux équipements à ciel ouvert et une flotte importante de véhicules occupent ce terrain. Environ 350 employés y travaillent de même que de nombreux entrepreneurs.
Pour contrôler les accès à son site et assurer une surveillance périodique de tous ses actifs le soir, la nuit, les fins de semaine et les jours fériés, la Station fait appel depuis plus de vingt ans à une firme spécialisée dans ce domaine. En plus des tâches de surveillance et de contrôle des accès, elle doit aussi effectuer divers travaux connexes tels que la pesée des camions, l'enregistrement des véhicules et les livraisons de produits chimiques, le contrôle des réceptions des boues de fosses septiques et des toilettes chimiques, l'émission des formulaires adéquats, rapports et autres. Depuis le 1er janvier 2018, dans le cadre du chantier de regroupement des activités immobilières au sein du SGPI, la Division de la sécurité est responsable du contrat de gardiennage pour l'ensemble du Service de l'eau. Le contrat actuel avec la firme Axia Services viendra à échéance le 11 septembre 2018. Le nouveau contrat débutera le 12 septembre 2018.

L'appel d'offres public #18-16937 a été lancé le 23 avril 2018. Il a été publié sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal Le Devoir. Un seul addenda fut émis pour reporter la date d'ouverture des soumissions afin de se conformer au projet de loi no155 concernant les délais minimaux de réception des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 16 0195 - 24 MARS 2016 - Autoriser la cession de contrat entre la Ville de Montréal et Omni Sécurité (CG15 0449) au bénéfice de l'organisme Axia Services, relativement à la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour un montant de 1 196 628,54 $, taxes incluses.
CG 15 0149 - 20 AOÛT 2015 - Accorder à Omni sécurité, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 196 628,54 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 040-29-AE.

CG 12 0271 - 23 AOÛT 2012 - Résilier le contrat 040-025-AE de la firme Agence de sécurité Sécur-Action inc et accorder un contrat à la firme TRIMAX Sécurité inc. pour les services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte d'une durée de 36 mois au montant de 1 234 031,40$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 040-026-AE - 4 soumissionnaires.

CG11 0250 – 25 août 2011 – Autoriser une dépense additionnelle de 376 299,73 $ taxes incluses, pour les services de gardiennage à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte dans le cadre de la prolongation d'une année supplémentaire à Agence de sécurité Sécur-Action inc.

CE10 1262 – 11 août 2010 – Accorder à la firme Sécur-Action le contrat de service de gardiennage d'une valeur de 359 308,22 $ taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat à taux horaire d'une durée de 36 mois à la firme Axia Services, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité incluant tous les services connexes et le véhicule de sécurité pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte afin d'assurer l'intégralité du plan de protection estimée à 15 416 heures travaillées annuellement. À son expiration, le contrat peut être prolongé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune.
Station Jean-R.-Marcotte: approximativement 15 416 heures pour une couverture du plan de protection du site.

• Surveillance principale par agent de sécurité : 8 760 heures;
• Surveillance périodique par un patrouilleur: 6 656 heures;
• 1 véhicule de sécurité.

Des besoins supplémentaires, pouvant atteindre 2000 heures pour 36 mois, pourront être comblés à même ce contrat.

Il y a eu 5 preneurs de cahier de charges et 4 ont remis une soumission. Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

- Groupe de sécurité Garda SENC
- Axia Services
- Neptune sécurité services inc.
- Trimax sécurité inc.

Suite aux analyses du comité de sélection de l'appel d'offres, Axia Services est le soumissionnaire retenu pour ce contrat.

JUSTIFICATION

Les firmes Trimax sécurité inc. et Neptune sécurité services inc. n'ont pas obtenu le pointage nécessaire pour l'ouverture de la deuxième enveloppe.
Pointage intérimaire obtenu :

- Groupe de sécurité Garda SENC 85,3 %
- Axia services 78 %
- Trimax sécurité inc. 59,7 %
- Neptune sécurité services inc. 41,2 %

Soumissions conforme	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (taxes)	Total
Axia Services	78 %	1,01	1 099 135,52 $	164 595,54 $	1 263 731,06 $
Groupe de sécurité Garda SENC	85,3 %	0,84	1 363 636,16 $	204 204,51 $	1 567 840,67 $
Dernière estimation réalisée			1 446 527,19 $	216 617,44 $	1 663 144,63 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					- 399 413,57 $ - 24,02 %
Écart entre la 2e meilleure note finale et la dernière estimation ($) *(2 e meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2e meilleure note finale et la dernière estimation (%) *(2 e meilleure note finale –estimation) / estimation) x 100*					- 95 303,96 $ - 5,73 %
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *(2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					304 109,61 $ 24,06 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée à l'interne est favorable de 24.02 %. La compagnie Axia Services, qui est un organisme sans but lucratif, a soumis un seul taux horaire pour l'agent fixe et l'agent patrouilleur bien en dessous de l'estimation. Ce taux horaire est régi par le « Décret sur les agents de sécurité » qui prévoit une augmentation annuelle, le décret est présentement en négociation. Pour les besoins de l'estimation interne, nous avons calculé une augmentation de 2,5 % pour la durée du contrat. Nous avons aussi surestimé le coût de location annuel pour le véhicule de sécurité, la firme a soumis un coût de 8 700 $ annuellement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat à taux horaire et à facturation mensuelle pour la fourniture d'un service de gardiennage et d'un véhicule de sécurité est pour une durée maximale de 36 mois débutant le 12 septembre 2018, pour un nombre prévisionnel de 46 248 heures représentant une dépense totale estimée à 1 263 731,06 $, taxes incluses.

Ce contrat accordé comprend 1 taux horaire, soit 22,24 $ pour l'agent de sécurité fixe et l'agent patrouilleur. Ce taux est régi par le « Décret sur les agents de sécurité » qui prévoit des augmentations annuelles. Le contrat comprend aussi un coût mensuel de 725 $ pour la fourniture du véhicule de sécurité.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le contrat ne serait pas octroyé, les infrastructures de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte ne seraient pas sécurisées par des agents de sécurité dès le 12 septembre 2018, ce qui menacerait la continuité des opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif le 8 août 2018;

- Passage au conseil municipal le 20 août 2018;
- Passage au conseil d'agglomération le 23 août 2018;
- Début du contrat le 12 septembre 2018;
- Fin du contrat le 13 septembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel VERREAULT, Service de l'eau
Michel SHOONER, Service de l'eau

Lecture :

Michel SHOONER, 25 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime ST-PIERRE
Conseiller en planification

Tél : 5148729175
Télécop. : 5148723407

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-11

Jacynthe TOUPIN
Chef de division

Tél : 514-872-0456
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise BRADETTE
Directrice
Tél : 514-872-8484
Approuvé le : 2018-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-26

Direction des eaux usées - Station Jean-R.- Marcotte			
Appel d'offres 18-16937			
12 sep 18 au 13 sep 2021			
Nb d'heures annuellement	Entrée principale/agent fixe	8760	
	Surveillance périodique/patrouilleur	6656	
Nb heures total pour 1 an		15416	
Nombre d'heures pour 3 ans	Entrée principale/agent fixe		26280
	Surveillance périodique/patrouilleur		19968
Banque d'heures extras pour 3 ans	Agent patrouilleur		2000
Nb d'heures total pour 3 ans		48248	
	Estimation des coûts (agent fixe) Référence contrat de la Cour municipale (2017)	25,96 $	
2,50%	Augmentaion coût de la vie	0,65 $	
	Estimation des coûts de gardiennage pour agent fixe (3 ans)	26,61 $	699 284,52 $
	Estimation des coûts pour patrouilleur Référence contrat CCCQ (2018)	27,19 $	
2,50%	Augemention coût de la vie	0,68 $	
	Estimation des coûts de gardiennage pour patrouilleur (3 ans)	27,87 $	556 503,17 $
	Banque d'heures d'extras (3 ans)	27,87 $	55 739,50 $
3	Total pour les heures		**1 311 527,19 $**
12	Location véhicule 12 mois	45 000 $	
3	Location véhicule durée contrat (3 ans)		135 000 $
	Estimation des coûts pour A/O DEU 2018 incluant véhicule		**1 446 527,19 $**

Direction des eaux usées - Station Jean-R.- Marcotte (contrat 36 mois)			
Appel d'offres 18-16937			
12 sep 18 au 13 sep 2021			
Nb d'heures annuellement	Entrée principale/agent fixe	8760	
	Surveillance périodique/patrouilleur	6656	
Nb heures total pour 1 an		15416	
Nombre d'heures pour 3 ans	Entrée principale/agent fixe		26280
	Surveillance périodique/patrouilleur		19968
Banque d'heures extras pour 3 ans	Agent patrouilleur		2000
Nb d'heures total pour 3 ans		48248	
	Estimation des coûts (agent fixe) Référence contrat de la Cour municipale (2017)	25,96 $	
2,50%	Augmentaion coût de la vie	0,65 $	
	Estimation des coûts de gardiennage pour agent fixe (3 ans)	26,61 $	699 284,52 $
	Estimation des coûts pour patrouilleur Référence contrat CCCQ (2018)	27,19 $	
2,50%	Augemention coût de la vie	0,68 $	
	Estimation des coûts de gardiennage pour patrouilleur (3 ans)	27,87 $	556 503,17 $
	Banque d'heures d'extras (3 ans)	27,87 $	55 739,50 $
3	Total pour les heures		**1 311 527,19 $**
12	Location véhicule 12 mois	45 000 $	
3	Location véhicule durée contrat (3 ans)		135 000 $
	Estimation des coûts pour A/O DEU 2018 incluant véhicule		**1 446 527,19 $**

Direction des eaux usées - Station Jean-R.- Marcotte (prolongation 24 mois)			
Appel d'offres 18-16937			
Nb d'heures annuellement	Entrée principale/agent fixe	8760	
	Surveillance périodique/patrouilleur	6656	
	Banque d'heures patrouilleur (extras)	667	
	Nb heures total pour 12 mois	16083	
	Estimation des coûts (agent fixe) Référence contrat de la Cour municipale (2017)	25,96 $	
2,50%	Augmentaion coût de la vie	0,65 $	
	Estimation des coûts de gardiennage pour agent fixe (pour la période de prolongation)	26,61 $	233 094,84 $
	Estimation des coûts pour patrouilleur Référence contrat CCCQ (2018)	27,19 $	
2,50%	Augemention coût de la vie	0,68 $	
	Estimation des coûts de gardiennage pour patrouilleur (pour la période de prolongation)	27,87 $	185 501,06 $
	Banque d'heures patrouilleur (extras)	27,87 $	18 589,12 $
	Total pour les heures		**437 185,02 $**
12	Location véhicule 12 mois	45 000 $	
	Estimation des coûts pour la première période de 12 mois de prolongation, incluant le véhicule		**482 185,02 $**
	Estimation des coûts pour la première période de 12 mois de prolongation, incluant le véhicule		**482 185,02 $**
	Estimation des coûts pour les deux périodes de prolongation, incluant le véhicule		**964 370,04 $**

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 28 juin 2016

AXIA SERVICES
A/S MONSIEUR JEAN-EMMANUEL ARSENAULT
13025, JEAN-GROU
MONTRÉAL (QC) H1A 3N6

N° de décision : 2016-CPSM-1037266
N° de client : 3000760597

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AXIA SÉCURITÉ

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). AXIA SERVICES est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **27 juin 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone 418 525-0337
Télécopieur 418 525-9512
Numéro sans frais 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone 514 395-0337
Télécopieur 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

MEA

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187890003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Objet :	Accorder un contrat à taux horaire à la firme Axia Services pour la fourniture d'un service de gardiennage et de tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte d'une durée de 36 mois. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune. Les dépenses maximales estimées sont de 1 263 731,06 $, taxes incluses - Appel d'offres public #18-16937 - 4 soumissionnaires (2 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16937 intervention.pdf 18-16937 DetCah.pdf 16937 résultat global.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-6717

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-11

Danielle CHAURET
Chef de section
Tél : 514 872-2608
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16937 — No du GDD : 1187890003

Titre de l'appel d'offres : Service de gardiennage pour la station d'épuration des eaux usées

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 4 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 10 - 5 - 2018

Ouverture faite le : 24 - 5 - 2018

Date du comité de sélection : 7 - 6 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 4 - 5 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 80

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 20 - 11 - 2018

Date d'échéance révisée : 20 - 11 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Axia Services	1 263 731,06 $	√	
Groupe de sécurité Garda SENC	1 567 840,67 $		
Trimax sécurité inc. **(Non conforme note intérimaire < à 70 %)**			
Neptune sécurité services inc. **(Non conforme note intérimaire < à 70 %)**			

Information additionnelle

1 désistement : (1) Pas d'intérêt

Préparé par : Badre Eddine Sakhi — Le 15 - 6 - 2018

18-16937 - Service de gardiennage pour la station d'épuration des eaux usées

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 15%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 15%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet (directeur de compte) 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Garda World	4,33	13,00	11,83	13,00	24,67	15,33	82,2	1 567 840,67 $	0,84	2
Axia services	3,00	12,67	11,67	12,33	23,33	15,00	78,0	1 263 731,06 $	1,01	1
Trimax	3,33	8,83	6,33	9,83	17,00	14,33	59,7			Non conforme
Neptune sécurité services inc.	1,33	5,33	5,00	8,50	14,33	6,67	41,2			Non conforme
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Badre Eddine Sakhi

Comité	
Date	jeudi 07-06-2018
Heure	15h00
Lieu	255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16937
Numéro de référence : 1158272
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Ville de Montréal - Service de gardiennage pour la station d'épuration des eaux usées

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
AXIA SERVICES. 13025, Jean Grou Montréal, QC, H1A 3N6	Monsieur Jean-Emmanuel Arsenault Téléphone : 514 642-3250 Télécopieur : 514 642-3430	**Commande : (1432396)** 2018-04-23 11 h 36 **Transmission :** 2018-04-23 11 h 36	2934870 - 18-16937 Addenda # 1 report de date 2018-05-04 14 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe de sécurité Garda SENC 1390, rue Barré Montréal, QC, H3C 1N4 http://www.garda.ca	Madame Valérie Jacob Téléphone : 514 281-2811 Télécopieur : 514 281-2860	**Commande : (1432325)** 2018-04-23 10 h 52 **Transmission :** 2018-04-23 10 h 52	2934870 - 18-16937 Addenda # 1 report de date 2018-05-04 14 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neptune Security Services Inc 1250 Boul. Rene-levesque Ouest, Porte 2200 Montréal, QC, H3B4W8 http://www.neptune-security.com	Monsieur John Garfiled Téléphone : 855 445-8048 Télécopieur : 1866 608-0807	**Commande : (1434134)** 2018-04-25 15 h 22 **Transmission :** 2018-04-25 15 h 22	2934870 - 18-16937 Addenda # 1 report de date 2018-05-04 14 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Titan Sécurité 5446 Rue Chapleau, Suite#201 Montréal, QC, H2G 2E4 http://www.titansecurite.com	Monsieur Ghenadie Odobescu Téléphone : 514 444-9999 Télécopieur :	**Commande : (1440080)** 2018-05-07 17 h 44 **Transmission :** 2018-05-07 17 h 44	2934870 - 18-16937 Addenda # 1 report de date 2018-05-07 17 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TRIMAX SÉCURITÉ INC. 1965 boul. Industriel, 200 Laval, QC, H7S 1P6 http://www.trimaxsecurite.com	Monsieur Éric Toussaint Téléphone : 450 934-5200 Télécopieur :	**Commande : (1437756)** 2018-05-02 14 h 44 **Transmission :** 2018-05-02 14 h 44	2934870 - 18-16937 Addenda # 1 report de date 2018-05-04 14 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187890003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Objet :	Accorder un contrat à taux horaire à la firme Axia Services pour la fourniture d'un service de gardiennage et de tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte d'une durée de 36 mois. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune. Les dépenses maximales estimées sont de 1 263 731,06 $, taxes incluses - Appel d'offres public #18-16937 - 4 soumissionnaires (2 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187890003 Axia Station épuration J-R Marcotte.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-24

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1187890004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage dans les installations du SPVM - Appel d'offres numéro 16-15220 - avec le Corps canadien des commissionnaires (Division du Québec) - Pour une période de 12 mois, soit du 24 septembre 2018 au 23 septembre 2019, pour une dépense estimée à 1 358 490,00 $ taxes incluses.

1. Il est recommandé d'autoriser la prolongation du contrat à taux horaire avec le Corps canadien des commissionnaires (Division du Québec) pour la fourniture d'un service de gardiennage dans les installations du SPVM, Appel d'offres numéro 16-15220, pour une période de 12 mois soit du 24 septembre 2018 au 23 septembre 2019, selon les prix soumissionnés pour une somme maximale estimée à 1 358 490,00 $ incluant les taxes.

2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-26 16:46

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187890004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage dans les installations du SPVM - Appel d'offres numéro 16-15220 - avec le Corps canadien des commissionnaires (Division du Québec) - Pour une période de 12 mois, soit du 24 septembre 2018 au 23 septembre 2019, pour une dépense estimée à 1 358 490,00 $ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Un service de sécurité est requis dans certaines installations du SPVM afin d'effectuer la gestion des accès, de prévenir les comportements inadéquats et les actes de vandalisme. L'agent doit assurer la sécurité des usagers et du personnel ainsi que la surveillance des édifices.
Un contrat de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois a été accordé à la firme Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec couvrant la période du 24 septembre 2016 au 21 septembre 2018 pour le service de gardiennage dans les installations du SPVM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 16 0488 - 25 AOÛT 2016 - Accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 2 716 980,85 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15220 (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à autoriser la prolongation pour une période de 12 mois du contrat à taux horaire octroyé à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec, pour la fourniture des services d'agence de sécurité dans les installations du SPVM afin d'assurer l'intégralité du plan de protection estimé à 50 148 heures annuellement.
Les heures estimées annuellement pour le plan de protection sont réparties comme suit:

- Agent de sécurité fixe: 41 388 heures;

- Superviseur: 8 760 heures.

JUSTIFICATION

Les documents d'appel d'offres public no 16-15220 prévoyaient à l'article 4 des « Clauses administratives particulières » que sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours de calendrier avant la date présumée de fin du contrat et à la suite d'une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourrait être prolongé pour une période de douze (12) mois aux mêmes conditions. Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.
Le fournisseur a remis une acceptation de prolonger le contrat aux mêmes conditions que celles de l'appel d'offres public 16-15220.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total estimé pour la prolongation du contrat pour une période de 12 mois est 1 358 490,00 $.
Ce contrat accordé comprend 2 taux horaire, soit 23,46 $ pour l'agent de sécurité fixe et 24,04 $ pour le superviseur. Ces taux sont régis par le « Décret sur les agents de sécurité » qui prévoit des augmentations annuelles. Le décret est présentement en négociation.

La compétence finale utilisée pour la dépense est 100 % de nature d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le contrat ne serait pas prolongé, certaines infrastructures du SPVM ne seraient pas sécurisées par des agents de sécurité dès le 24 septembre 2018, ce qui menacerait la continuité des opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif le 8 août 2018;

- Passage au conseil municipal le 20 août 2018;
- Passage au conseil d'agglomération le 23 août 2018;
- Début de la prolongation le 24 septembre 2018;
- Fin du contrat le 23 septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Badre Eddine SAKHI, Service de l'approvisionnement
Dana Roxana RACASAN OANCEA, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime ST-PIERRE
Conseiller en planification

Tél : 5148729175
Télécop. : 5148723407

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-11

Jacynthe TOUPIN
Chef de division

Tél : 514-872-0456
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise BRADETTE
Directrice
Tél : 514-872-8484
Approuvé le : 2018-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-25

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 2018/02/07

Monsieur Sylvain Lacaille
Vice-président opérations
Corps canadien des commissionnaires (division du Québec)
201, avenue Laurier Est, bureau 400
Montréal Québec H2T 3E6

Courriel : : slacaille@cccmtl.ca

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres no 16-15220
Service d'agence de sécurité

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°16-15220. Cette option est définie à la clause 4 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour une période de 12 mois soit du 24 septembre 2018 au 23 septembre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 30 mai 2016 dans le cadre de l'appel d'offres16-15220.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 9 février 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sylvain Lacaille _____ 7 février 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de **135 849,00 $.**

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

_____
Sakhi Badre Eddine, agent d'approvisionnement II
514-872-4542
be.sakhi@ville.montreal.qc.ca

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 2018/02/07

Monsieur Sylvain Lacaille
Vice-président opérations
Corps canadien des commissionnaires (division du Québec)
201, avenue Laurier Est, bureau 400
Montréal Québec H2T 3E6

Courriel : : slacaille@cccmtl.ca

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres no 16-15220
Service d'agence de sécurité

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°16-15220. Cette option est définie à la clause 4 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour une période de 12 mois soit du 24 septembre 2018 au 23 septembre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 30 mai 2016 dans le cadre de l'appel d'offres16-15220.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 9 février 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sylvain Lacaille _____ 7 février 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de **135 849,00 $.**

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

_____
Sakhi Badre Eddine, agent d'approvisionnement II
514-872-4542
be.sakhi@ville.montreal.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187890004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage dans les installations du SPVM - Appel d'offres numéro 16-15220 - avec le Corps canadien des commissionnaires (Division du Québec) - Pour une période de 12 mois, soit du 24 septembre 2018 au 23 septembre 2019, pour une dépense estimée à 1 358 490,00 $ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187890004 Gardiennage SPVM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-24

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.22

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1183438001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de trois ans à Veolia ES Canada Services industriels inc.pour la location sur demande d'équipements avec opérateur pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une somme maximale de 1 645 364,86 $ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 18-16831 - 1 seul soumissionnaire conforme.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat d'une durée de trente-six (36) mois à Veolia ES Canada Services industriels inc. pour la location sur demande d'équipements avec opérateur pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une somme maximale de 1 645 364,86 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16831;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

3. d'ajuster la base budgétaire de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 270 329.15$ en 2019 (montant tax net). Cet ajustement devra être récurrent.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-30 08:39

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183438001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de trois ans à Veolia ES Canada Services industriels inc.pour la location sur demande d'équipements avec opérateur pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une somme maximale de 1 645 364,86 $ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 18-16831 - 1 seul soumissionnaire conforme.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des opérations régulières de la Station d'épuration (Station) et lors d'arrêts d'équipements pour entretien annuel, des camions de pompage et de nettoyage (basse et haute pression) sont requis pour effectuer divers travaux tels que:

- pompage de résidus,
- nettoyage haute pression,
- déblocage de conduites,
- pompage des cendres d'incinérateurs,
- curage et pompage de puisards,
- pompage et disposition d'écumes.

Comme nos besoins sont variés en termes de capacité des véhicules ainsi que des pressions d'utilisation, il ne serait pas économiquement rentable d'acquérir et d'opérer ces équipements.

Les fonds disponibles du contrat en cours seront épuisés à la fin du mois d'août. Il faut donc procéder au renouvellement de ce contrat pour répondre aux besoins opérationnels de la station d'épuration.

Un appel d'offres public a donc été lancé par le Service de l'approvisionnement le 15 mai 2018 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a

eu lieu le 12 juin 2018. La validité des soumissions est de 180 jours. Trois addendas ont été émis:

1. addenda en date du 28 mai 2018: précisions sur la garantie de soumission,
2. addenda en date du 31 mai 2018: report de la date d'ouverture et ajout d'une visite des lieux facultative,
3. addenda en date du 7 juin 2018: questions et réponses à la suite à la visite des lieux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 16 1503 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat d'une durée de vingt-quatre mois à la compagnie Beauregard Environnement Ltée pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 993 897,48 $ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 16-15321 - 2 soumissionnaires.

CE15 1365 - 13 août 2015 - Accorder un contrat d'une durée de douze mois à la compagnie Qualivac inc. pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 439 491,94 $ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 040-033-AE15 - 4 soumissionnaires.

CG13 0008 - 31 janvier 2013 - Accorder à Vacuum National services municipaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage des résidus et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées, au prix total approximatif de 1 225 979.02 $, taxes incluses- Appel d'offres public 2047-AE - 2 soumissionnaires.

CG11 0074 - 24 mars 2011 - Octroyer un contrat à Chalifoux Sani-Laurentides inc. pour la location d'équipements avec opérateurs pour le pompage des résidus à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de deux ans, au prix total approximatif de 1 437 407,41 $, taxes incluses - Appel d'offres public 2044-AE - 3 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Cet appel d'offres couvre la location sur demande d'équipements mobiles spécialisés avec opérateur pour une période de douze (option 1), vingt-quatre (option 2) ou trente-six mois (option 3), selon l'option qui sera choisie par la Ville. Il inclut également le pompage et la disposition de 600 000 kilos d'écumes par année dans un lieu d'enfouissement technique approuvé par le MDDELCC.
Les équipements mobiles avec opérateur requis sont:

- unité de haute pression 5000 psi;
- unité vacuum conventionnelle 3000 gallons ou plus;
- unité de camion aspirateur/dépoussiéreur 5000 gallons;
- unité de vacuum de type Supervac 6000 gallons.

Tous ces équipements devront être munis d'un GPS pour s'assurer que la disposition des résidus se fasse selon les règles en vigueur.

JUSTIFICATION

Après étude de chacune des options, l'option 3 d'une durée de trente-six mois (36) s'est avérée la plus avantageuse pour la Ville. En optant pour l'option 3, nous nous assurons un meilleur service et une optimisation de nos opérations, puisque l'adjudicataire sera en mesure d'acquérir une meilleure connaissance des besoins et des exigences de la Station, tels que: les contrôles de poids à l'entrée et à la sortie des camions, l'utilisation du GPS, les règles entourant le pompage et la disposition des écumes, la santé sécurité au travail, les espace clos, les zones à risque, la cédule des travaux ou encore les besoins en équipements.

Sept (7) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission pour l'option 3. Un seul soumissionnaire s'est avéré conforme, l'autre n'ayant pas été en mesure de fournir l'attestation valide de l'Autorité des marchés financiers (AMF), tel que requis dans la loi sur les contrats des organismes publics.

Option 3: trente-six mois (36)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Veolia ES Canada Services industriels inc.	1 645 364,86 $		1 645 364,86 $
Dernière estimation réalisée (à l'interne)	2 788 653,09 $		2 788 653,09 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			1 143 288,23 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(41 %)

Veuillez vous référer à l'intervention du Service de l'approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre le seul soumissionnaire conforme et l'estimation interne est favorable de 41 %.

Cette estimation est basée sur le prix moyen, majoré de 30%, des soumissions reçues en 2016 pour ce même contrat. Seules les compagnies éligibles à soumissionner pour le renouvellement de ce contrat furent considérées. Deux de ces compagnies n'étaient plus éligibles à cause d'une faillite et d'une non admissibilité à soumissionner en vertu d'une infraction prévue à l'article 66 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La majoration de 30% incluse dans l'estimation tenait compte de l'écart constaté de 25% entre l'estimation et les prix soumis dans un autre appel d'offres effectué par la Ville en mai 2018, relié au nettoyage de puisards et à la disposition de résidus pour 13 arrondissements.

Veolia ES Canada Services industriels inc. nous propose une augmentation annuelle moyenne des prix de seulement 1% entre 2019 et 2021, ce qui nous assure une protection contre les variations du marché, plus particulièrement dans un contexte où les variations de prix du carburant entraînent les prix de ce service à la hausse. Un contrat d'une durée de trois ans nous protégera également contre les hausses de prix éventuelles, comme celles subies par les arrondissements.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été complétées : Veolia ES Canada Services industriels inc. (N.E.Q.: 1166357260), 1705 3e Avenue, Montréal, QC, H1B 5M9.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, la compagnie Veolia ES Canada Services industriels inc. détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 1 645 364.86 $, taxes incluses.
Il est recommandé d'ajuster la base budgétaire de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 270 329.15$ en 2019 (montant tax net). Cet ajustement devra être récurrent.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 1 502 437.43 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale ($) et provinciale ($).

La répartition annuelle des coûts du contrat est la suivante :

DEEU	2018	2019	2020	2021	Total
1030.0010000.103064.04141.54505.014411.0000.000000.056003.00000.00000 (AF-Fonds de l'eau-Agglomération / budget régulier / Opération / traitement des eaux usées / Serv. Techn.et matériel roulant avec opérateur / secteur boues)	166 937,48 $	500 812,48 $	500 812,48 $	333 874,99 $	1 502 437,43 $

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Opération
Objet de dépenses : Service Technique - Équipement et Matériel Roulant / avec opérateur

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce contrat, nous ne pourrions pas effectuer la vidange des trémies à écumes, le nettoyage des incinérateurs et des décanteurs, le déblocage des conduites et autres. Dans une telle situation, ces équipements deviendraient non fonctionnels et nous serions dans l'obligation de déverser au fleuve Saint-Laurent des eaux usées non traitées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 23 août 2018
Début des travaux: 28 août 2018
Fin du contrat: 27 août 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

Tél : 514-280-6559
Télécop. : 514-280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-16

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasin - eau

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-27

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 20 décembre 2017

VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.
A/S MADAME MIREILLE DUFRESNE
1705, 3E AV
POINTE-AUX-TREMBLES (QC) H1B 5M9

N° de décision : 2017-CPSM-1065125
N° de client : 2700008407

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- VEOLIA ES CANADA INDUSTRIAL SERVICES INC.
- DRAINAMAR
- ECOLOCYCLE
- ONYX INDUSTRIES
- RECYCLAGE YAMASKA
- SARP
- SARP DRAINAMAR
- VEOLIA ES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
- VEOLIA SERVICES A L'ENVIRONNEMENT
- VEOLIA SE
- VEOLIA SERVICES A L'ENVIRONNEMENT

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 octobre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1183438001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Objet :	Accorder un contrat de trois ans à Veolia ES Canada Services industriels inc.pour la location sur demande d'équipements avec opérateur pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une somme maximale de 1 645 364,86 $ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 18-16831 - 1 seul soumissionnaire conforme.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16831_DetCah.pdf 18-16831 PV.pdf 18-16831_TCP_Opt_3.pdf

18-16831_Intervention Appro.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
Agente d approvisionnement niveau 2

Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-17

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens, Service de l'Approvisionnement
Tél : 514-872-5241
Division : Division de l'acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16831

No du GDD : 1183438001

Titre de l'appel d'offres : Service de pompage de résidus pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 5 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 5 - 6 - 2018

Ouverture faite le : 12 - 6 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 7 - 6 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 27 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 28,6%

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 25

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
9367-8761 Québec inc.	9367-8761 Québec inc. n'a pas le certificat AMF. Puisque qu'en incluant les prolongations possibles, les options 2 et 3 dépassent le million, le certificat est requis pour ces deux options. Donc, les offres pour ces options sont jugées non conforme administrativement.

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 9 - 12 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 9 - 12 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Veolia ES Canada Services industriels inc.	$ 1 645 364,84	√	Opt 3

Information additionnelle

Tel que stipuler à la clause 1.13.02 du Régie, le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat au plus bas SOUMISSIONNAIRE conforme sur la base des résultats des multiplications des prix par leur quantité indiquée au Bordereau de Prix. Tel que stipulé au BORDEREAU DE PRIX - SOMMAIRE, Il est possible de ne pas soumissionner pour tous les lots, mais seules les soumissions ayant un prix pour l'option choisie seront considérées. Par conséquent, deux (2) des quatre (4) soumissions reçues comportaient une offre pour le lot 3. Un (1) soumissionnaire a été déclaré non conforme administrativement ne pouvant pas fournir une attestation valide de l'AMF. Pour les autres, un (1) preneur du cahier des charges dit qu'il ne pouvait pas rencontrer les spécifications techniques requises, un (1) preneur a pris les documents pour consultation un (1) a acheté le cahier des charges en double.

Préparé par : Éliane Clavette

Le 17 - 7 - 2018

Numéro de l'appel d'offres : 18-16831
Titre : Service de pompage de résidus pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte
Date d'ouverture des soumissions : 12 juin 2018

		ARTICLE	Quantité	9367-8761 Québec inc. (1) (3)			Veolia ES Canada Services Industriels inc.		
				Taux horaire (temps simple)	Taux horaire (temps et demi)	Montant total	Taux horaire (temps simple)	Taux horaire (temps et demi)	Montant total
		OPTION 3							
1	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Unité haute pression 5000 psi (ou équivalent) avec 2 opérateurs	300	150,00 $		45 000,00 $	164,96 $		49 488,00 $
1,5	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Unité de haute pression 5000 psi (ou équivalent) avec 2 opérateurs	30		1,00 $	30,00 $		214,64 $	6 439,20 $
2	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Unité vacuum conventionnel : 3000 gallons ou plus / 2000 cfm ou plus (ou équivalent) avec un (1) opérateur	400	130,00 $		52 000,00 $	133,49 $		53 396,00 $
3	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Unité de supervision incluant superviseur et communication	20	60,00 $		1 200,00 $	71,13 $		1 422,60 $
4	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Aide-opérateur (si requis)	1400	45,00 $		63 000,00 $	53,54 $		74 956,00 $
4,5	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Aide-opérateur (si requis)	45		1,00 $	45,00 $		77,07 $	3 468,15 $
5	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Unité de camion aspirateur/ dépoussiéreur (bag house) : 5000 gallons / 3500 cfm (ou équivalent) avec (1) opérateur	700	150,00 $		105 000,00 $	147,00 $		102 900,00 $
5,5	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Unité de camion aspirateur/ dépoussiéreur (bag house) : 5000 gallons / 3500 cfm (ou équivalent) avec (1) opérateur	50		1,00 $	50,00 $		173,15 $	8 657,50 $
6	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Unité vacuum de type Supervac 6000 gallons (ou équivalent) avec opérateur	550	135,00 $		74 250,00 $	146,49 $		80 569,50 $
6,5	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Unité vacuum de type Supervac 6000 gallons (ou équivalent) avec opérateur	40		1,00 $	40,00 $		172,64 $	6 905,60 $
7	Du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019	Disposition écumes lieu d'enfouissement technique approuvé par le MDDELCC	600000	0,12 $		72 000,00 $	0,13 $		78 000,00 $
1	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Unité haute pression 5000 psi (ou équivalent) avec 2 opérateurs	300	150,00 $		45 000,00 $	168,26 $		50 478,00 $
1,5	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Unité de haute pression 5000 psi (ou équivalent) avec 2 opérateurs	30		1,00 $	30,00 $		218,93 $	6 567,90 $
2	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Unité vacuum conventionnel : 3000 gallons ou plus / 2000 cfm ou plus (ou équivalent) avec un (1) opérateur	400	130,00 $		52 000,00 $	136,16 $		54 464,00 $
3	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Unité de supervision incluant superviseur et communication	20	60,00 $		1 200,00 $	72,55 $		1 451,00 $
4	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Aide-opérateur (si requis)	1400	45,00 $		63 000,00 $	54,61 $		76 454,00 $
4,5	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Aide-opérateur (si requis)	45		1,00 $	45,00 $		78,61 $	3 537,45 $
5	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Unité de camion aspirateur/ dépoussiéreur (bag house) : 5000 gallons / 3500 cfm (ou équivalent) avec (1) opérateur	700	150,00 $		105 000,00 $	149,94 $		104 958,00 $
5,5	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Unité de camion aspirateur/ dépoussiéreur (bag house) : 5000 gallons / 3500 cfm (ou équivalent) avec (1) opérateur	50		1,00 $	50,00 $		176,61 $	8 830,50 $
6	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Unité vacuum de type Supervac 6000 gallons (ou équivalent) avec opérateur	550	135,00 $		74 250,00 $	149,42 $		82 181,00 $
6,5	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Unité vacuum de type Supervac 6000 gallons (ou équivalent) avec opérateur	40		1,00 $	40,00 $		176,09 $	7 043,60 $
7	Du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020	Disposition écumes lieu d'enfouissement technique approuvé par le MDDELCC	600000	0,12 $		72 000,00 $	0,135 $		81 000,00 $
1	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Unité haute pression 5000 psi (ou équivalent) avec 2 opérateurs	300	150,00 $		45 000,00 $	171,62 $		51 486,00 $
1,5	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Unité de haute pression 5000 psi (ou équivalent) avec 2 opérateurs	30		1,00 $	30,00 $		223,31 $	6 699,30 $

2	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Unité vacuum conventionnel : 3000 gallons ou plus / 2000 cfm ou plus (ou équivalent) avec un (1) opérateur	400	130,00 $		52 000,00 $	138,88 $		55 552,00 $
3	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Unité de supervision incluant superviseur et communication	20	60,00 $		1 200,00 $	74,00 $		1 480,00 $
4	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Aide-opérateur (si requis)	1400	45,00 $		63 000,00 $	55,71 $		77 994,00 $
4,5	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Aide-opérateur (si requis)	45		1,00 $	45,00 $		80,19 $	3 608,55 $
5	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Unité de camion aspirateur/ dépoussiéreur (bag house) : 5000 gallons / 3500 cfm (ou équivalent) avec (1) opérateur	700	150,00 $		105 000,00 $	152,94 $		107 058,00 $
5,5	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Unité de camion aspirateur/ dépoussiéreur (bag house) : 5000 gallons / 3500 cfm (ou équivalent) avec (1) opérateur	50		1,00 $	50,00 $		180,14 $	9 007,00 $
6	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Unité vacuum de type Supervac 6000 gallons (ou équivalent) avec opérateur	550	135,00 $		74 250,00 $	152,41 $		83 825,50 $
6,5	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Unité vacuum de type Supervac 6000 gallons (ou équivalent) avec opérateur	40		1,00 $	40,00 $		179,62 $	7 184,80 $
7	Du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021	Disposition écumes lieu d'enfouissement technique approuvé par le MDDELCC	600000	0,12 $		72 000,00 $	0,14 $		84 000,00 $
		Total avant taxes				1 237 845,00 $			1 431 063,15 $
		TPS 5 %				61 892,25 $			71 553,16 $
		TVQ 9,975 %				123 475,04 $			142 748,55 $
		Montant total				1 423 212,29 $			1 645 364,86 $

Signature	oui	oui
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)	3	3
Numéro TPS/TVQ	oui	oui
Numéro de fournisseur VDM	N/A	137113
Garantie	Pas signé par soumissionnaire	ok
AMF (1 million)	Non. Nécessaire pour option 2 (incluant prolongation) et option 3	oui
Numéro NEQ	1173166290	1166357260
Vérification REQ	ok	ok
RENA	ok	ok
2 Listes des personnes écartées	ok	ok
Liste des firmes à rendement insatisfaisant	Présent sous le nom de Qualivac	ok
Liste des contrevenants environnement	ok	ok
SEAO	ok	ok
CNESST	ok	ok
Certificat d'immatriculation	oui	oui
Certificat d'autorisation lieux élimination boues	oui	oui
Certificat d'autorisation du lieu MDDELCC	oui	oui
Fiche descriptive des équipements utilisés	oui	oui
Opérateurs avec une copie de leur carte	oui	Oui / manque les cartes

(1) 9367-8761 Québec inc. n'a pas le certificat AMF. Puisque qu'en incluant les prolongations possibles, les options 2 et 3 dépassent le million, le certificat est requis pour ces deux option. Donc, les offres pour ces options sont jugées non conforme administrativement.

Remarque :

Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies & Éliane Clavette 16 juillet 2018

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-16831
Numéro de référence : 1165701
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal – Service de pompage de résidus pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
amnor industries 8 rue Doyon Rouyn-Noranda, QC, J9X7B4 NEQ : 1166125675	Monsieur Marco Gaudreau Téléphone : 514 494-4242 Télécopieur :	**Commande : (1449500)** 2018-05-28 14 h 29 **Transmission :** 2018-05-28 14 h 29	2947378 - 18-16831 Addenda 1 2018-05-28 14 h 29 - Téléchargement 2949463 - 18-16831_Addenda 2_Report de date 2018-05-31 10 h 12 - Courriel 2953804 - 18-16831 Addenda 1 2018-06-07 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Beauregard Environnement 18160 rue J.A. Bombardier Mirabel, QC, J7J 0H5 http://www.beauregardfs.ca NEQ : 1141982521	Madame Dany Fréchette Téléphone : 450 436-1107 Télécopieur : 450 430-3638	**Commande : (1445058)** 2018-05-17 9 h 08 **Transmission :** 2018-05-17 9 h 08	2947378 - 18-16831 Addenda 1 2018-05-28 13 h 57 - Courriel 2949463 - 18-16831_Addenda 2_Report de date 2018-05-31 10 h 12 - Courriel

				2953804 - 18-16831 Addenda 1 2018-06-07 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	groupe sanyvan 11000 sherbrooke est c-13 Montréal-Est, QC, h1b5w1 NEQ : 1166479197	Monsieur Robert Béland Téléphone : 514 644-1616 Télécopieur : 514 498-7072	**Commande : (1455997)** 2018-06-11 15 h 07 **Transmission :** 2018-06-11 15 h 07	2947378 - 18-16831 Addenda 1 2018-06-11 15 h 07 - Téléchargement 2949463 - 18-16831_Addenda 2_Report de date 2018-06-11 15 h 07 - Téléchargement 2953804 - 18-16831 Addenda 1 2018-06-11 15 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	M.I Maintenance Industrielle 231 Lac St-Yves Sainte-Angèle-de-Prémont, QC, j0k1r0 NEQ : 1167180323	Monsieur Jean Villeneuve Téléphone : 418 907-9268 Télécopieur : 819 378-5145	**Commande : (1446620)** 2018-05-22 11 h 08 **Transmission :** 2018-05-22 11 h 08	2947378 - 18-16831 Addenda 1 2018-05-28 13 h 57 - Courriel 2949463 - 18-16831_Addenda 2_Report de date 2018-05-31 10 h 12 - Courriel 2953804 - 18-16831 Addenda 1 2018-06-07 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	QualiVac+ 6683 Jean-Talon Est 319 Montréal, QC, h1s0a5 http://www.qualivac.ca NEQ :	Monsieur Yvon Pépin Téléphone : 514 437-0900	**Commande : (1449372)** 2018-05-28 12 h 41 **Transmission**	2947378 - 18-16831 Addenda 1 2018-05-28 13 h 57 - Courriel 2949463 - 18-

	1173166290	Télécopieur : 514 437-0901	: 2018-05-28 12 h 41	16831_Addenda 2_Report de date 2018-05-31 10 h 12 - Courriel 2953804 - 18-16831 Addenda 1 2018-06-07 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	VEOLIA ES CANADA Services Industriels Inc. 1705 - 3ième Avenue Montréal, QC, H1B 5M9 http://www.veolianorthamerica.com NEQ : 1166357260	Madame Danielle Barrette. Téléphone : 514 645-1045 Télécopieur : 514 645-5133	**Commande : (1446155)** 2018-05-18 16 h 29 **Transmission :** 2018-05-18 16 h 29	2947378 - 18-16831 Addenda 1 2018-05-28 13 h 57 - Courriel 2949463 - 18-16831_Addenda 2_Report de date 2018-05-31 10 h 12 - Courriel 2953804 - 18-16831 Addenda 1 2018-06-07 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Veolia ES Canada SI inc 77, boulevard Saint-Rémi Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1166357260	Madame Rachel Levac. Téléphone : 450 454-7531 Télécopieur : 450 454-7663	**Commande : (1449872)** 2018-05-29 9 h 51 **Transmission :** 2018-05-29 9 h 51	2947378 - 18-16831 Addenda 1 2018-05-29 9 h 51 - Téléchargement 2949463 - 18-16831_Addenda 2_Report de date 2018-05-31 10 h 12 - Courriel 2953804 - 18-16831 Addenda 1 2018-06-07 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183438001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Objet :	Accorder un contrat de trois ans à Veolia ES Canada Services industriels inc.pour la location sur demande d'équipements avec opérateur pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une somme maximale de 1 645 364,86 $ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 18-16831 - 1 seul soumissionnaire conforme.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1183438001_InterventionFinancière_BF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget
Tél : 514-280-4020

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : (514) 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.23

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1180749001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 575 000 $, taxes incluses, pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif au site Atwater, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430) majorant ainsi le montant total du contrat de 30 541 591,08 $ à 32 116 591,08 $, taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 575 000 $, taxes incluses, pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430), majorant ainsi le montant total du contrat de 30 541 591,08 $ à 32 116 591,08 $, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-26 13:12

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180749001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 575 000 $, taxes incluses, pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif au site Atwater, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430) majorant ainsi le montant total du contrat de 30 541 591,08 $ à 32 116 591,08 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de pallier le manque d'espace autant dans ses ateliers qu'au niveau de ses bureaux administratifs et de résoudre les différents problèmes reliés aux installations existantes, un nouvel édifice est en construction sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis, pour l'occupation future par la Direction de l'eau potable (DEP). Le contrat de travaux, au montant de 30 541 591,08 $, a été octroyé le 22 juin 2016 (CG16 0430).
Les travaux de construction des Ateliers et bureaux administratifs au complexe Atwater ont débuté le 22 août 2016 avec une date prévue de fin des travaux le 15 février 2019.

Des travaux importants et imprévus ont dû être réalisés lors de la construction, se rapportant (tous les montants incluent les taxes) :

· à la découverte d'une conduite de gaz principale pour un montant de 150 000 $ (travaux imprévus réalisés et payés);
· à l'évacuation supplémentaire de sol de grade A-B pour un montant de 585 000 $ (travaux imprévus réalisés et payés);
· à des travaux additionnels de rétention pluviale et d'aqueduc estimés à 440 000 $ (travaux imprévus à réaliser);

Le coût de ces travaux imprévus totalise 1 175 000 $ et représente plus de 42 % des contingences du contrat. À ces montants s'ajoute une provision générale requise pour des

événements potentiels non prévus qui pourraient survenir lors de la mise en service des équipements et autres travaux périphériques, le montant de cette provision est estimé à 400 000 $ (travaux imprévus à venir).

Dans ce contexte, une dépense additionnelle de 1 575 000 $ taxes incluses est demandée afin d'acquitter ces coûts imprévus et remettre les sommes nécessaires au budget des contingences pour permettre de terminer les travaux.

Les professionnels de ce projet sont rémunérés au pourcentage du coût réel des travaux, dans la mesure où les coûts additionnels ne sont pas dus à des erreurs et omissions. Une augmentation des honoraires professionnels proportionnelle à l'augmentation du contrat sera requise pour permettre de finaliser l'administration du contrat de construction conformément à la convention de services professionnels. Cette demande d'augmentation d'honoraires fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

(CG16 0430) – 22 juin 2016 – Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 $ taxes incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires);
CE16 0158 – 27 janvier 2016 - Autoriser une dépense totale de 452 243,52 $, taxes incluses, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

CE15 0737 - 22 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens inc. pour les services en génie civil dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Rolls Royce (Siemens) pour une somme maximale de 72 060,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14051 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CE14 1444 - 24 septembre 2014 - Octroyer un contrat à la firme RCM Modulaire inc. pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la cafétéria des cols bleus de la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 150 990,49 $, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires);

CE14 1443 - 24 septembre 2014 - Octroyer un contrat à la firme Williams Scotsman du Canada inc. pour la location de cinq bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable - Section Distribution réseaux et réservoirs. Dépense totale de 263 481,49 $, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires);

CG14 0348 - 21 août 2014 - Octroyer un contrat à la firme ModSpace financial Services Canada Inc. pour la location de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 687 012,54 $, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13622 (4 soumissionnaires);

CG13 0401 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services d'une équipe multidisciplinaire en architecture et en ingénierie de bâtiment ainsi que les services en architecture de paysage et des professionnels accrédités LEED aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll ltée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le

site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12907 - (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

L'augmentation du budget est requise en raison des principaux événements imprévus suivants :

- La découverte en chantier d'une conduite de gaz naturel principale à proximité de l'immeuble à construire, non indiquée aux plans, et à relocaliser. Suite à cette découverte, un axe de l'immeuble n'a pu être pieuté selon le calendrier prévu, les joints des fondations ont dû être modifiés et le calendrier des travaux a été modifié, ce qui a engendré des coûts additionnels et une prolongation de 25 jours ouvrables.

- L'évacuation supplémentaire de sol de grade A-B qui n'a pu être utilisé en matériau de remblai. La quantité prévue à évacuer a été évaluée à 12 000 m^3, mais le volume évacué totalise 22 547 m^3, donc un surplus de 10 547 m^3. Ce différentiel est expliqué par une sous-estimation des quantités. Tous les billets de pesées accompagnent les factures de l'entrepreneur. Les quantités ont été payées suivant le taux unitaire tel que soumis dans le bordereau de soumission de l'entrepreneur lors de l'appel d'offres public. Les quantités ont été approuvées par la firme ABS mandatée pour la surveillance et la conformité des travaux de génie civil.

- La modification de la conception des équipements de rétention pluviale et d'aqueduc et leur installation suite au changement de la loi (devenue plus sévère) du ministère Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

- L'ajout d'une provision générale pour des événements potentiels qui pourraient survenir lors de la mise en service des équipements et autres travaux périphériques.

L'augmentation du contrat permettra de payer les coûts additionnels des événements imprévus et de redonner au budget de contingences la somme initialement prévue pour les directives de chantier à venir pour la durée de la construction.

JUSTIFICATION

Causée par l'événement des travaux importants et non prévus, la majoration du contrat est rendue nécessaire à cause de l'épuisement plus rapide que prévu du poste des contingences initialement voté au contrat. Toutes les causes d'augmentation sont accessoires au contrat et aucune ne modifie la portée des travaux du contrat de base.
La majoration recommandée permettra de livrer le nouvel immeuble sans compromettre la portée des travaux et la fonctionnalité globale des installations. La Direction de l'eau potable est en accord avec la majoration recommandée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation requise au contrat est de 1 575 000 $, taxes incluses, ou de 1 438 184,93 $ net de ristournes de taxes. Ce montant additionné au budget de contingences prévues au contrat de 2 776 508,28 $ porte le total du budget de contingences à 4 351 508,28 $, soit 15,67 % du contrat de 27 765 082,80 $, toutes taxes incluses (voir *Calcul d'augmentation du contrat 14836* en pièce jointe).

Cette demande additionnelle trouve sa justification dans les travaux imprévus suivants :

· la conduite de gaz (imprévu réalisé)	150 000 $
· l'évacuation supplémentaire de sol de grade A-B (imprévu réalisé)	585 000 $
· la rétention pluviale et l'aqueduc (imprévu à réaliser)	440 000 $
· la provision pour événements potentiels (imprévu à venir)	400 000 $
Total taxes incluses :	1 575 000 $

Il est donc recommandé d'autoriser la dépense additionnelle de 1 575 000 $, taxes incluses, et de majorer ainsi le montant total du contrat de 30 541 591,08 $ à 32 116 591,08 $, taxes incluses.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération et sera financée via le règlement d'emprunt RCG 17-034 du SGPI — Protection d'immeubles — CG17 0545.

Les professionnels de ce projet sont rémunérés au pourcentage du coût réel des travaux, dans la mesure où les coûts additionnels ne sont pas dus à des erreurs et omissions. Une augmentation des honoraires professionnels proportionnelle à l'augmentation du contrat sera requise pour permettre de finaliser l'administration du contrat de construction conformément à la convention de services professionnels. Cette demande d'augmentation d'honoraires fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En autorisant l'augmentation budgétaire demandée, les travaux pourront se dérouler avec la marge financière généralement admise pour la construction. Dans le cas contraire, l'échéancier du chantier et la portée des travaux pourraient être affectés par des imprévus et par des changements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec la Direction des communications, aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense au CG du 23 août 2018
Fin des travaux: Février 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André MARSAN, Service de l'eau
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau

Lecture :

André MARSAN, 16 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire DUVAL
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-7827
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-13

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division

Tél : 514 872-7826
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844

En remplacement de Monsieur Benoit Dagenais, directeur général adjoint intérim de la direction du Service de la gestion et de la planification

immobilière du 12 juillet au 5 août 2018.

Approuvé le : 2018-07-25

Approuvé le : 2018-07-25

Tableau des coûts

Projet :	**Nouvel atelier et bâtiment administratif Atwater**				**Mandat :**	**16735-2-001**
					Contrat :	**14836**
Date :	**juillet 2018**					
Étape :	**Majoration de contrat - construction**					

			Budget	TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
Travaux :		**%**	**$**			
	Travaux selon bordereau de soumission		24 148 800,00	1 207 440,00	2 408 842,80	27 765 082,80
	Contingences initiales	10,00%	2 414 880,00	120 744,00	240 884,28	2 776 508,28
	Sous-Total contrat initial :		26 563 680,00	1 328 184,00	2 649 727,08	**30 541 591,08**
	Contingences additionnelles majoration du contrat de travaux	5,67%	1 369 863,01	68 493,15	136 643,84	**1 575 000,00**
	Total des contingences	15,67%	3 784 743,01	189 237,15	377 528,12	4 351 508,28
	Total - Contrat majoré :		**27 933 543,01**	1 396 677,15	2 786 370,92	**32 116 591,08**
Incidences :	Dépenses générales (acquisition mobilier, équipement, déménagement)	10,5%	2 933 022,02			
travaux	Laboratoire et expertises	2,0%	558 670,86			
	Total - Incidences :		**3 491 692,88**	174 584,64	348 296,36	**4 014 573,88**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**31 425 235,89**	**1 571 261,79**	**3 134 667,28**	**36 131 164,96**
Ristournes :	TPS	100,00%		1 571 261,79		1 571 261,79
	TVQ	50,0%			1 567 333,64	1 567 333,64
	Coût après ristournes (Montant à emprunter)		**31 425 235,89**		**1 567 333,64**	**32 992 569,53**
	Coût de la majoration		**1 369 863,01**	**68 493,15**	**136 643,84**	**1 575 000,00**
Ristournes	TPS	100,00%		68 493,15		68 493,15
de la majoration :	TVQ	50,0%			68 321,92	68 321,92
	Coût de la majoration après ristournes		**1 369 863,01**		**68 321,92**	**1 438 184,93**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180749001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 575 000 $, taxes incluses, pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif au site Atwater, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430) majorant ainsi le montant total du contrat de 30 541 591,08 $ à 32 116 591,08 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Nous confirmons que la dépense additionnelle de 1 575 000 $ pour des travaux supplémentaires, représentant une augmentation de 15,67 % de la valeur du contrat demeure accessoire à ce dernier et qu'elle n'en change pas la nature, le tout conformément à l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-24

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de division
Tél : 514 872-2138
Division : Droit contractuel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180749001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 575 000 $, taxes incluses, pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif au site Atwater, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430) majorant ainsi le montant total du contrat de 30 541 591,08 $ à 32 116 591,08 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1180749001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.24

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1186291001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme St-Denis Thompson Inc. pour les travaux de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy – Phase1, (no. d'ouvrage 9849), située au 100, avenue Vincent d'Indy, arrondissement d'Outremont, Montréal. Dépense totale de 3 172 174,64 $, taxes incluses - Appel d'offres no 5829 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 172 174,64 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection du muret périmétrique et l'ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent D'Indy - Phase 1, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à St-Denis Thompson Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 883 795,13 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 5829;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-24 17:22

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186291001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme St-Denis Thompson Inc. pour les travaux de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy – Phase1, (no. d'ouvrage 9849), située au 100, avenue Vincent d'Indy, arrondissement d'Outremont, Montréal. Dépense totale de 3 172 174,64 $, taxes incluses - Appel d'offres no 5829 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) occupe le site patrimonial du 100 avenue Vincent d'Indy qui sert principalement de réservoir d'eau potable et de station de pompage (voir la photo du muret en pièce jointe n° 1). Les responsables du site ont constaté le mauvais état du muret périmétrique qui présente un enjeu au niveau de la sécurité publique. La maçonnerie du muret montre des signes de détérioration à plusieurs endroits et une partie du muret a été étayée temporairement.
En 2015, un mandat a été confié aux firmes Réal Paul Architecte Inc. et BBA Inc., une équipe multidisciplinaire, pour réaliser le projet de réfection du muret périmétrique et d'ajout d'une 2e issue à la station de pompage Vincent d'Indy. Afin d'évaluer la portée des problèmes et émettre des recommandations, une expertise des murs de fondation a été réalisée en 2013 par la firme WSP et Réal Paul Architecte Inc., une étude géotechnique a été réalisée en 2015 par la firme Goupe ABS, puis une étude en foresterie a été réalisée en 2016 par la firme Nadeau Foresterie Urbaine Inc. afin de caractériser la ressource d'arbres existants près de la zone de ces travaux à planifier.

En ce qui concerne le muret périmétrique, l'analyse de la situation montre qu'il est relativement en bon état. Toutefois, certaines sections plus endommagées sont à refaire entièrement ou en proportion importante et exigent une intervention rapide. De façon générale, un ragréage des briques endommagées ou éclatées en surface est à prévoir ainsi qu'un rejointoiement adéquat.

En ce qui concerne la structure du muret, l'analyse de la situation montre que, de façon générale, elle est en bonne condition étant donné l'âge de celle-ci. Toutefois, certaines zones nécessitent des réparations majeures afin de maintenir le muret en bon état et d'assurer sa durée de vie.

De plus, une seconde issue est requise pour des mesures de sécurité en cas d'urgence sur le site, ceci en lien avec le terrain sportif aménagé au-dessus du réservoir d'eau potable.

Afin de résoudre certaines problématiques, améliorer l'état du muret patrimonial et mettre aux normes les installations, des travaux de réfection sont requis.

La réfection du muret périmétrique du réservoir Vincent d'Indy est divisée en 2 phases d'exécution. La première phase comprend les parties de muret qui bordent l'Avenue Vincent -D'Indy et le Boulevard Mont-Royal et est l'objet de ce mandat. La seconde phase comprend les parties du muret aux limites des terrains du 1420 Mont-Royal et de la Faculté de musique de l'Université de Montréal. La seconde phase sera réalisée ultérieurement dans le cadre d'un autre mandat puisque celle-ci pose un défi de faisabilité en raison de multiples problématiques de réalisation. Par conséquent, d'autres études sont requises.

En 2017, le mandat s'est poursuivi avec les professionnels pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réalisation du projet de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la station de pompage Vincent d'Indy (phase 1).

L'appel d'offres public numéro 5829 a été publié le 31 mai 2018 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 juillet 2018. La période d'appel d'offres a duré 41 jours calendrier. Trois (3) addendas ont été émis, durant la période de soumission (voir le tableau ci-dessous).

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	2018-06-14	De multiples questions de la part des soumissionnaires.	Report de date d'ouverture des soumissions.
2	2018-06-21	De multiples questions de la part des soumissionnaires.	Report de date d'ouverture des soumissions et impact sur le coût.
3	2018-06-28	Des précisions aux documents des plans et devis.	Impact sur le coût.

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Les visites se sont déroulées entre les 6 au 8 juin 2018 inclusivement.

La soumission est valide pendant les cent vingt jours (120) calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Des incidences sont prévues au présent mandat pour le contrôle de matériaux et la gestion de la flore afin de permettre les travaux.

Les documents d'appel d'offres ont été confectionnés selon l'encadrement administratif C-RM-SPO-D-10-001.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0320 **-** 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) aux firmes Réal Paul architecte et BBA inc. pour réaliser des travaux de protection et de mise aux normes des bâtiments de production et distribution d'eau potable (complexe de l'usine Atwater, station de pompage et réservoir Vincent D'Indy et station de pompage Lambert-Closse) pour une somme maximale de 915 787,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13966 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont l'un d'entre eux est l'Association de la construction du Québec (ACQ) et deux autres sont des sous-traitants. Un total de quatre (4) entrepreneurs ont déposé leur soumission, ce qui représente 66,67 % des preneurs du cahier des charges (en excluant l'ACQ et les deux sous-traitants). Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, une (1) firme ne possédait pas assez de temps pour étudier les plans et devis et une (1) firme n'avait plus de disponibilité à son carnet de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels.
Le présent dossier vise à accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la station de pompage Vincent d'Indy située au 100, avenue Vincent d'Indy, arrondissement d'Outremont.

Les travaux du présent mandat consistent principalement à :

· la restauration du muret périmétrique au réservoir Vincent d'Indy (phase 1);
· l'ajout d'une 2e issue;
· ajout de caméras de sécurité.

L'entrepreneur doit prévoir une démobilisation complète au plus tard le 20 décembre 2018 et une remobilisation à compter du 1er mai 2019. La plupart des interventions pourront se dérouler normalement puisqu' il y a moins d'usagers sur le site durant cette période de l'année.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission pour faire face aux imprévus de chantier est de 20 %.

JUSTIFICATION

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres #5829, les deux (2) plus basses soumissions ont été analysées et jugées conformes (voir tableau d'analyse de conformité en pièce jointe n° 2).

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
St-Denis Thompson Inc.	2 403 162,61 $	480 632,52 $	2 883 795,13 $
Construction Arcade	2 832 524,10 $	566 504,82 $	3 399 028,92 $
Axe Construction	3 259 082,92 $	651 816,58 $	3 910 899,50 $
Tisseur Inc.	5 227 758,03 $	1 045 551,61 $	6 273 309,64 $
Estimation des professionnels ($)	2 875 053,01 $	575 010,60 $	3 450 063,61 $
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			4 116 758,30
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			42,75%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute – la plus basse)			3 389 514,50
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			117,54%

Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme ($) (la plus basse – estimation des professionnels)	-556 268,48
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)	-16,41%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)	515 233,79
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	17,87%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 3 450 063,61 $ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à -556 268,48 $ (-16,41 %). Le coût moyen des soumissions conformes reçues est de 4 116 758,30 $, ce qui représente un écart de 42,75 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 3 389 514,50 $, soit de 117,54 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur une base de données reliée à des projets similaires réalisés au cours des années précédentes.

L’écart entre les trois plus basses soumissions est assez faible et semble refléter le marché actuel.

Thompson est un grand joueur pour les projets de maçonnerie dans la métropole. Il est fort probable qu'il soit en mesure de soumissionner avec un prix compétitif. Nous reconnaissons aussi le travail de qualité de la part de cet entrepreneur nous n'avons aucune inquiétude au sujet de sa compréhension sur le projet et la qualité des services qu'il pourra rendre.

L'analyse des soumissions faite démontre que St-Denis Thompson Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de réfection du mur périmétrique et ajout d'une 2e issue à la station de pompage Vincent d'Indy (phase 1) de la Direction de l'eau potable . (Voir la lettre de recommandation des professionnels n^{o} 3).

St-Denis Thompson Inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

St-Denis Thompson Inc. ne doit pas obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 3 172 174,64 $. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 480 632,51 $, taxes incluses. De plus, un montant de 288 379,51 $ (10 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences (voir le tableau des coûts en pièce jointe n^{o} 4).
Le montant total à autoriser est donc de 3 172 174,64 $, taxes incluses. Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 80 % en 2018 et 20% en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L’entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à St-Denis Thompson Inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin de débuter la réalisation des travaux dès que possible, puisque l’ensemble des travaux doit être terminé idéalement avant l'été 2019 et pour le confort des usagers et leur sécurité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14568 Mandat : 17096-2-002

Octroi du contrat au CG :	• 23 août 2018
Réalisation des travaux :	• Septembre à décembre 2018 • Arrêt des travaux • Mai à juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André MARSAN, Service de l'eau
Faical BOUZID, Service de l'eau
Jean-Christophe DAME, Service de l'eau

Lecture :

Jean-Christophe DAME, 18 juillet 2018
Faical BOUZID, 16 juillet 2018
André MARSAN, 16 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie DESNOYERS
Concepteur (trice) des amenagements - immeubles

Tél : 514 872-6997
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-16

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division

Tél : 514 872-7826
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2018-07-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844

En remplacement de Monsieur Benoit Dagenais, directeur général adjoint intérim de la direction du Service de la gestion et de la planification immobilière du 12 juillet au 5 août 2018.

Approuvé le : 2018-07-24

Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	**5829**
Titre d'AO :	**Réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent**
Date d'ouverture :	**28-juin-18**
Heure d'ouverture :	**13h30**

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	St-Denis Thompson
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	2 883 795,13 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Construction Arcade
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	3 399 028,92 $
Dernière estimation :	3 450 063,61 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	-16%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	18%
Nombre de soumissions déposées :	4

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	St-Denis Thompson	2 883 795,13 $	Conforme	CONFORME	
2	Construction Arcade	3 399 028,92 $	Conforme	CONFORME	
3	Axe Construction	3 910 899,49 $	Conforme	À COMPLÉTER	
4	Tisseur	6 273 309,64 $	Conforme	À COMPLÉTER	
5			Conforme	À COMPLÉTER	
6			Conforme	À COMPLÉTER	
7			Conforme	À COMPLÉTER	
8			Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	

10			Conforme	À COMPLÉTER	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Fabienne Lamontagne, architecte	2018-07-16
Vérifiée par :	Date :	

ARCHITECTE RÉAL PAUL
RÉAL PAUL ARCHITECTE INC.
5605, av. de Gaspé, bureau 403
Montréal (Québec)
H2T 2A4
T:514 954 0003
F:514 954 0111
real.paul@realpaul-architecte.com

Le 16 juillet 2018

PAR COURRIEL anaam.taghouti@ville.montreal.qc.ca

M. Anaam Taghouti
Concepteur des aménagements
VILLE DE MONTRÉAL
Direction de la gestion des projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, H2Y 3Y8

OBJET : Analyse des soumissions et recommandation
«Réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy – Phase 1 »
N° appel d'offres : 5829
Notre dossier : 17-1063

Monsieur,

Suite à l'ouverture des soumissions du 10 juillet 2018 pour le projet cité en rubrique, nous vous transmettons par la présente nos commentaires concernant l'étude des documents de soumission, accompagnée de la grille d'analyse de conformité des soumissions. Nous basons notre analyse sur une comparaison détaillée des soumissions.

Sur les quatre (4) soumissions reçues qui ont été déposées, deux (2) ont été vérifiées et jugées recevables quant aux conditions essentielles relatives à la réception d'une soumission.

SOUMISSIONS

Quatre (4) entrepreneurs généraux ont présenté une soumission, selon la liste ci-dessous :

	NOM	PRIX (incluant contingences et taxes)	RECEVABILITÉ
1.	St-Denis Thomson	2 883 795.13 $	Oui
2.	Construction Arcade	3 399 028.92 $	Oui
3.	Axe Construction	3 910 899.49 $	non vérifié
4.	Tisseur	6 273 309.64 $	non vérifié

M. Anaam Taghouti
VILLE DE MONTRÉAL
Direction de la gestion des projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
Appel d'offres 5829
Analyse des soumissions et recommandation

Le 16 juillet 2018

ANALYSE

Le budget établi à l'estimation de contrôle des professionnels présumait un montant de 3 450 063.61 $ pour la valeur totale des travaux incluant les taxes et les contingences.

Le plus bas soumissionnaire, St-Denis Thompson, arrive à un montant de 2 883 795.13 $ incluant les taxes et les contingences, soit un écart de 566 268.48 $ en dessous de l'estimation de contrôle, ce qui représente une variation favorable de 16 %.

À la lecture de la moyenne des soumissionnaires, on observe un écart de 666 694.69 $ (une variation non favorable de 19 %) avec l'estimation des professionnels. À notre compréhension, les soumissionnaires ont, globalement, bien compris la portée et la complexité des travaux.

RECOMMANDATION

Considérant ce qui précède, nous vous recommandons donc d'octroyer le contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme « St-Denis Thompson » au montant de 2 883 795.13 $ (valeur du contrat incluant taxes et contingences).

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et restons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Fabienne Lamontagne, architecte

p.j.

Tableau des coûts du projet

Projet :	**Réfection du mur périmétrique et ajout d'une 2e issue à la station de pompage Vincent d'Indy (phase 1)**			Mandat :	17096-2-002	
Ouvrage	**9849**					
	100 Avenue Vincent d'Indy			Contrat :	14568	
Date :	**11-juil-18**			Appel d'offres :	5829	
Étape :	**Octroi de contrat**					
			Budget	**Tps 5,0%**	**Tvq 9,975%**	**Total**
Contrat :	**Travaux forfaitaires***	**%**	**$**			
	Réfection du mur périmétrique et ajout d'une 2e issue à la station de pompage Vincent d'Ind		2 090 161,00			
	Sous-total :	100,0%	**2 090 161,00**	**104 508,05**	**208 493,56**	**2 403 162,61**
	Contingences de construction	20,0%	418 032,20	**20 901,61**	**41 698,70**	**480 632,51**
	Total - Contrat :		**2 508 193,20**	**125 409,66**	**250 192,27**	**2 883 795,13**
Incidences :						
	Total - Incidences :	**10,0%**	**250 819,32**	**12 540,97**	**25 019,23**	**288 379,51**
Ristournes :	**Coût des travaux (Montant à autoriser)**		**2 759 012,52**	**137 950,63**	**275 211,50**	**3 172 174,64**
	Tps 100,00%			137 950,63		137 950,63
	Tvq 50,0%				137 605,75	
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		**2 759 012,52**		**137 605,75**	**2 896 618,27**

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire
Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés à 80 % en 2018 et 20% en 2019.

constructo.ca

Des services à valeur ajoutée au SEAO

Liste des commandes

Numéro : 5829
Numéro de référence : 1167973
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy – Phase 1

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provincial 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Madame Geneviève Lacourse Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1452252)** 2018-06-04 8 h 01 **Transmission :** 2018-06-04 8 h 01	2957496 - Addenda 1 - Report de date 2018-06-14 12 h 06 - Courriel 2961326 - Addenda 2 (devis) 2018-06-21 14 h 44 - Courriel 2961327 - Addenda 2 (plan) 2018-06-21 15 h 13 - Messagerie 2961328 - Addenda 2 (bordereau) 2018-06-21 14 h 44 - Téléchargement 2964965 - Addenda 3 (devis) 2018-06-28 21 h 16 - Courriel 2964966 - Addenda 3 (plan) 2018-06-28 21 h 53 - Messagerie 2964967 - Addenda 3 (bordereau) 2018-06-28 21 h 16 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	**Commande : (1453576)** 2018-06-05 16 h 51 **Transmission :** 2018-06-05 16 h 51	2957496 - Addenda 1 - Report de date 2018-06-14 12 h 06 - Courriel 2961326 - Addenda 2 (devis) 2018-06-21 14 h 43 - Courriel 2961327 - Addenda 2 (plan) 2018-06-21 15 h 12 - Messagerie 2961328 - Addenda 2 (bordereau) 2018-06-21 14 h 43 - Téléchargement 2964965 - Addenda 3 (devis) 2018-06-28 21 h 16 - Courriel 2964966 - Addenda 3 (plan) 2018-06-28 21 h 52 - Messagerie 2964967 - Addenda 3 (bordereau) 2018-06-28 21 h 16 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Axe Construction 1071, rue Principal Sainte-Julie, QC, J3E 0c1 http://axe-construction.ca NEQ : 1164410525	Monsieur Patrice Paré Téléphone : 450 733-0631 Télécopieur :	**Commande : (1451530)** 2018-05-31 15 h 52 **Transmission :** 2018-05-31 16 h 29	2957496 - Addenda 1 - Report de date 2018-06-14 12 h 06 - Courriel 2961326 - Addenda 2 (devis) 2018-06-21 14 h 43 - Courriel 2961327 - Addenda 2 (plan) 2018-06-21 15 h 11 - Messagerie 2961328 - Addenda 2 (bordereau) 2018-06-21 14 h 43 - Téléchargement 2964965 - Addenda 3 (devis) 2018-06-28 21 h 16 - Courriel 2964966 - Addenda 3 (plan) 2018-06-28 21 h 52 - Messagerie 2964967 - Addenda 3 (bordereau) 2018-06-28 21 h 16 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Arcade 1200, rue Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C0A5 NEQ : 1162114673	Monsieur Michel Lehoux Téléphone : 514 881-0579 Télécopieur :	**Commande : (1451429)** 2018-05-31 14 h 11 **Transmission :** 2018-05-31 14 h 11	2957496 - Addenda 1 - Report de date 2018-06-14 12 h 06 - Courriel 2961326 - Addenda 2 (devis) 2018-06-21 14 h 44 - Courriel 2961327 - Addenda 2 (plan) 2018-06-21 15 h 13 - Messagerie 2961328 - Addenda 2 (bordereau) 2018-06-21 14 h 44 - Téléchargement 2964965 - Addenda 3 (devis) 2018-06-28 21 h 16 - Courriel 2964966 - Addenda 3 (plan) 2018-06-28 21 h 52 - Messagerie 2964967 - Addenda 3 (bordereau) 2018-06-28 21 h 16 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Constructions BSL Inc. 315, rue De Rotterdam Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A 2E5 http://www.bsl.qc.ca NEQ : 1141120692	Madame Louise Desnoyers Téléphone : 418 878-4448 Télécopieur : 418 878-2455	**Commande : (1451519)** 2018-05-31 15 h 42 **Transmission :** 2018-05-31 15 h 47	2957496 - Addenda 1 - Report de date 2018-06-14 12 h 06 - Courriel 2961326 - Addenda 2 (devis) 2018-06-21 14 h 43 - Courriel 2961327 - Addenda 2 (plan) 2018-06-21 15 h 10 - Messagerie 2961328 - Addenda 2 (bordereau) 2018-06-21 14 h 43 - Téléchargement 2964965 - Addenda 3 (devis) 2018-06-28 21 h 15 - Courriel

2964966 - Addenda 3 (plan)
2018-06-28 21 h 51 - Messagerie

2964967 - Addenda 3 (bordereau)
2018-06-28 21 h 15 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Ramcor Construction Inc.
8085 rue Champ D'Eau
Arrondissement Saint-Léonard
Montréal, QC, H1P 1Y1
NEQ : 1161184792

Monsieur Guy Cormier
Téléphone : 514 329-4545
Télécopieur : 514 329-4818

Commande : (1451562)
2018-05-31 16 h 29
Transmission :
2018-05-31 16 h 50

2957496 - Addenda 1 - Report de date
2018-06-14 12 h 07 - Télécopie

2961326 - Addenda 2 (devis)
2018-06-21 15 h 09 - Messagerie

2961327 - Addenda 2 (plan)
2018-06-21 15 h 09 - Messagerie

2961328 - Addenda 2 (bordereau)
2018-06-21 14 h 43 - Téléchargement

2964965 - Addenda 3 (devis)
2018-06-28 21 h 16 - Télécopie

2964966 - Addenda 3 (plan)
2018-06-28 21 h 51 - Messagerie

2964967 - Addenda 3 (bordereau)
2018-06-28 21 h 15 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

St-Denis Thompson Inc.
1215 rue Hickson
Montréal, QC, H4G 2L6
http://www.stdenisthompson.com NEQ : 1144491694

Monsieur Serge Marchand
Téléphone : 514 523-6162
Télécopieur : 514 528-1880

Commande : (1451985)
2018-06-01 13 h 24
Transmission :
2018-06-01 14 h 14

2957496 - Addenda 1 - Report de date
2018-06-14 12 h 06 - Courriel

2961326 - Addenda 2 (devis)
2018-06-21 14 h 43 - Courriel

2961327 - Addenda 2 (plan)
2018-06-21 15 h 10 - Messagerie

2961328 - Addenda 2 (bordereau)
2018-06-21 14 h 43 - Téléchargement

2964965 - Addenda 3 (devis)
2018-06-28 21 h 15 - Courriel

2964966 - Addenda 3 (plan)
2018-06-28 21 h 51 - Messagerie

2964967 - Addenda 3 (bordereau)
2018-06-28 21 h 15 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Systèmes Urbains Inc.
23, avenue Milton
Montréal, QC, H8R 1K6
http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721

Monsieur Francis Duchesne
Téléphone : 514 321-5205
Télécopieur : 514 321-5835

Commande : (1452946)
2018-06-05 8 h 09
Transmission :
2018-06-05 8 h 09

2957496 - Addenda 1 - Report de date
2018-06-14 12 h 06 - Courriel

2961326 - Addenda 2 (devis)
2018-06-21 14 h 43 - Courriel

2961327 - Addenda 2 (plan)
2018-06-21 15 h 13 - Messagerie

2961328 - Addenda 2 (bordereau)
2018-06-21 14 h 43 - Téléchargement

2964965 - Addenda 3 (devis)
2018-06-28 21 h 15 - Courriel

2964966 - Addenda 3 (plan)
2018-06-28 21 h 50 - Messagerie

2964967 - Addenda 3 (bordereau)
2018-06-28 21 h 15 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Tisseur Inc
1670, route 117
Val-David, QC, J0T2N0
http://construction-tisseur.com/ NEQ : 1149222300

Monsieur ESTIMATION ESTIMATION
Téléphone : 819 322-1523
Télécopieur : 819 322-6766

Commande : (1453277)
2018-06-05 12 h 22
Transmission :
2018-06-05 12 h 22

2957496 - Addenda 1 - Report de date
2018-06-14 12 h 06 - Courriel

2961326 - Addenda 2 (devis)
2018-06-21 14 h 43 - Courriel

2961327 - Addenda 2 (plan)
2018-06-21 15 h 11 - Messagerie

2961328 - Addenda 2 (bordereau)
2018-06-21 14 h 43 - Téléchargement

2964965 - Addenda 3 (devis)
2018-06-28 21 h 16 - Courriel

2964966 - Addenda 3 (plan)
2018-06-28 21 h 52 - Messagerie

2964967 - Addenda 3 (bordereau)
2018-06-28 21 h 16 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186291001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat à la firme St-Denis Thompson Inc. pour les travaux de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy – Phase1, (no. d'ouvrage 9849), située au 100, avenue Vincent d'Indy, arrondissement d'Outremont, Montréal. Dépense totale de 3 172 174,64 $, taxes incluses - Appel d'offres no 5829 (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1186291001 - Station pompage Vincent d'Indy.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-23

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.25

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1187717001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente de services professionnels de gré à gré avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour la diffusion de cours de préparation à la retraite pour un montant maximal de 241 548$ taxes incluses sur une période de trois ans.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans (Juillet 2018 à juin 2021), pour la fourniture sur de demande de **cours de préparation à la retraite**;
2. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel **la Commission scolaire de Montréal (CSDM)** s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 241 548 $, taxes incluses, conformément aux documents du devis technique et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-06-04 18:23

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187717001**
Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente de services professionnels de gré à gré avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour la diffusion de cours de préparation à la retraite pour un montant maximal de 241 548$ taxes incluses sur une période de trois ans.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des ressources humaines offre depuis plusieurs années aux employés des services corporatifs (excluant le SPVM) et des arrondissements qui sont à deux ans de leur date prévue de retraite de participer à des cours de préparation à la retraite.
Ces cours sont développés et diffusés spécifiquement pour la clientèle **des cadres, des professionnels, contremaîtres non syndiqués et syndiqués, des cols blancs et des pompiers.**

En fonction des différentes règles établies selon les accréditations et selon les données de départ sans pénalité, il est prévu qu'entre 2019 et 2023, il y ait 2000 employés admissibles à la retraite dans les accréditations mentionnées ci-dessus.

En offrant cette formation, la Ville de Montréal, à l'instar des grandes administrations, souhaite reconnaître et soutenir les employés qui feront face à une étape charnière de leur vie exigeant une préparation financière, psychologique et sociale.

Ces activités de formation sont offertes aux arrondissements et services corporatifs selon un mode de fonctionnement « utilisateur payeur ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG-2177717001, 23 juin 2017 - Conclure de gré à gré une entente-cadre de services professionnels avec un organisme public d'enseignement la Commission scolaire de Montréal pour la diffusion de cours de préparation à la retraite pour une somme maximale de 92 400 $ taxes incluses sur une période de 10 mois (Septembre 2017 à juin 2018) - Entente de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin.
CE-1145912001, 8 octobre 2014 - Conclure de gré à gré - une entente-cadre de services professionnels avec un organisme public d'enseignement le Cégep Marie-Victorin, pour la diffusion de cours de préparation à la retraite pour une somme maximale de 249 000 $

taxes incluses sur une période de 33 mois (octobre 2014 à juin 2017) - Entente de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin.

CE-120193, 15 février 2012 - Conclure une entente-cadre de services professionnels de gré à gré avec un organisme public d'enseignement le Centre de ressources éducatives et pédagogiques de la Commission scolaire de Montréal; pour la diffusion de cours de préparation à la retraite pour une somme maximale de 193 000 $ taxes incluses sur une période de trois ans - Entente de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin.

DG-111292003, 10 mai 2011 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec un organisme public - Centre de ressources éducatives de la Commission scolaire pour un montant de 49 116,68 $ taxes incluses pour la diffusion de cours de préparation à la retraite.

DESCRIPTION

La Commission scolaire de Montréal est une institution publique d'enseignement reconnue comme un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1). La Ville de Montréal peut contracter une entente de gré à gré avec cette dernière. Cette façon de faire est conforme à l'article 573.3.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes, soit les dispositions non applicables au contrat dont l'objet est la fourniture de service et qui est conclu avec un organisme public (L.R.Q., chapitre C-19).

JUSTIFICATION

Sur invitation, deux institutions publiques d’enseignement ont répondu à l’appel d’offres de services.

Analyse- Offres de services

Institutions	**Commission scolaire de Montréal**	**Cégep Marie Victorin**
Cols Blancs	109 680 $	123 943,10 $
Cadres	45 156 $	53 118,46 $
Professionnels et Contremaîtres syndiqués	43 956 $	49 577,24 $
Pompiers	42 756 $	46 036,02 $
Coûts totaux	**241 548 $**	**272 674,82 $**

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) offre des services éducatifs à plus de 112 000 élèves, jeunes et adultes à travers ses 190 établissements. Elle emploie au-delà de 16 000 personnes et son budget de fonctionnement annuel s’élève à 1,0945 milliards de dollars. Cette institution est reconnue pour son expertise et la compétence de son personnel en formation de base, mais également en formation sur mesure auprès des clientèles en provenance de différents milieux de travail.

Les cours de préparation à la retraite offerts par la CSDM s’inscrivent dans la mission du Bureau de la formation continue qui s’assure de fournir la formation aux adultes là où ils se trouvent en mettant à profit tout un éventail de formations pour le développement des compétences. Depuis plus de 30 ans, la CSDM a développé cette approche particulière qui tient compte de la culture organisationnelle et des exigences des milieux de travail. Au cours de ces années, plusieurs milliers de personnes à l’emploi de ministères provinciaux et fédéraux, de sociétés publiques et parapubliques ainsi que de grandes entreprises privées ont bénéficié de cette formation préparatoire à la retraite.

La CSDM a été retenue considérant son expertise dans le domaine et les nombreux avantages qu'elle offre concernant la gestion de la logistique (ce qui constitue des enjeux majeurs pour une organisation décentralisée de la taille de la Ville de Montréal), ainsi que ses coûts très concurrentiels. On y retrouve notamment les éléments suivants :

· L'inscription en ligne des employés via le site Intranet de la Ville;
· La prise en charge de la logistique entourant les formations (confirmation et suivi des inscriptions, préparation des listes de présence, rappels aux participants avant la formation, compilations des évaluations, etc.);
· La gestion des listes d'attente;
· Un service à la clientèle de qualité pour toutes les questions individuelles des employés de la Ville de Montréal;
· La facturation effectuée directement auprès des unités d'affaires utilisatrices;

Enfin, cet organisme met à disposition de multiples infrastructures pouvant satisfaire les attentes des participants (équipement audiovisuel et informatique complet, localisation et accessibilité par transport en commun, stationnement gratuit, cafétéria et autres).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de répondre à la demande, une session de formation serait offerte à l'automne 2018 (220 places), deux sessions de formation seraient offertes pour l'année 2019 et 2020, soit au printemps et à l'automne (880 places) et une session serait dispensée au printemps 2021 (220 places). La durée de la formation est de 3 jours. Le nombre d'heure diffère selon les différentes accréditations visées, soit : 22 h 30 pour les cadres, 21 h pour les professionnels, les contremaîtres syndiqués et les cols blancs et 19 h 30 pour les pompiers.

Nombre de participants et coût par année

	2018		2019		2020		2021		**TOTAL**	
Accréditations	Participants	Coûts	Participants	Coûts	Participants	Coûts	Participants	Coûts	**Participants**	**Coûts**
Cols blancs	100	18 000,00 $	200	36 420,00 $	200	36 840,00 $	100	18 420,00 $	**600**	**109 680,00 $**
Cadres	40	7 400,00 $	80	14 968,00 $	80	15 136,00 $	40	7 652,00 $	**240**	**45 156,00 $**
Professionnels et Contremaîtres syndiqués	40	7 200,00 $	80	14 568,00 $	80	14 736,00 $	40	7 452,00 $	**240**	**43 956,00 $**
Pompiers	40	7 000,00 $	80	14 168,00 $	80	14 336,00 $	40	7 252,00 $	**240**	**42 756,00 $**
TOTAL	**220**	**39 600,00 $**	**440**	**80 124,00 $**	**440**	**81 048,00 $**	**220**	**40 776,00 $**	**1320**	**241 548,00 $**

La facturation sera effectuée directement auprès des unités d'affaires utilisatrices qui effectueront le paiement à même leur budget de fonctionnement. La portion agglomération de cette dépense mixte est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'agglomération (réf. : Règlement sur les dépenses mixtes).

Les requérants pourront faire appel à l'entente-cadre en émettant un bon de commande ou

un paiement dans le système de saisie décentralisée de facture. Cette entente-cadre pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure l'entente aurait un impact négatif important auprès de nos employés qui comptent sur cette formation afin de prendre une décision éclairée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diane LAROUCHE, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie CLAVEL
agent ress.hum.

Tél : 514-872-2976
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-30

Mélissa CORMIER
Conseiller (specialite)

Tél : 514 872-1513
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Simon LEFRANÇOIS
Chef de division recherche de talents et dotation
Tél : 514 872-2592
Approuvé le : 2018-05-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2018-06-04

Document d'information pour les fournisseurs
Appel de propositions de cours de formation

Présentation

Le Service des ressources humaines de la Ville de Montréal propose aux employés municipaux de suivre une formation sur la préparation à la retraite. Pour ce faire, elle s'associe à des partenaires externes qui sont des établissements publics ou privés d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou universitaire, des firmes privées, des ordres professionnels, ou des pigistes.

La nature du programme

Le programme consiste à développer et offrir une formation sur mesure s'adressant à des employés municipaux de la Ville de Montréal, des ex-villes de banlieue et de l'ex-Communauté urbaine de Montréal (CUM) qui participent aux régimes de retraite. La formation doit viser et permettre aux participants de s'approprier les divers facteurs socio-économiques à prévoir au moment de la retraite. Nous sollicitons vos services pour diffuser et développer un contenu de formation répondant aux besoins spécifiques de nos employés. Environ 2000 employés des catégories d'emplois cadres, cols blancs, pompiers et professionnels (excluant les cols bleus) sont admissibles à la retraite entre 2019 et 2023.

Offre et demande de formation

Notre mode de fonctionnement est le suivant : à partir d'une liste composée d'employés municipaux admissibles à la retraite d'ici deux ans et moins et ayant manifesté leur intérêt à suivre une formation préparatoire, nous établirons conjointement avec l'institution d'enseignement responsable de la réalisation de ces cours, de même qu'avec les intervenants diffusant les informations sur les régimes de retraite et les avantages sociaux. Pour tous les groupes (cols blancs, pompiers, professionnels et cadres) la formation sera d'une durée de 3 jours. Le calendrier proposé des cours est joint à la présente (Annexe II).

Inscription et logistique

Le fournisseur doit avoir un logiciel ou une plateforme d'inscription qui devra tenir compte des normes de sécurité informatique de la Ville de Montréal puisque les inscriptions s'effectueront par l'intermédiaire de l'intranet de la Ville. Le fournisseur est responsable d'élaborer un formulaire d'inscription exigeant l'approbation des gestionnaires conforme aux attentes de la Ville, de l'envoi des confirmations et d'un rappel aux participants de façon électronique quelques jours avant le début de la formation. De plus, le fournisseur doit assurer la gestion d'une liste d'attente par catégorie d'emplois. Également, l'élaboration des feuilles de présence doit être prise en charge par le fournisseur et elles doivent inclure minimalement les informations suivantes des participants : nom, prénom, numéro matricule, nombre d'heures de formation et signature du participant.

Également, nous désirons que le fournisseur offre un prix correspondant à la prise en charge de tout le processus de gestion d'inscriptions, de la logistique (locaux, matériel, etc), de la livraison de la formation et le développement de contenu de formation si applicable.

Le nombre maximal de participants par groupe est établi à 20 et le nombre minimal de participants est établi à 15 (ces nombres n'incluent pas le conjoint du participant qui désire se joindre à la formation et la participation des conjoints(es) doit être sans frais). L'inscription et la participation des employés admissibles seront confirmées après l'approbation de leur gestionnaire. Au terme de cette période d'inscription, nous nous retrouvons devant les possibilités suivantes : des cours annoncés recueillent suffisamment ou pas assez de

demandes d'inscription. Dans le premier cas, nous confirmons alors qu'ils auront lieu tels qu'annoncés. Par ailleurs, si un même cours a été annoncé à plusieurs dates, nous pourrions parfois fusionner des groupes s'il y a un nombre insuffisant dans d'autres. Par contre, si le nombre minimal d'inscriptions n'est pas atteint, le cours sera annulé. En fonction des demandes, nous pouvons inter-changer des groupes d'une catégorie d'emploi à une autre.

Après la période d'inscription, les employés pourront procéder à un désistement dans les 48 heures ouvrables avant le début de la formation (sauf des cas d'exceptions telles qu'absence maladie, arrêt de travail avec preuve à l'appui) et/ou procéder à une substitution dans un délai de 72 heures ouvrables avant la date de début de la formation sans frais si des places sont disponibles. Les groupes incomplets (moins de 20 participants) pourront être complétés par des inscriptions tardives.

Dès la fin de la période d'inscription, le fournisseur nous transmet dans un délai de 48 heures ouvrables la liste exhaustive des participants par catégorie d'emplois afin de procéder à la vérification des inscriptions (validation de l'approbation par des gestionnaires, de la date de retraite prévue, révision du nombre de groupes offerts selon les inscriptions, etc.). Lorsque les inscriptions auront été traitées, nous pourrons alors confirmer à notre fournisseur le nombre de participants et de cours qui auront lieu.

Évaluation des formateurs

Nous demandons qu'une fiche d'évaluation soit distribuée aux participants pour que chaque formateur soit évalué individuellement dès la fin de leur prestation. Le formateur, ainsi que tout autre membre du personnel du fournisseur de services de formation, ne peut influencer l'évaluation des participants. Le fournisseur doit procéder à la compilation des évaluations dès leur réception et nous produire un résumé qui sera envoyé aux formateurs internes au plus tard 7 jours ouvrables après l'évaluation afin de nous permettre de réagir le plus rapidement possible en cas de besoin.

Convention de service professionnel

La durée du contrat est de 3 ans.
Les sessions suivantes devront être organisées : automne 2018, printemps 2019, automne 2019, printemps 2020, automne 2020 et printemps 2021.

La Ville peut mettre fin à la convention de service professionnel en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sans indemnité ou dommages pour le Contractant.

Calendrier des opérations

La planification des dates de formation se fait au courant du mois de novembre pour les sessions de printemps et au courant des mois de juin/juillet pour les sessions d'automne.
Les inscriptions à la programmation printemps sont prévues au courant des mois de février et mars.
Les inscriptions à la programmation automne sont prévues au courant des mois de septembre et octobre.
Les périodes d'inscriptions peuvent changer ou varier selon les besoins.

Qualifications des intervenants

Les qualifications recherchées pour les intervenants devront au minimum correspondre à :

- Détenir un titre reconnu d'une association professionnelle, une licence ou un grade universitaire relié au domaine d'activité de l'intervention (notaire, avocat, infirmière, planificateur financier, etc.).
- Expérience minimale de deux ans en andragogie (éducation aux adultes).

- Facilité à communiquer oralement.
- Capacité à vulgariser de l'information de nature spécialisée et à s'adapter aux différentes clientèles.
- Capacité d'analyse, de synthèse et de jugement.
- Sens de la clientèle.

Un curriculum vitae abrégé de chacun des intervenants faisant le lien entre les personnes-ressources et le domaine d'activité du cours à dispenser devra être joint à la soumission.

Facturation

En raison de la décentralisation des activités de formation, tous les participants devront être facturés directement à leur unité administrative. Sur le formulaire d'inscription apparaîtront les coordonnés de facturation afin que le coût soit facturé directement à l'unité administrative responsable du participant. L'unité administrative du participant sera responsable du paiement au fournisseur. L'institution d'enseignement fait parvenir les factures le plus rapidement possible soit au plus tard 2 semaines après la dernière séance de la session en cours de formation.

Lieux de formation et équipement

Le fournisseur devra être en mesure de mettre à notre disposition les salles de formation pour les cours qu'ils dispensent.

Aussi, nous voulons attirer l'attention sur certains points à surveiller :
- le lieu de formation doit être situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
- l'accès par transport en commun doit être aisé et situé tout près d'une station de métro (quelques minutes de marche tout au plus). De plus, un stationnement gratuit pour les voitures doit être possible à proximité du lieu de formation;
- comme les cours durent une journée complète, l'accès à une zone repas avec des micro-ondes et à des services de restauration pour les repas doit être possible sans perte de temps pour les participants aux cours;
- si les cours requièrent de l'équipement audiovisuel et du matériel didactique, le fournisseur devra prendre en charger cette responsabilité et prévoir à même sa proposition.

Confidentialité et exclusivité

Le fournisseur s'engage d'une part à ne pas utiliser les informations nominatives et financières concernant les employés municipaux à des fins autres que la diffusion des cours de préparation à la retraite et d'autres parts à remettre à la Ville ou détruire ces documents au terme des cours offerts.

Il ne sera permis en aucun temps au fournisseur de proposer auprès des participants aux cours de préparation à la retraite, des affaires et/ou des services autres que ceux prévus dans la présente proposition.

ANNEXE 1

DONNÉES À DES FINS D'ANALYSE (VOIR LÉGENDE)							
Nom du fournisseur							
Liste des cours		A Durée totale en heures du cours	B Nombre de groupes prévus	C Nombre max. de participants par groupe	D Coût total Soumis	E Session	
2018	Préparation à la retraite – **cols blancs** Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	5	20 participants		Automne	
2019	Préparation à la retraite – **cols blancs** Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	5	20 participants		Printemps	
2019	Préparation à la retraite – **cols blancs** Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	5	20 participants		Automne	
2020	Préparation à la retraite – **cols blancs** Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	5	20 participants		Printemps	
2020	Préparation à la retraite – **cols blancs** Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	5	20 participants		Automne	
2021	Préparation à la retraite – **cols blancs** Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	5	20 participants		Printemps	

*** DÉTAIL DU COÛT TOTAL**

	2018	2019	2020	2021
Honoraires				
Matériel didactique, s'il y a lieu				
Équipement, s'il y a lieu				
Locaux				
Autres, s'il y a lieu (préciser)				
TPS 5 %				
TVQ 9,975 %				
Total (à reporter à la case D)				
Coût par participant : **Incluant le processus d'inscriptions**				

- **Pour la durée totale du cours, cette proposition de coût en est une par participant.**

DONNÉES À DES FINS D'ANALYSE (VOIR LÉGENDE)							
Nom du fournisseur							
Liste des cours		A Durée totale en heures du cours	B Nombre de groupes prévus	C Nombre max. de participants par groupe	D Coût total Soumis	E Session	
2018	Préparation à la retraite – **cadres** Incluant le processus d'inscriptions	22 h 30	2	20 participants		Automne	
2019	Préparation à la retraite – **cadres** Incluant le processus d'inscriptions	22 h 30	2	20 participants		Printemps	
2019	Préparation à la retraite – **cadres** Incluant le processus d'inscriptions	22 h 30	2	20 participants		Automne	
2020	Préparation à la retraite – **cadres** Incluant le processus d'inscriptions	22 h 30	2	20 participants		Printemps	
2020	Préparation à la retraite – **cadres** Incluant le processus d'inscriptions	22 h 30	2	20 participants		Automne	
2021	Préparation à la retraite – **cadres** Incluant le processus d'inscriptions	22 h 30	2	20 participants		Printemps	

*** DÉTAIL DU COÛT TOTAL**

	2018	2019	2020	2021
Honoraires				
Matériel didactique, s'il y a lieu				
Équipement, s'il y a lieu				
Locaux				
Autres, s'il y a lieu (préciser)				
TPS 5 %				
TVQ 9,975 %				
Total (à reporter à la case D)				
Coût par participant : **Incluant le processus d'inscriptions**				

*** Pour la durée totale du cours, cette proposition de coût en est une par participant.**

DONNÉES À DES FINS D'ANALYSE (VOIR LÉGENDE)							
Nom du fournisseur							
Liste des cours		A Durée totale en heures du cours	B Nombre de groupes prévus	C Nombre max. de participants par groupe	D Coût total Soumis	E Session	
2018	Préparation à la retraite – **professionnels et contremaîtres syndiqués** Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	2	20 participants		Automne	
2019	Préparation à la retraite – **professionnels et contremaîtres syndiqués** Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	2	20 participants		Printemps	
2019	Préparation à la retraite – **professionnels et contremaîtres syndiqués** Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	2	20 participants		Automne	
2020	Préparation à la retraite – **professionnels et contremaîtres syndiqués** Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	2	20 participants		Printemps	
2020	Préparation à la retraite – **professionnels et contremaîtres syndiqués** Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	2	20 participants		Automne	
2021	Préparation à la retraite – **professionnels et contremaîtres syndiqués** Incluant le processus d'inscriptions	21 h 00	2	20 participants		Printemps	

***DÉTAIL DU COÛT TOTAL**

	2018	2019	2020	2021
Honoraires				
Matériel didactique, s'il y a lieu				
Équipement, s'il y a lieu				
Locaux				
Autres, s'il y a lieu (préciser)				
TPS 5 %				
TVQ 9,975 %				
Total (à reporter à la case D)				
Coût par participant : **Incluant le processus d'inscriptions**				

***Pour la durée totale du cours, cette proposition de coût en est une par participant.**

DONNÉES À DES FINS D'ANALYSE (VOIR LÉGENDE)							
Nom du fournisseur							
Liste des cours		A Durée totale en heures du cours	B Nombre de groupes prévus	C Nombre max. de participants par groupe	D Coût total Soumis	E Session	
2018	Préparation à la retraite – **pompiers** Incluant le processus d'inscriptions	19 h 30	2	20 participants		Automne	
2019	Préparation à la retraite – **pompiers** Incluant le processus d'inscriptions	19 h 30	2	20 participants		Printemps	
2019	Préparation à la retraite – **pompiers** Incluant le processus d'inscriptions	19 h 30	2	20 participants		Automne	
2020	Préparation à la retraite – **pompiers** Incluant le processus d'inscriptions	19 h 30	2	20 participants		Printemps	
2020	Préparation à la retraite – **pompiers** Incluant le processus d'inscriptions	19 h 30	2	20 participants		Automne	
2021	Préparation à la retraite – **pompiers** Incluant le processus d'inscriptions	19 h 30	2	20 participants		Printemps	

*** DÉTAIL DU COÛT TOTAL**

	2018	2019	2020	2021
Honoraires				
Matériel didactique, s'il y a lieu				
Équipement, s'il y a lieu				
Locaux				
Autres, s'il y a lieu (préciser)				
TPS 5 %				
TVQ 9,975 %				
Total (à reporter à la case D)				
Coût par participant : **Incluant le processus d'inscriptions**				

- **Pour la durée totale du cours, cette proposition de coût en est une par participant.**

AUTRES CONDITIONS

Exemples : rabais lié au volume, nombre de groupes, nombre de participants, restriction quant aux locaux, etc.

LÉGENDE

A. DONNÉES À DES FINS D'ANALYSE

A. Une journée équivaut à 7h (de 8h30 à 16h 30) pour les cols blancs et les professionnels.
Une demi-journée équivaut à 3 h 30 pour les cols blancs et les professionnels.
Une journée équivaut à 7 h 30 pour les cadres
Une demi-journée équivaut à 3 h 45 pour les cadres
Une journée équivaut à 6 h 30 (de 8 h 30 à 16 h) pour les pompiers
Une demi-journée équivaut à 3 h
On indique ici la durée totale du cours (ex. : 3 h, 6 h, 30 h, etc.).

B. Correspond au nombre de groupes prévus par ce contrat.

C. Correspond au nombre maximal de participants souhaités dans un même groupe. Nous ferons en notre possible pour combler toutes les places de cours, mais compte tenu d'événements incontrôlables nous ne pouvons l'assurer.

D. Le coût total pour ce cours correspond aux honoraires (conception, adaptation, diffusion), le matériel didactique, l'équipement les locaux ou toute autre dépense qu'il faut inclure dans ce contrat, plus les taxes. Le détail du coût total doit être calculé sur le tableau fourni. Si un montant est inscrit dans "Autres", il doit aussi être détaillé dans "Autres conditions".

E. Le nombre de sessions offert par année.

Annexe II

Contenu de formation
Préparation à la retraite
Exemple de plan de cours et horaire
Pour les cadres, cols blancs, professionnels et contremaîtres syndiqués

Horaire	Sujets	Personnes-ressources
Jour 1 8h30 h à 10h15	Introduction à la session Volet personnel et social	Représentant du fournisseur
10h15 à 12h15	Assurances collectives	Représentant de la Ville **
13h15 à 16h30	Les régimes publics	Régie des rentes du Québec et PSV
Jour 2 8h30 h à 12h	Les questions juridiques	Notaire (Représentant du fournisseur)
13h à 16h30	Les régimes de retraite de l'employeur	Représentant de la Ville
Jour 3 8h30 à 11h45	La planification des finances personnelles et des revenus de retraite	Planificateur financier (Représentant du fournisseur)
12h45 à 14h15	Volet santé et nutrition	Infirmière ou nutritionniste (représentant du fournisseur)
14h30 à 16h30	Volet personnel et social Plan d'action – Bilan de la session	Représentant du fournisseur

Cet exemple de plan de cours peut faire l'objet de changement selon les groupes d'emplois.

** Le volet « Assurances collectives » n'est pas assuré par un représentant de la Ville pour les groupes des cols blancs. Il est donc attendu que le fournisseur identifie un représentant pour prendre en charge cette partie.
Une présentation est transmise au fournisseur par la ville et mise à jour au besoin.

Formation – Préparation à la retraite – numéro de groupe et code de formation

Session printemps 2018

Cols blancs – FI 2CJAAB
Gr. 70
Gr. 71
Gr. 72
Gr. 73
Gr. 74

Professionnels et contremaîtres syndiqués– FI 2CJAAH
Gr. 37
Gr. 38

Cadres – FI 2CJ AAF
Gr. 42
Gr. 43

Pompiers – FI 2CJAAE
Gr. 55
Gr. 56

Durée : 21 heures pour les cols blancs et professionnels, 22 h 30 pour les cadres et 19 h 30 pour les pompiers
Des groupes pourront être inter-changés, retranchés ou jumelés selon la demande.

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par **Me Yves Saindon, greffier de la Ville,** dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après nommée : la **« Ville »**

ET :

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL, personne morale, ayant une place d'affaires au 4835, rue Christophe Colomb, Montréal, Québec, H2J 3G8, agissant et représentée aux présentes par Annie Morin, coordonnatrice, dûment autorisée à agir aux fins des présentes tel qu'elle le déclare.

Ci-après nommé : le **« Contractant »**

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au Contractant;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** »: les termes de référence pour services professionnels, en date du 26 mars 2018 relatifs à la formation de préparation à la retraite présentée au Contractant;

« **Annexe 2** »: l'offre de services présentée par le Contractant le 12 avril 2018;

« **Directeur** »: le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

« **Propriété intellectuelle** » : documents, études et rapports préparés par le Contractant dans le cadre de la présente convention.

« **Unité administrative** » : Le Service des ressources humaines

ARTICLE 2
INTERPRÉTATION

2.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

2.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 3
OBJET

La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, pour organiser, gérer et donner les formations de préparation à la retraite.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, suivant la date la plus tardive ou à compter de toute date ultérieure fixée par le Directeur et, sous réserve de l'article 11 (RÉSILIATION), prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses obligations.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit:

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit:

6.1 exécuter avec diligence, les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant demeure maître des moyens à mettre en œuvre pour exécuter ses obligations;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;

6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;

6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément au tarif prévu à l'article 8.1 et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ.

6.9 dans la mesure où le Contractant fait des représentations à la Ville à l’effet que son activité ou ses services ne sont pas taxables, prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne en capital, intérêts et frais, eu égard à toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales pour le paiement des taxes;

6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l’avancement des travaux en regard notamment de l’évolution des coûts, du respect du calendrier et du déroulement des activités faisant l’objet de la présente convention;

6.11 n’entreprendre aucuns travaux susceptibles d’entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l’autorisation écrite de la Ville;

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la convention;

7.2 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention et des Annexes 1 et 2;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l’exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s’engage à lui verser une somme maximale de deux-cent-quarante-et-un-mille-cinq-cent-quarante-huit dollars (241 548,00$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant. La prétention du Contractant selon laquelle son activité ou les services rendus aux termes de la présente convention ne sont pas taxables n’engage aucunement la responsabilité de la Ville et, dans un tel cas, aucune somme additionnelle ne sera versée par la Ville au Contractant à titre de taxes.

Les honoraires se détaillent comme suit :

	Total
Accréditations	Coûts
Cols Blancs	109 680,00 $
Cadres	45 156,00 $
Professionnels et C/M syndiqués	43 956,00 $
Pompiers	42 756,00 $
TOTAL	241 548,00 $

8.2 Les factures adressées à la Ville par le Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ;

8. 3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention;

8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.1.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération du paiement de toute somme prévue à l'article 8.1, le Contractant:

10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux à l'exclusion du matériel didactique et des cahiers de cours remis aux participants durant les sessions de formation;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert pour exécuter ses obligations aux termes de la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps. Le Directeur avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. Sur réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Directeur tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des travaux ou services rendus et de la valeur des biens fournis, le cas échéant, qui demeurent impayés à la date de l'avis du Directeur en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture;

11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Directeur. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.3, 6.4, 6.9 et 10.3 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

13.5 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.6 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

13.7 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de

communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

13.8 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ième jour de 20 ,

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____

Le ième jour de 20 ,

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

Par: _____
Annie Morin, Coordonnatrice

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.26

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1187438003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe Informatique Technologia Inc pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, pour une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 390 915,00 $, taxes incluses / Appel d'offres public 18-16808 - (3 soumissionnaires, 1 seul conforme)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle Groupe Informatique Technologia Inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville la prestation de services professionnels requis pour concevoir et animer un parcours de formation techniques dans le domaine des TI, pour une somme maximale de 390 915,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16808 ;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-10 13:34

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1187438003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe Informatique Technologia Inc pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, pour une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 390 915,00 $, taxes incluses / Appel d'offres public 18-16808 - (3 soumissionnaires, 1 seul conforme)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal effectue un virage technologique sans précédent et investit massivement pour se doter des meilleures technologies dans le but d'accroître l'efficacité de ses activités. Afin de soutenir les nombreux projets de la Ville introduisant ces nouvelles technologies, le Service des technologies de l'information (Service des TI) souhaite développer les compétences et maintenir le niveau d'expertise technique de ses employés. Le Service des TI souhaite ainsi offrir un parcours de formations techniques « sur mesure » pour les développeurs, les programmeurs et les administrateurs de systèmes de la Ville. Par le biais de ce parcours, le Service des TI vise à offrir des formations techniques répondant à leurs besoins, quel que soit leur niveau d'expérience, ainsi qu'a développer les compétences des employés concernés pour leur permettre de remplir efficacement leur rôle. Ces formations seront ainsi adaptées aux spécificités du Service des TI et prendront en considération l'hétérogénéité du public cible.

C'est dans ce contexte que le Service des TI a lancé l'appel d'offres public 18-16808. Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 4 avril 2018 pour se terminer le 1er mai 2018. Un délai de 27 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Au total, quatre addendas ont été publiés aux dates suivantes :

N° addenda	Date	**Portée**
1	12 avril 2018	Réponses aux questions du marché
2	18 avril 2018	Report de date d'ouverture
3	19 avril 2018	Réponses aux questions du marché
4	24 avril 2018	Réponses aux questions du marché

L'ouverture des soumissions s'est faite le 1er mai 2018. La durée de validité des soumissions est de 120 jours calendrier, suivant leur ouverture. Des trois soumissions reçues, une seule a été jugée conforme.

Le présent dossier vise donc à conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe Informatique Technologia Inc. pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, pour une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 390 915,00 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA182757001 - 6 mars 2018 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre d'appels d'offres pour l'acquisition de service professionnel afin de concevoir et diffuser un parcours de formation dans le domaine des technologies de l'information.

DESCRIPTION

Le contrat est d'une durée de deux ans à compter de sa date d'entrée en vigueur, avec une option de renouvellement d'une durée maximale d'une année.
La firme retenue doit :

- Personnaliser le parcours de formations techniques aux besoins spécifiques des développeurs, programmeurs et administrateurs de systèmes;
- Valider préalablement l'ensemble des contenus du parcours de formation auprès des responsables TI de la Ville;
- Préparer les plans de formation;
- Développer le matériel de formation remis aux participants;
- Animer l'ensemble des sessions de formation. Ces sessions de formation se dérouleront sur l'île de Montréal dans les locaux de l'adjudicataire ou dans une salle réservée par celui-ci;
- Évaluer la satisfaction des participants à l'issue de chaque formation et remettre un rapport de synthèse au responsable de la formation du Service des TI;
- Fournir des séances de tutorat, à l'issue des formations, afin de consolider les apprentissages.

Selon les besoins estimés, trois éditions du parcours sont envisagées pour toute la durée du contrat. Certaines formations pourraient toutefois faire l'objet de sessions supplémentaires, afin de répondre aux besoins du Service des TI.

Le parcours de formations techniques est divisé en quatre parties et est composé de dix-sept formations (voir détail en pièces jointes). Ces formations devront prévoir un ensemble d'activités pratiques ainsi que des exercices permettant d'évaluer l'acquisition des apprentissages.

JUSTIFICATION

Sur un total de neuf preneurs du cahiers des charges, trois preneurs (33 %) ont déposé des offres, alors que les six autres (67 %) n'ont pas soumissionné. De ces six firmes, deux d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont :

- une firme indique ne pas répondre aux critères d'expertises recherchés.
- une firme manque de ressources.

Sur les trois soumissionnaires, deux ont été jugés non conformes, car n'ayant pas obtenu la

note de passage, soit les firmes Les logiciels libres Linagora, et AFI expertise (division du Groupe Edgenda inc.).

Tableau des résultats (taxes incluses) :

Soumission conforme	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (Option de prolongation) *	Total
Groupe Informatique Technologia Inc.	85,50	3,47	390 915,00 $	195 457,50 $	586 372,50 $
Dernière estimation réalisée			497 841,00 $	248 920,50 $	746 761,50 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					(160 389,00 $)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(21,5 %)

* Selon l'article 15.02 du contrat, l'option de prolongation d'une année doit se faire aux mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat.

Le prix soumis par l'adjudicataire est inférieur de 21.5 % au prix de la dernière estimation réalisée avant le lancement de l'appel d'offres. Il est à noter qu'il s'agit d'un premier appel d'offres pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, et la Ville n'a pas d'historique pour ce type de services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente-cadre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra de consolider l'expertise technique et d'améliorer la performance des employés du Service des TI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au Comité exécutif : le 8 août 2018;

- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 20 août 2018;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 23 août 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélissa CORMIER, Service des ressources humaines
Isabel MALLETTE, Service des ressources humaines

Lecture :

Isabel MALLETTE, 27 juin 2018
Mélissa CORMIER, 20 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine GÉLINAS
conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514-872-8275
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-20

Lyne PARENTEAU
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5295
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information
Tél :
Approuvé le : 2018-07-06

Parcours de formations techniques dans le domaine des TI

Le parcours technique est divisé en quatre (4) parties et est composé de 17 formations.

PARCOURS TECHNIQUE	
Partie 1 : Méthodologie	
1	Programmation objet (en typeScript)
2	Programmation fonctionnelle
3	Patron de conception en Javascript (Design pattern)
4	Tests et assurance qualité, développement en TDD (en typeScript)
Partie 2 : Langages de programmation	
5	HTML/CSS3
6	Javascript : les fondements
7	Javascript avancé / TypeScript
8	Node.js
9	Angular
10	Ionic
11	Pratiques de développement sécuritaire des applications
Partie 3 : Outils de développement	
12	Docker vue d'ensemble
13	Gestion du code source GIT
Partie 4 : DevOps	
14	Linux
15	Shell Linux et Scripts Bash
16	Ansible
17	Kubernetes

Partie 1 : METHODOLOGIE		
Thèmes	**Durée Indicative**	**Éléments de contenus**
Programmation objet (en typeScript)	3 à 5 jours	• Définition de Classe • Notion d'objet, propriété, méthodes, constructeur, espace de noms • Typage et polymorphisme
Programmation fonctionnelle	2 à 3 jours	• Immutabilité • Fonctions de première classe • Closures • Programmation fonctionnelle versus impérative • Composition par fonction versus par objet • Utilisation de librairies fonctionnelles dans des langages objets, telles que JavaScript Lodash, C# Linq, Java streams
Patron de conception en Javascript (Design pattern)	2 à 3 jours	• Patron de conception o Constructor o Module o Singleton o Observer o Prototype o Factory o MV* • Anti patron de conception et les erreurs à éviter
Tests et assurance qualité, développement en TDD (en TypeScript)	3 à 5 jours	• Coder par les tests (TDD) • Tests unitaires (dorsale) • Tests de charge (dorsale) • Tests de cas d'utilisation (page web + dorsale)

Partie 2 : LANGAGES DE PROGRAMMATION		
Thèmes	**Durée Indicative**	**Éléments de contenus**
Html5/CSS3	2 jours	• Présentation de la page Web et de ses technologies principales (HTML5 et CSS3) • Éléments et attributs du formulaire o Éléments de formulaire o Éléments et suppression d'attributs o Propriétés et sélecteurs CSS3 o Contexte et avantages o Modules CSS3 (Bordures, Backgrounds, Box-Sizing, ombrage, transparences, etc.) • Web design o Media Queries o Transitions et animations CSS • Les APIs o Inventaires des APIs disponibles o Compatibilité des APIs o Balises multimédias o Fonctionnement hors ligne et stockage client o Glisser-déposer et APIs Fichiers o Extensions distribuées et web sémantique

		• Utilisation des APIs: micro données, Web Storage, Web Socket et XMLHttpRequest2, géo localisation • HTML5 o Canvas o SVG o Vidéo et Web Audio
JavaScript : les fondements	3 à 5 jours	• Éléments de base : o Types de données, opérateurs, expressions, instructions; o Structures de contrôle; o Balise <script>, code en ligne, fichier externe; • Tableaux, chaines de caractères, objets (notions d'objet POO), fonctions • DOM et gestion d'événements • Scopes, closures, fonctions auto-invoquées • Manipulation de styles CSS • Principes de validation de formulaires; • TypeScript vs JavaScript, norme ECMAScript 6
JavaScript avancé/ TypeScript	2 jours	Formation axée sur la pratique complémentaire de la formation précédente • Utilisation de la Machine JavaScript o Principes de la "machine" JavaScript o Approfondissement du langage o Approfondissement ECMASCRIPT 6 o DOM HTML et JavaScript o Développer et débugger o Concepts de TypeScript avancé • Architecture JavaScript pour le web et le mobile mvc o Webviews o Widgets et Webcomponents
Node.js	3 à 5 jours	• Introduction à Node.js • Structure d'une application • Objets serveur, requête et réponse • Gestion des modules • Module d'accès au système de fichiers • Opération, scripting et outils de commandes • Support de plusieurs connexions concurrentes • Modèle de programmation bloquant vs non bloquant • Promise et Deferred • Propagation des erreurs • Framework Express : routage, MVC et alternatives • Internationalisation d'une application • Accès à des bases de données SQL et NoSQL • Programmation temps-réel avec WebSockets et Socket.IO • Émetteur d'événement
Angular	3 à 5 jours	• Angular CLI • Angular et ses principes • Structure d'une application • Les Components Model • Dependency Injection, Services et providers • Reactive Programming with RxJS (Observables) • Programmation asynchrone • Mettre en place un cache local • Debugger une application • Programmation modulaire • Construire une application pour la production • Navigation et Routes

		• Persistence des données • Lazy-loading • Forms et Validation • Authentification • Gestion des erreurs
Ionic	2 à 3 jours	• Ionic SDK : présentation et mise en oeuvre • Ionic + Angular : initiation au Framework de Google • Le Framework Ionic en profondeur • Gérer la persistance des données utilisateur • Les services d'authentification et de "push notification" • Préparer le "build" et le déploiement
Pratiques de développement sécuritaire des applications	2 à 3 jours	• Comment sont exploitées les principales vulnérabilités de sécurité applicative (selon les meilleures pratiques d'OWASP) • Comment gérer les secrets • Comment se défendre et mitiger les attaques • Comment protéger les APIs • Comment protéger les applications efficacement • Comment intégrer la sécurité dans vos applications o Principes de conception o Services de sécurité

Partie 3 : OUTILS DE DÉVELOPPEMENT		
Thèmes	**Durée Indicative**	**Éléments de contenus**
Docker	2 à 3 jours	• Les concepts de base • DevOps • Installation sur son environnement • Docker Machine • Création d'un conteneur • Configuration d'un conteneur • Création d'une image • Partage de son image • Gestion des secrets • Concepts avancés • Multi-process conteneur • Data conteneur • Docker Compose • Problématiques de production (monitoring, gestion des logs) • API Docker • CI/CD, quel workflow ? • Nouveaux outils et perspectives
GIT	1 jour	Dans un contexte de bitbucket • Installation sur sa machine • Travailler dans git • Les commits • Les branches • Remote • Fork et Pull Request • Gitflow • Pratique git flow o Présentation des règles et pratique

		o Importance du rebase o Importance du --no-ff o Réaliser un merge o Distinguer les différences entre branches

Partie4 : DEV OPS		
Thèmes	**Durée Indicative**	**Éléments de contenus**
Linux	2 à 3 jours	• Organisation générale du système • Système de fichiers: commandes de base et permissions • Présentation du BASH (Bourne Again SHell) • Les processus • Utilisation de l'éditeur vi - Expressions régulières • Redirections et filtres • Introduction aux scripts shell • Éléments d'administration et accès à distance
Shell Linux et scripts Bash	2 à 3 jours	• Bash, la fonctionnalité Shell couramment utilisée • Caractères spéciaux et méta-caractères • Les variables d'environnement • Les principes de la programmation Shell • Fonctions et paramètres • La commande sed • La commande awk • La commande grep • Les options et alias du Shell • Une introduction aux autres Shells (zsh…)
Ansible	2 à 4 jours	• Installer et résoudre les problèmes d'Ansible sur des nœuds centraux et des hôtes gérés • Utiliser Ansible pour exécuter des commandes ad hoc et des playbooks pour automatiser les tâches • Écrire des playbooks Ansible efficaces • Protéger les données chiffrées nécessaires à certaines tâches avec Ansible Vault • Utiliser Ansible avec Vagrant dans un environnement DevOps
Kubernetes	3 à 5 jours	• Déployer des applications simples (stateless et stateful) • Déployer une application composée de plusieurs services • Exposer une application vers l'extérieur de l'infrastructure Kubernetes • Apprendre à gérer les données manipulées par l'application dans l'infrastructure Kubernetes • Mettre à jour une application déjà déployée dans Kubernetes • Parcourir les bonnes pratiques associées au développement d'une application déployée dans Kubernetes • Diagnostiquer des problèmes typiques dans Kubernetes • Utiliser Helm pour déployer des applications

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187438003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe Informatique Technologia Inc pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, pour une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 390 915,00 $, taxes incluses / Appel d'offres public 18-16808 - (3 soumissionnaires, 1 seul conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16808_DetCah.pdf 18-16808_Intervention.pdf 18-16808_Résultats_comités_Detail.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-21

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16808 — No du GDD : 1187438003

Titre de l'appel d'offres : Formations dans le domaine des TI : Parcours spécifique pour les développeurs - programmeurs de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 4 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 24 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 1 - 5 - 2018

Date du comité de sélection : 17 - 5 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 24 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 26 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de réponses : 33,33

% de rejets : 66,67

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Les logiciels Libres Linagora inc,	n'a pas obtenu la note de passage lors du comité de sélection
AFI Expertise (division de Groupe Edgenda inc.)	n'a pas obtenu la note de passage lors du comité de sélection

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 29 - 8 - 2018

Date d'échéance révisée : 29 - 8 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe Informatique Technologia inc.	390 915,00	√	

Information additionnelle

Deux firmes ont transmis un avis de désistement une firme ne repondait pas aux critères d'expertises recherchés et l'autre un manque de ressources.

Préparé par : Bernard Boucher — Le 22 - 5 - 2018

18-16808 - Formations dans le domaine des TI : Parcours spécifique pour les développeurs - programmeurs de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre et compréhension de la demande 5%	Approche pédagogique, contenus de formation et matériel de formation proposés 30%	Capacité de réalisation et échéancier 25%	Expérience et réalisations du soumissionnaire 20%	Qualifications des formateurs et du chargé de projet 20%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe informatique Technologia inc.	4,17	25,67	21,00	18,33	16,33	85,50	390 915,00 $	**3,47**	**1**
AFI Expertise (division de Groupe Edgenda inc.)	3,33	19,00	17,67	11,67	12,00	63,67			**Non conforme**
Les logiciels libres Linagora inc.	3,50	21,33	19,00	13,00	11,00	67,83			**Non conforme**
0						-		-	
0						-		-	

Comité	
Date	**jeudi 17-05-2018**
Heure	**13 h 00**
Lieu	**255 crémazie est, Montreal , salle gré-à-gré**

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Bernard Boucher

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16808
Numéro de référence : 1151465
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Formations dans le domaine des TI : Parcours spécifique pour les développeurs - programmeurs de la Ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ALIA CONSEIL inc. 550, rue Sherbrooke Ouest bureau 1780 Montréal, QC, H3A 1B9 http://www.aliaconseil.com	Monsieur Patrick Rivard Téléphone : 514 281-1200 Télécopieur : 514 281-1282	**Commande : (1423682)** 2018-04-06 16 h 24 **Transmission :** 2018-04-06 16 h 24	2919928 - 18-16808 Addenda 1 2018-04-12 13 h 14 - Courriel 2923493 - 18-16808 Addenda 2 Report de date 2018-04-18 10 h 38 - Courriel 2924636 - 18-16808 Addenda 3 Questions Réponses 2018-04-19 13 h 42 - Courriel 2927123 - 18-16808 Addenda 4 Questions Réponses 2018-04-24 9 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Collège de Bois-de-Boulogne - formation continue 10555, av. de Bois-de-Boulogne Montréal, QC, H4N1L4	Monsieur Simon Delamarre Téléphone : 514 332-3000 Télécopieur :	**Commande : (1423704)** 2018-04-06 17 h 18 **Transmission :** 2018-04-06 17 h 18	2919928 - 18-16808 Addenda 1 2018-04-12 13 h 14 - Courriel 2923493 - 18-16808 Addenda 2 Report de date 2018-04-18 10 h 38 - Courriel 2924636 - 18-16808 Addenda 3 Questions Réponses 2018-04-19 13 h 42 - Courriel 2927123 - 18-16808 Addenda 4 Questions Réponses 2018-04-24 9 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	**Commande : (1422388)** 2018-04-05 8 h 32 **Transmission :** 2018-04-05 8 h 32	2919928 - 18-16808 Addenda 1 2018-04-12 13 h 14 - Courriel 2923493 - 18-16808 Addenda 2 Report de date 2018-04-18 10 h 38 - Courriel 2924636 - 18-16808 Addenda 3 Questions Réponses 2018-04-19 13 h 42 - Courriel 2927123 - 18-16808 Addenda 4 Questions Réponses 2018-04-24 9 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
ETS formation 1100, rue Notre-Dame Ouest Montréal, QC, H3C 1K3	Madame Isabel Chaumont Téléphone : 514 396-8800 Télécopieur :	**Commande : (1422537)** 2018-04-05 9 h 59 **Transmission :** 2018-04-05 9 h 59	2919928 - 18-16808 Addenda 1 2018-04-12 13 h 14 - Courriel 2923493 - 18-16808 Addenda 2 Report de date 2018-04-18 10 h 38 - Courriel 2924636 - 18-16808 Addenda 3 Questions Réponses 2018-04-19 13 h 42 - Courriel 2927123 - 18-16808 Addenda 4 Questions Réponses 2018-04-24 9 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Edgenda inc. 1751, rue du Marais bureau 300 Québec, QC, G1M0A2 http://www.edgenda.com	Madame Flora Gaffuri Téléphone : 514 670-2344 Télécopieur : 418 626-1244	**Commande : (1422181)** 2018-04-04 15 h 40 **Transmission :** 2018-04-04 15 h 40	2919928 - 18-16808 Addenda 1 2018-04-12 13 h 14 - Courriel 2923493 - 18-16808 Addenda 2 Report de date 2018-04-18 10 h 38 - Courriel

			2924636 - 18-16808 Addenda 3 Questions Réponses 2018-04-19 13 h 42 - Courriel 2927123 - 18-16808 Addenda 4 Questions Réponses 2018-04-24 9 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IT Chapter 300 Rue du Saint-Sacrement Suite 407 Montréal, QC, H2Y1X4	Monsieur Olivier Abecassis Téléphone : 514 868-2116 Télécopieur :	**Commande : (1429617)** 2018-04-17 19 h 42 **Transmission :** 2018-04-17 19 h 42	2919928 - 18-16808 Addenda 1 2018-04-17 19 h 42 - Téléchargement 2923493 - 18-16808 Addenda 2 Report de date 2018-04-18 10 h 38 - Courriel 2924636 - 18-16808 Addenda 3 Questions Réponses 2018-04-19 13 h 42 - Courriel 2927123 - 18-16808 Addenda 4 Questions Réponses 2018-04-24 9 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Keyrus Canada Inc 387A St Paul Ouest Montréal, QC, H2Y 2A7	Monsieur Philippe Motillon Téléphone : 514 290-4818 Télécopieur :	**Commande : (1422634)** 2018-04-05 10 h 56 **Transmission :** 2018-04-05 10 h 56	2919928 - 18-16808 Addenda 1 2018-04-12 13 h 14 - Courriel 2923493 - 18-16808 Addenda 2 Report de date 2018-04-18 10 h 38 - Courriel 2924636 - 18-16808 Addenda 3 Questions Réponses 2018-04-19 13 h 42 - Courriel 2927123 - 18-16808 Addenda 4 Questions Réponses 2018-04-24 9 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les logiciels Libres LINAGORA Inc. 1455, rue Drummond Bureau 2B Montréal, QC, H3G 1W3 http://www.linagora.ca	Monsieur ALEXANDRE ZAPOLSKY Téléphone : 514 798-1589 Télécopieur :	**Commande : (1424869)** 2018-04-10 9 h 32 **Transmission :** 2018-04-10 9 h 32	2919928 - 18-16808 Addenda 1 2018-04-12 13 h 14 - Courriel 2923493 - 18-16808 Addenda 2 Report de date 2018-04-18 10 h 38 - Courriel 2924636 - 18-16808 Addenda 3 Questions Réponses 2018-04-19 13 h 42 - Courriel 2927123 - 18-16808 Addenda 4 Questions Réponses 2018-04-24 9 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Technologia Formation 440, boul. René-Lévesque Ouest 5e étage Montréal, QC, H2Z 1V7	Madame Isabelle Brunet Téléphone : 514 380-8228 Télécopieur : 514 380-8234	**Commande : (1422568)** 2018-04-05 10 h 19 **Transmission :** 2018-04-05 10 h 19	2919928 - 18-16808 Addenda 1 2018-04-12 15 h 55 - Télécopie 2923493 - 18-16808 Addenda 2 Report de date 2018-04-18 13 h 51 - Télécopie 2924636 - 18-16808 Addenda 3 Questions Réponses 2018-04-19 16 h 46 - Télécopie 2927123 - 18-16808 Addenda 4 Questions Réponses 2018-04-24 12 h 51 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.27

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1188035001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , Division de la planification et de la gestion des espaces
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels qui avait été adjugé à Groupe TBM inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 4 423 318,20 $ taxes incluses ainsi que les dépenses d'incidences à ce projet, pour un montant de 442 331,82 $ - Dépense totale de 4 865 650,02 $ taxes incluses, par résolution de ce même conseil (CG17 0365), le tout, en conformité avec l'article 11.3 des Clauses administratives générales de l'appel d'offres 17-15662.

Il est recommandé :
de résilier le contrat de services professionnels qui avait été adjugé à Groupe TBM Inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 4 423 318,20 $ taxes incluses ainsi que les dépenses d'incidences à ce projet, pour un montant de 442 331,82 $ - Dépense totale de 4 865 650,02 $ taxes incluses, par résolution de ce même conseil (CG17 0365), le tout, en conformité avec l'article 11.3 des Clauses administratives générales de l'appel d'offres 17-15662

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-09 18:30

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1188035001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , Division de la planification et de la gestion des espaces
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels qui avait été adjugé à Groupe TBM inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 4 423 318,20 $ taxes incluses ainsi que les dépenses d'incidences à ce projet, pour un montant de 442 331,82 $ - Dépense totale de 4 865 650,02 $ taxes incluses, par résolution de ce même conseil (CG17 0365), le tout, en conformité avec l'article 11.3 des Clauses administratives générales de l'appel d'offres 17-15662.

CONTENU

CONTEXTE

Du 20 février au 15 mars 2017, la Direction de l'Approvisionnement a procédé à un appel d'offres public (17-15662), en vue d'obtenir des propositions pour des services professionnels couvrant diverses disciplines relatives à l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal.
En août 2017, la Ville de Montréal accordait un contrat de services professionnels à Groupe TBM inc. pour amorcer cette évaluation qualitative, d'une façon systématique et régulière pour l'ensemble de ses immeubles municipaux, et ce, sur une période de quatre (4) années.

Cette évaluation devait permettre à la Ville de dresser un portrait régulièrement actualisé du parc immobilier et d'entreprendre ensuite des travaux de réfection et mise aux normes visant à résorber le déficit d'investissement de ces immeubles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CG09 0423 du 24 septembre 2009 : Approuver un projet de convention de services professionnels avec SNC-Lavalin ProFac Services de consultation inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux - Dépense maximale de 2 360 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11089 (5 soum.)

Résolution: CG17 0365 du jeudi 24 août 2017 : Accorder un contrat de services professionnels à Groupe TBM inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 865 650,02 $, taxes incluses

- Appel d'offres public 17-15662 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à résilier le contrat de services professionnels qui avait été adjugé à Groupe TBM inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal.
Les attentes de la Ville, face au Contractant, étaient d'obtenir tous les services professionnels et les tâches connexes (administratives et autres) nécessaires à la production de la documentation demandée et ce, en regard des états physique et opérationnel des immeubles considérés et de leur conformité aux lois et à la réglementation applicable.

Considérant entre autres les expériences passées et la complexité du mandat, il fut convenu qu'un premier lot d'audits, comprenant près d'une cinquantaine d'ouvrages, serait réalisé à titre de projet pilote pour assurer une compréhension commune des livrables et ainsi faciliter la réalisation des lots subséquents pour les prochaines années.

Le lot pilote s'est déroulé dans les premiers mois de l'année 2018. Pendant la réalisation de celui-ci, de nombreuses rencontres se sont tenues pour clarifier les attentes et les incompréhensions et aussi pour partager les interprétations de chacune des parties.

JUSTIFICATION

De janvier 2018 à mai 2018, tous les efforts possibles ont été tentés, de part et d'autres, pour mettre en place un processus de travail qui permettrait aux deux parties de réaliser le projet dans l'harmonie et d'en faire un succès à terme.
En mai 2018, le SGPI s'est retrouvé devant une situation où, suite à la réalisation du lot pilote et, de bonne foi, les deux parties font face à des divergences qu'elles jugent mutuellement irréconciliables. Les prétentions du fournisseur à l'égard de l'interprétation du devis font en sorte que celui-ci est fermement convaincu de réaliser plus d'actions que celles exigées au devis pour satisfaire son client. Du côté de la Ville, les attentes dépassent ce que le fournisseur croit pouvoir nous livrer sans mettre en péril sa santé financière. Ainsi, il semble que l'adjudicataire, Groupe TBM inc., a grandement sous-estimé la valeur et la portée du mandat lors de sa soumission.

C'est pourquoi, d'un commun accord avec le fournisseur, il est recommandé de mettre fin à ce contrat, contenu des divergences jugées mutuellement irréconciliables à l'égard de la démarche de réalisation de l'audit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La cessation du contrat ne générera aucune poursuite le tout se réalisant en conformité avec l'article 11.3 des Clauses administratives générales de l'appel d'offres 17-15662.

La Ville a déboursé un montant de 227 338,44 $ (taxes incluses) pour la réalisation du Lot 1 - Services professionnels de base (Lot pilote)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le mandat des professionnels n'est pas concerné par ce volet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville devra envisager, dans un avenir rapproché, une démarche de réalisation différente pour obtenir les informations qu'elle juge essentielles pour une saine gestion de ses actifs immobiliers.
L'annulation du contrat octroyé à Groupe TBM inc. fera en sorte que la Ville devra rapidement trouver une solution alternative pour obtenir les évaluations qualitatives sur ses immeubles et permettre au SGPI d'établir le plan de gestion des actifs. L'option de réaliser l'audit à l'interne est privilégiée. L'évaluation des ressources nécessaires pour réaliser ce mandat en continu à l'interne est à l'étude.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opérations de communication en accord avec le service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du comité exécutif : 8 août 2018
Résolution du conseil municipal : 20 août 2018

Résolution du conseil d'agglomération : 23 août 2018

Résiliation du contrat : août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-07-06

Hossam EDDINE
Conseiller en planification

Tél : (514) 872-7902
Télécop. :

Karine LAMOUREUX
Chef de division de la planification et de la gestion des espaces

Tél : 514-872-8816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services administratifs
Tél : 514 872-5493
Approuvé le : 2018-07-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-09

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.28

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1183866001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres de services professionnels (CG14 0473) avec Groupe ABS inc., Les Services EXP inc. et Englobe Corp., pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures de la Ville. Approuver les conventions de prolongation à cette fin.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Groupe ABS inc., Les Services EXP inc. et Englobe Corp. (CG14 0473), pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville ;

2. d'approuver les conventions de prolongation, modifiant les conventions de services professionnels intervenues entre la Ville de Montréal et la firme Groupe ABS inc., la firme Les Services EXP inc. et la firme Englobe Corp.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-28 12:04

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183866001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres de services professionnels (CG14 0473) avec Groupe ABS inc., Les Services EXP inc. et Englobe Corp., pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures de la Ville. Approuver les conventions de prolongation à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La réalisation de travaux de construction d'infrastructures routières, incluant la construction et la réfection des conduites d'eau et d'égout, requiert une caractérisation environnementale des sols et une conception de chaussée en vue de la préparation des plans et devis de ces contrats de construction. Les services de caractérisation environnementale et de conception de chaussée doivent être fournis par la Division de l'expertise et du soutien technique (DEST) pour les projets d'infrastructures de la Direction des infrastructures et de ses clients requérants de la Ville.
En raison de l'ampleur des travaux de construction ou de rénovation des infrastructures municipales qui se réalisent concurremment chaque année, la DEST ne peut répondre à elle seule aux besoins d'études préliminaires requises. Ainsi, cette dernière doit faire appel à des firmes spécialisées en environnement et en conception de chaussée afin de réaliser sa mission et de répondre aux besoins de ses clients.

Des ententes-cadres de services professionnels ont donc été accordées à quatre firmes le 30 octobre 2014 par le Conseil d'agglomération (CG14 0473). La durée prévue des ententes -cadres était de quarante-huit (48) mois ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat, conformément aux précisions apportées à l'addenda 2 des documents de l'appel d'offres 14-13534.

De plus, l'article 8 des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres (14-13534) prévoit une option de prolongation d'une (1) année additionnelle des ententes-cadres. Trois des quatre firmes adjudicataires ont signifié à la Ville leur accord à prolonger leur contrat d'une autre année soient les firmes Groupe ABS inc., Les Services EXP inc. et LVM, une division d'EnGlobe Corp., aux mêmes termes et conditions. La firme Groupe Qualitas inc. (aujourd'hui nom commercial SNC-Lavalin GEM Québec inc.) a refusée la

prolongation de son contrat. Les sommes maximales prévues aux ententes-cadres de services professionnels à prolonger sont les suivantes :

- Groupe ABS inc. 1 856 791,06 $ (taxes incluses)
- Les Services EXP inc. 1 797 086,84 $ (taxes incluses)
- LVM, une Division d'EnGlobe Corp. 1 260 258,58 $ (taxes incluses)

Montant total des contrats : 4 914 136,48 $ (taxes incluses)

À noter que le nom commercial de la firme LVM, une division d'EnGlobe Corp. a été modifié pour Englobe Corp., tel qu'indiqué dans la lettre en pièce jointe au dossier.

En date du 16 juillet 2018, les enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres ne sont pas épuisées et les montants résiduels suivants sont encore disponibles pour donner d'autres mandats de services professionnels:

- Groupe ABS inc. 903 773 $ (taxes incluses)
- Les Services EXP inc. 284 373 $ (taxes incluses)
- Englobe Corp. 220 002 $ (taxes incluses)

Montant résiduel total des ententes-cadres : 1 408 149 $ (taxes incluses)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0473 - 30 octobre 2014 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (1 856 791,06 $), Les Services EXP inc. (1 797 086,84 $), Groupe Qualitas inc. (1 600 638,84 $) et LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 260 258,58 $) totalisant une somme maximale de 6 514 775,32$ (taxes incluses) pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 14-13534 - 7 soumissionnaires (1143855004).

DESCRIPTION

Étant donné que les enveloppes budgétaires des ententes-cadres de Groupe ABS inc., des Services EXP inc. et d'Englobe Corp. ne sont pas épuisées, il est recommandé de prolonger lesdites ententes-cadres conformément aux dispositions de l'article 8 des clauses administratives particulières des documents de soumission. Les ententes-cadres seraient prolongées pour une période maximale de douze (12) mois aux même termes et conditions que les ententes-cadres initiales. De plus, les ententes-cadres arriveront à échéance lorsque le montant total de l'entente-cadre aura atteint l'enveloppe budgétaire maximale ou à la fin de la période de prolongation de douze (12) mois, selon la première des deux éventualités à survenir.

JUSTIFICATION

Les ententes-cadres d'une durée de quarante-huit (48) mois arrivent bientôt à échéance. À l'échéance des ententes, tous les mandats de services professionnels doivent être terminés. Considérant la durée moyenne des mandats d'études réalisés de 3 à 4 mois, les échéances font en sorte que seuls quelques derniers mandats peuvent être donnés dans le cadre des ententes actuelles.
La prolongation des ententes-cadres actuelles est nécessaire afin d'assurer le maintien et la

continuité des activités d'ici l'octroi de nouvelles ententes-cadres, prévu au courant de l'année 2019.

La disponibilité budgétaire résiduelle des ententes-cadres, évaluée à 1 408 149 $, représente une possibilité d'environ quarante (40) nouveaux mandats de services professionnels qui ne pourront être terminés avant la fin du mois d'octobre 2018, soit à l'échéance des ententes actuelles. Ces nouveaux mandats sont requis et doivent se poursuivre afin que la DEST puisse répondre au cours des prochains mois aux nombreuses demandes d'études et d'expertises requises pour réaliser plusieurs projets d'infrastructures de la Direction, selon les échéanciers prévus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier supplémentaire n'est prévu par rapport aux ententes-cadres initiales.

En effet, les dépenses encourues en date du 16 juillet 2018 dans le cadre de ces trois (3) contrats s'élèvent à 3 505 987,07 $ taxes incluses, soit 71.3 % de l'enveloppe budgétaire maximale. Il reste donc une portion non utilisée du budget correspondant à 1 408 149,41 $ taxes incluses.

Comme dans les entente-cadres initiales, chaque mandat fera l'objet d'une autorisation de dépense en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres et sera confié à l'aide de «bon de commande» dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et/ou arrondissements). Les crédits sont prévus au budget PTI ou au budget de fonctionnement des unités requérantes.

Ces ententes pourraient donc se traduire pour des travaux réalisés sur le réseau cyclable pan montréalais ainsi que des travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La Division de l'expertise et du soutien technique s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat 14-13534-1 Groupe ABS inc.
Contrat 14-13534-2 Les Services EXP inc.
et Contrat 14-13534-4 Englobe Corp.

Octroi des contrats initiaux :

Début : 31 octobre 2014
Fin : 30 octobre 2018

Prolongation des contrats :

Début : 31 octobre 2018
Fin : Lorsque le montant total de l'entente-cadre aura atteint l'enveloppe budgétaire maximale allouée ou le 30 octobre 2019, selon la première des deux éventualités à survenir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kim GIROUX
prepose(e) a la gestion des contrats

Tél : 514-872-6505
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-17

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

Tél : 514 872-3921
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Tél : 514 872-4101

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures, en remplacement du directeur de service
Tél : 514 872-4101

Approuvé le : 2018-07-27

Approuvé le : 2018-07-27

Le 15 juin 2015

Madame Monya Ostiguy, ing., M.Sc.A.
Chef de section – Contrôle des matériaux
Ville de Montréal
999, rue de Louvain Est
Montréal (Québec) H2M 1B3

Objet : LVM, une division d'EnGlobe Corp. devient Englobe Corp.

Madame,

En juin 2014, LVM et EnGlobe Corp. ont uni leurs forces, créant ainsi un nouveau leader dans le domaine des sols, des matériaux et de l'environnement. Dans le cadre de cette union, LVM avait adopté le nom d'affaires : LVM, une division d'EnGlobe Corp.

Dans un mouvement de continuité, nous désirons vous annoncer qu'à compter d'aujourd'hui « LVM, une division d'EnGlobe Corp. » adopte le nom **« Englobe Corp. » tout simplement. Ce changement n'a aucune incidence légale, vous transigez toujours avec Englobe Corp., seul le nom commercial a été modifié.** Soyez assuré qu'Englobe Corp. honorera ses obligations, contractuelles et autres et que les ressources affectées à vos dossiers demeurent inchangées et restent bien évidemment à votre entière disponibilité.

Toutefois, tout nouveau contrat sera entériné sous le nom d'affaires **Englobe Corp.** (sous les mêmes numéros d'entreprise et de taxes, soit NEQ : 1 167 280 206, TPS : 100 524 297 RT0001, TVQ : 1 002 924 494 TQ1000). Nous vous remercions d'apporter les modifications nécessaires à vos dossiers.

Si vous désirez des clarifications, n'hésitez pas à me contacter au 514-355-3512 (234) ou par courriel stephane.charpentier@englobe.com.

Englobe, compte près de 1 800 employés répartis au Canada, en France et au Royaume-Uni. C'est donc sous le signe de la continuité, de la qualité et de l'innovation que je désire vous remercier pour votre confiance et souhaite ardemment demeurer un partenaire privilégié de votre réussite!

Stéphane Charpentier, ing., M. Ing.

Englobe Corp.

T 418.704.8091
F 418.653.3583
info@englobecorp.com

4495, boul. Wilfrid-Hamel
Québec (Québec)
Canada G1P 2J7

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183866001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres de services professionnels (CG14 0473) avec Groupe ABS inc., Les Services EXP inc. et Englobe Corp., pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures de la Ville. Approuver les conventions de prolongation à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à leur validité et à leur forme, les conventions de prolongation ci-jointes.

FICHIERS JOINTS

Conventions de prolongation - approuvées 26 juil. 2018.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-26

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de division
Tél : 514 872-2138
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
26 JUIL. 2016
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

Convention de prolongation
(Convention de services professionnels approuvée par la résolution CG14 0473 du 30 octobre 2014)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

LES SERVICES EXP INC., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 8 487, 19e Avenue, Montréal, Québec, H1Z 4J2, agissant et représentée par M. Alain Blanchette, géo., responsable du contrat, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare ;

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 89463 7008 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1217145241 TQ0001

ATTENDU QUE la Ville a approuvé, par la résolution CG14 0473, le 30 octobre 2014, une convention de services professionnels avec le Contractant en vue d'obtenir des services professionnels pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussées dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE dans le cadre de la Convention initiale, la somme maximale d'honoraires prévue en contrepartie de l'exécution des obligations du Contractant est de un million sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt-quatre cents (1 797 086,84 $), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant;

ATTENDU QUE la durée de la Convention initiale est de quarante-huit (48) mois ou jusqu'à épuisement de la somme maximale d'honoraires;

ATTENDU QUE les services professionnels sont toujours requis et que la somme maximale d'honoraires n'est pas épuisée;

ATTENDU QUE la Convention initiale peut être prolongée à la suite d'une entente écrite entre les parties pour une période additionnelle d'un (1) an ou jusqu'à l'épuisement des honoraires, selon la première des deux éventualités, en vertu de l'article 8 intitulé « Prolongation du contrat » des clauses administratives particulières de l'appel d'offres no. 14-13534;

ATTENDU QUE la Ville et le Contractant souhaitent exercer cette option de prolongation;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un Règlement de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie dudit Règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PROLONGATION

1.1 Les parties conviennent de prolonger la Convention initiale pour une période additionnelle d'un (1) an ou jusqu'à l'épuisement des honoraires, selon la première des deux éventualités, et ce, aux mêmes conditions que celles prévues dans la Convention initiale.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2018

LES SERVICES EXP INC.

Par : _____
Alain Blanchette, géo.

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
26 JUIN 2018
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

Convention de prolongation
(Convention de services professionnels approuvée par la résolution CG14 0473 du 30 octobre 2014)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

GROUPE ABS INC., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 7 950, rue Vauban, Montréal, Québec, H1J 2X5, agissant et représentée par M. Steve Guénard, ing., responsable du contrat, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 818614026 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1215049210 TQ0001

ATTENDU QUE la Ville a approuvé, par la résolution CG14 0473, le 30 octobre 2014, une convention de services professionnels avec le Contractant en vue d'obtenir des services professionnels pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussées dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE dans le cadre de la Convention initiale, la somme maximale d'honoraires prévue en contrepartie de l'exécution des obligations du Contractant est de un million huit cent cinquante-six mille sept cent quatre-vingt-onze dollars et six cents (1 856 791,06 $), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant;

ATTENDU QUE la durée de la Convention initiale est de quarante-huit (48) mois ou jusqu'à épuisement de la somme maximale d'honoraires;

ATTENDU QUE les services professionnels sont toujours requis et que la somme maximale d'honoraires n'est pas épuisée;

ATTENDU QUE la Convention initiale peut être prolongée à la suite d'une entente écrite entre les parties pour une période additionnelle d'un (1) an ou jusqu'à l'épuisement des honoraires, selon la première des deux éventualités, en vertu de l'article 8 intitulé « Prolongation du contrat » des clauses administratives particulières de l'appel d'offres no. 14-13534;

ATTENDU QUE la Ville et le Contractant souhaitent exercer cette option de prolongation;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un Règlement de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie dudit Règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PROLONGATION

1.1 Les parties conviennent de prolonger la Convention initiale pour une période additionnelle d'un (1) an ou jusqu'à l'épuisement des honoraires, selon la première des deux éventualités, et ce, aux mêmes conditions que celles prévues dans la Convention initiale.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2018

GROUPE ABS INC.

Par : _____
Steve Guénard, ingénieur

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
26 JUIL. 2018
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

Convention de prolongation
(Convention de services professionnels approuvée par la résolution CG14 0473 du 30 octobre 2014)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

ENGLOBE CORP., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 8 320, rue Pauline-Vanier, Anjou, Montréal, Québec, H1J 3B5, agissant et représentée par M. Ghislain Dubuc, vice-président adjoint aux opérations, Environnement, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : R100524297 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1002924494 TQ1000

ATTENDU QUE la Ville a approuvé, par la résolution CG14 0473, le 30 octobre 2014, une convention de services professionnels avec le Contractant en vue d'obtenir des services professionnels pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussées dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE dans le cadre de la Convention initiale, la somme maximale d'honoraires prévue en contrepartie de l'exécution des obligations du Contractant est de un million deux cent soixante mille deux cent cinquante-huit dollars et cinquante-huit cents (1 260 258,58 $), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant;

ATTENDU QUE la durée de la Convention initiale est de quarante-huit (48) mois ou jusqu'à épuisement de la somme maximale d'honoraires;

ATTENDU QUE les services professionnels sont toujours requis et que la somme maximale d'honoraires n'est pas épuisée;

ATTENDU QUE la Convention initiale peut être prolongée à la suite d'une entente écrite entre les parties pour une période additionnelle d'un (1) an ou jusqu'à l'épuisement des honoraires, selon la première des deux éventualités, en vertu de l'article 8 intitulé « Prolongation du contrat » des clauses administratives particulières de l'appel d'offres no. 14-13534;

ATTENDU QUE la Ville et le Contractant souhaitent exercer cette option de prolongation;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un Règlement de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie dudit Règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PROLONGATION

1.1 Les parties conviennent de prolonger la Convention initiale pour une période additionnelle d'un (1) an ou jusqu'à l'épuisement des honoraires, selon la première des deux éventualités, et ce, aux mêmes conditions que celles prévues dans la Convention initiale.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2018

ENGLOBE CORP.

Par : _____
Ghislain Dubuc, vice-président adjoint aux opérations, Environnement

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.29

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1187386002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de partage des actifs CLD entre la Ville et le Centre local de développement Verdun / Approuver l'addenda à l'Entente de délégation entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Approuver l'addenda à la Convention de prêt et cession de créances intervenue entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Accorder une contribution financière non récurrente de 8 287,37 $ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du partage des actifs CLD du Centre local de développement Verdun

Il est recommandé :
1. d'approuver la convention de partage des actifs CLD entre la Ville et le Centre local de développement Verdun;

2. d'approuver l'addenda à l'Entente de délégation entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest;

3. d'approuver l'addenda à la Convention de prêt et cession de créances entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest

4. d'accorder une contribution financière non récurrente de 8 287,37$ au Fonds d'investissement PME MTL de PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du partage des actifs CLD du Centre local de développement Verdun.

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-25 12:58

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187386002**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de partage des actifs CLD entre la Ville et le Centre local de développement Verdun / Approuver l'addenda à l'Entente de délégation entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Approuver l'addenda à la Convention de prêt et cession de créances intervenue entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Accorder une contribution financière non récurrente de 8 287,37 $ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du partage des actifs CLD du Centre local de développement Verdun

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL, composé de six (6) pôles de développement économique local.

Les six (6) pôles sont :

- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

L'agglomération a conclu pour les années 2016-2021, une entente de délégation avec chacun de ces organismes PME MTL. Ces ententes définissent les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs établis sur le territoire.

Le réseau PME MTL vient remplacer les dix-huit (18) anciens organismes du territoire qui avaient le mandat de centres locaux de développement (CLD). L'article 284 de la Loi prévoit que les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux d'un CLD en

vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un fonds local d'investissement (FLI), maintenant appelé le Fonds d'investissement PME MTL, deviennent ceux de l'agglomération de Montréal.

Il en est de même des droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette même date, sont ceux du CLD en vertu d'une aide financière (i.e. contrat de prêt avec les entreprises) qu'il a accordée à même les sommes obtenues en vertu d'un contrat visé par un FLI.

De plus, l'article 288 de la Loi prévoit que la totalité de l'actif net (surplus du budget de fonctionnement) des CLD doit être transférée à l'agglomération de Montréal.

À ce jour, des dix-huit (18) conventions de partage des actifs à être conclues, seize (16) ont été approuvées par le conseil d'agglomération avec les organismes suivants :
- CDEC Centre-Nord;
- CLD Les Trois Monts;
- CDEC Saint-Léonard;
- CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal;
- CDEC Ahuntsic-Cartierville;
- CDEC Rosemont–Petite-Patrie;
- Développement économique LaSalle;
- CLD Anjou;
- CDEC Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- CLD Montréal-Nord;
- CLD Lachine;
- PME MTL Est-de-l'Île (anciennement la Société de développement économique et communautaire Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est);
- PME MTL Centre-Ville (anciennement la Société de développement économique de Ville-Marie);
- PME MTL Centre-Ouest (anciennement le CLD Centre-Ouest);
- PME MTL Ouest-de-l'Île (anciennement le CLD Ouest-de-l'Île);
- Corporation de développement économique de l'Est (CDEST).

L'article 289 de la Loi prévoit que l'agglomération de Montréal et le CLD doivent convenir d'une convention de partage des actifs qui doit être transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Cette convention doit porter sur les actifs nets CLD ainsi que sur l'actif du FLI.

La Ville et le Centre local de développement Verdun (CLD Verdun) ont tardé à conclure une entente dû à des obligations du CLD envers le ministère du Revenu du Québec en ce qui a trait aux taxes de ventes. Toutes ces obligations étant maintenant respectées, la Ville et le CLD Verdun peuvent procéder à l'établissement de la convention de partage des actifs CLD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0245 – 15 juin 2017 – Approuver le projet de convention de partage des actifs CLD / FLI entre la Ville et la Corporation de développement économique de l'Est.
CG16 0465 – 25 août 2016 – Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville et un (1) organisme de développement économique local.

CG16 0347 – 19 mai 2016 – Approuver la répartition de l’enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 $ aux six (6) organismes PME MTL afin d’offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 $ à titre de

partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 $ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 $ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet.

CG16 0341 – 19 mai 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local.

CG16 0187 – 24 mars 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et deux (2) organismes de développement économique local.

CG16 0123 – 25 février 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la CDEC Ahuntsic-Cartierville ainsi que la CDEC Rosemont–Petite-Patrie.

CG15 0768 – 17 décembre 2015 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et trois (3) organismes de développement économique local.

CG15 0702 – 26 novembre 2015 – Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique et communautaire Centre -Nord.

CG15 0015 – 29 janvier 2015 – Mettre fin, à compter du 31 mars 2015, aux ententes liant la Ville aux 18 organismes CLD du territoire de l'agglomération, suivant l'avis envoyé par le directeur du Service du développement économique mandaté par le comité exécutif pour ce faire.

DESCRIPTION

Selon les termes de l'article 284 de la Loi, la totalité des sommes du Fonds d'investissement PME MTL, anciennement connu sous le nom de Fonds local d'investissement (FLI) doit être transférée à l'agglomération de Montréal. L'article 288, quant à lui, prévoit que 100 % de l'actif net CLD doit être transférée à la Ville, mais que ce transfert doit tenir compte que l'organisme CLD puisse s'acquitter des obligations auxquelles il pourrait encore être tenu. Dans les états financiers audités au 31 mars 2015 du CLD Verdun, une avance de fonds de 140 000 $ du FLI au Fonds d'opérations de l'organisme est constatée. Une somme de 44 694,61 $ appartenant au FLI a été récupérée au cours du mois de mai 2016 du CLD Verdun et transférée, tel que prévu dans la réorganisation du mandat CLD, à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre des ententes de délégation.

Une somme de 8 287,37 $ vient d'être récupérée par le CLD Verdun en lien avec le remboursement de taxe du ministère du Revenu du Québec. Ce montant doit servir au remboursement de l'avance de fonds au FLI du Fonds d'opérations.

Suite aux paiements des obligations de l'organisme CLD et au remboursement de l'avance de fonds au FLI, l'actif net du CLD Verdun est déficitaire. La convention de partage de l'actif pour le CLD Verdun prévoit ainsi le transfert des sommes suivantes :
- Actif net CLD déficitaire : -162 134 $;
- FLI : 52 981,98 $ (44 694,61 $ + 8 287,37 $).

En conséquence, l'actif net du CLD étant négatif, seul le solde en encaisse du fonds d'opérations de 8 287,37 $ fera l'objet d'un transfert au Fonds d'investissement PME MTL de l'organisme PME MTL Grand Sud-Ouest, et ce, par l'entremise d'un addenda à la Convention de prêt et cession de créances intervenue entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest et un addenda à l'Entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest.

JUSTIFICATION

La Loi prévoit le transfert des sommes des FLI ainsi que de l'actif net des anciens organismes CLD vers l'agglomération de Montréal. De plus, la réorganisation du développement économique local montréalais implique le transfert à PME MTL Grand Sud-Ouest des sommes reçues dans le cadre de la Convention de partage de l'actif avec le CLD Verdun.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans l'attente du transfert de la somme de 8 287,37 $ à PME MTL Grand Sud-Ouest, celle-ci sera inscrite à titre de revenu dans les livres comptables de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Récupérer des actifs appartenant, depuis le 20 avril 2015, à la Ville de Montréal;
- Répondre aux exigences de la Loi.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Nathalie M BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane MAINGUY
conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : (514) 872-8340
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-20

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

Tél : 514 872-4137
Télécop. : 514 872-6249

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2018-07-24

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187386002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Objet :	Approuver la convention de partage des actifs CLD entre la Ville et le Centre local de développement Verdun / Approuver l'addenda à l'Entente de délégation entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Approuver l'addenda à la Convention de prêt et cession de créances intervenue entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Accorder une contribution financière non récurrente de 8 287,37 $ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du partage des actifs CLD du Centre local de développement Verdun

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme les actes suivants :
Addenda 3 à la convention de prêt et de cession de créances à intervenir entre la Ville de Montréal et PME MTL Grand Sud-Ouest;
Addenda 3 à l'entente de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et PME MTL Grand Sud-Ouest;
Convention de partage des actifs CLD/FLI à intervenir entre la Ville de Montréal et Centre local de développement Verdun.

FICHIERS JOINTS

V finale Addenda 3 convention de prêt et cession Grand sud-ouest.docx

V finale Convention partage d'actifs.docV finale Addenda 3 - Actifs CLD additionnels.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-17

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-2363
Division : Droit contractuel

ADDENDA 3
À LA CONVENTION DE PRÊT ET CESSION DE CRÉANCES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^{e} Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « VILLE »)

ET : **PME MTL GRAND SUD-OUEST**, personne morale légalement constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont le siège social est situé au 3617, rue Wellington, Verdun, Québec, H4G 1T9, agissant et représentée par Madame Marie-Claude Dauray, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

(ci-après appelée l'« ORGANISME »)

ATTENDU QUE la Loi confie à la VILLE le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire et qu'elle peut confier l'exercice de ces pouvoirs à des organismes à but non lucratif;

ATTENDU QUE la VILLE et l'ORGANISME avaient conclu la convention de prêt et cession de créances, approuvée par le conseil d'agglomération en date du 22 décembre 2016, (ci-après la « Convention de prêt »), laquelle prévoit que la VILLE accorde un prêt à terme de 1 659 078,00 $ aux fins du Fonds PME MTL;

ATTENDU QUE avec l'accord des Fonds locaux de solidarité FTQ (Fonds FLS/FTQ) et les partenaires du milieu, dans le but de relancer le fonds FLS, la Ville et l'organisme ont conclu, le 15 juin 2017, une entente permettant à la Ville d'accorder une somme supplémentaire de 125 000 $, sous forme de prêt à terme, pour utilisation aux fins du FLS;

ATTENDU QUE la VILLE, le 22 février 2018, a répondu aux besoins de recapitalisation du Fonds PME MTL de l'Organisme et accordé une somme additionnelle de 800 000 $, laquelle doit être utilisée exclusivement aux fins du Fonds PME MTL;

ATTENDU QU'une Convention de partage des actifs est à intervenir entre la VILLE et le Centre de développement Verdun, suite à son approbation par le conseil d'agglomération et que la valeur résiduelle du solde en encaisse 8 287,37 $ fera l'objet d'un transfert au Fonds d'investissement PME MTL Grand Sud-Ouest;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le tableau de l'article 2 de la Convention de prêt est remplacé par le tableau suivant :

Provenance	Fonds PME MTL (anciennement FLI) ($)	FLS ($)	Total ($)
Prêt à terme au 1er janvier 2016	1 659 078 $	229 911 $	1 888 989 $
Relance du FLS – contribution additionnelle		125 000 $	125 000 $
Recapitalisation Fonds PME	800 000 $		800 000 $
Transfert de l'encaisse CLD	8 287,37 $		8 287,37 $
Total	2 467 365,37 $	354 911 $	2 822 276,37 $

2. Tous les autres termes et conditions de la Convention de prêt demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu le présent addenda, en acceptent les termes et y apposent leur signature.

Le _____e jour de _____ 2018 à

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Me Yves Saindon
Greffier

Le _____e jour de _____ 2018 à

PME MTL GRAND SUD-OUEST

_____
Marie-Claude Dauray
Directrice générale

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de 2018 (CG18……)

CONVENTION DE PARTAGE DES ACTIFS CLD/FLI

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^{e} Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « **VILLE** »)

ET : **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT VERDUN**, personne morale légalement constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont la principale place d'affaires est 3767, rue Wellington, Verdun, Québec, H4G 1V1 et représentée par Jean-Marc Crête, président du conseil d'administration, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

(ci-après appelé l'« **ORGANISME** »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE depuis 1998 la VILLE a conclu avec l'ORGANISME une entente pour offrir les services de soutien à l''entrepreneuriat assumés par les centres locaux de développement (ci-après le « CLD »);

ATTENDU QU'une entente est intervenue, le 28 février 2013, entre le ministre responsable de la région métropolitaine et la VILLE concernant le rôle et les responsabilités de celle-ci en matière de développement local dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* (RLRQ, chapitre M-30.01);

ATTENDU QUE la VILLE et le Gouvernement du Québec ont versé annuellement des contributions financières pour offrir ces services;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après citée la « Loi ») et que cette loi vise, entre autres, à revoir le modèle de développement économique local;

ATTENDU QUE la VILLE a pris des mesures en regard de la réorganisation du développement économique local sur le territoire de l'agglomération, tout en maintenant les services offerts, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE l'article 288 de la Loi prévoit que la part de l'actif net attribuable aux sommes versées pour les activités CLD à l'ORGANISME doit être transférée à la Ville;

ATTENDU QUE l'article 288 de la Loi prévoit également que la part de l'actif net transféré doit être établie de telle sorte que l'ORGANISME demeure en mesure de s'acquitter des obligations reliées aux activités CLD auxquelles il pourrait être tenu responsable lorsqu'il cesse de desservir le territoire;

ATTENDU QUE l'article 289 de la Loi prévoit qu'une convention de partage des actifs doit être conclue entre la VILLE et l'ORGANSIME;

ATTENDU QUE l'ORGANISME a tenu une comptabilité distincte des sommes inscrites au crédit du Fonds local d'investissement (ci-après le « FLI ») et que l'article 284 de la Loi prévoit le transfert de 100 % des actifs, du passif et de l'avoir net de ces fonds à la VILLE;

ATTENDU QU'une copie de la présente convention doit être transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et a remis une copie du Règlement à l'ORGANISME;

EN CONSÉQUENCE, les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Actif net CLD** » : la portion nette des surplus CLD accumulés et des apports reportés CLD au 31 mars 2015 réduite des dépenses et engagements pour la période comprise entre le 1er avril 2015 et la date de cessation des activités CLD, tel que présenté à l'Annexe 1;

« **Directrice** » : la directrice du Service de développement économique de la Ville de Montréal ou son représentant autorisé.

ARTICLE 3
ANNEXE

L'annexe suivante fait partie intégrante de la présente convention :

- Annexe I – Tableau des sommes à verser à la VILLE.

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition de l'annexe qui pourrait être inconciliable avec celle-ci.

ARTICLE 4
OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer la part de l'actif net de l'ORGANISME qui doit être transférée à la VILLE ainsi que les sommes du FLI, qui doivent être remises à la VILLE.

ARTICLE 5
PARTAGE DE L'ACTIF

5.1 Aux termes de l'article 288 de la Loi, l'actif net de l'ORGANISME qui doit être transféré à la VILLE est celui attribuable aux sommes versées pour les activités CLD.

5.2 Le montant de l'Actif net CLD de l'Organisme étant déficitaire, seul le solde en encaisse de 8 287,37 $ sera versé par l'Organisme à la VILLE.

5.3 Aux termes de l'article 284 de la Loi, la totalité des sommes du FLI est transférée à la VILLE. Le total de l'actif moins le passif à court terme du FLI s'élève à 451 919 $; le total de la dette à long terme envers le Gouvernement du Québec s'élève à 500 760 $ et le total du déficit FLI s'élève à 48 841 $. Dans le cadre des activités du FLI, le montant total payable à la VILLE est de 52 981,98 $.

5.4 Les sommes calculées et dues à la VILLE en vertu des paragraphes 5.2 et 5.3 du présent article, sont payables par l'ORGANISME à la VILLE à la date de signature de l'ORGANISME de la présente convention.

5.5 L'ORGANISME fournit, sans frais, selon la forme et les modalités exigées, tout document et renseignement que la VILLE juge utile d'obtenir dans le cadre de l'application de la présente convention.

ARTICLE 6
QUITTANCE MUTUELLE ET FINALE

Les parties se donnent mutuellement quittance complète, totale, finale et définitive pour toute action, réclamation, demande, dommage, droit ou droit d'action de quelque nature que ce soit qu'elles ont, ont pu avoir, auraient pu avoir ou pourraient avoir l'une contre l'autre ou contre leurs administrateurs, dirigeants, employés, ayants droit, découlant directement ou indirectement du transfert à la VILLE de l'Actif net CLD et des sommes du FLI.

ARTICLE 7
REPRÉSENTANTS DES PARTIES

8.1 La VILLE, aux fins de l'application de la convention, désigne la Directrice comme représentante autorisée.

8.2 L'ORGANISME désigne comme représentant autorisé le président du conseil d'administration.

8.3 Une partie peut en tout temps désigner par écrit un autre représentant aux fins de l'application de la présente convention.

ARTICLE 8
AVIS

9.1 Les parties élisent domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dans le district judiciaire de la VILLE.

9.2 Tout avis requis en vertu de la présente convention doit, pour être valide et lier les parties, être donné par écrit et être remis en mains propres ou transmis par télécopieur, messager, courrier recommandé ou huissier à l'adresse de la partie concernée, comme indiqué ci-après :

POUR L'ORGANISME

Centre local de développement Verdun
M. Jean-Marc Crête, président du conseil d'administration
3767, rue Wellington
Verdun (Québec) H4G 1V1
Tél. : 514 965-4171
jeanmarccrete@gmail.com

POUR LA VILLE

Ville de Montréal
Service du développement économique
Mme Véronique Doucet, directrice
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2
Tél. : 514 872-0068
vdoucet@ville.montreal.qc.ca

Cependant, une partie pourra aviser l'autre d'un changement d'adresse dans le district judiciaire de la VILLE à laquelle tout avis subséquent devra lui être envoyé.

ARTICLE 10
CONDITIONS GÉNÉRALES

10.1 **MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

10.2 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

10.3 **REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présente convention lie les représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

10.4 **LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ..... e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Le ..... e jour de 2018

ORGANISME

Par : _____
Jean-Marc Crête
Président du conseil d'administration

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le …… e jour de ……..…… 2018 (CG18…….).

ANNEXE I
CONVENTION DE PARTAGE DES ACTIFS CLD
CLD DE VERDUN

ACTIF NET CLD

Apports reportés - activités FES & JP		**-**
Réserve - pour engagements		**48 200**
Actif	17 396	
Passif	179 530	
Surplus/déficit relié aux activités CLD *		(162 134)
Activités CLD de l'exercice 2015-2016		
Dépenses encourues et / ou engagées	-	
Provision pour dépenses CLD à venir	-	
Surplus / déficit		-
Autres facteurs		
Déficit à rembourser à l'agglomération **		**(162 134)**
Solde en encaisse au 31 mai 2018***		**8 287,37**

* En vertu des états financiers au 31 janvier 2016
** Le passif inclut une dette envers le FLI au montant de 177 030$
*** Encaise selon relevés bancaires au 31 mai 2018

TRANSFERT DES ACTIFS NETS DES FONDS D'INVESTISSEMENTS

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

Actif *	459 769	
Passif à court terme	7 850	
Total de l'actif		**451 919**
Dette à long terme		500 760
Avoir net		**(48 841)**
Montant à remettre à l'agglomération **		**52 981,98**

* Tient compte des contrats de prêts avec les entreprises au 31 janvier 2016
* Ce montant inclut une somme à recevoir du fonds d'opérations de 177 030$
** Ce montant représente le chèque reçu et transmis au Service des finances 44 694,61$ majoré d'une somme de 8 287,37 $ faisant l'objet du règlement final du dossier

ADDENDA 3
À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^{e} Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « VILLE »)

ET : **PME MTL GRAND SUD-OUEST**, personne morale légalement constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont la principale place d'affaires est au 3767, rue Wellington, Verdun, Québec H4G 1V1, agissant et représentée par Marie-Claude Dauray, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

(ci-après appelée l'« ORGANISME »)

ATTENDU QU'une convention de partage des actifs est à intervenir entre la VILLE et le Centre local de développement Verdun (ci-après « CLD Verdun ») suite à son approbation par le conseil d'agglomération (ci-après la « Convention »);

ATTENDU QUE la Convention prévoit que le CLD Verdun doit verser à la VILLE l'actif net du CLD;

ATTENDU QU'en vertu de la Convention, dans le cadre des activités du Fonds local d'investissement (ci-après le « FLI »), la VILLE a déjà reçu un premier transfert de fonds au montant de 703 900,66 $;

ATTENDU QUE l'article 7.5 de l'Entente de délégation entre la Ville de Montréal et PME MTL Grand Sud-Ouest (ci-après l'« Entente de délégation ») prévoit le versement par la VILLE à l'ORGANISME du montant de l'actif net CLD;

ATTENDU QUE l'actif net CLD est déficitaire et qu'aucune somme à cet effet ne peut être versée par l'ORGANISME et que seul le solde en encaisse du fonds d'opérations du CLD Verdun de 8 287,37 $ sera versé au Fonds d'investissement PME MTL Grand Sud-Ouest;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le tableau 2 de l'article 7.5 de l'Entente de délégation est remplacé par le tableau suivant :

Tableau 3 – Contribution liée au transfert des actifs

Provenance	FLI pour le Fonds PME MTL ($)	FLS ($)	Total ($)
Développement économique LaSalle	476 312,53 $	182 893,72	659 206,25 $
CLD Verdun	52 981,78 $	---	52 981,78 $
RÉSO	À convenir	À convenir	À convenir
Total des prêts	**529 294,31 $**	**182 893,72 $**	**712 188,03 $**

2. Tous les autres termes et conditions de l'Entente de délégation demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu le présent addenda, en acceptent les termes et y apposent leur signature.

Le _____e jour de _____ 2018 à

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Me Yves Saindon
Greffier

Le _____e jour de _____ 2018 à

PME MTL GRAND SUD-OUEST

_____
Madame Marie-Claude Dauray
Directrice générale

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de 2018 (CG18……)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1187386002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Objet :	Approuver la convention de partage des actifs CLD entre la Ville et le Centre local de développement Verdun / Approuver l'addenda à l'Entente de délégation entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Approuver l'addenda à la Convention de prêt et cession de créances intervenue entre la Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest / Accorder une contribution financière non récurrente de 8 287,37 $ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du partage des actifs CLD du Centre local de développement Verdun

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187386002- Direction Comptabilité.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nathalie M BOUCHARD
Conseillère en gestion - finances

Tél : 872-0325

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-19

Raoul CYR
Directeur - comptabilité et informations financières
Tél : 872-3158
Division : Direction De La Comptabilité Et Des Informations Financières

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.30

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1187666002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Autoriser le greffier, Me Yves Saindon, à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Est résolu :
1 - d'approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente;

2 - d'autoriser le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;

3 - de mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-07-27 16:21

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187666002**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Autoriser le greffier, Me Yves Saindon, à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 décembre 2016, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec signaient l'entente-cadre « Réflexe Montréal » portant sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal (Ville) pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. À cette occasion, le gouvernement s'engageait à ce que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) conclue avec la Ville une entente de développement culturel d'une durée de trois ans, renouvelable sur consentement des parties.
En 2017, la Ville a adopté sa nouvelle Politique de développement culturel *Con juguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité.* En 2018, le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle Politique québécoise de la culture *Partout, la culture.*

L'Entente 2018-2021 a été négociée à partir des points de convergence entre les politiques culturelles de la Ville et du gouvernement du Québec, notamment la volonté d'améliorer la qualité de vie des citoyens par la culture de proximité, de soutenir la créativité numérique et de mettre en valeur le patrimoine culturel.

La nouvelle programmation de l'Entente s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit :

1. Le patrimoine (site patrimonial de Montréal et agglomération / sites patrimoniaux déclarés du Mont-Royal et du Bois-de-Saraguay)
2. Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne
3. Le numérique
4. L'entrepreneuriat culturel (études seulement)

Les valeurs d'inclusion et d'équité envers les citoyens et les artistes représentent un fondement de l'Entente et se manifestent de manière transversale.

L'Entente 2018-2021 se déploiera en fonction de l'année financière du gouvernement du Québec, soit du 1er avril 2018 au 31 mars 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0315 – 24 août 2017 – Approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 entre le ministre de la Culture et de Communications et la Ville de Montréal.
CG 16 0618 – 24 novembre 2016 – Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CE16 1167 – 6 juillet 2016 – Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2016-2017.

CG15 0683 – 26 novembre 2015 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG14 0020 – 30 janvier 2014 – Approuver l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois, volet 1 (2013-2015) de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015) intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour un montant de 24 M$, représentant une participation financière égale de 12 M$ pour le Ministère et la Ville.

CG12 0471 – 20 décembre 2012 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal
2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La programmation de l'Entente 2018-2021 inclut des travaux, des programmes, des études, des contributions, des projets qui seront soutenus conjointement par la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications. La Ville et le MCC déterminent ensemble le cadre de l'Entente et les priorités (tel que décrits dans le document ci-joint *Orientations stratégiques et Encadrements de l'EDCM 2018-2021*).
En 2018-2021, la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal se répartit ainsi :

Axe 1 – Le patrimoine – 41 490 000 $
La Ville et le MCC visent principalement à privilégier la mise en œuvre de projets ayant pour but la préservation, la restauration et la mise en valeur des biens patrimoniaux ou des biens situés dans un site patrimonial classé, déclaré ou cité et, contribuer au développement et au partage de la connaissance des valeurs associées aux divers éléments qui constituent le patrimoine collectif : le patrimoine immatériel, mobilier, immobilier et archéologique, les personnages, les événements et les lieux historiques reconnus comme significatifs dans l'histoire et les paysages culturels patrimoniaux.

La programmation de l'Entente 2018-2021 prévoit une somme de 26 658 800 $ pour le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) et l'agglomération de Montréal ainsi qu'une somme de 14 831 200 $ pour les sites patrimoniaux du Mont-Royal et du Bois-de-Saraguay, ce qui n'inclut pas les projets dont les sommes ont été planifiées dans les ententes précédentes et qui seront réalisés et/ou terminés au cours des années 2018-2021.

Axe 2 – Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne – 107 080 000 $
La Ville et le MCC visent principalement à consolider et développer des espaces culturels

uniques et mettre en valeur les richesses patrimoniales, artistiques, architecturales et naturelles présentes dans les quartiers, le tout en concertation avec les arrondissements, leurs citoyens et les acteurs locaux, dont les artistes, les organismes culturels, les sociétés de développement commerciales et les commerçants.

La programmation de l'Entente 2018-2021 prévoit une somme de 75 420 000 $ pour l'aménagement responsable des quartiers culturels (incluant le Plan de développement des bibliothèques), 29 030 000 $ pour l'expérience culturelle citoyenne et une somme de 2 630 000 $ pour l'inclusion et la diversité, ce qui n'inclut pas les projets dont les sommes ont été planifiées dans les ententes précédentes et qui seront réalisés et/ou terminés au cours des années 2018-2021.

Axe 3 – Le numérique – 4 300 000 $
La Ville et le MCC visent principalement à libérer le potentiel des acteurs culturels et créatifs ainsi que celui des citoyens partout sur le territoire afin que la culture numérique se développe de façon organique et durable.

Axe 4 – L'entrepreneuriat culturel – 270 000 $
La Ville et le MCC visent principalement à financer des études préalables aux projets immobiliers.

JUSTIFICATION

L'Entente sur le développement culturel de Montréal est un outil majeur de développement culturel et constitue un moyen de choix pour atteindre les objectifs visés par la Politique de développement culturel 2017-2022, le Plan d'action en patrimoine, le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal ainsi que la désignation de Montréal Ville UNESCO de design.
L'Entente 2017-2018 étant officiellement terminée depuis le 31 mars 2018, le renouvellement de l'Entente pour la période 2018-2021 est essentiel afin que les montants déjà réservés par la Ville puissent être octroyés aux différents projets et organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 comprend des bonifications financières importantes de la part des deux partenaires par rapport à l'Entente précédente (2017-2018), soit : + 13 745 500 $ (sur 3 ans) de la part de la Ville et + 18 965 500 $ (sur 3 ans) de la part du MCC, pour un total de + 32 711 000 $.
Tableau résumant les engagements financiers par la Ville et le MCC pour 2018-2021

		EDCM 2018-2021				
		MCC		Ville		Total
		Transfert	Dette	BF	PTI	MCC + Ville
AXE 1 - Le patrimoine						
1.1	**Site patrimonial déclaré de Montréal / Agglomération de Montréal**					
	Subventions	1 012 506	2 362 824	1 012 506	2 362 824	6 750 660
	Projets	-	9 571 368	-	9 571 368	19 142 736
	Archéologie	121 958	150 208	121 958	150 208	544 332
	Recherche et diffusion du patrimoine	110 536	-	110 536	-	221 072
	Sous-total	1 245 000	12 084 400	1 245 000	12 084 400	26 658 800
1.2	**Sites patrimoniaux déclarés du Mont-Royal et du Bois-de-Saraguay**					
	Projets	-	7 315 600	-	7 315 600	14 631 200
	Recherche et diffusion du patrimoine	-	100 000	-	100 000	200 000
	Sous-total	-	7 415 600	-	7 415 600	14 831 200
Total AXE 1		**1 245 000**	**19 500 000**	**1 245 000**	**19 500 000**	**41 490 000**
AXE 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne						
2.1	**Aménagement responsable des quartiers culturels**					
	Rénovation, agrandissement, construction de bibliothèques	-	27 000 000	-	27 000 000	54 000 000
	Bibliothèque St-Sulpice (BSS)	3 770 000	2 000 000	3 770 000	2 000 000	11 540 000
	Équipements culturels et art public	525 000	4 050 000	525 000	4 050 000	9 150 000
	Montréal, ville UNESCO de design	225 000	-	225 000	-	450 000
	Tourisme culturel	140 000	-	140 000	-	280 000
	Sous-total	4 660 000	33 050 000	4 660 000	33 050 000	75 420 000
2.2	**Expérience culturelle citoyenne**					
	Développement des collections des bibliothèques	-	12 900 000	9 000 000	-	21 900 000
	Programmes et projets (muséo, médiation, loisirs, démocratisation et accessibilité)	3 565 000	-	3 565 000	-	7 130 000
	Sous-total	3 565 000	12 900 000	12 565 000	-	29 030 000
2.3	**Inclusion et diversité**					
	Programmes et projets	165 000	-	165 000	-	330 000
	Mesure Inclusion	750 000	-	750 000	-	1 500 000
	Valorisation de la langue française	400 000	-	400 000	-	800 000
	Sous-total	1 315 000	-	1 315 000	-	2 630 000
Total AXE 2		**9 540 000**	**45 950 000**	**18 540 000**	**33 050 000**	**107 080 000**
AXE 3 - Le numérique						
3.1	Programmes et projets		450 000		1 050 000	1 500 000
	Développement des collections des bibliothèques		600 000			600 000
	Mesure Créativité numérique	600 000		600 000		1 200 000
	Plan culturel numérique du Québec		500 000		500 000	1 000 000
Total AXE 3		**600 000**	**1 550 000**	**600 000**	**1 550 000**	**4 300 000**
AXE 4 - L'entrepreneuriat culturel						
4.1	Programmes et projets	135 000	-	135 000	-	270 000
Total AXE 4		**135 000**	-	**135 000**	-	**270 000**
TOTAL ENTENTE		**11 520 000**	**67 000 000**	**20 520 000**	**54 100 000**	**153 140 000**

Il est à noter que l'Entente 2018-2021 exclut les investissements approuvés dans les ententes précédentes à l'exception du montant prévu par la Ville au programme RAC (Rénovation Agrandissement et Construction) des bibliothèques (au point 2.1) qui comprend un montant de 12 440 248 $ provenant de soldes des ententes antérieures et un montant de 14 539 752 $ en argent neuf pour un total de 27 000 000 $.

Au global, la contribution de la Ville correspond à 49% alors que celle du MCC est de 51% du montant total de l'Entente.

Il est à prévoir que des sommes supplémentaires seront investies par le MCC dans l'Entente 2018-2021, soit : un montant de 360 000 $ (120 000 $ par année) pour le financement de projets destinés aux Aînés et un ajout budgétaire de 800 000 $ (400 000 $ par année) pour les années 2 et 3 de l'Entente, pour la réalisation de projets de valorisation de la langue française. La Ville devra investir des montants équivalents en respect des règles d'investissement à parité établies dans le cadre de cette entente.

L'Entente sur le développement culturel concerne les services suivants :

Axe 1 – Le patrimoine : Service de la mise en valeur du territoire et Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Axe 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne : Service de la culture et Service du développement économique (par son financement à Tourisme Montréal, partenaire du tourisme culturel et le Bureau du Design)
Axe 3 – Le numérique : Service de la culture
Axe 4 – L'entrepreneuriat culturel : Service de la culture

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^{e} pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.
Par ailleurs, plusieurs thèmes cités nommément dans la *Stratégie de développement durable de la Ville de Montréal* rejoignent plusieurs finalités des projets contenus dans l'Entente, notamment :

- la diversité et le dynamisme culturels
- la protection du patrimoine
- l'innovation et le savoir
- la promotion de l'économie locale
- la compétitivité : tourisme culturel
- le développement de l'art public

De plus, la ville assume le leadership de l'*Agenda 21C* qui énonce que la « culture est une composante majeure et essentielle de la société ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le gouvernement du Québec est un partenaire de premier plan et de longue date. L'engagement financier des partenaires que sont la Ville et le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal est primordial pour l'avenir de la métropole culturelle. La culture, vecteur de développement pour Montréal, a des impacts significatifs tant au niveau de la qualité de vie des citoyens de la cohésion sociale que du développement économique. L'Entente sur le développement culturel de Montréal est un outil important qui contribue à l'essor de la culture à Montréal et permet à la Ville de se distinguer à l'échelle internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une action de communication est recommandée en accord avec le Service des communications.

De plus, les projets réalisés dans le cadre de l'Entente doivent se conformer au protocole de visibilité établi entre la Ville et le MCC, tel que décrit dans le *Guide d'application du protocole de visibilité pour les organismes subventionnés, les arrondissements et les services de la Ville.*

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel D DESJARDINS, Service des finances

Lecture :

Daniel D DESJARDINS, 27 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie ROSE
Conseillère en planification

Tél : 514-872-1160
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-26

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE

Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2018-07-26

Québec
Gouvernement du Québec
La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française
Députée de Crémazie

Québec, le 5 juillet 2018

Madame Valérie Plante
Mairesse
Présidente du conseil d'agglomération
Ville de Montréal
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Mairesse et Présidente du conseil d'agglomération,

J'ai le plaisir de vous annoncer que la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications, pour la mise en œuvre de l'entente dont nous venons de terminer la négociation, s'établira au total à 78 520 000 $ pour la période s'étendant du 1er avril 2018 au 31 mars 2021.

Cette contribution vous est accordée à titre de maître d'œuvre de l'entente en vertu du programme Aide aux initiatives de partenariat, laquelle entente permettra de réaliser les activités que nous avons retenues pour atteindre nos objectifs communs. Elle a été établie selon les besoins des milieux culturels, exprimés notamment lors des consultations publiques que nous avons tenues en prévision du renouvellement de nos politiques culturelles respectives, et en tenant compte d'une participation financière équivalente de la part de la Ville de Montréal. Elle se répartit comme suit : soit 11 520 000 $ en crédits réguliers et 67 000 000 $ en service de la dette. La déclinaison de la participation financière du Ministère vous est présentée en annexe.

Madame Danielle Dubé, directrice générale de la métropole, communiquera sous peu avec vos représentants pour préciser les modalités et les conditions relatives au versement et à l'utilisation de cette subvention, lesquelles seront détaillées dans une convention à conclure ultérieurement. Par ailleurs, si vous prévoyez faire une annonce publique, je souhaiterais m'y associer. Avant d'entamer des démarches en ce sens, je vous demande donc de communiquer avec la personne mentionnée précédemment.

... 2

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc A, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2310
Télécopieur : 418 380-2311
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-2137
Télécopieur : 514 873-0980

Souhaitant que notre contribution permette l'atteinte des objectifs que nous visons conjointement en tant que partenaires, je vous remercie de votre participation à l'essor de la culture et des communications au Québec et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse et Présidente du conseil d'agglomération, mes salutations distinguées.

La ministre,

MARIE MONTPETIT

p. j. Annexe – Déclinaison budgétaire – Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

N/Réf. : 530017 et 530039

ANNEXE – DÉCLINAISON BUDGÉTAIRE
ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2018-2021

Crédits réguliers		
Développement culturel	2018-2019 2019-2020 2020-2021	1 M$ 1 M$ 1 M$
Fonds du patrimoine culturel québécois	2018-2019 2019-2020 2020-2021	1 M$ 1 M$ 1 M$
Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 de la politique culturelle du Québec, *Partout, la culture* – Mesure 2 (initiatives utilisant la culture comme outil d'intervention sociale)	2018-2019 2019-2020 2020-2021	125 000 $ 125 000 $ 125 000 $
Mesure 28 (exploitation de l'incubateur Saint-Sulpice)	2018-2019 2019-2020 2020-2021	670 000 $ 1,5 M$ 1,6 M$
Mesure 32 (positionnement de Montréal comme chef de file en créativité numérique)	2018-2019 2019-2020 2020-2021	200 000 $ 200 000 $ 200 000 $
Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	2018-2019 2019-2020 2020-2021	125 000 $ 125 000 $ 125 000 $
Stratégie partenariale de promotion et valorisation de langue française 2016-2021 – Le français, notre affaire !	2018-2019	400 000 $
Service de la dette		
Plan québécois des infrastructures	2018-2019 2019-2020 2020-2021	17 M$ 17 M$ 17 M$
Plan québécois des infrastructures (Développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes)	2018-2019 2019-2020 2020-2021	4,5 M$ 4,5 M$ 4,5 M$
Plan québécois des infrastructures (complétion des infrastructures de l'incubateur Saint-Sulpice)	2018-2019	2 M$
Plan québécois des infrastructures (Plan culturel numérique du Québec)	2018-2019	500 000 $

Culture et Communications Québec

Entente de développement culturel - ANNEXE A et reddition de comptes

TRIENNALE

PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT

Objet de la présente version du document : Élaboration du menu de l'entente

Demande d'aide financière (DAF)

Numéro de la DAF 1 : 530017

Numéro de la DAF 2 : 530039

Numéro de la DAF 3 :

Numéro de la DAF 4 :

Région administrative 06 Montréal

Entente conclue entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC)

Et

Partenaires	Titre de la politique culturelle	Année d'adoption
Partenaire mandataire Ville de Montréal	Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du	2017
Autres partenaires Tourisme Montréal	numérique et de la diversité	
	Plan d'action en patrimoine	2017

Durée de l'entente et année(s) d'application

Durée : Triennale

An 1 d'application : 2018

An 2 d'application : 2019

An 3 d'application : 2020

Années financières du MCC

An 1 : 2018 – 2019

An 2 : 2019 – 2020

An 3 : 2020 – 2021

Vision

Les ententes de développement culturel sont l'occasion pour le Ministère et les municipalités locales et régionales d'arrimer leurs actions en culture et en communications sur les territoires en partenariat et en réciprocité, au profit des citoyennes et des citoyens, dans une perspective de développement durable.

Les principes directeurs

- Portent sur une lecture commune des enjeux et des défis territoriaux
- Favorisent des initiatives exclusives et complémentaires par rapport aux autres outils d'intervention
- Visent des actions structurantes, innovantes
- Permettent une modulation des façons de faire d'un territoire à l'autre
- S'inscrivent dans un processus de reddition de comptes et de gestion par résultats, modulés en fonction de réalités municipales

Les finalités

- Bénéficiaire prioritaire
  Le citoyen, dans une perspective de développement des collectivités locales
- Partenaire prioritaire
  Le monde municipal

Numéro	Enjeux	Orientations	Axes d'intervention
1	Vitalité culturelle des collectivités	La culture et les communications au bénéfice des citoyennes et des citoyens	**1.1** Mécanismes d'animation culturelle **1.2** Échanges entre les acteurs culturels et les citoyens **1.3** Initiatives émergentes en culture **1.4** Activités de réseautage **1.5** Apport des nouvelles technologies **1.6** Promotion des produits culturels
2	La participation de la citoyenne et du citoyen au développement culturel des collectivités	La citoyenne et le citoyen acteurs de culture et de communications	**2.1** Projets initiés par les milieux artistiques et culturels **2.2** Valorisation des pratiques amateurs **2.3** Engagement des jeunes comme acteurs en culture **2.4** Mécénat et partenariat privé **2.5** Action bénévole en arts, en culture et en communications
3	L'identité et l'appartenance	La citoyenne et le citoyen porteurs de culture et de communications	**3.1** Information culturelle locale et régionale **3.2** Réseau de pôles culturels locaux et régionaux **3.3** Liens entre les différentes communautés composant les collectivités présentes sur le territoire **3.4** Conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine culturel **3.5** Actions concertées pour le développement et la promotion de l'identité locale et régionale **3.6** Amélioration du cadre de vie dans le processus d'aménagement culturel du territoire
4	Le dynamisme économique, social et démocratique	La culture et les communications dans la collectivité	**4.1** Médiation culturelle **4.2** Développement du tourisme culturel **4.3** Économie sociale et entrepreneuriat collectif dans le domaine culturel **4.4** Recherche, développement et innovation

Exemples

Axe 2
Action bénévole en arts, en culture et en communications

Objectif
Mettre en place deux activités de valorisation de l'action bénévole par année, en arts, en culture et en communications, d'ici le (date-année)

Moyens

- Remise annuelle des prix de reconnaissance en arts, en culture et en communications
- Publication de portraits de bénévoles œuvrant en arts, en culture et en communications dans les journaux de quartier

Axe 3
Conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine culturel

Objectif
Tenir cinq activités par année touchant la conservation, la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel d'ici le (date-année)

Moyens

- Inventaire archéologique
- Étude de caractérisation du paysage
- Inventaire et évaluation du patrimoine bâti
- Réalisation et installation de panneaux d'interprétation
- Inventaire et enregistrement du patrimoine immatériel

Libellé de l'objectif : **Le patrimoine. Caractère irremplaçable du patrimoine culturel.**

Section ou chapitre de la Politique culturelle : **Plan d'action en patrimoine**

Indicateur de résultats : **Mise en œuvre de projets ayant pour but la préservation, la restauration et la mise en valeur des biens patrimoniaux et contribuer au développement de la connaissance des valeurs.**

Degré de réalisation :

Moyen 1

Moyen d'action : **Soutenir la restauration de biens classés et de biens avec statut juridique.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Patrimoine**

Enjeu : **Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance**

Effet visé par la réalisation du projet : **Conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine culturel**

Extrants : **Services**

Moyen 2

Moyen d'action : **Appuyer le développement et la diffusion des connaissances.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Patrimoine**

Enjeu : **Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance**

Effet visé par la réalisation du projet : **Conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine culturel**

Extrants : **Produits**

Moyen 3

Moyen d'action : **Assurer la protection, la mise en valeur et la pérennité des vestiges archéologiques.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Patrimoine**

Enjeu : **Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance**

Effet visé par la réalisation du projet : **Conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine culturel**

Extrants : **Services**

Moyen 4

Moyen d'action : **Assurer la préservation, la mise en valeur et le réaménagement de lieux publics distinctifs.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Patrimoine**

Enjeu : **Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance**

Effet visé par la réalisation du projet : **Amélioration du cadre de vie dans le processus d'aménagement culturel du territoire**

Extrants : **Produits**

Moyen 5

Moyen d'action : **Favoriser la requalification d'immeubles, de sites ou d'ensembles identitaires d'intérêt patrimonial, en priorisant leur réutilisation pour une vocation culturelle.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Développement durable**

Enjeu : **Le développement de la vitalité culturelle**

Effet visé par la réalisation du projet : **Développement d'initiatives émergentes**

Extrants : **Produits**

Moyen 6

Moyen d'action :

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu :

Effet visé par la réalisation du projet :

Extrants :

Moyen 7

Moyen d'action :

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu :

Effet visé par la réalisation du projet :

Extrants :

Libellé de l'objectif : **Le patrimoine. Caractère irremplaçable du patrimoine culturel.**

Moyen 8

Moyen d'action :

Résultats obtenus : | Secteur d'intervention :

Enjeu : | Effet visé par la réalisation du projet : | Extrants :

Moyen 9

Moyen d'action :

Résultats obtenus : | Secteur d'intervention :

Enjeu : | Effet visé par la réalisation du projet : | Extrants :

Moyen 10

Moyen d'action :

Résultats obtenus : | Secteur d'intervention :

Enjeu : | Effet visé par la réalisation du projet : | Extrants :

	An 1					An 2					An 3				
	Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires	
Moyen	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel
1		6 915 000 $		6 915 000 $			6 915 000 $		6 915 000 $			6 915 000 $		6 915 000 $	
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		6 915 000 $		6 915 000 $			6 915 000 $		6 915 000 $			6 915 000 $		6 915 000 $	

Commentaires pour l'année 1

Commentaires pour l'année 2

Commentaires pour l'année 3

Libellé de l'objectif : **Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Poursuivre l'aménagement responsable des quartiers culturels.**

Section ou chapitre de la Politique culturelle : **14.10 et 14.11, 14.12, 14.14, 14.6, 14.18**

Indicateur de résultats : **Consolider et développer des espaces culturels uniques et mettre en valeur les richesses patrimoniales, artistiques, architecturales et naturelles présentes dans les quartiers.**

Degré de réalisation :

Moyen 1

Moyen d'action : **Développer et consolider des infrastructures culturelles de qualité permettant d'accroître la fréquentation et l'appropriation citoyenne.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Bibliothèque et livre**

Enjeu : **Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance**

Effet visé par la réalisation du projet : **Amélioration du cadre de vie dans le processus d'aménagement culturel du territoire**

Extrants : **Services**

Moyen 2

Moyen d'action : **Soutenir le déploiement de l'art public sur tout le territoire.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Arts visuels**

Enjeu : **Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance**

Effet visé par la réalisation du projet : **Amélioration du cadre de vie dans le processus d'aménagement culturel du territoire**

Extrants : **Produits**

Moyen 3

Moyen d'action : **Favoriser la qualité architecturale et l'innovation en design.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu : **Le renforcement du dynamisme économique, social et démocratique**

Effet visé par la réalisation du projet : **Stimulation de la croissance économique par la recherche-développement et l'innovation culturelle**

Extrants : **Produits**

Moyen 4

Moyen d'action : **Développer et mettre en valeur l'offre touristique des quartiers culturels.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Tourisme culturel**

Enjeu : **Le renforcement du dynamisme économique, social et démocratique**

Effet visé par la réalisation du projet : **Accroissement du tourisme culturel**

Extrants : **Produits**

Moyen 5

Moyen d'action :

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu :

Effet visé par la réalisation du projet :

Extrants :

Moyen 6

Moyen d'action :

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu :

Effet visé par la réalisation du projet :

Extrants :

Moyen 7

Moyen d'action :

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu :

Effet visé par la réalisation du projet :

Extrants :

Libellé de l'objectif : **Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Poursuivre l'aménagement responsable des quartiers culturels.**

Moyen 8

Moyen d'action :

Résultats obtenus : | Secteur d'intervention :

Enjeu : | Effet visé par la réalisation du projet : | Extrants :

Moyen 9

Moyen d'action :

Résultats obtenus : | Secteur d'intervention :

Enjeu : | Effet visé par la réalisation du projet : | Extrants :

Moyen 10

Moyen d'action :

Résultats obtenus : | Secteur d'intervention :

Enjeu : | Effet visé par la réalisation du projet : | Extrants :

	An 1					An 2					An 3				
	Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires	
Moyen	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel
1		13 270 000 $		9 116 584 $			12 170 000 $		8 016 584 $			12 270 000 $		8 116 584 $	
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		13 270 000 $		9 116 584 $			12 170 000 $		8 016 584 $			12 270 000 $		8 116 584 $	

Commentaires pour l'année 1

Commentaires pour l'année 2

Commentaires pour l'année 3

Libellé de l'objectif : **Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Développer l'expérience citoyenne.**

Section ou chapitre de la Politique culturelle : **14.10 et 14.18, 14.19, 14.22**

Indicateur de résultats : **Poser des actions en concertation avec les arrondissements, leurs citoyens et les acteurs locaux (artistes, organismes culturels, SDC et commerçants).**

Degré de réalisation :

Moyen 1

Moyen d'action : **Contribuer au renouvellement de l'expérience de la bibliothèque pour les citoyens.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Bibliothèque et livre**

Enjeu : **Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance**

Effet visé par la réalisation du projet : **Consolidation des pôles culturels locaux et régionaux**

Extrants : **Services**

Moyen 2

Moyen d'action : **Soutenir la consolidation du milieu muséal, sa diversité et sa complémentarité.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Institutions muséales**

Enjeu : **Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance**

Effet visé par la réalisation du projet : **Consolidation des pôles culturels locaux et régionaux**

Extrants : **Services**

Moyen 3

Moyen d'action : **Favoriser et reconnaitre les passerelles entre le milieu culturel professionnel et celui du loisir culturel et stimuler les maillages inter arrondissements.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Culture-éducation**

Enjeu : **L'accroissement de la participation citoyenne au développement culturel des collectivités**

Effet visé par la réalisation du projet : **Accroissement des initiatives valorisant les pratiques amateurs**

Extrants : **Activités**

Moyen 4

Moyen d'action : **Soutenir le développement et la fidélisation des publics, notamment des jeunes, des familles et des aînés.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Culture-éducation**

Enjeu : **Le développement de la vitalité culturelle**

Effet visé par la réalisation du projet : **Développement de la promotion des produits culturels**

Extrants :

Moyen 5

Moyen d'action :

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu :

Effet visé par la réalisation du projet :

Extrants :

Moyen 6

Moyen d'action :

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu :

Effet visé par la réalisation du projet :

Extrants :

Moyen 7

Moyen d'action :

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu :

Effet visé par la réalisation du projet :

Extrants :

Libellé de l'objectif : **Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Développer l'expérience citoyenne.**

Moyen 8

Moyen d'action :

Résultats obtenus : | Secteur d'intervention :

Enjeu : | Effet visé par la réalisation du projet : | Extrants :

Moyen 9

Moyen d'action :

Résultats obtenus : | Secteur d'intervention :

Enjeu : | Effet visé par la réalisation du projet : | Extrants :

Moyen 10

Moyen d'action :

Résultats obtenus : | Secteur d'intervention :

Enjeu : | Effet visé par la réalisation du projet : | Extrants :

	An 1					An 2					An 3				
	Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires	
Moyen	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel
1		5 488 333 $		1 188 333 $			5 488 333 $		1 188 333 $			5 488 334 $		1 188 334 $	
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		5 488 333 $		1 188 333 $			5 488 333 $		1 188 333 $			5 488 334 $		1 188 334 $	

Commentaires pour l'année 1

Commentaires pour l'année 2

Commentaires pour l'année 3

Libellé de l'objectif : **Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Miser sur le pouvoir de la culture et des arts pour favoriser l'inclusion.**

Section ou chapitre de la Politique culturelle : **14.10 et 14.1, 14.2, 14.21, 14.22**

Indicateur de résultats : **Poser des actions en concertation avec les arrondissements, leurs citoyens et les acteurs locaux (artistes, organismes culturels, SDC et commerçants).**

Degré de réalisation :

Moyen 1

Moyen d'action : **Soutenir la mise en valeur, le développement et le rayonnement des cultures et de l'histoire autochtone de Montréal.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Diversité culturelle**

Enjeu : **Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance**

Effet visé par la réalisation du projet : **Accroissement des actions de concertation entre les différentes communautés composant les collectivités présentes sur le territoire**

Extrants : **Activités**

Moyen 2

Moyen d'action : **Favoriser l'inclusion et la diversité tant au sein des publics que des artistes professionnels.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Diversité culturelle**

Enjeu : **Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance**

Effet visé par la réalisation du projet : **Accroissement des actions de concertation entre les différentes communautés composant les collectivités présentes sur le territoire**

Extrants : **Activités**

Moyen 3

Moyen d'action : **Favoriser par la médiation culturelle le croisement entre les pratiques citoyennes et le milieu artistique professionnel, dans l'optique de soutenir les rencontres interculturelles, la diversité des expressions et la mixité des pratiques.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Culture-éducation**

Enjeu : **Le développement de la vitalité culturelle**

Effet visé par la réalisation du projet : **Accroissement des échanges entre les acteurs culturels et les citoyens**

Extrants : **Activités**

Moyen 4

Moyen d'action : **Soutenir la démocratisation et l'accessibilité de la culture tout en favorisant la découverte de talents, la prise de risque et l'innovation.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Culture-éducation**

Enjeu : **Le développement de la vitalité culturelle**

Effet visé par la réalisation du projet : **Développement d'initiatives émergentes**

Extrants : **Activités**

Moyen 5

Moyen d'action : **Appuyer des activités de valorisation de la langue française.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Langue française**

Enjeu : **Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance**

Effet visé par la réalisation du projet : **Accroissement des actions de concertation entre les différentes communautés composant les collectivités présentes sur le territoire**

Extrants : **Activités**

Moyen 6

Moyen d'action :

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu :

Effet visé par la réalisation du projet :

Extrants :

Moyen 7

Moyen d'action :

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu :

Effet visé par la réalisation du projet :

Extrants :

Libellé de l'objectif : **Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Miser sur le pouvoir de la culture et des arts pour favoriser l'inclusion.**

Moyen 8

Moyen d'action :

Résultats obtenus : | Secteur d'intervention :

Enjeu : | Effet visé par la réalisation du projet : | Extrants :

Moyen 9

Moyen d'action :

Résultats obtenus : | Secteur d'intervention :

Enjeu : | Effet visé par la réalisation du projet : | Extrants :

Moyen 10

Moyen d'action :

Résultats obtenus : | Secteur d'intervention :

Enjeu : | Effet visé par la réalisation du projet : | Extrants :

	An 1					An 2					An 3				
	Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires	
Moyen	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel
1		438 333 $		438 333 $			438 333 $		438 333 $			438 334 $		438 334 $	
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		438 333 $		438 333 $			438 333 $		438 333 $			438 334 $		438 334 $	

Commentaires pour l'année 1

Commentaires pour l'année 2

Commentaires pour l'année 3

Libellé de l'objectif : **Le numérique. Au service de l'expérience culturelle du citoyen.**

Section ou chapitre de la Politique culturelle : **14.8 et 14.9, 14.21, 14.18**

Indicateur de résultats : **Libérer le potentiel des acteurs culturels et créatifs ainsi que celui des citoyens partout sur le territoire afin que la culture numérique se développe de façon organique et durable.**

Degré de réalisation :

Moyen 1

Moyen d'action : **Contribuer au maintien de la compatibilité des lieux de diffusion qui jouent un rôle primordial dans l'accessbilité des diverses expressions culturelles et dans le développement des artistes.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Numérique**

Enjeu : **Le développement de la vitalité culturelle**

Effet visé par la réalisation du projet : **Accroissement de l'utilisation de nouvelles technologies**

Extrants : **Produits**

Moyen 2

Moyen d'action : **Soutenir les initiatives de médiation culturelle visant à stimuler la participation de la population au développement de la culturel numérique.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Numérique**

Enjeu : **Le développement de la vitalité culturelle**

Effet visé par la réalisation du projet : **Accroissement des échanges entre les acteurs culturels et les citoyens**

Extrants : **Activités**

Moyen 3

Moyen d'action : **Assurer un environnement numérique et technologique de haut niveau dans le réseau des bibliothèques.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention : **Numérique**

Enjeu : **Le développement de la vitalité culturelle**

Effet visé par la réalisation du projet : **Accroissement de l'utilisation de nouvelles technologies**

Extrants : **Services**

Moyen 4

Moyen d'action :

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu :

Effet visé par la réalisation du projet :

Extrants :

Moyen 5

Moyen d'action :

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu :

Effet visé par la réalisation du projet :

Extrants :

Moyen 6

Moyen d'action :

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu :

Effet visé par la réalisation du projet :

Extrants :

Moyen 7

Moyen d'action :

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu :

Effet visé par la réalisation du projet :

Extrants :

Libellé de l'objectif : **Le numérique. Au service de l'expérience culturelle du citoyen.**

Moyen 8

Moyen d'action :

Résultats obtenus : | Secteur d'intervention :

Enjeu : | Effet visé par la réalisation du projet : | Extrants :

Moyen 9

Moyen d'action :

Résultats obtenus : | Secteur d'intervention :

Enjeu : | Effet visé par la réalisation du projet : | Extrants :

Moyen 10

Moyen d'action :

Résultats obtenus : | Secteur d'intervention :

Enjeu : | Effet visé par la réalisation du projet : | Extrants :

	An 1					An 2					An 3				
	Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires	
Moyen	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel
1		1 050 000 $		1 050 000 $			550 000 $		550 000 $			550 000 $		550 000 $	
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		1 050 000 $		1 050 000 $			550 000 $		550 000 $			550 000 $		550 000 $	

Commentaires pour l'année 1

Commentaires pour l'année 2

Commentaires pour l'année 3

Libellé de l'objectif : **L'entrepreneuriat culturel. Afin de pérenniser la création.**

Section ou chapitre de la Politique culturelle : **14.3**

Indicateur de résultats : **Mettre en place un environnement favorable au développement du réflexe entrepreneurial chez les artistes, les organismes et les entreprises du milieu culturel.**

Degré de réalisation :

Moyen 1

Moyen d'action : **Soutenir le développement des compétences entrepreneuriales et la création de nouveaux modèles d'affaires innovants.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu : **Le renforcement du dynamisme économique, social et démocratique**

Effet visé par la réalisation du projet : **Accroissement de l'entreprenariat collectif cans le domaine culturel**

Extrants : **Services**

Moyen 2

Moyen d'action : **Appuyer les projets structurants de mutualisation de services, d'équipements, de création et de prise de risque favorisant l'émergence et la mise en place d'initiatives économiques novatrices.**

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu : **Le renforcement du dynamisme économique, social et démocratique**

Effet visé par la réalisation du projet : **Accroissement de l'entreprenariat collectif cans le domaine culturel**

Extrants : **Services**

Moyen 3

Moyen d'action :

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu :

Effet visé par la réalisation du projet :

Extrants :

Moyen 4

Moyen d'action :

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu :

Effet visé par la réalisation du projet :

Extrants :

Moyen 5

Moyen d'action :

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu :

Effet visé par la réalisation du projet :

Extrants :

Moyen 6

Moyen d'action :

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu :

Effet visé par la réalisation du projet :

Extrants :

Moyen 7

Moyen d'action :

Résultats obtenus :

Secteur d'intervention :

Enjeu :

Effet visé par la réalisation du projet :

Extrants :

Libellé de l'objectif : **L'entrepreneuriat culturel. Afin de pérenniser la création.**

Moyen 8

Moyen d'action :

Résultats obtenus : | Secteur d'intervention :

Enjeu : | Effet visé par la réalisation du projet : | Extrants :

Moyen 9

Moyen d'action :

Résultats obtenus : | Secteur d'intervention :

Enjeu : | Effet visé par la réalisation du projet : | Extrants :

Moyen 10

Moyen d'action :

Résultats obtenus : | Secteur d'intervention :

Enjeu : | Effet visé par la réalisation du projet : | Extrants :

	An 1					An 2					An 3				
	Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires	
Moyen	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel
1		45 000 $		45 000 $			45 000 $		45 000 $			45 000 $		45 000 $	
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		45 000 $		45 000 $			45 000 $		45 000 $			45 000 $		45 000 $	

Commentaires pour l'année 1

Commentaires pour l'année 2

Commentaires pour l'année 3

Sommaire financier de l'entente

Engagement financier des partenaires

Ministère de la Culture et des Communications	Prévisionnel :	78 520 000 $	Réel :
Partenaire 1 : Ville de Montréal	Prévisionnel :	74 620 000 $	Réel :
Partenaire 2 : Toursime Montréal	Prévisionnel :	210 000 $	Réel :
Partenaire 3 :	Prévisionnel :		Réel :
Partenaire 4 :	Prévisionnel :		Réel :
Partenaire 5 :	Prévisionnel :		Réel :
Partenaire 6 :	Prévisionnel :		Réel :
Total	**Prévisionnel :**	**153 350 000 $**	**Réel :**

Bilan qualitatif de fin d'entente

À compléter ou à valider par le comité de suivi

Sommaire Ministère	An 1		An 2		An 3	
Enveloppe budgétaire	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel
Bonification pour tiers-partenaire (TP)						
Crédits réguliers (CR)	2 520 000 $		2 950 000 $		3 050 000 $	
Culture-éducation (CÉ)						
Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ)	1 000 000 $		1 000 000 $		1 000 000 $	
Langue française (SPL)						
Loisir culturel (LC)						
Plan culturel numérique du Québec (PCNQ)	500 000 $					
Plan Nord (PN)						
Plan sur le livre (PDL)						
Plan québécois des infrastructures - autre que numérique (PQI)						
Stratégie maritime (SM)						
Mixte (MIX)						
Autre (AUT)	23 500 000 $		21 500 000 $		21 500 000 $	
Total	27 520 000 $		25 450 000 $		25 550 000 $	

Entente sur le développement culturel de Montréal (2018-2021)
Annexe A

		2018-2019					2019-2020					2020-2021					TOTAL DE L'ENTENTE				
		MCC		Ville		Total	MCC		Ville		Total	MCC		Ville		Total	MCC		Ville		Total
		Transfert	Dette	BF	PTI	MCC + Ville	Transfert	Dette	BF	PTI	MCC + Ville	Transfert	Dette	BF	PTI	MCC + Ville	Transfert	Dette	BF	PTI	MCC + Ville
AXE 1 - Le patrimoine																					
1.1	**Site patrimonial déclaré de Montréal / Agglomération de Montréal**																				
1.1.1	Subventions	337 502	787 608	337 502	787 608	2 250 220	337 502	787 608	337 502	787 608	2 250 220	337 502	787 608	337 502	787 608	2 250 220	1 012 506	2 362 824	1 012 506	2 362 824	6 750 660
1.1.2	Projets	-	3 190 456	-	3 190 456	6 380 912	-	3 190 456	-	3 190 456	6 380 912	-	3 190 456	-	3 190 456	6 380 912	-	9 571 368	-	9 571 368	19 142 736
1.1.3	Archéologie	40 653	50 069	40 653	50 069	181 444	40 653	50 069	40 653	50 069	181 444	40 653	50 069	40 653	50 069	181 444	121 958	150 208	121 958	150 208	544 332
1.1.4	Recherche et diffusion du patrimoine	36 845	-	36 845	-	73 691	36 845	-	36 845	-	73 691	36 845	-	36 845	-	73 691	110 536	-	110 536	-	221 072
	Sous-total	415 000	4 028 133	415 000	4 028 133	8 886 267	415 000	4 028 133	415 000	4 028 133	8 886 267	415 000	4 028 133	415 000	4 028 133	8 886 267	1 245 000	12 084 400	1 245 000	12 084 400	26 658 800
1.2	**Sites patrimoniaux déclarés du Mont-Royal et du Bois-de-Saraguay**																				
1.2.1	Projets	-	2 438 533	-	2 438 533	4 877 067	-	2 438 533	-	2 438 533	4 877 067	-	2 438 533	-	2 438 533	4 877 067	-	7 315 600	-	7 315 600	14 631 200
1.2.2	Recherche et diffusion du patrimoine	-	33 333	-	33 333	66 667	-	33 333	-	33 333	66 667	-	33 333	-	33 333	66 667	-	100 000	-	100 000	200 000
	Sous-total	-	2 471 867	-	2 471 867	4 943 733	-	2 471 867	-	2 471 867	4 943 733	-	2 471 867	-	2 471 867	4 943 733	-	7 415 600	-	7 415 600	14 831 200
Total AXE 1 - Le patrimoine		**415 000**	**6 500 000**	**415 000**	**6 500 000**	**13 830 000**	**415 000**	**6 500 000**	**415 000**	**6 500 000**	**13 830 000**	**415 000**	**6 500 000**	**415 000**	**6 500 000**	**13 830 000**	**1 245 000**	**19 500 000**	**1 245 000**	**19 500 000**	**41 490 000**
AXE 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne																					
2.1	**Aménagement responsable des quartiers culturels**																				
2.1.1	Rénovation, agrandissement, construction de bibliothèques	-	9 000 000	-	9 000 000	18 000 000	-	9 000 000	-	9 000 000	18 000 000	-	9 000 000		9 000 000	18 000 000	-	27 000 000	-	27 000 000	54 000 000
2.1.2	Bibliothèque St-Sulpice (BSS)	670 000	2 000 000	670 000	2 000 000	5 340 000	1 500 000	-	1 500 000	-	3 000 000	1 600 000	-	1 600 000	-	3 200 000	3 770 000	2 000 000	3 770 000	2 000 000	11 540 000
2.1.3	Équipements culturels et art public	175 000	1 350 000	175 000	1 350 000	3 050 000	175 000	1 350 000	175 000	1 350 000	3 050 000	175 000	1 350 000	175 000	1 350 000	3 050 000	525 000	4 050 000	525 000	4 050 000	9 150 000
2.1.4	Montréal, ville UNESCO de design	75 000		75 000		150 000	75 000		75 000		150 000	75 000		75 000		150 000	225 000	-	225 000	-	450 000
2.1.5	Tourisme culturel	-		-		-	70 000		70 000		140 000	70 000		70 000		140 000	140 000	-	140 000	-	280 000
	Sous-total	920 000	12 350 000	920 000	12 350 000	26 540 000	1 820 000	10 350 000	1 820 000	10 350 000	24 340 000	1 920 000	10 350 000	1 920 000	10 350 000	24 540 000	4 660 000	33 050 000	4 660 000	33 050 000	75 420 000
2.2	**Expérience culturelle citoyenne**																				
2.2.1	Développement des collections des bibliothèques	-	4 300 000	3 000 000	-	7 300 000	-	4 300 000	3 000 000	-	7 300 000	-	4 300 000	3 000 000	-	7 300 000	-	12 900 000	9 000 000	-	21 900 000
2.2.2	Programmes et projets (muséo, médiation, loisirs, démocratisation et accessibilité)	1 235 000		1 235 000		2 470 000	1 165 000		1 165 000		2 330 000	1 165 000		1 165 000		2 330 000	3 565 000	-	3 565 000	-	7 130 000
	Sous-total	1 235 000	4 300 000	4 235 000	-	9 770 000	1 165 000	4 300 000	4 165 000	-	9 630 000	1 165 000	4 300 000	4 165 000	-	9 630 000	3 565 000	12 900 000	12 565 000	-	29 030 000
2.3	**Inclusion et diversité**																				
2.3.1	Programmes et projets	55 000		55 000		110 000	55 000		55 000		110 000	55 000		55 000		110 000	165 000	-	165 000	-	330 000
2.3.2	Mesure Inclusion	250 000		250 000		500 000	250 000		250 000		500 000	250 000		250 000		500 000	750 000	-	750 000	-	1 500 000
2.3.3	Valorisation de la langue française	400 000		400 000		800 000	-		-		-	-		-		-	400 000	-	400 000	-	800 000
	Sous-total	705 000	-	705 000	-	1 410 000	305 000	-	305 000	-	610 000	305 000	-	305 000	-	610 000	1 315 000	-	1 315 000	-	2 630 000
Total AXE 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne		**2 860 000**	**16 650 000**	**5 860 000**	**12 350 000**	**37 720 000**	**3 290 000**	**14 650 000**	**6 290 000**	**10 350 000**	**34 580 000**	**3 390 000**	**14 650 000**	**6 390 000**	**10 350 000**	**34 780 000**	**9 540 000**	**45 950 000**	**18 540 000**	**33 050 000**	**107 080 000**
AXE 3 - Le numérique																					
3.1.1	**Le numérique**																				
3.1.1	Programmes et projets	-	150 000	-	350 000	500 000	-	150 000	-	350 000	500 000	-	150 000	-	350 000	500 000	-	450 000	-	1 050 000	1 500 000
3.1.2	Développement des collections des bibliothèques	-	200 000	-	-	200 000	-	200 000	-	-	200 000	-	200 000	-	-	200 000	-	600 000	-	-	600 000
3.1.3	Mesure Créativité numérique	200 000	-	200 000	-	400 000	200 000	-	200 000	-	400 000	200 000	-	200 000	-	400 000	600 000	-	600 000	-	1 200 000
3.1.4	Plan culturel numérique du Québec	-	500 000	-	500 000	1 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500 000	-	500 000	1 000 000
Total AXE 3 - Le numérique		**200 000**	**850 000**	**200 000**	**850 000**	**2 100 000**	**200 000**	**350 000**	**200 000**	**350 000**	**1 100 000**	**200 000**	**350 000**	**200 000**	**350 000**	**1 100 000**	**600 000**	**1 550 000**	**600 000**	**1 550 000**	**4 300 000**
AXE 4 - L'entrepreneuriat culturel																					
4.1	**L'entrepreneuriat culturel**																				
4.1.1	Programmes et projets	45 000	-	45 000	-	90 000	45 000	-	45 000	-	90 000	45 000	-	45 000	-	90 000	135 000	-	135 000	-	270 000
Total AXE 4 - L'entrepreuneuriat culturel		**45 000**	**-**	**45 000**	**-**	**90 000**	**45 000**	**-**	**45 000**	**-**	**90 000**	**45 000**	**-**	**45 000**	**-**	**90 000**	**135 000**	**-**	**135 000**	**-**	**270 000**
TOTAL ENTENTE		**3 520 000**	**24 000 000**	**6 520 000**	**19 700 000**	**53 740 000**	**3 950 000**	**21 500 000**	**6 950 000**	**17 200 000**	**49 600 000**	**4 050 000**	**21 500 000**	**7 050 000**	**17 200 000**	**49 800 000**	**11 520 000**	**67 000 000**	**20 520 000**	**54 100 000**	**153 140 000**

1 Avant 2017, la Ville-centre investissait 1,4 M$ (BF) par année en développement des collections des bibliothèques et les arrondissements effectuaient leurs propres acquisitions.
Depuis janvier 2017, la Ville effectue les acquisitions reliées aux collections des bibliothèques pour l'ensemble de son réseau. Elle y investit un montant de 3 M $ (BF) par année.

Culture et Communications Québec

Annexe C

Financement de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021
Conclue en vertu du programme Aide aux initiatives de partenariat

N° du Client-partenaire : Ville de Montréal

N° de la demande : 530017, 530039

Année de l'entente		Contribution prévue du MCC				
		Contribution en crédits directs	Contribution FPCQ et autres sources budgétaires	Contribution en service de dette	Conditions relatives au versement	Total des contributions
An 1	2018-2019	2 520 000 $	1 000 000 $	24 000 000 $	Sur réception de réclamations	27 520 000 $
An 2	2019-2020	2 950 000 $	1 000 000 $	21 500 000 $	Sur réception de réclamations	25 450 000 $
An 3	2020-2021	3 050 000 $	1 000 000 $	21 500 000 $	Sur réception de réclamations	25 550 000 $

Année de l'entente		Contribution prévue du client-partenaire				
		Contribution en crédits directs	Contribution en services comptabilisés (pour les ententes autochtones)	Contribution en service de dette	Conditions relatives au versement	Total des contributions
An 1	2018-2019	6 520 000 $		19 700 000 $	Sur réception de réclamations	26 220 000 $
An 2	2019-2020	6 950 000 $		17 200 000 $	Sur réception de réclamations	24 150 000 $
An 3	2020-2021	7 050 000 $		17 200 000 $	Sur réception de réclamations	24 250 000 $

Année de l'entente		Contribution du tiers-partenaire non signataire, le cas échéant Tourisme Montréal				
		Contribution en crédits directs	Contribution en services comptabilisés (pour les ententes autochtones)	Contribution en service de dette	Conditions relatives au versement	Total des contributions
An 1	2018-2019	70 000 $			Sur réception de réclamations	70 000 $
An 2	2019-2020	70 000 $			Sur réception de réclamations	70 000 $
An 3	2020-2021	70 000 $			Sur réception de réclamations	70 000 $

Année de l'entente		Total des contributions du MCC	Total des contributions du client-partenaire	Total des contributions du tiers-partenaire non signataire	Total des contributions de l'ensemble des partenaires
An 1	2018-2019	27 520 000 $	26 220 000 $	70 000 $	
An 2	2019-2020	25 450 000 $	24 150 000 $	70 000 $	
An 3	2020-2021	25 550 000 $	24 250 000 $	70 000 $	

Grand total	78 520 000 $	74 620 000 $	210 000 $	

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

ANNEXE D

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET ENCADREMENTS

POUR

L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2018-2021

ENTRE

Le ministère de la Culture et des Communications

ET

La Ville de Montréal

19 juillet 2018

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

1. Mise en contexte

Le 8 décembre 2016, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec signaient l'entente-cadre « Réflexe Montréal » portant sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal (Ville) pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. Le « Réflexe Montréal » désigne la prise en compte des spécificités de la Ville de Montréal et la mise en place de mécanismes qui permettront de tenir compte du statut de métropole de la Ville de Montréal dans l'élaboration des lois, des règlements, des programmes des politiques ou des directives qui la concernent, telle l'Entente sur le développement culturel de Montréal (l'Entente).

Le « Réflexe Montréal » se traduira concrètement par :

- l'ajout d'un « Chapitre Montréal » dans toutes les politiques économiques et sociales identifiant clairement les impacts socio-économiques et financiers sur la métropole des mesures mises de l'avant par le gouvernement du Québec.
- la consultation de la Ville par le gouvernement en temps utile sur les lois, les règlements, les programmes, les politiques ou les directives qui la concernant ou l'affectent directement.

Le gouvernement s'engage également à ce que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) conclue avec la Ville une entente de développement culturel d'une durée de trois ans, renouvelable sur consentement des parties.

Le 21 septembre 2017, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec.* Plus spécifiquement, la loi accorde à la Ville tous les pouvoirs requis pour exécuter les devoirs et obligations qui lui sont imposés dans une entente qu'elle conclut avec le gouvernement du Québec, dans la mesure où les pouvoirs que requiert l'exécution de ces devoirs sont ceux que le gouvernement du Québec peut déléguer à une municipalité dont l'exercice de certains pouvoirs d'autorisation de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

En 2017, la Ville a adopté une nouvelle Politique de développement culturel *Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité*. En 2018, le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle Politique québécoise de la culture *Partout, la culture*.

On retrouve plusieurs points de convergence entre les politiques culturelles de la Ville et du gouvernement du Québec, notamment la volonté d'appuyer le développement culturel des autochtones, d'améliorer la qualité de vie des citoyens par la culture de proximité, de soutenir l'entrepreneuriat culturel et créatif et de mettre en valeur le patrimoine culturel.

Le MCC est responsable de la mise en œuvre de la politique culturelle du Québec, de l'application de la *Loi sur le patrimoine culturel* et de politiques sectorielles. Le MCC est également assujettis à la *Loi sur le développement durable* et s'est doté d'un plan d'action en développement durable. L'action du MCC est également guidée par différents plans d'action et programmes.

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Le MCC soutient le milieu culturel grâce à différents programmes d'aide financière (fonctionnement, projets, immobilisations et partenariat). Le programme *Aide aux initiatives de partenariat* du MCC, dans lequel s'inscrit l'Entente, vise à soutenir le développement de la culture et des communications sur le territoire québécois et favorise la concertation et la convergence entre le MCC et ses partenaires en fonction des orientations et des axes d'intervention du MCC et décrits dans le *Cadre de référence des ententes de développement culturel.*

Les ententes sont conclues dans le respect de la mission de chacun et les objectifs communs à atteindre sont les suivants :

- Le développement de la vitalité culturelle;
- L'accroissement de la participation citoyenne au développement culturel des collectivités;
- Le renforcement de l'identité locale et du sentiment d'appartenance;
- Le renforcement du dynamisme économique, social et démocratique.

2. Entente sur le développement culturel de Montréal

2.1 Un investissement culturel structurant

Depuis 1979, l'Entente entre la Ville de Montréal et le MCC se veut un outil de planification qui permet aux partenaires d'assurer l'intégration de la culture dans les plans stratégiques montréalais et dans les politiques propres au territoire montréalais, au profit des citoyens et dans une perspective de développement durable.

L'Entente représente un remarquable levier pour le développement de la métropole et témoigne d'un solide partenariat dans un esprit d'étroite collaboration.

3. Principes directeurs de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021

Cette entente repose sur les principes directeurs suivants :

- **<u>Partenariat</u>**

Le contenu de l'Entente est développé à partir des orientations, des priorités et des besoins de la Ville (Réflexe Montréal) dans le respect des orientations du gouvernement du Québec. La programmation est arrimée aux politiques culturelles de la Ville et du gouvernement du Québec de même qu'aux plans d'action sectoriels, plans directeurs et politiques de la Ville.

Les partenaires s'entendent conjointement sur les programmes qui seront mis en œuvre dans le cadre de l'Entente et choisissent d'un commun accord, tout projet qui ne fait pas partie d'un programme par appel de projets avec jury. Chaque projet, qu'il soit unique ou qu'il fasse partie d'un programme est financé dans une proportion de 50-50. La

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

répartition des sommes entre les programmes et les projets uniques dans un même axe sera déterminée par les partenaires, dans le respect du cadre convenu.

- **Innovation et effets structurants**

Les partenaires conviennent de favoriser des actions structurantes et innovantes, tout en assurant une période de transition pour les organismes soutenus depuis plusieurs années et dont les projets ne répondent plus aux orientations de l'Entente.

- **Flexibilité**

L'Entente favorise une programmation flexible (moins détaillée et pouvant être modulée au fil du temps) pour permettre aux partenaires de répondre à des besoins ponctuels et d'être proactifs dans le développement culturel de Montréal dans le respect du cadre convenu.

4. Les moyens d'intervention

Pour atteindre leurs objectifs communs, les partenaires de l'Entente souhaitent notamment soutenir la réalisation de :

- projets dans le cadre de programmes normés;
- projets ponctuels;
- mandats spécifiques.

5. Les axes stratégiques d'intervention

L'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit :

5.1 Le patrimoine
5.2 Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne
5.3 Le numérique
5.4 L'entrepreneuriat culturel

Les valeurs d'inclusion et d'équité envers les citoyens et les artistes représentent un fondement de l'Entente et se manifestent de manière transversale. De même, l'Entente favorise la mise en valeur et le développement des cultures autochtones et de ses artistes à travers l'ensemble des axes d'intervention.

5.1 Le patrimoine

Le caractère irremplaçable du patrimoine culturel

La Ville et le MCC souhaitent contribuer au développement et au rayonnement de la métropole par un aménagement culturel du territoire en considération de ses différentes composantes culturelles ─ le paysage, le patrimoine, l'architecture, l'espace public et l'art public ─ contribuant ainsi au développement d'un sentiment d'appartenance, favorisant l'attractivité des milieux et révélant les traits culturels distinctifs et l'esprit du lieu. La mise en valeur et la préservation du patrimoine de Montréal s'inscrivent dans le

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

cadre de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) et du *Plan d'action en patrimoine* de la Ville de Montréal.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Privilégier la mise en œuvre de projets ayant pour but la préservation, la restauration et la mise en valeur des biens patrimoniaux ou des biens situés dans un site patrimonial classé, déclaré ou cité et, contribuer au développement et au partage de la connaissance des valeurs associées aux divers éléments qui constituent le patrimoine collectif : le patrimoine immatériel, mobilier, immobilier et archéologique, les personnages, les événements et les lieux historiques reconnus comme significatifs dans l'histoire et les paysages culturels patrimoniaux.

Pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine, la Ville et le MCC entendent notamment :

- Soutenir la restauration de biens classés, de biens avec statut juridique
- Appuyer le développement et la diffusion des connaissances;
- Assurer la protection, la mise en valeur et la pérennité des vestiges archéologiques;
- Assurer la préservation, la mise en valeur et le réaménagement de lieux publics distinctifs;
- Favoriser la requalification d'immeubles, de sites ou d'ensembles identitaires d'intérêt patrimonial, en priorisant leur réutilisation pour une vocation culturelle.

5.2 Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne

Favoriser la cohésion dans les quartiers culturels

La culture est le langage universel qui permet de créer des communautés à la fois fortes et ouvertes aux apports des autres. Elle contribue de façon remarquable au partage de cette richesse collective en favorisant l'innovation sociale. La cohésion sociale se nourrit d'une expérience culturelle riche par et pour tous les citoyens. Cette expérience culturelle, dont le point d'ancrage se trouve dans leur milieu de vie, est susceptible de stimuler leur engagement. Elle vise à ce que toutes et tous, sans égard à leur genre, origine, religion langue ou limitations fonctionnelles, partagent le même droit d'être à la fois spectateurs et acteurs de culture, d'y accéder et d'y participer librement.

Les quartiers culturels se définissent comme des milieux de vie où se retrouve une concentration de services et d'activités culturelles et artistiques de proximité. Ils sont issus d'une volonté d'enrichir les expériences vécues en matière de culture par les Montréalaises et les Montréalais non seulement au centre-ville, mais sur tout le territoire.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Consolider et développer des espaces culturels uniques et mettre en valeur les richesses patrimoniales, artistiques, architecturales et naturelles présentes dans les

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

quartiers, le tout en concertation avec les arrondissements, leurs citoyens et les acteurs locaux, dont les artistes, les organismes culturels, les sociétés de développement commerciales et les commerçants.

Pour développer les quartiers culturels, la Ville et le MCC entendent notamment :

Poursuivre l'aménagement responsable des quartiers culturels

- Développer et consolider des infrastructures culturelles de qualité permettant d'accroitre la fréquentation et l'appropriation citoyenne;
- Soutenir le déploiement de l'art public sur tout le territoire;
- Favoriser la qualité architecturale et l'innovation en design;
- Développer et mettre en valeur l'offre touristique des quartiers culturels.

Développer l'expérience culturelle citoyenne

- Contribuer au renouvellement de l'expérience de la bibliothèque pour les citoyens;
- Soutenir la consolidation du milieu muséal, sa diversité et sa complémentarité;
- Favoriser et reconnaitre les passerelles entre le milieu culturel professionnel et celui du loisir culturel et stimuler les maillages inter arrondissements, interservices et inter ministériels;
- Soutenir le développement et la fidélisation des publics, notamment des jeunes, des familles et des aînés.

Miser sur le pouvoir de la culture et des arts pour favoriser l'inclusion

- Soutenir la mise en valeur, le développement et le rayonnement des cultures et de l'histoire autochtone de Montréal;
- Favoriser l'inclusion et la diversité tant au sein des publics que des artistes professionnels;
- Favoriser par la médiation culturelle et le loisir culturel le croisement entre les pratiques citoyennes et le milieu artistique professionnel, dans l'optique de soutenir les rencontres interculturelles, la diversité des expressions et la mixité des pratiques;
- Soutenir la démocratisation et l'accessibilité de la culture tout en favorisant la découverte de talents, la prise de risque et l'innovation;
- Appuyer des activités de valorisation de la langue française.

5.3 Le numérique

Au service de l'expérience culturelle du citoyen

La culture a le potentiel de contribuer fortement à la qualité de vie des citoyens. Le numérique annonce de nouveaux modes de création, de narration, de collaboration et d'accès aux arts et à la culture.

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

L’intégration des plus récentes avancées technologiques dans les projets d’aménagement des espaces publics et des équipements culturels contribue à créer les conditions propices à une expérience culturelle d’exception, tant pour les créateurs que pour les citoyens, et favorise les maillages entre les milieux des arts, du savoir et les industries culturelles et créatives.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Libérer le potentiel des acteurs culturels et créatifs ainsi que celui des citoyens partout sur le territoire afin que la culture numérique se développe de façon organique et durable.

Pour développer le numérique, la Ville et le MCC entendent notamment :

- Contribuer au maintien de la compétitivité des lieux de diffusion qui jouent un rôle primordial dans l’accessibilité des diverses expressions culturelles et dans le développement des artistes
- Soutenir les initiatives de médiation culturelle visant à stimuler la participation de la population au développement de la culture numérique;
- Assurer un environnement numérique et technologique de haut niveau dans le réseau des bibliothèques.

5.4 L’entrepreneuriat culturel

Afin de pérenniser la création

L’économie culturelle et créative constitue un levier pour le développement et le positionnement de la métropole. La Ville et le MCC souhaitent assurer un environnement favorable à l’optimisation des modèles d’affaires notamment les modèles liés à l’économie sociale et les nouvelles approches de la mutualisation des services. Il importe de rassembler les conditions et les ressources qui permettent aux créateurs de se consacrer à leur art et d’en vivre dignement.

OBJECTIF GÉNÉRAL
Mettre en place un environnement favorable au développement du réflexe entrepreneurial chez les artistes, les organismes et les entreprises du milieu culturel.

Pour développer l’entrepreneuriat culturel, la Ville et le MCC entendent notamment :

- Soutenir le développement des compétences entrepreneuriales et la création de nouveaux modèles d’affaires innovants;
- Appuyer les projets structurants de mutualisation de services, d’équipements, de création et de prise de risque en favorisant l’émergence et la mise en place d’initiatives économiques novatrices.

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

6. MÉCANISMES DE GOUVERNANCE

Dans le cadre de la présente entente de développement culturel, les partenaires conviennent que la Ville est responsable de la mise en œuvre et de la gestion courante de l'Entente. Elle s'engage à réaliser les programmes, projets et activités inscrits à la programmation et à produire une reddition de comptes qui porte sur le niveau d'atteinte des objectifs et l'affectation des contributions financières consenties par les parties. Les partenaires conviennent de mettre en place une structure de gouvernance décrite ci-dessous.

6.1 Comité de direction

Le comité de direction constitue un lieu privilégié pour aborder les grands enjeux culturels montréalais et partager les préoccupations respectives des partenaires de l'Entente. Il est formé, à parité, de représentants de la Ville (Direction générale adjointe à la Qualité de vie, Direction du Service de la culture) et de représentants du MCC (Sous-ministériat au développement culturel et patrimoine et Direction générale de la métropole) et d'un professionnel de la Ville ou du MCC, en alternance. Un représentant de la Direction du Bureau des relations gouvernementales et municipales ainsi qu'un représentant du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (Sous-ministériat à la région métropolitaine) seront également invités à participer. Le comité se réunit au moins deux fois par année.

Le comité de direction de l'Entente a pour principales fonctions d' :

- Établir les orientations stratégiques et les encadrements de l'Entente;
- Approuver la répartition budgétaire entre les axes et la programmation;
- Approuver la création de nouveaux programmes ainsi que les modifications majeures apportées aux programmes existants;
- Approuver les réaffectations inter-axes des ressources financières;
- Approuver les bilans annuels et le bilan triennal.

6.2 Comité de gestion

Le comité de gestion constitue une plate-forme d'échange entre les partenaires pour discuter des projets culturels montréalais. Il est formé, de représentants de la Ville (Direction du Service de la culture, Service de la mise en valeur du territoire et deux conseillères en planification) et de représentants du MCC (Direction générale de la métropole, Direction des services à la clientèle de l'île de Montréal et de la conseillère à la coordination des ententes). D'autres intervenants de la Ville et du MCC seront invités à participer selon les sujets inscrits à l'ordre du jour. Le comité se réunit minimalement quatre fois par année.

Le comité de gestion de l'Entente a pour principales fonctions de :

- Discuter des enjeux et proposer les orientations stratégiques et les encadrements de l'Entente;
- Déterminer la programmation et sélectionner les projets financés dans l'Entente;
- Présenter le cadre, le budget, la programmation et la convention au Comité de direction;

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

- Déterminer la répartition des sommes entre les programmes et les projets uniques;
- Analyser et recommander au Comité de direction, les modifications majeures qui doivent être apportées à la programmation, les nouveaux programmes à adopter et les réaffectations inter-axes des ressources financières;
- Approuver les modifications mineures qui doivent être apportées à la programmation et les réaffectations intra-axes des ressources financières;
- Recueillir et transmettre les informations nécessaires au Comité de direction pour lui permettre de suivre l'évolution de la mise en œuvre de l'entente et d'en saisir les retombées.

Bilan et évaluation

Les partenaires conviennent des cibles de résultats, des indicateurs de suivi et d'un cadre d'évaluation. Ils conviennent également d'effectuer un bilan annuel sous forme de compte rendu au comité de direction afin d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs de l'Entente et d'en revoir la programmation, au besoin.

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Culture et Communications Québec

ANNEXE E

PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT EN VIGUEUR AU MOMENT DE L'ANNONCE DE L'AIDE FINANCIÈRE

Finalité du programme
Le programme Aide aux initiatives de partenariat vise à soutenir le développement de la culture et des communications sur le territoire québécois. Il favorise la concertation entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et ses partenaires, dans le but de renforcer la convergence et la complémentarité de leurs actions et de contribuer à la vitalité culturelle des milieux concernés.

Les partenariats mis en place grâce à ce programme tiennent compte des besoins des citoyennes et des citoyens ainsi que de ceux des collectivités, et se fondent sur une vision large du développement de la culture et des communications. Ils peuvent être établis à l'instigation du Ministère ou résulter d'initiatives de partenaires auxquelles celui-ci accepte de se joindre.

Le programme repose sur un cadre d'intervention souple qui permet la conclusion de trois types d'ententes. Celles-ci peuvent avoir pour objet aussi bien la réalisation de moyens d'action directement liés à la culture et aux communications, que la mise en œuvre de projets de nature économique ou sociale auxquels la culture et les communications sont susceptibles d'apporter une valeur ajoutée. Le Ministère a ainsi la possibilité de contribuer au financement d'activités réalisées soit par le ou les cosignataires d'une entente, soit par des tiers, qui bénéficient alors de la mise en commun des ressources.

Les ententes entre le Ministère et ses partenaires sont conclues dans le respect de la mission de chacun. Les parties conviennent des objectifs communs à atteindre et s'entendent sur le partage des responsabilités et sur leurs contributions respectives.

Objectifs
L'Aide aux initiatives de partenariat a pour objectifs, dans l'ensemble des régions administratives du Québec :

1. Le développement de la vitalité culturelle;
2. L'accroissement de la participation citoyenne au développement culturel des collectivités;
3. Le renforcement de l'identité locale et du sentiment d'appartenance;
4. Le renforcement du dynamisme économique, social et démocratique.

Volets du programme
Les ententes conclues dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat s'inscrivent sous les volets suivants :

- Volet 1 - Entente de développement culturel;
- Volet 2 - Entente de développement culturel autochtone;
- Volet 3 - Entente en restauration du patrimoine.

Les informations spécifiques aux trois volets sont détaillées ci-après.

Principes directeurs

Les ententes de partenariat conclues par le Ministère doivent respecter les principes directeurs suivants :

- prendre en compte les orientations gouvernementales et ministérielles en matière de culture et de communications;
- conférer à l'action du Ministère une valeur ajoutée que ses autres programmes d'aide financière ne pourraient lui apporter;

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

- ne pas avoir pour objet le simple cumul des contributions auxquelles le partenaire pourrait avoir accès par le truchement des autres programmes d'aide financière du Ministère;

- pour les bénéficiaires d'une aide aux immobilisations octroyée dans le cadre d'une entente de partenariat, satisfaire aux exigences du programme Aide aux immobilisations du Ministère;

- pour les partenaires, s'engager à produire une reddition de comptes qui permet au Ministère de faire un suivi de l'affectation de sa contribution financière dans les divers secteurs d'intervention.

Répartition budgétaire
Volets 1 et 2 : la répartition budgétaire par région administrative est fondée sur les critères suivants :

- le niveau d'éloignement de la région administrative;

- la population de la région administrative;

- les montants accordés pour la réalisation des ententes avec des nations autochtones;

- les orientations gouvernementales et ministérielles en matière de culture et de communications.

Volet 3 : la répartition budgétaire est fondée sur les critères suivants :

- le nombre de biens protégés par le gouvernement du Québec ou le ministre de la Culture et des Communications en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;

- le niveau d'intervention et de protection mis en œuvre en vertu des lois prévues à cet effet et révélé notamment par la réglementation adoptée par les autorités compétentes.

Priorisation des ententes à conclure
La négociation d'une entente est priorisée par le Ministère en fonction des critères suivants :

- le taux de desserte au niveau régional;

- le niveau d'implication du partenaire et des tiers partenaires révélé par les ressources, tant humaines que financières, que ces derniers entendent affecter à la mise en œuvre de l'entente;

- l'historique du partenariat de manière à, dans un premier temps, favoriser la conclusion de nouveaux partenariats et, dans un deuxième temps, encourager le renouvellement des partenariats dont le caractère inédit des moyens d'action est démontré;

- l'année d'adoption de la politique culturelle (critère spécifique au volet 1);

- le taux de biens classés ou situés dans un site classé ou déclaré en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (critère spécifique au volet 3).

Évaluation de la demande
L'évaluation des demandes au programme Aide aux initiatives de partenariat est faite par le Ministère. Celui-ci peut recourir, au besoin, à des expertises externes.

Critères d'évaluation
Une demande est évaluée au regard :

- de la concordance des objectifs visés avec les orientations gouvernementales et ministérielles en matière de culture et de communications;

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

- de la cohérence des moyens d'action proposés au regard du contexte territorial révélé dans le cadre d'une politique culturelle et/ou d'outils de diagnostic ou d'orientation;

- de l'absence de chevauchement ou de concurrence avec des activités soutenues par le biais d'un autre programme du Ministère ou d'une société d'État du Ministère;

- du réalisme des prévisions budgétaires et la diversité des sources de financement de l'entente;

- de l'effet structurant de l'entente, révélé notamment par la participation de tiers partenaires financiers.

Présentation de la demande
Les partenaires doivent acheminer auprès de la direction concernée du Ministère une proposition écrite formelle, appuyée par une résolution de demande et de désignation d'un mandataire, adoptée par les autorités compétentes, visant à établir la base de négociation de l'entente de partenariat qui énonce les objectifs poursuivis, les moyens d'action et les ressources financières, matérielles, informationnelles ou humaines qu'ils comptent engager au cours de la période envisagée.

Une entente peut être conclue à tout moment au cours de l'exercice financier. Les partenaires doivent fournir, à la demande du Ministère, tous les renseignements ou documents complémentaires pertinents permettant d'appuyer et d'analyser la demande.

Conclusion d'une entente
L'entente se concrétise dans une convention d'aide financière qui, outre les modalités juridiques habituelles, doit comprendre :

- un énoncé des objectifs poursuivis (annexe A);

- la programmation annuelle ou pluriannuelle des moyens d'action retenus et la description des ressources affectées à leur réalisation (annexe A);

- le plan de communication et le plan de visibilité des partenaires ainsi que les modalités retenues pour la reddition de comptes (annexe C);

- tout autre document de nature administrative ou juridique permettant une meilleure compréhension de l'entente.

De plus, les partenaires doivent spécifier dans la convention d'aide financière :

- le partenaire-mandataire qui assurera la mise en œuvre de l'entente et l'étendue de ses responsabilités à cet égard;

- les mécanismes de suivi et de reddition de comptes de l'entente;

- les modalités relatives à leur participation financière et de services;

- les moyens identifiés pour atteindre les objectifs convenus et réaliser les moyens d'action retenus (annexe A).

Une entente peut être conclue pour une durée de un à trois ans.

Contribution à l'entente
La contribution financière du Ministère à une entente peut s'effectuer au comptant ou en remboursement de service de dette. Une contribution financière du Ministère qui est de 100 000 $ et plus et qui concerne un projet d'immobilisation, d'équipement ou de mobilier non intégré est généralement versée sous forme de remboursement de service de dette, mais peut aussi être versée au comptant dans certaines circonstances.

Dans le cas d'une contribution versée sous forme de remboursement de service de dette :

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

- la participation financière du Ministère est normalement répartie sur une période de :

- trois à cinq ans pour une contribution de 100 000 $ à 300 000 $,
- cinq à dix ans pour une contribution de 300 000 $ à 700 000 $,
- dix à vingt ans pour une contribution de 700 000 $ et plus,
- trois à dix ans pour une contribution de 100 000 $ et plus provenant du Fonds du patrimoine culturel québécois;
- le partenaire du Ministère doit réaliser le financement temporaire et à long terme de l'entente;
- le capital que le Ministère devra rembourser correspond à la subvention calculée après vérification des dépenses; quant aux intérêts, ils sont déterminés en fonction du montant de la subvention et du taux d'intérêt établi et négocié;
- le Ministère verse au partenaire, en plus de sa quote-part des versements périodiques, celle des frais liés aux refinancements d'ententes qui sont réalisées conformément à la périodicité convenue à cet égard pour la durée de l'amortissement.

L'aide financière maximale accordée par le Ministère peut varier entre 50 % et 75 % des dépenses admissibles selon les trois volets du programme présentés ci-après.

Toutes les dépenses effectuées avant que la convention d'aide financière ait été officiellement signée par toutes les parties ne sont pas admissibles.

Mesure de contrôle
La reddition de comptes se fait conformément aux dispositions de la convention d'aide financière. La reddition de comptes finale est produite au plus tard trois mois après la fin de l'entente et comprend obligatoirement :

- le bilan final des moyens d'action réalisés décrivant les résultats obtenus par rapport aux objectifs identifiés;
- un rapport financier relatif à l'utilisation de la subvention permettant de vérifier que les sommes accordées ont été affectées aux fins pour lesquelles elles étaient destinées;
- tout autre renseignement ou document demandé par le Ministère.

Le Ministère se réserve le droit de visiter les lieux de réalisation des moyens d'action inscrits à l'entente et de vérifier l'affectation des subventions accordées, et ce, en tout temps.

La norme prend fin
L'évaluation ou le bilan des résultats du programme sera réalisé selon l'échéancier du plan ministériel d'évaluation.

L'évaluation ou le bilan des résultats du programme sera transmis au Secrétariat du Conseil du trésor (Sous-secrétariat aux politiques budgétaires et aux programmes) suivant son approbation par le Ministère.

La norme prend fin le 31 mars 2019.

Volet 1 – Entente de développement culturel

Clientèles admissibles
Les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC).

Conditions particulières

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Une entente de développement culturel peut être conclue entre le MCC et une municipalité et/ou une municipalité régionale de comté (partenaires-mandataires), à laquelle d'autres partenaires publics ou privés peuvent aussi se joindre (tiers partenaires). La municipalité ou la MRC partenaire doit avoir adopté et mis en œuvre une politique culturelle.

Moyens d'action admissibles
Sont admissibles aux ententes de développement culturel les moyens d'action non récurrents, limités dans le temps et structurants inscrits en fonction des orientations et des axes d'intervention décrits dans le Cadre de référence des ententes de développement culturel.

Dépenses admissibles
Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- les coûts de main-d'œuvre temporaire, d'honoraires et de frais de services professionnels autres que municipaux;
- les coûts de location d'équipements ou de locaux autres que municipaux;
- les coûts d'achat de matériel ou d'équipements autres que municipaux;
- les frais de promotion autres que municipaux;
- les frais de financement du moyen d'action.

Dépenses non admissibles
Dans le cas présent, ne sont pas admises les dépenses liées :

- au fonctionnement régulier d'un organisme ou d'un événement;
- au soutien et à la réalisation de moyens d'action sur une base récurrente;
- à la masse salariale et aux avantages sociaux d'employés municipaux;
- à un projet financé dans le cadre d'un autre programme du Ministère.

Les frais qui ne sont pas directement reliés à la réalisation du moyen d'action ne sont pas admissibles.

Seuil de participation du MCC à l'entente
La contribution financière accordée par le Ministère ne peut excéder 50 % du cumul des participations financières (excluant les contributions en services) de tous les partenaires, sauf dans le cas où le partenaire-mandataire est une municipalité ou une MRC dont l'indice de développement est inférieur à -5 (selon l'indice de développement établi par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire), auquel cas la contribution financière accordée par le MCC peut atteindre 60 %.

Modalités de versement de l'aide financière
Le Ministère verse à la signature de la convention d'aide financière un montant représentant un maximum de 50 % de l'aide financière attribuée au comptant. Le solde est versé selon les modalités inscrites à la convention. Les subventions au comptant dépassant 100 000 $ peuvent faire l'objet de plusieurs versements répartis selon le calendrier annexé à la convention d'aide financière.

Volet 2 - Entente avec une nation autochtone

Clientèles admissibles
Les instances nationales autochtones reconnues et les organismes voués au développement culturel autochtone.

Moyens d'action admissibles
Sont admissibles aux ententes de développement culturel autochtone les actions novatrices et structurantes inscrites en fonction des orientations et des axes d'intervention décrits dans le Cadre de référence des ententes de développement culturel.

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Dépenses admissibles
Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- les coûts de main-d'œuvre temporaire, d'honoraires et les frais de services professionnels;
- les coûts de location d'équipements ou de locaux;
- les coûts d'achat de matériel ou d'équipements;
- les frais de promotion;
- les frais de déplacement;
- les frais de fonctionnement d'un organisme ou d'un événement;
- les frais afférents tels que les frais de formation, de transport et d'hébergement;
- les frais de bureautique;
- les frais de financement du moyen d'action.

Dépenses non admissibles
Dans le cas présent, ne sont pas admissibles :

- les dépenses du partenaire qui ne sont pas directement liées à l'entente de développement culturel autochtone;
- les projets financés dans le cadre d'un autre programme du Ministère.

Seuil de participation du MCC à l'entente
L'aide financière peut représenter jusqu'à 50 % des dépenses admissibles liées à la mise en œuvre de l'entente pour les organismes voués au développement culturel autochtone. Cette aide financière peut s'élever à 75 % pour les instances nationales reconnues.

Les contributions de tous les partenaires (ou cumul des participations financières autres que celle du Ministère) à la réalisation de l'entente doivent équivaloir à au moins 25 % du total des dépenses admissibles. Les contributions en services peuvent être comptabilisées dans le calcul de la participation financière des partenaires-mandataires.

Modalités de versement de l'aide financière
Le Ministère verse à la signature de la convention d'aide financière un montant représentant un maximum de 50 % de l'aide financière attribuée au comptant. Le solde est versé selon les modalités inscrites à la convention. Les subventions au comptant dépassant 100 000 $ peuvent faire l'objet de plusieurs versements répartis selon le calendrier annexé à la convention d'aide financière.

Volet 3 – Entente en restauration du patrimoine

Clientèles admissibles
Les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que les conseils de bande.

Conditions particulières
Le partenaire municipal doit avoir adopté un règlement établissant le programme de restauration et le faire approuver par le Ministère.

L'utilisation de la subvention doit être appliquée exclusivement aux dépenses admissibles identifiées par le programme de restauration.

Les immeubles admissibles au programme de restauration doivent être protégés par la Loi sur le patrimoine culturel ou par une mesure de protection dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et doivent être répertoriés dans un inventaire patrimonial.

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Les termes d'une entente en restauration du patrimoine doivent respecter les paramètres du programme Aide aux immobilisations et du Fonds du patrimoine culturel québécois.

La restauration d'un immeuble doit faire l'objet d'un contrat de construction, de biens ou de services.

Moyens d'action admissibles
Les moyens d'action admissibles doivent être des projets de restauration contribuant à l'un ou l'autre des trois axes d'intervention suivants :

1. Conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine culturel;

2. Actions concertées pour le développement et la promotion de l'identité locale et régionale;

3. Amélioration du cadre de vie dans le processus d'aménagement culturel du territoire.

Dépenses admissibles
Les dépenses admissibles sont celles présentées par la municipalité, la MRC ou le conseil de bande partenaire, en concordance avec le programme de restauration approuvé par le Ministère et portent exclusivement sur des travaux de restauration (et non de rénovation) associés à l'extérieur d'un immeuble municipal ou de propriété privée :

- les coûts relatifs au versement d'une contribution financière par une municipalité, une MRC ou par un conseil de bande en vertu d'un programme de restauration approuvé par le Ministère;

- les coûts relatifs à la restauration extérieure d'un immeuble admissible engagés en vertu d'un contrat de construction, biens ou services nécessaires à la réalisation des travaux admissibles;

- les frais de financement du projet.

Dépenses non admissibles
Dans le cas présent, ne sont pas admissibles les dépenses liées :

- à la restauration d'un bien admissible au programme de restauration du Conseil du patrimoine religieux du Québec ou à tout autre programme de restauration;

- à un projet financé dans le cadre d'un autre programme du Ministère, notamment le programme Aide aux immobilisations;

- aux frais qui ne sont pas directement reliés à la réalisation du moyen d'action;

- aux frais engagés avant la signature de l'entente de partenariat, sauf s'ils ont été préalablement approuvés par le Ministère;

- aux salaires et avantages sociaux des employés et autres coûts directs ou indirects d'exploitation, d'entretien et de gestion;

- aux coûts des biens et services reçus en tant que don ou contribution non financière;

- aux frais d'inventaire;

- aux frais de préparation d'un dossier, y compris ceux qui se rapportent à la présentation d'une demande d'aide financière;

- aux frais liés à tous les travaux d'aménagement ou de rénovation;

- aux frais juridiques liés à une poursuite (par exemple entre le propriétaire et l'entrepreneur);

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

- aux frais de garantie prolongée, de pièces de rechange, d'entretien ou d'utilisation d'un équipement.

Seuil de participation du MCC par rapport aux dépenses admissibles
Pour les immeubles patrimoniaux classés et pour les immeubles situés à l'intérieur des limites d'un site patrimonial classé ou déclaré, l'aide financière accordée via l'entente ne peut dépasser 50 % des dépenses admissibles, à l'exception des travaux de restauration de toitures traditionnelles, pour lesquels l'aide financière peut atteindre un maximum de 70 % des dépenses admissibles.

Pour tous les autres immeubles restaurés dans le cadre d'une entente en restauration du patrimoine conclue avec le Ministère, l'aide financière ne peut dépasser 25 % des dépenses admissibles, sauf dans le cas où l'immeuble est ouvert au public et dédié à une vocation culturelle, auquel cas l'aide financière peut aller jusqu'à 50 % des dépenses admissibles. La contribution du Ministère à chacune des subventions accordées ne peut excéder la moitié du coût total du projet de restauration.

Les contributions en services sont exclues du calcul de la proportion de la participation des parties.

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Culture et Communications Québec

ANNEXE F

NORMES DE VISIBILITÉ GOUVERNEMENTALE ET D'IDENTIFICATION PERMANENTE

Les organismes signataires d'une entente de développement culturel s'engagent à :

- Rendre publics les principaux projets réalisés dans le cadre de l'Entente;
- Indiquer clairement, dans les contenus diffusés, l'apport de fonds publics consentis à la réalisation des projets, tant ceux réalisés par le partenaire bénéficiaire et financés en totalité en vertu de l'Entente que ceux qui bénéficient d'un apport financier en vertu de l'Entente;
- Faire appliquer les mêmes exigences en matière de communication et de visibilité aux projets réalisés par des organismes mandataires;
- Faire connaître au MINISTÈRE, au moins dix (10) jours avant leur tenue, la date des cérémonies officielles liées à un projet financé dans le cadre de l'Entente;
- Déterminer, avec le MINISTÈRE, les projets découlant de l'Entente qui devront faire l'objet d'un plan de communication particulier.
- Respecter le protocole de communication publique qui suit :

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

PROTOCOLE DE COMMUNICATION PUBLIQUE

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

1. Le contexte

Le présent protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE et la MINISTRE dans la mise en œuvre de l'Entente.

2. Les principes directeurs

2.1. La visibilité accordée à la MINISTRE à la suite de sa participation financière à un projet découlant de l'Entente doit refléter, de façon équitable, l'importance de sa contribution par rapport à celle des autres partenaires du projet.

2.2. Les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :

- le titre du programme,
- les partenaires,
- la contribution financière des partenaires,
- la nature du projet.

3. La signature

3.1. Tous les outils de communication associés à l'Entente (communiqué, lettre d'annonce, bannière, panneau, Web, médias sociaux, etc.) doivent porter la même signature.

La signature visuelle doit être composée du logo du partenaire bénéficiaire et du logo du gouvernement du Québec, avec ou sans la mention « Entente de développement culturel ».
Exemple :

3.2. Lorsque le projet est aussi financé en vertu d'autres programmes ou ententes, gouvernementales, provinciales ou municipales, en plus de l'Entente de développement culturel, IL NE FAUT PAS apposer la mention « Entente de développement culturel », et ce, afin de ne pas laisser entendre que l'aide financière provient uniquement de l'Entente de développement culturel.

Les logos suivants doivent être apposés côte à côte et dans cet ordre :

- le logo corporatif du partenaire bénéficiaire (par exemple, le logo de la Ville, sans mention des arrondissements);
- le logo du gouvernement du Québec (Québec-drapeau, sans mention des ministères).

De plus, le nom du programme, de l'entente, de l'arrondissement ou autre doit être ajouté, lorsque c'est possible, dans les outils de communication au moyen d'une phrase de ce type :

> Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et de [nom du partenaire bénéficiaire] dans le cadre de l'Entente de

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

développement culturel [nom de l'Entente] et [à compléter].

Toute utilisation de la signature gouvernementale doit être approuvée préalablement par le MINISTÈRE, lequel s'assurera qu'elle est conforme aux exigences du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec (PIV). (Le PIV peut être consulté à l'adresse suivante : www.piv.gouv.qc.ca.)

4. Les modalités de communication

4.1. Annonce publique

L'annonce des projets réalisés par le ou les partenaires de l'Entente est effectuée conjointement par le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE et par la MINISTRE ou son représentant.

Les annonces ont lieu à l'occasion de cérémonies officielles ou de conférences de presse organisées conjointement ou au moyen de communiqués communs, selon ce qui a été déterminé au préalable par les parties, et ce, au moins dix (10) jours ouvrables avant la tenue de l'activité.

4.2. Outils et activités de communication

Il est important de mentionner l'Entente qui lie la MINISTRE et le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE ou les autres partenaires dans tous les outils et dans toutes les activités de communication liés à l'Entente (affiches, catalogues, brochures, dépliants, annonces publicitaires, sites Web, médias sociaux, matériel audiovisuel servant à la promotion de l'Entente, cartons d'invitation, etc.). Il faut utiliser en priorité la signature, toutefois si le format minimal ne peut être respecté, le libellé suivant sera utilisé :

> Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et de [nom du partenaire bénéficiaire] dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel [nom de l'Entente].

4.3. Programmes communs

Tous les programmes communs doivent être annoncés et promus comme tels auprès des organismes visés. Tous les documents d'information produits dans ce contexte doivent porter la signature et être assortis des clauses de visibilité prévues au point 6.

4.4. Lettres d'annonce et remise de chèques

Toutes les annonces de subvention doivent être faites au nom du GOUVERNEMENT DU QUÉBEC et du PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE.

4.5. La langue des communications

Les communications publiques de l'Entente doivent s'effectuer en français, en vertu de la Charte de la langue française. Aucun document bilingue ne peut être produit. Si la production d'un document dans une autre langue est jugée souhaitable par les partenaires, les deux versions du document seront produites sur des supports distincts.

5. Stratégie de communication

La MINISTRE et le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE conviennent d'accorder une attention particulière aux projets les plus prometteurs en ce qui a trait aux

retombées et de mettre au point des stratégies de communication leur assurant une plus large visibilité.

Le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE organisera, après la signature de l'Entente, une rencontre de travail afin de définir une vision commune des communications liées à l'Entente et de convenir des principales orientations en matière de communication.

6. Clauses de visibilité liant les organismes subventionnés

Les lettres d'entente, les contrats et les protocoles relatifs à des subventions accordées à des organismes dans le cadre de l'Entente doivent comporter une clause de visibilité agréée par le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE et la MINISTRE. Le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE est responsable d'insérer cette clause de visibilité dans les lettres d'entente, les contrats et les protocoles qu'il signe avec les organismes subventionnés dans le cadre de ladite Entente.

Le libellé de la clause de visibilité tiendra compte de ce qui suit :

- Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, les organismes subventionnés dans le cadre de l'Entente – ou rémunérés à la suite d'un contrat effectué pour le compte du PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE et de la MINISTRE – doivent y mentionner :

  > que le document ou le projet auquel il fait référence a été réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et du [nom du partenaire bénéficiaire] dans le cadre de l'Entente de développement culturel [nom de l'Entente].

- Lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiches, dépliants, brochures, publicités, sites Web, médias sociaux, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la référence au partenariat entre la MINISTRE et le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE doit également être accompagnée de la signature visuelle de l'Entente, laquelle est composée du logo du PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE et du logo du gouvernement du Québec, avec ou sans la mention « Entente de développement culturel ».

Par ailleurs, si le projet d'un organisme donne lieu à une activité publique, l'organisme doit convier la MINISTRE et le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE à y participer, et ce, au moins dix (10) jours ouvrables avant sa tenue.

Pour consulter les normes de visibilité et les règles concernant la signature visuelle des ententes, voir le ***Cadre de référence en matière de visibilité des ententes de développement culturel***.

7. Mécanismes de suivi et reddition de comptes

Le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE s'engage à mettre en place, en collaboration avec le MINISTÈRE, un mécanisme de suivi permettant de rendre compte annuellement des actions de communication effectuées dans le cadre de l'Entente.

Ce mécanisme pourrait prendre la forme d'un comité de suivi. Dans tous les cas, un bilan de la visibilité accordée au gouvernement du Québec devra être produit par le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE au plus tard le 30 juin de chaque année.

8. Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020 (PNPA 2015-2020)

En plus des exigences énumérées aux pages 1 à 4 (points 1 à 7), le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE qui reçoit une aide financière dans le cadre du Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020 (PNPA 2015-2020) s'engage à :

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

- Faire mention du PNPA 2015-2020 dans toute communication concernant des actions ayant été soutenues par des sommes provenant de la Société du Plan Nord. Le libellé pourra prendre la forme suivante : « Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre du Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020. »

9. Plan culturel numérique du Québec

En plus des exigences énumérées aux pages 1 à 4 (points 1 à 7), le PARTENAIRE BÉNÉFICIAIRE qui reçoit une aide financière dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ) s'engage à :

- Mentionner que le projet découle de la mise en œuvre d'une mesure du Plan culturel numérique du Québec dans ses documents promotionnels, dans ses messages publicitaires, dans ses sites Web ainsi que dans ses activités publiques. Le libellé pourra prendre la forme suivante : « Ce projet s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre d'une mesure du Plan culturel numérique du Québec. »;

- Apposer la signature visuelle du PCNQ, si possible. Il est cependant important de ne pas utiliser la signature visuelle du PCNQ en tant que partenaire du projet : c'est le gouvernement du Québec qui est le partenaire du projet;

- Ajouter un lien vers le site Web du PCNQ (www.culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca) dans toutes ses communications liées à une mesure du Plan;

- Utiliser le mot-clic #PCNQ dans les médias sociaux dans toutes ses communications liées à une mesure du Plan.

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE_____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187666002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Objet :	Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Autoriser le greffier, Me Yves Saindon, à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

FICHIERS JOINTS

V-3 MCC Entente 2018-2021.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-26

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873
Division : Droit contractuel

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2018-2021

ENTRE **La MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**, agissant pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par M^me^ Danielle Dubé, directrice générale de la métropole, dûment autorisée aux termes du *Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (RLRQ, c M-17.1, r.1)*.

(ci-après la « MINISTRE »)

ET **La VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(ci-après la « VILLE »).

LESQUELLES PARTIES, préalablement à l'entente faisant l'objet des présentes, déclarent ce qui suit, à savoir :

ATTENDU QUE l'axe 1, décrit à la clause 1 de la présente entente, est de la responsabilité de l'agglomération en vertu de l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) à propos des « Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur de biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel* ».

ATTENDU QUE la VILLE a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

ATTENDU QUE les parties se sont dotées d'un cadre d'intervention « Orientations stratégiques et encadrements pour l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 ».

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. OBJET

1.1. La présente entente a pour objet de fixer les obligations des parties et les modalités relatives à leur application afin de maintenir un cadre permanent d'échanges et d'interventions lié au développement culturel municipal pour les exercices financiers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

1.2. Le cadre d'intervention s'appuie sur quatre axes :

Axe 1 Le patrimoine
Axe 2 Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne
Axe 3 Le numérique
Axe 4 L'entrepreneuriat culturel

2. ENGAGEMENTS DE LA MINISTRE

2.1. Conformément à la lettre d'annonce du 5 juillet 2018, et en considération des engagements de la VILLE, la MINISTRE s'engage à participer financièrement à la réalisation des programmes, projets et activités, pour un montant total n'excédant pas soixante-dix-huit millions cinq cent vingt mille dollars (78 520 000 $), le tout sous réserve de la *Loi sur l'Administration financière* (RLRQ, c. A-6.001) et de la *Loi sur l'Administration publique* (RLRQ, c. A-6.01).

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

2.2. Le montant de la participation financière totale de la MINISTRE se répartit comme suit :

A. Enveloppe d'immobilisations en service de la dette :

2.2.1. Une somme de soixante-sept millions dollars (67 000 000 $) est versée à la VILLE à même les crédits en service de la dette selon les modalités de versement prévues à la clause 4 et incluant :

a) Les frais de financement temporaire et les frais d'escompte et d'émission d'obligations pour le montant de la participation financière du MINISTRE, mais auxquels s'ajoutent les frais et intérêts de financement à long terme, lesquels sont versés selon les modalités de versement prévues à la clause 4 ci- dessous;

b) De cette somme, treize millions cinq cent mille dollars (13 500 000 $) sont accordés pour le développement des collections des bibliothèques, soit quatre millions cinq cent mille dollars (4 500 000 $) par année.

B. Enveloppe en crédits directs :

2.2.2. Une somme de onze millions cinq cent vingt mille dollars (11 520 000 $) est versée à la VILLE à même les crédits directs selon les modalités de versement prévues à la clause 4.

2018-2019 :
Trois millions cinq cent vingt mille dollars (3 520 000 $)

2019-2020 :
Trois millions neuf cent cinquante mille dollars (3 950 000 $)

2020-2021 :
Quatre millions cinquante mille dollars (4 050 000 $)

Une partie de cette contribution, d'un montant de trois millions dollars (3 000 000 $), soit un million (1 000 000 $) par année sera puisée à même le Fonds du patrimoine culturel québécois.

3. ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La VILLE s'engage envers la MINISTRE à :

3.1. Participer à la réalisation des programmes, projets et activités en y affectant, pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, un montant de soixante-quatorze millions six cent vingt mille dollars (74 620 000 $), lequel se répartit comme suit :

A. Enveloppe d'immobilisations en service de la dette : Cinquante-quatre millions cent mille dollars (54 100 000 $).

B. Enveloppe en crédits de fonctionnement :

Vingt millions cinq cent vingt mille dollars (20 520 000 $).

3.2. Réaliser les projets dans le respect du Programme d'aide aux initiatives de partenariat apparaissant à l'annexe E.

3.3. Mettre en œuvre, sous réserve de l'adoption des budgets et de l'entrée en vigueur des règlements d'emprunt requis et, le cas échéant, après obtention des autorisations de travaux, les programmes, projets et activités nécessaires à la réalisation des objectifs prévus à la présente entente.

3.4. Assumer tout coût excédentaire résultant de la réalisation des projets.

3.5. Informer la MINISTRE, dans les meilleurs délais, de tout projet ne pouvant être réalisé conformément à l'annexe A.

3.6. Gérer la totalité des contributions des parties à la présente entente, incluant la sienne, et affecter ces contributions aux seules fins de la réalisation des programmes, projets et activités.

3.7. Inscrire, lors de la conclusion d'ententes avec des organismes soutenus financièrement dans le cadre de la présente, les attentes et les conditions convenues préalablement avec la MINISTRE.

3.8. Gérer les subventions octroyées à des tiers dans le cadre de programmes inscrits dans la présente entente, et, pour ce faire, utiliser toutes les ressources techniques prévues dans la présente entente et affecter, au besoin et à ses frais, les ressources additionnelles nécessaires.

3.9. Appliquer aux projets de construction le Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments.et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r.1.1), dans la mesure où les projets sont visés par ce règlement.

3.10. Transmettre à la MINISTRE, en même temps que les réclamations, copie des règlements d'emprunt relatifs au financement de projets visés à l'annexe C. Ces règlements d'emprunt doivent être les plus récents possible, sans quoi, la MINISTRE se réserve le droit de rembourser l'emprunt réclamé sur un échéancier différent de celui du règlement d'emprunt présenté. Chacune des réclamations faites à la MINISTRE doit être supérieure à deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) dans les différentes catégories de réclamation (service de la dette à court terme, service de la dette à long terme, crédits réguliers), à moins qu'il ne s'agisse d'un montant résiduel final.

3.11. Transmettre à la MINISTRE :

a) dans un délai de trois (3) mois suivant la fin de chaque exercice financier :

- un rapport financier relatif à la réalisation des projets;
- un bilan de l'état d'avancement des projets, comme inscrit au paragraphe « Bilan et évaluation » du document en annexe D « Orientations stratégiques et encadrements pour l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 ».

b) dans un délai de trente (30) jours suivant sa réception, une copie :

- de l'acceptation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- du tableau combiné, accompagné du résultat des soumissions et de l'échéancier de remboursement du prêt produit par le MAMOT.

3.12. Respecter les lois et règlements qui lui sont applicables.

3.13. Indiquer, lors des activités de visibilité et de communication, qu'une aide financière du gouvernement du Québec a été versée le tout conformément à l'annexe F.

4. MODALITÉS DE VERSEMENT

4.1. Les montants prévus à l'enveloppe d'immobilisations au paragraphe A de la clause 2.2 sont versés par la MINISTRE à la VILLE à même ses crédits en service de la dette, selon les échéanciers de remboursement en capital et intérêts du financement à long terme contracté par la VILLE. Cette dernière doit soumettre à la MINISTRE les échéanciers du financement, dès qu'elle est en mesure d'effectuer le financement permanent de ces sommes pour les travaux déjà réalisés. Les montants et les échéanciers des versements sont déterminés et inscrits au document prévu à cet effet à l'annexe C, au prorata de la participation financière de la MINISTRE.

Lors du refinancement contracté par la VILLE, la MINISTRE s'engage à assumer, au prorata de sa participation financière, les frais d'escompte et d'émission d'obligations.

4.2. Dans le cas de projets ou de programmes d'immobilisations ou de phases de ceux-ci qui n'excèdent pas trois cent mille dollars (300 000 $) financés par la VILLE à même son budget de fonctionnement pour lesquels la MINISTRE finance sa contribution à même ses crédits en service de la dette prévus au paragraphe A de la clause 2.2, la MINISTRE effectue des versements sur cinq (5) ans de la façon suivante.

4.3. Le remboursement du capital s'effectue en cinq (5) versements égaux à raison d'un (1) versement par année.

4.4. Le taux d'intérêt applicable pour le terme de 5 ans sera obtenu par une lecture directe sur la courbe de rendement des obligations du gouvernement sur le marché secondaire tel qu'établi par le ministère des Finances du Québec.

4.5. Le remboursement d'intérêts est calculé sur le solde du capital au taux fixé selon le paragraphe précédent et s'effectue à raison de deux (2) versements par année.

4.6. La subvention en crédits directs prévue à l'entente est versée à la VILLE sur réclamation, à partir d'un bilan financier faisant état du degré de réalisation des programmes, projets et activités, lequel bilan est soumis au comité de gestion.

4.7. Chaque versement est conditionnel à ce que la VILLE ait respecté les termes et conditions de la présente entente.

5. GESTION DE L'ENTENTE

5.1. La composition, le mandat détaillé ainsi que les modalités de fonctionnement des comités de direction et de gestion sont décrits dans l'annexe D à « Orientations stratégiques et encadrements pour l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal ».

A. Un système informatisé de gestion est mis en place par la VILLE afin d'assurer un suivi continu de la gestion de l'entente. Des fiches par projet ou par poste budgétaire, selon le cas, précisent l'état des dépenses et des disponibilités budgétaires et doivent fournir suffisamment de renseignements quantitatifs et qualitatifs pour permettre une évaluation continue des rendements ou des résultats obtenus en regard des attentes ou objectifs fixés, de même qu'en fonction des calendriers de réalisation établis. Avant de dépenser toute somme convenue dans la présente entente, le représentant de chacune des parties au sein du comité de gestion approuve une fiche projet préparée par la VILLE. Chaque fiche doit être accompagnée d'une documentation pertinente.

B. Ce système informatisé de gestion comprend également les rapports financiers de la VILLE relatifs à l'application de la présente entente ainsi que les pièces justificatives afférentes. De plus, le cas échéant, l'état des revenus et dépenses produit par des organismes soutenus par la VILLE pour la réalisation de certains programmes, projets et activités prévus dans le cadre de la présente entente est intégré aux rapports financiers de la VILLE. Le système informatisé de gestion comprend aussi un rapport d'activités permettant le suivi de la mise en œuvre de l'entente et de l'atteinte des résultats.

C. Ce système informatisé de gestion sert d'outil de travail à l'occasion des rencontres des différents comités prévus dans l'entente. Un rapport mis à jour est transmis dans les plus brefs délais aux membres en vue de la tenue du comité de gestion.

5.2. Autres rapports

Parallèlement au système informatisé de gestion prévu à la clause 5.1 le comité de gestion peut demander à la VILLE des renseignements supplémentaires sur l'aide financière versée dans le cadre de la présente entente.

6. VÉRIFICATION

6.1. La VILLE s'engage à permettre, à tout représentant désigné par la MINISTRE, un accès raisonnable à ses locaux, à ses livres et aux autres documents aux fins de vérification de l'utilisation de l'aide financière, et ce, jusqu'à sept (7) ans après l'expiration de la présente convention ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates. Le représentant du MINISTRE peut faire des copies ou tirer des extraits de tout document qu'il consulte à cette occasion.

6.2. Les demandes de paiement découlant de la présente convention peuvent faire l'objet d'une vérification par la MINISTRE ou par toute autre personne ou organisme dans le cadre de leurs fonctions ou des mandats qui leur sont confiés.

7. RESPONSABILITÉ

7.1. La VILLE est responsable de tout dommage causé par elle, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants dans le cadre de l'application de la convention, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu de cette dernière.

7.2. La VILLE s'engage à prendre fait et cause pour la MINISTRE et à l'indemniser de tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

8. RÉSILIATION

8.1. La MINISTRE se réserve le droit de résilier en tout temps la présente convention pour l'un des motifs suivants :

a) La VILLE fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention;

b) la VILLE présente des renseignements faux ou trompeurs ou fait de fausses représentations.

8.2. Pour ce faire, la MINISTRE adresse un avis écrit de résiliation à la VILLE dans lequel le motif est énoncé. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu :

a) au paragraphe a) de la clause précédente, la VILLE doit remédier au défaut énoncé dans un délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi la convention est automatiquement résiliée, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai;

b) au paragraphe b) de la clause précédente, la résiliation prend effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par la VILLE.

8.3. La VILLE a alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des projets réalisés et visés par la convention jusqu'à la date de sa résiliation, sans autre compensation ni indemnité que ce soit.

Si la VILLE a obtenu une avance monétaire, elle doit la restituer dans son entier.

8.4. La VILLE est par ailleurs responsable de tous les dommages subis par la MINISTRE du fait de la résiliation de la convention.

8.5. Le fait que la MINISTRE n'exerce pas son droit à la résiliation ne doit pas être interprété comme une renonciation à son exercice.

8.6. La MINISTRE se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant de l'aide financière qui aura été versé à la date de la résiliation.

Pour ce faire, la MINISTRE doit adresser un avis écrit de résiliation à la VILLE. La résiliation prend effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par la VILLE.

9. COMMUNICATIONS PUBLIQUES

9.1. En raison de l'importance de la présente entente et des fonds publics qui y sont consentis, les parties conviennent de la nécessité d'informer la population et les publics cibles, sur les programmes et les réalisations de l'entente, et de mettre en valeur leur partenariat en tant qu'outil de développement de la métropole.

9.2. Pour ce faire, les parties conviennent d'appliquer les normes de visibilité inscrites à l'annexe F « Normes de visibilité gouvernementale et d'identification permanente ».

10. CESSION

Les droits et obligations prévus à la présente convention ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable de la MINISTRE, qui peut alors prévoir des conditions à cette fin.

11. AUTRE AIDE FINANCIÈRE

La présente convention ne constitue d'aucune façon une garantie ou un engagement que la MINISTRE participera au financement des projets de la VILLE durant les années à venir.

12. ANNEXES

Les annexes mentionnées dans la présente convention en font partie intégrante comme si elles y étaient récitées au long. Les parties déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent. En cas de conflit entre une annexe et la présente convention, cette dernière prévaudra.

Annexe A : Annexe A et Reddition de comptes (plan d'action)

Annexe B : Programmation Entente 2018-2021

Annexe C : Plan de financement de l'Entente 2018-2021

Annexe D : Orientations stratégiques et encadrements

Annexe E : Programme d'aide aux initiatives de partenariat (en vigueur au moment de l'annonce de l'aide financière)

Annexe F : Cadre de référence en matière de visibilité (en vigueur au moment de l'annonce de l'aide financière)

13. MODIFICATION

Toute modification au contenu de la présente convention et de ses annexes doit faire l'objet d'un avenant signé par les parties. Ce dernier ne peut changer la nature de la convention et en fait partie intégrante.

14. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

La présente entente entre en vigueur le 1er avril 2018. En ce qui a trait aux engagements de la VILLE, elle a cependant un effet rétroactif au 1er janvier 2018.

La présente entente prend fin à la date où les obligations de chacune des parties sont accomplies, soit au plus tard à la date où le dernier versement est effectué par la MINISTRE.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente convention en quatre (4) exemplaires.

LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

_____

Danielle Dubé, directrice générale de

la métropole

---------- ----------

Lieu Date

LA VILLE DE MONTRÉAL

_____

Me Yves Saindon, greffier

---------- ----------

Lieu Date

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de …… 2018 (Résolution CG…….).

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.31

2018/08/23
17:00

(1)

Dossier # : 1187386003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder un prêt de 1 100 000 $ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL visant 3 organismes du réseau PME MTL et un prêt de 100 000 $ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant 1 organisme du réseau PME MTL/ Approuver les addendum aux Conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville et les 3 organismes visés.

Il est donc recommandé :

1. d'accorder un prêt de 1 100 000 $ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL visant 3 organismes du réseau PME MTL et un prêt de 100 000 $ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant 1 organisme du réseau PME MTL;
2. d'approuver les addendum aux Conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville et les 3 organismes visés.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-28 12:22

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187386003**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder un prêt de 1 100 000 $ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL visant 3 organismes du réseau PME MTL et un prêt de 100 000 $ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant 1 organisme du réseau PME MTL/ Approuver les addendum aux Conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville et les 3 organismes visés.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 284 de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal détient, depuis le 20 avril 2015, les droits, obligations, actifs et passifs des centre locaux de développement (CLD), maintenant dissous, liés aux Fonds locaux d'investissement (FLI) et aux Fonds locaux de solidarité (FLS), ainsi que les contrats de prêt établis en vertu de ces fonds. Suivant la Loi, la Ville a créé en 2016 le Fonds d'investissement PME MTL. Ce Fonds est constitué de l'actif des FLI et des FLS au 31 décembre 2015. La gestion du Fonds PME MTL est assurée par les six (6) organismes PME MTL en vertu d'ententes de délégation et de conventions de prêt et cession de créances (ci-après Convention de prêt).

Les ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et chacun des six (6) organismes PME MTL ont pour objet de définir les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat pour la période 2016-2021, les conditions et modalités de réalisation, les politiques d'aide à l'entrepreneuriat ainsi que les modalités de gestion du Fonds d'investissement PME MTL et des fonds de subvention Fonds jeunes entreprises et Fonds d'économie sociale.

En vertu des ententes de délégation, la Ville a convenu de faire un prêt à chacun des organismes PME MTL à même le Fonds d'investissement PME MTL, selon les conditions et modalités prévues à la Convention de prêt qui prévoit un prêt sans intérêt. Ces prêts sont consentis pour un terme échéant le 31 mars 2021, soit à la date d'échéance du Fonds PME MTL. Dans chacun des cas, les sommes prêtées sont celles indiquées aux articles 9.1 et 9.2 des ententes de délégation, qui pour certains, ont fait l'objet d'une recapitalisation en mai 2017 et en février 2018.

Le présent dossier vient proposer une modification à la convention de prêt et cession de

créances initiale afin d'accorder un nouveau prêt sans intérêt totalisant 1 200 000 $ à 3 organismes du réseau PME MTL afin de recapitaliser leur fonds PME MTL (volets FLI et FLS).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0113 – 22 février 2018 – Autoriser la recapitalisation du fonds PME MTL (FLI) visant 4 organismes du réseau PME MTL / Approuver les addendum aux conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville et les 4 organismes visés
CG17 0244 – 15 juin 2017 – Approuver le projet d'addenda 1 à la convention de prêt et cession de créances intervenue entre la Ville de Montréal et PME MTL Grand Sud-Ouest (CG16 0713) / Autoriser l'intervention de la Ville à l'Entente visant la relance du Fonds local de solidarité MTL Grand Sud-Ouest et la conversion partielle du prêt de Fonds locaux de solidarité FTQ en contribution

CG16 0713 – 22 décembre 2016 – Approuver les conventions de prêt et cession de créances entre la Ville de Montréal et les six (6) organismes PME MTL.

CG16 0345 – 19 mai 2016 – Mettre fin aux treize (13) conventions de crédit variable avec les Fonds locaux de solidarité FTQ et rembourser la somme de 2 290 000 $ inscrite au crédit variable FLS.

CG16 0347 – 19 mai 2016 – Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 $ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 $ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 $ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 $ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet.

CG16 0344 – 19 mai 2016 – Approuver l'entente entre la Ville et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire et la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

CG16 0202 – 24 mars 2016 – Soumettre pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le projet d'entente relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

CG15 0775 – 17 décembre 2015 – Rembourser au Gouvernement du Québec la dette de 24 378 449 $ de la Ville de Montréal pour les Fonds locaux d'investissement (FLI) / Rembourser au Gouvernement du Québec sa contribution de 1 600 000 $ aux Fonds locaux de solidarité (FLS) / Mandater le Service du développement économique afin qu'il procède, en collaboration avec le Service des finances et le Service des affaires juridiques à la création d'un Fonds d'investissement Montréal et de ses encadrements et mécanismes de suivi.

CG17 0244 - 15 juin 2017 - Approuver le projet d'addenda 1 à la convention de prêt et cession de créances intervenue entre la Ville de Montréal et PME MTL Grand Sud-Ouest (CG16 0713) / Autoriser l'intervention de la Ville à l'Entente visant la relance du Fonds local de solidarité MTL Grand Sud-Ouest et la conversion partielle du prêt de Fonds locaux de solidarité FTQ en contribution

DESCRIPTION

Les organismes du réseau PME MTL ont atteint au cours de l'exercice financier 2017 un niveau d'investissement en entreprises important ayant pour incidence une diminution marquée du capital disponible (liquidités) pour investissements.
Le 15 février 2017, la Ville autorisait une contribution financière supplémentaire de 125 000 $ au volet FLS du Fonds PME MTL de PME MTL Grand Sud-Ouest et le 22 février 2018, une recapitalisation du Fonds PME MTL totalisant 2 700 000 $ pour 4 organismes du réseau PME MTL, soient PME MTL Centre-Est (800 000$), PME MTL Est de l'Île (500 000$), PME MTL Grand Sud-Ouest (800 000$) et PME MTL Ouest de l'Île (600 000$).

Pour soutenir les besoins de financement des entrepreneurs du territoire, il est proposé que la Ville contribue de nouveau au Fonds PME MTL sous la forme de prêts sans intérêt, selon les termes inscrits à la Convention de prêt, pour une somme totalisant 1 100 000 $ attribuée aux trois (3) organismes PME MTL suivants:

- PME MTL Centre-Ouest 400 000 $
- PME MTL Centre-Ville 400 000 $
- PME MTL Ouest de l'Île 300 000 $

Il est aussi proposé que la Ville contribue au volet FLS, sous la forme d'un prêt sans intérêt, selon les termes inscrits à la Convention de prêt, pour une somme additionnelle de 100 000 $ attribuée à PME MTL Ouest de l'Île. Les partenaires du milieu, quant à eux, ajouteront au FLS une contribution de 50 000 $.

Lors de sa création en décembre 2015, le Fonds d'investissement PME MTL avait un actif total évalué à 29 851 068$. Les contributions supplémentaires de juin 2017 au montant de 125 000 $ et de février 2018 au montant de 2 700 000$ ont porté la valeur du capital investi à 32 676 068 $. soit 28 374 192 $ pour le fonds PME MTL et 4 301 876$ pour le fonds FLS. La contribution supplémentaire du présent dossier portera la valeur du capital investi à 33 876 068 $ soit 29 474 192 $ pour le fonds PME MTL et 4 401 876 $ pour le fonds FLS.

JUSTIFICATION

Le capital disponible (liquidités) du fonds PME MTL pour les trois (3) organismes visés étant bas, ceci ne permet pas au Fonds de jouer son rôle de locomotive auprès des entrepreneurs. La recapitalisation du fonds PME MTL est nécessaire afin de :

- continuer les activités du fonds PME MTL (FLI) des organismes visés;
- permettre de respecter la politique d'investissement commune de Fonds PME MTL qui prévoit un investissement conjoint des deux Fonds (Fonds PME MTL et FLS) dans les contrats de prêt consentis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce prêt vient s'ajouter à la somme déjà avancée à chacun des organismes visés dans le cadre des dossiers 1165175019, 1175175005 et 1187386001. Cette avance de fonds au niveau du fonds PME MTL est considérée comme une opération sur les comptes du bilan, les fonds étant prélevés sur les surplus liés au transfert des CLD, et n'a aucun effet sur le budget opérationnel de l'Agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faute du prêt de la Ville, les organismes visés du réseau PME MTL n'auront pas un fonds PME MTL (FLI et FLS) suffisant à court terme pour appuyer les projets des entrepreneurs de leur territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre des addendum.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Nathalie M BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane MAINGUY
conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : (514) 872-8340
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-11

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

Tél : 514 872-4137
Télécop. : 514 872-6249

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2018-07-27

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187386003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Objet :	Accorder un prêt de 1 100 000 $ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL visant 3 organismes du réseau PME MTL et un prêt de 100 000 $ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant 1 organisme du réseau PME MTL/ Approuver les addendum aux Conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville et les 3 organismes visés.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme trois addendas aux conventions de prêt et de cession de créances à conclure entre la Ville de Montréal et les organismes suivants : PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Centre-ville et PME MTL Ouest de l'Île.

FICHIERS JOINTS

v finale PME MTL Centre-Ouest Addenda 1 - recapitalisation.docx

v finale PME MTL Centre-Ville Addenda 1 - recapitalisation.docx

v finale PME MTL Ouest de l'Île Addenda 2 - recapitalisation.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-17

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-2363
Division : Droit contractuel

ADDENDA 1
À LA CONVENTION DE PRÊT ET CESSION DE CRÉANCES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, ici représentée par M^{e} Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « VILLE »)

ET : **PME MTL CENTRE-OUEST**, personne morale légalement constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont le siège social est situé au 1350, rue Mazurette, bureau 400, Montréal, Québec, H8N 1H2, agissant et représentée par Monsieur Marc-André Perron, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

(ci-après appelée l'« ORGANISME »)

ATTENDU QUE la Loi confie à la VILLE le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire et qu'elle peut confier l'exercice de ces pouvoirs à des organismes à but non lucratif;

ATTENDU QUE la VILLE et l'ORGANISME avaient conclu la convention de prêt et cession de créances, approuvée par le conseil d'agglomération en date du 22 décembre 2016, (ci-après la « Convention de prêt »), laquelle prévoit que la VILLE accorde un prêt à terme de 3 310 174 $ aux fins du Fonds PME MTL;

ATTENDU QUE la VILLE souhaite répondre aux besoins de recapitalisation du Fonds PME MTL de l'Organisme et accorder une somme additionnelle de 400 000 $, laquelle doit être utilisée exclusivement aux fins du Fonds PME MTL;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le tableau de l'article 2 de la Convention de prêt est remplacé par le tableau suivant :

Provenance	Fonds PME MTL (anciennement FLI) ($)	FLS ($)	Total ($)
Prêt à terme au 1er janvier 2016	**3 310 174 $**	**645 412 $**	**3 955 586 $**
Recapitalisation Fonds PME MTL	**400 000 $**		**400 000 $**
Total	**3 710 174 $**	**645 412 $**	**4 355 586 $**

2. Tous les autres termes et conditions de la Convention de prêt demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu le présent addenda, en acceptent les termes et y apposent leur signature.

Le _____e jour de _____ 2018 à

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Me Yves Saindon
Greffier

Le _____e jour de _____ 2018 à

PME MTL CENTRE-OUEST

_____
Marc-André Perron
Directeur général

ADDENDA 1
À LA CONVENTION DE PRÊT ET CESSION DE CRÉANCES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, ici représentée par M^{e} Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « VILLE »)

ET : **PME MTL CENTRE-VILLE**, personne morale légalement constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont le siège social est situé au 630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 700, Montréal, Québec, H3A 1E4, agissant et représentée par Monsieur Christian Perron, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

(ci-après appelée l'« ORGANISME »)

ATTENDU QUE la Loi confie à la VILLE le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire et qu'elle peut confier l'exercice de ces pouvoirs à des organismes à but non lucratif;

ATTENDU QUE la VILLE et l'ORGANISME avaient conclu la convention de prêt et cession de créances, approuvée par le conseil d'agglomération en date du 22 décembre 2016, (ci-après la « Convention de prêt »), laquelle prévoit que la VILLE accorde un prêt à terme de 9 212 846 $ aux fins du Fonds PME MTL;

ATTENDU QUE la VILLE souhaite répondre aux besoins de recapitalisation du Fonds PME MTL de l'Organisme et accorder une somme additionnelle de 400 000 $, laquelle doit être utilisée exclusivement aux fins du Fonds PME MTL;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le tableau de l'article 2 de la Convention de prêt est remplacé par le tableau suivant :

Provenance	Fonds PME MTL (anciennement FLI) ($)	FLS ($)	Total ($)
Prêt à terme au 1er janvier 2016	**9 212 846 $**	**1 349 925 $**	**10 562 771 $**
Recapitalisation Fonds PME MTL	**400 000 $**		**400 000 $**
Total	**9 612 846 $**	**1 349 925 $**	**10 962 771 $**

2 .Tous les autres termes et conditions de la Convention de prêt demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu le présent addenda, en acceptent les termes et y apposent leur signature.

Le _____e jour de _____ 2018 à

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Me Yves Saindon
Greffier

Le _____e jour de _____ 2018 à

PME MTL CENTRE-VILLE

_____
Christian Perron
Directeur général

ADDENDA 2
À LA CONVENTION DE PRÊT ET CESSION DE CRÉANCES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, ici représentée par M^{e} Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « VILLE »)

ET : **PME MTL OUEST DE L'ÎLE**, personne morale légalement constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont le siège social est situé au 7300, autoroute Transcanadienne, 4^{e} étage, Pointe-Claire, Québec, H9R 1C7, agissant et représentée par Monsieur Nicolas Roy, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

(ci-après appelée l'« ORGANISME »)

ATTENDU QUE la Loi confie à la VILLE le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire et qu'elle peut confier l'exercice de ces pouvoirs à des organismes à but non lucratif;

ATTENDU QUE la VILLE et l'ORGANISME avaient conclu la convention de prêt et cession de créances, approuvée par le conseil d'agglomération en date du 22 décembre 2016, (ci-après la « Convention de prêt »), laquelle prévoit que la VILLE accorde un prêt à terme de 3 098 096 $ aux fins du Fonds PME MTL et un prêt à terme de 316 749 $ aux fins des Fonds locaux de solidarité (FLS);

ATTENDU QUE la VILLE a répondu, en février 2018 aux besoins de recapitalisation du Fonds PME MTL de l'Organisme et a accordé une somme additionnelle de 600 000 $, laquelle doit être utilisée exclusivement aux fins du Fonds PME MTL;

ATTENDU QUE la VILLE souhaite répondre aux besoins de recapitalisation du Fonds PME MTL de l'Organisme et accorder une somme additionnelle de 300 000 $, laquelle doit être utilisée exclusivement aux fins du Fonds PME MTL;

ATTENDU QUE la VILLE souhaite répondre aux besoins de l'Organisme et accorder une somme additionnelle de 100 000 $, laquelle doit être utilisée exclusivement aux fins du FLS;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le tableau de l'article 2 de la Convention de prêt est remplacé par le tableau suivant :

Provenance	Fonds PME MTL (anciennement FLI) ($)	FLS ($)	Total ($)
Prêt à terme au 1er janvier 2016	3 098 096 $	316 749 $	3 414 845 $
Recapitalisation Fonds PME MTL - phase I	600 000 $		600 000 $
Recapitalisation Fonds PME MTL – phase II	300 000 $		300 000 $
Recapitalisation Fonds FLS		100 000 $	100 000 $
Total	3 998 096 $	416 749 $	4 414 845 $

2. Tous les autres termes et conditions de la Convention de prêt demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu le présent addenda, en acceptent les termes et y apposent leur signature.

Le _____e jour de _____ 2018 à

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Me Yves Saindon
Greffier

Le _____e jour de _____ 2018 à

PME MTL OUEST DE L'ÎLE

_____
Nicolas Roy
Directeur général

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1187386003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Objet :	Accorder un prêt de 1 100 000 $ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL visant 3 organismes du réseau PME MTL et un prêt de 100 000 $ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant 1 organisme du réseau PME MTL/ Approuver les addendum aux Conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville et les 3 organismes visés.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187386003- Direction Comptabilité.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nathalie M BOUCHARD
Conseillère en gestion - finances

Tél : 872-0325

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-19

Raoul CYR
Directeur - comptabilité et informations financières
Tél : 872-3158
Division : Direction De La Comptabilité Et Des Informations Financières

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.32

2018/08/23
17:00

(1)

Dossier # : 1177599001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs métropolitains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Chantier 2.3.4 - Patrimoine naturel - Plan de conservation de la montagne
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel) MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Annuler la résolution CG 16 0316 approuvant une précédente entente intermunicipale. Approuver une nouvelle entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour des travaux de mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal réalisés entre 2015 et 2017, conformément à l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications. Autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 686 000 $ à la Ville de Westmount provenant du Ministère.

Il est recommandé :
- d’annuler la résolution CG 16 0316 approuvant une précédente entente intermunicipale;

- d’approuver une nouvelle entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour des travaux de mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal réalisés entre 2015 et 2017, conformément à l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications;

- d’autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 686 000 $ à la Ville de Westmount provenant du Ministère de la Culture et des Communications;

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières au dossier.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-07-26 15:41

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1177599001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs métropolitains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Chantier 2.3.4 - Patrimoine naturel - Plan de conservation de la montagne
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel) MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Annuler la résolution CG 16 0316 approuvant une précédente entente intermunicipale. Approuver une nouvelle entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour des travaux de mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal réalisés entre 2015 et 2017, conformément à l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications. Autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 686 000 $ à la Ville de Westmount provenant du Ministère.

CONTENU

CONTEXTE

Le Bureau du Mont-Royal, au sein de la Division des grands parcs métropolitains du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, est le gestionnaire représentant pour l'Axe 1.2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (Entente) portant sur le site patrimonial du Mont-Royal. À ce titre, il a pour mandat de s'assurer de la réalisation des travaux concernant le mont Royal inscrits et approuvés dans l'Entente, y compris ceux du territoire de la Ville de Westmount situés dans les limites du site patrimonial du Mont-Royal. La mise en valeur de l'escarpement du Sommet Westmount s'inscrit dans ce cadre, pour lequel le financement provient à parts égales du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et de la Ville de Westmount. Ce projet n'a aucune incidence financière pour la Ville de Montréal.
L'entente intermunicipale ayant été approuvée le 19 mai 2016 par le Conseil d'agglomération (résolution CG16 0316) n'est plus valide (voir décision antérieure), le MCC ayant refusé de subventionner certains travaux effectués par la Ville de Westmount. La résolution CG16 0316 doit donc être annulée et une nouvelle entente intermunicipale doit être approuvée.
Le ministère de la Culture et des Communications a autorisé les travaux réalisés dans le

cadre de cette nouvelle entente. L'autorisation 131430, signée 12 août 2016, est libellée comme suit:
Réaménagement d'une portion de la rue Summit Circle et enlèvement des espèces envahissantes dans le Bois Summit selon les plans et documents déposés avec la demande le 12 juillet 2016 .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0316 - 19 mai 2016 - Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount, pour des travaux effectuées en 2015 pour la mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal / Autoriser le versement d'une contribution de 123 500 $ à la Ville de Westmount provenant du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.
CM16 0371 - 22 mars 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CG15 0683 - 26 novembre 2015 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente / Autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville / Mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

DESCRIPTION

Les projets acceptés dans l'Entente sur le développement culturel, dans le cadre de la mise en valeur de l'escarpement de Westmount, sont la naturalisation d'une partie de la rue Summit Circle (entre l'avenue Oakland et le numéro civique 15 Summit Circle) et la restauration de certains secteurs du Bois Summit.

La naturalisation d'une partie de la rue Summit Circle vise à créer un espace de promenade et un belvédère et de réduire les surfaces asphaltées. Les travaux ont été complétés à l'automne 2017.

La restauration du Bois-du-Summit vise à mettre en valeur ses caractéristiques naturelles, à éliminer certains sentiers informels, réduire l'érosion, stabiliser et sécuriser les sentiers pour améliorer la circulation des piétons. Une étude des espèces végétales envahissantes a été suivie d'un plan d'action pour leur éradication, puis d'interventions de reboisement dans un secteur correspondant à 10% de la superficie du boisé.

Ces projets sont décrits plus en détails dans les annexes 1 et 2 du projet d'entente intermunicipale.

JUSTIFICATION

Étant donné qu'une partie du territoire de la Ville de Westmount est située dans les limites du site patrimonial du Mont-Royal, la Ville de Westmount a des obligations de protection et de mise en valeur du mont Royal. À ce titre, celle-ci a droit aux subventions accordées par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel.

Comme la Ville de Westmount n'est pas le partenaire désigné de l'Entente (qui est la Ville de Montréal), une Entente intermunicipale est nécessaire pour transférer ce financement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 686 000 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG17-008 - Entente 2017-2020 / années antérieures au montant de 561 000$, et par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 16-035 Entente Développement Culturel au montant de 125 000 $.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 et de l'Entente sur le développement culturel 2015-2016.

La contribution de 686 000 $ est subventionnée à 686 000 $ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse aucun emprunt net à la charge de la Ville et a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes: 12-01.02.05.05-0314, 12-01.02.05.05-0315, 15-01.02.05.05-0029, 15-01.02.05.05-0030.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'approbation de cette entente permettra de réaliser un projet qui contribue aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020, notamment, en assurant la qualité des milieux de vie résidentiels, par l'augmentation du verdissement et la réduction des îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important d'approuver cette entente intermunicipale qui permet d'octroyer une contribution financière à la Ville de Westmount pour des travaux importants de protection et de mise en valeur d'une partie de son territoire située dans le site patrimonial du Mont-Royal, en cohérence avec les objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Ville de Westmount s'est engagée à mettre en évidence la participation de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de l'Entente de développement culturel entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, dans tous les programmes, publications et annonces relatifs aux travaux réalisés (en vertu de l'article 5.9 de l'entente intermunicipale).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon le Bureau du Mont-Royal, les travaux ayant été effectués correspondent aux objectifs de conservation du patrimoine naturel et paysager déterminés pour le site patrimonial du Mont-Royal, en collaboration avec la Ville de Westmount.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet est réalisé en conformité avec les orientations du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal adopté en 2009.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

José FROMENT
Chargée de projets

Tél : 514 872-2315
Télécop. : 514-872-0690

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

Tél : 514 872-4046
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Monsieur Daniel Hodder, directeur à la direction de la gestion des parcs et biodiversité, pour me remplacer du 13 au 31 juillet 2018 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé,

Louise-Hélène Lefebvre
Directrice

Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2018-07-25

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2018-07-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1177599001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs métropolitains
Objet :	Annuler la résolution CG 16 0316 approuvant une précédente entente intermunicipale. Approuver une nouvelle entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour des travaux de mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal réalisés entre 2015 et 2017, conformément à l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications. Autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 686 000 $ à la Ville de Westmount provenant du Ministère.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Notre visa porte sur le corps de l'entente à l'exclusion des annexes.

FICHIERS JOINTS

entente visée 23 juillet.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-23

Sandra PALAVICINI
avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
23 JUIL. 2018
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE INTERMUNICIPALE

ENTRE

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

(ci-après nommée la « **Ville de Montréal** »)

ET

VILLE DE WESTMOUNT, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount, Québec, H3Z 1E2, agissant et représentée par le directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

(ci-après nommée « **Westmount** »)

(ci-après individuellement nommée « **Partie** » et collectivement « **Parties** »)

ATTENDU QU'incombe à la Ville de Montréal l'obligation de gérer les sommes versées par la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2012-2015 et de l'Entente de développement culturel 2015-2016 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, années (ci-après désignées communément les « **Ententes**»);

ATTENDU QUE les Travaux (définis ci-après) sont prévus aux Ententes;

ATTENTU QUE Westmount a effectué ces Travaux;

ATTENDU QUE les fonds nécessaires aux Travaux sont prévus aux Ententes;

ATTENDU QUE Westmount a contribué une somme équivalente au Montant (défini ci-après) pour lesdits Travaux;

ATTENDU QUE les Parties ont adopté chacune un *Règlement de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elles en ont mutuellement pris connaissance;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 du Règlemente la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du syndicat des

scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule et les Annexes font partie intégrante de la présente convention comme ci-après récités au long.

2. DÉFINITIONS

Dans la présente convention (en plus d'autres termes définis aux présentes) les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » : les fiches explicatives concernant les Travaux;

« **Annexe 2** » : les fiches financières concernant les Travaux;

« **Annexe 3** » : normes de visibilité gouvernementale et d'identification permanente;

« **Directeur** » : le Directeur de service – culture de la Ville de Montréal ou son représentant autorisé;

« **Travaux** » : les travaux décrits à l'Annexe 1 couvrant le site patrimonial du Mont-Royal, à savoir l'Axe 1.2, soit 1.2.5.5 : Mise en valeur de l'escarpement (Westmount).

3. OBJET

La présente convention a comme objet de verser à Westmount le Montant (tel que ce terme est défini à l'article 6 des présentes) auquel elle a droit en vertu des Ententes pour l'exécution desdits Travaux (le « **Transfert** »).

4. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Sous réserve des articles applicables en vertu de la convention qui ont une durée indéfinie, la présente convention prend effet à la date de signature la plus tardive et se termine à la date où les obligations de chacune des Parties sont accomplies.

5. OBLIGATIONS DE WESTMOUNT

En contrepartie du Transfert par la Ville de Montréal, Westmount déclare qu'elle:

5.1 a réalisé les Travaux conformément aux fiches explicatives de l'Annexe 1 ci-jointe;

5.2 pouvait, aux termes des Ententes, affecter aux Travaux une somme totale maximale de un million trois cent soixante-douze mille dollars (1 372 000$), incluant le Montant du Transfert soit six cent quatre-vingt-six mille dollars (686 000$).

5.3 a fourni au Directeur, avant le début des Travaux, une programmation détaillée des activités et travaux prévus;

5.4 a obtenu toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre les Travaux;

5.5 s'est conformée, en tout temps, aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville de Montréal ou des assureurs le cas échéant;

5.6 s'est conformée, en tout temps, aux termes et conditions de cette convention;

5.7 a respecté toutes les dispositions contenues aux Ententes qui pourraient s'appliquer;

5.8 s'est assurée de la disponibilité des données financières, en tout temps;

5.9 s'est engagée à mettre en évidence la participation de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre des Ententes, dans tous les programmes, publications et annonces relatifs aux Travaux;

5.10 a géré et affecté entièrement et exclusivement aux seules fins de la réalisation des Travaux la totalité du Montant du Transfert, incluant sa propre contribution;

5.11 a utilisé les ressources techniques dont la Ville de Montréal lui aurait fait part et affecté au besoin, à ses frais, les ressources additionnelles nécessaires;

5.12 s'engage à permettre aux représentants de la Ville de Montréal de vérifier, en tout temps, durant les heures régulières d'ouverture de bureau, ses livres et documents comptables et leur remettre, sur simple demande, copie des pièces justificatives leur permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

5.13 s'engage à se conformer, le cas échéant, aux exigences de l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes.*

6. OBLIGATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

En considération de l'exécution par Westmount de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention et aux fiches explicatives à l'Annexe 1, et suite à la réception des pièces justificatives pour les Travaux, du rapport prévu à l'article 7.1 des présentes et d'une facture de Westmount à cet effet au mois de décembre de chaque année en cours des Travaux à moins d'entente autre entre les Parties, la Ville de Montréal convient de transférer à Westmount un montant jusqu'à concurrence de six cent quatre-vingt-six mille dollars (686 000$) (le « **Montant** »).

7. ÉVALUATION

7.1 Westmount procédera à une évaluation portant sur le niveau d'atteinte des objectifs et d'affectation des contributions financières consenties par les Parties aux Travaux réalisés dans le cadre de la présente convention. Cette évaluation doit faire l'objet d'un rapport écrit.

7.2 Les frais liés à l'évaluation sont à la charge de Westmount et sont comptabilisés comme faisant partie de sa contribution au financement des Travaux en vertu de cette convention.

8. MODALITÉS D'APPLICATION

8.1 La présente convention, y compris les Annexes et tout autre document dont il y est fait mention, ainsi que toute modification écrite de ces documents, constituent l'entente complète entre les Parties et lient celles-ci. En cas de conflit entre une Annexe et la présente convention, cette dernière prévaut.

8.2 Les Parties reconnaissent avoir pris connaissance de ces Annexes et documents, et les acceptent.

8.3 La présente convention constitue la seule entente entre les Parties et toute entente non reproduite à la présente convention est réputée nulle et sans effet.

9. DÉCLARATIONS ET GARANTIES

9.1 Westmount déclare et garantit qu'elle a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci.

9.2 Westmount reconnait que toutes et chacune des obligations qu'elle assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville de Montréal n'aurait pas signé celle-ci, et le défaut par Westmount de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de Montréal, à sa discrétion, de résilier la présente convention sur simple avis écrit, sans que Westmount ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation.

9.3 Westmount garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention; elle prend fait et cause pour la Ville de Montréal dans toute réclamation ou poursuite contre elle et l'indemnise de tout jugement et de toute condamnation qui pourraient être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

10. MODIFICATION

La présente convention ne peut être modifiée qu'avec l'accord préalable écrit des deux Parties.

11. CESSION

La présente convention et les droits et obligations qui en résultent ne peuvent être cédés ou autrement aliénés, en tout ou en partie, sauf en cas d'autorisation préalable écrite de la Ville de Montréal.

12. ÉLECTION DE DOMICILE

Chaque Partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de cette convention ou à toute autre adresse dans le district judiciaire de Montréal dont elle aura préalablement avisé l'autre Partie par courrier recommandé.

13. VALIDITÉ

Toute disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

14. LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois applicables dans la province de Québec et toute procédure s'y rapportant doit être instituée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20 _____

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Me Yves Saindon, greffier

Le e jour de 20 _____

VILLE DE WESTMOUNT

Par: _____

La présente convention a été approuvée par résolution du Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le ___e jour de _____ 2018 (résolution CG 18_____)

ANNEXE 1

FICHE EXPLICATIVE – PRÉSENTATION

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL (2012-2015 ET 2015-2016)

Axe		
PROGRAMME OU MESURE		
PROJET		SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ DU MONT-ROYAL / VILLE LIÉE / WESTMOUNT

No. de recommandation(s) de crédits :	

Naturalisation de la rue Summit Circle

DESCRIPTION DU PROJET

L'aménagement de Summit Circle entre l'avenue Oakland et le numéro civique 15 Summit Circle vise la création d'un endroit propice à la promenade dans la quiétude d'un environnement boisé. Cet espace aménagé offrirait la possibilité de créer de nouveaux paysages dans un esprit de développement durable. La naturalisation de la rue ainsi que la création d'un belvédère sont prévus.
En 2015, nous prévoyons consulter nos résidents afin d'intégrer leurs commentaires et préparer les plans et devis.
L'exécution du projet est prévue pour 2016.

OBJECTIF(S)

Les objectifs généraux sont de :

- Créer un espace public pour la promenade dans un milieu naturel à l'image de la forêt urbaine environnante;
- Réduire la surface bitumineuse;
- Reboiser par la plantation de végétation indigène au mont Royal;
- Protéger la végétation fragile à l'intérieur du boisé;
- Créer un belvédère.

Les objectifs 2015 sont :
Consulter les résidents afin d'intégrer leurs commentaires à la conception du projet.
Préparation des plans et devis pour soumission.

L'objectif 2016 est :

- Préparation des plans et devis pour soumission;
- Réalisation des travaux, incluant un belvédère.

CALENDRIER DE RÉALISATION

FICHE EXPLICATIVE – PRÉSENTATION

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL (2012-2015 ET 2015-2016)

Consultation publique : printemps 2015.
Plans et devis complétés, prêts pour soumission : automne 2015- hiver 2016.
Réalisation : 2016 et 2017. Les travaux ont été complétés à l'automne 2017.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Moyens d'action	Indicateurs de résultats	Résultats attendus	Résultats obtenus
<u>En 2015</u> • Réalisation de la consultation publique • Réalisation des plans et devis <u>En 2016</u> • Réalisation du projet	<u>En 2015</u> • Intégrer les commentaires des résidents dans les plans et devis • L'ensemble des plans et devis pour les travaux d'aménagement qui correspond aux attentes du Ministère et de la Ville de Westmount <u>En 2016</u> • Réalisation du projet conformément aux plans et devis	<u>En 2015</u> • Avoir intégré les commentaires des résidents aux plans et devis suite à la consultation publique • Avoir complété les plans et devis pour qu'ils soient prêts pour soumission <u>En 2016</u> • Avoir exécuté conformément aux plans et devis	<u>En 2015</u> Le terrain a été arpenté et les plans ont été réalisés. <u>En 2016-2017</u> Enlèvement de l'ancienne rue, chaussée, lampadaires et bordures en béton. Construction d'un nouveau sentier piéton, belvédère, marches et dalles de béton. Plantation d'arbres, arbustes et gazon.

COMMUNICATIONS

<u>2015</u>
Un avis des travaux a été publié sur le site web de la Ville.
<u>2016-2017</u>
Une lettre a été envoyée aux résidants par le Maire et des articles ont été écrits dans le journal local. Deux panneaux d'affichage décrivant le projet ont été érigés à proximité du chantier. Une cérémonie d'inauguration a eu lieu à l'automne 2017.

FICHE EXPLICATIVE – PRÉSENTATION

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL (2012-2015 ET 2015-2016)

Budget initial total pour les travaux à réaliser en 2015 (Entente2015-2016)	***25 000,00$***
Ville de Westmount (EDC Ville de Montréal :	12 500,00$
Ministère de la Culture et des Communications :	12 500,00$
Montant total dépensé par la Ville de Westmount :	**11 669,97$**
Budget initial total pour les travaux à réaliser en 2016 (Entente 2012-2015)	***750 000,00$***
Ville de Westmount (EDC Ville de Montréal :	375 000,00$
Ministère de la Culture et des Communications :	375 000,00$
Montant total dépensé par la Ville de Westmount :	**1 527 646,30$ (décompte final)**

Chargé (e) de projet Ville : Jayme Gerbrandt
Chargé (e) de projet Ministère : Mathieu Payette-Hamelin

Date : 13 février 2015 – Révisée le **15 mai 2018** par José Froment, chargée de projets, Bureau du Mont-Royal.

FICHE EXPLICATIVE – PRÉSENTATION

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL (2012-2015 ET 2015-2016)

Axe		
PROGRAMME OU MESURE		
PROJET		SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ DU MONT-ROYAL / VILLE LIÉE / WESTMOUNT

No. de recommandation(s) de crédits :	

Restauration du Bois-du-Summit dans la Ville de Westmount

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet inclut sans s'y limiter l'éradication des espèces végétales invasives, le contrôle de l'érosion, la réduction de sentiers redondants, la restauration des végétaux indigènes et des sentiers. Le projet sera réalisé en plusieurs volets et des études et travaux seront effectués en phases. L'objectif commun à travers les différents volets et phases est de respecter et rehausser l'environnement naturel tout en favorisant l'uniformité des nouvelles interventions et mettre en valeur les caractéristiques naturelles de la montagne. Le premier volet touche l'aspect de l'aménagement paysager; les plans et devis de construction doivent faire ressortir les caractéristiques existantes du boisé, y compris les sentiers redondants et officiels, les nappes d'eau stagnante, les secteurs érodés et dégradés ainsi que la signalisation et le mobilier. Le deuxième volet comprend l'identification des espèces végétales invasives ainsi que leur emplacement et l'introduction d'espèces indigènes pour des fins de reboisement.

OBJECTIF(S)

Les objectifs généraux du projet :

- Réduire les végétaux invasifs et réintroduire des espèces indigènes propices;
- Tracer clairement les sentiers actuels et formuler des recommandations visant à s'assurer que les sentiers soient stables et sécuritaires pour la circulation des piétons et qu'ils soient construits et bordés de matériaux naturels uniformes;
- Éliminer les sentiers redondants en y restaurant la végétation;
- Identifier les endroits devant être renforcés en raison de l'érosion;
- Empêcher la formation d'eau stagnante afin de réduire l'érosion.

Les actions prévues en 2015 sont :

- Préparer une étude qui identifie et localise les espèces invasives;
- Développer une stratégie et un plan d'action pour réduire et éliminer si possible ces espèces invasives;
- Enlèvement des espèces invasives (phase 1).

Les actions prévues en 2016 sont :

- Préparation des plans et devis pour la relocalisation des sentiers, l'enlèvement des sentiers redondants, contrôle de l'érosion ainsi que la réalisation de ces travaux (phase1);
- Poursuivre l'enlèvement des espèces invasives (phase II);
- Reboisement (phase 1).

FICHE EXPLICATIVE – PRÉSENTATION

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL (2012-2015 ET 2015-2016)

CALENDRIER DE RÉALISATION

Travaux d'aménagement	Les espèces invasives
Préparation des plans et devis pour la relocalisation des sentiers, enlèvement des sentiers redondants, contrôle de l'érosion, réalisation de ces travaux phase 1 – printemps/été 2016; Réalisation des travaux – phase 1 : été/automne 2016 Reboisement – phase I : automne 2016 Reboisement – phase II : automne 2017	Octroi du mandat : printemps 2015 Identification et localisation des espèces invasives : été / automne 2015 Élaboration d'une stratégie et un plan d'action pour l'enlèvement des espèces invasives : automne 2015 L'enlèvement des espèces invasives – phase I : automne 2015 L'enlèvement des espèces invasives – phase II : été / automne 2016

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Moyens d'action	Indicateurs de résultats	Résultats attendus	Résultats obtenus
En 2015 • Réalisation de l'étude • Élaboration d'une stratégie et un plan d'action pour l'enlèvement des espèces invasives • Enlèvement des espèces invasives – Phase I En 2016 • Enlèvement des espèces invasives – Phase II • Reboisement – Phase I En 2017 • Reboisement – Phase II	En 2015 • Une étude identifiant les espèces invasives ainsi que leur emplacement • Élaboration d'une stratégie et un plan d'action En 2016-2017 • Réalisation du projet conformément aux plans et devis	En 2015 • Avoir intégré les commentaires des résidents aux plans et devis suite à la consultation publique • Avoir complété les plans et devis pour qu'ils soient prêts pour soumission En 2016-2017 • Avoir exécuté conformément aux plans et devis (travaux d'aménagement, enlèvement des espèces invasives et reboisement)	En 2015 L'étude a été menée, l'enlèvement a été réalisé par les employés de la Ville. Des espèces indigènes ont ensuite été plantées par les employés de la Ville également. En 2016-2017 Installation des sentiers en copeau de bois et des marches. Contrôle de l'eau et de l'érosion et plantation d'espèces indigènes.

COMMUNICATIONS

2015 Une consultation avec les résidents de Westmount est prévue. Cette consultation pourrait se faire sous forme de sondage, à travers le site web ou une autre forme. La méthode de consultation sera déterminée dans les prochains mois.
2016-2017 Des articles ont été écrits dans le journal local.

FICHE EXPLICATIVE – PRÉSENTATION

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL (2012-2015 ET 2015-2016)

Budget initial total pour les travaux à réaliser en 2015 (Entente 2015-2016)	***97 000,00$***
Ville de Westmount (EDC Ville de Montréal :	48 500,00$
Ministère de la Culture et des Communications :	48 500,00$
Montant total dépensé par la Ville de Westmount :	**24 719,63$**
Budget initial total pour les travaux à réaliser en 2016 (Entente 2012-2015)	***500 000,00$***
Ville de Westmount (EDC Ville de Montréal :	250 000,00$
Ministère de la Culture et des Communications :	250 000,00$
Montant total dépensé par la Ville de Westmount :	**29 747,63$**

Chargé (e) de projet Ville : Jayme Gerbrandt
Chargé (e) de projet Ministère : Mathieu Payette-Hamelin

Date : 13 février 2015 – **Révisée le 12 janvier 2018** , José Froment, chargée de projets, Bureau du Mont-Royal.

ANNEXE 2

Information sur la fiche projet

Approbation officielle de la Direction de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications le 2017-05-12 08:43:43

Version de la fiche	1
Nom du sous-projet	Renaturalisation d'une partie de la rue Summit Circle dans la Ville de Westmount
Recommandations de crédit	12-01.02.05.05-0314

12-01.02.05.05-0314

Entente	Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015
Année	2012 (Période du 1er Avril 2012 au 31 Mars 2013)
Axe	01 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
Sous-axe	01-02 Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal
Programme/Mesure	01-02-05 Parcs et espaces verts
Projet	01-02-05-05 Mise en valeur de l'escarpement (Westmount) (Projet + 1%)
Numéro de recommandation de crédit	12-01.02.05.05-0314

Budget alloué				
Ministère de la culture et des communications		**Ville de Montréal**		**Total**
0,00 $	375 000,00 $	0,00 $	0,00 $	375 000,00 $
Transfert/BF	**Dette/PTI**	**Transfert/BF**	**Dette/PTI**	**Total**

Budget alloué (Somme des recommandations de crédits)				
Ministère de la culture et des communications		**Ville de Montréal**		**Total**
0,00 $	375 000,00 $	0,00 $	0,00 $	375 000,00 $
Transfert/BF	**Dette/PTI**	**Transfert/BF**	**Dette/PTI**	**Total**

Description
La renaturalisation d'une partie de la rue Summit Circle, entre l'avenue Oakland et le no. civique 15 Summit Circle, permettra la création d'un endroit propice à la promenade dans la quiétude d'un environnement boisé. Cet espace aménagé offrirait la possibilité de créer de nouveaux paysages dans un esprit de développement durable. La naturalisation de la rue ainsi que la création d'un belvédère est prévu dans le contexte de ce projet. Nous prévoyons les travaux suivants pour l'année 2016 : préparation des plans et devis et l'exécution du projet; construction d'un belvédère.

Objectif(s)

Les objectifs du projet sont :

- Créer un espace public pour la promenade dans un milieu naturel à l'image de la forêt urbaine environnante ;
- Réduire la surface bitumineuse ;
- Reboiser par la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes au Mont-Royal ;
- Relier les sentiers existants adjacents au nouveau sentier naturalisé du chemin Summit Circle ;
- Protéger la végétation fragile à l'intérieur des boisés
- Créer un belvédère.

Calendrier de réalisation

Les travaux réalisés en 2016 sont:

- Préparation des plans et devis pour soumission;
- Réalisation/exécution des travaux ;
- Construction d'un belvédère.

Indicateurs

Moyens d'actions	Indicateurs de résultats	Résultats attendus
• Réalisation des plans et devis • Réalisation / exécution du projet	• L'ensemble de plans et devis pour les travaux d'aménagement qui correspond aux attentes du Ministère ainsi que la Ville de Westmount • Réalisation / exécution du projet conformément aux plans et devis	• Avoir complété les plans et devis pour qu'ils soient prêts pour soumission • Avoir réalisé / exécuté conformément aux plans et devis

Communications

Publication des informations sur le site web de la Ville de Westmount, journaux locaux, distribution d'avis.

Professionnels

Professionnel (Ville de Montréal)	José Froment <jose.froment@ville.montreal.qc.ca>
Professionnel (Ministère de la culture et des communications)	Mathieu Payette-Hamelin <mathieu.payette-hamelin@mcc.gouv.qc.ca>

Gestionnaire

Gestionnaire (Ville de Montréal)	Pierre-Paul Savignac <psavignac@ville.montreal.qc.ca>

Conseiller budgétaire

Conseiller budgétaire (Ville de Montréal)	Finances - Pôle de service Brennan <bf_administration_brennan_sqv_sti@ville.montreal.qc.ca>

Liste de distribution

Aucun acteur disponible

Fichiers nécessaires à l'approbation

Aucun fichier disponible.

Remarques

Avis du ministère

Aucun avis disponible

Commentaire

Il est à noter que les chiffres présentés n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète. Les chiffres officiels sont ceux présentés dans les états financiers déposés par la Ville de Montréal.

Information sur la fiche projet

Approbation officielle de la Direction de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications le 2015-10-09 08:20:16

Version de la fiche	1
Nom du sous-projet	NATURALISATION DE LA RUE SUMMIT CIRCLE
Recommandations de crédit	15-01.02.05.05-0030

15-01.02.05.05-0030

Entente	Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016
Année	2015 (Période du 1er Avril 2015 au 31 Mars 2016)
Axe	01 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
Sous-axe	01-02 Site patrimonial du Mont-Royal
Programme/Mesure	01-02-05 Parcs et espaces verts
Projet	01-02-05-05 Mise en valeur de l'escarpement (Westmount)
Numéro de recommandation de crédit	15-01.02.05.05-0030

Budget alloué				
Ministère de la culture et des communications		**Ville de Montréal**		**Total**
0,00 $	12 500,00 $	0,00 $	0,00 $	12 500,00 $
Transfert/BF	**Dette/PTI**	**Transfert/BF**	**Dette/PTI**	**Total**

Budget alloué (Somme des recommandations de crédits)				
Ministère de la culture et des communications		**Ville de Montréal**		**Total**
0,00 $	12 500,00 $	0,00 $	0,00 $	12 500,00 $
Transfert/BF	**Dette/PTI**	**Transfert/BF**	**Dette/PTI**	**Total**

Description
Ce projet fait partie de trois projets intégrés dans l'Entente pour lesquels le financement provient du Ministère et de la Ville de Westmount. L'aménagement de Summit Circle entre l'avenue Oakland et le no. Civique 15 Summit Circle devrait permettre la création d'un endroit propice à la promenade dans la quiétude d'un environnement boisé. Cet espace aménagé offrirait la possibilité de créer de nouveaux paysages dans un esprit de développement durable. La naturalisation de la rue ainsi que la création d'un belvédère est prévu dans le contexte de ce projet. Les résidents de Westmount seront consultés afin d'intégrer leur vision dans les plans et devis. En 2015, nous prévoyons consulter nos résidents afin d'intégrer leur commentaire dans le projet ainsi que préparer les plans et devis pour le projet. L'exécution du projet est prévue pour 2016

Objectif(s)
Les objectifs du projet sont : • Créer un espace public pour la promenade dans un milieu naturel à l'image de la forêt urbaine environnante ; • Réduire la surface bitumineuse ; • Reboiser par la plantation de végétation indigènes au Mont-Royal ; • Protéger la végétation fragile à l'intérieur des boisés • Créer un belvédère Les objectifs 2015 du projet sont : • Consulter les résidents afin d'intégrer leurs commentaire aux plans et devis. La consultation pourrait se faire par sondage ou à traverse notre site web. La méthode de consultation sera déterminée dans les prochains mois. • Préparation des plans et devis pour soumission L'objectif 2016 du projet est : • Réalisation/exécution des travaux

Calendrier de réalisation
Consultation publique : printemps 2015 Plans et devis compléter, prêt pour soumission: automne 2015 Réalisation/Exécution : printemps / été 2016

Indicateurs		
Moyens d'actions	**Indicateurs de résultats**	**Résultats attendus**
En 2015 Réalisation de la consultation publique	En 2015 Intégrer les commentaires des résidents dans les plans et devis	En 2015 Avoir intégrer les commentaires des résidents aux plans et devis suite à la consultation publique
Réalisation des plans et devis	L'ensemble de plans et devis pour les travaux d'aménagement qui correspond aux attentes du Ministère ainsi que la Ville de Westmount	Avoir Compléter les plans et devis pour qu'ils soient prêts pour soumission
En 2016 Réalisation / exécution du projet	En 2016 Réalisation / exécution du projet conforme aux plans et devis	En 2016 Avoir réalisé / exécuté conforme aux plans et devis

Communications
En 2015 Une consultation avec les résidents de Westmount est prévue. Cette consultation pourrait se faire sous forme de sondage, à traverse le site web ou une autre forme. La méthode de consultation sera déterminée dans les prochains mois.

Professionnels	
Professionnel (Ville de Montréal)	José Froment <jose.froment@ville.montreal.qc.ca>
Professionnel (Ministère de la culture et des communications)	Mathieu Payette-Hamelin <mathieu.payette-hamelin@mcc.gouv.qc.ca>

Gestionnaire	
Gestionnaire (Ville de Montréal)	Pierre-Paul Savignac <psavignac@ville.montreal.qc.ca>

Conseiller budgétaire	
Conseiller budgétaire (Ville de Montréal)	Finances - Pôle de service Brennan <bf_administration_brennan_sqv_sti@ville.montreal.qc.ca>

Liste de distribution
Aucun acteur disponible

Fichiers nécessaires à l'approbation
Aucun fichier disponible.

Remarques

Avis du ministère
Aucun avis disponible

Commentaire

Il est à noter que les chiffres présentés n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète. Les chiffres officiels sont ceux présentés dans les états financiers déposés par la Ville de Montréal.

Information sur la fiche projet

Approbation officielle de la Direction de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications le 2017-05-12 08:44:33

Version de la fiche	1
Nom du sous-projet	Restauration du boisé Summit dans la Ville de Westmount
Recommandations de crédit	12-01.02.05.05-0315

12-01.02.05.05-0315

Entente	Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015
Année	2012 (Période du 1er Avril 2012 au 31 Mars 2013)
Axe	01 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
Sous-axe	01-02 Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal
Programme/Mesure	01-02-05 Parcs et espaces verts
Projet	01-02-05-05 Mise en valeur de l'escarpement (Westmount) (Projet + 1%)
Numéro de recommandation de crédit	12-01.02.05.05-0315

Budget alloué				
Ministère de la culture et des communications		**Ville de Montréal**		**Total**
0,00 $	250 000,00 $	0,00 $	0,00 $	250 000,00 $
Transfert/BF	**Dette/PTi**	**Transfert/BF**	**Dette/PTi**	**Total**

Budget alloué (Somme des recommandations de crédits)				
Ministère de la culture et des communications		**Ville de Montréal**		**Total**
0,00 $	250 000,00 $	0,00 $	0,00 $	250 000,00 $
Transfert/BF	**Dette/PTI**	**Transfert/BF**	**Dette/PTi**	**Total**

Description

Ce projet inclut sans s'y limiter la réduction des espèces végétales envahissantes, le contrôle de l'érosion, l'élimination de sentiers informels, la réintroduction d'espèces végétales indigènes et de sentiers. Le projet sera réalisé en plusieurs volets mais selon une stratégie d'interventions stable.

Le premier volet cible l'aménagement paysager. Les plans et devis de construction doivent faire ressortir les aspects suivants: caractéristiques existantes du boisé, y compris les sentiers informels et officiels, les nappes d'eau stagnante, l'amélioration des secteurs érodés et dégradés, de la signalisation et du mobilier. Le deuxième volet consiste à lutter contre la flore exotique envahissante présente au Boisé Summit en la caractérisant (géo référencée) et intervenir selon un plan de restauration écologique approprié.

Étant donné l'ampleur du boisé, les interventions seront effectuées par secteurs. Chaque secteur sera assujetti aux volets prescrits ci-dessus.

Objectif(s)
L'objectif général est de rehausser la qualité de l'environnement naturel du Boisé Summit tout en respectant l'intégrité de ses caractéristiques écologiques et géologiques. L'objectif global du projet • Réduire les espèces envahissantes et ramener dans le site les caractéristiques écologiques associées à l'écorégion des Basses terres du fleuve St-Laurent (forêt mixte) • Tracer clairement les sentiers actuels et formuler des recommandations visant à s'assurer que les sentiers soient stables et sécuritaires pour la circulation des piétons et qu'ils soient construits et bordés de matériaux naturels uniformes; • Éliminer les sentiers informels inutiles en y restaurant la végétation; • Identifier les endroits devant être renforcés en raison de l'érosion; • Empêcher la formation de nouvelles nappes d'eau stagnante afin de réduire l'érosion.

Calendrier de réalisation
Travaux d'aménagement - 2016 Le Boisé Summit est divisé en secteurs afin de bien planifier et exécuter les travaux. Le secteur identifié en 2016 représente 10% de la superficie du boisé (voir carte). En 2016, les travaux suivants seront réalisés : • Préparation des plans et devis pour la relocalisation des sentiers, l'enlèvement de certains sentiers informels, contrôle de l'érosion – printemps/été 2016 • Réalisation de ces travaux– été/automne 2016 • Continuer avec l'enlèvement des espèces envahissantes - été/automne 2016 • Reboisement - été/automne 2016. N.B. Étant donné la grande superficie du Boisé Summit (23 hectares) et des contraintes géographiques, il est prévu de réaliser l'ensemble des travaux sur une période de 8 ans à partir de 2016.

Indicateurs		
Moyens d'actions	**Indicateurs de résultats**	**Résultats attendus**
• Préparation des plans et devis dans le secteur déterminé, pour la relocalisation des sentiers, l'enlèvement de sentiers informels, le contrôle de l'érosion ainsi que pour la réalisation de ces travaux • Enlèvement des espèces végétales envahissantes • Reboisement	• L'ensemble de plans et devis pour les travaux d'aménagement, l'enlèvement des espèces envahissantes, et le reboisement qui correspond aux attentes du Ministère ainsi que la Ville de Westmount • Réalisation / exécution du projet conformément aux plans et devis	• Avoir complété les plans et devis pour qu'ils soient prêts pour soumission • Avoir réalisé / exécuté les travaux conformément aux plans et devis (aménagements, enlèvement des espèces végétales envahissantes et reboisement)

Communications
Publication des informations sur le site web de la Ville de Westmount, journaux locaux, distribution d'avis.

Professionnels	
Professionnel (Ville de Montréal)	José Froment <jose.froment@ville.montreal.qc.ca>
Professionnel (Ministère de la culture et des	Mathieu Payette-Hamelin <mathieu.payette-hamelin@mcc.gouv.qc.ca>

communications)

Gestionnaire	
Gestionnaire (Ville de Montréal)	Pierre-Paul Savignac <psavignac@ville.montreal.qc.ca>

Conseiller budgétaire	
Conseiller budgétaire (Ville de Montréal)	Finances - Pôle de service Brennan <bf_administration_brennan_sqv_sti@ville.montreal.qc.ca>

Liste de distribution
Aucun acteur disponible

Fichiers nécessaires à l'approbation
Aucun fichier disponible.

Remarques

Avis du ministère
Aucun avis disponible

Commentaire

Il est à noter que les chiffres présentés n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète. Les chiffres officiels sont ceux présentés dans les états financiers déposés par la Ville de Montréal.

Information sur la fiche projet

Approbation officielle de la Direction de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications le 2015-10-09 08:18:14

Version de la fiche	1
Nom du sous-projet	RESTAURATION DU BOIS DU SUMMIT DANS LA VILLE DE WESTMOUNT
Recommandations de crédit	15-01.02.05.05-0029

15-01.02.05.05-0029

Entente	Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016
Année	2015 (Période du 1er Avril 2015 au 31 Mars 2016)
Axe	01 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
Sous-axe	01-02 Site patrimonial du Mont-Royal
Programme/Mesure	01-02-05 Parcs et espaces verts
Projet	01-02-05-05 Mise en valeur de l'escarpement (Westmount)
Numéro de recommandation de crédit	15-01.02.05.05-0029

Budget alloué				
Ministère de la culture et des communications		**Ville de Montréal**		**Total**
0,00 $	48 500,00 $	0,00 $	0,00 $	48 500,00 $
Transfert/BF	**Dette/PTI**	**Transfert/BF**	**Dette/PTI**	**Total**

Budget alloué (Somme des recommandations de crédits)				
Ministère de la culture et des communications		**Ville de Montréal**		**Total**
0,00 $	48 500,00 $	0,00 $	0,00 $	48 500,00 $
Transfert/BF	**Dette/PTI**	**Transfert/BF**	**Dette/PTI**	**Total**

Description

Ce projet fait partie de trois projets intégrés dans l'Entente pour lesquels le financement provient du Ministère et de la Ville de Westmount.

Ce projet prévoit la restauration du Bois-du-Summit dans la Ville de Westmount. Ceci inclut sans s'y limiter à réduire les espèces invasives, le contrôle de l'érosion, la réduction de sentiers redondants, la restauration des espèces indigènes et des sentiers. Le projet sera réalisé en plusieurs volets et des études et des travaux seront effectués en phases. L'objectif commun à traverse les différents volets et phases est de respecter et de rehausser l'environnement naturel tout en favorisant l'uniformité des nouvelles interventions ainsi que de mettre en valeur les caractéristiques naturelles de la montagne. Le premier volet touche l'aspect d'aménager paysager; les plans et devis de construction doivent faire ressortir les caractéristiques existantes du boisé, y compris les sentiers, à la fois redondants et officiels, les nappes d'eau stagnante, les sites d'érosion et de dégradation ainsi que la signalisation et le mobilier. Le deuxième volet comprend l'identification des espèces de flore invasive ainsi que leur emplacement et l'introduction d'espèces indigènes pour des fins de

reboisement.

Objectif(s)
L'objectif global du projet : • Réduire les espèces invasives et réintroduire des espèces indigènes propices. • Tracer clairement les sentiers actuels et formuler des recommandations visant à s'assurer que les sentiers soient stables et sécuritaires pour la circulation des piétons et qu'ils soient construits et bordés de matériaux naturels uniformes. • Éliminer les sentiers redondants en y restaurant la végétation. • Identifier les endroits devant être renforcés en raison de l'érosion • Empêcher la formation d'eau stagnante afin de réduire l'érosion. Les objectifs 2015 sont : • Préparer une étude qui identifie et localise les espèces invasives. • Développer une stratégie et un plan d'action pour réduire et éliminer oui possible les espèces invasives; • Enlèvement des espèces invasives – Phase I Les objectifs 2016 sont : • Préparation des plans et devis pour la relocalisation des sentiers, l'enlèvement des sentiers redondants, contrôle de l'érosion ainsi que la réalisation de ces travaux (phase I) • Continuer avec l'enlèvement des espèces invasives (phases II) • Reboisement (Phase I)

Calendrier de réalisation
Travaux d'aménagement - 2016 Préparation des plans et devis pour la relocalisation des sentiers, l'enlèvement des sentiers redondants, contrôle de l'érosion ainsi que la réalisation de ces travaux Phase I - Printemps/été 2016 Réalisation/Exécution – Phase 1: été/automne 2016 Reboisement - Phase I : automne 2016 Reboisement - Phase II : automne 2017 Les espèces invasives Octroi du mandat : printemps 2015 Identification et localisation des espèces invasives : été / automne 2015 Élaboration d'une stratégie et un plan d'action pour l'enlèvement des espèces invasives : automne 2015 L'enlèvement des espèces invasives – phase I : automne 2015 L'enlèvement des espèces invasives – phase II : été/automne 2016

Indicateurs		
Moyens d'actions	**Indicateurs de résultats**	**Résultats attendus**
En 2015 Réalisation de l'étude d'identification et de localisation des espèces invasives	En 2015 Une étude identifiant les espèces invasives ainsi que leur emplacement	En 2015 Avoir complété l'identification des espèces invasives
Élaboration d'une stratégie et un plan d'action pour l'enlèvement des espèces invasives	L'élaboration d'une stratégie et plan d'action pour les enlever	
Phase 1 – enlèvement des espèces invasives		Avoir développé une stratégie pour l'enlèvement des espèces invasives

Communications

Communications
En 2015 : une consultation publique se tiendra avec les résidents (la tenue d'une séance d'information publique est à confirmer) et les différents groupes communautaires (e.g. Summit Woods Advisory Committee, Westmount Dog Walkers Association, Protection des Oiseaux du Québec)

Professionnels	
Professionnel (Ville de Montréal)	José Froment <jose.froment@ville.montreal.qc.ca>
Professionnel (Ministère de la culture et des communications)	Mathieu Payette-Hamelin <mathieu.payette-hamelin@mcc.gouv.qc.ca>

Gestionnaire	
Gestionnaire (Ville de Montréal)	Pierre-Paul Savignac <psavignac@ville.montreal.qc.ca>

Conseiller budgétaire	
Conseiller budgétaire (Ville de Montréal)	Finances - Pôle de service Brennan <bf_administration_brennan_sqv_sti@ville.montreal.qc.ca>

Liste de distribution
Aucun acteur disponible

Fichiers nécessaires à l'approbation
Aucun fichier disponible.

Remarques

Avis du ministère
Aucun avis disponible

Commentaire

Il est à noter que les chiffres présentés n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète. Les chiffres officiels sont ceux présentés dans les états financiers déposés par la Ville de Montréal.

ANNEXE 3

ANNEXE 3

NORMES DE VISIBILITÉ GOUVERNEMENTALE ET D'IDENTIFICATION PERMANENTE

Les organismes signataires **d'une entente sur le développement culturel** s'engagent à :

Lorsqu'il s'agit d'une entente de 250 000 $ ou plus

- Rendre publics les principaux projets réalisés dans le cadre de l'entente;
- Indiquer clairement, dans les contenus diffusés, l'apport de fonds publics consentis pour la réalisation des projets, tant pour les projets réalisés par la VILLE et financés en totalité par l'entente que pour ceux qui bénéficient d'un apport financier en vertu de l'entente;
- Faire appliquer les mêmes exigences en matière de communication et de visibilité aux projets réalisés par des organismes mandataires;
- Faire connaître au MINISTÈRE, au moins trente (30) jours avant l'événement, la date des cérémonies officielles liées à un projet financé dans le cadre de l'entente;
- Respecter le protocole de communication publique qui suit ;
- Déterminer avec la Direction des communications et des affaires publiques du Ministère les projets spéciaux issus de l'entente qui devront faire l'objet d'un plan de communication spécifique.

PROTOCOLE DE COMMUNICATION PUBLIQUE

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DONT LA VALEUR EST DE 250 000 $ OU PLUS

1. Le contexte

Le présent protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront la VILLE et le MINISTRE dans la mise en œuvre de l'entente.

2. Les principes directeurs

2.1. Tous les projets réalisés dans le cadre de cette entente doivent faire l'objet d'une communication publique.

2.2. La visibilité accordée au MINISTRE à la suite de sa participation financière à un projet découlant de l'entente doit refléter, de façon équitable, l'importance de sa contribution par rapport à celle des autres partenaires du projet.

2.3. Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :

- le titre du programme;
- les partenaires;
- la contribution financière des partenaires;
- la nature du projet.

3. Signature officielle

3.1 Tous les outils de communication relatifs à cette entente (communiqués, lettres d'annonce, bannières, panneaux, etc.) doivent porter la même signature. Cette signature a été composée à partir des trois éléments suivants : le logo de la Ville de Montréal, le logo du ministère de la Culture et des Communications et la mention Entente sur le développement culturel de Montréal. Les logos téléchargeables de la signature sont disponibles sur le site ville.montreal.qc.ca/culture/signatures/entente.

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE **MONTRÉAL**

Montréal

Culture et Communications Québec

Initiales des parties _____

_____

_____

3.2 Les normes d'utilisations de cette signature sont indiquées dans les documents :

- *Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux arrondissements et services municipaux*
- *Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux organismes subventionnés*

Ces deux documents constituent les guides de référence officiels des normes d'utilisation de l'identification de l'entente.

3.3 Si elles le jugent pertinent, les parties peuvent aussi convenir ensemble d'une autre signature, notamment si certaines situations particulières l'exigent.

3.4 Toute utilisation du logo du MINISTÈRE doit être approuvée préalablement par le MINISTRE afin qu'il soit conforme aux exigences du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, disponible à l'adresse suivante : www.piv.gouv.qc.ca

3.5 Étant donné la participation de plus en plus fréquente d'autres partenaires, notamment des arrondissements municipaux, on pourra joindre d'autres logos à la signature de l'entente, selon le modèle élaboré dans les guides officiels, soit les documents :

- *Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux arrondissements et services municipaux*
- *Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux organismes subventionnés*

4. Les modalités de communication

4.1. Annonce publique

L'annonce des projets réalisés par le ou les partenaires de cette entente est effectuée de façon conjointe par la VILLE et le MINISTRE ou par son représentant.

Les annonces ont lieu à l'occasion de cérémonies officielles ou de conférences de presse organisées conjointement ou par voie de communiqués conjoints, selon les modalités fixées au préalable entre les parties au moins dix (10) jours ouvrables avant la tenue de l'événement.

4.2. Outils et activités de communication

Faire mention de l'entente qui lie le MINISTRE et la VILLE ou les autres partenaires dans tous les outils et les activités de communication liés à l'entente (affiches, catalogues, brochures, dépliants, annonces publicitaires, site Web, matériel audiovisuel servant à la promotion de l'entente, cartons d'invitation, etc.). On fera usage prioritairement de la signature officielle de l'entente. Les logos des partenaires s'afficheront selon l'ordre déterminé par l'entente négociée pour le projet et tel qu'ils sont illustrés dans les guides officiels.

Initiales des parties _____

_____

_____

Si le format minimal de la signature officielle, tel qu'il est défini dans les guides officiels, ne peut être respecté, notamment à cause des dimensions restreintes de l'imprimé, le libellé suivant sera utilisé :

> Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du ministère de la Culture et des Communications et de la Ville de Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

4.3. Programmes conjoints

Tous les programmes conjoints doivent être annoncés et promus comme tels auprès des organismes visés. Tous les documents d'information produits dans ce contexte doivent porter la signature commune et être assortis des clauses de visibilité prévues au point 6.

4.4. Lettres d'annonce et remise de chèques

Toutes les annonces de subvention doivent être faites au nom du MINISTRE et de la VILLE.

Lorsque la remise d'un chèque à un organisme réalisant un projet financé dans le cadre de cette entente fait l'objet d'un événement, la VILLE doit en informer le MINISTRE au moins dix (10) jours ouvrables à l'avance, de manière à lui permettre d'y déléguer un représentant.

4.5. La langue des communications

Les communications publiques de l'entente se font en français, en conformité avec la Charte de la langue française. Aucun document bilingue ne peut être produit. Si la production de document dans une autre langue est jugée souhaitable par les partenaires, ces documents seront produits sur des supports distincts.

5. Stratégie de communication

Certaines réalisations de l'entente peuvent être extrêmement riches et porteuses de retombées. À cet égard, le MINISTRE et la VILLE conviennent d'accorder une attention particulière aux projets les plus prometteurs et de mettre au point des stratégies de communication adaptées leur assurant une plus large visibilité.

La VILLE organisera, après la signature de l'entente, une rencontre de travail avec les chargés de communications des différents services municipaux concernés par l'entente ainsi que les responsables des projets à la Ville et au Ministère afin de développer une vision commune des communications de l'entente et de convenir des principales orientations en termes de communication.

6. Clauses de visibilité liant les organismes subventionnés

Les lettres d'entente, les contrats et les protocoles relatifs à des subventions accordées à des organismes dans le cadre de l'entente doivent comporter une clause de visibilité agréée par la VILLE et le MINISTRE. La VILLE est responsable

Initiales des parties _____

_____

_____

d'insérer cette clause de visibilité dans les lettres d'entente, les contrats et les protocoles qu'elle signe avec les organismes subventionnés dans le cadre de cette entente.

Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :

Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, les organismes subventionnés dans le cadre de cette entente, ou rémunérés à la suite d'un contrat réalisé pour le compte de la VILLE et du MINISTRE, doivent mentionner sur les documents que celui-ci, ou le projet auquel ils font référence, a été réalisé grâce au soutien financier de l'Entente sur le développement culturel de Montréal et faire mention des partenaires (MINISTÈRE et VILLE).

- Qu'il s'agisse de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la référence au partenariat entre le MINISTRE et la VILLE doit respecter en tout point les normes tel qu'indiqué dans le document *Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux organismes.*

Par ailleurs, si le projet d'un organisme donne lieu à un événement public, l'organisme doit convier le MINISTRE et la VILLE à y participer, et ce, au moins dix (10) jours ouvrables à l'avance.

7. Personnes-ressources

A) Ministère de la Culture et des Communications

Pour information ou pour approbation, vous pouvez communiquer avec :

Sophie Tanguay
Coordonnatrice des activités, relations et ententes avec la Ville de Montréal
480, boul. Saint-Laurent, 6e étage, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
514 873-0579
sophie.tanguay@mcc.gouv.qc.ca

B) Ville de Montréal

Pour information ou pour approbation, vous pouvez communiquer avec :

Julien Beaudry
Conseiller en communications
Service des communications
303, rue Notre-Dame E,
Étage 1B,
Montréal, Québec H2Y 3Y8

Initiales des parties _____

_____

_____

8. Mécanismes de suivi et reddition de comptes

La VILLE s'engage à mettre en place, en collaboration avec le MINISTRE un mécanisme de suivi permettant de rendre compte annuellement des actions de communication réalisées dans le cadre de l'entente.

Ce mécanisme pourrait prendre la forme d'un comité de suivi. Dans tous les cas, un bilan de la visibilité accordée au Ministère devra être produit par la VILLE au plus tard les 30 juin de chaque année.

Initiales des parties _____

_____

_____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1177599001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs métropolitains
Objet :	Annuler la résolution CG 16 0316 approuvant une précédente entente intermunicipale. Approuver une nouvelle entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour des travaux de mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal réalisés entre 2015 et 2017, conformément à l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications. Autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 686 000 $ à la Ville de Westmount provenant du Ministère.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1177599001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514-872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-24

Daniel D DESJARDINS
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.33

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1184069012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de modification de contrat de prêt de local afin de modifier certaines obligations au contrat intervenu entre la Ville de Montréal et le Café des Amis inc., à compter du 1er septembre 2018, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de modification de prêt de local. (Ouvrage 0431)

Il est recommandé :

d'approuver un projet de modification de contrat de prêt de local afin de modifier certaines obligations au contrat intervenu entre la Ville de Montréal et le Café des Amis inc., à compter du 1er septembre 2018, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de modification de prêt de local.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-06-04 11:12

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184069012**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de modification de contrat de prêt de local afin de modifier certaines obligations au contrat intervenu entre la Ville de Montréal et le Café des Amis inc., à compter du 1er septembre 2018, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de modification de prêt de local. (Ouvrage 0431)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 19 décembre 2015, la Ville prête à l'organisme le Café des Amis inc., un espace situé au 1er étage du pavillon du Lac-aux-Castors, dont l'adresse est le 2000, chemin Remembrance à Montréal, d'une superficie d'environ 4 539,67 pi², à des fins de restaurant. Depuis l'occupation de l'organisme, certaines obligations prévues au contrat ne sont pas conformes à ce qui est effectué réellement dans l'immeuble. Conséquemment, le Bureau du Mont-Royal en accord avec les administrateurs du Café des Amis inc. a demandé au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de rédiger un contrat de modification de prêt de local afin de régulariser cette situation.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de faire approuver ce contrat de modification de prêt de local qui prendra effet à compter du 1er septembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0769 - 17 décembre 2015 - approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à titre gratuit à l'organisme Café des Amis inc., pour une période de 4 ans, 4 mois et 13 jours, à compter du 19 décembre 2015, un espace au 1er étage du pavillon du Lac-aux-Castors, situé au 2000, chemin Remembrance, d'une superficie d'environ 421,75 m², à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt.

DESCRIPTION

Le SGPI recommande d'approuver un projet de modification de contrat de prêt de local afin de modifier certaines obligations au contrat intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme le Café des Amis inc, à compter du 1er septembre 2018, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de modification de prêt de local.

Les modifications sont les suivantes :

Les clauses suivantes sont ajoutées dans les obligations de la Ville :

- Assumer la responsabilité et les coûts d'entreposage et d'enlèvement des ordures et des matières recyclables.
- Tenir libres de neige et de glace les entrées et les accès conduisant aux Locaux (balcon, rampes d'accès et les escaliers).
- Vadrouiller et laver le plancher une fois par jour et faire nettoyer les fenêtres intérieures et extérieures une fois par année.

L'annexe 2 du contrat est modifiée de la façon suivante :

Les éléments suivants ont été supprimés :

- Tenir libres de neige et de glace les entrées et les accès conduisant aux Locaux (balcon, rampes d'accès et les escaliers).
- Assumer la responsabilité et les coûts d'entreposage et d'enlèvement des ordures et des matières recyclables.
- Remettre annuellement à la Ville, un rapport vérifié faisant état de l'ensemble des ventes et des dépenses pour la période couverte par le présent Contrat. Un rapport vérifié à l'interne par un comptable certifié serait acceptable.

Le paragraphe suivant a été ajouté à l'annexe 2 :

- Remettre sur demande de la Ville une fois par année, un rapport vérifié faisant état de l'ensemble des ventes et des dépenses pour la période couverte par le présent contrat. Un rapport vérifié à l'interne par un comptable certifié serait acceptable. De plus, le rapport devra indiquer minimalement le montant global pour les grandes catégories suivantes : les ventes, les coûts de la main d'oeuvre, les dépenses diverses ainsi que les excédents ou déficits. Si des problèmes de compréhension du rapport vérifié surviennent, le Chef de division du Bureau du Mont-Royal pourra proposer une ventilation par catégorie de l'état financier afin de faciliter sa compréhension et pourra, s'il le désire, demander les pièces justificatives appropriées (factures).

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec ces modifications puisque depuis le début de l'entente, c'est la Ville qui a la responsabilité de l'enlèvement des ordures et des matières recyclables, de déglacer les entrées et les accès conduisant aux locaux, de vadrouiller et de laver le plancher une fois par jour.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire n'a aucune incidence financière pour l'année 2018 et les suivantes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier impliquerait que le contrat de prêt de local ne respecterait pas la réalité des obligations à effectuer par les parties.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail CG : août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle GIRARD, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Pierre-Paul SAVIGNAC, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Pierre-Paul SAVIGNAC, 1er juin 2018
Isabelle GIRARD, 31 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-31

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-06-01

Benoit DAGENAIS
Directeur du SGPI par intérim
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-06-04

café des amis

Résolution du conseil d'administration du Café des Amis

PAVILLON DU LAC-AUX-CASTORS

ATTENDU QU'un contrat de prêt de local a été signé en novembre 2015 et approuvé par la Ville de Montréal le 17 décembre 2015 pour le local situé au 1er étage du Pavillon du Lac-aux-Castors et que ce prêt de local se termine le 30 avril 2020 ;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'apporter des modifications au présent contrat de prêt de local eu égard aux responsabilités respectives des parties, notamment en ce qui concerne les points suivants qui seront dorénavant inclus dans la section sur les « Obligations de la Ville » plutôt que dans la section sur les « Obligations de la Bénéficiaire » :

- Assumer la responsabilité et les coûts d'entreposage et d'enlèvement des ordures et des matières recyclables
- Tenir libres de neige et de glace les entrées et les accès conduisant aux Locaux (balcon, rampes d'accès et les escaliers)
- Vadrouiller et laver le plancher une fois par jour et faire nettoyer les fenêtres intérieures et extérieures une fois par année.

ATTENDU le projet de convention de modification soumis et joint comme annexe à la présente résolution

IL EST PROPOSÉ par Me Michel Cantin, appuyé par Joanne Lalumière et résolu à l'unanimité, d'accepter les modifications souhaitées par le Café des Amis et apportées par la Ville de Montréal au contrat de prêt de local en cours et de mandater le président pour signer une convention de modification semblable au contenu du projet joint en annexe à la présente résolution.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Résolution 18-CDA-05-01

Adoptée le 24 mai 2018

Joanne Lalumière
Secrétaire-trésorière

CONVENTION DE MODIFICATION DE CONTRAT DE PRÊT DE LOCAL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) octobre deux mille six (2006); et

b) la résolution numéro CG18_____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du_____ 2018;

(ci-après appelée la « **Ville** »)

ET : **CAFÉ DES AMIS INC.** personne morale légalement constituée suivant la Partie 3 de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 1 260, chemin Remembrance, Ville de Montréal, province de Québec, H3H 2A2, ici représentée par, monsieur Peter Howlett, Président, et dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée par le conseil d'administration.

(ci-après appelée la « **Bénéficiaire** »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Bénéficiaire, a signé avec la Ville une convention de prêt de local (ci-après appelée le « Contrat ») le 17 décembre 2015 concernant des locaux situés dans l'immeuble sis au 2000, chemin Remembrance, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme de quatre (4) ans quatre (4) mois et treize (13) jours commençant le 19 décembre 2015 et se terminant le 30 avril 2020.

ATTENDU QUE le Bénéficiaire et la Ville conviennent de modifier le Contrat à compter du 1er septembre 2018 de façon à modifier l'annexe 2 et d'ajouter des obligations à la Ville le tout conformément aux modalités stipulées à la présente (ci-après appelée la « Convention ») ;

ATTENDU QUE La Ville a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) et il a remis une copie de cette politique à la Bénéficiaire ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la Convention.

1. Les clauses suivantes sont ajoutées dans les obligations de la Ville :

   4.5 Assumer la responsabilité et les coûts d'entreposage et d'enlèvement des ordures et des matières recyclables.

Locateur	Locataire
	PAH

4.6 tenir libres de neige et de glace les entrées et les accès conduisant aux Locaux (balcon, rampes d'accès et les escaliers).

4.7 vadrouiller et laver le plancher une fois par jour et faire nettoyer les fenêtres intérieures et extérieures une fois par année.

2. L'annexe 2 du Contrat est supprimée et remplacée par la suivante

ANNEXE 2

La Bénéficiaire devra :

- offrir un service alimentaire, 7 jours sur 7, sauf le 25 décembre et le 1er janvier.

- respecter les heures d'ouverture suivantes sauf pour les périodes hors saison ou exceptionnelles convenues avec la Ville à l'alinéa suivant, :

    - du lundi au dimanche de 9 h00 à 21 h 00

  Au cours du présent Contrat, après consultation auprès de la Bénéficiaire, les heures d'ouverture du Pavillon du lac aux Castors pourront faire l'objet de modification par la Ville selon ses besoins et/ou selon l'achalandage saisonnier. La Ville devra aviser la Bénéficiaire du nouvel horaire au moins trente (30) jours avant sa mise en application celui-ci devra faire en sorte de respecter l'horaire qui aura été modifié. Exceptionnellement, des conditions météorologiques défavorables pourront entraîner la fermeture du Pavillon et des Locaux. En de telles circonstances, les parties conviendront ensemble de la décision appropriée.

- fournir tout le matériel, les équipements ainsi que tous les accessoires requis aux fins de l'exploitation du restaurant à l'exception des équipements et des mobiliers décrits à l'Annexe 3 que la Ville met à sa disposition,

- maintenir les Locaux dans un état de propreté convenable et acceptable par la Ville; à défaut par la Bénéficiaire de respecter cette obligation, la Ville pourra faire exécuter les travaux de nettoyage aux frais de la Bénéficiaire, le tout sans préjudice aux autres droits et recours de la Ville.

- permettre l'accès à la salle à manger aux visiteurs (incluant, sans limitation, la clientèle scolaire) qui pourront y consommer leur propre nourriture sans être tenu d'acheter des produits offerts par la Bénéficiaire.

- ne pas utiliser ni déplacer les tables et les chaises de la salle à manger sur le balcon ou à l'extérieur du Pavillon à l'exception du mobilier prévu à cet effet.

- protéger contre le vol et le vandalisme les tables et les chaises du balcon.

- n'ajouter aucun équipement de télécommunication de type antenne, émetteur, récepteur, de jeu ou de divertissement, ni machine distributrice dans les Locaux ou sur le Pavillon ou à l'extérieur. Cependant, sous réserve de l'approbation écrite d'un représentant désigné de la Ville, l'un ou l'autre de ces équipements pourra être accepté dans les lieux loués.

- fournir à la Ville une copie de tous les contrats d'entretien des équipements appartenant à la Ville énumérés à l'Annexe 3.

- prendre les mesures nécessaires afin de réduire les matières résiduelles et à cette fin, ne pas utiliser des accessoires fabriqués de «styromousse » ou de plastique non recyclable pour servir la nourriture.

- récupérer les matières recyclables et placer, des contenants à cette fin dans des endroits stratégiques des Locaux.

- assumer les frais de branchement et d'utilisation de lignes de téléphone.

Locateur	Locataire

- accepter que l'éclairage soit maintenu dans la salle à manger dont le raccordement électrique est branché sur une minuterie et en fonction des heures d'ouverture du parc.

- ne rien entreposer dans les endroits autres que les Locaux, sauf aux endroits convenus avec le chef de division du bureau du Mont-Royal.

- nettoyer la hotte de cuisine ainsi que les conduits à la fréquence requise pour assurer la sécurité des Lieux Loués.

- Remettre sur demande de la Ville une (1) fois par année, un rapport vérifié faisant état de l'ensemble des ventes et des dépenses pour la période couverte par le présent Contrat. Un rapport vérifié à l'interne par un comptable certifié serait acceptable. De plus, le rapport devra indiqué minimalement le montant global pour les grandes catégories suivantes: les ventes, les coûts de la main d'oeuvre les dépenses diverses ainsi que les excédents ou déficits. Si des problèmes de compréhension du rapport vérifié surviennent, le Chef de division du bureau du Mont-Royal pourra proposer une ventilation par catégorie de l'état financier afin de faciliter sa compréhension et pourra s'il le désire demander les pièces justificatives appropriées (factures).

- verser aux Amis de la montagne tous les surplus en rapport avec l'occupation des Locaux afin de soutenir Les amis de la montagne dans leur mission de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

- assumer, à ses frais, l'entretien, la réparation et, au besoin, le remplacement par des équipements et des mobiliers semblables et comparables à ceux mis à sa disposition par la Ville et décrits à l'Annexe 3 (lesquels deviendront automatiquement la propriété de la Ville), ainsi que de tout autres équipements et machineries nécessaires à l'exploitation des Locaux incluant, sans limitation, le nettoyage des trappes à graisse et l'entretien du système d'extincteurs automatiques de la cuisine. Les achats de nouveaux équipements en remplacement d'équipements figurant dans l'annexe 3 pourront être effectués et comptabilisés à même les surplus générés.

- Sous réserve de l'article 8 la Bénéficiaire ne pourra abandonner la prestation de service pendant toute la durée du présent Contrat.

Services offerts :

La Bénéficiaire offrira une restauration simple et abordable et de bonne qualité évitant les formules de restauration rapide et de la nourriture transformée.

L'offre devra être axée sur la fraîcheur, les produits locaux ou typiques, l'alimentation saine et variée ; elle inclura par exemple des options végétariennes.

La Bénéficiaire peut offrir un service de restauration « pour emporter » à condition que l'application de ce service évite la prolifération de déchets et leur éparpillement éventuel dans le parc.

La Bénéficiaire doit assurer la gestion de l'ensemble de la clientèle à l'intérieur des Locaux prêtés, incluant les groupes scolaires.

Autres Spécifications

Pendant les heures d'ouverture, les Locaux devront rester accessibles à l'ensemble de la clientèle même si un événement payant ou non s'y déroule. Les Locaux devront rester disponibles pendant le montage et le démontage d'une installation ou pendant les répétitions d'un événement.

La Bénéficiaire devra démontrer une grande sensibilité envers les enjeux de la gestion écologique en milieu urbain et du développement durable en général : elle portera une attention particulière à la collecte des déchets et des matières putrescibles, en pensant à implanter la pratique du compostage, avec le soutien de la Ville.

Locateur	Locataire

La Bénéficiaire ne fournira pas aux clients des couverts et des contenants jetables non dégradables.

La Bénéficiaire autorisera le service des inspections des aliments à transmettre à la Ville une copie des rapports d'inspection des aliments.

La Bénéficiaire ne peut vendre de l'eau embouteillée en format individuel (moins de 500 ml)

La Ville pourra convenir avec la Bénéficiaire d'utiliser la salle pour des événements spéciaux.

La Bénéficiaire et la Ville devront s'entendre sur les orientations d'aménagement de la salle en fonction de l'achalandage et des événements spéciaux.

La Bénéficiaire devra démontrer une grande sensibilité envers la valeur patrimoniale des Locaux loués : il portera une attention particulière au maintien de ses composantes patrimoniales lorsqu'il disposera les équipements, mobiliers, affichage, notamment la fenestration sur les trois côtés de la salle à manger, la mosaïque recouvrant le devant du comptoir de service et les lattes de bois recouvrant les colonnes. Il évitera d'utiliser les lattes du faux toit pour suspendre des équipements ou éléments de décor.

3. Intégration des termes du Contrat

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette Convention, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Contrat, s'appliqueront mutatis mutandis.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 25 Mai 2018

CAFÉ DES AMIS INC.

Peter Howlett

par : Peter Howlett

Le _____ 2018

VILLE DE MONTRÉAL

_____

par : Yves SAINDON

Locateur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.34

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1180741004

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente particulière par laquelle la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager relativement aux modalités de réponse automatique pour tous les types d'interventions incluant son service d'Équipes spécialisées dans les limites du chantier de construction du nouveau pont Champlain.

Il est recommandé :
d'approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif, et ce, pour la durée des travaux du nouveau pont Champlain. De plus, le projet d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Longueuil son service d'Équipes spécialisées, le cas échéant.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-27 15:18

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180741004**
Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente particulière par laquelle la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager relativement aux modalités de réponse automatique pour tous les types d'interventions incluant son service d'Équipes spécialisées dans les limites du chantier de construction du nouveau pont Champlain.

CONTENU

CONTEXTE

Considérant, que le chantier du nouveau pont Champlain est l'un des plus important en cours actuellement, considérant également l'impact économique et son importance comme lien routier entre les deux rives, la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil veulent unir leurs efforts, en lien avec les alignements du ministère de la Sécurité publique du Québec qui demande aux services d'incendie de l'ensemble du Québec, de mettre leurs ressources en commun afin de diminuer les coûts d'exploitation et d'améliorer la qualité de leurs services aux citoyens.
De plus, dans le présent cas, la Ville de Montréal à la demande de la Ville de Longueuil, désire prêter également son service d'Équipes spécialisées, permettant du même coup de maintenir la même tangente que ce qui est fait au niveau provincial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La Ville de Montréal détient des ententes semblables.
CO93 01080 - 13 mai 1993 : Adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente d'entraide mutuelle en cas d'incendie entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil (9281)».

CG06 0429 - 2 novembre 2006 : Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Ville de Laval établissant les modalités et conditions d'entraide mutuelle en cas d'incendie.

CE15 1239 - 23 Juin 2015 : Approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif

CE17 1222 - 2 Août 2017 : Approuver le projet de protocole d'entente d'entraide

mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif, incluant le prêt par la Ville de Montréal à la Ville de Longueuil de son service d'Équipes spécialisées.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal et la Ville de Longueuil opèrent chacune un service d'incendie et celles-ci souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans une entente de réponse automatique prévoyant le partage de leurs ressources opérationnelles (exemple : véhicules d'incendie avec le personnel requis, véhicules spécialisés avec le personnel requis, etc.) dans la zone des travaux du nouveau pont Champlain, lequel surplombe les deux territoires municipaux. En effet, les services d'incendie porteront secours mutuellement sur le chantier du nouveau pont Champlain lorsque requis, et il est entendu que le fait de fournir cette aide ne doit, en aucun temps, compromettre la sécurité des citoyens de la partie prêtant assistance.

De plus, l'entente de secours prévoit que la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal doivent s'informer automatiquement lorsque l'intervention se situe sur leur territoire respectif afin d'éviter un délai d'intervention.

La Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Longueuil son service d'Équipes spécialisées lorsque requis, ceci à coût nul, et il est convenu que le fait pour la Ville de Montréal de fournir cette aide ne doit, en aucun temps, compromettre la sécurité des citoyens de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Nous retrouvons plusieurs centaines de travailleurs qui œuvrent au nouveau pont Champlain, et ce, tant au niveau de la structure du pont qu'à la manutention des divers matériaux par le cours d'eau, augmentant ainsi les risques et les conséquences d'incidents qui pourraient survenir. C'est pourquoi les deux parties impliquées veulent collaborer afin d'offrir un service de réponse automatique, et ce, pour tous les types d'interventions dans les limites du chantier de construction du nouveau pont Champlain.
La Ville de Longueuil demande l'appui de la Ville de Montréal pour un soutien opérationnel via ses unités de combat de son service d'incendie incluant le personnel, ainsi que pour son service d'Équipes spécialisées, et ce, pour la durée des travaux de construction du nouveau pont Champlain.

Cette façon de faire suit la ligne directrice donnée par le ministère de la Sécurité publique du Québec, favorisant la mise en commun des ressources tout en évitant des déboursés supplémentaires aux citoyens, le tout en améliorant la sécurité de ces derniers.

Cette entente s'applique uniquement aux interventions relatives au chantier du nouveau pont Champlain. Toute autre proposition, offre ou entente entre les parties concernant un programme d'entraide mutuelle en cas d'incendie qui pourrait contredire les termes de la présente entente est inapplicable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chacune des parties assumera les coûts de ses interventions.
Les dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération sans impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service de sécurité incendie de Montréal assure son leadership au Québec, autant au niveau des incendies, des situations d'urgence que des interventions spécialisées. Cette entente permettra d'offrir aux travailleurs du chantier du pont Champlain un niveau de service habituellement exigé pour ce type de chantier comprenant des espaces clos et du travail en hauteur au-dessus d'un plan d'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les deux services d'incendie ont la capacité d'intervenir dès maintenant, sur chacun des territoires. Ce protocole peut donc entrer en vigueur dès sa signature, après avoir reçu les autorisations nécessaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric PAQUETTE
Assistant-directeur

Tél : 514 280-0705
Télécop. : 514 872-1907

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-26

Sylvain L'HOSTIE
Directeur adjoint

Tél : 514 872-8008
Télécop. : 514 872-1907

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain L'HOSTIE
Directeur adjoint
Tél : 514 872-8008
Approuvé le : 2018-07-26

Bruno LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2018-07-27

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180741004

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Objet :	Approuver l'entente particulière par laquelle la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager relativement aux modalités de réponse automatique pour tous les types d'interventions incluant son service d'Équipes spécialisées dans les limites du chantier de construction du nouveau pont Champlain.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Entente particulière chantier de construction nouveau pont.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jovette MÉTIVIER
Avocate
Tél : 514-872-0138

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-26

Marie-Andrée SIMARD
Notaire-Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit notarial et contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
16 JUIL. 2018
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE PARTICULIÈRE RELATIVE AUX INTERVENTIONS SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU PONT CHAMPLAIN

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par le greffier, Me Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 006 du conseil d'agglomération;

Ci-après « **Ville de Montréal** »

ET : **VILLE DE LONGUEUIL**, personne morale de droit public, constituée en vertu de l'Annexe III de la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, c. 56), ayant son hôtel de ville au 4250, chemin de la Savane en la Ville de Longueuil (Québec) J3Y 9G4; agissant aux présentes par Mme Sylvie Parent, mairesse, et Mme Carole Leroux, assistante-greffière, dûment autorisée aux termes d'une résolution, dont une copie certifiée conforme est annexée aux présentes;

Ci-après « **Ville de Longueuil** »

La Ville de Montréal et la Ville de Longueuil sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

ATTENDU QUE les Parties opèrent chacune un service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les Parties ont en août 2017 signé une entente d'entraide mutuelle en vertu des résolutions CE17 1222 de la Ville de Montréal et CA-170824-8.2 de la Ville de Longueuil;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent convenir des modalités particulières aux interventions sur le chantier de la construction du nouveau pont Champlain;

ATTENDU QUE les modalités d'intervention sur le chantier du Pont Champlain sont particulières et doivent être interprétées selon les dispositions des présentes;

ATTENDU QUE les Parties ont respectivement adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes et qu'elles se sont mutuellement remis une copie dudit Règlement;

LES PARTIES CONVIENNENT COMME SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

2. L'objet de la présente entente est de définir les modalités de réponse automatique de chacune des Parties et ce pour tous les types d'intervention dans les limites du chantier de construction du nouveau pont Champlain.

3. Aux fins de la présente entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

   a) Directeur : le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal ou de Longueuil ou leur représentant dûment autorisé;

   b) Service d'incendie : le Service de sécurité incendie de Montréal ou le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil;

   c) Équipes spécialisées : les employés pompiers de la Ville de Montréal spécialisés en sauvetages en hauteur, espaces clos, effondrements de structure et de tranchée, matières dangereuses et sauvetages nautiques.

4. Les services d'incendie de chacune des Parties interviendront conjointement et de façon automatique lorsqu'une situation le requiert, quel que soit la nature de l'intervention, sur le chantier de construction du nouveau pont Champlain. Il est entendu que la Ville de Montréal mettra l'ensemble de ses ressources incluant le service d'Équipes spécialisées en disponibilité pour une telle intervention.

5. Cette entente de réponse automatique s'applique malgré toute disposition contraire de l'entente d'entraide mutuelle intervenue entre les Parties.

6. Sous réserve de l'article 9, chaque Partie assume à même ses propres dépenses les coûts occasionnés par toute intervention visée par la présente entente, pour lesquels elle ne peut réclamer à l'autre Partie aucune somme de quelle que nature que ce soit.

7. Le Directeur, les chefs ou les officiers désignés spécifiquement par le Directeur et dont au moins un doit être constamment en devoir dans le territoire de chaque Partie doivent, le cas échéant, répondre sur le lieu de l'intervention.

8. Les modalités applicables à l'envoi des ressources lors d'une intervention visée par la présente entente sont les suivantes :

   a) Sur réception de l'appel par l'une ou l'autre des Parties, la Partie qui reçoit l'appel doit en informer l'autre Partie, Les Parties acheminent ensuite chacune les ressources requises selon leur protocole d'intervention en lien avec la nature d'appel;

   b) L'officier-commandant du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil est responsable de la direction des opérations sur le chantier de construction du nouveau Pont-Champlain, à l'exception de la portion du chantier de construction qui est situé sur le territoire de la ville de Montréal, auquel cas

l'officier-commandant du Service de sécurité incendie de Montréal est responsable de la direction des opérations.

c) Pour déterminer le territoire sur lequel les opérations se déroulent, la ligne de séparation entre les deux municipalités est la ligne des eaux telle qu'identifiée par la cartographie du gouvernement fédéral.

9. En cas de décès d'une personne, de lésions corporelles ou de dommages matériels survenus au cours d'une opération visée par la présente entente, les dispositions suivantes prévaudront :

a) La responsabilité relative aux dommages matériels, de quelque nature que ce soit, causés directement aux biens de la Partie se déplaçant sur le territoire de l'autre (ci-après la « Partie se déplaçant »), au cours des opérations de réponse automatique incombe à la Partie sur le territoire de laquelle l'intervention a lieu;

b) La responsabilité relative aux lésions corporelles ou aux dommages matériels causés par une des Parties à des tiers, autres que les Parties ou leurs employés, incombe à la Partie sur le territoire de laquelle l'intervention a lieu, et ce, en tout temps. Cette dernière s'engage à prendre fait et cause de la Partie se déplaçant ainsi qu'à l'indemniser contre tout jugement rendu à cet effet, à son encontre, en capital, intérêts et frais;

c) Aux fins d'application de la Loi sur les accidents de travail et les autres avantages accessoires prévus aux conventions collectives, tout employé de l'une des Parties subissant des blessures dans l'exercice de ses fonctions est considéré comme travaillant pour son employeur habituel, même s'il est blessé alors qu'il intervient dans le cadre de cette entente. Son employeur habituel n'a alors aucun recours subrogatoire contre la Partie sur le territoire de laquelle l'intervention a lieu;

d) Nonobstant le paragraphe a), la responsabilité relative aux dommages matériels, de quelque nature que ce soit, causés directement aux biens de la Partie se déplaçant, lui incombe mais uniquement pendant le trajet vers ou en provenance du lieu réel ou présumé de l'intervention et la caserne identifiée;

e) Nonobstant le paragraphe b), la responsabilité relative aux lésions corporelles ou aux dommages matériels causés par une des Parties à des tiers, autres que les employés des Parties, incombe à ladite Partie uniquement lorsqu'un appareil dont elle est propriétaire ou un de ses employés dans l'exécution de ses fonctions en est la cause pendant le trajet vers ou en provenance du lieu réel ou présumé de l'intervention et de la caserne identifiée.

10. La présente entente entre en vigueur à sa date de sa signature et se termine à l'ouverture du nouveau pont Champlain.

11. Nonobstant l'article 12, chaque Partie conserve le droit en tout temps de résilier la présente entente en donnant à l'autre Partie un préavis de six (6) mois à cet effet.

12. Tout avis requis en vertu de la présente entente doit être fait par écrit et envoyé par courrier certifié ou recommandé aux adresses suivantes :

Pour la Ville de Montréal :

Ville de Montréal
Greffe
À l'attention du greffier
275, rue Notre-Dame Est Montréal
(Québec) H2Y 1C6

Copie à :

Ville de Montréal
Service de sécurité incendie de Montréal
Directeur du Service de sécurité incendie
4040, avenue du Parc
Montréal (Québec) H2W 1S8

Pour la Ville de Longueuil :

Ville de Longueuil
Greffe
À l'attention de l'assistante-greffière
4250, chemin de la Savane Longueuil
(Québec) J3Y 9G4

Copie à :

Service de la sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil
Directeur du Service de sécurité incendie
1700, boulevard Curé-Poirier Est
Longueuil (Québec) J4J 5L6

13. La présente entente s'applique uniquement aux interventions relatives au chantier du nouveau pont Champlain et toute autre proposition, offre ou entente entre les Parties concernant un programme d'entraide mutuelle en cas d'incendie qui pourrait contredire les termes de la présente entente est inapplicable.

14. La présente entente lie les Parties, leurs successeurs et ayants droit respectifs.

15. Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des Parties.

16. Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE

À Montréal, le_____jour de 2018

Yves Saindon, greffier

À Longueuil, le 29 jour de juin 2018

Carole Leroux, assistante-greffière

Cette convention a été approuvée par les résolutions CA-180614-8.1 et

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.35

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1184069011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	1- Approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, l'immeuble situé au 1260, chemin Remembrance, connu sous le nom de la Maison Smith. (Bâtiment 0216) 2- Approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, un local situé dans l'immeuble sis au 1196, chemin Camilien-Houde, connu sous le nom du chalet du Mont-Royal. (Bâtiment 0431)

Il est recommandé :

1- d'approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, l'immeuble situé au 1260, chemin Remembrance, connu sous le nom de la Maison Smith, d'une superficie de 9 393,34 pi², utilisé à des fins administratives, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local;
2- d'approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, un espace d'une superficie de 212,59 pi², situé au rez-de-chaussée du chalet du mont Royal, dont l'adresse est le 1196, chemin Camilien-Houde, utilisé à des fins de boutique et de service d'accueil, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-06-05 17:16

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184069011**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	1- Approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, l'immeuble situé au 1260, chemin Remembrance, connu sous le nom de la Maison Smith. (Bâtiment 0216) 2- Approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, un local situé dans l'immeuble sis au 1196, chemin Camilien-Houde, connu sous le nom du chalet du Mont-Royal. (Bâtiment 0431)

CONTENU

CONTEXTE

Les amis de la Montagne (ADLM) est un organisme à but non lucratif dont la principale mission est de promouvoir le mont Royal. Depuis la signature d'une convention avec la Ville de Montréal en 1992, cet organisme occupe la Maison Smith et une boutique au chalet du Mont-Royal. Les ADLM œuvrent dans la diffusion d'information et dans la protection du mont Royal.
Les contrats de prêt de local pour la Maison Smith et pour la boutique au chalet du Mont-Royal viendront à échéance le 31 août prochain et les ADLM souhaitent poursuivre l'occupation de ces espaces afin de poursuivre leur mission. À la demande du Bureau du Mont-Royal, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a négocié deux contrats de prêt de local par lesquels la Ville prête aux ADLM la Maison Smith et un espace boutique au chalet du Mont-Royal pour une période de 10 ans à compter du 1er septembre 2018.

Le présent dossier décisionnel vise à faire approuver ces deux contrats de prêt de local.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0452 – le 16 décembre 2010 - Approuver le projet de contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Les ADLM, pour une période de neuf ans, à compter du 1er septembre 2009, un local situé au 1260, chemin Remembrance, connu sous le nom de la Maison Smith, d'une superficie approximative de 952,35m^2/ ratifier l'occupation de la Maison Smith par les ADLM pour la période du 14 septembre 2002 au 31 août 2009.
CG13 0293 – le 29 août 2013 - Approuver le projet de prolongation du contrat par lequel la

Ville prête, à titre gratuit, à Les ADLM, pour une période additionnelle de 5 ans et 1 mois, à compter du 1er août 2013, un espace d'une superficie de 19,75 mètres carrés, situé au rez-de-chaussée du chalet du Mont-Royal, au 1196, chemin Camilien-Houde.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver un contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les ADLM, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, l'immeuble situé au 1260, chemin Remembrance, connu sous le nom de la Maison Smith, d'une superficie de 9 393,34 pi², utilisé à des fins administratives, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local.
Aussi, le présent sommaire vise à faire approuver un contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les ADLM, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, un espace d'une superficie de 212,59 pi², situé au rez-de-chaussée du chalet du Mont-Royal, dont l'adresse est le 1196, chemin Camilien-Houde, utilisé à des fins de boutique et de service d'accueil, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local.

Les obligations de la Ville sont les suivantes :

- donner libre accès aux lieux prêtés aux employés des ADLM ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du présent contrat;

- chauffer et maintenir en tout temps dans les lieux prêtés une température convenable;

- fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des lieux prêtés selon les besoins des ADLM;

- maintenir et tenir, en tout temps au cours du présent prêt de local, les lieux prêtés et leurs améliorations et modifications en bon état et propres à l'occupation;

- tenir libres de neige et de glace les entrées conduisant auxdits lieux prêtés et faire l'entretien paysager des abords de la Maison Smith et du chalet.

- prendre les lieux prêtés dans l'état où ils se trouvent actuellement, déclarant les avoir vus et examinés à sa satisfaction.

Les obligations des ADLM sont les suivantes :

- prendre les lieux prêtés dans l'état où ils se trouvent actuellement, déclarant les avoir vus et examinés à sa satisfaction;
- utiliser les lieux prêtés qu'aux seules fins d'activités de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, l'opération d'un café-bistrot et en fonction des permis d'occupation obtenus;
- tenir la Ville indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause de la Ville et intervenir dans toutes actions intentées contre cette dernière résultant directement ou indirectement de ce prêt de local, sauf en cas de négligence de la Ville, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants;

- se tenir responsable de tous dommages qu'elle pourra causer aux lieux prêtés résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux;
- n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les lieux prêtés sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et

détaillés des travaux, et avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;
- souscrire et maintenir en vigueur, à ses frais, pendant toute la durée du présent prêt de local et pendant toute période de renouvellement, le cas échéant, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile;

- assumer le paiement des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux lieux prêtés, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents aux lieux prêtés, pouvant être imposés à la Bénéficiaire ou à la Ville en rapport avec l'utilisation des lieux prêtés par la Bénéficiaire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal, dans la mesure où la Bénéficiaire n'a pas obtenu de dérogation;

- ne point céder ses droits dans le présent prêt de local, ni prêter, ni sous-louer les lieux prêtés, en tout ou en partie, sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit de la Ville, lequel ne pourra refuser ce consentement sans motif raisonnable;

- aviser immédiatement la Ville, par écrit, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux lieux prêtés ou à chacun de leurs accessoires;

- fournir, au préalable, si elle désire s'identifier à l'extérieur du bâtiment, une maquette de telle identification afin d'obtenir l'approbation écrite de la Ville.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec cette occupation puisque les locaux ne sont pas requis pour des fins municipales. De plus, cette occupation permet une présence au chalet du Mont-Royal et à la Maison Smith, ce qui a pour effet de décourager le vandalisme.
Les ADLM sont un partenaire de première ligne qui accueille les citoyens sur le site, prépare les camps de jour et procède à des campagnes de sensibilisation auprès de la population sur le milieu naturel. De plus, cet organisme organise des activités offertes aux citoyens, telles que la glissade et la location de patins. En outre, il assure le service de patrouille verte. Si l'organisme ne rendait pas ces services, la Ville devrait compenser en partie ces activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Maison Smith
Ce prêt de local est à titre gratuit.

Le taux de location, incluant les frais d'exploitation pour la Maison Smith, est estimé à 25 $/pi².

Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est estimé à 2 350 000 $, incluant les frais d'exploitation. La subvention est établie de la façon suivante : 25 $ x 9 393,34 pi² x 10 ans = 2 348 335 $.

Pour l'année 2018, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 50 500 $.

Chalet du Mont-Royal

Ce prêt de local est à titre gratuit.

Le taux de location, incluant les frais d'exploitation pour le Chalet du Mont-Royal, est estimé à 35 $/pi².

Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est estimé à 74 500 $, incluant les frais d'exploitation. La subvention est établie de la façon suivante : 35 $ x 212,59 pi² x 10 ans = 74 406,50 $.

Pour l'année 2018, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 1 160 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier impliquerait que l'organisme ne pourra poursuivre sa mission, soit de promouvoir le mont Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CG : août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle GIRARD, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Isabelle GIRARD, 16 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-16

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-05-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur du SGPI par intérim
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-06-05

Résolution extraite de la réunion du conseil d'administration des Amis de la montagne
en vue du renouvellement de l'entente pour l'occupation de la Maison Smith

28 novembre 2017

MAISON SMITH

ATTENDU QUE le contrat de prêt de local avec la Ville de Montréal pour la Maison Smith se termine le 31 août 2018;

ATTENDU QUE ce contrat accorde aux Amis de la Montagne la possibilité de renouveler le contrat pour un terme additionnel de 10 ans, aux conditions à être négociées par les parties;

ATTENDU QUE pour exercer cette option, la Ville doit être avisée, par écrit, au moins 6 mois avant l'échéance;

ATTENDU QU'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des Amis de la montagne d'exercer cette option de renouvellement;

IL EST PROPOSÉ par Clément Demers, appuyé par Armand De Mestral et résolu à l'unanimité d'aviser par écrit la Ville de Montréal

QUE Les amis de montagne entendent exercer l'option de renouvellement du contrat de prêt de local de la Maison Smith pour un terme additionnel de 10 ans à compter du 1er septembre 2018.

De mandater le président et la directrice générale pour négocier les conditions de ce renouvellement sur la base des conditions actuelles et de toute autre condition qu'ils pourront juger plus avantageuse.

D'autoriser le président et la directrice générale à signer le nouveau contrat de prêt de local pour la Maison Smith une fois que les différentes conditions du contrat de prêt auront été convenues à leur satisfaction.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.
Résolution 17-CA-11-03

CONTRAT DE PRÊT DE LOCAL

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des résolutions suivantes :

a) La Résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'Agglomération à sa séance du vingt-trois (23) octobre deux mille six (2006); et

b) La résolution numéro CG18_____, adoptée par le conseil d'Agglomération à sa séance du_____2018;

ci-après nommée la «**Ville**»

ET :

LES AMIS DE LA MONTAGNE, personne morale légalement constituée suivant la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège au numéro 1260 du chemin Remembrance, à Montréal, province de Québec, H3H 2A2, agissant et représentée par monsieur Peter Howlett, président et madame Sylvie Guilbault, directrice générale, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu de la résolution adoptée par le conseil d'administration en date du _____.

ci-après nommée la «**Bénéficiaire**»

PRÉAMBULE

ATTENDU que la Ville et la Bénéficiaire ont déjà convenu par le passé d'un contrat de prêt de local, soit la Maison Smith, un bâtiment patrimonial faisant partie de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dont la Ville est propriétaire, lequel viendra à échéance le 31 août 2018;

ATTENDU QUE la Bénéficiaire a respecté tous les engagements prévus au contrat précédent;

ATTENDU l'implication de la Bénéficiaire dans les activités et les services d'accueil, d'éducation, de protection et de mise en valeur du Mont-Royal ;

ATTENDU QUE La Ville a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et il a remis une copie de cette politique au Bénéficiaire.

ATTENDU QUE la Ville et la Bénéficiaire désire concrétiser leur entente relative à l'occupation par la Bénéficiaire de la Maison Smith pour les dix

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire

(10) prochaines années ;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. LIEUX PRÊTÉS

La Ville prête, par les présentes, à la Bénéficiaire l'édifice portant le numéro 1260, chemin Remembrance, à Montréal, province de Québec, H3H 2A2, connu également comme étant la « Maison Smith » tel que décrit à l'annexe A.

2. SUPERFICIE

Les Lieux Prêtés ont une superficie locative totale de 9 393,34 pi².

3. DURÉE

3.1 Ce Prêt de local est consenti pour un terme de dix (10) ans commençant le 1er septembre 2018 et se terminant le 31 août 2028.

3.2 Sous réserve des dispositions contenues au paragraphe 3.3 ci-après, ce prêt de local se terminera de plein droit et sans avis à la date d'échéance susmentionnée et l'occupation des Lieux Prêtés après cette date par la Bénéficiaire n'aura pas pour effet de prolonger la durée de ce prêt de local ni de le reconduire. La Bénéficiaire sera alors présumée occuper les Lieux Prêtés contre la volonté de la Ville.

3.3 À moins que la Ville ne décide de reprendre les Lieux Prêtés pour ses propres fins, ce prêt de local pourra être renouvelé à son échéance par la Bénéficiaire pour un terme additionnel de 10 ans, aux conditions qui seront alors négociés entre les parties, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes au moment de ce renouvellement.

Pour exercer cette option, la Bénéficiaire devra en aviser la Ville, par écrit, au moins six (6) mois avant l'échéance du présent prêt de local, à défaut de quoi cette option sera nulle et non avenue.

4. OBLIGATION DE LA VILLE

Outre les obligations auxquelles elle est tenue en vertu du *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, la Ville s'engage à:

4.1 donner libre accès aux Lieux Prêtés aux employés de la Bénéficiaire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du présent contrat ;

4.2 chauffer et maintenir en tout temps dans les Lieux Prêtés une température convenable aux besoins de la Bénéficiaire;

4.3 fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux Prêtés selon les besoins de la Bénéficiaire ;

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire

4.4 maintenir et tenir, en tout temps au cours du présent prêt de local, les Lieux Prêtés et leurs améliorations et modifications en bon état et propres à l'occupation ;

4.5 tenir libres de neige et de glace les entrées conduisant aux dits Lieux Prêtés et faire l'entretien paysager des abords de la Maison Smith.

5. OBLIGATIONS DE LA BÉNÉFICIAIRE

Outre les obligations auxquelles elle est tenue en vertu du *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, la Bénéficiaire s'engage à :

5.1 Prendre les Lieux Prêtés dans l'état où ils se trouvent actuellement, déclarant les avoir vus et examinés à sa satisfaction.

5.2 N'utiliser les Lieux Prêtés qu'aux seules fins d'activités de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, l'opération d'un café-bistrot et en fonction des permis d'occupation obtenus.

5.3 Vérifier elle-même auprès des autorités compétentes que les destinations qu'elle entend donner aux Lieux Prêtés sont conformes aux lois et règlements en vigueur.

5.4 Tenir la Ville indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause de la Ville et intervenir dans toutes actions intentées contre cette dernière résultant directement ou indirectement de ce prêt de local, sauf en cas de négligence de la Ville, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants.

5.5 Souscrire et maintenir en vigueur, à ses frais, pendant toute la durée du présent prêt de local et pendant toute période de renouvellement, le cas échéant, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du présent prêt de local, que la Bénéficiaire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait du prêt, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage des Lieux Prêtés , accordant une protection pour une somme d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $), limite globale par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris la Ville. La Ville devra être nommée à titre de co-assurée sur la police d'assurance et la Bénéficiaire devra lui fournir, au moins quinze (15) jours avant son échéance, la preuve de son renouvellement. Pour toute modification ou résiliation de cette police, l'assureur devra donner à la Ville par courrier recommandé, un préavis de trente (30) jours. Une copie d'un avenant à cet effet devra être fournie à la Ville.

À défaut par la Bénéficiaire de se conformer à ces engagements, la Ville, sous réserve de tous ses autres recours, pourra souscrire pour le compte de la Bénéficiaire toute nouvelle assurance et réclamer le remboursement immédiat des primes avec intérêt à compter du jour du paiement, au taux préférentiel de la Banque du Canada majoré de DEUX POUR CENT (2%).

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire
JG	

À tous les cinq (5) ans de la date des présentes, les parties devront réviser le montant minimum de couverture d'assurance responsabilité civile que devra maintenir la Bénéficiaire, sur la base notamment de l'évaluation des risques.

5.6 Se tenir responsable de tous dommages qu'elle pourra causer aux Lieux Prêtés résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

5.7 Assumer le paiement des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux Lieux Prêtés, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents aux Lieux Prêtés, pouvant être imposés à la Bénéficiaire ou à la Ville en rapport avec l'utilisation des Lieux Prêtés par la Bénéficiaire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal, dans la mesure où la Bénéficiaire n'a pas obtenu de dérogation.

5.8 Sous réserve des dispositions des paragraphes 6.3 et 6.4 ci-après, ne point céder ses droits dans le présent prêt de local, ni prêter, ni sous-louer les Lieux Prêtés, en tout ou en partie, sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit de la Ville, lequel ne pourra refuser ce consentement sans motif raisonnable.

5.9 Aviser immédiatement la Ville, par écrit, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux Prêtés ou à chacun de leurs accessoires.

5.10 Fournir, au préalable, si elle désire s'identifier à l'extérieur du bâtiment, une maquette de telle identification afin d'obtenir l'approbation écrite de la Ville.

5.11 N'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les Lieux Prêtés sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville.

6. CONDITIONS ESSENTIELLES

Ce Prêt de Local est en outre consentie par la Ville aux conditions suivantes, que la Bénéficiaire s'engage à respecter fidèlement, conditions qui sont de l'essence même de ce prêt et sans lesquelles la Ville n'y aurait jamais consenti, savoir :

6.1 Maintenir les services sanitaires accessibles au grand public pendant les heures d'ouverture des Lieux Prêtés.

6.2 Maintenir son statut d'organisme sans but lucratif pendant toute la durée des présentes et de toute période de renouvellement, le cas échéant.

6.3 Ne pas sous-louer les Lieux Prêtés à des entreprises privées, sauf de manière ponctuelles, à des fins d'autofinancement. La Bénéficiaire pourra toutefois consentir des locations à d'autres organismes sans but lucratif.

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire

6.4 S'engage à fournir gratuitement aux heures d'ouverture des Lieux Prêtés, sur demande et selon les disponibilités, les différentes salles pour des réunions de la Ville de Montréal.

6.5 À l'échéance du présent prêt de local et de toute période de renouvellement, le cas échéant, toutes les constructions et tous les ouvrages érigés sur les Lieux Prêtés deviendront automatiquement la propriété de la Ville, libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, et la Bénéficiaire s'engage à signer, sur demande, tout document à cet effet, le tout sans aucune compensation ni indemnité.

7. CONSIDÉRATION

Le présent contrat de prêt de locaux est consenti sans frais par la Ville en faveur de la Bénéficiaire.

8. DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

8.1 Si, pendant la durée du présent prêt de local ou pendant toute période de renouvellement, le cas échéant, les Lieux Prêtés sont détruits par incendie ou par toute autre cause et que de l'avis de la Ville les Lieux Prêtés sont devenus impropres à l'occupation, la Ville pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux Prêtés.

8.2 Si elle décide de ne pas procéder aux réparations, elle en avisera la Bénéficiaire le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers la Bénéficiaire pour les dommages subis lors d'un tel événement, le prêt de local prendra alors fin et la Bénéficiaire devra évacuer les Lieux Prêtés, le tout sans préjudice aux droits de la Ville de réclamer de la Bénéficiaire tous dommages lui résultant de tel événement.

8.3 Si elle décide de procéder aux réparations, le présent prêt de local demeurera en vigueur et la Ville s'engage à effectuer ces réparations avec toute la diligence nécessaire. En aucun cas le Ville ne pourra être tenu responsable des dommages et inconvénients subis par la Bénéficiaire à moins d'une faute ou négligence de la part de la Ville, ses employés ou agents.

9. RÉSILIATION

La Ville pourra, en cas de défaut de la Bénéficiaire de respecter l'une ou l'autre des clauses et conditions stipulées aux présentes résilier le présent prêt de local si la Bénéficiaire ne remédie pas à ce défaut dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception d'un avis de la Ville lui dénonçant le défaut.

10. USAGE DU TABAC

La Bénéficiaire convient qu'il sera strictement interdit de faire usage du tabac dans les Lieux Prêtés ainsi que dans leurs accès. Elle s'engage à

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire

voir à ce que cette interdiction soit respectée par toute personne se trouvant dans les Lieux Prêtés.

11. FORCE MAJEURE

Aucune des parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties aux présentes, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, tout cas fortuit, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre (déclarée ou non).

12. AVIS

12.1 Tout avis à être donné en vertu du présent prêt de local devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur :

Ville : Ville de Montréal
Service de la gestion et de la planification immobilière
303 rue Notre-Dame, 3e étage
Montréal, Québec
H2Y 3Y8
Télécopieur : (5l4) 872-8350

Bénéficiaire : Direction générale
Les Amis de la montagne
1260, chemin Remembrance
Montréal, Québec
H3H 2A2

Téléphone : (514) 843-8240
Télécopieur : (514) 843-8255

12.2 Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

12.3 Les adresses ci-devant indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élue domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure, district de Montréal.

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire

13. JURIDICTION

Les parties conviennent, pour toute réclamation ou poursuite pour quelque motif que ce soit relativement au prêt de local, de choisir le district judiciaire de Montréal, province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l'audition de ces réclamations ou poursuites à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi.

14. CONVENTION COMPLÈTE

14.1 Le présent prêt de local contient tous les droits et toutes les obligations des parties à l'égard des Lieux Prêtés, il annule toute autre entente écrite ou verbale entre les parties pour ces Lieux Prêtés.

14.2 À moins que les présentes n'en prévoient autrement, aucune modification ou addition au présent prêt de local ne liera les parties à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par chacune d'elles.

14.3 Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent contrat.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le e jour du mois de_____2018

La Ville

par : _____

Yves Saindon

Le 25e jour du mois de Mai 2018

La Bénéficiaire

par : Peter Howlett

Peter Howlett

par : Sylvie Guilbault

Sylvie Guilbault

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire
	PHH

Annexe A

Plan des Lieux loués

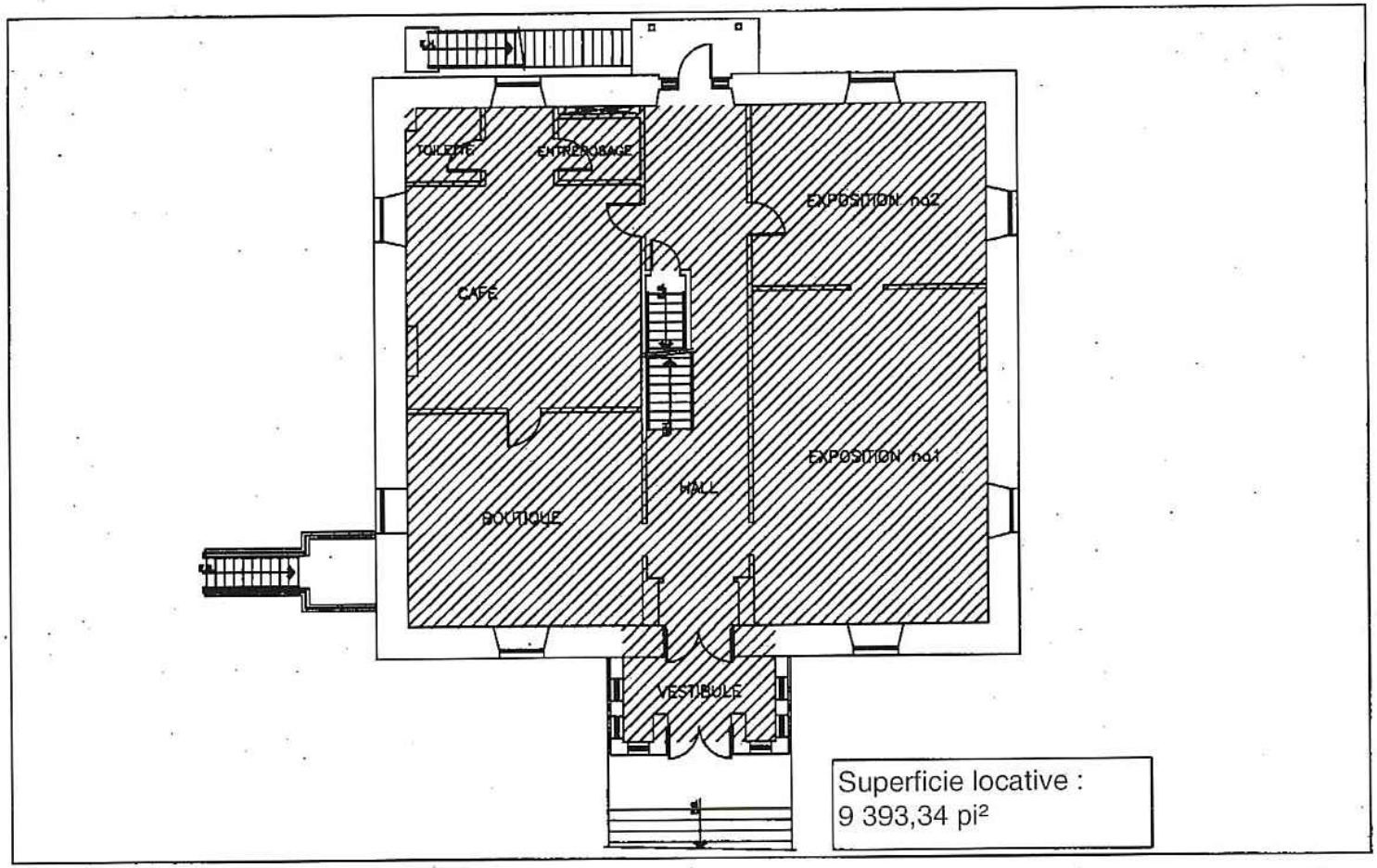

LA MAISON SMITH
1260 CHEMIN REMEMBRANCE

ANNEXE "A"

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE
08-05-2018

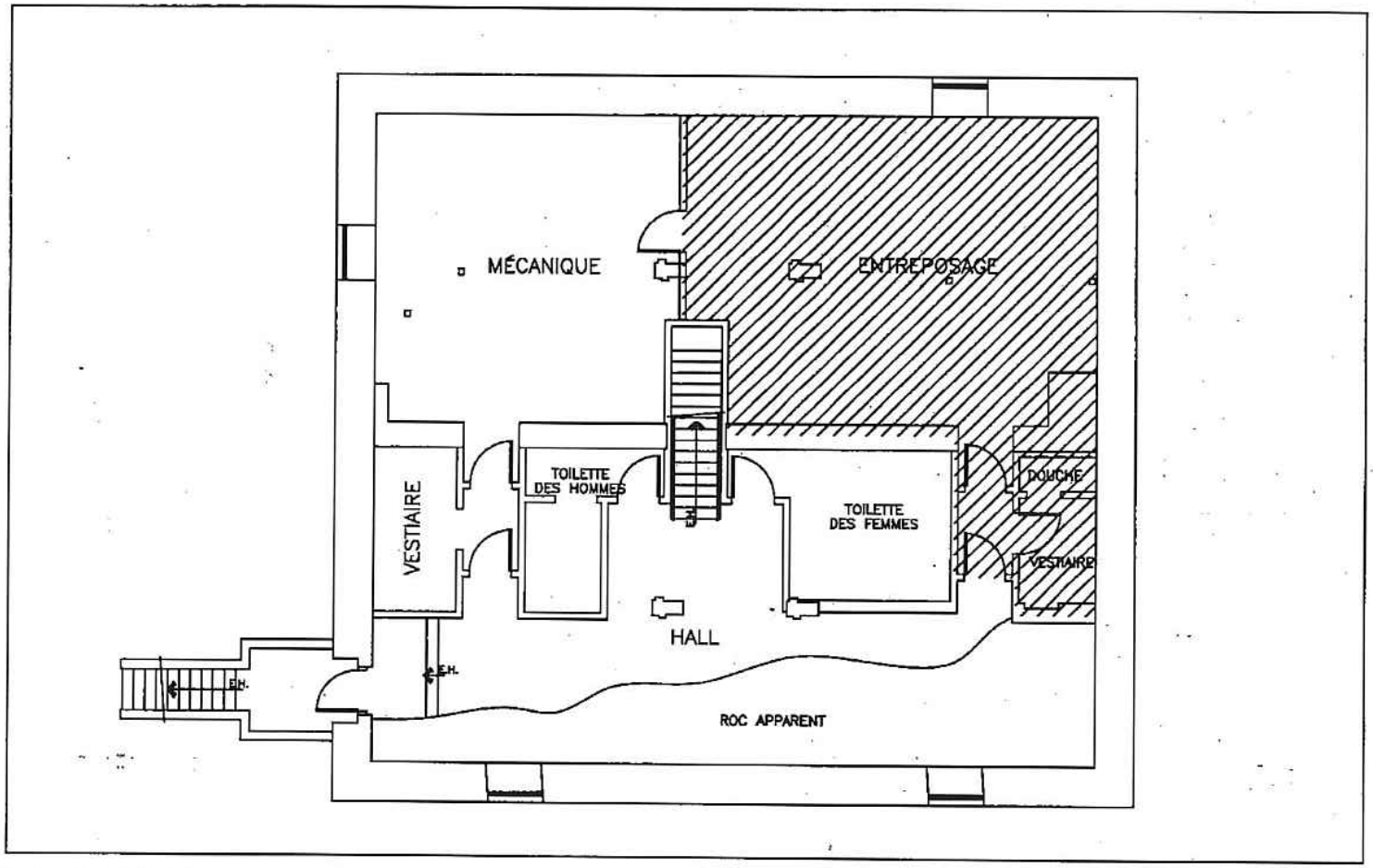

LA MAISON SMITH

1260 CHEMIN REMEMBRANCE

ANNEXE "A"

PLAN DU SOUS-SOL

08-05-2018

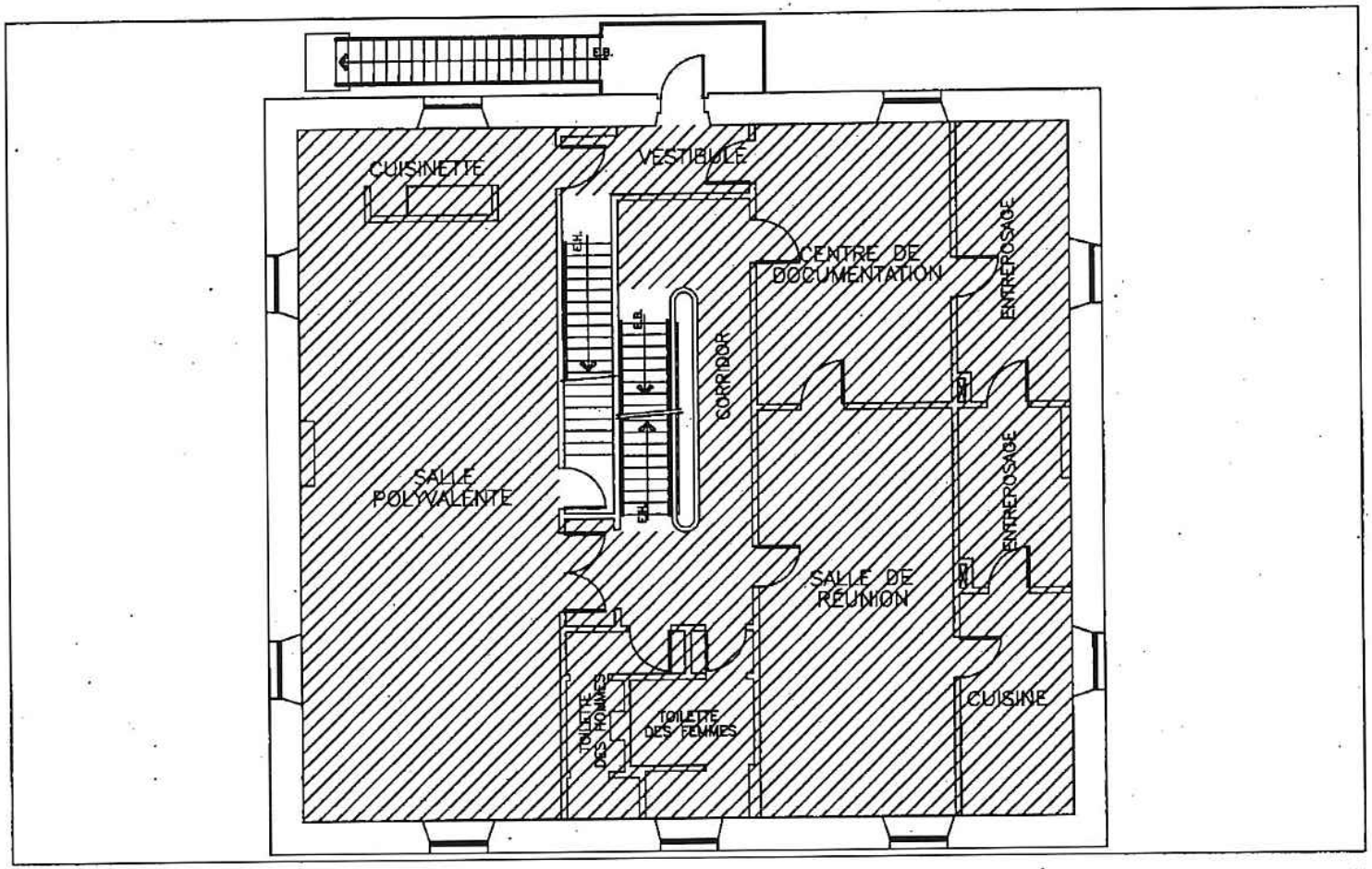

LA MAISON SMITH

1260 CHEMIN REMEMBRANCE

ANNEXE "A"

PLAN DU 1ER ÉTAGE

05-05-2018

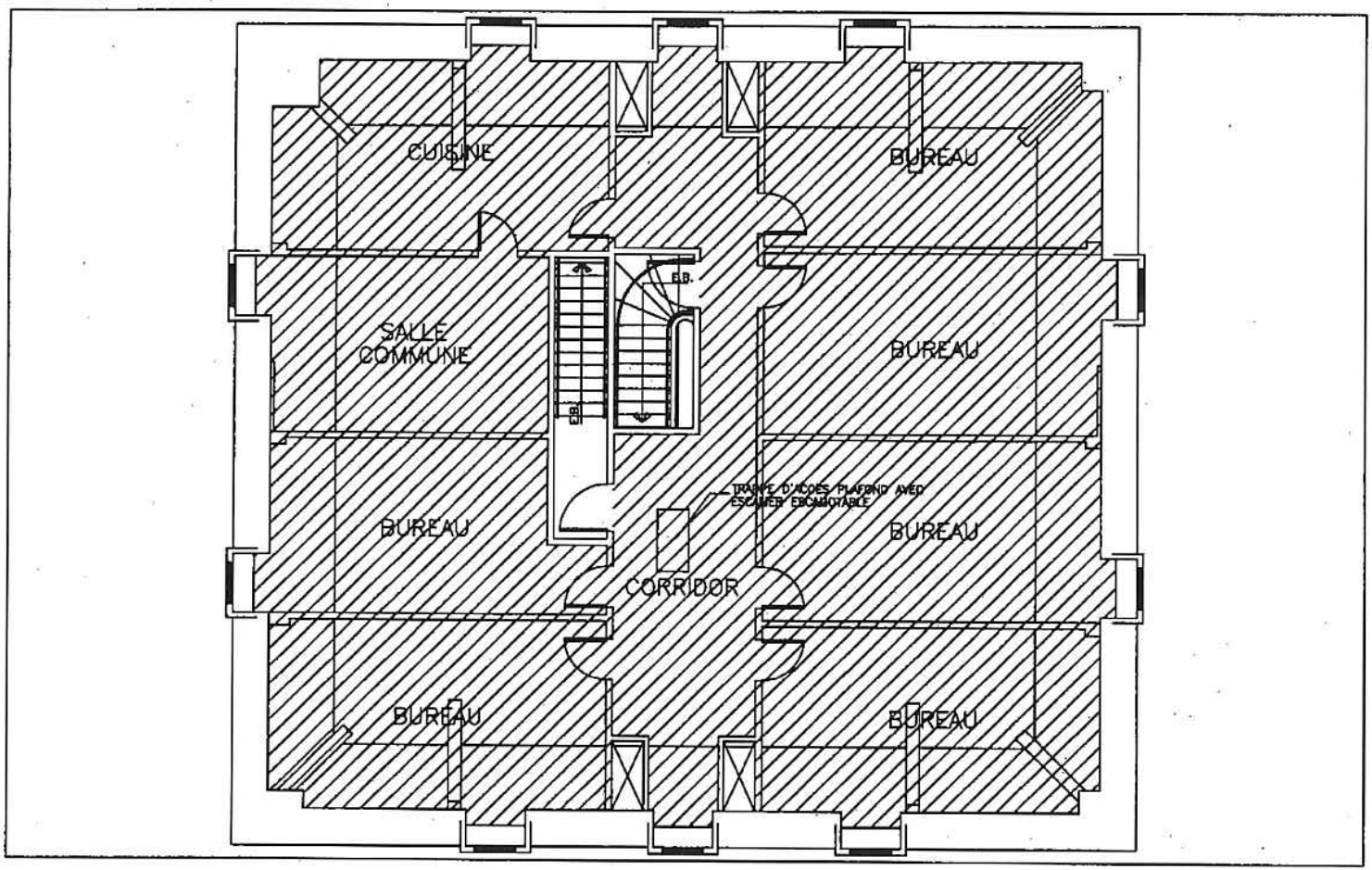

LA MAISON SMITH
1260 CHEMIN REMEMBRANCE

ANNEXE "A"

PLAN DU 2E ÉTAGE
08-05-2018

Résolution extraite de la réunion du conseil d'administration des Amis de la montagne
en vue du renouvellement de l'entente pour le prêt de local de la boutique du Chalet

28 novembre 2017

BOUTIQUE AU CHALET DU MONT-ROYAL

ATTENDU QUE le contrat de prêt de local (accueil boutique) avec la Ville de Montréal au Chalet du Mont-Royal se termine le 31 août 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des Amis de la montagne de conclure un nouveau contrat de prêt à ce sujet;

IL EST PROPOSÉ par Clément Demers, appuyé par Armand De Mestral et résolu à l'unanimité d'aviser par écrit la Ville de Montréal

QUE Les amis de montagne sont intéressés à conclure un nouveau contrat de prêt de local (accueil boutique) au Chalet du Mont-Royal.

De mandater le président et la directrice générale pour négocier les conditions de ce nouveau contrat sur la base des conditions actuelles du contrat et de toute autre condition qu'ils pourront juger plus avantageuse.

D'autoriser le président et la directrice générale à signer le nouveau contrat de prêt de local (accueil boutique) au Chalet du Mont-Royal une fois que les différentes conditions du contrat de prêt auront été convenues à leur satisfaction.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.
Résolution 17-CA-11-04

CONTRAT DE PRÊT DE LOCAL

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des résolutions suivantes :

a) La Résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'Agglomération à sa séance du vingt-trois (23) octobre deux mille six (2006); et

b) La résolution numéro CG18_____, adoptée par le conseil d'Agglomération à sa séance du_____2018;

ci-après nommée la «**Ville**»

ET :

LES AMIS DE LA MONTAGNE, personne morale légalement constituée suivant la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège au numéro 1260 du chemin Remembrance, à Montréal, province de Québec, H3H 2A2, agissant et représentée par monsieur Peter Howlett, président et madame Sylvie Guilbault, directrice générale, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu de la résolution adoptée par le conseil d'administration en date du _____.

ci-après nommée la «**Bénéficiaire**»

PRÉAMBULE

ATTENDU que la Ville et la Bénéficiaire ont déjà convenu par le passé d'un contrat de prêt de local, pour une boutique dans le Chalet du Mont-Royal, un bâtiment patrimonial faisant partie du site patrimonial déclaré du Mont-Royal et dont la Ville est propriétaire, lequel est venu à échéance le 31 juillet 2013 ;

ATTENDU l'implication de la Bénéficiaire dans les activités et les services d'accueil, d'éducation, de protection et de mise en valeur du Mont-Royal ;

ATTENDU QUE la Ville et la Bénéficiaire ont signé une convention de prolongation du contrat de prêt de local, pour un terme débutant le 1er septembre 2009 et se terminant le 31 août 2018 ;

ATTENDU QUE La Ville a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et il a remis une copie de cette politique au Bénéficiaire.

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire

ATTENDU QUE la Ville et la Bénéficiaire désire concrétiser leur entente relative à l'occupation par la Bénéficiaire de la boutique au Chalet du Mont-Royal pour les dix (10) prochaines années ;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. LIEUX PRÊTÉS

La Ville prête, par les présentes, à la Bénéficiaire un local situé dans l'édifice portant le numéro 1196, chemin Camillien-Houde, à Montréal, province de Québec, connu également comme étant le « Chalet du Mont-Royal » tel que décrit à l'annexe A.

2. SUPERFICIE

Les Lieux Prêtés ont une superficie locative totale de 212,59 pi².

3. DURÉE

3.1 Ce Prêt de local est consenti pour un terme de dix (10) ans commençant le 1er septembre 2018 et se terminant le 31 août 2028.

3.2 Sous réserve des dispositions contenues au paragraphe 3.3 ci-après, ce prêt de local se terminera de plein droit et sans avis à la date d'échéance susmentionnée et l'occupation des Lieux Prêtés après cette date par la Bénéficiaire n'aura pas pour effet de prolonger la durée de ce prêt de local ni de le reconduire. La Bénéficiaire sera alors présumée occuper les Lieux Prêtés contre la volonté de la Ville.

3.3 À moins que la Ville ne décide de reprendre les Lieux Prêtés pour ses propres fins, ce prêt de local pourra être renouvelé à son échéance par la Bénéficiaire pour un terme additionnel de 10 ans, aux conditions qui seront alors négociés entre les parties, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes au moment de ce renouvellement.

Pour exercer cette option, la Bénéficiaire devra en aviser la Ville, par écrit, au moins six (6) mois avant l'échéance du présent prêt de local, à défaut de quoi cette option sera nulle et non avenue.

4. OBLIGATION DE LA VILLE

Outre les obligations auxquelles elle est tenue en vertu du *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, la Ville s'engage à :

4.1 donner libre accès aux Lieux Prêtés aux employés de la Bénéficiaire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du présent contrat. À l'occasion d'activités locatives au Chalet du Mont-Royal, la Ville pourra restreindre l'accès aux Lieux prêtés à la Bénéficiaire à compter de 16 h. Dans certains cas, la Ville pourrait restreindre l'accès au Lieux Prêtés plus tôt. La Ville s'engage à communiquer les dates concernées dans un délai minimal de deux (2) semaines. La Bénéficiaire ne recevra aucune compensation pour les

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire

pertes de revenus à ces occasions ;

4.2 chauffer et maintenir en tout temps dans les Lieux Prêtés une température convenable aux besoins de la Bénéficiaire;

4.3 fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux Prêtés selon les besoins de la Bénéficiaire ;

4.4 maintenir et tenir, en tout temps au cours du présent prêt de local, les Lieux Prêtés et leurs améliorations et modifications en bon état et propres à l'occupation ;

4.5 tenir libres de neige et de glace les entrées conduisant aux dits Lieux Prêtés.

5. OBLIGATIONS DE LA BÉNÉFICIAIRE

Outre les obligations auxquelles elle est tenue en vertu du *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, la Bénéficiaire s'engage à :

5.1 Prendre les Lieux Prêtés dans l'état où ils se trouvent actuellement, déclarant les avoir vus et examinés à sa satisfaction ;

5.2 N'utiliser les Lieux Prêtés qu'aux seules fins d'activités de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, en fonction des permis d'occupation obtenus et l'opération d'un accueil boutique ;

5.3 Vérifier elle-même auprès des autorités compétentes que les destinations qu'elle entend donner aux Lieux Prêtés sont conformes aux lois et règlements en vigueur.

5.4 Prendre les mesures nécessaires afin de dégager de tout équipement la salle des pas perdus à l'occasion des activités locatives tenues au Chalet du Mont-Royal ;

5.5 À l'occasion de l'occupation du chalet par un locataire, la Bénéficiaire devra prendre les mesures nécessaires afin d'assurer le passage sécuritaire de sa clientèle vers les Lieux Prêtés ;

5.6 Tenir la Ville indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause de la Ville et intervenir dans toutes actions intentées contre cette dernière résultant directement ou indirectement de ce prêt de local, sauf en cas de négligence de la Ville, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants ;

5.7 Souscrire et maintenir en vigueur, à ses frais, pendant toute la durée du présent prêt de local et pendant toute période de renouvellement, le cas échéant, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du présent prêt de local, que la Bénéficiaire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait du prêt, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage des Lieux Prêtés , accordant une protection pour une somme

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire

d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $), limite globale par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris la Ville. La Ville devra être nommée à titre de co-assurée sur la police d'assurance et la Bénéficiaire devra lui fournir, au moins quinze (15) jours avant son échéance, la preuve de son renouvellement. Pour toute modification ou résiliation de cette police, l'assureur devra donner à la Ville par courrier recommandé, un préavis de trente (30) jours. Une copie d'un avenant à cet effet devra être fournie à la Ville.

À défaut par la Bénéficiaire de se conformer à ces engagements, la Ville, sous réserve de tous ses autres recours, pourra souscrire pour le compte de la Bénéficiaire toute nouvelle assurance et réclamer le remboursement immédiat des primes avec intérêt à compter du jour du paiement, au taux préférentiel de la Banque du Canada majoré de DEUX POUR CENT (2%).

5.8 Se tenir responsable de tous dommages qu'elle pourra causer aux Lieux Prêtés résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

5.9 Assumer le paiement des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux Lieux Prêtés, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents aux Lieux Prêtés, pouvant être imposés à la Bénéficiaire ou à la Ville en rapport avec l'utilisation des Lieux Prêtés par la Bénéficiaire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal, dans la mesure où la Bénéficiaire n'a pas obtenu de dérogation.

5.10 Ne point céder ses droits dans le présent prêt de local, ni prêter, ni sous-louer les Lieux Prêtés, en tout ou en partie, sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit de la Ville, lequel ne pourra refuser ce consentement sans motif raisonnable.

5.11 Aviser immédiatement la Ville, par écrit, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux Prêtés ou à chacun de leurs accessoires.

5.12 Fournir, au préalable, si elle désire s'identifier à l'extérieur du bâtiment, une maquette de telle identification afin d'obtenir l'approbation écrite de la Ville.

5.13 N'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les Lieux Prêtés sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville.

6. CONDITIONS ESSENTIELLES

Ce Prêt de Local est en outre consentie par la Ville aux conditions suivantes, que la Bénéficiaire s'engage à respecter fidèlement, conditions qui sont de l'essence même de ce prêt et sans lesquelles la Ville n'y aurait jamais consenti, savoir :

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire

6.1 Maintenir son statut d'organisme sans but lucratif pendant toute la durée des présentes et de toute période de renouvellement, le cas échéant.

6.2 À l'échéance du présent prêt de local et de toute période de renouvellement, le cas échéant, toutes les constructions et tous les ouvrages érigés sur les Lieux Prêtés deviendront automatiquement la propriété de la Ville, libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, et la Bénéficiaire s'engage à signer, sur demande, tout document à cet effet, le tout sans aucune compensation ni indemnité.

7. CONSIDÉRATION

Le présent contrat de prêt de locaux est consenti sans frais par la Ville en faveur de la Bénéficiaire.

8. DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

8.1 Si, pendant la durée du présent prêt de local ou pendant toute période de renouvellement, le cas échéant, les Lieux Prêtés sont détruits par incendie ou par toute autre cause et que de l'avis de la Ville les Lieux Prêtés sont devenus impropres à l'occupation, la Ville pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux Prêtés.

8.2 Si elle décide de ne pas procéder aux réparations, elle en avisera la Bénéficiaire le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers la Bénéficiaire pour les dommages subis lors d'un tel événement, le prêt de local prendra alors fin et la Bénéficiaire devra évacuer les Lieux Prêtés, le tout sans préjudice aux droits de la Ville de réclamer de la Bénéficiaire tous dommages lui résultant de tel événement.

8.3 Si elle décide de procéder aux réparations, le présent prêt de local demeurera en vigueur et la Ville s'engage à effectuer ces réparations avec toute la diligence nécessaire. En aucun cas le Ville ne pourra être tenu responsable des dommages et inconvénients subis par la Bénéficiaire à moins d'une faute ou négligence de la part de la Ville, ses employés ou agents.

9. RÉSILIATION

La Ville pourra, en cas de défaut de la Bénéficiaire de respecter l'une ou l'autre des clauses et conditions stipulées aux présentes résilier le présent prêt de local si la Bénéficiaire ne remédie pas à ce défaut dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception d'un avis de la Ville lui dénonçant le défaut.

10. USAGE DU TABAC

La Bénéficiaire convient qu'il sera strictement interdit de faire usage du tabac dans les Lieux Prêtés ainsi que dans leurs accès. Elle s'engage à voir à ce que cette interdiction soit respectée par toute personne se trouvant dans les Lieux Prêtés.

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire

11. FORCE MAJEURE

Aucune des parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties aux présentes, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, tout cas fortuit, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre (déclarée ou non).

12. AVIS

12.1 Tout avis à être donné en vertu du présent prêt de local devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur :

Ville : Ville de Montréal
Service de la gestion et de la planification immobilière
303 rue Notre-Dame, 3e étage
Montréal, Québec
H2Y 3Y8
Télécopieur : (5l4) 872-8350

Bénéficiaire : Direction générale
Les Amis de la montagne
1260, chemin Remembrance
Montréal, Québec
H3H 2A2

Téléphone : (514) 843-8240
Télécopieur : (514) 843-8255

12.2 Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

12.3 Les adresses ci-devant indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élue domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure, district de Montréal.

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire

13. JURIDICTION

Les parties conviennent, pour toute réclamation ou poursuite pour quelque motif que ce soit relativement au prêt de local, de choisir le district judiciaire de Montréal, province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l'audition de ces réclamations ou poursuites à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi.

14. CONVENTION COMPLÈTE

14.1 Le présent prêt de local contient tous les droits et toutes les obligations des parties à l'égard des Lieux Prêtés, il annule toute autre entente écrite ou verbale entre les parties pour ces Lieux Prêtés.

14.2 À moins que les présentes n'en prévoient autrement, aucune modification ou addition au présent prêt de local ne liera les parties à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par chacune d'elles.

14.3 Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent contrat.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le e jour du mois de_____2018

La Ville

par : _____

Yves Saindon

Le 25e jour du mois de Mai 2018

La Bénéficiaire

par : _____

Peter Howlett

par : _____

Sylvie Guilbault

INITIALES	
Ville	Bénéficiaire
JG	

Plan du Chalet du Mont-Royal

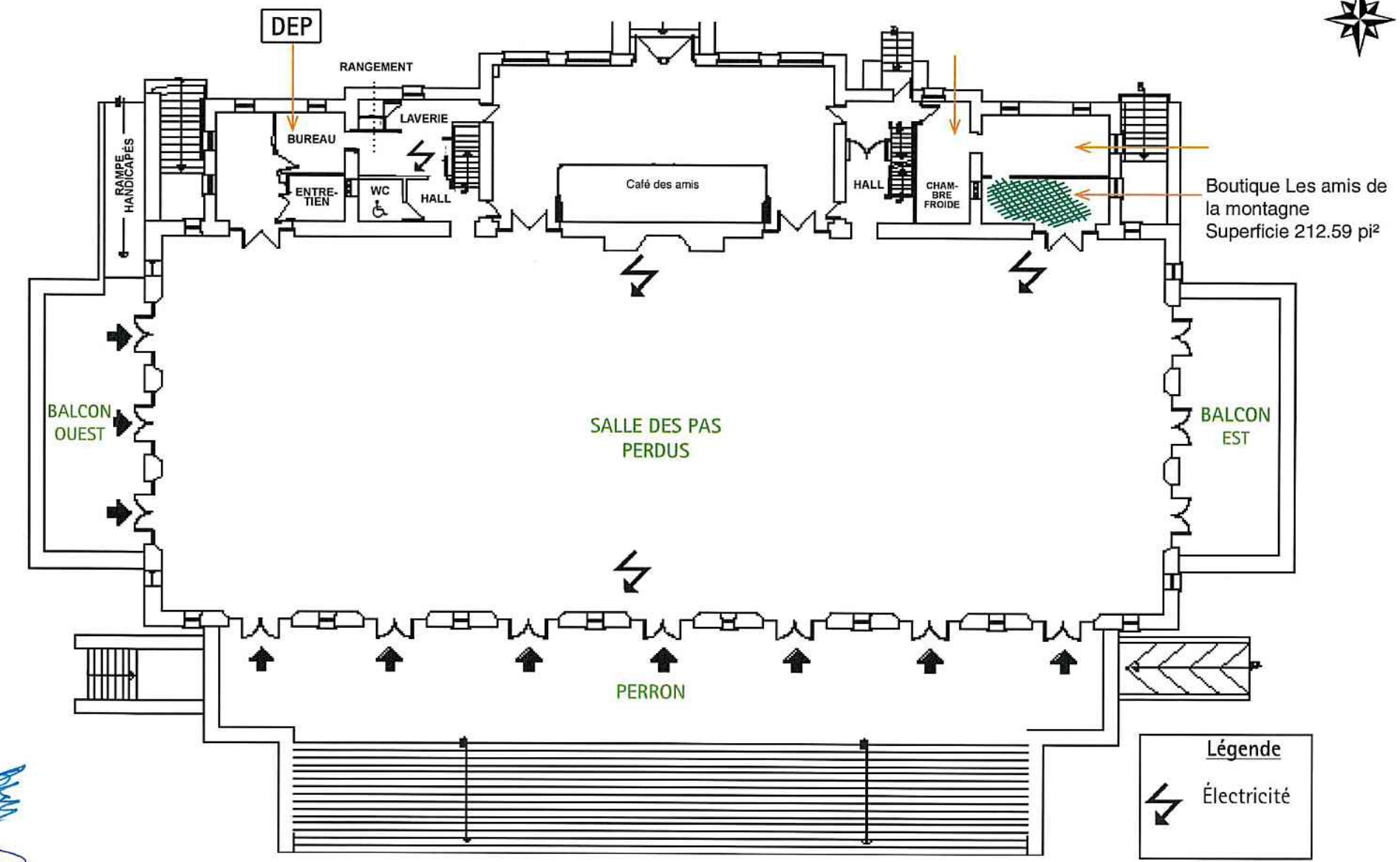

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184069011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	1- Approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, l'immeuble situé au 1260, chemin Remembrance, connu sous le nom de la Maison Smith. (Bâtiment 0216) 2- Approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les amis de la Montagne, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er septembre 2018, un local situé dans l'immeuble sis au 1196, chemin Camilien-Houde, connu sous le nom du chalet du Mont-Royal. (Bâtiment 0431)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184069011 Amis de la Montagne.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-18

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.36

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1187242001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Téléfil Inc. pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets - dépense totale de 1 968 000,58 $, taxes incluses (montant du contrat : 1 513 846,60 $ - contingences : 151 384,66 - incidences : 302 769,32 $) - Appel d'offres public 18-64008 - (quatre soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 968 000,58 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Téléfil Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets, aux prix de sa soumission, de 1 513 846,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-64008 ;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,4% par l'agglomération, pour un montant de 991 872,29 $.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-20 15:52

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187242001**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Téléfil Inc. pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets - dépense totale de 1 968 000,58 $, taxes incluses (montant du contrat : 1 513 846,60 $ - contingences : 151 384,66 - incidences : 302 769,32 $) - Appel d'offres public 18-64008 - (quatre soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) a plusieurs projets en cours actuellement, suite à la mise en place du nouveau modèle de télécommunications, pour le déploiement d'une infrastructure de télécommunications reposant sur un réseau de fibre propriétaire. Un de ces projets fait partie du projet du Centre de la gestion de la mobilité urbaine (CGMU) qui est un des trois projets prioritaires du plan stratégique de transport intelligent. Ce projet de déploiement de fibres optiques permettra le raccordement de contrôleurs de feux de circulation ainsi que les coffrets WiFi et les bâtiments de la Ville situés dans certains arrondissements.
La Ville a commencé à se doter d'une nouvelle catégorie de mobilier urbain appelée «mobilier urbain numérique». Ce mobilier urbain est utilisé comme plateforme physique d'hébergement d'objets connectés (caméras, sonomètres, capteurs environnementaux, etc.). Ces objets connectés réfèrent au concept de l'internet des objets, un écosystème technologique permettant la captation, le transport, l'analyse et la valorisation des données des objets connectés. L'internet des objets est l'infrastructure de base d'une ville qui souhaite garantir un contexte favorable à son développement (économique, social, etc.) et à son environnement (qualité de vie, santé, sécurité, tourisme, etc.).

Le déploiement de ce réseau de fibres permettra ainsi de relier ces objets connectés pour optimiser non seulement la gestion de la mobilité urbaine avec le CGMU, mais les autres besoins de la Ville, notamment pour le WiFi public.

Le Service des technologies de l'information (Service des TI) supporte la Division de l'exploitation du réseau artériel du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) dans les choix d'infrastructure de télécommunications afin de s'assurer que toutes les opportunités d'interopérabilité soient envisagées. En 2011, la Ville a entrepris le raccordement de ses 2200 feux de circulation via un réseau de télécommunication intégré afin de mieux gérer le réseau routier. À ce jour 997 intersections sont maintenant contrôlé par le centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU). Le présent mandat, qui consiste en le déploiement de fibre optique pour le raccordement de 156 intersections supplémentaires,

est en continuité avec l'objectif initial. Le choix des intersections est fait en adhésion avec les opportunités terrains et l'avancement du programme de mise aux normes des feux de circulation.

C'est dans ce contexte que le Service des TI, en collaboration avec le SIVT, a lancé un appel d'offres public n°18-64008 en date du 28 mai 2018, pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets. Cet appel d'offres a été publié sur le site de SÉAO ainsi que dans le journal Le Devoir.

Dans le cadre de cet appel d'offres, un addenda a été publié :

No. addenda	Date	Portée
1	2018-05-28	Modification du nom de l'appel d'offres

Un délai de trois (3) semaines a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions. La réception et l'ouverture des quatre (4) soumissions reçues ont été faites le 19 juin 2018. La durée de validité des soumissions est de 120 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Le présent sommaire vise à accorder un contrat à la firme Téléfil Inc. pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets, pour une dépense totale de 1 968 000,58 $, taxes incluses (montant du contrat : 1 513 846,60 $ - contingences : 151 384,66 - incidences : 302 769,32 $).

En parallèle, le sommaire 1182968004 présenté par le SIVT, en lien avec le présent sommaire, vise quant à lui à présenter les résultats de l'appel d'offres public 18-64006 «Fourniture et installation d'équipements de télécommunication pour les feux de circulation». Ces équipements seront raccordés au CGMU par les fibres optiques ci-dessus mentionnées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0177 - 24 mars 2016 - Accorder trois contrats aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Télécon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi.
CE15 1023 - 3 Juin 2015 - Adopter la «Stratégie montréalaise 2014-2017 ville intelligente et numérique» et le «Plan d'Action 2015-2017 Montréal ville intelligente et numérique» qui en découle.

CE11 0428 - 29 Mars 2011 - Approuver le plan stratégique de systèmes de transport intelligents.

DESCRIPTION

Une partie du contrat consiste en la fourniture, le tirage, l'installation, les essais et la mise en opération de câbles de fibres optiques et d'équipements de télécommunication sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces installations de fibres optiques permettront ensuite au SIVT d'installer les coffrets de télécommunication et les commutateurs permettant le raccordement de neuf (9) réseaux de feux, comprenant 156 intersections au CGMU et ainsi contrôler à distance les feux de circulation en temps réel. Certaines activités requises pour compléter les travaux décrits seront facturées à la carte (ex. : tirage et achat des câbles) afin de permettre un paiement équitable à l'entrepreneur en fonction de la longueur des câbles installés.
Ce mandat exclut la fourniture et l'installation de coffrets de télécommunication et de commutateurs qui sera réalisée dans un projet piloté par le SIVT (cf. sommaire 1182968004).

Le Service des TI s'arrime avec les travaux effectués par le SIVT pour faire l'installation de l'infrastucture de fibres optiques. Cette fondation desservira également le nouveau mobilier urbain numérique qui hébergera plusieurs services de la Ville sur le territoire montréalais.

Les secteurs visés par ces travaux sont situés principalement dans les cinq arrondissements suivants :

- Ville-Marie;
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- Rosemont-Petite-Patrie;
- Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- Sud-Ouest.

Et les principaux axes visés sont :

- Rue Saint-Antoine
- Rue Saint-Jacques
- Avenue Atwater
- Rue Sherbrooke
- Boulevard de Maisonneuve
- Rue Peel
- Rue Wellington
- Avenue des Pins
- Avenue Docteur-Penfield
- Rue Hochelaga
- Rue Notre-Dame

D'autres travaux, à la carte, seront utilisés en combinaison avec les travaux forfaitaires afin de permettre l'installation de câbles de fibre optique pour l'harmonisation du réseau dans certains secteurs de la ville. Ces travaux seront exécutés sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Sur un total de sept preneurs du cahier des charges, quatre firmes ont déposé une offre (57 %), alors que trois firmes (43 %) n'ont pas déposé d'offre. Sur ces trois firmes, deux ont transmis un avis de désistement. Les raisons invoquées sont les suivantes :

- Une firme déclare qu'elle n'a pas de certification de manufacturier pour la garantie de 25 ans demandée;
- L'autre firme déclare que son carnet de commandes est complet présentement.

Présentation des résultats :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Téléfil Inc.	1 513 846,60 $		1 513 846,60 $
Télécon Inc.	1 591 849,48 $		1 591 849,48 $
Teltech Télécommunication Inc.	1 635 476,72 $		1 635 476,72 $

Télécommunications Grimard Inc.	2 092 585,49 $		2 092 585,49 $
Dernière estimation réalisée	1 849 135,40 $		1 849 135,40 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			1 708 439,57 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			12,85 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			578 738,90 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			38,23 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(335 288,80 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-18,13 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			78 002,88 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			5,15 %

L'écart entre la soumission la plus basse et la dernière estimation s'explique par des rabais de volume plus élevés que ceux observés dans le passé et par une bonne réponse du marché qui a permis d'obtenir des tarifs compétitifs.

Contingence

Des frais supplémentaires maximaux de 10 % (incluant les taxes) sont réservés pour la contingence lors de la réalisation des travaux.

Description des travaux	**Contingence**
Fourniture et installation de fibre optique	151 384,66 $

Incidences

Des frais supplémentaires d'incidence estimés à 20 % (incluant les taxes) sont également à prévoir.
L'incidence inclut les travaux connexes à la réalisation de ces projets dont les travaux civils réalisés par la Commission des Services Électriques de Montréal, les demandes de permis, les coûts électriques (demande de raccordement au réseau d'Hydro-Québec et prolongement de lignes électriques au besoin), l'installation des antennes par les techniciens de la Ville, le support en ingénierie, ou encore les travaux réalisés dans les édifices pour ajouter des conduits nécessaires au passage de la fibre.

Description des travaux	**Incidence**
Fourniture et installation de fibre optique	302 769,32 $

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été effectuées. Une attestation valide délivrée le 7 juin 2018 par Revenu Québec (RQ) a été déposée avec la soumission.

L'adjudicataire recommandé respecte le Règlement de gestion contractuelle (RGC).

À noter que la firme Téléfil Inc. détient une autorisation de l'autorité des marchés financiers (AMF) à conclure des contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale incluant les incidences est de 1 968 000,58 $, taxes incluses, et sera imputée au PTI 2018-2020 du Service des TI au projet 68111 - Modernisation Télécom, et elle sera assumée comme suit : un montant maximal de 1 797 046,84 $ net de taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-040 et de compétence locale 15-044.
Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50.4 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en place d'un réseau principal de télécommunication permet d'assurer une gestion centralisée et une meilleure coordination des feux de circulation et autres équipements technologiques ayant pour conséquences :

- La réduction des arrêts fréquents aux feux de circulation et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre;
- L'amélioration de la régularité des services du transport en commun;
- La diminution des débordements dans le réseau local;
- La diminution de la congestion liée aux incidents sur le réseau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déploiement de ce réseau de télécommunication urbain permettra d'interagir en temps réel avec les contrôleurs de feux, les caméras d'observation et les panneaux d'affichage électroniques. De plus, il permettra de réaliser les projets menés conjointement avec la Société de transport de Montréal (IBUS) et le Service des incendies de Montréal (SIM) pour la préemption des véhicules d'urgence.
Ce nouveau réseau propriétaire de télécommunication permettra le raccordement de 156 feux de circulation de cinq arrondissements au CGMU. Ceci permettra de gérer à distance les feux de circulation et de donner l'opportunité à la Ville de déployer et d'opérer d'autres capteurs pour des besoins de mobilité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier au CE - 15 août 2018;
- Approbation du dossier au CM – 20 août 2018;
- Approbation du dossier au CG – 23 août 2018;
- Octroi du contrat – septembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (François FABIEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugues BESSETTE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Hugues BESSETTE, 20 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine BRIEN KILIAN
Conseillère en Analyse et Contrôle de Gestion

Tél : 514 872-7078
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-19

Demis NUNES
Chef de Division Connectivité Dorsale & Opérations

Tél : 514-887-9047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
directeur(trice) centre d'expertise - espace de travail
Tél : 514-280-8521

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Christian CHAPUT
directeur(trice) bureau de projets ti

Tél : 514-872-0543

Approuvé le : 2018-07-20

Approuvé le : 2018-07-20

SIVT – INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

1 - Identification :

No de l'appel d'offres :	18-64008
No du GDD :	1187242001
Titre de l'appel d'offres :	Fourniture et installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'Internet des objets.
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

2 - Déroulement de l'appel d'offres :

Lancement effectué le :	28 mai 2018
Ouverture originalement prévue le :	19 juin 2018
Ouverture faite le :	19 juin 2018
Nombre d'addenda :	1
Date du dernier addenda :	28 mai 2018
Délai total accordé :	20 jours

3- Analyse des soumissions

Conformité de soumission par :	SIVT et TI
Nombre de preneurs :	7
Nombre de soumissions :	4
Nombre de soumissions rejetées :	0
% de réponses :	57.14%
% de rejetés :	0%

Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jours
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jour
Date d'échéance initiale :	17 octobre 2018
Date d'échéance révisée :	na

4 – Résultat final de l’appel d’offres (taxes incluses)

Firme	Valeur	Commentaires
Téléfil Inc.	1 513 846.60 $	conforme
Télécon Inc.	1 591 849.48 $	conforme
Teltech Télécommunication Inc.	1 635 476.72 $	conforme
Télécommunication Grimard Inc.	2 092 585.49 $	conforme

Le plus bas soumissionnaire conforme est Téléfil Inc.

En date du 26 juin 2018, les entreprises faisant l’objet de cette analyse possèdent les autorisations de contracter de l’Autorité des marchés financiers (AMF) et n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Préparé par : Chheng Bun, ing. 2018-07-20

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 11 août 2017

TÉLÉFIL INC.
A/S MONSIEUR LOUIS CHARLES JOLICOEUR
9500, BOUL PARKWAY
ANJOU (QC) H1J 1N9

N° de décision : 2017-CPSM-1044248
N° de client : 3000976196

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). TÉLÉFIL INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **10 août 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Maryse Pineault, avocate
Directrice principale des opérations d'encadrement de la distribution

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-64008
Numéro de référence : 1168217
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture et installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'Internet des objets

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
C3F Télécom Inc. 3330, Francis-Hugues, bureau 101 Laval, QC, H7L 5A7 http://www.c3f.ca	Monsieur Guedwig Bernier Téléphone : 450 696-1010 Télécopieur : 450 967-4164	**Commande : (1449463)** 2018-05-28 14 h 03 **Transmission :** 2018-05-28 14 h 34	2947566 - Addenda n°1: Modification du titre de l'appel d'offre 18-64008 2018-05-28 17 h 51 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Fibrenoire Inc. / Vidéotron S.E.N.C. 550, Ave Beaumont suite 320 Montréal, QC, H3N 1V1 http://www.fibrenoire.ca	Monsieur Serge-Alexandre Hamel Téléphone : 514 907-3002 Télécopieur :	**Commande : (1450517)** 2018-05-30 9 h 37 **Transmission :** 2018-05-30 9 h 37	2947566 - Addenda n°1: Modification du titre de l'appel d'offre 18-64008 2018-05-30 9 h 37 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1449210)** 2018-05-28 10 h 33 **Transmission :** 2018-05-28 13 h 42	2947566 - Addenda n°1: Modification du titre de l'appel d'offre 18-64008 2018-05-28 17 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Télécommunications Grimard 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.grimard.ca	Monsieur Patrice Allard Téléphone : 450 665-5553 Télécopieur : 450 665-3655	**Commande : (1450785)** 2018-05-30 13 h 54 **Transmission :** 2018-05-30 13 h 54	2947566 - Addenda n°1: Modification du titre de l'appel d'offre 18-64008 2018-05-30 13 h 54 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Télécon Inc 7450 rue du Mile End Montréal, QC, h2r2z6 http://Telecon.ca	Monsieur Martin Bellerive Téléphone : 514 356-6389 Télécopieur : 514 644-0649	**Commande : (1457908)** 2018-06-14 16 h **Transmission :** 2018-06-14 16 h	2947566 - Addenda n°1: Modification du titre de l'appel d'offre 18-64008 2018-06-14 16 h - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Téléfil inc 9500 Parkway Montréal, QC, H1J 1N9 http://www.telefil.com	Monsieur Silvestro Galluccio Téléphone : 514 360-1889 Télécopieur : 514 355-0902	**Commande : (1452630)** 2018-06-04 12 h 51 **Transmission :** 2018-06-04 13 h 41	2947566 - Addenda n°1: Modification du titre de l'appel d'offre 18-64008 2018-06-04 12 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Teltech Télécommunication inc 345-D rue Marion Repentigny, QC, J5Z 4W8	Madame Caroline Pérusse Téléphone : 450 657-2000 Télécopieur : 450 657-2727	**Commande : (1449898)** 2018-05-29 10 h 09 **Transmission :** 2018-05-29 10 h 09	2947566 - Addenda n°1: Modification du titre de l'appel d'offre 18-64008 2018-05-29 10 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187242001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Objet :	Accorder un contrat à la firme Téléfil Inc. pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets - dépense totale de 1 968 000,58 $, taxes incluses (montant du contrat : 1 513 846,60 $ - contingences : 151 384,66 - incidences : 302 769,32 $) - Appel d'offres public 18-64008 - (quatre soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds PTI - GDD 1187242001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.37

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1183622001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des systèmes d'information RH
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels pour une durée de 5 ans à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour accompagner les dirigeants, gestionnaires et autres ressources impliqués dans le programme Transfo-RH dans la planification et la mise en oeuvre d'un centre de services en ressources humaines pour une somme maximale de 686 975,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public n°18-16848 - deux soumissionnaires

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat pour une durée de 5 ans par lequel Raymond Chabot Grant Thornton & Cie., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'accompagnement des dirigeants, gestionnaires et autres ressources impliqués dans le programme Transfo-RH dans la planification et la mise en oeuvre d'un centre de services en ressources humaines, pour une somme maximale de 686 975,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #18-16848 ;

2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-27 16:27

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183622001**
Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des systèmes d'information RH
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels pour une durée de 5 ans à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour accompagner les dirigeants, gestionnaires et autres ressources impliqués dans le programme Transfo-RH dans la planification et la mise en oeuvre d'un centre de services en ressources humaines pour une somme maximale de 686 975,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public n°18-16848 - deux soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dès 2015, la Ville de Montréal s'est donné comme mission de concevoir et implanter un nouveau modèle de services au Service des ressources humaines ainsi qu'à faire l'acquisition d'une solution intégrée RH, Paie, Talents en remplacement des systèmes désuets actuels. Le programme Transfo-RH est le véhicule pour effectuer la transformation complète du modèle de services RH, déployer de nouveaux processus et outils ainsi qu'un système de gestion de l'information intégré.

Programme Transfo-RH

Depuis sa création en 2015, le programme Transfo-RH vise une transformation complète du modèle de services RH, selon les meilleures pratiques du marché, incluant la révision de l'offre de service du Service des ressources humaines et la mise en œuvre d'une nouvelle organisation du travail : structure, partage des rôles et responsabilités, mode de transmission des demandes de services (implantation de technologies de billetterie, téléphonie et d'une base de connaissances) et une révision des processus.

Ce programme a été créé pour faire face à un triple enjeu :

1. Sur le plan des **services rendus**, le SRH traite des volumétries hors normes (plus de 3 000 types de requêtes, 45 types de clients desservis) selon des processus en manque criant d'optimisation (rôles et responsabilités confus, aucun moyen électronique d'accès et de suivi des services).
2. Sur le plan de **l'organisation et de la structure**, il y a eu peu d'évolution depuis les années 1980, de nombreuses activités de traitement sont éclatées et non uniformes

et les activités sont réalisées à plus de 90 % de manière manuelle, pour un coût des services RH de 31 % plus élevé que les autres villes (selon l'étude *Ontario Municipal Benchmarking Initiative 2014*).

3. Sur le plan **technologique**, le SRH souffre d'un contexte de désuétude et de grande complexité, avec plus de 100 applications RH et Paie, dont plusieurs datent des années 1970 et 1980. Des fonctionnalités souhaitées de la part des employés et gestionnaires de la Ville, comme des accès en libre-service ou de la mobilité, ne sont pas couvertes par les technologies actuelles.

Pour atteindre les objectifs des points 1 et 2 ci-dessus, la Ville a choisi d'adopter une approche progressive pour l'implantation du modèle de services cible. En ce moment, la Ville travaille sur la première phase qui est répartie en trois étapes de déploiement d'ici la fin 2019 :

1. Déploiement d'un centre de services aux employés (niveau 1) - Phase 1A

2. Déploiement d'un centre opérationnel (tableaux de bord, rapports, statistiques, tâches transactionnelles) - Phase 1B

3. Déploiement d'un centre de soutien à la gestion et d'un centre de partenariat d'affaires RH (niveau 2) - Phase 1C

Le modèle sera supporté par l'implantation de technologies : billetterie, téléphonie et d'une base de connaissances.

Présentement, la Ville ne dispose pas d'effectifs à l'interne avec l'expertise pour implanter un centre de services en ressources humaines. Conséquemment, nous devons octroyer un contrat de services professionnels pour se prévaloir d'une main-d'œuvre spécialisée dans ce domaine.

Dans le cadre du programme Transfo-RH, le Service des technologies de l'information a lancé un appel d'offres visant l'acquisition d'une solution informatique en mode infonuagique. Ainsi, le 23 août 2017, la Ville publiait l'appel d'offres public n° 17-16118, pour l'octroi d'un contrat pour l'utilisation d'une solution logiciel-service (SaaS) en infonuagique de gestion des ressources humaines et paie.

Afin de pouvoir répondre aux objectifs d'affaires du programme Transfo-RH, le Service des ressources humaines (SRH) a lancé l'appel d'offres public n°18-16848. Cet appel d'offres public, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 9 mai 2018 et a été ouvert le 12 juin 2018. La durée de la publication a été de 33 jours calendrier. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours.

Dans le cadre de cet appel d'offres, deux addendas ont été publiés :

- Addenda n° 1 24 mai 2018 Portée : réponses aux questions
- Addenda n° 2 30 mai 2018 Portée : réponses aux questions

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels pour 5 ans à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour accompagner les dirigeants, gestionnaires et autres ressources impliqués dans le programme Transfo-RH dans la planification et la mise en oeuvre d'un centre de services en ressources humaines pour une somme maximale de 686 975,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public n°18-16848 - deux soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Voici ci-dessous la portée et le fonctionnement général pour les mandats d'intervention visés dans cet appel d'offres qui peuvent s'appliquer sur l'intégralité de la fonction des ressources humaines.

Planification stratégique

- Confirmer que la vision et la mission adoptée par la Ville sont respectées à travers les stratégies qui sont utilisées dans le cadre de ce projet.
- Identifier les meilleures pratiques du marché à considérer pour l'implantation et la maintenance d'un centre de services RH et décrire les adaptations nécessaires selon la réalité et la stratégie organisationnelle de la Ville.
- Établir les principes directeurs du projet, fournir les méthodologies en ce qui concerne la saine gestion de la transition vers le nouveau modèle et déterminer les prédispositions et les préalables qui sont nécessaires afin d'amener le projet à terme.
- Définir les objectifs et les performances attendues et établir les stratégies pour les atteindre.
- Établir les références « benchmarks » pour toutes les activités reliées au centre de services RH. Les « benchmarks » doivent être quantifiables et calculables.
- Définir les enjeux, la portée et la planification des prochaines phases à réaliser afin d'atteindre le modèle cible dans les prochaines années (trois à cinq ans).

Pour chacune des phases :

- Définir la cible transitoire.
- Déterminer la structure organisationnelle transitoire et spécifier les modifications à apporter au modèle de gouvernance, aux rôles et responsabilités et au nombre de ressources pour assurer l'efficience et l'efficacité du SRH.
- Identifier les risques et déterminer les plans de mitigation.
- Participer à la production et la révision du manuel d'organisation du projet (MOP) afin de s'assurer que les principes, objectifs et stratégies retenus convergent vers le modèle cible.
- Déterminer les besoins en information et les indicateurs de gestion qui seront utiles aux gestionnaires, PARH et autres intervenants du projet.

Mise en oeuvre

- Mettre en place les stratégies proposées dans la planification stratégique afin d'assurer une stabilité.
- Définir une méthodologie de travail efficiente dans le contexte d'une implantation d'un nouveau modèle de services, incluant la mise en place d'un centre de services.
- Identifier les meilleures pratiques du marché à considérer. Si nécessaire, traduire et personnaliser ces pratiques au contexte de la Ville.
- Moderniser et innover les processus et procédures afin de déceler et éliminer les activités sans valeur ajoutée, les tâches inutiles et les processus répétitifs.
- Mettre en place une stratégie de mesure du rendement (MR) et des outils de gestion afin de mesurer, évaluer et comparer le niveau de performance entre la Ville et les autres organisations similaires.
- Mettre en place des outils et des techniques afin d'améliorer la rentabilité et la création de valeur d'un centre de services RH.
- Participer à la production et la révision du manuel d'organisation du projet (MOP) de chacune des phases.

Pour la phase en cours (Phase 1 A)

Billetterie

- Prendre connaissance du processus « préliminaire » de traitement d'une demande qui est proposé par la Ville et bonifier et ajuster les étapes si nécessaire.
- Prendre connaissance des rôles et responsabilités des différents intervenants du CSE et bonifier/ajuster ces derniers si nécessaire.
- Établir la liste des fonctionnalités ou informations qui sont utilisées par les industries similaires à celles de la Ville. Par exemple : quels sont les champs obligatoires, les champs optionnels, les méthodologies d'assignation des billets?
- Analyser les besoins d'intégration entre le Registre des postes de la Ville et la billetterie.
- Mettre en place une approche de gestion qui permet un suivi efficient du cycle de vie des billets. Cela inclut la mise en oeuvre d'une stratégie de priorisation des billets.
- Accompagner les gestionnaires des différents domaines d'affaires dans la définition d'ententes de services au sein du modèle.
- Accompagner les gestionnaires des différents domaines d'affaires dans la mise en place de processus permettant le respect des ententes de services.

Base de connaissances

- Prendre connaissance du processus « préliminaire » de documentation de la base de connaissances qui est proposé par la Ville et ajuster les étapes si nécessaire.
- Établir la liste des fonctionnalités ou des informations qui sont utilisées par les industries similaires à celles de la Ville; recherche par mots clés, par popularité, par domaine RH, par sujet, par indicateur, etc.
- Mettre en place une approche pour la gestion; fournir les techniques à adopter pour le versionnage, l'archivage, le cycle de vie, etc.
- Mettre en place une structure de gestion en ce qui concerne la maintenance de la base de connaissances; définir les rôles et les responsabilités des différents intervenants, tels que le responsable de la gestion documentaire (la conformité, l'uniformisation des documents), les propriétaires des documents (ceux qui créent et mettent à jour les documents), les responsables de la vérification, les responsables d'approbation, etc.
- Intégrer la documentation existante à la base de connaissances.

Le système de téléphonie

- Prendre connaissance du menu téléphonique qui est proposé par la Ville et analyser les avantages et les inconvénients, si nécessaire.
- Établir la liste des fonctionnalités ou des informations qui sont utilisées par les industries similaires à celles de la Ville; mettre en place une approche afin d'être en mesure d'authentifier les clients au téléphone, etc.
- Suggérer une approche de gestion qui permet un suivi efficace et efficient des appels et de l'expérience client; définir les rôles et les responsabilités des différents intervenants.
- Établir les « benchmarks » pour le contrôle et la qualité des appels.

Fonctionnement général

Sur réception d'une demande de la Ville pour un service, par l'intermédiaire d'un formulaire de demande de services, l'adjudicataire a l'obligation de communiquer avec le chef de

section du programme Transfo-RH dans les trois jours ouvrables, afin d'obtenir les précisions additionnelles sur le service demandé ou pour toute autre demande de clarification.

La demande de services contiendra, entre autres, la description des tâches à effectuer, la liste des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, le type de profil requis, l'enveloppe budgétaire estimée, le nombre d'heures estimé pour la réalisation du service, ainsi que l'échéancier de livraison souhaité.

Suivant l'obtention de ces informations, l'adjudicataire s'engage à fournir une description de sa compréhension du service demandé, dans un document Word d'au maximum deux pages, et ce, à l'intérieur de cinq jours ouvrables.

La prestation de services devra être réalisée à l'extérieur des bureaux de la Ville selon un échéancier précis. De plus, quoique non obligatoire, la Ville souhaitera dans certains cas que la prestation de services se tienne le plus possible dans les heures ouvrables de la Ville, de 8 h 30 à 17 h, afin de faciliter les interactions et la collaboration.

Les rencontres de coordination, de démarrage, d'assurance qualité des livrables et certaines rencontres de travail se dérouleront dans les locaux de la Ville ou par tout autre mode de collaboration physique ou virtuel.

De plus, la firme devra aussi obtenir un accord écrit de la directrice des ressources humaines pour toute action pouvant mener à une modification du mandat initial.

JUSTIFICATION

Sur un total de 19 preneurs du cahier des charges, deux preneurs (10,53 %) ont déposé une offre alors que les 17 autres (89,47 %) n'ont pas soumissionné. De ces 17 firmes, 11 d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont :

- Deux firmes n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres;
- Deux firmes n'ont pas de ressources disponibles;
- Trois firmes ont des engagements et ne peuvent pas respecter les délais requis;
- Une firme n'offre pas le service demandé;
- Une firme ne peut pas répondre aux critères obligatoires;
- Une firme n'a pas l'expérience requise;
- Une firme ne souhaite pas fournir une assignation à long terme de ressources expérimentées à temps partiel.

Tableau des résultats (taxes incluses) :

La firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. est la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis.

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Raymond Chabot Grant Thornton	74,6 %	1,81	686 975,63 $		686 975,63 $
Dernière estimation réalisée			632 362,50 $		632 362,50 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					54 613,13 $

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*	8,64%

La firme E3 Services Conseils inc. n'a pas obtenu la note de passage établie à 70 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 686 975,63 $ taxes incluses, (627 300,32 $ net de taxes) sera imputée au PTI 2018-2020 du Service des TI au projet 74250 - Système de gestion des ressources humaines et sera financée par les règlements d'emprunt de compétence locale 17-034 et d'agglomération RCG 17-013.
Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50.4%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-approbation de ce sommaire entraînerait :

- Des délais dans l'échéancier de certains livrables et l'implantation des différentes phases du modèle de services;
- Des enjeux relatifs à la qualité du livrable final qui pourrait altérer l'efficacité résultante escomptée (bénéfices du projet);
- En lien avec les deux points ci-haut, l'adhésion des différentes parties prenantes pourrait être compromise. L'adhésion est l'un des plus grands facteurs de succès de tout projet de ce type.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au comité exécutif : 15 août 2018;
- Approbation du dossier par le conseil municipal : 20 août 2018;
- Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : 23 août 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie AUDETTE
Conseiller en ressources humaines

Tél : 514 868-7771
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Umberto CICCHETTI
Chef de division - programme Transfo-RH

Tél : 514 872-4836
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie GRÉGOIRE
Directeur(trice) remuneration globale et syst inf rh
Tél : 514 872-8293
Approuvé le : 2018-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2018-07-27

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1183622001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des systèmes d'information RH
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels pour une durée de 5 ans à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour accompagner les dirigeants, gestionnaires et autres ressources impliqués dans le programme Transfo-RH dans la planification et la mise en oeuvre d'un centre de services en ressources humaines pour une somme maximale de 686 975,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public n°18-16848 - deux soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16848 preneurs.pdf 18-16848 PV.pdf 18-16848 tableau.pdf 18-16848 Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 868 3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-24

Pierre GATINEAU
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Service de l'approvisionnement

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16848

No du GDD : 1183622001

Titre de l'appel d'offres : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE DÉPLOIEMENT D'UN MODÈLE DE SERVICES EN RESSOURCES HUMAINES ET EN PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE POUR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - PROGRAMME TRANSFO-RH

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 9 - 5 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 12 - 6 - 2018

Ouverture faite le : 12 - 6 - 2018

Date du comité de sélection : 4 - 7 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 30 - 5 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 19

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 10,53

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
E3 Services Conseils Inc.	Pointage intérimaire inférieur à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 9 - 12 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 9 - 12 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Raymond Chabot Grant Thornton & Cie	686 975,63 $	√	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que : Deux (2) firmes n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres. Deux (2) firmes n'ont pas de ressources disponibles. Trois (3) firmes ont des engagements et ne peuvent pas respecter les délais requis. Une firme (1) n'offre pas le service demandeé. Une firme (1) ne peut pas répondre aux critères obligatoires. Une (1) firme n'a pas l'expérience de firme requise. Une (1) firme ne souhaite pas fournir une assiganation à long terme de ressources expérimentées à temps partiel.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 18 - 7 - 2018

18-16848 - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE DÉPLOIEMENT D'UN MODÈLE DE SERVICES EN RESSOURCES HUMAINES ET EN PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE POUR LE SERVICE DES RESSOURCES

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 20%	Qualification et expérience du chargé de projet 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
E3 Services Conseils inc.	3,63	6,75	9,00	14,75	14,50	12,50	61,1			Non conforme
Raymond Chabot Grant Thornton & cie	3,88	8,50	12,75	14,50	14,25	20,75	74,6	686 975,63 $	1,81	1
							-		-	
							-		-	
							-		-	

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

Comité	
Date	4-07-2018
Heure	13 h 30
Lieu	255 Boul. Crrémazie Est

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16848
Numéro de référence : 1161976
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE DÉPLOIEMENT D'UN MODÈLE DE SERVICES EN RESSOURCES HUMAINES ET EN PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE POUR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - PROGRAMME TRANSFO-RH

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Alithya Services-Conseils inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 http://www.alithya.com	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	**Commande : (1441156)** 2018-05-09 12 h 29 **Transmission :** 2018-05-09 12 h 29	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 42 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Amyot Gelinas s.e.n.c.r.l. 124 rue Saint-Vincent Sainte-Agathe-des-Monts, QC, J8C 2B1	Madame Marie-Louis Tassé Téléphone : 450 971-1550 Télécopieur :	**Commande : (1441703)** 2018-05-10 10 h 30 **Transmission :** 2018-05-10 10 h 30	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Boreala Management 2001 McGil College, suite 1300 Montréal, QC, H3A1G1	Monsieur Lyndsy Evenden Téléphone : 514 887-8670 Télécopieur :	**Commande : (1443346)** 2018-05-14 14 h 14 **Transmission :** 2018-05-14 14 h 14	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 42 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com	Madame Clotilde Morin Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	**Commande : (1441099)** 2018-05-09 11 h 12 **Transmission :** 2018-05-09 11 h 12	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000	**Commande : (1441410)** 2018-05-09 16 h 25 **Transmission :** 2018-05-09 16 h 25	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel

Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com	Télécopieur : 514 415-3999		Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
E3 Services Conseils 19 rue Le Royer Ouest Bureau 304 Montréal, QC, H2Y 1W4	Monsieur P Robert Téléphone : 514 281-1737 Télécopieur :	**Commande : (1442850)** 2018-05-14 8 h 25 **Transmission :** 2018-05-14 8 h 25	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 42 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ernst & Young Montréal LLP 800, boul. René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H3B 1X9 http://www.ey.com/CA/en/Home	Madame Norma Gaudio Téléphone : 514 879-8166 Télécopieur :	**Commande : (1442085)** 2018-05-10 16 h 42 **Transmission :** 2018-05-10 16 h 42	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf Bureau 300 Québec, QC, G2K 0B8 http://fujitsu.com/ca	Madame Marjolaine Giguère Téléphone : 418 840-5100 Télécopieur : 418 840-5105	**Commande : (1441312)** 2018-05-09 14 h 50 **Transmission :** 2018-05-09 14 h 50	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe Edgenda inc. 1751, rue du Marais bureau 300 Québec, QC, G1M0A2 http://www.edgenda.com	Madame Flora Gaffuri Téléphone : 514 670-2344 Télécopieur : 418 626-1244	**Commande : (1443813)** 2018-05-15 10 h 17 **Transmission :** 2018-05-15 10 h 17	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe IN-RGY Consultation inc. 390, rue Le Moyne Montréal, QC, H2Y1Y3 http://www.in-rgy.com	Madame Mariette Pagé Téléphone : 514 906-7767 Télécopieur : 514 906-7677	**Commande : (1442367)** 2018-05-11 10 h 04 **Transmission :** 2018-05-11 10 h 04	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.levio.ca	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	**Commande : (1441656)** 2018-05-10 9 h 56 **Transmission :** 2018-05-10 9 h 56	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Linovati inc. 3107, avenue des hôtels, suite 21	Monsieur André Fournier	**Commande : (1443386)** 2018-05-14 14 h 43	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel

Québec, QC, G1W 4W5 http://www.linovati.com	Téléphone : 418 781-5611 Télécopieur : 418 656-0183	**Transmission :** 2018-05-14 14 h 43	2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PGF Consultants Inc.. 291 rue Dalhousie street Suite 202 Ottawa, ON, K1N7E5	Monsieur Benoît Hubert Téléphone : 613 241-2251 Télécopieur : 613 241-2252	**Commande : (1445229)** 2018-05-17 11 h 07 **Transmission :** 2018-05-17 11 h 07	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Proxima Centauri 291 rue Saint-Vallier Est Suite 103 Québec, QC, G1K3P5	Monsieur Rémi Lachance Téléphone : 418 907-9624 Télécopieur : 418 647-3735	**Commande : (1442126)** 2018-05-10 22 h 27 **Transmission :** 2018-05-10 22 h 27	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PwC Management Services L.P. 1250, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 2500 Montréal, QC, H3B4Y1	Madame Nadia Bergeron Téléphone : 514 205-5001 Télécopieur :	**Commande : (1441322)** 2018-05-09 14 h 55 **Transmission :** 2018-05-09 14 h 55	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. 600 De La Gauchetière O. bur. 2000 Montréal, QC, H3B 4L8 http://www.rcgt.com	Madame Annie Givern Téléphone : 514 954-4621 Télécopieur : 514 878-2127	**Commande : (1441616)** 2018-05-10 9 h 32 **Transmission :** 2018-05-10 9 h 32	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
SC Services de gestion KPMG 1500-600, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal, QC, H3A 0A3	Madame Nada Atmeh Téléphone : 514 840-2568 Télécopieur : 514 840-2443	**Commande : (1447695)** 2018-05-23 16 h 58 **Transmission :** 2018-05-23 16 h 58	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 42 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Services Conseils Pierre Cantin 3093, rue Ste-Marie Jonquière, QC, G7S 1A2	Monsieur Pierre Cantin Téléphone : 418 590-9360 Télécopieur :	**Commande : (1443460)** 2018-05-14 15 h 45 **Transmission :** 2018-05-14 15 h 45	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

SPB Psychologie organisationnelle 555 boul. Roland-Therrien Bureau 300 Longueuil, QC, J4H4E7 http://www.spb.ca	Madame Christine Blais Téléphone : 450 646-1022 Télécopieur : 450 646-5184	**Commande : (1442021)** 2018-05-10 15 h 23 **Transmission :** 2018-05-10 15 h 23	2945933 - 18-16848 addenda 1 2018-05-24 14 h 43 - Courriel 2948861 - 18-16848 addenda 2 2018-05-30 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183622001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des systèmes d'information RH
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels pour une durée de 5 ans à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour accompagner les dirigeants, gestionnaires et autres ressources impliqués dans le programme Transfo-RH dans la planification et la mise en oeuvre d'un centre de services en ressources humaines pour une somme maximale de 686 975,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public n°18-16848 - deux soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds PTI - GDD 1183622001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-26

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.38

2018/08/23
17:00

(2)

Dossier # : 1183521001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division recherche de talents et dotation - cols blancs_cols bleus et pompiers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Optimum consultants une entente de services professionnels, d'une durée de 4 ans, en développement et en administration de test d'évaluation des aptitudes physiques des candidats(es) pour les emplois manuels et l'emploi de pompier dans le cadre de processus d'évaluation du 1er septembre 2018 au 31 août 2022. Appel d'offre public 18-17001, un seul soumissionnaire conforme et pour un montant estimé à 597 295,13 $, incluant toutes taxes applicables.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente de services professionnels, d'une durée de 4 ans, pour procéder au développement et à l'administration de tests d'évaluation des aptitudes physiques des candidats pour les emplois manuels et l'emploi de pompier;

2. d'accorder au seul soumissionnaire Optimum consultants, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17001.

3. d'imputer ces dépenses à même le budget de la Direction de la dotation, talents et développement organisationnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-27 16:25

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1183521001**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division recherche de talents et dotation - cols blancs_cols bleus et pompiers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Optimum consultants une entente de services professionnels, d'une durée de 4 ans, en développement et en administration de test d'évaluation des aptitudes physiques des candidats(es) pour les emplois manuels et l'emploi de pompier dans le cadre de processus d'évaluation du 1er septembre 2018 au 31 août 2022. Appel d'offre public 18-17001, un seul soumissionnaire conforme et pour un montant estimé à 597 295,13 $, incluant toutes taxes applicables.

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des 4 prochaines années, le nombre des embauches au niveau des emplois manuels et de l'emploi de pompier sera croissant et régulier. Ainsi le nombre de candidats (es) à évaluer est important (environ 650 par année) et le niveau des dépenses générées requiert de procéder à un appel d'offres pour conclure une entente contractuelle 2018-2022.

Le lancement de l'appel d'offres a été initié le 4 juin 2018 et l'ouverture le 5 juillet 2018, tel qu'il est déjà indiqué dans l'intervention de l'approvisionnement. Un comité de sélection a été constitué. Un seul soumissionnaire a présenté une offre de services qui a été analysée par le comité de sélection le 13 juillet 2018. L'évaluation s'est faite à partir de la grille de critères présente au devis technique (voir document en pièces jointes). Le comité, à la suite de l'évaluation de la proposition du soumissionnaire, recommande d'octroyer le contrat à la firme Optimum consultants, soit la firme avec qui la Ville fait affaire depuis plusieurs années.

L'appel d'offres public a paru dans le SEAO.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décembre 2015 - CG1153521001. Octroyer un contrat de service professionnel à Optimum consultant suite à l'appel d'offres public no 15-1448 pour le développement et l'administration de test d'évaluation de la condition physique des candidats(es) pour l'emploi de pompier, pour une période de décembre 2015 à décembre 2018, montant estimé à 210 884,27 $ taxes incluses.

- Août 2013 - CG1130801001. Conclure avec Optimum consultants une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 5 ans, pour procéder à l'administration de tests d'évaluation de la condition physique des candidats pour les emplois manuels. - Appel d'offres public 12-12575 (1 seul soumissionnaire conforme) (Montant estimé : 603 618,75 $) / Approuver un projet de convention à cette fin.

- Février 2013 - BC 834147. Accorder de gré à gré, un contrat de service professionnel à la firme Optimum consultants, pour des services professionnels en administration de tests d'évaluation de la condition physique des candidats pour les emplois de préposé(e) aux travaux généraux, préposé(e) aux travaux et à la propreté et préposé(e) à l'entretien (Sports et loisirs) pour une somme maximale de 24 999,00 $ (taxes incluses).

- Août 2011 - DG2113825007. Autoriser une dérogation au gel général des honoraires professionnels (CE 090582, modifiée), afin de permettre la rétention des services professionnels d'Optimum consultants. Ceci, pour assurer la tenue de la séance de requalification des tests physiques des candidats(es) sur la liste d'éligibilité du concours pompier(ière) 50000L les 7, 11, 12, 13 et 14 octobre 2011, et ce, pour un montant maximal de 16 889.38 $ Novembre 2010 - DG2103825004. Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation ainsi qu'approuver la grille d'évaluation pour retenir les services professionnels d'un consultant ou d'une firme spécialisée en évaluation de la condition physique pour des candidats au poste de pompier, incluant la production d'un test, de grilles d'évaluation ainsi que l'administration du test aux candidats, pour un montant maximal de 49 495,69$

DESCRIPTION

Fournir des services professionnels en développement et en administration de tests d'évaluation des aptitudes physiques des candidats(es) pour les emplois manuels et l'emploi de pompier. L'estimation du nombre de candidat(e)s à évaluer par année, soit 500 pour les emplois manuels et 150 pour l'emploi de pompier, est basée sur le nombre des embauches prévues pour les années à venir.

Le coût pour chaque candidat(e) pour les emplois manuels est de 190,00 $ avant taxes avant le 31 août 2019, 195,00 $ avant taxes avant le 31 août 2020, 200,00 $ avant taxes avant le 31 août 2021 et 205,00 $ avant taxes avant le 31 août 2022.

Le coût pour chaque candidat(e) pour l'emploi de pompier est de 200,00 $ avant taxes avant le 31 août 2019, 205,00 $ avant taxes avant le 31 août 2020, 210,00 $ avant taxes avant le 31 août 2021 et 215,00 $ avant taxes avant le 31 août 2022.

Soit 519 500,00 $ plus taxes sur 4 ans, pour un montant total de 597 295,13 $ taxes incluses.

La facturation sera basée selon les journées d'évaluation, c'est-à-dire 1 facture par journée d'évaluation. La réception au préalable des résultats confirmera le nombre de candidats(es)

évalués(e)s par journée. Ils seront suivis de la facture, à laquelle sera inscrit le nombre de candidats(es) évalués(es) facturés(es). La facturation est établie par évaluation avant toutes taxes applicables par candidat(e) évalué(e). Donc, le mode de rémunération est à forfait.

Le montant avant taxes par candidat(e) comprend :

- la préparation d'un test d'évaluation des aptitudes physiques;
- la préparation d'un document explicatif pour les candidats(es) évalués(es) (prévu pour l'emploi de pompier uniquement);
- l'administration du test (toutes ses composantes);
- le montage et démontage des appareils utilisés dans le circuit chronométré et familiarisation avec les appareils;
- l'achat ou location de matériel ou d'appareils nécessaires à l'évaluation (incluant la location d'un local);
- les rencontres préalables nécessaires à la mise en place du test.

Il nous est impossible de réaliser les évaluations en régie, car nous ne possédons pas l'expertise nécessaire, les ressources suffisantes ainsi que les installations adéquates afin de procéder à des évaluations des aptitudes physiques pour ces emplois.

JUSTIFICATION

Les objectifs poursuivis par cet appel d'offres sont :
Assurer l'évaluation des aptitudes physiques des candidats(es) pour les emplois manuels et l'emploi de pompier :

- Fournir un test éprouvé;
- Assurer un protocole d'administration éprouvé;
- Assurer l'administration du test et l'évaluation des candidats(es) (toutes les étapes);
- S'assurer que les personnes ont la capacité physique d'accomplir des tâches variées de manutention afin d'éviter des accidents de travail et des maladies professionnelles comme des troubles musculo-squelettiques.
- Obtenir un rapport écrit précisant les faiblesses qu'une personne a démontrées pendant le test.
- Obtenir une évaluation sur les techniques de manutention utilisées par la personne pendant le test en fonction des tâches accomplies.
- Obtenir un résultat indiquant que la personne a réussi, abandonné ou échoué le test.
- Agir comme témoin expert, si une personne utilise des recours devant un tribunal.

L'évaluation de la condition physique des candidats permet de détecter des limitations fonctionnelles potentielles et ainsi de ne pas retenir des candidats(es) susceptibles de s'absenter du travail suite à des lésions.

- Assurer la production d'un document de présentation détaillé du test dédié aux candidats(es) potentiel(le)s (prévu pour l'emploi de pompier uniquement).

Cet appel d'offres n'a pas suscité beaucoup d'intérêt, en fait, il y a très peu de firmes spécialisées dans ce genre de services à Montréal ou dans sa banlieue.

La firme Optimum consultants était le seul soumissionnaire, la firme a obtenu un pointage de 84 % et a été recommandée par le Comité de sélection en fonction des critères de sélection suivants:

CRITÈRES DE SÉLECTION	Pondération
Présentation de l'offre	5 %
Compréhension du mandat de la problématique	10 %
Approche proposée	30 %
Capacité de production et échéancier	25 %
Expérience et expertise: de la firme dans des travaux semblables	10 %
Expérience et expertises: du chargé de projet et de son équipe	20 %
Pointage intérimaire total	100 %

Notre estimation à l'interne était de 201,20 $ (taxes incluses) pour chaque candidat(e) pour les emplois manuels et de 218,73 $ (taxes incluses) pour chaque candidat(e) pour l'emploi de pompier, l'estimation a été réalisée en fonction des derniers contrats octroyés en 2013 pour les emplois manuels et en 2015 pour l'emploi de pompier pour des tests d'évaluation des aptitudes physiques similaires.

Le coût pour chaque candidat(e) pour les emplois manuels est de 218,45 $ taxes incluses avant le 31 août 2019, 224,20 $ taxes incluses avant le 31 août 2020, 229,95 $ taxes incluses avant le 31 août 2021 et 235,23 $ taxes incluses avant le 31 août 2022.

Le coût pour chaque candidat(e) pour l'emploi de pompier est de 229,95 $ taxes incluses avant le 31 août 2019, 235,70 $ taxes incluses avant le 31 août 2020, 241,45 $ taxes incluses avant le 31 août 2021 et 247,20 $ taxes incluses avant le 31 août 2022.

L'estimation interne du nombre de candidat(e)s à évaluer par année, soit environ 500 pour les emplois manuels et environ 150 pour l'emploi de pompier s'appuie sur la moyenne de personnes évaluées par année depuis 2015 pour chaque catégorie d'emploi. Puisque les besoins des arrondissements, des services centraux et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) semblent s'accentuer légèrement pour la prochaine année et se stabiliser par la suite, une estimation de 650 candidats(es) par année nous apparaît raisonnable.

Sachant que très peu de firmes sont spécialisées dans le domaine et compte tenu de la complexité et du besoin récurrent, nous recommandons d'octroyer à la firme Optimum consultants un contrat de 4 ans. Le recours à une firme externe spécialisée et reconnue nous assure un service clé en main standardisé et appuyé sur des tests éprouvés.

Avant d’entamer l’analyse proprement dite des soumissions, le Service de l’approvisionnement a procédé aux vérifications d’usage liées à une éventuelle inscription du

soumissionnaire sur l’une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de la soumission reçue.

Dans ce dossier, le soumissionnaire ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d’appel d’offres ne requiert pas la présentation de l'attestation de l’Autorité des marchés financiers.

L’adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s’être conformé en tout point au Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Soumission conforme	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser) (taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Centre RecreoSportif du Plateau -Mont-Royal OPTIMUM CONSULTANTS	84,0	2,24	597 295,13 $		597 295,13 $
Dernière estimation réalisée			551 880,00 $		551 880,00 $
Écart entre l’adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l’adjudicataire – estimation)*					*45 415,13 $*
Écart entre l’adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l’adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					*8,23 %*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les besoins en nombre de demandes d'évaluations ont été évalués à 650 par année. Le coût maximal du présent contrat à la charge des contribuables sera de 597 295,13 $ sur une période de 4 ans.

Période du 1er septembre 2018 au 31 août 2022 - EMPLOIS MANUELS					
	Coût unitaire	Nombre d'évaluation	Coût avant taxes	Coût taxes incluses	Coût avec ristounes
fin année 2018					
1er septembre 2018 au 31 décembre 2018	190,00 $	167	31 730,00 $	36 481,57 $	33 312,53 $
année 2019					
1er janvier 2019 au 31 août 2019	190,00 $	333	63 270,00 $	72 744,68 $	66 425,59 $
1er septembre 2019 au 31 décembre 2019	195,00 $	167	32 565,00 $	37 441,61 $	34 189,18 $
Total année 2019		**500**	**95 835,00 $**	**110 186,29 $**	**100 614,77 $**
année 2020					
1er janvier 2020 au 31 août 2020	195,00 $	333	64 935,00 $	74 659,02 $	68 173,63 $
1er septembre 2020 au 31 décembre 2020	200,00 $	167	33 400,00 $	38 401,65 $	35 065,83 $
Total année 2020		**500**	**98 335,00 $**	**113 060,67 $**	**103 239,46 $**
année 2021					
1er janvier 2021 au 31 août 2021	200,00 $	333	66 600,00 $	76 573,35 $	69 921,68 $
1er septembre 2021 au 31 décembre 2021	205,00 $	167	34 235,00 $	39 361,69 $	35 942,47 $
Total année 2021		**500**	**100 835,00 $**	**115 935,04 $**	**105 864,15 $**
année 2022					
1er janvier 2022 au 31 août 2022	205,00 $	333	68 265,00 $	78 487,68 $	71 669,72 $
TOTAL		**2000**	**395 000,00 $**	**454 151,25 $**	**414 700,63 $**

Période du 1er septembre 2018 au 31 août 2022 - POMPIERS					
	Coût unitaire	Nombre d'évaluation	Coût avant taxes	Coût taxes incluses	Coût avec ristournes
fin année 2018					
1er septembre 2018 au 31 décembre 2018	200,00 $	150	30 000,00 $	34 492,50 $	31 496,25 $
année 2019					
1er janvier 2019 au 31 août 2019	200,00 $	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $
1er septembre 2019 au 31 décembre 2019	205,00 $	150	30 750,00 $	35 354,81 $	32 283,66 $
Total année 2019		**150**	**30 750,00 $**	**35 354,81 $**	**32 283,66 $**
année 2020					
1er janvier 2020 au 31 août 2020	205,00 $	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $
1er septembre 2020 au 31 décembre 2020	210,00 $	150	31 500,00 $	36 217,13 $	33 071,06 $
Total année 2020		**150**	**31 500,00 $**	**36 217,13 $**	**33 071,06 $**
année 2021					
1er janvier 2021 au 31 août 2021	210,00 $	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $
1er septembre 2021 au 31 décembre 2021	215,00 $	150	32 250,00 $	37 079,44 $	33 858,47 $
Total année 2021		**150**	**32 250,00 $**	**37 079,44 $**	**33 858,47 $**
année 2022					
1er janvier 2022 au 31 août 2022	215,00 $	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $
TOTAL			**124 500,00 $**	**143 143,88 $**	**130 709,44 $**
TOTAL EMPLOIS MANUELS ET POMPIERS			**519 500,00 $**	**597 295,13 $**	**545 410,07 $**

Pour l'année 2018, les crédits sont disponibles. Pour les années subséquentes, les fonds seront réservés en début de chaque année civile dans le budget de fonctionnement de la Direction de la dotation, talents et développement organisationnel du Service des ressources humaines.

Cette dépense mixte liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50.4 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service des ressources humaines a le mandat de fournir une main-d'oeuvre qualifiée aux unités d'affaires. La qualification de candidats(es) pour les emplois manuels et l'emploi de pompier inclut le test d'aptitudes physiques. Ce test est essentiel afin de déterminer l'aptitude du candidat(e) à effectuer les tâches requises et à détecter d'éventuelles lésions qui ne seraient pas nécessairement perceptibles lors de l'examen médical. Ne pas faire passer les tests d'évaluation des aptitudes physiques aux candidats(es) place les unités d'affaires et le SIM dans une situation où de futurs employés manuels et pompiers, embauchés en vue d'une permanence, sont susceptibles de ne pas satisfaire aux exigences de l'emploi ou de présenter les lésions physiques à moyen ou long terme, avec les coûts engendrés par l'absentéisme et les accidents de travail.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre à la suite de la présente résolution :
Début du contrat : 23 août 2018
Fin du contrat : 22 août 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandations atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine ÉTHIER
Chef de section

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-25

Marie-Ève PÉPIN
Chef de section

Tél : 514 872-7489
Télécop. :

Tél : 514 687-8037
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Josée LAPOINTE
Directrice
Tél : 514 872-0609
Approuvé le : 2018-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2018-07-27

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1183521001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division recherche de talents et dotation - cols blancs_cols bleus et pompiers
Objet :	Conclure avec Optimum consultants une entente de services professionnels, d'une durée de 4 ans, en développement et en administration de test d'évaluation des aptitudes physiques des candidats(es) pour les emplois manuels et l'emploi de pompier dans le cadre de processus d'évaluation du 1er septembre 2018 au 31 août 2022. Appel d'offre public 18-17001, un seul soumissionnaire conforme et pour un montant estimé à 597 295,13 $, incluant toutes taxes applicables.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17001_Intervention.pdf 18-17001_Tableau comité.pdf 18-17001_DetCah.pdf

18-17001 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Badre Eddine SAKHI
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-4542

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-08-06

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles
Tél : 514 872-1027
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17001 — No du GDD : 1183521001

Titre de l'appel d'offres : Test d'évaluation des aptitudes physiques des candidats pour l'emploi de pompier et pour les emplois manuels - Ville de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 6 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 5 - 7 - 2018

Ouverture faite le : 5 - 7 - 2018

Date du comité de sélection : 13 - 7 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 33,33

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 1 - 1 - 2019

Date d'échéance révisée : 1 - 1 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Centre RecreoSportif du Plateau Mont-Royal OPTIMUM CONSULTANTS	597 295,13 $	√	

Information additionnelle

Motifs de désistement :
Aucune réponse reçue malgré plusieurs demandes (2 firmes).

Préparé par : Roxana Racasan Oancea — Le 13 - 7 - 2018

18-17001 - Test d'évaluation des aptitudes physiques des candidats pour l'emploi de pompier et pour les emplois manuels - Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre de services 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 30%	Capacité de production et échéancier 25%	Experience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Optimum Consultants	4,00	8,00	24,00	22,00	9,00	17,00	84,0	597 295,13 $	2,24	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Roxana Racasan Oancea

Comité	
Date	vendredi 13-07-2018
Heure	8 h 30
Lieu	255, boul. Crémazie Est

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17001
Numéro de référence : 1170956
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Test d'évaluation des aptitudes physiques des candidats pour l'emploi de pompier et pour les emplois manuels - Ville de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Biron-Groupe Santé 4105 boulevard matte Brossard, QC, j4y 2p4 http://www.biron.ca NEQ : 1167489609	Madame Josée Thifault Téléphone : 514 866-5005 Télécopieur :	**Commande : (1454390)** 2018-06-07 8 h 48 **Transmission :** 2018-06-07 8 h 48	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec 1665, rue Ste-Catherine Ouest 3e étage Montréal, QC, H3H 1L9 http://www.cmipq.com NEQ : 1160282613	Madame Anna Cyran Téléphone : 514 931-0801 Télécopieur : 514 931-0437	**Commande : (1453501)** 2018-06-05 15 h 33 **Transmission :** 2018-06-05 15 h 33	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Optimum Consultants 80 avenue beaumont bureau 309 Montréal, QC, h2s1j3 NEQ : 1162012356	Monsieur Jean-Guy Handfield Téléphone : 514 522-1110 Télécopieur : 514 993-2631	**Commande : (1458472)** 2018-06-15 22 h 27 **Transmission :** 2018-06-15 22 h 27	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183521001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division recherche de talents et dotation - cols blancs_cols bleus et pompiers
Objet :	Conclure avec Optimum consultants une entente de services professionnels, d'une durée de 4 ans, en développement et en administration de test d'évaluation des aptitudes physiques des candidats(es) pour les emplois manuels et l'emploi de pompier dans le cadre de processus d'évaluation du 1er septembre 2018 au 31 août 2022. Appel d'offre public 18-17001, un seul soumissionnaire conforme et pour un montant estimé à 597 295,13 $, incluant toutes taxes applicables.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1183521001 Optimum.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane LAROUCHE
Préposée au budget - Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872-7366

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-08-07

Cathy GADBOIS
Chef de section - Conseil et soutien financier (en remplacement de Luis Felipe GUAL)
Tél : 514 872-1443
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.39

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1185965004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Génipro (STNH) inc. (417 374,23 $, taxes incluses, honoraires 362 934,11 $ + contingences 54 440,12 $), une entente-cadre pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers - (Appel d'offres public 18-17021) - (3 soumissionnaires, 1 seul conforme).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers;
2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Génipro (STNH) inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17021;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-30 17:44

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185965004**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Génipro (STNH) inc. (417 374,23 $, taxes incluses, honoraires 362 934,11 $ + contingences 54 440,12 $), une entente-cadre pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers - (Appel d'offres public 18-17021) - (3 soumissionnaires, 1 seul conforme).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actif : commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisir et communautaire, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère le parc immobilier de la Ville de Montréal. Il exploite, entretient et assure le maintien d'actif des bâtiments. Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants de projets de maintien d'actif et de développement.
Les projets immobiliers sont exécutés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI). Le nombre de projets est en croissance constante et la complexité des projets nécessite une présence accrue au chantier. Afin d'assurer la qualité d'exécution exigée par la Ville, l'assistance de Contrôleurs de chantier d'expérience est requise.

L'appel d'offres public (18-17021) pour trois (3) lots de services de contrôleurs de chantier, publié dans Le Devoir du 18 juin 2018, a offert aux soumissionnaires un délai de 31 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est d'une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions soit le 19 juillet 2018. Trois (3) addenda ont été émis :

- Addenda 1, 18 juin 2018 **:** Report de la date d'ouverture afin de se conformer au nouveau délai de 30 jours pour la durée de publication des appels d'offres de plus 365 700 $ selon la loi 155.
- Addenda 2, 26 juin 2018 **:** Réponses aux questions des soumissionnaires précisant une inclusion au contrat et clarifiant une contradiction entre le Devis et le Bordereau.
- Addenda 3, 9 juillet 2018 **:** Modification de la limite du nombre de contrat octroyé par soumissionnaire (1 contrat par soumissionnaire), précision sur la durée du contrat (3 ans) et ajout de l'option de renouvellement de 12 mois.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme à la division des critères d'évaluation

et des pourcentages de la grille préapprouvée par le Comité exécutif à sa séance du 24 septembre 2008, par la résolution CE12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'Adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en contrôle de chantier pour les phases de construction ainsi que la période de garantie, tel que décrit dans les documents d'appel d'offres intitulés « Contrat », « Devis - Services professionnels - Contrôleurs de chantier » et leurs annexes.
Les services professionnels de Contrôleur de chantier se résument comme suit:

1. assurer une présence en chantier régulière;
2. informer et conseiller le Chargé de projet de la Ville tout au long de la réalisation ;
3. assurer le soutien aux Chargés de projet de la Ville pour :
    - la gestion de la réalisation du projet;
    - la réception, la préparation et la transmission des informations pertinentes relatives au projet;
    - la communication avec les divers intervenants;
    - la résolution de conflit entre les divers intervenants;
    - le suivi des contrats avec l'entrepreneur et les fournisseurs externes, les occupants et les autres intervenants;
    - le suivi des obligations contractuelles des divers intervenants;
    - le suivi des visites de chantier et des réunions, etc.;
    - la mise en service des équipements.

De façon générale, les services des Contrôleurs de chantier seront assurés sur une base hebdomadaire de 35 heures à raison de 7 heures par jour. La présence au chantier est requise de jour pendant les heures normales de chantier, qui sont, à titre indicatif, de 7 h à 15 h. Cet horaire pourrait être ajusté en fonction des différents chantiers. Certains horaires atypiques (soir, nuit, fin de semaine) peuvent être prévus selon les projets. À la demande expresse du Directeur, l'Adjudicataire assurera la disponibilité des Contrôleurs de chantier, y compris en dehors des heures prévues, et ce, aux fins d'assurer une coordination maximale des intervenants du projet.

La liste prévisionnelle de projets incluse au Devis présente, à titre indicatif, des exemples de projets de moyenne à grande envergure, le type de contraintes et le nombre de visites de chantier hebdomadaires requis. Elle représente les priorités de la DGPI au moment de la préparation du présent appel d'offres. Le choix ou non d'aller de l'avant avec un, plusieurs, ou tous les projets sur la liste ou de substituer un ou plusieurs projets par d'autres d'envergure comparable, réside entièrement à la DGPI. Les choix et précisions seront effectués et divulgués en début du mandat. Les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. À moins d'indications contraires, les projets seront exécutés en mode traditionnel dans des bâtiments occupés. Les Contrôleurs de chantier assignés par l'Adjudicataire feront le suivi simultanément de plusieurs projets identifiés en fonction des contraintes spécifiques à chacun d'eux. Des services de secrétariat font aussi partie du contrat.

Les mandats seront attribués pour une banque d'heures maximale aux taux horaires indiqués au Bordereau de prix de la soumission suite à l'entente préalable avec le Directeur et suite à l'émission d'un bon de commande.

Tout au long de l'exécution de leurs prestations, les firmes seront encadrées par les professionnels de la DGPI, au sein du SGPI.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à accorder une entente-cadre à Génipro (STNH) inc. pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la DGPI.
Il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges :
Monsieur Lambert Guilbault

- Cima+ s.e.n.c.
- Colliers maîtres de projets inc.
- Englobe
- Génipro (STNH) inc.
- Les services Exp inc.
- Orin inc.
- SNC-Lavalin GEM Québec inc.
- Stantec Expert-conseil ltée

Trois (3) preneurs de cahier des charges ont remis des soumissions.
Cima+ s.e.n.c. a remis 3 offres de services distinctes, une pour chaque lot.
Colliers maîtres de projets inc. a remis une offre de services qualitative et trois (3) enveloppes de prix, une pour chaque lot.
Génipro (STNH) inc. a remis une offre de services qualitative et deux (2) enveloppes de prix, une le lot 2 et pour le lot 3.

Les trois (3) offres de services du lot 2 ont été jugées conformes.

L'offre de services de Colliers maîtres de projets inc. n'a pas obtenu la note de passage.
Cima+ s.e.n.c. a dû être déclaré non conforme, car il a été recommandé d'octroyer le lot 1 à ce dernier. (Voir le sommaire 1185965003.)
Génipro (STNH) inc. a obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de son enveloppe de prix et à la recommandation du comité de sélection. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Soumissions conformes - **contrat 2**	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Contingences 15%	Total
Cima+ s.e.n.c. (lot 2)	**-**	**-**	-	-	-
Colliers maîtres de projets inc (lot 2)	68.38	-	-	-	-
Génipro (STNH) inc. (lot 2)	**77.13**	**3.5**	**362 934,11 $**	**54 440,12 $**	**417 374,23 $**
Dernière estimation réalisée			349 361,60 $	52 404,24 $	401 765,84 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					15 608,39 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					3,88 %
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale – adjudicataire)*					n.a.

Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	n.a.

Les montants des soumissions reçues comprennent les taxes applicables en vigueur pour l'année 2018. Un montant de contingences de 15% a été ajouté à chaque soumission pour couvrir les prolongations de chantier possibles.

La différence de 3,88 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos professionnels internes est acceptable.

Génipro (STNH) inc. a obtenu un pointage de 77.13, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).
Génipro (STNH) inc. n'est pas inscrite sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).
L'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'est pas requise dans le cadre de la présente entente. Génipro (STNH) inc. n'a pas présenté une telle attestation.

Les membres du comité de sélection tenu le 25 juillet 2018 recommandent de retenir l'offre de Génipro (STNH) inc. pour le lot 2 pour les services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers.

Cette recommandation disqualifie Génipro (STNH) inc. pour l'octroi du lot 3. Il en résulte que le lot 3 ne sera pas octroyé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers chantiers de la DGPI. Les mandats seront attribués sur demande, au fur et à mesure des besoins des projets. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Seuls les chargés de projet de la DGPI le désirant pourront faire appel à cette entente. Puisque les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, elles pourraient donc encourir des dépenses d'agglomération.
Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de la gestion des projets immobiliers a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 349 361,60 $, taxes et contingences de 15 % incluses sur 36 mois, avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier.

Cette estimation est basée sur une liste prévisionnelle de projets en cours de conception qui requerront ce type de services de suivi de chantier et une estimation des besoins des projets en cours d'approbation par le comité de gestion du portefeuille du SGPI. Les quantités exprimées dans ces contrats ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés en nombre d'heures pour les 36 prochains mois et sont utilisées afin d'indiquer au cocontractant l'ordre de grandeur des besoins de la Ville.

Dans l'ensemble, on constate que les prix pour les taux horaires soumis pour les Contrôleurs de chantier sont comparables aux taux horaires des contrats de gestion de projet en vigueur qui incluent ce type de services. La présente entente permet à la DGPI de réduire ses délais tout en assurant une stabilité des taux pour une période de 3 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services de Contrôleurs de chantier incluent notamment, selon les projets, le suivi de la documentation des certifications écologiques, des méthodes de protection de

l'environnement de l'entrepreneur en chantier et de la mise en service des équipements le tout en conformité avec la Politique de développement durable de la Ville de Montréal, les directives écologiques émises par celle-ci ainsi que les spécifications des architectes et ingénieurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant des appels d'offres et des négociations à la pièce augmentant les délais en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue. Par contre, une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la résolution de l'instance compétente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Patricia TEULLET-FEBRES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LONGPRÉ
chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-26

Jabiz SHARIFIAN
En remplacement de madame Isabelle Bonneau, c/d gestion de projets immobiliers du 23 au 27 juillet 2018.

Tél :	514-872-7244	**Tél :**	514-872-8702
Télécop. :	514-280-3597	**Télécop. :**	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2018-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844

En remplacement de monsieur Benoit Dagenais, directeur général adjoint intérim de la direction du Service de la gestion et de la planification immobilière du 12 juillet au 5 août 2018.

Approuvé le : 2018-07-28

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1185965004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Conclure avec la firme Génipro (STNH) inc. (417 374,23 $, taxes incluses, honoraires 362 934,11 $ + contingences 54 440,12 $), une entente-cadre pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers - (Appel d'offres public 18-17021) - (3 soumissionnaires, 1 seul conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

Intervention 18-17021 Lot 2.pdfTableau résultats comité 18-17021 Lot 2.pdf

18-17021 pv.pdfliste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia TEULLET-FEBRES
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514-872-1032

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-27

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles
Tél : 514 872-1027
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17021 — No du GDD : 1185965004

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en contrôle de chantier Lot # 2

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 18 - 6 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 17 - 7 - 2018

Ouverture faite le : 19 - 7 - 2018

Date du comité de sélection : 25 - 7 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 9 - 7 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 31 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 33,3

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 66,7

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Colliers Maîtres de projets inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%
CIMA + s.e.n.c.	obtention contrat 1

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 1 - 2019

Date d'échéance révisée : 15 - 1 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Genipro (STNH) inc.	$ 362 934,11	√	2

Information additionnelle

Dans le cadre de cet appel d'offres, les firmes avaient le choix de soumissionner sur un ou plusieurs contrats (lots) avec la possibilité d'avoir un seul contrat. Trois (3) firmes ont soumis d'offres et les trois l'ont fait pour le lot # 2, ce qui fait un total de trois (3) soumissions.
Motifs de désistement: Au moment de l'intervention, 2 avis de désistement étaient reçus: engagements dans d'autres projets ne permet pas d'effecteur le projet dans délai requis (1), pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué (1).

Préparé par : Patricia Teullet — Le 26 - 7 - 2018

18-17021 - Services professionnels en contrôle de chantier Lot 2	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final		Comité	
FIRME	**5%**	**10%**	**25%**	**30%**	**30%**	**100%**	**$**		**Rang**	**Date**	**mercredi 25-07-2018**
Genipro	3,75	7,75	19,63	22,25	23,75	77,13	362 934,11 $	**3,50**	**1**	**Heure**	**9h00**
Colliers Maitres de projets	2,88	6,00	15,00	25,00	19,50	68,38			**Non conforme**	**Lieu**	**255 boul. Crémazie Est bureau 400 Salle gré à gré**
CIMA +						-		**-**	**Non conforme Lot 1**		
						-		**-**			**Multiplicateur d'ajustement**
						-		**-**			**10000**
Agent d'approvisionnement	**Patricia Teullet**										

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17021
Numéro de référence : 1174877
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels en contrôle de chantier

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
5146775918 6646-C Clark 5146775918 Montréal, QC, H2S 3E7	Monsieur Lambert Guilbault Téléphone : 514 677-5978 Télécopieur : 514 677-5918	**Commande : (1460747)** 2018-06-21 16 h 24 **Transmission :** 2018-06-21 16 h 24	2959023 - Addenda # 1 2018-06-21 16 h 24 - Téléchargement 2962931 - Addenda # 2 2018-06-26 11 h 41 - Courriel 2969082 - Addenda # 3 2018-07-09 14 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1459160)** 2018-06-19 6 h 02 **Transmission :** 2018-06-19 6 h 02	2959023 - Addenda # 1 2018-06-19 6 h 02 - Téléchargement 2962931 - Addenda # 2 2018-06-26 11 h 41 - Courriel 2969082 - Addenda # 3 2018-07-09 14 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Colliers maîtres de projets inc. 1800, avenue McGill College, bureau 400 Montréal, QC, H3A3J6 http://www.mhpm.com/fr	Monsieur Jean-Stephane Bédard Téléphone : 514 855-0606 Télécopieur :	**Commande : (1459807)** 2018-06-20 9 h 28 **Transmission :** 2018-06-20 9 h 28	2959023 - Addenda # 1 2018-06-20 9 h 28 - Téléchargement 2962931 - Addenda # 2 2018-06-26 11 h 41 - Courriel 2969082 - Addenda # 3 2018-07-09 14 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 8320, rue Pauline-Vanier Montréal, QC, H1J 3B5 http://www.englobecorp.com	Madame Isabelle Langlois Téléphone : 514 281-5173	**Commande : (1459584)** 2018-06-19 15 h 14 **Transmission :** 2018-06-19 15 h 14	2959023 - Addenda # 1 2018-06-19 15 h 14 - Téléchargement 2962931 - Addenda # 2 2018-06-26 11 h 41 - Courriel

	Télécopieur : 450 668-5532		2969082 - Addenda # 3 2018-07-09 14 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Genipro (STNH) inc. 50 rue Saint-Charles Ouest suite 100 Longueuil, QC, J4H 1C6 http://www.genipro.com	Monsieur Patrick Littée Téléphone : 514 971-9511 Télécopieur :	**Commande : (1459016)** 2018-06-18 14 h 39 **Transmission :** 2018-06-18 14 h 39	2959023 - Addenda # 1 2018-06-18 14 h 39 - Téléchargement 2962931 - Addenda # 2 2018-06-26 11 h 41 - Courriel 2969082 - Addenda # 3 2018-07-09 14 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1458922)** 2018-06-18 12 h 53 **Transmission :** 2018-06-18 12 h 53	2959023 - Addenda # 1 2018-06-18 13 h 47 - Courriel 2962931 - Addenda # 2 2018-06-26 11 h 41 - Courriel 2969082 - Addenda # 3 2018-07-09 14 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Orin inc. 1008 rue de la Cité des Pins Saint-Lin-Laurentides, QC, J5M2E7	Monsieur Charles Lamarche Téléphone : 514 436-1640 Télécopieur :	**Commande : (1459159)** 2018-06-19 5 h 40 **Transmission :** 2018-06-19 5 h 40	2959023 - Addenda # 1 2018-06-19 5 h 40 - Téléchargement 2962931 - Addenda # 2 2018-06-26 11 h 41 - Courriel 2969082 - Addenda # 3 2018-07-09 14 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SNC-Lavalin GEM Québec inc.- Projet 125046 455, boul. René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1Z3 http://www.snclavalin.com/fr/environment-geosciences	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1459227)** 2018-06-19 8 h 23 **Transmission :** 2018-06-19 8 h 23	2959023 - Addenda # 1 2018-06-19 8 h 23 - Téléchargement 2962931 - Addenda # 2 2018-06-26 11 h 41 - Courriel 2969082 - Addenda # 3 2018-07-09 14 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1459430)** 2018-06-19 11 h 39 **Transmission :** 2018-06-19 11 h 39	2959023 - Addenda # 1 2018-06-19 11 h 39 - Téléchargement 2962931 - Addenda # 2 2018-06-26 11 h 41 - Courriel

2969082 - Addenda # 3
2018-07-09 14 h 30 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.40

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1183220003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M$ sur 5 ans, soit 4,75 M$ en 2018-2019, 10 M$ en 2019-2020, 10 M$ en 2020-2021, 10 M$ en 2021-2022 et 10 M$ en 2022-2023 / Signer le projet d'Entente administrative à cet effet / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 M$ en 2018 et un ajustement du même montant à la base budgétaire des années subséquentes / Autoriser le directeur général à approuver les redditions de comptes à transmettre au MTESS

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M$ pour 5 ans, soit 4,75 M$ en 2018-2019, 10 M$ en 2019-2020, 10 M$ en 2020-2021, 10 M$ en 2021-2022 et 10 M$ en 2022-2023;
2. d'autoriser la réception d'un soutien financier de 44,75 M$ provenant du MTESS;
3. d'approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 4,75 M$ pour la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

4. d'autoriser le report de 1 M$ de l'an 1 de l'Entente administrative couvrant la période du 1er novembre 2018 et le 31 mars 2019 à l'an 2 de l'Entente couvrant la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020;
5. d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 M$ en 2018 et un ajustement du même montant à la base budgétaire des années subséquentes;
6. de mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'Entente;
7. d'autoriser le directeur général à approuver les redditions de comptes transmises annuellement au MTESS; et,
8. d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-07-27 16:13

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183220003**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M$ sur 5 ans, soit 4,75 M$ en 2018-2019, 10 M$ en 2019-2020, 10 M$ en 2020-2021, 10 M$ en 2021-2022 et 10 M$ en 2022-2023 / Signer le projet d'Entente administrative à cet effet / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 M$ en 2018 et un ajustement du même montant à la base budgétaire des années subséquentes / Autoriser le directeur général à approuver les redditions de comptes à transmettre au MTESS

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième Entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ par année, pour la période de 2013-2014 et de 2014-2015. Cette Entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M$ par année : une première fois en 2015, pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, puis en 2016, pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.
En février 2017, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) conviennent de prolonger l'Entente administrative 2013-2017 de six mois,

soit du 1er avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M$, en attendant le dépôt du 3e plan de lutte contre la pauvreté du gouvernement du Québec, qui prévoyait le déposer à l'automne 2017. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS) ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017. Conséquemment, cette Entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant supplémentaire de 4,5 M$, ce qui porte à 9 M$ la somme totale reçue par la Ville pour la période de 2017-2018. Afin de poursuivre les actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour prolonger l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de sept mois, soit du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018, pour une somme de 5,25 M$.

Comme prévu au PAGIEPS, de nouvelles Alliances pour la solidarité sont conclues avec l'ensemble des régions du Québec. C'est dans ce contexte que la Ville de Montréal et le MTESS souhaitent convenir d'une nouvelle Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0372 du 21 juin 2018
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 5,25 M$ pour la période du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe et signer le projet d'Entente

CG17 0195 du 18 mai 2017
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M$ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0194 du 24 mars 2016
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012
Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ en 2013-2014 et 9 M$ en 2014-2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

L'Entente administrative 2018-2023, en pièce jointe dans la section Intervention - Service des affaires juridiques, a été visée par le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal et remplacera au 31 octobre 2018 celle couvrant la période 2013-2018. Cette nouvelle Entente vise à soutenir financièrement des initiatives pouvant intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Plus particulièrement, elle permet de financer :

- des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté; et,
- des initiatives novatrices qui ont un caractère expérimental ou structurant ainsi que les travaux de recherche en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La Ville, à titre de gestionnaire de l'Entente administrative 2018-2023, s'engage à respecter les orientations et les normes du FQIS qui sont décrites à l'annexe 2 de l'Entente lors de l'utilisation des sommes qui lui sont confiées. De plus, elle a l'obligation de s'assurer que ses partenaires participent activement à la mise en place et au déploiement de cette Alliance pour la solidarité. Pour réaliser ce mandat, la Ville doit :

- investir une somme minimale de 3 M$ par année en lutte contre la pauvreté;
- établir un partenariat formel afin d'assurer la cohérence des actions;
- établir une vision commune avec ses partenaires quant aux efforts à déployer à l'échelle locale, supralocale et régionale pour s'assurer que les interventions qui seront soutenues sont bien ancrées dans les communautés et répondent aux priorités que celles-ci ont établies dans le respect de leurs spécificités;
- s'assurer de la participation des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en oeuvre de l'Entente administrative;
- élaborer le plan d'action de la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ! » qui sera adoptée par les instances municipales puis assurer sa mise en oeuvre;
- soumettre pour approbation du ministre, des propositions de modalités de dépôt de demandes d'aide financière des organismes admissibles au FQIS et de mécanisme de sélection des initiatives qui feront l'objet d'un soutien financier;
- jouer un rôle de premier plan dans la recherche de nouveaux partenaires financiers; et,
- si indiqué, soumettre à la Conférence administrative régionale des propositions en vue d'optimiser l'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La Ville s'engage aussi à transmettre au MTESS au plus tard le 30 septembre de chaque année, un rapport d'activités et un rapport financier adoptés par les autorités de la Ville pour la période allant du 1er avril de l'année précédente au 31 mars de l'année en cours. Relativement à cette demande, il est proposé que le directeur général de la Ville soit délégué pour y donner suite. De plus, la Ville, en collaboration avec le MTESS, devra produire un bilan pluriannuel à la fin de la troisième année du plan d'action gouvernemental, soit le 31 mars 2021. L'objectif poursuivi par la réalisation de ce bilan est de produire une analyse descriptive globale des actions réalisées et de poser un regard critique sur ces dernières afin d'apporter, si nécessaire, les changements appropriés.

Pour la première année de l'Entente administrative 2018-2023, soit du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019, une somme de 4,75 M$ sera consacrée pour assurer la continuité de près de 400 projets actuellement en cours et adoptés par les instances municipales dans le cadre de l'Entente administrative 2013-2018. Rappelons qu'afin de poursuivre les actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) se sont entendus pour prolonger l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de sept mois, soit du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018, pour une somme de 5,25 M$.

L'ajout d'un million de dollars dès la première année de l'Entente administrative 2018-2023 répond à une demande formulée par la Ville afin de bonifier les sommes allouées à la lutte contre la pauvreté à Montréal. Considérant par ailleurs que les travaux entourant le déploiement de la stratégie de mise en oeuvre de cette nouvelle Alliance pour la solidarité ne se termineront qu'à l'automne 2018, il est proposé de reporter cette somme à l'an 2 de l'Entente, soit la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.

Les champs d'activités soutenus par cette Entente

- Soutien dans les arrondissements et les Villes liées, à des activités et des projets destinés à des personnes et à des groupes vulnérables

- Mise en place, dans plusieurs territoires de l'agglomération de Montréal :

- d'un fonds de solidarité en sécurité alimentaire et en itinérance;
- d'un fonds d'insertion socio-économique pour les immigrants et les jeunes;
- de projets dans les domaines de l'accessibilité universelle, de l'accompagnement loisirs, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la prévention au décrochage scolaire et l'insertion socio-économique des jeunes, des problématiques socio-urbaines, de l'itinérance, de la revitalisation urbaine intégrée, de la sécurité alimentaire, de la sécurité urbaine et du soutien à la vie communautaire de projets s'adressant à la famille et à la petite enfance, aux jeunes, aux Autochtones et aux personnes aînées;
- de tout autre projet susceptible de favoriser l'atteinte des objectifs de l'Entente de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

- Soutien aux Tables de quartier afin qu'elles suscitent des actions qui favoriseront la mise en place de projets en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale

- Frais d'administration générale dédiés à la réalisation de l'Entente de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

L'analyse d'un modèle de répartition des sommes qui seront allouées aux arrondissements, aux Villes liées ainsi qu'au Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2023 est en cours. Un groupe de travail sous la gouverne du SDSS collabore depuis quelques mois à la révision et à l'identification de divers indicateurs devant permettre de répartir les fonds et mesurer la pauvreté dans le contexte montréalais. Le résultat de ces travaux sera présenté à l'automne 2018, pour approbation, aux instances municipales.

Un comité de travail formé de représentants provenant de la Ville et du MTESS se réunira au moins trois fois par année pour identifier les enjeux et les défis montréalais liés à la gestion de l'Entente administrative et identifier les pistes de solutions adaptées à ces derniers. Ce lieu permettra aussi de créer un espace de réflexion et de discussion autour de la lutte à la pauvreté à Montréal qui, à terme, pourrait proposer un partenariat Ville-MTESS renouvelé.

JUSTIFICATION

Depuis le début de l'année 2018, le SDSS discute avec le MTESS afin de signer une nouvelle Alliance pour la solidarité. Quelques éléments ont retardé cette signature, notamment la demande du Conseil du trésor de réviser le FQIS qui finance les Alliances pour la solidarité. Puis, la nécessité d'arrimer le futur Plan d'action de développement social de la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ! » au Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. La prolongation de l'Entente 2013-2018 jusqu'au 31 octobre 2018 a permis d'assurer la continuité de la majeure partie des initiatives menées en 2017 et de soutenir de nouvelles initiatives issues des appels de projets lancés au niveau local et régional. Cette nouvelle Entente administrative pluriannuelle et bonifiée permettra, quant à elle, d'intensifier la mobilisation et la concertation de tous les acteurs autour des enjeux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de cette nouvelle Entente administrative, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M$ sur 5 ans, dont les versements sont répartis sur les exercices financiers suivants : 4,75 M$ en 2018-2019, 10 M$ en 2019-2020, 10 M$ en 2020-2021, 10 M$ en 2021-2022 et 10 M$ en 2022-2023. D'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 M$ en 2018 et un ajustement du même montant à la base budgétaire des années subséquentes.

La dépense sera en totalité assumée par l'agglomération étant entendu que la lutte à la pauvreté est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* . Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Pour la durée de l'Entente administrative, il sera possible de reporter un solde non engagé pour l'année suivante si la Ville en fait la demande au MTESS et qu'elle obtient son accord. Toutefois, le solde non engagé au 31 mars 2023 de cette Entente administrative sera retourné au MTESS.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets soutenus dans le cadre de l'Entente administrative s’inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement octroyé par le MTESS depuis bientôt 15 ans permet à l'Agglomération de Montréal de soutenir annuellement plus de 400 projets de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale qui ne pourraient se réaliser sans cette aide financière. La signature d'une nouvelle Entente administrative pluriannuelle permettra aux arrondissements et au SDSS de poursuivre certains projets qui répondent aux besoins identifiés par les principaux acteurs locaux et régionaux, mais aussi de développer des initiatives novatrices inspirées des meilleures pratiques afin de lutter efficacement contre la pauvreté.
La Ville en s'assurant de mettre en oeuvre cette nouvelle Entente administrative avec la collaboration de ses partenaires maximise les retombées de ses actions et s'assure que les interventions soutenues sont bien ancrées dans les quartiers et répondent aux priorités que ceux-ci ont établies.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes les opérations liées aux communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues au Protocole de communication publique convenu entre les deux parties, en Annexe 3 du projet d'entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2018 Présentation au comité exécutif
Août 2018 Présentation au conseil d'agglomération pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
Conseillère en développement communautaire

Tél : (514) 872-7254
Télécop. : (514) 872-9848

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-24

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte à la pauvreté et l'itinérance

Tél : 514 872-7879
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice - Service de la diversité sociale et des sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-07-27

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183220003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Objet :	Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M$ sur 5 ans, soit 4,75 M$ en 2018-2019, 10 M$ en 2019-2020, 10 M$ en 2020-2021, 10 M$ en 2021-2022 et 10 M$ en 2022-2023 / Signer le projet d'Entente administrative à cet effet / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 M$ en 2018 et un ajustement du même montant à la base budgétaire des années subséquentes / Autoriser le directeur général à approuver les redditions de comptes à transmettre au MTESS

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité à intervenir entre la Ville de Montréal et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Prendre note que notre Direction n'a vérifié que l'entente et non les annexes.

FICHIERS JOINTS

Protocole entente Ville Montréal.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-25

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-2363
Division : Droit contractuel

Travail, Emploi et Solidarité sociale
Québec

ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

ENTRE : Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. François Blais, responsable du Fonds québécois d'initiatives sociales (Fonds), représentée par la sous-ministre, M^me^ Line Bérubé;

Ci-après désigné le « Ministre »

ET : La Ville de Montréal, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par M^e^ Yves Saindon, greffier, autorisé en vertu de la résolution adoptée par le conseil d'agglomération CG06 0006;

Ci-après désignée la « Ville »

Ci-après désignés collectivement les « parties »

ATTENDU QUE la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale institue le Fonds québécois d'initiatives sociales, lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q., c. L-7, article 46);

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et la Ville ont conclu une entente le 8 décembre 2016 intitulée : *Le « Réflexe Montréal » - entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole*;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a adopté le 21 septembre 2017 la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (L.Q. 2017, chapitre 16) reconnaissant ainsi le statut particulier de Montréal à titre de métropole du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a dévoilé le 10 décembre 2017 le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (le plan d'action gouvernemental), dans lequel il est prévu, à la mesure 11, la conclusion d'Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire québécois, y compris avec des organisations autochtones, afin que les intervenants locaux ou régionaux puissent investir les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec leurs milieux;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec reconnaît l'expertise acquise depuis 2003 par la Ville dans la détermination d'enjeux prioritaires de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

ATTENDU QUE la Ville a dévoilé en juin 2017 la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles! » (la Politique de développement social), laquelle porte une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion sociale, économique et culturelle;

ATTENDU QU' une entente administrative sur la gestion du Fonds dans le cadre des alliances pour la solidarité, ci-après l'« Alliance pour la solidarité 2013-2018 », a été signée entre les parties aux présentes le 28 janvier 2013 pour mener à l'élaboration d'un plan d'action régional visant à soutenir des interventions territoriales prioritaires;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et la Ville souhaitent maintenir leur collaboration en concluant une nouvelle Alliance pour la solidarité arrimée avec la mise en œuvre de la politique de développement social;

ATTENDU QUE la lutte contre la pauvreté est une priorité pour la Ville qui y a investi une somme de 13 M$ en 2017;

ATTENDU QUE les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté sont de compétence d'agglomération et s'étendent à l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal (annexe de l'article 37 du décret d'agglomération 1229-2005);

ATTENDU QUE la présente entente administrative confie à la Ville la gestion des fonds octroyés par le Ministre dans le cadre des Alliances pour la solidarité;

ATTENDU QUE la conclusion d'une Alliance pour la solidarité permettra de mieux piloter la lutte contre la pauvreté au niveau local, supralocal et régional et d'établir une meilleure coordination et planification des activités.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Objet de l'entente administrative

L'entente a pour but de convenir des modalités administratives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour laquelle le Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M$ (auxquels s'additionnent les 5,25 M$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018, pour un total de 50 M$), dont les versements sont répartis sur cinq exercices financiers, tel qu'il est spécifié à l'article 3, aux fins du financement d'une Alliance pour la solidarité pour la mise en œuvre du plan d'action de la Politique de développement social présenté à l'annexe 1.

2. Champs d'intervention

L'Alliance pour la solidarité constitue une réponse à la volonté du gouvernement de soutenir le déploiement des actions régionales, supralocales et locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle vise à développer sur le territoire une stratégie globale et intégrée en favorisant la mobilisation et la concertation de tous les acteurs et en offrant la souplesse nécessaire à une réelle redéfinition du rôle des milieux quant à l'inclusion sociale et économique de toutes les citoyennes et de tous les citoyens. Les résultats de la mise en œuvre du plan d'action de la Politique de développement social devront traduire cette volonté.

3. Obligations du Ministre

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et de leur disponibilité ainsi que dans le respect des mesures, programmes et politiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, l'engagement financier de 44,75 M$ pris par le Ministre, dans la présente entente, représente la contribution pour la période débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 31 mars 2023. Les versements sont répartis sur cinq exercices financiers. L'ajout des 5,25 M$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018, porte les investissements totaux du Ministre à 50 M$ pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2023.

Le Ministre verse à la Ville sa contribution financière selon les modalités suivantes dans le respect des obligations prévues à l'article 4 :

- 4,75 M$ à la signature de la présente entente;
- 5 M$ au plus tard le 31 mai 2019, à la suite du dépôt du plan d'action de la politique, lequel sera annexé à la présente entente;
- 5 M$ au plus tard le 30 novembre 2019, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes pour la période débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 31 mars 2019;
- 5 M$ au plus tard le 31 mai 2020;
- 5 M$ au plus tard le 30 novembre 2020, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes pour la période débutant le 1er avril 2019 et se terminant le 31 mars 2020;
- 5 M$ au plus tard le 31 mai 2021;
- 5 M$ au plus tard le 30 novembre 2021, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes pour la période débutant le 1er avril 2020 et se terminant le 31 mars 2021;
- 5 M$ au plus tard le 31 mai 2022;
- 5 M$ au plus tard le 30 novembre 2022, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes pour la période débutant le 1er avril 2021 et se terminant le 31 mars 2022.

Les versements seront effectués à la suite de l'acceptation des rapports prévus selon l'article 4.1.

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément à l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre c. A-6.001).

4. Obligations de la Ville

En vertu des Orientations et normes du Fonds présentées à l'annexe 2, la Ville se voit confier la gestion de fonds octroyés par le Ministre et, à ce titre, elle s'engage à respecter ce cadre normatif lors de l'utilisation des sommes d'argent qui lui seront confiées.

Dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité, la Ville a le mandat de favoriser la mise en place d'initiatives novatrices ou inspirées des meilleures pratiques qui permettront de lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour réaliser ce mandat, elle doit :

- investir une somme minimale de 3 M$ par année;
- établir un partenariat formel afin d'assurer la cohérence des actions;
- établir une vision commune avec ses partenaires quant aux efforts à déployer à l'échelle locale, supralocale et régionale pour s'assurer que les interventions qui seront soutenues soient bien ancrées dans les communautés et répondent aux priorités que celles-ci ont établies dans le respect de leurs spécificités;
- s'assurer de la participation de personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en œuvre de l'entente;
- élaborer le plan d'action de la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ! » qui sera adopté par les instances municipales, puis assurer sa mise en œuvre. Ce plan d'action prendra en compte les éléments mentionnés à l'article 9 des Orientations et normes du Fonds présentées à l'annexe 2;
- soumettre, pour approbation du Ministre, des propositions de modalités de dépôt de demandes d'aide financière des organismes admissibles au Fonds et de mécanismes de sélection des initiatives qui feront l'objet d'un soutien financier;
- jouer un rôle de premier plan dans la recherche de nouveaux partenaires financiers;
- le cas échéant, soumettre à la Conférence administrative régionale des propositions en vue d'optimiser l'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La Ville doit s'assurer que ses partenaires participent activement à la mise en place et au déploiement de cette Alliance pour la solidarité. La collaboration doit se faire dans un souci de transparence et d'inclusion de tous les partenaires. Il est essentiel de veiller à ce que les partenaires associés à la démarche soient représentatifs des secteurs, des intérêts

et des groupes concernés sur le territoire visé. L'information concernant la démarche doit être accessible à l'ensemble de la communauté.

Les sommes utilisées doivent permettre soit de compléter le financement d'une intervention qui ne pourrait se concrétiser sans cet apport, soit d'encourager la contribution d'autres partenaires (ressources financières, humaines ou matérielles) ou d'autres bailleurs de fonds.
Une partie de la contribution versée par le Ministre à la Ville pourra être utilisée pour couvrir des frais de gestion (ressources humaines et matérielles), dédiés à la réalisation de la présente entente, jusqu'à un maximum de 1,5 M$ pour les cinq années.

Les sommes versées par le Ministre provenant de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018, mais non utilisées, sont reportées dans le cadre de la présente entente et doivent être utilisées aux seules fins prévues dans celle-ci. Au cours de cette entente, il est possible de reporter un solde non engagé pour l'année suivante si la Ville en fait la demande au Ministre et qu'elle obtient son accord. Toutefois, le solde non engagé au 31 mars 2023 de cette entente administrative sera retourné au Ministre.

4.1 Reddition de comptes annuelle

Dans le cadre de cette entente, la Ville transmet au Ministre, au plus tard le 30 septembre de chaque année, un rapport annuel d'activités de l'Alliance (incluant un rapport financier), adopté par les autorités de la Ville pour la période allant du 1er avril de l'année précédente au 31 mars de l'année en cours.

Le premier rapport annuel d'activités de la présente entente sera déposé au plus tard le 30 septembre 2019. Il couvrira, malgré les modifications apportées le 10 juillet 2018 à l'article 4.1 de de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018, la période débutant le 1er avril 2018 et se terminant le 31 mars 2019. Il est entendu que la Ville n'a plus à déposer au plus tard le 30 avril 2019 le dernier rapport annuel visé à l'article 4.1 de ces modifications. Le dernier rapport annuel d'activités de la présente entente sera, pour sa part, déposé au plus tard le 30 septembre 2023.

La Ville dépose un rapport regroupant toutes les données colligées sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. Ce rapport annuel d'activités doit contenir minimalement ce qui suit :

- La portée (orientation et territoire) de l'Alliance pour la solidarité et sa planification annuelle;
- La contribution des partenaires de l'Alliance et des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en œuvre de l'entente;
- La liste des interventions, projets ou ententes conclues dans l'année présentant :
  - le nom de l'organisme et, s'il y a lieu, de l'initiative;
  - les coordonnées (arrondissement ou ville, circonscription électorale);
  - la durée de l'entente (dates de début et de fin);
  - le montant accordé, la justification de son utilisation et les fins pour lesquelles il a été utilisé.
- Les sommes consacrées dans le cadre de l'entente pour les frais de gestion.

Le Ministre et la Ville conviendront des modalités de dépôt du rapport annuel d'activités de l'Alliance, ainsi que de toute information additionnelle devant y être présentée.

4.2 Bilan pluriannuel

La Ville, en collaboration avec le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale, devra produire un bilan pluriannuel à la fin de la troisième année du plan d'action gouvernemental, soit pour le 31 mars 2021. Ce bilan couvrira les activités réalisées depuis le 1er avril 2018 dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité.

L'objectif de cet exercice est distinct de la reddition de comptes annuelle. Le bilan se veut une analyse descriptive globale des actions posées en regard des objectifs poursuivis dans le plan d'action de la Politique de développement social afin de mieux se repositionner, si nécessaire, pour les actions à venir.

Le bilan pluriannuel comprendra quatre volets, en lien avec le plan d'action de la Politique de développement social présenté à l'annexe 1:

- un bilan descriptif des principales initiatives, en fonction des engagements pris dans le plan d'action (ce bilan pourrait inclure les objectifs visés, les secteurs d'intervention en matière de développement social, les types d'activités ou de services, la clientèle visée et les informations pertinentes en lien avec l'analyse différenciée selon les sexes);
- un bilan des processus (concertation des partenaires, mobilisation des citoyens, planification, apprentissage collectif, facteurs facilitants et obstacles rencontrés);
- un bilan des résultats atteints;
- un bilan des principales retombées perçues sur les populations et les territoires ciblés.

La Ville pourra être appelée à collaborer aux travaux initiés par le Ministre pour la réalisation d'évaluation, de recherche et pour la production documentaire et la diffusion des résultats.

4.3 Modalités administratives

La Ville gère les fonds octroyés selon les modalités suivantes :

- utilise l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente entente aux fins qui y sont prévues et en conformité avec les Orientations et normes du Fonds présentées à l'annexe 2. Cette aide ne peut en aucun cas servir à payer des frais pour l'embauche d'un employé d'une firme qui fait du démarchage pour son compte ou celui des organismes qu'elle désire subventionner ou aider;
- tient des comptes et des registres appropriés concernant l'utilisation des contributions financières du Ministre, de la Ville et de tout autre partenaire, le cas échéant, et fournit au Ministre tout document pertinent quant à l'utilisation de ces sommes;
- participe aux activités d'évaluation des actions entreprises avec les représentants du Ministre;
- permet au représentant du Ministre, ou à toute autre personne que celui-ci autorise, d'examiner les registres, dossiers et comptes de la Ville et prendre copie de tout document jugé nécessaire;
- permet au Vérificateur général du Québec d'effectuer, en vertu des dispositions de sa loi, toute vérification qu'il jugera utile sur l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de la présente entente.

5. Durée de l'entente

La présente entente débute le 1er novembre 2018 et prend fin le 31 mars 2023, à l'égard des obligations financières du Ministre. Le dernier rapport annuel d'activités de l'entente seront remis par la Ville au Ministre au plus tard le 30 septembre 2023, tel que prévu à l'article 4.1.

6. Comité conjoint

Les parties conviennent de former un comité conjoint composé d'au moins deux représentants de la Ville mandatés par la Direction du Service de la diversité sociale et des sports et d'au moins deux représentants du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le comité qui sera coordonné par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales devra être mis en place à la signature de la présente entente conclue dans le cadre de l'Alliance pour la Solidarité et aura pour mandat d'en effectuer le suivi. Les membres du comité ont l'obligation de se rencontrer minimalement trois fois par année.

7. Communications

Les parties conviennent que toute annonce publique, que ce soit l'annonce de la signature de la présente entente ou de toute initiative, doit respecter les modalités d'un protocole de communication publique prévu à l'annexe 3.

La Ville autorise le Ministre à transmettre, sur une base confidentielle, toute information ou tout document concernant cette entente aux ministères et organismes du gouvernement qui peuvent être concernés par l'octroi de la contribution financière.

8. Déontologie

La Ville doit prendre les mesures requises pour éviter que ses représentants et employés ne se placent dans des situations de conflit d'intérêts. La Ville doit aussi s'assurer, dans la mesure du possible, que les organismes qu'elle subventionne ne se placent pas dans une situation de conflit d'intérêts.

9. Responsabilité

D'une part, la Ville assume seule toute responsabilité à l'égard des tiers et assume seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande relativement aux actions qu'elle entreprend en vertu de la présente entente. D'autre part, elle tient indemne et prend fait et cause pour le Ministre ou le gouvernement du Québec advenant toute réclamation pouvant découler de cette entente.

10. Modification à l'entente

Les parties peuvent, en tout temps, convenir de modifier la présente entente. Toute modification devra faire l'objet d'un avenant écrit signé par les parties. Cet avenant fait partie intégrante de la présente entente.

11. Défaut

En cas de défaut de la Ville de respecter les engagements auxquels elle souscrit en vertu de la présente entente, le Ministre lui adresse un avis écrit indiquant le défaut et le délai pour y remédier. Si la Ville ne remédie pas au défaut, le Ministre peut se prévaloir séparément ou cumulativement des moyens suivants :

- réviser le niveau de la contribution financière en avisant par écrit la Ville;
- suspendre le versement de la contribution financière pour permettre à la Ville de remédier au défaut;
- résilier l'entente, étant entendu que toute somme qui n'a pas été versée à la Ville à la date de la résiliation cesse de lui être due. Les initiatives engagées ou ayant reçu un versement feront l'objet d'une reddition de compte dans les 60 jours suivant la fin de l'entente. Dans l'éventualité où des sommes n'auraient pas été engagées, celles-ci seraient remboursées au Ministre.

12. Annexes

Les annexes de la présente entente en font partie intégrante; les parties déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent.

13. Avis

Tout avis qui doit être donné en vertu de la présente entente doit être adressé par courrier recommandé ou par messager comme suit :

Pour le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

Madame Lucie Goulet
Directrice
Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
425, rue Jacques-Parizeau, 1er étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Pour la Ville de Montréal :

Madame Johanne Derome
Directrice
Service de la diversité sociale et des sports
Ville de Montréal
801, rue Brennan, 4e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Chaque partie doit aviser par écrit du changement de son représentant conformément au présent article.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES.

Pour le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

_____
Madame Line Bérubé, sous-ministre

Signé à _____, ce _____

Pour la Ville de Montréal

_____
Me Yves Saindon, greffier

Signé à _____, ce_____

ANNEXE 1

LE PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
« MONTRÉAL DE TOUS LES POSSIBLES! »

ANNEXE 2
ORIENTATIONS ET NORMES
DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

1. Description et objectif

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (Loi) institue le Fonds québécois d'initiatives sociales (Fonds), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces initiatives peuvent intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Au plan régional et local, le financement des initiatives doit s'inscrire dans une démarche de mobilisation et de concertation des acteurs du milieu. Celles-ci doivent mener à l'identification des priorités en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour un territoire donné, le tout étant consigné dans un plan d'action. Le financement des initiatives doit répondre aux priorités identifiées.

Le Fonds soutient principalement :

- le financement des ententes conclues par le ministre responsable de l'application de la Loi (ministre) avec des organismes ou des partenaires à l'échelle locale, régionale et nationale (partenaires) relatives à la réalisation d'initiatives visant les mêmes objectifs et respectant les orientations et normes du Fonds, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois;
- le développement et l'expérimentation de nouvelles approches de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- le financement des recherches en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les objectifs du Fonds sont de :

- mobiliser les acteurs locaux et régionaux autour de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- amener les acteurs à se concerter afin qu'ils identifient les priorités et les besoins de leur territoire en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- amener les acteurs à planifier la réalisation des initiatives structurantes pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur leur territoire et à en assurer le suivi;
- soutenir financièrement des initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui répondent aux priorités identifiées au plan régional et local et, au plan national, ainsi qu'aux priorités identifiées par le ministre;
- favoriser la mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières dans la réalisation des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- impliquer des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en œuvre de toutes les ententes conclues en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2. Définitions

Dans le présent document, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

a) « Partenaires » :
Tout organisme qui signe une entente avec le ministre auprès d'un territoire ou d'une population donnée.

b) « Organismes » :
Toute entité qui est déclarée admissible à recevoir un financement du Fonds et qui reçoit les sommes directement du ministre ou par l'intermédiaire des partenaires, pour réaliser une initiative.

c) « Initiatives » :
Toute action qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qui constitue une demande admissible au Fonds.

d) « Entente » :
Accord qui intervient entre le ministre, un partenaire ou un organisme afin de recevoir un financement du Fonds.

e) « Plan d'action » :
Planification régionale conçue en concertation avec les acteurs concernés et faisant l'objet d'un consensus entre ceux-ci. Basé sur une bonne connaissance de la situation, le plan d'action doit faire état des problématiques et des enjeux locaux et régionaux relatifs à la pauvreté et à l'exclusion sociale, préciser les priorités retenues, fixer des objectifs et spécifier des moyens à prendre et les résultats attendus.

3. Territoires d'interventions et planifications

Le Fonds peut intervenir sur l'ensemble du territoire québécois en tenant compte notamment de ses orientations, ainsi que des planifications stratégiques régionales. Il soutient des initiatives dans les territoires à concentration de pauvreté qui sont identifiés par les partenaires au niveau local ou régional ou par le ministre au niveau national.

Les partenaires qui agissent à titre d'intermédiaire pour le financement d'organismes admissibles au Fonds doivent se doter d'un plan d'action établi en partenariat avec les représentants de leur milieu.

4. Répartition budgétaire

Le ministre établit une répartition budgétaire régionale et nationale du Fonds.

À partir de la répartition régionale, le ministre détermine les budgets à accorder aux régions en fonction notamment de l'importance relative des zones de pauvreté. Les sommes prévues dans ces budgets seront versées aux partenaires pour soutenir des initiatives locales ou régionales.

La répartition précise également les budgets destinés aux organisations autochtones.

5. Organismes admissibles

Sont admissibles à un financement du Fonds, soit directement, soit par l'intermédiaire des partenaires ou soit à titre de partenaires, les organismes suivants :

- les personnes morales à but non lucratif;
- les coopératives considérées comme organismes à but non lucratif par Revenu Québec;
- les organismes municipaux, les MRC;
- les conseils de bande, les conseils de villages nordiques, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador ou tout autre regroupement autochtone visé par l'article 3.48 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

6. Organismes non admissibles

Ne sont pas admissibles à un financement du Fonds :

- les ministères ou organismes gouvernementaux, ainsi que paragouvernementaux tels les Centres intégrés de santé et de services sociaux et les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, les institutions ou écoles d'enseignement et de formation, sauf si un organisme, excluant les ministères, est le seul à pouvoir offrir le service à un coût raisonnable sans faire concurrence à d'autres organismes offrant déjà avec succès un service similaire;
- les organismes dont les activités sont interrompues en raison d'un conflit de travail (grève ou lock-out).

VERSEMENT DES SOMMES AUX PARTENAIRES TIRÉES DU FONDS

7. Versement des sommes

Le versement des sommes prévues dans les ententes de partenariat en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale favorisera la mobilisation et la concertation locale et régionale. Le ministre confie la gestion de ces enveloppes uniquement aux partenaires signataires de l'entente, en respect des orientations et des normes du Fonds. Ces ententes seront conclues entre le ministre et :

- **des tables régionales de lutte contre la pauvreté créées ou désignées par les élus des régions du Québec :**
  - Bas-Saint-Laurent;
  - Saguenay-Lac-Saint-Jean;
  - Capitale-Nationale;
  - Mauricie;
  - Estrie;
  - Montréal;
  - Outaouais;
  - Abitibi-Témiscamingue;
  - Côte-Nord;
  - Nord-du-Québec, secteur Jamésie;
  - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
  - Chaudière-Appalaches;
  - Laval;
  - Lanaudière;
  - Laurentides;
  - Montérégie;
  - Centre-du-Québec.

- **les organisations autochtones** qui ont créé une mobilisation en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le cadre de la dernière Alliance pour la solidarité[1] :
  - Administration régionale Kativik (ARK);
  - Commission de la santé et des services sociaux des Premières nations, du Québec et du Labrador (CSSSPNQL);
  - Gouvernement de la Nation crie (GNC).

L'ensemble du territoire du Québec pourra être couvert par ces ententes.

Les sommes visées par ces versements effectués dans le cadre de ces ententes sont portées au débit du Fonds.

8. Dépenses admissibles

8.1 Sont admissibles à un financement du Fonds les dépenses suivantes :

- les coûts pour la préparation des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que les coûts d'administration habituellement encourus pour leur réalisation, le suivi et l'évaluation, jusqu'à concurrence des montants prévus aux ententes, le cas échéant;
- le versement de soutien financier à des organismes admissibles pour la réalisation d'initiatives;
- le salaire des ressources humaines directement reliées à la mise en œuvre de l'entente;
- les dépenses encourues par tout citoyen ayant accepté l'invitation de participer, à titre personnel, aux travaux de préparation des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

8.2 Ne sont pas admissibles à un financement du Fonds les dépenses suivantes :

- les dépenses allouées à la réalisation des initiatives qui sont antérieures à leur acceptation;
- le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir;
- le financement des initiatives déjà réalisées;
- les dépenses remboursées par un autre programme;
- les dépenses visant l'achat ou la rénovation de biens immobiliers ou de véhicules de transport;
- les dépassements de coûts;
- le salaire des ressources humaines ou les autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire.

8.3 Modalités de versement :

Le ministre verse une première tranche des sommes prévues à l'entente au moment de sa signature.

Les sommes restantes sont versées selon des modalités et à des étapes précisées dans l'entente.

9. Présentation d'un plan d'action

Les partenaires soumettront au ministre, pour approbation, un plan d'action, lequel identifiera notamment :

- les priorités d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale spécifiques à leur région ou territoire;
- la structure de gouvernance régionale retenue;
- la démarche globale de mobilisation des intervenants locaux et régionaux;
- les zones de dévitalisation de la région ou du territoire à privilégier;
- les engagements de leurs partenaires, y compris la participation de personnes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, au processus régional;
- les modalités de diffusion de l'information, des résultats et des pratiques gagnantes dans sa région ou son territoire et auprès des autres régions;
- les indicateurs utilisés pour le suivi des résultats des initiatives soutenues.

[1] L'Alliance pour la solidarité correspond aux ententes de délégations du Fonds intervenues dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015.

Des changements ou ajustements pourront y être apportés tout au long de la durée de l'entente. Le partenaire soumettra ces modifications au ministre pour approbation, le cas échéant.

10. Ententes

Des ententes sont conclues avec les partenaires et les organismes admissibles, lesquelles prévoient notamment les éléments suivants :

- les contributions financières;
- les conditions de financement;
- les mécanismes de coordination, de concertation et de suivi périodiques des activités réalisées dans le cadre de ces ententes;
- les attentes en matière de reddition de comptes;
- la durée de mise en œuvre;
- les mesures de vérification.

Les présentes orientations et normes, de même que les plans d'action acceptés par le ministre, feront partie intégrante de ces ententes.

11. Durée

La durée des ententes est d'un maximum de cinq ans. Elle est déterminée en tenant compte des besoins du milieu, des orientations du ministre, du calendrier de réalisation et sous réserve de l'adoption des crédits par l'Assemblée nationale ou des disponibilités financières du Fonds.

Prolongation ou reconduction de l'entente Les ententes ne sont pas renouvelées ou reconduites de manière tacite. Au besoin, un prolongement de la durée de l'entente est possible lorsqu'il est démontré que cette prolongation est essentielle à sa réussite. Toute demande de prolongation doit être faite par écrit par le partenaire et approuvée par le ministre.

12. Utilisation de l'aide financière

Les partenaires doivent s'engager formellement à utiliser l'aide financière reçue exclusivement aux fins pour lesquelles elle leur est accordée. Toute somme non utilisée au terme de l'entente sera récupérée.

Les sommes versées aux partenaires pour une année spécifique qui ne sont pas utilisées au cours de cette année sont, le cas échéant, reportées, avec les intérêts, à l'année suivante si l'entente n'est pas terminée.

13. Reddition de comptes

Les partenaires doivent rendre compte au ministre de sommes qui leur sont versées. Cette reddition de comptes inclut notamment :

- le rapport annuel d'activités selon le canevas convenu avec le partenaire;
- le rapport financier des sommes consenties pour l'entente adopté par les autorités du partenaire;
- le détail des projets engagés ou ayant reçu un versement au cours de l'année financière;
- tout autre document jugé nécessaire par le ministre.

Elle est faite annuellement à la date précisée dans l'entente.

14. Défaut

En cas de défaut du partenaire de respecter les engagements auxquels il a souscrit en vertu de l'entente, le ministre lui adresse un avis écrit indiquant le défaut et le délai pour y remédier. Si le partenaire ne remédie pas au défaut, le ministre peut se prévaloir séparément ou cumulativement des moyens suivants :

- réviser le niveau de la contribution financière en avisant le partenaire par écrit;
- suspendre le versement de la contribution financière pour permettre au partenaire de remédier au défaut;
- résilier l'entente, étant entendu que toute somme qui n'a pas été versée au partenaire à la date de la résiliation cesse de lui être due. Les initiatives engagées et ayant reçu un versement feront l'objet d'une reddition de compte dans les 60 jours suivant la fin de l'entente. Dans l'éventualité où des sommes n'auraient pas été engagées, celles-ci seraient remboursées au ministre.

SOUTIEN À DES INITIATIVES PAR LE MINISTRE OU PAR LES PARTENAIRES

15. Initiatives admissibles

Sont admissibles à un financement du Fonds les initiatives suivantes :

- les initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté;
- les initiatives novatrices qui ont un caractère expérimental ou structurant ainsi que les travaux de recherche en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

16. Sélection

Critères de sélection

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre

Les initiatives soumises seront appréciées, notamment, selon les éléments suivants :

- les retombées de l'initiative sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- les caractéristiques de l'initiative, notamment les objectifs poursuivis, la nature, la pertinence et l'originalité des activités prévues;
- le réalisme de la planification;
- la capacité de l'organisme à réaliser l'initiative :
  - grâce à son expertise et à celle de ses partenaires,
  - grâce à sa capacité financière;
- la diversité des contributions financières;
- l'étendue du territoire et la densité démographique;
- le caractère novateur et structurant de l'initiative;
- la présence d'appuis à l'initiative dans le milieu;
- l'existence d'un potentiel de financement récurrent des activités découlant de l'initiative après la période de subvention.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les critères de sélection qui seront utilisés pour apprécier les initiatives soutenues par les partenaires seront similaires à ceux utilisés pour les initiatives soutenues par le ministre. De plus, la pertinence de l'initiative soumise par rapport aux objectifs des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale devra être considérée. Certaines adaptations pourront toutefois être proposées par les partenaires, en concertation avec les acteurs du milieu. Le cas échéant, de telles adaptations devront être approuvées par le ministre.

Mécanismes de sélection

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre

Le ministre sélectionnera les initiatives, en fonction des priorités déterminées en cours d'année. Celles-ci seront soumises à l'attention du ministre pour approbation.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les partenaires devront soumettre au ministre une proposition de mécanisme de sélection des initiatives qui feront l'objet d'un soutien financier. Cette proposition devra spécifier, notamment, les modalités organisationnelles et la fréquence selon lesquelles la sélection sera réalisée.

17. Aide financière et versements

Calcul de l'aide financière

Le montant de l'aide financière versée en soutien à l'initiative sélectionnée sera déterminé sur la base des critères présentés à l'article 16. Critères de sélection.

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre, ce montant ne pourra excéder 90 % du total des dépenses admissibles directement reliées à l'initiative.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires, ce montant ne pourra excéder 90 % des dépenses admissibles de l'ensemble des projets réalisés annuellement pour la durée de l'entente de délégation du Fonds.

Aux fins de ce calcul, les dépenses suivantes sont considérées comme admissibles ou non admissibles.

Dépenses admissibles

- les dépenses nécessaires et directement reliées à la réalisation des initiatives acceptées;
- le salaire des ressources humaines directement reliées à la réalisation des initiatives acceptées, pourvu que les salaires correspondent à ceux habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional.

Dépenses non admissibles

- les dépenses allouées à la réalisation des initiatives qui sont antérieures à leur acceptation;
- le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir;
- le financement des initiatives déjà réalisées;
- les dépenses remboursées par un autre programme;
- les dépenses visant l'achat ou la rénovation de biens immobiliers ou de véhicules de transport;
- les dépassements de coûts;
- le salaire des ressources humaines ou les autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire.

Cumul des aides gouvernementales

Le cumul maximal des aides gouvernementales comprend le total des aides financières accordées, incluant les aides remboursables considérées à 100 % de leur valeur, pour des coûts admissibles du projet par l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État, des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que des entités municipales.

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre, ce cumul ne pourra excéder 90 % du total des dépenses admissibles directement reliées à l'initiative.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires, ce cumul ne pourra excéder 90 % des dépenses admissibles de l'ensemble des projets réalisés annuellement pour la durée de l'entente de délégation du Fonds.

Aux fins des règles du cumul des aides financières, le terme entités municipales comprend les organismes municipaux au sens de l'article 5 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A. 2.1).

Dans la détermination de la contribution minimale de l'organisme, la valeur du service rendu par les ressources bénévoles n'est pas comptabilisée.

Les contributions non financières ne sont pas considérées au titre du calcul du cumul de l'aide gouvernementale.

Il est à noter que la contribution du Fonds est considérée comme une contribution gouvernementale.

Modalités de versement

- Le ministre (ou le partenaire, le cas échéant) verse, à la signature de l'entente, une première tranche de l'aide financière;
- Le montant résiduel de l'aide financière est versé selon des modalités et des étapes précisées dans l'entente;
- Le dernier versement est conditionnel à l'acceptation des documents relatifs à la reddition de comptes exigée par le ministre (ou par le partenaire, le cas échéant).

18. Présentation d'une initiative

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre

Les organismes qui déposent une demande doivent fournir :

- le contexte, les objectifs et les résultats attendus;
- les retombées anticipées;
- les activités prévues et le calendrier de réalisation;

- les ressources humaines, matérielles et financières totales nécessaires à la réalisation de l'initiative;
- les contributions humaines, matérielles et financières des organismes participants, y compris celles des bailleurs de fonds;
- le montant demandé et un état détaillé de son utilisation;
- la mention des organismes associés à la réalisation;
- le dernier rapport d'activités disponible;
- le rapport financier du dernier exercice complété, produit par un expert-comptable.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les partenaires détermineront les modalités de dépôt de demandes d'aide financière des organismes admissibles au Fonds. Ces modalités sont approuvées par le ministre.

19. Ententes

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre

Les initiatives retenues font l'objet d'une entente entre le ministre et l'organisme admissible à une aide financière.

Les ententes prévoient notamment :

- les contributions financières;
- les conditions de financement;
- les mécanismes de coordination et de suivi;
- les objectifs, attentes et indicateurs de résultats;
- la durée de mise en œuvre;
- la reddition de comptes;
- les mesures de vérification.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les initiatives retenues par les partenaires font également l'objet d'une entente. Une telle entente aura une structuration similaire aux ententes conclues entre le ministre et les organismes soutenus directement par lui. Certaines adaptations pourront toutefois être proposées par les partenaires, en concertation avec les acteurs du milieu et en respect des orientations et normes du Fonds.

20. Durée

La durée des ententes est d'un maximum de cinq ans. Elle est déterminée en tenant compte des besoins du milieu, des orientations du ministre en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, du calendrier de réalisation et sous réserve de l'adoption des crédits par l'Assemblée nationale ou des disponibilités financières du Fonds.

Les ententes ne sont pas renouvelées ou reconduites de manière tacite. Au besoin, un prolongement de la durée de l'entente est possible lorsqu'il est démontré que cette prolongation est essentielle à la réussite de l'initiative. Toute demande de prolongation doit être faite par écrit par l'organisme, et approuvée par le ministre ou par le partenaire, le cas échéant.

21. Utilisation de l'aide financière

L'organisme doit s'engager formellement à utiliser l'aide financière reçue exclusivement aux fins pour lesquelles elle lui est accordée. Toute somme non utilisée au terme de l'entente sera récupérée.

Dans le cadre des initiatives pluriannuelles, le ministre ou le partenaire se réserve le droit de réévaluer à la baisse, en fonction des besoins réels, le montant accordé à l'organisme pour l'année visée dans le cas où ce dernier afficherait un actif net non affecté au dernier exercice financier supérieur à 50 % des dépenses totales pour ce même exercice financier.

22. Reddition de comptes

Pour les initiatives soutenues directement par le ministre

Les organismes recevant directement un financement du ministre doivent rendre compte de l'aide financière obtenue. Cette reddition de comptes inclut notamment :

- le rapport des activités réalisées dans le cadre de l'initiative;

- le rapport financier comprenant, entre autres, une annexe spécifique identifiant les subventions, les commandites et autres formes d'aide financière (en argent et/ou en services) reçues de tous les paliers de gouvernement et des sociétés d'État;
- un rapport détaillé de l'utilisation de la subvention versée par le ministre;
- tout autre document jugé nécessaire par le ministre.

Elle est soumise annuellement, à une date précisée dans l'entente. Cette fréquence peut être adaptée en tenant compte des besoins d'information du ministre et du calendrier de réalisation de l'initiative. De telles adaptations figureront alors dans l'entente.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires

Les organismes recevant un financement par l'intermédiaire des partenaires rendent compte directement au partenaire.

Cette reddition de comptes est soumise annuellement, à une date précisée dans l'entente, et inclut notamment :
- le rapport des activités réalisées dans le cadre de l'initiative;
- le rapport financier, comprenant, entre autres, une annexe spécifique identifiant les subventions, les commandites et autres formes d'aide financière (en argent et/ou en services) reçues de tous les paliers de gouvernement et des sociétés d'État;
- un rapport détaillé de l'utilisation de la subvention versée par le partenaire;
- tout autre document jugé nécessaire par le partenaire.

Certaines adaptations au contenu de la reddition comptes et à sa fréquence de transmission pourront être proposées par les partenaires, en concertation avec les acteurs du milieu. Le cas échéant, de telles adaptations devront être approuvées par le ministre.

23. Défaut

En cas de défaut de l'organisme financé à même le Fonds de respecter les engagements auxquels il a souscrit en vertu de l'entente, le ministre ou le partenaire lui adresse un avis écrit indiquant le défaut et le délai pour y remédier. Si l'organisme ne remédie pas au défaut, le ministre ou le partenaire peut se prévaloir séparément ou cumulativement des moyens suivants :
- réviser le niveau de la contribution financière en avisant l'organisme par écrit;
- suspendre le versement de la contribution financière pour permettre à l'organisme de remédier au défaut;
- résilier l'entente, étant entendu que toute somme qui n'a pas été versée à l'organisme à la date de la résiliation cesse de lui être due. Les initiatives engagées et/ou ayant reçu un versement feront l'objet d'une reddition de compte dans les 60 jours suivant la fin de l'entente. Dans l'éventualité où des sommes n'auraient pas été engagées, celles-ci seraient remboursées au ministre ou au partenaire.

24. Suivi de l'aide financière accordée Indicateurs

En plus de ceux retenus par les partenaires dans les plans d'action, les indicateurs ci-après seront utilisés pour effectuer le suivi de l'aide financière accordée:

- Le nombre d'initiatives soutenues directement par le ministre et par les partenaires dans le cadre des ententes de délégation du Fonds.

Indicateurs relatifs aux ententes de délégation du Fonds

- Le nombre d'ententes de versement de sommes aux partenaires tirées du Fonds conclues sur l'ensemble du territoire québécois, y compris avec des organisations autochtones, afin que les intervenants locaux ou régionaux puissent investir les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec leurs milieux;
- Le pourcentage du territoire du Québec couvert par une entente de délégation du Fonds.

Indicateurs relatifs à la concertation et à la mobilisation

- Représentativité des acteurs participant à la mise en œuvre des ententes de versement de sommes aux partenaires tirées du Fonds;
- Correspondance entre les initiatives soutenues et les priorités identifiées sur chaque territoire;
- Proportion des alliances qui disposent d'un mécanisme assurant la participation des personnes en situation de pauvreté;

- Proportion des projets qui incluent une mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières.

Indicateurs relatifs à la réussite des projets

- Proportion des initiatives complétées par rapport à celles démarrées;
- Proportion des initiatives qui atteignent, à terme, les cibles identifiées ou les objectifs qu'elles s'étaient données;
- Proportion des initiatives réalisées en intersectorialité (portées par plusieurs organisations de secteurs différents).

25. Fin de validité des orientations et normes

Ces normes sont valides jusqu'au 31 mars 2023.

ANNEXE 3

PROTOCOLE DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE L'*ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ*

1. LE CONTEXTE

Les Alliances pour la solidarité contiennent une clause sur les communications qui indique que *« les parties conviennent que toute annonce publique relative à la présente entente doit respecter les modalités d'un protocole de communication publique convenant aux deux parties »* (article 7).

Ce protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront les organismes signataires dans la gestion de l'*Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité*, ci-dessous nommée l'Entente.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Le présent protocole de communication publique s'applique à l'ensemble des organismes avec qui le gouvernement du Québec a signé des Alliances pour la solidarité.

2.2 Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) doit être informé au préalable de l'ensemble des annonces publiques liées aux projets financés dans le cadre de l'Entente et avoir la possibilité de prendre part à ladite annonce.

2.3 Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :
- le titre du ou des projets;
- la contribution financière du Fonds québécois d'initiatives sociales;
- la nature du ou des projets;
- les partenaires de l'entente, dont le MTESS.

Les moyens utilisés doivent respecter le Programme d'identité visuelle gouvernementale et être approuvés par le MTESS.

3. LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

3.1 Les organismes doivent, 15 jours ouvrables avant toute annonce publique liée à l'Entente, transmettre au MTESS l'information relative au projet soutenu et à l'annonce qui en découle. Cette information doit être transmise à la direction régionale de Services Québec concernée.[2]

3.2 Dans le cas où le ou les projets soutenu(s) donnent lieu à une annonce publique, celle-ci est organisée en collaboration entre la Direction des communications du MTESS, la Direction régionale de Services Québec et l'organisme impliqué.

4. CLAUSE DE VISIBILITÉ LIANT LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

4.1 Les lettres d'entente, les contrats ou les protocoles relatifs à des subventions accordées à des organismes dans le cadre de cette entente doivent comporter une clause de visibilité, agréée par les partenaires. Les organismes signataires des Alliances pour la solidarité sont responsables d'insérer cette clause de visibilité à l'intérieur des lettres d'ententes, des contrats ou des protocoles qu'elles signent avec les organismes subventionnés dans le cadre de cette entente.

4.2 Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :
Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, les organismes subventionnés dans le cadre de cette entente, ou rémunérés à la suite d'un contrat réalisé pour le compte des partenaires, doivent mentionner sur le document que

[2] Minimalement, la Direction régionale doit être informée de toute annonce publique. Celle-ci devra effectuer les liens avec la Direction des communications du MTESS et le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales.

celui-ci, ou le projet auquel il se réfère, a été financé par le Fonds québécois d'initiatives sociales, administré par le MTESS.

De plus, lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la participation du MTESS doit être mentionnée.

Par ailleurs, si le projet d'un organisme donne lieu à un événement public, l'organisme doit convier le MTESS à y participer, et ce, au moins 15 jours ouvrables à l'avance.

La visibilité accordée aux partenaires de l'Entente n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au projet subventionné, sur accord du MTESS et de l'organisme signataire de l'Alliance pour la solidarité.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183220003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Objet :	Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M$ sur 5 ans, soit 4,75 M$ en 2018-2019, 10 M$ en 2019-2020, 10 M$ en 2020-2021, 10 M$ en 2021-2022 et 10 M$ en 2022-2023 / Signer le projet d'Entente administrative à cet effet / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 M$ en 2018 et un ajustement du même montant à la base budgétaire des années subséquentes / Autoriser le directeur général à approuver les redditions de comptes à transmettre au MTESS

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1183220003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514-872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-25

Cédric AGO
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.41

2018/08/23
17:00

(2)

Dossier # : 1175323011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de sous-bail par lequel la Société des directeurs des musées montréalais sous-loue à la Ville, pour un terme de 9 ans et 1 mois, à compter du 1er décembre 2014 au 31 décembre 2023, des espaces de réserve pour les fins de conservation des collections muséales, d'une superficie de 16 903 pi², situés au 333, rue Peel, pour un loyer total de 2 283 647,48 $, taxes incluses. Bâtiment 8083

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société des directeurs des musées Montréalais, pour une période de 9 ans et 1 mois, à compter du 1er décembre 2014, des espaces de réserves pour les fins de préservation et de conservation des collections muséales, situés au 333, rue Peel, d'une superficie de 16 903 pi², moyennant un loyer total de 2 283 647,48 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-17 10:25

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1175323011**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de sous-bail par lequel la Société des directeurs des musées montréalais sous-loue à la Ville, pour un terme de 9 ans et 1 mois, à compter du 1er décembre 2014 au 31 décembre 2023, des espaces de réserve pour les fins de conservation des collections muséales, d'une superficie de 16 903 pi², situés au 333, rue Peel, pour un loyer total de 2 283 647,48 $, taxes incluses. Bâtiment 8083

CONTENU

CONTEXTE

Le 23 août 2000, le comité exécutif de la Ville de Montréal appuyait le projet d'un nouveau Centre des collections du patrimoine muséal (CCPM) conforme aux normes muséologiques de conservation et offrait son support à la Société des directeurs des musées montréalais (SDMM) dans sa recherche de financement public. De plus, le comité exécutif donnait son accord de principe à l'effet d'occuper dans le CCPM des espaces de réserve pour les collections archéologiques, artistiques et entomologiques municipales.
En novembre 2001, les Gouvernements du Québec et du Canada confirmaient leur contribution financière de 6 M$ chacun, afférente aux coûts d'immobilisations requis pour la rénovation et la mise aux normes du bâtiment du 333, rue Peel, propriété de l'École des technologies supérieures (ÉTS).

L'ÉTS loue à la SDMM, plusieurs étages à l'intérieur de l'immeuble situé au 333, rue Peel, à Montréal, pour les fins d'entreposage normé répondant aux besoins spécifiques des musées. Le bail liant l'ÉTS et la SDMM est d'une durée de 30 ans et viendra à échéance au 31 octobre 2032.

La SDMM est un organisme à but non lucratif, incorporée en 1991, dont la mission est de renforcer la coopération entre les musées montréalais, d'encourager leurs missions culturelles respectives à l'aide de projets communs des musées dans les domaines culturels et touristiques de Montréal.

Depuis décembre 2003, la Ville sous-loue de la SDMM des espaces pour les fins d'entreposage qui répondent aux normes muséologiques de conservation : humidité relative, température constante, gardien de sécurité 24h/24h, caméras de surveillance, salle de décontamination, salle de quarantaine et salle de fumigation, etc. Le sous-bail est échu depuis le 30 novembre 2013 et s'est renouvelé tacitement pour une année.

En 2013, la SDMM a refusé que la Ville exerce sa deuxième option de renouvellement prévue au bail, soit du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2018. La raison évoquée était que la SDMM devait entreprendre une refonte en profondeur des baux en vigueur afin de répondre aux exigences de son assureur et ses créanciers étant donné la nature de ses activités. Le projet de sous-bail soumis permet à la SDMM d'uniformiser la gestion du CCPM tout en s'assurant de la viabilité et la poursuite de ses activités à long terme.

Le Service de la culture a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de régulariser l'occupation de la Ville, et ce, à compter du 1er décembre 2014. Aux termes de très longs pourparlers, il a été privilégié de maintenir l'occupation actuelle et de régulariser l'occupation de la Ville, par la conclusion d'un projet de sous-bail de la SDMM, rétroactivement du 1er décembre 2014 au 31 décembre 2023.

Les espaces d'entreposage sont utilisés par le Service Espace pour la vie et le Service de la culture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0500 - 17 décembre 2009 - Approuver un projet de renouvellement de la convention de sous-location aux termes duquel la Société des directeurs des musées montréalais sous-loue à la Ville, pour une période de 5 ans, à compter du 1er décembre 2008, des espaces d'entreposage et de conservation des collections muséales, situés au 333, rue Peel, d'une superficie approximative de 1 563 m², pour un loyer annuel de 180 583,34 $ taxes incluses.
CM17 1224 - 25 septembre 2017 - Accorder un soutien financier de 136 000 $ à la Société des directeurs de musées montréalais (SDMM) pour la réalisation de son plan d'action 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le sommaire décisionnel vise à approuver un projet de sous-bail par lequel la SDMM sous-loue à la Ville, pour une période de 9 ans et un mois, à compter du 1er décembre 2014, pour les fins d'entreposage des collections muséales des réserves, des espaces d'une superficie de 16 903 pi², situés à différents endroits à l'intérieur de l'édifice sis au 333, rue Peel à Montréal, moyennant un loyer total de 2 283 647,48 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail. Le projet de sous-bail est pourvu d'une option de renouvellement en faveur de la Ville pour une période additionnelle de 5 ans, le tout selon les termes et conditions à négocier.
La SDMM exige que la Ville entérine son projet de sous-bail afin de simplifier la gestion et de répondre aux exigences énoncées de son assureur et ses créanciers. Ce projet de sous-bail est similaire pour l'ensemble des occupants du CCPM. Étant donné que la SDMM est un OBNL, le projet de sous-bail prévoit que la SDMM n'assumera aucun risque tant financier que pour la gestion du CCPM. Cette exigence fait en sorte que:

- Le loyer ainsi que les frais d'exploitation seront révisés annuellement selon les coûts réels encourus par la SDMM. Cette dernière s'est engagée à remettre annuellement copie des états financiers, ainsi que copie des comptes rendus des membres du conseil d'administration concernant la justification de la majoration du loyer;

- La SDMM a refusé d'ajouter une clause de résiliation en faveur de la Ville advenant la situation que les coûts de location augmentent significativement;

- La SDMM a exigé que la Ville accepte son projet de sous-bail sans possibilité d'amender les clauses, malgré le fait que le projet de sous-bail prévoit que toutes les clauses ont été

pleinement et librement discutées et négociées. Les modifications que nous avons proposées n'ont pas été acceptées;

- La Ville s'engage à tenir la SDMM et l'ÉTS indemnes de tout dommage et devra prendre fait et cause pour eux, sans inclure la notion de faute. La Ville renonce à tout droit qu'elle pourrait avoir contre la SDMM et l'ÉTS, que les dommages aient ou non été causés par le fait, l'omission ou la négligence de ces derniers ou de l'un d'entre eux.

- La Ville devra prendre fait et cause pour la SDMM et l'ÉTS, sans inclure la notion de grossière négligence, et ce, malgré le fait que le bail liant l'ÉTS et la SDMM prévoit que chacune des parties sont dans l'obligation de fournir les couvertures d'assurance, et ce, jusqu'à concurrence de 5 M$.

JUSTIFICATION

En 2000, de concert avec plusieurs partenaires, la Ville appuyait le projet d'aménager un site dont la vocation serait de répondre exclusivement aux besoins de conservation et de préservation des collections des institutions muséales, dont les collections de la Ville. Bien qu'ils soient encadrés par des politiques d'acquisition, les besoins d'entreposage de l'ensemble des musées sont en constante augmentation et de plus les espaces de réserve sont rares et très convoités.
Le Service d'Espace pour la vie et le Service de la culture sont les deux principaux usagers de ces réserves. Ces services ne disposent pas de réserves muséales pour l'ensemble de leurs collections. Les collections qui y sont conservées se détérioreraient si elles devaient être entreposées dans des espaces non normés.

La Ville n'a pour l'instant aucune autre alternative pour entreposer et conserver les collections municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coûts annuels du bail, voir détail en pièce jointe.

	Loyer annuel antérieur 2013	Loyer total pour les années 2014 à 2023
Loyer	112 404,95 $	1 067 220,22 $
Frais d'exploitation	97 699,34 $	918 991,99 $
Total avant taxes	210 104,29 $	1 986 212,21 $
TPS (5 %)	10 505,21 $	99 310,61 $
TVQ (9,975 %)	20 957,90 $	198 124,66 $
Total incluant taxes	241 567,40 $	2 283 647,48 $
Ristourne de TPS	(10 505,21) $	(99 310,61) $
Ristourne TVQ	(10 478,95) $	(99 062,35) $
Coût total net	220 583,24 $	2 085 274,52 $
Taux moyen ($/pi²)	12,43 $/pi²	13,00 $/pi²

Les services offerts par la SDMM sont très spécialisés et uniques à Montréal. Le taux de location demandé est de 12,51 $/pi² pour l'année 2017.

La location d'espace d'entreposage dans ce secteur est très rare. La Ville louait un espace pour des fins d'entreposage, dont le loyer était de 15,25$ /pi², à titre de comparable. La SDMM n'est pas assujettie à l'imposition des taxes foncières.

En vertu du sous-bail, le loyer ainsi que les frais d'exploitation seront révisés annuellement

selon le coût réel encourus par la SDMM. Historiquement, l'ajustement de loyer suivait l'indice des prix à la consommation (IPC).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services offerts par la SDMM sont uniques pour les besoins des musées. Advenant le refus de l'administration d'approuver le projet de sous-bail, il est impossible à court terme de relocaliser les collections de la Ville sans en compromettre la conservation, ainsi que de trouver un emplacement similaire, au même coût, au centre ville de Montréal. Les coûts de construction ou de mise aux normes de réserves muséales et de relocalisation seraient très onéreux pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE: août 2018
CM: août 2018
CG: août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne CHARPENTIER, Service de l'Espace pour la vie
Roseline RICO, -
Michèle PICARD, Service de la culture

Lecture :

Michèle PICARD, 30 novembre 2017
Anne CHARPENTIER, 29 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-2493
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-28

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice, Direc. Trans. imm. - en remplacement de Benoit Dagenais, directeur par intérim du SGPI, du 13 juillet au 5 août 2018.
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-16

Détail annuel du loyer

	Loyer annuel antérieur 2013	1er au 31 décembre 2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Superficie (pi²)	**16903**	**16903**	**16903**	**16 903**	**16 903**	**16 903**	**16 903**	**16 903**	**16 903**	**16 903**	**16 903**	
Loyer de base	112 404,95 $	9 367,08 $	112 404,95 $	112 404,95 $	113 757,19 $	115 463,55 $	117 195,50 $	118 953,43 $	120 737,74 $	122 548,80 $	124 387,03 $	1 067 220,22 $
Frais d'exploitation	97 699,34 $	8 141,61 $	97 699,34 $	97 699,34 $	97 699,34 $	99 164,83 $	100 652,30 $	102 162,09 $	103 694,52 $	105 249,94 $	106 828,69 $	918 991,99 $
Total avant taxes	210 104,29 $	17 508,69 $	210 104,29 $	210 104,29 $	211 456,53 $	214 628,38 $	217 847,80 $	221 115,52 $	224 432,25 $	227 798,74 $	231 215,72 $	1 986 212,21 $
TPS (5%)	10 505,21 $	875,43 $	10 505,21 $	10 505,21 $	10 572,83 $	10 731,42 $	10 892,39 $	11 055,78 $	11 221,61 $	11 389,94 $	11 560,79 $	99 310,61 $
TVQ (9,975%)	20 957,90 $	1 746,49 $	20 957,90 $	20 957,90 $	21 092,79 $	21 409,18 $	21 730,32 $	22 056,27 $	22 387,12 $	22 722,92 $	23 063,77 $	198 124,66 $
Total incluant taxes	**241 567,40 $**	**20 130,61 $**	**241 567,40 $**	**241 567,40 $**	**243 122,15 $**	**246 768,98 $**	**250 470,51 $**	**254 227,57 $**	**258 040,98 $**	**261 911,60 $**	**265 840,28 $**	**2 283 647,48 $**
Ristourne de TPS	(10 505,21) $	(875,43) $	(10 505,21) $	(10 505,21) $	(10 572,83) $	(10 731,42) $	(10 892,39) $	(11 055,78) $	(11 221,61) $	(11 389,94) $	(11 560,79) $	(99 310,61) $
Ristourne de TVQ (50%)	(10 478,95) $	(873,25) $	(10 478,95) $	(10 478,95) $	(10 546,40) $	(10 704,59) $	(10 865,16) $	(11 028,14) $	(11 193,56) $	(11 361,46) $	(11 531,89) $	(99 062,35) $
Coût total net	220 583,24 $	18 381,93 $	220 583,24 $	220 583,24 $	222 002,92 $	225 332,97 $	228 712,96 $	232 143,65 $	235 625,81 $	239 160,20 $	242 747,60 $	2 085 274,52 $
Taux unitaire demandé ($/p²)	12,43	12,43	12,43	12,43 $	12,51 $	12,70 $	12,89 $	13,08 $	13,28 $	13,48 $	13,68 $	

BLAIN, JOYAL, CHARBONNEAU
SENCRL
société de comptables professionnels agréés

SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS

ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 1

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6

1410, rue Principale, bureau 104, Sainte-Julie (Québec) J3E 1R6 T. 450 922-4535 F. 450 922-5380
www.groupebjc.com

BLAIN, JOYAL, CHARBONNEAU
SENCRL
société de comptables professionnels agréés

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Blain, Joyal, Charbonneau

Par Sylvain Dufresne, CPA auditeur, CA

Le 26 mars 2014

1410, rue Principale, bureau 104, Sainte-Julie (Québec) J3E 1R6 T. 450 922-4535 F. 450 922-5380
www.groupebjc.com

SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

	Fonds d'exploitation	Fonds du centre de collection	**2013**	2012
	$	$	**$**	$
PRODUITS				
Subventions et apports reportés constatés à titre de produits de l'exercice (note 10)	305 557	670 661	**976 218**	985 099
Intérêts et autres revenus	180	27 356	**27 536**	36 548
Ventes de cartes musées	288 753	-	**288 753**	213 730
Commandites	104 000	-	**104 000**	34 046
Cotisations spéciales - Journée des musées	33 280	-	**33 280**	31 980
Cotisations des membres	22 198	-	**22 198**	22 300
Revenus de location	-	1 200 122	**1 200 122**	1 206 938
Inscription AVICOM Montréal 2012	-	-	**-**	26 905
	753 968	1 898 139	**2 652 107**	2 557 546
CHARGES				
Salaires et charges sociales	79 682	52 028	**131 710**	216 534
Fournitures de bureau et papeterie	14 495	784	**15 279**	25 497
Honoraires de consultants	42 864	2 934	**45 798**	23 753
Intérêts et frais bancaires	15 789	742	**16 531**	14 187
Services professionnels	35 507	36 559	**72 066**	58 627
Télécommunications	6 953	1 229	**8 182**	5 356
Assurances	3 885	6 907	**10 792**	10 409
Location d'équipements	2 087	6 757	**8 844**	9 510
Représentation	1 772	376	**2 148**	16 674
Taxes et permis	1 399	164	**1 563**	1 945
Entretien et réparations	100	21 800	**21 900**	32 259
Coûts directs de projets	174 094	-	**174 094**	110 696
Redevances	136 140	-	**136 140**	96 375
Publicité et promotion	70 237	-	**70 237**	69 321
Déplacements	1 370	-	**1 370**	6 126
Formation	972	-	**972**	300
Loyer	-	503 082	**503 082**	494 838
Sécurité	-	224 270	**224 270**	252 776
Énergie	-	178 690	**178 690**	135 156
Intérêts sur dette à long terme	-	239 732	**239 732**	207 258
	587 346	1 276 054	**1 863 400**	1 787 597
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	166 622	622 085	**788 707**	769 949
Arrérages sur consignation de cartes musées	(19 293)	-	**(19 293)**	(1 282)
Intérêts et pénalités sur taxes de vente	(30 712)	-	**(30 712)**	-
Correction des revenus de location	-	(500 000)	**(500 000)**	(500 000)
Amortissement des immobilisations	(26 732)	(425 828)	**(452 560)**	(509 291)
	(76 737)	(925 828)	**(1 002 565)**	(1 010 573)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	89 885	(303 743)	**(213 858)**	(240 624)

SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

	Fonds de réserve	Fonds d'exploitation	Fonds du centre de collection	**2013**	2012
	$	$	$	**$**	$
SOLDE AU DÉBUT	354 829	(271 709)	531 510	**614 630**	855 254
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	89 885	(303 743)	**(213 858)**	(240 624)
Virements interfonds	(104 829)	-	104 829	-	-
SOLDE À LA FIN	250 000	(181 824)	332 596	**400 772**	614 630

SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2013

	Fonds de réserve	Fonds d'exploitation	Fonds du centre de collection	2013	2012
	$	$	$	$	$
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	-	38 469	328 331	**366 800**	172 653
Débiteurs (note 3)	-	68 831	80 575	**149 406**	189 728
Créances interfonds	250 000	-	233 646	**483 646**	316 743
Subvention à recevoir encaissable à moins d'un an	-	-	310 000	**310 000**	310 000
Frais payés d'avance	-	1 749	8 627	**10 376**	9 289
	250 000	109 049	961 179	**1 320 228**	998 413
Dépôts à terme (note 4)	-	-	132 974	**132 974**	488 236
Subvention du gouvernement du Québec (note 5)	-	-	2 790 000	**2 790 000**	3 100 000
Immobilisations (note 6)	-	19 333	7 239 494	**7 258 827**	7 710 461
	250 000	128 382	11 123 647	**11 502 029**	12 297 110
PASSIF					
Court terme					
Découvert bancaire	-	-	-	**-**	26 622
Créditeurs (note 8)	-	64 426	93 187	**157 613**	88 762
Créances Interfonds	-	233 646	250 000	**483 646**	316 743
Produits perçus d'avance	-	-	6 845	**6 845**	44 001
Versements sur dette à long terme	-	-	310 000	**310 000**	310 000
	-	298 072	660 032	**958 104**	786 128
Dette à long terme (note 9)	-	-	2 790 000	**2 790 000**	3 100 000
Subventions et apports reportés (note 10)	-	12 134	7 341 019	**7 353 153**	7 796 352
	-	310 206	10 791 051	**11 101 257**	11 682 480
ACTIF NET					
Actif net grevé d'affectations d'origine interne	250 000	-	-	**250 000**	354 829
Actif net non affecté	-	(181 824)	332 596	**150 772**	259 801
	250 000	(181 824)	332 596	**400 772**	614 630
	250 000	128 382	11 123 647	**11 502 029**	12 297 110

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

	2013	2012
	$	$
FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	**(213 858)**	(240 624)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissements	**452 560**	509 291
Subventions et apports reportés constatés à titre de produits	**(976 218)**	(980 099)
	(737 516)	(711 432)
Variation nette des éléments hors caisse (note 11)	**70 930**	(104 859)
	(666 586)	(816 291)
INVESTISSEMENT		
Variation des dépôts à terme	**355 262**	(22 256)
Acquisition d'immobilisations	**(926)**	(32 515)
	354 336	(54 771)
FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	**-**	(30 000)
Encaissement de la subvention du gouvernement du Québec	**310 000**	310 000
Remboursement de la dette à long terme	**(310 000)**	(310 000)
Apports reportés reçus durant l'exercice - nets	**533 019**	431 258
	533 019	401 258
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**220 769**	(469 804)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**146 031**	615 835
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 11)	**366 800**	146 031

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des directeurs des musées montréalais est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), qui a pour but de développer et promouvoir les musées de Montréal. De plus, l'organisme gère un immeuble spécialisé dans la location d'espaces aménagés pour la conservation de collections muséales. L'organisme est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds
L'organisme applique la méthode de la comptabilité par fonds selon laquelle les ressources sont réparties entre les divers fonds suivant leurs activités et leurs objectifs respectifs.

Les éléments d'actif et de passif, les produits et les charges afférents au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Les éléments d'actif et de passif, les produits et les charges afférents aux immobilisations et à l'exploitation de l'immeuble pour le centre de collection sont présentés dans le fonds du centre de collection.

Le fonds de réserve a été créé pour un montant maximum de 250 000 $ afin de pourvoir aux travaux d'entretien et d'urgence et pour le développement futur du centre de collection. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectations d'origine interne sans le consentement préalable du comité exécutif. Le fonds de réserve doit respecter un protocole dans la gestion de ces fonds.

Utilisation d'estimations
La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits
L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les revenus de location et les autres revenus sont constatés à titre de produits lorqu'ils sont gagnés.

Les produits provenant de cartes musées sont constatés lors de la vente. Les cotisations sont constatées à titre de produits de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les revenus de placement non affectés sont comptabilisés à la date où ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie
La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers
Évaluation
L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Immobilisations
Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et taux indiqués ci-dessous.

Améliorations locatives	Linéaire	30 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier et agencement	Linéaire	10 ans

Apports reçus sous forme de commandites de service
L'organisme reçoit des commandites de service pour les activités du fonds d'exploitation. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de commandites de service, celles-ci ne sont pas constatées dans les états financiers.

Subventions
Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre d'apports reportés puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

3- DÉBITEURS

	Fonds d'exploitation $	Fonds du centre de collection $	**2013 $**	2012 $
Clients	42 167	25 231	**67 398**	190 987
Provision pour créances douteuses	-	-	**-**	(1 947)
	42 167	25 231	**67 398**	189 040
Taxes de vente	740	-	**740**	688
Pénalités sur taxes de vente	18 326	-	**18 326**	-
Subventions à recevoir	7 598	-	**7 598**	-
Intérêts courus	-	55 344	**55 344**	-
	26 664	55 344	**82 008**	688
	68 831	80 575	**149 406**	189 728

4- DÉPÔTS À TERME

	2013 $	2012 $
Dépôt à terme, 6,65 %	**-**	356 911
Dépôt à terme, 1,58 %, échéant en octobre 2014	**132 974**	131 325
	132 974	488 236

5- SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2013 $	2012 $
Subvention à recevoir	**3 100 000**	3 410 000
Portion court terme de la subvention long terme	**310 000**	310 000
	2 790 000	3 100 000

L'organisme a obtenu en 2003 une aide financière globale de 12 400 000 $ du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 pour l'aménagement de lieux d'entreposage du Centre de collection. Le gouvernement du Québec rembourse sa part de subvention au même rythme que le prêt dont les modalités sont décrites à la note 9.

6- IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	**2013 Valeur nette**	2012 Valeur nette
	$	$	**$**	$
Fonds d'exploitation				
Matériel informatique	50 291	31 566	**18 725**	44 000
Mobilier et agencement	5 324	4 716	**608**	1 140
	55 615	36 282	**19 333**	45 140
Fonds du centre de collection				
Améliorations locatives	11 066 088	3 826 594	**7 239 494**	7 608 363
Mobilier et agencement	1 098 137	1 098 137	**-**	56 958
	12 164 225	4 924 731	**7 239 494**	7 665 321
	12 219 840	4 961 013	**7 258 827**	7 710 461

7- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 100 000 $, au taux préférentiel plus 3 %, garantie par une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances qui est renouvelable annuellement.

8- CRÉDITEURS

	Fonds d'exploitation	Fonds du centre de collection	**2013**	2012
	$	$	**$**	$
Fournisseurs et frais courus	56 994	33 971	**90 965**	81 821
Salaires	7 432	-	**7 432**	-
Intérêts courus sur dette à long terme	-	50 113	**50 113**	-
Taxes de vente	-	9 103	**9 103**	6 941
	64 426	93 187	**157 613**	88 762

9- DETTE À LONG TERME

	2013 $	2012 $
Prêt à terme au taux de 3,96 % garanti par une hypothèque mobilière de 1er rang portant sur la subvention à recevoir de 3 100 000 $ du Gouvernement du Québec, par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens, sur les loyers relatifs aux baux entre l'organisme et les sous-locataires et sur les dépôts à terme d'une valeur comptable nette de 132 974 $, remboursable en versements semestriels de 155 000 $ plus les intérêts, échéant en août 2023	**3 100 000**	3 410 000
Versements échéant au cours du prochain exercice	**310 000**	310 000
	2 790 000	3 100 000

Les versements en capital estimatifs à effectuer s'établissent comme suit :

	$
2014	310 000
2015	310 000
2016	310 000
2017	310 000
2018	310 000
	1 550 000

10- SUBVENTIONS ET APPORTS REPORTÉS

	Fonds d'exploitation $	Fonds du centre de collection $	**2013 $**	2012 $
Solde au début	24 404	7 771 948	**7 796 352**	8 345 193
Plus : Montants reçus au cours de l'exercice				
Gouvernement du Québec				
Intérêts versés sur la subvention	-	239 732	**239 732**	207 258
Ville de Montréal				
Entente-Ministère de la Culture et des Communications du Québec	160 000	-	**160 000**	160 000
Conseil des arts de Montréal	13 000	-	**13 000**	15 000
Arrondissement Ville-Marie	5 000	-	**5 000**	5 000
Aide au loyer	5 000	-	**5 000**	5 000
AVICOM	-	-	**-**	5 000
Patrimoine canadien	45 000	-	**45 000**	5 000
Tourisme Montréal	15 000	-	**15 000**	15 000
Emploi Québec	19 335	-	**19 335**	-
Jeunesse Canada au travail	4 802	-	**4 802**	-
Conférence régionale des élus	-	-	**-**	10 000
Subventions - autres	-	-	**-**	9 000
Publicité	26 150	-	**26 150**	-
	317 691	8 011 680	**8 329 371**	8 781 451
Moins : Montants constatés à titre de produits de l'exercice				
Afférents aux immobilisations	11 270	430 929	**442 199**	496 665
Afférents aux autres activités	268 137	239 732	**507 869**	436 258
Publicité	26 150	-	**26 150**	52 176
	305 557	670 661	**976 218**	985 099
Solde à la fin	12 134	7 341 019	**7 353 153**	7 796 352

11- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse se résume ainsi :

	2013	2012
	$	$
Débiteurs	**40 322**	(64 830)
Frais payés d'avance	**(1 087)**	21 549
Créditeurs	**68 851**	(42 444)
Produits perçus d'avance	**(37 156)**	(19 134)
	70 930	(104 859)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

	2013	2012
	$	$
Encaisse	**366 800**	172 653
Découvert bancaire	**-**	(26 622)
	366 800	146 031

12- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Selon un bail échéant en octobre 2032, l'organisme s'est engagé à verser les montants minimums suivants auxquels se rajoutent des clauses escalatoires :

	$
2014	505 310
2015	505 310
2016	505 310
2017	505 310
2018	505 310
Exercices subséquents	6 990 117
	9 516 667

13- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à sa dette à long terme et ses créditeurs. Le risque lié à la dette à long terme est réduit, les paiements relatifs à la dette étant synchronisés aux remboursements de subvention du gouvernement du Québec.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

14- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle du présent exercice.

BLAIN, JOYAL, CHARBONNEAU
SENCRL
société de comptables professionnels agréés

SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS

ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6
Renseignements complémentaires	14

1410, rue Principale, bureau 104, Sainte-Julie (Québec) J3E 1R6 T. 450 922-4535 F. 450 922-5380
www.groupebjc.com

BLAIN, JOYAL, CHARBONNEAU
SENCRL
société de comptables professionnels agréés

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Blain, Joyal, Charbonneau

Par Sylvain Dufresne, CPA auditeur, CA

Le 17 mars 2017

1410, rue Principale, bureau 104, Sainte-Julie (Québec) J3E 1R6 T. 450 922-4535 F. 450 922-5380
www.groupebjc.com

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	Fonds d'exploitation	Fonds du centre de collection	**2016**	2015
	$	$	**$**	$
PRODUITS				
Subventions et apports reportés constatés à titre de produits de l'exercice (note 9)	266 895	466 701	**733 596**	669 505
Intérêts et autres revenus	262	4 782	**5 044**	5 224
Ventes de cartes musées	159 082	-	**159 082**	192 601
Commandites	87 644	-	**87 644**	97 028
Cotisations spéciales - Journée des musées	30 568	-	**30 568**	29 156
Cotisations des membres	24 420	-	**24 420**	23 510
Revenus de location	-	1 250 410	**1 250 410**	1 309 619
	568 871	1 721 893	**2 290 764**	2 326 643
CHARGES				
FRAIS D'EXPLOITATION (annexe A)	-	419 636	**419 636**	555 019
FRAIS D'ADMINISTRATION (annexe B)	85 555	700 486	**786 041**	777 877
FRAIS DE PROJETS (annexe C)	439 135	-	**439 135**	395 861
	524 690	1 120 122	**1 644 812**	1 728 757
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	44 181	601 771	**645 952**	597 886
Ristournes	-	(20 000)	**(20 000)**	(280 920)
Amortissement des immobilisations	(698)	(370 632)	**(371 330)**	(371 053)
	(698)	(390 632)	**(391 330)**	(651 973)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	43 483	211 139	**254 622**	(54 087)

SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	Fonds de réserve	Fonds d'exploitation	Fonds du centre de collection	Fonds projets	**2016**	2015
	$	$	$	$	**$**	$
SOLDE AU DÉBUT	310 000	(67 129)	315 503		**558 374**	612 461
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	43 483	211 139		**254 622**	(54 087)
Affectation d'origine interne	200 000	-	(200 000)	-	**-**	-
Développement du contenu de la plateforme	(60 000)	60 000			**-**	
SOLDE À LA FIN	450 000	36 354	326 642	-	**812 996**	558 374

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Fonds de réserve	Fonds d'exploitation	Fonds du centre de collection	2016	2015
	$	$	$	$	$
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	-	120 110	723 096	**843 206**	887 023
Débiteurs (note 3)	-	25 087	98 251	**123 338**	76 144
Créances interfonds	450 000	-	64 086	**-**	-
Subvention à recevoir encaissable à moins d'un an	-	-	310 000	**310 000**	310 000
Frais payés d'avance	-	-	8 865	**8 865**	10 130
Dépôts à terme, 1,43 %, échéant en octobre 2017		-	138 951	**138 951**	-
	450 000	145 197	1 343 249	**1 424 360**	1 283 297
Dépôts à terme, 1,43 %, échéant en octobre 2017	-	-	-	**-**	136 999
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	-	-	1 860 000	**1 860 000**	2 170 000
Immobilisations (note 5)	-	383	6 141 298	**6 141 681**	6 506 317
	450 000	145 580	9 344 547	**9 426 041**	10 096 613
PASSIF					
Court terme					
Créditeurs (note 7)	-	42 890	186 274	**229 164**	466 394
Créances Interfonds	-	64 086	450 000	**-**	-
Versements sur dette à long terme	-	-	310 000	**310 000**	310 000
	-	106 976	946 274	**539 164**	776 394
Dette à long terme (note 8)	-	-	1 860 000	**1 860 000**	2 170 000
Subventions et apports reportés (note 9)	-	2 250	6 211 631	**6 213 881**	6 591 845
	-	109 226	9 017 905	**8 613 045**	9 538 239
ACTIF NET					
Actif net grevé d'affectations d'origine interne	450 000	-	-	**450 000**	310 000
Actif net non affecté	-	36 354	326 642	**362 996**	248 374
	450 000	36 354	326 642	**812 996**	558 374
	450 000	145 580	9 344 547	**9 426 041**	10 096 613

Pour le conseil d'administration,

administrateur

administrateur

SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
	$	$
FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**254 622**	(54 087)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissements	**371 330**	376 440
Subventions et apports reportés constatés à titre de produits	**(733 596)**	(669 505)
	(107 644)	(347 152)
Variation nette des éléments hors caisse (note 10)	**(283 159)**	293 091
	(390 803)	(54 061)
INVESTISSEMENT		
Variation des dépôts à terme	**(1 952)**	(1 924)
Acquisition d'immobilisations	**(6 694)**	(2 848)
	(8 646)	(4 772)
FINANCEMENT		
Encaissement de la subvention du gouvernement du Québec	**310 000**	310 000
Remboursement de la dette à long terme	**(310 000)**	(310 000)
Apports reportés reçus durant l'exercice - nets	**355 632**	293 868
	355 632	293 868
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(43 817)**	235 035
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**887 023**	651 988
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**843 206**	887 023

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des directeurs des musées montréalais est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), qui a pour but de développer et promouvoir les musées de Montréal. De plus, l'organisme gère un immeuble spécialisé dans la location d'espaces aménagés pour la conservation de collections muséales. L'organisme est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds
L'organisme applique la méthode de la comptabilité par fonds selon laquelle les ressources sont réparties entre les divers fonds suivant leurs activités et leurs objectifs respectifs.

Les éléments d'actif et de passif, les produits et les charges afférents au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Les éléments d'actif et de passif, les produits et les charges afférents aux immobilisations et à l'exploitation de l'immeuble pour le centre de collection sont présentés dans le fonds du centre de collection.

Le fonds de réserve a été créé afin de pourvoir aux travaux d'entretien et d'urgence et pour le développement futur du centre de collection. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectations d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Utilisation d'estimations
La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits
L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les revenus de location et les autres revenus sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits provenant de cartes musées sont constatés lors de la vente. Les cotisations sont constatées à titre de produits de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les revenus de placement non affectés sont comptabilisés à la date où ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie
La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers
Évaluation
L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Immobilisations
Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et taux indiqués ci-dessous.

Améliorations locatives	Linéaire	30 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Apports reçus sous forme de commandites de services
L'organisme reçoit des commandites de services pour les activités du fonds d'exploitation. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de commandites de services, ceux-ci ne sont pas constatées dans les états financiers.

Subventions
Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre d'apports reportés puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Affectations d'origine interne
Une affectation de - $ (60 000 $ en 2015) provenant du fonds d'exploitation a été affectée dans le fonds de réserve pour le projet de développement de contenu de la plateforme. En 2016, un montant de 60 000 $ a été utilisé pour le projet de développement de contenu de la plateforme.

3- DÉBITEURS

	Fonds d'exploitation $	Fonds du centre de collection $	**2016 $**	2015 $
Clients	21 675	63 172	**84 847**	37 392
Provision pour créances douteuses	(3 000)	-	**(3 000)**	(3 000)
	18 675	63 172	**81 847**	34 392
Taxes de vente	6 412	-	**6 412**	1 375
Intérêts courus	-	35 079	**35 079**	40 377
	6 412	35 079	**41 491**	41 752
	25 087	98 251	**123 338**	76 144

4- SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2016 $	2015 $
Subvention à recevoir	**2 170 000**	2 480 000
Portion court terme de la subvention long terme	**310 000**	310 000
	1 860 000	2 170 000

L'organisme a obtenu en 2003 une aide financière globale de 12 400 000 $ du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 pour l'aménagement de lieux d'entreposage du Centre de collection. Le gouvernement du Québec rembourse sa part de subvention au même rythme que le prêt dont les modalités sont décrites à la note 8.

5- IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	**2016 Valeur nette**	2015 Valeur nette
	$	$	**$**	$
Fonds d'exploitation				
Matériel informatique	2 094	1 711	**383**	1 081
Fonds du centre de collection				
Améliorations locatives	11 066 088	4 933 203	**6 132 885**	6 501 755
Mobilier et agencement	1 098 137	1 098 137	**-**	-
Matériel informatique	11 979	3 566	**8 413**	3 481
	12 176 204	6 034 906	**6 141 298**	6 505 236
	12 178 298	6 036 617	**6 141 681**	6 506 317

6- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 100 000 $, au taux préférentiel plus 3 %, garantie par une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances.

7- CRÉDITEURS

	Fonds d'exploitation	Fonds du centre de collection	**2016**	2015
	$	$	**$**	$
Fournisseurs et frais courus	31 260	130 469	**161 729**	133 080
Salaires	11 630	-	**11 630**	12 413
Intérêts courus sur dette à long terme	-	35 805	**35 805**	39 981
Ristournes	-	20 000	**20 000**	280 920
	42 890	186 274	**229 164**	466 394

8- DETTE À LONG TERME

	2016 $	2015 $
Prêt à terme au taux de 3,96 % garanti par une hypothèque mobilière de 1er rang portant sur la subvention à recevoir de 2 170 000 $ du Gouvernement du Québec, par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens, sur les loyers relatifs aux baux entre l'organisme et les sous-locataires et sur les dépôts à terme d'une valeur comptable nette de 138 951 $, remboursable en versements semestriels de 155 000 $ plus les intérêts, échéant en août 2023	**2 170 000**	2 480 000
Versements échéant au cours du prochain exercice	**310 000**	310 000
	1 860 000	2 170 000

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des 5 prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2017	310 000
2018	310 000
2019	310 000
2020	310 000
2021	310 000
	1 550 000

9- SUBVENTIONS ET APPORTS REPORTÉS

	Fonds d'exploitation $	Fonds du centre de collection $	**2016 $**	2015 $
Solde au début	3 750	6 588 095	**6 591 845**	6 967 482
Plus : Montants reçus au cours de l'exercice				
Gouvernement du Québec				
Intérêts versés sur la subvention	-	90 237	**90 237**	102 295
Ville de Montréal				
Entente-Ministère de la Culture et des Communications du Québec	160 000	-	**160 000**	160 000
Conseil des arts de Montréal	13 500	-	**13 500**	16 300
Aide au loyer	5 000	-	**5 000**	5 000
Autres subventions fédérales	86 895	-	**86 895**	10 273
	269 145	6 678 332	**6 947 477**	7 261 350
Moins : Montants constatés à titre de produits de l'exercice				
Afférents aux immobilisations	-	376 464	**376 464**	376 462
Afférents aux autres activités	266 895	90 237	**357 132**	293 043
	266 895	466 701	**733 596**	669 505
Solde à la fin	2 250	6 211 631	**6 213 881**	6 591 845

10- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse se résume ainsi :

	2016	2015
	$	$
Débiteurs	**(47 194)**	3 978
Frais payés d'avance	**1 265**	(224)
Créditeurs	**(237 230)**	289 337
	(283 159)	293 091

11- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Selon des contrats de location, échéant jusqu'en octobre 2032, l'organisme s'est engagé à verser les montants minimums suivants auxquels se rajoutent des clauses escalatoires :

	$
2017	543 027
2018	544 689
2019	544 689
2020	526 408
2021	523 028
Exercices subséquents	5 610 319
	8 292 160

12- OPÉRATION NON MONÉTAIRE

L'organisme a donné de la publicité en contrepartie d'un service de transport pendant la journée des Musées Montréalais. Ces opérations sont comptabilisées à la valeur marchande des produits cédés. Au cours de l'exercice, elles ont totalisé 70 744 $ (60 530 $ en 2015) et n'ont généré aucun profit.

13- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque et concentrations
L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à sa dette à long terme et ses créditeurs. Le risque lié à la dette à long terme est réduit, les paiements relatifs à la dette étant synchronisés aux remboursements de subvention du gouvernement du Québec.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	Fonds d'exploitation	Fonds du centre de collection	**2016**	2015
	$	$	$	$
ANNEXE A- FRAIS D'EXPLOITATION				
Sécurité	-	230 907	**230 907**	226 943
Télécommunications	-	11 109	**11 109**	11 131
Entretien et réparations	-	18 726	**18 726**	32 057
Énergie	-	158 713	**158 713**	282 107
Autres	-	181	**181**	2 781
	-	419 636	**419 636**	555 019
ANNEXE B- FRAIS D'ADMINISTRATION				
Salaires et charges sociales	52 634	45 054	**97 688**	92 390
Loyer	-	514 534	**514 534**	508 072
Location d'équipements	1 291	1 716	**3 007**	2 556
Déplacements	1 378	320	**1 698**	1 540
Représentation	1 756	1 002	**2 758**	2 035
Publicité et promotion	1 851	-	**1 851**	2 007
Télécommunications	4 481	-	**4 481**	5 146
Assurances	2 305	10 249	**12 554**	10 744
Taxes et permis	39	299	**338**	34
Fournitures de bureau et papeterie	7 917	10 384	**18 301**	15 462
Formation	748	1 012	**1 760**	-
Services professionnels	9 964	24 162	**34 126**	33 978
Arrérages sur consignation de cartes musées	430	-	**430**	-
Intérêts et frais bancaires	761	791	**1 552**	1 618
Intérêts sur dette à long terme	-	90 963	**90 963**	102 295
	85 555	700 486	**786 041**	777 877
ANNEXE C- FRAIS DE PROJETS				
Coûts directs de projets	113 016	-	**113 016**	125 983
Frais de production et de ventes	196 097	-	**196 097**	192 521
Honoraires de consultants	76 664	-	**76 664**	15 813
Salaires et charges sociales	53 358	-	**53 358**	56 157
Amortissement	-	-	**-**	5 387
	439 135	-	**439 135**	395 861

ANNEXE A

Convention de bail, addendum ÉTS

Addenda

Addenda à la convention de bail signée le 27 ième jour de septembre 2002

Entre : **L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE (ÉTS)** représentée par M. Yves Beauchamp, son directeur général et par M. Robert Nelson son directeur de l'administration.

ET : **LA SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS (SDMM)** représentée au moment de la signature de la convention par M. René Binettte, président et Madame Hélène Renaud, directrice du Centre des collections et maintenant représentée par M. Robert Spickler, président et M. Patrice Giroux directeur général.

VU la demande de la **SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS** de remettre au locateur une partie des lieux loués (local SS-02) en raison de problèmes techniques.

VU que **L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE** a effectivement repris le local SS-02 se trouvant au sous-sol de l'édifice des espaces loués par la **SDMM** en date du 1 er juillet 2004.

VU la résolution CA-242-2244 adoptée par le Conseil d'administration de **L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE** lors de sa 242e assemblée tenue le 16 septembre 2004.

Il est convenu de modifier la convention de bail signée le 27 ième jour de septembre 2002 aux articles 1, 3.1 et 3.2 et ce rétroactivement au 1 er juillet 2004 de la façon suivante :

La clause 1 est modifiée de la façon suivante :

1. <u>Lieux Loués.</u> **À compter du 1 juillet 2004,** l'ÉTS loue au musée **(SDMM),** ci-acceptant, les espaces situés dans l'immeuble d'une superficie locative brute de **cent trente-trois mille six cent quatre-vingt pieds carrés (133 680 pi.ca.)** indiqués à l'annexe A jointe au présent bail (les lieux loués). L'ÉTS représente que l'immeuble a une superficie locative brute de cent soixante six mille trois cent treize pieds carrés (166 313 pi.ca.). Ainsi, pour les fins de la présente convention, la quote-part du musée **(SDMM)** est de **80,4 %.**

La clause 3.1 est modifiée de la façon suivante :

3.1 À compter du 1 juillet 2004 et jusqu'au quatrième (4 ième) anniversaire de cette date, trois dollars le pied carré (3,00 $ / pi.ca.), **soit quatre cent un mille quarante dollars (401 040 $) par année ou trente trois mille quatre cent vingt dollars (33 420 $)** par mois ;

La clause 3.2 est modifiée de la façon suivante :

3.2 Pour l'année de bail commençant au quatrième (4 ième) anniversaire de la date de commencement, trois dollars et demi le pied carré (3,50 $ / pi.ca.), **soit quatre cent soixante- sept mille huit cent quatre-vingt (467 880 $) ou trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars (38 990 $)** par mois; et

LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT ADDENDA, EN DOUBLE EXEMPLAIRE À MONTRÉAL, CE_____ JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2004 MODIFIANT AINSI LA CONVENTION DE BAIL SIGNÉE ENTRE LES PARTIES LE 27 SEPTEMBRE 2002.

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE (ÉTS)

Par : _____
Yves BEAUCHAMP, directeur général

Par : _____
Robert Nelson, directeur de l'administration

LA SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS (SDMM)

Par : _____
Robert Spickler, président

Par : _____
Patrice Giroux, directeur général

333 Peel

CONVENTION DE BAIL

ENTRE :

L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE, personne morale de droit public régie par la *Loi sur l'Université du Québec* (L.R.Q. ch. U-1), ayant son siège social au 1100, rue Notre-Dame ouest, Montréal, Québec, H3C 1K3, représentée par M.Yves Beauchamp, son directeur général par intérim et par M. Robert Nelson, son directeur de l'administration dûment autorisés par la résolution CA–226-1956 adoptée par son Conseil d'administration le 29 novembre 2001, dont copie véritable est annexée aux présentes.

(ci-après appelée l'« **ÉTS** »)

ET :

LA SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS, personne morale de droit public ayant son siège social au 1195, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec, H3A 1H9, représentée par son président, Monsieur René Binette et par Mme Hélène Renaud, la directrice du Centre des collections, dûment autorisés par la résolution CA Bail ETS 150MM adoptée par son Conseil d'administration le 26 septembre 2002, dont copie véritable est annexée aux présentes.

(ci-après appelée « **MUSÉE** »)

ATTENDU que l'ÉTS est propriétaire d'un immeuble situé au 333, rue Peel à Montréal, (l' « **Immeuble** »), dont elle désire louer à long terme certains locaux pour des fins muséales.

ATTENDU que le Musée désire louer ces locaux pour des fins muséales selon le programme fonctionnel développé par le Musée.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. **Lieux Loués**. L'ÉTS loue au Musée, ci-acceptant, les espaces situés dans l'Immeuble d'une superficie locative brute de cent quarante mille deux cent soixante-seize pieds carrés (140 276 pi^2) indiqués à l'annexe « A » jointe au présent bail (les «**lieux loués**»). L'ÉTS représente que l'Immeuble a une superficie locative brute de cent soixante six mille trois cent treize pieds carrés (166 313 pi^2). Ainsi, pour les fins de la présente convention, la «quote-part» du Musée est de 84,3%.

2. **Durée**. La durée initiale de la présente convention est de trente (30) ans commençant le 1er novembre 2002 (la «**date de commencement**») et se terminant le 31 octobre 2032. Pour les fins de la présente convention, «**année de bail**» signifie chaque année civile commençant à la date de commencement ou à chaque anniversaire consécutif de la date de commencement.

3. **Loyer**. Le loyer de base annuel en vertu de la présente convention est de :

   3.1 à partir de la date de commencement jusqu'au quatrième (4^{ième}) anniversaire de cette date, trois dollars le pied carré (3,00 $ / pi^2), soit quatre cent vingt mille huit cent vingt-huit dollars (420 828 $) par année ou trente cinq mille soixante-neuf dollars (35 069 $) par mois;

   3.2 pour l'année de bail commençant au quatrième (4^{ième}) anniversaire de la date de commencement, trois dollars et demi le pied carré (3,50 $ / pi^2), soit quatre cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-six dollars (490 966 $) ou quarante mille neuf cent treize dollars et quatre-vingt-trois cents (40 913,83 $) par mois; et

   3.3 pour chaque année de bail subséquente, trois dollars et cinquante cents le pied carré (3,50 $ / pi^2) plus ou moins l'ajustement de loyer.

ÉTS MUSÉE

Pour les fins de la présente convention, «**l'ajustement de loyer**» sera égal à :

(A) la variation, exprimée en pourcentage, entre (x) l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour la ville de Montréal («**l'IPC**») pour le mois précédent le quatrième (4ième) anniversaire du bail et (y) l'IPC pour le mois correspondant au cours de l'année de bail précédent l'année de bail pour laquelle l'ajustement de loyer doit être déterminé :

(B) multipliée par une somme fixe de deux dollars et cinquante cents le pied carré (2,50 $ / pi^2).

L'ÉTS devra aviser par écrit le Musée au moins trente (30) jours avant chaque année de bail du loyer de base à payer au cours de l'année en question. Le loyer de base est payable par versements mensuels égaux et consécutifs, le premier (1er) jour de chaque mois, au siège social de l'ÉTS ou à tout endroit que celle-ci pourra désigner.

4. **Bail net**. La présente convention est un bail de type «net», sous réserve de ce qui est prévu aux présentes.

5. **Taxes**. Le Musée s'engage à payer ou à rembourser à l'ÉTS, le cas échéant, lorsque due, sa quote-part de toutes les taxes foncières ou d'affaires, surtaxes ou autres taxes de quelque nature que ce soit imposées par un gouvernement municipal, provincial ou fédéral reliées directement à l'Immeuble. Le Musée s'engage également à payer à l'ÉTS, dans la mesure où celles-ci sont applicables, toutes les taxes sur les produits et services, taxes de vente ou toutes autres taxes similaires imposées à l'égard du loyer. Il est entendu toutefois que le Musée n'aura pas à payer ou à rembourser l'ÉTS tout impôt ou taxe sur les revenus, les profits ou le capital de l'ÉTS.

6. **Dépenses d'exploitation**. Le Musée s'engage à payer ou à rembourser à l'ÉTS, le cas échéant, le premier jour de chaque mois pendant la durée du bail de la même façon que le loyer de base, les sommes suivantes :

6.1 sa quote-part des dépenses encourues par l'ÉTS pour la fourniture des services publiques d'eau;

6.2 les frais d'énergie incluant l'électricité et la vapeur pour les espaces loués au prorata des coûts d'énergie payés par l'ÉTS pour l'ensemble du bâtiment du 333 de la rue Peel ;

6.3 des frais d'administration de 5% s'ajoutent aux dépenses énumérées aux articles 6.1 et 6.2.

(collectivement, les «**dépenses d'exploitation**»)

Les dépenses d'exploitation payables par le Musée et L'ÉTS sont pour la première année de bail déterminées à partir d'un estimé accepté par les parties et, par la suite, sur la base des dépenses d'exploitation de l'année de bail précédente.

7. **Ajustements**. À la fin de chaque année de bail, l'ÉTS devra fournir au Musée un état annuel détaillé et vérifié par des experts-comptables indépendants des dépenses d'exploitation. Si les dépenses d'exploitation payées par le Musée sont inférieures aux dépenses d'exploitation vérifiées, le Musée devra alors payer à l'ÉTS la différence entre les deux montants. Si les dépenses d'exploitation payées par le Musée sont supérieures aux dépenses d'exploitation vérifiées, l'ÉTS devra alors payer au Musée la différence entre les deux montants. Les parties devront effectuer ces ajustements dans les soixante (60) jours suivant la fin de chaque année de bail.

8. **Assurance du Musée**. Le Musée convient d'obtenir et maintenir en vigueur :

8.1 une assurance tous risques couvrant la valeur de remplacement de l'ameublement et de l'équipement de bureaux du Musée dans les lieux loués, à l'exclusion des collections et autres biens qui sont conservés dans les lieux loués;

ÉTS MUSÉE

8.2 une assurance de responsabilité civile couvrant tout dommage accidentel physique ou matériel, à autrui ou à la propriété d'autrui, avec une limite minimum de couverture de 5 000 000 $ par événement ou accident.

Le Musée devra fournir à l'ÉTS, sur demande, un certificat d'assurance ou tout autre document que l'ÉTS jugera suffisant pour attester du maintien en vigueur d'une telle couverture d'assurance.

9. **Assurance de l'ÉTS.** L'ÉTS convient d'obtenir et maintenir en vigueur

9.1 une assurance tous risques couvrant la valeur de remplacement de l'Immeuble et tous les autres biens dans l'Immeuble qui sont la propriété de l'ÉTS;

9.2 une assurance de responsabilité civile couvrant tout dommage accidentel physique ou matériel, à autrui ou à la propriété d'autrui, avec une limite minimum de couverture de 5 000 000 $ par événement ou accident.

L'ÉTS devra fournir au Musée, sur demande, un certificat d'assurance ou tout autre document que le Musée jugera suffisant pour attester du maintien en vigueur d'une telle couverture d'assurance.

10. **Indemnisation et limite de responsabilité.** Le Musée convient, sur simple demande de l'ÉTS, de prendre son fait et cause et, le cas échéant, d'indemniser sans délai l'ÉTS pour les dommages ou autres coûts subis par celle-ci directement reliés à un acte ou une omission du Musée ou de l'un de ses entrepreneurs, personnes autorisées, agents, employés ou invités, dans le cadre de l'exploitation des lieux loués.

La responsabilité de l'ÉTS pour des pertes ou dommages subis aux collections et autres biens conservés dans les lieux loués sera limitée à 5 000 000 $ par événement ou accident dont l'ÉTS est responsable, soit le montant minimum de l'assurance de responsabilité civile qui doit être maintenu par l'ÉTS en vertu du paragraphe 9.2.

11. **Utilisation permise.** Le Musée s'engage à ce que les lieux loués soient utilisés pour des fins muséales et de conservation de collections dont des archives et pour nulle autre activité à moins d'obtenir au préalable l'autorisation de l'ÉTS.

12. **Engagements du Musée.** Le Musée s'engage à :

12.1 obtenir et maintenir en vigueur, en tout temps tout permis, licence ou autorisation nécessaire à l'exploitation des lieux loués;

12.2 conserver les lieux loués dans un état propre et sécuritaire;

12.3 en ce qui a trait aux lieux loués, à respecter ou à faire respecter en tout temps les dispositions des lois ou règlements des autorités publiques régissant l'utilisation d'une réserve muséale;

12.4 en ce qui a trait aux lieux loués, à respecter ou à faire respecter en tout temps les dispositions des lois provinciales ou fédérales relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que sur la santé et la sécurité du travail et à demeurer en règle auprès de l'un ou l'autre des organismes gouvernementaux concernés en telle matière, à tous égards, incluant le paiement de toute cotisation ou prestation; et

12.5 prendre toutes les mesures urgentes qui sont raisonnablement requises dans ces circonstances pour la sécurité des personnes, des biens et pour la protection de l'environnement et à se conformer aux instructions des autorités publiques pertinentes et de l'ÉTS à cet égard.

ÉTS

MUSÉE

13. **Engagements de l'ÉTS.** L'ÉTS s'engage à :

13.1 effectuer l'entretien, la réparation et le remplacement de tous les éléments structuraux et architecturaux du bâtiment incluant la toiture, la maçonnerie extérieure, les murs, les fenêtres, les fondations, les portes d'accès au bâtiment, etc. comme un propriétaire prudent et diligent. Toutefois, l'ÉTS n'aura aucune responsabilité quant à l'entretien des toiles solaires utilisées avec les fenêtres extérieures des locaux;

effectuer l'entretien, la réparation et le remplacement de tous les systèmes mécanique et électrique (protection incendie, plomberie, ventilation, climatisation, contrôle et électricité) et des équipements (monte charge, table élévatrice), excluant le système de sécurité ;

vérifier toute alarme et prendre les mesures d'urgence dans l'immédiat. Effectuer toutes les réparations et tous les remplacements dans un délai raisonnable et avec diligence, afin d'éviter des dommages additionnels et de perturber les opérations du Centre des collections.

13.2 s'assurer que les autres locaux dans l'Immeuble (les « **Locaux ÉTS** ») sont utilisés en tout temps de façon à ne pas nuire ou être susceptibles de nuire de quelque façon aux activités du Musée ou d'endommager les biens conservés par le Musée ou ses sous-locataires dans les lieux loués;

13.3 ne pas effectuer quelques travaux, ajouts, améliorations ou modifications aux lieux loués par le Musée ou à l'infrastructure de l'Immeuble, sans le consentement écrit préalable du Musée;

13.4 s'assurer que tout propriétaire subséquent assume les obligations de l'ÉTS aux présentes au moment de la vente ou du transfert de l'Immeuble et le confirme dans l'acte de vente; et

13.5 s'assurer que tout locataire ou occupant des locaux de l'ÉTS respecte les engagements prévus aux présentes.

14. **Améliorations locatives.** L'ÉTS consent à ce que le Musée effectue des travaux de rénovation majeure de l'Immeuble (les « **travaux initiaux** ») et le Musée s'engage à assumer tous les coûts de ces travaux. Il est convenu qu'à la fin de ces travaux, le Musée remettra à l'ÉTS la documentation pertinente à ces travaux. Le Musée ne pourra, sans l'autorisation préalable de l'ÉTS, apporter des ajouts, améliorations ou modifications aux lieux loués, à l'exception des travaux initiaux et les travaux d'aménagement des locaux des sous-locataires de temps à autre des lieux loués qui pourront être effectués sans l'autorisation préalable de l'ÉTS.

15. **Option d'agrandissement.** L'ÉTS consent au Musée une option exclusive pour la durée du bail d'agrandir l'Immeuble sur les terrains décrits au plan joint en annexe « B » du présent bail selon des modalités et conditions à être négociées entre les parties. Le Musée aura un droit exclusif de louer les nouveaux locaux ainsi construits pour un loyer à être négocié entre les parties au moment où le Musée avise l'ÉTS de son intention d'exercer son option.

16. **Droit de préemption.** L'ÉTS ne pourra louer ou permettre l'occupation des Locaux de l'ÉTS sans avoir au préalable offert par écrit au Musée de lui louer cet espace conformément au présent paragraphe. Pendant une période de trente (30) jours à compter de la réception de l'offre, le Musée aura un droit exclusif de louer tout tel espace selon les mêmes modalités et conditions que le présent bail. Si ce droit n'est pas exercé dans ledit délai de trente (30) jours, l'ÉTS pourra alors, dans les trois (3) ans suivants, louer l'espace en question à un locataire respectant les exigences du paragraphe 13.2 des présentes, à défaut de quoi il devra suivre à nouveau les dispositions du présent paragraphe.

L'ÉTS ne pourra vendre l'Immeuble ou créer d'autres droits réels en regard à celui-ci sans avoir, au préalable, respecter les dispositions qui suivent :

16.1 Lorsque l'ÉTS reçoit d'une tierce partie une offre de bonne foi ayant pour objet l'acquisition de la totalité ou d'une partie de l'Immeuble et qu'il désire l'accepter, il

devra immédiatement donner un avis écrit au Musée de l'offre qui lui a été ainsi adressée et de son intention de l'accepter. L'ÉTS devra également par cet avis, informer le Musée de l'identité de la personne lui ayant adressé cette offre, du prix et des modalités de paiement stipulées à cette offre ainsi qu'annexer à cet avis une copie de l'offre.

16.2 Sur réception de cet avis, le Musée aura le droit exclusif, et ce, pendant une période de trente (30) jours à compter de la réception de l'avis, de se porter acquéreur de l'Immeuble, au prix et suivant les modalités qui sont prévues à cette offre.

16.3 Si ce droit n'est pas exercé dans ledit délai de trente (30) jours, l'ÉTS pourra vendre l'Immeuble à cette tierce partie suivant les modalités et au prix déterminés dans cette offre de bonne foi.

16.4 Si la vente à une tierce partie n'est pas complétée dans un délai de deux (2) ans suivant la date du refus réel ou présumé de l'offre suivant les modalités et au prix déterminés dans cette offre, ou si l'ÉTS désire vendre à un prix inférieur ou suivant des modalités plus avantageuses que ceux déterminés dans cette offre, l'ÉTS devra, s'il désire vendre l'Immeuble, suivre à nouveau les dispositions du présent article.

Nonobstant le présent paragraphe, l'ÉTS pourra, sans respecter les dispositions qui précèdent, consentir des servitudes pour des fins d'utilités publiques ou consentir des hypothèques conventionnelles pourvu que le ou les créanciers hypothécaires s'engagent par écrit (dans une forme satisfaisante au Musée) à respecter les dispositions du présent bail, notamment le présent paragraphe.

17. **Enseignes.** Le Musée ne pourra, sans l'autorisation préalable de l'ÉTS, permettre la présence sur les lieux loués d'enseignes ou de matériel publicitaire autres que ceux reliés aux opérations autorisées sur les lieux ou exigée par la loi ou la réglementation de quelque autorité publique. L'ÉTS pourra effacer, enlever ou détruire aux frais du Musée toute enseigne, matériel ou modification contraire au présent article.

18. **Destruction ou endommagement.** Si les lieux loués ou une partie de ceux-ci étaient endommagés ou détruits à un point tel que les lieux loués soient alors déclarés par les autorités publiques impropres à leur occupation et utilisation normale et que l'ÉTS ne peut raisonnablement rebâtir l'Immeuble à l'intérieur d'un délai de trois cent soixante (360) jours à compter de la date de l'incident, chaque partie aura alors la faculté de mettre fin unilatéralement au bail, sur avis donné à l'autre partie dans les soixante (60) jours après la date de l'incident ayant causé des dommages ou destructions. Le Musée n'aura pas à payer de loyer au cours de la période où il ne peut occuper les lieux loués. Si seule une partie des lieux loués ne peut être occupée, le loyer sera diminué proportionnellement.

19. **Responsabilité.** Le Musée convient d'aviser immédiatement l'ÉTS de tout incident susceptible d'entraîner un dommage ou une perte sur les lieux loués ou pouvant donner lieu à une responsabilité quelconque et s'engage à collaborer étroitement avec l'ÉTS aux enquêtes et poursuites et au recouvrement éventuel de dommages-intérêts contre des tiers. Le Musée convient aussi de prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger les biens endommagés et prévenir des pertes ultérieures.

20. **Renouvellement.** L'ÉTS consent au Musée une option de renouvellement de la durée de la présente convention, pour une période de neuf (9) ans et onze (11) mois à partir de la fin de la durée initiale, aux mêmes termes et conditions que la présente convention à la dernière année. Toutefois, cette option est conditionnelle à la réception par l'ÉTS d'un avis écrit à cette fin un (1) an avant la fin de la durée initiale.

21. **Défaut.** Sous réserve de tout autre droit stipulé dans cette convention ou prévu par la loi, l'ÉTS pourra résilier le bail, le Musée étant réputé être en demeure de plein droit dans tous les cas suivants et prendre immédiatement possession des lieux loués si :

21.1 le Musée ne paie pas son loyer ou ne verse pas toute autre somme payable à titre de loyer additionnel après quinze (15) jours d'un avis écrit de l'ÉTS au Musée l'avisant du défaut;

ÉTS

MUSÉE

21.2 le Musée fait défaut de maintenir les assurances requises conformément à la présente convention après quinze (15) jours d'un avis écrit de l'ÉTS au Musée;

21.3 le Musée fait cession de ses biens, commet un acte de faillite ou est déclaré en faillite, ou si l'ensemble de ses biens fait l'objet d'une saisie;

21.4 la totalité des lieux loués deviennent vacants, abandonnés ou inoccupés sans que l'ÉTS n'y ait préalablement consenti;

21.5 le Musée ou tout exploitant des lieux loués, ne se conforme pas aux lois, ordonnances, règlements ou autres mesures ayant force de loi émanant des autorités fédérales, provinciales ou municipales et aux exigences de tout assureur du Musée, ou ne détient pas en tout temps les permis nécessaires pour l'exploitation des lieux loués, le tout pourvu que le Musée ait été expressément et préalablement avisé du défaut reproché sans y avoir remédié dans un délai raisonnable dans les circonstances.

Dans l'éventualité où l'ÉTS résilie la présente convention pour quelque motif, l'ÉTS devra respecter les conventions de sous-location conclues par le Musée pour des espaces dans les lieux loués et le Musée devra céder ses droits en vertu de ces conventions à l'ÉTS.

22. **Cession et sous-location**. Le Musée pourra céder la présente convention ou sous-louer en totalité ou en partie les lieux loués avec le consentement préalable et écrit de l'ÉTS, lequel consentement ne peut être refusé sans motif sérieux. Nonobstant ce qui précède, le Musée pourra en tout temps (i) céder le présent bail à une entité à être constituée pour les fins d'assurer la gestion des Locaux et (ii) sous-louer un ou plusieurs espaces dans les lieux loués à des tiers pourvu que ceux-ci s'engagent à respecter les activités permises en vertu de la présente convention.

23. **Accès aux lieux loués**. Les représentants de l'ÉTS ou de ses assureurs pourront pénétrer sur les lieux loués à tout moment raisonnable aux fins d'inspection et de conservation des lieux loués et de vérifier le respect des obligations du Musée ou de faire visiter les lieux loués à des locataires potentiels dans les deux (2) ans précédant la fin de la durée du bail, sur préavis écrit d'au moins quarante-huit (48) heures au Musée et toujours accompagné d'un gardien muséal.

24. **Fin du bail**. À la réalisation ou l'expiration du bail, le Musée rendra les lieux propres et en bon état, compte tenu du vieillissement normal, à défaut de quoi l'ÉTS pourra remettre les lieux en état aux frais du Musée, ces frais constituant un loyer additionnel.

25. **Prise de possession aux fins d'aménagement**. Le Musée a pris possession des lieux loués le 1er décembre 2001 aux fins d'effectuer les travaux initiaux et les travaux d'aménagement des locaux des sous-locataires. Durant la période entre cette date et la date d'entrée en vigueur du présent bail, les parties devront respecter toutes les dispositions du présent bail, à l'exception du paiement du loyer de base, et le Musée sera responsable de tous les dommages occasionnés à l'ÉTS par ses actes ou omissions ou par ceux ou celles de ses entrepreneurs, sous-entrepreneurs, agents et employés dans le cadre des travaux initiaux.

26. **Dispositions générales**.

26.1 Rien de ce qui est contenu aux présentes n'a pour effet de constituer le présent bail en bail emphytéotique;

26.2 Les autorisations et avis requis par le bail, pour être valides, devront être transmis par écrit à l'autre partie, sous pli recommandé ou par huissier, à l'adresse de leur siège social respectif;

26.3 La présente convention lie les parties et leurs successeurs et ayants droit respectifs;

26.4 L'invalidité, la nullité ou la caducité d'une clause ou partie de clause de la présente convention n'affectera pas la validité du reste de la convention;

26.5 Les parties aux présentes déclarent avoir lu et bien compris la présente convention, avoir obtenu les explications nécessaires le cas échéant et avoir eu

l'opportunité de l'étudier et de consulter un conseiller juridique préalablement à sa signature.

LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE CONVENTION, EN DOUBLE EXEMPLAIRE À MONTRÉAL, CE 27e JOUR DU MOIS DE septembre 2002.

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

Par : _____
Yves BEAUCHAMP, Directeur général par intérim

Par : _____
Robert NELSON, Directeur de l'administration

LA SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS

Par : _____
René Binette, Président

Par : _____
Hélène Renaud, Directrice du Centre des collections

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1175323011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Objet :	Approuver un projet de sous-bail par lequel la Société des directeurs des musées montréalais sous-loue à la Ville, pour un terme de 9 ans et 1 mois, à compter du 1er décembre 2014 au 31 décembre 2023, des espaces de réserve pour les fins de conservation des collections muséales, d'une superficie de 16 903 pi², situés au 333, rue Peel, pour un loyer total de 2 283 647,48 $, taxes incluses. Bâtiment 8083

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, la convention de sous-location ci-jointe.

FICHIERS JOINTS

Convention de sous-location.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-11

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

MUSÉES MTL

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
10 JUIL. 2018
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE SOUS-LOCATION

ENTRE : **SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS**, personne morale légalement constituée ayant son siège social au 333, rue Peel, Montréal, Québec, H3C 3R9, représentée par Michelle Joannette, sa présidente, et par Danielle Bergevin, sa directrice générale, dûment autorisées;

(ci-après appelée le « **Locataire** »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée le « **Sous-locataire** »)

ATTENDU QUE le Locataire a procédé à l'aménagement intégral de l'édifice situé au 333, rue Peel, dans la Ville de Montréal, province de Québec (l'« **Immeuble** ») afin d'y permettre la conservation d'œuvres d'art, d'objets de collection, d'archives et autres biens de même nature;

ATTENDU QUE le Locataire a signé une convention de bail en date du 26 septembre 2002, telle qu'amendée par un Addenda au Bail signé en date de décembre 2004, (le « **Bail** ») en vertu de laquelle l'École de Technologie Supérieure (le « **Bailleur** ») a loué au Locataire certains locaux dans l'Immeuble (les « **Locaux** »), ledit Bail étant annexé aux présentes à titre d'**Annexe A**, pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE la convention de sous-location initiale du Sous-Locataire est échue depuis le 30 novembre 2013;

ATTENDU QUE le Locataire souhaite conclure une nouvelle convention de sous-location, laquelle sera pour un terme de neuf (9) ans et un mois à compter du 1 décembre 2014;

ATTENDU QUE le Sous-locataire désire sous-louer du Locataire une partie des Locaux afin d'y entreposer des biens;

ATTENDU QUE le Sous-locataire reconnaît qu'il a pris connaissance des modalités du Bail et des Annexes, lesquelles sont joints et se déclare satisfait des modalités, conventions, obligations, conditions et engagements qui y sont énoncés et convient de se conformer à l'ensemble des dispositions du Bail qui lui sont applicables.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

2. SOUS-LOCATION

En contrepartie du Loyer (tel que défini ci-bas), des engagements, des conditions et des ententes énoncés aux présentes, le Sous-bail étant expressément subordonné au Bail (le « **Sous-bail** »), le Locataire sous-loue par les présentes au Sous-locataire, qui les accepte, les lieux loués, lesquels ont une superficie locative d'environ 16 903 pieds carrés (la « **Superficie** »), le tout tel que plus amplement décrit à l'**Annexe C** (les « **Lieux loués** »).

Le Sous-locataire accepte et prend les Lieux loués dans l'état dans lesquels ils se trouvent au moment de la signature des présentes, déclarant les avoir visités et examinés à sa satisfaction, les Lieux loués étant mis en possession du Sous-locataire sans garantie du Locataire quant à leur état ou leur suffisance.

3. USAGE DES LIEUX LOUÉS

3.1 Les Lieux loués seront utilisés exclusivement à des fins d'entreposage et de conservation d'œuvres d'art, d'objets de collection, d'archives et autres biens de même nature.

3.2 Le Locataire accorde par les présentes au Sous-locataire le droit d'utiliser le débarcadère, le quai de livraison, le local d'emballage et de transit, la salle de quarantaine, le monte-charge, la cuisine et les toilettes, lesquels constituent des espaces communs dans les Locaux, en conformité avec les règles et directives apparaissant au « *Guide de procédures et de pratiques* » (le « **Guide** »), lequel est joint aux présentes à titre d'**Annexe D**. Le Guide peut être modifié au besoin par le Locataire et le Sous-locataire accepte d'être lié et de respecter toute telle modification.

4. DURÉE DU SOUS-BAIL ET RENOUVELLEMENT

4.1 Le Sous-bail est d'une durée de neuf (9) années et un (1) mois commençant le **1er décembre 2014** (la « **Date de début du Sous-bail** ») et se terminant le **31 décembre 2023** (la « **Durée** »).

4.2 Pourvu que le Sous-locataire ait respecté ses obligations et ne soit pas en défaut en vertu du Sous-bail, le Sous-locataire a l'option de prolonger la Durée pour une période de cinq (5) années débutant à la fin de la Durée (l'« **Option** »).

4.3 Le Sous-locataire doit aviser le Locataire par écrit de son intention d'exercer l'Option, au moins six (6) mois avant la date d'expiration de la Durée, à défaut de quoi l'Option devient nulle et non avenue. Toutes les conditions du Sous-bail demeurent en vigueur lors de la prolongation du Sous-bail, sauf quant à l'Option et quant au Loyer[1] qui devra être ajusté en fonction des paramètres prévus à l'article 7 du Sous-bail. La date de fin de la Durée sera alors celle de l'Option.

4.4 Malgré ce qui précède, il est entendu que la Durée ainsi que tout renouvellement ne pourront excéder la durée prévue au Bail. Dans l'éventualité où le Bail était résilié, il est entendu que le Sous-bail sera également résilié en date de la résiliation du Bail.

5. OBLIGATIONS DU SOUS-LOCATAIRE

5.1 Le Sous-locataire convient par les présentes avec le Locataire que :

5.1.1 pendant toute la Durée, il exécutera à l'égard des Lieux loués toutes et chacune des obligations contenues aux présentes;

5.1.2 il respectera en tout temps les modalités et conditions prévues aux documents intitulés respectivement « *Déclaration sur l'état des collections* » et « *Déclaration sur la présence de produits dangereux dans la composition d'un objet de collection* » qu'il a dûment signés et qui sont joints aux présentes à titre d'**Annexe** E;

5.1.3 tous les montants autres que le Loyer de base que le Sous-locataire doit payer aux termes des présentes seront perçus par le Locataire à titre de loyer additionnel;

5.1.4 il ne posera ni n'omettra de poser tout acte qui ferait en sorte que le Locataire soit en défaut aux termes de ses engagements et obligations stipulés dans le Bail;

5.1.5 les obligations du Bail s'appliquent *mutatis mutandis* au Sous-bail dans la mesure où elles ne contreviennent pas au Sous-bail.

6. ENTRETIEN, RÉPARATIONS, CONSERVATION ET REMPLACEMENT

6.1 Le Sous-Locataire est tenu d'entretenir, de remplacer, de réparer et de conserver en bon état les Lieux loués et assumera

[1] Ce terme est définit à l'article 7 du Sous-bail.

entièrement les coûts de tels entretien, réparation, remplacement et conservation.

6.2 En ce qui a trait aux réparations de la structure des Lieux loués, le Sous-locataire s'engage à aviser promptement le Locataire de la nécessité de ces réparations dès qu'il en fera la constatation, et le Locataire prendra les mesures nécessaires afin que le Bailleur soit avisé et fasse effectuer ces réparations ou toute autre réparation à la structure qu'il jugera nécessaire, conformément au Bail. Si celles-ci résultent de la faute ou de la négligence du Sous-locataire ou des personnes à qui il permet l'accès aux Lieux loués, elles seront faites aux frais du Sous-locataire.

6.3 Si le Sous-locataire est en défaut de conserver et de maintenir les Lieux loués, conformément aux paragraphes 6.1 et 6.2 ci-haut, et qu'il ne se soit pas conformé, dans un délai raisonnable, selon les circonstances, à un avis à cet effet qui lui aura été donné par le Locataire, ce dernier ainsi que ses représentants auront le droit, sans autre avis préalable, d'entrer dans les Lieux loués, d'y effectuer et d'y faire, à la place et aux frais du Sous-locataire, toute réparation nécessaire. Le montant de ces frais, majoré de quinze pourcent (15 %) pour tenir compte des frais d'administration, sera ajouté au Loyer à titre de loyer additionnel, le tout sans préjudice aux autres droits et recours du Locataire.

7. LOYER

Jusqu'à l'expiration du Sous-bail, le Sous-locataire convient et s'engage à payer au Locataire sans demande préalable, déduction, remise, réduction ou compensation, un loyer composé des éléments suivants (le « **Loyer** ») :

7.1 Loyer de base

7.1.1 Le Sous-locataire devra payer au Locataire un loyer de base annuel payable à l'avance à l'adresse prévue à l'article 23 du Sous-bail en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs le premier jour de chaque mois, commençant à la Date de début du Sous-bail et ce, pour chaque année et partie d'année de la Durée, sous réserve de tout ajustement que le Locataire peut effectuer aux termes du Sous-bail étant entendu que le Loyer de base au pied carré du Sous-locataire ne sera jamais supérieur au Loyer de base au pied carré payable par les membres du Locataire qui sont également sous-locataires de l'Immeuble.

7.1.2 Le Sous-locataire pourra se prévaloir, à sa discrétion, de l'option de payer le Loyer de base en un seul versement annuel payable le 1er janvier de chaque année du

Sous-bail pour la période de janvier à décembre de l'année courante et ce, pour chaque année de la Durée.

7.1.3 Malgré ce qui précède, dans l'éventualité où le Sous-bail commence à une date antérieure au 1er janvier et avant de pouvoir se prévaloir de l'option prévue à l'alinéa 7.1.2 ci-haut, le Sous-locataire devra payer au Locataire le Loyer de base en versements mensuels, égaux et consécutifs pour les mois commençant à la Date de début du Sous-bail et se terminant le 31 décembre de la même année.

7.1.4 Au plus tard le 20 décembre de chaque année du Sous-bail, le Locataire déterminera le montant du Loyer de base payable pour la période de janvier à décembre de l'année suivante.

7.1.5 Au plus tard le 15 mai de chaque année du Sous-bail, le Locataire déterminera l'ajustement rétroactif applicable au Loyer de base, basé sur les frais d'ajustement du Bailleur, pour la période de douze (12) mois précédant le 31 décembre de chaque année du Sous-bail. Tout ajustement à la hausse sera payable par le Sous-locataire dans les trente (30) jours de la réception d'une facture du Locataire. Tout ajustement à la baisse sera payable par le Locataire dans les trente (30) jours de la détermination de cet ajustement. Pendant la Durée, le Locataire s'engage à transmettre au Sous-Locataire, dès qu'ils seront disponibles, ses états financiers vérifiés annuels de même que les lettres du Bailleur relatives à l'augmentation du loyer payable par le Locataire aux termes du Bail et au coût de l'énergie pour l'Immeuble.

7.1.6 Le montant du Loyer de base représente ce qui suit :

6,65 $ X **16 903** = **112 404,95 $ Loyer de base**

- La « **Superficie** » représente la superficie des Lieux Loués mentionnée au paragraphe 2 du Sous-bail.

7.2 **Loyer additionnel**

7.2.1 Un loyer additionnel annuel payable au Locataire à l'avance à l'adresse prévue à l'article 23 du Sous-bail en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs le premier jour de chaque mois, commençant à la Date de début du Sous-bail et ce, pour chaque année et partie d'année de la Durée, sous réserve de tout ajustement que le Locataire peut effectuer aux termes du Sous-bail étant entendu que le Loyer additionnel au pied carré du Sous-locataire ne sera jamais supérieur au Loyer

additionnel au pied carré payable par les sous-locataires de l'Immeuble.

7.2.2 Le Sous-locataire pourra se prévaloir, à sa discrétion, de l'option de payer le Loyer additionnel en un seul versement annuel payable le 1er janvier de chaque année du Sous-bail pour la période janvier à décembre de l'année courante et ce, pour chaque année de la Durée.

7.2.3 Malgré ce qui précède, dans l'éventualité où le Sous-bail commence à une date antérieure au 1er janvier et avant de pouvoir se prévaloir de l'option prévue à l'aliéna 7.2.2 ci-haut, le Sous-locataire devra payer au Locataire le Loyer additionnel en versements mensuels, égaux et consécutifs pour les mois commençant à la Date de début du Sous-bail et se terminant le 31 décembre de la même année.

7.2.4 Au plus tard le 20 décembre de chaque année du Sous-bail, le Locataire déterminera le montant du Loyer additionnel payable pour la période de janvier à décembre de l'année courante.

7.2.5 Au plus tard le 15 mai de chaque année du Sous-bail, le Locataire déterminera l'ajustement rétroactif applicable au Loyer additionnel pour la période de douze (12) mois précédant le 31 décembre de chaque année du Sous-Bail. Tout ajustement à la hausse sera payable par le Sous-locataire dans les trente (30) jours de la réception d'une facture du Locataire. Tout ajustement à la baisse sera payable par le Locataire dans les trente (30) jours de la détermination de cet ajustement.

7.2.6 Le montant du Loyer additionnel représente ce qui suit :

Total des Frais = **Coût au pied carré (A)**
Superficie Louable

5,71 X **16 903** = **96 516,13 $**

Ou **Loyer additionnel du Sous-Locataire**

1. Le « **Total des Frais** » représente le total des frais d'énergie et des frais d'exploitation payable par le Locataire aux termes du Bail de même que les frais d'exploitation encourus par le Locataire;

2. La « **Superficie Louable** » représente la superficie louable totale de l'Immeuble;

3. La « **Superficie** » représente la superficie des Lieux Loués mentionnée au paragraphe 2 du Sous-bail.

8. TAXE DE VENTE

Nonobstant toute autre disposition du Sous-bail, le Sous-locataire doit payer au Locataire, lorsque dues, toutes les Taxes de vente imposées au Locataire ou au Sous-locataire en regard de tout montant payable par le Sous-locataire en vertu des présentes ou en regard de la location des Lieux loués en vertu du Sous-bail.

« **Taxes de vente** » signifie toutes les taxes sur les produits et services, taxes de vente, taxes sur la valeur ajoutée ou toute autre taxe imposée par le gouvernement du Canada ou le gouvernement de toute province à l'encontre du Sous-locataire, ou du Sous-bail, ou des paiements effectués par le Sous-locataire en vertu des présentes ou des biens et services fournis par le Locataire en vertu des présentes, incluant, sans restriction, la location des Lieux loués et la fourniture de services au Sous-locataire en vertu des présentes.

9. TAXES FONCIÈRES ET SCOLAIRES

Le Sous-locataire s'engage à payer directement au Locataire, lorsqu'exigible, toute taxe foncière et toute taxe scolaire selon le coût réel défrayé par le Locataire, le tout calculé au prorata d'occupation selon l'article 7.2.6, le cas échéant.

10. ASSURANCES

10.1 Le Sous-Locataire déclare qu'il s'auto-assure et qu'en conséquence il ne sera tenu de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit.

10.2 Le Sous-Locataire s'engage (i) à tenir indemne le Locataire et le Bailleur de tous dommages, réclamations, coûts, dépenses, jugements et frais, de quelque nature que ce soit, et (ii) à prendre fait et cause pour le Locataire et le Bailleur relativement à tous dommages, réclamations, coûts, dépenses, jugements et frais, de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement de cette sous-location.

10.3 Le Sous-Locataire renonce à tout droit qu'il pourrait avoir contre le Locataire et le Bailleur, leurs actionnaires, membres, administrateurs, dirigeants, agents, employés et contre ceux dont ces derniers sont légalement responsables, que les dommages aient ou non été causés par le fait, l'omission ou la négligence de ces derniers ou de l'un d'entre eux.

10.4 De plus, le Sous-Locataire sera responsable de tous dommages qu'il pourra causer au Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses biens.

11. DESTRUCTION ET DOMMAGES CAUSÉS AUX BIENS

11.1 Le Sous-locataire reconnaît que le Locataire et le Bailleur n'assument aucune responsabilité à l'égard de toute perte, vol, destruction ou autre dommage causé aux biens situés à l'intérieur des les Lieux loués, dont notamment les œuvres d'art et les collections, sauf si la perte, le vol, la destruction ou le dommage résulte de la faute lourde ou de la négligence grossière du Locataire ou du Bailleur. Le Sous-locataire tient le Locataire et le Bailleur indemnes de toute réclamation ou recours à l'égard desdits biens, sauf en cas de négligence grossière ou de faute lourde du Locataire ou du Bailleur

12. ENGAGEMENTS DU LOCATAIRE

12.1 Sous réserve de l'exécution par le Sous-locataire de ses obligations en vertu des présentes, le Locataire convient avec le Sous-locataire :

12.1.1 de ne pas perturber la jouissance paisible des Lieux loués, sans aucune garantie ou responsabilité quant à la conduite du Bailleur et des autres sous-locataires de l'Immeuble;

12.1.2 d'employer tous les efforts raisonnables afin d'obtenir l'exécution par le Bailleur des obligations du Bailleur en vertu du Bail qui affectent de façon importante les Lieux loués, sauf en ce qui concerne les engagements et obligations se rapportant à (i) tout droit de renouvellement ou d'extension de la Durée et (ii) tout droit de préemption ou droit de premier refus;

12.1.3 d'exécuter toutes les obligations du Locataire en vertu du Bail qui affectent de façon importante les Lieux loués; et

12.1.4 de permettre l'exercice de tous les droits et recours du Locataire envers le Bailleur par le Sous-locataire dans l'éventualité où le Locataire refuse ou néglige pour quelque raison de les exercer, aux seuls frais du Sous-locataire.

12.2 Le Sous-locataire reconnaît et accepte que le Locataire n'aura aucune responsabilité envers le Sous-locataire pour quelque faute ou défaut du Bailleur.

13. INDEMNISATION

Le Sous-locataire convient, sur simple demande du Locataire, de prendre fait et cause et, le cas échéant, d'indemniser sans délai le Locataire pour les dommages ou autres préjudices subis par celui-ci directement reliés à un acte ou une omission du Sous-locataire ou de l'un de ses entrepreneurs, personnes autorisées, agents, employés ou invités, dans le cadre de l'exploitation des Lieux loués.

14. RESPONSABILITÉ DU SOUS-LOCATAIRE

14.1 Le Sous-locataire sera responsable et tiendra indemne le Locataire de tout dommage, toute responsabilité, toute réclamation, toute perte ou toute dépense résultant :

14.1.1 de la faute du Sous-locataire ou de toute personne ou bien dont il est en fait ou en droit responsable; ou

14.1.2 de tout manquement du Sous-locataire à ses obligations en vertu du Sous-bail ou de la loi, à moins qu'il ne soit causé par la faute du Locataire ou celle de toute personne ou de tout bien dont elle est en fait ou en droit responsable, ou s'il résulte de la contravention ou de l'inexécution par le Locataire de ses obligations en vertu du Sous-bail.

14.2 Le Sous-locataire convient d'aviser immédiatement le Locataire de tout incident susceptible d'entraîner un dommage ou une perte dans les Lieux loués ou pouvant donner lieu à une responsabilité quelconque et s'engage à collaborer étroitement avec le Locataire aux enquêtes et poursuites et au recouvrement éventuel de dommages-intérêts contre des tiers. Le Sous-locataire convient aussi de prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger les biens endommagés et prévenir des pertes ultérieures.

15. DESTRUCTION OU DÉDOMMAGEMENT

15.1 Si l'Immeuble, les Locaux, les Lieux loués ou une partie de ceux-ci étaient endommagés ou détruits à un point tel qu'ils soient alors déclarés par les autorités publiques impropres à leur occupation et utilisation normale et que le Bailleur ne peut raisonnablement rebâtir l'Immeuble, les Locaux ou les Lieux loués à l'intérieur d'un délai de trois-cent soixante (360) jours à compter de la date de l'incident :

15.1.1 dans le cas où le Locataire ou le Bailleur opte pour la résiliation du Bail et en donne avis à l'autre partie dans les soixante (60) jours après la date de l'incident ayant causé des dommages ou la destruction, alors le Sous-

bail sera automatiquement résilié à compter de la date de l'incident;

15.1.2 dans le cas où le Locataire et le Bailleur décident de maintenir le Bail en vigueur, alors le Sous-bail sera maintenu en vigueur.

15.2 Le Sous-locataire n'aura pas à payer le loyer pendant la période où il ne peut occuper les Lieux loués. Si seule une partie des Lieux loués ne peut être occupée, le loyer sera diminué proportionnellement.

16. CESSION OU SOUS-LOCATION

16.1 Le Sous-locataire ne peut pas sous-louer les Lieux loués ou céder le Sous-bail, en totalité ou en partie, ni permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie des Lieux loués par un tiers (une telle utilisation étant aux fins des présentes considérée être une sous-location), sans préalablement avoir obtenu le consentement préalable écrit du Locataire, lequel ne pourra refuser de donner son consentement sans motif raisonnable.

16.2 Lors d'une cession ou sous-location en vertu du paragraphe 16.1, le Sous-locataire demeurera solidairement responsable avec le nouveau sous-locataire ou cessionnaire du respect de toutes les obligations du Sous-locataire en vertu du Sous-bail et ne pourra pas être libéré de l'exécution et du respect des conditions et obligations du Sous-bail.

17. FORCE MAJEURE

17.1 Aucune des parties en présence ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure.

17.2 La force majeure est toute cause imprévisible et irrésistible ne dépendant pas de la volonté des parties aux présentes, qu'elles n'ont pu raisonnablement prévoir ou contre laquelle elles n'ont pu se protéger.

18. EXERCICE DES DROITS DU LOCATAIRE

Le Sous-locataire accepte et convient que s'il est en défaut d'exécuter l'une ou l'autre de ses obligations en vertu du Sous-bail, le Locataire bénéficiera alors de tous les recours contre le Sous-locataire dont dispose le Bailleur à l'égard du Locataire aux termes du Bail en regard d'un tel défaut.

19. DÉFAUT

19.1 La survenance de l'un ou l'autre des événements suivants constituera un défaut du Sous-locataire (les « **Défauts** ») :

(i) si quelque montant exigible du Sous-locataire, en vertu du Sous-bail, y compris, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le Loyer de base ou le Loyer additionnel, ou un versement de celui-ci, n'est pas payé dans les cinq (5) jours de son échéance;

(ii) si le Sous-locataire fait défaut de maintenir les assurances requises conformément au Sous-bail après cinq (5) jours d'un avis écrit du Locataire au Sous-locataire;

(iii) si le Sous-locataire fait défaut de remplir ou de respecter l'une ou l'autre des obligations lui incombant en vertu du Sous-bail et que tel défaut n'est pas corrigé dans un délai de cinq (5) jours suivant la remise au Sous-locataire d'un avis écrit indiquant de façon raisonnablement précise la nature de ce défaut (ou dans tout autre délai plus long pouvant être nécessaire pour y remédier, s'il n'est pas raisonnablement possible de remédier à ce défaut dans ce délai de cinq (5) jours, pourvu que le Sous-locataire commence à y remédier dans un délai de cinq (5) jours et qu'il continue à le faire avec toute la diligence voulue);

(iv) si le Sous-locataire ou toute personne qui occupe la totalité ou toute partie des Lieux loués devient failli ou insolvable, ou se prévaut de quelque loi ayant trait aux débiteurs faillis ou insolvables, ou dépose une proposition concordataire ou fait ou tente de faire une cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers ou fait ou tente de faire tout accord, arrangement ou compromis avec ses créanciers;

(v) si des mesures sont prises ou des poursuites sont intentées par toute personne en vue de la dissolution ou de la liquidation de l'entreprise du Sous-locataire ou de son actif;

(vi) si les Lieux loués sont abandonnés, demeurent vacants pendant plus de dix (10) jours consécutifs sans le consentement préalable du Locataire;

(vii) si quelque bien se trouvant dans les Lieux loués est saisi avant ou après jugement et que mainlevée de cette saisie n'est pas obtenue dans un délai de dix (10) jours;

(viii) si une cession ou une sous-location est effectuée d'une façon non permise par le Sous-bail; ou

(ix) si le Sous-locataire ne se conforme pas aux lois, ordonnances, règlements ou autres mesures ayant force de loi émanant des autorités fédérales, provinciales ou municipales et aux exigences de tout assureur du Sous-locataire, ou ne détient pas en tout temps les permis nécessaires pour l'exploitation des Lieux loués.

19.2 Au moment de la survenance de l'un ou l'autre de ces Défauts, le Locataire pourra, en remettant au Sous-locataire un avis écrit, résilier de plein droit le Sous-bail, sans recours judiciaire, sans porter atteinte aux autres droits et recours dont dispose le Locataire et sans diminuer ou éteindre de ce fait la responsabilité de quelque caution, le cas échéant. Advenant une telle éventualité, le Sous-locataire quittera immédiatement les Lieux loués et les remettra au Locataire et le Locataire pourra, sans être tenu de donner un autre avis ou de se soumettre à quelqu'autre formalité, reprendre immédiatement possession des Lieux loués, expulser ou faire expulser de ceux-ci toute personne qui les occupera et pourra enlever tout bien qui s'y trouvera. Advenant une telle éventualité, il pourra également verrouiller les Lieux loués, changer les serrures qui s'y trouvent et/ou suspendre tout service fourni par le Locataire au Sous-locataire.

20. FIN DU SOUS-BAIL

20.1 À la fin du Sous-bail et sous réserve d'entente à l'effet contraire entre le Sous-locataire et le Locataire, le Sous-locataire devra enlever à ses frais les améliorations ou les ouvrages qu'il a faits et sera alors obligé de remettre les Lieux loués conformément à l'état dans lequel le Locataire est requis de remettre les Lieux loués au Bailleur à la fin de la Durée du Bail ou de tout renouvellement, selon les dispositions du Bail.

20.2 Si le Sous-locataire fait défaut d'enlever la totalité ou une partie de ces améliorations ou les ouvrages conformément à la demande du Locataire, ce dernier, ainsi que ses représentants pourront le faire aux frais du Sous-locataire. Le montant de ces frais, majoré de quinze pourcent (15 %) pour tenir compte des frais d'administration, devra être remboursé au Locataire par le Sous-locataire, le tout sans préjudice aux autres droits et recours du Locataire.

21. ACCÈS AUX LIEUX LOUÉS

21.1 Les représentants du Locataire ou de ses assureurs, accompagnés d'un gardien muséal, pourront pénétrer dans les Lieux loués à tout moment raisonnable aux fins d'inspection et de conservation des Lieux loués, de réparations urgentes et nécessaires, le cas échéant, ou afin de vérifier le respect des obligations du Sous-locataire. Le Locataire pourra aussi, toujours accompagné d'un gardien muséal, faire visiter les Lieux loués à

des sous-locataires potentiels dans la période de six (6) mois précédant la fin de la Durée, sur préavis écrit d'au moins quarante-huit (48) heures au Sous-locataire.

21.2 Le Sous-locataire n'aura droit à aucune diminution de loyer du fait de l'exercice par le Locataire des droits ci-avant mentionnés.

22. MODIFICATIONS PAR LE SOUS-LOCATAIRE

Le Sous-locataire ne pourra faire de modification aux Lieux loués sans le consentement écrit préalable du Locataire, lequel consentement ne pourra être refusé sans motif raisonnable, et du Bailleur, selon les termes du Bail. Toute modification aux Lieux loués devra être effectuée entièrement aux frais du Sous-locataire et en stricte conformité avec les autorisations écrites données par le Locataire et le Bailleur, le cas échéant.

23. AVIS

23.1 Tout avis devant être donné en vertu du Sous-bail sera considéré comme étant légalement donné s'il est livré personnellement au destinataire ou envoyé par courrier recommandé ou transmis par voie électronique (auquel cas, tout avis ainsi transmis sera confirmé par écrit, envoyé par courrier recommandé ou signifié personnellement), qui permet à la partie expéditrice de prouver que ledit avis fut effectivement livré à la partie destinataire, aux adresses suivantes :

23.1.1 Les avis adressés au Locataire doivent lui être envoyés à ses bureaux au 333, rue Peel, à Montréal, à l'attention de la Directrice générale;

23.1.2 Les avis adressés au Sous-locataire doivent lui être livrés à l'adresse suivante : 303 rue Notre-Dame Est, 2^{e} étage, à l'attention de Martine D'Astous, conseillère en Immobilier, Direction des stratégies et des transactions immobilières.

23.2 Toute partie peut changer son adresse indiquée ci-dessus en donnant un avis écrit approprié à l'autre partie. Tout avis écrit entre les parties aux présentes doit être donné et sera réputé reçu conformément aux dispositions prévues au Bail.

24. TERMES ET EXPRESSIONS

Il est entendu et convenu que tous les termes et expressions utilisés dans le Sous-bail ont le même sens que dans le Bail, sauf lorsqu'ils sont spécifiquement définis autrement au Sous-bail.

25. PUBLICATION DU BAIL

25.1 Le Sous-bail pourra être inscrit au bureau de la publicité des droits par la présentation d'un avis préalablement approuvé par le Locataire, le tout tel que le permet l'article 2999.1 du *Code civil du Québec*, lequel avis ne mentionnera aucune condition financière. Cet avis sera préparé par le Sous-locataire à ses frais.

26. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

26.1 Le Sous-bail est interprété et assujetti aux lois de la province de Québec et aux lois du Canada qui s'y appliquent et les droits et obligations respectifs des parties sont régis par celles-ci. Tout différend relatif au Sous-bail devra être tranché par les tribunaux communs situés dans le district de Montréal où les parties élisent domicile.

26.2 Le Sous-bail constitue l'entière convention entre les parties quant à son objet et remplace tous les engagements, ententes, négociations, représentations et garanties antérieurs de quelque nature qu'ils soient. Il ne peut être modifié que par un écrit signé par chacune des parties.

26.3 Les droits et recours dont le Locataire dispose aux termes des présentes ou que la loi lui reconnaît peuvent être cumulés, sauf dispositions des présentes à l'effet contraire.

26.4 Sur demande, les parties conviennent de signer et de veiller à ce que soit signé tout document et à ce que soit posé tout acte nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la lettre et à l'esprit du Sous-bail.

26.5

27. NÉGOCIATIONS LIBRES

Les parties reconnaissent et conviennent qu'elles avaient parfaitement le loisir d'être représentées par des conseillers juridiques lors de la discussion, la négociation et l'exécution du Sous-bail. Les parties reconnaissent et conviennent de plus que toutes les dispositions du Sous-bail, incluant sans restriction toutes les annexes jointes à et faisant partie de celui-ci, ont été pleinement et librement discutées et négociées et reflètent véritablement l'entente des parties et que l'exécution du Sous-bail constitue et est réputé constituer la preuve définitive de ce qui précède. Le Sous-locataire reconnaît et convient avoir lu, examiné, compris et approuvé toutes les dispositions du Sous-bail et du Bail, incluant sans restriction toutes les annexes jointes à et faisant partie de ceux-ci, et le Sous-locataire reconnaît en outre avoir obtenu toute l'information utile ou nécessaire afin de prendre une décision éclairée quant à l'exécution du Sous-bail.

[Signatures sur la prochaine page]

EN FOI DE QUOI les parties aux présentes ont signé le Sous-bail le _____ 2018.

LA SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS

Par : _____

Par : Michelle Joannette
Titre : Présidente

Par : _____

Par : Danielle Bergevin
Titre : Directrice générale

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Par : Me Yves Saindon
Titre : Greffier

MUSÉES
MTL

ANNEXE A
BAIL

MUSÉES MTL

ANNEXE B
FICHE TECHNIQUE

MUSÉES MTL

ANNEXE C
DESCRIPTION DES LIEUX LOUÉS

MUSÉES
MTL

ANNEXE D
GUIDE DE PROCÉDURES ET DE PRATIQUES

MUSÉES
MTL

ANNEXE E
DÉCLARATION SUR L'ÉTAT DES COLLECTIONS ET DÉCLARATION SUR LA PRÉSENCE DE PRODUITS DANGEREUX DANS LA COMPOSITION D'UN OBJET DE COLLECTION

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1175323011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Objet :	Approuver un projet de sous-bail par lequel la Société des directeurs des musées montréalais sous-loue à la Ville, pour un terme de 9 ans et 1 mois, à compter du 1er décembre 2014 au 31 décembre 2023, des espaces de réserve pour les fins de conservation des collections muséales, d'une superficie de 16 903 pi², situés au 333, rue Peel, pour un loyer total de 2 283 647,48 $, taxes incluses. Bâtiment 8083

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1175323011 Location 333 Peel.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-10

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872 0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.42

2018/08/23
17:00

(2)

Dossier # : 1184565005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue du locateur 2945-9195 Québec Inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 17 mois, soit du 1er juin 2018 au 31 octobre 2019. La dépense totale est de 144 401,56 $, incluant les taxes. Bâtiment 3267.

Il est recommandé :

1. d'approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 2945-9195 Québec Inc., pour une période de 17 mois, à compter du 1er juin 2018, un espace d'une superficie de 4 378 pi² situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste et utilisé pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 144 401,56 $ incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées à la convention de modification de bail, le tout conditionnellement à ce que le conseil d'agglomération approuve la recommandation se référant au sommaire décisionnel portant le numéro 1184565006 visant l'approbation de la quatrième convention de modification de bail.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-27 15:15

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184565005**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue du locateur 2945-9195 Québec Inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 17 mois, soit du 1er juin 2018 au 31 octobre 2019. La dépense totale est de 144 401,56 $, incluant les taxes. Bâtiment 3267.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1er juin 1998, un local d'une superficie de 4 378 pi² situé au 1498, boul. Saint-Jean-Baptiste, dont le bail est échu depuis le 31 mai 2018. Le bail original a été négocié de gré à gré avec le locateur.
Le SGPI a reçu le mandat de renouveler le bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG15 0082 - 26 février 2015: Approbation de la deuxième convention de modification de bail pour une durée de 5 ans.
Résolution CG10 0142 - 22 avril 2010: Approbation de la première convention de modification de bail pour une durée de 5 ans.
Décision 5415 - 15 octobre 1997: Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue, du locateur 2945-9195 Québec Inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste, d'une superficie de 4 378 pi², pour le poste de quartier 49 incluant 15 espaces de stationnement sans frais. Le terme du renouvellement couvre une période de 17 mois, soit du 1er juin 2018 au 31 octobre 2019.

JUSTIFICATION

Le bail actuel est échu depuis le 31 mai 2018 et il est nécessaire de le renouveler pour maintenir en opération le poste de quartier.

Il n'y a aucune augmentation de loyer. De plus, le locateur accorde à la Ville deux mois de loyer de base gratuit pour les mois de janvier et février 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative 4 378 pi²	**Loyer annuel actuel**	**Loyer annuel 2018 (7 mois)**	**Loyer annuel 2019 (10 mois)**	**Loyer total pour le terme de 17 ans**
Loyer de base	12,75 $/pi²	12,75 $/pi²	12,75 $/pi²	
Frais d'exploitation	5,60 $/pi²	5,60 $/pi²	5,60 $/pi²	
Taxes foncières	3,40 $/pi²	3,40 $/pi²	3,40 $/pi²	
Loyer unitaire brut	**21,75 $/pi²**	**21,75 $/pi²**	**21,75 $/pi²**	
Loyer brut	**95 221,50 $**	**55 545,88 $**	**79 351,25 $**	
Gratuité de loyer de base pour 2 mois (janvier et février 2019)		non applicable	(9 303,25 $)	
		55 545,88 $	70 048,00 $	
TPS - 5 %	4 761,08 $	2 777,29 $	3 502,40 $	
TVQ - 9,975 %	9 498,34 $	5 540,70 $	6 987,29 $	
Loyer total	**109 480,92 $**	**63 863,87 $**	**80 537,69 $**	**144 401,56 $**
Ristourne de TPS		(2 777,29 $)	(3 502,40 $)	
Ristourne de TVQ (50%)		(2 770,35 $)	(3 493,64 $)	
Loyer net annuel		58 316,23 $	73 541,65 $	

Le loyer de base est fixé à 12,75 $/pi² pour la durée du terme. Le locateur accorde deux mois de loyer de base gratuit pour les mois de janvier et février 2019. Les frais d'exploitation et les taxes foncières seront ajustés annuellement selon les coûts réels.

La base budgétaire du SGPI sera ajustée selon les variations de loyer prévues au bail, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 144 401,56 $. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La troisième convention de renouvellement de bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est essentiel de maintenir en opération le poste de quartier 49. De plus, l'approbation par les autorités compétentes, relativement à la recommandation faisant l'objet du présent sommaire, est sujette à l'approbation de la recommandation du sommaire décisionnel portant le numéro 1184565006.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 23 août 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maline GAGNÉ-TRINQUE, Service de police de Montréal
Roger Jr BÉLAIR, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
en remplacement de M. Benoit Dagenais, directeur du SGPI par intérim du 12 juillet au 5 août 2018
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-26

TROISIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE

2945-9195 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 5781, avenue Einstein, Côte-Saint-Luc, province de Québec, H4W 2Y9, ici représentée par Andrew Sniatowsky, son président dûment autorisé aux fins des présentes; tel qu'il le déclare.

(ci-après appelée le « Bailleur»)

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le 1er janvier 2002 en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(ci-après appelée le «Locataire»)

ATTENDU QUE 116759 Canada Inc. a signé avec la Communauté Urbaine de Montréal une convention de Bail (ci-après appelée le «Bail») le 28 octobre 1997, concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de 4 378 pi² de l'Édifice sis au 1 498, boul. St-Jean-Baptiste, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1er juin 1998 et se terminant le 31 mai 2008;

ATTENDU QUE le 1er janvier 2002, la Communauté urbaine de Montréal est devenue la Ville de Montréal ;

ATTENDU QUE 116759 Canada Inc. a signé avec la Ville de Montréal une première convention de modification de Bail (ci-après appelée «1er Convention de modification») le 10 mai 2010 afin, entre autres, de prolonger de 5 ans le terme initial du Bail :

ATTENDU QUE le 9 février 2012, 116759 Canada Inc a vendu l'édifice sis au 1 498, boul. St-Jean-Baptiste, Montréal à 2945-9195 Québec Inc., et que le Bail a été transféré à cette dernière ;

ATTENDU QUE le 16 décembre 2010, le Locataire a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et qu'il a remis une copie de cette politique au Bailleur ;

ATTENDU QUE 2945-9195 Québec Inc. a signé avec la Ville de Montréal une convention de renouvellement de Bail (ci-après appelée «2e Convention de modification») le 13 mars 2015 afin, entre autres, de prolonger de 5 ans le terme du Bail :

ATTENDU QUE les parties désirent apporter des modifications au Bail afin, entres autres choses, de prolonger le terme du Bail selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2 Durée

La présente convention de modification est d'une durée de dix-sept (17) mois débutant le 1er juin 2018 et se terminant le 31 octobre 2019.

3 Loyer de base

Le Loyer de base annuel est établi à DOUZE ET SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (12,75 $) par pied carré de Superficie locative des Lieux Loués pour la durée du Bail.

4 Loyers gratuits

Le Bailleur accorde au Locataire une gratuité de deux (2) mois de Loyer de base applicable sur les mois de janvier et février 2019.

5 Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette modification, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués et entre les parties quant aux Lieux loués.

POUR LE BAILLEUR :

Signée par le Bailleur à Montréal ce _____e jour du mois de _____ 2018

Par _____
Andrew Sniatowsky

La signature de ce document est conditionnelle à ce que la 4e convention de modification du bail soit signée par le Locataire.

POUR LE LOCATAIRE :

Signée par le Locataire à Montréal ce _____e jour du mois de _____ 2018

Par _____
Yves Saindon

Cette convention a été approuvée le _____

Résolution no : _____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184565005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue du locateur 2945-9195 Québec Inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 17 mois, soit du 1er juin 2018 au 31 octobre 2019. La dépense totale est de 144 401,56 $, incluant les taxes. Bâtiment 3267.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184565005 Location 1498 St-Jean-Baptiste PdQ49.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-5872

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-26

Diane NGUYEN
Conseillère budgetaire
Tél : 514 872-0549
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.43

2018/08/23
17:00

(2)

Dossier # : 1184565006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la quatrième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue du locateur 2945-9195 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 10 ans, soit du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2029. La dépense totale est de 3 466 838,89 $, incluant les taxes. Ajuster à la hausse, à compter de 2020, la base budgétaire des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Bâtiment 3267

Il est recommandé :

1. d'approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 2945-9195 Québec Inc., pour une période de 10 ans, à compter du 1er novembre 2019, un espace d'une superficie de 6 564 pi² situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste et utilisé pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 2 522 434,23 $, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées à la convention de modification de bail;
2. d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2019 au locateur 2945-9195 Québec Inc., représentant un montant de 787 003,88 $ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 157 400,78 $, pour une dépense maximale de 944 404,66 $, incluant les taxes;
3. d'ajuster la base budgétaire du SGPI pour les années 2020 et suivantes conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.
4. d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-30 17:40

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184565006**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la quatrième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue du locateur 2945-9195 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 10 ans, soit du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2029. La dépense totale est de 3 466 838,89 $, incluant les taxes. Ajuster à la hausse, à compter de 2020, la base budgétaire des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Bâtiment 3267

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier 49 (PDQ 49) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1er juin 1998, un local d'une superficie de 4 378 pi² situé au 1498, boul. Saint-Jean-Baptiste. Dans le cadre de la révision du schéma de couverture de services du SPVM, le poste de quartier 49 doit être agrandi. Les locaux du PDQ 49 sont désuets, les espaces sont restreints et ne répondent plus aux normes de sécurité.
Le SPVM a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour procéder à la mise aux normes et à l'agrandissement du PDQ 49. Une recherche de sites a été lancée au printemps 2018 et, après analyse du marché, l'agrandissement du PDQ 49 actuel est recommandée. De plus, aucun immeuble Ville n'est disponible pour accueillir le poste de quartier.

Le bail a été négocié de gré à gré avec le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L'approbation de la troisième convention de modification de bail sera présentée de façon concomitante au conseil d'agglomération du 23 août 2018.
Résolution CG15 0082 - 26 février 2015: Approbation de la deuxième convention de modification de bail pour une durée de 5 ans.
Résolution CG10 0142 - 22 avril 2010: Approbation de la première convention de modification de bail pour une durée de 5 ans.
CG07 0261 - 21 juin 2007 - Approbation du schéma de couverture de services et de la nouvelle structure organisationnelle du SPVM.

Décision 5415 - 15 octobre 1997: Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'augmenter le nombre de pieds carrés de la location du site actuel. Ainsi, il est recommandé d'approuver la quatrième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue, du locateur 2945-9195 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste, d'une superficie agrandie à 6 564 pi², pour le poste de quartier 49 incluant 15 espaces de stationnement sans frais. Le terme de la quatrième convention est de dix ans, soit du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2029.
Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour le réaménagement et la mise aux normes du PDQ 49, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 787 003,88 $, auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences pour totaliser 944 404,66 $, taxes incluses.

Afin d'obtenir plus d'informations sur la constitution de l'entreprise 9056-3818 Québec inc., voir la documentation du registre des entreprises en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'agrandissement du poste de quartier actuel, car il s'avère que le scénario d'ajouter de la superficie locative au poste de quartier existant permettra une économie du coût des travaux d'aménagement compte tenu qu'une partie des aménagements existants seront conservés. En effet, l'agrandissement à même le site existant limite les travaux à 75 % de la superficie requise plutôt qu'à 100 % dans le cas d'une nouvelle location. De plus, ce site offre la meilleure proposition disponible sur le marché en terme de loyer.
Le loyer de base proposé (15,00 $/pi² à 16,50 $/pi²) représente une augmentation de 2,25 $/pi² pour la première année du bail. En effet, le loyer de base antérieur avait été fixé à 12,75$/pi² pour une période de 7 ans. Le nouveau loyer proposé demeure toutefois avantageux considérant qu'il s'agit d'un local à vocation commerciale et que le locateur fournit 15 espaces de stationnement sans frais. Le taux de location pour un espace commercial pour ce type d'immeuble dans ce secteur oscille entre 15 et 25 $/pi².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer:

Superficie: 6 564 pi²	**Loyer total payable au locateur pour le terme de 10 ans**	**Coût total payable aux fournisseurs externes pour le terme de 10 ans**	**Loyer total pour le terme de 10 ans**
Loyer total avant taxes	1 670 538 $	523 360,00 $	
TPS (5 %)	83 526,90 $	26 168,00 $	
TVQ (9,975 %)	166 636,17 $	52 205,16 $	
Loyer total incluant les taxes	**1 920 701,07 $**	**601 733,16 $**	**2 522 434,23 $**
Ristourne de TPS (100 %)	(83 526,90 $)	(26 168,00 $)	
Ristourne de TVQ (50 %)	(83 318,08 $)	(26 102,58 $)	
Loyer total net	1 753 856,08 $	549 462,58 $	

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

Le loyer de base sera fixe pour les cinq premières années du bail, puis majoré à la 6e

année. Les frais d'exploitation et les taxes foncières et scolaires seront ajustées annuellement selon les coûts réels.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 2 522 434,23 $. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Pour les années 2020 à 2029, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SGPI à même son enveloppe budgétaire. Les sommes proviennent du budget de fonctionnement.

	2019
Coût des travaux d'aménagement clé en main	684 500,00 $
TPS	34 225,00 $
TVQ	68 278,88 $
Total	**787 003,88 $**
Contingences 15 %	102 675,00 $
Incidences générales 5 %	34 225,00 $
TPS	6 845,00 $
TVQ	13 655,78 $
Total	**157 400,78 $**
Coût total des travaux	**944 404,66 $**
Recouvrement TPS	(41 070,00 $)
Recouvrement TVQ	(40 967,33 $)
Total	862 367,33 $

Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 944 404,66 $.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Les travaux sont prévus au PTI 2019-2022 du SGPI.

Cette dépense concerne à la fois le budget de fonctionnement et le PTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une location d'un espace ayant une superficie inférieure à 1 000 m². Par contre, le locateur doit respecter les directives 01, 04 et 05 du Plan stratégique de développement durable de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'agrandissement du PDQ 49 est nécessaire afin de procéder à la mise aux normes de sécurité des installations du PDQ et de répondre aux besoins opérationnels du schéma de couverture de services du SPVM approuvé par le conseil d'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 23 août 2018.
Démarche d'obtention du permis par le locataire (incluant l'approbation du CCU): sept 2018 à mars 2019
Les travaux de construction et d'aménagement débuteront au printemps 2019.
La livraison des locaux est prévu pour le 1er novembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maline GAGNÉ-TRINQUE, Service de police de Montréal
Roger Jr BÉLAIR, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-23

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
en remplacement de M. Benoit Dagenais, directeur du SGPI par intérim du 12 juillet au 5 août 2018
Tél : 514-868-3844

Approuvé le : 2018-07-26

Approuvé le : 2018-07-26

Aspects financiers payables au locateur pour 10 ans

Superficie locative en pi² : 6 564	1 nov 19 au 30-déc-19 (2 mois)	1 janv 20 au 30-déc-20 (12 mois)	1 janv 21 au 30-déc-21 (12 mois)	1 janv 22 au 30-déc-22 (12 mois)	1 janv 23 au 30-déc-23 (12 mois)	1 janv 24 au 30-déc-24 (12 mois)	1 janv 25 au 30-déc-25 (12 mois)	1 janv 26 au 30-déc-26 (12 mois)	1 janv 27 au 30-nov-27 (12 mois)	1 janv 28 au 30-nov-28 (12 mois)	1 janv 29 au 30-oct-29 (10 mois)	
Loyer de base $/pi²	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,25	16,50	16,50	16,50	16,50	16,50	
Frais d'exploitation $/pi²	5,70	5,70	5,70	5,70	5,70	5,70	5,70	5,70	5,70	5,70	5,70	
Taxes foncières $/pi²	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	
Loyer au pi²	24,70	24,70	24,70	24,70	24,70	24,95	26,20	26,20	26,20	26,20	26,20	
Loyer annuel total avant tx	27 021,80 $	162 130,80 $	162 130,80 $	162 130,80 $	162 130,80 $	163 771,80 $	171 976,80 $	171 976,80 $	171 976,80 $	171 976,80 $	143 314,00 $	**1 670 538,00 $**
TPS	1 351,09 $	8 106,54 $	8 106,54 $	8 106,54 $	8 106,54 $	8 188,59 $	8 598,84 $	8 598,84 $	8 598,84 $	8 598,84 $	7 165,70 $	**83 526,90 $**
TVQ	2 695,42 $	16 172,55 $	16 172,55 $	16 172,55 $	16 172,55 $	16 336,24 $	17 154,69 $	17 154,69 $	17 154,69 $	17 154,69 $	14 295,57 $	**166 636,17 $**
Total	**31 068,31 $**	**186 409,89 $**	**186 409,89 $**	**186 409,89 $**	**186 409,89 $**	**188 296,63 $**	**197 730,33 $**	**197 730,33 $**	**197 730,33 $**	**197 730,33 $**	**164 775,27 $**	= **1 920 701,07 $**
Ristourne TPS	1 351,09 $	8 106,54 $	8 106,54 $	8 106,54 $	8 106,54 $	8 188,59 $	8 598,84 $	8 598,84 $	8 598,84 $	8 598,84 $	7 165,70 $	**83 526,90 $**
Ristourne TVQ	1 347,71 $	8 086,27 $	8 086,27 $	8 086,27 $	8 086,27 $	8 168,12 $	8 577,34 $	8 577,34 $	8 577,34 $	8 577,34 $	7 147,79 $	**83 318,08 $**
Loyer net	28 369,51 $	170 217,07 $	170 217,07 $	170 217,07 $	170 217,07 $	171 939,92 $	180 554,14 $	180 554,14 $	180 554,14 $	180 554,14 $	150 461,79 $	**1 753 856,08 $**

Aspects financiers payables aux fournisseurs pour 10 ans

Superficie locative en pi² : 6 542	1 nov 19 au 30-déc-19 (2 mois)	1 janv 20 au 30-déc-20 (12 mois)	1 janv 21 au 30-déc-21 (12 mois)	1 janv 22 au 30-déc-22 (12 mois)	1 janv 23 au 30-déc-23 (12 mois)	1 janv 24 au 30-déc-24 (12 mois)	1 janv 25 au 30-déc-25 (12 mois)	1 janv 26 au 30-déc-26 (12 mois)	1 janv 27 au 30-nov-27 (12 mois)	1 janv 28 au 30-nov-28 (12 mois)	1 janv 29 au 30-oct-29 (10 mois)	
Énergie $/pi²	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	
Entretien ménager $/pi²	4,75	4,75	4,75	4,75	4,75	4,75	4,75	4,75	4,75	4,75	4,75	
Coût au pi²	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	
Coût annuel total avant tx	8 722,67 $	52 336,00 $	52 336,00 $	52 336,00 $	52 336,00 $	52 336,00 $	52 336,00 $	52 336,00 $	52 336,00 $	52 336,00 $	43 613,33 $	**523 360,00 $**
TPS	436,13 $	2 616,80 $	2 616,80 $	2 616,80 $	2 616,80 $	2 616,80 $	2 616,80 $	2 616,80 $	2 616,80 $	2 616,80 $	2 180,67 $	**26 168,00 $**
TVQ	870,09 $	5 220,52 $	5 220,52 $	5 220,52 $	5 220,52 $	5 220,52 $	5 220,52 $	5 220,52 $	5 220,52 $	5 220,52 $	4 350,43 $	**52 205,16 $**
Total	**10 028,89 $**	**60 173,32 $**	**60 173,32 $**	**60 173,32 $**	**60 173,32 $**	**60 173,32 $**	**60 173,32 $**	**60 173,32 $**	**60 173,32 $**	**60 173,32 $**	**50 144,43 $**	= **601 733,16 $**
Ristourne TPS	436,13 $	2 616,80 $	2 616,80 $	2 616,80 $	2 616,80 $	2 616,80 $	2 616,80 $	2 616,80 $	2 616,80 $	2 616,80 $	2 180,67 $	**26 168,00 $**
Ristourne TVQ	435,04 $	2 610,26 $	2 610,26 $	2 610,26 $	2 610,26 $	2 610,26 $	2 610,26 $	2 610,26 $	2 610,26 $	2 610,26 $	2 175,22 $	**26 102,58 $**
Loyer net	9 157,71 $	54 946,26 $	54 946,26 $	54 946,26 $	54 946,26 $	54 946,26 $	54 946,26 $	54 946,26 $	54 946,26 $	54 946,26 $	45 788,55 $	**549 462,58 $**

QUATRIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE

2945-9195 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 5781, avenue Einstein, Côte-Saint-Luc, province de Québec, H4W 2Y9, ici représentée par Andrew Sniatowsky, son président dûment autorisé aux fins des présentes; tel qu'il le déclare.

(ci-après appelée le « Bailleur»)

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le 1er janvier 2002 en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(ci-après appelée le «Locataire»)

ATTENDU QUE 116759 Canada Inc. a signé avec la Communauté Urbaine de Montréal une convention de Bail (ci-après appelée le «Bail») le 28 octobre 1997, concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de 4 378 pi² de l'Édifice sis au 1 498, boul. St-Jean-Baptiste, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1er juin 1998 et se terminant le 31 mai 2008;

ATTENDU QUE le 1er janvier 2002, la Communauté urbaine de Montréal est devenue la Ville de Montréal ;

ATTENDU QUE 116759 Canada Inc. a signé avec la Ville de Montréal une première convention de modification de Bail (ci-après appelée «1er Convention de modification») le 10 mai 2010 afin, entre autres, de prolonger de 5 ans le terme initial du Bail :

ATTENDU QUE le 9 février 2012, 116759 Canada Inc a vendu l'édifice sis au 1 498, boul. St-Jean-Baptiste, Montréal à 2945-9195 Québec Inc., et que le Bail a été transféré à cette dernière ;

ATTENDU QUE le 16 décembre 2010, le Locataire a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et qu'il a remis une copie de cette politique au Bailleur ;

ATTENDU QUE 2945-9195 Québec Inc. a signé avec la Ville de Montréal une convention de renouvellement de Bail (ci-après appelée «2e Convention de modification») le 13 mars 2015 afin, entre autres, de prolonger de 5 ans le terme du Bail :

ATTENDU QUE le Bailleur a signé un projet de troisième convention de modification de Bail qui sera présenté de façon concomitante ;

ATTENDU QUE les parties désirent apporter des modifications au Bail afin, entres autres choses, d'augmenter la superficie des Lieux Loués et de modifier le terme du Bail selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2 Lieux loués

Les Lieux loués sont les locaux de l'Édifice, tel que présenté à l'annexe A de la présente convention de modification. Le Bailleur remettra au Locataire, dans les trente (30) jours suivant le certificat d'Acceptation définitive des travaux, le plan des Lieux loués, tel que construit, pour faire partie intégrante du Bail.

3 Superficie locative des Lieux loués

La Superficie locative des Lieux loués est fixée à six mille cinq cent soixante-quatre (6 564) pieds carrés pour les fins de la présente modification, telle que déclarée par le Bailleur, et acceptée par le Locataire.

4 Superficie locative de l'Édifice

La Superficie locative de l'Édifice est augmenté à vingt-quatre mille sept cent soixante (24 760) pieds carrés pour les fins de la présente modification, telle que déclarée par le Bailleur, et acceptée par le Locataire.

5 Travaux d'aménagement

Le coût des travaux d'aménagement incluant les honoraires professionnels est payable par le Locataire et représente un montant maximum de SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT DOLLARS (684 500 $), avant la TPS et la TVQ. Ce montant sera remis au Bailleur, sur présentation d'une facture selon les dispositions ci-après décrites soit, 40 % du montant lorsque 40% des travaux seront terminés et certifiés par un Expert, 45 % du montant après l'Acceptation provisoire des travaux, tel que décrit à l'article 2.8 du Bail et 15% du montant après l'Acceptation définitive des travaux, tel que décrit à l'article 2.9 du Bail. Le projet clé en main, incluant les travaux de base du Bailleur devra respecter les dispositions du Bail à cet effet de même que le plan de blocage joint à l'Annexe A de la présente convention de modification, le programme fonctionnel et technique incluant leurs addenda et le devis de performance technique, tels que joints à l'annexe C des présentes.

6 Fin des travaux d'aménagement

Les travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une Acceptation provisoire préparée par un Expert et acceptée par le Locataire, selon les modalités prévues au paragraphe 2.8 du Bail, au plus tard le 31 octobre 2019.

7 Acceptation provisoire et Acceptation définitive des travaux d'aménagement

Le certificat de l'Acceptation provisoire et de l'Acceptation définitive des travaux d'aménagement devra être signé par l'Expert, le Bailleur et un représentant dûment autorisé du Locataire.

8 Période d'emménagement

L'article 2.10 est biffé.

9 Durée

La présente convention de modification est d'une durée de dix (10) ans débutant à la dernière des dates suivantes : le 1er novembre 2019 ou le premier jour suivant l'Acceptation provisoire des travaux.

10 Option de renouvellement

Le premier paragraphe de l'article 3.3 du Bail est remplacé par le texte suivant :

Si le Locataire n'est pas en défaut en vertu du Bail, il aura l'option de renouveler le Bail pour une première période de renouvellement de cinq (5) ans et, ensuite pourvu que la première option de renouvellement ait été exercée, pour une seconde période de renouvellement de cinq (5) ans, selon les mêmes conditions à l'exception des suivantes : pour la première période de renouvellement, le Loyer de base annuel sera de DIX-NEUF DOLLARS (19,00 $) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués; pour la seconde période de renouvellement, le Loyer de base annuel sera de VINGT ET UN DOLLARS (21,00 $) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués.

11 Loyer de base

Le Loyer de base annuel est établi à QUINZE DOLLARS (15,00 $) par pied carré de Superficie locative des Lieux Loués pour les cinq premières années du Bail et à SEIZE ET CINQUANTE DOLLARS (16,50 $) pour les cinq dernières années du Bail.

12 Part proportionnelle

La Part proportionnelle du Locataire est établie à VINGT-SIX POURCENT ET CINQUANTE ET UN CENTIÈME (26,51 %) basée sur la Superficie locative des Lieux loués et la Superficie locative de l'Édifice.

13 Espaces de stationnement

Le Bailleur fournira au Locataire, sans frais, pour la durée du Bail et des renouvellements, quinze (15) espaces de stationnement réservés et à l'usage exclusif du Locataire sur le terrain extérieur ou à l'intérieur de l'Édifice, le tout tel que décrit sur le plan joint à l'annexe B de la présente convention de modification.

14 Transfert de titres de propriété / Enquête de sécurité

Le Locateur devra aviser le Locataire par écrit, sans délai, de tout transfert de titres de la Propriété ou de tout changement d'administrateur qui pourrait survenir pendant la durée du Bail. À moins d'indication contraire du Locataire, tout nouveau propriétaire de la Propriété ou administrateur du Locateur devra également faire l'objet d'une enquête de sécurité et être approuvé par le Locataire.

Advenant le cas où le Locateur désire vendre la Propriété, le Locataire aura un droit de refus du nouvel acheteur. Le Locateur fournira au Locataire, le nom et les coordonnées du nouvel acheteur. Le Locataire aura alors une période de dix (10) jours ouvrables pour faire les vérifications et les enquêtes nécessaires (lorsque le formulaire d'enquête aura été complété correctement) et devra transmettre par écrit, au Locateur, l'acceptation du nouvel acheteur. Si le Locateur ne reçoit pas d'avis écrit dans la période mentionnée, le Locataire sera réputé avoir été consulté et avoir accepté le nouvel acheteur.

Advenant le cas où le Locataire refuse le nouvel acheteur, il pourra le faire, seule et uniquement, pour les motifs de bonnes mœurs.

14 Avis

Tout avis, demande ou déclaration prévue au présent Bail devra être fait par écrit et transmis par messager ou télécopieur ou autre moyen électronique de communication graphique, aux parties respectives comme suit :

a. dans le cas d'un avis au Bailleur, à l'adresse suivante :

Andrew Sniatowsky
5781, avenue Einstein,
Côte-Saint-Luc, Québec, H4W 2Y9
Télécopieur : (514) 487-8146

b. dans le cas d'un avis au Locataire, à l'adresse suivante :

Ville de Montréal
Direction des transactions immobilières
Division des Locations
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal, (Québec), H2Y 3Y8

15 Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette modification, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués et entre les parties quant aux Lieux loués.

POUR LE BAILLEUR :

Signée par le Bailleur à Montréal ce _____e jour du mois de _____ 2018

Par _____
Andrew Sniatowsky

POUR LE LOCATAIRE :

Signée par le Locataire à Montréal ce _____e jour du mois de _____2018

Par _____
Yves Saindon

Cette convention a été approuvée le _____

Résolution no : _____

ANNEXE « A »

Plan des Lieux loués

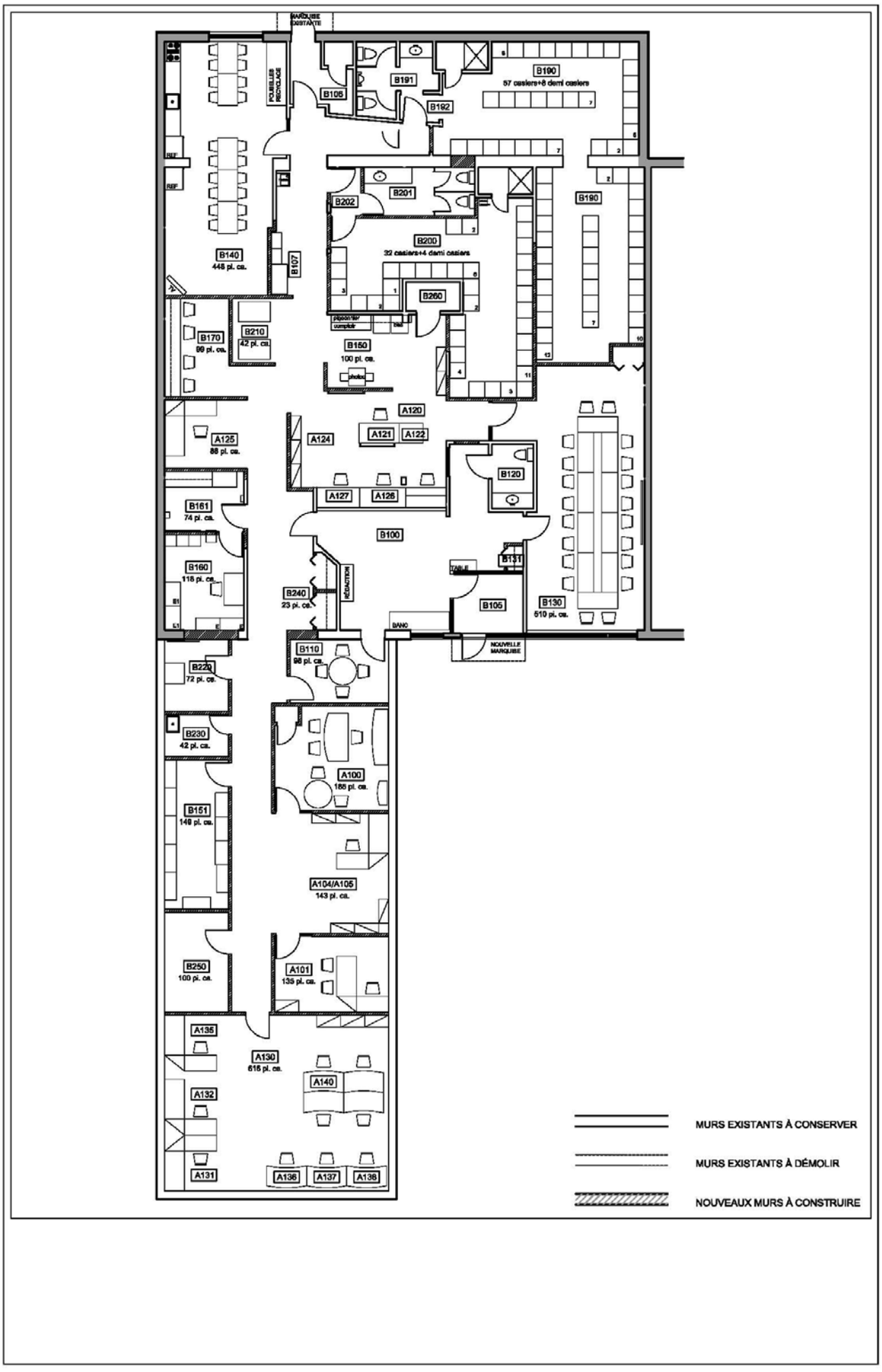

Annexe « B »

Plan du stationnement

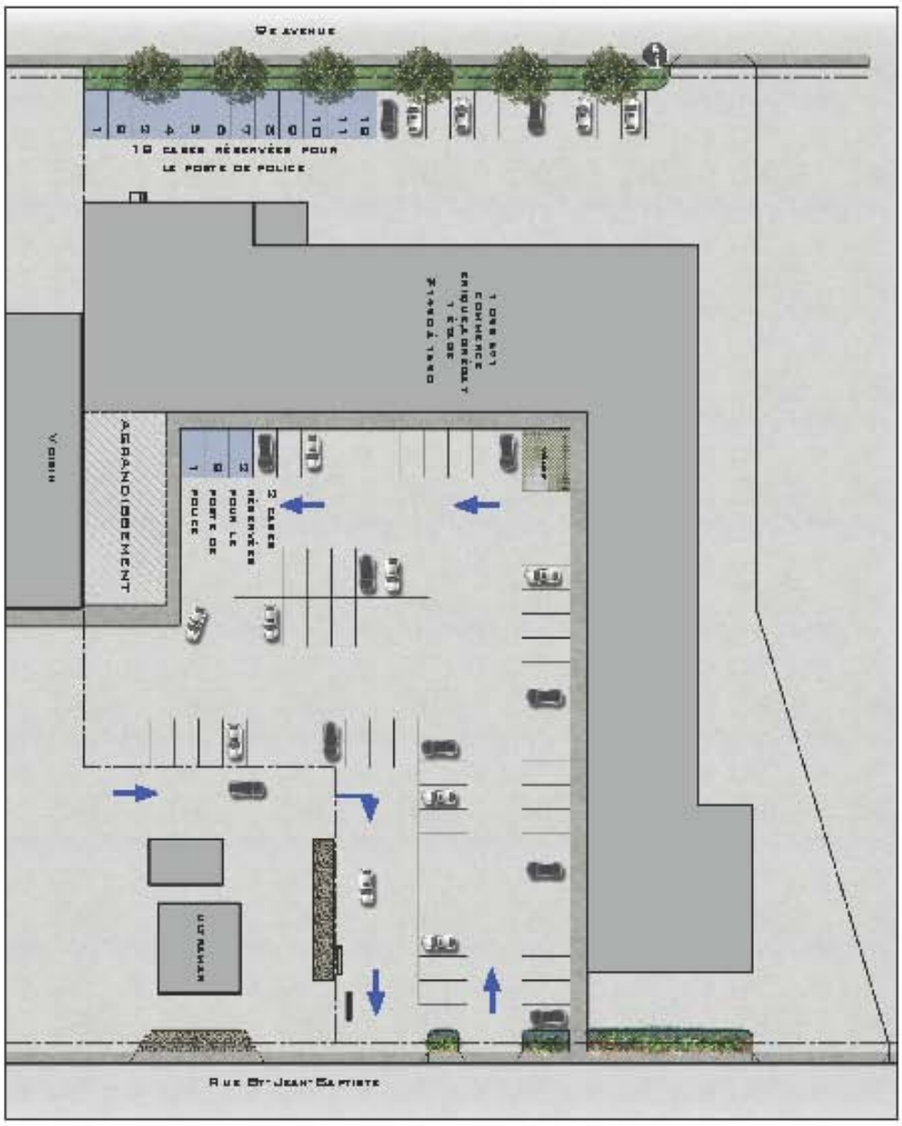

ANNEXE « C »

Programme fonctionnel émis le 12 juillet 2007
- Révisé en janvier 2013

Programme technique émis le 6 juin 2013

Devis de performance technique daté du mois d’avril 2007

Addenda 1 daté du 4 juin 2013

Addenda

OBJET : **Agrandissement et réaménagement**
Poste de quartier 49 (situé au 1498, boul. St-Jean-Baptiste à Montréal)

Projet : **2007085**

Date : **Mardi le 4 juin 2013**

Le présent addenda vient préciser la portée des travaux à effectuer dans les aires existantes au poste de quartier 49. Il complète le programme fonctionnel et technique relatif au projet ci-haut mentionné tout en faisant partie intégrante de l'annexe D du présent bail. Quant aux nouvelles pièces, celles qui sont agrandies et celles qui changent d'usage, elles doivent répondre aux exigences du programme technique et devis de performance technique.

Notes générales :

1. Les travaux d'aménagement au poste de quartier 49 devront être effectués en 3 phases maximum ; voir plan en annexe. **Le déplacement du mobilier et des services requis lors des phases devra être inclus aux travaux de l'entrepreneur du Bailleur.**

2. Avant le début des travaux, tous les employés qui seront affectés à la conception et à la réalisation des travaux que ce soit sur le chantier ou non devront remplir et signer un formulaire d'enquêtes du Service de Police de la Ville de Montréal. Ces formulaires doivent être transmis au SPVM. Prévoir un délai de 10 à 15 jours ouvrables.

3. Le poste de quartier doit demeurer opérationnel en tout temps. Le Bailleur devra prévoir tous les murs de protection requis pour isoler son chantier et protéger les employés ainsi que les usagers du SPVM.

4. Pour la protection des lieux, le Bailleur doit s'assurer que son entrepreneur prenne toutes les protections nécessaires pour protéger les surfaces existantes à conserver ainsi que les équipements et le mobilier existants utilisés par les occupants. Si ces éléments sont endommagés, la réparation de ces derniers sera au frais du Bailleur.

5. Tous les raccordements en plomberie, en ventilation, en climatisation et chauffage, en électricité, interrompant les services tels l'eau, le drainage, la climatisation et chauffage, ou l'électricité, doivent être exécutés entre 19h00 et 20h00 et avec un préavis de 72 heures avant l'interruption.

6. Pour les travaux bruyants et ceux pouvant incommoder par leur odeur les employés et les usagers, ils devront être exécutés entre 19h00 et 7h00.

7. Accès au chantier : pendant toute la durée des travaux, le Bailleur est responsable de la sécurité des lieux. À chaque étape des travaux, il devra s'assurer que le périmètre des locaux est sécurisé à la satisfaction du représentant de la Ville.

8. Suite au changement d'usage dans les aires existantes, le Bailleur doit s'assurer de répondre aux besoins électromécanique indiqués au programme technique.

9. Lorsque les locaux existants sont agrandis et/ou modifiés, les travaux suivants sont requis :
   - Remplacement des couvre-planchers existants,
   - Ragréage des plafonds,
   - Redistribution et/ou ajout d'éclairage afin de répondre aux normes d'éclairage,
   - Balancement du système mécanique,
   - Tous les nouveaux éléments doivent répondre aux spécifications indiquées dans les documents techniques.

10. Ragréer et peinturer toutes les surfaces existantes.

11. Remplacer les tuiles acoustiques du plafond suspendu existant qui sont souillées ou abîmées par des nouvelles tuiles s'appareillant à l'existant.

12. Signalisation des pièces : remplacer les plaquettes brisées lorsque l'usage de la pièce est conservé. Installer des nouvelles plaquettes pour les nouvelles pièces.

13. Nettoyer tous les stores existants conservés.

14. Nettoyer les grilles gratte-pieds existantes qui sont conservées.

15. Toutes les cloisons mitoyennes devront être composées tel que spécifié au programme technique.

16. Récupérer tous les accessoires, équipements et appareils de plomberie du bloc sanitaire des femmes en bon état pour relocalisation dans les nouvelles toilettes.

17. Récupérer toutes les portes et quincaillerie pour relocalisation.

18. Nettoyer les systèmes et conduits de distribution d'air existants.

19. Installer les protecteurs muraux par le type spécifié au programme technique à tous les endroits demandés incluant les locaux existants.

20. Installer les protecteurs de coins manquants par le type spécifié au programme technique à tous les endroits demandés incluant les locaux existants.

~~21. À la jonction où le bâtiment existant a été agrandi, corriger le niveau de la dalle pour s'assurer un plancher plus uniforme.~~ (exclus du coût des travaux)

22. Les travaux de câblage téléphonique et data sont prévus au contrat du propriétaire. La demande transfert de ligne sera faite par le SPVM auprès du service téléphonique. Ce dernier exige un minimum de 2 semaines d'avis ; le Bailleur doit donc prévoir ce délai à son échéancier de réalisation des travaux. Il devra aviser le représentant de la Ville pour que le transfert de ligne soit fait en même temps que le déplacement du mobilier.

~~23. Si elles ne sont pas déjà présentes, fournir et installer les caméras extérieures et la caméra intérieure tel que demandé au programme technique.~~ (exclus du coût des travaux)

24. Les travaux au système d'alarme intrusion doivent être exécutés par la firme ALTEL.

Aménagements existants :
Le Bailleur doit prévoir le déplacement et les modifications au système d'alarme intrusion existant afin qu'il réponde aux nouveaux besoins d'aménagement.

Nouveaux aménagements :
Les besoins relatifs au système d'alarme intrusion pour les nouveau locaux sont indiqués au programme technique.

Notes spécifiques :

25. Les numéros des locaux qui suivent font référence à la numérotation indiquée sur le nouveau plan d'aménagement.

A120 – Bureau général : Relocaliser la paroi-filtre. Conserver la partie du comptoir qui n'est pas touché par les travaux. Remplacer le couvre-plancher.

B100 – Accueil : Ragréer les tuiles céramique (trous laissés par le déplacement du mobilier) ou remplacer les tuiles cassées.

B105 – Vestibule principal : Remplacer les carreaux de céramique cassés près des seuils et de la grille gratte-pieds et rejointoyer.

B106 – Vestibule des policiers : Remplacer les carreaux de céramique cassés et rejointoyer.

B107 – Walkie-talkie, cellulaire et PTM : Remplacer les étagères par le modèle en annexe au programme technique.

B120 – Toilette handicapé : aucune intervention requise.

B140– Aire de repos-Cuisine : Remplacer toutes les portes d'armoire et le devant des tiroirs. Installer des serrures sur les nouvelles portes d'armoire tel que spécifié au programme technique. Réparer la niche pour les micro-ondes. Remplacer le petit caisson à gauche des armoires par une nouvelle unité d'armoire. Les caissons en bon état seront conservés mais un resurfaçage peut être nécessaire. S'assurer que toutes les prises électriques sont fonctionnelles et sur circuits séparés pour l'utilisation intensive des micro-ondes (niche, four de comptoir, cafetière, etc. Ajouter une prise pour micro-ondes dans la niche. S'assurer que tous les accessoires requis y sont : barre à serviette dans l'armoire, distributeur à savon et distributeur à papier à mains. Remplacer tout le couvre-plancher. Remplacer la plinthe électrique. Ragréer le bord de la fenêtre et installer un protecteur de coin sur l'allège.

B150– Salle de photocopies - refaire tout le mobilier intégré tel que spécifié au programme technique.

B190 – Vestiaire Hommes : Retirer le support à manteaux et l'étagère à souliers – ne pas les relocaliser. Douche à conserver, refaire le coulis des joints de céramique là où requis. Ajouter un miroir et une tablette près du sèche-cheveux. Remplacer le couvre-plancher existant.

B191 – WC Hommes : Remplacer la vanité par une nouvelle. Refaire le coulis des joints de céramique aux endroits requis.

B200 – Vestiaire Femmes : Conserver la douche et refaire le coulis des joints de céramique là où requis. Ajouter un miroir et une tablette près du sèche-cheveux. Retirer le support à manteaux et l'étagère à souliers – ne pas les relocaliser. Remplacer le couvre-plancher existant.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184565006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la quatrième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue du locateur 2945-9195 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. Saint-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 10 ans, soit du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2029. La dépense totale est de 3 466 838,89 $, incluant les taxes. Ajuster à la hausse, à compter de 2020, la base budgétaire des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Bâtiment 3267

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184565006 - Location poste de quartier 49.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv
Tél : 514 872-0549

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-26

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finance et trésorier

Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 20.44

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1184565004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des aspects financiers du dossier décisionnel 1184565004 (CG18 0236) et de l'obtention du certificat du trésorier dans le cadre du bail approuvé avec la firme R.L. Franco International Fashions inc. pour le poste de quartier 30 du SPVM, pour un loyer total de 951 627,09 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. de prendre acte des aspects financiers du dossier décisionnel 1184565004 (CG18 0236) et de l'obtention du certificat du trésorier dans le cadre du bail approuvé avec la firme R.L. Franco International Fashions inc. pour le poste de quartier 30 du SPVM, pour un loyer total de 951 627,09 $, taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-08-02 10:55

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1184565004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des aspects financiers du dossier décisionnel 1184565004 (CG18 0236) et de l'obtention du certificat du trésorier dans le cadre du bail approuvé avec la firme R.L. Franco International Fashions inc. pour le poste de quartier 30 du SPVM, pour un loyer total de 951 627,09 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

En raison de l'absence de la certification de fonds au sommaire décisionnel initialement soumis au conseil d'agglomération du 26 avril 2018, un addenda a été créé pour ajouter l'intervention du Service des finances.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

514 280-4275
Tél :
Télécop. :

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 26 avril 2018 Séance tenue le 26 avril 2018	Résolution: CG18 0236

Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de R.L. Franco International Fashions inc. un espace à bureaux situé au 8930, boulevard Pie-IX, pour le poste de quartier 30 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 8 ans 2 mois et 22 jours, soit du 10 juillet 2018 au 30 septembre 2026, moyennant un loyer total de 951 627,09 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0586;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de R.L. Franco International Fashions inc., pour une période de 8 ans 2 mois et 22 jours, à compter du 10 juillet 2018, un espace à bureaux d'une superficie de 6 940 pieds carrés, situé au 8930, boulevard Pie-IX, pour les besoins du PDQ 30 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 115 699,34 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1184565004

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier adjoint

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Cette résolution tient compte du procès-verbal de correction déposé au conseil d'agglomération du 21 juin 2018.

Signée électroniquement le 13 juin 2018

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184565004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Objet :	Prendre acte des aspects financiers du dossier décisionnel 1184565004 (CG18 0236) et de l'obtention du certificat du trésorier dans le cadre du bail approuvé avec la firme R.L. Franco International Fashions inc. pour le poste de quartier 30 du SPVM, pour un loyer total de 951 627,09 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184565004 Location 8930 boul. Pie-IX PDQ30.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire-Service des finances - Point de service HDV

Tél : 514 872-0549

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-08-01

Dominique BALLO
conseillere budgétaire

Tél : 514 872-7344
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.45

2018/08/23
17:00

(2)

Dossier # : 1187175001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénérie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Ondel Inc. pour les travaux de remplacement des câbles chauffants sur deux (2) conduites d'eau potable de 450 mm à l'intérieur du caisson du Pont de la Concorde, pour une somme maximale de 670 214,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10270 - (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Ondel Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remplacement des câbles chauffants sur deux (2) conduites d'eau potable de 450 mm à l'intérieur du caisson du Pont de la Concorde, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 670 214,32 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10270 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-28 12:56

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187175001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénérie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Ondel Inc. pour les travaux de remplacement des câbles chauffants sur deux (2) conduites d'eau potable de 450 mm à l'intérieur du caisson du Pont de la Concorde, pour une somme maximale de 670 214,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10270 - (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau est responsable des travaux de réhabilitation et de construction des conduites principales d'aqueduc sur le territoire de l'agglomération.
Le Pont de la Concorde, construit en 1965, permet d'accéder à l'Île Sainte-Hélène et au Parc Jean-Drapeau. D'une longueur de 690 mètres, ce pont à poutres-caisson en acier héberge deux (2) conduites principales d'eau potable de 450 mm dans le caisson central.

Sur chaque conduite, il y a trois (3) câbles chauffants alimentés par une alimentation à 600 volts.

Le remplacement des câbles chauffants est recommandé afin de prévenir les risques de gel des deux (2) conduites de 450 mm qui alimentent en eau potable l'Île Sainte-Hélène et l'Île Notre-Dame et ainsi assurer la distribution de l'eau potable et la protection incendie en tout temps. En effet, on a constaté que plusieurs des câbles chauffants actuellement en place ont des courts-circuits et qu'ils ont été jugés trop endommagés pour être réparés. La Ville de Montréal doit donc remplacer ces câbles âgés de plus de cinquante (50) ans, et ce, avant la période de gel, soit avant le 1er décembre 2018.

Dans le cadre de ces travaux, des modifications à l'appareillage électrique qui alimente les câbles chauffants à 600 volts seront effectuées et les câbles chauffants installés sur toute la longueur des deux (2) conduites seront remplacés.

L'appel d'offres public no 10270 a été publié dans le journal Le Devoir et dans le Système

électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 19 juin 2018. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 juillet 2018 dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville. La durée de publication était de vingt-quatre (24) jours. Les soumissions sont valides pendant cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 17 octobre 2018.

Deux (2) addendas ont été émis pour les raisons suivantes :

Addenda	Date	Raisons
1	04-07-2018	Réponses aux questions des soumissionnaires.
2	10-07-2018	Réponses aux questions des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0146 - 27 avril 2017 - Accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 082 980,16 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15734 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Ondel Inc. pour les travaux de remplacement des câbles chauffants sur deux (2) conduites d'eau potable de 450 mm à l'intérieur du caisson central du Pont de la Concorde.
Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- Démantèlement de l'appareillage, des équipements et des câbles chauffants sur la conduite « est »; Enlèvement et conservation pour réutilisation de l'isolant actuellement en place; Disposition appropriée des équipements et matériaux démantelés;

- Installation des nouveaux équipements et appareillage ainsi que des nouveaux câbles chauffants sur les conduites « est » et « ouest ».

Les travaux requis en vertu du Cahier des charges doivent être terminés pour le 1er décembre 2018, soit avant les risques de gel.

Le montant de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, Ondel Inc., est de 585 340,02 $, taxes incluses, auquel un montant de contingences de 84 874,30 $, taxes incluses, représentant 14,5 % du coût du contrat, s'ajoute afin de couvrir les frais imputables à des imprévus qui peuvent survenir en cours d'exécution des travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu sept (7) preneurs du Cahier des charges sur le site SÉAO et sept (7) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du Cahier des charges est jointe au présent dossier.
Après analyse des soumissions par la Direction de l'eau potable (DEP), il s'avère que les sept (7) soumissionnaires sont conformes.

La firme Ondel Inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Ondel Inc.	585 340,02 $	84 874,30 $	670 214,32 $

Le Cie Électrique Britton Ltée	588 672,00 $	85 357,44 $	674 029,44 $
Groupe Promec Inc.	688 504,07 $	99 833,09 $	788 337,16 $
Systèmes Urbains	803 945,44 $	116 572,09 $	920 517,53 $
Néolect Inc.	877 915,76 $	127 297,79 $	1 005 213,55 $
Gastier M.P. Inc.	957 104,35 $	138 780,13 $	1 095 884,48 $
Réko Ltée	1 067 816,52 $	154 833,40 $	1 222 649,92 $
Dernière estimation réalisée à l'externe	1 003 070,64 $	145 445,24 $	1 148 515,89 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			910 978,06 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			35,92 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			552 435,59 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			82,43 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(478 301,56 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(41,65 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			3 815,12 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			0,57 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 41,65 % (478 301,56 $, taxes incluses) par rapport à l'estimation réalisée par la firme CIMA+. Cet écart est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission :

1- Item 1 *« Frais généraux, mobilisation, etc. »* : Le plus bas soumissionnaire conforme est 66 % (ou 139 817,00 $, taxes incluses), moins cher par rapport à l'estimation de la firme CIMA+. En particulier, les sous-items: *« Frais Généraux, assurances et garanties » et « Mobilisation et maintien de la circulation ».*

2- Item *3* « Travaux sur la conduite "est" » : Le plus bas soumissionnaire conforme est 22 % (ou 62 339,00 $, taxes incluses) moins cher par rapport à l'estimation de la firme CIMA+.

3- Item *4* « Travaux sur la conduite "ouest" » : Le plus bas soumissionnaire conforme est 24 % (ou 67 061,00 $, taxes incluses) moins cher par rapport à l'estimation de la firme CIMA+.

Étant donné l'écart favorable de 41,65 % (478 301,56 $, taxes incluses) entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation, la Direction de l'eau potable a communiqué avec Ondel Inc. afin de s'assurer que ce dernier a bien saisi l'envergure et les enjeux de ce projet. Lors de cette discussion, l'entrepreneur a confirmé sa bonne compréhension du mandat et sa capacité à réaliser le projet et qu'il maintient le prix soumis.

Les validations requises ont été faites à l'effet que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 30 septembre 2018, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le soumissionnaire recommandé, Ondel Inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), portant le no. 2013-CPSM-0188. Cette autorisation est échue depuis le 27 août 2016. Toutefois, la firme a soumis un document démontrant qu'elle a effectué une demande de renouvellement qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie de l'accusé de réception de ladite demande est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 670 214,32 $, taxes incluses, comprenant un montant de 585 340,02 $, taxes incluses, pour les travaux et un montant de 84 874,30 $, taxes incluses, pour les contingences.
La dépense de 670 214,32 $ taxes incluses, représente un coût net de 611 995,01 $ lorsque diminuée des ristournes de taxes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé, il y a un risque sérieux de gel des conduites de 450 mm alimentant en eau potable l'Île Notre-Dame et l'Île Sainte-Hélène, affectant la distribution de l'eau et la protection incendie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : août 2018
Dessins d'atelier soumis pour commentaires : septembre 2018
Mobilisation du chantier : octobre 2018
Fin des travaux : décembre 2018
Fin contractuelle: décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel BUCKNELL
Ingénieur

Tél : 514 872-7869
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-18

France-Line DIONNE
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-4328
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2018-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-24

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10270
Numéro de référence : 1174217
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Remplacement des câbles chauffants, conduites principales du Pont de la Concorde

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Gastier M.P. Inc. 10400 boul du Golf Montréal, QC, H1J 2Y7 http://www.gastier.com	Madame Kristina Bérubé Téléphone : 514 325-4220 Télécopieur : 514 325-3822	**Commande : (1461584)** 2018-06-26 10 h 20 **Transmission :** 2018-06-26 10 h 20	2967159 - Add_1_MO4674N 2018-07-04 14 h 49 - Courriel 2969291 - Add2_M04674N 2018-07-10 8 h 25 - Courriel 2970156 - Addenda # 3 2018-07-11 9 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE PROMEC INC. 1300, rue Saguenay Rouyn-Noranda, QC, J9X 7C3	Madame Caroline Forget Téléphone : 514 901-7500 Télécopieur : 514 901-7501	**Commande : (1461043)** 2018-06-22 11 h 32 **Transmission :** 2018-06-22 11 h 32	2967159 - Add_1_MO4674N 2018-07-04 14 h 49 - Courriel 2969291 - Add2_M04674N 2018-07-10 8 h 25 - Courriel 2970156 - Addenda # 3 2018-07-11 9 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
La Cie électrique Britton Ltée. 8555 chemin Devonshire Montréal, QC, H4P 2L3 http://www.britton.ca	Monsieur André Gagnon Téléphone : 514 342-5520 Télécopieur : 514 342-5108	**Commande : (1462695)** 2018-06-28 9 h 13 **Transmission :** 2018-06-28 9 h 13	2967159 - Add_1_MO4674N 2018-07-04 14 h 49 - Courriel 2969291 - Add2_M04674N 2018-07-10 8 h 25 - Courriel 2970156 - Addenda # 3 2018-07-11 9 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Mariolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1460117)** 2018-06-20 16 h 03 **Transmission :** 2018-06-20 17 h 59	2967159 - Add_1_MO4674N 2018-07-04 14 h 49 - Courriel 2969291 - Add2_M04674N 2018-07-10 8 h 25 - Courriel 2970156 - Addenda # 3 2018-07-11 9 h 28 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ondel Inc. 415 rue Adanac Québec, QC, G1C 6B9 http://www.ondel.ca	Madame Lisiane Tremblay Téléphone : 418 664-1066 Télécopieur : 418 664-1688	**Commande : (1460554)** 2018-06-21 13 h 16 **Transmission :** 2018-06-21 13 h 16	2967159 - Add_1_MO4674N 2018-07-04 14 h 49 - Courriel 2969291 - Add2_M04674N 2018-07-10 8 h 25 - Courriel 2970156 - Addenda # 3 2018-07-11 9 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Réko Ltée 12500 de l'Avenir Mirabel, QC, J7J 2K3 http://www.reko.ws	Madame Joanne Auclair Téléphone : 514 878-9997 Télécopieur : 514 371-9328	**Commande : (1463262)** 2018-06-29 8 h 36 **Transmission :** 2018-06-29 8 h 36	2967159 - Add_1_MO4674N 2018-07-04 14 h 49 - Courriel 2969291 - Add2_M04674N 2018-07-10 8 h 25 - Courriel 2970156 - Addenda # 3 2018-07-11 9 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1460990)** 2018-06-22 10 h 42 **Transmission :** 2018-06-22 10 h 42	2967159 - Add_1_MO4674N 2018-07-04 14 h 49 - Courriel 2969291 - Add2_M04674N 2018-07-10 8 h 25 - Courriel 2970156 - Addenda # 3 2018-07-11 9 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

New search

Last update: **Wednesday, 04 July 2018 at 19:30**

Enterprise information sheet

Name : ONDEL INC.
Head office address : 415, RUE ADANAC, , QUÉBEC, QC, G1C 6B9, CANADA

AMF client number : 2700016746
Québec enterprise number (NEQ) : 1143586387

Other name(s)
• None

New search

Comments or questions regarding the register may be sent electronically through a Request for information of our E-services.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 20 mai 2016

ONDEL INC.
415, RUE ADANAC
QUÉBEC QC G1C 6B9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700016746
N° de demande :	1631036728
N° de confirmation de paiement :	000187180706

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187175001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénérie du réseau et des réservoirs
Objet :	Accorder un contrat à Ondel Inc. pour les travaux de remplacement des câbles chauffants sur deux (2) conduites d'eau potable de 450 mm à l'intérieur du caisson du Pont de la Concorde, pour une somme maximale de 670 214,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10270 - (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1187175001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.46

2018/08/23
17:00

(2)

Dossier # : 1182645003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Thibault et associés une entente-cadre d'une durée de dix (10) ans, pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation - Appel d'offres public 17-16527 - (deux soumissionnaires) - (montant estimé de 5 116 383,48 $ taxes incluses)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 10 ans, pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation;

2. d'accorder à Thibault et associés, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16527 et au tableau de prix reçu;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-05-01 13:57

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1182645003**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Thibault et associés une entente-cadre d'une durée de dix (10) ans, pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation - Appel d'offres public 17-16527 - (deux soumissionnaires) - (montant estimé de 5 116 383,48 $ taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

La présente entente-cadre permettra de pourvoir aux besoins de remplacement des habits de combat pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour une période de trois ans. Pour cette période, le SIM procédera à l'acquisition de près de 2 000 habits de combat qui auront soit atteint leur durée de vie ou été mis au rancart suite à leur inspection avancée.
Cette entente-cadre prévoit également les services de nettoyage et d'inspection avancés pour les habits qui seront acquis à même cette entente. Ce programme de nettoyage et d'inspection avancés a été mis en place en conformité avec la norme NFPA 1851, Sélection et entretien des habits de combat. Conformément à ce programme, tous les habits de combat sont soumis à un nettoyage et une inspection avancés annuels. Ces mesures assurent l'intégrité des habits de combat et leur réparation, s'il y a lieu, pour une protection optimale des pompiers.

En plus des nettoyages de routine effectués par les pompiers en caserne, les nettoyages avancés annuels font partie des mesures mises en place pour la réduction des risques liés aux maladies professionnelles des pompiers et s'inscrit comme priorité n^{o}1 au Plan stratégique 2018-2021 du SIM, *Notre leadership mobilisateur en SST au profit de tous.*

Bien que la norme de référence en matière de sécurité incendie NFPA 1851 établit la durée de vie des habits de combat à un maximum de 10 ans, l'expérience démontre que la durée de vie moyenne des habits de combat en service au SIM est de huit années dû au nombre élevé d'intervention (130 000 en 2017).

La dernière entente-cadre pour l'acquisition, l'inspection et nettoyage avancés et les réparations des habits de combat, d'une valeur de 7 340 978,01 $, taxes incluses, a été conclue en 2013. Selon les données disponibles, elle a été consommée en proportion de 100

% pour les acquisitions et de 49,6 % pour les services d'inspection et de nettoyage avancés et de réparation.

L'appel public d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le système électronique SÉAO le 20 décembre 2017 pour une ouverture de soumissions le 28 mars 2018, permettant ainsi 97 jours pour déposer une proposition. La période de validité des soumissions est de 180 jours civils suivant la date d'ouverture des soumissions. Six addenda ont été émis durant la période.

Addenda	Date publication	Raisons
1	15 janvier 2018	Report de la date d'ouverture au 7 mars. Modification du bordereau de prix. Demandes de précisions.
2	18 janvier 2018	Remplacement du formulaire de lettre d'engagement par un cautionnement d'exécution.
3	24 janvier 2018	Demandes de précisions.
4	2 mars 2018	Demandes de précisions.
5	5 mars 2018	Report de la date d'ouverture au 21 mars 2018. Modification du bordereau de prix.
6	16 mars 2018	Demandes de précisions. Report de la date d'ouverture au 28 mars 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0336 - 29 août 2013 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 144 mois avec Innotex inc. pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat, pour une somme maximale de 7 340 978,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12804 (2 soum. 1 seul conforme) et autoriser une dépense de 1 436 871,32, taxes incluses, pour l'acquisition de 937 habits de combat pour l'année 2013
CG10 0286 - 26 août 2010 - Conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, avec Sperian vêtements Protection ltée pour la fourniture d'habits de combat pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 10-11263 (2 soumissionnaires), au prix prix estimé de 3 626 673,75 $

CE05 1322 - 6 juillet 2005 - Autoriser une dépense de 3 726 810 $, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 700 habits de combat pour les pompiers de la Ville de Montréal, conformémenet au programme d'acquisition des habits de combat du Service de sécurité incendie de Montréal. D'accorder à la firme Innotex inc. le contrat pour une période de 36 mois, avec possibilité de deux années supplémentaires, pour un montant total de 3 7 26 810 $, taxes incluses - Appel d'offres public 0-5-8331

DESCRIPTION

Cette entente-cadre porte sur la fourniture d'habits de combat et des services d'inspection, d'entretien, réparation et de nettoyage avancés conformément à la norme 1851 qui prévoit une inspection et un nettoyage avancés annuels et les réparations, s'il y a lieu, afin d'assurer l'intégrité des habits. Ce programme s'inscrit parmi les mesures mises en place pour assurer la santé et sécurité des pompières et pompiers.
Les pompiers et les chefs de l’état-major ont à leur disposition deux habits de combat. Ainsi, lors des lavages de routine effectués après un incendie ou de l’envoi d’un de leurs deux habits de combat pour leur inspection et nettoyage avancés annuel, ces derniers ont un habit à leur disposition.

JUSTIFICATION

Deux (25 %) des huit preneurs de cahier des charges ont déposé une soumission. Parmi les huit preneurs de cahier de charge, deux sont des fournisseurs de tissus techniques, deux sont des organisations municipales, un est le représentant d'un soumissionnaire et un a estimé qu'il devra faire un investissement important pour pouvoir répondre aux exigences d'entretien des habits.
L'analyse de la soumission atteste de la conformité administrative et technique du plus bas soumissionnaire.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, n'est ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres requérant la présentation de l'attestation de l'Autorité des marchés financiers, celle-ci a bien été jointe à chacune des soumissions. L'adjudicataire a obtenu sa certification le 30 novembre 2015, dont une copie est disponible en pièce jointe.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés par le SIM et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion de l'entente.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 6 734 005,75 $, taxes incluses. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation, les derniers prix payés mis à jour par la Ville pour l'acquisition des articles concernés, ainsi que les frais de service de réparation, de nettoyages et inspections avancés.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Thibault et associés	5 116 383,48 $		5 116 383,48 $
Innotex - proposition 2	5 512 883,81 $		5 512 882,81 $
Innotex - proposition 1	5 674 652,64 $		5 674 652,64 $
Innotex - proposition 3	6 252 402,01 $		6 252 402,01 $
Dernière estimation réalisée			6 734 005,75 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			5 639 -080,24 $ 10,2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			1 136 018,53 $ 22,2 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	-1 617 622,27 $ -24 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	396 499,33 $ 7,7 %

Un écart favorable de - 24 %, soit – 1 617 622,27 $, entre la plus basse soumission et la dernière estimation, s'explique par un écart favorable de – 839 087,55 $ pour les frais d'acquisition des habits de combat et d'un écart favorable de – 778 534,72 $ pour les frais de service de nettoyage et d'inspection avancés. Le prix unitaire moyen d'acquisition pour un habit de combat au contrat est de 2 053,45 $ versus une estimation de 2 529,45 $ basée sur les prix payés par des villes environnantes moins un escompte de volume. Cet écart peut s'expliquer par les volumes d'acquisition et la concurrence sur le marché. Pour les frais de services d'inspection et de nettoyage avancés, l'estimation était basée sur les frais actuellement payés pour les habits en service, incluant une indexation. L'expérience de l'adjudicataire qui offre déjà ce type de service au SIM a pu permettre à ce dernier de soumissionner sur une base de coûts réels.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-007) et du Règlement sur la commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007), le dossier sera soumis à ladite commission sur l'examen des contrats afin de s'assurer de la conformité du processus d'adjudication du présent contrat parce qu'il s'agit d'un contrat de plus de 2 M$ et pour lequel il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.
Le SIM estime des coûts d'acquisitions pour les habits de combat de 4 245 106,95 $ (taxes incluses) pour la période de 2018 -2020 et des frais de 871 276,53 $ (taxes incluses) pour les services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparations pour la durée de vie des habits qui seront acquis par cette entente-cadre.

Les crédits seront disponibles au budget de fonctionnement du SIM pour couvrir les commandes qui seront émises au fur et à mesure des besoins.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présente entente-cadre prévoit un plan de récupération des habits de combat qui seront mis au rancart.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente-cadre permettra de remplir les obligations de l'employeur liées à la LSST et conformément au "Guide des bonnes pratiques pour l'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie" de la CNESST, notamment par la fourniture aux employés du

SIM de vêtements de protection sécuritaires et de leur maintien en bon état par les services d'inspection et de nettoyage avancés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Remplacement des habits de combat qui atteindront leur fin de durée de vie utile et réalisation du programme d'inspection et de nettoyage avancés pour ces nouveaux habits visés par cette entente-cadre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne DAGHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-4711
Télécop. : 514 872-7507

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-24

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-4711
Télécop. : 514 872-7507

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard LIEBMANN
Directeur adjoint
Tél : 514 872-8420
Approuvé le : 2018-05-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2018-05-01

ANNEXE 7.00 - LIENS D'AFFAIRES

Le SOUMISSIONNAIRE doit indiquer ci-dessous ses liens d'affaires avec toute Personne qui a aidé ou appuyé le DONNEUR D'ORDRE de quelque manière que ce soit dans l'élaboration du présent Appel d'Offres ou dans la préparation des Documents d'Appel d'Offres.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 30 novembre 2015

2968-8280 QUÉBEC INC.
A/S MONSIEUR STEPHANE ROY
2250, ANDRÉ-C.-HAMEL
DRUMMONDVILLE (QC) J2C 8B1

N° de décision : 2015-CPSM-1059238
N° de client : 3000735857

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- L'ARSENAL
- THIBAULT & ASSOCIATES
- THIBAULT & ASSOCIÉS

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). 2968-8280 QUÉBEC INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 novembre 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1182645003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Objet :	Conclure avec Thibault et associés une entente-cadre d'une durée de dix (10) ans, pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation - Appel d'offres public 17-16527 - (deux soumissionnaires) - (montant estimé de 5 116 383,48 $ taxes incluses)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

17-16527 Intervention.pdf 17-16527_TCP1.pdf 17-16527_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-6717

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-30

Danielle CHAURET
Chef de section
Tél : 514 872-2608
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 17-16527 — No du GDD : 1182645003

Titre de l'appel d'offres : SIM – Acquisition, inspection, entretien et réparation des habits de combat

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 20 - 12 - 2017

Ouverture originalement prévue le : 24 - 1 - 2018

Ouverture faite le : 28 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 16 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 97 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 24 - 9 - 2018

Date d'échéance révisée : 24 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Thibault et associés	5 116 383,48 $	√	
Innotex Inc. - Proposition # 1	5 512 882,81 $		
Innotex Inc. - Proposition # 2	5 674 652,64 $		
Innotex Inc. - Proposition # 3	6 252 402,01 $		

Information additionnelle

Huit firmes qui se sont procurés le cahier de charges de l'appel d'offres susmentionné. Une firme a déposé une proposition et une deuxième firme a déposé trois propositions.
Les motifs de non dépôt de soumission de six autres preneurs de cahier de charges sont :
- deux (2) sont des organisations municipales;
- deux (2) sont des fournisseurs de tissus techniques;
- un (1) est le représentant d'un soumissionnaire;
- un (1) a estimé qu'il devra faire un investissement importat pour pouvoir repondre aux exigences d'entretien des habits.

Préparé par : Roxana Racasan Oancea — Le 24 - 4 - 2018

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau d'analyse des prix

No de l'appel d'offres	Agent d'approvisionnement
17-16527	Roxana Racasan Oancea

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Prix unitaires	Données	
								Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Thibault & associés								**4 449 996,50 $**	**5 116 383,48 $**
INNOTEX - PROPOSITION 2								**4 794 853,50 $**	**5 512 882,81 $**
INNOTEX - PROPOSITION 1								**4 935 553,50 $**	**5 674 652,64 $**
INNOTEX - PROPOSITION 3								**5 438 053,50 $**	**6 252 402,01 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 17-16527
Numéro de référence : 1124556
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SIM - Acquisition, inspection, entretien et réparation des habits de combat

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aréo-feu ltée 5205, J.A. Bombardier Longueuil, QC, J3Z 1G4	Monsieur Daniel Renaud Téléphone : 450 651-2240 Télécopieur : 450 651-1970	**Commande : (1373713)** 2017-12-21 10 h 01 **Transmission :** 2017-12-21 10 h 01	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-01-15 11 h 10 - Courriel 2867005 - 17-16527_Addenda 2 2018-01-18 15 h 40 - Courriel 2869693 - 17-16527_Addenda 3 2018-01-24 15 h 24 - Courriel 2893457 - 17-16527_Addenda 4 2018-03-02 15 h 19 - Courriel 2894216 - 17-16527 ADD5 2018-03-05 14 h 25 - Courriel 2902760 - 17-16527 Addenda 6 (devis) 2018-03-16 14 h 06 - Courriel 2902761 - 17-16527 Addenda 6 (bordereau) 2018-03-16 14 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Boivin & Gauvin inc 162 rue Vachon Trois-Rivières, QC, G8T 1Z7 http://www.1200-degres.com	Monsieur Jean-Francois Picard Téléphone : 819 909-9944 Télécopieur : 819 909-9955	**Commande : (1373557)** 2017-12-20 15 h 51 **Transmission :** 2017-12-20 15 h 51	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-01-15 11 h 10 - Courriel 2867005 - 17-16527_Addenda 2 2018-01-18 15 h 40 - Courriel 2869693 - 17-16527_Addenda 3 2018-01-24 15 h 24 - Courriel 2893457 - 17-16527_Addenda 4 2018-03-02 15 h 19 - Courriel 2894216 - 17-16527 ADD5 2018-03-05 14 h 25 - Courriel 2902760 - 17-16527 Addenda 6 (devis) 2018-03-16 14 h 06 - Courriel 2902761 - 17-16527 Addenda 6 (bordereau) 2018-03-16 14 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
INNOTEX 275 rue gouin Richmond, QC, j0b 2h0	Madame Wendy Côté Téléphone : 819 826-5993 Télécopieur : 819 826-5195	**Commande : (1373714)** 2017-12-21 10 h 01 **Transmission :** 2017-12-21 10 h 01	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-01-15 11 h 10 - Courriel 2867005 - 17-16527_Addenda 2 2018-01-18 15 h 40 - Courriel 2869693 - 17-16527_Addenda 3 2018-01-24 15 h 24 - Courriel 2893457 - 17-16527_Addenda 4 2018-03-02 15 h 19 - Courriel 2894216 - 17-16527 ADD5 2018-03-05 14 h 25 - Courriel 2902760 - 17-16527 Addenda 6 (devis) 2018-03-16 14 h 06 - Courriel 2902761 - 17-16527 Addenda 6 (bordereau) 2018-03-16 14 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stedfast Inc. 230 St-Charles Sud Granby, QC, J2G 3Y3	Monsieur Alexander Artus Téléphone : 450 378-8441 Télécopieur : 450 378-1558	**Commande : (1373674)** 2017-12-21 9 h 12 **Transmission :** 2017-12-21 9 h 12	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-01-15 11 h 10 - Courriel 2867005 - 17-16527_Addenda 2 2018-01-18 15 h 40 - Courriel 2869693 - 17-16527_Addenda 3 2018-01-24 15 h 24 - Courriel 2893457 - 17-16527_Addenda 4 2018-03-02 15 h 19 - Courriel 2894216 - 17-16527 ADD5 2018-03-05 14 h 25 - Courriel 2902760 - 17-16527 Addenda 6 (devis) 2018-03-16 14 h 06 - Courriel 2902761 - 17-16527 Addenda 6 (bordereau) 2018-03-16 14 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stedfast Inc. 230 St-Charles Sud Granby, QC, J2G 3Y3	Monsieur Alexander Artus Téléphone : 450 378-8441 Télécopieur : 450 378-1558	**Commande : (1379507)** 2018-01-17 15 h 55 **Transmission :** 2018-01-17 15 h 55	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-01-17 15 h 55 - Téléchargement 2867005 - 17-16527_Addenda 2 2018-01-18 15 h 40 - Courriel 2869693 - 17-16527_Addenda 3 2018-01-24 15 h 24 - Courriel 2893457 - 17-16527_Addenda 4 2018-03-02 15 h 19 - Courriel 2894216 - 17-16527 ADD5 2018-03-05 14 h 25 - Courriel 2902760 - 17-16527 Addenda 6 (devis) 2018-03-16 14 h 06 - Courriel

			2902761 - 17-16527 Addenda 6 (bordereau) 2018-03-16 14 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stedfast Inc. 230 St-Charles Sud Granby, QC, J2G 3Y3	Monsieur Alexander Artus Téléphone : 450 378-8441 Télécopieur : 450 378-1558	**Commande : (1394205)** 2018-02-15 9 h 11 **Transmission :** 2018-02-15 9 h 11	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-02-15 9 h 11 - Téléchargement 2867005 - 17-16527_Addenda 2 2018-02-15 9 h 11 - Téléchargement 2869693 - 17-16527_Addenda 3 2018-02-15 9 h 11 - Téléchargement 2893457 - 17-16527_Addenda 4 2018-03-02 15 h 19 - Courriel 2894216 - 17-16527 ADD5 2018-03-05 14 h 25 - Courriel 2902760 - 17-16527 Addenda 6 (devis) 2018-03-16 14 h 06 - Courriel 2902761 - 17-16527 Addenda 6 (bordereau) 2018-03-16 14 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Thibault & Associés. 2250 Andre C Hamel Drummondville, QC, J2C 8B1	Monsieur Jean Thibault Téléphone : 819 474-2111 Télécopieur : 877 641-7605	**Commande : (1373688)** 2017-12-21 9 h 32 **Transmission :** 2017-12-21 9 h 32	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-01-15 11 h 10 - Courriel 2867005 - 17-16527_Addenda 2 2018-01-18 15 h 40 - Courriel 2869693 - 17-16527_Addenda 3 2018-01-24 15 h 24 - Courriel 2893457 - 17-16527_Addenda 4 2018-03-02 15 h 19 - Courriel 2894216 - 17-16527 ADD5 2018-03-05 14 h 25 - Courriel 2902760 - 17-16527 Addenda 6 (devis) 2018-03-16 14 h 06 - Courriel 2902761 - 17-16527 Addenda 6 (bordereau) 2018-03-16 14 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Châteauguay. 5 Boul.D'youville Châteauguay, QC, J6J 2P8 http://www.ville.chateauguay.qc.ca	Madame Geneviève Godin Téléphone : 450 698-3185 Télécopieur : 450 698-3159	**Commande : (1392428)** 2018-02-12 17 h 06 **Transmission :** 2018-02-12 17 h 06	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-02-12 17 h 06 - Téléchargement 2867005 - 17-16527_Addenda 2 2018-02-12 17 h 06 - Téléchargement 2869693 - 17-16527_Addenda 3 2018-02-12 17 h 06 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

Ville de Longueuil . 4250, Chemin de la Savane Longueuil, QC, J3Y 9G4	Madame Nathalie Chartrand Téléphone : 450 463-7100 Télécopieur : 450 463-7404	**Commande : (1380119)** 2018-01-18 15 h 29 **Transmission :** 2018-01-18 15 h 29	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-01-18 15 h 29 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
W.L. Gore and Associates, Inc. 555 Paper Mill Rd Newark, DE, 19711	Madame Jennifer Wise Téléphone : 410 506-5490 Télécopieur :	**Commande : (1376719)** 2018-01-11 8 h 59 **Transmission :** 2018-01-11 8 h 59	2864851 - 17-16527_Addenda 1 2018-01-15 11 h 10 - Courriel 2867005 - 17-16527_Addenda 2 2018-01-18 15 h 40 - Courriel 2869693 - 17-16527_Addenda 3 2018-01-24 15 h 24 - Courriel 2893457 - 17-16527_Addenda 4 2018-03-02 15 h 19 - Courriel 2894216 - 17-16527 ADD5 2018-03-05 14 h 25 - Courriel 2902760 - 17-16527 Addenda 6 (devis) 2018-03-16 14 h 06 - Courriel 2902761 - 17-16527 Addenda 6 (bordereau) 2018-03-16 14 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1182645003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Objet :	Conclure avec Thibault et associés une entente-cadre d'une durée de dix (10) ans, pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation - Appel d'offres public 17-16527 - (deux soumissionnaires) - (montant estimé de 5 116 383,48 $ taxes incluses)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

ÉJ dépense bunker au BF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzanne DAGHER
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-872-4346

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-30

Hélène DÉRY
Conseillère en gestion des ressources financières - C/E
Tél : 514-872-9782
Division : Direction Opérations budgétaires et comptables / PS - sécurité publique

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.46

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1182645003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Objet :	Conclure avec Thibault et associés une entente-cadre d'une durée de dix (10) ans, pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation - Appel d'offres public 17-16527 - (deux soumissionnaires) - (montant estimé de 5 116 383,48 $ taxes incluses)

Rapport- mandat SMCE182645003.pdf

Dossier # :1182645003

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 août 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE182645003

Conclure avec Thibault et associés une entente-cadre d'une durée de dix (10) ans, pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation - Appel d'offres public 17-16527 - (deux soumissionnaires) - (montant estimé de 5 116 383,48 $ taxes incluses).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Vice-présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE182645003
Conclure avec Thibault et associés une entente-cadre d'une durée de dix (10) ans, pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation - Appel d'offres public 17-16527 - (deux soumissionnaires) - (montant estimé de 5 116 383,48 $ taxes incluses).

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de sécurité incendie ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions. Ils ont bien compris que l'estimation avait été basée sur des prix obtenus récemment par d'autres villes dans des contrats similaires, tout en tenant compte d'une possible indexation des coûts.

Force est de constater que l'important volume d'habits de combat requis a permis d'obtenir des prix nettement inférieurs à l'estimation.

Les membres ont aussi noté qu'une même entreprise avait déposé trois soumissions présentant des modèles de prix différents. Les trois soumissions étaient cependant plus élevées que celle de l'adjudicataire.

Notons enfin que ce dossier devait être soumis à la Commission en juin 2018, mais l'étude du dossier a été reportée à la demande du Service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de sécurité incendie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE182645003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.47

2018/08/23
17:00

(2)

Dossier # : 1187973001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 905 454,24 $, taxes incluses, comprenant les contingences au montant 459 900 $, taxes incluses, et les incidences au montant de 287 500 $, taxes incluses, pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes incluant la fourniture, livraison et l'assistance technique, à l'usine de production d'eau potable Atwater;

2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme KSB Pumps inc., pour une période de cinquante et un (51) mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 158 054,24 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16484;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-12 15:28

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187973001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).

CONTENU

CONTEXTE

Les quatorze (14) groupes motopompes existants de l'usine Atwater ont une moyenne d'âge de soixante (60) ans et ils sont en fin de vie utile. Une étude concernant l'évolution de la demande en eau, qui tient compte des données mises à jour, a révélé que douze (12) groupes motopompes sont nécessaires aux besoins en eau actuel et futur. Les quatorze (14) groupes motopompes existants seront démantelés selon la séquence prévue et remplacés par douze (12) nouveaux groupes motopompes.
Le 16 août 2017, le comité exécutif a autorisé une entente de règlement entre la Ville et Solutions d'eau Xylem pour la fourniture de six (6) groupes motopompes (CE17 1464).

Un nouvel appel d'offres a été lancé pour la fourniture de six (6) autres groupes motopompes afin de compléter le remplacement des groupes motopompes existants.

L'appel d'offres public n^{o} 18-16484 a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 22 janvier 2018. La durée initiale de publication était de quarante et un (41) jours. Cependant, elle fut prolongée de vingt-neuf (29) jours, soit jusqu'au 3 avril 2018, pour une durée réelle de soixante-dix (70) jours, compte tenu des addendas ci-dessous. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre -vingts (180) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 30 septembre 2018.

Calendrier d'émission des addendas

#1 01 février 2018	Réponses à 2 questions : l'une concernant les armoires de commutation et l'autre concernant la non admissibilité des distributeurs à soumissionner.
#2 14 février 2018	Réponse à une question concernant la marque des moteurs existants.
#3 15 février 2018	Report de la date d'ouverture des soumissions au 19 mars 2018.
#4 20 février 2018	Réponses à 8 questions administratives et techniques diverses.
#5 2 mars 2018	Précisions concernant les essais de pompes sans l'armoire de commutation.
#6 8 mars 2018	Report de la date d'ouverture des soumissions au 3 avril 2018.
#7 13 mars 2018	Modification relative aux essais du moteur à pleine charge.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1464 - 16 août 2017 - Autoriser l'entente de règlement hors cour permettant, sous certaines conditions, de prendre livraison jusqu'à un maximum de six (6) groupes motopompes (GMP) et de verser à Xylem le prix convenu par GMP ayant satisfait aux exigences, sans excéder la somme maximale de 8 481 001,15 $, en capital, intérêts et taxes.
CE16 1497 - 14 septembre 2016 - Prendre acte des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Résiliation du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725) ».

CG15 0034 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, pour la fourniture de quatorze (14) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis à l'usine de production de l'eau potable Atwater, dans le cadre du programme de modernisation des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs - Dépense totale de 24 691 847,89 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-12725 (5 soumissionnaires).

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Octroyer deux (2) contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production de l'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 $, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à KSB Pumps inc. pour la fourniture de nouveaux équipements de pompage requis dans le cadre de la réalisation des travaux à l'usine Atwater.
Ce contrat comprend principalement :

- la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration;
- la fourniture des armoires de démarreur et des panneaux de contrôle;

- les essais et tests lors de la fabrication et à l'usine d'eau potable Atwater;
- l'entreposage, le transport, la livraison et la manutention des équipements, à l'endroit spécifié par la Ville de Montréal;
- les rapports d'inspection et d'essais ainsi que le manuel d'opération et d'entretien;
- l'assistance sur le chantier (mise en service) pour le personnel de la Ville de Montréal;
- la formation du personnel d'entretien et d'opération de la Ville de Montréal.

Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres, le contrat convenu avec le manufacturier est effectif pour une durée de cinquante et un (51) mois à compter de la date de transmission de l'ordre de débuter les travaux jusqu'à la réception définitive. Il est alloué au manufacturier un délai de trente-neuf (39) mois pour réaliser le contrat, de l'ordre de débuter les travaux jusqu'à la réception provisoire. Le devis contient des dispositions contractuelles relatives à des pénalités de 300 $ par jour de retard dans l'exécution du contrat.

Par contre, dans le cas d'un manquement, délais, déficience ou non-conformité d'un bien et/ou de travaux ou services dont l'adjudicataire est responsable, incluant toute défectuosité importante d'un équipement ou d'une dégradation anormale des paramètres d'opération ou de tous autres indicateurs observés par la Ville sur un équipement réceptionné par celle-ci et sous garantie par l'adjudicataire, la Ville se réserve le droit de :

- décaler la livraison au chantier et les travaux d'installation du groupe de motopompes suivant afin d'identifier et de corriger de façon définitive la problématique;
- facturer à l'adjudicataire tous les coûts additionnels assumés par la Ville, incluant ceux résultant du retard dans l'échéancier de construction.

Cette clause donne à la Ville des outils opérationnels, techniques et financiers pour mitiger les risques d'impacts sur la production de l'eau potable et pour assurer le bon déroulement du projet.

Des dépenses contingentes d'environ 5 % du coût de base des biens et services, soit 459 900,00 $, taxes incluses, sont ajoutées afin de couvrir les imprévus qui pourraient survenir durant les travaux.

Des dépenses incidentes d'environ 3 % du prix de base, soit 287 500,00 $, taxes incluses, sont aussi prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de qualité et d'essais.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 18-16484, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont sept (7) étaient des manufacturiers de pompes. Parmi ces derniers, quatre (4) ont soumissionné, soit un pourcentage de 57 %. Il est à noter que l'entreprise Andritz Hydro Canada inc. a présenté deux (2) bordereaux. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.
Parmi les huit (8) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas soumissionné :
- deux (2) manufacturiers de pompes ne voulaient pas se conformer à l'ensemble des clauses administratives de la Ville;
- un (1) manufacturier de pompes n'a pas retourné l'avis de désistement;

- les cinq (5) autres preneurs n'étaient pas des manufacturiers de pompes. Par contre, trois (3) d'entre eux étaient des sous-traitants potentiels.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la firme SNC-Lavalin inc.

Après analyse des soumissions, il s'avère que la firme KSB Pumps inc. est le seul soumissionnaire conforme.

La firme Ebara Corporation est non conforme techniquement, car le niveau de bruit global exigé dans le devis n'a pas été respecté (Art. 7 *Tableau de conformité techniqu e ,* section IV, p. 98).

Les firmes Andritz Hydro Canada inc. et Pompes Sulzer Canada inc. sont non conformes techniquement, car les informations à indiquer sur la courbe de performance des pompes sont incomplètes par rapport aux exigences du tableau de conformité technique du devis (Art. 7 *Tableau de conformité technique* , section IV, p. 97 et Art. 1.7 de la section 11001 *Pompe centrifuge* du devis technique, p. 5 et 6).

En cohérence avec le cahier des charges et le plan de développement durable de la Ville de Montréal, il était convenu dans l'appel d'offres que la soumission retenue tiendrait compte non seulement du coût d'acquisition (colonne 1), mais également du coût d'exploitation en énergie électrique actualisé sur vingt-cinq (25) ans (colonne 2).

Soumissionnaires conformes	**(1) Coût biens & services (incluant taxes)**	**(2) Coût d'exploitation sur 25 ans (incluant taxes)**	**(3 = 1 + 2) PRIX TOTAL (incluant taxes)**
KSB Pumps inc.	9 158 054,24 $	24 385 585,06 $	33 543 639,30 $
Dernière estimation réalisée à l'externe par SNC Lavalin inc.	12 843 857,25 $	24 966 246,38 $	37 810 103,63 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			(4 266 464,33 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(11,28 %)

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart favorable de 11,28 % (4 266 464,33 $) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée par les professionnels externes de SNC-Lavalin inc.

Cet écart se situe principalement au niveau du coût des biens et services (écart de 3 685 803 $ incluant les taxes), notamment sur le coût d'acquisition des six (6) groupes motopompes (article 1.1 du bordereau) qui représente à lui seul un écart de 3 274 056 $, soit 89 % de l'écart sur le coût des biens et services (colonne 1) et quelque 77 % de l'écart sur le coût total (colonne 3).

Les validations requises voulant que le soumissionnaire recommandé, KSB Pumps inc., ne fasse pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP).* Le soumissionnaire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

En vertu du Règlement sur la Commission permanente sur l'examen des contrats, le présent dossier sera soumis à ladite Commission pour étude, parce que la valeur en biens et services du contrat est de plus de 2 M$ et qu'une seule soumission s'avère conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à accorder est de 9 158 054,24 $, taxes incluses.
La dépense totale de 9 905 454,24 $, taxes incluses, comprend le coût du contrat ainsi qu'un montant de 459 900 $, taxes incluses, pour les contingences et un montant de 287 500 $, taxes incluses, pour les incidences. Cette dépense représente un coût net de 9 045 000,02 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l’eau potable répond à l’une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l’eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier, la désuétude des pompes existantes s'aggravera puisque les pièces de rechange n'existent plus sur le marché. De plus, l'usine aura à composer avec deux (2) systèmes d'alimentation électriques distincts, ce qui est déconseillé. En fait, les nouvelles pompes seront branchées sur le système d'alimentation électrique de 25 kV, tandis que les pompes existantes continueront d'être alimenté par le système d'alimentation électrique de 12 kV qui est en fin de vie utile. Cette situation engendrera des coûts supplémentaires en entretien et gestion de l'opération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats: 8 août 2018
Octroi du contrat (CG): 23 août 2018
Réunion de démarrage: 18 septembre 2018
Fin du contrat: 19 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÊT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Mathieu TOUSIGNANT, 4 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdellah AOUBID
ingenieur

Tél : 514 872-0313
Télécop. : 514 872-2898

Faical BOUZID
Chef de section

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-06

Marie-Josée M GIRARD
Chef de division - Projets majeurs

Tél : 514 872-4631
Télécop. : 514 872-2898

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2018-07-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-12

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187973001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Objet :	Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16484 PV.pdf det cah.pdf 18-16484_TCP.pdf 18-16484 intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Laurence THÉORÊT
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-4313

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-08

Pierre GATINEAU
Chef de section
Tél : 514-872-6935
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 16484

No du GDD : 1187973001

Titre de l'appel d'offres : Six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 Kv, composantes et équipements connexes incluant la fourniture, livraison, et l'assistance technique lors des travaux d'installation et de mise en service par un entrepreneur désigné par la Ville – Usine Atwater – 51 mois

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 - 1 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 5 - 3 - 2018

Ouverture faite le : 3 - 4 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 7

Date du dernier addenda émis : 13 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 70 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 12

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 33,33

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de rejets : 75

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Andritz Hydro Canada Inc.	technique
Sulzer pumps canada Inc.	technique
Ebara Corporation	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 30 - 9 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 30 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
KSB Pumps Inc.	9 158 054	√	

Information additionnelle

Deux preneurs n'ont pas déposé car les termes et conditions ne sont pas négociables et deux autres preneurs ont proposés leur prix via un autre fournisseur.

Préparé par : Laurence Théoret

Le 7 - 6 - 2018

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau d'analyse des prix

No de l'appel d'offres
18-16484

Agent d'approvisionnement
Laurence Théoret

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
KSB Pumps Inc.										
	1	0	1.1	groupe motopompes	6	ch	1	925 396,00 $	5 552 376,00 $	6 383 844,31 $
			1.2.1	armoires de commutation a moyenne tension 708310	1	ch	1	383 378,00 $	383 378,00 $	440 788,86 $
			1.2.2	armoires de commutation a moyenne tension 708320	1	ch	1	255 267,00 $	255 267,00 $	293 493,23 $
			1.3.1	panneau de contrôle nord	1	ch	1	48 623,00 $	48 623,00 $	55 904,29 $
			1.3.2	panneau de contrôle sud	1	ch	1	87 677,00 $	87 677,00 $	100 806,63 $
		service	1.4	service d'un intégrateur	1	ch	1	80 000,00 $	80 000,00 $	91 980,00 $
	2	service	2.1	cout mensuel	12	mois	1	8 888,00 $	106 656,00 $	122 627,74 $
	3	service	3.1	assistance technique	1000	heures	1	277,00 $	277 000,00 $	318 480,75 $
			3.2	déplacement longue distance	30	déplacements	1	3 400,00 $	102 000,00 $	117 274,50 $
			3.3	allocation de séjour	100	jours	1	227,00 $	22 700,00 $	26 099,33 $
	4	service	4.1	formation complete	117	heures	1	170,00 $	19 890,00 $	22 868,53 $
			4.2	deplacement longue distance	12	déplacements	1	3 330,00 $	39 960,00 $	45 944,01 $
			4.3	allocation de séjour	20	jours	1	170,00 $	3 400,00 $	3 909,15 $
	5	0	5.1	ensemble de pieces rotatives	2	ensemble	1	125 660,00 $	251 320,00 $	288 955,17 $
			5.2	ensemble de pieces de reparation	1	ensemble	1	13 869,00 $	13 869,00 $	15 945,88 $
			5.3	ensemble joints mécaniques	3	ensemble	1	38 238,00 $	114 714,00 $	131 892,42 $
			5.4	paliers radiaux	2	ensemble	1	6 607,00 $	13 214,00 $	15 192,80 $
			5.5	paliers de butée	2	ensemble	1	3 304,00 $	6 608,00 $	7 597,55 $
			5.6	4 anneaux d'usure	8	ch	1	43 205,00 $	345 640,00 $	397 399,59 $
			5.7	chemises d'arbres	2	ensemble	1	8 133,00 $	16 266,00 $	18 701,83 $
			5.8	anneaux d'huiles	3	ch	1	- $	- $	- $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

KSB Pumps Inc.	5	0	5.9	isolateurs des paliers	6	ch	1	2 392,00	$	14 352,00	$	16 501,21	$
			5.10	système d'excitatrices	1	systèm	1	26 756,00	$	26 756,00	$	30 762,71	$
			5.11	paire de paliers lisses	1	paire	1	32 200,00	$	32 200,00	$	37 021,95	$
			5.12	jeu de trois fusibles de contrôle	1	jeu	1	222,00	$	222,00	$	255,24	$
			5.13	jeu de trois fusibles de puissance	1	jeu	1	1 444,00	$	1 444,00	$	1 660,24	$
			5.14	disjoncteur de 2000a	1	ch	1	16 667,00	$	16 667,00	$	19 162,88	$
			5.15	démarreur plein tension	1	ch	1	39 583,00	$	39 583,00	$	45 510,55	$
			5.16	relais de protection	1	lot	1	24 444,00	$	24 444,00	$	28 104,49	$
			5.17	jeux de trois tranformateurs	1	lot	1	2 683,00	$	2 683,00	$	3 084,78	$
			5.18	panneau de contrôle jeux de 3 fusibles de contrôle de chq type et calibre	1	jeu	1	112,00	$	112,00	$	128,77	$
			5.19	module complet de contrôle	1	ch	1	8 889,00	$	8 889,00	$	10 220,13	$
			5.20	outils pour entretien des pompes	1	ensem ble	1	-	$	-	$	-	$
			5.21	outils pour entretien des moteurs	1	ensem ble	1	-	$	-	$	-	$
			5.22	cables et chevilles	1	lot	1	-	$	-	$	-	$
			5.23	dispositif d'embrochage	1	ch	1	51 850,00	$	51 850,00	$	59 614,54	$
			5.24	chariot sur roulette	1	ch	1	3 809,00	$	3 809,00	$	4 379,40	$
			5.25	télécommande	1	ch	1	817,00	$	817,00	$	939,35	$
			5.26	station d'essai	1	ch	1	871,00	$	871,00	$	1 001,43	$
Total (KSB Pumps Inc.)										**7 965 257,00**	**$**	**9 158 054,24**	**$**

7. Tableau - Conformité technique

Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité aux exigences techniques en remplissant la dernière colonne intitulée « Équipement soumissionné » du tableau suivant.

Le défaut de ne pas compléter chaque élément de cette colonne ou le défaut de ne pas respecter une des exigences entraînera le rejet automatique de la soumission, tel qu'indiqué à l'article 34.1 de la section « Instructions au soumissionnaire ».

POMPES			
Caractéristiques des pompes	**Unité**	**Exigences**	**Équipement soumissionné**
Type de pompe		Centrifuge monoétagé à plan de joint horizontal à double aspiration et double volute avec aspiration concentrique par le bas et refoulement sur le côté.	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
Capacité nominale			
• Débit	m^3/s	1,58	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
• Tête	m	73,2	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
• Plage d'opération		Ce point nominal doit se situer dans la plage d'opération admissible (AOR) établie par le fabricant de la pompe en conformité avec la norme ANSI/HI 9.6.3.	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
Pression minimale d'opération	m	56,3 Ce point d'opération à 56,3 m doit se situer dans la plage d'opération recommandée (POR) établie par le fabricant de la pompe en conformité avec la norme ANSI/HI 9.6.3.	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
Efficacité à 60,0 m	%	≥ 88,0	_____ %
Efficacité à 56,3 m	%	≥ (Efficacité au point de rendement maximal(BEP) – 3,0 %)	Efficacité au BEP : _____ % Efficacité à 56,3 m : _____ %
Vitesse de rotation	RPM	600 ou 720	_____ RPM
Diamètre au refoulement	po (in)	≥ 24	_____ po (in)
Diamètre à l'aspiration	po (in)	≥ 32	_____ po (in)
Courbes de performance de la pompe		Les courbes doivent indiquer toutes les informations demandées à l'article 1.7 du devis section 11001.	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
Sens de rotation pour toutes les pompes (Vu en bout de l'accouplement en regardant la pompe)		Horaire	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
Matériaux			
Roue (Impulseur)		Acier inoxydable CA6NM	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**

Paliers			
Type de palier		De type roulement à bille	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
Durée de vie L_{10}	heures	≥ 100 000	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
Refroidissement externe		Aucun	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
Joint mécanique			
Type		Mécanique en 2 parties (split mechanical seals)	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
GROUPES MOTOPOMPES			
Caractéristiques des groupes motopompes	**Unité**	**Exigences**	**Équipement soumissionné**
Niveau de bruit à 1 m de distance de chaque groupe motopompe mesuré à la tête de 60,0 m de la pompe selon norme ANSI/HI 9.1 - 9.5.	dB(A)	≤ 88	_____ dB(A)
Largeur hors-tout du groupe motopompe	mm	Les dimensions hors-tout du groupe motopompe doivent respecter les limites maximales indiquées au détail 1 du plan 608307-8704-49DD-6-2003.	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
Longueur hors-tout du groupe motopompe	mm		Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
MOTEURS			
Caractéristiques du moteur	**Unité**	**Exigences**	**Équipement soumissionné**
Type de moteur		Synchrone horizontal	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
Type de boîtier		ODP minimum	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
Puissance mécanique	kW (HP)	1865 (2500)	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
Tension nominale	kV c.a.	4,16	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
Vitesse de rotation	RPM	600 ou 720 Même vitesse que celle indiquée pour la pompe	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
Classe d'isolation du champ sur le rotor		F	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
Facteur de service		1,15	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**
Efficacité à pleine charge	%	≥ 97,0	_____ %
Type d'excitatrice		Pont de diodes tournantes	Conforme à l'exigence ☐ **OUI** ☐ **NON**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par OGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16484
Numéro de référence : 1130559
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal – Service de l'eau - Six (6) groupes de motopompes horizontaux de type centrifuge à dbl aspiration et dbl volute avec démarreur 4,16 Kv, fournit, livraison et l'assist tech 1 entrep désignée par la V-usine Atwater 51 mois

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ABB Inc.. 800 boul. Hymus Montréal, QC, H4S0B5 NEQ : 1171317614	Monsieur Stephen Koskoletos Téléphone : 514 332-5350 Télécopieur : 514 332-0609	**Commande : (1388897)** 2018-02-06 11 h 01 **Transmission :** 2018-02-06 11 h 01	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-06 11 h 01 - Téléchargement 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2893298 - 18-16484 Addenda no 5 2018-03-02 14 h 32 - Courriel 2897243 - addenda 6 report de date 2018-03-08 13 h 41 - Courriel 2899546 - addenda 7 2018-03-13 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ANDRITZ Hydro Canada 6100 aut. Transcandienne Pointe-Claire, QC, H9R1B9 NEQ :	Monsieur Michael Habouri Téléphone : 438 837-2538 Télécopieur : 438 837-2538	**Commande : (1382066)** 2018-01-23 17 h 05 **Transmission :** 2018-01-23 21 h 20	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-01 14 h 07 - Courriel 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan) 2018-02-21 15 h 26 -

				Messagerie 2893298 - 18-16484 Addenda no 5 2018-03-02 14 h 32 - Courriel 2897243 - addenda 6 report de date 2018-03-08 13 h 42 - Courriel 2899546 - addenda 7 2018-03-13 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	DELOM SERVICES INC. 13065, rue Jean-Grou Montréal, QC, H1A 3N6 NEQ : 1141338732	Madame Danielle Chaput Téléphone : 514 642-8220 Télécopieur :	**Commande : (1388683)** 2018-02-06 8 h 52 **Transmission :** 2018-02-06 8 h 52	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-06 8 h 52 - Téléchargement 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2893298 - 18-16484 Addenda no 5 2018-03-02 14 h 32 - Courriel 2897243 - addenda 6 report de date 2018-03-08 13 h 41 - Courriel 2899546 - addenda 7 2018-03-13 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Doyon, Pompes & Solutions inc. 3230 sartelon Montréal, QC, H4R 1E3 NEQ : 1163907893	Monsieur Normand Doyon Téléphone : 514 336-7867 Télécopieur :	**Commande : (1406275)** 2018-03-07 15 h 23 **Transmission :** 2018-03-07 15 h 23	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-03-07 15 h 23 - Téléchargement 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-03-07 15 h 23 - Téléchargement 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-03-07 15 h 23 - Téléchargement 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-03-07 15 h 23 -

				Téléchargement 2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan) 2018-03-07 15 h 23 - Téléchargement 2893298 - 18-16484 Addenda no 5 2018-03-07 15 h 23 - Téléchargement 2897243 - addenda 6 report de date 2018-03-08 13 h 41 - Courriel 2899546 - addenda 7 2018-03-13 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Ebara Corporation 11-1 Haneda Asahi-cho, Ohta-ku Tokyo, , 144-8510 NEQ :	Madame Yoko Miyata Téléphone : 775 636-0830 Télécopieur :	**Commande : (1384565)** 2018-01-29 14 h 20 **Transmission :** 2018-01-29 14 h 20	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-01 14 h 07 - Courriel 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2893298 - 18-16484 Addenda no 5 2018-03-02 14 h 32 - Courriel 2897243 - addenda 6 report de date 2018-03-08 13 h 41 - Courriel 2899546 - addenda 7 2018-03-13 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Flowserve Pumps 112 Redbud Ct Gibsonia, PA, 15044 NEQ :	Monsieur Robert Lowe Téléphone : 713 876-2679 Télécopieur :	**Commande : (1383369)** 2018-01-25 21 h 32 **Transmission :** 2018-01-25 21 h 32	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-01 14 h 07 - Courriel 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis)

				2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2893298 - 18-16484 Addenda no 5 2018-03-02 14 h 32 - Courriel 2897243 - addenda 6 report de date 2018-03-08 13 h 41 - Courriel 2899546 - addenda 7 2018-03-13 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	KSB Pumps inc. 1200 Rue Bergar Laval, QC, H7L5A2 http://www.ksb.ca NEQ : 1148662282	Monsieur Makram Mouhli Téléphone : 514 476-6028 Télécopieur : 514 631-7874	**Commande : (1382082)** 2018-01-23 18 h 17 **Transmission :** 2018-01-23 18 h 17	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-01 14 h 07 - Courriel 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2893298 - 18-16484 Addenda no 5 2018-03-02 14 h 32 - Courriel 2897243 - addenda 6 report de date 2018-03-08 13 h 41 - Courriel 2899546 - addenda 7 2018-03-13 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	National Process Equipment 2650 avenue André Dorval, QC, H9P 1K6 NEQ : 1147663943	Monsieur Laurent Amram Téléphone : 514 421-0331 Télécopieur : 514 421-0337	**Commande : (1389281)** 2018-02-06 17 h 57 **Transmission :** 2018-02-06 17 h 57	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-06 17 h 57 - Téléchargement 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel

				2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2893298 - 18-16484 Addenda no 5 2018-03-02 14 h 32 - Courriel 2897243 - addenda 6 report de date 2018-03-08 13 h 41 - Courriel 2899546 - addenda 7 2018-03-13 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Nidec Motor Canada 6617 Boul. Thimens Montréal, QC, H4S1W2 NEQ :	Monsieur Dominique Binet Téléphone : 514 332-1880 Télécopieur : 514 603-5173	**Commande : (1385082)** 2018-01-30 10 h 55 **Transmission :** 2018-01-30 10 h 55	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-01 14 h 07 - Courriel 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2893298 - 18-16484 Addenda no 5 2018-03-02 14 h 32 - Courriel 2897243 - addenda 6 report de date 2018-03-08 13 h 41 - Courriel 2899546 - addenda 7 2018-03-13 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2 NEQ : 1164575657	Monsieur Yanick Gougeon Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	**Commande : (1383185)** 2018-01-25 14 h 43 **Transmission :** 2018-01-25 23 h 25	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-01 14 h 07 - Courriel 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan)

				2018-02-21 15 h 23 - Messagerie 2893298 - 18-16484 Addenda no 5 2018-03-02 14 h 32 - Courriel 2897243 - addenda 6 report de date 2018-03-08 13 h 41 - Courriel 2899546 - addenda 7 2018-03-13 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Patterson Pump Co 2129 Ayersville Road Toccoa, GA, 30577 NEQ :	Monsieur Charles Poole Téléphone : 706 297-2948 Télécopieur : 706 880-0023	**Commande : (1395607)** 2018-02-16 16 h 06 **Transmission :** 2018-02-19 9 h 28	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-16 16 h 06 - Téléchargement 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-16 16 h 06 - Téléchargement 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-16 16 h 06 - Téléchargement 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2893298 - 18-16484 Addenda no 5 2018-03-02 14 h 32 - Courriel 2897243 - addenda 6 report de date 2018-03-08 13 h 41 - Courriel 2899546 - addenda 7 2018-03-13 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Pompes Sulzer (Canada) Inc. 5065 Levy Montréal, QC, H4R2N9 http://www.sulzer.com NEQ : 1142588624	Monsieur Salah Attie Téléphone : 514 333-7760 Télécopieur : 514 333-6324	**Commande : (1381995)** 2018-01-23 15 h 34 **Transmission :** 2018-01-23 15 h 34	2874238 - 18-16484 Addenda no 1 2018-02-01 14 h 07 - Courriel 2881828 - 18-16484 Addenda no 2 2018-02-14 13 h 23 - Courriel 2882643 - 18-16484 Addenda no 3 2018-02-15 11 h 55 - Courriel 2885623 - 18-16484 Addenda no 4 (devis) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel

				2885624 - 18-16484 Addenda no 4 (plan) 2018-02-21 10 h 22 - Courriel 2893298 - 18-16484 Addenda no 5 2018-03-02 14 h 32 - Courriel 2897243 - addenda 6 report de date 2018-03-08 13 h 41 - Courriel 2899546 - addenda 7 2018-03-13 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement 255, boul. Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1L5 http://www.ville.montreal.qc.ca NEQ :	Monsieur Naceur Ayara Téléphone : 514 872-0486 Télécopieur : 514 872-0863	**Commande : (1381403)** 2018-01-22 15 h 04 **Transmission :** 2018-01-22 15 h 04	Mode privilégié : Ne pas recevoir

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187973001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Objet :	Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Tenant pour acquis les conclusions portant sur la conformité technique faite par SNC-Lavalin inc., nous confirmons que, sur le plan juridique, quant aux éléments pour lesquels nous avons été consultés, la Ville peut octroyer le contrat à KSB pumps inc.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michel S SIMARD
Avocat - Droit contractuel
Tél : 872-4582

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-03

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division
Tél : 872-8323
Division : Droit contractuel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187973001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Objet :	Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_GDD1187973001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-13

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.47

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1187973001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Objet :	Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).

Rapport- mandat SMCE187973001.pdf

Dossier # :1187973001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 août 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187973001

Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187973001
Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont été surpris de constater que trois soumissionnaires avaient présenté une courbe de performance incomplète, ce qui a entraîné leur non-conformité technique.

Face à la complexité du dossier et à l'historique du dossier des motopompes à l'usine Atwater, les membres ont été rassurés de constater que le Service des affaires juridiques a été associé au dossier.

La Commission a aussi invité le Service de l'eau à ajouter ou à annexer au sommaire décisionnel la page du cahier des charges où on retrouve les vingt-neuf critères essentiels dont il avait été fait mention lors de la présentation du dossier.

Enfin, les membres ont souligné que la pénalité pour retard de 300 $ par jour dans ce dossier leur apparaissait nettement insuffisante.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187973001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.48

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1181073001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Bell Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) incluant formation, support et entretien - Appel d'offres public 17-16250 - Deux soumissionnaires - 4 925 343,02 $ taxes incluses

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande d'équipements de télécommunication (transport MPLS) incluant formation, support et entretien ;
2. d'accorder à Bell Canada ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16250 ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-19 15:31

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1181073001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Bell Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) incluant formation, support et entretien - Appel d'offres public 17-16250 - Deux soumissionnaires - 4 925 343,02 $ taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) gère le réseau qui relie les édifices municipaux sur l'ensemble du territoire, soit plus de 500 édifices. Les équipements de télécommunication nécessaires au bon fonctionnement de ce réseau seront acquis par la Ville. Les équipements de télécommunications vont permettre à la Ville de maintenir son réseau et de le faire évoluer en fonction de ses nouveaux besoins.

La Ville étant soucieuse de toujours obtenir le meilleur rapport technologie/prix, un appel d'offres a été offert à tous les manufacturiers et fournisseurs de solution et télécommunication. L'objectif final pour la Ville est d'acquérir des équipements qui seront en mesure de faire évoluer le réseau selon les besoin de la Ville. Les principaux objectifs du rehaussement technologique de notre réseau de télécommunications sont de mettre en place une architecture réseau avec une topologie très flexible pour faciliter son évolution, d'accroître la capacité de la bande passante afin de répondre aux nouveaux besoins d'affaires (documents, vidéos, géomatique, etc.) et de remplacer les équipements réseautiques récupérés de l'ancien impartiteur et déjà au-delà de leur fin de vie.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 17-16250. Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 28 juin 2017. L'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 6 septembre 2017. Au total, soixante-dix (70) jours ont donc été accordés aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions. Le délai initial de validité des soumissions, soit de 210 jours, a été modifié pour un délai de 360 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, huit (8) addenda ont été publiés :		
No. addenda	Date	Portée

1	2017-07-07	Demande de modification, confirmation ou de retrait d'article en regard aux clause administrative particulière (2 questions) ou général (4 questions).
2	2017-07-13	Avis de report date d'ouverture des soumissions au 31 juillet 2017 et avis de modifications section III clause administrative particulières article 5 Prolongation du contrat et article 12 lieu de livraison.
3	2017-07-14	Demande d'information.
4	2017-07-20	Demande de modifications et d'informations des exigences de la Section V Devis technique article 3.3 description du lot et article 3.1.1 Couche coeur. Demande de modification du bordereau de prix Annexe A et demande de modification clause 4.1 Critère de conformité du Devis technique.
5	2017-07-25	Avis de report de date d'ouverture des soumissions au 07 août 2017. Demande de modifications Annexe A grille de conformité exigence A.1.2 point 2
6	2017-08-02	Avis de report date d'ouverture des soumissions au 28 août 2017.
7	2017-08-23	Avis de report date d'ouverture des soumissions au 06 septembre 2017
8	2017-09-05	Modification du bordereau numérique

Étant donné que certains de ces équipements de télécommunication sont utilisés par les services de sécurité publique, une enquête de sécurité est nécessaire pour les firmes adjudicataires et leurs administrateurs. Bell Canada présente une enquête de sécurité valide ainsi que leurs administrateurs.

Le présent dossier vise donc à conclure avec Bell Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) incluant formation, support et entretien, pour une somme maximale de 4 925 343,02 $ taxes incluses. À titre d'information, cette entente-cadre est assortie de deux (2) options de prolongation d'une année chacune.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0026 - 31 janvier 2008 - Mise en oeuvre RASOP, volet télécommunications - Accorder aux firmes TELUS et Bell Mobilité trois contrats pour la fourniture des services de télécommunications, pour les durées et montants indiqués en regard de chacun d'eux, conformément aux appels d'offres publics 07-10382 et incluant une provision de 20 % pour des besoins additionnels/transmission de données (TELUS, 10 ans, 57 M$), 07-10420 / Téléphonie filaire (TELUS, 7 ans, 42 M$) et 07-10421 / Téléphonie cellulaire (Bell Mobilité, 4 ans, 9 M$).

DESCRIPTION

Dans son appel d'offres, la Ville a regroupé en un seul contrat l'acquisition d'équipements réseau incluant le support, l'entretien et la formation. Le support et entretien vise les mises à jour mineures et majeures des logiciels. La formation consiste en une banque d'heures de formation recommandée par le manufacturier pour utiliser les fonctionnalités exigées pour chaque type d'équipement proposé. Par formation, un total de 10 ressources techniques de l'équipe télécommunications Ville peuvent y participer.

Les équipements réseau sont constitués principalement de commutateurs et de routeurs pour supporter le protocole de communication MPLS, et permettront notamment de :

- Poursuivre l'évolution du réseau actuel;
- Mettre en place de nouvelles fonctionnalités;
- Augmenter la performance générale;

- Accroître la sécurité.

Des tests de conformité sont exigés avant l'octroi du contrat et ce dans le but de vérifier que les produits proposés supportent en tout point l'architecture cible que la Ville désire déployer.

JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres indique qu'il y a eu huit (8) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, deux firmes (25 %) ont déposé une soumission, alors que six firmes (75 %) n'ont pas déposé de soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçue dans le cadre de cet appel d'offre. Quatre firmes ont pris le cahier des charges pour fin d'information seulement.
L'estimation est basée sur le coût réel des équipements (prix de liste) auxquels un escompte moyen, basé sur le marché et les expériences des spécialistes des TI, a été appliqué.

Présentation des résultats : Équipements de télécommunications incluant formation, support et entretien

Firmes soumissionnaires	Prix soumis pour 3 ans (taxes incl.)	Autre (options de prolongation)	Total (taxes incluses)
Bell Canada	4 925 343,02 $	1 152 276,47 $	6 077 619,49 $
IBM Canada Ltée	6 314 356,58 $	1 407 176,88 $	7 721 533,46 $
Dernière estimation réalisée	9 351 911,28 $	2 283 679,44 $	11 635 590,72 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes /nombre de soumissions)*			6 899 576,48 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100*			13,52 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			1 643 913,97 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100*			27,04 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(5 557 971,23 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *(la plus basse conforme – estimati o n)/e stimation) x 100*			(47,77 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			1 643 913,97 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100*			27,04 %

Les écarts avec la soumission la plus basse s'explique par des escomptes plus élevés que par le passé pour des équipements tant en télécommunication qu'en infrastructure, et aussi par le fait que c'est le premier appel d'offres pour des équipements MPLS.

Les experts du Service des TI se sont basés sur plusieurs faits et leur expérience :

- Premier appel d’offres de grande envergure pour l’acquisition d’équipement Telecom;

- Les prix de liste officiels des manufacturier Cisco. Ce manufacturier a été choisi comme base pour les estimations car ses prix sont connus et publics, contrairement aux autres manufacturiers. De plus, ces produits sont largement répandus et souvent utilisés comme référence dans le marché des TI;

- Les escomptes traditionnels de Cisco accordés aux grosses ententes peuvent monter jusqu’à 70%;

Puisque le dossier représentait une entente significative les experts du Service des TI ont établi leurs estimations d’escomptes en moyenne de 70%.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Écart de plus de 20 % entre l’adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;
- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée durant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

La firme Bell Canada ltée. détient une autorisation valide de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour conclure des contrats avec des organismes publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats d'équipements seront assumés au PTI 2018-2020 et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée de l'entente. Les équipements seront acquis au fur et à mesure de l'expression des besoins des projets et selon leurs disponibilités budgétaires. Tous les besoins futurs d'achat de ces équipements seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements, les virements de crédits et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature du projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente-cadre permettra de répondre aux besoins actuels et futurs de la connectivité nécessaire aux initiatives de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Présentation du dossier au comité exécutif : le 1er août 2018;
- Étude du dossier par la commission permanente sur l'examen des contrats : le 8 août 2018;
- Retour du dossier au comité exécutif : le 15 août 2018;
- Approbation du dossier par le conseil municipal : le 20 août 2018;
- Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : le 23 août 2018;
- Rencontre de départ avec le fournisseur : Semaine du 7 septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves G GAGNÉ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-4316
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-12

Demis NUNES
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-887-9047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Christian CHAPUT

directeur(trice) centre d'expertise - espace de travail
Tél : 514-280-8521
Approuvé le : 2018-06-12

directeur(trice) bureau de projets ti
Tél : 514-872-0543
Approuvé le : 2018-07-19

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 30 mai 2018

Monsieur Louis Caron
Bell Canada
1, carrefour Alexander Bell
Aile B
Montréal, (Québec) H3B 5E8

Courriel : louis.caron@bell.ca

Objet : Confirmation de prolongation du maintien intégral de l'offre
Appel d'offres no 17-16250
Acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) avec formations et billets de support

---

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, tel que spécifié à la clause 2 des « Clauses administratives particulières », et dont l'ouverture a eu lieu le 6 septembre 2017, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal désire recevoir la confirmation du maintien intégral de l'offre que vous lui avez soumise pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 1 er septembre 2018.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le 1 juin 2018.**

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation : _____ (Signature) 1 juin, 2018 (Date)

Je refuse le délai de prolongation : _____ (Signature) _____ (Date)

Bernard Boucher
Agent d'approvisionnement II

Courriel : bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514-872-5290

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 19 octobre 2016

LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA OU BELL CANADA
A/S MONSIEUR MIGUEL BAZ
1, CARREF ALEXANDER-GRAHAM-BELL, BUREAU A-7
VERDUN (QC) H3E 3B3

N° de décision : 2016-CPSM-1056755
N° de client : 2700007747

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous THE BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA OR BELL CANADA et BELL, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics,* RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA OU BELL CANADA demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 mai 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 30 mai 2018

Monsieur Jean Tremblay
Directeur exécutif des ventes ITS
IBM Canada
1275, avenue des Canadiens de Montréal carrefour Alexander Bell
5 ième étage
Montréal, (Québec) H3B 5E8

Courriel : jetrembl@ca.ibm.com

Objet : Confirmation de prolongation du maintien intégral de l'offre
Appel d'offres no 17-16250
Acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) avec formations et billets de support

---

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, tel que spécifié à la clause 2 des « Clauses administratives particulières », et dont l'ouverture a eu lieu le 6 septembre 2017, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal désire recevoir la confirmation du maintien intégral de l'offre que vous lui avez soumise pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 1 er septembre 2018.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le 1 juin 2018.**

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation : _____ Le 31 mai 2018
Signature Date

Je refuse le délai de prolongation : _____ _____
Signature Date

Bernard Boucher
Agent d'approvisionnement II

Courriel : bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514-872-5290

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1181073001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Objet :	Conclure avec Bell Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) incluant formation, support et entretien - Appel d'offres public 17-16250 - Deux soumissionnaires - 4 925 343,02 $ taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

17-16250_Intervention_v2.pdf
18-16250_TCP_1a.pdf
18-16250_TCP_1b.pdf
17-16250- Det Cah Final.pdf
17-16250 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-17

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 17-16250

No du GDD : 1181073001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) avec formation et billets de support

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 28 - 6 - 2017

Ouverture originalement prévue le : 17 - 7 - 2017

Ouverture faite le : 6 - 9 - 2017

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 8

Date du dernier addenda émis : 6 - 9 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 69 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 25

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 210 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 150 jrs

Date d'échéance initiale : 4 - 4 - 2018

Date d'échéance révisée : 1 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Bell Canada	4 925 343,02	√	
IBM Canada	6 314 356,58		

Information additionnelle

Aucun avis de désistement n'a été recue dans le cadre de cet appel d'offres. Toutefois nous constatons que quatre (4) firmes sont des équipementiers ou fabricant d'ordinateurs.

Préparé par : Bernard Boucher

Le 17 - 6 - 2018

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
17-16250

Agent d'approvisionnement
Bernard Boucher

Conformité	(Tous)

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
								(vide)	- $	- $
Total ()									**- $**	**- $**
Bell Canada									**4 283 838,24 $**	**4 925 343,02 $**
IBM Canada									**5 491 938,75 $**	**6 314 356,58 $**

17-16250

Description d'item	Unité de mesure	Qté par période	Nombre de périodes	Prix unitaire	Total sans taxes	Total taxes incluses	Soumissionnaires
Équipements MPLS - PE-C A.1 (Type 1) PE-C	chaque	24	1	40 766,31 $	978 391,44 $	1 124 905,56 $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	48	1	874,49 $	41 975,52 $	48 261,35 $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	48	1	2 498,55 $	119 930,40 $	137 889,98 $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Câble DAC 40(	chaque	13	1	489,56 $	6 364,28 $	7 317,33 $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	154	1	249,85 $	38 476,90 $	44 238,82 $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	154	1	624,63 $	96 193,02 $	110 597,92 $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	154	1	874,49 $	134 671,46 $	154 838,51 $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	100	1	62,16 $	6 216,00 $	7 146,85 $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Carte de ports	chaque	13	1	14 725,86 $	191 436,18 $	220 103,75 $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Carte de ports	chaque	13	1	13 203,30 $	171 642,90 $	197 346,42 $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Carte de ports	chaque	10	1	10 919,47 $	109 194,70 $	125 546,61 $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	10	1	5 192,31 $	51 923,10 $	59 698,58 $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	6	1	4 684,80 $	28 108,80 $	32 318,09 $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 2) PE-C	chaque	6	1	26 144,62 $	156 867,72 $	180 358,66 $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-D A.3 (Type 1)PE-D	chaque	269	1	5 478,20 $	1 473 635,80 $	1 694 312,76 $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-D A.4 (Type 2)PE-D	chaque	25	1	5 478,20 $	136 955,00 $	157 464,01 $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-DA.3Transmetteurs	chaque	606	1	249,85 $	151 409,10 $	174 082,61 $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-DA.3Transmetteurs	chaque	236	1	62,16 $	14 669,76 $	16 866,56 $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-DA.3Transmetteurs	chaque	32	1	40,10 $	1 283,20 $	1 475,36 $	Bell Canada
Équipements MPLS - RR A.5Route Reflector	chaque	6	1	3 074,56 $	18 447,36 $	21 209,85 $	Bell Canada
Équipements MPLS - VMA.6Router Virtuel	chaque	5	1	178,02 $	890,10 $	1 023,39 $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 1) - pou	chaque	3	1	- $	- $	- $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 1) - pou	chaque	2	1	- $	- $	- $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 - pour tests d	chaque	4	1	- $	- $	- $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 1) - pou	chaque	6	1	- $	- $	- $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 1) - pou	chaque	3	1	- $	- $	- $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-D A.3 (Type 1) - pou	chaque	4	1	- $	- $	- $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-D (Type 2) - pour te	chaque	2	1	- $	- $	- $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-D A.3 - pour tests d	chaque	16	1	- $	- $	- $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-D A.3 - pour tests d	chaque	11	1	- $	- $	- $	Bell Canada
Équipements MPLS - RR A.5 - pour tests de	chaque	2	1	- $	- $	- $	Bell Canada

Équipements MPLS - VM A.6 - pour tests de	chaque	1	1	- $	- $	- $	Bell Canada
Formation en personne - Équipements MPLS	heure	650	1	477,01 $	310 056,50 $	356 487,46 $	Bell Canada
Formation en ligne - Équipements MPLS des	chaque	300	1	150,33 $	45 099,00 $	51 852,58 $	Bell Canada
Équipements MPLS des couches de coeur et	chaque	339	1	- $	- $	- $	Bell Canada
Équipements MPLS des couches de coeur et	chaque	68	1	- $	- $	- $	Bell Canada
Équipements MPLS - PE-C A.1 (Type 1) PE-C	chaque	24	1	93 991,64 $	2 255 799,36 $	2 593 605,31 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	48	1	1 144,32 $	54 927,36 $	63 152,73 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	48	1	3 936,37 $	188 945,76 $	217 240,39 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Câble DAC 40	chaque	13	1	131,23 $	1 705,99 $	1 961,46 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	154	1	329,22 $	50 699,88 $	58 292,19 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	154	1	829,37 $	127 722,98 $	146 849,50 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	154	1	1 679,74 $	258 679,96 $	297 417,28 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	100	1	104,46 $	10 446,00 $	12 010,29 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Carte de ports	chaque	13	1	20 457,68 $	265 949,84 $	305 775,83 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Carte de ports	chaque	13	1	36 893,99 $	479 621,87 $	551 445,25 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Carte de ports	chaque	10	1	28 765,72 $	287 657,20 $	330 733,87 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	10	1	824,91 $	8 249,10 $	9 484,40 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-CA.1Transmetteurs	chaque	6	1	4 738,35 $	28 430,10 $	32 687,51 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 2) PE-C	chaque	6	1	80 743,18 $	484 459,08 $	557 006,83 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-D A.3 (Type 1)PE-D	chaque	269	1	1 278,56 $	343 932,64 $	395 436,55 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-D A.4 (Type 2)PE-D	chaque	25	1	1 874,41 $	46 860,25 $	53 877,57 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-DA.3Transmetteurs	chaque	606	1	199,47 $	120 878,82 $	138 980,42 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-DA.3Transmetteurs	chaque	236	1	104,46 $	24 652,56 $	28 344,28 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-DA.3Transmetteurs	chaque	32	1	41,47 $	1 327,04 $	1 525,76 $	IBM Canada
Équipements MPLS - RR A.5Route Reflector	chaque	6	1	1 851,00 $	11 106,00 $	12 769,12 $	IBM Canada
Équipements MPLS - VMA.6Router Virtuel	chaque	5	1	455,63 $	2 278,15 $	2 619,30 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 1) - pou	chaque	3	1	96 704,28 $	290 112,84 $	333 557,24 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 1) - pou	chaque	2	1	1 144,32 $	2 288,64 $	2 631,36 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 - pour tests d	chaque	4	1	131,23 $	524,92 $	603,53 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 1) - pou	chaque	6	1	199,47 $	1 196,82 $	1 376,04 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-C A.2 (Type 1) - pou	chaque	3	1	104,46 $	313,38 $	360,31 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-D A.3 (Type 1) - pou	chaque	4	1	1 261,39 $	5 045,56 $	5 801,13 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-D (Type 2) - pour te	chaque	2	1	1 974,20 $	3 948,40 $	4 539,67 $	IBM Canada
Équipements MPLS - PE-D A.3 - pour tests d	chaque	16	1	199,47 $	3 191,52 $	3 669,45 $	IBM Canada

Équipements MPLS - PE-D A.3 - pour tests d	chaque	11	1	41,47 $	456,17 $	524,48 $	IBM Canada
Équipements MPLS - RR A.5 - pour tests de	chaque	2	1	1 974,20 $	3 948,40 $	4 539,67 $	IBM Canada
Équipements MPLS - VM A.6 - pour tests de	chaque	1	1	1 057,16 $	1 057,16 $	1 215,47 $	IBM Canada
Formation en personne - Équipements MPLS	heure	650	1	100,00 $	65 000,00 $	74 733,75 $	IBM Canada
Formation en ligne - Équipements MPLS des	chaque	300	1	100,00 $	30 000,00 $	34 492,50 $	IBM Canada
Équipements MPLS des couches de coeur et	chaque	339	1	75,00 $	25 425,00 $	29 232,39 $	IBM Canada
Équipements MPLS des couches de coeur et	chaque	68	1	75,00 $	5 100,00 $	5 863,73 $	IBM Canada

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Recherche avancée

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 17-16250
Numéro de référence : 1086493
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) avec formations et billets de support

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
alcatel-Lucent 3843 jean guy samson Saint-Hubert, QC, j3y8v1 NEQ : 1164297245	Monsieur Richard Léveille Téléphone : 514 891-0206 Télécopieur :	**Commande : (1317691)** 2017-07-17 9 h 15 **Transmission :** 2017-07-17 9 h 15	2790318 - 17-16250 Addenda N° 1 2017-07-17 9 h 15 - Téléchargement 2792720 - 17-16250 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-17 9 h 15 - Téléchargement 2793760 - 17-16250 Addenda N° 3 2017-07-17 9 h 15 - Téléchargement 2796327 - 17-16250 Addenda N° 4 2017-07-20 14 h 11 - Courriel 2798187 - 17-16250 Addenda N° 5 - Report de date 2017-07-25 15 h 54 - Courriel 2800986 - 17-16250 Addenda N° 6 - Report de date 2017-08-02 14 h 33 - Courriel

				2810987 - 17-16250 Addenda N° 7 - Report de date 2017-08-23 15 h 23 - Courriel 2816386 - 17-16250 Addenda N° 8 (devis) 2017-09-05 15 h 01 - Courriel 2816387 - 17-16250 Addenda N° 8 (bordereau) 2017-09-05 15 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9 NEQ : 1172462849	Monsieur Philippe Robitaille Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-4095	**Commande : (1310428)** 2017-06-28 13 h 59 **Transmission :** 2017-06-28 13 h 59	2790318 - 17-16250 Addenda N° 1 2017-07-07 16 h 07 - Courriel 2792720 - 17-16250 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-13 13 h 27 - Courriel 2793760 - 17-16250 Addenda N° 3 2017-07-14 14 h 51 - Courriel 2796327 - 17-16250 Addenda N° 4 2017-07-20 14 h 11 - Courriel 2798187 - 17-16250 Addenda N° 5 - Report de date 2017-07-25 15 h 54 - Courriel 2800986 - 17-16250 Addenda N° 6 - Report de date 2017-08-02 14 h 33 - Courriel 2810987 - 17-16250 Addenda N° 7 - Report de date 2017-08-23 15 h 23 - Courriel 2816386 - 17-16250 Addenda N° 8 (devis) 2017-09-05 15 h 01 - Courriel 2816387 - 17-16250 Addenda N° 8 (bordereau)

				2017-09-05 15 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Cisco Systems Canada Cie. 500 Grande-Allée Est, Suite#201 Québec, QC, G1R 2J7 NEQ : 1147366851	Madame Marie-Claude Dallaire Téléphone : 418 634-5648 Télécopieur :	**Commande : (1310932)** 2017-06-29 10 h 51 **Transmission :** 2017-06-29 10 h 51	2790318 - 17-16250 Addenda N° 1 2017-07-07 16 h 07 - Courriel 2792720 - 17-16250 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-13 13 h 27 - Courriel 2793760 - 17-16250 Addenda N° 3 2017-07-14 14 h 51 - Courriel 2796327 - 17-16250 Addenda N° 4 2017-07-20 14 h 11 - Courriel 2798187 - 17-16250 Addenda N° 5 - Report de date 2017-07-25 15 h 54 - Courriel 2800986 - 17-16250 Addenda N° 6 - Report de date 2017-08-02 14 h 33 - Courriel 2810987 - 17-16250 Addenda N° 7 - Report de date 2017-08-23 15 h 23 - Courriel 2816386 - 17-16250 Addenda N° 8 (devis) 2017-09-05 15 h 01 - Courriel 2816387 - 17-16250 Addenda N° 8 (bordereau) 2017-09-05 15 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Hewlett-Packard (Canada) Cie 2344 boul. Alfred Nobel Bureau 200 Montréal, QC, H4S 0A4	Madame Johanne Couillard Téléphone : 438 258-	**Commande : (1310694)** 2017-06-29 7 h 43 **Transmission**	2790318 - 17-16250 Addenda N° 1 2017-07-07 16 h 07 - Courriel 2792720 - 17-16250

	http://www.hpe.ca NEQ : 1166267592	0203 Télécopieur :	: 2017-06-29 7 h 43	Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-13 13 h 27 - Courriel 2793760 - 17-16250 Addenda N° 3 2017-07-14 14 h 51 - Courriel 2796327 - 17-16250 Addenda N° 4 2017-07-20 14 h 11 - Courriel 2798187 - 17-16250 Addenda N° 5 - Report de date 2017-07-25 15 h 54 - Courriel 2800986 - 17-16250 Addenda N° 6 - Report de date 2017-08-02 14 h 33 - Courriel 2810987 - 17-16250 Addenda N° 7 - Report de date 2017-08-23 15 h 23 - Courriel 2816386 - 17-16250 Addenda N° 8 (devis) 2017-09-05 15 h 01 - Courriel 2816387 - 17-16250 Addenda N° 8 (bordereau) 2017-09-05 15 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	**Commande : (1310800)** 2017-06-29 9 h 08 **Transmission :** 2017-06-29 9 h 08	2790318 - 17-16250 Addenda N° 1 2017-07-07 16 h 07 - Courriel 2792720 - 17-16250 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-13 13 h 27 - Courriel 2793760 - 17-16250 Addenda N° 3 2017-07-14 14 h 51 - Courriel 2796327 - 17-16250 Addenda N° 4 2017-07-20 14 h 11 - Courriel

				2798187 - 17-16250 Addenda N° 5 - Report de date 2017-07-25 15 h 54 - Courriel 2800986 - 17-16250 Addenda N° 6 - Report de date 2017-08-02 14 h 33 - Courriel 2810987 - 17-16250 Addenda N° 7 - Report de date 2017-08-23 15 h 23 - Courriel 2816386 - 17-16250 Addenda N° 8 (devis) 2017-09-05 15 h 01 - Courriel 2816387 - 17-16250 Addenda N° 8 (bordereau) 2017-09-05 15 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Informatique ProContact inc. 3249, Jean-Béraud Laval, QC, H7T 2L2 http://www.procontact.ca NEQ : 1171381446	Monsieur Ali Fajr Téléphone : 514 292-2224 Télécopieur :	**Commande : (1311869)** 2017-07-03 13 h 58 **Transmission :** 2017-07-03 13 h 58	2790318 - 17-16250 Addenda N° 1 2017-07-07 16 h 07 - Courriel 2792720 - 17-16250 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-13 13 h 27 - Courriel 2793760 - 17-16250 Addenda N° 3 2017-07-14 14 h 51 - Courriel 2796327 - 17-16250 Addenda N° 4 2017-07-20 14 h 11 - Courriel 2798187 - 17-16250 Addenda N° 5 - Report de date 2017-07-25 15 h 54 - Courriel 2800986 - 17-16250 Addenda N° 6 - Report de date 2017-08-02 14 h 33 - Courriel 2810987 - 17-16250

				Addenda N° 7 - Report de date 2017-08-23 15 h 23 - Courriel 2816386 - 17-16250 Addenda N° 8 (devis) 2017-09-05 15 h 01 - Courriel 2816387 - 17-16250 Addenda N° 8 (bordereau) 2017-09-05 15 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Melissa Beauparlant - Juniper Networks 420 rue Parc-des-Erables La Prairie, QC, J5R 6j2 http://www.juniper.net NEQ :	Madame Melissa Beauparlant Téléphone : 514 712-6461 Télécopieur :	**Commande : (1310581)** 2017-06-28 15 h 49 **Transmission :** 2017-06-28 15 h 49	2790318 - 17-16250 Addenda N° 1 2017-07-07 16 h 07 - Courriel 2792720 - 17-16250 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-13 13 h 27 - Courriel 2793760 - 17-16250 Addenda N° 3 2017-07-14 14 h 51 - Courriel 2796327 - 17-16250 Addenda N° 4 2017-07-20 14 h 11 - Courriel 2798187 - 17-16250 Addenda N° 5 - Report de date 2017-07-25 15 h 54 - Courriel 2800986 - 17-16250 Addenda N° 6 - Report de date 2017-08-02 14 h 33 - Courriel 2810987 - 17-16250 Addenda N° 7 - Report de date 2017-08-23 15 h 23 - Courriel 2816386 - 17-16250 Addenda N° 8 (devis) 2017-09-05 15 h 01 - Courriel 2816387 - 17-16250 Addenda N° 8 (bordereau) 2017-09-05 15 h 01 -

				Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Rogers Communication Canada Inc 800 rue de la Gauchetière Ouest, 6ième étage Montréal, QC, H5A 1K3 NEQ : 1163917611	Monsieur Fabien Mariou Téléphone : 438 837-0542 Télécopieur :	**Commande : (1311215)** 2017-06-29 15 h 42 **Transmission :** 2017-06-29 15 h 42	2790318 - 17-16250 Addenda N° 1 2017-07-07 16 h 07 - Courriel 2792720 - 17-16250 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-13 13 h 27 - Courriel 2793760 - 17-16250 Addenda N° 3 2017-07-14 14 h 51 - Courriel 2796327 - 17-16250 Addenda N° 4 2017-07-20 14 h 11 - Courriel 2798187 - 17-16250 Addenda N° 5 - Report de date 2017-07-25 15 h 54 - Courriel 2800986 - 17-16250 Addenda N° 6 - Report de date 2017-08-02 14 h 33 - Courriel 2810987 - 17-16250 Addenda N° 7 - Report de date 2017-08-23 15 h 23 - Courriel 2816386 - 17-16250 Addenda N° 8 (devis) 2017-09-05 15 h 01 - Courriel 2816387 - 17-16250 Addenda N° 8 (bordereau) 2017-09-05 15 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

- Aide en ligne
- Formation en ligne
- Glossaire
- Plan du site
- Accessibilité
- UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

- Grille des tarifs
- Contactez-nous
- Nouvelles
- Marchés publics hors Québec
- Registre des entreprises non admissibles
- Autorité des marchés financiers

À propos

- À propos de SEAO
- Info sur Constructo
- Conditions d'utilisation
- Polices supportées

Partenaires

© 2003-2017 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.48

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1181073001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Objet :	Conclure avec Bell Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) incluant formation, support et entretien - Appel d'offres public 17-16250 - Deux soumissionnaires - 4 925 343,02 $ taxes incluses

Rapport- mandat SMCE181073001.pdf

Dossier # :1181073001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 août 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE181073001

Conclure avec Bell Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) incluant formation, support et entretien - Appel d'offres public 17-16250 - Deux soumissionnaires - 4 925 343,02 $ taxes incluses.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE181073001
Conclure avec Bell Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) incluant formation, support et entretien - Appel d'offres public 17-16250 - Deux soumissionnaires - 4 925 343,02 $ taxes incluses.

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Ils ont bien compris que peu d'entreprises pouvaient déposer une soumission pour le présent contrat, compte tenu des grands volumes demandés. C'est donc sans surprise que seuls deux grands joueurs, Bell et IBM, ont répondu à l'appel d'offres.

Ils ont aussi noté que les écarts de prix importants entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation s'expliquaient principalement par les escomptes plus élevés que par le passé pour des équipements de cette nature.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la

Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE181073001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.49

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1187684002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Oracle Canada ULC, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans, pour un montant de 7 276 932,49 $ taxes incluses, montant qui sera réduit d'un crédit de 2 028 480,60 $ taxes incluses, pour une dépense réelle de 5 248 451,89 $ - appel d'offres 17-16118 - 1 seul soumissionnaire / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 $ au net en 2020, de 144 900 $ en 2021, de 605 300 $ en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 600 $ au net à compter de 2023.

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Oracle Canada ULC**,** ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans**,** le contrat pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 276 932,49 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16118. Le montant de 7 276 932,49 $ correspondant à l'offre de Oracle, est réduit d'un crédit de 2 028 480,60 $ taxes incluses, pour une dépense de 5 248 451,89 $;

2. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des Technologies de l'information de 23 500 $ au net pour 2020, de 144 900 $ au net en 2021, de 605 300 $ au net en 2022, et de 1 377 600 $ au net en 2023 et les années subséquentes;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-20 15:53

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187684002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Oracle Canada ULC, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans, pour un montant de 7 276 932,49 $ taxes incluses, montant qui sera réduit d'un crédit de 2 028 480,60 $ taxes incluses, pour une dépense réelle de 5 248 451,89 $ - appel d'offres 17-16118 - 1 seul soumissionnaire / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 $ au net en 2020, de 144 900 $ en 2021, de 605 300 $ en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 600 $ au net à compter de 2023.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) a amorcé un virage stratégique important de sa fonction des ressources humaines, tant pour son modèle d'affaires que pour la solution technologique qui la supporte. Le choix d'une solution technologique en ressources humaines et paie est la fondation de cette transformation que l'on nomme Transfo-RH. En voici les principaux objectifs :

- Transformer les structures, les processus et les services fournis par les fonctions RH et paie;
- Assurer un alignement plus étroit avec les besoins des employés et des gestionnaires de la Ville, incluant les arrondissements et tous les services municipaux;
- Améliorer la communication transversale et déployer des processus informatisés, notamment au niveau de la gestion de carrière, du recrutement, de la formation et de la gestion des compétences;
- Mettre à profit des pratiques plus efficaces et efficientes dans la livraison de ces services de gestion des ressources humaines et de gestion de la paie;
- Fournir un service hautement sécurisé entre les systèmes d'information en employant des protocoles de gestion de sécurité dans un but de maintenir la confiance et l'intégrité des données;
- Définir clairement des exigences en matière de technologie de gestion des ressources humaines et de paie afin de pouvoir supporter l'évolution de la Ville au cours des prochaines années.

Plus spécifiquement, la Ville compte présentement 3 systèmes de paie, dont le plus important, celui payant les 24 000 employés cols bleus, cols blancs, professionnels, cadres, contremaîtres, brigadiers et scientifiques, qui date de la fin des années 1960. Le système administrant les dossiers d'employés a été implanté dans les années 1990. Le système SIMON, qui gère la dotation et la paie des retraités, juges et élus, date des années 2000. Quant aux pratiques de gestion de talents, (formation, performance, relève, carrière), aucun système n'est en place à la Ville permettant de soutenir le Service des ressources humaines dans le déploiement de ces expertises auprès des employés.

Le remplacement des systèmes actuels devient de plus en plus critique, car ces systèmes sont désuets, et la maintenance devient complexe face au départ progressif à la retraite des ressources clés et la rareté de l'expertise sur le marché. L'acquisition d'une solution intégrée en infonuagique permet, non seulement de mettre en place de nouvelles fonctionnalités à valeur ajoutée pour la Ville, mais également la mise à niveau de fonctionnalités essentielles, telles que la gestion du dossier d'employé, la paie, la dotation, et la gestion des talents. Les nouvelles technologies choisies assureront une meilleure pérennité de la solution, puisque que le modèle de service en infonuagique est basé sur le fait que la firme choisie est responsable d'assurer la mise à jour continue de l'infrastructure et de la solution.

L'acquisition d'une solution intégrée en gestion des ressources humaines (SIRH) permettra d'adresser les risques opérationnels attribuables à la désuétude de son parc informatique et à la rareté des ressources expertes, tout en supportant la mise en place du nouveau modèle de service et en outillant les ressources humaines pour gérer les talents (formation, performance, relève, carrière), en lien avec la main-d'œuvre d'aujourd'hui.

En mai 2016, la Ville publiait déjà un appel d'offres publique pour l'acquisition d'une solution intégrée en ressources humaines. Au terme d'un processus de publication qui aura duré 17 semaines et comportant deux reports, les trois firmes ayant soumissionné se sont avérées non conformes administrativement, car elle ont toutes refusé de se conformer aux clauses contractuelles générales de la Ville.

Suite à l'échec de cet appel d'offres et de celui de Bureau de demain qui sont deux appels d'offres visant l'acquisition de solutions informatiques en mode infonuagique, la Ville a procédé à une revue des clauses contractuelles générales utilisées dans ce type d'appel d'offres afin de mieux s'adapter à la réalité du marché des logiciels informatiques. Ainsi le 23 août 2017, la Ville publiait l'appel d'offres public n° 17-16118, pour l'octroi d'un contrat pour l'utilisation d'une solution logiciel-service (SaaS) en infonuagique de gestion des ressources humaines et paie. Dans le but d'ouvrir le marché et d'obtenir des offres concurrentielles, cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a fait l'objet de 6 reports et 26 addendas, ces derniers touchant principalement les clauses contractuelles générales. Un délai de 236 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

N° addenda	Date	Portée
1	2017-08-30	Réponses aux questions.
2	2017-09-01	Modification d'une clause administrative particulière et réponses aux questions.
3	2017-09-11	Réponses aux questions.
4	2017-09-19	Réponses aux questions.
5	2017-09-25	Réponses aux questions.
6	2017-09-29	Rappel, à tous les détenteurs du cahier de soumission, le processus de l'appel d'offres de la Ville.
7	2017-10-02	Report de date et réponses aux questions.

8	2017-10-06	Réponses aux questions.
9	2017-10-24	Report de date et réponses aux questions.
10	2017-10-31	Réponses aux questions.
11	2017-11-08	Réponses aux questions.
12	2017-11-22	Modification d'un paragraphe faisant partie de l'addenda no 6 et report de date.
13	2017-12-18	Modifications aux documents d'appel d'offres, réponses aux questions et report de date.
14	2018-01-08	Réponses aux questions.
15	2018-01-15	Report de date, prolongation de la date limite pour soumettre des questions et commentaires et réponses aux questions.
16	2018-01-26	Réponses aux questions.
17	2018-02-06	Prolongation de la date limite pour soumettre des questions et commentaires.
18	2018-02-07	Prolongation de la date limite pour soumettre des questions et commentaires et report de date.
19	2018-02-12	Réponses aux questions.
20	2018-02-26	Réponses aux questions.
21	2018-03-01	Ajout d'un annexe aux documents d'appel d'offres, prolongation de la date limite pour soumettre des questions et commentaires, report de date et réponses aux questions.
22	2018-03-07	Réponses aux questions.
23	2018-03-16	Report de date.
24	2018-03-23	Report de date et prolongation de la date limite pour soumettre des questions et commentaires.
25	2018-04-06	Prolongation de la date limite pour soumettre des questions et commentaires.
26	2018-04-10	Modifications des clauses contractuelles générales.

La durée de validité des soumissions est de 275 jours calendrier, suivant leur ouverture. Le 17 avril 2018 l’appel d’offres s’est conclu avec une seule soumission, soit celle de la firme Oracle Canada ULC.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme Oracle Canada ULC dans le cadre du programme 74250 – Transfo-RH, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans, pour un montant de 7 276 932,49 $, taxes incluses, ainsi qu'à autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 $ au net en 2020, de 144 900 $ en 2021, de 605 300 $ en 2022 et un ajustement récurrent de 1 377 600 $ au net à compter de 2023.

Le contrat prévoit la possibilité de 2 renouvellements, le premier pour une durée de 3 ans et le deuxième d'une durée de 2 ans, pour un contrat d’une durée maximale de 10 ans. La majoration possible du contrat pour les 2 renouvellements ne pourra pas dépasser le pourcentage d’augmentation de l’indice des prix de consommation publié par Statistique Canada.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA177632001 - 1er août 2017 - Approuver les modifications appliquées à la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres du programme Transfo-RH pour l'acquisition d'une solution technologique RH, de paie et de gestion des talents.

DESCRIPTION

La solution proposée comprend les fonctionnalités suivantes :

- La Gestion de la paie;
- La Gestion des données maîtresses RH et traitement des événements de vie au travail, gestion de la donnée organisationnelle et gestion des avantages sociaux;
- La Gestion de la rémunération;
- La Gestion de la dotation;
- La Gestion de la performance;
- La Gestion de la carrière;
- La Gestion de la relève;
- La Gestion de la formation;
- L'accès en libre-service pour les employés et les gestionnaires;
- L'accès à des rapports de gestion et en intelligence d'affaires.

JUSTIFICATION

Sur un total de 39 preneurs du cahiers des charges, 1 preneur (2,56 %) a déposé une offre alors que les 38 autres (97,44%) n'ont pas soumissionné. De ces 38 firmes, 24 d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont:

- Trois (3) firmes sont associées au soumissionnaire;
- Onze (11) firmes sont des villes ou organismes;
- Six (6) firmes n'offrent pas le produit ou service requis;
- Deux (2) firmes estiment que leurs chances de remporter l'appel d'offres ne sont pas à un niveau acceptable pour leur organisation;
- Deux (2) firmes nous indiquent que leurs services infonuagiques offerts sont non compatibles avec les termes et conditions contractuelles exigées par la Ville.

Tableau des résultats (taxes incluses) :

Soumissions conformes	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Oracle Canada ULC	83 %	7 276 932,49 $		7 276 932,49 $
Dernière estimation réalisée		19 960 200,00 $		19 960 200,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*				(12 683 267,51 $)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*				(63,54 %)

L'estimation financière a été réalisée à partir des éléments suivants :

- Les évaluations effectuées avec les activités de vigie;
- Les soumissions reçues lors du premier appel d'offres en 2016;

- La majoration due à une demande de licences revue à la hausse, et pour tenir compte d'un contrat de cinq ans plutôt que quatre ans pour l'ancien appel d'offres.

L'écart avec l'estimé s'explique de la façon suivante :

- La proposition de prix reçue est beaucoup plus basse que les prix reçus lors de l'appel d'offres précédents;
- La proposition de prix tient compte d'une consommation progressive sur les cinq premières années du contrat;
- La Ville a prolongé (à 6 reprises) la durée de l'appel d'offres afin de favoriser une meilleure ouverture du marché. Cette période de prolongation peut avoir créé une pression à la baisse sur la proposition de prix obtenue;
- Étant donné que la grille d'évaluation accordait 40 % pour le prix soumis et 60 % pour les fonctionnalités de la solution, cela peut avoir incité le soumissionnaire à proposer un prix inférieur;
- La firme ayant remporté l'appel d'offres est une firme qui se positionne beaucoup au niveau municipal, et qui souhaite bénéficier d'une visibilité associée aux choix de la Ville;
- Le prix obtenu est très compétitif si on compare aux offres précédentes des autres fournisseurs et aux prix du marché.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

À noter que la firme Oracle Canada ULC détient une autorisation de l'autorité des marchés financiers (AMF) à conclure des contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À mesure de l'implantation de la nouvelle solution, des crédits seront octroyés par l'adjudicataire pour les années 2019, 2020 et 2021 afin de tenir compte du fait que certaines fonctionnalités offertes sont les mêmes que dans le contrat en vigueur avec Oracle Canada ULC (via la décision CG17 0209). Ainsi, la firme Oracle Canada ULC a fait parvenir un fichier dans lequel on retrouve les crédits (voir le tableau ci-dessous). Le calcul de ces crédits a été corroboré par la Ville, et concorde avec le contrat actuellement en vigueur avec Oracle Canada ULC.
Le montant de 7 276 932,49 $ correspondant à l'offre de Oracle et apparaissant au tableau des résultats plus haut, est réduit d'un crédit de 2 028 480,60 $ taxes incluses, pour une dépense nette de 5 248 451,89 $.

Tableau des coûts avec crédits taxes incluses:

Année	2019	2020	2021	2022	2023	Total

Coût (taxes incluses)	456 531,21 $	899 269,63 $	1 627 571,29 $	2 138 381,80 $	2155 178,56 $	7 276 932,49 $
Crédit (taxes incluses)	(350 649,96 $)	(685 021,19 $)	(992 809,45 $)			(2 028 480,60 $)
Coût après crédit (taxes incluses)	105 881,25 $	214 248,44 $	634 761,84 $	2 138 381,80 $	2 155 178,56 $	5 248 451,89 $

Cette dépense, d'un montant maximal de 5 248 451,89 $, taxes incluses (après crédits), est répartie sur une période de 5 ans, et se présente comme suit:

Tableau de répartition des coûts :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Budget de fonctionnement	0,00 $	25 709,81 $	158 690,46 $	662 898,36 $	1 508 624,99 $	2 355 923,62 $
Budget PTI	105 881,25 $	188 538,63 $	476 071,38 $	1 475 483,44 $	646 553,57 $	2 892 528,27 $
Total (PTI + BF)	105 881,25 $	214 248,44 $	634 761,84 $	2 138 381,80 $	2 155 178,56 $	5 248 451,89 $

Dépenses capitalisables (PTI):

La dépense de 2 892 528,27 $ taxes incluses, (2 641 263,86 $ net de taxes) sera imputée au PTI 2019-2021 du Service des TI au projet 74250 - Système de gestion des ressources humaines et sera financée par les règlements d'emprunt de compétence locale 17-034 et d'agglomération RCG 17-013.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50.4%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Dépenses non capitalisables (BF):

La dépense de 2 355 923,62 $ taxes incluses (2 151 272,29 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Cette dépense sera financée par un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 476,48 $ au net en 2020, de 144 905,54 $ au net en 2021, de 605 314,56 $ au net en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 575,70 $ au net à compter de 2023.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déploiement de cette solution permettra d'assurer une transformation de la fonction ressources humaines en permettant d'adapter les meilleures pratiques et en offrant des outils adaptés aux besoins d'aujourd'hui, notamment des accès libre-service et de mobilité pour les gestionnaires et les employés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au comité exécutif : le 1er août 2018;
- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 8 août 2018;
- Retour du dossier au comité exécutif : le 15 août 2018;
- Approbation du dossier par le conseil municipal : le 20 août 2018;
- Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : le 23 août 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2018-07-04
Naim MANOUCHI	Annie THERRIEN	

Conseiller en analyse et contrôle de gestion	Chef de division
Tél : 514 872-7301	**Tél :** 514-872-8938
Télécop. :	**Télécop. :** 514-872-2036

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires
Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2018-07-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Christian CHAPUT
directeur(trice) bureau de projets ti
Tél : 514-872-0543
Approuvé le : 2018-07-20

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **dimanche, 22 juillet 2018 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : ORACLE CANADA ULC
Adresse du siège social : 421, 7 AVE SW, SUITE 4000, CALGARY, AB, T2P 4K9, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000236842
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1166275785

Autres noms d'affaires
• Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187684002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines
Objet :	Accorder un contrat à la firme Oracle Canada ULC, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans, pour un montant de 7 276 932,49 $ taxes incluses, montant qui sera réduit d'un crédit de 2 028 480,60 $ taxes incluses, pour une dépense réelle de 5 248 451,89 $ - appel d'offres 17-16118 - 1 seul soumissionnaire / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 $ au net en 2020, de 144 900 $ en 2021, de 605 300 $ en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 600 $ au net à compter de 2023.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

17-16118 Det cah fin.pdf17-16118 tableau.pdf17-16118 intervention.pdf17-16118 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 868 3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-18

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 17-16118

No du GDD : 1187684002

Titre de l'appel d'offres : Appel d'offres pour l'octroi d'un contrat pour l'utilisation d'une solution logiciel-service (SaaS) en infonuagique de gestion des ressources humaines et paie

Type d'adjudication : Système de pondération incluant le prix (à une enveloppe)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 8 - 2017

Ouverture originalement prévue le : 16 - 10 - 2017

Ouverture faite le : 17 - 4 - 2018

Date du comité de sélection : 30 - 5 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 26

Date du dernier addenda émis : 10 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 236 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 39

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 2,564

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 275 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : na jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 1 - 2019

Date d'échéance révisée :

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Oracle Canada ULC	7 276 932,49 $	√	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que : Trois (3) firmes sont associées au soumissionnaire. Onze (11) preneurs sont des villes ou organismes. Six (6) firmes n'offrent pas le produit ou service requis. Deux (2) firmes estiment que leurs chances de remporter l'appel d'offres ne sont pas à un niveau acceptable pour leur organisation. Deux (2) firmes nous indiquent que leurs services infonuagiques offerts sont non compatibles avec les termes et conditions contractuelles exigées par la Ville.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 9 - 7 - 2018

17-16118 - Appel d'offres pour l'octroi d'un contrat pour l'utilisation d'une solution logiciel-service (SaaS) en infonuagique de gestion des ressources humaines et paie

FIRME	Solution technologique - exigences fonctionnelles 10%	Évaluation qualitative des scénarios fonctionnels - Paie - RH - Rapports de gestion 20%	Évaluation qualitative des scénarios fonctionnels - Gestion de talents - Libre-Service 15%	Solution technologique : exigences technologiques et de sécurité 5%	Évaluation qualitative des scénarios technologiques et de sécurité 10%	Prix 40%	Pointage total 100%
ORACLE CANADA ULC	8,64	13,86	11,09	3,20	6,56	40,00	83,0
							-
							-
							-
							-

Comité	
Date	30-05-2018
Heure	13 h 30
Lieu	255 boul. Crémazie, bureau 400

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187684002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines
Objet :	Accorder un contrat à la firme Oracle Canada ULC, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans, pour un montant de 7 276 932,49 $ taxes incluses, montant qui sera réduit d'un crédit de 2 028 480,60 $ taxes incluses, pour une dépense réelle de 5 248 451,89 $ - appel d'offres 17-16118 - 1 seul soumissionnaire / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 $ au net en 2020, de 144 900 $ en 2021, de 605 300 $ en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 600 $ au net à compter de 2023.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187684002 BF.xlsCertification de fonds PTI - GDD 1187684002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Yves COURCHESNE
Directeur et trésorier
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.49

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1187684002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines
Objet :	Accorder un contrat à la firme Oracle Canada ULC, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans, pour un montant de 7 276 932,49 $ taxes incluses, montant qui sera réduit d'un crédit de 2 028 480,60 $ taxes incluses, pour une dépense réelle de 5 248 451,89 $ - appel d'offres 17-16118 - 1 seul soumissionnaire / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 $ au net en 2020, de 144 900 $ en 2021, de 605 300 $ en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 600 $ au net à compter de 2023.

Rapport- mandat SMCE187684002.pdf

Dossier # :1187684002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 août 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187684002

Accorder un contrat à la firme Oracle Canada ULC, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans, pour un montant de 7 276 932,49 $ taxes incluses, montant qui sera réduit d'un crédit de 2 028 480,60 $ taxes incluses, pour une dépense réelle de 5 248 451,89 $ - appel d'offres 17-16118 - 1 seul soumissionnaire / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 $ au net en 2020, de 144 900 $ en 2021, de 605 300 $ en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 600 $ au net à compter de 2023.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187684002
Accorder un contrat à la firme Oracle Canada ULC, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans, pour un montant de 7 276 932,49 $ taxes incluses, montant qui sera réduit d'un crédit de 2 028 480,60 $ taxes incluses, pour une dépense réelle de 5 248 451,89 $ - appel d'offres 17-16118 - 1 seul soumissionnaire / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 $ au net en 2020, de 144 900 $ en 2021, de 605 300 $ en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 600 $ au net à compter de 2023.

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information, du Service de l'approvisionnement et du Service des ressources humaines ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres considèrent avoir reçu des réponses claires à leurs questions, bien que, dans sa nature même, le présent dossier est d'une grande complexité.

Les membres ont bien compris que deux firmes avaient renoncé à déposer une soumission parce qu'elles refusaient d'accepter les termes et les conditions de la Ville et exigeaient que la Ville se plie à leurs conditions.

La Commission comprend que cette situation est complexe, comme l'est l'univers de l'infonuagique. Peut-être faudra-t-il songer éventuellement à un processus de

négociation compétitive dans de tels dossiers. Il faudra trouver un compromis entre les exigences de la Ville et celles des fournisseurs dans ces dossiers. La Ville ne peut cependant pas se soumettre aux dictats des firmes soumissionnaires.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information, du Service de l'approvisionnement et du Service des ressources humaines pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187684002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.50

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1187909002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels en ingénierie avec SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 3 785 934,74 $ (contrat : 3 647 964,74 $ et contingences : 137 970 $), taxes incluses - Appel d'offres public 18-16514 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre par laquelle SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 3 647 964,74 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16514;

2. d'autoriser une dépense de 137 970 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-23 10:47

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187909002**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels en ingénierie avec SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 3 785 934,74 $ (contrat : 3 647 964,74 $ et contingences : 137 970 $), taxes incluses - Appel d'offres public 18-16514 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de construction et de réhabilitation des conduites principales d'aqueduc, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau doit réaliser, au cours des prochaines années, plusieurs projets relatifs à la sécurisation, la rénovation et la consolidation du réseau principal d'aqueduc, incluant les conduites et les chambres souterraines sur le territoire de l'île de Montréal. En effet, bon nombre d'équipements (conduites, vannes, etc.) ont atteint leur durée de vie utile et doivent être reconstruits ou réhabilités. L'ajout de conduites, pour assurer une meilleure flexibilité et la sécurité de l'alimentation, fait également partie de la stratégie de la DEP. Préalablement aux différents travaux, des services professionnels en ingénierie sont nécessaires, entre autres, pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux.
Présentement, le déficit d'entretien pour les conduites principales d'aqueduc doit être résorbé, ce qui explique la nécessité d'accroître les réalisations afin de mettre à niveau les actifs. Le même déficit peut être observé au niveau d'autres actifs, à titre d'exemple, les conduites d'eau et d'égout secondaires, les chaussées et les trottoirs.

Afin de compléter les projets selon la planification établie, la DEP veut se doter d'un contrat-cadre de services professionnels pour supporter la conception et la réalisation des projets d'aqueduc, mais aussi les services professionnels nécessaires aux projets à intégrer faisant appel à d'autres disciplines d'ingénierie, et ce, dans le but de pouvoir offrir le service aux partenaires internes (autres unités d'affaires) de la Ville.

L'appel d'offres public no 18-16514 a été publié dans le quotidien *Le Devoir,* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 9 avril 2018. La date limite de réception des soumissions était le 1er mai 2018. La durée de la publication a été de vingt-et-un (21) jours. La validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 28 octobre 2018.

Deux (2) addendas ont été publiés durant le processus d'appel d'offres pour les raisons suivantes :

Addenda 1 - 19 avril 2018 - Report de la date d'ouverture du jeudi 26 avril 2018 au mardi 1er mai 2018.
Addenda 2 - 25 avril 2018 - Réponse à une question d'un des preneurs du Cahier des charges concernant le responsable du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0624 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la conception, les plans et devis, la surveillance des travaux et la gestion de projet pour des projets de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 4 922 544,92 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15195 (5 soumissionnaires).
CG14 0343 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la conception, la surveillance des travaux, la gestion de projet et la réalisation d'études de projets de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 4 744 275,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13345 (6 soumissionnaires).

CG12 0360 - 27 septembre 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour les services d'ingénierie relatifs aux conduites principales d'aqueduc et leurs accessoires, pour une somme maximale de 1 161 806,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12146 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une durée de cinq (5) ans, soit de 2018 à 2023 ou jusqu'à épuisement des crédits.
Les services requis sont principalement : la réalisation d'études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour les conduites principales d'aqueduc et travaux connexes. Ce contrat sera également utilisé pour la conception d'autres ouvrages dans le cadre des projets intégrés.

Une enveloppe de contingences de 137 970 $, taxes incluses, soit 3,78 % du montant total de l'entente-cadre est prévue pour couvrir les coûts liés à certaines tâches supplémentaires qui pourraient être requises dans le cadre du présent mandat :

· les études spécialisées ou la recherche de nouvelles technologies;
· les plans et devis pour une réhabilitation environnementale;
· la surveillance pour une réhabilitation environnementale;
· le soutien pour l'étude de sol, l'étude environnementale ou l'étude archéologique;
· le soutien pour le service du contrôle qualitatif des matériaux;
· le soutien pour le service de maître d'œuvre en matière de santé et sécurité au travail.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base horaire ou à pourcentage, selon l'offre de service de la firme.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no. 18-16514 à deux (2) enveloppes, il y a eu treize (13) preneurs du Cahier des charges et quatre (4) soumissions ont été déposées, soit un pourcentage de 30,77 %. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.
Les raisons de désistement des neuf (9) preneurs du Cahier des charges sont les suivantes :
- un (1) preneur a indiqué que ce n'est pas son secteur d'activités (et il a pris les documents après ouverture);
- un (1) preneur est un sous-traitant d'un soumissionnaire;
- un (1) preneur a indiqué avoir des engagements qui ne permettent pas de respecter l'échéancier;
- un (1) preneur est une municipalité;
- cinq (5) preneurs n'ont fourni aucune raison de désistement.

Le comité de sélection composé de trois (3) membres a siégé le 14 mai 2018. Parmi les quatre (4) firmes qui ont soumissionné, seules deux (2) d'entre elles ont été retenues par le comité de sélection. Les firmes Cima+ s.e.n.c. et Groupe-Conseil Genipur inc. ont été déclarées non conformes, n'ayant pas obtenu la note intérimaire de 70 %. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme SNC-Lavalin inc.

Le comité de sélection en est arrivé aux résultats présentés au tableau suivant :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre	Total
SNC-Lavalin inc.	76,3	0,35	3 647 964,74 $	0,00 $	3 647 964,74 $
Les Services Exp inc.	72,5	0,30	4 073 314,75 $	0,00 $	4 073 314,75 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			4 432 889,95 $	0,00 $	4 432 889,95 $
Écart entre le soumissionnaire recommandé et la dernière estimation ($) *(soumissionnaire recommandé – estimation)*					(784 925,21 $)
Écart entre le soumissionnaire recommandé et la dernière estimation (%) *((soumissionnaire recommandé – estimation) / estimation) x 100*					(17,71 %)
Écart entre la 2e meilleure note finale et le soumissionnaire recommandé ($) *(2 e meilleure note finale – le soumissionnaire recommandé)*					425 350,01 $
Écart entre la 2e meilleure note finale et le soumissionnaire recommandé (%) *((2 e meilleure note finale – le soumissionnaire recommandé) / le soumissionnaire recommandé) x 100*					11,66 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le soumissionnaire recommandé a présenté une soumission avec un écart favorable de 784 804,41 $ (-17,17 %) par rapport à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart s'établit à -682 587,00 $ (-17,70 %) lorsqu'on exclut les taxes (5 % et 9,975 %). Les principaux éléments expliquant cet écart sont les suivants :

- Portion horaire des travaux : Écart de - 48 387,00 $ soit (- 2,86 %)
- Portion à pourcentage des travaux : Écart de - 634 200,00 $ soit (-32,00 %)

L'écart significatif provient de la portion à pourcentage des travaux. Nous avons estimé un pourcentage de 7,5 %, le soumissionnaire recommandé a soumissionné un pourcentage de 5,1 %.

L'écart entre le soumissionnaire ayant obtenu la 2e meilleure note finale et le soumissionnaire recommandé est de 11,66 %, soit 425 350,01 $, taxes incluses. Cet écart se situe essentiellement au niveau des pourcentages soumis par les firmes pour la partie à pourcentage des travaux : la firme Les Services Exp inc a soumis un pourcentage de 6,5 % comparativement à un pourcentage de 5,1 % pour SNC-Lavalin inc.

Les validations requises à l'effet que le soumissionnaire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Cette entente-cadre est visée par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP),* en vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015*.* Le soumissionnaire recommandé SNC-Lavalin inc. détient une autorisation de conclure des contrats délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), en date du 4 février 2014, portant le numéro 2014-CPSM-0003. Cette autorisation est échue depuis le 3 février 2017. La firme a soumis un document démontrant qu'elle a effectué une demande de renouvellement qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie de l'accusé de réception de ladite demande est jointe au présent dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 1 M$ et que l'adjudicataire en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette entente-cadre est de 3 785 934,74 $, taxes incluses, ou un coût net de 3 457 063,04 $ lorsque diminuée des ristournes de taxes fédérale et provinciale. Ce coût inclut un montant de contingences de 137 970 $, taxes incluses.
Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire, pour des services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une durée de cinq (5) ans, soit de 2018 à 2023 ou jusqu'à épuisement des crédits. Les différents mandats seront effectués sur demande et la DEP du Service de l'eau en fera la gestion.

Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. Chaque bon de commande aura dans la case "Référence au contrat" la mention de l'entente-cadre afin de permettre une bonne gestion des mandats.

Les fonds requis pour réaliser ces divers mandats pourraient provenir des différents budgets d'agglomération, local ou corporatif.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de distribution de l’eau potable répond à l’une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l’eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra d'augmenter les réalisations requises sur le réseau principal d'aqueduc dans les programmes conduites et chambre de vannes, et ce, afin de résorber le déficit d'entretien. L'octroi de ce contrat permettra également d'avoir les outils nécessaires

pour assurer l'intégration des autres actifs de la Ville lors de la réalisation de travaux de conduites principales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission sur l'examen des contrats : 8 août 2018
Octroi du contrat : Août 2018
Début du contrat : Septembre 2018
Fin du contrat : Septembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline HARMIGNIES
Chargée de projet

Tél : 514-872-4052

Serge Martin PAUL
Chef de section

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-16

Jean-François DUBUC
Chef de division - Projets réseau principal

Tél : 514 872-4647

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090

Approuvé le : 2018-07-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090

En remplacement de
Chantal MORISSETTE
Directrice du Service de l'eau
Approuvé le : 2018-07-23

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

DÉCISION N° : 2014-CPSM-0003

Québec, le 4 février 2014

SNC-Lavalin inc.
À l'attention de : Monsieur Réjean Goulet
455, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1Z3

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public
Autorisation n° 2014-CPSM-0003 n° d'identification de l'Autorité : 2700007364

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ÉNERCIBLE
- ÉNERGIE/POWER, DIVISION DE SNC- LAVALIN INC.
- GROUPE FUTUR TURCOT
- INDUSTRIEL, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN AFRI-FOOD, DIV. OF SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN AGRO, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN CAPITAL, DIVISION DE SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU, DIVISION DE SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER, DIVISION OF SNC-LAVALIN
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION OF SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN INC., DIVISION GTS
- SNC-LAVALIN PHARMA, DIV. DE SNC-LAVALIN INC.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 418.525.9512

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc : 514.873.3090

www.lautorite.qc.ca

...2

- SNC-LAVALIN RISQUE & ASSURANCE, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
- SNC-LAVALIN, DIVISION ENVIRONNEMENT ET EAU
- SNC-LAVALIN, ENVIRONMENT AND WATER DIVISION

une autorisation de contracter/sous contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la « LCOP »). SNC-Lavalin inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **3 février 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

E. St

Eric Stevenson

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 4 novembre 2016

SNC-LAVALIN INC.
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL QC H2Z 1Z3

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700007364
N° de demande :	1631180665
N° de confirmation de paiement :	000205798872

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187909002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels en ingénierie avec SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 3 785 934,74 $ (contrat : 3 647 964,74 $ et contingences : 137 970 $), taxes incluses - Appel d'offres public 18-16514 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

comité.pdfSEAO _ Liste des commandes.pdf

octroi.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Yves BELLEVILLE
agent d'approvisionnement II
Tél : 872-5298

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Danielle CHAURET
chef de section acquisitions biens et services
Tél : 872-1027
Division : acquisition biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16514

No du GDD : 1187909002

Titre de l'appel d'offres : Sercices professionnels d'ingénierie pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de conduites principales

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 9 - 4 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 26 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 1 - 5 - 2018

Date du comité de sélection : 14 - 5 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 25 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 13

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 30,77

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Cima+ s.e.n.c.	n'a pas la note de passage de 70
Le groupe conseils Génipur inc	n'a pas la note de passage de 70

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 28 - 10 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 28 - 10 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SNC-Lavalin inc	3 647 964,74 $	X	
Les services conseils EXP	4 073 314,75 $		

Information additionnelle

Une firme sous-traitant, une firme pas son secteur d'activité, une firme carnet de commande ne permet pas de respecter échéancier, une municipalité et 5 firmes n'ont pas répondues

Préparé par : Yves Belleville

Le 19 - 6 - 2018

18-16514 - services professionnels d'ingénierie pour les études, la conception, la préparation de pans et la surveillance de travaux de conduites principales d'aqueduc

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du responsable dde gestion 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
CIMA+ SENC	4,00	8,33	10,67	13,67	17,33	12,67	66,7			Non conforme
Le Groupe Conseil GÉNIPUR inc	3,83	8,00	10,83	11,33	13,33	9,67	57,0			Non conforme
Les services EXP inc	4,67	6,67	11,50	15,00	21,33	13,33	72,5	4 090 984,38 $	0,30	2
SNC-LAVALIN inc	4,00	7,33	12,33	16,33	21,67	14,67	76,3	3 647 964,74 $	0,35	1
0							-		-	

Comité	
Date	lundi 14-05-2018
Heure	13h30
Lieu	255 Crémazie Est, Mtl - Salle Gré à Gré

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Yves Belleville

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16514
Numéro de référence : 1153697
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels d'ingénierie pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de conduites principales d'aqueduc

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1424951)** 2018-04-10 10 h 20 **Transmission :** 2018-04-10 10 h 20	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 07 - Courriel 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	**Commande : (1426114)** 2018-04-11 13 h 54 **Transmission :** 2018-04-11 13 h 54	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 07 - Courriel 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BHP EXPERTS CONSEILS S.E.C 390, rue Notre-Dame Ouest Bureau 500 Montréal, QC, H2T 1Y9 http://www.bhpconseils.com	Madame Sylvie Proulx Téléphone : 514 312-9539 Télécopieur :	**Commande : (1424412)** 2018-04-09 14 h 26 **Transmission :** 2018-04-09 14 h 26	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 07 - Courriel 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1424944)** 2018-04-10 10 h 13 **Transmission :** 2018-04-10 10 h 13	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 07 - Courriel 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Intervia Inc 7505 rue Saint-Hubert Montréal, QC, H2R2N7 http://www.intervia.ca	Madame Caterina Milioto Téléphone : 514 758-8002 Télécopieur :	**Commande : (1427815)** 2018-04-13 15 h 54 **Transmission :** 2018-04-13 15 h 54	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 07 - Courriel 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe-Conseil Génipur inc. 18 av Papineau Bureau 207 Candiac, QC, J5R 5S8	Madame Katie Gauthier Téléphone : 450 619-9991 Télécopieur : 450 619-0999	**Commande : (1426746)** 2018-04-12 11 h 15 **Transmission :** 2018-04-12 11 h 15	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 08 - Télécopie 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1424491)** 2018-04-09 15 h 16 **Transmission :** 2018-04-09 15 h 16	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 07 - Courriel 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1424367)** 2018-04-09 13 h 56 **Transmission :** 2018-04-09 13 h 56	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 07 - Courriel 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3w1	Madame Anne-Marie Froment Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	**Commande : (1438347)** 2018-05-03 13 h 11 **Transmission :** 2018-05-03 13 h 11	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-05-03 13 h 11 - Téléchargement 2928100 - addenda 2 2018-05-03 13 h 11 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1424764)** 2018-04-10 8 h 33 **Transmission :** 2018-04-10 8 h 33	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 07 - Courriel 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (1424536)** 2018-04-09 15 h 49 **Transmission :** 2018-04-09 15 h 49	2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture 2018-04-19 14 h 07 - Télécopie 2928100 - addenda 2 2018-04-25 11 h 08 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Baie D'Urfé 20410, Chemin Lakeshore Montréal, QC, H9X 1P7 http://www.baie-durfe.qc.ca	Madame Cassandra Comin Bergonzi Téléphone : 514 457-5436 Télécopieur :	**Commande : (1424379)** 2018-04-09 14 h 02 **Transmission :** 2018-04-09 14 h 02	Mode privilégié : Ne pas recevoir

WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec)
1135, boulevard Lebourgneuf
Québec
Québec, QC, G2K 0M5
http://www.wspgroup.com

Madame Martine Gagnon
Téléphone : 418 623-2254
Télécopieur : 418 624-1857

Commande : (1424733)
2018-04-10 8 h 09
Transmission :
2018-04-10 8 h 09

2924682 - addenda 1 report de date d'ouverture
2018-04-19 14 h 07 - Courriel

2928100 - addenda 2
2018-04-25 11 h 08 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.50

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1187909002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels en ingénierie avec SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 3 785 934,74 $ (contrat : 3 647 964,74 $ et contingences : 137 970 $), taxes incluses - Appel d'offres public 18-16514 - (2 soumissionnaires)

Rapport- mandat SMCE187909002.pdf

Dossier # :1187909002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 août 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187909002

Conclure une entente-cadre de services professionnels en ingénierie avec SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 3 785 934,74 $ (contrat : 3 647 964,74 $ et contingences : 137 970 $), taxes incluses - Appel d'offres public 18-16514 - (2 soumissionnaires) .

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187909002
Conclure une entente-cadre de services professionnels en ingénierie avec SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 3 785 934,74 $ (contrat : 3 647 964,74 $ et contingences : 137 970 $), taxes incluses - Appel d'offres public 18-16514 - (2 soumissionnaires).

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel l'adjudicataire en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres considèrent avoir reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions, notamment en ce qui a trait à la non conformité de deux des quatre soumissions reçues. La présentation du dossier par les intervenants des services a aussi été jugée de très bonne qualité.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel l'adjudicataire en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187909002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.51

2018/08/23
17:00

(2)

Dossier # : 1184922013

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « Exprolink inc. », une entente-cadre d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique - Appel d'offres public 18-17050 (1 seul soumissionnaire) - (montant estimé de 2 049 831,79 $, taxes incluses).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique;

2. d'accorder au seul soumissionnaire « Exprolink inc. », ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17050 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

3. d'imputer cette dépense à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers et ce au rythme des besoins à combler;

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-19 09:48

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184922013**
Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « Exprolink inc. », une entente-cadre d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique - Appel d'offres public 18-17050 (1 seul soumissionnaire) - (montant estimé de 2 049 831,79 $, taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.
Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique afin de répondre aux besoins opérationnels des unités d'affaires de la Ville en matière d'entretien et de nettoyage du domaine public (trottoirs, parcs, etc.).

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-17050 qui s'est tenu du 23 mai au 21 juin 2018. L'appel d'offres a été publié le 23 mai 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 30 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Le 11 juin 2018, la Ville émettait un addenda pour :

- modifier le titre de l'appel d'offres de façon à pouvoir conclure une entente-cadre pour une durée de 2 ans en lieu et place d'un contrat ponctuel; et
- modifier les quantités demandées et remplacer le formulaire de bordereau de prix.

La voiturette-aspirateur est un produit spécialisé qui a été développé pour le marché municipal dont principalement la Ville de Montréal. Les deux fabricants nord-américains connus pour leurs produits à motorisation conventionnelle sont « Exprolink inc. » et « Tennant ».

Préalablement au lancement d'appel d'offres, la Ville a publié un avis d'intérêt dans le SÉAO afin d'inviter les entreprises à lui transmettre des informations sur les voiturettes-

aspirateurs à motricité électrique et à bras robotique. Seule l'entreprise « Exprolink inc. » à répondu à l'invitation en présentant son produit et un prix budgétaire.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 18-17050 est celle d'un octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0206 – 20 juin 2013 : Conclure avec la firme Exprolink inc., une entente-cadre d'une durée de quatre ans, pour la fourniture de voiturettes aspirateurs avec asservissement hydraulique de la trompe, suite à l'appel d'offres public 13-12802 (1 soumissionnaire) (Montant estimé de l'entente 1 807 866,90 $).
CM11 0887 - 21 novembre 2011 : Autoriser la cession de l'entente-cadre pour la fourniture sur demande de voitures aspirateurs et accessoires conclue avec la firme Allianz Madvac inc. en faveur de la firme Exprolink inc. pour le reste de l'entente d'une durée initiale de 60 mois, soit approximativement 16 mois, selon les mêmes conditions.

CM08 0009 - 28 janvier 2008 : Conclure avec la firme Allianz Madvac inc. une entente-cadre d'une durée de 5 ans pour la fourniture de voiturettes aspirateurs suite à l'appel d'offres public no 07-10435 (2 soum.) (Montant estimé de l'entente: 1 527 100,93 $).

DESCRIPTION

Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 2 ans, pour l'acquisition de 18 voiturettes-aspirateurs de marque et modèle Madvac LR50e. Il s'agit d'une voiturette à motorisation électrique dotée d'un bloc-batterie au lithium-ion rechargeable dont l'autonomie sera approximativement de 8 heures de fonctionnement en continu (déplacement et aspiration). La voiturette sera munie d'une trompe de collecte manipulée avec l'aide d'un levier de contrôle multifonction assistée hydrauliquement. Les appareils seront sous la garantie complète du manufacturier pour une durée de 12 mois.
L'entente prévoit l'achat de 18 voiturettes-aspirateurs sur une période de 2 ans à raison de 13 appareils pour 2018 et 5 autres pour 2019. Les prix soumis demeurent fermes pour la durée du contrat.

Comparativement à l'entente-cadre précédente, le prix unitaire d'une voiturette-aspirateur a subit une importante hausse de prix laquelle est attribuable au fait que le fournisseur a dû adapter son produit en substituant la motorisation conventionnelle par une motorisation électrique. Cette adaptabilité du produit jumelée au coût d'achat des batteries au lithium-ion justifie cette hausse de prix.

Comparatif du prix unitaire d'une voiturette-aspirateur avec les contrats antérieurs

Appel d'offres		
07-10435	**13-12802**	**18-17050**
59 980,00 $	65 500,00 $	98 500,00 $

JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.
L'acquisition de 18 voiturettes-aspirateur à motorisation électrique, sur une période de deux ans, vise le remplacement d'autant d'appareils à motorisation conventionnelle qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. La liste des appareils à remplacer est présentée en pièce jointe. La durée de vie d'une voiturette-aspirateur de classe 109 est de 10 ans. L'âge des voiturettes-aspirateur à remplacer se situe entre 8 et 12 ans. La mise au rancart

prématurée de certaines voiturettes-aspirateur est justifiée par un coût d'entretien et de réparation trop élevé en regard de leur valeur résiduelle. Des appareils fiables, sécuritaires et en bonne condition sont indispensables aux opérations d'entretien et de nettoyage du domaine public lesquelles sont chapeautées par différentes unités d'affaires de la Ville.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-17050 pour lequel il y a eu 1 seul soumissionnaire.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Exprolink inc.	2 049 831,79 $		2 049 831,79 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	2 056 147.00 $		2 056 147.00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 6 315.21 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 0,31 %

Pour estimer la dépense de l'entente-cadre, le rédacteur du devis technique s'est appuyé sur le prix budgétaire reçu lors de l'avis d'intérêt publié dans le SÉAO en décembre 2017. Le montant du contrat à octroyer est inférieur de 0,31 % (6 315,21$) par rapport à l'estimation.

Un des deux preneurs du cahier des charges n'a pas présenté d'offres à la Ville. Cette entreprise n'a soumis aucun motif pour ne pas avoir soumissionné.

Pour faciliter un bon niveau de concurrence, la Ville n'a exigé aucune garantie de soumission et d'exécution dans le cadre de l'appel d'offres 18-17050.

Le dossier sera soumis à la Commission d'examen de contrat car il s'agit d'un contrat de biens d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel la Ville a reçu une seule soumission et aussi parce que l'adjudicataire recommandé en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total estimé du contrat est de 2 049 831,79 $, taxes incluses.
Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de 18 voiturettes -aspirateurs lesquels pourront être mis à la disposition de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville. Des dépenses liées à l'exercice d'une compétence d'agglomération sont donc possibles.

Chaque bon de commande devra fait l'objet d'une appropriation de crédits. Les dépenses de consommation seront financées par règlement d'emprunt et inscrites au « Programme de test et d'intégration de produits éco responsables » (projet 68106) du Programme triennal d'immobilisations du SMRA.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bien qu'il n'y ait pas de gains économiques évidents, l'acquisition de voiturettes-aspirateur 100% électrique répond pleinement aux objectifs de réduction de GES (gaz à effet de serre), de qualité de l'air (émission de particules dans l'air) et d'élimination de nuisances sonores.

Le SMRA, en collaboration avec le Service de l'environnement et d'un organisme externe, travaille à l'élaboration de 4 indicateurs socio-environnement aux justifiant à moyen et long terme l'acquisition de tels actifs.

- GES global
- Indice sonore
- Qualité de l'air (émission de particules fines)
- GES par km et catégorie de véhicules

L'acquisition de véhicules à motorisation 100 % électrique respecte les orientations de la Politique verte de matériel roulant 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente-cadre permettra la Ville de Montréal de se positionner comme une municipalité proactive et innovatrice dans la lutte des changements climatiques.
Ne pas conclure une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement des voiturettes-aspirateur en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début de l'entente-cadre: août 2018
- Fin de l'entente: août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-16

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-07-16

Remplacement d'appareils prévus en 2018	Matricule	Année Mise en service	Âge en 2018	Unités d'affaires
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-06628	2006	12	53-Arr.Sud-Ouest
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-06629	2006	12	53-Arr.Sud-Ouest
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-07358	2007	11	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-07262	2007	11	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-07263	2007	11	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-07264	2007	11	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-08319	2008	10	54-Arr.Plateau-Mont-Royal
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-08774	2008	10	83-Arr.de Verdun
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-09310	2009	9	51-Arr.Rivière-Des-Prairies - Pointe-Aux-Trembles
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-09324	2009	9	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-09541	2009	9	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-09658	2009	9	75-Arr.Outremont
10918A11 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-10444	2010	8	83-Arr.de Verdun

Remplacement d'appareils prévus en 2019	Matricule	Année Mise en service	Âge en 2019	Unités d'affaires
10918A12 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-10227	2010	9	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension
10918A13 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-10233	2010	9	54-Arr.Plateau-Mont-Royal
10918A14 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-10371	2010	9	89-Arr.Lasalle
10918A15 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-10440	2010	9	87-Arr.Montreal-Nord
10918A16 VOITURETTE ASPIRATEUR	109-10444	2010	9	83-Arr.de Verdun

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1184922013

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Conclure avec « Exprolink inc. », une entente-cadre d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique - Appel d'offres public 18-17050 (1 seul soumissionnaire) - (montant estimé de 2 049 831,79 $, taxes incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17050_Intervention_«SMRA».pdf 18-17050_TCP.pdf 18-17050 PV.pdf
18-17050_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-16

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Division Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17050

No du GDD : 1184922013

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique et à bras robotique

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 5 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 21 - 6 - 2018

Ouverture faite le : 21 - 6 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 11 - 6 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 19 - 10 - 2018

Date d'échéance révisée : 19 - 10 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
EXPROLINK INC.	2 049 831,79 $	√	

Information additionnelle

Raison de non-dépôt de soumisison:
Principalement dû à la période de vacances, il nous est impossible d'obtenir l'information de la personne responsable.

Préparé par : Renée Veillette

Le 16 - 7 - 2018

Direction générale adjointe
Service de l'approvisionnement

Montréal

Numéro de l'appel d'offres : 18-17050

Titre : Acquisition de voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique et à bras robotique – Entente d'approvisionnement 2 ans

Date d'ouverture des soumissions : 21 juin 2018

ITEM		Quantité	EXPROLINK INC.	
			Prix unitaire	Montant total
Année 1	Acquisition de voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique et à bras robotique, selon les caractéristiques décrites au devis no 10918A11.	13	98 500,00 $	1 280 500,00 $
Année 2	Acquisition de voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique et à bras robotique, selon les caractéristiques décrites au devis no 10918A11.	5	100 470,00 $	502 350,00 $
		Total avant taxes		1 782 850,00 $
		TPS 5 %		89 142,50 $
		TVQ 9,9975 %		177 839,29 $
		Montant total		2 049 831,79 $
		Signature	Oui	
		Addendas (inscrire N/A ou le nombre)	1	
		Numéro TPS/TVQ	Oui	
		Numéro de fournisseur VDM	Oui	
		Garantie	Non Requis	
		AMF	Non Requis	
		Numéro NEQ	1165289027	
		Vérification REQ	Oui	
		RENA	Oui	
		2 Listes des personnes écartées	Oui	
		Liste des firmes à rendement insatisfaisant	Oui	
		SEAO	Oui	

Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Vaillette **Date : 26 juin 2018**

2018-06-26 DS.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- **Liste des commandes**
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-17050

Numéro de référence : 1164943

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Acquisition de voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique et à bras robotique

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Exprolink-Madvac 2170 rue de la province Longueuil, QC, J4G 1R7	Monsieur Louis-Martin Durand Téléphone : 450 651-0444 Télécopieur :	**Commande : (1447581)** 2018-05-23 14 h 58 **Transmission :** 2018-05-23 14 h 58	2955253 - 18-17050 - Addenda no 1 2018-06-11 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
JOHNSTON EQUIPMENT 5990 Avebury Road Mississauga, ON, L5R3R2 http://www.johnstonequipment.com	Madame Danielle Lessard Téléphone : 514 956-1877 Télécopieur : 514 956-1879	**Commande : (1449177)** 2018-05-28 10 h 10 **Transmission :** 2018-05-28 10 h 10	2955253 - 18-17050 - Addenda no 1 2018-06-11 12 h 15 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.51

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1184922013

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Conclure avec « Exprolink inc. », une entente-cadre d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique - Appel d'offres public 18-17050 (1 seul soumissionnaire) - (montant estimé de 2 049 831,79 $, taxes incluses).

Rapport- mandat SMCE184922013.pdf

Dossier # :1184922013

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 août 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE184922013

Conclure avec « Exprolink inc. », une entente-cadre d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique - Appel d'offres public 18-17050 (1 seul soumissionnaire) - (montant estimé de 2 049 831,79 $, taxes incluses).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Vice-présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE184922013
Conclure avec « Exprolink inc. », une entente-cadre d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique - Appel d'offres public 18-17050 (1 seul soumissionnaire) - (montant estimé de 2 049 831,79 $, taxes incluses).

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service du matériel roulant et des ateliers ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres sont revenus sur le texte de la section «Développement durable» du sommaire décisionnel. Pour la Commission, il convient de constater que l'acquisition de voiturettes-aspirateur électriques est un pas dans la bonne direction pour la réduction des gaz à effet de serre et l'élimination de nuisances sonores. Ce contrat n'est peut-être pas porteur de gains budgétaires à court terme pour la Ville, mais il constitue assurémentune contribution positive à la santé et à l'environnement, ce qui a un impact économique positif à moyen terme pour l'ensemble de la société.

Enfin, les membres ont bien compris que cette entente-cadre à court terme vise à aller chercher davantage de soumissionnaires dans deux ans.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE184922013 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.52

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1187526016

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norclair inc. pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles – lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, pour une somme maximale de 4 020 124,34 $, taxes incluses –- Appel d'offres public IP18003-168518-C - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Norclair inc. pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles – lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, pour une somme maximale de 4 020 124,34 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP18003-168518-C;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-28 12:53

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187526016**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norclair inc. pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles – lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, pour une somme maximale de 4 020 124,34 $, taxes incluses -- Appel d'offres public IP18003-168518-C - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les stations de pompage lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, sont situées au Parc Jean Drapeau sur les îles Ste-Hélène et Notre-Dame. Ces stations de pompage servent à acheminer les eaux usées des différents sites des îles vers la station d'épuration de l'île Notre-Dame pour y être traitées.

En 2004, ces stations de pompage ont été transférées sous la responsabilité de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU). Ayant été construites dans les années 60, elles sont maintenant dans un état nécessitant une mise à niveau tant opérationnelle que pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs.

En effet, le bon fonctionnement de ces stations contribue à rencontrer les exigences et objectifs élevés de limitation de rejet fixés par le Ministère du développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELC) d'où l'importance d'installer des équipements fiables et robustes pour limiter les impacts environnementaux. Le fonctionnement adéquat des stations de pompage, permet aussi d'éviter des refoulements d'égouts dans les différents bâtiments du Parc Jean Drapeau.

La mise à niveau complète des stations de pompage est donc requise, notamment pour les raisons suivantes:

· la désuétude des équipements;
· l'augmentation de la fréquence des défaillances;

· la nécessité d’implanter un suivi à distance, afin de diagnostiquer les problèmes et de mobiliser les équipes appropriées favorisant ainsi la rapidité et l'efficacité des interventions;
· éliminer les espaces clos afin de faciliter les interventions et assurer la santé et la sécurité des travailleurs;
· avoir un meilleur suivi et par la suite une réduction des rejets dans les cours d'eau;
· assurer un pompage même en cas de panne électrique.

Un appel d’offres a donc été lancé le 16 avril 2018 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L’ouverture des soumissions a eu lieu le 5 juin 2018. Des contingences, d’un montant constituant 20% de la valeur des travaux sont ajoutées pour tenir compte des imprévus probables dus à l’âge des équipements et des installations. La validité des soumissions est de 90 jours. Sept addendas ont été émis :

· Addenda 1 en date du 18 avril 2018 : modifications et ajouts aux documents d’appel d’offres;

· Addenda 2 en date du 1er mai 2018 : prolongation de la période de visite des lieux et amendement des documents d’appel d’offres;
· Addenda 3 en date du 3 mai 2018 : report de la date de soumission et réponses à des questions des soumissionnaires;
· Addenda 4 en date du 10 mai 2018 : réponses à des questions des soumissionnaires;
· Addenda 5 en date du 16 mai 2018 : report de la date de soumission;
· Addenda 6 en date du 29 mai 2018 : réponses à des questions des soumissionnaires;
· Addenda 7 en date du 30 mai 2018 : réponses à des questions des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent en la rénovation des stations de pompage lift 2, 3 et 5, et la reconstruction complète de la station de pompage lift 4.

Ces travaux comprennent pour chacune des stations de pompage:

· la rénovation des installations mécaniques;

· l'amélioration des accès aux différents équipements souterrains;

· l'installation des coffrets électriques et de contrôle hors terre;

· l'ajout de liens de communication avec la Station Jean R. Marcotte pour la supervision à distance de chaque station de pompage;

· l'ajout de génératrices aux lifts 4 et 5;

· l'ajout d'écrans végétaux; plusieurs sites étant utilisés pour de grands événements.

JUSTIFICATION

Dix (10) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres, parmi lesquels plusieurs sont des sous-contractants. Deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu des entreprises n'ayant pas déposé de soumissions.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	**Prix** (avec taxes)	**Contingences** (avec taxes)	**Total** (avec taxes)
1- Norclair inc.	**3 350 103,59**	**670 020,75**	**4 020 124,34**
2- Deric Construction inc.	4 281 743,73	856 348,75	5 138 092,48
Estimation du professionnel	3 537 558,85	707 511,77	4 245 070,62
Coût moyen des soumissions reçues ($)			4 579 108,41
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			13,90%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)			1 117 968,14
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			27,81%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne ($)			(224 946,28)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-5,30%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			1 117 968,14
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			27,81%

L'écart entre l'estimation du professionnel et la plus basse soumission est favorable de 5,3%.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Norclair inc. au prix de sa soumission, soit 4 020 124,34 $, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; Norclair inc., 1100 Montée Masson, Laval, Québec, H7E 4P2. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 30 septembre 2018.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, la compagnie Norclair inc. détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

Le présent dossier, concernant un contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus que 2 millions, répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats, soit que l'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission est supérieur à 20 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles – lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5 est de 4 020 124,34 $ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 3 670 909,36 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l’intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce contrat n'est pas octroyé, des défaillances peuvent survenir sans être détectées et potentiellement entraîner ainsi des refoulements d'égouts et des rejets d'eaux usées directement dans les lacs et cours d'eau. Ces impacts sont d'autant plus importants que les sites du Parc Jean Drapeau sont les hôtes d'événements d'envergure. De plus, un mauvais fonctionnement du lift 5 peut entraîner une altération de la qualité de l'eau à la Plage Jean Doré, voir même sa fermeture.
Par surcroît, ne pas réaliser ce contrat a aussi des conséquences potentielles sur la santé et sécurité du personnel lors des interventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Octroi du contrat: août 2018;
· Fin des travaux : novembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 23 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-23

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasin - eau

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-25

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IP18003-168518-C
Numéro de référence : 1156312
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Mise à niveau des stations de pompage du parc des îles - lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com	Madame Sara Tremblay Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	**Commande : (1433263)** 2018-04-24 13 h 48 **Transmission :** 2018-04-24 13 h 48	2923849 - Addenda 1 - plans 2018-04-24 13 h 48 - Téléchargement 2923855 - Addenda 1 - Lettre 2018-04-24 13 h 48 - Téléchargement 2923861 - Addenda 1 - devis 2018-04-24 13 h 48 - Téléchargement 2931605 - Addenda 2 2018-05-01 10 h 10 - Courriel 2933419 - Addenda 3 (Report de date) 2018-05-03 9 h 15 - Messagerie 2938562 - Addenda 4 2018-05-10 18 h 21 - Courriel 2941655 - Addenda 5 (Report de date) 2018-05-16 18 h 47 - Courriel 2948025 - Addenda 6 2018-05-29 12 h 01 - Courriel 2949220 - Addenda 7 2018-05-30 16 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com	Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	**Commande : (1431310)** 2018-04-20 8 h 41 **Transmission :** 2018-04-20 8 h 41	2923849 - Addenda 1 - plans 2018-04-20 8 h 41 - Téléchargement 2923855 - Addenda 1 - Lettre 2018-04-20 8 h 41 - Téléchargement 2923861 - Addenda 1 - devis 2018-04-20 8 h 41 - Téléchargement 2931605 - Addenda 2 2018-05-01 10 h 10 - Courriel 2933419 - Addenda 3 (Report de date) 2018-05-03 9 h 17 - Messagerie 2938562 - Addenda 4 2018-05-10 18 h 21 - Courriel 2941655 - Addenda 5 (Report de date) 2018-05-16 18 h 47 - Courriel 2948025 - Addenda 6 2018-05-29 12 h 01 - Courriel 2949220 - Addenda 7 2018-05-30 16 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 3869 boul.des Sources suite #110 Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2A2 http://www.groupederic.ca	Monsieur Patrice Touchette Téléphone : 514 685-8989 Télécopieur : 514 685-6484	**Commande : (1431796)** 2018-04-20 15 h **Transmission :** 2018-04-20 20 h 45	2923849 - Addenda 1 - plans 2018-04-20 15 h - Messagerie 2923855 - Addenda 1 - Lettre 2018-04-20 15 h - Messagerie 2923861 - Addenda 1 - devis 2018-04-20 15 h - Messagerie 2931605 - Addenda 2 2018-05-01 10 h 10 - Courriel 2933419 - Addenda 3 (Report de date) 2018-05-03 9 h 16 - Messagerie 2938562 - Addenda 4 2018-05-10 18 h 21 - Courriel 2941655 - Addenda 5 (Report de date) 2018-05-16 18 h 47 - Courriel 2948025 - Addenda 6 2018-05-29 12 h 01 - Courriel 2949220 - Addenda 7 2018-05-30 16 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca	Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1431759)** 2018-04-20 14 h 24 **Transmission :** 2018-04-20 20 h 34	2923849 - Addenda 1 - plans 2018-04-20 14 h 24 - Messagerie 2923855 - Addenda 1 - Lettre 2018-04-20 14 h 24 - Messagerie 2923861 - Addenda 1 - devis 2018-04-20 14 h 24 - Messagerie 2931605 - Addenda 2 2018-05-01 10 h 10 - Courriel 2933419 - Addenda 3 (Report de date) 2018-05-03 9 h 09 - Messagerie 2938562 - Addenda 4 2018-05-10 18 h 21 - Courriel 2941655 - Addenda 5 (Report de date) 2018-05-16 18 h 47 - Courriel

			2948025 - Addenda 6 2018-05-29 12 h 01 - Courriel 2949220 - Addenda 7 2018-05-30 16 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Gastier M.P. Inc. 10400 boul du Golf Montréal, QC, H1J 2Y7 http://www.gastier.com	Madame Andrea Vargas Téléphone : 514 325-4220 Télécopieur : 514 325-3822	**Commande : (1433410)** 2018-04-24 15 h 36 **Transmission :** 2018-04-24 15 h 36	2923849 - Addenda 1 - plans 2018-04-24 15 h 36 - Téléchargement 2923855 - Addenda 1 - Lettre 2018-04-24 15 h 36 - Téléchargement 2923861 - Addenda 1 - devis 2018-04-24 15 h 36 - Téléchargement 2931605 - Addenda 2 2018-05-01 10 h 10 - Courriel 2933419 - Addenda 3 (Report de date) 2018-05-03 9 h 11 - Messagerie 2938562 - Addenda 4 2018-05-10 18 h 21 - Courriel 2941655 - Addenda 5 (Report de date) 2018-05-16 18 h 47 - Courriel 2948025 - Addenda 6 2018-05-29 12 h 01 - Courriel 2949220 - Addenda 7 2018-05-30 16 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 http://www.groupelml.ca	Madame Nancy Ross Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509	**Commande : (1430099)** 2018-04-18 13 h 04 **Transmission :** 2018-04-18 13 h 04	2923849 - Addenda 1 - plans 2018-04-19 14 h 34 - Messagerie 2923855 - Addenda 1 - Lettre 2018-04-18 16 h 19 - Courriel 2923861 - Addenda 1 - devis 2018-04-19 9 h 09 - Courriel 2931605 - Addenda 2 2018-05-01 10 h 10 - Courriel 2933419 - Addenda 3 (Report de date) 2018-05-03 9 h 18 - Messagerie 2938562 - Addenda 4 2018-05-10 18 h 21 - Courriel 2941655 - Addenda 5 (Report de date) 2018-05-16 18 h 47 - Courriel 2948025 - Addenda 6 2018-05-29 12 h 01 - Courriel 2949220 - Addenda 7 2018-05-30 16 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Norclair inc.. 1100, montée Masson Laval, QC, h7e 4p2 http://www.norclair.ca	Monsieur Hugo Chartier Téléphone : 450 688-4012 Télécopieur :	**Commande : (1431680)** 2018-04-20 13 h 04 **Transmission :** 2018-04-20 18 h 56	2923849 - Addenda 1 - plans 2018-04-20 13 h 04 - Messagerie 2923855 - Addenda 1 - Lettre 2018-04-20 13 h 04 - Téléchargement 2923861 - Addenda 1 - devis 2018-04-20 13 h 04 - Téléchargement 2931605 - Addenda 2 2018-05-01 10 h 10 - Courriel 2933419 - Addenda 3 (Report de date) 2018-05-03 9 h 13 - Messagerie 2938562 - Addenda 4 2018-05-10 18 h 21 - Courriel 2941655 - Addenda 5 (Report de date) 2018-05-16 18 h 47 - Courriel 2948025 - Addenda 6 2018-05-29 12 h 01 - Courriel 2949220 - Addenda 7 2018-05-30 16 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2	Monsieur Yanick Gougeon Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	**Commande : (1432695)** 2018-04-23 16 h 02 **Transmission :** 2018-04-23 16 h 44	2923849 - Addenda 1 - plans 2018-04-23 16 h 02 - Messagerie 2923855 - Addenda 1 - Lettre 2018-04-23 16 h 02 - Messagerie 2923861 - Addenda 1 - devis 2018-04-23 16 h 02 - Téléchargement 2931605 - Addenda 2 2018-05-01 10 h 10 - Courriel 2933419 - Addenda 3 (Report de date) 2018-05-03 9 h 12 - Messagerie 2938562 - Addenda 4 2018-05-10 18 h 21 - Courriel 2941655 - Addenda 5 (Report de date) 2018-05-16 18 h 47 - Courriel 2948025 - Addenda 6 2018-05-29 12 h 01 - Courriel 2949220 - Addenda 7 2018-05-30 16 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2	Madame Nancy Lazure Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	**Commande : (1429473)** 2018-04-17 15 h 53 **Transmission :** 2018-04-17 15 h 53	2923849 - Addenda 1 - plans 2018-04-19 14 h 35 - Messagerie 2923855 - Addenda 1 - Lettre 2018-04-18 16 h 19 - Courriel

2923861 - Addenda 1 - devis
2018-04-19 9 h 09 - Courriel

2931605 - Addenda 2
2018-05-01 10 h 10 - Courriel

2933419 - Addenda 3 (Report de date)
2018-05-03 9 h 14 - Messagerie

2938562 - Addenda 4
2018-05-10 18 h 21 - Courriel

2941655 - Addenda 5 (Report de date)
2018-05-16 18 h 47 - Courriel

2948025 - Addenda 6
2018-05-29 12 h 01 - Courriel

2949220 - Addenda 7
2018-05-30 16 h 44 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Quantum Électrique inc.
1421 rue Michelin
Laval, QC, h7l 4s2
http://www.quantumelectrique.com

Monsieur Benjamin Sauvé
Téléphone : 514 883-1286
Télécopieur :

Commande : (1438745)
2018-05-04 8 h 48
Transmission :
2018-05-04 8 h 48

2923849 - Addenda 1 - plans
2018-05-04 8 h 48 - Téléchargement

2923855 - Addenda 1 - Lettre
2018-05-04 8 h 48 - Téléchargement

2923861 - Addenda 1 - devis
2018-05-04 8 h 48 - Téléchargement

2931605 - Addenda 2
2018-05-04 8 h 48 - Téléchargement

2933419 - Addenda 3 (Report de date)
2018-05-04 8 h 48 - Téléchargement

2938562 - Addenda 4
2018-05-10 18 h 21 - Courriel

2941655 - Addenda 5 (Report de date)
2018-05-16 18 h 47 - Courriel

2948025 - Addenda 6
2018-05-29 12 h 01 - Courriel

2949220 - Addenda 7
2018-05-30 16 h 44 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187526016

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Norclair inc. pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles – lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, pour une somme maximale de 4 020 124,34 $, taxes incluses -- Appel d'offres public IP18003-168518-C - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1187526016_InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget
Tél : 514-280-4020

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-24

Claudine LEBOEUF
Conseillère budgétaire
Tél : (514) 280-6614
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.52

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1187526016

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Norclair inc. pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles – lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, pour une somme maximale de 4 020 124,34 $, taxes incluses -- Appel d'offres public IP18003-168518-C - 2 soumissionnaires.

Rapport- mandat SMCE187526016.pdf

Dossier # :1187526016

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 août 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187526016

Accorder un contrat à Norclair inc. pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles – lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, pour une somme maximale de 4 020 124,34 $, taxes incluses –- Appel d'offres public IP18003-168518-C - 2 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187526016
Accorder un contrat à Norclair inc. pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles – lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, pour une somme maximale de 4 020 124,34 $, taxes incluses –- Appel d'offres public IP18003-168518-C - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris, photos à l'appui, l'importance et l'urgence de procéder à des travaux sur les stations de pompage du parc Jean-Drapeau.

Ils ont reçu des explications très claires sur les défis posés par ces travaux. Ils ont bien compris que les installations actuelles – qui se voulaient temporaires en 1967 – ont atteint la fin de leur vie utile.

La Commission considère avoir reçu des réponses claires et précises à ses questions.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187526016 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.53

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1184922015

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « J.A. Larue inc. », une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur - Appel d'offres public 18-17075 (2 soum.) - (montant estimé de 5 166 838,72 $, taxes incluses).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur ;

2. d'accorder à « J.A. Larue inc.», plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17075 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
3. d'imputer cette dépense à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers et ce au rythme des besoins à combler;

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-24 09:28

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184922015**
Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « J.A. Larue inc. », une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur - Appel d'offres public 18-17075 (2 soum.) - (montant estimé de 5 166 838,72 $, taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.
Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur lesquelles sont requises pour répondre aux besoins opérationnels des unités d'affaires de la Ville en matière de déneigement.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-17075 qui s'est tenu du 4 juin au 10 juillet 2018. L'appel d'offres a été publié le 4 juin 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 37 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Trois addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 21 juin 2018 : pour modifier des exigences au devis technique et inclure une clause de pénalité pour les retards de livraison;
- Addenda no 2 émis le 26 juin 2018 : pour émettre des précisions sur les caractéristiques de poids et dimensions du tracteur chargeur en référence;
- Addenda no 3 émis le 27 juin 2018 : pour modifier certaines exigences du devis technique et répondre aux questions des preneurs du cahier des charges

Au Québec, il y a quatre entreprises qui fabriquent et distribuent des souffleuses à neige détachables du type visé par l'appel d'offres. Trois d'entre elles se sont procuré le cahier des charges de l'appel d'offres 18-17075.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 18-17075 est celle d'un octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0384 – 24 septembre 2009 : Conclure avec la firme J.A. Larue inc., une entente-cadre collective d'une durée de 4 ans pour la fourniture de souffleuse à neige pour accoupler sur tracteur chargeur, suite à l'appel d'offres 09-11073 (3 soum.).
CG07 0294 - 30 août 2007 : Conclure avec Les machineries Tenco (CDN) ltée une entente-cadre d'une durée de 4 ans pour la fourniture sur demande de souffleuses à neige portée, d'une capacité de 1850 tonnes US/heure, conçu pour être accouplée à une chargeuse, suite à l'appel d'offres public n° 06-10249 (3 soum.)

DESCRIPTION

Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour l'acquisition de souffleuses à neige détachables de type ruban et turbine d'une capacité nominale de 3000 tonnes/heure pour usage avec tracteur chargeur tel décrit au devis technique 82518A11. Les appareils seront sous la garantie de base du fabricant pour une période de 12 mois à partir de la date de mise en service des appareils. Le coût d'acquisition comprend deux volets de formation portant sur les méthodes d'opération et de la maintenance des appareils.
Les têtes de souffleuses accouplées à un tracteur chargeur sont des équipements utilisés lors des opérations de déneigement notamment pour le chargement de la neige dans les camions de transport.

L'entente prévoit l'achat de 31 souffleuses à neige détachables sur une période de 3 ans, soit de 2018 à 2021. Les prix soumis sont fixes pour la durée de l'entente. Les quantités exprimées au bordereau de soumission ont été fournies à titre indicatif seulement, elles ont été utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'une entente contractuelle. Pour des considérations administratives, financières ou autres, la Ville pourrait décider de modifier les quantités décrites au bordereau de soumission sans toutefois dépasser la quantité prévisionnelle de 31 souffleuses ou le seuil monétaire de l'entente-cadre.

Les délais de livraison prévus à l'appel d'offres sont de 120 jours pour la première unité commandée annuellement et de 90 jours pour les unités subséquentes. Le contrat prévoit, pour chaque mois ou partie de mois (prorata) de retard dans la livraison, une pénalité de 1 % de la valeur du bien non livré, excluant les taxes.

Provision - Contingences
La fabrication d'une souffleuse à neige pour tracteur chargeur est susceptible de faire l'objet d'une adaptabilité en cours de production. Pour pallier aux imprévus de fabrication, le montant de la soumission a été bonifié de 7 %, soit 338 017,49 $, taxes incluses.

	Coût, sans taxes	Coût, taxes incluses
Souffleuses	4 199 888,00 $	4 828 821,23 $
Provision (7 %)	293 992,16 $	338 017,49 $
Total	4 493 880,16 $	5 166 838,72 $

L'appel d'offres précédent (09-11073) incluait les besoins de trois têtes de souffleuses de capacités différentes alors que le présent appel d'offres (18-17075) se limite à un seul modèle de souffleuse. La comparaison avec le contrat précédent (09-11073) se limite donc au prix unitaire du seul modèle commun de souffleuse, soit Larue D65. Comparativement au

contrat précédent (09-11073), le coût unitaire d'une tête de souffleuse Larue D65 a subit une hausse de 5,58 % (7 100 $). Cette augmentation correspond à une indexation annuelle approximative de 0,5 % par année (de 2009 à 2018) pour couvrir l'inflation.

Comparatif du prix unitaire avec les contrats précédents (sans les taxes)			
	06-10249	09-11073	18-17075
Adjudicataire	Tenco	J.A. Larue inc.	J.A. Larue inc.
Marque et modèle	Contant C915D	Larue D65	Larue D65
Souffleuse détachable pour tracteur chargeur	116 442,00 $	127 348,00 $	134 448,00 $
Total:	116 442,00 $	127 348,00 $	134 448,00 $
Écart avec le contrat précédent ($) :		10 906,00 $	7 100,00 $
Écart avec le contrat précédent (%) :		9,37%	5,58%

JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.
L'acquisition de 31 souffleuses à neige détachables pour tracteur chargeur, sur une période de 3 ans, vise le remplacement d'autant d'appareils dont la durée de vie est atteinte (x28) ou dont la période de location vient à échéance sous peu (x3). La liste des appareils ciblés pour une mise au rancart est présentée en pièce jointe. La durée de vie d'une tête de souffleuse pour tracteur chargeur est de 15 ans. L'âge des appareils à remplacer se situe actuellement entre 15 et 54 ans.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-17075 pour lequel il y a eu 6 preneurs du cahier des charges.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
J.A. LARUE INC.	4 828 821,23 $		4 828 821,23 $
R.P.M. TECH INC.	6 254 294,59 $		6 254 294,59 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	6 258 779,10 $		6 258 779,10 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			5 541 557,91 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			14,76 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			1 425 473,36 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			29,52 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 1 429 957, 87 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 22,85 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			1 425 473,36 $

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	29,52 %

Pour estimer la dépense, le rédacteur du devis technique s'est basé sur le coût d'un produit similaire acquis par la Ville en 2013 pour lequel le prix a été ajusté pour tenir compte de l'inflation et du coût des nouvelles normes environnementales en matière motorisation. Le montant du contrat à octroyer est inférieur de 22,85 % (1 429 957,87 $) par rapport à l'estimation de la dépense. Plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer cet écart :

- L'adjudicataire recommandé n'est pas à son premier contrat avec la Ville : il connaît le produit et les besoins de la municipalité.
- Le volume d'achat potentiel de 31 têtes de souffleuses a certainement contribué à faire pression à la baisse sur les prix.
- L'adhésion de l'adjudicataire aux principes du « Lean Manufacturing » est certainement un élément qui permet à l'entreprise de se démarquer de sa concurrence notamment au niveau du contrôle des coûts de production.

Deux facteurs peuvent expliquer l'écart de 29,52 % (1 425 473,36 $) entre les deux soumissions reçues :

- Les souffleuses de type à ruban telles qu'exigées par la Ville ne figurent pas dans le catalogue de produits de « R.P.M. Tech inc. » contrairement à « J.A. Larue » qui propose ce type de souffleuses depuis plus de dix ans. Les coûts de recherche et développement associés à la mise en marché d'un nouveau produit ont sans doute été ajoutés au prix des souffleuses proposées par « R.P.M. Tech inc. ».
- Considérant que la Ville ne possède aucune souffleuse de « R.P.M. Tech inc. » et qu'en l'absence d'un historique des coûts de garantie des souffleuses utilisées dans les conditions de la Ville, il est légitime de croire que ce fabricant a voulu se protéger pour faire face aux réclamations sur garantie. En contrepartie, le fabricant « J.A. Larue inc. » a plusieurs souffleuses en usage à la Ville ce qui lui a permis d'évaluer exactement les coûts de garantie applicables.

Deux des six des preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres à la Ville pour les motifs suivants : n'est pas en mesure de fournir le produit demandé dans les délais requis et pour consultation seulement. Les autres preneurs du cahier des charges n'ont pas soumis de motif pour ne pas avoir déposé une soumission.

Pour favoriser un bon niveau de concurrence, la Ville n'a exigé aucune garantie de soumission et d'exécution dans le cadre de l'appel d'offres 18-17075.

Le dossier sera soumis à la Commission d'examen de contrat car il s'agit d'un contrat de biens d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel car il y a des écarts de plus de 20 % entre le prix des deux soumissions reçues et entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total estimé du contrat est de 5 166 838,72 $, taxes incluses.
Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de souffleuses à neige détachables lesquelles pourront être mises à la disposition de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville. Des dépenses d'agglomération sont donc possibles.

Chaque bon de commande devra fait l'objet d'une appropriation de crédits. Les dépenses de

consommation seront financées par règlement d'emprunt et inscrites au projet 68102 du Programme triennal d'immobilisations du SMRA.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des souffleuses respecte la norme Tier 4 de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette entente-cadre répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.
Les souffleuses à neige de type industriel à propulsion 100 % électrique n'est pas un produit offert sur le marché.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement des souffleuses à neige détachables en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume.
Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien, de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début de l'entente-cadre: août 2018
- Fin de l'entente: août 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-23

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-07-23

Devis	Description	Remplace le	Année mise en service	Age	Unité d'affaires	Motif de remplacement
82518A11	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-07138	1988	30	52-Arr.Ville-Marie	Fin de vie utile
82518A12	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-08128	1989	29	52-Arr.Ville-Marie	Fin de vie utile
82518A13	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-09053	1990	28	54-Arr.Plateau-Mont-Royal	Fin de vie utile
82518A14	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-88005	1987	31	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Fin de vie utile
82518A15	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-89006	1989	29	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Fin de vie utile
82518A16	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-95103	1995	23	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Fin de vie utile
82518A17	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-88655	2003	15	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Fin de vie utile
82518A18	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-05133	1994	24	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Fin de vie utile
82518A19	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-06762	1994	24	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Fin de vie utile
82518A20	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	316-0015	2000	18	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	Fin de vie utile
82518A21	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-95104	1995	23	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	Fin de vie utile
82518A22	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-90039	1990	28	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	Fin de vie utile
82518A23	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-05218	1994	24	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	Fin de vie utile
82518A24	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-88863	1988	30	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	Fin de vie utile
82518A25	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-90714	1990	28	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	Fin de vie utile
82518A26	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-94612	1994	24	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	Fin de vie utile
82518A27	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-54471	1964	54	83-Arr.de Verdun	Fin de vie utile
82518A28	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-88623	1988	30	83-Arr.de Verdun	Fin de vie utile
82518A29	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	437-92377	1992	26	85-Arr.Saint-Léonard	Fin de vie utile
82518A30	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-79899	1979	39	85-Arr.Saint-Léonard	Fin de vie utile
82518A31	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-90052	1989	29	86-Arr.St-Laurent	Fin de vie utile
82518A32	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-94050	1994	24	86-Arr.St-Laurent	Fin de vie utile
82518A33	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-03754	2003	15	86-Arr.St-Laurent	Fin de vie utile
82518A34	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-03777	2003	15	86-Arr.St-Laurent	Fin de vie utile
82518A35	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-xxxxx	1994	24	86-Arr.St-Laurent	Fin de vie utile
82518A36	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-88653	1988	30	87-Arr.Montreal-Nord	Fin de vie utile
82518A37	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-88654	1988	30	87-Arr.Montreal-Nord	Fin de vie utile
82518A38	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	525-86309	1986	32	89-Arr.Lasalle	Fin de vie utile
82518A39	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-50064	Location		82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	Fin de location 2019
82518A40	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-50065	Location		82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	Fin de location 2019
82518A41	SOUFFLEUSE A NEIGE SUR TRACTEUR	825-LAch1	Location		88-Arr.Lachine	Fin de location 2019

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1184922015

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Conclure avec « J.A. Larue inc. », une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur - Appel d'offres public 18-17075 (2 soum.) - (montant estimé de 5 166 838,72 $, taxes incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17075_Intervention.pdf 18-17075_TCP Approuve.pdf 18-17075 PV.pdf
18-17075_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-23

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Division Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17075 — No du GDD : 1184922015

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de souffleuses à neige détachables de type à ruban et turbine d'une capacité nominale minimale de 3000 tonnes/heure - Entente

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 6 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 10 - 7 - 2018

Ouverture faite le : 10 - 7 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 27 - 6 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 37 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 33,33

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 7 - 11 - 2018

Date d'échéance révisée : 7 - 11 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
J.A. LARUE INC.	4 828 821,23 $	√	
R.P.M. TECH INC.	6 254 294,59 $		

Information additionnelle

Deux des preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres à la Ville pour les motifs suivants: n'est pas en mesure de fournir le produit demandé dans les délais requis et pour consultation seulement. Les autres preneurs du cahier des charges n'ont pas soumis de motif pour ne pas avoir déposé une soumission.

Préparé par : Renée Veillette — Le 23 - 7 - 2018

Numéro de l'appel d'offres : 18-17075
Titre : Acquisition de souffleuses à neige détachables de type à ruban et turbine d'une capacité nominale minimale de 3000 tonnes/heure - Entente d'approvisionnement 3 ans
Date d'ouverture des soumissions : 10 juillet 2018

Lot 1	Description	Quantité	J.A. LARUE INC.		R.P.M. TECH INC.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Année 1	Acquisition de souffleuses à neige détachables selon les caractéristiques décrites au devis technique	10	134 448,00 $	1 344 480,00 $	175 474,18 $	1 754 741,80 $
Année 2	Acquisition de souffleuses à neige détachables selon les caractéristiques décrites au devis technique	10	135 448,00 $	1 354 480,00 $	175 474,18 $	1 754 741,80 $
Année 3	Acquisition de souffleuses à neige détachables selon les caractéristiques décrites au devis technique	11	136 448,00 $	1 500 928,00 $	175 474,18 $	1 930 215,98 $
	Total avant taxes			4 199 888,00 $		5 439 699,58 $
	TPS 5 %			209 994,40 $		271 984,98 $
	TVQ 9,9975 %			418 938,83 $		542 610,03 $
	Montant total			4 828 821,23 $		6 254 294,59 $
	Signature		Oui		Oui	
	Addendas (inscrire N/A ou le nombre)		3		3	
	Numéro TPS/TVQ		Oui		Oui	
	Numéro de fournisseur VDM		117571		116056	
	Garantie		Non		Non	
	AMF		Non Requis		Non Requis	
	Numéro NEQ		1148795827		1172979065	
	Vérification REQ		Oui		Oui	
	Vérification RENA		Oui		Oui	
	Vérification Liste des personnes écartées		Oui		Oui	
	Vérification Liste des firmes à rendement insatisfaisant		Oui		Oui	
	Achat du cahiercdes charges via SEAO		Oui		Oui	

Remarque :

Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette **Date :** 2018-07-13

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- **Liste des commandes**
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-17075

Numéro de référence : 1168840

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Acquisition de souffleuses à neige détachables de type à ruban et turbine d'une capacité nominale minimale de 3000 tonnes/heure - Entente d'approvisionnement 3 ans

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Contant Inc 6310 Mille-Iles Laval, QC, H7B 1E5 http://www.souffleusecontant.ca/	Madame Chantal Contant Téléphone : 450 666-6368 Télécopieur : 450 666-0626	**Commande : (1452493)** 2018-06-04 10 h 54 **Transmission :** 2018-06-04 10 h 54	2961355 - 18-17075 - Addenda 1 2018-06-21 13 h 49 - Télécopie 2962978 - 18-17075 - Addenda no 2 2018-06-26 12 h 14 - Télécopie 2963915 - 18-17075 2018-06-27 14 h 46 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Del Equipement 1655 boul Hymus arr.Dorval Montréal, QC, H9P 1J5	Monsieur Guy Boisvert Téléphone : 514 684-1760 Télécopieur : 514 684-1349	**Commande : (1456855)** 2018-06-13 9 h 01 **Transmission :** 2018-06-13 9 h 01	2961355 - 18-17075 - Addenda 1 2018-06-21 13 h 48 - Courriel 2962978 - 18-17075 - Addenda no 2 2018-06-26 12 h 13 - Courriel 2963915 - 18-17075 2018-06-27 14 h 45 -

			Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
J. A. Larue INC. 660 rue Lenoir Québec, QC, G1X 3W3 http://www.jalarue.com/	Monsieur Louis Larue Téléphone : 418 658-3003 Télécopieur : 418 658-6799	**Commande : (1453991)** 2018-06-06 12 h 54 **Transmission :** 2018-06-06 12 h 54	2961355 - 18-17075 - Addenda 1 2018-06-21 13 h 48 - Courriel 2962978 - 18-17075 - Addenda no 2 2018-06-26 12 h 13 - Courriel 2963915 - 18-17075 2018-06-27 14 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Immeubles Y. Maheux Ltée 2925 Avenue Kepler, porte B Québec Québec, QC, G1X 3V4	Monsieur Yvon Maheux Téléphone : 418 658-9030 Télécopieur : 418 658-9480	**Commande : (1454834)** 2018-06-07 15 h 09 **Transmission :** 2018-06-07 15 h 09	2961355 - 18-17075 - Addenda 1 2018-06-21 13 h 48 - Courriel 2962978 - 18-17075 - Addenda no 2 2018-06-26 12 h 13 - Courriel 2963915 - 18-17075 2018-06-27 14 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
R.P.M. Tech Inc 2220, rue Michelin Laval, QC, H7L 5C3 http://www.grouperpmtech.com	Monsieur Mike Minicucci Téléphone : 450 687-3280 Télécopieur : 450 781-8811	**Commande : (1452687)** 2018-06-04 14 h 03 **Transmission :** 2018-06-04 14 h 03	2961355 - 18-17075 - Addenda 1 2018-06-21 13 h 49 - Télécopie 2962978 - 18-17075 - Addenda no 2 2018-06-26 12 h 14 - Télécopie 2963915 - 18-17075 2018-06-27 14 h 46 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Vohl Inc 368, ST-GILBERT	Monsieur Bruno Vohl	**Commande : (1452835)**	2961355 - 18-17075 - Addenda 1

Saint-Marc-des-Carrières, QC, G0A 4B0	Téléphone : 418 268-3527 Télécopieur : 418 268-5640	2018-06-04 16 h 11 **Transmission :** 2018-06-04 16 h 11	2018-06-21 13 h 48 - Courriel 2962978 - 18-17075 - Addenda no 2 2018-06-26 12 h 13 - Courriel 2963915 - 18-17075 2018-06-27 14 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.53

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1184922015

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Conclure avec « J.A. Larue inc. », une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur - Appel d'offres public 18-17075 (2 soum.) - (montant estimé de 5 166 838,72 $, taxes incluses).

Rapport- mandat SMCE184922015.pdf

Dossier # :1184922015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 août 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE184922015

Conclure avec « J.A. Larue inc. », une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur - Appel d'offres public 18-17075 (2 soum.) - (montant estimé de 5 166 838,72 $, taxes incluses).

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Émilie Thuillier Vice-présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE184922015
Conclure avec « J.A. Larue inc. », une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur - Appel d'offres public 18-17075 (2 soum.) - (montant estimé de 5 166 838,72 $, taxes incluses).

À sa séance du 1er août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service du matériel roulant et des ateliers ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions, notamment en ce qui a trait aux efforts du Service pour favoriser une plus grande ouverture du marché.

Les membres ont constaté que la standardisation des exigences n'aura pas pour effet de verrouiller le marché dans la mesure où on compte déjà plusieurs fabricants.

Enfin, la Commission a apprécié les explications données sur les divers types de souffleuses à neige détachables pour tracteurs.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE184922015 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Article 20.54

Accorder un contrat d'une durée de 36 mois, avec une possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un an chacune, pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants de 33 territoires et de 7 écocentres

Les documents seront livrés dès que possible.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1182748001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement du logo du Module inspection remorquage du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale 500 $

Il est recommandé :

1. de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement du logo du Module inspection remorquage comme une marque de commerce ;

2. d'autoriser la Direction des affaires civiles - Division du droit contractuel du Service des affaires juridiques à signer tout document requis à cette fin ;

3. d'autorisé une dépense de 500 $ pour le paiement des frais d'enregistrement des marques déposées ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-06-08 16:53

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1182748001**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement du logo du Module inspection remorquage du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale 500 $

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, la Ville de Montréal a entrepris une réflexion sur les activités de remorquage pour mieux comprendre la gestion de ces activités sur le territoire de la Ville de Montréal. L'objectif était d'analyser tous les types de remorquage en présentant des enjeux et des recommandations liés à la gouvernance pour chaque type d'activité, et ce, pour optimiser et harmoniser l'encadrement des activités de remorquage sur le territoire.
En 2016, la Ville de Montréal demandait le transfert de la responsabilité du remorquage au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), notamment par l'application du règlement (03-098) intitulé « Règlement sur le remorquage des véhicules ».

Or, la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (2017, chapitre 16) a été sanctionnée le 21 septembre 2017, laquelle a eu pour effet de modifier la Loi sur exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001) pour faire du dépannage, remorquage et remisage des véhicules une compétence de l'agglomération.

En avril 2017, était publié le rapport du Bureau l'inspecteur général sur l'industrie du remorquage à Montréal où plusieurs recommandations sont proposées quant à la gestion des contrats quant aux activités de remorquage.

Le 29 mars 2018, le « Règlement sur le remorquage des véhicules » était modifié par la résolution CG18 0204 donnant ainsi le pouvoir aux inspecteurs du SPVM d'appliquer la règlementation étant sous la responsabilité du Bureau du taxi depuis 2003.

Dans le cadre de la gestion des contrats de remorquage qui seront octroyés par la Ville, il est prévu que les adjudicataires, disposant d'un privilège d'exclusivité sur certains types de remorquage, identifient leurs remorques avec une vignette particulière qui sera vendue par la Ville. L'expérience des dernières années a démontré que certains entrepreneurs imitent ces vignettes afin de chercher à méprendre les citoyens. La Division de la sécurité et de l'intégrité du SPVM ne recommande pas l'utilisation du logo du SPVM ou celui de la Ville comme par le passé pour ce type de vignette.

Pour contrer cette façon de faire, le SPVM a fait développer un logo qui sera utilisé

obligatoirement sur les remorques que devront se procurer les futurs adjudicataires de contrats de remorquage. Afin d'éviter toute reproduction ou imitation du logo dans un but malhonnête, le SPVM souhaite l'enregistrer comme une marque de commerce. L'utilisation d'un logo distinct et propriété de la Ville permettra la création de différents documents dont les vignettes qui seront apposés sur les remorques ayant un contrat de territoire exclusif, seules les entreprises détenant un contrat avec le SPVM seront en droit d'utiliser ce logo. L'enregistrement du logo permettra également d'exercer des recours juridiques pour une utilisation non autorisée du logo.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 - 0204 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).
CG18 - 0243 - 26 avril 2018 - Autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement et de revenus du SPVM de 353 700 $ en 2018 provenant du revenu additionnel de frais de gestion de contrats à la suite de la mise en place du nouveau Module inspection remorquage (MIR) au SPVM.

DESCRIPTION

De façon à protéger les droits de propriété intellectuelle que constitue le logo du Module inspection remorquage (MIR) du SPVM, il y a lieu de demander le dépôt de ce logo comme marques officielles, auprès du registraire des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Le présent dossier vise à mandater le Service des affaires juridiques de la Direction des affaires civiles - Division du droit contractuel à cet effet.

JUSTIFICATION

Avant d'aller de l'avant avec le dépôt de cette marque, le Service des affaires juridiques de la Direction des affaires civiles - Division du droit contractuel de la Ville de Montréal a besoin d'une résolution du conseil d'agglomération le mandatant à le faire en son nom.
L'enregistrement du logo MIR protègera la Ville de Montréal parce qu'il :

· Constituera une preuve de propriété pour la Ville de Montréal ;
· Permettra à la Ville de Montréal de porter plainte pour contrefaçon en vertu de la Loi sur les marques de commerce ;
· Accordera les droits exclusifs à la Ville de Montréal à l'égard de la marque de commerce ;
· Interdira que d'autres utilisent une marque de commerce similaire pouvant prêter à confusion ;
· Facilitera la gestion des contrats de territoire exclusif pour le remorquage des véhicules sur le territoire de l'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le dépôt de la marque de commerce du MIR auprès du registraire des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada coûtera cinq cents dollars (500 $) qui seront payables par chèque à l'ordre du Receveur général du Canada.
Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du SPVM.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L’enregistrement du logo du MIR permettra de dissuader toute contrefaçon qui pourrait nuire à l’image de Montréal et à la crédibilité du SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de la marque auprès du registraire des marques de commerces de l’Office de la propriété intellectuelle du Canada.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jocelyne GUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain SAUVAGEAU
C/s- application de la reglementation du stationnement

Tél : 514 872-6407
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-15

Marc CHARBONNEAU
Inspecteur-chef
Direction des services corporatifs

Tél : 514 280-4295
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Simonetta BARTH
Directeur adjoint
Direction des services corporatifs
Tél : 514 280-8530
Approuvé le : 2018-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin PRUD'HOMME
Directeur

Tél :
Approuvé le : 2018-06-08

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1182748001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Objet :	Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement du logo du Module inspection remorquage du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale 500 $

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1182748001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jocelyne GUAY
Conseillere budgétaire

Tél : 514 280-2953

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-16

Line DESJARDINS
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514 280-2192
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1181081012

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Division ateliers mécaniques centre
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document «Fiche technique d'inscription »

Il est recommandé :
D'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document «Fiche technique d'inscription »

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-12 18:04

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1181081012**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Division ateliers mécaniques centre
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document «Fiche technique d'inscription »

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet une demande d'autorisation pour adhérer à un regroupement d'achat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et l'union des municipalités du Québec (UMQ), pour la conclusion d'une entente pour la fourniture sur demande de divers pneus. Ces pneus sont requis dans le cadre de l'entretien des véhicules du parc motorisé de la Ville.

Tel que prescrit par la Loi sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics (règlement 5.2), tout organisme public appartenant à un regroupement doit signifier son engagement par résolution avant le lancement de l'appel d'offres.

Les contrats actuels pour la fourniture de divers pneus conclus par le CSPQ viendront à échéance le 31 mars 2019 (durée de 36 mois) et des procédures de renouvellement sont présentement en cours. Le CSPQ explique que la période d'engagement a été devancée pour leur permettre de publier l'appel d'offres en septembre (au plus tard en octobre) afin de permettre aux manufacturiers d'être disponibles pour compléter leur soumission avant la période de vente intensive de l'automne.

L'adhésion de la Ville va se faire encore par l'entremise de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), cette dernière ayant le mandat du CSPQ pour recueillir l'adhésion de l'ensemble des municipalités intéressées.

Les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom, et les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

Afin d’être en mesure d’adhérer au regroupement, il a été convenu de transmettre la résolution du Comité exécutif à l'UMQ le 13 août 2018, suivront celles des autres instances (CM, CG).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0456 - 20 août 2015 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document « Fiche technique d'inscription »
CG14 0451 - 30 octobre 2014 - Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois avec Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (Montrant estimé de l'entente 2,4 millions $)

CG14 0293 - 19 juin 2014 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document « Fiche technique d'inscription ».

CG12 0394 - 25 octobre 2012 - Conclure une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés pour une durée de 23 mois se terminant le 31 juillet 2014 (Montant estimé de l'entente 2,5 millions $).

CG12 0221 - 21 juin 2012 - Autoriser l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offre par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) / Approuver à cette fin le document « Engagement à la clientèle ».

DESCRIPTION

Selon le responsable de l’appel d’offres au CSPQ, le marché de pneus est très évolutif et comme chaque année de nouveaux modèles arrivent, cela ne permet pas de conclure des contrats de très longue durée avec les fabricants. Malgré tout, les prochaines ententes-cadres seront plus longues, une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, elles débuteront le 1er avril 2019 et se termineront le 31 mars 2021 ou le 31 mars 2022 avec l'option de renouvellement.

Les gammes de pneus disponibles seront :

A Pneus radiaux d’autos de tourisme, camionnettes et fourgonnettes
B Pneus conçus principalement pour être utilisés sur des véhicules de patrouille
C Pneus radiaux pour camions lourds et camions de service
G Pneus hors route généralement utilisés pour le génie civil (niveleuses, chargeurs sur roues ou autres)
J Pneus du domaine agricole
K Pneus pour service industriel léger et utilitaires
N Pneus rechapés
R Pneus remoulés

Pour le groupe des pneus rechapés (N), le volet prix des carcasses n'est pas inclus dans l'appel d'offres du CSPQ.

Certaines conditions préciseront que le client pourra transiger avec le distributeur autorisé de son choix. Il sera encore possible d'acheter un pneu avec les mêmes critères, même si son prix est jusqu'à 10% plus élevé.

JUSTIFICATION

Le regroupement inclura les ministères, des organismes publics provinciaux et de nombreuses municipalités (Ville de Québec, Longueuil, etc.). À partir de l'appel d'offres précédent (2016), il est possible d'estimer que le regroupement pourrait dépasser les 31 millions $ sur la durée maximale de 36 mois.

La possibilité de lancer notre propre appel d'offres a été envisagé, mais nous considérons que nous n'aurions pas de meilleurs prix.

Le volume d'achat de la Ville devrait représenter moins que 15 % des achats du regroupement.

L'entente avec l'UMQ va permettre aux clients de bénéficier des avantages particuliers d'un contrat à commandes avec des fournisseurs multiples (pas possible dans par la LCV). Cela permettra à un client d'acquérir des pneus de différents manufacturiers (il y a plus de 10 000 prix dans le moteur de recherche de pneu sur le site Web du CSPQ) et d'utiliser les services du distributeur autorisé de son choix.

La fédération des municipalités du Québec (FMQ) à une entente de gré à gré avec Goodyear et les prix sont supérieur de 4% à l'entente en vigueur. Le participant doit s'engager à faire ses achats exclusivement auprès des fournisseurs identifiés, selon la disponibilité des pneus et selon les termes du contrat.

L'appel d'offres du CSPQ ne permet pas à un fournisseur d'offrir un meilleur prix à un autre client du secteur public de moindre importance, sans offrir ce même prix au CSPQ (mêmes termes et conditions).

Adhérer à ce regroupement permettra aux services corporatifs et aux arrondissements de continuer de bénéficier des prix avantageux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation totale d'environ 5,1 million $ incluant les taxes, pour la période maximum de l'engagement (36 mois). Cette estimation a été réalisée au moyen des quantités prévisionnelles et des derniers prix payés par la Ville.

Les prix sont obtenus directement d'un manufacturier (compte national) associé à la gamme de pneus disponibles. Les ententes du CSPQ avec les manufacturiers seront basées sur les prix unitaires des pneus, calculés en fonction du taux d'escompte fixe accordé (sauf la classe B).

Le suivi de la validité des prix payés, selon les termes et conditions du contrat, pourra être vérifié par l'extraction périodique des données d'achats pour une comparaison par échantillonnage dans le moteur de recherche de pneu sur le site Web du CSPQ.

Le CSPQ perçoit un frais de gestion de 1% directement des fournisseurs lequel est inclus dans les prix soumis, à son tour, le CSPQ s'engage à transférer 0,4% à l'UMQ pour son implication.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus ou un retard prolongé de l’autorisation pourrait entraîner des coûts supplémentaires d'approvisionnement pour la Ville. Les services corporatifs et les arrondissements pourraient ne plus bénéficier des prix avantageux de la part des manufacturiers à partir du 1er avril 2016.

La non adhésion à l'entente alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. Lancer un appel d'offres nécessiterait un long processus de standardisation et au risque d'avoir des prix plus élevés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: Fin:

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 11 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-07-05
Serge BRANCONNIER Chef de division ateliers mécaniques		Claude SAVAGE Directeur	
Tél : **Télécop. :**	514 872-1084	**Tél :** **Télécop. :**	514-872-1076 514-872-1095

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Fiche d'engagement

CONTRAT À COMMANDES – REGROUPEMENT D'ACHATS CSPQ - UMQ
PNEUS NEUFS, RECHAPÉS ET REMOULÉS
Période : 1er AVRIL 2019 au 31 MARS 2022 (3 ans)

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)
Responsable du dossier : Gilbert Ouellet
Courriel : gouellet@umq.qc.ca

NOTE : Vous devez compléter tous les champs ombragés

NOM DE L'ORGANISATION MUNICIPALE :	Ville de Montréal
Région administrative du Québec :	06

RESPONSABLE DU DOSSIER :

Prénom et nom:	Serge Branconnier		
Fonction :	Chef de division		
N° de téléphone :	514-872-1084	**N° de télécopieur :**	514-872-1095
N° de cellulaire :	514-923-0497		
Courriel :	sbranconnier@ville.montreal.qc.ca		

Numéro de client de la Direction générale des acquisitions (si connu) : _____

Si nouveau client, veuillez vous inscrire à l'adresse suivante :

http://www.portail.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca/

COORDONNÉES DE LA PERSONNE QUI REMPLIT LA FICHE:

Prénom et nom	Patrick Veillette
Téléphone	514-872-2458
Courriel	patrickveillette@ville.montreal.qc.ca

COORDONNÉES DE TOUTE AUTRE PERSONNE CONCERNÉE PAR CE REGROUPEMENT :

Prénom et nom	
Téléphone	
Courriel	

COORDONNÉES DE TOUTE AUTRE PERSONNE CONCERNÉE PAR CE REGROUPEMENT :

Prénom et nom	
Téléphone	
Courriel	

Toutes les pages de cette fiche technique doivent être retournées, avant le 19 juin 2018, à l'attention de Madame Malika Garnier, mgarnier@umq.qc.ca ou par télécopieur 514 282-8893

Fiche d'engagement (suite)

1 – ENGAGEMENT

Le CSPQ souhaite procéder au lancement d'un appel d'offres en vue de la conclusion d'un contrat à commandes pour l'acquisition de pneus neufs, rechapés et remoulés. Afin de faire une évaluation adéquate et rigoureuse des besoins, le CSPQ doit obtenir l'engagement des ministères et organisations publiques. Pour toute la durée du contrat, la

Ville de Montréal

Nom de l'organisation

devra requérir les biens auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CSPQ pour tout bien visé aux documents d'appel d'offres, et ce, selon les termes et conditions prévus à ces documents.

Par conséquent, Ville de Montréal :

Nom de l'organisation

- s'engage, pour toute la durée du contrat à commandes, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2022, à requérir les biens auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CSPQ pour tout bien visé aux documents d'appel d'offres, et ce, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres;
- s'engage, pour toute la durée du contrat à commandes, à respecter les termes et conditions prévus au contrat à venir;
- s'engage à ce que les biens acquis auprès du ou des fournisseur(s) dans le cadre du contrat à commandes ne servent qu'à l'usage de la

  Ville de Montréal

  Nom de l'organisation

- s'engage, à la demande du CSPQ, à procéder à des vérifications permettant de confirmer que les données reçues des fournisseurs dans les rapports de consommation sont exactes et ce, pour l'ensemble de son organisation, incluant les entités identifiées à la section 4;
- atteste qu'il n'est pas engagé ou qu'il ne s'est pas engagé à requérir auprès de tout autre fournisseur ou de toute autre personne des biens visés par les documents d'appel d'offres du CSPQ, et ce, pour toute la durée du contrat à commandes.

Notre adhésion à ce regroupement d'achats de pneus sera confirmée par une résolution du conseil qui sera adoptée lors de la prochaine assemblée prévue le ????????? 2018.

2 – ADHÉSION DIFFÉRÉE [1] (si applicable)

Notre organisation compte s'engager à une date ultérieure au **1er avril 2019**, date du début du contrat à commandes.

La date prévue d'utilisation est le : _____

Inscrire la date de début d'adhésion

SERGE BRANCONNIER		18 MAI, 2018
Nom du signataire autorisé (Lettres moulées)	Signature	Date

[1] *Permet à une organisation actuellement lié à des obligations de s'approvisionner à une date ultérieure à celle prévue pour le début du prochain contrat.*

Fiche d'engagement (suite)

3 – ÉVALUATION DES BESOINS

Les participants doivent fournir une estimation en dollars ($) de leur consommation, par groupe de pneus et pour chacune des années du contrat. Cette estimation doit être la plus réaliste possible et refléter le montant des achats prévus. Ces informations sont inscrites à la section **Consommation estimée**. Cette estimation sert de guide pour évaluer la valeur des engagements.

CONSOMMATION ESTIMÉE

(Indiquer les quantités ci-dessous en $)

Ville de Montréal

Nom de l'organisation

GROUPE DE PNEUS *Cochez vos choix*	Achats estimés en $		
	1er avril 2019 au 31 mars 2020	*1er avril 2020 au 31 mars 2021*	*1er avril 2021 au 31 mars 2022*
A ☑ Pneus radiaux d'autos de tourisme, camionnettes et fourgonnettes	600000 $	612000 $	624240 $
B ☑ Pneus conçus principalement pour être utilisés sur des véhicules de patrouille	200000 $	204000 $	208080 $
C ☑ Pneus radiaux pour camions lourds et camions de service	375000 $	382500 $	390150 $
G ☐ Pneus hors route généralement utilisés pour le génie civil (niveleuses, chargeurs sur roues ou autres)	$	$	$
J ☑ Pneus du domaine agricole	10000 $	10200 $	10404 $
K ☐ Pneus pour service industriel léger et utilitaires	$	$	$
N ☑ Pneus rechapés	275000 $	280500 $	286110 $
R ☐ Pneus remoulés	$	$	$
P ☐ Pneus de moto (pour les Services de police)	$	$	$

Note : ***Si, pour l'une des groupes et/ou l'une des périodes visées, vous prévoyez aucun achat, veuillez inscrire « 0 » dans le champ.***

4 – DÉCLARATION DE LA PERSONNE DÛMENT AUTORISÉE

Je, soussigné, personne dûment autorisée à agir au nom de Ville de Montréal

Nom de l'organisation

atteste que l'évaluation des besoins prévue au présent engagement a été faite de façon adéquate et rigoureuse tel que requis par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1).

SERGE BRANCONNIER — Nom du signataire (Lettres moulées)

Signature

18 MAI 2018 — Date

Toutes les pages de cette fiche technique doivent être retournées, avant le 19 juin 2018, à l'attention de Madame Malika Garnier, mgarnier@umq.qc.ca ou par télécopieur 514 282-8893

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.03

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1188020001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter une nouvelle résolution conformément aux nouvelles exigences du MAMOT pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et abroger la résolution CG18 0304

Il est recommandé:

1. d'abroger la résolution CG18 0304 et
2. attendu que :

· la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
· la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

· la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
· la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à

une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
· la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
· la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
· la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
· la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-13 09:24

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1188020001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter une nouvelle résolution conformément aux nouvelles exigences du MAMOT pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et abroger la résolution CG18 0304

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonnera sur plusieurs années.
Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de la taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ).

En 2014, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de cinq ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2018. La Ville de Montréal recevra une somme de 491,4 M$ échelonnée en cinq versements annuels égaux de 98,3 M$. En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 $ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans d'autres projets financés à même des sources uniquement municipales, sans subvention d'aucune sorte.

Les travaux admissibles concernent quatre priorités:

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;
4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Les règles du programme prescrivent que la ville doit respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80% de son enveloppe. Pour cette portion de son enveloppe, la municipalité doit démontrer qu'il n'y a plus de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3, à court terme, avant de réaliser des travaux de la priorité 4. Par ailleurs, le programme TECQ 2014-2018 introduit un changement par rapport aux éditions précédentes de ce programme car la ville peut dorénavant utiliser 20% de son enveloppe dans les priorités de son choix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0304- 31 mai 2018- Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)- 118115005
CE17 1974 - 20 décembre 2017 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés et prévus en 2017 dans le cadre du programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1171158006

CG17 0277 - 15 juin 2017 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2017 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1171158003

CE17 0377 - 15 mars 2017 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2016 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1171158002

CG16 0435 - 22 juin 2016 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - 1161158002

CE 16 0267 - 17 février 2016 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2014 et 2015 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1161158001

CG15 0424 - 18 juin 2016 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1151158006

DESCRIPTION

Les programmations élaborées pour 2018 prévoient que 80% de l'enveloppe disponible (78,6 M $ par an) seront utilisés pour des projets reliés aux infrastructures de l'eau de compétence locale ou d'agglomération et 20% (19,7 M $ par an) pour des projets en voirie de compétence locale. Les enveloppes annuelles sont cumulatives si bien que des sommes n'ayant pas été utilisées au cours d'une année peuvent être reportées aux années suivantes jusqu'à la fin du programme. On peut également devancer les décaissements municipaux sous réserve de ne pas réclamer plus que le maximum prévu à la fin du programme en 2018.
La liste soumise en pièce jointe constitue la programmation d'agglomération pour l'année 2018. Les projets relatifs aux infrastructures de l'eau sont admissibles au programme TECQ 2014-2018 pour des travaux à nos équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux (priorité 1) de même que les projets aux réseaux principaux d'aqueduc et d'égout (priorité 3). Cette programmation pour 2018 totalise des investissements de 2,1 M$.

Cette programmation sera la dernière du programme TECQ 2014-2018. Une annonce est attendue prochainement quant aux enveloppes et règles d'un prochain programme TECQ.

JUSTIFICATION

Ce dossier a été soumis aux instances et une résolution a été adoptée à la séance du 31 mai 2018. Toutefois, le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) a, dans l'intervalle du processus décisionnel de la Ville, publié de nouvelles exigences concernant le texte de résolution qu'il souhaite obtenir à l'égard de l'approbation des programmations TECQ par les instances des municipalités bénéficiant du programme de subvention. Par conséquent, la résolution CG18 0304 doit être abrogée et une nouvelle résolution, conforme aux exigences du MAMOT, doit être adoptée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux admissibles à la TECQ sont remboursés à 100 %, le seuil d'investissement fixé pour chacune des villes liées représentant la contrepartie de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des travaux prévus contribuera à améliorer nos grands équipements de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, à réduire les fuites d'eau, à favoriser le captage et la rétention des eaux de pluie et constituent des éléments d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réfection d'infrastructures de l'eau profitant du programme TECQ qui octroie à la Ville une enveloppe de 491 M$ sur cinq ans (2014-2018).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, avec l'accord du Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux et reddition de comptes au MAMOT avant la fin de l'année 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service des communications
Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications
Jocelyne L'ANGLAIS, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France WITTY
Chargée d'expertise- Subventions gouvernementales

Tél : 514-280-4264
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-06

Alain LARRIVÉE
Chef de division - Stratégies et pratiques d'affaires

Tél : 514 872-4431
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-12

TECQ 2014-2018 - SOMMAIRE AGGLO

Compétence	AGGLO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 1 - Eau potable	Arrondissements multiples	3 194 213	5 766 063	23 490 751	20 368 247	1 976 491	54 795 765	0
Total Priorité 1 - Eau potable		**3 194 213**	**5 766 063**	**23 490 751**	**20 368 247**	**1 976 491**	**54 795 765**	**0**
Priorité 1 - Eaux usées	Arrondissements multiples	35 951	687 465	2 141 140	1 613 794	105 218	4 583 569	0
Total Priorité 1 - Eaux usées		**35 951**	**687 465**	**2 141 140**	**1 613 794**	**105 218**	**4 583 569**	**0**
Priorité 3 - Aqueduc	Arrondissements multiples	16 799 721	3 375 087	14 240 079	615 309	41 394	35 071 590	10 077
	Sud-Ouest	5 207	0	-1		0	5 206	0
	Ville-Marie	402 549	1 767 141	2 495 415		0	4 665 105	2 355
Total Priorité 3 - Aqueduc		**17 207 477**	**5 142 227**	**16 735 494**	**615 309**	**41 394**	**39 741 901**	**12 432**
Priorité 3 - Égout	Arrondissements multiples	788 325	264 409	309 359	532 093	405	1 894 590	0
	Sud-Ouest	7 190	0	44 959		0	52 149	70
	Ville-Marie	1 925 278	580 348	1 442 411		0	3 948 037	3 282
Total Priorité 3 - Égout		**2 720 794**	**844 757**	**1 796 728**	**532 093**	**405**	**5 894 776**	**3 352**
Total général		**23 158 435**	**12 440 512**	**44 164 114**	**23 129 443**	**2 123 508**	**105 016 012**	**15 784**

TECQ 2014-2018 - DÉTAIL AGGLO

Compétence	AGGLO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 1 - Eau potable	**Arrondissements multiples**	116764	Châteaufort-Vincent-d'Indy Câble,transfo,interr. de charge,démar.prog TECQ	10 619	0	-319	12 556	0	22 855	0
		116778	Châteaufort - Ajout groupe moto-pompe Y3 - Travaux - TECQ	7 707	0	-1	59	0	7 764	0
		122390	MNU-PF-UV-TRAITEMENT-Préachat UV LOT A1-901 TECQ2	7 301	0	135 274	1 087	0	143 662	0
		123036	MNU-PF-POMPAGE-Mécanique de procédé LOT C3-904 TECQ2	4 037	0	-1	31	0	4 067	0
		123552	AT-Méc. Pompe Installation Composante REQUP 1 - TECQ	0	905 218	3 209 709	2 297 592	57 632	6 470 151	0
		123559	DB-Élec. Installation Composante REQUP1- Trav - TECQ	245 143	669 573	2 968 806	3 113 021	606 117	7 602 660	0
		126973	MNU-PF-TRAITEMENT-Chaîne de traitement LOT T3-902 TECQ3	0	0	561 904	986 985	45 813	1 594 702	0
		127660	DB-Méc. Élec. Bâtiment Installation Composantes Usine REQUP1 Trav TECQ	579 585	1 368 442	4 654 823	2 423 661	937 466	9 963 977	0
		127696	AT-Méc. Élec. Bâtiment Installation - REQUP1 - TECQ	0	0	1 431 175	3 903 240	103 531	5 437 946	0
		127699	AT-Élec. Installation Composantes - REQUP 1 - TECQ	0	0	284 552	612 907	35 894	933 352	0
		128139	DPEP Modernisation des réseaux TECQ	447 974	226 568	312 394	51 664	0	1 038 600	0
		131875	MNU-PF-Poursuite services professionnels ingénierie TECQ	140	156 249	-156 255	219	0	353	0
		132018	PF - MNU - Services professionnels architecture - TECQ	6 746	6 663	2 734	1 761	0	17 903	0
		139565	McTavish - Installation d'une génératrice des services auxiliaires - TECQ	47 944	5 171	-28	1 091	0	54 179	0
		140576	AT - Honoraires professionnels immeubles (AT-VI-CL) (volet 4) - TECQ	59 991	24 627	105 124	115 315	19 544	324 601	0
		140798	SL-Station de surpr. Marcel-Laurin Réf. variateurs vitesse & moteurs TECQ	23 268	0	-80	3 155	0	26 343	0
		141175	Pte-Claire Vannes automatisation des filtres 1 à 8 Labo TECQ				14	-14	0	
		142183	CDN - SP Réservoir - TECQ	39 534	0	-8	301	0	39 828	0
		146486	AT - Méc. Pompe Préachat GMP - REQUP 1 - TECQ	0	0	1 210 991	9 230	0	1 220 221	0
		146496	DB - Méc. Élec. Bâtiment Installation Composante Adminis. Travaux - TECQ	544 052	1 810 064	4 262 366	52 360	0	6 668 842	0
		149139	LA - Réhabilitation salles décanteurs - TECQ	993 927	84 917	-45 367	-25 996	0	1 007 481	0
		149142	LA - Réhabilitation salles décanteurs - LABO - TECQ	61	0	0	0	0	61	0
		150426	PF - Travaux sur le réservoir #3 TECQ	69 830	0	-14	532	0	70 349	0
		151878	AT Élec. Installation poste temporaire REQUP 1 - TECQ	0	4 746	1 192 936	606 224	55 106	1 859 013	0
		151880	AT Réfection canaux intermédiaires entre réservoirs 1, 2 et bât. UV TECQ14	0	402 970	536 143	258 449	0	1 197 563	0
		152089	ATW - Décontamination station HP et interconnexion 1 REQUP 1 - TECQ	0	4 578	65 694	8 786	310	79 367	0
		152090	ATW - Méc. Élec. Bâtiment Installation Interconnexion 1 REQUP 1 - TECQ	0	0	465 236	913 525	74 407	1 453 167	0
		152104	ATW - Élec. Installation sous-station d'urgence REQUP 1 - TECQ	0	5 783	1 505 397	118 286	0	1 629 466	0
		153817	CDN Réfection structurale du réservoir -SP- TECQ	0	0	9 465	4 081	-1 383	12 163	0
		153879	AT Réfec. canaux intermédaires entre réservoirs 1,2 et bât. UV Labo TECQ14	0	0	17 466	5 190	1 257	23 913	0
		154687	PC - Remplacement 4 vannes - Travaux - TECQ	62 917	0	-12	479	0	63 384	0
		154921	DEP - Acquisition composantes de contrôle TECQ	43 090	0	-8	328	0	43 410	0
		155431	AT - Méc. Pompe Achat GMP - REQUP1 - Labo - TECQ	0	0	0	12 850	0	12 850	0
		155466	DB- Méc Élec. Bâtiment Installation Composante Administration - Labo TECQ	348	0	2 742	780	0	3 870	0
		155477	DB- Méc, Élec, bâtiment installation composante - Labo -TECQ	0	1 105	84 503	45 456	0	131 064	0
		155635	ATW - Décontamination amiante et réservoir - TECQ	0	4 182	30 268	25 445	283	60 177	0
		155636	ATW - architecture haute pression - TECQ	0	63 781	441 104	205 403	7 563	717 852	0
		155637	AT - Méc. - Pompes - Installation - Labo - TECQ	0	0	37 666	23 395	32 344	93 405	0
		156197	DB - Architecture usine REQUP1 - TECQ	0	21 425	164 371	91 887	0	277 684	0
		157301	AT - Solidification bases de soutien bâtiment 401 Interconnexion 1 TECQ14	0	0	0	170 068	0	170 068	0
		165761	CV-03a Peel de Smith à Notre-Dame - conduite 900 mm travaux - TECQ3				3 988 708	0	3 988 708	
		167064	AT- Travaux ragréage/encapsulage matériaux dangereux - Bâtiment 0396	0	0	0	322 764	-5 967	316 797	0
		170233	AT - Méc. - Pompes - Installation - SP - TECQ				5 357	6 590	11 947	
	multiples			**3 194 213**	**5 766 063**	**23 490 751**	**20 368 247**	**1 976 491**	**54 795 765**	**0**
Total Priorité 1 - Eau potable				**3 194 213**	**5 766 063**	**23 490 751**	**20 368 247**	**1 976 491**	**54 795 765**	**0**
Priorité 1 - Eaux usées	**Arrondissements multiples**	130929	Aménagement sécuritaire -laboratoire Station (travaux et achat d'équipements)	0	0	0	47 428	1 212	48 640	0
		132348	Renouvellement de 2 refroidisseurs à absortion TEU-011	0	0	0	441 513	299 157	1 379	742 049
		132352	Remplacement des plaques, diaphragmes et toiles - filtre-presses E & J TEU-097	0	18 603	641	147	0	19 391	0
		132354	REMPLACEMENT DES DISJONCTEURS 600v- BÂTIMENTS DES BOUES				988 890	0	988 890	
		135509	Remise à niveau des réservoirs, tuyauterie et vannes de l'unité physico-chimique TEU-030 à TEU-03	0	0	44 800	6 573	0	51 373	0
		137025	Remplacement de 25 démarreurs - 4.16kV des pompes d'eau de procédé, station de pompage TEU-	0	0	855 066	182 253	102 627	1 139 946	0
		137029	Remplacement du silencieux sur le système d'épuration des gaz cheminée principale TEU-108	0	0		18 130	0	18 130	0
		138360	Remplacement des analyseurs de phosphore				28 809	0	28 809	
		138368	Remplacement des armoires de commutation à 600 V pour la station de pompage	0	582 787	414 649	16 386	0	1 013 823	0

Compétence	AGGLO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 1 - Eaux usées	**Arrondissements multiples**	138376	Rénovation de l'instrumentation et contrôle TEU-137	0	0	22 240	170	0	22 409	0
		139478	Étude géotechnique - Syst. d'extr. d'odeur Station Pompage Rhéaume	0	25 902	4 053	228	0	30 183	0
		149364	Site d'enfouissement - aménagement cellule #3 - contr. qualit. travaux	2 039	0	-13	524	0	2 550	0
		151507	Mise à niveau des fonds et joints d'expansion des décanteurs (15 à 21)	0	0	271 442	2 069	0	273 511	0
		155349	Construction système d'extraction et traitement odeur - Poste pompage Rhéaume - Serv.Prof. plans,	33 912	60 173	49 869	22 747	0	166 702	0
		160497	Mise à niveau vannes d'inter-connexion Nord-Sud	0	0	36 882	281	0	37 163	0
	multiples			**35 951**	**687 465**	**2 141 140**	**1 613 794**	**105 218**	**4 583 569**	**0**
Total Priorité 1 - Eaux usées				**35 951**	**687 465**	**2 141 140**	**1 613 794**	**105 218**	**4 583 569**	**0**
Priorité 3 - Aqueduc	**Arrondissements multiples**	127731	Cathédrale entre N.-Dame et Gauchetière travaux reconst. cond. 900mm TECQ	94 099	134 451	-108 520	44 520	0	164 551	0
		127735	Pierre-de-Coubertin de Bourbonnière à Viau conduite 900mm - TECQ	0	29 831	7 359 562	62 172	0	7 451 564	1 412
		130897	Relocalisation cond. princ. & sec. à l'Échangeur Décarie - TECQ	7 094	44 593	-45 005	16 229	0	22 911	0
		136189	LA - Alimentation de Des Baillets à LaSalle conduite 750mm - TECQ	1 899 092	938 527	1 937 134	45 004	407	4 820 164	766
		137061	Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne conduite 750mm - TECQ	491 006	31 770	-21 461	21 466	0	522 781	0
		141657	Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne contrôle qualitatif TECQ	22 434	14 616	3 927	995	0	41 972	0
		143737	Metcalfe et Cathédrale de Gauchetière à Sq. Dorchester SP cont.qual. TECQ	7 907	0	-4	154	0	8 057	0
		144014	Pôle Frontenac - Reconstruction conduite 400 à 600mm rue Ontario - TECQ	387 819	0	2 217	1 716	0	391 752	94
		144188	Cathédrale entre Gauchetière et Notre-Dame contrôle qual. cond. 900mm TECQ	11 848	0	-6	231	0	12 073	0
		144263	St-Laurent de Bernard à Bellechasse conduite 400 mm - Travaux - TECQ	122 639	8 790	-203	7 137	0	138 362	0
		144264	St-Laurent de Bernard à Bellechasse cond. 400 mm Labo sols excavés TECQ	2 945	233	536	28	0	3 742	0
		144265	St-Laurent de Bernard à Bellechasse cond. 400 mm Labo cont. qualitatif TECQ	12 874	1	-3	98	0	12 970	0
		144478	Boul. Décarie Rempl. 900 mm entre Côte St-Luc et Queen-Mary Travaux - TECQ	316 454	43 157	37 954	13 774	0	411 338	0
		144479	Boul. Édouard-Montpetit conduite 750mm TECQ	8 924 210	1 179 106	189 267	104 357	0	10 396 940	1 960
		144480	Rue Gordon sécurisation d'alimentation de l'Ile-des-Soeurs TECQ	554 397	157 719	3 788 472	181 237	47 787	4 729 613	1 680
		145654	Rue Gordon sécurisation d'alimentation de l'Ile-des-Soeurs cont.qual. TECQ	0	32 569	90 826	2 694	-50	126 039	0
		146033	Mc Tavish de Sherbrooke à Dr. Penfield cont. qualitatif TECQ	8 093	685	392	193	0	9 362	0
		150979	Conduite 1350mm Sortie usine Atwater-Labo TECQ	14 030	0	-3	107	0	14 134	0
		151165	DB Const. conduite de 750mm usine Desbaillets Labo TECQ	42 518	0	-8	324	0	42 834	0
		151753	Boul. Édouard-Montpetit Conduites 750 mm et 200mm Labo & autres - TECQ	131 437	25 067	12 525	3 715	2 451	175 196	0
		151869	Boul. Edouard-Montpetit Conduite secondaire 200 mm - TECQ	2 145 915	43 464	9 124	16 757	0	2 215 260	1 739
		151871	Boul. Édouard-Montpetit Déviation égout combiné 600mm - TECQ	527 096	2 897	6 646	4 090	0	540 729	119
		151926	Pôle Frontenac,reconstruction conduite 400 à 600mm rue Ontario Labo TECQ	9 914	2 152	4 157	255	0	16 478	0
		152156	Papineau & Sherbrooke, reconstruction conduite 750mm - Labo - TECQ	2 638	989	1 335	179	-2	5 138	0
		152172	Boul. Décarie Remplacement 900mm entre Côte St-Luc & Queen-Mary Labo TECQ	27 286	2 548	2 316	245	0	32 395	0
		152198	Papineau & Sherbrooke, reconstruction conduite 750mm - TECQ	203 761	132	610	19 578	0	224 081	41
		152519	Peel de Smith à Notre-Dame - étude géotech & caractérisation env. Labo TECQ	12 397	0	-2	94 479	7 206	114 079	0
		152962	Papineau, abandon conduite 600mm entre Gauthier et Sherbrooke - TECQ	13 383	0	-3	1 285	0	14 666	1 650
		154927	Réhabilitation aqueduc 2014 - (agglo) - serv prof AQ	37 448	2 147	34 324		0	73 919	0
		155287	Pierre-de-Coubertin Ét. géo. & caractérisation env. conduite 900 TECQ	21 945	51 199	616	562	0	74 322	0
		155494	Rue Gordon sécurisation d'alimentation de l'Ile-des-Soeurs- Labo- TECQ	267	32 583	395	253	0	33 498	0
		156510	Pôle Frontenac- cond. 600mm- Ontario- de Lorimier à Ibervil- Phase2- TECQ	715 634	23 154	665 027	-36 178	-15 195	1 352 443	318
		156511	Pôle Frontenac -600mm- Ontario- de Lorimier à Ibervil- Phase2- Labo- TECQ	0	10 700	37 643	5 579	0	53 922	0
		156665	Marie-Anne, coin St-Denis, remplacement conduite 400mm TECQ14	16 968	8 721	170 697	-7 280	-1 223	187 882	36
		156666	Marie-Anne, coin St-Denis, remplacement conduite 400mm - Labo - TECQ14	0	0	3 281	359	14	3 654	0
		157290	Rue Gordon sécurisation alimentation Ile-des-Soeurs - estimation - TECQ14	14 175	0	-3	108	0	14 280	0
		157381	LA - Alimentation Des Baillets à Lasalle conduite 750mm - Labo -TECQ14	0	20 321	44 934	2 057	0	67 311	0
		159049	Reconstruction cond. princ. boul. St-Joseph entre St-Denis/St-Hubert TECQ	0	532 965	-106 443	3 251	0	429 773	262
		159407	Pierre-de-Coubertin de Bourbonnière à Viau conduite 900mm - Labo & géo TECQ	0	0	69 375	3 578	0	72 954	0
		161501	Entrées de services en plomb - Agglo - Multi-arrondissements - DGSRE	0	0	6 381		0	6 381	0
		162696	Contrôle qualitatif - Aqueduc	0	0	1 015		0	1 015	0
		163945	Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst AQ	0	0	30 241		0	30 241	0
		164752	Serv. prof.plans et devis DI-AGGLO Réhab AQ	0	0	4 197		0	4 197	0
		164754	Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO-Réhab AQ	0	0	3 309		0	3 309	0
		164755	Serv. prof. surv travaux DI AGGLO-Reconst AQ	0	0	3 309		0	3 309	0
	multiples			**16 799 721**	**3 375 087**	**14 240 079**	**615 309**	**41 394**	**35 071 590**	**10 077**
	Sud-Ouest	149841	Peel, de Smith à Notre-Dame - Serv Prof AQ	5 207	0	-1		0	5 206	0

Compétence	AGGLO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Total Sud-Ouest**			**5 207**	**0**	**-1**		**0**	**5 206**	**0**
	Ville-Marie	132971	Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - reconst AQ - Soum 103501	0	0	811 814		0	811 814	500
		139014	De La Cathédrale, de De La Gauchetière à René-Lévesque, réhab AQ - AO103801	3 934	10 010	-10 079		0	3 865	0
		139016	Metcalfe, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, réhab AQ - AO 103801	13 317	21 908	-21 911		0	13 314	0
		139979	Peel, de Maisonneuve à Sherbrooke - reconst AQ - Soum. 215001	366 272	518 561	-144 969		0	739 865	310
		140125	Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - serv prof AQ	14 877	0	12 856		0	27 733	0
		143518	Côte-des-neige, de Hill Park Circle à Cedar - reconst AQ	0	655 020	1 097 579		0	1 752 598	660
		143519	Côte-des-neige, de Hill Park Circle à Cedar - serv prof AQ	1 315	0	22 627		0	23 942	0
		146860	Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Reconst AQ Soum 304801	0	478 207	-6 880		0	471 327	560
		153065	Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à Bonsecours - Reconst AQ - S329901	0	0	487 682		0	487 682	250
		153066	Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à Bonsecours - serv prof AQ - S329901	0	0	16 157		0	16 157	0
		153311	Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - serv prof AQ_AO-262201	1 315	0	6 406		0	7 721	0
		153317	Boulevard Le, de McDougall à Côte-des-Neiges - reconst AQ	0	80 383	150 288		0	230 671	75
		153318	Boulevard Le, de McDougall à Côte-des-Neiges - serv prof AQ	1 315	0	5 466		0	6 781	0
		155793	Sainte-Catherine, de Dufresne à D'Iberville - serv prof AQ	205	0	0		0	205	0
		158084	Saint-François-Xavier, de Saint-Paul à Notre-Dame - serv prof AQ	0	3 052	52 526		0	55 577	0
		158100	Émery, de Sanguinet à Saint-Denis - serv prof AQ - VMP 15-019-1	0	0	15 853		0	15 853	0
	Total Ville-Marie			**402 549**	**1 767 141**	**2 495 415**		**0**	**4 665 105**	**2 355**
Total Priorité 3 - Aqueduc				**17 207 477**	**5 142 227**	**16 735 494**	**615 309**	**41 394**	**39 741 901**	**12 432**
Priorité 3 - Égout	**Arrondissements multiples**	127077	Reconstruction de la conduite d'égout - rue William				208 440	422	208 862	
		127625	Réhabilitation de la conduite - rue Sherbrooke (entre St-Mathieu et de la Montagne)	36 691	0	-636	25 030	0	61 085	0
		127760	CIDI- Mise à niveau des équipements et instruments des intercepteurs collecteurs et bassins - constr	466 708	217 767	126 482	-21 551	0	789 406	0
		149607	Achat et installation du suivi des ouvrages de surverses - (phase 2 - 7 localisations)	262 847	43 054	89 120	3 011	-4	398 028	0
		150803	Achat et installation du suivi des ouvrages de surverses - (phase 3 - 12 localisations)				14 597	0	14 597	0
		154926	Réhabilitation égout 2014 - (agglo) - serv prof ÉG	22 080	3 587	25 625		0	51 292	0
		159697	Serv. prof. Préparation Plans et devis - Exp.-ÉG-Agglo	0	0	23 761		0	23 761	0
		162453	Serv. prof. Communications DI - réhab ÉG - AGGLO	0	0	2 279		0	2 279	0
		162698	Contrôle qualitatif - Égout	0	0	1 818		0	1 818	0
		163943	Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst ÉG	0	0	29 560		0	29 560	0
		164756	Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO- Réhab ÉG	0	0	3 309		0	3 309	0
		164757	Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO-Reconst ÉG	0	0	3 309		0	3 309	0
		164868	Collecteurs Léger				289 217	0	289 217	0
		165266	Serv. prof. plans et devis - DI - agglo - réhab. ÉG	0	0	4 732		0	4 732	0
		166384	Réfection de la station de pompage du viaduc St-Rémi				13 350	-13	13 336	0
	multiples			**788 325**	**264 409**	**309 359**	**532 093**	**405**	**1 894 590**	**0**
	Sud-Ouest	149843	Peel, de Smith à Notre-Dame - Serv Prof ÉG unit	7 190	0	-1		0	7 189	0
		155682	Saint-Columban, de Extrémité Nord à Saint-Patrick - réhab ÉG UN- Soum329406	0	0	44 960		0	44 960	70
	Total Sud-Ouest			**7 190**	**0**	**44 959**		**0**	**52 149**	**70**
	Ville-Marie	129937	Peel, de Ste-Catherine à de Maisonneuve - reconst ÉG unit - Soum 215001	357 119	155 123	-115 945		0	396 297	140
		132972	Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - serv prof ÉG	30 208	0	49 554		0	79 762	0
		139779	Cathédrale de Notre-Dame à Saint-Jacques, reconst EG - SO 103801	4 263	7 656	-7 712		0	4 207	0
		144052	McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - reconst ÉG unit - Soum 222401	100 476	30 041	-39 629		0	90 888	0
		149716	Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Reconst ÉG unit Soum 304801	1 432 686	305 063	37 771		0	1 775 520	350
		152464	Côte-des-Neiges, de Boulevard à Cedar - reconst EG UN	0	79 360	500 902		0	580 262	275
		152465	Côte-des-Neiges, de Boulevard à Cedar - Serv Prof EG UN	0	1 833	8 811		0	10 643	0
		153315	Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - serv prof ÉG AO-262201	0	1 273	2 428		0	3 701	0
		153651	Saint-Dominique, De René-Lévesque à Viger - réhab ÉG UN - soum 329406	0	0	77 106		0	77 106	166
		155749	De Bullion, de Charlotte à De Boisbriand - réhab ÉG UN - Soum 329406	0	0	12 291		0	12 291	140
		155794	Sainte-Catherine, de Dufresne à D'Iberville - serv prof ÉG unit	526	0	0		0	526	0
		158085	St-François-Xavier, de St-Paul à Place D'Youville - réhab ÉG UN-Soum 329406	0	0	59 588		0	59 588	205
		158104	Émery, de Sanguinet à Saint-Denis - serv prof ÉG - VMP 15-019-1	0	0	37 869		0	37 869	0
		160858	Bleury, de Président Kennedy à Sherbrooke - réhab ÉG UN - soum 329406	0	0	6 807		0	6 807	139
		160859	Jeanne-Mance, de Viger à René-Lévesque - réhab ÉG UN - Soum 329106	0	0	12 647		0	12 647	261
		160860	Saint-Pierre, de la Commune à Place D'Youville - réhab ÉG UN - soum 329406	0	0	66 445		0	66 445	140
		160861	Tupper, de Saint-Marc à Saint-Mathieu - réhab ÉG UN - Soum 329406	0	0	40 319		0	40 319	94

Compétence	AGGLO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Ville-Marie**	160864	Mansfield, de Boul. De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG UN - Soum 329406	0	0	13 255		0	13 255	147
		160866	Beaver Hall, de Viger à René-Lévesque - réhab EG UN - Soum 329406	0	0	113 547		0	113 547	127
		161675	Bishop, de De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab EG unit - soum 330201-7	0	0	189 257		0	189 257	188
		165185	Saint-Christophe, de De Maisonneuve à Ontario - réhab ÉG unit	0	0	128 362		0	128 362	256
		165186	Seymour, de René-Lévesque à Tupper - Rehab ÉG unit	0	0	112 096		0	112 096	161
		165187	Jeanne-Mance, de Président Kennedy à Sherbrooke - Rehab ÉG unit	0	0	98 269		0	98 269	190
		165188	Saint-Mathieu, de Joseph-Manseau à Sainte-Catherine - réhab ÉG unit	0	0	38 373		0	38 373	303
	Total Ville-Marie			**1 925 278**	**580 348**	**1 442 411**		**0**	**3 948 037**	**3 282**
Total Priorité 3 - Égout				**2 720 794**	**844 757**	**1 796 728**	**532 093**	**405**	**5 894 776**	**3 352**
Total général				**23 158 435**	**12 440 512**	**44 164 114**	**23 129 443**	**2 123 508**	**105 016 012**	**15 784**

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 31 mai 2018 Séance tenue le 31 mai 2018	Résolution: CG18 0304

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0913;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1181158005

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 1er juin 2018

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.04

2018/08/23
17:00

(1)

Dossier # : 1186213004

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver l'acquisition par expropriation d'un terrain de la CSDM, pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) St-Grégoire (STM-290330-A15)

IL EST RECOMMANDÉ
d'approuver l'acquisition par expropriation d'un terrain de la CSDM, pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) St-Grégoire (STM-290330-A15)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2018-07-30 11:07

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1186213004

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver l'acquisition par expropriation d'un terrain de la CSDM, pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) St-Grégoire (STM-290330-A15)

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétariat corporatif

Tél : 514 350-0800-88207
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-30

Frédérick - Ext ROUSSEL
secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800- 85203
Télécop. : 514 280-6126

☐ DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
☑ RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

stm

Recommandation STM 29 03 30-A15

D'ACQUÉRIR de gré à gré ou par voie d'expropriation le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT (5 943 447) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de quatre cent quinze et quatre dixièmes (415,4) mètres carrés, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique (ci-après "PVM") Saint-Grégoire, construction qui sera réalisée dans le cadre du programme Réno-systèmes - phase 5.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 0,00 $ –

DE responsable : Ingénierie, infrastructures et projets majeurs	**DE responsable :**
Nom : François Chamberland	Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☑ Améliorer l'expérience client ☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance ☐ Maîtriser les finances ☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:
Améliorer l'expérience client - Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Le projet Ventilation du programme Réno-Systèmes a pour objectif d'améliorer le système de ventilation en tunnel, essentiel à la ventilation d'urgence, la ventilation confort et la ventilation des travaux de nuit. La ventilation confort assure une température plus agréable en station en réduisant l'effet de chaleur et en améliorant la qualité de l'air.

Le projet vise aussi à rendre les installations conformes à la norme NFPA 130, à améliorer la fiabilité du système de ventilation en tunnel et à rendre les installations conformes au règlement no 4996 de la Ville de Montréal sur le niveau de bruit. Ainsi, dans le cadre de ce projet, un nouveau poste de ventilation doit être construit entre les stations Laurier et Rosemont.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat	Président (si requis) :	Vice-président (si requis) :
Directeur général:		

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☐ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : STM 29 03 30-A15
Titre : Expropriation d'un terrain de la CSDM pour la construction du PVM St-Grégoire

Processus d'adjudication de contrat ☐ *S/O*
Informations sur les soumissions

☐ Nouveau contrat ☐ De gré à gré ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ Sur invitation ☐ Autre
☐ Prolongation ☐ Public

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:

Nombre de soumissions déposées :

Annexes jointes

☐ Analyse juridique
☐ Analyse technique
☐ Analyse de qualité
☐ Autres annexes

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité suivi des actifs — Date: (jj/mm/an) 20 06 2018

Comité : — Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

La Commission scolaire de Montréal (ci-après la "CSDM") est propriétaire du lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT (5 943 447) du cadastre du Québec, occupé par l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (ci-après l' "ÉMÉMM"). L'offre de vente et les frais d'acquisition ont été autorisés par le conseil d'administration de la STM le 5 octobre 2016 (Résolution CA 2016-300), dans le but d'acquérir le lot voisin de l'actuel poste de redressement-ventilation St-Grégoire, situé sur le lot UN MILLION SIX CENT DIX-NEUF MILLE TRENTE-HUIT (1 619 038).

Malgré l'offre et après plusieurs discussions et échanges avec la CSDM, il appert qu'en vertu du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (RLRQ, chapitre I-13.3, r.7), la CSDM n'est pas autorisée à vendre ce lot de gré à gré à la STM.

Par conséquent, la présente recommandation a pour but d'obtenir l'autorisation du conseil d'administration de procéder à l'expropriation du lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT (5 943 447) du cadastre du Québec.
Suite à des discussions, une représentante de la CSDM à confirmer son accord à ce que la STM procède à l'acquisition du terrain par voie d'expropriation.

☐ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☐ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)*

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

La mise à niveau du poste de ventilation permettra de se conformer à la norme NFPA 130 et au règlement de la Ville de Montréal sur le bruit. De plus, une partie du terrain sera aménagée en parc, réduisant les îlots de chaleur et agrémentant la vie de quartier.

☐ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

Nom : Vincent Lavoie — Titre : Administrateur immobilier

Service : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom : Line Boucher — Titre : Directrice

Date : 2018-06-26
Line Boucher
Directrice - Chaîne d'approvisionnement

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☐ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : STM 29 03 30-A15
Titre : Expropriation d'un terrain de la CSDM pour la construction du PVM St-Grégoire

Informations financières ☑ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2018	2019	2020 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				
(B) TPS	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(C) TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(F) Montant net (D – E)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2020 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Financement : La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-122 (Réno-systèmes - phase 3) qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.

Subvention : Suite à une évaluation du dossier par le MTMDET, une subvention de 82,5 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier et du Fonds Chantiers Canada a été allouée pour ce projet. La direction Finances confirme que cette subvention a été autorisée le 12 juillet 2012.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier : Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal

Signature numérique de Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal
DN : c=CA, o=CertifiO - Empl. - AATL, ou=Société de transport de Montréal, 0.9.2342.19200300.100.1.1=linda.lebrun@stm.info, cn=Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal
Date : 2018.06.26 16:35:23 -04'00'

	Sommaire décisionnel			
Titre	Approuver l'acquisition par expropriation d'un terrain de la CSDM pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) St-Grégoire		**Date :**	26 juillet 2018
Numéro	STM 9 290 330-A15	**Montant :**	0	

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Ventilation du programme Réno-Systèmes de la STM a pour objectif d'améliorer le système de ventilation en tunnel, essentiel à la ventilation d'urgence, la ventilation confort et la ventilation pendant les travaux de nuit. La ventilation confort assure une température plus agréable en station en réduisant l'effet de chaleur et en améliorant la qualité de l'air, tandis que la ventilation d'urgence permet une voie d'évacuation sûre de la clientèle vers la station de métro la plus proche en cas d'incident et une voie d'accès sécuritaire pour les premiers intervenants.

La STM a entamé des négociations avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour acquérir une parcelle de terrain adjacente au poste de ventilation mécanique (PVM) St-Grégoire actuel, afin d'avoir l'espace nécessaire pour en faire la mise à niveau. Le PVM actuel est situé à côté de l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal.

L'acquisition d'une parcelle de terrain près du PVM actuel apparaît comme le scénario idéal puisqu'il évite l'achat d'un immeuble résidentiel avec les impacts inhérents. Le choix du site retenu est celui qui occasionne le moins d'impact sur le secteur résidentiel avoisinant tout en permettant le raccordement au tunnel de métro à l'endroit identifié comme étant la position optimale obtenue par modélisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Il appert qu'en vertu du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* (RLRQ, chapitre I-13.3, r.7), la CSDM n'est pas autorisée à vendre ce lot de gré à gré à la STM.

Par conséquent, la présente a pour but d'obtenir l'autorisation des instances de la Ville de Montréal visant à permettre à la STM de procéder à l'acquisition par expropriation de la parcelle de terrain nécessaire à l'agrandissement du PVM, soit le lot 5 943 447 du cadastre du Québec. Suite à des discussions, une représentante de la CSDM a confirmé son accord à ce que la STM procède à l'acquisition du terrain par voie d'expropriation.

JUSTIFICATION

La construction du PVM St-Grégoire de la STM permettra de mettre en valeur et d'agrémenter une partie du terrain, tout en contribuant au bien-être et à la sécurité des utilisateurs du transport collectif du grand Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis pour l'acquisition du terrain nécessaire à la construction du PVM St-Grégoire est disponible dans la phase 4 du programme Réno-Systèmes; suite à une évaluation du dossier par le MTMDET, il bénéficie d'une subvention de 82,5 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier et du Fonds Chantiers Canada. Quant à la construction du poste de ventilation en tant que telle, elle est prévue en phase 5 du programme Réno-Systèmes (horizon 2020 – 2025 approximativement).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise à niveau du poste de ventilation mécanique permettra notamment une mise aux normes NFPA 130, ainsi qu'aux règlements de la Ville de Montréal sur le bruit. De plus, une partie du terrain sera aménagée en parc, réduisant les îlots de chaleur et agrémentant la vie de quartier.

	Sommaire décisionnel			
Titre	Approuver l'acquisition par expropriation d'un terrain de la CSDM pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) St-Grégoire		**Date :**	26 juillet 2018
Numéro	STM 9 290 330-A15	**Montant :**	0	

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Phases/étapes/livrables	Dates des jalons
Conseil d'administration de la STM	4 juillet 2018
Comité exécutif de la Ville	8 août 2018
Conseil d'agglomération	23 août 2018
Décret du gouvernement	Début 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.

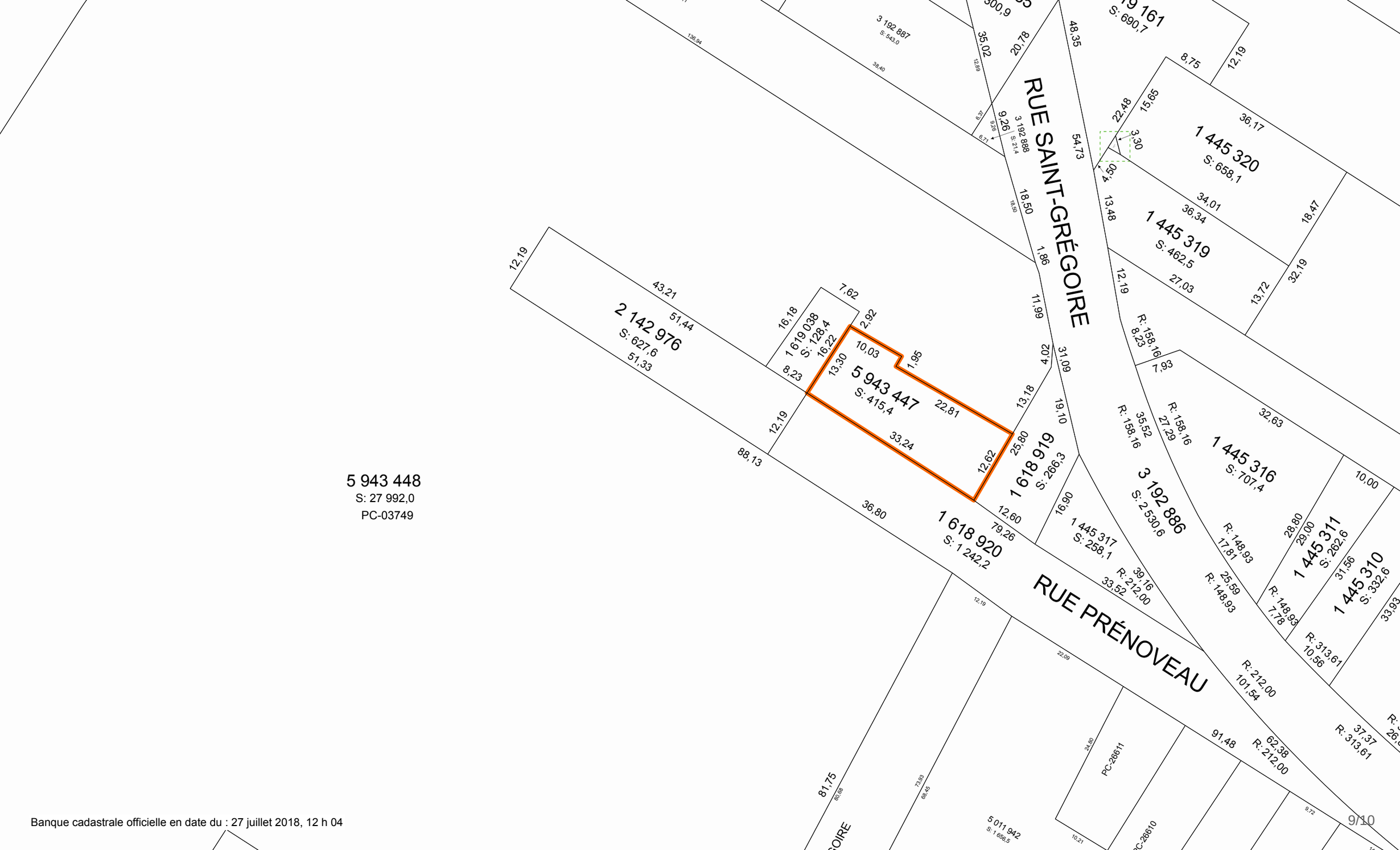

Banque cadastrale officielle en date du : 27 juillet 2018, 12 h 04

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 4 juillet 2018
au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2018-118 ACQUÉRIR DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION
UN TERRAIN DE LA CSDM POUR LA CONSTRUCTION DU PVM ST-GRÉGOIRE
STM-29 03 30-A15
RÉSOLUTIONS CA-2016-300 et CA-2017-016

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT (5 943 447) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de quatre cent quinze et quatre dixièmes (415,4) mètres carrés, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique St-Grégoire, construction qui sera réalisée dans le cadre du programme Réno-systèmes - phase 5.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée.
Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Me Frédérick Roussel
Secrétaire corporatif adjoint

Date :

Original électronique signé numériquement. Vérifiez avec ConsignO Desktop ou Adobe Acrobat Reader.
2018-07-16

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.05

2018/08/23
17:00

(1)

Dossier # : 1183894001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (84 000 000)

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (84 000 000$)

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-27 16:31

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1183894001**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (84 000 000)

CONTENU

CONTEXTE

La réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations reliées à des compétences d'agglomération a été utilisée en totalité en 2015 et en 2016. En 2017, sur un total de 102,7 M$ une somme de 30 M$ n'a pas été utilisée.
Le budget de 2018 a autorisé une nouvelle affectation à cette réserve de l'ordre de 110 300 000$.

En 2018 des intérêts de 210 416.33$ ont été calculés pour l'année 2017.

Ce dossier vise à faire un paiement au comptant partiel pour l'année 2018 de 84 000 000$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0106 - le 27 février 2014 -Adoption du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération. (RCG14-007)
CG14 0055 - 24 février 2014 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération. (4,7 M$)

CG14 0558 - 12 décembre 2014 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (22,7 M$)

CG15 0738 - 10 décembre 2015 - Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (76,7 M$)

CG16 0681 - 16 décembre 2016 - Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (102,7 M$)

CG15 0786 - 28 décembre 2015 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (27 450 821.49$)

CG16 0501 - 26 août 2016 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (76 724 020.63$)

CG17 0505 - 28 septembre 2017 - Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (72 700 118.40$)

DESCRIPTION

La réserve pour paiement au comptant s'élève actuellement à 140 510 416.33$. L'utilisation de cette réserve pourrait permettre de réaliser le dernier financement requis dans plusieurs règlements d'emprunt. (Voir tableau en pièce jointe)

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations. En 2018, un montant récurrent de 7,6 M$ s'ajoute à celui de 102,7 M$ adopté en 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réserve financière s'élève actuellement à 140 510 416.33$ avec les intérêts.
Après l'utilisation de 84 M$, le solde de la réserve s'élèvera à 56,5 M$. Cette somme sera utilisée ultérieurement.

Ce paiement au comptant de 84 M$ permettra d'éviter un emprunt de 84 M$ entièrement amorti sur 5 ans. Les intérêts évités, pour la première année, sont estimés à 2,4 M$ et globalement, sur toute la période, à 7,7M$.

Ce paiement au comptant n'affecte pas les charges fiscales des dettes des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette décision est recommandée en conformité aux politiques, aux règlements et aux orientations budgétaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale VENNE
Conseillère en finances

Tél : 514 868-4416
Télécop. : 514 872-1855

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-27

Diane CORBEIL CADOTTE
Chef de division - suivi de l'endettement

Tél : 514 872-6529
Télécop. : 514 872-1855

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint
Tél : 514 872-3155
Approuvé le : 2018-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2018-07-27

Réduction du montant à financer par emprunt

Utilisation de la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (Règlement RCG 14-007)

Conseil d'agglomération

Entité d'adoption [1]	Numéro du règlement	Portée du règlement [2]		Montant financé au comptant [3]
	n.a.	Règlement de continuité Agglomération - Général :	10 856 211.98	
Conseil municipal	02-120	Acquis.d'équipements informatiques pour le réseau des bibliothèques		252 697.99
Conseil municipal	03-113	Projet de développement technologies de l'information		580 289.22
Conseil municipal	03-217	Acquis.équipement et fourniture service professionnel en informatique		3 927 635.46
Conseil municipal	04-045	Projets de développement - projets informatiques		2 587 663.43
Conseil municipal	04-152	Implantation du système intégré de gestion SIMON		1 103 382.58
Conseil municipal	04-176	Achat d'équipements et services professionnels en informatique		1 336 030.77
Conseil municipal	05-040	Travaux d'améliorations bâtiments locatifs		1 068 512.52
	n.a.	Règlement de continuité Agglomération - Eau :	8 829.11	
Conseil municipal	02-172	Acquisition équipement et mobilier urbain		8 829.11
Conseil d'agglomération	RCG 06-004	Protection d'immeuble Agglo		44 377.28
Conseil d'agglomération	RCG 06-006	Travaux dans les parcs Agglo		35 873.01
Conseil d'agglomération	RCG 06-057	Protection des immeubles		518 378.14
Conseil d'agglomération	RCG 06-059	Amén.et réamenagement parcs		50 979.98
Conseil d'agglomération	RCG 06-061	Acquisition équip.bureau outillage		68 543.54
Conseil d'agglomération	RCG 06-063	Acq.équip.sign.routière et lampadaires		28 962.75
Conseil d'agglomération	RCG 08-009	Prog.dév.bâtiments.adm.,sport./séc.		4 128.54
Conseil d'agglomération	RCG 08-026	Réaménag. autoroute Bonaventure		10 850.46
Conseil d'agglomération	RCG 08-033	Protection des immeubles		114 602.60
Conseil d'agglomération	RCG 08-043	Remplacement des véhicules et leurs équipements		6 681 763.16
Conseil d'agglomération	RCG 08-046	Aménagement et réaménagement des parcs		83 925.33
Conseil d'agglomération	RCG 09-004	Dév. 2008-2011 & trav. dom. publ. Vx-Mtl & du Mt-Royal		30 447.37
Conseil d'agglomération	RCG 11-018	Réalisation nouvelle tranche du projet Bonaventure		1 625 418.55
Conseil d'agglomération	RCG 11-024	Travaux de protection des immeubles		80 874.86
Conseil d'agglomération	RCG 11-028	Acquisition equip et services professionnels informatique		140 022.84
Conseil d'agglomération	RCG 11-029	Achat de véhicules et leurs équipements		215 516.81
Conseil d'agglomération	RCG 11-031	Travaux d'aménagement dans les parcs		14 144.59
Conseil d'agglomération	RCG 12-002	Système de radiocommunication vocale		2 280 883.00
Conseil d'agglomération	RCG 12-007	Projet de reconstruction du complexe Turcot		37 603.16
Conseil d'agglomération	RCG 13-025	Achat de véhicules et leurs équipements		13 003 369.34
Conseil d'agglomération	RCG13-027	Acq. équip. et serv.prof.en informatique		2 395 263.66
Conseil d'agglomération	RCG 14-021	Équip.spéc.séc.incendie,fourn.entretien		500 844.89
Conseil d'agglomération	RCG 15-009	Travaux rénovation Hôtel de ville		49 045.26
Conseil d'agglomération	RCG 15-011	Syst.carburant/équip.mécan & spécial.		119 438.36
Conseil d'agglomération	RCG 15-015	Achat véhicules et leurs équipements		7 290 088.49
Conseil d'agglomération	RCG 15-020	Parc Complexe Environnemental St-Michel		70 746.49
Conseil d'agglomération	RCG 15-026	Travaux Aménagement Parcs		169 056.42
Conseil d'agglomération	RCG 15-033	Achat véhicules/équipements		665 485.30
Conseil d'agglomération	RCG 15-040	Équipement/Services Pro. Informatique		18 932 223.10
Conseil d'agglomération	RCG 15-048	Ville Intelligente & Numérique		1 830 382.57
Conseil d'agglomération	RCG 15-049	Bureau de demain		857 334.75
Conseil d'agglomération	RCG 15-064	Achat app.scien./trav.m.aux normes écocentre/trav.instal.échant.		331 210.04
Conseil d'agglomération	RCG 15-065	Quartier Spectacles (Partie Est/Mobilier)		25 508.82
Conseil d'agglomération	RCG 15-070	Trav.rénovation/protection immeubles		465 642.02
Conseil d'agglomération	RCG 16-003	Installer toilettes publiques		17 280.95
Conseil d'agglomération	RCG 16-005	Prot.éco/acq.mat.inform/man.stat.écha.air		132 646.45
Conseil d'agglomération	RCG 16-011	Système intelligent d'orientation des piétons		45 969.86

Conseil d'agglomération	RCG 16-014	Achat feux circul/équip. gestion traffic	201 100.74
Conseil d'agglomération	RCG 16-017	Syst.carburant/achat équip.méc./spécial.	305 584.65
Conseil d'agglomération	RCG 16-018	Achat de véhicules et Équip.	2 760 120.48
Conseil d'agglomération	RCG 16-028	Travaux aménagements cyclables	22 532.42
Conseil d'agglomération	RCG 16-040	Réaménagement Parc Mont-Royal	86 241.99
Conseil d'agglomération	RCG 16-043	Protection Actifs/Travaux/Aménagement SPJD	2 021 858.67
Conseil d'agglomération	RCG 16-046	Trav. Rén. protec. amé. Immeubles	160 618.50
Conseil d'agglomération	RCG 16-049	Travaux Aménagement Parcs	21 757.61
Conseil d'agglomération	RCG 17-017	Protection Actif Immobilisé	3 547 921.38
Conseil d'agglomération	RCG 17-021	Rempl. équip. mécaniques et spécialisés	144 803.97
Conseil d'agglomération	RCG 17-022	Achat de véhicules et leurs équipements	4 381 042.90
Conseil d'agglomération	RCG 18-007	Protection Actif Immobilisé	512 542.86
		Montant total	84 000 000.00

Notes

(1) : Certains règlements n'ont pas été adoptés par le conseil municipal, mais par d'autres entités n'existant plus à la suite des réorganisations territoriales

(2) : Source : Description du règlement apparaissant à l'Activité d'investissement (AI) du système SIMON.

(3) : Ces dépenses, si elles avaient été financées par emprunt, auraient été amorties sur un terme de 5 ans.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183894001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (84 000 000)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1183894001 ADI 2018-07-26 Réduction recours à l'emprunt 2018 Réserve Fin PCI AGGLO_84M$.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-27

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 872-6630
Division : 04 - Service Des Finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2018/08/23
17:00

(1)

Dossier # : 1186843001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-22 09:23

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186843001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

CONTENU

CONTEXTE

Par sa mission, la Direction de l'eau potable du Service de l'eau assure la production et la distribution de l'eau potable sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal. Pour ce faire, elle doit assurer une saine gestion des actifs : augmenter la fiabilité des infrastructures et assurer un renouvellement adéquat des actifs.
L'usine Pierrefonds est l'une des six (6) usines d'eau potable de l'agglomération de Montréal. En 2009, la Direction de l'eau potable a entrepris un vaste projet de mise aux normes de cette usine. Au cours des dernières années, certains travaux faisant partie de ce vaste projet avaient fait l'objet d'appels d'offres sans que les travaux aient pu être menés à bien.

En 2017, un contrat de services professionnels a été octroyé pour que les documents d'appel d'offres émis dans le cadre des anciens lots de construction soient utilisés pour former un nouveau lot unique et intégré. La Ville privilégie l'octroi d'un seul lot de construction pour terminer les travaux. Compte tenu du fait que la conception détaillée s'est échelonnée de 2008 à 2012 et que les travaux n'ont pas été complétés, il a été nécessaire de confirmer l'envergure des travaux; certains équipements sont maintenant désuets ou présentent des signes de désuétude; de nouveaux besoins ont été identifiés.

En conséquence, des travaux majeurs de réfection de l'usine Pierrefonds doivent être réalisés pour terminer la mise aux normes de l'usine et procéder à la modernisation des équipements désuets. Ces investissements sont planifiés au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 qui a été adopté par le conseil d'agglomération de Montréal en février 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0094 -14 février 2018 – Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).
CG17 0510 - 28 septembre 2017 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 $ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds de sorte à augmenter le montant de l'emprunt de 14 089 000 $ pour un total de

31 892 000 $.

CG16 0224 - 24 mars 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 $ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds ».

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter le « Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds ».
Ce règlement d'emprunt et celui des décisions CG17 0510 et CG16 0224 représentent les sommes qui seront nécessaires pour la réalisation des travaux à l'usine Pierrefonds.

Ce montant total servira à octroyer des contrats relatifs aux travaux prévus au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'agglomération de Montréal, dont :

- la fourniture et l'installation de nouveaux équipements de traitement (micro-sable, polymères, alun, hypochlorite de sodium et chaux) de même que l'installation et la mise en route de 3 réacteurs UV;
- la réalisation de travaux de ventilation, de plomberie et de contrôle dans les différents secteurs de l'usine;
- la réalisation de travaux d'électricité, de chauffage et d'éclairage dans les différents secteurs de l'usine;
- la réalisation de travaux de structure et d'architecture pour confiner le secteur des filtres et pour recevoir les nouveaux équipements de traitement (UV, ozone et produits chimiques);
- l'achat d'un réacteur UV;
- l'achat d'un destructeur d'ozone;
- la réfection d'une partie de la toiture;
- les travaux d'automatisation des systèmes de traitement;
- les honoraires professionnels nécessaires à la conception et à la surveillance.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le projet de modernisation de l'usine Pierrefonds, tel que revu récemment.
La réalisation de ces travaux permettra d'assurer la fiabilité des équipements de production d'eau. De plus, ces travaux sont nécessaires pour se conformer au certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer les travaux du projet "modernisation usine Pierrefonds" tel que prévu au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'agglomération de Montréal.
L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursements. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux

intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ-GV). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-GV ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources. La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, il ne sera pas possible de réaliser les travaux requis pour la modernisation de l'usine Pierrefonds.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation et avis de motion: Juin 2018
Adoption : Août 2018
Approbation par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire
Début des travaux prévus : Décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications
Katia HEDIR, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 1er mars 2018
Katia HEDIR, 28 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOISEUX
Ingénieure de projet

Tél : 514 872-5195
Télécop. : 514-872-2898
Faïçal Bouzid
C/S Projets d'usines
Tél. : 514-868-5144

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-28

Marie-Josée M GIRARD
C/d Ingénierie

Tél : 514 872-4631
Télécop. : 514-872-2898

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2018-05-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-05-16

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1186843001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1186843001 - Usine Pierrefonds-VF2.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-14

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 24 000 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE PIERREFONDS

Vu les articles 19, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2017) 149 G.O. II, 3530.

2. Un emprunt de 24 000 000 $ est autorisé afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds.

3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec, durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;

2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1er alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1186843001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186843001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Règlement d'empruntGDD1186843001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-14

Louise B LAMARCHE
Professionnelle-Chef d'équipe
Tél : 514 872-6538
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 42.02

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1186347010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, un règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx

De recommander l'adoption par le Conseil d'agglomération du règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-05-18 16:10

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Le Sud-Ouest
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 14 mai 2018	Résolution: CA18 22 0155

Recommandation au conseil d'agglomération, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, l'adoption d'un règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx (dossier 1186347010)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De recommander l'adoption par le conseil d'agglomération du Règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1186347010

Benoit DORAIS
_____
Maire d'arrondissement

Caroline THIBAULT
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 18 mai 2018

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1186347010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Recommandation au Conseil d'agglomération pour l'adoption, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, d'un règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx

De recommander l'adoption par le Conseil d'agglomération du règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-11 07:35

Signataire : Babak HERISCHI

_____

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186347010**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Recommandation au Conseil d'agglomération pour l'adoption, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, d'un règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise à niveau de ses équipements, la Société de transports de Montréal (STM) doit procéder à la réfection du poste de district Lionel-Groulx situé sur l'avenue Greene dans l'arrondissement du Sud-Ouest. La Division de l'urbanisme a été mandatée afin de rédiger un règlement permettant la réfection du poste, en dérogation aux paramètres d'usage, de volumétrie, de lotissement et d'architecture de l'arrondissement.
Le Conseil d'agglomération peut adopter le règlement en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun. La procédure prévue par la loi précitée incluait la tenue d'une assemblée publique de consultation, laquelle a été tenue par la STM au printemps 2017. Le règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

25 janvier 2018 : Résolution CG18 0037 - Dépôt du rapport de la Commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx (1176347030).

DESCRIPTION

Contexte :
La STM souhaite procéder à la réfection du poste de district Lionel-Groulx afin de répondre aux besoins en énergie de 13 stations du réseau de métro. Le projet implique également le remplacement de la membrane d'étanchéité recouvrant le tunnel du métro ainsi qu'une intervention d'ordre esthétique sur les deux puits de lumière situés dans le parc.

Le poste de district actuel, un bâtiment de béton d'un étage d'une hauteur de 5 m, est situé sur la rue Greene du côté ouest du terminus d'autobus. Il comporte un stationnement intérieur accessible par la boucle de l'avenue Lionel-Groulx. Sa fonction principale est de contenir des groupes électrogènes afin de desservir le réseau du métro. Le bâtiment comporte aussi deux puits de ventilation situés à l'avant, lesquels desservent le tunnel situé en dessous.

Les deux puits de lumière en béton, d'une hauteur de deux mètres, sont situés dans le parc dans l'axe créé par l'édicule du métro Lionel-Groulx et le poste de district et permettent d'éclairer les quais du métro. Le puits de lumière le plus rapproché de la rue Greene comporte aussi des puits de ventilation.

La membrane d'étanchéité à remplacer occupe le dessous d'une partie du parc, situé entre la piste cyclable au sud et le chemin piéton parallèle à la piste cyclable, situé plus au nord. Elle s'étend de la rive ouest de la rue Greene jusqu'à l'avant de l'édicule Lionel-Groulx.

Projet :
Le projet inclut la démolition du poste de district existant et la construction d'un poste de district répondant aux normes en matière de sécurité. Le nouveau poste de district a une hauteur de trois étages avec construction hors toit, ce qui équivaut à 22 m. L'implantation du bâtiment dépasse légèrement les limites du poste actuel, excepté pour la partie nord-ouest du bâtiment dont l'empreinte est agrandie afin de combler un décroché présent actuellement. Le bâtiment est aligné sur les limites nord et ouest du lot et possède un retrait d'environ quatre mètres face aux limites sud et est du lot. Son taux d'implantation est approximativement de 85%.

Le rez-de-chaussée comporte une quinzaine de cases de stationnement ainsi qu'un espace de chargement pour les camions. L'accès véhiculaire se fait à partir de l'avenue Lionel-Groulx. Les accès piétons au bâtiment se font quant à eux sur la face ouest ainsi que les deux faces latérales. Une remise ainsi qu'une salle pour les réservoirs d'huile alimentant les génératrices en cas de panne font également partie du programme du rez-de-chaussée. Les puits de ventilation sont intégrés au bâtiment. Le deuxième étage comporte une galerie de câbles. Cet étage est le plus bas avec seulement trois mètres. Le 3e étage comprend deux rangées de cabinets abritant les ponts haute tension. Le milieu de l'étage est occupé par les génératrices en opération lors de pannes, lesquelles sont situées à l'arrière de silencieux. Finalement, un appentis mécanique situé sur le toit en retrait des quatre façades comporte notamment la mécanique du monte-charge.

Ce programme intérieur se reflète dans la volumétrie, avec le rez-de-chaussée et la galerie de câbles légèrement en retrait sur les faces nord et sud, avec une avancée sur la face est laquelle abrite les puits de lumière. Le 3e étage surplombe le rez-de-chaussée et comporte deux avant-corps sur les faces nord et sud laissant deviner la présence des corridors des ponts de haute tension. Le volume de l'appentis mécanique est en retrait d'environ 13 mètres à partir de la façade Greene.

En ce qui a trait à la matérialité, le bâtiment proposé a un rez-de-chaussée de béton en rappel au matériau original, avec des persiennes en acier noir cachant les puits de ventilation. Un bandeau de panneaux tympans noirs vitrés entoure partiellement le 2e étage. Le 3e étage est constitué d'un assemblage de tuiles et de tubes de grès gris pâle et gris foncé, recouvrant les différentes parties du volume selon les fonctions se trouvant à l'arrière; les corridors des ponts haute tension sont couverts de tuiles de grès avec des ouvertures en verre et panneaux tympans et façade Greene comporte un assemblage de tubes de grès permettant de laisser passer l'air poussé par les génératrices. Ce motif de tubes est reproduit sur la face opposée sur l'avenue Lionel-Groulx, avec l'addition d'une marquise en avancée surplombant les entrées piétonnes et véhiculaires. Les éléments de l'appentis mécanique au toit sont dissimulés par des panneaux métalliques.

En ce qui a trait au lotissement, le projet implique l'acquisition d'une partie du lot 4 141 272 actuellement dans le domaine public de la Ville. Le lot projeté 6 188 565 sera alors créé puis une opération cadastrale de remembrement permettra de consolider le lot 4 570 908 sur lequel se trouve actuellement le bâtiment.

Les interventions sur les puits de lumière, quant à elles, sont plutôt d'ordre esthétique de façon à ce que leur apparence s'intègre à l'architecture de l'édicule du métro et du nouveau poste de district, permettant de lier visuellement les deux bâtiments. Les persiennes jaune et orangé sont remplacées par des persiennes noires et les ouvertures sont soulignées de cadres métalliques noirs sous lesquels sont installées des lumières DEL permettant d'éclairer le parc.

Réglementation :
Le projet déroge principalement à l'usage E.1(1) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), qui permet uniquement des parcs. Le poste de district actuel constitue en effet une construction dérogatoire en situation de droits acquis. L'usage E.1(1) ne possède aucune norme reliée à la construction (hauteur, implantation, densité, etc.), puisque les seules constructions autorisées dans les parcs sont les dépendances. L'usage spécifique demandé est « station de métro et équipements auxiliaires ».

Les autres paramètres normatifs du bâtiment sont modelés en fonction de la proposition et des besoins de la STM :

- Hauteur max : 22 m;
- Taux d'implantation max : 85 %;
- Marge avant est min : 3 m;
- Marge latérale sud min : 4 m.

Le projet déroge également au Règlement sur le lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014). En effet, l'opération cadastrale de remembrement du lot 4 570 908 avec le lot projeté 6 188 565 ne sera pas complétée lors de l'adoption du règlement. Ainsi, le projet déroge à l'article 15 qui stipule que le bâtiment doit être construit sur un lot distinct.

Tel que souhaité par le requérant, le projet ne sera pas soumis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019). Cependant, le requérant a tout de même présenté son projet au Comité consultatif d'urbanisme en révision architecturale afin d'améliorer l'apparence de la proposition.

JUSTIFICATION

Le poste de district Lionel-Groulx constitue une installation stratégique pour la distribution de l'énergie électrique dans le réseau de métro, alimentant 13 stations de la ligne verte et orange. Cependant, les équipements actuels ont atteint la fin de leur vie utile. Ainsi, les équipements de moyenne tension et les groupes électrogènes doivent être remplacés afin d'assurer la fiabilité de l'alimentation électrique du métro et des nouvelles charges nécessaires à son exploitation.
En raison des normes de sécurité applicables à un tel équipement, il n'est pas possible de réutiliser le même volume de bâtiment. En effet, les équipements tels les ponts haute tension et la génératrice en cas de panne nécessitent un espace suffisant pour leur utilisation sécuritaire. C'est pourquoi la volumétrie du bâtiment est massive.

Les accès véhiculaires au garage se font au même endroit, c'est-à-dire via l'avenue Lionel-Groulx. Toutefois, la superficie dédiée à une aire de stationnement extérieure qui est actuellement occupée par les employés de la STM sera incluse au bâtiment. L'impact de la perte de ces cases ne devrait pas être ressenti dans le reste du quartier.

Le projet générera peu de nuisances en terme de bruit et d'émissions. Les génératrices, qui seront opérées aux fins de test une fois par mois, sont amorties par des silencieux afin que

le bruit qui en émane n'excède pas 45 décibels, équivalant à l'amplitude de bruit d'une conversation.

En ce qui a trait à l'ensoleillement, l'orientation du bâtiment fait que l'ombre sera principalement portée sur la piste cyclable au nord. Le jardin communautaire ne sera pas sensiblement affecté, bien que, puisque le bâtiment se rapproche de sa limite nord, il se peut que quelques jardinets doivent être relocalisés.

Des aménagements paysagers temporaires seront effectués sur les surfaces touchées par les travaux. Cet espace s'inscrit dans une planification qui englobe l'ensemble de l'îlot du métro, laquelle sera élaborée et mise en oeuvre par la Ville-centre au cours des trois prochaines années.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme :

Le 1er mars 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement le projet, avec les commentaires suivants :

> « Le comité reçoit favorablement la proposition et comprend que le bâtiment est soumis à plusieurs contraintes techniques. Il remarque que l'approche conceptuelle est réfléchie et apprécie que la matérialité démontre un souci de qualité.
>
> Bien qu'il conçoit que le bâtiment soit, somme toute, intéressant, le comité croit qu'il y a lieu d'adoucir la proposition au niveau du rez-de-chaussée afin d'améliorer l'expérience du piéton sur Greene et de rendre le bâtiment moins austère.
>
> Le comité estime qu'il y a trop de gestes pour la taille et l'échelle du bâtiment. Il y a lieu de le simplifier et de l'éclaircir.
>
> Les membres auraient souhaité une certaine continuité dans la série à partir de l'édicule Lionel-Groulx.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx provient d'une subvention du ministère des Transports visant la mise à niveau des équipements de transport en commun. L'applicabilité de cette subvention prend fin en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le bâtiment vise une certification Envision.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La consultation a été annoncée le 8 mai 2017 par la STM via un communiqué de presse, des avis dans certains médias montréalais ainsi que sur le site web de la STM.
Des dépliants d'information ont été distribués aux résidants du secteur et des affiches apposées sur le site.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

14 mai 2018 : recommandation par le Conseil d'arrondissement;
6 juin 2018 : recommandation par le Comité exécutif et inscription au Conseil municipal;
18 juin 2018 : Conseil municipal;
21 juin 2018 : Avis de motion et présentation du règlement au Conseil d'agglomération;
23 août 2018 : adoption du règlement par le Conseil d'agglomération;
Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi, suite à son adoption, le 23 août, par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
Conforme aux procédures prévues à la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-7398
Télécop. : .

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-22

Julie NADON
Chef de division

Tél : 514 868-5037
Télécop. : 514 872-1945

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur

Tél : 514 872-1451
Approuvé le : 2018-05-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1186347010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Objet :	Recommandation au Conseil d'agglomération pour l'adoption, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, d'un règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints

FICHIERS JOINTS

regl_STM - final.docxANNEXE 1.pdfANNEXE 2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-09

Véronique BELPAIRE
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-4222
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT LA RECONSTRUCTION DU POSTE DE DISTRICT LIONEL-GROULX

Vu l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01);

À la séance du _____ 2018, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

SECTION I
OBJET

1. Le présent règlement a pour objet d'édicter des règles d'urbanisme devant être respectées dans la réalisation de travaux et d'ouvrages nécessaires à la réalisation de la mission de la Société des transports de Montréal.

SECTION II
TERRITOIRE D'APPLICATION

2. Le présent règlement s'applique au territoire formé des lots 4 570 906, 4 570 907, 4 570 908, 6 188 565 et d'une partie du lot 4 145 179 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1 au présent règlement.

SECTION III
AUTORISATIONS

3. Malgré toute disposition inconciliable, sont autorisés sur le territoire décrit à l'article 2 aux conditions prévues par le présent règlement :

1° les travaux visant la démolition du poste de district Lionel-Groulx sur le lot 4 570 908 du cadastre du Québec;

2° les travaux visant la construction d'un poste de district Lionel-Groulx sur les lots 4 570 908 et 6 188 565 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1 au présent règlement;

3° les travaux visant l'agrandissement et la modification de l'apparence des deux puits de lumière situés sur les lots 4 570 906 et 4 570 907 ainsi que sur une partie du lot 4 145 179 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1 au présent règlement;

4° toute opération cadastrale requise pour la création d'un lot à partir des lots 6 188 565 et 4 570 908 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1;

5° l'occupation aux fins d'une station de métro et d'équipements auxiliaires à celle-ci.

4. Aux fins des autorisations prévues à l'article 3, il est notamment permis de déroger :

1° au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014), incluant l'obligation d'obtenir une autorisation par le comité d'étude des demandes de permis de démolition;

2° aux dispositions suivantes du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) :

a) section I du chapitre II du titre II;

b) section I du chapitre III du titre II;

c) chapitre IV du titre II;

d) section II du chapitre VI du titre II;

e) articles 89.1, 90.1 et 90.2;

f) chapitre I du titre III;

g) section I du chapitre I du titre IV;

h) section I du chapitre II du titre IV;

i) chapitre V du titre IV;

j) titre VI;

k) titre VIII;

3° au paragraphe 1° de l'article 15 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014);

4° au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

Toute disposition réglementaire compatible avec le présent règlement continue de s'appliquer.

SECTION IV
DÉMOLITION

5. La démolition du poste de district Lionel-Groulx situé sur le lot 4 570 908 du cadastre du Québec est autorisée.

SECTION V
USAGE

6. L'usage « station de métro et équipements auxiliaires » est autorisé sur le territoire décrit à l'article 2, tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1 au présent règlement.

SECTION VI
NORMES RELATIVES AU BÂTIMENT

7. Les travaux visant la construction du poste de district Lionel-Groulx sur les lots 4 570 908 et 6 188 565 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1 au présent règlement doivent respecter les conditions suivantes :

1° la hauteur maximale du bâtiment est de 22 mètres;

2° le taux d'implantation maximal du bâtiment est de 90 %;

3° le plan de façade le plus rapproché de la voie publique doit être situé à une distance minimale de 3 mètres de la limite avant adjacente à l'avenue Greene et 0,24 m de la limite avant adjacente à l'avenue Lionel-Groulx;

4° la marge minimale latérale du côté sud du bâtiment est de 4 mètres;

5° les matériaux et la composition des façades du bâtiment doivent être conformes à ceux illustrés sur le document joint en annexe 2 au présent règlement.

Les distances prévues aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa peuvent varier d'un maximum de 30 centimètres.

SECTION VII
DÉLAI DE RÉALISATION

8. Les travaux visés par le présent règlement doivent débuter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur.

En cas de non-respect du premier alinéa, les autorisations prévues au présent règlement deviennent caduques.

SECTION VIII
DISPOSITION PÉNALE

9. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, la transforme ou en permet la transformation en contravention à l'une des dispositions du présent règlement ou contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 689 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ANNEXE 1
TERRITOIRE D'APPLICATION

ANNEXE 2
ILLUSTRATIONS DES FAÇADES

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans Le Devoir le XXXXXXX.

GDD : 1186347010

ANNEXE 1 - TERRITOIRE D'APPLICATION

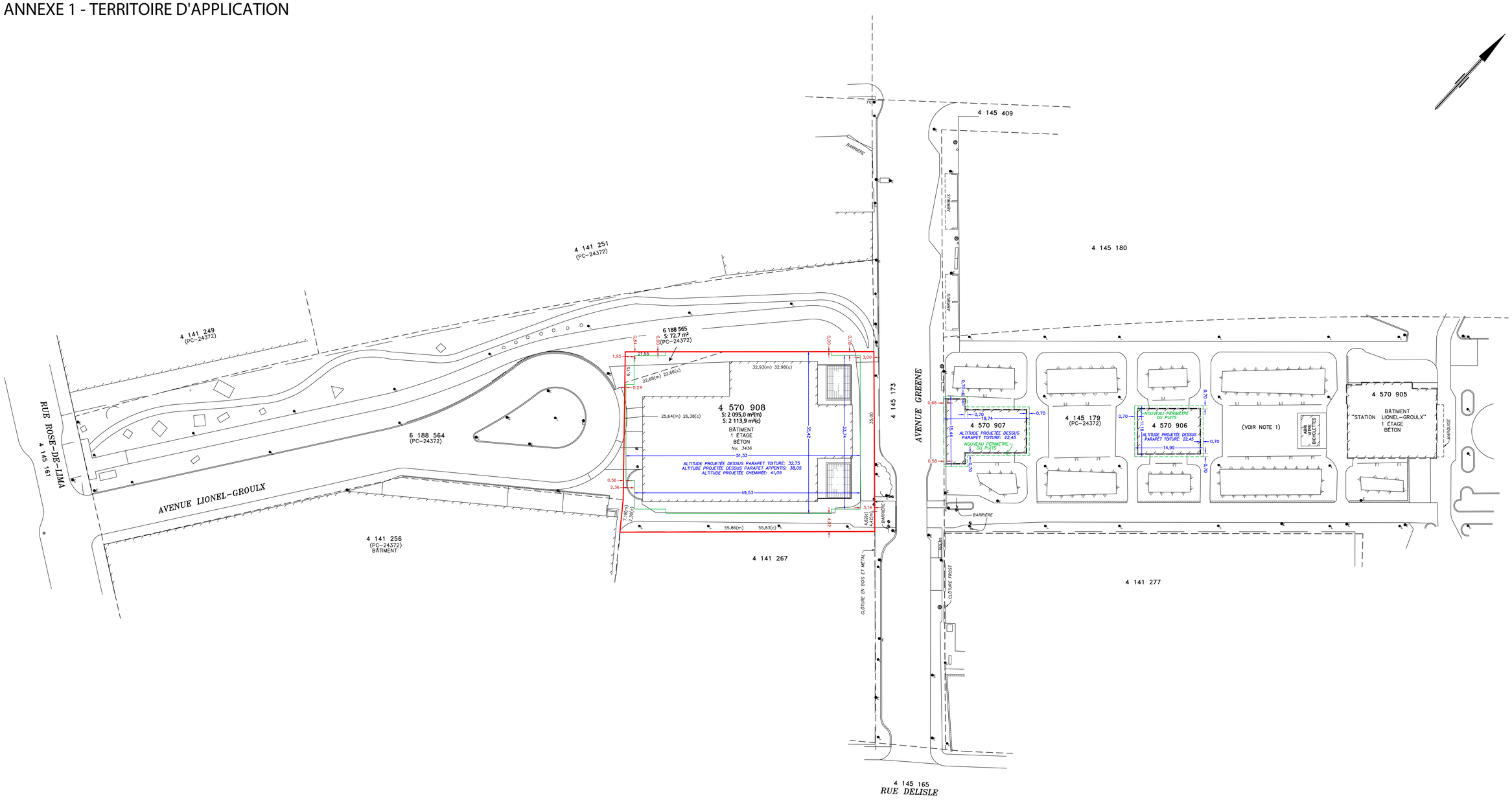

DESSUS DU MURET EN BÉTON
DESSUS DE LA BORDURE
REGARD DE TÉLÉPHONE — D Dessus
REGARD SANITAIRE — D Dessus
REGARD PLUVIAL — D Dessus
REGARD ÉLECTRIQUE — D Dessus
REGARD D'AQUEDUC — D Dessus
PUISARD — D Dessus
BORNE D'INJECTION DE MOUSSE CARBONIQUE
BORNE-FONTAINE
VANNE
FEU DE CIRCULATION
LAMPADAIRE
BUTOIR
POUBELLE
ARBRE
ENSEIGNE
LIMITE DE LOT
LIMITE DE LOT BORNANT
CLÔTURE
HAUT DE TALUS

BAS DE TALUS — LI
ÉGOUT PLUVIAL — PLU
AQUEDUC — AQ
ÉGOUT — EG
ÉGOUT COMBINÉ — CMB
CONDUITE SOUTERRAINE DE GAZ — GAZ
CONDUITE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE — CE
TUNEL DE MÉTRO (LOCALISATION APPROXIMATIVE)

- NOTE 1:
  LES SERVITUDES D'ENTRETIEN, DE PASSAGE ETC. NE SONT PAS MONTRÉES SUR L'EMPLACEMENT AU NORD-EST DE L'AVENUE GREEN, SOIT LE LOT 4 145 179 (PC-24372).
- LES ALTITUDES DES TOITS DES PUITS DE LUMIÈRE SONT SELON LES DONNÉES DES PLANS D'ARCHITECTE (PUITS DE LUMIÈRE) REÇU PAR COURIEL LE 23 JANVIER 2018.
- CERTAINS DÉTAILS EXISTANTS POURRAIENT NE PAS APPARAÎTRE SUR CE PLAN À CAUSE DES CONDITIONS D'ENNEIGEMENT À LA DATE DU RELEVÉ.
- DATE DU TERRAIN LE 9, 10, 13, 14, 17, 23 ET 24 MARS 2017.
- TOUTES ALTITUDES ET/OU MESURES CRITIQUES AU DESIGN SONT SUJETTES À UNE VÉRIFICATION TERRAIN.
- TOUS LES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉS AVANT TOUTE CONSTRUCTION.
- LES SERVICES SOUTERRAINS D'UTILITÉ PUBLIQUE ILLUSTRÉS AU PRÉSENT PLAN ONT ÉTÉ COMPILÉS SELON LES RENSEIGNEMENTS QUI NOUS ONT ÉTÉ FOURNIS PAR LES DIFFÉRENTS ORGANISMES CONCERNÉS ET DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉS QUANT À LEUR EXISTENCE, POSITION EXACTE ET CARACTÉRISTIQUES AUPRÈS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES ET INFO-EXCAVATION AVANT D'ENTREPRENDRE TOUT PROJET.
- LES MESURES ET ALTITUDES INDIQUÉES SUR CE PLAN SONT EN MÈTRES (SI).
- LES ALTITUDES (ORTHOMÉTRIQUES) INSCRITES SUR CE PLAN SONT EN RÉFÉRENCE SYSTÈME GÉODÉSIQUE (POINT No 26KM106, ALT.: 17,49) BASÉE SUR LE DATUM CGVD28.
- SUJET À UNE VÉRIFICATION NOTARIALE DES TITRES ET DES SERVITUDES.

ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
ARSENAULT LEMAY
t. 514 489-9708
f. 514 489-5261
arsenaultlemay.ca
3285, boul. Cavendish, bureau 300
Montréal (Québec) H4B 2L9

PLAN PROJET D'IMPLANTATION

préparé par
FRANÇOIS L. ARCAND A.G.

lot(s)	4 141 272 PTIE ET 4 570 908
cadastre	DU QUÉBEC
circ. fonc.	MONTRÉAL
municipalité	VILLE DE MONTRÉAL
échelle	1 : 300
minute	1851 48
travail exécuté sur le terrain le	VOIR NOTES
dossier	2017-02-28
MONTRÉAL, le	24 JANVIER 2018

copie conforme à l'original
date .....
A.G.
plan I 49281

1702-28-1004.DWG

ANNEXE 2 - Illustrations des façades

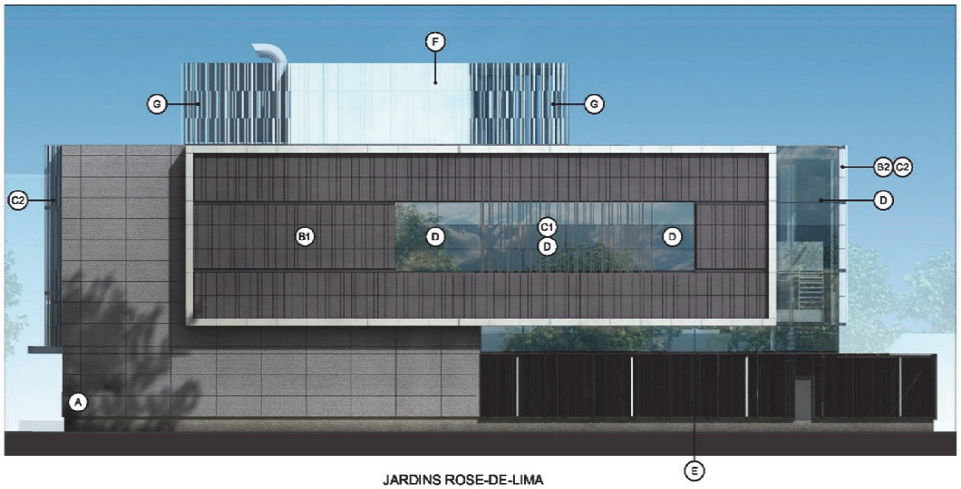

JARDINS ROSE-DE-LIMA

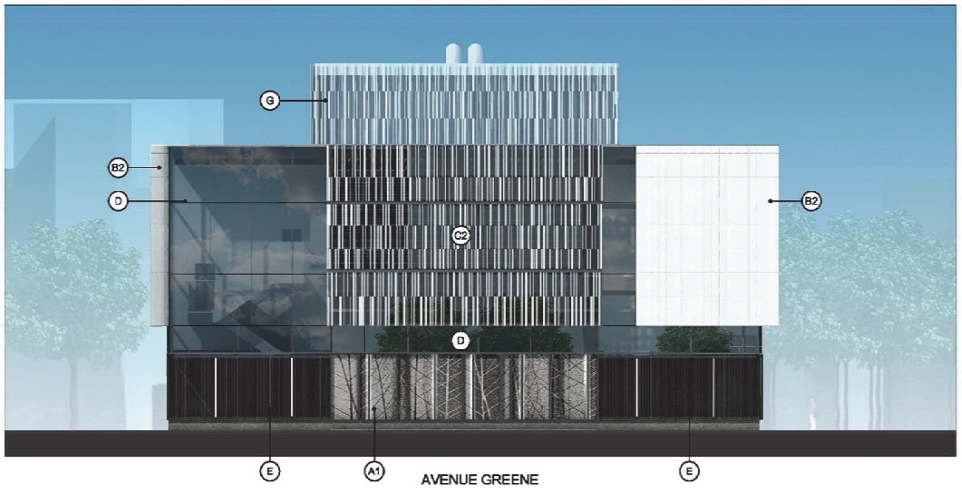

AVENUE GREENE

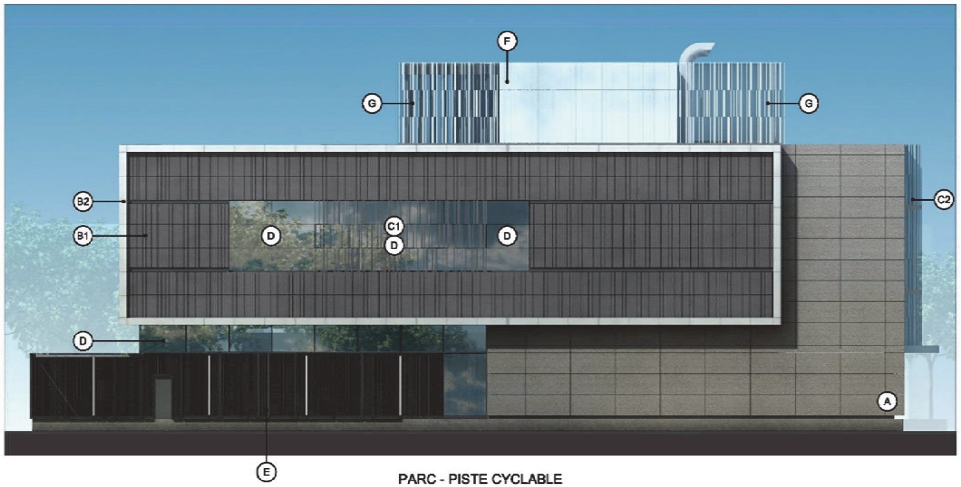

PARC - PISTE CYCLABLE

AVENUE LIONEL-GROULX

LÉGENDE :

- (A) PANNEAU DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ DE FINITION LISSE
- (A1) MURALE (GRAVURE SUR PANNEAU DE BÉTON AVEC CADRE EN ACIER PEINT ET ÉCLAIRAGE INTÉGRÉ)
- (B1) PANNEAU DE GRÈS (TEL QUE AGROB BUCHTAL) GRIS VOLCAN DE DIMENSIONS VARIABLES
- (B2) PANNEAU DE GRÈS (TEL QUE AGROB BUCHTAL) BLANC DE DIMENSIONS VARIABLES
- (C1) SYSTÈME MURAL EN BARROTINS DE GRÈS (TEL QUE AGROB BUCHTAL) GRIS VOLCAN DE DIMENSIONS 50mm x 100mm
- (C2) SYSTÈME MURAL BARROTINS DE GRÈS (TEL QUE AGROB BUCHTAL) BLANC DE DIMENSIONS 50mm x 100mm
- (D) MUR-RIDEAU AVEC MENEAU ANODISÉ NOIR ET SURFACE VITRÉE
- (E) GRILLAGE ARCHITECTURAL EN ACIER PEINT NOIR AVEC ÉCLAIRAGE INTÉGRÉ
- (F) REVÊTEMENT MÉTALLIQUE EN PANNEAU BLANC
- (G) REVÊTEMENT MÉTALLIQUE EN BARROTINS BLANC

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.03

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1184560002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-24 17:38

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1184560002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2020, des investissements sont prévus pour les travaux des aménagements cyclables relevant de la compétence du conseil d'agglomération.
Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 30 000 000 $ afin de financer le développement du réseau cyclable identifié au Plan vélo, relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0212 - 24 mars 2016 - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables (GDD 1154560002).

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG15 0201 - 26 mars 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000$ afin de financer les travaux d'aménagements cyclables (GDD 1150776001)

CG15 0118 - 26 février 2015 (dossier 1144368010): 1) Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

CG11 0474 - 22 décembre 2011 - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin

de financer les travaux d'aménagement et de construction de pistes cyclables (GDD 1110824008 – RCG 11-030).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un règlement d'emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux des aménagements cyclables relevant de la compétence du conseil d'agglomération.
Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rappportant.

JUSTIFICATION

Le chantier visant le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération est inscrit au Plan de transport de Montréal de 2008 ainsi qu'au Plan Vélo mis à jour en 2015. La programmation de la réalisation de l'ensemble des projets d'aménagement cyclable est présentée chaque année afin de répondre aux besoins de développement, de mise à niveau et d'aménagements temporaires dans le cadre d'événements spéciaux et de gestion de chantiers. De plus, la nouvelle administration souhaite mettre de l'avant la réalisation du Réseau express vélo (REV).
La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux d'aménagements cyclables faisant partie du réseau cyclable identifié au Plan Vélo.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2018 et 2019, le programme ci-dessous faisant partie du programme triennal d'immobilisation 2018-2020 de la Ville - Volet Agglomération.
- $ 30.0M: 45000 - Développement du réseau cyclable

Les travaux financés par ce règlement d'emprunt constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG07 0473.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement du réseau cyclable favorise les déplacements en transports actifs et contribue ainsi à une gestion responsable des transports des personnes selon l'approche du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour l'octroi des contrats de travaux visant la réalisation des projets de développement et de mise à niveau de voies cyclables. Sans l'adoption de ce règlement d'emprunt, la réalisation des aménagements cyclables nécessitant des travaux capitalisables financés par le PTI serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion: 21 juin 2018.
2. Adoption: 23 août 2018.
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
4. Prise d'effet à la publication du règlement.
5. Octroi des contrats en 2018.
6. Réalisation des travaux d'aménagement en 2018 et années suivantes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-05-07
Katie TREMBLAY		Sylvain FELTON	
Ingénieure, chef de section		Chef de division	
Tél :	514 872-4402	**Tél :**	514 872-7593
Télécop. :	514 872-4494	**Télécop. :**	514-872-9458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-05-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1184560002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1184560002 - Aménagements cyclables-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 30 000 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 30 000 000 $ est autorisé afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1184560002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1184560002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet45000 - 1184560002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514-868-3837

Co- auteure
Maria Bardina
Conseillère budgétaire
514-872-2563

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

Jacques BERNIER
Chef de division
Tél : 514 872-3417

Division : Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.04

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1180645001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Opération 15 000 logements - 2006 à 2009 et ses suites
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles destinés à la revente à des organismes communautaires pour la réalisation de nouveaux logements sociaux et communautaires.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles destinés à la revente à des organismes communautaires pour la réalisation de nouveaux logements sociaux et communautaires.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-25 11:40

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1180645001**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Opération 15 000 logements - 2006 à 2009 et ses suites
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles destinés à la revente à des organismes communautaires pour la réalisation de nouveaux logements sociaux et communautaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal oeuvre activement depuis plusieurs années à la création de logements sociaux et communautaires afin d'offrir une meilleure qualité de vie à des familles, des personnes âgées, des personnes itinérantes et autres clientèles ciblées en leur permettant d'accéder à un logement sain répondant à leur besoin et leur capacité de payer. Les efforts et les objectifs de la Ville en ce sens se poursuivent et les besoins en logements sociaux et communautaires demeurent bien réels.

Pour la période 2018-2021, l'Administration s'est fixé l'objectif de développer 6 000 logements sociaux et communautaires, dans le cadre d'une opération plus large qui vise en tout l'ajout de 12 000 unités sociales et abordables, incluant des logements familiaux. La mise en oeuvre de cette opération d'envergure requiert la mobilisation de l'ensemble des programmes d'habitation.

Lors de l'adoption de son programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2019-2020, la Ville a convenu de se doter d'une enveloppe budgétaire annuelle fixée à 5 M $ pendant 10 ans qui lui permettra de financer l'acquisition de terrains et d'immeubles destinés à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires. Ainsi, il sera possible de saisir les opportunités d'acquisition qui se présenteront sur le marché.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 50 000 000 $ afin de financer principalement l'acquisition de terrains et d'immeubles qui seront réservés et revendus pour le développement de projets sociaux et communautaires, relevant de la compétence d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE02 0095 [2 février 2002] à l'effet d'approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements ainsi que la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires* à mettre en contribution dans le cadre

de l’opération.
CG15 0117 [26 février 2015] à l’effet d’adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 $ afin de financer l’acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux.

CM18 0157 [13 février 2018] à l’effet d’adopter le Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

L'enveloppe budgétaire PTI 2018-2020 de 15 M $ et de 35 M $ en ultérieur se retrouve au projet 48009 intitulé "Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires". L'utilisation de cette enveloppe est assujettie à l'adoption d'un règlement d'emprunt, objet du présent dossier décisionnel.
À noter que le budget PTI associé au règlement d'emprunt visé par le présent dossier décisionnel pourrait permettre, le cas échéant, et pour des circonstances exceptionnelles, de financer d'autres dépenses permettant d'effectuer certains travaux préalablement à la revente des immeubles aux organismes communautaires. Ces dépenses (incluant les frais professionnels, d'expertises et autres dépenses incidentes s'y rattachant) pourraient se produire dans les cas où des interventions d'urgence ou pour sécuriser les lieux seraient requises sur les immeubles acquis (par exemple, solidifier un mur extérieur de bâtiment qui risque de s'effondrer, une structure déficiente et dangereuse à sécuriser ou dans des cas plus extrêmes, la démolition complète d'un bâtiment dangereux et irrécupérable). Il s'agit spécifiquement de situations d'exception et de mesures de sécurité puisque de façon générale, les travaux requis pour la mise en valeur des immeubles (par exemple, la décontamination des sols, les démolitions, les mesures associées aux contraintes géotechniques et physiques, etc.) que la Ville vend pour la réalisation de logements sociaux sont pris en charge par les acheteurs conformément à la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires* .

JUSTIFICATION

La création d'un budget annuel de 5 M $ par année pendant 10 ans et la disponibilité de ces crédits permettront à la Ville d'agir efficacement pour se doter d'une réserve de terrains et d'immeubles destinés à la création de nouveaux logements sociaux et communautaires. Il en résultera une offre de logements sociaux plus grande qui permettra :
- de répondre aux objectifs de réalisation de logements sociaux et communautaires établis par l'administration municipale notamment en matière d'itinérance et de familles;
- de répondre aux objectifs de réalisation de logements sociaux et communautaires fixés dans le cadre de planification détaillée de secteurs prioritaires (PDUES, PPU, etc);
- de profiter d'opportunités du marché immobilier afin de bonifier la réserve foncière de la Ville destinée à la réalisation de logements sociaux et communautaires;
- de permettre les acquisitions dans le cadre d'ententes conclues avec des promoteurs en vertu de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du règlement d'emprunt pour ce projet 48009 du PTI, s'effectuera sur une période qui ne doit pas excéder 20 ans. Ce règlement d'emprunt est de compétence de l’agglomération et la disponibilité des crédits doit être assurée par le service municipal requérant soit le service de la mise en valeur du territoire dans le cas présent. Ce règlement d'emprunt sera approuvé par la suite par le ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire du Québec (MAMOT).
Afin de financer les honoraires professionnels, les frais d'études, de recherches et autres dépenses incidentes et imprévues nécessaires pour les vérifications diligentes réalisées dans

le cadre du processus d'acquisition des immeubles et terrains, une enveloppe sera prévue au budget de fonctionnement.

À l'exception des acquisitions et reventes d'immeubles faites dans le cadre de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables* de la ville, les immeubles aux fins de revente pour la réalisation des logements sociaux et communautaires sont acquis à la valeur marchande mais revendus à des organismes communautaires selon le prix de vente fixé en vertu de la politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires approuvée par le comité exécutif. Pour ces cas, il est à prévoir une perte puisque les prix de revente seront inférieurs au prix d'acquisition payé. Une provision pour les pertes anticipées sur disposition sera enregistrée dans l'année de l'acquisition et sera ajustée lors de la disposition de l'immeuble.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de logements sociaux et communautaires permet de maintenir une offre de logements abordables et de contribuer à la mixité sociale qui est un élément d'un développement urbain durable. Les acquisitions et reventes d'immeubles que la ville fera pour réaliser ces logements, permettront également la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales et installations communautaires déjà en place ou à proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation d'acquisitions d'immeubles à des fins de logements sociaux et communautaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue spécifiquement pour ce présent sommaire. Cependant, il sera intégré au plan de communication qui doit être élaboré pour le plan de mise en oeuvre des 12 000 logements sociaux, abordables et familiaux visé par l'administration municipale.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif : 6 juin 2018
- Conseil municipal : 18 juin 2018
- Conseil d'agglomération : 21 juin 2018
- Approbation MAMOT

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre THÉRIAULT
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514 872-7714
Télécop. : 514 872-3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

Isabelle LUSSIER
Chef de division
Division de la planification des stratégies résidentielles

Tél : 514-872-7909
Télécop. : 514 872-3883

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-05-25

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180645001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles destinés à la revente à des organismes communautaires pour la réalisation de nouveaux logements sociaux et communautaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1180645001 logements sociaux 20180522.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 50 000 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION D'IMMEUBLES REQUIS DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 50 000 000 $ est autorisé afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires, ainsi que les interventions nécessaires à la sécurisation de ces immeubles notamment la démolition de bâtiments.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1180645001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1180645001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles destinés à la revente à des organismes communautaires pour la réalisation de nouveaux logements sociaux et communautaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet48009 - 1180645001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agent Comptable Analyste
Tél : 514-868-3837

Co -auteur
Christian Borys
Conseiller Budgétaire
514-872-5676

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-23

Jacques BERNIER
Chef de division
Tél : 514 872-3417

Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point Ser. Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 42.05

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1183088001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

Il est recommandé au conseil d'agglomération d'adopter le «Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal».

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-08-02 11:00

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183088001**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vous est soumis afin de demander au comité exécutif de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* .
En vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la Ville de Montréal s'est dotée en décembre 2012 du Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (Code).

Ce Code a été modifié une première fois en septembre 2016 pour tenir compte de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (L.Q. 2016, chapitre 17), adoptée le 10 juin 2016.

Pour faire suite à un sondage effectué par le Contrôleur général (CG) auprès des employés de la Ville afin de recueillir leurs commentaires sur le Code, ce dernier a de nouveau été modifié en mai 2017.

Le 19 avril 2018, le gouvernement a adopté la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la société d'habitation du Québec, L.Q. 2018, chapitre 8 (la «Loi»). Cette Loi modifie, entre autres, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale afin d'obliger les municipalités à interdire au directeur général, au trésorier, au greffier, de même qu'à leurs adjoints et à tout autre employé désigné par le conseil municipal, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction qui permettrait de tirer un avantage indu de leurs fonctions antérieures, dans les 12 mois suivants la fin de leur mandat.

Actuellement, les Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal prévoient déjà que le cadre de direction ne peut, dans l'année qui suit la cessation de ses fonctions, accepter un emploi ou toute autre fonction qui lui permettrait de tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures. Afin de se conformer à la Loi, cette interdiction doit maintenant être ajoutée au Code.

Une proposition de modification à l'article 8 de la section 2 du chapitre 4 du Code a donc été déposée pour avis de motion au conseil municipal et au conseil d'agglomération en juin 2018 (CG18 0381) :

8° Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville :

a) le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;
b) le trésorier et son adjoint;
c) le greffier, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;
d) tout cadre de direction.

Toutefois, préalablement à l'adoption du projet de règlement et en conformité avec les exigences de la Loi, une consultation auprès des employés a été effectuée entre le 4 et le 12 juillet 2018.

Dans un premier temps, le projet de modification du règlement du Code a été mis à la disposition des employés sur le site intranet de la Ville. Un questionnaire invitait les employés à nous faire part de leurs commentaires concernant la modification proposée. Le visuel « big box » du site intranet de la Ville a servi de rappel aux employés pour la période allant du 4 au 12 juillet 2018. Sur les 676 répondants, 61 % sont totalement en accord et 29 % en accord avec l'ajout proposé.

Dans un deuxième temps, nous avons envoyé une lettre à toutes les organisations représentant les employés de la Ville afin de les informer du dépôt d'un projet de règlement de modification du règlement du Code ainsi que des étapes à venir avant son adoption finale. Une copie du projet leur a aussi été transmise en vue d'obtenir leurs commentaires. Quatre organisations nous ont fait part de leurs commentaires.

Lorsque le règlement sera adopté, en collaboration avec le Service des communications, la version corrigée sera disponible en version électronique en attente de la réimpression du document.

Finalement, le CG poursuivra son plan d'action au niveau de la formation en éthique. Nous désirons rappeler que depuis 2016, 1 937 cadres ont été formés au Code et que trois capsules vidéos traitant de la dimension éthique dans le leadership sont disponibles aux employés sur le site intranet de la Ville. De plus, sur demande de gestionnaires, nous préparons des activités de formation en éthique (atelier, groupe de discussion, présentation) destinées aux employés. Ces activités de formation sont essentielles au développement d'une culture éthique. En plus de réduire les risques de dérogation, elles peuvent encourager les gens à nous consulter en cas de doute.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karine MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diane DRH BOUCHARD, Service des ressources humaines

Lecture :

Diane DRH BOUCHARD, 27 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GAUDREAU
Vérificatrice principale - Éthique

514 872-4802
Tél :
Télécop. : 514 872-9619

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 21 juin 2018 Séance tenue le 21 juin 2018	Avis de motion: CG18 0381

Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) » lequel est déposé et présenté avec le dossier décisionnel.

41.05 1183088001
/lc

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 22 juin 2018

Direction générale
Contrôleur général

JUILLET 2018

Rapport de consultation des employés

Code de conduite des employés de la Ville de Montréal

Montréal

Sommaire

Le 19 avril 2018, le gouvernement a adopté la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la société d'habitation du Québec*, L.Q. 2018, chapitre 8. Cette Loi apporte des modifications, entre autres, à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* afin d'inclure au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux des règles d'après-emploi pour le directeur général, le trésorier, le greffier et leurs adjoints et tout autre employé désigné par le conseil municipal.

Les *Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal* prévoient déjà une telle règle. Toutefois, afin de se conformer à la Loi, cette interdiction doit être ajoutée au *Code de conduite des employés de la Ville.* La proposition d'ajout à l'article 8 de la section 2 du chapitre 4 est la suivante :

> **8°** *Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville :*
>
> ***a)*** *le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;*
> ***b)*** *le trésorier et son adjoint;*
> ***c)*** *le greffier de la Ville, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;*
> ***d)*** *tout cadre de direction.*

Toutefois, préalablement à l'adoption du projet de règlement et en conformité avec les exigences de la Loi, une consultation auprès des employés a été effectuée entre le 4 et le 12 juillet 2018.

Les résultats démontrent que sur les 676 répondants, 62 % sont totalement en accord et 29 % en accord avec l'ajout proposé.

La majorité des répondants sont des employés cols blancs (280) dont 94 % sont en accord avec la proposition. Les professionnels (141 répondants) ainsi que les cadres (154 répondants) sont également favorables à la proposition avec des taux respectivement de 89 % et 85 % en accord.

Pour faire suite à cette consultation, le texte original de l'article 8 de la section 2 du chapitre 4 du Code sera modifié afin de répondre aux exigences de la Loi. Le document en sa version corrigée sera soumis aux instances pour leur approbation.

Table des matières

Sommaire i
Table des matières ii
Introduction 1
Volet 1 Consultation électronique auprès des employés 2
Résultat de la consultation 2
Commentaires 3
Portrait des répondants 3
Résultats par catégories d'emploi 4
Volet 2 Commentaires des syndicats et des associations d'employés 5
Conclusion 6
Annexe 1 Message aux employés 7
Annexe 2 Page intranet pour la consultation 8
Annexe 3 Questionnaire de consultation 9
Annexe 4 Rappel aux employés 10
Annexe 5 Lettre aux accréditations syndicales 11

Introduction

En vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la Ville de Montréal s'est dotée en décembre 2012 du *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* (Code).

Ce Code a été modifié une première fois en septembre 2016 pour tenir compte de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (L.Q. 2016, chapitre 17), adoptée le 10 juin 2016.

Pour faire suite à un sondage effectué par le Contrôleur général (CG) auprès des employés de la Ville afin de recueillir leurs commentaires sur le Code, ce dernier a de nouveau été modifié en mai 2017.

Le 19 avril 2018, le gouvernement a adopté la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la société d'habitation du Québec*, L.Q. 2018, chapitre 8 (la « loi »). Cette Loi modifie, entre autres, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* afin d'obliger les municipalités à interdire au directeur général, au trésorier, au greffier, de même qu`à leurs adjoints et à tout autre employé désigné par le conseil municipal, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction qui permettrait de tirer un avantage indu de leurs fonctions antérieures, dans les 12 mois suivants la fin de leur mandat.

Actuellement, les *Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal* prévoient déjà que le cadre de direction ne peut, dans l'année qui suit la cessation de ses fonctions, accepter un emploi ou toute autre fonction qui lui permettrait de tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures. Afin de se conformer à la Loi, cette interdiction doit maintenant être ajoutée au Code.

Une proposition de modification à l'article 8 de la section 2 du chapitre 4 du Code a donc été déposée pour avis de motion au conseil municipal et au conseil d'agglomération en juin 2018 (CG18 0381) :

> **8°** *Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville :*
>
> ***a)*** *le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;*
> ***b)*** *le trésorier et son adjoint;*
> ***c)*** *le greffier de la Ville, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;*
> ***d)*** *tout cadre de direction.*

Toutefois, préalablement à l'adoption du projet de règlement et en conformité avec les exigences de la Loi, une consultation auprès des employés a été effectuée entre le 4 et le 12 juillet 2018. Cette consultation s'est faite en deux volets soit :

1. Un questionnaire électronique pour tous les employés ayant accès à l'intranet;
2. Une lettre envoyée aux syndicats et aux associations d'employés incluant le texte proposé.

Ce document résume les résultats de la consultation ainsi que les commentaires recueillis auprès des employés, des syndicats et des associations d'employés lors de la consultation.

Volet 1 Consultation électronique auprès des employés

Le 4 juillet 2018, le CG a transmis aux 11 787 employés ayant accès à une adresse électronique de la Ville un message indiquant la disponibilité sur la page intranet d'un questionnaire anonyme en version électronique afin de recueillir leurs commentaires concernant la proposition de modification au Code suivante. Vous trouverez une copie de ces communications en annexes 1, 2 et 3.

Les employés avaient jusqu'au 12 juillet 2018 pour répondre au questionnaire. Une boîte promotionnelle a été ajoutée au carrousel de la page d'accueil de l'intranet le 9 juillet en guise de rappel (voir annexe 4). Au total, 676 employés ont rempli complètement le questionnaire.

Résultat de la consultation

À la question : *De façon générale, dans quelle mesure êtes-vous en accord avec le texte proposé à la Section 2 du chapitre 4 :*

> *8° Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville :*
> *a) le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;*
> *b) le trésorier et son adjoint;*
> *c) le greffier de la Ville, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;*
> *d) tout cadre de direction.*

Sur les 676 répondants, 61 % sont totalement en accord et 29 % en accord avec l'ajout proposé.

Tableau 1 Résultat de la consultation

	Nombre	%
Totalement d'accord	416	**61 %**
D'accord	195	**29 %**
En désaccord	38	6 %
Totalement en désaccord	27	4 %
Total	676	100 %

Commentaires

Bien qu'aucune section n'a été prévue pour recueillir des commentaires, une zone texte était disponible à la fin du questionnaire. Le tableau 2 résume les commentaires rédigés dans cet espace ou envoyés dans la boîte courriel du CG.

Tableau 2 Résumé des commentaires reçus

Commentaires des répondants
Une définition et des exemples d'avantages indus seraient nécessaires.
Il est temps que l'on ait un tel article.
Il serait bien d'exclure toute embauche d'ex-élu dans l'administration municipale, ainsi que les ex-membres des CCU.
J'aimerais toutefois ajouter quelque chose indiquant que les employés suivant leur mandat ne devraient pas non plus être engagés à titre de contractuel pour la Ville.
Le libellé de la loi est plus clair : De ses fonctions antérieures à titre d'employé...
Je ne suis pas sûre de comprendre l'article. Est-ce que ces personnes ne peuvent occuper aucun emploi ou poste d'administrateur, ou seulement s'ils en tirent un avantage indu? Que veut dire tirer un avantage indu?
Cette clause ne doit pas avoir priorité sur les clauses qui peuvent avoir été négociées dans un contrat d'emploi.
Le texte à ajouter n'est pas clair. Il faudrait dire « ... indues de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la ville ».

À noter que la loi ne définit pas la notion d'avantage indu; il n'appartient pas au conseil municipal de définir cette notion dans un règlement.

Portrait des répondants

La majorité des répondants à la consultation sont des employés cols blancs (41 %) suivis par les professionnels (32 %) et les cadres (23 %), tous travaillant principalement pour des services centraux.

Tableau 3 Catégorie d'emploi et provenance

	Nombre	%	Arrondissement	%	Service central	%	Autre	%	Total
Cols blancs	280	**41 %**	86	31 %	184	**66 %**	10	4 %	280
Professionnels	216	**32 %**	43	20 %	168	**78 %**	5	2 %	216
Cadres	154	**23 %**	55	36 %	95	**62 %**	4	3 %	154
Policiers	11	2 %	0	0 %	11	100 %	0	0 %	11
Pompiers	2	0 %	0	0 %	2	100 %	0	0 %	2
Cols bleus	8	1 %	2	25 %	6	75 %	0	0 %	8
Autre	5	1 %	1	20 %	2	40 %	2	40 %	5
Total	676	100 %	187		468		21		676

Résultats par catégories d'emploi

Le croisement des données permet de constater que 94 % des cols blancs sont totalement en accord ou en accord avec la modification du règlement suivi par les professionnels avec 89 % et les cadres avec 85 %. Aucune catégorie d'emploi ne se démarque de façon significative quant à leur désaccord concernant la proposition de modification.

Tableau 4 Résultats par catégorie d'emploi

	Totalement d'accord	%	D'accord	%	En désaccord	%	Totalement en désaccord	%	Total
Cols blancs	183	65 %	81	29 %	8	3 %	8	3 %	280
Professionnels	141	65 %	51	24 %	15	7 %	9	4 %	216
Cadres	76	49 %	56	36 %	13	8 %	9	6 %	154
Policiers	7	64 %	2	18 %	1	9 %	1	9 %	11
Pompiers	1	50 %	1	50 %	0	0 %	0	0 %	2
Cols bleus	4	50 %	3	38 %	1	13 %	0	0 %	8
Autre	4	80 %	1	20 %	0	0 %	0	0 %	5
Total	416		195		38		27		676

Volet 2 Commentaires des syndicats et des associations d'employés

Le 22 juin 2018, le CG a envoyé une lettre aux treize (13) syndicats et associations représentant les employés de la Ville afin d'obtenir leurs commentaires sur la proposition d'ajout. Un exemple de la lettre type est présenté à l'annexe 5 du présent rapport. Les syndicats et les associations avaient jusqu'au 12 juillet 2018 pour transmettre leurs commentaires.

Un total de deux (2) syndicats et deux (2) associations ont fait un retour au CG, soit un pourcentage de réponse de 31 %. Les commentaires ainsi que la réponse du CG sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 5 Commentaires des syndicats et des associations d'employés

Intervenants	Commentaires	Réponse du Contrôleur général
Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal	Plusieurs éléments contenus dans le Code sont contraires aux droits et libertés de la personne notamment aux droits de la liberté d'expression et d'association ou sont inconciliables ou ajoutent à la convention collective.	Les commentaires ne concernent pas l'objet de la présente modification proposée au Code de conduite des employés de la Ville de Montréal.
Association des cadres municipaux de Montréal	Modification proposée : 8° Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat **et qui ont eu accès à des informations privilégiées**, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville : a) le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement; b) le trésorier et son adjoint; c) le greffier et son adjoint et le secrétaire d'arrondissement; ~~d) tout cadre de direction.~~ d) le directeur, le directeur adjoint ou l'assistant directeur.	La modification proposée ajoute à la modification imposée par la Loi et il n'appartient pas au CG d'ajouter une condition d'application à une disposition législative. L'expression « cadre de direction » est celle retenue dans la résolution du comité exécutif prescrivant les Conditions de travail de tous les cadres municipaux dans lesquelles se retrouve une telle règle, sans la condition d'avoir accès à des informations privilégiées. La proposition n'est donc ici qu'un transfert d'une règle des Conditions de travail vers le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal.
Syndicat des architectes	L'exécutif du syndicat des architectes est en accord avec la modification proposée.	
Association des Contremaîtres de la ville de Montréal	Nous n'avons pas de commentaires à ajouter.	

Conclusion

Une démarche similaire avait eu lieu en 2017 préalablement à l'adoption du présent Code et encore une fois, la participation à la consultation ainsi que des résultats sont très satisfaisants.

Tous les groupes d'appartenance ainsi que tous les arrondissements et les services centraux ont été rejoints. Le niveau de participation aux deux (2) volets de la consultation démontre l'intérêt de ceux-ci à contribuer à l'amélioration du Code.

Pour faire suite à cette consultation, le CG mettra à jour le texte original de l'article 8 de la section 2 du chapitre 4 du Code afin de répondre aux exigences de la Loi. Le document en sa version corrigée sera soumis aux instances pour leur approbation.

La version corrigée sera disponible en version électronique en attente de la réimpression du document.

Nous voudrions remercier toutes les personnes qui ont participé à cette consultation.

Annexe 1 Message aux employés

Consultation : ajout d'un article au Code de conduite des employés

Le Contrôleur général vous invite à transmettre vos commentaires sur l'ajout projeté d'un article au *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* **d'ici le 12 juillet**.

En vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la société d'habitation du Québec,* les municipalités doivent interdire au directeur général, au trésorier, au greffier, de même qu'à leurs adjoints et tout autre employé désigné par le conseil municipal, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction qui permettrait de tirer un avantage indu de leurs fonctions antérieures, dans les 12 mois suivants la fin de leur mandat.

Le Code de conduite des employés ne fait actuellement pas mention de cet article. Toutefois, les conditions de travail des cadres de direction comportaient une telle restriction. Conformément aux dispositions de la Loi, nous procédons à une consultation afin d'ajouter cet article dans le Code.

Voici l'ajout proposé à la section 2 du chapitre 4 :

> 8° Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville :
>
> a) le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;
> b) le trésorier et son adjoint;
> c) le greffier, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;
> d) tout cadre de direction.

Conformément aux dispositions de la Loi, la Ville doit procéder à une consultation des employés lors de toutes modifications au Code. Nous vous demandons donc de prendre connaissance de la modification et de répondre au court sondage suivant **avant le 12 juillet**.

Votre participation peut être faite à partir de votre poste de travail et sur les heures régulières de travail.

Annexe 2 Page intranet pour la consultation

Page intranet pour la consultation des employés sur le code de conduite

Contrôleur général

Consultation : ajout d'un article au Code de conduite des employés

4 juillet 2018

Le Contrôleur général vous invite à transmettre vos commentaires sur l'ajout projeté d'un article au *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* **d'ici le 12 juillet.**

En vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la société d'habitation du Québec*, les municipalités doivent interdire au directeur général, au trésorier, au greffier, de même qu'à leurs adjoints et tout autre employé désigné par le conseil municipal, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction qui permettrait de tirer un avantage indu de leurs fonctions antérieures, dans les 12 mois suivants la fin de leur mandat.

Le Code de conduite des employés ne fait actuellement pas mention de cet article. Toutefois, les conditions de travail des cadres de direction comportaient une telle restriction. Conformément aux dispositions de la Loi, nous procédons à une consultation afin d'ajouter cet article dans le Code.

Voici l'ajout proposé à la section 2 du chapitre 4 :

8° Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville :

a) le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;
b) le trésorier et son adjoint;
c) le greffier, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;
d) tout cadre de direction.

Conformément aux dispositions de la Loi, la Ville doit procéder à une consultation des employés lors de toutes modifications au Code. Nous vous demandons donc de prendre connaissance de la modification et de répondre au court sondage suivant **avant le 12 juillet.**

Votre participation peut être faite à partir de votre poste de travail et sur les heures régulières de travail.

Annexe 3 Questionnaire de consultation

	Totalement d'accord	D'accord	En désaccord	Totalement en désaccord
Question 1 De façon générale, dans quelle mesure êtes-vous en accord avec le texte proposé à la Section 2 du chapitre 4 : ***8°*** *Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'empl oyé de la Ville :* ***a)*** *le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;* ***b)*** *le trésorier et son adjoint;* ***c)*** *le greffier, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;* ***d)*** *tout cadre de direction.*				

Question 2

À quelle catégorie d'emploi appartenez-vous?

- Cadres (cadres de direction, chefs de division, chefs de section, contremaître, cadre-conseil) ☐
- Cols bleus (employés manuels et de métier) ☐
- Cols blancs (employés de bureau, de soutien, etc.) ☐
- Professionnels (généraux, architectes, juristes, scientifiques) ☐
- Policiers ☐
- Pompiers ☐
- Autre ☐

Question 3

Travaillez-vous pour :

- Un service municipal ☐
- Un arrondissement ☐
- Autre ☐

Précisez

Annexe 4 Rappel aux employés

Rappel en ligne de la consultation des employés sur le code de conduite du 4 au 12 juillet 2018.

En cliquant sur le visuel, les employés étaient redirigés vers la page intranet *Consultation sur Code de conduite* (annexe 2).

Annexe 5 Lettre aux accréditations syndicales

Direction générale
Contrôleur général

Note

Destinataire : Liste des présidents de syndicat ou d'association
Président-e
Syndicat
Adresse courriel

Expéditeur : Alain Bond, avocat
Contrôleur général

Date : Le 22 juin 2018

Objet : **Consultation auprès des employés – Code de conduite des employés de la Ville de Montréal du 3 au 11 juillet 2018**

Le 19 avril 2018, le gouvernement a adopté la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la société d'habitation du Québec*, L.Q. 2018, chapitre 8 (la « Loi »). La Loi modifie, entre autres, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* afin d'obliger les municipalités à interdire à certains employés, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que ces derniers ou toute autre personne tirent un avantage indu de leurs fonctions antérieures. Les employés que la Loi vise par cette interdiction sont le directeur général, le trésorier, le greffier, de même que leurs adjoints; s'ajoute tout autre employé désigné par le conseil municipal.

Actuellement, le code de conduite des employés de la Ville ne fait pas mention d'une telle interdiction. Toutefois, cette disposition reprend une règle prévue au paragraphe 19.1 des *Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal*. Ce paragraphe prévoit que le cadre de direction, dans l'année qui suit la cessation de ses fonctions, ne peut accepter une nominati on au conseil d'administration ou comme membre d'une entité avec laquelle il a eu des rapports officiels, directs et importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions ou accepter d'exercer une fonction ou un emploi au sein d'une telle entité.

De ce fait, considérant que le code de conduite doit être modifié et conformément aux dispositions de la Loi, la Ville doit procéder à une consultation des employés. Afin de rejoindre un maximum d'entre eux, la modification proposée au Code d e conduite sera disponible sur le

site intranet de la Ville et les employés seront invités à nous faire part de leurs commentaires (Accueil > Employés > Valeurs et éthique > Code de conduite > Consultation sur le code de conduite).

Voici l'ajout proposé à la section 2 du chapitre 4 :

> ***8°*** *Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que ce t employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville :*
>
> ***a)*** *le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;*
> ***b)*** *le trésorier et son adjoint;*
> ***c)*** *le greffier, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;*
> ***d)*** *tout cadre de direction.*

Auriez-vous l'obligeance, le cas échéant, de nous faire part de vos commentaires d'ici le 11 juillet par courrier ou courriel à l'adresse suivante :

Contrôleur général
1555, rue Peel, 14e étage
Montréal (Québec) H3A 3L8

.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et de votre collaboration.

AB/AG

c. c. M. Alain Marcoux, directeur général
Mme Diane Bouchard, directrice du Service des ressources humaines

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183088001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Avis favorable.

FICHIERS JOINTS

Règlement modifiant le code de conduite final_VB_addenda.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Karine MARTEL
Avocate en droit du travail

Tél : 514-872-1319

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-31

Audrey LÉVESQUE
Chef de division

Tél : 514-872-1437
Division : Droit du travail

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
12-026

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE CODE DE CONDUITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL (RCG 12-026)

Vu l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1);

Vu l'article 178 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la société d'habitation du Québec*, L.Q. 2018, chapitre 8;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. L'annexe A du Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) est modifiée par l'ajout après le paragraphe 7^0 de la section 2 du Chapitre 4, du paragraphe suivant :

> « **8°** Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville:
>
> a) le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;
>
> b) le trésorier et son adjoint;
>
> c) le greffier, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;
>
> d) tout cadre de direction. »

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1183088001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 45.01

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1180854007

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-185 autorisant un emprunt de 1 962 579 $ pour financer le projet Laveur de bogie et pièces métro et modification du Programme des immobilisations 2018-2027

Il est recommandé
d'approuver le règlement R-185 autorisant un emprunt de 1 962 579 $ pour financer le projet Laveur de bogie et pièces métro et la modification du Programme des immobilisation 2018-2027, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2018-07-09 14:08

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1180854007**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-185 autorisant un emprunt de 1 962 579 $ pour financer le projet Laveur de bogie et pièces métro et modification du Programme des immobilisations 2018-2027

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniele - Ext PORRET
Assistante - secrétaire

Tél : 514 280-5213
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-09

Christian - Ext PORTELANCE
Secrétaire général adjoint

Tél : 514 280-5203
Télécop. : 514 280-6126

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration

de la Société de transport de Montréal

tenue le 6 juin 2018

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2018-086 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-185 AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (1 962 579 $) POUR FINANCER LE PROJET « LAVEUR DE BOGIE ET PIECES MÉTRO » ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2018-2027

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son réseau de métro, la Société a mis en place un programme d'entretien de ses équipements, qui demande entre autres de nettoyer les bogies ainsi que diverses pièces du réseau métro;

ATTENDU que pour ce faire la Société utilise un équipement spécialisé, le laveur de bogie, qui élimine les graisses, les huiles et les poussières des pièces, le tout dans le but de conserver et assurer le bon fonctionnement de son réseau;

ATTENDU qu'afin de pouvoir maintenir fonctionnel le service de nettoyage des bogies et pièces métro, la Société doit effectuer des modifications et des ajouts d'infrastructures, ainsi que des acquisitions de biens, dans le but de remplacer le laveur de bogie;

ATTENDU que le remplacement du laveur de bogie permettra l'efficience des processus et la productivité en diminuant le nombre de pièces qui doivent être lavées une deuxième fois manuellement et en réduisant les coûts de vidanges complètes des eaux de lavage;

ATTENDU que le remplacement du laveur de bogie permettra à la Société d'agir comme chef de file en matière de développement durable en diminuant le nombre d'eau usée rejetée et les émissions atmosphériques en passant de l'énergie vapeur à électrique;

ATTENDU que ce projet prévoit, l'acquisition, le montage et le raccordement d'un laveur de bogie ainsi tous les travaux nécessaires à la préparation du site pour l'équipement (électricité, ventilation et plomberie);

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services ainsi que des travaux de construction pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent donc être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation de ce projet;

ATTENDU que le projet « Laveur de bogie et pièces métro » doit être ajouté à la rubrique « Réseau de métro » au « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société ;

ATTENDU que l'ensemble des coûts de projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (1 962 579 $)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation des projets prévus au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (1 962 579 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (196 257 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués ans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° de modifier le livre PI 2018-2027, afin d'ajouter le projet « Laveur de bogie et pièces métro », sous la rubrique « Réseau de métro » pour des montants totaux respectifs de 1 962 579 $, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le **RÈGLEMENT R-185 AUTORISANT UN EMPRUNT DE UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (1 962 579 $)** pour financer le projet « Laveur de bogie et pièces métro », pour un terme maximal de dix (10) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (196 257 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée.
Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Me Frédérick Roussel
Secrétaire corporatif adjoint

Date :

Original électronique signé numériquement. Vérifiez avec ConsignO Desktop ou Adobe Acrobat Reader.
2018-06-07

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Recommandation

R-185 Laveur de bogie et pièces métro

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2018-2027, pour ajouter dans la section autorisée du Réseau du métro le projet de « Laveur de bogie et pièces métro » pour un montant total de 2 042 851 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 1 962 579 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de dix (10) ans pour financer le projet de Laveur de bogie et pièces métro.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 196 257 $ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : $ –

DE responsable : Planification et finances

Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal

Signature numérique de Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal
DN : c=CA, o=CertifiO - Empl. - AATL, ou=Société de transport de Montréal, 0.9.2342.19200300.100.1.1=linda.lebrun@stm.info, cn=Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal
Date : 2018.05.18 14:55:25 -04'00'

Nom : Linda Lebrun

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : Sylvain Joly
Secrétaire corporatif
Date :
Original électronique signé numériquement.
Vérifié avec CosignO Desktop ou Adobe Acrobat Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☐ Améliorer l'expérience client
☑ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
☑ Maîtriser les finances
☑ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Maîtriser les finances - Améliorer l'efficience des processus et la productivité

Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance - Agir comme chef de file en mobilité et développement durable

Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2018-2027
Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet de Laveur de bogie et pièces métro, pour le secteur Réseau du métro, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2018-2027.

Autorisation d'emprunt
Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans ses objectifs d'efficacité et de chef en développement durable.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Directeur général:	Président (si requis) :	Vice-président (si requis) :

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-185 Laveur de bogie et pièces métro

Processus d'adjudication de contrat ☑ *S/O*
Informations sur les soumissions

☐ Nouveau contrat ☐ De gré à gré ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ Sur invitation ☐ Autre
☐ Prolongation ☐ Public

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:

Nombre de soumissions déposées :

Annexes jointes

☐ Analyse juridique
☐ Analyse technique
☐ Analyse de qualité
☐ Autres annexes

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 03 04 2018

Comité : Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

Le groupe d'Entretien du Matériel Roulant doit, dans son programme d'entretien, nettoyer les bogies ainsi que diverses pièces du secteur métro. Le bogie est le système de locomotion des voitures du métro. Le laveur de bogies est un équipement de lavage spécialisé qui élimine les graisses, les huiles et les poussières des pièces dans le but de conserver leur bon état de fonctionnement ou encore d'être nettoyées avant une inspection ou une réparation. Il s'agit de l'unique laveur de bogies à la STM.

Cette machine d'environ 35 ans a largement dépassé sa durée de vie utile estimée à 15 ans et est critique pour la continuité du service.

Le projet consiste à démanteler l'équipement actuellement en place, à préparer le site pour accueillir la nouvelle machine, à faire l'acquisition d'un nouveau laveur de bogies, puis à installer ce laveur et en faire son raccordement. Durant les travaux, les activités de nettoyage seront maintenues et relocalisées temporairement dans d'autres locaux.

Les principaux livrables seront l'acquisition d'un laveur et l'octroi d'un contrat de construction, la préparation du site pour l'équipement (électricité, ventilation, plomberie, etc.), le montage et raccordement du laveur, l'ajout d'éclairage dans la zone de lavage temporaire et finalement la formation des utilisateurs et des équipes support.

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable ☐ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable)*

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Maintenir un positionnement d'employeur responsable

Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols
Renforcer la démarche en approvisionnement responsable
Consolider la gouvernance de la STM en développement durable

☐ Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Yves Jacques Titre : Conseiller corporatif - projets

Service : Projets spéciaux

Nom : Étienne Paradis Titre : Chef de division

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : R-185 Laveur de bogie et pièces métro

Informations financières ☑ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2018	2019	2020 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				
(B) TPS	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(C) TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(F) Montant net (D – E)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2020 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien à l'exploitation et aux projets de la direction Finances, une demande de subvention sera déposée sous peu au MTMDET.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier : Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal

Signature numérique de Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal
DN : c=CA, o=CertifiO - Empl. - AATL, ou=Société de transport de Montréal, 0.9.2342.19200300.100.1.1=linda.lebrun@stm.info, cn=Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal
Date : 2018.05.25 15:02:12 -04'00'

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-185 Laveur de bogie et pièces métro

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable ☐ Subvention

Ce projet permettra la réduction des coûts de vidanges des eaux de lavages de 60 000 $/an à 30 000 $/an, la diminution du volume d'eau usée rejetée annuellement faisant passer de 116 tonnes à 84 tonnes, une augmentation de l'efficacité du lavage par panier faisant passer de 20 % des pièces devant être nettoyées une deuxième fois manuellement à 15 % et une diminution des émissions atmosphériques en passant de l'énergie vapeur à électrique, le tout dans un environnement de travail sécuritaire aux employés.

Volet financier :
Le coût complet du projet est de 2 042 851 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 1 962 579 $ et d'un montant de 80 272 $ à l'exploitation.

Dépenses capitalisables	1 909 775 $
Frais financiers	52 804 $
Total RE	**1 962 579 $**
Dépenses à l'exploitation	80 272 $
Coût complet du projet	**2 042 851 $**

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable ☐ Subvention

stm	**Sommaire décisionnel du règlement**		
Titre	Laveur de bogie et pièces métro	**Date :**	6 juin 2018
Numéro	R-185	**Montant :**	RE : 1 962 579 $

CONTENU

CONTEXTE

Le groupe d'Entretien du Matériel Roulant doit dans son programme d'entretien, nettoyer les bogies ainsi que diverses pièces du secteur métro. Le bogie est le système de locomotion des voitures du métro. Le laveur de bogie est un équipement de lavage spécialisé qui élimine les graisses, les huiles et les poussières des pièces dans le but de conserver leur bon état de fonctionnement ou encore d'être nettoyées avant une inspection ou une réparation. Il s'agit de l'unique laveur de bogie à la STM.

Cette machine d'environ 35 ans a largement dépassé sa durée de vie utile estimée à 15 ans et est critique pour la continuité du service.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Le projet a été présenté :

- **3 avril 2018** : Comité GPP – porte 2 --> Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Le projet consiste à démanteler l'équipement actuellement en place, à préparer le site pour accueillir la nouvelle machine, à faire l'acquisition d'un nouveau laveur à bogie, puis installer le laveur et en faire son raccordement.

Les principaux livrables :

- Acquisition d'un laveur et d'un contrat de construction;
- Préparation du site pour l'équipement (électricité, ventilation, plomberie, etc.);
- Montage et raccordement du laveur;
- Ajout d'éclairage dans la zone de lavage temporaire;
- Formation des utilisateurs et équipes support.

JUSTIFICATION

Les bénéfices anticipés :

- Réduction des coûts de vidanges : de 60 000 $ / an à 30 000 $ / an;
- Diminution du volume d'eau détergente usée rejetée annuellement : de 116 tonnes à 84 tonnes;
- Augmentation de l'efficacité du lavage par panier : de 20 % des pièces devant être nettoyées une deuxième fois manuellement à 15 %;
- Assurance d'un environnement de travail sécuritaire pour les employés;
- Diminution des émissions atmosphériques en passant de l'énergie vapeur à électrique.

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 2 042 851 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 1 962 579 $ et d'un montant de 80 272 $ à l'exploitation.

Dépenses capitalisables	1 909 775 $
Frais financiers	52 804 $
Total RE	**1 962 579 $**
Dépenses à l'exploitation	80 272 $
Coût complet du projet	**2 042 851 $**

stm	**Sommaire décisionnel du règlement**		
Titre	Laveur de bogie et pièces métro	**Date :**	6 juin 2018
Numéro	R-185	**Montant :**	RE : 1 962 579 $

Admissibilité du projet à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien à l'exploitation et aux projets de la direction Finances, une demande de subvention sera déposée sous peu au MTMDET.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 3 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficience des processus et la productivité;
- Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance - Agir comme chef de file en mobilité et développement durable;
- Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 5 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols;
- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable;
- Consolider la gouvernance de la STM en développement durable.

IMPACTS MAJEURS

Voici les deux principaux risques :

- L'adjudicataire n'a jamais fabriqué de laveur de bogie métro;
- Il n'est pas possible d'installer/brancher l'équipement dû aux travaux sur le poste de district (PD) Legendre.

Bien que ce laveur soit névralgique pour les équipes d'entretien du matériel roulant, des solutions de nettoyage manuel des pièces seront mises en place afin de maintenir temporairement le rendement actuel du nettoyage.

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	6 juin 2018
Autorisation du RE par le MAMOT	Septembre 2018
Activités de mise en œuvre (MEO)	Octobre 2018 à décembre 2019
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

RÈGLEMENT R-185

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (1 962 579 $) POUR FINANCER LE PROJET « LAVEUR DE BOGIE ET PIECES MÉTRO »

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son réseau de métro, la Société a mis en place un programme d'entretien de ses équipements, qui demande entre autres de nettoyer les bogies ainsi que diverses pièces du réseau métro;

ATTENDU que pour ce faire la Société utilise un équipement spécialisé, le laveur de bogie, qui élimine les graisses, les huiles et les poussières des pièces, le tout dans le but de conserver et assurer le bon fonctionnement de son réseau;

ATTENDU qu'afin de pouvoir maintenir fonctionnel le service de nettoyage des bogies et pièces métro, la Société doit effectuer des modifications et des ajouts d'infrastructures, ainsi que des acquisitions de biens, dans le but de remplacer le laveur de bogie;

ATTENDU que le remplacement du laveur de bogie permettra l'efficience des processus et la productivité en diminuant le nombre de pièces qui doivent être lavées une deuxième fois manuellement et en réduisant les coûts de vidanges complètes des eaux de lavage;

ATTENDU que le remplacement du laveur de bogie permettra à la Société d'agir comme chef de file en matière de développement durable en diminuant le nombre d'eau usée rejetée et les émissions atmosphériques en passant de l'énergie vapeur à électrique;

ATTENDU que ce projet prévoit, l'acquisition, le montage et le raccordement d'un laveur de bogie ainsi tous les travaux nécessaires à la préparation du site pour l'équipement (électricité, ventilation et plomberie);

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services ainsi que des travaux de construction pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent donc être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation de ce projet;

ATTENDU que le projet « Laveur de bogie et pièces métro » doit être ajouté à la rubrique « Réseau de métro » au « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts de projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (1 962 579 $)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation des projets prévus au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (1 962 579 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (196 257 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués ans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-185 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de **DIX (10) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (1 962 579 $),** dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (196 257 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 6 JUIN 2018

PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-185

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (1 962 579 $) POUR FINANCER LE PROJET « LAVEUR DE BOGIE ET PIECES MÉTRO »

	Montant estimé	Total
Laveur de bogies et pièces métro **Achat du laveur de bogie, services professionnels, travaux de construction, installation et autres**		
Main-d'œuvre interne :	203 734 $	
Biens, services et construction :	1 396 380 $	
		1 600 114 $
Sous-total (avant taxes, contingences, inflation et frais financiers) :		**1 600 114 $**
Taxes nettes de ristournes :	69 644 $	
Contingences :	166 976 $	
Inflation :	73 041 $	
		309 661 $
Sous-total avant frais financiers :		**1 909 775 $**
Frais financiers :	52 804 $	52 804 $
GRAND TOTAL:		**1 962 579 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 45.02

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1180854008

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement R-186 autorisant un emprunt de 18 672 734 $ pour financer le projet "Acquisition de minibus phase 2 " et modification du programme des immobilisations 2018-2027.

Il est recommandé de
Approuver le règlement R-186 autorisant un emprunt de 18 672 734 $ pour financer le projet "Acquisition de minibus phase 2 " et modification du programme des immobilisations 2018-2027, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2018-07-11 14:12

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1180854008

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement R-186 autorisant un emprunt de 18 672 734 $ pour financer le projet "Acquisition de minibus phase 2 " et modification du programme des immobilisations 2018-2027.

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniele - Ext PORRET
Assistante - secrétaire

Tél : 514 280-5213
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-11

Christian - Ext PORTELANCE
Secrétaire général adjoint

Tél : 514 280-5203
Télécop. : 514 280-6126

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration

de la Société de transport de Montréal

tenue le 6 juin 2018

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2018-087 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-186 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (18 672 734 $) POUR FINANCER LE PROJET « ACQUISITION DE MINIBUS PHASE 2 » ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2018-2027

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son entreprise, la Société a adopté le Plan Stratégique Organisationnel 2025 (ci-après : « PSO 2025 ») lequel regroupe notamment, les orientations stratégiques, les objectifs et les axes d'intervention que se donne celle-ci;

ATTENDU que l'une des quatre (4) orientations du PSO 2025 constitue en l'amélioration de l'expérience client et que dans le but de contribuer à celle-ci, la Société doit acquérir de nouveaux minibus pour remplacer ceux en fin de vie utile et d'assurer la croissance prévue du service;

ATTENDU que le plan Transport adapté (TA) 2015-2025 de la Société fait partie intégrante du PSO 2025 et que dans le cadre de la seconde phase du plan TA 2015-2025, la Société doit procéder à l'acquisition de potentiellement quatre-vingt-quatre (84) minibus sur la période s'échelonnant de 2019 à 2023 comme suit : soixante-douze (72) minibus à essence en remplacement de vieux minibus diesel et douze (12) minibus diésel de plus petit gabarit;

ATTENDU que la Société, désirant franchir un pas vers l'électrification des bus TA, se réserve l'option d'acquérir des minibus électriques au courant de la seconde phase du plan TA 2015-2025;

ATTENDU que ce projet répond ainsi à deux (2) besoins principaux :

- Le remplacement des minibus du TA en fin de vie utile;
- La mise à niveau des infrastructures pour exploiter de façon sécuritaire les nouveaux minibus à essence;

ATTENDU que ce projet va permettre d'assurer la croissance prévue du service par minibus tout en maintenant le parc constant à quatre-vingt-six (86) minibus;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services, de services professionnels et de construction pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Acquisition de minibus phase 2 » doit être ajouté à la rubrique Transport adapté » au « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (18 672 734 $)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (18 672 734 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS (1 867 273 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2018-2027, afin d'ajouter le projet « Acquisition de minibus phase 2 », sous la rubrique « Transport adapté » pour un montant total de 19 388 275 $, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le Règlement R-186 autorisant un emprunt de **DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (18 672 734 $)** pour financer le projet « Acquisition de minibus phase 2 », pour un terme de cinq (5) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS (1 867 273 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée.
Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Me Frédérick Roussel
Secrétaire corporatif adjoint

Date :

Original électronique signé numériquement. Vérifiez avec ConsignO Desktop ou Adobe Acrobat Reader.
2018-06-07

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Recommandation

R-186 Acquisition de minibus phase 2

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2018-2027, pour ajouter dans la section autorisée du Transport adapté (TA) le projet de « Acquisition de minibus phase 2 » pour un montant total de 19 388 275 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 18 672 734 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de cinq (5) ans pour financer le projet Acquisition de minibus phase 2.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 1 867 273 $ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : **$** –

DE responsable : Planification et finances

Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal

Signature numérique de Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal
DN : c=CA, o=CertifiO - Empl. - AATL, ou=Société de transport de Montréal, 0.9.2342.19200300.100.1.1=linda.lebrun@stm.info, cn=Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal
Date : 2018.05.29 12:14:02 -04'00'

Nom : Linda Lebrun

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : Sylvain Joly
Secrétaire corporatif
Date :
Original électronique signé numériquement.
Vérifié avec ConsignO Desktop ou Adobe Acrobat Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☑ Améliorer l'expérience client ☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance ☑ Maîtriser les finances ☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible

Améliorer l'expérience client - Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité

Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2018-2027
Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Acquisition de minibus phase 2, pour le secteur Transport adapté, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2018-2027.

Autorisation d'emprunt
Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans ses objectifs d'efficacité opérationnelle.

☑ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Directeur général:	Président (si requis) :	Vice-président (si requis) :

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-186 Acquisition de minibus phase 2

Processus d'adjudication de contrat ☑ *S/O*
Informations sur les soumissions

☐ Nouveau contrat ☐ De gré à gré ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ Sur invitation ☐ Autre
☐ Prolongation ☐ Public

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:

Nombre de soumissions déposées :

Annexes jointes

☐ Analyse juridique
☐ Analyse technique
☐ Analyse de qualité
☐ Autres annexes

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 03 05 2018

Comité : Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

Le projet consiste à acquérir au total 84 minibus sur la période 2019 à 2023, soit 72 minibus à essence en remplacement de vieux minibus diesel du Transport adapté et 12 minibus diésel.

Voici la planification des acquisitions :

Nombre de bus	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Total	26	14	14	15	15	84

Le projet va permettre d'assurer la croissance prévue du service par minibus (12,5 %) tout en maintenant le parc constant à 86 minibus pour un requis de 72 minibus ou plus, soit un maintien d'un taux de réserve inférieur ou égal à 16,3 %.

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable ☐ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable)*

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

Dans le PSO 2025 et particulièrement dans le cadre de l'amélioration de l'expérience client, la STM s'est engagée à poursuivre l'électrification de son réseau, incluant le transport adapté. C'est dans ce contexte qu'un essai de 2 minibus électriques pour le Transport adapté a été annoncé pour les prochaines années.

☐ Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Yves Jacques Titre : Conseiller corporatif - projets

Service : Projets spéciaux

Nom : Étienne Paradis Titre : Chef de division

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-186 Acquisition de minibus phase 2

Informations financières ☑ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2018	2019	2020 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				
(B) TPS	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(C) TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(F) Montant net (D – E)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2020 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Suite à une évaluation du dossier, ce projet est admissible à une subvention selon les modalités du programme SOFIL. Une demande de subvention finale sera déposée sous peu au MTMDET, qui confirmera cette qualification.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier : Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal

Signature numérique de Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal
DN : c=CA, o=CertifiO - Empl. - AATL, ou=Société de transport de Montréal, 0.9.2342.19200300.100.1.1=linda.lebrun@stm.info, cn=Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal
Date : 2018.05.29 12:14:33 -04'00'

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-186 Acquisition de minibus phase 2

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☑ Exposé du besoin / PSO-2025
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable ☐ Subvention

Améliorer l'expérience client - Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements;

Maîtriser les finances - Maîtriser la gestion de l'entente de service;

Maîtriser les finances - Améliorer l'efficience des processus et la productivité;

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable ☐ Subvention

Le projet actuel est la première étape vers l'électrification des bus du Transport adapté. Toutefois, l'électrification des minibus doit franchir de nombreuses études et évaluations touchant le matériel roulant, le ravitaillement en énergie, l'organisation du centre et l'intégration au processus de planification de l'exploitation. Les quantités d'achat des années 2021 à 2023 du prochain contrat 2019 - 2023 d'acquisition des minibus TA seront donc en option.

Le choix des quantités de minibus à acquérir doit être connu au moment de l'adjudication du contrat d'ici décembre 2018.

Volet financier :

Le coût complet du projet est de 19 388 275 $, taxes nettes de ristournes. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 18 672 734 $ et d'un montant de 715 541 $ à l'exploitation.

Dépenses capitalisables au RE	**18 672 734 $**
Dépenses à l'exploitation	715 541 $
Coût complet du projet	**19 388 275 $**

stm	**Sommaire décisionnel du règlement**		
Titre	Acquisition de minibus phase 2	**Date :**	6 juin 2018
Numéro	R-186	**Montant :**	RE : 18 672 734 $

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Acquisition de minibus phase 2, s'inscrit dans le cadre de la réalisation du plan TA 2015-2025, lequel est une partie intégrante du plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025) et dont l'une des quatre orientations est l'amélioration de l'expérience client.

Dans l'ensemble le projet répond à 2 besoins :

1) Le remplacement des minibus TA en fin de vie utile (maintien des actifs);

2) La mise à niveau des infrastructures pour exploiter de façon sécuritaire les nouveaux minibus à essence.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Le projet a été présenté :

- **3 mai 2018** : Comité GPP – porte 2 --> Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Pour être assuré de répondre adéquatement aux objectifs du PSO 2025, le projet doit permettre d'acquérir au total 84 minibus sur la période 2019 à 2023, soit 72 minibus à essence en remplacement de vieux minibus diesel TA et 12 minibus diésel. La planification des acquisitions annuelles est présentée ci-dessous :

Nombre de bus	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Total	26	14	14	15	15	84

Le projet actuel est la première étape vers l'électrification des bus du Transport adapté. Toutefois, l'électrification des minibus doit franchir de nombreuses études et évaluations touchant le matériel roulant, le ravitaillement en énergie, l'organisation du centre et l'intégration au processus de planification de l'exploitation. Les quantités d'achat des années 2021 à 2023 du prochain contrat 2019 - 2023 d'acquisition des minibus TA seront donc en option.

Le choix des quantités de minibus à acquérir doit être connu au moment de l'adjudication du contrat d'ici décembre 2018.

JUSTIFICATION

Le projet va permettre à la planification et à la gestion du parc TA d'assurer la croissance prévue du service par minibus (12.5%) tout en maintenant le parc constant à 86 minibus pour un requis de 72 minibus ou plus, soit un maintien d'un taux de réserve inférieur ou égal à 16.3%.

stm	**Sommaire décisionnel du règlement**		
Titre	Acquisition de minibus phase 2	**Date :**	6 juin 2018
Numéro	R-186	**Montant :**	RE : 18 672 734 $

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 19 388 275 $, taxes nettes de ristournes. Ce montant est financé par un règlement d'emprunt de 18 672 734 $ et d'un budget spécial d'exploitation de 715 541 $.

Dépenses capitalisables au RE	**18 672 734 $**
Dépenses à l'exploitation	715 541 $
Coût complet du projet	**19 388 275 $**

Admissibilité du projet à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier, ce projet est admissible à une subvention selon les modalités du programme SOFIL. Une demande de subvention finale sera déposée sous peu au MTMDET, qui confirmera cette qualification.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 7 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise;
- Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible;
- Améliorer l'expérience client - Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité;
- Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Améliorer l'expérience client - Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements;
- Maîtriser les finances - Maîtriser la gestion de l'entente de service;
- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficience des processus et la productivité;

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 1 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable;

IMPACTS MAJEURS

Les risques si le projet est retardé ou n'est pas réalisé :

- Les objectifs du PSO2025 pour le TA devront être revus à la baisse;
- L'image de l'entreprise en souffrirait.

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	6 juin 2018
Autorisation du RE par le MAMOT	Septembre 2018
Activités de mise en œuvre (MEO) : Livraison des minibus	De septembre 2019 à juin 2023
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

RÈGLEMENT R-186

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (18 672 734 $) POUR FINANCER LE PROJET « ACQUISITION DE MINIBUS PHASE 2 »

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son entreprise, la Société a adopté le Plan Stratégique Organisationnel 2025 (ci-après : « PSO 2025 ») lequel regroupe notamment, les orientations stratégiques, les objectifs et les axes d'intervention que se donne celle-ci;

ATTENDU que l'une des quatre (4) orientations du PSO 2025 constitue en l'amélioration de l'expérience client et que dans le but de contribuer à celle-ci, la Société doit acquérir de nouveaux minibus pour remplacer ceux en fin de vie utile et d'assurer la croissance prévue du service;

ATTENDU que le plan Transport adapté (TA) 2015-2025 de la Société fait partie intégrante du PSO 2025 et que dans le cadre de la seconde phase du plan TA 2015-2025, la Société doit procéder à l'acquisition de potentiellement quatre-vingt-quatre (84) minibus sur la période s'échelonnant de 2019 à 2023 comme suit : soixante-douze (72) minibus à essence en remplacement de vieux minibus diesel et douze (12) minibus diésel de plus petit gabarit;

ATTENDU que la Société, désirant franchir un pas vers l'électrification des bus TA, se réserve l'option d'acquérir des minibus électriques au courant de la seconde phase du plan TA 2015-2025;

ATTENDU que ce projet répond ainsi à deux (2) besoins principaux :

- Le remplacement des minibus du TA en fin de vie utile;
- La mise à niveau des infrastructures pour exploiter de façon sécuritaire les nouveaux minibus à essence;

ATTENDU que ce projet va permettre d'assurer la croissance prévue du service par minibus tout en maintenant le parc constant à quatre-vingt-six (86) minibus;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services, de services professionnels et de construction pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Acquisition de minibus phase 2 » doit être ajouté à la rubrique « Transport adapté » au « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (18 672 734 $)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (18 672 734 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS (1 867 273 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-186 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée de **CINQ (5) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (18 672 734 $),** dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS (1 867 273 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 6 JUIN 2018

PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-186

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (18 672 734 $) POUR FINANCER LE PROJET « ACQUISITION DE MINIBUS PHASE 2 »

	Montant estimé	Total
A) Acquisition de minibus phase 2		
Main-d'œuvre interne :	1 190 648 $	
Biens, services et construction : (acquisition des minibus, mise à niveau des infrastructures, services professionnels, construction, intégration et autres)	12 586 224 $	13 776 872 $
Sous-total (avant taxes, inflation et contingences) :		**13 776 872 $**
Taxes nettes de ristournes :	627 738 $	
Contingences :	1 440 462 $	
Inflation :	2 827 662 $	4 895 862 $
GRAND TOTAL :		**18 672 734 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 45.03

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1186213003

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-181 autorisant un emprunt de 24 183 666 $ pour financer le projet Implantation SAP – Horodateurs et Système de gestion de projets et investissements - phase II et modifier le Programme des immobilisations 2018-2027

IL EST RECOMMANDÉ
d'approuver le règlement R-181 autorisant un emprunt de 24 183 666 $ pour financer le projet Implantation SAP – Horodateurs et Système de gestion de projets et investissements - phase II et d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* , (RLRQ c. S-30.01);

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2018-07-26 15:09

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1186213003

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-181 autorisant un emprunt de 24 183 666 $ pour financer le projet Implantation SAP – Horodateurs et Système de gestion de projets et investissements - phase II et modifier le Programme des immobilisations 2018-2027

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétaire

Tél : 514 350-0800-88207
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-26

Frédérick - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800-85203
Télécop. : 514 280-6126

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

stm

Recommandation

R-181 Implantation SAP - Horodateurs et Système de gestion de projets et investissements

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2018-2027, pour ajuster dans la section autorisée le projet « Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase II » (nommé Système de gestion de projets et investissements) pour un montant total de 17 848 775 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2018-2027, pour ajouter dans la section autorisée le projet « Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP » (nommé Horodateurs) pour un montant total de 8 924 846 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 24 183 666 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de cinq (5) ans pour financer les projets Système de gestion de projets et investissements et Horodateurs.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 2 418 366 $ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

☑ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : $ –

DE responsable : Planification, Finances et Contrôle

Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal

Signature numérique de Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal
DN : c=CA, o=CertifiO - Empl. - AATL, ou=Société de transport de Montréal, 0.9.2342.19200300.100.1.1=linda.lebrun@stm.info, cn=Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal
Date : 2018.03.19 15:57:17 -04'00'

Nom : Linda Lebrun

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : stm Sylvain Joly
Secrétaire corporatif
Date :
Original électronique signé numériquement.
Vérifié avec ConsignO Desktop ou Adobe Acrobat Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☐ Améliorer l'expérience client
☑ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
☑ Maîtriser les finances
☑ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Maîtriser les finances - Améliorer l'efficience des processus et la productivité

Attirer, développer et mobiliser les talents - Développer les compétences

Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance - Renouveler l'organisation pour l'excellence de l'expérience client

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2018-2027
Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer les projets Système de gestion de projets et investissements et Horodateurs, pour le secteur administratif, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2018-2027.

Autorisation d'emprunt
Les deux projets s'inscrivent dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Ceux-ci permettront de soutenir efficacement les opérations de la société liées à la performance des systèmes informatiques.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Directeur général:	Président (si requis) :	Vice-président (si requis) :

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-181 Implantation SAP - Horodateurs et Système de gestion de projets et investissements

Processus d'adjudication de contrat ☑ *S/O*
Informations sur les soumissions

☐ Nouveau contrat ☐ De gré à gré ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ Sur invitation ☐ Autre
☐ Prolongation ☐ Public

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:

Nombre de soumissions déposées :

Annexes jointes

☐ Analyse juridique
☐ Analyse technique
☐ Analyse de qualité
☐ Autres annexes

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 14 02 2018

Comité : Comité suivi des actifs Date: (jj/mm/an) 07 06 2018

Démarche, solution proposée et conclusion

Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase II :

Dans un contexte où le nombre de projets est en croissance, dans le but d'améliorer les aspects de rigueur et d'efficience dans le contrôle des coûts et des subventions et pour assurer la qualité de l'information financière à la haute direction et aux bailleurs de fonds dans un délai acceptable, le projet vise l'optimisation de la gestion financière des projets.

En se dotant d'un outil de suivi financier intégré conforme aux exigences des finances et des secteurs, par le biais de l'implantation de SAP-PS et les divers autres modules de SAP Funds Management (FM) / Grants Management (GM) ainsi que l'intégration des projets majeurs avec l'application COBRAS, ce projet permettra :

- Un meilleur contrôle des coûts par activité, une conformité accrue des données financières selon la notion du coût complet, un gain d'efficacité dans plusieurs sous-processus et une plus grande polyvalence des ressources.

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable ☐ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable)*

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

☐ Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Yves Jacques Titre : Conseiller corporatif - projets

Service : Projets spéciaux

Nom : Étienne Paradis Titre : Chef de division

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-181 Implantation SAP - Horodateurs et Système de gestion de projets et investissements

Informations financières ☑ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2018	2019	2020 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				
(B) TPS	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(C) TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(F) Montant net (D – E)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2020 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Suite à une évaluation des deux dossiers, ces deux projets sont non admissibles à une subvention selon les modalités définies par le MTMDET.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier : Yannick Gareau -- Société de transport de Montréal

Signature numérique de Yannick Gareau -- Société de transport de Montréal
DN : c=CA, o=CertifiO - Empl. - AATL, ou=Société de transport de Montréal, 0.9.2342.19200300.100.1.1=yannick.gareau@stm.info, cn=Yannick Gareau -- Société de transport de Montréal
Date : 2018.04.16 09:54:41 -04'00'

Objet : R-181 Implantation SAP - Horodateurs et Système de gestion de projets et investissements

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable ☐ Subvention

Les gains d'efficacité visés dans les sous-processus sont :

- Suivi, contrôle et facturation des mandats internes et des demandes hebdomadaires d'accompagnement et transport (DHAT);
- Planification du financement à long terme et du calcul des frais financiers courts termes;
- Approbation et correction massive des dépenses (main-d'œuvre et biens et services);
- Mise en service des actifs;
- Production de rapports et information de gestion.

Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP :

Le projet vise ainsi à optimiser le processus de gestion du temps en mettant en place une solution d'horodateurs et une application de gestion du temps uniformes intégrées et évolutives dans les secteurs Entretien Bus, Entretien des stations, Entretien du matériel roulant (EMR), Entretien des infrastructures (EDI), Entretien des équipements fixes (EÉF) et approvisionnement.

Le projet vise le remplacement des horodateurs mécaniques et des horodateurs KRONOS existants par des tablettes fixes au sein des secteurs d'entretien et de la chaîne d'approvisionnement. Une opportunité a été identifiée afin de profiter de la révision de la solution des horodateurs à la STM pour ajouter la population des commis divisionnaires dans la portée du projet.

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable ☐ Subvention

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« Démarche, solution proposée et conclusion »

Ce projet permettra de mettre en place une nouvelle application de gestion du temps qui sera utilisée par les contremaîtres au sein des 5 secteurs d'entretien (Bus, Station, EMR, EDI, EEF) et de la chaîne d'approvisionnement de la STM. Une interface permettra d'échanger les données entre l'application tablette, la solution de gestion du temps et le système SAP. De plus, certaines fonctions clés notamment la saisie des variations et la consultation des heures d'entrées/sorties par les acteurs autorisés (contremaîtres, admin temps, chef d'équipe) seront accessibles sur un appareil mobile. À terme du projet, les horodateurs Kronos et les horodateurs mécaniques ne seront plus utilisés.

La mise en place du projet permettra de :

- Faire des économies nettes au budget d'exploitation et réaliser un gain d'efficience;
- Diminuer les risques d'erreur de paie sur les horodateurs mécaniques;
- Faciliter l'évolution de la solution vers de futurs besoins;
- Augmenter la satisfaction et la mobilisation des employés grâce à un meilleur contrôle des horaires.

Volet financier :

Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase II :

Le coût complet du projet est de 17 848 775 $, taxes nettes de ristournes, incluant l'inflation, les contingences, et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 15 818 405 $.

Dépenses capitalisables	15 386 365 $
Frais financiers	432 040 $
Sous- total RE	**15 818 405 $**

Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP :

Le coût complet du projet est de 8 924 846 $, taxes nettes de ristournes, incluant l'inflation, les contingences, et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 8 365 261 $.

Dépenses capitalisables	8 153 524 $
Frais financiers	211 737 $
Total RE	**8 365 261 $**

Le montant total du règlement d'emprunt pour les deux projets est de 24 183 666 $

stm	**Sommaire décisionnel du règlement**		
Titre	Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase II	**Date :**	2 mai 2018
Numéro	R-181-A	**Montant :**	RE : 15 818 405 $

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'optimisation de la gestion financière des projets à la STM. Celle-ci est requise puisque le système comptable actuel est limitatif. La solution SAP avec les modules initialement déployés pour le passage à l'année 2000 ne répond plus aux besoins actuels pour les processus de « Gestion financière des projets » considérant la croissance constante du nombre de projets autorisés au Programme des immobilisations (PI). De plus, des recommandations ont été identifiées par la Vérification générale (VG) sur les aspects des contrôles requis pour la gestion financière des projets et celles-ci sont difficiles à adresser avec le système en place. L'implantation du module SAP-PS, un système de suivi financier intégré robuste, permettra de répondre simultanément aux exigences des acteurs Finances et des Secteurs.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

En 2011, suite à une étude réalisée conjointement par les Finances et Entretien des infrastructures et division infrastructures et ingénierie (EDI-DII), le comité gestion de portefeuille de projets (GPP) a décidé d'aller de l'avant avec l'implantation de la solution SAP-PS pour la gestion financière pour tous les projets d'investissements de la STM ainsi que pour le volet gestion de projets (logistique) à la Direction Ingénierie et Infrastructures.

En 2012, la première phase du projet a été réalisée, soit l'implantation du module SAP-PS à EDI et DII (volets gestion financière et logistique de projets), au montant de 1,6 M$. Il est à noter que ce montant est exclu de la présente charte étant donné que cette phase a été clôturée.

Suite à ce déploiement, les Finances ont décidé de suspendre le projet afin de concentrer tous les efforts sur l'implantation de la feuille de temps électronique (CATS).

En 2015, les Finances ont amorcé une démarche de réévaluation du projet, plus particulièrement pour le volet gestion financière des projets prévu à la phase 2 du projet SAP-PS. En décembre 2015, il a été décidé de poursuivre ce projet. Afin de maximiser les chances de réussite du projet, une stratégie de déploiement progressif par livraison a été préconisée.

La phase 2 du projet se découpe en trois livraisons :

Livraison 1 : Implantation des modules FM/GM incluant un cube de données BW/BO permettant d'améliorer le suivi du programme des immobilisations et des subventions, de rehausser le contrôle budgétaire et la certification des fonds ainsi que de faciliter la production de rapports de gestion (Complétée en mars 2017 au montant de 1,2 M$).

Livraison 2 : La livraison 2 n'est pas une livraison proprement dite, mais la définition et l'estimation de la phase subséquente, soit le déploiement du module SAP-PS dans tous les secteurs de l'organisation qui réalisent non seulement les projets d'investissements, mais également les projets d'exploitation. (Complétée en février 2018 au montant de 0,6 M$).

Livraison 3 : Implantation du module PS dans tous les secteurs de l'entreprise répartie en 4 déploiements distincts planifiés sur une période de 56 mois à partir du deuxième trimestre de 2018. (Estimé au montant de 16 M$)

14 février 2018 : Comité GPP – porte 2 => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés de la livraison 3.

DESCRIPTION

Dans un contexte où le nombre de projets est en croissance, le projet vise à améliorer les aspects de rigueur et d'efficience dans le contrôle des coûts et des subventions, et ce, pour assurer la qualité de l'information financière à la haute direction et aux bailleurs de fonds dans un délai acceptable.

stm	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase II	**Date :**	2 mai 2018
Numéro	R-181-A	**Montant :**	RE : 15 818 405 $

Le projet vise plus particulièrement l'optimisation de la solution de gestion financière des projets par le biais de l'implantation de SAP-PS et les divers autres modules de SAP (FM/GM/FI/CO/AA/MM/PM) ainsi que l'intégration des projets majeurs avec l'application COBRA. Pour les projets Vision et GMAO, le projet PS2 s'assurera de réaliser un plan de gestion détaillé des confits techniques et ainsi minimiser au maximum l'interdépendance avec ces projets.

Les grands processus de la gestion financière des projets seront touchés, soit :

- **Planifier le projet** : Établir la structure de découpage de projet (SDP) et améliorer le suivi financier des projets d'investissements, d'exploitation et des mandats internes;
- **Gérer le financement** : Améliorer la planification et le suivi des sources de financements des projets;
- **Gérer la subvention** : Améliorer la planification, le suivi et la facturation des subventions;
- **Réaliser le projet - Main-d'œuvre et B&S** : Faciliter le processus de suivi et de contrôle des coûts**;**
- **Suivre et contrôler :** Améliorer le suivi et le contrôle des projets;
- **Gérer les actifs** : Améliorer la mise en service des immobilisations.

JUSTIFICATION

La mise en place d'un outil de suivi financier intégré permettant de répondre simultanément aux exigences des finances et des secteurs en permettant un meilleur contrôle des coûts (budget, engagements et réels) et une conformité accrue des données financières de projets.

Le projet vise un gain d'efficacité et une optimisation des processus de :

- Suivi, contrôle et facturation des mandats internes et des demandes hebdomadaires d'accompagnement et transport (DHAT);
- Planification du financement à long terme et du calcul des frais financiers courts termes;
- Approbation et correction massive des dépenses (main-d'œuvre et biens et services);
- Mise en service des actifs;
- Production de rapports et information de gestion.

De plus, en harmonisant les façons de faire, la polyvalence des ressources est accrue.

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 17 848 775 $, taxes nettes de ristournes, incluant l'inflation, les contingences, et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 15 818 405 $.

Dépenses capitalisables	15 386 365 $
Frais financiers	432 040 $
Sous- total RE	**15 818 405 $**

Suite à une évaluation du dossier, ce projet est non admissible à une subvention selon les modalités définies par le MTMDET puisqu'il s'agit d'un projet à caractère administratif.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025 (PSO-2025)

Par sa mission première, ce projet contribue à améliorer l'efficience des processus et la productivité et est en lien avec une recommandation de la VG. Il contribue également aux autres axes du plan stratégique organisationnel 2025 de la STM.

stm	**Sommaire décisionnel du règlement**		
Titre	Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase II	**Date :**	2 mai 2018
Numéro	R-181-A	**Montant :**	RE : 15 818 405 $

Orientations stratégiques – Plan 2025

Maîtriser les finances	**Attirer, développer et mobiliser les talents**	**Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance**
▪ Améliorer l'efficience des processus et la productivité	▪ Assurer un meilleur alignement des rôles ▪ Réaffecter les ressources à des activités à valeur ajoutée	▪ Renforcer les encadrements de contrôle interne ▪ Avoir accès facilement à l'information de qualité

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à 2 des 10 chantiers du Plan de développement durable 2020.

Chantier 4 Optimiser la contribution économique et la performance de la STM
Le projet augmente l'efficience en éliminant la double saisie, les risques d'erreurs et le temps de production des rapports. Il permet aussi d'optimiser nos subventions et contribue à augmenter la cadence d'autorisation des projets en lien avec le déficit d'investissement.

Chantier 5 Réduire notre empreinte écologique
La conception détaillée du projet visera l'intégration de processus permettant une réduction des impressions, soit en tentant d'éliminer certaines impressions, ou encore en optimisant la mise en page afin de limiter le nombre de pages par impression. Il est à noter que la réduction des impressions ne sera pas mesurable.

IMPACTS MAJEURS

Les principaux impacts sont les suivants:

- Aux opérations, les secteurs Finances et tous les secteurs de l'entreprise sont touchés par ce projet, principalement pour les projets au Programme des immobilisations (PI) et ceux de moindre envergure, soit les projets d'exploitation et les activités significatives. Pour ces deux derniers, le changement demeure au niveau de l'outil et au niveau des processus selon les secteurs. Au niveau des projets au PI, le changement se situe autant au niveau de l'outil que des processus
- Opérations TI. L'embauche d'une ressource interne TI (analyste principal PS/FM/GM) est requise pour assurer l'entretien et le support des modules SAP FM / GM / PS (cette ressource devrait entrer en fonction à compter du mois de mai 2018).

Dans le cas où le projet ne pourrait pas être réalisé, les principaux risques sont :

- Le maintien d'un système comptable limitatif pour la gestion financière des projets;
- Le maintien de plusieurs systèmes auxiliaires (processus non intégrés et fonctionnement en bi-mode);
- L'augmentation constante des efforts liés au traitement et à la conciliation des systèmes auxiliaires (activités à valeur non ajoutée);
- L'augmentation du risque d'erreur lié aux nombreuses manipulations des données financières;
- Le maintien du manque d'harmonisation des façons de faire et des contrôles;
- La possibilité de perte de subventions, due au suivi manuel;
- Le délai dans la production d'information pour la prise de décision, occasionnant une perte d'efficacité et d'efficience;

- La difficulté d'intégration des données entre les secteurs.

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA	4 avril 2018
Autorisation du MAMOT	Cible : Août 2018
Déploiement #1 : Gestion des projets majeurs (GPM) / EDI-DII	Février 2020
Déploiement #2: Métro Entretien des équipements fixes (EÉF) I Technologie de l'information et innovation (TII) /ingénierie/ Gestion des actifs, études, coord. Projet	Mars 2021
Déploiement #3 : Autobus/ Métro (sauf EÉF) / Planif. Opérationnelle	Mars 2022
Déploiement #4 : Secteurs corpo (Ressources humaines (RH) / Marketing / Approvisionnement et autres	Août 2022
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Février 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

stm	**Sommaire décisionnel du règlement**		
Titre	Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP	**Date :**	2 mai 2018
Numéro	R-181-B	**Montant :**	RE : 8 365 261 $

CONTENU

CONTEXTE

Le processus actuel de gestion du temps des employés d'entretien a été mis en place lors de l'implantation du projet Libre-service et Gestion du temps. Il ne correspond pas au processus de gestion du temps en vigueur dans le reste de la STM et il n'est pas optimal. Cette situation a été introduite et acceptée par les secteurs de l'entretien comme étant temporaire, avec un ajout de 5 postes permanents d'administrateurs de temps et l'engagement par la direction Finances, dans le cadre de la Vision Gestion salariale, d'un futur projet d'intégration avec SAP.

Le présent projet vise ainsi à optimiser le processus de gestion du temps en mettant en place une solution d'horodateurs et une application de gestion du temps uniformes intégrées et évolutives dans les secteurs Entretien Bus, Entretien des stations, Entretien du matériel roulant (EMR), Entretien des infrastructures (EDI), Entretien des équipements fixes (EÉF) et approvisionnement.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Le Projet « Solution intégrée système horodateurs SAP » a été présenté :

- **14 février 2018** : Comité GPP – porte 2 --> Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Le projet vise le remplacement des horodateurs mécaniques et des horodateurs KRONOS existants par des tablettes fixes au sein des secteurs d'entretien et de la chaîne d'approvisionnement. Une opportunité a été identifiée afin de profiter de la révision de la solution des horodateurs à la STM pour ajouter la population des commis divisionnaires dans la portée du projet (ajout de 16 tablettes).

Il permettra également de mettre en place une nouvelle application de gestion du temps qui sera utilisée par les contremaîtres au sein des 5 secteurs d'entretien (Bus, Station, EMR, EDI, EEF) et de la chaîne d'approvisionnement de la STM. Une interface permettra d'échanger les données entre l'application tablette, la solution de gestion du temps et le système SAP. De plus, certaines fonctions clés notamment la saisie des variations et la consultation des heures d'entrées/sorties par les acteurs autorisés (contremaîtres, admin temps, chef d'équipe) seront accessibles sur un appareil mobile. À terme du projet, les horodateurs Kronos et les horodateurs mécaniques ne seront plus utilisés.

JUSTIFICATION

La mise en place du projet permettra de :

- Faire des économies nettes au budget d'exploitation et réaliser un gain d'efficience;
- Diminuer les risques d'erreur de paie sur les horodateurs mécaniques;
- Faciliter l'évolution de la solution vers de futurs besoins tout en augmentant la satisfaction et la mobilisation des employés grâce à un meilleur contrôle des horaires.

stm	**Sommaire décisionnel du règlement**		
Titre	Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP	**Date :**	2 mai 2018
Numéro	R-181-B	**Montant :**	RE : 8 365 261 $

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 8 924 846 $, taxes nettes de ristournes, incluant l'inflation, les contingences, et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 8 365 261 $.

Dépenses capitalisables	8 153 524 $
Frais financiers	211 737 $
Total RE	**8 365 261 $**

Suite à une évaluation du dossier, ce projet est non admissible à une subvention selon les modalités définies par le MTMDET puisqu'il s'agit d'un projet à caractère administratif.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025 (PSO-2025)

Par sa mission première, ce projet contribue à améliorer l'efficience des processus et la productivité et est en lien avec une recommandation de la Vérification générale (VG) et le Programme d'excellence opérationnelle. Il contribue également aux autres axes du plan stratégique organisationnel 2025 de la STM.

Orientations stratégiques – Plan 2025

Maîtriser les finances	**Attirer, développer et mobiliser les talents**	**Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance**
▪ Améliorer l'efficience des processus de gestion du temps ▪ Réduire la charge de travail pour les administrateurs de temps, les commis et les contremaîtres ▪ Réduire le soutien requis par les super utilisateurs, la gestion salariale et les CES finances	▪ Assurer un meilleur alignement des rôles ▪ Réaffecter les ressources à des activités à valeur ajoutée	▪ Renforcer les encadrements de contrôle interne ▪ Avoir accès facilement à l'information de qualité

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 3 des 10 chantiers du *Plan de développement durable* de la STM.

Chantier 4 Optimiser la contribution économique et la performance de la STM
Le projet augmente l'efficience en éliminant la double saisie, les risques d'erreurs et des tâches administratives pour le contremaître, liées aux horodateurs mécaniques.

Chantier 5 Réduire notre empreinte écologique
Le projet permet de réduire la consommation de papier en remplaçant l'application de la gestion du temps (élimination des feuilles de temps Excel et des cartons de poinçons)

Chantier 7 S'approvisionner de façon responsable
En lien avec le principe des 3RV-E (réduction, réutilisation, recyclage, valorisation, élimination), la STM tentera de revendre les horodateurs Kronos, modèle qui est encore utilisé sur le marché. Pour les modèles mécaniques, s'ils ne peuvent être revendus, ils seront recyclés si applicable.

IMPACTS MAJEURS

Les principaux impacts sont les suivants :

- Changement dans les processus et les pratiques courantes pour la saisie et l'approbation des variations à l'horaire planifié par les contremaîtres
- Élimination de la collecte des cartes de poinçons et leur numérisation à l'entretien sanitaire des stations
- Introduction de nouveaux outils (horodateurs tablettes fixes et application de gestion du temps)

Dans le cas où le projet ne pourrait pas être réalisé, les principaux risques sont :

- Le maintien d'un processus non performant et à l'encontre des objectifs stratégiques de maîtrise des finances
- Ne pas être en mesure de libérer du temps aux contremaîtres pour faire des tâches à valeur ajoutée (être plus sur le terrain en conformité avec la démarche d'amélioration continue pour les contremaîtres)
- L'incapacité à adapter la solution de gestion du temps à la réalité des secteurs d'entretien et de la chaîne d'approvisionnement
- La fiche d'excellence opérationnelle #9 ne sera pas réalisée
- Les recommandations de la VG 07-2011 et 11-2017 ne seront pas réalisées

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA	4 avril 2018
Phase de préparation à la mise en œuvre (PMEO)	Avril 2018 à Février 2019
Autorisation du MAMOT	Cible : Août 2018
Activités de mise en œuvre (MEO)	Novembre 2018 à Septembre 2020
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

ANNEXE 1

VENTILATION DES COÛTS

	Montant estimé*	Total*
A) Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase II		
Main-d'œuvre interne :	9 118 278 $	
Biens et services :	3 115 574 $	12 233 852 $
Sous-total (avant taxes, inflation, contingences et frais financiers) :		**12 233 852 $**
Taxes nettes de ristournes	155 389 $	
Contingences	2 484 585 $	
Inflation	512 539 $	3 152 513 $
Sous-total avant frais financiers :		**15 386 365 $**
Frais financiers	432 040 $	432 040 $
Total :		**15 818 405 $**
B) Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP		
Main-d'œuvre interne :	2 879 853 $	
Biens et services :	3 412 593 $	6 292 446 $
Sous-total (avant taxes, inflation, contingences et frais financiers) :		**6 292 446 $**
Taxes nettes de ristournes	170 203 $	
Contingences	1 404 499 $	
Inflation	286 377 $	**1 861 079 $**
Sous-total avant frais financiers :		**8 153 525 $**
Frais financiers	211 737 $	211 737 $
Total :		**8 365 261 $**
Sous-total inclant les contingences et inflation mais avant frais financiers		**23 539 890 $**
Sous-total frais financiers		**643 777 $**
GRAND TOTAL PROJETS A et B		**24 183 666 $**

* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration

de la Société de transport de Montréal

tenue le 4 juillet 2018

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2018-112 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-181 AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-QUATRE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (24 183 666 $) POUR FINANCER LES PROJETS « IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE GESTION DE PROJETS ET D'INVESTISSEMENTS – PHASE 2 » ET « SOLUTION INTÉGRÉE DE SYSTÈMES HORODATEURS SAP » ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2018-2027

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son entreprise, la Société a adopté le Plan Stratégique Organisationnel 2025 (ci-après : « PSO 2025 ») lequel regroupe notamment, les orientations stratégiques, les objectifs et les axes d'intervention que se donne celle-ci;

ATTENDU que l'une des quatre (4) orientations du PSO 2025 consiste en la maîtrise des finances de la Société et que dans le but de contribuer à celle-ci, il y a lieu de mettre sur pied deux (2) projets ayant pour but de poursuivre cette orientation;

ATTENDU que, d'une part, dans un contexte où le nombre de projets réalisés par la Société est en croissance, il est nécessaire d'améliorer les aspects de rigueur et d'efficience dans le contrôle des coûts et des subventions;

ATTENDU qu'afin de répondre à ce besoin, la Société met sur pied le projet « Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements – phase 2 »;

ATTENDU que, d'autre part, le processus actuel de gestion du temps des employés d'entretien ne correspond pas au processus de gestion du temps en vigueur dans le reste de la Société, que celui-ci n'est pas optimal et qu'il est désormais nécessaire de le remplacer;

ATTENDU qu'afin de répondre à ce besoin, la Société met sur pied le projet « Solution intégrée système horodateurs SAP »;

ATTENDU que, de façon générale, ces deux (2) projets visent à maîtriser les finances dans le cadre de la réalisation des projets majeurs de la Société et de la gestion du temps de ses employés;

ATTENDU que, de façon spécifique, le projet « Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements – phase 2 » consiste à se doter d'un outil de suivi financier intégré afin de permettre un meilleur contrôle des coûts (budget, engagements et réels) et une conformité accrue des données financières des projets et que celui est la suite de la phase 1 du projet, aujourd'hui réalisée, qui consistait en l'implantation du module PS du logiciel SAP, destiné à des fins similaires;

ATTENDU que ce projet vise un gain d'efficacité et d'optimisation des processus de :

- Suivi, contrôle et facturation des mandats internes et des demandes hebdomadaires d'accompagnement et transport;
- Planification du financement à long terme et du calcul des frais financiers courts termes;
- Approbation et correction massive des dépenses (main d'œuvre et biens et services);
- Mise en service des actifs;
- Production de rapports et information de gestion.

ATTENDU que, de façon spécifique, le projet « Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP » consiste à optimiser le processus de gestion du temps en mettant en place une solution d'horodateurs et une application de gestion du temps uniformes intégrées et évolutives dans les secteurs Entretien Bus, Entretien des stations, Entretien du matériel roulant (EMR), Entretien des infrastructures (EDI), Entretien des équipements fixes (EÉF) et Approvisionnement;

ATTENDU que ce projet vise le remplacement des 68 horodateurs mécaniques et des 64 horodateurs KRONOS par des tablettes fixes au sein des secteurs mentionnés ci-dessus et que par conséquent, il permettra de :

- Faire des économies nettes au budget d'exploitation et réaliser un gain d'efficience;
- Diminuer les risques d'erreur de paie sur les horodateurs mécaniques;
- Faciliter l'évolution de la solution vers de futurs besoins tout en augmentant la satisfaction et la mobilisation des employés grâce à un meilleur contrôle des horaires;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ces projets;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent donc être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation des projets;

ATTENDU que les projets « Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements – phase 2 » et « Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP » doivent être ajoutés à la rubrique « Secteur administratif » au « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts des projets à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **VINGT-QUATRE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (24 183 666 $)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation des projets prévus au règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation des projets et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **VINGT-QUATRE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (24 183 666 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **DEUX MILLIONS QUATRE CENT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (2 418 366 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par madame Valérie Patreau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° de modifier le livre PI 2018-2027, afin d'ajouter les projets « Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements – phase 2 » et « Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP », sous la rubrique « Secteur administratif » pour des montants totaux respectifs de 17 848 775 $ et 8 924 846 $, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le « Règlement R-181 autorisant un emprunt de **VINGT-QUATRE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (24 183 666 $)** pour financer les projets « Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissement – phase 2 » et « Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP », pour un terme maximal de cinq (5) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **DEUX MILLIONS QUATRE CENT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (2 418 366 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée.
Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Me Frédérick Roussel
Secrétaire corporatif adjoint

Date :

Original électronique signé numériquement. Vérifiez avec ConsignO Desktop ou Adobe Acrobat Reader.
2018-08-07

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 45.04

2018/08/23 17:00

(2)

Dossier # : 1186213005

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-190 autorisant un emprunt de CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 $) pour le financement de l'Acquisition de voitures de métro additionnelles et modification du Programme des immobilisations 2018-2027

IL EST RECOMMANDÉ
d'approuver le règlement R-190 autorisant un emprunt de CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 $) pour le financement de l'Acquisition de voitures de métro additionnelles et modification du Programme des immobilisations 2018-2027, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2018-08-03 11:59

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186213005**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-190 autorisant un emprunt de CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 $) pour le financement de l'Acquisition de voitures de métro additionnelles et modification du Programme des immobilisations 2018-2027

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétariat corporatif

Tél : 514 350-0800-88207
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-08-03

Frédérick - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514-350-0800-85203
Télécop. : 514-280-6126

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

stm

Recommandation R-190 Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2018-2027, pour ajouter dans la section autorisée du Réseau du métro le projet « Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels » pour un montant total de 581 659 609 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 580 659 609 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de trente (30) ans pour financer le projet Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 58 065 960 $ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : $ –

DE responsable : Planification et finances

Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal

Signature numérique de Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal
DN : c=CA, o=CertifiO - Empl. - AATL, ou=Société de transport de Montréal, 0.9.2342.19200300.100.1.1=linda.lebrun@stm.info, cn=Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal
Date : 2018.07.30 10:25:08 -04'00'

Nom : Linda Lebrun

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : stm Sylvain Joly
Secrétaire corporatif
Date :
Original électronique signé numériquement

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☑ Améliorer l'expérience client ☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance ☐ Maîtriser les finances ☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2018-2027
Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels, pour le Réseau du métro, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2018-2027.

Autorisation d'emprunt
Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans ses objectifs d'amélioration de l'expérience client, et ce, dans un souci d'efficacité opérationnelle.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Directeur général:	Président (si requis) :	Vice-président (si requis) :
	30 août 2018	1934994-1

GED:

COPIE CONFORME

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-190 Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels

Processus d'adjudication de contrat ☑ *S/O*
Informations sur les soumissions

☐ Nouveau contrat ☐ De gré à gré ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ Sur invitation ☐ Autre
☐ Prolongation ☐ Public

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:

Nombre de soumissions déposées :

Annexes jointes

☐ Analyse juridique
☐ Analyse technique
☐ Analyse de qualité
☐ Autres annexes

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : N/A Date: (jj/mm/an)

Comité : N/A Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

En vertu de la Loi concernant *l'acquisition de voitures additionnelles pour le métro de Montréal* (LQ 2018, c. 16), la Société et le CONSORTIUM BOMBARDIER ALSTOM (CBA) ont négocié un avenant ayant pour objet l'acquisition de dix-sept (17) trains additionnels, ainsi que d'un parc de pièces de rechange et d'outillage spécialisé additionnel.

En plus des éléments inclus dans cet avenant, le projet vise l'acquisition d'équipements embarqués (SRLB), la valorisation des voitures MR-73, ainsi que tous les services professionnels, les frais d'opération du Bureau de projets, toutes dépenses afférentes, et ce, taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

L'adoption d'un règlement d'emprunt est requise afin de permettre à la société le financement de ce projet.

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☑ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)*

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

DD - 6 - Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

☐ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Yves Jacques Titre : Conseiller corporatif - projets

Service : Finances

Nom : Étienne Paradis Titre : Chef de division

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : R-190 Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels

Informations financières ☑ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2018	2019	2020 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				0,00$
(B) TPS	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(C) TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(F) Montant net (D – E)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2020 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Le 18 mai 2018, le MTMDET a confirmé sa participation financière à ce projet. Une contribution de 90 % des dépenses admissibles serait autorisée dans l'éventualité d'une contribution fédérale et sous réserve de l'adoption de ce projet de loi par l'Assemblée nationale.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier : Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal

Signature numérique de Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal
DN : c=CA, o=CertifiO - Empl. - AATL, ou=Société de transport de Montréal, 0.9.2342.19200300.100.1.1=linda.lebrun@stm.info, cn=Linda Lebrun -- Société de transport de Montréal
Date : 2018.07.30 10:23:42 -04'00'

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-190 Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Volet financier :

Le coût complet du projet est de 581 659 609 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une somme capitalisable de 563 917 454 $, de frais financiers de 16 742 155 $ et d'un montant à l'exploitation de 1 000 000 $.

Dépenses capitalisables	563 917 454 $
Frais financiers	16 742 155 $
Total RE	**580 659 609 $**
Budget d'exploitation	1 000 000 $
Coût complet du projet	**581 659 609 $**

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

stm	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels	**Date :**	3 août 2018
Numéro	R-190	**Montant :**	RE : 580 659 609 $

CONTENU

CONTEXTE

Le plan stratégique 2020 de la STM adopté en 2011 prévoyait le remplacement en continu du parc de voitures de métro, composé de 336 voitures MR-63 et de 423 voitures MR-73.

En 2014, le contexte ayant évolué, les défis financiers auxquels faisaient face toutes les entités publiques avaient amené la STM à réfléchir à différents scénarios pour garantir le maintien des actifs, tout en continuant à offrir un service fiable.

Considérant l'importance des coûts d'investissement pour le remplacement des MR-73, de la situation du déficit structurel (équilibre des finances) et l'importance du déficit d'investissement cumulé, la STM avait donc annoncé, en accord avec le MTQ, un programme interne de rénovation de certains systèmes des voitures MR-73 afin de les maintenir en service jusqu'en 2036.

Depuis ce temps, le contexte politique et économique a passablement évolué. L'ensemble des partenaires municipaux et gouvernementaux sont au rendez-vous et investissent massivement pour améliorer les transports collectifs. Aujourd'hui la STM, supportée par ses partenaires, investit massivement dans le maintien de ses actifs, soit plus de 10 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années, un niveau sans précédent. Après des investissements annuels records réalisés en 2016 (559M$) et 2017 (909M$), c'est un milliard de dollars par année qui sera consacré au maintien des actifs pour la prochaine décennie. Ces investissements, combinés aux grands projets que sont le prolongement de la ligne bleue et le SRB Pie-IX, permettront d'améliorer significativement la qualité de l'offre de service.

C'est dans ce nouveau contexte que le gouvernement du Québec a demandé à la STM d'étudier des scénarios pour accélérer le remplacement des MR-73.

Sous réserve de diverses contraintes légales, 2 scénarios ont été considérés par la STM :

1) Le remplacement de toutes les voitures MR-73 incluant une option de 15 trains additionnels permettant de soutenir la croissance de l'offre de service sur un horizon de 20 ans et construction d'infrastructures.

2) Le remplacement de 17 trains MR-73, selon les contraintes actuelles d'infrastructures.

Le scénario du remplacement complet n'étant pas envisageable à court terme pour des raisons de coûts et de capacité d'accueil, la STM a retenu le scénario de remplacement de 17 trains. Ce dernier procure 4 bénéfices :

1) Une amélioration du service pour les clients : trains modernes qui offriront 8 % d'espace supplémentaire pour plus de confort et une meilleure fiabilité. À terme, 90 % des trains qui circuleront sur la ligne Verte seront des Azur.

2) Une optimisation des sommes déjà investies dans le maintien des MR-73.

3) La protection d'emplois à Montréal : le remplacement complet mettait à risque une centaine d'emplois directement liés aux différents programmes d'entretien des voitures MR-73.

4) L'absence de travaux majeurs aux infrastructures afin d'accueillir les trains.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Le 6 juin 2018, le projet de loi 186 concernant l'acquisition de voitures additionnelles pour le métro de Montréal a été adopté et sanctionné par l'Assemblée nationale.

Cette loi vise la modification du contrat conclu le 22 octobre 2010 en vertu de la *loi concernant l'acquisition de voitures pour le métro de Montréal* et approuvé par le gouvernement afin de permettre notamment l'acquisition de voitures de métro additionnelles par la STM et d'exclure toute action en justice relative aux actes accomplis en vertu de celui-ci.

stm	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels	**Date :**	3 août 2018
Numéro	R-190	**Montant :**	RE : 580 659 609 $

DESCRIPTION

En vertu de cette Loi, la STM et le CONSORTIUM BOMBARDIER ALSTOM (CBA) ont négocié un avenant ayant pour objet l'acquisition de dix-sept (17) trains additionnels ainsi que d'un parc de pièces de rechange et d'outillage spécialisé additionnel.

En plus des éléments inclus dans cet avenant, le projet vise l'acquisition d'équipements embarqués (SRLB), la valorisation des voitures MR-73 ainsi que tous les services professionnels, les frais d'opération du Bureau de projets, toutes dépenses afférentes, et ce, taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 581 659 609 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une somme capitalisable de 563 917 454 $, de frais financiers de 16 742 155 $ et d'un montant à l'exploitation de 1 000 000 $.

Dépenses capitalisables	563 917 454 $
Frais financiers	16 742 155 $
Total RE	**580 659 609 $**
Budget d'exploitation	1 000 000 $
Coût complet du projet	**581 659 609 $**

Admissibilité du projet à une subvention :

Le 18 mai 2018, le MTMDET a confirmé sa participation financière à ce projet. Une contribution de 90 % des dépenses admissibles serait autorisée dans l'éventualité d'une contribution fédérale et sous réserve de l'adoption de ce projet de loi par l'Assemblée nationale.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 1 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise;

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	3 août 2018
Conseil des Ministres	7 août 2018
Autorisation du RE par le MAMOT	Septembre 2018
Autorisation de la subvention	Septembre 2018
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

193949-1
3 août 2018

COPIE CONFORME

stm

RÈGLEMENT R-190

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 $) POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE VOITURES DE MÉTRO ADDITIONNELLES

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la «Société») a pour mission d'assurer, par des modes de transport collectif, la mobilité des personnes et qu'à cette fin elle exploite une entreprise de transport en commun de personnes, notamment par autobus et par métro;

ATTENDU que le 22 octobre 2010, la Société a conclu, en vertu de la *Loi concernant l'acquisition des voitures pour le métro de Montréal* (2010, chapitre 22), un contrat pour l'acquisition de 468 voitures sur pneumatiques pour le métro de Montréal afin de remplacer les voitures de métro MR-63 ayant dépassé la fin de leur vie utile;

ATTENDU qu'un bureau de projet composé de ressources provenant de la Société et d'un regroupement de plusieurs firmes d'ingénieurs externes a été mis en place afin de fournir certains services professionnels nécessaires à ce projet (ci-après le «Bureau de projet»);

ATTENDU que la *Loi concernant l'acquisition de voitures additionnelles pour le métro de Montréal* (LQ 2018, c. 16) sanctionnée le 6 juin 2018, prévoit que la Société acquiert auprès du même fournisseur des voitures additionnelles;

ATTENDU que l'acquisition de voitures additionnelles va permettre notamment une amélioration du service aux clients car ces voitures modernes offrent 8 % d'espace supplémentaire, plus de confort et une meilleure fiabilité;

ATTENDU que pour ce faire, il est recquis d'acquérir 153 voitures additionnelles sur pneumatqiques soit 17 trains (ci-après les «Voitures additionnelles»);

ATTENDU que ces Voitures additionnelles remplaceront en partie les voitures de métro MR-73;

ATTENDU qu'à cet effet, un avenant au contrat de 2010, sera conclu pour l'acquisition des Voitures additionnelles, incluant certaines options techniques, un parc de pièces de rechange, ainsi que pour l'outillage spécialisé requis pour l'entretien du nouveau matériel roulant;

ATTENDU que l'acquistion d'équipements embarqués et du système large bande sera nécessaire;

ATTENDU que le Bureau de projet doit être maintenu afin de rendre les services professionnels nécessaires pour l'acquisition des Voitures additionnelles;

ATTENDU que les honoraires et les frais d'opération du Bureau du projet seront imputés à ce règlement;

ATTENDU que pour réaliser le projet d'acquisition des Voitures additionnelles, plusieurs contrats d'acquisition de biens, de services, de services professionnels et de location seront octroyés ou maintenus par la Société;

ATTENDU que ce projet doit être ajouté à la rubrique « Réseau du métro » du « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 $)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CINQUANTE-HUIT MILLIONS SOIXANTE-CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOLLARS (58 065 960 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-190 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de **TRENTE (30) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 $)** dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de CINQUANTE HUIT MILLIONS soixante cinq MILLE neuf cent SOIXANTE DOLLARS (58 065 960 $ provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 3 AOÛT 2018

PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

Copie conforme au projet de la résolution numéro CA-2018-129 concernant l'adoption du Règlement R-190 soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée fera foi de son contenu.

Montréal, le 8 août 2018

193949-1
3 août 2018

Me FRÉDÉRICK ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT D'EMPRUNT R-190

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 $) POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE VOITURES DE MÉTRO ADDITIONNELLES

PROJET	Montant estimé	Total
-Acquisition de 153 voitures additionnelles de métro (soit 17 trains) incluant les options techniques et les provisions pour fluctuations (indexation, devises et tarifs douaniers)	497 105 755 $	
-Acquisition de pièces de rechange et d'outillage spécialisé	14 000 000 $	
- Valorisation des voitures MR-73 remplacées	1 500 000 $	
-Acquistion des équipements embarqués-système radio large bande	1 500 000 $	
-Frais d'opération du Bureau de projets, services professionnels et dépenses diverses	13 500 000 $	
SOUS-TOTAL (AVANT TAXES, CONTINGENCES ET FRAIS FINANCIERS)		**527 605 755 $**
TAXES NETTES DE RISTOURNE	26 311 699 $	
CONTINGENCES :	10 000 000 $	
TOTAL AVANT FRAIS FINANCIERS :		**563 917 454 $**
FRAIS FINANCIERS :	16 742 155 $	
GRAND TOTAL :		**580 659 609 $**

* *Si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément prévu au présent Règlement dont la dépense est plus élevée*

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 3 août 2018
au par conférence téléphonique

CA-2018-129 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-190 AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 $) POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE VOITURES DE MÉTRO ADDITIONNELLES ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2018-2027

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la «Société») a pour mission d'assurer, par des modes de transport collectif, la mobilité des personnes et qu'à cette fin elle exploite une entreprise de transport en commun de personnes, notamment par autobus et par métro;

ATTENDU que le 22 octobre 2010, la Société a conclu, en vertu de la *Loi concernant l'acquisition des voitures pour le métro de Montréal* (2010, chapitre 22), un contrat pour l'acquisition de 468 voitures sur pneumatiques pour le métro de Montréal afin de remplacer les voitures de métro MR-63 ayant dépassé la fin de leur vie utile;

ATTENDU qu'un bureau de projet composé de ressources provenant de la Société et d'un regroupement de plusieurs firmes d'ingénieurs externes a été mis en place afin de fournir certains services professionnels nécessaires à ce projet (ci-après le «Bureau de projet»;

ATTENDU que la *Loi concernant l'acquisition de voitures additionnelles pour le métro de Montréal* (LQ 2018, c. 16) sanctionnée le 6 juin 2018, prévoit que la Société acquiert auprès du même fournisseur des voitures additionnelles;

ATTENDU que l'acquisition de voitures additionnelles va permettre notamment une amélioration du service aux clients car ces voitures modernes offrent 8 % d'espace supplémentaire, plus de confort et une meilleure fiabilité;

ATTENDU que pour ce faire, il est requis d'acquérir 153 voitures additionnelles sur pneumatiques soit 17 trains (ci-après les «Voitures additionnelles»);

ATTENDU que ces Voitures additionnelles remplaceront en partie les voitures de métro MR-73;

ATTENDU qu'à cet effet, un avenant au contrat de 2010, sera conclu pour l'acquisition des Voitures additionnelles, incluant certaines options techniques, un parc de pièces de rechange, ainsi que pour l'outillage spécialisé d'essais requis pour l'entretien du nouveau matériel roulant;

ATTENDU que l'acquisition d'équipements embarqués et du système large bande sera nécessaire;

ATTENDU que le Bureau de projet doit être maintenu afin de rendre les services professionnels nécessaires pour l'acquisition des Voitures additionnelles;

ATTENDU que les honoraires et les frais d'opération du Bureau du projet seront imputés à ce règlement;

ATTENDU que pour réaliser le projet d'acquisition des Voitures additionnelles, plusieurs contrats d'acquisition de biens, de services, de services professionnels et de location seront octroyés ou maintenus par la Société;

ATTENDU que ce projet doit être ajouté à la rubrique « Réseau du métro » du « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 $)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CINQUANTE-HUIT MILLIONS SOIXANTE-CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOLLARS (58 065 960 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2018-2027, afin d'ajouter le projet « Acquisition de voitures de métro Azur-17 trains additionnels» sous la rubrique « Réseau du métro » pour un montant total de 581 659 609 $, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le «Règlement R-190 autorisant un emprunt de **CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (580 659 609 $)** pour financer le projet « Acquisition de voitures de métro additionnelles », pour un terme de trente (30) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CINQUANTE-HUIT MILLIONS SOIXANTE-CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOLLARS (58 065 960 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée.
Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Me Frédérick Roussel
Secrétaire corporatif adjoint

Date :

Original électronique signé numériquement. Vérifiez avec ConsignO Desktop ou Adobe Acrobat Reader
2018-08-03

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 50.01

2018/08/23 17:00

(1)

Dossier # : 1187839001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Division des relations de travail
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 (brigadiers scolaires), pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020

Il est recommandé :
d'approuver le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 (brigadiers scolaires), pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-07-27 16:27

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187839001**
Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Division des relations de travail
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 (brigadiers scolaires), pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Ville de Montréal vise à offrir des services de qualité à moindre coût et qui répondent aux besoins de la population. Or, la Ville fait face à plusieurs défis et doit veiller à une gestion optimale de ses coûts. Tout en gérant judicieusement ses dépenses de fonctionnement et d'investissements, et en mettant en place divers chantiers d'optimisation pour accroître sa performance organisationnelle, il devient nécessaire pour la Ville de réduire ses coûts.
Considérant la mission de la Ville et qu'à l'heure actuelle les infrastructures requièrent des investissements majeurs, la Ville doit poursuivre ses opérations et son développement tout en respectant la capacité de payer des contribuables. Pour ce faire, il apparaît essentiel d'effectuer une gestion plus optimale de la masse salariale.

Cette révision est basée sur les deux objectifs suivants :

· Faire en sorte que l'offre de rémunération globale de la Ville soit juste et équitable par rapport au marché, tout en respectant sa capacité de payer.
· S'assurer que les conditions de travail des employés permettent l'attraction et la rétention de talents ainsi que la mobilisation de ces derniers, ce qui favorisera l'accroissement de la performance organisationnelle.

À ces deux objectifs, vient s'ajouter une prémisse de base :
· Assurer l'harmonisation des conditions de travail entre les différents groupes d'employés de la Ville.

Pour atteindre ces objectifs de rémunération globale et d'accroissement de la performance organisationnelle, les priorités suivantes ont été fixées :

· Augmenter le nombre d'heures réellement travaillées;
· Revoir le partage et les coûts des régimes d'assurance collective (non applicable pour l'accréditation des brigadiers scolaires);
· Accorder des augmentations salariales compatibles avec ces objectifs.

La convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec) est expirée depuis le 31 décembre 2015.

Les parties ont procédé à une période de négociation. Plus d'une vingtaine de rencontres ont été planifiées.

Le 13 juin 2017, les parties ont déposé les cahiers de demandes initiales.

Le 18 mai 2018, la Ville de Montréal a entériné une offre de la partie syndicale proposant ainsi l'adoption d'une entente de principe.

Le 29 mai 2018, l'entente de principe a été entérinée à 83 % lors d'une assemblée générale du syndicat des brigadiers scolaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1022 du 18 juin 2014 : Approuver le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930, pour la période du 15 août 2011 au 31 décembre 2015.

DESCRIPTION

Voici une description des principales modifications négociées.

Augmenter le nombre d'heures réellement travaillées

· Diminution du nombre de congés mobiles de 3 jours à 2 jours.
· Paiement des heures de maladie utilisées au cours de l'année de référence à 80 %.
· Paiement du solde d'heures en maladie à 30 % à la fin de la période de référence et lors d'un départ. Cette modification représente 130 % lorsque l'employé ne prend pas de congé.

Introduction d'un comité paritaire consultatif (ad hoc) sur l'étude des questions relatives à l'implantation d'une liste de rappel pour les brigadiers scolaires surnuméraires

· Ce comité aura le mandat d'étudier la faisabilité et la pertinence d'instaurer une liste de rappel pour la gestion des assignations (court et long terme).

· Un rapport final conjoint devra être déposé à la direction du SPVM, au plus tard dans les 6 mois suivant le début des travaux.

Accorder des augmentations salariales compatibles aux objectifs précédemment cités

Voici les taux de salaire pour les brigadiers scolaires jusqu'en 2020 :

· À compter du 15 août 2016 : 16,64 $ (2,5 % + 0,6 % pour rattrapage salarial)
· À compter du 15 août 2017 : 17,14 $ (2,5 % + 0,5 % pour rattrapage salarial)
· À compter du 15 août 2018 : 17,89 $ (1,5 % + 2,88 % pour rattrapage salarial)
· À compter du 15 août 2019 : 18,34 $ (1,5 % + 1,02 % pour rattrapage salarial)
· À compter du 15 août 2020 : 19,00 $ (1,5 % + 2,04 % pour rattrapage salarial)

Autres dispositions à incidence monétaire

Les modifications suivantes sont également apportées à la convention collective :

· Vêtements :

- Le montant forfaitaire versé au brigadier scolaire permanent est majoré des augmentations économiques (excluant rattrapage)

15 août 2016 2,5 % (352,36 $)
15 août 2017 2,5 % (361,17 $)
15 août 2018 1,5 % (366,59 $)
15 août 2019 1,5 % (372,09 $)
15 août 2020 1,5 % (377,67 $)

- Le montant forfaitaire est dorénavant octroyé au prorata des heures travaillées au cours de l'année scolaire précédente pour le brigadier surnuméraire.

· Compensation pour congés pédagogiques :

- Le montant de l'indemnité annuelle du brigadier scolaire permanent est majoré de façon à correspondre à 15 jours annuellement (équivalent de 7,5 jours auparavant).

- L'indemnité annuelle est dorénavant versée au prorata des heures travaillées au cours de l'année scolaire précédente pour le brigadier surnuméraire.

· Congés cas de force majeure entraînant la fermeture des établissements scolaires :

- Octroi d'un quantum de 3 jours payables aux brigadiers permanents en cas de force majeure entraînant la fermeture des établissements scolaires (tempête, élections, etc.).

- Le solde non utilisé est payable à 100 % à la fin de l'année scolaire.

· Entrevue annuelle d'évaluation dans les locaux de l'employeur :

- La pratique actuelle veut que l'évaluation de rendement annuelle du brigadier scolaire soit effectuée à la traverse. Dorénavant, l'évaluation se fera dans les locaux de l'employeur et le brigadier scolaire sera rémunéré pour une heure de travail.

· Conditions d'examens médicaux :

- Lors d'un examen médical, la pratique actuelle est de rémunérer le brigadier scolaire pour 2 heures de travail. Dorénavant, la convention collective prévoit que le brigadier scolaire sera payé 3 heures.

· Finalisation de l'actuel régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) afin de favoriser un régime enregistré d'épargne retraite offert à la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dispositions monétaires :
Coûts

Taux de salaire :

- À compter du 15 août 2016 : 16,64 $ (2,5 % + 0,6 % pour rattrapage salarial)

- À compter du 15 août 2017 : 17,14 $ (2,5 % + 0,5 % pour rattrapage salarial)

- À compter du 15 août 2018 : 17,89 $ (1,5 % + 2,88 % pour rattrapage salarial)

- À compter du 15 août 2019 : 18,34 $ (1,5 % + 1,02 % pour rattrapage salarial)

- À compter du 15 août 2020 : 19,00 $ (1,5 % + 2,04 % pour rattrapage salarial)

Pour les années 2016 et 2017, les coûts supplémentaires aux sommes déjà budgétées sont estimés respectivement à 14 850 $ et 26 450 $.

Vêtements :

- Montant forfaitaire octroyé au prorata des heures travaillées au cours de l'année scolaire précédente pour le brigadier surnuméraire : coût estimé à 23 000 $ à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Compensation pour congés pédagogiques :

- Majoration de l'indemnité annuelle du brigadier permanent de façon à correspondre à 15 jours (équivalent de 7,5 jours auparavant) : coût supplémentaire estimé à 300 000 $ à compter de l'année scolaire 2018-2019;

- Indemnité annuelle dorénavant versée au prorata des heures travaillées au cours de l'année scolaire précédente pour le brigadier surnuméraire : coût estimé à 38 000 $ à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Congés cas de force majeure entraînant la fermeture des établissements scolaires :

- Octroi d'un quantum de 3 jours payables aux brigadiers permanents en cas de force majeure entraînant la fermeture des établissements scolaires (tempête, élections, etc.) : coût estimé à 119 500 $ à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Entrevue annuelle d'évaluation :

- L'évaluation de rendement se fera dans les locaux de l'employeur et le brigadier scolaire sera rémunéré pour une heure de travail : coût estimé à 12 000 $ à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Conditions d'examens médicaux :

- Lors d'un examen médical, le brigadier scolaire sera payé 3 heures (plutôt que 2 heures) : coût estimé à 2 600 $ à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Finalisation de l'actuel régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) afin de favoriser un régime enregistré d'épargne retraite offert à la Ville de Montréal :

- La Ville de Montréal rembourse au brigadier scolaire les frais reliés au transfert complet des sommes portées à son compte RVER existant vers un régime enregistré d'épargne retraite.
- Coût de transferts estimé à un maximum de 4 700 $.
- 2018 : il y a 94 cotisants qui pourront faire ce choix (frais de transfert : 50 $).

Économies

· Diminution du nombre de congés mobiles de 3 jours à 2 jours : économie annuelle de 35 500 $ à compter de l'année scolaire 2018-2019;
· Paiement des heures de maladie utilisées au cours de l'année de référence à 80 % : économie annuelle de 53 000 $ à compter de l'année scolaire 2018-2019;
· Paiement du solde d'heures en maladie à 30 % à la fin de la période de référence : économie annuelle de près de 12 500 $ à compter de l'année scolaire 2018-2019;
· Congés de maladie des brigadiers permanents passant de 40 heures à 32 heures : économie annuelle de 76 000 $ à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Sommairement, on peut estimer budgétairement les impacts annuels ainsi :

Impacts annuels [1]	**15 août 2016 au 14 août 2017**	**15 août 2017 au 14 août 2018**	**15 août 2018 au 14 août 2019**	**15 août 2019 au 14 août 2020**	**15 août 2020 au 14 août 2021**
Augmentations économiques et rattrapage salarial	225 000 $	450 000 $	785 000 $	990 000 $	1 285 000 $
Vêtements	-	-	23 000 $	23 500 $	24 000 $
Congés – fermeture d'écoles	-	-	119 500 $	122 500 $	127 000 $
Entrevue annuelle – évaluation de rendement	-	-	12 000 $	12 000 $	12 500 $
Conditions examens médicaux	-	-	2 600 $	2 700 $	2 800 $
Frais de transfert RVER	-	-	4 700 $	-	-
Congés pédagogiques (permanents) : 7,5 jrs de +	-	-	300 000 $	310 000 $	320 000 $
Congés pédagogiques (surnuméraires) : 15 jrs	-	-	38 000 $	39 000 $	40 000 $
Congés mobiles (de 3 jours à 2 jours)	-	-	(35 500 $)	(36 500 $)	(37 750 $)
Heures de maladie utilisées payées à 80 %	-	-	(53 000 $)	(54 500 $)	(56 500 $)
Heures de maladie non utilisées soldées à 30 %	-	-	(12 500 $)	(12 750 $)	(13 250 $)
Congés de maladie – de 40 à 32 heures	-	-	(76 000 $)	(78 000 $)	(81 000 $)
Total des coûts [2]	**225 000 $**	**450 000 $**	**1 107 800$**	**1 317 950 $**	**1 622 800 $**
Actuellement prévu (selon année budgétaire)	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**

Provisions 2016 (2,5 %)	210 150 $	210 150 $	210 150 $	210 150 $	210 150 $
Provisions 2017 (2,5 %)		213 400 $	213 400 $	213 400 $	213 400 $
Budget 2018 (1,5 %)			135 000 $	135 000 $	135 000 $
Cadre financier 2019 (1,5 %)				158 300 $	158 300 $
Cadre financier 2020 (1,5 %)					160 700 $
Écart supplémentaire à financer [3]	**14 850 $**	**26 450 $**	**549 250 $**	**601 100 $**	**745 250 $**

[1] Les impacts présentés dans ce tableau sont établis en fonction de l'année scolaire et non de l'année budgétaire. Bien qu'il y ait un « décalage budgétaire », cela n'a aucun impact sur les coûts globaux de l'entente.

[2] Certains coûts pour les régimes étatiques (13,5 %) devront, si applicables, être ajoutés aux projections soumises.

[3] Les écarts 2016 et 2017 seront assumés en 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean LACHAPELLE, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LABRÈCHE
Chef de division RT (Sécurité publique)

Tél : 514 868-7651
Télécop. : 514 872-7079

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-27

Stéphane LABRÈCHE
Chef de division RT (Sécurité publique)

Tél : 514 868-7651
Télécop. : 514 872-7079

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Yan GAGNON
Directeur des relations de travail
Tél : 514 872-4655
Approuvé le : 2018-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2018-07-27

Montréal

CONVENTION COLLECTIVE
ENTRE
LA VILLE DE MONTRÉAL
ET
LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE
SECTION LOCALE 930

EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020

Brigadiers scolaires

Brigadiers scolaires

TABLE DES MATIÈRES

Page

1 JURIDICTION ET BUT DE LA CONVENTION 1

2 RECONNAISSANCE DU SYNDICAT 2

3 FONCTION DE LA DIRECTION 3

4 DÉFINITION DES EXPRESSIONS 4

5 RÉGIME SYNDICAL 6

6 AFFAIRES SYNDICALES 7

7 PROCÉDURE DE GRIEF ET D'ARBITRAGE 9

8 HEURES DE TRAVAIL 11

9 INDEMNITÉ ANNUELLE ..... ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.

10 TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE 14

11 CONGÉS HEBDOMADAIRES 15

12 JOURS FÉRIÉS ET CHÔMÉS 16

13 ANCIENNETÉ 17

14 TRAVERSES VACANTES 19

15 MUTATION ET DÉMÉNAGEMENT 20

16 ABOLITIONS DE TRAVERSES 22

17 RÉEMBAUCHAGES ET EXAMENS MÉDICAUX 24

18 PAIE DE VACANCE 25

19 CONGÉS SPÉCIAUX 26

20 ACCIDENTS DU TRAVAIL 28

21 CONGÉ DE MATERNITÉ 29

22 FRAIS DE DÉPLACEMENT 33

23 VÊTEMENTS 34

24 LISTE DES EMPLOYÉS 36

25 ÉGALITÉ DE TRAITEMENT - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET HARCÈLEMENT .37

26 AFFICHAGE 40

27 RÉGIME DE MALADIE 41

28 MESURES DISCIPLINAIRES 42

29 CONDITIONS RÉGISSANT LES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES 44

30 CONGÉ SANS TRAITEMENT 45

31 SALAIRE 46

32 VERSEMENT DU SALAIRE 47

33 DURÉE DE LA CONVENTION 48

LETTRE D'INTENTION NO 1 49

LETTRE D'INTENTION NO 2 51

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT DE LA COTISATION SYNDICALE ..... ANNEXE A

DESCRIPTION D'EMPLOI - BRIGADIER SCOLAIRE ..... ANNEXE B

ARTICLE 1

JURIDICTION ET BUT DE LA CONVENTION

1.01 La présente convention collective de travail s'applique à tous les salariés couverts par le certificat d'accréditation du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930, émis le 9 octobre 2001, et prenant effet le 1er janvier 2002.

1.02 La présente convention a pour but de promouvoir des relations ordonnées et harmonieuses entre la Ville de Montréal (VDM) et ses employés représentés par le Syndicat, d'établir et de maintenir des conditions de travail qui soient justes et équitables pour tous et chacun, et de régler à l'amiable, de la façon ci-après déterminée, les litiges qui peuvent surgir de temps à autre.

1.03 Brigadier scolaire signifie tout employé de sexe masculin ou féminin couvert par le certificat d'accréditation du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930.

L'emploi du masculin est employé uniquement dans le but d'alléger le contenu de la convention collective.

ARTICLE 2

RECONNAISSANCE DU SYNDICAT

2.01 La Ville de Montréal reconnaît le Syndicat comme l'agent négociateur unique et exclusif de tous ses employés visés par le certificat d'accréditation émis en conformité avec le Code du travail.

Seul le Syndicat peut par l'entremise de son ou ses représentants dûment autorisés peuvent conclure une entente avec la Ville de Montréal concernant les conditions de travail.

2.02 Sauf en cas d'urgence, les personnes exclues de l'unité de négociation ne remplissent aucun emploi régit par la présente convention ou par le certificat d'accréditation.

ARTICLE 3

FONCTION DE LA DIRECTION

3.01 Le Syndicat reconnaît qu'il est de la fonction de la Ville de Montréal de gérer, de diriger et d'administrer ses affaires en conformité avec ses obligations.

3.02 La Ville de Montréal convient d'exercer ses fonctions en conformité avec les autres stipulations de la présente convention. De plus, à moins d'une stipulation expresse ou contraire de la présente convention, le brigadier scolaire conserve tous les privilèges, avantages et droits acquis dont il jouit actuellement. Cependant, la convention prime pour fins d'interprétation.

ARTICLE 4

DÉFINITION DES EXPRESSIONS

4.01 Aux fins de la présente convention collective de travail, les expressions suivantes ont la signification ci-après indiquée.

a) Brigadier scolaire permanent

Signifie tout employé qui effectue les heures normales de travail et qui occupe un poste d'une façon permanente.

b) Brigadier scolaire surnuméraire

Signifie tout employé qui agit à titre de remplaçant.

c) Poste vacant

Lorsqu'un poste est créé, ou tout poste inoccupé suite à une mutation, une démission ou un renvoi touchant le titulaire permanent.

d) Poste

Signifie l'intersection à laquelle un employé est nommé à titre de brigadier scolaire permanent ou brigadier scolaire à l'essai ou affecté à titre de brigadier scolaire surnuméraire.

e) Ancienneté

Signifie la période depuis la date d’embauche du brigadier scolaire chez l’Employeur.

f) Année scolaire

Signifie la période durant laquelle les écoles sont ouvertes aux enfants dans un but scolaire.

g) Liste de mise à pied

Signifie la liste qui contient les noms de tout employé permanent qui n'a pu être replacé suite à l'abolition de sa traverse d'écoliers, son déplacement, son déménagement ou une suspension d'activités.

h) Employeur

Signifie la Ville de Montréal.

i) Mois complet

Pour les fins d'application de la convention collective, le mois est considéré complet si l'employé a travaillé un minimum de 10 jours complets durant le mois au calendrier.

j) Période de probation

Un brigadier scolaire embauché est soumis à une période de probation de soixante (60) jours complets travaillés. Le brigadier scolaire en période de probation a droit à tous les avantages de la convention collective; en cas de congédiement, elle ou il n'a pas droit à la procédure de griefs.

ARTICLE 5

RÉGIME SYNDICAL

5.01 a) L'Employeur perçoit, en les retenant sur les chèques de paie, les contributions régulières des membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930, qui lui en ont confié le mandat. Le mandant peut révoquer ce mandat pourvu qu'il le fasse par un avis écrit adressé au trésorier du Syndicat et à l'Employeur à partir du quatre-vingt-dixième (90e) jour précédant la date d'expiration de la présente convention.

b) L'employé assujetti à la présente convention doit, comme condition du maintien de son emploi, autoriser l'Employeur, par écrit, sur la formule approuvée à cette fin, à prélever sur son salaire, à compter du premier (1er) mois de son engagement, un montant égal à la cotisation syndicale et à remettre la somme au Syndicat.

c) Pour les fins d'application du présent article, la Ville de Montréal doit faire signer par l'employé, lors de son engagement, la formule retenue syndicale apparaissant à l'annexe « A » des présentes et en transmettre une copie au secrétariat du Syndicat.

d) Le Syndicat s'engage à protéger et à indemniser l'Employeur contre toute réclamation qui pourrait être faite par un ou plusieurs employés au sujet de sommes retenues sur leur salaire en vertu de l'alinéa « A » et à dédommager l'Employeur des frais que celui-ci pourrait encourir advenant une telle réclamation.

e) Lors d'un changement du montant de la cotisation syndicale, le nouveau montant commence à être perçu par l'Employeur un (1) mois après la remise par le Syndicat d'un avis à cet effet accompagné d'une copie de la résolution attestant dudit changement.

ARTICLE 6

AFFAIRES SYNDICALES

6.01 Un maximum de deux représentants autorisés du Syndicat dont la présence est nécessaire peuvent, après avoir obtenu la permission du Directeur du Service de police de la Ville de Montréal ou de son représentant, s'absenter de leur travail pour la période de temps requise, sans perte de traitement, à l'occasion:

a) des enquêtes de griefs;

b) de la préparation et de l'audition de griefs devant l'arbitre;

c) de la négociation de la convention collective;

d) des enquêtes relatives aux lésions professionnelles et les auditions devant la C.S.S.T.;

e) pour siéger aux comités prévus à la présente convention.

6.02 CONGRÈS ET AUTRES ACTIVITÉS

La Ville de Montréal accorde un permis d'absence avec salaire pour un maximum de cinquante (50) jours pour les activités syndicales énumérées ci-après et autres activités similaires pour un maximum de quatre (4) représentants autorisés du Syndicat:

a) Congrès du Syndicat canadien de la fonction publique;
b) Congrès de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec;
c) Congrès du Congrès du travail du Canada;
d) Congrès du SCFP-Québec;
e) Stage d'étude ou colloque;
f) Autres activités syndicales;

Toute absence au-delà des cinquante (50) jours mentionnés au premier alinéa du présent paragraphe, est considérée au frais du Syndicat. Le cas échéant, le montant équivalent au nombre de jours non pris en application du présent paragraphe, sera crédité l'année qui suit au remboursement effectué par le Syndicat conformément au paragraphe 6.03 alinéa b) du présent article.

Pour les absences ci-haut mentionnées, le Syndicat doit aviser par écrit l'Employeur au moins trois (3) jours à l'avance. Dans le cas de stage d'étude ou de colloque, l'avis doit contenir les sujets traités à cette occasion.

6.03 Libération syndicale au frais du Syndicat

a) Un maximum de trois (3) représentants autorisés du Syndicat peuvent, moyennant un préavis écrit d'une semaine à l'Employeur, obtenir une libération syndicale aux frais du Syndicat pour s'occuper des affaires de celui-ci en rapport avec ses membres. Durant une telle absence, leur ancienneté continue à s'accumuler et l'employé conserve son poste et est remplacé par un employé surnuméraire. Advenant que son poste soit aboli, la procédure prévue à l'article 16 s'applique et le poste que l'employé choisit en vertu de l'article 16 est comblé par un employé surnuméraire jusqu'au retour de l'employé. La disposition de mutation et déménagement s'applique, tout comme si l'employé était au travail. Lorsque l'employé décide de mettre fin à la libération syndicale, il doit donner un préavis de retour d'un minimum de trois (3) jours.

b) Dans le ou les cas visés par l'alinéa a) du présent paragraphe et sur présentation d'un compte, le Syndicat s'engage à rembourser à l'Employeur les sommes suivantes:

- le traitement du brigadier scolaire libéré et toutes primes rattachées à l'emploi;
- la cotisation de l'Employeur à la Régie des rentes du Québec;
- le montant déboursé par l'Employeur pour l'assurance-chômage et pour la Commission de la santé et sécurité au travail du Québec;
- toute autre somme que l'Employeur serait appelé à payer en vertu d'une loi.

Le présent paragraphe s'applique également à trois (3) représentants autorisé du Syndicat pour participer aux réunions de l'exécutif de ce dernier.

c) La Présidente du Syndicat est libérée à temps plein et rémunérée par l'Employeur sur une base de 30 heures semaine.

ARTICLE 7

PROCÉDURE DE GRIEF ET D'ARBITRAGE

7.01 C'est le ferme désir des parties de régler équitablement et dans le plus bref délai possible, tout grief ou litige relatif aux traitements et conditions de travail pouvant survenir au cours de la durée des présentes; à cette fin, la procédure suivante s'applique.

7.02 L'employé accompagné d'un membre du comité de griefs du Syndicat peut, avant de soumettre son grief, tenter de régler son problème avec son supérieur immédiat. A défaut d'entente, le brigadier scolaire peut soumettre son grief en la manière ci-après établie.

Les rencontres avec les supérieurs immédiats pourront avoir lieu durant les heures de travail, sans perte de salaire.

7.03 Première étape :

Le grief que le Syndicat juge à propos de formuler est soumis, par écrit, au directeur du service de police ou à son représentant dans les trois (3) mois de la connaissance de l'événement donnant lieu au grief.

Deuxième étape :

La Ville de Montréal doit faire connaître sa position par écrit au Syndicat dans les dix (10) jours qui suivent le dépôt du grief.

Troisième étape :

Si la décision de la Ville de Montréal n'est pas rendue dans les dix (10) jours ou si la décision n'est pas satisfaisante, le grief est soumis à l'arbitrage au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent le dernier délai ci-haut mentionné conformément aux paragraphes 7.09 et suivants.

7.04 L'employé qui présente un grief ne doit pas être importuné par un supérieur du fait de son geste. Aucune personne ne doit inciter un employé à retirer un grief.

7.05 Les parties, d'un commun accord, peuvent par écrit, déroger à la présente procédure quant au délai concerné ou à l'ordre à suivre.

7.06 Le comité de griefs peut, en tout temps, être assisté dans ses démarches par un représentant du Syndicat canadien de la fonction publique.

7.07 Les délais prévus mentionnés au présent article se calculent en jours ouvrables.

7.08 Tout grief est soumis à l'arbitre par écrit. Copie de ce document est transmise au Directeur du Service de police ou son représentant ou au Syndicat selon le cas. Aucun grief ne doit être considéré comme nul ou rejeté pour vice de forme ou irrégularité de procédure.

7.09 L'Employeur et le Syndicat désignent pour la durée de la présente convention, MM et Mmes Francine Lamy, Joelle l'Heureux, Nathalie Massicotte, Éric Lévesque ainsi que Andrée St-Georges pour agir comme arbitres, conformément à la Loi et aux prescriptions de la présente convention.

7.10 Dans l'éventualité où aucun arbitre prévu à la présente convention ne peut entendre le grief, et à défaut d'accord entre les parties sur la nomination d'un autre arbitre, le cas est soumis au ministre.

7.11 Compte tenu de ce qui précède, les arbitres fixeront sans délai la date de la première audition. Les auditions auront lieu dans un endroit déterminé par l'arbitre.

7.12 a) Les pouvoirs de l'arbitre sont limités à décider des griefs suivant la lettre et l'esprit de la convention. L'arbitre n'a autorité en aucun cas pour ajouter, soustraire, modifier ou amender quoi que ce soit dans cette convention.

Dans les cas d'avis, mesure disciplinaire et congédiement, la Ville de Montréal accepte le fardeau de la preuve.

b) Dans le cas d'un grief relatif à une mesure disciplinaire, l'arbitre pourra soit maintenir la décision de la Ville de Montréal, soit la modifier, soit l'annuler. Le cas échéant, l'arbitre pourra également prescrire le remboursement par la Ville de Montréal à l'employé du salaire et des avantages perdus par ce dernier. Tout remboursement ainsi prescrit ne devra jamais dépasser le total du salaire perdu en tenant compte, le cas échéant, de ce que l'employé a effectivement gagné ailleurs dans l'intervalle.

7.13 L'arbitre devra communiquer sa décision par écrit aux deux parties dans les soixante (60) jours qui suivent la dernière audition des parties.

7.14 La décision de l'arbitre est exécutoire et lie les parties. Ladite décision doit être mise en vigueur dans les trente (30) jours de la réception de la sentence, sous réserve d'une contestation de sa validité devant les tribunaux supérieurs.

7.15 Les honoraires de l'arbitre sont payés à parts égales par l'Employeur et le Syndicat.

ARTICLE 8

HEURES DE TRAVAIL

8.01 La semaine normale de travail des employés est d'un minimum de 20 heures et d'un maximum de 30 heures, réparties en 5 journées consécutives, du lundi au vendredi.

L'horaire est fixé par la Ville de Montréal selon les besoins des écoles desservies.

8.02 a) Si les services d'un employé ne sont pas requis, pour tout motif indépendant de la volonté de l'Employeur, l'employé est réputé être en congé sans traitement (ex.: été, congés scolaires, journées pédagogiques, grèves scolaires, élections, tempêtes et intempéries).

b) Le brigadier scolaire permanent a droit annuellement à trois (3) congés payés afin de compenser une perte de traitement causée par la fermeture d'une école pour l'un des motifs suivants :

1. tempêtes et intempéries;
2. jour d'élection;
3. grève;
4. Modification ponctuelle de l'horaire d'une école.

Ces congés peuvent être fractionnés en heures travaillées selon la situation.

Les heures non prises au 30 juin de chaque année sont payable à la deuxième (2e) paie de l'année scolaire suivante mais au taux en vigueur au 30 juin qui précède.

c) Le brigadier scolaire qui n'a pas été avisé de la fermeture d'une école due à une interruption d'électricité, ou à des mauvaises conditions climatiques, et qui s'est présenté sur sa traverse selon son horaire régulier, reçoit une indemnité équivalant à deux (2) heures de salaire à chaque occasion mais pour un maximum de quatre (4) heures dans une journée.

d) Le service maintient la pratique actuelle visant à rémunérer les employés qui sont requis de se présenter en formation, que ce soit suite à leur embauche ou dans le cadre de la rencontre annuelle en début d'année scolaire.

e) Lorsqu'il y a une rencontre annuelle d'évaluation du rendement, celle-ci s'effectue dans les locaux de l'Employeur. L'Employeur s'efforce de planifier la rencontre durant une journée de travail du brigadier scolaire.

Le brigadier scolaire reçoit à cette occasion une indemnité d'une (1) heure de travail à taux simple afin de compenser le temps de déplacement et la durée de la rencontre d'évaluation.

8.03 Durant la période de travail du midi, entre le moment où tous les élèves ont quitté l'école et le moment où ils reviennent, le brigadier scolaire peut se mettre à l'abri d'intempéries (pluie, neige, froid, chaleur). Dans tous les cas, le brigadier scolaire doit s'assurer qu'il est à son poste si un élève se présente à sa traverse durant cette période.

L'employé dont l'horaire fait en sorte qu'en début de journée ou en fin de journée il doit faire 1h30 et plus par période, peut se mettre à l'abri d'intempéries (pluie, neige, froid, chaleur). Dans tous les cas, le brigadier scolaire doit s'assurer qu'il est à son poste si un élève se présente à sa traverse durant cette période.

8.04 A chaque début d'année scolaire, ainsi que lors de modifications en cours d'année, l'Employeur confirme, par écrit, l'horaire de travail à chacun des brigadiers scolaires permanents et ce dernier atteste, par sa signature la réception dudit document.

ARTICLE 9

INDEMNITÉ ANNUELLE

9.01 Pour le brigadier scolaire permanent

En début de l'année scolaire, L'Employeur octroie une indemnité annuelle à titre de compensation du nombre de congés pédagogiques planifiés au calendrier scolaire. Pour chacun des congés pédagogiques prévus au calendrier scolaire, l'Employeur verse au brigadier scolaire une portion de l'indemnité annuelle équivalente à une (1) journée régulière de travail d'une durée de quatre (4) heures.

À la fin du calendrier scolaire, l'Employeur verse le solde résiduel de l'indemnité annuelle au brigadier scolaire qui œuvre sur une traverse desservant plus d'une (1) école et qui n'a pu bénéficier du nombre de congés pédagogiques planifiées au calendrier scolaire. Ce paiement forfaitaire est effectué à la deuxième (2e) paie de l'année scolaire suivante sur un versement distinct.

Un brigadier scolaire ne peut recevoir une indemnité annuelle équivalente à plus de 15 journées régulières de travail d'une durée de quatre (4) heures.

Le brigadier scolaire permanent doit avoir un (1) an de service afin de bénéficier de l'indemnité annuelle.

Pour le brigadier scolaire surnuméraire

L'Employeur verse une indemnité annuelle à titre de compensation pour les congés pédagogiques prévus au calendrier scolaire. Le montant de l'indemnité est calculé au prorata des heures travaillées durant l'année scolaire précédente. Ce paiement forfaitaire est effectué à la deuxième (2e) paie de l'année scolaire suivante sur un versement distinct.

Un brigadier scolaire ne peut recevoir une indemnité annuelle équivalente à plus de 15 journées régulières d'une durée de quatre (4) heures.

Le brigadier scolaire surnuméraire doit avoir un (1) an de service afin de bénéficier de l'indemnité annuelle.

Le brigadier scolaire permanent qui est en accident de travail est considéré comme étant au travail pour les fins de l'application du présent article.

ARTICLE 10

TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE

10.01 Le travail exécuté par un employé au-delà de trente (30) heures au cours d'une même semaine est rémunéré au taux du temps et demi.

10.02 L'employé qui est requis de travailler les 25 et 26 décembre, et/ou, le 1er janvier est rémunéré à deux cents pour cent (200%) de son taux habituel pour chacune des heures travaillées pendant lesdites journées.

ARTICLE 11

CONGÉS HEBDOMADAIRES

11.01 Les employés ont droit, à deux (2) jours de congé consécutifs soit les samedis et dimanches.

ARTICLE 12

JOURS FÉRIÉS ET CHÔMÉS

12.01 a) Sont chômés et rémunérés les jours suivants:

- le Vendredi saint;
- le lundi de Pâques;
- journée nationale des Patriotes;
- la fête du Travail;
- le jour de l'action de grâce

b) Lors d'un jour férié, l'employé se voit rémunérer l'équivalent d'une (1) journée régulière de travail.

c) Pour bénéficier des jours fériés prévus à l'alinéa a) l'employé :

- doit justifier soixante (60) jours de service continu;
- ne pas s'être absenté du travail, sans l'autorisation de l’Employeur ou sans une raison valable, la veille ou le lendemain du jour férié.

12.02 Le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste, est le jour de la fête nationale.

L’employeur doit verser au salarié une indemnité égale à 1/20 du salaire gagné au cours des quatre semaines complètes de paie précédant la semaine du 24 juin, sans tenir compte des heures supplémentaires.

Si la fête de la Saint-Jean-Baptiste est un samedi ou un dimanche, elle est reportée à la journée ouvrable suivante.

12.03 Le brigadier scolaire permanent se voit octroyer 2 jours ~~et demi~~ de congés mobiles.

Ces congés doivent être pris au plus tard le 23 juin. Les congés mobiles peuvent être utilisés dans les cas prévus à l’art. 8.02

Les congés mobiles sont pris après entente entre le brigadier scolaire et son gestionnaire. L’Employeur accorde le congé mobile s’il est en mesure de remplacer l’employé par un surnuméraire. Ces congés sont accordés par ancienneté.

ARTICLE 13

ANCIENNETÉ

13.01 Acquisition du droit d'ancienneté

L'ancienneté s'acquiert dès qu'un brigadier scolaire a terminé sa période de probation. Dans ce cas, sa date d'ancienneté est rétroactive au premier jour de son embauche à titre de brigadier scolaire.

13.02 Maintien de l'ancienneté

Les raisons d'absences suivantes n'interrompent d'aucune manière l'accumulation et le maintien de l'ancienneté de l'employé.

a) absences avec ou sans traitement causées par maladie ou accident;

b) autres absences ou congés avec ou sans traitement autorisés par la convention collective ou convenus entre les parties, selon le cas;

Toutefois, dans le cas d'un congé sans traitement octroyé en vertu de l'article 30 l'ancienneté cesse de s'accumuler à compter de la 1ere journée d'absence.

c) absences pour activités syndicales et professionnelles, certifiées par le Syndicat.

13.03 Perte du droit d'ancienneté et d'emploi

L'employé perd son droit d'ancienneté ou son emploi selon le cas pour l'une ou l'autre des raisons suivantes:

a) s'il néglige de se rapporter au travail dans les soixante-douze (72) heures qui suivent une convocation à cet effet, à moins d'une raison très sérieuse avec preuves à l'appui. Dans les cas d'une convocation d'un employé dont le nom est inscrit sur la liste des mises à pied le délai pour se rapporter au travail est porté à dix (10) jours suivants la date de convocation.

b) s'il est congédié pour cause et n'est pas réinstallé par la suite dans ses fonctions;

c) s'il quitte volontairement son emploi;

d) s'il demeure mis à pied durant l'équivalent de plus de deux (2) années scolaires complètes consécutives.

e) pour le brigadier surnuméraire n’ayant offert aucune prestation de travail durant l’équivalent de plus de deux (2) années scolaires complètes consécutives.

13.04 a) Au début de l'année scolaire l'Employeur informe par écrit chaque employé de sa date d'ancienneté et de service. Le Syndicat en est également informé.

b) Tout changement de date d'ancienneté inscrit par la suite doit être communiqué par écrit à l'employé concerné et au Syndicat.

c) L'employé qui temporairement, pour une période inférieure à vingt quatre (24) mois, n'est pas couvert par la présente unité de négociation sans quitter le service de l'Employeur, continue d'accumuler de l'ancienneté dans cette présente unité.

13.05 Dans les cas d'égalité au niveau de l'ancienneté, l'Employeur procédera par ordre alphabétique de A à Z les années paires, et de Z à A les années impaires.

ARTICLE 14

TRAVERSES VACANTES

14.01 Toute traverse vacante de façon permanente, ou nouvellement créée est accordée selon les étapes suivantes:

1. aux employés mis à pied suite à l'abolition de leur traverse, à la suspension d'activités ou leur déplacement;

2. suite à la procédure de déménagement prévue au paragraphe 15.02;

3. suite à l'application du paragraphe 15.01;

4. aux employés surnuméraires.

14.02 Sous réserve du paragraphe 15.03 toute traverse vacante doit être comblée dans les 60 jours de la vacance sauf si l'Employeur décide d'abolir la traverse ou d'y suspendre les activités. Le Syndicat doit être informé de la décision de l'Employeur à cet effet dans les 60 jours de la vacance, sauf si cela vient à l'encontre de l'application de l'article 15.03.

14.03 Nonobstant les dispositions du présent article, les parties peuvent s'entendre afin de déplacer administrativement un brigadier scolaire.

14.04 Toute traverse temporaire est accordée selon les étapes suivantes:

1. aux employés mis à pied suite à l'abolition de leur traverse, à la suspension d'activités ou leur déplacement;

2. aux employés surnuméraires.

ARTICLE 15

MUTATION ET DÉMÉNAGEMENT

15.01 a) Deux (2) fois par année scolaire, entre le 1er et 15 des mois de mars et d'octobre, un avis est remis à chaque employé, avec son chèque de paie, l'invitant à compléter, s'il le désire, une demande de mutation.

Copie de cet avis est remise au Syndicat.

b) L'employé qui désire être muté doit faire parvenir à l'Employeur, avant le 31 des mois de mars et d'octobre le formulaire par courrier recommandé, télécopieur ou courriel et une lettre en y indiquant la date, son nom et prénom, son numéro de paie et un maximum de huit (8) choix de postes de quartier exprimés par ordre de préférence.

Dans l'éventualité où l'employé indique spécifiquement une traverse, la demande de mutation est acheminée au Syndicat qui doit la retourner à l'Employeur dans les cinq (5) jours ouvrables suivants, dûment signée. Tout retard prolonge d'autant le délai prévu à l'alinéa d).

c) Toute demande de mutation non transmise par courrier recommandé télécopieur ou courriel et formulée hors délai est rejetée.

d) Sous réserve de l'alinéa b), la liste des postulants est dressée par ancienneté et copie est transmise au Syndicat avant l'expiration de la deuxième semaine qui suit la fin de chaque période d'affichage prévue à l'alinéa b).

e) Une demande de mutation demeure valide pour 2 ans ou jusqu'au moment où l'employé accepte une offre de mutation.

f) Les offres de mutation se font par appel téléphonique enregistré au numéro de téléphone connu de l'employé, en tenant compte des listes établies conformément au paragraphe 24.01.

g) L'employé peut en tout temps retirer sa demande de mutation ou faire rayer un de ses choix en adressant, par courrier recommandé, télécopieur ou courriel, une lettre à l'Employeur.

15.02 <u>Déménagements</u>

a) L'employé, qui désire être muté suite à son déménagement dans un autre poste de quartier, doit faire parvenir par courrier recommandé ou courriel à l'Employeur une preuve (ex: copie de bail ou autre) dudit déménagement et

une lettre en y indiquant la date, son nom et prénom, son numéro de paie et un maximum de huit (8) choix de postes de quartier désirés.

Dans l'éventualité où l'employé indique spécifiquement une traverse, la demande de mutation est acheminée au Syndicat qui doit la retourner à l'Employeur dans les cinq (5) jours ouvrables suivants, dûment signée.

Il indique également si à compter de la date de son déménagement, il désire continuer ou cesser de travailler à sa traverse actuelle. S'il cesse de travailler, son nom est porté sur la liste des mises à pied.

b) La liste des postulants est dressée par ancienneté et copie est transmise au Syndicat.

c) Une demande de mutation demeure valide pour 2 ans ou jusqu'au moment ou l'employé accepte une offre de mutation.

d) Les offres de mutation se font par appel téléphonique enregistré au numéro de téléphone connu de l'employé, en tenant compte des listes établies conformément au paragraphe 24.01.

15.03 L'embauche en vue de permanence se fait 2 fois par année immédiatement après les mutations, soit du 15 novembre au 15 décembre et du 15 avril au 15 mai.

ARTICLE 16

ABOLITIONS DE TRAVERSES

16.01 Dès que les services d'un employé ne sont plus requis, dû à l'abolition d'une traverse ou d'une suspension d'activités, l'Employeur donne un avis de cinq (5) jours ouvrables à l'employé.

16.02 a) L'employé doit dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'avis reçu, faire parvenir à L'Employeur selon la procédure établie, une lettre informant de ses intentions de:

- demander une traverse vacante ou :
- se prévaloir du droit de déplacer un employé qui a moins d'ancienneté, en désignant, par ordre de préférence trois (3) traverses ou :
- porter son nom sur la liste des mises à pied.

b) A l'expiration du délai prévu à l'alinéa a), ou dès réception de la lettre de l'employé, l'Employeur dispose d'un maximum de trois (3) jours ouvrables, pour effectuer le déplacement de l'employé. Si cette période de trois (3) jours devient additionnelle au délai prévu à l'alinéa a), dû à la date de réponse de l'employé, ce dernier est alors considéré en congé sans traitement.

c) L'employé désigné par l'abolition ou la suspension d'activités voit automatiquement son nom inscrit sur la liste des mises à pied s'il ne se conforme pas aux dispositions de l'alinéa a).

16.03 a) L'employé déplacé, conformément au paragraphe 16.02 est considéré en congé sans traitement et doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'avis reçu, faire parvenir à L'Employeur selon la procédure établie, une lettre informant de ses intentions de:

- demander une traverse vacante ou :
- se prévaloir du droit de déplacer un employé qui a moins d'ancienneté, en désignant, par ordre de préférence, trois (3) traverses ou :
- porter son nom sur la liste des mises à pied.

b) A l'expiration du délai prévu à l'alinéa a), ou dès réception de la lettre de l'employé, l'Employeur dispose d'un maximum de trois (3) jours ouvrables, pour effectuer le déplacement de l'employé. Si cette période de trois (3) jours

devient additionnelle au délai prévu à l'alinéa a), dû à la date de réponse de l'employé, ce dernier est alors considéré en congé sans traitement.

c) L'employé déplacé voit automatiquement son nom inscrit sur la liste des mises à pied s'il ne se conforme pas aux dispositions de l'alinéa a).

Nonobstant les dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 16.03 de la convention collective, les parties conviennent que pour la durée de la présente et jusqu'à son renouvellement, tout employé déplacé en vertu de ce paragraphe aura droit à son tour de déplacer un autre employé possédant moins d'ancienneté en autant qu'il se soit conformé aux dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 16.03.

ARTICLE 17

RÉEMBAUCHAGES ET EXAMENS MÉDICAUX

17.01 Dans le cas de réembauchage ou rappel au début d'une année scolaire, l'ancien employé est réassigné à la traverse qu'il occupait à la fin de l'année scolaire précédente, en autant qu'il possède toujours les qualités physiques requises pour satisfaire aux exigences normales du poste.

17.02 Dans le cas d'un congédiement ou de non-réembauchage pour raison médicale, l'Employeur en avise aussitôt par écrit l'employé et le Syndicat et leur fournit ses motifs.

17.03 L'Employeur peut, en tout temps, exiger qu'un employé subisse un examen médical devant ses médecins.

L'employé reçoit une indemnité équivalente à trois (3) heures de salaire dans le cas ou ce dernier est convoqué en dehors de ses heures régulières de travail.

17.04 Sur demande, l'Employeur achemine à l'employé concerné une copie détaillée des résultats de l'examen médical.

ARTICLE 18

PAIE DE VACANCE

18.01 À sa date anniversaire d'embauche:

a) l'employé qui justifie moins de deux (2) ans d'ancienneté, bénéficie d'une somme équivalant à quatre pourcent (4%) du salaire brut gagné au cours de l'année scolaire;

b) l'employé qui justifie deux (2) ans et moins de cinq (5) ans d'ancienneté, bénéficie d'une somme équivalant à six pour cent (6%) du salaire brut gagné au cours de l'année scolaire.

c) l'employé qui justifie cinq (5) ans et moins de quinze (15) ans d'ancienneté, bénéficie d'une somme équivalant à huit pour cent (8%) du salaire brut gagné au cours de l'année scolaire.

d) l'employé qui justifie quinze (15) ans et moins de vingt (20) ans d'ancienneté, bénéficie d'une somme équivalant à dix pour cent (10%) du salaire brut gagné au cours de l'année scolaire.

e) l'employé qui justifie vingt (20) ans ou plus d'ancienneté, bénéficie d'une somme équivalant à douze pour cent (12%) du salaire brut gagné au cours de l'année scolaire.

18.02 Les paies de vacances relatives à chaque période de paie sont versées en même temps que le salaire.

18.03 Sur demande du brigadier scolaire permanent, la Ville de Montréal accepte, en autant que l'employé puisse être remplacé par un brigadier scolaire surnuméraire, d'accorder jusqu'à quatre (4) semaines de vacances sans traitement par année scolaire dont cinq (5) de ces journées peuvent être prises de façon discontinues. Il est entendu qu'un brigadier scolaire ne peut obtenir plus de semaines de vacances que le barème suivant :

- moins de deux (2) ans d'ancienneté : 2 semaines
- deux (2) ans et moins de cinq (5) ans d'ancienneté : 3 semaines
- cinq (5) ans et plus d'ancienneté : 4 semaines

ARTICLE 19

CONGÉS SPÉCIAUX

19.01 L'employé qui répond aux critères d'admissibilité prévus au paragraphe 19.04 peut bénéficier des permissions d'absence suivantes:

a) à l'occasion du décès du conjoint, d'un enfant, d'un petit-enfant : trois (3) jours sans perte de traitement et deux (2) jours sans traitement.

b) à l'occasion du décès du père, de la mère, d'un frère ou d'une soeur: deux (2) jours sans perte de traitement et deux (2) jours sans traitement.

c) à l'occasion du décès du grand-père ou de la grand-mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un gendre, d'une bru, d'un beau-frère, d'une belle-sœur: une (1) journée sans perte de traitement et une (1) journée sans traitement.

d) à l'occasion du décès d'un oncle ou d'une tante : une (1) journée sans traitement;

L'employé peut prendre l'une des journées prévues aux alinéas précédents pour la cérémonie de mise en terre ou pour l'incinération. Si la cérémonie de mise en terre ou l'incinération a lieu à plus de 80km du territoire de la Ville de Montréal, l'employé a droit à une (1) journée de plus sans traitement.

Les heures ouvrables d'absence motivée sont déduites des heures accumulées au crédit de l'employé en vertu de l'article 27 ou sont sans traitement si le crédit d'heures de l'employé est épuisé.

19.02 L'employé peut s'absenter du travail pendant deux (2) jours, sans perte de traitement, à l'occasion de son mariage.

Ces absences peuvent être prises à compter de la veille du mariage et jusqu'au jour ouvrable suivant inclusivement.

19.03 L'employé peut obtenir une (1) journée de congé sans traitement à l'occasion du mariage de l'un de ses enfants, et deux (2) jours de congé sans traitement à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

19.04 L'employé a droit à un congé social s'il doit travailler la journée où survient l'un ou l'autre des événements dont il est fait mention aux paragraphes 19.01, 19.02 et 19.03.

19.05 Le brigadier scolaire requis de se présenter à la cour à titre de témoin suite à un événement survenu dans le cadre de son travail est libéré sans perte de traitement la journée coïncidant avec sa convocation. Dans le cas où sa présence à la cour dans une journée est requise pour plus de quatre heures, les heures ou parties d'heures faites en excédent sont rémunérées au taux horaire prévu à l'article 31.

19.06 L'employé appelé comme juré ou candidat juré, reçoit son salaire et tous les avantages, tout comme s'il était au travail. Toutefois l'employé devra rembourser les sommes données par la cour, jusqu'à concurrence de son salaire.

19.07 L'employé qui est appelé par l'Employeur pour souligner ses années de service ou par un gouvernement pour souligner un acte survenu dans le cadre de son travail, est libéré sans perte de traitement pour l'équivalant de sa journée régulière de travail.

ARTICLE 20

ACCIDENTS DU TRAVAIL

20.01 L'employé est assujetti aux dispositions de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Ce comité, formé de trois représentants du Syndicat et de trois représentants de l'Employeur, aura entre autres mandats celui d'analyser la relation entre le travail accompli par les brigadiers scolaires et les problèmes musculo-squelettiques qu'ils peuvent rencontrer.

Chacune des parties peut s'adjoindre à ses frais les ressources externes qu'elle juge appropriées.

20.02 Le Comité conjoint prévu à ladite Loi sera formé en tenant compte de l'unité d'accréditation plutôt que par établissements.

20.03 Dans tous les cas d'accident de travail, l'Employeur fait parvenir au Syndicat copie de la réclamation et/ou de l'avis de la CNSST.

ARTICLE 21

CONGÉ DE MATERNITÉ ET CONGÉ PARENTAL

21.01 Sous réserve des paragraphes 21.11 et 21.12, l'employée enceinte a droit à un congé de maternité sans traitement de vingt (20) semaines. Elle doit aviser l'Employeur dix (10) jours ouvrables avant la date de son départ en présentant un certificat médical de son médecin traitant, indiquant la date prévue de la naissance.

21.02 Le préavis peut être de moins de dix (10) jours ouvrables si le certificat médical atteste du besoin de l'employée de cesser le travail dans un délai moindre. En cas d'interruption de grossesse, ou en cas d'urgence découlant de l'état de grossesse et entraînant l'arrêt de travail, l'employée doit, aussitôt que possible, donner à l'Employeur un avis accompagné d'un certificat médical attestant de l'événement ou de l'urgence.

21.03 Si l'employée ne présente pas l'avis prévu au paragraphe 21.01, elle peut néanmoins partir en tout temps durant la période de six (6) semaines précédant la date prévue de la naissance et bénéficier du congé de maternité.

21.04 La répartition des semaines de congé avant et après la naissance est à la discrétion de l'employée concernée, à l'intérieur des limites suivantes:

- L'employée peut quitter son travail en tout temps à compter de la seizième semaine avant la date prévue de la naissance. Toutefois, à partir de la sixième semaine précédant ladite date, l'Employeur peut exiger par écrit de l'employée enceinte encore au travail un certificat médical établissant qu'elle est en mesure de travailler; à défaut pour cette dernière de fournir à l'Employeur ledit certificat dans les huit (8) jours, l'Employeur peut l'obliger à se prévaloir aussitôt de son congé de maternité en lui faisant parvenir un avis écrit et motivé à cet effet;

- La date de retour au travail est déterminée selon la date à laquelle l'employée a quitté son travail, en autant que la durée du congé ne soit pas inférieure ni supérieure à vingt (20) semaines. Si l'employée veut reprendre son travail dans les deux (2) semaines suivant la naissance, elle doit produire un certificat médical attestant que la reprise de l'emploi, à ce moment, ne met pas sa santé en danger. L'Employeur se réserve le droit de vérifier l'état de santé de l'employée;

Si la naissance a lieu après la date prévue, l'employée a droit à au moins deux semaines de congé de maternité après l'accouchement.

21.05 Lorsqu'il y a danger d'interruption de grossesse ou un danger pour la santé de la mère ou de l'enfant à naître, occasionné par la grossesse et exigeant un arrêt de travail, l'employée a droit à un congé de maternité spécial, sans traitement, de la durée indiquée au certificat médical qui atteste du danger existant et qui indique la date prévue de l'accouchement.

Le cas échéant, ce congé est réputé être le congé de maternité prévu à l'article 21.01 à compter du début de la quatrième semaine précédant la date prévue de l'accouchement.

21.06 L'employée qui fait parvenir avant la date d'expiration de son congé de maternité à l'Employeur un avis, accompagné d'un certificat médical attestant que son état de santé ou celui de son enfant l'exige, a droit à une prolongation du congé de maternité de la durée indiquée au certificat médical.

21.07 À son retour au travail après le congé de maternité ou le congé sans traitement prévu au paragraphe 21.09, l'Employeur doit réintégrer l'employée dans le poste qu'elle occupait au moment de son départ ou dans un poste qu'elle aurait obtenu durant son congé.

21.08 Sauf dans les cas prévus aux paragraphes 21.11 et 21.12, l'Employeur fait parvenir à l'employée, dans le cours de la quatrième (4^{e}) semaine précédant l'expiration du congé de maternité, un avis indiquant la date prévue de l'expiration du congé de maternité et l'obligation pour l'employée de donner le préavis prévu ci-après.

L'employée doit donner, par écrit, à l'Employeur un préavis d'au moins deux (2) semaines de la date de son retour au travail. A défaut de préavis, l'Employeur, s'il a fait parvenir l'avis prévu à l'alinéa précédent, ou s'il n'y était pas tenu, n'est pas tenu de reprendre l'employée avant deux (2) semaines de la date où elle se présente au travail.

21.09 Pour raisons de santé ou pour d'autres raisons reliées à la maternité, l'employée a droit de faire suivre le congé de maternité prévu aux paragraphes précédent par un congé sans traitement pouvant aller jusqu'à deux (2) ans à compter du début du congé de maternité. Dans ce cas, elle doit aviser l'Employeur de sa décision de se prévaloir de ce privilège un (1) mois avant l'expiration de son congé de maternité prévu aux paragraphes 21.01.

21.10 Lorsque l'employée est apte à reprendre le travail, elle doit, au plus tard un (1) mois avant la fin du congé sans traitement prévu au paragraphe 21.09, en informer, par écrit, le Directeur du Service de police ou son représentant.

21.11 Lorsque survient une interruption de grossesse avant le début de la vingtième (20 e) semaine précédant la date prévue de l'accouchement, l'employée a droit à un congé de maternité spécial, sans traitement, n'excédant pas trois (3) semaines.

21.12 Si l'interruption de grossesse survient à compter de la vingtième (20 e) semaine de grossesse, l'employée a droit à un congé de maternité sans traitement d'une durée maximale de 18 semaines continues à compter de la semaine de l'évènement.

21.13 A la fin de son congé de maternité, l'employée, sur présentation de la preuve des prestations d'assurance emploi reçues pendant sa maternité, recevra un montant

forfaitaire correspondant au nombre de semaines sans prestations (excluant toute pénalité), jusqu'à un maximum équivalant à cinq (5) semaines de prestations.

21.14 Durant cette période de vingt (20) semaines, l'employée ne pourra recevoir un revenu supérieur à son traitement net.

21.15 L'employée qui donne naissance à un enfant, l'employé dont la conjointe donne naissance à un enfant et l'employé qui adopte un enfant mineur, ont droit à un congé parental sans traitement, d'au plus 52 semaines continues.

Le présent article ne s'applique pas à l'employé qui adopte l'enfant de son conjoint.

21.16 Le congé parental peut débuter au plus tôt la semaine de la naissance du nouveau-né ou, dans le cas d'une adoption, la semaine où l'enfant est confié à l'employé dans le cadre d'une procédure d'adoption ou la semaine où l'employé quitte son travail afin de se rendre à l'extérieur du Québec pour que l'enfant lui soit confié. Il se termine au plus tard 70 semaines après la naissance ou, dans le cas d'une adoption, 70 semaines après que l'enfant lui a été confié.

21.17 Le congé parental peut être pris après un avis d'au moins trois semaines à l'Employeur, indiquant la date du début du congé et celle du retour au travail. Ce délai peut toutefois être moindre si la présence de l'employé est requise auprès de l'enfant nouveau-né ou nouvellement adopté ou, le cas échéant, auprès de la mère en raison de leur état de santé.

21.18 Pendant les congés prévus au présent article, l'employé continue d'accumuler de l'ancienneté.

21.19 L'employé a droit à un congé de paternité, sans salaire, de cinq (5) semaines continues à l'occasion de la naissance de son enfant.

Le congé de paternité peut débuter au plus tôt la semaine de la naissance de l'enfant et se terminer au plus tard cinquante-deux (52) semaines après. L'employé doit avertir son employeur par écrit au moins trois (3) semaines avant le début de son congé en indiquant la date prévue du début du congé et celle du retour au travail. Ce délai peut toutefois être moindre si la naissance de l'enfant survient avant la date prévue de celle-ci.

21.20 Un employé peut s'absenter du travail, sans salaire, pendant dix (10) journées par année pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint ou en raison de l'état de santé du conjoint, de son père, de sa mère, de la conjointe de son père ou du conjoint de sa mère, d'un frère, d'une sœur ou de l'un de ses grands-parents.

Ce congé peut être fractionné en journées ou en demi-journée. L'employé doit aviser la Ville de son absence le plus tôt possible et prendre les moyens raisonnables à sa disposition pour limiter la prise et la durée du congé.

21.21 Un employé qui justifie de trois (3) mois de service continu peut s'absenter du travail, sans salaire, pendant une période d'au plus douze (12) semaines sur une période de douze (12) mois lorsque sa présence est requise auprès de son enfant, de son conjoint, de l'enfant de son conjoint, de son père, de sa mère, du conjoint de son père ou de sa mère, d'un frère, d'une sœur ou de l'un de ses grands-parents en raison d'une grave maladie ou d'un grave accident.

L'employé doit aviser la Ville le plus tôt possible de son absence et, sur demande de celui-ci, fournir un document la justifiant.

Toutefois, si un enfant mineur du salarié est atteint d'une maladie grave, potentiellement mortelle, attestée par un certificat médical, l'employé a droit à une prolongation de son absence, laquelle se termine au plus tard cent quatre (104) semaines après le début de celle-ci.

ARTICLE 22

FRAIS DE DÉPLACEMENT

22.01 Pour les fins de déplacement d'une traverse à une autre au cours d'une même journée, l'Employeur utilise en priorité un brigadier scolaire surnuméraire disponible, et à défaut de brigadiers scolaires surnuméraires disponibles, l'employeur a recours, généralement, à un employé dont la traverse n'est pas prioritaire et qui est le plus rapproché de la traverse visée.

Lorsque le brigadier scolaire permanent est requis de se déplacer d'une traverse à une autre au cours d'une même journée de travail, il a droit de recevoir, comme compensation, en plus d'une somme équivalant au coût des billets d'autobus qu'il doit utiliser à l'occasion de ce déplacement, une indemnité équivalant à trois (3) heures de salaire.

Si le déplacement se poursuit pour plus d'une journée, le brigadier scolaire reçoit une indemnité équivalente à deux (2) heures de salaire en autant que le déplacement ne le rapproche pas de son domicile.

ARTICLE 23

VÊTEMENTS

23.01 L'Employeur fournit à chaque employé des vêtements appropriés, soit une veste de sécurité phosphorescente, un imperméable correspondant aux normes de sécurité routière, des bottes en caoutchouc comme protection lors des intempéries.

L'Employeur doit tenir compte de la taille de chaque employé en regard des vêtements ci-haut décrits.

Ces vêtements sont remplacés, au besoin, sur présentation de la pièce usée par l'employé.

Ces articles demeurent la propriété de l'Employeur et, à la fin de chaque année scolaire ou lorsqu'il quitte son emploi, l'employé doit les remettre à l'Employeur, en bon état.

23.02 Les parties conviennent dans les trente (30) jours ouvrables de la signature de la convention collective, de créer un comité conjoint désigné sous le nom de "Comité conjoint sur les vêtements", qui sera composé d'un maximum de trois (3) représentants de l'Employeur et de trois (3) représentants du Syndicat. La recommandation à l'Employeur, quant au choix des articles, se fait après entente entre les parties.

Au fur et à mesure du remplacement de l'imperméable et de la veste de sécurité, l'identification du vêtement sera changée pour « Ville de Montréal ».

23.03 L'Employeur verse aux brigadiers scolaires permanents un montant forfaitaire afin de rembourser des frais encourus pour s'acheter les vêtements ou les accessoires appropriés.

A compter de l'année scolaire 2016-2017, l'Employeur verse à chaque brigadier scolaire permanent un montant forfaitaire de trois cent cinquante-deux dollars et trente-six (352.36 $)

À compter de l'année scolaire 2017-2018, l'Employeur verse à chaque brigadier scolaire permanent un montant forfaitaire de trois cent soixante et un dollars et dix-sept (361.17$)

À compter de l'année scolaire 2018-2019, l'Employeur verse à chaque brigadier scolaire permanent un montant forfaitaire de trois cent soixante six dollars et cinquante-neuf (366.59$)

À compter de l'année scolaire 2019-2020, l'Employeur verse à chaque brigadier scolaire permanent un montant forfaitaire de trois cent soixante-douze dollars et neuf (372.09$)

À compter de l’année scolaire 2020-2021, l’Employeur verse à chaque brigadier scolaire permanent un montant forfaitaire de trois cent soixante dix sept dollars et soixante-sept (377,67$)

Le cas échéant, les pièces justificatives doivent être remises à l’Employeur au plus tard dans la première semaine complète de l’année scolaire.

Ce montant est payable vers le 15 octobre de chaque année sur un chèque distinct.

23.04 L'Employeur verse au brigadier scolaire surnuméraire une indemnité annuelle à titre de compensation pour l’achat de vêtements ou d’accessoires. Le montant attribué est calculé au prorata des heures travaillées effectué l'année scolaire précédente. Le brigadier scolaire surnuméraire doit avoir complété une (1) année de service afin de bénéficier de l’indemnité annuelle.

Le cas échéant, les pièces justificatives doivent être remises à l’employeur au plus tard dans la première semaine complète de l’année scolaire.

Ce montant est payable vers le 15 octobre de chaque année sur un chèque distinct.

23.05 Le Service maintient la pratique actuelle visant à fournir aux employés des semelles antidérapantes, un sifflet et un blouson demi-saison. Ce vêtement et ces accessoires sont remplacés, au besoin, sur présentation de la pièce usée par l’employé.

ARTICLE 24

LISTE DES EMPLOYÉS

24.01 L'Employeur transmet au Syndicat vers le 15 septembre, le 15 janvier et le 15 mai les listes suivantes:

- la liste des employés permanents par poste de quartier et par ordre alphabétique incluant la date de naissance;

- la liste d'ancienneté.

Toutes les listes mentionnées ci-haut devront indiquer le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de chaque employé.

24.02 L'Employeur transmet au Syndicat, au début de chaque mois:

- la liste des employés qui ont quitté son service et la liste des employés dernièrement embauchés;

- la liste de la répartition des traverses entre les employés par poste de quartier.

24.03 L'Employeur transmet au Syndicat, à chaque semaine :

- la liste des employés qui ont quitté son service et la liste des employés dernièrement embauchés;

- la liste des employés mutés;

- les changements d'adresse.

ARTICLE 25

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET HARCÈLEMENT

25.01 Ni la Ville de Montréal, ni ses représentants, ni le Syndicat, ni les employés, ne doivent faire de distinction à l'égard de quelque employé que ce soit, en raison de sa race, de son sexe, de sa nationalité, de sa langue, de ses handicaps physiques, de ses convictions religieuses ou politiques, ou des ses activités syndicales.

25.02 Programme d'aide aux employés

L'Employeur et le Syndicat reconnaissent l'existence, chez certains employés, de problèmes personnels qui risquent de nuire à leur qualité de vie, à leur rendement au travail ainsi qu'à la qualité et disponibilité des services offerts par la Ville de Montréal. Les deux parties reconnaissent aussi que l'alcoolisme et les autres toxicomanies sont des maladies et que l'employé atteint est responsable de recourir aux soins que requiert son état. En conséquence, les parties considèrent que des actions doivent être prises pour venir en aide aux personnes concernées.

A) Considérant que l'Employeur offre des services professionnels de consultation et, le Syndicat un service de délégués sociaux, lesquels peuvent devenir complémentaires en matière d'aide aux employés, les deux parties s'entendent pour collaborer à la mise sur pied et au bon fonctionnement d'un programme conjoint d'aide aux employés. Ce programme a pour objectif d'offrir des services d'aide aux employés aux prises avec des problèmes personnels qui risquent de nuire à leur qualité de vie ou leur rendement au travail. Ce programme privilégie la prise en charge de l'employé en difficulté par lui-même et respecte les principes de participation volontaire, de confidentialité, d'anonymat et garantit à l'employé qu'il ne peut faire l'objet d'aucune mesure, du seul fait de participer à un tel programme. Les actions prises par l'Employeur dans le cadre du programme d'aide ne doivent pas être interprétées comme une renonciation à son droit d'invoquer des mesures en cas de mauvaise conduite ou de rendement insuffisant.

Les deux parties s'entendent pour sensibiliser les employés et les gestionnaires à l'existence du programme d'aide, des services qui y sont offerts ainsi qu'à favoriser une meilleure compréhension des problèmes de réadaptation.

B) Comité conjoint

Les deux parties s'entendent pour former, dans les trente (30) jours de la signature de la convention, un comité conjoint composé de deux représentants patronaux et de deux représentants syndicaux. Le psychologue-conseil agit au comité comme personne-ressource.

Ce comité aura comme fonctions:

a) de s'assurer du respect des principes de volontariat, de confidentialité et d'anonymat;

b) d'assurer la complémentarité des services offerts;

c) d'identifier les problèmes de fonctionnement du programme, de trouver des solutions et de voir à leur application;

d) d'échanger sur des problématiques particulières et de proposer des orientations;

e) de participer à l'élaboration des activités de prévention et de réadaptation;

f) de participer à l'élaboration des activités de formation et d'information;

g) de coordonner l'évaluation du programme conjoint et de participer aux activités d'évaluation;

h) de participer à l'identification et à l'évaluation des organismes et autres ressources qui peuvent être utilisés par le programme.

C) Il est entendu qu'aucun dossier individuel ne sera discuté à ce comité. Le comité conjoint se fixera quatre (4) rencontres par année et pourra tenir d'autres rencontres, à la demande de l'une ou l'autre des parties. Les représentants du Syndicat siègent sans perte de traitement lors de ces réunions ou lorsqu'ils effectuent tout mandat qui leur est confié par le comité. Les décisions prises à ce comité sont conjointes. La Division des ressources humaines assurera la gestion des dépenses requises et autorisées à son budget, aux fins du programme d'aide aux employés.

Les services du psychologue-conseil ne seront utilisés par les parties qu'aux fins du programme d'aide.

25.03 Harcèlement

Définition

Le harcèlement est une conduite qui se manifeste par des paroles, des actes ou des gestes, de nature à porter atteinte à la dignité, ou à l'intégrité physique ou psychologique de la personne, ou de nature à entraîner pour elle des conditions de travail défavorables ou une perte d'emploi.

Ces démarches, isolées ou répétées, ne sont pas désirées par la personne victime, ni consenties de sa part.

Principes d'action

Les principes suivants doivent orienter l'action des parties contre le harcèlement :

a) Dénoncer toute forme et corriger toute situation de harcèlement;

b) Mettre des mécanismes d'assistance et de recours à la disposition de la personne victime;

c) Traiter avec justice toute personne impliquée dans un cas de harcèlement;

d) Prendre les sanctions disciplinaires qui s'imposent, y compris le congédiement, si le harcèlement est démontré;

e) Faire en sorte que tout préjudice subi par une victime soit dûment compensé, dans le règlement d'un cas de harcèlement.

Mécanisme d'assistance et de recours

Les parties encouragent tout employé qui est victime de harcèlement, ou qui s'en croit victime, de s'adresser à la personne désignée par l'Employeur ou le Syndicat, le cas échéant.

ARTICLE 26

AFFICHAGE

26.01 Les représentants du Syndicat ont le droit d'afficher, dans les postes de quartier où les employés se rapportent à leur travail, les avis qui ont trait aux affaires du Syndicat. Ils peuvent également y déposer à l'attention des employés, à un endroit désigné par le responsable du poste ou son représentant, le journal du Syndicat ou une circulaire adressée aux membres du Syndicat.

26.02 Considérant l'environnement de travail particulier des brigadiers scolaires, l'Employeur consent à inscrire sur le talon de chèque de paie des brigadiers scolaires des informations d'ordre général provenant du Syndicat.

Ces messages devront être autorisés par l'Employeur et lui parvenir trois semaines avant la date de parution souhaitée.

ARTICLE 27

RÉGIME DE MALADIE

27.01 a) Un crédit en maladie de trente-deux heures est octroyé au brigadier scolaire permanent selon les termes de l'alinéa b).

b) Le crédit s'accumule à raison de trois (3) heures et douze (12) minutes pour un équivalent de trente-deux (32) heures par mois complet de travail conformément à l'article 4.01k) au cours de l'année scolaire précédente.

c) L'employé qui est en accident de travail se voit créditer ses jours de maladie tout comme s'il était au travail.

27.02 Peu importe le motif d'utilisation, chaque heure du crédit d'heures de maladie utilisée par un brigadier scolaire est payée à quatre vingt pour cent (80 %) du taux horaire en vigueur

27.03 Sous réserve de l'article 19, le crédit en maladie s'utilise dans le cas d'une absence pour maladie**,** ou pour compenser toute autre journée non rémunérée. Ce crédit s'utilise pour une journée complète de travail.

27.04 Les heures non prises au 30 juin de chaque année sont payables entre le 1er et 7 novembre au taux en vigueur, au 30 juin qui précède, sur un paiement ~~chèque~~ distinct.

Chaque heure du crédit d'heures de maladie payable à un brigadier scolaire est payée à trente pour cent (30 %) du taux horaire en vigueur.

27.05 En cas de cessation d'emploi, le crédit d'heures de maladie est payable à trente pour cent (30 %) du taux horaire en vigueur.

27.06 Après trois (3) jours consécutifs d'absence, l'Employeur peut exiger du brigadier scolaire qu'il lui présente un certificat médical de son médecin traitant.

ARTICLE 28

MESURES DISCIPLINAIRES

28.01 L'employé convoqué dans les bureaux de l'Employeur pour raison disciplinaire peut, s'il le désire, se faire accompagner par un membre du comité de griefs du Syndicat, accompagné ou non d'un conseiller du SCFP.

28.02 a) Un brigadier scolaire dont la conduite est sujette à un rapport ou un avis disciplinaire en est avisé par écrit, en y indiquant les actes reprochés, au plus tard dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent le moment de la connaissance par l'Employeur des actes reprochés. Copie de cet avis est acheminée au Syndicat.

b) Toute mesure disciplinaire doit être imposée au brigadier scolaire dans les deux (2) mois suivant la réception par celui-ci de l'avis prévu à l'alinéa a) sauf si une période d'absence au travail du brigadier scolaire a pour effet d'empêcher l'Employeur de respecter les délais prévus au présent alinéa.

c) Les alinéas a) et b) du présent paragraphe ne s'appliquent pas dans le cas où les actes reprochés sont de nature criminelle.

d) La suspension administrative imposée à un brigadier scolaire pour fins d'enquête est annulée dans le cas où ce dernier n'est pas accusé ou reconnu non coupable par une instance criminelle ou un arbitre selon le cas. L'Employeur rembourse alors le salaire et autres avantages perdus.

Dans tous les cas où un brigadier scolaire est suspendu, le Syndicat en est aussitôt informé.

28.03 L'employé peut contester le bien-fondé de l'avis ou de la mesure disciplinaire.

28.04 L'employé désirant consulter son dossier personnel, en fait la demande à l'unité Personnel civil du Service de police, qui lui fixe un rendez-vous à cette fin dans les cinq (5) jours suivants. Cette consultation se fait en présence d'un représentant de l'unité Personnel civil. L'employé peut se présenter à ce rendez-vous seul ou accompagné d'un représentant syndical. De plus, l'employé peut obtenir copie de tout document qui lui aurait déjà été transmis par l'Employeur et/ou apparaissant à son dossier.

28.05 Si un employé formule un grief au sujet d'un avis ou d'une mesure disciplinaire, l'Employeur doit établir par preuve le bien-fondé des motifs d'un tel avis ou mesure disciplinaire.

28.06 Seuls les avis disciplinaires transmis à l'employé et au Syndicat peuvent être invoqués. Les avis ainsi que les mesures disciplinaires datant de plus deux (2) ans ne peuvent être invoqués contre l'employé.

28.07 Si la procédure décrite dans cet article n'a pas été suivie, il y a défaut de forme et aucun des rapports ou avis versés au dossier ne peut être invoqué contre l'employé concerné.

28.08 Si un employé est discipliné ou congédié, le tout doit être fait par écrit avec copie au Syndicat; à défaut, l'employé est considéré comme étant toujours à l'emploi de l'Employeur et est rémunéré tout comme s'il travaillait.

28.09 L'employé n'est pas assujetti au code de discipline applicable aux policiers.

28.10 Un comité de relations de travail est composé de deux représentants de l'Employeur et de deux représentants du Syndicat.

Tout litige de nature disciplinaire ou relié à l'interprétation ou à l'application de la convention collective, peut être référé au comité de relations de travail.

Sauf après entente, les parties doivent se réunir à l'intérieur d'un délai de trente jours ouvrables, suite à une demande de l'une ou l'autre des parties de tenir une réunion du comité.

Dans ce dernier cas, les délais prévus à la convention collective sont suspendus pour un maximum de trente (30) jours à compter de la date de la demande de la rencontre ou jusqu'à la date de la rencontre, le cas échéant, sauf pour ce qui est du délai prévu au paragraphe 28.02 a).

ARTICLE 29

CONDITIONS RÉGISSANT LES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES

29.01 La présente convention collective ne s'applique pas aux employés inscrits sur la liste des surnuméraires, sauf quant au taux du salaire horaire et ainsi qu'en ce qui concerne les points suivants:

- la définition de brigadier scolaire surnuméraire prévue à l'article 4.01c ;
- le régime syndical établi à l'article 5;
- l'indemnité prévue à l'article 9 ;
- les jours fériés et chômés prévus à l'article 12;
- l'application de l'article 13 (ancienneté)
- l'application de l'article 14 (traverses vacantes)
- L'application de l'article 17 (réembauche et examens médicaux)
- l'application de l'article 20 (accidents du travail)
- le montant du forfaitaire vêtement prévu à l'article 23.04 ;
- les dispositions relatives au versement du salaire précisées à l'article 32;
- les vacances sont octroyées conformément à la Loi sur les normes du travail;
- Lorsqu'un employé surnuméraire est appelé au travail au cours d'une journée, il reçoit un minimum de deux (2) heures de salaire. Toutefois, le total du salaire reçu pour cette journée ne pourra excéder quatre (4) heures, à moins que l'employé surnuméraire ait travaillé plus de quatre (4) heures dans la journée.
- Le droit d'utiliser la procédure de grief et d'arbitrage prévue à l'article 7, en autant qu'il ait complété la période de probation prévue à l'article 4.01 l)

29.02 A l'intérieur d'un même poste de quartier, l'Employeur doit favoriser l'alternance des brigadiers scolaires surnuméraires afin d'assurer une répartition des heures le plus équitablement possible.

ARTICLE 30

CONGÉ SANS TRAITEMENT

30.01 Sur demande motivée et présentée, sauf exception, au moins trente (30) jours à l'avance au Directeur, ce dernier peut permettre à un brigadier scolaire ayant acquis plus de deux (2) années d'ancienneté de s'absenter sans traitement pour une période minimale de deux (2) mois et maximale de douze (12) mois. Cette permission ne peut être refusée sans motif valable.

Si l'employé décide de mettre fin à son congé sans traitement avant terme, il devra en aviser son Employeur, par écrit, au moins quinze (15) jours avant la date de son retour.

Une période de cinq (5) ans doit s'écouler avant que l'employé puisse à nouveau bénéficier d'un tel congé.

ARTICLE 31

SALAIRE

31.01 a) Le brigadier scolaire à l'emploi de la Ville de Montréal le 15 août 2016 reçoit un taux horaire de seize dollars et soixante quatre (16.64$) ;

b) À compter du 15 août 2017, le taux horaire est porté à dix-sept dollars et quatorze (17.14$) ;

c) À compter du 15 août 2018, le taux horaire est porté à dix-sept dollars et quatre-vingt neuf (17,89$) ;

d) À compter du 15 août 2019, le taux horaire est porté à dix-huit dollars et trente-quatre (18.34) ;

e) À compter du 15 août 2020, le taux horaire est porté à dix-neuf dollars (19,00).

31.02 La présente entente s'applique aux employés actifs en date du 15 août 2016.

La rétroactivité s'applique à compter du 15 août 2016, sur les salaires (article 31), Vêtements et Régime de maladie. La rétroactivité sera payable sur un versement distinct dans les quarante cinq (45) jours de calendrier suivants la signature de la convention collective.

De façon exceptionnelle, Il est convenu que la présente rétroactivité (2018) pourra être payable dans les quatre-vingt dix (90) jours de la ratification de la présente convention collective.

ARTICLE 32

VERSEMENT DU SALAIRE

32.01 L’employé voit sa paie déposée tous les deux (2) jeudis à l’institution financière indiquée par l’employé et le talon de chèque sera posté à son domicile.
Si ce jour coïncide avec un jour férié, le dépôt se fait le jour ouvrable précédent.

32.02 L'employé ne sera pas tenu de signer sur son temps à son poste de quartier, le relevé hebdomadaire des heures travaillées.

32.03 Lorsque l'employé doit faire un remboursement d'argent à l'Employeur, ce remboursement se fait par déduction sur le chèque de paie. L'Employeur ne retient à la fois jamais plus que l'équivalent de trente-trois et un tiers pour cent (33 1/3%).

L'Employeur n'est pas tenu de se conformer à cette obligation si cette façon d'agir fait courir le risque de ne pouvoir récupérer l'argent versé en trop ou si l'employé a agit malhonnêtement ou négligemment en acceptant les sommes perçues en trop.

32.04 Les relevés d'emploi seront transmis électroniquement à l’Assurance emploi dans les cinq (5) jours de l'arrêt de rémunération.

ARTICLE 33

DURÉE DE LA CONVENTION

33.01 La présente convention couvre la période du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2020. Toutefois, les nouvelles dispositions entrent en vigueur au moment de la signature, sauf si autrement prévu.

La présente convention est signée par la Ville de Montréal, en vertu d'une résolution de son Comité exécutif datée du « à définir » et par le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930, en vertu d'une résolution de l'Assemblée générale dudit Syndicat adoptée le « à définir ».

33.02 En cas de dénonciation, les dispositions de la présente convention demeureront en vigueur jusqu'à la date de la signature de la prochaine convention collective.

33.03 Les modifications apportées à la présente convention ne prennent effet qu'à compter de la date de sa signature, sauf stipulation contraire dans l'un ou l'autre des paragraphes.

33.04 Les lettres d'entente et les annexes apparaissant à la convention collective en font partie intégrante

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal ce _____ 2018.

VILLE DE MONTRÉAL

_____ _____

_____

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, section locale 930 :

_____ _____

_____ _____

LETTRE D'INTENTION NO 1

LETTRE D'INTENTION RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UNE LISTE DE RAPPEL

Concernant la poursuite des discussions sur l'implantation d'une liste de rappel, les parties conviennent ce qui suit :

- Un comité paritaire ayant pour mandat l'étude des questions relatives à l'implantation d'une liste de rappel est constitué dans les soixante (60) jours de l'entrée en vigueur de la convention collective. Il est formé de trois (3) représentants désignés par chacune des parties signataires de la convention collective. Chacune des parties peut s'adjoindre des personnes ressources à sa convenance ;

- Si les représentants du syndicat au comité sont des personnes salariées de l'Employeur, elles sont libérées sans perte de salaire afin d'assister aux rencontres du comité ;

- Le fonctionnement du comité est établi par arrangement au niveau local.

- Le mandat du comité paritaire est de:

    1. discuter de la notion et de l'expression de la disponibilité des brigadiers scolaires surnuméraires dont notamment :

        - les modalités d'inscription à la liste de rappel (ex : dates d'inscription et formulaire) ;
        - la disponibilité minimale ;
        - les modifications de la disponibilité émise durant le calendrier scolaire.

    2. discuter sur le processus d'affectation des assignations (court et long terme) dont :

        - le fractionnement des assignations lors des assignations de courte durée;
        - les principes dans l'octroi des assignations (ex : notion d'ancienneté ou notion de tour de rôle).

    3. discuter sur le processus d'appel et les obligations d'un brigadier scolaires à être présent à une traverse scolaire dans un temps requis ;

    4. prévoir les modalités lorsqu'un brigadier scolaire néglige régulièrement de respecter sa disponibilité ;

    5. Prévoir les modalités applicables pour les brigadiers scolaires mis à pied ;

    6. Évaluer le regroupement des PDQ proposés lors des discussions durant la période de négociation et la pertinence d'appliquer le regroupement pour l'exercice des mutations et des nominations en vue des permanences ;

Regroupement des postes de quartier proposés
1 et 5
3 et 4
8 et 13
10 et 27
7
9 et 11
12, 15 et 16
24 et 26
31-33 et 35
38
22 et 23
30 et 44
45 et 49
39 et 42
46 et 48

7. Prévoir un échéancier d'implantation le cas échéant ;

8. Revoir la notion de l'accumulation de l'ancienneté du brigadier scolaire surnuméraire.

- Un rapport final conjoint devra être déposé à la direction du SPVM, au plus tard dans les six (6) mois suivant le début des travaux. Après entente, les parties peuvent convenir d'un délai supplémentaire ;

- De planifier après entente un éventuel projet pilote pour la session scolaire d'hiver 2019.

LETTRE D'INTENTION NO 2

LETTRE D'INTENTION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN COMITÉ AD HOC

Concernant la poursuite des discussions sur la faisabilité de permettre aux brigadiers scolaires de se mettre à l'abri lors des intempéries, les parties conviennent ce qui suit :

- Un comité paritaire ad hoc est constitué dans les soixante (60) jours de l'entrée en vigueur de la convention collective. Il est formé de trois (3) représentants désignés par chacune des parties signataires de la convention collective. Chacune des parties peut s'adjoindre des personnes ressources à sa convenance ;

- Si les représentants du syndicat au comité sont des personnes salariées de l'Employeur, elles sont libérées sans perte de salaire afin d'assister aux rencontres du comité ;

- Le fonctionnement du comité est établi par arrangement au niveau local ;

- Le mandat du comité paritaire est de discuter de la faisabilité de permettre aux brigadiers scolaires de se mettre à l'abri lors des intempéries :

    - Répertorier les pratiques locales actuelles ;
    - Définir et spécifier la notion d'intempéries et assurer une compréhension uniforme de la notion;
    - Proposer des pistes de réflexion.

- Un rapport final conjoint devra être déposé à la direction du SPVM, au plus tard dans les six (6) mois suivant le début des travaux. Après entente, les parties peuvent convenir d'un délai supplémentaire.

ANNEXE « A »

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

SECTION LOCALE 930

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT DE LA COTISATION SYNDICALE

Par la présente, je soussigné, _____ autorise et mandate la Ville de Montréal à déduire à chaque période de paie hebdomadaire, à titre de cotisation syndicale régulière, le montant exigé par le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930, qui est légalement reconnu pour me représenter aux fins de négociations collectives de travail avec la Ville de Montréal.

J'autorise également la Ville de Montréal à verser au Syndicat le montant des prélèvements prévus aux présentes.

Je conviens, par la présente, de ne pas tenir la Ville de Montréal responsable de tout prélèvement et de tout versement effectués en vertu de la présente autorisation.

ET J'AI SIGNÉ CE _____ JOUR DE _____ 20 _____

_____ _____

Témoin Signature de l'employé

_____

Adresse

_____

Numéro de téléphone

ANNEXE B

DESCRIPTION D'EMPLOI

BRIGADIER SCOLAIRE

Nature et caractéristiques :

Sous la responsabilité du commandant du Poste de quartier, le brigadier scolaire surveille les enfants aux intersections qui traversent à l'aller et au retour de l'école afin de prévenir les accidents de la circulation. Il assure la sécurité des enfants, les informe et les renseigne sur les règles de sécurité.

Exemples des tâches accomplies :

- Interrompt la circulation des véhicules au moyen de son enseigne d'arrêt portatif aux endroits où il n'y a pas de feu de circulation si la situation l'exige.
- Invite les enfants à regarder dans toutes les directions avant de s'engager sur la chaussée.
- Voit à la traversée de la rue par les enfants, d'un trottoir à un autre.
- Indique aux enfants comment traverser la rue d'un pas raisonnable et prudent.
- Explique aux enfants la signification de certaines enseignes de circulation de l'entourage.
- En tout temps, le brigadier scolaire doit respecter la signalisation routière et inviter les enfants à faire de même.
- Communique au Poste de quartier concerné, la description de tout flâneur aperçu aux abords de l'école.
- Avise immédiatement le 9-1-1 lorsqu'un enfant est blessé et s'occupe de l'enfant jusqu'à l'arrivée des patrouilleurs ou de l'ambulance.
- Exécute toutes autres tâches demandées par son responsable.

CETTE DESCRIPTION D'EMPLOI CONTIENT LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À L'IDENTIFICATION DE LA FONCTION. ELLE N'EST PAS UNE ÉNUMÉRATION LIMITATIVE DES TÂCHES À ACCOMPLIR.

LETTRE D'ENTENTE NO. 1

LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À LA TERMINAISON DU RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER) DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE

Considérant la période de négociation et la ratification de la convention collective 2016-2020, les parties conviennent ce qui suit :

Considérant que, conformément à la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, depuis 2017, la Ville de Montréal offre à ses employés brigadiers scolaires un régime volontaire d'épargne-retraite administré par la Financière Sun Life;

Considérant la volonté du Syndicat canadien de la fonction publique section locale 930 que la Ville de Montréal cesse l'inscription et les prélèvements des cotisations des brigadiers scolaires au régime volontaire d'épargne-retraite C00Q101 de la Financière Sun Life;

Considérant que la Ville de Montréal offre la possibilité aux brigadiers scolaires de cotiser, au moyen d'une retenue sur le salaire, à des régimes enregistrés d'épargne retraite et qu'elle est conforme avec le point b) du paragraphe 1° du troisième alinéa de l'article 45 de la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite;

Considérant que pour cesser l'inscription et les prélèvements des cotisations des brigadiers scolaires au régime volontaire d'épargne-retraite C00Q101 de la Financière Sun Life, la Ville de Montréal doit procéder à la terminaison du régime;

Considérant qu'advenant la terminaison du régime volontaire d'épargne-retraite C00Q101 de la Financière Sun Life, la Ville de Montréal se libère de toute ses obligations en regard du régime volontaire d'épargne-retraite C00Q101 de la Financière Sun Life;

Considérant qu'advenant la terminaison du régime volontaire d'épargne-retraite C00Q101 de la Financière Sun Life, les participants verront, le tout sans frais, leurs fonds accumulés transférés dans un compte d'épargnant individuel de la Financière Sun Life;

Considérant qu'advenant la terminaison du régime volontaire d'épargne-retraite C00Q101 de la Financière Sun Life, la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite prévoit que les détenteurs d'un compte d'épargnant individuel conservent un droit à un régime abordable et une offre de placement simplifié;

Considérant qu'advenant la terminaison du régime volontaire d'épargne-retraite C00Q101 de la Financière Sun Life, conformément à la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, la Ville de Montréal ne sera aucunement tenue de payer de frais à la Financière Sun Life;

La Ville de Montréal consent à aviser la Financière Sun Life de son intention de mettre fin au régime volontaire d'épargne-retraite C00Q101 dans les dix (10) jours ouvrables suivant la signature de la présente entente;

La Ville de Montréal consent à aviser la Financière Sun Life qu'elle cessera l'inscription des nouveaux brigadiers scolaires et les prélèvements de cotisations dans les quarante-cinq (45) jours suivant la signature de la présente entente.

En foi de quoi, les parties ont signé à Montréal, ce _____e jour de juillet 2018.

Syndicat canadien de la fonction publique section locale 930	Ville de Montréal

LETTRE D'ENTENTE NO. 2

LETTRE D'ENTENTE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSFERT COMPLET DU RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER) DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE VERS UN RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE RETRAITE

Considérant l'application de la lettre d'entente no.1 concernant la terminaison du RVER de la Financière Sun Life, les parties conviennent ce qui suit :

- La Ville de Montréal rembourse au brigadier scolaire les frais reliés au transfert complet des sommes portées à son compte RVER existant vers un régime enregistré d'épargne retraite. La demande de remboursement doit inclure l'ensemble de ces documents :

    1. Une pièce justificative attestant que le brigadier scolaire a requis le transfert complet de son épargne au RVER existant et le montant de son épargne;
    2. Une facture des frais de transfert dûment émise par la Financière Sun Life;
    3. Une pièce justificative attestant le versement complet de son épargne vers un régime enregistré d'épargne retraite.

- Il est entendu que le brigadier scolaire a la responsabilité de faire une demande à la Financière Sun-Life afin d'effectuer le transfert complet des sommes portées à son compte vers un régime enregistré d'épargne retraite.

- Le brigadier scolaire doit émettre sa demande de remboursement dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la ratification de la convention collective en respectant la procédure établie par la Ville de Montréal.

- Il est entendu que la Ville de Montréal se dégage de toute responsabilité relative au transfert complet des sommes portées au compte RVER du brigadier scolaire vers un régime enregistré d'épargne retraite.

En foi de quoi, les parties ont signé à Montréal, ce _____e jour de juillet 2018.

Syndicat canadien de la fonction publique section locale 930	Ville de Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.01

2018/08/23
17:00

(1)

Dossier # : 1188021001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations de Madame Nadia Drouin, en remplacement de monsieur Nassib El Husseini, madame Nadine Gomez en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq, de madame Katia Grubisic en remplacement de madame Hélène Messier et de monsieur Charles Milliard en remplacement de madame Liza Frulla à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, le renouvellement de mandat, pour trois (3) ans, de monsieur Francis Guimond, et la nomination de monsieur Hugues Sweeney à titre de deuxième vice-président en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq.

Il est recommandé:
- d'approuver les nominations de Madame Nadia Drouin, en remplacement de monsieur Nassib El Husseini, madame Nadine Gomez en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq, de madame Katia Grubisic en remplacement de madame Hélène Messier et de monsieur Charles Milliard en remplacement de madame Liza Frulla à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal;

- d'approuver le renouvellement de mandat, pour trois (3) ans, de monsieur Francis Guimond;

- d'approuver la nomination de monsieur Hugues Sweeney à titre de deuxième vice-président en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-12 08:49

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1188021001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations de Madame Nadia Drouin, en remplacement de monsieur Nassib El Husseini, madame Nadine Gomez en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq, de madame Katia Grubisic en remplacement de madame Hélène Messier et de monsieur Charles Milliard en remplacement de madame Liza Frulla à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, le renouvellement de mandat, pour trois (3) ans, de monsieur Francis Guimond, et la nomination de monsieur Hugues Sweeney à titre de deuxième vice-président en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) est au service du milieu artistique de la métropole depuis 1956. Son rôle métropolitain est reconnu par sa compétence de niveau agglomération par la Charte de la Ville de Montréal. Ses membres sont déterminés à l'interne et par consultation avec le milieu culturel tel que l'extrait suivant de la Charte le démontre par les trois articles suivants :
231.4 : Le Conseil des arts détermine, par un règlement soumis à l'approbation du conseil d'agglomération, le nombre de ses membres, les qualifications qu'ils doivent posséder, la durée de leur mandat, ainsi que l'époque et le mode de leur nomination et de leur remplacement. Il détermine également, de la même façon, ses règles de régie interne et de fonctionnement et la procédure à suivre lors de ses assemblées.

231.5. Les membres du Conseil des arts doivent être des citoyens canadiens domiciliés dans l'agglomération de Montréal.

231.6. Après consultation d'organismes qu'il considère représentatifs du milieu des arts, le conseil d'agglomération nomme, par une décision prise aux 2/3 des voix exprimées, les membres du Conseil des arts et parmi eux, un président et deux vice-présidents.

En vertu du règlement 51-1 relatif au CAM (règlement 51 de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, modifié), le mandat des membres du conseil d'administration du Conseil est de trois ans à compter de la date de leur nomination. Le mandat des membres peut être renouvelé une seule fois pour une durée de trois ans.

Les actions du CAM s'inscrivent dans le cadre de la Charte de Montréal, la Politique de développement culturel et le Plan d'action 2007-2017 Montréal métropole culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0404 du 28 août 2017 - Approuver la nomination de madame Hannah Claus à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG17 0216 du 18 mai 2017 - Approuver la nomination de monsieur Gideon Arthurs, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal en remplacement de madame Annabel Soutar, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, des nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente, de monsieur Jean-Fryderyk Pleszczynski, à titre de président, de monsieur Hugues Sweeney, à titre de président du comité arts numériques, et de madame Johanne Turbide, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG16 0759 du 22 décembre 2016 - Approuver la nomination de madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Madeleine Careau.

CG16 0098 du 28 janvier 2016 - Rendre officielle les nominations de madame Madeleine Féquière , à titre de première vice-présidente et Philippe Baylaucq, à titre de deuxième vice-président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0724 du 11 novembre 2015 - Approuver les nominations de messieurs Harold Faustin et Philippe Lambert, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0329 du 30 avril 2015 - Approuver les nominations de madame Hélène Messier et messieurs Eric Fournier et Francis Guimond, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG15 0061 du 29 janvier 2015 - Approuver les nominations de mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

CG14 0176 du 27 mars 2014 - Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de président, M. Jan-Fryderyk Pleszczynski, vice-présidente, Mme Madeleine Féquière, vice-président, M. Philippe Baylaucq et de membres Mme Johanne Turbide et M. Hughes Sweeney au Conseil des arts de Montréal.

CG13 0433 du 26 septembre 2013 - Approuver les nominations de Mme Annabel Soutar et de M. Michel de la Chenelière à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG12 0327 du 23 août 2012 - Approuver les nominations de messieurs Ben Marc Dienderé et Nassib El Husseini,à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG12 1030 du 19 avril 2012 - Approuver la nomination de Mme Manon Blanchette,à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

DESCRIPTION

Il est proposé de nommer au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, à titre de membres, Madame Nadia Drouin, en remplacement de monsieur Nassib El Husseini, madame Nadine Gomez en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq, de madame Katia Grubisic en remplacement de madame Hélène Messier et de monsieur Charles Milliard en remplacement de madame Liza Frulla.

Il est proposé de renouveler le mandat, pour trois (3) ans, de monsieur Francis Guimond,

Il est également proposer de nominer monsieur Hugues Sweeney à titre de deuxième vice-président en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq.

La note biographique pour mesdames Nadia Drouin, Nadine Gomez, Katia Grubisic et monsieur Charles Milliard, ainsi que le tableau des nominations et l'extrait du procès-verbal de l'assemblée des membres du conseil d'administration du CAM, se trouvent en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Le conseil d'administration (CA) du CAM est composé de membres bénévoles, majoritairement issus du milieu culturel mais aussi du monde de l'éducation et des affaires. Depuis 2016, un représentant de la Ville est observateur et non plus membre du CA. Par le passé, le choix des nouveaux membres se faisait en fonction des besoins disciplinaires à combler au sein du Conseil car les membres du Conseil eux-mêmes étaient alors appelés à analyser les demandes de subvention provenant des différents secteurs artistiques. Depuis septembre 2009, le fonctionnement du Conseil a été modifié avec la mise en place de comités de pairs, issus du milieu artistique, qui sont désormais responsables de l'évaluation des demandes de subvention.

Le processus de sélection se déroule comme suit: un comité de gouvernance et de nominations - sur lequel siègent des membres du CA et des membres externes - examine les recommandations faites par différents acteurs des milieux culturels, des affaires, de l'éducation, d'associations disciplinaires, de Culture Montréal, de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, etc. Les propositions sont examinées afin de correspondre à des principes d’équité et de parité, de diversité culturelle et générationnelle. De plus, le comité veille à refléter l’ensemble des secteurs artistiques et à intégrer des représentants provenant de toutes les tailles d’organisations. Les membres du comité de gouvernance et de nominations votent sur les propositions qui sont ensuite soumises en recommandation aux instances décisionnelles de la Ville (CE, CM, CG) pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces recommandations n'ont aucun impact financier puisque les membres du conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal agissent à titre bénévole.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable. Le Conseil des arts de Montréal est un acteur de premier plan pour le développement du secteur artistique contribuant directement au développement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle majeur dans le développement culturel de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie MAILLÉ, Conseil des Arts

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève TRÉPANIER
Agente de développement culturel

Tél : 514 868-5020
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-19

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2018-07-10

Membres du Conseil des arts de Montréal
et mandats
(Juin 2018)

	Nom	Fonction	Mandat	Date échéance	Statut	Homme / Femme
1.	Ben Marc Dienderé	Membre	2e	Août 2018		H
2.	~~Nassib El Husseini~~ Nadia Drouin	~~Membre~~ Membre	~~2e~~ 1er	~~Août 2018~~		~~H~~ F
3.	Agathe Alie	Membre	1er	Décembre 2019		F
4.	Hughes Sweeney	Membre	2er	Mars 2020	2e vice-président	H
5.	Hannah Claus	Membre	1er	Août 2020		F
6.	Jocelyn Dion	Membre du comité exécutif - Trésorier	Représentant du Trésorier de la Ville	Renommé par la Ville en 2012		H
7.	Philippe Lambert	Membre	1er	Septembre 2018		H
8.	Karla Étienne	Membre	2e	Janvier 2018		F
9.	~~Liza Frulla~~ Charles Milliard	~~Membre~~ Membre	~~2e~~ 1er	~~Avril 2015~~		~~F~~ H
10.	Madeleine Fèquière	Vice-présidente	2e	Mars 2020	1ere vice-présidente	F
11.	~~Philippe Baylaucq~~ Nadine Gomez	~~Membre~~ Membre	~~2e~~ 1er	~~Janvier 2018~~	~~2e vice-président~~	~~H~~ F
12.	~~Hélène Messier~~ Katia Grubisic	~~Membre~~ Membre	~~1e~~ 1er	~~Avril 2018~~		~~F~~ F
13.	Gideon Arthurs	Membre	1er	Mai 2020		H
14.	Johanne Turbide	Membre	2e	Mars 2020		F
15.	Marie-Christine Dufour	Membre	1er	Janvier 2021		F
16.	Jennifer Bourdages	Membre	1er	Janvier 2021		F
17.	Sylvie François	Membre	1er	Janvier 2021		F
18.	Jan-Fryderyk Pleszczynski	Président	2e	Décembre 2020	Président	H
19.	Francis Guimond	Membre	~~1er~~ 2e	~~Avril 2018~~	renouvellement	H
20.	~~Éric Fournier~~ Poste à combler	~~Membre~~	~~1er~~	~~Avril 2018~~		~~H~~
21.	Poste à combler					

Répartition équité :
Hommes : 8
Femmes : 11
2 postes à combler

CONSEIL
DES ARTS
DE MONTRÉAL

CA18-01

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée des membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, tenue le mercredi 6 juin 2018, à 16 heures, à la salle du Conseil, au 1210, rue Sherbrooke Est, niveau 0, à Montréal.

Nominations et renouvellement

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et nominations s'est réuni le jeudi 3 mai 2018;

ATTENDU QU'un membre du conseil d'administration du Conseil des arts a terminé son premier mandat et souhaite le renouveler;

ATTENDU QUE quelques membres du conseil d'administration du Conseil des arts ont terminé leur mandat;

ATTENDU QUE le Conseil des arts de Montréal s'assure que les nominations traduisent les valeurs ainsi que les orientations qu'il véhicule, à savoir :

a) la parité homme-femme
b) la diversité générationnelle
c) la diversité culturelle

Sur proposition dûment appuyée,
Il est

RÉSOLU : a) de recommander au conseil d'agglomération de la Ville de Montréal les nominations suivantes :

Non renouvellement (fin de mandat)
- Monsieur Éric Fournier

Renouvellement de mandat, pour trois ans, d'un membre du Conseil
- Monsieur Francis Guimond

Nomination du 2e vice-président
- Hugues Sweeney, deuxième vice-président (en remplacement de Philippe Baylaucq)

Nominations des membres du Conseil

- Madame Nadine Gomez (remplacement Philippe Baylaucq)
- Madame Nadia Drouin (remplacement Nassib El Husseini)
- Monsieur Charles Milliard (remplacement Liza Frulla)
- Madame Nadia Grubisic (remplacement Hélène Messier)

Secrétaire

Signé à Montréal le : 7 juin 2018

Nadia Drouin

En quelques mots : 20 ans dans le domaine culturel
Solidarité, Plaisir, Respect, Créativité

CHAMPS DE COMPÉTENCES

- LE MILIEU CIRQUE
  - Participation au développement du milieu circassien en lien avec ses principaux acteurs
  - Gestion de personnel, coordination des rencontres d'équipe
  - Collecte d'informations, analyse technique et budgétaire
  - Rédaction de contrats, rapports et demandes de subvention
  - Programmation d'un lieu culturel
  - Création de base de données et outils de gestion

- COORDINATION D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX
  - Participation à la création des spectacles
  - Collecte d'informations et rédaction de rapports
  - Création et réalisation des montages vidéos
  - Gestion des horaires de répétition
  - Gestion de base de données
  - Coordination des réunions d'équipe

- LES ARTS
  - 20 ans de pratique artistique
  - Travail de réplique en salle de casting
  - Travail de répétitrice
  - Travail de création auprès d'auteurs
  - Mise en scène
  - Rédaction de demandes de financement
  - Gestion de budget

- ENSEIGNEMENT
  - Préparation de plans de cours
  - Animation de cours privés et de groupe
  - Coaching pour des auditions

- CONNAISSANCES INFORMATIQUES
  - Suite Office
  - Bases de données (File Maker Pro)

- CONNAISSANCES LINGUISTIQUES
  - Maîtrise du français parlé et écrit
  - Bonne connaissance de l'anglais à l'écrit et au parlé

Nadia Drouin

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Responsable de la programmation, Arts de la scène et arts visuels **Depuis 2009**
TOHU, Cité des arts du cirque et du festival MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CiRQUE

- Gestion du personnel de la programmation
- Repérage de la programmation de la saison régulière cirque et culturel
- Repérage de la programmation du festival MCC
- Suivi budgétaire des différentes ententes
- Soutien à la rédaction des différentes demandes de subvention et rapports
- Représentation auprès du milieu au niveau national et international
- Représentation dans le milieu cirque montréalais
- Soutien à la création des différents axes de développement de la TOHU

Coordonnatrice des Services aux professionnels **2004-2009**
TOHU, Cité des arts du cirque

- Évaluation des demandes de résidence et suivi
- Coordination de l'entraînement libre
- Repérage des compagnies émergentes montréalaises
- Représentation auprès du milieu au niveau local et national

Agent de programmation – cirque par intérim **2004-2005**
TOHU, Cité des arts du cirque

Responsable et coordonnatrice de la billetterie **2001-2004**
Académie québécoise du théâtre / Gala des Masques et Bal Masqué

Enseignante / Privé **2001-2003**
Enseignement de l'interprétation, de la diction et préparation aux auditions dans les écoles de théâtre

Enseignement / EPOC **2001-2003**
Atelier de communication, utilisation des notions de diction et de voix afin de stimuler la confiance et l'estime de soi

Répétitrice d'Arturo Brachetti / Festival JPR **2002**

Adjointe à la directrice artistique et coordonnatrice des Soirées bénéfices et des compagnies de théâtre en accueil **1999-2002**
Théâtre Espace GO

Metteur en scène **1999**
La terre est tellement grande (one woman show)

Directrice administrative **1997-1999**
Théâtre Pluriel

Nadia Drouin

Réplique **1995-2003**
Casting Murielle Laferrière

Comédienne résidente / CeAD, Centre des Auteurs Dramatiques **1994-1995**

Comédienne **Depuis 1991**
Théâtre, cinéma et télévision

FORMATION

Forma'PME **Août 2012**
Habiletés de gestion PODC

HEC **2008-2009**
Gestion des organismes culturels

Atelier Warren Robertson **1996-2000**
Interprétation perfectionnement (en anglais)

École nationale de théâtre du Canada **1987-1991**
Interprétation

BÉNÉVOLAT

Pont de la paix **Depuis 2007**
Organisme de charité – Coordination des événements bénéfices

Nadine Gomez

Diplômée de journalisme en 2004, Nadine Gomez a par la suite complété une maîtrise en communication à l'UQÀM. Au fil des années, elle a développé un intérêt marqué pour le cinéma du réel. Passionnée par les questions urbaines et sociales, elle réalise son premier film documentaire, ***Le Horse Palace***, qui lui a permis de réfléchir à la notion d'identité par l'observation des transformations dans l'espace urbain. Son plus récent film, ***Métro****,* pose un regard renouvelé sur le réseau de transport souterrain montréalais et sur son architecture unique et imposante. En plus de développer des nouveaux projets, Nadine siège également sur le comité exécutif de DOC Québec ainsi que sur le conseil administratif du collectif Funambules Médias.

Katia Grubisic est une auteure, éditrice et traductrice dont le travail a été publié dans diverses publications canadiennes et internationales. Le numéro de Montréal du New Quarterly 2008, pour lequel elle a contribué en tant que rédactrice invitée, a reçu une mention honorable pour le meilleur numéro au National Magazine Awards. Son recueil de poèmes *What if red ran out* (traduction libre : *Et si le rouge venait à manquer*) a été sélectionné pour le Prix AM Klein de poésie et a remporté le Prix commémoratif Gerald Lampert pour le meilleur premier livre.

Charles Milliard
Vice-président, Stratégie et rayonnement, Santé NATIONAL

Charles Milliard est pharmacien et membre de l'Ordre des Pharmaciens du Québec (OPQ) depuis 2002. Il est titulaire d'un baccalauréat en pharmacie et d'un certificat en économique de l'Université Laval, ainsi que d'un MBA de HEC Montréal. Il a œuvré au sein du Groupe Uniprix durant 14 ans, occupant plusieurs responsabilités dans l'ensemble des fonctions de l'organisation (notamment les services professionnels, les relations gouvernementales, le marketing, les opérations de détail et les TI), De 2013 à 2016, il y a occupé le rôle de vice-président exécutif du Groupe, ayant sous sa supervision la moitié des employés du siège social. Il a participé à plusieurs organisations et associations de l'industrie de la pharmacie communautaire, notamment à l'Association de bannières et chaînes de pharmacie du Québec (ABCPQ) et à la Canadian Association of Chain Drug Stores (CACDS). Passionné de politique, de littérature, de course à pied et de tous les autres plaisirs de la vie, c'est un joueur d'équipe qui aime atteindre ses objectifs avec rigueur, mais aussi avec humour. Chroniqueur santé à diverses émissions télé au cours des dernières années (Radio-Canada, TVA et V), il s'implique en outre à titre personnel au sein de plusieurs organismes culturels, notamment à titre de président du conseil d'administration du Festival TransAmériques (FTA) et d'administrateur à l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM).

Francis Guimond est associé chez Ernst & Young où il œuvre principalement dans les domaines de la certification et des services consultatifs aux entreprises. Au cours des 20 dernières années, il a développé une vaste expérience de l’audit de sociétés publiques et privées tout en fournissant des conseils de nature technique concernant l’application des principes comptables canadiens, américains et les IFRS. Il a aussi participé à de nombreuses émissions d’actions sur les marchés publics de même qu’à du financement privé. Au cours des dernières années, Francis Guimond a œuvré auprès de diverses sociétés, dont Vidéotron, Groupe TVA ainsi que l'Opéra de Montréal, et est membre du conseil d’administration et du comité exécutif du groupe Le Vivier.

Article 51.02

Nominations aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.